DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

42 Élizabeth II

VOLUME II, 1994

COMPRENANT LA PÉRIODE DU QUINZIÈME JOUR DE FÉVRIER 1994
AU VINGT-DEUXIÈME JOUR DE MARS 1994, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

L'hon. David Anderson (au nom du ministre de l'Industrie) demande à présenter le projet de loi C–12, intitulé Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et d'autres lois en conséquence.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE PONT DE L'ÎLE–DU–PRINCE–ÉDOUARD

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) propose:

Attendu que l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée,

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci–jointe.

ANNEXE
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La cédule des *Conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard* est modifiée par insertion, après le passage suivant:

«Et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de «l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être alloués aux autres provinces.»

de ce qui suit:

«Qu'un ouvrage de franchissement reliant l'île et le continent remplace le service de bateaux à vapeur visé par la présente cédule.

Qu'il est entendu que la présente cédule n'empêche pas l'imposition de droits pour l'utilisation de cet ouvrage, ni l'exploitation de celui–ci par l'entreprise privée.»

Titre

2. Titre de la présente modification: *Modification constitutionnelle de 1993 (Île–du–Prince–Édouard).*

—Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez lu une bonne partie de la modification que nous avons l'intention de débattre aujourd'hui. Vous remarquerez que cette modification se rapporte d'une façon très précise aux conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard au Canada.

Je tiens à informer le nouveau Président qui prend place au fauteuil que nous allons débattre une modification très explicite. J'espère donc qu'en faisant leurs observations, les députés ne s'écarteront pas de la question à l'étude et, bien sûr, qu'ils n'aborderont pas toute la question de la réforme constitutionnelle.

Il y a 130 ans, les Pères de la Confédération se sont réunis à l'Île–du–Prince–Édouard pour créer le Canada. Grâce à leur génie, le pays a prospéré tout au long du XX^{e} siècle. Aujourd'hui, l'Île–du–Prince–Édouard demande qu'on apporte une légère mais importante modification aux conditions de son adhésion au Canada. Il s'agit d'une amélioration qui permettra à la plus petite province canadienne de prendre la place qui lui revient dans le XXI^{e} siècle.

• (1010)

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une proposition formelle qui vise à modifier les conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard au Canada et qui aura sûrement la faveur de tous les députés au cours du débat qui commence.

La modification, même si elle est brève et directe, est importante pour l'Île–du–Prince–Édouard, pour toute la région atlantique et pour le Canada.

La modification proposée définira le cadre constitutionnel nécessaire pour remplacer le service de traversiers entre l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick par un ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. Plus important encore, elle prévoira la construction future d'un pont.

L'ouvrage de franchissement permettra à l'Île–du–Prince–Édouard de participer pleinement à l'économie du Canada. Il va stimuler à court terme l'économie du Canada atlantique et permettre vraiment d'espérer une réelle croissance économique à long terme.

La construction d'un pont de béton de 13 kilomètres suppose de nouvelles compétences, une nouvelle technologie, de nouveaux emplois, un nouvel enthousiasme et de nouvelles perspectives d'avenir.

La modification dont le Parlement est aujourd'hui saisi va permettre la réalisation d'un projet financièrement sûr qui témoigne d'une politique publique judicieuse en matière de transport et qui fixe de nouvelles normes d'examen, d'évaluation et de gestion des facteurs environnementaux.

Le gouvernement fédéral est tenu par les Conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard de 1873 d'assurer des communications continues entre l'île et la terre ferme.

Depuis la naissance de la Confédération, cette obligation a été remplie au moyen d'un service de traversiers. La province de l'Île–du–Prince–Édouard souhaite désormais renforcer, moderniser et améliorer considérablement les moyens par lesquels l'île est reliée en permanence au reste du Canada.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Île–du–Prince–Édouard se sont engagés au moyen d'un accord à apporter à la Constitution la modification qui s'impose pour que le service de traversiers soit remplacé par un pont.

La modification dont nous sommes aujourd'hui saisis est la dernière d'une série de mesures législatives visant à permettre à l'Île–du–Prince–Édouard d'aller de l'avant à cet égard. Au printemps de 1993, le Parlement a débattu et adopté le projet de loi C–110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

Je m'en voudrais de ne pas rendre hommage ici aux députés de mon caucus qui ont participé à ce débat au terme duquel la Chambre a jugé bon d'adopter le projet de loi C–110.

Je tiens à féliciter tous les députés qui ont participé à ce débat, dont certains sont ici présents et dont certains siègent en face. Je les en remercie sincèrement.

En juin 1993, le Parlement de l'Île–du–Prince–Édouard a adopté une résolution autorisant cette modification. En octobre, un accord est intervenu entre le gouvernement fédéral et la Strait Crossing Development Inc. en vue de la construction d'un pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent.

L'accord constitue une démarche novatrice, prudente et intelligente pour la construction d'une infrastructure publique. Il innove en matière de partenariat entre le gouvernement et le secteur privé. L'investissement de l'argent des contribuables est limité, mais aussi protégé.

Les Canadiens n'auront pas à payer la note si des retards ou des dépassements de coût surviennent dans cette affaire. La contribution fédérale consistera en une subvention totale de 35 versements annuels de 42 millions de dollars chacun, indexée au taux d'inflation et effectuée au titre du développement du secteur privé.

En vertu de la Constitution, le gouvernement du Canada a une obligation envers la population de l'Île–du–Prince–Édouard, mais la formule limite les coûts et limite sa responsabilité financière à 35 ans.

À l'opposé, le maintien du service de traversiers pendant une période indéfinie imposerait des coûts indus et imprévisibles aux contribuables sans espoir de pouvoir les réduire un jour. Comme le premier ministre l'a expliqué très clairement dans le livre rouge du Parti libéral et dans le récent discours du Trône, la priorité première du gouvernement, c'est la création d'emplois. La mesure que nous étudions èt la construction du lien routier créeront des emplois.

• (1015)

Aux termes de l'entente, 96 p. 100 des emplois sur le chantier de construction du pont seront accordés à des Canadiens des provinces atlantiques. Au total, 3 500 emplois seront créés pendant la durée de la construction, soit plus de trois ans et demi. À côté de cela, au moins 2 000 emplois indirects seront aussi créés. Il est clair que cela reflète la priorité du gouvernement en matière de création d'emplois.

Par ailleurs, il est aussi précisé dans l'entente que 70 p. 100 du matériel devra être fourni par des Canadiens de l'Atlantique. Étant donné l'ampleur et la complexité du projet, il y aura d'importantes retombées qui donneront à ces Canadiens la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences en construction, en gestion et en protection de l'environnement.

Le plus encourageant, c'est que les retombées économiques continueront de se faire sentir pendant longtemps. Les intervenants de l'industrie touristique estiment qu'après l'ouverture du pont, le nombre de visiteurs sur l'île augmentera d'environ 25 p. 100. Il est évident que cela débouchera sur la création d'emplois et stimulera l'industrie hôtelière qui est d'une importance vitale pour l'Île–du–Prince–Édouard, et pour d'autres provinces aussi.

Uniquement en économisant du temps, l'industrie du camionnage de l'Île–du–Prince–Édouard pourra économiser environ 10 millions de dollars par année. Monsieur le Président, vous êtes un homme sage et érudit, et vous avez probablement beaucoup voyagé. Si vous avez déjà fait un voyage à l'Île–du–Prince–Édouard ou si vous en faites un prochainement, vous comprendrez rapidement pourquoi l'association des camionneurs est tellement en faveur de cette initiative. Ils n'auront plus à faire la file pour attendre que le traversier les transporte de l'autre côté, ce qui représente non seulement une économie de temps pour eux, mais aussi une économie d'argent. Ce projet aura d'impor-

tantes retombées économiques pour ce secteur de notre économie.

Grâce à ce pont, les agriculteurs et les pêcheurs de l'Île–du–Prince–Édouard seront beaucoup plus certains de pouvoir acheminer leurs produits. Ce projet favorisera la croissance de l'industrie manufacturière et de l'industrie de la transformation dans cette province.

Les entreprises de l'Île–du–Prince–Édouard pourront accroître leur rentabilité. Si l'économie de l'île est plus concurrentielle, les jeunes insulaires auront un avenir plus prometteur. Je suis certain que c'est là un objectif que tous les députés de la Chambre, quelle que soit leur affiliation politique, voudront appuyer avec enthousiasme.

Il n'est pas étonnant de constater que, depuis que l'idée d'un raccordement permanent a été lancée pour la première fois il y a plusieurs années, l'appui de la population a augmenté au point où, aujourd'hui, plus de 70 p. 100 des insulaires sont en faveur de la construction d'un pont. Cela ne veut pas dire seulement les habitants de l'île du Cap–Breton, mais aussi les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard. C'est un point que je tenais à préciser.

Le pont est un projet enthousiasmant pour l'Île–du–Prince–Édouard et le Canada atlantique. Je sais que certaines personnes ont encore des inquiétudes à cet égard. Je vais essayer de faire mon possible pour calmer ces inquiétudes ici, ce matin, et pour répondre peut–être aux questions que les députés voudraient me poser.

Je vais d'abord profiter de l'occasion pour réaffirmer les engagements consacrés dans un accord tripartite entre le Nouveau–Brunswick, l'Île–du–Prince–Édouard et le gouvernement du Canada.

Les travailleurs des traversiers qui perdront leur emploi en juin 1997 lorsque le service sera abandonné seront traités équitablement. Ils auront le premier choix pour ce qui est des emplois liés à l'exploitation et à l'entretien du pont. D'excellentes indemnités de départ seront par ailleurs négociées en sus des dispositions déjà prévues dans leur contrat de travail actuel. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les travailleurs des traversiers pour qu'ils puissent se recycler dans de nombreux secteurs de l'économie locale qui bénéficieront de la présence du pont.

• (1020)

Les pêcheurs touchés par les travaux de construction dans certaines parties du détroit de Northumberland seront indemnisés pour le manque à gagner. Dans le cadre de l'entente, le promoteur a versé dans un fonds de fiducie 10 millions de dollars qui seront administrés conformément à un plan essentiellement élaboré par les pêcheurs.

Je veux aussi réaffirmer l'engagement du gouvernement à fournir, par l'entremise d'un autre organisme dont je suis responsable, soit l'Agence de promotion du Canada atlantique, une aide financière pour des initiatives commerciales solides, cela, afin d'aider les localités de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick dans les mois et les années qui viennent. Nous prendrons les dispositions qui s'imposent pour aider les personnes et les localités touchées, par souci de justice et d'équité. Je ne saurais toutefois insister trop sur le fait que le projet de construction du pont présentera de nombreux avantages dans l'immédiat et à long terme. Il favorisera l'essor d'une économie de plus en plus dynamique, dans l'intérêt des habitants du Canada atlantique. En fait, ce projet est excellent non seulement pour la population de l'Île–du–Prince–Édouard ou du Canada atlantique, mais j'oserais même dire à la Chambre des communes, pour l'ensemble des Canadiens.

Les fonctionnaires de mon ministère ont fait de l'excellent travail lorsqu'ils ont rédigé l'entente; ils se sont en effet assurés que les contribuables n'aient pas à payer de coûts imprévus, inutiles ou injustifiés. C'est le promoteur qui assume tous les risques, y compris ceux qui concernent le financement, la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation.

Je sais que des gens, peut–être des députés ici présents, se sont inquiétés de ce que les vrais propriétaires de deux entreprises participant au projet n'aient pas été canadiens. Personnellement, je suis convaincu qu'il s'agit d'un projet essentiellement canadien qui aura d'importantes retombées positives sur la population de notre pays. Il est vrai que la Northern Construction Company et la GTMI sont des filiales canadiennes de sociétés étrangères, mais elles sont toutes les deux très actives au Canada depuis plus de 30 ans.

Ces détracteurs, où qu'ils se trouvent—et je ne dis pas qu'il y en a ici à la Chambre des communes—n'estimeraient–ils pas ridicule que nous refusions à des sociétés comme GM, Ford et Chrysler le droit de participer au projet sous prétexte qu'elles sont des filiales ontariennes ou canadiennes d'une société mère étrangère? À mon avis, ce serait faire preuve de malhonnêteté intellectuelle. Comme nous sommes à l'heure de la compétitivité mondiale, je suis certain que les députés d'en face reconnaîtront comme moi l'importance du projet pour les Canadiens de l'Atlantique et de l'ensemble du pays.

En outre, il faudrait féliciter le promoteur d'avoir réuni des spécialistes techniques de niveau international. La vérité, c'est que le promoteur de l'ouvrage de franchissement, la société Strait Crossing Development, est une entreprise appartenant entièrement à des intérêts canadiens et dont le siège social se trouve à Calgary, en Alberta. Qui en bénéficiera le plus de ce projet? Ce sont, clairement, les Canadiens.

Le promoteur a été tenu de déposer tous les coûts du projet dans un compte en fiducie à la date de la conclusion du contrat plus un fonds pour éventualités de 10 p. 100, jusqu'au quasi–achèvement des travaux de construction du pont. Le promoteur a déposé un cautionnement d'exécution de 200 millions de dollars, de même qu'un cautionnement de conformité de 35 millions et un cautionnement de paiement de la main–d'oeuvre et des matériaux de 20 millions. Tous ces cautionnements sont soutenus par des garanties auprès des sociétés mères. Le marché a été conclu de telle façon que les sociétés mères fournissent le soutien financier nécessaire au promoteur.

• (1025)

Je tiens à souligner que c'est le promoteur, non les contribuables canadiens, qui sera entièrement responsable des dépassements de coûts. Si toutefois le projet n'est pas achevé au plus tard le 31 mai 1997, le promoteur devra payer le coût d'exploitation du service de traversiers jusqu'à ce que le pont soit prêt et en service. Une fois le pont en service, le promoteur devra l'exploiter et l'entretenir à la satisfaction du gouvernement fédéral avant d'avoir accès aux recettes provenant du péage.

Le droit à payer pour emprunter le pont sera comparable à celui qui est exigé pour utiliser le service actuel de traversiers. Au cours des 35 prochaines années, les droits ne pourront augmenter d'une année à l'autre de plus des trois quarts du taux annuel d'inflation. Grâce à ces dispositions et d'autres encore, le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour veiller à ce que les contribuables soient bien protégés avant, pendant et après la construction du pont.

Je veux de même m'efforcer de répondre franchement à toutes les questions et les réserves honnêtes que les Canadiens ont soulevées à propos de cet ouvrage de franchissement. C'est dans cet esprit que je voudrais aborder la question des incidences que ce projet pourrait avoir sur l'environnement.

Cette question a été soulevée tout au long des cinq dernières années, tout au long des 60 derniers mois. Je sais qu'un certain nombre de députés à la Chambre sont inquiets à ce sujet. Je n'ai pas l'intention de passer longuement en revue toutes les études environnementales et toutes les révisions supplémentaires qui ont été entreprises à cet égard; je me contenterai de dire qu'elles furent très nombreuses, plus d'une centaine, et ont pour la plupart été très approfondies.

J'allais demander l'indulgence de la Chambre et apporter la pile de six pieds d'études réalisées sur ce projet, mais cela m'a semblé un peu encombrant. Il aurait été plutôt coûteux pour le gouvernement du Canada, notamment pour la Chambre des communes, de faire réimprimer intégralement toutes ces études dans le hansard.

Comme vous le savez, monsieur le Président, si vous avez consulté la transcription d'un autre débat sur la question, j'ai parlé à la Chambre d'un certain nombre d'études, non pas dans leur totalité, mais en résumé, afin de lui montrer l'importance de ces travaux pour répondre à un certain nombre de préoccupations d'ordre environnemental.

Ce que je dépose aujourd'hui avec la permission de la Chambre, c'est la liste, en anglais et en français, de toutes les études effectuées, qui sont excessivement nombreuses. Si des députés souhaitent les consulter, je suis sûr que mon ministère pourra les leur procurer pour qu'ils puissent les parcourir, les étudier le soir, les emporter chez eux le week-end, et peut-être demander à leur parti politique ou au groupe auquel ils appartiennent d'en faire un examen indépendant. Ils nous diront peut-être ce qu'ils en pensent dans quelques mois ou quelques années; ils nous diront si cette centaine d'études étaient appropriées ou non.

Je demanderais le consentement de la Chambre afin de déposer ces deux documents pour que les députés puissent s'y reporter ultérieurement

Le président suppléant (M. Kilger): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si les députés le jugent bon, je suis disposé à apporter cette pile de six pieds de documents. Si les députés le souhaitent, ils pourraient me le faire savoir par une note. Je suis prêt à le faire pour que tous comprennent que nous n'avons rien à cacher, qu'il n'y a pas eu de tractations secrètes à propos de ce projet.

Je tiens à souligner que ce projet a fait l'objet du processus de consultation le plus ouvert, le plus transparent qui soit. Il y a eu plus de 80 séances publiques auxquelles ont participé plus de 10 000 personnes, ce qui est déjà remarquable en soi. Je suis d'avis que ce projet établit la norme d'examen des effets environnementaux et qu'il deviendra un modèle de gestion environnementale de projets de taille et de portée analogues.

• (1030)

Il n'y a pas de doute, et il ne devrait y avoir aucun doute dans l'esprit de quiconque, que certains Canadiens n'approuvent en aucune circonstance la construction d'un lien permanent, que ce soit à cause de l'environnement, d'une opinion ou d'un parti pris personnel, de considérations financières ou autres. Cependant, la vaste majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont voté lors d'un référendum démocratique tenu par suite de l'approbation de leur assemblée législative se sont prononcés en faveur de la construction de ce lien permanent. Nous, en tant que Parlement national, devons reconnaître ce fait, tout comme les députés d'en face voudront le reconnaître, j'en suis certain, dans les interventions qu'ils feront sous peu.

À la fin d'août, en réponse à une contestation, la Cour fédérale du Canada a statué que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux avait dépassé de loin les attentes habituelles en ce qui a trait au respect de la ligne directrice fédérale concernant l'examen des effets environnementaux. Le juge Cullen a déclaré dans sa décision:

> Les critères acceptés et appliqués par Travaux publics Canada dans son auto-évaluation étaient plus que satisfaisants et respectaient la ligne directrice [sur les effets environnementaux].

Quoi qu'il en soit, je peux assurer à la Chambre que cela ne signifie pas pour autant que nous cessons de nous préoccuper de l'environnement. Mon ministère, de même que d'autres organismes fédéraux et provinciaux compétents, continueront de surveiller les effets environnementaux pendant et après la période de construction pour garantir le respect de l'entente et intervenir s'ils le jugent nécessaire.

L'ouvrage de franchissement est un projet extrêmement intéressant et audacieux. Il prend des proportions historiques et il est une nouvelle contribution à l'ouverture de ce pays, à son rapprochement et à son édification.

La construction de ce pont de 13 kilomètres, le plus long pont à enjamber des eaux qui, en hiver, se transforment en glace, est effectivement un projet ambitieux, tout comme l'a été l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, de la route transca-

nadienne et des chemins de fer du Canada. Tous ces projets sont dictés par le désir de rapprocher davantage les Canadiens.

Ce projet montre bien que le Canada est capable de faire preuve d'imagination dans sa manière d'envisager la coopération entre l'industrie et le gouvernement pour la réalisation d'un important projet d'intérêt public. C'est un parfait exemple de partenariat.

Et j'ose espérer qu'en plus de ses autres mérites, le projet de construction d'un pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard au continent serve de modèle dans le monde entier pour de futures coentreprises du genre! Une collaboration plus étroite entre le secteur public et le secteur privé est aujourd'hui un excellent moyen de stimuler les investissements et de créer les emplois dont nous avons tant besoin.

Au cours de la campagne électorale, les chefs des différents partis politiques n'ont cessé de parler d'un partenariat entre l'industrie et le gouvernement. On ne saurait trouver, pour illustrer ce point, de meilleur exemple que le lien permanent reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Le pont de Northumberland est un excellent projet, un projet très important. L'actuelle première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Catherine Callbeck, a déclaré:

> Ce projet va donner à l'économie un élan fantastique [. . .]et créer le climat économique stable dont ont besoin les entreprises de cette province pour survivre.

De l'avis de Jim Larkin, de l'association du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard, ce pont est vraisemblablement la clé de l'avenir pour cette province. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Frank McKenna, pour sa part, a dit:

> Je suis fermement convaincu que l'histoire jugera favorablement la construction d'un ouvrage de franchissement reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, qu'il faut saisir l'occasion et opter pour le progrès dans le Canada atlantique.

De toute évidence, la vaste majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard considèrent ce pont comme un projet important qui leur permettra de participer à la relance économique du pays, d'améliorer leur propre sort et celui de leurs familles. Ce pont redonnera de l'espoir à l'Île-du-Prince-Édouard et à toute la région de l'Atlantique. Une économie solide dans la région de l'Atlantique est essentielle pour renforcer l'économie du Canada.

• (1035)

Les Canadiens de la région de l'Atlantique savent très bien, dans leur for intérieur, que ce pont n'est qu'une partie de la solution, mais, comme sir Winston Churchill l'a dit, on ne peut saisir les maillons de la chaîne du destin qu'un par un.

Pour terminer, je prie instamment les députés de tous les partis et tous les députés indépendants d'appuyer la modification que nous examinons aujourd'hui. Je les implore de donner à la plus petite province du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'au reste du Canada atlantique, la possibilité de renforcer leur économie. Je les supplie de donner à une nouvelle génération de Canadiens qui vivent à l'Île-du-Prince-Édouard la possibilité de devenir partenaires à part entière dans l'économie canadienne et de leur offrir de meilleures perspectives d'avenir.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans cette affaire, nous nous trouvons en face d'une situation qui plonge ses racines très loin, puisque c'est lors de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne, en 1873, que des conditions ont été posées par l'Île-du-Prince-Édouard, conditions qui ont été agréées par le gouvernement fédéral et les autres membres de la Confédération, à l'époque, et dont l'essentiel visait l'établissement et le maintien d'un lien de communication entre l'île et le continent pour que l'Île-du-Prince-Édouard puisse, d'une façon ou d'une autre, faire partie de la vie collective canadienne.

Ce lien a été établi, bien sûr, sous la forme de ce qui existait à l'époque: les bateaux à vapeur. C'est ainsi qu'on a formulé, dans les conditions, le genre de lien qui existerait. Et depuis lors, le gouvernement fédéral a, d'année en année, respecté l'engagement pris dans la Constitution et qui aujourd'hui s'élève à une subvention de l'ordre de 28 millions de dollars. Cet engagement, respecté d'année en année, s'est traduit par une subvention annuelle qui, aujourd'hui, s'établit en dollars constants à 28 millions de dollars.

On est donc en face d'une situation qui n'est pas à zéro. Il ne s'agit pas d'une province qui demande au gouvernement fédéral de construire un pont à partir de zéro. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'évolution normale des choses pour s'adapter au temps, demande que ce lien, qui était sous forme de bateaux à vapeur autrefois, pour ensuite prendre la forme, bien sûr, de navires plus modernes, puisse maintenant se traduire par un lien plus efficace, plus continu sous la forme d'un pont.

Autrement dit, il y a, et je vais peut-être surprendre mon ami le ministre, qui s'est enflammé contre les oppositions anticipées de la part du Bloc québécois, il y a de la part du Bloc québécois une considération favorable à cette affaire, et je regrette que le ministre ait perdu une précieuse énergie, énergie ministérielle et rhétorique, qu'il aurait dû consacrer à d'autres dossiers puisque le Bloc québécois, ayant examiné l'affaire, considère qu'il s'agit là d'une question économique acceptable, d'un montage financier raisonnable et d'une mesure d'équité dans l'ensemble canadien, tel qu'il existe présentement.

Alors, si on regarde du point de vue économique, nous comprenons qu'un pont va bien sûr augmenter l'activité économique de l'île, nous comprenons qu'en effet le tourisme va s'améliorer; et je n'ai pas attendu l'invitation pressante du ministre pour aller sur l'Île-du-Prince-Édouard, j'y suis allé bien avant qu'il ne m'y invite, en tant que ministre, autrefois, et aussi en tant que citoyen en vacances l'an dernier. C'est une île magnifique, et je sais très bien que le tourisme va s'améliorer considérablement s'il y a un pont qui permet d'y accéder en tout temps et facilement. Et, de ce point de vue, du point de vue économique, nous convenons qu'en effet il y a un avantage considérable pour le gouvernement et pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le montage financier est la question sur laquelle, je crois, le gouvernement devrait se pencher avec le plus de vigilance. Il est vrai que le montage financier est ingénieux, en ce sens qu'il n'est pas vraiment très onéreux pour le gouvernement fédéral puisque la subvention, qu'il faut verser de toute façon, qu'il faudra toujours verser et qui se situe maintenant à 28 millions de dol-

lars, est portée à compter de la fin de l'ouvrage, en 1997, à 41,9 millions en dollars constants. Il y aura, bien sûr, des ajustements d'inflation mais il y en aura, de toute façon, sur les 28 millions de dollars.

• (1040)

Alors, c'est une augmentation annuelle, à compter de 1997, de l'ordre de 14 millions de dollars environ, que le fédéral devra continuer de verser à l'Île–du–Prince–Édouard, ce qui ne paraît pas exagéré dans le contexte des avantages anticipés.

Il faut saluer cette initiative que constitue la prise en charge, par le secteur privé, de la construction et de l'opération du pont. Là–dessus, il faut faire une réserve: je pense que tous les parlementaires devraient exiger que le gouvernement soit extrêmement attentif et surveille bien la façon dont les travaux vont se dérouler.

Je comprends que c'est l'entrepreneur privé qui assurera la poursuite des travaux, mais il faudrait absolument que le gouvernement s'occupe d'une façon très immédiate de la surveillance de l'opération. Qu'arrive–t–il s'il y a un dépassement de coûts? Je crois que c'est la question la plus inquiétante. Car les coûts pourraient se mettre à déraper, c'est un ouvrage extrêmement considérable de l'ordre de 13 kilomètres de long dans un bras de mer, dans des conditions où la glace se forme en grande quantité durant l'hiver, avec une grande pression sur les piliers. Qu'arrive–t–il s'il y a des dépassements de coûts?

Les documents que nous avons en main ne nous permettent pas de voir quelle serait la responsabilité du gouvernement dans ce cas. Légalement, il semble bien qu'elle se limite à garantir des versements annuels, mais qu'arrive–t–il si, en cours d'exécution, les entrepreneurs se trouvaient en situation financière difficile?

On sait ce qui est arrivé avec le tunnel de la Manche. Bien sûr, l'envergure de l'ouvrage ne se compare pas à celui qui est anticipé, mais il reste que c'est un ouvrage extrêmement considérable, 13 kilomètres de pont, dans des conditions climatiques extrêmement difficiles. Qu'arrive–t–il? Je crois que le gouvernement devra nous donner des éclaircissements là–dessus et nous dire ce qui arrivera et quelles mesures il prendra pour s'assurer qu'il n'y aura pas de dépassements de coûts.

Du point de vue environnemental, je ne connais pas le dossier aussi bien que le ministre qui a certainement été à même de le voir d'une façon immédiate. Les ministres ont des accès aux dossiers que n'ont pas les membres de l'opposition, mais à l'époque où j'étais ministre de l'Environnement, je m'étais assuré qu'une évaluation environnementale très stricte soit faite. Je pense que cela a été fait et le ministre a raison de dire que les précautions les plus considérables ont été prises.

Il faut cependant inciter le gouvernement à la prudence durant la construction, parce qu'il peut y avoir des événements qui vont affecter l'environnement. Le ministre nous a dit qu'il prendrait des dispositions, je ne sais pas lesquelles. Il faudrait peut–être savoir quelles dispositions seront prises à ce sujet.

Il y a aussi après la construction, durant le cours de l'opération. Nous savons que les pêcheries seront affectées, en particulier en ce qui concerne le homard, et qu'il y a des formes de compensation prévues. Il faudrait en savoir un peu plus, je crois, dans le débat à venir, sur ce que le gouvernement entend faire à ce sujet.

[*Traduction*]

À l'intention de nos amis de l'Île–du–Prince–Édouard, je vais maintenant m'exprimer en anglais. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure équitable, d'une mesure de progrès, d'une mesure capable de promouvoir le développement économique de cette province canadienne. Voilà pourquoi nous appuyons la résolution.

[*Français*]

Je voudrais aussi attirer l'attention du gouvernement sur un problème de rédaction, je crois, dans l'amendement constitutionnel qui nous est présenté. Il y a un problème de concordance entre le texte français et le texte anglais.

Il m'apparaît que cela pourrait créer des problèmes juridiques, considérables même, puisque nous savons que maintenant, à la suite des amendements de 1982, en vertu de l'article 56, je crois, de la Constitution actuelle, les deux textes ont force de loi. Les deux versions, française et anglaise, ont force de loi.

Il n'en est pas ainsi pour la Constitution de 1982 puisque malgré des engagements pris en 1982, nous attendons toujours la version française officielle ayant force de loi de la Constitution canadienne. Petite question qu'on peut se poser en passant, comment se fait–il que dans un pays comme le Canada, qui professe le bilinguisme, nous n'ayons pas encore la Constitution en français? Petite question sur laquelle nous reviendrons un jour.

Mais il reste que l'amendement qui sera adopté aujourd'hui aura force de loi dans les deux langues puisque maintenant, nous sommes sous le régime de la nouvelle Constitution. Or, si on regarde la résolution, on voit que le texte anglais est formulé comme suit:

• (1045)

«That a fixed crossing joining the Island to the mainland may be substitued for the steam service referred to in this schedule».

[*Français*]

Il est donc dit que cet ouvrage «may be substituted», alors que le texte français dit:

> Qu'un ouvrage de franchissement reliant l'île et le continent remplace le service de bateaux [. . .]

Autrement dit, dans le texte anglais, c'est un engagement facultatif, une possibilité; c'est la faculté que le gouvernement a de remplacer l'ancien service par un pont. Tandis qu'en français, le gouvernement a l'obligation de le faire. Donc, il y a des nuances extrêmement importantes. Je suis un peu étonné de voir que les services juridiques du gouvernement n'aient pas vu cette nuance si grave qui, certainement, serait en mesure, dans certaines éventualités, de créer des problèmes juridiques extrêmement considérables.

Je ne sais pas si le gouvernement avait l'intention de se lier d'une façon formelle, comme dans le texte français, ou de se ménager une porte de sortie, comme dans le texte anglais. Je ne sais pas ce qu'il veut faire. Peut–être devrait–il nous dire quel texte il choisit entre les deux et faire en sorte que les deux versions reflètent la même réalité juridique.

Je voudrais également ajouter que, si cette mesure est bonne pour l'Île–du–Prince–Édouard—et elle l'est—, si le gouvernement fédéral est en mesure, d'une façon que j'estime raisonnable, de prendre des engagements financiers qui permettent d'assurer un développement économique important à l'Île–du–Prince–Édouard pour les 125 000 personnes qui y résident, on peut se demander pourquoi il n'y a pas dans ce gouvernement fédéral, qu'il n'y a plus dans l'État fédéral ce genre de projets qui, dans le passé, ont provoqué des enthousiasmes et des réactions considérables au point de vue de l'essor économique, et je pense en particulier au TGV, au train à grande vitesse.

Je me dis que si le gouvernement, avec raison, pour 125 000 personnes, a cru devoir s'engager dans ce grand projet que nous appuyons, pour les 16 millions de personnes qui vivent au Québec et en Ontario, pour unir le coeur économique du Canada avec les États–Unis, qui est le plus grand marché économique pour nous tous, il serait peut–être avantageux de regarder l'établissement d'un lien, d'un autre lien, d'un lien de communication ferroviaire, avec la très haute technologie que permet le TGV dans le cadre de ce projet.

Je ne vais pas étendre la discussion, certains de mes collègues en parleront d'une façon plus immédiate, mais j'inciterais le gouvernement à aller plus loin sur la voie dans laquelle il s'engage aujourd'hui, pour faire en sorte que de grands projets qui ont du bon sens, qui sont réalistes, qui préparent l'avenir puissent être lancés.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de remarquer que, compte tenu d'une nécessité évidente, le gouvernement a décidé de rouvrir la Constitution. Nous savons que le premier ministre et le gouvernement se répandent en protestations de ne pas parler de Constitution: «Nous ne toucherons pas à la Constitution. Loin de moi la tentation de toucher à la Constitution», qui est un sujet tabou, sauf lorsque les nécessités requièrent qu'on aborde ce sujet.

Il se trouve qu'aujourd'hui il y a nécessité et le gouvernement, d'une façon pragmatique et réaliste, décide de faire ce qu'il faut faire. Ce n'est pas un péché de toucher à la Constitution quand il le faut. Et comme il le faut, on le fait, et nous l'appuyons aujourd'hui.

Je sais qu'en ce qui a trait au Québec, au projet que nous, les membres du Bloc québécois, préconisons, il ne s'agit pas de rouvrir la Constitution pour faire la souveraineté du Québec; elle se fera par le Québec, dans une décision démocratique en temps et lieu. Mais parlant, par exemple, du gouvernement autonome des autochtones, un très grave débat que nous vivons maintenant, des questions extrêmement aiguës, extrêmement graves sont soulevées; je crois que le chef des nations autochtones canadiennes, M. Mercredi, a raison de dire que c'est un cas où il faudrait ouvrir la Constitution. Et nous pensons que le gouvernement, s'il a pu se soumettre à cette nécessité économique dans le cas de l'Île–du–Prince–Édouard, devrait également se soumettre à cette nécessité encore plus impérieuse, nécessité politique, nécessité sociale, nécessité éthique, je dirais, de poser les gestes qui vont, à long terme, régler le problème autochtone.

On ne peut pas continuer dans les conditions actuelles; nous en connaissons de multiples rebondissements à tous points de vue. D'abord, du point de vue social, le spectacle de ce qui se passe dans certaines réserves, les difficultés extrêmes dans lesquelles vivent les populations doivent nous convaincre qu'on ne peut pas apporter de solutions à la pièce, qu'il faut apporter des solutions en profondeur et que l'établissement d'un gouvernement autonome, dans les cadres, avec les conditions qui conviennent, devrait être un impératif soumis au gouvernement et il devrait y répondre avec le même réalisme qu'il le fait aujourd'hui vis–à–vis des nécessités d'établir un lien entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent.

• (1050)

Je voudrais terminer en faisant mien l'un des arguments invoqués par le ministre. Le ministre, pensant peut–être que le Bloc québécois allait s'objecter à cette mesure, nous a invités à renoncer à toute objection, en respectant le voeu démocratique exprimé par les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard, dans le cadre d'un référendum. Il a lancé un appel pressant, je dirais un appel émotif, au respect de l'opinion publique lorsqu'elle s'exprime par un référendum tenu d'une façon démocratique.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le ministre aujourd'hui et nous lui demanderons de le prouver en temps et lieu, si le Québec prend la décision que nous souhaitons qu'il prenne.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la résolution constitutionnelle portant sur l'article 43 de la Loi constitutionnelle et modifiant les articles 1 et 2 de la cédule des conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard. Cette mesure législative vise naturellement à autoriser le remplacement d'un traversier, comme le prévoyait l'accord original, par un pont.

Cette résolution est le produit d'un gouvernement qui a promis de ne pas toucher à la Constitution, ni même d'effleurer des questions relatives à la Constitution. Telle est, à nos yeux du moins, la position du gouvernement actuel. Mais cette façon d'agir est–elle conforme à sa position?

Il convient en effet de signaler que c'est déjà le deuxième amendement constitutionnel à être proposé depuis le rejet de l'Accord de Charlottetown, sans compter bon nombre de mesures constitutionnelles subsidiaires qui ont été soit adoptées, soit étudiées, en vue de la mise en oeuvre de certains éléments de cet accord. Pensons à la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones ou à celle du partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux et des chevauchements.

La position qui prévoit qu'on ne parlera pas de la Constitution, qu'on ne modifiera pas la Constitution et qu'on n'abordera pas de questions relatives à la Constitution semble donc de plus en plus devoir se limiter à un cas, à savoir la réforme du Sénat. En ce qui concerne le Sénat, pas question de parler de la Constitution,

que ce soit directement, indirectement ou autrement. Or, tout le reste semble être négociable.

Puisque nous parlons aujourd'hui de la Constitution, je vais profiter de l'occasion pour exprimer quelques–uns de nos motifs de préoccupation à ce sujet. Certains de mes collègues en feront autant, j'en suis convaincu. Je veux parler précisément de notre position à l'égard du Sénat et de certaines réformes qui pourraient être apportées à cette institution, notamment hors du cadre constitutionnel.

La Chambre sait parfaitement, bien sûr, que notre parti est en faveur d'un Sénat triple E. Nous croyons que le Sénat devrait être élu, qu'il devrait être absolument efficace, qu'il devrait avoir plein droit d'opposer son veto aux mesures législatives, qu'il devrait être égal et qu'il devrait se composer d'un nombre égal de représentants de chaque province.

Cette modification vise à mettre la Constitution à jour puisque la situation actuelle est, nous le reconnaissons, bien différente de ce qu'elle était en 1873. Remplacer un traversier par un pont semble raisonnable. Pourquoi alors ne pas admettre que certaines réalités politiques et institutionnelles sont également très différentes de ce qu'elles étaient en 1867?

Si vous vous souvenez de notre histoire constitutionnelle, vous vous rappellerez que, en 1867, les Pères de la Confédération avaient établi un système parlementaire compatible avec la théorie politique de leur époque. La théorie politique qui prévalait aux XVIIIe et XIX^{e} siècles était très différente de celle d'aujourd'hui. Ils avaient créé un Parlement tripartite: la Couronne et deux chambres législatives, le Sénat et la Chambre des communes.

C'était un modèle courant à cette époque et qui le reste de nos jours, surtout dans le monde anglo–américain. Au Royaume–Uni, il y a la Chambre des lords et la Chambre des communes. Aux États–Unis, il y a le Sénat et la Chambre des représentants. Il y a eu une époque où nos provinces elles–mêmes avaient deux chambres législatives: un Conseil législatif et une Assemblée législative. La chambre haute a maintenant disparu dans toutes les provinces, mais il en reste des traces à l'Île–du–Prince–Édouard.

• (1055)

En 1867, une chambre haute efficace était une chambre qui n'était pas élue. Le point de vue était très différent de celui d'aujourd'hui, de même que la théorie sur la représentation et le gouvernement. Je ne m'étendrai pas là–dessus.

Je dirai simplement qu'une chambre haute, que ce soit au Canada ou ailleurs, avait plusieurs caractéristiques. Historiquement, la chambre haute avait pour fonction principale de représenter la classe des propriétaires fonciers. On constate que l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui portait sur les qualifications des sénateurs, exigeait que les candidats aient des propriétés de 4 000 $, ce qui était une somme élevée à l'époque.

Il y avait également d'autres fonctions importantes que le Sénat du Canada était censé remplir. Ce devait être la Chambre de second examen objectif. Autrement dit, elle avait pour rôle d'assurer l'équilibre des pouvoirs qu'on prévoit dans de nombreux accords constitutionnels non seulement au Canada, mais également dans d'autres pays. Ce second examen objectif équivalait à un système d'équilibre des pouvoirs qu'on voit non seulement dans la constitution canadienne, mais dans de nombreuses autres constitutions. Comme je l'ai signalé à certains auditoires, ce n'est peut–être pas tout à fait par hasard, à l'époque de notre premier ministre fondateur, qu'en anglais, on utilisait l'expression *sober second thought* pour bien signaler que les intéressés devaient être sobres.

À cet égard, le Sénat avait d'importantes caractéristiques qui reflétaient cette fonction. En général, il ne pouvait pas présenter de projets de loi, et certes pas des mesures financières; c'était et c'est encore une prérogative de notre Chambre. Les gens étaient nommés au Sénat pour la vie. Ils étaient choisis. On s'attendait à ce que des gens bien différents siègent au Sénat et à la Chambre des communes. On peut le constater à l'article 29 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Une troisième fonction confiée à notre Sénat découlait de l'histoire récente aux États–Unis; il s'agissait de la protection des partenaires dans la fédération, de leur rôle au sein de cette dernière.

Chose certaine, la Constitution de 1867 n'établissait pas un Sénat égal, j'en conviens. Par contre, elle ne prévoyait certes pas de façon explicite un Sénat constitué selon le mode de la représentation en fonction de la population. Il s'agissait plutôt d'un Sénat dans lequel il y avait trois régions, ce qu'on appelait alors les divisions à l'article 22. À ce moment–là, cela reflétait très bien l'équilibre du pouvoir régional au sein du pays. Les provinces d'Ontario et de Québec recréées par la Confédération étaient constituées en régions et les deux provinces maritimes ensemble formaient une autre région.

Comme le Sénat n'était pas élu, contrairement à la situation aux États–Unis, ses membres étaient nommés, non pas par les gouvernements provinciaux, mais par le Cabinet, par le pouvoir exécutif qui à cette époque–là était censé être beaucoup plus diversifié sur les plans politique et régional et en ce qui concerne les personnalités qu'on y retrouvait, et l'importance des divers ministres de premier plan.

Au départ, les sénateurs étaient choisis par un gouvernement au sein duquel les lignes de parti n'étaient pas aussi claires que de nos jours. Le gouvernement lui–même était constitué de gens aux convictions politiques diverses et cela se reflétait également dans la composition du Sénat. Les choses ont beaucoup changé à cet égard.

Le Sénat était censé être et était en fait une institution politique extrêmement efficace. Il avait les pleins pouvoirs législatifs qui demeurent dans la Loi constitutionnelle actuelle. Il détenait un véritable pouvoir au Cabinet et dans le cadre du processus législatif. Cinq des 13 ministres formant le premier Cabinet étaient des sénateurs, ce qui représentait 30 p. 100 de l'ensemble. À l'heure actuelle, la proportion est de un sur 30. De nombreux Canadiens seraient sidérés d'apprendre que deux premiers ministres venaient du Sénat. Ils siégeaient au Sénat plutôt qu'à la Chambre des communes. Bien entendu, en Grande–Bretagne il

était tout à fait courant à l'époque qu'un lord soit aussi premier ministre et membre des Communes.

• (1100)

Dès le début, des figures politiques importantes ont siégé au Sénat, qui représentait déjà bien la diversité canadienne. Le plus important chef libéral de l'époque, M. George Brown, a été nommé au Sénat après avoir perdu aux élections de 1867.

Maintenant, les choses ont changé. Nous avons une idée mieux définie et plus démocratique de ce qu'est un gouvernement et, pour que le Sénat soit efficace, il faut qu'il soit élu, comme toute autre assemblée politique. Ce n'est pas un problème exclusif au Sénat. Je signale qu'aujourd'hui, si la Chambre des communes fonctionnait encore telle qu'elle a été constituée en 1867, on serait loin de la considérer comme une institution démocratique. Reste à savoir si la Chambre des communes est vraiment efficace et démocratique, mais je laisserai cela pour une autre occasion.

En 1867, les députés étaient bien élus, mais seulement par les propriétaires fonciers de plus de 21 ans. Seuls les hommes étaient admissibles au statut d'électeur et, dans certaines provinces et à certaines époques, on imposait aussi des restrictions pour des raisons raciales.

Aujourd'hui, nous n'aurions jamais l'audace de croire que c'est un moyen approprié d'élire les députés, ni que la Chambre peut ainsi être représentative. C'est pourquoi nous avons modernisé les Communes, mais sans en faire de même pour le Sénat. Pourquoi? C'est très simple. Nous avons modernisé les Communes parce que c'est le centre du pouvoir de l'Ontario et du Québec. Nous n'avons pas modernisé le Sénat, parce que cette institution visait à représenter les autres régions du pays, qui occupaient une place moins importante dans la Confédération.

Pour appuyer mon argument, je me contenterai de faire remarquer à mes électeurs et à tous ceux qui suivent le débat aujourd'hui l'alliance entre l'Ontario et le Québec qui imposera cette modification à la Constitution.

C'est intéressant de voir ce qui est arrivé aux chambres hautes au cours de notre siècle, non seulement dans le contexte anglo–américain, mais partout dans le monde. Les chambres qui étaient fondées presque exclusivement sur des principes remontant à une ère prédémocratique se sont atrophiées ou ont disparu. Ainsi, si elle existe encore, la Chambre des lords de Grande–Bretagne a été dépouillée de la plus grande partie de ses pouvoirs et n'est plus qu'une relique d'un temps révolu.

Dans nos provinces, les conseils législatifs, qui étaient les chambres hautes provinciales, servaient des fins exclusivement prédémocratiques et ont maintenant disparu. Le dernier fut aboli en 1968, au Québec.

Les chambres qui avaient été créées selon le principe de la représentation régionale au sein d'une fédération ont toutefois survécu et, d'une façon générale, elles ont progressé sous forme d'assemblées législatives. Aux États–Unis et en Australie, le Sénat est devenu une assemblée élue qui détient aujourd'hui beaucoup de pouvoir.

Aux États–Unis, nous savons ce qui est arrivé à ce chapitre. Au début, le Sénat américain n'était pas une assemblée élue. Le mode de sélection s'est graduellement élargi au point que certains États ont commencé à faire élire les sénateurs par la population, avant même que le permette une modification constitutionnelle. Le Sénat américain était déjà en grande partie élu lorsque cette modification a été adoptée.

Au Canada, le Sénat a résisté, mais sa modernisation a ralenti. Nous avons tenté d'approfondir les théories, mais à un rythme très lent. Nous n'avons jamais essayé de resserrer le critère sur la propriété qui caractérisait initialement le Sénat. On trouve toujours ce critère dans les documents, mais, de nos jours, on considère généralement bien modeste un critère exigeant la propriété de biens fonciers de 4 000 $.

En 1915, nous avons reconnu l'Ouest. En effet, l'Ouest faisait partie de la Confédération depuis environ 45 ans quand nous avons décidé qu'il était temps de reconnaître officiellement sa présence pour assurer une représentation régionale à la Chambre. On avait parfois nommé des sénateurs de diverses provinces, mais c'est en 1915 qu'une quatrième division est apparue au Sénat pour reconnaître l'Ouest. Bien sûr, on a ajouté depuis des représentants de Terre–Neuve et des territoires.

• (1105)

En 1965, nous avons décidé de mettre un terme aux nominations à vie au Sénat. Nous savons qu'il y a un tout petit nombre de sénateurs nommés à vie, mais nous avons alors procédé à une réforme.

L'année 1989–1990 a été marquée par la première élection d'un sénateur, le regretté Stan Waters, qui était membre de mon parti, un bon ami et, comme nous l'espérions, un précurseur. Comme cela avait été le cas aux États–Unis, les opposants au Sénat élu et à la représentation régionale ont protesté contre l'élection du sénateur Waters, ont déclaré que cette façon de procéder était impossible, inconstitutionnelle et illégale. Bref, les obstacles étaient innombrables.

C'est incroyable tout ce qu'on peut faire au Canada, dans n'importe quel pays, dans n'importe quel régime politique, lorsqu'on le veut. C'est incroyable combien d'excuses et d'obstacles on peut trouver lorsqu'on veut contrarier fondamentalement la volonté d'agir.

Dans les observations qu'il a présentées aujourd'hui, le ministre a, à ma grande surprise, vanté les mérites du pont de l'Île–du–Prince–Édouard parce que la construction en avait été approuvée par référendum. Combien de fois, depuis la rentrée parlementaire, le gouvernement a–t–il décrié les référendums et nous a–t–il mis en garde contre le danger qu'ils présentent? Lorsque le gouvernement tient à réaliser quelque chose, un référendum devient une avenue possible.

Bref, je ne vais certes pas appuyer cette modification hypocrite. Je soupçonne bien des députés de mon parti de partager mon point de vue à cet égard. Je ne vais pas appuyer une modernisation sélective de notre fédération. Je ne vais pas appuyer une façon de voir qui veut qu'on réponde à certains besoins et qu'on n'en respecte pas d'autres pour des motifs bassement politiques.

Il importe de réformer le Sénat. Cette réforme est une solution fédéraliste aux problèmes régionaux qui assaillent notre pays. Je dirai que dans ma région, par exemple, il existe des problèmes beaucoup plus graves que certaines personnes ici présentes ne semblent le croire. Un Sénat élu, idée que j'ai tout particulièrement fait valoir, est une partie de solution qui ne demande même pas que l'on rouvre la Constitution. Elle n'exige qu'un sens fondamental de la justice. Sans ce sens de la justice, qu'on ne compte pas sur mon appui ni sur celui de ma circonscription ou des contribuables que je représente. Qu'on ne s'attende pas à ce que nous venions quémander des faveurs de ce genre alors qu'on ne prend pas au sérieux nos préoccupations en la matière.

[*Français*]

M. Gagliano: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais vous faire part que dorénavant, conformément à l'article 43(2) du Règlement, les députés du parti ministériel se partageront la période de 20 minutes prévue pour les discours à raison de 10 minutes chacun, et cinq minutes pour la période de questions et observations.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le whip du gouvernement. Nous reprenons donc le débat avec le secrétaire d'État aux Anciens combattants.

[*Traduction*]

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Monsieur le Président, je suis très heureux d'appuyer l'amendement constitutionnel proposé par mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est.

La modification à la Constitution aura des répercussions considérables sur l'Île-du-Prince-Édouard. Elle mettra un terme aux discussions qui se poursuivent dans cette province depuis probablement plus de 100 ans, en rendant possible la construction d'un lien permanent avec le continent.

Au cours des années 1960, nous avions même entrepris les préparatifs à la construction de l'ouvrage de franchissement ou du pont-jetée comme on l'appelait à l'époque. La résolution à l'étude aujourd'hui abolira l'un des derniers obstacles à la construction du pont devant enjamber le détroit de Northumberland.

Pendant la campagne électorale et dans le dernier discours du Trône, le gouvernement a bien précisé qu'il fallait redonner du travail aux Canadiens pour régler le principal problème socio-économique du Canada. La pénurie d'emplois constitue notre principal problème socio-économique.

• (1110)

Nous nous sommes engagés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer la création d'emplois, stimuler l'activité économique et redonner à tous les Canadiens confiance dans leur avenir.

Notre promesse s'applique également au Canada atlantique qui, plus que toute autre région du pays, a été durement frappé par le taux de chômage élevé et a souffert de désespoir.

Les députés savent très bien que la construction de ce nouveau pont à l'Île-du-Prince-Édouard relancera toute l'économie du Canada atlantique, en ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi et en favorisant l'activité économique.

Fait encore plus important à noter, la construction du pont aura des répercussions à long terme dans la région et en particulier dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet représente un investissement à long terme dans l'infrastructure des transports, ce qui devrait sûrement stimuler l'emploi et le développement régional.

L'absence d'un ouvrage de franchissement ou d'un lien fiable entre l'île et le reste du Canada a pendant longtemps nui aux activités commerciales et industrielles dans l'Île-du-Prince-Édouard.

À ce sujet, la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Catherine Callbeck, a récemment déclaré:

> Toute l'histoire de l'Île-du-Prince-Édouard tourne autour de son isolement par rapport au continent. L'annonce de la construction de l'ouvrage de franchissement modifiera radicalement les relations entre notre province et le reste du Canada. À mon avis, ce changement améliorera les choses.

Le projet de construction du pont enjambant le détroit de Northumberland aura des répercussions considérables et immédiates sur l'économie du Canada atlantique en général et celle de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Au Canada atlantique, le projet créera des centaines d'emplois directs au cours de chacune des quatre années que durera la construction ainsi que de nombreux emplois indirects.

Aux termes du contrat signé par le gouvernement fédéral et l'entrepreneur, plus de 90 p. 100 des emplois iront à des habitants du Canada atlantique.

Plus de 90 p. 100 des emplois seront accordés aux habitants d'une région où le taux de chômage est élevé et qui a besoin d'emplois. Toute la région connaîtra un grand essor de l'emploi et des milliers de travailleurs trouveront un travail bien rémunéré et auront la possibilité d'exercer et d'améliorer leurs aptitudes professionnelles. Les hommes et les femmes de métier de l'Île-du-Prince-Édouard pourront améliorer leurs compétences.

Mais il n'y a pas que les emplois directs. L'entente prévoit aussi que 70 p. 100 des achats devront être effectués dans la région. À cet égard, les besoins seront énormes. Il faudra des milliers de tonnes de béton, de l'acier d'armature, des câbles, des métaux ouvrés, divers éléments manufacturés, de même que de nombreux services.

Étant donné que tout le projet coûtera environ 850 millions de dollars, les salaires et les achats payés par les promoteurs se traduiront par l'injection de plus d'un demi–milliard de dollars dans l'économie locale au cours des quatre prochaines années. L'une des régions les plus économiquement défavorisées du Canada recevra plus d'un demi–milliard de dollars. Cela devrait donner un bon élan à l'économie du Canada atlantique qui en a grand besoin.

Tout cet argent frais aura aussi un effet sur les secteurs du détail et des services du Canada atlantique qui pourront prendre de l'expansion et offrir de nouveaux emplois.

Étant donné les répercussions positives du projet, il n'est pas étonnant que la majorité des habitants de l'île l'appuient. L'industrie touristique de l'Île–du–Prince–Édouard elle aussi recevra une très forte impulsion.

• (1115)

L'industrie touristique est absolument essentielle à la santé économique de l'Île–du–Prince–Édouard. La part du produit intérieur brut que cette industrie représente dans cette province est plus élevée que dans toute autre province du Canada.

On a étudié attentivement les effets que le raccordement permanent aura sur le tourisme et on a conclu que le nombre de visiteurs augmenterait dès la première année. Selon certains chiffres, cette augmentation serait d'environ 25 p. 100. Il y aura certainement des touristes qui se rendront là–bas durant la phase de construction pour voir comment les travaux se déroulent. Il y aura aussi beaucoup de touristes qui se rendront à l'Île–du–Prince–Édouard et ailleurs au Canada atlantique une fois la construction du pont terminée parce que ce sera vraiment quelque chose à voir.

Une augmentation du nombre de touristes aura des effets positifs importants sur l'industrie des services de l'Île–du–Prince–Édouard, par exemple dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du spectacle, des loisirs, de l'artisanat local, de la fabrication et du commerce de détail. Ce projet favorisera de nouveaux investissements dans l'infrastructure touristique de l'Île–du–Prince–Édouard.

Le tourisme n'est certes pas la seule industrie qui profitera de ce raccordement permanent. L'accès à une liaison plus fiable, plus rapide et, à la longue, moins coûteuse avec le continent rendra certainement l'industrie agricole et l'industrie des pêches de l'Île–du–Prince–Édouard plus concurrentielles et devrait les aider à élargir leurs marchés. Même si les avantages directs iront à la région de l'Atlantique, il est également vrai que ce projet apportera beaucoup à l'ensemble du Canada.

Pour être couronnée de succès, la relance économique que notre gouvernement veut stimuler doit toucher toutes les régions du pays. En donnant aux Canadiens de l'Atlantique la chance de travailler pour renforcer leur infrastructure dans le secteur des transports et de créer des possibilités économiques à long terme, nous faisons du Canada un pays plus fort.

La façon la plus efficace de contenir la croissance des dépenses sociales dans notre pays, c'est de redonner des emplois aux travailleurs. C'est exactement l'objectif que notre gouvernement cherche à atteindre et c'est exactement ce que ce projet nous permettra de faire. Ce projet donnera des emplois aux travailleurs du Canada atlantique et les aidera à améliorer leurs compétences professionnelles. Il stimulera l'industrie touristique de l'Île–du–Prince–Édouard et améliorera grandement le système de transport dans cette province parce que les gens n'auront plus à attendre longtemps pour prendre le traversier.

On a grandement besoin de l'argent qui sera injecté dans l'économie sur une période de quatre ans, soit plus d'un demi–milliard de dollars, ainsi que du raccordement permanent lui–même, projet dont nous parlons depuis plus de 100 ans à l'Île–du–Prince–Édouard.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, mon chef a présenté à cette Chambre, plus tôt, la position de notre parti relativement à cet ouvrage. En résumé, le député de Lac–Saint–Jean souscrivait aux impératifs économiques du parti au pouvoir en ce qui a trait à cet ouvrage. Il prenait aussi acte du fait que le ministre intéressé se reconnaissait soumis à un référendum, lorsque la volonté populaire s'exprime.

Dans le cas de l'ouvrage qui nous intéresse aujourd'hui, ce pont de 13 kilomètres qui va relier l'Île–du–Prince–Édouard au continent, on dit partout ici, surtout du côté du parti ministériel, que cela favorisera la création d'emplois, la stimulation de l'économie, ce, avec quoi nous sommes tout à fait d'accord. Sauf que j'aimerais demander au député qui vient de prendre la parole, faute par son ministre d'être présent en ce moment, si une directive officieuse sera donnée à l'effet de ne pas engager sur ce travail–là ou sur ce projet–là des Canadiens ou des Québécois du centre—de l'Ontario ou du Québec—comme cela se fait officieusement actuellement pour le projet Hibernia à Terre–Neuve? On sait que sur ce projet, les Québécois ont été systématiquement exclus du travail. Donc, j'aimerais qu'on apporte, à la population du Québec en particulier, ainsi qu'à la population canadienne en général, une précision à cet effet. Est–ce que la mobilité de la main–d'oeuvre sera contrecarrée par une disposition quelconque légale ou autre, concernant ce travail–là?

• (1120)

[*Traduction*]

M. MacAulay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Le ministre est sûrement tout à fait capable de parler en son nom propre. Je suis convaincu que Travaux publics Canada ne s'occuperait jamais d'un projet stipulant qu'aucun travailleur du Québec ou d'ailleurs ne peut y occuper un emploi.

J'ai dit que nous représentons une région où le taux de chômage est probablement le plus élevé au pays. Nous avons besoin d'emplois, et ce projet crée des emplois dans notre propre région. Le fait est que nous avons la main–d'oeuvre et que nous avons le projet. Jamais nous ne voudrions exclure qui que ce soit. Les emplois se trouvent dans la région, et le projet aussi.

Je voudrais surtout remercier le chef de parti du député pour son appui au projet. Quand il viendra en vacances dans l'Île–du–Prince– Édouard, il trouvera sûrement beaucoup plus facile de s'y rendre dans quelques années. Il sera le bienvenu pour y travailler ou pour nous visiter.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le ministre d'avoir proposé cette résolution à la Chambre aujourd'hui. C'est un pas de géant pour l'Île–du–Prince–Édouard, pour le Canada atlantique et pour l'ensemble du Canada. Le Canada atlantique vient de se mettre à l'heure du XXIe siècle. Je suis très fière de faire partie du gouvernement qui présente cette résolution aujourd'hui.

Ma circonscription, celle de Cumberland—Colchester, englobe la partie nord de la Nouvelle–Écosse et est limitée par le détroit de Northumberland de l'Île–du–Prince–Édouard. Je voudrais poser une question au député qui vient de parler du service de traversiers qui effectue actuellement la navette entre Wood Islands, à l'Île–du–Prince–Édouard, et Caribou, en Nouvelle–Écosse. C'est un moyen de transport que peuvent emprunter depuis un certain temps déjà les touristes qui viennent en Nouvelle–Écosse. Je me demande quelles répercussions aura le pont qui reliera l'Île–du–Prince–Édouard au Nouveau–Brunswick.

M. MacAulay: Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée de Cumberland—Colchester, de soulever cette question importante qui était bien entendu au nombre de mes préoccupations durant les pourparlers sur le raccordement permanent. J'ai dit que l'affluence touristique augmentera d'environ 25 p. 100. Il y aura donc plus de circulation. Il ne fait aucun doute que nous bénéficierons des infrastructures principales et du raccordement permanent, ainsi que du service de traversiers qui relie Wood Islands et Caribou et qui est extrêmement important.

Je suis évidemment très heureux que, aux termes de l'article 14, le Canada reconnaisse maintenant l'importance et le caractère particulier du service de traversiers entre Wood Islands et Caribou et qu'il souligne que la construction et l'exploitation du raccordement permanent ne diminuent en rien l'importance de ce service. Ce service qui relie l'Île–du–Prince–Édouard à la Nouvelle–Écosse est en effet primordial.

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt et certainement avec plaisir que je me lève pour appuyer l'amendement constitutionnel qui est proposé et qui permettra la construction d'un lien fixe, soit d'un pont entre la province de l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que ce projet est d'intérêt tout à fait particulier pour les gens de Beauséjour, parce que justement, un point d'attache de ce pont se trouve dans la circonscription de Beauséjour, soit dans la communauté du Cap–Tourmentin. Quand vous voudrez avoir accès au pont en venant de la Nouvelle–Écosse, vous passerez par Port Elgin pour vous rendre au Cap–Tourmentin, et si vous venez du Nouveau–Brunswick, vous allez passer par Moncton, Shediac, Cap–Pelé, Port Elgin, Cap–Tourmentin. Alors, les gens qui vont se servir de ce pont passeront par chez nous.

• (1125)

Comme le ministre l'a souligné, c'est un projet majeur, comme on n'en a jamais vu par chez nous. On parle d'un projet de 840 millions de dollars sur une période de trois à quatre années.

Ce projet, bien sûr, va être créateur d'emplois, on parle de 900 à 1 000 emplois par année pour quelques années. Je vous assure que les gens de mon comté sont heureux de voir ce projet aller de l'avant pour la simple raison que, étant donné la situation actuelle dans la province et en fait dans tout l'Atlantique, où il y a un effondrement de l'industrie de la pêche, surtout pour les pêcheurs de poisson de fond, tous les efforts qui visent à créer de l'emploi sont bien reçus et bien vus. De plus, on nous assure, et nous en sommes certains, que 96 p. 100 des travailleurs proviendront de la région de l'Atlantique, sans exclure pour autant aucun travailleur des régions d'ailleurs. Et vous allez comprendre que les gens de chez nous vont faire tout en leur pouvoir pour se mériter un emploi sur ce projet.

On dit aussi que 70 p. 100 de l'approvisionnement nécessaire à ce projet se fera dans la région atlantique par des entrepreneurs de notre région. Et à cet effet, la Commission économique du sud–est du Nouveau–Brunswick a embauché une personne, avec le concours de l'APECA, l'Agence pour la promotion économique du Canada atlantique, qui verra à informer tous les entrepreneurs du coin afin qu'ils soient en position pour offrir leurs services, qu'ils détiennent toute l'information qui pourrait leur être nécessaire.

J'ai suivi un peu la préparation de ce projet parce que cela fait longtemps qu'on parle d'un pont, et je dirais même que dans mon comté, il existe un viaduc qui avait été érigé et une route d'accès qui avait été construite vers la fin des années 1950 lorsqu'on parlait d'un projet de raccordement de l'île au Nouveau–Brunswick. Cela fait longtemps qu'on en parle, même que les gens de chez nous se demandaient si ce n'était pas là qu'un rêve que de parler d'un pont. Mais il semble bien que cette fois–ci, cela va se concrétiser, et nous le souhaitons.

Lorsque je dis que cela fait longtemps qu'on en parle, je dois ajouter qu'il a été aussi préparé avec beaucoup de soin. Il y a eu une série de rencontres publiques afin d'informer les gens de toute la région atlantique sur la façon dont on allait procéder quant aux méthodes de construction et aussi pour rassurer les gens qui avaient des préoccupations au niveau de l'environnement. Je dois vous dire que beaucoup de personnes et de groupes ont manifesté cette préoccupation de l'environnement. Je vous assure, monsieur le Président, ainsi que tous les députés de cette Chambre, que comme les gens de mon comté, je suis aussi très préoccupé par l'environnement.

Alors, comme je le disais, je partage en fait cette préoccupation, mais je suis assuré, d'après tout ce que j'ai entendu, tout ce qui a été dit, et bien sûr d'après toutes les études qui ont été faites également. Le ministre n'exagérait pas lorsqu'il disait qu'il y avait des études qui représentaient une pile de documents d'environ six pieds de hauteur; c'est vrai. Il y en a eu, ils sont là, pour

être vus par tout le monde. Alors, je suis certain que toutes les précautions ont été prises pour s'assurer que l'environnement sera protégé.

• (1130)

Je sais aussi que tous les travaux qui se dérouleront dans les chantiers, du côté du Nouveau–Brunswick ou du côté de l'Île–du–Prince–Édouard, seront régis par des procédures strictes, autant sur la terre ferme que sur le détroit de Northumberland, soit sur la mer.

Les travailleurs devront suivre des procédures sévères et surveillées par un comité chargé de s'assurer que toutes les précautions sont prises vis–à–vis de l'environnement. Il est un peu rassurant, en fait, que l'entrepreneur et tous les sous–traitants devront surveiller leur façon de procéder et respecter l'environnement.

Bien sûr, même si nous prenons toutes les précautions, il se pourrait que certains groupes d'individus soient affectés, et je pense particulièrement ici aux pêcheurs. Afin d'offrir une certaine protection à ces groupes, particulièrement aux pêcheurs, parmi lesquels les pêcheurs de pétoncle et de homard seront les plus affectés, on a mis sur pied un comité qui verra à mettre en place un programme de compensation. Depuis le tout début, c'est ce que nous avions exigé, autant les citoyens, les pêcheurs que les associations du coin, qu'il soit mis sur pied un programme de compensation avant le début des travaux, afin de s'assurer que s'il devait y avoir des effets néfastes pour la pêche, que ces gens–là seraient compensés pour leurs pertes.

Même si le mécanisme final n'a pas été déterminé, il y a actuellement un comité composé de pêcheurs, de représentants de l'association des pêcheurs, de fonctionnaires qui étudient ce problème.

Lorsque je parlais des pêcheurs de homard, les gens du Cap–Tourmentin seront d'abord les plus affectés parce qu'on devra libérer un corridor à travers le détroit, où la construction va se faire, et les pêcheurs des autres collectivités, en s'éloignant du Cap–Tourmentin, soit de Murray Corner, de l'Aboiteau, de Cap–Pelé, de Shediac, et en montant dans le détroit de Northumberland, de Cocagne, Bouctouche, et même en allant jusqu'à chez nous, pourront sentir les effets de la construction. Je ne crois pas que ces effets soient considérables, du moins je l'espère, mais si ça devait les affecter, on aura certainement en place un mécanisme pour les compenser.

Je n'ai parlé que des pêcheurs de homard, mais il y a aussi les pêcheurs de pétoncle, car il y a des bancs de pétoncles qui seront affectés par la construction de ce pont.

[*Traduction*]

Un groupe sera directement touché par la construction du pont. Ce sont les familles des travailleurs du traversier. Ceux–ci perdront leur emploi lorsque le pont sera achevé. Le service de traversiers emploie plus de 400 travailleurs à l'heure actuelle, mais le pont ne donnera qu'environ 60 ou 70 emplois. Je tiens à assurer à ce groupe ainsi qu'aux députés que tous les efforts seront déployés pour offrir aux personnes directement touchées des indemnités de départ et une formation de façon à réduire au minimum les effets de la perte d'emplois. J'ai communiqué avec Marine Atlantique à ce sujet. La direction a entamé des discussions, avec les syndicats pour essayer de concevoir un programme propre à atténuer les effets de la perte d'emplois.

• (1135)

Je suis prêt à collaborer par tous les moyens pour veiller tout d'abord à ce que les emplois créés à l'ouverture du pont soient offerts aux travailleurs du traversier et à ce que les travailleurs sans emploi reçoivent des indemnités de départ acceptables.

[*Français*]

En conclusion, j'appuie ce projet. Je l'appuie, parce qu'il sera créateur d'emplois et donnera un nouvel essor à l'industrie touristique. Bien sûr, mon collègue de l'Île–du–Prince–Édouard disait tout à l'heure que l'industrie touristique de l'Île–du–Prince–Édouard connaîtrait un nouveau développement. J'en suis heureux, mais nous, de Beauséjour, allons essayer, en offrant des facilités touristiques—le pays de la Sagouine, que vous connaissez bien, le Parc de l'Aboiteau qui est en voie d'aménagement et les autres projets actuellement considérés—, de retenir les visiteurs, soit lorsqu'ils iront sur l'île, soit sur leur chemin de retour. Nous allons les inviter à passer quelques heures, quelques jours chez nous.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que nous avons pris grand soin de nuire le moins possible, par ce projet, à l'environnement et à la pêche. Nous avons cherché à faire en sorte que ce projet soit digne d'admiration et de la plus grande qualité.

Cela dit, à propos de recyclage ou de sécurité d'emploi pour ceux qui perdront leur poste, il m'a été signalé, au cours de discussions sur le développement économique avec les municipalités dans ma région, que nous pourrions peut–être offrir sur place nos programmes de formation. Ceux et celles qui travaillent à ce nouveau projet auraient ainsi l'occasion d'améliorer leurs compétences de base, leurs connaissances de l'informatique et d'acquérir les autres compétences nécessaires en prévision de leur emploi suivant. Le député a–t–il songé à cela, dans ses réflexions sur les programmes de formation?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses commentaires et de sa question. Je tiens à l'assurer que tous les efforts seront faits pour garantir que tous les programmes gouvernementaux, autant du gouvernement que des associations du coin, seront mis à la disposition des travailleurs afin de les encourager et de leur permettre de se trouver un emploi, autant lors de la construction, de la réalisation de ce projet, que dans les opportunités qui seront créées après la fin des travaux de ce pont. Tous les efforts seront mis de l'avant pour s'assurer que nous puissions profiter au maximum de ce projet.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'amendement à la Constitution et avec la construction de ce pont. Je pense que cela développera énormément le tourisme. J'ai déjà visité l'Île–du–Prince–Édouard et c'est l'une des plus belles îles au monde, et je connais plusieurs pays.

• (1140)

J'ai une question à vous poser à propos de la création d'emplois. À moyen terme, c'est un projet créateur d'emplois, mais à long terme, il y aura des pertes d'emplois, car si chaque année, il y a 400 travailleurs qui travaillent pour le traversier, dans cinq ans, ils vont disparaître ces 400 emplois–là pour être réduits à une cinquantaine d'emplois. Est–ce que vous avez examiné cette question? Quelles sont les propositions alternatives? Avez–vous consulté les syndicats?

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires a trouvé la période de 10 minutes très courte, et je tiens simplement à lui rappeler que la période des questions et commentaires est encore plus courte. Alors, un bref commentaire du secrétaire d'État serait apprécié.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés d'en face pour leur appui à cet amendement. Ils ont, en fait, signifié leur appui au projet en général.

Malheureusement, comme le député le disait, les gens qui travaillent actuellement pour le système de traversiers, quelques–uns d'entre eux, ou devrais–je dire plusieurs, ne trouveront pas d'emploi sur le pont.

Comme je le disais tantôt dans mon discours, Marine Atlantic, la compagnie qui fait fonctionner le système de traversiers, a déjà communiqué avec les syndicats afin de s'organiser pour minimiser les effets, lorsque le pont sera ouvert, afin que ces gens se trouvent d'autres emplois.

Bien sûr, il y a des efforts qui sont faits par les commissions économiques et les communautés de la région afin d'essayer de développer le secteur touristique qui pourrait offrir à ces gens–là des possibilités d'emplois. Mais je vous assure que tous les efforts seront faits pour aider ces gens à se resituer, lorsque le pont sera ouvert, afin qu'ils puissent se trouver d'autres emplois.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, même en étant d'accord sur le fond avec le gouvernement, les interventions que nous faisons ici nous montrent que l'approche qui est utilisée par ce dernier est bien différente de celle qui pourrait être utilisée par les députés de ce côté–ci de la Chambre.

Au–delà de l'accord qu'on peut donner à ce projet, nos préoccupations sont évidemment de l'ordre de l'impact qu'un tel projet peut avoir dans les différents milieux. Il m'apparaît, à première vue en tout cas, j'oserai le dire, que le gouvernement n'est pas très bien outillé à ce stade–ci pour répondre à toutes les questions, à tous les problèmes qui risquent de se présenter dans le projet qui nous est soumis.

Tout d'abord, je dois dire, après avoir écouté le ministre ce matin, que j'ai trouvé plutôt étonnant qu'avant même de connaître la position de l'opposition officielle sur le projet, il ait décidé, ou tout comme en tout cas, quand on regarde ses arguments, il ait décidé que nous serions contre le projet. C'est bizarre, je ne sais trop par quel processus mental il est passé pour en arriver à la conclusion, avant même que nous ayons pu nous prononcer sur le sujet, avant même que le débat n'ait commencé, qu'il ait pu arriver à la conclusion que nous serions contre.

Peut–être a–t–il oublié, ou n'a–t–il jamais écouté l'opposition officielle quand elle garantissait aux électeurs canadiens que le souci de la justice distributive et de l'équité nous guiderait toujours dans l'analyse que nous ferions de l'ensemble des éléments qui seraient soumis à notre considération dans cette Chambre. Peut–être le ministre a–t–il oublié cela ou peut–être ne l'a–t–il jamais su! Monsieur le Président, donnons–lui le bénéfice du doute et avertissons–le pour l'avenir. Que le ministre n'ose plus jamais penser à la place de l'opposition officielle, considérant le fait qu'il semble déjà suffisamment préoccupé à essayer de comprendre la nature des dossiers qu'il soumet à cette Chambre. Il n'a pas de réponses à toutes les questions, il a à travailler encore sur ces dossiers, et il serait important qu'il le fasse. L'opposition va faire son travail, et le ministre doit faire le sien.

• (1145)

Je suis particulièrement, agréablement surpris, dirais–je, de l'approche de nos amis d'en face qui disent qu'ils portent, je dirais, la plus haute considération aux résultats d'un référendum qui a eu lieu à l'île–du–Prince–Édouard et qui révèlent que les citoyens de cette province sont très intéressés par le projet, le souhaitent vivement et le considèrent comme étant un progrès social important. Cette préoccupation de respecter la volonté populaire des citoyens, émise par le biais d'un référendum, mérite d'être mise en évidence et mérite aussi d'être rappelée à nos amis d'en face pour l'ensemble des référendums qui peuvent éventuellement être tenus dans ce pays et comporter des incidences importantes pour l'avenir des collectivités.

Mes plus grandes préoccupations, en ce qui me concerne, sont d'ordre environnemental. Je comprends et je m'associe au projet qui est devant nous. Je comprends son intérêt, à première vue, pour les citoyens de l'Île–du–Prince–Édouard, mais je ne peux qu'émettre certaines réserves, qui existent et qui sont là, relativement surtout au phénomène des glaces. Je ne suis pas un expert de ce genre de choses, mais on m'indique qu'il pourrait y avoir une accumulation importante de glaces à une certaine période de l'année aux abords de ce pont, modifiant de ce fait l'écologie du secteur en question et ayant une incidence, possiblement très importante, sur les pêches. Je pense que le gouvernement reconnaît cette dimension préoccupante en allouant, sauf erreur, un plan de redressement de 10 millions, pour permettre une transition auprès des pêcheurs qui travaillent dans cette région. C'est donc dire qu'on reconnaît un impact important sur les pêches.

Je suis de ceux qui sont sensibles à ce genre de situation; je suis de ceux qui auraient souhaité approfondir la question environnementale. Je suis préoccupé, je sais qu'une cause a déjà été inscrite en justice, que certains jugements ont été rendus, qu'il y a eu une deuxième possibilité pour la cour de se prononcer sur la qualité des études environnementales qui ont été faites. Mais je dois dire qu'il me semble que pour un projet de cette envergure, qui risque d'avoir des impacts très importants—on n'a pas besoin d'être un expert en environnement pour le comprendre—, toute la question environnementale aurait pu être grattée davantage, aurait pu obtenir davantage de réponses, d'éclaircissements. Il y a des points d'interrogation en ce qui me concerne sous cet aspect, il y a pour l'avenir d'un certain nombre de pêcheurs des éléments négatifs. Il y a peut–être aussi sur le plan

climatique, peut–être aussi sur le plan social, des conséquences négatives qui pourront découler de ces changements importants.

J'aurais aimé, en tout cas, que le gouvernement, au lieu de procéder un peu à la hâte, j'oserais le dire, que ce dernier aille plus loin et soit en mesure de nous donner plus d'assurance que ces questions–là ont été traitées avec soin. Ce ne sont pas les gens de l'Ontario non plus que les gens d'Ottawa qui vont avoir des problèmes avec ce pont, si jamais problème il y a, non plus que les gens de Montréal ou de Vancouver, mais bien les gens de cette région–là, qui est une région fragile sur le plan économique, qui est une région à faible densité de population. Et tout impact important, tout mégaprojet dans ce secteur–là peut, oui, avoir des répercussions extrêmement positives si le projet évidemment est adéquat, mais pourrait aussi avoir des répercussions négatives si, par hâte de le réaliser, on n'a pas pris soin d'examiner tous les aspects du problème.

• (1150)

Quant aux questions environnementales, je trouve qu'on les évacue un peu rapidement. J'ai l'impression qu'on a essayé d'arriver à cette échéance en bousculant un peu les intervenants. Bref, cette préoccupation, je souhaite qu'elle soit enregistrée à ce stade–ci.

Concernant le financement, c'est la plus grande inquiétude que suscite ce projet. On évalue les coûts du pont en question qui est, disons–le, un mégaprojet, aux environs de 850 millions de dollars. Soit! Huit cent cinquante millions, ce ne serait pas la première fois, pour un projet de cette envergure, pour lequel il n'existe pas beaucoup de précédents, qu'on se tromperait dans l'évaluation des coûts.

D'autant plus que mes informations sont à l'effet qu'une étude de la firme Wood–Gordon avait révélé, l'an dernier, que le coût pourrait se situer aux alentours de 1,3 milliard de dollars. Comment expliquer qu'on puisse aujourd'hui, avec certitude, dire que le coût sera de 850 millions, alors que c'est un projet relativement novateur et que, pour ce même projet, des experts ont déjà affirmé que le coût pourrait être d'au moins 50 p. 100 plus élevé que le chiffre qu'on nous présente aujourd'hui?

Je ne veux pas servir ici cet argument pour empêcher que le projet se fasse, mais j'aimerais au moins signaler à cette Chambre, au gouvernement et aux honorables députés d'en face, que ce ne serait pas la première fois dans ce pays qu'un mégaprojet dépasse de façon considérable les sommes initiales prévues par le gouvernement et que le gouvernement se retrouve gros–jean comme devant dans l'obligation, à même les impôts des contribuables, à même les taxes des citoyens, que le gouvernement se ramasse, dis–je, dans l'obligation de pelleter des millions dans un projet, parce que l'évaluation initiale n'était pas bonne.

Je pense qu'on ne peut pas terminer ce débat sans que le ministre responsable, qui d'ailleurs devrait être parmi nous, car il serait intéressant qu'il soit ici. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à rappeler à tous les députés la tradition qui exige qu'on ne passe pas de commentaires sur l'absence d'un député. Nous connaissons tous les exigences de notre disponibilité de temps. Je tiens simplement à rappeler à tous les députés qu'on ne mentionne pas l'absence d'un autre député.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je veux bien ne pas mentionner l'absence de la personne, mais j'aimerais savoir si quelqu'un en face pourra répondre aux questions qu'on se pose.

Si la question vaut la peine d'être débattue, il serait important qu'on puisse avoir un interlocuteur valable pour répondre à ces préoccupations. Je pense que le sens du Parlement, je me permettrai de vous le rappeler, le sens du Parlement est vraiment de permettre aux parlementaires de faire connaître des points de vue sur des projets.

Je crois que la motion qui est devant nous aujourd'hui est de nature à demander la collaboration de l'opposition. D'ailleurs, un certain nombre de discours faits jusqu'à présent sollicitent cet appui. On l'accorde, mais encore faudrait–il, et c'est important, que les personnes concernées aient au moins le souci de répondre aux préoccupations qui sont les nôtres.

Je veux bien ne pas mentionner l'absence ou la présence, mais je souhaite, et je suis certain d'être en concordance avec le Règlement à cet égard, je souhaite vivement que quelqu'un puisse apporter une réponse, que quelqu'un nous écoute pour pouvoir donner des détails et des explications sur cette question.

Donc, je reviens à la question du financement. Ce ne serait pas la première fois, dans ce pays, qu'un projet coûterait plus cher que prévu. De quelles façons le gouvernement a–t–il prévu financer les dépassements de coûts, s'il y en a? J'imagine qu'un gouvernement responsable a prévu une façon de procéder. Si c'est le cas, j'aimerais qu'on nous la transmette, qu'on nous explique qui assume des responsabilités, si ça s'avérait un projet désastreux au plan de la construction. Il serait important qu'on le sache.

• (1155)

Monsieur le Président, vous comprendrez que, compte tenu de la situation, il y a eu une époque où, peut–être, ces questions–là avaient moins d'importance, compte tenu de la solidité financière du gouvernement, mais dans un contexte où on s'apprête à couper dans des programmes sociaux ou dans des programmes de santé, un peu partout, par manque d'argent, parce qu'on a un déficit d'au–delà de 40 milliards annuellement, on se préoccupe de cette question–là à ce stade–ci. Le gouvernement doit avoir prévu une façon de financer les dépassements s'il y a lieu et qu'il nous la fasse connaître.

Concernant l'entretien, une autre préoccupation qui nous appartient est la suivante. Je n'ai pas vu, dans les documents qui m'ont été accessibles, d'estimation. Probablement qu'elle existe, mais je ne l'ai pas vue. J'aimerais que le gouvernement puisse répondre à la question suivante: À combien sont estimés annuellement les coûts d'entretien de cette structure? Seraient–ils assumés par le consortium qui gérera ce pont–là? Y a–t–il des coûts maximums prévus? S'il y a des dépassements à ces coûts d'entretien ou des bris majeurs, qui en est responsable? Est–ce que le gouvernement endosse une certaine responsabilité là–dedans ou est–ce que, tout simplement, les promoteurs assumeront tous les imprévus et les aléas qui pourraient survenir? Il serait important que nous le sachions.

Quoiqu'il ne s'agisse pas du même type de structure, on sait qu'un pont au–dessus de l'eau salée est une structure qui risque d'être endommagée beaucoup plus facilement que partout ailleurs. Les coûts d'entretien risquent donc d'être proportionnels à l'emplacement de ce pont–là, au fait qu'il est extrêmement long et dans une situation, on l'admettra, peu facile, en plein golfe Saint–Laurent et soumis à des variations de température et à des conditions climatiques particulièrement difficiles. Il serait donc intéressant qu'on nous donne toutes les informations relatives aux responsabilités assumées par le gouvernement quant à l'entretien ou quant à un bris majeur possible de la structure, une fois celle–ci en place.

Voilà donc un certain nombre de questions qui méritent des éclaircissements. Je pense que ce projet–là est trop important, économiquement, pour la région qu'il dessert pour qu'on puisse se permettre de ne pas en faire un succès, un succès de construction, un succès d'opération.

Je sais que mes collègues d'en face semblent d'accord avec l'approche que je propose en disant: «Oui, il faut que ce soit un succès», mais il ne s'agit pas de le dire, il ne s'agit pas d'exprimer la pensée magique qu'on veut que ce soit un succès de construction, que ce soit un succès au plan social et économique, que ce soit un succès au plan de l'entretien, que ce soit un succès pour l'entreprise qui va l'opérer, que ce soit un succès pour le gouvernement qui va regarder circuler les gens et qui va relier ainsi une province isolée avec le continent. On veut bien que ce soit un succès dans tous ces aspects–là, mais il ne s'agit pas d'avoir la pensée magique pour que ce soit ainsi.

Il faut que le gouvernement agisse de façon responsable, et c'est pour ça qu'il doit donner des explications, qu'il doit fouiller, gratter le moindre aspect qui peut faire problème ou sur lequel on pourrait se poser des questions pour éviter que, encore une fois, ce gouvernement ne se lance dans une aventure sans fin dont le résultat, malheureusement, serait de mettre à contribution encore une fois l'ensemble des contribuables canadiens, dans quelque chose, en plus, qui ne fonctionne pas bien.

Alors, il y a beaucoup de questions qui restent sans réponse, et je crois qu'il appartient à cette Chambre, au cours de ce débat, de donner ces réponses–là.

• (1200)

En terminant, j'aimerais bien que des personnes mandatées par le ministre puissent répondre à toutes ces questions, et faire part de mon inquiétude de voir que les emplois—mon collègue de Bourassa y a fait allusion tout à l'heure—qui sont liés actuellement au service de traversiers, tout près de 400 emplois, bref 350 emplois en gros, risquent de disparaître, puisque évidemment le pont ne nécessitera pas autant d'employés que le nécessite un service de traversiers.

Je comprends bien qu'il y ait pu y voir des discussions avec plein de monde. Vous savez, avant que ne ferme une entreprise, il y a toujours plein de discussions entre les centres de main–d'oeuvre, tout ce beau monde–là, les corporations de développement économique, pour trouver des solutions, recycler du monde, etc. Le résultat en est que les emplois nets sont diminués considérablement dans ce secteur, un secteur qui en a grandement besoin.

Il n'est pas évident que les gens vont trouver facile sur le plan social de vivre cette mutation négative qui fait disparaître des emplois. Est–ce que le pont apportera une équivalence positive en termes d'emplois pour les gens de l'île, pour les gens du Nouveau–Brunswick? Peut–être, on le souhaite. Mais c'est loin d'être garanti, et il m'apparaît qu'il y a beaucoup de zones grises dans toute cette question de l'emploi. Et le gouvernement aurait avantage aussi à faire en sorte de gratter cette question–là et de trouver des réponses un peu plus complètes que celles qu'on a eues jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai une courte remarque à faire sur le discours du député.

D'abord, il me semble y avoir un peu de confusion entre le député et le chef de l'opposition quant aux effets sur l'environnement et l'évaluation à cet égard. Nul doute qu'ils s'expliqueront sur cette apparente divergence.

Je voudrais également faire remarquer que le ministre a déjà répondu, dans son discours initial, à nombre des questions que le député voulait lui poser. Je ne sais pas si le député était présent à ce moment–là. Peut–être s'entretenait–il avec un collègue. Nombre des questions posées avaient trait, à ma connaissance, à des points déjà soulevés par le ministre et ayant sans doute échappé au député.

Le député a signalé l'absence du ministre. Je tiens à lui faire remarquer que tout juste derrière le ministre siège son secrétaire parlementaire, le député de Saint–Boniface. J'estime qu'il importe pour tous les députés de reconnaître le formidable soutien que les ministres reçoivent de leurs secrétaires parlementaires. Ces derniers assument des responsabilités supplémentaires et font un travail colossal, notamment, en ce qui concerne les questions du genre de celle soulevée par le député.

Je ne veux certes pas demander l'impossible aux secrétaires parlementaires, mais j'estime que ceux–ci ont la compétence voulue pour étudier très attentivement les questions de ce genre.

Pour ma part, je compte sur une secrétaire parlementaire, qui se trouve tout juste derrière le député de Saint–Boniface et qui m'est d'un très grand secours dans les débats sur des questions comme celles–ci. Quand le député de Saint–Boniface et elle prennent la parole sur des points particuliers, ils le font au nom de leur ministre. J'estime d'ailleurs qu'ils ont autant d'éloquence que les ministres, voire davantage. Nous sommes très heureux du soutien qu'ils nous offrent.

Je ne doute pas que le député voudra dissiper l'impression qu'il a laissée que, d'une certaine façon, le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de répondre aux questions qu'on lui pose. Je sais parfaitement bien que le secrétaire parlementaire est tout à fait capable de répondre d'une manière détaillée et précise aux questions. Je ne doute pas que le député, qui est un partisan de l'équité dans cette enceinte, trouvera les réponses tout à fait acceptables.

Il est important de souligner que, si le ministre des Travaux publics vient à s'absenter, son secrétaire parlementaire peut le remplacer au pied levé. C'est la même chose dans mon cas. J'ai dû aller à Vancouver hier, mais je n'ai eu aucune crainte à confier toutes les questions liées à mon ministère à ma secrétaire parlementaire qui, je le répète, possède toute la compétence voulue.

Le député reconnaîtra sans doute qu'en cas d'absence des ministres, et cela arrive de temps en temps, on peut faire pleinement confiance aux secrétaires parlementaires. Si le député n'était pas à la Chambre et qu'il n'ait donc pas entendu les réponses aux questions qui l'intéressent, nous serions. . .

• (1205)

Le président suppléant (M. Kilger): Je me demande si je pourrais demander la collaboration des deux côtés de la Chambre au sujet de l'absence et de la présence des députés. Comme chacun sait, les horaires des députés sont si chargés qu'ils ne peuvent pas être à la Chambre tout le temps. Je demande donc aux députés de faire preuve de respect les uns envers les autres à cet égard.

Je présume que le ministre n'a plus rien à ajouter.

[*Français*]

Le député de Roberval a-t-il quelque chose à ajouter aux commentaires du ministre du Revenu?

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, c'est inquiétant qu'un membre du Cabinet réussisse à démontrer que ce qu'il voulait entendre, il l'ait entendu.

Il y a des choses que je n'ai jamais dites dans mon intervention et on vient me prêter certains propos. Je n'ai jamais dit que le secrétaire parlementaire était incapable de répondre aux questions. Je n'ai jamais dit cela! Mais est-ce ce que le ministre a compris? Ce serait, pour le ministre, une façon inquiétante de se comporter dans cette Chambre. Je n'ai jamais dit cela. Par contre, j'ai soulevé un grand nombre de questions auxquelles le ministre n'a pas du tout apporté d'explications dans son discours.

Or, le ministre du Revenu vient nous dire que le ministre a répondu à toutes les questions posées par le député. Ou bien le ministre n'entend que ce qu'il veut entendre ou il y a un problème d'interprétation, de compréhension. Mais il y a un problème quelconque.

J'ai posé des questions qui méritent d'avoir une réponse. Si le secrétaire parlementaire est capable d'y répondre, qu'il se lève et qu'il réponde. C'est pour cela que, considérant l'importance du temps de cette Chambre, j'ai pris la peine de consacrer 20 minutes à questionner le projet de façon raisonnable, correcte, convenable, en style parlementaire. Je ne veux pas me faire reprocher d'avoir donné mon aval à un projet alors que j'avais, en toute conscience, des préoccupations. Cet aval, je l'accorde, tout en disant au ministre qu'on aimerait avoir des explications. Cela me semble normal; c'est ainsi que se font normalement les débats en Chambre et j'aimerais qu'on y donne une suite plus sérieuse que de dire que j'ai dit des choses qui n'ont jamais été prononcées.

Je ne comprends pas l'approche du ministre et je ne suis pas sûr qu'il la comprenne lui-même, si je regarde la façon dont il m'a répondu.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui a duré 20 minutes, ainsi que le discours du chef de son parti.

Tous deux reconnaissent qu'il s'agit d'une modification à la Constitution. En fait, la reconnaissance, par le gouvernement, du référendum qui s'est tenu sur l'île et de l'importance de ce référendum semble les réjouir.

On dirait qu'ils veulent se servir de cette discussion pour créer un précédent en vue d'autre chose. Ils n'ont fait aucun commentaire, cependant, sur ce qu'a dit le ministre à propos de l'importance de cet ouvrage de franchissement non seulement pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi pour tous les Canadiens.

S'ils veulent se servir de la discussion d'aujourd'hui comme d'un précédent en vue d'autre chose, qu'ils se rappellent qu'il est important que les questions examinées à la Chambre profitent à tous les Canadiens. Je crois que certaines des initiatives que le député pourrait proposer dans l'avenir ne profiteront pas à l'ensemble des Canadiens.

À mon avis, la direction prise par son parti et les efforts qu'il fait pour renforcer la position du Québec ne sont ni dans l'intérêt de tous les Canadiens, ni dans celui de tous les Québécois. Cependant, j'hésite à me prononcer en leur nom. Je voudrais simplement faire remarquer cela au député et lui rappeler que lorsque le ministre a parlé de cet ouvrage de franchissement, il a beaucoup insisté sur son importance pour le pays tout entier.

• (1210)

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je suis absolument abasourdi. Je suis sidéré et j'ai beaucoup de difficulté à réagir à l'intervention que vient de faire la députée, alors qu'elle est en train de nous expliquer qu'un référendum, lorsqu'il est tenu pour une question qu'elle juge d'intérêt national, doit être respecté, mais que, éventuellement, un référendum qui pourrait être tenu sur une question, donc qu'elle ne juge pas d'intérêt national, n'aurait pas la même valeur ou ne devrait pas intéresser cette Chambre de la même façon.

M. Lavigne (Verdun—Saint-Paul): C'est vrai!

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'entends des commentaires à l'effet que c'est vrai. C'est grave ce qui vient d'être dit. Si le respect de l'exercice démocratique pour les gens d'en face. . .

Une voix: On doit l'écouter?

M. Gauthier (Roberval): Oui, vous devez l'écouter. Si le respect d'un geste démocratique pour les députés d'en face n'a d'intérêt que dans la mesure où il sert leurs fins, bien, il est temps que le chat sorte du sac.

Je pense que dans ce pays, le respect des valeurs démocratiques, quel que soit le résultat de la consultation démocratique, doit être respecté, quelles qu'en soient les conséquences. Si jamais, de ce côté, des députés de la Chambre croyaient qu'on peut bafouer le résultat d'un exercice démocratique quand il ne sert pas nos intérêts politiques, je les inviterais à en discuter avec leur premier ministre. Ils ont comme un problème à l'intérieur du caucus. Je ne suis pas sûr que l'honorable premier ministre pourrait être très fier de savoir que ses députés ne comptent respecter les référendums que lorsque le résultat fait leur affaire. On en prend bonne note.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir me prononcer sur cette modification aujourd'hui, sachant pertinemment que la construction de cet ouvrage de franchissement fait bel et bien partie du programme du gouvernement. Il ne nous reste plus qu'à adopter cette résolution portant modification des conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard au Canada.

Je tiens à remercier mon collègue, l'honorable député de Cap Breton—Richmond-Est et ministre des Travaux publics. Ardent défenseur des intérêts du Canada atlantique, il mérite, à coup sûr, la gratitude de l'ensemble des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard pour tout ce qu'il a fait en faveur de la construction de cet ouvrage de franchissement. Pour ma part, j'y suis favorable depuis le début puisque j'ai voté en faveur lors du plébiscite de 1988.

À l'intention de tous les députés présents, je voudrais apporter une précision sur un point qui a été soulevé par le député de Roberval et deux autres députés. L'Île-du-Prince-Édouard n'a jamais tenu un référendum sur ce projet. Certes, elle a tenu un plébiscite là-dessus, mais ce sont deux choses différentes. Le référendum a un caractère exécutoire, pas le plébiscite.

Désireux de connaître l'opinion de ses concitoyens au sujet de l'éventuelle construction d'un ouvrage de franchissement, le premier ministre de l'époque, M. Ghiz, avait organisé un plébiscite. Il n'était donc pas lié par les résultats de l'exercice. Il voulait tout simplement savoir si l'opinion publique était en faveur ou pas de son initiative. Si les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard lui avaient fait savoir qu'ils étaient contre l'ouvrage de franchissement, il était tout disposé à abandonner les démarches entreprises.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ne se sont jamais prononcés par voie de référendum sur l'ouvrage de franchissement. S'il y a encore des députés d'en face ou de ce côté-ci qui le croient, je répète qu'il n'en fut rien.

Depuis que la Chambre a donné son aval au projet le 15 juin dernier en adoptant le projet de loi C-110, ma décision d'appuyer la construction de cet ouvrage n'en est que plus inébranlable. Même si le projet n'en est encore qu'à ses débuts, on voit déjà un vent d'espoir et d'optimisme souffler sur l'île. Un représentant de l'industrie de la construction a déclaré que les retombées du projet n'étaient pas seulement de nature économique. On ne parle que de cela.

Je me rends compte que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard n'étaient pas, ne sont pas et ne seront probablement jamais unanimement en faveur de la construction du pont. En 1988, lors du plébiscite, les résultats étaient d'environ 60 p. 100 et 40 p. 100. Depuis, l'appui au projet a augmenté constamment. Selon des estimations récentes, 75 à 80 p. 100 des habitants sont favorables à la construction d'un lien permanent. On a déployé tous les efforts pour offrir aux opposants légitimes du projet l'occasion d'exposer leurs motifs devant le comité législatif.

• (1215)

Au cours des audiences du comité législatif de la Chambre des communes, en mars dernier, nous nous sommes efforcés de favoriser un équilibre entre le nombre de témoins qui étaient favorables au lien permanent et ceux qui s'opposaient à ce projet.

Plus de 200 nouveaux députés à la Chambre n'ont pas participé à ces débats de la trente-quatrième législature, lorsque nous avons adopté le projet de loi C-110 autorisant la mise en oeuvre du projet. Quand cette mesure législative a été adoptée ici, la question que soulèvent le député de Roberval et d'autres députés avait déjà été débattue et avait été consignée dans tous les comptes rendus, que ce soit ceux du comité législatif ou les débats de la Chambre de mars, mai et juin derniers. Bon nombre des questions qu'on soulève aujourd'hui ont déjà été débattues et nous y avons répondu de notre mieux. Si les députés désirent faire la lecture des débats qui ont été tenus à la Chambre lorsque le projet de loi C-110 portant sur le lien permanent a été adopté, qu'ils le fassent.

Aujourd'hui, notre principale préoccupation est la modification de la Constitution. Le projet de loi visant à construire un lien permanent a déjà été adopté. Je peux comprendre que les députés soient curieux et qu'ils posent des questions aujourd'hui.

Comme je l'ai dit plus tôt, malgré l'opposition de certains milieux locaux, l'appui au projet a continué d'augmenter parmi les insulaires. Nous sommes ici aujourd'hui pour franchir le dernier obstacle juridique et adopter une modification à la Constitution, ordonnée par les tribunaux, qui autorisera un ouvrage de franchissement, un pont, à la place du service de bateaux à vapeur prévu par les conditions d'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette modification résulte de la décision de 1992 de madame la juge Reed.

Je désire rappeler à la Chambre que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a déjà adopté cette modification constitutionnelle à l'unanimité. Ce projet est appuyé par les trois gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Canada. En adoptant cette mesure, nous disons oui au Canada atlantique.

Vu que le service de traversiers n'a pas toujours toute l'efficacité souhaitée, ce projet permettra au gouvernement fédéral de s'acquitter de sa responsabilité qui est d'assurer un service de transport et de communication adéquat entre l'île et le continent. Ce projet permettra à l'Île-du-Prince-Édouard de s'intégrer au réseau qui a ouvert d'autres parties du Canada à la croissance et

au développement. C'est un projet qui témoigne de l'esprit de notre État fédéral.

C'est pour cela que je suis heureux d'être ici aujourd'hui et de défendre une fois de plus ce projet de pont. On a maintes et maintes fois fait l'historique de l'idée et du choix d'un pont. Tout cela est bien connu. De nombreux débats ont eu lieu, et on a fait maintes études. Comme je l'ai dit, nous sommes déjà passés par là au printemps et au début de l'été, l'an dernier.

Cela étant dit, je vais parler de l'objet du débat d'aujourd'hui, qui est de modifier les conditions d'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard. Je tiens à mettre au compte rendu le texte original de ces conditions d'adhésion. Le voici:

> Que le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants [. . .]un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada;

La modification d'aujourd'hui prévoit un ouvrage de franchissement, un pont, à la place du service de bateaux à vapeur. Comme la majorité des députés le savent, nous n'avons plus de trains à l'Île–du–Prince–Édouard. Tout ce que nous faisons ainsi, c'est raccorder notre réseau routier à celui du reste du Canada.

Il a fallu plus de 120 ans et plus de 90 études avant que l'on accepte le principe de ce changement qui, déjà, profite à la région atlantique. En 1988, le gouvernement de l'Île–du–Prince–Édouard a cristallisé la question en tenant un plébiscite. Le résultat positif de cette consultation populaire a été le facteur déclenchant qui a fait passer de l'idée à la réalité. Les nombreuses études entreprises à la suite de ce plébiscite se sont penchées sur les préoccupations des gens et des gouvernements.

● (1220)

Il est temps de reconnaître que ce projet, à l'origine du rapprochement entre les entreprises et la main–d'oeuvre à l'Île–du–Prince–Édouard, est extrêmement logique. Grâce à lui, les opposants politiques se sont ralliés à une cause commune. Cette mesure essentiellement parrainée par le gouvernement conservateur durant la dernière législature avait alors été appuyée par le Parti libéral.

L'organisation Islanders for a Better Tomorrow a mené la campagne en faveur de cet ouvrage de franchissement, et nous devons lui exprimer notre reconnaissance pour ses efforts. Ce groupe et tous les autres partisans de cet ouvrage estiment que ce projet est excessivement important pour l'avenir de l'Île–du–Prince–Édouard et pour celui du Canada atlantique. Il donnera à l'Île–du–Prince–Édouard la possibilité de jouer un rôle clé dans la relance économique du Canada atlantique. Il donnera à notre province la possibilité d'être reconnue pour autre chose que pour sa petite taille, ses paiements de péréquation et ses pommes de terre.

Ceux qui s'opposent à ce projet ont soulevé certaines questions au sujet de l'environnement, de la pêche et des employés de la compagnie de traversiers. Les tribunaux ont conclu que toutes les mesures raisonnables avaient été prises et que les effets négatifs que pourrait avoir sur l'environnement le pont qu'il était proposé de construire étaient négligeables ou pouvaient être réduits grâce à la technologie. En ce qui concerne la pêche, un accord qui a été conclu prévoit que les pêcheurs seront indemnisés pour toute interruption forcée ou toute perte d'accès entraînée par les travaux de construction.

Pour ce qui est des employés de la compagnie de traversiers, des discussions sont en cours. La brochure dit exactement quelles sont les mesures que nous sommes en train d'envisager en ce qui concerne, par exemple, le recyclage des travailleurs, les possibilités d'emploi, la retraite anticipée et ainsi de suite. Ces mesures seront mises en place au cours des prochaines années afin d'apaiser les préoccupations des employés de la compagnie, ce qui est un aspect important de tous ces entretiens.

La balance penche nettement en faveur du pont. L'activité économique connaîtra une croissance certaine durant la période de construction et aussi par la suite. Le pont créera des emplois et ce sera l'occasion d'acquérir de l'expérience. L'Île–du–Prince–Édouard a désespérément besoin d'emplois.

Le lien fixe constitue le plus important programme d'infrastructure jamais entrepris dans la région de l'Atlantique. Jamais nous n'aurons une occasion d'une telle ampleur. Il est temps de passer à l'action.

C'est dans cet esprit que j'aimerais terminer en citant un article de Rob Matthews, chroniqueur du secteur des affaires pour le *Chronicle Herald* de Halifax et pour le *Mail Star* qui disait, dans un article du 4 février, à peu près ce qui suit: «Ces questions ont fait l'objet de suffisamment d'études pour que nos représentants élus ou désignés décident si le pont est valable sur les plans politique, économique et environnemental. Il faut bien arrêter d'en discuter à un moment donné. Malheureusement, d'excellents projets sont parfois contrecarrés par ceux qui veulent absolument voir le processus aboutir à leur propre solution ou sinon, préfèrent choisir un autre processus qui leur donnera satisfaction. Les entrepreneurs et les gouvernements ont finalement compris que quel que soit le projet de construction, il se trouvera toujours quelqu'un pour s'y opposer. De nos jours, il n'existe plus de consensus sur aucun sujet. Il en va de même pour les évaluations publiques alors qu'on retrouve toujours les mêmes voix et les mêmes personnalités qui se disputent le feu des projecteurs. Ils refusent d'accepter la réalité ou sont incapables de comprendre que la création d'emplois et le développement se font dans l'action et non dans la paralysie. Le lien fixe comporte d'importants avantages pour l'avenir. Plus on se hâtera d'y accéder, mieux ce sera.»

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le député à donné sa définition des mots référendum et plébiscite et en soulignant entre autres que, dans ce cas–ci, c'était simplement un plébiscite et que le gouvernement comme tel n'était pas obligé de se soumettre au résultat, mais il rappelait—on le voit aujourd'hui—que, même s'il n'était pas exécutoire selon sa définition, le gouvernement s'est plié à la volonté populaire en réalisant ce travail.

Le deuxième élément que j'aimerais soulever concerne la circulation. Pour être allé à plusieurs reprises à l'Île–du–Prince–Édouard, le pont entraînera sûrement une augmentation de la circulation. Pour rejoindre, par exemple, les îles de la Madeleine, tout le monde sait qu'on doit traverser toute l'île du Prince–Édouard pour prendre le traversier à Souris. Est–ce que le député serait en mesure de nous indiquer des études qui pourraient nous rassurer quant à l'augmentation de circulation qui pourrait occasionner des retards à se rendre aux îles de la Madeleine? Peut–il nous répondre là–dessus?

● (1225)

[*Traduction*]

M. McGuire: Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du député relativement au plébiscite, je peux lui dire que le gouvernement fédéral n'a participé d'aucune façon à ce plébiscite. Ce fut un plébiscite mené strictement à l'intérieur de l'Île–du–Prince–Édouard dans le but de donner au gouvernement, dirigé par le premier ministre Ghiz à l'époque, une indication quant à la position des insulaires face à un lien fixe avec le continent. Ça n'avait donc rien à voir avec le gouvernement fédéral; ce dernier n'était même pas indirectement intéressé au projet à cette époque. La réponse c'est donc que le plébiscite visait à sonder l'opinion publique, pour ainsi dire; il devait déterminer ce que les gens de l'île pensaient du pont.

Pour ce qui est des îles de la Madeleine, qui font partie de la belle province de Québec, je crois qu'un pont faciliterait énormément les déplacements. Le député n'aurait plus à attendre à Cap–Tourmentin pendant parfois de longues périodes. Il lui suffirait d'arriver en automobile, d'emprunter le pont et de poursuivre jusqu'à Surrey pour prendre le traversier vers les îles de la Madeleine. Une fois le pont construit, on pourrait donc passer plus de temps dans les îles.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je serai bref. J'aimerais demander quelques clarifications au député d'Egmont qui vient de me précéder.

J'ai visité sa circonscription à plusieurs reprises. C'est une région magnifique. Je l'envie un peu, lui qui représente une si belle circonscription. Je suis sûr qu'il serait lui aussi jaloux de la mienne. Je l'invite à m'y rendre visite quand il le voudra.

J'aimerais qu'il clarifie deux choses. La première a trait au plébiscite. Je semble me souvenir que la question posée laissait entendre que le lien fixe pourrait prendre la forme aussi bien d'un tunnel que d'un pont. Peut–il confirmer ce souvenir?

La deuxième chose concerne ce qu'il vient de dire à propos de l'amendement constitutionnel dont nous sommes saisis aujourd'hui et dont il aurait déjà été question à l'assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard. Je n'étais pas au courant et je me demande si le député pourrait préciser si cet amendement a fait l'objet d'une décision de la part de l'assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard, y compris la partie portant sur l'imposition de droits de péage et la privatisation possible de l'ouvrage.

M. McGuire: Monsieur le Président, j'invite le député à visiter à nouveau l'île du Prince–Édouard; j'y convie également tous les députés de cette Chambre. Il n'y a pas de plus bel endroit à visiter en été. Par contre, je ne m'attends pas à ce qu'il y vienne en hiver, pas plus que je n'aimerais me rendre dans sa circonscription en cette saison.

La question posée pour le plébiscite ne parlait pas d'option. La possibilité d'un tunnel n'apparaissait pas sur le bulletin de vote. On y demandait tout simplement: «Êtes–vous en faveur d'un lien fixe?» Parmi les entrepreneurs qui ont présenté des soumissions pour le lien fixe, certains avaient avancé l'idée d'un tunnel au tout début; un seul a approfondi la question et en a conclu que cette option coûterait beaucoup trop cher et qu'elle ne valait pas la peine d'être explorée plus avant, le pont étant l'option la moins coûteuse.

La question d'un tunnel n'est donc vraiment pas entrée en ligne de compte lors du plébiscite. Les entrepreneurs qui ont étudié l'aspect technique de la chose ont estimé que cette option comportait également de nombreux risques pour l'environnement. Elle n'était pas économiquement viable.

En réponse à la seconde question du député, je dirai qu'au printemps dernier, l'assemblée législative a adopté, à l'unanimité, une résolution avalisant la modification des conditions de l'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard au Dominion du Canada dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est chose faite, mais ce n'est qu'une résolution. L'assemblé législative avait été avisée par madame la juge Reid—tout comme nous l'avons été nous–mêmes, ce qui explique notre présence ici aujourd'hui—que le remplacement du service de traversiers par un pont ne pouvait se faire légalement sans que soit modifiée la Constitution.

● (1230)

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de participer à ce débat aujourd'hui et plus particulièrement de suivre le député d'Egmont qui défend depuis si longtemps dans cette enceinte les intérêts de sa province de l'Île–du–Prince–Édouard et la construction d'un raccordement fixe.

Avant de poursuivre, monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre nomination. C'est un plaisir de vous voir à ce poste. Je suis persuadée que vous allez très bien vous en sortir et que vous pourrez compter sur notre entière collaboration à tous.

En ce qui concerne ce débat, j'ai le privilège de siéger dans cette enceinte et de représenter une circonscription de la région de l'Atlantique depuis plus de cinq ans; je suis intervenue à d'innombrables reprises et j'ai abordé des questions qui avaient un grand intérêt et qui étaient même essentielles pour les gens de notre région. Souvent, lorsque nous examinons les possibilités qui s'offrent en matière d'emplois, de création d'un climat plus favorable aux entreprises, d'exploitation de certaines ressources naturelles et le reste, nous nous heurtons à des murs à cause de notre faible population. À l'instar de toutes les régions du pays, nous sommes confrontés à des problèmes de distance, etc.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour appuyer cette modification constitutionnelle tendant à permettre la construction d'un raccordement fixe entre le Nouveau–Brunswick et l'île du Prince–Édouard.

De nombreuses raisons militent en faveur de ce projet. Je sais que des députés de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick intéressés de beaucoup plus près que moi par la question en ont déjà parlé, mais je voudrais simplement m'arrêter sur un domaine dans lequel, selon moi, ce raccordement fait une grande différence. J'ai trouvé très intéressante l'intervention du député qui a questionné mon collègue d'Egmont au sujet de la circulation et de la façon de se rendre aux îles de la Madeleine, et c'est ce sur quoi je veux m'arrêter.

Malgré tous les problèmes et les inconvénients auxquels nous sommes confrontés, tous les gens de la région de l'Atlantique pensent que nous sommes les plus chanceux du pays, particulièrement si nous vivons en Nouvelle–Écosse, ou à l'île du Prince–Édouard, qui est un endroit de choix pour passer ses vacances. Je tiens à dire que le Nouveau–Brunswick l'est également, mais nous aimons nous rendre à l'île du Prince–Édouard pour ses plages, ses merveilleux terrains de golf, sa très bonne nourriture, ses excellents restaurants et le reste.

Je vais à l'île du Prince–Édouard en tant que touriste depuis que je suis toute petite. J'appelle parfois en plaisantant ce raccordement fixe le pont des pignons verts pour nous rappeler pourquoi une visite à l'île du Prince–Édouard est presque une expérience religieuse pour les jeunes Canadiennes en particulier, car c'est la patrie d'Anne de la maison aux pignons verts et de cette remarquable auteure et féministe canadienne Lucy Maud Montgomery.

J'ai passé de nombreuses heures dans mon enfance, dans mon adolescence et lorsque j'étais adulte à attendre dans une automobile, généralement à Cap–Tourmentin, que le traversier arrive. Je me rappelle d'une visite en particulier à ce temps–ci de l'année et je comprends facilement que Joe ne veuille pas aller à the Battlefords en février. Se rendre à l'île du Prince–Édouard en février peut être toute une expérience également lorsqu'on est à la merci du traversier du détroit de Northumberland pris par les glaces.

Je me rappelle avoir assisté à une réunion pour lancer une campagne politique extrêmement célèbre. Les jeunes libéraux des provinces de l'Atlantique se réunissaient à Charlottetown en 1968 pour choisir le candidat qu'ils allaient appuyer à la direction de ce grand parti politique. Certains d'entre nous venant de Halifax se sont dirigés vers Cap–Tourmentin. Si on considère que nous étions en février, nous nous sommes assez bien tirés d'affaire. Cela nous a pris quatre heures environ à partir de Halifax. Nous avons ensuite attendu six heures que le vieux *Abegweit* arrive au quai. Nous avons embarqué et alors que normalement il faut 45 minutes environ pour effectuer la traversée par beau temps, nous sommes arrivés sept heures et demie plus tard à l'île du Prince–Édouard. Comme nous étions un groupe d'étudiants, nous nous sommes quand même beaucoup amusés sur ce traversier.

Une voix: Je peux le croire.

• (1235)

Mme Clancy: Absolument. Nous n'avions pas vraiment d'objection à ce que la traversée soit prolongée de près de sept heures.

Je me souviens que par une matinée lumineuse, nous étions attendus par l'un des plus illustres fils de l'Île–du–Prince–Édouard, soit le premier ministre de l'époque, M. Alec Campbell. Aujourd'hui, bien sûr, il est devenu le juge Campbell, de la cour suprême de l'île. Ce jour–là, le premier ministre n'était vraiment pas content. Il savait que nous étions restés pris dans les glaces durant sept heures au beau milieu du détroit. Il en a profité pour faire un discours sur–le–champ. Il avait rassemblé passablement de monde, comme c'est généralement le cas quand les politiciens de l'île parlent. Il dénonçait le fait que le traversier ne respectait pas l'entente constitutionnelle qui prévoyait l'obligation d'établir un mode de transport adéquat entre le continent et l'île du Prince–Édouard.

Il y aura 26 ans ce mois–ci que cela s'est produit et je m'en souviens encore très bien. Depuis lors, chaque fois que je suis allée à l'île du Prince–Édouard, ce qui fut presque toujours en été ou par la voie des airs, j'ai repensé au discours rempli de passion que le premier ministre Campbell avait alors prononcé.

J'ai souvent discuté de la question depuis, comme le député d'Egmont peut en témoigner, parce que j'étais sceptique au début face à un tel projet. Le député d'Egmont, le secrétaire d'État aux Anciens combattants, deux autres premiers ministres de l'Île–du–Prince–Édouard—M^me^ Callbeck et son prédécesseur, M. Ghiz—et le député de Malpèque ont tous contribué à me convaincre que c'était la chose à faire, non seulement pour les habitants de l'île, non seulement pour les habitants de la région de l'Atlantique, mais pour tous les Canadiens. Le pont nous donnera le lien de communication dont nous avons besoin et que nous méritons. Cette voie de communication nous donnera accès au berceau de la Confédération, qui compte parmi les plus beaux sites du Canada.

Les nouveaux députés constateront bientôt ce que nous savons, nous qui sommes à la Chambre depuis un certain temps déjà, c'est–à–dire que le fait d'être parlementaire donne une idée très spéciale de l'ensemble du Canada, ce pays uni qui s'étend d'une mer à l'autre et à l'autre.

Aller visiter Charlottetown, où les Pères de la Confédération se sont d'abord réunis pour discuter de ce qui allait se produire en 1867, laisse une impression très particulière et sympathique de la lutte que les politiciens ont livrée à l'époque par le biais de discussions, de négociations et de décisions, pour réaliser ce qu'il y avait de mieux pour leurs concitoyens et pour les Canadiens d'aujourd'hui. Les jeunes des neuf autres provinces bénéficieraient d'une telle visite au berceau de la Confédération; en fait, visiter tous les coins de ce magnifique pays profiterait à tous les Canadiens, jeunes et vieux.

Même si le tourisme compte parmi les principales industries de l'île du Prince–Édouard et même si ce ne sont pas les traversiers qui empêchent les Canadiens de visiter cette belle province, je pense qu'au seuil de l'an 2000, la logique veut que nous y garantissions l'accès de la façon la plus raisonnable, la plus sûre et la plus économique. C'est pourquoi, en notre qualité de députés de la Nouvelle–Écosse, mes collègues et moi appuyons totalement les députés de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick.

Je tiens aussi à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ce pont, cet ouvrage de franchissement créera un nombre d'emplois incroyable. À l'Île–du–Prince–Édouard, en Nouvelle–Écosse et au Nouveau–Brunswick, tout le monde s'est engagé à créer des emplois avec une ferveur presque spirituelle, si je peux dire. Nous n'aimons pas être considérés comme les parents

pauvres au sein de la Confédération. Nous n'apprécions pas la désignation de provinces moins nanties.

• (1240)

Cet ouvrage de franchissement donnera lieu à une expansion économique et favorisera les affaires et le tourisme. Je l'approuve et je félicite ceux qui ont décidé d'aller de l'avant avec ce projet.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations de ma collègue, la députée de la Nouvelle–Écosse.

En tant que députée de Central Nova, je puis vous dire que la question d'un ouvrage de franchissement intéresse tout particulièrement mes électeurs. Il est reconnu que le pont de Northumberland, l'ouvrage de franchissement entre l'Île–du–Prince–Édouard et la terre ferme, serait une source de possibilités et de progrès économiques pour l'île du Prince–Édouard et pour tout le Canada atlantique. Cet ouvrage créera des possibilités d'emploi pour les Canadiens de l'Atlantique, tant au cours de sa construction que dans son entretien ultérieur. Il stimulera le tourisme et sera une source de progrès économique.

Toutefois, dans Central Nova, on a exprimé des inquiétudes au sujet de la concurrence qui existe entre l'ouvrage de franchissement, à une extrémité de l'île, et le service de traversiers, à l'autre extrémité. Les employés du service de traversiers dépendent de ce moyen de transporter des marchandises, des insulaires et des touristes entre Caribou et Wood Island. Les chantiers navals et les Métallurgistes unis d'Amérique comptent sur la construction de nouveaux traversiers et sur l'entretien des traversiers existants pour gagner leur vie.

Je tiens à dire aux gens de Central Nova que les conflits d'intérêts entre les deux extrémités de l'île, entre le Nouveau–Brunswick et la Nouvelle–Écosse, et entre les travailleurs de la construction et les employés de traversiers et de chantiers navals sont très facilement conciliables.

L'ouvrage de franchissement va créer des possibilités d'emploi et de tourisme pour tous les Canadiens de la région de l'Atlantique. Il ne diminuera en rien l'importance du service de traversiers entre Wood Island et Caribou. Le maintien et l'amélioration du service de traversiers entre Caribou et Wood Island vont créer des possibilités touristiques et économiques pour Central Nova et pour toute la Nouvelle–Écosse.

Par conséquent, au nom des gens de Central Nova, j'appuie la motion qu'a proposée ce matin le ministre des Travaux publics. Je remercie mon éminente collègue pour ses observations.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Central Nova, cette magnifique circonscription qui, pour la première fois depuis des années, peut se vanter d'être représentée par un membre du Parti libéral. Je félicite la députée d'avoir été élue et pour les observations qu'elle a présentées ce matin.

J'ai parlé des avantages que l'ouvrage de franchissement présente pour le tourisme, mais j'ai négligé de signaler à quel point le service essentiellement saisonnier de traversiers entre Caribou et Wood Island est aussi un grand atout pour le tourisme. Les traversiers qui assurent ce service sont construits dans les chantiers navals du comté de Pictou et il n'y a rien que nous souhaitions tous davantage que le maintien de ce service. Sans compter que c'est un merveilleux moyen de se déplacer entre l'Île–du–Prince–Édouard et la Nouvelle–Écosse et de goûter les charmes de deux des plus beaux endroits au monde, à savoir l'Île–du–Prince–Édouard et le comté de Pictou.

La députée est tellement décidée à défendre la cause de ses électeurs que ceux–ci peuvent être assurés que ce service sera maintenu dans l'intérêt de l'industrie touristique comme du monde des affaires et que les deux points d'entrée à l'Île–du–Prince–Édouard, soit par le Nouveau–Brunswick et par la Nouvelle–Écosse, peuvent fort bien coexister dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, en mai 1873, le gouvernement de sir John A. Macdonald a adopté une loi visant à accueillir l'Île–du–Prince–Édouard au sein de la Confédération. Un mois plus tard, son cabinet approuvait un décret dans lequel il promettait un «service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada».

Le contenu de ce décret fait désormais partie de notre Constitution. La promesse a été tenue pendant 121 ans. Aujourd'hui, tant le gouvernement fédéral que le gouvernement de l'Île–du–Prince–Édouard désirent modifier la formulation de la disposition sans toutefois toucher à la promesse elle–même. Le gouvernement fédéral sera ainsi tenu de construire un ouvrage de franchissement au lieu d'offrir un service de traversiers.

• (1245)

Je tenais donc, dès le début, à rappeler l'intention de nos ancêtres. Leur intention était très claire. Ils voulaient obliger le gouvernement fédéral à assurer une communication continue entre l'île et le continent. Le mode de transport était précisé, il s'agissait d'un service de traversiers. Le gouvernement fédéral tient à confirmer qu'il a l'intention d'agir en ce sens. Cependant, de nos jours, on veut modifier le mode de transport mentionné dans la Constitution.

Le Parti réformiste du Canada ne veut pas argumenter contre les avantages que représente un pont pour l'Île–du–Prince–Édouard. Le projet a été approuvé dans le cadre d'un plébiscite provincial et d'une résolution.

L'ouvrage de franchissement a été la cible des écologistes et des ingénieurs qui prétendent que le pont sera nocif pour l'environnement ou dangereux. Le projet a eu mauvaise presse; il a fait l'objet de débats publics et de contestations judiciaires. Malgré tout, il ne reste plus aujourd'hui qu'à modifier cette disposition de notre Constitution. Il ne fait aucun doute que le pont apportera

la prospérité aux provinces maritimes et favorisera l'essor économique de l'Île–du–Prince–Édouard.

Nous ne protestons pas aujourd'hui contre le fait qu'un pont remplacera un service de traversiers. Le Parti réformiste ne veut qu'une chose, la prospérité pour toutes les provinces de l'Atlantique. Cependant, le cabinet fédéral ne devrait pas s'empresser aujourd'hui d'adopter un décret visant à modifier la disposition en question. Pour ce faire, il lui faudrait apporter une modification à la Constitution, texte fondamental pour notre pays, puisqu'il détermine notre régime politique et plus précisément la nature des relations entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Je parle à deux groupes différents aujourd'hui. Aux habitants de l'Île–du–Prince–Édouard, je veux dire que je comprends pourquoi ils ont besoin de ce pont ou pourquoi ils le veulent. Ce sera une bonne chose pour la province et je crois que beaucoup de Canadiens appuient la construction du pont.

Le deuxième groupe, ce sont les membres du gouvernement. À eux, je voudrais dire que ce qu'ils tentent de faire à la Chambre aujourd'hui est à la fois incorrect et mal inspiré. Je m'explique.

Le gouvernement du Canada invoque l'article 43 de la Constitution du Canada dont je vous lis un extrait:

> Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du Gouverneur général [. . .]

Le gouvernement fédéral tient pour acquis qu'il peut aller de l'avant sans problème en invoquant cet article et que la question ne concerne que lui et deux ou trois provinces. Mais est–ce bien vrai? Se pourrait–il que la construction d'un pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent concerne toutes les provinces du Canada et pas uniquement les provinces maritimes? À mon avis, même si la modification ne s'applique pas directement à toutes les provinces du Canada, elle aura des répercussions senties dans chacune d'entre elles et, par conséquent, il se pourrait que le gouvernement pose un geste illégitime.

Si des modifications sont nécessaires, il serait plus juste et plus régulier d'invoquer l'article 38 de la Loi constitutionnelle, car il a au moins le mérite de donner à tous les Canadiens la possibilité d'exprimer leur point de vue.

En quoi les autres provinces sont–elles concernées? Le projet n'en est pas un à frais partagés uniquement entre le gouvernement fédéral et une seule province. Les fonds qui servent actuellement à payer le service de traversiers proviennent du Trésor fédéral. Qui alimente le Trésor? Toutes les provinces ou quelques–unes uniquement? Actuellement, toutes les provinces paient les traversiers de l'Île–du–Prince–Édouard et elles sont heureuses de le faire.

Cependant, le pont, dont le coût est évalué à au moins 850 millions de dollars, sera payé par tous les membres de la fédération parce que le gouvernement fédéral versera 43 millions de dollars par année pendant les 35 prochaines années à ses propriétaires. Ce sont là des sommes appréciables. De telles dépenses de fonds publics nécessitent l'approbation de tous les Canadiens.

Cependant, il y a un autre problème. Le gouvernement, par voie de modification constitutionnelle, s'engage à respecter l'esprit de la disposition initiale, rédigée en 1873, qui est de garder l'île en communication constante avec le continent.

Que se passera–t–il si des problèmes surviennent? Que se passera–t–il si le coût du pont dépasse de plus de 10 p. 100 les prévisions? Un autre député a déclaré que le coût de ce pont pourrait bien doubler. D'autres projets, ailleurs dans le monde, comme le tunnel sous la Manche, et plus près de nous, comme Hibernia, ont connu des dépassements de coûts majeurs. Nous connaissons tous la fiche peu reluisante des précédents gouvernements fédéraux pour ce qui est des dépassements de coûts. Nous nous serons engagés à payer pour ce pont, peu importe les problèmes.

Et si, Dieu nous en préserve, le pont s'écroulait? Le gouvernement aurait l'obligation constitutionnelle de le reconstruire. Je pose ici une très sérieuse question. La modification constitutionnelle obligera tous les membres de la fédération à fournir et à entretenir pour toujours un lien routier entre l'île et le continent.

• (1250)

Si le pont devient inutilisable pendant certaines périodes durant l'hiver ou s'il survient des problèmes majeurs, l'objectif visé par cette modification constitutionnelle sera quand même respecté. Le gouvernement devra assurer une liaison continue avec le continent. Autrement dit, si l'ouvrage de franchissement s'avère inutilisable, le gouvernement devra fournir un service de traversiers.

Mis à part la question du droit constitutionnel, le gouvernement ne pourrait pas permettre qu'une province entière soit coupée du continent pendant une certaine période. Si le pont s'avérait inutilisable, un service de traversiers devrait être fourni et, en cas de conflit, je crois que les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard pourraient, au besoin, recourir aux tribunaux pour obtenir ce service.

Le député de Lac–Saint–Jean a fait remarquer le problème de concordance qui existe entre le texte français et le texte anglais de cette modification lorsqu'il a mentionné qu'il s'agit d'un engagement facultatif dans la version anglaise et d'une obligation dans la version française. Cela reste encore vague. Cependant, je crois que ce point est discutable. Nous serons obligés d'assurer une liaison continue.

Dans ce cas, le coût de cette liaison continue avec le continent serait double. C'est un engagement beaucoup plus important que le gouvernement voudrait nous le faire croire. C'est un engagement qui devrait faire l'objet d'une résolution dans chacune des assemblées législatives provinciales du Canada, conformément aux arrangements prévus à l'article 38 de la Constitution.

Même s'il me semble clair que le gouvernement agit de façon incorrecte, peut–être même illégale et certainement imprudente, je ne propose pas de solution juridique. Les modifications constitutionnelles ne devraient jamais être imposées de force simplement parce que c'est la solution la plus pratique. Si le gouvernement insiste pour procéder de cette façon, il y a un moyen simple de résoudre le problème. Dans la décision rendue en mars der-

nier, la juge Reed de la Cour fédérale du Canada a dit que la suppression du service de traversiers devait être sanctionnée par une modification constitutionnelle. Jusque–là, nous sommes d'accord. Cependant, la juge n'a pas donné d'instructions à la Chambre des communes quant à la formulation de la résolution qui prévoirait cette modification.

Beaucoup d'entre nous estiment que ce n'est pas la bonne façon de procéder pour modifier la Constitution, je le répète, mais si le gouvernement doit le faire, il devrait reformuler sa résolution sans préciser de quelle façon la liaison continue avec le continent serait assurée. Pour être très clair, la modification devrait tout simplement promettre une liaison continue avec le continent, point.

De cette façon, le gouvernement aurait la latitude voulue pour choisir un mode de transport moins coûteux dans l'avenir, tout en menant à bien son projet de pont actuel.

En l'occurrence, le gouvernement du Canada n'engagerait pas toutes les provinces à fournir un raccordement permanent en tout temps et à n'importe quel prix, et le Canada ne serait pas légalement tenu de fournir à la fois un pont et un service de traversiers.

Mais même si cet argument juridique est important, ce n'est pas sur lui qu'est fondée notre opposition à cette résolution. Elle s'appuie sur une considération beaucoup plus profonde qu'une simple subtilité juridique. La Constitution du Canada définit les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral. La formule de modification est le moyen dont nous disposons pour redéfinir ou modifier ces relations. Si nous les redéfinissons, nous devons nous assurer de prendre en considération toutes les parties. Nous voulons tenir compte de chacune d'elles pour qu'elles continuent d'entretenir de bonnes relations entre elles. Ce ne sont pas les subtilités juridiques, mais les relations qui sont la pierre angulaire des pays. Il faut donc préserver ces relations à tout prix, notamment à ce moment–ci de l'histoire canadienne, sinon ce sera la fin de la fédération.

Le Parti réformiste du Canada estime qu'il existe une meilleure solution pour préserver les relations à l'échelle de notre pays et mettre à profit la sagesse de chaque Canadien. Cette solution permettrait à la population de ratifier une modification à la Constitution dans le cadre d'un processus qui part de la base, et non pas du haut de la pyramide comme c'est le cas aujourd'hui; chaque Canadien que la question intéresse pourrait participer à l'élaboration des ententes constitutionnelles et avoir finalement son mot à dire lors d'un référendum.

Le gouvernement procède aujourd'hui comme il l'aurait peut–être fait il y a 50 ans, en adoptant simplement une résolution demandant à la Grande–Bretagne de modifier l'AANB. Cette façon de procéder n'est plus acceptable pour les Canadiens.

Je pense à l'Empire romain. Avant d'entreprendre quoi que ce soit d'important, les Romains priaient le dieu Janus. Janus était un dieu à deux visages qui regardait à la fois le passé et l'avenir. Les Romains espéraient que ce dieu les guide et leur fasse voir leurs erreurs du passé pour éviter de les répéter dans l'avenir.

• (1255)

Ce dieu–là est passé dans les livres d'histoire avec l'Empire romain, mais je crois que nous pouvons apprendre quelque chose de ce concept. Quand il s'agit de modification à la Constitution, si nous ne tenons pas compte de ce que nous avons connu ces dernières années, nous faisons une grave erreur à la Chambre des communes.

Les électeurs canadiens ne tolèrent plus les politiciens qui sont atteints de ce qu'on appelle la fièvre outaouaise dès qu'ils sont élus. Cette maladie produit entre autres symptômes, comme nous l'avons déjà dit, une ouïe sélective, une mémoire défaillante et l'incapacité de discerner le simple bon sens des Canadiens ordinaires. La fièvre outaouaise a tué un gouvernement et un parti national il y a quelques mois à peine. Le gouvernement actuel n'a–t–il pas tiré la leçon des erreurs des conservateurs?

Je crains vraiment que la Chambre et le gouvernement actuel ne s'embarquent dans un programme législatif, incluant ces modifications à la Constitution, qui présente les premiers symptômes de la fièvre outaouaise.

Le ministre des Finances parle en effet d'éliminer les échappatoires fiscales et d'élargir l'assiette fiscale dans le budget qu'il va bientôt présenter. Il donne une apparence agréable à une vilaine réalité en disant que les Canadiens souhaitent voir instaurer une équité accrue dans le régime fiscal, ce qui est simplement une autre façon de dire que le gouvernement veut faire cracher les contribuables. Cela, au moment où ces derniers supplient le gouvernement de cesser de les pressurer pour commencer à les écouter quand ils lui demandent de réduire ses dépenses.

Sur un autre point, beaucoup d'électeurs, dont notamment ceux de Markham—Whitchurch—Stouffville, réclament le droit de révoquer leur député, mais leurs appels tombent dans les oreilles de sourds. Nous ne voyons rien venir concernant ce droit de révocation. Pourquoi cela? Comment se fait–il que personne n'écoute ces appels?

Nous voyons maintenant le gouvernement promettre également une autonomie gouvernementale mal définie pour les autochtones, même après que les Canadiens eurent rejeté complètement l'Accord de Charlottetown. Comment est–ce possible?

Le gouvernement a beaucoup d'avance sur les électeurs. Peut–être même qu'il fait la course sur une piste différente, je ne sais pas. La Chambre doit cesser de faire avancer uniquement le programme du gouvernement et se mettre à faire avancer à grands pas le programme des citoyens.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens aient une attitude négative envers les gouvernements en général. Si le gouvernement ne veut pas écouter les Canadiens et assainir les finances publiques, comment peut–on croire qu'il agira avec sagesse en matière constitutionnelle, à propos de questions qui sont à la base de la Chambre des communes?

La Constitution a été la source de beaucoup de maux inutiles dans notre pays. Cela a commencé avec son rapatriement en

1981, une mesure unilatérale qui a donné lieu aux conférences constitutionnelles pleines de rancoeur du milieu des années 80. Ces conférences ont engendré les désastres politiques que furent l'Accord du lac Meech et celui de Charlottetown. Elles ont provoqué la naissance du Bloc québécois et d'un véritable mouvement séparatiste qui menace de diviser notre pays.

Et que voyons–nous aujourd'hui? Encore un autre projet de modification à la Constitution, pratiquement sans aucun débat national ni aucune consultation avec qui que ce soit sauf l'Île–du–Prince– Édouard, et que le gouvernement veut faire passer à la barbe des parlementaires comme s'il n'était absolument rien arrivé pendant la dernière décennie. On dirait que le gouvernement n'a rien appris des erreurs du passé.

Non seulement cela, mais le gouvernement ne tient pas compte, quand ça fait son affaire, des voix de millions d'autres Canadiens qui ont fait savoir par leurs votes et autrement qu'ils réclament d'autres modifications à la Constitution, des modifications qu'ils estiment au moins aussi importantes, sinon plus, que celles qui sont proposées en l'occurrence.

Nous demandons depuis longtemps des modifications comme la réforme du Sénat, la reconnaissance du droit de propriété que réclame déjà une bonne partie de la population, des changements constructifs comme l'imposition d'un plafond constitutionnel aux dépenses publiques, une mesure qui garantirait que des dirigeants politiques indisciplinés ne puissent plus jamais dilapider l'héritage de nos enfants.

L'an dernier, le gouvernement conservateur défait est revenu à la charge avec une modification constitutionnelle intéressant le Nouveau–Brunswick, tout juste après le rejet de cette même modification, qui faisait partie de l'Accord de Charlottetown. Le Parti réformiste avait voté contre cette modification. Voici maintenant que le gouvernement libéral veut nous forcer à accepter des changements pour l'Île–du–Prince–Édouard. Le Parti réformiste rejette encore une fois ce processus qui ne tient aucun compte de l'avis de millions de Canadiens et qui constituerait une source de honte pour le gouvernement.

Cette petite modification n'est pas une mince affaire. Elle revêt une grande importance. Elle nous rappelle combien la Constitution a été incorrectement traitée depuis 15 ans. Le Parti réformiste s'oppose donc à cette modification pour trois motifs principaux. J'ai déjà parlé assez longuement du premier. Il est tout simplement imprudent d'approuver sans hésiter un engagement permanent pour un pont dont on ne connaît pas les détails.

• (1300)

Le deuxième motif a trait à la consultation. Pour satisfaire les électeurs et préserver les liens de la fédération, le gouvernement devrait chercher à connaître le point de vue de chacune des provinces et de chacun des citoyens par voie de référendum.

Le troisième motif nous est dicté par le bon sens. Il faut commencer par le commencement et ne pas demander à la Chambre d'aborder à la légère des sujets lourds de conséquences. Il y a d'autres questions constitutionnelles importantes à régler en même temps.

En résumé, le Parti réformiste serait très heureux si, un jour, au terme d'un processus de consultation qui convienne, la Chambre traitait d'un ensemble équilibré de modifications constitutionnelles populaires, constructives qui comprendraient une reformulation de la modification intéressant l'Île–du–Prince–Édouard.

Pour l'heure, la population canadienne s'attend à participer aux décisions les plus importantes que doit prendre la Chambre. C'est de la folie que d'abuser encore de la patience des électeurs avec cette modification constitutionnelle.

Je demande donc au premier ministre de reconsidérer le processus par lequel la Chambre a été saisie de cette décision. Je presse tous les députés à faire une distinction très nette entre les décisions hâtives et les décisions sages fondées sur l'amour et le bien–être du pays.

Mes préoccupations et celles de nos électeurs méritent une plus large audience que celle qu'elles ont dans une Chambre des communes presque vide.

Il ne s'agit pas ici d'un simple projet de loi d'ordre administratif. Toute modification que nous apporterons deviendra un élément permanent de la Constitution. Nos petits–enfants subiront, dans cent ans, les conséquences des obligations que nous prenons aujourd'hui. Ce projet de loi ne devrait pas être étudié entre un projet de loi sur la taxe d'accise et un autre sur les activités portuaires. Pareil processus banalise la Constitution du Canada, les fondements mêmes de notre pays.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai une observation qui sera suivie d'une brève question.

Je n'ai pas entendu toute l'intervention du député, mais j'ai remarqué certaines de ses formulations. Si je le cite mal, j'espère qu'il fera ce qui s'impose et l'expliquera à la Chambre.

Le député a dit qu'on essayait de faire passer ce projet en douce à la Chambre, que la guillotine allait tomber plutôt rapidement alors qu'il s'agit d'une décision d'une importance colossale pour le Canada, pour le monde entier et même pour les autres planètes, si on veut. Je paraphrase, bien sûr. Le député est un nouveau venu à la Chambre, mais cela ne vous donne pas le droit de présenter sous un faux jour, de façon flagrante. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Le ministre est un parlementaire de grande expérience. Il veillera à adresser toutes ses observations à la présidence.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'expliquais au député par votre entremise que d'être un néophyte ne lui donne pas le

droit de dénigrer de manière flagrante et sélective certains des débats qui se sont déroulés ici il y a moins d'un an. Il laisse entendre que ce projet épouvantable qui est proposé au Parlement a été concocté dans les coulisses, alors qu'il en est question depuis cinq bonnes années.

Je ne peux pas comprendre pourquoi le député voudrait donner cette impression à ses électeurs. Il y aurait peut–être lieu de revoir la capacité du député de se souvenir de tous les faits et de tous les débats qui se sont déroulés à la Chambre.

Voici ma question. Le député ne juge–t–il pas normal que les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard, qui ont décidé il y a plus de 130 ans de se joindre à la Confédération, et qui viennent de se prononcer de la manière la plus démocratique, par un référendum, puissent modifier les conditions de leur entrée, qui remonte à plus de 130 ans? Le député est–il en train de dire à la plus petite province du Canada, à ce groupe de citoyens, qu'ils n'ont plus un droit que possèdent tous les autres Canadiens en Colombie–Britannique, en Alberta, au Manitoba et partout ailleurs?

• (1305)

Le député essaie–t–il de dire, indirectement, que, parce qu'on est une petite province peu peuplée, on n'a pas les mêmes droits que les autres provinces? N'est–ce pas ce qu'il est en train de dire?

M. Strahl: Monsieur le Président, je suis absolument touché. Je ne sais pas pourquoi le ministre se met dans de tels états chaque fois que je prends la parole. C'est la deuxième fois qu'il s'en prend aussi vivement à moi. Je ne sais pas pourquoi exactement.

Je vais reprendre un par un les différents points qu'il a soulevés en essayant de n'en oublier aucun. Il m'a dit que je ne devrais pas dans mes remarques faire appel à ma mémoire sélective, mais que je devrais repenser aux entretiens approfondis que nous avons eus l'an dernier.

Ce que j'essayais de faire ressortir dans mon intervention, c'est précisément que je n'ai pas oublié les consultations que nous avons eues l'an dernier. Je n'ai pas oublié que d'autres députés à la Chambre, des députés de tous les partis, étaient en faveur de l'Accord de Charlottetown, à l'exception du Parti réformiste—et peut–être aussi du Bloc. Le Parti réformiste du Canada comprenait suffisamment les Canadiens pour savoir qu'ils l'avaient rejeté catégoriquement.

Je ne me dissocie pas de ces entretiens. Bien sûr que je me souviens de tout ça, et le ministre devrait également s'en souvenir. Bien sûr que nous voulons tous que les discussions se tiennent au grand jour. Bien sûr que nous voulons tous que les décisions se prennent dans le cadre d'un référendum. Si le ministre pense que je suis nerveux à l'idée d'être révoqué, je l'invite, lui et le gouvernement, à introduire une mesure législative sur la révocation dans les meilleurs délais. Nous la mettrons à l'épreuve. Ce n'est pas ici que ça va arriver.

C'est à Markham que ça va d'abord arriver. J'en suis persuadé. En fait, je m'attends à ce que des milliers de gens se rassemblent ce soir pour en décider. Si le ministre veut présenter ce type de mesure législative, il aura l'appui de tous les députés de ce côté–ci de la Chambre. Je commence à m'emporter moi–même. Cependant, je l'ai dit clairement, si le ministre avait écouté.

Je ne suis pas opposé à l'idée d'un pont. Ce pont est peut–être une excellente idée. Par contre, les Canadiens n'appuient pas l'idée que le gouvernement modifie la Constitution en apportant des changements ici et là et qu'il décide ce qui lui plaît. S'il doit y avoir une réforme constitutionnelle, ils veulent la ratifier personnellement. Ils l'ont prouvé au moment de l'Accord de Charlottetown. Ils n'accepteront rien de moins. Si le gouvernement veut tâter le pouls des Canadiens, qu'il n'ait pas peur d'organiser un référendum. Les Canadiens répondront à tout ce qu'il désire savoir. Il se peut très bien qu'au cours de ce référendum, ils approuvent cette modification. J'espère qu'ils le feront. En tous cas, tous les Canadiens doivent prendre part à cette décision, faute de quoi le Parti réformiste n'appuiera pas ce projet qui, à mon avis, n'a pas l'approbation de tous les Canadiens.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député fait preuve d'une mémoire sélective. Il devrait reconnaître qu'il a tout à fait tort de parler d'une réforme sélective de la Constitution.

Les gouvernements du Canada, de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick ont conclu un accord tripartite. Ils l'ont dûment signé après que les électeurs intéressés ont été consultés comme il fallait. Après qu'un référendum a eu lieu à l'Île–du–Prince–Édouard, la Cour fédérale du Canada a fait savoir que pour donner à l'accord son plein effet juridique à court et à long terme, il fallait absolument modifier dans la Constitution les conditions liant l'Île–du–Prince–Édouard et le gouvernement du Canada.

Il est facile de se lever pour accuser le gouvernement d'adopter une réforme sélective de la Constitution, mais encore faut–il avoir raison, ce qui n'est pas le cas. La décision de la Cour fédérale est on ne peut plus claire. Si l'on veut qu'un accord à caractère exécutoire conclu de bonne foi par les trois parties ait un effet juridique durable, il faut modifier les conditions qui les liaient jusqu'ici et inscrire dans la Constitution les modifications ainsi apportées. Tout est là.

• (1310)

Je m'étonne que le député, qui a pourtant tout son bon sens, refuse de reconnaître ce fait important. Voilà pourquoi, aujourd'hui dans cette enceinte et il y a quelque temps à l'Assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard, il a fallu proposer cet amendement constitutionnel. C'était la condition sine qua non pour que l'accord dûment conclu entre les trois provinces et le gouvernement du Canada revête un caractère exécutoire et ait un effet juridique durable.

M. Strahl: Monsieur le Président, je sais que le ministre a dit qu'il n'avait pas écouté tous les discours précédents. Voici peut-être la partie qu'il a oubliée.

J'ai bel et bien mentionné que la décision de madame la juge Reed exige qu'une modification soit apportée à la Constitution. Je ne me suis pas opposé à cela non plus. Cependant, nous parlons ici d'un processus. Il est faux de croire qu'une modification à la Constitution ne touche pas toutes les provinces et tous les Canadiens, car il s'agit du document fondamental qui nous guide. On ne peut pas dire que cette modification touche uniquement l'Île-du-Prince-Édouard, alors que le gouvernement fédéral du Canada doit verser dans le projet 43 millions de dollars et quelques par année ou peut-être plus. Ce projet touche tous les Canadiens.

C'est la raison pour laquelle nous avons répété maintes fois qu'il fallait approuver une modification constitutionnelle par référendum national exécutoire. Les référendums ne m'effraient pas. Le gouvernement en a parlé à plusieurs reprises et a dit que le processus référendaire qui avait eu lieu dans l'Île-du-Prince-Édouard lui avait beaucoup plu, que ce processus avait été positif, que les habitants y avaient participé massivement et que leur appui au projet, qui était de 60 p. 100, est maintenant passé à 70 p. 100. J'en félicite les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'estime qu'il ne faut pas avoir peur de consulter les Canadiens sur les questions constitutionnelles. Lorsqu'on leur demande leur opinion, ils la donnent, comme ils l'ont fait l'année dernière pour l'Accord de Charlottetown. Ils la donneront encore une fois. Si on leur présente un processus de consultation appropriée, de bas en haut, ils approuveront les modifications qui s'imposent, et je crois qu'ils approuveront celle-ci. Ce à quoi je m'oppose, c'est au processus qu'on emploie dans ce cas-ci.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, contrairement à ce qu'ont fait aujourd'hui la plupart des députés d'en face, tant du Bloc que du Parti réformiste, je voudrais faire quelque chose d'intéressant et parler de la motion dont nous sommes saisis.

M. McGuire: Quelle bonne idée!

M. O'Brien: Je ne veux pas parler du Sénat. Je pense qu'il vaut mieux s'en tenir à la motion que le ministre a présentée à la Chambre, la motion dont nous sommes saisis, au lieu d'écouter le Bloc nous menacer de la tenue prochaine d'un référendum dans sa province et de l'opinion qui pourrait être exprimée à cette occasion ou encore, comme l'ont fait plusieurs membres du Parti réformiste, nous parler du Sénat et de la nécessité de tenir des référendums tous les jours.

Le référendum que nous avons eu le 25 octobre 1993 a été très décisif. Les Canadiens ont exprimé très clairement leur vision de ce pays. Ils l'ont fait avec une telle clarté que le gouvernement a dû occuper certains sièges de l'autre côté de la Chambre. Inutile, donc, de mettre en doute les pouvoirs et les capacités de ce gouvernement.

Je félicite le ministre de l'examen attentif et très poussé qu'il a fait de ce projet. Le ministre a aujourd'hui donné à la Chambre d'excellentes explications au sujet du pont enjambant le détroit de Northumberland. Je le remercie et je le félicite de la retenue dont il a fait preuve en entendant les commentaires exprimés par des députés de l'autre côté qui étaient franchement déplacés et tout à fait hors de propos.

En tant que député de la circonscription de London—Middlesex, en Ontario, je voudrais aujourd'hui appuyer la motion. Je déplore que certains députés d'en face, dont le député de Calgary-Ouest qui a pris la parole un peu plus tôt aujourd'hui, défendent des points de vue aussi régionaux. L'heure n'est pas aux objections étroites et mesquines que nous avons entendues aujourd'hui. Elle est à l'édification de cette nation et non à sa destruction. Il n'est pas question ici d'une confrontation entre l'Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard ou le Canada atlantique, mais d'un projet d'importance nationale qui profitera, c'est certain, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada atlantique. Cependant, en profitant à cette région du Canada, il profitera au Canada tout entier. C'est pourquoi je suis fier de l'appuyer.

À l'heure actuelle, le Parti libéral est le seul vrai parti national à la Chambre, ce qui explique peut-être pourquoi nous voyons les choses dans une perspective nationale, et non une perspective régionale et extrêmement limitée comme les partis d'en face, le Bloc et le Parti réformiste.

• (1315)

Nous avons entendu cet argument stupide au sujet de la réouverture de la Constitution. On dit que si nous sommes disposés à le faire dans le cas présent, eh bien nous devrions pouvoir procéder ainsi pour toute autre question. C'est tout à fait ridicule de présenter cela à la Chambre comme un argument sérieux. Il s'agit fondamentalement d'une modification d'ordre administratif qui a été ordonnée par un juge afin de rendre possible ce projet. Il n'est pas question de retomber dans tout le cauchemar constitutionnel dans lequel nous avons été plongés pendant trop longtemps au Canada au cours des dernières années; la situation est tout à fait différente.

Je trouve que nos vis-à-vis tiennent des propos qui n'ont rien de pertinent ou qu'ils essaient encore d'enfourcher leur dada.

Je voudrais m'en tenir à la motion dont nous sommes saisis. Le gouvernement s'est lancé dans un processus très ouvert et transparent pour la construction de ce pont. Il y a eu des consultations publiques intenses. C'est l'un des processus les plus démocratiques qu'on ait jamais vus au Canada au sujet d'une décision majeure de ce type. Pourtant, certains soulèvent encore des objections.

On s'est entendu avec le secteur privé pour mener à bien ce projet. La société privée retenue assumera la majeure partie des risques financiers et dans le cadre de ce partenariat, toute la population canadienne profitera de ce projet. La SCDI possédera et exploitera le pont pendant 35 ans. Cela va tout à fait dans le sens de l'idée de partenariat que notre gouvernement a présentée dans son livre rouge et à laquelle les Canadiens ont souscrit de tout coeur.

Le processus a été très ouvert. Le projet est basé sur un partenariat avec le secteur privé et manifestement, on va en retirer tout un éventail d'avantages économiques.

Les Canadiens ont voté pour un gouvernement conscient de la nécessité de créer des emplois au Canada. C'est là le message qu'ils ont envoyé en octobre 1993. Comme le ministre l'a signalé plus tôt, ce projet créera un certain nombre d'emplois qui font cruellement défaut; il est en effet question de 3 500 emplois sur trois ans et demi dans le cadre de la construction du pont lui-même. Il y aura en plus 2 000 emplois indirects une fois le projet terminé et 96 p. 100 de ces nouveaux emplois seront occupés par des Canadiens de la région de l'Atlantique.

Poussé par un esprit de clocher, je pourrais m'occuper strictement des besoins des gens du sud-ouest de l'Ontario ou en parler dans mon intervention d'aujourd'hui. Je ne pense pas que ce soit là mon rôle en tant que député. Je crois que nous n'avons été que trop témoins de cette façon mesquine d'aborder la politique aujourd'hui, non pas de ce côté-ci de la Chambre, mais parmi nos collègues d'en face malheureusement.

Nous devons reconnaître qu'il s'agit là d'un projet de loi important pour une région du pays qui a absolument besoin qu'on stimule son économie. Je vais l'appuyer; je suis heureux de voir qu'il va permettre de créer un grand nombre d'emplois.

En outre, ce projet va entraîner une augmentation de quelque 25 p. 100 du tourisme. On peut facilement comprendre les retombées sur le plan de l'emploi dans le secteur des services du fait que les Canadiens pourront plus facilement se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai eu l'occasion de visiter cette très belle île à l'instar de beaucoup de députés, je l'espère, et j'entends y retourner. Ce sera un plaisir cette fois-ci d'emprunter le pont.

Certains s'inquiètent des employés des traversiers et de la perte de leur emploi. Bien entendu, c'est là une chose qui nous inquiète tous et je suis heureux de voir que dans la déclaration qu'il a déposée, le ministre a précisé très clairement qu'on allait traiter les intéressés de façon tout à fait équitable. Ce sont eux qui auront la priorité pour ce qui est des emplois reliés au pont. On va prévoir des indemnités de départ équitables pour les employés déplacés et au moment où nous nous parlons, on consulte les syndicats afin de veiller à ce que cela se produise.

Certains ont émis des réserves au sujet de l'environnement. Une des rares observations pertinentes de la part de nos vis-à-vis portait sur la question environnementale, mais elle faisait totalement fi du fait qu'on a procédé à une évaluation environnementale très complète afin de s'assurer que ce projet était respectueux de l'environnement. En fait, selon un juge de la Cour fédérale, le gouvernement a pris bien soin de respecter les critères pertinents en matière d'évaluation environnementale.

• (1320)

Il n'y a franchement aucune preuve que ce projet présente des risques graves pour l'environnement. Bien au contraire, les 90 études et plus qui ont été faites de ses conséquences sur l'environnement ont abouti à la conclusion que ce projet était respectueux de l'environnement et qu'il n'aurait pas d'effets importants sur ce dernier.

On reconnaît cependant que les pêcheurs de la région risquent de ne pas pouvoir pêcher dans certaines eaux pendant les travaux de construction. En conséquence, un fonds de 10 millions de dollars sera constitué par l'entrepreneur pour dédommager ces pêcheurs.

L'analyse environnementale du projet a clairement prouvé qu'il ne nuirait pas à l'environnement; les pêcheurs de la région qui en souffriront temporairement seront dédommagés.

On a soulevé la question de la sécurité et de la conception du projet. Les normes les plus strictes ont été suivies. Aucune réfection majeure ne sera nécessaire avant un siècle. Le projet a été analysé par des ingénieurs indépendants qui n'y ont décelé aucune faille.

En ma qualité de député de London—Middlesex, j'essaie d'avoir un point de vue national de la chose. J'invite donc tous les députés de la Chambre, et en particulier les députés d'en face, à abandonner leur esprit de clocher, à faire preuve de courage et de vision à long terme et à appuyer un projet qui revêt une importance nationale. Avançons-nous vers le XXI^{e} siècle, mus par la conviction que ce pays est le nôtre, d'un océan à l'autre, et que nous nous devons d'oeuvrer pour son unification, au lieu de braquer les régions les unes contre les autres.

Il serait agréable d'entendre les députés d'en face commenter la motion d'un point de vue un peu plus national que ce à quoi ils nous ont habitués jusqu'à maintenant.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je voudrais adresser quelques propos à mon confrère d'en face,—il s'adresse souvent à nous comme étant en face d'eux—en deux questions.

D'abord, j'ai trouvé mesquine son introduction dans laquelle il disait: «Moi je vais dire quelque chose d'intéressant.» C'est dommage pour le ministre qui, je crois, a dit des choses intéressantes, c'est dommage pour le chef de l'opposition officielle et c'est dommage pour les autres intervenants. Effectivement c'était intéressant. Félicitations!

Je voudrais aussi souligner mon désaccord face à son opinion sur la pertinence de nos propos et je voulais le ramener à la Loi constitutionnelle de 1791 où ont été mises en place les bases du système représentatif des parlementaires. Les gens qui ont élu les députés du Parti réformiste, vous, ou nous du Bloc québécois savent très bien que la pertinence des propos qu'on a à tenir en Chambre dépend seulement de notre opinion. Là-dessus aussi je suis en désaccord avec mon confrère.

Je voudrais lui poser une question. Un de ses confrères a dit qu'il parlait d'un plébiscite dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, alors que le ministre parlait du référendum. Sur l'aspect du référendum, c'est vous qui l'avez amené et nous avons utilisé le terme que vous nous avez amené.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre s'il vous plaît! À l'ordre! Le député de Terrebonne, à l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais tout simplement rappeler une fois de plus qu'il faut éviter les «vous» et il faut passer par l'intermédiaire de la

Présidence dans vos questions et commentaires, à chacun et à chacune.

M. Sauvageau: Je m'excuse, monsieur le Président.

Ma première question qui s'adresse au député est la suivante: est-ce que c'est un référendum ou un plébiscite qu'il y a eu à l'Île-du-Prince-Édouard?

Face à sa grande déception, est-elle aussi grande parce qu'on appuie le projet? Aurait-il mieux aimé qu'on soit contre? Il parle de petite politique, d'envergure, et ainsi de suite, il semble très déçu. Est-ce qu'il est déçu qu'on appuie le projet, car c'est ce que je sens?

[*Traduction*]

M. O'Brien: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre aux questions du député.

• (1325)

Avant tout, je me permettrai de corriger ses propos. Ce que j'ai dit, c'est que, comme le ministre, j'avais l'intention de parler de la motion et que je trouvais intéressant de respecter le processus. J'ai toujours cru qu'il était de rigueur à la Chambre de s'en tenir à la motion dont nous étions saisis et non de se lancer dans un long plaidoyer concernant un éventuel référendum au Québec, qui n'a pas grand-chose à voir avec le sujet d'aujourd'hui. C'est un peu ce que j'ai dit en commençant, que j'allais tâcher de m'en tenir à la motion.

Quant aux questions du député, il a raison. J'ai déjà entendu qualifier de plébiscite le vote qu'on avait tenu à l'Île-du-Prince-Édouard, comme j'ai aussi entendu le mot référendum. Comme le député le sait certainement, d'aucuns pensent que ce n'est qu'une question de choix des mots, que les deux mots sont interchangeables. D'autres disent que non, qu'il y a vraiment une différence entre un plébiscite et un référendum.

Mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que mes amis qui sont originaires de l'île parlent le plus souvent d'un plébiscite quand ils rappellent la consultation populaire de 1988, qui s'était soldée par un appui au projet, dans une proportion de 60 p. 100 contre 40 p. 100. Franchement, je pense que cette question relève un peu des sciences politiques ou de la sémantique.

Pour ce qui est de savoir si je suis déçu, non, je suis très heureux d'entendre le chef de la loyale opposition de Sa Majesté affirmer à la Chambre qu'il appuiera le projet. J'ai même entendu certains bloquistes dire au ministre qu'il ne devait pas toujours s'attendre à ce que les députés du Bloc formulent des objections. J'étais à la Chambre quand le ministre a prononcé son discours. Pas une fois je ne l'ai entendu faire allusion à l'un ou l'autre parti politique et à l'opinion qu'ils pourraient défendre. Il a simplement invité tous les députés à appuyer le projet et manifesté l'espoir qu'on ne soulèverait pas d'objections.

Nous sommes un peu las, de notre côté, d'entendre ce genre de commentaires gratuits. Voilà la raison de ma déception, mais je suis très heureux que le Bloc québécois ait jugé bon d'appuyer la motion. Ce serait encore mieux si ses membres s'en tenaient à en parler à la Chambre.

[*Français*]

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, l'un des aspects extrêmement positifs du projet du pont sur le détroit de Northumberland est qu'il constitue l'une des premières et des plus importantes initiatives en matière d'immobilisations à laquelle le gouvernement fédéral et le secteur privé collaborent étroitement.

Il y a dix ans encore, les exemples de collaboration de ce type en matière de travaux publics étaient extrêmement rares.

En pratique, et dans l'esprit du public, la démarcation entre les projets du secteur public et ceux du secteur privé était très nette. On présumait que les travaux publics, comme les routes, les égouts, la production d'énergie, seraient exécutés par les gouvernements et financés à partir des recettes fiscales. Cette perception a changé radicalement ces derniers temps.

Dans tous les pays industrialisés et à tous les niveaux de gouvernement, nous constatons que des sociétés privées et des consortiums entreprennent des travaux d'infrastructure qui étaient autrefois du domaine exclusif du secteur public.

Les dispositions peuvent varier, mais le principe de base est que le secteur privé prend les dispositions nécessaires en matière de financement et qu'il assume la plupart des risques à cet égard en contrepartie de la possibilité d'acquérir ou de louer l'installation et d'imposer des frais d'utilisation.

Il est très clair que les Canadiens modifient eux aussi leurs opinions sur cette façon de moderniser notre infrastructure. Une étude récente de l'Association canadienne de la construction a démontré, par exemple, qu'environ 58 p. 100 des Canadiens appuieraient l'idée de faire payer par les utilisateurs un réseau d'autoroutes dont la construction a été financée par le secteur privé au lieu d'imposer une taxe sur l'essence ou des droits spéciaux.

• (1330)

Naturellement, l'une des principales raisons de ce changement d'attitude est le poids inquiétant de la dette actuelle pour tous les niveaux de gouvernement et la répugnance croissante des Canadiens à voir augmenter leurs impôts, parce que le gouvernement finance de nouveaux projets coûteux et de grande envergure. Mais nous devons quand même renouveler notre infrastructure, particulièrement dans le secteur du transport, des communications et de l'énergie, si nous voulons continuer à être concurrentiels dans le contexte économique mondial contemporain.

C'est pourquoi le principe du financement et de la construction par le secteur privé d'installations publiques dont nous avons grand besoin, devient de plus en plus attrayant.

Bien que, d'une manière générale, le public appuie cette idée, il manifeste cependant certaines inquiétudes valables pour ce qui est de la participation conjointe des secteurs public et privé à l'aménagement de l'infrastructure. Le public veut être certain qu'on ne lui demandera pas de renflouer des projets mal conçus et dont le financement laisse à désirer. Il veut être certain que les entrepreneurs privés respectent les normes environnementales. Il veut être certain qu'il sera à l'abri des coûts prohibitifs, une fois ces installations confiées au secteur public. Il veut être certain que ces décisions en matière de collaboration sont prises

en toute transparence, dans l'intérêt du public et non pas dans celui des amis du gouvernement.

C'est dans ce contexte que le projet du pont sur le détroit de Northumberland prend une importance particulière à l'heure actuelle. Pendant la conception du projet, on a pris grand soin d'accorder toute l'attention voulue aux préoccupations du public. Le feu vert a été donné seulement après un examen public long et très franc. Le marché final a été signé seulement lorsqu'on a été assurés de la solidité du financement.

Le promoteur assumera presque tous les risques de la construction et de l'exploitation de l'installation. La structure tarifaire et les droits à payer seront soigneusement réglementés au moyen de dispositions législatives du gouvernement fédéral. Notre gouvernement s'est fermement engagé à appuyer le renouvellement de l'infrastructure du pays, tant du point de vue de la création d'emplois que de l'amélioraton de notre efficience et de notre compétitivité à long terme.

Le président du Conseil du Trésor, qui est à la tête de notre programme d'infrastructures, a publiquement demandé à l'entreprise privée de participer à cette initiative. En adoptant cette nouvelle méthode, je crois que nous pouvons, avec raison, considérer que le projet du pont franchissant le détroit de Northumberland constitue un excellent modèle de mise en oeuvre d'une entreprise conjointe et de protection de l'intérêt public. Ce projet a fait l'objet d'un examen environnemental extrêmement rigoureux et exhaustif.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'ajouter quelques observations à ce que le ministre a dit au sujet de la qualité du projet sur le plan de l'environnement. Cette question a fait couler beaucoup d'encre. Pendant la majeure partie des cinq années d'élaboration du projet, la question du respect de l'environnement a été la principale préoccupation du gouvernement et du promoteur. Il est évident que ce projet a fait l'objet des études environnementales les plus poussées jamais entreprises pour un projet de cette envergure. En effet, 90 études ont été effectuées sur l'impact, comme le disait le ministre ce matin, qu'aurait le pont sur l'environnement. Dix mille personnes de chaque côté du détroit ont été consultées et les discussions ont été très franches et ouvertes. La population a eu maintes fois l'occasion de se prononcer sur les exigences du projet au cours des quelque 90 assemblées publiques qui ont été tenues.

• (1335)

Ce projet respecte donc toutes les exigences, non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan de l'environnement.

Laissez-moi vous rappeler les résultats de la dernière contestation juridique: la Cour fédérale a en effet conclu que le processus d'évaluation environnementale suivi par le gouvernement était allé beaucoup plus loin que ce qui était exigé.

Je crois que ce projet sera bien accueilli par ceux et celles pour qui il est primordial que l'on accorde autant d'importance à la qualité technique des ouvrages qu'à la protection de l'environnement.

C'est pourquoi également, je suis convaincu que ce projet établira de nouvelles normes en matière de consultations publiques et de respect de l'environnement.

Je suis particulièrement heureux de constater que même si les travaux de construction ont déjà commencé, cette très importante question continuera d'être au coeur des préoccupations du promoteur et des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux.

L'entrepreneur sera tenu de suivre un plan de gestion et de protection très strict en matière d'environnement. Un suivi permanent sera assuré pour que le projet demeure sans danger pour l'environnement.

Je donne mon appui entier à ce projet, non seulement parce qu'il s'agit d'une bonne affaire, mais parce qu'il génère d'importantes activités économiques et de nombreux emplois, dont on a tant besoin, mais surtout parce qu'il s'agit d'un projet qui ne présente aucun danger pour l'environnement.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la Chambre des communes est appelée aujourd'hui à accepter ou à refuser une motion du gouvernement du Canada pour amender la Constitution du Canada, en vertu de l'article 43.

Cet article permet à la Chambre des communes, et une province en particulier, de modifier la Constitution sur différents sujets qui, à mon avis, sont très diversifiés et ont une portée très vaste. Il aurait été intéressant que le gouvernement canadien et toutes les provinces puissent aussi trouver des processus facilitants pour le Québec qui, à cette époque, voulait adhérer à l'acte constitutionnel de 1982 par le biais des accords du Lac Meech et ainsi devenir un partenaire égal.

Pendant cet exposé, vous me permettrez de revenir sur la Constitution, car c'est justement ce dont il est question ici, malgré le fait que le premier ministre du Canada ne veuille plus en parler. Je voudrais pour le moment vous exposer certaines considérations relatives au projet de loi C-110 adopté en troisième lecture en septembre 1993.

Une partie de nos concitoyens sont inquiets du lien fixe ou mobile avec le Canada et ce, depuis de nombreuses années, et je dirais depuis l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard à la Confédération canadienne. Quant à l'autre partie de la population, elle préfère conserver pour elle l'île telle quelle et actuellement vivre paisiblement dans le pays de leurs ancêtres.

Nos concitoyens de l'Île-du-Prince-Édouard désiraient tellement un lien avec la terre ferme qu'ils ont décidé, il y a quelques années, de régler ce problème lors d'un plébiscite. En effet, ce plébiscite, tenu en janvier 1988, donnait une majorité favorable à la mise en place de raccordements fixes entre les deux rives.

• (1340)

Personne n'est contre cette volonté populaire, pas plus le gouvernement que l'opposition officielle. Mais attention, cette volonté est aussi valide pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, que pour ceux de l'île de Vancouver, des Îles-de-la-Madeleine que ceux de l'île de Terre-Neuve, si la technologie d'un pont le permettait.

Malheureusement, il y a des prérequis à la mise en place et au développement de mégaprojets. Vous me permettrez de dégager cinq prérequis que je considère primordiaux. Premièrement, il faut que ces projets soient réalisés en toute légalité; deuxièmement, il faut être en mesure de bénéficier des ressources financières nécessaires; troisièmement, il faut que l'environnement soit respecté; quatrièmement, il faut que le mégaprojet soit bénéfique à la population et aide à la création d'emploi; et finalement, il faut s'assurer que le même traitement puisse être donné à tous les citoyens canadiens.

Alors, j'aimerais examiner si les conditions que je viens d'énumérer sont bien présentes dans ce projet.

En ce qui touche la légalité, comme je le mentionnais au début de mon exposé, une partie de la population a autorisé par plébiscite le gouvernement provincial de l'Île–du–Prince–Édouard à aller de l'avant avec le projet. Mais attention, l'autre partie, regroupée au sein de la coalition Les amis de l'île inc., s'est fortement opposée à ce projet, et ce, pour différentes raisons. D'abord, les dangers pour la pêche au homard et au pétoncle, la migration des oiseaux, l'environnement et la tranquillité des citoyens de l'île.

Il ne faut pas minimiser ce regroupement qui s'oppose à ce projet. Il s'est adressé à la Cour fédérale, et cette dernière a émis une ordonnance obligeant le ministre des Travaux publics à mener une évaluation environnementale en conformité avec l'article 12 du décret, relative au plan détaillé que le promoteur projette de construire avant de prendre des décisions irrévocables et peut–être irréversibles pour l'environnement.

Le 22 avril 1993, l'évaluation environnementale spécifique, préparée par les consultants Jacques Whitford Environment, pour le compte de Strait Crossing Inc. et à la demande d'Ottawa, a été déposé.

Bien que cette étude démontre que ce projet n'est pas néfaste pour l'environnement, nous en convenons, les groupement Les amis de l'île inc. n'accepte pas la décision et inscrivit la cause en appel. La Cour d'appel maintient la décision de la première instance, ce qui fait, il semble, à ce moment–ci, que la légalité existe, mais il faut se poser des questions quant à sa moralité. Les opposants surveilleront les moindres gestes des développeurs durant la réalisation du projet.

Maintenant, passons aux ressources financières. Le Canada a dépassé, il y a quelques semaines, les 500 milliards de dette nationale, et ce, sans compter les dettes provinciales et municipales. Je serai très bref dans mon évaluation financière. Le gouvernement fédéral verse environ 21 millions annuellement à Marine Atlantique pour défrayer le coût du service de traversier entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent. Le service de traversier est adéquat et très bien intégré à l'environnement local.

Le gouvernement fédéral a annoncé, il y a quelques années, qu'il envisageait la construction d'un lien fixe à une condition principale: que les coûts ne dépassent pas le prix du service de traversiers pendant la même période. Or, le gouvernement fédéral s'apprête à fournir une subvention de 42 millions par année, en dollars de 1992, à l'entreprise privée pour la construction et la gestion du pont pour une période de 35 ans. C'est–à–dire près de 1,47 milliard en dollars constants pendant toute la durée du contrat. Dans ce contexte, nul ne peut prétendre que le projet de lien fixe s'autofinance. Le Canada a–t–il les moyens d'effectuer une dépense de 21 millions annuellement, en plus de ce qu'il verse déjà pour les traversiers?

Que l'Île–du–Prince–Édouard ait droit à un service de traversiers subventionné par tous les contribuables canadiens, nous n'avons pas d'objection en principe. Cette garantie a grandement facilité l'adhésion de l'île à la Confédération, et c'était un compromis constitutionnel historique.

Que le gouvernement fédéral continue de respecter pleinement ce droit constitutionnel, soit, même si je dois souligner aux députés de cette Chambre que ce même gouvernement ne s'est pas montré aussi galant par le passé, lorsqu'il était question des droits constitutionnels historiques du Québec. Rappelez–vous le coup de force de M. Trudeau en 1982. C'est ce qui fait que la marche du Québec vers sa souveraineté est irréversible.

• (1345)

Maintenant, jetons un coup d'oeil à l'aspect de l'environnement. Malgré toutes les études effectuées et l'approbation de la Cour fédérale en première instance et en appel, il est indéniable que durant la construction, et probablement par la suite, il y aura des problèmes au niveau de la pêche au homard et au pétoncle suite aux mouvements de fond que créera cette mise en place d'un lien fixe. Preuve à l'appui de cette affirmation, 10 millions de dollars sont prévus annuellement en compensation pour les 240 pêcheurs touchés par la construction du pont. Et nous ne parlons que pendant la période de construction. Qu'arrivera–t–il de la pêche après la mise en place du lien fixe? Le gouvernement devra–t–il continuer à verser les 10 millions? Les pêcheurs devront–ils vivre de l'assurance–chômage? Viendront–ils grossir les rangs de pêcheurs chômeurs de toutes les provinces des Maritimes et du Québec?

J'aimerais maintenant vérifier la création d'emplois et les bénéfices qu'apportera ce mégaprojet aux populations de l'Île–du–Prince–Edouard et du Nouveau–Brunswick. Durant la construction de ce mégaprojet, il est tout à fait normal qu'en investissant plus d'un milliard, nous créerons temporairement de l'emploi et un semblant de prospérité.

Dans un premier temps, le promoteur devra, comme dans tout grand projet, importer de la main–d'oeuvre d'un peu partout en Amérique. Nous comptons bien que ce projet étant pancanadien, les travailleurs de l'industrie de la construction du Québec auront une place de choix dans l'aménagement du pont. Les travailleurs québécois, et il y en a plusieurs dans ma circonscription de Beauport—Montmorency—Orléans, sont reconnus pour leur compétence et leur disponibilité pour le développement de mégaprojets. N'oublions pas qu'ils ont oeuvré dans les plus grands chantiers hydro–électriques d'Amérique, sinon du monde entier. Je suis persuadé que dans un premier temps, le taux de chômage diminuera sensiblement dans les deux provinces concernées. Mais il faudrait se poser la question si c'est bien ce que désire le gouvernement du Canada et les populations de l'Île–du–Prince–Edouard et du Nouveau–Brunswick: des jobs temporaires.

Déjà, le programme d'infrastructures municipales prévoit, un peu partout au Canada, incluant les deux provinces susmentionnées, des emplois temporaires pour relancer l'économie. Mais, le Canada ne peut continuer à vendre des rêves à sa population et à la retourner à ses problèmes lorsque les travaux temporaires sont terminés. Il y a plus. Créer des emplois temporaires, c'est un demi–mal, mais faire disparaître des emplois permanents, c'est un crime.

Actuellement, Marine Atlantique emploie 420 personnes dans des emplois permanents. Ces emplois existent depuis 1917. Après la fin des travaux du pont du détroit de Northumberland, il y aura une perte nette de 360 emplois permanents. Le promoteur n'aura besoin que de 60 personnes pour opérer le pont. Et ce, sans comptabiliser tous les emplois perdus dans les chantiers maritimes des provinces de l'Est et du Québec, dont la MIL Davie à Lauzon qui effectue la réparation et la construction des navires nécessaires à la population pour faire le lien entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent. Que devrons–nous faire avec ces 360 personnes? Négocier des allocations? Investir dans l'assistance pour le recyclage et le déménagement dans les cas nécessaires? C'est un problème sur lequel il faudra revenir lorsque nous voterons sur cette motion.

J'ai parlé des 360 emplois perdus, mais je n'ai pas parlé des manques à gagner des collectivités de Borden et de Cap–Tourmentin qui verront les activités de leur milieu diminuer considérablement. À cet effet, un fonds de développement spécial pouvant atteindre 20 millions est prévu. Ces 20 millions ne peuvent que soulager la population pour un temps limité. Qu'adviendra–t–il d'eux? De plus, ce montant vient grossir l'investissement gouvernemental.

Le dernier critère porte sur l'équité pour tous les Canadiens. Je voudrais informer cette Chambre que ma compréhension de notre mandat, c'est d'être équitables envers tous les citoyens que nous représentons. Bien que la construction de ce lien fixe soit financée en partie par l'entreprise privée, le gouvernement du Canada s'engage à verser une contribution annuelle totale de 41,9 millions de dollars, en dollars de 1992, qui sera indexée pour une durée de 35 ans, soit l'équivalent, comme je le mentionnais tout à l'heure, de 1,47 milliard.

• (1350)

Cette subvention a permis à Strait Crossing Finance Inc. d'obtenir un financement par vente d'obligations privées de 660 millions, les obligations étant cotées 3A, soit la norme la plus élevée de garantie qui puisse être offerte aux banques. De plus, le gouvernement accepte de renoncer à la possibilité de retenir la subvention pour se rembourser auprès des entrepreneurs débiteurs, par exemple, dans le cas de défaut de paiement d'impôt, afin que les éventuels investisseurs jouissent du même niveau d'assurance que s'ils touchaient des emprunts d'État garantis.

Encore une fois je le répète, et je voudrais que mes honorables collègues de cette Chambre pensent sérieusement, lors du vote, que nous avons été désignés par nos concitoyens pour être équitables envers tous et toutes. Si d'autres provinces nous font une demande semblable, sommes–nous en mesure de leur appliquer le même traitement? Il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution pour implanter un TGV de Québec à Windsor. Il en est de même pour doter les Îles–de–la–Madeleine d'un nouveau traversier construit aux chantiers maritimes de la MIL Davie à Lévis. Lorsque ces sujets seront présentés à la Chambre, il faudra avoir la même ouverture d'esprit que celle que nous avons vis–à–vis le pont reliant l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick. Dans notre décision, nous devrons toujours nous référer aux cinq principes que je viens d'aborder.

Je voudrais terminer cet exposé en sensibilisant mes collègues aux précautions que cette Chambre devrait toujours prendre lorsqu'elle dispose de l'argent qui lui est confié par les contribuables canadiens. Je suis persuadé que la partisanerie politique n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de mettre en place des projets qui seront laissés en héritage aux générations à venir.

La Chambre des communes devrait aussi, comme le mentionnait ce matin le chef de l'opposition officielle, être à l'écoute des choix démocratiques des gens lors d'un plébiscite ou d'un référendum.

En terminant, je voudrais faire remarquer aux députés que le Bloc québécois est toujours heureux de parler de Constitution.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): J'aimerais remercier mon collègue pour son allocution. J'aurais trois questions à lui poser.

Si j'ai bien compris, mon collègue était en train de dire que c'était une mauvaise affaire, que de prendre environ 40 millions que coûtent les traversiers en ce moment et d'utiliser ce montant pour construire un pont sur une période de 35 ans, qu'après cela il n'y aurait pas d'autre subvention à donner, que c'était une mauvaise affaire. C'est ce que j'ai compris. Sinon, il pourra me corriger. C'est pour cela que je pose la question.

Il a aussi parlé de «jobs temporaires», pour le citer. Évidemment, lorsqu'on construit un pont, ça commence et ça finit. Les emplois qui existaient ne continueront pas pour ce projet–là. Mais n'est–il pas vrai qu'il y aura quand même la possibilité, une grande possibilité, si j'ose ajouter, de créer des emplois dans le domaine du tourisme, peut–être faire croître les échanges commerciaux, etc? Est–ce que mon collègue a oublié de mentionner ce genre d'emplois qui seront sans doute créés? Ou croit–il qu'aucun autre emploi ne sera créé du fait de ce nouveau pont?

Enfin, je trouve intéressant que mon collègue, qui d'une certaine façon attaquait un peu le projet, ait dit du même coup: Ayons une ouverture d'esprit, parce que lorsqu'il y aura d'autres projets, tel qu'un projet pour les Îles–de–la–Madeleine et d'autres projets qui pourraient profiter au Québec, il faudra être généreux. Écoutez, je veux bien être généreux pour vous, mais j'aimerais bien qu'on le soit également dans le cas qui nous occupe.

M. Guimond: J'ai bien noté les trois points que le député de Saint–Boniface a fait ressortir. Dans le premier point, il souligne qu'apparemment j'aurais mentionné que c'était une mauvaise affaire. Je ne sais pas si vous étiez présent au début de mon discours?

M. Duhamel: J'ai bien écouté.

M. Guimond: Vous étiez présent. Parfait.

J'ai dit que je suis solidaire de mon parti à l'effet que nous sommes pour le projet, mais j'ai tout simplement ajouté que lorsqu'il s'agit de mégaprojets nous devons être prudents et tenir compte de certains principes ou de certains prérequis. Je soulevais l'interrogation et toute la démarche qui avait été suivie précédemment. J'ai cité les inquiétudes environnementales du groupement Les Ami(e)s de la terre, et autres.

• (1355)

En conclusion, je ne suis pas contre le projet, je ne dis pas que ce soit une mauvaise affaire. Ce que je dis, c'est que nous devons être prudents quand il s'agit d'investir, dans une période difficile comme celle que nous vivons, 1,47 milliard de dollars, en dollars de 1992. C'est simplement un message de prudence que je transmets. Je ne suis pas contre le projet, pas plus que mon parti d'ailleurs, non plus que mon chef ce matin.

Au niveau des emplois temporaires, c'est le même raisonnement que le programme actuel d'infrastructures. Une fois que la rue est asphaltée, que le trottoir est bâti, il n'y a plus rien à faire. La rue ne sera pas réasphaltée en permanence pendant des années.

Donc, ce que je mentionnais, c'est qu'une fois le pont construit, il y aura création de 60 emplois permanents seulement pour opérer le pont, mais il y aura une perte de 360 emplois chez les gens des traversiers. Vous mentionnez le développement du tourisme à l'Île–du–Prince–Édouard, et je suis d'accord avec vous que cet élément. . .

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais simplement rappeler à l'honorable député et à tous nos collègues en Chambre qu'on ne doit pas s'adresser les uns aux autres mais qu'on doit passer par l'intermédiaire de la Présidence.

M. Guimond: Monsieur le Président, j'étais parti dans une envolée oratoire et étant donné que je suis un passionné. . . Mais vous faites bien de me remettre à l'ordre.

C'est vrai qu'il y aura développement du tourisme à l'Île–du–Prince–Édouard et nous en convenons. La question sera de savoir, étant donné que nous sommes sur une île, la structure touristique est quand même plafonnée en raison de l'étendue géographique de l'Île–du–Prince–Édouard. Donc il y aura développement, j'en conviens avec le député, et je suis d'accord. Mais je parlais des emplois temporaires reliés à la construction du pont.

Quant à l'ouverture d'esprit, je suis persuadé que mon collègue comprenait ce que je voulais dire. Quand il sera temps de discuter, en cette Chambre ou en comité, de la nécessité d'un TGV entre Québec–Windsor et de donner la construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine au chantier maritime de la MIL Davie, ce qui permettra de maintenir 10 000 emplois directs et indirects dans la région de Québec, j'espère qu'on fera preuve d'ouverture d'esprit. Dans ces cas, il s'agit de maintenir des emplois; c'est important de créer des emplois, mais c'est important aussi d'en maintenir. L'opposition officielle a démontré qu'elle n'était pas bornée, elle a fait preuve d'ouverture d'esprit et je suis persuadé que les gens d'en face démontreront la même ouverture d'esprit quand viendra le temps de discuter des deux dossiers dont je parlais, le TGV et le traversier.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais juste une autre précision. Je crois que vous pouvez compter sur le Parti libéral pour démontrer une grande ouverture d'esprit. C'est quelque chose qui a toujours caractérisé ce parti et je crois que cela continuera.

Si j'ai bien compris les commentaires de mon collègue, il a dit être en faveur du projet, comme son parti d'ailleurs, mais il a aussi précisé que les amis de l'île avaient certaines craintes au sujet des répercussions possibles du point de vue environnemental.

Est–ce que mon collègue croit que ces craintes méritent, et évidemment, on doit être prudents, mais est–ce que cela mérite qu'on arrête un tel projet? Est–ce que les 90 études et les quelque 80 réunions sont suffisantes? Est–ce qu'on a assez de données pour pouvoir continuer, avec une certaine confiance que cela va bien marcher et qu'il n'y aura pas tellement de danger?

M. Guimond: Monsieur le Président, la réponse est non. On ne doit pas arrêter le projet, on doit le poursuivre. Je pense que nous avons clairement pris position, mais par contre, s'il n'y a pas d'impact sur les pêcheurs de homard et de pétoncle qui sont concernés par le projet, pourquoi a–t–on ressenti le besoin de les indemniser? C'est donc une indemnité versée pour rien.

Je ne veux pas dire que les inquiétudes du groupement étaient futiles, mais je voulais simplement dire que le groupement, même s'il a été débouté dans les instances judiciaires, devra demeurer vigilant pour faire en sorte que les études qui démontrent qu'il n'y aura aucune atteinte à l'environnement, le groupement devra continuer à surveiller si matériellement cela se concrétise. C'est ce que je voulais dire au niveau de l'environnement.

• (1400)

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DES MATHÉMATIQUES

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, on a rendu hommage ce matin aux lauréats du prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques. Les 17 enseignants exceptionnels ainsi honorés viennent de toutes les régions du pays et ont élaboré et mis en pratique des méthodes d'enseignement innovatrices.

L'un des prix a été décerné à M. Richard Hopkins, un enseignant de l'école secondaire du district de Napanee dans ma circonscription, qui a créé un programme de sciences appliquées et de technologie qui répond parfaitement bien aux besoins de la collectivité locale. Grâce à ce programme, les élèves acquièrent une expérience pratique précieuse. Le meilleur témoignage des

Article 31 du Règlement

talents extraordinaires de M. Hopkins est bien le fait que ce sont ses propres élèves qui ont proposé son nom.

Les récipiendaires sont à Ottawa aujourd'hui. Je demande donc à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter ces 17 personnes, toutes parfaitement dignes de cette distinction.

* * *

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, on pouvait lire, dans *The Gazette* d'hier un titre qui disait: Les catholiques anglophones sont démoralisés par la victoire du Bloc. Au nom de mon parti, le Bloc québécois, j'aimerais rassurer mes compatriotes anglo–québécois. Les Québécois nous ont élus pour que nous préparions la souveraineté du Québec. Il est peut–être temps pour les Québécois de langue anglaise de se joindre à nous et de participer davantage à la préparation de l'avenir du Québec.

Regardons ensemble vers l'avenir; ainsi, on pourra faciliter le processus de changement pour nous et pour le reste du Canada car, espérons–le, nous nous engagerons harmonieusement et à titre de partenaires dans une nouvelle alliance.

* * *

LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, de nombreux habitants de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville ont dit vouloir entamer des procédures de révocation pour remplacer le député qu'ils ont élu à la Chambre.

La majorité des habitants de ma circonscription, Fraser Valley–Ouest, veulent que soit présentée une mesure législative à ce sujet pour veiller à ce que je sois, de même que mes successeurs, responsable devant eux.

Devant le refus du gouvernement libéral et du gouvernement conservateur d'être responsables devant les personnes qui les ont élus, ma collègue de Beaver River, en Alberta, a introduit à deux reprises un projet de loi sur la révocation.

Il est temps que les 295 députés à la Chambre tiennent compte des souhaits exprimés par le vaste nombre de Canadiens qu'ils représentent, qu'ils accordent aux électeurs les droits qu'ils méritent et qu'ils acceptent d'être responsables devant eux.

Reconnaissons tous la nécessité de défendre de notre mieux les intérêts des Canadiens et leur droit de nous révoquer si nous manquons à notre devoir. Engageons–nous tous envers la révocation!

* * *

L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DES MATHÉMATIQUES

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, deux enseignants modèles du conseil de l'éducation de Halton ont été récompensés par le premier ministre pour l'excellence de leur enseignement en sciences, en technologie et en mathématiques.

Je voudrais aujourd'hui féliciter ces deux enseignants, M. Robert Loree et M. Keith Clark.

Pour mériter ce prix, un enseignant doit avoir exercé une grande influence sur le rendement et l'intérêt des étudiants en sciences, en technologie et en mathématiques. M. Loree a mis sur pied la fondation Science Can!, qui connaît un énorme succès et à laquelle ont participé plus de 10 000 étudiants de trois provinces. Pour sa part, M. Keith Clark a amené des enseignants à mettre au point un programme scientifique spécial à l'intention des élèves de 9e année.

Pour que le Canada puisse demeurer compétitif au XXIe siècle, il est essentiel de stimuler l'intérêt des élèves à l'égard des mathématiques, des sciences et de la technologie.

Je suis certaine que la députée d'Oakville—Milton, le député de Halton—Peel et tous les autres membres du gouvernement du Canada se joignent à moi pour féliciter Robert Loree, Keith Clark et les autres récipiendaires de ce prix formidable.

* * *

LES OSCARS

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, en tant que membre du Comité permanent du patrimoine canadien, je voudrais signaler à la Chambre que, la semaine dernière, l'*Academy of Motion Picture Arts and Sciences* a annoncé les mises en candidature en vue de la cérémonie de remise des oscars de cette année qui aura lieu à Los Angeles le 21 mars.

Encore une fois, on a reconnu l'excellence dans la réalisation de films canadiens avec la mise en candidature de deux projets très prisés. Le premier, *Le fleuve aux grandes eaux*, mis en scène par Frédéric Back et réalisé par Hubert Tison, de la Société Radio–Canada, est en lice comme meilleur court métrage d'animation.

Le deuxième, *The Broadcast Tapes of Doctor Peter*, réalisé par David Papernay et Arthur Ginsberg, du réseau anglais de la Société Radio–Canada, à Vancouver, est en lice comme meilleur long métrage documentaire.

Je tiens à féliciter nos candidats et à reconnaître la qualité et le dévouement de nos radiodiffuseurs publics. Ils méritent notre appui total.

* * *

• (1405)

LA SEMAINE MULTICULTURELLE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, la Semaine multiculturelle bat son plein en Colombie–Britannique. Créée en 1984, cette manifestation est l'occasion de faire partager nos cultures et nos traditions. Tous les habitants de la Colombie–Britannique se rassemblent pour célébrer le multiculturalisme qui a joué un rôle si important dans cette province. L'enseignement multiculturel a permis d'éliminer bien des obstacles et constitue une arme efficace contre le racisme. La sensibilisation au multiculturalisme nous renseigne sur les autres et nous aide à nous comprendre et à nous apprécier mutuellement.

Des conférences, des rencontres et d'autres manifestations multiculturelles vont se dérouler toute la semaine et permettre à tous les participants de se débarrasser de leurs préjugés et de pénétrer dans un monde merveilleux où nous sommes amenés à constater que nous sommes tous à la fois différents et semblables.

Le multiculturalisme, c'est l'affaire de tout le monde. Nous appartenons tous à une culture, à une ethnie. Imprégnons-nous donc de l'esprit de compréhension qui anime cette semaine spéciale pour tous les habitants de la Colombie-Britannique.

J'encourage donc tous les citoyens de cette province à fêter dans la joie et j'invite les députés à joindre leur voix à la mienne pour remercier tous les bénévoles qui ont travaillé pendant de longues heures à la protection et à la promotion de toutes les cultures du Canada.

* * *

[*Français*]

MONSEIGNEUR WILLY ROMÉLUS

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, je désire porter à l'attention de cette Chambre que la candidature de monseigneur Willy Romélus, évêque de Jérémie, en Haïti, a été récemment recommandée au Prix Nobel de la paix, par le professeur Roberto J. Miguelez, de l'Université d'Ottawa et que, depuis, de nombreuses organisations y ont également apporté leur appui.

Il est bon de rappeler que monseigneur Romélus mène, depuis plusieurs décennies déjà et au péril de sa vie, à laquelle on a maintes fois attenté, le combat pour la libération du peuple haïtien. Dès février 1984, monseigneur Romélus réclamait des élections sous supervision internationale en ce pays, et le 22 janvier 1993 il recevait la médaille du gouverneur général du Canada.

Devant cet état de faits, les députés du Bloc québécois ont décidé d'appuyer cette nomination en espérant qu'elle sera suivie par de nombreux autres députés.

* * *

[*Traduction*]

M^ME MICHELLE MORTON

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à une athlète canadienne exceptionnelle qui se trouve à habiter la circonscription de Calgary-Sud-Est que je représente. Membre de l'équipe olympique canadienne, Michelle Morton prend part cette semaine à la compétition de patinage de vitesse à Lillehammer.

Michelle est animée de l'esprit qui fait la force des Canadiens. Elle place haut la barre, travaille dur et cherche constamment à se dépasser. Souffrant périodiquement de crises d'asthme, elle a dû faire preuve d'un courage et d'une détermination hors du commun pour se hisser à la place qu'elle occupe au sein de cette équipe d'élite.

Sa persévérance et les talents qu'elle a déployés tant au niveau provincial que national lui ont permis de triompher des obstacles qui se dressaient entre elle et son rêve. Nous sommes donc tous fiers de sa performance.

Article 31 du Règlement

Je me fais le porte-parole de tous les habitants de Calgary-Sud-Est pour lui formuler nos voeux de succès et lui dire toute notre admiration et notre affection.

Bravo, Michelle!

* * *

[*Français*]

BOURSES CANADA

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, le vendredi 11 février dernier, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement dans mon comté d'Outremont pour la remise des Bourses Canada à 97 boursières et boursiers de l'Université de Montréal. Le programme Bourses Canada souligne le mérite d'étudiantes et étudiants dans les domaines de sciences et génie. Lors de cette cérémonie, j'ai été à même de constater l'attachement qu'un bon nombre d'entre eux ont pour leur province certes, mais également pour le Canada. Après la remise des bourses, l'un des étudiants m'a demandé pourquoi la bourse qu'il recevait était imposable. Aux yeux des boursiers, le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre.

J'attire l'attention des ministres responsables, car ces étudiants sont de grands travailleurs qui sont porteurs de ces valeurs d'excellence que nous promouvons. Ils seront des acteurs de premier plan dans la société de demain et nous devons leur donner le maximum d'aide. Le programme Bourses Canada est une excellente initiative. Néanmoins, si on ne taxe pas les prix de loterie, n'y aurait-il pas lieu de revoir le principe de taxation des bourses aux étudiantes et étudiants?

* * *

[*Traduction*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, l'un des principaux points du programme des libéraux durant la campagne électorale était la création d'emplois. Or, on pourrait atteindre cet objectif notamment en appuyant et en renforçant le secteur des petites et moyennes entreprises.

Nous connaissons tous de petites entreprises qui ont eu de la difficulté à obtenir un financement adéquat. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante affirme que les marchés boursiers semblent avoir un parti pris en faveur des grandes entreprises. La seule façon de remédier au problème de capitaux propres des petites entreprises est de créer des incitatifs afin que les Canadiens investissent leurs économies dans les entreprises privées et aident ainsi à générer de la richesse et à créer des emplois dans les collectivités locales de tous les coins du pays.

• (1410)

Alors que tant de Canadiens doivent se recycler, le gouvernement devrait commencer à reconnaître que la formation informelle donnée par les petites et moyennes entreprises représente une part importante du recyclage global. Le gouvernement doit mettre au point des programmes de formation qui aideront les petites entreprises à poursuivre le travail qu'elles font spontanément dans ce domaine.

Les fonds publics consacrés au développement des compétences devraient être réservés plutôt à l'alphabétisation et aux compétences de base. Il faudrait laisser un maximum d'autonomie

Article 31 du Règlement

aux collectivités locales afin qu'elles déterminent leurs propres besoins en matière de formation ainsi que les résultats désirés.

Si l'une de ces recommandations était adoptée, elle contribuerait à stimuler la reprise dans le secteur des petites et moyennes entreprises et, par conséquent, à stimuler la reprise de toute l'économie canadienne. Après tout, c'est exactement cela que les Canadiens ont demandé.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, dans un monde perturbé par de nombreux conflits, c'est facile d'oublier que les Jeux olympiques ont été créés pour rassembler les différentes nations dans un objectif pacifique. Les cinq anneaux du drapeau olympique symbolisent les cinq continents réunis pour se livrer une compétition sportive.

Malgré la guerre qui fait rage dans l'ancienne Yougoslavie, Lillehammer, en Norvège, est maintenant un symbole d'espoir que la paix revienne en Europe.

C'est pourquoi je suis très fier que l'un des habitants de Parkdale—High Park représente le Canada aux XVII^{e} Jeux olympiques d'hiver. Kennedy Ryan affrontera de jeunes athlètes des quatre coins du monde aux épreuves de ski acrobatique.

Faisons honneur à l'esprit des Jeux olympiques. Je félicite la famille Ryan et ses amis qui, tout comme moi, sont fiers de nos athlètes olympiques.

* * *

[*Français*]

LE CHILI

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis un Québécois originaire du Chili, pays que j'aime de tout mon coeur et qui, on s'en souvient, a vécu une longue dictature militaire jusqu'en 1989, année de l'élection du gouvernement démocratique de M. Patricio Aylwin.

Le mandat de ce dernier se termine le 11 mars prochain, date de sa passation de pouvoirs au nouveau président élu en décembre 1993, M. Eduardo Frei.

Tous les pays ont été invités à envoyer une délégation à ces cérémonies d'investiture et, déjà, plus d'une vingtaine de chefs d'État ont confirmé leur présence à cet événement majeur.

Le Chili revêt une importance particulière pour le Canada et le Québec.

Dans ce cadre, il est souhaitable, et je le suggère fortement, que le Canada envoie lui aussi une délégation de niveau ministériel pour nous y représenter le 11 mars prochain.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je m'inquiète de voir que la valeur du dollar canadien a chuté de plus d'un demi–cent, hier, poursuivant ainsi la rapide descente qu'il avait amorcée après les dernières élections.

Depuis la fin d'octobre 1993, le dollar a perdu plus de deux cents et demi, ce qui fait monter le coût des importations et augmente le risque d'une hausse rapide des taux d'intérêt à court terme.

Le ministre des Finances n'a pas établi publiquement le niveau auquel il entend stabiliser le dollar ou les taux d'intérêt. Je lui demande de le faire le plus tôt possible afin que les entrepreneurs et les contribuables canadiens puissent planifier leurs dépenses futures.

Le ministre doit savoir que cette baisse de la valeur du dollar contribuera à la hausse du coût de la vie. J'espère qu'il ne veut pas se servir ainsi de l'inflation pour chercher à éviter une crise imminente due au problème de la dette au lieu de prendre des mesures concrètes visant à réduire les dépenses du gouvernement.

Ce que les Canadiens veulent est bien clair: coupez des pans complets de l'édifice gouvernemental et retirez les subventions à certains groupes d'intérêts plutôt que de hausser les impôts ou de permettre une baisse importante du dollar canadien.

* * *

L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DES MATHÉMATIQUES

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je prends la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur les 17 lauréats nationaux du prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques, et pour leur offrir toutes nos félicitations.

Je tiens à mentionner tout particulièrement le nom de M. Douglas H. Cunningham, de l'école secondaire du district de la péninsule Bruce, à Lion's Head, un village de ma circonscription de Bruce—Grey, qui a reçu ce prix, au niveau local.

M. Cunningham, qui est un exemple d'enthousiasme et de perfection, sait instiller chez nos jeunes ces qualités si critiques à l'avenir et à la prospérité du Canada.

Je sais que l'école secondaire de Lion's Head, où il enseigne, est célèbre pour la qualité des élèves qui en sont diplômés, particulièrement dans le domaine des sciences. Les habitants de la circonscription de Bruce—Grey saluent M. Cunningham et le remercient de sa remarquable contribution.

Je sais que les députés de cette Chambre se joignent à moi pour féliciter, au nom de tous les Canadiens, les lauréats de ce prix bien mérité.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, un même sentiment de fierté a rempli le coeur des Canadiens et des Canadiennes lorsque Edi Podivinsky a remporté avant–hier, à Kvitfjell, en Norvège, la médaille de bronze en ski de descente pour hommes.

[*Traduction*]

Edi n'est que le deuxième Canadien à remporter une médaille olympique en ski. Son exploit n'a d'égal que la victoire de Steve Podborski à la descente masculine aux Jeux olympiques d'hiver, à Lake Placid, en 1980. Cet exploit, Edi Podivinsky le doit à la détermination avec laquelle il a su vaincre l'adversité et la douleur physique. C'est un athlète à la hauteur des défis de son sport.

Le sport est au coeur de l'identité canadienne. Les Canadiens en retirent un sentiment de fierté, de respect mutuel et de confiance en eux.

Conscient de la richesse de notre patrimoine sportif, le gouvernement canadien est fier de participer au développement du sport et à la formation d'athlètes qui deviendront des héros à l'instar d'Edi Podivinsky.

[*Français*]

Au nom de tous les députés, j'aimerais transmettre mes sincères félicitations à Edi Podivinsky pour son exploit remarquable.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CRIME ORGANISÉ

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'émission *Le Point* de Radio–Canada a diffusé hier soir un témoignage d'un contrebandier qui confirme les liens étroits établis entre les warriors et le crime organisé de Montréal.

Dans un autre article publié aujourd'hui par le journaliste Michel Vastel, nous apprenons que la GRC a annulé, cet automne, deux opérations policières qui devaient s'effectuer sur une réserve mohawk aux environs de Montréal.

Est–ce que le solliciteur général, ou le premier ministre, peuvent nous dire s'ils ont obtenu de la GRC des réponses aux questions que j'ai posées hier concernant la participation des warriors à certaines activités criminelles du crime organisé de Montréal?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai discuté du sujet avec le commissaire de la GRC ce matin. Il m'a informé que la GRC fait respecter la loi partout au pays et que la GRC n'a aucune connaissance d'un entrepôt de drogue sur une réserve autochtone dans la région de Montréal.

J'aimerais ajouter que l'on doit prendre très au sérieux les informations qui m'ont été fournies par le commissaire de la GRC qui est un des leaders de la force policière partout dans le monde.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avec toute la déférence et le respect que nous avons pour le travail de la GRC, nous pouvons tout de même nous demander comment la GRC peut savoir ce qui se passe là–bas si elle n'y va pas.

Deuxièmement, je me demande comment on peut concilier la réponse du ministre avec le témoignage de cette personne qui était à la télévision hier soir et qui disait avoir visuellement pris connaissance des faits que je viens de rapporter.

Il y a le premier ministre qui dit: Nommez un nom! Qui, qui? Eh bien, je peux lui nommer le ministre Claude Ryan, du gouvernement du Québec, qui a été responsable pendant plusieurs années de la Sûreté du Québec, et qui a dit hier savoir depuis plusieurs années qu'il y avait une coopération établie entre le crime organisé et les warriors. Peut–être que la GRC pourrait parler à la Sûreté du Québec, ou que le solliciteur général pourrait parler à ses homologues québécois.

La question que je voudrais poser encore une fois au solliciteur général est la suivante: Est–ce qu'il peut nous indiquer qui, au niveau du gouvernement fédéral, au niveau politique ou autrement, a donné l'ordre d'annuler une importante opération policière, qui a été montée en décembre dernier, conjointement par la GRC et la Drug Enforcement Agency sur un territoire de réserve? Qui a annulé cette opération? En décembre dernier, il y avait un gouvernement ici.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est évident que je ne peux pas commenter les activités opérationnelles de la GRC. Est–ce que le chef du Bloc québécois désire, par ses questions, nuire à la possibilité d'avoir de bons résultats à de telles enquêtes. Je dois me demander pourquoi il me pose de telles questions actuellement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le leader de l'opposition se fait le relais de questions qui se posent partout au Canada, qui sont illustrées par des images télévisées, par des reportages dans les journaux. C'est une question extrêmement légitime. Nous avons le droit de savoir. Les électeurs et les électrices du Canada et du Québec ont le droit de savoir si la loi est respectée, s'il y a dans ce pays des zones interdites pour le respect de la loi. Et le solliciteur général a le devoir de répondre à ces questions.

• (1420)

Et parlant de question, je lui en poserai une autre, encore plus pointue: Est–ce qu'il peut nous confirmer les allégations, parues dans les journaux d'aujourd'hui, voulant que le chef de l'escouade CHOC, chargée de la lutte anti–drogue à la GRC, empêche ses agents de poursuivre les filatures et les arrestations sur le territoire des réserves?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux assurer le chef du Bloc populaire, pardon, du Bloc québécois. Ce n'est pas tout à fait «populaire» en ce moment.

Des voix: Très populaire!

M. Gray: Donc, je peux assurer le chef du Bloc québécois qu'il n'y a aucune zone interdite dans ce pays, y inclus les réserves autochtones. Je ne peux pas confirmer les allégations de M. Vastel dans son article qui a paru aujourd'hui, mais je peux répéter que le gouvernement a bien l'intention de faire respecter

la loi partout au pays. Et j'espère que j'aurai l'appui total du chef de l'opposition pour cette position de politique.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, avec les déclarations de l'ex–ministre de la Sécurité publique du Québec hier, il devient évident que la seule personne au Canada à ne pas savoir que ni la GRC ni la Sûreté n'interviennent en territoire mohawk est le solliciteur général du Canada.

Alors que lui–même et son premier ministre nous disaient dans un débat que la situation était extrêmement délicate et qu'il fallait faire attention, pourquoi le solliciteur général nous dit–il que la GRC intervient en territoire mohawk sans aucun problème, alors que même le premier ministre nous parlait de la délicatesse et de la particularité de la situation il y a quelques jours?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à répéter que le gouvernement ne tolère aucune zone interdite.

J'ignore ce qui se passait à l'époque où le chef de l'opposition faisait partie du cabinet conservateur. Il voudra peut–être nous l'expliquer. Je peux dire qu'il n'y a pas de zone interdite à l'heure actuelle. Le gouvernement entend faire respecter la loi partout au Canada. Qu'on ne voit pas les agents de la GRC à la télévision ne signifie pas qu'ils ne font pas leur travail pour faire respecter la loi sur les réserves ou ailleurs au Canada.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, alors même que les autorités de la GRC ont confirmé que non seulement les réseaux de contrebandiers servaient à la contrebande de la cigarette mais que la contrebande s'étendait à des produits de luxe comme les vêtements, les bijoux et l'alcool, comment le solliciteur général veut–il qu'on le croit lorsqu'il nous affirme que ces réseaux ne serviraient pas pour le trafic du produit le plus payant, la cocaïne?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ignore où se trouvait le leader parlementaire de l'opposition au cours des deux dernières semaines, parce qu'il aurait dû entendre le chef de notre parti, le premier ministre, et moi–même dire que ce qui nous poussait à agir sans tarder, après des années de laisser–faire, y compris la période où le chef de l'opposition faisait partie du cabinet conservateur, c'est qu'il existait des réseaux de contrebande non seulement pour le tabac, mais aussi pour l'alcool, les médicaments et les armes militaires de grande puissance.

Nous l'avons dit ici même à la Chambre et c'est pourquoi nous avons intensifié les activités de lutte contre la contrebande partout au Canada. Plutôt que d'agir comme elle le fait, l'opposition officielle devrait appuyer les efforts que nous déployons et qui vont bien au–delà de ce qu'on était prêt à faire à l'époque où le chef de l'opposition était de ce côté–ci, comme membre du cabinet conservateur.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme nouveaux députés, nous avons assisté à de nombreuses séances d'information au cours desquelles on nous a présenté des énoncés de mission pour des ministères ou des programmes, des mandats et des énoncés d'objectifs. Nous avons remarqué que bien peu de ces énoncés faisaient allusion à la situation financière précaire du gouvernement ou aux intérêts des contribuables.

• (1425)

Le premier ministre donnerait–il dès cette semaine à tous les dirigeants de ministères, d'organismes et de programmes l'ordre de revoir leurs énoncés de mission afin d'y insérer, comme objectifs explicites, la réduction du déficit et la maximisation des avantages pour les contribuables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si je le faisais cette semaine, je serais bien en retard. Je l'ai fait dès le premier jour, dès la formation du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): J'ai demandé aux ministres de veiller à ce que le gouvernement soit économe et efficace et à ce que le contribuable obtienne les services qu'il paie par ses impôts.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Comme le premier ministre le sait, plus de 70 p. 100 des dépenses nettes du gouvernement sont des dépenses législatives sur lesquelles la Chambre ne se prononce pas chaque année.

Le premier ministre accepterait–il que ces dépenses législatives soient examinées par la Chambre et ses comités chaque année?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste n'est pas sans savoir que des projets de loi découlant du budget seront proposés à la Chambre. Il pourra alors proposer des amendements. Si le député veut remettre en question les pensions de vieillesse, nous allons voter contre.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire. Nous obtiendrons peut–être quelque chose cette fois.

Le vérificateur général a signalé que les recettes fédérales provenant des droits imposés pour l'utilisation d'installations fédérales, de biens et de services du gouvernement dépassent les 3 milliards de dollars par année, mais qu'il n'y a aucun examen réglementaire ou parlementaire de ces droits.

Le premier ministre ordonnerait–il au Conseil du Trésor de donner au Parlement un résumé des droits imposés aux usagers dans l'ensemble de l'administration publique, des recettes ainsi recueillies et des textes législatifs qui en régissent l'établissement?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, l'information sur les recettes est donnée avec des détails plus ou moins poussés à la fois dans les Comptes publics du Canada, qui viennent d'être déposés à la Chambre, et dans la partie III du budget des dépenses.

Nous tenons à être en mesure de donner aux parlementaires les renseignements qui peuvent leur être utiles. Nous sommes donc en train de revoir toute la question pour savoir comment améliorer la présentation et la divulgation de l'information et pour déterminer la nature des renseignements qui peuvent être utiles aux députés.

Je vais écrire aux comités parlementaires pour leur demander quelle information sur les droits aux usagers leur serait utile dans leurs délibérations.

* * *

[*Français*]

L'EUTHANASIE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement conservateur, en 1991, a introduit le projet de loi C–261 au sujet de l'euthanasie et l'interruption de traitement, qui a été rayé du *Feuilleton*. Un autre débat sur une motion d'un député a eu lieu en mars 1993, et cette motion a été rejetée en Chambre.

Est–ce que le gouvernement, plutôt que de soumettre la question à un débat sans conséquence, déposera un projet de loi qui décriminalise, en certaines circonstances et à certaines conditions, l'assistance à une personne qui désire abréger ses souffrances en phase terminale?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention d'offrir au Parlement l'occasion de tenir des discussions éclairées sur les problèmes importants et complexes que suscite cette question.

À une date que nous annoncerons plus tard et au moyen d'un processus que nous définirons en caucus et en cabinet, nous donnerons à la Chambre la chance d'étudier ces questions d'intérêt public et nous offrirons aux députés l'occasion d'exprimer leurs points de vue, probablement dans le cadre d'un vote libre. La Chambre pourra ainsi tenir des discussions éclairées dans le but de régler les problèmes que soulève cette question extrêmement délicate mais combien importante.

• (1430)

En terminant, je voudrais rappeler à la députée que le vote tenu l'an dernier au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire a eu lieu au moment même où la Cour suprême du Canada s'apprêtait à rendre une décision dans l'affaire Rodriguez. De nombreux députés estimaient que le Parlement devait attendre le jugement avant d'agir. Nous connaissons désormais la décision qui a été rendue. Nous savons que les juges pensent qu'il est de notre devoir de régler la question et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il que de tenir un autre débat sans aboutissement législatif ne règle rien? D'autant plus que la Cour suprême a conclu que le législateur doit statuer et non pas se contenter de bavarder.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée que nous trouverons une façon de tenir à la Chambre un débat significatif et non simplement des discussions purement théoriques. S'il nous faut, à cette fin, proposer une modification à la loi et tenir un vote libre, c'est exactement ce que nous ferons.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

En 1983, quatre entreprises de déménagement ont été reconnues coupables de fixation des prix. Ces entreprises sont maintenant sous le coup d'un décret d'interdiction dont j'ai ici une copie. Et pourtant, ces entreprises sont les seules à pouvoir soumissionner les travaux de déménagement du ministère dont 900 autres sont somme toute exclues.

Le ministre peut–il dire ici si le processus d'appel d'offres du gouvernement actuel est contraire à la lettre ou à l'esprit du décret d'interdiction en question et partant, s'il n'est pas illégal?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je n'ai certes connaissance d'aucune activité de mon ministère qui soit illégale. Je suis persuadé qu'il n'en est rien.

J'ai répondu à une question similaire que m'a posée, il y a quelques semaines, mon collègue, le député de Waterloo. L'affaire est à l'étude et j'en informerai la Chambre à la première occasion. Il serait quelque peu prématuré d'en parler pour le moment.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. J'attends toujours une réponse à la question posée il y a deux semaines. Entre–temps, le processus d'appel d'offres du gouvernement en ce qui concerne les travaux de déménagement pour cette année a pris fin le 12 février.

Le ministre peut–il nous assurer au nom de son ministère que les soumissions seront rendues publiques dès qu'elles auront été examinées?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois que, conformément à l'entente qui a été conclue avec l'entreprise intéressée, toute modification au régime qui constitue une espèce d'expérience doit être apportée avant juillet de l'année précédente. L'ancien gouvernement n'ayant pas apporté de modification, nous avons donc jusqu'au 31 juillet de cette année pour nous occuper de cette affaire. Et je puis assurer au député que nous allons le faire.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. L'enquête sur le scandale du sang contaminé a commencé ses audiences hier à Toronto. On apprenait que les victimes ont seulement jusqu'au 15 mars pour accepter un règlement leur accordant une indemnité et renoncer à tous leurs droits de poursuite. Or, si les victimes ne signent pas cette entente, elles ne reçoivent aucune indemnité.

Est–ce que la ministre reconnaît que c'est un chantage éhonté, un véritable hold–up indigne d'une société civilisée?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Il faudrait que j'explique, monsieur le Président, que la date du 15 mars, en effet, est une date fixée par les provinces pour un programme provincial qui a été accepté par les provinces, et non pas le programme fédéral.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, est–ce que la ministre est prête à s'engager, au nom d'un minimum de compassion et de décence, à verser une indemnité intérimaire sans exiger de la part des victimes de renoncer aux droits de poursuite?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, comme vous le savez, le juge Krever a reçu pour mandat d'examiner la sécurité du système canadien de gestion du sang et de formuler des recommandations sur les moyens de le rendre encore plus sûr. J'appuie entièrement ce mandat et je ferai tout en mon pouvoir pour que la commission d'enquête remplisse bien sa mission.

Pour répondre à la députée, je dois dire à nouveau que la date du 15 mars apparaît dans un programme provincial d'aide aux victimes du sang contaminé. La députée devrait peut–être poser sa question à un autre palier de gouvernement.

* * *

● (1435)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, une édition récente de l'émission de télévision *Venture* nous apprenait que le genre de formation que les chômeurs canadiens reçoivent du ministère du Développement des ressources humaines n'a pas augmenté mais plutôt diminué leurs chances de trouver un emploi.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre déposera–t–il à la Chambre le document cité au cours de l'émission *Venture* et tiendra–t–il sans délai un débat libre sur l'avenir de la formation professionnelle au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je me demande bien où était le député, il y a environ une semaine, lorsque la Chambre a tenu trois jours de débat sur toute la question de l'emploi, de la formation et de la réforme de la sécurité sociale.

Je lui recommande de commencer à lire ses coupures de journaux et son hansard pour savoir ce que fait le Parlement avant de poser des questions.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je suis convaincu que les Canadiens se réjouiront de cette réponse.

Lorsque l'examen des programmes sociaux sera terminé, le gouvernement fédéral aura englouti plus d'un milliard et demi de dollars dans un programme de formation qui, selon le ministère du Développement des ressources humaines lui–même, ne sert à rien. Pour éviter de perdre le temps des sans–emploi ou l'argent des contribuables, le ministre peut–il dire quelles mesures il entend prendre pour remédier immédiatement au problème?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux de faire savoir à la Chambre que, hier, j'ai eu une réunion avec tous les ministres provinciaux et territoriaux de l'emploi, de la formation professionnelle et des services sociaux. Nous avons abordé plusieurs sujets.

Nous nous sommes notamment entendus sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin au dédoublement des services, pour trouver où il y a des dépassements de coûts et pour déterminer par où nous pouvons commencer à rationaliser les programmes de formation, par exemple, pour économiser et pour mieux fournir les services.

Le député devrait être très heureux que nous ayons réussi à obtenir l'entière collaboration des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral dans une initiative visant à mieux former les travailleurs et à trouver des emplois pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Dès l'ouverture de l'enquête sur le sang contaminé, hier à Toronto, le juge Krever a demandé de prolonger d'une année les travaux de cette enquête, et ceci, compte tenu de la complexité du dossier.

La ministre partage–t–elle l'opinion émise par le juge Krever, et conséquemment, compte–t–elle accorder une prolongation

des travaux afin que soit faite toute la lumière sur cette question complexe?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela m'inquiète beaucoup. On doit rassurer les Canadiens que leur banque de sang est sécuritaire. Il est entendu que le juge Krever a demandé pour un peu plus de temps et nous voulons prendre cela en considération, mais nous avons aussi bien hâte de voir son rapport. Alors, nous allons essayer de lui donner les réponses qu'il désire afin qu'on reçoive les résultats qui sont nécessaires aux Canadiens et aux Canadiennes.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je suis convaincu que la ministre est consciente qu'un témoignage bâclé réduirait évidemment la portée de cette enquête. Conséquemment, et par souci de cohérence, la ministre ne convient–elle pas qu'il faudra accorder les fonds nécessaires pour que la Société canadienne de l'hémophilie et la commission puissent faire toute la lumière sur le scandale que nous avons connu?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, c'est effectivement scandaleux que nos réserves de sang aient été contaminées comme ce fut le cas au début des années 1980. Il est essentiel que nous comprenions pourquoi c'est arrivé et que nous voyions à ce que cela ne se reproduise plus.

Le gouvernement précédent a accepté de verser des fonds qui étaient manifestement suffisants pour permettre qu'une enquête soit entreprise. Je sais que le Cabinet examinera attentivement la demande de fonds supplémentaires qui a été faite.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Comme la ministre le sait, le dioxyde de carbone est une des causes principales des changements climatiques et pose une menace en tant que gaz à effet de serre.

● (1440)

Étant donné que les gouvernements se sont engagés à réduire de 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005, la ministre peut–elle dire à la Chambre quand elle sera en mesure d'annoncer un plan fédéral–provincial qui nous permettra d'atteindre cet objectif?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Davenport, pour sa question qui porte sur un sujet d'intérêt international.

De façon générale, la démarche adoptée par notre gouvernement est axée sur la consultation, la collaboration et le partenariat. La stratégie que nous mettrons en place nécessitera la participation de tous les niveaux de gouvernement, du secteur privé et des Canadiens.

Comme le député le sait peut–être, lors d'une première réunion historique qui a eu lieu en novembre 1993, les ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'énergie et de l'environnement ont chargé leurs fonctionnaires d'élaborer une stratégie et de faire des recommandations en vue de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et de trouver des solutions de rechange qui permettront de réduire les émissions de tels gaz d'ici l'an 2005.

Je m'attends à ce que ce comité mixte présente son rapport en novembre 1994. Je suis certaine que le gouvernement sera alors en mesure d'élaborer des plans de travail précis relativement à nos engagements.

* * *

LE BUDGET

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il allait réduire dans le prochain budget la déduction autorisée pour frais de repas d'affaires afin d'assurer une plus grande équité fiscale. D'après les meilleurs calculs, cette modification fiscale pourrait menacer 24 000 emplois dans le secteur de la restauration.

Le ministre aurait–il l'obligeance d'expliquer aux Canadiens et aux travailleurs de ce secteur comment les effets probables de ce projet de mesure fiscale sont compatibles avec le slogan électoral de son parti qui a mené campagne en promettant «des emplois et encore des emplois»?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, la citation du député vient du gouvernement précédent.

Je voudrais confirmer que le ministre des Finances a fait une déclaration vendredi dernier à la Chambre pour annoncer qu'il présentera son budget mardi prochain; des mesures fiscales du genre de la modification dont il parle figureront dans ce budget si elles sont effectivement au nombre des modifications retenues.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, je fais allusion à l'annonce faite ici même qu'il s'agirait d'une mesure fiscale que le ministre prendrait dans son budget.

J'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait–il dire à la Chambre combien d'années–hommes seront créées par le programme d'infrastructure à très forte concentration de capitaux, et combien d'années–hommes. . .

Le Président: À l'ordre. Je me demande si le député ne pourrait pas poser sa question en des termes un peu plus généraux. Nous entrons dans les détails.

M. Grubel: Monsieur le Président, je vais tâcher d'être politiquement correct.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il ne s'agit pas tant d'être politiquement correct que d'énoncer clairement sa question.

M. Grubel: Le ministre aurait–il l'obligeance de dire à la Chambre combien d'années–hommes et d'années–femmes seront créées par le programme d'infrastructure à très forte concentration de capitaux, et combien d'années–hommes et d'années–femmes seront perdues à cause de la diminution des dépenses dans le secteur de la restauration à très forte concentration de main–d'oeuvre?

• (1445)

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, on connaîtra les détails du budget le 22 février.

Les modifications fiscales dont parle le député n'ont pas été annoncées à la Chambre. Si elles ont été retenues, elles seront annoncées dans le budget lui–même, et la réponse deviendra évidente à ce moment–là.

* * *

[*Français*]

L'AIDE SOCIALE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Ce matin, les journaux, dans leur compte rendu de la rencontre fédérale–provinciale des ministres responsables des ressources humaines, nous informent que le gouvernement fédéral, dans le cadre de sa réforme des programmes sociaux, entend jouer un rôle prépondérant dans l'aide sociale en intervenant directement auprès des citoyens, faisant fi des compétences provinciales.

Le ministre osera–t–il nous confirmer qu'il envisage abolir les transferts aux provinces au chapitre de l'aide sociale, et qu'il désire lancer un programme de prestations directes aux Québécois et aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je peux confirmer que, lors des discussions fort constructives que nous avons eues hier avec tous les ministres provinciaux, nous avons convenu d'examiner en profondeur un certain nombre de programmes sociaux dont bénéficient les Canadiens. Cette rencontre est la preuve éclatante que le fédéralisme fonctionne bien si on le veut et si on s'en donne la peine.

Les deux paliers de gouvernement sont impatients de conjuguer leurs efforts pour faire en sorte que les programmes sociaux de notre pays répondent efficacement aux besoins de tous les Canadiens.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, à Meech et à Charlottetown aussi il y avait eu des ententes très cordiales entre les ministres des différents niveaux de gouvernement. Comment le ministre peut–il expliquer que son gouvernement qui s'est fait élire en disant que la Constitution, on n'en parlerait plus, joue à deux mains dans la compétence des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une députée qui a voté contre l'entente de Charlottetown utilise cet exemple. Nous avons l'intention de procéder différemment.

Les autorités fédérales et provinciales veulent travailler en collaboration, dans l'intérêt de tous les Canadiens, et je signale à la députée qu'il ne s'agit nullement d'une guerre de territoire ou d'une lutte de pouvoirs. Nous voulons travailler en collaboration afin d'utiliser le mieux possible nos très maigres ressources et d'en faire bénéficier tous les Canadiens.

C'est là notre objectif, et je me réjouis que ce soit aussi celui de tous les ministres provinciaux qui ont participé à la rencontre.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le 1er janvier, le gouvernement a imposé à tous les travailleurs et employeurs du Canada une charge sociale de 7 p. 100, sous forme d'une hausse des cotisations à l'assurance–chômage qui, de l'avis de tous les économistes, entraînera des pertes d'emplois.

Comment cette hausse est–elle compatible avec les objectifs de création d'emplois décrits dans le livre rouge?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, la hausse des cotisations à l'assurance–chômage qui a été annoncée et est entrée en vigueur en janvier était infime, et le ministre a par la même occasion déclaré que les cotisations seraient gelées à ce niveau, compte tenu de l'objectif de création d'emplois du gouvernement.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, si une hausse des cotisations à l'assurance–chômage entraîne des pertes d'emplois, leur réduction devrait donc permettre la création d'emplois.

Quand le ministre compte–t–il annoncer une baisse des cotisations à l'assurance–chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances avec lequel j'ai eu maintes discussions intéressantes et constructives à ce sujet, j'inviterai le député à patienter un peu. Mardi prochain, le ministre des Finances présentera en effet un des documents à long terme les plus importants et significatifs qu'on ait vu déposés à la Chambre depuis longtemps.

* * *

• (1450)

L'IMMIGRATION

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

À l'instar d'une foule d'autres députés, j'ai eu l'occasion de rencontrer des réfugiés de l'ancienne Yougoslavie. Ces gens–là sont dans un état pitoyable. Ils ont des parents éparpillés un peu partout dans l'ancienne Yougoslavie et dans les pays environnants.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut–il nous dire quels effets auront les modifications annoncées récemment sur les réfugiés en général et sur ceux de l'ancienne Yougoslavie en particulier?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à ce sujet.

Outre son rôle de gardien de la paix, que tous connaissent bien à la Chambre, le Canada s'est efforcé du mieux qu'il a pu, par ses politiques en matière d'asile et d'immigration, d'alléger les souffrances des victimes.

En 1992, le gouvernement précédent a prolongé un programme spécial par lequel des visiteurs provenant de l'ancienne Yougoslavie étaient admis au Canada dans le cadre de la politique de réunification des familles. Nous avons accepté de prolonger ce programme jusqu'au mois de juillet de cette année. Quelque 3 000 personnes ont profité de cette mesure. De plus, dans le cadre de la politique de la réunification des familles, nous avons autorisé des personnes à faire une demande à nos bureaux dans l'ancienne Yougoslavie. Quelque 8 500 personnes ont fait une demande.

Par ailleurs, nous avons fixé à 7 300 le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement et porté à 2 400 celui des réfugiés de cette catégorie venant de l'ancienne Yougoslavie; en outre, nous avons fixé une réserve de 400 réfugiés à laquelle nous n'hésiterons pas à recourir si la situation empire dans cette région du monde.

Nous avons bon espoir que la sagesse prévaudra très rapidement.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, nous avons assisté ces derniers jours à l'échec malheureux des négociations commerciales américano–japonaises. Si l'escalade verbale à laquelle nous assistons dégénère en véritable conflit commercial entre les deux pays, il est à craindre que le Québec et le Canada n'en subissent les contrecoups.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le ministre n'appréhende–t–il pas des retombées négatives de ce conflit pour le Québec et le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Tout au long des négociations entre les États–Unis et le Japon, nous sommes intervenus, systématiquement et fréquemment, auprès des deux pays, afin de garantir que toutes les mesures commerciales qu'ils envisageraient bilatéralement n'auraient pas de répercussions sur les autres pays du GATT; en d'autres termes, nous avons tout fait pour préserver le principe du traitement de la nation la plus favorisée dans le cadre de ces arrangements.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international est d'accord avec notre analyse.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Ne serait–il pas souhaitable qu'il intervienne personnellement auprès du président américain pour lui faire part des intérêts et des inquiétudes du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les discussions auxquelles le député se rapporte sont rompues, comme il le sait probablement, et les Américains agissent unilatéralement pour protéger ce qu'ils considèrent comme étant leurs intérêts commerciaux. Le premier ministre n'a aucune raison d'intervenir dans cette situation.

Nous nous inquiétions surtout de savoir si les États–Unis et le Japon concluraient un accord, ce qui n'est pas le cas, et conviendraient de mesures susceptibles de nuire aux intérêts commerciaux du Canada. La situation ne s'est pas produite.

* * *

LE MUSÉE D'HISTOIRE INDUSTRIELLE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les Canadiens se souviendront que l'ex–premier ministre a puisé dans les deniers publics pour faire construire un pénitencier fédéral dans sa circonscription. Récemment, le gouvernement fédéral a contribué 4,5 millions de dollars au financement d'un musée d'histoire industrielle qui sera érigé à Shawinigan, dans la circonscription du premier ministre actuel.

Le premier ministre actuel a–t–il l'intention d'égaler ou même de surpasser les subventions fédérales que l'ex–premier ministre a versées à sa propre circonscription?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi de signaler au député que les autorités locales réclament ce projet depuis des mois. En fait, l'administration municipale, la province ainsi que tous les partis politiques du Québec appuient cette initiative à l'unanimité. Il est malheureux que le parti de mon collègue n'ait pas eu de candidats au Québec aux dernières élections, car j'ai l'impression qu'ils appuieraient le projet eux aussi.

• (1455)

Le gouvernement fédéral versera une contribution modeste, par rapport à celles du secteur privé et du gouvernement provincial. Le projet permettra de créer des emplois et d'aménager un centre touristique susceptible d'avoir d'importantes retombées économiques dans toute la région, et non seulement dans la circonscription du premier ministre.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, nous entendons cela tellement de fois à la Chambre, que j'ai l'impression qu'il s'agit d'un engagement pris par d'anciens gouvernements ou d'autres groupes. Il reste que si le gouvernement peut annuler l'achat d'hélicoptères EH–101, il peut certainement éviter cette dépense de 4,5 millions de dollars.

Est–ce là la façon dont le premier ministre prend soin de sa circonscription, comme il avait promis de le faire l'automne dernier pendant la campagne électorale? Le premier ministre est–il en train de nous dire qu'il puisera dans l'argent des contribuables de toutes les régions du Canada de quoi verser à ses électeurs 4,5 millions de dollars?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi de rappeler au député que la subvention du gouvernement fédéral vient s'ajouter à de nombreuses autres contributions versées par le secteur privé. Le secteur privé investit trois fois plus d'argent que le gouvernement fédéral dans cette initiative.

Le musée créera des centaines d'emplois dans la région et profitera non seulement à la circonscription du premier ministre mais également à l'ensemble de la région.

Si le député se rend dans la région, il sera fier de constater que ce coin de pays tire avantage des dépenses globales du gouvernement canadien.

* * *

[*Français*]

LES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

On apprend ce matin que, depuis dix ans, la position du Canada comme pays exportateur ne cesse de se détériorer. Les exportations canadiennes ont reculé, en proportion du total mondial, de plus de 5 p. 100 entre 1982 et 1992. Il s'agit là d'un manque à gagner de 7 milliards de dollars US, ce qui représente, selon Claude Picher du journal *La Presse*, le financement de 300 000 emplois pour le Canada.

Quelle action concrète ce gouvernement entend–il prendre pour redresser cette situation catastrophique des exportations canadiennes, cause importante de l'effondrement du niveau de l'emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les statistiques que cite le député montrent à l'évidence que la récession a été un phénomène mondial. En ce qui concerne plus particulièrement le Canada, toutefois, nous avons mis en place un certain nombre de mesures visant à permettre aux entreprises canadiennes de profiter des possibilités offertes par l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round et du GATT et par la mise en oeuvre de l'ALENA tel que nous l'avons élaboré lorsque nous avons pris le pouvoir.

Nos programmes et nos activités de promotion commerciale ont pour but non seulement d'exploiter les possibilités additionnelles résultant de la réduction des barrières commerciales, mais aussi de cerner de nouvelles possibilités, notamment en Asie, de l'autre côté du Pacifique, où nos amis, les Coréens, par exemple, nous offrent toutes sortes de nouvelles possibilités commerciales.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le Conseil du Trésor a pour politique de permettre à des fonctionnaires de suivre des cours à temps plein tout en touchant leur plein salaire. Récemment, une personne à l'emploi de l'Office national des transports a touché un salaire annuel de plus de 80 000 $ tout en fréquentant l'université à plein temps.

• (1500)

Le ministre nous dira–t–il combien de fonctionnaires fédéraux sont en congé payé pour fréquenter l'université à l'heure actuelle au lieu d'accomplir le travail pour lequel ils ont été engagés?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, des employés participent à des programmes de formation afin de bénéficier de cette précieuse source d'information dans leur travail.

Je me ferai un plaisir d'examiner tous les cas particuliers qui préoccupent le député. Naturellement, notre gouvernement tient à ce que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient. Et l'argent consacré à la formation est certes dépensé à bon escient.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, comme d'autres députés, vous connaissez l'importance de l'aéroport international Pearson pour l'économie canadienne. C'est l'un des éléments d'infrastructure les plus remarquables du Canada. Son importance pour l'économie du sud de l'Ontario et pour l'ensemble du Canada ne fait aucun doute.

Récemment, des articles de journaux nous ont donné une image un peu floue de l'avenir de ces installations de très grande valeur.

Le ministre des Transports aurait–il l'obligeance de préciser, à l'intention de tous les députés à la Chambre, quels sont les plans à court terme comme à long terme du gouvernement pour accroître le rendement de l'aéroport Pearson, en fait, pour accroître la valeur de cette infrastructure canadienne?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député

lorsqu'il dit que l'aéroport Pearson a une très grande importance économique, non seulement pour la région de Toronto, mais pour l'ensemble du Canada.

À court terme, disons cette année, il n'y aura pas de nouveaux travaux de construction à l'aéroport. Nous terminerons les travaux commencés l'an dernier dans le cadre d'un projet d'action rapide.

Je tiens à souligner que nous avons l'intention de tenir compte de l'avis des députés de la région de Toronto. Nous écouterons aussi les dirigeants des municipalités de la région et ceux de la ville de Toronto pour être bien certains que, lorsque nous faisons quelque chose à Pearson, nous faisons ce qu'il faut.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je veux signaler aux députés la présence à notre tribune de trois visiteurs de marque: Son Excellence Sung-Joo Han, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée; l'honorable Jim Smith, ministre des Services communautaires et sociaux de la Nouvelle-Écosse; et l'honorable Dan Miller, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Formation de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour clarifier une affaire qui a été au centre de débats non seulement à la Chambre, mais aussi dans tout le pays.

Cette affaire m'a empêché de jouer mon rôle de député de Markham—Whitchurch—Stouffville de manière efficace. C'est la première occasion que j'ai d'aborder la question à la Chambre.

Environ deux semaines avant que des allégations contre moi ne surgissent dans les médias, une personne anonyme m'a téléphoné pour proférer des menaces. Elle me demandait de retirer un appel contre le Conseil scolaire de Toronto, qui était en instance au niveau de la Cour d'appel, sans quoi mon nom serait étalé à la une des journaux et j'aurais à subir des conséquences terribles. Je n'ai tenu aucun compte de ces menaces, et c'est ainsi que je dois aujourd'hui prendre la parole dans ces circonstances à la Chambre.

Le chantage et l'intimidation ne doivent pas et ne vont pas brimer ma liberté de parole comme député. Depuis que ces menaces ont été proférées, des accusations au sujet de mes titres de compétence ont paru dans les journaux.

• (1505)

Ces accusations ont gravement entaché ma réputation personnelle et professionnelle. En fait, les journalistes ont dépassé le stade des simples accusations pour mener une campagne en règle contre ma personne et d'autres sont entrés dans la ronde pour discréditer mes titres universitaires. J'ai été accusé, jugé, condamné et exécuté à cause de leur ignorance manifeste. Ils ont déclenché une véritable hystérie sans vérifier les faits, en ce qui concerne mes diplômes universitaires. Certaines accusations, comme celle d'avoir exagéré mes compétences, sont peu de choses auprès d'affirmations selon lesquelles j'aurais carrément menti au sujet de mes diplômes.

Je tiens à réfuter publiquement toutes ces accusations de mensonge, d'exagération ou de présentation inexacte de mes diplômes universitaires.

J'ai obtenu un baccalauréat en sciences, une maîtrise de sciences en physique, une maîtrise d'éducation en administration, un certificat d'études supérieures en éducation et enfin, mais ce n'est pas le moins important, un certificat attestant que j'ai fait des études intermédiaires en droit à l'Université de Londres, ce qu'indique la mention «LL.B. intermediate».

J'ajoute qu'aucun de ces titres n'est un diplôme honorifique ou un diplôme sans valeur venant d'un établissement non reconnu. Je dirai encore que la mention «LL.B. intermediate» ne désigne pas un diplôme. Elle indique simplement que j'ai terminé avec succès deux années d'études en droit à l'Université de Londres.

Pour lever tous les doutes à cet égard, je voudrais citer le passage pertinent du certificat que m'a fait parvenir le registraire de l'Université de Londres le 2 février 1994. Voici le texte: «Il est certifié par les présentes que Jag Bhaduria a réussi les examens intermédiaires en droit en 1976 dans les matières suivantes. . .» Et ainsi de suite. Je demande respectueusement le consentement unanime pour déposer ces documents.

On m'a également accusé de m'être présenté sous un faux jour ou de m'être fait passer pour un avocat. Je n'ai jamais été avocat et je ne me suis jamais présenté comme tel à quiconque. Même en terminant un diplôme de droit, je ne pourrais pratiquer le droit sans satisfaire à d'autres exigences. Il y a bien des gens en Ontario et dans d'autres provinces qui sont diplômés en droit, mais ne sont pas avocats.

Je puis comprendre la colère suscitée par ces accusations démentes, fausses et sans fondement. Je suis d'accord avec le très honorable premier ministre et je l'applaudis quand il dit qu'il ne prise pas le mensonge. Moi non plus. Aucun autre député non plus.

Comme je crois fermement dans la politique de l'honnêteté et dans l'intégrité des personnes élues à tous les niveaux, je réfute ces allégations fausses en présence de mes pairs à la Chambre. Nous n'avons pas à être des saints, mais nous devons tâcher de respecter ces principes. J'invite mes collègues à examiner mes diplômes universitaires et à peser ces accusations de manière rationnelle et judicieuse.

En guise de conclusion, je demande à la Chambre de veiller à ce qu'aucun Canadien ne soit soumis à des accusations aussi humiliantes que celles qui ont été lancées contre moi depuis que je suis député.

Le Président: Je ne suis pas encore certain de comprendre le lien qui existe entre les explications qu'a données le député et son incapacité à exercer ses fonctions.

• (1510)

Toutefois, comme je veux examiner les documents, je vais permettre au député de les présenter, mais pas de les déposer officiellement. Je vais étudier la question soulevée par le député et rendre une décision à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. IRÉNÉE PELLETIER

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): À l'instant même où je m'adresse à la Chambre, monsieur le Président, a lieu une cérémonie religieuse à l'église Saint–André–de–Madawaska, village natal de M. Irénée Pelletier, député de la circonscription de Sherbrooke de 1972 à 1984, qui est malheureusement décédé vendredi dernier.

Au moment de son décès, Irénée Pelletier était âgé de 54 ans. Il est issu d'une famille de 14 enfants—et plusieurs d'entre nous se reconnaîtront—de fait le 13e de ces enfants. Il a plusieurs réalisations à son actif.

Sur le plan des études, il a obtenu un baccalauréat de l'Université Saint–François–Xavier de Nouvelle–Écosse. Plus tard, il s'est distingué par un doctorat en sciences politiques de l'Université de Toulouse en France. La thèse de M. Pelletier à ce moment–là portait sur l'aide canadienne aux pays en voie de développement, et ce au tout début des années 1970.

Sur le plan personnel, il a eu une vie très remplie. Il a été membre des Forces armées. Il a aussi été très actif, il a voyagé beaucoup. À la suite de ses études, il est devenu professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke. En 1972, il devenait pour la première fois candidat du Parti libéral du Canada pour la circonscription de Sherbrooke. Il devait évidemment remporter cette élection à ce moment–là et répéter cet exploit en 1974, en 1979 et finalement en 1980.

Pendant la période où il a siégé à la Chambre des communes à titre de député de Sherbrooke, il a été très actif et s'est intéressé à plusieurs sujets. Il a présidé pendant plusieurs années le Comité permanent de l'expansion industrielle régionale. Il a également été secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Il a également été très actif à l'intérieur des différents groupes interparlementaires.

Il s'est beaucoup intéressé aux questions de paix et de désarmement. De fait—je m'en souviens parce qu'il me l'a raconté—il avait été appelé à prendre une décision personnelle, une décision très difficile au moment où la Chambre avait tenu un débat sur les missiles de croisière, décision qui avait fait en sorte qu'il avait dû voter contre son propre gouvernement devant une motion qui proposait à ce moment–là de faire l'essai de ces missiles.

Il m'avait raconté le déchirement qu'il avait ressenti devant ce débat et le fait qu'il avait dû finalement se résoudre à prendre une position très personnelle mais, qui soit dit en passant, reflétait sa très grande préoccupation pour les questions de famine, pour les questions touchant de près ou de loin les gens qui souffraient sur cette terre.

J'ai eu le privilège de croiser le fer avec Irénée Pelletier aux élections générales de 1984. Vous me permettrez de vous raconter une anecdote au sujet de l'élection qui en dit très long sur M. Pelletier. On avait fait faire, nous, deux sondages pendant la campagne. Le premier sondage nous révélait essentiellement deux choses: M. Pelletier était très populaire auprès de l'électorat de Sherbrooke, donc une mauvaise nouvelle pour les autres candidats; l'autre mauvaise nouvelle, c'était au tout début de la campagne, c'est que M. Pelletier allait gagner l'élection. Le deuxième sondage posait également les mêmes questions, et cette fois encore on apprenait la même chose.

• (1515)

En fin de campagne, M. Pelletier était toujours aussi populaire auprès de l'électorat de la circonscription de Sherbrooke mais, cette fois, en raison d'une vague, on apprenait en même temps que cette vague qui allait balayer le Canada, allait également avoir son impact dans la circonscription qu'il représentait depuis 1972.

Aujourd'hui, c'est avec une certaine émotion que je me joins à ceux et celles qui l'ont connu pour dire à quel point nous allons regretter son absence. Après l'élection de 1984, j'ai rencontré Irénée Pelletier à plusieurs reprises. Il a toujours été d'une très grande générosité. Je l'ai vu quelques jours avant son décès. C'était un homme qui était engagé et qui a servi sa communauté comme nul autre n'a pu le faire. À Sherbrooke, on lui doit plusieurs réalisations dans plusieurs domaines parce qu'il a été un député très efficace mais, en plus de cela, il a toujours appuyé ceux et celles qui cherchaient à aider les plus démunis de notre société.

Il y a un service à Sherbrooke qui s'appelle Cercovie qui existe depuis plusieurs années, dont il fut l'un des instigateurs. Nous devons à Irénée Pelletier une fière chandelle pour cette réalisation–là.

Au nom de ma famille, mais surtout au nom de ceux et celles qui ont connu M. Pelletier et qui ont eu le privilège d'être représentés par lui à la Chambre des communes, je veux vous dire à quel point nous regrettons son départ. Je veux surtout offrir à sa famille nos condoléances les plus sincères, et terminer en disant que la circonscription de Sherbrooke et le pays tout entier perdent un homme d'une très grande valeur.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Madame la Présidente, je voudrais parler sur le même sujet. Je voudrais ajouter un mot pour offrir, moi aussi, mes condoléances à la famille de Irénée Pelletier, qui a été mon collègue ici, au Parlement, pendant 12 ans et qui était un excellent député.

Il était un homme qui, à mon sens, représentait très bien ce qu'est le Canada. Il était, comme on dit, un Brayon, il était né au Nouveau–Brunswick. Par contre, il avait obtenu son diplôme universitaire de Saint–François–Xavier en Nouvelle–Écosse. Ensuite, il avait obtenu un doctorat en sciences politiques en France pour enseigner ensuite à Sherbrooke.

Il est devenu député en 1972 et, comme le dit son successeur, il a été un excellent député. Il n'avait que des amis ici, il était extrêmement dévoué. Il était très travaillant et s'intéressait beaucoup aux affaires internationales. Mais, typiquement, il

était très préoccupé par la pauvreté, et le développement régional était une chose qui l'impressionnait beaucoup et sur laquelle il voulait travailler. Il était rural, alors il a été secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Des hommes comme ceux–là qui viennent au Parlement pour servir, ce sont de beaux exemples. Je voudrais, au nom d'Aline et de moi–même, au nom de mon parti, offrir à la famille Pelletier nos plus sincères condoléances. Je voudrais leur dire qu'ils peuvent garder de lui le souvenir d'un gentilhomme, un homme qui a très bien servi sa circonscription, qui a très bien servi sa province et très bien servi son pays.

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Madame la Présidente, j'ai également servi avec Irénée Pelletier entre 1979 et 1984, et c'est avec un profond sentiment de tristesse que j'ai appris sa mort.

M. Pelletier était originaire de Saint–André–de–Madawaska au Nouveau–Brunswick. Ancien professeur d'université à Sherbrooke et détenteur d'un doctorat en histoire, il a représenté les Sherbrookois à la Chambre des communes, comme cela a été dit, pendant 12 ans, de 1972 à 1984.

En octobre 1975, il fut nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan.

M. Pelletier était un grand défenseur du système canadien des offices de commercialisation.

[*Traduction*]

En 1977, lors d'une conférence du Conseil canadien de la distribution alimentaire, il a dénoncé la relation d'opposition qui existe souvent entre le gouvernement et l'industrie alimentaire.

• (1520)

Il a déclaré: «Ce n'est qu'en adoptant une action concertée qu'on arrivera à avoir une politique alimentaire efficace appuyée par des programmes efficaces.»

[*Français*]

Un dossier lui tenait particulièrement à coeur et c'est celui de l'aide aux pays en développement. Il a d'ailleurs rédigé sa thèse de doctorat sur cette question. En 1976, avec les députés Andrew Brewin et Douglas Roche, il a fait une tournée à travers le Canada pour sensibiliser les Canadiens aux besoins des pays en développement.

Lors d'une déclaration, M. Pelletier disait, et je cite:

[*Traduction*]

«Les Canadiens ont la responsabilité non seulement chrétienne mais aussi humaine d'aider à corriger les inégalités et, si les pays industrialisés ne partagent pas leur richesse avec les pays en développement, ce sera le chaos. Quinze pour cent de la population mondiale contrôle près de 80 p. 100 de la richesse mondiale. Dans ces conditions, nous ne verrons jamais la paix dans le monde. Le Tiers–Monde n'acceptera tout simplement pas cette situation.»

[*Français*]

Après sa défaite électorale, en 1984, il s'est impliqué dans le milieu politique municipal et est devenu conseiller pour la municipalité de North Hatley, pour finalement être élu maire de cette municipalité.

Il y a trois ans, M. Pelletier est allé étudier à Rome dans le but de devenir prêtre. Ce désir de devenir prêtre était la consécration d'une carrière qu'il avait toujours voulu axer sur le dévouement.

En mon nom personnel et au nom de mes collègues, je désire offrir mes plus sincères condoléances aux membres de sa famille, à ses amis, ainsi qu'à tous ceux et celles qui l'ont côtoyé de près.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, bien que je n'aie pas connu M. Pelletier, je désire reconnaître ses états de service au sein du gouvernement, de 1972 à 1984, et, en mon nom et ceux de mes collègues du Bloc québécois, offrir mes sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Irénée Pelletier, ancien député de Sherbrooke.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, à l'instar de mes collègues, je veux moi aussi rendre hommage à Irénée Pelletier. Il a été député à la Chambre durant les années 1970 et 1980, et nous gardons de lui le souvenir de quelqu'un qui était très populaire auprès de ses électeurs et qui, lorsque l'un d'eux venait à Ottawa, se mettait en quatre pour le présenter aux autres députés et plus particulièrement à ceux de l'Ouest, ce que j'ai personnellement toujours apprécié.

Comme en témoignent ses nombreuses réélections, il était très proche de ses électeurs. Nous nous souvenons tous que la question du développement outre–mer lui tenait beaucoup à coeur; il se préoccupait non seulement de la participation du Canada dans ce domaine, mais surtout de la misère dans laquelle vivait la population de nombreux pays où nous mettions en oeuvre des programmes d'aide.

Il faisait part de ses expériences de voyage et de ses connaissances à la Chambre; mais il nous racontait surtout ses expériences lorsqu'il rentrait de voyage, en soirée, devant un repas. C'était un être très dynamique et gentil et il était capable de beaucoup de compassion.

Je me joins donc à mes collègues pour dire que le décès de M. Pelletier laissera un grand vide dans nos coeurs. Nous prions aujourd'hui pour lui, sa famille et ses amis. Je le répète, la nouvelle de son décès nous a profondément attristés.

[*Français*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, j'aimerais prendre un bref moment pour rendre hommage au docteur Irénée Pelletier, à sa mémoire.

J'ai eu l'occasion entre 1985 et 1989 de le connaître, de transiger avec lui plusieurs fois, et je pense qu'il n'était pas seulement un politicien, un académicien, mais surtout une personne d'une intégrité absolue, d'une chaleur humaine, quelqu'un qui s'intéressait à sa communauté, à son pays, à tout ce qui avait trait à la qualité de vie.

Je trouvais toujours en lui une personne qui essayait de travailler avec l'ensemble des intervenants pour rendre la vie commune et la qualité de vie meilleures, non seulement pour nous, mais pour les générations à venir. Je voudrais porter hommage à sa mémoire et offrir toutes mes sympathies à sa famille.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1525)

[*Traduction*]

LE PONT DE L'ÎLE–DU–PRINCE–ÉDOUARD

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre au sujet d'un aspect de la saga permanente de l'ouvrage de franchissement devant relier l'Île–du–Prince–Édouard et le continent.

À titre d'information pour les députés qui sont arrivés tout récemment à la Chambre, il s'agit d'une question qui figure depuis bien longtemps au sommet de l'agenda politique de la région de l'Atlantique. Le premier débat important au sujet de l'établissement d'un ouvrage de franchissement portait sur un projet de tunnel ferroviaire à la fin des années 1880. Puis on a parlé d'une combinaison de pont, chaussée et tunnel dans les années 1950 et 1960. Nous en sommes maintenant arrivés au stade où la construction elle–même d'un pont a commencé.

La décision de construire un pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent n'a pas été prise sans controverse. En fait, plusieurs contestations judiciaires ont été entreprises pour en empêcher la construction.

Je dois dire aux adversaires du projet que je respecte la passion avec laquelle ils ont défendu leur cause, mais je ne suis pas d'accord avec les positions qu'ils ont soutenues. Les gouvernements des provinces de l'Atlantique, le gouvernement du Canada et la vaste majorité des habitants de la région s'accordent pour dire qu'il faut aller de l'avant avec la construction d'un ouvrage de franchissement.

Les obstacles à la réalisation de ce projet se sont écroulés l'un après l'autre. Le dernier avatar de ce projet, si je peux m'exprimer ainsi, est apparu en 1987. Depuis, plus de 90 études ont été effectuées et d'innombrables assemblées publiques se sont tenues dans les trois provinces maritimes avec le public en général et avec des groupes d'intérêts spéciaux.

Or, on a dit, et c'est vrai, que la conception générique initiale du pont avait été rejetée par une commission d'évaluation environnementale. Une étude attentive de la conception spécifique du projet actuel de pont a cependant répondu à toutes les exigences.

Un comité spécial a été formé pour étudier l'incidence que pourrait avoir un tel pont sur la formation d'embâcles dans le détroit de Northumberland, et il en est arrivé à la conclusion que le pont n'aurait aucune incidence importante.

Les pêcheurs et les employés du service de traversiers craignaient que le pont ne compromette leur gagne–pain, et on a apaisé leurs inquiétudes grâce à une entente qui a été conclue la semaine dernière avec les pêcheurs de la région. Les pourparlers continuent avec les employés du service de traversiers. Je ne doute pas qu'eux aussi parviendront à une conclusion heureuse et mutuellement acceptable.

Les travaux ayant commencé, on remarque déjà un essor de l'activité économique dans la région de Borden à l'Île–du–Prince–Édouard. La construction du chantier pour la fabrication des piliers de béton du pont est commencée et a entraîné la création d'emplois tant à cet endroit que dans la ville de Borden, qui connaît une mini–fièvre immobilière.

La semaine dernière, un marché de 40 millions de dollars a été attribué à une entreprise du Nouveau–Brunswick pour la production et la livraison de béton sur le chantier, ce qui créera quelque 50 emplois supplémentaires. La construction battra son plein l'an prochain, entraînant des retombées économiques d'une très grande importance pour l'Île–du–Prince–Édouard et le reste de la région.

Le début des travaux a mis en évidence une importante carence de notre actuel réseau de transport. Compte tenu de la configuration de l'île, il faut transporter le gravier et le remblai du Nouveau–Brunswick pour la construction aux chantiers de Borden. Le trafic de camions qui en a résulté a rendu nécessaires d'autres allers–retours du traversier cette année. L'accroissement du trafic de camions a occasionné des retards. Il va sans dire que les produits de consommation sont livrés par camion à l'Île–du–Prince–Édouard et que tout retard entraîne des hausses de prix pour le consommateur.

• (1530)

En raison du froid intense qui a sévi dans la plus grande partie du Canada, d'énormes embâcles se sont formés dans le détroit de Northumberland. Certaines traversées ont duré plus de cinq heures, alors qu'en été il ne faut que 45 minutes environ.

Cela montre que nous avons grandement besoin d'un meilleur système de transport pour expédier les biens que nous produisons et faire venir nos produits de consommation. Le rétablissement et la prospérité économiques de l'Île–du–Prince–Édouard reposent sur l'existence d'un lien de transport efficace et sûr avec le reste du pays. Nous ne pouvons plus prendre à la légère la question du transport de nos biens vers les marchés. Le monde est devenu très concurrentiel et nous devons livrer concurrence au plus haut niveau si nous voulons réussir.

Il y a quelques jours, j'ai parlé à la Chambre de la nécessité de poursuivre les paiements de péréquation afin d'aider les régions plus pauvres du Canada à survivre pendant qu'elles développent leur économie. Ce projet de lien permanent est un des grands projets de construction au Canada à l'heure actuelle et, lorsqu'il sera terminé, il aura pour effet durable d'améliorer le réseau de transport dans notre région.

Nous ne retirerons pas des avantages uniquement à court terme de cet apport de capitaux dans notre économie. Nous en bénéficierons pendant de nombreuses années. La construction du pont permettra de créer dans le Canada atlantique un bassin d'experts qui seront sollicités partout dans le monde pour réaliser des projets analogues. Le pont lui-même établira sur notre marché une stabilité qui est inexistante pour l'instant. À l'avenir, les gens pourront planifier. Ils pourront fixer des délais et les produits pourront parvenir aux marchés.

Les quelques dernières années n'ont pas été faciles dans le Canada atlantique. Notre taux de chômage est le plus élevé parmi toutes les régions du Canada. J'ai dit ici, il y a également quelques jours, qu'il n'y aurait pas un seul politicien dans le Canada atlantique qui ne serait pas heureux que des fonds de péréquation sortent de notre région pour venir en aide à d'autres régions au lieu d'y rentrer pour nous rapprocher des normes nationales. C'est ce que vise ce projet. Il vise à créer des perspectives qui permettront à l'Île-du-Prince-Édouard et au reste du Canada atlantique d'être économiquement indépendants.

Notre région regorge de ressources et nous sommes à une journée de route de millions de gens qui recherchent des produits et des services de qualité. Nous devons être prêts à nous attaquer à ces marchés, mais nous devons disposer des moyens nécessaires pour pouvoir livrer concurrence.

Depuis mon entrée en politique il y a une vingtaine d'années, nous entendons parler de deux possibilités de relance du Canada atlantique. On a toujours dit que nous devions d'abord ajouter plus de valeur à nos produits et que nous devrions ensuite prolonger la durée de notre saison touristique. Ces deux possibilités seront plus faciles à réaliser lorsque ce pont sera terminé et que le réseau de transport s'en trouvera amélioré.

La construction de ce pont représente notre meilleur espoir à court et à long terme d'améliorer radicalement la conjoncture économique dans l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces maritimes. C'est la raison pour laquelle nous, à la Chambre, devons montrer que nous continuons d'appuyer ce projet. C'est également la raison pour laquelle nous tenons un débat ici aujourd'hui.

Le transport a toujours constitué l'une des plus grandes préoccupations dans le Canada atlantique. À l'époque des bateaux à voiles, nous étions à la fine pointe du progrès mondial, mais durant les mois d'hiver, on ne peut pas naviguer bien loin. L'ère des bateaux à voiles a laissé place à celle des bateaux à vapeur et il a fallu faire des changements. Puis, en 1873, l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré à la Confédération et, pendant de nombreuses années, le lien entre la province et le continent a pris la forme de bateaux à vapeur l'été et de bateaux à glace munis de rames l'hiver.

La construction du chemin de fer a amené l'Île-du-Prince-Édouard dans le régime fédéral et les Pères de la Confédération ont eu l'astuce d'inscrire dans la Constitution l'obligation pour le gouvernement du Canada de doter la province d'un service de transport par bateaux à vapeur. Pour l'époque, on ne pouvait pas trouver meilleur moyen de transport, ni meilleure disposition à inscrire dans la Constitution. On a jugé bon alors de faire figurer dans la Constitution une disposition relative au meilleur moyen de transport existant. C'est précisément ce que vise la modification présentée aujourd'hui. Elle actualise la Constitution et ses dispositions sur le chapitre du transport.

• (1535)

Il s'est trouvé des gens pour affirmer—certains même devant la Cour fédérale—qu'il ne fallait pas modifier cette disposition. C'étaient des adversaires de la construction de l'ouvrage de franchissement. Or, leur argument n'est désormais pas plus valide que celui qui allègue qu'il n'aurait pas fallu modifier certaines de nos lois qui régissaient jadis la conduite automobile.

La Constitution est quelque chose de vivant. Les constitutions doivent s'adapter aux temps qui changent et aux nouvelles technologies qui transforment notre existence quotidienne. On se demande si la mise en place du service de traversiers qui assure la navette entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick s'est faite dans les règles prévues par la Constitution, puisque voilà bien des années que le bateau à vapeur a cédé la place au bateau à moteur diesel.

Cette modification permettra aux habitants d'une province canadienne, l'Île-du-Prince-Édouard, de se retrouver sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens. La transcanadienne de l'Île-du-Prince-Édouard débouchera sur celle du Nouveau-Brunswick et les insulaires pourront ainsi acheminer eux-mêmes leurs produits vers les marchés, et tout cela, rapidement et efficacement.

Une époque formidable s'annonce pour le Canada atlantique. Notre région entre dans une nouvelle ère de prospérité, et tout cela, grâce à la fois aux politiques économiques régionales mises en oeuvre par le gouvernement actuel et à la réalisation de ce projet d'envergure.

J'exhorte tous les députés à souscrire à cette modification constitutionnelle pour faire en sorte que la Constitution canadienne, vu son incidence sur le système de transport desservant l'Île-du-Prince-Édouard, accède au XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je veux faire quelques commentaires à la suite de l'intéressante intervention de mon collègue qui vient de prendre la parole.

C'est toujours avec intérêt que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'occasion de constater le sort réservé à certaines provinces du Canada, particulièrement à la province de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pu négocier ses conditions de l'union au Canada et qui, aujourd'hui, voit se concrétiser un projet qui a été, pendant longtemps, discuté parmi la population insulaire et celle

du reste du Canada, particulièrement sur le plan fédéral, qui va faire aujourd'hui ces investissements.

Devant la volonté exprimée par la population de l'Île–du–Prince–Édouard et devant la volonté fédérale d'investir dans ce secteur, je pense que notre devoir est de prendre acte de la décision qui a été prise par la population de l'Île–du–Prince–Édouard dans une décision démocratiquement prise, sachant les tenants et les aboutissants de la question qui était devant elle. Il ne nous appartient pas de suppléer notre jugement au leur. Nous devons tout simplement le respecter et le prendre pour acquis, tout comme c'est avec une certaine envie que l'on veut regarder, de ce côté–ci, les conditions qui ont permis l'entrée de la Colombie–Britannique dans la fédération canadienne et la promesse qui fut faite d'établir un chemin de fer d'un océan à l'autre et, plus près de nous, les engagements qui furent pris lors de l'entrée de la province de Terre–Neuve dans la fédération canadienne, en 1949, les longues négociations sur les conditions de l'union.

Malheureusement, nous, du Québec, n'avons pas eu à négocier vraiment nos conditions d'entrée dans l'union. Nous avons été, par le biais du Parlement de Westminster, incorporés par voie législative à une union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Notre voix au chapitre a été fort limitée, en 1867. Aucun référendum n'a été tenu au Québec en 1867, malgré les demandes répétées de l'opposition libérale de tenir un tel référendum.

C'est pourquoi nous espérons que, d'ici quelques mois, à l'instar de nos amis de l'Île–du–Prince–Édouard, nous pourrons enfin prendre une décision sage, éclairée et positive relativement à notre destin national et à notre désir de régler à l'amiable avec le Canada les conditions de l'accession du Québec à sa pleine souveraineté.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Proud: Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention dans ce débat constitutionnel auquel il veut que je participe. Je tiens à ajouter que cette modification constitutionnelle a été proposée en raison des modifications constitutionnelles bilatérales qui sont autorisées dans le cas d'une seule province à la fois. C'est pourquoi c'est arrivé au Nouveau–Brunswick et à Terre–Neuve et que cela se produit aujourd'hui à l'Île–du–Prince–Édouard.

C'est parce que l'Assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard a adopté l'an dernier une résolution en ce sens qu'on demande aujourd'hui à la Chambre d'adopter une résolution similaire. Je suis sûr que le député et les membres de son parti sont d'accord sur ce projet et qu'ils ne verront aucun problème à adopter cette motion.

Pour ce qui est de se lancer dans un débat constitutionnel sur le reste du pays, je laisse ce soin à des personnes mieux qualifiées.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi, c'est–à–dire ce changement constitutionnel.

[*Traduction*]

Je suis heureux de parler en faveur de cette résolution qui éliminera un des derniers obstacles au projet de construction d'un pont enjambant le détroit de Northumberland. Auparavant, je voudrais répondre à certaines questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Ni le ministre ni moi n'avons eu le temps de le faire.

Certains députés se rappelleront qu'un député réformiste avait mis en doute le processus suivi par le gouvernement en ce qui concerne cette initiative. Je tiens à rappeler à ce collègue et aux autres députés qu'un juge a ordonné que soit apporté un changement constitutionnel, précisant que ce changement devrait être effectué en vertu de l'article 43. Il est important de préciser tout cela au cas où certains penseraient que le gouvernement ne s'est pas conformé à l'avis donné.

J'ai été quelque peu surpris d'entendre ce député suggérer avec un certain plaisir que le gouvernement n'avait reçu que de mauvais conseils, qu'il aurait même procédé de façon illégale. J'aimerais bien savoir d'où il tient cette information. Vraisemblablement d'une source peu fiable.

Je veux également souligner que les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard ont adhéré à la Confédération. Ils l'ont fait à une condition. Il est juste de leur part de vouloir modifier cette condition. Il est juste qu'ils décident de modifider les conditions auxquelles ils ont accepté au départ d'adhérer à la Confédération.

[*Français*]

Ce matin, le Bloc québécois a fait référence à une firme qui indiquait que les dépenses seraient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars sur ce projet, si j'ai bien compris le commentaire évidemment. Si c'est effectivement ce qu'on a dit, c'est un commentaire erroné parce que cette même firme, en 1988, avait dit que même si le projet coûtait 1,3 milliard de dollars, que ce serait un bon projet qui en vaudrait la peine. Donc, il y a une grande différence.

Je voulais aussi souligner qu'on avait quand même une source crédible, un ingénieur indépendant, qui avait certifié que le coût de ce projet se chiffrait à environ 840 millions de dollars. C'est une personne indépendante qui a certifié ce coût.

Je dois ajouter un autre commentaire. S'il y avait des coûts supplémentaires, par exemple, et si on ne pouvait pas retenir le projet à l'intérieur des coûts estimés, qu'est–ce qui se passerait? Je crois qu'on a peut–être donné l'impression que ce serait le gouvernement qui serait pris. Non, au contraire, c'est le secteur privé qui devrait absorber ces coûts supplémentaires.

Finalement, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des questions soulevées au sujet des conditions environnementales créées par le projet. Je veux simplement rappeler à tous mes collègues qu'il y a eu au–delà de 90 études, au–delà de 80 rencontres, en plus de deux jugements qui ont indiqué que le gouvernement était quand même très raisonnable en ce qui concerne l'impact environnemental. Évidemment, il n'y a jamais de garantie, mais si on regarde tous les mégaprojets, du point de vue financement, du point de vue environnemental, le gouvernement est extrêmement prudent, extrêmement responsable envers celui–ci.

● (1545)

Finalement, il y a eu cette question au sujet des travailleurs. Il est regrettable—et je partage cette inquiétude avec mes collègues des deux côtés de cette Chambre—que des hommes et des femmes seront déplacés. C'est vraiment très malheureux. Je veux rappeler que c'est la priorité de ce gouvernement et, je l'espère, de tous les collègues de la Chambre, de tenter de trouver des moyens de répondre aux besoins de ces hommes et de ces femmes.

Dans le cas du nouveau pont, ces travailleurs auront la préférence au moment de l'embauche, de même que certaines personnes pourront bénéficier de programmes de retraite. Des programmes de formation et de recyclage seront prévus. J'y tiens, et j'espère qu'on travaillera très fort ensemble afin de s'assurer que ces hommes et ces femmes ne se retrouveront pas sans travail après la création du pont.

[*Traduction*]

Maintenant que j'ai répondu à ces questions qui, à mon avis, nécessitaient quelques précisions, je voudrais passer très rapidement à quelques-uns des points principaux que je juge importants.

Notre gouvernement a dit clairement pendant la campagne électorale et dans le récent discours du Trône que le plus grand défi économique, politique et social du pays était de remettre les Canadiens au travail. Nous sommes résolus à prendre toutes les initiatives possibles pour appuyer la création d'emplois, stimuler l'activité économique et rétablir l'espoir et la confiance de tous les Canadiens dans l'avenir. Ce projet aidera à atteindre ces objectifs.

Il n'y a pas d'endroits qui aient de plus grands besoins que le Canada atlantique car, plus que toute autre, cette région souffre depuis trop longtemps d'un chômage trop élevé, ce qui se traduit par la dépendance et le désespoir. Tout le monde devrait voir avec joie cette initiative dans une partie économiquement très touchée du pays.

Le projet de construction d'un pont enjambant le détroit de Northumberland aura un effet immédiat et important sur l'économie du Canada atlantique, en général, et de l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier. Le reste du pays peut espérer aussi quelques retombées à long terme de ce projet.

Les députés se souviendront que nous avons estimé le nombre d'emplois directs à 1 000 pendant chacune des quatre années de la construction, soit un total de presque 3 000 années-personnes, ce qui est beaucoup. Aux termes du contrat entre le gouvernement fédéral et l'entrepreneur, plus de 95 p. 100 de ces emplois reviendront à des gens des provinces atlantiques. Vu le nombre de chômeurs, ce sera très important pour cette région et pour l'ensemble du Canada.

Ce projet stimulera considérablement l'emploi dans la région. Il donnera à des milliers de travailleurs l'occasion de gagner de l'argent, puis de pratiquer et d'améliorer leurs compétences professionnelles. Les emplois directs ne sont cependant qu'une partie des choses.

Le contrat spécifie aussi que quelque 70 p. 100 des biens acquis devront venir de la région. C'est considérable, car il faudra des milliers de tonnes de ciment, des câbles d'acier pour armer le béton, de l'acier formé, des pièces manufacturées et bien d'autres choses. Vu que le projet total est estimé à 840 ou 850 millions de dollars, on peut calculer que les salaires et les achats injecteront dans l'économie des provinces atlantiques un demi-milliard de dollars sur cinq ans. Cela devrait certainement relancer l'économie d'une région de ce grand pays qui en a singulièrement besoin.

Il faut bien se souvenir que ce projet de pont n'est en rien un programme de création d'emplois qui serait destiné à aider les provinces les plus pauvres pendant une brève période. Il est certain qu'une fois le pont construit les emplois disparaîtront, mais il y aura des retombées. On estime, par exemple, qu'il en résultera une augmentation du tourisme. Les possibilités d'affaires seront également meilleures, et je pourrais continuer.

[*Français*]

Je considère personnellement que les propos tenus par l'honorable ministre ont été très instructifs et des plus convaincants aujourd'hui. Il est évident que le projet du pont constitue une très bonne affaire pour les contribuables de ce pays. Conformément aux conditions stipulées dans l'Acte d'union avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral, ce dernier est clairement tenu de financer un mode de raccordement quelconque, que ce soit un pont ou un système de traversiers entre l'île et le continent.

Dans le cas d'un service de traversiers, les contribuables canadiens devront dépenser au moins 42 millions de dollars, chaque année, au cours des 35 prochaines années, pour permettre l'exploitation du service de traversiers Marine Atlantique. Ce montant comprend le coût d'exploitation des traversiers, le coût d'entretien et les dépenses en capital, par exemple, pour l'achat de nouveaux brise-glace pendant cette période. Après 35 ans, les subventions accordées par le gouvenrement fédéral devraient se poursuivre et augmenteraient en raison de la demande de service. Comme l'a mentionné le ministre, cela entraînerait des dépenses incontrôlées, sans aucun répit en perspective, et cela n'est pas une bonne affaire pour les contribuables de ce pays.

● (1550)

Permettez-moi d'ajouter quelques observations à ce que le ministre a dit au sujet de la qualité du projet sur le plan de l'environnement. Cette question a fait couler beaucoup d'encre pendant la majeure partie des cinq années d'élaboration du projet. La question du respect de l'environnement a été la principale préoccupation du gouvernement et du promoteur. Il est évident que ce projet a fait l'objet d'études environnementales les plus poussées jamais entreprises pour un projet de cette envergure. En effet, comme je l'ai mentionné, il y a eu au-delà de 90 études, 80 rencontres, et la population a eu l'occasion à maintes reprises de se prononcer sur les exigences du projet au cours des quelque 85 assemblées publiques. Ce projet respecte toutes les exigences, non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan de l'environnement.

En terminant, je demande à mes collègues d'appuyer ce projet parce qu'il est sain; il répondra aux besoins de la région, besoins économiques, touristiques et autres, et on l'approche d'une façon qui me semble tout à fait appropriée.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, les commentaires que le secrétaire parlementaire a faits m'inspirent une ou deux questions que je voudrais bien lui poser car il est le mieux placé pour répondre. Je reviendrai à la motion quand je prendrai la parole pendant la période de débat.

Dans ses observations préliminaires, le secrétaire parlementaire a mentionné que la modification que nous examinions aujourd'hui avait été ordonnée par les tribunaux. Le secrétaire parlementaire sait sûrement que la Cour fédérale a eu certaines choses à dire au sujet de ce projet. Comme l'a mentionné l'ancien ministre des Travaux publics, madame la juge Reed a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de modifier la Constitution, tant que le service de traversiers n'aurait pas été remplacé. Or, bien que ce service n'ait pas encore été remplacé, nous voulons modifier la Constitution.

Par ailleurs, la Cour fédérale a déclaré que le ministre des Travaux publics n'avait pas respecté les exigences prévues à l'article 12 du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et a conclu qu'aucune décision irrévocable ne devrait être prise, tant que ce point ne serait pas réglé. Le gouvernement estime-t-il que les exigences prévues à l'article 12 du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ont été respectées ou considère-t-il maintenant que cette modification de la Constitution n'est pas nécessairement une décision irrévocable?

Enfin, le ministère a invoqué les emplois et l'économie comme principales raisons pour donner suite à ce projet. Pourtant, dans ma circonscription, le ministère des Travaux publics est en train de fermer trois immeubles fédéraux que possède et qu'occupe le gouvernement fédéral et songe à détruire ces immeubles, ce qui entraînera des pertes d'emplois dans les Prairies et dans le Canada rural, et cela, pour épargner de l'argent.

Je me demande comment on peut justifier la fermeture d'immeubles dans ma circonscription et la perte d'emplois que cela va causer et, parallèlement, investir des fonds dans un projet pour créer des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Duhamel: Madame la Présidente, en ce qui concerne le premier point, à savoir que la Cour fédérale a signalé qu'une modification était nécessaire, mais sans préciser quand, je pense que c'est tout à fait exact. Il faut le faire, et cela va l'être très bientôt, j'espère. Le dernier obstacle aura donc été levé. Je pense que nous sommes en train de couper les cheveux en quatre, et je ne veux nullement blesser mes collègues en disant cela. On allait le faire. Il fallait le faire. On est en train de le faire. C'était la voie à suivre.

Quant aux décisions soit-disant irrévocables, cela n'existe pas. Nous venons de modifier la Constitution, ou du moins, nous sommes sur le point de le faire. Aucune décision n'est irrévocable. Je crois cette mesure pertinente. Cette mesure-ci est nécessaire, comme je l'ai démontré plus tôt.

• (1555)

En ce qui concerne l'environnement, je ne connais aucun autre projet qui ait fait l'objet de tant d'études d'impact. Bien sûr, la perfection n'est pas de ce monde, et il se peut que certaines choses aient été omises; je ne suis pas naïf à ce point. Il y a eu plus de 90 études et quelque 80 audiences. Même nos collègues du Bloc sont en faveur de ce projet, bien que nombre de personnes aient fait remarquer que le groupe les Amis de l'île avait, à juste titre, certaines préoccupations. J'estime que le gouvernement et le ministre se sont montrés extrêmement reponsables dans ce dossier. Nous ne pouvons laisser traîner les choses.

Quant à la fermeture des édifices dans la circonscription du député, je ne sais s'il y a perte d'emplois, mais la situation m'attriste, que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, à Vancouver ou n'importe où au Canada.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, mes collègues ont traité des répercussions juridiques et politiques de la question à l'étude. J'aimerais revenir un peu en arrière et examiner l'hypothèse de base.

Avons-nous vraiment besoin d'un pont de 13 kilomètres sur le détroit de Northumberland? Pourquoi voulons-nous construire ce pont? Les avantages sont-ils supérieurs aux coûts? Un pays au bord de la faillite comme le Canada peut-il s'offrir un tel projet? Ces questions font l'objet d'un débat depuis 30 ans, mais malgré l'entente signée en octobre dernier, comme on peut le voir ici à la Chambre, le débat est loin d'être clos.

Débarrassons-nous tout d'abord du mythe que cette entreprise sera financée par le secteur privé. Il s'agit d'un projet gouvernemental typique et le projet est structuré de telle sorte que les détenteurs d'obligations ne prendront aucun risque; les exploitants du privé rembourseront le capital et les intérêts à partir d'une subvention égale à 100 p. 100 des coûts, soit 42 millions de dollars par année, indexés sur le taux d'inflation, pendant 35 ans. Et il faut comparer cela à la subvention actuelle. Je suis en désaccord avec le député qui a déclaré, il y a quelques instants, que la subvention s'élevait à 42 millions de dollars. La subvention actuelle est de 21,7 millions, comme on peut le lire dans les Comptes publics. Par conséquent, le programme proposé doublerait virtuellement la subvention.

Les intérêts sur l'émission d'obligations initiale de 662 millions de dollars s'élèveront à environ 700 millions de dollars, gracieuseté du contribuable canadien. La seule différence entre l'entente du 7 octobre et une soumission traditionnelle de Travaux publics, c'est que des fonds publics seront dépensés sans qu'on soit obligé de rendre des comptes à la population.

Et ce n'est pas tout. Quatre-vingt-cinq pour cent des capitaux propres seront détenus par des filiales de multinationales étrangères, Morrison Knutson des États-Unis et GTM International de France. Je ne sais pas ce que l'acronyme GTM représente, mais je soupçonne que ça puisse vouloir dire grand tabac monétaire car leur succès financier ne fait aucun doute.

Pendant que nous rembourserons la dette, les exploitants pourront utiliser à leur guise les revenus nets générés par les péages, notamment en les expédiant à l'extérieur du pays. Comprenez–moi bien; je n'ai rien contre les investissements étrangers. En fait, je les accueille avec plaisir. Toutefois, je m'oppose vigoureusement à ce que les étrangers viennent réaliser des profits chez nous sans investissements ni risques qui vaillent.

Et ce n'est toujours pas tout. Le consortium doit déposer un cautionnement d'exécution de 200 millions de dollars, mais la prime en sera capitalisée dans le coût du projet de sorte que c'est encore une fois le contribuable qui devra la payer puisqu'elle fera partie des paiements de subvention.

Si le projet de loi proposait la construction d'un lien entre deux régions très densément peuplées ou le long d'un axe routier principal, il serait plus facile à justifier, mais il est totalement illogique de demander à chaque famille de dépenser 25 000 $ pour rendre relativement plus facile l'accès aux routes pour une petite enclave de 130 000 personnes.

On pourrait, pour une fraction du coût, mettre en service des traversiers plus grands, plus rapides et plus aptes à affronter les glaces que ceux qui sont utilisés à l'heure actuelle. De tels traversiers haut de gamme n'imposeraient pas un fardeau discriminatoire aux gens de l'Île–du–Prince–Édouard.

• (1600)

Il reste des questions sans réponse au sujet de la supériorité technique d'un pont élevé, balayé par le vent, comparativement à un traversier stable et bien conçu. Même les partisans du pont s'entendent pour dire que toute tempête suffisamment forte pour empêcher les traversiers d'assurer le service forcerait également la fermeture du pont. Ce qui est pire, c'est que même si les vents ne sont pas assez violents pour arrêter la circulation, les véhicules seront forcés de rouler très lentement et les semi–remorques ne pourront emprunter le pont à vide.

Tout camionneur venant de Boston chercher un chargement de pommes de terre devra, en l'absence d'un service de traversiers, se préparer à attendre dans son semi–remorque que le vent tombe un peu.

En tant qu'ingénieur, je sais très bien que pratiquement tout est possible sur le plan technique si on a la volonté nécessaire et s'il n'y a pas de limite aux ressources disponibles. Il suffit de prendre une idée et d'y consacrer toujours plus d'argent. Cependant, le fait que ce soit possible ne veut pas nécessairement dire que ce devrait être fait.

Certains pourraient invoquer la mémoire de John Maynard Keynes pour justifier ces énormes dépenses publiques visant principalement à stimuler l'économie de la région. Keynes n'avait jamais envisagé une situation dans laquelle près d'un tiers des recettes d'un gouvernement serviraient à payer l'intérêt sur la dette. Si nous avions suivi à la lettre ses conseils et accumulé des excédents ou au moins remboursé notre dette en période de vaches grasses, je serais peut–être d'accord pour dire qu'un accroissement des dépenses gouvernementales pourrait avoir certains avantages sur le plan économique.

Malheureusement, durant les années 1970 et au début des années 1980, lorsque la conjoncture économique était excellente, le gouvernement du Canada et, en fait, la plupart des gouvernements du monde ont accumulé des dettes, non pas pour en retirer des avantages à long terme, mais plutôt pour financer leurs dépenses courantes. Comme les familles dépensières, ils ont emprunté de l'argent tout d'abord pour payer l'épicerie et ensuite pour acheter du champagne et du whisky. Ils n'ont pas respecté la doctrine du bon vieux Keynes et ils nous ont imposé un carcan financier qui ne nous laisse aucune liberté de mouvement.

Je ne souscris certes pas à cela, mais permettez–moi de me faire l'avocat du diable; supposons qu'on accepte le principe selon lequel on peut créer des emplois aux dépens du bien de l'économie dans son ensemble. Si le fait de dépenser de l'argent emprunté est une façon efficace de stimuler l'économie, manifestement, on pourrait consacrer cet argent à des projets offrant des avantages à long terme plus importants à un plus grand nombre de personnes. Même les gens de l'Île–du–Prince–Édouard ne sont pas unis sur cette question. Plus de 40 p. 100 d'entre eux ont clairement signifié qu'ils ne voulaient pas de ce cadeau. C'est sans précédent. Généralement, les gens feront tout en leur pouvoir pour obtenir un projet gouvernemental pour leur région, car ils ont l'impression que c'est gratuit.

Enfin, comme dans le cas de la transaction touchant l'aéroport Pearson, cette entente sur le pont a été menée à terme dans les derniers jours du gouvernement conservateur. Ce pourrait être une répétition de l'aéroport Mirabel ou du Stade olympique. Prenons le temps d'examiner soigneusement ce que nous faisons.

Le dernier projet de pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent était plus avancé que celui–ci lorsque le gouvernement de l'époque y a mis un terme en 1969. Nous devrons, bien entendu, dédommager l'entreprise exploitante et les détenteurs d'obligations, mais nous devrions encore pouvoir nous retirer sans trop de mal de ce projet avant qu'il n'ait pris un élan irrésistible.

Le petit levier que nous avons à notre disposition dans cette enceinte, c'est de refuser d'approuver la modification constitutionnelle proposée. Ne touchons pas à la Constitution. Offrons un service de traversiers de première qualité à vie, comme nous l'avions promis, et cessons de vouloir absolument terminer un autre monument à Brian Mulroney.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, le député a parlé de réduction des coûts et a émis des doutes quant à la pertinence de ce projet, pour des raisons pratiques, mais surtout à cause du coût et de ceux qui vont écoper de la facture en bout de ligne. Je me demande si le député pense la même chose de tous les projets fédéraux qu'on pourrait réaliser dans sa circonscription. Par exemple, on envisage d'y construire un pavillon de ressourcement pour les autochtones, alors qu'il n'y a pas beaucoup d'autochtones dans sa circonscription qui, en outre, n'est pas très accessible. Croit–il, de la même façon, que ce projet devrait être mis en veilleuse et faire l'objet d'autres études et qu'on devrait peut–être même renoncer à le réaliser?

• (1605)

M. Morrisson: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, très rapidement, je veux être bien sûr de

la position du député. Je crois bien avoir compris que le parti du député n'appuie pas ce projet. Le Bloc l'appuie, mais pas le Parti réformiste. Je tâche toujours de bien saisir les différences, au–delà des différences de langue. Or, c'est ce que j'ai compris.

Mon collègue essaie de faire des tours de passe–passe au sujet de la subvention de 21,7 millions de dollars. Il sait très bien que le chiffre que j'ai cité englobe les coûts en capital et les autres frais. En tant qu'ingénieur, il le sait. Essayons de jouer franc jeu.

J'aimerais savoir sa définition d'une enclave. Selon moi, enclave est un terme assez péjoratif et je suis sûr qu'il n'a pas voulu décrire l'Île–du–Prince–Édouard comme une sorte de territoire étranger encerclé de tous côtés.

Finalement, j'ai noté une certaine contradiction. L'un de ses collègues a proposé qu'on tienne un référendum et qu'on agisse suivant la volonté populaire. Maintenant, le député s'oppose à l'idée d'un référendum. Qui parle au nom du Parti réformiste? Quelle est la ligne de pensée du parti?

M. Morrison: Madame la Présidente, je suis ravi que le député ait soulevé la question du référendum.

Tout d'abord, ce n'était pas un référendum, mais un plébiscite. Ensuite, les termes de ce plébiscite étaient très clairs et disaient: «Seriez–vous d'accord si ce projet s'avérait plus économique qu'un meilleur service de traversiers et s'il ne comportait aucun risque environnemental?» Puisque ces critères ne sont pas respectés, je propose que, si nous y tenons, c'est un vrai référendum exécutoire que nous devrions nous empresser de tenir, pour voir jusqu'où nous pourrions aller.

Quant à la désignation d'enclave pour l'Île–du–Prince–Édouard, le député la trouve péjorative. C'est son droit. De toute évidence, il consulte un dictionnaire différent du mien.

M. Duhamel: C'est un dictionnaire d'usage courant.

M. Morrison: La province est entourée d'eau. Or, l'eau est indiscutablement un obstacle pour la plupart des modes de transport. C'est dans ce contexte que j'emploie le terme enclave.

M. Wayne Easter (Malpèque): Madame la Présidente, le député a mentionné qu'il était peut–être temps d'avoir un service de traversiers de première classe. J'ignore s'il connaît bien l'Île–du–Prince–Édouard et la quantité des échanges de produits et de biens matériels qui s'y font avec l'extérieur. Or, le service de traversiers laisse à désirer depuis quelques années.

En fait, à propos de l'efficience économique, j'ai discuté aujourd'hui avec des camionneurs qui disent attendre de trois à cinq heures pour embarquer sur le traversier. Il y a parfois de 50 à 80 camions qui attendent en file. Un traversier ne peut recevoir que 13 véhicules et l'autre, 45 tout au plus. Le député comprend sûrement que la situation ne peut durer. Nous croyons qu'un ouvrage de franchissement est la solution.

Quand on pense aux camionneurs, à l'essence et aux heures qu'ils gaspillent puisqu'il leur faut une journée de plus pour se rendre jusqu'aux marchés, c'est un désastre pour l'industrie du camionnage ainsi que pour l'industrie agricole.

Qu'est–ce que le député entend par service de traversiers de première classe? J'espère que le service actuel n'en est pas un exemple.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais la période des questions ou des observations est terminée.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre ici la parole au sujet de la modification constitutionnelle concernant le lien fixe entre l'Île–du–Prince–Édouard et la terre ferme.

Je répète qu'il est ici question d'une modification constitutionnelle. Certains des députés qui ont pris la parole ici aujourd'hui semblent avoir glissé très rapidement sur cet élément d'information.

• (1610)

Je voudrais commencer par citer le hansard du 19 mai 1992, lorsque la Chambre était encore plongée dans le débat de questions constitutionnelles. Voici: «Le référendum devrait être un élément permanent du processus de révision constitutionnelle. Il ne peut se limiter à quelques provinces ou à l'une d'elles. Le référendum doit être national de façon à ce que l'ensemble des Canadiens de toutes les régions du pays puissent exprimer leur opinion sur la même question». Ce point de vue très démocratique que je partage est celui de l'actuel ministre des Travaux publics.

Je ne m'oppose nullement à la construction d'un ouvrage de franchissement. Les mérites et les inconvénients de ce pont ont été largement examinés et débattus à l'Île–du–Prince–Édouard et d'un bout à l'autre de notre pays, dont ici même, à la Chambre des communes. Les retombées économiques et les coûts en ont tous été analysés. Les considérations environnementales en ont dûment été pesées. Et, ce qui importe le plus, les Canadiens de l'Île–du–Prince–Édouard ont donné leur consentement dans le cadre d'un plébiscite tenu en 1988.

Le problème, c'est qu'il est encore question d'une modification constitutionnelle, de quelque chose qui va toucher chacun des Canadiens.

En guise d'illustration, je demanderais aux députés de songer à un triangle, un triangle qui présente une large base et un sommet en pointe. C'est ainsi que mon parti et moi–même estimons que ces questions devraient être abordées, soit partant d'une vaste consultation pour aller vers une possibilité de consensus. En présentant cette motion, le gouvernement se trouve à renverser le triangle de sorte que les Canadiens n'ont plus voix au chapitre. Il viole un principe d'une importance primordiale pour le Parti réformiste ainsi que pour des millions de Canadiens.

Nous savons tous que madame la juge Reed a décidé que ces travaux nécessitaient qu'on modifie la Constitution canadienne. Cependant, la motion dont la Chambre est saisie actuellement comporte deux défauts majeurs. Premièrement, elle est trop précise. Elle parle d'un ouvrage de franchissement qui sera désormais prévu dans la Constitution canadienne. Deuxièmement, la motion devrait simplement s'en tenir à ce qui était prévu

à l'origine dans les conditions de l'union, soit que le gouvernement se chargera d'assurer une liaison fiable et régulière entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent, sans donner de détails précis sur la façon dont cette liaison sera assurée. Mon collègue, le député de Fraser Valley–Est, a parlé longuement de cette question.

Je trouve illogique que le gouvernement décide de rouvrir la Constitution et de la modifier seulement lorsque cela fait son affaire.

Je voudrais mentionner une autre citation. Le 3 février dernier, le premier ministre du Canada a dit ceci à la Chambre: «Personne au Canada —il a bien dit personne au Canada—ne veut que l'on discute de la Constitution.» Et nous voilà ici aujourd'hui, en train de discuter de la Constitution.

Nous avons tous été témoins du rejet de l'Accord de Charlottetown et nous savons ce que les Canadiens en pensent. Voilà encore une preuve que le gouvernement du Canada fait passer ses intérêts avant ceux des Canadiens. Il a choisi d'apporter certaines modifications à la Constitution. Les Canadiens n'acceptent pas cette façon de procéder.

Je maintiens que toute modification à la Constitution devrait être approuvée par l'ensemble des Canadiens au moyen d'un référendum. La Constitution devrait définir des grands principes et non des moyens précis de respecter ces principes, des moyens comme un ouvrage de franchissement.

• (1615)

La Constitution devrait reconnaître l'engagement du Canada à maintenir les communications avec l'Île–du–Prince–Édouard et à assurer l'accès à cette province, indépendamment des moyens retenus pour y parvenir.

Nous risquons de prendre pour le Canada des engagements constitutionnels qui ne seront pas dans l'intérêt de tout le pays. La technologie peut évoluer. Nous devons réaliser que tout change rapidement de nos jours. Nous serons toujours liés par cet engagement concernant le raccordement permanent s'il est inclus dans la Constitution.

Il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas de prise et qui peuvent changer. Je puis donner aux députés l'exemple du Florida Sunshine Skyway et du pont de la baie de Chesapeake. On sait qu'ils ont été fermés pendant des périodes de plusieurs mois. Les éléments nécessaires sont–ils en place pour ce projet de raccordement permanent?

Si nous modifions la Constitution, il faut que ce soit pour des raisons valables. Nous avons tous entendu le discours chargé d'émotion du ministre des Travaux publics. Personnellement, j'estime que les Canadiens doivent sentir qu'ils ont leur mot à dire au sujet de cette modification constitutionnelle.

Je tiens à mentionner en terminant que cette motion ne vise pas simplement à autoriser la construction d'un pont. Elle vise à modifier un document fondamental qui régit le fonctionnement de notre pays, soit la Constitution.

En l'occurrence, il y a effectivement un pont qui est jeté sur les eaux troubles de la véritable démocratie canadienne.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je veux m'assurer que le député comprend la même chose que moi au sujet de cette modification constitutionnelle.

Il y a 130 ans, l'Île–du–Prince–Édouard a décidé de faire partie du Canada à une certaine condition, soit celle d'être desservie tous les jours par un service de traversiers.

Au fil des ans, un certain nombre d'options ont été étudiées, comme celle d'un raccordement fixe. Un projet semblable a maintenant été amorcé. La Cour fédérale a rendu une décision où elle dit qu'à moins d'entente constitutionnelle précisant que le service de traversiers serait remplacé par un raccordement fixe—c'est tout ce qu'elle dit—, le gouvernement pourrait être forcé de construire un pont et de maintenir le service de traversiers.

Les subventions telles que je les ai définies pour le service de traversiers seront utilisées pour payer le pont. Après cela, il n'y aura plus de contribution du Canada.

Est–ce que le député veut dire que les élus de l'Île–du–Prince–Édouard, du Nouveau–Brunswick et du Canada ne devraient pas déterminer qu'il convient de remplacer le service de traversiers par un pont? C'est du moins ainsi que je comprends la modification.

Il l'interprète différemment. Peut–il me dire en quoi son interprétation diffère de la mienne? J'ai lu la modification à plusieurs reprises et c'est tout ce j'ai pu en tirer.

M. Hart: Madame la Présidente, en réponse à la question, mon interprétation, c'est que l'intention d'il y a 130 ans consistait à assurer la communication et le transport.

J'estime que la motion ne devrait pas traiter directement de raccordement fixe à cause de ce que j'ai dit dans mon discours. La technologie peut changer. Je crois qu'on se trompe en supposant que cela n'entraînera pas de frais pour les Canadiens à un moment donné dans l'avenir.

Nous allons insérer cette disposition dans la Constitution. Il faut donc garantir que le raccordement fixe sera conservé longtemps.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. À la suite de discussions entre les partis, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

• (1620)

Que, au plus tard quinze minutes avant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jeudi 17 février 1994, le Président interrompe les travaux de la Chambre et mette aux voix, sur–le–champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire pour disposer de la motion du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants portant sur la création d'un Comité mixte spécial (Affaire émanant du gouvernement no 8) et que, si un vote par appel nominal est demandé, ce vote soit différé jusqu'au mardi 22 février 1994, à 15 heures.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avons–nous le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole de nouveau à ce sujet. C'est une question difficile parce qu'elle comporte une modification constitutionnelle, mais je trouve néanmoins intéressants les arguments avancés qui font de cette modification une affaire si importante.

Il s'agit seulement de remplacer un moyen par un autre de relier l'Île–du–Prince–Édouard au reste du Canada. Le libellé était peut–être trop restrictif au départ, mais nous avons ici la possibilité de le réviser. Pourtant, ils s'en trouvent pour dire que nous voulons apporter à la Constitution une modification d'une telle envergure qu'elle va bouleverser le tissu de la nation. Je suis un peu déçu, car, à mon avis, il ne s'agit pas d'un changement fondamental.

Il s'agit simplement de remplacer un moyen par un autre de relier l'Île–du–Prince–Édouard au continent et de rapprocher ainsi les habitants de cette province de ceux du reste du Canada. À mon avis, l'expression «ouvrage de franchissement» n'est pas vraiment la bonne. Il évoque des chaussées, des tunnels et tout un réseau. Or, c'est un pont dont il s'agit, un pont important, certes, mais simplement un pont qui est censé relier l'Île–du–Prince–Édouard au reste du Canada.

Au lieu d'utiliser un service de traversiers, nous allons utiliser un pont. Je ne vois pas ce qu'il y a de compliqué dans le moyen choisi pour rapprocher les Canadiens les uns des autres.

Si nous devons nous disputer à propos de certaines questions, soyons justes. Des députés de l'autre côté sont en train de dire que la subvention qui va aller à la construction de ce pont sera le double, du montant de la subvention actuelle.

Il faut tenir compte, dans ces chiffres, de l'affectation de capitaux. Par conséquent, quand on compare les subventions, on arrive à un montant égal, qu'il s'agisse de l'ouvrage de franchissement, c'est–à–dire du pont, ou du service de traversiers.

Il faut aussi reconnaître que si le pont n'est pas construit, il faudra faire l'acquisition de nouveaux traversiers et dépenser beaucoup d'argent pour garder ces traversiers en bon état au cours des 35 prochaines années.

Il ne s'agit pas ici d'établir une comparaison entre ne rien faire et se lancer dans ce projet particulier.

Il faut aussi, je pense, examiner la situation et ses conséquences pour le Canada atlantique, les répercussions à court terme d'une activité économique intense et les fonds importants que cela exige. Soixante–dix pour cent des matériaux utilisés pour ce projet vont provenir du Canada atlantique, ce qui va profiter à une région qui, à l'heure actuelle, connaît l'un des taux de chômage les plus élevés du pays.

Nous allons assister, dans le Canada atlantique, à la création de 2 675 emplois dans le secteur de la construction, ce qui va être très profitable. Quatre–vingt–dix pour cent et plus des travailleurs seront des personnes qui habitent actuellement dans le Canada atlantique ou qui vont y habiter.

Il ne s'agit pas d'un projet qui va durer seulement cinq ans, puis disparaître. Les retombées de ce projet, pour le tourisme, vont être énormes. Selon les prévisions, on s'attend à une augmentation de plus de 25 p. 100 dans le secteur de l'industrie touristique.

Ce projet va permettre de réaliser d'importantes économies, ce qui, j'en suis sûr, va plaire au Parti réformiste. Des ministériels nous ont parlé des retards et des coûts de transport. Toute industrie dont les affaires dépendent du transport se réjouira donc de la réalisation de ce projet. On estime en effet à environ dix millions de dollars par an les économies qui pourront être réalisées.

En outre, ce projet va permettre de créer certains emplois hautement spécialisés. En réalité, la construction d'un projet comme celui–là produit des retombées, soit des emplois spécialisés sur le plan technique et du côté de la main–d'oeuvre, où des gens apprennent à travailler sur un site de construction comme celui–là.

• (1625)

En ce sens, nous aurons un double avantage: l'avantage à court terme de la construction proprement dite et l'avantage à long terme sur le plan touristique, soit des économies de transport, ainsi que la mise au point d'une nouvelle technologie et la création d'une main–d'oeuvre compétente qui pourra exporter ses connaissances et ses aptitudes vers les autres pays du monde.

Je dis aux prophètes de malheur qui prétendent que ce n'est pas le temps de mettre ce projet en oeuvre et que nous devrions y réfléchir, que nous y réfléchissons depuis au moins 35 à 40 ans. Je pense qu'il est temps d'agir. C'est là un projet que le Canada atlantique a créé. Il sera profitable au Canada atlantique. Je vois les députés d'en face hocher la tête. Ils se soucient plus de leur région que d'aider le Canada atlantique à se relever par lui–même.

Je dis aux députés: Appuyez ce projet avec nous pour que le Canada atlantique devienne un des participants les plus vigoureux à la Confédération. N'essayez pas de nous garder à la ferme ou emprisonnés dans l'île. Il suffit d'apporter une légère modification à la Constitution. Nous avons besoin de votre appui et non de vos propos négatifs.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député avec intérêt.

Comme je viens de Colombie–Britannique, que l'île de Vancouver fait partie de cette province, et qu'il y a une circulation énorme de passagers et de marchandises entre cette île et le continent, je me demande s'il pourrait expliquer aux habitants de Colombie–Britannique comment il se fait que cette province est capable d'entretenir une activité économique d'une telle intensité et d'offrir un service de traversiers en conséquence.

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on construise un pont si c'est vraiment la solution la plus économique, mais je suis loin d'en être convaincu.

J'aimerais seulement que le député explique aux gens de Colombie–Britannique comment cela se fait que l'île de Vancouver soit très bien desservie par des traversiers, mais que l'Île–du–Prince–Édouard ait besoin d'un lien fixe.

M. Rideout: Madame la Présidente, le député d'en face vient de mettre le doigt sur l'un des aspects uniques du Canada, à savoir qu'il y a des différences entre nous. De toute évidence, les gens de l'île de Vancouver préfèrent être desservis par traversier, et ceux de l'Île–du–Prince–Édouard préfèrent avoir un pont.

Et si un jour, les habitants de l'île de Vancouver veulent un pont, qu'ils s'adressent à leur gouvernement provincial.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, je suis un peu surpris de la tournure du débat surtout de la part du Parti réformiste, eux qui se sont fait, pendant la campagne électorale, pendant la campagne référendaire de 1992, les champions d'un Sénat basé sur l'égalité, égalité politique d'un Sénat, une représentation égale pour toutes les provinces, y compris, nous disait–on, pour l'Île–du–Prince–Édouard.

Mais quand on en arrive à l'égalité économique, et ici je rejoins les propos de mon collègue, l'honorable député de Saint–Boniface, qui nous a fait une brillante démonstration des aspects économiques, avec les arguments qui ont été apportés par les membres du gouvernement, avec les propos tenus par chacun de mes collègues du Bloc québécois également. Je me demande effectivement où veut–on en venir? Pourquoi y aurait–il dans ce pays, qui est encore le Canada actuel, des régions qui seraient traitées différemment à cause de leur population, parce que ce que je crois entendre c'est qu'on veut un peu punir l'Île–du–Prince–Édouard parce que la population qui n'est que de 120 000 ou 130 000 personnes ne justifierait pas la construction de cet ouvrage qui a requis tant d'années d'études, les impacts environnementaux qui ont fait l'objet de multiples analyses et de décisions rendues par les tribunaux. S'il y a une décision qui a été prise après qu'une vue d'ensemble ait été faite dans l'Atlantique, c'est probablement celle–là. Que nous aimions ou que nous n'aimions pas la question du pont, du tunnel ou d'un lien fixe entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent est quant à moi non pertinent à la question.

• (1630)

La population de l'île–du–Prince–Édouard s'est prononcée et nous devons respecter cette décision. Alors, ma question à l'honorable député est celle–ci: Pourquoi ne veut–il pas respecter la décision des gens de l'Île–du–Prince–Édouard?

[*Traduction*]

M. Rideout: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député d'en face sur ce qu'il vient de dire. Ce débat a pris une drôle de tournure. J'espère que mes collègues d'en face vont ouvrir les yeux, se rendre à l'évidence et donner leur appui à ce projet de pont. À ce qu'on m'a dit, l'un des avantages d'être réformiste, est de pouvoir voter selon sa conscience. J'espère donc que certains d'entre eux vont se raviser et nous appuyer dans ce très utile projet.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Kamloops—La petite entreprise; l'honorable député de Wetaskiwin—La Chambre des communes; l'honorable député de Burnaby—Kingsway—Les essais de missiles de croisière; l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve—L'autoroute électronique; l'honorable députée de Yukon—Les soins de santé.

[*Traduction*]

M. Wayne Easter (Malpèque): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour souscrire à cette modification constitutionnelle qui tend à permettre au gouvernement fédéral de respecter les termes de l'entente constitutionnelle conclue avec l'Île–du–Prince–Édouard en prévoyant un mode de transport qui répondra aux besoins de l'an 2000 et au–delà.

Je voudrais préciser au départ que l'assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard a adopté à l'unanimité la modification constitutionnelle nécessaire en juin dernier en étant persuadée que le Parlement du Canada ferait de même le plus tôt possible. Notre Parlement respecte cet engagement et je suis heureux de voir l'appui que cette modification reçoit des deux côtés de la Chambre.

Je sais certes que cet appui s'explique en partie par le fait que beaucoup d'autres Canadiens vivant sur le continent veulent être reliés à nous, plutôt que le contraire. Cependant, j'encourage tous les députés à venir à l'Île–du–Prince–Édouard avant et après la construction de ce raccordement fixe et à dépenser quelques–uns de leurs dollars durement gagnés, car ils pourront ainsi manger les meilleures pommes de terre cultivées au Canada, ainsi que notre homard et profiter de superbes paysages. Je m'écarte quelque peu du sujet en vantant les mérites de notre merveilleuse île. Nous voulons certes qu'elle garde son cachet.

Ce nouveau pont aboutit dans ma circonscription à Borden. Je suis tout à fait conscient de la controverse passée et présente qui entoure ce projet. Ce sont d'abord et avant tout les gens de ma circonscription et plus directement les habitants de la localité de Borden qui subiront les répercussions de la construction et de l'exploitation de ce raccordement fixe.

Depuis 1885, alors qu'il était question d'un tunnel à l'époque, on parle de la possibilité d'un lien fixe entre l'Île–du–Prince–Édouard et le continent. Je dois reconnaître que j'étais au départ en faveur d'un tunnel et qu'on a dû me convaincre qu'un pont était préférable. Je tiens à ajouter cependant qu'à l'heure actuelle, les études et tout le reste viennent soutenir cette solution et que la population de l'Île–du–Prince–Édouard appuie très fortement la construction d'un pont.

• (1635)

J'ai presque toujours été indirectement touché par le service de traversiers entre Borden et Cap–Tourmentin. Mon père était employé de CN Rail et par la suite de Marine Atlantique; il a travaillé pendant 32 ans sur ce traversier, comme matelot puis comme quartier–maître. Depuis l'âge de 12 ans, comme bien des jeunes, je montais à bord du traversier simplement pour le plaisir de faire un aller–retour. J'ai donc connu de très près les retards et les attentes de 18 heures parfois alors que le traversier était coincé dans les glaces. Grâce à cette expérience, je connais très bien le caractère unique de cette région. Je ne crois pas qu'on puisse trouver ailleurs au monde la même combinaison de vent, de marées et de glaces qui existe à l'endroit même où l'on veut construire ce pont.

C'est pourquoi il n'a pas été facile de me convaincre et c'est pourquoi j'ai examiné ce projet d'un oeil très critique. J'ai lu les diverses études effectuées du point de vue de l'environnement, des états des glaces, des pêcheries, de l'incidence socio–économique, etc. Ce matin, le ministre nous a fait part de l'ampleur et du nombre de ces études. Je peux certainement affirmer à la Chambre qu'on a mené de très vastes consultations publiques à l'Île–du–Prince–Édouard sur ces études et sur le pont.

Durant la campagne électorale, j'ai retrouvé un certain optimisme lorsque j'ai appris que le projet deviendrait réalité car cela signifiait qu'on pouvait prévoir une certaine reprise de l'activité économique durant la construction et une meilleure infrastructure de transport une fois celle–ci terminée. Bien sûr, il existe certaines inquiétudes et je ne crois pas qu'on puisse les cacher sous le tapis. Les employés des traversiers, les pêcheurs et les habitants de Borden s'inquiètent. On ne peut pas les balayer du revers de la main. Ce sont des préoccupations très vives pour ces gens, et il faut s'en occuper. À la suite des études, le gouvernement a pris des mesures pour régler les sujets d'inquiétude sur un certain nombre de questions. Je veux faire savoir à la Chambre la façon dont on s'y prendra.

Pour ce qui est des pêcheurs, l'examen environnemental a permis au gouvernement de conclure que la construction et la présence d'un pont n'auront aucune répercussion importante sur l'environnement et sur les pêches. Pour contrer les éventuelles difficultés, on a demandé à l'entrepreneur de constituer un fonds d'indemnisation de 10 millions de dollars. Ce fonds sera administré conformément aux dispositions convenues et au processus mis en place en collaboration avec un comité de liaison sur les pêches, composé en majorité de pêcheurs.

Quant aux employés des traversiers de Marine Atlantique, il y en aura certainement un bon nombre qui perdront leur emploi. C'est la dure réalité. Le gouvernement s'est engagé à voir à ce que ces employés soient traités convenablement et équitablement. Ils auront la priorité dans le choix des emplois au sein des services d'exploitation et d'entretien du pont. Une indemnité de fin d'emploi équitable sera négociée entre Marine Atlantique et le syndicat des travailleurs. Le gouvernement offrira des cours de recyclage et de l'aide financière en cas de déménagement. Un comité consultatif mixte a été mis sur pied et chargé de la coordination des activités relatives au recyclage des employés des traversiers.

Les habitants de Borden manifestent aussi des préoccupations et on s'en occupe de façon continue. Une des dernières études réalisées portait précisément sur la proposition présentée par SCI et ce projet a passé l'épreuve avec succès. En outre, je veux signaler un passage intéressant dans le jugement rendu par le juge Cullen de la Cour fédérale dans l'affaire intentée par le groupe les Amis de l'île pour empêcher la réalisation du projet. Je pense qu'il vaut la peine de lire à la Chambre cette déclaration qu'il faisait au sujet des études scientifiques: «Les preuves scientifiques sur lesquelles s'appuie le ministère fédéral des Travaux publics montrent que toutes les répercussions environnementales possibles ou réelles seront négligeables.

• (1640)

Les intimés, SCI et Travaux publics, ont accepté ces conclusions, avec raison, de sorte que la décision de Travaux publics était correcte en droit et n'a certes pas été prise dans un vide juridique.

D'autres orateurs ont parlé de l'incidence économique du projet et des retombées; je ne vais donc pas revenir sur les données et les chiffres. Longtemps après l'achèvement des travaux en 1997, il devrait toutefois y avoir des avantages financiers, des économies au chapitre des coûts pour l'industrie du camionnage et une livraison plus sûre des produits des industries de l'agriculture, des pêches et de la fabrication. Après tout, le transport est indispensable à la commercialisation, car il permet de livrer les marchandises jusque sur les marchés. Nous avons quatre ans devant nous et, en interrogeant un orateur plus tôt cet après–midi, j'ai mentionné qu'il existait actuellement de graves problèmes à cet égard; il y a des retards importants dans la livraison de nos produits jusque sur les marchés.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les risques pour l'environnement et pour les pêches soient minimes. Il s'est engagé à garantir une aide à tout travailleur de Marine Atlantique qui sera déplacé à cause des travaux, soit au moyen de programmes de recyclage, d'aide à la réinstallation et de retraite anticipée.

Je m'arrête sur un dernier point. Un nombre croissant des insulaires craignent que la construction de l'ouvrage de franchissement jointe à la perte possible du service de contrôle aérien sur l'île n'entraînent une dégradation du statut de la province. Nous devrions peut–être revoir complètement l'infrastructure des transports de la région atlantique, de telle sorte que les intéressés puissent participer à l'élaboration d'un système qui profitera à la région pendant plusieurs décennies.

Bref, ce projet est un investissement dans notre avenir et la modification qui est proposée aujourd'hui permettra au Canada de réaliser cet investissement.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je m'étonne un peu parce que je sais que le député est un ardent nationaliste sur le plan économique. Je le vois maintenant défendre vigoureusement un projet qui versera des centaines de millions de dollars dans les poches de deux énormes multinationales. C'est un peu contradictoire.

Plus tôt, il a été question des retards dus aux glaces. Je conviens avec le député qu'avec les traversiers, même les plus

perfectionnés, il y a des retards dus aux glaces qu'un pont éviterait. Par contre, avec les traversiers, nous n'aurions pas les retards dus au vent, que ce soit en hiver ou en été, que nous risquons de subir avec ce pont.

Personnellement, le seul pont du genre que je connaisse est celui qui enjambe les détroits de Mackinaw. Or, ce pont est souvent fermé parce que les mauvaises conditions météorologiques le rendent impraticable. Les conducteurs font alors un détour de une ou deux centaines de milles, mais il est plutôt difficile de contourner le détroit de Northumberland. Encore une fois, j'essaie de m'en tenir à l'aspect pratique du projet. J'aimerais entendre les observations du député à cet égard.

M. Easter: Madame la Présidente, en ce qui concerne le projet de l'Île–du–Prince–Édouard, nous considérons certainement l'investissement et l'activité économique à très court terme.

Ce matin, le ministre a souligné la création d'emplois. À son avis, 70 p. 100 des dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet seront effectuées dans la région atlantique et 90 p. 100 des emplois seront occupés par des gens de la région. Les dépenses créeront donc une expansion économique dès le début des travaux.

Quant aux retards dus aux glaces, en faisant notre étude, nous nous sommes inquiétés des dommages que les glaces pourraient causer au pont. Tous les spécialistes nous ont dit que le pont résisterait à la pression des glaces.

• (1645)

Il y a toutefois une autre question qui inquiète vraiment les pêcheurs. Si le pont retient les glaces dans le détroit, on se demande quel effet ce retard pourrait avoir sur la pêche au homard, car, si l'eau reste froide, le homard restera inactif plus longtemps. On craint donc qu'il y ait des répercussions sur le homard.

Or, les études ont clairement montré que tout retard dû aux glaces serait très limité et que s'il y a un effet sur la pêche au homard, il serait négligeable.

M. Morrison: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député a mal compris ma question. Lorsque je parlais des retards causés par la glace, je voulais parler des retards au niveau du service de traversiers à cause des glaces accumulées dans le chenal. Je ne pensais pas au dégagement tardif des glaces.

M. Easter: Madame la Présidente, je voudrais apporter une précision à ce sujet. Nous connaissons très bien les perturbations dans le service de traversiers que peut entraîner l'amoncellement des glaces. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt cet après–midi, les camionneurs doivent attendre de trois à cinq heures de plus ces temps–ci, à cause de l'amoncellement des glaces aux terminus et du grand nombre de camions qui empruntent le traversier. Les services de traversiers étant perturbés par les glaces, il devient extrêmement difficile d'acheminer les produits au marché dans les délais prescrits et de façon efficace.

M. Rock: Madame la Présidente, je voudrais faire une déclaration à la Chambre et je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre à cette fin.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis reconnaissant envers mes collègues qui ont donné leur consentement.

Je voudrais profiter de l'occasion, cet après–midi, pour aborder les questions que le chef de l'opposition a soulevées ce matin, au cours du débat. Il a formulé certaines réserves en ce qui concerne la traduction et les différences possibles entre la version française et la version anglaise de la modification à la Constitution. Le ministère de la Justice m'a fait parvenir l'avis de spécialistes en matière de rédaction des textes législatifs.

Le ministère de la Justice est d'avis que le texte français, rédigé au subjonctif, et plus particulièrement le mot *remplace*, conjugué au subjonctif, expriment une possibilité. Autrement dit, selon le ministère de la Justice, le texte français correspond exactement à la version anglaise, où l'on retrouve l'expression *may be substituted*.

Je remercie le chef de l'opposition d'avoir soulevé cette question. Nous respectons ses objections, mais nous croyons qu'elles ne sont pas fondées. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'éclairer toute interprétation erronée à laquelle le texte aurait pu se prêter.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur cet amendement. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique soumet à cette Chambre un amendement constitutionnel, en vertu de l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Je suis à peu près l'un des derniers orateurs. J'espère que je recevrai l'attention du secrétaire parlementaire du parti gouvernemental, puisque j'aurai tout de même à expliquer des choses qui ont déjà été dites. Par contre, à la fin de mon discours, je soumettrai à cette Chambre quelques opinions qui devront être analysées par la suite.

L'amendement prévoit qu'un ouvrage de franchissement reliant l'Île–du–Prince–Édouard et le continent remplace le service de traversier reliant Cap–Tourmentin à Borden. Il faut se rappeler que l'une des conditions d'entrée dans la Confédération de l'Île–du–Prince–Édouard en 1873, était qu'un service convenable de bateaux à vapeur transportant les malles et passagers soit établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

• (1650)

On constate en 1873 que les conditions d'entrée dans la Confédération promettant un service convenable de bateaux à vapeur ne sont pas respectées.

En 1877, Ottawa convient d'accorder une subvention pour l'établissement d'une liaison par bateau à vapeur. Le Northern Light fait la traversée du détroit de Northumberland.

Dès le début des années 1880, l'idée d'un tunnel sous le détroit était proposée pour maintenir la communication pendant toute l'année. L'avènement de traversiers brise–glace en 1917–1918 résout le problème, et on abandonne momentanément ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le lien fixe. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le service de traversiers sera offert l'année durant.

L'amendement prévoit qu'un ouvrage de franchissement reliant l'Île–du–Prince–Édouard et le continent remplace le service de traversiers reliant Cap–Tourmentin à Borden.

D'emblée, il est pour le moins significatif que nous ayons à débattre d'un amendement constitutionnel puisque le gouvernement actuel se refuse à toute discussion à l'égard de ce qui constitue la loi suprême de notre pays, telle que l'édicte l'article 52.

Le comité judiciaire du Conseil privé de Londres, dans un arrêt célèbre, a comparé la Constitution canadienne à un arbre capable de croître à l'intérieur de sa limite naturelle. Force est de constater que l'histoire nous indique une direction autre. Il aura donc fallu plus d'un siècle pour que nous débattions ici en Chambre de l'établissement d'un pont reliant le Nouveau–Brunswick et l'Île–du–Prince–Édouard.

Quand bien même on veut taire le débat constitutionnel, il ressurgit, parce qu'il s'inscrit dans un processus évolutif. Aussitôt fixée, l'image d'un pays se transforme. L'amendement constitutionnel demandé en vertu de l'article 43 de la Loi de 1982 est partie intégrante des articles 38 et suivants qui établissent la procédure de modification de la Constitution du Canada. Cela ne peut que ramener à notre souvenir l'année 1982 et ses réminiscences douloureuses pour le Québec. On ne peut se rappeler que le rejet de l'accord du lac Meech, le refus, par tous les Canadiens et Canadiennes, de l'entente de Charlottetown.

L'amendement soumis par le gouvernement nous indique qu'il n'est pas possible de reléguer aux oubliettes le débat constitutionnel et qu'il est inutile de tenter de figer artificiellement ce qui, par définition, est en mouvance.

L'amendement constitutionnel permettra à l'Île–du–Prince–Édouard d'être en liaison avec le continent par ce que l'on appelle un lien fixe. Et j'en suis très heureux pour cette population.

Des représentants du gouvernement fédéral et le consortium international Strait Crossing Development Inc. ont signé un contrat de 840 millions de dollars pour la construction du pont. Le coût de construction du pont est d'environ 800 millions de dollars. Un financement d'environ 40 millions couvrira les frais d'intérêt pendant la période de la construction qui s'étendra sur trois ans.

C'est sûr qu'il y a des répétitions par rapport aux discours que nous avons entendus depuis le début de la journée. Par contre, les faits sont là.

Le pont envisagé est d'une longueur de 13 kilomètres. Cette superstructure, ce mégaprojet remplacera le service de traversiers entre Cap–Tourmentin, au Nouveau–Brunswick, et Borden, à l'Île–du–Prince–Édouard.

• (1655)

Il faut convenir que cette province avait obtenu des garanties constitutionnelles quant au lien avec le continent. C'est Marine Atlantique, société d'État qui, actuellement, assure la navette. Le financement, la construction et l'exploitation du pont reliant le Nouveau–Brunswick et l'Île–du–Prince–Édouard a été confié à Strait Crossing Development, compagnie canadienne. Cette compagnie recevra une subvention annuelle fédérale de 41,9 millions de dollars de 1992, et cet argent sera indexé au cours des 35 prochaines années et ce, à partir de 1997. Ceci équivaut à près de 1,5 milliard de dollars. Cette société a obtenu un financement par vente d'obligations privées de 660 millions de dollars, les obligations étant cotées 3A, soit la norme la plus élevée de garantie qui puisse être offerte aux banques.

Même en étant d'accord avec cet amendement, puisque nous sommes liés par l'une des conditions d'entrée dans la Confédération de l'Île–du–Prince–Édouard en 1873, permettez–moi tout de même d'avoir certaines retenues sur le projet. Le coût du service du traversier, aujourd'hui opéré par Marine Atlantique, société d'État, est de l'ordre de 28 millions. Il y a là certes un écart considérable entre les prestations. Le pont deviendra ensuite la propriété du gouvernement fédéral. L'entente prévoit que le gouvernement fédéral deviendra propriétaire de l'ouvrage en l'an 2032. Quel sera l'état du pont à ce moment? C'est une question que l'on peut certainement adresser à la Chambre. Le gouvernement a–t–il les garanties nécessaires qu'on lui remettra à ce moment–là un pont en bon état et qu'il n'aura pas à investir pour prolonger sa vie utile?

Le taux des droits de péage, la première année, correspondra à celui qui prévaut pour le traversier, soit 11,05 $. Par la suite, l'augmentation du taux ne devra pas excéder 75 p. 100 du taux d'inflation. Le promoteur percevra les droits de péage. Ici la question se pose: Est–ce un engagement ferme ou la porte est–elle ouverte, ou encore entrouverte, pour renégocier ces taux advenant un achalandage moindre que prévu?

Au niveau des retombées économiques, environ 2 675 années–personnes seront employées durant les années de construction, soit de 900 à 1 000 emplois par an, avec une saison de construction d'environ neuf mois. La main–d'oeuvre, comme on l'a dit tantôt, proviendra dans une proportion de 96 p. 100 du Canada atlantique. Mais après la construction, est–ce que ce sera le retour au cercle vicieux de l'assurance–chômage, du bien–être social? Les retombées touristiques seront–elles suffisantes pour éviter ce retour à ce cercle vicieux?

Le gouvernement reconnaît qu'environ 420 employés permanents de Marine Atlantique perdront leur emploi lorsque le pont sera ouvert à la circulation, mais que seulement 60 emplois

seront créés. Il y aura donc une perte nette de 360 emplois. D'autres coûts sont à prévoir, à savoir la négociation d'allocations de service des employés touchés ainsi que l'assistance pour le recyclage et le déménagement dans les cas nécessaires. Nous n'avons pas les réponses à ces questions.

• (1700)

On devra compter 10 millions de dollars pour compenser les pêcheurs. Une entente fédérale–provinciale concernant la construction du pont et du détroit a été signée entre le gouvernement du Canada, la province de l'Île–du–Prince–Édouard et la province du Nouveau–Brunswick.

L'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick recevront chacun 20,4 millions pour la réfection de leur réseau routier. Est–ce qu'il y aura autant d'équité pour tout le Canada? Enfin, un fonds de développement spécial pouvant atteindre 20 millions de dollars sera versé aux collectivités de Borden et de Cap–Tourmentin.

Les matériaux pour la construction du pont seront achetés à 70 p. 100 à l'Île du Prince–Édouard; la livraison des produits de la pêche et de l'agriculture sera améliorée, j'en suis certain. L'on prévoit une augmentation du tourisme de 25 p. 100. Est–ce que ceci repose sur de véritables études, des études qui nous prouvent la faisabilité du projet? Enfin, l'industrie des transports de l'Île–du–Prince–Édouard économisera, selon le Parti libéral, 10 millions par année. Permettez–moi d'en douter.

On ne peut évidemment pas passer sous silence les interrogations qu'a soulevées la construction d'une telle structure sur la navigation et le transport maritime, la faune, le poisson, les oiseaux migrateurs, l'agriculture et les glaces.

Il ne faudrait pas que ce projet devienne un deuxième Hibernia où plus d'un milliard de dollars de fonds publics et privés ont été engouffrés jusqu'à maintenant puisque l'implication du gouvernement fédéral dans ce projet comportait des «faiblesses fondamentales», comme le soulignait le vérificateur général dans son rapport de 1992. Il décrivait ce projet Hibernia «un risque élevé qui provient de l'incertitude des prix comme des factures technologiques et environnementales.» Nous espérons que les mêmes éléments ne viennent pas frapper la construction du pont.

Pour ce qui est de la construction de ce pont, il faudrait que des rapports de qualité soient fournis au Parlement et surtout au public tout au long de la réalisation de ces travaux pour permettre des correctifs au fur et à mesure s'il y a lieu. Un calendrier d'échéanciers devrait être soumis au Parlement, et un comité spécial de la Chambre devrait pouvoir suivre le développement du projet dans tous les domaines (financement, exécution des travaux, échéanciers, études environnementales), et faire rapport à la Chambre dans des délais précis.

En prenant ces remarques en considération, le Bloc québécois croit pouvoir répondre, en appuyant cet amendement, à une demande qui persiste depuis de nombreuses années. J'espère que le projet de construction du pont de l'Île–du–Prince–Édouard repose sur des assises solides compte tenu que cette infrastructure nous reviendra de plein droit dans 35 ans.

Pour en faire une bonne affaire, il faut que ce projet contienne un ensemble complet d'objectifs clairs et mesurables, qu'une coordination suffisante de la surveillance des retombées économiques soit mise en place, qu'une limitation des dommages environnementaux soit retenue tout au long des travaux, que les droits des pêcheurs soient sauvegardés tout au long du processus.

Nous, du Bloc québécois, espérons que le ministre prendra en considération les points que je viens d'énumérer et qu'il transmettra à la Chambre, dans quelque temps, une réponse favorable à la création de ce comité spécial de la Chambre puisqu'il y va d'investissements considérables et qu'une surveillance sérieuse doit être faite pour respecter les deniers des contribuables canadiens et ainsi pouvoir préserver des emplois à long terme, des emplois structurants, des emplois bien rémunérés pour les jeunes, je l'espère.

• (1705)

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, premièrement, j'aimerais féliciter les députés de l'opposition officielle, du Bloc québécois, pour leur facilité à prendre n'importe quel sujet qui est discuté ici à la Chambre et le tourner à leur avantage, soit le seul débat qui les concerne, leur seul but et objectif qui est l'indépendance et la séparation du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Serré: Je suis content qu'ils applaudissent quand je parle de séparation et d'indépendance, parce que là, je vois que vous nous donnez un message clair et net qui n'est pas confus, que c'est bien l'indépendance du Québec que vous voulez, et non la souveraineté du Québec. Alors, je suis content de voir la réaction de mes honorables collègues du Bloc québécois.

Je perçois la raison pour laquelle ils approuvent ce projet de loi, parce qu'ils se disent qu'étant donné qu'il y a eu un plébiscite à l'Île–du–Prince–Édouard, alors on doit respecter la volonté du peuple. Ils établissent un parallèle avec un éventuel référendum au Québec. J'aimerais faire la distinction.

Le projet en question est un pont, un lien, un projet qui veut unir le Canada, qui veut bâtir le Canada, qui veut tisser des liens. L'éventuel référendum du Québec est un projet qui veut détruire les ponts, qui veut détruire les liens de ce pays. Ce n'est pas un amendement constitutionnel que ces gens–là désirent, c'est la destruction pure et nette de notre pays, et là–dessus, je ne serai jamais d'accord.

M. Fillion: Madame la Présidente, je dois sincèrement remercier l'honorable député du commentaire qu'il a fait. Nous avons dit, et nous l'avons maintenu pendant toute la campagne électorale, et cela a été publicisé autant au Canada anglais qu'au Canada français, au Québec ou ailleurs, que le mandat du Bloc québécois était et sera, tout le temps que nous serons ici à la Chambre, celui de préparer la souveraineté du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Fillion: Nous ne nous sommes pas cachés pendant la période électorale pour le dire, pour l'expliquer. Notre chef, ainsi que d'autres députés, sont prêts à aller expliquer cette position au Canada tout entier.

Notre action, notre position, aujourd'hui, n'est pas celle de vouloir détruire ce qui existe, mais bien de voir à une certaine équité. Il y avait quelque chose qui n'était pas équitable vis-à-vis l'Île-du-Prince-Édouard et aujourd'hui, on tente de réparer cette erreur-là qui dure depuis plus de 100 ans. Donc, nous recherchons également cette même équité au niveau de la province de Québec dans différents domaines ou sphères du gouvernement fédéral. Je pense que c'est un peu cela qui ne plaît pas à nos distingués députés ministériels de voir que, pour une fois, la voix du Québec soit entendue à l'intérieur de cette Chambre pour y défendre ses intérêts, sauvegarder ses intérêts, tout en donnant à l'ensemble du Canada des positions qui sont précises, claires et nettes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je donne donc la parole à l'honorable député de Davenport pour une question ou un commentaire.

M. Caccia: Non, madame la Présidente, je désire faire un discours.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dans ce cas, je ne peux vous accorder la parole.

M. Ménard: Je désire faire un commentaire, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord, mais est-ce que vous êtes à votre place?

Je m'excuse, et je ne moque pas de vous, mais il est essentiel que vous soyez à votre place si vous désirez prendre la parole. Cela s'est déjà produit deux fois que les députés n'étaient pas à leur place pour faire leur intervention.

Une voix: Il est à sa place.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Je n'ai jamais été aussi à ma place, madame la Présidente.

• (1710)

Je voudrais faire un commentaire sur ce qu'a dit notre collègue qui, vous en conviendrez, a fait un excellent discours. Je ne pouvais pas m'empêcher de faire le lien avec l'intervention du député précédent.

J'imagine que si l'opposition officielle avait fait quelque obstruction que ce soit à collaborer avec le gouvernement sur cette motion, dont on saisit pleinement l'importance pour la qualité de vie des gens de l'Île-du-Prince-Édouard, vous auriez vu la litanie d'injures sur l'antidémocratie, le non-respect du référendum et notre refus de contribuer à ce que l'on puisse s'exprimer démocratiquement dans ce pays.

À présent qu'on collabore, cela procède quand même d'une certaine audace intellectuelle que de se lever dans cette Chambre et de nous dire que parce qu'on collabore avec le gouvernement, on a un biais, on n'est pas démocratiques et que finalement on veut détourner le débat.

Il faut qu'on se comprenne bien—et c'était le commentaire et le sens de l'intervenant précédent—il ne peut pas y avoir deux types de démocratie dans ce pays: une qui fait l'affaire du Canada anglais et des ministériels, et une qui fera l'affaire du gouvernement.

L'appui de l'opposition officielle va nettement dans le sens d'inviter le gouvernement à poser le geste qu'il faut poser pour la collectivité de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais il est clair que l'on pense que dans ce pays, quelle que soit l'issue du référendum, nous devons en accepter les résultats. Et l'Assemblée nationale qui a été la première dans ce pays à proposer une loi sur les consultations populaires en 1980, nous, les nationalistes qui avons participé à ce référendum, avons respecté le verdict.

Le verdict ne nous était pas favorable, mais il y a une démocratie, et que l'on soit gagnant ou perdant, quand on va aux urnes, il faut accepter l'issue qui en découle. Nous acceptons la décision de l'Île-du-Prince-Édouard. Et je peux davantage dire que dans les prochaines années, quand il y aura un référendum pour décider démocratiquement de l'accession du Québec à l'indépendance, j'espère que notre ami et collègue saura respecter la démocratie, de même que les parlementaires d'en face.

M. Fillion: Madame la Présidente. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): On ne va pas commencer un débat entre deux collègues du même parti. Voulez-vous faire un court commentaire?

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, mon commentaire sera court puisque le temps alloué aux questions et commentaires tire à sa fin.

J'aimerais dire au secrétaire parlementaire de prendre en considération les questions contenues dans mon discours. Je suis certain, je ne veux pas en faire un débat nationaliste, je suis certain qu'au ministère des Travaux publics on étudiera chacune de ces questions et qu'on tentera d'y apporter des réponses et de créer ce fameux comité spécial de la Chambre pour voir à l'ensemble du projet.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, tel qu'annoncé par le leader du gouvernement à la Chambre jeudi dernier, j'aimerais confirmer que demain, soit le 16 février, sera un jour désigné et que le *Feuilleton* devrait refléter cette désignation.

* * *

[*Traduction*]

LE PONT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, pour améliorer la circulation des personnes entre la magnifique Île-du-Prince-Édouard et le continent, il existe, me semble-t-il, une solution de rechange plus sûre et moins coûteuse, préférable au plan environnemental et plus créatrice d'emplois à long terme que le pont proposé. Cette solution de rechange réside dans un service de traversiers amélioré.

Laissez-moi vous donner un aperçu des avantages d'un service de traversiers amélioré comparativement à un pont de 14 kilomètres qu'il faudra garder ouvert l'hiver et au début du printemps dans des conditions climatiques très difficiles.

Un service de traversiers amélioré coûterait environ 36 millions de dollars par année, somme qui irait au remplacement permanent des navires et à la constitution d'un fonds de capital et d'emprunt afin que le fonds d'amortissement du traversier soit soutenable.

● (1715)

En comparaison, le pont proposé coûterait 42 millions de dollars par année pendant 35 ans, ce qui, si je ne m'abuse, fait au total 1,47 milliard de dollars. On épargnerait donc quelque 210 millions de dollars sur 35 ans avec le service de traversiers amélioré.

Il faut ajouter à cela le coût de construction de routes additionnelles. De telles dépenses ne seraient pas nécessaires dans le cas du service de traversiers amélioré, mais elles atteindraient quelque 41 millions de dollars dans le cas du pont. Encore là, on pourrait épargner 41 millions de dollars.

Puis, il y a l'indemnisation des municipalités de Borden et de Cap–Tourmentin. Elle ne serait pas nécessaire dans le cas d'un service de traversiers amélioré, mais elle est estimée à 20 millions de dollars pour le lien fixe.

Le service de traversiers amélioré ferait donc économiser ces 20 millions de dollars. Tout compte fait, l'option du service de traversiers entraînerait des économies de quelque 271 millions de dollars, sans compter les dépassements de coûts qui ont été estimés à 550 millions de dollars, et sans compter les prestations d'assurance–chômage, les cours de formation ni le déplacement des employés de traversier, estimés au total à quelque 25 millions de dollars.

Après avoir comparé les deux options au plan financier, permettez–moi de les comparer brièvement sur la question des emplois. Dans le cas du service de traversiers amélioré, des emplois pour quelque 8 200 années–personnes seraient probablement créés au cours des 35 prochaines années pour la réfection et la construction de traversiers. Par contre, pendant la même période, le pont ne générera que l'équivalent de 2 400 années–personnes en emplois dans le secteur de la construction.

Après 35 ans et une fois que le pont aura été construit, la situation de l'emploi sera ainsi: 400 emplois annuels et 325 emplois d'été pour l'exploitation du service amélioré de traversiers. Ce sont là des chiffres fournis par le syndicat. Par contre, l'exploitation du pont ne créera que de 60 à 80 emplois environ. Essentiellement, les scénarios concernant l'emploi favorisent les traversiers parce que ceux–ci fourniraient plus d'emplois que le pont proposé, à savoir 5 800 années–personnes de plus pendant les 35 prochaines années et, par la suite, au moins 340 emplois de plus en hiver et 645 emplois de plus en été.

Pour ce qui est du processus démocratique suivi pour arriver à la décision de construire un pont, il faut dire que l'on avait demandé à la population de se prononcer sur un raccordement permanent, ce que beaucoup avaient traduit par un tunnel ou un pont. Il n'y a pas eu de consultation portant précisément sur la construction d'un pont. D'après mes renseignements, le résultat du vote a été très serré, puisque 51 p. 100 des personnes ont voté en faveur du raccordement, 46 p. 100 ont voté pour l'amélioration du service de traversiers et 3 p. 100 n'ont pas exprimé d'opinion.

● (1720)

Avant de terminer, je veux m'arrêter brièvement aux évaluations environnementales. Ces études, maintes fois citées, ont été effectuées par le ministère qui parraine le projet, Travaux publics. Dans son rapport, une commission d'évaluation environnementale recommandait de ne pas construire de pont. On n'a pas tenu compte de ses recommandations.

Ceux d'entre nous qui croient à l'importance croissante des évaluations environnementales ont la responsabilité de demander au moins la création d'une commission pour évaluer à nouveau la proposition et faire ressortir les inconvénients du pont, puis pour déterminer s'il y a lieu d'aller de l'avant avec le projet.

Ce qui m'inquiète beaucoup avec ce projet, c'est ce qui se passera dans 35 ans, lorsque les promoteurs privés cèderont le pont aux pouvoirs publics. De toute évidence, les structures de l'ouvrage se seront érodées. L'eau salée a un effet corrosif. La population héritera d'un pont qu'il faudra entretenir et qui aura vraisemblablement besoin de beaucoup de réparations. En outre, en plus d'avoir payé pour la construction, les Canadiens auront investi 1,47 milliard de dollars en 35 ans dans cet ouvrage. Il est probable que la prochaine génération de politiciens et de décideurs hériteront de structures rouillées et la population canadienne devra se débrouiller avec cela.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait préférable, dans l'intérêt du public, d'améliorer le service de traversiers.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Madame la Présidente, j'ai l'impression que le parti dans lequel j'évolue a pris par surprise le parti au pouvoir en lui accordant son appui dans le projet dont nous discutons présentement. J'ai comme l'impression que le parti au pouvoir avait compté sur l'opposition du Bloc québécois et possiblement sur celle du Parti réformiste pour retirer un projet de loi qui ne semble pas lui plaire du tout. Les propos du député qui vient de s'exprimer me portent à pencher dans ce sens.

Je pense que le Parti libéral qui est au pouvoir avait fait des promesses aux gens des Maritimes, notamment à ceux de l'Île–du–Prince–Édouard, pour essayer de gagner des votes—125 000, c'est important—en leur faisant une promesse qui, espérait–il, ne serait pas appuyée par les autres partis de la Chambre des communes. Je crois qu'on les a pris un peu au dépourvu en les appuyant. Je demande au député qui vient de prendre la parole si ce n'est pas un moyen honorable d'essayer de se retirer de ce guêpier en prônant un traversier, lui, alors que son parti, son ministre et aussi l'adjoint de son ministre, semblaient pourtant bien favorables à cette histoire de pont. Je demanderais au parti au pouvoir de dire à l'opposition s'ils veulent un pont, oui ou non? On ne le sait plus!

• (1725)

M. Caccia: Madame la Présidente, je suis étonné que le député se sente un peu perdu ou ne comprenne pas que le Parti libéral, dans une tradition de liberté d'esprit et de différence d'opinions, permet franchement un débat ouvert sur une question d'importance publique comme celle–là. J'espère qu'un même esprit de liberté d'expression règne aussi au sein du parti du député. Certains députés du Bloc québécois, comme le bien distingué critique en matière d'environnement, ont eu la liberté et l'occasion aujourd'hui d'exprimer leur opinion, particulièrement sur le développement soutenable et sur la protection de l'environnement.

J'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député qui prend une position parallèle, si vous voulez, à la mienne, et qui va donner à la Chambre un point de vue qui va enrichir la totalité des débats de cet après–midi.

M. René Laurin (Joliette): Madame la Présidente, ce sera un bref commentaire, simplement pour rappeler ceci aux députés du parti au pouvoir: tant mieux s'ils peuvent avoir la liberté de s'exprimer sans nécessairement suivre la ligne de parti. Toutefois, je rappelle qu'au sein du Bloc québécois, le consensus avait été fait avant les élections. On savait, nous, avant, ce sur quoi on était d'accord et ce sur quoi on ne l'était pas. On a réglé nos problèmes avant, puis quand on est venu ici on est venu ici en «bloc», et, aujourd'hui, on pense en «bloc».

Alors, si le parti au pouvoir avait fait cette réflexion avant, peut–être que vous auriez pu faire à vos électeurs des promesses qui auraient eu l'air plus sincères et qu'aujourd'hui vous n'auriez pas besoin de présenter en vous divisant les uns des autres.

M. Caccia: Madame la Présidente, je ne suis pas connaissant du fait que, dans les programmes du Bloc québécois, avant l'élection, l'ensemble des membres du parti avait pris position en faveur de la construction du pont. Mais si une telle position a bien été prise, je serais très content de la voir, si le député veut me la montrer un de ces jours.

[*Traduction*]

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui pour appuyer cette résolution, ce n'est pas une question de discipline de parti. J'ai écouté avec grand intérêt les remarques de mes collègues et cela montre bien que notre parti est prêt à accepter divers points de vue. Ma décision n'a pas été influencée par le fait que je suis assis à côté de la députée de Halifax et du député d'Egmont, qui appuient tous deux énergiquement cette résolution.

Nous avons entendu aujourd'hui, durant ce débat, de très bons arguments en faveur de cet ouvrage de franchissement et en faveur de cette modification constitutionnelle. Sur le plan de l'emploi, nous avons entendu que ce projet créera 5 300 emplois sur une période de trois ans. Par ailleurs, nous avons entendu que 70 p. 100 des approvisionnements viendront du Canada atlantique.

Nous avons également entendu que le tourisme augmentera d'environ 30 p. 100 durant la construction du pont et d'environ 25 p. 100 par la suite, et je tiens à signaler à mon collègue de Davenport que le tourisme est certainement un facteur à considérer. C'est un stimulant économique important pour une province et une région qui ont beaucoup souffert au cours des dernières décennies.

• (1730)

Un député d'en face a mentionné que le projet a été appuyé lors d'un plébiscite en 1988. Nous avons aussi entendu que des consultations ont été demandées en 1988, il y a six ans. On peut certainement dire que 80 réunions publiques sur une période de six ans représentent une consultation suffisante.

Nous avons entendu d'autres députés de l'Île–du–Prince–Édouard, y compris le député d'Egmont, dire qu'il faut attendre le traversier de trois à cinq heures pour se rendre à l'île. Nous avons également entendu la députée de Halifax décrire comment elle a dû passer le temps pendant sept heures sur un traversier qui ne pouvait pas se rendre de l'autre côté.

Ce sont tous là des arguments frappants qui m'ont convaincu sans l'ombre d'un doute que cette proposition mérite d'être appuyée.

Je viens de l'Ontario, comme beaucoup de mes collègues du parti ministériel. Je viens d'une province qui, grâce à sa contribution aux recettes générales, participera à ce projet. J'ai entendu plusieurs remarques aujourd'hui qui m'ont amené à penser que le principe fondamental selon lequel nous partageons certaines responsabilités dans ce pays n'est pas toujours reconnu.

Étant donné que ce projet touche toutes les régions du Canada, qu'il nécessite qu'on modifie la Constitution et qu'il exige qu'on puise dans le Trésor public, quelqu'un a dit qu'il devrait être examiné en regard des intérêts de l'ensemble du Canada. Ce député, qui vient de la Colombie–Britannique, devrait se rappeler qu'il y a eu, dans le passé, de nombreux cas de ce genre dans sa province.

Lorsque la Colombie–Britannique est entrée dans la Confédération, les conditions d'admission de la nouvelle province comportaient une entente sur la construction d'un chemin de fer grâce à des subsides atteignant 50 millions de dollars, une somme énorme à l'époque, égale au total des recettes fiscales générales du Canada. Cela figurait dans la loi constitutionnelle, tout comme le service de traversiers y figurait en 1873.

Nous avons une obligation similaire. Quand une modification constitutionnelle concerne si clairement une province, ou deux en l'occurrence, dans l'intérêt de l'efficacité de fonctionnement de la Constitution, de telles modifications à caractère bilatéral devraient pouvoir être adoptées sans nécessiter de très longues consultations ou négociations en matière constitutionnelle.

Les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard attendent depuis longtemps la construction d'un pont ou l'établissement d'un raccordement fixe avec le continent. Nous avons entendu un député rappeler tout à l'heure que c'est il y a plus d'un siècle, dans les années 1880, qu'on a parlé pour la première fois d'un raccordement fixe. L'idée est revenue sur le tapis dans les années 1950 et 1960. Dans ces cas–là, le projet ne s'est pas réalisé. Beaucoup d'autres projets se sont réalisés entre–temps, dont le chemin de fer du Canadien Pacifique, les chemins de fer transcontinentaux qui ne servaient pas, semble–t–il, les intérêts les meilleurs de l'Île–du–Prince–Édouard.

Cette province compte 138 000 habitants, comme quelqu'un l'a mentionné tout à l'heure, c'est–à–dire une population plus nombreuse que celle de la province de Saskatchewan, qui faisait partie des Territoires du Nord–Ouest, quand fut pris l'engagement de construire le Canadien Pacifique ou le Grand Trunk Pacific Railway comme s'appelait à l'époque le Canadien National.

Ce n'est pas simplement parce que la province compte 130 000 habitants qu'on ne devrait pas honorer par les moyens les plus modernes possible l'engagement que le pays a pris envers cette île merveilleuse; ce n'est pas un argument valable. Ce projet me semble être une façon très moderne de reconnaître l'engagement que nous avons pris de maintenir des liens de communication et de transport avec l'Île–du–Prince–Édouard.

Ce matin, j'ai fait le tour du ministère des Affaires étrangères et j'ai vu les systèmes de communications qu'on y remplace à un coût très élevé. La personne qui dirigeait la visite m'a dit qu'il fallait tout simplement le faire. C'est indispensable, parce que ce lien avec le reste du monde doit être aussi moderne que possible. Dans ce cas–ci non plus nous n'avons pas le choix. Nous avons en fait une obligation encore plus grande, une obligation morale de réaliser ce projet.

En résumé, je dirai que ce raccordement permanent stimulera l'économie de la province qui a besoin actuellement du montant de subventions fédérales le plus élevé par habitant. Il créera des emplois. Il stimulera l'économie grâce aux achats ainsi qu'aux emplois directs et à long terme qui seront créés dans l'industrie touristique.

• (1735)

Nous avons tous connu l'Île–du–Prince–Édouard grâce à *Anne et la maison aux pignons verts*. Nous devrions tous avoir la chance de visiter cette province canadienne merveilleuse et unique. Actuellement, notre pays affiche sur le plan du tourisme un déficit courant d'environ 10 milliards de dollars. C'est un déficit énorme, qui nous coûte très cher à long terme. L'Île–du–Prince–Édouard est une région canadienne où le tourisme est florissant; avec ce pont, il le sera encore plus.

Pour cette raison—et en cela, je ne partage pas le point de vue de mon collègue, le député de Davenport—j'estime qu'à long terme, le projet sera légitime et réalisable du point de vue économique. Les avantages seront indirects et à plus long terme, mais ils sont importants pour les gens de l'Île–du–Prince–Édouard.

Comme l'ont mentionné certains députés, la subvention versée sera supérieure à celle qui est accordée actuellement, mais elle ne sera pas plus élevée que le coût de remplacement des traversiers.

Enfin, j'estime important de respecter les engagements à long terme qui ont été pris envers l'Île–du–Prince–Édouard et de relier cette province au continent de la manière la plus efficace et la plus moderne possible. Il me semble que cette proposition nous permet d'honorer nos obligations.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, j'ai trouvé fort intéressants les propos du député au sujet de l'efficience. Je me demande s'il sait que le transport par eau ou par mer est dix fois plus économique que le transport par camion. Quel est le coût supplémentaire du transport routier entre l'île et le continent?

Le député a–t–il fait une étude de ces coûts?

M. English: Madame la Présidente, je n'ai pas fait d'études moi–même, mais je sais que le transport par eau coûte beaucoup moins cher sur les très longues distances. Cependant, quiconque a attendu un traversier au lieu d'utiliser un pont vous dira que le deuxième est beaucoup plus facile et plus efficace que l'autre.

Les députés de l'Île–du–Prince–Édouard nous ont parlé de leur expérience des traversiers. Nous avons entendu parler de plaintes au sujet du service de traversiers où l'attente dure de trois à cinq heures. Le système actuel n'est pas efficace. Je ne pense pas que nous respections l'obligation que le Canada a prise en 1873 et qu'il a réitérée à plusieurs reprises depuis cette date.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, le député a fait allusion au désagrément qu'il y a à devoir attendre les traversiers. J'ai attendu bien des traversiers dans ma vie. J'ai aussi attendu que s'ouvrent les ponts dont les conditions météorologiques avaient entraîné la fermeture. Ça s'équivalait. C'était aussi pénible d'attendre dans un cas comme dans l'autre.

Le député a parlé du tourisme. Dans ce cas, je me demande pourquoi, compte tenu du boom touristique annoncé, les exploitants d'entreprises touristiques de l'île font campagne pour le maintien en service du traversier desservant la Pointe–au–Caribou, même si l'on construit le pont. C'est que, selon eux, le touriste cherche le tourisme. Autrement dit, il ne s'agit pas pour le touriste de se rendre du point *a* au point *b* comme un sac de pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard s'en allant au marché. Le touriste goûte le voyage en traversier. C'est ce que j'ai appris en lisant une étude effectuée par un éminent économiste des Maritimes, M. Peter Townley de l'Université Acadia, qui ne rate pas une occasion de démolir ce monument dédié à la vanité.

• (1740)

M. English: Madame la Présidente, moi aussi, j'ai attendu des traversiers et dû attendre pour traverser des ponts. Le fait est que,

selon des études portant sur le cas qui nous occupe, ce moyen est plus efficace.

Par ailleurs, en ce qui concerne le tourisme, il est peut–être vrai qu'à certains endroits, la présence d'un traversier peut présenter un intérêt touristique de quelque importance, mais on est loin du sac de pommes de terre à bord d'un traversier dont parle le député. Je crois que la plupart des touristes seraient en désaccord.

Les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard ne semblent pas voir les choses sous cet angle non plus. Le nombre des touristes va augmenter. L'activité économique va s'intensifier. Toutes les études semblent corroborer cette opinion. Les insulaires ont aussi exprimé cet avis lors du plébiscite.

Le député a peut–être raison sur un point, mais pas sur l'ensemble de la question.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame la Présidente, c'est réellement un honneur pour moi que de participer à ce débat sur la modification de la Constitution canadienne qui traite des conditions d'adhésion de l'Île–du–Prince–Édouard.

J'ai eu deux occasions de visiter l'Île–du–Prince–Édouard. Mes séjours là–bas ont été trop courts. La première fois, j'y suis arrivé par avion et la deuxième, par traversier.

Cette île est magnifique et ses habitants ont bien des raisons d'en être fiers. Elle compte beaucoup d'agriculteurs. Plus tôt, nous avons entendu le député de Malpèque, qui a le même problème que moi, je l'ai remarqué. Il oublie de boutonner son veston lorsqu'il prend la parole à la Chambre. Il doit s'agir d'une faiblesse chez ceux d'entre nous qui avons gagné notre vie à cultiver la terre. Je voudrais juste mentionner aussi que c'est à Charlottetown, dans l'Île–du–Prince–Édouard, que j'ai mangé la meilleure chaudrée de palourdes de toute ma vie.

Je ne m'oppose pas à Charlottetown, à l'Île–du–Prince–Édouard, à la construction, ni même au principe de ce projet. Je crois qu'il est temps d'examiner le processus et les coûts et de déterminer s'il s'agit là de la bonne décision pour le Canada à l'heure actuelle.

D'autres orateurs, notamment de notre caucus, ont soulevé certaines questions constitutionnelles. Je suis tout à fait d'accord avec le député de Calgary–Ouest, qui a demandé pourquoi cette question est tellement importante qu'on relègue au second plan la réforme du Sénat.

Aux yeux du gouvernement, la réforme du Sénat semble un sujet tabou à la Chambre, alors que des modifications à la Constitution qui touchent l'Île–du–Prince–Édouard et qui ont touché les lois linguistiques du Nouveau–Brunswick au cours de la dernière législature semblent ne poser aucun problème. Il semble que les droits de propriété soient un sujet tabou à la Chambre et qu'on ne puisse pas en parler. Par contre, le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones semble tout à fait approprié et a été longuement examiné à la Chambre.

Je ne veux pas m'étendre sur les questions constitutionnelles. Je pense que la crise financière est une question primordiale pour la plupart des Canadiens et je m'en tiendrai donc surtout à l'aspect financier de ce projet, ainsi qu'à la nécessité pour nous, Canadiens et députés, d'établir un ordre de priorités.

Les mégaprojets sont merveilleux. Ils font les manchettes. Un de ces projets vient d'être réalisé dans ma circonscription. Plusieurs élections générales ont eu lieu avant que ce projet qu'on nous avait promis ne soit terminé. Finalement, aux élections générales de 1988, on nous l'a encore promis. Cette fois, il a enfin été réalisé, mais a coûté considérablement plus cher que ce qui avait été prévu au départ. En fait, certains gouvernements, incapables de faire face au coût estimatif, ont essayé de se retirer du financement de ce mégaprojet. Mais, encore une fois, les mégaprojets font les manchettes. Ils attirent les votes. Ils attirent l'attention.

Malheureusement, l'allégement fiscal en faveur de la classe moyenne ne semble pas jouir de la même popularité. Il ne semble pas faire les gros titres. En somme, les politiciens et les gouvernements ont tendance à oublier cet aspect quand ils prévoient les travaux de la Chambre et introduisent des mesures législatives.

Quelques milliers d'emplois très coûteux semblent davantage attirer l'attention. D'après ce j'ai pu déterminer, le coût de chaque emploi créé—des emplois temporaires, précisons–le—s'élève à environ 310 000 $ par année–personne, ce qui, à mon avis, est plutôt cher.

Par contre, le gouvernement ne semble pas en mesure de parvenir à trouver une stratégie qui réduirait le chômage à long terme. Il semble que cela occupe une place moins importante dans l'ordre de ses priorités. C'est un problème que l'on semble souvent oublier. Nous savons tous que c'est le secteur privé qui est créateur d'emplois et que, pour qu'il en crée, il suffit de réduire le fardeau fiscal des petites entreprises. C'est alors qu'elles pourront créer des emplois et diminuer le taux de chômage, actuellement à un niveau intolérable.

• (1745)

Hibernia est un autre mégaprojet. Pas de problème. Cela attire l'attention, cela attire des voix, donc on y va. Pourrions–nous plafonner les dépenses du gouvernement? Oh non, ce ne serait pas raisonnable!

Je pense qu'il est temps que le gouvernement définisse franchement ses priorités et qu'il les fasse connaître aux Canadiens. Nous avons eu trop de ces projets qu'on ne saurait critiquer. Il y en a plein dans le fameux livre rouge. Le vérité toute nue, c'est que le pays a 500 milliards de dettes. C'est 500 000 millions de dollars et ce n'est plus le moment de dire: «J'aimerais faire ceci ou je voudrais faire cela.» Non, il est temps de décider ce que nous devons faire pour maintenir un niveau de vie décent et transmettre à nos enfants un héritage dont nous pourrons être fiers.

Il est temps que, en tant que dirigeants de ce pays, nous écoutions les Canadiens et nous sachions ce que sont leurs priori-

tés. Ensuite, nous tenterons de répondre à ces priorités par nos décisions et nos mesures législatives.

Depuis quelques années les réformistes écoutent les Canadiens pour essayer de savoir ce que ces priorités peuvent être. Nous pensons connaître assez bien ce que la population considère important et ce qu'elle serait prête à abandonner, du moins pour un temps. D'ailleurs, je rappelle à la Chambre que notre caucus est passé de 1 à 52. Ce n'est pas une mince réussite et ce n'est pas non plus par accident. C'est parce que nous avons su écouter les Canadiens et répondre adéquatement à leurs craintes pendant la campagne électorale. Maintenant, notre rôle à la Chambre est de répondre à ces craintes.

Supposons que les priorités des Canadiens soient aussi celles des habitants de l'Île–du–Prince–Édouard. Je sais que ce que je dis ne restera pas dans ces quatre murs, les gens de l'Île–du–Prince–Édouard me regardent. Cela ne m'inquiète pas, car je sais que leurs aspirations ne sont pas différentes de celles de la plupart des autres Canadiens. Je voudrais donc parler des priorités qui sont, à mon avis, celles des habitants de l'Île–du–Prince–Édouard.

Je sais que la plupart des Canadiens attachent un importance considérable à la santé. Je voudrais parler un peu de ce qui se passe dans ma province de Saskatchewan. Nous avons eu des gouvernements qui aimaient les monuments, qui aimaient construire des hôpitaux. Proportionnellement, nous avons probablement plus d'hôpitaux que n'importe quelle autre province. Malheureusement, nous n'avons pas d'argent aujourd'hui pour assurer le fonctionnement de ces hôpitaux. Nous n'avons probablement pas mis nos priorités à la bonne place. En fait, je suis sûr que nous ne les avons pas mises à la bonne place.

Je me demande si les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard seraient prêts à échanger leur système de soins de santé contre un pont les reliant au continent. Ce serait intéressant de connaître leur opinion là–dessus. Je voudrais bien savoir si les députés d'en face se sont posé la question.

On s'inquiète également du financement de l'éducation permanente, surtout de l'enseignement postsecondaire qui est important pour les jeunes de toutes les provinces du Canada, y compris ceux de l'Île–du–Prince–Édouard.

Voulons–nous construire un pont pour permettre aux jeunes de l'Île–du–Prince–Édouard d'aller aux États–Unis faire des études supérieures de qualité ou voulons–nous accorder une plus grande priorité à l'éducation dans notre pays, même si cela signifie que nous devons refuser les fonds nécessaires à la construction d'un pont reliant le Nouveau–Brunswick à l'Île–du–Prince–Édouard?

Je pense aussi à la qualité de vie de nos aînés. Je ne sais pas si les personnes âgées seraient prêtes à échanger le Régime de pensions du Canada contre un pont ou la sécurité financière durant leur retraite contre un autre mégaprojet. Ce sont de telles décisions, de telles priorités que nous devons examiner.

Étant moi–même un petit entrepreneur et un agriculteur, je dois comparer les avantages que présente la réalisation de mégaprojets et ceux que présente une structure fiscale qui me permette de vivre, de prospérer et de faire des bénéfices raisonnables. Ce sont là les priorités dont je dois tenir compte.

Le Canada traverse une crise financière. Si nous nous retrouvions dans une situation identique, en tant que particuliers, nous ferions bien attention de prendre les bonnes décisions. Malheureusement, les gouvernements ne semblent pas toujours aussi prudents dans leurs décisions. Bien souvent, ils songent à s'acheter un yacht au lieu de payer leur hypothèque. Le gouvernement canadien doit non seulement payer son hypothèque, mais il doit aussi réduire le déficit afin de ne pas perdre totalement le contrôle de cette dernière.

• (1750)

Ce déficit et cette dette ont aussi des répercussions sur les gens de l'Île–du–Prince–Édouard et je suis convaincu que s'ils ont un pont que le pays ne peut plus entretenir, si leur économie ne justifie plus l'utilisation d'une telle infrastructure, ce sera désolant et il ne sera pas facile d'expliquer cette situation aux prochaines générations.

Voilà le genre d'illustrations qu'il faut faire pour les Canadiens si nous voulons prendre de sages décisions. Nous ne voulons pas que le Fonds monétaire international prenne ces décisions à notre place. Nous ne voulons pas qu'il baisse notre cote de crédit, ce qui augmenterait le coût de l'emprunt de tous ces dollars dont on aura tant besoin si les gouvernements continuent à financer de grands mégaprojets lorsque nous aurons dépassé le seuil du demi–billion de dollars.

Mais j'ai assez fait le prophète de malheur. Je ne crois pas qu'il soit temps de nous blâmer, mais il certainement temps de prendre les décisions appropriées.

À titre de membres du Parti réformiste, nous avons parlé aux Canadiens et leur avons dit qu'à notre avis les gouvernements devaient réduire leurs dépenses et que l'un des secteurs où l'on pouvait certainement réduire les dépenses était celui des mégaprojets. Cette position a été favorablement accueillie dans toutes les régions du pays, notamment dans la région de l'Atlantique où nous avons reçu un appui remarquable même si nous étions relativement nouveaux et inconnus dans cette partie du Canada.

Nous avons prêché le même message de responsabilité financière, nous avons préconisé que la priorité soit accordée aux choses vraiment importantes comme la santé, l'éducation, le soin des aînés et l'espoir pour nos jeunes.

Nous ne voulons pas ternir notre réputation de pays à niveau de vie élevé, où l'on traite bien les gens et où l'on satisfait les principaux besoins des Canadiens.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je suis très content de pouvoir participer à ce débat sur une importante proposition de la Chambre. Il s'agit en fait d'une modification à la Constitution du Canada, portant plus

précisément sur les dispositions de l'entente avec l'Île–du–Prince–Édouard.

Grâce à cette modification, un ouvrage de franchissement reliant l'île et le continent pourra être construit et il sera entendu, d'après la motion, que rien n'empêchera l'imposition de droits pour l'utilisation de cet ouvrage, ni l'exploitation de celui–ci par l'entreprise privée.

Ce débat est d'un grand d'intérêt pour moi et ce, pour différentes raisons. La première, évidemment, c'est que j'ai beaucoup d'affinités avec l'île, des affinités qui se sont accentuées un peu plus chaque fois que j'y suis allé, soit par traversier, soit par avion. Les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard sont des gens aimables et généreux qui sont très attachés non seulement à leur île, mais aussi à la Confédération et à ce pays qui est le nôtre, le Canada.

Tous les députés reconnaissent que ce ne sont pas tous les insulaires qui sont favorables à ce lien permanent. On en trouve aussi un grand nombre qui gagnent leur vie en mer, dans le détroit de Northumberland, comme pêcheurs. Il y a encore des terriens qui sont très heureux de leurs conditions de vie à la ferme. Ils apprécient le calme de leur mode de vie rural et sont assez satisfaits du service de traversiers.

Je suis très heureux d'avoir pu être présent à la Chambre quand le député de Davenport a parlé avec tant d'éloquence des solutions de rechange que le gouvernement a préféré écarter. L'une de ces solutions consisterait à moderniser le service de traversiers de telle façon qu'on éviterait certains des problèmes environnementaux que créerait l'ouvrage permanent.

• (1755)

C'est en partie l'autre raison pour laquelle je suis heureux d'intervenir aujourd'hui, car au cours de la précédente législature, j'ai consacré beaucoup de temps à la question des évaluations environnementales qui me préoccupe beaucoup.

Le député de Davenport a parlé de la nécessité de tenir compte de ce que veut dire une évaluation environnementale lorsqu'on examine l'avenir de projets importants discutés et menés à bien au Canada.

Il y a de nombreux projets de ce genre en cours à l'heure actuelle, qui n'ont pas été soumis à une évaluation environnementale; dans d'autres cas, après avoir évalué les projets en appliquant des lignes directrices très strictes en matière d'environnement, on s'est aperçu qu'ils laissaient beaucoup à désirer à cet égard.

Ce sur quoi je veux m'arrêter sous peu dans mon intervention, c'est l'incapacité du gouvernement précédent et, semble–t–il, du gouvernement actuel, de mettre en place un processus d'évaluation environnementale permettant de s'assurer que des projets comme le pont qui va être construit dans le détroit de Northumberland n'auront pas de répercussions écologiques néfastes.

J'hésite à mentionner dans cette enceinte le nom du précédent premier ministre. Le projet de loi C–110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, qui a été débattu en juin dernier et adopté par la Chambre, était en fait l'une des toutes dernières lois adoptées par le gouvernement précédent avant l'ajournement de l'été qui a abouti au déclenchement d'élections fédérales et à l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement.

Le bilan du gouvernement précédent en matière d'environnement laissait beaucoup à désirer. Je suis très surpris que le nouveau gouvernement reprenne exactement là où l'ancien gouvernement avait laissé, surtout dans le cas d'un projet auquel on aurait dû mettre un terme si on avait retenu les recommandations découlant de la seule évaluation environnementale fédérale de nature générale effectuée à ce sujet. Cependant, j'y reviendrai tout à l'heure.

Je reconnais qu'on doit prendre des mesures pour améliorer l'accès à l'Île–du–Prince–Édouard, pour faciliter le transport des produits entre l'île et le continent, ainsi que les déplacements des touristes et des habitants de l'île.

Lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi C–110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, qui donnait le feu vert au projet de construction avant que cette modification constitutionnelle ne soit apportée, le débat dans cette enceinte a été marqué par M. Jim Fulton, le député de Skeena à l'époque, qui avait beaucoup de choses à dire.

Pour la gouverne de la Chambre, je voudrais répéter certains de ses propos. M. Fulton fut longtemps le porte–parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'environnement et, en cette qualité, il a bien servi notre parti et la nation tout entière. Son discours sur le projet de loi C–110 fut l'une de ses dernières interventions en cette Chambre avant qu'il ne prenne sa retraite. À la façon dont il avait abordé le sujet, on savait combien il lui tenait à coeur et aussi combien le processus d'évaluation environnementale était, à ses yeux, important pour notre pays.

Comme je l'avais dit à l'époque, et cela avait été repris avec véhémence, le pont n'a jamais fait l'objet d'une évaluation publique. Toutes ces études dont parle le gouvernement, les 90 ou 91 études qui ont été faites, l'ont été par des parties ayant des intérêts dans le détroit de Northumberland ou dans la construction du pont. Le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dont j'ai ardemment défendu l'inclusion dans la nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale exigerait que des projets de ce genre fassent l'objet d'une évaluation environnementale indépendante.

• (1800)

M. Fulton a dit que le projet de construction du pont n'avait jamais fait l'objet d'un examen public. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, lorsque le bureau d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a pris connaissance du projet dans son ensemble, il l'a rejeté.

La Cour fédérale a ordonné qu'il n'y ait aucune décision irrévocable par le gouvernement tant que les dispositions du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement n'auraient pas été respectées. Les députés se rappellent qu'on a aussi évité le PEEE dans le cas du projet Kemano il y a quelques années. La Cour fédérale a conclu que dans le projet Kemano II, le gouvernement avait agi illégalement et inconstitutionnellement. Nous avions voulu éviter cette situation dans le cas du projet du détroit de Northumberland. Ce n'est évidemment pas ce qui s'est produit.

Je remercie également M. Fulton pour les remarques qu'il a faites à la Chambre en juin dernier concernant le projet de la rivière Oldman. En examinant ce projet, on s'aperçoit que la société SCI y participait, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'ouvrage de franchissement. Pour construire le barrage sur la rivière Oldman, la SCI s'était alors associée au gouvernement de l'Alberta et à la section fédérale du Parti conservateur pour livrer une lutte sans relâche contre la population, jusqu'à ce que le plus haut tribunal du pays ordonne finalement la tenue d'une évaluation environnementale du projet.

Quand cette évaluation a été réalisée, on a ordonné le démantèlement du barrage, parce que le projet n'était pas justifié tant sur le plan financier qu'environnemental. Cette même société qui ne croyait pas dans le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement en Alberta ne participe pas davantage à un tel processus dans le cas du projet pour le détroit de Northumberland.

Cette question m'inquiète beaucoup parce que, comme le député de Davenport l'a dit précédemment, nous devons désormais accorder une attention extrême au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement chaque fois que nous envisageons un projet. Il s'agit d'un processus qui doit susciter la confiance, autrement les projets visés seront toujours remis en cause par le public et leur utilité pour ce qui est de servir l'intérêt de la collectivité sera compromise.

Avant de terminer, je voudrais préciser ce que, selon moi, un bon processus d'évaluation en matière d'environnement doit englober. À mon avis, ce n'est pas une bonne chose que d'adopter cette modification constitutionnelle aujourd'hui, compte tenu des nombreuses questions soulevées relativement à ce projet, notamment du point de vue de l'environnement. Des députés de tous les partis ont fait allusion aujourd'hui à certaines de ces préoccupations. Toutefois, aucun d'entre eux, à l'exception du député de Davenport, ne s'est vraiment opposé au projet.

Permettez-moi encore une fois de citer M. Fulton, l'ancien député, qui a dit ceci le 15 juin:

> Tant que les Canadiens ne sauront pas quelles sont les conséquences de la construction du pont, si ces conséquences peuvent être atténuées et, dans l'affirmative, quels seront les coûts de ce projet, nous ne pouvons pas examiner cette question d'une manière sérieuse et intelligente. Pourtant, le gouvernement fait adopter le projet à la vapeur par la Chambre, l'Île-du-Prince-Édouard obtient une modification constitutionnelle, tandis que la SCI se prépare à ramasser la manne.

Je pense que nous aurions tout intérêt à tenir compte de ces observations aujourd'hui.

Le processus idéal d'évaluation en matière d'environnement au Canada doit tenir compte de nombreux facteurs. Ce processus devrait s'inspirer de certains des principes énoncés ci-après. J'ai déjà insisté sur cet aspect: l'évaluation doit être faite par un organisme indépendant et libre de toute influence politique. De même, la décision rendue doit être finale et exécutoire.

Cela ne me surprend pas vraiment, mais il est quand même révélateur que cette modification constitutionnelle au sujet d'une structure qui touche l'environnement soit présentée par le ministre des Travaux publics, c'est-à-dire le ministère qui a le plus d'influence sur le projet et qui tient expressément à ce que celui-ci soit réalisé.

En fait, ce projet devrait être perçu comme un projet environnemental plutôt qu'une initiative à caractère économique. Le gouvernement ne devrait pas le traiter comme un projet économique.

• (1805)

Si nous désirons créer des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard ou dans le nord de la Saskatchewan, nous pouvons trouver toutes sortes de projets à financer et à mener à terme. La construction du pont à l'Île-du-Prince-Édouard doit être liée aux questions de l'environnement, de l'économie de la région, des besoins des localités et à d'autres choses du genre.

Avant de donner le feu vert au projet, il faudrait en analyser un aspect important, soit l'évaluation environnementale. La décision devrait revenir à un organisme indépendant, ne subissant aucune pression politique ou influence quelconque. Elle ne devrait pas être confiée à des consultants rémunérés par le promoteur du projet et chargés de faire croire que le projet est sans danger pour l'environnement.

Il faudrait aussi en profiter pour donner une définition plus large au terme «environnement» qui s'applique à une grande diversité d'initiatives. Dans la Loi sur l'évaluation environnementale, que le gouvernement n'a pas encore promulguée, d'ailleurs j'en profite pour mentionner que j'attends avec impatience que la ministre de l'Environnement dépose à la Chambre une toute nouvelle Loi sur l'évaluation environnementale comprenant les modifications proposées au cours de la dernière législature par le député de Davenport, les membres d'autres partis et moi-même, dans le but de régler ces questions, donc, dans la Loi sur l'évaluation environnementale, la définition des effets environnementaux a été élargie et inclut les répercussions en matière sanitaire et socio-économique. Nous devons veiller à ce que des projets similaires à l'ouvrage de franchissement soient soumis au processus d'évaluation environnementale.

Les effets environnementaux peuvent également englober le patrimoine immobilier et culturel ainsi que l'exploitation des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les autochtones du Canada. Naturellement, la décision que la Cour suprême a rendue récemment dans l'affaire du barrage de la rivière Oldman contribue à renforcer la définition de l'environnement et à l'élargir pour inclure les moyens de subsistance des collectivités.

Il faudrait également tenir compte du processus d'évaluation environnementale dans l'élaboration des politiques et des programmes. Autrement dit, tout projet que le ministère des Travaux publics voudrait entreprendre devrait être soumis à une évaluation environnementale. Le gouvernement précédent n'a jamais voulu accepter cette proposition. J'espère que, aux termes du nouveau projet de loi que déposera le nouveau gouvernement, la nouvelle ministre acceptera d'appliquer ce processus aux mesures et programmes gouvernementaux.

Il faudrait nous en remettre le moins possible à la discrétion des décideurs. C'est en prenant nos responsabilités dans le domaine environnemental que nous regagnerons la confiance de la population. On ne peut pas afficher un processus strict d'évaluation environnementale et se permettre de n'en tenir aucun compte plus tard en prenant des décisions injustifiables.

Les amendements que les néo–démocrates ont proposé d'apporter, au cours de la dernière législature, au projet de loi C–13 ont beaucoup contribué à améliorer cet aspect et à supprimer le pouvoir discrétionnaire énorme que prévoyait le projet de loi antérieur, selon lequel le ministre ou l'autorité responsable n'étaient tenus d'agir que s'ils estimaient que l'environnement risquait de subir des dommages. Ce pouvoir discrétionnaire a été supprimé pour la plus grande partie et une évaluation ou des mesures s'imposent si la réalisation d'un projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Cela doit maintenant être éprouvé devant les tribunaux, mais se trouve ainsi grandement supprimée une échappatoire qui existait antérieurement dans les lignes directrices utilisées pour l'évaluation du projet de pont et à laquelle l'industrie pouvait recourir pour influencer les politiciens.

Les promoteurs doivent justifier le projet et en démontrer la nécessité, et des solutions de rechange devraient être envisagées dans le cadre du processus d'évaluation. Ce qu'on n'a jamais envisagé dans ce processus, c'est une amélioration du service de traversiers existant. Il y a ici une autre option; on pourrait injecter des fonds et conserver des emplois. Le processus d'évaluation de ce projet n'en a pas tenu compte. C'est là le genre de choses que devrait prévoir un nouveau projet de loi sur l'évaluation environnementale.

Je crois aussi très fermement que la population devrait jouer un rôle important dès le début et souvent tout au long du processus, y compris au niveau de l'aide financière et de la publicité. Je reconnais et conviens qu'on a beaucoup débattu à l'Île–du–Prince–Édouard du détroit de Northumberland et du pont et peut–être même du projet de tunnel que le député de Malpèque dit avoir d'abord appuyé. Il ne fait aucun doute que toute la question des débats publics sur des projets comme celui qui nous occupe aujourd'hui est très importante. L'élément clé, c'est que le débat s'est articulé autour de questions économiques et que les questions d'environnement ont été complètement écartées.

• (1810)

Nous avons été contraints de passer sous silence la question environnementale et de prendre notre décision en ne tenant compte que des questions économiques parce que le gouvernement et les promoteurs nous ont dit avec une belle constance de ne pas nous inquiéter de l'environnement parce que, selon leurs études, ce n'était pas un enjeu important.

Pourtant, la commission fédérale qui a examiné le projet a dit de le refuser, de ne pas construire de pont. Beaucoup de questions soulevées à la Chambre aujourd'hui ont trait à l'environnement. Elles sont restées sans réponse satisfaisante pour les gens les plus directement touchés. L'importance d'un débat public approfondi ne fait aucun doute, mais il doit porter sur tous les aspects de la question.

J'ai une haute opinion du processus d'évaluation des répercussions environnementales et de ce qu'il signifie pour le Canada. J'estime que ce processus n'a pas eu lieu dans le projet de pont sur le détroit de Northumberland. Je suis très déçu que le gouvernement n'ait pas décidé d'enclencher rapidement le processus d'évaluation environnementale. Cela aurait évité beaucoup des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention et j'espère que les délibérations des députés sur la modification constitutionnelle porteront fruit.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, mon collègue a soulevé un certain nombre de questions très pertinentes. Il a également signalé que le nouveau gouvernement libéral a simplement choisi de suivre les politiques du gouvernement conservateur qui l'a précédé, et je suppose que bien des Canadiens diront: «Plus ça change, plus c'est pareil!»

Mon collègue a soulevé un point très important au sujet de l'environnement. Une grande partie du débat sur l'ouvrage de franchissement à l'Île–du–Prince–Édouard portait évidemment sur des questions environnementales. Je sais que mon collègue connaît très bien ce domaine, et c'est pourquoi je veux lui demander s'il ne serait pas temps d'intégrer dans le processus environnemental qu'il vient de décrire une nouvelle forme de «comptabilité verte», comme on entend souvent. Autrement dit, ne devrions–nous pas examiner les projets en tenant compte non seulement des coûts directs et du financement, mais aussi d'autres facteurs comme les effets sur la santé, les effets sur l'environnement et d'autres effets auxiliaires qui pourraient entraîner des coûts additionnels pour le public?

Je voudrais demander à mon collègue s'il appuie cette idée d'utiliser une nouvelle forme de comptabilité pour des projets de grande envergure comme celui–ci.

M. Taylor: Madame la Présidente, je remercie de sa question la députée du Yukon. Elle m'a souvent appuyé dans différents dossiers environnementaux, et je sais que la question de l'environnement lui tient à coeur. Ses observations au sujet d'une économie respectueuse de l'environnement non seulement sont importantes, mais elles tombent aussi à point nommé. Je suis très heureux qu'elle ait soulevé ces questions et je me réjouis de pouvoir en parler un peu à la Chambre dans le cadre de ce débat.

Pendant trop longtemps nous avons associé la notion de développement durable aux pays en voie de développement, mais pas assez à nos activités. À mon avis, nulle considération n'est plus importante que celle du développement durable lors de toute prise de décision gouvernementale. Si nous engageons des fonds dans un projet, les répercussions à long terme que ce projet aura, non seulement sur les gens, mais sur la planète tout entière, doivent être sérieusement prises en considération.

J'ai assisté à une conférence il y a quelques semaines. Au départ, les discussions devaient porter sur les industries respectueuses de l'environnement et sur ce que le Canada peut faire pour se donner la technologie et les compétences qui lui permettront d'être à la hauteur du défi que présentent ces nouvelles industries dans notre pays. Les discussions qui portaient sur certaines industries se sont rapidement étendues à l'ensemble de l'économie. Les participants ont commencé à parler d'un économie respectueuse de l'environnement où les décisions sont prises en fonction du critère de la durabilité.

• (1815)

Les possibilités de développement ne sont pas infinies. Elles sont limitées. Nous devons pouvoir reconnaître ces limites et les respecter. C'est malheureusement le constat que nous avons fait au sujet de la pêche à la morue sur la côte atlantique.

Ces remarques valent aussi pour les forêts du nord de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie–Britannique. Si nous ne tenons pas compte des répercussions de nos décisions au regard du développement durable, nous nous privons évidemment de toute possibilité de poursuivre nos activités dans ce secteur. À titre de parlementaires, nous devons commencer à tenir compte de la notion d'économie respectueuse de l'environnement lorsque nous prenons des décisions.

J'ai parlé cet après–midi avec le président du comité de l'environnement et je lui ai suggéré que le comité devrait examiner cette notion et les moyens de faire en sorte que nos décisions économiques tiennent davantage compte de la notion de développement durable à long terme au Canada. Le président du comité m'a donné une réponse très positive et conforme à ce qui s'est dit lors de la conférence environnementale de Rio où il a été question de donner un nouveau souffle à l'économie mondiale en prenant des décisions tenant compte de l'environnement. Il serait peut–être possible d'entamer des discussions à ce sujet au Canada et de faire en sorte que pareille notion soit prise en considération non seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi sur le plan économique.

Je remercie la députée de sa question. Elle était importante et tombait à point nommé.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'ai une question à l'intention du député de The Battlefords—Meadow Lake, mais j'aurais tout d'abord une observation à faire.

Une des ironies que présente ce projet, compte tenu de son incidence environnementale, c'est que nous avons entendu dans le discours du Trône le gouvernement parler de son intention d'établir des infrastructures soucieuses de l'environnement. Je me demande si le gouvernement songeait à ce projet en parlant d'infrastructures soucieuses de l'environnement. Cela me paraît certes contestable. Il me paraît éminemment discutable que cette mesure et le mégaprojet auquel elle donne le feu vert aient effectivement quelque chose à voir avec une infrastructure soucieuse de l'environnement.

Si le gouvernement se préoccupait tellement de l'environnement, il aurait été beaucoup plus sage de sa part, comme je ne saurai jamais trop le faire remarquer, d'investir de l'argent dans la réfection des chemins de fer du pays plutôt que de laisser le CN et le CP conjuguer leurs efforts pour continuer à démanteler et à réduire le réseau ferroviaire de notre pays. Voilà ce qui représente à mon avis une véritable infrastructure soucieuse de l'environnement.

Je trouve affligeant d'entendre parler d'infrastructure soucieuse de l'environnement alors qu'on donne le feu vert à des projets de ce genre et qu'on laisse se détériorer nos chemins de fer.

Si nous nous préoccupons vraiment des émissions de gaz à effet de serre, si nous tenons vraiment à rejeter moins d'émissions d'hydrocarbures dans l'atmosphère, nous devrions songer sérieusement à reréglementer notre système de transport pour adopter un parti pris en faveur du chemin de fer. À l'heure actuelle, nous avons plutôt un parti pris contre le rail. Nous devrions à tout le moins neutraliser les partis pris.

Je préférerais un parti pris en faveur du rail, car ce serait un parti pris en faveur de l'environnement. Le gouvernement doit cesser de laisser les chemins de fer réagir aux effets de la déréglementation. Il doit commencer à reconnaître que la déréglementation n'a pas donné de bons résultats et qu'il faut reréglementer, peu importe le nom qu'on donne à l'opération. L'ancien ministre conservateur des Transports ne voulait pas reréglementer. Il voulait étalonner. C'est bien joli. Peu importe qu'on appelle cela de l'étalonnement, de la réglementation, de l'ostentation et le reste, pourvu qu'on en revienne à un système permettant de stimuler le trafic ferroviaire et de faire disparaître des routes ces camions qui ont de plus en plus l'air de trains. On voit en effet sur les routes des camions qui ressemblent de plus en plus à des trains. Ils voudront probablement passer sur ce pont une fois qu'on l'aura construit, pour en revenir à la motion à l'étude.

• (1820)

Le temps est venu de bâtir de véritables infrastructures soucieuses de l'environnement. J'aimerais entendre le député de The Battlefords—Meadow Lake nous dire ce qu'il pense à ce sujet.

M. Taylor: Madame la Présidente, il me suffira d'une minute pour dire au député, qui s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence, que je suis entièrement d'accord sur tout ce qu'il a dit.

En fait, j'ai moi–même un fort penchant pour le chemin de fer. Je voudrais donner à la Chambre un exemple qui illustre les propos du député. Ma belle–mère, qui a travaillé pour une compagnie de camionnage au Canada pendant la majeure partie de sa vie, a mis sur son frigo de beaux petits aimants et un dessin montrant un train arrêté au passage à niveau pendant que passe un camion qui tire des remorques entières de marchandises. Le train a dû s'arrêter pour laisser passer les camions.

Le programme d'infrastructure du gouvernement porte sur les routes, les réseaux d'égout et de distribution d'eau. Mais il n'y a pas un dollar pour les trains. C'est un oubli profondément regrettable.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Patry): À la demande du whip en chef du gouvernement, le vote est reporté à 18 h 30 demain.

(La séance est suspendue à 18 h 26.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA PETITE ENTREPRISE

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur l'économie souterraine et la reconnaissance que les Canadiens en général ont perdu foi dans notre régime fiscal et qu'entre 60 et 100 milliards de dollars de transactions commerciales se font maintenant au noir.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre si le gouvernement prenait des mesures particulières pour inciter ces gens-là à exercer leur activité au grand jour, à devenir des participants légitimes à l'activité économique et dans quelle mesure le gouvernement peut créer des programmes pour les encourager à le faire.

Pourquoi le régime fiscal rebute-t-il autant les gens? Pourquoi le régime fiscal décourage-t-il autant les gens qui travaillent fort, qui exercent leur activité dans le secteur du commerce, des mines, des aciéries, de l'agriculture, de la pêche? J'estime que tout s'éclaire quand on lit le bulletin d'interprétation IT-518 de Revenu Canada. Ce bulletin a été adressé récemment à plusieurs entreprises et particuliers. Il donne des conseils sur tout ce qu'on peut utiliser comme déduction d'impôt, en toute légitimité, notamment en ce qui concerne les divertissements.

Par divertissements—et la liste n'est pas exhaustive—, on entend des billets de théâtre, de concerts, d'événements sportifs ou autres. Quiconque loue une loge privée dans un centre sportif ou achète du champagne pour ses amis peut déduire cela de ses impôts. Quiconque loue une chambre d'hôtel pour divertir des gens peut déduire cela de ses impôts. Quiconque achète des boissons alcooliques pour un salon peut déduire cela de ses impôts. Quiconque fait une croisière dans les Antilles, dans le Pacifique Sud ou en Grèce peut déduire cela de ses impôts. Quiconque invite des amis à un défilé de mode peut également déduire cela de ses impôts. Je suppose que les gens veulent ainsi être plus à la mode dans leur habillement.

Quiconque invite des gens à une boîte de nuit, madame la Présidente, ou à un événement sportif, à une partie de hockey, de football, de baseball ou autre; quiconque fait un voyage de pêche avec des amis dans le nord du Canada, du Québec, de la Colombie-Britannique ou ailleurs; quiconque fait un voyage de chasse dans le nord de l'Ontario, de la Saskatchewan ou du Québec; quiconque fait des choses semblables peut déduire cela de ses impôts. Quiconque fait un voyage de chasse ou prend des vacances de trois semaines au Labrador ou ailleurs sous prétexte de parler affaires peut déduire cela de ses impôts.

Je ne dis pas qu'il y a quelque chose de terriblement sinistre là-dedans, mais simplement que des gens peuvent aller à la pêche, à la chasse, faire du camping, aller à un match de football ou louer une chambre pour divertir des amis, tout cela à l'aide du régime fiscal. Les contribuables doivent assumer une partie des coûts parce que si certaines personnes peuvent déduire jusqu'à 80 p. 100 de leurs frais d'invitation d'amis à un match de hockey, qui occupent des loges privées et boivent du champagne gratuitement, et ne paient donc que 20 p. 100 de ces dépenses, le reste des spectateurs doivent tout payer et se contenter de saucisses chaudes.

• (1835)

Je conclurai en disant qu'à la lecture de pareil bulletin de Revenu Canada, il ne faut guère s'étonner que les contribuables se révoltent autant contre le régime fiscal, qu'ils considèrent comme injuste, inéquitable et partial.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je dirai en commençant que je suis d'accord avec la plupart des propos du député. Nous savons que c'est la TPS qui stimule le développement de l'économie souterraine depuis trois ans. Je crois que la plupart des députés le reconnaîtront. Et je ne parle pas des tracasseries administratives auxquelles sont soumises les petites entreprises

De ce côté–ci de la Chambre, nous avons déclaré notre intention d'éliminer la TPS. L'autre jour, il a été annoncé devant le Comité des finances qu'une étude commencerait tout de suite et qu'à la fin de juin nous aurions une liste d'options de remplacement plus justes, plus simples et plus efficaces.

Récemment, en réduisant les taxes sur le tabac, ce qui éliminait un incitatif à la contrebande, le gouvernement a démontré qu'il était sérieux lorsqu'il parlait d'une offensive contre l'économie souterraine. On a déjà constaté une réduction de la quantité de tabac qui entre au Canada en contrebande, ce qui prouve l'efficacité de cette politique.

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec Revenu Canada pour chercher des façons de rationaliser et de simplifier le système.

Je veux également dire que nous devons faire très attention avant de dire que certaines de ces déductions fiscales ne sont que des privilèges spéciaux pour les riches. Je partage l'opinion du député pour ce qui est des loges au Skydome, mais les excursions touristiques et les excursions de pêche que le député a mentionnées sont des mesures qui ont été mises en place dans le but d'aider les exploitants de petites entreprises touristiques. Si on éliminait soudainement toutes ces mesures, le député verrait que cela pousserait beaucoup de gens au chômage. Je crois que nous devrions être très prudents dans notre façon d'aborder ces déductions, car je sais que le député ne voudrait certainement pas voir souffrir une industrie dont il est lui–même si fier parce qu'on a éliminé certains avantages fiscaux sans réfléchir aux conséquences.

Nous reconnaissons que nos lois fiscales présentent de graves défauts. Nous prenons bien note de tous les points que le député a soulevés aujourd'hui et espérons pouvoir nous pencher sur ces questions dans un avenir rapproché.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, le sujet dont je veux parler tombe à point, puisqu'on vient justement de remettre à plus tard un vote que nous devions avoir il y a quelques minutes.

L'autre jour, j'ai demandé au premier ministre de me dire quand il avait l'intention d'annoncer que le gouvernement ne considérerait pas le rejet d'une motion ministérielle, y compris une mesure financière, comme un vote de défiance à l'égard du gouvernement, à moins que celui–ci ne soit immédiatement suivi de la présentation d'une motion officielle de censure.

Il est temps, au Canada, de libérer les députés du carcan de la ligne de parti. Selon moi, notre Chambre des communes est probablement l'assemblée parlementaire la plus stricte du monde. Nous ne devons pas oublier que nous sommes ici pour représenter les Canadiens. Nous avons le mandat de représenter cette grande nation, et non de répondre aux voeux des partis politiques.

Il est aussi grand temps de démentir ce mythe que le gouvernement doit remporter tous les votes ou démissionner. Le rejet d'une mesure ministérielle, même si elle concerne les dépenses, ne signifie pas automatiquement la défaite du gouvernement.

• (1840)

Le premier ministre, le Cabinet et les bureaucrates formulent des politiques et dictent les mesures à prendre en affirmant toujours qu'on n'a rien à craindre, qu'ils savent ce qu'ils font et ce qui convient le mieux. Il est maintenant temps que les électeurs jouent un plus grand rôle auprès du gouvernement.

Depuis trop longtemps déjà la politique passe avant tout. Dorénavant, il faut donner la priorité aux gens. Et comment y arriver? Nous pouvons briser les entraves et laisser les députés voter librement à la Chambre des communes. Par exemple, si une mesure ou une motion budgétaire mise aux voix est rejetée, on pourrait la renvoyer à un comité qui la modifierait et l'améliorerait avant de la présenter de nouveau à la Chambre. Si le gouvernement perd alors la motion de défiance, il devrait alors démissionner et déclencher des élections générales. Le peuple canadien veut une démocratie plus directe et j'encouragerais le premier ministre à se conformer à ce désir.

La Constitution comporte des dispositions à cet effet. Il suffirait que le premier ministre se lève à la Chambre et déclare que le gouvernement ne considérera pas le rejet d'une motion ministérielle, même s'il s'agit d'une mesure de dépense, comme l'expression d'une défiance à l'égard du gouvernement à moins que ce rejet ne soit immédiatement suivi d'une motion de défiance en bonne et due forme.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, le 2 février 1994, le député de Wetaskiwin a posé au premier ministre une question sur les votes libres.

Le député devrait reconnaître que ce gouvernement a fait plus pour la cause de la réforme de la Chambre des communes au cours des 100 premiers jours de son mandat que le gouvernement précédent en neuf ans.

Le lundi 7 février, le leader du gouvernement à la Chambre a présenté à la Chambre un projet de réforme comportant de nombreux changements qui, de l'avis de ce gouvernement, aideront à rétablir, chez les Canadiens, la confiance et le respect à l'égard de leurs institutions.

Je tiens à souligner que la question des votes libres n'est pas visée actuellement par le Règlement de la Chambre. Il s'agit plutôt d'une question dont doit discuter chaque parti et dont doivent discuter les députés de chaque parti.

C'est pourquoi le député remarquera qu'à la partie (vii) de la motion du leader du gouvernement à la Chambre, il est fait mention du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour l'examen des votes libres à la Chambre des communes et d'autres questions importantes.

Par conséquent, je demande au député et à son parti de participer pleinement à ce processus. Il est sûrement d'accord avec moi lorsque je dis que la tâche qui nous attend consiste à renforcer les

bases du système et à redonner un rôle plus actif à tous les députés.

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, le 20 janvier 1994, j'ai posé à la Chambre une question concernant la décision que le gouvernement devait prendre sur les essais de missiles de croisière au Canada.

Cette question portait à la foi sur les essais eux-mêmes et sur la crédibilité du gouvernement, vu les promesses que les libéraux avaient faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Même si c'est un gouvernement libéral qui avait signé le premier accord d'essai, dans l'opposition le parti a adopté une position bien différente.

Pendant la dernière campagne électorale, les libéraux se sont engagés par écrit à mettre un terme au programme d'essais. On avait parlé d'organiser des audiences publiques où pourraient venir témoigner les gens du Nord, les groupes pacifistes, les autochtones et d'autres.

Qu'est-il advenu de ces promesses? Il n'y a pas eu d'audiences parlementaires. En fait, dans le débat on n'a entendu qu'un seul représentant du Nord, le député de Nunatsiaq. Il s'est prononcé avec éloquence contre les essais de missiles de croisière. Il a dit qu'il parlait aussi au nom de sa collègue de Western Arctic.

Naturellement, ma collègue du Yukon a fréquemment exprimé avec éloquence, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, son opposition aux essais de missiles de croisière. Le Parti réformiste lui était en faveur des essais.

[*Français*]

Je dois avouer que j'ai été vraiment frappé et déçu de la position prise par le Bloc québécois sur cette question. Je vous avoue que je n'étais pas très surpris, parce que M. Lucien Bouchard est allé à Washington pour rassurer les Américains qu'un Québec indépendant serait un allié fidèle et loyal, qu'il n'y aurait pas de changement dans les politiques du Canada, des politiques qui sont obéissantes envers les États-Unis.

● (1845)

C'était triste, mais, en même temps, aujourd'hui, il y a deux heures, j'ai entendu un député du Bloc dire: «Maintenant, le Bloc pense en «bloc».» Si c'est vrai, c'est triste.

[*Traduction*]

Il n'existe aucune obligation juridique de quelque nature que ce soit d'effectuer de tels essais. Le ministre a dit que c'était un geste de politesse envers les États-Unis. À mon avis, il y avait une autre solution. Il fallait refuser. Nous avons un mécanisme d'examen de la politique étrangère. Nous avons un mécanisme d'examen de la politique de défense.

Songeons plutôt au renforcement des institutions multilatérales. Oeuvrons pour la paix. Songeons à mettre fin aux essais à basse altitude au-dessus du territoire innu, comme certains libéraux l'ont réclamé à maintes reprises. Aujourd'hui même, j'ai rencontré Daniel Ashini et Elizabeth Penashue, deux Innu, qui ont décrit les dommages causés par ces essais effectués au-dessus de leurs terres.

Appuyons le projet de la Cour internationale de justice. Il s'agit d'un projet très important auquel le Canada est convié à participer et qui vise à présenter à la Cour internationale de justice un mémoire pour justifier l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires en droit international.

Voilà le genre de solutions que le gouvernement actuel aurait pu apporter. Voilà le genre de solutions qu'il nous aurait fallu adopter si nous avions une politique étrangère vraiment indépendante. À ce propos, l'amiral américain à la retraite, Eugene Carroll, un des experts les plus respectés en la matière, a dit que toute mesure que prendrait le gouvernement pour faire cesser ces essais serait considérée comme «une affirmation de l'indépendance du Canada» et n'aurait pas de répercussions négatives.

Voilà ce que nous pensions que les libéraux avaient promis de faire quand ils étaient dans l'opposition. Voilà ce qu'ils disaient qu'ils allaient faire dans leur livre rouge. Pourtant, ils ne font rien de tel.

Espérons que ces essais seront les derniers et que le Canada va enfin se doter d'une politique étrangère indépendante, fondée sur le maintien de la paix, la protection de l'environnement et le respect des peuples autochtones et des autres habitants du Nord.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, lorsque j'étais dans l'opposition et que je posais des questions au gouvernement, je n'obtenais jamais de réponse. Je peux dire au député qu'il va obtenir une réponse. En fait, il a répondu à sa propre question, de sorte que je pourrais m'asseoir maintenant.

Quoi qu'il en soit, le député sait que, en 1993, deux mois avant les élections, le gouvernement précédent a autorisé ces essais. Ils devaient avoir lieu le 25 janvier 1994. Après que nous sommes arrivés au pouvoir et lorsque nous étions dans l'opposition, nous avions promis un débat parlementaire sur ce sujet.

M. Robinson: Des audiences publiques.

M. Mifflin: Nous avions promis un débat parlementaire à ce sujet. Lorsque le gouvernement a été formé, nous avons tenu un débat là-dessus dans un délai raisonnable, en fait le 26 janvier. Vingt-neuf députés ont participé au débat et une trentaine ont participé à la période de questions et d'observations.

Je dois dire que la majeure partie des participants au débat et aux observations étaient favorables aux essais. Le gouvernement a donc pris sa décision et, le 3 février, il a annoncé que les essais pourraient se poursuivre. Nous prévoyons qu'ils auront lieu ce mois-ci.

En même temps, le gouvernement canadien a fait clairement savoir au gouvernement des États-Unis qu'il ne devait présumer d'aucune issue du débat parlementaire et des audiences publiques sur la politique de défense et sur la politique étrangère au cours desquels on se penchera, et le député a raison, sur les vifs sentiments que ces essais suscitent toujours chez les Canadiens. C'est un des sujets que nous aborderons.

Je rappelle au député que c'est moi, en tant que secrétaire parlementaire ayant mené ce débat, qui avais promis de lui donner la parole à environ 19 h 30. En fait, il l'a prise à 19 h 43. Je suis certain qu'il a été reconnaissant au gouvernement de l'heure pour sa collaboration et sa crédibilité.

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, j'aurais souhaité que le ministre de l'Industrie soit avec nous. Je ne doute pas du talent de son secrétaire parlementaire, mais j'aurais souhaité que le ministre soit présent parce que, lorsque je l'interrogeais le 4 février dernier sur la question de l'autoroute électronique, je dois dire qu'il a été plutôt évasif, qu'il a été plutôt avare de commentaires. À cet égard, la communauté est plutôt inquiète, parce qu'on ne sait pas trop où se dirige le gouvernement. On a l'impression que le ministre de l'Industrie n'est pas vraiment dans le coup et comme on dit chez nous, on a l'impression qu'il a le pied sur le «brake».

• (1850)

Or, l'autoroute électronique est un sujet très important, parce que c'est une formidable aventure qui pourrait relier tous les Canadiens avec le réseau international, comme avec le réseau national et qui pourrait nous mettre en contact avec des banques de données dans les hôpitaux, les écoles et avoir quantité d'accès a l'information.

C'est un sujet important qui ne pourra pas faire l'économie d'un débat. J'aurais souhaité poser la question au ministre, car lorsqu'on lui pose la question en Chambre, on a l'impression qu'il s'en remet complètement à l'entreprise privée et qu'il est dans son intention ou dans son esprit de ne pas engager de capitaux de l'État.

Quand on regarde ce qui s'est passé au niveau des États–Unis, si on veut que le Canada, qui a un passé très honorable au niveau des technologies, des communications et des télécommunications, puisse s'engager sur la voie de l'autoroute électronique, il faudra que le ministre donne des indications claires, qu'il investisse de l'argent.

J'étais inquiet d'apprendre qu'il voulait constituer un comité consultatif. Vous comprendrez que mon inquiétude réside dans le fait que l'an dernier, il y a déjà un comité qui s'est penché sur les questions, dont le président, M. Ostry, président de TV Ontario, a déposé un rapport qui indique très clairement les moyens que le gouvernement doit prendre pour mettre en oeuvre cette autoroute électronique, tant au niveau législatif que réglementaire.

Je me demande si le ministre, qui est un peu mollusque dans le dossier, n'essaie pas de faire diversion en voulant recréer un comité consultatif, dont on ne sait pas trop la finalité. J'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous dire très clairement à quoi ce comité va servir. Quelles sont les intentions du gouvernement? Y aura–t–il des fonds publics? Va–t–il être capable d'être ce rassembleur, d'asseoir autour d'une même table l'entreprise privée, le milieu institutionnel et les partenaires publics pour finalement appeler de tous ces voeux l'avènement de l'autoroute?

Je voudrais lui faire une mise en garde, parce que cette autoroute électronique pourrait aussi être un formidable outil de centralisation, dans la mesure où il y aura des retombées sur le plan de l'éducation et de la formation.

J'espère qu'on peut compter sur le secrétaire parlementaire, qui parlera au nom du ministre, pour donner à cette Chambre, sur la foi de son honneur, les garanties que dans la mise en oeuvre de l'autoroute électronique, on respectera les juridictions des provinces et on s'assurera que les communications qui vont nous lier à Internet se feront aussi en français. Je sais que c'est une préoccupation pour lui. Là–dessus, j'aurais tendance à céder la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, tout d'abord je peux assurer le député que le ministre de l'Industrie n'a pas son pied sur le frein en ce qui concerne cette question. Au contraire. Il a le pied en plein sur l'accélérateur et, comme le gouvernement l'a annoncé, nous allons nous lancer à plein gaz dans ce projet de superautoroute de l'information.

Je voudrais rappeler à la Chambre que nous avons annoncé dans le discours du Trône que nous allions mettre en oeuvre une stratégie canadienne à l'égard de la superautoroute de l'information. Le 2 février, le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) s'est engagé au nom du gouvernement fédéral à l'égard d'un certain nombre d'objectifs et de principes devant servir de guide à la mise au point de la démarche à suivre.

Nous avons parlé du conseil consultatif car c'est une question très importante. C'est une question complexe et nous voulions être sûrs que le conseil puisse compter sur toute une série de groupes et d'organisations pour l'aider à formuler la stratégie du Canada dans ce domaine particulier. Par ailleurs, nous voulons nous assurer que tous les secteurs, des syndicats aux consommateurs, en passant par l'éducation soient représentés, et pas seulement celui de l'industrie.

Le conseil, qui est en cours de constitution, sera bientôt annoncé. Il fournira des avis au gouvernement et pourra être consulté en direct. Et je peux dire au député que le gouvernement va mettre des ressources considérables au service de cette superautoroute de l'information, de la communication interactive.

En ce qui nous concerne, nous commençons déjà à distribuer des renseignements. Nous allons procéder à des essais d'abord dans la région de Toronto, puis dans les autres régions. Nous sommes à la recherche d'idées pour des centres d'accès à l'information. Que le député se rassure, le gouvernement est très sérieux et a l'intention d'agir très vite. Nous nous réjouissons de sa contribution.

• (1855)

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, mon intervention fait suite à la question que j'ai posée à la ministre de la Santé le 10 février 1994 au sujet des soins de santé et de sa position sur la réduction des taxes sur l'alcool que l'Association des distillateurs canadiens commençait à préconiser le lendemain de la réduction des taxes sur les cigarettes.

En fait, la ministre n'a pas répondu à ma question. Elle s'est abstenue également de répondre relativement à la réduction des taxes sur les cigarettes et au projet fédéral d'imposer les prestations d'assurance–maladie des employés.

Eh bien, c'est inadmissible lorsque c'est l'avenir de notre régime de soins de santé au Canada qui est en jeu. Au cours des deux prochaines années, nous allons entreprendre un débat très complet sur cette question dans tout le pays. Il me semble qu'en refusant de prendre position, notamment en réponse à ma question sur la réduction des taxes sur l'alcool, la ministre de la Santé ne se porte pas à la défense de notre régime de soins de santé.

La baisse des taxes fédérales sur le tabac va manifestement entraîner des coûts importants pour l'économie. On prévoit que cela va accroître de plus de 300 millions de dollars par année le déficit fédéral et ces chiffres ne tiennent pas compte des recettes perdues par les provinces et les territoires qui décideraient de suivre cet exemple et de réduire leurs taxes également.

Manifestement, alors que les gens s'inquiètent de notre endettement et du déficit au Canada, le gouvernement crée de nombreux autres problèmes en prenant cette décision plutôt étrange d'adopter une politique spéciale pour tenter de résoudre le problème extrêmement complexe que constitue la contrebande. Nous ne pouvons tout simplement pas compter sur une ministre de la Santé prête à exposer clairement son point de vue relativement aux soins de santé au Canada.

Si on en croit les prévisions les plus prudentes, chaque année, les maladies reliées au tabac coûtent, en fait, au régime de soins de santé du pays près de 9,6 milliards de dollars, les coûts indirects s'élevant à quelque 15 milliards de dollars. Manifestement, ce refus de prendre position sur ces questions menace la survie de notre régime.

On a formulé bien des observations à ce sujet. Il y a un grand nombre d'opinions sur la question. Chose certaine, les Canadiens doivent pouvoir s'attendre à ce que la ministre de la Santé protège leur santé avec vigueur.

Je peux garantir à tous les Canadiens que le Nouveau Parti démocratique continuera d'être un ardent défenseur d'un régime de soins de santé fort répondant aux besoins de tous les Canadiens.

Un commentateur, Dalton Camp, a dit de cette politique que, manifestement, elle se rapprochait de la position du Parti réformiste trop rapidement.

Je voudrais donc simplement poser la question suivante à la secrétaire parlementaire: Le gouvernement a–t–il l'intention de rembourser aux provinces et aux territoires les recettes perdues à la suite de l'adoption de cette politique de réduction des taxes sur les cigarettes et peut–être sur l'alcool?

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Madame la Présidente, comme l'a dit l'honorable députée, la question est extrêmement complexe et il est impossible d'y donner une réponse simpliste.

Je commencerai par le sujet des cigarettes de contrebande. Lorsque le 8 février, le premier ministre a annoncé à la Chambre son plan national d'action contre le tabac, il a dit très clairement que la contrebande menaçait la sécurité de nos communautés et le gagne–pain des marchands honnêtes. La contrebande de cigarettes est un problème de plus en plus complexe parce qu'il touche au tissu même de l'identité canadienne, tout entièrement dévouée à la paix, l'ordre et au bon gouvernement. Il affecte la sécurité de nos communautés, l'ordre public, l'économie et, comme l'a dit la députée, la santé des Canadiens.

Le crime organisé contrôle 95 p. 100 de la contrebande de cigarettes dans ce pays. Il fait également le commerce illicite d'alcool, de drogues et d'armes à feu. Le tabac et l'alcool sont des drogues contrôlées, tout comme l'est le commerce des armes à feu, et nous aurions perdu le contrôle de ces substances contrôlées si nous n'avions pas agi immédiatement pour mettre un frein à la contrebande de cigarettes, et aussi d'alcool.

Pour ce faire, le gouvernement a pris des mesures sans précédent. En passant, je rappelle à la députée que ce problème n'a rien de nouveau. Il dure depuis des années. Le gouvernement précédent a fait comme s'il n'existait pas. Mais nous, nous sommes immédiatement passés à l'action. Nous avons pris des mesures sans précédent. Nous avons augmenté le nombre des agents de la GRC et des douanes qui luttent contre ce fléau. Ils ont de nouvelles ressources à leur disposition et ont recours à des méthodes nouvelles pour réprimer la contrebande et surveiller les contrebandiers dès maintenant.

La députée s'en est prise au manque de réaction de la ministre de la Santé, mais la ministre de la Santé est une personne très responsable qui travaille d'arrache–pied à l'élaboration de l'importante stratégie en matière de santé que nous connaissons. Nous avons investi dans la prévention et la promotion à peu près 185 millions de dollars provenant des taxes versées par l'industrie du tabac. Nous avons déjà lancé une campagne publicitaire visant les jeunes et proclamé la Loi sur la vente du tabac aux jeunes; nous envisageons une mesure législative interdisant les petits formats destinés aux jeunes et pensons relever la limite d'âge; nous surveillons de plus près la vente de cigarettes aux mineurs. La ministre a répondu.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais votre temps de réponse est épuisé.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.),

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 février 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question des modifications qu'il est proposé d'apporter au régime enregistré d'épargne–retraite et de l'éventuelle application de nouveaux impôts aux régimes de prestations des employés.

J'ai reçu bon nombre de lettres et de demandes de renseignements de la part d'électeurs du Nouveau–Brunswick qui craignent un abaissement de la cotisation maximale admissible à un REER. Il s'agit de propriétaires de petites entreprises et de professionnels qui comptent sur leurs REER parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir les régimes d'épargne–retraite des grandes sociétés.

En touchant à ce régime, on porterait un dur coup à ces Canadiens qui sont déjà confrontés à une situation économique difficile. Le gouvernement doit clairement faire savoir qu'il est tout disposé à aider les petits entrepreneurs et les travailleurs autonomes à préparer leur retraite.

En maintenant tel quel le montant maximal que les Canadiens peuvent verser dans leurs REER, le gouvernement offrira à ces gens la possibilité d'économiser suffisamment d'argent pour leur retraite. Cela est particulièrement important à une époque où le Régime de pensions du Canada se trouve de plus en plus en difficulté.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'aimerais offrir mes plus sincères félicitations à M. Jean–Luc Brassard de ma circonscription, pour la brillante victoire qu'il rapportait ce matin aux Jeux olympiques de Lillehammer, aux compétitions finales de ski acrobatique. M. Brassard a décroché la première médaille d'or canadienne à Lillehammer. Il s'agit d'un moment de gloire pour ce jeune Québécois qui, à maintes reprises, a fait honneur au Québec et au Canada dans plusieurs compétitions internationales. La population de Beauharnois—Salaberry est très fière des performances remarquables de cet athlète talentueux, dont le courage et la persévérance continueront d'inspirer tous les jeunes athlètes québécois et canadiens.

Au nom des gens de ma circonscription et au nom du Québec et du Canada, je veux réitérer toutes nos félicitations à Jean–Luc et lui souhaiter une bonne fin de séjour au village olympique.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, quand les gouvernements proposent d'éliminer les échappatoires fiscales, ils parlent de faire payer davantage les riches. Cependant, une fois ces échappatoires éliminées, il est plus que probable que ce soient les moins bien nantis qui écopent.

Le ministre des Finances veut rendre le régime fiscal plus équitable. Ses conseillers lui recommandent d'abolir les déductions pour les déjeuners d'affaires. S'il prend l'argent du petit représentant de commerce qui touche un salaire modeste, il va, ce faisant, porter un coup terrible à l'industrie de la restauration qui est souvent marginalisée.

Abaisser le plafond de la cotisation aux REER peut peut–être empêcher les riches de faire certaines économies d'impôt, mais cela risque de frapper durement les travailleurs autonomes dont les revenus sont peu élevés ou moyens et qui n'ont pas de régime de pensions d'entreprise ou de convention collective.

Les fonctionnaires peuvent relever certaines échappatoires, mais avant d'être trop enthousiastes, ils devraient bien regarder quels sont ceux qui, en fin de compte, vont écoper.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai rencontré, à Newmarket, un groupe de personnes de la circonscription de York—Simcoe. Ces personnes représentaient bien des intérêts économiques et communautaires et diverses tendances politiques. Ils ont exprimé leurs craintes au sujet des problèmes financiers et sociaux que connaît la nation et ont offert des solutions.

Malgré la diversité que je mentionnais, les personnes présentes sont arrivées à un consensus. Elles ont conclu que les Canadiens étaient prêts à payer des impôts pour des services fournis

Article 31 du Règlement

de façon efficace et efficiente. Autrement dit, ils veulent que leur argent soit bien utilisé.

Je prie le gouvernement, dans le cadre de son ambitieux programme d'examen et de relance, d'évaluer la rentabilité de tous ses programmes et services. Il est plus impératif que jamais de montrer aux Canadiens que l'argent qu'ils ont tant de peine à gagner est dépensé judicieusement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, il est indispensable que le gouvernement canadien continue à insister pour que le gouvernement du Mexique assure le respect des droits de la personne pour tous ses citoyens, et surtout ceux qui ont été brutalement maltraités lors du récent soulèvement survenu dans la région du Chiapas.

● (1405)

Les habitants de la circonscription de London—Middlesex sont très inquiets, car on a dénoncé des actes de torture et des exécutions sommaires dont les militaires de l'armée gouvernementale se seraient rendus coupables contre des combattants de la guérilla. Mes électeurs condamnent également les bombardements qu'effectue l'armée de façon aléatoire.

Je me joins à mes électeurs pour demander instamment au gouvernement du Canada de réclamer du gouvernement du Mexique qu'il accepte la présence des organisations vouées à la défense des droits de la personne, qu'il permette aux évêques de la région d'agir comme médiateurs dans le conflit et qu'il prenne des mesures pour répondre aux souhaits des autochtones, qui veulent obtenir une réforme agraire.

Le Canada a la responsabilité de veiller à ce que les droits de la personne soient respectés sur le territoire de notre nouveau partenaire commercial. Il faudra compter sur une surveillance constante par la communauté internationale pour y parvenir.

* * *

LE CODE CRIMINEL

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, la vie commence au moment de la conception et se poursuit jusqu'à la mort naturelle.

Le respect pour la vie et la dignité des souffrances humaines, ainsi que la reconnaissance des valeurs morales, éthiques et spirituelles sont bien établis dans le droit naturel et dans le droit canadien.

Aux termes du Code criminel du Canada, il est illégal de conseiller à une personne de se donner la mort ou de l'aider à le faire. Ces dispositions juridiques ne servent pas simplement à réglementer notre comportement. Elles expriment plutôt clairement et symbolisent nos convictions et nos valeurs en tant que nation.

Au nom de tous ces gens héroïques qui, de jour en jour, endurent en silence des souffrances physiques, ainsi que les tourments émotionnels de la vie jusqu'à leur mort naturelle, j'exige que les dispositions actuelles du Code criminel touchant le suicide assisté soient appliquées avec rigueur pour nous assurer qu'on ne remette pas en question nos valeurs en tant que nation et notre conscience morale en ce qui concerne le respect de la vie, sinon l'humanité sera victime d'une injustice plus grande encore que celle que toutes les souffrances humaines pourraient infliger.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, c'est avec fierté et un plaisir non dissimulé que je prends aujourd'hui la parole en cette Chambre, en mon nom personnel et au nom de mon collègue de Saint–Jean, afin de souligner la performance éblouissante des patineurs Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, qui se sont mérité hier la médaille de bronze en couple aux Jeux olympiques de Lillehammer.

Médaillés de bronze aux Jeux olympiques d'Albertville, champions canadiens depuis plusieurs années et champions du monde en titre, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler ont accumulé une feuille de route impressionnante, fruit d'un travail et d'une détermination hors du commun.

C'est par cette merveilleuse performance et cette belle médaille qu'Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler mettent fin à leur fructueuse carrière au niveau amateur. Ces deux champions, qui s'entraînent au centre Haute Performance de Boucherville, sont maintenant à l'aube d'une carrière professionnelle qui s'annonce tout aussi fructueuse.

À ces deux champions qui ont su faire vibrer le Québec et le Canada; à ces deux champions qui nous ont si souvent inspiré fierté et admiration, je dis bravo et bonne chance, au nom du Québec et du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, au nom de la population de Cariboo—Chilcotin, je voudrais féliciter les athlètes qui représentent le Canada aux Jeux d'hiver de Lillehammer, en Norvège, et leur offrir nos meilleurs voeux de succès.

Il est cependant regrettable qu'un athlète de classe internationale, résident de Quesnel, en Colombie–Britannique, n'ait pas la possibilité de participer à ce prestigieux événement sportif en raison des nouveaux critères de qualification.

Tony Fiala s'est préparé toute sa vie en vue de cette compétition. Aux épreuves de biathlon de 1991–1992, il s'est classé bon premier au Canada et deuxième en Amérique du Nord. Les critères de qualification du Canada ne sont pas fondés sur la performance générale de l'athlète, ce qui aurait placé Tony Fiala en tête du classement, mais sur les résultats obtenus au cours d'une épreuve double dont les critères sont beaucoup plus élevés que ceux en vigueur dans la plupart des autres pays participants.

Tony Fiala ne gagnera peut–être pas de médaille à Lillehammer, mais il demeure un gagnant pour les gens de Quesnel et pour toute la population de la Colombie–Britannique.

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances pourrait bien être obligé de revoir ses prévisions budgétaires pour tenir compte de toutes ces précieuses médailles que nos athlètes sont en train de nous rapporter de Norvège.

À l'épreuve de patinage par couples, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, représentant le Canada, ont accompli hier soir une performance époustouflante qui leur a valu la médaille de bronze.

[*Français*]

Premiers à «rompre la glace», les deux jeunes athlètes ont accompli une performance digne des plus grands patineurs de notre temps. Ils ont fait preuve d'un sang froid exemplaire et d'une grande détermination. Isabelle et Lloyd méritent toute notre reconnaissance et notre admiration.

Ce matin, les Canadiens ont eu une autre raison d'être fiers. Jean–Luc Brassard, de Grande–Île, au Québec, a en effet raflé les honneurs en remportant la première médaille d'or pour le Canada aux compétitions de ski acrobatique dans les bosses. L'équipe canadienne avait fondé beaucoup d'espoir sur ce jeune athlète de 21 ans, et il a su relever le défi avec un talent et une maîtrise inégalés.

• (1410)

[*Traduction*]

Je me joins au ministre du Patrimoine canadien pour adresser mes félicitations à cette nouvelle génération de champions olympiques.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. John Loney (Edmonton–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que l'indice avancé composite a augmenté de 0,08 en janvier, ce qui correspond à son taux de croissance révisé pour le mois de décembre. Il convient de noter que ces gains sont les plus importants depuis que l'indice a amorcé sa reprise, en 1991.

Une tendance à la hausse de l'indice est annonciateur d'une amélioration de la situation économique. La plupart des économistes s'attendent d'ailleurs à une croissance plus forte en 1994.

Statistique Canada signale que l'indice avancé est favorable. L'accélération constatée au cours des derniers mois est principalement le résultat d'une reprise à l'échelle du continent ainsi que de l'euphorie des marchés boursiers.

La demande de produits manufacturés s'est maintenue. Le volume des commandes a augmenté pour la troisième fois de suite, en dépit des fermetures temporaires d'usines de produits automobiles. Par ailleurs, le rapport entre les expéditions et les stocks a continué de s'améliorer, pour atteindre son niveau le plus élevé depuis le début de 1952, année où l'on a commencé à tenir des statistiques pertinentes.

Quant au marché boursier, il a atteint des niveaux sans précédent en janvier, sa croissance passant de 1,6 p. 100 à 2,1 p. 100, alors que les taux d'intérêt ont continué de baisser.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, au cours des dernières années, les Canadiens des régions rurales ont été durement affligés par la fermeture ou la réduction des services de milliers de bureaux de poste ruraux.

En assumant son poste, le nouveau ministre a annoncé un moratoire qui a reçu une extension, et qui continue toujours.

[*Traduction*]

Les fermetures de bureaux de poste ruraux étaient une attaque flagrante contre le milieu rural au Canada. Je tiens à féliciter le ministre de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve dans ce dossier. Ce moratoire est un premier pas important.

[*Français*]

Je presse le ministre d'ordonner à la Société canadienne des postes d'abandonner sur–le–champ sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux. Il est temps de mettre un terme à ce mépris flagrant, pour l'existence même des régions rurales du pays.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, la relance économique des régions est une priorité absolue pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens.

Je voudrais citer deux exemples de prise en charge par le milieu du développement économique à Val–d'Or en Abitibi. Il s'agit des entreprises Forpan et Agnico Eagle. Forpan investira 8,3 millions de dollars afin d'accroître sa capacité de production de panneaux particules de 25 p. 100. Cet investissement lui permettra d'être plus compétitive sur le marché international et de préserver des emplois en région.

Agnico Eagle investira 13 millions de dollars et procédera à l'embauche d'une quarantaine de travailleurs au cours des deux prochaines années dans l'exploration minière.

Voilà des exemples concrets de relance économique par des entrepreneurs dynamiques qui misent sur le potentiel de la région.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, notre pays a été fondé sur des principes comme le travail soutenu et l'autonomie qui lui ont valu la prospérité. De tout temps, nous avons récompensé les hommes et les femmes qui créent et dirigent des petites et moyennes entreprises à la sueur de leur front et au prix de nombreux sacrifices.

Voilà qu'aujourd'hui le ministre des Finances, inondé de dettes attribuables à des années de dépenses excessives, songe à retirer un autre privilège aux propriétaires de PME, soit la possibilité de mettre de l'argent de côté pour financer leur retraite.

En prenant de telles mesures, le gouvernement réussit non seulement à encourager mais également à obliger les Canadiens à vivre aux crochets du gouvernement. Les REER permettent aux citoyens de planifier leur retraite sans compter sur l'aide du

gouvernement. Voilà comment le Canada peut continuer de prospérer.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste semblent y aller à coeur joie à présenter des pétitions demandant la tenue d'un référendum national sur le bilinguisme.

Un député de ce parti, en déposant sa pétition l'autre jour, prétendait que la politique des langues officielles est un facteur de discorde. Un autre trouve qu'on se sert trop du français dans la région de la Capitale nationale. Il ajoute que tout irait plus vite au Parlement s'il y avait moins de français parlé.

Nous avons maintenant à la Chambre deux formations politiques séparatistes: une qui veut la séparation territoriale et l'autre, la séparation linguistique, toutes deux à l'encontre de la Constitution et de l'unité canadienne.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, l'analphabétisme est une réalité de tous les jours pour beaucoup de Canadiens. Un Canadien sur quatre, estime-t-on, est analphabète ou presque.

Je suis heureuse que plusieurs groupes de Guelph—Wellington soient déterminés à mettre fin à l'analphabétisme.

L'analphabétisme frappe toutes les classes de la société et coûte quelque 14 milliards de dollars par année, tant directement qu'indirectement. Nous savons que la création d'emplois est la clé de notre renouveau économique; toutefois, pour quelqu'un qui n'est que peu ou pas alphabétisé, le recyclage est impossible.

Plus important encore, les ramifications sociales et économiques de cette incapacité silencieuse sont considérables et le potentiel perdu est énorme.

J'exhorte le gouvernement à continuer de faire de l'alphabétisation une priorité. Il faut aider les Canadiens analphabètes à acquérir les connaissances qui leur permettront de développer à fond leur potentiel. Il faut faire de l'alphabétisation un droit fondamental pour tous les Canadiens.

Le Président: Chers collègues, j'attire votre attention sur l'heure. Il est maintenant 14 h 14 et toutes les déclarations ont été présentées. Je crois que c'est une bonne pratique et je tiens à remercier tous les députés qui ont eu l'obligeance de remettre leurs déclarations aux interprètes. Cela facilite considérablement les choses et je tiens à vous en remercier.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le solliciteur général a dû reconnaître les liens qui existent entre le crime organisé et les réseaux de contrebande de cigarettes, dans le trafic d'armes et de drogues sur les réserves mohawks.

Il s'est également contredit en avouant d'abord que des personnes ont annulé les opérations anti-drogue de la GRC, pour ensuite prétendre, d'une façon contradictoire, qu'il n'y avait pas de zones interdites aux forces policières sur l'ensemble du territoire canadien.

Comment le premier ministre peut-il continuer de prétendre que la loi est appliquée de toutes les façons et de façon égale dans l'ensemble du Canada, alors que le porte-parole de la GRC au Québec, M. Claude Lessard, affirmait hier que la GRC est absente des réserves, et ce, malgré le fait qu'on prête aux réserves un rôle très important dans le trafic illégal de l'alcool, de la drogue et des cigarettes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque l'on parle de présence policière sur les réserves, il y a trois corps de police: Il y a le corps de police des Mohawks, qui est autorisé par la loi et contrôlé par les autorités authochtones; il y a la police provinciale qui a aussi juridiction, parce qu'on lui a transféré les anciens pouvoirs de la Gendarmerie royale, qui doit remplir ses fonctions sur ce territoire comme ailleurs; et le troisième, c'est la police fédérale, qui doit s'occuper de contrebande, et celle-ci fait présentement son travail.

Selon les informations que nous avons, la contrebande des cigarettes a diminué considérablement au Québec. Si on détruit les réseaux de contrebande de cigarettes, on va détruire les autres réseaux. Je suis convaincu que la police fait bien son travail, et nous avons toujours dit à la police qu'elle peut aller partout, dans tous les territoires au Canada, dans toutes les régions du Canada, pour faire son travail.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la version du gouvernement change de jour en jour. Pendant très longtemps, le gouvernement a dit ce qu'il vient de dire aujourd'hui, par la voix du premier ministre, à l'effet que la loi est respectée partout, que la GRC va partout sur le territoire canadien et que telles sont les instructions du gouvernement.

Pourtant, hier, le premier ministre a parlé d'hésitations, et je le cite: «Je n'ai jamais entendu parler qu'il y avait des zones interdites jusqu'au moment où on a dit que la police avait certaines hésitations.»

Je voudrais demander au premier ministre de nous préciser quelle est la nature des hésitations dont il parle. Est-ce qu'il s'agirait d'hésitations qui originent du manque de volonté politique du gouvernement?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cette histoire de contrebande est un problème que notre pays déplore depuis quatre ans. Le député de Glengarry—Prescott—Russell posait des questions ici à la Chambre à l'époque où le chef de l'opposition siégeait sur les banquettes ministérielles, et rien ne se faisait. Quand j'ai demandé un rapport à ce sujet, on m'a répondu qu'on avait certaines hésitations. J'ai dit qu'on devrait agir sans hésiter. J'ai dit à la GRC qu'elle devait faire son travail partout au Canada, et c'est exactement ce qu'elle fait aujourd'hui.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il confirme ou non l'allégation faite hier par le chef Jerry Peltier, selon qui le gouvernement est sur le point de déclencher une opération massive à Kanesatake?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): La réponse est non, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, à quelques jours de la retraite du grand patron de la GRC au Québec, on apprend de celui-ci, et je le cite: «On ne voulait pas créer de chaos social pour quelques cartouches de cigarettes, mais les négociations n'ont jamais abouti et la contrebande s'est étendue sans que personne n'intervienne.»

J'adresse ma question au premier ministre. Comment peut-il concilier les propos du grand patron de la GRC au Québec avec ses propres propos, lorsque celui-ci nous invitait à soumettre des noms, soi-disant que la GRC manquait de preuves pour agir?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. Nous avons fait une déclaration très claire à la Chambre mardi de la semaine dernière. La police fait son travail et les réseaux de contrebande de cigarettes sont en voie de disparaître au pays.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre, depuis plus d'un mois dans cette Chambre, nous entretient en nous laissant voir que la GRC peut intervenir partout sur le territoire, sans exception, et faire appliquer la même loi pour tout le monde.

Comment le premier ministre réagit-il aux propos du numéro un de la GRC au Québec qui dit que la crainte des hommes politiques qui ne sont jamais parvenus à s'entendre dans leurs négociations avec les autochtones est une cause du fait que le commerce illégal de la cigarette s'est étendu sur leur territoire?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député devrait se rendre compte que le pays a un nouveau gouvernement depuis trois mois. Ce dont il parle remonte à l'époque où son collègue faisait partie du gouvernement précédent.

* * *

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a dit que son objectif au titre de la réduction du déficit serait de ramener celui-ci à 3 p. 100 du PIB ou à environ 23 milliards de dollars pour 1996-1997.

Cela demeure-t-il l'objectif du gouvernement à l'égard du déficit, celui que les Canadiens devraient avoir en tête lorsqu'ils prendront connaissance des données sur le déficit dans le budget de la semaine prochaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est ce qui est mentionné dans le livre rouge et ce sera donc notre objectif.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au premier ministre.

Le gouvernement a laissé entendre qu'il voulait élargir son assiette fiscale pour rendre le régime plus équitable, mais sans pour autant accroître le fardeau fiscal total des Canadiens. Est-ce encore là l'objectif principal de la politique fiscale du gouvernement, celui que les Canadiens devraient avoir en tête lorsqu'ils analyseront les modifications fiscales proposées dans le budget de la semaine prochaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je me demande quel genre de questions le député posera la semaine prochaine.

Le budget sera déposé mardi prochain, et il aura alors réponse à toutes ses questions.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ce que je veux savoir, c'est si cela reste l'objectif ou non. J'ai une deuxième question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le gouvernement a dit à maintes reprises que la création d'emplois venait au premier rang de ses priorités et qu'il faudrait juger sa politique économique d'abord et avant tout en fonction de ses répercussions au chapitre de l'emploi.

Cela demeure-t-il la priorité numéro un du gouvernement, celle que les Canadiens devraient avoir en tête lorsqu'ils analyseront les répercussions du budget de la semaine prochaine sur le plan de l'emploi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures en ce sens avant le dépôt du budget; le programme d'infrastructure que nous avons mis en place vise à créer des emplois. D'autres programmes du même genre sont prévus dans le livre rouge.

Si le député veut connaître nos objectifs, il n'a qu'à relire le livre rouge.

* * *

● (1425)

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, les populations de tous les territoires mohawks sont terrorisées par quelques délinquants armés. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on apprend, par exemple, que la chef Debbie Thomas de la réserve d'Akwesasne a fait des demandes d'enquête, à plusieurs reprises, auprès du gouvernement fédéral par rapport aux 75 décès reliés à la violence ou de causes inexpliquées depuis 1979, le tout étant corroboré par le chef de police mohawk, M. Brian David.

Le solliciteur général ne convient–il pas qu'il est plus que temps que la GRC réponde à l'appel des citoyens terrorisés par quelques criminels dangereux?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les crimes dont parle le député relèvent du Code criminel, qui est appliqué par la police locale.

Dans le cas présent, comme l'article le souligne, il s'agit de la police des Mohawks appuyée par la Police provinciale de l'Ontario. La GRC serait heureuse de les aider, mais c'est la responsabilité première de la police de la réserve et de la Police provinciale de l'Ontario.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, face à l'ampleur du problème en territoire mohawk, le solliciteur général peut–il nous dire s'il a demandé expressément à la GRC de collaborer étroitement justement avec la police mohawk pour mettre fin au régime de la violence dans ces territoires–là?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que les crimes violents dont a parlé le député sont des questions qui relèvent de la police des Mohawks et de la Police provinciale de l'Ontario.

Cependant, si le député s'était mieux informé, il saurait qu'une force composée de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario et de corps de police locaux a travaillé dans le secteur pendant plusieurs mois. Je voudrais qu'il en tienne compte avant de tirer de fausses conclusions en lisant cet article de journal.

LE BUDGET

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre libéral du Nouveau–Brunswick s'est engagé, au nom de son gouvernement, à rétablir l'équilibre budgétaire, objectif dont on n'entend pas parler dans les milieux libéraux sur la scène fédérale.

Le premier ministre s'inspirerait–il de son homologue du Nouveau–Brunswick en prenant enfin l'engagement d'équilibrer le budget avant la fin de cette législature?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il faut reconnaître que le Nouveau–Brunswick a eu la chance d'avoir six ans de bon gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, c'est plus un sujet à débattre qu'une réponse à ma question.

Le Président: À l'ordre. Je ne suis pas en désaccord avec vous, mais le député pourrait–il poser sa question?

M. Williams: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Si le premier ministre prétend équilibrer un jour le budget, et le livre rouge dit que le gouvernement le fera dans trois ans, ce qui exigera une réduction du déficit de 8 milliards par an, cet objectif va–t–il être reflété dans le budget de la semaine prochaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député devrait relire le livre rouge. Son chef a dit, avec raison, que nous nous étions donné comme objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB à la fin de la troisième année de notre mandat. Nous n'avons jamais parlé de budget équilibré.

Si le député voulait un budget équilibré, il aurait mieux fait de voter pour le Parti libéral de l'Alberta lors des dernières élections.

* * *

[*Français*]

LA GUERRE EN BOSNIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, on apprend ce matin que le cessez–le–feu décrété à Sarajevo connaît des difficultés importantes. Selon certaines informations, les Serbes bosniaques auraient refusé de retirer leur artillerie lourde pointée sur la capitale bosniaque.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Le ministre peut–il nous confirmer s'il est vrai que les Serbes bosniaques refusent de retirer leur artillerie lourde des abords de Sarajevo à quelques jours de l'ultimatum fixé par l'OTAN?

• (1430)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je veux assurer l'honorable député que les propositions qui ont été formulées par l'OTAN sont exécutées. Il y a évidemment une certaine résistance de la part de certains militaires, qui ne veulent pas suivre les directives des représentants politiques, mais nous avons l'assurance, de la part à la fois des autorités serbes, des autorités musulmanes et croates, qu'il y a un désir d'arriver à une paix, et à une paix négociée. On espère que la volonté politique primera sur l'entêtement de quelques militaires sur place.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, contrairement à l'engagement du ministre de la Défense, le 13 janvier dernier, les Casques bleus canadiens n'ont pas été relevés de Srebrenica à l'intérieur du délai de 30 jours. Doit–on comprendre qu'ils ne seront pas relevés par les troupes néerlandaises avant la fin de l'ultimatum fixé par l'OTAN?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je veux assurer cette Chambre que les procédures qui ont été mises en place pour permettre aux troupes néerlandaises de remplacer les troupes canadiennes s'effectuent lentement, mais sûrement. Il y a déjà plus d'une quinzaine de soldats et de représentants néerlandais qui sont rendus à Srebrenica. Le matériel militaire qui doit servir aux troupes est déjà rendu à Split et nous pensons que dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, le remplacement de militaires s'effectuera tel qu'entendu entre les parties.

* * *

[*Traduction*]

LE SUICIDE ASSISTÉ PAR UN MÉDECIN

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a confirmé qu'il inviterait les députés à se prononcer librement sur la question du suicide assisté par un médecin.

Le premier ministre veut–il dire par là qu'un député de la Chambre aura la liberté de voter selon ses propres souhaits ou ses propres convictions ou qu'il devra voter selon l'option des habitants de sa circonscription?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul vote à la Chambre des communes, celui du député, qui doit voter selon sa conscience. Un point c'est tout.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais remercier le premier ministre de sa réponse. Cependant, cette réponse ne me satisfait pas.

Il n'a pas été question de l'euthanasie aux élections générales de l'automne dernier. Hier, le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré à Radio–Canada qu'il voterait sur cette question selon ses propres convictions, et non selon l'avis des habitants de sa circonscription.

Le premier ministre organisera–t–il, aux prochaines élections générales, un référendum national pour permettre à tous les Canadiens de se prononcer librement, selon leurs propres convictions, sur cette question extrêmement personnelle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été élus pour exercer notre jugement. Personnellement, à une ou deux occasions, par exemple quand j'ai dû voter sur la question de l'avortement et sur celle de la peine capitale, je savais que je votais selon ma propre conscience, et les habitants de ma circonscription n'ont guère apprécié cela.

Nous avons été élus et, en notre qualité de députés, nous avons le privilège de participer aux travaux des comités, de discuter librement et de nous faire une idée. Nous prenons nos propres décisions et, aux élections générales suivantes, les gens ont le choix de ne pas nous réélire.

Cependant, l'idée que l'on puisse nous remplacer par des sondages me révolte. Nous sommes élus pour exercer notre jugement. Alors si la députée pense qu'elle ne peut pas y arriver, qu'elle demande à être révoquée.

* * *

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX ET COOPÉRATIFS

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le 5 mai 1993, l'actuel ministre des Affaires étrangères, alors député de l'opposition, affirmait que le gouvernement bafouait le droit élémentaire à un logement convenable et décent et demandait, et je cite: «d'intervenir, dans les plus brefs délais, pour sauver le programme de logements sociaux et coopératifs au Canada».

• (1435)

Le ministre des Affaires étrangères maintenant au pouvoir peut–il nous dire s'il est intervenu auprès de son collègue des Finances dans le sens où il le faisait avec tant de vigueur voilà moins d'un an?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne sais si le moment est bien choisi pour poser cette question. On en reparlera un peu plus tard à propos de la motion de l'opposition.

Néanmoins, je tiens à informer l'honorable députée que tous mes collègues qui siègent de ce côté–ci de la Chambre portent un immense intérêt à la question du logement social. Faisant diligence, nous avons travaillé avec le ministre des Finances et avec divers représentants des autres ordres de gouvernement, tant provincial que municipal, à la recherche de nouveaux moyens de trouver des fonds supplémentaires pour faire face à la sérieuse situation du logement social au Canada.

[*Français*]

Le Président: Je dois dire à l'honorable députée, avant qu'elle ne pose sa question, que j'ai permis au ministre de répondre à la question, même si nous allons avoir un débat sur le sujet cet après–midi. Vous pouvez y aller avec votre question supplémentaire.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, avant que la préparation du Budget ne soit finalisée, le ministre des Travaux publics peut–il nous donner des assurances fermes pour répondre aux inquiétudes des 1,2 million de locataires

canadiens à faible revenu qui ont un besoin urgent de logements adéquats et à coût raisonnable?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, la seule assurance que je peux donner à l'honorable députée, c'est celle de l'honnêteté.

L'évaluation honnête de la situation du logement révèle qu'il faudra vivre selon les moyens du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, de celui de l'Ontario et de celui de la Colombie–Britannique. Tous les gouvernements doivent faire face à la situation du logement social.

Nous travaillons ensemble, au sein de la fédération, pour trouver, en collaboration avec le ministre des Finances, d'autres ressources financières qui nous permettront de résoudre quelques–uns des graves problèmes qui assaillent non seulement les Québécois, mais également l'ensemble des Canadiens.

* * *

LE TABAC

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La clef du succès d'une campagne d'éducation antitabac réside dans un plan d'action mis au point par le gouvernement en partenariat avec les milieux de la santé.

Quelles mesures la ministre entend–elle prendre pour veiller à ce qu'un réseau national de bénévoles, de professionnels et d'organisations oeuvrant dans le domaine de la santé prenne une part active à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi d'une telle campagne? Quelle nouvelle réglementation la ministre envisage–t–elle d'établir pour que le gouvernement du Canada puisse exercer un contrôle plus rigoureux sur les fabricants de cigarettes et protéger ainsi la santé des Canadiens?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons déposé un plan de lutte contre la contrebande en quatre points. Ce plan prévoit la mise en place d'un programme de lutte antitabac extrêmement intensif, notamment pour combattre l'usage du tabac chez les jeunes et les groupes à risque.

Le jour même où nous avons déposé ce plan, nous avons sans tarder proclamé la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes. Cette semaine, nous avons fait circuler un règlement afin d'informer des exigences de la loi tous les marchands de tabac et les responsables des endroits où il y a des distributrices de cigarettes.

Nous continuerons de travailler sans relâche à l'élaboration des mesures législatives et des règlements nécessaires pour empêcher que les jeunes ne prennent cette vilaine habitude extrêmement nuisible pour leur santé.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Comme le ministre le sait, les sociétés internationales qui ont des filiales au Canada fixent des prix pour les biens et les services que s'échangent les filiales. C'est ce que l'on appelle le prix de cession interne. Bien que le ministère des Finances ait essayé de préciser les règles d'établissement de ces prix, il reste encore une question d'équité fiscale, car les bénéfices peuvent ainsi être modulés au sein de la société.

Le gouvernement dit qu'il voudrait accroître ses recettes. Pour améliorer l'équité du régime fiscal, est–ce que le ministre serait prêt à s'engager à enquêter sur les pertes résultant de l'établissement des prix de cession interne et à faire rapport à la Chambre, en précisant ce qu'il entend faire pour récupérer les recettes perdues?

• (1440)

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Les recettes fiscales font l'objet d'une surveillance constante de la part du ministère et aussi du ministère des Finances.

Je voudrais néanmoins dire à la députée que nous sommes heureux qu'elle ait soulevé à la Chambre le fait qu'il y avait peut–être des iniquités fiscales que le ministre des Finances corrigera dans son budget de la semaine prochaine.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. En publiant un communiqué le 7 janvier dernier pour demander aux contribuables et aux sociétés du Canada d'utiliser des méthodes compatibles d'établissement des prix de cession interne, le gouvernement reconnaissait qu'il y avait un problème.

Le ministre pourrait–il s'engager à établir une mesure législative sur les prix de cession interne pour faire en sorte que les sociétés paient leur juste part d'impôts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée, à son parti et à tous les partis représentés à la Chambre qu'un de nos objectifs est effectivement de garantir l'équité, pas seulement dans ce domaine d'imposition, mais dans d'autres également.

J'aimerais lui dire qu'il y a différentes théories sur le mode d'imposition des sociétés internationales et sur l'ampleur de cette imposition. Notre méthode n'est pas la même que celle des Américains. La responsabilité, non seulement de mon ministère et du ministère des Finances, mais aussi d'autres collègues qui traitent avec les Américains et d'autres pays, est de s'assurer que nous avons un régime à la fois juste sur le plan national, mais

aussi applicable dans le cadre des affaires économiques internationales.

[*Français*]

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. On apprend que les compagnies américaines responsables des problèmes causés par les implants mammaires s'apprêtent à verser 4,75 milliards de dollars, dont 97 p. 100 de la somme serait destinée aux femmes américaines qui ne constituent pourtant que 50 p. 100 des victimes. Les autres, dont les Canadiennes, devront se contenter des miettes.

La ministre de la Santé peut–elle nous dire si elle a pris toutes les dispositions nécessaires afin que les Canadiennes soient partie prenante à la décision qui sera prise et qui les concerne au premier chef?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous suivons ce dossier très attentivement. Nous tenons à souligner que les femmes canadiennes peuvent recevoir toute l'information nécessaire auprès du ministère de la Santé pour celles qui sont intéressées par le sujet.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, puisque la ministre semble si sûre d'elle–même, comment peut–elle expliquer que l'avocat Mark Steven, qui représente un groupe important de femmes, déclare que les femmes au Canada sont en train de se faire avoir?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, on a tous le droit d'avoir des opinions, et je ne veux pas faire de commentaire sur les opinions des autres. Je ne peux que vous assurer que tout ce dossier nous intéresse au plus haut point. Personnellement, la santé des femmes canadiennes me tient à coeur, et c'est une de mes priorités. Je vais donc m'assurer que mon ministère fera tout en son pouvoir afin que les femmes canadiennes soient bien traitées.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La Fédération canadienne des municipalités représente un palier important de gouvernement et est particulièrement sensible aux préoccupations des localités. Récemment, la fédération a recommandé à la Commission royale sur les peuples autochtones de faire participer les municipalités aux négociations sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Le ministre assurera–t–il à la Chambre que les municipalités seront invitées à prendre part aux négociations à venir?

• (1445)

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, sur le plan du droit, les municipalités sont les créatures des provinces. Cependant, dans l'esprit de ces négociations, comme les municipalités et les gouvernements autochtones s'affrontent sur des questions de zonage et que le développement économique concerne à la fois les municipalités et les Premières Nations, j'ai fait une simple déclaration, sans établir de politique, pour préciser que les municipalités devraient être invitées, dans la mesure du possible, à participer aux négociations de façon ouverte et transparente afin qu'elles sachent exactement ce qui se passe et où elles se situent dans ces questions. En général, les nombreux maires avec lesquels je me suis entretenu un peu partout dans le pays sont d'accord avec cela.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de sa réponse et je voudrais lui demander s'il peut insister pour que la municipalité de Stewart, en Colombie–Britannique, participe aux négociations dans le nord–ouest de cette province.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Encore une fois, monsieur le Président, les municipalités sont les créatures—ce terme ne me plaît guère, car j'ai déjà été maire—des provinces et relèvent directement d'elles.

Cependant, je répète que toute municipalité intéressée, du Yukon jusqu'à la Colombie–Britannique, est invitée à assister et à participer aux négociations. En fait, hier soir, je me suis entretenu avec un maire de la Colombie–Britannique à la suite d'une suggestion qu'a faite un député du Parti réformiste. J'estime que le système fonctionnera. Il le faut, parce que nous n'avons pas d'autres options.

* * *

LA BFC MOOSE JAW

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les Canadiens se souviennent que, dans son livre rouge, le Parti libéral, qui forme maintenant le gouvernement, s'est engagé à réduire les dépenses de la défense. Une telle réduction aura des répercussions sur les bases des Forces canadiennes et sur les localités environnantes, partout au pays.

En ma qualité de députée de la Saskatchewan, je suis très inquiète de l'avenir de nos bases et principalement de la plus importante, la BFC Moose Jaw, quartier général de la 15e escadre.

Le ministre peut–il dire à cette Chambre quels progrès ont été réalisés en matière de responsabilité financière et d'efficacité dans le domaine de la défense?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je sais qu'elle se préoccupe énormément de l'avenir de la BFC Moose Jaw.

J'ai déjà répondu plusieurs fois à la question générale. Je crois que la députée comprend très bien les problèmes auxquels le gouvernement est confronté lorsqu'il s'agit de réduire le déficit et de rationaliser les dépenses militaires.

Je ne peux donner de garanties à la députée aujourd'hui, mais je peux affirmer que je suis bien conscient des difficultés régionales que peut entraîner la fermeture de l'une de nos bases. En

outre, je porte une attention toute particulière à la situation difficile de la Saskatchewan.

Je ne peux toutefois me prononcer davantage et la députée, comme les autres députés de cette Chambre, devra attendre encore un peu, jusqu'à ce que nous fassions une déclaration à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, la Commission de la Capitale nationale faisait parvenir récemment à tous les architectes du Canada des appels d'offres en vue de restaurer ou rénover les résidences officielles du premier ministre, du chef de l'opposition officielle ainsi que le chalet d'été du lac Harrington et l'immeuble du Président de la Chambre. Ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre pourrait-il dire quelles sommes seront affectées à ces travaux dans chacune de ces résidences?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, je vais prendre en note les observations du député et faire rapport à la Chambre à une date ultérieure.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, concernant la résidence du chef de l'opposition officielle, je demande au ministre des Travaux publics, comment peut-il expliquer qu'on y fasse des dépenses alors que le chef de l'opposition officielle a préféré ne pas habiter cette résidence dans le but évident de faire épargner des sous à l'État?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai aucune idée pourquoi. Je pense que pour le chef de l'opposition, ce n'était pas par générosité. C'est parce que c'était dans le programme du Bloc québécois qu'il ne pouvait pas habiter du côté d'Ottawa.

Des voix: Oh! Oh!

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Est-ce que les malfaiteurs magasinent pour acheter leurs armes après avoir participé à un programme de sécurité relatif aux armes et avoir reçu une autorisation d'acquisition d'armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'ai bien peur, monsieur le Président, de ne pas bien comprendre la question. Elle porte peut-être sur la valeur d'un régime prévoyant des autorisations d'acquisition d'armes à feu et un cours de formation.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour simplement dire en réponse, si c'est bien là ce que mon collègue voulait savoir, que les cours de formation et les exigences imposées pour obtenir une autorisation visent bien entendu, comme il le sait pertinemment, à bien montrer le type de contrôle que nous devons exercer sur les armes dangereuses au Canada. Ces cours et ces exigences ont aussi pour but de démontrer que les Canadiens veulent résolument s'assurer que notre contrôle des armes à feu est efficace et qu'il incombe au gouvernement de veiller sur la sécurité de nos citoyens.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre n'a absolument pas compris le fond de ma question.

Le ministre peut-t-il expliquer à la Chambre pourquoi les mesures de contrôle des armes à feu visent en grande partie les citoyens honnêtes au lieu de s'attaquer aux éléments criminels de notre société?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement souhaite éviter que des armes à feu tombent entre les mains de gens ayant des intentions criminelles et s'assurer que les Canadiens qui en possèdent légalement les utilisent de façon sûre.

Permettez-moi de signaler que chaque année, la grande majorité des morts attribuables à des armes à feu sont des suicides. Il est extrêmement important que ceux qui possèdent légalement des armes, les entreposent, les entretiennent et s'en servent de la façon la plus sûre et prudente possible, afin qu'elles ne puissent servir à des personnes qui ont l'intention de s'enlever la vie. Les cours que nous avons élaborés et qui sont maintenant offerts visent justement à atteindre cet objectif.

Nous voulons veiller à ce que les criminels n'aient pas d'armes à feu et être certains que ceux qui en possèdent légalement respectent toutes les règles en matière de sécurité.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Samedi, le 12 février dernier, on pouvait lire dans le quotidien *Le Soleil* de Québec que les maires des Îles-de-la-Madeleine feront pression pour obtenir un traversier neuf. On pouvait y lire, le lendemain, dans le même journal, que le premier ministre du Québec pressait le gouvernement fédéral de confier à la MIL Davie la construction du nouveau traversier des Îles-de-la-Madeleine. D'une pierre deux coups, on relancerait ainsi le chantier de la MIL Davie et on serait assuré que le traversier répondrait aux besoins des gens des Îles-de-la-Madeleine.

Le ministre peut-il nous dire s'il considère encore aujourd'hui l'achat d'un traversier européen usager comme étant une alternative sérieuse, alors qu'elle ne créerait aucun emploi ici et qu'on remet même en question les performances d'un tel traversier dans les glaces du Saint-Laurent?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a la responsabilité de fournir le service entre l'Île–du–Prince–Édouard et les Îles–de–la–Madeleine, et nous allons remplir cette obligation envers les citoyens qui demandent depuis très longtemps un navire pour remplacer le *Lucy Maud Montgomery.*

En ce qui concerne la construction ou l'achat d'un navire, c'est une décision pour le gouvernement, et on n'a pas encore pris une décision finale. On est en train de regarder toutes les possibilités. Mais l'objectif principal est de fournir un service efficace et sécuritaire aux gens qui voyagent entre l'Île–du–Prince–Édouard et les Îles–de–la–Madeleine.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire aujourd'hui, maintenant, alors qu'il avait répondu à la même question le 26 janvier, quand compte–t–il rendre une décision dans ce dossier?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, en ce qui concerne la décision qui affecte surtout les Madelinots, on sait qu'ils ont besoin d'un navire pour remplacer le *Lucy Maud Montgomery* et on va essayer d'arriver à une solution.

Évidemment, la question aussi qui a été soulevée par l'honorable député au sujet de la construction ou l'achat d'un navire fait également partie des critères qu'on doit évaluer avant d'arriver à une décision.

• (1455)

C'est un processus très compliqué. J'ai rencontré le ministre de l'Industrie du Québec, M. Tremblay, et on discute de l'ensemble de la question pour essayer de trouver une solution aussi convenable que possible, tenant compte des besoins des Madelinots, des gens qui voyagent, mais tenant compte aussi de nos responsabilités envers les contribuables canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Une lettre envoyée au bureau du premier ministre lundi dernier par la présidence de la Market Choices Alliance, constituée de plusieurs groupes d'agriculteurs de l'Ouest, vous rappelait la promesse que vous aviez faite le 9 juin 1993 de tenir. . .

Le Président: Le député voudrait peut–être reformuler sa question.

M. Benoit: . . .rappelait au premier ministre sa promesse de tenir un référendum auprès des producteurs sur la question du marché continental de l'orge, et de se conformer aux résultats du référendum. Le marché continental de l'orge permettrait aux agriculteurs et aux entreprises de mise en marché du grain de concurrencer la Commission canadienne du blé sur les marchés nord–américains.

Le premier ministre va–t–il honorer sa promesse de tenir un référendum et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Les déclarations attribuées au premier ministre auraient pu l'être à moi–même ou à d'autres députés de ce côté–ci. Elles ont été faites au regard de la décision de l'ancien gouvernement de retirer l'orge, en partie du moins, de la compétence de la Commission canadienne du blé. Cette mesure, qui s'est ultérieurement révélée être sans fondement juridique, a fait l'objet d'une contestation judiciaire. Le tribunal a jugé par la suite que la décision prise par l'ancien gouvernement outrepassait la compétence de la Commission canadienne du blé.

C'est dans le contexte de ce différend judiciaire que nous avions déclaré, il y a peut–être un an ou l'été dernier, qu'il serait souhaitable de tenir un référendum sur la question.

Cela dit, nous ne nous opposons pas en principe à la tenue d'un référendum ni à la proposition des groupes d'agriculteurs à laquelle le député a fait référence dans sa question.

Je tiens cependant à dire à mon collègue et aux organisations d'agriculteurs intéressées que nous avons tous intérêt à bien réfléchir aux modalités et aux répercussions d'un référendum sur cette question de commercialisation de produit agricole, qui n'est pas aussi simple que voudraient peut–être le laisser croire les auteurs de la proposition.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, un article paru, l'autre jour, dans le *Citizen* d'Ottawa nous apprenait que la Société canadienne des postes venait de signer un contrat avec une entreprise australienne pour produire des timbres canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi ce contrat a été accordé à l'étranger?

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de remercier le député de son excellen-

te question à laquelle, je dois le dire, je ne m'attendais absolument pas.

Je tiens à l'informer, lui et tous ses honorables collègues, que, dans ce cas particulier, la compagnie auprès de laquelle la Société canadienne des postes s'approvisionnait en produits de qualité a fait faillite, forçant cette dernière à s'adresser à l'étranger.

J'ajouterai, pour son information, que la Société canadienne des postes s'adresse à des fournisseurs canadiens pour 57 p. 100 de ses besoins d'impression. Je puis l'assurer que nous travaillons en collaboration avec la Société canadienne des postes et le ministère de l'Industrie pour que les 43 p. 100 qui restent et qui, pour le moment, sont assurés par l'étranger, le soient par des entreprises canadiennes dans un avenir très rapproché.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou au ministre des Transports.

En août dernier, l'ancien gouvernement a commencé à éliminer l'avantage conféré par le tarif du Nid–de–Corbeau, prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, en le réduisant de 10 p. 100. Il envisageait d'effectuer d'autres restrictions sur quatre ans, jusqu'à la complète disparition de ce tarif.

Comme cette politique fait baisser les loyers et la valeur des terres agricoles et rend plus difficile, sinon impossible, le refinancement d'une économie de l'Ouest diversifiée, le gouvernement rétablira–t–il de façon permanente le tarif du Nid–de–Corbeau?

• (1500)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je n'ai généralement pas les mêmes visées que le ministre des Finances, je crois que mon collègue devra attendre le dépôt du budget pour avoir la réponse à sa question sur le Nid–de–Corbeau ainsi qu'à plusieurs autres, dont nous attendons tous les réponses avec impatience.

* * *

[*Français*]

LA FONDATION PATRICK–TREMBLAY

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 11 février dernier, je faisais état en cette Chambre du cas du jeune Patrick Tremblay atteint d'un grave cancer. Ce jeune homme doit suivre des traitements onéreux, qui sont dispensés uniquement au Texas.

Pour financer ses traitements, une fondation a été mise sur pied. Celle–ci, nous assure–t–on, continuera son oeuvre auprès d'autres personnes confrontées à une situation analogue après la guérison de Patrick. Malheureusement, le ministère du Revenu national tarde encore à accepter la demande d'accréditation qui lui permettrait d'émettre des reçus aux fins d'impôt.

Le ministre est–il conscient que tout retard dans l'accréditation d'une fondation de ce genre met en danger la vie de M. Tremblay, de même que celle de tous les autres Québécois et Canadiens atteints de la même maladie et qui pourraient bénéficier de l'aide de cette fondation?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il s'agit effectivement d'une question très importante. Pour la famille touchée, c'est même un grave enjeu.

Les difficultés du ministère tiennent aux exigences très strictes que lui imposent la Chambre et, évidemment, la loi. J'essaierai de trouver une solution. Je ferai connaître ma décision au député dès que je le pourrai, qu'elle soit favorable ou non.

* * *

LA JUSTICE

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question–surprise à poser au ministre de la Justice. C'est au sujet de la demande de clémence prévue à l'article 690 du Code criminel, où un Canadien condamné par suite d'une accusation peut demander un nouveau procès.

Comme le ministre le sait, son ministère prend parfois jusqu'à quatre ans pour traiter une telle demande et rendre une décision. Compte tenu de cette situation, le ministre serait–il prêt à envisager une étude du processus au sein de son ministère, afin d'accélérer le traitement de ces demandes, et songe–t–il à adopter les recommandations de la commission royale d'enquête sur l'affaire Donald Marshall?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministère de la Justice étudie présentement le processus concernant la demande prévue à l'article 690. De plus, nous examinons attentivement les recommandations de la commission d'enquête sur l'affaire Marshall.

Au cours des prochains mois, nous allons annoncer des modifications au processus pour que ces demandes soient traitées équitablement et le plus rapidement possible.

Je dois faire remarquer une chose. Même s'il est exact qu'au cours des dernières années, certaines demandes ont traîné en longueur, j'ai pu constater, parce que je me suis penché sur la question, que les dossiers que présentent les avocats font souvent état d'autres requêtes, parfois même de nouveaux éléments de preuve, de sorte que le traitement de ces demandes exige l'examen de nouvelles pièces, ce qui retarde le processus.

Cependant, je conviens que nous devrions traiter ces demandes dans les plus brefs délais dans l'intérêt de l'équité et de la justice. Nous examinons la question. Je serai heureux de faire rapport de nos conclusions à la Chambre.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, hier, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a soulevé la question de privilège et fait une déclaration au sujet de certaines allégations.

Le député a dit qu'il voulait, et je cite ses propos consignés à la page 1387 du hansard, «clarifier une affaire qui a été au centre de débats non seulement à la Chambre, mais aussi dans tout le pays».

Le député a ajouté: «Cette affaire m'a empêché de jouer mon rôle de député de Markham—Whitchurch—Stouffville de manière efficace.» Un peu plus tard, il a déclaré: «J'invite mes collègues à examiner mes diplômes universitaires et à peser ces accusations de manière rationnelle et judicieuse.»

Monsieur le Président, je confirme que vous et moi nous sommes entretenus de cette affaire. Je crois savoir que vous avez pris en délibéré la question de privilège soulevée par le député.

Je vous ai dit que je souhaitais donner mon point de vue sur cette question de privilège. Je vous prie donc de reporter votre décision jusqu'à ce que moi et d'autres députés, s'ils le veulent, expliquions pourquoi cette regrettable affaire porte atteinte aux privilèges de chacun des députés et de la Chambre dans son ensemble.

• (1505)

Comme vous le savez, monsieur le Président, il est fait appel à la présidence, lorsque surgit une question de privilège, seulement pour décider si les privilèges sont en cause et s'il y a lieu ou non d'autoriser une motion recommandant une mesure quelconque.

Je donne avis de mon intention de proposer une motion si vous estimez qu'il y a eu atteinte aux privilèges. Cette motion porte renvoi des questions concernant le député de Markham—Whitchurch—Stouffville au Comité permanent des privilèges et élections. Le comité serait autorisé à faire enquête sur les allégations dont le député est l'objet. Il pourrait entendre et je. . .

Le Président: À l'ordre. Je n'ai pas encore décidé si la question de privilège de notre collègue paraît fondée à première vue.

Je rendrai sans doute une décision demain, mais si je juge que c'est nécessaire, je prendrai plus de temps pour étudier tous les aspects de la question soulevée. Quand j'aurai pris une décision, j'en informerai la Chambre.

Par la suite, nous procéderons de manière à savoir si la Chambre veut étudier plus à fond la question de privilège.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais pouvoir faire des observations avant que vous rendiez votre décision.

J'estime que les députés ont été touchés par cette question. Nous avons certainement reçu des appels et des lettres à ce sujet. Je voudrais simplement que vous confirmiez que j'aurai l'occasion de faire des observations avant que vous rendiez votre décision.

Le Président: Je vais étudier cette demande et prendre une décision à ce sujet de même qu'en ce qui concerne la question de privilège. Je reviendrai à la Chambre dès que possible.

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme je suis un nouveau député, je voudrais que le Président nous dise s'il s'agit vraiment d'une question de privilège. Je croyais qu'une question de privilège avait trait à un fait personnel. Or, je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une question personnelle, aux termes du Règlement.

Le Président: La présidence prendra une décision sur la question de privilège dont la Chambre est saisie. Elle se penchera aussi sur la demande du député de York-Sud—Weston.

Quand j'aurai pris une décision, je reviendrai le plus tôt possible à la Chambre pour la faire connaître aux députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement croit qu'une saine économie peut et doit aller de pair avec un environnement sain.

Dans l'intérêt de nos enfants, nous devons préserver et améliorer l'extraordinaire environnement dans lequel nous avons la chance d'évoluer. Ce faisant, nous pouvons et devons jeter les bases d'une toute nouvelle ère de croissance économique. Dans l'intérêt de nos enfants, nous devons examiner l'avantage concurrentiel que nous procurera notre souci de l'environnement.

Chacun d'entre nous doit changer de comportement dans tout ce qu'on fait, à commencer par le gouvernement. D'ailleurs, les Canadiens ont déjà amorcé ce virage dans leur vie quotidienne.

Au Parlement, nous devons relever le défi qui consiste à accélérer l'adoption de mesures visant le développement durable. Voilà pourquoi le gouvernement a précisé, dans le discours du Trône, que le concept du développement durable fera partie intégrante des politiques gouvernementales.

[*Français*]

Notre Parlement doit faire preuve de leadership lorsqu'il s'agit de protéger notre environnement, de prévenir la pollution et de promouvoir les industries environnementales. Et nous devons prêcher par l'exemple en écologisant le gouvernement.

Nous devons comprendre que les politiques gouvernementales conditionnent dans une large mesure le comportement des gens. Selon l'approche que nous adopterons au Parlement, le Canada pourra devenir ou non un chef de file mondial en matière de développement durable.

• (1510)

[*Traduction*]

En vérité, nous ne réussirons que si nous parvenons à créer un partenariat avec tous les Canadiens. Notre gouvernement doit donner l'exemple et tracer la voie. Par contre, à nous seuls, nous n'y parviendrons pas. Nous devons travailler en collaboration et en harmonie avec les provinces et les territoires, le monde syndical, les groupes écologiques et le milieu des affaires. Par–dessus tout, nous devons tirer profit du talent et de la bonne volonté des citoyens canadiens.

Nous ne réussirons à harmoniser l'essor économique et l'environnement qu'en comptant sur la contribution de chacun des Canadiens.

C'est donc en voulant tendre la main et inclure tout le monde que nous sommes heureux aujourd'hui d'annoncer que le gouvernement respectera un autre engagement décrit dans le livre rouge, soit notre décision de créer la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Le Parlement a voté en faveur de la création d'une table ronde regroupant 25 Canadiens représentant toutes les régions du pays. Cette initiative doit favoriser une action concertée dans toutes les régions du Canada, dont l'objectif sera le développement durable.

La Table ronde devrait agir en tant qu'agent catalyseur pour définir, expliquer et promouvoir les principes et les pratiques que nous devons adopter si nous voulons satisfaire aux besoins de notre génération tout en permettant aux générations futures de vivre dans un environnement sain.

[*Français*]

La Table ronde peut effectuer des recherches sur des volets critiques du développement durable. Elle donnera des conseils judicieux à tous les secteurs de notre pays quant aux façons d'intégrer les considérations environnementales et économiques dans nos décisions et nos actions. À mon avis, la Table ronde peut surtout faciliter l'établissement du partenariat qui permettra au développement durable de devenir une réalité au Canada.

Si nous voulons mettre en place ce partenariat, nous devons amener les gens à avoir confiance dans notre processus innovateur de fonctionnement et leur donner aussi la possibilité d'y participer à part entière. Nous devons aussi tenir compte des opinions et des intérêts de chacun, et nous avons besoin d'un engagement réel à faire le consensus.

Le mécanisme des tables rondes a fait ses preuves au Canada, et d'autres pays y ont aussi recours. Bon nombre de tables rondes provinciales et locales sont venues à bout des problèmes épineux et litigieux en procédant par consensus.

La Table ronde nationale doit avoir un solide mandat législatif pour pouvoir jouer pleinement son rôle de catalyseur et de promoteur dans les dossiers environnementaux et économiques. Je suis très contente que le premier ministre lui–même ait accepté de siéger comme président de la Table ronde.

[*Traduction*]

Les membres de la Table ronde sur l'environnement et l'économie seront notre lien avec les localités, les régions et les provinces qui ont déjà des idées novatrices et qui les mettent en pratique. La Table ronde peut et devrait comprendre des Canadiens de tous les niveaux de la société, des Canadiens qui peuvent contribuer à la réalisation de notre objectif collectif en matière de développement durable et qui peuvent sensibiliser les autres et les motiver à agir.

Les vacances au sein de la Table ronde seront bientôt annoncées dans la *Gazette du Canada,* mais j'invite dès maintenant les députés à présenter les candidatures de Canadiens que la question intéresse. Par ailleurs, j'accepterai avec plaisir les suggestions que les députés me feront directement au sujet de la composition équilibrée de la table ronde.

Grâce à son caractère et à sa composition uniques, la table ronde sera en mesure de chercher des solutions nouvelles et pratiques aux problèmes de notre pays et du monde entier. La Table ronde nationale peut stimuler les efforts que nous déployons actuellement en vue d'établir un plan de développement durable pour le Canada.

Par cette mesure, nous demandons à la table ronde de devenir un véritable agent de changement au Canada.

[*Français*]

Nous devons trouver des moyens innovateurs et sensés de faire du Canada un chef de file en matière de développement durable. Nous devons trouver ensemble des moyens de susciter des changements fondamentaux dans notre manière de penser et surtout d'agir. Nous devons faire de la notion du développement durable une réalité de tous les jours. Cela me tracasse, monsieur le Président, de voir que même le gouvernement du Canada ne respecte pas nos propres possibilités environnementales dans ses politiques. Ce qui a été fait ici à la Chambre devrait être un signal pour tous nos gouvernements. Ce qui n'existe pas actuellement.

• (1515)

Nous sommes tous et toutes responsables de la prospérité de notre économie et de la salubrité de notre environnement. Nous sommes tous, fédéralistes ou séparatistes, responsables de la viabilité de notre avenir. C'est pourquoi nous devons donner à tous les Canadiens et Canadiennes l'occasion de s'exprimer et de s'impliquer. La décision du gouvernement d'adopter la Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie est, en ce sens, un pas important. J'invite donc mes collègues autour de cette Table ronde de s'y impliquer.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je désire remercier l'honorable ministre de l'Environnement de nous avoir remis son texte de la déclaration ministérielle vers 10 heures ce matin.

La Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie est finalement proclamée aujourd'hui, après avoir été déposée en cette Chambre en avril 1992, puis sanctionnée en juin 1993.

Cette Table qui vise à fusionner environnement et économie puise sa source au coeur même du concept du développement durable. Il est bien clair—peu importe nos allégeances politiques, comme la ministre vient si bien de le dire, que nous soyons souverainistes ou fédéralistes—que nous respirons tous le même air et que nous buvons tous la même eau. Alors, peu importe nos allégeances politiques, nous sommes tous inquiets quant aux répercussions d'une mauvaise gestion de l'environnement sur notre qualité de vie. Mais davantage encore, nous sommes conscients de l'incidence que nos actions et démarches actuelles peuvent avoir sur l'avenir des générations futures.

Ne pas être en accord avec la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui supporte cet organisme, serait faire montre de mauvaise volonté. Il est donc évident que je suis heureux, ainsi que le Bloc québécois, tout comme les partis d'opposition de l'époque, de voir le gouvernement aller de l'avant avec ce procédé qui lui permet de recevoir des conseils éclairés provenant de différentes sources.

Cependant, comme les libéraux et les néo–démocrates l'avaient souligné, certains aspects de cette loi demeurent nébuleux ou tout au moins sujets à questionnement. La formule qui régit le fonctionnement permet à l'organisme de travailler avec une certaine indépendance. Mais il ne faudrait pas sous–estimer le danger de voir la Table reliée au gouvernement, puisque son président et les membres qui la composent sont nommés par le gouverneur en conseil.

Tout à l'heure, la ministre de l'Environnement nous annonçait que le premier ministre avait accepté de présider la Table ronde. Or, si la ministre veut prendre des postulants, il me ferait plaisir, si vous acceptez, bien entendu, de postuler le poste. . .

Mme Copps: Pierre–Marc Johnson est vice–président maintenant!

M. Chrétien (Frontenac): Oui, c'en est un bon. Il aurait fait un bon président, oui, je le sais bien.

M. Ménard: On le connaît.

Mme Copps: Oui, je le sais.

M. Chrétien (Frontenac): La formule qui régit le fonctionnement, donc, permet à l'organisme de travailler avec une certaine indépendance, mais il ne faudrait pas sous–estimer le danger de voir la Table reliée au gouvernement, puisque les membres sont nommés par le gouverneur en conseil.

• (1520)

J'estime, cependant, que le gouvernement est pleinement conscient de cet aspect puisqu'il a participé au débat de ce projet de loi. Il saura sûrement contourner ces obstacles avec brio.

Le gouvernement est en effet confortable avec le fonctionnement de cette loi, puisque du temps du règne des conservateurs, le député de Davenport avait proposé des amendements qui ont été adoptés d'ailleurs.

Le gouvernement libéral sait très bien que notre air, notre eau et notre sol, tous des non–vivants, sont fortement menacés pour ne pas dire qu'ils sont dans un état lamentable, voire de non–retour dans certains cas.

Il ne faudrait pas que l'on mise sur une seule forme de consultation au détriment des autres composantes environnementales.

Souvent, pour paraître écologique, le gouvernement adopte des lois semblables tout en réduisant ses engagements connexes. Prenons l'exemple du Plan vert du défunt gouvernement conservateur. En 1990, le budget initial de 3 milliards de dollars sur 5 ans, s'est vu réduit, quelques mois plus tard, à 3 milliards de dollars échelonnés sur 6 ans. Cela fait une réduction de 20 p. 100 et ce, dans la même année, sans parler des coupures subséquentes qui ont eu lieu.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie peut être un outil efficace à la condition que le pouvoir politique ne vienne pas y faire de la partisanerie. Aucun groupe n'a le droit de se servir de l'environnement pour promouvoir des intérêts partisans.

Mardi prochain, le 22 février, l'honorable ministre des Finances nous offrira son premier budget. La part consacrée à l'environnement et au développement durable sera à l'image de l'importance que le gouvernement accorde à cette question.

Puisque l'on sait qu'il s'agit d'une des premières priorités du gouvernement libéral, on ne peut douter que le budget alloué au ministère de l'Environnement nous permettra de rattraper le retard accumulé.

Je terminerai en soulignant que l'on devrait miser sur cette initiative de concertation. Il faudrait profiter de l'occasion offerte d'être en relation avec divers intervenants de domaines propices à aider l'environnement. Le gouvernement libéral se donne le moyen de sortir de sa tour d'ivoire. Tout ce qu'il aura à faire sera de se pencher pour en récolter les résultats, à la condition qu'il fasse bien ses exercices.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre pour cette initiative. Telle est la direction dans laquelle la plupart des Canadiens et nous–mêmes voulons aller. Je crois que nous avons pour la plupart une âme d'écologiste et nous le montrons en recyclant notre papier ou en compostant nos déchets. Les Canadiens veulent s'orienter dans ce sens.

Nous sommes partis de loin. Il fut un temps où il fallait choisir entre l'économie et l'environnement et cela, aux dépens de beaucoup de Canadiens, je crois.

C'était fondamentalement l'ancienne manière. La nouvelle manière, soit l'intégration de l'économie et de l'environnement, est la voie de l'avenir, car elle relève du développement durable. Je crois que c'est la voie que nous fait prendre ce projet de loi.

Le but est de combiner une économie forte et un environnement sain. C'est essentiellement ce que la ministre a dit et je crois que c'est excellent.

• (1525)

En ce qui concerne la table ronde elle–même, j'espère qu'elle sera équilibrée, que sa composition sera équilibrée. J'ose croire que ses membres ne seront pas tous d'un côté ou de l'autre de l'équation. J'espère qu'elle offrira une représentation variée de telle sorte que la voix de tous les Canadiens soit entendue.

J'ose croire aussi qu'elle aura une perspective nationale, une perspective qui englobe toutes les provinces ainsi que les territoires. Je serais très déçu si cette table ronde était principalement composée de représentants du centre ou de quelque autre région du Canada.

Je voudrais passer à la question du mandat car, peut–être parce que je suis nouveau à la Chambre, je ne suis pas très sûr de ce que je dois comprendre. S'agit–il d'un organisme consultatif ou d'un organisme législatif? À qui rendra–t–il des comptes? La ministre a dit qu'il serait présidé par le premier ministre. Rendra–t–il des comptes à la Chambre, au caucus ou au premier ministre? Je constate que c'est à vous.

Ce sont essentiellement là les points que je tenais à aborder. Je souhaiterais que les séances soient publiques, que les Canadiens puissent y participer et, enfin, je voudrais savoir combien il coûtera. Il faut que nous sachions où en est le Canada, c'est–à–dire dans le trou, et combien cela va nous coûter.

Enfin, j'espère que ce processus portera fruit, que dans trois ou quatre ans d'ici nous ne reviendrons pas sur ce que nous saurons du développement durable pour découvrir alors que nous n'aurons pas vraiment progressé.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C–215, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi visant à modifier le Code criminel pour donner aux malades en phase terminale le droit de mourir dans la dignité avec l'assistance de leur médecin.

Il arrive déjà que des malades en phase terminale, dont certains souffrent atrocement ou sont privés de toute dignité, reçoivent une aide au moment de mourir, mais trop souvent, ils sont aidés par des médecins anonymes agissant en secret ou, pire encore, par des membres de leur famille ou des amis. Ces gens qui aident ces malades à mourir ne bénéficient d'aucune forme de protection.

[*Français*]

La loi actuelle, qui date de 1892, peut avoir comme conséquence une cruauté profonde pour ceux et celles qui meurent et pour leurs proches.

[*Traduction*]

Dans sa déclaration finale, Sue Rodriguez, une femme qui a vécu sa vie et qui a affronté sa mort avec un courage et une dignité inimaginables, a exhorté le ministre de la Justice à présenter à brève échéance un projet de loi sur le sujet.

J'espère que mon projet de loi marquera un pas dans la bonne direction, un pas vers une société plus humaine et plus civilisée pour tous les Canadiens.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): demande à présenter le projet de loi C–216, tendant à modifier la Loi sur l'assurance–chômage (fonctions de juré).

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur l'assurance–chômage. Avec cette modification, les personnes qui servent en tant que jurés ne pourront être considérées comme non admissibles à des prestations du seul fait de leur participation à une telle activité.

• (1530)

[*Traduction*]

Ce projet de loi vise à empêcher que les personnes qui, normalement, seraient admissibles à l'assurance–chômage soient déclarées inadmissibles parce qu'elles ont été choisies pour faire partie d'un jury.

Ces dernières années, il est arrivé que des juges refusent certains jurés qui recevaient des prestations d'assurance–chômage parce qu'ils risquaient d'être déclarés inadmissibles à l'assurance–chômage. Le projet de loi vise à corriger ce problème.

J'ai reçu un appui considérable la dernière fois que j'ai soulevé cette question à la Chambre et j'espère que ce sera la même chose cette fois–ci.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Arseneault: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai présenté un projet de loi semblable durant la trente–quatrième législature. À ce moment–là, j'avais reçu l'appui unanime des députés. Plus de 100 députés qui étaient présents à la Chambre ce jour–là avaient accepté que le projet de loi soit renvoyé à un comité pour étude.

Le projet de loi a effectivement été renvoyé à un comité mais, malheureusement, le Parlement a été prorogé avant que le comité ne fasse rapport du projet de loi.

Je demande donc à la Chambre si elle consent à ce que je demande son consentement unanime pour que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité aujourd'hui.

Le vice–président: Il semblerait que le député, comme il vient de le dire, doit d'abord demander le consentement unanime de la Chambre. S'il obtient ce consentement, il pourra alors demander à la Chambre si elle consent unanimement à ce que le projet de loi soit renvoyé directement à un comité.

Les députés consentent–ils à ce que le député demande le consentement unanime de la Chambre?

M. Hermanson: Monsieur le Président, il y a beaucoup de nouveaux députés à la Chambre. Je crois qu'il serait préférable que nous suivions la procédure normale pour laisser à ces nouveaux députés le temps de prendre connaissance du projet de loi avant de donner notre consentement unanime.

Le vice–président: La présidence doit respecter la volonté des députés. Je crois comprendre que le député de Kindersley—Lloydminster refuse de donner son consentement. Très bien, la présidence n'aura pas à poser la deuxième question.

* * *

PÉTITIONS

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des habitants de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe et des environs.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'interdire la vente du jeu du tueur en série et d'empêcher la vente d'autres jeux semblables, et cela, pour protéger les enfants innocents du Canada.

[*Français*]

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, je voudrais déposer à la Chambre une pétition provenant de quelques centaines de citoyens de Saint–Sulpice par laquelle ils demandent au Parlement d'intervenir auprès du ministère des Pêches et Océans Canada pour qu'il reconsidère sa décision de démolir le quai du chemin du Bord–de–l'eau, à Saint–Sulpice, et qu'il prenne les dispositions nécessaires pour assurer sa sauvegarde.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 18 minutes, conformément à l'article 33(2)b) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1535)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉTABLISSEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Monique Guay (Laurentides) propose:

Que la Chambre dénonce l'incapacité du gouvernement à rétablir et majorer les budgets des programmes destinés à l'établissement de logements sociaux.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir, et je dirais avec beaucoup de satisfaction, que j'interviens aujourd'hui dans ce débat sur le logement social.

Depuis ma première intervention en Chambre par une déclaration de député, le 21 janvier dernier, je n'ai cessé, à chaque occasion qui m'était offerte, de rappeler aux autres membres que des Canadiens et Canadiennes au nombre de 1,2 million ont des besoins impérieux de logement. Ces personnes dispersées dans chacun de nos comtés vivent une situation intolérable. Ils vivent dans des conditions de logement indécentes et payent des loyers représentant une part beaucoup trop importante de leur revenu.

Depuis plusieurs années, les élus membres du gouvernement clament à gauche et à droite que le Canada est un pays très bien coté où les conditions de vie sont les meilleures. Je crois sincèrement qu'il faut revenir sur terre et regarder la réalité. Les comparaisons entre pays ne tiennent plus. Elles sont souvent dangereuses car elles entraînent l'indifférence et la non–reconnaissance de problèmes bien réels. Elles créent des impressions fausses sur le vécu, la réalité.

En juin 1993, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU publiait un rapport sur la pauvreté au Canada. Il y dressait un portrait accablant de la situation du logement et s'étonnait, et je le cite: «qu'étant donné l'existence évidente de sans–abri et des conditions de logement insuffisantes, les dépenses consacrées au logement social n'y soient pas supérieures à 1,3 p. 100 des dépenses publiques.»

Voilà qu'une organisation internationale, et pas la moindre, vient dégonfler les ténors du gouvernement en leur disant que le Canada ne remplit pas une de ses premières obligations: celle de pourvoir chaque individu de conditions de logement adéquates, convenables et ce, à un prix raisonnable.

Ce qui est vrai pour le Canada l'est encore plus pour le Québec, puisqu'au Québec 44,3 p. 100 des ménages sont locataires comparativement à une moyenne canadienne de 37,1 p. 100. Le problème y est donc plus accentué. Les provinces les plus pauvres subissent aussi cette situation difficile.

Face à cette réalité vivement dénoncée, le gouvernement doit rapidement prendre ses responsabilités en la matière. Actuelle-

ment, il fait l'autruche et nous répète sans cesse qu'il est pauvre, que l'argent manque.

Récemment, il nous a informés qu'il dégagera des fonds pour la rénovation résidentielle. Toutefois, ces fonds ne corrigent en rien la situation des mal–logés car ceux–ci ne possèdent pas de résidence.

Malgré la création d'emplois que génère ce type de programme, ceux–ci ne font que trop souvent augmenter le coût des logements locatifs privés. Les locateurs, en améliorant les logements, augmentent les loyers. Ces interventions aggravent la situation des ménages à faible revenu à qui on demande davantage d'argent.

Le discours du gouvernement libéral démontre clairement qu'il se dirige vers le maintien de la politique établie par les conservateurs en ce domaine. Les cent jours des libéraux ne sont pas de nature à rassurer les mal–logés canadiens. On marche dans les mêmes pas que les conservateurs dont on pourrait intituler les politiques et décisions de «Massacre du logement social.»

Les chiffres sont là et confirment hors de tout doute ce massacre opéré de 1984 à 1994. Il se réalisait en 1984, bon an mal an, environ 25 000 nouveaux logements sociaux au Canada. En dix ans, les conservateurs auront tué cette formule de sorte qu'à partir du 1er janvier dernier le fédéral ne contribuait plus à la réalisation d'une seule unité de logement social. De 25 000 à zéro, tout un record. On voit que leurs décisions leur ont permis de battre un autre record, de 152 à 2 députés seulement en Chambre.

Ces chiffres alarmants montrent l'abdication du fédéral dans ce domaine.

• (1540)

De plus, le gouvernement demandait à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'accroître son efficience, autrement dit, d'économiser. Or, certaines indications nous font craindre que la SCHL a besoin de sous et qu'elle envisage d'augmenter les loyers des logements sociaux afin d'accroître ses revenus. En termes clairs, on prendra l'argent des plus démunis, on s'attaquera à leurs maigres revenus pour aider d'autres mal–logés. Quel procédé honteux de la part du gouvernement!

Voilà vers quoi nous nous dirigeons puisque le gouvernement est muet à ce sujet. Les députés d'en face ne réagissent pas. Il semble que dans leurs circonscriptions, il n'existe pas de problèmes de logement. Tous leurs électeurs vivent dans des logements convenables et décents. Je ne le crois pas. Je leur demande d'aller dans leurs circonscriptions et voir ce qui s'y passe. Suite à cette visite de reconnaissance, contactez votre ministre des Finances afin de le mettre au fait de la situation et l'inciter à dégager dans son budget du 22 février prochain des crédits pour établir et majorer les programmes de logements sociaux.

Bien sûr, le grand argentier nous tient le même discours depuis plusieurs semaines. Il nous endort, tente de nous faire avaler la pilule de l'austérité. Le Budget sera dur, nous répète–t–il sans cesse. Pourtant, l'argent est là. Il s'agit de choisir, d'opter pour les bonnes avenues. Le gouvernement se doit de prendre ses responsabilités et faire preuve de courage et de justice.

Nous, du Bloc québécois, avons offert au gouvernement d'étudier chaque programme, chaque dépense publique dans le but de dénicher les gaspillages, le gras, les dédoublementes coûteux de l'administration fédérale. Nous aurions pu, grâce à cet exercice, trouver des fonds pour aider à loger les plus démunis de notre société. Hélas! Le ministre a préféré les promenades à travers le pays pour tenir ses consultations bidon sur le budget. Pendant ce temps, les fonds publics sont dépensés sans contrôle, sans efficacité. Le vérificateur général est, à tous les ans, bien éloquent à ce sujet.

Ici même, en Chambre, et sur la Colline, nous pouvons constater quotidiennement le gaspillage des deniers publics. Il ne semble pas y avoir de limite. La simplicité et l'efficacité ne sont pas monnaie courante. Des exemples: Travaux publics répare des toitures en hiver, Travaux publics refait de la maçonnerie à moins 30 degrés Celsius. Ces travaux d'été réalisés en hiver amènent des coûts additionnels et ne favorisent certes pas la productivité des travailleurs. C'est du gaspillage!

D'autres ministères, pour leur part, dévorent littéralement les fonds publics. Le ministère de la Défense nationale, par exemple, a un budget annuel de 12 milliards de dollars. Un véritable goinfre! Des programmes d'équipement de ce ministère engloutissent des sommes extraordinaires. Les frégates canadiennes, en bout de ligne, nous coûteront 9 milliards de dollars; le système de défense aérienne ADATS, réalisé pour nos bases militaires en Allemagne, qui ne sera pas utilisé et classé non fonctionnel, nous a coûté la modique somme de un milliard de dollars.

Prochainement, les gouvernements se lanceront dans des travaux d'infrastructures pour lesquels des sommes importantes seront dépensées.

Quand on regarde tous ces deniers publics dépensés, souvent des sommes faramineuses, comment peut–on expliquer aux plus démunis que le gouvernement n'ait pas un sou pour des HLM?

Comment peut–on expliquer à Mme Johanne Lepage, qui habite Châteauguay avec ses quatre enfants et qui dépense 46 p. 100 de son revenu mensuel de 1 524 $, soit 700 $ pour se loger et s'éclairer–chauffer, comment lui expliquer, à elle, et ses quatre jeunes enfants, que le gouvernement a dépensé un milliard de dollars pour des radars inutiles, mais qu'il n'a pas d'argent pour lui construire un logement social décent qui lui coûterait seulement 25 p. 100 de son revenu? Cette dame n'est pas la seule à vivre cette tragédie. Au Québec, 404 000 ménages locataires consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu en loyer. Il y a 1 273 000 ménages canadiens qui sont dans la même situation. Pire encore, 194 000 ménages québécois consacrent plus de 50 p. 100 de leur revenu au loyer. Au Canada, 584 000 ménages vivent cette situation.

• (1545)

Cette situation est scandaleuse et inacceptable, monsieur le Président. Le Canada, dit riche et développé, fait piètre figure en ce domaine. Les libéraux doivent rétablir le logement social, ils n'ont pas le choix.

D'ailleurs, ils ont un ministre, celui des Affaires étrangères qui connaît bien le dossier du logement social et qui a toujours été son ardent défenseur. Le 5 mai 1993, l'honorable ministre s'est levé en Chambre en demandant à l'ex–gouvernement, et je le cite, «d'intervenir, dans les plus brefs délais, pour sauver le programme de logements sociaux et de logements coopératifs au Canada». Il affirmait alors, il n'y a même pas un an, que le gouvernement bafouait le droit élémentaire de tout individu à un logement convenable, un logement décent.

J'ose croire que le ministre des Affaires étrangères poursuit ce même discours et je le mets au défi d'influencer son homologue des Finances, afin qu'il délie les cordons de sa bourse en faveur du logement social. Qu'il le sensibilise, comme il le disait si bien, à la pauvreté des Canadiens et Canadiennes. D'autres ministres, dont celui du Dévelopement des ressources humaines et celle de l'Environnement, vice–première ministre, défendaient, tour à tour à l'époque, les programmes de logements sociaux. J'espère bien que le pouvoir ne vous a pas fait changer d'idée. Alors prouvez–le et agissez!

Une autre avenue doit être explorée afin de trouver des fonds pour aider les plus démunis. L'abolition de certains abris fiscaux procurera au gouvernement des sommes très importantes. La contribution des grandes corporations et des plus riches est essentielle, voire obligatoire dans notre société. Comment expliquer aux plus démunis que les coffres sont vides mais que les plus riches ne versent pas d'argent dans ces coffres?

À chaque mois, des centaines de milliers de ménages locataires se posent la même question. Comment payer le loyer? Comment payer le loyer quand vos revenus se résument à des prestations d'aide sociale, d'assurance–chômage, de sécurité de la vieillesse ou proviennent d'emplois précaires, sous–payés ou à temps partiel? Ces ménages se voient dans l'obligation de choisir. La nourriture, l'habillement, le transport ou les soins de base subissent alors des coupures désolantes.

Comment peut–on accepter que de jeunes enfants manquent de nourriture à chaque mois? Il y a là matière à réflexion profonde pour les gens d'en face et pour leur ministre des Finances. N'oublions jamais que ces enfants formeront la société de demain. Nous avons le devoir de pourvoir à leurs besoins. Le gouvernement doit jouer son rôle. Il doit voir à aplanir les disparités sociales et économiques entre individus.

Le logement social constitue la seule façon pour les mal–logés d'avoir accès au logement à un coût abordable. Il offre des logements de bien meilleure qualité que le marché privé, qui peuvent être adaptés à des besoins et à des demandes spécifiques. Surtout sous sa forme coopérative, il peut permettre aux gens de se prendre en main et d'exercer un plus grand contrôle sur leurs conditions de vie. Enfin, il contribue à l'amélioration physique des quartiers anciens, au maintien de la population résidante et à l'amélioraton plus générale de la qualité de vie.

Le logement social est aussi créateur d'emplois. Selon une recherche de la société Clayton Research Associated Limited, la production de 1 000 logements coopératifs ou sociaux permet la création de 2 000 emplois s'ils sont réalisés en construction neuve et de 800 s'ils passent par la rénovation. D'autre part, des économies très appréciables pourront être réalisées en matière de santé et services sociaux. Les familles seront mieux logées, mieux nourries et mieux vêtues.

Économies et emplois, voilà qui rime bien avec le discours des libéraux. Qu'attendez–vous pour agir? Pour nous du Bloc québécois, le gouvernement du Québec devrait assumer la pleine responsabilité en matière d'habitation. La Société d'habitation du Québec devrait être le seul maître d'oeuvre.

• (1550)

Tant que le Québec fera partie du système fédéral, nous revendiquerons une contribution financière majeure et équitable de sa part.

Les libéraux, avec leur chef en tête, nous ont martelés de dignité et de fierté avant le 25 octobre. Dignité et fierté en tout temps, en tout domaine. Maintenant, il faut de l'action. Il est temps de prouver que vous avez vous–même de la fierté et de la dignité.

Je termine en vous parlant de M^me^ Jacqueline Cayen, 32 ans, mère de trois enfants, qui vit avec 1 442 $ par mois. Elle est retournée aux études depuis peu et compte bien obtenir un diplôme d'études secondaires en janvier 1995. Je la cite: «Mon loyer me coûte 350 $ par mois, plus l'électricité 150 $ par mois. L'hiver, c'est froid près des fenêtres, et je chauffe le hangar. Pour mettre 500 $ sur le loyer, faut que je coupe sur la nourriture et sur l'habillement. Et puis, il ne faut surtout pas qu'il y ait de l'imprévu.»

Alors, au gouvernement d'agir.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Le vice–président: J'ose espérer que les députés de l'opposition officielle ne s'attendent pas à une traduction simultanée. Les gens d'en haut se demandent probablement quoi faire maintenant eux aussi.

M. Anawak: Eh bien, si je n'avais pas porté mon écouteur un peu plus tôt, je n'aurais pas compris un mot de ce que disait la députée.

Je voudrais simplement faire quelques observations à propos de ce que la députée a mentionné, ou omis de mentionner. Il y a d'abord le fait que les autochtones sont les Canadiens dont les conditions de logement sont les plus déplorables. Je n'ai pas entendu mentionner une seule fois les autochtones dans toute son intervention.

Deuxièmement, je n'ai pas entendu parler de quoi que ce soit d'autre que canadien ou général; je n'ai pas entendu dire combien de logements étaient nécessaires dans les Territoires du Nord–Ouest ou en Colombie–Britannique. J'ai seulement entendu des statistiques pour le Québec.

Je sais que la députée siège dans les rangs de la loyale opposition de Sa Majesté et je pense qu'à titre de députée de l'opposition officielle, elle devrait représenter tous les Canadiens, mais je n'ai rien entendu à cet égard.

Je voudrais revenir également sur les observations qu'elle a faites en parlant du ministre des Affaires étrangères. Elle a semblé se contredire en commençant par nous dire que nous n'étions pas conscients de tous les besoins de logement, pour ensuite citer le ministre. Ce dernier devait s'exprimer au nom de ses électeurs et du Canada quand il a fait connaître ses préoccupations au sujet du logement et n'avait donc pas de leçons à apprendre de la députée pour ce qui est d'ignorer ce qui se passe dans nos circonscriptions de ce côté–ci. La députée a–t–elle la moindre idée de l'état des besoins de logement chez les autochtones d'un bout à l'autre du Canada de même qu'au Québec? A–t–elle des statistiques sur la situation du logement déplorable dans d'autres régions que le Québec?

• (1555)

Mme Guay: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre au député en anglais. Il me comprendra peut–être mieux et n'aura pas besoin de l'interprétation.

Le député devrait savoir que ce n'est pas la première fois que je parle du logement social. J'ai déjà parlé également des autochtones et des mêmes problèmes. Il n'était probablement pas ici pour entendre ce que j'avais à dire à ce sujet. Je parle toujours de la situation du logement social partout au Canada et pas seulement au Québec. J'ai donné des statistiques à propos du Québec parce que nous sommes du Québec. Cependant, je parle toujours pour tous les Canadiens de toutes les circonscriptions de tout le pays.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie la députée d'avoir présenté une motion portant sur la question très importante du logement social au Canada.

Je ne veux pas faire trop de compliments à ma collègue d'en face, mais la question dont nous sommes saisis cet après–midi peut être débattue de façon extrêmement civilisée et chacun peut faire part de ses suggestions à ce propos. Nous pourrons ensuite soumettre ces dernières au ministre des Finances qui, nous le savons tous, est en train de préparer son budget.

Je remercie encore une fois la députée d'avoir soumis cette question à la Chambre, même si je n'approuve pas le libellé de la motion, ni la façon dont elle a été présentée à la Chambre.

Je tiens néanmmoins à préciser à tous les députés qu'en ma qualité de ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je prends mon mandat très au sérieux, tout comme le gouvernement du Canada prend le sien au sérieux, lui aussi. Nous nous rendons parfaitement compte des défis qui nous attendent et nous nous engageons à mener à bien le programme du gouvernement dans le domaine du logement.

Ne vous y trompez pas! Ce gouvernement a pris l'engagement de jouer un rôle important dans le domaine du logement social au Canada. Ce qui reflète bien notre désir de venir en aide aux moins favorisés de notre société, et nous poursuivrons dans cette voie.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a clairement déclaré qu'il était résolu à s'attaquer à la crise financière, reconnaissant en même temps la place importante qu'occupent les priorités sociales. Le gouvernement s'efforce actuellement de tenir ses promesses dans les limites de ses possibilités financières. Je veux insister là–dessus parce que, lorsqu'on me pose des questions à la Chambre des communes, je n'ai pas toujours le loisir de bien montrer que les possibilités financières du gouvernement du Canada sont minces du fait que le gouvernement précédent a laissé les coffres de l'État pratiquement vides. En effet, le déficit budgétaire du gouvernement du Canada s'élevait à 12 milliards de dollars de plus que ce que nous avions prévu et que l'on nous avait dit lors de la campagne électorale. Étant des gens raisonnables, je suis persuadé que les députés d'en face comprendront qu'avec des possibilités financières réduites, le gouvernement du Canada ne peut pas agir comme il le voudrait dans tous les dossiers sociaux.

Cela étant dit, je voudrais me pencher sur l'essence même de la motion dont nous sommes saisis. Certes, je n'approuve pas son libellé, mais je me réjouis qu'on aborde cette question à la veille de la présentation du budget.

• (1600)

Il faut savoir que le gouvernement actuel consacre près de deux milliards de dollars au financement direct de quelque 652 000 ménages partout au Canada. C'est une très forte somme d'argent qui est ainsi impartie dans le cadre du Programme de prêt direct administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Il faudrait que je sois totalement irresponsable pour dire ou laisser supposer le contraire. Mes propos ne s'adressent pas nécessairement aux députés d'en face, mais aux gens de l'extérieur de la Chambre qui se présenteront peut–être ici pour se faire entendre sur ce chapitre. Bref, c'est là une importante contribution du gouvernement du Canada au logement social. La députée a laissé entendre que le gouvernement actuel ressemblait au précédent. Ce n'est pas vrai.

Le fait est que dans le discours du Trône, qui a été déposé à l'autre endroit et dont le premier ministre et moi–même avons parlé à plusieurs reprises, il a été question des logements sociaux. Nous avons prévu consacrer 100 millions de dollars, sur une période de deux ans, au Programme d'aide à la rénovation résidentielle.

Étant donné nos possibilités financières limitées, l'attribution d'un montant de 100 millions de dollars pour aider des particuliers à apporter des améliorations à leur maison, tant pour leur santé que pour leur sécurité, est une contribution importante dont pourront profiter les Canadiens de toutes les provinces, et non pas d'une région en particulier.

Nous avons entrepris un programme très ambitieux. Je reviendrai là-dessus plus en détail quand je parlerai de la réunion que j'ai eue avec les ministres provinciaux responsables du logement. Au cours des quatre prochaines années, nous prévoyons épargner, au total, 120 millions de dollars, grâce à l'application de mesures de réduction des coûts. Tous ces fonds iront aux logements sociaux. Nous prendrons ces initiatives dans une perspective d'objectifs communs pour que ceux qui en ont besoin puissent donner suite à leurs projets et améliorer leur qualité de vie. C'est là, encore une fois, un autre aspect important du budget destiné aux logements sociaux.

Je tiens à souligner que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a prévu, pour 1994, une reprise modeste des nouvelles mises en chantier, dont le nombre devrait se situer aux alentours de 162 000 unités. Ce chiffre, si je puis m'exprimer ainsi—et cela fera peut-être sourire les députés d'en face—est, en fait, un chiffre conservateur.

D'autres organismes qui font des prévisions, par exemple des banques et des sociétés de fiducie, estiment que ce chiffre est effectivement très bas et que le nombre de mises en chantier au Canada sera beaucoup plus élevé. Quoi qu'il en soit, puisque nous sommes un gouvernement modeste, nous comptons retenir le chiffre conservateur et c'est celui-là que nous présentons aux députés d'en face.

Les logements sociaux ont également des conséquences pour d'autres secteurs et d'autres aspects de l'industrie de l'habitation. Par exemple, dans la ville de Toronto, il y a toute la question des terres contaminées. Au cours de mes discussions avec des ministres de l'habitation d'un peu partout au Canada, nous avons mis cette question sur le tapis pour que les ministres et les sous-ministres agissent en conséquence. En fait, nous en avons discuté lorsque les dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont réunis à Toronto. Nous avons convenu que nos sous-ministres suivraient ce dossier de près et que nous aurions plusieurs rencontres pour tenter d'en arriver à des décisions sur des questions de ce genre, car elles ont des effets sur les activités du secteur privé dans le domaine des logements sociaux et d'autres types de logements.

Il conviendrait de noter que, sur cette question précise, c'est le bon sens qui dicte notre conduite.

• (1605)

Je voudrais faire remarquer que de nombreuses personnes pensent que, en 1994, il n'est plus possible de construire une maison à cause de l'environnement, alors que d'autres disent au diable l'environnement et sont prêts à construire en dépit de tout.

C'est donc un problème où deux opinions s'affrontent. À mon avis, et les ministres du logement du Canada et des provinces en ont convenu, nous devons faire preuve de bon sens face aux décisions que devra prendre l'industrie de la construction domiciliaire dans les semaines, les mois et les années à venir. C'est un aspect important qu'il faudra considérer soigneusement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est lancée dans un examen en profondeur—j'insiste sur «en profondeur»—des marchés locatifs. Ma collègue qui a parlé de la motion plus tôt, mentionnait que la province de Québec avait plus d'unités locatives. C'est tout à fait vrai.

Malgré tout, il y a d'autres endroits au Canada, que ce soit Calgary, Edmonton, la Colombie-Britannique ou la région atlantique, où l'élément locatif est important. Nous espérons que nous pourrons, au cours des deux prochains mois, définir le mandat d'une vaste étude des marchés locatifs.

Je serais heureux de connaître l'opinion des députés sur cette question. Elle viendrait s'ajouter aux commentaires que je recevrai du secteur privé et de tous les intéressés au Canada.

Un autre aspect de notre politique de logement est d'encourager l'innovation. Cela s'applique directement au logement social et à ce que nous pourrions faire dans ce domaine. Je voudrais mentionner ici l'excellent travail de ma collègue, la ministre des Ressources naturelles, à cet égard. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous avez suivi ce dossier attentivement au cours des années.

Je parle bien sûr du concept R-2000 qui, à mon avis, a permis d'améliorer la qualité du logement dans notre pays. Au fil des années, de nombreux intéressés en ont profité, qu'il s'agisse d'entrepreneurs privés ou d'organismes sans but lucratif. C'est pourquoi, pour l'exercice financier 1994-1995, nos politiques de logement viseront à encourager l'innovation.

Si je le peux dans le temps qu'il me reste, 15 ou 20 minutes, je crois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Trois minutes. Je veux ajouter que, sur la question du logement des Canadiens, nous reconnaissons qu'il existe des groupes ayant des besoins particuliers qui doivent être comblés.

Les victimes de violence familiale forment l'un de ces groupes. Je trouve stupéfiant de constater que l'incidence de la violence familiale continue d'augmenter. J'espère qu'un jour nous n'aurons plus besoin de construire et de gérer des refuges pour les femmes et les enfants qui veulent échapper à la violence familiale.

Pour le moment, nous devons répondre le plus efficacement possible à ce besoin impérieux. Nous continuerons à financer des refuges et d'autres formes de logement dans le cadre de l'initiative sur la violence familiale.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement verse également une aide financière à l'Opération refuge et au programme L'étape suivante, qui visent tous deux à fournir des refuges d'urgence et des logements à long terme aux victimes de violence familiale et à leurs enfants.

Dans le cadre de l'Opération refuge, on s'est engagé à constituer 458 unités d'hébergement dans des refuges d'urgence. La deuxième étape de l'initiative sur la violence familiale, intitulée L'étape suivante, l'une des mesures devant permettre de réaliser les objectifs du gouvernement du Canada en matière de logements sociaux, permettra de créer 150 logements complets et 100 unités d'hébergement dans des refuges d'urgence, avec un budget de 20,6 millions de dollars.

Au cours des mois à venir, la Société canadienne d'hypothèques et de logement discutera avec les autres organismes participant à l'initiative sur la violence familiale des autres formes que sa participation pourrait prendre en vue d'une éventuelle troisième phase de l'initiative.

Cette aide compte pour beaucoup dans la création de ces refuges grandement nécessaires pour les femmes et les enfants. Le gouvernement fédéral entend aussi améliorer le logement pour les personnes âgées et les handicapés. Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre un programme pilote de deux ans, doté d'un budget de 10 millions de dollars, destiné à permettre des adaptations aux domiciles des personnes âgées afin qu'elles puissent vivre chez elles plus convenablement.

J'ai encore deux choses à dire, dans le peu de temps qu'il me reste—je suis sûr que les députés auront des questions à poser. Passons d'abord aux perspectives de logement pour les autochtones, qu'ils vivent dans les réserves ou hors des réserves, d'un bout à l'autre du Canada. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et moi–même nous penchons sur ces questions et nous espérons être en mesure de soumettre à mes collègues du Cabinet un document visant à résoudre certains de ces problèmes très graves.

• (1610)

Je tiens à assurer à la Chambre et aux députés que c'est certes une priorité pour votre serviteur et pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Nous voulons nous attaquer à cette question avec vigueur et créativité. Je me suis entretenu avec les représentants d'un certain nombre de groupes autochtones et je tiens à préciser qu'ils m'ont proposé des façons extrêmement créatives et novatrices qui leur permettraient de prendre en main leur propre destin et d'obtenir le type de logements de qualité dont ils ont besoin.

Enfin, en ce qui concerne le Québec, la belle province, j'ai eu plusieurs entretiens avec le ministre responsable du logement et tous les députés, surtout nos vis–à–vis, voudront le féliciter, j'en suis persuadé, pour les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées, notamment le logement, à la suite du récent remaniement ministériel.

Je me lance maintenant avec mon collègue provincial du Québec dans un programme qui pourrait s'appliquer également ailleurs au Canada et qui a pour but de voir comment nous pouvons, en tant que gouvernements, en obtenir plus pour notre argent. Au Québec par exemple, la province a décidé d'investir dans la rénovation. Il s'agit d'un excellent programme fort intéressant.

Grâce aux crédits que nous consacrons au PAREL, les 100 millions de dollars en question, et l'argent que nous allons verser au Québec, nous essayons de mettre un terme aux cauchemars administratifs liés à la prestation des services de logement, afin qu'un seul niveau de gouvernement s'en occupe, tout en maintenant la présence fédérale ainsi que notre crédibilité quand nous dépensons de l'argent dans cette belle province. Il s'agit donc de réduire le fardeau administratif tout en donnant plus aux gens dans le besoin.

En terminant, je tiens à garantir aux députés qu'en tant que gouvernement national, nous sommes saisis du problème de logement social et nous essayons avec nos homologues provinciaux différentes façons d'offrir aux Canadiens de tout le pays le maximum au meilleur coût possible.

Le vice–président: Avant de passer aux questions et observations, permettez–moi de préciser que le député, chevronné comme il l'est, doit connaître la règle en matière de langage parlementaire et doit savoir que l'expression qu'il a utilisée n'est pas admise. Même l'un de ses collègues a sourcillé lorsqu'il l'a employée. D'ailleurs, à la page 153 de la sixième édition de Beauchesne, dans la section des expressions non parlementaires, on cite ce mot dans son contexte. Je me demande si le ministre ne pourrait pas réfléchir à cela.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'accepte votre intervention, mais j'espère que le Président fera la chose appropriée et qu'il ira, après 18 h 30, relire les «bleus» afin de vérifier s'il n'a pas cru m'entendre dire un autre mot alors que je prononçais celui qu'il me reproche et qui est bien différent.

Si le Président ne s'est pas trompé et a bien entendu, je tiens à retirer toute mention de l'expression en question, mais j'espère que s'il a tort, il voudra bien en faire état à la Chambre au moment opportun.

Le vice–président: Revenons au sujet du débat, pour les questions et observations.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, étant donné que le député s'intéresse à notre belle province, j'aimerais lui fournir quelques données concernant le financement du logement social au Québec. Je ne sais pas si le député sait que les subventions du fédéral, depuis 1986 allant jusqu'à 1993, il y a eu des écarts quand même assez flagrants entre certaines provinces du Canada dont l'Ontario.

On peut constater qu'il y a eu un écart entre 10 et 13 p. 100 d'investissements du fédéral au Québec. Donc, ce que le Québec réclame, c'est vraiment une bonification dans les dépenses du gouvernement. On parle de dépenses mais aussi on peut parler d'investissements parce que cela crée de l'emploi. J'apporte cette donnée–là au ministre, et j'aimerais savoir de celui–ci ce

que le gouvernement entend faire concernant la bonification du programme du logement social au Québec, compte tenu que depuis dix ans le Québec est défavorisé par rapport à certaines provinces.

• (1615)

Je vais vous expliquer les critère d'attribution des budgets fédéraux dans l'habitation. Ce qui défavorise nettement le Québec, c'est qu'Ottawa octroie un nombre d'unités par province selon le coût réel de construction par unité pour établir la part du budget de chaque province. Or, on sait que le coût moyen de la construction par unité est plus élevé en Ontario. Donc, l'analyse de ce dossier nous démontre comment le Québec n'a jamais été bien servi par le gouvernement fédéral.

Je vais ajouter un autre point à ma question. M. le député a abordé la remise en chantier dans le domaine du logement social, par la SCHL. Je voudrais dire que, la mise en chantier, c'est peut–être vrai pour l'Ontario, c'est peut–être vrai pour d'autres provinces, mais ce n'est pas vrai pour le Québec. J'ai reçu une lettre d'un directeur du département d'économie de la SCHL qui nous disait qu'au Québec cette reprise de chantier n'est pas amorcée. J'aimerais obtenir des réponses à ma question.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie la députée et je la félicite car je crois qu'elle a soulevé des points très pertinents et très justes qui méritent d'être examinés à la Chambre.

Tout d'abord, je suis d'accord avec ma collègue pour dire que ces dépenses ne constituent pas des subventions, mais plutôt des investissements. Je suis tout à fait de cet avis.

Je ne vais pas tenter de refaire l'historique des montants versés à la province de Québec. On m'a expliqué pourquoi l'Ontario, par exemple, qui a une population et des coûts de logement social plus élevés que le Québec, a reçu plus que cette province.

Je puis cependant donner l'assurance à ma collègue, qui a soulevé une question fondamentale d'équité, que sous le gouvernement actuel le Québec recevra sa juste part. La députée peut en avoir l'assurance.

Ma collègue a soulevé d'autres questions. Il convient ici de rappeler que le gouvernement du Canada versera 5 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour aider à financer des coopératives uniques d'habitations à but non lucratif dans le sud–ouest de Montréal. Ma collègue le sait probablement déjà. Il s'agissait à l'origine d'un projet pilote et le gouvernement va continuer d'y apporter son aide financière.

Ma collègue sait comme moi que la province de Québec compte, plus que toute autre province canadienne, davantage de logements locatifs que de nouvelles habitations unifamiliales. Aussi, comme je le disais plus tôt, nous collaborerons étroitement avec le gouvernement du Québec en contribuant financièrement à la rénovation du parc de logement social.

Nous travaillerons également en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec et les parties intéressées dans cette province et ailleurs au Canada afin de trouver de nouvelles façons d'investir dans des projets qui permettront de fournir de nouveaux logements à la population canadienne ou de rénover les logements existants.

Je ne voudrais pas cependant que ma collègue croie que le ministre des Finances, qui se trouve à deux pupitres de moi, se comportera comme le Père Noël le 22 février et annoncera plein de belles surprises à la population.

Il incombe aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux municipalités, aux organisations à but non lucratif et au secteur privé de faire preuve de responsabilité budgétaire, de manière que nos dépenses soient à la hauteur de notre objectif, qui est de fournir aux Canadiens des logements à prix abordable, de bonne qualité et salubres.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai eu plusieurs représentations dans ma circonscription de citoyens qui habitent dans des HLM, et ils sont plusieurs. Ils n'ont pas un revenu élevé et s'inquiètent beaucoup d'une augmentation possible des loyers de 25 à 30 p. 100.

Est–ce que le ministre serait en mesure de nous dire aujourd'hui que je pourrais retourner chez mes commettants et les rassurer qu'il n'y aura pas d'augmentation de leur loyer dans le prochain Budget?

• (1620)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député pose encore une excellente question.

Or, il sait qu'on ne peut jouer sur deux tableaux: on ne peut se montrer compatissant et vouloir de nouveaux logements sociaux partout au pays, et regarder uniquement un côté du bilan, qui exige la réduction des dépenses et du double emploi, sans tenir compte de l'autre côté, qui nécessite une augmentation des recettes.

Au Canada, je crois que dans huit provinces en tout, le barème est en train de passer de 25 à 30 p. 100, si ce n'est pas déjà fait. C'est ce qu'on appelle «l'établissement du loyer en fonction du revenu». C'est à cela que le député a fait allusion dans son excellente question.

Je ne peux pas donner la moindre garantie tant que le ministre des Finances n'aura pas pris une telle décision dans ses documents budgétaires, qui seront publiés le 22 février.

Il ne sert à rien de jouer à l'autruche et de dire qu'on peut regarder uniquement un côté du bilan sans regarder l'autre, parce qu'en fait, les deux côtés indiquent qu'il faut encore plus d'ar-

gent pour offrir des logements aux Canadiens qui sont dans la misère.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur les observations du ministre concernant les logements pour les autochtones à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.

D'après les statistiques que j'ai pu consulter, les logements pour les autochtones des réserves et de l'extérieur sont habitables pendant environ 16 à 25 ans, alors que les autres logements le sont pendant 35 à 50 ans. J'en conclus que ces logements sont insalubres ou qu'ils ne sont pas entretenus convenablement.

Le ministre s'est-il penché sur ces statistiques en étudiant la question de nouveaux logements?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne vais faire aucune observation sur les statistiques que le député a consultées, puisque, étant présent à la Chambre depuis un certain temps déjà, je sais que je ne peux les remettre en question.

La seule réponse que je peux donner est la suivante: Depuis trois mois, plus précisément, depuis 103 jours à titre de ministre, j'ai rencontré des groupes autochtones partout au Canada et j'ai remarqué dans l'attitude de leurs leaders qu'ils refusaient la charité. Les autochtones veulent, tout comme nous depuis longtemps, avoir accès à des logements abordables et, à cette fin, ils présentent des idées créatives, innovatrices et dynamiques qui feront appel au secteur privé, à tous les paliers de gouvernement et aux divers intéressés pour créer des logements de qualité.

Quant à l'essentiel de la question que pose le député, je réponds qu'il y a effectivement des logements insalubres dans les réserves partout au Canada. Je suis d'avis que les gouvernements devraient travailler avec les autochtones et non contre eux pour rechercher ensemble de véritables solutions à leurs problèmes qui sont réels.

Un de mes amis a dit: «Après l'eau, la terre et l'air, l'élément le plus important au Canada, c'est le logement.»

J'espère que le député proposera des idées créatives et qu'il donnera son appui le jour où nous débourserons l'argent pour joindre l'acte à la parole.

[*Français*]

Le vice-président: Je crois que la période de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Le débat se poursuit, et la parole est au député de Macleod qui parlera au nom du Parti réformiste.

• (1625)

Dois-je comprendre que les députés du Parti réformiste veulent partager leur temps de parole?

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, j'informe la Chambre que nous voulons partager notre temps de parole. La députée de Calgary-Sud-Est peut-elle prendre la parole avant moi?

Le vice-président: Oui.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, c'est avec un vif intérêt et une profonde inquiétude que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre au sujet de la motion proposée par le Bloc québécois.

Il importe non seulement de débattre ici de la façon d'offrir un réel soutien aux nécessiteux, mais encore, et c'est là le véritable défi, de se rendre compte qu'une gestion financière responsable s'appuie sur une planification judicieuse. Nulle part dans cette motion il n'est question de stratégie ou d'idée sur la provenance de cet argent.

On dépense encore à un rythme alarmant au Canada. En ce moment même, la dette s'accroît de 88 410 $ à la minute. Les sans-emploi, les découragés, les angoissés et les pauvres attendent toujours qu'on fasse quelque chose pour les aider. La situation est fort accablante. Qu'allons-nous faire?

Je crois qu'il faut nous demander trois choses en matière de dépenses, quelles qu'elles soient, mais surtout en matière de dépenses sociales. Il faut du courage pour procéder impartialement à une réforme sociale, car lorsque les émotions entrent en jeu, il est très difficile de prendre une décision.

Les trois questions qu'il faut se poser sont les suivantes: Que voulons-nous? Comment l'obtiendrons-nous? Qu'est-ce que cela prendra?

Voyons d'abord ce que les Canadiens veulent. Ils sont indignés de voir que le gouvernement fédéral n'arrive pas à maîtriser ses dépenses depuis une vingtaine d'années. Notre pays ressemble à un décor de cinéma: rien que du toc et du clinquant acheté à crédit sans réel fondement solide.

Il est étonnant de constater que jamais le Parlement n'a pris de mesures directes pour réduire les dépenses depuis le gouvernement minoritaire de 1972-1974. Et même dans cette situation où le gouvernement était minoritaire, la Chambre des communes n'a fait que deux petites réductions totalisant 20 000 $.

Pour bien montrer ce que cela représente, depuis que la procédure actuelle d'examen des prévisions budgétaires en comité a été mise en place en 1969, le Parlement a autorisé environ 2 billions de dollars de dépenses. Cela veut dire que les réductions que le Parlement a faites ne représentent que un millionième de 1 p. 100 des dépenses totales qu'il a approuvées.

Et voici que le Bloc québécois, qui a parlé maintes et maintes fois avec éloquence de la nécessité de contenir le déficit et de réduire la dette, présente aujourd'hui une motion visant à dépenser de l'argent, sans expliquer d'où viendra cet argent.

Si nous voulons réduire le déficit et commencer à faire de vrais efforts en vue de relancer notre économie et de réformer nos programmes sociaux, comment devons-nous nous y prendre? Tout d'abord, nous avons besoin de bons politiciens. Nous avons besoin de gens qui n'auront pas peur de dire non lorsqu'un

programme n'est pas assez bon, qui ne choisiront pas la solution la plus facile pour régler des questions difficiles. Et c'est facile de dépenser sans compter.

Je crois que le rôle social du gouvernement est déterminé par les priorités qu'il établit et par les compromis qu'il doit faire en essayant de financer des programmes sociaux qui coûtent de plus en plus cher avec une base économique qui ne cesse de diminuer.

Dans la motion à l'étude aujourd'hui, il ne semble y avoir aucun compromis, seulement une mesure arbitraire, une solution bouche–trou qui ne tient pas compte de l'avenir.

Les programmes sociaux du Canada ont été conçus pour une économie où le taux d'emploi est élevé. Par conséquent, les programmes sociaux ne correspondent pas à la politique économique actuelle. Puisque nous avons énormément besoin des services d'aide sociale parce que l'économie canadienne est dans un état lamentable, il ne servira à rien de rabibocher quelques éléments de la politique sociale. Cependant, l'adoption d'une nouvelle politique économique aiderait.

• (1630)

Si on gèle dans sa chambre parce que l'air froid entre par une fenêtre brisée, on ne règle pas le thermostat plus haut, on répare la fenêtre. Malheureusement, la motion ne répare rien, elle équivaut à régler le thermostat plus haut.

Ce sont les mauvaises politiques financières du gouvernement actuel et des gouvernements qui l'ont précédé qui menacent nos programmes sociaux. Le service de la dette gruge une proportion croissante des dépenses gouvernementales à mesure que la dette augmente. Les intérêts sur la dette font peser une pression énorme sur le Trésor public. En 1974, ces intérêts représentaient 11 p. 100 des dépenses gouvernementales, mais aujourd'hui, ils en représentent 25 p. 100, c'est–à–dire 40 milliards de dollars. Cette somme—et ce n'est pas un hasard—est à peu près égale au déficit fédéral.

Ce que je veux dire a déjà été dit par le vérificateur général: «En 1992, à une époque où les ressources publiques se font rares et où la dette augmente sans cesse, il devient de plus en plus important de trouver des moyens de faire faire les choses par d'autres ou de les faire par leur intermédiaire plutôt que de dépenser de l'argent pour les faire». Finirons–nous par comprendre la sagesse de ces mots dans notre recherche de solutions aux problèmes sociaux pressants que nous connaissons aujourd'hui?

Je pose une question: Que manque–t–il? Je sais qu'un leadership courageux est un élément de la réponse. Un gouvernement à l'écoute de la population gagne en force et peut s'attaquer plus efficacement aux questions difficiles.

Cependant, la motion présentée par le Bloc obligerait à dépenser davantage pour soulager un système social débordé. Je ne peux pas souscrire à cela. Par contre, je suis en faveur d'une gestion financière plus responsable à long terme. Cela nécessite un nouvel engagement.

Une autre question importante se pose: Est–il préférable d'aider les ménages à se loger convenablement en leur fournissant tout simplement un logement ou en les aidant à accroître leurs revenus? Cela voudrait dire que nous créons un milieu où les gens peuvent trouver du travail. Il est primordial de maintenir à leur niveau actuel les dépenses fédérales dans les secteurs prioritaires, notamment dans la formation et l'adaptation de la main–d'oeuvre.

Il est également nécessaire que les provinces soient libres de répartir les fonds fédéraux et de gérer leurs propres programmes. Cela renvoie à ce que je disais tout à l'heure au sujet des priorités. On ne pourra protéger les programmes s'adressant aux plus défavorisés qu'en maintenant les transferts fédéraux aux provinces. Je crois que les gouvernements devraient considérer les fonds publics comme des fonds qui leur sont confiés en fiducie et qu'ils devraient faire preuve de responsabilité, en se souciant notamment d'équilibrer les dépenses et les revenus.

Il est nécessaire d'effectuer de fortes réductions des dépenses qui soient judicieusement planifiées pour le long terme. Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de refuser un soutien financier aux programmes dont les dépenses ne reposaient pas sur une planification ou une stratégie à long terme.

En conclusion, il faut exposer bien clairement aux Canadiens les choix à faire et les décisions à prendre afin que nous puissions tous comprendre où nous allons et ce qu'il faut pour y parvenir. Voilà le défi que j'adresse à la Chambre et au Bloc québécois à propos de la motion à l'étude.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je remercie l'intervenante précédente pour son discours, mais j'avoue avoir un peu de difficulté à comprendre la logique qui sous–tend le discours. Je le luis dis en toute amitié parce que j'apprécie sa participation au débat. Je voudrais lui poser une question.

D'abord, je remarque qu'elle utilise indistinctement les mots programmes sociaux et habitations, alors qu'à mon point de vue, il y a une différence à faire. J'aurai l'occasion tantôt, au cours des 20 minutes qui me seront imparties, d'y revenir. La question que je voudrais lui poser est celle–ci: N'a–t–elle pas l'impression que lorsque l'on intervient dans le secteur de l'habitation, que c'est un secteur qui crée de l'emploi, que c'est un secteur où, lorsqu'on y engage des capitaux d'État, il y a un retour intéressant sur l'investissement?

• (1635)

Je ne sais pas si elle a déjà pris contact avec la Fédération de l'habitation coopérative du Canada parce que, eux ont étudié cette question–là avec énormément de détail et de compétence et en sont venus à la conclusion—pas seulement eux, d'ailleurs, car des études américaines corroborent ça—qu'à chaque fois que le gouvernement investit pour construire une unité coopérative, on crée 2,2 emplois.

C'est un exemple où on ne peut pas mettre sur le même pied d'égalité la réforme des programmes sociaux et la question du logement social. Je dois dire à ma collègue, avec tout le respect que je lui dois, que son discours n'a pas fait montre de beaucoup de conscience sociale parce qu'on ne peut pas, quand on parle des

finances publiques, simplement se préoccuper, comme si on était un comptable, de l'équilibre versus les recettes et les dépenses.

Je dirais à mon amie, parce que je suis issu d'un comté où il y a beaucoup de logement social—et ce sera ma conclusion, vous l'avez compris—, que lorsqu'on a des familles qui sont en milieu coopératif, ce sont des familles qui investissent moins pour le logement, donc qui peuvent investir plus pour la nourriture, pour les soins de santé et qui sont donc susceptibles d'exercer une pression moindre sur les programmes sociaux dont elle semble tellement préoccupée.

[*Traduction*]

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je dois vous dire, si je peux me permettre cette audace, que vous avez une façon originale d'agiter les mains. Vous n'arrêtiez pas de faire ces gestes et je me demandais si vous vouliez me dire que j'avais dépassé mon temps de parole ou qu'il me fallait conclure. Vous devriez peut–être garder les mains dans vos poches, monsieur le Président.

Je remercie le député de sa question. Il faut qu'il sache qu'il m'a été très difficile de parler de cette question parce qu'elle repose en grande partie sur l'émotion. Je serais bien la dernière à examiner un problème avec un esprit de comptable quand il s'agit de faire montre de compassion et quand il faut prendre des décisions difficiles, car le problème en question présente énormément de difficultés.

Je suis désolée de ne pas avoir réussi à faire comprendre plus clairement au député le lien entre réforme sociale et programmes sociaux d'une part et les dépenses de l'autre. Je tiens beaucoup à défendre un programme de réforme économique. En tant que députée de la présente législature, il est extrêmement important de mettre de l'ordre dans nos dépenses. Nous n'aurons plus qu'un système très inefficace pour répondre aux besoins de tout le monde si nous ne mettons pas de l'ordre dans notre économie et dans nos finances.

Pendant la campagne électorale, j'ai parlé avec des gens qui avaient perdu leur maison et avec d'autres qui risquaient de la perdre à cause de l'état très déplorable de notre économie. C'est dans cet esprit que j'ai participé au débat et c'est cette perspective que j'ai présentée au député.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, je félicite la députée de sa perspicacité dans ce débat, mais aussi relativement à d'autres observations économiques plus générales qu'elle a faites au sujet du logement.

J'ai travaillé dans l'industrie de la construction résidentielle et je ne crois absolument pas que le gouvernement fédéral doive financer la construction de logements sociaux pour stimuler la création d'emplois. Je puis garantir à la députée que les fonds du secteur privé ont souvent été en concurrence avec ceux de l'État. En fin de compte, il s'ensuivait non seulement du gaspillage et un double emploi, mais aussi un manque de logements.

J'ai une question très simple à poser à la députée. Croit–elle que, avec l'aide des institutions financières, le secteur privé pourrait construire des logements à un prix plus abordable? Il semble que ce soit là ce qui empêche bien des promoteurs et des constructeurs d'offrir des produits de qualité, à un coût abordable.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Dans mon exposé, j'ai effectivement cité le rapport du vérificateur général de 1992.

• (1640)

C'est justement ce que j'essayais d'expliquer. Nous cherchons d'autres façons d'arriver aux résultats escomptés dans ce domaine en envisageant l'utilisation du financement du secteur privé pour résoudre les problèmes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je veux faire une brève observation.

La députée a fait une remarque très pertinente lorsqu'elle a parlé des changements apportés à l'étude des budgets, en 1969. Il me semble que c'est à partir de ce moment–là que le Parlement et la Chambre des communes ont commencé à perdre le contrôle, peut–être pas nécessairement sur les dépenses, mais sur leur capacité d'infléchir celles–ci ou de faire en sorte qu'un comité ait vraiment une influence sur un budget. En conséquence, nous avons une situation où le budget est considéré adopté après un certain temps, qu'il ait été étudié par un comité ou non.

Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois, les députés essayaient au moins de poser des questions au ministre et d'étudier le budget un peu. Cependant, au bout d'un certain temps, ils l'ont fait avec moins d'empressement, car ils ont constaté que ce qu'ils disaient n'avait aucune importance, le budget devant être adopté de toute façon. Le ministre n'accordait à l'étude du budget que le temps exigé. Après, le budget était adopté. Telle est la situation, et les réformes parlementaires des derniers temps n'ont pas permis de résoudre le problème.

Je signale par ailleurs que nombre de réformes parlementaires ont été apportées durant les années 1980, avec le consentement unanime ou l'accord de tous les partis, mais pas celles d'avril 1991. Quant aux réformes de 1969, elles n'étaient pas le résultat d'une entente entre tous les partis. Le gouvernement libéral de l'époque les a en effet imposées par la force de la clôture.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais me reporter à la question que nous pose le Bloc:

> Que la Chambre dénonce l'incapacité du gouvernement à rétablir et majorer les budgets des programmes destinés à l'établissement de logements sociaux.

Après avoir lu cette motion, j'ai examiné toute la question de la construction de logements sociaux en fonction des besoins du Canada.

J'ai constaté que ce programme relevait de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui dispose d'un stock de 650 000 logements sociaux dans notre pays. Ce programme se divise en quatre: les logements pour les autochtones, les logements pour les personnes âgées, le programme de logements appelé L'étape suivante pour les femmes victimes de violence et les logements pour les Canadiens à faible revenu. Le coût total du programme de logements sociaux au Canada s'élève à 2 milliards de dollars par année. C'est un montant net comprenant les loyers aussi bien que les coûts.

J'ai jeté un coup d'oeil aux statistiques pour savoir à combien s'élevaient les mises en chantier. Comme cette motion a été présentée par le Bloc, je me suis demandé pourquoi celui–ci s'intéressait tellement à cette question.

C'est alors que j'ai constaté que le nombre de mises en chantier était de quelque 7 200 en Ontario cette année, alors qu'il n'atteignait que 900 environ au Québec. Je suppose que si je venais du Québec, je trouverais cela injuste. C'est probablement pour cette raison que la question a été soulevée à la Chambre. Ce n'est pas à moi de dire si c'est injuste ou non. Cependant, en tant que député de l'Alberta, j'ai cherché à savoir le nombre de mises en chantier dans cette province cette année. J'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a eu aucune mise en chantier en Alberta cette année dans le cadre de ce programme.

Je n'entrerai pas dans les détails sur l'interprétation à donner aux statistiques, mais je me suis demandé si ce nombre était suffisant pour le logement social au Canada. Je ne suis pas sûr d'avoir la réponse, mais je pose quand même la question aux députés.

Cela me fait penser à des observations qui m'ont été faites il y a quelque temps. J'ai rencontré un diplomate de la Nouvelle–Zélande—je lui ai dit que je connaissais assez bien la situation de la dette du Canada, que j'étais assez au courant de la situation de notre pays—et je lui ai demandé s'il avait des observations à faire en tant qu'observateur étranger sans parti pris sur la situation de notre pays. Je lui ai demandé de faire des observations et de faire une comparaison entre le Canada et la Nouvelle–Zélande. C'est ce qu'il a fait. En comparant la situation actuelle du Canada avec celle que connaissait la Nouvelle–Zélande il y a quelques années, il a dit qu'il ne discernait pas chez nous la volonté politique pour s'attaquer au problème de la dette. Je ne pense pas qu'il ait dit que la volonté politique existe dans la population canadienne pour mettre un terme aux dépenses excessives.

• (1645)

Je l'ai regardé droit dans les yeux et lui ai demandé, puisqu'il avait connu une situation semblable dans son pays, de me dire ce qu'il faudrait aux Canadiens pour prendre conscience de la gravité de la situation. Il a répondu que le Fonds monétaire international devrait intervenir et fermer la boutique.

J'ai réfléchi sérieusement à ses observations. Comme député de l'opposition, j'essaie d'expliquer à mes concitoyens que le problème de la dette est grave. J'essaie aussi de faire comprendre non seulement au Bloc québécois, mais aussi à tous les autres députés l'extrême gravité de la situation.

Je voudrais que le message soit compris avant que le FMI n'intervienne, car, s'il le fait, nous n'allons pas perdre uniquement les logements sociaux, mais aussi tous les programmes sociaux auxquels nous sommes attachés. En pareille éventualité, ce débat perdrait un peu de sa pertinence.

J'ai essayé de classer par ordre de priorité les programmes sociaux pour que la Chambre voie quelle importance j'attache à chacun d'eux. Le premier est l'assurance–maladie. L'aide sociale pour ceux qui sont dans le besoin vient au deuxième rang, suivie, en troisième place, du supplément de revenu pour les personnes âgées dans le besoin. L'assurance–chômage pour les pertes d'emploi à court terme imprévues se classe au quatrième rang. Des programmes comme le logement social sont relégués au cinquième rang.

Si les députés d'en face préfèrent un autre ordre de priorité, je suis parfaitement disposé à entendre leurs raisons. Je leur demanderais de convaincre les députés que nous pouvons, en fait, remanier les priorités.

Si la justice ne règne pas dans l'application des programmes, le Bloc a parfaitement raison de se plaindre parce que les fonds ne sont pas répartis équitablement. Je lui donnerais même mon appui.

J'oserais faire une analogie qui étonnera peut–être, mais je m'intéresse à la course automobile dans mes temps libres, et j'ai toujours voulu me rendre à la plus célèbre course d'endurance, les 24 heures du Mans, en France. C'est une épreuve de 24 heures sur un circuit. Je n'aurai sans doute jamais la possibilité de me rendre là–bas pour prendre part à cette course, mais, il y a trois ans, j'ai pu courir aux 24 heures de Daytona. C'est l'équivalent de cette course en Amérique du Nord. Ce n'est pas tout à fait son équivalent, mais presque.

Je me trouvais donc à Daytona, à l'occasion de cette course de calibre international, au volant d'une voiture de course pouvant rouler à environ 175 milles à l'heure. L'inclinaison de la piste, à Daytona, est si prononcée qu'on a du mal à marcher quand on sort de la voiture. Elle est extrêmement prononcée. La voiture que je conduisais était assez rapide pour aller dans la voie centrale. Les voitures très rapides vont dans la voie supérieure. Ces voitures roulent à plus de 200 milles à l'heure.

C'était la première fois que je roulais à une telle vitesse et que le paysage devenait flou autour de moi. Les voitures qui roulaient dans la voie supérieure allaient à une telle vitesse qu'à leur passage, ma voiture était déportée d'un ou deux pieds. À un moment donné, alors que je prenais un tournant, j'ai vu devant moi un nuage de pluie. La piste est assez longue, et nous étions encore loin de ce nuage, mais j'étais certain qu'il avait commencé à pleuvoir.

Approchant de la zone de pluie, j'ai ralenti. Une voiture, dont le conducteur n'avait pas vu la pluie, a dérapé et est allée s'écraser contre le mur. Toute la partie avant a été arrachée et le moteur a été détruit. J'ai réussi, heureusement, à éviter le conducteur.

Ce que j'essaie de faire comprendre ici à la Chambre, c'est que notre pays fonctionne à 300 milles à l'heure et qu'il va droit au désastre avec sa dette et son déficit.

• (1650)

Le ministre a dit qu'il s'occupait de la question du logement social. Je lui demanderais, de même qu'aux autres députés de la Chambre, de ne pas s'occuper uniquement de cette question, car notre pays est aussi aux prises avec le problème du déficit et de la

dette. Je demande donc aux députés de porter également attention à cet autre problème et de ne pas se limiter à une seule question.

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je viens de Vancouver–Est, où l'on trouve des secteurs extrêmement pauvres. Les gens de ces secteurs n'ont pas les moyens d'avoir une voiture de course; alors, on peut imaginer qu'ils n'ont certainement pas les moyens d'avoir une maison ou un endroit où habiter.

Environ 8 000 personnes n'ont pas de logement convenable. Certaines vivent dans des logements qui ressemblent plutôt à des porcheries. Je tiens également à ajouter que ma région compte probablement la plus vaste population autochtone de tout le pays.

Nous avons parlé de dignité dans notre livre rouge. Or, sans domicile fixe, on n'a pas de dignité. Il est vrai et je comprends fort bien que nous traversons de graves difficultés économiques, mais j'estime aussi qu'il est très important d'aider ceux qui sont dans le besoin.

Nous avons parlé de créativité et de quelques très bons programmes qui ont été mis sur pied. J'en suis heureuse et je crois que nous devons nous concentrer sur la créativité. Dans le cas des groupes autochtones, par exemple, la SCHL cherche à obtenir des capitaux du secteur privé et à collaborer avec les gouvernements.

Nous avons également parlé de la répartition des ressources, et je suis d'avis que nous devons concentrer nos efforts sur cette question. Ce que le Parti libéral essaie de faire maintenant, c'est d'engager des consultations et de revoir tous les programmes sociaux. J'aimerais inviter tout le monde à participer. Nous demandons à la population en général de participer, et les députés de la Chambre seront les premiers à le faire. À cet égard, nous pourrons également établir les priorités.

En outre, il est très important d'avoir une vue d'ensemble de la situation. J'ai ici des statistiques qui diffèrent de celles que le député vient de donner. S'il désire les examiner, je suis disposée à les lui montrer.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, il n'y avait pas vraiment de question dans ce commentaire, mais je voudrais dire que la voiture de course que je mentionnais n'était pas à moi. C'était une voiture louée que nous partagions à quatre. J'espère que la députée ne pense pas que je parle d'une couche différente.

L'an dernier, en Colombie–Britannique, il y a eu 427 mises en chantier de logements sociaux. Il me semble que ce chiffre se compare très favorablement à celui du Québec.

Je ne dis absolument pas que le logement social n'est pas important. Je dis que nous devrions le mettre sur une liste de priorités. C'est ce que je demande à chaque député de faire.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je ne sais pas si dans le langage parlementaire, je pourrais me permettre de dire que l'honorable député *is dead wrong*. Voyez–vous, les personnes qui sont mal logées coûtent cher à notre société, parce que leur état de santé se détériore, parce que leurs enfants ne peuvent pas performer à l'école comme ils le devraient et, éventuellement, ils n'auront pas accès à des emplois que leur talent leur aurait autrement permis d'obtenir.

Lorsqu'une société ne s'occupe pas de bien loger sa population et ceux qui sont dans le besoin, cette société s'endette, cette société ne travaille pas avec le capital humain et le talent qu'il représente. En fait, j'ai envie de dire à l'honorable député que si nous suivions sa recette, non seulement nous aurions la corde autour du cou, mais nous la tirerions en même temps.

Le vice–président: Je puis signifier à l'honorable député qu'il n'y a pas de problème avec l'expression *dead wrong*, si ma mémoire m'est fidèle. Je donne maintenant la parole au député de Macleod.

• (1655)

[*Traduction*]

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, je comprends la passion du député pour ce sujet, mais je voudrais lui demander, ainsi qu'à tous mes collègues ici, à quoi nous devrions renoncer pour avoir plus de logements sociaux? Vu les circonstances financières dans lesquelles nous nous trouvons, que céder en échange? Si nous mettons cette priorité plus haut sur la liste, qu'allons–nous rétrograder?

Tout ce que je dis c'est: à quoi allons–nous renoncer?

Le vice–président: La période des questions et observations est terminée.

M. Dan McTeague (Ontario): Juste une question au député, car comme son collègue. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions et observations est terminée.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies a déclaré que l'année 1994 serait l'année internationale de la famille. Or, force est de constater que les familles canadiennes et québécoises éprouvent actuellement de grandes difficultés à joindre les deux bouts.

En cette année significative, un gouvernement responsable ne devrait–il pas se préoccuper d'une politique de logement social adaptée à nos plus démunis afin de les aider à se loger décemment à prix abordable?

Les besoins dans le domaine du logement social se font surtout sentir en milieu urbain. Ainsi, dans les quartiers de Limoilou et de la basse–ville, dans mon comté, au moins 1 200 ménages se retrouvent sur les listes d'attente pour l'obtention d'une place en HLM et plus de 600 ménages attendent présentement l'obtention d'un logement coopératif.

On constate que près de la moitié des personnes habitant les quartiers du centre–ville, qui représentent 85 p. 100 de la population entière de mon comté, vivent sous le seuil de la pauvreté. Devant une telle situation, nous croyons qu'il est important dans le cadre d'une politique d'aménagement urbain de préserver et revitaliser la vie des quartiers.

Mais il y a plus. Dans le seul comté de Québec, des études démontrent que 38 p. 100 des familles des quartiers de la basse–ville et Limoilou doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leurs revenus bruts au logement. Dans le comté, 9 430 ménages sur 20 165, soit presque 47 p. 100 de l'ensemble des familles avaient un revenu brut inférieur à 29 999 $. Quarante–sept pour cent! Y a–t–il dans cette enceinte des députés qui ne réagissent pas à ces chiffres?

Le revenu moyen des hommes des quarties centraux du comté de Québec était de 14 078 $ en 1986, comparativement à 19 440 $ pour l'ensemble du Québec. Chez les femmes, toujours plus pauvres que les hommes, l'écart était moins marqué, mais on comprendra pourquoi: le revenu moyen était de 10 260 $ par rapport à 11 884 $ pour la province. Des 21 450 familles économiques, 29,1 p. 100 étaient considérées par Statistique Canada comme à faible revenu.

Toujours dans mon comté de Québec, on dénombrait 4 960 familles monoparentales. De ce nombre, 86 p. 100 étaient de sexe féminin, soit 4 260. Au Québec, ce pourcentage était de 81,86 p. 100. L'équation femme–pauvreté continue de s'actualiser.

Quand on sait que 52,7 p. 100 des logements occupés dans le centre–ville de Québec ont été construits avant 1946 et qu'un autre 22,8 p. 100 l'ont été entre 1946 et 1960, on comprend l'importance d'un programme d'aide à la rénovation.

De plus, les données de 1986 indiquent un taux d'occupation locative de 79,5 p. 100 dans les vieux quartiers du comté, alors que la moyenne québécoise est de 45,1 p. 100. La situation de la majorité de mes commettants et commettantes est claire: il ne s'agit même pas d'une caricature. On est trop pauvre pour acheter une propriété. On loue donc un logement dans un édifice construit avant 1946 et on consacre à ce poste plus de 30 p. 100 de nos revenus. En effet, actuellement, à l'ensemble du Québec, 404 045 ménages doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain estimait, en novembre 1993, à 195 000 le nombre de foyers québécois qui consacraient plus de 50 p. 100 de leurs revenus à leur loyer.

• (1700)

Monsieur le Président, c'est ça la misère, le désespoir et la pauvreté. Ces chiffres alarmants devraient susciter un engagement formel en matière de logement social de la part de notre gouvernement. La ville de Québec l'a compris, elle. En effet, comme je l'ai déjà mentionné en cette Chambre, elle adoptait le 10 janvier 1994 une résolution demandant au gouvernement fédéral de réviser le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle réclamait des fonds suffisants pour l'habitation sociale, le rétablissement du programme de coopératives d'habitation et la mise en place d'un programme d'aide à la rénovation de logements locatifs.

Les élus municipaux veulent ainsi s'assurer que les ménages n'auront pas à verser une contribution de plus de 25 p. 100 de leurs revenus. Comment peut–on imaginer, même pour un bref instant, qu'une famille qui doit y consacrer plus de 30 p. 100 de ses maigres revenus s'en sortira? Comment peut–on imaginer que les membres de cette famille auront accès à une nourriture saine, à des vêtements adéquats, aux médicaments nécessaires et aussi à de rares loisirs, si essentiels à certains moments? Personne ne le pourrait, ni une diplômée en économie, ni un maître de l'enseignement ménager.

Même s'il s'agit d'un cliché, nous n'hésiterons pas à le répéter jusqu'à ce que le message passe. Le temps n'est plus aux paroles, mais aux actes. Le Bloc québécois s'est donné pour mandat de faire la promotion de la souveraineté. Cette mission s'accommode bien d'une deuxième, qui est de soutenir les actions gouvernementales nécessaires et responsables socialement, tout en défendant les intérêts du Québec.

Force est de constater, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a imposé au Québec des normes qui ont empêché ce dernier de se doter d'une politique sociale conforme à ses besoins réels et à sa volonté. Le contrôle et la maîtrise d'oeuvre du développement social échappe de plus en plus au Québec. Les Québécois et Québécoises sont dépendants de la mauvaise gestion canadienne de l'économie et sont coincés entre la réduction des transferts et l'obligation de se soumettre à ces normes fédérales.

Le défi du gouvernement et la part du Bloc au sein de cette Chambre ne sont pas diamétralement opposés. En effet, nous favorisons la relance de l'emploi par des programmes qui créent de vrais emplois rémunérateurs et de longue durée. Nous favorisons une réforme de la fiscalité pour soulager les familles et les membres de notre société qui sont écrasés par le fardeau fiscal.

Enfin, nous favorisons la réduction du déficit par un assainissement des finances publiques. Cependant, la volonté de couper dans les dépenses publiques ne doit pas se faire sur le dos des personnes les moins nanties de notre société. Des Québécois et Canadiens sont laissés pour compte et ont vécu ces dernières années des coupures non pas dans le gras, mais dans l'essentiel.

Nous croyons qu'un investissement dans le logement social s'avérera un investissement pour la création d'emplois. Pour chaque logement social construit, on crée 2,2 emplois. Or, la création d'emplois semble l'objectif premier de ce gouvernement. Elle en fut d'ailleurs l'enjeu lors de la dernière campagne électorale.

Monsieur le Président, faisons un bref retour en arrière. Dans son fameux livre rouge, le Parti libéral du Canada écrivait et je cite: «Dans bon nombre de localités et de quartiers, il faut améliorer les conditions d'habitation en ce qui concerne la sécurité, la santé et le rendement énergétique. Il faut ressusciter le programme d'aide à la rénovation résidentielle qui accorderait des prêts ou des subventions aux personnes à faible revenu pour la rénovation de logements. Nous renforcerons ainsi le parc immobilier et le tissu social. Le gouvernement libéral fera pendant deux ans un effort financier de 50 millions de dollars par an par le biais du programme d'aide à la rénovation résidentielle.»

Il ajoutait plus loin: «Nous devons faire un effort social là où il sera le plus bénéfique et le plus rentable à long terme. Nous ferons porter cet effort sur la santé, l'enfance, la sécurité, l'égalité et l'identité culturelle.»

• (1705)

Le 18 janvier 1994, le gouvernement élu annonçait en grande pompe dans le discours du Trône le rétablissement du Programme d'aide à la rénovation résidentielle. Il énonçait son intention de prendre des mesures pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Il annonçait enfin l'établissement d'un centre d'excellence, et je cite, «afin que l'on accorde à la santé des femmes l'attention qu'elle mérite».

Le 13 février dernier, les libéraux célébraient leurs 100 premiers jours au pouvoir. Ils publiaient même un beau dépliant faisant état de leurs réalisations. En passant, il serait intéressant de savoir si on n'aurait pas pu construire ou rénover un ou plusieurs logements avec les coûts reliés à la production de ce dépliant. Intitulé, *Pour la création d'emplois, pour la relance économique: Les cent premiers jours*, on ne retrouve aucune mention du logement social.

Dans une lettre qu'il adressait au premier ministre, le 8 février 1994, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme rappelait que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général constatait, dans son rapport diffusé en février 1993, que la criminalité résulte de l'interaction d'une foule de facteurs. Il s'agit d'un problème social comportant divers éléments: pauvreté, brutalité, abus sexuels, faible estime de soi, logements inadéquats, échecs scolaires, chômage.

Le Conseil recommandait au premier ministre de tenir compte des conclusions du comité dans une approche polyvalente visant à garantir des foyers et des collectivités sûrs.

La santé et la sécurité résident prioritairement dans l'accès à un logement adéquat et abordable, où elles pourront s'occuper de leurs enfants et se protéger, si besoin est, d'un conjoint ou d'un ex–conjoint violent. Il en va de même des femmes âgées et des femmes handicapées. Il en va de même pour un si grand nombre de femmes qui attendent.

Le désengagement successif d'Ottawa a démontré les limites de la formule des ententes administratives entre le Québec et le fédéral dans les situations de retrait unilatéral. Le Québec est aujourd'hui pris au dépourvu par l'ampleur du désengagement financier d'Ottawa dans l'habitation sociale parce qu'il s'est placé à la remorque du leadership fort et hautement centralisé de son principal bailleur de fonds en vertu de cette entente.

Les critères d'attribution des budgets fédéraux des programmes aujourd'hui disparus ont toujours défavorisé le Québec, particulièrement à cause de la rigidité des normes dites nationales. Cette situation doit cesser, et la notion d'équité doit être réintroduite dans la gestion et le processus d'allocation des sommes réservées à ces programmes.

Malgré l'existence de l'entente–cadre avec le Québec et le retrait unilatéral des programmes de logements sociaux et coopératifs, le gouvernement déstabilise la programmation du logement du gouvernement du Québec et affecte la planification de ce type de logement par les autorités municipales. C'est une des très grandes limites des ententes administratives.

À titre d'exemple, la situation que vit le Québec. Je citerai la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui annonçait il y a à peine deux semaines l'octroi de sept subventions de 20 000 $ et moins, chacune pour des projets visant à améliorer l'abordabilité et le choix de logement. Des sept groupes qui ont reçu une subvention, on compte cinq municipalités d'Ontario, 51 000 $ en tout; une municipalité d'Alberta, 18 750 $; une de la Saskatchewan, 10 000 $; et zéro pour le Québec. Devant de tels chiffres, les commentaires sont superflus.

Bien sûr, quand on parle de subventions, la situation économique refait surface.

Permettez–moi de rappeler au gouvernement que les dépenses militaires du Canada sont six fois plus élevées que les fonds qu'on consacrait auparavant au logement social.

Je conclurai en formulant un souhait, qu'en cette Année internationale de la famille, les conditions de vie et de logement des membres des familles canadiennes et québécoises s'améliorent grâce à des actions gouvernementales concertées, adéquates et équitables.

Le Bloc québécois réclame que le Programme de coopérative d'habitation soit immédiatement rétabli, qu'un programme d'aide à la rénovation des logements locatifs soit créé, qu'on assure aux plus démunis une contribution maximale de 25 p. 100 pour leur logement, et que l'accès à la propriété par le mouvement coopératif soit élargi.

• (1710)

Nous réclamons que le gouvernement canadien s'inspire de la philosophie sociale d'autres pays tels que la Grande–Bretagne et les Pays–Bas où les logements sociaux représentent 70 p. 100 du stock locatif, et la Suède où le pourcentage est de 55 p. 100. Au Canada, les logements sociaux constituaient, en 1991, 10 p. 100 du stock locatif.

Il s'agit d'une question de justice sociale et non d'une question de passion telle que perçue par nos collègues réformistes.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée du Québec. Elle a fait des observations très pertinentes au sujet de la situation du logement social dans sa province. De plus, elle a fait preuve d'une très bonne connaissance du livre rouge, des enquêtes effectuées ainsi que des propositions que le Parti libéral entend présenter dans le domaine du logement social au Canada.

Le mandat, nous l'avons. La députée devrait tenir compte du passé du Parti libéral. En effet, c'est le Parti libéral qui a mis en oeuvre le Programme d'aide à la remise en état des logements

dans les années 1970. Et c'est encore le Parti libéral qui va rétablir le PAREL.

La députée a fait allusion, je crois, aux projets spéciaux administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il y a quelques semaines, le gouvernement a, en effet, affecté des fonds à des projets spéciaux. Il s'agissait d'en faire la demande. Il serait peut–être bon que la députée se renseigne pour savoir si le Québec a présenté des demandes de construction, d'isolation, de réaménagement ou de conception architecturale, de façon à accroître l'efficacité de nos logements à mesure que nous approchons du XXI[e] siècle.

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de ses observations. Je vais m'informer pour savoir si le Québec a fait des demandes, mais je sais que j'ai reçu à mon bureau une lettre de la SCHL disant qu'il n'y avait pas eu de mise en chantier, de la part du Québec, du programme dont vous nous faites part. Je vais me renseigner et suivre ce dossier de très près.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je ne sais pas à quelle école la députée d'en face est allée pour parler ainsi, mais je dois reconnaître que je connais un peu l'histoire du Québec.

Comme toutes les autres provinces, le Québec a énormément gagné à faire partie de la Confédération. Il en a assurément tiré des avantages financiers.

La députée ne sait–elle pas que, sur le chapitre de la péréquation, le Québec a beaucoup plus reçu qu'il n'a donné? Ignore–t–elle tous les avantages financiers dont le Québec a bénéficié au fil des ans, grâce aux autres provinces canadiennes?

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, disons qu'on n'a peut–être pas les mêmes chiffres. Les chiffres que j'ai sur le logement social nous montrent que, depuis 1986, l'écart des dons dans le logement social varie, entre le Québec et d'autres provinces, entre 10 et 13 p. 100

Ce n'est qu'un dossier, mais dans d'autres dossiers le Québec n'a pas sa juste part. Je pense qu'on n'a pas le même livre.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Monsieur le Président, si je peux poursuivre, je pense que nous commençons à faire des progrès. Une députée du Bloc est prête, si je comprends bien, à admettre qu'elle n'a peut–être pas examiné la question dans son ensemble. Je pense qu'il est temps qu'elle le fasse. Il est temps que tous ses collègues du Bloc en fassent autant. Il est temps qu'ils comprennent ce que les autres Canadiens ont déjà compris.

Nous sommes très contents, pour la plupart, que la province de Québec fasse partie du Canada. Nous pensons très honnêtement que les Québécois décideront toujours de continuer de faire partie de la Confédération, mais, très franchement, les statistiques sont incontestables. Quand on examine l'ensemble des arrangements financiers, le Québec a reçu nettement plus d'impôts, en tant que province faisant partie de la Confédération, qu'il n'en a payés. Au cas où la députée l'ignorerait, je serais heureux de lui communiquer les chiffres.

• (1715)

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je pense qu'aujourd'hui, nous tenons un débat sur le logement social. Cela prendrait plus que deux minutes pour répondre à monsieur le député dans tous les domaines où le Québec n'a peut–être pas eu sa juste part. Je ne lui donne pas raison. J'invite tous mes collègues du Bloc québécois à donner des bonnes réponses au député. Que ce soit en matière de recherche et développement, ou d'agriculture, on sait très bien que le Québec n'est pas toujours bien servi dans un système fédéral.

Juste dans ma circonscription, j'avais deux titans qui se présentaient contre moi aux élections du 25 octobre dernier et, malgré toutes les belles promesses qu'on faisait dans un système fédéral, la population de la circonscription du comté de Québec a dit: Non, nous ne voulons pas revivre ce que nous avons vécu dans les années antérieures. C'est un débat qui pourrait avoir lieu ici à la Chambre mais ce n'est pas le moment aujourd'hui de tenir un tel débat.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, nous parlons de logement social, nous parlons de personnes qui sont dans le besoin, et il faut bien comprendre, contrairement à ce qui vient d'être prétendu, que le Québec reçoit actuellement autant d'argent qu'il en met, aux alentours de 28 milliards. Les contribuables du Québec paient 28 milliards à Ottawa et ils reçoivent en retour 28 milliards d'Ottawa. C'est leur argent. Mais la façon dont cet argent revient affecte directement le logement social. Cet argent revient surtout sous forme d'assurance–chômage et de paiements de transfert en assistance publique plutôt que de revenir, comme c'est le cas en Ontario et dans certaines autres provinces, sous forme de contrats du gouvernement en recherche et développement et dans d'autres domaines, ce qui créerait de l'emploi.

On voit donc, d'abord, que le Québec n'est privilégié d'aucune façon. Il ne reçoit que ce qu'il met. Mais le Québec est défavorisé parce que la qualité d'argent qui lui revient n'est pas celle que l'on retrouve dans d'autres provinces, et cela a une incidence directe sur le logement social.

Est–ce que madame ma collègue, la députée de Québec, pourrait commenter sur mes propos?

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je pourrais commenter de façon affirmative ces propos. Effectivement, je pense qu'on fournit des données importantes. Les retours que le gouvernement fédéral fait à la province de Québec sont sous forme d'assurance–chômage, et dans le logement social, on n'a pas notre juste part. Donc, je pense qu'on pourrait demander un débat, ici en cette Chambre, pour voir, poste par poste, dossier par dossier, comment le Québec se sent dans ce système qu'on dit équitable.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le député a eu le courage, et il faut lui en être reconnaissant, de faire dévier le débat sur des considérations plus globales. Je pense qu'on pourrait convenir avec lui que s'il veut se livrer à cet exercice–là—je me suis laissé dire qu'il était un lecteur avide—je pourrais lui proposer de consulter deux documents, qui ont mobilisé le Québec tout entier et qui sont des

documents qui ont été déposés à la Commission Bélanger–Campeau, dont il connaît l'existence, des documents qui ont fait la photographie très précise des investissements qui ont été faits, pas depuis le début de la Confédération, parce que la comparaison ne serait pas rigoureuse, mais au cours des 20 dernières années.

On s'est livré avec des experts, et pas des experts nationalistes, on a étudié, on a fait la recension du type d'investissements qui ont été faits par le gouvernement fédéral, et je crois que notre collègue apprendrait que dans quantité de domaines, le Québec a reçu moins. Là, où il a reçu plus, et il y a toutes sortes de variables, on a parlé par rapport à la démographie, on a parlé par rapport à sa force régionale à l'intérieur du Canada, et je suis sûr que si notre collègue prenait connaissance de ces documents qu'il leur reconnaîtrait une qualité intellectuelle.

La conclusion de Bélanger–Campeau va peut–être l'étonner, nous, elle nous a déçus. Mais là où le Québec a reçu le plus, c'est au chapitre de la Caisse de l'assurance–chômage, et c'est sûrement ce qui explique que le Conseil du patronat du Québec ne veut pas qu'on la rapatrie. Notre collègue va convenir qu'au niveau de l'assurance–chômage, ce n'est pas ce que l'on peut appeler, sur le plan de l'économie, des investissements productifs.

Alors, s'il veut se livrer à l'exercice, je suis prêt à collaborer à ce qu'on puisse, ensemble, regarder ces chiffres suite à ce qu'a fait Bélanger–Campeau.

Le vice–président: Je crois bien qu'il n'y a pas de commentaire de la part de la députée de Québec sur ce commentaire qui vient d'être fait.

Mme Gagnon (Québec): Je n'ai aucun commentaire, il me reste très peu de temps, mais je peux dire que je suis d'accord avec mon collègue député du Bloc québécois.

• (1720)

Il faudrait se remettre à lire certains travaux qui ont déjà été faits et qui ont déjà été étudiés pour voir comment le Québec, dans plusieurs domaines, se retrouve souvent l'enfant pauvre des politiques mises de l'avant par le fédéral.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, dans le contexte actuel d'une récession à peine terminée, le logement social est devenu un élément essentiel, une préoccupation quotidienne, constante, de tous les instants pour nous, libéraux. Même si le logement procure des emplois, le but visé n'est pas un but économique, mais plutôt celui d'une prise de conscience sociale.

En d'autres mots, pour moi, médecin, le logement social signifie bien plus que des matériaux de construction et de la main–d'oeuvre. Il contribue, et c'est ce qui est important, dans une large mesure, à améliorer la qualité de vie des plus démunis de notre société.

L'engagement de longue date qu'a pris le gouvernement fédéral avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, afin d'aider les Canadiens dans le besoin à obtenir un logement décent, contribue à la réputation que s'est acquise le Canada d'être une des nations les mieux logées au monde.

Le gouvernement fédéral veille à ce que tous les Canadiens et Canadiennes, sans distinction, et quel que soit leur lieu de résidence au pays, aient un accès égal aux ressources fédérales allouées au logement.

Le logement social canadien répond aux besoins de groupes précis, notamment, les aînés, les familles monoparentales, les personnes handicapées, les collectivités autochtones et les travailleurs à faible revenu. Bref, le logement social est indissociable de la structure physique et du tissu social de nos collectivités.

Le gouvernement fédéral a pris un engagement de longue durée à l'égard du logement social canadien. Quelque 652 000 logements reçoivent actuellement une aide continue du gouvernement fédéral. Plus de la moitié de ces logements reçoivent également du financement de la province ou du territoire concerné.

Je désire de nouveau souligner aujourd'hui que le gouvernement fédéral ne se défile pas de ses responsabilités envers le logement social, comme on l'a décrit dans certains milieux. Nous continuerons de financer nos engagements actuels vis–à–vis du logement social.

Des dépenses annuelles d'environ 2 milliards de dollars dénotent la ferme détermination du gouvernement fédéral de venir en aide aux Canadiens dans le besoin.

De plus, quelles que soient les sommes que l'on consacre au logement social dans de nombreuses régions du pays, la qualité du logement existant doit aussi être améliorée. Personne ne devrait vivre dans un logement insalubre. Personne ne devrait vivre dans un logement qui pose des risques pour la santé. Personne ne devrait vivre dans un logement démuni des éléments de confort de base.

La nécessité de procurer un logement décent à tous les Canadiens et Canadiennes est un sujet de préoccupation pour le gouvernement. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a annoncé dernièrement dans le discours du Trône, la reprise du Programme d'aide à la remise en état des logements, pour les propriétaires–occupants comme les personnes handicapées, et du Programme de réparations d'urgence dans les régions rurales et éloignées.

Cela signifie que le gouvernement fédéral versera 50 millions de dollars par année, pour les deux prochaines années, c'est–à–dire un total de 100 millions de dollars, pour aider les ménages à faible revenu à rendre leur logement conforme aux normes de salubrité et de sécurité.

Nous prévoyons que le PAREL permettra aussi de créer des milliers d'emplois, directs et indirects. Évidemment, le rétablissement de ce programme aura d'importantes retombées à la fois sur l'économie canadienne, l'industrie de la construction, le secteur immobilier, l'industrie de la fabrication et les services connexes.

Les provinces et les territoires ont été invités à partager les coûts du programme établi. Par exemple, la province de Québec a récemment annoncé la création d'un programme de rénovation pour les propriétaires–occupants à faible revenu (REPARACTION). À la lumière du rétablissement du PAREL fédéral et du programme provincial de rénovation, le gouvernement fédéral travaillera en partenariat avec la province de Québec à établir des dispositions visant le partage des coûts, et surtout à essayer de diminuer une certaine duplication de services.

• (1725)

Le gouvernement fédéral s'efforce donc d'offrir des niveaux de services acceptables aux Canadiens et Canadiennes et ce, de la façon la plus responsable, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

Dans le même esprit, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a mis en oeuvre un programme de prêt direct destiné à l'ensemble des logements sociaux afin de mieux utiliser les ressources actuelles et de réduire les dépenses.

Grâce à ce programme, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit économiser environ 120 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Par ces mesures d'efficacité et de nouvelles initiatives comme le financement direct, le gouvernement fédéral pourra maintenir à flot le parc de logements existants et surtout bénéficier d'une certaine latitude pour mettre sur pied de nouvelles initiatives dans le domaine du logement social.

Tous les gouvernements reconnaissent maintenant la nécessité de trouver des solutions créatrices pour faciliter la production de logements sociaux abordables. Le gouvernement fédéral devra absolument travailler en association avec les provinces pour que l'on réussisse à adopter une approche globale et coordonnée.

De plus, le gouvernement fédéral a confirmé que les gains d'efficacité et les modifications des programmes à l'intérieur de l'enveloppe du logement social serviront à créer d'autres initiatives dans le domaine du logement.

Une entente a été conclue lors de la récente rencontre des ministres de l'Habitation afin de poursuivre, conjointement et non pas unilatéralement, les efforts de concertation dans ce domaine.

Enfin, monsieur le Président, le but ultime recherché par notre gouvernement est celui tel qu'énoncé dans notre livre rouge, c'est-à-dire de ramener à l'intérieur de la politique du logement social la dignité humaine.

Avant de conclure, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier publiquement l'implication de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le financement des centres d'hébergement pour femmes violentées. Sans ce soutien, celui de mon comté de Pierrefonds—Dollard ne pourrait exister.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je voudrais bien m'assurer que j'ai compris la teneur du discours de l'intervenant précédent. J'ai senti un enthousiasme dans son discours, que je ne partage pas tout à fait, mais enfin je comprends son enthousiasme comme député de la majorité ministérielle. Est-ce que l'on fait la même analyse de la situation en pensant que le programme PAREL, afin qu'on parle bien de la même réalité, le Programme d'aide de remise en état des logements, est un programme qui, à notre connaissance à nous de ce côté-ci de la Chambre, ne s'adresse exclusivement qu'aux propriétaires-occupants?

Alors, il y a un volet autochtone, mais pour ce qui est principalement pour le programme, les fonds qui seront consacrés dans les prochaines années, en est un qui s'adresse exclusivement au propriétaire-occupant. Dans ce sens-là, il y aurait là une générosité qui n'était pas dans les intentions ministérielles que d'en parler comme un programme de soutien de revenu aux moins bien nantis de notre société.

Si tant est que j'ai fait une mauvaise lecture du programme, vous pouvez être certain que je serai très content d'apprendre qu'on en élargit l'admissibilité, parce que dans les communiqués de presse qui ont été rendus publics, il était bien clair que cela ne s'adressait exclusivement qu'au propriétaire-occupant?

M. Patry: Je remercie le député d'Hochelaga—Maisonneuve pour son commentaire. Disons que ma compréhension du projet comme tel de PAREL, c'est nécessairement pour les propriétaires-occupants. Mais comme on vient de le constater, à l'intérieur du programme que le gouvernement a mis de l'avant au niveau de l'infrastructure, l'idée comme telle, la philosophie qui la sous-tend, peut quand même être élargie.

À prime abord, nécessairement, c'est pour les propriétaires-occupants, mais est-ce que cela va devenir un soutien de famille? C'est possible, parce que les gens qui ont de la difficulté à arriver dans leur budget comme tel, si on peut les aider à subvenir à remplacer des matériaux à l'intérieur de leur maison, de les rendre plus confortables, plus salubres comme tel, ça devient directement un soutien, mais le but visé est vraiment de rendre le logement social plus accessible mais surtout de le rendre plus accessible à beaucoup de gens.

M. Ménard: S'agit-il de logement social?

M. Patry: C'est un logement quand même qui est social, pour des propriétaires-occupants, parce que vous en êtes totalement conscient.

• (1730)

Je viens d'une région beaucoup plus à l'aise que la vôtre, vous venez du comté d'Hochelage—Maisonneuve qui est un comté...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Veuillez adresser vos remarques à la Présidence pour éviter des débats, et même des combats peut-être aussi.

M. Patry: Monsieur le Président, je m'adresse à vous, mais je le regarde.

Donc, je vous dirai que c'est un programme destiné aux propriétaires-occupants, mais surtout pour des propriétaires-occupants démunis. Je pense que c'est le terme qu'il faut employer.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié la présentation de l'honorable député de Pierrefonds—Dollard. Je suis dans le même état d'esprit que mon collègue du Bloc québécois d'Hochelaga—Maisonneuve. Le programme PAREL est pour des propriétaires-occupants. Pour devenir propriétaire, il ne faut pas être pauvre, il faut avoir un peu d'argent, il faut être capable d'avoir une propriété. Le problème actuel dans les grands centres urbains, c'est que les gens qui y vivent sont carrément incapables d'avoir accès à un logement décent, propre. C'est un problème très sérieux. Ils vont prendre n'importe quoi pour se loger. Ce sont souvent des assistés sociaux qui vont payer très cher pour quelque chose de malsain, de malpropre. Ce programme ne s'applique pas du tout à ces gens-là, il faut en être conscients.

Je me bats pour le dossier des logements sociaux depuis les tout premiers débuts, parce que ce sont ces gens-là qu'on doit aider et non pas des propriétaires-occupants. On peut leur en accorder une partie, mais il y a une quantité de gens qui ne reçoivent aucune aide. Ce sont, pour la plupart, des gens qui sont incapables de se défendre parce que souvent, ils sont peu scolarisés, illettrés et sont incapables de faire face à la réalité et de se défendre.

Ce sont ces gens–là que je défends, ces gens qu'il faut aider. Ce n'est pas avec un programme comme PAREL qu'on peut le faire.

M. Patry: Monsieur le Président, votre commentaire est à 99 p. 100 exact en ce sens que le programme PAREL s'adresse nécessairement aux propriétaires–occupants, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'en occuper. Il y a beaucoup de propriétaires–occupants, et on sait très bien que dans la région de Montréal et dans le Québec tout entier, nous sommes actuellement surtaxés et les gens ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Je comprends très bien vos préoccupations à l'égard des nouveaux programmes, parce qu'il faut y penser aussi.

Si j'ai décidé de faire de la politique, c'est surtout pour l'aspect social et je puis vous assurer de mon appui afin d'obtenir de nouveaux programmes sociaux. Tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est que le gouvernement a prévu, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qu'un montant d'argent d'environ 120 millions de dollars devrait être économisé. On m'a assuré qu'il pourrait y avoir, à ce moment–là, de nouveaux programmes. Les nouveaux programmes, comme ceux qu'on a déjà avec les logements pour les propriétaires–occupants, devront, dans une certaine mesure, être instaurés pour la création de nouveaux logements.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour ses observations. Je tiens également à signaler deux choses avant de poser une question.

Permettez–moi de mettre les députés au courant d'un rapport du Comité permanent des affaires autochtones portant sur les autochtones et le logement dans le Nord; ils voudront peut–être le lire et réfléchir aux mauvaises conditions de logement auxquelles sont confrontés les peuples autochtones dans tout le pays.

Mes collègues réformistes souhaiteraient probablement que nous retournions dans nos tipis et nos igloos, mais je voulais simplement m'arrêter sur cette situation déplorable. Le Programme de remise en état des logements est le bienvenu dans les régions rurales et à faible revenu. Cependant, il ne répond pas très bien aux besoins des localités du Nord et des collectivités autochtones.

• (1735)

Certaines des maisons qui y sont construites ne respectent pratiquement jamais les normes minimales. La meilleure solution ne consiste donc pas nécessairement à les réparer, mais plutôt à les remplacer.

Lorsque le gouvernement est tombé le 25 octobre, le programme de logement social au titre duquel les Territoires du Nord–Ouest recevaient une somme de l'ordre de 47 millions de dollars a disparu, ce qui a eu des répercussions catastrophiques pour les autochtones et les habitants du Nord. En effet, 47 millions ne semblent peut–être pas représenter beaucoup d'argent, mais lorsqu'on sait que la population totale des Territoires du Nord–Ouest est de 55 000 habitants et qu'il manque déjà 3 800 logements, ce montant prend alors des proportions énormes.

Je sais que le député est en faveur du rétablissement des crédits destinés au logement social, plus particulièrement les 47 millions de dollars dont nous avons besoin pour notre programme de logement social dans les Territoires du Nord–Ouest. De fait, je le répète, en l'absence de ces logements, la seule solution serait de construire des igloos l'hiver et monter des tentes l'été, et je ne crois pas que cela soit acceptable de nos jours.

[*Français*]

M. Patry: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Je lui répondrai tout simplement que je suis d'accord avec lui et que le gouvernement actuel est très conscient des énormes besoins de logements des populations autochtones, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Pour l'année 1993–1994, le gouvernement fédéral consacrera environ 5,4 milliards de dollars aux programmes destinés aux autochtones, et nous allons essayer d'en faire le plus possible, parce que c'est très important.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je vous remercie de nous avoir accompagnés dans ce débat. Vous avez été patient. J'ai fait plusieurs accrocs au Règlement, je m'en excuse d'ailleurs, et je vous promets que je serai plus discipliné au prochain débat.

Je sens le besoin de rappeler, pour le bénéfice des auditeurs qui viendraient de se joindre à nous, que l'opposition officielle a tenu à présenter, en cette journée qui lui est dédiée, une motion qui se lit ainsi:

> Que la Chambre dénonce l'incapacité du gouvernement à rétablir et majorer les budgets des programmes destinés à l'établissement de logements sociaux.

En ce sens, je suis reconnaissant à notre porte–parole, la députée de Laurentides. Vous comprendrez que chacun des mots qui figurent dans cette motion a un sens. Si nous avons choisi de parler du logement social, c'est parce qu'il nous apparaît qu'il existe un lien absolument ténu, une corrélation tout à fait indiscutable entre le logement social et la pauvreté.

Quand je parle de pauvreté, je parle de cette réalité qui est, en partie, statistique, où des gens dans notre société doivent consacrer plus de 56,2 p. 100 de leur revenu à leurs besoins essentiels, tels le vêtement, le gîte et la nourriture.

En ce sens, on est appelé à vivre le débat, dans un contexte où jamais la société canadienne et la société québécoise n'auront été aussi pauvres dans de larges pans de sa composition.

Nous sommes profondément convaincus, et ce sera une piste d'action centrale pour l'opposition officielle, que c'est une des façons de mettre fin à cette pauvreté. D'ailleurs, je dois dire que dans les discours ministériels, on a parlé un peu du logement social en autonomie, comme si cela ne référait pas à la question de la pauvreté. Et vous savez, la pauvreté, elle se transforme. On n'est pas pauvre en 1994 comme on l'était dans les années 1980. Le visage de la pauvreté s'est profondément transformé. Quand on parle de la pauvreté au Canada en 1994, on n'en parle pas comme le Sénat en parlait dans les années 1970 lorsqu'il avait été mandaté pour faire une étude sur la pauvreté au Canada. La pauvreté, ce sont les jeunes, les gens de mon âge, la trentaine précoce, monsieur le Président.

• (1740)

Des voix: Oh! Oh!

M. Ménard: Non seulement les gens de mon âge, mais également les femmes, les chefs de famille monoparentale et, heureusement, de moins en moins les personnes âgées.

S'agissant du logement social, il me semble utile de rappeler trois données qui sont un véritable traumatisme pour les parlementaires, trois données qui ont été mises largement en valeur par un organisme auquel je voudrais rendre hommage, qui est le FRAPRU. Cet organisme de pression bien connu des milieux montréalais et en région a fait un travail de conviction, de persuasion et de pression pour nous convaincre, au cours des dernières années et dans l'avenir, que nous devions nous engager résolument sur la voie du logement social.

Le FRAPRU, qui a son siège social dans la circonscription de Laurier—Sainte–Marie, s'est commis dans un document où on fait très exactement, avec force détails, le profil de la situation du logement au Québec et au Canada. Le FRAPRU, qui doit avoir toute l'admiration et la solidarité des parlementaires, nous rappelle qu'il y a trois données qui traversent ce document–là avec énormément d'éloquence, c'est celui que jamais, par exemple, au Québec il n'y aura eu autant de familles qui auront été dans une situation aussi alarmante sur le plan de l'investissement qu'elles doivent faire pour le logement social. On parle d'à peu près 40 p. 100 des familles au Québec. Jamais on aura eu autant de gens au Canada, pas juste au Québec, qui auront dû consentir des investissements importants sur le plan de leurs revenus pour pouvoir avoir un toit décent. On parle de 1,2 million.

C'est avec ces données présentes à l'esprit que l'on a senti le besoin, comme opposition officielle, d'inciter le gouvernement à faire des efforts substantiels pour investir dans le logement social. Parce que l'on est inquiets. Vous allez me dire que l'angoisse est une donnée de la politique, je veux bien, mais on est sérieusement inquiets quant aux intentions de ce gouvernement. Nous ne sommes pas les seuls à être inquiets, et je dois rappeler que le FRAPRU et d'autres organismes qui interviennent dans le domaine du logement ont rencontré le ministre, en décembre dernier, et ils ont conclu que sur la base de cette rencontre–là, le ministre ne s'était pas engagé très sérieusement, très virilement, c'est le moins qu'on puisse dire, à se faire, au conseil des ministres, le défenseur acharné du logement social.

Ce que l'on a à se mettre sous la dent en matière de logement social est loin d'être réjouissant, est loin d'être saisfaisant. Si en politique la mémoire est une donnée précieuse, il faut se rappeler que le député de Papineau—Saint–Michel, l'actuelle vice–première ministre et d'autres ténors libéraux de l'ancienne opposition officielle avaient appelé par le passé de tous leurs voeux la restauration, entre autres—je vous donne un exemple très concret—, du programme national de coopératives qui ne coûtait que six millions au gouvernement. Donc, c'est bien peu par rapport à l'ensemble des dépenses que doit engager le gouvernement.

Bien qu'il y avait des gens dans l'opposition officielle qui étaient plutôt tonitruants, qui s'exprimaient avec énormément de conviction sur le plan du logement social, évidemment, vous allez me dire que ces gens–là se sont tus depuis. Bien sûr. On peut deviner que c'est généralement le changement de côté de Chambre qui nous fait taire. On se retrouve aujourd'hui avec comme tout menu pour la question du logement social, un programme dont je dirai, pour être parlementaire, qu'il est modeste. Vous comprendrez que ce n'est pas là le fond de ma pensée. Ce programme, qui touche une portion très infime de la question du logement, est celui de la rénovation. Pas n'importe quelle rénovation: la rénovation des propriétaires occupants. Comme si la question de la pauvreté, comme si les gens dans notre société, qui avaient d'abord besoin du soutien gouvernemental étaient des propriétaires–occupants.

• (1745)

Je crois que le gouvernement doit maintenir le programme dont on a discuté depuis le début de ce débat, mais que c'est très largement insuffisant. On est en droit de savoir, à quelques jours du budget—et j'espère qu'on ne sera pas déçus—et d'espérer que le gouvernement va rétablir les budgets qui étaient jadis consentis dans les trois secteurs où on pouvait, comme citoyen, comme moins bien nanti de cette société, attendre de l'aide au chapitre du logement social.

Quels sont ces trois secteurs où, conjointement, le fédéral et le provincial sont intervenus par le passé? Eh bien, il y a le Programme national de coopérative qui coûtait très peu cher au gouvernement et qui avait d'énormes vertus. J'aurai l'occasion d'y revenir. Il y avait évidemment le Programme de supplément au revenu, qui était une façon d'intervenir sur le marché locatif et de venir en aide aux gens. Il y avait là des ressources modestes, mais qui ont pourtant fait leurs preuves sur le plan de l'efficacité. Le troisième programme, plus complexe, plus coûteux, plus onéreux, est celui de la construction des HLM, des habitations à loyer modique, qui sont gérées dans chacune de nos municipalités respectives par des offices, avec des règles d'attribution très particulières, et parallèlement aux HLM. Et quand on parle de HLM, on sait tous en cette Chambre, parce que nos téléspectateurs, eux, le savent, que c'est une formule qui leur permet de consacrer 25 p. 100 de leur revenu pour avoir un logement, somme toute, décent, appartenir à une communauté à laquelle ils sont en droit et où, généralement, ils ont du support.

Parallèlement au programme de HLM, le gouvernement fédéral, avec les provinces, avait fait sentir sa présence par le passé à des organismes sans but lucratif où, là, on s'adressait à des clientèles très spécifiques, qui étaient, la plupart du temps, des personnes handicapées, en perte d'autonomie, des ex–prisonniers, des sidéens. Il y avait un programme, par le passé, qui existait et qui permettait de venir en aide à des clientèles très spécifiques.

Alors, à l'instant où on se parle, même en étant enthousiaste—et je ne suis pas un homme pessimiste de nature—on n'a pas beaucoup d'indication de la volonté du gouvernement d'intervenir dans ces secteurs–là et d'être un acteur important, en collaboration avec les provinces toujours. Vous savez qu'on ne saurait l'oublier, de ce côté–ci de la Chambre.

Pourquoi a–t–on senti, comme opposition officielle, le besoin de se faire insistant auprès du gouvernement? Ce n'est pas seulement lié à la question de la pauvreté. Oui, ça nous préoccupe, parce qu'on sait que des gens sont de plus en plus pauvres et on sait qu'ils sont de plus en plus nombreux, mais également parce qu'on croit—et c'est là une différence fondamentale avec nos amis du Parti réformiste, il y en a d'autres, je vais les taire, mais il y a certainement celle–là—donc nous sommes convain-

cus que lorsque l'on intervient dans le secteur du logement social, lorsqu'il y a des capitaux d'État, lorsqu'on budgétise, lorsqu'on prévoit des montants d'argent pour intervenir dans le secteur du logement social, on fait là oeuvre utile et on contribue à redynamiser l'économie parce qu'il y a un retour sur l'investissement.

Je pourrais vous donner des exemples assez éloquents qui vont vous convaincre. Ces exemples ne viennent pas de moi, ni de groupes partisans qui gravitent autour du Bloc québécois, ils viennent de gens qui ont l'expertise, qui connaissent la réalité du logement social.

Je citerai, au premier chef, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada qui a fait des études, que je pourrais distribuer aux parlementaires qui ne sont pas encore convaincus, sur le bien–fondé d'un investissement gouvernemental dans le secteur du logement social. Je sais que je ne peux pas lire en cette Chambre et que j'ai suffisamment enfreint le Règlement aujourd'hui, mais je voudrais juste porter à votre attention quatre lignes qui traduisent éloquemment les retombées d'un investissement dans le logement social.

La mise en chantier de 1 000 logements coopératifs, qu'il s'agisse de construction ou de rénovation, permettrait de créer de nombreux emplois, surtout dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Dans le cas de la construction, ce sont plus de 2 000 emplois qui seraient ainsi générés. La rénovation crée un peu moins d'emplois, soit environ 800 emplois pour 1 000 unités de logement.

Alors, je pense bien qu'on doit dire, en toute honnêteté intellectuelle, qu'il y a très peu de secteurs dans notre société où on peut identifier qu'une intervention gouvernementale va créer et va engendrer les retombées économiques qui sont celles que la Fédération a identifiées.

• (1750)

Malgré le fait qu'on connaisse ces données, malgré le fait que le FRAPRU et d'autres groupes de pression aient fait des représentations soutenues au gouvernement et ce, dès le mois de décembre—donc, le gouvernement n'était pas en poste depuis trois mois, que déjà les intervenants dans le secteur du logement social étaient actifs—malgré le fait, dis–je, qu'on ait fait ces représentations, on sent que le gouvernement, en matière de logement social, est frileux, mollusque et pas plus déterminé qu'il le faut.

C'est triste, parce que cela entretient des préjugés et vous savez qu'il y a beaucoup de préjugés dans notre société. Cela entretient des préjugés à l'effet que le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins, alors qu'on a un exemple patent que si le gouvernement était capable de mettre ses culottes et de consentir des sommes d'argent, pas nécessairement exagérées—il y a eu des années où il se construisait 35 000 coopératives au Canada—si on avait pu maintenir cette vitesse de croisière, je pense qu'on aurait réussi à consolider un parc immobilier intéressant. On aurait réussi particulièrement, pas exclusivement, mais particulièrement dans les zones urbaines, à redynamiser des milieux qui sont en perte de vitesse.

C'est pour cela que nous, du Bloc québébois, lançons un appel pressant au ministre. Il n'y a pas beaucoup de ministériels avec nous aujourd'hui, mais on lance un appel pressant et à cet égard, on ne lâchera pas, on insistera, on va être sur tous les fronts pour que ce gouvernement comprenne bien la nécessité d'investir dans le logement social, et pas dans un timide programme de rénovations comme celui qu'on nous propose. C'est une entrée en matière, c'est intéressant, c'est un banc d'essai, mais nous serions très déçus, comme la population canadienne et la population québécoise le seraient également, que ce gouvernement limite son intervention dans le domaine du logement social à ce programme timide.

On a parlé de la nécessité d'investir au niveau des retombées économiques, mais je voudrais peut–être mettre en perspective pourquoi il faut, sur le plan humain, sur le plan social, investir dans le logement social. Je vous parlerai d'abord d'une réalité que tous les députés connaissent, je crois, celle des HLM, les habitations à loyer modique. Il faut être très conscient que si le statu quo perdure en 1994–1995–1996, il n'y a pas une unité de HLM qui se construira.

Il y a eu une confusion des styles et des genres cet après–midi. J'entendais le ministre nous dire, et cela a été repris par d'autres, que la Société canadienne d'hypothèques et de logement—et il y avait comme une extase chaque fois qu'un ministériel prononçait ce mot—allait investir 35 millions de dollars. Mais il faut dire à nos auditeurs que ces 35 millions—et si jamais j'ai erré et que j'ai commis une erreur, je me rétracterai—mais ce que l'on sait, après vérification, c'est que ces 35 millions ne serviront pas à financer de nouvelles unités de HLM, mais serviront à financer des intérêts sur les prêts qui ont déjà été contractés au chapitre du parc immobilier existant. La réalité de base qu'il ne faut jamais oublier, c'est qu'il n'y aura pas un seul HLM qui se construira si le statu quo perdure, à moins que le ministre des Finances n'y apporte un changement.

Pourquoi dit–on que les HLM sont importantes? Peut–être que vous–même ou moi–même, un jour, allons finir nos jours dans un HLM à 60 ou 65 ans. Pourquoi est–ce important? Parce que c'est une communauté de vie. On y retrouve des gens qui ne sont pas nécessairement en perte d'autonomie—d'ailleurs, il n'y a pas de cafétéria dans les HLM, c'est vraiment sur le plan de l'habitation—mais il y a des salles communautaires où les gens peuvent aller jouer aux cartes ou faire différentes activités. Tout député qui est en contact avec sa collectivité sait très bien que c'est là une véritable communauté de vie. On en manque cruellement de HLM, et on espère que le gouvernement saura corriger la situation.

• (1755)

Sur le plan des coopératives, on connaît ce que cela veut dire sur le plan économique, mais on sait également que les gens qui s'engagent dans une coopérative sont des gens qui investissent dans la société. Dans une coopérative, tout le monde a des tâches : il faut peindre la palissade, il faut sortir les ordures, il faut s'occuper des relations publiques avec la communauté environ-

nante. Ce sont des gens qui donnent et qui reçoivent, et c'est pour cela que la formule a été tellement banalisée par le passé.

Je conclurais en disant que nous croyons sincèrement que si ce gouvernement qui, par le passé, a associé le libéralisme à la générosité, si ce gouvernement est sérieux, si ce gouvernement a une conscience sociale, je crois que le ministre des Travaux publics—on ne dit même plus le ministre de l'Habitation tant ce n'est pas une priorité—devrait rompre les rangs. Il devrait être la conscience sociale de ce gouvernement–là. Il ne devrait pas avoir peur de se démarquer de ses collègues du Cabinet, parce que c'est ce qu'on attend de lui.

Trop souvent dans la journée on nous a dit que ce sera le ministre des Finances qui décidera. Non. Il faut qu'on puisse compter sur le ministre des Travaux publics pour se faire un porte–parole viril et intraitable sur la question du logement social. C'est à partir du moment où ce ministre, qui sera la voix des moins bien nantis sur le plan du logement social, sera capable de taper sur la table, que le ministre des Finances pourra faire un geste budgétaire en conséquence.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Hochelaga—Maisonneuve pour son excellent et brillant exposé.

Compte tenu du déficit fédéral actuel qui est accumulé et qui dépasse les 500 milliards, êtes–vous d'accord pour proposer à cette Chambre d'augmenter substantiellement les crédits de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres sociétés connexes, dans le but évident d'augmenter les HLM?

M. Ménard: Monsieur le Président, comme le disait M. René Lévesque, les faits sont toujours plus têtus que l'interprétation qu'on en donne. Je crois que, oui, dans l'absolu, telle que la question est posée, il serait rentable pour le gouvernement d'investir en mettant plus d'argent dans les HLM. Il y a aussi d'autres formules dont je n'ai pas eu le temps de parler parce que mon temps de parole était expiré.

À Montréal, il existe quatre sociétés acheteuses. Que sont les sociétés acheteuses? Il serait intéressant que le ministre vienne faire un tour à Montréal. Ces sociétés acheteuses sont des gens qui se regroupent, qui forment un organisme à but non lucratif. Ce sont des gens qui, avec une mise de fonds—évidemment ils sont aidés, ils ont été aidés par le Fonds de McGill, ils ont été aidés par celles qui ont probablement hanté votre enfance, les bonnes soeurs de Sainte–Croix—il y a une mise de fonds qui leur permet de retirer du marché spéculatif des logements qu'ils rénovent et rendent disponibles pour la collectivité, par la suite.

Je crois que c'est une formule porteuse d'avenir. Je comprends que le député veuille se faire lui aussi la conscience sociale de ce gouvernement. Comme il est Montréalais, ce dont je me réjouis, je pense qu'on devrait convaincre le ministre de venir à Montréal exploiter cette formule–là et la retenir comme formule d'intervention sociale sur le marché.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je veux seulement formuler brièvement une observation et peut–être poser une question au député.

Avant tout, je veux qu'il soit bien clair que le Nouveau Parti démocratique a pour principe qu'il faut dépenser plutôt plus que moins dans les logements sociaux, et pas seulement au Québec mais partout au Canada. C'est un élément que nous avons toujours appuyé. Par le passé, nous avons insisté auprès des gouvernements pour qu'ils prennent des engagements plus fermes en matière de logement social. Les compressions que l'ancien gouvernement conservateur a exercées dans les budgets des logements sociaux nous ont choqués.

J'ai entendu un peu plus tôt un député du Parti réformiste poser une question à un député du Bloc. Il demandait ce que son parti serait prêt à laisser tomber et quels autres postes de dépenses il accepterait d'abolir en échange d'argent à consacrer aux logements sociaux.

Je ne veux pas répondre à la place du député, mais il me semble que si nous devions trouver de l'argent pour les logements sociaux et d'autres phénomènes sociaux prioritaires, nous chercherions la solution du côté du système fiscal.

Je suis en train de lire un long article de Neil Brooks, intitulé «L'évolution de la structure du système fiscal canadien à l'avantage des riches». Dans le journal de la faculté de droit Osgoode Hall, qui est paru au printemps de 1992, un très long article explique les modifications qui ont été apportées au régime fiscal du Canada depuis dix ans pour favoriser les bien nantis.

• (1800)

Il me semble qu'en modifiant le régime fiscal, on pourrait notamment trouver des fonds pour des logements sociaux. Selon une idée qui circule depuis quelque temps, il faudrait réduire le montant que certains mettent de côté et investissent dans des REER pour éviter de payer des impôts. Je me demande quelle est la position du Bloc à cet égard.

On peut douter que ceux qui ont 13 000 $ de trop qu'ils investissent dans des REER pour éviter de payer des impôts sur ce montant ne sont pas ceux qui ont besoin de logements sociaux. De toute évidence, un large fossé sépare ceux qui peuvent bénéficier de cette politique fiscale particulière de ceux qui ont besoin de logements sociaux.

Je suis porté à croire que, si l'on réduisait le montant que certains peuvent mettre à l'abri de cette façon, on trouverait ainsi de l'argent à consacrer à des fins sociales.

[*Français*]

Le vice–président: Si le député veut répondre, il dispose d'environ 4 ou 5 minutes.

M. Ménard: Vous êtes un homme généreux, monsieur le Président.

Le député a posé la question en suggérant une réponse que je fais mienne. Je pense que notre chef et d'autres députés de ce parti se sont exprimés dès le début, de l'avis du Bloc québécois, qu'il était très clair pour nous qu'une plus grande justice sociale—c'est un objectif important pour nous—passait par une réforme de la fiscalité, pas n'importe laquelle, pas nécessairement la fiscalité des petits individus, des gens qui n'ont pas beaucoup de revenus. D'abord, une fiscalité corporative, on connaît les

moyens d'évasion fiscale qui existent au Canada, et également la fiscalité des gens qui ont un petit plus de revenus.

Je suis d'accord, je ne peux pas vous dire que c'est la position de mon parti, parce qu'il y a un porte–parole qui est le critique financier, le député de Saint–Hyacinthe—Bagot, mais ma compréhension des choses m'amène à dire qu'il est tout à fait raisonnable de prétendre que les REER devraient être imposés selon une échelle de progressivité. On ne parle pas du travailleur pigiste qui met 1 000 $ dans un REER, ce n'est pas ce dont on parle, mais les gens qui ont une fortune considérable, qui utilisent ce véhicule fiscal, il est clair pour moi en tout cas que je me sentirais très à l'aise de dire que ces gens–là devraient être imposés selon une échelle de progressivité.

Alors, là–dessus, je partage d'assez près la vision qu'en a notre collègue, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, comme vous le savez, je m'intéresse au logement autant pour des raisons professionnelles que pour des raisons personnelles.

Pendant plusieurs années, j'ai présidé la commission du logement du grand Toronto, la MTHA, comme on l'appelle couramment, soit le premier organisme de logement en importance au Canada. Nous logeons environ 125 000 personnes dans des logements dont le loyer est fixé en fonction du revenu de l'occupant. La majeure partie du parc de logements de la MTHA a été construite dans les années 1950 et 1960. Il s'agissait surtout de grands projets domiciliaires pour les ménages à faible revenu.

En raison de mon travail dans le domaine du logement et de mes rapports avec les électeurs de ma circonscription je sais qu'il existe un besoin urgent de logements abordables, surtout dans la grande région de Toronto et dans d'autres régions urbaines. Je connais aussi les énormes besoins en logement des autochtones.

Au début des années 1970, le gouvernement libéral a mis en oeuvre des programmes de logement coopératif communautaires sans but lucratif pour mieux intégrer les logements sociaux dans les collectivités. Le Canada a alors pris une route différente des États–Unis. Les nouveaux programmes de logement social ont été élaborés en association avec des sociétés municipales, des entreprises privées, des coopératives et des sociétés de logement sans but lucratif. Ils reposaient sur les principes de l'auto–assistance et du bénévolat.

• (1805)

Je crois que cette initiative progressiste du gouvernement libéral de l'époque a grandement contribué à donner au Canada la réputation de pays où les villes sont relativement sûres. Contrairement aux États–Unis, le Canada n'a pas de secteurs abandonnés dans les centres–villes où se réfugient les sans–abris. Je crains toutefois que la situation change si les politiques à courte vue du gouvernement précédent ne sont pas révisées.

La pauvreté augmente dans les vieux quartiers des villes canadiennes, et des centaines de milliers de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. La plus grande partie de leur revenu va au loyer, ce qui les oblige à dépendre des banques d'alimentation et d'autres formes d'aide. Comme les logements sociaux ne représentent que 6 p. 100 de l'ensemble du parc résidentiel au Canada, ces ménages à faible revenu n'ont d'autre choix que de louer des logements du marché privé.

Le gouvernement conservateur n'était absolument pas intéressé à investir dans le logement social. Pendant qu'il était au pouvoir, il a sabré dans tous les programmes de logement social. Les budgets et les programmes en matière de logement ont subi des réductions énormes, et beaucoup de programmes ont même été annulés.

Le gouvernement conservateur a pris ces mesures même s'il savait parfaitement bien qu'un ménage sur huit, allant des petits salariés aux gens qui ont des besoins spéciaux, ne peut pas trouver de logement abordable ou est forcé de vivre dans un taudis. L'annulation des programmes de logement social a fait que ces gens avaient presque autant de chances de gagner le gros lot à la loterie que d'obtenir de l'aide pour se loger.

La situation n'est plus la même aujourd'hui. Dans notre livre rouge, nous avons dit que le gouvernement libéral voulait appuyer les localités en tant que source de stabilité sociale et de force économique. Les programmes de logement social du Canada répondent à une bonne partie des besoins des localités. Les députés de ce côté–ci de la Chambre, comme tous les autres d'ailleurs, savent qu'un logement adéquat est un besoin fondamental dans notre société et une condition préalable à la prospérité d'une collectivité.

Notre gouvernement est déterminé à rétablir le bien–être au sein des collectivités et à redonner aux individus leur dignité. Nous y parviendrons en aidant les Canadiens à trouver un logement abordable et adéquat. Notre engagement au chapitre du logement demeure important et nous l'avons dit clairement. Nous l'avons démontré de plusieurs façons. Nous continuerons de financer et d'aider 652 000 ménages, au coût d'environ 2 milliards de dollars par année.

Le problème des logements adéquats pour tous les Canadiens est très sérieux. Dans le discours du Trône, le gouvernement fédéral a récemment annoncé le rétablissement du Programme d'aide à la rénovation résidentielle. Un total de 100 millions de dollars sera prévu au cours des deux prochaines années, pour aider les ménages à faible revenu à rénover leur logement de manière qu'il soit conforme aux normes de salubrité et de sécurité.

Je sais que le gouvernement doit réussir à fournir aux Canadiens des niveaux de services acceptables, et ce d'une manière efficace et en réalisant des économies, mais nous le ferons de la manière la plus rentable qui soit.

Je crois savoir que la SCHL a déjà commencé à discuter de la possibilité de consentir des prêts directs pour financer et refinancer des projets de logements sociaux, ce qui pourrait permettre une meilleure utilisation des ressources et une réduction des dépenses. En permettant la mise en oeuvre de nouveaux projets domiciliaires, nous nous attendons à économiser quelque 120 millions de dollars en subventions au cours des quatre prochaines années.

Nous devons trouver d'autres idées stimulantes, inspirantes et novatrices. Ces idées peuvent venir des deux côtés de la Chambre.

• (1810)

La nécessité de parvenir à un bon rapport coût–efficacité dont on ne cesse de parler va de pair avec la créativité dont on doit faire preuve dans nos modes de financement pour parvenir à l'objectif qui est visé et que nous cherchons à atteindre de ce côté–ci de la Chambre.

Les représentants des provinces et du gouvernement fédéral ont tenu une réunion dont ils sont ressortis avec le sentiment de devoir collaborer afin de réussir, ensemble, à utiliser de la façon la plus efficace possible, l'argent que le contribuable a durement gagné. C'est pourquoi nous devons travailler de concert pour réaliser ces économies et supprimer les chevauchements.

Les ministres du logement aux niveaux fédéral et provincial vont se réunir durant l'été dans le cadre d'une conférence qui sera marquée, on l'espère, par le même esprit de collaboration que nous avons commencé à établir avec nos homologues provinciaux. On essaiera alors d'élaborer des stratégies pour accroître le rapport coût–efficacité. On cherchera non seulement à mieux administrer le parc actuel de logements sociaux, mais également à discuter du partenariat nécessaire pour répondre aux besoins.

Il y a moyen d'accroître l'efficience en ce qui concerne certains frais de fonctionnement. Je vais vous donner quelques exemples. On peut améliorer l'efficacité énergétique; rationaliser les honoraires professionnels versés aux vérificateurs et aux notaires notamment, dans le domaine du logement social; réduire les coûts des assurances de biens et de responsabilité; acheter en volume les biens et services. Ce sont là des solutions qui offrent d'excellentes possibilités de réaliser des économies.

Nous devons bâtir dans un esprit de coopération et de partenariat. Nous devons renouveler notre façon de penser pour les années 1990, trouver de nouveaux moyens créatifs de répondre aux besoins que nous avons en tant que pays. Ces besoins sont ceux de tous les Canadiens, mais surtout de ceux qui n'ont d'autre issue que le logement social. Il faut faire preuve d'imagination, et chercher des solutions ailleurs.

En tant que Canadiens, nous avons beaucoup à offrir au monde. J'ai participé à des conférences internationales où en tant que Canadiens, nous avons apporté une contribution qui n'avait rien à envier à celle des autres et qui était bien supérieure à ce qu'un certain nombre d'autres pays font à l'heure actuelle.

Le partenariat entre les divers niveaux de gouvernement au Canada a depuis toujours donné d'excellents résultats et continuera de le faire tant qu'on pourra compter sur la collaboration de tous au sein de la fédération. Étant donné la situation financière actuelle, nous nous devons de poursuivre dans cette voie et faire même encore mieux. On doit réexaminer les partenariats qui existent déjà pour voir comment nous pouvons nous en servir non seulement pour stimuler le marché du logement, mais également pour créer des emplois dans ce domaine.

Il faudra profiter des nouveaux modes de financement créatifs proposés notamment par le secteur privé. Nous ne devons pas oublier le secteur communautaire, les organismes de charité, tous ceux qui se chargent de répondre aux besoins des Canadiens.

Il n'est plus question de considérer la politique en matière de logement isolément, comme la responsabilité d'un organisme gouvernemental ou d'un ministère. Il ne faut plus y voir que des dépenses publiques. Elle doit être liée à d'autres programmes publics et coordonnée avec eux, afin de tirer le plus possible des ressources disponibles.

Ainsi, de ce côté–ci de la Chambre, alors que nous parlons des possibilités que nous ouvre le XXI^{e} siècle, que nous commençons à examiner les besoins des Canadiens, ainsi qu'à nous pencher sur tout notre système de sécurité sociale, il est très important que nous considérions le logement social comme un élément essentiel de ce débat.

• (1815)

Le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui arrive au moment opportun et la participation des députés au débat alimente la discussion qui a actuellement cours et qui devra se poursuivre au fur et à mesure que nous progresserons. Ce genre de réflexion évoque ce qui se fait déjà dans plusieurs provinces.

Des projets pilotes sont déjà en cours au Nouveau–Brunswick, en Colombie–Britannique et ailleurs, afin de créer des suppléments de revenu qui permettront aux bénéficiaires de l'aide sociale de se joindre à la population active et devenir autonomes. Les projets mettent l'accent sur la formation et l'éducation et visent à trouver des emplois pour ceux qui sont aptes au travail.

Ces programmes visent à donner aux gens les moyens de surmonter les obstacles à leur développement personnel et à l'emploi, à rehausser leur dignité et accroître leur autonomie afin de pouvoir concurrencer efficacement sur le marché du travail. Nous devons amener les autres à mettre leurs énergies, leurs ressources et leur créativité à contribution afin de trouver des solutions en matière de programmes de logement social.

Lorsque j'étais présidente du programme de logement social de ma ville, j'ai collaboré de près en vue de donner aux gens des moyens d'action et leur permettre d'intervenir pour influer sur la qualité de vie de leur habitat.

J'ai hâte de participer à cet esprit de collaboration au fur et à mesure que nous étendrons le programme de logement à tous les Canadiens qui en ont besoin et au fur et à mesure que nous examinerons des moyens novateurs et rentables de fournir des logements à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je réalise que ma collègue partage beaucoup de nos préoccupations sur la question du logement social. Je la félicite. Cela me rappelle un débat au cours de la dernière campagne électorale avec, entre autres, le ministre des Affaires étrangères et député de Papineau—Saint–Michel, à Montréal, où tous deux, nous avions la même position et dénoncions les politiques du gouvernement conservateur qui avait coupé toutes subventions aux coopératives d'habitation.

D'ailleurs, nous avions rencontré les mêmes groupes entre 1990 et 1993, signé les mêmes pétitions d'appui à ceux et celles qui participent, qui proposent et qui administrent des coopératives d'habitation. Or, je demande à la députée si le gouvernement, à moins que je ne m'en sois pas aperçu, si le gouvernement, dans ses propositions, dans le discours du Trône, reprend ce qu'il avait promis, c'est–à–dire de remettre sur pied le programme de coopératives d'habitation. À moins que je ne m'abuse, c'était dans le

livre rouge. Je ne l'ai pas vu dans le discours du Trône et, pourtant, combien de fois a–t–on, ensemble, libéraux et bloquistes, dénoncé les politiques des conservateurs. Combien de promesses les libéraux nous ont faites, qu'une fois au pouvoir, eux, ils remettraient sur pied le programme de coopératives d'habitation.

Or, j'ai dû ne pas m'en apercevoir, parce que j'imagine qu'ils sont restés fidèles à leurs promesses et qu'aujourd'hui, il y a sûrement une décision qui a été prise. Je ne l'ai pas vue et j'aimerais que mon honorable collègue m'instruise et m'indique quel jour cela a été décidé, à quel paragraphe on retrouve cela dans le discours du Trône, à moins que ce ne soit dans le budget du ministre des Finances, mardi prochain. J'aimerais tellement sortir de mon ignorance.

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir ce que nous réserve le budget de mardi prochain mais, pour répondre honnêtement au député, je vais me contenter de réaffirmer ce que nous avons déjà dit.

La création d'emplois nous tient à coeur. Nous reconnaissons l'importance du logement, et tout ce qui a trait aux questions de logement fait partie de la stratégie de création d'emplois. Nous tenons à assurer aux Canadiens une société qui fonctionne bien. Nous tenons à aider les gens dans le besoin. Nous tenons à répondre aux besoins particuliers de certains, surtout dans les villes, où ceux qui attendent un logement figurent sur des listes qui comptent des milliers d'autres noms.

• (1820)

Des calendriers et des échéances ont été établis pour certains programmes. Nous avons engagé la participation de la SCHL. Nous avons dit ce que nous allions faire sur la question des autochtones, et précisé la somme que nous allons consacrer à ce problème. Nous avons mentionné notre engagement à l'égard de la stratégie nationale d'intégration des personnes handicapées et notre volonté de soutenir les programmes visant cet objectif. Voilà ce à quoi nous nous sommes engagés, et notre engagement consiste à soutenir la société canadienne et à faire en sorte que ceux qui ont besoin d'aide pourront en avoir.

Nous avons mentionné des sommes à consacrer au logement, nous avons parlé de partenariats et de collaboration. L'idée même du mouvement coopératif tient du partenariat. Nous appuyons ce principe et je sais que le ministre a à coeur de trouver, en collaboration avec le ministre des Finances, des solutions à proposer aux Canadiens.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, c'est un fait que lorsque l'État s'implique beaucoup dans le secteur du logement, les propriétaires privés sont moins pressés de construire des unités d'habitation. Il s'ensuit bien évidemment qu'il y a moins de logements sur le marché et que les loyers sont plus élevés, ce qui ne peut que nuire aux Canadiens à faible revenu.

La députée peut–elle me dire si le gouvernement tient compte de ces effets secondaires quoique bien réels dans son analyse du problème?

Mme Augustine: Monsieur le Président, je crois que tous les intervenants du secteur du logement et tous les députés de ce côté–ci de la Chambre reconnaissent que nous avons une responsabilité à assumer et qu'il s'agit ici de partenariat.

En outre, nous savons pertinemment ce qui se passe sur le marché. Nous avons pu constater ces derniers temps l'incidence de la hausse des prix sur les personnes auxquelles l'État doit venir en aide. Il y a de plus en plus de sans–abris dans notre société. Cette réalité dépend du jeu des forces du marché et du soutien accordé.

Nous avons à nouveau fait campagne sur la création d'emplois et nous reconnaissons que la construction de logements, que le marché du logement doit aller de pair avec cette promesse de création d'emplois.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Bourassa, à Montréal–Nord, la situation du logement est dramatique: 42 p. 100 des locataires de Montréal–Nord consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger; 73 p. 100 des 90 000 résidants de Montréal–Nord sont des locataires. De ce nombre, 22 p. 100 sont des femmes qui consacrent plus de la moitié de leur revenu pour se loger. C'est le plus haut pourcentage de tout le Québec. La situation est donc dramatique.

Hier, il y a eu une conférence de presse donnée par l'Organisation populaire des droits sociaux de Montréal–Nord et par le Front d'action populaire en réaménagement urbain. Pendant ma campagne électorale, j'ai visité plusieurs coopératives. Les gens étaient très inquiets à la suite des coupures de subventions alors que le gouvernement conservateur était au pouvoir. Il y a aussi beaucoup de minorités dans ma circonscription.

J'aimerais demander à mon honorable collègue si on prévoit des mesures spéciales pour protéger le droit au logement des minorités, surtout des minorités visibles.

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, la question de la protection du droit au logement des minorités est importante. En autant que je puisse en juger—et je ne peux parler que pour moi—il y a les coopératives et les programmes de logement coopératif dans le cadre desquels les gens peuvent demander, par l'intermédiaire de leur communauté, de se construire et de se loger eux–mêmes. Cela fait bel et bien partie du programme permanent. Il existe des avenues spéciales et je peux parler de plusieurs communautés dans lesquelles on s'efforce de permettre aux gens de participer à la vie de leur communauté, de faire partie intégrante de leur communauté.

• (1825)

Au Canada, il y a des endroits où des minorités ou divers groupes s'installent parce qu'ils ne peuvent pas vivre ailleurs. Par conséquent, tous les programmes sont ouverts à tous également sans égard à la race, à la couleur, à la nationalité, à la croyance, au nombre d'années de résidence au Canada, etc. Ces programmes aident vraiment les gens à participer et à collaborer à la vie de la société qui les entoure. Ils leur donnent un sentiment d'appartenance, une qualité de vie et une liberté réels.

Les crédits

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les propos de l'honorable députée d'Etobicoke—Lakeshore. J'ai bien compris par ses propos qu'elle avait un souci authentique pour le logement social, d'autant plus qu'elle a été directrice pendant un certain temps du plus gros complexe de logement social à Toronto. Elle a même dit dans ses propos: «Adequate shelter is a fundamental right.» Ce souci, nous le partageons, bien sûr.

Cependant, il y a beaucoup de confusion de la part du gouvernement parce que même si on étale de beaux principes, de belles intentions, dans de très beaux mots, on ne semble pas toucher vraiment au fond de la pensée du gouvernement sur cette question. Même que tantôt, on a posé la question de savoir si le gouvernement était prêt à mettre sur pied un programme de construction de logement social, et nous n'avons pas eu de réponse. Et tantôt, le ministre des Travaux publics, en réponse à une question que j'avais posée, n'a pas pu me dire s'il s'opposait à l'augmentation des loyers dans le cas de logements sociaux.

Je demanderais à la députée d'Etobicoke—Lakeshore si elle serait d'accord que les loyers dans le cas de logements sociaux soient augmentés pour payer la construction sociale?

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, c'est là une question très légitime et une question que l'on me pose souvent. Il y a plusieurs avenues, particulièrement lorsqu'il s'agit du logement subventionné où 20 ou 30 p. 100 est un pourcentage de référence qui, croit–on, permet de répondre aux besoins des personnes socio–économiquement défavorisées.

La hausse des loyers en Ontario est un exemple. Nous savons qu'il y a un système de surveillance des loyers. Parlons–nous de gens qui ont des besoins essentiels à combler? Parlons–nous de gens qui paient un loyer à la valeur du marché? Parlons–nous de gens qui ont besoin d'un logement subventionné en raison de la taille de leur famille?

Lorsque nous posons une question au sujet du logement, et au sujet des personnes qui vivent dans des logements sociaux, il y a certains facteurs à prendre en considération.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'essayerai de prendre deux minutes pour faire mes observations et d'en laisser une pour la réponse.

J'ai suivi la majeure partie du débat aujourd'hui et je veux que l'on comprenne bien que de nombreux députés du Parti réformiste croient fermement à la nécessité des logements sociaux. Nous savons que, pour bien des familles, avoir un logement convenable est très important et que, en fait, c'est pour elles la première étape à franchir pour sortir de la pauvreté. Nous devons penser non pas aux adultes, mais aux enfants et à la possibilité qu'ils auront de cheminer vers l'âge adulte en ayant de solides racines auxquelles s'accrocher.

Nous devons encore payer la note. Nous devons, à titre de parlementaires, établir nos priorités. Nous devons décider dans quel secteur nous pouvons dépenser des fonds, d'où ils peuvent provenir et à qui ils peuvent être alloués. Personnellement, je crois qu'il y a très peu de secteurs qui devraient être plus prioritaires que le logement, notamment celui qui est destiné aux personnes pauvres et aux chefs de familles monoparentales qui sont majoritairement des femmes.

Le problème c'est qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, que ces projets s'amortissent d'eux–mêmes. Nous devons nous assurer que les logements sociaux ne soient pas tous concentrés dans un seul secteur géographique. Il faut les répartir dans les localités de manière qu'il n'y ait pas de pâtés de maisons entiers qui soient à revenu élevé ou à faible revenu. Nous devrions pouvoir les répartir.

Les coopératives actuelles fonctionnent très bien. . .

Le vice–président: Comme il est 18 h 30, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, l'étude de la motion est terminée.

* * *

[*Français*]

LE PONT DE L'ÎLE–DU–PRINCE–ÉDOUARD

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 15 février 1994.

Le vice–président: Comme il est 18 h 30, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, il est de mon devoir de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer de l'affaire émanant du gouvernement nº 7.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 5*)

POUR

Députés

Alcock	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Asselin
Augustine	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bachand	Baker
Barnes	Beaumier
Bellehumeur	Bellemare
Berger	Bergeron
Bernier (Beauce)	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Bouchard	Boudria
Brien	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélisle
Calder	Campbell
Cannis	Caron
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Chrétien (Frontenac)	Chrétien (Saint–Maurice)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Cowling	Crawford
Crête	Culbert
Dalphond–Guiral	Daviault
de Savoye	Deshaies
DeVillers	Dhaliwal
Dingwall	Discepola
Dromisky	Dubé
Duceppe	Dumas

Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Gaffney
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hopkins
Ianno
Jackson
Keyes
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Richardson
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Easter
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Grose
Guay
Harb
Hickey
Hubbard
Iftody
Jacob
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
Ouellet
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Regan
Ringuette–Maltais
Rocheleau
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Terrana
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri
Venne
Volpe
Wells
Young
Thalheimer
Ur
Vanclief
Verran
Wappel
Wood
Zed—190

CONTRE

Députés

(Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Cummins
Epp
Frazer
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Ringma
Schmidt
Solberg
Speaker
Strahl
Thompson
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Duncan
Forseth
Gilmour
Grubel
Hanrahan
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Manning
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Riis
Robinson
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
White (Fraser Valley–Ouest)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bakopanos
Canuel
Debien
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Williams—51
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Copps
Goodale
Tremblay (Rosemont)

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter, ce matin, son premier rapport.

[*Traduction*]

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 4 février 1994, votre comité a étudié le projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence, et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York–Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C–217, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur les contraventions et le Code criminel en conséquence.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Leeds—Grenville d'avoir appuyé la motion portant présentation de ce projet de loi.

Durant la campagne électorale, les Canadiens ont dit clairement qu'ils souhaitaient voir apporter des modifications fondamentales à notre système de justice pénale. Une bonne partie des craintes dans la collectivité semblent porter sur la Loi sur les jeunes contrevenants. À mon avis, ce projet de loi corrigera certaines des très graves lacunes de cette mesure.

Ce projet de loi a trois objectifs. Tout d'abord, il vise à réduire les limites d'âge définissant ce qu'on entend par un jeune contrevenant. Il s'agirait d'un jeune de 10 à 15 ans. Ainsi, les jeunes de 16 et 17 ans seront reconnus responsables de leurs actes criminels et poursuivis devant des tribunaux pour adultes.

À l'heure actuelle, ces jeunes sont visés par la Loi sur les jeunes contrevenants et non par le Code criminel du Canada et ils n'ont donc pas à comparaître devant des tribunaux pour adultes. À mon avis, des jeunes de 16 et 17 ans sont assez vieux pour comprendre la nature et les conséquences de leurs actes et devraient avoir des comptes à rendre en tant qu'adultes.

Le projet de loi a pour but ensuite de faire passer la peine maximale—et je souligne le terme «maximale»—pour les meurtres au premier ou deuxième degré de cinq à dix ans. Les Canadiens souhaitent qu'on modifie les dispositions sur la peine maximale imposée aux jeunes contrevenants trouvés coupables de meurtre. Ainsi, tout jeune âgé de 10 à 15 ans qui commet un meurtre de ce genre sera passible d'une peine maximale de dix ans.

Enfin, le projet de loi permettra la publication du nom d'un jeune contrevenant condamné une deuxième fois pour un acte criminel.

En conclusion, je crois qu'en adoptant cette mesure, la Chambre apaisera en grande partie les craintes tout à fait légitimes et très sérieuses des Canadiens au sujet des problèmes liés à notre système de justice pénale.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1010)

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert) demande à présenter le projet de loi C–218, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (emplois exclus).

—Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier la députée de Laurentides d'appuyer ce projet de loi, et j'aimerais en donner également une brève explication.

Ce projet de loi a pour but de soustraire de la catégorie des emplois exclus, les emplois caractérisés par un lien de dépendance entre l'employeur et l'employé.

Présentement, l'emploi des femmes collaboratrices n'est pas assurable, à moins, comme le dit l'article 3(2)*c*) de la Loi sur l'assurance–chômage, que ces femmes prouvent qu'elles auraient conclu un contrat de travail semblable si elles n'avaient pas été conjointes de leur employeur.

Cet article de la Loi sur l'assurance–chômage est discriminatoire, en ce sens qu'il crée un fardeau de preuve différent, notamment pour les femmes collaboratrices.

Voilà pourquoi je souhaite que mon projet de loi soit débattu le plus tôt possible.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, je dépose cette pétition qui est dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les électeurs de Dauphin—Swan River demandent au gouvernement fédéral de faire approuver par les Canadiens la politique du Canada en matière de langues officielles.

LES SUPERBOÎTES AUX LETTRES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, je présente une pétition soumise par des citoyens inquiets du canton de Langley, dans la circonscription de Fraser Valley–Ouest, en Colombie–Britannique.

Plus de 1 000 personnes ont signé cette pétition pour contester l'installation de superboîtes aux lettres dans une localité à caractère historique, Port Langley, le berceau de la Colombie–Britannique. Les superboîtes ne cadrent pas avec les traditions ancestrales de cette localité historique.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Parlement d'exempter les localités historiques du Canada du programme des superboîtes aux lettres de la Société canadienne des postes.

J'approuve pleinement l'objet de cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée le lundi 14 février 1994, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit constitué pour étudier la politique de défense du Canada;

Que le document intitulé «Examen de la politique de défense du Canada, document d'orientation du ministre de la Défense nationale» soit renvoyé au Comité;

Que le Comité ait le mandat de procéder à de vastes consultations et à analyser les questions traitées dans le document susmentionné, et à formuler dans son rapport des recommandations sur les objectifs et l'application de la politique de défense du Canada;

Que onze députés de la Chambre des communes et cinq sénateurs fassent partie du Comité;

Que les membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes soient nommés pour agir au nom de la Chambre à titre de membres dudit Comité;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et les périodes d'ajournement;

Que le Comité ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre, de convoquer des témoins, d'exiger la production de documents et de dossiers, et de faire imprimer ces documents et témoignages de temps à autre, selon ce qu'ordonnera le Comité;

Que le Comité ait le pouvoir de retenir les services de spécialistes, de personnel professionnel, technique et de bureau;

Que le Comité ait le pouvoir de se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger et que, s'il y a lieu, le personnel nécessaire accompagne le Comité;

Que le quorum du Comité soit fixé à neuf membres lorsque celui–ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une autre décision, à condition que les deux Chambres soient représentées et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en autoriser la publication, lorsque six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le Comité ou ses représentants se réunissent lorsqu'ils le jugent à propos avec le comité parlementaire chargé d'examiner la politique étrangère du Canada ou ses représentants;

Que nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le Comité termine son rapport intérimaire ou final, le Comité fasse rapport au greffier de la Chambre et que ledit rapport soit alors réputé avoir été déposé sur le Bureau;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 30 septembre, 1994; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, des sénateurs pour le représenter audit Comité mixte spécial.

● (1015)

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre officiellement la parole à la Chambre et de donner le coup d'envoi à l'examen de la politique de défense.

Au cours des prochaines minutes, j'expliquerai comment se fera l'examen et à quoi ressemblera la nouvelle politique de défense du Canada.

[*Français*]

On reconnaît généralement la nécessité de procéder à un examen approfondi de la politique de défense du Canada. En fait, durant la campagne électorale, tous les partis ont demandé un examen de la politique actuelle afin de nous assurer que celle–ci corresponde bien aux besoins d'aujourd'hui. L'attention accordée aux questions de défense ne devrait surprendre personne. La défense est un devoir fondamental du gouvernement et elle a des répercussions importantes au pays et à l'étranger.

En outre, le maintien et le fonctionnement de nos forces armées représentent une partie considérable des dépenses publiques. Par conséquent, nous devons nous doter d'une politique claire et réaliste qui définisse, d'une part, ce que nous attendons des Forces canadiennes et, d'autre part, comment nous avons l'intention de leur fournir l'équipement et l'entraînement dont elles ont besoin pour remplir les tâches qui leur sont confiées.

Durant la campagne électorale, mon parti a maintenu qu'il était urgent de soumettre la politique de défense du Canada à un examen afin de tenir compte des nouveaux besoins du pays et de la réalité financière à laquelle nous faisons face, ainsi que du caractère fluctuant de la scène internationale.

Je voudrais maintenant décrire comment le gouvernement a l'intention de procéder à cet examen de la plus haute importance.

[*Traduction*]

Comme en témoignent les discussions qui se sont déroulées ces derniers mois sur divers sujets qui ont été soulevés, le gouvernement accorde une grande importance à la consultation publique. Au cours de la campagne électorale, tous les partis ont insisté sur l'importance de la consultation et ont demandé un rôle accru du Parlement dans la formulation de la politique gouvernementale. Le Parlement a toujours joué un rôle essentiel à cet égard, mais depuis quelques années le gouvernement accordait moins d'importance à une consultation adéquate des parlementaires au sujet de l'élaboration de ses politiques.

Depuis le retour du Parlement en janvier, nous avons tenu des débats sur deux questions très importantes, soit le maintien de nos gardiens de la paix dans l'ancienne République de la Yougoslavie et les essais des missiles de croisière.

Animés de la même volonté de consultation, nous proposons aujourd'hui la création d'un Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique de défense du Canada.

Vu le caractère unique de l'examen et afin d'éviter de surcharger les députés qui auront beaucoup à faire dans de nombreux autres comités, le Comité mixte spécial sera constitué des membres du Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants et d'un certain nombre de sénateurs. Autrement dit, les députés chargés d'examiner les questions de défense courantes et les prévisions budgétaires du ministère s'occuperont également de l'examen de la politique de défense, de sorte que les personnes les plus compétentes en matière de défense rempliront simultanément les deux fonctions.

Nous espérons que le plus de personnes possible participeront aux travaux du comité, non seulement les spécialistes et les groupes d'intérêt, mais les Canadiens de toute provenance qui s'intéressent à cette question nationale fondamentale qu'est la politique de défense.

Toutefois, nous ne voudrions pas que ce comité suive l'exemple peu recommandable qu'avait donné, il y a un an à peu près, le comité chargé par le gouvernement conservateur d'examiner l'Accord constitutionnel de Charlottetown; on sait que les déplacements de ce comité avaient dégénéré en un véritable cirque. Nous souhaitons que le comité tienne des audiences dans diverses régions du Canada afin de permettre aux Canadiens qui n'auront pas la possibilité d'aller jusqu'à Ottawa de se rendre dans ces centres régionaux. J'espère que cette entreprise n'entraînera pas de dépenses indues pour la Chambre et qu'on choisira des localités importantes pour entendre le point de vue de la population.

Nous souhaitons que le comité fasse rapport au plus tard le 30 septembre prochain. Pourquoi le 30 septembre? Eh bien, c'est que nous voulons respecter l'échéancier de notre livre rouge. Je devine que nos vis–à–vis commencent peut–être à en avoir assez de ce livre rouge, mais nous voulons absolument que les Canadiens sachent que notre gouvernement entend faire tout ce qu'il peut pour remplir ses promesses électorales et il en donne un exemple dans ce cas–ci. Nous voulons que l'étude soit terminée d'ici la fin de l'année pour qu'enfin les Canadiens connaissent l'orientation de notre politique de défense en ces temps troublés.

● (1020)

Nous suivrons l'évolution du débat public dans les journaux, les conférences et les médias. Dès que le comité aura terminé ses travaux, nous les reverrons minutieusement, pour garantir que le volet public de l'étude de la politique de défense soit dirigé, comme il se doit, par la Chambre des communes et par le Sénat. En effet, le Parlement est le véhicule par excellence pour assurer la participation des Canadiens. Si le Parlement n'arrive pas à véhiculer la volonté des Canadiens, je ne sais vraiment pas quel instrument y parviendra.

Le gouvernement compte s'inspirer beaucoup du rapport pour structurer sa réponse. Je parle ici d'un Livre blanc qui paraîtra probablement dans les mois qui suivront la présentation des conclusions du comité. Tout ce travail devrait être réalisé d'ici la fin de l'année. Je tiens à être très clair avec les sénateurs et les députés. Leur rapport ne sera pas la nouvelle politique de défense et nous aurions tort d'écarter un grand nombre, voire la plupart des recommandations.

Comme je l'ai dit, nous croyons que les parlementaires occupent une place privilégiée pour conférer au débat une dimension qu'il ne pourrait avoir avec les consultations privées que j'espère avoir avec des spécialistes et des fonctionnaires ainsi que divers intéressés dans le domaine de la défense, de même qu'avec nos alliés qui éprouvent des difficultés comparables dans l'élaboration de leurs politiques en matière d'affaires étrangères et de défense. Je m'engage à réaliser ces consultations et ces discussions, mais je souligne que la participation des Canadiens et le rôle des parlementaires détermineront en grande partie la nouvelle politique que nous adopterons.

D'ici là, le gouvernement doit prendre des décisions. Le monde ne s'arrête pas le temps que le Canada étudie sa politique de défense et j'espère que les députés en tiendront compte. J'imagine qu'il va se produire certains événements dans les semaines et les mois qui viennent. J'espère que les députés ne demanderont pas à la Chambre pourquoi le gouvernement n'attend pas la fin de l'étude pour prendre des décisions. Le fait est que nous devons prendre des décisions difficiles.

Nous avons pris une décision très difficile, que nous avions aussi promis de prendre dans le livre rouge, en annulant le contrat des hélicoptères EH–101. Nous avons eu des discussions difficiles avec nos alliés de l'OTAN, tant au sommet de Bruxelles que ces dernières semaines, au téléphone, le ministre des Affaires étrangères, le premier ministre et moi–même, sur la situation très délicate qui prévaut dans l'ancienne République de la Yougoslavie et le possible recours aux attaques aériennes pour y remédier. Certaines décisions qui sont sur le point d'être prises ont fait l'objet de consultations approfondies à la Chambre. Je veux parler du maintien de la paix et de l'essai des missiles de croisière.

On pourrait envisager, par exemple, que le gouvernement soit consulté sur la façon de réagir aux événements qui surviennent en Bosnie, sur la possibilité d'envoyer là–bas des troupes additionnelles de maintien de la paix. Ce sont manifestement des décisions qui doivent être prises très rapidement, au fur et à mesure des événements. Elles ne sauraient attendre.

Nous allons garder le Parlement et surtout le comité bien au courant de toute décision importante que nous allons prendre, tant que nous n'aurons pas à trahir la confiance de nos alliés à cet égard. Nous allons tenter de nous assurer que les décisions qui doivent être prises au jour le jour, en un sens, ne compromettent pas les résultats de l'examen. Nous allons veiller le plus possible à ce que toute décision spéciale que nous prendrons au fur et à mesure des événements ait l'appui de la vaste majorité des Canadiens.

[*Français*]

Au cours de la même période, le ministre des Affaires étrangères procédera à l'examen de la politique étrangère du Canada. Le ministre fournira des détails à ce sujet au Parlement, d'ici quelques semaines. Étant donné que la politique étrangère et la politique de défense du pays se recoupent dans plusieurs domaines, mon collègue et moi–même avons élaboré un processus qui permettra aux deux examens de se dérouler en harmonie.

Selon le terme de référence du comité parlementaire chargé d'examiner la politique de défense, ce dernier se réunira avec le comité parlementaire responsable de l'examen de la politique étrangère du Canada.

• (1025)

J'ai aussi accepté l'invitation de mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, à coprésider le Forum national sur les relations internationales qui portera certainement sur des questions liées à la défense.

[*Traduction*]

Il s'agit d'une tribune nationale sur diverses questions—politique en matière de défense, politique étrangère, aide au développement à l'étranger, politique commerciale—que mes collègues, le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international, et moi–même allons animer dans quelques semaines. Cela aussi a fait l'objet d'une promesse dans le livre rouge.

Les questions fondamentales qui feront partie de l'examen envisagé de la politique en matière de défense sont exposées dans le document d'orientation que le gouvernement a rédigé. Si les députés sont d'accord, je propose de le déposer maintenant dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime pour permettre le dépôt du document?

Des voix: D'accord.

M. Collenette: Il s'agit du document d'orientation qui sera remis à tous les membres du comité pour les aider dans leurs délibérations. Ce document n'impose aucune condition préalable. Il énumère simplement les questions à aborder et fixe un cadre pour les délibérations du comité. Il est destiné à stimuler la discussion et à orienter le travail du comité sur les questions critiques qu'il faut régler.

Pour que les députés puissent se faire une idée de la vision que le gouvernement a des questions de fond, je prendrai quelques minutes pour donner un aperçu du document que je viens de déposer.

Ce document commence par un survol des questions, tant nationales qu'internationales, qui ont une incidence sur la politique de défense du Canada.

Il y est souligné que depuis la fin de la guerre froide, il y a eu de véritables améliorations dans la sécurité internationale. Depuis 1989, les choses ont changé radicalement, surtout en Europe de l'Est, avec le démantèlement de l'Union soviétique et la renaissance d'États qui n'avaient pas connu l'indépendance depuis de nombreuses années, voire, dans certains cas, depuis des siècles.

Des progrès majeurs ont été enregistrés au chapitre du contrôle des armements, et grâce au règlement de différents conflits régionaux qui duraient depuis longtemps. Je crois que nous devrons tenir compte de la rapidité à laquelle les événements se déroulent en Europe dans la formulation de notre politique de défense.

Dans le document d'orientation, il est question d'imprévisibilité, d'instabilité et de violence sur la scène internationale. Nous le voyons dans la désintégration de l'ancienne Yougoslavie. Et nous le voyons aussi ailleurs, dans les anciennes républiques de l'Union soviétique, tant en Europe qu'en Asie centrale.

Les événements qui surviennent dans cette partie du monde m'inquiètent beaucoup étant donné que de petits États peuvent devenir des puissances nucléaires tout simplement parce qu'ils ont sur leur territoire des armes nucléaires de l'ancienne Union soviétique. Cependant, je dois admettre que je suis très heureux de l'accord auquel a apparemment souscrit l'Ukraine, maintenant État indépendant, qui prévoit le contrôle et le démantèlement de son arsenal nucléaire.

Dans cette partie du monde, il y a beaucoup de gens qui ont travaillé aux programmes d'armements et aux programmes nucléaires. Comme nous le savons, il existe des régimes qui, pour toutes sortes de raisons, notamment par volonté d'expansion territoriale ou par désir d'hégémonie régionale, sont prêts à utiliser les armes nucléaires. Nous nous retrouvons devant une situation très déconcertante et nous devons faire preuve de prudence dans la formulation de notre politique de défense.

Ce que je veux dire, c'est que l'espoir et l'euphorie qui ont suivi l'éclatement de l'empire soviétique en 1990 et 1991 ont fait place à un peu plus de réalisme et de pragmatisme. Oui, le monde peut être meilleur! Nous ne sommes plus témoins de cette épouvantable course aux armements entre les deux superpuissances, mais les retombées, surtout en Union soviétique, en Russie et dans la région, ont créé une certaine instabilité qui a de quoi nous préoccuper. Nous allons suivre de très près la situation en Russie; le Canada appuie évidemment de tout coeur les efforts déployés par les autorités pour organiser le pays de la façon la plus démocratique et la plus équitable possible dans son nouveau rôle de pays indépendant, libre de toute idéologie.

• (1030)

La Russie demeure une puissance militaire; elle possède des armes nucléaires et d'importantes forces armées dont le gros des effectifs ont été rapatriés des anciens États d'Europe de l'Est. Nous trouvons inquiétants des événements comme la seconde tentative de coup d'État en octobre dernier et les résultats des récentes élections. Ces événements reflètent l'état précaire de la réforme dans un contexte de graves problèmes sociaux et économiques.

Il est déjà bien difficile de prendre des décisions à long terme concernant les Forces canadiennes quand tout va bien. Cela est encore plus difficile quant l'avenir de la sécurité internationale est si complexe et si incertain.

[*Français*]

Le document d'orientation nous rappelle l'importance que revêt la dimension nationale de la défense du Canada. Au plus strict minimum et aux termes de la Loi sur la défense nationale, les forces sont tenues d'intervenir dans les situations qui menacent l'ordre public au pays. Les forces ont aussi toujours eu un rôle à jouer dans la défense du Canada, la protection de la souveraineté canadienne, un rôle qui inclut l'assistance aux autres ministères et aux autres paliers de gouvernement.

Au fil des ans, le gouvernement a eu pour pratique de demander aux forces de prêter assistance à certains organismes gouvernementaux dans le cadre d'activités reliées à la recherche et au sauvetage, au secours en cas de catastrophes nationales et à la protection de nos ressources maritimes.

Au fur et à mesure des délibérations, le comité devra déterminer quels sont les rôles nationaux appropriés pour les forces canadiennes et de quel niveau de capacités nos militaires auraient besoin pour jouer ces rôles.

[*Traduction*]

Les contraintes budgétaires représentent évidemment l'un des problèmes intérieurs les plus importants auxquels la Défense nationale et les Forces canadiennes soient confrontées. J'aborde cette question dans l'avant–propos du document d'orientation et j'ai souligné que nous devons mettre au point une politique qui soit réaliste et économique. Je tiens à le répéter aujourd'hui. En raison du caractère urgent des contraintes budgétaires, nous devons établir des priorités et nous concentrer sur les plans, les acquisitions de matériel militaire et les opérations qui sont les plus essentiels à nos besoins.

Le document d'orientation présente trois domaines où le comité et les Canadiens doivent réfléchir soigneusement aux priorités de défense pour tâcher de concevoir une politique de défense qui soit appropriée aux années 1990, mais, ce faisant, nous ne pouvons en oublier les conséquences sur le plan des coûts.

Dans ce contexte, je voudrais revenir sur une observation qui a été soulevée par l'opposition, par les autres partis et même par certains de mes propres collègues. On se demande s'il est bien logique d'entreprendre un examen de la politique de défense alors que nous sommes sur le point de sabrer massivement dans le budget de la défense. Voilà encore un sujet qui était abordé dans le livre rouge.

Au chapitre de la défense, nous avons décidé de supprimer le programme d'achat des hélicoptères EH–101. C'est une bonne décision, une décision judicieuse. Ces appareils étaient trop coûteux pour nos besoins et nous estimions que le gouvernement précédent faisait erreur; nous l'avons affirmé pendant la campagne électorale et nous avons respecté nos engagements à cet égard.

Il faudra bien un jour répondre au besoin de remplacement des Sea Kings pour exercer les activités de recherche et de sauvetage et autres opérations navales auxquelles le EH–101 était destiné, ou du moins certains d'entre eux. Les membres du comité pourront nous aider à cet égard quand ils examineront le rôle des Forces canadiennes et quand ils élaboreront leurs recommandations quant au genre de potentiel dont nous avons besoin pour les opérations de recherche et de sauvetage de même que pour la surveillance maritime, et quant à la force navale en général à laquelle les EH–101 devaient être affectés.

Nous avions par ailleurs promis de réduire de 1,6 milliard de dollars le budget de la défense. Cette promesse figure au livre rouge. Ce n'est pas un secret budgétaire. Cela a été annoncé

officiellement. Le ministre des Finances en tiendra évidemment compte quand il présentera ses projections financières.

• (1035)

C'est une promesse que nous tiendrons. Je l'ai dit dans des discours et à la Chambre.

Pour assainir de toute urgence notre situation budgétaire, car les économies doivent commencer à se concrétiser le 1er avril, deux possibilités s'offraient à nous au début de l'exercice financier 1994–1995. Nous aurions pu décider de réduire les activités. Comme je l'ai dit, non pas en plaisantant, mais en toute franchise, nous aurions pu décider de ne faire voler nos F–18 que tous les sept jours.

Nous aurions pu décider de ne faire faire que des excursions sur les Grands Bancs aux nouvelles frégates qui font l'admiration des spécialistes navals du monde entier au lieu de les laisser aller plus loin et, si l'on veut pousser davantage la plaisanterie, d'avoir des armes sans balles ou des véhicules blindés de transport des troupes qui ne fonctionnent pas.

Nous ne pouvons nous permettre cela sans mettre en jeu la défense de notre pays et nos intérêts primordiaux. Nous devons agir le plus efficacement possible. Nous avons décidé de prendre les décisions difficiles que les gouvernements précédents ont esquivées, faisant ainsi preuve d'une irresponsabilité flagrante.

Le pourcentage des dépenses de l'État que représente le budget des Forces canadiennes est passé d'environ 24 p. 100 en 1963–1964, à environ 8 p. 100 aujourd'hui et il baissera encore, le nombre de militaires en uniforme étant passé de 130 000 à environ 77 000 ou 78 000. Il baissera encore en raison des compressions déjà annoncées par le gouvernement précédent. Ces compressions sont appliquées dans l'ensemble du système.

Nous devons prendre des décisions. De toute évidence, le gouvernement aimerait que le comité lui dise jusqu'où il peut aller au chapitre des compressions tout en ayant une défense crédible. Si l'on va trop loin, que pourra–t–on faire et que devra–t–on renoncer à faire?

Pendant 30 ans, nous avons sacrifié du personnel en uniforme sans faire de compressions équivalentes au niveau de l'infrastructure et de la capacité. Nous avons une capacité et une infrastructure administratives et physiques qui sont démesurées par rapport à nos forces armées actuelles plus modestes.

Comme le savent tous les gens d'affaires, quiconque voit sa part de marché chuter radicalement doit réduire ses frais généraux pour rester en affaires. Contrairement à ce qu'ont essayé de faire certains députés, nous n'essaierons pas de diriger le gouvernement comme s'il s'agissait d'une entreprise privée, car ce n'est pas une entreprise comme les autres. C'est une institution unique qui doit concilier de nombreux intérêts opposés.

Dans l'intérêt des Canadiens, nous devons toutefois essayer de fonctionner le plus efficacement possible. Les compressions que nous annoncerons au chapitre de la défense tiendront compte du déséquilibre toucha
nt l'infrastructure et des frais généraux et administratifs exagérés qui ne cadrent pas vraiment avec le rôle que jouent les forces armées de nos jours.

Nos décisions seront très controversées. Elles auront des répercussions sur toutes les régions du Canada. Je ne saurais trop insister sur la gravité des décisions que nous avons à prendre. Si nous n'agissons pas rapidement, soit dans les semaines qui viennent, nous allons devoir comprimer notre budget de fonctionnement, ce qui paralyserait complètement nos activités. Il se peut aussi que cela nous force à annuler certaines activités à l'étranger, sous réserve de la décision de la Chambre d'envoyer des troupes dans l'ancienne Yougoslavie, de la décision du gouvernement et des avis exprimés à la Chambre.

Je ne pense pas que c'est ce que veulent les Canadiens. Nous devons remplir nos engagements, là ou ailleurs. Nous devons garantir le maintien des services qu'assurent les Forces canadiennes.

Ce serait très difficile. Ce serait très controversé. Je demande donc aux députés, non seulement de l'opposition, mais de mon propre parti, de comprendre la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons.

En procédant de la sorte, nous traiterons les personnes touchées avec beaucoup de délicatesse en allant au–delà de ce que prévoient les conventions collectives. Nous ferons tout ce qui est possible de faire pour atténuer le choc des changements sur le plan humain. Quant aux collectivités touchées, ce sera très difficile. Certaines pourront absorber les pertes d'emplois et le déclin de l'activité économique, mais pas d'autres. Nous ne voulons pas provoquer la dissolution de collectivités entières.

• (1040)

Même si les moyens financiers du gouvernement sont gravement réduits, nous travaillerons avec les provinces, les collectivités, les députés et les entreprises en cause pour garantir que les installations des bases qui seront fermées servent à d'autres fins. Qu'il s'agisse d'entreprises commerciales, de projets communautaires ou de travaux publics, nous veillerons le plus possible à ce que l'activité économique ne soit pas annihilée, mais maintenue dans une certaine mesure.

Cela dit, il n'y aura pas d'autres Summerside. Nous ne pouvons pas nous le permettre. L'ex–gouvernement—je ne veux pas manquer de respect à mes collègues de l'Île–du–Prince–Édouard, il y en a un ou deux à la Chambre aujourd'hui—a fermé la base, ce qui a provoqué un tollé. C'est compréhensible. La compensation que la population de l'île a reçue était généreuse comparativement à ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Nous ne disposons tout simplement pas des centaines de millions de dollars pour renflouer l'économie.

Je veux profiter de l'occasion pour dire aux députés pourquoi nous procédons de cette façon. Nous devons le faire maintenant pour préserver la capacité de combat de nos forces, mais sans toutefois préjuger de l'issue de l'examen des activités de la défense.

Si nous mettons l'équipement en réserve, si nous réduisons les opérations, il y aura toujours des pertes d'emplois. Par ailleurs, lorsque l'examen de la politique de défense sera terminé, que les membres du comité auront beaucoup travaillé et qu'ils préconiseront une orientation, nous devrons dire que nous ne pouvons pas l'accepter parce que nous nous sommes débarrassés de cet équipement, que nous avons éliminé cette unité des forces armées et que, pour la rétablir, il faudrait des centaines de millions de dollars.

Je pense qu'en agissant comme nous le faisons, le comité mixte et les autres parties à cet examen pourront en arriver à une politique satisfaisante, de sorte que, à la fin de l'année, nous ayons une capacité de combat qui nous permettra de remplir le mandat confié par le comité.

Je demande donc aux députés de faire preuve de coopération lorsque nous annoncerons nos compressions budgétaires. Mes collègues et moi serons là pour expliquer aux régions ce que nous sommes en train de faire et pour essayer d'atténuer l'impact. Nous ferons tout notre possible pour aider les collectivités. Or, le temps est venu de s'attaquer à ces questions très difficiles. Nous devons le faire maintenant. Nous ne pouvons attendre plus longtemps.

Je prends un peu plus de temps que prévu et je m'en excuse auprès des porte–parole de l'autre côté. J'en ai probablement dit plus à la Chambre que je n'en ai dit aux membres du Cabinet. Ils sont réunis en haut, et il faut que j'aille y défendre mon dossier. Il est quelque peu inhabituel que la Chambre assiste à un discours plus long sur la défense que celui adressé aux membres du Cabinet. Ils sont maintenant réunis, et je dois m'excuser auprès des députés d'en face de ne pouvoir être présent pour entendre ce qu'ils ont à dire à ce sujet. Mon secrétaire parlementaire est là et, comme vous le savez, c'est un ancien de la marine canadienne. Il prendra des notes et me rendra compte de tout ce qui aura été dit à la Chambre aujourd'hui.

Pour terminer, le gouvernement veut tout savoir au sujet de la politique de défense, de nos relations multilatérales, de l'OTAN, du NORAD—l'Accord du NORAD qui doit être renégocié, je crois bien, en 1996. Nous voulons que le comité soit absolument libre d'examiner les questions qu'il veut. Nous voulons être raisonnables, et j'espère, bien entendu, que les députés le seront également. Nous nous réunirons avec le comité des affaires étrangères. Je vois que mon collègue de Toronto, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, est en train de suivre le débat. Il va, de toute évidence, y avoir des chevauchements, mais nous tiendrons des réunions mixtes pour veiller à ce qu'il n'y ait pas duplication des travaux.

Je fais confiance aux députés des trois partis qui sont membres du comité de la Chambre des communes. Ils connaissent bien la question. Ils sont déjà intervenus dans le débat sur les essais des missiles de croisière, sur la Bosnie et sur notre rôle de maintien de la paix. Ce sont des personnes bien informées et sincères, qui veulent une politique canadienne de défense satisfaisante pour tous et dont nous pourrons être fiers. Ils ne cherchent pas la bisbille.

Les Forces canadiennes ont une excellente réputation. Et cela fait des décennies. Cela remonte à notre participation aux guerres mondiales, à la guerre de Corée et à toutes nos opérations de maintien de la paix. Nous venons tout juste d'envoyer une mission d'enquête dirigée par des représentants du ministère des Affaires étrangères. Des militaires haut gradés évaluent actuellement la situation en Bosnie, parce que nous devons décider très rapidement si nous envoyons ou non d'autres soldats dans cette région. Les commentaires au sujet du comportement des soldats canadiens sont extrêmement positifs.

• (1045)

Je n'aime pas reprendre les propos d'un des belligérants, mais un général serbe, parlant de nos troupes en poste à Srebrenica, a dit ceci: «Nous voulons que les Canadiens restent. Nous leur faisons confiance. Nous les aimons bien». C'est peut–être le seul point sur lequel s'entendent les trois factions en Bosnie, c'est–à–dire que les soldats canadiens sont probablement les meilleurs soldats qui relèvent du commandement des Nations Unies.

Nous avons une institution dont nous pouvons être fiers et des soldats fantastiques. Dans un sens, il est honteux que nous n'ayons pas su mieux reconnaître les efforts accomplis par nos forces armées depuis tant d'années. Le dernier gouvernement a eu, à leur égard, un comportement des plus répréhensibles. Il a publié un Livre blanc sans tenir de consultations publiques. Il a fait des réductions ici et là, un peu partout, sans aucune raison ni logique, opérationnelle ou militaire. Cela a certainement nui au moral des forces armées.

Nous avons cependant des professionnels qui savent à quoi s'attendre, en ce qui concerne les réductions dans le secteur de la défense, mais qui font vraiment confiance au Parlement, au public canadien dont l'attitude est en train de changer, et au gouvernement qui essaie de se montrer juste et honnête avec eux afin de leur permettre de remplir leur mission dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter l'honorable ministre de la Défense de son exposé. Toutefois, durant l'élaboration de mon exposé, j'exprimerai quelques divergences d'opinions avec l'honorable ministre.

Je ne sais trop s'il faut remercier le gouvernement d'avoir suscité la révision de la politique de la Défense nationale dans le cadre d'une motion visant à créer un comité mixte pour étudier le document provenant du ministère de la Défense intitulé *Examen de la politique de défense du Canada*.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement des raisons militant en faveur d'un tel comité mixte ou des arguments militant contre la formation d'un tel comité. Il me semble que le rôle du Comité permanent de la défense est justement de remplir en tous points les mandats que l'on veut confier à ce nouveau comité. Sans vouloir faire redondance, n'est–ce pas là un autre mode de duplication et de chevauchement qui ne pourrait qu'en-

traîner une perte de temps dans la prise de décision que la population québécoise et canadienne réclame à grands cris?

De plus, ce nouveau comité aura les mêmes mandats consultatifs: mandat de convoquer des témoins, mandat d'engager des consultants, mandat de faire imprimer des documents. Il aura aussi le pouvoir, comme le disait M. le ministre, de se déplacer à travers le Canada pour recueillir des informations nécessaires permettant de prendre des décisions éclairées.

Tout, dans la structure et le fonctionnement de ce comité, n'est qu'une duplication du Comité permanent de la défense qui entraînera des coûts additionnels qui, sans être exorbitants, seront mal vus et incompris par la population québécoise et canadienne.

On ne cesse de répéter qu'il faut réduire les dépenses du gouvernement, rendre plus efficace l'appareil administratif et, ce que tout contribuable demande, simplifier pour rendre productifs et économiques les intervenants parlementaires. Et voilà que l'on ajoute à la lourdeur de l'appareil gouvernemental, et ça, j'ai beaucoup de difficultés à l'admettre. Chacun de nous, collègues parlementaires, devrait, dans la mesure de ses connaissances et de son travail, tenter de diminuer toute dépense inutile, si petite soit–elle, pour prouver à ceux qui nous ont élus que la situation financière est très critique et que chacun de nos gestes doit justifier l'engagement que tous les partis ont pris envers leurs commettants.

L'idée d'un tel comité mixte, après une analyse plus approfondie, me fait rejeter l'idée d'une telle duplication d'énergie humaine, de temps et aussi d'argent. M. le ministre de la Défense nous a dit précédemment que les députés avaient beaucoup d'occupations et il souhaite ajouter à leurs occupations en ajoutant un comité additionnel qui aura les mêmes mandats qu'un comité déjà formé.

• (1050)

Je me répète pour dire que c'est le mandat du Comité permanent de la défense de se saisir du document de l'honorable ministre, de l'analyser et de faire les recommandations les plus éclairées. Le Comité permanent peut inviter tout spécialiste, qu'il soit militaire ou spécialiste en politique étrangère, pour poser les questions pertinentes afin d'élaborer une politique de défense dont il fera rapport au gouvernement. À nouveau, les membres du Comité permanent qui font partie du comité mixte, pourront avoir les mêmes spécialistes, poser les mêmes questions et, sans nul doute, avoir les mêmes réponses. Si c'est cela l'efficacité dans la prise de décisions, alors je comprends très bien pourquoi le Canada est si endetté.

Par contre, je vois un avantage certain à la présentation de cette motion, c'est qu'elle permettra aux parlementaires de cette Chambre de devoir discuter de la motion présentée et d'argumenter sur la politique de défense du Canada, qui est souvent pointée du doigt par la population, les médias, les élus et le vérificateur général.

Je pense que chacun d'entre nous souhaitons un débat d'idées, mais aussi une critique exhaustive de la réalité de la défense nationale. Nous devons toucher à tous les aspects de ce dossier. Les aspects impliquant nos engagements avec l'OTAN, les Nations Unies et les États–Unis sont des facteurs prépondérants dans la révision de notre politique. En effet, nous savons que ces dernières années ont amené des changements majeurs dans l'échiquier mondial, que tous les pays membres de l'OTAN ont révisé, puis modifié leur politique de défense, les États–Unis, la Grande–Bretagne et la France ont enclenché de nouvelles approches. Le Canada a suivi le même processus partiel, en dévoilant, en 1992, un nouvel énoncé de sa politique de défense.

Cette nouvelle tendance s'est traduite par trois axes dans le réajustement des politiques de la défense. Tous les pays, dans un premier temps, ont diminué les budgets consacrés à la défense, entraînant comme conséquence une diminution de l'industrie militaire tant dans ses marchés que dans sa production. Cet état de fait a durement touché les pays producteurs d'armes, dont le Canada, qui a perdu des milliers d'emplois. Bien entendu, le Québec a écopé lourdement, car une bonne partie de l'industrie militaire canadienne était centrée dans la région de Montréal.

Le second axe est plutôt de matière stratégique en évaluant les sources de menace extérieure suite à la diminution des conflits bipolaires Est–Ouest. Cette évidence de tension étant quasiment disparue, la menace de conflit régional, voire local, a pris une ampleur évidente que les nouvelles politiques de défense ne peuvent ignorer. Le Canada a emboîté le pas en partageant cette vision avec ses alliés.

Comme troisième axe, c'est la transformation progressive des institutions internationales, tels l'ONU et l'OTAN, dont les missions politiques et stratégiques sont en pleine révision.

Dans le champ de nos relations extérieures avec les pays étrangers, il faudra se souvenir que le rôle des Casques bleus a été longuement discuté sur la situation en Bosnie et sur les missions de paix canadiennes, et l'honorable ministre de la Défense en a parlé abondamment dans son discours ce matin. C'est pourquoi je ne m'attarderai pas longuement sur cette question.

D'autres aspects concernant la révision de la politique de défense nationale sont tout aussi importants, mais beaucoup plus près de nous et de nos commettants, c'est–à–dire l'aspect national et l'aspect financier.

L'aspect national se situe au niveau d'interventions intérieures. Quel rôle voulons–nous confier à nos militaires à l'intérieur du territoire? Devront–ils participer davantage à la sécurité intérieure? Devront–ils protéger tout notre littoral contre d'éventuels envahisseurs? Devront–ils participer plus activement à la lutte antidrogue? Devront–ils collaborer au contrôle des pêches dans les eaux territoriales? Devront–ils participer davantage au sauvetage en mer et en montagne? Devront–ils aider la population lors de tout sinistre?

Lorsque nous aurons clarifié le rôle et le mandat à confier à la Défense nationale, alors seulement nous serons en mesure de déterminer les effectifs et les équipements requis pour bien réaliser le mandat confié.

Cependant, il m'apparaît prématuré d'évaluer et d'analyser ce que seraient les changements de la politique de défense tant que le ministre des Affaires étrangères, en collaboration avec le ministre de la Défense, n'aura scruté attentivement nos engagements dans NORAD, nos engagements avec l'OTAN, ainsi que

notre participation dans les missions de paix avec l'ONU. D'ailleurs, le ministre a parlé précédemment qu'il va y avoir des rencontres entre le ministère des Affaires extérieures ainsi que le ministère de la Défense nationale. Donc, tant que les conclusions ne seront pas parvenues à la Chambre, il est difficile de prévoir quelle direction va prendre la politique de défense du Canada.

• (1055)

Alors seulement on pourra déterminer quels seront les effectifs nécessaires et cela devrait se faire avec la collaboration des autorités militaires pour cerner les besoins futurs. Je pense que dans un tel contexte, nous ne pouvons nous pencher sur de grandes orientations mais plutôt en ce moment scruter les points administratifs et tenter d'en extraire les réelles implications.

Comme canevas de départ, le Bloc québécois suggère d'évaluer les programmes de coupures déjà enclenchés, soit la diminution des effectifs, la diminution des officiers et la fermeture de certaines bases; comprendre les raisons de tout équipement militaire, soit l'achat et l'entretien, en déterminer la pertinence avec l'aide des militaires, et faire les choix nécessaires; éviter que les milliards dépensés pour l'achat d'équipement le soient dans le seul but de développement régional à des coûts souvent plus grands que si on y allait par compétence et expertise. En dernier lieu, forcer le ministre à repenser sa politique d'achats militaires au complet, tel que signalé à maintes reprises par le vérificateur général.

Ici, monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de citer quelques exemples de cette politique d'achat qui a coûté si cher aux payeurs de taxes et qui, si elle n'est pas modifiée, coûtera encore très cher.

En effet, le dernier contrat de la modernisation des destroyers fut accordé à la compagnie Litton Systems, de Toronto, qui n'avait aucune expertise navale. Le contrat de deux milliards accordé à la compagnie Litton Systems a coûté inutilement de l'argent, car cette compagnie n'a pu respecter ses engagements vu son manque d'expertise navale.

Pourquoi logiquement ne pas avoir accordé la modernisation de ces destroyers à la firme MIL Davie, de Lauzon, qui les avait construits et qui en connaissait parfaitement les composantes et qui avait l'expertise nécessaire pour respecter les engagements?

Un autre exemple est le contrat de 250 millions de dollars pour la construction de véhicules sur chenilles à une compagnie de Colombie–Britannique qui s'est tournée vers un modèle de fabrication suédoise alors que Bombardier fabrique de tels modèles de véhicules à chenilles depuis des décennies. Si par exemple ces contrats avaient été accordés à des firmes d'expérience dans chacun de leurs domaines, il y aurait eu des économies et c'est vers cela que tout gouvernement doit tendre.

Dans le rapport du vérificateur général de 1992, il est fait mention de problèmes de fonctionnement extrêmement importants, notamment au niveau des politiques reliées à la gestion de programmes d'acquisition d'armement ou d'équipement militaire. Les nombreuses difficultés qui sévissent dans ce domaine sont responsables de fouillis gigantesques, ralentissant le traitement du dossier et monopolisant des ressources en personnel très considérables. Plusieurs recommandations font état de ces problèmes reliés au personnel et surtout au système de gestion des programmes du ministère de la Défense.

Dans sa recommandation 17.25, le vérificateur général dénonce carrément le système de gestion des programmes en expliquant que ce système, en plus d'être inefficace, représente une charge de travail gigantesque. Le vérificateur s'explique ainsi et je le cite: «Premièrement, ce processus encombrant représente une importante charge de travail additionnelle pour le personnel. Notre analyse de tous les projets de plus de 10 millions de dollars cités dans le programme des services de la défense au mois de février 1991 révèle qu'il faut en moyenne 1 109 jours entre le moment où le projet est mentionné pour la première fois dans la base de données du ministère et celui ou l'énoncé de l'insuffisance est approuvé. Il faut en moyenne 1 107 jours pour approuver la Proposition de planification du programme, 1 608 jours pour la Proposition de développement du programme et 1 332 jours pour la Proposition de changement au programme, et enfin 394 jours avant que le Conseil du Trésor donne son approbation finale. Les délais majeurs entre les divers stades du système de gestion du programme de la Défense et le nombre de fois où l'on modifie et l'on fait circuler à nouveau les documents donnent une bonne idée des ressources nécessaires en personnel.»

Avec autant d'embûches, d'obstacles et d'engorgements, le vérificateur général estime qu'une infime partie des programmes passe bel et bien par toutes les étapes de ce processus incroyable et inefficace.

• (1100)

Il signale, entre autres, que toutes modifications au Programme d'acquisition de matériel de défense, et elles sont nombreuses—pensons entre autres aux contrats des frégates et aux différends entre le ministère de la Défense, la St. John's Shipbuilding du Nouveau–Brunswick et la MIL Davie de Lauzon—alourdissent encore davantage ces procédures déjà beaucoup trop longues et pénibles qui coûtent si cher aux contribuables.

Les coûts d'un pareil système de gestion ne peuvent être isolés puis analysés exclusivement. Il demeure néanmoins que des ressources considérables sont mises à contribution et que ces ressources, loin de faciliter la tâche du gouvernement, la compliquent davantage, à ce point que désormais, le gouvernement lui–même se soustrait à ce processus complexe et accorde directement aux entreprises de lucratifs contrats, comme ce fut le cas avec les hélicoptères de transport tactique donnés à Bell Hélicoptère de Mirabel et le véhicule tout–terrain de transport léger donné à Western Star.

Je pense que si le vérificateur général signale des lacunes aussi graves, comment se fait–il que le Parti libéral ne parle aucunement de s'y attaquer? Aucune entreprise ne pourrait survivre et serait vouée à la faillite avec un tel système.

Un autre exemple de laxisme administratif ou de processus bizarrement coûteux est le nombre anormalement élevé de hauts gradés dans l'armée canadienne. Comment comprendre que notre armée ne comprenne que 9 370 simples soldats, alors que

nous retrouvons 32 999 caporaux et 7 631 capitaines. Il existe dans notre armée presque autant de capitaines que de simples soldats. Sur un total de 77 975 militaires, l'armée canadienne ne compte que 9 370 soldats, ce qui en fait l'armée la plus gradée au monde, toute proportion gardée, et aussi nécessairement la plus dispendieuse.

Ne serions–nous pas en droit de nous questionner sur la pertinence de tant de grades qui sont coûteux? Est–ce qu'il ne vaudrait pas mieux avoir moins d'officers et, avec l'économie ainsi générée, permettre peut–être de mieux équiper nos soldats? Une telle proportion dans les dépenses impose indiscutablement des corrections dans ses pertes budgétaires.

Après avoir exposé cette problématique du personnel, je veux parler de la problématique des infrastructures, soit la fermeture des bases militaires. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire canadienne que le gouvernement doit fermer des bases militaires. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs bases furent fermées. Ce fut également le cas vers les années 1960 et vers les années 1970 et aussi vers les années 1988–1989, dernièrement donc, alors que le gouvernement conservateur fermait plus de 13 bases et stations à travers le pays.

Malgré tout ce remue–ménage, les infrastructures de la défense sont encore beaucoup trop grosses, compte tenu du volume de ses troupes. Alors que le personnel militaire des Forces armées canadiennes atteint à peine 78 000 militaires, les infrastructures de l'armée à travers le Canada sont suffisantes pour acceuillir environ 140 000 soldats. Il va de soi que de nouvelles coupures s'imposent, d'autant plus que plusieurs bases militaires sont désuètes et qu'elles coûtent de plus en plus cher à entretenir. Enfin, leurs fonctions stratégiques ne sont plus les mêmes que lorsqu'elles furent construites de sorte que tous ces éléments obligent le gouvernement à faire un choix et à imposer une nouvelle vague de fermetures.

Dans les derniers jours de son rôle d'opposition officielle, le Parti libéral, et au cours de la dernière campagne électorale, a pris position à l'égard de telles fermetures. Il a proposé en retour des garanties formelles et concrètes à l'endroit des localités et des communautés qui seraient touchées par de telles mesures. D'ailleurs, précédemment, le ministre de la Défense a glissé quelques mots en ce qui concerne le processus à suivre pour les fermetures préconisées.

Des promesses de reconversion des bases militaires désaffectées en centres d'entraînement pour les Casques bleus ont été concoctées dans le livre rouge. La plan libéral de reconversion de la Défense dévoile à cet effet une stratégie de reconversion exclusivement orientée en prolongement de la politique extérieure du Canada qui voit dans les Casques bleus une base politique sur laquelle le Parti libéral mettra beaucoup d'efforts.

Le plan de reconversion des bases désaffectées en centres d'entraînement des Casques bleus est un élément qui semble important dans la politique extérieure du Parti libéral et le communiqué de presse du 26 mars 1993 était très explicite à cet égard. Il ne faut donc pas minimiser cette orientation politique et s'attendre à des initiatives du présent gouvernement en ce sens.

Il importe, à ce stade du débat, de dénoncer le recours à un débat spécial sur la politique nationale de défense alors que le gouvernement lui–même n'a pas encore dévoilé son nouveau livre blanc sur la défense.

• (1105)

Cette position tient autant pour la question des coupures dans les bases militaires que pour la question des armes d'entraînement des Casques bleus.

Or, l'initiative des centres d'entraînement des Casques bleus, nous ne pouvons, nous, le Bloc québécois, l'approuver, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est utopique de croire que les pays du monde entier ou membres de l'OTAN viendront s'entraîner dans des centres de ce type. Qui va payer les frais de déplacement des troupes et le transport des équipements des troupes internationales qui viendront s'entraîner ici? L'ONU n'a pas les ressources nécessaires pour défrayer de tels coûts. De plus, les délais de ce genre de mission internationale sont toujours extrêmement serrés. Comment concilier ces délais avec un séjour dans des centres d'entraînement canadiens qui occasionneront des délais encore plus longs?

Deuxièmement, comme M. le ministre le mentionnait tout à l'heure, il est prouvé que les Casques bleus canadiens sont parmi les mieux entraînés au monde. Donc, pourquoi créer un centre d'entraînement, alors que nos troupes jouissent déjà de conditions exceptionnelles d'entraînement sur leurs bases déjà existantes? Pourquoi faudrait–il débourser de nouvelles sommes d'argent pour délocaliser nos troupes qui s'entraînent déjà sur place, et à bien meilleurs frais, en vue de missions internationales?

Troisièmement, il est malhonnête et hypocrite de faire croire à la population que la création d'un centre d'entraînement n'entraîne pas de coûts supplémentaires au gouvernement canadien. Comment peut–on faire croire que, d'un côté, on coupe dans les dépenses du ministère de la Défense nationale, et de l'autre côté, on garde les bases militaires désaffectées ouvertes pour des entraînements de militaires Casques bleus. Un tel discours est contradictoire et mérite d'être contesté par le Bloc québécois.

Quatrièmement, les bases militaires du Québec, Valcartier en particulier, jouent un rôle très important dans la préparation des troupes canadiennes à ces missions de paix internationales. Encourager la création de centres d'entraînement pour les Casques bleus—à Cornwallis, par exemple—signifie explicitement la fin de ce type d'activité en territoire québécois et la perte de ressources économiques considérables. Il faut à tout prix que nous nous opposions à de telles mesures, car c'est la base même de l'activité du ministère de la Défense sur le territoire québécois qui risque d'en être affectée.

La véritable solution pour compenser les communautés qui seront affectées par les coupures des dépenses militaires demeure la mise sur pied de comités de reconversion militaire. La réussite de ces projets de reconversion repose exclusivement sur la prise en main, par les gens du milieu, des moyens économiques offerts par l'État pour compenser les pertes encourues par l'arrêt des activités militaires et stimuler la diversification économique de la région affectée par ces changements.

Nous vous proposons de prioriser les intervenants locaux et régionaux dans le processus de reconversion des bases militaires. Ces intervenants du milieu sont ceux qui sont les plus susceptibles de savoir comment optimiser les ressources et comment statuer sur les projets de diversification économique; et d'élaborer un plan de réaffectation économique des bâtiments et des installations qui seront fermés par le ministère de la Défense nationale pour ensuite réintégrer les infrastructures existantes aux projets de renouvellement économique mis en place par les intervenants locaux.

Il faut que les aspects de gestion, de préparation et de planification des programmes soient cédés aux intervenants du milieu, pour éviter que le gouvernement fédéral centralise trop, encore une fois. De toute façon, il y a plus de chances que les projets retenus par les gens du milieu soient plus valables que ceux qui pourraient émaner du gouvernement fédéral. D'ailleurs, une approche centralisée risquerait de provoquer des coûts excessifs et favoriserait à nouveau la bureaucratisation de l'intervention gouvernementale. Le cadre d'intervention du gouvernement fédéral ne doit donc pas nuire aux initiatives locales et communautaires.

En conclusion, le Bloc québécois réitère son engagement à l'endroit des coupures qu'il faut faire dans le budget du ministère de la Défense. Dans mon exposé, j'ai signalé plusieurs dépenses douteuses au système de gestion coûteux et exigeant, et il n'est pas farfelu de croire, comme le pense le vérificateur général, que de sévères modifications s'imposent dans ce secteur.

Finalement, en ce qui concerne la fermeture des bases militaires, la liste des critères de fermeture déjà établis depuis de nombreuses années doit se faire d'une façon rationnelle et indéfectible. Lorsque l'on regarde sur le plan de l'infrastructure, il est important de se rappeler que le Québec ne recueille que 13 p. 100 des valeurs d'immobilisation du ministère de la Défense. Il serait donc mal venu de croire que les bases au Québec puissent encore être diminuées, car ce ne serait qu'aggraver l'injustice existante envers le Québec dans ce domaine. De plus, les bases de Bagotville, Valcartier, Saint–Jean et Montréal sont opérationnelles et indispensables dans le fonctionnement militaire, car elles représentent l'entité minimale requise au Québec.

• (1110)

Pour terminer, je veux signaler à nouveau mon désaccord envers la motion de formation d'un comité mixte, et exhorte plutôt le gouvernement et le ministère de la Défense à simplifier, plutôt que compliquer, le processus d'étude et d'examen de la politique de défense.

Je souhaite que le ministre ait le courage politique nécessaire afin de rationaliser la gestion de ce ministère avec honnêteté intellectuelle et collaboration éclairée de tous les intervenants.

Je salue, en terminant, l'engagement qu'a pris l'honorable ministre dans son discours pour réaliser la rationalisation tant souhaitée par tous.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je félicite le ministre de la Défense nationale à propos de son exposé de ce matin. Même si je ne partage pas certains éléments qu'il a fait valoir dans son discours, je tiens également à féliciter mon collègue du Bloc québécois.

Je signale que le Parti réformiste est tout à fait favorable à l'idée d'un examen de notre politique de défense. Voilà un exercice absolument nécessaire que le Canada n'a déjà que trop tardé à entreprendre.

Mon parti souscrit également à la création d'un comité mixte, donc composé de représentants de la Chambre des communes et du Sénat. Si j'ai bien compris, ce dossier serait confié en fait à deux comités, qui pourraient fusionner en un seul.

Le savoir–faire dont a fait preuve le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères dans son rapport de 1993 sur la participation canadienne aux opérations de maintien de la paix illustre bien le précieux concours que l'on peut espérer du Sénat. Il est de raison que plusieurs avis valent mieux qu'un, surtout s'il s'agit d'avis provenant de personnes bien informées. On obtiendra ainsi toute une gamme de points de vue.

Pour l'heure, le comité comprend plus de représentants de l'Est que de l'Ouest. J'ose espérer que le Sénat y nommera plus de gens de l'Ouest afin que le comité ait une représentation vraiment nationale.

Mon parti souhaite vivement la production de documents qui puissent faire l'objet d'échanges avec d'autres comités parlementaires. Nous pensons qu'il est important que le comité des affaires étrangères soit invité à participer à cet exercice. Il y a manifestement son mot à dire. Nous pensons également qu'il faille solliciter la collaboration du comité de l'industrie, afin de voir comment nous pouvons aider l'industrie de la défense à prendre le prochain tournant et à se reconvertir dans le meilleur intérêt du Canada.

Comme le ministre l'a dit, avec la fin de la guerre froide, un vif soulagement a envahi notre pays et le monde tout entier: l'énorme menace qui pesait sur nous depuis toutes ces années a disparu. Dans une large mesure, c'était vrai. Le Pacte de Varsovie avait vécu et il n'y avait plus cette menace de consolidation ou de mainmise sur l'Occident.

Cependant, des événements récents ont montré qu'il subsistait d'autres dangers. Nous sommes maintenant confrontés à un monde plus volatil. Le nationalisme refait surface dans bien des régions du globe, dont l'ancienne Union soviétique. C'est ainsi que des conflits locaux ou élargis peuvent éclater dans cette région.

Nous connaissons les terribles conséquences des conflits ethniques et religieux comme ceux qui secouent à l'heure actuelle l'ancienne Yougoslavie. Il serait donc faux d'affirmer que le monde est un endroit plus sûr maintenant. En fait, je pense qu'il est probablement plus dangereux à la suite de la disparition du pacte de Varsovie qui contrôlait la situation avec une main de fer.

On doit également se préoccuper de la menace terroriste croissante. Des armes modernes sophistiquées peuvent tomber entre les mains de pratiquement n'importe qui dans le monde entier,

car certains des pays qui en possèdent manquent quelque peu de devises étrangères et risquent d'être tentés par des offres d'achat. En tant que pays indépendant, nous devons être conscients de cette situation et prêts à faire face à une menace terroriste.

● (1115)

Il faut se demander, je crois, si nous entrons dans une ère d'instabilité permanente ou si cette période de troubles et de conflits n'est que passagère. La réponse n'est pas facile à trouver bien entendu et nous allons devoir attendre la suite des événements pour voir ce qui va se passer. Je crains que ces conflits ne se prolongent plus longtemps que nous ne le souhaiterions.

Depuis toujours, les priorités du Canada en matière de défense sont d'abord et avant tout le respect de notre souveraineté; puis, la conclusion d'alliances mutuelles; l'aide au pouvoir civil; le maintien de la paix; et enfin, les opérations de recherche et de sauvetage. Dans le cadre de cet examen de notre politique en la matière, rien ne devrait être sacré; nous devrions examiner tous nos objectifs pour décider si nous souhaitons les poursuivre ou modifier nos priorités et pour déterminer si nous avons les moyens de faire ce que nous disons vouloir réaliser.

Ainsi, les opérations de recherche et de sauvetage sont pratiquement tenues pour acquises. Les gens considèrent que les forces de défense doivent être là pour aider les gens en mer, pour retrouver ceux qui se perdent et pour prêter assistance aux survivants d'écrasements aériens et le reste. Cependant, la question qui se pose est celle–ci: l'armée est–elle la mieux placée pour le faire ou est–il possible qu'un organisme civil engagé à contrat puisse s'en charger à moindres frais? Je pense qu'on doit réfléchir à la question.

Il faut tenir compte des besoins nationaux du pays, de notre capacité de faire respecter notre espace aérien, de repérer les gens qui y pénètrent et de surveiller leurs déplacements; ainsi que de contrôler nos frontières. Il s'agit de protéger le pays contre la contrebande, la pollution délibérée, l'immigration illégale, le trafic de stupéfiants et la surpêche. Là encore, on doit se demander quelle part de ces responsabilités les forces armées doivent assumer et dans quelle mesure il serait possible d'en confier certaines à d'autres organismes entièrement ou en partie.

Nous devons également tenir compte des besoins et souhaits du Canada sur la scène internationale, notamment en ce qui a trait aux alliances. Le Canada est membre de l'OTAN depuis 1949. Cette organisation s'est révélée être une entreprise très utile puisqu'on lui doit, à mon avis, l'écroulement du Pacte de Varsovie. L'OTAN a mis un frein à l'empiétement de l'Est sur le territoire de l'Ouest. Même si l'OTAN peut être considérée comme une entreprise de grande envergure relativement inefficace et très coûteuse, elle aura néanmoins atteint son objectif et je crois qu'on doit lui en reconnaître le mérite.

Le NORAD fait presque figure, aux yeux de certains, d'organisme qui a fait son temps. Pour ma part, j'estime que toute évaluation de cet organisme doit être teintée d'une grande prudence car le NORAD joue aussi un rôle accessoire de protection de l'espace aérien, que nous ne saurions négliger qu'à nos risques et périls.

En raison de la prolifération actuelle d'armements sophistiqués dans le monde, il est très probable que certains pays finiront par posséder des missiles stratégiques contre notre voeu. Le NORAD n'a pas été conçu pour servir de bouclier contre ces armes, mais il pourrait certainement déceler leur lancement et déterminer leurs cibles probables. C'est un peu ce qu'on a fait lors de la guerre du golfe Persique, quand les renseignements concernant les points de lancement et de frappe des missiles Scud ont été transmis à nos navires dans le Golfe.

Au–delà de ces deux alliances de défense mutuelle, nous devons tenir compte du rôle croissant du Canada dans le bassin du Pacifique. Le Canada se verra–t–il dans l'obligation d'adhérer à une quelconque alliance de défense avec des pays de cette région?

Le Canada participe depuis leurs débuts aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Une majorité de Canadiens se prononcerait probablement en faveur de la poursuite de notre participation. Nous devrons cependant examiner très sérieusement les activités dans lesquelles nous voulons nous engager et combien nous sommes prêts à dépenser pour le faire. Car il faut non seulement déployer le personnel mais aussi assurer sa formation et son transport et répondre à ses besoins après son retour au pays.

Pour revenir à la guerre du Golfe et ailleurs où le Canada avait des engagements, nous avons actuellement des navires dans le golfe Persique, dans la mer Rouge, dans le golfe d'Aden, dans l'océan Indien et dans la mer Adriatique.

● (1120)

Il faut bien prendre conscience qu'aujourd'hui, plus de 44 pays utilisent une flotte mondiale de plus de 700 sous–marins, et que 150 de ces appareils sont actuellement en construction.

Le sous–marin est devenu une arme de choix pour de nombreux pays, parce que son utilisation coûte relativement peu cher et que sa capacité de contrôler les circonstances environnantes est assez prodigieuse. Par exemple, au cours de la guerre des Malouines, un seul sous–marin britannique avait bloqué la flotte argentine au complet, l'empêchant de prendre part au combat.

Par conséquent, nous devons y penser très sérieusement. Quand nous déploierons nos forces navales, agirons–nous en tant que nation capable d'assurer sa propre protection ou le ferons–nous plutôt aux côtés d'une force qui s'ajoutera à notre protection? C'est la décision que nous devons prendre.

Nous participons actuellement à une mission d'aide humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. Cette mission suscite beaucoup de craintes chez les Canadiens, qui se demandent si ce type d'intervention est vraiment efficace et si les Canadiens devraient maintenir leur engagement à cet égard.

Nous devons aussi, bien sûr, tenir compte de la volonté des Canadiens d'intervenir pour des raisons idéologiques, par exem-

ple lorsque les droits de la personne sont continuellement violés dans un pays et que la population croit que le Canada devrait agir. La mission en cours en Haïti nous vient à l'esprit, sur ce point.

Finalement, nous devons penser à la menace du terrorisme, que j'avais mentionnée tout à l'heure. Il est très probable qu'une grave menace terroriste se posera éventuellement. Le Canada n'en sera pas nécessairement la cible. Cette menace pourrait peser contre l'un de nos voisins ou de nos alliés, mais elle pourrait aussi être tournée contre nous, et nous devons être prêts à faire face à une telle éventualité.

Selon le document d'orientation en cause, nous devons, au cours de cette étude, nous demander si le Canada doit établir et maintenir, au moindre coût possible, une force totale prête au combat, composée de forces navales, terrestres et aériennes convenablement équipées, dotées d'éléments d'appui appropriés et pourvue de la formation voulue, afin d'être en mesure d'assurer la défense de sa population et le rayonnement de ses intérêts et de ses valeurs tant au pays qu'à l'étranger.

À mon avis, la réponse sera affirmative, même si nos anciennes priorités devront peut–être changer une fois que nous aurons étudié notre politique de défense. Nous devrions chercher à assurer aux Canadiens les forces armées qu'ils veulent et qu'ils sont disposés à se payer.

Ma perception du rôle que nous devons jouer dans cette étude diffère un peu de celle des Bloquistes, sur un point et peut–être davantage. Je ne sais pas. En ce qui me concerne, compte tenu de l'importance des forces armées et du budget de défense que les Canadiens veulent se donner, il faudrait au moins que les fonds alloués à la défense se limitent aux dépenses de la défense et ne couvrent pas les frais accessoires.

Les avantages sociaux qui sont depuis longtemps associés à la solde et aux listes de paye des militaires viennent après les besoins en matière de défense.

Enfin, l'étude de la politique de défense devrait avoir pour objet de satisfaire les besoins des Canadiens partout au pays, et non seulement d'une région. Je crains que nous cherchions à établir la liste des besoins en matière de défense pour toutes les Forces canadiennes, de l'île de Vancouver à Terre–Neuve et de la frontière américaine au pôle nord.

Nous devrions nous attacher à satisfaire nos besoins le mieux possible dans les limites de nos moyens financiers. Ce devrait être notre but ultime. J'espère que le livre blanc qui paraîtra dans les mois qui suivront la conclusion des travaux et la présentation du rapport final de l'étude tiendra fidèlement compte des constatations que nous aurons faites au cours de l'étude.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans ce débat et j'apprécie la participation des gens d'en face.

L'intervention que vient de faire le député du Parti réformiste était excellente. Il a parlé avec mesure. Il a dit qu'en tant que nation, nous avions des exigences à respecter, notamment pour lutter contre l'insurrection ou la contrebande, pour défendre nos frontières ou pour effectuer des activités de recherche et de sauvetage, et que nous devions nous demander si toutes ces responsabilités devaient incomber au secteur militaire ou si elles ne devraient pas plutôt être confiées au secteur privé. Le Canada s'est taillé une place unique dans le monde en raison de son rôle dans les deux guerres mondiales et dans divers conflits. Outre cette réputation, notre taille, notre base économique et notre géographie ont placé le Canada dans une position particulière dont il faut tenir compte, car il est reconnu en tant que gardien de la paix. Certains se demandent s'il faut parler de maintenir la paix ou de la faire. Là n'est pas la question, puisque notre rôle principal consiste probablement à favoriser la résolution de conflits.

• (1125)

Le député d'en face a fait valoir un excellent argument au sujet des sous–marins. Les sous–marins, les missiles de croisière et les F–18 ont changé la façon de faire la guerre. Le canal de Suez était un point stratégique jusqu'à l'arrivée des sous–marins. Depuis, on se faufile n'importe où dans le monde. Un vecteur à têtes multiples indépendamment guidées sort de l'eau, grâce à une hélice et un tir de roquettes. Il peut se diviser en sept ogives indépendamment guidées. Par conséquent, il importe donc peu aujourd'hui de se demander s'il faut avoir une base à tel ou tel endroit.

Pour ma part, j'attends toujours qu'on réponde à la question du député: quel est notre rôle au juste? C'est en fonction de la réponse que nous pourrions déployer nos effectifs. Bien sûr, la définition de ce rôle exige non seulement l'apport du Comité permanent de la défense, mais également celui des spécialistes des questions militaires.

D'après le ministère de la Défense, nous n'exploitons pas notre système comme une entreprise. Il a raison. Comme l'a dit le député d'en face, nous ne devrions pas faire le commerce d'engins de guerre. Nous sommes peut–être obligés d'en acquérir pour notre propre protection et, comme nous affichons un excédent, nous en vendons un peu partout dans le monde. Et puis on se bat sur la question de savoir qui, de Montréal, Québec, la Colombie–Britannique ou l'Ontario, obtiendra le contrat. Cela ne devrait peut–être pas faire partie du présent débat, étant donné qu'il est question ici de notre position, du genre de matériel dont nous avons besoin et de la façon dont nous allons nous le procurer, compte tenu de nos moyens limités.

J'ai un point à faire valoir et j'espère qu'on en discutera. Beaucoup de députés, dont celui de York–Sud—Weston, ont examiné les dépenses de défense et ont trouvé qu'il y avait beaucoup de généraux et de haut gradés.

Certains disent que notre armée régulière n'étant pas très imposante, il semblerait que nous ayons besoin de ces gens–là pour former des soldats en cas de besoin et que, au plan stratégique, ils occupent les postes qu'il faut à cet égard.

Étant donné que nous sommes toujours allés chercher dans le secteur privé des gens qui ont une expérience militaire et qui, d'ailleurs, en tiennent compte dans le calcul de leurs années de service donnant droit à une pension, il conviendrait peut–être de faire encore appel au secteur privé. Au plan stratégique, nous avons besoin de haut gradés. En fait, toutefois, je ne crois pas que

nous ayons les moyens de nous offrir tous ces généraux et autres haut gradés. Nous encourageons ces gens–là à passer des examens et à toujours rechercher les promotions. Il s'ensuit qu'il y a plus de chefs que d'Indiens. Une technique innovatrice consisterait peut–être à les laisser dans le secteur privé où l'on a besoin de leurs aptitudes de gestionnaire, dans le domaine de la logistique ou dans toute autre spécialité, et à leur permettre de se mêler à l'occasion aux militaires afin de garder la main.

Je félicite les députés d'en face pour leurs interventions. Je sais qu'il y a un autre sous–comité. Je ne sais pas très bien pourquoi. Personnellement, je me moque de savoir quel comité étudiera la question. Tout ce que j'espère, c'est qu'il examine les faits.

Bismarck a dit un jour que seuls les pays de même taille devraient s'allier. Quand on s'allie à quelqu'un de plus grand que soi, on se prépare à avoir des ennuis. On ne peut pas prétendre à la neutralité. On peut être neutralisé, mais on ne peut pas être neutre. C'est la froide réalité du pouvoir et des relations de pouvoir en ce monde. Le Canada est unique. Nous, Canadiens, ne voulons nous battre avec personne. Il se trouve que nous sommes voisins des États–Unis, une force d'envergure mondiale et qui est déployée à l'échelle du monde. Dans ce vaisseau spatial qu'est la Terre, tout est interdépendant. Le conflit qui enflamme un coin de la planète peut s'étendre à d'autres régions, comme cela s'est vu maintes fois, et nous toucher.

Il nous faut examiner cela au plan stratégique et nous y attaquer à notre façon à nous. C'est ainsi que nous devrions procéder, à mon avis.

• (1130)

M. Frazer: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'une question ait été posée. Il s'agissait essentiellement d'une observation. Je suis d'accord avec une bonne partie de ce qu'a dit le député.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais répliquer au député du Bloc québécois qui a soutenu qu'il ne fallait pas créer un autre comité parce qu'il en existe déjà un pour faire le travail. La semaine dernière, le Bloc soutenait exactement le contraire en réclamant la création d'un comité pour étudier le gaspillage et les dédoublements au sein du gouvernement. Aujourd'hui, les bloquistes s'opposent à la création d'un comité qui fera un travail supplémentaire.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle aux députés qu'au cours des périodes de questions et observations, celles–ci ne peuvent être adressées qu'au dernier député à avoir pris la parole. En l'occurrence, il s'agit du député de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Je demande au député de St–Albert d'adresser son observation ou sa question à ce député.

M. Williams: Ma question s'adresse donc au dernier député qui a pris la parole. La circonscription de St–Albert, où j'habite, est située juste à côté d'une importante installation militaire, soit la base d'Edmonton, qui emploie environ 3 300 personnes. C'est une grande base.

Je voudrais vous donner quelques renseignements généraux sur le rôle de cette base. Elle fournit du soutien administratif et technique non seulement aux unités du Commandement aérien, mais aussi aux unités du Quartier général de la Défense nationale, du Commandement des forces terrestres, du Commandement maritime, du Quartier général des Systèmes d'instruction et du Commandement des communications qui sont stationnées à Edmonton. La base est un centre tactique pour l'Aviation canadienne ainsi qu'un centre d'entraînement au parachutisme.

De plus, la base abrite d'autres unités telles que le Centre des opérations aéroportées du Canada, le Dépôt de maintenance des parachutes, l'École de survie ainsi que quatre escadrons aériens. Et ce n'est pas tout, le Centre de recherche et de sauvetage pour l'ouest et le nord du Canada est situé à Edmonton.

Il y a environ deux ans, nous avons eu cet horrible accident d'avion à Resolute Bay, et l'équipe de recherche et de sauvetage n'avait pas pu arriver à temps sur les lieux pour sauver tout le monde. Je crois que c'est absolument essentiel que nous ayons une installation militaire à Edmonton qui peut desservir le nord.

Nous avons entendu le ministre de la Défense nationale dire que d'importantes réductions seront annoncées au cours des semaines qui viennent, avant que l'examen de la politique de défense ait été effectué. Je veux demander à mon collègue du Parti réformiste qui vient de parler s'il est d'accord avec moi pour dire qu'aucune décision de ce genre ne devrait être prise, particulièrement pas en ce qui concerne une installation militaire qui emploie 3 300 personnes, avant que la politique de défense ait été examinée et que nous sachions si ces réductions sont nécessaires ou non. Comment peut–on décider qu'une grande base militaire qui emploie 3 300 personnes et qui dessert tout l'ouest du Canada n'a plus sa raison d'être?

Je veux demander au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe s'il est d'accord avec moi pour dire que nous devrions attendre que l'examen de la politique de défense soit terminé avant de prendre des décisions aussi importantes.

M. Frazer: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

J'ai déjà fait savoir publiquement au ministre qu'il me semblerait préférable d'attendre le résultat de l'examen de la politique de défense avant de fermer des bases militaires et de prendre des décisions du genre. Il est très important que nous sachions ce que nous faisons, et pourquoi, avant de le faire. Il est beaucoup plus coûteux, et cela prend beaucoup plus de temps, d'essayer de reconstituer une capacité que nous avons abandonnée, que ce ne l'est de la maintenir encore quelques mois avant de finir par conclure que nous n'en avons plus besoin désormais. Il serait plus sage d'attendre la fin de l'examen de la politique de défense

avant d'annoncer des fermetures de bases et autres décisions du genre.

Par ailleurs, étant donné la multitude d'activités qui se déroulent à la base d'Edmonton, je présume qu'elle n'est pas du nombre de celles qu'on songe à fermer. Si toutefois l'examen de la politique de défense révélait que la capacité attribuée à la base d'Edmonton pouvait être répartie entre d'autres bases et que la capacité nécessaire reste disponible, je dirais alors qu'il me faut prendre le parti du Canada et de ses forces de défense dans leur ensemble plutôt que de soutenir une région du pays en particulier.

● (1135)

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat d'aujourd'hui et je voudrais commencer par parler brièvement du caractère fort opportun du débat. J'en parle à titre de député nommé récemment à la présidence du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes.

À ce titre, je suis impatient d'entreprendre cet examen et d'entendre des témoins venus de tous les coins du pays. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir décidé ainsi de faire entreprendre cet examen. Quand nous étions dans l'opposition, nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement de faire exactement ce que l'on fait aujourd'hui.

Je me rappelle avoir demandé au ministre de la Défense nationale, lorsque j'étais porte–parole de l'opposition en la matière, s'il accepterait de renvoyer cette question au comité permanent de la Chambre des communes; la question nous est maintenant renvoyée, et je m'en réjouis beaucoup.

Cela me paraît être la bonne façon de procéder. Nous avons vu imposer des compressions budgétaires à la Défense au cours des dernières années, nous savons tous que la guerre froide est terminée, que l'on touche un dividende de la paix et qu'une certaine restructuration doit se faire.

Nous sommes très conscients également de la situation budgétaire et financière, et plus spécialement du déficit qu'il est nécessaire de réduire et de contenir. La Défense nationale a évidemment contribué à réduire le déficit et continuera de le faire.

Quand nous étions dans l'opposition, nous estimions, et avec raison, que tirer la politique de défense du ministère des Finances n'était pas la bonne façon de modeler les Forces armées du Canada pour l'avenir.

Nous estimions qu'il fallait au contraire y procéder en examinant les buts et les objectifs des Forces armées, c'est–à–dire pourquoi nous voulons des Forces armées canadiennes pour l'avenir prévisible et pour le siècle à venir.

C'est donc ainsi que nous procédons maintenant, et ça me paraît être la bonne façon de procéder, car on peut effectuer des compressions budgétaires à la Défense, comme on devrait le faire et comme on l'a déjà fait, mais il existe une masse critique à préserver au sein des Forces armées. En decà de cette masse critique, nous nous privons de notre capacité de relever les défis de demain et de donner à nos Forces armées les moyens de s'acquitter du travail qui sera alors le leur.

Il n'était pas et il n'est toujours pas légitime que le ministère des Finances détermine la politique en matière de défense. Je suis donc très heureux que nous envisagions cette étude en faisant preuve d'une ouverture d'esprit et en nous interrogeant sur toutes les hypothèses à la base du rôle que l'on entrevoit pour la défense nationale dans l'avenir.

Je me réjouis aussi que les élus de la Chambre des communes, les représentants de la population, soient mis à contribution de manière que le plus grand nombre de Canadiens possible puissent participer au débat. À titre de parlementaires, nous voudrons entendre l'opinion des Canadiens de toutes les régions du pays qui s'intéressent aux questions touchant la défense et la sécurité du Canada. J'espère qu'ils participeront aux discussions. Je les invite à le faire. Nous pourrions peut–être même utiliser le médium de la télévision, comme nous le faisons aujourd'hui, pour faire participer le plus grand nombre de Canadiens possible.

Nous voulons connaître leurs idées. Ils doivent sentir que c'est leur débat, leur étude, leurs Forces armées, les Forces armées de leur pays. J'espère qu'un grand nombre d'entre eux participeront à l'étude.

Nous travaillerons également de concert avec nos collègues du comité des affaires étrangères, car il y a de toute évidence un lien très étroit entre les Forces armées et les affaires étrangères du Canada. Cette question concerne les Forces armées, et nous l'examinerons. Nous nous interrogerons sur notre statut comme membre de l'OTAN, sur l'évolution de la CSCE, sur notre participation aux activités du NORAD ainsi que sur les alliances que nous avons conclues et celles que nous pouvons envisager avec des partenaires de notre continent ou d'ailleurs.

J'attends avec impatience le début de cette étude. J'aimerais maintenant parler de mon expérience personnelle avec les Forces armées. Elle fera peut–être ressortir un aspect des Forces armées dont nous n'avons pas entendu parler et qui n'est peut–être pas toujours pris en considération.

● (1140)

Je me souviens de m'être joint à la réserve navale de l'Université Memorial, à St. John's, lorsque j'avais 19 ans. En fait, je n'étais Canadien que depuis sept ans à l'époque. Je ne suis pas Canadien de souche. Je m'amuse parfois beaucoup quand je dis à des gens que je suis un néo–Canadien. Je suis arrivé dans ce pays quand j'avais 13 ans.

Il importe de souligner que, avant 1949, Terre–Neuve ne faisait pas partie du Canada. Lorsque j'ai gagné les rangs de la réserve navale, j'étais Canadien depuis sept ans. J'étais rarement sorti de mon île. Le député qui vient de Summerside sait que ceux d'entre nous qui sont nés et vivent sur une île connaissent une existence originale et surréelle qui fait l'envie de bien des gens. Le fait de vivre sur une île crée des liens entre les insulaires, mais ne favorise pas les relations avec les gens d'ailleurs.

Quand je suis entré dans la marine canadienne, j'ai rencontré d'autres Canadiens pour la première fois. J'ai appris à les connaître. J'ai suivi un entraînement à Halifax, à Esquimalt, en Colombie–Britannique. J'ai visité les deux extrémités du pays et tout ce qu'il y a entre les deux. Cela m'a fait connaître le Canada.

Si je vous dis cela, c'est parce que j'estime que nous ne devrions pas sous–estimer le rôle des forces armées dans deux domaines. L'un d'eux concerne la citoyenneté canadienne au sens large.

Compte tenu de la situation dans le monde et dans notre pays, ainsi que du genre de Canada que nous voulons maintenant et dans l'avenir, il ne faut pas sous–estimer le rôle des institutions nationales.

Alors que nombre d'institutions nationales sont en voie de disparition ou de transformation, il me semble que les Forces armées canadiennes constituent une des institutions nationales toujours en existence qui jouent un rôle très important pour la citoyenneté canadienne au sens large du terme.

Les forces m'ont permis de m'instruire. Elles m'ont appris un certain nombre de choses. Je suppose que si la guerre éclate et que je sois appelé sous les drapeaux, je devrai me rappeler ce que j'ai appris il y a plus de 30 ans, et je prie le ciel que je m'en souvienne.

Cependant, elles m'ont appris bien plus que la navigation, la signalisation et des choses semblables. Elles m'ont appris à connaître les gens, à communiquer avec eux, à travailler avec eux, à vivre avec eux. Et elles m'ont fait connaître le Canada.

Je pense que nous ne devrions pas sous–estimer la valeur des forces armées pour l'éducation et la citoyenneté au sens le plus large du terme. Je ne dis pas que c'est là le rôle principal des forces armées, mais simplement que c'est un rôle important.

Au cours de cet examen, nous devrions chercher à savoir en quoi les forces armées reflètent autrement le Canada. Combien d'autochtones, par exemple, y a–t–il dans les forces? Ce nombre est–il proportionnel au pourcentage d'autochtones dans la population totale? Comment les forces armées reflètent–elles la nature bilingue et biculturelle du Canada? Le bilinguisme existe bel et bien dans les forces. En fait, les forces comptent des éléments qui travaillent dans les deux langues officielles.

Au printemps dernier, j'ai eu le privilège de séjourner à la base Valcartier où j'ai rencontré les soldats du Royal 22e Régiment qui se préparaient à partir pour la Bosnie. Encore une fois, j'ai été impressionné par les compétences, le professionnalisme et le dévouement de cette unité de combat qui jouit d'une réputation non seulement nationale, mais aussi mondiale. Sa capacité de réagir aux situations nouvelles m'a vivement impressionné.

Cette unité de combat n'a pas simplement une tradition. Lorsque j'ai vu, à Valcartier, la simulation des événements que les soldats allaient vivre en Bosnie, j'ai compris que cette unité n'avait pas seulement des traditions, mais aussi les compétences nécessaires pour prévoir les situations auxquelles seraient exposés les soldats et préparer ceux–ci en conséquence.

Dans cette étude, nous devrions nous demander dans quelle mesure les forces armées reflètent les différentes facettes du Canada et tiennent compte des autochtones, des francophones et des anglophones.

• (1145)

Nous devrions également examiner d'autres facteurs afin de voir si nos forces armées reflètent réellement le genre de Canada que nous avons et que nous souhaitons avoir.

Dans quelles situations voulons–nous que nos forces armées interviennent? En fait, devrions–nous parler de défense ou parler plutôt de sécurité, de la sécurité du Canada et de la façon dont nous voulons qu'il soit protégé? Nos frontières sont–elles à l'abri des incursions de trafiquants de drogues, par exemple? Sont–elles sûres à cet égard? Sommes–nous protégés contre la surpêche étrangère? Comme je l'ai dit récemment, au cours des derniers jours, le ministre des Pêches et des Océans s'est rendu à Bruxelles pour tenter de convaincre l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord–ouest de la grave crise que traverse notre pays.

Les nouvelles, ce matin, n'étaient pas très encourageantes. Radio–Canada rapportait ce matin que certains pays d'Europe refusent encore de reconnaître qu'il y a une crise et que nos stocks de poisson ont diminué de façon spectaculaire, en particulier au cours de la dernière année.

Si nous n'avons pas réussi à bien défendre nos intérêts et nos ressources par la voie de la discussion et dans les forums internationaux, il est possible, étant donné qu'il s'agit pour nous d'une question très importante—et j'estime être assez modéré—il est possible donc qu'à un moment donné, nous devions envisager des mesures très rigoureuses pour défendre ces ressources.

Je pense que nous devons, dans ce contexte, examiner l'avenir de la marine canadienne. Pas seulement dans le contexte des opérations de recherche et de sauvetage, dont a parlé tout à l'heure le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, à juste titre. J'ai appris à connaître les techniciens en recherche et sauvetage au fil des ans et je sais qu'ils sont parmi les membres les plus compétents et les plus efficaces des forces canadiennes. Nous devons veiller à leur donner les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Les opérations de recherche et de sauvetage représentent, surtout pour les habitants des deux côtes, un programme essentiel qu'il faut protéger.

Comment assurer la sécurité de nos villes en cas d'urgence? Comme mon collègue l'a dit, les forces armées canadiennes ont joué un rôle de taille sur ce plan et continueront de jouer ce rôle dans l'avenir. Comment assurer la sécurité de l'Amérique du Nord avec la collaboration de notre très puissant voisin du Sud? Comment assurer la sécurité de ce continent? Comment protéger l'espace aérien? Comment protéger les eaux qui entourent l'Amérique du Nord? Comment protéger les villes de l'Amérique du Nord?

Il y a là, à mon avis, un rôle pour les forces armées. Nous devons nous interroger et faire des comparaisons entre le Canada et les États–Unis. Les États–Unis ont une garde nationale. Avons–nous besoin d'une garde nationale au Canada? Je l'igno-

re, mais ce sont des questions intéressantes à examiner au moment où nous nous penchons sur les moyens à prendre pour protéger nos villes et nos côtes et sur le rôle des forces armées à cet égard.

Enfin, à part nous pencher sur les moyens à prendre pour assurer la sécurité de ce continent, nous devons examiner les organisations de défense que nous avons, comme le NORAD. Avons–nous besoin d'un NORAD pour le Pacifique et d'un autre pour l'Atlantique?

Qu'advient–il de l'océan Arctique dans ce pays qui, on ne cesse de nous le rappeler, le premier ministre en particulier, a trois côtes? Je viens de voir mon collègue d'Iqaluit à la Chambre. Lui et moi avons l'impression que, pour les Canadiens, la direction est d'est en ouest. Mais il y a aussi une côte nord. Ma circonscription se trouve à proximité de l'océan Arctique, à proximité de l'île de Baffin. Elle est située juste au sud de l'île de Baffin et ce passage nord–ouest est aussi très important pour nous.

Le Canada va d'un océan à un deuxième océan à un troisième océan et nous devons donc veiller à la sécurité des trois côtes. C'est notre responsabilité.

Comment le faire? Nous ne devons pas non plus oublier que nous devons aussi assurer la sécurité dans le monde. Le Canada a lui aussi un rôle à jouer là–dedans.

• (1150)

Le monde est devenu un gros village. Que ce soit dans notre intérêt ou pas, nous n'avons pas le choix: le Canada doit collaborer avec les Nations Unies. Il est de plus en plus urgent, me semble–t–il, de passer en revue les structures internationales que nous nous sommes donnés pour voir si elles constituent un processus décisionnel efficace sur le plan du maintien de la paix dans le monde. Après avoir évalué l'efficacité de l'ONU, de l'OTAN, de la CSCE et d'autres organisations internationales du même genre, il nous faut nous interroger sur leurs besoins en effectifs militaires et sur la contribution du Canada dans ce domaine.

Voilà bien des années que nous offrons nos services de gardiens de la paix dans le monde. Nous jouissons d'une réputation internationale bien méritée. Cet examen doit être pour nous l'occasion de nous demander jusqu'où nous pouvons aller sur le chapitre du maintien de la paix. On nous demande déjà d'envoyer plus de troupes canadiennes en Bosnie, vu que le cessez–le–feu semble vouloir se prolonger.

Quelles sont les limites du Canada dans ce domaine? À l'heure actuelle, nos militaires participent à 17 missions de maintien de la paix. Selon les chiffres les plus récents, il y a quelque 2 700 soldats canadiens de par le monde, dont 2 000 dans la seule Bosnie, en ancienne Yougoslavie. Sommes–nous en mesure de déployer 2 700 personnes dans 17 missions de maintien de la paix? Il n'y a pas que les effectifs des Forces canadiennes qui participent à ces opérations, mais aussi ceux de la GRC, sans oublier certains de nos agents douaniers. Quelles sont les limites du Canada? Quel devrait–être le rôle du Canada?

Voilà les questions que nous devons nous poser. De combien de militaires avons–nous besoin pour accomplir nos missions? De combien de soldats, d'aviateurs, de marins avons–nous besoin? Voilà des questions pertinentes.

Quelle formation doit–on leur assurer? Doit–il s'agir d'une préparation au combat? Le printemps dernier, à la BFC Valcartier, j'ai rencontré les généraux qui assurent l'entraînement de nos casques bleus déployés en Bosnie. Selon eux, le gardien de la paix le plus efficace, c'est le soldat prêt au combat, puisqu'il est en mesure de faire face à toutes les situations urgentes. Pour être le moindrement efficace, il faut être capable de faire face à toutes les situations urgentes.

Il nous faudra nous interroger non seulement sur les modalités de cette formation, mais également sur sa finalité. Nous devrons ensuite nous pencher sur la question de l'équipement. De quel niveau d'armement avons–nous besoin? Comment les obtenir? Combien allons–nous en fabriquer ici? Combien allons–nous en acheter à l'étranger? Voilà autant de questions qui ne doivent pas rester sans réponse.

Et quelles en seront les retombées pour les Canadiens? Bien sûr, sans parler de l'industrie canadienne de production d'armes, il s'agit d'un facteur important pour les Forces canadiennes et pour la situation économique que traverse actuellement le Canada. Ce sont là également des questions que le comité devra trancher.

Quelle sera la part de fabrication au Canada? Nous fabriquons déjà. Nous construisons des navires à Halifax. Nous avons des activités à Saint John et d'autres, parmi les meilleures, au Québec. Nos activités de construction navale sont parmi les meilleures et les plus efficaces du monde entier. Nous construisons à London, en Ontario, où la société General Motors possède une importante usine de construction de véhicules blindés.

Il s'agit donc de déterminer quelle portion de ces activités nous est nécessaire; quelles activités resteront au Canada; quelle quantité de matériel nous pourrons acheter ailleurs, et enfin quel sera le niveau de financement accordé aux forces armées.

Dans sa déclaration, le ministre indiquait à juste titre que ces questions doivent occuper une place importante dans notre examen. On peut lire au paragraphe 6 du document d'orientation, déposé aujourd'hui par le ministre, que le ministère de la Défense nationale continuera d'appuyer, comme il l'a fait par le passé, les efforts en vue d'améliorer la situation financière du Canada. Les dépenses prévues ont été réduites de plus de 14 milliards de dollars entre 1989 et l'exercice de 1997–1998.

L'annulation du programme d'achat d'hélicoptères EH–101 et les réductions du budget de la Défense annoncées pendant et depuis la récente campagne électorale fédérale permettront de réduire les dépenses militaires de plus de 10 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Grâce à ces mesures, les dépenses militaires, qui représentaient 40 p. 100 du budget il y a quelques années, pourraient passer à moins de 7 p. 100. À l'heure actuelle, les dépenses militaires représentent moins de 8 p. 100 du budget fédéral, comparativement à 20 p. 100 en 1964. Les prévisions de dépenses de la Défense ont subi un important recul. Elles ont été réduites et subiront d'autres réductions dans le cadre de nos

efforts de redressement de la situation financière et de la lutte au déficit.

• (1155)

En terminant, comme je le disais au début, nous ne devons pas oublier qu'il existe une masse critique des forces armées et que si nous réduisons les dépenses en–deçà d'un certain niveau, les forces armées pourraient se trouver incapables d'accomplir les fonctions que nous attendons d'elles. Nous allons aborder ce genre de question dans l'examen de la politique.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention l'orateur précédent. Permettez–moi de souligner la verve avec laquelle il nous a fait faire un tour d'horizon de la Défense nationale. Toutefois, je ne partage pas entièrement les propos qu'il a tenus, d'autant plus qu'il ne s'en est pas tenu directement à la motion qui est déposée en cette Chambre.

Au sujet la motion déposée ce matin par le ministre de la Défense nationale, je trouve que ce recours à un débat spécial sur la politique nationale de défense n'a actuellement pas sa raison d'être puisque le gouvernement lui–même n'a pas déposé son livre blanc. Le gouvernement cherche–t–il à favoriser des échéanciers et à amadouer l'opinion publique en tenant ce débat ce matin? Cette position que je viens d'énoncer vaut autant pour la question des coupures dans les bases militaires que pour la question des centres d'entraînement des Casques bleus.

J'aurais aimé que le débat porte surtout sur les moyens à prendre pour réduire les dépenses militaires et ce, avant même que le Budget ne soit présenté, plutôt que de débattre de la formation d'un comité mixte, composé de X nombre de personnes, avec un mandat bien précis, qui va occasionner, je suis sûr, des dépenses aux Canadiens et aux Canadiennes qu'il nous est impossible d'évaluer actuellement. Toutes les questions sur lesquelles l'honorable député s'est interrogé tantôt, à partir de nos stratèges militaires, de notre état–major, nous avons déjà actuellement assez de documents, et avons eu assez de discussions avec ces gens–là pour savoir où on doit se rendre avec la défense nationale.

Je m'interroge naturellement sur les coûts de cette opération. Je m'interroge également sur la composition du comité, puisque je ne vois pas la nécessité que cinq sénateurs en fassent partie. Je pense que c'est augmenter inutilement des dépenses, mais d'une manière ou d'une autre, je suis contre la formation de ce comité.

J'ai beaucoup plus confiance, dans le débat sur la Défense nationale, à nos stratèges militaires. Sans cela, il faudrait arrêter de siéger, parce que dans tous les départements, dans tous les ministères, c'est la même chose, il faudrait consulter, consulter et consulter. À titre d'exemple, je vous parlerai de la base de Bagotville, qui est une base organisée de façon à pouvoir exécuter les rôles de défense aérienne du territoire canadien, le contrôle de l'espace aérien et la lutte antidrogue, la contingence internationale, ainsi qu'un appui aux forces terrestres et maritimes.

• (1200)

La base de Bagotville a déjà tous ces éléments–là, donc, elle peut assurer la défense aérienne. Elle peut répondre à tout ce que nous envisageons par rapport à NORAD. Étant située à 245 milles de Gagetown, 240 milles de Tracadie, 370 milles de Clearwater, 85 milles de Valcartier et 290 milles de Petawawa, la base de Bagotville est le centre même, c'est la base la mieux localisée pour donner, de façon optimale, les services auxquels les Canadiens ont droit. Tout ce qui manque à cette base actuellement—une base francophone à 99,9 p. 100—pour être vraiment efficace et rendre le service qu'elle devrait rendre, c'est un centre d'entraînement requis pour un polygone de tir air–sol.

J'espère que le gouvernement prendra ces remarques en considération et j'aimerais qu'il passe à l'action et cesse de nous dire continuellement: «Attendez. Attendez la création des jobs, attendez le budget.» Les populations qui sont dans l'inquiétude de la fermeture des bases, actuellement, veulent savoir. Je désire donc poser la question suivante à mon honorable collègue: Les populations qui sont en attente d'une décision du gouvernement, est–ce qu'elles vont attendre encore pendant un an, pendant deux ans? Va–t–on les laisser traîner continuellement dans une incertitude? Le sachant, ces populations pourraient déjà se mettre en coopération avec les syndicats, les industries visées, la population elle–même, et se concerter pour bâtir un projet nouveau pour remplacer celui qu'ils vont perdre. C'est la question que je pose.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, je veux simplement dire à mon collègue que la base de Bagotville revêt beaucoup d'importance pour moi car les CF–18 de Bagotville viennent parfois à la base de Goose Bay. Ainsi, ma circonscription a un lien tout à fait direct avec Bagotville. J'ignore l'avenir de cette base ou des autres. Je sais par contre que le gouvernement va sous peu préciser clairement ses intentions à cet égard conformément aux promesses qu'il a faites dans son Livre rouge durant la campagne électorale. Les Canadiens sauront donc très bientôt à quoi s'en tenir.

Je voudrais simplement formuler deux autres observations. Si j'ai bien compris le député, il voulait tout d'abord connaître les intentions du gouvernement. En tant que député qui siège dans cette enceinte depuis quelque temps déjà, je tiens à dire que je suis très impressionné par la façon dont fonctionne le nouveau Parlement; on demande en effet aux députés ce qu'ils pensent avant que le gouvernement ne prenne des décisions.

Les députés d'expérience savent que cela n'a pas toujours été le cas. On prenait des décisions qui devenaient un fait accompli; les gens devaient s'y plier qu'ils l'aient voulu ou non. C'est là une bien meilleure façon de procéder. Non seulement consulte–t–on les parlementaires avant d'adopter des mesures à long terme, mais les Canadiens ont aussi la chance d'avoir leur mot à dire. Lorsque nous siégions dans l'opposition, nous prônions cela, et je suis très heureux de voir que c'est ce qui se passe maintenant.

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses, qu'on soit d'accord ou non avec la formation d'un comité mixte, cette décision ne devrait pas entraîner un accroissement marqué des dépenses. Qu'ils représentent les deux Chambres ou non, les

membres du comité devront se déplacer et leurs salaires vont être versés peu importe le comité auquel ils siègent un jour donné. Je ne vois pas en quoi un comité mixte coûterait beaucoup plus cher qu'un comité composé uniquement de représentants de la Chambre des communes.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'essaierai d'être un peu plus bref en posant ma question. Je crois que bon nombre d'entre nous ici à la Chambre avons eu des contacts avec le milieu militaire à un moment ou un autre. J'ai de nombreux amis un peu partout au pays que je connais depuis une vingtaine d'années et qui sont encore militaires.

• (1205)

Je suis d'accord avec les observations du député de Labrador relativement à la fierté nationale, mais je crois que de nos jours, bon nombre de personnes ne savent pas précisément quel est le rôle des militaires. Il règne même une certaine confusion chez les militaires eux–mêmes, ce qui ne peut que nuire à leur moral.

À mon avis, on devrait d'abord examiner la question et ensuite passer à l'action, comme l'a déclaré mon ami de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Je crois aussi que nous devrions mettre fin au jeu politique qui a cours au sein des forces armées depuis au moins 20 ans. Il semble que cette question revient chaque année au moment de la préparation du budget.

J'aimerais que le député commente trois points s'il le veut bien. Premièrement, dans son entrée en matière, le ministre a déclaré que le gouvernement accorde une grande importance à la consultation publique, mais que le rapport issu de cette consultation ne sera pas la nouvelle politique de défense. Je me demande s'il s'agit là d'une forme de désaveu des conclusions du rapport lui–même ou si c'est simplement une autre façon de dire que le comité n'a pas autant d'autorité que nous le croyons.

Deuxièmement, pour ce qui est des localités choisies pour les consultations, il serait important de choisir, entre autres, des endroits comme Summerside, qui a déjà connu ce genre de situation. Les gens de cette localité pourraient certainement apporter des suggestions utiles puisque des mesures ont déjà été mises en application à cet endroit. Il faudra procéder avec prudence pour évaluer et choisir les lieux.

Troisièmement, j'aimerais aussi que le député commente le rôle de la réserve. Je me rappelle très bien mes jeunes années dans les Maritimes, vers le milieu des années 1960. Je me suis inscrit dans les forces armées à Halifax à l'âge réglementaire dès la fin de mes études. Peu de possibilités s'offraient à moi, mais grâce aux Forces canadiennes j'ai trouvé un milieu de vie et j'ai profité de toutes sortes d'occasions qui m'ont mené à une carrière par la suite.

Comment le gouvernement voit–il le rôle de la réserve? Il y a là un grand potentiel de progrès. Si le député le veut bien, je lui demanderais d'expliquer aussi quel est l'avenir des jeunes dans la réserve.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Labrador, j'aimerais dire que le député de Fraser Valley–Ouest, comme tous les autres nouveaux députés de cette trente–cinquième législature, a bien appris sa leçon en peu de temps; il a su regrouper plusieurs questions en une seule pour le député de Labrador.

J'essaie de respecter le Règlement pour ce qui concerne le temps accordé aux discours durant la période des questions et observations, particulièrement lors d'un débat comme celui–ci qui est d'une importance capitale pour tous les Canadiens et je veux donner à autant de députés que possible l'occasion de participer; je demande donc la coopération de tous afin que nous puissions donner la parole au plus grand nombre de députés possible.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je comprends et je serai bref.

Sur le dernier point soulevé par le député, permettez–moi seulement de dire que je préconise un rôle accru pour la réserve au sein des Forces canadiennes. Nous croyons au concept de la force totale, tout comme l'ancien gouvernement. Nous examinerons les observations du vérificateur général sur la bonne ou la mauvaise utilisation de la réserve au sein des forces, mais je crois personnellement que cet élément devrait y jouer un rôle de plus en plus important. En fait, l'effectif canadien actuellement en poste en Bosnie est composé de réservistes dans une proportion d'environ 30 p. 100.

Pour ce qui est du lieu des audiences, je comprends les préoccupations du député et je peux lui assurer que le comité voudra se déplacer aux quatre coins du Canada pour entendre le plus de gens possible. Nous écouterons tous les intéressés, qu'ils fassent partie des forces ou non.

Revenons aux observations que le ministre a formulées ce matin au sujet du Livre blanc qui fera suite au rapport du comité. Si le député vérifie les «bleus», il constatera que le ministre a bien dit que le gouvernement ne se considérerait pas nécessairement totalement lié par le rapport du comité. Le ministre a alors poursuivi en disant—je crois que le compte rendu en témoignera, monsieur le Président—que le gouvernement aurait tort d'écarter les recommandations du comité.

• (1210)

Ce que je comprends de la déclaration du ministre, c'est qu'il se laisse suffisamment de latitude pour pouvoir exercer son rôle, tout en affirmant clairement qu'il s'agit d'un processus sérieux et que le gouvernement veut prendre connaissance des recommandations et des politiques que formuleront les parlementaires après avoir entendu les Canadiens.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le gouvernement nous convie aujourd'hui à un troisième débat en cette Chambre sur la politique de défense du Canada. Contre toute logique, le gouvernement amorçait cette série de débats en demandant à la Chambre des communes de se pencher sur deux aspects bien spécifiques de la politique de défense du Canada, à savoir la présence des Casques bleus canadiens en Bosnie–Herzégovine et en Croatie, de même que l'autorisation des essais de missiles de croisière en territoire canadien, et ce avant même d'avoir pris la peine de faire connaître ses intentions générales en matière de défense.

Contre toute attente, le gouvernement récidive aujourd'hui en demandant à cette Chambre de débattre des grandes orientations d'une toute nouvelle politique de défense, sur la base d'un document vague et général qui n'a été soumis à l'attention des députés qu'à la toute dernière minute. Qui plus est, le gouvernement agit comme si la politique de défense pouvait être envisagée indépendamment de la politique étrangère, ce qui ne saurait être possible. Et là encore, le gouvernement a soigneusement omis de faire connaître ses intentions quant aux grandes orientations de cette nouvelle politique étrangère qu'il appelle de tous ses voeux.

Quoi qu'il en soit, et puisque nous devons composer avec le cadre général qui a été mis en place par le gouvernement pour la tenue du présent débat, je considère qu'il ne saurait être question de l'aborder sans faire état du contexte général géopolitique qui prévaut actuellement, lequel doit conditionner les choix que le Canada sera éventuellement appelé à faire quant à la définition d'une nouvelle politique de défense.

Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde s'est divisé en deux blocs géopolitiques distincts, l'Ouest et l'Est, dont les concentrations stratégiques se sont regroupées en deux alliances militaires concurrentes; l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN, à laquelle le Canada a adhéré en 1949, et le Pacte de Varsovie.

Avec la fin de la guerre froide, vers la fin des années 1980, ce contexte de bipolarité politique s'est transformé radicalement. Le Pacte de Varsovie s'est dissous, laissant l'OTAN sans organisation rivale apparente. Pour les pays de l'Ouest, il n'existe donc plus de menaces directement identifiables en ce sens. Désormais, l'équilibre mondial ne reposait plus sur une structure bipolaire. On a progressivement vu apparaître un certain nombre de nouvelles puissances nucléaires, souvent très instables politiquement. Dans ces circonstances, il devenait problématique pour le Canada et pour ses alliés de remettre en question le système de sécurité collective qui avait conditionné leur politique de défense pendant toute la période de la guerre froide.

Sur un autre plan, la perte d'influence des pays de l'Est et de la Russie sur les questions internationales a eu un effet direct sur la stabilité politique et militaire dans plusieurs régions du globe. Le cas de la Yougoslavie et des anciennes républiques soviétiques en sont les exemples les plus probants.

Certaines régions ont également tenté de profiter de ce nouveau partage des forces stratégiques pour tenter de s'affirmer politiquement et militairement dans leur région immédiate. Le cas de la guerre du golfe arabo–persique demeure, à cet égard, un exemple en tout point conforme à la nouvelle configuration politique mondiale.

Pour contrer les nouveaux rapports de forces politiques qui émergeaient, les pays membres de l'OTAN ont néanmoins révisé, puis modifié leurs politiques de défense. Le même processus a été réalisé au Canada et le gouvernement du Canada dévoilait, en 1992, un nouvel énoncé politique qui remplaçait l'ancien livre blanc de Perrin Beatty, qui datait déjà de 1987.

Le réajustement de la politique de défense des pays occidentaux s'est effectué en fonction de plusieurs axes. Le premier, et le plus important, je pense, fut de diminuer les budgets consacrés à la défense car les menaces extérieures ne correspondaient plus à celles qui prévalaient durant la période de la guerre froide, et conséquemment, ne nécessitaient plus la mobilisation d'autant de ressources que par le passé. Une conséquence directe de ce réajustement touche l'industrie de l'armement qui a vu ses marchés diminuer substantiellement. Des centaines de milliers de mises à pied ont été progressivement enregistrées dans les pays producteurs d'armes, et le Canada n'a pas échappé à cette tendance.

• (1215)

Le deuxième axe, de nature plus stratégique, fut de réévaluer les sources potentielles de menaces extérieures. En vertu de la nouvelle conjoncture internationale, les risques d'un conflit Est–Ouest ont été grandement minimisés. Les nouveaux risques identifiés par les pays membres de l'OTAN concernent davantage les conflits régionaux qui émergent en divers points du globe depuis quelques années. Le Canada partage cette évaluation, comme en fait foi l'énoncé politique de 1992.

Le troisième et dernier grand axe réside dans la transformation du rôle des grandes institutions internationales dont les missions politiques et stratégiques sont en complète redéfinition. À cet égard, les deux exemples les plus pertinents sont certainement l'ONU et l'OTAN.

L'Organisation des Nations Unies, par le biais de son conseil de sécurité, est de plus en plus souvent sollicitée pour intervenir dans les conflits qui prennent naissance dans plusieurs régions du monde. Les précédents qu'ont été la guerre du Golfe et la guerre civile en ex–Yougoslavie annoncent de nouvelles tendances qui influencent considérablement les politiques nationales de défense des pays occidentaux.

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, de son côté, semble vouloir occuper un espace beaucoup plus vaste depuis la disparition du Pacte de Varsovie. Autrefois destinée à assurer la défense mutuelle des pays membres de l'alliance, l'OTAN cherche désormais à modifier son mandat de défense de l'Atlantique Nord pour pouvoir se rapprocher de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies, à titre d'organisation militaire de soutien destinée à faire respecter les mandats que cette dernière se voit confiés par le biais de son Conseil de sécurité.

On peut observer cette tendance à travers les présentes négociations au sujet du bombardement aérien des troupes serbes en Bosnie–Herzégovine.

En tant que membre de ces deux importantes organisations internationales que sont l'OTAN et l'ONU, le Canada ne peut, et ne doit, se soustraire aux discussions qui ont cours en la matière. Force est de reconnaître que le contexte international est particulièrement instable et qu'il serait hautement hasardeux de nous soustraire à nos engagements internationaux.

Est–il besoin de rappeler que le Canada ne dispose pas des ressources nécessaires pour assurer lui–même la sécurité et la défense complète de son vaste territoire.

Ce constat conditionne d'ailleurs la politique de défense du Canada depuis plusieurs décennies, et sa participation aux systèmes de sécurité collective mis en place dans le cadre de l'OTAN et de NORAD. En outre, il serait éminemment illusoire de penser que le Canada n'est pas concerné par l'évolution de la situation

politique mondiale. Il nous faut donc prendre conscience du fait que le Canada peut jouer un rôle stratégique sur le plan international, ce qui lui permet, en retour, d'assurer la sécurité de son territoire par le biais de ses alliances internationales. C'est sur quoi s'attarde l'énoncé politique de 1992.

Cet énoncé a remplacé le livre blanc de 1987, comme je le disais plus tôt, qui avait été rédigé dans un contexte de guerre froide. Cette nouvelle politique de défense voulait traduire une adaptation au nouveau contexte international. Elle révèle en tout point le danger qui persiste sur le plan stratégique malgré la disparition du Pacte de Varsovie, et vous me permettrez de vous citer un passage de cet énoncé de politique:

> L'arsenal nucléaire de l'ex–Union soviétique reste suffisant pour dévaster notre continent. Le climat d'instabilité dans la nouvelle communauté des États indépendants incite à la prudence et exige que l'on tienne compte de ce potentiel militaire dans la formulation de notre politique de défense.
>
> Étant donné l'immensité de notre pays, sa situation stratégique et les ressources limitées qu'il peut affecter à sa défense, il est important qu'il entretienne, dans l'avenir prévisible, ses relations de longue date avec les États–Unis.

Jusqu'à nouvel ordre, cet énoncé politique demeure encore aujourd'hui la politique officielle du gouvernement canadien en matière de défense nationale. Quelques réajustements ont été effectués depuis, dont le renouvellement de l'Accord canado–américain sur les essais de missiles de croisière. Le Canada a également contribué, par le biais de son contingent de Casques bleus, à redéfinir son rôle à l'intérieur des institutions internationales.

Sur le plan stratégique, nous avons vu que le contexte géopolitique est changeant et qu'il se transforme à un rythme accéléré. Cette évolution, je le signalais plus tôt, ne doit pas être interprétée comme étant forcément annonciatrice d'une nouvelle ère de paix. Les événements sanglants qui prennent naissance dans diverses parties du monde devraient nous faire prendre conscience de cet état de fait.

Il serait illogique de croire que, parce que le monde ne repose plus sur une structure bipolaire, comme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il faille abandonner notre rôle à l'intérieur des systèmes de sécurité collective.

• (1220)

La notion de menace ne doit pas être uniquement perçue comme étant intrinséquement liée à la notion de territoire. S'il advenait que le conflit yougoslave déborde de ses frontières nationales, par exemple, il est bien entendu que l'Europe et l'OTAN seraient directement impliquées. Les effets catastrophiques d'un tel scénario suffisent à eux seuls à nous faire prendre conscience de la pertinence et de la nécessité de mettre de l'avant une politique de défense qui ne soit pas uniquement centrée sur le territoire canadien ou québécois, mais sur la sécurité de nos alliés stratégiques et historiques.

Au cours des dernières élections et depuis le 25 octobre, le Bloc québécois a maintes fois réitéré son soutien ferme à des coupures dans le budget du ministère de la Défense nationale. En dépit du contexte international dont je viens de faire état, nous croyons qu'il serait possible d'effectuer des coupures d'environ 25 p. 100 dans le budget du ministère de la Défense nationale, sans affecter d'une façon dramatique le fonctionnement de cet important ministère.

Réduire de 25 p. 100 le budget du ministère de la Défense nationale ne signifie pas pour autant qu'il faille se désengager de nos obligations de défense. Bien au contraire. Le Bloc québécois, en adoptant une telle stratégie, ne prête pas flanc à la critique en proposant l'élimination complète des grands programmes d'acquisition d'équipement, bien que certains programmes mériteraient d'être abandonnés.

Ces programmes demeurent importants pour que le Canada puisse répondre à ses engagements internationaux. Mais il demeure toutefois que l'évolution rapide du contexte de politique mondiale implique, pour les pays occidentaux, la nécessité d'une constante redéfinition de leurs politiques de défense. Ainsi en est–il pour le Canada.

Un nouveau gouvernement a été élu et il lui appartient maintenant de proposer des nouvelles orientations en matière de défense qui pourront répondre adéquatement à ces changements rapides et fondamentaux qui s'opèrent à travers le monde. À cet égard, notons que le Parti libéral du Canada a déjà fait état de certaines prises de position, alors qu'il siégeait de ce côté–ci de la Chambre, dans l'opposition, et au cours de la dernière campagne électorale.

Mais il n'est pas inutile de signaler que ce n'est pas d'aujourd'hui que le Parti libéral envoie des messages contradictoires et confus à l'égard de sa politique de défense. Rappelons simplement que, sous Pierre Trudeau, le gouvernement canadien a d'abord tenté de se démarquer de son voisin américain au début des années 1970, pour ensuite s'en rapprocher sensiblement au début des années 1980. Il est intéressant de souligner, pour s'en convaincre, que c'est le gouvernement de Pierre–Elliott Trudeau qui, pour la première fois, a autorisé les essais de missiles de croisière en territoire canadien, en 1983.

Rappelons également que le premier ministre Trudeau s'était investi d'une mission de paix internationale, alors qu'au même moment il rehaussait substantiellement les budgets consacrés à la défense nationale et qu'il autorisait l'achat d'équipement sophistiqué pour soutenir la politique de défense canadienne. Je pense notamment à l'achat des CF–18 et à la première commande de nouvelles frégates destinées à la marine canadienne.

Alors qu'il siégeait sur les banquettes de l'opposition, le Parti libéral a souvent accusé le gouvernement conservateur de se montrer trop conciliant à l'endroit des États–Unis. Cela n'a pas empêché le Parti libéral de réitérer son appui aux essais de missiles de croisière en janvier dernier, et ce malgré le fait que plusieurs de ses ténors avaient déjà condamné de tels essais. Il est donc difficile de projeter quelles seront les grandes orientations du présent gouvernement en matière de défense nationale.

Il demeure que sur le plan politique, il est important de s'assurer que le gouvernement définisse rapidement les orientations d'une nouvelle politique de défense et d'une nouvelle politique des affaires étrangères qui soient crédibles, précises et réalisables.

Le temps n'est plus à l'énumération stérile de voeux pieux comme le livre rouge s'est employé à le faire jusqu'à présent. Le Parti libéral est maintenant au pouvoir. Il doit prendre ses responsabilités et cesser de donner l'impression de consulter, de façon à gagner du temps. Le principe de la consultation est éminemment louable, soit, mais il ne dispense pas le gouvernement de son obligation de faire connaître ses intentions et les

lignes directrices des politiques qu'il entend mettre de l'avant. Toute discussion n'a de valeur que si elle repose sur des bases solides.

La Chambre des communes en est maintenant à son troisième débat d'urgence sur des questions qui ne sont aucunement appuyées par une politique franche et concrète en matière de défense nationale. Pire encore, ces débats ne semblent pas vouloir déboucher sur une politique bien définie.

Une telle attitude est tout à fait inappropriée. Il importe, à ce stade–ci du débat, de dénoncer le recours à un débat spécial sur la politique nationale de défense alors que le gouvernement n'a pas encore dévoilé son nouveau livre blanc en matière de défense.

• (1225)

Qu'il me soit également permis de m'interroger sérieusement sur la pertinence, tant du point de vue du fonctionnement que du point de vue budgétaire, de la création d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier et de définir les orientations d'une nouvelle politique de défense pour le Canada.

Puisqu'un comité permanent de la Chambre est déjà mandaté pour se pencher sur les questions relatives à la défense, nous considérons qu'un comité mixte ne pourrait que faire double emploi, avec tous les inconvénients que cela comporte du point de vue de l'efficacité pratique et de l'efficience budgétaire. Le gouvernement, pensons–nous, doit faire l'économie de ces pratiques coûteuses qui ne sont destinées qu'à démontrer l'utilité et justifier l'existence du Sénat au Canada. Ce seul constat devrait nous amener à nous interroger sur la pertinence du maintien de cette institution vétuste et poussiéreuse.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais dire un ou deux mots sur la déclaration du député de Verchères; j'aimerais également lui poser une question.

Premièrement, il a dit que le présent débat était le troisième en 100 jours sur les forces armées, et cela n'a pas l'air de lui plaire. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de Canadiens, et de députés de cette Chambre, qui trouvent par contre que c'est une très bonne chose. Je sais, en tout cas, que les membres des forces armées se réjouissent qu'on parle de leur métier. Trois débats en 100 jours sur la défense nationale, c'est plus que nous n'avons eu en cette enceinte, sur le sujet, ces dix dernières années. Je pense que c'est une bonne chose.

Deuxièmement, le député nous reproche de parler de politique de défense avant d'avoir adopté une nouvelle politique en la matière. Je lui rappellerais que, dans le cas de la Bosnie, nous participons aux opérations de maintien de la paix parce que le maintien de la paix s'inscrit dans notre politique de défense; quant à savoir si nous devons retirer nos forces de maintien de la paix d'un endroit donné, cela relève d'une décision opérationnelle prise à l'échelle nationale, et non d'une décision politique.

Pour ce qui est des missiles de croisière, le ministre a dit clairement, le 3 février, en réponse à une question qui lui avait été posée, que nous avions accepté de participer aux essais de ces missiles mais que nous avions prévenu le gouvernement américain qu'à l'avenir notre accord serait donné en fonction de notre politique de défense. Ses propos à ce sujet sont donc injustes.

J'ai une question à poser. Le député prétend que nous essayons de gagner du temps. Dans le livre rouge, nous avons dit que nous publierions un Livre blanc sur la défense, d'ici la fin de l'année. C'est ce à quoi nous nous employons. C'est clair. On en a parlé il y a plusieurs mois, presque six pour être précis. Le député enchaîne en disant que ça ne va pas, qu'on ne peut pas prendre de décisions tant qu'on n'a pas une nouvelle politique et que ça ne se fait pas à la légère. Puis il ajoute que nous essayons de gagner du temps et finit par dire que, de toutes façons, il faut réduire le budget de la défense de 25 p. 100.

Le député doit choisir entre adopter une politique qui guidera nos décisions et réduire le budget de 25 p. 100. On ne peut faire les deux à la fois.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, à écouter mon honorable collègue, j'ai l'impression d'avoir dit beaucoup de choses que je n'ai pas du tout prononcées. Tout d'abord, je voudrais dire que j'ai pris la peine de préciser que ce genre de débat est éminemment souhaitable et louable, mais qu'on ne peut discuter simplement pour discuter. Pour pouvoir avoir une discussion le moindrement productive, encore faut–il avoir des documents, des orientations sur lesquels on peut axer cette discussion–là.

Lorsque nous avons tenu notre débat sur le maintien des Casques bleus canadiens en Bosnie–Herzégovine et en Croatie, puis le débat sur l'autorisation des essais de missiles de croisière en territoire canadien, on a émis, de ce côté–ci de la Chambre, la critique suivante—pas une critique sur la nature même du débat et sur la pertinence du débat—, mais sur le fait que ce débat se tenait avant que le gouvernement ait fait connaître sa politique d'ensemble ou ses intentions générales quant à la politique de défense du Canada.

Mon honorable collègue a tout à fait raison de dire que la question des missiles de croisière et la question des Casques bleus font partie de la politique générale de défense du Canada. Alors, pour nous, c'était tout à fait illogique de procéder à l'inverse et, comme je le disais, à ce moment–là, de mettre la charrue devant les boeufs en discutant d'aspects bien spécifiques de la politique de défense, avant même de discuter de la politique de défense dans son ensemble.

• (1230)

Ayant émis ces critiques, on aurait cru que le gouvernement aurait compris quelque chose. Eh bien non! Il nous revient aujourd'hui avec le débat sur la politique de défense du Canada, sans aucune orientation ou ligne directrice, si ce n'est le petit document qui nous a été remis ce matin même.

Je pense que ce document aurait dû nous être remis beaucoup plus tôt, de façon à ce qu'on puisse savoir quelles étaient les interrogations et les préoccupations du gouvernement quant à la politique de défense. Il nous remet cela ce matin! Comment

peut–on faire un débat le moindrement sérieux dans de pareilles conditions? C'est cela que je critiquais par rapport au débat d'aujourd'hui, pas la pertinence du débat comme tel, mais la façon dont il se déroule.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et je dois aussi souligner que je suis ravi de constater que nous avons tenu trois débats sur la défense nationale en 100 jours, au Parlement, soit plus que nous n'en avions tenu en dix ans auparavant. J'en suis très content et je suis convaincu qu'il en est de même pour les autres députés et pour les membres des forces armées. Je considère que c'est très positif.

Ensuite, en ce qui concerne le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais souligner que c'est la première fois, si ma mémoire est bonne, que les parlementaires s'interrogent, écoutent ce que les Canadiens ont à dire et s'apprêtent à définir leur politique de défense. Sauf erreur, il n'y a jamais eu de Livre blanc pour faire suite aux travaux d'un comité parlementaire. Je trouve que la façon dont on entend procéder est la bonne, au lieu de laisser des gens élaborer en cachette des documents dont on ne peut être certain qu'ils feront l'affaire. C'est vraiment ainsi qu'on élabore un Livre blanc.

En commençant, permettez–moi de décrire un peu la démarche que je compte adopter pour faire valoir mon point de vue aujourd'hui. Je vais d'abord revoir comment nous avons élaboré les politiques de défense au Canada jusqu'à maintenant. Je m'arrêterai ensuite sur les facteurs qui ont changé et qui peuvent nous pousser à repenser la façon dont nous élaborons ces politiques. Enfin, compte tenu du temps dont je dispose, je donnerai des exemples des discussions d'ordre général que nous aurons à cette fin.

Jusqu'à maintenant, de nombreux facteurs ont influé sur le mode de planification en matière de défense au Canada. Bon nombre de ces facteurs ne peuvent changer. Nous devons d'abord tenir compte de l'évolution politique du Canada et, dans une certaine mesure, de notre sentiment de dépendance postcolonial—dont nous nous sommes un peu affranchis par suite de notre participation à la bataille de la crête de Vimy mais qui a persisté pendant quelques années ensuite—, de nos vastes étendues et de nos grandes distances—notre pays vient au deuxième rang pour sa superficie, il est bordé par trois océans, il possède le plus long littoral et son voisin immédiat est la plus grande puissance au monde—et, surtout, de notre culture politique bizarre et de son influence sur notre mode de gouvernement.

La formulation d'une politique au Canada n'est jamais simple ni facile. À mon avis, la politique de défense a rarement été une orientation stratégique planifiée ou l'élément pleinement intégré d'un but et d'un objectif nationaux.

Pendant plus de 40 ans, le Canada a défini sa politique de défense en fonction de la guerre froide. C'est ce qui a guidé nos choix de priorités et nos décisions.

Le Livre blanc de 1964 partait du principe que s'il y avait une guerre, ce serait une guerre nucléaire qui ne durerait pas longtemps, d'où l'inutilité, à toutes fins utiles, des forces conventionnelles ou de réserve.

Le Livre blanc de 1971 réduisait le nombre de militaires, mais élargissait leur rôle à la protection de notre souveraineté, à la défense de l'Amérique du Nord, au soutien de l'OTAN, aux urgences nationales et aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans le Livre blanc de 1987, des sous–marins à propulsion nucléaire, de nouveaux chars d'assaut, des bases dans le Nord et des bases d'opérations avancées pour les F–18 étaient jugés essentiels à notre défense. Ce Livre blanc arrivait peu avant la fin de la guerre froide.

• (1235)

Le concept de force totale, où des forces de réserve complétaient les forces régulières, y était aussi envisagé.

Le dernier énoncé de politique publié par un ministre de la Défense, en septembre 1991, apportait des précisions utiles et longtemps attendues à un changement d'orientation. Si l'on s'arrête à ses grandes lignes, ce document constituait davantage une rationalisation de décisions déjà prises au fil du temps qu'un réexamen sérieux des fondements d'une future politique et de futurs plans.

Nos points de référence ne sont plus les mêmes. Il est maintenant temps d'évaluer la politique à la lumière des changements survenus et, de là, prendre les décisions qui sont dans l'intérêt de la nation.

Tout d'abord, nous vivons à une époque de changements technologiques que l'on pourrait à juste titre appeler une deuxième révolution industrielle. Les progrès en micro–électronique, en génie génétique, en technologie des matériaux, en technologie spatiale et en télécommunications ont bouleversé les modes de planification industrielle.

Si l'on tient compte des grandes tendances observées dans les domaines de l'environnement, des droits de la personne, de la démographie, du commerce et de l'économie, on ne peut faire autrement qu'arriver à la conclusion qu'il faut renoncer à notre vision traditionnelle statique de la planification des programmes de défense.

Je crois aussi que le concept de sécurité nationale change. Aujourd'hui, il faut reconnaître que la puissance d'une nation n'est plus, comme autrefois, proportionnelle à sa puissance militaire. De nos jours, le pouvoir relatif des pays est déterminé par le jeu de plus en plus complexe de facteurs économiques et militaires, et par la fragilité des systèmes politiques modernes.

Les nouvelles démocraties en Europe de l'Est, par exemple, en Amérique latine et ailleurs ne feront qu'accroître la stabilité dans leurs régions respectives si elles sont perçues comme étant capables de régler elles–mêmes leurs problèmes internes.

Dorénavant, la sécurité nationale aura peut–être autant à voir avec les questions environnementales et la capacité d'un pays de se nourrir qu'avec la taille, la nature et la structure de ses forces

armées qui sont là pour répondre à un besoin traditionnel, soit le maintien de la souveraineté territoriale et de la sécurité.

Le déversement de pétrole de l'Exxon Valdez au large de l'Alaska me vient à l'esprit, de même que la collision qui s'est produite au début de la présente décennie entre deux sous–marins nucléaires, un américain et un russe, près de la base navale russe dans l'Arctique. Dans ce dernier cas, certains experts ont soutenu que, si l'angle de la collision entre les deux sous–marins avait été différent, les deux auraient pu couler instantanément sans pouvoir arrêter leurs réacteurs nucléaires.

Le développement économique et social, qui a toujours été considéré comme important du point de vue de l'intérêt national, est devenu important aussi du point de vue de la planification militaire en cette époque où les États luttent pour obtenir leur indépendance, pour protéger leurs marchés et pour s'assurer l'accès à des ressources vitales pour leur économie.

Par exemple, l'interruption des exportations de pétrole du Moyen–Orient a été l'un des principaux facteurs qui ont poussé le Canada à prendre les armes pour la première fois en 40 ans dans le golfe Persique en 1992.

De la même façon, la préoccupation des Canadiens de ma province et de toute la région atlantique au sujet de la survie des stocks de morue du Nord pourrait fort bien les pousser à faire appel aux forces maritimes pour contrer les bateaux étrangers qui font de la surpêche sur le nez et la queue des Grands Bancs.

Le député de Labrador a parlé de cette question ce matin et d'autres impératifs nationaux dont il faudra tenir compte. Je ne m'étendrai donc pas sur le sujet.

Je voudrais maintenant jeter un coup d'oeil sur la scène internationale. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y avait 60 pays reconnus dans le monde. Par suite des révolutions, de la décolonisation et, plus récemment, de l'éclatement de certains pays, nous nous retrouvons aujourd'hui, moins de 50 ans plus tard, avec trois fois plus de pays.

Dans ces 180 pays, on compte 4 000 langues et autant de religions. Ce qui est intéressant au sujet de la composition des pays, c'est qu'elle est à l'origine de la tendance que nous voyons aujourd'hui. Ainsi, 60 de ces pays ont une population d'un million d'habitants ou moins, et 40 en ont une de moins de 200 000 habitants, ce qui est inférieur à la population de la plupart des petites provinces canadiennes.

• (1240)

Mais surtout, et il y a là un lien avec l'argument que je fais valoir, moins de 10 p. 100 de ces pays ont une population homogène du point de vue ethnique et moins de 5 p. 100 comprennent un groupe ethnique représentant plus de 75 p. 100 de la population.

À mon avis, les pays se morcellent de l'intérieur, au point d'être composés de très petits groupes ethniques et religieux.

Depuis quatre ans et demi, nous avons participé, dans le monde et au Canada, à plus d'opérations de maintien de la paix qu'au cours des 40 dernières années. Compte tenu de la tendance dont j'ai parlé précédemment et de l'intolérance croissante que les différents groupes religieux, sociaux et ethniques manifestent les uns envers les autres, je crois que la portée, le nombre et la complexité des opérations de maintien de la paix s'accroîtront.

Prenons certains exemples très simples. Nous sommes intervenus au Cambodge en raison de l'instabilité politique, en Somalie parce que la population n'arrivait plus à se nourrir, et dans l'ancienne Yougoslavie à cause des guerres ethniques. Les Canadiens se demandent pourquoi. Voilà certains des aspects qui seront traités dans notre politique de défense.

La réponse, c'est tout simplement que le Canada est un important partenaire commercial à caractère multiculturel et qu'il est dans notre intérêt d'investir nos ressources nationales pour assurer une plus grande stabilité à l'échelle mondiale.

L'incertitude concernant le nouvel ordre mondial qui émergera après 45 ans d'une guerre froide relativement stable a aussi des répercussions sur la notion traditionnelle de sécurité nationale. On remarque généralement des tendances historiques. Il y en a certainement eu depuis que je suis né.

L'exemple le plus récent que je puisse donner, c'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a fallu quelques années pour qu'on remarque une tendance concernant la guerre froide et pour que les alliances politiques et militaires de l'Est et de l'Ouest se polarisent de part et d'autre du Rideau de fer. Il y a eu le Pacte de Varsovie d'un côté, et celui de l'OTAN de l'autre. La guerre froide est maintenant terminée, les mécanismes de sécurité que nous avons toujours connus sont remis en question et nous attendons de voir ce qui les remplacera tôt ou tard.

Outre les alliances traditionnelles, la situation au Moyen–Orient a évolué. Les tendances commerciales ont changé, et nous ne savons pas trop ce qui les remplacera. Nous sommes encore en train de nous habituer à l'idée d'une seule superpuissance et à ce qu'elle signifiera pour l'issue des conflits régionaux, quoique la récente guerre du golfe Persique illustre bien comment on pourrait réagir lors de futurs conflits.

Ce qui se passe au Moyen–Orient se répercutera à bien des égards sur l'Europe et sur les perspectives d'ordre mondial que l'on peut entrevoir pour les décennies à venir. On peut dire la même chose pour l'Asie, où les équilibres de puissance en changement influent sur les positions de la Chine et du Japon de même que sur les petits tigres économiques comme la Corée et Taïwan.

Et puis, surimposée à tout cela, il y a bien sûr la nécessité impérieuse de rénover les mécanismes de fonctionnement des Nations Unies. Il n'est sans doute pas nécessaire d'entrer dans les détails pour faire comprendre cette nécessité aux députés présents à la Chambre.

Jusqu'à ce qu'une nette tendance se dessine, ce qui, à en juger par l'histoire, devrait se faire d'ici quelques années, il peut s'avérer très risqué de prendre des décisions précipitées sur des programmes de services de défense pour une période de quinze ans en se fondant sur une politique de défense désuète remontant à il y a cinq ans.

Une autre considération me vient à l'esprit, à savoir la nécessité de réduire immédiatement les budgets de défense en répondant à ces facteurs de changement en fonction des pressions nationales. Avec la disparition d'ennemis identifiables, nous n'avons pas de Pacte de Varsovie, pas d'Union soviétique identifiables. Avec la disparition d'un ennemi perçu comme tel, les partisans du financement de la défense au Canada et à l'étranger diminueront par l'effet d'un ordre naturel et de tendances naturelles, tandis qu'augmenteront les appels en faveur des dividendes de la paix et de la conversion de la force militaire.

• (1245)

L'Alliance canadienne pour la paix, par exemple, demande déjà que le budget soit amputé de moitié. Des journaux nationaux publient encore des éditoriaux disant qu'il est important de définir les paramètres industriels et les impératifs nationaux concernant la conversion des industries de défense. La conversion de ces industries est le grand sujet de débat aux États–Unis et au Royaume–Uni.

Je vois des députés qui hochent la tête. Ils ne sont peut–être pas d'accord, mais je crois qu'il faut aborder la question en procédant à une revue en bonne et due forme de notre politique de défense.

Pour me résumer, je dirai que maintenant, il est particulièrement important d'asseoir notre politique de défense sur une très solide compréhension de la situation mondiale, très complexe. Nous donnons à la notion de sécurité nationale un sens plus large et nous voulons canaliser nos efforts pour nous éloigner des méthodes traditionnelles au nom de l'efficacité. Je le répète, le fait que le Livre blanc soit l'oeuvre de comités politiques, de parlementaires qui étudieront les questions, montre bien, selon moi, que nous avons accepté de rompre avec les méthodes séculaires.

Le Canada cherche la paix. Après tout, c'est ce que vise notre intérêt national. Notre objectif national est de promouvoir un environnement international plus stable, comme je l'ai dit plus tôt. Le rôle de nos forces armées est de défendre notre pays et de contribuer à préserver la paix et la stabilité dans le monde entier. Notre politique de défense doit appuyer ces objectifs.

L'efficacité exige que notre démarche se fonde sur une perception claire qui tienne compte à la fois des réalisations du passé et des dangers qui persistent à l'heure actuelle.

Sir John Hackett, éminent écrivain et personnalité militaire fort respectée, a dit un jour: «Quand une société examine ses forces armées, c'est comme si elle se regardait dans un miroir et, si le reflet qu'elle obtient est fidèle, elle se voit telle qu'elle est.»

Nos forces armées se sont toujours acquittées admirablement de leurs devoirs. Leur réputation de professionnalisme n'est plus à faire, quelle que soit la mission militaire: participation à l'OTAN, maintien de la paix, protection civile, recherche et sauvetage et que sais–je encore.

Notre examen de la politique de défense du Canada doit être rigoureuse, afin que, lorsque nos jeunes gens en uniforme sont affectés à une opération et envoyés au diable vauvert, comme c'est le cas d'un grand nombre aujourd'hui, leur gouvernement et leur patrie sachent que leur présence là–bas est nécessaire et qu'ils ont tout l'équipement et le soutien logistique dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur tâche du mieux qu'ils peuvent dans les circonstances.

Bref, quelle que soit notre politique de défense, nos décisions doivent obéir à trois critères: engagement, objectif et prudence.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue. Il y a une question cependant qu'il ne semble pas aborder dans toute la révision que l'on fait de la politique de défense du Canada, et donc de l'armée canadienne, et c'est celle concernant la langue de travail au sein des forces armées.

Je sais que l'ex–ministre, M. Masse, du temps des conservateurs, avait déploré le fait que le français était fort peu utilisé dans les forces armées et que les promotions de francophones étaient fort limitées, justement du fait du peu d'utilisation du français.

Je sais que dans mon comté certaines personnes qui font partie de la réserve ne peuvent recevoir de cours en français, donc n'ont pas accès à des promotions parce que le cours n'est pas accessible en français.

Donc je me demande si le gouvernement va considérer cette question de la révision de l'ensemble du rôle des forces armées, et donc du fonctionnement des Forces armées canadiennes. J'aimerais l'entendre à ce propos, parce que la situation me semble assez déplorable au moment où on se parle.

• (1250)

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Qu'elle s'applique ou non à la discussion que je viens tout juste d'avoir importe peu, je suppose. Je conviens avec lui qu'il faudrait examiner cet aspect de la politique. Je n'en ai pas parlé, mais il comprendra qu'il est impossible, en vingt minutes, d'épuiser le sujet.

Sa question me semble juste. En réponse, je vais lui dire quelque chose que le premier ministre n'a pas dit. Je suis sûr qu'il sera d'accord, même si je ne l'ai pas consulté.

Il n'y a pas de vaches sacrées. Nous ne tenons rien pour acquis en ce sens. Il y a, bien entendu, certains paramètres à respecter. Je parle en général, et d'après mon expérience personnelle. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine, mais d'autres restent à faire.

Je donnerai au député un exemple d'un projet qui est en cours dans sa province et qui concerne la force de réserve, soit un centre d'excellence de la réserve navale. Comme il le sait, le quartier général des réserves navales est situé à Québec et ce centre d'excellence sera utilisé pour l'entraînement des réservistes, pour veiller à donner aux membres des forces navales que

l'on a tendance à poster sur la côte est et sur la côte ouest la possibilité de travailler dans leur langue seconde.

Ce n'est qu'un exemple des efforts qui se font à la Défense nationale. Pour en revenir à la question du député, je suis sûr qu'on examinera cet aspect de la politique.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je félicite le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale pour l'éloquence avec laquelle il a défendu le ministère de la Défense nationale.

Deux bases des forces armées se trouvent à la limite de ma circonscription: la BFC Namao et la BFC Edmonton. Le ministre de la Défense nous a dit ce matin qu'il allait y avoir des réductions. Je peux comprendre que des réductions soient nécessaires, mais voilà que nous débattons ce matin de la nécessité d'un examen de la politique de défense. Je crains fort que le ministre n'ait l'intention d'apporter de sérieuses réductions aux établissements de la défense.

Avant même d'entamer l'examen, ou au moment où celui–ci commence, la BFC Edmonton compte parmi son personnel environ 2 800 militaires, en plus d'un très grand nombre de civils. C'est elle qui sert de base pour les opérations de recherche et de sauvetage dans le Nord. Comme je l'ai mentionné, des personnes ont perdu la vie dans l'accident d'avion qui s'est produit dans la baie Resolute, parce que nous n'avons pas été en mesure de dépêcher assez rapidement du personnel sur place pour les sauver.

Le secrétaire parlementaire peut–il plus ou moins me donner, à moi et aux habitants de ma circonscription, la garantie que, si les rumeurs voulant que la BFC Edmonton soit sur le billot sont vraies, les emplois des personnes travaillant à la base seront protégés? Il s'agit, en effet, d'un établissement important. Nous ne pouvons pas déclarer que ce que nous avons fait jusqu'ici est maintenant tout à fait superflu et que nous devons fermer complètement la base. Cette base constitue le centre des forces armées de l'Ouest du Canada et abrite de nombreuses installations d'état–major.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il nous garantir que la BFC Edmonton sera maintenue de façon à ce que nous puissions assurer aux gens qu'ils continueront, comme ils l'ont toujours fait, de jouer un rôle essentiel dans le domaine de la défense du Canada?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je comprends que le député soit préoccupé par les conséquences de cette décision pour ses électeurs. Je le serais moi aussi.

Je voudrais simplement répéter ce que le ministre a dit ce matin et je l'ai entendu dire à de nombreuses reprises. Nous devons insister clairement sur le fait que la rationalisation de l'infrastructure n'a rien à voir avec la politique de défense.

• (1255)

Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe se rappellera comme moi que chaque fois qu'on parlait de réduire la force militaire, ceux d'entre nous qui portaient l'uniforme invoquaient également ce qu'on appelait une étude de l'infrastructure. Nous la remettions aux politiciens, car nous savions qu'ils ne réduiraient jamais l'infrastructure. Il était politiquement dangereux de se livrer à la rationalisation de l'infrastructure.

Nous, tous les politiciens—je suis maintenant un de ceux–là—ne pouvons plus agir ainsi. Notre infrastructure actuelle comptait auparavant 130 000 personnes, alors qu'il n'en reste plus que 75 000. Nous pouvons peut–être nous permettre un déficit de plus ou moins 10 ou 20 p. 100, mais pas de 100 p. 100. La capacité de l'infrastructure est le double de l'effectif des Forces canadiennes. Nous ne pouvons pas justifier cela. Nous ne pouvons pas accepter cela et réduire en même temps les moyens opérationnels des forces armées. Ce ne serait pas juste pour les Canadiens et Canadiennes en uniforme.

Nous disposons actuellement de moyens opérationnels qui servent essentiellement à envoyer un groupe opérationnel en mer, deux escadrons d'avions de chasse et un groupement tactique à l'étranger. Nous voulons honorer les engagements que nous avons pris dans le livre rouge tout en respectant nos engagements opérationnels, jusqu'à ce que nous déterminions nos engagements à venir dans un examen de la politique de défense.

Le député sait qu'il m'est impossible de commenter la question qu'il m'a posée. J'espère que la vue d'ensemble que je lui ai donnée lui permettra de situer le problème dont nous discutons aujourd'hui, ainsi que la nature de l'examen de la politique et les décisions qu'il faudra prendre auparavant à l'égard de l'infrastructure.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, j'écoute depuis un certain temps mon collègue d'en face sur cette question de la défense. Je dois dire sincèrement que je me questionne beaucoup quant à la formation de ce nouveau comité, parce que je ne peux trouver aucun élément qui pourrait justifier la nécessité de ce nouveau comité qu'on veut mettre en place.

On nous disait tout à l'heure qu'on était heureux, car c'est la troisième fois qu'on en parle en 100 jours. Pour ma part, je prétends que ce n'est pas un gage de résultat, du fait qu'on en parle pour la troisième fois. Avec une meilleure préparation, on aurait peut–être pu n'en parler qu'une fois.

Également, on parle beaucoup de la façon de procéder de ce gouvernement, qui consulte avant d'agir. Je suis bien d'accord que l'on consulte les députés, mais lorsqu'il s'agit d'implanter un comité, dont on ne connaît pas encore les coûts, on se doit d'y regarder de plus près. Un confrère tout à l'heure parlait du cirque de Charlottetown, qui a coûté, on le sait, plusieurs millions de dollars.

Quant à moi, ce qui me chicote un peu, en plus des coûts, c'est qu'on cite beaucoup le livre rouge. À ce qu'il semble, le livre rouge a toutes les solutions possibles à la gestion du gouvernement. Dans ce cas, pourquoi ne pas appliquer tout simplement le livre rouge dès le départ; que le gouvernement l'applique, et on sera en mesure de juger. Peut–être qu'on n'aura pas besoin de ce comité, qui va se promener d'un bout à l'autre du Canada.

De plus, on parle de coupures, de rationalisation. Alors, qu'est–ce qu'on va faire? On va se promener à travers le Canada pour aller chercher des suggestions, sans savoir si on va disposer, tout à l'heure, des montants, de l'argent nécessaire, du budget voulu pour les appliquer.

Donc pour résumer, j'aimerais demander à mon confrère combien, d'après lui, ce comité va coûter? Et qu'est–ce que cela va

nous apporter de plus? D'autant plus qu'il y a à peine une semaine ou 15 jours, on s'opposait justement au fait que nous, du Bloc québécois, avions recommandé la formation d'un comité pour étudier toutes les dépenses gouvernementales qui se font ici. Et on trouvait que cela n'était pas nécessaire, parce qu'on avait tous les éléments nécessaires au sein de ce gouvernement pour faire ce travail.

• (1300)

Je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas simplement un comité additionnel que l'on veut, mais on veut se promener un peu partout à travers le Canada pour aller voir ce que les gens en pense. On vient de sortir d'une élection. Qu'ils appliquent donc, en premier, leur livre rouge, et ensuite on verra si on a besoin de plus.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je crois que je vais manquer de temps. Puis–je avoir le consentement unanime de la Chambre pour répondre à la question? Ce ne sera pas long.

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire a encore du temps devant lui pour répondre. S'il dépasse la limite du temps de parole qui lui est accordé, nous prendrons alors sa requête en considération.

M. Mifflin: Monsieur le Président, le député avait plusieurs questions, mais je crois qu'il voulait essentiellement savoir pourquoi nous avons besoin de ce comité. Mon collègue fait sans doute référence au comité mixte car je ne pense pas qu'il s'opposerait à ce que le comité permanent de la défense soit chargé d'examiner la question de la défense. Aussi, je présume qu'il s'interroge sur la justification d'un comité mixte.

La position du Bloc ne me paraît pas claire. Il y a une semaine ou dix jours je me trouvais à la Chambre et le Bloc a demandé la création d'un comité chargé d'examiner les activités du vérificateur général. Le Bloc revendique la création de certains comités, mais par ailleurs il s'oppose à la création de comités chargés d'examiner une question aussi importante que nos activités de défense.

Mon collègue me demande pourquoi nous n'appliquons pas tout simplement le livre rouge? C'est précisément ce que nous faisons, puisque le livre rouge prévoit la tenue d'un examen de la politique de défense d'ici la fin de l'année. C'est ce que nous faisons et cela ne devrait surprendre personne.

Le Bloc parle de temps de préparation. Mon Dieu, des gens ayant leurs connaissances ne devraient normalement pas avoir besoin de beaucoup de temps pour se préparer à examiner une question comme la politique de défense. Dieu sait que les députés du Bloc ont abondamment parlé de cette question durant la campagne électorale; ils ont donc dû avoir amplement le temps de se préparer à aborder un sujet général comme celui–là. Il ne s'agit pas d'une question précise. N'importe quel député peut parler d'une question qui se rapporte à l'examen de la défense. Franchement, je n'éprouve pas beaucoup de sympathie pour ce genre de problème.

Je voudrais néanmoins répondre à la question de fond. Le député voulait savoir comment le secrétaire parlementaire et le ministre peuvent favoriser la création d'un comité mixte. Je lui donnerai la réponse. Elle est simple.

Autrefois, à l'époque des méthodes traditionnelles de défense dont je parlais, la planification de la défense était relativement simple. Il s'agissait d'identifier l'ennemi. Il suffisait de regarder de l'autre côté de l'océan, de l'autre côté de la Chambre ou dans les airs pour identifier un ennemi possible. Une fois l'ennemi identifié, il fallait évaluer ses capacités. Nous avons maintenant des satellites qui, dans une orbite de 200 milles, peuvent non seulement lire un numéro de plaque minéralogique, mais en préciser les pigments de la peinture. Nous savions donc à peu près ce que possédait l'ennemi. Nous avions identifié l'ennemi, nous connaissions ses ressources.

Nous devions alors savoir quelles étaient ses intentions. Allait–il lancer des missiles balistiques par surprise? Allait–il envoyer une force de débarquement dans l'Arctique? Quelles étaient ses intentions?

Il est plus difficile de prédire des intentions que d'identifier l'ennemi et connaître ses ressources. Si un pays possède des forces supérieures à ce qu'il est justifié et raisonnable d'avoir pour sa propre défense, on peut en conclure qu'il n'a pas l'intention de s'en tenir à sa propre protection, qu'il a l'intention d'attaquer. Selon que sa capacité de défense excède fortement ou rien qu'un peu le niveau raisonnable, on peut déterminer plus ou moins à quel point ses intentions sont belliqueuses.

Maintenant que nous ne pouvons plus identifier l'ennemi, nous ne pouvons plus connaître ses intentions. Nous ne savons plus rien des ressources qu'il possède. Maintenant que nous en sommes là, parce que la guerre froide est terminée, nous ne pouvons plus que progresser à tâtons. Nous ne savons plus comment réagir.

• (1305)

Cependant, comme beaucoup de députés le savent bien, nous pouvons encore amener des hommes et des femmes raisonnables à examiner ensemble une situation marquée par l'incertitude. Étant donné les circonstances, plus ils seront nombreux au sein d'une institution, c'est–à–dire le Parlement dans le cas qui nous occupe, à se pencher sur le problème, plus on aura de chances de porter un jugement équilibré sur la situation.

En amenant les deux Chambres du Parlement à travailler ensemble, nous obtenons d'une part le point de vue des députés, qui constituent un groupe représentant une certaine tranche d'âge, une certaine idéologie et un certain engagement, parce qu'ils veulent se faire bien voir et être réélus; d'autre part, nous obtenons la participation de la Chambre haute, ce qui donne une tout autre dimension aux facteurs que je viens d'énumérer.

Les salaires doivent être payés de toute façon. Le coût des déplacements représente une somme tellement minime que c'est sans conséquence.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'excuser auprès d'un de mes électeurs. Je suis venu dans cette enceinte aujourd'hui en étant certain que nous obtiendrions l'appui unanime de tous les députés de tous les partis relativement à cet examen de notre politique de défense. Ainsi, je voudrais présenter des excuses à cette personne de Penticton qui n'avait dit que chaque fois qu'elle regardait la Chaîne parlementaire, elle ne voyait jamais rien de constructif. Je pensais que ce serait différent aujourd'hui. J'espère que mes observations seront constructives car j'appuie cet examen de la politique de défense du Canada.

Il se fait attendre depuis longtemps. Même si de temps à autre, on met plus l'accent sur un aspect plutôt qu'un autre et on aborde les questions de façon quelque peu différente, il n'en demeure pas moins que cette politique ressemble beaucoup à ce qu'elle était il y a 30 ans. Je souscris donc à cette motion.

J'attends avec impatience de pouvoir étudier les documents d'orientation dont il est question dans la motion que le ministre a déposée ce matin, afin de connaître exactement la portée de nos travaux.

Je tiens en outre à féliciter le gouvernement de se servir de notre système de comités pour entreprendre une étude aussi importante de notre politique. L'utilisation efficace des comités constitue un excellent moyen pour un député de présenter le point de vue de ses électeurs dans le cadre de l'élaboration d'une politique de défense nationale.

En tant que membre du Comité permanent de la défense nationale, il me tarde de m'attaquer à la tâche qui nous attend, car je sais que nous pourrons compter sur la vaste expérience des membres du comité sur les plans militaire, universitaire et commercial. J'appuie également la formation d'un comité mixte. En effet, la plupart des membres du comité viennent de l'Est du pays et seuls quelques–uns pourront défendre le point de vue de l'Ouest. On peut espérer que les cinq sénateurs membres du comité pourront ainsi représenter cette région du pays.

Les travaux de ce comité mixte seront extrêmement importants. Trois questions me viennent à l'esprit et je suis persuadé que de nombreux Canadiens se les posent également. Premièrement, nos forces actuelles sont–elles bien adaptées à cette période suivant la guerre froide? Deuxièmement, avons–nous les moyens militaires de respecter nos engagements internationaux? Et troisièmement, les crédits que nous consacrons à la défense sont–ils bien dépensés? Ce sont là des questions auxquelles tous les Canadiens voudraient une réponse.

Je me rappelle que durant la campagne électorale, alors que je me trouvais dans la ville de Keremeos, dans ma circonscription, un homme s'est levé dans le fond de la salle pour dire qu'il ne croyait pas à la nécessité d'avoir des forces armées au Canada et qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait payer des impôts pour encourager des gens à aller se battre à la guerre. Je lui ai demandé alors s'il connaissait le rôle de nos militaires. Je voulais savoir s'il s'opposerait, par exemple, à ce qu'ils participent à une opération ayant pour but de capturer des gens déchargeant des cargaisons de cocaïne sur nos côtes pour vendre cette drogue à nos jeunes et si, en cas de naufrage, il ne voudrait pas que les responsables des opérations de recherche et de sauvetage en poste sur l'île de Vancouver viennent à sa rescousse. Je lui ai demandé s'il serait encore contre cette politique à ce moment–là. Je lui ai demandé enfin s'il s'opposerait à ce que des militaires veillent à ce que d'autres pays ne viennent pas menacer notre souveraineté ou piller nos ressources naturelles, comme le font aujourd'hui les services de patrouille des pêcheries.

• (1310)

Je ne crois pas que les Canadiens prennent vraiment le temps de réfléchir au rôle des militaires canadiens et à l'importance réelle de ce qu'ils font. À mon avis, c'est une lacune dont les Forces canadiennes sont en partie responsables car elles n'ont jamais fait connaître à tous les Canadiens exactement quels rôles elles jouent. C'est certainement un aspect que nous devons examiner. Il s'agit là de questions fondamentales et le comité devra s'en occuper.

J'ai un peu d'expérience militaire. J'ai passé quelque temps dans la Marine royale du Canada au début des années 1970 et je me souviens qu'à cette époque on n'améliorait pas le matériel. Nous faisions de notre mieux avec le matériel à notre disposition, mais le gouvernement ne consacrait aucun fonds à la modernisation du matériel.

Je me souviens d'un cas précis alors que j'étais en service sur un navire, à Esquimalt sur la côte ouest. Nous avons été appelés parce qu'un destroyer russe passait au large de la côte de la Colombie–Britannique; notre tâche était de le suivre et de veiller à ce qu'il ne fasse rien de répréhensible.

Nous avons alors constaté que ce destroyer était bien plus équipé que notre navire. Technologiquement, il était très évolué et nous ne pouvions même pas le suivre à cause du type de navires que nous avions à cette époque.

Le capitaine du navire s'est tourné vers l'un des maîtres d'équipage et lui a demandé d'aller chercher le boulier de bingo dans le mess des matelots de première classe. Tout le monde se demandait de quoi il parlait mais le maître d'équipage fit ce qu'il lui avait demandé et remonta avec cette boîte munie d'une poignée et dans laquelle on met les boules de bingo. Ordre fut donné de la hisser en haut du mât. Tout le monde se demandait où le capitaine voulait en venir. Après l'avoir admirée, il se frotta les mains et déclara que le destroyer allait en prendre des photos pendant les deux heures suivantes et qu'il passerait trois semaines à essayer de trouver ce que c'était.

Ce que je tente de démontrer c'est que même si nous n'étions pas toujours bien équipés, nous savions nous adapter à n'importe quelle situation.

J'aimerais aborder un sujet dont personne n'a encore beaucoup parlé aujourd'hui, à savoir le personnel militaire et comment nous allons arriver à faire face aux besoins avec les forces armées que nous aurons. J'aimerais parler en particulier du concept de la force totale, qui a été introduit en 1987, et à l'élaboration duquel a participé, si je ne m'abuse, le député de

Bonavista—Trinity—Conception. Selon ce concept, les réservistes sont un élément clé de la politique de défense du Canada.

Le concept de la force totale vise à intégrer les forces régulières et les réservistes de façon à donner à ces derniers un rôle accru. Ce concept a également pour but de maintenir notre puissance militaire tout en réduisant les coûts. Les réservistes, qui ne sont payés que lorsqu'ils s'entraînent ou sont en service actif, représentent donc un fardeau moindre pour le Trésor public.

Du fait que ce concept fasse davantage appel aux réservistes, leur nombre a augmenté alors que celui des forces régulières a diminué.

En 1990–1991, le Canada comptait 88 000 personnes dans les forces régulières, chiffre qui devrait passer à 75 000 en 1995–1996. Par contre, on compte aujourd'hui quelque 38 000 réservistes et, d'ici l'an 2000, ce nombre devrait atteindre 47 000.

À l'heure actuelle, les réservistes jouent un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix du Canada. Ils représentent une partie beaucoup plus grande des forces de remplacement qui vont remplir des missions à l'étranger.

Nous avons appris aujourd'hui je crois que la dernière rotation des troupes à l'étranger serait assurée à 50 p. 100 par des réservistes.

On s'inquiète beaucoup du fait qu'on se fie de plus en plus sur les réservistes; j'espère que le Comité mixte spécial examinera de plus près ces questions.

Depuis quelques années, on s'interroge aussi concernant le fardeau qu'on impose aux réservistes, surtout ceux qui ne possèdent pas une formation équivalente à celle de nos forces régulières.

Quand il a examiné les Forces de réserve, en 1992, le vérificateur général a souligné qu'à mesure que les réservistes montaient en grade, bien qu'ils ne soient pas le moindrement à blâmer, leur manque de formation et de compétence les désavantageait par rapport aux soldats de même grade des forces régulières.

• (1315)

Il a constaté que l'expérience pratique faisait défaut chez les réservistes. Prenons, par exemple, les officiers des armes de combat qui sont admis au grade de major. Il y a une différence de 750 jours de formation entre les deux catégories.

Nous devons donc nous demander si nous mettons nos réservistes dans des situations pour lesquelles ils ne sont pas assez préparés. Face à ces inquiétudes, le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants a recommandé en 1993 que, dans les contingents déployés dans des opérations dangereuses de l'ONU, comme en Bosnie, le nombre des réservistes ne dépasse pas 10 p. 100 de la force totale. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu sur le terrain aucun problème dû au manque de formation et nos troupes se sont acquittées de façon satisfaisante de leurs tâches.

Tous les Canadiens devraient reconnaître l'excellent travail qu'accomplissent les Forces de réserve et encourager celles–ci à continuer de manifester le même dévouement dont elles ont fait preuve au cours de ces dangereuses manoeuvres.

Toutefois, nous devons veiller à ne pas trop exiger de nos Forces de réserve. On a exprimé de sérieuses réserves sur le niveau de préparation des réservistes. En outre, dans son rapport de 1992, le vérificateur général rapporte que le tiers seulement des réservistes se présenteraient en cas d'urgence et que nombre de ceux–là n'auraient pas la formation nécessaire. Ce comité mixte doit veiller à ce que le Canada ne sacrifie pas la préparation de ses réservistes.

Une des principales raisons pour lesquelles les réservistes ne sont pas suffisamment entraînés ni expérimentés, c'est leur manque de sécurité d'emploi dans le civil. Il est extrêmement difficile et risqué pour beaucoup de réservistes de participer à des exercices d'entraînement, car ils peuvent alors perdre leur ancienneté, leur droit à de l'avancement, leurs vacances et jusqu'à leur emploi dans certains cas. Tout cela pour servir leur pays dans les Forces de réserve.

Cette question me préoccupe beaucoup. J'ai énormément d'admiration et de respect pour les réservistes qui mettent leur emploi en jeu pour servir le Canada.

Cela constitue aussi un obstacle très important à la réalisation du concept de force totale. Le Congrès des associations de la Défense a fait remarquer récemment que ce concept ne prendra réellement forme que si l'on règle la question de la sécurité d'emploi.

Le Conseil de liaison des Forces canadiennes est préoccupé. Il s'efforce à l'heure actuelle de résoudre ce problème en faisant valoir auprès des employeurs que l'entraînement et la discipline qu'acquièrent les réservistes leur seront profitables à eux, les employeurs, et compenseront amplement pour le temps perdu par les employés.

Il faut tenir compte très sérieusement de l'argumentation et du point de vue des propriétaires d'entreprise. Après tout, cela suppose des frais additionnels et des inconvénients pour eux lorsque leurs employés réservistes sont appelés à l'entraînement ou au service actif.

Cela peut se révéler particulièrement éprouvant pour les petites et moyennes entreprises. Tout le monde ici a reconnu que ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent les emplois au Canada. Par conséquent, un examen de la politique de défense doit tenir compte du fait qu'un certain nombre des emplois qui sont créés par les petites et moyennes entreprises seront probablement occupés par des réservistes et occasionneront donc des efforts additionnels.

Toutefois, cette politique n'a pas encore été véritablement éprouvée. À l'heure actuelle, beaucoup des réservistes en poste outremer sont des étudiants qui veulent et peuvent interrompre temporairement leurs études. Ces étudiants–réservistes devront peut–être être remplacés par des travailleurs–réservistes qui auront beaucoup plus de mal à se libérer.

J'espère que ce Comité mixte spécial explorera des moyens d'encourager les employeurs à permettre aux réservistes de faire leur service au Canada. Dans beaucoup d'autres pays, la loi prévoit qu'on permette aux réservistes de prendre congé de leur travail pour s'entraîner et faire leur service sans qu'ils perdent pour autant leur emploi ni leur ancienneté. Le problème, c'est que cela risque de décourager les employeurs d'engager des réservistes. Il faudrait donc être très prudent et y penser à deux fois avant d'adopter une loi de ce genre.

Dans le cadre de cet examen de la politique de défense, on devrait envisager aussi des moyens de protéger l'emploi des réservistes appelés à l'entraînement ou dans le service actif. J'ose croire au moins qu'on donnera l'exemple au secteur privé et qu'on prendra des mesures pour protéger l'emploi des fonctionnaires qui servent activement leur pays dans les Forces de réserve. En faisant cela, nous montrerions que nous soutenons nos réservistes à qui nous demandons de jouer un rôle croissant dans notre politique de défense.

• (1320)

Les Forces canadiennes ont la réputation d'une armée bien dirigée et efficace, capable de s'acquitter avec distinction et honneur des nombreuses missions qui lui sont confiées. Qu'il s'agisse de surveillance du Nord, de surveillance des pêches au large de nos côtes ou de missions de maintien de la paix dans des pays déchirés, les hommes et les femmes qui servent si bien le Canada méritent notre admiration et notre soutien. Cependant, la dette et le déficit que nous avons aujourd'hui nous obligent à tirer le maximum de l'argent des contribuables.

Dans son rapport de 1992, le vérificateur général déclarait que les problèmes découlant de la lenteur des réservistes à répondre à l'appel avaient réduit les économies possibles dans le scénario de la force totale. J'espère que le Comité mixte spécial mettra ces problèmes au rang de ses priorités.

Enfin, je voudrais parler d'un programme qui me tient beaucoup à coeur et qui est financé par le budget de la Défense, le programme national des cadets. Ce programme, auquel j'ai participé pendant plusieurs années, est un programme utile et productif qui fait naître chez les jeunes Canadiens le sens civique et la fierté nationale. Peu importe qu'ils soient de Valcartier, au Québec, du Labrador, de l'Île–du–Prince–Édouard, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, les jeunes cadets suivent tous le même programme d'entraînement. Cela aide à renforcer l'unité canadienne.

Le programme des cadets devient de plus en plus populaire, mais son budget diminue. J'imagine que c'est par souci de dépenser efficacement les fonds publics. Mais combien de programmes inefficaces conservons–nous au détriment de ce programme qui permet à 65 000 jeunes Canadiens d'acquérir une formation en leadership et une éducation en civisme et de suivre des cours de conditionnement physique?

C'est là le genre de programmes que nous devrions favoriser. C'est un programme rentable d'un point de vue particulier parce qu'il est mis en oeuvre conjointement par le ministère de la Défense nationale et des organismes civils comme la Navy League of Canada, l'Army League of Canada et la Air Force League of Canada. Dans les collectivités où il y a des cadets, il existe aussi des organismes communautaires qui contribuent à leur financement. Dans ma propre collectivité, Sumerland, en Colombie–Britannique, le Club Kiwanis soutient le programme des cadets.

Le gouvernement s'est dit intéressé au sort des jeunes. Le programme national des cadets du Canada est déjà le meilleur programme du monde pour les jeunes. Au cours de l'année qui vient, il ne fait aucun doute que je ferai connaître au comité mixte le rôle important que le programme des cadets joue dans la vie des Canadiens.

Ce sont là quelques–unes des questions dont j'ai hâte de parler au cours de l'examen de la politique de défense. J'appuie la motion et je félicite le gouvernement de permettre au Comité mixte spécial de mener de vastes consultations avant de formuler ses recommandations. J'ai hâte d'entendre ce que les Canadiens ont à dire sur la question et j'espère que nous respecterons toutes les opinions émises. Je crois que la consultation publique nous permettra d'effectuer un bon examen de notre politique de défense.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon confrère du Parti réformiste pour cet excellent discours où il a su nous informer très bien sur le bon travail que les forces armées au Canada peuvent faire.

N'ayant pas parlé pertinemment sur sa prise de position d'appuyer la proposition du gouvernement visant à créer un comité spécial sur cette étude, j'aimerais qu'il me dise pertinemment pourquoi, alors qu'il existe déjà un comité sur la défense nationale ici au Parlement, un autre comité est nécessaire? Monsieur le Président, comment le député peut–il justifier ces dépenses supplémentaires? C'est sûr qu'un comité spécial va permettre au comité régulier de faire d'autre travail, mais pourquoi un comité spécial? Pourquoi ces sommes spéciales devraient–elles être allouées pour se promener à travers le Canada, alors que le Parti réformiste, à de nombreuses reprises, je pense, a demandé de diminuer les dépenses? Pourquoi le député croit–il qu'il soit nécessaire de mettre ces fonds particuliers à la disposition de ce groupe de parlementaires et de sénateurs, pour étudier une nouvelle approche, une nouvelle politique des forces armées? Comment peut–il concilier ces besoins en fonds et sa position?

• (1325)

[*Traduction*]

M. Hart: Monsieur le Président, j'ai abordé cette question dans mon discours. Je crois que c'est important en raison de la composition du comité permanent de la Chambre. Nous avons deux membres de ce comité qui représentent l'Ouest. En ajoutant cinq sénateurs, j'espère que toutes les régions du pays seront représentées. C'est pourquoi j'appuie cette motion.

Je ne vois pas la création de ce comité spécial comme un dédoublement parce que le Sénat a son propre comité qui travaille dans ce domaine. En unissant les deux comités, nous nous trouvons en fait à réaliser des économies. C'est exactement ce dont le député parlait, c'est–à–dire s'assurer que la main droite sait ce que fait la main gauche.

Je ne veux pas revenir sur des choses que j'ai déjà dites. Toutefois, sur la question des dépenses liées aux voyages qui seront nécessaires pour faire des consultations dans tout le pays, mon collègue du Parti réformiste qui siège à ce comité et moi-même tenons à dire que ces voyages au Canada devront être justifiés et que nous allons vraiment travailler durant ces voyages. Si ce n'était pas le cas, nous n'accepterions pas de nous déplacer ainsi.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt de l'esprit positif avec lequel il cherche une solution au très grave problème auquel notre législature est confrontée, c'est-à-dire la crise de l'endettement. La tournure des événements dans le monde nous oblige à évaluer nos alliances et nos engagements envers elles et à examiner comment nous avons pu laisser s'éparpiller nos forces armées d'un océan à l'autre dans des bases qui n'ont plus aucun rapport avec les raisons pour lesquelles on les avait initialement établies. Il faudra examiner en toute objectivité s'il faut les fermer ou non, car cela relève souvent d'une décision politique.

Les représentants des forces armées peuvent nous parler de leurs besoins, de leurs programmes d'entraînement, de leurs effectifs et le reste. Chaque fois qu'il s'est agi de prendre des décisions, les représentants des Forces canadiennes ont su démontrer sur quel point on pouvait effectuer des compressions budgétaires sans nuire à leur efficacité.

Ce sont quelques-unes des décisions que nous aurons à prendre au nom des Canadiens de sorte que nous puissions maintenir nos forces armées solidement en mesure d'entreprendre les tâches que le gouvernement leur confie sans cesse. Leurs effectifs sont trop dispersés, car cela se trouve dicté par la nature de la politique en fonction de laquelle ont été prises les décisions politiques concernant les bases.

À l'instar du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, j'espère qu'on examinera ces situations. Certaines des bases subsisteront et seront probablement agrandies. Nous ne savons pas cela. Mais si nous devons prendre des décisions, nous avons certainement besoin de toute l'information pertinente. Comme le député l'a dit, il nous faudra peut-être, dans certains cas, nous rendre sur place pour visiter les bases afin de pouvoir parler en connaissance de cause quand nous voulons parler au nom des forces armées.

Je remercie encore une fois le député. Il ne faut pas oublier que si les forces armées ont besoin d'être remaniées, c'est parce que les décisions ont été sans cesse remises à plus tard ici à la Chambre. Ce n'est pas la faute du ministère de la Défense nationale, car on lui a imposé des compressions budgétaires année après année.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations, et je suis d'accord avec lui.

[*Français*]

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, je voudrais savoir si on est encore à la période de questions et commentaires ou si nous reprenons le débat.

• (1330)

Le président suppléant (M. Kilger): Nous poursuivons encore la période de questions et commentaires pour quelques minutes.

[*Traduction*]

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je veux féliciter le député qui vient de prendre la parole; sa présentation était excellente et, de toute évidence, il connaît très bien la question. Je crois qu'il a mis beaucoup de temps à préparer son exposé d'aujourd'hui.

Le député d'en face peut-il nous dire s'il voit des avantages militaires à prévoir un roulement constant de personnel entre les cadets, la réserve et la force régulière, sur le plan de la formation?

M. Hart: Monsieur le Président, actuellement, le programme des cadets ne prévoit pas de promotion à la force régulière ou à la réserve. La principale raison à cela, c'est qu'il encourage non seulement les jeunes qui sont intéressés à faire une carrière militaire, mais aussi ceux qui s'intéressent à l'aviation, qui veulent acquérir des qualités de leadership, qui s'intéressent à leur communauté et qui veulent assumer des responsabilités civiques. L'orientation n'est pas uniquement militaire. Je ne sais pas si le programme s'en trouverait amélioré si nous y ajoutions ce volet.

À l'heure actuelle, de nombreux cadets embrassent d'autres carrières, et leur expérience comme cadet s'avère positive. À mon avis, l'expérience que les cadets acquièrent est très importante et en fait de meilleurs citoyens, quelle que soit l'orientation qu'ils choisissent.

Je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée de prévoir, dans le programme des cadets, la promotion à la force régulière ou à la réserve. Quoi qu'il en soit, les jeunes qui participent au programme des cadets en retirent certainement une expérience positive, peu importe l'orientation qu'ils choisissent. Certains optent d'ailleurs pour une carrière militaire.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député a raison, bien entendu. La raison d'être de l'organisation des cadets n'est pas d'amener les jeunes Canadiens à entrer dans les Forces canadiennes.

Cela dit, il y a tout de même un lien naturel. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, je le regrette, mais il m'est arrivé plusieurs fois, ces dix dernières années, d'étudier la situation des collèges militaires, des unités militaires, des corps d'officiers. Chose certaine, si vous vous adressiez à ces unités, surtout aux élèves des collèges militaires, et leur demandiez combien ont été cadets, vous seriez étonné de voir le nombre de mains qui se lèvent.

Je ne parle pas souvent de mon expérience personnelle à la Chambre, mais je suis entré dans la marine parce que j'ai fait partie du corps des cadets de la marine, CRCCM Matthew, où j'ai été premier maître de première classe. À l'une des inspections annuelles, l'officier a apporté de la documentation et a discuté de nos projets d'avenir. Il y a eu un lien direct entre mon appartenan-

ce à un corps de cadets et ma décision de faire une carrière militaire. Il est important de faire ressortir la corrélation.

Un dernier mot. Même si certains cadets ne songent jamais à se rendre au centre de recrutement, l'organisation des cadets au Canada est l'une des plus belles organisations pour les jeunes, sinon la plus belle, et c'est aussi l'une des moins remarquées et des moins louangées. Que ce soit intentionnel ou pas, je l'ignore. Il reste que ce programme extraordinaire contribue à faire de nos jeunes gens et de nos jeunes femmes de meilleurs citoyens.

M. Hart: Monsieur le Président, au début de mon intervention, j'ai dit que j'espérais avoir une expérience positive aujourd'hui. Je ne suis pas déçu.

À titre d'ancien commandant d'un corps de cadets de l'air, j'ai vu deux de mes cadets accéder au Royal Roads Military College. Ce lien est indéniable.

• (1335)

Il est certain aussi que ce programme sert la cause de l'unité dans toutes les régions, car il est partout présent. Les programmes des cadets sont d'un intérêt vital pour les Canadiens.

J'espère qu'on commencera à faire cas de ce programme et à y participer.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il y a longtemps, je dirais près de cinq ans, que j'attends la tenue d'un tel débat à la Chambre.

En tant que député de la Nouvelle–Écosse élu pour la première fois en 1988, il me semble que quiconque est venu ou a séjourné dans ma province et s'y connaît le moindrement en matière de défense saura que l'apport des Forces canadiennes en Nouvelle–Écosse, voire dans tout le Canada atlantique, représente beaucoup plus qu'une simple question d'argent pour les collectivités.

Quand j'étais jeune, dans ma ville natale, mon père, qui a servi sous les drapeaux pendant la Seconde Guerre mondiale, nous a appris à traiter avec beaucoup de respect les militaires qu'on rencontrait dans la rue. En fait, je ne pense pas qu'il y ait d'autres endroits dans notre grand pays où les militaires étaient plus respectés qu'en Nouvelle–Écosse durant la Seconde Guerre mondiale. C'est encore le cas aujourd'hui.

Des provinces comme la Nouvelle–Écosse ont profité énormément sur le plan financier de l'installation de bases des Forces canadiennes chez elles. Il importe donc, en étudiant la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, d'inscrire cette question dans son contexte historique.

Quand j'ai été élu en 1988, l'une des doléances que j'ai maintes fois entendues—et la base de Shearwater et sans doute la moitié de la marine canadienne de la côte est sont établis dans ma circonscription—, c'est que ces militaires qui ont si fièrement servi leur pays avaient le sentiment que leurs élus les oubliaient sitôt leur élection.

En 1988, ces gens en avaient assez d'un ensemble d'initiatives où, selon eux, le gouvernement ne se souciait manifestement pas du travail qu'ils étaient appelés à faire. À leurs yeux, ces initiatives n'étaient pas axées sur une politique, mais plutôt sur un besoin impérieux pour le Parti conservateur de se faire élire, de sorte qu'il leur promettait n'importe quoi. Cependant, une fois élu, il a dit qu'il fallait prendre des décisions difficiles à cause de la dette et du déficit. Or, devinez qui subissait les plus fortes compressions chaque fois qu'il fallait prendre des décisions? Les hommes et les femmes des Forces canadiennes.

On pourrait se demander pourquoi il en est ainsi. C'est peut–être, entre autres, parce que lorsqu'on devient membre des Forces canadiennes et qu'on est un bon soldat, un bon marin, un bon pilote d'avion ou d'hélicoptère Sea King, on doit renoncer à bien des droits fondamentaux que tous les autres Canadiens tiennent pour acquis. On doit renoncer à son droit de critiquer publiquement la politique du gouvernement.

Bon nombre des hommes et des femmes qui appartiennent aux Forces canadiennes deviennent immédiatement une cible facile pour des compressions sans fondement politique et effectuées à tort et à travers dans le domaine où ils ont décidé de gagner leur vie, à savoir la défense nationale.

En 1988, j'ai trouvé qu'il était difficile de faire campagne. Lorsque je frappais aux portes des maisons de Dartmouth, des officiers de navire me disaient que mon parti était contre le programme de sous–marins nucléaires. Comment pouvez–vous dire que votre gouvernement défendra les intérêts de l'effectif militaire du Canada, de la structure de l'industrie de défense et, en fait, les intérêts du Canada en tant que pays souverain si vous n'appuyez pas cette initiative?

Je leur ai alors dit que, à mon avis, il fallait donner aux Forces canadiennes les moyens de faire le travail qui leur avait été confié. Cependant, avant d'engager ces dépenses considérables, il fallait d'abord que nous examinions la politique de défense. Nous devions avoir un Livre blanc solide, qui tiendrait compte du fait que le monde avait changé radicalement depuis qu'un gouvernement, quel qu'il soit, avait examiné de fond en comble la politique de défense nationale.

Les gens m'ont dit à ce moment–là que M. Beatty, qui était alors ministre de la Défense nationale, avait présenté un document à la Chambre des communes. Je leur ai répondu qu'il n'y avait pas donné suite et qu'il en discutait toujours. Ils ont rétorqué qu'il s'agissait néanmoins d'un document. J'ai eu bien du mal à les convaincre que le Parti libéral était déterminé à procéder à un examen fondamental de la politique de défense et que nous moderniserions nos forces de défense nationale en fonction d'un monde en évolution. Je présume que beaucoup d'entre eux n'ont pas voté pour moi.

• (1340)

Environ six mois plus tard, quand les conservateurs ont été réélus en 1988, tous leurs plans, toutes leurs politiques et tous les merveilleux projets qu'ils envisageaient pour l'armée canadienne sont tombés à l'eau, en raison de la dette et du déficit. Tout d'un coup, on a envoyé valser le Livre blanc de M. Beatty sur la défense. Encore une fois, on a agi un peu n'importe comment avec les forces de la défense nationale du Canada.

En 1989, lorsque le budget a été présenté, après que de nombreux membres des Forces canadiennes, hommes et femmes, eurent voté en faveur du Parti conservateur, en faveur de ce gouvernement, parce qu'ils croyaient ce qui avait été dit dans ce fameux Livre blanc de 1987, en 1989, donc, les conservateurs ont réduit de près de trois milliards de dollars, plus exactement de 2,75 milliards de dollars, le budget de la défense nationale sur une période de quatre ans. Et cela, sans avoir examiné les conséquences pour le rôle que nous demandions aux Forces canadiennes de jouer pour le Canada ici et à l'étranger.

Nous avons assisté à la fermeture de bases, encore une fois sans qu'un examen fondamental n'ait été effectué. Qu'attendez-vous des membres des forces armées? Dites-le leur, et ils feront de leur mieux. Par contre, n'allez pas leur dire que vous voulez qu'ils continuent d'agir comme ils l'ont fait jusque-là et ajouter, en passant, que vous allez les faire participer à des missions de maintien de la paix dans trois ou quatre autres points chauds de la planète, alors que vous réduisez le budget de la défense de deux, trois, cinq ou sept milliards de dollars.

C'est ridicule! Il est impossible de faire les deux choses à la fois. Cependant, les militaires ont fait de leur mieux. Ensuite, nous avons eu droit à ce que je considère comme une attaque contre les réalités régionales du Canada.

Comme le gouvernement conservateur n'avait pas tellement de députés dans le Canada atlantique, il a décidé, lorsqu'il a fait des réductions dans le secteur de la défense en 1989, que cette région serait plus touchée que les autres. Le Canada atlantique, qui accueillait alors 22 p. 100 de tout le personnel des Forces canadiennes, a subi 55 p. 100 des réductions annoncées dans le budget de 1989. Oublions le mandat de ces bases et ce qu'elles faisaient. Oublions les conséquences de ces réductions pour la capacité des Forces canadiennes de faire leur travail. On réduisait, un point c'est tout! La décision de faire les réductions dans le Canada atlantique était une décision politique, parce que les conservateurs avaient très peu de députés dans cette région.

Les conservateurs n'ont pas regardé ailleurs, et nous avons perdu des bases. Nous avons perdu la base de Sydney, la base de Barrington et celle de Summerside. J'ai encore du mal à croire que nous avons perdu cette base. Il y a eu des compressions à Gander, à Chatham, au Nouveau-Brunswick, et surtout à la BFC Moncton, la base d'approvisionnement. J'en ai parlé avec les généraux, et ceux-ci sont d'avis qu'il faut maintenir la BFC Moncton et la BFC Chatham.

Des décisions politiques ont d'ores et déjà été prises. On a fait fi de l'avis des généraux. Le gouvernement qui comptait beaucoup de sièges dans une seule et même province—le Québec—a décidé de l'emplacement de certaines bases d'approvisionnement. C'est bel et bien ce que le gouvernement précédent a fait.

Ce n'est donc pas étonnant que nos militaires, hommes et femmes, commencent à se montrer un petit peu soupçonneux à l'égard de tous ceux qui poursuivent une carrière politique dans cette enceinte. Ils ont été trompés encore une fois.

Au fil des ans, les budgets se sont succédé pour réduire d'environ 11 milliards de dollars les dépenses engagées au titre de la défense nationale, sans que l'ombre d'une politique en la matière ne pointe à l'horizon. À tous les coups, ne parvenant pas à bien gérer son dossier financier, le gouvernement s'en prenait, comme je l'ai expliqué, à la défense nationale. Les hommes et les femmes qui jouent un rôle dans la défense nationale n'ont pas voix au chapitre. Ils ont renoncé à ce droit fondamental que possède tout Canadien en choisissant de servir leur pays.

Voici de nouveau le spectre du déficit et de la dette. Où le gouvernement va-t-il vraisemblablement effectuer des compressions en premier lieu? Eh oui, dans le secteur de la défense nationale. J'ai fait mon devoir. J'ai consulté. J'en suis venu à une conclusion. Le pays est confronté à un endettement énorme. Notre déficit est considérable.

S'il y a un poste de dépense qui a peu contribué à notre dette et à notre déficit, c'est bien la défense nationale. Depuis le milieu des années 1950, nous avons assisté, non pas à une augmentation, comme c'était le cas dans la plupart des autres secteurs, mais à une diminution régulière des fonds consacrés à la défense nationale. S'ils représentaient environ 25 p. 100, ils sont tombés à environ 7 p. 100. Les Forces canadiennes ont été pratiquement réduites de moitié au cours des dix dernières années.

La défense nationale est un poste budgétaire important. Je ne dis pas le contraire. À mon avis, de nouvelles réductions, à ce stade, en l'absence d'un examen complet et fondamental de la politique de défense, seraient non seulement stupides et dangereuses, mais aussi désastreuses, quand on se dit que, dans 12 ou 14 mois, un nouveau rôle pourrait être assigné aux Forces canadiennes et que nous n'aurions pas les ressources humaines et matérielles nécessaires.

• (1345)

Il y a autre chose que je veux démythifier, quelque chose qui vient de ce côté-ci de la Chambre et que j'ai personnellement du mal à accepter. Quand le gouvernement doit réduire les dépenses, il ne s'arrête pas aux raisons stratégiques qui justifient l'emplacement des bases, car il estime simplement que le mal doit être également réparti. En tant que Canadien de la région atlantique et député à la Chambre depuis cinq ans, quand on parle de répartir également le mal, cela signifie généralement plus de mal dans ma région qu'ailleurs. Certains au ministère et certains au sein du gouvernement le disent. Et ça m'effraie.

Quelqu'un m'a dit l'autre jour: «Vous savez, Ron, les dépenses consacrées à la défense nationale en Nouvelle-Écosse sont de 1 240 $ par habitant, alors qu'elles sont nationalement de l'ordre de 388 à 389 $. Je suppose donc que votre province peut se révéler une cible plus importante que les autres, s'il y a des réductions.» J'ai vérifié: pas un pays au monde n'a un littoral

aussi étendu que le Canada. Je dirais que, de toutes les provinces du Canada, la Nouvelle–Écosse est celle qui a probablement le littoral le plus long, si l'on tient compte des anses et des escarpements.

J'ai vérifié. Dans tout État souverain qui possède une force navale, celle–ci doit être située sur les côtes. Sa place n'est tout de même pas dans les Prairies! Ni au centre du Canada! Elle pourrait peut–être, je présume, être sur les Grands Lacs, mais elle aurait parfois de la difficulté à en sortir. J'ai vérifié. Dans un État maritime, la force navale doit être située sur les côtes. Le Canada a un littoral plus étendu que n'importe quel autre pays du monde. La Nouvelle–Écosse a un littoral plus étendu que n'importe quelle autre province.

La Colombie–Britannique se trouve du côté du Pacifique. Où plaçons–nous nos forces navales? Sur nos côtes. C'est la raison pour laquelle Victoria, Esquimalt et le port de Halifax abritent les forces navales du Canada.

Certes, on ne peut entretenir une marine gratuitement. Il en coûte environ un milliard de dollars par côte pour notre petite marine dérisoire qui a sans doute besoin de bien plus de matériel qu'elle n'en possède, mais qui fait un excellent travail avec le peu d'équipement et de ressources qu'on lui donne.

Je ne vais pas m'excuser et dire, étant donné que Halifax est le plus grand port libre de glaces sur la côte est du Canada, que nous pourrions fermer toutes les installations militaires de la région de l'Atlantique puisque nous avons la marine. Je ne dirai pas une telle chose, parce que sur le plan stratégique ce serait insensé. L'argument est plein de viles subtilités et je refuse d'en discuter ici.

Si nous retirons de la région de l'Atlantique la marine canadienne et sa contribution, les dépenses de cette région pour tous les autres établissements de défense passent soudainement sous la moyenne nationale. N'est–ce pas choquant? Le député de Chatham connaît très bien la question, tout comme le député de Summerside. Toutefois, les gouvernements antérieurs nous ont dit qu'on possédait un peu plus que la moyenne et que, par conséquent, on devait souffrir un peu plus. Eh bien, nous avons suffisamment souffert de la mauvaise planification stratégique de la défense et de la mauvaise planification financière du gouvernement précédent. J'espère que mon gouvernement ne fera pas la même chose aujourd'hui.

Je sais par contre que nous avons des infrastructures excédentaires dans les Forces canadiennes. Je le sais. C'est un fait. C'est même élémentaire. Je sais aussi que lorsque les planificateurs du ministère des Finances commenceront à définir ce qui serait raisonnable en matière d'infrastructures pour la défense, notre politique de défense frappera un écueil. Je sais que les planificateurs de la Défense ne sont pas plus aptes à décider de l'avenir des sciences, de la technologie ou de l'éducation postsecondaire au Canada que les planificateurs des Finances ne peuvent le faire en matière de défense.

Voilà pourquoi nous avons besoin, d'abord et avant tout, et j'insiste sur cet aspect, nous avons d'abord besoin de procéder à un examen en profondeur de ce que nous attendons des Forces canadiennes. Dressons une liste, établissons les priorités, mettons les chiffres sur la table, et après avoir calculé combien il en coûtera, que le gouvernement décide quelles priorités choisir.

Je pense que s'y prendre autrement serait tomber dans le même piège que le gouvernement conservateur qui nous a précédés et laisser les Forces canadiennes se détériorer à un point tel qu'elles ne pourraient s'en remettre que difficilement.

Vendre le livre rouge pendant la campagne électorale ne fut pas aisé. Je l'ai fait, mais ce n'était pas facile. On y disait que, si nous étions élus, nous annulerions le contrat d'achat d'hélicoptères EH–101.

• (1350)

La Base des Forces canadiennes Shearwater se trouve dans ma circonscription. Elle emploie un grand nombre de personnes qui font un travail merveilleux pour les Canadiens. J'ai aussi la marine dans le port de Halifax. Ce n'était pas facile pour moi d'aller dire aux militaires que je trouvais que ce serait bien d'avoir de nouveaux hélicoptères mais que je n'étais pas en faveur de ce contrat. Je l'ai fait parce que je crois à la politique d'ensemble de notre gouvernement.

Je l'ai dit et je le répète, et ce sera dans le hansard, tant que la marine canadienne existera, elle aura besoin d'appui aérien embarqué. Tant que nous aurons des navires et une marine qui auront besoin d'appui aérien, il faudra que nous ayons des appareils sûrs pour nos pilotes.

Les hélicoptères Sea King basés à Shearwater sont vieux. Ils n'en peuvent plus. Nous avons de formidables équipes d'entretien qui les gardent en état de voler, mais cela ne les rajeunit pas. Ils se font vieux et le gouvernement, celui–ci ou un autre, devra prendre la décision de les remplacer, parce que c'est nécessaire.

Il faut alors se demander si le choix de l'ancien gouvernement était judicieux. Je ne le crois pas. L'hélicoptère qu'on envisageait d'acheter avait été choisi suivant les principes établis dans un vieux Livre blanc, faute d'une politique plus moderne, et qui préconisait l'achat d'hélicoptères convenant à une situation de guerre froide.

J'ai affirmé à mes électeurs que s'ils me choisissaient pour les représenter au sein d'un gouvernement libéral, je verrais à ce que les Forces canadiennes aient un défenseur, tant au sein de mon caucus que sur le parquet de la Chambre des communes. Je m'assurerais qu'un examen en profondeur de la politique de défense a bien eu lieu et je ferais en sorte qu'après, il reste quelqu'un qui lutte pour le maintien des ressources nécessaires aux Forces canadiennes, afin que les hommes et les femmes pleins de bonne volonté qui servent fièrement leur pays au nom de chacun de nous puissent s'acquitter des tâches qu'on leur confie.

Nous en sommes là. J'ai lu le livre rouge. J'ai pu mettre mon grain de sel dans la rédaction de cet ouvrage, comme d'autres députés qui siègent de ce côté–ci. Nous savions qu'on sabrerait dans le budget de la défense, mais nous avons précisé deux choses. Nous avons dit que nous financerions le programme d'infrastructure annoncé dans le livre rouge grâce aux compressions exercées dans les programmes actuels, et que l'un des programmes ou des ministères touchés serait celui de la Défense nationale.

Nous avions prévu retirer 360 millions de dollars à la défense. Par contre, nous avions affirmé que nous ne ferions pas comme l'ancien gouvernement conservateur. Autrement dit, nous n'exercerions ces compressions qu'après consultation. J'insiste sur le mot après. Nous avons indiqué que toute réduction supplémentaire du budget de la défense nationale découlerait de l'examen fondamental de la politique de défense nationale.

J'espère que le budget de mardi prochain confirmera ces engagements que nous avons pris et sur lesquels chacun d'entre nous a fait campagne.

Parmi tous les membres des Forces canadiennes que j'ai rencontrés, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui nie que les temps soient difficiles. Tous le savent car ils sont eux aussi des contribuables. Ils n'ignorent pas que la dette et le déficit deviennent incontrôlables, mais ils savent également que le gouvernement a la responsabilité de maintenir des forces de défense.

Qu'est–ce que je souhaiterais voir inclure dans l'examen de la politique de défense? D'abord et avant tout, je souhaite que nous examinions nos besoins sur le plan intérieur. Nous avons une marine sur la côte est du Canada. Nous envoyons en mission des frégates et des navires ravitailleurs. Ces bâtiments effectuent des exercices dans l'Atlantique nord et sud, ce qui coûte beaucoup d'argent. Mais tant que le Canada demeurera membre de l'OTAN, ce genre d'activité fera partie de ses obligations.

Je souhaite que nous examinions la façon la plus efficace et la plus rentable d'utiliser les ressources navales limitées dont nous disposons sur les deux côtes, mais surtout que nous déterminions nos besoins en tant qu'État souverain.

J'ai rappelé à quatre ou cinq reprises que le Canada a le littoral le plus long du monde. Je n'ai besoin de rappeler à personne que l'industrie des pêches de l'Atlantique traverse une crise majeure. Nous n'avons même pas les moyens d'assurer la surveillance dans notre zone de 200 milles. Les moyens de surveillance insuffisants dont nous disposons ont permis à de nombreux pêcheurs, canadiens autant qu'étrangers, de faire de la surpêche. Or, notre incapacité de surveiller nos propres pêcheries de la côte est a fait en sorte que l'industrie de la pêche de cette région compte maintenant 40 000 chômeurs.

L'élimination presque complète des stocks de morue du Nord représente une catastrophe écologique incalculable et j'espère que nous en aurons tiré la leçon qui s'impose. Aussi, je souhaite et je crois que l'examen de la politique de défense permettra d'étudier de très près les façons dont la marine pourra assurer la protection des pêcheries, qui sont constituées de ressources renouvelables et qui ont employé des centaines de milliers de Canadiens depuis des siècles, une fois que les stocks de morue seront reconstitués. Ce pourrait être un des sujets d'étude de l'examen de la politique de défense.

• (1355)

L'autre chose dont nous devons tenir compte, c'est qu'il y a une autre guerre qui se livre dans nos eaux, alors qu'on débarque de la drogue dans les criques, coins et recoins, le long de nos côtes est et ouest. Cette drogue détruit notre jeunesse. Manifestement, nous devons utiliser les forces militaires à notre disposition, afin de combattre cette vague de criminalité et cet assaut contre nos côtes.

J'espère également que nous allons songer aux autres rôles que nos forces de défense peuvent remplir. De nos jours, la sécurité nationale englobe également la sécurité en matière d'environnement. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas utiliser les compétences de nos militaires pour créer une force d'intervention très bien entraînée qui pourrait en tout temps, en cas de catastrophe environnementale ou écologique au Canada, se rendre sur place, afin de protéger la zone touchée et l'environnement et réduire le plus possible les répercussions pour les Canadiens.

Sur la scène internationale, nous allons devoir nous décider. Nous ne pouvons gagner sur les deux tableaux. Nous sommes un petit pays de 28 millions d'habitants environ. Nous faisons de notre mieux. Le Canada a participé à toutes les opérations de maintien de la paix depuis la Seconde Guerre mondiale. Pensez–y. Nous consacrons plus d'un milliard de dollars à notre intervention en Bosnie à une époque où le gouvernement a un déficit de 45 milliards de dollars et où il est question de sabrer dans les programmes et les transferts aux particuliers.

Nous traversons une période difficile. Cependant, dans le cadre de cet examen de notre politique de défense, nous allons sûrement étudier toutes ces questions et nous demander le rôle que nous allons confier à nos forces armées en matière de sécurité nationale. Nous nous pencherons en outre sur notre contribution au niveau international en fonction de la responsabilité collective des divers pays du monde. Peut–être que notre rôle en est un de maintien de la paix. Il se peut que nous décidions que d'autres responsabilités nous incombent.

Ce que je sais, c'est qu'il faudra mener à bien l'étude proposée dans le Livre rouge. Cet examen de notre politique de défense dont nous discutons aujourd'hui est absolument essentiel. Il se fait attendre depuis trop longtemps et je suis très heureux de voir que l'une des premières mesures prises par notre gouvernement a été de choisir de créer ce comité le plus rapidement possible afin de lui permettre de parcourir le pays et de consulter les gens en vue de nous soumettre ensuite un cadre permettant d'établir une politique moderne pour les Forces canadiennes.

Je ne suis pas devin et je n'ai pas de boule de cristal. Cependant, j'espère de tout coeur que les mesures que doit prendre mardi le ministre des Finances pour contrôler la spirale de la dette et du déficit ne nuiront pas à la réalisation de cette étude. En fait, j'espère que les ministres des Finances et de la Défense nationale pourront faire le plus d'économies possible à l'intérieur du ministère, sans dévaster l'infrastructure des forces canadiennes.

En terminant, je dis que ce débat est stimulant et que j'ai hâte d'y participer à nouveau plus tard aujourd'hui. Les hommes et les femmes des Forces canadiennes ont attendu trop longtemps qu'un gouvernement remplisse ses engagements en matière de

défense nationale. Ils seront fiers et heureux de savoir que cette étude est finalement entreprise et, lorsqu'elle prendra fin, ils constateront que la démocratie fonctionne vraiment et que les partis politiques et les premiers ministres tiennent effectivement la parole qu'ils donnent aux hommes et aux femmes des Forces canadiennes.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'espère que j'aurai le temps de faire mon commentaire.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux tout simplement rappeler au député de Chicoutimi qu'il dispose de trois ou quatre minutes, mais que le député de Darmouth souhaiterait pouvoir lui répondre.

M. Fillion: J'ai l'impression, monsieur le Président, que le député a bénéficié d'un peu plus de temps que prévu. Je ne sais pas si je me trompe.

Le président suppléant (M. Kilger): Je dois dire que j'ai suivi attentivement tous les discours ce matin et, dans la plus grande mesure, j'ai fait respecter le Règlement.

M. Fillion: Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours qui vient d'être fait et je remarque que, pour la première fois ce matin, on semble avoir un autre son de cloche de l'autre côté de cette Chambre.

L'honorable député a parlé d'un livre blanc, une question qu'on avait soulevée ce matin. J'aimerais rappeler au député une déclaration du premier ministre actuel, alors qu'il était dans l'opposition, en mars 1993, et je cite: «Les Canadiens et les Canadiennes méritent un gouvernement qui sait tracer la voie, un gouvernement qui apporte de nouvelles idées et de nouvelles stratégies, un gouvernement qui les aide à s'adapter aux changements.»

• (1400)

Le débat d'aujourd'hui et la démarche que ce gouvernement entreprend depuis 100 jours ont mis à l'écart cette déclaration du premier ministre. Pour permettre à mon collègue de pouvoir répondre suite à ce qu'il a dit sur le livre blanc, je lui demande s'il est prêt à demander à son caucus que le gouvernement libéral dépose au plus vite son livre blanc sur la défense nationale et laisse l'actuel comité parlementaire de la défense faire son travail, et non la création d'un nouveau comité.

[*Traduction*]

Le Président: Le député de Dartmouth dispose d'environ 30 secondes.

M. MacDonald: Je serai très bref, monsieur le Président.

Je comprends le député d'en face, car il s'était probablement habitué à voir les conservateurs de ce côté–ci prendre des décisions avant de consulter. Or, il a affaire à un tout autre gouvernement aujourd'hui. Nous sommes fondamentalement convaincus que les Canadiens ont le droit de se faire entendre avant que les décisions soient prises.

Le Livre blanc fera suite aux discussions qui auront lieu au sein de notre caucus, à la Défense nationale, au Parlement du Canada et au comité permanent qui a été formé aujourd'hui.

Si le député veut bien se montrer un peu patient envers nous et donner aux Canadiens le temps de s'exprimer, le document sera déposé en temps voulu à la Chambre.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'USINE DE FRACTIONNEMENT DU SANG À HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article paru hier dans le *Globe and Mail.*

Selon cet article publié en première page, les problèmes qu'a connus l'usine de fractionnement du sang, à Winnipeg, en raison de manigances politiques, ont pris le dessus sur l'application rigoureuse de la technologie et sur les bonnes pratiques commerciales. Le Comité canadien du sang, précurseur de l'Agence canadienne du sang qui est en train d'essayer de faire échouer le projet d'aménagement d'une usine de fractionnement du sang, à Halifax, et de s'accaparer la banque de sang, a gaspillé des millions de dollars avant de vendre pour une somme dérisoire cette usine devenue désuète.

En revanche, l'usine de fractionnement du sang qu'il est proposé d'aménager à Halifax sera construite, financée et administrée par le secteur privé. La société Miles Pharmaceutical, qui administre des usines de fractionnement du sang dans le monde entier, a garanti la rentabilité de cette usine.

Je demande aux ministres provinciaux de la Santé de tirer une leçon de cette expérience, de mettre de côté les mesquineries politiques et d'appuyer le projet d'aménagement d'une usine de fractionnement du sang à Halifax, parce que c'est, sur le plan économique, un excellent projet pour cette région qui a désespérément besoin de bonnes nouvelles économiques.

* * *

[*Français*]

LES NATIONS AUTOCHTONES

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse accusait, hier, le Bloc québécois de poursuivre une vendetta visant la destruction des Mohawks parce que leur volonté d'autonomie gouvernementale constituerait une menace à la souveraineté du Québec.

Permettez–moi de rappeler à la secrétaire d'État que le Québec, plus que quiconque, a toujours fait preuve d'un très grand

respect à l'égard des nations autochtones. C'est d'ailleurs le gouvernement du Parti québécois qui a reconnu le premier le principe de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. C'était le 20 mars 1985.

Les interventions récentes de l'opposition n'ont jamais remis en question les liens tissés avec les autochtones. Ces interventions visent essentiellement l'arrêt d'activités illégales menées par un petit groupe agissant en toute impunité.

Nous regrettons infiniment qu'un député de ce gouvernement refuse de reconnaître que l'unique revendication. . .

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, quand justice sera–t–elle faite? Quand arrêterons–nous de défendre les droits des criminels et quand commencerons–nous à défendre les droits de la victime et des éventuelles victimes?

Je veux parler ici de Michael Drake, un agresseur d'enfants qui a été mis en liberté sous caution en attendant l'audience en vue de son expulsion. Cette audience a eu lieu hier. Aujourd'hui, Michael Drake est de nouveau en liberté sous caution, étant donné que son avocat s'apprête à en appeler de la décision rendue par la commission de l'immigration de l'expulser aux États–Unis.

Combien de fois une telle situation devra–t–elle se reproduire pour qu'on se décide à faire quelque chose? Combien d'innocents devront devenir des victimes pour que le ministre de l'Immigration prenne des mesures afin d'empêcher que des agresseurs, comme Drake, ne soient mis en liberté sous caution pendant le processus d'appel?

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aux députés que j'ai reçu hier un valentin de la Fédération canadienne des étudiants du Manitoba. Dans ce valentin, les étudiants exprimaient certaines réserves au sujet du programme canadien de prêts aux étudiants mis en place par le gouvernement précédent et se demandaient dans quelle mesure ils pouvaient compter sur ce programme.

● (1405)

Au nom de ces étudiants, j'inviterais tous les députés de la Chambre à appuyer certains changements à ce programme, dont la réintroduction de la période de grâce de six mois, l'annulation de la privatisation et une réévaluation complète des critères d'admissibilité et des limites de prêts hebdomadaires.

Monsieur le Président et tous les députés, ce message s'adresse à tous ceux d'entre vous qui ont l'éducation à coeur.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier, j'ai rencontré la ministre de l'Environnement pour l'informer que Fermi II, une centrale nucléaire des États–Unis, s'apprêtait à déverser 1,5 million de gallons américains d'eau radioactive dans le lac Érié.

Au dire des dirigeants de la centrale et de la Commission américaine de réglementation nucléaire, le degré de radioactivité de cette eau est de beaucoup inférieur aux limites permises.

Je veux rassurer les habitants de la circonscription d'Essex—Windsor en les informant que la ministre de l'Environnement a ordonné aux autorités ontariennes de la région d'effectuer des essais in situ à la centrale Fermi II avant que l'eau ne soit déversée, afin de vérifier que les niveaux de radiation ne dépassent pas les normes établies et qu'il n'y a pas d'autres contaminants. Ces essais sont en cours.

À l'instar des habitants d'Essex–Windsor, je suis très préoccupée. Le lac Érié est un cours d'eau que partagent le Canada et les États–Unis et la population canadienne a le droit d'être informée des dangers que court son eau potable. Il se peut très bien que les niveaux de radiation soient de beaucoup inférieurs aux limites permises, voire aux normes canadiennes, mais rien n'empêche qu'il convient d'aviser les Canadiens longtemps à l'avance lorsqu'on s'apprête à procéder à ce genre de déversement.

* * *

LES PRIX NATIONAUX DE MÉRITE EXCEPTIONNEL DESTINÉS AUX AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le lundi 28 février, nous remettrons nos premiers prix nationaux de mérite exceptionnel destinés aux autochtones. La cérémonie, qui aura lieu au Centre national des arts, sera l'occasion de rendre hommage aux réalisations professionnelles exceptionnelles de 13 autochtones, dont cinq des Territoires du Nord–Ouest. Voici le nom des lauréats de cette année: Susan Aglukark, Thelma Chalifoux, Nellie Cournoyea, Jean Goodwill, Cindy Kenny–Gilday, Verna Kirkness, Rosemarie Kuptana, Bill Lyall, Ted Nolan, Alanis Obomsawin, Murray Sinclair, Art Solomon et Bill Reid.

À tous et à toutes, félicitations et merci pour tout le bien que vous avez fait pour nos communautés, nos peuples et notre pays.

La cérémonie de remise des prix sera diffusée au réseau CBC le 3 mars. J'invite tous les députés et tous les Canadiens à se joindre à nous pour célébrer nos talents, notre fierté et notre espoir.

* * *

[*Français*]

L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, l'Institut maritime du Québec, implanté à Rimouski, célèbre cette année son 50e anniversaire et je tiens à souligner aujourd'hui ce moment important de l'histoire de la formation maritime québécoise et canadienne. Depuis 50 ans, l'Institut s'est établi une réputation nationale et internationale enviable dans plusieurs domaines reliés à la vie maritime. Des

Article 31 du Règlement

jeunes et des adultes de partout y reçoivent une formation de qualité dans ces domaines.

Enraciné dans la vocation maritime de la région, l'Institut assure la pérennité de l'expertise québécoise et contribue à son rayonnement dans l'ensemble du Canada. Il gère, pour la Garde côtière canadienne, le Centre de formation aux mesures d'urgence en mer. Depuis 1987, il contribue à la formation des réservistes des Forces armées canadiennes et est engagé dans de nombreux projets de coopération internationale.

Nous ne pouvons que féliciter l'Institut maritime du Québec pour l'esprit d'initiative, la rigueur et le souci d'excellence dont il a fait preuve, en souhaitant que le dynamisme qui l'anime lui permette de poursuivre longtemps encore son développement à travers vents et marées.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je voudrais signaler au ministre des Finances qu'un grand nombre de mes électeurs demandent que le gouvernement maintienne au niveau actuel la cotisation maximale à un REER. Par le passé, une grande partie de la main–d'oeuvre était employée par des entreprises qui avaient les moyens de lui offrir des pensions de retraite. Aujourd'hui, de plus en plus de gens travaillent pour des petites entreprises ou sont autonomes et n'ont pas de pension de retraite.

Nous devons préserver les REER, car ils constituent un moyen indispensable pour les gens qui veulent assurer leur retraite au lieu de devenir dépendants des programmes gouvernementaux de sécurité sociale. La réduction du niveau maximum de cotisation aux REER représente un avantage minime par rapport aux coûts énormes qu'elle entraîne. Cette réduction n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

J'exhorte donc le ministre des Finances à ne pas modifier le régime enregistré d'épargne–retraite dans le budget qui sera déposé bientôt.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, aujourd'hui marque le deuxième anniversaire de la Journée de l'alphabétisation. Dans un effort en vue de sensibiliser davantage la population aux questions d'alphabétisation et de mettre celles–ci au rang des priorités nationales, des groupes comme le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation et d'autres demanderont aux députés d'appuyer cette cause.

• (1410)

Au Canada, il y a plus de sept millions de Canadiens d'âge adulte dont les aptitudes à lire et à écrire sont minimes. Seulement dans ma circonscription, Don Valley–Nord, plus de 12 000 habitants se trouvent dans cette situation, qui est non seulement décourageante, mais aussi absolument inacceptable.

Pour donner suite aux lignes de conduite qu'il a exposées dans son livre rouge, le gouvernement a promis de rétablir à son niveau initial le financement du Programme national d'alphabétisation. En outre, je demande au gouvernement d'accroître ce financement pour que les gens puissent surmonter cette difficulté.

Je prie les députés de faire tout en leur possible pour supprimer les obstacles qui empêchent un grand nombre de Canadiens de bénéficier des avantages énormes que représente l'enrichissement culturel.

* * *

LES CARTES DE TUEURS

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le Conseil scolaire du comté d'Oxford d'avoir adopté la résolution suivante:

> Que le Conseil scolaire du comté d'Oxford appuie toutes les démarches entreprises en vue d'empêcher l'entrée et la vente des cartes de tueurs en Ontario.

Je tiens à dire combien cette question est importante pour moi et pour beaucoup d'autres députés, en particulier ceux d'entre nous qui ont travaillé dans l'enseignement et savent que ces cartes ignobles sont avilissantes pour les victimes et ne devraient jamais être autorisées à traverser la frontière.

Je demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher l'entrée de ces cartes au Canada et, un fois de plus, je félicite le Conseil scolaire du comté d'Oxford d'avoir adopté cette louable résolution.

* * *

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, depuis 1986, environ 1 400 des 5 200 bureaux de poste ruraux du Canada ont été fermés.

Reconnaissant le rôle important des bureaux de poste ruraux, le gouvernement libéral a imposé un moratoire sur les fermetures, dès son élection en octobre.

J'estime que la préservation des bureaux de poste ruraux a un lien direct avec la viabilité des collectivités, non seulement de ma circonscription, Annapolis Valley—Hants, mais de tout le Canada. Ces bureaux de poste fournissent des services utiles et nécessaires, et de nouvelles fermetures couperaient un lien important pour la cohésion sociale des communautés rurales.

En réaffirmant sa volonté de garder ces bureaux de poste ouverts, le gouvernement peut jouer un rôle important dans le renforcement de l'infrastructure économique et sociale des communautés rurales.

Je prie le gouvernement de continuer à démontrer la fermeté de son engagement envers les Canadiens ruraux et à faire en sorte que ces bureaux restent ouverts.

* * *

[*Français*]

LA VICE–PREMIÈRE MINISTRE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, on rapporte dans les journaux, ce matin, des propos tenus par la vice–première ministre concernant notre parti vis–à–vis des Mohawks.

En tant que députés du Bloc québécois dûment élus par la population québécoise et dûment reconnus comme opposition officielle, nous nous insurgeons fermement aux propos totale-

ment blasphématoires particulièrement tenus hier par la vice–première ministre à notre endroit.

Comment la vice–première ministre peut–elle suggérer que «les Mohawks ont raison d'être choqués par les propos du Bloc», alors que nous avons toujours fait une nette distinction entre certains contrebandiers warriors et les autres Mohawks qui vivent dans la terreur créée par ces warriors.

Qui d'entre nous a le plus de visées incendiaires, la vice–première ministre ou les députés du Bloc qui ne font que respecter le mandat que leur a confié la population?

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, la Commission on Resources and the Environment est un organisme créé par le gouvernement de la Colombie–Britannique pour examiner les conflits se rapportant à l'utilisation du sol sur l'île de Vancouver et pour formuler des recommandations à cet égard. Les discussions ont échoué.

Un rapport communautaire a été présenté. Il recommandait la protection de 12 p. 100 de l'île avec des pertes minimales d'emplois, la création de neuf parcs et le maintien de la participation de la collectivité à la planification.

Le rapport du commissaire a été rendu public la semaine dernière. Pratiquement toutes les collectivités du nord de l'île s'opposent aux recommandations qui obligeront des travailleurs à déménager et qui en pousseront beaucoup au chômage.

Le rapport est une décision imposée à la base par le pouvoir et les collectivités touchées veulent faire comprendre au gouvernement que c'est inacceptable et qu'il doit écouter la population.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui attirer l'attention des députés sur l'importance de la ligne du CN qui passe par le nord du Nouveau–Brunswick.

● (1415)

Le gouvernement et CN doivent maintenir la ligne ferroviaire qui passe par le nord du Nouveau–Brunswick afin de garantir la viabilité économique et le développement de cette région et de cette province.

[*Traduction*]

La ligne du CN dans le nord du Nouveau–Brunswick est parmi les plus rentables de l'est du Canada, mais elle constitue l'un des

Article 31 du Règlement

principaux atouts pour le développement actuel et futur des secteurs forestiers et miniers de la région et des deux ports internationaux de Belledune et Dalhousie.

J'exhorte le CN à reconnaître l'importance économique de cette ligne de chemin de fer pour le nord du Nouveau–Brunswick et à en continuer l'exploitation sans réduire le service.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, encore une fois, nous apprenons que les substances toxiques que notre société produit et consomme continuent de grandement détériorer les Grands Lacs et le Saint–Laurent. Selon la Commission mixte internationale, des niveaux intolérables de substances toxiques persistantes continuent de miner la qualité de l'eau.

La commission exhorte les Canadiens et les Américains à régler le problème que posent ces substances toxiques qui menacent l'économie, la vie humaine, la faune, la flore et toutes les autres formes de vie.

La commission recommande aux gouvernements, au milieu des affaires, aux syndicats, aux éducateurs et aux médias d'unir leurs efforts pour enrayer cette menace, rétablir l'intégrité de l'écosystème et protéger la santé des millions de gens dont le bien–être et l'économie reposent sur ces magnifiques étendues d'eau.

* * *

LE PROJET DES KAONS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a promis de financer un tiers du projet des kaons. Réalisé à Vancouver, ce projet à la fine pointe de la technologie semble très prometteur. Pour finaliser l'accord de financement, il ne reste plus qu'à s'assurer la participation des Américains.

Devant les messages contradictoires qu'envoie le ministre de l'Industrie au sujet du projet des kaons et l'appui chancelant du gouvernement fédéral, nos partenaires internationaux perdent confiance.

Les Américains appuient avec enthousiasme ce projet, à preuve, cet extrait d'un communiqué diffusé par leur groupe d'étude sur les kaons:

> Il nous semble avoir reçu des messages contradictoires de la part du Canada. Pour mener rapidement ce projet à bien, il serait très utile que le ministre canadien demande à ses homologues américains de lui fournir une réponse.

Tout comme les investisseurs internationaux intéressés, le gouvernement de la Colombie–Britannique et la communauté scientifique, nous devons savoir si le ministre continuera d'appuyer ce projet.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CRIME ORGANISÉ

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les témoignages et sources de la GRC, relayés chaque jour par les médias, nous révèlent de plus en plus l'ampleur des activités criminelles relatives à la contrebande menée par les warriors. La gravité du problème s'accroît singulièrement, alors que le quotidien *La Presse* de Montréal nous apprend, ce matin, que le champ d'action des contrebandiers oeuvrant sur les réserves s'étend au blanchiment de l'argent, impliquant, et je cite: «. . .la pègre italienne, les gangs de motards et même certaines familles colombiennes.» De son côté, le responsable des opérations de la GRC au Québec affirme que la GRC ne peut faire échec aux activités criminelles sur les réserves, si elle n'a pas la coopération des autorités mohawks.

Compte tenu de la situation qui dépasse les bornes de l'admissible dans une société de droit, est–ce que le premier ministre ne reconnaît pas qu'il a le devoir de rencontrer les chefs mohawks afin de s'assurer de leur coopération pour mettre enfin un terme à l'action des warriors, tel que le demande la GRC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons donné le mandat clair et net à la GRC de faire son devoir pour enrayer toute la contrebande partout au Canada et aussi sur les réserves indiennes.

Comme je l'ai expliqué à cette Chambre, toute la question de la police sur une réserve indienne est très compliquée: il y a d'abord la police locale mohawk, qui a un mandat délégué soit par le gouvernement de l'Ontario, soit par le gouvernement du Québec; il y a la police provinciale qui est chargée de l'application générale de la loi, soit la police provinciale du Québec, soit celle de l'Ontario.

Quant à la police fédérale, son rôle sur les réserves indiennes est de s'occuper de la question de la contrebande. C'est ce qu'elle fait en ce moment. Pour ma part, je ne crois pas avoir autre chose à ajouter. Le mandat de la GRC est clair et net: remplir ses devoirs tel que le prescrit la loi.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est bien connu que toute police, aussi efficace, aussi prestigieuse qu'elle soit, et c'est le cas de la GRC, nous le reconnaissons, a besoin de l'appui et de l'autorité du niveau politique. Dans ce cas–ci, la GRC ne l'a pas, c'est très évident.

• (1420)

Je voudrais demander au premier ministre s'il ne reconnaît pas que la question que je lui ai posée, à laquelle il n'a pas du tout répondu, est la question la plus pertinente qui soit, c'est–à–dire qu'il doit donner à la GRC le moyen de pouvoir compter sur la coopération des chefs de ces réserves, et qu'en conséquence, le premier ministre doit les voir lui–même, et non pas laisser les gens rencontrer les ministres au sortir de réunions, où chacun dit le contraire?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition tient vraiment à ce qu'on résolve le problème, il demandera à ses députés de cesser de ramener sans cesse la question des Mohawks sur le tapis.

Nous poursuivons les criminels—il y en a à l'extérieur des réserves et il y en a peut–être dans les réserves. Mais l'impression qu'ont à l'heure actuelle les Mohawks vient de ce que le Bloc québécois mène une campagne visant à ternir leur réputation. Ce qui n'aide rien.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a une marge entre ternir une réputation et s'en tenir aux faits. Le Bloc n'a jamais posé de question qui ne soit pas fondée sur les faits et le Bloc a repris des allégations présentées et publiées par des journaux très respectés au Québec, soit *Le Soleil, La Presse* et *Le Droit*, notamment.

La réponse du premier ministre revient donc à abdiquer l'autorité de la loi. Et si le premier ministre voulait assumer ses responsabilités, il s'entretiendrait avec les chefs de ces villages et localités et s'assurerait de leur entière collaboration.

Comme il est ici question d'activités internationales, le premier ministre va–t–il solliciter l'entière collaboration du gouvernement américain en vue de mettre en oeuvre un plan d'action international d'intervention policière qui soit efficace et professionnel?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la GRC est déjà entrée en communication avec les autorités américaines.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, la presse nous apprend également ce matin que la GRC serait en mesure de démontrer qu'en 1993 seulement, au moins 700 millions de dollars d'argent liquide auraient transité par la réserve d'Akwesasne et que la contrebande de cigarettes se serait étendue à bien d'autres produits et intéresserait bien d'autres groupes du crime organisé.

Le premier ministre peut–il s'engager à mettre fin aux activités du crime organisé qui profite d'une zone protégée, à quelques kilomètres de Montréal seulement, pour blanchir de l'argent et développer ses activités illicites sans être inquiété?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, l'affaire de blanchissage d'argent dont parle le député fait déjà l'objet d'une enquête de la GRC. Notre gouvernement appuiera entièrement toute mesure que la GRC jugera nécessaire

de prendre pour démanteler les réseaux de contrebande dans quelque région du pays que ce soit.

Si seulement elle pouvait compter sur le même appui de la part du Bloc!

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général, puisque c'est lui qui répond à la place du premier ministre.

Le solliciteur général, qui dispose de toutes les sources d'information possibles, peut–il nous expliquer pourquoi il est toujours le seul à ne rien savoir, alors que ces allégations viennent d'enquêteurs de la GRC? Le solliciteur général vit–il sur une autre planète, ou préfère–t–il fermer les yeux?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je parle de choses réelles, contrairement aux bloquistes qui posent des questions qui ne font que se rapprocher des faits.

Si les bloquistes étaient sérieux, ils poseraient des questions fondées sur des faits réels, car c'est le genre de réponses que donne notre gouvernement. Nos réponses sont fondées sur des faits réels. Dans ce cas, la réalité est que nous appuyons entièrement la GRC et le travail qu'elle fait partout au Canada.

* * *

LES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a qualifié de révoltante l'idée que les députés puissent voter en se fondant simplement sur ce que leurs électeurs veulent ou croient.

• (1425)

À un moment où les Canadiens cherchent à être mieux représentés au Parlement, le premier ministre pourrait–il expliquer pourquoi il trouve cette idée aussi révoltante?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous ne pouvons pas gouverner le pays à coup de référendums. C'est ce que j'ai dit.

Si certains députés pensent qu'ils ne peuvent pas passer eux–mêmes de jugement sur une mesure dont la Chambre est saisie, ils ne sont pas à leur place ici. C'est ce que j'ai dit. Nous ne pouvons pas tenir un référendum chaque fois que le député n'arrive pas à prendre une décision. Comme on dit souvent, que ceux qui trouvent la situation intenable s'en aillent.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, nous sommes ici, à la Chambre, et voici ce qui nous inquiète. Je cite: «Cette désaffection [des citoyens à l'égard du gouvernement] semble tenir à plusieurs causes: certains élus ont commis des indélicatesses, d'autres ont gouverné avec arrogance. Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en compte. . .» Ces mots sont tirés directement du livre rouge du Parti libéral.

Monsieur le Président, quand le premier ministre a–t–il déchiré cette page de son livre rouge?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ça la démocratie. Les Canadiens ont lu le livre rouge et ils ont voté pour le Parti libéral. C'est la démocratie à son meilleur.

* * *

[*Français*]

LES DOUANES CANADIENNES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): L'émission *Prime Time News* du réseau CBC rapportait hier que des contrebandiers d'alcool auraient acheté la complicité de douaniers canadiens pour faciliter leurs activités illégales. Ce matin, le ministre a demandé une enquête et annoncé l'embauche de 350 agents supplémentaires.

Le ministre du Revenu national peut–il nous dire s'il s'est assuré d'un contrôle serré lors de la sélection, afin d'éviter l'embauche de personnes pouvant avoir des liens avec le crime organisé, et qu'il fera rapport à la Chambre lorsque son enquête sera terminée?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que les nouveaux douaniers qui seront embauchés devront satisfaire à nos critères de sélection habituels; ceux–ci sont très stricts et garantissent l'embauche des meilleurs candidats.

Nous nous réjouissons de ce qu'un grand nombre de Canadiens aient travaillé à temps partiel pour le ministère durant l'été, nous fournissant ainsi un excellent réservoir de candidats parmi lesquels nous pourrons recruter nos nouveaux employés.

Je puis assurer au député que nous maintiendrons les critères de sélection actuellement très élevés du service des douanes quand viendra le moment de recruter les nouveaux douaniers dont le premier ministre a annoncé l'embauche la semaine dernière.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Dans ma question supplémentaire, je voudrais de nouveau demander au ministre de préciser s'il va faire rapport à la Chambre sur son enquête? J'aimerais lui demander également s'il reconnaît que l'absence de suivi sur les marchandises en transit au Canada constitue une faiblesse des douanes canadiennes, et que cette faiblesse fait le jeu des contrebandiers de toutes sortes?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Oui, monsieur le Président, nous ferons certainement rapport à la Chambre. Évidemment, comme nous venons tout juste de demander au commissaire de la GRC de faire enquête, il y a très peu de choses à signaler pour l'instant.

Cependant, à mesure que la situation évoluera et dès que le commissaire et la GRC remettront leur rapport au solliciteur général, nous en informerons la Chambre.

* * *

LES DÉPUTÉS

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Quand les députés ministériels votent à la Chambre, le premier ministre s'attend–il à ce qu'ils représentent la position de leur parti, leur jugement personnel ou l'opinion majoritaire de leurs électeurs?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: La question me paraît acceptable telle qu'elle a été posée.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier. C'est très simple, l'idée que l'on puisse nous remplacer par des sondages me révolte. Je le répète aujourd'hui. Nous avons été élus pour nous servir de notre jugement. Les députés de notre parti exercent leur jugement, mais ils savent qu'ils appartiennent à un parti qui a été porté au pouvoir sur la foi d'un programme qui a été distribué d'un bout à l'autre du pays. C'est en cela que consiste un parti politique.

• (1430)

La députée devrait se préoccuper davantage de la façon dont vote son parti que de la façon dont le fait le Parti libéral.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je crois que la seule façon de rétablir la confiance publique dans le jugement des parlementaires consiste pour ces derniers à manifester une plus grande confiance dans le jugement des gens.

Le premier ministre ne trouve–t–il pas qu'un des moyens les plus efficaces de le faire consiste à donner de temps en temps aux gens la possibilité de participer directement aux grandes décisions grâce à un référendum national ayant force obligatoire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a eu un référendum au Canada il y a environ un an et demi. On peut y recourir une fois de temps en temps, mais pas en faire une formule d'activité parlementaire. Ce n'est pas la bonne façon de procéder. Nous avons été élus sur la foi d'un programme.

Nous pouvons parfois tenir des votes libres à la Chambre comme c'est arrivé déjà à propos de l'avortement et de la peine de mort. Je dois dire à la députée que j'ai voté contre la peine de mort et contre l'avortement, même si mes électeurs pensaient autrement. Ils ont cependant continué de voter pour moi, car je me suis servi de mon jugement et de mon expérience dans ces cas–là. Il s'agissait pour moi d'une affaire de conscience. J'ai pris mes responsabilités à ce moment–là, et je me suis représenté devant mes électeurs. La députée devra faire la même chose.

Vous devez vous servir de votre jugement. Si les électeurs ne sont pas contents, ils voteront contre vous. C'est ça, la démocratie.

Le Président: J'ai parfois de la difficulté quand on pointe du doigt, même si je sais que c'est à moi qu'on s'adresse.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, à quelques jours du dépôt du Budget fédéral, des inquiétudes sont exprimées de toutes parts quant à l'éventualité d'une hausse des taxes et des impôts et l'élimination de certaines dispositions fiscales favorisant les familles à revenu moyen.

Le ministre des Finances est–il conscient que les contribuables à revenu moyen ont été surtaxés depuis dix ans et peut–il s'engager à les rassurer, à les ménager, cette fois–ci?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le ministre des Finances est conscient que le gouvernement précédent a imposé, je pense, 38 ou 39 taxes de suite. Il est très clair que la classe moyenne, et d'ailleurs tous les Canadiens et Canadiennes souffrent d'un fardeau de taxation imposé par le gouvernement précédent, dont le chef de l'opposition a été un membre très important.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai très hâte à mardi prochain, car j'espère pouvoir m'amuser moi aussi.

À quelques jours du dépôt du Budget—et je pose ma question à nouveau—le ministre peut–il rassurer les familles québécoises et canadiennes en niant les rumeurs d'une hausse des impôts des contribuables à revenu moyen, en niant les rumeurs d'une imposition des régimes d'assurances collectives, en niant les rumeurs aussi du rabaissement du plafond des REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le critique des finances du Bloc québécois est un économiste qui connaît très bien les règles du jeu. Il sait fort bien qu'à trois ou quatre jours d'un budget, ce n'est pas vraiment le rôle du ministre des Finances de révéler le Budget. Il sait fort bien qu'il devra attendre à mardi et je ne comprends pas pourquoi il ne fait pas preuve de bon sens.

* * *

[*Traduction*]

LE SUICIDE ASSISTÉ PAR UN MÉDECIN

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Sauf erreur, le premier ministre et son parti ont appuyé et même réclamé la Loi référendaire que le gouvernement précédent a fait adopter en 1992. C'était une situation particulière. Pourtant, dans la réponse qu'il m'a faite hier, le premier ministre a refusé la tenue d'un référendum sur le suicide assisté par un médecin.

• (1435)

A–t–il perdu confiance dans les Canadiens pour refuser de les laisser prendre cette décision au moyen d'un référendum national qui se tiendrait en même temps que les prochaines élections?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais que la députée vérifie quelques chiffres. Combien a coûté le dernier référendum? Les députés d'en face répètent sans cesse que nous dépensons trop. La députée estime–t–elle que chaque fois que les députés sont traumatisés et n'arrivent pas à se brancher, il faudrait que nous dépensions un demi–milliard pour les aider à se décider?

Nous exercerons notre jugement, et la population pourra nous juger aux prochaines élections. Je sais que nous les gagnerons.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je rappelle que ce référendum aurait lieu aux élections, ce qui règle le problème des coûts.

L'application de la Loi référendaire n'est pas limitée aux questions constitutionnelles. Le premier ministre le savait certainement lorsqu'il a écrit au très honorable Joe Clark le 12 novembre 1991: «Donnez au gouvernement fédéral le pouvoir de tenir un référendum.»

Pourquoi refuse–t–il ce droit aux Canadiens, à propos d'une question spéciale semblable à la Constitution?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous allons siéger pendant quatre ans et demi et nous aurons alors 25 questions à poser aux électeurs parce que tel ou tel membre du Parti réformiste, qui n'a aucune plate–forme, veut demander l'avis de ses électeurs au lieu d'avoir le cran de prendre position et de proposer un programme aux élections.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Devant le Comité permanent des finances hier, le vérificateur général a mis le gouvernement en garde contre l'impact coûteux de remplacer la TPS par une autre taxe dont on ne connaît toujours pas la nature et les modalités. Il a judicieusement fait valoir que l'implantation de la TPS avait coûté au gouvernement et aux entreprises plus de 800 millions.

Le ministre des Finances partage–t–il l'opinion du vérificateur général voulant que le remplacement de la TPS coûtera inutilement des millions de dollars au gouvernement et aux entreprises, alors que l'adaptation de ces entreprises à la TPS n'est même pas encore terminée?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la responsabilité du comité est précisément de déterminer les alternatives à la TPS. Je pense que c'est là un exercice, un jugement démocratique très important. Si le gouvernement précédent avait fait cet exercice, peut–être qu'on ne serait pas dans le pétrin dans lequel on se trouve présentement.

Cela dit, le député doit savoir que je partage la plupart des opinions du vérificateur général, et je rappelle celle qui est d'éliminer entre ministères et départements, les chevauchements, les dédoublements. C'est le rôle du vérificateur général de faire la vérification des livres du gouvernement, et c'est le rôle du comité et du ministère des Finances de faire la politique de taxation dans le pays.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, le ministre des Finances, plutôt que de remplacer la TPS, ne reconnaît–il pas qu'il serait plus judicieux de la simplifier, de régler les nombreux problèmes administratifs qu'elle pose et de prendre les moyens nécessaires pour percevoir les comptes en souffrance, qui s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, simplifier la taxe de vente, avoir une taxe, baisser les coûts, le fardeau de l'administration, tout ça fait partie vraiment de notre optique de remplacer la TPS. D'ailleurs, c'est une opinion qu'on partage et, jusqu'à maintenant, je pensais que cette opinion était partagée par votre critique des finances. Si ce n'est pas le cas, vous devrez le dire certainement au comité.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, la Commission mixte internationale a publié aujourd'hui un rapport où elle soutient que les gouvernements ne font pas assez d'efforts pour lutter contre la pollution dans les Grands Lacs. On sait que des produits chimiques toxiques continuent d'être déversés dans les Grands Lacs. En fait, des preuves montrent que cela cause des dommages à l'environnement tout en étant nuisible à la santé humaine.

• (1440)

Ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le gouvernement a–t–il des plans particuliers pour remédier à ce grave problème?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de sa question. Je sais qu'elle s'acquittera fort bien de ses nouvelles responsabilités au poste de vice–présidente du Comité de l'environnement parce que sa réputation en matière de protection de l'environnement est bien établie.

Le fait est que le rapport de la CMI renferme de bien mauvaises nouvelles pour les 45 millions de gens dont l'eau potable vient des Grands Lacs. Le rapport confirme encore une fois nos craintes quant aux effets nocifs directs et indirects de ces produits.

D'ailleurs, j'enverrai certains de mes collaborateurs à une réunion internationale qui se tiendra la semaine prochaine pour continuer les discussions sur l'élimination complète des produits toxiques.

Nous comptons établir un échéancier et un cadre de travail d'ici six mois. Dans la deuxième phase de l'entente canado–américaine sur la qualité de l'eau, nous voulons nous attaquer directement aux problèmes de la diminution du nombre de spermatozoïdes dans le sperme et de l'augmentation des cas de cancer du sein par l'élimination des produits toxiques.

* * *

L'ÉCONOMIE PARALLÈLE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon Radio–Canada, les contrebandiers d'alcool font des profits de 105 000 $ par camion en versant des pots–de–vin aux agents des douanes canadiens pour que ces derniers facilitent leur commerce. Le ministre des Finances parle d'abolir certaines échappatoires fiscales bien secondaires tandis que des contrebandiers trouvent des échappatoires de cette envergure.

Le gouvernement a–t–il l'intention d'appliquer les principes de son plan d'action contre la contrebande de cigarettes à tous les secteurs de cette économie souterraine en pleine croissance?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le député avait écouté l'annonce que j'ai faite à la Chambre la semaine dernière, il saurait que la GRC va s'attaquer non seulement à la contrebande de cigarettes, mais aussi à la contrebande d'alcool, de drogues et d'armes. C'est le mandat de la GRC et du ministère du Revenu national.

Pour réussir, nous devons dépenser davantage et nous avons accordé plus de crédits à la GRC et au ministère du Revenu national afin qu'ils possèdent les instruments requis pour faire le travail.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Le gouvernement sait qu'il existe un lien direct entre des taxes élevées et la croissance de la contrebande qui alimente l'économie souterraine. Il a fixé des objectifs en matière de réduction du déficit et de création d'emplois.

Je demande au premier ministre si le gouvernement a aussi fixé des objectifs à long terme pour la réduction des taxes et s'il peut dire à la Chambre quels sont ces objectifs.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déclaré que nous voulions ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB. Je ne peux rien ajouter à ce que le ministre des Finances aura le plaisir de nous annoncer, mardi prochain, pour l'année financière qui vient. Le député n'a qu'à patienter jusqu'à cette date et il aura alors sa réponse.

[*Français*]

LA BOSNIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, hier, les dirigeants de la FORPRONU ont réclamé de 2 000 à 3 000 Casques bleus supplémentaires pour assurer efficacement le maintien du cessez–le–feu et le retrait de l'artillerie aux abords de Sarajevo.

En point de presse, le ministre des Affaires étrangères a déclaré hier qu'il considère l'envoi d'un nombre supplémentaire de Casques bleus et que le gouvernement prendrait une décision dans les jours qui viennent.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le ministre des Affaires étrangères peut–il nous dire, oui ou non, si le Canada est en mesure de répondre favorablement à la demande de l'ONU et d'envoyer des Casques bleus supplémentaires à Sarajevo?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, l'honorable député devrait savoir que le Canada est le troisième pays en importance de contribution de forces onusiennes dans l'ex–Yougoslavie. Nous pensons que nous avons déjà fait plus que notre part à cet égard.

Il est évident que, afin de permettre un cessez–le–feu efficace et de maintenir la paix dans cette région, les Nations Unies essaient d'obtenir un nombre supplémentaire de troupes pour assurer et maintenir cette paix.

• (1445)

Je pense que d'autres pays peuvent faire un effort plus important et nous espérons qu'ils suivront notre exemple et qu'ils répondront positivement à la demande du Secrétaire général des Nations Unies.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre vient de dire que le Canada fait plus que sa part au niveau de cette mission. Donc, à défaut de pouvoir compter sur des effectifs additionnels, l'ONU pourrait rapidement s'avérer incapable de maintenir, dans des conditions durables, un cessez–le–feu auquel nous avons tous souscrit.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris la question, mais je présume que le député veut que je lui dise si je souscris à la demande des Nations Unies pour augmenter les effectifs sur place. Je pense que la réponse est oui. Nous l'avons dit à d'autres pays et nous pensons que nous faisons notre large part. D'autres pays devraient faire de même.

* * *

[*Traduction*]

LES DOUANES CANADIENNES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Le syndicat des douanes et de l'accise s'oppose à l'intégration des agents des douanes au ministère du Revenu national, car selon le syndicat, ils s'occuperont alors de la perception des impôts, plutôt que de la protection des frontières.

Le ministre dit prendre des mesures pour assurer la sécurité de nos frontières. Peut–il également garantir à la Chambre que dans le cadre de ce processus, les descriptions de poste actuelles des agents des douanes demeureront inchangées?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, on a discuté longuement de cette question dans cette enceinte dans le cadre du débat en deuxième lecture sur le projet de loi C–2. On s'est à nouveau penché là–dessus au comité des finances, il y a peu de temps.

Le fait est que nous entendons continuer d'avoir ce que je considère être l'un des meilleurs services douaniers du monde pour ce qui est de l'aspect qui ne touche pas la perception des taxes aux frontières. En ce qui concerne cette tâche, nos agents font de l'excellent travail également, tout comme lorsqu'il est question d'essayer de trouver des enfants kidnappés ou d'empêcher la contrebande de produits, qu'il s'agisse de drogue, d'armes, d'alcool ou de je ne sais quoi.

Je peux garantir au député que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de modifier le rôle fondamental du service des douanes à la frontière.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Je voudrais préciser que c'est à cause de ce processus d'intégration et de l'initiative FP 2000 qu'on devra rédiger de nouvelles descriptions de poste. Le ministre peut–il me garantir que le nouveau libellé des descriptions de poste des agents des douanes mettra encore l'accent sur l'application des lois et la protection des frontières, plutôt que simplement sur la perception des impôts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à la question.

Je peux lui assurer que dans le cadre de la rédaction des nouvelles descriptions de poste, nous aurons tout d'abord à l'esprit l'excellent travail effectué à l'heure actuelle par les agents des douanes et peut–être le rôle toujours plus important que nous entrevoyons pour eux à la frontière.

Manifestement, à ce stade–ci, étant donné les négociations qui auront lieu avec le syndicat et au sein du ministère, je ne peux m'engager à ce que les descriptions de poste ne changent absolument pas à l'avenir.

En ce qui concerne l'accent mis sur certains aspects, et je crois que c'est là l'objet de la question du député, je n'envisage certes aucune modification à cet égard.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

La politique du gouvernement précédent a entraîné la fermeture, entre 1986 et 1993, de quelque 1 300 bureaux de poste en zone rurale. En novembre dernier, le ministre a annoncé l'arrêt temporaire de ces fermetures.

Peut–il nous dire maintenant ce qu'il a l'intention de faire pour éviter la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales du Canada?

[*Français*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. J'annonce aujourd'hui l'imposition, par le gouvernement du Canada, d'un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

[*Traduction*]

Comme le sait le député, avant, pendant et après la campagne électorale, notre parti et le premier ministre ont clairement pris position contre la fermeture des bureaux de poste ruraux. Je désire annoncer l'entrée en vigueur immédiate d'un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales et les petites villes du Canada.

• (1450)

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'espère obtenir l'accord de la Chambre à 15 heures pour donner plus de détails à tous les députés.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU FILM

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Selon nos informations, le ministère du Patrimoine a commandé une étude pour évaluer un projet de fusion des activités de l'Office national du film et de Téléfilm Canada. Le ministre confirme–t–il l'intention de son gouvernement de fusionner les mandats de l'Office national du film et de Téléfilm Canada au sein d'un seul organisme?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je peux confirmer qu'effectivement, il y a une étude en cours. Les conclusions, nous ne les avons pas encore. Il est bien sûr qu'il y aura des conclusions et des recommandations. Quand les recommandations nous viendront, et je ne peux pas anticiper ce qu'elles seront, des décisions seront prises.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, dans l'éventualité où il y aurait une recommandation pour la fusion, le ministre reconnaît–il qu'une telle fusion aurait pour effet de diluer ou de sacrifier l'aide au cinéma

documentaire et d'animation en abolissant l'Office national du film pour l'intégrer à Téléfilm Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je peux certainement dire que j'ai un grand souci du public. J'ai un grand souci de la qualité et de l'information qui viennent de ces remarquables institutions. L'Office national du film est une institution qui date depuis longtemps. Dans toute décision qui sera prise, nous nous soucierons de ce service au public et de la qualité du service.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. San Martin Pedro Hugo, un terroriste péruvien reconnu qui a été impliqué dans le meurtre de hauts fonctionnaires, s'est vu refuser le statut de réfugié et a été expulsé du Canada. Or, ce même individu a obtenu un permis du ministre et a pu revenir au Canada. Le réexamen de la demande de statut de réfugié de cet homme va coûter des dizaines de milliers de dollars aux contribuables canadiens.

Monsieur le Président, quand le ministre va–t–il mettre un terme à cette procédure et ordonner l'expulsion du terroriste?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai déjà discuté de cette affaire avec lui.

En ce qui concerne cet individu qui a demandé le statut de réfugié, mes fonctionnaires estimaient qu'il représentait une menace pour la population canadienne et c'est pourquoi ils ont refusé sa requête et ont ordonné qu'il soit expulsé immédiatement vers le Pérou.

Par la suite, l'avocat de l'individu a fait appel à la Cour fédérale du Canada. Le tribunal a ordonné l'audition d'un nouvel appel devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Comme nous sommes tous obligés de respecter la loi, le ministère de l'Immigration a tout simplement dû obéir à la Cour fédérale, conformément aux lois du pays.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Je me demande si la décision a été prise dans le meilleur intérêt des Canadiens. Depuis l'élection du gouvernement actuel, le ministre a pu prendre connaissance de nombreux cas d'abus de la procédure d'examen du statut de réfugié. Les Canadiens craignent que le système ne soit devenu incontrôlable.

Combien d'autres abus le ministre va–t–il permettre avant de faire droit aux préoccupations légitimes des Canadiens qui demandent une révision générale de la procédure de reconnaissance du statut de réfugié?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement est intervenu rapidement pour faire droit aux attentes des Canadiens en ce qui concerne l'amélioration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. En fait, le gouvernement a effectué des nominations qui ont rehaussé le niveau d'expérience et de compétence des membres de la commission. Ce fait a été communiqué par le secrétaire de presse au chef de son parti, qui a finalement reconnu que ces nominations étaient un pas dans la bonne direction.

• (1455)

Deuxièmement, nous procédons actuellement à des examens qui permettront d'assurer un équilibre entre les impératifs de la tolérance et la criminalité. Le député devrait prendre garde de ne pas dramatiser et aggraver les choses en disant que la situation est devenue incontrôlable et que les demandeurs du statut de réfugié sont en grande partie des criminels. Les faits démontrent que cela est tout simplement incorrect.

Troisièmement, les fonctionnaires de l'Immigration ont renvoyé l'individu dans son pays, mais l'appel qu'il a interjeté auprès de la Cour fédérale lui a permis d'obtenir une ordonnance de réexamen de sa demande. Nous avons dû nous conformer aux lois du pays.

Je demanderais à mon collègue de se conformer à la loi. S'il souhaite que la loi soit modifiée, c'est là une autre affaire.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Vendredi le 4 février dernier, à la veille du départ des frères Gorecki pour représenter le Canada dans le volet de la sculpture sur neige des Jeux de Lillehammer, j'avais reçu l'assurance du bureau du ministre que le délégation canadienne recevrait les frères Gorecki, avec tous les égards qui leur sont dus. Tel ne fut pas le cas cependant. N'eût été de la générosité des gens de la Norvège, les frères Gorecki auraient passé leur séjour sur le banc de neige.

Le ministre peut–il nous expliquer comment, bien au chaud dans sa suite, il a pu laisser se produire un tel impair, connaissant sa courtoisie diplomatique légendaire?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je serais extrêmement peiné de perdre ma courtoisie diplomatique en faisant de la vie politique. Je crois que nous avons à Lillehammer une maison qu'on appelle la «Maison du Canada», qui est ouverte à tous les Canadiens qui viennent aux jeux olympiques et bien sûr, au premier chef, à nos athlètes.

Les personnes auxquelles on a fait allusion étaient certainement invitées à y venir et je suis navré si elles n'ont pas trouvé l'occasion de le faire. Je rajoute que je me suis arrêté voir leurs travaux, leurs sculptures de neige et de glace, et je me ferais un plaisir de les féliciter.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre me précise les heures d'ouverture de la «Maison du Canada» à Lillehammer. Je crois que les frères Gorecki auraient droit de la part du ministre au moins au minimum, une excuse, parce que ces gens–là se sont rendus là–bas, et ils n'ont même pas été reçus chez eux.

[*Traduction*]

Le Président: Le ministre a–t–il une réponse à donner?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Il n'y avait pas de question, monsieur le Président.

Le Président: Je n'en ai pas entendu.

* * *

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au whip du gouvernement, en sa capacité de porte–parole du gouvernement pour le Bureau de régie interne.

Le whip sait certainement que, ces dernières années, le Bureau de régie interne, qui gère les affaires de la Chambre et son budget annuel de 240 millions de dollars, s'est réuni à huis clos et a refusé de publier ses décisions, y compris celles qui ont trait aux questions financières. Dans bien des cas, deux ou trois ans après la mise en oeuvre d'une décision, celle–ci n'était toujours pas rendue publique.

Le whip peut–il dire à la Chambre quelles sont les mesures qu'on a prises à cet égard, quelles sont celles qu'on envisage de prendre et à partir de quand nous pouvons compter sur une réforme qui assurerait un processus plus ouvert?

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary–Ouest de m'avoir posé cette question.

Il y a deux ans, en janvier 1992, quand mon chef—le premier ministre actuel—m'a confié un poste au sein de ce comité, j'avais dit que ses délibérations devraient être plus ouvertes. Je suis fier d'annoncer à la Chambre et, par son intermédiaire, à tous les Canadiens, que le Bureau de régie interne a décidé, à sa dernière réunion, de déposer ses procès–verbaux dès qu'ils seraient approuvés par la Chambre, afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent connaître les décisions qu'il prend.

Je veux vous remercier, monsieur le Président, ainsi que tous les membres du bureau, d'avoir permis qu'on prenne cette décision. Je suis sûr que c'est un pas dans la bonne direction, pour un gouvernement qui se veut plus ouvert.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

LA BASE MILITAIRE DE CORNWALLIS

M. Harry Verran (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

La base de Cornwallis est un centre de formation des recrues des Forces canadiennes depuis près d'un demi–siècle. Or, nous venons d'apprendre qu'en vue d'un déploiement dans l'ancienne Yougoslavie, les soldats canadiens reçoivent leur formation de gardiens de la paix en Californie.

Le ministre peut–il dire à la Chambre pourquoi cette formation se donne aux États–Unis plutôt qu'au principal centre de formation des forces canadiennes à Cornwallis?

Le ministre peut–il également nous assurer que les forces canadiennes n'engageront pas de coûts additionnels pour cet engagement et pour la formation qui se donne aux États–Unis?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie le député de South West Nova pour ses nombreuses questions.

Tout d'abord, la formation des soldats canadiens qui seront gardiens de la paix en Bosnie se poursuit actuellement en Californie. Ce groupe porte le nom de Strathcona et vient de Calgary. La formation se donne en Californie parce que nous devons garantir des conditions climatiques appropriées, ce que nous ne pouvions faire dans aucune base au Canada, que ce soit celles de Cornwallis, de Gagetown ou de Valcartier.

Ensuite, les installations pour la formation en plein air à Cornwallis ne convenaient pas du tout à ce genre de formation.

Je signale aussi que le député s'est montré fort assidu en me poursuivant dans tous les coins et recoins des édifices du Parlement pour faire valoir la cause de Cornwallis. Permettez–moi de lui dire, ainsi qu'à ses électeurs, que nous gardons à l'esprit les promesses que nous avons inscrites dans notre livre rouge. Nous n'oublions pas que nous avons promis l'établissement au Canada d'un centre de formation pour les gardiens de la paix. Dans les semaines qui viennent, nous ferons connaître les décisions qu'entraîneront les compressions budgétaires et diverses mesures concernant la Défense nationale.

J'espère simplement qu'il comprendra que nous l'écoutons et que nous accordons à ses opinions toute l'attention nécessaire. J'espère aussi qu'il se rendra compte que nous tenons à remplir les engagements que, conjointement avec le premier ministre, nous avons pris pendant la campagne électorale.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE REPORT

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je prends la parole pour fournir une explication sur un fait personnel et vous demander de reporter votre décision relativement à la question de privilège que j'ai soulevée à la Chambre, le 15 février.

Je formule cette demande afin d'avoir le temps de retenir les services d'un avocat et de discuter avec celui–ci. Je souhaite être jugé par mes pairs dans le cadre d'un processus juste et transparent, c'est–à–dire par le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

Je m'engage à honorer et à respecter le verdict de mes pairs au terme d'une audience juste. Je suis convaincu que l'application régulière du processus prévu me permettra d'être disculpé de toute accusation et de tout soupçon.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de l'ouverture d'esprit qui caractérise la Chambre, celle–ci serait–elle disposée à revenir aux déclarations de ministres, afin de permettre au ministre des Services gouvernementaux de faire la déclaration à

laquelle il a fait allusion au cours de la période des questions orales au sujet des bureaux de poste ruraux?

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, j'avais indiqué au leader du gouvernement et au whip que j'étais en accord avec la déclaration du ministre et qu'on accorderait notre consentement unanime, même si on a reçu de façon très tardive l'information et le document.

D'autre part, nous aurions apprécié, de ce côté–ci de la Chambre, un peu plus de retenue de la part du parti gouvernemental lors de la période des questions, afin qu'il y ait vraiment une déclaration et non une avant–première de déclaration, comme ce fut le cas lors de la période des questions. Le ministre aurait peut–être pu se garder de demander à un autre député de lui poser une question bien préparée par son ministère. Nous accordons notre consentement.

• (1505)

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole au sujet du même rappel au Règlement.

Nous pensons qu'il serait déplacé de permettre une déclaration de ministre au cours de la période des questions orales. Par conséquent, nous ne sommes pas disposés à accorder le consentement nécessaire dans ce cas–ci.

DEMANDE DE REPORT

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a formulé une demande à la présidence mais je ne crois pas que celle–ci y ait répondu. La présidence va–t–elle reporter sa décision?

Le président: Je vais reporter ma décision à une date ultérieure. Je croyais l'avoir mentionné clairement. Oui, je vais reporter ma décision.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais demander au leader du gouvernement de nous informer sur les travaux de la Chambre pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Chambre poursuivra l'étude de la motion visant à constituer un Comité mixte spécial pour étudier la politique de défense. Vendredi, la Chambre étudiera le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes, ainsi que le projet de loi C–7 concernant la réglementation de certaines drogues contrôlées.

Lundi sera une journée d'opposition. Mardi, la Chambre étudiera le projet de loi C–11 portant sur la vente du tabac. Comme vous le savez déjà, à 17 heures, le ministre des Finances fera son exposé budgétaire. Le débat sur le budget commencera mercredi et se poursuivra jeudi.

Le vendredi 25 février, la Chambre se penchera sur une mesure législative que nous déterminerons, en consultation avec les leaders parlementaires de l'opposition. Vers la fin de la semaine prochaine, nous espérons également être en mesure de discuter avec les leaders parlementaires des travaux auxquels la Chambre devra s'attaquer immédiatement après son congé d'une semaine.

En terminant, lorsque j'ai dit que lundi était une journée d'opposition, les services du greffier auront compris que je voulais faire de cette journée un jour désigné. Je tiens à préciser que, toutes les fois que je mentionnerai que lundi ou tout autre jour est journée d'opposition, cela signifiera que je le désigne officiellement comme tel. J'espère que toutes les parties intéressées auront bien compris mon message.

Je ne fais pas allusion ici à mes collègues, les leaders parlementaires de l'opposition, mais bien aux gens chargés de consigner nos travaux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, avant la période des questions, le député m'a posé une question au sujet du Livre blanc sur la défense. Je voudrais y répondre plus en détail.

La question était essentiellement la suivante: Serais–je d'accord pour que notre gouvernement dépose un livre blanc sur la politique en matière de défense? Le député semblait d'avis que cela devrait précéder toute consultation. Je lui ai fait savoir très clairement que notre gouvernement est différent du précédent. Nous consultons avant d'agir et non l'inverse.

Dans notre livre rouge, nous nous sommes engagés à tenir des consultations. Nous avons dit aux Canadiens en général et aux membres des Forces canadiennes en particulier qu'ils ne verraient plus d'entreprise de démolition en matière de politique de défense, que nous reconnaissons en tant que gouvernement avoir le devoir de moderniser notre secteur de la défense. Nous reconnaissons aussi qu'il existe des restrictions financières, restrictions que nous avons héritées du gouvernement précédent. Mais nous reconnaissons avant tout que, en matière de politique nationale de défense, de politique sociale, de politique des pêches ou de quelque autre politique, nous avons le devoir de consulter les

Canadiens. Ce que nous avons fait ici, aujourd'hui, avec ce débat, c'est lancer le processus. C'est maintenant au tour d'un comité parlementaire d'examiner ce que nous devrions faire dans le contexte géopolitique moderne.

• (1510)

Bref, nous y reviendrons à un moment donné. Oui, j'appuierai notre gouvernement, notre parti dans la présentation et le dépôt à la Chambre des communes d'un Livre blanc sur la défense nationale. Mais cela ne se fera, j'y insiste, que lorsque le comité aura accompli son travail et que tous les groupes d'intérêt et tous les Canadiens qui le désirent, auront d'abord été entendus.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement mon collègue de Dartmouth et je sais qu'il s'intéresse vivement aux affaires liées à la Défense nationale. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence aujourd'hui et à d'autres occasions à la Chambre et au caucus. Il est certainement un ardent défenseur de la Défense nationale. Je lui demanderais aujourd'hui de faire quelques remarques supplémentaires au sujet des fermetures de bases à la Défense nationale.

M. MacDonald: Madame la Présidente, je veux bien faire quelques remarques supplémentaires à ce sujet.

Si nous discutons avec des militaires canadiens qui savent de quoi ils parlent, aux gens qui devraient participer à l'élaboration de la politique de défense, et si nous leur demandons de quoi ils ont besoin pour faire le travail que nous leur avons confié, ils diront que, depuis que le gouvernement conservateur a réduit le personnel permanent, il n'y a eu aucune réduction correspondante dans l'infrastructure de défense. Nous savons tous que c'est le cas.

Les arguments que je présente aujourd'hui sont fondés sur un principe fort simple. Si nous demandons à un comité de la Chambre des communes de faire de vastes consultations d'un bout à l'autre du pays au sujet de notre politique de défense, alors nous ne devrions pas, dans la mesure du possible—et je dis bien dans la mesure du possible—porter préjudice au résultat de ces consultations.

Ce que nous devrions faire, conformément aux engagements que nous avons pris dans le livre rouge, c'est essayer de réduire de 360 millions de dollars les dépenses au titre de la défense en touchant le moins possible à l'infrastructure existante.

Nous venons d'entendre mon collègue de la région de Cornwallis, le député de South West Nova, poser une question au ministre au sujet de la base de Cornwallis. Nous savons que cette base, située en Nouvelle-Écosse, est le centre d'instruction des recrues anglophones pour les Forces canadiennes. Même si nos forces sont réduites, je suppose que l'examen de la politique montrera que nous aurons encore de nouvelles recrues anglophones.

Mon collègue de South West Nova a posé une question précise au sujet du maintien de la paix.

Je veux faire valoir que si nous pouvons laisser l'infrastructure intacte dans la mesure du possible en attendant le résultat de l'examen de la politique de défense, nous laisserons au comité d'examen la porte ouverte à toutes les possibilités pour ce qui est du rôle qui, selon lui, devrait être confié à nos forces armées.

Ce n'est jamais facile de fermer une base. Je tiens à le dire. Cependant, cela peut être déraisonnable pour un gouvernement de fermer une base sans examiner les priorités et les exigences en matière de défense et analyser l'incidence de la fermeture de cette base sur ces exigences.

J'espère que le ministre de la Défense nationale et le ministre des Finances, dans toute leur sagesse, examineront les opérations et envisageront des moyens tels que la réduction des heures de vol des Sea King à Shearwater. Chaque heure de vol des Sea King de la base de Shearwater nécessite environ 21 heures de maintenance. Si on pouvait réduire de 30, 40 ou 50 p. 100 les heures de vol de ces appareils sans nuire à leur mandat et sans les empêcher d'exécuter certaines manoeuvre obligatoires, on réaliserait des économies importantes sur une année.

On pourrait aussi réduire les heures de vol des Challenger qui font la surveillance des pêches au-dessus de l'Atlantique. Je crois comprendre que 40 p. 100 de ces vols n'ont vraiment rien à voir avec la surveillance des pêches. Si nous mettions en oeuvre des mesures de ce genre à court terme, pendant un an peut-être, d'ici à ce que l'examen de la politique de défense soit terminé, cela nous permettrait de réduire les dépenses sans nuire au résultat de l'examen de la politique.

• (1515)

Voilà ma position au sujet de l'examen de notre politique de défense. J'espère que, lorsque le budget sera déposé mardi, les ministres responsables auront été capables de trouver des façons de réaliser des économies à l'interne sans trop toucher aux bases et à l'infrastructure.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir plutôt relatif que je suis amené à prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui.

Le présent débat spécial commandé par le gouvernement sur la politique canadienne de défense ressemble étrangement aux précédents débats spéciaux qui ont marqué les travaux de cette Chambre depuis le 17 janvier dernier. Débat sur les programmes sociaux, débat sur le rôle du Canada en Bosnie, débat sur les missiles de croisière, débat sur la vie parlementaire, débat prébudgétaire, etc., tous ces débats présentés à la pièce sans fil conducteur illustrent combien ce nouveau gouvernement fraîchement élu semble ne pas avoir le courage politique d'aller au fond des choses.

Ceci contraste cependant curieusement avec les prétentions contenues dans le livre rouge du Parti libéral du Canada qui, pendant des dizaines de pages, a fait miroiter aux Canadiens et aux Québécois combien le Parti libéral était apte à comprendre et à solutionner les énormes problèmes économiques et sociaux que nous rencontrons aujourd'hui.

Ce débat ne s'inscrit nulle part alors qu'il aurait dû l'être dans le cadre d'une réflexion globale sur la politique étrangère du Canada, sur le rôle du Canada face au tiers monde, sur le rôle du Canada face aux missions de paix, sur le rôle du Canada face au désarmement, sur les relations avec les États–Unis, sur les relations entre la politique étrangère et la politique de défense, etc.

Nous sommes soumis à un débat spécial sur la politique canadienne de la défense dont l'un des objets principaux est de suggérer l'établissement d'un comité mixte où l'autre Chambre serait représentée, sans doute avec l'objectif ultime d'augmenter en apparence son degré d'utilité et ainsi légitimer un peu plus le bien–fondé de son existence dans l'opinion publique canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Rocheleau: Ce comité, qui, au surplus, fera de façon évidente double emploi avec le Comité permanent de la défense, sera une superbe illustration de gaspillage de fonds publics, de perte d'énergie et de temps, et de chevauchements.

Ce débat est d'autant plus vide de sens qu'il ne reflète même pas—et c'eût été là la moindre des choses—ce que dit le livre rouge en matière de reconversion industrielle, dimension qui m'intéresse particulièrement comme porte–parole en matière d'industrie.

Le livre rouge dit de façon claire, nette et précise, à la page 50 de sa version française: «Les industries militaires emploient directement et indirectement à l'heure actuelle plus de 100 000 Canadiens. La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie.»

Aujourd'hui, pas un mot. Pas un mot dans le discours du Trône, pas un mot dans la réponse au discours du Trône du ministre de l'Industrie, pas un mot dans la présentation de ce débat spécial sur la politique de défense par le ministère de la Défense. La question de la reconversion industrielle des usines militaires a complètement été évacuée du discours et des préoccupations de ce gouvernement.

Les entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la production d'armement sont pour la plupart des entreprises manufacturières qui rapportent beaucoup en terme de valeur ajoutée dans la production d'un produit. Les emplois reliés à la production de défense sont donc des emplois précieux et il importe de les préserver car l'affaiblissement de l'industrie manufacturière au Canada et au Québec peut avoir des conséquences extrêmement dommageables sur l'économie.

On estime à plus de 46 000 le nombre d'employés au Québec qui dépendent de la production d'armes. De ces 46 000 emplois, plus de 32 000 sont répertoriés dans des secteurs industriels. La question de la reconversion industrielle se pose ainsi au Québec avec une acuité toute particulière. En effet, les livraisons d'armes produites au Québec ont chuté, entre 1987 et 1992, de plus de 48 p. 100, passant de 1,6 milliard en 1987 à 810 millions en 1992 et pour la même période, 11 000 emplois directs ont ainsi disparu.

• (1520)

Le contexte géopolitique, de même que la diminution des contrats d'achat d'équipement du ministère de la Défense nationale ont provoqué une baisse sensible de la production de matériel militaire, dans la région de Montréal tout particulièrement. Les entreprises associées à ce type de production traversent donc une période extrêmement difficile et la transition n'est pas garante de la préservation de nombreux emplois.

À titre d'exemple, l'abandon du contrat des hélicoptères EH–101 occasionne, pour l'économie québécoise, un manque à gagner important. Les entreprises de défense travaillent dans des secteurs de très haute technologie où les coûts sont élevés. Autrement dit, si la reconversion doit se réaliser, c'est vers des productions civiles à très haute valeur ajoutée et à très fort contenu technologique, certainement pas dans la fabrication de tuyaux de poêle ou de biens de consommation courante.

S'il y avait, chez ce gouvernement, une réelle volonté politique, il pourrait agir quasi immédiatement dans deux dossiers où pourrait s'effectuer de façon tangible une restructuration industrielle. J'ai mentionné tantôt le dossier des hélicoptères et la décision du gouvernement de mettre fin à leur fabrication, et ce, avec l'appui du Bloc québécois. Il faut se rappeler, cependant, de la compensation de la contrepartie que suggérait alors l'opposition officielle afin d'atténuer ou d'éviter complètement l'impact négatif découlant de cette décision. Il s'agissait de transporter et les budgets et l'expertise scientifique et technologique du projet de fabrication des hélicoptères vers le projet de train à grande vitesse, le TGV Québec–Windsor, projet aux retombées économiques et technologiques très importantes et qui a l'immense mérite de répondre à un besoin de la population civile et dont la technologie pourrait être ensuite exportable.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement libéral a fait la sourde oreille face à cette suggestion malgré les énoncés du livre rouge. Même attitude dans le dossier du chantier naval de la MIL Davie. Autrefois spécialisée dans la fabrication de navires militaires, elle est maintenant menacée de disparition. En effet, cette entreprise a déjà été dans l'obligation de mettre à pied 600 travailleurs depuis le début de 1993. Si rien n'est fait, ce chantier pourrait bien être obligé de fermer ses portes après la livraison du dernier navire à la marine canadienne. L'entreprise s'est engagée dans un processus qui lui permettra de se reconvertir de l'industrie militaire à l'industrie civile. Elle s'est engagée dans ce processus. Dans ce contexte, pour qu'elle survive, il faut absolument que MIL Davie reçoive le contrat de construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine et une aide à la mise au point d'un navire nouveau genre appelé «multifonctionnel» ou smart ship.

Le dossier de la MIL Davie a d'ailleurs fait l'objet d'un consensus unanime lors du Rendez–vous économique 1993 du secteur privé tenu les 15 et 16 septembre 1993 à Montréal, suite à une proposition présentée par le Conseil du patronat où étaient réunies 18 associations, allant de la Chambre de commerce de Montréal en passant par la Fédération canadienne des entreprises

indépendantes jusqu'au Front de solidarité des travailleurs du Québec et les quatre grandes centrales syndicales du Québec.

Lors de ce même «Rendez–vous», une résolution présentée par l'École polytechnique de Montréal fut aussi adoptée unanimement par les mêmes participants concernant la mise en oeuvre du projet de train rapide Québec–Windsor. Dans cette même veine, je voudrais porter à votre attention que des gens de ma circonscription et de la région de Trois–Rivières m'ont présenté, la semaine dernière, une pétition de près de 6 700 noms demandant une réduction substantielle des dépenses militaires et qu'une bonne partie des économies ainsi réalisées soient réinvesties dans la création d'emplois «valables». Ces 6 700 noms s'ajoutaient à 5 000 autres qui avaient manifesté antérieurement leur désaccord avec le contrat de fabrication des hélicoptères. Je voudrais d'ailleurs profiter de l'occasion pour saluer et rendre hommage pour leur ténacité, tous ceux et celles qui ont collaboré à cette opération, et c'est avec fierté que je déposerai dans cette Chambre cette pétition, dans les semaines qui viennent.

• (1525)

Si elle doit se faire et réussir, la reconversion industrielle se fera cas par cas, usine par usine. Il y a déjà quelques cas de réussite, dont notamment un qui m'a particulièrement intéressé, soit celui de l'usine Expro de la région de Montréal. C'est de l'instrument qui a permis d'arriver à ce succès dont je voudrais vous entretenir brièvement, soit la mise sur pied d'un comité d'adaptation de la main–d'oeuvre communément appelé CAMO.

Je suis d'autant plus fier et à l'aise de traiter de cet aspect que j'ai oeuvré pendant 11 ans, dans ma région, pour le compte du ministère de la Main–d'oeuvre du Québec, au sein de ces comités de protection de l'emploi appelés CAMO. Je peux donc témoigner de la force, de la puissance de ces comités au sein d'une entreprise, quand sa présence et son rôle sont bien compris, force qui découle de l'information, souvent confidentielle, qui circule au sein du comité, de la cause commune qui est en jeu et de l'intérêt des parties à trouver ensemble des solutions à des problèmes communs.

Quand ensemble, employeurs et salariés sont appuyés par les gouvernements et épaulés par un tiers–intervenant neutre et indépendant qui diagnostique les forces et les faiblesses de l'entreprise, tant celles de l'employeur que des employés, et que ce tiers–intervenant présente ensuite, les parties s'étant entendues sur le diagnostic, un plan de redressement contraignant, il est très rare que la situation ne s'améliore pas.

Comme dans le cas d'Expro, cela devrait être la structure privilégiée par le gouvernement s'il devait un jour décider de donner suite à ses engagements électoraux concernant la reconversion industrielle.

En conclusion, il faut être conscients que c'est toute une partie de l'industrie manufacturière porteuse de haute technologie qui se voit menacée par la conjoncture actuelle. L'avenir économique du Canada et du Québec est largement tributaire de notre capacité de réagir positivement à ce changement structurel. Il faut que ce gouvernement se ressaisisse et qu'il démontre concrètement sa volonté politique d'agir avec vigueur et cohérence afin d'assurer la reconversion industrielle de nos entreprises militaires.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, le député vient de nous dire quelles dépenses du ministère de la Défense nationale pourraient, à son avis, être réduites.

Il y a des gens qui estiment que certaines provinces n'obtiennent peut–être pas assez de retombées économiques des dépenses de la Défense. L'une de ces provinces où les retombées sont assez appréciables, c'est le Québec. Apparemment, beaucoup de députés québécois qui siègent de ce côté–ci et beaucoup d'employés de députés québécois que je connais ne sont guère informés des répercussions économiques appréciables et très positives des dépenses du ministère de la Défense dans leur province.

Je rappelle au député que, selon les chiffres que j'ai demandés au ministère de la Défense, ce ministère dépense directement plus de deux milliards de dollars—c'est beaucoup—au Québec.

J'irais encore plus loin. Il y a des sommes qui, parfois, n'entrent pas dans les calculs, notamment les retombées des projets d'immobilisations dans le Canada atlantique. Nous avons le programme de remplacement des frégates canadienne à Saint John, au Nouveau–Brunswick. Beaucoup de ces navires sont construits au Québec. Le ministère de l'Industrie a même indiqué clairement qu'environ 44c. de chaque dollar dépensé en immobilisations dans le Canada atlantique prenait la direction de l'Ontario et du Québec.

Par conséquent, les retombées économiques réelles des programmes de la Défense nationale au Québec sont peut–être 50 p. 100 ou même deux fois plus élevées que ce que disent les chiffres. Il s'agirait donc de trois à quatre milliards de dollars.

Le député de Trois–Rivières a dit qu'il avait une pétition d'habitants de sa circonscription. Selon les pétitionnaires, il devrait peut–être y avoir des compressions encore plus radicales.

Le député sait qu'il y a des employés militaires et civils de la Défense nationale dans sa circonscription, qui bénéficie ainsi de quatre à six millions de dollars au moins. Serait–il prêt à renoncer à l'argent que représentent les salaires des employés civils et militaires de la Défense, ses contributions et ses acquisitions, pour l'injecter ailleurs dans sa circonscription? Est–il d'accord avec les pétitionnaires qui disent que nous devrions enlever quatre ou cinq millions de dollars à Trois–Rivières?

• (1530)

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je pense qu'il faut voir la question dans sa perspective la plus large. Il y a sur cette planète des transformations majeures sur le plan géopolitique, et, sur le plan interne canadien, il y a eu effectivement des coupures de budget, déjà enclenchées depuis quelques années. Je l'ai illustré dans mon propos, les dépenses ont diminué d'environ 48 p. 100, et cela a eu pour effet de faire diminuer les emplois de 11 000 au Québec, et des emplois de haute technologie.

Il va falloir développer, dans les milieux gouvernementaux et chez la classe politique, une vision large. Je pense qu'on ne pourra pas se limiter à du court terme; il faudra voir les choses à moyen et à long terme. C'est sûr qu'il y aura peut–être des sacrifices à faire. Mais ce sur quoi je voulais insister, entre autres, c'est que ça se fera cas par cas. Je pense qu'il ne s'agira pas de grands programmes gouvernementaux bien conçus, ici à Ottawa, mais ce sera du cas par cas, usine par usine, en utilisant l'instrument avec lequel je suis familier: les comités de main–d'oeuvre. Ces comités ont connu leur succès dans toutes sortes de situations, notamment dans un cas qui fait, à ce qu'on m'a dit, déjà école sur cette planète, où toutes sortes de gens, entre autres, des universitaires, étudient la façon dont on s'y est pris chez Expro pour parvenir à faire en sorte que, d'une entreprise qui était renommée pour ses conflits de travail de toutes sortes, grèves, lock–out, où il s'est produit toutes sortes de choses plutôt négatives, c'est une entreprise qui, aujourd'hui, a su développer des relations de travail exemplaires et retrouver la rentabilité.

Je pense qu'il faut privilégier cet instrument–là qui n'est pas sorcier, sauf qu'il faut le faire: entretenir de bonnes relations entre le patron et l'employé. Le secret de ce mécanisme–là, il ne faut pas se le cacher, c'est l'information.

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je me réjouis certainement de voir que mon collègue d'en face a lu si religieusement le livre rouge. Nous sommes heureux de le constater.

Après avoir écouté ses observations à propos des programmes économiques et sociaux et de toutes ces mesures que nous devrions prendre aujourd'hui, je puis assurer au député que notre gouvernement s'y emploiera.

Quant au comité de la défense et à l'objet du débat d'aujourd'hui, le député a fait plusieurs observations à propos de solutions de rechange et suggéré des moyens pour le gouvernement de travailler avec et pour les citoyens et de leur donner l'occasion d'apporter leur contribution.

Le comité dont il parle permet en fait d'apporter une contribution additionnelle. J'espère bien que le député donnera au comité la chance de profiter de sa compétence en participant à ses travaux et en y faisant des suggestions. Voilà exactement à quoi il sert. C'est une tribune permettant à autant de gens que possible dans ce domaine de nous faire bénéficier de leur compétence et de leur contribution pour aider le ministère à prendre les meilleures décisions possible en dernière analyse.

Nous devrions nous réjouir du fait que le gouvernement actuel continue de donner ainsi l'occasion d'apporter une contribution. Cela n'a pas toujours été le cas sous les gouvernements précédents.

Le député est–il prêt à faire bénéficier le comité de sa compétence et de sa contribution pour l'aider à prendre ces décisions qu'il faudra prendre pour le long terme autant que pour le court terme, et à formuler les recommandations qu'il adressera au ministère de la Défense?

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je remercie l'honorable collègue pour ses propos; je trouve très flatteur que cela ait attiré son attention. Il est évident que si jamais, en certains milieux, on pensait que ma contribution pourrait être utile, je serais flatté de pouvoir apporter ma contribution. Mais, dans mon discours, ce à quoi j'en veux quand on parle du comité, c'est du comité mixte dont il est question ici, qui va faire double emploi avec le comité permanent de la Chambre sur la défense. Personnellement, je ne vois pas là matière utile, mais il s'agit peut–être d'une façon comme une autre de désennuyer les gens de l'autre Chambre. Je pense que, au prix que cela coûte, et les gens de ce côté–ci de la Chambre seront d'accord avec moi—des statistiques sont sorties récemment—je pense qu'il y aurait peut–être d'autres façons de les utiliser, s'il y a matière à les utiliser.

• (1535)

Il m'apparaît, de plus, que ce débat ne s'inscrit nulle part. On aurait été en droit de s'attendre, en tant qu'opposition officielle, à un plan d'action, un plan d'ensemble, une vision d'ensemble de la défense et de la politique étrangère, un livre blanc. Mais, ce n'est pas le cas, puisqu'on nous propose une motion où on fait état de la mise sur pied d'un comité mixte. C'est très décevant.

Quant à l'autre point, il me fera plaisir, si jamais en certains milieux on juge ma contribution pertinente, d'y collaborer.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, je serai aussi brève que possible.

Je tiens à remercier le député de son exposé. Il a donné dans son intervention des détails très intéressants sur des activités du secteur manufacturier québécois qui sont axées sur la défense et qui fournissent effectivement beaucoup d'emplois; il a parlé de 46 000 emplois.

Il a déploré dans ses remarques préliminaires l'absence de fil conducteur pour lier nos débats à la Chambre. C'est une critique bien légitime qui reflète un souci de cohérence—c'est le terme que le député a utilisé—dans l'élaboration de programmes nationaux. Mais il est ensuite passé au domaine provincial pour insister sur des sujets de préoccupation plus restreints.

Comment peut–il prétendre jouer un rôle de représentant national et travailler en même temps à un scénario cas par cas à l'intérieur du Québec et pour le Québec? Cela n'assure pas la cohérence nationale dont il parlait dans ses remarques préliminaires.

[*Français*]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, je remercie ma chère collègue de Calgary–Sud–Est pour ses propos.

Dans le cas qui nous occupe, et c'est peut–être là où mon expérience entre en ligne de compte, je sais que les programmes gouvernementaux qui s'adressent aux problèmes internes des entreprises doivent être traités de façon interne dans ces entreprises. C'est par le biais justement d'une intervention maison, où les principaux intervenants sont présents, c'est–à–dire un employeur qui est là en chair et en os, et des salariés, qu'ils soient syndiqués ou pas, où les gens doivent apprendre à se parler, et cela se fait dans n'importe quelle situation. Expro en est un cas

patent; cela se fait, entre autres, relativement à la reconversion militaire, comme cela s'est fait dans d'autres domaines où il y a eu diagnostic et redressement valable de la situation.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. C'est la première occasion que j'ai de le faire quand c'est vous qui occupez le fauteuil.

Je tiens à vous féliciter pour votre nomination comme vice–présidente des comités pléniers. Je sais que la Chambre bénéficiera des bons conseils que vous lui donnerez en présidant nos travaux aujourd'hui et dans l'avenir. Je vous offre donc mes plus sincères félicitations.

Je me réjouis aussi de participer à ce débat et de parler pendant quelques minutes d'une question qui nous préoccupe beaucoup, mes électeurs et moi. Depuis maintenant plus de cinq ans, j'ai l'insigne honneur de représenter la population d'Halifax.

Cette ville a bien des surnoms. On dit d'elle que c'est la ville des arbres. C'est en outre celle qui compte le plus d'espaces verts en Amérique du Nord, mais grâce à Hugh MacLennan, elle est surtout connue comme étant le Gardien de l'Atlantique Nord. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle était décrite dans bien des dépêches et des bulletins d'informations comme un petit port canadien de la côte est.

• (1540)

Depuis sa fondation en 1749, elle a été un ville militaire d'une grande importance pour la défense de l'Amérique du Nord et plus particulièrement pour celle de l'Atlantique nord. C'est non seulement la base navale de l'est du Canada, mais c'est aussi la plus importante base navale de notre pays.

Diverses raisons expliquent le choix d'Halifax. La plus importante, c'est probablement le fait que nous ayons l'un des plus beaux ports naturels du monde. Jusqu'à cette année, il avait généralement été libre de glaces, mais l'hiver en cours a frappé durement beaucoup d'entre nous. Même dans le port de Halifax, il y a eu un peu de glace cet hiver. Habituellement, nous nous targuons d'avoir le plus grand port naturel libre de glaces du monde entier.

Un autre avantage du port d'Halifax, c'est qu'il est le port d'Amérique du Nord le plus près de l'Europe. Il est également situé à proximité des principaux ports maritimes de la côte est des États–Unis. Le bassin Bedford se trouve derrière le port d'Halifax. J'ai dit à maintes reprises, comme d'autres d'ailleurs, que même si tous les bateaux du monde y jetaient l'ancre, il resterait encore de la place dans ce bassin.

Halifax est le siège de la Marine royale du Canada depuis sa fondation. Elle ne s'appelait peut–être pas la Marine royale du Canada à l'époque. Je suis certaine que le député de Bonavista peut me dire quel était son nom exact en 1749; je ne veux pas dire qu'il était présent, mais qu'il le sait sûrement.

M. Mifflin: Sir Edward Cornwallis.

Mme Clancy: C'est exact, il était amiral à l'époque.

Mais trêve de plaisanteries, Halifax a joué un rôle de premier plan pour la marine canadienne dès que celle–ci a vu le jour. Les Haligoniens sont maintenant fiers et heureux—même s'ils ne l'ont pas toujours été—que leur ville soit le siège de la Marine royale du Canada.

Comme mon collègue de Terre–Neuve le reconnaîtra, nous avons eu des différends à certains moments, mais ceux–ci sont réglés depuis longtemps. Comme je l'ai dit, la présence de la Défense nationale à Halifax et dans les environs est très importante pour la santé de l'économie de la ville, de la province et de toute la région de l'Atlantique, mais elle compte aussi beaucoup dans notre histoire et notre vie culturelle.

Nous sommes une ville portuaire et nous nous définissons en fonction de notre port. Nous savons que la présence militaire revêt une extraordinaire importance. Nous savons aussi que ce qui compte énormément pour l'économie de notre ville, ce ne sont pas uniquement les navires et leur personnel, mais aussi le travail qui se fait dans les chantiers navals.

Je provoque toujours l'étonnement en le disant, mais nous sommes essentiellement une ville sans industrie. Nous sommes le centre régional de l'administration fédérale et la capitale de la Nouvelle–Écosse. Nous avons cinq universités, ou plutôt six, excusez–moi. Mon collègue de Halifax–Ouest ne tarderait pas à me rappeler que nous comptons, sur le territoire de nos deux circonscriptions, six universités. Nous avons aussi cette pièce maîtresse de notre économie, le ministère de la Défense nationale.

Par conséquent, pendant l'examen qui s'amorce sur nos forces armées et notre politique de défense, il est crucial, pour les habitants de Halifax, de réaffirmer qu'il est essentiel pour tous les Canadiens et surtout pour les Néo–Écossais que les activités de la Défense nationale à Halifax se poursuivent et même qu'elles soient plus importantes que jamais.

Il y a plusieurs choses dont j'aimerais parler au sujet des domaines qui seront, je l'espère, abordés dans cet examen. Pendant la majeure partie des cinq ans que j'ai eu la chance de passer comme députée, j'ai été porte–parole pour les femmes. Mes tâches sont aujourd'hui différentes, mais on ne se détache jamais tout à fait d'un travail qu'on a fait pendant longtemps. Les femmes qui sont députées se doivent de transmettre certains messages, car elles représentent 52 p. 100 de la population canadienne.

• (1545)

L'an dernier, sous un autre gouvernement, la ministre de la Défense et députée de Vancouver–Centre d'alors a déposé un rapport sur certains éléments du ministère de la Défense nationale et des activités liées au harcèlement sexuel et à la discrimina-

tion fondée sur le sexe. À ce moment–là, des députés de mon parti et moi avons réclamé des réformes au sein du ministère de la Défense nationale.

Je tiens à préciser, d'entrée de jeu, que je ne considère pas le ministère de la Défense nationale comme le seul coupable, voire le pire, quand je signale des cas liés à l'égalité des sexes, au harcèlement sexuel et à la discrimination fondée sur le sexe.

Nous vivons hélas dans une société qui est encore fondamentalement sexiste. Nous vivons dans une société où les femmes en général sont encore victimes de discrimination. Leur travail continue d'être mal reconnu. Elles continuent d'être victimes de harcèlement. Elles continuent de lutter contre ce mur invisible qui les empêche d'avoir des promotions que nombre d'entre elles méritent amplement.

En conséquence, il nous incombe à tous, dans cette enceinte, hommes et femmes, de ne jamais oublier qu'en toute matière de politique nationale il faut tenir compte de l'équité et de l'égalité des sexes.

En tant que députée de Halifax, je tiens des heures de bureau dans ma circonscription tous les vendredis et toute la semaine quand la Chambre ne siège pas, comme le font sans doute les autres députés. Depuis cinq ans, un certain nombre de jeunes femmes sont venues me voir. Nombre d'entre elles font partie du personnel civil ou militaire du ministère de la Défense nationale. Beaucoup d'autres sont venues me voir qui venaient d'autres ministères fédéraux ou de ministères provinciaux, etc.

À l'occasion de cet examen, je voudrais émettre un souhait très spécial. Je sais que le ministre, son secrétaire parlementaire, les membres du Cabinet et même le premier ministre ne feront pas la sourde oreille parce que c'est un gouvernement qui est en faveur de l'équité. Je compte qu'au cours de cet examen on étudiera le rapport déposé l'an dernier au sujet de l'inégalité des sexes et du harcèlement sexuel au ministère de la Défense nationale et qu'on prendra des mesures pour y remédier.

En ma qualité de députée de Halifax, je le répète, quand ces jeunes femmes venaient me voir, elles me racontaient toutes des problèmes semblables de harcèlement sexuel que nombre de gens n'ayant jamais fait face à cette forme de discrimination auraient de la difficulté à croire, comme c'est le cas des hommes honnêtes et sincères que je connais. J'estime que la vaste majorité des députés ici présents sont des hommes honnêtes et sincères. Il y a deux problèmes. Je tente d'expliquer les problèmes de harcèlement sexuel.

L'un d'eux, c'est que la vaste majorité des hommes auxquels les femmes ont affaire ne songeraient jamais à s'adonner à des activités de cette nature et qu'ils ne peuvent croire que cela puisse arriver. L'autre, c'est qu'une poignée d'entre eux ne veulent pas qu'on fasse la lumière là–dessus et qu'on les démasque. Par conséquent, ils ne veulent pas en entendre parler. Cependant, je pense que les premiers sont les plus nombreux.

Je tiens à assurer à ceux qui pensent que ce genre d'activité est inhabituel que ce n'est pas le cas. Il est très difficile pour les victimes de se plaindre ouvertement. Il y a toutes les réactions habituelles, que les femmes n'ont pas à faire de vagues, qu'elles n'ont pas à s'attaquer au statu quo, qu'elles n'ont pas à agacer leurs supérieurs. Vu que le poste qu'elles occupent est souvent crucial pour leur famille, pour leur niveau de vie et pour le maintien de leur place dans la société, elles se disent fréquemment: «Je dois me faire des idées» ou pire «J'ai dû faire quelque chose pour provoquer cette réaction.»

• (1550)

Ce n'est absolument pas le cas. En fait, selon la recherche empirique faite dans ce domaine, ce n'est presque jamais le cas. Tout comme dans cette autre pratique inacceptable, le racisme, cela vient du comportement inadmissible de l'auteur et non des gestes de la victime.

C'est pour cela que je vais supplier que dans cet examen de la politique de défense, dans les décisions que prendra le ministère de la Défense nationale, je voudrais que l'on n'oublie pas les mots d'une Américaine—ce n'est pas souvent que je cite une source américaine.

Une des premières grandes féministes d'Amérique du Nord, Abigail Adams, la femme du deuxième président des États–Unis, John Adams, et la mère du quatrième—du moins je pense que c'était le quatrième—John Quincy Adams, a dit lorsque son mari et ses collègues rédigeaient la déclaration d'indépendance et plus tard la Constitution des États–Unis: «N'oubliez pas les dames.»

Nous sommes maintenant dans les années 1990, et c'est ce que je voudrais dire en substance à mes collègues et à ceux qui vont examiner le ministère de la Défense nationale. La politique d'égalité des sexes doit être partie intégrante des nouvelles forces armées et du nouveau ministère de la Défense nationale.

Les femmes de ce pays méritent et ont gagné le droit d'être des partenaires à part entière de toutes nos entreprises. Les femmes peuvent servir dans l'armée et ce avec distinction, comme elles le font depuis tant d'années. Cependant, elles doivent pouvoir entrer dans ce milieu, comme dans tout autre milieu, mais en particulier dans un qui est régit par la politique publique de ce pays, en sachant qu'elles ne seront pas harcelées, qu'elles ne seront pas traitées en personnes de deuxième catégorie et que si quelqu'un les traitait ainsi il y aurait en place des systèmes adéquats pour répondre à leurs plaintes.

La difficulté que nous avons eue avec le sexisme et le racisme, non seulement au Canada, mais aussi dans d'autres sociétés démocratiques, c'est que nous avons eu tendance à examiner chaque cas individuellement en recourant à des commissions des droits de la personne bien intentionnées et bien pensantes. Ainsi, une personne qui dépose une plainte pour violation de la loi sur les droits de la personne obtiendra peut–être justice dans son cas, mais le système qui a permis de commettre l'infraction n'a toujours pas changé. Il n'empêche pas de commettre d'autres

infractions. C'est ce que nous devons changer à tous les niveaux de gouvernement et dans toute la politique d'intérêt public.

L'examen qu'effectue le ministère de la Défense nationale nous offre donc une occasion en or, une occasion à ne pas manquer et dont nous pouvons tirer parti encore une fois sans dépenser trop d'argent, car c'est ce qui nous préoccupe tous à une semaine du dépôt du budget.

• (1555)

En effet, je suis convaincue qu'il est possible d'enrayer la discrimination systémique au sein des organismes fédéraux en général sans que cela coûte énormément d'argent. Ce n'est pas le cas pour d'autres questions qui me tiennent beaucoup à coeur, comme l'équité salariale. Elles coûteront de l'argent et il faudra payer les violons avant longtemps.

Nous pouvons enrayer la discrimination systémique dans notre pays en établissant dans nos institutions, qu'il s'agisse du ministère de la Défense nationale ou d'autres organismes, des commissions sur les droits de la personne ou des commissions royales chargées de produire divers rapports. Des commissions de ce genre ont déjà prouvé que c'était possible. Je songe par exemple au rapport Abella sur l'équité en matière d'emploi qui indique certains moyens de lutter contre la discrimination systémique.

Il y une douzaine d'années, madame la Présidente, nous avons assisté, vous et moi, à une réunion organisée ici même par ce qui s'appelait à l'époque Emploi et Immigration. Nous y avons appris que, par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada vendait un peu partout dans le monde un programme qui enseignait à d'autres pays comment éliminer, à peu de frais, la discrimination systématique dans le secteur privé et dans la fonction publique.

Le programme, nous l'avons. Il est là. Je crois qu'il est possible de le mettre en oeuvre dans notre propre fonction publique, y compris au ministère de la Défense nationale.

Tant que nous tolérons le racisme et le sexisme, tant que nous tolérons la discrimination sous toutes ses formes ici même, dans une des sociétés les plus pluralistes et les plus multiculturelles du monde, nous ne pouvons pas nous enorgueillir d'être Canadiens, car nous savons que nous pourrions faire de notre pays un véritable paradis terrestre.

Les Canadiens sont des gens plutôt paisibles, mais on les accuse parfois de ne pas être assez conscients des avantages qu'ils ont de vivre dans ce merveilleux pays. Même si notre économie a connu un repli, même si les conditions météorologiques sont exécrables, du moins à Ottawa, je ne crois pas qu'il puisse se trouver des Canadiens pour nier qu'ils sont parmi les plus chanceux de la terre.

Tant que nous ne réussirons pas à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés 52 p. 100 de nos concitoyens, nous ploierons sous un fardeau que nous aurions tort de transmettre à nos enfants.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de la belle province de Nouvelle-Écosse qui vient de prendre la parole, pour avoir amené dans le débat d'aujourd'hui cet aspect de discrimination dans les forces armées, tout en précisant bien que ce n'était pas le seul ministère où il y avait de grands changements à faire.

Cependant, la proposition d'aujourd'hui qui nous demande de créer ce comité mixte pourrait bien sûr englober cet aspect de discrimination. Je me demande si on ne répète pas un exercice déjà fait, que l'heure n'est pas à refaire encore une analyse de la situation mais à poser des gestes concrets. Vous avez parlé du rapport Abella, vous avez parlé du rapport de l'année dernière où on avait très bien démontré qu'il y avait discrimination dans plusieurs secteurs au sein de la Défense nationale.

Les faits sont connus, les solutions sont avancées, les intervenants ont déjà réagi à ces différents rapports qui ont été publiés et le seul groupe qui ne bouge pas, c'est le gouvernement. Ce nouveau gouvernement qui est élu depuis le 25 octobre, connaissant le problème depuis des années, surtout depuis le rapport de l'année passée, n'aurait-il pas intérêt à déposer immédiatement des mesures concrètes pour contrer cette discrimination?

• (1600)

Vous l'avez dit tout à l'heure avec raison, et j'ai été surpris l'an dernier lorsque j'ai su que le gouvernement vendait des solutions aux autres pays pour éliminer la discrimination dans certains organismes, même des organismes privés et qu'il ne pensait pas à les appliquer dans ses propres organismes.

Tout en vous félicitant d'être intervenue dans ce dossier, je vous ai trouvé douce envers ce nouveau gouvernement de ne pas lui dire plus carrément qu'il est temps de faire quelque chose de concret, car le rapport est connu, les solutions sont connues également. Les intervenants n'ont qu'à prendre une décision—les intervenants, c'est le gouvernement—pour faire en sorte que surtout, comme vous l'avez souligné, au niveau des bases militaires, cette discrimination disparaisse.

Je ne crois pas qu'un tel comité, surtout formé des deux Chambres, donc un comité très large, qui aurait pour vocation de parler de la reconversion, de réfléchir sur l'utilité potentielle d'une nouvelle base pour l'entraînement des Casques bleus, d'étudier la fermeture de certaines bases, ou même du genre de participation à apporter comme force internationale dans les forces multilatérales, pourrait également, comme vous le dites, parler de discrimination. Il y a déjà trop de choses dont il faut parler dans ce comité. On devrait en parler, en priorité de ce que vous dites, et en dehors d'un comité qui fait une réflexion sur l'avenir. Il me semble qu'on n'a plus à réfléchir là-dessus. C'est acquis dans l'ensemble de la population qu'il doit y avoir des changements. Il doit y en avoir et le gouvernement peut les faire, sans comité, en s'inspirant des rapports déjà établis.

Également, ce comité–là m'apparaît être un comité de trop, car on a déjà un comité de la défense nationale qui a pour but de réfléchir sur l'avenir, sur les budgets, de faire comparaître les militaires, de faire comparaître les citoyens. Par exemple, le député de Trois–Rivières disait tantôt dans son discours qu'il avait une pétition de près de 7 000 personnes à Trois–Rivières, qui sont contre le fait que des fonds soient consacrés avec autant de générosité dans la défense nationale ou dans le militarisme, et qui dit qu'il faudrait faire de la reconversion. On a déjà un comité qui est capable d'accueillir ces témoins et qui est capable également de faire des recommandations au gouvernement et d'arriver à faire son travail.

J'ai connu la députée comme une ardente défenderesse des droits des femmes. Je l'encourage, et je sais qu'elle continuera, mais elle se rendra compte que c'est beaucoup plus difficile. Un grand politicien un jour disait que «les contraintes du pouvoir, on les réalise automatiquement quand on arrive au pouvoir». Je lui demande donc si elle est prête à se lever dans son caucus, à se lever ici en Chambre pour, non pas émettre le voeu qu'on réfléchisse sur la discrimination, mais demander qu'on applique immédiatement les mesures recommandées dans des rapports, comme le rapport Abella, qui nous disent exactement où sont les cas de discrimination, et comment les corriger.

Alors que son action, qu'elle veut voir grandir, se fasse directement par des décisions gouvernementales et que, parallèlement à cela, le comité suggéré aujourd'hui soit plutôt aboli, c'est–à–dire démontrer la non–utilité de ce comité, puisque nous avons déjà un comité de la défense nationale qui pourrait se pencher sur tous les aspects dont le ministre a parlé ce matin et dont le livre rouge, que vous avez porté bien haut pendant la campagne électorale, parlait également, mais de façon beaucoup plus claire que l'énoncé du ministre ce matin.

Est–ce que la députée ne partage pas mon point de vue, qu'il est temps de passer à l'action en ce qui concerne la discrimination plutôt que de retourner étudier en comité?

[*Traduction*]

Mme Clancy: Madame la Présidente, je suis très heureuse de voir le député reprendre le chemin de Damas et, puisqu'il a si gentiment relaté mon passé quand, députée de l'opposition, je défendais ardemment les droits des femmes, je me permets de lui rappeler le sien quand, ministériel, il faisait partie d'un gouvernement qui avait pleinement accès au rapport Abella déposé à la Chambre en 1984.

• (1605)

Je suis sûre que son désir de voir des actes posés rapidement fait suite, disons, à certains changements survenus dans sa situation. Je suis un peu déçue de voir que le député cherche à discréditer un comité qui n'a pas encore été constitué. Il existe, certes, un comité de la défense nationale, qui est même un comité permanent de la Chambre et qui a un mandat bien particulier.

Le comité mixte dont il est question dans cette résolution aura un mandat bien précis, ainsi que promis dans le livre rouge. Les députés de ce côté–ci de la Chambre tiennent toujours leurs promesses. Nous avons l'intention de tenir celle–ci.

Ce que je voudrais que ce comité mixte fasse dans le cadre de son mandat à long terme, et il le fera j'en suis sûre, c'est d'examiner les changements systémiques qu'il faudra apporter afin d'empêcher la discrimination au sein des forces armées. Il serait irréaliste de croire que l'on peut confier ce travail au Comité permanent de la défense nationale. Le député est sans doute de cet avis.

Par exemple, le Comité permanent de la défense nationale devra examiner des prévisions et diverses autres questions, dans les affaires courantes, qui se rapportent au ministre de la Défense nationale et à ses responsabilités.

Ce comité mixte sera appelé à faire un travail très particulier, dans des délais bien précis, un travail qui, je le répète, est absolument indispensable pour la santé et l'avenir du ministère de la Défense nationale.

En ce qui concerne le plan d'action, je tiens à préciser que, dans mon intervention, je ne demandais certainement pas d'autres études. Nous savons quels sont les problèmes, à quel niveau ils se situent, pourquoi ils existent et comment les régler.

Ce comité aura pour mandat d'examiner ces problèmes, ce qu'il fera j'en suis certaine, et de recommander les changements que le ministère de la Défense nationale devra apporter au sein des forces armées d'ici la fin de ce siècle et au–delà.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je me joins à d'autres députés pour appuyer la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui propose de constituer un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier la politique de défense du Canada.

Nombreux sont les gens au Canada et à l'étranger qui sont convaincus de l'urgence et de l'opportunité, en cette dernière décennie du présent millénaire, de réexaminer la politique de défense et la question de la sécurité nationale.

Les facteurs internationaux, régionaux et internes qui nous obligent, nous Canadiens, à examiner notre politique de défense ont été clairement énoncés par plusieurs personnes de l'industrie de la défense et de l'extérieur. Je suis sûr que ces facteurs seront attentivement examinés par le comité mixte que nous nous proposons aujourd'hui de constituer.

Pour ma part, sont prioritaires les questions d'austérité financière, d'instabilité politique, de sécurité et d'équipement adéquat des soldats que nous envoyons en mission à l'étranger.

J'insisterai, dans le cadre de ma contribution à ce débat, sur le processus d'examen. J'encourage le comité qu'il est proposé de constituer à tenir auprès des Canadiens des consultations sérieuses durant ce processus d'examen, et ce, pour deux raisons fondamentales.

Premièrement, le gouvernement fédéral a une responsabilité unique et spéciale pour ce qui est d'informer les Canadiens sur les questions de sécurité et de défense nationale. En vertu de la Constitution, la défense nationale relève entièrement du gouvernement fédéral. Nous devons nous acquitter de notre devoir à cet égard.

Ce processus d'examen est une occasion de faire connaître aux jeunes et, en particulier, aux néo–Canadiens, le rôle que jouent nos forces armées et les services qu'elles nous rendent. J'espère que le comité mixte examinera au cours de ses délibérations d'autres moyens de sensibiliser les Canadiens à l'importance de la défense.

L'élaboration de programmes d'enseignement et de formation permettra de pouvoir compter sur une réserve de personnel pour servir dans les forces armées. Les consultations qui seront tenues feront indubitablement ressortir diverses opinions et idées au sujet du rôle de la défense. Une discussion franche et ouverte, tout en étant importante sur le plan de l'éducation, devrait nous permettre de nous entendre sur une politique de défense qui guidera nos actions jusqu'à la fin de ce siècle et au–delà.

• (1610)

L'importance de parvenir à un consensus national de ce genre est l'autre raison d'être de vastes consultations approfondies auprès des Canadiens. La meilleure politique ou loi qu'un gouvernement puisse adopter est celle qui a l'appui soutenu de la population.

Non seulement les Canadiens ont–ils besoin de comprendre notre politique de défense, ils veulent le faire. Je suis persuadé qu'ils vont souscrire à une politique qu'ils comprennent et qui a été élaborée en tenant compte de leurs points de vue.

C'est en ayant cela à l'esprit que je voudrais formuler des critiques constructives sur le moment choisi pour procéder à cet examen. À mon avis, dans le livre rouge du Parti libéral, on prend un certain nombre de décisions en matière de politique qui risquent de se révéler prématurées. Il est question notamment d'accroître la priorité donnée aux opérations de maintien de la paix, de transformer les bases militaires désaffectées en centres d'entraînement pour Casques bleus, de forcer la reconversion de l'industrie militaire canadienne, de créer un contingent spécial de Casques bleus composé de volontaires et de réduire le budget de la défense de 1,6 milliard de dollars sur quatre ans.

D'autres en ont parlé également. Je crois moi aussi que cette modification au coup par coup de notre politique de défense avant qu'un examen complet n'ait été effectué revient à mettre la charrue devant les boeufs. Nous ne saurons pas au juste en quoi consisteront nos besoins, par exemple dans le domaine de la réorganisation des bases, tant que notre étude ne sera pas terminée. Autrement dit, j'encourage le gouvernement à être aussi objectif et ouvert que possible dans le cadre de ce processus d'examen.

Les deux fonctions essentielles que le comité mixte peut alors assumer en élaborant un excellent processus de consultation consistent à informer les gens et à parvenir à un consensus. Le gouvernement doit continuer de chercher des façons de réaliser ces objectifs.

Je voudrais également présenter à la Chambre une idée que j'ai déjà soumise en privé au ministre de la Défense relativement à la fermeture possible de bases. J'ai recommandé que le ministre crée un caucus spécial de députés ayant des bases dans leur circonscription, afin qu'ils participent pleinement à l'examen de la question.

Cette façon de procéder aurait les avantages suivants: tout d'abord, le ministre pourrait recevoir sur chaque base et la collectivité avoisinante des renseignements sur lesquels il ne pourrait peut–être pas compter autrement. Ces données, ainsi que d'autres opinions, seraient discutées ouvertement à un caucus spécial, ce qui permettrait de procéder à la meilleure analyse possible et de prendre les décisions les plus éclairées.

En outre, les députés pourraient ainsi mieux représenter le point de vue de leurs électeurs. Ensuite, les parlementaires et, par conséquent la population canadienne, participeraient davantage à la prise de décision.

Il est important que le gouvernement, lorsqu'il prendra sa décision, sache s'allier plutôt que s'aliéner les députés concernés, indépendamment de l'avenir de chaque base en particulier.

Une fois informé de tous les facteurs du processus décisionnel et après avoir eu la possibilité de contribuer à la discussion au nom de ses électeurs, chaque député pourra jouer un rôle très utile en communiquant, regroupant et surveillant les résultats de la décision et en obtenant l'appui de la population à cette décision.

Enfin, une optique basée sur la consultation et la collaboration en ce qui a trait à la politique de défense ou à l'un de ses volets semble tout à fait conforme à la promesse du gouvernement de rendre le Parlement plus ouvert et plus efficace.

Aucun d'entre nous, j'en suis sûr, ne peut dire avec certitude ce que nous réserve le siècle à venir sur le plan de la stabilité intérieure, régionale et internationale. Je crois cependant qu'une bonne planification est la meilleure façon de dissiper cette incertitude. Une chose est sûre, l'avenir se concrétisera. La question est de savoir si nous allons nous y préparer ou y aller à l'aveuglette.

Les Canadiens se sentiront plus confiants face à l'avenir si leurs dirigeants les consultent, les informent, les écoutent, afin de prendre ensemble les meilleures décisions possibles.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ainsi que le gouvernement d'avoir entrepris cet examen de nos

politiques de défense, des services que nous offrons sur ce chapitre et du rôle de notre appareil de défense. Il était grand temps que cela se fasse. Je veux aussi féliciter le gouvernement d'avoir enfin sollicité la participation de tout le personnel de la Défense nationale, des forces armées et de tous ceux que la politique de défense touche de près ou de loin.

• (1615)

Il faut, je crois, beaucoup de courage pour entreprendre un tel examen. Je suis très heureux de voir qu'on s'y est mis. Contrairement à mon collègue de l'opposition, je suis heureux de constater que cet examen donnera plus de poids à notre rôle dans le monde, notamment parce que certaines de nos bases serviront de bases d'entraînement pour des forces étrangères qui s'intéressent aux fonctions de maintien de la paix.

Pour ce qui est des fermetures de bases, nous devons nous y résoudre. Mon collègue dit que les députés devraient être consultés, afin qu'ils puissent en parler à leurs électeurs et ensuite faire savoir au gouvernement ce que la population en pense. Il va sans dire que tout député qui me dirait que ses électeurs sont favorables à la fermeture d'une base serait dans l'erreur. Il n'y a pas un Canadien qui aimerait voir fermer une base dans sa région.

Il faut donc que les parties concernées participent à un examen de la question pour s'assurer que, quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, elle n'aura que peu ou pas d'effet sur la communauté avoisinante. C'est exactement ce que le gouvernement est en train de faire.

J'ai appris que le député avait pris l'initiative, dans sa province, la Saskatchewan, d'aller visiter l'une des bases visées et d'inviter tout le monde, sauf le député de la région dans laquelle cette base est située. J'aimerais lui demander pourquoi il ne pratique pas ce qu'il prêche. Lorsqu'il a pris cette initiative, pourquoi n'a-t-il pas invité tous les partenaires à cette réunion, ou manifestation, au lieu de choisir seulement les personnes qu'il voulait y voir?

Le député ne convient-il pas qu'il est déplacé de présumer des décisions du gouvernement dans un dossier qu'il vient juste d'ouvrir? Ne convient-il pas qu'il serait préférable d'attendre que le comité soit constitué et qu'il ait mené son examen à bien? Ne pense-t-il pas que ce sera alors le meilleur moment et le meilleur endroit pour faire des recommandations au nom de ses électeurs? Est-ce que ça ne sera pas alors pour lui le moment de dire, au gouvernement et au ministre, ce qu'il aimerait que le gouvernement fasse en matière de défense?

M. Kerpan: Madame la Présidente, j'aimerais faire deux remarques. Premièrement, la base dont il est vraisemblablement question se trouve dans ma circonscription en Saskatchewan. Deuxièmement, chaque fois que le caucus de la Saskatchewan s'est réuni, il a invité tous ceux qui étaient intéressés à participer aux échanges.

La question du député est excellente et j'en ai déjà parlé dans ma présentation. À ce moment-ci, il est impossible de couper ou de modifier certains éléments de la défense sans d'abord procéder à un examen complet. Nous devons attendre les résultats d'un tel examen.

La fermeture des bases est un exemple parfait. On pourrait fermer ou modifier radicalement la base *x* dans la province *y* aujourd'hui et, à l'automne, une fois l'examen terminé, découvrir qu'il aurait mieux valu ne pas y toucher. On ne peut porter un jugement sur la mission ou les objectifs à long terme de notre défense sans d'abord voir ce que seront les résultats de l'examen.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'étais dans le couloir, mais j'écoutais néanmoins le député. Je comprends très bien l'anxiété qu'il doit ressentir, compte tenu de la possibilité que la base qui se trouve dans sa circonscription soit fermée par suite de compressions budgétaires. Je sympathise avec lui si cela devait se produire et j'espère sincèrement qu'il n'aura pas à vivre cette situation dans l'immédiat.

J'ai une question fondamentale à lui poser. Au cours de la campagne électorale, le Parti réformiste déclarait à qui voulait l'entendre dans ma circonscription—qui compte l'une des plus fortes concentrations de personnel militaire au pays—qu'il allait éliminer le déficit en trois ans. Cependant, chaque fois que des rencontres regroupant tous les candidats étaient organisées, tant de mon côté, à Dartmouth, que de celui de ma collègue de Halifax, les questions liées à la politique de défense restaient sans réponse.

Je demande donc au député qui, comme il se doit, s'exprime maintenant au nom de ses électeurs, quelle est la position de son parti sur cette question. Dans son programme électoral, le Parti réformiste disait qu'il allait éliminer le déficit en trois ans. Compte tenu du fait que 37c. de chaque dollar disponible est consacré à la défense, comment le parti du député s'y prendrait-il pour ainsi éliminer le déficit sans aussi détruire la plus grande partie de l'infrastructure de la défense nationale?

• (1620)

Après tout, on ne peut pas tout avoir. Cela n'a jamais été possible. Par conséquent, comment s'y prendrait-il?

M. Kerpan: Madame la Présidente, si les intéressés prenaient le temps de lire notre fameux livre bleu, ils constateraient que nous ne prônons aucune réduction importante de l'actuel budget de défense de 12 milliards de dollars.

Cela dit, nous, du Parti réformiste, pensons que des compressions devront être effectuées tôt ou tard au niveau de l'infrastructure. Je ne m'oppose pas à des compressions ou à des changements qui toucheraient la défense. Ce que je dis c'est qu'il faut poursuivre le processus jusqu'au bout. Je suis d'accord avec les ministériels qu'il faut procéder à cette étude de la politique de défense, mais il ne faut pas modifier cette politique avant de l'avoir examinée.

En fait, il est possible qu'une installation située dans ma propre circonscription doive être éliminée. Je le regretterais et mes électeurs le regretteraient aussi, mais une telle mesure s'inscrirait dans les décisions difficiles qui doivent être prises dans les années à venir.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député pour son discours.

Je l'ai écouté avec un vif intérêt parce qu'il est évident qu'il nous faudra réviser le rôle des militaires au XXIe siècle. Les choses ont changé. Par exemple, la guerre froide est bel et bien terminée.

Pour l'instant, c'est le processus de l'étude qui m'intéresse. Je voudrais savoir comment le député envisage le fonctionnement de cette étude, comment le comité sera formé. De toute évidence, nous examinerons notamment les coûts qu'il entraînera et il va sans dire que le Parti réformiste tient à examiner le coût de fonctionnement du gouvernement.

Je voudrais savoir comment le député envisage la formation du comité.

M. Kerpan: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question, qui est d'ailleurs excellente.

À mon avis, le comité sera formé de députés dont les circonscriptions renferment des bases des Forces canadiennes. Cela nous permettrait à tous, car il y a aussi une base militaire dans ma circonscription, de pouvoir nous arrêter pour préparer un dossier ou pour dire au ministre ou au comité pour quelle raison, par exemple, l'escadrille 15 de Moose Jaw est très bonne, très importante.

Pour ma part, je ferais valoir des arguments tels que le faible coût de fonctionnement de ce service en Saskatchewan. Nous ferions cela avec l'aide de spécialistes, de membres actuels de l'industrie de la défense. Il faudra faire des concessions pour rechercher ce qu'il y a de mieux pour cette industrie ainsi que pour l'ensemble des Canadiens, et non pour une circonscription en particulier.

Ayant dit tout cela, je sais bien, comme je l'ai mentionné précédemment, qu'il y aura des choix difficiles à faire. Je crois que si l'on demande à un député de faire partie du comité, quand il rentrera dans sa circonscription, il sera mieux en mesure d'expliquer pourquoi la base x a été modifiée ou que la base y a été fermée.

J'étais d'accord avec cette idée et elle est peut–être logique. Nous devrons faire des modifications en fonction de nos discussions.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, comme c'est le cas pour de nombreux aspects de la vie au Canada, le temps est venu de réévaluer attentivement notre politique de défense afin de déterminer quelle direction nous voulons lui faire prendre et comment nous voulons l'inscrire dans notre politique nationale.

Je voudrais d'abord vous dire combien j'apprécie cette occasion qui m'est donnée de participer à un débat aussi important. Ce débat est important parce qu'il touche l'ensemble de nos concitoyens.

Après tout, les questions de défense intéressent tous les Canadiens, peu importe leur âge, leur occupation ou leur lieu de résidence. C'est pourquoi je suis très heureux que le gouvernement ait pris la décision de lancer officiellement l'Examen de la politique de défense ici même, à la Chambre des communes. Par ce geste, le gouvernement montre encore une fois qu'il a l'intention de consulter les Canadiens et de tenir compte de leur opinion pour définir la future politique de défense.

• (1625)

Des Canadiens préoccupés par les questions de défense auront l'occasion de s'exprimer ici aujourd'hui, et leurs prises de position auront certainement une influence sur la structure et le mandat de nos forces armées.

Comme l'a indiqué le ministre dans son discours, le but de cet examen est d'élaborer une nouvelle politique de défense pour le Canada. Cette politique tiendra compte non seulement de l'instabilité qui règne sur la scène internationale, mais aussi de nos besoins ici, au pays, ainsi que des valeurs chères à tous les Canadiens.

Le gouvernement espère que le Comité mixte spécial sur la politique de défense permettra au plus grand nombre possible de Canadiens d'exprimer leurs vues sur l'avenir de la défense au Canada.

Dès que le comité sera établi, j'imagine qu'il s'organisera pour tenir des consultations publiques sur la plus vaste échelle possible. Mais avant d'entreprendre ces consultations, nous devons répondre à la question suivante, qui est fondamentale, à savoir: Est–il nécessaire d'avoir des forces armées dans le monde d'aujourd'hui? Bien des gens se posent la question.

À mon avis, la réponse est «oui». Pour s'en convaincre, il suffit de lire les manchettes des journaux. Malheureusement, le risque de conflits demeure, aussi bien entre États qu'à l'intérieur des États.

Dans le monde d'aujourd'hui, les forces armées jouent toutes sortes de rôles. Au cours des prochaines minutes, je mentionnerai ces rôles, en général, et j'expliquerai comment les Forces canadiennes, en particulier, pourraient aider le Canada à atteindre ses objectifs en politique intérieure comme en politique étrangère.

Je cernerai en même temps les rôles spécifiques des Forces canadiennes. Les forces canadiennes ont pour raison d'assurer notre sécurité intérieure et de contribuer à la sécurité et à la défense au plan international en participant à des opérations de défense collective à l'étranger.

Enfin, je décrirai certaines des activités des forces canadiennes. Ces activités sont la preuve que nos forces armées constituent un atout précieux, étant donné leur grande aptitude à s'acquitter des nombreuses tâches qui leur sont confiées, au pays comme à l'étranger.

La principale raison pour laquelle un pays entretient des forces armées, c'est qu'il en a besoin pour protéger sa population,

son territoire et son indépendance politique. Les forces armées doivent donc protéger le pays contre les menaces extérieures qui mettent en péril sa souveraineté et contre les menaces intérieures dirigées contre la loi et l'ordre, lorsque les autorités civiles sont incapables de faire face à la situation.

Les gouvernements démocratiques préfèrent éviter d'avoir recours à l'armée pour maintenir l'ordre public, mais le fait d'avoir cette option constitue une sorte d'assurance contre les risques inacceptables.

Les Forces canadiennes ont été appelées à protéger l'ordre public. Ainsi, le calme et la discipline dont elles ont fait preuve pendant la crise d'Oka, il y a quelques années, ont contribué à désamorcer une situation explosive. Protéger la population est une tâche importante, mais cela ne constitue pas la seule raison d'être des forces armées.

La plupart des forces armées sont aussi capables de remplir toute une gamme de missions civiles, comme la recherche et le sauvetage et les opérations de secours en cas de catastrophe. Nous n'avons pas besoin de regarder loin pour trouver des exemples de ce genre de rôles nationaux.

Les rôles nationaux peuvent être d'un secours très précieux. L'un des plus importants et des plus spectaculaires est la recherche et le sauvetage. C'est une tâche qui exige beaucoup de professionnalisme et de détermination, et qui se déroule très souvent dans des conditions très exigeantes. Les équipages qui participent aux missions de recherche et de sauvetage sont fiers de leurs succès. Ce fut le cas récemment, lorsqu'un hélicoptère Sea King a secouru deux chasseurs en détresse sur une île au large de la Nouvelle–Écosse, et qu'un autre hélicoptère a sauvé neuf marins du Honduras dont le navire était sur le point de sombrer au large d'Haïti.

Bien sûr, les efforts de nos militaires ne sont pas toujours couronnés de succès, comme on l'a vu en janvier lorsque des recherches ont été menées en vain pour retrouver l'équipage d'un cargo disparu dans l'Atlantique, ou encore l'été dernier, lorsque, après 12 jours de recherches dans une région sauvage du Québec, on a retrouvé la carcasse d'un avion écrasé. Mais ce qui importe, c'est que nos forces soient entraînées, équipées et prêtes à intervenir pour répondre à nos besoins en matière de recherche et de sauvetage.

Nos forces armées sont également prêtes à intervenir en cas de catastrophe. Les soldats, aviateurs et marins des Forces canadiennes luttent contre les inondations et les feux de forêt, et ils évacuent la population de collectivités menacées. Depuis plus de cinquante ans, les Forces canadiennes jouent aussi un rôle dans la protection de nos ressources marines. Aujourd'hui, les avions patrouilleurs Aurora et Arcturus survolent de vastes régions océaniques pour surveiller les zones de pêche, ce que faisaient avant les Argus, les Tracker et les Lancaster.

● (1630)

La compétence de nos militaires, hommes et femmes, est due à la formation qu'ils reçoivent et au matériel dont ils disposent. Mais le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs missions nationales démontre qu'ils sont un atout précieux pour notre pays. Étant donné la contribution exceptionnelle que les Forces canadiennes apportent à la défense de nos intérêts nationaux au pays même, il ne fait aucun doute qu'elles devraient continuer de jouer un rôle important dans notre avenir collectif.

Je viens de décrire le rôle que remplissent les forces armées à l'intérieur des frontières canadiennes. Bien sûr, les forces armées ont aussi pour mission d'intervenir en cas d'atteinte grave à la sécurité internationale. Nous pouvons tous, sans chercher trop loin, trouver des exemples. On songe tout de suite aux deux guerres mondiales, à la guerre de Corée et à la guerre du golfe Persique, plus récente.

Lorsque la guerre froide a pris fin, on a osé espérer qu'il n'y aurait plus de menaces du genre, mais l'invasion du Koweït par l'Irak nous a démontré que l'agression armée et les conflits ne sont pas encore choses du passé.

Outre les nombreuses guerres civiles qui font rage actuellement, il y a, entre certaines nations, des tensions qui pourraient facilement dégénérer en conflit. Songeons, par exemple, à la trêve précaire entre la Corée du Sud et la Corée du Nord ou aux craintes des pays limitrophes de la zone de conflit dans les Balkans. Il est clair que rien ne peut remplacer les armées lorsqu'il faut intervenir là où, la diplomatie et la négociation ayant échoué, des pays ont recours à la force.

En effet, même les auteurs d'un document rempli d'espoir comme la Charte des Nations Unies ont reconnu que ce genre de situations continuerait d'exister. Pour y faire face, ils ont demandé aux États de maintenir des forces armées qui pourraient se porter à la défense des principes de la Charte.

Les forces armées du Canada ne sont pas étrangères aux opérations de cette nature. Nous avons figuré parmi les puissances mondiales alliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons envoyé des forces en Corée sous le commandement des Nations Unies. Et, en 1990, nous avons été l'un des premiers pays à affecter des forces à la coalition multinationale qui, appuyant les résolutions des Nations Unies, a libéré le Koweït de l'occupation irakienne.

La défense collective est une autre forme de coopération militaire multilatérale à laquelle peuvent choisir de participer les pays soucieux de préserver la sécurité. Alors que les États souverains deviennent membres d'organisations comme les Nations Unies dans le but de maintenir la sécurité internationale d'une façon très globale, les alliances de défense collective ont un objectif plus limité et plus précis. Les pays qui adhèrent à ces alliances s'engagent essentiellement à assurer leur défense mutuelle.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN, est l'exemple classique de ce genre d'alliance. Depuis sa fondation en 1949, l'OTAN s'est élargie, et elle compte aujourd'hui 16 pays membres qui se sont tous engagés à mettre leurs ressources en commun pour assurer leur défense collective. L'objectif principal de l'OTAN était de prévenir un conflit généralisé en décourageant l'agression. Dans ce sens, l'alliance a pleinement atteint son but.

Si l'on songe que la guerre froide aurait très bien pu se terminer par une confrontation nucléaire, il est heureux que l'OTAN n'ait jamais eu à se servir de son potentiel militaire. Cela ne signifie pas cependant qu'en plus d'empêcher une confrontation Est–Ouest, il n'y a pas eu d'autres avantages à faire partie de l'OTAN. Bien au contraire. En effet, l'OTAN nous a permis de nous défendre plus efficacement et à moindre frais au sein de la communauté atlantique. Et sur le plan politique, l'OTAN a beau-

coup contribué à la réconciliation de pays qui, il n'y a pas si longtemps, étaient en guerre l'un contre l'autre.

L'OTAN a également servi de forum où les nations ont pu discuter des problèmes de sécurité, et elle a favorisé la standardisation et l'interopérabilité des armées. Les relations qui se sont établies entre les pays membres de l'OTAN se sont révélées très utiles pendant la guerre du Golfe. En effet, beaucoup de pays membres de la coalition connaissaient bien le matériel et les procédures de leurs alliés, un facteur qui a contribué au succès des opérations conjointes.

Les Canadiens sont très favorables à la défense collective, non seulement au sein de l'OTAN, mais aussi dans le cadre d'un accord bilatéral établi de longue date avec les États–Unis. Nous n'hésitons pas à mettre nos forces armées au service de l'OTAN et du NORAD, et nous participons activement à l'élaboration des prises de position de ces alliances. J'espère que le Canada choisira de continuer dans cette voie.

● (1635)

Il existe un troisième rôle que peuvent assumer les forces armées, et que remplissent en particulier les Forces canadiennes. Vous l'avez deviné, il s'agit du maintien de la paix. Aujourd'hui, la plupart des Canadiens sont au courant de notre contribution au maintien de la paix, ce concept qui a fait son apparition dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. À l'époque, les missions d'observation et de maintien de la paix passaient pour une innovation un peu «exotique». Aujourd'hui, elles sont passées dans les moeurs.

L'examen de la politique de défense fournira aux Canadiens une excellente occasion de réfléchir à l'évolution et à la complexité croissante des opérations de maintien de la paix. En réalité, bon nombre des opérations qui se déroulent actuellement n'ont pas grand–chose à voir avec le concept initial de «maintien de la paix».

Au cours des cinq dernières années seulement, les forces militaires affectées au maintien de la paix se sont vu confier des tâches de plus en plus nombreuses et variées. Examinons certaines de ces tâches.

En Afrique et en Amérique centrale, les gardiens de la paix ont surveillé le déroulement des élections. En Afghanistan, ils ont montré aux gens comment reconnaître et désarmer les mines terrestres. Au Cambodge, ils ont contribué à organiser l'administration du pays. Et dans ce qui reste de l'ex–Yougoslavie, ils ont assuré l'acheminement de l'aide humanitaire et créé des zones de sécurité pour les réfugiés.

En quelques années seulement, le nombre de missions de maintien de la paix a augmenté de façon exponentielle, et la demande de personnel qualifié pour participer à ces opérations a monté en flèche. Personne n'est plus conscient de cette évolution que les Canadiens. Au cours des dernières années, nous avons suivi les bulletins de nouvelles faisant état des activités de nos troupes dans les points chauds du globe. C'est avec fierté que nous avons appris que les équipages des avions canadiens avaient livré de l'aide humanitaire à Sarajevo. Par une chaude journée d'été, nous avons suivi à la télévision les exploits d'un jeune soldat canadien qui, toujours à Sarajevo, a risqué sa vie pour sauver deux femmes blessées par un tireur embusqué. Nous avons appris par les journaux l'importante contribution de nos gardiens de la paix au Cambodge, en Amérique centrale et au Moyen–Orient.

Il y a bien d'autres exploits tout aussi glorieux dont les médias n'ont pas beaucoup parlé. Songez, par exemple à ces spécialistes du génie militaire qui, en Bosnie, ont abaissé la chaussée dans un tunnel de montagne, et qui ont éliminé des virages en épingle à cheveux pour améliorer une route indispensable à la livraison de l'aide humanitaire. Ou encore aux soldats canadiens en Somalie. Nous avons beaucoup entendu parler d'eux, mais pas de ceux qui ont rénové des écoles, rouvert un hôpital et remis en marche des services d'utilité publique.

Essentiellement, l'examen de la défense nous permettra de proposer une nouvelle orientation aux Forces canadiennes au moment d'entrer dans le XXI^{e} siècle. Leur rôle a beaucoup changé depuis la fin de la guerre froide. La défense de notre souveraineté et la défense collective restent des priorités importantes, mais le maintien de la paix est devenu une activité centrale pour les Forces canadiennes. Il s'agit maintenant de chercher le juste équilibre entre les deux missions.

En guise de conclusion, je dirai que la fin de la guerre froide a entraîné un réalignement dramatique et de profonds bouleversements dans une grande partie du monde. Pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux que nous entrevoyons pour l'avenir, nous devons pouvoir compter sur des forces militaires souples et compétentes.

Si le Canada veut la paix, en cette période de transition et de bouleversement, nous devons garder des forces armées capables de relever les défis de notre défense et de notre sécurité tant chez nous qu'à l'étranger.

[*Français*]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de mon confrère de Hillsborough et je conviens avec lui qu'il y a beaucoup de bienfaits à la Défense nationale et que celle–ci joue un rôle important.

Cependant, si nous regardons en détail chacun de ces services, tout le monde a son importance et tout le monde y joue un rôle. Je me pose la question suivante: on a déjà un Comité de la défense nationale et je me demande, à l'époque actuelle où on demande à la classe moyenne et aux pauvres de se serrer encore la ceinture, qu'est–ce qu'un comité spécial mixte de seize personnes va venir ajouter à ce que les autres comités sont déjà en mesure de faire?

Je demanderais à mon confrère pourquoi ces seize personnes devraient avoir la possibilité de se déplacer au Canada et à l'étranger pour entendre des témoignages?

Ne serait–il pas plus raisonnable de faire comparaître ces témoins ici?

● (1640)

[*Traduction*]

M. Proud: Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations et de ses questions. Je suppose qu'on pourrait dire

que c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Je suppose que si on fait appel à un comité mixte c'est pour que les deux Chambres participent, soit 16 personnes. Que ce soit 11 ou 16, cela n'a pas vraiment d'importance. Ce qui compte, c'est que ce soit un comité mixte composé de représentants et d'experts des deux Chambres.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé du rôle peu utile de l'autre endroit. Cela s'explique notamment par le fait qu'on a pas fait assez appel à l'autre endroit pour les études comme celle que nous commençons maintenant au sujet de nos forces armées.

Les membres de l'autre endroit contribueront aussi bien que nous aux travaux de ce comité. Quant à la proposition voulant que les 16 membres du comité se déplacent partout au Canada, pourquoi ne pas plutôt faire venir les témoins? Le député trouvera qu'il arrive souvent qu'on fasse venir les témoins. Ce serait la meilleure chose à faire.

Rappelons–nous que lorsque d'autres comités se sont déplacés d'un bout à l'autre du pays ces dernières années bien des gens se sont plaints que le comité ne soit pas allé chez eux. Il faut le reconnaître. Nous devrions nous rendre dans le plus possible de régions. En outre, nous pourrions diviser le comité en sous–comités qui seraient chargés de visiter différentes régions du pays à des moments différents. Cela accélérerait le processus et permettrait de voir tous les intéressés.

Il n'en reste pas moins que, dans bien des cas, il serait beaucoup plus efficace et économique de faire venir les gens à Ottawa.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je tiens à dire au député qui a pris la parole avant moi qu'il a une grande expérience des affaires gouvernementales. Il a servi le gouvernement de sa province et est à Otawa depuis un certain temps déjà.

Ne pense–t–il pas qu'il est très important que ce comité se compose de 16 membres de toutes les régions du Canada, dont des sénateurs, qui sont parfaitement au courant de questions aussi capitales que l'avenir de la politique de défense de notre vaste pays, un pays mondialement renommé pour le rôle qu'il a toujours joué dans le maintien de la paix et qui a fait, à la vérité, plus que sa part en temps de guerre?

Nous y verrons de nombreux spécialistes de la politique étrangère. De nombreux spécialistes des affaires militaires. Et beaucoup d'autres spécialistes dans les domaines de l'industrie et de la formation. Les Forces canadiennes sont le plus grand centre de formation au Canada.

Le député ne pense–t–il pas qu'il est important que des experts de toutes les régions du Canada fassent partie de ce comité et que ce comité aille rencontrer les Canadiens qui, vu la distance, n'ont pas les moyens de venir à Ottawa pour leur demander leur opinion sur des questions comme la politique de défense et la politique étrangère? Une personne qui n'a pas les connaissances suffisantes ne risque–t–elle pas de se replier sur elle–même au lieu de s'ouvrir au monde et, en fait, à son pays?

M. Proud: Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention et de ses questions, qui sont très pertinentes, à mon avis.

• (1645)

J'ai justement parlé de cela il y a quelques instants. Ce comité est certainement l'un des plus importants auxquels j'ai siégé depuis mon arrivée à la Chambre. Il faudra examiner à fond notre politique de défense pour déterminer quelles orientations nous prendrons au cours du prochain millénaire. À mon avis, c'est ce que nous devons faire et c'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Jusqu'ici, je suis très heureux de la composition du comité; il compte beaucoup de députés de tous les partis à la Chambre, ce qui est de bon augure. Je suis certain que les sénateurs qui seront choisis nous feront tirer parti de leurs propres connaissances.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous devrons nous déplacer dans les régions du pays et probablement aussi dans d'autres régions du monde pour recueillir tous les points de vue des gens qui s'intéressent de très près aux forces de défense dont nous devrions disposer au cours des années à venir.

Nous n'allons pas faire du rafistolage, comme cela s'est déjà produit par le passé. Les Canadiens nous ont dit que le temps était venu de faire des changements. Notre économie nous dit la même chose. Ce comité de 16 membres sera donc divisé en sous–comités qui se rendront dans les régions du Canada et dans d'autres pays pour déterminer de quelles forces nous aurons besoin au cours des prochaines années. Cela est extrêmement important pour l'avenir de notre pays.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Madame la Présidente, il ne reste, malheureusement, que quelques minutes, mais je pense que je pourrais faire un discours de 20 minutes tellement je suis frustré des propos que je viens d'entendre. J'essayerai d'être calme et précis, tout en demandant une réponse précise à mon honorable confrère d'en face.

Lors de la première journée consacrée à l'opposition, nous demandions la formation d'un comité spécial qui étudierait les dépenses du gouvernement poste par poste, afin de faire économiser, non pas des millions, mais des milliards de dollars. Les libéraux se sont opposés à un tel comité par souci d'économie et par souci de ne pas dédoubler les rôles des comités, disaient–ils à ce moment–là. Ils nous offrent la même chose maintenant avec ce comité de la défense—je m'excuse—pas la même chose, un réel dédoublement, à des coûts monstrueux, sur des rapports qu'on possède déjà, des réponses qu'on connaît déjà, avec des sénateurs, pour probablement juger de la pertinence de leurs fonctions et pour les occuper, jusqu'à un certain point, car ils n'ont rien à faire. Avec 16 députés, 14 membres dans ce comité–là, je m'excuse, mais je voudrais avoir des clarifications sur la pertinence de ce comité, l'approximation des coûts et la raison pour laquelle vous vous opposiez à la création d'un comité qui aurait fait économiser, non pas des millions, mais des milliards, alors que maintenant, vous vous proposez d'en dépenser.

En conclusion, je voudrais vous proposer de garder votre introduction du livre rouge pour la prochaine campagne électorale, si prochaine campagne il y a, qui disait que les électeurs ne font plus confiance à la classe politique parce qu'en agissant ainsi, ils vont continuer à ne plus faire confiance.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je peux accorder environ 30 secondes au député de Hillsborough s'il pense pouvoir répondre dans ce délai.

M. Proud: Madame la Présidente, ce comité a déjà été constitué par la Chambre. Il est déjà en place. Il s'agit du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier cette question.

Il est tout à fait ridicule de dire que nous allons dépenser plus d'argent. Ce comité dispose d'un budget pour ses travaux qui consistent à définir la future politique de défense du Canada pour les prochaines années.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Aujourd'hui, madame la Présidente, un peu en catastrophe, le gouvernement vient nous proposer, à partir d'une motion, la création de deux comités, un comité mixte qui viendrait jumeler ou doubler le Comité permanent de la défense. Je ne veux pas m'étendre trop longuement sur le fond même de la motion, parce que plusieurs de mes collègues ont argumenté contre cette motion et la non–justification d'avoir un comité mixte qui viendrait doubler le Comité permanent de la défense pour dédoubler, augmenter les coûts et ralentir la mise en place d'un programme de défense. Je me joins évidemment à tous mes collègues du Bloc québécois qui sont intervenus sur cette motion pour dénoncer la formation du fameux comité mixte que nous propose le gouvernement présentement.

• (1650)

Je voudrais plutôt m'attarder et explorer quelque peu toute la partie de la reconversion industrielle. On sait qu'il y a énormément d'emplois dans les usines militaires et que depuis l'avènement de la fin de la guerre froide, ces usines ont des carnets de commande beaucoup moins importants. On connaît déjà à ce moment–ci des mises à pied. Donc il faut voir rapidement à la reconversion des usines militaires vers le domaine civil.

Ce que je ne comprends pas, c'est que le Parti libéral du Canada a comme deux langages. Il avait un langage du temps qu'il formait l'opposition officielle, et maintenant qu'il est au pouvoir il semble avoir un tout autre langage. Pour confirmer mes dires et appuyer ce que je viens d'avancer, je pourrais relire brièvement une partie d'un communiqué de presse, en date du 26 mars 1993, que le cabinet du chef de l'opposition d'alors avait préparé pour publication immédiate. Le chef du gouvernement actuel était donc chef de l'opposition officielle à cette date. Il était à Québec lorsqu'il a annoncé aux journalistes une politique de reconversion de l'industrie militaire vers le domaine civil, que l'on pouvait lire dans les journaux du lendemain, pendant qu'ici à Ottawa, trois de ses députés qui formaient l'opposition à ce moment–là, faisaient de même en couvrant presque tous les médias du Canada.

Donc le gouvernement libéral a en main toutes les données qu'il avait du temps qu'il formait l'opposition. Pourquoi tout reprendre, des études, des analyses, des voyages, avec non seulement un comité, le Comité permanent de la défense, qui est justifié, mais avec un autre supercomité mixte? Cela n'a pas de sens.

Je voudrais vous lire un peu le contenu de la conférence de presse donnée le 26 mars 1993 par le chef de l'opposition d'alors : «Le chef libéral, Jean Chrétien, à Québec et les députés libéraux à Ottawa ont dévoilé aujourd'hui la politique de reconversion de la défense qu'adoptait le gouvernement libéral pour faire entrer notre industrie de la haute technologie militaire dans l'après–guerre froide, tout en créant de nouvelles avenues de développement économique.»

Voici les faits saillants de l'annonce faite à Québec par M. Chrétien, et à Ottawa par le porte–parole pour les Affaires extérieures, M. Axworthy, le porte–parole de la Défense, M. Bill Rompkey et le porte–parole pour l'Industrie, M. Jim Peterson. Ce sont les trois députés ici à Ottawa qui ont fait le pendant des dires de M. Chrétien qui était à Québec.

Ils proposaient d'étendre le mandat du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, ce qu'on appelle le PPIMD, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, qui ne vise qu'à favoriser la mise au point de technologies de défense et dont le budget s'élève à 200 millions de dollars, pour y inclure un volet d'aide à la reconversion et à la diversification vers des domaines tels que les technologies, l'écologie, et les technologies de pointe pour le maintien de la paix. Ils proposaient aussi la création d'une commission de reconversion avec l'industrie et la main–d'oeuvre pour faciliter et coordonner la reconversion de l'industrie militaire qui emploie quelque 100 000 personnes. Ce n'est pas peu, le monde qui travaille dans le domaine militaire, 100 000 personnes.

Les libéraux pressaient l'opposition et suggéraient aux conservateurs, au pouvoir à l'époque, de conclure des ententes de reconversion économique avec les États–Unis, qui représentent 80 p. 100 du marché d'exportation de notre production d'équipements militaires. Sous l'administration Clinton, les États–Unis ont entrepris un vaste effort de reconversion de la défense qui s'est traduit par une baisse de la demande pour les équipments militaires canadiens.

«La guerre froide a pris fin et le Canada doit s'adapter à l'évolution de la conjoncture», a déclaré M. Chrétien lors de cette conférence de presse. «Les conservateurs [disait–il] n'ont aucune politique de reconversion de la défense. En ce qui concerne la diversification, ils attendent simplement que les fonds du marché dictent leur ligne de conduite.»

• (1655)

M. Chrétien a indiqué, lors de cette conférence de presse, qu'il insistait, depuis mars 1990, pour que le gouvernement intervienne dans le dossier de la reconversion et de la défense. Le chef libéral a qualifié le commerce international de l'armement qui, par ailleurs, affiche une décroissance de 25 p. 100 depuis quelques années, d'industrie du passé. Nous devons, disait–il, investir dans les secteurs d'avenir, ceux qui créeront les emplois de demain. Il voulait investir, et il suggérait au gouvernement conservateur d'alors d'investir 5,8 milliards de dollars pour des

hélicoptères. Il disait que c'était une politique de guerre froide. Ce n'était pas le moyen de développer le potentiel technologique du Canada. Selon les libéraux, il s'agit plutôt d'orienter une industrie de décroissance vers des productions militaires et civiles plus prometteuses. Le gouvernement peut et doit tracer la voie du changement. C'est toujours M. Chrétien qui parlait.

Et M. Chrétien, de conclure: «Les Canadiens et les Canadiennes méritent un gouvernement qui sait tracer la voie, un gouvernement qui apporte de nouvelles idées et de nouvelles stratégies; un gouvernement qui les aide à s'adapter au changement. Notre politique de reconversion de la défense est un exemple qui montre comment un gouvernement libéral entend répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans les années 1990.»

Quand on regarde, qu'on écoute et qu'on lit ce que les libéraux nous disaient du temps où ils formaient l'opposition officielle versus ce qu'ils ne font pas lorsqu'ils sont au pouvoir, ce sont des gens qui ont deux langages: un langage pour le côté gauche de la bouche et l'autre langage pour le côté droit de la bouche.

La politique du Bloc québécois en ce qui concerne la reconversion, considérant l'importance de l'industrie de l'armement et de ses effets structurants dans l'économie, le Bloc québécois a déjà proposé, au cours de la dernière campagne électorale, qu'il souhaite ardemment que le gouvernement fédéral amène des dispositions pour faciliter le processus de reconversion des entreprises militaro–industrielles. Un tel programme est nécessaire et doit être implanté le plus rapidement possible.

Le Bloc québécois est d'avis que le gouvernement libéral ne poursuivra pas une politique de reconversion très poussée. L'épisode des hélicoptères EH–101 est révélateur à cet égard et montre clairement que le gouvernement libéral n'entend pas poursuivre une stratégie très développée sur ce sujet. L'occasion était parfaite pour que ce gouvernement démontre ses véritables intentions sur ce dossier, mais il a préféré s'attaquer au seul programme d'hélicoptères, sans programme de reconversion en retour.

Comment alors mettre en branle un tel programme? Les professeurs Bélanger, Fournier et Desbiens, du groupe de recherche de l'industrie militaire et de la reconversion à l'Université du Québec à Montréal, ont fait une recherche et ils sont arrivés à la conclusion que Montréal, une région où ils ont fait une étude plus poussée sur les effets de la non–reconversion, détient un très grand nombre d'employés dans ce domaine.

La région de Montréal est le plus important centre industriel de défense de la province de Québec. Plus de 500 entreprises militaires y sont localisées, et la valeur totale des livraisons manufacturières en produits militaires représente un peu plus de 2,1 milliards de dollars. La région assure à elle seule 63 p. 100 des activités économiques rattachées à l'ensemble du marché québécois de la défense et occupe 26 p. 100 du marché canadien. Le tableau de l'emploi offre un portrait singulier de ce qui est en train de se passer.

Le temps qui m'est alloué est terminé, madame la Présidente, même si j'aurais aimé poursuivre. Je me reprendrai à une autre occasion. J'aimerais vous dire que, dans toute la question de la reconversion industrielle, il y a beaucoup d'emplois, et ça presse d'y intervenir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir : l'honorable député d'Ottawa—Vanier—Les travaux publics; l'honorable député de Louis–Hébert—L'aéroport de Québec; l'honorable député de MacKenzie—Le transport du grain.

Y a–t–il des questions ou des commentaires?

• (1700)

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que disait le député de Beauharnois—Salaberry. Il a dit beaucoup de choses avec lesquelles je suis d'accord. Il nous a donné quelques bons chiffres sur la reconversion.

Je ne sais pas exactement s'il voulait dire—et c'est une question sérieuse de ma part—que l'examen devrait englober la question de la reconversion ou s'il estimait que nous avions exclu cet aspect de la question. Je peux lui dire que ce n'est pas le cas. Il n'y a rien d'exclu de l'examen. Il n'y a rien de sacré et on n'a pas demandé à ce que certains aspects soient laissés de côté.

Je m'interrogeais aussi sur autre chose. D'après ce que disait le député de la décision concernant les hélicoptères EH–101—il s'agit bien sûr de la décision du gouvernement d'annuler le projet—il me semble que son parti était également en faveur de l'annulation.

Je serais très heureux que le député élabore un peu sur ces deux points.

[*Français*]

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Il me fait plaisir de répondre à la question soulevée par mon collègue. C'est sûr que le Bloc québécois a été d'accord à 100 p. 100 avec l'annulation du contrat des hélicoptères, sauf que c'est une opération à demi faite. Il fallait non seulement annuler le contrat des hélicoptères, mais également récupérer l'argent qui devait y être investi pour le placer dans un fonds de reconversion industrielle. Et c'est là que je blâme le gouvernement de ne pas avoir fait cette partie du travail. Travail à moitié fait, à mon avis.

C'est la deuxième partie du travail, l'argent ainsi économisé, ce qui avait été consenti par le gouvernement pour la fabrication et l'achat des hélicoptères, au–delà de cinq miliards de dollars, qui aurait pu tout sauver. Si ces cinq ou six milliards avaient été investis dans la reconversion des entreprises militaires, on aurait sur–le–champ, au moment où on se parle, pu bloquer l'hémorragie qu'on connaît.

Je prends l'exemple de l'usine Expro dans mon comté, qui est une usine de fabrication de poudre et d'obus. Il n'y a pas si longtemps, à l'usine Expro, on employait plus de mille personnes, mais vu la fin de la guerre froide les commandes du ministère de la Défense, via l'usine Expro, ont énormément diminué. Maintenant cette usine n'a plus que 400 employés. Je vous donne cet exemple parce que je le connais tout particulièrement. Cette usine est dans ma circonscription. Mais c'est le même danger qui guette les soixante et quelque mille travailleurs dans ces usines militaires à travers la province de Québec, et au–delà de 60 000 si on considère l'ensemble canadien.

Ce fut un travail à demi fait par les libéraux quand ils ont bloqué le contrat d'hélicoptères, parce qu'ils n'ont pas su réutiliser cet argent pour l'investir dans la reconversion industrielle.

Il y avait un deuxième volet à la question, mais j'ai tellement insisté sur le premier que j'ai oublié le deuxième. Je ne sais pas si mon collègue d'en face. . . Ah oui! Elle me revient, madame la Présidente.

Toute la question de la reconversion industrielle doit probablement être discutée par le Comité permanent de la défense, et j'espère qu'on n'aura pas en plus à en discuter au comité mixte que vous voulez mettre sur pied, parce que cela prolongerait encore le débat, ça n'en finirait plus. Il y a des travailleurs dans nos usines qui attendent maintenant un programme de reconversion avant de se retrouver au chômage. C'est ça qui nous guette.

Des voix: Bravo!

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Les travailleurs des usines militaires qui sont menacés de perdre leur emploi demain matin ne veulent pas entendre parler de la formation d'un comité mixte qui va peut–être fournir un rapport dans six mois, un an ou deux. Il faut que le gouvernement prenne position là–dessus. C'est urgent. Le temps des discussions est terminé, il faut maintenant passer à l'action.

• (1705)

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, mon intervention dans ce débat traitera des iniquités qui existent entre le Québec et d'autres parties du Canada.

En effet, le Québec est une des régions les plus défavorisées sur le plan des retombées économiques du ministère de la Défense nationale. Si on regarde la moyenne des dépenses per capita, le Québec arrive nettement en dessous de la moyenne pour les dépenses de ce ministère. Les chiffres qui suivent sont éloquents à cet égard. Les dépenses per capita, selon un document interne du ministère de la Défense pour 1990–1991 sont de 1 217 $ pour la Nouvelle–Écosse, qui vient en première place; pour le Nouveau–Brunswick, au deuxième rang, elles sont de 1 050 $. Le Québec se retrouve au sixième rang avec des dépenses per capita de 316 $ seulement.

Des compilations ont été mises à jour de sorte que, pour l'année fiscale 1992–1993, les tendances qui s'étaient manifestées à l'endroit du Québec sur le plan de l'iniquité dans la redistribution économique se sont aggravées. Les derniers chiffres provenant du ministère de la Défense que nous a transmis le ministre de la Défense au cours d'une rencontre avec les parlementaires, le 10 février dernier, confirment que le Québec voit sa part de retombées diminuer considérablement. En effet, le Québec reçoit 16 p. 100, alors que l'Ontario reçoit 36 p. 100, les provinces de l'Atlantique reçoivent la même chose que le Québec et les provinces de l'Ouest, 20 p. 100.

Les dépenses du ministère de la Défense prennent différentes formes. Il y a des dépenses d'infrastructures, les dépenses en personnel, les dépenses en équipement et les dépenses en approvisionnements et services. Si on regarde au niveau des dépenses en personnel seulement, le Québec, malgré une population représentant 25,4 p. 100 de la population canadienne, ne recevait que 773 millions de dollars en retombées sous ce chapitre en 1990–1991, alors que l'Ontario, avec 36,6 p. 100 de la population canadienne, recevait 1 821 millions de dollars. La Nouvelle–Écosse recevait plus que le Québec, soit 793 millions.

Réalisée en 1992, une étude interne du ministère de la Défense analysait dans quelle mesure le Québec recevait une part équitable dans certains types de dépenses du ministère. Calculé en rapport avec le PIB du Canada, cet exercice a pu mettre en relief le traitement inéquitable que réserve le gouvernement canadien au Québec dans les dépenses du ministère de la Défense. Les postes budgétaires qui se sont avérés inéquitables sont les suivants: la construction, la recherche et le développement, l'infrastructure, le fonctionnement et l'entretien, réserve et cadets—donc c'est la fourniture et l'équipement des cadets de la réserve—total des dépenses de défense, dépenses du personnel, force régulière, effectif civil, enfin, dans tous ces domaines–là, c'était nettement déficitaire pour le Québec.

Sur le plan des infrastructures de défense du Canada, il importe de souligner que le Québec recueille seulement 13 p. 100 des valeurs en infrastructures de défense du gouvernement canadien, comparativement à 34 p. 100 pour l'Ouest, 27 p. 100 pour les Maritimes et 26 p. 100 pour l'Ontario. Pour corriger cette situation, le ministère de la Défense et le gouvernement canadien, sous le passage de Marcel Masse, ancien ministre conservateur de la Défense nationale, ont mis sur pied un programme important de renouvellement des infrastructures québécoises en créant, çà et là, des manèges militaires comportant de fortes dépenses en immobilisations. On parle de plus de 100 millions de dollars.

Ces projets ont fait hausser la part du capital réservé à des fins de construction à plus de 19,6 p. 100 du total du poste budgétaire. Ces projets sont néanmoins menacés à court terme au Québec par le nouveau budget de dépense qui sera déposé le 22 février prochain, comme nous le savons tous. Il est important que le Québec conserve la priorité dans ces dossiers, car ce dernier est nettement défavorisé dans ces dépenses gouvernementales.

• (1710)

En termes techniques, il existe quatre grandes bases militaires au Québec, et plusieurs milliers de personnes y travaillent: Valcartier, 6 085 personnes; Montréal, 3 922 personnes; Saint–Jean, 2 031 personnes; Bagotville, 1 782 personnes.

Le ministère de la Défense demeure donc un employeur majeur au Québec avec plus de 13 820 personnes répertoriées dans ces quatre bases québécoises. Malgré ce nombre important de travailleurs au sein de ce ministère, il ne faut pas oublier que, toutes proportions gardées, le Québec ne reçoit pas sa part sur ce plan et que, par conséquent, il faut s'opposer à toute forme de

coupure qui serait contractée sur le dos de l'économie québécoise.

Un autre élément qu'il faut retenir dans ce volet des retombées régionales des contrats du ministère de la Défense en acquisitions d'équipement, c'est la question du commerce interprovincial dans le secteur de la production des armes au Canada.

Un économiste du Collègue militaire royal de Kingston, John Treddenick, s'est penché sur cette question, et les études qu'il a menées révèlent que le Québec, malgré sa bonne performance sur le plan de l'octroi en première main des contrats de défense du ministère de la Défense, voit sa part diminuée sensiblement.

Le potentiel de rétention des contrats militaires de l'économie québécoise se comporte inversement à celui de l'Ontario. Cette dernière sort grande gagnante de ce sous–commerce interprovincial, puisqu'elle met la main sur d'importants sous–contrats dont la maîtrise d'oeuvre est localisée dans d'autres provinces. Elle est alors en position avantageuse envers toutes les provinces canadiennes sans exception, de sorte que le tissu militaro–industriel de cette province doit être considéré comme nettement supérieur par rapport aux attributions officielles de première main qui sont octroyées par le ministère de la Défense.

Néanmoins, il ne faut pas minimiser pour autant l'activité économique du Québec sur le plan de la production militaire. L'économie québécoise, et en particulier l'économie de la région de Montréal, est nettement sensible aux contrats du ministère de la Défense, comme l'a souligné à maintes reprises le professeur Yves Bélanger de l'Université du Québec à Montréal qui s'est spécialisé sur ces questions. Par conséquent, il faut mettre de l'avant une stratégie de reconversion industrielle le plus rapidement possible.

Il importe, à ce stade–ci du débat, de renoncer au recours à un débat spécial sur la politique nationale de défense, alors que le gouvernement lui–même n'a pas encore dévoilé son livre blanc. Cette position tient autant pour la question des coupures dans les bases militaires que pour la question des centres d'entraînement des Casques bleus. Or, l'initiative des centres d'entraînement des Casques bleus ne doit pas être appuyée par le Bloc québécois, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est utopique de croire que les pays du monde entier viendront s'entraîner ici, dans des centres de ce type. Qui va payer les frais de déplacement des troupes et le transport des équipements des troupes internationales qui viendraient s'entraîner ici? L'ONU n'a pas les ressources nécessaires pour défrayer de tels coûts.

Deuxièmement, il est prouvé que les Casques bleus canadiens sont parmi les mieux entraînés au monde. Pourquoi alors créer un centre d'entraînement, alors que nos troupes jouissent déjà de conditions exceptionnelles d'entraînement sur leurs bases déjà existantes.

Troisièmement, il est malhonnête et hypocrite de faire croire à la population que la création de centres d'entraînement n'entraîne pas des coûts supplémentaires pour le gouvernement canadien. Comment peut–on faire croire que, d'un côté, on coupe dans les dépenses du ministère de la Défense et, de l'autre côté, on garde des bases militaires désaffectées ouvertes pour l'entraînement des Casques bleus. Un tel discours est contradictoire, fallacieux et mérite d'être contesté par le Bloc québécois.

Quelle est la position de mon parti? Nous avons reçu le mandat de la population du Québec de combattre les iniquités qui existent et faire en sorte qu'enfin, le Québec reçoive la juste part qui lui revient.

• (1715)

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Madame la Présidente, je n'ai pas perdu un mot de l'allocution de mon collègue, même si j'ai dû m'absenter pour téléphoner, car je tendais l'oreille dans le couloir. Je suis passablement d'accord avec lui. Je trouve qu'il a fait valoir de très bons points.

À propos de l'aspect de l'examen de notre politique de défense dont il a traité, je présume que le dossier de la reconversion industrielle intéressera mon collègue. L'examen de notre politique de défense devra nécessairement porter sur la reconversion, puisque ce processus est amorcé depuis la fin de la guerre froide. Le Royaume–Uni s'est déjà lancé dans la reconversion. Les États–Unis aussi. Quoi qu'il en soit, c'est un thème incontournable. L'examen de notre politique de défense sera l'occasion rêvée d'en parler avec les experts qui comparaîtront devant le comité.

Si le parti du député a tant à coeur la question de la reconversion industrielle, j'imagine qu'il ne s'opposera pas à l'idée d'un examen de la politique de défense parce que le mécanisme du comité permanent ne lui convient pas. Au fond, il s'agit presque d'un détail. Autrement, les gens de ce parti s'en tiendraient au tableau d'ensemble et verraient comment un examen de notre politique de défense peut être très bénéfique pour leur circonscription.

[*Français*]

M. Leroux (Shefford): Je voudrais remercier mon collègue pour ses propos. Je pense que nous n'avons pas besoin de former un comité mixte pour décider de la politique de conversion qu'on entreprend. Je me souviens très bien, pendant l'élection, d'avoir vu des programmes de différents partis politiques qui traitaient déjà du sujet. Comme le disait tout à l'heure mon collègue du Bloc québécois, je pense qu'il va falloir qu'à un moment donné le gouvernement agisse et prenne ses responsabilités.

Actuellement on semble vouloir nous faire discuter de toutes sortes de sujets au nom d'une pseudo–démocratisation de la Chambre, mais une chose est certaine, c'est que le gouvernement a été élu pour gouverner et non pas seulement pour consulter.

Je pense qu'à ce stade–ci il serait opportun que notre gouvernement, dûment élu, porte ses culottes et prenne les décisions qu'il faut pour qu'enfin on puisse avoir au Canada une politique qui reflète les besoins de la population.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je voudrais féliciter le confrère qui vient de prendre la parole. Je pense qu'il a souligné un aspect fort important de ce débat en ce qui a trait à la répartition des fonds et la part que le Québec reçoit dans cette répartition des fonds de la défense nationale. La perception par rapport au nombre de bases est à l'effet que le Québec est très bien servi. Bien sûr que les emplois que nous avons sont des emplois auxquels nous tenons et bien sûr également que nous en acceptons

volontiers les retombées. Par ce discours, nous faisons encore une fois la démonstration que notre part n'est pas suffisante.

Je pense que mon confrère, et j'aimerais que vous le précisiez, a parlé au niveau du personnel d'environ 15 p. 100 seulement, alors que nous sommes 23 ou 24 p. 100 de la population. Il a parlé des infrastructures qui ne représentent que 13 p. 100. Il a parlé de façon globale de toutes les répartitions de la richesse du ministère de la Défense qui totaliseraient 15,8 p. 100, seulement pour le Québec. Cet aspect–là est très important dans notre réflexion.

Indépendamment de cette injustice historique que nous subissons, je pense que, dans sa réflexion, le député a touché exactement le point sensible, c'est que le gouvernement tente de gagner du temps par des débats, et celui–ci est très mal situé, très prématuré, puisque les Affaires étrangères n'ont pas encore décidé de la politique internationale en ce qui regarde la participation du ministère de la Défense.

• (1720)

Je termine en disant également que je partage entièrement l'opinion de mon confrère en ce qui regarde la création de ce comité–là. On a déjà un comité de la défense nationale, c'est suffisant. Former un comité mixte avec les sénateurs, encore là, c'est une perte de temps. C'est le temps d'agir. Le temps est aux décisions et le gouvernement a été élu pour cela. Qu'il agisse et qu'il cesse de former des comités.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Shefford a la parole, mais il devra être bref.

M. Leroux (Shefford): Je vous remercie de votre courtoisie madame la Présidente. J'ajouterai tout simplement ceci. Au risque de me répéter, nous, les députés du Bloc québécois, avons été élus pour faire en sorte que le Québec ne soit pas juste une province qui reçoit de l'aide sociale et de l'assurance–chômage. Dans tous les dossiers et dans tous les domaines de juridiction fédérale, nous allons faire en sorte d'aller chercher tout ce qui est dû au Québec. Et, je termine avec cela, le Québec, dans le passé, n'a pas reçu ce qu'il devait et maintenant c'est le temps de lui donner cela.

[*Traduction*]

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à cet important débat sur l'avenir de la politique de défense du Canada, chez nous et à l'étranger. Cette étude survient à point nommé puisque le Canada a reconnu, comme d'autres pays, que la fin de la guerre froide nous oblige à revoir la composition et le rôle de nos forces armées.

Le débat actuel survient aussi au moment opportun pour une autre raison d'ordre plus général. En effet, la fin de la guerre froide entraîne non seulement un changement des priorités en matière de défense mais aussi une nouvelle orientation sur le plan politique. Non seulement le rôle des forces armées constitue une question des plus vastes mais, comme je le disais, ce rôle a son importance plus près de chez nous. Les militaires sont nécessaires pour protéger le périmètre de notre territoire, mais ils peuvent encore apporter leur aide à ceux d'entre nous qui en ont besoin.

Cela dit, la fin de la guerre froide n'a pas rendu les forces armées superflues, bien au contraire. Nous devrons toutefois modifier nos priorités dans un certain nombre de domaines. Les comités sont actuellement en train de redéfinir les façons dont le gouvernement pourrait mieux servir les citoyens qui l'ont élu. Nous cherchons également à trouver des moyens qui permettent aux forces armées de mieux servir la population canadienne aussi bien que les autres pays qui ont besoin de leurs services.

Au plan international, l'accent mis sur la formation en vue des opérations de maintien de la paix, qui prennent une importance mondiale, nous amène à favoriser davantage la recherche de solutions aux conflits que la confrontation. Ce changement arrive au bon moment et répond à une nécessité compte tenu des transformations que subit l'ensemble de la société.

Au Canada comme ailleurs, on revendique plus de paix et de justice. On accorde plus d'importance à la démocratie et aux droits de la personne. Lorsque la guerre froide a cessé de dominer les relations internationales, nous avons pu entretenir, en tant que nation, un grand espoir, celui de renforcer l'esprit de coopération et de collaboration internationales.

Les tensions politiques se sont peut–être relâchées dans certaines parties du monde, mais les conflits militaires demeurent une réalité intrinsèque, voire un mode de vie dans de trop nombreuses régions. Des pays essaient encore de réaliser leurs desseins politiques par la force. La volonté du gouvernement actuel de renforcer le leadership du Canada en matière de maintien de la paix et de s'efforcer d'améliorer les politiques des Nations Unies dans ce domaine ne pouvait arriver à un moment plus opportun dans l'histoire de ce pays.

Il est juste que le Canada joue un rôle en matière de pacification, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. À cette liste de responsabilités s'ajoute la protection de l'aide humanitaire. Cette forme d'intervention humanitaire permet aux convois d'aide d'atteindre les personnes qui ont un urgent besoin d'aide. Compte tenu du nombre de vies humaines que ces interventions ont permis de sauver, rares sont ceux qui oseraient en contester les bienfaits.

Le temps est venu de parvenir à un consensus au sujet du rôle de nos forces armées et de revenir au rôle premier attribué aux Nations Unies dans leur charte de 1945, soit celui de contribuer au premier plan au maintien de l'ordre et de la stabilité dans le monde.

Il importe non seulement d'examiner les nouveaux rôles de nos forces armées sur les plans national et international mais aussi de voir comment ces changements peuvent se concrétiser au pays.

• (1725)

Nous devons continuer à former nos militaires afin qu'ils soient prêts à participer à un combat armé autant qu'à une opération de maintien de la paix. Nous devons trouver un équilibre entre le maintien de forces armées pour assurer notre protection et la participation à des opérations internationales de maintien de la paix. Je crois que le moment est venu pour notre ministère de la Défense nationale d'adopter un rôle plus étendu,

qui ne se limite pas aux seules opérations militaires. En effet, cette conception de la défense ne tient pas compte de la conjoncture moderne, où les affaires intérieures et étrangères sont étroitement liées.

Le Canada possède l'une des forces militaires les plus respectées du monde, en grande partie grâce à l'entraînement que subissent ses effectifs. Nous devons profiter davantage de cette capacité et offrir cet entraînement à la communauté internationale. Nous en faisons déjà beaucoup dans ce domaine, mais nous pouvons faire plus.

La BFC Gagetown, qui se trouve dans ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury, est la plus grande base militaire du Canada, pour sa superficie terrestre. En tant que centre d'entraînement au combat, Gagetown est, pour les forces terrestres, un centre d'excellence formant des soldats et des officiers dont la compétence les place parmi les meilleurs. Toutes les unités s'y entraînent aux opérations interarmes, jusqu'au groupement tactique, dans des conditions de simulation perfectionnées qui leur assurent un environnement réaliste. Les instructeurs qui dirigent l'entraînement comptent parmi les plus grands experts dans leur domaine.

La base offre aussi des cours supérieurs aux membres de l'infanterie, de l'artillerie et des blindés, au sein du commandement des forces terrestres, et assure l'entraînement de militaires qui ont déjà participé à une ou plusieurs missions de maintien de la paix. Le Royal Canadian Regiment, stationné à la BFC Gagetown, a participé à deux missions en deux ans. Il a fait partie du contingent de Chypre, d'octobre 1991 à avril 1992, et de celui de l'ancienne Yougoslavie, de novembre 1992 à mai 1993. En outre, il y a toujours un certain nombre de soldats de la BFC Gagetown qui servent au sein des Nations Unies et d'autres missions de maintien de la paix. L'entraînement offert à la BFC Gagetown a permis aux effectifs militaires canadiens d'acquérir plus d'expérience et de leadership. C'est ce qui a fait le succès des troupes canadiennes lors des nombreuses missions de maintien de la paix qu'elles ont accomplies depuis quelques décennies.

Environ 2 000 réservistes de la région de l'Atlantique ont aussi participé à ces missions de maintien de la paix après s'être entraînés à Gagetown. Les réservistes constituent par ailleurs une importante ressource d'urgence, parce qu'ils sont capables de travailler aux côtés du personnel de la force régulière dans divers contextes. On pourrait réévaluer l'entraînement que subissent les réservistes en vue de confier un rôle nouveau à nos forces armées sur le plan de l'entraînement offert aux forces étrangères.

Nous devons aussi envisager de confier de nouvelles fonctions civiles à notre effectif militaire et d'utiliser nos installations à des fins non militaires. Il arrive trop souvent qu'on réclame du matériel plus perfectionné et un effectif plus nombreux dans le domaine de la recherche et du sauvetage. Si on pouvait plus facilement avoir recours aux militaires pour aider des organismes comme la GRC et l'OIU, on serait en mesure de réduire de beaucoup le traumatisme et l'angoisse dont souffrent certaines personnes et dans bien des cas, des familles et des collectivités entières.

Il faut également revoir les rôles que le personnel et les installations militaires peuvent jouer dans le cadre de leurs programmes de formation professionnelle non militaire. Comme je l'ai signalé dans une déclaration faite plus tôt cette semaine durant la période réservée à cette fin, le ministère de la Défense nationale a annoncé récemment une initiative de coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau–Brunswick pour assurer une formation professionnelle spécialisée, ainsi que des cours de préparation à la vie.

Ainsi, lundi dernier, 30 Néo–Brunswickois sans emploi âgés de 17 à 24 ans ont entrepris à la BFC Gagetown un programme de formation de 20 semaines. Cette formation pratique donnée à des bénéficiaires de la Stratégie Jeunesse, ainsi que de programmes des peuples autochtones ou de l'assistance sociale, permettra à ces jeunes sans emploi d'acquérir les compétences voulues pour se bâtir un nouvel avenir.

Il n'est pas simplement question de former 30 personnes pour qu'elles puissent se trouver un emploi. Même si je ne veux pas en réduire l'importance en cette période d'austérité, il faut absolument étudier les avantages financiers qu'il y a à offrir des programmes de formation de cette façon. Étant donné que les forces canadiennes fournissent les installations et les instructeurs pour le projet au Nouveau–Brunswick, on a donc facilement accès aux ressources humaines et matérielles, ainsi qu'aux locaux nécessaires. Je suis persuadé que c'est là une solution tout à fait créative pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

On doit également se demander comment nos militaires peuvent contribuer à la protection de l'environnement et aux travaux d'assainissement, ainsi qu'à la défense de nos frontières, surtout dans le Nord et en mer. On veut ainsi élargir le mandat de nos forces armées, qui ne se contenteront plus de défendre le pays.

Alors que nous envisageons la place qui revient à notre pays sur la scène mondiale, nous devons nous rappeler que le Canada a une excellente réputation internationale bien établie depuis des décennies. Des pays du monde entier nous admirent et nous imitent. Nous voulons continuer de donner l'exemple aux autres nations du monde. Nous pouvons le faire en redéfinissant le rôle de nos forces armées, afin qu'il reflète mieux les changements sociaux qui se produisent au niveau international. À plusieurs égards, non seulement sommes–nous capables de donner un tel exemple, nous avons le devoir de le faire.

● (1730)

Lorsque je suis arrivé à Ottawa pour y représenter les gens de Fredericton—York—Sunbury, la diversité culturelle de cette Chambre m'a immédiatement frappé. J'ai toujours été fier des efforts que le Canada faisait pour reconnaître également toutes les cultures qui se trouvaient à l'intérieur de ses frontières et j'ai été encore plus fier lorsque j'ai vu cette réalité de près.

Nous sommes des citoyens du monde vivant au sein d'un même pays. Nous connaissons chez nous et nous représentons une multitude de cultures qui viennent de toutes les régions du globe. Contrairement aux États–Unis, nous ne croyons pas à la politique du creuset de civilisation où les gens doivent renoncer à

leur propre culture; nous favorisons l'individualité et la spécificité. À cause de cette philosophie, nous occupons une position unique qui nous permet de comprendre les divers intérêts et les différentes cultures des pays du monde.

Puisque nous saisissons la véritable beauté de cette diversité, nous sommes mieux placés que quiconque pour aider les autres lorsqu'ils doivent faire face à divers degrés ou à diverses formes de conflits armés. La diversité des cultures à l'intérieur de nos frontières ne nous a pas seulement appris à être compatissants et bienveillants, elle nous a fait connaître les modes de vie de divers peuples. Nous pouvons donc profiter de ces connaissances non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour aider les autres lorsqu'ils ont des conflits à résoudre.

Je sais que notre désir d'accueillir toute une variété de cultures porte parfois à controverse et doit à l'occasion être appuyé par le gouvernement, mais on ne devrait pas en conclure que nous ne désirons pas cette diversité.

Nous pouvons mettre les connaissances et le respect des autres que nous avons acquis au service des Nations Unies afin qu'elles puissent mener à bien leur mission en faveur de la paix mondiale; en fait, je crois que c'est notre devoir envers la communauté internationale. Nos connaissances de la diversité ethnique, notre expérience et notre excellente formation militaires nous mettent dans l'enviable position d'être plus que capables de contribuer à la stabilité globale.

Pour terminer, j'aimerais ajouter que les habitants de Fredericton—York—Sunbury sont pacifiques et fiers d'être Néo-Brunswickois et Canadiens. Cette fierté ne leur vient pas seulement de leur intégrité et de la qualité de vie dans leur communauté, mais aussi de la réputation internationale que nous nous sommes faite dans le monde entier.

Ils reconnaissent que cette image positive a pour corollaire certaines obligations et responsabilités envers ceux qui sont dans le besoin. En tant que pays, nous ne pouvons nous permettre de nous défiler. Nous sommes trop conscients de ce qui se passe autour de nous pour pratiquer la politique de l'autruche en espérant que les situations explosives se désamorcent toutes seules, de préférence sans faire de vagues.

Puisque nous devons étudier et redéfinir le rôle des Forces canadiennes, je suis en faveur de la création d'un Comité mixte spécial constitué de membres du Sénat et de la Chambre des communes pour examiner la politique de défense du Canada.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue et je l'approuve tout à fait quand il dit que l'évolution de la situation internationale nous impose une diversification du rôle de l'armée et, par conséquent, un élargissement des types d'entraînement que nos forces reçoivent.

Mon collègue a souligné avec raison le rôle que l'armée canadienne a joué dans l'aide humanitaire. En tant que Québécois, je pourrais aussi souligner la parfaite maîtrise de la situation de laquelle elle a eu l'occasion de faire preuve lors de la crise d'Oka.

Je voudrais souligner le fait que pendant les deux premières guerres, l'armée a pu donner la mesure de sa valeur militaire et depuis quelques années, elle a acquis l'admiration du monde dans des rôles pacifiques.

Je voudrais apporter à mon collègue mon témoignage personnel. Je me trouvais en Belgique lors de la libération de certaines villes belges par l'armée canadienne et d'autres part, je me trouvais au Katanga, l'actuel Zaïre, lors de la participation de forces canadiennes de transmission, lors d'une mission de l'ONU, bien oubliée depuis, au Katanga en 1963. J'ai donc eu l'occasion d'admirer l'armée canadienne, et dans son rôle proprement militaire et dans son rôle humanitaire.

• (1735)

Ce que je voudrais souligner actuellement, ce serait la nécessité de ne pas oublier, dans cette diversification, le fait que la paix éternelle n'est pas assurée, qu'il n'est pas dit que nous n'aurons plus jamais qu'à séparer les combattants ou à leur apporter notre aide humanitaire. Il n'est pas exclu que nous soyons encore entraînés dans des conflits qui nous concernent personnellement.

La fin de la guerre froide, c'est très bien. Maintenant, je ne suis pas militaire, je ne suis pas stratège, mais est-ce que la situation actuelle de la Russie est plus rassurante que la situation de l'ancienne URSS? Voilà une chose qui n'est pas certaine. Il y a d'autres cas de conflits dans lesquels nous pourrions être directement impliqués. Ce rôle que l'on devrait donner à des bases, pour ne pas devoir les supprimer, devrait continuer à avoir un aspect proprement militaire, en plus, je suis tout à fait d'accord, d'y ajouter le volet des aides humanitaires diversifiées qu'il faudrait leur apporter.

Mon message est de demander à mon honorable collègue s'il est d'accord avec moi pour convenir que nous devrions continuer à nous préoccuper de l'aspect proprement militaire de défense du territoire et de participation à des alliances démocratiques dans d'éventuels conflits, par rapport à cet aspect nouveau et proprement humanitaire?

[*Traduction*]

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je remercie le député. J'apprécie son intervention. Les nombreuses questions qui ont été soulevées indiquent bien à quel point une étude est nécessaire.

Nous avons rappelé notre rôle traditionnel en matière de défense dans les conflits internationaux. Nous avons aussi parlé de l'aide humanitaire et de la nécessité d'élargir la portée de la formation pour y inclure d'autres activités. J'accepte tous ces arguments qui, en fait, militent en faveur de l'étude et de la formation du comité mixte.

Je suis également heureux de dire qu'à mon avis, nous devrions être plus précis. Nous devons agir de façon plus stratégique et demander la participation des troupes; car il se produit un changement au sein de nos forces militaires et du ministère.

Je m'arrête un moment sur la question de la formation. Je ne crois pas qu'il faille élargir simplement l'étendue de la forma-

tion militaire qui serait offerte, mais plutôt prévoir une formation élargie de manière à inclure d'autres disciplines. Nous reconnaissons tous qu'un groupe de travail sur le développement des ressources humaines cherche des endroits de formation. Ces endroits pourraient faire l'affaire.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je veux féliciter mon collègue des observations qu'il vient de formuler et de l'intérêt qu'il porte à cette tâche très précise à laquelle nous nous attaquons.

Ces dernières semaines, un grand nombre d'interventions ont porté sur notre politique actuelle de défense, notre rôle de gardiens de la paix, de même que les coûts liés à toute entreprise importante à laquelle nous participons, que celle-ci soit de nature militaire ou autre.

Comme tout le monde, j'ai mes idées quant à l'avenir de notre pays et de notre rôle militaire. J'ai déjà dit dans mon discours que certains semblent d'avis que nous n'avons pas à participer à quoi que ce soit, tandis que d'autres estiment que notre budget tout entier devrait être consacré à de telles missions.

J'imagine que, tôt ou tard, nous allons devoir prendre une décision quant à notre avenir dans ce secteur. Les situations sont nombreuses et différentes. Dans les opérations de maintien de la paix auxquelles nous participons à l'heure actuelle, la plupart de nos troupes sont en fait des forces terrestres. Mais nous avons aussi une marine et une aviation. J'aimerais que le député nous dise quelle orientation devrait être adoptée au terme de cette étude, lorsque le gouvernement prendra une décision, tant à partir d'une perspective propre à sa circonscription que d'une perspective nationale.

• (1740)

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ce qu'il est important de retenir à propos de cet examen, c'est sa nature même, qui se résume en la tenue de vastes consultations. On a beaucoup parlé de la nature de ces consultations, mais je crois sincèrement que la politique de défense nationale d'un pays, peut-être plus que tout autre programme, doit obtenir l'appui considérable du public, doit être bien comprise, et ainsi de suite.

À mon avis, les Canadiens appuieront la politique s'ils estiment avoir eu une quelconque influence sur son élaboration.

Plus que toute autre chose, le débat d'aujourd'hui nous vaudra, en fin de compte, une politique nationale concise et sérieuse que les Canadiens pourront comprendre facilement, puisqu'ils auront eu l'occasion de contribuer à son élaboration, dans le cadre des vastes consultations que tiendra le comité mixte.

Les objectifs et la nature des missions et autres opérations auxquelles nous avons participées, particulièrement au niveau international, nous ont semblé confus. Aux termes de ce débat, je crois sincèrement que nous comprendrons au moins le rôle exact que doivent jouer nos troupes.

C'est crucial, à mon avis.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Je serai très bref, monsieur le Président. Le député de Fredericton—York—Sunbury a parlé du programme de formation qui a été mis en place à Gagetown avec la collaboration du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Pourrait-il nous parler plus en détail de ce programme très intéressant?

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ce programme est le fruit d'une collaboration entre le ministère de la Défense nationale et le ministère provincial de l'Enseignement supérieur et du travail, à Fredericton. Le programme utilise essentiellement les installations, le personnel, les instructeurs, l'équipement et toutes sortes de matériel de la BFC Gagetown. Le programme a été annoncé dans toute la province et un certain nombre de personnes ont posé leur candidature. Comme il s'agit d'un projet pilote, le nombre des participants est limité à 30, mais on compte élargir éventuellement le programme.

Au terme de ce programme de 20 semaines, les participants pourront s'engager à la Défense nationale elle-même. Compte tenu de la nature de certains cours offerts par le ministère de la Défense nationale, ces personnes auront aussi acquis des connaissances pratiques, des aptitudes en recherche d'emploi et une certaine confiance en soi. D'une façon ou d'une autre, tant la Défense nationale que le gouvernement provincial, à Fredericton, ne peuvent qu'être gagnants.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, je vous félicite pour votre nomination à la présidence. Je sais que vous ferez du bon travail.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier les électeurs de ma circonscription qui m'ont réélu et qui m'appuient comme ils le font depuis des années. Notre comté est le plus grand de l'Ontario et, en plus, ma circonscription englobe une partie du district de Nipissing.

Je vis à trois milles de la base militaire de Petawawa. Cette base est associée aux missions de maintien de la paix depuis le premier jour. Les familles des militaires et les civils se coudoient. Ils s'entendent bien. Ils s'amusent ensemble, travaillent ensemble, étudient ensemble et font des plans ensemble.

Les rapports entre les militaires et les civils sont excellents dans toute la collectivité. C'est très important. Il est très important que les civils appuient les Forces canadiennes. La politique de défense dont nous parlons aujourd'hui signifiera sans aucun doute qu'à long terme, nos militaires devront relever le défi des grandes différences culturelles qu'ils rencontreront partout dans

le monde. Ils seront exposés à des croyances religieuses et à des coutumes très différentes partout où ils iront.

● (1745)

Il n'est pas facile pour les militaires canadiens d'être envoyés dans des régions perturbées de la terre. Ils sont prêts à partir, ce sont des professionnels, mais il y aura des accidents en route et lorsque ces accidents surviendront, nous devrons les soutenir. Si nous ne le faisons pas, c'est que, selon moi, nous aurons manqué à la promesse solennelle que nous faisons le 11 novembre, lorsque nous nous tenons devant le cénotaphe et disons «nous nous souviendrons d'eux».

Tous les soldats qui vont à l'étranger aujourd'hui pour travailler au nom du Canada ont le même dévouement envers leur pays que ceux qui les ont précédés. Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Lorsque nous examinerons la politique de défense du Canada au cours des mois qui viennent, il sera très important de consulter nos militaires et les Canadiens en général.

On ne peut pas tenir un débat comme celui–ci sur la politique de défense du Canada sans jeter un regard sur l'extérieur. Tout comme la politique étrangère, la politique de défense nécessite que nous examinions la situation sous une perspective non pas nationale, mais bien internationale. Nous devons nous tourner vers la communauté internationale et être prêts à travailler avec elle.

Nous devons jeter sur le monde un regard humanitaire et réaliste. Il est absolument impossible pour nous d'affronter les situations qui existent dans le monde d'aujourd'hui sans être professionnels. Les membres des Forces canadiennes sont des professionnels. Il y a de nombreux échanges entre Gagetown et Petawawa. Je veux remercier mon collègue de la région de Gagetown pour le discours qu'il a prononcé cet après–midi. Il comprend manifestement très bien ses électeurs du secteur militaire. C'est très important d'avoir cette compréhension lorsque nous parlons de la politique de défense et de la politique étrangère au nom des Canadiens à la Chambre des communes.

Beaucoup de députés ont fait des remarques au sujet du comité de la défense cet après–midi. Je ne peux pas croire certaines des remarques que j'ai entendues. On pourrait presque penser qu'un comité permanent est quelque chose de nouveau à la Chambre. Les comités permanents existent depuis des décennies. Ils ont entendu les témoignages de certains des plus grands experts et d'organisations de toutes sortes. Qu'est–ce que la démocratie? Un gouvernement qui est élu et qui prend des décisions sans consulter la population?

Nous venons de terminer une période de neuf ans sous un gouvernement de ce genre. Il disait toujours qu'il consultait les gens mais ne le faisait que très rarement. Je pose la question: où est ce gouvernement aujourd'hui? À un certain moment, sous ce gouvernement précédent, le chef du Bloc québécois avait sa place de ce côté–ci de la Chambre, dans la première rangée. C'est peut–être une bonne chose qu'il ait changé de parti, autrement il ne serait pas à la Chambre aujourd'hui.

Lorsque nous parlons des comités permanents de la Chambre des communes, cela me fait penser à mon propre conseil de comté, qui se compose d'environ 35 ou 36 citoyens très respectés. L'administration locale a établi ses propres comités et elle fait un travail extraordinaire. On peut ainsi s'éviter bien des maux de tête et des problèmes dans l'avenir. Au moins, on a une idée de la situation. On bénéficie des conseils de spécialistes.

● (1750)

À titre de députés de cette Chambre, nous ne sommes pas tous des spécialistes. Nous ne savons pas tout. Je défie n'importe quel député de l'opposition de prétendre le contraire et de dire qu'il est inutile de parler à quiconque. Ce n'est pas ainsi qu'un bon gouvernement fonctionne.

Un bon gouvernement travaille avec la population. Il prend conseil auprès de celle–ci. Dans certains cas, il doit toutefois se prononcer s'il n'y a pas consensus. Cela s'appelle faire preuve de leadership.

Il n'y a pas de démocratie sans leadership. Il y a parfois des décisions difficiles à prendre, mais il faut les prendre. C'est pour cela que nous sommes ici. C'est pour cela que les contribuables nous paient.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il en a été abondamment question aujourd'hui. Lorsque nous parlons de cela et de notre politique de défense, rappelons–nous toutefois que le rôle que nous avons joué ces dernières années sur la scène internationale et à l'échelle nationale découle de notre participation à deux conflits mondiaux majeurs et à la Société des Nations entre ces deux guerres.

La guerre de Corée a été le premier véritable test pour l'ONU. Allait–elle se prononcer? Les pays membres de l'ONU allaient–ils se prononcer ou se dérober comme l'avaient fait de nombreux pays membres de la Société des Nations entre les deux guerres mondiales?

Il est très important que notre pays demeure un bon négociateur. Il importe aussi que nous puissions compter sur des Forces canadiennes qui ont la capacité d'intervenir sur la scène internationale et d'affronter toutes sortes de catastrophes et de défis. Ceux qui se sont joints aux forces armées l'ont fait parce qu'ils savent que c'est là le défi qu'ils doivent relever. Ils aiment cette vie.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la création des Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale. D'ailleurs, j'imagine que nous avons élaboré une partie de notre politique de défense à cette époque. Pour préconiser la création des Nations Unies et en être membre dès le premier jour, nous devions les

appuyer. En d'autres termes, il nous fallait parfois les appuyer dans le règlement de conflits internationaux.

Si nous n'adoptons pas cette attitude, non seulement nous ne nous ferons pas honneur, mais nous laisserons aussi tomber les Nations Unies et la communauté internationale. Pire encore, nous abandonnerons les forces de maintien de la paix du monde entier et nous nous trouverons devant un conflit majeur. De nos jours, il y a toutes sortes de gens qui cherchent les conflits.

Le Canada a joué un rôle important dans la fondation de l'OTAN, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Lester B. Pearson et Louis Saint–Laurent, et Mackenzie King avant eux, ont joué un rôle de premier plan dans la formation de l'OTAN. Nous savons très bien que si ce n'avait été des forces de l'OTAN qui étaient prêtes à livrer bataille, prêtes à affronter les pays du Pacte de Varsovie et si ce n'avait été des efforts visant à promouvoir un équilibre de la puissance à cette époque dans le monde, il ne fait aucun doute pour moi, qui étudie l'histoire, que nous aurions plongé dans une autre grande guerre mondiale.

Que serait–il arrivé dans une guerre nucléaire? Nous connaissons la réponse à cette question. Je suppose que nous ne voulons pas croire à la réalité d'une telle guerre, mais le risque existait. Si nous ne relevons pas ces défis d'aujourd'hui, si nous ne nous dotons pas d'une politique étrangère pour le Canada et si nous ne nous dotons pas d'une bonne politique de défense pour notre pays, nous ne nous acquitterons pas de notre tâche de façon responsable comme membre de la communauté internationale ni n'accomplirons un bon travail pour notre propre population dans notre pays bien–aimé, le Canada.

● (1755)

L'Accord d'Ogdensburg conclu en 1940 par Mackenzie King et le président Roosevelt constitue un bon exemple du genre de responsabilité internationale que nous avons partagée pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le NORAD est un autre exemple où l'on protège le Canada en même temps que l'on contribue à protéger d'autres pays.

Le Canada a toujours eu une grande foi dans les opérations multinationales de défense. Avec une population d'environ 26,5 millions d'habitants, peut–être davantage aujourd'hui, nous ne pourrions pas commencer à défendre nos frontières, nos eaux territoriales et notre grand Nord si nous ne faisions pas partie d'une alliance de défense internationale. C'était là le véritable fondement de l'OTAN. C'est là où nous devons maintenir nos relations avec les autres pays du monde.

Le Canada est respecté dans le monde entier et c'est pourquoi nous pouvons travailler avec d'autres pays pour maintenir la paix et circonscrire les conflits.

Nous avons exercé une grande influence dans la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et dans la poursuite de ses activités. Cela se rattache aussi à notre organisation de défense, car, si nous n'en avions pas fait la promotion, nous n'aurions pas milité pour le bien–être de la communauté internationale et surtout des pays qui adhèrent à cette organisation.

Que s'est–il passé pendant la guerre froide? C'était un affrontement dans lequel il fallait voir qui ferait faillite le premier. Le matériel militaire et la nouvelle technologie coûtent si cher que l'enjeu était de savoir qui pourrait y consacrer le plus d'argent, qui avait la meilleure assiette fiscale. Il ne s'agissait pas de savoir qui pouvait gagner la guerre, mais qui pouvait soutenir la guerre froide le plus longtemps. Nous savons maintenant que c'est l'Union soviétique qui a flanché, mais non sans avoir plongé les États–Unis dans de lourdes dettes. Quant au Canada, nous ne savons que trop quelle est sa situation.

Pour appliquer une politique de défense, il ne suffit pas de se réunir entre chez nous et d'en élaborer une politique. Nous devons bien nous entendre avec les pays voisins, avec l'ensemble de la communauté mondiale. Cela demande une certaine compétence, un certain professionnalisme.

Les membres des forces canadiennes pourraient soutenir la comparaison avec n'importe quelle organisation diplomatique au monde. Nous les voyons comme des gens qui sont là pour se battre. Ils sont effectivement prêts à le faire. Ce sont de bons soldats, mais ce sont aussi de bons négociateurs, car ils sont parfois plongés dans des situations où ils doivent négocier ou parlementer avec l'ennemi ou encore tenter de rapprocher des camps adverses dans un cadre pacifique.

Je dis toujours aux membres des forces canadiennes qu'ils sont non seulement de bons soldats, mais aussi de bons diplomates. Ils n'aimeront peut–être pas le troisième terme, mais je crois que ce sont aussi de bons politiques, car il faut ce genre de leadership, de talent de négociateur pour faire de la politique; ils ont besoin de ces qualités dans la communauté internationale aujourd'hui. Nos soldats en ont besoin, et nos professionnels aussi, lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

Tous les problèmes de la planète n'ont pas pris fin avec la guerre froide. Certains le croient, mais ils se leurrent. Voyez ce qui est arrivé dans l'ancienne Yougoslavie. Nous disons que notre monde est humain. Nous pensons que certaines entités existent depuis tellement longtemps qu'on y a un point de vue très humain et réaliste. Ce que nous avons vu dans l'ancienne Yougoslavie est un bon exemple de ce qui s'est passé au Moyen Âge, où il y avait des guerres entre tribus.

La Somalie est un autre exemple de pays divisé contre lui–même, où des factions rivales s'affrontent, réduisant la population à la famine pour l'obliger à se plier aux volontés des chefs militaires, de petits chefs locaux. C'est une situation atroce.

● (1800)

Il va falloir que notre politique de défense garantisse—et je le dis le plus sincèrement du monde—que les Forces canadiennes resteront à un niveau suffisant pour assurer la mise en oeuvre de notre politique étrangère.

Si nos forces sont réduites à un point tel que notre influence sur la communauté internationale devienne négligeable, que nous ne puissions plus exercer efficacement nos fonctions de maintien de la paix, que nous ne puissions plus aider les Nations Unies dans de nouvelles missions, nous ne pourrons pas jouer notre rôle et mettre en oeuvre notre politique étrangère. Nos forces armées revêtent une grande importance pour notre politique étrangère.

Nos vis–à–vis nous ont demandé aujourd'hui pourquoi nous ne présentions pas un livre blanc maintenant. Ils nous ont demandé pourquoi nous voulons faire toutes ces entrevues, entendre tous ces témoignages d'experts, de spécialistes et du personnel des forces, au lieu de présenter un livre blanc pour qu'il soit débattu.

Le gouvernement précédent, celui des conservateurs qui a été en poste de 1984 à 1993, a fait cette expérience. Il a présenté un livre blanc. Où est ce livre blanc aujourd'hui? Quelle partie de ce livre blanc est encore valable aujourd'hui? Nous avons dépensé des milliards de dollars pour un livre blanc qui était mal conçu dès le départ, avant même d'être déposé à la Chambre.

Ce n'est pas comme ça que nous allons faire. Nous allons agir d'une manière responsable et déterminer d'abord ce que nous voulons faire avant de présenter un livre blanc. Ce sera un document d'une très grande importance.

Nous préparerons notre Livre blanc lorsque nous aurons défini notre politique. Et nous ne définirons notre politique que lorsque nous saurons ce que les défis sont réellement. Le livre blanc dira ce que nous devrons faire pour relever ces défis. Il devra aussi prévoir l'évolution des choses.

Je voudrais revenir à ma base de Petawawa. Lorsque des groupes de maintien de la paix sont constitués, ils viennent souvent à la base de Petawawa pour se préparer et peindre leurs véhicules. Tous les véhicules utilisés sous l'égide de l'ONU sont peints en blanc. Ensuite on ajoute dessus, en grand, les deux lettres UN. Finalement, ils sont acheminés par train, par bateau ou par avion Hercules à l'endroit du monde où il faut intervenir. C'est toute une opération qui se fait intégralement à Petawawa.

Les soldats viennent de Calgary, d'autres de Gagetown, de Kingston ou de Chilliwack. C'est une opération nationale et la réunion se fait là. Le professionnalisme de nos soldats, qu'il importera de promouvoir dans notre examen de la politique de défense, fait qu'ils peuvent travailler ensemble. Ils s'entraînent ensemble et ils s'entraînent avec nos alliés. Cela fera certainement partie de notre politique de défense. Nous devons continuer à nous entraîner avec les Américains, avec les Britanniques, avec les Allemands, avec la communauté internationale, tant chez eux qu'eux chez nous.

Comme nous le savons, la communauté internationale s'entraîne déjà au Canada, à des endroits comme Goose Bay et Shilo, au Manitoba et en Alberta. C'est une excellente opération.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Madame la Présidente, je félicite le député pour son discours.

Quand je me suis présenté aux élections, en 1988, je me suis opposé dans ma campagne aux sous–marins nucléaires que je considérais comme un luxe dont le Canada n'avait pas besoin. La même chose s'est reproduite durant la dernière campagne électorale avec l'entente sur les hélicoptères qui était encore une fois un luxe pour notre pays.

Le député a dit que le ministère de la Défense nationale allait faire l'objet d'un examen. Je m'en réjouis, car nous devons essentiellement examiner le rôle qui va être celui du ministère de la Défense nationale au XXI[e] siècle.

• (1805)

Le Canada s'est fait traiter de scout sur la scène internationale où nous avons réglé des problèmes et sommes venus en aide à des pays qui en avaient besoin. Je suis actuellement ce qui se passe en Russie—la Russie qui s'est ruinée avec la course aux armements et vend maintenant à des prix totalement dérisoires tous ses arsenaux à différents pays qui veulent bien les acheter. Cela va de toute évidence poser un problème.

Le député peut–il regarder dans sa boule de cristal et nous dire quelle sera, après l'examen auquel nous allons procéder dans notre pays, notre position au sein des Nations Unies et de l'OTAN, ainsi que sur la scène internationale?

M. Hopkins: Madame la Présidente, je remercie l'honorable député de sa question. J'ai entendu maintes fois employer l'expression «scouts» à propos de nos militaires. Tout ce que je peux dire, c'est que s'il y avait plus de scouts comme eux, le monde aurait moins de problèmes qu'il n'en a en ce moment. Je pense que l'expression se veut plutôt amicale. Nos militaires se sont toujours montrés à la hauteur: braves et courageux, ils s'acquittent de leurs missions à la perfection.

Sans les aptitudes des Forces canadiennes à maintenir la paix dans le monde, les conflits seraient encore plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Et je leur rends hommage.

Que ferons–nous après l'examen? Je suis persuadé que l'honorable député ne tenait pas à ce que je vole la vedette au comité qui est chargé de procéder à l'examen des forces, ni à ce que je préjuge des résultats, alors que l'étape des audiences n'a débuté que ce matin avec la création du comité de la défense.

Néanmoins, je voudrais toucher un mot des Nations Unies. Certes, le Canada doit procéder à un examen de sa politique de défense, mais il doit en faire autant en ce qui concerne sa participation à l'ONU. Je pense que le Canada est le pays tout indiqué pour conduire cet examen et s'en faire l'ardent défenseur, car voilà bien des années que nous finançons l'ONU et participons à ses missions. Et puis ne sommes–nous pas au nombre de ses principaux fondateurs?

Dès à présent, nous devons contrôler ses opérations et les améliorer, et cela, pour deux raisons: une ONU meilleure aura des effets bénéfiques sur la politique de défense du Canada et il nous faut un processus décisionnel plus efficace.

Quant à l'OTAN, voici ce que j'en pense pour l'instant. Si la tendance est aux conflits majeurs, comme c'est actuellement le cas, une solide alliance s'impose.

Il est très important que l'OTAN soit maintenue et que ses membres restent en relation les uns avec les autres en cas d'une éventuelle crise majeure. Il ne s'agit pas de déployer tout son arsenal tous les jours que le bon Dieu fait, mais plutôt d'assurer sa cohésion et de consolider sa base pour les temps à venir.

L'autre jour, j'ai lu un article qui illustrait très bien la façon d'entreprendre cet examen de notre politique de défense. On y disait qu'il fallait bâtir sur les feux, et non sur les cendres, du passé.

L'un de ces feux du passé, c'est l'élan qui nous a amenés à créer les Nations Unies. Notre pays avait la volonté d'agir, sur le plan politique, quand il a participé à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ne perdons pas cette volonté d'agir: bâtissons sur les feux du passé et entretenons–les encore pendant longtemps. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons assurer un certain degré de paix à notre bonne vieille planète.

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest): Madame la Présidente, je voudrais également féliciter le député du discours qu'il a fait ce soir. Tout comme lui, je comprends très bien l'histoire et le rôle de nos forces armées puisque je viens d'une région où les militaires sont très nombreux. Même s'il n'y a pas de base dans la circonscription de Halifax–Ouest, de nombreux habitants de cette circonscription travaillent soit à la base de Shearwater, soit à la base de Halifax, ou encore au chantier maritime ou sur les bateaux.

• (1810)

Je me réjouis à l'idée que notre gouvernement examine la politique de défense de notre pays, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Je pense que nous avons un rôle important à jouer dans le maintien de la paix. Il est très important, en ce qui concerne notre politique étrangère, que nous jouions un rôle sur la scène internationale et que nous continuions de le faire vu les nombreux problèmes auxquels le monde est confronté. Étant donné l'augmentation de la pauvreté, l'accroissement de la population et les problèmes environnementaux, les pressions sur le monde ne cessent de s'intensifier.

Le député pourrait–il me dire de quelle façon l'intensification de ces pressions va influer sur le rôle futur de notre armée?

M. Hopkins: Madame la Présidente, le député a mentionné en dernier lieu les problèmes en matière d'environnement. Si nous pouvions empêcher le genre de conflits qui s'est produit dans le Golfe persique, nous pourrions faire une grande faveur à toute cette partie du monde, car la guerre du Golfe persique a eu des répercussions terribles sur l'environnement là–bas.

C'est pourquoi je tiens à souligner aujourd'hui que notre nouvelle politique de défense et notre politique étrangère doivent mettre énormément l'accent sur la nécessité de réduire au minimum le risque de désaccords et de faire en sorte qu'ils se règlent de façon pacifique avant qu'ils dégénèrent en véritables conflits. C'est à ce point qu'intervient l'ONU. Si cette organisation avait eu plus de pouvoir et avait pu agir avec célérité, nous aurions peut–être évité certains désastres.

Je suis d'accord avec le député que partout où l'on trouve des bases, les militaires ont tendance à s'intégrer aux collectivités avoisinantes, ce qui est une bonne chose parce que les deux groupes, militaires et civils, en viennent à se bien connaître. Il importe, dans le cadre de cette étude de la politique de défense, d'insister sur les relations entre militaires et civils, tant dans les collectivités mixtes que dans les endroits où il n'y a pas de présence militaire.

Le député et moi–même sommes conscients de cet aspect, de même que d'autres intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui. Toutefois, ceux qui ne vivent pas dans des collectivités au sein desquelles se trouve une présence militaire ne sont pas aussi conscients de cet aspect. Voilà pourquoi cette étude est si importante et pourquoi il importe aussi que le comité responsable se déplace au Canada et informe les populations de ces endroits de ce qui se passe au sein de la collectivité militaire.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté le mardi 15 février 1994, le vote par appel nominal sûr la motion est reporté à 15 heures, le mardi 22 février 1994.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dois–je déclarer qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1815)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, à la fin de janvier, nous avons appris par les médias que Travaux publics Canada avait terminé l'étude préliminaire d'un projet voulant que la fonction publique fédérale libère le quart de ses bureaux du centre-ville pour s'installer dans des régions périphériques. On me dit que cette étude a été commandée par l'ancien gouvernement conservateur dans la foulée du piètre plan de restructuration de la fonction publique annoncé en juin 1993.

Les médias nous disent que ce projet coûterait environ 175 millions de dollars sur dix ans, alors qu'on épargnerait à peu près 20 millions de dollars par année en déménageant vers la banlieue. Cela ne prend pas la tête à Papineau pour se rendre compte que ce déménagement coûterait fort cher et qu'on ne l'amortira même pas en dix ans.

Je ne peux pas dire si le projet ira de l'avant, car j'ai eu beau m'enquérir à ce sujet auprès du ministère, je n'ai toujours pas eu de réponse. C'est pour cette raison que j'attire aujourd'hui là-dessus l'attention de la population. Si le projet va de l'avant, on libérera l'équivalent de trois immeubles de la taille de l'Esplanade Laurier au centre-ville d'Ottawa. Cela représente manifestement beaucoup d'espaces à bureaux et pourrait avoir un effet très néfaste sur le coeur de la capitale nationale.

Selon les médias, entre 11 000 et 14 000 fonctionnaires quitteraient le centre-ville d'Ottawa si ce projet était mis en oeuvre. Je veux parler de l'incidence que le départ d'un aussi grand nombre de fonctionnaires pourrait avoir.

Par exemple, nous savons tous qu'un emploi dans la fonction publique crée deux ou trois emplois dans le secteur des services. Ce projet aurait un effet dévastateur sur les petites entreprises de la région, qui auraient beaucoup de difficulté à survivre. La disparité entre les exigences actuelles des entreprises et la possibilité qu'elles ne puissent même pas survivre à cause du départ des fonctionnaires nuira beaucoup au centre-ville.

Le secteur immobilier dans la capitale connaît déjà certaines difficultés et nous proposons de faire quelque chose qui lui rendrait la vie encore plus difficile. Les contribuables locaux ont beaucoup investi dans l'infrastructure des transports, y compris dans la voie réservée aux autobus d'OC Transpo. Ce réseau de transport en commun a été bâti sur l'hypothèse qu'il y aurait et continuerait d'y avoir un fort niveau d'emploi dans le centre de la ville

Enfin, le gouvernement dit se soucier de l'environnement, mais que dire de l'incidence qu'une telle mesure aurait sur l'environnement si des milliers de fonctionnaires devaient aller travailler en périphérie et continuaient à habiter dans la ville d'Ottawa? Je me demande combien d'entre eux adopteraient le transport en commun au lieu d'utiliser leur voiture ou d'autres moyens de transport privés, ce qui se traduirait par une augmentation du nombre des voitures sur les routes. On a constaté que les gaz d'échappement constituent la principale cause de pollution atmosphérique à Ottawa. Cela aurait donc un effet nuisible pour l'environnement.

Quand j'ai soulevé le problème à la Chambre en posant ma question le 1er février, le ministre des Travaux publics a dit qu'aucune décision ne serait prise à ce sujet, et je le crois, avant que ne soient menées de larges consultations auprès des députés, du ministère de l'Industrie et du ministère des Affaires intergouvernementales.

Les collaborateurs du ministre ont également proposé le 1er février de tenir une séance d'information pour moi et mes collègues. J'estimais que cela devrait se faire au plus tard le 15 février. Je dois malheureusement signaler qu'à ce jour, le cabinet du ministre n'a proposé aucune date ni même aucun échéancier pour cette séance d'information.

L'exaspération me pousse à soulever cette question, car je voudrais bien savoir ce qu'il advient de cette étude préliminaire qui aurait de telles répercussions sur le centre-ville d'Ottawa.

• (1820)

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir de pouvoir répondre à la question de mon collègue et de pouvoir lui expliquer de quoi il retourne. Il a, en effet, soulevé un certain nombre de points lorsqu'il nous a fait part de ses préoccupations concernant le bien-être économique du centre-ville d'Ottawa.

[*Traduction*]

Lorsque le député a posé sa question le 1er février, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux lui a donné l'assurance qu'il allait écouter ce que le député et ses collègues de la région de la capitale nationale avaient à dire.

Les consultations sont indissociables de la transparence que nous entendons pratiquer. Quant aux informations des médias voulant que le gouvernement dresse des plans sur l'utilisation de locaux dans la région de la capitale nationale, je voudrais rappeler ce que le ministre a dit. Il s'agit uniquement d'une étude préliminaire. Elle a été faite aux fins de la planification stratégique, mais aucune option n'est exclue.

L'initiative de restructuration qui a regroupé seize ministères en seulement huit nécessite un réexamen des besoins en locaux. C'est un élément qui va de soi dans la planification. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a pour mandat de fournir des locaux pratiques et à prix raisonnable pour l'administration fédérale, vu l'importance considérable des locaux occupés par l'État dans la région de la capitale nationale, soit environ deux millions de pieds carrés. Ce mandat exige nécessairement une planification à long terme et l'étude d'op-

tions diverses et de leurs conséquences non seulement pour le ministère lui–même, mais aussi pour d'autres ministères et d'autres gouvernements, sur l'économie, l'environnement et le secteur privé.

Nous savons que les changements de gouvernement ont des répercussions sur l'économie en général et le marché immobilier en particulier.

[*Français*]

La gestion des installations constitue, après les salaires, la dépense la plus élevée de la fonction publique. Comme c'est le cas dans le secteur privé, le gouvernement fédéral cherche la façon la plus rentable possible de loger ses employés, tout en leur assurant un milieu de travail leur permettant d'être productifs.

[*Traduction*]

Je ne puis que répéter ce que le ministre a dit. Il s'agit d'une étude préliminaire. Toutes les options sont envisagées et aucune décision ne sera prise avant la tenue de consultations approfondies.

[*Français*]

L'AÉROPORT DE QUÉBEC

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Madame la Présidente, vendredi dernier, j'ai posé la question suivante au ministre des Transports:

> Le ministre est–il au courant que le nouveau radar de Bernières [...]ne fonctionne pas entre les 241e et 247e degrés, bien que toute la circulation aérienne entre Québec et Montréal emprunte ce corridor?

Quelle a été la réponse du ministre? La décision est prise depuis longtemps, d'autres villes ont aussi perdu leur salle de contrôle radar, le critère de base est la sécurité.

Madame la Présidente, ma question ne portait pas sur l'époque de la décision, elle ne portait pas plus sur l'identité d'autres villes qui subiraient le même sort, non plus que sur les critères ayant prévalus à cette prise de décision.

Je sais que des vols de calibration ont été faits les 27, 28 et 29 novembre 1993 pour vérifier l'état de fonctionnement du radar de Bernières. Sans avoir en main le rapport, je connais quelques conclusions: premièrement, la région comprise entre les gisements 241 et 247 degrés du site n'est pas sous couverture primaire; deuxièmement, la couverture primaire au nord–est de l'aéroport est médiocre.

En clair, ce que cela veut dire c'est qu'entre les 241e et 247e degrés, le radar de Bernières, qui prendra la relève de la salle de contrôle radar de l'aéroport de Québec après son déménagement, au plus tard le 1er septembre, est mis automatiquement hors circuit pour éviter l'interférence au sol. Or, tous les avions qui circulent entre Québec et Montréal empruntent ce corridor. Cela veut dire que, pour un certain nombre de minutes, ces avions n'existent plus. Comment le ministre peut–il croire que je peux me satisfaire de sa réponse lorsqu'il dit, et je cite:

> Je n'ai aucun doute que le transfert du terminal de contrôle de Québec à Montréal ne présentera aucun problème au niveau de la sécurité des utilisateurs.

L'absence de réponse à ma question qui portait pourtant sur la sécurité du public permet de donner origine à toutes les hypothèses, y compris celle du conflit linguistique constituant la revanche contre les gens de l'air pour leur combat d'il y a 15 ans.

● (1825)

Ma question complémentaire portait sur le fait que dans la lettre qu'il adressait au porte–parole de l'opposition officielle en matière de transport, le ministre prétendait baser la décision de ses fonctionnaires sur l'administration fédérale de l'aviation des États–Unis. Or, dans cette question complémentaire, je rappelais au ministre qu'une étude commandée par son ministère à un groupe de spécialistes américains, le groupe Sypher–Mueller, recommandait non seulement de ne pas fermer les terminaux de North Bay et de Québec, mais plutôt de leur permettre de prendre de l'expansion.

C'était là encore une question fort claire: Quels spécialistes américains devons–nous croire? Ceux de l'administration fédérale de l'aviation des États–Unis auxquels le ministre fait vaguement allusion, sans aucunement situer le contexte et l'objet de leur avis, ou ceux mandatés par son ministère pour faire une étude précise sur un projet bien précis de centralisation des terminaux des villes de Regina, Halifax, Saskatoon, Québec, North Bay et Thunder Bay? Les membres de ce groupe ont unanimement recommandé de ne pas fermer Québec et North Bay.

Je ne peux donc me satisfaire de la réponse du ministre qui revient encore ici sur l'utilisation de critères similaires d'un terminal à l'autre et qui nous parle de justice et d'équité dans chacune des décisions.

Ma question était majeure, elle mettait en cause le fondement même de la décision du ministère des Transports de fermer le terminal de Québec.

Je conclus donc des réponses reçues à ces deux questions que le ministre est incapable de garantir à la population de Québec, à l'Association des gens de l'air, au personnel de vol des équipes d'aéronefs et aux députés de cette Chambre, que les installations du nouveau radar de Bernières sont en état de prendre la relève du personnel du terminal de Québec. Le ministre a aussi été incapable de démontrer à la population de la région de Québec que la décision de fermer le terminal de Québec se base sur des données objectives émanant de spécialistes. Cela laisse la porte ouverte à toutes les interprétations.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Madame la Présidente, le ministre des Transports a répondu aux questions et a fait parvenir une lettre incluant une note d'information, en plus d'avoir organisé une session d'information.

Ce qui m'inquiète dans cette affaire, c'est que mon collègue ne veut simplement pas entendre la réponse.

Le député est au courant que la priorité du ministre des Transports est d'assurer un service sûr et efficace aux pilotes et leurs clients, les passagers et les transporteurs de cargaison canadiens. Pour ce faire, on compte sur un nombre considérable de systèmes aéronautiques sophistiqués et sur un personnel hautement qualifié.

Encore une fois, le système du contrôle de la circulation aérienne comprend des éléments de base. Un de ces éléments est la tour de contrôle d'aéroports individuels, comme c'est le cas pour la ville de Québec.

Un autre élément de base est le Centre de contrôle régional, comme il en existe un à Montréal.

Le député est bien au courant que le radar de Bernières sera pleinement opérationnel lors du transfert.

La technologie existe pour offrir un service sûr et efficace aux pilotes.

Il essaie de nous convaincre que la ville de Québec a été traitée d'une façon différente. Ce n'est certainement pas le cas.

Les unités de contrôle terminal de Halifax et North Bay, qui avaient plus de circulation que l'UTC de la ville de Québec ont également été relocalisées, de même que les unités de contrôle terminal de Regina, Thunder Bay et Saskatoon.

J'espère que le député ainsi que ses collègues prendront bonne note de l'invitation du ministre des Transports de visiter le Centre de contrôle régional de Montréal afin qu'ils comprennent tous que les électeurs continueront de profiter d'un service sûr et efficace, en français, d'un centre très sophistiqué qui est doté d'une technologie des plus modernes.

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, hier, j'ai posé au gouvernement une question à laquelle le ministre des Transports a répondu. Cependant, celui-ci n'a pas très bien compris le sens de la question. Il a fait comme s'il s'agissait d'une question prébudgétaire, alors qu'elle n'en était pas une.

La question portait essentiellement sur l'intention du gouvernement en ce qui concerne la subvention du Nid-de-Corbeau aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, un sujet qui ne figure pas dans le livre rouge et dont le Parti libéral n'a pas parlé pendant la campagne électorale. J'estime qu'il est temps que le gouvernement nous fasse connaître ses intentions à l'égard de la subvention du Nid-de-Corbeau parce que cela est très important pour la poursuite du développement économique de l'Ouest.

Pour ceux qui ne le savent pas, le tarif du Nid-de-Corbeau a été établi pour stimuler la colonisation de l'Ouest, qui n'aurait jamais été si grande au tournant du siècle, n'eût été dudit tarif. En 1982, le gouvernement libéral de l'époque a décidé de supprimer le tarif du Nid-de-Corbeau pour le remplacer par la subvention du Nid-de-Corbeau, qui était censée durer à perpétuité.

Sous la direction de Brian Mulroney, l'ancien gouvernement conservateur a décidé de commencer à supprimer la subvention du Nid-de-Corbeau, la réduisant de 10 p. 100, à compter de la campagne agricole de cette année, le 1er août, et le ministère des Transports a déposé un projet de loi qui aurait pour effet de la supprimer entièrement dans quatre ans.

Ainsi, le gouvernement économisera entre 650 et 730 millions de dollars par année. Je présume que c'est la raison pour laquelle je frémis à la pensée que le ministre des Transports ne puisse pas voir plus loin.

Essentiellement, cette subvention du Nid-de-Corbeau et son prédécesseur, le tarif du Nid-de-Corbeau, ont joué énormément sur la valeur des terres agricoles dans l'ouest du Canada. À l'heure actuelle, elles valent environ 35 milliards de dollars. Avec la suppression de cette subvention, elles ne vaudront plus rien.

Si le gouvernement élimine cette subvention, il privera l'économie de l'Ouest de capitaux propres d'environ 35 milliards de dollars qu'il ne sera pas facile de remplacer et qui servent actuellement à financer la refonte de cette économie. Des gens hypothèquent leurs terres agricoles pour emprunter afin de pouvoir construire dans leur collectivité des usines—grandes et petites—qui permettront de diversifier l'économie de cette partie du pays.

Si on laisse faire le ministère des Transports, il va mettre immédiatement un terme à cette possibilité de diversifier l'économie. Non seulement cela, il va supprimer tout espoir de trouver dans la région les fonds nécessaires à la diversification. Il va tuer les espoirs et les rêves, voire anéantir le travail de quatre générations, et ruiner des gens dont les entreprises vont faire faillite par suite de cette politique.

Si le gouvernement ne comprend pas comment ça fonctionne, il n'a qu'à jeter rapidement un coup d'oeil à ce qui se passe dans ma communauté où les montants compensatoires du Nid-de-Corbeau s'élèvent à quelque chose comme 29 $ la tonne. Nous produisons environ une tonne par acre et les rentrées dans cette région sont d'environ 25 $ par tonne. Éliminer les montants compensatoires du Nid-de-Corbeau signifie que les rentrées vont être de moins 4 $ par acre. Je peux dire au porte-parole du gouvernement qu'avec des rentrées de moins 4 $ par acre, la terre ne vaut pas grand-chose.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Madame la Présidente, le député de Mackenzie a reparlé aujourd'hui de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Hier, il a déclaré que l'ancien gouvernement avait réduit sa subvention de 10 p. 100 depuis août dernier et que des propositions visant d'autres changements avaient été déposées. La réduction, l'an dernier, de la subvention prévue par la LTGO faisait suite à l'exposé économique que l'ancien gouvernement avait présenté en décembre 1992.

Hier, le ministre des Transports a dit au député qu'il devrait attendre à mardi prochain pour avoir la réponse à sa question, lorsque le ministre des Finances aura le plaisir de déposer un premier budget au nom de ce gouvernement.

Ce budget reflétera l'un des processus de consultations les plus ouverts et les plus complets à avoir jamais été mis en oeuvre avant la présentation d'un budget à la Chambre. Les Canadiens ont raison d'être confiants, de penser que ce budget fera beaucoup pour remettre les gens au travail et relever les défis qui se posent sur le plan financier dans notre pays.

L'été dernier, l'ancien gouvernement a déposé un avant–projet de loi visant à réformer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il a mis en marche certains processus afin de consulter les parties intéressées sur deux questions: le mode de paiement ainsi que le transport du grain et l'efficacité de sa manutention.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré que notre gouvernement n'avait pris aucun engagement ferme à l'égard de cet avant–projet de loi. Nous reconnaissons que la LTGO est une question très importante pour tous les Canadiens. Nous reconnaissons également que de nombreuses personnes ont consacré beaucoup de temps et d'énergie aux processus de consultations qui étaient en cours lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

C'est pourquoi nous avons décidé de mener ces processus à terme et de décider ensuite des mesures à prendre. Les ministres compétents espèrent pouvoir, d'ici cet été, donner une réponse plus précise sur ce que le gouvernement a l'intention de faire en ce qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à l'examen de la Chambre le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui vise à reconduire le tarif de préférence général, communément appelé le TPG, pour une période de dix ans. Le TPG est une préférence tarifaire accordée aux pays en développement à l'égard de certains types de produits originaires de ces pays.

Permettez–moi aujourd'hui de vous faire l'historique de ce tarif préférentiel. Au milieu des années 1960, on admettait en général qu'un régime commercial spécial et différent pour les pays en développement était un moyen de favoriser la croissance et le bien–être des pays plus pauvres. En conséquence, on a convenu en 1968, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qu'un régime de préférence tarifaire devrait être mis en oeuvre en faveur des pays en développement.

En juin 1971, cette décision a été acceptée par le Canada et d'autres signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les membres du GATT ont convenu que les pays développés pourraient accorder un régime plus favorable aux produits originaires des pays en développement qu'à des produits semblables originaires de pays développés. On a aussi convenu que le tarif préférentiel serait généralisé, non discriminatoire et non réciproque.

Le Canada a instauré son régime de tarif de préférence général le 1er juillet 1974 pour une période de dix ans. Le TPG a par la suite été reconduit pour une autre période de dix ans, soit jusqu'au 30 juin 1994.

En conséquence, j'aimerais exposer au profit de la Chambre certaines des caractéristiques essentielles du TPG. Le TPG assure une réduction des tarifs pouvant représenter jusqu'à un tiers des taux de la nation la plus favorisée sur certains types de produits originaires de pays en développement.

• (1005)

Dans le cas des pays les moins avancés—les PMA—la réduction tarifaire est encore plus importante—ces pays bénéficient d'un régime de franchise de droits sur toutes leurs exportations au Canada admissibles au TPG.

Dans l'ensemble, plus de 180 pays et territoires bénéficient de réductions des tarifs sur une vaste gamme de produits, principalement des produits manufacturés et semi–manufacturés.

Aussi, pour que des articles en particulier soient admissibles au TPG, ils doivent observer les règles d'origine et d'autres règlements. Plus particulièrement, des produits ne seraient admissibles au TPG que si au moins 60 p. 100 du prix de production des produits exportés au Canada est attribuable à un ou plusieurs pays bénéficiant du TPG. Dans le cas des PMA, l'exigence concernant le contenu est de 40 p. 100.

De manière à assurer que les produits bénéficiant du TPG n'aient pas de répercussions néfastes sur des producteurs canadiens, un régime de sauvegarde autorise le ministre des Finances à refuser le régime du TPG à des produits en particulier.

La question à laquelle il nous faut répondre est simple: le TPG devrait–il être reconduit? Le gouvernement est d'avis que le TPG devrait être reconduit. Le projet de loi que j'ai déposé reconduit le TPG pour une période de dix ans, soit jusqu'en 2004. La décision du gouvernement de reconduire le TPG est prise à un moment où les pays les plus industrialisés ont déjà reconduit leurs régimes de préférence tarifaire. Nous faisons de même.

Les raisons qui ont justifié l'instauration du TPG il y a dix ans sont toujours valables. Même si le TPG a favorisé la croissance des économies d'exportation de nombreux pays en développement, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. En effet, de nombreux pays en développement ont encore besoin de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés afin d'améliorer leur situation économique. En accordant aux pays en développement un accès préférentiel, nous maintenons la tradition canadienne d'aider les pays en développement. De plus, 50 ans de libéralisation des échanges commerciaux nous ont amplement prouvé le principe selon lequel l'expansion des exportations favorise la croissance de l'économie en général.

Le TPG est un moyen particulièrement attrayant d'aide, parce que ses avantages ne se limitent pas aux pays bénéficiaires. En raison de l'abaissement des tarifs sur des produits originaires de pays en développement, les consommateurs canadiens ont accès à des produits importés à des prix concurrentiels. Aussi, les producteurs canadiens, qui comptent sur des produits originaires

de pays bénéficiant du TPG, profitent aussi de la réduction des tarifs. En conséquence, le TPG a contribué au développement économique des pays bénéficiaires, tout en permettant aux Canadiens d'en profiter.

Parallèlement, pour assurer que les produits originaires de pays bénéficiant du TPG ne causent pas de préjudice aux producteurs canadiens, il existe des mécanismes législatifs et quasi judiciaires pour refuser l'application du TPG à des produits qui nuisent aux producteurs Canadiens. Que la Chambre sache que lorsque des tarifs réduits causent un préjudice à des producteurs canadiens, le gouvernement peut prendre des mesures pour que ces produits ne bénéficient plus de la baisse des tarifs. Par exemple, les chaussures en caoutchouc et les chambres à air en caoutchouc sont, depuis un certain nombre d'années, exclues du régime du TPG aux termes de mesures de sauvegarde temporaires recommandées par le Tribunal du commerce extérieur. Le gouvernement a maintenant décidé de retirer ces produits de façon permanente du régime.

Enfin, ces dernières années, de grands changements sont survenus sur la scène économique et commerciale internationale. De nombreux pays en développement connaissent actuellement une forte croissance économique tandis que d'autres ont besoin d'une aide accrue parce que leur situation économique s'est détériorée. De plus, nous avons récemment ratifié l'ALENA et l'Uruguay Round, au GATT. Ces accords commerciaux entraîneront la réduction des tarifs sur de nombreux produits. Cela a des répercussions majeures sur le TPG.

Je désire souligner en outre à la Chambre que le gouvernement étudie les ramifications de ces changements en vue de modifier la structure tarifaire du TPG d'ici un an environ. L'objectif que vise le gouvernement est de faire du TPG un outil encore meilleur pour aider les pays en développement. Au cours de l'année, il y aura des consultations auprès des parties intéressées sur l'élargissement possible du champ d'application du TPG et sur la réduction des taux du TPG, particulièrement en faveur des pays les moins avancés. Nous étudierons aussi le maintien du TPG pour les pays qui connaissent déjà un fort taux de croissance économique.

• (1010)

En terminant, j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi. Cela démontrera que le Canada continue de contribuer à la croissance économique des pays en développement.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, dans un premier temps, vous me permettrez de saluer mon collègue, l'honorable secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, qui a déposé ce projet de loi, le 31 janvier dernier, au nom de l'honorable ministre des Finances. Mis à part le débat sur la motion présentée par le Parti réformiste la semaine dernière, au cours duquel j'ai eu le plaisir de faire une allocution portant, en partie, sur les institutions financières internationales, et ce, juste avant que l'honorable secrétaire d'État prenne lui-même, la parole, c'est la première fois que nous avons, lui et moi, l'occasion et le plaisir de travailler ensemble.

Il sera certainement heureux d'apprendre que nous serons probablement sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les grandes lignes du projet de loi qui fait aujourd'hui l'objet des travaux de cette Chambre. J'ose espérer que ces premiers échanges sauront donner lieu à une collaboration fructueuse dans l'avenir.

J'aimerais maintenant aborder directement le projet de loi C–5 qui fait l'objet du présent débat et le replacer dans le contexte général qui lui donne toute sa signification, à savoir l'aide au développement des exportations des pays en développement.

Nous avons devant nous un projet de loi très court. Il ne comporte en fait qu'un seul article qui vise à prolonger de 10 ans, jusqu'au 30 juin 2004, la date d'expiration du tarif de préférence général que le Canada applique aux pays en développement. Le secrétaire d'État a expliqué abondamment, tout à l'heure, les différentes modalités du tarif préférentiel général, alors je n'insisterai pas sur ce point. Pour ce faire, le projet de loi modifie l'article 45 du Tarif des douanes qui mettait fin au tarif de préférence général au 30 juin de cette année.

Le gouvernement, par voie de décret du gouverneur en conseil, se réserve toutefois la possibilité de modifier ultérieurement l'étendue de la prolongation, le taux de droits de douane inscrit au tarif de préférence général, de même que le traitement accordé à certains produits et à certains pays.

Malgré ses apparences modestes et anodines, le projet de loi C–5 est lourd de conséquences quant à son contenu et ses implications pratiques.

J'aimerais faire remarquer que le Canada, comme l'ensemble des pays industrialisés, a instauré, au début des années 1970, des préférences tarifaires pour les pays en développement. Cette mesure visait à favoriser la croissance économique de ces derniers par une intensification du commerce avec le Canada.

Chaque dix ans, nous avons, nous, parlementaires, à nous pencher sur la reconduction, pour une autre décennie, de cette mesure peu coûteuse qui se veut une forme d'aide indirecte aux pays en développement. À cet égard, le Bloc québécois tient à réitérer son appui aux mesures visant à favoriser le développement international.

Les dispositions contenues dans ce projet de loi font en sorte de fournir un débouché intéressant aux produits des pays en développement, brisant par le fait même l'état de dépendance que l'aide traditionnelle au développement tend quelquefois à reproduire. C'est une mesure d'aide positive qui permet à ces pays de développer des produits destinés à l'exportation, favorisant par le fait même leur intégration et leur participation au commerce international, lequel est d'ailleurs appelé à s'intensifier dans l'avenir. C'est pourquoi l'opposition officielle entend accorder son appui à ce projet de loi.

Le Canada s'est bâti une excellente réputation dans le domaine de l'aide au développement, notamment par l'expertise et l'intervention des organisations non gouvernementales vouées au développement international. Nous nous devons de perpétuer

cette réputation, et je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion pour affirmer qu'un Québec souverain sera animé des mêmes préoccupations et du même souci d'équité internationale.

Nous avons tous entendu, à un moment ou à un autre, ces quantités affolantes de statistiques démontrant crûment le caractère très inégal non seulement des différents niveaux de développement économique, mais également du niveau des ressources de base assurant une qualité de vie minimale dans plusieurs pays du monde. Plus d'un milliard d'individus, soit le cinquième de la population du globe, gagnent moins d'un dollar américain par jour, soit le niveau salarial qu'on pouvait retrouver en Europe et aux États–Unis à la fin du XVIIIe siècle. La décennie 1980 a vu les revenus per capita des pays en développement d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne décliner en termes réels.

Cependant, tout n'est pas gris en tous points. Certains indices nous permettent de penser que les programmes de développement peuvent donner lieu à des résultats positifs sensibles.

• (1015)

Les revenus moyens des pays en développement, par exemple, ont doublé durant les trois dernières décennies, ce qui constitue un rythme de croissance plus rapide que celui qu'a connu la Grande–Bretagne durant la révolution industrielle, plus rapide que celui des États–Unis au XIX^{e} siècle ou même que du Japon de l'entre–deux–guerres. La Turquie, par exemple, a doublé son revenu per capita en 20 ans, de 1957 à 1977; le Brésil, en 18 ans, de 1961 à 1979; la Corée du Sud, en 11 ans, de 1966 à 1977; et la Chine, en 10 ans, de 1977 à 1987.

La mortalité infantile a diminué de moitié; l'espérance de vie s'est accrue en moyenne d'une décennie. Un enfant né aujourd'hui à Shanghai a une chance moins grande de mourir avant la première année, pourra jouir d'une espérance de vie plus longue, et aura plus de chance d'apprendre à lire qu'un enfant né à New York.

En dépit de ces quelques chiffres pleins d'espoir, il demeure que ces différences majeures et ces inégalités inacceptables continuent de se perpétuer et, dans certains cas, de se creuser davantage. Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts en vue de favoriser le développement de ces pays qui ne bénéficient malheureusement pas des conditions favorables qui prévalent ici.

Évidemment, les recettes miracles devant favoriser le développement des pays du tiers monde abondent et sont légion.

On n'a qu'à penser aux mesures draconiennes préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, notamment en imposant des changements structuraux majeurs aux politiques macro–économiques de ces pays, ce qui entraîne souvent une aggravation des problèmes sociaux déjà très aigus.

Certains experts mettront plutôt l'emphase sur l'accumulation et la croissance de l'épargne locale; d'autres favoriseront l'implication massive de l'État en faveur de certains secteurs de l'économie.

D'autres encore préconiseront la fermeture complète ou partielle du pays pour d'abord assurer une croissance économique de l'intérieur.

Pour d'autres, toutefois, l'ouverture des économies des pays en développement sur le monde constitue, à terme, la meilleure garantie de leur développement économique. L'abolition ou la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, de même que la mise en place de mesures actives destinées à promouvoir les exportations constitueraient donc quelques–unes des clés du développement.

L'adoption de telles mesures ne peut que permettre à ces pays de ne pas assister en spectateurs impuissants à ce formidable phénomène de la globalisation des marchés. De notre côté, il nous faut réaliser que nous avons tout à gagner collectivement de voir ces pays se tirer de leur état de dépendance et de les voir prendre part et contribuer activement au développement de ces échanges commerciaux en croissance.

Je crois donc qu'une des façons d'aider au développement de ces pays est d'ouvrir nos propres marchés à leurs produits et services. C'est pourquoi le projet de loi C–5 me semble constituer une contribution valable en faveur des pays en développement.

Plusieurs de ces pays ont déjà fait le choix stratégique de promouvoir la croissance de leurs exportations en vue de favoriser leur développement économique. Dans la plupart des cas, les résultats ont été spectaculaires.

Ce choix stratégique en faveur des exportations a été fait dans les années 1960 pour la Corée du Sud et Taïwan, et dans les années 1970 pour la Thaïlande. Ces pays peuvent très bien illustrer le succès de cette stratégie.

Ces trois pays partageaient au départ les mêmes caractéristiques socio–économiques qu'on observe généralement chez plusieurs autres pays en développement, à savoir, une population importante et en croissance; un faible niveau d'investissement; une structure économique principalement agricole.

En moins de trois décennies, ils ont connu un taux de croissance économique absolument fulgurant, tout comme plusieurs autres pays de la région.

Une explication évidente pour ce succès phénoménal repose, entre autres, sur deux choix stratégiques: l'un dont je viens de faire état, la mise sur pied de politiques de promotion des exportations et la priorité donnée à la formation de la main–d'oeuvre.

À cet égard, nous sommes particulièrement sensibles, au Québec, à comprendre l'importance que revêt la mise en place d'une politique de la main–d'oeuvre qui soit cohérente, souple, structurée et efficace.

Au début des années 1960 et jusqu'au début des années 1970, la Corée du Sud et Taïwan se sont toutes deux lancées dans une stratégie agressive de croissance économique basée sur la promotion des exportations. Une foule d'incitatifs ont été rendus accessibles aux entreprises dans des secteurs que l'on qualifie aujourd'hui de secteurs mous, à savoir le textile, le vêtement et les souliers, par exemple.

• (1020)

Après la période difficile des années 1970, ces deux pays ont émergé comme champions des taux de croissance, avec près de 10 p. 100 par année, de 1985 à 1991. Ils ont su également diversifier leur production vers des produits à plus grande valeur ajoutée.

On peut également établir un parallèle intéressant avec certains pays de l'Amérique latine. Avant les années 1980 pourtant, les pays d'Amérique latine pouvaient difficilement passer pour des champions du libre–échange, bien au contraire.

La politique commerciale de la plupart de ces pays visait la protection de leur marché face à la compétition étrangère, plutôt que l'élaboration des politiques qui auraient permis aux entreprises de ces pays d'exploiter sur le marché étranger leurs avantages comparatifs.

Mais la crise de la dette de plusieurs pays du tiers monde, dont plusieurs pays de l'Amérique latine, comme le Brésil, le Mexique ou le Pérou, par exemple, au début des années 1970, a contraint ces pays, avec la bénédiction active du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, à élaborer des politiques d'ouverture sur le monde, notamment par des baisses des barrières tarifaires, des permis et des quotas d'importation, et par des mesures de promotion des exportations.

Durant les années 1980, plusieurs pays d'Amérique latine se sont débarrassés des régimes dictatoriaux, qui ont été remplacés par des gouvernements démocratiquement élus. Contre toute attente, ces gouvernements ont tenu et, dans la plupart des cas, tiennent toujours.

Aujourd'hui, plusieurs pays de cette région, le Mexique et le Chili en tête, semblent prédisposés à une croissance économique des plus appréciables. L'intérêt que recueille l'adhésion d'autres pays d'Amérique latine à l'ALENA n'a donc rien de surprenant.

On doit cependant noter que le système commercial international comporte toujours des failles qui nuisent à la croissance économique des pays en développement.

Selon l'OCDE, certains secteurs qui faisaient la force de plusieurs pays en développement après la Deuxième Guerre mondiale, tels l'agriculture et le textile, sont très rapidement devenus la cible de mesures protectionnistes de la part des pays industrialisés.

De cette façon, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les politiques d'aide au développement mises de l'avant par les pays industrialisés se trouvent souvent annulées en bonne partie par les mesures commerciales protectionnistes qu'ils ont eux–mêmes érigées.

Sous le régime du GATT, l'agriculture était *de facto* exclue des règles habituelles, notamment en permettant aux pays industrialisés de protéger leur marché en imposant des tarifs et des quotas.

Les pays industrialisés ne se sont pas privés non plus de subventionner leurs surplus agricoles à travers le monde, coupant ainsi l'herbe sous le pied des pays en développement, et rendant souvent non compétitive leur propre production domestique. Vous me permettrez, à cet égard, de citer un rapport de l'OCDE publié l'année dernière: «Les exportations de produits agricoles d'Amérique latine ont également été touchées par les quantités élevées des productions agricoles des pays de l'OCDE, ainsi que leur degré de plus en plus élevé de subventions. Dans certains cas, les exportations agricoles des pays en développement ont été chassées de marchés fructueux par les exportations hautement subventionnées des pays industrialisés.»

Qui plus est, les régimes de tarification des pays industrialisés pénalisent les importations de produits transformés en favorisant les matières premières et autres produits non transformés. Les pays en développement sont ainsi désavantagés s'ils veulent diversifier leur économie et se lancer dans la production de biens à valeur ajoutée.

Le succès des récentes négociations du GATT devrait rendre la vie plus facile aux exportateurs des pays du tiers monde, notamment en ce qui a trait aux produits agricoles, aux vêtements et textiles. L'abolition des barrières tarifaires sur un nombre plus important de produits tropicaux, tout comme le démantèlement en dix ans de l'Accord multifibres qui sera inclus dans les règles du GATT, devraient également donner un bon coup de pouce aux pays du tiers monde.

Depuis plus d'une dizaine d'années, toutefois, nous assistons malheureusement à une recrudescence du protectionnisme commercial sous des formes nouvelles, telles que des ententes de partage ordonné des marchés, des restrictions volontaires des exportations et autres mesures de contingentement. Ces mesures protectionnistes touchent aujourd'hui les automobiles, les semi–conducteurs, l'acier et autres industries ayant réclamé avec succès des mesures de protection.

Ces mesures s'ajoutent ainsi à celles touchant le textile, les vêtements et les produits agricoles. Les mesures anti–dumping, les mesures dites temporaires de sauvegarde et les accusations de pratiques commerciales déloyales fusent aujourd'hui de toutes parts.

• (1025)

Le Canada, nous le savons, n'est certainement pas à l'abri de ce retour insidieux et menaçant au protectionnisme, particulièrement de la part de son principal partenaire commercial, les États–Unis, vers qui près de 80 p. 100 de ses exportations sont dirigées. Nos problèmes commerciaux avec les États–Unis, particulièrement dans les dossiers de la bière, de l'acier, du magnésium, du bois d'oeuvre et de l'agriculture nous rappellent continuellement que les bénéfices du libre–échange sont fragiles, et que nous devons faire preuve d'une plus grande vigilance à l'égard des pratiques commerciales de nos partenaires commerciaux.

Les recettes du développement économique peuvent varier selon les pays. Les stratégies de promotion des exportations ne constituent pas à elles seules une panacée. Quoique importantes, il ne fait aucun doute que d'autres mesures doivent également être envisagées.

Le bonheur des peuples ne passe pas nécessairement par l'accroissement du pouvoir d'achat des individus. Il faut permettre aux sociétés de se développer à leur rythme, sans les forcer à entrer dans le moule du développement économique selon les lois du marché. C'est une décision que ces sociétés doivent prendre elles–mêmes. Il est néanmoins important et primordial

de contribuer à la croissance économique de ces pays en leur assurant un accès privilégié à nos marchés.

La promotion de la croissance des exportations des pays en développement vers les pays industrialisés est donc un objectif des plus louables. Le Bloc québécois n'en disconvient évidemment pas. Vous me permettrez néanmoins de faire état d'un certain nombre de préoccupations que suscite de ce côté–ci de la Chambre l'application concrète du tarif de préférence général.

On doit tout d'abord constater que les pays qui actuellement bénéficient le plus du tarif de préférence général sont des pays nouvellement industrialisés, principalement les nouvelles puissances économiques de l'Asie du Sud–Est. Ce ne sont plus, à proprement parler des «pays du tiers monde» ou des pays en développement.

De plus, la Chine et l'Indonésie, par exemple, qui bénéficient respectivement de 38 p. 100 et de 3 p. 100 des tarifs préférentiels canadiens, sont régulièrement décriés pour les violations répétées des droits de la personne dans chacun de ces pays.

L'objectif du tarif de préférence général étant d'aider à la croisance des véritables pays en développement, sans pour autant nuire à l'économie canadienne, nous serions en droit d'exiger une étude plus approfondie des produits et des pays bénéficiant du tarif de préférence général.

Ce qui nous amène à nous interroger sur la pertinence du maintien du tarif de préférence général à des pays en développement qui seraient maintenant devenus des pays nouvellement industrialisés. Conséquemment, il nous faut déterminer si ces pays répondent toujours aux critères qui nous permettent de définir ce qu'est un pays en développement, ce qui peut s'avérer, on n'en disconvient pas, très complexe.

Dans les cas qui nous préoccupent actuellement, il s'agirait de se demander si des pays nouvellement industrialisés tels Hong Kong, la Corée du Sud, Taïwan et Singapour devraient toujours bénéficier d'un traitement de faveur. Si tous les pays industrialisés décidaient de retirer à ces pays les avantages tarifaires généralement accordés aux pays en développement, cela pourrait avoir une incidence sur le traitement qui leur sont accordés par des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou les banques régionales de développement.

Il faut savoir que les États–Unis n'accordent déjà plus de traitement tarifaire préférentiel à la Corée du Sud et à Hong Kong. Le Japon, le Canada et les pays de la Communauté européenne, quant à eux, n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

Le gouvernement fédéral a déjà annoncé qu'il entendait étudier dans quelle mesure il est souhaitable de continuer à appliquer le tarif de préférence général aux pays qui ont atteint un haut niveau de développement économique. Une telle étude s'avère en effet incontournable en vue de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit avoir lieu en 1995 à propos justement du tarif de préférence général. Les négociations de l'Uruguay Round étant maintenant terminées, le gouvernement a également fait connaître son intention de réviser, probablement à la baisse, la portée du tarif de préférence général.

Par ailleurs, nous savons pertinemment que le gouvernement entend consulter les fabricants et manufacturiers canadiens avant de prendre quelque décision que ce soit au sujet du tarif de préférence général, ce à quoi nous ne pouvons que souscrire avec enthousiasme.

Il va sans dire, toutefois, que toute modification de la portée du tarif de préférence général à l'égard de quelque produit ou de quelque pays que ce soit pourrait avoir des incidences et des conséquences politiques assez considérables.

• (1030)

Le retrait du tarif de préférence général à la Corée du Sud ou à tout autre pays nouvellement industrialisé pourrait par exemple conduire à une détérioration de nos relations commerciales avec ces pays, ceux–ci pouvant ne pas apprécier la démarche du Canada.

Le cas de la Chine, qui bénéficie de près de 40 p. 100 des tarifs préférentiels canadiens, pourrait se poser également. À l'instar des États–Unis, qui envisagent de retirer à la Chine le statut de nation la plus favorisée, principalement en raison des violations répétées des droits de la personne dans ce pays, le Canada pourrait éventuellement démontrer l'importance qu'il accorde aux droits de la personne en envisageant lui aussi de retirer le tarif de préférence général à tous les pays qui briment effrontément ces droits.

Dans la mesure où le gouvernement a maintes fois manifesté son intention d'associer le Parlement à la politique étrangère du Canada, et compte tenu du fait que toute modification de la portée du tarif de préférence général risque d'avoir des incidences politiques, le gouvernement accepterait–il de considérer la possibilité que les parlementaires puissent être consultés, au même titre que les fabricants et manufacturiers canadiens, avant de modifier quelque composante que ce soit du tarif de préférence général, quitte à modifier le présent projet de loi en ce sens?

Une telle consultation pourrait se faire sous un forme souple et efficace, par le biais du Comité permanent des finances, ou par le biais du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Quoi qu'il en soit, j'attends avec impatience la réponse que le gouvernement pourrait donner à cette suggestion que je formule plutôt sous la forme d'une requête, compte tenu de l'importance que ce gouvernement prétend accorder à l'opinion et au jugement des parlementaires.

Je termine en réitérant notre appui total aux principes fondamentaux qui sous–tendent la reconduction du tarif de préférence général à l'intention des pays dits en développement. Du même souffle toutefois, je réitère également mes préoccupations et mes interrogations à l'égard de l'application de ce tarif aux pays nouvellement industrialisés, de même qu'aux pays en développement qui transgressent ouvertement les droits de la personne.

J'ose espérer que le gouvernement donnera suite à notre demande d'une consultation préalable des parlementaires avant toute modification de la structure du tarif de préférence général.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Tout

d'abord, je veux remercier le secrétaire parlementaire d'avoir si bien décrit non seulement les avantages du projet de loi C–5, mais aussi certaines préoccupations qui peuvent subsister à cet égard.

Je veux également remercier le ministre des Finances pour la collaboration de son personnel qui a fourni à notre caucus toute l'information nécessaire concernant ce projet de loi et d'autres projets de loi aussi. Ces gens ont répondu très rapidement à nos questions et nous ont bien renseignés, de façon ouverte, sur le pour et le contre de cette mesure législative afin que nous puissions porter un jugement en tant que caucus.

Comme nous le savons, le projet de loi C–5 vise à proroger du 30 juin 1994 au 30 juin 2004 la date d'expiration du tarif de préférence général pour les pays en développement. C'est un engagement important que nous prenons en tant que Canadiens pour favoriser le développement industriel et social d'autres pays, pour essayer de réduire l'écart qui existe entre leur base économique et la nôtre. Sur le plan de nos responsabilités envers le reste du monde, c'est une initiative fort louable que nous prenons en tant que Canadiens.

Après avoir examiné le projet de loi et écouté les explications qui nous ont été données, le Parti réformiste a décidé d'appuyer cette mesure. Nous croyons que le principe qui sous–tend ce projet de loi est valable et que c'est une obligation dont le Canada doit s'acquitter.

Le tarif de préférence général, ou TPG, présente certaines qualités que nous estimons utile de signaler à la Chambre à ce moment–ci. Premièrement, le TPG réduit les obstacles à l'importation, un principe qu'appuie le Parti réformiste. Deuxièmement, les droits moins élevés stimuleront la croissance économique dans les pays en développement. Troisièmement, les critères d'admissibilité au TPG sont très vastes; plus de 180 pays et territoires peuvent bénéficier de ces droits moins élevés, ce qui est certainement un avantage.

Une autre raison pour laquelle nous appuyons cette mesure, c'est que, même si, dans un sens, les droits moins élevés font perdre quelque 156 millions de dollars au Canada, nous bénéficions aussi du TPG en tant que Canadiens parce qu'il nous permet d'acheter des biens de consommation à prix plus bas dans notre pays. De ce point de vue, il s'agit certainement d'un avantage direct. Nous avons par contre certaines inquiétudes.

• (1035)

Premièrement, alors que les entreprises canadiennes peuvent bénéficier de coûts d'intrants moins élevés en vertu de cette mesure, nous nous interrogeons sur les économies qui pourront réellement être transférées aux consommateurs.

Nous serions négligents si nous intervenions sur les marchés et si nous préconisions l'adoption de dispositions législatives à cet égard. Je crois qu'il n'y a certainement pas lieu d'avoir une surveillance accrue de la part du gouvernement et l'affectation d'un plus grand nombre de fonctionnaires à cette tâche. Cela coûterait plus cher aux contribuables.

Nous devons faire confiance aux forces du marché. Elles régleront le problème, peut–être pas dans tous les cas, mais si nous les laissons fonctionner comme il se doit, elles seront certainement efficaces.

Deuxièmement, ce régime aidera les pays en développement, mais nous devrions aussi saisir l'occasion qui nous est ainsi offerte pour encourager ces pays à se donner des gouvernements responsables. Nous voulons certes donner aux pays défavorisés la chance d'améliorer leur situation économique.

Cependant, à titre de parlementaires, nous voulons sûrement tous que, dans ces pays, les droits de la personne soient reconnus comme au Canada. Cela fait partie de nos obligations et du message que nous voudrions lancer indirectement, par l'entremise de ce projet de loi, aux pays qui bénéficient de la compassion des Canadiens.

Troisièmement, nous devons aussi nous assurer que cet accord ne prévoit pas de remboursements aux pays en développement. Le gouvernement devrait s'assurer que les pays ne bénéficient que d'une réduction des droits de douane, et je suis certain qu'il exercera une surveillance à ce chapitre.

Quatrièmement, le gouvernement doit empêcher tout dumping d'importations à bon marché dans d'autres pays, ce qui pourrait nuire à nos relations avec nos partenaires commerciaux. Ainsi, un produit ne devrait pas être importé au Canada en vertu de droits de douane réduits et ensuite faire vraisemblablement l'objet de dumping aux États–Unis, ce qui aurait des répercussions négatives sur le marché américain.

Bref, je le répète, nous appuyons le projet de loi et nous encourageons le gouvernement à le mettre rapidement en application. Comme on nous l'a expliqué lors de séances d'information, nous savons que s'il faut apporter des changements rapidement, il sera possible de modifier les règlements en vigueur de manière à protéger toute industrie susceptible de subir des préjudices du fait de ces droits de douane.

Les industries ou entreprises peuvent en appeler des décisions prises et présenter des observations. Si, après avoir pris connaissance de leurs observations, le gouvernement estime qu'elles subissent effectivement des préjudices, il pourra intervenir rapidement en modifiant les règlements en cause. À mon avis, c'est là un excellent ajout au projet de loi.

Si nous tenons compte de ces considérations, je crois que nous protégerons les intérêts commerciaux du Canada, ce que nous nous efforçons certainement de faire. J'encourage donc le Parlement à appuyer ce projet de loi et à le mettre en application le plus tôt possible.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, mon intervention portera sur cinq éléments et pour aider mes collègues à suivre un peu, je leur donne le plan. En introduction, on verra le mal–développement et l'écart entre les riches et les pauvres. J'introduirai ensuite le projet de loi C–105 dans son contexte. Je parlerai de l'aide publique canadienne au développement. Je rappelerai la position du Bloc qui a été énoncée par

mon collègue et, enfin, j'énoncerai un certain nombre de réserves.

Sur 5 milliards d'habitants sur la planète, 4 milliards vivent dans des pays en développement, dont 1 milliard dans un dénuement complet.

D'après les Nations Unies, le fossé entre pays riches et pays pauvres a doublé depuis les 30 dernières années. Les taux de croissance économique pour les pays en voie de développement n'ont cessé de chuter, plus particulièrement en Afrique et en Amérique latine. Selon le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le rapport Brundtland, et je cite: «La détérioration des termes des échanges, le poids croissant du service de la dette, la stagnation des courants d'aide et un protectionnisme accru dans les pays développés à économie de marché sont à l'origine de graves problèmes en matière de paiements à l'étranger. Le coût accru des emprunts à l'extérieur, coïncidant avec une période d'exportation languissante, a également contribué à plonger de nombreux pays en développement dans une crise d'endettement. La croissance a été fortement réduite et nombre d'objectifs sociaux ont dû être abandonnés, y compris des objectifs ayant trait à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à l'environnement et aux établissements humains.»

• (1040)

Pour les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement, le protectionnisme des pays industrialisés priverait le Sud de 500 milliards de dollars par année en revenus d'exportation, soit dix fois plus que l'aide au développement qu'il reçoit annuellement, alors même que les programmes d'ajustement structurel qui sont imposés aux pays en développement les obligent, eux, à abandonner toute protection douanière, tarifaire ou non.

Aucun développement durable et soutenable ne peut donc être envisagé sans des réformes et restructurations équitables des systèmes financiers, commerciaux et politiques internationaux. L'abaissement du protectionnisme au niveau commercial des pays industrialisés face aux pays en développement constituerait une des premières étapes pour vraiment entreprendre cette réforme économique.

Et dernièrement, on a entendu le président de l'assemblée générale du GATT mettre en garde les pays industrialisés contre une nouvelle introduction du protectionnisme, se basant sur la question des droits humains et le respect de l'environnement.

Dans cet esprit, au cours des années 1970, les pays industrialisés instaurèrent des mesures favorisant l'abaissement des droits de douanes pour les pays en développement en créant le tarif de préférence général. En 1974, le Canada instituait ce tarif de préférence général par la Loi sur le tarif des douanes. Ce tarif est prolongé depuis lors pour des périodes de dix ans.

Cette mesure a pour objet de soutenir la croissance économique des pays en développement en favorisant les exportations de ces pays vers le Canada par l'abaissement des droits de douanes.

Le tarif de préférence général est positif à bien d'autres égards. D'abord, le TPG est un programme à caractère unilatéral, et le Canada reste toujours libre de modifier les préférences liées au tarif sans rompre ses engagements aux termes du GATT.

Le TPG canadien serait l'un des meilleurs au monde, puisqu'il ne serait pas utilisé comme moyen de pression politique ou économique sur les pays en développement, contrairement à la pratique d'autres pays.

Le Canada s'est en outre assuré que les importations bénéficiant du TPG ne causent aucun préjudice aux entreprises canadiennes. C'est pourquoi le TPG ne touche pas l'ensemble des produits importés des pays en développement, mais bien ceux qui ne nuisent pas à la compétitivité des compagnies canadiennes. Il existe pour ce faire des mesures de sauvegarde pour protéger les entreprises canadiennes qui seraient touchées par l'importation de produits bénéficiant du TPG. À l'heure actuelle, à titre d'exemple, deux de ces mesures de sauvegarde sont en place, soit sur les chambres à air en caoutchouc et les semelles de caoutchouc.

Rappelons que les importations bénéficiant du TPG rapportaient, en 1992, près de 90 millions de dollars, soit 5 p. 100 des revenus perçus par les douanes canadiennes.

Le projet de loi C–5 a pour objectif de prolonger pour une autre période de dix ans le tarif général de préférence. Le Bloc québécois donne son appui à ce projet de loi avec certaines réserves dont on parlera plus loin.

L'effort canadien en matière d'aide au développement s'est essoufflé depuis quelques années. La mauvaise conjoncture économique subie par le Canada a très souvent servi d'explication ou d'excuse pour cet état de fait. Les coupures budgétaires dans le domaine de l'aide publique au développement a fait chuter la contribution au programme d'aide à 0,4 p. 100 du PIB canadien.

• (1045)

Pour mettre les choses en perspective, rappelons que la Norvège consacre 1,16 p. 100 de son PIB à l'aide internationale; le Danemark et la Suède, 1,03 p. 100; les Pays–Bas, 0,86 p. 100; la France, 0,63 p. 100 et la Finlande, 0,62. C'est donc dire que le Canada, bien que généreux en chiffres absolus, ne se retrouve pas dans le peloton de tête et il est assez loin de la norme de 0,7 p. 100 reconnue à l'échelle internationale.

En réalité, les années 1990 ont marqué le quasi–abandon de toute mesure qui aurait permis d'atteindre ce niveau. Plus récemment, le budget d'avril 1993 a limité l'augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale canadienne à 1,5 p. 100 à compter de 1994–1995.

Une grande partie de l'aide canadienne au développement, rappelons–le, prend la forme d'aide bilatérale et couvre plus de 150 pays. Les projets réalisés font l'objet d'ententes entre le Canada et chaque gouvernement bénéficiaire. Cependant, il faut savoir que le Canada recherche aussi ces intérêts, car 80 p. 100 des biens et services destinés à cette aide bilatérale provient du Canada. L'aide liée, car c'est de cela qu'il s'agit, a pour effet de réduire considérablement la valeur de l'assistance offerte aux pays bénéficiaires.

À toutes fins utiles, l'aide bilatérale représente une forme déguisée de subvention aux exportateurs canadiens. Il y a là le danger que des intérêts mercantiles ne viennent fausser les priorités des programmes d'aide en accordant une importance trop grande aux intérêts commerciaux.

Rappelons que l'aide bilatérale en 1993–1994 est répartie ainsi: 45 p. 100 en Afrique et au Moyen–Orient, 37 p. 100 en Asie et 18 p. 100 en Amérique latine, et cette aide bilatérale représente 44 p. 100 du programme total de l'aide canadienne aux pays en développement.

Malgré certaines lacunes, les tarifs préférentiels douaniers constituent un levier important de l'aide canadienne pour le développement. Dans une économie qui se mondialise, le commerce extérieur, et c'est particulièrement vrai pour le Canada, joue un rôle important dans la création et la conservation d'emplois ici.

Précisément parce que le Canada est libre de classer les pays en développement sur une échelle allant des plus pauvres aux plus développés, le TPG pourrait constituer un outil flexible pour diriger l'aide vers les plus démunis de la planète.

L'objectif de promouvoir la croissance des exportations des pays en développement est des plus louables. Le Bloc québécois en convient; par contre, nous nous devons d'émettre des réserves.

D'abord, une grande partie des pays qui bénéficient le plus du TPG sont des pays nouvellement industrialisés, principalement le Brésil, ainsi que les dragons et les tigres de l'Asie du Sud–Est dont mon collègue a parlé. Ils ne pourraient donc plus être considérés comme de véritables pays du tiers monde. Pourtant, ce sont eux qui en sont les principaux bénéficiaires.

De plus, l'importation de certains produits de ces pays, comme des pièces d'automobiles, pourrait nuire à l'implantation de manufacturiers de ces pièces près des producteurs d'automobiles au Canada, si on considère cet exemple de l'automobile.

Dans un autre ordre d'idées, certains pays, comme la Chine et l'Indonésie, qui bénéficient largement des tarifs préférentiels, sont reconnus pour leurs violations répétées des droits humains. Or, si le gouvernement canadien voulait être conséquent avec sa politique étrangère, il devrait avoir des réserves à favoriser des pays qui ne respectent pas les droits de la personne, comme il le fait par sa politique d'aide au développement qui, rappelons–le, est conditionnelle au respect de ces droits fondamentaux.

L'objectif du tarif préférentiel général étant d'aider à la croissance des pays en développement, sans pour autant nuire à l'économie canadienne et à l'économie québécoise, nous serions en droit d'exiger, à ce moment, une étude plus approfondie des produits et des pays bénéficiaires du TPG.

Ceci nous amène à la question de la gradation des pays en développement en pays nouvellement industrialisés. Le gouvernement croit–il que le programme de tarif préférentiel généralisé répond toujours à l'objectif d'aide à la croissance des pays en voie de développement, alors même que certains des principaux bénéficiaires ont déjà atteint des niveaux de croissance importants? Et vu l'utilisation de ce tarif par des pays nouvellement industialisés, croit–il justifié que le trésor public canadien se prive ainsi de millions de dollars en revenus annuels non perçus par les douanes?

• (1050)

La question de savoir si des pays ne répondent plus aux critères de pays en développement est assez complexe. Mais il faut tout de même se poser la question si des pays comme la Corée du Sud, Taiwan, et quelques autres, doivent encore bénéficier d'un traitement de faveur en ce qui a trait au droit de douane.

À cet égard, il faut rappeler—mon collègue l'a fait, donc je passe—que les États–Unis se sont déjà retirés d'un certain nombre de tarifs préférentiels.

La tendance du gouvernement canadien sur cette question semble être de ne pas arrêter sa position avant quelque temps. Mais il serait pourtant important que le Canada la définisse en vue des réunions de 1995 de la Conférence des Nations Unies.

En résumé, le Bloc québécois croit qu'une réflexion s'impose sur l'octroi du tarif de préférence général qui pourrait être conditionnel à certains critères, comme le degré d'industrialisation de l'État bénéficiaire, la situation des droits de la personne dans celui–ci, la concordance de sa politique étrangère avec celle du Canada et de son respect pour les règles de droit international public reconnues, comme la non–utilisation de la violence dans ses relations avec les autres États, et le règlement pacifique des conflits auxquels cet État peut être partie.

Bref, le Canada aurait avantage à tenir compte des principes qui devraient guider sa politique étrangère dans le processus d'octroi de traitement douanier préférentiel. Mais il devra aussi prendre en compte les contraintes de sa politique commerciale. À titre d'exemple, le retrait du tarif de préférence général à la Chine pourrait, bien sûr, avoir des conséquences dans ses relations commerciales avec ce pays ou avec d'autres pays. Cependant, dans la perspective où l'aide au développement devrait être dirigée vers les populations qui en ont le plus besoin, une révision des listes des bénéficiaires du TPG devrait être faite.

Aussi, le Bloc québécois est–il d'avis que de telles actions devraient être le résultat de consultations et de débats à travers les canaux du système parlementaire canadien, dont le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Or, rien dans la Loi sur le Tarif des douanes ne force le gouvernement à entreprendre de telles consultations. Au contraire, le gouvernement peut, sur recommandation du ministre des Finances et par décret, modifier la liste des bénéficiaires du tarif de préférence général sans plus de discussions. Le Bloc québécois déplore le fait que la Chambre des communes n'ait aucune prérogative sur ce sujet.

Le Bloc québécois invite le gouvernement à entreprendre des consultations avec ses partenaires parlementaires, à tout le moins, pour l'examen de sa position sur le tarif de préférence général en vue des réunions de 1995 avec la Commission des Nations Unies sur le commerce et le développement, et sur l'orientation générale de sa politique à l'égard de la question de la gradation des pays.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours que vient de prononcer mon collègue de Louis–Hébert. J'aimerais tout d'abord l'en féliciter et le remercier. J'ai trouvé son discours très intéressant dans la mesure où il apportait des arguments complémentaires à ceux que j'ai développés moi–même dans mon propre discours, pour expliquer ou pour définir de façon plus précise à quel point le tarif de préférence général peut être avantageux pour les pays en développement.

Bien entendu, le Canada considère ce tarif de préférence général comme étant une mesure d'aide au développement des pays en développement. Toutefois, la question est de savoir: Est–ce que ce tarif peut avoir des incidences négatives sur le marché canadien? Je disais tout à l'heure, et le ministre en avait fait état, que le gouvernement entend consulter les manufacturiers et les fabricants canadiens pour connaître leur position, de façon à ce qu'ils ne puissent se retrouver en situation défavorisée par rapport aux produits qui pourraient entrer plus facilement sur le marché canadien en vertu du tarif de préférence général.

Bien sûr que le tarif de préférence général représente un plus, un atout de taille pour les pays en développement qui voudraient exporter leur production à l'étranger, notamment au Canada.

• (1055)

Voici la question que je voudrais lui poser: Comment voit–il l'avantage pour le Canada ou les désavantages pour le Canada de l'application du tarif de préférence général actuel?

M. Paré: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait véritablement de désavantages. Je vais commencer par les désavantages, parce que la Loi sur les tarifs douaniers a prévu des mesures de sauvegarde pour s'assurer que les produits exportés au Canada, par des pays en développement, pour lesquels l'industrie canadienne serait concurrente, ne soient pas couverts par les tarifs préférentiels généraux.

Quant aux avantages, je pense que la preuve est faite que, compte tenu que le Canada lie souvent son aide au développement à des échanges commerciaux avec les pays en développement, il est un bénéficiaire important de ces importations. Je rappelle que, compte tenu des mesures de sauvegarde, il n'y a pas de réels inconvénients.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon savant confrère pour son brillant exposé. Il a parlé dans son discours d'une révision de la liste de pays bénéficiant des tarifs préférentiels généraux. Il a mentionné aussi les pays en développement, mais il a ajouté qu'il fallait réfléchir à l'aide qu'on apporte à des pays qui ne sont pas nécessairement en développement, et où il y aurait une incidence commerciale importante pour les relations futures avec ces pays.

Pourrait–il me dire à quels pays il faisait allusion dans son discours? Comme le gouvernement semble prêt à faire débat sur débat depuis un mois—il était prêt hier à former un comité spécial sur la défense nationale—ne serait–il pas bon, par le biais d'un comité existant ou par le biais d'un nouveau comité, tous les partis de la Chambre réunis, qu'on revoie cette liste de pays, mais surtout qu'on réfléchisse à l'aide apportée sous forme de tarifs préférentiels et aussi sur une forme d'aide plus large en ce qui concerne les pays en développement?

M. Paré: Monsieur le Président, effectivement, les tarifs préférentiels généraux couvrent au–delà de 150 pays, plus exactement 180 pays. C'est sûr que le développement de ces pays n'est pas équivalent. Il y a des pays qui sont au seuil d'un développement primaire, d'autres sont un peu plus avancés. Les tarifs d'ailleurs s'ajustent selon les trois catégories.

Il est donc nécessaire de réfléchir à cette gradation et aussi, compte tenu que les tarifs sont reportés pour des périodes de dix ans, de s'interroger, pendant cette période, sur la pertinence pour certains pays, qui ont connu, comme c'est le cas de certains pays de l'Asie, un développement fulgurant, d'appartenir encore aux catégories de pays les moins bien nantis.

Il faudra toujours être conscient cependant que pour des pays qui se verraient retirés de la liste la plus avantageuse, il faudra le faire sans doute avec doigté, car il pourrait arriver que cela ait une incidence dans nos relations commerciales avec ces pays ou avec d'autres.

Il sera important, je pense, de le faire en concertation avec la Chambre et il faudrait que la Chambre soit impliquée dans ces données. D'ailleurs, la Chambre s'est dotée d'un mécanisme comme le Comité permanent du commerce extérieur et des affaires étrangères. Je pense que ce serait tout à fait dans l'ordre que des questions aussi importantes cessent d'être décidées par décret du gouvernement sur simple recommandation du ministre, mais que le gouvernement, conformément à l'esprit du livre rouge, mette à contribution les députés de l'opposition et évidemment aussi les députés du gouvernement, pour réétudier ces questions qui sont de nature à avoir un impact sur l'image du Canada.

• (1100)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'on serait disposé, à propos de ce projet de loi, à terminer immédiatement l'étape de la deuxième lecture, ensuite à passer à l'étape du comité plénier et, tout de suite après, à commencer la troisième lecture, avec le consentement unanime.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.)

Le Président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et de nom-

Article 31 du Règlement

breuses communications par lettre et par télécopieur de la part des électeurs de York—Simcoe qui sont très inquiets à la pensée qu'on puisse assujettir à l'impôt les prestations sanitaires et les soins dentaires, et réduire le plafond des cotisations au REER.

J'exhorte le ministre des Finances à se montrer sensible à l'opinion de ces électeurs et des Canadiens en général. Nous devons adopter une méthode juste et équilibrée pour nous attaquer aux problèmes financiers très difficiles auxquels notre pays est confronté.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, depuis mai 1993, les députés de tous les autres partis à la Chambre ont présenté des pétitions contre la politique des langues officielles dans l'administration fédérale.

Je déplore l'attitude des députés libéraux et réformistes qui déposent ces pétitions en Chambre et encouragent ainsi les extrémistes canadiens qui veulent bannir la langue française de l'administration fédérale. En plus, je dénonce les députés qui déposent de telles pétitions tout en prétendant qu'ils n'y souscrivent pas.

Je demande à mes collègues libéraux et réformistes qu'ils cessent cette hypocrisie. S'ils croient que l'anglais doit devenir la seule langue officielle du gouvernement fédéral, qu'ils le disent clairement.

Les députés du Bloc québécois favorisent le maintien de l'usage des deux langues officielles dans l'administration fédérale et dans ses sociétés d'État. Je demande aux autres députés de faire preuve d'une semblable attitude d'ouverture et de tolérance.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, les députés réformistes aimeraient féliciter, de la part de tous les Canadiens, les jeunes athlètes gagnants des médailles aux XVIIe Jeux olympiques d'hiver, en Norvège.

On félicite Edi Podivinsky, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, Jean–Luc Brassard, et notre plus récente gagnante d'une médaille d'or, Myriam Bédard.

[*Traduction*]

Ces athlètes sont un exemple éclatant de travail acharné et de consécration à un sport. Nous sommes très fiers d'eux et leur souhaitons tout le succès possible dans leurs prochaines entreprises.

* * *

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre, littéralement à la onzième heure, pour supplier le ministre des Finances ainsi que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'appuyer la reconduction du Régime d'accession à la propriété grâce au REER.

Je présente une liste de près d'un millier de noms d'habitants de la région métropolitaine de Toronto et de Mississauga, qui ont fait l'effort d'envoyer des lettres pour appuyer la prolongation de ce régime.

Il s'agit d'un programme fédéral qui a aidé des milliers de Canadiens à accéder à la propriété sans avoir recours directement à l'aide financière du gouvernement fédéral.

Le régime a aidé jusqu'à présent plus de 200 000 Canadiens à acquérir une maison et a suscité une activité économique importante d'un bout à l'autre du pays.

La reconduction de ce régime au–delà de la date limite du 1er mars serait d'une aide inestimable pour les nombreux Canadiens qui ne pourraient pas autrement réaliser leur rêve de devenir propriétaires.

* * *

• (1105)

LE MULTICULTURALISME

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner la Semaine du multiculturalisme dans ma province, la Colombie–Britannique. Elle a été proclamée par le lieutenant–gouverneur, l'hon. David Lam.

Du 13 au 19 février, mes concitoyens participent à de multiples manifestations et activités mettant à l'honneur le patrimoine culturel divers qui est indissociable de la vie dans leur province.

Je remercie tous les groupes qui prennent part aux festivités de cette semaine. Leur participation active est essentielle à la vitalité de nos collectivités et favorise la compréhension des différentes traditions culturelles qui restent vivaces au Canada.

Je suis fière que le gouvernement fédéral s'associe avec enthousiasme à cet effort. Nous prendrons des mesures propres à promouvoir le patrimoine culturel du Canada.

J'espère que tous les Canadiens et tous les ordres de gouvernement soutiendront ces initiatives pour vivifier nos institutions culturelles et affirmer les valeurs communes à tous les citoyens.

De nos jours, la culture et l'identité des Canadiens sont menacées. Plus que jamais, les Canadiens des quatre coins du pays doivent renouveler leur engagement à l'égard de notre développement culturel et de notre dualité linguistique.

Toute ma gratitude va aux habitants de la Colombie–Britannique qui, cette semaine, ont ouvert la voie.

* * *

MADAME LISA CAMPEAU

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, un article de l'édition du mois de février du magazine *Vogue* raconte l'histoire d'une jeune électrice de Saint–Henri—Westmount du nom de Lisa Campeau.

Madame Campeau, qui est âgée de 24 ans, risque sa vie depuis deux ans en participant aux opérations de secours des Nations Unies au Soudan. Elle passe pour une des travailleuses les plus tenaces au sein des missions de secours en Afrique.

Quand le chef d'un groupe de 2 000 Soudanais lui a dit qu'on la tuerait durant la nuit si elle ne donnait pas de nourriture à son groupe, elle a répondu que c'était inutile et que, si elle était tuée, les vols de secours cesseraient dans la région.

En dépit des risques élevés que comportent ses activités et du meurtre de plusieurs collègues de travail, Lisa Campeau continue sa mission. Elle veut faire carrière dans le développement et ambitionne même de réformer le programme qu'elle aide maintenant à administrer.

Lisa Campeau n'est qu'un exemple parmi une foule de jeunes Canadiens qui consacrent leur vie pour que le monde soit meilleur. Tous les Canadiens devraient être fiers de ses réalisations et de son idéalisme, et l'appuyer dans ses initiatives.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, au nom de mon collègue de Charlesbourg, en mon nom personnel et au nom de tous les Québécois et Québécoises, je voudrais souligner la performance exceptionnelle de Myriam Bédard aux Jeux olympiques de Lillehammer.

En effet, M^me^ Bédard s'est illustrée ce matin en se méritant une médaille d'or au biathlon 15 kilomètres. Elle se joint ainsi à nos deux autres athlètes du Québec qui se sont mérités une médaille, soit Jean–Luc Brassard et Isabelle Brasseur.

Soulignons également que M^me^ Bédard a remporté la médaille de bronze aux Jeux d'Albertville, et l'or et l'argent au championnat mondial de 1993.

Le Bloc québécois salue le courage et la persévérance de cette compatriote et athlète émérite. M^me^ Bédard, on le sait, a dû surmonter de nombreuses difficultés, tout au long de son ascension, causées notamment par la Fédération canadienne de biathlon. Espérons que le ministre du Patrimoine canadien saura prendre les mesures qui s'imposent pour corriger ces nombreuses difficultés que rencontrent les athlètes du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA BFC EDMONTON

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je me fais aujourd'hui le porte–parole de nombreux habitants d'Edmonton, surtout de la circonscription d'Edmonton—Strathcona, qui s'inquiètent du sort réservé à la BFC Edmonton.

Article 31 du Règlement

Je reconnais qu'une certaine restructuration de nos forces armées s'impose, quand on examine la situation sous l'angle de la responsabilité financière. Cependant, j'inviterais le ministre de la Défense nationale à tenir compte de ce qui suit au sujet de la BFC Edmonton.

Cette base est le plus important dépôt d'approvisionnements et de services de l'Ouest du Canada. Dix millions de dollars ont récemment été consacrés à son agrandissement. En outre, elle est dotée de l'une des pistes les plus longues du monde. La quatrième, à vrai dire.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le ministère songe à fermer des bases avant même d'avoir défini le nouveau rôle de l'armée canadienne. Il me semble logique d'effectuer d'abord un examen et de décider ensuite des bases qui seront fermées.

La BFC Edmonton sert de point d'accès vers le Nord et pourrait très bien répondre aux besoins du Canada au siècle prochain.

* * *

LA BANQUE ROYALE

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, aujourd'hui, la succursale de la Banque Royale de Lynden dans ma circonscription ferme ses portes après 92 ans d'activité ininterrompue. Cette mesure va sérieusement nuire aux petites entreprises de la collectivité. Cette succursale de la Banque Royale attirait chaque semaine des centaines de gens qui venaient des terres voisines.

Les responsables de la banque ont reconnu que cette succursale était rentable. Ils ont décidé de la fermer à cause des piètres perspectives de croissance dans la région.

• (1110)

Ils sont restés sourds aux pétitions, aux manifestations, aux nombreux reportages dans les médias locaux et aux lettres adressées au président et au directeur général de la banque. Ils ont insisté auprès des clients de la succursale pour qu'ils transfèrent leurs comptes à une nouvelle autobanque, à Brantford.

C'est paradoxal quand on pense que le gouvernement a déclaré hier un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux pour protéger les collectivités rurales.

Ce sont les Canadiens qui sont à l'origine du mandat et de la charte de la Banque Royale. Il est dommage qu'elle décide à présent de ne plus les écouter.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, beaucoup de petites et moyennes entreprises ont du mal à obtenir du financement des grandes banques.

Cependant, sur 1 000 prêts accordés aux PME, seulement 13 ne sont pas remboursés. En d'autres termes, 98,7 p. 100 des

Article 31 du Règlement

emprunts sont solvables. Dans la conjoncture actuelle, 98,7 p. 100 constitue une moyenne des plus impressionnantes, que nous ne pouvons pas ignorer.

Étant donné qu'il y a plus de 900 000 PME au Canada et qu'elles sont responsables pour plus de 4 millions d'emplois directs, il faut encourager les banques à devenir des partenaires de PME et non des adversaires.

Il faut garantir aux PME, qui sont le moteur de l'économie canadienne, l'accès au capital pour le développement de nouvelles technologies et leur trouver de nouveaux marchés. N'oublions pas que les PME d'aujourd'hui peuvent devenir les multinationales de demain. Aidons-les à prospérer.

* * *

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais annoncer aujourd'hui à la Chambre et aux habitants d'Ottawa qui nous regardent à la télévision le deuxième gala annuel au profit des enfants démunis, qui aura lieu ici, à Ottawa.

Cet événement couronné de succès est parrainé par le Fonds de l'avenir, un groupe de jeunes des secteurs public, privé et universitaire qui sont déterminés à apporter de l'espoir aux enfants pauvres d'Ottawa.

Le 26 février, au Musée canadien de la nature, ce groupe de jeunes espère recueillir pour le Ottawa-Carleton Child Poverty Fund 5 000 $ de plus que l'objectif de l'année dernière, qui était de 10 000 $.

Les recettes contribueront à mettre sur pied des programmes de repas communautaires et des programmes d'éducation de la prime enfance.

C'est la raison pour laquelle je demande votre appui. On peut composer le numéro 769-5012 pour obtenir des billets et de plus amples renseignements.

Je mets les entreprises d'Ottawa au défi de venir en aide à ces jeunes. Je félicite ces derniers de leur initiative et j'espère qu'elle servira d'exemple de ce que nous pouvons faire ensemble pour améliorer le sort de nos enfants.

* * *

[*Français*]

LE VILLAGE DE DAVIS INLET

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, on vient d'apprendre qu'une déclaration serait imminente, bien que non confirmée pour le moment, de la part du ministre des Affaires indiennes, concernant la relocalisation du village de Davis Inlet, au Labrador, relocalisation demandée depuis trop longtemps par cette communauté tant éprouvée par toutes les misères conséquentes à l'incurie et à la négligence du gouvernement.

Nous tenons à exprimer encore une fois notre inquiétude face à l'inaction ministérielle, mais aussi notre espoir que le ministre soit, en fait, prêt à accéder aux demandes répétées du peuple inuit de Davis Inlet, en leur accordant les terres promises, plus propices à une vie décente, à laquelle ont droit tous les Québécois et tous les Canadiens.

Le ministre répondrait ainsi à la préoccupation constante et répétée du Bloc québécois d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CONSUMERS PAPER

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais illustrer aujourd'hui, par un exemple tiré de la circonscription de New Westminster—Burnaby que je représente, ce à quoi peuvent aboutir des dépenses gouvernementales engagées à mauvais escient.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest avait déjà annoncé son intention de verser cinq millions de dollars à la société Consumers Paper pour financer la construction d'une usine de papier mouchoir à Redcliffe, en Alberta. Cette mesure était censée créer 150 emplois. En réalité, on se trouvait ainsi à subventionner un projet malavisé qui s'attaquait de front au marché de la société Scott Paper de New Westminster.

Il existe déjà une centaine de marques de papier mouchoir sur le marché et, donc, une trop grande surcapacité de production. Cette mesure ne peut qu'aggraver une situation déjà peu reluisante. Si la nouvelle usine voit le jour, des emplois seront perdus ailleurs. Si le projet échoue, c'est le contribuable qui paiera la note et les familles de Redcliffe seront victimes d'une mauvaise décision gouvernementale.

Des ingérences gouvernementales de ce genre créent une forme de dépendance. Pourquoi consacrer les deniers publics à des opérations aussi douteuses, à une époque où le déficit fédéral n'a jamais été aussi élevé?

* * *

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la date du 17 février restera gravée dans la mémoire des habitants des régions rurales du Canada. En effet, c'est un grand jour puisqu'il marque la fin de l'abominable plan des conservateurs qui visait à fermer tous les bureaux de poste ruraux.

Les régions rurales pourront enfin reprendre haleine. Les bureaux de poste ruraux redeviendront le centre vital de nos petites localités.

Il faut féliciter le ministre responsable de la Société canadienne des postes, le premier ministre et tous les membres du Cabinet. Je suis persuadé que tous les Canadiens vivant en région rurale leur sont très reconnaissants.

Passons à la deuxième question touchant la poste. Ensemble faisons pression pour que la Société canadienne des postes cesse de harceler les facteurs ruraux et commence à les traiter avec dignité, comme c'était le cas à l'époque des gouvernements libéraux précédents.

• (1115)

LES PÊCHES

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je veux signaler ma satisfaction à la suite de l'annonce de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest, faite hier à Bruxelles. Cette organisation a en effet imposé un moratoire qui entre en vigueur immédiatement sur la pêche à la morue dans les eaux internationales au large de Terre–Neuve.

Notre parti a réclamé un tel moratoire au cours de la dernière campagne électorale et le ministre des Pêches et des Océans a travaillé fort pour l'obtenir.

En tant que député de la région de l'Atlantique, où les stocks de morue ont souffert de la surpêche pratiquée par les étrangers, ainsi qu'une bonne partie des pêcheurs, j'apprends la nouvelle de ce moratoire avec grand plaisir. Pour les pêcheurs de la côte est, c'est un peu de lumière au bout du tunnel.

Je suis également heureux que l'on ait donné suite à la proposition du Canada de prolonger jusqu'à la fin de 1994 le programme de pilotage. En vertu de ce programme, des observateurs à bord des navires sont chargés de s'assurer qu'on respecte le moratoire. Le ministre mérite des félicitations.

Nous devons tout de même rester vigilants dans tout ce que nous faisons à l'intérieur de nos frontières et sur la scène internationale, si nous voulons que la pêche à la morue dans l'Atlantique continue d'exister et devienne un jour une industrie durable.

* * *

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le refus du leader parlementaire du Parti réformiste d'autoriser hier un ministre à faire une déclaration à la Chambre me préoccupe.

Les simples députés ont longtemps contesté l'attitude de Brian Mulroney, qui ne faisait pas grand cas de la Chambre. Il avait rompu avec la tradition établie depuis longtemps d'annoncer à la Chambre les mesures prises par le gouvernement. Ses ministres et lui–même préféraient faire leurs déclarations à la presse, souvent ailleurs que sur la colline, ce qui forçait les députés à en prendre connaissance dans les journaux.

Pour que la Chambre puisse reprendre son rôle historique, qui est de contrôler et de contenir les dépenses du gouvernement, elle doit faire valoir son droit d'entendre à la Chambre toutes les déclarations ministérielles portant sur des questions budgétaires. En forçant les ministres à faire leurs annonces hors de la Chambre, comme le député de Kindersley—Lloydminster. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence apprécierait que les députés évitent les attaques personnelles.

Je crois que la règle tacite à la Chambre permet de s'en prendre jusqu'à un certain point à la politique des partis, mais je demande aux députés d'éviter de s'en prendre personnellement à un député ou de lui prêter des intentions.

J'apprécierais grandement que les députés adoptent cette ligne de conduite.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Le leader mohawk de Kanesatake, M. Jerry Peltier, a déclaré hier qu'il avait l'assurance du gouvernement qu'il n'y aurait pas d'intervention policière ou militaire sur ce territoire pour mettre fin aux activités criminelles de certains individus qui terrorisent la population. La situation est devenue à ce point grave que l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Alain Dubuc, estime, et je cite: «Que l'intervention musclée des forces policières, et si nécessaire des forces armées, est devenue incontournable.»

Est–il vrai que le gouvernement a donné l'assurance formelle au chef des communautés mohawks qu'il n'y aurait ni interventions de la police, ni de l'armée, pour mettre fin de façon définitive à la contrebande?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, absolument non.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Il est toujours curieux, monsieur le Président, de voir les réactions suite aux rencontres entre des leaders mohawks et le gouvernement. Il y a toujours au moins deux versions. Au moins deux!

Je demande à la vice–première ministre si elle considère comme acceptables les propos d'un porte–parole mohawk d'Akwesasne qui menace de représailles armées toute intervention policière qui mettrait fin aux activités de contrebande?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je considère ces commentaires aussi répugnants que les commentaires du chef de l'opposition, hier, quand il a prétendu que la situation en Bosnie était pareille à celle d'ici au Canada sur le tabagisme.

• (1120)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que le chef de l'opposition a dit et elle le sait très bien. Je sais qu'elle est au courant de propos répugnants, elle connaît bien cela.

Je pose ma question à la vice–première ministre. Peut–elle confirmer les affirmations du porte–parole de la communauté mohawk d'Akwesasne, M. Russell Roundpoint, selon lesquelles plusieurs contrebandiers se sont procurés des mitraillettes AK–47 et AK–15, et dont ils avouent se servir pour protéger leurs cargaisons de marchandises illicites dans le corridor Akwesasne–Cornwall?

Ce gouvernement voulait des noms, M. Russell Roundpoint a fait ces déclarations, il a un nom, qu'en pense la vice–première–ministre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député veut faire des citations, mais maintenant, il dit que celle du chef de l'opposition n'est pas vraie.

Je veux donc souligner encore une fois le fait que le gouvernement du Canada n'est pas plus d'accord avec des déclarations comme celle–là qu'avec des déclarations comme celle–ci du chef de l'opposition: «On est assez courageux pour aller maintenir la paix en Bosnie, mais quand on a un problème ici, on ne peut pas le régler. Voyons donc, ça n'a pas de bon sens. Il y a quelque chose qui ne marche pas là–dedans. L'opinion internationale va devoir se rendre compte qu'on a l'obligation de préserver nos sociétés.»

Oser comparer la situation en Bosnie avec une situation ici où, depuis une semaine, la vente des cigarettes de contrebande baisse de façon extraordinaire. Pourquoi le chef de l'opposition n'est–il pas ici pour nous applaudir?

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, on voit bien que la vice–première ministre ne comprend pas les nuances entre l'intervention et les situations.

Le premier ministre et la vice–première ministre font croire à la population en général que le Bloc québécois tente de salir la réputation du peuple mohawk. Tout le monde et tous les intervenants savent et reconnaissent que les activités illicites de la contrebande sur les réserves mohawks sont attribuables à une poignée d'individus armés qui y font régner la terreur.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Reconnaît–elle que les activités de contrebande sur les réserves sont attribuables à un petit nombre d'individus dont les activités mettent en péril la sécurité de la population mohawk et des populations environnantes?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les députés de l'opposition continuent de prétendre qu'ils n'ont pas de programme caché et pourtant, depuis lundi, selon le journal *La Presse*, ils ont posé 22 questions au gouvernement sur ce sujet.

Le problème de la cocaïne ne date pas de cette semaine. Il n'est pas exclusif aux réserves indiennes du pays. Cela fait très longtemps, notamment durant les années où le chef de l'opposition siégeait au cabinet de Brian Mulroney, qu'on est aux prises avec la toxicomanie.

Si le député veut pointer du doigt les réserves indiennes et prétendre que c'est le seul endroit où il existe un problème de cocaïne, je l'invite à sortir dehors pour faire une déclaration de ce genre. En fait, la contrebande de cigarettes, le trafic de stupéfiants et les autres problèmes sont liés au crime organisé et sont aussi répandus dans les villes de Hamilton, Toronto et Montréal qu'à Kanesatake et Akwesasne.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, on sait fort bien que la GRC a déclaré elle–même que le territoire est une plaque tournante. Or la question supplémentaire que je veux poser à la vice–première ministre est la suivante: Les déclarations alarmistes des leaders mohawks ont alimenté un climat de tension déjà élevé sur les réserves. N'est–il pas du devoir du premier ministre de rencontrer les leaders mohawks afin d'exiger qu'ils s'engagent à coopérer avec le gouvernement pour mettre fin aux activités de contrebande et assurer le respect de la loi sur le territoire, comme partout au Canada, comme le prétend le gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, s'il y a un groupe qui est responsable d'alimenter la crise, c'est le groupe de l'opposition.

Imaginez que la semaine dernière, un député du Bloc s'est rendu dans les réserves, soi–disant pour faire des sondages de porte en porte: «Est–ce que vous avez des armes? Est–ce que vous achetez des objets de contrebande?» Imaginez–vous, monsieur le Président, quelle serait la réaction des Québécois et des Canadiens si les députés cognaient à la porte de leurs commettants en vue de leur demander ce qu'ils faisaient d'illégal chez eux? Est–ce le sens de démocratie des bloquistes? Je ne pense pas.

* * *

• (1125)

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la vice–première ministre, porte sur la situation financière à laquelle notre Chambre doit faire face.

Hier, le gouvernement de la Saskatchewan a présenté un budget qui ne renfermait aucune augmentation d'impôts et prévoyait une réduction de 33 p. 100 de son déficit. Le même jour, le premier ministre du Québec a déclaré que son prochain budget prévoirait une réduction du déficit et un allégement possible du fardeau fiscal des contribuables.

La vice–première ministre peut–elle dire à la Chambre jusqu'à quel point les mesures de lutte contre le déficit du gouvernement fédéral sont coordonnées avec celles des provinces et nous préciser si le gouvernement fédéral donne l'exemple ou se contente plutôt de suivre le mouvement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste aura sa réponse dans quatre jours et je sais qu'elle lui plaira beaucoup.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai posé une question relativement directe. J'ai demandé si le gouvernement fédéral coordonnait ses activités avec celles des provinces. Cela n'avait rien à voir avec la présentation du budget.

Ma question supplémentaire est donc celle–ci. Les trois ordres de gouvernement viennent prendre de l'argent dans la poche du

même contribuable. Pourtant, jusqu'à maintenant, le budget d'aucun gouvernement au Canada n'a reconnu de façon explicite le fardeau fiscal total que doivent supporter les Canadiens.

Le gouvernement fédéral croit–il qu'on doive tenir compte de ce fardeau lorsqu'on veut modifier le régime fiscal canadien? Va–t–il s'assurer de joindre à son exposé budgétaire de la semaine prochaine toute la documentation pertinente sur cette question?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en fait, dans de nombreuses provinces, il y a plus de trois ordres de gouvernement, il y en a quatre et manifestement, notre gouvernement est tout à fait conscient qu'il n'y a qu'un seul contribuable.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, on peut voir pourquoi la vice–première ministre n'est pas ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Manning: Ma troisième question est celle–ci. Comme la vice–première ministre le sait pertinemment, depuis quelques années, au Canada, on assiste au départ d'entreprises, à la fuite de capitaux et à la perte d'emplois et d'après les intéressés eux–mêmes, ce phénomène serait attribuable à notre fardeau fiscal élevé.

Le gouvernement fédéral croit–il pouvoir l'accroître encore davantage sans entraîner le départ d'un plus grand nombre d'entreprises, une fuite encore plus forte de capitaux et une perte encore plus importante d'emplois au Canada?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement croient que toute politique gouvernementale en matière de finances doit avoir deux volets; elle doit porter à la fois sur les impôts et les emplois.

En fait, au cours de la dernière campagne électorale, nous n'avons pas fait le même type de promesses que le chef du troisième parti à la Chambre et c'est peut–être pourquoi il est relégué à ce rôle maintenant.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE SPIRITUEUX

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, nous passerons d'un item de contrebande à un autre.

Les pertes reliées à la contrebande de spiritueux seraient plus importantes qu'on ne le croyait. Selon l'Association des distillateurs canadiens, la contrebande de spiritueux fait perdre 1,2 milliards de taxes non perçues au gouvernement. Au Québec, la contrebande d'alcool a augmenté de 35 p. 100 et touche maintenant 1,7 million de caisses de spiritueux, alors que la contrebande représente en Ontario 2,2 millions de caisses par année.

Le ministre du Revenu va–t–il ordonner une enquête interne relativement aux allégations faisant état de l'implication d'officiers haut gradés des douanes dans la contrebande d'alcool?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux les allégations selon lesquelles des employés des bureaux de douane auraient accepté des pots–de–vin.

Le solliciteur général et moi–même avons annoncé hier que la GRC ferait enquête. Jusqu'à maintenant, il ne s'agit que d'allégations.

Je ferai remarquer au député que le document cité à l'appui de ces allégations au cours de l'émission date d'avant les dernières élections. Cette émission traite peut–être d'événements très anciens, je ne saurais dire. Nous ne savons pas quand l'émission a été faite, ni qui prenait la parole.

• (1130)

Je souligne encore une fois que ces allégations n'émanent pas de la Société Radio–Canada mais d'un individu qui prétend être un contrebandier et un voleur. Tant que l'enquête n'aura pas eu lieu, je crois qu'il serait imprudent de se fier aux déclarations de cet individu au sujet des douaniers.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, étant donné l'ampleur de la contrebande d'alcool, le ministre entend–il mettre en oeuvre une stratégie concertée avec les provinces, pour endiguer la progression de cette contrebande d'alcool?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à assurer le député que nous demeurons en communication avec nos homologues provinciaux relativement à la campagne de lutte contre la contrebande. Je lui rappelle que les mesures annoncées la semaine dernière par le premier ministre, le solliciteur général et d'autres membres du gouvernement ne visaient pas que la contrebande de cigarettes.

Nous sommes d'avis que la réduction de la taxe sur les cigarettes constitue un élément important de notre stratégie, qui en compte de nombreux autres. Cette campagne vise à lutter contre la contrebande, et porte notamment sur la vente illégale d'alcools et d'armes, la pornographie, l'entrée illégale d'étrangers et les rapts d'enfants.

Nous entendons demeurer en étroite collaboration avec les provinces afin que les mesures prises par les agents de Douanes Canada soient les plus efficaces possible.

* * *

LES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre en l'absence du premier ministre.

Ces derniers jours, notre premier ministre. . .

Le Président: À l'ordre! Plus tôt dans la période des questions, on a fait allusion à la présence ou à l'absence de députés. Or, selon une pratique acceptée à la Chambre, nous ne mentionnons pas ce fait, tout simplement parce que nous devons tous nous absenter à certains moments pour diverses raisons.

Si les députés voulaient bien s'abstenir de telles remarques, ce serait apprécié.

Mme Grey: Monsieur le Président, je suis contente que vous soyez ici. Ma question à la vice–première ministre se rapporte au fait que dernièrement le premier ministre répète inlassablement que les députés doivent se servir de leur jugement. Pourtant, la dernière fois que la Chambre a dû se prononcer sur la question du suicide assisté par un médecin, en mars 1993, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, ne s'était pas montré à la Chambre pour voter.

Les Canadiens se demandent quand le premier ministre. . .

Le Président: Je suis certain que la députée acceptera de reformuler quelque peu sa question.

Mme Grey: Monsieur le Président, si, pour une raison ou une autre, un député décidait de ne pas voter sur cette délicate question, qui représenterait–il? Est–ce la position de son parti, son propre jugement ou sa propre conscience, ou bien les souhaits de ses électeurs?

Le Président: La présidence éprouve une certaine réticence à l'égard de la question. En effet, cette question, qui se rapporte à une autre époque, ne met pas en cause la responsabilité administrative du gouvernement.

Cependant, je suppose qu'en général, tous les députés votent comme ils le souhaitent. La vice–première ministre est libre de répondre si elle le veut.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand le premier ministre a fait ses observations, je crois qu'il tentait de faire remarquer que, dans toute décision d'intérêt national, chacun de nous doit tenir compte des opinions des électeurs, de la position du parti et des renseignements recueillis en écoutant les diverses observations qui sont formulées; en dernier lieu, chacun prend sa propre décision.

À mon avis, la députée s'avance sur un terrain miné quand elle dit que nous devrions voter comme des robots. Elle se rappellera que lorsque le chef du Parti réformiste s'est opposé très fermement à l'Accord de Charlottetown, il n'avait pas l'appui de ses électeurs. Ces derniers s'étaient même prononcés en faveur de cet accord. Pourtant, il n'a pas cessé de le combattre.

• (1135)

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la vice–première ministre.

Les libéraux peuvent tenter de justifier leur mandat autant qu'ils le veulent, mais il reste que, si l'on se reporte à leur livre rouge, il n'y a pas le moindre mot qui a été dit au cours de la campagne au sujet du suicide assisté par un médecin.

S'il n'y a pas de référendum national sur la question, quelle garantie la vice–première ministre peut–elle donner aujourd'hui que les ministériels vont effectivement tenir compte des opinions de leurs électeurs à l'égard de cette question?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre a dit très clairement que le Parti libéral et ses députés jugent qu'ils sont envoyés au Parlement pour exercer leur jugement. Ce ne sont pas des machines à voter.

Il me semble que si notre rôle se limitait à voter comme des robots, alors que nous sommes à l'ère de la technologie, nous ferions aussi bien d'abolir la Chambre des communes et d'installer des boutons dans chaque foyer pour que les Canadiens enregistrent leur vote automatiquement.

Si nous avons des parlementaires, c'est justement pour qu'ils viennent au Parlement, qu'ils tiennent des débats vigoureux et éclairés, et exercent finalement leur jugement en votant à titre de députés.

* * *

[*Français*]

LA PÊCHE À LA MORUE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest, l'OPANO, a convenu hier d'un moratoire d'un an sur la pêche à la morue dans la partie sud des Grands Bancs situés au large de Terre–Neuve. Et j'entendais mon collègue tout à l'heure s'en réjouir abondamment.

Comment le gouvernement explique–t–il que les membres de l'OPANO ne se soient entendus que pour un moratoire d'un an alors que le Canada, de son côté, faisait valoir la nécessité d'un moratoire de trois ans pour reconstituer les stocks de morue?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans qui, jusqu'à très récemment, était à Bruxelles. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député me vole la vedette.

M. Anderson: Au nom d'un représentant canadien, qui était récemment à Bruxelles, je peux dire au député que la réussite des négociations de l'OPANO sur la morue représente une très grande réalisation pour le ministre et pour le gouvernement du Canada.

Je souligne que pendant plusieurs années, en dépit de toutes les fanfaronnades des ministres des Pêches successifs, à l'exclusion du ministre actuel, rien n'a été fait auprès des membres de l'OPANO. C'est la voie diplomatique qui a finalement donné les résultats attendus.

Je précise qu'il y a eu un vote et que, même s'il n'était pas unanime, il était éloquent. Il y a eu trois abstentions et, je crois, huit voix favorables. Nous avons maintenant l'esquisse d'un accord.

Il ne serait pas indiqué de trop en demander pour l'instant. Nous avons une esquisse d'accord international. C'est une première. Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre conviendront que, si nous en demandons trop à ce stade–ci, nous risquons de tout perdre. Le recours à la diplomatie et la discrétion du ministre des Pêches ont donné d'excellents résultats. Je me réjouis d'une telle réussite.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, je comprends fort bien la réponse qui vient d'être donnée par le ministre. Mais, cependant, la vice–première ministre, la ministre ou Dieu sait qui de ce côté–là de la Chambre reconnaît–il que le moratoire aura une portée limitée en raison de l'abstention de la Norvège et de l'Union européenne, qui ont refusé de participer au moratoire décidé par les autres pays membres de l'OPANO?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est vrai, il y a eu trois abstentions. Cependant, dans le passé, les nations qui se sont abstenues au moment du vote n'ont pas nécessairement agi à l'encontre des décisions majoritaires de l'OPANO.

Nous comptons obtenir le même respect de la décision de la majorité et nous sommes persuadés que le moratoire sera un succès. Après tout, c'était la première fois que beaucoup des membres de l'OPANO qui ont accepté le moratoire reconnaissaient ainsi qu'il y allait de la survie même des stocks des Grands Bancs.

C'est un grand pas en avant dans nos négociations sur le sujet avec les Européens.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la vice–première ministre.

Le gouvernement a récemment modifié le Règlement pour accroître le rôle des comités parlementaires permanents. Les députés réformistes qui sont membres des comités ont entendu dire que le gouvernement aurait un plan visant à les empêcher d'accéder à la vice–présidence de ces comités.

• (1140)

Quel est exactement le plan que les ministériels doivent suivre et est–ce que ce genre de pression est vraiment compatible avec la plus grande liberté qu'on a promis de donner aux membres des comités dans le discours du Trône et dans les récentes modifications au Règlement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question du député repose sur une prémisse qui est totalement fausse. Le gouvernement ne modifie jamais le Règlement; c'est la Chambre des communes qui le fait.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Serait–elle disposée à envoyer une note à tous les ministériels d'arrière–ban pour les aviser qu'ils sont libres de voter selon leur jugement en comité, ce que le premier ministre. . .

Le Président: Encore une fois, la formulation de la question me pose un léger problème. Peut–être que, si le député posait sa question en termes plus généraux, il pourrait obtenir l'information qu'il recherche.

M. Hermanson: Monsieur le Président, au sujet des votes, le premier ministre a déclaré qu'il se fiait beaucoup au jugement de ses députés et qu'il ne voulait pas qu'ils soient simplement des machines à voter.

Par conséquent, la ministre peut–elle nous assurer, au nom du gouvernement, que les ministériels d'arrière–ban seront libres d'agir et de voter selon leur jugement en comité?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois comprendre que la Chambre elle–même ne peut pas discuter de ce qui se passe dans les comités. Toutefois, afin d'aider le député, je l'invite à soulever cette question à une réunion des leaders parlementaires, et nous verrons si nous pouvons trouver une réponse raisonnable.

Le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'empêcher les députés de faire leur travail. Je regrette que le député ait fait une insinuation aussi injustifiée.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie ne m'en voudra pas de ne pas lui réserver ma question, mais d'interroger la vice–première ministre à propos d'une question très préoccupante pour Montréal.

À plusieurs reprises par le passé, des porte–parole libéraux ont fait des déclarations, ont réclamé des amendements au programme PATA. Ce programme de soutien de revenu pour les travailleurs victimes de licenciements collectifs est discriminatoire pour Montréal en ce sens qu'un de ses critères d'application exige que 100 travailleurs soient licenciés pour que l'entreprise soit admissible à ce programme. À telle enseigne que le député de Saint–Léonard avait lui–même, du temps de son passage à l'opposition, déposé une pétition de plus de 8 000 noms pour condamner ce critère.

La vice–première ministre reconnaît–elle que cette discrimination éhontée doit prendre fin, et est–elle prête à rendre admissibles à ce programme les licenciements de plus de 20 employés?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'accueille tout à fait la suggestion du député. S'il veut déposer un projet de loi privé en ce sens, on est bien prêts à en discuter. Mais de là à faire un changement, sur un point seulement relevant du Code du travail, quand on sait par exemple qu'au niveau national, il s'agit du salaire minimum le plus bas de toutes les provinces, je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses sur lesquelles on doit se pencher d'abord.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, il y a à ce point un courant d'affection entre moi et la vice–première ministre que j'ai pris les dispositions pour déposer un projet de loi privé. Et justement, j'aimerais lui demander de l'appuyer, pourquoi pas, puisqu'elle vient de m'en faire la suggestion. J'y vois donc une volonté de la part du gouvernement de nous appuyer dans cette démarche.

Aussi, je demanderais à la vice–première ministre de nous assurer, lors du dépôt du prochain Budget de mardi, si les correctifs qui s'imposent seront pris pour mettre fin à cette discrimination?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): C'est évident, monsieur le Président, et je pense que le député du Bloc doit également reconnaître que lorsqu'on parle du Code du travail du Canada, cela touche les employés d'à peu près 10 p. 100 des compagnies à travers le pays.

Pour les députés du Bloc québécois, avant d'y aller d'un tel projet de loi, ce serait une bonne idée qu'il fasse des démarches auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer justement que les lois n'entrent pas en conflit. Je présume qu'il a agi en ce sens avant de déposer son projet de loi. À ce moment–là, on va examiner son projet de loi au fur et à mesure.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Il y a dans ma circonscription, celle de Winnipeg St. James, une industrie aérospatiale dynamique. Des entreprises comme Bristol, Standard Aero, Boeing et Paramax ont beaucoup bénéficié des contrats du gouvernement et du secteur privé. L'industrie a toutefois essuyé des revers lorsque la société Bristol n'a pas obtenu le contrat des CF–18, il y a de cela quelques années, et par suite de l'annulation récente du contrat des hélicoptères EH–101.

• (1145)

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce que son ministère compte faire pour assurer le maintien d'une industrie aérospatiale solide dans la circonscription de Winnipeg St. James et, en fait, dans toute la ville de Winnipeg?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de dire que nous reconnaissons l'importance primordiale d'une industrie aérospatiale forte et en santé. Le Canada réussit fort bien dans ce créneau. Pour ce qui est des ventes, notre industrie aérospatiale se classe en effet cinquième au monde.

Je sais, et le député me l'a signalé, que la région de Winnipeg est le siège d'un grand nombre d'entreprises importantes dans le secteur de l'aérospatiale. La Bristol Aerospace devrait obtenir sous peu un très gros contrat du gouvernement américain. Quant à Boeing, elle s'attend à jouer un rôle de premier plan dans le programme des 737–X.

Le principal moyen dont nous disposons pour aider l'industrie aérospatiale, outre notre cadre d'action général, c'est le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Comme nous l'avons indiqué dans le livre rouge, ce sera la pierre angulaire de notre plan de reconversion des industries militaires. Nous utiliserons ce programme qui demeure à notre avis un instrument très important—la plupart des sommes versées étant récupérables—pour garantir que l'industrie aérospatiale canadienne à Winnipeg et dans le reste du Canada demeure très concurrentielle à l'échelle internationale.

* * *

LES NORMES DE COLLECTE DE SANG

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

À l'heure actuelle, les normes régissant la collecte de sang aux États–Unis sont supérieures à celles du Canada. La Croix–Rouge canadienne a décidé récemment de respecter les normes américaines afin de pouvoir continuer d'envoyer du sang canadien aux usines américaines d'extraction du plasma sanguin.

La ministre s'engagera–t–elle à hausser les normes canadiennes régissant la collecte de sang au niveau des normes américaines?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je tiens à rassurer la députée en lui disant que nos normes en matière de collecte de sang ne sont certainement pas inférieures à celles des États–Unis.

Nos normes sont différentes et sont peut–être même supérieures dans certains cas, car nous avons affaire à des systèmes très différents de collecte de sang. Aux États–Unis, il s'agit d'un système à but lucratif où les donneurs sont payés pour donner de leur sang, alors qu'ici au Canada, nous faisons appel aux donneurs bénévoles.

Nous continuerons de veiller à ce que nos systèmes de collecte de sang soient extrêmement sûrs.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, des témoins ont déclaré récemment devant la Commission Krever que les centres de la Croix–Rouge canadienne sont censés faire l'objet d'une inspection tous les deux ans, mais n'ont pas subi d'inspection depuis au moins cinq ans.

Pourquoi le ministère de la Santé ne fait–il pas appliquer son propre règlement en matière d'inspection?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, depuis que je suis devenue ministre de la Santé, j'ai donné ordre à mes fonctionnaires d'effectuer une inspection complète des 17 centres de collecte de sang au Canada avant la fin de mars 1994, c'est-à-dire avant la fin de la présente année financière.

J'ai également donné ordre à mes fonctionnaires d'effectuer dorénavant une inspection annuelle complète de ces 17 centres. Je crois que l'opération d'inspection sera achevée d'ici la fin de mars, comme je l'ai demandé.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, j'aurais une question pour la ministre de l'Environnement. Hier, la commission mixte internationale remettait son rapport biannuel sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. On y énumère une série d'effets catastrophiques sur la santé humaine. Notamment, des malformations congénitales chez les nouveau-nés, une réduction des spermatozoïdes, une augmentation des cancers du sein, ainsi qu'une réduction de la capacité d'apprendre chez les enfants d'âge scolaire.

• (1150)

À la lumière de ce rapport, le gouvernement a-t-il enfin l'intention, oui ou non, d'interdire le déversement du chlore dans les Grands Lacs par l'industrie canadienne?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais pas si mon honorable collègue a eu l'occasion de lire le rapport, parce qu'il y est dit qu'on ne doit pas cesser l'usage de chlore avant d'en avoir étudié les effets économiques. C'était, je crois, à la page 7 du rapport, et je peux lui en faire parvenir une copie s'il le désire.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, la même commission, depuis 1978, fait sensiblement les mêmes recommandations.

Pourquoi la ministre refuse-t-elle de s'engager fermement à donner suite aux recommandations de la même commission qui prévoit la participation du Québec à l'accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs, alors qu'il est reconnu par son propre ministère que 40 p. 100 de la charge toxique du fleuve Saint-Laurent provient des Grands Lacs?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il importe de souligner que, même si nous ne sommes au pouvoir que depuis cent jours, nous avons déjà pris des mesures pour éliminer un certain nombre de produits toxiques. Il faut rappeler aussi que ce n'est pas le premier rapport de la Commission mixte internationale. Il y a plusieurs années, j'ai moi-même présenté à la CMI un exposé qui portait expressément sur les problèmes prénataux et le cancer du sein.

Il n'est pas sans signification que ce rapport reçoive une attention considérable. C'est la première fois qu'un lien est établi entre les produits toxiques et les problèmes de spermatogénèse. Nous savons depuis des années qu'il existe des problèmes graves.

Le rapport dit aussi qu'il a fallu cinquante ans pour atteindre ce niveau de toxicité et la CMI n'y réclame pas une interdiction immédiate du chlore. Il dit même de façon expresse que l'interdiction éventuelle de ce produit ne devrait être hâtée que si une étude sérieuse en fait ressortir l'effet dans la région économique des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Nous sommes prêts à déposer d'ici quatre à six mois un ensemble de calendriers pour éliminer tous les produits chimiques qui posent des problèmes, ce qui pourrait englober les produits organochlorés.

* * *

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Les recherches que j'ai faites jusqu'à maintenant m'ont permis de retrouver le nom de 23 personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré qui ont obtenu une libération conditionnelle et en ont profité pour tuer 32 personnes. La liste de ces criminels que j'ai dressée n'est sûrement pas exhaustive, mais c'est un bon échantillon des cinq ou six dernières années.

Le ministre ne convient-il pas que notre régime de libérations conditionnelles laisse à désirer, que la Commission des libérations conditionnelles est incompétente et qu'il faudrait éliminer les libérations automatiques tant que ce problème d'incompétence n'aura pas été réglé.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député soulève une préoccupation importante. Je ne crois pas qu'il y ait des libérations automatiques, mais, de toute façon, le gouvernement veut que le régime des libérations conditionnelles s'applique de manière que la sécurité du public soit une importante priorité.

Je serais heureux que le député me communique le résultat de ses recherches. Ce serait peut-être utile pour atteindre l'objectif du gouvernement libéral.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre ne reconnaît-il pas qu'une des grandes causes de cette incompétence est que les commissaires sont nommés par favoritisme politique et non selon des critères rigoureux exigeant une vérification des compétences des candidats?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement veut que les nominations à la Commission nationale des libérations conditionnelles se fondent avant tout sur la valeur des candidats et leur compétence.

J'espère que je pourrai compter sur l'appui du député et de son parti pour appliquer cette politique.

Questions orales

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Compte tenu que les normes de qualité du Canada en matière de production alimentaire sont de loin supérieures à celles de la plupart des autres pays, les États–Unis y compris, le ministre peut–il nous dire quand le pays d'origine des produits alimentaires sera indiqué sur les étiquettes afin que les Canadiens soient plus conscients de l'origine des produits qu'ils achètent et consomment?

• (1155)

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, à l'instar du député et de tous les Canadiens, je suis très fier des normes de qualité, de santé et sécurité que nous avons établies au Canada pour nos produits alimentaires.

Quant à l'indication du pays d'origine sur les étiquettes, c'est une suggestion fort intéressante sur laquelle je vais certainement me pencher. Je remercie le député d'avoir posé cette question.

La question intéresse évidement le secteur privé et les provinces. Elle a également des répercussions sur nos obligations découlant des nouvelles règles du GATT. Cela dit, c'est avec plaisir que j'étudierai cette proposition dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA PÉDOPHILIE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. L'Association du jeune Barreau de Montréal recommande au gouvernement canadien de modifier le Code criminel afin de criminaliser la pédophilie commise à l'étranger par des ressortissants canadiens. Certains pays européens ont d'ailleurs récemment criminalisé la pédophilie à l'étranger.

Ma question est la suivante: Le gouvernement entend–il donner suite à la requête que lui adresse l'Association du jeune Barreau de Montréal visant à criminaliser la pédophilie commise à l'étranger par des Canadiens? Et si oui, la vice–première ministre peut–elle prendre l'engagement de déposer un projet de loi sur cette question avant l'ajournement de juin?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, évidemment, on prend très au sérieux l'avis de l'Association du jeune Barreau de Montréal. On pense que la pédophilie est répugnante, quel que soit l'endroit où elle est pratiquée. S'il y a des touristes canadiens qui se rendent à l'étranger pour organiser ce genre de pédophilie comme on le fait dans certains pays, c'est évident que le ministre de la Justice va revoir la demande de la députée. Je peux aussi lui dire que c'est une question qui a déjà été soulevée au caucus libéral avec le ministre de la Justice, et je suis certaine qu'il fera pour le mieux, le plus tôt possible.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Je suis convaincue, monsieur le Président, que la vice–première ministre va faire tout en son pouvoir pour que ce projet de loi soit effectivement déposé.

Je voudrais quand même poser une question supplémentaire. Est–ce que la vice–première ministre peut nous assurer que ce projet de loi comportera aussi des dispositions à l'égard de ceux qui organisent ce que l'on appelle communément le tourisme sexuel?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que le ministre de la Justice est déjà très conscient de cette question très difficile, et même répugnante, et je suis certaine que quand il considérera ce que pourrait faire le gouvernement canadien pour prévenir le développement de ce genre de tourisme—je n'appellerais même pas cela du tourisme, ce sont des choses dégeulasses qui ne peuvent même pas être qualifiées de tourisme—je suis certaine que le ministre de la Justice va faire de son mieux pour faire en sorte que ces choses–là ne se produisent ni ici ni ailleurs dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le 16 février 1994, l'émission d'information BCTV News a diffusé une entrevue avec la famille Hartwick de Surrey, en Colombie–Britannique. Bonnie Hartwick voulait que son fils, Mike, soit accusé de vol de voiture parce qu'il a été pris au volant d'une voiture volée. Il semble que Mike fasse partie d'un gang de jeunes voleurs de voitures qui a volé plus de 100 voitures depuis quatre mois. Les autorités n'ont pu accéder à la demande de la mère de Mike, Bonnie Hartwick, parce que Mike n'a que 10 ans.

Ma question à la vice–première ministre est la suivante. Le gouvernement abaissera–t–il l'âge auquel la Loi sur les jeunes contrevenants prévoit que les jeunes peuvent être traduits en justice pour leurs activités criminelles?

• (1200)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à la question de la députée à titre de ministre de la Justice suppléant.

J'ai, moi aussi, entendu cette entrevue à la radio et j'en ai été fort troublé. Je m'empresserai de transmettre sa question au ministre de la Justice parce que je sais que son ministère et lui sont en train d'examiner la Loi sur les jeunes contrevenants.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Pendant l'entrevue, le jeune Mike a dit qu'il continuerait de voler des voitures parce qu'il trouvait cela amusant. Il sait que la police ne peut pas porter d'accusation contre lui. Le ministre peut–il expliquer en quoi ce genre de comportement sert l'intérêt de la société comme celui de l'intéressé?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le comportement auquel la députée fait allusion est certainement troublant. C'est pourquoi j'ai déjà dit que je vais m'assurer que le ministre de la Justice ait connaissance de ce cas pour qu'il puisse en tenir pleinement compte dans l'examen de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui est maintenant en cours.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Le gouvernement a annoncé un moratoire, pour une période indéfinie, à l'effet qu'aucun nouveau bureau de poste ne sera fermé dans les milieux ruraux au Canada.

Dans le cadre de ce moratoire, le gouvernement entend–il reconsidérer les erreurs du passé et réouvrir certains bureaux de poste comme celui de Saint–Clément, dont la fermeture fut dénoncée par le Parti libéral lorsqu'il était dans l'opposition?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le ministre des Travaux publics avait pu faire ces commentaires hier, il aurait pu vous dire que la décision s'applique seulement aux bureaux de poste qui ne sont pas encore fermés.

* * *

[*Traduction*]

LE BARRAGE OLDMAN

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Hier, j'ai fait remettre à la ministre deux lettres, l'une de l'ancien chef de l'opposition, qui est maintenant premier ministre, et l'autre de l'ancien porte–parole pour l'environnement, qui est maintenant ministre des Finances. Ces lettres portent sur le rapport du Comité d'examen des évaluations environnementales concernant la construction d'un barrage sur la rivière Oldman.

La ministre voudrait–elle clarifier la position actuelle du gouvernement au sujet de ces lettres?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu d'avance de ses questions. En fait, j'ai déjà communiqué avec mon collègue, le ministre des Pêches, pour faire en sorte que les exigences du Comité d'examen des évaluations environnementales soient respectées.

Je me réjouis de constater que les députés du Parti réformiste se préoccupent eux aussi des conséquences environnementales de la construction d'un barrage sur la rivière Oldman.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune de Son Excellence Niels Helveg Peterson, ministre des Affaires étrangères du Royaume du Danemark.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je tiens à vous préciser clairement, ainsi qu'au député de Mackenzie et à tous les autres députés, que si j'ai refusé hier de permettre une déclaration de ministre, c'est uniquement parce que les leaders de la Chambre s'étaient entendus pour qu'un préavis convenable de déclarations soit donné.

Si l'on sous–entend que mon parti ou moi–même n'appuyons pas le ministre dans. . .

Le Président: À l'ordre. Le député a probablement un très bon point de débat, mais il ne s'agit pas ici d'un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la prière de la Chambre.

• (1205)

J'aimerais aviser Votre Honneur et les députés de la Chambre que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre recommande à l'unanimité que la prière suivante soit adoptée par la Chambre des communes en remplacement de la prière qui est dite actuellement. Avec la permission de la présidence et de la Chambre, je propose de lire maintenant cette brève prière, à l'intention des députés.

«Dieu tout–puissant, nous te remercions des nombreuses grâces que tu as accordées au Canada et à ses citoyens quant à la liberté, aux possibilités d'épanouissement et à la paix. Nous te prions pour notre souveraine, la Reine Elizabeth, et le Gouverneur général. Guide–nous dans nos délibérations à titre de députés et aide–nous à bien prendre conscience de nos devoirs et responsabilités. Accorde–nous la sagesse, les connaissances et

la compréhension, qui nous permettront de préserver les faveurs dont jouit notre pays afin que tous puissent en profiter, ainsi que de faire de bonnes lois et prendre de sages décisions. Amen.»

La prière sera suivie d'un moment de silence pendant lequel chaque député pourra réfléchir et méditer, un dernier «amen» en marquera la fin.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'espère pouvoir proposer l'adoption de ce rapport un peu plus tard cet après–midi.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il s'agit d'une liste des changements effectués dans la composition des comités de la Chambre. Je demanderais à la Chambre de bien vouloir me dispenser de la lecture de ce rapport.

S'il y a consentement unanime, je présenterai dans quelques minutes une motion portant adoption de ce septième rapport.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai donné avis à la Chambre de mon intention de présenter trois projets de loi d'initiative parlementaire portant les numéros 7, 8 et 9.

Je demanderais à la Chambre la permission de retirer ces avis, pour le moment.

Le Président: La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(Les avis nos 7, 8 et 9 sont retirés.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable député de Elgin—Norfolk, que le septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais, au nom des habitants de ma circonscription, présenter une pétition pour demander au gouvernement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin de la rendre plus sévère à l'endroit des jeunes contrevenants dangereux.

Cette pétition est présentée en mémoire de Rosalynn Dupuis. Je l'appuie et j'espère que le gouvernement répondra favorablement.

• (1210)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, au nom de nombreux habitants de Nanaimo–Cowichan et des environs qui sont mécontents.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur l'utilisation des deux langues officielles dont les résultats seront exécutoires. Étant donné les problèmes financiers que connaît actuellement le Canada, les pétitionnaires estiment que l'actuelle loi sur les langues officielles coûte très cher et divise davantage les Canadiens qu'elle ne les rapproche.

[*Français*]

Je suggère à nos collègues d'être attentifs aux discours que nous tiendrons la semaine prochaine à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement unanime, je propose que soient retirées les motions 1, 2 et 3, inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui à la rubrique des initiatives ministérielles. Ces trois motions ont déjà été examinées à la Chambre et il n'est pas question de les examiner plus longuement. Pour épargner des frais d'impression, nous proposons qu'elles soient retirées du *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 1, 2 et 3 sont retirées.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé) propose que le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de l'occasion qui m'est offerte de parler aujourd'hui de ce projet de loi. Ce projet de loi—intitulé projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances—est consacré à l'une des questions les plus importantes auxquelles notre société est confrontée aujourd'hui: celle de l'abus des drogues.

Les députés à la Chambre se souviendront sans doute que, en 1987, le gouvernement a lancé la Stratégie canadienne antidrogue fondée sur un partenariat d'ensemble visant à réduire les dommages causés par l'alcool et autres drogues aux individus, aux familles et aux collectivités.

Par dommages, on entend les maladies, la mort, la misère sociale, le crime, la violence et les coûts à tous les échelons gouvernementaux.

Mon ministère joue un rôle important dans la Stratégie canadienne antidrogue qui regroupe de nombreux partenaires, c'est–à–dire d'autres ministères du gouvernement fédéral, les provinces, le secteur des affaires, les organismes d'application de la loi, les syndicats et des organismes professionnels et bénévoles.

La Stratégie répond à quatre besoins: la prévention, le traitement et la réadaptation, l'information et la recherche, et la mise en application et le contrôle.

Comme ne le sait que trop chaque député ici présent, l'abus des drogues et l'énorme souffrance qu'il engendre ne connaissent ni frontière géographique, ni classe socio–économique, ni distinction sociale. Je suis à peu près certaine que chacun d'entre nous a eu l'occasion de rencontrer, dans sa circonscription électorale, des personnes qui ont connu l'angoisse de voir un fils ou une fille, un frère ou une soeur, un ami ou un voisin, consumé par les ravages de la toxicomanie.

Le problème est répandu un peu partout. Selon une enquête des Nations Unies, le commerce des drogues illicites n'est surpassé en valeur que par le commerce des armes. C'est à cette puissante industrie mondiale de la drogue que nous nous attaquons dans nos efforts pour contrôler l'abus des drogues au Canada.

Des statistiques récentes révèlent que, au cours d'une seule année, près de 15 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans ont consommé du cannabis.

• (1215)

En outre, l'incidence de la consommation de drogues augmente considérablement parmi les adolescents et les jeunes adultes qui ont abandonné l'école, sont sans emploi ou n'ont pas de foyer. Dans une autre enquête, 2 p. 100 des Canadiens interrogés ont déclaré avoir pris de la cocaïne au cours de la dernière année.

Il s'agit là de chiffres impressionnants. Mais quelle est leur signification? Quel sens ont–ils exactement? Derrière ces chiffres se cachent de la douleur et des souffrances. Ces chiffres représentent un lourd tribut de misère prélevé sur ceux qui tombent dans le gouffre sans fond de la toxicomanie. Mais l'importance de ces chiffres va bien au–delà de leur signification statistique. Ils se traduisent par des millions de dollars dépensés pour des soins médicaux, des subventions d'assistance familiale, des prestations d'assurance–chômage et des pensions d'invalidité.

Comme preuve de sa détermination à relever ce défi permanent, le gouvernement a annoncé, il y a deux ans, le renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue.

[*Français*]

Le 31 mars 1992, le gouvernement avait renouvelé son engagement à l'égard de ce partenariat en annonçant qu'une somme supplémentaire de 270 millions de dollars allait être investie au cours des cinq années suivantes dans des initiatives visant à réduire l'abus des drogues. Soixante–dix pour cent de ces fonds servent aux activités de réduction de la demande de drogues par la prévention, l'éducation et les programmes de traitement. Ce projet de loi est une des composantes de l'autre 30 p. 100 des fonds accordés aux mesures.

Le projet de loi dont nous sommes saisis actuellement et les dispositions législatives concernant les produits de la criminalité adoptées par cette Chambre en 1989 vont dans la même direction que les objectifs de la Stratégie relatifs aux mesures d'application de la loi et de réglementation.

Ces textes législatifs visent directement ceux qui cherchent à tirer profit de l'exploitation des jeunes et des personnes vulnérables. Le projet de loi a pour objet de consolider, moderniser, améliorer et rationaliser la politique gouvernementale de réglementation des drogues qui est à la base de deux lois du Parlement actuellement en vigueur et de satisfaire aux obligations auxquelles est tenu le Canada dans le cadre de trois conventions internationales.

En 1961, le gouvernement de l'époque a promulgué la Loi sur les stupéfiants. En 1961 et en 1969, le Parlement a adopté les Parties III et IV, respectivemeant, de la Loi sur les aliments et drogues. C'est donc dire que la plus grande partie de notre cadre législatif actuel en matière de drogues date maintenant de 30 ans.

Par ailleurs, en tant que pays signataire de trois conventions internationales de lutte contre le trafic des drogues, le Canada est tenu de respecter les dispositions de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et de la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en 1988.

C'est pourquoi le projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances est conçu pour atteindre trois objectifs fondamentaux: donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour mieux contrôler l'importation, la production, l'exportation, la distribution et la consommation des drogues désignées; mettre

en place les mécanismes nécessaires pour nous permettre de respecter nos obligations aux termes des conventions internationales, c'est–à–dire, restreindre la production ou le commerce des substances visées par la réglementation internationale et destinées à des applications médicales, scientifiques ou industrielles; accroître la capacité des forces de police et des tribunaux à mettre nos lois en application. Le projet de loi prévoit actuellement la saisie et la confiscation des biens utilisés pour commettre des infractions liées aux substances désignées.

Les lois actuelles, soit la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues, ne prévoient pas de mesures efficaces pour répondre aux nouvelles tendances dans la consommation des drogues. Ces tendances se traduisent par l'apparition de nouvelles drogues illicites ou de drogues à formule modifiée qui échappent aux contrôles législatifs actuels.

Sous la bannière de la Stratégie antidrogue, le gouvernement demeure résolu à travailler dans le cadre d'un partenariat efficace dont la raison d'être est la réduction de l'abus des drogues au Canada.

• (1220)

[*Traduction*]

Le projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances, en tant que partie intégrante de cette stratégie, consolide, modernise, améliore et rationalise les dispositions des lois actuelles concernant l'abus des drogues. En d'autres termes, il s'appuie sur la politique actuelle du gouvernement concernant l'abus des drogues.

Ceux qui tirent profit de ce fléau sont indéniablement pleins de ressources, déterminés et astucieux. Leurs méthodes, leurs tactiques et leurs produits sont perpétuellement modifiés. Il nous faut une loi souple, qui permette à ceux qui sont aux premières lignes de la répression de s'adapter rapidement à ces modifications, à mesure qu'elles se produisent.

Ainsi, l'une des plus récentes innovations du monde interlope de la drogue est la production et la vente illicites de drogues dites «à formule modifiée» et de «simili–drogues». Les drogues à formule modifiée, encore appelées «drogues designer», sont de puissants psychotropes dont la structure chimique diffère légèrement de celle des substances actuellement réglementées par la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants, comme les stimulants, les tranquillisants et les analgésiques. Pourtant, ces drogues ont, sur les personnes qui en consomment, des effets comparables à ceux des substances réglementées et elles engendrent les mêmes problèmes de santé et les mêmes difficultés sociales que les drogues conventionnelles.

Quant aux simili–drogues, ce sont des substances fabriquées de manière à ressembler aux drogues illicites. Les fabricants de ces cadeaux empoisonnés peuvent ainsi imiter les effets de drogues plus puissantes. La consommation abusive de ces drogues peut être extrêmement dommageable. Or, les principales cibles de ces marchands de misère sont souvent nos écoliers.

La fabrication et la vente des drogues à formule modifiée et des simili–drogues peuvent être extrêmement lucratives. Malheureusement, c'est un commerce dont les conséquences sont terribles pour des centaines de milliers de clients, dont bon nombre sont des jeunes.

Aux termes des lois actuelles, c'est–à–dire la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants, les drogues doivent d'abord être inscrites à l'une des annexes de ces lois. Ces annexes réglementent les conditions de vente de ces substances au Canada. Ce n'est que lorsqu'une substance donnée est inscrite à une annexe que sa mise en vente peut devenir une infraction. Afin de corriger cette lacune, le projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances propose des dispositions interprétatives pour qu'on puisse y inclure automatiquement les substances en question.

Dans le cadre de cette loi, lorsque l'usage de nouvelles drogues illicites se répandrait, celles–ci seraient automatiquement réglementées si elles tombaient dans les catégories visées par ces dispositions.

Le projet de loi permet également de réglementer les précurseurs. Les précurseurs sont des substances chimiques utilisées pour fabriquer des substances désignées. Ces nouvelles dispositions permettraient aux autorités compétentes de réglementer l'importation et l'exportation des précurseurs.

Les drogues vendues dans la rue peuvent également être des substances qui étaient destinées à l'origine à des applications médicales ou scientifiques. Ces substances peuvent avoir été volées dans des hôpitaux, obtenues au moyen d'ordonnances délivrées illégalement, accumulées par des «pseudo–malades» qui se font délivrer plusieurs ordonnances pour une même maladie en consultant plusieurs médecins ou encore acquises au moyen d'ordonnances falsifiées. Les personnes qui font le commerce de médicaments détournés enregistrent d'importants profits.

Ce projet de loi améliore les méthodes de contrôle actuelles de ce type d'activité. Ce projet de loi prévoit le maintien de la surveillance de la distribution des substances désignées.

[*Français*]

Afin de garantir le respect de la loi et de prévenir les détournements de médicaments, des inspecteurs, en collaboration étroite avec les corps de police, continueront de visiter les pharmacies, les hôpitaux, les distributeurs autorisés de stupéfiants, les médecins habilités à délivrer des médicaments, les chercheurs scientifiques et les analystes de laboratoire.

Nous savons qu'il existe des éléments criminels qui font appel à des réseaux de plus en plus sophistiqués pour produire, vendre, exporter et importer illégalement des substances désignées au Canada.

Ces éléments se procurent des biens et des objets de consommation afin de faciliter leurs activités criminelles et d'accroître leur fortune personnelle.

À mon avis, ces personnes ne devraient pas avoir le droit de conserver les profits et les biens qu'ils ont acquis illégalement.

Le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui, jumelé aux dispositions législatives concernant les produits de la criminalité, frappe au coeur de l'entreprise criminelle.

Ensemble, ces deux textes de loi permettront aux tribunaux de déposséder les criminels des profits et des biens qu'ils ont accumulés illégalement en faisant le trafic de la drogue.

Les tendances dans la production, la distribution et l'utilisation illégales de substances désignées changent rapidement et fréquemment.

Le projet de loi à l'étude est conçu pour tenir compte des problèmes actuels et prévoir les besoins futurs. Il ne fait aucun doute qu'il y a un problème très réel d'abus des drogues au Canada.

• (1225)

Ce problème est responsable de décès, de blessures, de maladies et de perte de productivité sur les lieux de travail; il alourdit le fardeau financier de notre système de soins médicaux et, de plus en plus, il met à rude épreuve nos tribunaux et nos forces de police.

En dépit de ces faits plus qu'évidents, d'aucuns doutent encore que l'abus des drogues soit un problème réel pour la plupart des Canadiens. Ils s'imaginent qu'il s'agit d'un problème très localisé, qui n'affecte qu'une minorité de jeunes, des jeunes issus principalement de groupes à faible revenu vivant dans de grands ensembles urbains. Il est vrai que l'on ne peut déterminer de façon précise toute la dimension de l'abus des drogues au Canada.

Ce que les données statistiques ne nous montrent pas, ce sont les coûts personnels et sociaux de l'abus des drogues; en un mot, les coûts réels. Nous ne pouvons que deviner ce que représentent les vrais coûts de l'abus des drogues: possibilité perdue d'épanouissement de nos jeunes; anéantissement de carrière professionnelle prometteuse; destruction douloureuse de foyers et de familles; bouleversement coûteux de collectivités productrices. Ce sont là des réalités affligeantes, observables dans presque tous les coins du pays.

Quinze pour cent des adolescents consomment du cannabis. Le nombre total de Canadiens qui consomment de la cocaïne atteint 500 000. Ces faits, aussi troublants soient–ils, méritent notre attention. Ils méritent notre attention en tant que législateurs.

[*Traduction*]

Plus important encore, ils méritent notre attention en tant que parents, frères ou soeurs, amis, collègues et voisins de ceux qui sont dans le besoin, car personne n'est à l'abri. Je crois que le présent projet de loi propose un renforcement important de notre cadre législatif actuel.

Trois niveaux de gouvernement dépensent actuellement chaque année des millions de dollars pour faire appliquer la loi. En dépit de cet énorme investissement, le fait est que les forces de police et les tribunaux sont gênés par les dispositions désuètes des lois qu'ils essaient de faire respecter.

Je suis heureuse que nous ayons à débattre ce projet de loi. Même si l'on ne peut manquer d'exprimer des divergences d'opinion, je crois que cette mesure mérite néanmoins l'appui des députés des deux côtés de la Chambre. En présentant ce projet de loi, je demande, au nom de l'État, que nous fassions notre part, en tant que députés, pour aider à doter le gouvernement d'une nouvelle panoplie de moyens qui lui permettront d'accomplir la tâche qui l'attend.

Il est fort probable que de lutter pour une société où il n'y aurait plus de drogues soit un objectif méritoire, mais peu réaliste. Toutefois, étant donné l'importance des enjeux, je suis persuadée que les Canadiens veulent que nous fassions quelque chose.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante.

Je propose: Que le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Je suis très reconnaissant à tous les partis à la Chambre de la collaboration dont ils ont fait preuve au sujet de cette question très délicate. Nous demandons l'adoption du rapport sur la prière.

Je souligne que la députée de Saint John, qui est absente pour cause de maladie, avait soulevé une question l'autre jour; elle a entendu la prière et l'approuve. J'ai consulté de nombreux autres députés de tous les partis de la Chambre, dont le député de Hamilton–Ouest, à ce sujet.

Les députés sont d'accord, je pense, pour adopter le texte de la prière. Je suis heureux de présenter la motion d'adoption cet après–midi et je remercie tous les députés de leur collaboration.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Est–ce que nous sommes à l'étape du dépôt de la motion nous dictant la nouvelle prière? L'honorable député a demandé le consentement unanime, nous sommes heureux de le donner, cependant nous mettons une condition, c'est que nous puissions dire quelques mots au sujet de cette nouvelle version de la prière à l'intention de ceux qui désirent s'exprimer sur cette version–là.

• (1230)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La présidence aimerait avoir le consentement unanime du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et de tous les députés. La Chambre consent–elle à l'unanimité à permettre à des députés d'intervenir, très brièvement j'espère, au sujet de la motion. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, je félicite le comité d'avoir réfléchi sur le fait de faire une nouvelle prière. Il me semble que la façon de faire traditionnelle était dépassée et qu'il fallait la moderniser, considérant l'appartenance à différentes religions des membres de la Chambre.

Cependant, je suis surpris et personnellement en désaccord avec une certaine partie de la prière, mais comme membre de

mon caucus, j'accepterai quand même le voeu de la majorité. Je suis en désaccord avec la référence qu'on fait à Sa Très Gracieuse Majesté dans la prière.

Je suis très surpris quand je suis dans cette Chambre de voir l'ensemble des députés des autres partis se lever et crier très fort leur appartenance au Canada, se dire très fiers d'être Canadiens, mais dès qu'un symbole pourrait incarner ce désir d'être canadien, qu'est–ce qu'on fait? On utilise la reine d'Angleterre. On ne dit pas le discours du gouvernement, on dit le discours du Trône; on n'a pas quelqu'un de typiquement canadien qui signe le projet de loi, c'est la sanction royale. Toujours le symbole britannique. Sommes–nous colonisés? Sommes–nous un pays indépendant? C'est là–dessus que j'en ai dans cette prière–là.

C'est drôle que ce soit un député du Bloc québécois qui doive faire penser aux autres partis de la Chambre qu'ils sont canadiens. Ils ne sont pas une colonie de l'Angleterre, ils sont canadiens. D'ailleurs, tous les symboles qu'ils ont comme canadiens originent souvent, et même la plupart du temps, du fait français.

Nous avons chanté le *ô Canada* cent ans en français, pendant que vous chantiez le *God Save the Queen*. Et après cent ans, vous avez commencé à le chanter aussi en anglais et à en faire votre hymne national. Nous avons réclamé un drapeau pendant 50 ans, et vous aimiez mieux le «Red ensign». Nous voulions nous donner des symboles canadiens, et c'est le fait français qui réclamait cela.

Souvent, on me dit: Vous avez plus d'attachement à votre drapeau du Québec qu'au drapeau canadien. Bien sûr, parce qu'on s'est identifié, à partir des années 1950, à notre drapeau, parce qu'on n'avait pas d'autre drapeau auquel nous identifier. C'était le drapeau de l'Angleterre qu'on voyait.

Alors, je suis surpris que dans cette Chambre, au moment où vous avez la chance de vous proclamer grands Canadiens, au moment où vous avez la chance de vous donner un symbole canadien par la prière qui débute les travaux de cette honorable Chambre, de ce qu'on lit dans la prière. On y lit une imploration à la reine d'Angleterre. Je ne peux pas comprendre qu'on soit rendu. . .

M. Milliken: C'est la reine du Canada aussi.

M. Plamondon: Ah! Vous trouvez, oui? Alors, c'est aussi la reine du Canada, me dit mon confrère. Eh bien oui, par symbole, par tradition, au niveau de notre histoire. Mais ne serait–il pas temps qu'on ait nos propres symboles, si vous êtes vraiment canadien, si vraiment vous voulez vous identifier?

Chaque fois que des membres du Bloc font une référence, une allusion à un Québec souverain ou à quelque chose, alors, là, je vous vois vous lever et proclamer que vous êtes canadien. Je suis surpris.

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle simplement à tous les députés de ne pas oublier de passer par l'intermédiaire de la Présidence. Lorsqu'on s'adresse d'une façon personnelle en disant «vous» ou, en anglais, «you», des fois, on peut perdre quelque chose.

Le député de Richelieu veut–il terminer?

M. Plamondon: Je vous remercie, monsieur le Président. C'est une belle tradition canadienne, cela, de passer par la Présidence, et je la respecte avec plaisir.

J'allais terminer sur le fait de cette prière, et je n'ai pas fait ce commentaire de façon agressive.

• (1235)

C'est simplement une réflexion. C'est plutôt une constatation quotidienne que je fais ici, depuis neuf ans que je suis à la Chambre des communes, constatation quotidienne car, à chaque fois que vous auriez la chance de vous donner des symboles canadiens, vous passez à côté, et toujours ce symbole britannique, ce symbole qui revient continuellement avec les mots «sanction royale», «la Reine» dans la prière, «le discours du Trône», etc.

Bien sûr, je me rallierai au fait que nous devons moderniser la prière. Mais, encore une fois, je vous laisse sur ces observations et interrogations.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je n'ai pas rédigé d'allocution, mais j'ai participé aux travaux du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre à ce sujet. Il s'agit d'une question très délicate qui revêt une grande importance non seulement pour l'ensemble des députés mais pour tous les Canadiens.

Je tiens à féliciter tous les députés de tous les partis qui participent à la discussion et aux travaux. Même s'il est impossible de satisfaire tout le monde, je crois que la prière qui est proposée reconnaît un Dieu Tout–Puissant; je crois que cet aspect était très important pour les membres du comité et il devrait recevoir l'assentiment de la population canadienne. La formule proposée reflète également notre système de gouvernement et notamment la nature parlementaire du régime. Le texte indique également que nous désirons servir les Canadiens et que nous voulons que notre pays prospère et progresse.

La formule proposée prévoit un temps de réflexion, ce qui me paraît très important. Elle inclut toutes les confessions et je ne doute pas que les réformistes appuient fermement ce concept et reconnaissent le droit à la liberté de religion. Ainsi, tous les députés de la Chambre pourront prendre un moment de réflexion de la façon qui leur semble appropriée.

Aussi, bien que je ne m'attende pas à ce que tous les députés sans exception reconnaissent un caractère parfait à la formule proposée, je crois que tous reconnaîtront qu'elle leur permet de réfléchir et de prier efficacement au début de chaque séance de la Chambre et qu'elle tient compte de la composition et de la nature du Canada.

Aussi, je crois que la nouvelle formule proposée pour la prière jouit de l'appui généralisé des députés réformistes.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Je voudrais intervenir, pour avoir participé aux travaux de ce comité. Il y a des éléments que je veux rappeler qui ont déjà été énoncés relativement à cet exercice qu'est la prière.

Cette question date depuis plusieurs années, et je pense que le comité a réussi à faire un travail excellent pour essayer de rassembler et unir tout le monde autour d'un exercice fondamental. Il est évident que cet exercice ouvre les travaux de la Chambre, et il y a une amélioration par rapport au texte précédent qui faisait en sorte qu'un certain nombre de députés, sur le plan

confessionnel, ne se sentaient pas nécessairement concernés par l'exercice.

Vous savez que la Présidence doit d'abord s'assurer que le quorum à la Chambre est atteint, avant de commencer la prière. Ce malaise existant parmi l'ensemble des élus, au comité on ne pouvait pas accepter qu'un certain nombre d'élus ne se sentent pas interpellés par ces premiers moments de la Chambre et se sentent obligés de demeurer à l'extérieur s'ils ne se reconnaissaient pas dans l'exercice de la prière. Ceci est le premier élément important.

Cet objectif d'inclure l'ensemble des élus dans les discussions a été reçu, et c'est ce qui nous a amenés à réfléchir sur un texte, texte où les éléments confessionnels étaient largement éliminés pour permettre aux gens de se retrouver. Les élus devaient aussi être concernés par le fait que c'est la place où ils siègent, donc que cet exercice de prière soit orienté pour eux. Bien sûr mon collègue a relevé la présence de la Reine, mais on a voulu d'abord et avant tout que cet exercice se fasse pour les élus de la Chambre.

Cependant cet exercice démocratique qui se fait ici aujourd'hui en voulant reconnaître l'ensemble des orientations religieuses m'apparaît comme très positif et recevable, d'autant plus que la prière n'est pas nécessairement—et c'est un argument que j'ai présenté en comité—synonyme d'un texte.

• (1240)

On sait que la prière est quelque chose d'intime, une relation très personnelle avec celui qu'on appelle son propre Dieu, Dieu par rapport à nos propres valeurs. Dans ce sens, nous sommes extrêmement satisfaits du fait que la confessionnalité est reconnue par l'ensemble des orientations que je qualifierais de plurielles.

Deuxièmement, cette intimité de la prière est reconnue par ce moment de silence pour chacun et chacune des élus de cette Chambre, ce qui permettra à tout le monde de se sentir inclus dans les premiers moments d'ouverture de la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous avions consenti unanimement à ce que les interventions soient brèves. Autrement, si on n'a pas l'intention d'accorder le consentement unanime à la motion du député de Kingston et les Îles, je pourrais peut–être suggérer qu'il y ait d'autres négociations.

M. Duceppe: Monsieur le Président, nous sommes prêts. C'est bien évident qu'on ne se fait pas prier pour parler de la prière. Je vous dirai qu'on est disposés à donner le consentement unanime, on l'a dit. On peut soit poursuivre ce débat, soit s'entendre, de façon unanime, à ce que la Chambre termine ses travaux aujourd'hui à 14 h 30 et qu'il n'y ait pas de prolongation. Si j'ai l'engagement du leader du gouvernement à la Chambre à cet effet, nous cesserons de prier.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, s'il y a déjà consentement unanime en vue d'adopter la motion présentée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je suis heureux d'annoncer que la Chambre pourra s'ajourner à 14 h 30. À condition, toutefois, que la Chambre donne immédiatement son consentement unanime à l'adoption de la motion et que nous revenions au débat en deuxième lecture du projet de loi C–7.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu la motion.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, dans la mesure où le leader du gouvernement à la Chambre nous donne sa parole que nous terminerons à 14 h 30, nous sommes prêts à donner notre consentement unanime et à voter sur la prière. Nous ne nous ferons pas prier plus que cela.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, la question du trafic, de la possession et de l'intoxication par des drogues est un sujet auquel les sociétés contemporaines sont lourdement confrontées. Nous savons tous et toutes que des adultes, des adolescents, des enfants même, s'intoxiquent et développent une dépendance aux drogues. Nous savons tous et toutes que des réseaux de distribution criminels, non seulement assurent l'approvisionnement de ces personnes ayant développé une dépendance, mais entraînent tous les jours des jeunes et des moins jeunes dans cet enfer qu'est le monde des drogues.

C'est pourquoi je demande à toutes les personnes qui m'écoutent actuellement de prêter attention à mes propos. Si vous avez, si les personnes qui sont à la maison ont un magnétoscope, je leur recommande d'enregistrer ce qui va suivre.

[*Traduction*]

Ce dont nous allons parler devrait intéresser tout le monde. Les gens peuvent penser qu'il n'y a rien d'intéressant dans ce nouveau projet de loi; eh bien, il n'en est rien.

[*Français*]

En effet, aujourd'hui, pendant les 40 prochaines minutes, nous allons parler de choses qui concernent tout le monde, les honnêtes gens, les gens malades, les professionnels de la santé, les professionnels de la loi et de l'ordre et, finalement, les personnes qui fabriquent, distribuent, possèdent ou consomment des drogues. Nous allons parler du projet de loi C–7.

• (1245)

Ce projet de loi porte sur les drogues et leurs précurseurs ainsi que sur d'autres substances. Il fut déposé à la Chambre des communes et adopté en première lecture le 2 février dernier. L'adoption de ce projet de loi en troisième lecture aurait pour

conséquence d'abroger la Loi sur les stupéfiants tout comme certains articles des Parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues.

Chose importante à signaler, le projet de loi C–7 est à toutes fins utiles identique au projet de loi C–85 réglementant les psychotropes et présenté par le gouvernement conservateur le 11 juin 1992. Ce projet de loi avait alors franchi les étapes de la première lecture le 11 juin 1992 et de la deuxième lecture le 6 mai 1993. Le rapport du comité avait été déposé le 3 juin 1993. Le projet de loi C–85 est mort au *Feuilleton* avec la tenue des dernières élections fédérales.

Le projet de loi C–7 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue. Ce projet de loi regroupe et complète les dispositions contenues dans la Loi sur les stupéfiants et dans les Parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues. De plus, et surtout, le projet de loi C–7 mettrait en vigueur des dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants, celle–ci datant de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes datant de 1971. Ces deux conventions internationales furent ratifiées par le Canada.

Le Bloc québécois considère nécessaire que le Canada et le Québec soient en mesure de contrôler adéquatement et efficacement le domaine des stupéfiants et des drogues sur nos territoires. Le Bloc québécois reconnaît conséquemment l'évidente nécessité de légiférer dans ce domaine.

Examinons rapidement la situation qui prévaut actuellement au Canada dans ce domaine. Actuellement, en vertu de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et drogues, les drogues doivent d'abord figurer dans l'annexe d'une loi avant que leur vente dans la rue ne constitue une infraction. Par conséquent, les nouvelles drogues ne sont pas considérées comme illicites tant et aussi longtemps qu'elles n'ont pas été analysées et ajoutées à l'une des annexes des lois. Ce processus est très long. Entre–temps, les personnes qui consomment ces substances et la société en général peuvent subir et subissent des préjudices importants.

Notons que le projet de loi C–7 reprend des dispositions déjà présentes dans la législation actuelle. On y retrouve à l'article 2 la disposition à l'effet que la définition de vente englobe la distribution non seulement à titre onéreux, mais aussi à titre gracieux, c'est–à–dire gratuitement.

Toutefois, certaines dispositions sont nouvelles. Ainsi, outre la fabrication, la synthèse, la culture, la multiplication et la récolte, la définition de production inclut aussi l'offre de produire, tel que le précise l'article 2.

De plus, à l'article 3, paragraphe (1), est assimilée à une substance inscrite aux annexes non seulement toute substance qui a le pouvoir de produire l'effet d'une substance prévue aux annexes, mais aussi toute substance présentée ou tenue pour telle par l'acquéreur, lequel peut être ou ne pas être de bonne foi.

Ainsi, le trafic de toute substance présentée comme une substance prévue aux annexes ou tenue pour telle par l'acquéreur, qui peut être ou ne pas être de bonne foi, constitue un acte criminel ou une infraction punissable selon les paragraphes (1), (3) et (5) de l'article 6.

La simple possession d'une substance inscrite aux annexes, en vue d'en faire le trafic, même à titre gracieux, est un acte criminel ou une infraction punissable, selon les paragraphes (2) et (3) de l'article 6. Les sanctions prévues sont les plus fortes pour les substances de l'annexe I, et sont moins fortes d'annexe en annexe. Notons que le cannabis apparaît dans l'annexe I. La production du cannabis, à quelque échelle que ce soit, est un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de sept ans, selon l'article 8, paragraphe (2)*b)*.

• (1250)

[*Traduction*]

Cela étant dit, le projet de loi C–7 diffère–t–il beaucoup de la législation actuelle sur la distribution de drogues illicites? Non, pas du tout.

[*Français*]

Je considère important de faire maintenant cette affirmation pour rectifier toute perception autre qu'auraient pu laisser les récents propos du solliciteur général à cet égard.

En effet, le 15 février dernier, le solliciteur général déclarait à des journalistes que le projet de loi C–7 représentait le meilleur moyen pour contrer le trafic de la cocaïne orchestré par les warriors sur les territoires autochtones. Ces propos tendent à laisser croire que les lois actuelles sont insuffisantes pour agir adéquatement et contrer ce trafic.

Rien n'est plus inexact, monsieur le Président. La présente Loi sur les stupéfiants criminalise le trafic des drogues, leur importation et leur exportation, tout comme le prévoit d'ailleurs le projet de loi C–7. La présente Loi sur les stupéfiants prévoit actuellement qu'avoir en sa possession des biens provenant directement ou indirectement de la perpétration d'une infraction, au Canada ou à l'extérieur du Canada, est en soi une infraction.

Le projet de loi C–7 n'ajoute à la loi actuelle que les concepts de complot et de tentative de commission d'une infraction. Il en est de même avec le recyclage du produit de certaines infractions. Les pouvoirs de perquisitions, de fouilles, de saisies et de rétention sont réels dans la loi actuelle.

Conséquemment, il apparaît que le solliciteur général détient déjà, avec les lois actuelles, tous les outils nécessaires pour intervenir dès maintenant sur les territoires autochtones pour faire cesser le trafic de cocaïne effectué par les warriors.

Quant à sa déclaration à l'effet que le projet de loi C–7 permettrait aux policiers de procéder notamment à des ventes «surveillées», soit la possibilité pour des agents doubles d'infiltrer les réseaux de contrebande et de coincer les criminels en leur proposant des marchés, on peut douter que cela soit nouveau. En effet, le pouvoir d'enquête des policiers permet déjà l'infiltration et la vente surveillée.

Je n'ose croire, monsieur le Président, que le solliciteur général ait tenté de se cacher derrière l'adoption prévue du projet de loi C–7 pour gagner du temps et retarder toute intervention auprès des contrebandiers qui se servent des territoires autochtones. En effet, les lois actuelles ont tout le mordant nécessaire pour que le solliciteur général puisse passer à l'action. Prétendre autrement ne pourrait servir qu'à confirmer qu'il n'y a pas une volonté politique d'agir, ce qui ne peut pas décemment évidemment être le cas.

Ceci dit, il convient de s'interroger sur l'efficacité de la législation proposée dans le projet de loi C–7, lorsqu'elle sera en vigueur.

Ainsi, combien s'attend–on à arrêter et à condamner de personnes de plus grâce à cette loi? Qui s'attend–on à arrêter et à condamner? De combien s'attend–on à réduire le trafic et la consommation? Enfin, le système judiciaire est–il en mesure de répondre à une charge accrue de travail? Et que prévoit cette loi pour les malheureuses personnes devenues dépendantes des drogues? Les réponses à ces questions sont, ou inexistantes, ou insatisfaisantes, comme nous l'exposerons lors de ce débat.

En effet, le projet de loi C–7 comporte à notre avis plusieurs lacunes importantes qui, non seulement ignorent les paramètres essentiels au contrôle efficace des drogues, mais de plus ouvrent la porte à des effets pervers importants. Dans les minutes qui vont suivre, ainsi que dans les discours de mes collègues du Bloc québécois qu'ils prononceront à ma suite sur ce sujet, nous nous efforcerons d'expliciter nos préoccupations de manière à ce que cette Chambre et le grand public puissent engager avec nous une réflexion en fonction des valeurs contemporaines de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Les lacunes que nous avons identifiées dans le projet de loi C–7 peuvent être regroupées sous forme de quatre questions: Premièrement, les activités légitimes des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des dentistes sont–elles convenablement protégées contre une application abusive de la loi, et surtout contre une réglementation sur la portée de laquelle nous n'avons à ce moment aucune indication?

• (1255)

Deuxièmement, les vastes pouvoirs accordés aux inspecteurs, nommés directement par le ministre, ne sont–ils pas de nature à permettre, sinon à favoriser la commission d'erreurs qui pénaliseront indûment les professionnels de la santé et leurs patients? Les citoyens et les citoyennes seront–ils en mesure d'assumer les responsabilités nouvelles que leur imposerait ce projet de loi? Et comment cette loi est–elle en mesure de coexister avec les prérogatives des gouvernements provinciaux et du Québec?

Troisièmement, comment la confidentialité du dossier médical des patients sera–t–elle assurée par une loi qui permet littéralement à n'importe qui, désigné inspecteur par le ministre, de copier les documents d'un cabinet de médecin ou d'une pharmacie et de s'emparer des données informatisées qui s'y trouvent.

Quatrièmement, et surtout, pourquoi cette loi consacre–t–elle comme criminels ces personnes qui en réalité sont intoxiquées et devraient être traitées plutôt qu'emprisonnées?

Je vais maintenant aborder chacun de ces sujets de manière à bien cadrer les zones où ce projet de loi nécessite des bonifications que nous considérons essentielles pour l'atteinte des fins de la loi et pour éviter des conséquences secondaires désastreuses.

Traitons donc, pour débuter, de notre première préoccupation, à savoir: les activités légitimes des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des dentistes sont–elles convenablement protégées contre une application abusive de la loi et surtout contre une réglementation sur la portée de laquelle nous n'avons à ce moment aucune indication?

À ce sujet, permettez–moi, monsieur le Président, de rappeler que l'Association médicale canadienne, lors des auditions de mai dernier devant le Comité législatif concernant le projet C–85, s'inquiétait du fait que pour un grand nombre d'activités, les médecins ne sauraient pas lesquelles activités seront légales ou illégales tant que le règlement ne serait pas promulgué. Cela les empêche effectivement d'examiner en connaissance de cause le projet de loi. En effet, puisque les règlements peuvent être modifiés par les bureaucrates, comment les médecins et leurs patients seraient–ils informés de tels changements? L'absence de précision dans le projet de loi quant aux médicaments qui seront contrôlés ajoutait également à leur sentiment d'incertitude.

À titre d'exemple, l'Association médicale canadienne s'inquiétait entre autres que la définition de praticien, à l'article 2, soit expressément laissée au soin des règlements, en particulier pour l'application de la définition du terme «fournir», selon l'article 54, au paragraphe z1.

Nous comprenons que l'objectif du projet de loi C–7 n'est pas d'importuner les professionnels de la santé ni leurs patients. Or, nous venons de le constater, l'Association médicale canadienne a clairement indiqué que le projet de loi nécessitait des éclaircissements pour éviter que justement il ne cause des préjudices inutiles à l'exercice même de l'acte médical.

Le docteur Barry Adams, président du comité des soins de la promotion de la santé de l'Association médicale canadienne, témoignait en ces termes devant le Comité législatif en mai dernier, et je cite:

> L'Association médicale canadienne est très inquiète de certains des changements proposés dans ce projet de loi, puisque certains d'entre eux semblent viser les activités légitimes des médecins. Nous avons deux préoccupations. Premièrement, la nouvelle définition de certaines infractions aura des conséquences indirectes et indésirables pour les médecins dans leur pratique quotidienne et pour leurs patients. Deuxièmement, le nouveau régime de réglementation aura pour effet de réglementer de façon inconvenante et inefficace les ordonnances médicales et accordera un accès plus facile aux dossiers confidentiels des patients.

[*Traduction*]

Nous partageons les graves réserves exprimées par l'Association médicale canadienne. En particulier, nous nous inquiétons beaucoup des importantes modifications touchant toutes les personnes traitées par deux médecins ou plus.

• (1300)

[*Français*]

En effet, commet un acte criminel ou une infraction punissable la personne qui, ayant obtenu dans les 30 derniers jours une substance inscrite aux annexes ou une autorisation pour obtenir telle substance, néglige, volontairement ou involontairement, de mentionner ce fait à un praticien duquel elle cherche à obtenir ou obtient n'importe quelle substance inscrite aux annexes ou une autorisation pour l'obtenir.

L'Association médicale canadienne fait remarquer à ce sujet que cette nouvelle disposition ne s'applique pas seulement aux patients qui consultent deux médecins en moins de 30 jours; elle s'applique aussi à toute personne obtenant ou cherchant à obtenir un médicament d'une personne habilitée à le fournir. Cela comprendrait les médecins qui obtiennent ou cherchent à obtenir des

médicaments pour des raisons médicales légitimes ainsi que tous les patients qui veulent traiter des symptômes réels.

[*Traduction*]

L'Association médicale canadienne souligne que la loi ne précise pas clairement ce qui est illégal. Ainsi, une personne devra savoir si elle a le droit de demander certains médicaments et si un fournisseur donné a les autorisations voulues.

Cela crée une incertitude inacceptable pour les médecins, ainsi que pour leurs patients.

[*Français*]

Par exemple, monsieur le Président, est–ce à dire que vous et moi, et toute la population devront mémoriser les annexes de la loi, pour éviter de commettre un crime par ignorance? Et si une telle substance vous était légitimement injectée à l'hôpital alors qu'inconscient, serait–ce commettre un crime d'omettre d'en informer le pharmacien à qui vous demanderiez de remplir une ordonnance pour cette substance ou n'importe qu'elle autre apparaissant aux annexes?

Est–ce à dire que nous devrons tous et toutes, au Québec comme au Canada, demander par écrit à notre médecin et à notre pharmacien la liste de ce qu'ils nous prescrivent, nous remettent et nous administrent, et la liste de ce dont ils ont autorisé des tiers à nous remettre ou à nous administrer et ce, que telle remise ou administration ait ou n'ait pas eu lieu? Si l'on interprète au pied de la lettre l'article 5, paragraphe 2 du projet de loi, le cauchemar que je viens d'esquisser est tout à fait possible.

[*Traduction*]

Je tiens à dire à ceux qui pensent qu'aucune personne sensée n'appliquera la loi de façon aussi stricte et idiote, qu'ils ne devraient pas se faire d'illusions là–dessus.

[*Français*]

Il est certain, il est malheureusement certain que quelqu'un appliquera la loi de façon stricte et obtuse s'il a l'occasion de le faire. Les seules questions qui se posent, ce sont quand et où, et surtout qui sera la malheureuse victime. C'est à cette Chambre de faire en sorte que la loi soit claire et limpide. C'est à cette Chambre de faire en sorte que la loi serve ses véritables objectifs et laisse en paix les honnêtes citoyens et leurs médecins ainsi que les pharmarciens. Ne laissons pas à des bureaucrates bien intentionnés le soin de réglementer ce que cette Chambre doit plutôt légiférer.

Il est une autre préoccupation conséquente au fait que les patients figurent dans la définition prévue par la loi. Dans ce contexte, pensons à l'utilisation des narcotiques analgésiques pour épargner au malade des souffrances inutiles et aux personnes qui souffrent de maladies chroniques ou de maladies en phase terminale tel le cancer. Si la nouvelle loi fait en sorte que chaque fois qu'un médecin écrit une prescription dans ce contexte, il doit se demander s'il enfreint ou non la loi, alors, monsieur le Président, je vous le demande, combien de malades n'obtiendront pas les drogues dont ils ont légitimement besoin.

Il faut que la loi soit claire et établisse nettement une distinction entre ce qui représente un comportement illicite de la part d'un médecin et ce qui relève d'une mauvaise façon de prescrire.

L'Association médicale soulignait de plus, qu'en outre elle doute que le gouvernement fédéral puisse légitimement réglementer la prescription et l'administration de médicaments par des médecins aux patients qu'ils soignent. De plus, elle est loin de croire que ce mécanisme de contrôle sera efficace. Elle précisait que le recours à une loi pénale pour réglementer la qualité du système de santé n'aura pas l'effet souhaité et est d'ailleurs contraire aux théories modernes en matière de gestion.

Monsieur le Président, je m'aperçois que mes notes sont nombreuses. De combien de temps est–ce que je dispose encore?

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, vous disposez encore d'environ 15 à 18 minutes, jusqu'à 13 heures 20.

• (1305)

M. de Savoye: Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous entretenir de l'Association pharmaceutique canadienne qui a aussi témoigné en mai dernier. M. Leroy Fevang, directeur général de cette association, déclarait: «Nos inquiétudes portent sur quatre volets: l'incertitude concernant le type de substances touchées par le projet de loi; l'envergure des pouvoirs d'administration et d'observation de la loi; l'impossibilité que la loi impose l'obligation aux pharmaciens de fournir des renseignements d'une façon telle qu'ils s'incriminent presque eux–mêmes; et l'incertitude due au manque d'information sur la teneur des règlements et à l'absence de toute mention de médicaments de pharmacie dans le projet de loi. L'Association pharmaceutique canadienne tient à ce que la loi contienne des dispositions claires et précises sur les substances qu'un pharmacien peut légalement manipuler.»

L'Association pharmaceutique s'interrogeait entre autres sur la façon de définir un «effet stimulant». Est–il même une norme selon laquelle le mesurer? Et si une définition unique pouvait s'appliquer à tous, alors, y aurait–il des exemptions pour ce segment de la population qui peut avoir des réactions paradoxales? Qui déciderait des substances dites psychotropes? Comment ces renseignements seraient–ils communiqués aux pharmaciens pour leur permettre de commencer à exercer un certain contrôle de ces substances?

L'association citait, à titre d'exemple, le risque auquel pourrait être exposé un pharmacien lors de la vente ou lors du conditionnement d'un médicament sans ordonnance qui n'est pas inscrit dans la loi et dont les effets mineurs ou imprévus peuvent être associés à des propriétés psychotropes.

J'aimerais maintenant aborder le deuxième volet, à savoir les vastes pouvoirs accordés aux inspecteurs nommés directement par le ministre. Ces pouvoirs ne sont–ils pas de nature à permettre, sinon à favoriser, la commission d'erreurs qui pénaliseraient indûment les professionnels de la santé et leurs patients? Est–ce que les citoyens et les citoyennes seront en mesure d'assumer les responsabilités nouvelles que leur impose ce projet de loi? Et comment cette loi est–elle en mesure de coexister avec les prérogatives du Québec et des provinces dans le cadre de l'application de leur contexte particulier.

Le projet de loi C–7 semble accorder des pouvoirs quasi inquisitoires au ministre par l'intermédiaire d'inspecteurs, d'arbitres et de juges de paix. Le Comité législatif sur le projet de loi C–85 s'interrogeait l'an dernier, à savoir si l'Association canadienne des libertés civiles et la Fédération canadienne des droits et libertés auraient quelque chose à dire au sujet de la compatibi-

lité des mesures prévues au projet de loi avec la Charte canadienne des droits et libertés, et en particulier, lorsqu'il est question du Code criminel.

À ce sujet, mentionnons l'interrogation du comité au sujet de perquisitions sans mandat. Il appert que la cour a statué, en 1984, dans l'affaire Hunter et Southam, qu'il fallait un mandat, à moins de circonstances très particulières.

Le projet de loi C–7 prévoit donc ces circonstances où un mandat n'est pas requis. Non seulement prévoit–il ces circonstances mais, en outre, le paragraphe 29(1) dit que le ministre peut désigner quiconque, littéralement quiconque, à titre d'inspecteur pour l'application de la présente loi. Ces nouveaux fonctionnaires jouiraient de pouvoirs quasi inquisitoires. Ces pouvoirs sont considérables et suffisants pour excuser n'importe quel abus fortuit, n'importe quel abus volontaire ou même n'importe quel abus ourdi.

Voilà donc que l'inspecteur est nommé par le ministre de la Santé. Ce pouvoir discrétionnaire du ministre soulève quelques interrogations. Tout d'abord, cette nomination politique ne donne pas l'assurance nécessaire que l'inspecteur détient les compétences voulues pour remplir ses fonctions. De plus, comme le ministre peut nommer quiconque à titre d'inspecteur, la nomination pourrait être à saveur partisane.

Les pouvoirs de l'inspecteur sont considérables. Selon le paragraphe 30(1) du présent projet de loi, «l'inspecteur peut, pour assurer l'application des règlements, procéder, à toute heure convenable, à la visite de tout lieu où le titulaire d'une autorisation ou d'une licence réglementaire—l'habilitant à faire le commerce de substances désignées ou de précurseurs—exerce son activité professionnelle.»

• (1310)

[*Traduction*]

Cet article donne à un inspecteur le droit de fouiller de fond en comble le cabinet de votre médecin ou votre pharmacie, et tout cela sans un mandat.

[*Français*]

Nous comprenons que l'esprit du projet de loi est d'accorder ces pouvoirs à l'inspecteur pour qu'il ait la possibilité de remplir ses fonctions administratives. Mais puisque les preuves accumulées par celui–ci pourraient servir lors d'un procès au criminel et que toute action au criminel exige un mandat de perquisition à moins de criconstances très spéciales prévues par la loi, il nous apparaît que ces circonstances devraient vraiment être exceptionnelles. Or, les pouvoirs d'inspection outrepassent largement le principe que je viens d'exprimer.

Permettez–moi d'expliquer à la Chambre ce dont nous parlons présentement. Il s'agit de l'article 30, concernant le titulaire d'une autorisation ou d'une licence réglementaire, tels le pharmacien, le médecin, l'hôpital.

À leur égard, l'inspecteur dispose de droits inquisitoires, et ne souffrant d'aucune restriction à toutes fins utiles, le mandat n'étant parfois requis que pour un local d'habitation. L'inspecteur peut visiter tout lieu, à toute heure qui lui convient, tout fouiller, tout examiner, y inclus les données informatiques, utiliser tout équipement informatique ou de reprographie sur les lieux, sans dédommagement, emporter tout ce qu'il veut, recourir à la force; de plus, toute personne présente sur les lieux, y inclus le patient, sans aucun doute, est tenue de lui prêter assistance et de lui fournir tout renseignement et de ne pas entraver son action, même par omission. Et je rappelle à cette Chambre que le ministre peut littéralement nommer n'importe qui pour faire ce job, si vous me permettez l'expression.

Mentionnons aussi le fait que ce projet de loi touche aux champs de juridiction des provinces et du Québec. Ainsi, selon l'Association pharmaceutique canadienne, avec le système actuel, les gouvernements provinciaux octroient des licences aux pharmaciens leur permettant de vendre et de conditionner les produits pharmaceutiques. D'après l'Association, il n'est pas nécessaire que le gouvernement fédéral délivre, en plus des autorités provinciales, des licences aux pharmaciens concernant la vente et le conditionnement des psychotropes car cela risquerait de provoquer des doubles emplois et une confusion encore plus grande.

Ainsi donc, le projet de loi entre en contradiction avec la juridiction des provinces. Par exemple, le Québec donne un pouvoir d'inspection à la Corporation des médecins. L'inspecteur de la Corporation peut, avec un préavis, rendre visite aux médecins dans leur cabinet pour s'assurer que tout est conforme à la pratique médicale.

Le gouvernement du Québec, tout comme ceux des provinces canadiennes, accorde également au syndic de la corporation, la possibilité d'inspecter la pratique d'un médecin lorsqu'il est saisi d'une plainte à l'effet qu'un médecin a prescrit des substances nocives pour un patient. Et ceci est vrai pour les médecins et les pharmaciens partout au Québec et au Canada. Cette partie du projet de loi permettrait donc, encore une fois, au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les domaines de compétence du Québec et des provinces.

Avec le projet de loi C–7, le ministre de la Santé et le gouverneur en conseil ont des pouvoirs accrus. Ainsi, à l'article 34, le ministre peut, sans en aviser au préalable un contrevenant présumé, prendre une ordonnance provisoire pour interdire à celui–ci toutes activités qui lui sont normalement permises aux termes du permis, de la licence ou de l'autorisation dont il est titulaire. Ainsi, à son propre insu, tel titulaire qui, avant d'être avisé de l'ordonnance émise, continue à exercer en vertu du droit qu'il détenait, devient un contrevenant.

De même, le ministre peut désigner quiconque à titre d'analyste, de par l'article 43. L'analyste a pour fonction d'analyser les échantillons prélevés lors de la visite de l'inspecteur. Comme pour l'inspecteur, cette nomination peut se faire à des fins strictement partisanes et n'assure d'aucune façon la compétence de cet analyste.

Autre exemple, l'article 55 du projet de loi C–7 prévoit que le ministre pourrait toujours soustraire toute personne, catégorie de personnes et toute substance désignée ou précurseur de l'application de la loi ou de ses règlements et ce, pour des raisons

médicales, scientifiques ou d'intérêt public. Cette discrétion ministérielle pourrait avoir des conséquences importantes.

Ainsi, le ministre pourrait se sentir obligé de soustraire certaines substances désignées à la suite de pressions en provenance des lobbies scientifiques ou médicaux, et ce, malgré un danger potentiel pour l'intrét public.

• (1315)

Il ne faut pas oublier que la communauté scientifique peut effectuer des recherches qui vont à l'encontre de l'éthique humaniste et ce, bien sûr, au nom de la science et du sacro–saint bien–être de l'humanité.

Le gouverneur en conseil, c'est–à–dire le Cabinet des ministres, obtient également par ce projet de loi de nombreux pouvoirs concernant la réglementation. Le Bloc québécois et tous les intervenants du milieu de la santé devraient donc porter une attention particulière à la réglementation qui sera déposée.

En effet, l'article 54 (1) donne au gouverneur en conseil le pouvoir de réglementation en prenant les mesures nécessaires à l'application de cette loi, y compris en matière d'exécution et de mesures de contrainte, ainsi qu'en matière d'applications médicales, scientifiques et industrielles et de distribution des substances désignées, et des précurseurs.

À l'alinéa *h)* de cet article, il est stipulé que le gouverneur en conseil peut, et je cite:

> régir les qualités requises de toute personne s'adonnant à toute opération—notamment production, conservation, essai, emballage, stockage, vente ou fourniture—portant sur toute substance désignée ou tout précurseur, ou sur une de leurs catégories;

Par ailleurs, dans ce même article où le gouverneur en conseil a grands pouvoirs, on s'aperçoit que l'alinéa *c)* entre de plein fouet dans un des domaines de compétence du Québec. Cet article stipule, et je cite:

> Le gouverneur en conseil peut régir par réglement, aux conditions précisées, la délivrance, la suspension, la révocation et la durée de toute catégorie de licences d'importation, d'exportation, de production, d'emballage, de fourniture, d'administration ou de vente de substances inscrites à l'une ou l'autre des annexes I à V, ou d'une de leurs catégories;

Il faut se rappeler que les licences de ventes pour les pharmaciens sont octroyées par le gouvernement du Québec et par les gouvernements provinciaux. On constate donc une autre ingérence du fédéral dans des domaines de compétence du Québec et des provinces.

Et pendant que le projet de loi accorde certains pouvoirs dont le besoin n'est pas évident, il ne semble pas se donner les pouvoirs qu'il lui faudrait vraiment. Ainsi, M. Scott Neward, avocat–conseil général auprès de l'Association canadienne des policiers, indiquait au comité législatif, en mai dernier, qu'il peut y avoir un problème potentiel. En effet, opine–t–il, qu'arriverait–il si un tribunal décide objectivement, après coup, que la force à laquelle on a eu recours pour trouver des drogues n'était pas raisonnable? Quoiqu'il soit prêt à admettre que la police puisse être passible de poursuites pour avoir éventré un plancher, il s'inquiète que les dix livres d'héroïne trouvées sous le plancher puissent de ce même fait devenir inadmissibles en preuve. Il conclut en suggérant que soit précisé clairement que toute violation liée à cette partie de la loi ne devrait pas affecter l'admissibilité de la preuve.

[*Traduction*]

Je suis persuadé que nous voulons tous que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur contre les barons de la drogue, mais le projet de loi C–7 permet–il de le faire? Je n'en suis pas certain. Ainsi, pourquoi y a–t–il deux poids deux mesures en ce qui concerne le cannabis? Ayez l'obligeance de m'écouter jusqu'au bout.

[*Français*]

M. Paul Saint–Denis, conseiller principal à la section de la politique et du droit pénal au ministère de la Justice s'exprimait devant le comité en ces termes:

> La création d'infractions mixtes pour trafic de cannabis n'a pas tellement pour objet de s'attaquer aux têtes dirigeantes du trafic comme de résoudre le problème du retard des causes devant les tribunaux. Avec la nouvelle infraction mixte concernant le cannabis, les procureurs pourront procéder par déclaration sommaire de culpabilité et ainsi réduire le nombre de causes devant jury et de procès préliminaires ou en interdire l'accès. La situation en sera grandement améliorée. Le but premier de l'infraction mixte pour trafic de cannabis n'est pas de rendre la vie plus dure aux têtes dirigeantes du trafic de la drogue, mais plutôt d'aider à solutionner le problème complexe du retard des causes devant les tribunaux, dont une partie tient au nombre croissant d'infractions pour trafic qui se retrouvent devant les tribunaux et qui prennent beaucoup de temps.

Manifestement, ce projet de loi n'est pas au point. Il a le potentiel de compromettre la quiétude des honnêtes gens. Et nous sommes en droit de nous interroger quant à son pouvoir de réduire la consommation et le trafic des drogues.

Je m'interromps quelques instants. Tantôt, je manifestais mon inquiétude, j'ai tenté d'accélérer un peu mon débit, mais il me reste encore quelques pages à lire. Est–ce que cette Chambre accepterait de me laisser prolonger mes propos au–delà du temps réglementaire?

• (1320)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu la requête du député de Portneuf qui prévoit dépasser la limite de 40 minutes dans le cadre de son intervention sur le projet de loi C–7. Y a–t–il consentement unanime pour lui permettre de poursuivre au–delà de l'heure prévue?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. de Savoye: Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie également cette Chambre.

[*Traduction*]

La Chambre se rappelle sans doute que la troisième question portait sur la confidentialité des dossiers médicaux. Comment ne peut–elle être menacée par une loi qui permet littéralement à un inspecteur de copier le dossier médical d'un patient dans un cabinet de médecin, dans une pharmacie ou même dans un hôpi-

tal et lui donne, en outre, le pouvoir d'avoir accès à des données informatisées sur quelqu'un.

[*Français*]

Permettez–moi de citer à nouveau, à ce propos, l'Association médicale canadienne qui se dit très inquiète de certains des changements proposés dans ce projet de loi, puisque certains d'entre eux semblent viser les activités légitimes des médecins. Entre autres, le nouveau régime de réglementation accordera un accès plus facile aux dossiers confidentiels des patients, selon l'Association médicale canadienne.

Par ailleurs, je m'inquiète sérieusement lorsque j'entends l'Association pharmaceutique canadienne déclarer, toujours par la voix de M. Leroy Fevang, qu'elle a travaillé avec le Bureau des drogues dangereuses à la mise au point d'une norme électronique unique pour la transmission électronique d'ordonnances afin de simplifier l'établissement d'une base de données sur les consommateurs de médicaments.

Monsieur le Président, vous êtes conscient qu'une telle base de données permettrait de connaître dans le détail l'histoire pharmaco–thérapeutique de tout individu, et partant, son profil physiologique et mental. Est–ce vraiment l'objectif que poursuit le projet de loi C–7? Bien sûr que non! Alors, il faut réécrire ce projet de loi de manière à ce qu'il permette ce qui est utile et nécessaire, et à ce qu'il interdise ce qui ne l'est pas et représente une ingérence indue et inacceptable dans la vie privée des honnêtes gens.

[*Traduction*]

Permettez–moi maintenant de m'attaquer à la quatrième question, car même si c'est la dernière, je pense que c'est la plus importante. Je pose la question suivante aux députés: Pourquoi cette loi transforme en criminels des toxicomanes qui ont besoin de recevoir des traitements médicaux, plutôt que d'être emprisonnés?

[*Français*]

En effet, le projet de loi C–7 consacre la criminalisation non seulement de ceux qui font le trafic de drogues, mais aussi de ceux qui en font l'usage. Plutôt que de soigner les gens souffrant d'une dépendance, la loi les traite en criminels. Le projet de loi C–7 en est donc un de répression du crime plutôt que de promotion de la santé. En effet, force nous est de constater que la prévention tout comme la réhabilitation sont des concepts absolument absents de ce projet de loi.

Nous savons tous et toutes que la consommation illégale de drogues entraîne une variété de méfaits de la part des personnes ayant développé une dépendance. En effet, ces malheureuses personnes doivent voler ou même se prostituer pour se payer à tous les jours une drogue dont leur organisme malade ne sait plus se priver. Quel esclavage!

Mais où volent–ils? Bien souvent, dans nos résidences, où ils s'emparent d'appareils électroniques, de bijoux, qu'ils revendent rapidement à vil prix, à des réseaux de receleurs. Ces malheureuses personnes sont malades et parce qu'elles ne peuvent réclamer un traitement médical sans risquer de s'incriminer, elles sont condamnées à voler pour satisfaire leur dépendance des drogues. Elles sont devenues les esclaves absolus des trafiquants de drogues qui s'enrichissent du butin volé par ces malheureux.

Le vrai problème, il est là. Il nous faut secourir ces prisonniers de la drogue et lorsque, faute de consommateurs, les trafiquants ne pourront plus exercer leur trafic, ils devront fermer boutique. Hélas, ce projet de loi ne démontre aucune préoccupation pour la réhabilitation des personnes qui ont été prises en possession de drogue. On constate surtout que ce projet de loi répond par la répression au commerce des drogues. Les peines encourues pour possession de drogue ne prévoient d'aucune façon l'accès à un programme de réhabilitation.

• (1325)

Le projet de loi C–7 se préoccupe du contrôle de l'offre; il en oublie totalement le contrôle de la demande, c'est–à–dire la prévention, la désintoxication et la réhabilitation.

À ce sujet, l'édition du 27 mai 1993 du *Globe and Mail* proposait un article des professeurs Usprich et Solomon au sujet du projet de loi dont nous parlons, et je cite: «. . .la nouvelle loi n'aborde pas la grande majorité des problèmes qu'entraîne la loi existante et suscite plusieurs autres nouvelles préoccupations. La loi proposée est plus complexe et impénétrable que les lois qui l'ont précédée. Elle maintient le caractère punitif de la loi qui se fonde sur des préjugés que les conclusions de la commission LeDain auraient dû liquider une fois pour toutes il y a 20 ans. Le projet de loi tel qu'il se présente actuellement s'en prend au comportement des toxicomanes, en le criminalisant.»

Permettez–moi de citer aussi le Dr Reginald G. Smart, chef du service d'épidémiologie sociale à la Fondation de recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie, et je cite: «Beaucoup de toxicomanes qui devraient se faire traiter finissent par aller en prison parce qu'ils ont été trouvés en possession de drogue. Au Canada, on met des milliers de personnes en prison. Nous n'avons pas de processus de déjudiciarisation qui permettrait aux juges de donner le choix à l'accusé entre la prison ou une cure de désintoxication. Nos lois ne le permettent pas, alors que c'est chose courante dans beaucoup de pays du monde.»

Un toxicomane incarcéré sera non seulement un malheureux malade en prison, il coûtera en sus 70 000 $ par année à notre société, et ce, pour la majeure partie de sa vie. Une cure de désintoxication et un programme de réhabilitation ne coûteraient que quelques milliers de dollars et enrichiraient la société d'un individu capable d'une qualité de vie et d'une contribution à la vie communautaire.

Qu'on ne me réponde pas que cette préoccupation fera l'objet d'une autre loi. Cette Chambre a par devant elle le projet de loi C–7 par lequel elle peut et elle doit légiférer en matière de réhabilitation et de désintoxication. Les milliers de jeunes et de moins jeunes qui sont prisonniers de ce fléau qu'est la drogue ne peuvent plus attendre.

Avant de conclure cet exposé, je désire souligner que deux substances psychotropes bien connues sont soustraites de l'application du projet de loi, il s'agit—vous l'aurez compris— de la nicotine et de l'éthanol. Quoique nos sociétés québécoise et canadienne aient et font toujours montre d'une certaine tolérance dans l'usage de ces substances, il n'en demeure pas moins que la population est très consciente que la nicotine est nocive et entraî-

ne des problèmes de santé graves, réduisant la qualité de vie et l'espérance de vie.

En ce qui concerne l'éthanol, il est déjà considéré un crime que de conduire avec un taux de .08 ou plus de cette substance dans le sang. Je me demande donc si le moment ne serait pas venu de considérer ces substances pour ce qu'elles sont vraiment et de les inclure au projet de loi C–7, avec les considérations qui reflètent à la fois et la tolérance et la conscientisation contemporaine.

En conclusion, nous reconnaissons la nécessité de légiférer, par le projet de loi C–7, aux fins d'assurer le contrôle de la possession et du trafic des drogues. Toutefois, nous insistons vivement pour que ce projet de loi cesse d'être silencieux en matière de réhabilitation et de désintoxication.

Enfin, il est de la plus haute importance que le projet de loi C–7 soit explicite quant aux activités légitimes des professionnels de la santé et de leurs patients, qu'il évite de reléguer à la réglementation ce qui se doit d'être précisé dans la loi même, et qu'il encadre de façon adéquate les pouvoirs qu'il accorde aux personnes et aux institutions.

Conséquemment, nous recommandons donc que le projet de loi C–7 soit confié au Comité permanent de la santé pour y être révisé dans son contenu, de manière à répondre aux préoccupations que nous venons d'énoncer.

Monsieur le Président, je vous remercie, et je remercie cette Chambre pour sa bienveillante attention.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, lorsque j'ai commencé à me pencher sur ce projet de loi, j'avais l'intention de m'arrêter sur les dispositions constructives qu'il renfermait. Cependant, je dois reconnaître que je me suis trompé en croyant pouvoir trouver quelque chose de constructif dans cette mesure, tout comme le gouvernement s'est fourvoyé en nous présentant un projet de loi comme celui–ci.

• (1330)

L'objectif de ce projet de loi était tout à fait noble et ses dispositions s'imposent dans la société d'aujourd'hui. Or, au lieu de prendre le temps et de faire l'effort de bien étudier la question et d'élaborer un projet de loi répondant aux besoins actuels, nos vis–à–vis se sont contentés d'emprunter au gouvernement précédent le projet de loi C–85, d'y apporter des modifications de forme et de le présenter comme s'ils en étaient l'auteur.

Cette paresse de la part des ministériels est tout à fait regrettable. La seule bonne chose dans cette mesure, c'est qu'enfin, un gouvernement s'attaque à l'utilisation d'armes et à la vente de drogue près des écoles. On demande en outre aux juges de donner par écrit les motifs pour lesquels ils ont décidé de ne pas incarcérer des personnes condamnées pour s'être servies d'armes dans le cadre de transactions de drogue ou pour avoir vendu de la drogue près d'écoles.

Je vais vous décrire les lacunes que renferme ce projet de loi, selon moi. Le gouvernement demande à la Chambre d'adopter un projet de loi avant même la publication des règlements décrivant ce qui est permis.

Ces règlements sont nécessaires, de même que les décisions prises en fonction du Code criminel, afin que les Canadiens sachent ce qui est légal ou pas. On ne peut prétendre ignorer la loi pour se défendre devant un tribunal. Ainsi, ce projet de loi niera à tous les Canadiens la possibilité d'assurer leur défense, car ils ne sauront pas à quoi s'en tenir tant que ces règlements n'auront pas été publiés.

Les Canadiens ne devraient jamais être gouvernés par des règlements, mais seulement par des lois. En adoptant ce projet de loi avant que les règlements ne soient établis et connus, on donnera en quelque sorte la priorité à ces derniers. Je ne peux appuyer cela.

En outre, le projet de loi est si mal rédigé que je trouve à chaque page des dispositions qui pourront être contestées en vertu de la Charte. Le gouvernement croit peut–être que les Canadiens n'en ont pas assez d'être toujours devant les tribunaux, de voir des criminels être libérés et de verser des honoraires importants à des avocats parce que le libellé des lois laisse à désirer.

Je peux lui garantir qu'il se trompe. Les Canadiens veulent des lois et des textes législatifs qui ne pourront être contestés aux termes de la Charte. Or, le projet de loi C–7 est loin de tomber dans cette catégorie.

La Cour suprême a jugé que des lois qui renfermaient les mêmes erreurs d'interprétation que l'article 12 du présent projet de loi portant sur les fouilles et les saisies allaient à l'encontre de la Charte. Elle est arrivée à la même conclusion relativement à des dispositions semblables à l'article 13 de cette mesure, portant sur l'utilisation de la force nécessaire.

Aux termes de l'article 34 du projet de loi, le ministre peut retirer à une personne, comme un pharmacien ou un médecin, le droit à son gagne–pain et lui demander ensuite de venir défendre sa cause devant un arbitre.

Le projet de loi autorise le ministre à présumer de la culpabilité de quelqu'un qui devra ensuite prouver son innocence.

Est–ce que la Charte canadienne des droits et libertés dit quelque chose au gouvernement? Il n'est absolument pas question dans ce projet de loi de réinsertion sociale. Le gouvernement semble penser que de ce côté–ci de la Chambre, nous appuierons toute mesure prévoyant des peines d'emprisonnement pour les criminels.

Permettez–moi de dire aux Canadiens que nous croyons en la réinsertion sociale. Nous pensons qu'il est préférable pour la société et les contribuables d'envoyer les toxicomanes pris pour la première fois en possession d'une petite quantité de drogue dans des centres de traitement efficaces leur offrant l'espoir de reprendre une vie normale.

• (1335)

Nous déplorons le fait qu'il ne soit pas fait mention de possibilités de réadaptation dans le projet de loi; cela prouve aux Canadiens que le gouvernement actuel ne conçoit une réforme judiciaire que par le biais de mesures coercitives.

Comment un Canadien esclave de la drogue, de revendeurs ou du crime organisé peut–il aspirer à un avenir meilleur si la seule possibilité, c'est qu'il soit isolé de la société?

Ce projet de loi en dit long sur le gouvernement actuel. Il montre que le gouvernement ne comprend ni la réforme judiciaire, ni la notion de justice. La peine devrait être fonction du crime. Selon le gouvernement, ce serait un crime de demander de l'aide pour un problème de toxicomanie.

Je crois plus que quiconque au droit des citoyens de se sentir en sécurité dans leur foyer, leurs écoles, leurs rues et leur collectivité. Je crois aussi que les esclaves de ces drogues destructrices sont au nombre des victimes.

Nulle part dans ce projet de loi le gouvernement n'offre aux toxicomanes un espoir de réadaptation. Je voulais réellement appuyer ce projet de loi. Je voulais vraiment qu'il protège la société contre les drogues de confection. Qu'est–ce que je constate plutôt? Je vois que le projet de loi est mal rédigé et que ses dispositions sont tellement vastes qu'elles seront sûrement contestées en vertu de la Charte.

Le libellé du projet de loi est tel que, en vertu de l'article 3, des accusations pourraient être portées contre quelqu'un qui fait boire trop de café à un autre. À fortes doses, la caféine a des effets stimulants semblables à ceux des amphétamines. En vertu de ce projet de loi, quelqu'un qui fait boire plusieurs tasses de café à un ami pour le garder éveillé pourrait faire face à des accusations.

Je comprends le but du projet de loi et je crois qu'il faut adopter des mesures législatives pour résoudre ces problèmes, mais le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas une solution. Il créera plus de problèmes juridiques et sociaux qu'il n'en résoudra.

Le gouvernement n'a pas traité cette question avec le sérieux qu'elle méritait et c'est une honte. Il a simplement emprunté à son prédécesseur un projet de loi inadéquat pour résoudre un problème que la plupart des Canadiens souhaitent voir réglé.

Le projet de loi ne fait pas de distinction entre les règlements et le droit pénal. Il confère des pouvoirs beaucoup trop vastes aux inspecteurs chargés d'appliquer des règlements, et non pas des lois. Il confère de vastes pouvoirs qui donneront lieu à des contestations aux termes de la Charte; à cause d'elles, des preuves seront invalidées et des criminels échapperont à la justice. Il n'offre aucun espoir de réadaptation. Il complique indûment la tâche des praticiens et des sociétés pharmaceutiques.

Je dois déconseiller à mes collègues d'appuyer cette mesure et encourager le gouvernement à revoir ce projet de loi mal conçu et mal rédigé. Le gouvernement pourra ensuite présenter à la Chambre un projet de loi à la hauteur de la jurisprudence moderne.

Je serai alors très heureux d'appuyer un nouveau projet de loi permettant de réglementer certaines drogues et de traduire devant les tribunaux ceux qui font le commerce de substances désignées.

Le projet de loi C–7 prévoit des peines aussi sévères pour les petites que pour les grandes quantités de drogue, sauf dans le cas d'une disposition spéciale relative au cannabis; il n'en reste pas moins que quelqu'un qui consomme du cannabis avec un ami est passible de 14 ans d'emprisonnement.

• (1340)

Cela pourrait causer des problèmes aux médecins qui rédigent des ordonnances. Ils pourraient être accusés de trafic, surtout lorsqu'une substance ne figure pas dans l'une des annexes.

Le projet de loi permettrait aux inspecteurs de consulter des dossiers médicaux confidentiels. Il donnerait au ministre le pouvoir d'imposer des peines de prison pour le trafic de substances qui ne sont pas encore énumérées dans les annexes, ce qui équivaut à l'emprisonnement arbitraire.

L'épaisseur du document me renverse. Le projet de loi, par son contenu et par la façon dont il est rédigé, relève du domaine judiciaire. Pourtant, il est renvoyé au comité de la santé qui doit l'étudier puis faire rapport. Si je faisais partie de ce comité, je me demanderais pourquoi un tel document aboutit à notre comité.

Il faut s'occuper de la question des drogues illicites.

Beaucoup de députés savent que j'ai été directeur d'une école secondaire pendant 23 ans. Un de mes collègues a aussi été directeur d'une école au Québec. Nous pourrions probablement raconter beaucoup d'histoires sur les drogues illégales et sur les conséquences de leur usage chez les jeunes. J'ai assisté à beaucoup de funérailles au cours de ces 23 ans et, dans quelques cas, les décès étaient attribuables à l'usage des drogues.

Ce qui m'ennuie le plus, c'est que depuis une vingtaine d'années, nous demandons aux responsables de l'éducation, aux collectivités, aux parents, aux gouvernements et aux hommes et aux femmes politiques de faire quelque chose. La situation nous échappe complètement, c'est très grave.

Je suis très déçu que rien n'ait été fait en 23 ans. Si, au cours de cette trente–cinquième législature, le gouvernement en avait la volonté politique et s'armait du courage qu'il faut, il pourrait régler le problème des drogues illégales comme il s'est si bravement attaqué au problème de la cigarette. Lorsqu'il a pris les mesures radicales qu'il a prises et qu'il a dit au monde entier qu'il était sérieux, les médecins de tout le Canada ont applaudi.

Les Canadiens se demandent quand nous allons réagir contre les autres drogues qui causent beaucoup de problèmes graves. Cependant, je ne devrais peut–être pas inciter mes vis–à–vis à se lancer dans l'arène tout de suite. Après tout, je devrais peut–être me satisfaire du peu d'intérêt qu'ils manifestent pour la question et qui se reflète dans le projet de loi qu'ils ont rédigé et dans leur obstination à ne pas tenir compte de la volonté des Canadiens. S'ils ne changent pas d'attitude, il ne leur restera pas beaucoup de fauteuils après les prochaines élections, car les Canadiens ne toléreront plus la situation encore longtemps.

Il y a de sérieux problèmes et tout ce que nous faisons, c'est dire que c'est regrettable.

Je me souviens d'avoir appelé la police, qui reconnaissait avec moi qu'un seul individu, un adulte, était responsable de la majeure partie du trafic de drogue dans la petite ville où j'habitais. Toutes les tentatives faites pour amener cet individu devant les tribunaux ont échoué en raison d'arguments de droit ou de contestations en vertu de la Charte. La rage au coeur, tout ce que nous pouvions faire, c'était parler de la façon de régler le problème.

• (1345)

Pourtant, ce que je vois aujourd'hui, c'est un document truffé d'éléments susceptibles de donner lieu à des contestations fondées sur la Charte. Pourquoi ne pas laisser tomber? Avons–nous des actions ou des intérêts dans quelque étude d'avocats pour que nous tenions tant à ce que ces avocats continuent de se remplir les poches pendant que nous ne faisons rien pour la société?

Beaucoup de députés pensent que j'exagère. Dommage qu'ils n'aient pu assister à certains des enterrements dont j'ai parlé. Dommage qu'ils n'aient pas été là quand cet adolescent de 14 ans s'est fait sauter la cervelle alors qu'il était sous l'effet de la drogue. Dommage qu'en tant que politiciens, ils n'aient pas été plus près des gens pour chercher vraiment à comprendre ce qu'ils ont à nous dire. Quand les députés voudront bien comprendre, ils comprendront enfin pourquoi je désire tant que nous fassions quelque chose.

Il y a bien une justice quand un homme de 34 ans est arrêté et accusé de trafic de drogue dans une petite localité dans ma circonscription. Tout le monde se réjouit à l'idée qu'il ne pourra plus désormais fournir de drogue aux élèves du coin. Les gens sont contents qu'il soit finalement arrêté. Cependant, quelque chose ne va pas quand trois semaines plus tard, après avoir comparu devant le tribunal et être officiellement reconnu coupable, il est relâché et il continue le même trafic. Et ce n'est là qu'un exemple. Il en existe des milliers. C'est comme si on lui donnait une tape sur les doigts en signe de reproche et qu'on lui disait de ne plus recommencer.

Encore une fois, si ce gouvernement a la volonté politique, le courage et le cran nécessaires, qu'il ne craigne pas de prendre des mesures, les Canadiens l'appuieront! Qu'il fasse quelque chose! J'unirai mes efforts aux siens et je me ferai un plaisir de présenter des documents sensés qui permettront de mettre fin à ce genre de problème. Ce n'est pas un problème propre aux libéraux, aux réformistes ou aux bloquistes. C'est un problème canadien, qui touche directement nos jeunes. Quand il est si facile de se procurer, dans notre société, des drogues aussi puissantes et dévastatrices, il est temps de faire quelque chose.

Pendant des années, une fois par mois, je suis allé visiter des prisonniers. Je me rendais à l'établissement Bowden, une prison fédérale à sécurité maximale située dans ma circonscription. Je trouve absolument ahurissant qu'il soit plus facile de se procurer de la drogue en prison que dans la rue. Au cours de mes visites, il m'était parfois très difficile de m'entretenir avec certains prisonniers parce qu'ils étaient dans un état second provoqué par l'absorption d'une drogue quelconque qu'ils s'étaient procurée en prison. Il est très facile de se procurer de la drogue en prison.

Nous, politiciens, voulons constamment que le système judiciaire réhabilite ces individus. Or, les individus qui sortent de prison sont, pour la plupart, des toxicomanes. Nous leur disons qu'ils sont guéris, qu'ils sont dorénavant capables de bien fonctionner au sein de la société, alors qu'en fait, ils sont des toxicomanes.

Aucun système ne devrait permettre que ce genre de chose puisse continuer. En tout cas, pas un système canadien. Nous devons veiller à ce que notre système empêche ce genre de phénomène de se produire. Mais en avons–nous le courage? Ce gouvernement a–t–il la volonté nécessaire? Jusqu'à présent, il ne l'a pas montré.

• (1350)

J'espère qu'un jour, quelqu'un va enfin arriver avec autre chose qu'un document aussi volumineux, aussi rempli d'irrégularités et d'éléments qui ne font que créer d'autres problèmes. Serait–il possible de diviser ce document en deux parties dont l'une porterait sur la justice et l'autre, sur la santé?

J'imagine que le comité responsable des questions de santé doit être passablement embêté quand vient le moment d'examiner l'aspect judiciaire. En tant que membre du comité responsable des questions judiciaires, je ne me sentirais sûrement pas à l'aise si j'avais à examiner la partie de ce document qui porte sur la santé. C'est une façon rapide et facile de se débarrasser de la question, de veiller à ce que quelqu'un d'autre s'en occupe et, pour chacun, d'aller ensuite se vanter dans sa circonscription du merveilleux projet de loi qui a été adopté. Il ne vaut même pas le papier sur lequel il est écrit. Il ne fait rien pour favoriser la désintoxication durable ni pour arrêter la vente ou le trafic illégal qui prospère d'une façon incroyable actuellement.

Quand un pays empoche des milliards de dollars de recettes provenant d'activités telles que le trafic illégal des drogues, est–ce qu'on se réjouit? Quand ils iront à l'étranger, les députés seront–ils fiers de dire qu'ils viennent du Canada où la quatrième industrie en importance est celle des drogues? C'est magnifique, n'est–ce pas? Quel que soit son rang, cette industrie est certes très importante.

Les députés vont–ils assumer le rôle que leurs électeurs leur ont confié en les envoyant au Parlement et vont–ils vraiment s'attaquer aux problèmes au nom de toute la population? Ils ont maintenant l'occasion de commencer. Pour une fois, ils peuvent se pencher sur le sort des victimes actuelles ou de celles qui risquent de l'être parce que le crime prospère.

Je pense à d'autres pays. Prenons Singapour, par exemple. Toutes les statistiques indiquent que les cas de toxicomanie ont été ramenés à 5 p. 100. L'an dernier, j'ai eu la chance de recevoir pendant six semaines dans mon école un jeune de 17 ans qui venait de Singapour dans le cadre d'un programme d'échange. Je lui ai demandé si les drogues causaient des problèmes dans les écoles chez lui. Il m'a répondu: «Pas du tout. Si l'on vous prend en possession de drogues, on vous tue.» J'ai été renversé. La solution semble barbare, mais est–ce que les cas de toxicomanie ne sont pas de 5 p. 100 dans les écoles de ce pays? Les drogues n'y sont certes pas une menace pour la santé. Les trafiquants redoutent ce pays.

Au contraire, je crains que le Canada ne soit propice au trafic des drogues. En fait, lorsque j'ai visité une prison près de chez moi, à Drumheller, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de détenus d'autres pays qui y servaient de courtes peines liées au trafic des drogues. Certains ont déclaré qu'ils étaient venus au Canada justement parce que c'était un paradis pour les trafiquants. Le message était clair. Ils en étaient convaincus. Il est plus facile et plus logique de faire ce trafic au Canada, parce que les règles sont très souples.

Nous pouvons y remédier. Est–ce que les députés le veulent? Ont–ils le courage nécessaire? Que Dieu les aide, parce qu'ils doivent agir et cela ne peut attendre.

On a même laissé entendre que la véritable solution à nos problèmes au Canada consisterait à légaliser simplement certaines drogues. Foutaises! Qui a bien pu avoir une telle idée? Un vrai remue–méninges s'impose pour les députés. Puis ils nous diront que la prohibition n'a jamais fonctionné. Peut–être pas autant qu'ils l'auraient souhaité, mais je peux vous garantir que lorsque la vente des boissons alcoolisés a finalement été légalisée—et je crois qu'il ne serait pas bien difficile de le vérifier—l'alcool a causé plus de divorces au Canada que n'importe quel autre problème.

• (1355)

Quelle est la principale cause des faillites personnelles? L'alcoolisme. Quelle est la principale cause des faillites d'entreprise? L'alcoolisme. Pourquoi y a–t–il plus de gens que jamais en prison? Dans 70 à 80 p. 100 des cas, à cause de l'alcoolisme. Et la liste s'allonge. On a légalisé la vente des boissons alcoolisées par un merveilleux projet de loi. Comme on est bon! Et voici qu'on veut décriminaliser aussi ces autres drogues.

Je préviens ceux qui proposent que l'on fasse cela de ne pas m'approcher s'ils ne veulent pas s'embarquer dans une sérieuse querelle. Après avoir vu ce que la toxicomanie a fait à des jeunes de notre pays, je ne croirai jamais que la solution réside dans la décriminalisation des drogues.

Ce qu'il faut au Canada, c'est faire respecter la loi et l'ordre. Ce qu'il faut, c'est qu'un groupe de législateurs décident qu'il est temps de mieux assurer la sécurité des Canadiens. Et nous pouvons le faire. Mais c'est aux députés d'agir. Ils devront trouver le courage de le faire, car autrement, ils regretteront que la trente–cinquième législature n'ait pas bougé plus que les autres avant elle. Peu importe que nous soyons de la droite ou de la gauche, rédigeons un projet de loi qui ait du bon sens, puis examinons–le et réfléchissons–y en songeant à nos enfants.

Je doute beaucoup qu'un seul des 295 députés qui forment cette assemblée puisse dire que cela ne le concerne vraiment pas parce que les drogues n'ont jamais joué aucun rôle dans sa vie. Faisons le tour de nos petits–enfants, de nos neveux et nièces, de nos amis et de nos proches, et nous trouverons quelqu'un qui consomme de la drogue. Je le garantis. La toxicomanie est aussi répandue que cela. Et on rend les choses de plus en plus faciles aux vendeurs, aux trafiquants et aux importateurs de drogues.

J'espère que tout cela ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd. D'après ce que j'ai constaté dans la plupart des circonscriptions que j'ai visitées avant les élections et même après cela, oui, c'est vrai que les gens s'inquiètent au sujet de l'économie, du déficit, du manque d'emplois et de bien d'autres choses, mais je peux vous garantir qu'ils s'inquiètent tout autant de la sécurité de leurs enfants, de leurs petits–enfants, de leurs grands–mères et de leurs grands–pères.

La semaine dernière, j'ai participé à une tribune téléphonique à Calgary. On me disait que le problème de la criminalité n'était pas aussi grave qu'auparavant. Pourtant, le premier appel venait d'une dame de 83 ans du nom de Catherine qui habite Calgary, ville où le taux de criminalité n'est vraiment pas élevé et où la violence n'est pas chose courante. Voici ce que cette dame a dit: «J'habite seule avec mon chat. Tout ce que je veux, c'est finir mes jours en paix et en sécurité. Cependant, je ne peux même pas dormir la nuit tellement j'ai peur.» Elle vit dans un secteur où les personnes âgées ont vraiment peur que quelqu'un s'introduise chez elles, les assomme et leur vole tout ce qu'elles ont. La plupart du temps, les gens qui commettent ce genre de crime le font pour acheter la drogue dont ils sont esclaves.

• (1400)

Les petites localités rurales comme Wild Rose, qui comptent 200 ou 300 habitants seulement, n'ont pas de service de police parce qu'elles sont trop éloignées. J'invite les députés à venir voir les barreaux dans les portes et les fenêtres des maisons et des commerces. Qu'y a–t–il derrière ces barreaux? Des citoyens respectueux des lois qui n'ont pas d'autres moyens de protéger leurs biens.

Je me demande comment nous en sommes venus au point où ce sont les citoyens respectueux des lois qui sont derrière les barreaux pendant que les autres se promènent librement dans les rues. Je trouve cela absolument insensé et je crois qu'il est grand temps que nous fassions quelque chose à ce sujet.

Pour l'amour de Dieu, ne vantez pas les mérites du projet de loi C–7 avant de l'avoir examiné attentivement. Si vous ne pouvez pas voir ce que je vois venir avec ce projet de loi, je vous suggère d'aller vous faire examiner la vue par un oculiste, car ce document ne permettra pas de résoudre les problèmes dont souffre notre pays et auxquels il faut nous attaquer.

J'incite les députés à voter contre le projet de loi pour qu'on recommence en neuf et qu'on cherche vraiment à s'attaquer à ces problèmes. Préparez–vous à vous adresser au pays et à ces petites localités pour dire à leurs habitants que nous allons élaborer une mesure législative qui va commencer à les protéger, eux, plutôt que les criminels. Nous allons faire en sorte qu'ils cessent d'être des victimes potentielles, car nous allons commencer à nous attaquer au criminel sous un autre angle. Au lieu de voir ce que nous pouvons faire pour assurer sa sécurité et le respect de ses droits, nous allons voir ce que nous pouvons faire pour le faire emprisonner de sorte que le citoyen respectueux des lois puisse jouir d'un peu de paix et de sécurité dans son pays.

Nous pouvons le faire. Faisons–le. Mais ce n'est pas avec le projet de loi C–7 que nous y réussirons.

Monsieur le Président, je vous remercie du temps de parole que vous m'avez donné aujourd'hui. Le problème est sérieux. Certains députés ne veulent peut–être pas le prendre tellement au sérieux. Il est plus amusant de chahuter en face que de parler sérieusement, mais il vaut mieux prendre le problème très au sérieux car il est en train de détruire notre pays.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la deuxième lecture du projet de loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'une réforme législative pour moderniser et améliorer les dispositions sur la toxicomanie contenues dans la Loi sur les stupéfiants et les parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues.

En fait, certaines des dispositions en vigueur remontent à plus de 30 ans et sont mal adaptées aux exigences de l'application de la loi, vu les dangers et la complexité du problème de la drogue au Canada dans les années 1990. Comme la ministre de la Santé l'a déjà rappelé, les drogues ont un effet catastrophique sur notre société et notamment sur les jeunes.

La ministre de la Santé a expliqué à la Chambre pourquoi ce projet était important et comment il va contribuer à protéger la santé des Canadiens.

Il est vrai que la consommation de drogues a légèrement diminué ces dernières années, mais les drogues sont de plus en plus fortes, elles sont injectées différemment, de façon dangereuse, et on combine plusieurs drogues, ce qui peut avoir des conséquences fatales.

Parmi les nouvelles tendances, dans la consommation de drogues, notons la culture hydroponique de variétés de marijuana aux effets puissants, la fabrication clandestine de drogues de confection comme les imitations de PCP et la vente aux enfants et aux adolescents de simili–drogues.

[*Français*]

Il est évident que cette législation, adoptée il y a 30 ans, ne permet plus aujourd'hui de venir à bout des nouvelles tendances en matière de drogue. Le nouveau projet de loi rendra la législation canadienne de contrôle de la drogue conforme aux besoins du XXI^{e} siècle.

• (1405)

[*Traduction*]

La ministre de la Santé a déjà traité des importants aspects du projet de loi en matière de santé. En ma qualité de solliciteur général, je voudrais parler des aspects tout aussi importants de l'application de la loi proposée.

Parallèlement à la complexité croissante du monde des narcotiques, les trafiquants se perfectionnent de plus en plus pour échapper aux méthodes habituelles des policiers chargés de la lutte contre le trafic de drogues.

Par le passé, les tribunaux ont à maintes reprises reconnu que les méthodes policières habituelles sont souvent inefficaces dans les enquêtes sur le trafic de narcotiques. Ils ont soutenu à maintes reprises qu'une loi devrait être adoptée pour autoriser expressément nos forces de police à effectuer des opérations d'infiltration efficaces contre les trafiquants.

[*Français*]

La Loi réglementant certaines drogues et autres substances, dont on propose l'adoption, répondra à ce besoin et donnera à la police les instruments statutaires nécessaires pour mener sa lutte contre les trafiquants de drogue, mais d'une manière qui respecte la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Traduction*]

Ce projet de loi nous aidera également à remplir nos obligations internationales liées à la lutte contre le trafic de drogues. En 1990, par exemple, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de narcotiques et de substances psychotropes est entrée en vigueur au Canada. Cet accord international est actuellement en vigueur dans plus de 70 pays. Il prévoit la coopération entre les pays et vise à supprimer le trafic illicite de diverses substances psychotropes et de produits chimiques utilisés dans leur fabrication clandestine.

Cet accord prévoit aussi le recours à des techniques d'enquête spécialisées qui sont souvent nécessaires pour infiltrer les activités de trafic hautement perfectionnées, identifier et traduire devant les tribunaux les dirigeants et les exécutants.

Les corps de police d'autres pays ont souvent recours, avec succès, à des techniques comme les ventes surveillées pour lutter contre des organisations de trafiquants sophistiquées. Dans ce genre d'opération, la police doit souvent vendre de petites quantités de drogues aux trafiquants pour gagner leur confiance et poursuivre son enquête.

Jusqu'à maintenant, toutefois, ces opérations n'avaient aucun fondement juridique et ont donc été contestées devant les tribunaux. Le nouveau projet de loi confirmera que la police a légalement le droit d'effectuer ce genre d'opération. Le projet de loi permettra également au Canada de remplir ses obligations énoncées dans deux accords internationaux, l'un portant sur les narcotiques et l'autre sur les substances psychotropes. Le projet de loi le fera selon une démarche à quatre volets.

Premièrement, il réglementera l'importation, l'exportation et la distribution de psychotropes, tout en autorisant l'emploi de certaines substances à des fins médicales, scientifiques et industrielles.

Deuxièmement, il réglementera l'importation et l'exportation des «précurseurs», c'est–à–dire des substances chimiques servant à produire des drogues réglementées.

Troisièmement, il renforcera les mesures de répression de façon à permettre à tous les services policiers, soit la Gendarmerie royale et les corps de police provinciaux et municipaux, de lutter efficacement contre l'importation, l'exportation, la fabrication et la distribution illicites de psychotropes.

• (1410)

En outre, il autorisera la confiscation de tout bien lié à la perpétration d'une infraction de ce genre. Au pays, ce projet de loi facilitera le travail de la police qui doit lutter contre ceux qui fabriquent des drogues illicites au Canada.

Avant que la législation ne soit modifiée, les nouvelles drogues n'étaient pas considérées comme illicites tant qu'elles n'avaient pas été analysées et identifiées. Bien sûr, il s'agissait d'un long processus. Pour corriger la situation, ce projet de loi va se fonder sur une définition assez large de ce qu'on entend par «drogue psychotrope». C'est ainsi que les nouvelles drogues mises sur le marché et qui cadreront avec cette description générique seront automatiquement visées par cette mesure législative. La police sera donc autorisée à arrêter les personnes faisant le trafic de ces nouvelles drogues illicites.

Dernier point, mais non le moindre, ce projet de loi va nous aider à mieux protéger nos jeunes. Je suis persuadé qu'il ne se trouve personne dans cette enceinte pour contester le fait que nos enfants constituent notre ressource la plus précieuse et que nous devons tout mettre en oeuvre pour les protéger.

Malheureusement, la vie d'aujourd'hui est ainsi faite que nos jeunes sont souvent les êtres qui succombent le plus facilement à la tentation de consommer de la drogue. Le sachant fort bien, les trafiquants de drogues ne ratent pas une occasion d'offrir leurs produits mortels dans les lieux fréquentés par les jeunes. Les écoles et les terrains de jeux ne sont plus aujourd'hui à l'abri des trafiquants de drogues.

Afin de protéger les enfants contre ce fléau, le projet de loi fixera de nouveaux critères dits «circonstances aggravantes» qui serviront à guider le juge au moment où il prononce une sentence contre un trafiquant de drogues. Voici des exemples de circonstances aggravantes: vente de drogues à l'intérieur d'une école ou près de celle–ci, ou à des mineurs, ou bien sollicitation de mineurs pour les impliquer dans des opérations de trafic de drogues.

Parmi les autres circonstances aggravantes, mentionnons des condamnations antérieures pour trafic de drogues, la possession d'une arme et le recours à la violence lié au trafic de drogues. Elles figurent dans le projet de loi.

De façon générale, avec les nouvelles dispositions, un trafiquant reconnu coupable peut s'attendre à recevoir une sentence plus sévère qu'autrefois, y compris en ce qui concerne les peines d'emprisonnement. Le juge qui décide de n'imposer aucune peine d'emprisonnement, malgré ces circonstances aggravantes, est tenu de motiver sa décision.

[*Français*]

En conclusion, je crois que la Loi réglementant certaines drogues et autres substances donnera aux Canadiens l'outil dont ils ont besoin pour mieux protéger leur santé menacée par les effets néfastes des drogues.

Du point de vue du solliciteur général, sur le plan de la répression, cette loi donnera aux policiers le pouvoir nécessaire pour organiser des opérations antidrogues plus efficaces, surtout contre les grands trafiquants.

[*Traduction*]

La mesure législative qui est proposée augmentera l'effet de la loi et des règlements actuels qui autorisent la police et les tribunaux à confisquer aux trafiquants le produit des activités criminelles. Elle permettra aussi à la police de porter un coup plus rigoureux aux trafiquants de drogues afin d'enrayer substantiellement ce commerce dangereux.

[*Français*]

Voilà le genre d'approche que la population, les tribunaux et les services de police ont à juste titre réclamé pour régler ce type de problème de justice pénale et que notre gouvernement s'est engagé à adopter.

[*Traduction*]

J'invite les députés de tous les côtés de la Chambre à approuver ce projet de loi dans les meilleurs délais et sans réserve.

J'ai écouté les préoccupations exprimées par les porte–parole de l'opposition. Je pense que nous devrons en tenir compte au moment de l'examen détaillé en comité de ce projet de loi après l'étape de la deuxième lecture. Je suis sûr que nous le ferons. C'est en effet à ce stade que nous devons examiner les préoccupations soulevées au sujet de ce projet de loi, notamment de ses intentions et de sa perspective.

J'implore donc les députés de voir à ce que ce projet de loi franchisse rapidement l'étape de la deuxième lecture, de sorte que nous puissions sérieusement examiner les points soulevés par les porte–parole de l'opposition et par d'autres députés.

• (1415)

Si je dis cela, c'est parce que j'estime que ce projet de loi fournira à la police et aux tribunaux des outils additionnels précieux pour combattre le problème de la drogue dans tout le pays.

Encore une fois, je demande à la Chambre d'appuyer ce projet de loi dans les meilleurs délais et sans réserve.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, il est intéressant de voir comment un député, qui siégeait auparavant dans l'opposition et qui se retrouve maintenant sur les banquettes ministérielles, percevait un projet de loi du temps où il faisait partie de l'opposition. J'invite les députés d'en face à se pencher là–dessus.

J'ai lu les comptes rendus des audiences tenues par le comité et j'ai examiné les commentaires que le député avait faits lorsqu'il siégeait de ce côté–ci.

Estimez–vous approprié, monsieur le Président, que je fasse part à la Chambre d'un commentaire que le député avait exprimé lorsqu'il faisait partie de l'opposition?

Le président suppléant (M. Kilger): J'estime que oui.

M. Hill (Macleod): Du temps où il faisait partie de l'opposition, le député, parlant du projet de loi, avait fait le commentaire suivant: «Comme je l'ai dit, la question n'a reçu aucune attention de la part des médias. Pourtant, le projet de loi a été lu en première lecture il y a près d'un an, en juin 1992. Lui faire franchir toutes les étapes en un ou deux mois ne serait pas bien vu, c'est le moins qu'on puisse dire».

Lorsque ce gouvernement était dans l'opposition, les conservateurs ont introduit très rapidement ce projet de loi, l'ont renvoyé à un comité tout aussi rapidement en exécution d'un engagement semblable que la Chambre a pris sans trop y réfléchir. Comme le révèlent les commentaires du comité, il y avait de graves problèmes. Je demande au gouvernement de faire très attention aux problèmes que soulèvent les députés à la Chambre à propos de ce projet de loi avant de le renvoyer à un comité.

M. Gray: Monsieur le Président, nous ne demandons pas que ce projet de loi soit adopté sans qu'il ait été débattu ou sans que l'on ait examiné les points qui ont été soulevés ou qui restent à soulever. Cependant, les règles sont telles qu'il est prévu de régler ces points pendant les délibérations d'un comité et par la suite, à l'étape de la présentation du rapport.

Beaucoup de points techniques concernant des dispositions particulières du projet de loi ont été soulevés. Je ne veux pas en parler pour le moment. Le débat à l'étape de la deuxième lecture nous permet de discuter de ces questions en général, mais pas d'apporter le genre de changements qui peuvent ou non être requis à la lumière des considérations parlementaires.

Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir de débat. Ce que je dis, c'est que le meilleur moyen d'examiner en profondeur des points comme ceux qui ont été soulevés et d'apporter les changements qui pourraient être nécessaires est de confier cette tâche au comité parlementaire, qui examinera ce projet de loi à la prochaine étape du débat.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, il y a près d'un an, j'ai eu le plaisir d'assister à une conférence sur la prévention du crime et la sécurité des collectivités. Elle était présidée par quelqu'un qui n'est plus parmi nous, si je ne m'abuse, M. Horner.

J'ai été très impressionné de voir que ce comité représentant tous les partis avait réussi à présenter un rapport unanime. Le comité est parti du principe que c'était grâce à une meilleure application de la loi ainsi qu'au développement social, qu'on pouvait le mieux prévenir le crime.

Je le mentionne, car durant la dernière campagne électorale, j'ai essayé de ne pas me faire du capital politique sur toute la question du crime, de la justice et de l'application de la loi. Ce qui m'a impressionné dans les travaux de ce comité, c'est que tous les partis ont réussi à s'entendre. Tous les membres du comité ont défendu le même point de vue en définitive.

• (1420)

J'espérais certes qu'on continuerait d'aborder cette question de la même façon dans le cas de ce projet de loi. En effet, comme on l'a si bien dit dans le rapport du comité, le problème de la criminalité est complexe.

Si, en tant que pays, et il ne s'agit pas simplement des partis politiques, nous voulons être en mesure de résoudre les problèmes de criminalité, nous ne pouvons adopter des solutions simplistes. Nous devons comprendre toute la complexité de la question. Il nous incombe à tous de l'examiner avec le sérieux qu'elle mérite.

Si on se penche sur des modèles dans diverses collectivités ou différents pays, on s'aperçoit qu'au Canada, comparativement aux États–Unis, nous sommes un très bon modèle à suivre. Nos collectivités sont beaucoup plus sûres. Nous sommes confrontés à une criminalité beaucoup moindre et nous avons beaucoup moins de détenus. De plus, nous avons aboli la peine de mort. Les gens sont beaucoup plus en sécurité qu'aux États–Unis.

Nous devons nous demander le pourquoi de cette situation. Il importe d'écarter le plus possible tout sectarisme politique alors que nous traitons de questions qui ont autant de répercussions sur notre nation et nos collectivités. Il faut essayer de collaborer pour résoudre le problème.

M. Gray: Monsieur le Président, le député de Waterloo a fait des observations très importantes. Ses propos s'inspirent de son expérience professionnelle auprès de jeunes en difficulté et je suis heureux qu'il puisse nous faire bénéficier non seulement de son expérience mais également de sa sagesse.

Je souhaite que la Chambre manifeste à l'égard de ces questions l'esprit constructif et l'absence de parti pris qui ont caractérisé le rapport au sujet duquel mon collègue a pris la parole et qui a été publié durant la dernière législature.

Nous sommes saisis de questions graves qui touchent la fibre même de notre société et qui impliquent des jeunes et leur avenir. Ces questions sont très complexes et aucune mesure législative, que ce soit le projet de loi dont nous sommes saisis ou toute autre mesure, ne saurait régler à elle seule toutes les complexités de la question.

Nous devons fournir un effort sérieux de prévention de la criminalité. C'est dans cette optique que le gouvernement s'efforce d'obtenir la création d'un conseil national de prévention de la criminalité. Nous avons besoin de mesures de réinsertion sociale et c'est pourquoi le gouvernement entend modifier la législation sur les services correctionnels et les mises en liberté sous condition.

La loi n'est malheureusement pas respectée dans son intégralité; nous devons reconnaître le problème et nous y attaquer; c'est la raison pour laquelle le gouvernement propose le présent projet de loi. Il vise à faire échec au trafic de la drogue, qui est l'une des très graves causes de violation de la loi et de l'ordre au Canada.

J'espère que les députés étudieront ce projet de loi et d'autres projets de loi semblables en s'inspirant de l'excellent conseil que nous a donné le député de Waterloo. Je souhaite qu'ils reconnaissent qu'il s'agit d'un projet de loi sérieux qui s'attaque à un aspect très important du très grave problème du trafic de la drogue.

J'invite donc la Chambre à examiner le projet de loi dans cette optique et à l'étudier en deuxième lecture assez rapidement afin que le comité puisse à son tour l'examiner dans l'esprit recommandé par le député de Waterloo et proposer la solution législative la plus efficace possible à un très grave problème.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, c'est justement l'importance de ce projet de loi qui me préoccupe, ainsi que l'accent qu'il place sur les questions juridiques, dont plusieurs ont parlé cet après-midi.

C'est un sujet grave, et cela m'étonne que le projet de loi soit renvoyé au comité de la santé, plutôt qu'au comité de la justice. Comme beaucoup d'autres, je serais plus rassurée si cette mesure était soumise au comité de la justice, qui serait en mesure d'examiner toutes ces questions qui peuvent avoir de graves conséquences à long terme.

Une modification de cet ordre pourrait rassurer un bon nombre d'entre nous.

• (1425)

M. Gray: Monsieur le Président, la même idée m'a traversé l'esprit. Après en avoir discuté avec la ministre de la Santé, j'ai l'intention de vérifier si certaines dispositions de la Chambre ne nous permettraient pas de modifier la motion portant deuxième lecture afin que le projet de loi soit renvoyé au comité de la justice.

Franchement, en prenant connaissance du contenu de ce projet de loi, au moment de sa rédaction, j'ai pensé la même chose que la députée. Pour les raisons qu'elle vient de mentionner, j'espère que ma collègue et d'autres députés appuieront la motion, si nous proposons de modifier la motion portant deuxième lecture, en vue de renvoyer ce projet de loi au comité de la justice.

Le président suppléant (M. Kilger): Je me permettrai de faire une suggestion à la Chambre. Le ministre a commencé son intervention à 14 heures et, en vertu de l'article 24 du Règlement qui régit présentement le débat, il devait disposer de 20 minutes pour parler, puis d'une période de 10 minutes réservée aux questions et observations, pour un total de 30 minutes, ce qui nous amènera à l'heure magique de 14 h 30, heure à laquelle nous sommes convenus de terminer la séance d'aujourd'hui.

Comme le ministre a parlé pendant 15 minutes, on me permettra d'être innovateur et de prolonger de cinq minutes la période réservée aux questions et observations, ce qui correspondra quand même aux 30 minutes qui étaient attribuées au ministre sur un sujet d'un tel intérêt. Je vois que de nombreux députés demandent encore la parole. Dans les cinq minutes qui restent, je vais donner la parole au député de Wild Rose et au député de Portneuf, qui sont déjà intervenus tous les deux, en leur recommandant de faire un bref préambule et de poser une question succincte pour que le ministre puisse répondre à chacun d'eux avant 14 h 30.

Je vais commencer par accorder la parole au député de Wild Rose, si la Chambre est d'accord.

Des voix: D'accord.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, mon collègue de la Colombie-Britannique a posé la question que je voulais poser. Je vais donc céder mon tour à quelqu'un d'autre.

Le président suppléant (M. Kilger): En toute justice, y a-t-il un autre député du Parti réformiste qui voudrait poser une question ou faire une observation? Le député de Macleod a la parole.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais dire au ministre qu'une bonne partie de mes inquiétudes seraient apaisées si nous demandions au comité de la justice d'examiner ce projet de loi, comme on l'a proposé. Toutefois, je crois que la collectivité médicale a également besoin d'être représentée. Il pourrait donc être nécessaire, à mon avis, de confier ce projet de loi à un comité mixte.

Le ministre pourrait-il me donner son avis sur cette question?

M. Gray: Monsieur le Président, je devrai voir ce que prévoit le Règlement. Je rappelle toutefois qu'il permet à tout député d'assister aux séances des comités et de participer aux discussions même s'il n'en est pas membre. En fait, un comité comme celui de la justice—si la situation évolue ainsi—pourrait inviter et invitera certainement la ministre de la Santé et ses fonctionnaires à comparaître devant lui.

S'il ressort que le comité de la justice est le plus apte à faire cette étude, cela n'exclura pas la prise en considération de questions liées à la santé, et les députés que ces questions intéressent davantage pourront aussi participer à ses travaux. C'est ainsi que j'interprète le Règlement.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, pour permettre au solliciteur général de bien comprendre le cadre de mon commentaire, je lui indique immédiatement que ma question porte sur la Charte des droits et libertés. Je remarque que le projet de loi C-7 criminalise le trafic des substances désignées, l'importation et l'exportation de ces substances. La présente loi faisait la même chose et je ne crois pas que de côté-là on ait des difficultés. Le projet de loi C-7 criminalise la possession de biens d'origine criminelle et la présente loi, à l'article 19, fait la même chose et je n'anticipe pas de difficulté non plus. Mais peut-être que vous pourriez tantôt m'indiquer si vous vous en anticipez sur le plan de la Charte des droits et libertés.

On sait aussi qu'en ce qui concerne le recyclage du produit de certaines infractions, l'article 19 de la présente loi et l'article 10 du projet de loi sont relativement semblables. Perquisitions, fouilles, saisies, rétention, l'article 12 est équivalent à l'article 10 et 11 de l'actuelle Loi sur les stupéfiants. Pour ce qui est de pouvoir faire des ventes surveillées et de pouvoir s'infiltrer, l'article 54(2) de la nouvelle loi prévoit des choses qui étaient à toutes fins pratiques déjà couvertes par la Loi sur la Gendarmerie royale à l'article 18.

Cependant, là où dans tout cela il y a quelque chose qui déroge, ce sont les droits qui sont donnés à l'inspecteur. Et, je conclus ma question ici. Nous savons que, d'un côté, il y a des pouvoirs administratifs assurés par l'inspecteur, de l'autre côté, il y a des pouvoirs judiciaires. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député de Portneuf, mais il reste peu de temps au ministre pour répondre. Le député de Portneuf a eu l'occasion de faire un éloquent discours sur un sujet très important. Alors, étant donné le peu de temps qu'il reste, je demanderais au solliciteur général de répondre.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de relire attentivement le discours bien étoffé du porte–parole du Bloc québécois, parce qu'il y a soulevé plusieurs points très complexes et très intéressants.

J'essaierai de répondre assez brièvement à ses derniers commentaires. Selon lui, un article de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada donne suffisamment de pouvoir à la police pour contrôler les ventes, mais, selon les jugements des cours et les avis que nous avons reçus de nos conseillers légaux, ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi nous avons présenté l'article 54(2).

Même si je ne suis pas expert dans le domaine, il m'apparaît que la Loi sur la Gendarmerie royale ne peut accorder de pouvoir aux autres forces policières, telles la Sûreté du Québec ou la police provinciale de l'Ontario. C'est pourquoi nous avons besoin de tels amendements dans ce projet de loi.

Je vous assure que j'ai un grand intérêt à garder intactes les libertés accordées aux Canadiens partout dans ce pays par la Charte des droits et libertés. Toutefois, c'est le devoir du ministère de la Justice de nous informer si un projet de loi répond suffisamment aux besoins de la Constitution, y inclus la Charte des droits et libertés. Sans ses conseils, il est impossible qu'un projet de loi soit déposé en cette Chambre.

[*Traduction*]

Ce que le député vient de dire montre que, même si un débat général serait de mise, nous devrions renvoyer le projet de loi le plus rapidement possible au comité pour pouvoir examiner plus en profondeur les observations très intéressantes qu'il vient de faire et donner toutes les explications et garanties possibles, au sujet de la Charte des droits et libertés et, d'une manière plus générale, des fondements et de la nécessité de pareille loi.

Le président suppléant (M. Kilger): En terminant, je voudrais remercier de leur coopération le ministre et tous les députés présents.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 février 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

PRIÈRE

Le Président: En ce moment même, plus de un million de Canadiens suivent nos délibérations à la télévision. Puisque les députés essaient de changer quelque peu la formulation de la prière depuis 1920, j'ai cru qu'aujourd'hui nous pourrions faire en public, avec nos concitoyens, ce que nous faisons normalement en privé, ici à la Chambre.

Chers collègues, avec votre permission, je lirai donc la prière en anglais, puis en français. Je vous demanderai ensuite de vous recueillir quelques instants, le temps de réciter la prière de votre choix ou de penser à autre chose. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Almighty God, we give thanks for the great blessings which have been bestowed on Canada and its citizens, including the gifts of freedom, opportunity and peace that we enjoy. We pray for our sovereign, Queen Elizabeth, and the Governor General. Guide us in our deliberations as members of Parliament and strenghthen us in our awareness of our duties and responsibilities as members. Grant us wisdom, knowledge and understanding to preserve the blessings of this country for the benefit of all and to make good laws and wise decisions.

[*Français*]

Dieu tout–puissant, nous te remercions des nombreuses grâces que tu as accordées au Canada et à ses citoyens, dont la liberté, les possibilités d'épanouissement et la paix. Nous te prions pour notre souveraine, la reine Élizabeth, et le gouverneur général. Guide–nous dans nos délibérations à titre de députés et aide–nous à bien prendre conscience de nos devoirs et responsabilités. Accorde–nous la sagesse, les connaissances et la compréhension qui nous permettront de préserver les faveurs dont jouit notre pays afin que tous puissent en profiter, ainsi que de faire de bonnes lois et de prendre de sages décisions.

[*Traduction*]

Amen.

Nous allons maintenant nous recueillir pendant quelques instants.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES PÉTITIONS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest) propose:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Règlement afin d'instaurer une procédure selon laquelle, au moins une fois au cours d'une session, les pétitions présentées pendant cette session soient étudiées par les représentants élus des Canadiens et puissent faire l'objet d'un débat et d'une mise aux voix à la fin du débat, comme par exemple:

a) la teneur de la pétition interdisant l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de «cartes de tueurs en série»,

b) la teneur de la pétition demandant des changements à la Loi sur les jeunes contrevenants afin de rendre plus difficile la libération des jeunes contrevenants dangereux, telle la pétition présentée à la mémoire de la regrettée Rosalynn Dupuis,

c) une pétition qui sera présentée demandant au gouvernement de déposer un projet de loi prévoyant que la révocation des députés de la Chambre des communes fasse partie des lois.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui en cette journée historique. Comme les téléspectateurs ont pu s'en rendre compte et comme nous, à la Chambre, avons pu le vivre, c'est la première fois en presque 120 ans que nous avons modifié notre prière. Cela devrait montrer à nous tous que, même si les choses évoluent lentement, elles peuvent quand même le faire et c'est ce qui se produit.

• (1110)

Je suis très heureux de me pencher sur cette motion. Alors que j'interviens et que nous étudions cette motion, nous devrions réfléchir à la ligne de pensée qui la sous–tend. Elle s'inscrit dans un idéal plus grand qui consiste à s'assurer que les Canadiens ont un rôle permanent dans les débats au Canada en instaurant un régime qui prévoie une démocratie plus directe et une participation accrue des citoyens dans la vie politique du Canada.

Le droit des citoyens de se faire entendre, d'obtenir la parole et de faire bouger les choses est fondamental pour tout pays ou Parlement qui souhaite renforcer son régime démocratique.

Les pétitions sont un moyen efficace de permettre aux Canadiens de jouer un plus grand rôle dans l'établissement du programme national. Elles constituent l'une des méthodes les plus anciennes donnant aux citoyens la possibilité d'obtenir réparation; cette pratique remonte en effet à l'époque du roi Édouard, au XIIIe siècle. C'est à la suite de la présentation de pétitions qu'on en est venu à saisir les assemblées législatives de projets de loi. Nos traditions parlementaires sont nées des pétitions. Ainsi, on ne devrait pas faire fi de leur importance.

Je ne suis pas le premier à intervenir dans cette enceinte au cours des dernières années pour parler de la véracité des pétitions. Je vais vous citer des paroles tirées du hansard du 1er juin 1983. Stan Schellenberger, le député de Wetaskiwin à l'époque, avait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire. Pour l'appuyer, il avait déclaré ce qui suit:

> La pratique de présenter des pétitions à une assemblée législative n'est pas nouvelle. Elle existe depuis des centaines d'années. Nous avons emprunté au parlement britannique dont s'inspire le nôtre la pratique de présenter des pétitions au Parlement. Depuis toujours, la présentation de pétitions au Parlement a été une occasion pour les simples citoyens de saisir la Chambre des communes de leurs griefs.

C'est une méthode qui permet aux citoyens ordinaires de soumettre au Parlement du Canada des griefs, des réserves et des questions. Ce n'est pas une simple soupape de sûreté: on ne peut recevoir des pétitions, dont beaucoup portent des milliers, voire des centaines de milliers de signatures, et les rejeter, puis les oublier. Ce n'est pas qu'une façon de laisser les gens se défouler avant qu'ils n'explosent. Il s'agit plutôt d'un mécanisme grâce auquel les citoyens du pays sont directement reliés à leurs députés et peuvent ainsi leur faire part de divers problèmes quotidiennement.

Je poursuis ma citation de M. Schellenberger, que je tire du même numéro du hansard de 1983:

> ... ce n'est que depuis quelques années que les pétitions restent sans suite. Pour présenter une pétition à la Chambre, un député en donne lecture à la présidence et le lendemain le greffier aux pétitions précise si elle est recevable. Ensuite on l'enfouit quelque part dans une pièce du Parlement.

On ne la revoit plus jamais. Voici la suite de la citation:

> Pas tout à fait, mais plus ou moins.

C'est un député qui tenait ces propos sur les pétitions, il y a dix ans de cela. Cette question revient sur le tapis régulièrement. Nous en parlons aujourd'hui parce que nous espérons que notre nouveau Parlement fraîchement émoulu accordera beaucoup plus d'attention à cet important mode d'expression pour les citoyens, dans un pays qui se veut démocratique. Je continue la citation:

> Par exemple, en ce qui concerne la peine capitale, beaucoup de nos citoyens considèrent que le Parlement ne représente pas le choix de la majorité. . .

Peut–on dire, sans égard à notre opinion personnelle sur la peine capitale, que nos lois sont conformes aux souhaits de la nation? Je continue la citation:

> ... et le seul moyen de le signaler à la Chambre est de présenter des pétitions ou des mesures d'initiative parlementaire. Ni l'une ni l'autre de ces deux méthodes n'a donné beaucoup de résultats par le passé, mais au moins elles fournissent l'occasion d'exposer les griefs des citoyens.

Je précise aux députés qu'en 1981, Stan Schellenberger avait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur les pétitions. Une bonne partie du travail préliminaire a déjà été fait.

• (1115)

Pour nous, les pétitions soulèvent une question beaucoup plus étendue. Il s'agit en effet de voir si la démocratie est enchaînée à la tradition, ancrée dans la sécurité du passé, ou si elle est plutôt un idéal vivant qui s'adapte aux changements.

Chaque fois qu'un député évoque à la Chambre le concept de révocation, l'initiative du citoyen ou la tenue d'un référendum, on lui cite toujours en réplique la fameuse lettre d'Edmund Burke, dans laquelle il disait à ses électeurs de Bristol que leur député était élu pour servir ses électeurs et que, si ces derniers n'aimaient pas sa façon de faire, ils pouvaient toujours le mettre à la porte à la fin de la session. De fait, après avoir écrit cette lettre à ses électeurs en 1779, Edmund Burke fut défait aux élections générales qui suivirent.

Il avait écrit cette lettre en réponse à ses électeurs qui considéraient comme des pirates les marins américains révolutionnaires qui avaient été capturés. Ces derniers devaient être amenés en Angleterre et, après environ trois années d'attente, ils avaient été pendus à l'issue d'un procès juste et équitable. Selon Edmund Burke, cette façon de faire n'était pas juste. Il estimait que les marins américains devaient être traités comme des prisonniers de guerre et jugés rapidement et équitablement par leurs pairs conformément à la tradition britannique.

Thomas Payne, compatriote et contemporain d'Edmund Burke, a rompu avec ce dernier, essentiellement parce qu'il estimait qu'il était enchaîné à la tradition. Selon lui, Edmund Burke considérait comme une vertu en soi le fait d'avoir juré fidélité perpétuelle à la Couronne, à la Grande Charte, et que parce que la Couronne avait accordé certains droits au peuple en retour de certaines obligations, ces valeurs étaient perpétuelles. D'où la conclusion que la conception de la démocratie selon Edmund Burke reposait essentiellement sur la tradition.

Thomas Payne était un contemporain de Thomas Jefferson et donnait beaucoup de conseils à ce dernier concernant la rédaction des déclarations américaines. Il soutenait que la démocratie ne pouvait survivre sans que des changements se produisent. Dans son oeuvre *The Rights of Man*, il a écrit: «Chaque génération a le droit et la responsabilité de gouverner pour son époque et ne devrait pas plus lier les générations futures par ses décisions que les générations passées n'avaient le droit de lier les générations actuelles par leurs décisions.»

Ce principe est très important. Bien des gens se souviendront qu'il a aussi écrit: «La plus grande tyrannie consiste à croire qu'on puisse gouverner après la mort.» Voilà ce dont nous parlons lorsque nous commençons à discuter des modifications à apporter au mode de fonctionnement de notre Parlement et à sa relation avec les Canadiens, et lorsque nous nous demandons s'il serait bon de conférer plus de pouvoir aux Canadiens. Tout dépend de la confiance que nous mettons dans le choix que nos électeurs font en nous envoyant à la Chambre.

Il faut comprendre que la Grande–Bretagne du XIIe ou du XVIe siècle est disparue. Notre monde est complètement différent. Nous pouvons centrer l'attention de tous les Canadiens sur une chose en particulier. En effet, tout le monde comprend aujourd'hui. Chacun se souvient de ce qu'il était en train de faire lorsque des événements marquants se sont produits.

L'exemple qui revient toujours est celui de Ben Johnson. Qui ne se souvient pas de sa victoire au cent mètres? Tous les Canadiens en étaient au courant. Au XVIe siècle, il aurait fallu 30 ans pour que cette victoire soit connue en Europe, mais au XX^{e} siècle, la nouvelle s'est répandue instantanément partout dans le monde.

Nous devons faire en sorte que nos traditions démocratiques évoluent et tiennent compte de la façon dont la communication s'effectue. Les Canadiens sont beaucoup plus au courant de ce qui se passe et nettement mieux en mesure de jouer un rôle efficace dans le mode d'organisation et de gestion des affaires courantes de notre pays. C'est pourquoi les pétitions devraient être traitées avec le respect et la célérité qu'elles méritent. Les pétitions constituent un droit constitutionnel des Canadiens et elles sont, en principe, un moyen efficace de faire connaître les préoccupations, les opinions et les problèmes de la nation.

• (1120)

Les Canadiens peuvent présenter des pétitions au Parlement pour lui faire connaître leurs opinions, mais leur usage est en régression. Il serait bon de voir pourquoi. Pour quelles raisons, les citoyens présentent–ils moins de pétitions? C'est sans aucun doute parce qu'ils ne croient pas que leurs pétitions peuvent changer quelque chose. Lorsque des gens travaillent jour et nuit pour faire signer une pétition et que, après être parvenus à réunir un million de signatures, ils envoient cette pétition à la Chambre des communes, n'est–ce pas que celle–ci ne fait que nourrir le cynisme de la population pour les institutions gouvernementales, que tous les parlementaires ont observé au sein de la population, si elle se contente de lire la pétition puis de la laisser en plan?

Les pétitions sont un lien direct entre la Chambre des communes et la population. Nous devrons traverser une période très difficile parce qu'il faudra un jour vivre selon nos moyens et, pour cela, l'exemple doit venir de la Chambre des communes. Il faut que nous, les députés, respections et écoutions les Canadiens, que nous soyons d'accord avec eux ou pas.

Les électeurs que nous représentons veulent que nous fassions appel à notre sagesse et à notre intelligence, mais ils ne s'attendent pas à ce que la communication se fasse à sens unique. Ils veulent que nous les écoutions nous aussi. Ils ne s'attendent pas à ce que tout fasse l'objet de référendums ou de pétitions, mais ils veulent que nous les écoutions et que nous accordions une attention à ce qu'ils ont à dire, et pas juste au moment des élections.

Nous ne pouvons pas savoir à l'avance tout ce que nous allons faire ou dire. Nous devons reconnaître que beaucoup a été dit dans le livre rouge, mais il y a beaucoup d'autres choses qui n'ont pas été prévues par le gouvernement. Il lui était impossible de savoir à l'avance que telle ou telle chose se produirait; il ne pouvait pas se préparer; il ne pouvait pas inclure l'imprévisible dans le programme électoral qui l'a fait élire. C'est pourquoi, nous devons, entre les élections, disposer du moyen d'écouter les citoyens et réagir à leurs opinions.

La régression du recours aux pétitions populaires est le symptôme d'un grave problème, soit la négligence des pétitions par les élus. Cette négligence illustre on ne peut mieux tout ce qui amène les citoyens à se sentir tenus à l'écart du système politique.

Comme je l'ai dit tout à l'heure aux députés, il arrive que soient soulevées, entre les élections, des questions qui n'ont pas été abordées durant la campagne électorale. C'est à ce moment–là que les citoyens doivent pouvoir faire part de leur opinion au gouvernement. La démocratie doit être un processus bilatéral, les pétitions permettant un échange efficace.

Même si, en principe, les pétitions semblent un bon moyen pour les Canadiens de communiquer avec leur gouvernement et une façon efficace pour ce dernier de prendre le pouls de la population, elles ont été négligées ces dernières années, et leur valeur n'a pas été mise à profit. En conséquence, nous ne pouvons blâmer les Canadiens de se montrer cyniques envers le gouvernement quand, chaque fois, ils voient leurs protestations ignorées. Le fait que les législateurs négligent les pétitions laisse amers ceux qui veulent participer davantage au processus démocratique. La rédaction d'une pétition doit respecter de nombreuses règles et consignes, et c'est un processus laborieux pour ceux qui en sont les instigateurs.

Nous avons déjà reçu une pétition qui portait plus d'un million de signatures. Imaginez les efforts qu'elle a nécessités. Les pétitions ne devraient donc pas être prises à la légère. Le fait que le gouvernement puisse, avec une réponse générale, écarter une pétition sans tenir compte du nombre de signatures ou de l'importance du sujet visé est une forme de mépris à l'endroit des signataires et de la démocratie.

Les gouvernements doivent reconnaître qu'une pétition est un outil extraordinaire pour présenter des mesures législatives efficaces. En apportant des modifications très simples à la procédure concernant les pétitions, le gouvernement pourra jauger efficacement l'opinion des Canadiens et leur permettre de se prononcer sur des questions d'intérêt national.

Ainsi, des pétitions ont déjà été présentées à propos de questions comme l'avortement, la peine de mort, etc. Si le gouvernement n'écartait pas aussi rapidement les opinions que les Canadiens expriment dans ces pétitions, il pourrait s'inspirer de ces dernières pour élaborer ses orientations. Si les Canadiens se

donnent la peine de formuler une pétition, c'est sans doute qu'elle reflète l'attitude que la population partage à un moment précis à l'égard d'un sujet donné. Ainsi, une pétition concernant l'avortement a été présentée à la Chambre, en 1975. Elle avait été signée par un million de personnes. Dernièrement, nous avons reçu une pétition ayant trait à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. On n'avait jamais vu une pétition portant autant de signatures, mais le nombre considérable de pétitionnaires n'a rien changé à l'affaire. Elle n'a eu que peu de résonnance, si tant est qu'elle en a eu, même si elle correspondait à l'opinion de la grande majorité des Canadiens.

• (1125)

Donc, les pétitions peuvent et doivent constituer un outil de démocratie. Désormais, les pétitions permettront, d'une part, au gouvernement de rester en contact avec l'opinion publique et, d'autre part, aux députés de se rapprocher de leurs électeurs. Par–dessus tout, elles seront, pour le simple citoyen, l'occasion de participer de nouveau au processus décisionnel de son pays.

Je suis persuadé que, moyennant de petites modifications faciles à apporter à la procédure, il serait possible de faire en sorte que les pétitions jouent ce rôle. Il existe bien des façons de donner plus de poids à une pétition. Il nous faudra soupeser chacune d'elles, car elles ne revêtent pas toutes, bien sûr, la même importance. L'importance d'une pétition peut se mesurer à sa fréquence ou au nombre de signatures. Tels sont les deux facteurs à considérer au moment de décider du sort d'une pétition.

Voici quelques–unes des modifications que nous pouvons apporter à la procédure. Je signale à l'attention des députés le cas de l'initiative parlementaire qui a abouti, en 1980–1981, à l'adoption du projet de loi C–642 ayant trait à certaines attitudes bien définies. Cela donne une idée des changements possibles. Nous pourrions d'abord proposer qu'après lecture à la Chambre, les pétitions soient soumises à l'étude d'un comité approprié qui rendrait compte au Parlement. Bien sûr que le comité de la procédure effectuera une analyse plus détaillée des pétitions.

Nous pourrions également proposer que les pétitions fassent l'objet d'un débat à la Chambre. Le gouvernement et chacun des partis de l'opposition pourraient profiter d'un jour désigné pour tenir ce débat. Une pétition ayant été soumise à la Chambre, nous pourrions consacrer notre jour désigné à son étude. C'est précisément ce qui nous faisons aujourd'hui en formulant notre proposition.

Il ne se passera rien à moins que nous n'ayons en place un mécanisme visant à faire en sorte que le gouvernement réagisse. Nous devons présenter des pétitions de façon à ce que tous les députés reconnaissent la nécessité de faire évoluer leur Parlement sans que ce soit uniquement l'opposition qui demande d'accorder une attention à tel ou tel problème. C'est à nous tous, l'opposition et le gouvernement, de nous demander comment nous pouvons améliorer cette institution.

Je crois savoir que, à l'heure actuelle, le gouvernement doit répondre à une pétition dans les 45 jours. Cependant, rien ne dit que cette réponse doit être autre chose qu'une déclaration générale qui peut être sans grand rapport avec la pétition. En substance, il s'agit uniquement d'un accusé de réception de la pétition.

Donc, il devrait y avoir à tout le moins un mécanisme permettant de suivre les pétitions qui ont été présentées à la Chambre à chaque session, ainsi que de savoir le nombre de signatures et le sujet des pétitions. Ce bureau central offrirait aux législateurs un moyen efficace de se tenir au courant de l'humeur des Canadiens et constituerait un système de classement des pétitions permettant de déterminer si une question en particulier revient sur le tapis jour après jour.

Certains craignent que les pétitions ne soient un moyen pour des groupes d'intérêt spécial d'accéder facilement au processus politique. Or, je soutiens que des intérêts spéciaux ont déjà fait main basse sur le plan d'action national et qu'il faut avoir recours à un peu de démocratie directe pour compenser cet état de choses et pour faire participer la majorité des Canadiens en leur offrant une tribune où ils pourront exprimer leurs doléances tout en sachant qu'on y donnera suite. Je suis encouragé de constater que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre envisage d'examiner des questions concernant la démocratie directe, notamment les pétitions.

• (1130)

Il est impérieux que le Parlement écoute ses citoyens et que tous les Canadiens sachent que cette institution se préoccupe de ce qu'ils ont à dire.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref commentaire et poser une question au député. Il a dit, vers la fin de son intervention, qu'un groupe d'intérêts avait fait main basse sur le plan d'action national. «Faire main basse sur quelque chose» est une expression péjorative qui a une connotation très négative.

Le député pourrait–il me dire à quel groupe d'intérêts il faisait allusion?

M. McClelland: Monsieur le Président, je prends bonne note des commentaires du député. Je me suis mal exprimé. Je n'aurais peut–être pas dû utiliser cette expression, qui est peut–être péjorative et qui apporte au débat un élément négatif que je ne souhaitais pas apporter.

Cela ne m'empêche pas pour autant de penser que des groupes d'intérêts ont effectivement eu une influence considérable sur les affaires du pays, mais pas sur cette législature jusqu'à maintenant. Nous savons cependant qu'au cours des dix dernières années, il y a eu énormément de groupes d'intérêts à but politique dans notre pays. Tous ceux qui ont un grief à présenter ou un point à faire valoir n'hésitent pas à s'exprimer, et tous les députés savent à quoi s'attendre quand ils ouvrent leur courrier. Nous

savons que nous allons recevoir, chaque jour, toute une série de documents venant de groupes d'intérêts.

Une voix: Des pétitions.

M. McClelland: Un député a dit qu'il s'agit de pétitions. C'est vrai. Nous recevons des pétitions, mais pas comme celles dont nous parlons ici.

Il s'agit de personnes très bien organisées, qui disposent des ressources nécessaires pour influer sur le processus de prise de décisions de la Chambre soit parce qu'elles peuvent retenir les services d'un lobbyiste à Ottawa, soit parce qu'elles possèdent, au sein de leur organisation, les compétences nécessaires pour huiler les rouages et arriver à leurs fins.

La plupart des Canadiens n'ont pas accès à ces moyens organisés de se faire entendre. Ils vont se dire vraiment choqués à propos d'une chose, vont se demander ce qu'ils peuvent faire et vont finalement décider de faire circuler une pétition.

Qu'arrive-t-il alors? Ils font circuler une pétition qui va recueillir plus ou moins de signatures. L'idée peut être fantastique, mais la pétition ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite lorsqu'elle est présentée à la Chambre. C'est de cela dont nous parlons.

Je reconnais, comme le député, que l'expression «faire main basse» est péjorative. Je n'aurais probablement pas dû utiliser cette expression.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir pris l'initiative de ce débat sur la procédure des pétitions dans son ensemble.

C'est une bonne idée de vouloir sensibiliser la Chambre à cette question. Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'une fois que ces pétitions sont présentées à la Chambre, elles tombent dans les oubliettes. En fait, il est répondu individuellement à chaque pétition et il existe un autre moyen de faire en sorte que les pétitions n'en restent pas là, une fois présentées à la Chambre.

Quand on leur soumet une idée particulière, les députés peuvent la reprendre dans un projet de loi d'initiative parlementaire. Le député a mentionné la Loi sur les jeunes contrevenants. Vendredi dernier, le député ministériel de York-Sud—Weston a proposé d'apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je pense que le député sous-estime le système.

Le député a également mentionné que ce ne sont pas toutes les pétitions qui ont le même poids. À mon avis, si nous voulons poursuivre sur son thème de la démocratie directe, toutes les pétitions devraient avoir le même poids. Je ne pense pas que nous devrions faire de distinction. Si une personne se sent à ce point touchée par une question qu'elle va recueillir des signatures pour une pétition et demander à son député de la présenter, cette pétition devrait être présentée en même temps que toutes les autres. Aux députés alors de réagir comme bon leur semble.

• (1135)

Je suis un peu plus optimiste à l'égard de la procédure des pétitions, car j'ai vu beaucoup de problèmes réglés de cette façon. À mes débuts à la Chambre, la première année, j'étais un peu sceptique. Toutefois, durant la dernière législature, j'ai défendu avec vigueur une question qui avait trait à la violence faite aux femmes et aux enfants. J'ai finalement réussi à amener d'autres députés à s'intéresser à cette question grâce au nombre de pétitions présentées à ce sujet à la Chambre. Au bout de quelque temps, cette question est passée au premier plan.

Je ne veux pas que le public ait l'impression qu'une fois la pétition est présentée, les choses en restent là. C'est faux.

M. McClelland: Monsieur le Président, moi aussi, je veux être sûr que les Canadiens comprennent bien que les pétitions présentées jusqu'ici n'ont pas abouti à la poubelle. Un bon nombre d'entre elles ont eu une influence marquante sur notre Parlement.

Cependant, je crois que, si les députés sont nombreux à penser —peut-être tout comme mon collègue au cours de sa première année à la Chambre —que les pétitions n'ont pas tellement d'importance, cette même perception doit exister au sein de la population.

Par contre, nous avons un problème si nous croyons à l'influence des pétitions —parce que nous sommes témoins de l'effet qu'elles ont eu lorsqu'elles ont été présentées à maintes reprises à la Chambre ou en d'autres occasions —tandis que la population croit que c'est une perte de temps. Nous devons régler ce problème, parce que les Canadiens doivent avoir la conviction que leurs voeux comptent pour quelque chose. Si nous pouvons ramener tout le monde sur la même longueur d'onde, nous aurons vraiment réussi à établir un lien entre les électeurs et leurs représentants.

La position du député sur l'importance relative des pétitions est sensée. Une pétition de 100 noms qui défend les intérêts de la population est extrêmement importante. Nous devons cependant prendre garde de ne pas nous retrouver enterrés sous les pétitions. Au Parlement britannique, le nombre record de pétitions présentées en un an s'élève à 33 000. Évidemment, cela n'a pas été productif.

Par ailleurs, prenons une pétition sur la peine capitale, une question sur laquelle l'opinion de la Chambre ne correspond pas à celle de la grande majorité des Canadiens. Si nous voulons réaliser les voeux des citoyens, il nous faudrait mettre en place des mesures permettant à tous d'avoir un certain poids dans la procédure parlementaire sans qu'il y ait de risque d'abus. Dans une proposition que nous avons présentée, nous suggérions que le nombre de signatures doive représenter 3 p. 100 des Canadiens pour qu'on prenne des mesures en conséquence.

Les autres sortes de pétitions qu'on présente à la Chambre ont aussi leur importance, qu'elles comptent dix signatures, mille signatures ou un million de signatures. Il faut toutefois convenir qu'un million de personnes qui s'entendent pour signer une pétition auront plus de poids que 20 personnes.

Les crédits

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai bien entendu les observations de mon collègue et les idées contenues dans son discours, mais je crois que le danger réside justement dans ce dont il a parlé. Le député affirme que les pétitions ne doivent pas avoir un caractère frivole. Il rappelait que la Chambre des communes britannique en avait reçu 33 000 en une année et que la situation était devenue incontrôlable.

Malheureusement, la plupart des pétitions émanent de groupes d'intérêts spéciaux. Je citerai un exemple à l'intention de mon collègue. Ce dernier a parlé d'une pétition de 1 000 signatures sur l'avortement, dont la réalisation a demandé des efforts considérables. Le député sait probablement que, d'après les derniers sondages d'opinion au Canada, de 70 à 80 p. 100 de Canadiens ne veulent pas que l'on rende l'avortement illégal. Autrement dit, en langage populaire, ils sont en faveur du libre choix. Aussi, en accordant trop d'importance à une pétition d'un million de signatures présentée par un groupe d'intérêt spécial, nous risquerions de nous mettre dans le pétrin.

• (1140)

Tous les députés qui siègent à la Chambre représentent les électeurs de leurs circonscriptions respectives. Ceux d'entre nous qui font bien leur travail savent ce que pensent la plupart de leurs électeurs, même ceux qu'on appelle la majorité silencieuse, et je crois qu'il nous incombe de demeurer en contact avec eux et de ne pas nous laisser fléchir trop rapidement par les groupes d'intérêts spéciaux.

M. McClelland: Je prends bonne note de l'opinion émise par mon collègue. Il ne fait aucun doute que nous ne sommes pas élus pour travailler à l'aveuglette. Nous devons nous servir de notre intelligence et mettre notre sagesse individuelle au service de la sagesse collective de la Chambre. Loin de moi l'idée que nous devions diriger le pays en nous en remettant aux référendums ou aux initiatives de particuliers, mais ces moyens doivent exister et être accessibles aux simples citoyens.

Il s'agit de voir ici quel traitement la Chambre réserve aux pétitions, ce qu'elle en fait et si les citoyens ont l'impression que les pétitions qu'ils présentent valent l'effort qu'elles leur demandent.

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire remarquer aux députés de cette Chambre que le principe de la motion que nous débattons aujourd'hui a déjà fait l'objet de considérations et a été renvoyé, le 7 février dernier, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour étude et rapport à une date ultérieure.

Voici le texte, et je cite: «Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes en Chambre, la conduite des affaires émanant des députés, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs techniques qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période des questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe de citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur des pétitions et les élections à date fixe.»

Il s'agit donc d'un exercice redondant, déjà entrepris par un comité permanent de cette Chambre. Mais je ne veux d'aucune façon contester le droit du parti de l'opposition de débattre de ce sujet aujourd'hui, un jour désigné.

Avant d'amorcer le débat comme tel, il est important de noter qu'il existe deux types de pétition: le premier, les pétitions découlant du droit fondamental des citoyens de présenter des griefs au Parlement, et, le deuxième, des pétitions visant à obtenir la présentation d'un projet de loi d'intérêt privé et qui seront signées par la ou les personnes demandant d'être soustraites à l'application d'une loi. Évidemment, le débat d'aujourd'hui porte sur le premier type de pétition, à savoir celui portant sur des griefs exprimés par les citoyens.

Pour bien situer le débat pour les Canadiens et les Canadiennes qui nous écoutent, je ferai, au cours des prochaines minutes, un bref historique des pétitions présentées à la Chambre des communes, comment elles y sont présentées et quelle action le gouvernement doit entreprendre en réponse à celles–ci. Par la suite, j'énoncerai une série d'exemples démontrant que le présent Règlement met à la disposition des députés, donc de cette Chambre, les moyens d'aborder les sujets présentés par les pétitionnaires. Enfin, je ferai un survol rapide des actions entreprises par notre gouvernement pour réformer en profondeur le fonctionnement de la Chambre des communes et visant à augmenter substantiellement le rôle des députés dans l'élaboration des politiques fiscales et du processus législatif.

• (1145)

Les pétitions telles que nous les connaissons maintenant se sont développées au XVIIe siècle, période au cours de laquelle le Parlement britannique a commencé à être perçu beaucoup plus comme une institution politique et législative plutôt que d'être la plus haute cour de justice de la nation. Le droit des pétitionnaires et les pouvoirs de la Chambre d'agir sur ces pétitions ont été définis au sein de deux résolutions adoptées par la Chambre des communes en 1669. Et voici leur libellé:

[*Traduction*]

«Il est entendu que chacun en Angleterre a le droit de préparer des pétitions et de les présenter à la Chambre des communes en cas de grief, que la Chambre des communes doit les recevoir et que c'est son droit et son privilège indubitables de les juger et de déterminer la nature et l'objet de ces pétitions et de décider à quel point elles sont recevables ou non.»

[*Français*]

Jusqu'à l'adoption, en 1842, de plusieurs articles du Règlement visant à encadrer la présentation et à rendre quasi impossible tout débat immédiat sur ces pétitions, la Chambre des communes imposait très peu de restrictions sur les débats découlant de la présentation de pétitions. La présentation de pétitions était alors devenue une méthode par laquelle des sujets de débat étaient introduits à la Chambre de l'extérieur et étaient parfois utilisés pour faire obstruction aux travaux déjà prévus des Communes.

De plus, la composition de la Chambre devenant à l'époque de plus en plus représentative des différents courants de pensée, le besoin de canaliser les demandes pressantes de la population via des pétitions diminua et par le fait même le volume de pétitions décrût substantiellement.

Au Canada, le droit de pétitionner la Couronne ou le Parlement afin qu'elle apporte remède à un grief, est un principe fondamental de notre Constitution et est utilisé fréquemment depuis 1867. Bien que la Chambre des communes soit une institution représentative des électeurs qui en élisent ses membres, la Chambre ne peut être saisie que de sujets présentés par les élus et aucun citoyen ordinaire n'a le droit d'y siéger personnellement. De là, la nécessité de permettre aux Canadiens et Canadiennes de porter à l'attention du Parlement les griefs qu'ils jugent ainsi pertinents.

Au Canada, et contrairement à ce qui s'est passé en Grande–Bretagne, la mise en place de cours de justice et le manque de précision dans le Règlement d'alors et un traitement des pétitions qui ne reflétaient en rien l'importance qui aurait dû leur être attribuée, compte tenu de la nature fondamentale de ce droit, auront contribué substantiellement à la réduction du nombre des pétitions soumises au Parlement.

C'est pourquoi, en 1984, le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes s'est penché sur la question des pétitions et a proposé de nombreuses modifications au Règlement afin de corriger les anomalies associées au traitement de celles–ci.

Voici ce qu'a soulevé le Comité présidé par l'honorable McGrath dans son rapport présenté en juin 1985:

«Les pétitions adressées à la Chambre des communes constituent un des moyens de communication les plus directs entre le peuple et le Parlement. Cet instrument fort simple permet à la population de faire part à la Chambre de ses inquiétudes sur des questions d'intérêt public. Cependant, tous les efforts déployés pour les préparer et obtenir les signatures nécessaires semblent vains puisqu'il est rare que l'on donne suite aux pétitions après qu'elles aient été présentées et reçues par la Chambre.

Nous estimons que la présentation de pétitions constitue un droit fondamental des citoyens et qu'elles font partie intégrante du processus qui leur permet de s'adresser à leurs élus. Toutefois, la façon dont elles sont actuellement traitées à la Chambre des communes laisse à désirer. Il y aurait lieu de préciser la procédure qui régit les pétitions pour accroître le respect dont ce processus devrait faire l'objet et le rendre plus efficace. Il faut absolument préciser les règles concernant les pétitions, de manière à rendre leur présentation plus uniforme et assurer que leur fond soit jugé recevable par la Chambre. Par ailleurs, on devrait émettre des lignes directrices au sujet de la formulation de la pétition et des signatures qui y apparaissent. Nous estimons également que les auteurs de pétitions ont le droit de recevoir une réponse.»

• (1150)

Dans le but de réaliser ces objectifs, le comité recommanda huit amendements, huit changements au Règlement concernant les pétitions.

Voici donc les règles à suivre pour présenter une pétition à la Chambre des communes—je suis sûr que tous les députés les connaissent, mais pour le bénéfice des gens qui nous écoutent—telles que dictées par l'article 36 du Règlement, et tel que décrit sommairement dans la troisième édition du Précis de procédure, préparé pour la Direction des recherches pour le Bureau.

«Les députés qui veulent présenter des pétitions doivent le faire pendant les Affaires courantes, après la rubrique «Motions» et avant que ne soit fait appel des questions inscrites au *Feuilleton*. Une pétition peut aussi être présentée en la remettant au greffier de la Chambre, à n'importe quel moment de la durée d'une séance.

Toutefois, avant qu'une pétition ne puisse être présentée, elle doit être examinée et certifiée conforme quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

Une fois les exigences liées à la certification dûment remplies conformément au Règlement, le député à qui la Présidence a donné la parole pour présenter la pétition de sa place, peut faire une très courte déclaration pour informer la Chambre de son contenu; la pétition elle–même ne doit par ailleurs donner lieu à aucun débat.

De plus, le gouvernement doit répondre dans les 45 jours à toutes les pétitions qui lui sont renvoyées. La présentation des pétitions est assujettie à diverses conditions. Ainsi, les étrangers qui n'ont pas leur domicile au Canada n'ont pas le droit d'en adresser au Parlement. Quant aux citoyens canadiens ordinaires, ils ne peuvent s'adresser directement à la Chambre, leurs pétitions doivent être datées, endossées et présentées par un député. Un député ne peut être contraint à présenter une pétition et, s'il refuse, aucune accusation ne peut être portée contre lui.

Il est intéressant de noter que l'article 36 du Règlement inclut les huit recommandations du rapport McGrath, à l'exception d'un élément. Le comité recommandait d'exiger du gouvernement une réponse dans les deux semaines suivant le dépôt d'une pétition, alors que l'article 36 prescrit un délai maximal de 45 jours.

Il existe au sein du Règlement de notre institution plusieurs chemins pouvant conduire à un débat sur un grief présenté dans une pétition qui a été déposée à la Chambre. Un député peut en faire le sujet d'une motion ou d'un projet de loi, qu'il ou elle inscrira au *Feuilleton* de la Chambre pour débat. Il peut faire l'objet d'une motion émanant du gouvernement, et à titre d'exemple la motion que nous avons présentée sur l'essai des missiles de croisière en sol canadien, qui a permis aux parlementaires de débattre de cette question qui, à plusieurs reprises, a fait l'objet de nombreuses pétitions déposées en cette Chambre.

Le grief peut aussi être étudié par les parlementaires en comité, peut prendre la forme d'une question orale, lors de la période des questions, ou d'une question inscrite au *Feuilleton*. Évidemment, le gouvernement peut juger nécessaire de légiférer afin

d'apporter remède au grief qui lui a été présenté par le biais de la Chambre des communes.

À ceci s'ajoutent bien sûr les débats généraux des subsides ou plus communément appelés les jours de l'opposition qui, comme aujourd'hui, permettent à l'opposition de décider de la motion qui sera débattue au cours de jours désignés de la période de subsides. Nous sommes présentement dans la période se terminant le 26 mars et dans cette période, on a réservé neuf jours désignés. La prochaine période, qui prendra fin le 30 juin, dix jours désignés sont réservés. Pour la période qui se termine le 10 décembre, six jours désignés à l'opposition sont aussi réservés.

• (1155)

Donc, s'ils le désirent, les partis d'opposition disposent normalement de 20 jours par année au cours desquels les griefs soulevés par les Canadiens et les Canadiennes au moyen de pétitions déposées à la Chambre feraient et pourraient faire l'objet de débats.

Le 7 février dernier, la Chambre des communes adopta la motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre des communes, l'honorable Herb Gray, motion qui modifie les règles parlementaires. Le but de cette réforme est de rehausser l'efficacité de la Chambre en donnant à chaque député davantage d'influence sur l'élaboration des politiques.

Ces modifications permettant aux députés d'élargir leur rôle dans l'élaboration des lois et l'établissement des priorités des dépenses du gouvernement furent les premières initiatives découlant du programme électoral libéral, «Pour la création d'emplois: pour le relance économique», et, bien sûr, notre fameux livre rouge. Ces initiatives ont été adoptées par la Chambre des communes.

Lors du débat, M. Gray a indiqué, et je cite: «Aujourd'hui, nous rétablissons les bases nécessaires à cette réforme. Il est maintenant de la responsabilité de tous les députés, tant du gouvernement que ceux de l'opposition, de faire fonctionner ces nouvelles règles.»

Les principaux changements au Règlement sont les suivants: l'instauration de deux nouveaux processus, en plus de celui qui existe actuellement, permettant aux députés d'étudier les projets de loi. Ceci résultera en une participation directe des députés dans l'élaboration des lois et une plus grande autonomie pour amender les législations gouvernementales, et ce, par le système des comités.

Le Comité permanent des finances tiendra des consultations prébudgétaires et fera des recommandations au ministre des Finances.

Les comités permanents auront le pouvoir d'examiner les priorités futures du gouvernement en matière de défense, et de faire rapport à ce sujet en même temps qu'ils se penchent sur le budget principal de l'année en cours.

Ces mesures ont été précédées par une révision de la structure des comités permanents afin de refléter la réorganisation du gouvernement. Ces réformes ne sont qu'une première étape.

Une pétition est un moyen privilégié dont dispose la population pour exprimer ses opinions, et ce directement sur le parquet de la Chambre des communes ou du Sénat, par l'entremise d'un parlementaire. Le gouvernement est forcé d'y répondre et, à bien des égards, les prendra en considération lors de décisions futures.

Par exemple, et ceci est un très bon exemple, la semaine dernière, mon collègue, le ministre responsable de la Société canadienne des postes, a annoncé un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste. Il ne fait aucun doute à mon esprit que les nombreuses pétitions présentées en cette Chambre par les députés à cet égard auront eu un impact certain sur non seulement la décision de procéder à une révision de cette politique, mais aussi à la décision d'imposer le moratoire.

Un autre cas, qui est aussi un bon exemple, la TPS. Durant la campagne électorale, nous avons pris l'engagement de remplacer la TPS et de demander au Comité permanent des finances d'étudier des solutions de rechange. Cette décision ne s'est pas prise en vase clos. Il est bien évident que les Canadiens et les Canadiennes ont été entendus par notre gouvernement et que leurs milliers de pétitions présentées à cette Chambre, soumises à la Chambre, auront porté fruit.

Bien sûr, les députés du parti de l'opposition, qui ont présenté la motion, s'empressent de soulever les cas où les opinions exprimées par les Canadiens dans des pétitions n'ont pas été reflétées dans les décisions prises par le gouvernement et négligent de mentionner tous les autres cas.

Aujourd'hui, nous débattons principalement de la question des pétitions, mais je crois que l'enjeu véritable de ce débat et de toutes les questions soulevées par les députés du Parti réformiste en matière de réforme parlementaire est celui de la loyauté des députés, soit envers leurs électeurs, leur parti, leur pays ou leur conscience.

• (1200)

Nous, du Parti libéral, croyons qu'un député se doit d'établir un équilibre entre ces pôles qui sont parfois compatibles et parfois très contradictoires lorsque vient le temps de prendre une décision.

Le Canada est un pays dont l'ensemble est supérieur à la somme de ses régions et les décisions prises par le Parlement canadien se doivent d'être plus que la somme des décisions prises individuellement par chacun des députés et ce, dans le but d'assurer une cohérence nationale.

Pour nous, libéraux, la crédibilité des parlementaires est rehaussée lorsque ceux–ci participent directement et de façon importante dans la création et la réalisation des programmes et objectifs que devra accomplir le gouvernement fédéral et, non pas, comme le voudraient certains députés, en faisant d'eux des perroquets de l'opinion publique et de simples machines à voter.

[*Traduction*]

En conclusion, je sais que le temps qui m'était alloué s'achève, mais pour ce qui est des autres exemples mentionnés dans la motion de l'opposition, j'aimerais rappeler aux députés que le ministre de la Justice a déjà répondu, durant la période des questions, à certaines de ces demandes qui sont à l'étude.

Quant au troisième et dernier exemple, qui traite de la révocation des députés, je n'ai pas à revenir sur ce qui a déjà été dit en cette Chambre au sujet de l'expérience menée en Alberta.

[*Français*]

En conclusion, je pense sincèrement qu'il existe déjà dans notre Règlement de nombreuses façons de débattre des griefs présentés dans les pétitions que nous déposons en cette Chambre. Par contre, si le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre en venait à la conclusion qu'il faut apporter des correctifs au sujet des pétitions, je suis convaincu que tous les députés considéreront très sérieusement ces recommandations.

[*Traduction*]

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de son intervention.

Alors que nous parlons de réforme, le gouvernement promet de rendre tout le processus plus transparent. Le député a mentionné au début de son discours que les pétitions seraient étudiées en comité. Il me semble, pour ma part, qu'il a insinué que notre motion était recevable, mais certes contestable, du fait que le renvoi des pétitions en comité réglait le problème.

Les députés savent que les citoyens peuvent suivre les débats de la Chambre à la télévision, et lorsque la Chambre renvoie un dossier ailleurs, ils se demandent où il peut bien aller. Par exemple, qu'advient–il lorsqu'une question est renvoyée en comité? Durant ce mandat, lors des séances d'information à l'intention des nouveaux députés, l'un des greffiers a mentionné que les pétitions étaient simplement empilées dans un endroit quelconque.

J'ai pris note des commentaires du député au sujet de la fermeture des bureaux de poste ruraux. Ce gouvernement vient tout juste de déclarer un moratoire. Cette décision est peut–être due en partie aux pétitions. C'est une bonne chose. Le gouvernement en tient peut–être compte, après tout.

Mais je n'irais pas jusqu'à dire que le débat d'aujourd'hui est inutile puisque les pétitions seront étudiées en comité. Les Canadiens ignorent ce qui se passe en comité. Je doute qu'ils retiendront leur souffle en attendant qu'un député vienne en Chambre présenter un rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur une pétition donnée.

De ce côté–ci de la Chambre, nous réclamons que le processus soit plus ouvert de façon à ce que les citoyens puissent suivre les débats que les pétitions susciteront à la Chambre des communes.

J'aimerais demander au député s'il pense que ce serait une bonne chose que les électeurs puissent effectivement suivre de tels débats à la télévision. À propos des pétitions contre la TPS, dont il a parlé et que ses collègues ont présentées en grand nombre lors de la dernière législature, par centaines de milliers je dirais, je voudrais bien savoir ce qui va se passer lorsque son gouvernement en présentera une nouvelle version améliorée. Comment ce gouvernement réagira–t–il aux pétitions de toutes sortes qui seront présentées à la Chambre des communes au nom des Canadiens?

• (1205)

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je veux rassurer la députée qui vient de poser la question que je ne doute pas du droit de son parti de présenter aujourd'hui cette motion. J'ai tout simplement dit qu'on avait déjà traité de ce sujet et qu'un comité allait l'examiner, mais je crois quand même qu'il pourrait être utile d'en débattre plus longuement dans cette Chambre.

Elle a fait allusion à l'exemple que j'avais donné, celui d'un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste annoncé par le ministre. Je me rappelle bien, lorsque j'étais député, de 1984 à 1990, que déjà, les gens nous faisaient parvenir des pétitions. Les gens de mon comté m'avaient fait parvenir nombre de pétitions parce que le gouvernement de l'heure avait décidé à un moment donné de mettre la hache dans les bureaux de poste, principalement dans les régions rurales.

Je crois que les pétitions ont joué un rôle de première importance pour attirer l'attention du gouvernement sur le fait que pour les gens des régions rurales, les bureaux de poste étaient très importants.

Elle a aussi fait allusion à la TPS. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons présenté beaucoup de pétitions à l'effet que la TPS rendait les affaires difficiles. On imposait aux hommes d'affaires toute une procédure qui était assez compliquée. Nous avons décidé de trouver un mécanisme de remplacement de la TPS. Je crois sincèrement que le comité qui examine actuellement ce problème, qui recherche des moyens pour remplacer la TPS par un système beaucoup plus compatible avec la façon de gérer des affaires, un système plus simple, que ce comité va tenir compte des revendications des Canadiens et des Canadiennes, lesquelles ont été présentées à cette Chambre par le biais de pétitions présentées par tous les députés de tous les partis.

[*Traduction*]

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je doute que quiconque remette en question le principe voulant qu'on veuille toujours savoir ce que pensent les Canadiens.

Je ne vois pas comment on peut l'appliquer. Je me demande si nous ne risquons pas de créer des attentes en annonçant que les pétitions pourraient éventuellement faire l'objet de discussions et de débats, au moins une fois au cours d'une session, comme l'indique la motion.

J'ignore comment on pourrait régler la question. J'ai présenté de nombreuses pétitions à la Chambre des communes. L'an dernier, j'en ai présenté une qui avait de 4 000 à 5 000 signatures. Je suis toujours aussi un peu déçu du sort que connaissent les pétitions présentées. Des gens les signent, mais on ne peut même pas déchiffrer les signatures et on se demande quoi en faire.

Or, j'ai gardé cette pétition, parce que le sujet soulève beaucoup d'intérêt dans ma circonscription. J'ai l'intention d'y donner suite. C'est une question qui prend presque tout mon temps à l'heure actuelle. Je pense qu'un parlementaire qui présente et dépose une pétition devrait s'interroger sur son bien–fondé. Il se

peut qu'une pétition présentée ne porte que 25 signatures et qu'on sache pertinemment que, dans sa propre circonscription, on pourrait obtenir des milliers de signatures pour une pétition faisant valoir des opinions contraires.

Je me demande si le simple fait de présenter une pétition ne nous donnera pas l'illusion que la question est vraiment importante et qu'elle devrait faire l'objet de discussions, mais que cela ne se réalisera pas à cause de notre mode de fonctionnement.

Comme le député l'a mentionné, il y a bien d'autres façons de présenter une motion à partir d'une question soulevée dans une pétition. On peut le faire par le biais des journées d'opposition, comme nous le faisons aujourd'hui. On peut continuer de réserver à une journée d'opposition une question qui a été soulevée par une pétition qu'on a reçue et qui semble avoir l'approbation de beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Le mode d'action de la procédure me laisse songeur. Je n'arrive pas à le comprendre.

• (1210)

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'aborderai seulement les points que mon honorable collègue a soulevés. Il y avait plusieurs moyens d'apporter, devant les députés de cette Chambre, les sujets qui sont présentés à la Chambre par les Canadiens et les Canadiennes dans leurs pétitions. Mais donner peut-être espérance que le tout pourrait porter, chaque fois que les gens proposent une pétition, voudrait dire que beaucoup de temps en cette Chambre serait consommé pour la considération de sujets qui sont souvent de nature très régionale.

Toutefois, je crois quand même que le dépôt de pétitions a sa raison d'être et que je serais certainement consentant à examiner les propositions du comité de la Chambre qui examine actuellement toute la procédure de la présentation des pétitions, s'il advenait qu'il nous présentait une façon de mieux donner suite à ces pétitions qui, en fait, répondraient aux aspirations de ceux qui les présentent.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la motion du Parti réformiste telle que présentée par l'honorable député d'Edmonton-Sud-Ouest.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui me semble un petit peu prématurée en ce sens que déjà le comité qui étudie cette question, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui est saisi d'un de ces aspects de la question, n'a pas fait rapport et va, dans les semaines qui viennent, se prononcer sur cette question-là. Cependant, le Parti réformiste a choisi d'amener comme sujet, lors de sa journée d'opposition, ce thème-là.

C'est un thème qui me tient à coeur puisqu'il touche directement aux considérations principales de la démocratie canadienne, de la démocratie parlementaire, de la démocratie représentative. Lorsqu'on lit notre Constitution écrite et en particulier la Loi constitutionnelle de 1867, le premier considérant dans le préambule se lit comme suit: «Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de s'unir en fédération pour former un seul et même dominion sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande avec une constitution semblable dans son principe à celle du Royaume-Uni.»

Nous avons donc, de par la volonté du constituant de 1867, le Parlement de Westminster, une constitution écrite et des institutions, notamment la Chambre des communes, qui, dans leur essence même, sont basées sur le même principe que les institutions du Royaume-Uni, où existe le système de la démocratie par représentation. C'est-à-dire que les députés sont élus pour un mandat qui, bien sûr, n'est pas fixe, mais qui varie de quatre à cinq ans, suivant les aléas de la vie politique, et à l'intérieur de ce mandat ils ne sont pas directement imputables à leurs électeurs et électrices.

Cette représentativité parlementaire, on l'a vue au cours des siècles et jusqu'à la fin du siècle dernier. Permettez-moi de rappeler que les gouvernements et les Parlements voulaient tellement montrer que les députés et les gouvernements étaient les représentants de la population, que les gouvernements ne démissionnaient pas immédiatement après une élection générale, même s'ils avaient été battus lors de l'élection générale, mais attendaient un vote formel de la Chambre des communes qui les mettait en minorité, et suivait la démission. Ça s'est accéléré au XX^{e} siècle, pour en venir à une situation beaucoup plus rapide où les gouvernements, maintenant, dès qu'ils ont réalisé qu'ils n'avaient plus la confiance de l'électorat, n'attendent plus un vote formel de la Chambre des communes avant de démissionner. Il y a déjà eu une adaptation, lente, bien sûr, mais une adaptation qui s'est faite.

• (1215)

Je me permets d'ouvrir une parenthèse à ce stade-ci, et je vais revenir sur la motion de l'honorable député d'Edmonton-Sud-Ouest, pour mentionner qu'actuellement, nous discutons, dans chacune des provinces, de la refonte de la carte électorale, qui est un sujet où les électeurs et électrices sont concernés au premier chef. Des audiences publiques sont prévues.

Permettez-moi de souligner qu'au Québec, particulièrement, avec le projet de réforme de la carte électorale qui s'en vient, et comme député dont la circonscription est à cheval entre la région de la capitale nationale—celle de Québec, bien sûr—et l'est du Québec, cette région, avec le projet qui nous est soumis, va manifestement perdre un député. La circonscription de Matane se voit englobée dans celle de Gaspé et ma propre circonscription, celle de Bellechasse, s'enrichit de neuf municipalités et voit sa population encore augmentée.

On voit, par exemple, dans la carte électorale qui nous est soumise, que les circonscriptions rurales, du moins dans leur grande majorité, où traditionnellement on avait diminué le nombre d'électeurs pour compenser l'agrandissement du territoire, dans beaucoup de ces circonscriptions rurales, on ne retrouve plus maintenant—et c'est le cas de ma circonscription, celle de Bellechasse—le facteur de pondération, c'est-à-dire un nombre moindre d'électeurs pour un territoire plus grand. C'était une chose sur laquelle on aurait pu se pencher, sur laquelle des pétitions pourraient être facilement présentées, il suffirait de les susciter et bon nombre d'entre elles pourraient être déposées sur la table et possiblement, si une réforme comme celle dont parle le Parti réformiste était acceptée, pourraient être débattues.

Dans le même sujet, lorsqu'on parle de réforme de la carte électorale, l'article 51 de notre Loi constitutionnelle de 1867, pourquoi n'a-t-on pas touché, en vertu des dispositions constitutionnelles ou par le biais de pétitions, des sujets aussi importants que la représentation des Îles-de-la-Madeleine, par exemple, qui forment une entité tout à fait distincte dans le régime actuel. Je pense que nous aurions pu obtenir un consentement assez rapide quant aux Îles-de-la-Madeleine pour que ces dernières puissent constituer une circonscription visée par l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867, c'est-à-dire une circonscription où le nombre d'électeurs ne serait pas compensé par le nombre d'électeurs du Québec continental. Je ne parle pas seulement pour le Québec, cela pourrait être la même chose pour la circonscription du Labrador.

Je voulais ouvrir cette parenthèse pour vous signaler que notre souci de nous adapter au désir démocratique de nos concitoyens et concitoyennes est tout à fait présent.

La motion de l'honorable député d'Edmonton-Sud-Ouest, évidemment, est extrêmement vague de par son libellé même puisqu'elle donne des exemples qui vont des cartes de tueurs en série, «serial killer cards», en anglais, c'est peut-être plus précis, à des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, à la révocation des députés. J'entendais, tout à l'heure, lors du discours du proposeur de la motion, parler de peine capitale, si j'ai bien entendu.

Je trouve un peu dommage que par le biais d'une motion qui vise à modifier le Règlement de la Chambre, on veuille réintroduire cette notion de peine capitale qui est disparue de nos moeurs. Il n'y a pas eu d'exécution depuis 1963; cela fait donc 30 ans et plus maintenant qu'il n'y a pas eu d'exécution dans ce pays. Il m'apparaît malheureux qu'on veuille, aujourd'hui, introduire un élément comme celui-là dans un débat, alors que nous avons fait la preuve, Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes, de notre capacité de tolérance en donnant l'exemple que comme État, ce n'était pas en tuant des gens qu'on allait enseigner à la population que ce n'était pas bien de tuer. Nous avons largement fait ce débat et il serait dommage qu'à l'occasion de meurtres crapuleux, qui soulèvent souvent la vindicte populaire, on se dépêche à faire signer des pétitions, qui, avec nos règlements pourraient être immédiatement votables, que l'on fonctionne un petit peu comme un ivressomètre ou un petit peu comme un appareil pour mesurer le rythme cardiaque ou lorsqu'il y a une pointe, effectivement, qu'on réagisse immédiatement.

• (1220)

Je crois que le régime parlementaire doit s'accommoder de situations qui requièrent une analyse un peu plus profonde, un peu plus poussée et sur un continuum de temps qui soit plus approfondi; parce qu'il est toujours facile dans le domaine des émotions de faciliter la présentation de motions, la présentation de pétitions, qui pourraient, suivant des termes que l'on ne nous précise cependant pas, devenir débattables et votables en cette Chambre. Alors, là je mets un bémol, parce que je ne suis pas sûr de l'efficacité à long terme ou à moyen terme d'une proposition comme celle-là.

Il faut comprendre aussi que la proposition qui est faite s'inscrit dans un cadre. Non seulement on parle de pétitions, mais il faut rattacher ça à d'autres propositions qui nous sont faites par le Parti réformiste sur le rappel des députés, sur probablement l'initiative populaire des projets de loi, sur le référendum bien sûr, généralement nous sommes d'accord, puisque le grand rendez-vous référendaire au Québec est pour bientôt, monsieur le Président. Vous savez mieux que quiconque, nous allons avoir à nous prononcer sur notre destin national au Québec.

Je pense qu'il est acquis, en matière constitutionnelle maintenant, que les changements majeurs—et ça nous le savons depuis Charlottetown—en matière constitutionnelle ne feront plus l'objet de décisions en vase clos, de discussions derrière les portes closes, que l'expression «to roll the dice» ne s'appliquera plus, que les citoyens et les citoyennes seront consultés. Et 1992 nous donne une indication claire au niveau fédéral, pour des fins fédérales. Ça ne veut pas dire l'immixtion fédérale dans les juridictions provinciales; que si un gouvernement fédéral veut consulter la population pour des fins fédérales, pour des fins qui relèvent de la compétence de cette Chambre ou de ce Parlement, mais jamais nous ne pourrons accepter que le gouvernement fédéral consulte la population pour des fins qui ne relèvent pas de la compétence fédérale.

C'est ainsi que nous avons toujours prôné, et c'est maintenant admis, que le destin du Québec doit se décider par les Québécois et les Québécoises, sous l'empire de lois votées par l'Assemblée nationale du Québec, et non pas sous l'autorité de quelque mesure législative adoptée par cette Chambre. C'est le droit fondamental des peuples à l'autodétermination, droit qui est d'ailleurs reconnu par la Charte de San Francisco, fondatrice des Nations Unies, tel que nous le connaissons.

J'irais même un peu plus loin, monsieur le Président, en vous disant que la motion du Parti réformiste qui est devant cette Chambre aujourd'hui tient peut-être plus d'un programme électoral que d'une motion qui peut sembler être une affaire de routine, en ce sens que tout au cours de la campagne électorale, qui s'est terminée le 25 octobre dernier, le Parti réformiste a suggéré plusieurs des réformes qui ont été présentées devant cette Chambre ou qui ont fait l'objet d'interrogations de la part du Parti réformiste, notamment de questions qui ont été posées au premier ministre, de questions qui ont été posées au leader du gouvernement à la Chambre. Les réponses ont été assez claires et assez précises, il me semble, à partir du moment où les réponses du gouvernement sont claires, à savoir que le gouvernement libéral actuel n'entend pas permettre le vote libre de façon systématique, mais possiblement de façon ponctuelle.

Deuxièmement, le leader du gouvernement a clairement indiqué qu'il tenait à ce que la question soulevée ou les questions soulevées par le vote libre, entre autres, soient étudiées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Nous devons aussi en prendre acte. Il y a une volonté politique de la part du gouvernement d'agir de cette façon.

Alors, ce qui a été décidé par le gouvernement, ce dont le gouvernement nous avise, suite à une élection, j'ai le net sentiment que des changements profonds ne pourront être apportés que dans une législature subséquente.

• (1225)

Cela peut être un beau programme et même un programme intéressant que propose le Parti réformiste lorsqu'il parle d'initiatives populaires, de rappel des députés, de pétitions débattables et votables, et d'autres mesures analogues. Mais à moins que le Parti réformiste ne se prépare des munitions pour la campagne électorale qui précédera la 36e législature, je vois difficilement

comment, en modifiant le Règlement de la Chambre ou en tentant de le faire modifier, on puisse s'attaquer à une décision gouvernementale assez bien établie, avec laquelle on peut être en désaccord, mais cette position a été émise de façon claire et précise.

Assez curieusement, les protagonistes du vote libre à la Chambre ne nous ont malheureusement pas donné d'exemples de votes libres depuis le début de la session. À moins que je fasse erreur, je n'ai encore vu aucun de mes collègues réformistes se lever pour exprimer un point de vue personnel, à moins que les points de vue personnels soient toujours convergents et que les mêmes se lèvent en même temps. Ce n'est pas mon problème, c'est le problème du caucus de ce parti qui a à vivre avec ses décisions. Mais j'ai hâte de voir le jour où le caucus réformiste, non pas se divisera dans son approche, mais où les divergences d'opinions se manifesteront, où ce sera un véritable forum ouvert où un débat d'idées se fera sur le parquet de la Chambre. Mais nous n'avons pas cette image de ce à quoi cela ressemble. Peut–être qu'ils pourraient nous donner un avant–goût en faisant un débat ouvert sur un projet de loi particulier, peut–être vont–ils nous l'annoncer prochainement. Mais en attendant, nous ne l'avons pas vu.

Il faut dire, bien sûr, et il me fait plaisir de le souligner à mon distingué collègue de Kingston et les Îles, que le gouvernement ne nous a pas non plus donné l'exemple beaucoup de votes libres en cette Chambre. On nous a dit qu'il y en aurait, mais on n'en a pas encore annoncé.

M. Milliken: Vous n'avez pas entendu M. Gray?

M. Langlois: Cela ne figure pas au hansard, mais je me permettrai de reprendre ses paroles, cela va venir bientôt. Alors, on pourra vérifier si les paroles de l'honorable député de Kingston et les Îles vont se concrétiser dans les semaines qui viennent. Alors, puisque ce sera consigné dans le hansard à compter du 21 février—et je n'ai pas eu de correction de la part du collègue de Kingston et les Îles—bientôt, il y aura des votes libres de la part du gouvernement. Le leader du gouvernement à la Chambre devrait–il parler au président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Peut–être que bientôt nous aurons à le vivre.

Ce serait une autre dynamique, mais aussi une dynamique où l'initiative devrait venir du côté gouvernemental. On peut le traiter de façon un peu plus légère en disant que le Parti réformiste n'a pas encore appliqué, dans le concret, son programme, mais c'est plus facile pour un parti d'opposition de permettre des votes libres dont la signification serait beaucoup plus aléatoire. Alors que pour le gouvernement, permettre un vote libre à ses députés, une discussion libre, serait beaucoup plus significative. Lorsque le premier ministre se lèvera et qu'il dira, sur tel projet de loi, que la responsabilité ministérielle n'est pas engagée, nous pourrons voir comment tout cela se déroulera.

Je présume qu'il y aura une période d'adaptation, peut–être difficile. Qu'on regarde chez nos voisins du Sud le tordage de bras systématique qui peut se faire lors de certains projets de loi, même si le vote est supposément libre. Peut–être que notre système n'est pas si mauvais dans le fond; les discussions se font en caucus, et il s'agit finalement de l'endroit privilégié pour discuter d'une question pour qu'ensuite, les députés arrivent avec une position commune, qu'ils tentent d'atteindre des consensus. Peut–être. Je me pose la question. Ce n'est pas une réponse, mais peut–être que le vote libre, de façon systématique, empêcherait la recherche du consensus qui est si chère à notre démocratie parlementaire.

De toute façon, nous aurons à faire ce débat avec l'accession du Québec à la souveraineté, mais au niveau du Québec. Il n'entre pas dans mes prétentions de vouloir réformer cette Chambre. Je préfère y vivre, la réformer en profondeur bien sûr, mais avec les règles que nous avons acceptées et auxquelles nous nous soumettons de bonne grâce, avec toutes les règles du fair play britannique que nous avons eu l'occasion d'apprendre et de respecter, monsieur le Président. Je pense que l'opposition officielle, à ce sujet–là, a pu donner l'exemple de tout le respect qu'elle donnait au parlementarisme britannique dont nous avons hérité dès nos premières institutions de 1792.

• (1230)

De cette façon, on se sent peut–être plus à l'aise que d'autres qui se sont fait élire avec le mandat de changer bien des choses en cette Chambre. Nous, nous voulons changer bien des choses, mais ailleurs. Nous voulons changer des choses au Québec. Par voie de conséquence, bien sûr, le Canada bénéficiera aussi des changements que nous voulons apporter à la réforme constitutionnelle canadienne et québécoise puisqu'il y aura une interaction continuelle entre les deux.

C'est de cette façon que j'entrevois le débat qui a cours. Un parti qui continue sa campagne électorale, un parti qui est en train tranquillement de déchirer certaines pages ou certains passages de son livre rouge et finalement un parti qui, depuis son élection, depuis le 25 octobre, continue le discours qu'il avait entrepris avant, pendant, et qui a suivi après la campagne électorale.

Un parti fondamentalement voué, et c'est le parti de l'opposition officielle, le Bloc québécois, parti dévoué à la défense, à la promotion des intérêts du Québec et ultimement, pas dans l'éternité mais dans les mois à venir, de pouvoir réaliser, non pas une réforme des procédures, non pas l'amendement à l'article 36 de nos règles de procédure de la Chambre, mais un projet combien plus emballant qui est celui, sans animosité, avec l'esprit ouvert, celui de se créer, chez nous au Québec, un pays, tout en vivant en harmonie avec nos plus merveilleux voisins, les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté les observations du député de Bellechasse. Il a dit notamment que le Bloc québécois défend les intérêts du Québec.

À propos des intérêts du Québec, le député ne croit–il pas qu'il conviendrait de parler aussi de tout ce que la présente institution fait pour les Québécois? Par exemple, le gouvernement fédéral offre de bons services en fixant des normes dans les domaine de la protection de l'environnement et de l'appui aux petites entre-

prises. Autrement dit, on fait beaucoup de choses non seulement pour les Québécois, mais pour tous les Canadiens.

Le député croit–il convenable de ne parler que des doubles–emplois et des problèmes avec le Canada? Ne croit–il pas qu'il est aussi de son devoir d'informer ses électeurs des avantages de la présence fédérale pour le Québec?

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de ses commentaires. De deux choses l'une, ou je me suis mal exprimé ou le député a mal compris. On pourrait peut–être faire un compromis et dire qu'il y a une responsabilité partagée, si l'honorable député est d'accord.

J'ai affirmé tout au long de mon intervention l'héritage que nous avions du parlementarisme britannique, la chance que nous avons eue de vivre en démocratie. Si aujourd'hui, on peut parler de faire la souveraineté du Québec en déposant tout simplement nos bulletins de vote dans une boîte de scrutin, en comptant les bulletins ainsi déposés et que la majorité l'emporte, c'est un héritage de la tradition démocratique britannique. Si nous n'avions pas cet héritage, nous ne pourrions pas réaliser le débat que nous entreprenons sur la souveraineté et l'avenir du Québec, ainsi que sur l'avenir du Canada aussi, parce que nos destins sont intimement liés.

• (1235)

Si le débat est si civilisé, je pense que nous le devons en grande partie au fait que depuis maintenant 200 ans nous avons des élections libres et démocratiques, parfois plus libres et démocratiques que d'autres, et nous avons pu en bénéficier.

Pour compléter la question qu'il me posait, ainsi que ma réponse et mon intervention, le député me permet de rejoindre un point sur la motion principale du député d'Edmonton–Sud–Ouest. Je me posais une question sur la présentation de pétitions, les groupes spéciaux d'intérêt, le financement de pétitions. Qui va financer ça?

Des jugements ont été rendus en Saskatchewan confirmant que tout citoyen, personne morale ou physique, pouvait investir toute somme qu'il jugeait à propos lors d'une campagne électorale ou référendaire et ce pourrait être le cas pour le dépôt d'une pétition. Mais pour l'instant on n'a pas de balises, des balises claires reconnues par la loi, reconnues par nos tribunaux. Nous allons avoir un jour un jugement de la Cour suprême là–dessus puisque le solliciteur général a manifesté le désir que la Cour suprême soit saisie de la décision rendue par la Cour d'appel de la Saskatchewan là–dessus.

Tant qu'il n'y a pas de balises, personnellement, je préfère un statu quo dont nous connaissons les grandes lignes directrices plutôt qu'une aventure à risques très élevés.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations du député. En tant que nouveau député, j'ai entendu dire ici bien des choses, dont l'expression «nous, Canadiens et Québécois», comme si le Canada et le Québec étaient séparés. Les dernières observations du député me troublent beaucoup. J'ignore s'il les lisait ou s'il improvisait, mais il a laissé entendre que le Bloc sera capable de réaliser l'indépendance du Québec sans susciter d'animosité. Je trouve cela très inquiétant.

Cela suscitera certainement de l'animosité. C'est là le genre de déclarations que je ne saurais prendre à la légère, moi qui suis allé partout au Canada et qui ai vécu dans toutes les provinces canadiennes, le Québec y compris.

Le député peut–il me dire comment le Bloc, en tant qu'opposition officielle, peut représenter l'est ou l'ouest du Canada, alors que son programme est absolument étranger à l'une ou l'autre de ces régions du pays?

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, le Bloc québécois est dévoué, bien sûr, aux intérêts et à la sauvegarde des intérêts du Québec, mais le voeu des électeurs et électrices, en nous donnant le rôle d'opposition officielle, nous donne aussi le mandat de parler comme opposition officielle au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit leur province d'origine. Et nous l'avons démontré dans cette Chambre lorsque nous avons donné notre consentement unanime pour la considération, en une seule journée, du projet de loi présenté pour mettre fin à la grève des débardeurs du port de Vancouver.

Nous avons participé activement, nous avons donné notre consentement, posé des questions sur les projets de loi et les sujets qui pouvaient intéresser les Canadiens de l'Atlantique, ceux des Prairies et ceux de l'Ouest. Bien sûr, notre mandat fondamental nous vient du Québec, le député ne fait qu'un constat lorsqu'il le mentionne, mais en aucune circonstance a–t–on pu nous prendre en défaut d'avoir refusé de prendre la défense des intérêts des Canadiens et Canadiennes lorsque la justice et l'équité pouvaient démontrer que nous devions agir en ce sens.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires à mon ami et collègue de Bellechasse, au sujet de la valeur de la responsabilité de représentation. Avant le 25 octobre, il s'agissait d'une reconnaissance qu'il n'était pas possible que le Bloc québécois soit l'opposition officielle.

• (1240)

J'aimerais poser une simple question au député: Ne pense–t–il pas que c'est important qu'il représente tous les Canadiens, y inclus les Franco–Ontariens, les Franco–Québécois, les Franco–Terre–Neuviens et les Franco–Manitobains?

Je trouve qu'il est très important que le Bloc québécois aborde des sujets touchant le Canada en entier.

M. Langlois: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député d'Ontario de sa question. Le sort des minorités francophones me préoccupe depuis que je suis un petit bonhomme à l'école primaire, où on demandait un sou blanc pour la survivance du français. Notre sou blanc, à l'époque, c'était notre cinq cents ou notre dix cents qui allait peut–être nous permettre d'acheter une tablette de chocolat ou une boisson gazeuse. On l'apportait à l'école et on savait que c'était pour une bonne cause.

Tout le monde y travaillait. On voit aujourd'hui l'honorable député qui s'exprime dans un français impeccable.

Pensons à l'argent qui a été amassé au Québec, non seulement l'argent, mais pensons aussi aux membres du clergé du Québec qui ont fait de l'apostolat dans les autres provinces, dans plusieurs diocèses où ce n'était pas nécessairement facile. Rendons hommage à ces hommes et à ces femmes qui ont travaillé à l'extérieur du Québec.

En terminant, je me permets de rappeler qu'il y a quelques jours à peine nous, du Bloc québécois, élus par les seuls Québécois et Québécoises, avons donné une preuve de très grande ouverture et de compréhension des problèmes de l'Est canadien et en particulier de l'Atlantique canadien lorsque nous avons voté en faveur de la résolution constitutionnelle permettant la construction du pont reliant l'Île–du–Prince–Édouard au continent, ce contre quoi ont voté nos collègues réformistes. Alors, posons–nous la question: Qui, dans l'opposition, défend vraiment les intérêts des Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique: le Bloc québécois ou le Parti réformiste?

Je pense qu'aller poser la question à la population de l'Atlantique canadien aujourd'hui nous amènerait une réponse assez claire et précise.

Monsieur le Président, permettez–moi aussi de vous mentionner tous les commentaires extrêmement positifs que nous avons reçus de la part de la presse et d'éminentes personnalités de l'Ouest canadien lorsque nous avons pris position sur la question du lock–out au port de Vancouver.

[*Traduction*]

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, je veux informer la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les députés de notre parti qui interviendront sur la motion diviseront leur temps de parole.

La motion à l'étude aujourd'hui est un autre exemple de la volonté du Parti réformiste de trouver des moyens de donner à la population canadienne un plus grand rôle dans le processus décisionnel du gouvernement.

Nous voulons favoriser des débats sur des questions importantes dans toutes les collectivités du Canada. Nous estimons que le gouvernement n'a pas toujours à prendre part à ces débats. Il n'est pas toujours nécessaire que ces débats soient organisés ou financés par le gouvernement.

Les gens aiment discuter des questions importantes avec leurs amis et leurs voisins. Ils aiment écrire aux courriers des lecteurs des journaux locaux et ils aiment téléphoner dans les tribunes téléphoniques à la radio et à la télévision.

Certaines personnes lancent des pétitions pour faire ressortir les préoccupations de leur collectivité. Ces débats et ces pétitions surgissent spontanément sans qu'il en coûte un sou au gouvernement et ils n'exigent pas sa participation ou son ingérence. Toute tentative faite par le gouvernement pour influer sur l'issue de débats à l'échelle locale peut facilement se retourner contre lui.

L'ancien gouvernement a dépensé d'immenses sommes pour le camp du oui dans le référendum de 1992, mais la population du Canada s'est faite sa propre opinion et a rejeté majoritairement sa proposition.

Les politiciens de l'époque ont refusé de s'excuser d'avoir tenté de manipuler les résultats du référendum et la volonté du peuple. Encore aujourd'hui, beaucoup sont incapables d'accepter ces résultats et continuent de critiquer le processus référendaire.

• (1245)

Le Parti réformiste adopte une position tout à fait contraire. Nous avons fermement appuyé le droit des électeurs d'exprimer leur opinion lors du référendum de 1992 et nous en acceptons les résultats. Nous en acceptons toujours les résultats. Nous continuons de réclamer qu'une série de questions référendaires soient soumises aux électeurs sur un bulletin de vote distinct au moment de tous les scrutins fédéraux. Le coût de ces référendums serait minime, mais les avantages pour la population du Canada seraient énormes. En permettant aux Canadiens de jouer un rôle actif dans des décisions importantes, nous leur démontrerions que nous, les politiciens, sommes disposés à écouter leurs préoccupations.

Nous croyons que ce type de référendums constitue un élément essentiel de la nouvelle démocratie qui commence à poindre dans notre système parlementaire. Une pétition est une forme de mini–référendum. Émanant des citoyens, les pétitions ont parfois un caractère très local, ne comprenant que quelques milliers de signatures, mais sont parfois aussi d'envergure nationale, réunissant jusqu'à un million de signatures et plus.

Malheureusement, les gouvernements sont tellement absorbés par leur propre programme politique qu'ils ont tendance à ne pas tenir compte des pétitions, de ces mini–référendums. On voit souvent, sur des photos, des ministres en train d'accepter une pétition sur tel ou tel sujet, profitant de cette occasion pour faire la une au lieu d'en profiter pour écouter la volonté du peuple.

Beaucoup de pétitions visent précisément à demander au gouvernement de changer d'orientation ou de politique. Les Canadiens ont l'impression, à raison peut–être, que, au lieu de voir ces pétitions comme une façon de gagner la confiance des électeurs et de corriger certaines imperfections dans ses politiques, un gouvernement préférera ranger les pétitions sur une tablette et continuer de s'acquitter de ce qu'il appelle «son mandat».

Les gouvernements ne se rendent pas compte que, pour se faire réélire à l'âge de l'information, ils doivent écouter la volonté du peuple. Dorénavant, si nous voulons assurer la stabilité politique au lieu de dépendre de l'unité au sein des partis, il faudra que les gouvernements soient attentifs aux préoccupations des électeurs. Si nous ne voyons pas bientôt au moins certains éléments fondamentaux d'une démocratie de participation, nous devrons certainement traverser de nombreuses années de bouleversement et d'incertitude sur le plan politique.

Un des ministériels a dit que les pétitions ne sont pas rangées sur les tablettes, mais ce n'est pas l'impression qu'a la population. La plupart des adultes ont probablement signé une pétition à

un moment ou à un autre —je sais que je l'ai fait —et, comme moi, ont probablement été déçus de constater que, peu importe le nombre de signatures que renferme une pétition, il n'existe en réalité aucun moyen de transformer cette pétition en une mesure législative qui puisse calmer les inquiétudes des pétitionnaires.

Nous croyons que des débats réguliers et ouverts sur les grandes pétitions présentées à la Chambre contribueraient à montrer aux Canadiens que le Parlement tient compte de leurs préoccupations et que leur signature sur une pétition a vraiment du poids. Ils sauraient que les grandes pétitions sont débattues ici et que le gouvernement peut alors prendre note de leurs préoccupations et présenter ou modifier des mesures législatives à cet égard.

Tout ce qui est fait mérite l'être bien fait. Le processus aurait encore plus de crédibilité si l'on tenait un vote libre à la fin du débat. Au lieu de faire preuve d'esprit de parti, nous aurions l'occasion, en tant que députés, de travailler ensemble pour appuyer ou rejeter activement l'orientation proposée dans une pétition.

La modification du Règlement tel que nous le proposons dans notre motion ne pose aucune menace pour le gouvernement. C'est une proposition qui n'a tout simplement pas de mauvais côtés. Après tout, quel tort pourrions–nous causer en débattant les pétitions de temps à autre?

Je prie instamment tous les députés de se joindre à moi pour appuyer cette motion et j'espère que beaucoup d'entre eux en parleront en termes favorables. Je suis très déçu de constater que les ministériels qui ont pris la parole jusqu'à maintenant semblent adopter une position négative simplement parce que c'est une motion du Parti réformiste. La possibilité de débattre les pétitions à la Chambre montrerait aux électeurs d'un bout à l'autre du Canada que nous sommes vraiment attentifs à leurs préoccupations.

Je voudrais établir un lien entre la discussion que nous avons aujourd'hui et le livre rouge. Les ministériels laissent entendre régulièrement que, parce que les Canadiens ont élu un gouvernement libéral, tous ceux qui ont voté pour les libéraux appuient chacune des politiques énoncées dans le livre rouge.

• (1250)

Ou bien les députés ministériels sont naïfs —et je ne crois pas que ce soit le cas de la majorité —ou bien ils adoptent une position déraisonnable qui ne saurait tromper aucun Canadien qui y réfléchit bien. Tous les électeurs qui ont voté libéral ne peuvent souscrire à chacune des politiques énoncées dans le livre rouge. Ils l'ont probablement fait en estimant que, tout compte fait, ils faisaient le meilleur choix même si certaines des politiques pouvaient leur paraître inacceptables.

Même les députés ministériels doivent admettre qu'il y a probablement dans le livre rouge quelques politiques que la majorité des Canadiens souhaiteraient voir modifier. Ce n'est pas parce que la recherche initiale était mal faite, mais parce que les temps changent et que les opinions varient. Qu'y a–t–il de mal à s'adapter aux temps qui changent? Qu'y a–t–il de mal à reconnaître qu'une politique a fait son temps et ne convient plus? Quel meilleur moyen pour les électeurs de le faire savoir que de lancer une grande campagne de pétitions?

Si le gouvernement réagissait à une pétition importante à la suite d'un débat libre à la Chambre, sa popularité s'en trouverait raffermie, et il augmenterait vraisemblablement ses chances de remporter les élections subséquentes. Voilà le conseil que je donne gratuitement au Parti libéral.

Ce principe me semble tellement simple que je ne comprends pas pourquoi les gouvernements continuent de défier régulièrement les électeurs. Pourquoi font–il adopter de force leur programme pour s'étonner ensuite d'être défaits lors des élections subséquentes? Si chacun de nous ici apprécie l'opinion des membres de sa famille, de ses voisins et de ses amis, nous devons par extension apprécier l'opinion de tous les Canadiens.

Nous devons nous efforcer ensemble de leur donner davantage voix au chapitre ici à la Chambre en autorisant la tenue de débats sur des pétitions en leur nom. Traiter les pétitions plus au sérieux, c'est une façon de gagner la confiance des électeurs canadiens, surtout à propos de pétitions importantes comme celles qui réclament des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le processus permettant la tenue de débats sur des pétitions serait nouveau et aurait sans doute besoin d'être modifié à la lumière de l'expérience après quelques sessions. Il faudrait trouver un moyen équitable de choisir les pétitions devant faire l'objet de débats, car il est clair que nous ne pourrions pas discuter de toutes celles qui sont présentées à la Chambre.

Si le choix se faisait en fonction du nombre des pétitionnaires, on aurait là un jugement implicite quant à l'importance du sujet à aborder à la Chambre. Il est clair qu'une pétition réunissant plus de un million de signatures aura été bien organisée et portera probablement sur une question d'importance nationale, tandis que les pétitions réunissant quelques milliers de signatures auront probablement été entreprises en réaction à un problème d'intérêt plus local intéressant davantage les administrations provinciales ou municipales. Quand les électeurs verront que nous discutons, à la Chambre, des grands problèmes qui nous auront été signalés au moyen de pétitions importantes, ils auront beaucoup plus confiance en nous, leurs représentants.

Encore une fois, je recommande instamment à tous les députés à la Chambre de montrer à leurs électeurs qu'ils sont à l'écoute de leurs opinions et se conduisent en conséquence. Je les exhorte donc à appuyer la motion à l'étude.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de notre collègue d'en face. Bon nombre de ses objectifs sont certes réalisables et ne vont pas à l'encontre de certains principes auxquels je crois.

Aujourd'hui, nous sommes toutefois saisis d'une motion qui demande au gouvernement de modifier le Règlement. Aux dernières nouvelles, il est question du Règlement de la Chambre, pas de celui du gouvernement. Monsieur le Président, vous seriez outré si le gouvernement essayait unilatéralement de mo-

difier le Règlement, sans compter que bien d'autres aspects de la proposition laissent à désirer.

Durant la dernière session, tous les députés de l'opposition se sont indignés de ce que le gouvernement de l'époque avait décidé de modifier le Règlement conformément à une recommandation du comité parlementaire, mais sans tenir compte des autres changements préconisés par ce dernier, créant ainsi un déséquilibre à la Chambre que l'opposition estimait inacceptable. En d'autres termes, le gouvernement n'aurait pas dû se montrer sélectif dans la mise en application du rapport. À ma connaissance, le comité n'a pas été saisi d'une recommandation visant à modifier le Règlement, du moins pas dans le sens où le député le propose dans sa motion d'aujourd'hui.

• (1255)

Le vice–président: Je crois que la question est suffisamment claire. Le député veut–il répondre?

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'elles s'éloignent beaucoup du sujet et de l'esprit du débat d'aujourd'hui.

Je tiens à rappeler que le Parti réformiste a présenté la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui pour aider les électeurs canadiens à avoir davantage leur mot à dire dans le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. À notre avis, si les Canadiens constataient parfois, lors des débats télévisés de la Chambre, que nous discutons réellement de leurs pétitions, nous accomplirions un énorme progrès en vue de rendre le processus parlementaire plus accessible à la population.

Mme Grey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement car il me semble que, si le Bureau a jugé la motion recevable, nous ne devrions certainement pas être en train de nous interroger sur sa légitimité. C'est aussi simple que cela.

Le vice–président: Chose certaine, elle suscite un débat.

[*Français*]

L'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup se lève–t–il pour faire un commentaire ou une observation? Très brièvement, il ne reste que deux minutes pour vous deux.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Vancouver–Nord que j'aurais peut–être préféré que le Parti réformiste présente une motion sur les façons de moderniser la représentation des députés plutôt que vers l'accroissement de la démocratie directe, parce qu'il m'apparaît qu'il y a des choses du côté, par exemple, du vote électronique par télématique, les téléconférences, qu'il y aurait des choses que l'on pourrait mettre en place qui seraient plus urgentes que le fait d'amener en Chambre des pétitions tout de suite après l'élection d'un gouvernement où finalement la plupart des enjeux ont déjà été un peu décidés par la population, en tout cas, pour l'année qui vient.

J'aurais peut–être par contre une question à poser au député: Est–ce qu'il pourrait nous préciser qu'est–ce qui ferait qu'une pétition serait acceptée plutôt qu'une autre, parce qu'il faudrait se poser des questions sur combien faut–il de signatures, est–ce qu'il en faut dans chaque province? Est–ce que ce sont des sujets comme les modifications constitutionnelles qui pourraient revenir régulièrement? Parce que, sinon, on va se mettre à discuter de points qui sont de la quotidienneté des gens.

[*Traduction*]

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je voudrais étudier les propositions du député et, peut–être, suggérer que son parti se serve des jours désignés pour présenter le sujet de son choix.

Quant à la méthode à utiliser pour choisir les pétitions, j'en ai parlé dans mon discours. J'ai dit qu'on pourrait choisir les pétitions comportant le plus grand nombre de signatures, ce qui les placerait d'office au rang des pétitions d'importance nationale.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de différence entre les circonscriptions de Fraser Valley–Est et de Fraser Valley–Ouest. Elles sont toutes deux dans la vallée du Fraser.

Il est quelque peu difficile d'éviter les redites en raison du sujet lui–même. Il n'est certes pas aussi important que peut l'être la question des finances, mais il a quand même son importance. En fait, il est au coeur même d'une foule de modifications que le Parti réformiste veut voir adopter.

Je suis heureux de prendre la parole sur la question des pétitions. La présentation de pétitions constitue l'un des moyens les plus anciens que puisse utiliser la population pour exprimer ses doléances ou ses aspirations. Les gens ordinaires ont ainsi l'occasion de saisir la Chambre des communes de questions particulières. Les députés peuvent également se servir des pétitions pour faire avancer des causes défendues par eux ou leur parti.

Je sais aussi que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a déjà été saisi de cette question. Je fais partie de ce comité, et cette question figure à son ordre du jour. Il importe néanmoins d'exprimer notre avis à ce moment–ci.

Comparativement aux projets de loi, aux motions et aux questions écrites et orales, les pétitions semblent avoir peu d'importance. La principale critique vient du fait qu'une fois qu'elles ont été présentées, la Chambre ne prend aucune mesure immédiate, visible, comme c'est le cas généralement avec les discours des députés. Il n'arrive pas souvent que des mesures soient prises tout de suite après un discours. En effet, il faut insister pour que le gouvernement se décide à agir.

• (1300)

Nous sommes plus de 200 nouveaux députés dans cette 35e législature. J'ai le sentiment que nous adopterons plus de changements fondamentaux au cours de la présente législature que durant les 34 précédentes. La nouvelle prière du matin en est un exemple. Si nous n'explorons pas de nouvelles idées et si nous ne

favorisons pas ces réformes, nous continuerons de faire les choses comme nous l'avons toujours fait depuis 125 ans.

Cela dit, le processus des pétitions est une autre réforme tout aussi nécessaire, comme on l'a déjà fait remarquer aujourd'hui, que les votes libres, la tenue d'élections tous les quatre ans, un Sénat élu, la révocation, les référendums et une période des questions améliorée. Ces changements s'imposent, et ils méritent tous que nous réservions une journée pour en discuter.

Pour faire comprendre la nécessité de changements, je voudrais faire l'historique des pétitions au Parlement et expliquer ensuite ce qui, à mon avis, laisse à désirer dans la formule actuelle. Enfin, je vais proposer quelques changements.

Nous avons déjà vu un peu cet historique ce matin, mais il est parfois utile de répéter. Le droit d'adresser des pétitions au Parlement pour obtenir le redressement de griefs remonte au règne d'Édouard Ier, comme mon collègue d'Edmonton–Sud–Ouest l'a dit ce matin. C'était au XIIIe siècle. Ce sont en fait les pétitions qui sont à l'origine de notre façon de légiférer par examen de projets de loi.

La Chambre des communes du Canada a emprunté à son modèle, le Parlement de Grande–Bretagne, la coutume des pétitions. Jusqu'en 1842, les pétitions faisaient l'objet de débats en Grande–Bretagne. Cette année–là, il a été décidé de modifier cette façon de faire parce que ces débats ne laissaient pas à la Chambre le temps de faire autre chose. En soi, cela est révélateur: si les débats sur les pétitions prenaient tellement de temps, c'est que le peuple voulait avoir son mot à dire. Lorsque la procédure a été modifiée, environ 33 000 pétitions étaient débattues chaque année. Ne serait–il pas fantastique qu'un intérêt aussi vif se manifeste au Canada?

Après 1842, en Grande–Bretagne, les pétitions étaient lues et pouvaient ensuite être renvoyées au comité des pétitions, mais les débats n'étaient généralement pas permis. Si les pétitions portaient sur des griefs personnels, elles pouvaient être désignées comme urgentes et faire l'objet d'un débat sur–le–champ.

Toujours en Grande–Bretagne, le comité des pétitions publiait un rapport sur les pétitions et avait des pouvoirs analogues à ceux des comités permanents des Communes au Canada de nos jours. Par contre, ce comité britannique n'avait pas le pouvoir de faire enquête et rapport sur le bien–fondé d'une pétition ni de convoquer des témoins pour faire enquête.

En 1974, la Grande–Bretagne a changé sa façon de faire. Désormais, chaque pétition est renvoyée à un ministre, qui doit présenter à la Chambre une recommandation ou des observations, qui sont déposées et imprimées.

Au début de la Confédération canadienne, les pétitions publiques jouaient un rôle important dans les délibérations de la Chambre. Elles étaient fréquemment renvoyées à des comités spéciaux. Des ordres de dépôt étaient adoptés pour faire déposer des pétitions particulièrement d'actualité, et il y avait des débats et des votes pour décider si des pétitions devaient être reçues.

Au Canada, le nombre de pétitions a beaucoup diminué avec les années. Les citoyens s'adressaient davantage aux tribunaux et à des organismes administratifs pour obtenir réparation. Le lobbying s'exerçait à d'autres niveaux. Les députés sont devenus plus sensibles à l'opinion publique et ont commencé à utiliser d'autres procédures, comme les questions orales et écrites, pour exprimer les besoins des habitants de leur circonscription. Par contre, ce qui est le plus frustrant, et ça l'a toujours été, c'est de constater que la Chambre ne donne pas suite rapidement et de façon visible aux pétitions. À mon avis, il y a plus de formalités et de paperasserie dans le processus de présentation des pétitions.

Nous devons examiner ce qui arrive une fois la pétition présentée. C'est là qu'est toute la substance. L'article 36 du Règlement porte exclusivement sur la présentation des pétitions, à l'exception du dernier paragraphe de cet article, le paragraphe 8, qui se lit comme suit:

• (1305)

Le gouvernement répond dans les quarante–cinq jours à toutes les pétitions qui lui sont renvoyées.

Si l'on regarde la suite qui est réellement donnée aux pétitions, on constate que ce ne sont là que de belles paroles. Étant donné que le Règlement même de la Chambre ne reconnaît pas leur importance, il n'est pas surprenant que les pétitions soient considérées comme un exercice futile.

En 1994, alors que les citoyens ont le plus besoin d'exprimer leur opinion sur des questions telles que les lacunes de notre système de justice pénale, la piètre qualité de la gestion financière du gouvernement et la réforme dont a tant besoin notre système parlementaire, les députés du Parlement du Canada ne peuvent même pas faire suivre la présentation d'une pétition d'un discours et doivent simplement se contenter d'une brève déclaration. Ils ne peuvent présenter une motion renvoyant à une pétition pour veiller à ce que des mesures soient prises. Ils ne peuvent en aucun cas savoir si la pétition se rendra plus loin que le bureau du greffier de la Chambre. Ils ne peuvent garantir aux habitants de leur circonscription que l'on prendra en considération la préoccupation qu'ils ont exprimée, pas plus qu'ils ne peuvent renvoyer la pétition à un comité de la Chambre des communes.

Je proposerais que les changements suivants soient apportés au système des pétitions. Premièrement, chaque pétition devrait être présentée à un comité parlementaire qui, formé de membres de tous les partis, choisirait chaque mois un nombre précis de pétitions à examiner.

Deuxièmement, chaque débat et chaque pétition devraient être présentés dans le cadre d'une motion sur laquelle la Chambre serait appelée à se prononcer.

Troisièmement, chaque pétition devrait faire l'objet d'une réponse du ministre compétent afin de montrer que le gouvernement ne fait pas que prendre note de ces pétitions sans y donner suite.

Quatrièmement, le comité des pétitions devrait avoir les mêmes pouvoirs que n'importe quel autre comité parlementaire, ce qui, en soi, est un autre sujet de discussion, car ces comités ont besoin d'être modifiés.

Pour terminer, il faut dire que les citoyens ne présentent pas des pétitions à la légère. Nous savons tous à quel point il est difficile d'amener les citoyens à s'intéresser de façon soutenue à leurs affaires et à leur Parlement.

J'espère sincèrement que ce ne sera pas là un discours de plus qui tombera dans l'oubli. D'après les notes que j'ai ici, bon nombre de discours concernant le système des pétitions ont été prononcés au fil des ans sans qu'aucun changement, ou presque, n'ait été apporté à ce système.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Fraser Valley–Ouest pour son intervention. J'ai beaucoup écouté les différents orateurs, et plus précisément le dernier, sur le sujet dont il est fait état ici ce matin.

Le premier point qui me touche—et c'est un compliment que je leur adresse, même s'ils appartiennent à un parti politique différent—va dans le sens que l'objet de leur présentation est d'apporter une plus grande démocratie et d'intéresser les Canadiens à ce qui se passe, à leur destinée. En ce sens, je leur lève mon chapeau.

Ce sur quoi j'ai des interrogations, comme certains de mes confrères peuvent en avoir, c'est sur l'outil qu'ils veulent utiliser. Aujourd'hui, on parle d'utiliser les pétitions, d'accorder une plus grande place aux pétitions au sein de cette Chambre. Je ne suis pas contre l'idée nécessairement, mais, comme tout théoricien, j'aime bien voir ce qui va appuyer cette idée.

Par exemple, les pétitions, par chez nous, certaines ont un poids et certaines n'en ont pas. Ce que je veux soulever, c'est qu'il peut y avoir des compréhensions différentes de l'utilité d'une pétition. Si certaines gens habiles à utiliser l'opinion publique comprennent très bien où on doit en venir, ils pourraient mettre, à cette fin, des moyens financiers. Alors, il serait peut–être important qu'on puisse préciser, peut–être dans un autre cadre, ce que signifie «encadrer les formes de pétition» et quels pourraient être les moyens financiers, de façon que ce soit juste pour tout le monde.

• (1310)

[*Traduction*]

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je ne sais pas si j'ai bien compris la question, mais je sais que l'on a fait référence à l'importance d'une pétition et à l'effet qu'elle obtient. Nous avons tous parlé à des tas de gens pendant la campagne électorale. Nous avons tous eu la chance de constater que les gens estiment ne pas avoir assez d'influence sur le rôle du gouvernement. Il n'y a qu'à prendre la TPS qui a été adoptée, malgré toutes les pétitions qui ont submergé la Chambre.

Il doit exister un moyen pour que les gens puissent exprimer vraiment ce qu'ils ont à dire. Et ce moyen, c'est de signer une pétition. C'est la bonne façon de procéder. Le problème, c'est de savoir ce qui arrive à la pétition une fois qu'elle est présentée à la Chambre des communes. Quelle influence le Canadien moyen peut–il avoir sur le programme politique de la Chambre?

Je répondrai au député que nous croyons à la valeur des pétitions. Nous pensons que des pétitions devraient être adressées à la Chambre. Nous pensons également que des mesures doivent être prises pour montrer aux gens que leurs préoccupations ne sont pas sans intérêt.

Le vice–président: Je prie le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans de ne pas oublier pas qu'il lui reste une minute pour répondre.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux observations du député de Fraser Valley–Ouest. J'ai quelques questions qui ont déjà été posées, mais je n'ai pas l'impression que le député y ait répondu de façon claire et limpide. Je dois dire qu'un peu plus de démocratie ne nuit jamais à la Chambre, mais, dans toute démocratie, le pragmatisme a toujours sa place.

Nous voulons un gouvernement qui marche. Nous voulons un gouvernement qui soit pragmatique et qui puisse travailler efficacement. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue! Or, les 33 000 pétitions dont il a été question plus tôt prouvent bien qu'il ne sert à rien de vouloir continuer de tenir des débats au sujet des pétitions.

Ainsi, ma première question, qui porte sur les groupes d'intérêts spéciaux, est la suivante: L'honorable député a–t–il l'impression que les groupes d'intérêts spéciaux sont mieux à même d'influencer l'ordre du jour des travaux parlementaires du fait qu'ils possèdent les ressources, financières et autres, pour multiplier les pétitions?

L' autre question concerne la priorité. . .

Le vice–président: Le temps tirant à sa fin, le député devra se contenter de répondre à la première question. Je vous prie d'être très bref.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Merci, monsieur le Président. L'honorable député a abordé mon sujet préféré, le financement des groupes d'intérêts spéciaux. Il va de soi que, dans un groupe d'intérêts spéciaux, tout le monde a quelque chose qui lui tient à coeur. Or, le fait est que les groupes qui sont très riches le sont grâce aux largesses de nul autre que cette institution.

Nous nous opposons farouchement à la pratique qui a été utilisée à maintes reprises par les gouvernements, aussi bien libéraux que conservateurs, et qui consiste à financer certains groupes de pression ou d'intérêts spéciaux. Voici donc ma réponse: il s'agit d'éliminer les subventions faramineuses accordées à ce titre et de faire en sorte que les groupes d'intérêts spéciaux soient tous sur un pied d'égalité en ce qui concerne les pétitions qu'ils présentent.

Le vice–président: Je remercie le député de Fraser Valley–Ouest. Le temps est écoulé. Revenons au débat.

[*Français*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer à un débat traitant d'un sujet aussi important que celui qui est devant nous. En tant que président du Comité de la procédure et des affaires de la Cham-

bre, je m'intéresse beaucoup à ce sujet parce qu'il a déjà été renvoyé à mon comité.

Je sais que l'honorable député de Fraser Valley—Ouest qui vient de prendre la parole saura faire valoir ses idées à ce comité, de même que l'honorable député de Bellechasse, bien sûr, qui a participé au débat aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je me réjouis de leur participation au débat et j'espère qu'elle se poursuivra au sein du comité. À mon avis, il est important de dire publiquement que les dispositions du Règlement de la Chambre concernant les pétitions ne sont pas totalement désuètes et à ce point non représentatives, contrairement à ce que laissent entendre le député de Fraser Valley–Ouest et son collègue, le député d'Edmonton–Sud–Ouest, qui a lancé le débat au nom de son parti ce matin.

• (1315)

En réalité, ce débat d'aujourd'hui sur les pétitions fait partie d'un débat plus vaste, portant sur tout le régime parlementaire, que lance le Parti réformiste. En effet, son plan d'action comprend non seulement un débat sur les pétitions, mais également des propositions de révocation des députés, des référendums auprès des Canadiens pour les consulter sur diverses mesures législatives, de vagues propositions de démocratie directe dont nous entendrons parler davantage, j'en suis sûr, et d'autres propositions que le parti a faites pour modifier le fonctionnement du Parlement vis–à–vis la population générale, notamment à l'égard des votes libres.

À mon sens, si le Parti réformiste a déposé cette motion, c'est en partie parce qu'il n'a aucune option politique sur d'autres questions. Au cours de la dernière semaine, pendant la période de questions, les membres du Parti réformiste se sont attardés à cette question en excluant presque toute autre question d'intérêt national. Leur plan d'action sur la réforme du Parlement n'est en quelque sorte que leur seule option politique pour l'instant. Je trouve cela un peu regrettable, quoique ces propositions soient intéressantes et dignes d'un débat.

Je suis heureux de pouvoir participer à cette vigoureuse discussion publique sur chacune de ces questions, car j'estime qu'elle est importante. Cependant, cela signifie peut–être que nous devrons défendre aussi vigoureusement un régime qui sert le Canada extrêmement bien depuis plus de 125 ans et qui fonctionne au Royaume–Uni depuis des centaines d'années. Le régime est souple et il permet des changements. C'est ce qui peut se produire, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier toutes les règles du jeu pour qu'il fonctionne de cette façon–là.

L'attaque concertée dirigée contre les institutions parlementaires —j'emploie cette expression parce que je crois qu'on s'efforce de diminuer le Parlement à certains égards et au sens large du terme —est en partie bien motivée. C'est ce qui explique l'élection d'un bon nombre de députés du Parti réformiste et, en fait, l'élection de presque tous les députés à la Chambre.

C'est le dégoût suscité par les politiques et méthodes de l'ancien gouvernement conservateur qui a siégé de ce côté–ci de la Chambre pendant neuf ans. Je ne vais pas expliquer toutes les causes qui sont à l'origine de ce dégoût. Toutefois, la population canadienne a clairement fait connaître sa volonté, comme en témoigne tristement la présence des deux seuls députés conservateurs qui occupent aujourd'hui la dernière banquette de l'autre côté avec les indépendants. Les Canadiens en ont eu assez de la fourberie dont le gouvernement précédent faisait montre presque quotidiennement dans ses rapports avec le Parlement et la population, puisque les politiques qu'il proposait allaient dans un sens et ses actes, dans l'autre.

La population canadienne a fini par se rendre compte de la situation, mais au lieu d'y voir le fait d'un mauvais gouvernement, elle a blâmé le Parlement et s'en est prise à l'institution et à la façon dont le gouvernement fonctionnait plutôt qu'aux occupants des banquettes ministérielles responsables du gâchis.

Si les députés du Parti réformiste avaient été ici en nombre suffisant au cours de la dernière législature, ils m'auraient souvent entendu parler des méfaits de l'ancien gouvernement et de ses lacunes. Et je n'étais pas le seul à le faire; quelque 80 députés de mon parti ont fait la même chose, alors que les critiques les moins efficaces émanaient du Nouveau Parti démocratique, dont une bonne partie des députés n'est d'ailleurs plus ici. Nous avions affaire à un piètre gouvernement. La population canadienne s'est sentie trompée par ce gouvernement et elle a en quelque sorte reproché au Parlement de ne pas avoir pris son parti.

Nous faisions face à une majorité. Cette majorité s'est maintenue en place durant toute la durée de la législature et il nous a été impossible de défaire le gouvernement. Si nous avions réussi, je crois que l'institution parlementaire aurait considérablement gagné en prestige aux yeux de la population canadienne, mais ce ne fut pas le cas. Il a donc fallu des élections pour débarrasser la Chambre des partisans de ce gouvernement et les remplacer par un bon nombre de députés libéraux de ce côté–ci et un certain nombre de députés réformistes; dans le présent contexte, je ne mentionnerai pas les députés du Bloc.

Or, un groupe de réformistes se sont joints à nous pour faire écho à la population et essaient même d'agir comme son seul porte–parole pour démontrer que quelque chose n'allait pas au Parlement, alors qu'en fait le problème émanait du gouvernement. Il y a une différence. Le député de Fraser Valley–Ouest l'a montré dans son discours, lorsqu'il a dit que les règles du gouvernement n'autorisaient pas certaines choses. Or, les règles dont il faisait état sont les règles du Parlement et non pas les règles du gouvernement. Il s'agit du Règlement de la Chambre des communes.

• (1320)

Il y a une différence que je ne pourrai jamais assez souligner. La Chambre n'est pas le gouvernement. On y retrouve, il est vrai,

un grand nombre de ministériels qui participent aux débats et qui peuvent peut–être contrôler le déroulement des travaux d'une journée à l'autre. Ils doivent certes conserver la confiance de la Chambre durant leur mandat, mais notre institution est une assemblée parlementaire et non l'apanage du gouvernement.

Elle nous permet de discuter de la politique du gouvernement. Nos vis–à–vis, en particulier, ont amplement l'occasion de critiquer la politique du gouvernement. Lorsque les députés de ce côté–ci ont également des critiques à formuler, on leur donne également, dans une certaine mesure, la possibilité de le faire.

Notre Chambre n'a pas pour objectif de décider de la politique gouvernementale. Il lui incombe plutôt de débattre sa sagesse et de réclamer des comptes au gouvernement. Ce sont là ses principales fonctions. En tant que députés, nous avons diverses tribunes où nous pouvons exercer ces droits et assumer nos responsabilités. Je crois que, si le gouvernement répond à leurs attentes, les Canadiens ne souhaiteront plus alors des réformes importantes de notre système.

Le système a très bien fonctionné pendant au moins 100 ans. Ce n'est qu'au cours des dernières années qu'il est tombé en discrédit. La situation s'explique en partie par les énormes revirements de l'opinion publique qui ont donné de très fortes majorités au gouvernement en 1984 par exemple, ainsi qu'en 1958, avec des conséquences aussi catastrophiques. Ces très grandes oscillations de l'opinion publique, qui deviennent de plus en plus prononcées, ont été très en évidence au cours des élections de 1993 puisqu'elles ont permis à trois partis, deux très régionaux et un national, d'obtenir un très grand nombre de sièges. Cela montre l'instabilité de l'électorat qui est peu disposé à respecter les lignes de parti traditionnelles ou à continuer d'accorder son appui à un parti s'il est persuadé qu'un autre parti saura avant tout défendre les intérêts de sa région.

Ainsi, les députés peuvent réagir différemment, ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent laisser tomber leurs principes et leurs opinions sur la façon dont notre politique gouvernementale devrait être élaborée au Canada. L'objectif des partis politiques est de regrouper divers intérêts afin que les députés qui les représentent fassent des concessions pour le bien de l'ensemble du pays. Or, on assiste, dans les partis d'opposition, à la fin de cette relation normale; le parti défend une seule politique, et ses membres doivent y adhérer.

C'est particulièrement vrai au Parti réformiste. Je l'ai signalé à diverses reprises auparavant et, en ce sens, je n'adresse pas là une critique à ce parti. Je ne fais que dire une évidence, à savoir que tout membre de ce parti doit souscrire entièrement à la politique du parti sous peine d'être exclu. Naturellement, on retrouve dans ce parti une assez grande unanimité qui manque à notre parti et peut–être au Bloc sur des questions autres que la souveraineté ou la séparation du Québec, selon le terme que nos collègues veulent employer.

Je sais que je dois m'en tenir à la motion et j'y arrive. Je tiens tout d'abord à m'arrêter sur le rôle des députés de façon générale. Il est important de se reporter à certaines observations faites à d'autres occasions par des gens célèbres relativement à ce rôle.

Ce matin, le député d'Edmonton–Sud–Ouest a parlé d'Edmund Burke, mais il ne l'a pas cité. Je voudrais le faire, parce que ce qu'Edmund Burke avait à dire à ce sujet était fort intéressant. Bien entendu, les députés se rappellent qu'il siégeait à la Chambre des communes en Grande–Bretagne. Dans son célèbre discours de Bristol, en 1774, il a fait valoir plusieurs points que je pense importants. Malheureusement, je ne peux trouver les paroles précédant cette citation et je ne suis donc pas en mesure de citer ses propos de façon exacte.

Il a parlé de la nécessité pour un député, une fois élu, d'agir dans l'intérêt national et de ne pas simplement représenter les gens de sa collectivité. Il a ajouté qu'il fallait qu'un député soit le porte–parole d'une collectivité donnée, mais qu'en outre, il devait avoir à coeur l'intérêt national et se comporter en conséquence. Il a dit en conclusion aux gens de Bristol qu'ils choisissaient un représentant, mais qu'une fois élu, celui–ci n'était alors pas seulement le député de Bristol, mais un membre du Parlement.

Je ne pourrai jamais assez le souligner. Nous n'avons pas été élus dans cette enceinte pour représenter seulement Kingston et les Îles dans mon cas ou Edmonton–Sud–Ouest dans celui du député qui a parlé tout à l'heure ou encore la circonscription d'Elgin—Norfolk. Nous devons voir le pays dans son ensemble, soutenir toutes les régions du pays et agir dans l'intérêt national. C'est ce qu'Edmund Burke a déclaré, et je suis d'accord avec lui. Je pense que c'est là une obligation qui nous incombe à tous.

• (1325)

Ces paroles sont peut–être un peu dépassées aujourd'hui, mais il a dit dans le même discours:

> Il est certain, Messieurs, qu'un représentant devrait être heureux et fier de vivre dans la plus étroite union, la collaboration la plus serrée et un état de communication sans réserve avec ses électeurs. Leurs désirs devraient être prioritaires à ses yeux, il devrait respecter leurs opinions et accorder à leurs affaires son attention constante. Il est de son devoir de sacrifier son repos, ses loisirs et ses plaisirs aux leurs et, par–dessus tout et dans tous les cas, de choisir leurs intérêts de préférence aux siens.
>
> Mais il ne devrait jamais renoncer à son opinion objective, à son jugement réfléchi et à ce que lui dicte sa conscience éclairée en faveur d'un autre homme ou groupe d'hommes. Il ne tire pas ces caractéristiques de votre bon vouloir, ni de la loi, ni de la Constitution. Elles lui sont attribuées par la Providence et s'il en abuse, il en sera tenu responsable. Votre représentant vous doit non seulement tous ses efforts, mais aussi son jugement et il vous trahit si, au lieu de vous servir, il renonce à ses idées en faveur de votre opinion.

J'aimerais aussi vous rapporter une troisième citation de ce personnage éminent. Dans le même discours à ses électeurs, à Bristol, il a déclaré:

> Je n'ai pas obéi à vos directives. Non. Je me suis conformé aux directives de la vérité et de la nature, et j'ai protégé vos intérêts à l'encontre de vos opinions, avec une constance tout à fait conforme à mes principes. Car un représentant digne de vous devrait être quelqu'un de stable. Je dois évidemment respecter vos opinions, mais à condition que ce soient des opinions que vous et moi puissions encore respecter dans cinq ans. Je ne devais pas suivre la tendance du jour. Je savais que, si vous m'aviez choisi parmi les autres pour vous représenter, c'est pour que je sois un pilier de l'État et non une girouet-

te sur le toit de l'édifice. Celle–ci est exaltée par sa légèreté et sa souplesse, mais elle ne sert à rien d'autre qu'à indiquer dans quel sens souffle le vent des tendances.

Ces paroles ont plus de 200 ans, mais elles décrivent encore dans une certaine mesure les devoirs et les obligations d'un député. J'oserais affirmer qu'aucun député de cette Chambre ne prend à la légère ses obligations. Ce discours est un peu radical sans doute, car nous connaissons mieux l'opinion publique aujourd'hui que ne le pouvait Edmund Burke en 1774, en partie parce qu'on peut la mesurer plus facilement, mais il n'en demeure pas moins que les députés ont leurs propres opinions et que c'est même leur devoir d'en avoir une.

En tant que députés, nous sommes souvent forcés de prendre des décisions sur des questions qui n'étaient pas d'actualité ou dont on ne parlait pas durant la campagne électorale. Ces questions ont fait jour après la campagne, et nous devons prendre une décision; c'est même notre devoir en tant que député. Je ne cherche pas à me soustraire à mes obligations.

On n'a qu'à repenser au jour où nous avons mis aux voix, à la Chambre, une déclaration de guerre, au cours de la dernière législature. Aucun député ne soupçonnait, en 1988, durant la campagne électorale, que nous aurions à prendre une telle décision au cours de cette législature, et pourtant, c'est arrivé. Nous avons fait face à la musique et nous avons voté. Ce fut une dure décision. Les députés ont trouvé très difficile et très troublant de se trouver dans une telle position. Pourtant, il fallait y faire face, et nous nous en sommes tirés.

La même chose se produira de nouveau sur d'autres questions. Cela se produira au cours des quatre ou cinq ans que durera notre mandat. Je ne veux pas laisser entendre, comme le font les députés réformistes, que chaque fois que nous avons à prendre une décision délicate, nous devons nous y dérober et organiser un référendum, ou faire un sondage et prendre la décision en fonction des résultats obtenus. Nous avons été élus pour utiliser notre expérience et notre faculté de jugement. C'est la raison de notre présence ici, et c'est ce que nous ferons.

J'ai une autre citation intéressante. C'est plutôt amusant, mais cela s'applique particulièrement bien à la question des pétitions. Les pétitions sont signées par des groupes organisés, souvent représentés d'un bout à l'autre du pays, qui décident qu'un grand nombre de pétitions doivent être présentées au Parlement afin que les députés prennent conscience que leur point de vue est important, qu'il est justifié ou, du moins, qu'il est partagé par un nombre considérable de personnes.

M. Nault: Des groupes d'intérêt.

M. Milliken: Ce sont en effet des groupes d'intérêt qui organisent ces pétitions, comme le député de Kenora—Rainy River le signale.

Laissez–moi vous lire ce que M. Burke avait à dire à une autre occasion. Cette fois, je crois que c'était lors d'un discours sur la révolution française. C'est une citation intéressante, s'il en est.

Une demi–douzaine de sauterelles dissimulées dans les fougères font résonner le pâturage de leur chant strident, tandis que des milliers de bovins majestueux ruminent en silence, à l'ombre des grands chênes; de grâce n'allez pas imaginer pour autant que ces bruyants insectes sont les seuls habitants de ces lieux; ni qu'ils sont légions, et encore moins qu'ils sont autres que ces petites créatures sautillantes, chétives et desséchées qui vous crèvent les tympans de leur tintamarre abrutissant.

• (1330)

Loin de moi l'idée de suggérer que cette citation s'applique à tous les groupes de pression. Il n'en demeure pas moins que certains groupes d'intérêt présentent ces caractéristiques, ce qui crée des problèmes, non seulement pour le gouvernement, mais également pour l'opposition, lorsqu'ils demandent aux députés de présenter des pétitions en leur nom. Il arrive que ces derniers n'approuvent pas la pétition en question, mais qu'ils se sentent obligés de la présenter, ce qu'ils font.

Et je dirais aux députés des deux côtés de la Chambre qu'il arrive effectivement qu'un député se voie demander de présenter une pétition qu'il n'approuve pas, ce qui le met dans une situation délicate. Il a alors deux options. Il peut soit se contenter de la déposer auprès du greffier, soit prendre la parole à la Chambre et la présenter comme nous le faisons ordinairement.

Ces options sont énoncées à l'article 36 du Règlement. Les députés peuvent choisir celle qui leur convient le mieux.

Qu'advenait–il des pétitions par le passé? Au cours de la dernière session de la dernière législature, 5 282 pétitions ont été présentées. Pendant la session d'avant, soit la deuxième session de la dernière législature, 14 581 pétitions ont été étudiées. De ce nombre, 8 631 avaient été présentées à la Chambre.

Un nombre extrêmement élevé de pétitions ont été présentées au cours des cinq années qu'a duré la législature précédente, presque plus de 14 000 pendant les deux dernières sessions. Je pense qu'il n'y en a pas eu pendant la première session, ou du moins quelques–unes seulement.

La majorité de ces pétitions concernaient la taxe sur les produits et services. Allons–nous tenir un débat sur chaque pétition qui porte sur la TPS? Nous avons souvent l'occasion de débattre des pétitions. Une amélioration est possible et, à titre de président du comité, j'écouterai très attentivement toutes les propositions en ce sens.

Examinons les occasions qui nous sont offertes. D'abord, un grand nombre de pétitions portent sur les initiatives ministérielles, et la TPS a été débattue à la Chambre, même si elle l'a été à toute vapeur parce que le gouvernement avait un faible pour la clôture et n'hésitait pas à y recourir. Nous avons néanmoins eu l'occasion d'en débattre.

Les députés peuvent présenter les motions concernant d'autres sujets au cours des initiatives parlementaires; non seulement ces motions peuvent porter sur l'argument essentiel des pétitions, mais elles peuvent aussi demander un renvoi à un comité pour que la question fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Elles peuvent être débattues à la Chambre au cours de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, durant un temps limité, j'en conviens, mais elles peuvent faire l'objet d'un débat et d'un renvoi à un comité.

Nous pouvons poser des questions sur des pétitions. De même, nous pouvons demander que le débat sur la motion d'ajournement porte sur des sujets de pétitions.

Les initiatives ministérielles permettent généralement de se pencher sur des questions qui font l'objet de pétitions. Bon nombre des pétitions aujourd'hui concernaient la révocation de députés. Je remercie les députés du Parti réformiste qui les ont présentées.

Nous avons tenu un débat sur cette question l'autre jour. Nous avons renvoyé la question au comité que j'ai l'honneur de présider et où nous l'étudierons en profondeur.

Les sujets de ce genre sont débattus au Parlement. Ces débats ne se tiennent pas nécessairement le jour où la pétition est présentée, mais en général, si la question est importante, il y a des milliers de pétitions qui en traitent pendant une longue période de temps; j'espère bien qu'on ne propose pas de tenir un débat chaque fois qu'une telle pétition est présentée.

Il faut penser aussi que le gouvernement est tenu de répondre aux pétitions. Le député de Fraser Valley–Ouest a dit que le gouvernement n'en tenait pas compte. C'est inexact. Le gouvernement doit y donner suite dans les 45 jours, et je suis certain que, d'ici quelques jours, je déposerai à la Chambre les réponses du gouvernement aux pétitions.

Le député soutient que le ministre ne répond pas. Or, chaque réponse est signée par le ministre et remise à la Chambre au député qui a déposé la pétition. Des copies sont distribuées aux autres députés qui le demandent. Il n'est donc pas juste de dire qu'on ne donne pas suite aux pétitions présentées.

Je constate à regret que mon temps de parole est écoulé. C'est surprenant comme il passe vite, et je regrette de ne pouvoir continuer.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations du député, et je voudrais présenter quelques observations et poser aussi une question.

Tout d'abord, le député a dit que, si l'on en juge par les questions que nous posons au cours de la période des questions, mon parti, le Parti réformiste, n'a qu'un cheval de bataille. Plus précisément, nous traitons très souvent de questions de démocratie vraiment directe.

• (1335)

Nous croyons que la toute première priorité des Canadiens réside dans les questions économiques. Nous nous sommes efforcés de poser des questions de ce genre, mais nous n'avons pu obtenir de réponse de la part du gouvernement. Celui–ci ne cesse de dire qu'il ne peut pas répondre à ces questions avant la présentation du budget. Entre–temps, nous posons des questions sur d'autres sujets dont nous ont fait part les Canadiens, notamment sur le fait qu'ils regrettent de ne pas avoir leur mot à dire dans les décisions qui sont prises à la Chambre.

Je me réjouis que le député reconnaisse qu'il y a place à amélioration et qu'il est disposé à ce que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre envisage d'autres façons dont nous pourrions traiter les pétitions. C'est l'essentiel de cette motion qui demande seulement que, une fois au moins au cours d'une session, les pétitions soient examinées par la Chambre réunie en comité plénier.

Ce qui m'inquiète, surtout, c'est que la Chambre n'a plus d'intérêt ni de respect pour les Canadiens pris individuellement. Le député a cité sir Edmund Burke, et j'ai presque cru entendre un politicien conservateur d'autrefois. Les conservateurs ont été presque rayés de la Chambre en adoptant une attitude de ce genre, en disant aux Canadiens de les juger à leurs actes et que, si les Canadiens n'aimaient pas ce que les conservateurs faisaient, ils pouvaient toujours s'en débarrasser aux prochaines élections. Eh bien, c'est ce que les Canadiens ont fait.

Finalement, les Canadiens ont accordé deux mandats aux conservateurs parce qu'ils se souvenaient de ce que les gouvernements libéraux antérieurs avaient fait et qu'ils n'étaient pas prêts à revenir à ce régime. Et cela, jusqu'au jour où ils en ont eu assez et qu'ils ont décidé de changer de gouvernement. Ils ne savaient pas encore que le Parti réformiste était en mesure de remédier à la situation et de former le gouvernement.

Le problème, c'est que les politiciens semblent beaucoup trop élitistes.

Le député a aussi fait mention des groupes d'intérêt. Ces groupes jouent un rôle plutôt vital dans la société canadienne en ce qui concerne les questions de l'heure. Le député croit–il que les groupes d'intérêt doivent financer leur publicité avec l'argent des contribuables dont ils disposent par l'intermédiaire des subventions du gouvernement?

Le député préférerait–il que ces groupes s'adressent aux Canadiens qui sont vraiment importants et sollicitent leur appui en obtenant qu'ils signent une pétition qui serait présentée et peut–être même débattue à la Chambre?

M. Milliken: Monsieur le Président, dans sa question, le député de Kindersley—Lloydminster a posé un jugement peut–être un peu injuste à l'endroit du gouvernement libéral précédent. Ceux d'entre nous qui étaient candidats aux élections de 1988 n'ont que de bons souvenirs de l'excellent gouvernement libéral antérieur. Nous estimons que les Canadiens se sont laissés convaincre de voter pour le Parti conservateur en 1988, parce qu'ils pensaient que le libre–échange allait valoir au Canada une prospérité démesurée. Nous savons maintenant que ce n'est pas le cas. Malheureusement, les Canadiens en sont arrivés à cette conclusion entre 1988 et 1993; mais depuis, la situation a été corrigée.

À mon avis, en 1988, les électeurs n'étaient pas aux prises avec des images d'un gouvernement libéral désastreux.

J'ai l'impression que le député de Kindersley—Lloydminster a cherché, en posant sa question, à refaire un peu l'histoire. Peut–être qu'en relisant mes commentaires demain, il se rafraî-

chira la mémoire, bien qu'il ne semble pas vouloir admettre la vérité pour l'instant.

Dans la question qu'il m'a posée, le député tentait de m'inciter à dénoncer les subventions gouvernementales accordées aux groupes d'intérêts et à reconnaître le caractère néfaste de cette forme d'aide gouvernementale, en alléguant que les groupes d'intérêts se servent de l'argent reçu pour exercer des pressions sur le gouvernement. De toute évidence, certains groupes d'intérêts deviennent une source d'irritation pour le gouvernement, surtout dans les cas où le gouvernement subventionne le groupe qui lui cause des embêtements. Le député conviendra avec moi qu'il serait bien d'éliminer ces subventions.

Par contre, il est très important que certains groupes d'intérêts reçoivent à l'occasion des subventions afin de défendre la cause de ceux qu'ils appuient et épaulent, car il arrive parfois que ceux–ci ne soient pas en mesure de s'autofinancer et de retenir les services de gens compétents pour les représenter. Donc, pour une raison ou une autre, ils sont sous–représentés à l'intérieur de notre régime.

Il me vient à l'esprit des exemples que je ne citerai pas à la Chambre aujourd'hui, de peur d'en oublier d'autres. J'estime, quant à moi, qu'il existe des raisons justifiant la participation du gouvernement au financement des groupes d'intérêts, même lorsqu'ils utilisent les subventions pour exercer des pressions sur le gouvernement lui–même. Il arrive parfois que les gouvernements ont besoin de ce genre de lobbying, notamment pour convaincre certaines personnes des avantages que peut procurer l'intervention du gouvernement dans un domaine particulier.

• (1340)

Les gouvernements ont un rôle éducatif à jouer, et les groupes d'intérêts peuvent leur venir en aide à cette fin. Même si les démarches peuvent viser directement le gouvernement, le but recherché est d'informer la population de l'importance du sujet abordé et, parfois, le but est atteint.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, le député a attaqué avec éloquence les réformes de l'appareil gouvernemental mises de l'avant dans la motion du Parti réformiste. Je trouve que ce qu'il a dit est très différent de la déclaration qu'il avait faite devant le caucus du Parti réformiste à l'approche de l'élection du Président. Je vois une différence entre ce qu'il vient de dire et ce qu'il nous avait dit au sujet de la réforme du Parlement et d'autres réformes que nous préconisons.

J'ai trouvé certains passages de son intervention très intéressants. Il a cité M. Burke en disant que, selon lui, il était du devoir du député de tenir compte de toutes les facettes de chaque question et de prendre sa décision en fonction du bien de la nation. Pourtant, pendant le référendum de 1992, nous avons vu tous les députés à la Chambre des communes suivre la ligne de parti fixée par leurs chefs. La très grande majorité des députés ont suivi la ligne de parti. Ils n'ont pas écouté le peuple.

Par conséquent, ce ne sont pas les députés élus qui ont décidé quelle option servait le bien de la nation, s'il était vraiment question du bien de la nation dans ce référendum. C'est le peuple qui a décidé par un vote libre.

Le député a déclaré que le système actuel nous avait bien servi pendant 125 ans et que tout allait très bien. Il a oublié de mentionner le Programme énergétique national imposé à l'Ouest et qui a été catastrophique pour l'industrie pétrolière, et notre insistance sur la nécessité de réformer le Sénat, la chambre haute qui aurait pu, à l'époque, bloquer le projet de loi créant ce programme, à moins, bien sûr, que le député appuie ce programme énergétique.

Je lui pose une question générale. Ne voit–il aucun bien–fondé au fait que les Canadiens aient voulu faire de la Chambre un endroit plus démocratique en élisant des réformistes et beaucoup d'autres nouveaux députés aux dernières élections?

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Crowfoot semble ne pas avoir bien compris. Je tiens à dire clairement que je suis en faveur de la discussion de certaines de ces propositions et que je ne suis pas contre toutes les propositions que fait le Parti réformiste.

Je ne suis cependant pas en faveur d'une modification fondamentale comme celle qu'apporterait par exemple à notre système parlementaire l'adoption de la possibilité de révoquer des députés. J'écouterai les arguments qu'on pourra défendre à ce sujet, mais je doute beaucoup que cela améliore le système. Cela aurait plutôt un effet négatif.

J'ai cité les paroles de M. Burke parce qu'elles impartissent une obligation. Elles établissent l'obligation imposée aux députés de voter selon leur meilleur jugement, ce qui ne veut pas dire, comme il le sait sûrement, voter en bloc ou voter selon les instructions du parti en toutes circonstances. « Ce qu'il faut, c'est votre meilleur jugement. » Voilà ce qu'a dit M. Burke. Il n'a pas dit qu'il fallait voter selon les instructions du parti en toutes circonstances, et je n'ai rien lu de tel. C'est une différence importante. Les votes libres constituent l'un des articles du programme électoral que le Parti réformiste préconise ici, et je n'ai pas dit que je ne souscrivais pas à cela.

En fait, dans son intervention pendant le débat sur le discours du Trône il y a quelques semaines, le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il y aurait des votes libres à la Chambre. J'invite le député à lire le discours très clair du leader du gouvernement à la Chambre qui a élucidé largement la position du gouvernement sur les votes libres. C'était un chef–d'oeuvre de clarté.

Le député a dit que, lors de la campagne référendaire, je n'avais en quelque sorte pas tenu compte des voeux de mes électeurs. Tout ce que je puis dire au député de Crowfoot, c'est que les électeurs de Kingston et les Îles ont voté oui, en souscrivant entièrement à la position que j'ai adoptée lors du référendum national. Les partisans du oui l'ont emporté par une faible marge dans Kingston et les Îles, et j'ai été très heureux de voir qu'ils entérinaient ma position. J'ai supposé qu'ils le feraient lorsque j'ai pris position sur la question. J'ai appuyé cette cause à la Chambre et lorsque nous avons soumis la question aux électeurs pendant la campagne référendaire. Le député a tort de

laisser entendre que les députés de notre parti n'ont en quelque sorte pas tenu compte des voeux de leurs électeurs. J'ai pleinement représenté les voeux de mes électeurs à ce moment–là, comme je le fais maintenant.

• (1345)

Enfin, je note que le député a parlé de la Politique énergétique nationale. Je n'étais pas ici quand elle a été conçue. Tout ce que je puis dire, cependant, c'est qu'on lui a imputé tout ce qui a mal fonctionné dans l'ouest du Canada depuis sa mise en oeuvre, et je ne crois pas que ce soit juste.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, lorsque des citoyens décident de rédiger et de faire signer une pétition, ils sont toujours très motivés. Généralement, une question sans intérêt ne suscite pas ce genre d'initiative. Cependant, lorsque les gens ont une question qui leur tient à coeur, ils se réunissent et s'occupent de rédiger et de faire circuler une pétition; ils le font parce qu'ils considèrent très important le sujet de leur pétition.

Il faut consentir beaucoup d'efforts et de sacrifices personnels pour lancer une pétition. Par ailleurs, ceux qui signent celle–ci le font généralement en toute sincérité, et parce qu'ils appuient vraiment la cause défendue. À mon avis, il est très rare que quelqu'un appose sa signature sur une pétition sans vraiment s'interroger sur ce qu'il signe. Je crois aussi que le lancement d'une pétition a un autre effet souhaitable: il s'ensuit beaucoup de discussion et de nombreux citoyens parlent de la question. La compréhension des enjeux et l'information à ce sujet s'en trouvant améliorées du fait du débat ainsi suscité.

Il y a donc lieu de s'interroger sur le sort que les élus et les décideurs réservent aux pétitions. Je crois, à l'instar de bien des Canadiens probablement, qu'un député qui reçoit une pétition a un peu de temps pour en expliquer la teneur à la Chambre. Il est ensuite fait mention de la présentation de la pétition dans le hansard et dans d'autres documents. Puis, cette dernière semble être entreposée quelque part, et il est très rare qu'elle fasse l'objet d'un suivi. Quoi qu'il en soit, il est encore plus rare que des mesures de suivi soient prises rapidement, si jamais elles sont prises.

Un exemple me vient à l'esprit. Depuis quelque temps, nous avons reçu de nombreuses pétitions sur les cartes de tueurs. Il semble y avoir un grand nombre de Canadiens, et j'en suis, qui s'inquiètent de plus en plus de l'augmentation de la violence dans notre société. Ils estiment qu'il faut intervenir pour la freiner.

Nous sommes inondés de ce genre de pétitions, mais que fait le gouvernement? Rien, semble–t–il, jusqu'à maintenant. Et je souligne les mots «semble–t–il». Il est indéniable que le gouvernement reconnaît l'existence de ce problème et qu'il va réagir. Le fait est qu'il doit y avoir davantage de communication entre le gouvernement et la population pour que celle–ci ait l'assurance qu'elle est entendue.

Nous sommes au début d'une ère nouvelle. Les choses seront désormais faites différemment. Nous sommes près de 200 nouveaux députés qui veulent vraiment influer sur les façons de faire du gouvernement.

Je ne puis m'empêcher de citer le fameux livre rouge. Certaines des idées du livre rouge figuraient déjà dans le livre bleu du Parti réformiste. Ce n'est guère étonnant puisque le livre rouge a été publié pendant la campagne électorale. Je crois que c'était à un moment où les députés qui cherchaient à se faire réélire voulaient savoir ce que la population pensait. Ils ont sans doute fait des sondages et du porte à porte pour prendre le pouls de la population. Le livre rouge est le résultat de ces recherches.

• (1350)

Nous avons fait la même chose pendant un certain nombre d'années. Nous avons utilisé un processus semblable pour élaborer le livre bleu. Les gens nous ont dit à maintes reprises qu'ils voulaient une vraie démocratie, pas une dictature, toute élue soit–elle. Ce n'est pas un bien joli terme, mais c'est lui que nous entendions constamment. Les gens avaient le sentiment qu'une fois élus leurs députés n'en faisaient qu'à leur tête sans tenir compte le moindrement de leurs idées la plupart du temps.

Reflétant ainsi les idées de la population, le livre bleu renfermait des propositions qui se faisaient attendre depuis longtemps sur le fonctionnement du gouvernement. Ce sont par exemple les pétitions, les initiatives populaires —dont les pétitions sont une forme —, les référendums et la révocation. Tous ces moyens permettent aux citoyens de donner leur avis non seulement au moment des élections, mais aussi entre les élections, sur la façon dont ils sont gouvernés.

Je voudrais citer un phrase capitale du livre rouge, car elle me semble décrire avec justesse les sentiments des Canadiens: « Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés. »

Quelles conclusions faut–il tirer de ce constat? La période entre la tenue d'élections varie entre six mois et cinq ans. C'est ainsi que se tiennent nos élections, et c'est à ce moment que les citoyens sont consultés. Si cela est satisfaisant, pourquoi ce mécontentement? Sûrement parce que les citoyens ne sont pas consultés entre les élections. C'est là le fond de la question, lorsqu'il s'agit de trouver un moyen efficace de répondre aux pétitions, aux initiatives populaires ainsi qu'aux propositions de révocation et de référendum.

Si les gens sont mécontents à cause du manque de consultation, ils doivent l'être encore bien davantage lorsqu'ils se donnent la peine de présenter une pétition pour soumettre un problème à la Chambre, et que nous leur donnons l'impression de ne même pas faire attention, lorsque nous ne tenons aucun compte de l'énorme travail que c'est de recueillir des milliers ou des dizaines de milliers de signatures. Nous devons commencer à écouter et à donner suite à leurs requêtes.

Il s'agit ici d'une question absolument fondamentale. Un député d'en face a fait remarquer tout à l'heure que les députés réformistes revenaient sans cesse à la charge avec ces réformes

parlementaires. Je soutiens que c'est plus fondamental que tout le reste. À moins que nous n'ayons une vraie démocratie par représentation, nous ne pourrons probablement jamais résoudre les autres problèmes qui surgissent de temps à autre. Je pense, en particulier, à la question de la dette nationale et de la catastrophe qu'elle constitue pour nous, étant donné qu'elle ne cesse d'augmenter.

Les gens disent clairement qu'il faut contrôler les dépenses du gouvernement. Pourtant, quand on voit comment fonctionne la Chambre, on pense qu'il ne semble pas y avoir de véritable mécanisme qui nous permette de dire que nous aurons, en fin de compte, un budget équilibré. Il n'existe pas, à la Chambre, d'ultime autorité qui peut décider de cette question. Le budget nous est annoncé, et notre seule contribution consiste à l'examiner en espérant pouvoir en influencer l'issue.

Dans une véritable démocratie, qui détient finalement le pouvoir? Nous semblons tout à fait prêts à reconnaître que c'est le peuple. En tant que nouveau député, j'ai parlé à un grand nombre de députés, anciens et nouveaux. Je trouve intéressant que personne à la Chambre ne mette en doute la sagesse des gens qui les ont élus.

• (1355)

Le Parti réformiste et tous ses membres estiment que les habitants de l'Ouest ont fait un choix très avisé. Je suis sûr que, de leur côté, les députés d'en face sont convaincus que les électeurs ont fait un excellent choix en les envoyant à la Chambre. Si l'on peut faire confiance aux électeurs pour décider qui va les représenter à la Chambre, pour quel parti voter et quel chef de parti appuyer, ne devrions-nous pas leur faire confiance pour d'autres questions? Bien entendu, on touche là au sujet des référendums et à la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Les gens réclament un gouvernement plus représentatif. Ils veulent être représentés plus démocratiquement. Ils commencent à vouloir qu'on les écoute et, si nous nous comportons en dictateurs, ils vont finir par ne plus vouloir être régis par des assemblées législatives.

Je suis convaincu, par ailleurs, que si nous prêtons une oreille plus attentive au public et aux différents messages qu'il nous adresse dans le cadre des référendums ou des pétitions, nous arriverons à prendre des décisions plus sages. Le public en général prend de meilleures décisions pour notre pays que ceux d'entre nous qui vivent isolés sur une petite île.

J'attends avec impatience les questions et les autres interventions à ce sujet.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, dans le discours du député d'Elk Island, il traite de la question, que je trouve absolument ridicule, qui fait l'objet du débat; mais la partie qui m'apparaît ridicule, c'est d'en faire une mise aux voix à la fin du débat sur les pétitions.

Si les députés du Parti réformiste avaient siégé depuis cinq ans comme je l'ai fait, ils verraient très bien les problèmes que cela engendre. Les membres du Parti réformiste mentionnent que le gouvernement dépense trop, que nous dépensons trop, ici, au Parlement. Ne se rappelle-t-il pas que le référendum a coûté plus du quart de un milliard de dollars et qu'avoir des référendums pour tout un chacun, continuellement, durant une année, cela pourrait représenter des milliards de dollars de dépenses?

[*Traduction*]

Le genre de règle que propose le Parti réformiste, c'est-à-dire que chaque pétition soit examinée en détail et fasse l'objet d'un vote, risque de semer la discorde. Par exemple, le Parti réformiste a remis en question l'utilisation des langues officielles. Est-il en train d'essayer de diviser davantage notre pays? Est-ce ce qu'il cherche?

Si vous avez déjà fait partie d'un conseil municipal, vous vous souviendrez sans doute que les propriétaires de maison d'une seule rue. . .

Le Président: Je suis sûr que le député voudrait s'adresser à la présidence à cet égard.

M. Bellemare: Monsieur le Président, ils constateraient, s'ils siégeaient à un conseil municipal, que si l'on demande aux résidents d'une rue de signer une pétition, souvent ils vont être partagés sur la question. On pourrait demander à une centaine de personnes de signer une pétition, ils diraient oui. Pourtant, dans la même rue, d'autres signataires pourraient être contre.

Comment vérifier l'exactitude des signatures et l'âge des signataires? Qui s'occupe de tout cela? Quelles dépenses devrions-nous engager pour s'assurer que toutes les signatures sont véritables, que tous les signataires sont d'âge légal et pas à moitié ivres ou qu'on ne se retrouve pas avec une bande de cinglés ou de fanatiques qui signent constamment des pétitions sans croire à la procédure équitable?

Nous l'avons vu dans le cas du député de Markham, où les gens se groupent comme des gangs de lynchage dans un village, pour essayer de pendre quelqu'un sans passer par la procédure équitable.

• (1400)

Le lynchage était peut-être acceptable dans les années 30 ou 60 du siècle précédent en Alabama, mais ce n'est pas ce que nous voulons au Canada. Nous ne sommes pas des fanatiques.

M. Epp: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire l'observation suivante: si le député de Carleton—Gloucester insiste pour dénigrer ses électeurs et dire qu'ils sont des fanatiques lorsqu'ils présentent leurs pétitions ou votent à un référendum, c'est son affaire.

Article 31 du Règlement

Quant à moi, je choisirais plutôt d'écouter mes électeurs et de prendre très au sérieux l'opinion qu'ils expriment dans un référendum ou dans une pétition. Cela présente peut-être quelques difficultés sur le plan administratif mais, en cette ère moderne de la technologie, nous pouvons sûrement les surmonter et nous avons beaucoup à gagner à écouter de plus en plus les gens qui nous ont élus ici.

[*Français*]

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ACADIA CENTRE FOR SMALL BUSINESS AND ENTREPRENEURSHIP

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter l'Acadia Centre for Small Business and Entrepreneurship et lui exprimer mon soutien dans ses efforts pour promouvoir l'esprit d'entreprise.

Cet organisme inaugure aujourd'hui, à l'Université Acadia, une semaine d'information à l'intention des personnes qui songent à travailler à leur compte.

La conférence portera sur l'entreprenariat et ses perspectives d'avenir. Ce sera l'occasion pour les participants de déterminer si la formule du travail autonome leur convient et, dans l'affirmative, de se renseigner sur les façons de se lancer en affaires.

On choisira ensuite 35 candidats pour suivre le programme de formation d'une durée de 14 semaines.

Non seulement ce stage d'information joue-t-il un rôle important dans la création d'un réseau communautaire à l'échelle locale, mais il fournit des services et des renseignements précieux à ceux et celles qui souhaitent monter leur propre entreprise.

Je m'associe de tout coeur aux efforts de l'Acadia Centre for Small Business and Entrepreneurship et j'invite les députés à joindre leur voix à la mienne pour féliciter les organisateurs de cet important stage d'information.

* * *

[*Français*]

LA COUPE DU MONDE DE SURF DES NEIGES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, pour la deuxième année consécutive, le parc du Mont-Sainte-Anne, dans le magnifique comté de Beauport—Montmorency—Orléans, sera la station hôte de la Coupe du monde de surf des neiges, du 9 au 13 mars 1994.

En 1993, l'événement a attiré plus de 10 000 spectateurs sur le site, en plus de bénéficier d'une importante couverture médiatique.

Des millions de spectateurs d'Europe, d'Asie et d'Amérique ont pu assister à ces compétitions par le biais de la télévision et ont ainsi mieux connu le Québec, et plus particulièrement la Côte-de-Beaupré et le parc du Mont-Sainte-Anne.

[*Traduction*]

La deuxième Coupe du monde de surf des neiges au parc du Mont-Sainte-Anne devrait une fois de plus attirer l'attention du monde entier sur Québec, une région qui sait mettre en valeur son caractère particulier et la qualité de ses installations sportives et touristiques.

Du 9 au 13 mars 1994, le monde entier regardera le parc du Mont-Sainte-Anne.

* * *

LE BUDGET

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, mes électeurs sont en très grande majorité opposés à toute réduction des limites de cotisation au REER. Réduire ces limites reviendrait à augmenter les impôts pour les Canadiens moyens, comme les propriétaires et employés de petites entreprises pour qui le REER est le seul moyen de se constituer une pension de retraite.

J'ai aussi reçu littéralement des centaines de lettres d'appui au Régime d'accession à la propriété qui doit expirer à la fin de ce mois-ci. Ce régime donne le droit d'utiliser le REER pour acheter une première maison, rendant cet achat possible pour beaucoup de Canadiens. Nous avons là un rare exemple de programme gouvernemental qui a du succès, sans coûter un sou au Trésor.

J'espère que le ministre des Finances tiendra compte de l'opinion des Canadiens ordinaires dans son prochain budget.

Au nom de mes électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je demande au ministre des Finances d'arrêter de s'exprimer en langage codé. Élargir l'assiette signifie augmenter les impôts.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE DU PATRIMOINE NATIONAL

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir m'adresser à mes collègues de cette Chambre à l'occasion de la Journée du patrimoine national.

La diversité de notre pays et de sa population se manifeste de bien des façons et nous confère à notre singularité dans le concert des nations.

Les cultures, les langues et les traditions d'ici et d'ailleurs enrichissent la vie quotidienne de tous les Canadiens et Canadiennes.

Article 31 du Règlement

• (1405)

Cette Journée du patrimoine canadien donne à tous les Canadiens et Canadiennes l'occasion de se pencher sur la valeur et la richesse de leur patrimoine.

[*Traduction*]

Les Canadiens devraient profiter de cette Journée du patrimoine national pour se souvenir avec fierté de l'apport de tous ceux qui ont aidé à façonner ce grand pays, pour apprécier et partager la diversité qui s'exprime dans notre patrimoine ainsi que pour renforcer et célébrer le tissu multiculturel du Canada.

Nous avons, à la Chambre, beaucoup de raisons de célébrer, car nous sommes un reflet de ce tissu multiculturel.

* * *

LES GUIDES DU CANADA

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, vendredi soir dernier, les Guides du Canada et la ville de Scarborough ont décerné la Fourragère du Canada à cinq jeunes femmes de la circonscription de Scarborough–Centre.

La Fourragère est décernée par les Guides du Canada à des personnes dont on veut reconnaître le dévouement à l'égard de ce mouvement, de leur collectivité et de leur pays.

Ces cinq jeunes femmes —Jennifer Barnes, Analese Campbell, Jandy Morrow, Kristi Tumbling et Jennifer Wright —ont mérité ce prix pour avoir consacré leur temps et leurs efforts à cette cause depuis trois ans. Tout comme leur collectivité, qui a reconnu leur valeur, nous pouvons les citer en exemple à tous les jeunes Canadiens, et je les en félicite.

* * *

KATE PACE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et particulièrement au nom des habitants de la circonscription de Nipissing, je tiens à féliciter Kate Pace, de North Bay, en Ontario, pour sa remarquable performance à la compétition féminine de course en descente, samedi dernier, aux Jeux olympiques.

Déjà championne du monde, Kate s'est une fois de plus distinguée comme l'une des meilleures skieuses de descente du monde. Elle a maintenant hâte de défendre son titre à la Coupe du monde du ski alpin.

Le centre culturel de North Bay était bondé samedi, à 4 heures du matin, 1 000 personnes s'y étant réunies pour assister à la performance de Kate. C'est l'engagement manifesté par Kate Pace à l'égard du sport qu'elle a choisi, de sa collectivité et de son pays, le Canada, qui lui a valu ce témoignage de soutien de la part des gens de North Bay et de la région.

Je suis très fier de féliciter Kate aujourd'hui, à la suite de sa réussite extraordinaire aux Jeux olympiques. Je lui souhaite tout le succès qu'elle mérite à l'épreuve de course en descente de la Coupe du monde, où elle défendra son titre plus tard cette année.

* * *

[*Français*]

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'informe cette Chambre que grâce à un investissement du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, l'usine Produits forestiers Canadien Pacifique de Trois–Rivières, fermée depuis deux ans, recommencera à produire du papier le 23 février prochain sous la raison sociale TRIPAP et redonnera ainsi un emploi à plus de 300 travailleurs.

Au cours des dernières années, ce sont plus de 700 emplois qui ont été créés ou maintenus grâce au Fonds de solidarité, notamment chez FABRON de Trois–Rivières, Cadorette Marine de Grand–Mère, dans la circonscription du premier ministre, et chez Nova Quintech de Pierreville, dossiers qui représentent au total des investissements de plus de 41 millions de dollars.

En ce 10e anniversaire de fondation, l'action très utile du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec dans la région Mauricie—Bois–Francs devait être portée à l'attention de cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA DETTE NATIONALE

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je suis très enthousiasmé par l'initiative prise par plusieurs femmes de ma circonscription d'Elk Island. Maralyn Benay et ses collègues ont décidé de créer une organisation qui se chargera de recevoir les dons volontaires des gens et de les transmettre au gouvernement afin qu'ils aillent directement réduire la dette nationale. Le projet a déjà reçu une énorme publicité favorable, et le groupe a le vent en poupe.

En parlant avec Mme Benay de l'ampleur de la dette du Canada et du problème des dépenses excessives, j'ai comparé ses efforts à ceux de quelqu'un qui tenterait de remplir un baril d'eau à la cuiller sans savoir que le baril n'avait pas de fond.

Il y a au pays des gens qui son prêts à s'attaquer à l'énorme problème de la dette avec autant de ferveur que celle que nous avons mise à accepter la situation d'urgence de notre pays durant la Deuxième Guerre mondiale. Comme ce serait magnifique si nous, à Ottawa, pouvions faire notre part en endiguant l'eau qui s'échappe du fond du baril.

Mme Benay et son groupe méritent tout l'encouragement qu'ils pourront obtenir, et tous ceux qui sont prêts à donner de leur argent, que ce soit une petite somme ou une grosse, devraient être considérés comme des héros canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE BILINGUISME

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, vendredi dernier, c'était très amusant d'écouter les déclarations de deux députés du Bloc québécois.

Le député de Richmond—Wolfe a condamné ceux qui s'opposent au bilinguisme officiel. Je suis très heureux d'apprendre que le Bloc appuie le bilinguisme officiel.

Pour sa part, le député de Louis–Hébert a félicité Isabelle Brasseur pour sa médaille de bronze. Mais il n'a pas daigné mentionner le nom de son partenaire, Lloyd Eisler qui, lui, vient de l'Ontario. Pense–t–il que M^me^ Brasseur aurait gagné sa médaille en patinage double, seule?

Cela me fait penser à la Coupe du Canada il y a quelques années lorsque nous avions gagné avec Wayne Gretzky et Mario Lemieux. Bien des gens avaient dit que nous n'aurions pu gagner sans les deux, car n'est–il pas vrai que l'union fait la force.

Ces déclarations de deux députés du Bloc québécois démontrent les contradictions et les faiblesses dans les positions de ce parti.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA FÊTE DU PATRIMOINE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Fête du patrimoine.

Il n'est pas surprenant que le Canada ait choisi de célébrer sa diversité ethnique. C'est un pays où les différences culturelles sont considérées comme une force et non comme une faiblesse. C'est là une des nombreuses raisons qui valent au Canada sa solide réputation en matière d'équité raciale.

Pour certains Canadiens, la liberté dont ils jouissent va de soi, ce qui n'est pas le cas de ceux qui ont dû se battre contre vents et marées pour y immigrer. Le Canada est une nation suffisamment sûre d'elle pour permettre à ses nouveaux citoyens de conserver leur culture, et même les y encourager.

N'oublions pas que la plupart des pays forcent les immigrants à oublier leur patrimoine culturel. Le Canada, au contraire, reconnaît la richesse d'un tel patrimoine et le célèbre d'un océan à l'autre.

À tous, joyeuse Fête du patrimoine.

LA FÊTE DU PATRIMOINE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, la Fête du patrimoine revêt beaucoup d'importance pour notre pays. Aujourd'hui, nous réfléchissons aux nombreuses facettes du Canada et nous célébrons notre diversité et notre unité.

Cela me rappelle ma propre immigration au Canada et le fait que mon épouse et moi avons eu la chance de voir naître et grandir quatre fils dans ce merveilleux pays. Je suis privilégié de vivre au Canada. Je suis honoré de servir mes électeurs de Winnipeg–Nord et fier de faire partie de la superbe diversité que constitue la mosaïque canadienne.

La Fête du patrimoine porte également sur nos institutions nationales, nos chemins de fer, nos écoles, nos parcs et notre système de gouvernement. Elle porte sur la construction de notre nation qui a touché des générations de Canadiens de bien des façons sur les plans politique, économique et social.

Cette journée souligne en outre le rôle important joué par les gouvernements pour ce qui est de préserver notre patrimoine culturel, de favoriser des relations plus étroites avec nos premières nations et de maintenir le bilinguisme officiel dans un cadre multiculturel.

La somme de tout cela définit nos valeurs nationales: la démocratie, la liberté, la justice sociale et la paix.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je tiens à dénoncer une situation inhumaine vécue par une famille de mon comté, Roumains d'origine, M. et Mme Maraloï et leurs deux fils, qui sont au Canada depuis trois ans. Dès leur arrivée, ils ont entrepris les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Immigration pour régulariser leur situation au pays. Ils ont déployé beaucoup d'efforts pour s'intégrer à la communauté québécoise. Ils n'ont jamais eu recours à aucune forme d'aide gouvernementale quelle qu'elle soit. Les enfants, par leur réussite scolaire, témoignent du succès de leur intégration. Ils sont une famille exemplaire.

Malgré cela, les demandes de la famille sont demeurées vaines, les autorités ayant jugé qu'ils n'avaient pas fait la preuve du danger de persécution s'ils retournaient en Roumanie. Après trois ans, on décide de les expulser. C'est inhumain. Est–ce là une façon de souligner l'année internationale de la famille, en les retournant dans un pays où ils n'ont plus rien, où tout porte à croire qu'ils seront en danger, en les déracinant de la communauté où ils se sont installés et où ils sont appréciés?

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, j'ai eu la chance de participer la semaine dernière à Vancouver à plusieurs rencontres avec des membres de l'Association parlementaire Canada–Europe. Nous avons abondamment survolé et visité le détroit de Clayoquot.

La Chambre n'ignore pas que les Européens ont présenté au Parlement européen une résolution qui proposait de boycotter pour deux milliards de dollars d'exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Cette décision provisoire était fondée sur l'information et les démarches de certains environnementalistes de Colombie–Britannique, mais les parlementaires européens ont voulu prendre le temps, et ils méritent nos félicitations, de venir constater sur place les méthodes d'exploitation que certains groupes protectionnistes dénoncent à fond.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'après des discussions et une observation sérieuses, nous sommes parvenus à trouver une solution acceptable. Les environnementalistes doivent tenir compte des progrès réalisés au chapitre des méthodes visant à permettre une exploitation forestière durable. Je leur recommande d'ailleurs d'opter pour le compromis plutôt que pour la confrontation et pour la coopération plutôt que pour la controverse.

* * *

LA RÉFORME ÉLECTORALE

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, je m'oppose entièrement au remaniement proposé de la carte électorale et je demande que des mesures soient prises immédiatement pour mettre fin à ce processus.

Vendredi dernier, on a consulté plus de 30 dirigeants municipaux de ma circonscription et de l'ouest de l'île de Montréal. Ils ont unanimement reconnu que le projet ne tenait pas compte de la réalité de notre région. En ces temps de difficultés économiques, alors qu'on va demander demain, ici même à la Chambre, aux Canadiens de consentir à des sacrifices difficiles, avons–nous les moyens de nous permettre une réforme qui va coûter des millions de dollars et dont les résultats me semblent douteux?

• (1415)

J'ai consulté bon nombre de mes collègues de l'Ontario, du Québec, de l'Ouest et des provinces atlantiques, et nous estimons tous qu'il est de notre devoir de faire preuve de frugalité dans la gestion de l'argent durement gagné des contribuables. Nous pouvons économiser des millions de dollars simplement en adoptant un projet de loi et en reportant la réforme électorale jusqu'au prochain recensement.

Je ne crois pas que les Canadiens soient sous–représentés par les 295 députés que compte actuellement la Chambre des communes. Je rappelle à la Chambre que l'important n'est pas la quantité mais la qualité.

[*Français*]

BOURSES CANADA

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, permettez–moi de joindre en cette Chambre mes voeux de sincères félicitations à huit jeunes étudiants de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine. En effet, ceux–ci ont reçu du gouvernement du Canada des bourses d'études pour soutenir leurs efforts d'excellence académique de niveau postsecondaire en sciences, en génie et en mathématiques.

Ces secteurs font partie de l'avenir économique de ma région ainsi que de celui du Canada, et je compte grandement sur l'apport professionnel de ces boursiers gaspésiens et madelinots pour notre avenir économique. J'offre mes sincères félicitations à Frédéric Aspirot, Nadia Bouchard, Julie Cummings, Anik Henry, Pascal Poirier, Steve Renaud, Stéphane Thériault et Serge Vigneau.

La bourse, d'un maximum de 10 000 $ au niveau universitaire et de 7 500 $ au niveau collégial, permettra à ces jeunes d'exceller dans leurs études.

Ces boursiers contribueront au maintien de l'excellence scientifique au Canada, et j'en suis très fier.

Le Président: Mes chers collègues, depuis quelques semaines, certains d'entre vous m'ont posé la question au sujet de l'article 31 du Règlement.

[*Traduction*]

Vous avez demandé à la présidence de vous donner des précisions concernant la durée des déclarations en conformité avec l'article 31 du Règlement. Après cinq semaines de séance, je suis heureux d'affirmer que, lorsque les déclarations sont d'environ 150 à 160 mots, tout le monde semble être en mesure de parler à son tour. Je signale donc que tout semble bien aller.

De plus, dans le cas des déclarations rédigées à l'avance, je tiens à remercier les députés qui les font parvenir aux interprètes. La traduction s'en trouve facilitée, et je vous en remercie au nom de vos collègues.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA BOSNIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Les dirigeants de l'OTAN et de l'ONU ont convenu hier de ne pas effectuer de frappes aériennes à Sarajevo. Il semble que les casques bleus soient en train de reprendre le contrôle des positions serbes et que la paix puisse enfin s'installer à Sarajevo.

Je demande au ministre s'il peut faire le point sur la situation qui prévaut aujourd'hui à Sarajevo et nous donner l'assurance que le retrait de l'artillerie lourde serbe a suffisamment progressé pour justifier l'annulation des frappes aériennes.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que le retrait de l'artillerie lourde ou sa mise sous contrôle des Nations Unies a eu pour effet de créer une amélioration des conditions très substantielle. Il n'y a aucun doute que ces actions correspondent aux voeux formulés tant par les Nations Unies que par les membres de l'OTAN.

Il va sans dire que la démilitarisation de Sarajevo se poursuivra dans les prochains jours. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était important de maintenir la menace de l'utilisation de frappes aériennes pour le cas où tant les Serbes que les Musulmans voudraient ramener de l'artillerie lourde et l'utiliser.

Nous pensons cependant que les efforts diplomatiques ont porté fruit et que le processus de paix est définitivement engagé et il est à espérer que les forces de frappe ne seront pas nécessaires dans les circonstances.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faut convenir qu'il s'agit là de bonnes nouvelles et que le gouvernement a bien fait de se concerter avec ses partenaires pour le résultat qui est maintenant escompté.

Cependant, malgré ces bonnes nouvelles, la guerre se poursuit dans d'autres parties de la Bosnie. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous indiquer quels moyens sont envisagés par le Canada et ses partenaires pour mettre un terme au combat qui perdure en Bosnie, et ainsi empêcher les Serbes d'utiliser l'artillerie lourde, retirée maintenant de Sarajevo, pour servir à la poursuite des combats ailleurs en Bosnie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous pensons que les initiatives diplomatiques, tant des Américains que des Russes, ont permis de créer un climat beaucoup plus prometteur que les initiatives précédentes. Nous pensons que ces initiatives diplomatiques doivent continuer, qu'elles doivent être poursuivies afin d'amener les trois parties en conflit, tant les Serbes, les Croates que les Musulmans, à accepter un processus de paix qui s'étendra à tout l'ensemble de l'ex–Yougoslavie. À cet égard, des réunions auront lieu demain et dans les prochains jours en Europe afin de mettre en place, aux plus hautes instances, un mécanisme qui amènera une paix durable dans la région.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné que l'ultimatum concernant la levée du siège de Sarajevo est expiré, le ministre peut–il indiquer quel est le nouvel échéancier prévu pour le retrait des troupes canadiennes à Srebrenica? Pouvons–nous maintenant nous attendre à un retrait rapide dans des conditions absolument sûres pour nos troupes?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler qu'effectivement, on est en train de mettre en oeuvre la décision au sujet de la relève des troupes.

Malheureusement, les troupes des Pays–Bas ne sont pas encore arrivées sur les lieux à cause des conditions météorologiques et des nombreux points de contrôle qu'elles doivent franchir. Cependant, elles sont bel et bien en route, et je crois que la relève se fera dans les semaines qui viennent.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, vendredi dernier, le grand chef du conseil de bande d'Akwesasne, M. Mike Mitchell, remettait sa démission en déclarant et je cite: «J'avais ébauché des projets pour favoriser la collaboration entre les Mohawks et le gouvernement, mais les querelles intestines m'ont épuisé.»

Le solliciteur général ne convient–il pas que la démission soudaine de M. Mitchell constitue un aveu d'impuissance des autorités mohawks à faire respecter la loi et l'ordre sur leur territoire?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue doit poser sa question au chef Mitchell afin de déterminer les raisons de sa démission. Je peux dire que la GRC a fait et continue de faire respecter la loi partout et je ne vois aucun lien entre la démission du chef Mitchell et le travail des forces policières, y inclus la Sûreté du Québec.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, doit–on comprendre de la démission de M. Mitchell et de l'assurance donnée par le solliciteur général, à l'effet qu'il n'y aurait pas d'intervention policière en territoire mohawk, doit–on comprendre que le gouvernement a en quelque sorte renoncé à faire respecter la loi et l'ordre sur ces territoires et laisse à une poignée d'individus armés la possibilité de faire fructifier leurs actes criminels, leur activité illégale en toute impunité?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai donné aucune assurance qu'il n'y aura pas d'intervention policière dans les réserves mohawks. J'ai dit justement et exactement le contraire. J'ai dit que c'était entre les mains de la GRC et que c'est à cette dernière de prendre ses propres décisions pour faire les enquêtes et les interventions qu'elle pense nécessaires. Je n'ai donné aucun engagement à quiconque qu'il n'y aura pas de telles interventions.

* * *

• (1425)

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Quelles que soient les mesures qui seront proposées dans le budget en vue de la réduction du déficit, la plupart des députés reconnaissent qu'elles seraient certainement plus efficaces si le Parlement lui–même avait de meilleurs outils à sa disposition pour contrôler les dépassements budgétaires.

La vice–première ministre peut–elle nous dire si le gouvernement a des plans précis en vue de doter le Parlement de tels outils et, dans l'affirmative, quels sont ces plans?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a déjà exposé ses plans en vue de rendre le Parlement non seulement plus responsable, mais aussi plus attentif aux besoins des contribuables.

Lorsque les prévisions budgétaires seront déposées cette semaine, je suis certaine que le député et ses collègues du Parti réformiste seront tout aussi empressés que nos ministériels de les examiner scrupuleusement pour s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé de façon judicieuse dans chacun des ministères.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. La Commission Lambert a recommandé l'introduction de dispositions de temporarisation aux termes desquelles l'autorisation législative de dépenser pour certains programmes prendrait fin après cinq ans à moins qu'elle ne soit renouvelée de façon expresse par le Parlement au moyen d'un vote.

La vice–première ministre peut–elle dire à la Chambre si le gouvernement accepte en principe les dispositions de temporisation comme moyen de contrôler les dépenses du gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'a pas besoin de dispositions de temporarisation pour contrôler ses dépenses. Nous réévaluons constamment la nécessité de chaque programme parce que nous nous rendons bien compte que les contribuables nous ont confié la responsabilité de voir à ce que leur argent soit dépensé de façon judicieuse chaque jour, chaque mois et chaque année.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une autre question supplémentaire à la vice–première ministre. Certains députés se souviendront certainement que, durant la dernière législature, le Parlement avait examiné une loi sur le contrôle des dépenses qui prévoyait que les dépenses de programmes ne dépasseraient pas certaines limites.

La vice–première ministre pourrait–elle dire à la Chambre si le gouvernement reconnaît en principe l'adoption d'une mesure législative limitant les dépenses comme autre moyen de contrôler les dépenses?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, notre meilleur moyen de contrôler les dépenses sera le budget qui sera déposé demain.

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans le dernier droit du processus budgétaire, il semble clair et de plus en plus clair que ce gouvernement, se disant hypocritement à l'écoute de la population, fera fi de ses intérêts en augmentant honteusement la charge fiscale des familles à revenu moyen.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Ne convient–elle pas que la direction que semble vouloir emprunter son gouvernement va à l'encontre des principes d'équité fiscale et de relance économique que son gouvernement semble vouloir défendre au cours de son mandat?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce n'est pas le gouvernement qui parle d'hypocrisie, mais si je veux souligner l'hypocrisie, je peux parler de ce que j'ai entendu, en fin de semaine dernière, alors que le critique de l'opposition en matière de finances disait qu'il faudrait régler nos problèmes financiers, qu'il faudrait faire de notre mieux pour prendre soin des contribuables canadiens, mais qu'il ne faut s'attaquer à aucun programme qui touche, soit la classe moyenne, soit les programmes fiscaux du gouvernement, soit les REA. Je pose la question au critique en matière de finances: Comment entend–il tenir ses engagements à respecter un budget canadien?

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je suis très satisfait de la question de la vice–première ministre puisqu'il s'agit de la même question que celle que nous posons à son gouvernement et au ministre des Finances depuis le 17 janvier.

Est–ce que le gouvernement entend aller chercher l'argent là où il se trouve, c'est–à–dire chez les grandes sociétés canadiennes qui n'ont pas payé un cent d'impôt depuis 1987, même si elles font des profits mirobolants, et auprès des plus riches familles canadiennes qui bénéficient d'évasions fiscales par l'entremise des fiducies familiales? C'est là qu'il faut aller chercher les milliards qui manquent au budget annuel du gouvernement.

Est–ce que son gouvernement a l'intention de couper là, justement, et d'épargner les revenus moyens?

• (1430)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis tout à fait certaine que le critique financier du Bloc québécois ne voudrait pas, par exemple, que l'on touche à ces abris fiscaux qui sont disponibles grâce au Fonds de solidarité. Je pense qu'il y a plusieurs instruments gouvernementaux qui sont très importants au développement de l'économie.

Lorsque le député prétend qu'il faudrait revoir ces abris fiscaux pour régler ce problème, c'est évident que nous sommes d'accord, tous et toutes, que nous devrons partager le fardeau de régler nos problèmes financiers. On ne peut pas toucher qu'à ce 2 p. 100 de la population, parce que ça ne va pas régler notre problème. Nous devons tous être prêts à faire notre effort. Et là,

j'aimerais que l'opposition se joigne à cet effort, qui va être à la fois très difficile mais nécessaire à la santé fiscale et à la santé en matière d'emploi des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Il s'agit d'un sujet qui a été porté à mon attention par la communauté somalienne et par les médias.

Apparemment, un membre du cruel régime Barre, de Somalie, qui se serait rendu coupable de violations des droits de la personne, habiterait maintenant à Ottawa. Quand la vice–première ministre prendra–t–elle des mesures pour que cet individu fasse l'objet d'une enquête visant à déterminer si les allégations de brutalité le mettant en cause sont fondées et, si elles le sont, pour que les procédures d'expulsion soient entreprises immédiatement?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et je peux lui dire que, en ce moment même, des fonctionnaires de mon ministère enquêtent sur les allégations rapportées.

La Loi sur l'immigration contient des dispositions prévoyant l'expulsion des membres supérieurs d'un gouvernement se rendant coupable de violations graves des droits de la personne. Si l'enquête révèle que cette personne était un membre important du gouvernement de Siyad Barre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prendra des mesures, comme il l'a déjà fait dans d'autres cas, pour qu'il soit expulsé du Canada.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la vice–première ministre.

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre de l'Immigration combien d'exemples d'abus contre les droits de la personne les Canadiens devront encore tolérer. Régulièrement, les médias nous signalent l'entrée au Canada de criminels et d'auteurs de violations des droits de la personne et, pourtant, le ministre de l'Immigration nous a maintes fois assurés que le Canada était à l'abri de ces criminels.

Quand la vice–première ministre ou le premier ministre, puisque lui aussi est en cause, demanderont–ils au ministre de l'Immigration de commencer à faire son travail plutôt que de le laisser faire par les médias?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous pouvons dire que le ministre de l'Immigration fait un travail remarquable en suivant les voies de droit régulières.

Depuis longtemps, le Canada est un pays ouvert qui accueille avec joie des immigrants et des réfugiés venant des pays qui n'ont pas la chance que nous avons, et cela ne changera pas.

Il existe des lois et, de temps à autre, il y a des individus qui les enfreignent. Dans ces cas, il existe des moyens permettant de punir les coupables avec toute la rigueur de la loi. Si le cas soulevé par le député est de cette nature, c'est ce qui se produira.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DU REVENU

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre a fait connaître, le vendredi 18 février, la composition du comité d'experts, qui aura un peu moins de deux mois pour le conseiller sur le projet de réforme le plus ambitieux de la sécurité du revenu et du marché du travail au Canada.

De son côté, le comité de députés n'aura que 12 jours pour entendre les personnes et les groupes et conseiller le ministre sur les préoccupations et les priorités des Canadiens.

Face à cet échéancier irréaliste, ma question est la suivante: Le ministre ne convient–il pas qu'en réalité son plan d'action est déjà prêt, que c'est celui des conservateurs, et qu'il préfère consulter un comité d'experts à 500 $ par jour, plutôt que de donner à la population un temps suffisant de consultation?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai beaucoup plus confiance dans les capacités des députés et du comité que ne semble en avoir la députée.

• (1435)

La députée ne devrait pas sous–estimer la capacité du Parlement de constituer une tribune publique où les Canadiens puissent se faire entendre, de s'assurer que le plus grand nombre est consulté et d'accomplir la très précieuse tâche qui consiste à veiller qu'un éventail d'opinions d'un bout du pays soit clairement présenté au début de la consultation. Puis, le comité pourra examiner plus en profondeur un plan d'action, de telle sorte qu'il se fasse quelque chose de précis.

Ce n'est pas en essayant de freiner ou de minimiser le travail de ce comité que la députée jouera son rôle de porte–parole de l'opposition. Il importe beaucoup que le Parlement se décide à donner aux Canadiens l'occasion de se faire entendre afin que nous puissions procéder ensemble à la réforme que souhaitent tous les Canadiens.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire au ministre que mon rôle comme parlementaire dans ce comité ne peut pas être questionné, j'ai poussé dessus. Mais nous n'aurons, malgré tout, que 12 jours.

Je voudrais aussi, s'il vous plaît, et je passe à l'anglais, citer le *Globe and Mail* de ce matin:

[*Traduction*]

«Le ministre des Finances Paul Martin a fait savoir que la réduction du déficit fédéral de 45 milliards de dollars devra attendre que le gouvernement ait réglé des questions fondamentales, telle la réforme du filet de la sécurité sociale.»

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question complémentaire est la suivante: Le ministre ne convient–il pas que s'il est si pressé, c'est pour permettre au ministre des Finances de couper l'an prochain dans les programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je répondrai à la députée que c'était peut–être là le programme du gouvernement précédent. Elle pourrait poser la question au chef de son propre parti, puisqu'il faisait partie de ce gouvernement.

Ce n'est certes pas le programme de notre gouvernement. Nous avons l'intention de trouver un moyen vraiment juste et équitable de permettre aux Canadiens de retourner au travail et de pouvoir être convenablement appuyés. Nous voulons nous assurer que nous avons un système moderne qui offre aux Canadiens une possibilité réelle de participer pleinement à la vie de notre pays.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, aujourd'hui, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Hier, la presse canadienne rapportait que le ministre a quitté la séance de discussions à laquelle participaient des représentants du Conseil de la bande indienne du Petit lac des Esclaves et de la Bande indienne de Sawridge. Le ministre aurait trouvé inacceptable l'autonomie gouvernementale telle que conçue par la Bande indienne de Sawridge. Si j'ai bien compris, la proposition de la Bande de Sawridge prévoit la création d'un palier d'administration municipale et la possibilité de s'affranchir de la Loi sur les Indiens.

Le ministre pourrait–il dire aujourd'hui à la Chambre ce qu'il trouve de si répréhensible dans cette proposition?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le projet de loi de Sawridge n'aborde pas la question du projet de loi C–31 actuellement devant les tribunaux.

Lorsque le projet de loi de Sawridge a été présenté à l'ancien gouvernement, probablement avec l'appui de l'ancien ministre, il n'a pas été accepté par le Cabinet. Il a également été rejeté par le ministère de la Justice qui soutient que la mesure législative n'est pas conforme aux obligations que possède l'État envers l'ensemble d'une bande indienne.

Le projet de loi a aussi été rejeté par moi, par mon chef et par notre gouvernement. C'est en pensant au projet de loi C–31 et à l'ensemble de la nation Cri que nous affirmons que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale existe bel et bien et que nous travaillerons à l'intérieur de la structure établie.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, la Bande indienne de Sawridge a proposé un modèle pratique d'autonomie gouvernementale qui répond aux besoins de la collectivité de Sawridge.

Le ministre veut–il imposer un modèle d'autonomie gouvernementale aux peuples autochtones du Canada? Est–il disposé à négocier des accords avec chacune des bandes indiennes individuellement?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, nous considérons tous les aspects culturels de l'autonomie gouvernementale.

Il s'agit d'une question très importante. Dans les régions du Nord, les anciens choisissent les chefs. Il arrive parfois que ces chefs, de retour dans leur village, s'aperçoivent qu'ils ont perdu leur titre. Dans le cas des Ojibways, les anciens jouent le rôle de conseillers. Chez les Mohawks, la culture se fonde sur le principe de la longue maison. Il n'existe pas un modèle unique d'autonomie gouvernementale au Canada.

Cependant, je préciserai que la Bande indienne de Sawridge est probablement l'une des bandes les plus riches au pays, puisqu'elle possède des dizaines de millions de dollars. Elle dit à ses membres qu'elle ne partagera pas l'argent. Cela ne correspond pas à la façon de faire du gouvernement ou des Canadiens.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le quotidien *La Presse* fait état ce matin de diverses subventions fédérales dont aurait bénéficié M. Jerry Peltier avant et après son élection comme grand chef de Kanesatake. Selon ces informations, M. Peltier aurait encaissé des sommes totalisant plus de 58 000 $ en 1991, sur une période de six mois seulement.

Le ministre des Affaires indiennes peut–il nous confirmer les allégations voulant que M. Peltier ait touché, de façon rétroactive, des honoraires de 25 600 $ pour des services rendus au gouvernement pendant la crise d'Oka?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si le député tient vraiment à poser cette question, il devrait l'adresser au chef de son parti. Si des fonds ont été versés mal à propos, cela est arrivé pendant le mandat d'un gouvernement précédent.

Nous avons hérité de ce problème des paiements en trop. Nous avons chargé le cabinet d'experts–comptables Raymond, Chabot, Martin et Paré d'examiner un problème dont nous avons hérité. Les experts–comptables établissent une relation spéciale avec l'administrateur de la bande pour remédier à ce problème.

Si le chef de son parti n'était pas membre du gouvernement à ce moment–là, il en faisait certes partie pendant la période où les fonds ont été versés à cette bande. Si les fonds ont été dépensés mal à propos, le député devrait demander pourquoi le chef de son

parti ne s'est pas occupé de ce problème quand il était membre du gouvernement et qu'il en avait l'occasion.

Nous nous attaquons au problème avec l'aide d'un cabinet d'experts–comptables. Nous élaborons une entente de gestion. Je suis prêt à faire connaître les problèmes de l'entente de gestion au député, car nous ne voulons certes pas que le problème perdure ni que les paiements en trop se poursuivent.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Je pense que le ministre est mêlé dans son calendrier, parce que notre chef, le chef actuel du Bloc québécois, n'était pas en poste au moment de ces événements. Il avait déjà démissionné en 1990, donc il ne pouvait pas régler cette facture–là.

Le ministre peut–il nous dire quelles étaient les responsabilités et le statut de M. Jerry Peltier au ministère des Affaires indiennes avant la crise d'Oka?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on peut prétendre que le chef de l'opposition n'était pas là au moment exact de la crise d'Oka. Mais, dans un article paru dans le *Soleil* de samedi—et je suis certaine que vous lisez beaucoup d'articles de presse—le président de l'Association des policiers, M. Jocelyn Turcotte, a déclaré que le problème des autochtones, en ce qui concerne la contrebande, a commencé en 1988 pendant la période où le chef de l'opposition faisait partie du cabinet du M. Mulroney.

Donc si on prend l'échéancier que nous avons adopté, à partir des 100 jours d'aujourd'hui, c'est évident que le gouvernement règle un problème qui n'a pas été réglé pendant cette période de quatre ans par son ami le chef de l'opposition.

[*Traduction*]

Le Président: Je sais que tous les députés s'intéressent à ce qui s'est passé avant, mais j'inviterais les députés à limiter autant que possible leurs questions à ce qui relève de la responsabilité du gouvernement actuel. Dans la mesure où nous pourrons le faire, je suis convaincu que nous pourrons obtenir des questions et des réponses qui seront acceptables pour tous les participants.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Au mois de janvier, l'Office national de l'énergie a tenu de longues réunions dans le sud de l'Ontario, à la suite d'une demande de l'Interprovincial Pipeline et de l'Intercoastal Pipeline visant à prolonger un pipeline américain au Canada.

Des centaines de propriétaires fonciers avaient des inquiétudes légitimes et voulaient se faire entendre. La législation fédérale en matière d'énergie ne prévoit toutefois aucune disposition sur le financement des intervenants. Ceux qui ont demandé le prolongement du pipeline de ce côté–ci de la frontière canado–américaine n'ont pas eu à payer les coûts des intervenants qui se sont élevés à des millions de dollars. Ce sont les agriculteurs, les commissions scolaires et les propriétaires fonciers qui ont dû payer eux–mêmes les dépenses nécessaires.

Voici ma question: Que fera la ministre pour tenter de persuader l'Interprovincial Pipeline et l'Intercoastal Pipeline de payer les dépenses raisonnables des intervenants? La ministre compte–t–elle modifier la loi pour éviter que cela ne se reproduise?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie le député de Sarnia de sa question. Comme il vient de le souligner, en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui est actuellement en vigueur, l'Office ne peut assurer le remboursement des dépenses des intervenants dans de telles circonstances.

• (1445)

Permettez–moi toutefois de dire que l'Office national de l'énergie est parfaitement conscient des dépenses découlant des audiences et qu'il s'efforce de tenir celles–ci dans les localités visées, comme il l'a fait en l'occurrence, pour réduire les coûts au minimum et accroître au maximum la participation des citoyens concernés.

Je tiens aussi à dire que je ne peux ordonner aux sociétés dont le député a parlé de payer ou de rembourser les frais des intervenants, car elles ne sont pas légalement tenues de le faire.

En terminant, je veux donner au député l'assurance que la question qu'il a soulevée me tient à coeur; aussi, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner tous les mécanismes de remboursement qui pourraient être envisageables dans l'avenir.

* * *

L'ÉCONOMIE SOUTERRAINE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Un nombre croissant de Canadiens passent à l'économie souterraine et se soustraient à l'impôt. Le président du Comité permanent des finances estime que c'est à cause de la TPS. De son côté, le ministre du Revenu national est d'avis que les comptables agréés et les avocats en sont quelque peu responsables.

Ma question est la suivante: Le gouvernement cherche–t–il des boucs émissaires ou sait–il vraiment pourquoi l'économie souterraine est en plein essor?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, d'autant plus que ma femme, qui détient deux diplômes en droit, est assise à la tribune aujourd'hui.

Je voudrais d'abord souligner que l'économie souterraine a maints aspects et que nous y faisons la lutte du mieux que nous pouvons sur un certain nombre de fronts, y compris la lutte contre la contrebande, dont nous avons déjà parlé, l'application de la loi et les efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable.

J'ajouterai que, en ce qui concerne les avocats et les comptables agréés, tous ceux qui tentent de tricher peuvent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites de la part de Revenu Canada, quelle que soit leur profession.

J'assure la députée que les reportages de Radio–Canada sur l'entrevue ont omis de préciser qu'aucun effort particulier n'était fait pour viser une profession donnée et que seuls étaient visés ceux qui tentent de tricher en ne payant pas leur juste part d'impôts.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Je remercie le ministre du Revenu national de son assez longue réponse. Mais je dois lui demander encore, par votre entremise, monsieur le Président, si son gouvernement a un vrai plan pour réduire les impôts afin de remédier au problème de l'économie souterraine.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'excuse de la longueur de ma réponse, mais c'est un sujet d'une très grande importance mettant en jeu bien des milliards de dollars.

Quant à savoir si mon ministère a un plan pour réduire les impôts, je puis l'assurer que nous avons une foule de propositions à faire pour rendre le régime fiscal plus équitable. De plus, les questions liées à la réduction des impôts et aux politiques en cette matière relèvent de la compétence du ministre des Finances, qui parlera précisément de cette question demain après–midi.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Peut–il nous dire quels étaient les responsabilités et le statut de M. Jerry Peltier au ministère des Affaires indiennes pendant la crise d'Oka, à l'automne 1990?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député demande quelles étaient les responsabilités de cette personne à ce moment–là. Nous n'étions pas ici à ce moment–là. Je crois qu'il y a encore, de l'autre côté de la Chambre, deux députés du parti qui nous a précédés au pouvoir. Si mon collègue veut leur poser la question, il pourra le faire après la séance.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, encore une fois, je m'adresse au ministre des Affaires indiennes. J'aimerais savoir ce qu'il a à cacher? Que tente–t–il d'escamoter? Est–ce que ce gouvernement a été élu pour assumer des fonctions? Est–ce que ce gouvernement n'a pas en main toutes les informations? Est–ce que le ministre ne lit pas les journaux, ne se prépare pas à répondre aux questions? Qu'est–ce que ce ministre tente de nous cacher?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les députés d'en face ont beau crier et applaudir tant qu'ils veulent, ils n'arriveront jamais à expliquer ou à justifier le fait que leur chef était assis de ce côté–ci de la Chambre à ce moment–là et faisait exactement ce dont se plaint le député.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Un éminent Canadien, héros de guerre et ensuite dirigeant des services de l'aviation civile, est décédé en 1990 à l'âge de 75 ans. Six mois avant sa retraite, Mervin Matthew Flemming et sa femme ont divorcé après 29 ans de mariage, mais ils se sont remariés peu après.

La pension de veuve a été refusée à M^me^ Flemming, après 37 ans de mariage, parce que les conjoints étaient divorcés au moment du départ de M. Flemming à la retraite. En 1992, le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit que c'était inadmissible et a promis d'examiner la situation avec le Conseil du Trésor.

La vice–première ministre peut–elle assurer la Chambre que le gouvernement interviendra pour que justice soit faite?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous sommes parfaitement au courant du problème et, comme le député l'a rappelé, notre chef s'en est montré très préoccupé.

J'ai eu des entretiens avec le président du Conseil du Trésor. Nous sommes à la recherche de moyens prévus par la loi pour résoudre ce problème profondément regrettable.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Question supplémentaire, monsieur le Président.

M^me^ Flemming est âgée de 77 ans et vient d'être admise à l'hôpital, souffrant du cancer. Le ministre admettra–t–il qu'il y a une certaine urgence à régler le problème?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Oui, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

On apprend que le départ précipité du directeur général du Centre national des Arts, M. DesRochers, aurait coûté plus de 350 000 $ aux contribuables. En effet, le conseil d'administration a décidé, le 14 janvier, de payer cette somme faramineuse pour congédier M. DesRochers avant l'expiration de son mandat.

La vice–première ministre ne considère–t–elle pas que ce règlement de compte de 350 000 $ constitue un gaspillage éhonté de fonds publics?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, comme le sait l'honorable députée, M. DesRochers a été nommé par le conseil d'administration du Centre national des Arts lors du mandat de l'ancien gouvernement, et la décision de son renvoi a été prise à l'intérieur du pouvoir conféré à ce conseil.

Les détails de son contrat sont confidentiels. Comme elle est au courant, il est peu approprié de commenter une décision de gestion interne, car elle sait très bien que le Centre national des Arts est une société d'État autonome.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je suis un peu surprise d'apprendre cela au niveau de la confidentialité, parce que le conseil d'administration, effectivement, nomme le directeur général, mais c'est le gouverneur en conseil qui fixe le salaire du directeur général. Alors, je suis un peu surprise qu'on me parle de confidentialité.

La vice–première ministre ne convient–elle pas que ce genre de gaspillage risque de miner une fois de plus la confiance des citoyens dans les institutions gouvernementales?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que selon un arrêté en conseil, c'est le gouvernement qui fixe les salaires. Il est aussi évident que le premier ministre a déjà ordonné de surveiller tous les niveaux salariaux accordés par arrêté en conseil pour s'assurer qu'ils ne représentent pas un gaspillage d'argent des contribuables canadiens. C'est déjà fait.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Le 10 février, on a retrouvé les corps de deux mineurs ensevelis à la mine Macassa, à Kirkand Lake. Ces hommes ont trouvé la mort à la suite d'un grave coup de toit qui s'est produit à la mine le 26 novembre 1993. Les accidents de ce genre ne sont malheureusement que trop fréquents. Ils sont extrêmement difficiles à prévoir et à prévenir.

• (1455)

La ministre pourrait–elle nous dire si elle est prête à consacrer des fonds à la recherche pour que des études soient effectuées sur les coups de toit en vue de réduire et de prévenir de telles tragédies dans l'avenir?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord mon collègue d'avoir posé cette question très importante. Permettez–moi d'en profiter pour adresser publiquement mes sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans ce regrettable coup de toit survenu à la mine Macassa, à Kirkland Lake.

Depuis 1984, mon ministère participe activement à des recherches sur les coups de toit. En 1990, le financement de ce programme a été reconduit pour cinq ans. Il représente environ dix millions de dollars.

Je peux assurer le député que mon ministère et moi comprenons combien la recherche dans ce domaine est importante pour l'avenir de l'exploitation minière et la sécurité des mineurs dans notre pays. J'ai tout lieu de croire que mon ministère va continuer de se montrer actif et de financer la recherche sur les coups de toit.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La société de vérification Peat Marwick, que le Conseil du Trésor a embauchée pour éplucher les comptes de dépenses du sous–ministre des Pêches et des Océans et de son sous–ministre adjoint chargé des politiques, absout ces deux personnes de tous méfaits. Toutefois, selon le rapport soumis par la société de vérification, il semblerait que leur gestion des comptes de dépenses n'était pas aussi prudente qu'elle aurait dû l'être.

Le ministre est–il disposé à déclarer à la Chambre que la façon dont le sous–ministre et son adjoint géraient leurs comptes de dépenses, et donc les deniers publics, était conforme à ce que l'on attend de la conduite des affaires de son ministère?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si je comprends bien, l'honorable député voudrait que je fournisse des précisions limpides sur les grandes conclusions de l'enquête effectuée entièrement par un organisme tout à fait étranger au gouvernement, et non pas par le ministère des Pêches et des Océans ou par le Conseil du Trésor, mais bien, comme l'a fait remarquer le député, par la société de vérification Peat Marwick Thorne et son analyste judiciaire en chef.

Les grandes conclusions sont au nombre de deux: premièrement, toutes les dépenses engagées au chapitre des frais de déplacement avaient été autorisées par le ministre d'alors; deuxièmement, toutes les demandes de remboursement étaient conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor en la matière.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, le mandat de la société Peat Marwick était ainsi énoncé: «L'examen avait pour objet de déterminer si le sous–ministre et son adjoint ont respecté les politiques du gouvernement en ce qui concerne les

déplacements et les réceptions officielles, et non pas d'excuser leur conduite.»

Le ministre n'estime–t–il pas que formuler un avis quant à la pertinence de la conduite du sous–ministre et de son adjoint outrepassait le mandat de la vérification et la compétence du vérificateur?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ferais observer à l'honorable député qu'il est tout à fait extraordinaire qu'à l'issue d'une enquête effectuée par un vérificateur externe, par l'analyste judiciaire d'une firme de vérification indépendante, on aboutisse à une conclusion aussi nette.

Selon moi, une fois la conclusion tirée et étant donné que nous avons affaire ici à de hauts fonctionnaires, il ne reste plus aux députés de la Chambre et à ceux dont les allégations ont donné lieu à l'enquête, qu'à se rallier à l'avis d'une firme de vérification indépendante ou à fournir de nouveaux éléments de preuve.

On ne saurait contester la réputation de hauts fonctionnaires possédant de longs états de service à des fins partisanes.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, le secteur des mines, un secteur des plus importants en termes d'emplois et de retombées économiques, vit actuellement une situation très inquiétante. En 1987, le gouvernement fédéral décidait de réduire son effort fiscal dans les actions accréditives dont le but était de stimuler l'exploration minière. Cette décision malheureuse, dénoncée entre autres par le gouvernement québécois, est une cause majeure des graves difficultés que connaît le secteur.

Ma question est la suivante et s'adresse à la ministre des Ressources naturelles. La ministre reconnaît–elle que la relance de l'exploration minière ne peut passer que par une relance des actions accréditives à 133 p. 100?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Permettez–moi de dire que notre parti a été le seul à présenter une politique d'exploitation des ressources minières, lors des dernières élections générales. Nous nous sommes engagés, dans cette politique, à examiner, au cours des prochaines années, un certain nombre d'options qui, nous l'espérons, vont permettre à l'industrie minière de ce pays de redevenir viable et prospère.

* * *

LE BUDGET

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et m'a été suggérée par M. Earl Christenson, d'Oshawa, en Ontario.

Bon nombre de Canadiens soupçonnent les politiciens et les fonctionnaires haut placés de vouloir éliminer l'exonération cumulative de 100 000 $ des gains en capital parce qu'ils en ont déjà eux–mêmes profité.

Le ministre mettra–t–il fin à cette attitude cynique de la part du public en s'engageant à maintenir cette exonération unique de 100 000 $?

Une voix: Vous devriez en parler au chef de votre parti.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, le ministre des Finances présentera son budget demain, à 17 heures, soit dans 26 heures exactement. Les commentaires ayant trait au budget devront être faits à ce moment–là.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue et compatriote, qui revient d'une visite fructueuse à Bruxelles, avec l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest. Je l'en félicite et félicite aussi le gouvernement.

Le problème, bien sûr, c'est qu'il y a eu trois abstentions, celles de l'Union européenne, de la Norvège et du Danemark. Le ministre pourrait–il prendre quelques instants pour nous dire ce qui se passera au Canada et ce que lui et le gouvernement feront pour s'assurer que ces pays se rallieront aux autres? Sinon, quel sera le plan B? Qu'arrivera–t–il s'ils ne se rallient pas?

Le Président: Le ministre des Pêches. . .

M. Simmons: Monsieur le Président, n'oubliez pas les océans. Ils sont en quelque sorte à court de poisson, mais ils sont toujours là.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie mon collègue et ami de sa question. Sachant que cette question l'intéresse particulièrement puisqu'il est député de l'une des plus vastes circonscriptions de pêche au Canada, je tiens à l'assurer que l'Union européenne, le Danemark et la Norvège nous ont garanti que, même s'ils se sont abstenus de voter sur le moratoire sur les stocks de morue de la zone 3NO, ils entendent respecter la décision de l'OPANO de ne pas recourir à la procédure d'objection. Ainsi, comme l'avait promis le premier ministre, le gouvernement a remporté une première victoire dans la bataille contre la surpêche.

La bataille n'est pas terminée, mais cette première victoire importante découle de la nouvelle position rigoureuse et déterminée qu'a adoptée le gouvernement à l'égard des ressources de l'océan.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Douglas Peters (pour le ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C–13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et une loi connexe.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1505)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA FAMILLE MARALOÏ

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 2 000 résidants de mon comté de Québec–Est et de plusieurs régions de la province de Québec.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention du Parlement sur la situation de la famille Maraloï, d'origine roumaine, habitant la ville de Vanier. Cette famille est au Canada depuis trois ans, s'est intégrée parfaitement à la communauté québécoise et subvient elle–même à ses besoins en travaillant. Elle s'est vu refuser le droit de rester au pays et l'on croit qu'elle court de graves dangers si elle retourne en Roumanie.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de bien vouloir inciter le ministre de l'Immigration à reconsidérer la décision de son ministère qui est de les expulser hors du pays, et ainsi permettre à la famille Maraloï de rester au Canada. J'appuie sans réserve cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

[*Traduction*]

MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, au nom de plus de 30 000 habitants de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville, je présente cette pétition qui porte environ 30 000 noms.

Cette pétition se lit comme suit: «À la Chambre des communes, en Parlement assemblée, les soussignés, résidants du district électoral de Markham—Whitchurch—Stouffville, désirent attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: Attendu que notre député a reçu de ses électeurs le mandat de siéger au caucus libéral et que, depuis le 28 janvier 1994, il a démissionné de ce caucus à la demande du premier ministre; attendu que notre député a admis avoir eu un comportement inexcusable à l'égard d'anciens employés et que ce renseignement avait été caché à l'électorat avant les élections; attendu que notre député a intentionnellement induit en erreur l'électorat et le Parti libéral du Canada au sujet de ses diplômes; attendu que notre député a annoncé qu'il continuerait de siéger comme indépendant en dépit de la demande de démission d'une grande majorité de ses électeurs dont les soussignés; attendu que les pétitionnaires ont perdu tout respect et toute confiance envers le député qui les représente. . .

Le vice–président: Le député ne sait peut–être pas qu'il n'est pas censé lire la pétition, mais seulement la résumer. Pourrait–il la résumer en une phrase.

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, on m'affirme que beaucoup d'autres noms s'ajouteront bientôt aux 30 000 qui figurent déjà sur cette pétition.

LE SÉNAT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une autre liste de 850 à 900 noms jointe à une pétition signalant que le Sénat n'est ni élu, ni responsable et qu'il accueille les bénéficiaires de faveurs politiques de la part tant des libéraux que des conservateurs.

Les pétitionnaires font remarquer que les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle prévoient que la Chambre des communes peut entreprendre de modifier la Constitution du Canada à ce sujet et, par conséquent, ils demandent à la Chambre d'adopter une proposition afin d'abolir le Sénat.

[*Français*]

LE SERVICE POSTAL EN MILIEU RURAL

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par la maîtresse de poste de ma paroisse de Sainte–Claire–de–Dorchester, et de concitoyens et concitoyennes de la même paroisse, relativement au service postal en milieu rural, pétition qui demande non pas une politique de moratoire indéterminée, mais une politique constante en matière de poste; également que les paroisses rurales qui ont vu leur service postal coupé grâce à l'ineptie du gouvernement précédent, voient leur service postal restauré comme il l'était auparavant.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous commençons aujourd'hui à répondre aux questions. Nous répondons à la question no Q–3.

[*Texte*]

Question no 03—**M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):**

Quelle est l'intention du gouvernement au sujet de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (Lois de 1992, c.37) et quelles mesures ont été prises, depuis le 26 octobre 1993, en vue de sa promulgation et des règlements qui doivent en découler?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tel que mentionné dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à promulguer le plus tôt possible la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. De plus, dans le livre rouge, «Créer des occasions; le projet libéral pour le Canada» et l'historique sur les questions d'ordre environnemental qui l'accompagne, on retrouve un engagement qui avait été pris en vue de renforcer et de mettre en valeur la loi une fois qu'elle serait proclamée. Le gouvernement compte bien remplir cet engagement.

Les quatre règlements requis pour l'application de la loi ont paru le 17 septembre 1993, dans la Partie I de la Gazette du Canada. La période accordée au public pour faire ses commentaires devait se terminer le 17 novembre dernier. Cependant, compte tenu des préoccupations qu'ont exprimées les Canadiens, le gouvernement a choisi de prolonger la période des commentaires jusqu'au 17 décembre 1993. Le bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) a recueilli les observations formulées et, à la lumière de ces observations et des engagements gouvernementaux, des modifications aux règlements sont en cours. Ces changements, tout comme les amendements prévus, seront examinés sous peu par le gouvernement.

La loi doit être promulguée rapidement afin de réduire l'incertitude qui entoure l'application de l'actuel décret sur les lignes directrices.

[*Traduction*]

Le vice–président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—PÉTITIONS

La Chambre reprend l'examen de la motion.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur la motion de crédits présentée par mon parti. Je parlerai plus précisément de l'alinéa c):

une pétition qui sera présentée demandant au gouvernement de déposer un projet de loi prévoyant que la révocation des députés de la Chambre des communes fasse partie des lois.

La réforme parlementaire est un sujet de grand intérêt à la Chambre depuis de nombreuses années. Suite aux voeux exprimés par la population canadienne, mon parti a proposé plusieurs mesures et réformes en vue de rendre des pouvoirs au Parlement et d'améliorer la démocratie représentative dans ce pays.

Une démocratie représentative se porte mieux lorsque les citoyens ont la possibilité et la volonté d'exprimer leurs points de vue à leurs représentants. Je parle de volonté dans la mesure où les Canadiens doivent croire que nous recevrons les opinions qu'ils formulent, que nous les écouterons et que nous en tiendrons vraiment compte.

Malheureusement, de nombreux Canadiens ne participent pas à la vie politique. On constate chez beaucoup de Canadiens un sentiment de désillusion, de la désaffection et du cynisme à l'égard de l'ensemble des institutions politiques. Ceux qui participent activement à la vie politique et qui croient encore que des citoyens éveillés et informés peuvent changer quelque chose, devraient être encouragés par tous les moyens raisonnables à faire valoir leurs points de vue, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi ce sujet de discussion aujourd'hui.

La pétition offre aux citoyens ordinaires un moyen ancien, traditionnel et sensé de faire valoir leurs points de vue auprès du gouvernement, et nous devons en encourager l'utilisation. Une des formes de pétition que la Chambre devrait adopter le plus tôt possible est la pétition demandant la révocation d'un élu. Je suis convaincue qu'une loi de révocation donnerait aux électeurs un sentiment de contrôle accru à l'égard de leurs représentants entre les élections. La révocation pourrait être un moyen de lutter contre le cynisme et la désaffection de nombreux électeurs canadiens à l'égard des politiciens, des partis politiques et du gouvernement.

La révocation fournirait à un électorat désillusionné un moyen d'action concret et public. La révocation permettrait de mettre en valeur le rôle des électeurs entre les élections et, partant, d'améliorer le dialogue entre les électeurs et leurs représentants. Les parlementaires et les électeurs en sortiraient gagnants. Une loi de révocation améliorerait la démocratie représentative au Canada.

Les députés ne devraient pas craindre l'adoption d'une loi de révocation. Une telle mesure contiendrait des dispositions visant à prévenir une utilisation abusive ou malicieuse de cette mesure de réforme démocratique. Ainsi, une pétition devrait être signée par un nombre suffisant d'électeurs de la circonscription afin d'éviter les abus. Deuxièmement, la loi prévoirait une période de grâce après les élections générales, au cours de laquelle aucune pétition ne pourrait être présentée à cette fin. Troisièmement, une révocation ne pourrait intervenir qu'une fois par mandat dans une circonscription. Quatrièmement, la révocation serait assujettie à une réglementation rigoureuse dont l'application serait vérifiée par le directeur général des élections. On y préciserait notamment comment vérifier que toutes les signatures contenues dans la pétition sont authentiques et ont été obtenues par des moyens légitimes. Le non–respect de ces exigences pourrait donner lieu à l'imposition d'une amende assez lourde.

• (1515)

La révocation dont il est question n'est pas une mesure radicale que nous venons d'inventer pour le Parlement du Canada; les citoyens de l'ancienne Athènes avaient un processus démocratique leur permettant de prononcer l'ostracisme contre les politiciens tombés en défaveur, de les bannir d'Athènes pour une période de dix ans.

Pensez au nombre de députés dans cette enceinte. Nous risquerions d'être bannis ou, comme on dit dans ma région, mis en quarantaine pour dix ans si nous déplaisions à nos électeurs. Cela nous inciterait à réfléchir sérieusement à la façon dont nous représentons notre circonscription.

Certains auteurs affirment que cette ancienne démarche est à la base du projet de loi sur la révocation des députés dont nous discutons aujourd'hui. La révocation fait partie du système suisse de démocratie directe depuis fort longtemps. En fait, aux États–Unis, 15 États prévoient la révocation des élus au niveau de l'État; dans 36 États, on peut révoquer les gens élus localement. Aucun État américain n'a annulé une loi portant sur la révocation des élus une fois qu'elle a été adoptée. On n'a eu recours à cette procédure avec succès que neuf ou dix fois environ dans toute l'histoire. Manifestement, on n'en abuse pas.

Le mécanisme utilisé en Alberta en 1936 a été inclus dans une loi, mais elle avait ses lacunes. Il en a été question dans cette enceinte plus tôt aujourd'hui lorsque quelqu'un a mentionné le projet de loi visant la révocation des élus en Alberta. Cependant, dans ce cas, la loi pouvait trop facilement donner lieu à des abus de la part des partis de l'opposition et des groupes d'intérêt, ce dont on a beaucoup parlé aujourd'hui.

Ainsi, elle ne renfermait aucune disposition interdisant de payer des gens pour qu'ils signent une pétition réclamant la révocation d'un élu. La première fois qu'on s'en est servi, on a malheureusement assisté à ce type d'abus lorsqu'un groupe d'avocats de Calgary aurait offert aux citoyens de High River jusqu'à 5 $ chacun pour signer une pétition de ce genre pour se débarrasser du premier ministre de la province. C'est pour ces raisons notamment que nous pensons qu'on doit pouvoir compter sur un très bon mécanisme de protection.

Cependant, lorsque l'Assemblée législative de l'Alberta a annulé ce projet de loi, elle l'a fait dans le cadre d'un vote libre. Le premier ministre de l'époque, William Aberhart, s'est prononcé contre cette annulation, à l'instar d'Ernest C. Manning, qui était ministre à l'époque. L'annulation a été obtenue par une majorité de députés de l'arrière–ban qui considéraient que ce projet de loi renfermait des lacunes.

Certains adversaires de la révocation prétendent que les députés sont élus principalement pour réaliser un mandat précisé en détail dans le programme électoral de leur parti et qu'ils doivent souvent sacrifier l'intérêt de leur propre circonscription au bien de la nation dans son ensemble. Ainsi, selon eux, ce processus encouragerait l'étroitesse de vues ou l'esprit de clocher au détriment du bien de la majorité.

Les réformistes conviennent que les députés ne doivent pas s'en tenir uniquement aux desiderata de leurs électeurs, mais insistent sur le fait que la loyauté première d'un député n'est pas envers son parti mais bien envers ses électeurs dont il doit représenter les préoccupations ainsi que les besoins ainsi que défendre les intérêts.

Dans son ouvrage intitulé *Direct Democracy: the Politics of Initiative, Referendum and Recall*, publié par Harvard University Press, en 1989, Thomas E. Cronin déclare ce qui suit:

> Les détracteurs de la révocation continuent à voir en cet outil une invitation au désordre et à l'action irréfléchie mettant en danger la démocratie représentative. Ils prétendent également que c'est un phénomène de notre époque médiatique qui pourrait affaiblir le régime des partis. Il n'existe aucune preuve pour étayer l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Cette observation vaut la peine d'être répétée. Thomas Cronin dit qu'il n'existe aucune preuve étayant l'une ou l'autre de ces hypothèses.

> Le pouvoir ne corrompt peut–être pas toujours, mais c'est un risque permanent. La révocation attend les arrogants.

Nous tous ici présents aujourd'hui ferions bien de prêter attention à cet avertissement qui touche chacun d'entre nous qui avons été élus par le peuple. «La révocation attend les arrogants.»

Ce n'est pas en tant qu'étrangère que je parle aujourd'hui, en cette enceinte, de la révocation des députés, mais en tant que députée élue, et même réélue aux élections générales d'octobre 1993. Je puis être révoquée, tout comme les autres députés de cette Chambre; qu'on ne dise donc pas que la critique vient de l'extérieur.

En résumé, les parlementaires devraient encourager les citoyens à exprimer leur opinion en tout temps, par tous les moyens légitimes à leur disposition. Une pétition est un moyen légitime et valable. Il faut en encourager et en respecter l'utilisation. Une pétition demandant la révocation d'un député permettrait aux citoyens de se débarrasser de ceux qui auraient abusé de leur confiance. Cette mesure encouragerait les députés à se montrer plus sensibles au point de vue de leurs électeurs et mettrait en valeur le rôle des simples députés. Cela favoriserait l'établissement d'une démocratie représentative dans notre pays.

• (1520)

Permettez–moi de conclure par quelques observations que j'ai tirées du *Globe and Mail* du 19 février 1994. Il y a à peine quelques jours, Kenneth Whyte affirmait, dans un article intitulé *L'Ouest*, que le vrai problème que dénote la réaction actuelle du gouvernement, sa réaction à toutes les questions que nous avons posées au cours des dernières semaines, que ce soit au sujet de la démocratie représentative, de la révocation des députés, d'une possibilité de référendum sur le suicide assisté par un médecin et j'en passe, c'est que le gouvernement ne connaît pas les enjeux. Selon M. Whyte, les concepts de référendum ou de révocation des députés ont une importance symbolique énorme. C'est on ne peut plus vrai. «L'inévitable dénouement, c'est que les institutions politiques traditionnelles s'ouvriront à une plus grande participation du public ou perdront encore un peu plus de crédibilité.»

Monsieur le Président, je considère que la révocation des députés est une question que nous devrons régler avant la fin de la présente législature.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je souligne tout d'abord que la députée a toujours prôné vigoureusement la réforme à la

Chambre, et pas seulement au cours de la dernière législature; elle y consacre beaucoup d'énergie.

Je vais être précis. Dans le cas où un parlementaire est accusé d'une faute que la Chambre juge inadmissible, la députée estime-t-elle qu'il devrait être assujetti à l'application régulière de la loi? À quels critères la députée se référerait-elle pour entamer la procédure de révocation?

Mme Grey: Monsieur le Président, je remercie le député de Broadview—Greenwood. Nous sommes souvent d'accord à la Chambre. Sur cette question, je devine que nos positions ne sont probablement pas totalement opposées.

Nous avons échangé quelques mots précédemment sur ce que représente l'application régulière de la loi. Nous pourrions prendre un exemple particulier. Il serait trop facile de ne pas tenir compte de la situation que nous vivons présentement, alors que nous sommes en train d'examiner les titres d'un député.

Je suis tout à fait favorable à l'application régulière de la loi. Je suis certaine que les députés des deux côtés de la Chambre le sont aussi. Bien sûr, il reste une question à régler. Je l'ai posée au député ce matin et je la lui pose à nouveau. Je sais qu'il ne peut y répondre, mais nous en discuterons et nous verrons bien ce qu'il adviendra.

Pourquoi n'a-t-on pas eu recours dès le départ à l'application régulière de la loi dans le cas du député de Markham—Whitchurch—Stouffville? Si on l'avait fait, nous n'en serions pas là. S'il n'y avait eu que la question des titres, aujourd'hui la question serait plus simple; le premier ministre aurait pu s'en charger simplement en examinant les titres et en déclarant qu'il réservait son jugement.

Rejeter un député d'un caucus, c'est grave. Nous l'avons vu au cours de la dernière législature. Nous le voyons encore aujourd'hui.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Le député a démissionné.

Mme Grey: Garantissons l'application régulière de la loi pour les deux aspects du problème, et non un seul.

En ce qui concerne la procédure de révocation, je crois que, selon les critères, nous aurions besoin de 50 p. 100 du nombre des électeurs qui se sont prononcés au cours des dernières élections plus une voix, et il y aurait généralement une période d'attente, ou période de grâce, comme il est mentionné dans le projet de loi C-210 que j'ai présenté. Il y est question d'une période de 18 mois. Je proposerai un amendement précisant que, dans le cas d'une fausse déclaration incontestable, la procédure pourrait être entamée. Une telle situation ne pourrait se produire qu'une seule fois dans une même législature, de sorte qu'on ne pourrait s'en servir pour s'en prendre à certains.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais ramener le débat à des questions plus théoriques et moins spécifiques. Je suis féru d'histoire. J'ai retenu, dans toutes les lectures que j'ai faites, que les dictatures, comme celles de Hitler et de Mussolini, se fondent toujours sur l'appui général et massif de la population. Cependant, dès qu'ils ont capté l'imagination des gens, les dictateurs tirent profit de l'appui extraordinaire qui leur est manifesté pour mettre en oeuvre des mesures contraires à la démocratie.

• (1525)

Dans le cas des pétitions dont nous parlons aujourd'hui, je vois un danger. Si un gouvernement est très populaire, je me demande si la députée de Beaver River ne craint pas qu'il profite de cette popularité pour présenter une pétition et se débarrasser de ses opposants, de ces gens dont nous avons besoin pour faire une démocratie.

Mme Grey: Monsieur le Président, j'avoue que je ne suis pas une historienne, mais il me semble que toute mon intervention était théorique. Ce n'est qu'en réponse à une question du député de Broadview—Greenwood que nous sommes entrés dans des détails précis.

Il se peut que le Parlement ait la fâcheuse tendance de toujours parler en théorie. Qui sait? Mais cernons très clairement le risque que signale le député. S'il arrive qu'un gouvernement soit populaire, cela se limite certes à ses 100 premiers jours si quelqu'un gouverne vraiment et cela s'arrête dès qu'il commence à réclamer des fonds publics, par exemple. C'est manifestement ce qui fait le plus mal aux gens.

Voyons cela de plus près. Il y a un an, au cours du référendum, les Canadiens ont dit très clairement qu'ils voulaient exercer le pouvoir. On m'a demandé si je voyais un danger à cela. Non, je n'en vois aucun. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre risque à céder du pouvoir et à soumettre ce que nous estimons important au bon jugement de tous les Canadiens. Le seul danger que je perçois, c'est qu'on ne le fasse pas.

On me demande toujours combien il en coûterait de révoquer des députés étant donné qu'il faudrait vérifier noms et signatures. Je réplique, pour la forme, par la question suivante: «Combien en coûterait-il de ne rien faire?» Nous voyons ce qui se passe au Canada. D'un océan à l'autre, les Canadiens commencent à avoir l'impression que leurs représentants élus s'éloignent d'eux.

Je crois sincèrement qu'il est bel et bien dangereux et coûteux de ne pas procéder à la réforme parlementaire que nous estimons essentielle et qui, je le répète, devrait probablement avoir lieu au cours de la présente législature.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, je félicite la députée de Beaver River pour sa perspicacité en ce qui a trait à la révocation, mais nous revenons constamment à cette question.

Plus tôt, des collègues de la députée ont cité le grand parlementaire Edmund Burke. On a laissé entendre qu'Edmund Burke avait perdu ses élections après ses fameuses déclarations sur l'opposition entre l'exercice du jugement et le suivisme.

Je crois que les députés sont élus ici pour exercer leur jugement. Dans ma circonscription, plus de 45 000 personnes ont élu un candidat qui défendait le principe du jugement. Je m'inspire de mes principes et de mes meilleures idées pour représenter tous

les électeurs de ma circonscription, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité.

Puisque la députée a accordé beaucoup d'attention à la question et puisque Edmund Burke n'a jamais été défait, contrairement à ce que deux députés réformistes ont soutenu —il a été député de 1765 à 1794 et a représenté les circonscriptions de Wendover, Bristol et Malton—Yorkshire —ne croit–elle pas que le système de révocation proposé laisse à désirer?

Le vice–président: La députée de Beaver River a la parole.

Mme Grey: Merci, monsieur le Président. Je remercie également le député d'Ontario pour ses commentaires. Je crois que nous manquons un peu de temps.

Edmund Burke a probablement été mentionné plus souvent à la Chambre aujourd'hui qu'il l'a été lorsqu'il siégeait lui–même. Disons simplement qu'il a été député pendant un certain temps. C'était il y a longtemps, en Angleterre. Il ne fait aucun doute qu'avec la télévision, pour ne mentionner que ce média, la politique a fait irruption dans les salons des Canadiens, et ils sentent le besoin d'en parler.

Edmund Burke était sans aucun doute un homme remarquable, et il croyait fermement à la théorie du mandat: «Vous m'avez confié un mandat. Je suis ici pour vous servir.» Nous ne sommes pas uniquement des mandataires ou des délégués. Nous devons trouver un équilibre et nous dire que si, à notre avis, telle ou telle mesure reçoit l'appui de la population, nous pouvons alors agir selon notre jugement, mais que, si un consensus se dégage clairement au sein des électeurs de notre circonscription et qu'ils nous disent de nous prononcer d'un côté en particulier, nous devons le faire, sinon nous suivrons les traces d'Edmund Burke.

• (1530)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui à ce débat sur une motion de l'opposition. L'opposition, ou du moins le troisième parti à la Chambre, part de la prémisse selon laquelle le Parlement, en tant qu'institution, ne fonctionne pas. Le Parlement fonctionne très bien.

Oui, le gouvernement précédent a perdu la confiance des Canadiens. Oui, il a été défait à cause de cela. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'institution elle–même ne fonctionne pas. Je dis cela aux deux partis d'en face parce que c'est ce que je vois dans leurs discours, dans leurs remarques et ailleurs.

Le Parti réformiste a tort de dire qu'on doit changer totalement le Parlement en tant qu'institution parce qu'il ne fonctionne pas, et le Bloc québécois a tort aussi de dire que le pays devrait se séparer parce que la population n'aimait pas le gouvernement précédent. Ce n'est pas le Parlement, cette belle institution, qui faisait défaut, mais bien les élus de la dernière législature. Ce n'est pas la même chose, et il est grand temps que nous commencions à penser de cette façon.

Je lis la motion à l'étude aujourd'hui. Écoutez–la, monsieur le Président, vous qui connaissez si bien toutes nos règles. La motion dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Règlement. . .

A–t–on déjà entendu quelque chose d'aussi ridicule! Le gouvernement n'a pas de règlement, c'est la Chambre qui a un règlement. Mes collègues d'en face, dont beaucoup sont relativement nouveaux ici, devraient apprendre que nos règles sont celles de la Chambre et non celles du gouvernement et que ce n'est pas au gouvernement de les modifier. Si le gouvernement décidait de modifier ces règles de façon arbitraire, les ministériels seraient les premiers à critiquer.

[*Français*]

Les règles de cette Chambre sont modifiées sur avis d'un comité parlementaire qui habituellement même fait rapport unanime à cette Chambre. Ce rapport du comité parlementaire est offert à la Chambre et adopté par la Chambre, après quoi les règles sont modifiées.

[*Traduction*]

Certains députés s'en rappelleront: au cours de la dernière législature, le gouvernement de l'époque a accepté quelques–unes seulement des modifications qu'un comité permanent avait recommandé d'apporter au Règlement. Ce gouvernement a été critiqué par tout le monde non pas parce qu'il avait modifié le Règlement unilatéralement, mais parce qu'il n'avait pas accepté d'apporter en même temps toutes les modifications qui avaient été recommandées dans un rapport unanime et parce qu'il avait, de ce fait, rompu l'équilibre qui est tellement indispensable pour que le gouvernement puisse gouverner et pour que l'opposition puisse en exiger des comptes. On considérait que le gouvernement avait tort d'agir ainsi.

La députée d'en face et ses collègues proposent que le gouvernement modifie de son propre chef le Règlement de la Chambre. Cela, soit dit en toute déférence, est absurde. Il est absolument absurde en effet qu'un gouvernement tente de le faire.

La députée veut que le gouvernement modifie unilatéralement le Règlement, peut–être même contre les voeux de l'opposition en établissant une formule en vertu de laquelle les pétitions puissent faire l'objet d'un débat suivi d'un vote.

J'attire l'attention des députés sur le *Feuilleton* d'aujourd'hui. J'en recommande vivement la lecture aux députés. C'est un document très utile, car il nous fait connaître le fonctionnement de la Chambre des communes.

• (1535)

À l'instar de nombreux autres députés, j'ai fait inscrire une motion au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la motion M–218.

[*Français*]

Je vois par exemple que le député de Laurier—Sainte–Marie a une motion, ainsi que le député d'Anjou—Rivière–des–Prairies. C'est inusité, mais aucun député du Parti réformiste n'a de motion à l'ordre du jour de la Chambre, aucun député du Parti réformiste.

Une voix: C'est impossible.

M. Boudria: Mais oui, mais oui, c'est vrai. Aucun d'entre eux n'en a.

[*Traduction*]

La députée sait–elle qu'elle et ses collègues peuvent proposer la tenue d'un débat sur la teneur d'une pétition grâce à ce mécanisme? Il suffit de faire inscrire une motion à la page IV du *Feuilleton*. Je fais donc remarquer à la députée que ce processus existe déjà. Nous pouvons présenter une motion sur n'importe quel sujet, y compris la teneur d'une pétition, et demander qu'elle fasse l'objet d'un débat à la Chambre.

Pour ma part, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion portant que:

> Que la Chambre confirme son appui à l'article 241 du Code criminel, lequel interdit de conseiller le suicide à une personne, de l'inciter, de l'aider ou de l'encourager à se donner la mort. . .

Je ne pense pas que nous devrions modifier cette disposition. La députée et moi pouvons ne pas être d'accord sur ce point, mais nous pouvons en discuter. Nous pouvons en débattre, peu importe que l'idée vienne d'une pétition ou d'ailleurs, et la motion fera l'objet d'un vote à la Chambre. Cette possibilité existe à l'heure actuelle grâce aux dispositions de notre Règlement.

Pourquoi donc nous faire cette suggestion aujourd'hui? Nous en avons déjà la possibilité.

[*Français*]

La députée nous dit qu'elle veut modifier la Loi sur les jeunes contrevenants; a–t–elle un projet de loi à l'ordre du jour pour vouloir faire un changement semblable? Car on le sait, nous pouvons tous proposer des projets de loi d'initiatives privées. Ces projets de loi seront débattus et votés par cette Chambre. A–t–on besoin d'inventer quelque chose de nouveau? Pas du tout, ça existe déjà. Tous ces mécanismes–là sont déjà des outils de cette Chambre.

[*Traduction*]

Non, monsieur le Président. Il peut être nécessaire de modifier notre Règlement. Je fais partie du comité qui étudie ces questions avec notre collègue, le député de Kingston et les Îles, notre collègue d'en face et d'autres députés. Bon nombre ont fait de l'excellent travail, mais certains ne semblent pas savoir ce qu'ils veulent.

Vendredi, nous avons proposé de modifier la prière que nous récitons à la Chambre. Quelle a été la première personne à se plaindre? Un député du Parti réformiste qui a dit qu'il ne fallait rien changer. Un rapport unanime du comité a été adopté par la Chambre et, malgré la quasi–unanimité, cette décision a été considérée comme inopportune.

Comme les députés d'en face, nous croyons aussi qu'il faut modifier cette institution. C'était l'une de nos propositions du livre rouge. Nous voulons toutefois apporter des modifications auxquelles souscriront les députés de cette Chambre et qui viseront à améliorer celle–ci. Nous ne voulons pas le faire simplement pour prouver aux électeurs de nos circonscriptions que nous sommes venus à Ottawa pour tout chambouler.

Le droit dont nous discutons aujourd'hui, celui de présenter des pétitions, existe au sein de la démocratie parlementaire britannique depuis 1669. Il s'est avéré un outil très important. Je m'en suis prévalu. J'ai déposé des pétitions à la Chambre. Jeudi, j'en présenterai d'autres au nom de 100 000 signataires qui demandent au gouvernement d'interdire l'importation du jeu du tueur en série.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Qu'ai–je fait? Les députés qui liront le *Feuilleton* constateront que j'y ai fait inscrire le projet de loi C–203, qui propose de modifier le Code criminel afin d'interdire l'importation de ce produit. Ces 150 000 signatures, y compris les 50 000 que j'ai déjà déposées, témoignent de l'appui accordé à pareille mesure.

En conséquence, je peux demander à mes collègues de l'appuyer et je recourrai aux pétitions pour prouver la valeur de ce que je propose.

• (1540)

Qu'est–ce que la motion à l'étude aujourd'hui est censée faire? Elle doit nous donner la possibilité de voter sur des propositions comme la Loi sur les jeunes contrevenants, qui ne nécessite aucune recommandation royale, pour que n'importe quel député puisse présenter un projet modifiant cette loi. N'importe quel député peut proposer une motion donnant suite à une pétition. Il y a enfin la question des cartes de tueurs en série. J'ai une initiative semblable actuellement inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

Alors, vous voyez, monsieur le Président, ce n'est pas tout de présenter des motions de ce genre, car la motion, pour quelqu'un qui est peut–être moins averti à propos de la procédure de cette Chambre, pourrait laisser croire que le Parlement n'est doté d'aucun de ces outils au moment où on se parle. Mais la vérité est clairement le contraire! Tous ces outils–là que renvendique le député du Parti réformiste, d'Edmonton–Sud–Ouest, sont déjà des outils de cette Chambre. Ces outils–là existent tous sans exception, tel qu'indiqué dans cette motion.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, la députée de Beaver River a proposé un élément nouveau, des mécanismes de révocation. Cela n'a rien à voir avec la motion, il va sans dire, bien que je sois tout à fait en désaccord.

Mme Grey: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas interrompre impoliment le député, mais notre motion, si elle avait été irrecevable, comme il semble le dire, aurait été rejetée par les services du greffier.

Deuxièmement, le député constatera, maintenant qu'il a eu quelques secondes pour lire le texte, que tout mon exposé a porté sur le l'alinéa *c*) de la motion.

Le vice–président: La députée a fait valoir son point de vue. Nous aurons tous compris que son intervention n'est pas un rappel au Règlement, mais tient plutôt du débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, les députés ont encore des choses à apprendre sur le Règlement. Lorsqu'ils invoquent le Règlement parce qu'ils ne sont pas d'accord sur le contenu du discours d'un collègue, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. La plupart du temps. . .

Le vice–président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell ferait peut–être bien, au lieu d'insister sur le rappel au Règlement, de poursuivre le débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être si sèchement interrompu par la députée d'en face, la motion d'aujourd'hui propose de donner à la Chambre la possibilité de voter sur les pétitions. Cette possibilité existe déjà.

Je conseille à la députée de lire Beauchesne, le Règlement et le *Feuilleton*. Les députés qui proposent des initiatives semblables constateront que ces moyens existent déjà.

Enfin, il est faux de prétendre, dans une motion ou autrement, que le Règlement de la Chambre est le Règlement du gouvernement. C'est faux. Le Règlement de la Chambre appartient à la Chambre.

Pendant mes longues années sur les banquettes de l'opposition, j'ai défendu les privilèges de la Chambre à nombre d'occasions. Quand je voyais le gouvernement tenter de brimer les droits des députés, je ne pensais jamais entendre un député de l'opposition demander des choses que les députés ministériels n'oseraient jamais proposer.

Les députés devraient voter contre cette motion. Ils devraient avoir le bon sens de voter contre une motion qui prétend que le Règlement de la Chambre est celui du gouvernement et non celui de la Chambre. Les députés devraient voter en faveur de modifications du Règlement proposées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, auquel siège un député du Parti réformiste.

Nous venons tout juste de commencer nos travaux. Nous avons fait du bon travail.

● (1545)

Si ce comité propose, dans un rapport, de modifier le Règlement et que ce rapport ne soit même pas unanime, nous verrons, écoutez–moi bien, que les mêmes députés qui demandent maintenant au gouvernement de modifier le Règlement de la Chambre s'y opposeront, même si tous les membres du comité sauf un sont d'accord sur les changements.

Tel est le paradoxe qu'on voit aujourd'hui.

[*Français*]

Alors, cette motion qui nous est présentée aujourd'hui ne devrait pas être adoptée.

Je termine en répétant qu'il y a une différence ou qu'il devrait y en avoir une pour tous les députés, à savoir que si le gouvernement précédent avait perdu la confiance du peuple canadien, ce n'est pas la même chose que de dire que le Parlement, comme institution, ne fonctionne plus.

[*Traduction*]

C'est une de nos plus grandes libertés, c'est une institution qui existe depuis des temps immémoriaux, qui est née avant même la conquête de l'Angleterre par les Normands. Comme mon collègue l'historien le sait, il y avait une forme d'institution représentative au temps du «Witan», avant l'invasion normande. Cette institution existe depuis quelque 1 500 ans.

Peu importe de quel côté je siège dans cette enceinte, je tiens à ce que les modifications qu'on apporte au Règlement soient acceptables à la Chambre, qu'elles fassent en sorte que nous répondions mieux aux souhaits de nos électeurs et qu'elles nous permettent de prendre des décisions mieux éclairées et plus sages pour ceux qui nous ont élus pour les représenter.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je serai très brève. Nous ne demandons pas au gouvernement de modifier le Règlement. Il suffit de bien lire la motion qui dit ceci: «Que le gouvernement devrait envisager l'opportunité». Autrement dit, le gouvernement devait voir s'il y a consentement unanime quant à la pertinence de cette motion.

Je le répète, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, mais bien d'une observation, sinon la présidence aurait jugé la motion irrecevable.

Par ailleurs, puisqu'il vient d'inviter ses amis à voter contre, mon collègue sait–il bien qu'il s'agit en fait, comme il est clairement indiqué à la toute fin, d'une motion ne faisant pas l'objet d'un vote?

M. Boudria: Monsieur le Président, je sais pertinemment que l'on ne demande pas de se prononcer par vote, encore que l'opposition a le droit de demander qu'une motion de l'opposition soit mise aux voix. Il s'agirait évidemment dans ce cas–là d'un vote de confiance.

Cela étant dit, il ne s'agit pas de savoir si la motion est, oui ou non, irrecevable. Bien sûr qu'elle n'est pas irrecevable! Toute motion portant la mention «envisager l'opportunité» est presque toujours recevable. D'après ma longue expérience de la présentation de motions que j'ai acquise lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je dirais —et je suis sûr que la présidence est aussi de cet avis —qu'on ne risque jamais de se tromper en ajoutant la mention «envisager l'opportunité».

En ajoutant une expression de ce genre, on ne court pas le risque de voir sa motion déclarée irrecevable. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la motion mérite d'être appuyée, que son

contenu est conforme ou qu'elle doit être automatiquement adoptée par le gouvernement, par la Chambre ou par qui que ce soit.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, le député a dit, au début de son intervention, que le Parti réformiste estimait que le Parlement ne fonctionne pas. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous pensons seulement qu'il a besoin d'une petite remise à neuf.

Nous voulons un Parlement plus transparent. Nous voulons qu'en cette ère de l'information, les Canadiens participent davantage aux travaux de la Chambre et soient témoins du fait que nous débattons activement de questions qui sont importantes à leurs yeux.

Le député sait parfaitement que c'est le gouvernement qui change les règles, puisque c'est lui qui a la majorité à la Chambre. Le Règlement ne peut être modifié qu'avec l'approbation du gouvernement. Il sait aussi que, vu leur nombre, il est peu probable que les motions inscrites au *Feuilleton* soient toutes examinées.

Le député refuse constamment de s'entendre avec les autres députés sur un nouveau système qui permettrait aux habitants de sa circonscription d'être mieux représentés. Pourquoi le député a–t–il peur d'examiner les pétitions présentées à la Chambre devant les caméras de télévision? Craint–il que les habitants de sa circonscription ne s'aperçoivent qu'il ne les représente pas comme il le devrait à la Chambre?

Une voix: Par combien l'avez–vous emporté la dernière fois, Don?

• (1550)

M. Boudria: Monsieur le Président, mon collègue me rappelle que les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell ont eu l'amabilité de m'élire avec une majorité considérable. En tant que députés, nous sommes égaux, que nous ayons été élus par une ou deux voix de majorité ou par un grand nombre de voix, comme j'en ai eu la chance aux dernières élections. Une fois à la Chambre, nous sommes tous égaux, et je le reconnais.

J'ai souligné à la Chambre et au député qu'il existe actuellement une procédure selon laquelle toute pétition peut être mise aux voix si une motion est présentée à cette fin. Or, il n'y a au *Feuilleton* aucune motion inscrite au nom d'un député du Parti réformiste. J'ai copie du *Feuilleton* sous les yeux. Il renferme cinq motions du député de Richelieu du Bloc québécois, une motion du député de Winnipeg–Nord, une motion de votre humble serviteur de Glengarry—Prescott—Russell, deux du député de Kamloops, une du député de Laurier—Sainte–Marie, une du député de Saskatoon—Clark's Crossing et une du député d'Anjou—Rivières–des–Prairies. Aucune de ces circonscriptions n'est représentée par le Parti réformiste.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je tiens à dire également que j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député d'en face. Si j'en crois le livre rouge, lors de la dernière campagne électorale, les libéraux souhaitaient ardemment dissiper cette mauvaise perception ou cette méfiance des Canadiens à l'égard du gouvernement.

Ils ont notamment fait valoir, et j'en ai parlé tout à l'heure, que les gens en avaient assez de ne pas être consultés par les gouvernements.

La question que je voudrais poser au député est très simple. S'il s'oppose à ce point aux propositions que nous présentons au sujet des référendums, de la révocation et des pétitions, question que nous examinons aujourd'hui, quelle autre solution propose–t–il pour rendre le gouvernement plus transparent comme les Canadiens semblent le réclamer et comme le prévoit le livre rouge?

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'aime pas procéder ainsi, mais je vais reprendre, lentement, ce que je viens de dire.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui demande au gouvernement de modifier le Règlement de la Chambre —et c'est là le premier point qui ne va pas —pour nous permettre de nous prononcer sur les pétitions. Un tel mécanisme existe déjà et bon nombre de députés ont profité du privilège qui leur est offert de présenter des motions à la Chambre: tous les députés, à l'exception des réformistes.

S'ils ont besoin d'aide pour rédiger ces motions, j'irai volontiers leur donner un coup de main.

Le vice–président: Je pense qu'il ne reste plus de temps. Je voudrais que les députés comprennent que le député de Glengarry—Prescott—Russell et moi siégions ici au cours de la dernière législature et que c'est en raison de commentaires semblables à celui qu'il vient tout juste de faire que nous nous sommes attirés des ennuis.

J'inviterais les députés à éviter ce genre de commentaires à l'avenir.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, la première disposition du Règlement de la Chambre des communes, que l'on est en droit de déplorer, c'est sans nul doute, celle qui permet à une formation politique de déposer, vers 14 heures, un vendredi, une motion qui doit être débattue le lundi matin suivant.

L'article 43, qui permet des délais si courts, devrait être l'article sujet du débat d'aujourd'hui, puisqu'il vient de démontrer sa faiblesse, lorsqu'un manque de fair play guide l'action de certains groupes parlementaires. Mais passons, puisque cette motion permet de nous arrêter à notre rôle comme députés au sein de ce Parlement. Il n'est pas dans mon intention de traiter des cas particuliers qui ont été présentés en guise d'exemples, en appui à la motion de ce jour.

Ce qui m'intéresse, aujourd'hui, c'est de traiter de la nature d'une pétition, de son sens profond, de l'origine d'une telle forme de représentation adressée au Parlement, et de l'attitude que nous devrions entretenir à l'endroit de ces outils qui affichent plus souvent qu'autrement des efforts considérables pour nous rejoindre nous, les députés.

Aux origines du parlementarisme sur les terres du Canada, dès l'Acte constitutionnel de 1791, les groupes de citoyens ont bien compris qu'il leur était possible de faire valoir des doléances et des revendications par l'entremise d'un texte commun qu'ils contresignaient. Les pétitions sont nées, comme pratique inté-

grante au système politique, alors qu'aucun média électronique ou qu'aucune loi sur les lobbyistes ne préoccupe l'action des députés et de leurs formations respectives.

● (1555)

Sous la version la plus pure, une pétition demeure donc le geste d'un groupe de citoyens qui s'entendent sur la définition d'un problème et sur la solution de celui–ci. Bien souvent, on a vu de bonnes idées être traduites dans de tels efforts de concertation. Ce fut dans bien des cas un lieu où le gros bon sens prévaut, et bien au–delà des grandes analyses produites par les experts, les pétitions ont amené souvent des alternatives que les assemblées législatives ne voyaient pas ou n'osaient pas voir.

Mais il y a aussi l'autre côté de la médaille. Nous ne sommes pas dupes et nous avons eu, chacune et chacun, l'occasion de constater la production de pétitions appuyées par des organismes dotés de ressources importantes et capables, par conséquent, de développer des pétitions dont le volume était disproportionné par rapport à la question qui y était traitée.

À l'heure de notre société technologique, informatique, médiatisée au centuple, il est plus que jamais essentiel de discerner l'intérêt public de l'intérêt individuel, les démarches de bonne foi des démarches avec dessein. Toute cette question des pétitions est en fait l'ouverture à une question beaucoup plus large: celle des représentations faites sur les détenteurs du pouvoir législatif.

La Société Radio–Canada diffusait la semaine dernière, dans le cadre de l'une de ses éditions de l'émission *Le Point*, un documentaire intitulé «Les chemins de l'influence.» Cette émission montrait bien comment les lobbyistes sont organisés pour développer leurs rapports d'influences auprès des décideurs. Devant des moyens aussi spécialisés, les pétitions font office de parents pauvres, c'est le moins qu'on puisse dire. Pourtant, les lobbyistes ne sont jamais cités directement à la Chambre, alors que nous savons bien quel rôle ils exercent auprès des détenteurs du pouvoir. L'émission dont je faisais allusion tout à l'heure citait en exemple le cas de l'industrie pharmaceutique, qui a réussi, en faisant miroiter d'abord et avant tout les retombées d'emplois et les investissements considérables, à obtenir les engagements du gouvernement Mulroney et de son ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, Benoît Bouchard.

Une pétition aurait–elle été efficace dans ce cas? Aurait–elle atteint aussi efficacement l'objectif recherché? Sûrement pas! Alors pourquoi l'on persiste encore à faire usage de pétitions lorsqu'il s'agit de demander quelque chose au gouvernement? Sans doute pour deux raisons: d'abord, parce qu'on ne peut faire autrement, parce que, faute de moyens, c'est la seule façon de pouvoir attirer l'attention du gouvernement; ensuite, parce qu'il est sans doute normalement préférable d'agir ouvertement, par le biais d'une requête on ne peut plus publique, plutôt que de passer par les coulisses du pouvoir.

Une pétition, toute visible soit–elle, demeure néanmoins, dans les moeurs d'aujourd'hui, un objet que l'on se contente de déposer. Depuis les débuts de cette législature, 84 ont été déposées en cette Chambre. De ce nombre, aucune n'ont encore fait l'objet d'une réponse. Tout est là. Une grande partie de la crédibilité de cette disposition permise en vertu du Règlement réside dans le suivi que l'on peut y accorder. Le suivi actuel, prescrit par l'article 36(8), consiste à ce que le gouvernement examine chaque pétition et y réponde dans un délai de 45 jours civils. Le gouvernement ne devrait pas échapper à cette obligation.

Tout député est en droit de déposer une pétition. Cet acte de dépôt, qui n'est pas présentement sujet à débat, ni par la forme ni par le contenu de la pétition, permet au député d'exercer librement son rôle de représentant des citoyens et citoyennes, sans être pour autant obligé d'endosser les revendications des pétitionnaires. Il ne serait pas dans mes principes de déposer une pétition sans la cautionner, mais cette latitude permise par le Règlement peut donner une marge de manoeuvre aux députés qui se donnent comme premier mandat de se faire commissionnaires de la population qu'ils représentent.

● (1600)

Au–delà du dépôt comme tel, la possibilité de débattre et de mettre aux voix les pétitions, tel que suggéré par la motion du Parti réformiste, pose de nombreuses difficultés. La première et la principale, c'est de se demander si nous devrions toutes les débattre. Si oui, ce serait sans doute par regroupement. Mais si certains regroupements sont évidents, ne serait–ce que par la forme et par l'origine de la pétition, d'autres le sont moins.

D'autre part, si nous voulions trier ou sélectionner des pétitions à débattre et à disposer, ce serait en vertu de quels critères? En vertu d'un tirage au sort, comme pour les Affaires émanant des députés, tels que prévu à l'article 87 du Règlement? En vertu du volume, c'est–à–dire du nombre de signatures obtenues? En vertu de l'objet des pétitions? Quelle que soit la méthode préconisée, il m'apparaît clair qu'elle serait critiquée comme une forme de discrimination.

Mais le plus important, c'est que la motion d'aujourd'hui ouvrirait la porte à une nouvelle pratique qui remettrait en question notre rôle de représentant des intérêts communs. Beaucoup de gouvernements ont été critiqués de gouverner par sondages d'opinions. Cette critique pourrait se renverser sur tout gouvernement, ou même sur tout Parlement, qui gouvernerait par pétitions.

Les députés de cette Chambre et les formations politiques qui les regroupent ont tous et toutes brigué les suffrages en préconisant ouvertement diverses politiques et diverses solutions envisagées pour répondre à nos problèmes contemporains. Ces députés ont été élus, monsieur le Président, et leur premier devoir devient alors de tout faire pour réaliser les engagements qu'ils ont annoncés.

Comment pourraient–ils toujours concilier leurs engagements par lesquels ils ont été élus, et les pétitions par lesquelles ils devraient orienter leurs débats et même leurs votes? Si ce pouvait être possible, parfois, en cas d'incompatibilité, qu'est–ce qui prévaudrait? La position officielle de la formation politique? Les convictions personnelles du député? Les engagements pris lors de la période électorale? Les pétitions? Par leur contenu? Par leur volume? Par leur origine?

La prudence veut que nous sachions faire preuve de discernement entre notre rôle et ceux que d'innombrables sources veulent nous faire prendre. À la fois représentant d'une circonscription électorale, équipier d'un groupe parlementaire partageant les mêmes politiques, et composante de la première assemblée déli-

bérante de ce pays, chaque député doit composer avec l'ensemble des démarches et des contraintes qui l'environnent.

Ajouter aux ressources déjà présentes dans le Règlement de la Chambre des communes la possibilité de débattre des pétitions et même de les mettre aux voix, ce serait ajouter une contrainte, somme toute, inutile. Une multitude d'autres possibilités s'offrent en guise de véhicules pour toute question, dont plusieurs seraient originaires de pétitions. N'a–t–on pas déjà vu des pétitions regroupées d'abord en une motion, puis en un projet de loi, puis débattu en comité, puis finalement adopté? Si ce chemin existe, avec toutes les limitations que l'on peut lui reconnaître, il demeure néanmoins praticable.

En terminant, j'aimerais bien que les dépositaires de la présente motion puissent répondre à nos interrogations et apporter des éléments de solution aux difficultés que j'ai soulignées.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Châteauguay de ses observations. Je partage beaucoup de ses idées. Je voudrais lui dire ce qui m'inquiète et voir ce qu'il en pense, car un des problèmes que je vois, c'est que ceux qui signent les pétitions sont parfois mal informés.

Le Parti réformiste nous parle d'une pétition pour révoquer un député. Supposons que les renseignements fournis aux gens auxquels on demande de signer ne soient pas complets et qu'ils ne signent que sur la foi de ce qu'ils ont lu dans la presse locale. Ces gens pourraient réclamer la révocation sans connaître réellement tous les faits nécessaires pour juger.

• (1605)

Je vais pousser l'analogie plus loin en espérant que le Bloc n'en prendra pas ombrage. J'espère qu'il ne verra pas cet exemple comme du sectarisme. En tant qu'ancien journaliste, j'ai toujours pensé que l'information que reçoivent les Québécois francophones est teintée par les médias francophones.

Dans ce contexte, considérant qu'un groupe régional pourrait recevoir une information très partielle, je me demande si une pétition de Québécois pour révoquer leur député, basée sur un seul point de vue, pourrait être considérée recevable.

J'irais plus loin et je dirais que le même problème existe dans le cas des référendums. Si les gens viennent voter sur un sujet de grande importance comme la souveraineté–association, la séparation ou quoi que ce soit de cette nature, c'est–à–dire un référendum tel que le propose le Parti réformiste, si donc l'information que reçoivent les électeurs est biaisée, j'aimerais que le député de Châteauguay me dise s'il pense qu'un référendum ou une pétition serait légitime dans un cas semblable.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le Président, non, mais je remercie le député pour cette question. Pour ma part, je trouve qu'un référendum et une pétition sont deux choses complètement différentes. Il faut comprendre que la pétition s'adresse bien souvent surtout à un petit groupe d'électeurs et d'électrices, contrairement à un référendum. Et nous avons vécu le référendum de Charlottetown qui ne s'adressait pas seulement à un petit groupe mais à tout le Canada en entier. À ce moment–là, on a dépensé des millions et des millions. Si à ce moment–là les personnes qui nous dirigeaient n'ont pas obtenu le «oui» qu'elles voulaient, ce n'est pas parce que les gens n'étaient pas informés, loin de là; c'est tout simplement parce qu'on a tenté d'imposer à la population une solution qu'elle ne voulait pas.

Pour moi, il y a toute une différence entre une pétition et un référendum. Mais je crains que des groupes de pression ne se servent de la pétition pour venir imposer au gouvernement leurs vraies questions, leurs vraies demandes.

[*Traduction*]

M. Bryden: Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Châteauguay que je fais une analogie entre une pétition et un référendum régional comme celui qui pourrait avoir lieu au Québec, où l'on inviterait un groupe d'électeurs à se prononcer sur une certaine question.

Je n'essaie pas de préjuger de ce vote ou de ce que les Québécois devraient faire en l'occurrence. Voici en quoi consiste ma question. Comment le député réagit–il si les électeurs qui sont ainsi appelés à se prononcer, que ce soit dans le cadre d'une pétition d'intérêt régional ou dans celui d'un référendum régional, disposent de sources d'information très étroites et très limitées et ne peuvent donc pas connaître les deux côtés de la médaille?

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le Président, non, je ne le crois pas. Je ne crois pas que les gens ont été mal informés, parce que ce ne sont pas les moyens qui ont manqué lors du référendum. Même que les gens étaient tellement bien informés que, dans des endroits où on n'avait pas de budget, les gens ont voté «non» quand même. Je pense que c'est toute une différence. Une pétition, c'est une demande. Les électeurs et les électrices demandent quelque chose, et le moyen de faire parvenir leur demande au gouvernement est la pétition, alors qu'un référendum est une décision que le peuple prend et c'est une décision où le peuple est majoritaire de sa décision.

• (1610)

M. François Langlois (Bellechasse): J'aimerais connaître la position du député de Châteauguay, à savoir si à son avis, la loi québécoise sur les référendums, qui permet lors de référendums la création de comités–parapluies en faveur du oui, ou en faveur du non, et qui octroie le même montant d'argent à chacun de ces comités, et défend aux corporations, aux syndicats, aux personnes morales, toute contribution aux caisses électorales du comité du oui ou du comité du non, n'est pas finalement, en démocratie, la solution la plus saine et la plus avantageuse dont nous disposions, au Québec, pour décider d'une question qui concerne toute la population?

M. Godin: Je pense que mon collègue a drôlement raison. Cependant, il faut admettre que le Québec, encore une fois, comme dans bien d'autres domaines, a innové et a montré le chemin à suivre, le vrai chemin démocratique.

Pour ma part, j'ai vécu le dernier référendum de Charlottetown, où à un moment donné l'argent coulait à flots, de tous les bords, de tous les côtés. Si seulement, et je pense que mon collègue répond vraiment à la question qui m'était posée tout à l'heure, si seulement cette politique avait existé à la grandeur du Canada, au lieu de noyer, parce que des fois, il est aussi dangereux de recevoir plus d'informations que de ne pas en recevoir assez. Je pense que cette politique permet à l'ensemble de la population de recevoir vraiment la quantité d'informations dont elle a besoin, et je suis persuadé que nous obtiendrons les résultats attendus au Québec.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai bien franchement du mal à accepter cette motion, car il me semble qu'on tente en l'occurrence de structurer le travail des députés à un point tel qu'ils ne possèdent plus la liberté d'action nécessaire pour accomplir vraiment le travail qu'ils ont à faire.

Les pétitions constituent un élément très important du processus démocratique. Cela ne fait aucun doute. Elles expriment l'opinion des électeurs par le truchement de leur députés. Elles lui demandent d'exprimer telle ou telle opinion. Les électeurs expriment en effet, dans le libellé de la pétition, en quels termes ils veulent que ce plaidoyer se fasse au Parlement.

C'est très bien et c'est ainsi que cela doit se faire. Le programme quotidien des travaux de la Chambre prévoit une période réservée à la présentation des pétitions. La Chambre des communes reçoit alors les pétitions, et une réponse est par la suite adressée aux pétitionnaires.

Le fait est que, si nous poussons les choses plus loin, c'est-à-dire si, au lieu ou en plus de faire cela, nous retenons le sujet de chaque pétition pour en faire l'étude au cours de chaque session, nous nous trouvons à structurer le travail même de la Chambre des communes. Nous prescrivons ce que la Chambre doit juger le sujet le plus important à mettre à l'étude.

Ce n'est pas la forme réelle de démocratie que la plupart des citoyens de notre pays veulent voir appliquer ici à la Chambre. Ils veulent que nous exprimions leurs sujets de préoccupation. Ils chargent les députés de s'occuper de leurs sujets de préoccupation et, au moyen des pétitions, ils disent eux-mêmes qu'ils veulent que ces questions soient portées à l'attention de la Chambre des communes comme elles le sont en vertu de l'usage régissant actuellement la présentation des pétitions.

Si nous commençons à vouloir débattre de chaque question faisant l'objet de pétitions, comment allons-nous déterminer les questions dont nous allons discuter? Si nous voulons débattre de toutes les questions faisant l'objet de pétitions, combien de temps allons-nous consacrer à chacune d'elles? Combien de temps allons-nous consacrer à chaque question? Si l'on décide de choisir certains domaines qui feront l'objet d'un débat, lesquels choisirons-nous? Nous pouvons opter pour certains projets de loi d'initiative parlementaire qui seront proposés à la Chambre; toutefois, il s'agit de projets de loi d'initiative parlementaire présentés par les députés eux-mêmes tandis que nous parlons ici de la population du Canada qui donnerait son avis sur ce qui la préoccupe. Comment pouvons-nous affirmer que certaines motions ou certains sujets feront l'objet d'un débat et d'autres non?

• (1615)

Je ne crois pas que cette façon de procéder donne de bons résultats. Je dirais à la population canadienne: «Tous les députés de la Chambre des communes sont mis au courant de vos préoccupations par le truchement de vos pétitions.» Je voudrais aussi dire que les Canadiens ont fait un excellent travail pour recueillir tous ces noms et préparer ces pétitions. Ils ont consacré d'énormes efforts à faire valoir ces préoccupations à la Chambre des communes.

J'aimerais relever un seul des points soulevés par le député d'Edmonton-Sud-Ouest relativement aux cartes de tueurs en série. Il dit que le sujet de la pétition interdisant l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs en série est un exemple de pétition de ce genre.

Eh bien, nous avons énormément entendu parler de ce sujet et nous avons reçu de nombreuses pétitions à cet égard. Je suis convaincu que c'est maintenant un dossier que le ministère de la Justice étudie sérieusement dans l'espoir de pouvoir faire adopter une loi qui réglera la question. Ce n'est pas chose simple, étant donné la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 2 de la Charte traite de la liberté d'expression, et cette liberté est justement en cause dans cette affaire. Toutefois, nous devons nous occuper de l'importation, de la distribution, de la vente et de la fabrication d'objets de cette sorte, et ces aspects de la question sont à l'étude. C'est choquant de penser que des gens réalisent des profits grâce à de telles choses.

Nous sommes au courant de pétitions comme celle de M^me^ Debbie Mahaffy qui a réussi a obtenir 500 000 signatures. Léna Cléroux, de Rockland, en Ontario, a présenté une pétition portant 14 000 signatures. Le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui a pris la parole il y a quelques instants, a recueilli 50 0000 signatures sur une pétition visant à interdire le jeu de société du tueur en série. Il a aussi présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet.

La question est donc à l'étude. Les pétitions ont produit les résultats escomptés. Le plaidoyer des Canadiens auprès de leurs députés a été entendu. Qu'espérons-nous réaliser en nous engageant dans un autre débat sur le même sujet? Le gouvernement sait que c'est un problème. Tous les députés savent que c'est un problème. Ce qu'il faut maintenant, c'est que nous posions des questions de temps en temps, à la Chambre, au cours de la période des questions, et au Comité permanent de la justice, pour connaître l'évolution de cette affaire et savoir ce que fait le gouvernement à cet égard. Voilà comment il faut s'y prendre.

La Loi sur les jeunes contrevenants laisse aussi à désirer, cela ne fait aucun doute. Le Parti libéral l'a reconnu au cours de la campagne électorale, et c'est mentionné dans le livre rouge. Cette question occupait aussi une place importante dans l'exposé

de principes sur la justice que nous avons dévoilé le 22 avril 1993. On y affirmait qu'il fallait modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, que des peines plus sévères devaient être prévues pour les crimes avec violence et qu'il fallait réagir plus fermement à certaines infractions impliquant de la violence. Nous devons examiner toute cette question.

Le ministre de la Justice a fait savoir qu'il donnerait suite aux recommandations du livre rouge et de l'exposé de principes d'avril dernier. Il a affirmé par ailleurs qu'il étudierait attentivement la question de la Loi sur les jeunes contrevenants avec la ferme intention de présenter un projet de loi plus détaillé qui réglerait les préoccupations que suscite cette loi.

• (1620)

Encore une fois, les inquiétudes que manifestent les Canadiens par la voie de leurs pétitions et dont ils font part à leur député ont été soumises à l'attention du gouvernement, celui–ci ou le précédent. Le gouvernement est saisi de cette question, et il l'étudie actuellement.

Le gouvernement est déterminé à prendre des mesures pour mettre un terme à l'inquiétude manifestée par les Canadiens. Il s'en occupe avec diligence, et je dirais même qu'il y travaille avec ardeur. Cette question est aussi grave que celle des cartes de tueurs en série. Nous devons réagir à ces deux problèmes, et le gouvernement s'en occupe.

J'ai parlé aussi d'autres sujets de préoccupation mentionnés dans la motion. Que faut–il faire relativement à ces questions? Le parti de mon collègue accorde beaucoup d'importance au troisième élément, soit la révocation des députés. Il y aura certainement des pétitions qui réclameront une telle mesure. Les pétitions couvrent en fait un très grand nombre de sujets. Comment réagissons–nous à ces demandes? Que faisons–nous lorsque le gouvernement est sensible à ces motifs d'inquiétude?

Les députés du Parti réformiste disent qu'ils veulent avoir un moyen de révoquer les députés, et le gouvernement a répondu qu'il ne croyait pas que c'était sage d'instituer une telle procédure. Croit–on que la réponse va être différente du fait qu'il va être possible de discuter de cette question, car elle aura fait l'objet d'une pétition?

Ce qui se passe, c'est que, sur les instances du Parti réformiste ou à la suite de questions, on a soumis cette question au gouvernement au moyen de pétitions comme dans les deux autres cas. Cependant, ce qui est différent, c'est que, contrairement à ce qui s'est passé relativement au jeu du tueur en série et aux cartes de tueurs en série, le gouvernement a dit non, un point c'est tout, aux modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, alors qu'il prend très au sérieux les deux premières questions. Il reconnaît les préoccupations des Canadiens à cet égard et il entend prendre des mesures pour les apaiser. Le fait est qu'on a étudié la question.

La Chambre doit être en mesure de répondre aux préoccupations des Canadiens qui ne nous envoient pas de pétitions. Il faut que les députés puissent prévoir les besoins du pays à l'avenir, se pencher sur les questions urgentes qui se posent et déterminer comment, à titre de représentants de la population, ils pourront améliorer la situation de notre pays dans les jours à venir.

Nous devons avoir la liberté de soumettre au Parlement des projets de loi et les problèmes que notre pays doit régler. Ces préoccupations sont présentées à des comités représentant tous les partis, qui leur accordent l'attention voulue. Manifestement, le gouvernement peut, grâce à sa majorité, déterminer en définitive ce dont la Chambre sera saisie, et il est normal que les choses se passent ainsi. Il doit y avoir un mécanisme permettant de sortir des impasses sur ce plan. C'est pourquoi les ministériels forment un gouvernement et c'est la raison pour laquelle ils ont été élus pour diriger le pays.

Je tiens à ce que tous les députés sachent que la Chambre des communes se penche déjà sur les préoccupations des Canadiens. On s'occupe de trois des questions mentionnées par le député. L'une a déjà été réglée. Les deux autres font l'objet d'un examen très attentif.

Nous nous inquiétons vivement dans cette enceinte de notre situation financière nationale. Croyez–vous que, malgré le déficit auquel nous faisons face à l'heure actuelle et notre fort endettement, nous pouvons consacrer à cette question autant de temps, car elle fait l'objet d'une pétition, de même que toutes les autres questions? Le gouvernement et les députés de la Chambre des communes n'auront plus alors la latitude voulue pour déterminer ce qu'ils doivent examiner en premier lieu à un moment donné.

Les gens élisent leurs députés pour faire un certain travail. En affirmant, en tant que députés, comme certains le font dans cette motion, que les Canadiens ne croient pas que les députés prendront les bonnes décisions et qu'il faut donc imposer toutes les entraves possibles afin de les forcer à suivre une voie bien étroite, nous ne faisons qu'aggraver le problème.

• (1625)

Il se peut qu'il réside dans le fait que les députés et les politiciens n'ont pas aussi bonne réputation que les élus dans cette enceinte et d'autres assemblées législatives le souhaiteraient. Cependant, c'est à nous qu'il incombe de changer cela. Nous ne pouvons y parvenir que par nos actions. Si nous n'en faisons rien, ceux d'entre nous qui ne réussissent pas à convaincre les électeurs que nous voulons changer les choses et que nous prenons des mesures à cette fin, tomberont dans le discrédit.

En définitive, les députés doivent travailler dans l'intérêt des Canadiens et prendre les mesures qu'ils jugent appropriées en se rappelant que leurs électeurs leur ont demandé d'agir. Les députés sont la voix du peuple, et il faut leur laisser les coudées franches pour faire ce qui convient, selon eux.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je félicite le député pour la qualité de son intervention au sujet de la motion de l'opposition. Ses électeurs seraient certainement très fiers de la façon dont il a parlé aujourd'hui car il a su présenter son point de vue de façon très documentée et logique, et c'est notamment ce que les Canadiens attendent de leurs députés. C'est à la fois une question d'image et de point de vue.

Je voudrais revenir à l'un des derniers points soulevés par le député puisqu'il touche, à mon avis, au coeur même de la question. Mon collègue dit que le rôle des parlementaires est de représenter les intérêts des Canadiens. Il a parlé des «Canadiens», et non pas des électeurs de chaque député. Cette distinction m'apparaît très importante. En tant que députés, il nous incombe de représenter de notre mieux les intérêts de nos électeurs, mais dans un contexte canadien. Nous devons aussi tenir compte de disparités régionales et locales très importantes.

Durant la campagne électorale, un exercice important que nous avons tous vécu, je n'ai pas eu la possibilité de me rendre dans les 30 000 foyers ou de rencontrer les 67 000 électeurs de ma circonscription. Comment aurais–je pu espérer connaître tout le monde, être informé du point de vue de chacun sur tout et défendre tous les intérêts au Parlement? Je n'ai d'autre solution que de faire de mon mieux et d'utiliser mon jugement du mieux que je peux. Je crois que c'est ce que voulait dire le premier ministre.

Je tiens à remercier le député qui a dit que nous sommes ici pour représenter les Canadiens. Il s'agit là d'une distinction importante dont la motion de l'opposition ne tient pas compte.

M. McLellan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. À mon avis, il est important que les députés représentent leurs électeurs. Chacun d'entre nous est en effet le porte–parole des électeurs de sa circonscription. Nous ne pouvons supposer que quelqu'un d'autre parlera en leur nom, car c'est nous qu'ils ont choisis.

Il y a certes des préoccupations individuelles, mais les électeurs de toutes les régions du pays savent qu'il faut concilier leurs préoccupations et celles de l'ensemble des Canadiens. Les électeurs de nombreuses circonscriptions se sentent liés au reste du Canada; la force de notre pays lui vient de ce que les Canadiens conjuguent leurs efforts.

Il y a des préoccupations individuelles et des préoccupations nationales. C'est dans cette optique que les Canadiens ont élu des députés qui, à leur avis, allaient exprimer leurs préoccupations nationales et locales. Évidemment, une fois élus, nous devons honorer cet engagement et respecter les raisons pour lesquelles les électeurs nous ont accordé leurs votes. Nous devons faire ce qu'ils attendent de nous; il faut éviter de nous désintéresser de leurs préoccupations et de faire preuve de favoritisme. Nous devons continuer de respecter les engagements que nous avons pris durant la campagne électorale quand nous invitions les électeurs à voter pour nous.

• (1630)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à remercier mon collègue de nous avoir rappelé que nous ne sommes pas ici uniquement pour représenter nos électeurs, mais l'ensemble des Canadiens.

Il a été dit dans un autre exposé que, si le parti qui a proposé cette motion avait connu les mécanismes qui existent pour soulever certaines questions et ainsi représenter les électeurs équitablement, il ne les aurait pas nécessairement utilisés. Une idée m'est venue à cause de la mention des cartes des tueurs en série, de la Loi sur les jeunes contrevenants et de l'idée de révocation: ce parti–là essaie peut–être d'utiliser ce débat à des fins politiques.

Nous savons que ces questions préoccupent les Canadiens. Nous avons reçu des pétitions sur chacune de ces questions et bien d'autres encore. Mon collègue, qui a quelques années d'expérience à la Chambre et possède la réputation d'être juste, voudrait–il nous dire ce qu'il pense des motifs qui ont pu justifier cette motion? Son point de vue m'intéresserait beaucoup.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je pense que nous avons là un effort pour encadrer les députés à un point tel qu'ils n'auront que très peu de latitude pour exercer leur jugement objectif et décider de ce que les Communes doivent faire.

Ce qui me dérange, dans cette motion, c'est le cynisme, c'est qu'on dise que les députés sont incapables de décider comment ils doivent s'y prendre pour gouverner et qu'on souhaite les encadrer le plus rigoureusement possible pour qu'ils s'écartent le moins possible de ce que, selon eux, les Canadiens souhaitent.

Ce que les Canadiens veulent, c'est une bonne représentation, des députés qui interviennent en leur nom, qu'il s'agisse d'intérêts locaux ou nationaux. Ils veulent que les députés soient justes et objectifs et qui s'attaquent sans détours aux problèmes qui les inquiètent.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je dois d'abord remercier le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice pour son exposé. Il a surtout abordé le problème de la priorité à accorder aux pétitions qui doivent être débattues en Chambre. Je m'aperçois, en cours de route, que toutes les motions, et les trois exemples qui sont cités par le Parti réformiste, pourraient devenir des lois ou des motions discutées ici en Chambre.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire complète un peu ce qui a été dit par l'orateur précédent, lorsqu'on a interrogé mon collègue sur la question du référendum et des pétitions. J'aimerais connaître son point de vue, à titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, ou la distinction qu'il fait entre ces deux termes, référendum et pétition.

M. MacLellan: Monsieur le Président, c'est une bonne question parce que ce sont deux formules qui assurent l'information aux Canadiens. Mais une pétition, c'est un document qui est fourni par les Canadiens.

[*Traduction*]

C'est un document que nous recevons des Canadiens nous disant qu'ils se préoccupent de telle ou de telle chose. Une proposition référendaire est un document par lequel nous disons que nous sommes conscients des inquiétudes sur une question donnée et que nous voulons connaître l'opinion des Canadiens. La pétition, par contre, nous dit que les gens s'inquiètent et qu'ils veulent le faire savoir. Le référendum prend acte d'une préoccu-

pation et propose une solution: pensez–vous que cela va faire l'affaire?

• (1635)

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, le député qui vient de parler pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier la façon de procéder en ce qui concerne les pétitions.

Du moins, c'est l'impression très nette qu'il m'a donnée. Pourrait–il confirmer cette impression? Ensuite, j'aimerais qu'il réponde à la question suivante, mais je voudrais d'abord préciser que nous n'essayons pas de nous faire du capital politique avec ça. Nous essayons plutôt de donner aux Canadiens le genre de gouvernement qu'ils nous ont dit vouloir. Ils veulent quelqu'un qui les représente, qui les écoute, qui prenne bonne note de ce qu'ils ont à dire et qui y donne suite.

Pour ce qui est des pétitions, ils ont l'impression qu'elles tombent dans l'oreille d'un sourd, en quelque sorte. Ma question est donc la suivante. Pourquoi ne pas refuser aux citoyens la possibilité de nous soumettre des pétitions, puisque nous disposons d'autres outils pour savoir ce qu'ils pensent et que la Chambre ne va pas recourir directement aux pétitions pour prendre ses décisions?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je ne partage pas exactement les sentiments du député.

Les pétitions servent à quelque chose. Elles ont une influence sur la Chambre des communes et sur tous les députés. À la lecture de chaque pétition, nous ne pouvons nous empêcher de nous dire que l'objet de cette dernière est un sujet de préoccupations pour nos concitoyens, car autrement, pourquoi l'auraient–ils signée?

Et en fait, nous leur répondons qu'il nous préoccupe, nous aussi. Les objets de deux des pétitions données en exemple dans la motion sont à l'étude. Le ministère de la Justice se penche sur la question des cartes de tueurs en série et la révision de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Par contre, je l'ai déjà dit, et le premier ministre aussi, nous pensons que la révocation des députés ne se justifie pas. Les trois points soulevés sont à l'étude ou ont déjà fait l'objet de mûres réflexions.

Cela ne veut pas dire qu'aucun changement n'est nécessaire dans la façon de traiter les pétitions, mais plutôt que la méthode proposée dans la motion n'est pas la bonne. Nous sommes prêts à envisager d'autres options. Je pense que nous devons faire preuve de souplesse et d'ouverture d'esprit en ce qui concerne les affaires de la Chambre.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer cette motion. Il s'agit essentiellement d'une motion d'ordre administratif puisqu'elle propose une modification au Règlement, de façon à permettre que les pétitions puissent faire l'objet d'un débat à la Chambre.

Un député d'en face a laissé entendre qu'il est possible de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire pour présenter des pétitions aux fins de débat à la Chambre. C'est effectivement une possibilité, mais nous aimerions qu'un mécanisme indépendant soit prévu, afin que l'étude de pétitions ne soit pas subordonnée à la présentation d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

À l'heure actuelle, les pétitions reçues sont soit déposées, soit présentées oralement à la Chambre, puis déposées aux fins d'enregistrement. Les pétitions sont ensuite transmises aux ministères qui y donnent réponse dans un délai précis.

Cette façon de procéder fait ressortir deux points généraux qui militent en faveur de la présentation de pétitions aux fins de débat. D'une part, les pétitions peuvent révéler l'existence d'une lacune ou d'un problème dans une mesure législative. D'autre part, l'objet des pétitions relève dans bien des cas de la compétence de plus d'un ministère. Ces deux points sont de bonnes raisons de discuter des pétitions.

Souvent, les pétitions visent des questions précises qui sont la conséquence ou le résultat d'une politique ou d'une loi. Il existe une relation de cause à effet. Le résultat en question peut être perçu comme un problème par les Canadiens qui nous en font part, mais celui–ci ne constitue pas nécessairement le problème principal ou la cause profonde. C'est plutôt la conséquence d'une faille dans le processus ou dans la loi comme telle; il s'agit donc d'un symptôme ou d'un avertissement de l'existence d'un problème au niveau de la politique ou de la mesure législative pertinente. Compte tenu de ce lien de cause à effet, l'examen de quelques aspects s'impose. Par exemple, une lacune pourrait exister au niveau du contenu de la mesure législative; il pourrait y avoir une omission; il pourrait aussi exister, dans certaines régions du pays, un ensemble de circonstances particulières qui entraîne des résultats différents. Il pourrait évidemment y avoir une combinaison quelconque de ces différentes possibilités.

• (1640)

Étant donné toutes les possibilités que nous avons, si nous considérons les pétitions comme un symptôme d'un problème sous–jacent, il semble logique que les pétitions fassent l'objet d'un débat à la Chambre dont le but serait de déterminer la cause des problèmes et les solutions possibles.

Nous pourrions naturellement nous contenter de traiter le symptôme, sans nous préoccuper de la cause du problème. Le cas échéant, le problème s'étendrait ou s'aggraverait, ou encore les deux. À un moment donné, nous serions obligés d'étudier le problème en profondeur, d'en déterminer la cause et de le régler.

Il y a une deuxième raison qui justifie l'étude des pétitions à la Chambre. Il s'agit de la possibilité que le problème soulevé touche plus d'un ministère. Cet aspect de la question est important pour plusieurs raisons, mais surtout parce que nous pouvons acquérir des renseignements nous permettant d'examiner les mesures et les lois sous un éclairage nouveau ou différent par rapport au débat original.

Ces nouveaux renseignements peuvent intéresser des ministères qui n'ont pas participé au processus décisionnel original ou qui n'y ont pas participé dans la mesure voulue. L'exemple classique de nos jours est celui du ministère de l'Environnement, qui est très touché par les résultats ou les répercussions de

nombreuses décisions prises antérieurement par d'autres ministères.

La même chose vaut pour les soins de santé. De nombreuses mesures ou lois adoptées antérieurement constituent de nos jours des risques pour la santé qui sont essentiellement intolérables selon les normes actuellement en vigueur. Il se peut que la santé ne soit pas l'idée maîtresse ou l'objectif de la pétition, mais la question des soins de santé est presque toujours liée, dans une certaine mesure, à la teneur de la pétition, que ce soit de façon directe ou indirecte.

Par exemple, toute pétition concernant, disons, l'utilisation de pesticides sur les récoltes ou l'administration d'antibiotiques ou d'autres médicaments au bétail pourrait être achessés au ministère de l'Agriculture, mais il y a certainement dans cela des questions relatives à la santé qui doivent être examinées.

Un autre exemple serait une pétition concernant une usine qui déverse des déchets toxiques dans un lac ou un cours d'eau. Cette pétition pourrait être envoyée soit au ministère de l'Industrie soit au ministère de l'Environnement. Cependant, encore là, il y a dans cela d'importantes questions relatives à la santé qui n'ont peut–être pas été examinées lors du débat initial.

La peine imposée à un agresseur a également un impact indirect sur la santé. Si la peine est réduite et que les gens présentent une pétition à ce sujet, c'est peut–être parce que le taux d'agression a augmenté et qu'un plus grand nombre de victimes d'agression ont besoin de traitement.

La plupart des pétitions aujourd'hui concernent des questions qui touchent de près ou de loin à la santé. Nous devons nous pencher sur ces questions et les régler afin de pouvoir continuer à promouvoir un environnement sain pour tous les Canadiens.

Il est essentiel de cerner et de régler les problèmes concernant la santé dans les sujets qui sont portés à notre attention par les pétitions si nous voulons réduire le coût des soins de santé et promouvoir la santé grâce à la prévention et non à la guérison. Nous devons adopter une attitude proactive à l'égard des questions liées aux soins de santé, quelle que soit la façon dont elles nous sont signalées. Les pétitions peuvent être une excellente ressource, particulièrement si on les perçoit comme de la rétroaction.

• (1645)

Les questions précises soulevées dans les pétitions peuvent être décrites comme des situations isolées ou des exceptions à la règle et ne pas être considérées comme très importantes par rapport à l'impact global d'une loi ou d'une politique. Toutefois, elles sont quand même des symptômes d'un problème qui ne fera que s'aggraver si nous ne faisons rien pour le régler. C'est comme le cancer. Cela commence par une toute petite tumeur qui progresse lentement jusqu'à ce qu'elle devienne un cancer généralisé. Il faut freiner cette progression, et plus on s'y prend tôt, plus les chances de guérison totale sont bonnes.

En terminant, je rappelle à tous les députés que les pétitions sont des invitations. Elles nous invitent à réexaminer, de façon plus approfondie ou à la lumière de nouvelles informations qui n'étaient pas accessibles auparavant, les diverses décisions prises dans le passé et toutes les ramifications directes et indirectes de ces décisions.

Nous devrions avoir la possibilité de débattre les pétitions à la Chambre afin de pouvoir examiner, réviser ou mettre à jour les diverses lois et politiques.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je remercie la députée de Surrey–Nord. Son intervention était très réfléchie. Je l'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt.

Je me demande si la députée pourrait m'éclairer sur un sujet qui a été abordé par d'autres et qui me préoccupe beaucoup. Elle a dit que la motion visait essentiellement à la tenue de débats sur les pétitions.

Prenons l'exemple d'un débat, suivi d'un vote, sur une pétition demandant d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs en série. Ce qui m'inquiète, c'est qu'un débat et un vote sur une motion de ce genre risque d'engager le Parlement dans quelque chose qui va beaucoup plus loin qu'un simple «non» ou un simple «oui, nous approuvons l'interdiction des cartes de tueurs en série».

L'interdiction de quelque chose comme les cartes de tueurs en série fait intervenir la question de la liberté d'expression. C'est une question très vaste. Elle a de nombreuses ramifications. Si nous adoptons la voie proposée dans la motion, voudrons–nous mettre de l'avant une série de mesures législatives exigeant des débats très approfondis?

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Je crois que ce que dit le député est exactement ce que je déclarais. Le véritable sujet d'une pétition pourrait être vu comme l'aboutissement d'un processus, d'une loi ou d'une politique. Un débat sur ce sujet précis serait un débat limité puisque ce sujet ne constituerait que le symptôme de quelque chose de plus grand.

À mon avis, il serait indiqué de soumettre à la Chambre la question plus générale qui donne lieu à la situation dénoncée par la pétition.

La tenue de débats approfondis exigerait certes du temps de la Chambre.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour ses commentaires. Je voudrais commenter brièvement sur un exemple au niveau des pétitions au sujet de la révocation des députés. Cela m'apparaît extrêmement dangereux. À cet égard, je rejoins mon confrère de l'autre côté qui disait, tout à l'heure, qu'il serait possible qu'un parti mette de la pression sur un député qui ne serait pas d'accord, à un

moment donné, sur un sujet donné et qu'on le forcerait à démissionner. C'est le premier point.

• (1650)

Le deuxième point, aussi extrêmement important, serait de limiter la prévoyance d'un député. On a vu dans cette Chambre, au cours des années 1990, cinq ou six députés conservateurs quitter leur parti pour siéger comme indépendants; par la suite, ils ont formé le Bloc québécois. S'il avait fallu que, par une loi, on révoque les députés de leur position, je pense qu'on aurait tout simplement limité ces gens–là qui prévoyaient des choses, parce que ce ne sont pas simplement cinq ou six députés qui prévoyaient que cela ne fonctionnait plus, c'est le Canada entier qui, au dernière élections, a voté et ainsi éliminé les conservateurs de cette Chambre.

Alors, pour ces deux raisons, je pense que ce serait un peu dangereux d'inscrire cette position dans une loi.

[*Traduction*]

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je ne sais pas très bien qu'elle est au juste la question. Le député parle de révocation des députés et de ce que cela peut constituer pour nous, parlementaires, une espèce d'épée de Damoclès.

Je ne crois pas que nous devrions nous sentir limités ou brimés dans nos décisions. Nous devrions peut–être adopter une attitude plus positive que négative et faire davantage confiance à nos électeurs et aux Canadiens en général pour saisir notre position, ici, à la Chambre et pour comprendre que nous ne pouvons pas toujours plaire à tout le monde. Il faut avoir confiance dans les Canadiens pour évaluer honnêtement ce que nous faisons.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, le présent débat est fort intéressant et, naturellement, très cher au coeur des réformistes.

Au cours de la campagne électorale, qui remonte à quelques mois à peine, j'ai participé à des assemblées très intéressantes. La candidate libérale, par ailleurs une excellente personne, disait quelque chose qui était très bien accueilli par la foule jusqu'à ce que je le conteste. Elle disait ceci: «Dans quelques jours, ce sera vous le patron. Pendant les trois ou quatre minutes où vous serez dans l'isoloir, ce sera à vous de décider ce qui se passera au Canada au cours des quatre prochaines années.» C'est vrai.

Mais j'ai répondu à cela que, en démocratie, les Canadiens devraient être au pouvoir plus que trois ou quatre minutes tous les quatre ou cinq ans.

Le présent débat est important parce qu'il renvoie à une définition philosophique absolument fondamentale de la démocratie: l'opinion du peuple importe–t–elle, entre les élections? Si l'on en juge par ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle, j'estime que cela ne compte pas beaucoup. Nous avons entendu un certain nombre de députés affirmer avec passion que ce ne doit pas compter non plus. À mes yeux, c'est absolument faux.

Je crois que beaucoup de Canadiens voudraient être à notre place. Ils voudraient avoir le temps et la chance d'examiner les problèmes qui assaillent notre pays et de prendre des décisions en conséquence. Toutefois, ce ne sont pas tous les Canadiens qui peuvent le faire, compte tenu des contraintes de temps, notamment, que leur imposent leurs autres devoirs et responsabilités. Par conséquent, à partir du principe démocratique du suffrage égalitaire, ils élisent des représentants.

Il faut insister, je crois, sur le mot «représentants». Jusqu'à maintenant, la représentation importait peu dans ce qui se passait ici, au Parlement. Dans le passé, ce n'était pas tant ce que nos électeurs pensaient qui comptait que ce que pensait notre parti. Si cela avait bien fonctionné, je pense que nous nous en réjouirions tous. Mais ce n'est pas le cas.

• (1655)

Quand on en vient à un système où c'est le parti qui décide, ce sont ceux qui tiennent les rênes de ce parti qui décident pour tous les parlementaires et tout le pays. On en vient au point où c'est une poignée de gens qui décident de tout parce qu'ils ont l'appui des députés de leur parti et que ce dernier domine le Parlement.

C'est ça le problème que nous essayons de régler. Si ce groupe sélect avait constamment pris de sages décisions respectant les points de vue des Canadiens, j'estime que nous n'aurions rien à redire. Nous avons tous une vie à vivre. Nous nous contenterions de vivre notre vie et de vaquer à nos affaires ainsi qu'à nos activités familiales ou professionnelles, en laissant à ce petit groupe le soin de tout décider pour nous s'il le faisait bien. Mais ce n'est pas le cas.

Le fait est qu'il nous a endettés jusqu'au cou. Il ne nous a pas écoutés. Il n'a pas tenu compte de nos points de vue. Il est arrivé, à maintes reprises au cours de la législature précédente, que des députés déclarent ouvertement dans des assemblées publiques des choses comme: «Je me fous que 90 p. 100 de mes électeurs soient contre ce projet de loi, je vais voter en faveur parce que c'est dans l'intérêt du Canada.»

Je voudrais que certains de nos prédécesseurs sachent que c'est l'argent des Canadiens qu'ils ont dépensé et l'avenir des Canadiens qu'ils ont hypothéqué, eux qui prétendaient être les seuls à savoir ce qui était bon pour notre pays.

Les gens sont–ils investis d'une sagesse particulière du simple fait qu'ils traversent ces couloirs déserts? Malgré nos antécédents et notre formation, nous n'en savons pas plus que la plupart des Canadiens. Nous sommes simplement ici pour accomplir un travail, un travail qui comporte trois éléments. Premièrement, un mandat, parce que nous avons basé notre campagne électorale

sur un certain nombre de points. Si nous avons promis, pendant notre campagne électorale, d'équilibrer le budget, alors nous ferions mieux de le faire. Si nous avons promis d'écouter les gens, alors nous ferions mieux de le faire. Si nous avons promis aux gens que nous allions faire telle autre chose, alors nous ferions mieux de tenir nos promesses, car c'est pour cela que les gens nous ont élus.

Il se présente au Parlement beaucoup de questions dont nous n'avons pas nécessairement parlé au cours des 50 jours de campagne électorale et au sujet desquelles nous n'avons pas pris d'engagement. Nous devons alors exercer notre propre jugement parce que nous ne pouvons sonder les milliers d'habitants de nos circonscriptions et leur demander ce qu'ils voudraient que l'on fasse.

Nombreuses sont les occasions où la personne élue doit exercer son jugement. Sur ce point, je suis d'accord avec les députés d'en face. Il y a aussi beaucoup de cas où les questions sont tellement importantes, ont de telles conséquences et sont d'une telle portée nationale qu'il n'est que normal et approprié, dans une démocratie, que tous les citoyens, après avoir eu la possibilité de faire un examen complet et juste de la question, puissent avoir leur mot à dire.

Autrement, nous arrivons à une situation semblable à celle que nous avons connue avec les débats du lac Meech et l'accord de Charlottetown où quelques personnes pensaient pouvoir décider pour toutes les autres. Or, il semble que, dans leur sagesse, les différents partis de la Chambre sont complètement débranchés de la réalité, de ce que veulent vraiment les Canadiens.

C'est à nous, qui avons été élus, de corriger cette situation. Le meilleur moyen d'y parvenir est de procéder aux réformes démocratiques dont nous avons parlé. C'est ce que font d'autres démocraties et ça marche bien. Il suffit d'établir un lien entre le jugement des décideurs et celui des Canadiens ordinaires.

Nous avons amplement l'occasion d'exercer notre merveilleux jugement sur nombre d'autres questions. Nous avons besoin de vérifier le bien–fondé de ce jugement, et c'est tout ce que nous demandons.

Nous avons décidé aujourd'hui de parler des pétitions. Des milliers de Canadiens, persuadés qu'il faut changer les choses, consacrent beaucoup de temps, d'efforts et d'énergie à préparer des pétitions pour nous demander d'agir. Et que se passe–t–il? Eh bien, tout cela est fait en pure perte! Les pétitions ne font pas l'objet de débats, elles ne sont pas mises aux voix et elles sont rarement étudiées. Il arrive même que les gens ne savent pas qu'une pétition a déjà été présentée à maintes reprises, car on ne les dépose pas quand la Chambre affiche complet. Ce n'est pas correct. Les Canadiens doivent pouvoir avoir l'impression que nous attachons du prix à leurs opinions. Le processus de présentation des motions se prête bien à cela.

• (1700)

Ce n'est là qu'un moyen parmi tant d'autres qui permet aux parlementaires de montrer qu'ils ne sont là que pour représenter la population. Il est de leur devoir de rester en contact avec leurs électeurs et de leur rendre compte. Ils n'ont de cesse que de satisfaire les désirs de leurs concitoyens et de se préoccuper de leurs doléances.

Je demande à tous les députés de la Chambre de se rendre à l'évidence qu'il est temps de changer les choses. Au nom des Canadiens, je leur demande d'appuyer cette motion afin que nous réussissions tous ensemble à faire en sorte que nos concitoyens puissent renouer avec le processus décisionnel.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste agitent encore un autre tigre de papier devant les Canadiens.

J'entends dire que le Parlement n'est pas un endroit démocratique. J'appuie les propos qu'a tenus plus tôt le député de Glengarry—Prescott—Russell. Il existe un mécanisme pour examiner les pétitions et il incombe aux députés de présenter ces pétitions afin de défendre les intérêts de leurs électeurs. Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a souligné, où sont les motions présentées par les députés du Parti réformiste au sujet des pétitions?

Je siège de ce côté–ci de la Chambre et, en tant que toute nouvelle députée, j'en apprends beaucoup au sujet des traditions du Parlement. Je dois vous dire que, lors d'une journée d'orientation, la toute première fois où je me suis assise ici, la chose qui m'a le plus impressionnée a été d'écouter l'orateur précédent parler de l'excellente tradition qui existe au Parlement et qui évolue depuis des centaines d'années.

Lorsqu'on décide de bouleverser une tradition comme celle–là, on ne peut pas savoir ce qui risque de se produire et quelles injustices seront causées au processus démocratique. Les propositions du député d'en face sont peut–être enthousiastes, mais ne sont pas dépourvues de naïveté. Les députés du Parti réformiste agitent encore une fois un tigre de papier devant les Canadiens, alors qu'il existe bel et bien au Parlement un mécanisme leur permettant de faire exactement ce qu'ils proposent. S'ils étaient au service de leurs électeurs, c'est exactement ce qu'ils feraient.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de ses observations. Je lui dirais que je pense que c'est insulter les Canadiens que de comparer leurs milliers de signatures à un tigre de papier. Il faut qu'elles signifient quelque chose.

C'est vrai, les députés peuvent présenter des projets de loi basés sur ces pétitions, mais que leur arrive–t–il? Ils sont soumis à une loterie! Il arrive très souvent qu'ils ne soient même pas débattus et qu'ils ne fassent pas l'objet d'un vote.

Bien entendu que vous pouvez essayer d'en parler en comité. Mais est–ce qu'une pétition signée par des milliers de Canadiens ne devrait pas avoir plus d'importance qu'un tirage au sort? Ne devrait–elle pas faire l'objet d'un accusé de réception quelconque et de respect de la part des destinataires?

Si nous présentons une demande à quelqu'un, nous nous attendons à une réponse. Nous nous attendons à ce qu'on nous dise si l'on est d'accord et si l'on va nous appuyer. Les pétitions nous sont transmises parce que nous sommes députés, et il me semble qu'elles méritent mieux que d'être classées quelque part, de faire l'objet d'un quelconque projet de loi d'initiative parlementaire ou peut–être d'être discutées un jour en comité.

• (1705)

Ces initiatives de nos citoyens méritent une meilleure réponse. C'est ce que j'ai à dire. Je suis sûre que les Canadiens seront d'accord, sinon perdraient–ils leur temps à faire signer des pétitions?

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée de Calgary–Nord que ses propos m'inquiètent. La députée dit que nous ne faisons pas ce que les gens attendent vraiment de nous. Ce que les gens pensent et veulent ne compte–t–il pas à ses yeux? Je désapprouve ce qu'elle avance. Personnellement, les gens m'ont élue pour défendre leurs intérêts, et c'est ce je fais. La plupart des libéraux qui ont été élus aux dernières élections l'ont été parce que le programme libéral était équilibré.

Aussi populaire puisse–t–il paraître dans l'ouest du Canada, le mouvement réformiste n'a guère d'assise dans le reste du pays. Comme nous le savons, le Parti réformiste n'est pas véritablement un parti national. C'est plutôt un parti régional.

M. White (North Vancouver): Attendez aux prochaines élections!

Mme Chamberlain: Nous verrons. Je pense que les gens se sont clairement et vivement prononcés en faveur de notre programme. Il est important que les députés du Parti réformiste le reconnaisse. C'est le souhait du peuple.

L'autre jour, le député de Calgary–Sud–Ouest m'a parlé de la même question. Je suis fermement convaincue que nous avons été élus pour apprendre et pour obtenir des informations auxquelles le public en général n'a peut–être pas accès. Je m'inquiète quand le chef du Parti réformiste déclare éduquer le public, instaurer un processus éducatif. Je m'inquiète à l'idée qu'un certain parti puisse mettre au point un processus pour apprendre aux Canadiens ce qu'est un référendum.

Je suis vraiment inquiète. La députée se sent–elle mal à l'aise de prendre des décisions sur la foi d'informations qui lui sont fournies par les habitants de sa circonscription au téléphone, au cours d'assemblées publiques ou autres? Est–elle mal à l'aise de se fonder sur ces informations. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que la question est claire.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je n'aime pas voir une discussion sur la question fondamentale des droits et libertés démocratiques tournée en attaque partisane. C'est comme si on disait qu'un parti vieux de six ans n'a aucune légitimité parce qu'il n'a pas effectué de balayage national. Ce genre d'argument n'est pas utile.

La députée soutient que les voeux de la population sont pris en considération et que le fait que le gouvernement soit élu lui donne en quelque sorte carte blanche pour faire ce qu'il veut car, après tout, il a reçu un mandat. L'histoire récente montre que ce n'est pas le cas. Le gouvernement précédent a été élu, puis a imposé la TPS malgré l'opposition énergique de la population canadienne. Le gouvernement actuel, tenant compte de cette opposition, est disposé à abolir la taxe.

L'accord de Charlottetown a été proposé par le gouvernement précédent qui prétendait avoir été clairement mandaté pour le faire. Or, la population a rejeté l'accord. L'élection d'un gouvernement pour une période de quatre ans ne l'autorise pas à faire tout ce qu'il veut au cours de son mandat. Il doit exister un mécanisme de pondération des décisions prises par le gouvernement. C'est notre point de vue.

Pourquoi faudrait–il se préoccuper d'éduquer la population? C'est précisément ce qu'il nous faut faire dans ce pays. Nous devons informer la population des enjeux, faire en sorte qu'elle en connaisse les avantages et les inconvénients afin qu'elle puisse porter, par l'intermédiaire de ses représentants, son propre jugement sur les questions d'actualité.

J'espère que le député ne veut pas dire que les Canadiens n'ont pas la capacité d'être informés et de prendre de bonnes décisions; ce serait anti–démocratique. Il doit y avoir un démarche d'information, comme ce fut le cas lors du débat qui a précédé le référendum sur l'accord de Charlottetown. En fait, ce processus a insisté de façon disproportionnée sur un côté de la question, ce qui n'a pas empêché la population de décider en fonction de l'information dont elle disposait. N'ayons pas peur.

Le vice–président: À l'ordre s'il vous plaît. La période attribuée est écoulée.

• (1710)

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, dans une autre vie, j'ai été surintendant au ministère de l'Éducation. Je me souviens très bien qu'une fois —je pourrais en donner tous les détails —, c'était à Springdale sur la côte nord–est de Terre–Neuve, nous discutions de la fusion des services scolaires.

Les députés comprendront qu'en vertu de la Constitution, Terre–Neuve possède un régime d'éducation confessionnel. Aujourd'hui, en 1994, il y a les trois régimes catholique romain, pentecôtiste et intégré, c'est–à–dire le système qui intègre d'anciens services séparés selon plusieurs confessions religieuses. L'époque à laquelle je me reporte se situe juste avant cette intégration. Dans une collectivité donnée, il y avait divers régimes scolaires distincts.

Quelqu'un a présenté une pétition proposant leur intégration. Des 3 000 habitants de la collectivité, 85 p. 100 —je n'ai pas les chiffres exacts, mais le pourcentage représentait la grande majorité de la population adulte de la collectivité —ont signé la pétition demandant la fusion, l'intégration des services séparés. Or, en moins de deux semaines, on a présenté une autre pétition

signée par une nette majorité de la population adulte, soit environ 58 p. 100, s'opposant à la fusion. De toute évidence, de nombreuses personnes avaient signé les deux pétitions dans la période de 10 à 12 jours.

Mon argument, c'est que les pétitions sont très utiles, dans la mesure où il n'y a pas d'abus. Une des raisons de l'abus qui peut en être fait, c'est notamment le fait qu'il est difficile de dire non à un voisin qui vient tout simplement demander une signature.

Les députés admettront que les pétitions font rarement l'objet d'une mûre réflexion, de sorte qu'il est préférable de les traiter avec circonspection. Les pétitions doivent toutefois être considérées comme un indicateur. Si quelqu'un s'amène avec une pétition et me dit que 85 p. 100 des membres de la collectivité sont de tel ou tel avis, j'estime qu'il s'agit d'un message très clair.

Savez–vous ce qui est encore meilleur qu'une pétition? Une boîte de scrutin, parce que les gens ne peuvent voter que d'un côté. Ils ne peuvent s'exprimer qu'une fois.

Je tiens à être clair en ce qui a trait à l'utilité des pétitions. Celles–ci sont un outil très important, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles ont été prévues par nos prédécesseurs, ici et au Parlement britannique, et la raison pour laquelle nous, législateurs et parlementaires, avons toujours accordé beaucoup d'importance à la présentation de pétitions à la Chambre.

Celles–ci sont un outil qui permet au public d'exprimer ses doléances. Par leur entremise, la collectivité nous dit qu'elle appuie ou rejette telle ou telle mesure, ou qu'elle est préoccupée par une question donnée. Tout député qui prendrait les pétitions à la légère prendrait beaucoup de gens à la légère. Il prendrait à la légère un outil qui sert très bien le Parlement et les Canadiens, et ce depuis très longtemps.

Cela dit, il faut éviter que les pétitions, qui sont un moyen d'envoyer un signal ou de faire part d'une doléance, ne forcent le gouvernement à agir uniquement en fonction de leur contenu.

Je pense que l'exemple que j'ai donné illustre les problèmes qui surgiraient si le gouvernement devait diriger le pays en fonction des pétitions reçues. Si, à l'époque, nous avions donné suite aux deux pétitions à Springdale, nous nous serions retrouvés avec deux écoles. Nous aurions eu l'école fusionnée parce que c'est ce que voulait 85 p. 100 de la population, et nous aurions aussi eu toutes les écoles séparées, parce que c'est ce que voulait 58 p. 100 de la même population une dizaine ou une douzaine de jours plus tard.

Voilà la difficulté.

• (1715)

Tel est le problème avec les pétitions. Très souvent, les pétitionnaires voudraient que vous preniez des mesures qui s'excluent mutuellement. Je vous garantis que, si vous faites signer une pétition relativement à une question donnée, je pourrais, dans la même semaine, obtenir autant de signatures de personnes qui endossent le point de vue opposé. Le mérite des pétitions est d'envoyer un signal: leur risque est d'envoyer des signaux contradictoires.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, le problème est lié à ce qui se passe lorsqu'on cogne à la porte pour vous demander de signer une pétition. Il est difficile aux gens de refuser de signer, à moins qu'ils n'aient sérieusement étudié la question en cause. S'il est notoire qu'on est contre l'avortement, par exemple, il est facile de dire à la personne qui fait circuler la pétition: «Vous connaissez ma position là–dessus, et je ne peux pas signer votre pétition en faveur de l'avortement.» Cependant, sauf pour trois ou quatre questions de conscience comme l'avortement, la peine capitale et l'euthanasie, comme les gens vivent ensemble dans de petites collectivités, lorsqu'un voisin frappe à la porte en montrant cette pétition, très souvent, il est plus facile de la signer. Je ne dis pas que c'est bien. Je n'essaie pas de justifier cela. J'explique simplement ce qui se passe des milliers de fois avec des pétitions. Des milliers de fois, des gens signent des pétitions et, dans bien des cas, on sait qu'ils ont signé des pétitions contradictoires.

C'est la raison pour laquelle j'ai commencé par un exemple, et non par une généralisation. Dans un cas précis, j'ai su qu'en 8, 10 ou 12 jours, des gens avaient appuyé deux propositions qui s'excluaient mutuellement.

C'est la raison pour laquelle il est dangereux et malavisé d'utiliser des pétitions qui ne sont qu'une forme de grief, un moyen de prendre le pouls d'un groupe et de savoir ce qu'il pense d'une question, et de présenter ces pétitions au gouvernement.

Examinons l'essence de cette motion. Elle dit en effet que les pétitions constituent un moyen important et qu'elles devraient jouer davantage un rôle à la Chambre.

Je dis au député d'Edmonton–Sud–Ouest que, s'il s'agit là de son motif réel, et je présume que oui, il y a des façons de procéder à cette fin. Son collègue de Calgary–Nord écarte l'idée de projets de loi d'initiative parlementaire. Il est vrai qu'une foule de projets de loi d'initiative parlementaire sont rejetés, un grand nombre parce qu'ils devraient l'être. Cependant, une foule d'autres ont été rejetés parce que le député n'a pas bien fait son travail. Très souvent, si un député est saisi d'une question, s'il est frappé par l'importance de cette question et s'il peut se faufiler dans le dédale du processus législatif, il peut réussir à faire adopter son projet de loi d'initiative parlementaire. C'est arrivé très souvent.

Avant que les gens ne commencent à critiquer les projets de loi d'initiative parlementaire, ils devraient vérifier le compte rendu de la Chambre. Ils verront que bon nombre de projets de loi d'initiative parlementaire ont réussi à franchir toutes les étapes à la Chambre.

M. Young: Nous ne pouvons pas fumer ici en raison d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Simmons: La politique anti–tabac, qui est actuellement en vigueur sur la colline, comme mon collègue, le ministre des Transports, vient de le rappeler, découle directement d'un projet

de loi d'initiative parlementaire. Et nous pourrions parler de bien d'autres cas.

Si les pétitions attirent l'attention du public sur une question qui est suffisamment importante et si les pétitionnaires sont représentés par un député assez énergique et assez informé, cette question finira par être examinée à la Chambre et par donner des résultats. C'est le premier point que je tiens à faire valoir.

J'ai déjà parlé de mon deuxième point à une ou deux reprises. Il ne faudrait surtout pas chercher à gouverner par correspondance. Si nous pensons que c'est ainsi qu'il faut procéder, nous n'avons plus aucun rôle à jouer ici. Il suffit que nous installions des appareils dans 27 millions de foyers et que nous demandions à leurs occupants d'appuyer sur telle touche s'ils sont pour ce qui est proposé et sur telle autre s'ils sont contre. Un gouvernement, ce n'est pas ça. Une institution comme la Chambre, ce n'est pas ça non plus. C'est une tribune propice aux échanges. Des députés de tous les partis m'ont dit clairement ou à mots couverts qu'ils étaient entrés au Parlement sans trop savoir ce dont il s'agissait, sans trop en mesurer toutes les conséquences.

• (1720)

À maintes reprises, il m'a fallu expliquer à d'aucuns pourquoi je siégeais dans cette enceinte. Je ne suis pas venu ici pour me fermer à toute influence. Ce ne sont pas les habitants de Burin—Saint–Georges qui m'ont pas envoyé ici pour que je sois leur mandataire. L'automne dernier, le 25 octobre, pour être plus précis, 25 000 personnes ont apposé un *x* à côté de mon nom. Pour bon nombre d'entre eux, ce n'était pas la première fois qu'ils accomplissaient ce geste. Ils avaient eu neuf occasions de voter pour ou contre moi. Quant au processus de révocation, si tel est l'enjeu, j'ai des réserves.

J'ai noté une phrase qui a été prononcée par la députée de Calgary–Nord et selon laquelle la représentation n'était ici qu'un minuscule élément. Je lui suggère de relire sa phrase. Elle a peut–être prononcé ces mots parce qu'elle était dans le feu de la discussion.

Quel affront!

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Ma foi, qu'est–ce que je faisais quand je m'égosillais des heures durant dans l'espoir de résoudre les problèmes de la pêche sur la côte sud de Terre–Neuve. De quoi s'agissait–il?

Et toutes les fois que j'ai insisté sur la nécessité de bonifier les programmes d'aide aux étudiants? Et toutes les fois que je me suis battu pour obtenir un peu d'équité, un peu d'équilibre, dans le partage des paiements de transfert entre les provinces? Et toutes les fois que j'ai réclamé des lois plus rigoureuses concernant le contrôle des armes à feu?

S'agissait–il alors de faire mousser mon propre programme? Pendant tout ce temps, est–ce que je représentais quelqu'un? Pour reprendre l'expression employée par la députée, s'agit–il d'un minuscule nombre de fois? Est–ce que j'agissais ainsi par hasard? Suis–je venu dans cette enceinte pour mousser mon propre programme? Je ne pense pas qu'elle puisse oser le croire. Comme je ne la connais pas, j'aimerais l'entendre de sa bouche, car croire une telle chose, ce n'est pas possible. Tenir un tel discours est complètement absurde!

Peut–être acceptera–t–elle de se rétracter. Si elle ne le fait pas, ce n'est pas seulement moi qu'elle aura insulté. Moi, on m'a déjà insulté. Les insultes ne m'atteignent pas. Mais je ne suis pas seul ici. Il y a d'autres députés. Exlcuons les membres de son parti qui sont nouveaux à la Chambre. Supposons qu'ils n'oseraient rien faire d'autre que représenter leurs électeurs. Essayons d'avaler ça. La même chose vaut pour mes amis du Bloc qui sont nouveaux à la Chambre, à l'exception de six ou sept. La même chose vaut pour un certain nombre de députés de ce côté et d'autres députés qui aimeraient s'y trouver, ceux qui sont massés là–bas. Nous avons l'intention de les avoir parmi nous pendant un certain temps.

Nombre d'entre nous ne sont pas nouveaux à la Chambre. Un certain nombre de membres d'autres partis le sont. Peut–être me suis–je entièrement trompé, mais j'ai eu l'impression en les regardant, alors que je présentais des pétitions et soulevais certaines questions, qu'ils représentaient effectivement les gens. Je dois maintenant me rendre à l'évidence qu'ils ne faisaient que rabâcher les mêmes choses et qu'ils faisaient seulement ce qui les intéressait.

Je ne veux pas chercher à faire la lumière sur le commentaire qu'a fait la députée. Elle a utilisé un exemple que je voulais moi–même utiliser. Je l'utiliserai donc aussi. Elle a pris l'exemple de la TPS. Un exemple on ne peut plus clair d'une mesure que le gouvernement a fait adopter à toute vitesse, malgré les nombreuses pétitions et l'opposition de 85 p. 100 des Canadiens. C'est effectivement un cas où le système n'a pas fonctionné. Cela n'a été que provisoire. Les gens ont fait savoir au gouvernement ce qu'ils pensaient le jour des élections. Le parti qui a agi de la sorte n'a plus que deux membres à la Chambre à présent.

Le système n'a pas fonctionné. Mais c'était provisoire. C'est en fait l'exception. Prenons un autre exemple. Aux alentours de 1983, le gouvernement de M. Trudeau avait envisagé d'apporter certains changements à la pension de vieillesse. Les pétitions commencèrent à arriver. La volonté de la population s'est faite entendre. Nous avons rapidement abandonné tous nos plans de réforme de la pension de vieillesse.

• (1725)

On ne peut pas avoir des élections tous les jours. Est–ce que tous les quatre ans, c'est assez? Ramenons cela à trois ans. Si l'intervalle entre les élections est trop long, si on ne peut pas nous faire confiance pour quatre ans à la fois, faisons comme aux États–Unis, présentons–nous devant les électeurs tous les deux ans. Changeons la durée de la législature.

N'essayons pas de duper la population en lui faisant croire que tout baignera dans l'huile si elle peut faire connaître sa décision sur le problème du jour, appuyer sur le bouton aujourd'hui et envoyer la pétition demain matin.

Le problème que j'ai illustré dans mon premier exemple en ce qui concerne les pétitions et la volonté de la population, c'est que tout n'est pas noir ou blanc. Parfois, 30 p. 100 veulent un chose, 35 p. 100 en veulent une autre et 35 p. 100 une troisième. Que faites–vous, vous adoptez trois politiques?

On ne peut pas échapper au fait qu'un gouvernement est élu pour gouverner. Il le fait conformément à son mandat et de manière à pouvoir se défendre devant son électorat aux élections

suivantes. S'il ne respecte pas son mandat, on sait ce qui arrive: nous l'avons vu avec le dernier gouvernement.

La notion que l'on peut tromper tout le temps l'électorat. J'ai mentionné que j'avais eu 25 000 voix, d'autres peuvent citer des chiffres encore plus impressionnants. Mon collègue de North York pourrait nous dire, je pense, que plus de 100 000 personnes ont voté pour lui. Étaient–elles toutes dupes? Étaient–elles toutes stupides? Tous, ici, nous avions une majorité simple ou absolue. Tous les députés sont ici avec la bénédiction de milliers d'électeurs.

On est en train de nous dire aujourd'hui que ces gens ne voulaient pas vraiment cela. Tous ce qu'ils voudraient, au lieu de simplement cocher un nom sur un bulletin, c'est pouvoir envoyer des pétitions. Dieu les bénisse! Envoyez–nous des pétitions, plein de pétitions, toutes les pétitions que vous voulez. Je peux dire à mes électeurs de Burin—Saint–Georges, à ces 25 000 personnes qui ont voté pour moi, que je respecterai leur pétition, que j'entendrai leur grief, mais que je ne les laisserai pas révoquer mon mandat qui est de représenter tous les habitants de Burin—Saint–Georges, pas seulement ceux qui savent le mieux exploiter le système des pétitions. Voilà mon mandat, et c'est un mandat que j'entends remplir au mieux de mes compétences.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je n'ai pas de questions à poser au député, parce que je connais bien sa position. Elle correspond plus ou moins au statu quo.

J'ai quelques observations à formuler, et il se pourrait que le député veuille y répliquer. Il s'est indigné des propos de notre collègue de Calgary, quand elle a dit avoir l'impression que la représentation importait peu dans ce qui se passait au Parlement. Je rappelle au député que son ancien chef, M. Trudeau, avait dit un jour qu'un simple député n'était plus rien d'important dès qu'il se trouvait à 50 pieds de la Chambre des communes.

Cela peut lui donner matière à réflexion. Il peut aussi se demander ce que les gens en pensent quand un petit groupe de personnes au sein d'un parti ou du gouvernement décide de l'orientation du gouvernement sur des questions importantes, qui ont de graves conséquences pour les électeurs.

Selon moi, et j'en connais qui partagent cet avis, ceux qui s'opposent aux principes démocratiques s'appuyant sur l'opinion populaire, comme les référendums, la révocation des députés, les initiatives des citoyens et la réforme du Sénat, le Sénat élu, ces gens–là ont peur de leurs électeurs. Ils ne leur font pas confiance. Le jour des élections, ils leur disent «Faites–moi confiance, confiez–moi des pouvoirs en me choisissant pour vous représenter à Ottawa, mais ne me demandez pas de vous rendre des comptes sur la façon dont nous régirons vos affaires au jour le jour.»

• (1730)

Le député a par ailleurs mentionné cette désastreuse erreur de l'ancien gouvernement, la TPS. Qu'il pense seulement aux dommages que cela a causés et que cela continuera à causer. Nous disons que, s'il y avait en place un mécanisme quelconque, cela aurait permis à la population de mettre un terme à cette politique, cette mesure législative mal conçue n'aurait jamais été adoptée et les graves répercussions économiques qu'elle a engendrées et que le gouvernement libéral a reconnues ne se seraient jamais produites. Voici donc ce que nous disons. Les gens ont besoin de cette forme d'équilibre des pouvoirs, et c'est de cela que parlait notre collègue de Calgary.

Nous ne disons pas que nous voulons diriger le gouvernement à coups de sondages, comme notre collègue le laissait entendre. Nous voulons établir un équilibre des pouvoirs raisonnable qui donnerait à nos concitoyens, lorsqu'une question les préoccuperait particulièrement, un moyen d'empêcher l'adoption d'une mauvaise mesure pouvant avoir des conséquences aussi désastreuses dans leur vie et celle de leurs enfants.

M. Simmons: Je voudrais remercier le député de Crowfoot. Il a parlé du statu quo. Je ne suis pas très en faveur de cela, mais je n'adore pas non plus les changements. Si une chose mérite d'être modifiée, faisons–le, mais n'apportons pas des modifications juste pour le plaisir.

Le député sera peut–être surpris de l'entendre, mais j'ai apprécié la majeure partie de son intervention. J'ai jugé son exemple de M. Trudeau un peu dépassé, mais cela n'a rien à voir avec la question. Cependant, à la fin, le député parle d'équilibre des pouvoirs.

En 1992, j'ai fait le trajet d'Ottawa à Burin—Saint–Georges 49 fois en 52 semaines. Il y a une quinzaine de jours, je me suis absenté de cette enceinte le vendredi et le lundi. Ce weekend là, je me suis rendu à Terre–Neuve et j'en suis revenu, ce qui signifie huit heures d'avion au total, quatre heures à l'aller et autant au retour. J'ai passé 26 heures en voiture et j'ai assisté à 29 réunions de comités de pêcheurs, de conseils municipaux et le reste.

Je tiens à dire à mon collègue de Crowfoot que c'est ça, l'équilibre des pouvoirs dont il parle. Si le député reste en contact avec ses électeurs, il ne peut venir dans cette enceinte et faire fi des conseils qu'il a reçus. Je vous dis que je reflète le plus fidèlement possible les souhaits de mes électeurs à la Chambre.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, notre motion semble avoir piqué les députés d'en face au vif.

Le député s'élève contre un gouvernement par pétition, comme si c'était ce que nous proposions. Débattre de temps en temps d'une pétition importante, c'est à peine gouverner par pétition. Il est triste de voir que les ministériels craignent une réforme qui signalerait aux Canadiens que leur point de vue nous importe, même en dehors des élections.

Une pétition signée par un million de personnes vaudrait–elle la peine d'être débattue aux yeux du député? Je lui pose la même question que j'ai achessée plus tôt à un autre député: Pourquoi a–t–il peur de débattre en Chambre d'une pétition de cette importance? A–t–il peur que ses électeurs s'aperçoivent, grâce aux caméras de télévision, qu'il ne les représente pas comme il le devrait?

M. Simmons: Le député de Vancouver–Nord est, comme la plupart du temps, d'humeur belliqueuse. Il devrait cependant se garder d'attribuer des motifs à la crainte qu'éprouvent certaines personnes. L'intensité de ce sentiment ne se mesure pas en fonction du côté où l'on siège. J'ai siégé de l'autre côté pendant un bon nombre d'années.

• (1735)

En fait, je vérifierai, mais je crois bien que j'occupais le siège qui est maintenant celui de mon bon ami de Kindersley—Lloydminster. Sa question ne tient pas debout. Comme si tous les députés de ce côté–ci étaient méchants et avaient peur de tout!

La réponse à sa question est non. Qu'il m'apporte une pétition avec un million de signatures, et je me ferai un plaisir d'en débattre, n'importe quand. Ce dont je parlais est un peu plus complexe que cela. Ce qui me préoccupe, et le député de Vancouver–Nord me corrigera si je me trompe, c'est que j'ai l'impression qu'ils pensent que, si toutes les pétitions faisaient l'objet d'un débat à la Chambre et que nous décidions tous les matins par référendum quoi mettre sur nos tartines, tout irait comme sur des roulettes. Nous baignerions dans le bonheur.

Ce que j'ai à dire au député et aux autres députés de cette Chambre, c'est que, dans le système actuel, et ce tant qu'il ne sera pas modifié, le gouvernement est élu pour gouverner. S'il gouverne mal, comme l'a fait le gouvernement précédent, aux élections, il récolte ce qu'il a semé.

M.Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je serai bref.

Quelqu'un a demandé si une pétition portant un million de signatures mériterait d'être débattue à la Chambre. Peut–être devrions–nous y réfléchir un peu. Supposons un instant que nous soyons saisis d'une pétition signée par un million de Canadiens qui réclament l'abolition du bilinguisme officiel au Canada.

Je crois qu'il y a des choses dont le gouvernement peut s'occuper sans qu'il faille nécessairement en débattre. C'est une question d'ordre administratif. J'inviterais le député à nous dire ce qu'il pense sur ce point. Si une pétition était mise à l'étude et qu'on appliquait la procédure proposée par le Parti réformiste, comment les autres députés feraient–ils pour en débattre sans avoir sondé au préalable l'opinion de leurs électeurs sur le sujet? C'est tout à fait absurde! Peut–être le député de Burin—Saint–Georges voudrait–il nous donner son point de vue?

Le vice–président: Un de vos collègues voudrait aussi poser une toute petite question. Plus la réponse sera courte, meilleures seront ses chances.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon ami le député de Mississauga–Sud. Ce n'est pas parce que c'est compliqué que cela ne peut pas se faire. La plupart des choses que nous faisons ici sont compliquées et créent de la confusion.

Si le député veut bien prendre la peine de se reporter au *Feuilleton* et à la motion proposée par mon ami le député d'Edmonton–Sud–Ouest, celle qui est à l'étude en ce moment, je crois que la réponse à sa question et à celle qu'a posée le député de Vancouver–Nord avant lui s'y trouve.

La réponse se trouve dans la convention qui est à l'oeuvre aujourd'hui et qui veut que, quelque méchant que soit le gouvernement, les députés peuvent mettre à l'étude toutes les questions qu'ils veulent. Si le Parti réformiste ou un autre parti représenté à la Chambre se voyait adresser une pétition signée par un million de personnes, il serait extrêmement stupide de ne pas en faire le sujet d'une motion de l'opposition.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation pour appuyer les propos que le député de Burin—Saint–Georges a présentés au cours des 10 ou 15 dernières minutes. Permettez–moi de rappeler une petite expérience que j'ai vécue au cours de la campagne électorale.

Plusieurs sondages réalisés dans ma circonscription ont indiqué que de 80 à 85 p. 100 des électeurs étaient favorables à la peine capitale. Pendant la campagne, on m'a demandé une cinquantaine de fois si, une fois élu, j'appuierais mes électeurs et voterais comme la majorité d'entre eux en faveur de la peine capitale. J'ai répondu que j'étais par principe contre la peine capitale et que je m'y opposerais. J'ai dit que cette question me tenait à coeur et que, si l'on était pas d'accord, on n'avait qu'à ne pas voter pour moi.

Or, j'ai remporté la victoire avec 60 p. 100 des voix. Si mes calculs sont exacts, même si les 20 p. 100 des électeurs opposés à la peine capitale avaient tous voté pour moi —et j'en doute parce que bon nombre d'entre eux sont des néo–démocrates —, j'aurais quand même bénéficié du vote de 40 p. 100 des électeurs favorables à la peine capitale.

Je pense que, en tant que député, je dois prendre mes propres décisions et voter contre la peine capitale. Voilà la véritable démocratie qui règne au Canada.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Timiskaming—French River fait valoir un argument capital en disant que, gouverner, c'est prendre des décisions. Si les députés sont élus en raison de leur position à l'égard d'une seule question, on comprend difficilement la position de celui qui, comme dans le cas du député, doit une bonne majorité des voix à la position qu'il a prise à l'égard de la peine capitale, mais qui, sur une autre question, s'oppose à la majeure partie de ses électeurs et, à l'égard d'une troisième question, prend encore une position différente de la leur. S'il fait l'affaire de 65 ou de 85 p. 100 de ses électeurs en raison de sa position sur une question, que se passe–t–il dans les deux autres cas, où il leur est opposé? À mon avis, un député n'est pas élu tellement en raison de ses prises de position sur chacun de 1 015 différentes questions, mais plutôt parce qu'il est capable d'exercer son jugement comme il le faut à la Chambre.

• (1740)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, c'est un honneur que de prendre la parole relativement à la motion à l'étude, qui porte sur l'examen de pétitions par la Chambre.

Je dois admettre que je suis un peu déçu de la réaction des députés d'en face. Cette motion demande simplement au gouvernement d'envisager que les pétitions importantes présentées à la Chambre puissent faire l'objet de débats. En fait, je suis très surpris que les députés d'en face s'opposent si fermement à simplement discuter de ce que nous pourrions faire pour améliorer cet outil important qui permet aux Canadiens de communiquer avec nous.

J'ai été quelque peu déçu de la réaction du député de Kingston et les Îles, qui s'est vivement opposé à ce que l'on envisage de prévoir une période au cours de la session pour discuter de certaines pétitions à la Chambre. De même, j'ai été désolé de voir le député de Glengarry—Prescott—Russell s'opposer avec autant de vigueur à l'étude de notre motion. Celui–ci a même laissé entendre qu'il était inconvenant de la part du Parti réformiste de déposer cette motion. J'ai trouvé curieux que le député cite Edmund Burke, le père des conservateurs. Cela signifie peut–être que les libéraux deviendront des conservateurs dans l'avenir, ou que les libéraux vouent une grande estime aux conservateurs et qu'ils comptent s'en inspirer dans l'avenir.

Notre motion a été présentée de bonne foi afin de favoriser une discussion sur l'opportunité de débattre de certaines pétitions. Comme les députés le savent, des pétitions sont présentées presque chaque jour à la Chambre. Celles–ci sont souvent le résultat de gros efforts de la part de Canadiens qui jugent certaines questions assez importantes pour prendre la peine de faire signer des pétitions et de les faire parvenir à leurs représentants élus afin que ceux–ci y donnent suite.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a dit que l'on pouvait présenter des pétitions par l'entremise de projets de loi d'initiative parlementaire. Toutefois, et peut–être est–ce parce que je suis un nouveau venu ici, ce processus me semble lent et laborieux. En outre, je ne pense pas non plus que cette façon de procéder tienne adéquatement compte du temps et des efforts des nombreux Canadiens qui s'efforcent de signaler à la Chambre des questions qui, à leurs yeux, revêtent une grande importance.

Je sais qu'il n'est pas possible de s'occuper de toutes les pétitions reçues ici, et tel n'est pas le but de notre motion. Elle prévoit que la Chambre ait l'occasion d'étudier les pétitions les plus importantes qui lui sont présentées, telle celle qui a été présentée l'autre jour et que deux millions et demi de personnes ont signée. Des députés des deux côtés de la Chambre ont présenté plusieurs pétitions concernant la circulation de cartes de tueurs en série, à laquelle nous convenons tous qu'il faudrait mettre fin. Il importe d'adopter une mesure législative pour régler ce problème. Ce sont des choses de ce genre–là que nous, réformistes, proposons de débattre.

Je crois sincèrement que, par leurs hésitations, les députés d'en face témoignent d'un réel manque de confiance envers les Canadiens ordinaires. Souvent, tout ce que les Canadiens ordinaires savent de la Chambre, c'est ce qu'ils voient à la télévision au cours de la diffusion de la période des questions, ce qui n'est pas, à mon avis, un reflet vraiment fidèle de ce qui se passe ici. Du moins je l'espère.

Je tiens à dire quelques mots sur ce qui m'a motivé à faire de la politique. Je crois que cela a un rapport avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Lorsque j'étais jeune, le gouvernement était un gouvernement libéral. Je me sentais très loin de ce gouvernement. Il a présenté un projet de loi qui n'était absolument pas avantageux pour mon secteur industriel, pour ma famille, ni pour les questions qui m'intéressaient. Toutefois, presque aucun député de ma région ne siégeait sur les banquettes ministérielles. Un libéral était un oiseau rare dans l'Ouest, dans les années 60 et 70. Dans ces années–là, le premier ministre a dit, à l'agriculteur que j'étais, de vendre moi–même mon blé, et cela dans des termes peu flatteurs, mais il ne m'a fourni aucun moyen de le faire. Puis, son gouvernement a présenté le Programme énergétique national, qui a détruit le secteur industriel dans mon coin de pays. Encore aujourd'hui, nous subissons le contrecoup du Programme énergétique national, qui a fait tellement de torts à ma région, aux plans financier et économique.

• (1745)

Puis, comble de malheur, il y a eu les taxes et les folles dépenses des toutes dernières années du gouvernement libéral, avant qu'il ne soit remplacé par les conservateurs qui nous ont entraînés sur la pente dangereuse de la dette accumulée et des dépenses fédérales annuelles effrénées. Entre–temps, dans l'ouest du Canada, nous continuions d'élire des députés, tant des progressistes–conservateurs que des néo–démocrates, qui siégeaient de ce côté–ci de la Chambre.

Finalement, les libéraux ont rendu les Canadiens tellement furieux qu'ils ont perdu également leurs appuis en Ontario et au Québec. À l'époque, l'ouest du Canada, en fait toutes les régions du Canada, étaient bien représentés à la Chambre. D'ailleurs, le député de ma circonscription faisait partie du gouvernement. Les progressistes–conservateurs ont remporté une victoire écrasante. Il restait très peu de libéraux à la Chambre. Peu de gouvernements ont eu un mandat aussi clair que les conservateurs pour gouverner, puisque ces derniers avaient remporté 208 sièges, si ma mémoire est bonne. Cependant, ils n'ont pas rendu de comptes aux Canadiens. En fait, les habitants de ma région du Canada n'ont vu aucune différence dans le style de gestion du nouveau gouvernement par rapport au style de l'ancien gouvernement.

C'est alors que la lumière s'est faite pour un certain nombre d'entre nous. Nous en sommes arrivés à la conclusion que ce n'était peut–être pas les gens que nous élisions à Ottawa qui faisaient problème, mais peut–être le système lui–même.

Le nouveau gouvernement conservateur continuait sur la lancée du gouvernement Trudeau. Il a adopté la TPS contrairement aux souhaits de la majorité des Canadiens. Il disait: «Nous avons le mandat d'agir comme nous le faisons. Si vous croyez que nous avons tort, vous pourrez nous le faire savoir aux prochaines élections.»

Pis encore, les conservateurs ont négocié l'Accord du lac Meech. Je me dois d'ajouter qu'ils l'ont fait avec l'appui des députés libéraux et néo–démocrates à la Chambre. Les conservateurs disaient: «Nous parlons au nom des Canadiens. Vous pouvez vous fier à notre sagesse. Nous avons étudié la question très attentivement. Nous prenons la meilleure décision qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens.»

Dieu merci, non seulement les réformistes, mais un certain nombre de Canadiens ont exigé d'avoir leur mot à dire dans les décisions prises dans cette Chambre, parce que personne ne semble maîtriser la situation. Nous n'avons aucun influence, aucune façon de remettre nos dirigeants, les députés de la Chambre des communes, sur la bonne voie lorsqu'ils s'écartent du droit chemin.

Heureusement, l'accord de Charlottetown a mis à l'épreuve la sagesse de cette Chambre. Il ne faut pas oublier que les députés appuyaient presque à l'unanimité l'accord de Charlottetown. Naturellement, la députée de Beaver River s'y était farouchement opposée, tout comme une poignée d'autres députés. On s'est aperçu que cette institution avait totalement perdu contact avec la réalité telle qu'elle est à l'extérieur de cette Chambre. Je me suis entretenu avec des gens qui ont été associés de très près à l'accord de Charlottetown et ils ont dit qu'ils ne savaient pas à quel point les Canadiens avaient une opinion différente de la leur sur la question. Ils avaient perdu contact avec la population.

Peut–être devrions–nous commencer, je dis bien commencer, à renverser la vapeur, à remettre la responsabilisation à l'honneur, à rétablir la communication entre les députés et leurs électeurs. Il serait temps de commencer à rechercher ces petites choses qui nous permettraient de rester en contact avec ceux qui nous ont envoyés ici. Et ils ne nous ont pas donné le mandat de faire ce que nous voulons. Chaque fois que le parti au pouvoir change, tout ce qui se passe, c'est qu'un groupe en remplace un autre. Il est temps de nous réveiller et de nous en rendre compte. On ne peut pas dire qu'on a le mandat de gouverner si les Canadiens ne font que remplacer un groupe de gens dont les actions étaient devenues intolérables par un autre groupe de gens identiques. Les gouvernants ont perdu le contact avec les Canadiens. Il faut changer complètement notre façon de voir les choses.

Je suis très déçu que les députés d'en face qui se sont opposés à notre motion soient prêts à se contenter d'un régime parlementaire médiocre. Je suis déçu qu'ils refusent de voir la situation en face et qu'ils veuillent garder inchangée la forme de gouvernement que nous avons depuis 127 ans.

Nous arrivons au XXI^{e} siècle et, fondamentalement, nous fonctionnons selon un modèle du XIX^{e} siècle. C'est déplorable. Il est malheureux que nous n'élisions pas les membres de l'autre endroit. Il est malheureux que le dépôt de pétitions soit une simple formalité et que les pétitions ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent, compte tenu des efforts déployés par des Canadiens pour en porter les sujets à l'attention de la Chambre des communes.

• (1750)

Je crois que tout cela se ramène à la question de savoir —et je terminerai là–dessus —si les députés veulent accorder de l'importance à chaque Canadien ou s'ils ne veulent écouter que les groupes de pression très efficaces et les groupes défendant des intérêts particuliers qui sont capables de capter notre attention par des dépliants accrocheurs et qui ont les moyens d'envoyer leurs représentants à nos bureaux pour nous convaincre de défendre leur point de vue à la Chambre.

Une pétition constitue un moyen très peu coûteux auquel peut recourir tout travailleur ordinaire intéressé au sort de son pays et aimant son pays pour porter à l'attention de la Chambre des communes les questions qui le préoccupent. Rejeter sommairement les doléances des simples Canadiens n'est pas, à mon avis, leur témoigner le respect que nous devrions leur témoigner puisqu'ils nous ont élus et nous ont confié la responsabilité de prendre les bonnes décisions et de rester en contact avec eux pour que nous puissions agir en leur nom.

Je ne pense pas qu'il faille éviter de parler de réforme ici parce que le système ne s'est pas encore écroulé. Parce que le régime actuel convient bien à certains égards ne signifie pas que le statu quo soit la solution d'avenir.

Le fait que les Canadiens éjectent un parti politique du gouvernement pour le remplacer par un autre démontre bien que nous avons besoin d'une réforme à la Chambre des communes pour donner aux Canadiens le genre de gouvernement et les leaders forts qu'ils attendent et qu'ils méritent.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, tout au long du débat, le député de Kindersley—Lloydminster et d'autres députés ont parlé de recourir à des consultations, à des discussions avec leurs électeurs et au principe des freins et contrepoids pour les guider dans leurs décisions.

La question que je veux poser au député est la suivante: Est–ce un véritable processus de consultation que le député propose ou est–ce simplement un moyen de ne pas assumer l'entière responsabilité des décisions extrêmement importantes qui doivent être prises à la Chambre de temps à autre de sorte que, le moment venu, les députés n'aient pas à se justifier pour les décisions qu'ils ont prises?

M. Hermanson: Je veux remercier le député pour sa question. Je crois que c'est une très bonne question qui mérite une bonne réponse.

Ce n'est pas pour nous décharger de nos responsabilités que nous consultons les Canadiens et écoutons leur point de vue. C'est démoralisant de penser que certains puissent être de cet avis —et je ne veux pas dire que le député est de cet avis; en fait, j'espère qu'il n'est pas de cet avis. Toutefois, il n'en reste pas moins que, si nous ne sommes pas disposés à écouter et à consulter les électeurs, nous pouvons nous écarter tellement de la voie qu'ils veulent que nous suivions qu'ils finissent par ne plus vouloir être représentés par nous. Alors, sans cette consultation, non seulement nous risquons de perdre notre place ici, ce qui n'est pas vraiment important, mais nous engageons le pays dans

la mauvaise voie et prenons des décisions qui, souvent, peuvent avoir des conséquences néfastes.

Par exemple, notre dette nationale, qui dépasse maintenant les 0,5 billion de dollars, est un fardeau que nous laissons à nos enfants sans qu'ils y aient contribué. Parce que nous n'avons pas écouté les parents et les grands–parents qui se préoccupent du bien–être des générations futures de Canadiens, nous risquons d'avoir une tache très noire dans l'histoire de notre pays.

Les Canadiens sont des gens responsables. Si nous les incluons dans le processus décisionnel, nous pourrions être surpris, et le député aussi, de la sagesse de leurs décisions. Je trouve cela étrange que les députés félicitent leurs électeurs d'avoir fait preuve de bon jugement en les envoyant à la Chambre et que, soudainement, une fois les députés rendus ici, leurs électeurs semblent avoir perdu tout ce bon jugement. Ils ne sont pas capables de prendre une bonne décision dans l'intérêt du Canada. Ils ne cherchent qu'à défendre leurs propres intérêts.

Je n'accepte pas cela. Je crois que, si les Canadiens savaient qu'ils ont vraiment voix au chapitre dans les décisions qui sont prises à la Chambre et si on leur donnait toute l'information nécessaire, nous verrions que ces décisions seraient aussi bonnes ou meilleures que celles que nous prenons seuls.

● (1755)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux points.

Tout d'abord, mon collègue pourrait–il expliquer ce qu'il entend par «pétition importante», une expression qu'il a utilisée durant ses observations? Veut–il parler du nombre de signataires? De la teneur de la pétition? D'autre chose?

Par ailleurs, je me demande si le député n'a pas agi malicieusement en parlant de consultation. Il a parlé de consultation. Or, nous accordons tous une place importante aux consultations. Certains d'entre nous comprennent peut–être sélectivement ce qui se dit, mais l'importance que nous accordons aux consultations ne saurait être mise en doute. Il est question des pétitions, mais le député a savamment manoeuvré pour détourner le débat.

Je vous ferai aussi remarquer que le député a évoqué la Constitution. Pourquoi? Parce qu'il sait pertinemment que c'est une question très délicate dans sa circonscription. Le député a aussi parlé du Programme énergétique national. Qu'est–ce que cela a à voir avec la motion dont nous sommes saisis?

Je demande s'il ne se montre pas plutôt malicieux.

Le vice–président: Avant de laisser le député répondre, je tiens à rappeler qu'il existe à la Chambre une règle selon laquelle on ne prête pas d'intentions aux autres députés, notamment au début d'une nouvelle législature.

M. Hermanson: Monsieur le Président, comme je ne vois pas le lien entre la Constitution et le Programme énergétique national, je ne m'attarderai pas sur le sujet.

Nous avons mentionné trois types de pétitions dont il y aurait peut–être lieu de débattre à la Chambre. Le premier concerne les cartes de tueurs en série. Même si j'exerce mes fonctions depuis peu, au moins une douzaine de pétitions en provenance de toutes les régions du Canada ont été présentées à ce sujet. Cette question est vraiment importante pour les Canadiens, car des députés des deux côtés de la Chambre présentent à ce sujet des pétitions réunissant de très nombreuses signatures.

J'ai déjà parlé de l'autre type de pétition qui, sauf erreur, a été signée par 2,5 millions de personnes, ce qui en dit long sur l'importance que les Canadiens accordent à la question.

Le troisième type concerne le révocation des députés; une pétition à ce sujet a d'ailleurs été déposée à la Chambre aujourd'hui. Je le répète, cette question concerne directement quelque 30 000 signataires et un député qui siège parmi nous.

Ce sont là trois excellents exemples de pétitions pouvant mériter un examen particulier de la Chambre au moins une fois durant la session ou l'année.

Je ne vois là rien de malicieux. Je crois que cela s'inscrit dans l'esprit de la réforme et témoigne de notre volonté de consulter les Canadiens.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, la motion à l'étude a trait au débat des pétitions présentées à la Chambre.

Nous devrions tout d'abord reconnaître comme un principe tout à fait fondamental de notre institution qu'il faut accepter tous les moyens de faire entrer dans notre assemblée les idées et l'apport du public en général. Nous ne devrions pas essayer d'y faire obstacle ou d'empêcher le passage de ce courant; à titre de législateurs ou de parlementaires chargés d'établir les règles de fonctionnement de la Chambre, nous devons plutôt veiller à ce que ces règles soient aussi ouvertes et fonctionnelles que possible. Je le dis dès le départ pour établir un principe qui inspirera le reste de mes observations.

Depuis mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai noté quelques très bonnes différences d'avec l'Assemblée législative de l'Alberta où j'ai été député.

La première a trait aux déclarations de députés. Cette activité n'existe pas dans cette assemblée législative. Les 15 minutes précédant immédiatement la période des questions constituent l'élément le plus instructif de la séance, car j'y prends connaissance d'idées venues de tous les coins du pays, des Maritimes, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie–Britannique. Elles sont présentées en une minute, ce qui me permet de comprendre très rapidement un sujet de préoccupation, un problème ou une attitude existant dans telle ou telle région du pays. C'est important et c'est un excellent changement. Je félicite certainement ceux qui siégeaient ici lorsque ces modifications furent apportées au Règlement de la Chambre.

Il y a une seconde différence qui me paraît importante. Dès qu'un orateur a terminé son intervention dans un débat, nous avons droit à une période de cinq ou dix minutes durant laquelle nous pouvons interroger l'orateur sur un sujet. Nous pouvons en obtenir plus de détails ou d'information au sujet de son intervention ou lui demander d'expliquer davantage son attitude. C'est une excellente innovation.

• (1800)

Nous ne bénéficions pas d'une telle innovation à l'Assemblée législative de l'Alberta. Je mentionne ces deux innovations parce qu'elles m'impressionnent. Il y en a d'autres encore que j'ai notées dans notre assemblée et qui permettent le bon fonctionnement du processus démocratique.

Nous pouvons examiner le concept des pétitions et leur présentation. Je tiens à dire une chose à propos des pétitions. Au cours des nombreuses années que j'ai passées à l'Assemblée législative de l'Alberta, j'y ai vu présenter une multitude de pétitions. Tout d'abord, il arrivait souvent qu'un député soit convaincu de la valeur de la pétition et de la nécessité de faire quelque chose, qu'il considère la pétition comme un élément d'information susceptible d'influencer l'Assemblée législative. On observe la même chose à la Chambre des communes.

J'ai aussi remarqué que beaucoup de pétitions étaient présentées sans conviction, par un député qui ne cherchait pas à faire apporter des changements ou à représenter un groupe, mais simplement à remplir une formalité nécessaire dans la vie politique. La pétition était déposée, ce qui permettait au député de dire qu'il avait rempli son devoir, mais il s'empressait de se dissocier de la pétition. Il pouvait dire au groupe en cause qu'il avait déposé sa pétition, et le groupe pouvait penser, plus ou moins, qu'on avait présenté son point de vue. Mais il y avait dans cette manière de faire un manque absolu de sincérité.

Le député de Burin—Saint–Georges a effleuré le sujet dans son exposé de cet après–midi en disant que n'importe qui peut signer n'importe quelle pétition. Il suffit de se promener dans une rue, et on trouvera des gens pour signer une pétition pour ou contre n'importe quoi. Conclusion: les pétitions n'ont aucune crédibilité.

Pourquoi les pétitions ne sont–elles pas vraiment crédibles? Pourquoi estimons–nous qu'elles n'ont pas la crédibilité qu'elles devraient? C'est peut–être, entre autres raisons, parce que, comme législateurs ou parlementaires, nous ne leur avons pas donné la crédibilité qu'elles devraient avoir. Les gens signent souvent une pétition en se disant qu'elle sera présentée, mais que rien ne se produira, qu'elle va dormir dans un débarras du Parlement; on la signe en sachant qu'il n'arrivera rien, que personne ne lira jamais les noms.

Si nous accordions une plus grande importance aux pétitions à la Chambre et si nous les inscrivions à l'ordre du jour pour qu'elles soient débattues, comme le Parti réformiste le propose, les pétitions auraient plus de poids et entraîneraient des réactions. Quels seraient les critères en vertu desquels une pétition pourrait être inscrite à l'ordre du jour et faire l'objet d'un débat?

D'abord, il faudrait qu'un député soit responsable de la pétition. Ou encore, un groupe de députés pourrait examiner la pétition et signifier par écrit son intention de la présenter à la Chambre. Ce serait le premier critère. Il faudrait qu'un ou plusieurs députés se chargent de la pétition.

Le groupe ayant pris charge de la pétition devrait avoir la responsabilité de demander à d'autres députés, quel que soit leur parti, de juger si c'est une bonne pétition pouvant être débattue et de donner les motifs de leur décision. La pétition serait ensuite présentée à la Chambre. Voilà pour le premier critère.

• (1805)

Ensuite, on examinerait le nombre et la représentativité régionale des pétitionnaires. Si les pétitionnaires demandent le maintien du bureau de poste d'une petite localité de ma circonscription, ce serait là une pétition très personnelle. La question à débattre devrait préoccuper une majorité de circonscriptions dans l'ensemble du pays, et non pas une seule.

Voilà quelques critères dont nous pourrions nous servir pour inscrire une pétition à l'ordre du jour, et il y en a sans doute d'autres.

Nous avons mentionné d'autres demandes de réforme parlementaire. Je pense que nous pourrions renvoyer celles–ci au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui pourrait l'étudier en tant qu'innovation. On ferait ainsi savoir aux Canadiens qu'on ne suit pas aveuglément les vieilles règles.

Nous sommes disposés à changer, et nous avons apporté d'excellentes modifications jusqu'ici, et nous voulons examiner et essayer de nouvelles façons de faire. Je ne connais aucune autre assemblée législative qui traiterait les pétitions de la manière proposée par le Parti réformiste. Ce serait très différent.

Je voulais faire connaître certaines de mes sources. Le député de Kingston et les Îles m'a informé officieusement que la Chambre reçoit de 1 000 à 1 500 pétitions pendant chaque session. Nous, du Parti réformiste, ne proposons aucunement d'étudier toutes ces pétitions. Cependant, il est fort probable que certaines d'entre elles revêtent une grande importance selon des critères que nous pourrions établir. La Chambre pourrait être saisie de ces pétitions sous une rubrique intitulée «pétitions à débattre» et on pourrait procéder ainsi. Je suis sûr qu'une telle démarche encouragerait un plus grand nombre de citoyens à proposer des modifications aux lois pour le mieux–être des Canadiens.

Au cours du débat, on a laissé entendre que l'on pourrait présenter un projet de loi d'initiative parlementaire ou procéder par voie de résolution, et c'est probablement vrai. C'est un autre moyen dont nous disposons en tant que députés pour saisir la Chambre de la question. Je suis sûr que nous aurons recours à ce moyen pendant la présente législature.

Ce sont deux possibilités. Quel mal y aurait–il à accorder une certaine importance aux pétitions dans l'ordre du jour? On pourrait ainsi rehausser un peu la crédibilité des pétitions. Les signataires sauraient que les pétitions feraient l'objet d'un débat, que leur nom serait mentionné à la Chambre et qu'il pourrait y avoir des changements. Ils penseraient donc un peu plus à leurs responsabilités avant de signer la pétition.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à saisir ce dont il est question ici. Je croyais que la motion visait à renforcer le régime démocratique au Canada, à multiplier les débats sur la place publique et à servir les desseins d'un populisme de bon aloi.

Pendant la période électorale, j'ai causé avec des habitants de ma circonscription. Ils avaient des vues différentes sur certains dossiers, dont l'avortement. Je me suis alors fermement engagée à les transmettre à la Chambre, même si je ne les partageais pas toutes.

J'ai de grandes réserves sur la proposition qui veut qu'un député puisse décider des pétitions qui seront présentées ou pas. Même si une pétition ne porte qu'une vingtaine de signatures d'électeurs de la circonscription de York—Simcoe que je représente, je me fais un devoir de la présenter à la Chambre.

• (1810)

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, la députée de York—Simcoe a défendu avec beaucoup d'ardeur les intérêts des habitants de sa circonscription. Il n'est pas question que le Parti réformiste se mette en travers de la façon dont les pétitions sont présentées actuellement. Il peut y avoir de 1 000 à 1 500 pétitions, mais celles des habitants de sa circonscription seront toujours entendues dans cette assemblée.

Ce que nous essayons de dire, c'est que certaines pétitions demandent une attention spéciale. Tout ce que nous voulons, c'est créer un mécanisme qui permettrait à deux, trois, cinq ou dix pétitions sur 1 000 ou 1 500 de faire l'objet d'un important débat à la Chambre.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, j'entends ce que disent les députés du Parti réformiste. Je suis assis ici depuis des heures à écouter le débat. Or, j'examine le *Feuilleton* et je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi ces exemples se trouvent dans la motion.

Le premier concerne les cartes de tueurs en série. Nous savons que cette question a fait l'objet de discussions, de pétitions et de déclarations de députés. Les députés du Parti réformiste doivent également comprendre que le ministre de la Justice a dit à la Chambre que ses collaborateurs examinaient actuellement cette question. Ils examinent les dispositions de la charte pour s'assurer qu'une mesure législative pourra être adoptée et qu'elle sera efficace. Ils s'occupent de cette question et ce, à la suite du processus de présentation de pétitions. Nous n'avons plus à la débattre. Cet exemple est très mauvais.

Le deuxième porte sur les jeunes contrevenants. Lorsque le gouvernement a été élu, une de ses principales intentions était de réformer la Loi sur les jeunes contrevenants. Beaucoup de Canadiens ont présenté des pétitions à cet égard. Est–il nécessaire de débattre à la Chambre une question que le gouvernement s'est déjà engagé à régler?

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention d'apporter des changements en ce qui concerne les cartes de tueurs en série et la Loi sur les jeunes contrevenants. Des mesures législatives sont souvent proposées, mais ce sont les échelons supérieurs de gouvernement, les experts–conseils, le ministre et le cabinet du ministre qui regroupent les idées et les présentent ensuite à la Chambre. Les mesures législatives présentées ici comportent souvent d'importantes lacunes.

La semaine dernière, le député de Wild Rose a prononcé un discours remarquable sur les lacunes d'une mesure de justice pénale. C'est là qu'une pétition à la Chambre aurait pu être utile. Je pense simplement que nous laissons passer des occasions.

Le vice–président: Je regrette, mais le député de Waterloo, qui est en train de chronométrer, me signale que votre temps est écoulé.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, il ne sera pas dit qu'il n'y a pas de réformateurs à la Chambre. Le député de Lethbridge a dit au cours du débat que nous devons modifier la façon dont nous traitons les pétitions; qu'il faut les considérer avec plus de sérieux, de sorte que les citoyens les signeront avec plus de vigilance et de sérieux. Je n'ai pas tout à fait suivi la logique de mon collègue, mais tant pis.

J'ai moi aussi trouvé quelque peu décevant le débat d'aujourd'hui. J'ai déjà oeuvré au niveau municipal avec des représentants de tous les partis politiques. J'ai eu la chance de siéger aux côtés d'un conservateur qui était également de mes amis. Je constate que les conservateurs sont maintenant peu nombreux à la Chambre. En fait, il y en avait plus parmi les 11 membres de mon conseil municipal qu'à la Chambre.

De temps à autre, lorsque je retourne dans ma circonscription, je vais consulter les conseillers car j'estime qu'ils ont une approche plus équilibrée, une approche du centre–droite. Cela me plaît.

Lorsque j'étais conseiller municipal, j'ai reçu des pétitions dont les signataires s'opposaient à l'aménagement de studios

pour personnes âgées, la presque totalité des habitants du quartier affirmant que ce genre de logements entraînerait la détérioration de leur quartier. La chose s'est produite dans ma propre localité.

• (1815)

J'ai pris cette pétition au sérieux car les signataires faisaient valoir que, si nous autorisions ces studios pour personnes âgées, cela pourrait être le prélude à la construction de tours d'habitation dans des quartiers de maisons unifamiliales.

J'ai pris la pétition et je suis allé frapper aux portes pour expliquer aux résidents que les craintes des pétitionnaires n'étaient pas justifiées et que leur quartier demeurerait inchangé. Or, la presque totalité des résidents du quartier avaient signé la pétition. Je prends toujours au sérieux les pétitions que je reçois.

Il y a aussi eu des pétitions sur les logements à densité moyenne, les foyers de groupe et les foyers de soins infirmiers. La population s'y est opposée. On aurait cru qu'un bande de motards des Hell's Angels voulait s'y construire un club, alors qu'il s'agissait en fait d'un foyer où bon nombre d'entre nous auront un jour la chance de nous retrouver à condition de vivre assez vieux. Nous avons reçu des pétitions sur les garderies, le développement, les colporteurs, le ralentissement de la croissance et la refonte de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les pétitions peuvent porter sur n'importe quoi, et le conseil municipal les reçoit toutes.

En politique municipale, n'importe quelle délégation peut se présenter devant le conseil pour y défendre un point de vue. C'est pourquoi je prends toujours les pétitions très au sérieux, et je crois que la plupart des députés font de même.

Je crois que tous les députés consultent régulièrement leurs électeurs, et il est faux de prétendre qu'ils ne le font pas. Tous ceux qui siègent à la Chambre ont essentiellement pour préoccupation première de servir leurs électeurs.

Permettez–moi de parler d'une pétition qui porte sur une question qui a été soulevée durant la campagne électorale. Il s'agissait du cumul de pension et de traitement et de mon opinion à ce sujet. Je n'ai pas caché que je pensais qu'il fallait revoir le régime de pension et que 60 ans me semblait être un âge raisonnable.

J'ai violemment dénoncé le cumul. Si, en tant que député, je faisais circuler une pétition demandant aux électeurs de se prononcer contre le cumul, ils seraient très nombreux à la signer. Je pourrais modifier la pétition légèrement en fonction des trois niveaux de gouvernement, en fait des quatre puisqu'en Ontario, nous avons le niveau municipal, régional, provincial et fédéral.

Le chef du Parti réformiste a toujours dit, et je suis totalement d'accord avec lui là–dessus, qu'il n'y avait qu'un seul et même contribuable. En gardant cela à l'esprit, si je devais préparer une pétition demandant aux gens s'ils sont d'accord pour rendre illégal le cumul de pension et de traitement au Canada, je pense que j'obtiendrais un oui retentissant.

Si je précise un peu les termes de cette pétition et que je demande aux Canadiens s'ils croient qu'on devrait interdire à toute personne touchant une pension pour avoir siégé à un conseil municipal ou à une assemblée législative provinciale d'être ensuite élue à la Chambre, ce qui revient encore à un cumul de pension et de traitement, je peux dire, après m'être entretenu avec les gens, que là encore, ils répondraient par l'affirmative. Je suppose que, d'une certaine façon, je souhaite vraiment qu'on essaie de rendre notre Chambre un peu moins sectaire et de discuter vraiment du pour et du contre des projets de loi présentés.

On a parlé de l'intervention du député de Wild Rose vendredi. Il s'est penché sur toute la question du crime, de la justice et du manque de respect envers la loi au Canada. Je trouve ce type de discours ennuyeux, car la criminalité est un sujet facile. Chose intéressante, c'est l'un des exemples choisis dans le cas présent. On parle de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il n'y a pas si longtemps, le ministre de la Justice est intervenu dans cette enceinte et s'est arrêté sur le rapport d'Anthony Dupe. M. Anthony Dube est criminologue à l'Université de Toronto. Il sait probablement mieux que quiconque au pays comment le système judiciaire est perçu par le public et quelle est, de l'avis public, l'ampleur de la criminalité au Canada. C'est un expert dans ce domaine.

• (1820)

Il a constaté que les Canadiens en général croient qu'ils vivent dans une société beaucoup plus violente qu'elle ne l'est en réalité. Voilà une observation intéressante. Quelles sont les raisons et les répercussions de cet état de fait? Je peux vous expliquer les raisons. M. Dube les a décrites brièvement. Cela vient du fait que les médias populaires de notre pays tiennent à nous faire avaler notre dose quotidienne de crimes horribles, en les puisant d'abord dans l'actualité canadienne et, s'il ne se passe rien au Canada, en allant chercher ce qu'il faut aux États–Unis. Au besoin, ils iront jusqu'en Europe, en Afrique et en Asie pour trouver de quoi nous mettre sous la dent.

Nous avons dans notre pays des équipes de journalistes prêtes à bondir immédiatement sur la scène du crime, quel qu'il soit, et à nous en mettre plein la vue à la télévision, pour ensuite nous permettre de le lire dans la presse écrite le jour suivant, dans le seul but de mousser leur popularité. Dès lors, ce n'est pas difficile de comprendre pourquoi les gens perçoivent notre société comme étant plus violente qu'elle ne l'est réellement.

Il y a beaucoup moins de violence chez nous qu'aux États–Unis, mais nous n'avons pas la chance des Européens, du moins statistiquement parlant. Dans certains coins, en Europe, les crimes ne sont pas rapportés aussi systématiquement, parce qu'on estime que ce genre de nouvelles témoigne mal de la société. Cela laisse supposer qu'on encourage ainsi la criminalité.

M. Dube a également parlé de la façon dont les sentences prononcées par les juges sont perçues par le public. Il a fait une expérience avec deux groupes de Canadiens. Au premier, il a remis la transcription intégrale d'un procès, des centaines de pages décrivant en détail ce qui s'était dit en cour. Au deuxième, il a fourni le compte rendu que les médias avaient fait du même procès.

Il a constaté que les gens qui avaient puisé leur information dans la transcription du procès étaient plus nombreux à penser que les juges avaient été justes, voire trop sévères, dans leur sentence et qu'il y aurait peut-être eu lieu d'imposer une peine autre que l'emprisonnement. Par contre, l'étude a révélé que les personnes dont l'information provenait de la presse estimaient que l'appareil judiciaire ne fonctionnait pas parce qu'il leur semblait que les juges n'étaient pas assez sévères. C'est révélateur. Je crois qu'il y a une leçon importante à tirer de tout cela. En effet, quand on prend le temps d'examiner une question sous tous ses angles, on se rend compte que les solutions ne sont peut-être pas aussi simplistes qu'elles en ont l'air de prime abord. Je tenais à le souligner.

En ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, le Parti libéral s'est engagé à s'en occuper, et nous voulons que tous les députés s'en occupent en comité et qu'ils s'en occupent sérieusement. Je voudrais que cette question soit abordée de telle façon que les meilleurs modifications possibles soient apportées à la loi, sans perdre de vue le fait qu'elle ne sera jamais parfaite parce que nous vivons dans un monde en constante évolution où les rapports sont changeants.

Quant aux «cartes de tueurs en série», il ne fait aucun doute que tous les députés ne demandent pas mieux que de les voir disparaître. Cela ne fait aucun doute.

Pour ce qui est de la révocation de députés, je fais des réserves là-dessus. Pour commencer, cette proposition part du principe que la décision que les électeurs ont prise le 25 octobre 1993 n'était pas une décision éclairée.

• (1825)

Je crois plutôt que c'était une décision éclairée. Les électeurs assument une responsabilité quand ils décident qu'un gouvernement sera au pouvoir pendant environ quatre ans.

L'insulte suprême consiste à dire que, lorsqu'ils rendent leur décision, les électeurs se trompent et qu'il faudrait les protéger contre leur propre décision.

Nous avons discuté des pétitions et de la façon de les présenter. À titre de nouveau député à la Chambre, j'ai adopté la marche à suivre que la députée de Beaver River a expliquée devant tous les députés. Elle nous a indiqué comment présenter une pétition. C'est elle qui a fait des propositions à cet égard. Je ne pense pas qu'elle nous ait dit de ne pas prendre au sérieux ces présentations. Je crois d'ailleurs que chacun de nous les prend au sérieux.

Il y a un principe fondamental qui sous-tend toutes ces motions, comme le prouvent certainement les allusions faites au Programme énergétique national et aux époques où sont apparus le déficit et la dette. De toute évidence, il y a des gens qui cherchent à faire de la petite politique ici. J'aurais aimé qu'il en soit autrement, mais ce n'est pas le cas.

Au cours des quatre prochaines années, je m'abstiendrai de qualifier le Parti réformiste de l'Ouest de parti de la désaffectation qui exploite le mécontentement des gens, un peu comme le faisait le Crédit social. Je m'abstiendrai de dire, nonobstant les explications fournies par la députée de Beaver River, que ce sont les membres du Crédit social, dont faisait partie le père du chef actuel du Parti réformiste, qui ont mis un terme à la révocation des députés.

Je suis convaincu que les allégations soulevées à la Chambre et selon lesquelles ce Parlement ne fonctionne pas, ne sont que des faux-fuyants. Je dis cela parce que la population a perdu confiance dans nos institutions démocratiques, et c'est un fait que je reconnais, mais cette perte de confiance est attribuable à des forces au sein de notre pays. À mon avis, ce que nous allons faire collectivement à la Chambre au cours des quatre prochaines années va vraiment déterminer l'avenir du Canada.

Nous allons nous engager dans des débats très difficiles. Je suis certain que nous ne pourrons pas éviter la question du Québec. Nous allons devoir y faire face à un certain moment, et je crois que tous les députés le savent. Toutefois, il est important que nous examinions les aspects de notre pays qui fonctionnent bien. Nos institutions démocratiques en sont un. Elles fonctionnent bien depuis 127 ans. Nous avons l'un des meilleurs gouvernements dans le monde entier, et c'est un fait que chacun de nous devrait reconnaître. Nous ne devrions certes pas dire que le pays ne fonctionne pas ou qu'il est en panne parce que ce n'est pas le cas.

Nous pouvons certainement travailler ensemble pour l'améliorer, mais l'une des choses que nous devons à notre pays, c'est de croire que nous pouvons le faire. Ce n'est pas de détruire l'institution elle-même.

En ce qui concerne la responsabilisation, gouverner n'est pas facile. Tout parti au pouvoir éprouvera des difficultés. Cependant, nous nous sommes présentés devant l'électorat le 25 octobre et nous lui avons proposé un plan. Nous avons remporté la majorité des sièges.

En tant que député, je trouve malheureux ce qui est arrivé au gouvernement précédent en ce qui concerne le nombre de sièges qu'il a gagnés. D'une certaine façon, je trouve que c'est injuste. J'espère que, au cours de la présente législature, on remédiera à cette situation. Quand je vois ces députés maintenant classés comme indépendants, je considère qu'ils ne sont pas des députés à part entière. Si chacune des circonscriptions a le droit d'être représentée, chacun des députés a droit au respect fondamentale de ses droits.

On a mentionné l'accord de Charlottetown, mais personne n'a signalé que, en tant que chef de l'opposition, notre premier ministre avait demandé qu'on tienne un référendum sur cet accord. Nous, libéraux, croyons que les référendums ont leur raison d'être. Je puis dire que, dans ma circonscription, les votes étaient presque également divisés: 55 p. 100 pour l'accord de Charlottetown et 45 p. 100 contre. Je sais que mon collègue, le député de Kitchener, a voté contre.

M. Pickard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue pourrait terminer son allocution et les autres députés, lui poser des questions.

Pour cela, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre jusqu'à 18 h 40.

Le vice–président: Très bien. Il n'y a pas de débat sur la motion d'ajournement ce soir. Les députés voudront bien tenir compte de cela avant de décider s'ils veulent accorder leur consentement unanime au député d'Essex—Kent.

Y a–t–il consentement unanime pour poursuivre jusqu'à 18h40?

Des voix: Non.

Le vice–président: C'est non, et je dois respecter cela. Le député aurait–il l'obligeance de terminer son allocution?

M. Telegdi: Monsieur le Président, je conclurai en disant que notre premier ministre s'est prononcé en faveur d'un référendum et que notre parti l'a appuyé. Il y a eu un référendum parce qu'il a exercé des pressions en ce sens sur le gouvernement. À mon avis, c'est important de le souligner.

Enfin, à titre de député de Waterloo, j'estime avoir des comptes à rendre à mes électeurs et je ne vois rien de mal dans le traitement que nous réservons aux pétitions et la façon dont nous pouvons en saisir les comités. Tout député à la Chambre peut se prévaloir de cette possibilité.

Permettez–moi de dire que, à mon avis, nous sommes tous des réformistes avec un «*r*» minuscule. Les nouveaux venus à la Chambre le sont certainement. Le fait que quelqu'un soit un Réformiste avec un «*r*» majuscule ne lui confère pas un monopole à ce chapitre. J'espère que, au cours des quatre prochaines années, les députés des deux côtés de la Chambre s'efforceront autant que possible de rester impartiaux et non moralisateurs.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 18 h 30, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que conformément à l'article 81(19) les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

Comme aucun député n'est présent pour les délibérations sur la motion d'ajournement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C–219, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (visas de séjour).

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente aujourd'hui cette mesure modificative concernant les dispositions de la Loi sur l'immigration régissant les visas de séjour, qui avait déjà été présentée lors de la législature précédente.

Ce projet de loi permettrait aux citoyens canadiens de verser un cautionnement au gouvernement canadien avant qu'un parent non canadien ne fasse une demande de visa.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de place pour les simples citoyens dans le processus. Je suis convaincu, comme d'autres d'ailleurs, que leur participation au processus, par le biais d'un cautionnement, accroîtra les chances des membres de leur famille d'obtenir un visa de séjour et de leur rendre visite.

Le projet de loi précise que l'absence de cautionnement ne devra en aucun cas être considérée par les agents des visas comme portant préjudice aux visiteurs qui font une demande de visa, mais qui n'ont pas de famille au Canada.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai trois motions à soumettre à la Chambre pour lesquelles je demande le consentement unanime de cette dernière. Je propose, tout d'abord:

Que, si un vote par appel nominal est requis au cours du débat sur le Budget le jeudi 24 février 1994, ce vote soit différé jusqu'au mardi 8 mars 1994, à 18 h 30.

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Monsieur le Président, pour gagner du temps, je vais lire les deux motions suivantes avant qu'elles ne soient mises aux voix, car je pense qu'il y a accord sur les deux.

Que, pendant l'ajournement de la Chambre entre le vendredi 25 mars 1994 et le lundi 11 avril 1994, si un projet de loi de crédit adopté par la Chambre n'a pas encore reçu la sanction royale, le Président soit autorisé à rappeler la Chambre dans le seul but d'assister à la sanction royale de tout projet de loi, après quoi la Chambre s'ajournera immédiatement jusqu'au lundi 11 avril 1994; et

Que, si le Président ne peut, pour une raison quelconque, donner suite au présent ordre, le Vice–président, la vice–présidente des Comités pléniers ou le vice–président adjoint des Comités pléniers soit autorisé à agir en son nom.

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Je propose:

Que, nonobstant l'ordre spécial du 15 février 1994, le vote par appel nominal sur l'Affaire émanant du gouvernement nº 8 soit tenu le mercredi 23 février 1994, à 15 h 00.

Monsieur le Président, le vote par appel nominal qui devait avoir lieu aujourd'hui à 15 heures est donc reporté à mercredi, à la même heure.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1010)

[*Français*]

PÉTITIONS

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer ce matin une pétition signée par près de 300 citoyens et citoyennes de mon comté de Rosemont, qui demandent le rétablissement des budgets pour le logement social et coopératif et qui dénoncent le projet du gouvernement fédéral d'augmenter de 20 p. 100 le coût des loyers subventionnés.

Dans le seul comté de Rosemont, plus de 1 000 familles sont en attente d'un logement social alors que tous les budgets ont été gelés.

Vous devez savoir, monsieur le Président, qu'en tenant compte de l'ensemble des coûts liés à l'habitation, la Régie du logement du Québec ne permet cette année au secteur privé qu'une augmentation de 0,5 à 1,1 p. 100 des loyers. Il serait aberrant que le

secteur public, qui a la responsabilité de protéger les plus démunis, procède à une augmentation de 20 p. 100.

À quelques heures du dépôt du Budget, la population de mon comté de Rosemont demande au ministre des Finances de respecter ses engagements, pris lors de la dernière campagne électorale. Il est urgent qu'il mette fin à l'incertitude qui pèse sur les plus démunis et qu'il rétablisse un financement décent pour la réalisation de nouveaux logements sociaux.

L'IMMIGRATION

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai le très grand honneur de présenter une pétition, signée par quelques milliers d'habitants de mon comté de Québec–Est et de plusieurs régions de la province de Québec.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de bien vouloir inciter le ministre de l'Immigration à reconsidérer la décision du ministère de l'Immigration d'expulser la famille Maraloï, de Vanier, et de lui permettre de rester au Canada où elle s'est parfaitement intégrée depuis trois ans.

J'appuie sans réserve cette pétition, et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition dont les signataires dénoncent la quantité excessive de violence présente à la radio et à la télévision, notamment sous forme de langage ordurier et autres actes physiques, et ils déplorent l'aggravation du phénomène.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de faire en sorte que le CRTC reconnaisse la nécessité d'appliquer des normes régissant toutes les formes d'abus, y compris l'utilisation de langage ordurier et de violence excessive sous toutes ses formes. Les pétitionnaires font valoir qu'à défaut de telles mesures, leurs efforts pour élever leurs enfants dans un environnement sain seront compromis.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C–11. En tant que ministre du Revenu national, j'ai la responsabilité de faire tout en mon possible pour maintenir et protéger l'intégrité de la frontière canadienne et assurer le respect des lois fiscales canadiennes. Pour ces raisons, j'ai été profondément touché par l'augmentation dramatique de la contrebande.

Il y a certaines personnes qui affirment encore qu'il s'agit d'un problème régional et que le programme en quatre points du gouvernement fédéral pour lutter contre la contrebande et le tabagisme ne repose que sur les intérêts d'une région du pays. Cela est entièrement faux.

La croissance de la contrebande au Canada, surtout de la contrebande du tabac, est un problème national, qui exige une solution à l'échelle nationale. Regardons les faits.

Le tabac vendu en contrebande représente environ 5 milliards des 12,4 milliards de dollars du marché canadien des produits du tabac, soit à peu près 40 p. 100.

• (1015)

Cela veut dire qu'environ 1,6 milliard de cigarettes de contrebande sont vendues dans nos communautés, dans nos rues et dans nos écoles chaque mois. Il en résulte malheureusement que si nos jeunes veulent commencer à fumer, ils ont actuellement un accès presque illimité à du tabac de contrebande à bon marché. Il est clair que cette situation vient saboter les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour décourager, par les prix, l'usage du tabac.

[*Traduction*]

Cela signifie que la contrebande mine les efforts du gouvernement fédéral et des provinces en vue de décourager le tabagisme. Malheureusement, le problème auquel nous faisons face aujourd'hui ne s'arrête pas là. La contrebande a coûté environ un milliard de dollars au Trésor fédéral au cours du dernier exercice, et un autre milliard aux provinces pendant la même période.

Il s'agit de pertes de recettes nettes qui ne peuvent être récupérées et qui se sont considérablement accrues ces derniers mois. Aussi, j'estime que la contrebande nuit à la situation financière et aux programmes sociaux tant au niveau fédéral que provincial. Le problème va en s'aggravant, et la situation est intolérable.

Les pertes de recettes ne sont pas le seul problème. Parce que la contrebande est de plus en plus l'affaire de la criminalité organisée et parce que, d'après les forces policières, la criminalité organisée contrôle maintenant la quasi–totalité de la contre-

bande de tabac évaluée à 5 milliards de dollars, les Canadiens se voient privés de milliards de dollars au profit de criminels qui utilisent cet argent pour le commerce illégal d'alcool, d'armes paramilitaires et de drogue, l'immigration illégale et autres activités de contrebande.

[*Français*]

En résumé, les seuls à bénéficier de la situation actuelle sont les groupes criminels qui vendent la drogue dans nos écoles, arment nos malfaiteurs et déstabilisent la société canadienne. Les perdants sont la majorité des Canadiens qui respectent les lois, qui paient leurs impôts et leurs taxes et désirent vivre en toute sécurité. La situation ne cesse d'empirer.

Parce que la contrebande a aussi un effet néfaste sur les petits commerçants honnêtes qui respectent la loi, le problème de la contrebande conduit ces personnes à la faillite. En somme, la contrebande pénalise les Canadiens qui veulent gagner leur vie honnêtement.

La contrebande sape l'emprise des lois dans ce pays et nuit aux efforts du gouvernement visant à réduire la consommation des produits du tabac, principalement par les jeunes Canadiens. En outre, elle prive les ministères des Finances fédéral et provinciaux de recettes importantes.

Comme l'a dit le premier ministre il y a deux semaines dans cette Chambre, et je cite: «Nous avons affaire à un problème d'exécution de la loi et du crime organisé, à des questions de santé, à des relations entre les gouvernements. . .».

[*Traduction*]

En dépit de l'ampleur du problème et des répercussions qu'il a sur nos communautés, sur notre système social et sur l'application de la loi, il y en a encore qui soutiennent qu'il s'agit d'un problème régional. Ces derniers pointent du doigt le Québec, affirmant que le problème affecte cette province mais pas eux. Or, les faits démentent cette position simpliste.

Les députés me permettront de leur citer des statistiques. Il est vrai que la contrebande est plus répandue au Québec, ou du moins elle l'a été jusqu'à tout récemment. Il est également vrai que le phénomène s'est répandu dans cette province. Mais la contrebande a également connu une croissance alarmante dans toutes les autres provinces canadiennes.

Je demande aux députés de considérer les faits. La part du marché du tabac détenue par la contrebande était estimée à seulement 9 p. 100 au Québec il y a quatre ans. Aujourd'hui, on estime que les produits de contrebande représentent entre 60 et 65 p. 100 de la vente de tabac dans la province.

• (1020)

Le tabac de contrebande représentait 12 p. 100 environ du marché dans la région de l'Atlantique en 1990, il y a quatre ans donc. À l'heure actuelle, la proportion est d'environ 40 p. 100. En 1992, il y a deux ans à peine, le tabac de contrebande constituait 13 p. 100 du marché en Ontario, et cette proportion est aujourd'hui de près de 35 p. 100.

Dans l'Ouest, où le problème de contrebande est manifestement moins grave pour le moment, la proportion n'était que de 9 p. 100 il y a un peu plus d'un an. Elle est maintenant passée à 15 p. 100 du marché, soit une croissance de 60 p. 100 en un an.

Il n'est pas bon de considérer que ce problème ne touche qu'une seule province. On assiste à une tendance tout à fait évidente à laquelle les députés et les Canadiens doivent porter attention. Que ce soit dans les Maritimes, en Ontario, au Québec ou dans l'Ouest, la contrebande s'accroît à un rythme très rapide dans tout le pays et elle devient un problème national.

Penchons–nous maintenant sur les leçons à tirer.

[*Français*]

Premièrement, l'inaction n'est pas une solution. Il n'est plus possible d'ignorer le problème. Il est évident que si nous ne prenons pas dès maintenant des mesures énergiques, le volume de tabac de contrebande au sein de nos communautés continuera d'augmenter et les bénéfices illicites continueront de garnir les coffres du crime organisé.

L'ancien gouvernement, le gouvernement conservateur, a permis au problème de la contrebande de prendre une ampleur que le gouvernement actuel, le gouvernement d'aujourd'hui, ne saurait tolérer. Notre gouvernement refuse de détourner le regard et de prétendre que le problème peut être réglé au moyen de demi–mesures. Nous refusons également d'avancer que le problème de la contrebande n'affecte qu'une seule région du pays.

La contrebande est un problème national, alors, la solution doit également être d'envergure nationale. Nous devons prendre des mesures énergiques dès maintenant. Nous ne pouvons pas permettre que du tabac de contrebande, bon marché, continue de s'infiltrer dans nos collectivités et se retrouve entre les mains des jeunes Canadiens. Nous ne pouvons pas admettre que la primauté du droit dans ce pays continue à être ébranlée. Je le répète, l'inertie et les demi–mesures ne sont pas des solutions réalistes. C'est pourquoi, aujourd'hui, j'appuie le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

Les modifications qui sont proposées supportent l'initiative en quatre points du gouvernement en vue de lutter contre la contrebande et l'usage du tabac. Avec ces modifications, nous donnerons à des autorités policières canadiennes des pouvoirs juridiques supplémentaires pour lutter contre la contrebande. Nous allons alors améliorer aussi les efforts déployés par le gouvernement pour veiller à la santé des jeunes.

Prises dans leur ensemble, les modifications déposées devant la Chambre aideront à établir l'intégrité des lois canadiennes et de la frontière canadienne et, ce qui est peut–être le plus important, à freiner l'augmentation de la contrebande dans les régions du pays où elle n'a pas encore atteint des niveaux inquiétants.

[*Traduction*]

La première modification contenue dans ce projet de loi s'applique donc à la Loi sur l'accise. Elle vise, en fait, à accroître les ressources auxquelles on peut avoir recours pour lutter contre la

contrebande. Le gouvernement pourra ainsi donner aux corps de police autres que la GRC le pouvoir d'appliquer les articles de la Loi sur l'accise qui permettent la saisie de tabac, d'alcool et de véhicules utilisés dans le cadre d'activités illégales de contrebande.

• (1025)

Le gouvernement sera en mesure de fournir aux services de police provinciaux, notamment la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario, ainsi qu'aux corps policiers municipaux, au besoin, les outils juridiques supplémentaires dont ils ont besoin pour combattre la contrebande et les membres du crime organisé qui la contrôlent. On assistera donc à une augmentation marquée des ressources policières collaborant avec le gouvernement fédéral pour mettre un terme à ce trafic.

Deuxièmement, les modifications proposées à la Loi sur les douanes et à la Loi sur l'accise donneront aux corps de police le pouvoir de détruire certains produits saisis sans nuire à la capacité des autorités de poursuivre avec succès les personnes impliquées. Cette réduction des quantités de produits de contrebande entreposés épargnera aux contribuables canadiens plus de 200 000 $ par année en frais d'entreposage des biens saisis.

Troisièmement, il y a une proposition visant à modifier la Loi sur l'accise afin de bien estampiller les cigarettes sur lesquelles les taxes ont été payées. Je pourrais ajouter que, même si certaines questions d'ordre administratif se posent encore, il sera également possible d'estampiller les cigarettes qui sont en vente dans les boutiques hors taxes ou qui sont exportées. Nous aurons la capacité d'estampiller les cigarettes afin de bien préciser les taxes qu'on a prélevées sur ces dernières. Les organismes d'application de la loi pourront ainsi plus facilement identifier les gens qui fument des produits de contrebande.

Quatrièmement, on propose deux modifications à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. Aux termes de la première, il sera illégal pour les fabricants de produits de tabac de conditionner les cigarettes en paquets de moins de 20 cigarettes. Cela fera disparaître, en fait, les petits paquets de six cigarettes ou un peu plus destinés principalement aux jeunes.

La seconde modification à la loi interdira l'importation au Canada de produits du tabac par une personne âgée de moins de 18 ans. Cela vient s'ajouter à d'autres mesures qui seront prises à l'interne pour empêcher dans la mesure du possible des jeunes qui n'ont pas atteint cet âge de se procurer du tabac.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces deux mesures et d'autres dispositions, il devrait être beaucoup plus difficile pour les jeunes Canadiens d'obtenir ces produits.

[*Français*]

Le projet en quatre points de la lutte à la contrebande et au tabagisme est un plan d'action complet qui aborde le problème de la contrebande dans son ensemble, et le projet de loi C–11 fait partie intégrante de ce plan. Il concerne la nécessité de renforcer nos moyens d'exécution pour la lutte à la contrebande. Il concerne la nécessité d'enrayer le crime organisé qui contrôle les activités de contrebande. Il concerne également la nécessité de protéger la santé des jeunes Canadiens. Bref, le projet de loi C–11 est une partie intégrante de la solution du gouvernement à un problème national.

Pour ces raisons, je demande que la Chambre appuie l'adoption du projet de loi C–11.

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et jeunesse, de présenter ici aujourd'hui la position du Bloc québécois quant au projet de loi C–11 qui modifie la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et enfin la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

En ma qualité de critique en matière de jeunesse, l'essentiel de ma présentation va porter sur les dispositions du projet de loi visant à faire diminuer la vente du tabac chez les jeunes, car le problème du tabagisme chez les jeunes est très important, sans doute l'un des pires fléaux auxquels notre jeunesse est présentement confrontée.

En effet, selon une étude réalisée en 1992 par Santé et Bien–être social Canada, 38 000 Canadiens et Canadiennes meurent chaque année des maladies liées au tabagisme. De 80 à 90 p. 100 de tous les cas d'emphysème et de bronchite sont causés par la cigarette. Je dis cela parce que souvent, on ramène cela au cancer du poumon, alors que beaucoup d'autres maladies y sont rattachées. Trente pour cent des jeunes Canadiens et des jeunes Québécois fument actuellement, c'est–à–dire à peu près la même proportion que les adultes. C'est un problème qui se maintient.

• (1030)

En 1989, on estimait que les jeunes Canadiens et Canadiennes, de 12 à 19 ans, avaient dépensé plus de 436 millions de dollars en cigarettes, et tout nous indique que c'est encore supérieur aujourd'hui. On dit que 90 p. 100 d'entre eux fument régulièrement, et par régulièrement, j'entends tous les jours. Cinquante–huit pour cent des jeunes fumeurs consomment d'ailleurs de 11 à 25 cigarettes par jour; 75 p. 100 des adolescents qui fument développent une dépendance au tabac avant l'âge de 17 ans et l'âge moyen auquel on commence à fumer—c'est étonnant, ça baisse de plus en plus—est actuellement de 13 ans. Donc, on commence à fumer à 13 ans.

De plus, d'autres études démontrent qu'après avoir diminué graduellement jusqu'en 1989, le tabagisme s'est mis à remonter chez les jeunes depuis ce temps et l'âge auquel les jeunes consomment leur première cigarette a continué de baisser. En effet, selon le Centre national de documentation sur le tabac et la santé, de 1965 à 1989, le taux de tabagisme chez les jeunes de 15 à 19 ans est passé de 55 à 21 p. 100 chez les hommes et de 37 à 21 p. 100 chez les femmes. Voilà pour les bonnes nouvelles! Mais depuis 1989, 23,8 p. 100 de tous les étudiants questionnés ont déclaré fumer quotidiennement, la proportion étant à peu près la même pour les filles que pour les garçons. Le tabagisme a considérablement augmenté en 1991 et 1993 parmi les étudiants,

notamment les étudiants du secondaire I, soit de 6,1 p. 100 qu'il était en 1989, à 9,4 p. 100 en 1993.

De plus, il apparaît évident, selon plusieurs études menées par le Centre national de documentation sur le tabac et la santé que pauvreté, chômage, tabagisme, alcoolisme et toxicomanie sont liés.

Le niveau d'instruction est aussi une donnée intéressante pour observer la clientèle de prédilection de tels phénomènes. Alors, toujours selon le Centre national de documentation sur le tabac et la santé, 34 p. 100 des individus de 15 ans et plus fument contre seulement 18 p. 100 chez les universitaires. Trente–six pour cent des gens les plus pauvres de notre société fument contre 25 p. 100 chez les plus riches.

L'impact social des mesures économiques mises en place par les précédents gouvernements au Canada depuis 1984 ont généré une plus grande pauvreté chez les Canadiennes et les Canadiens. Les jeunes ont davantage été frappés par ces mesures. Ainsi, en 1990, 40 p. 100 des jeunes Québécois vivaient dans la pauvreté. Le chômage chez les jeunes s'élève présentement au Québec à près de 20 p. 100.

Malgré les données statistiques que je viens d'énumérer, je ne pense pas que toute la lumière ait été faite quant aux causes réelles du tabagisme chez les jeunes. Donc, il faudrait, à mon avis, réaliser d'autres recherches pour analyser plus en profondeur ce phénomène, d'ailleurs très changeant. C'est un phénomène très inquiétant en rapport évidemment avec la santé future de nos jeunes et des coûts que cela va engendrer pour notre système de santé.

Or, j'espère ne surprendre personne dans cette Chambre aujourd'hui en déclarant que l'opposition officielle est favorable à l'adoption de mesures visant à restreindre la consommation du tabac en général, et chez les jeunes en particulier. Cela devrait aller de soi d'ailleurs pour tous les partis politiques préoccupés par la santé publique. Mais il y a lieu de se poser certaines questions sur le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui quant à ses chances de réussite, s'il n'est pas appliqué correctement, ou s'il n'est pas accompagné de mesures efficaces pour atteindre l'objectif visé.

Une question se pose d'abord quant au moment choisi par le gouvernement pour présenter le projet de loi C–11. Il faut rappeler ici qu'il a été déposé à la Chambre des communes deux jours après l'annonce par le premier ministre, le 8 février dernier, de différentes mesures, dont la réduction de taxes, pour lutter contre la contrebande de cigarettes.

● (1035)

On dirait que le gouvernement s'est efforcé, tout d'un coup et d'une manière un peu improvisée, à notre avis, à donner l'impression qu'il peut régler tous les problèmes reliés à la consommation du tabac.

Pourquoi avoir attendu le 8 février dernier pour faire entrer en vigueur la Loi sur la vente du tabac aux jeunes, adoptée en troisième lecture par la Chambre des communes, le 12 février 1993? Il y a déjà un an, monsieur le Président.

Une autre question fondamentale se pose quant à la volonté, ou à la capacité du gouvernement fédéral, de faire respecter ses lois relativement à la consommation du tabac.

En disant cela, on a évidemment à l'esprit les hésitations de l'actuel gouvernement quant à la lutte à la propagande et son impuissance face à la montée de ce phénomène. Mais nous avons aussi à l'esprit d'autres lois.

Ainsi, dans un article paru dans le quotidien *Le Soleil* du 13 février dernier, on apprenait que le gouvernement fédéral n'avait pas infligé, en quatre ans, la moindre petite amende en vertu de sa Loi sur la santé des non–fumeurs dans ses propres édifices, et ce, malgré un nombre considérable de plaintes et pas moins de 102 avis d'infraction qui ont été déposés dans les trois premières années d'application de cette loi; et aucun de ces avis n'a résulté en paiement d'amendes. La seule démarche entreprise en ce sens, semble–t–il, s'est transformée en simples avertissements.

Nous, de l'opposition officielle, voulons bien participer au processus législatif, mais encore faut–il que le gouvernement fasse respecter les lois adoptées par le Parlement actuellement, mais également celles qui ont été adoptées antérieurement.

Il serait donc intéressant que les représentants du gouvernement nous fassent part des mesures qu'ils entendent prendre afin d'assurer le respect de certaines des dispositions prévues dans le projet de loi C–11, notamment sur le contrôle des estampilles à apposer sur les produits du tabac, individuellement, et sur la production et la vente de cigarettes en paquets de moins de 20 cigarettes. Tout cela est bien beau et on peut bien affirmer qu'on veut agir en ce sens, mais comment s'y prend–on pour ce faire? C'est très important qu'on le sache. Il y a d'abord le contrôle de la vente de cigarettes à l'unité; c'est petit une cigarette, c'est facile à dissimuler. Il y a aussi le contrôle de l'âge des acheteurs. Est–ce qu'on va exiger une carte d'identité? Quels moyens le gouvernement entend–il prendre pour contrôler cet aspect de l'âge des acheteurs? On sait maintenant que depuis l'application de l'ancienne loi C–111, il faut avoir 18 ans. Mais encore faut–il que l'on soit en mesure de contrôler l'âge des acheteurs sur la carte d'identité. Évidemment, on se pose une question, le ministre en a parlé quelque peu, sur le nombre d'agents chargés d'appliquer la loi et les coûts qui en résulteront.

La réponse à ces questions est très importante, car elle touche l'élément majeur entourant cette loi, soit celui relié à son application. D'ailleurs, le ministre en faisait mention au début de son exposé.

De plus, nous pensons qu'il faille faire accompagner l'adoption de cette loi de mesures positives visant à informer les jeunes du danger du tagagisme et à les encourager à ne pas fumer. Car il faut se méfier de l'effet boomerang que peut provoquer une approche répressive chez les jeunes, dans tous domaines d'ailleurs. Plusieurs spécialistes en éducation m'ont maintes fois répété que «l'interdit» peut représenter un défi pour les jeunes en mal de développement et d'affirmation de soi.

Une consultation que j'ai menée récemment auprès de plusieurs jeunes m'a convaincu du fait que dans le cas de mesures plus sévères visant à restreindre l'usage de la cigarette chez les jeunes, ces derniers pourraient y voir une certaine provocation et pourraient être aussi davantage stimulés à transgresser cette restriction.

• (1040)

En fait, il nous faut responsabiliser les jeunes et non pas contribuer davantage à les marginaliser par des approches uniquement traditionnelles, uniquement répressives.

Ce projet de loi vise à restreindre l'accès des jeunes aux produits du tabac, ne doit pas nous faire oublier que les jeunes vivent quotidiennement des difficultés causées par la drogue et l'alcool. Selon Statistique Canada, 12 p. 100 de nos jeunes auraient aujourd'hui des problèmes graves de toxicomanie.

L'éventail des substances illicites disponibles dans les écoles secondaires fait peur. Dans un article de *La Presse* du 19 février dernier, on indique que des jeunes peuvent se procurer des drogues chimiques, tel le PCP, pour seulement cinq dollars l'unité, et cela dans nos écoles secondaires. Les revendeurs proposent à des jeunes, souvent âgés de 12 à 13 ans, des substances aux effets dévastateurs pour leur santé et pour la société.

Tout comme pour le tabac, les jeunes qui commencent à consommer de la drogue au début de leur adolescence ont beaucoup plus de chance d'en consommer encore lorsqu'ils seront à l'âge adulte. Il n'y a pas que la drogue qui soit facilement accessible aux jeunes, ils peuvent aussi se procurer de l'alcool facilement.

Dans un autre article paru dans *La Presse* du 20 février dernier, on mentionne que les adolescents n'ont aucune difficulté à acheter de la bière chez les dépanneurs. Cet article tire ses conclusions d'une étude menée auprès d'étudiants du secondaire, âgés de 16 et 17 ans à Montréal, et de 18 ans à Toronto. Sur une centaine de marchands visités par les jeunes dans cet échantillon d'âge, 85 p. 100 leur ont vendu des produits alcoolisés sans demander de pièce d'identité. C'est aberrant, monsieur le Président!

Il est évident que la Loi sur la vente d'alcool aux mineurs n'est pas très respectée. Devons–nous nous attendre qu'il en soit de même pour celle régissant la vente des produits du tabac aux jeunes?

Nous ne somme pas contre l'adoption du projet de loi C–11, nous l'avons dit et nous le répétons. Ce dont nous doutons, c'est de son application.

Par ailleurs, il ne faut pas que le message soit perçu négativement par les jeunes. Ainsi lorsque le gouvernement, par le biais de son discours inaugural, annonce qu'il a l'intention de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants, il est possible que le message perçu par les jeunes à travers cette loi soit que ce sont eux le problème, que ce sont eux que la société identifie comme la cause de ces problèmes. Or, les jeunes, à mon avis, représentent l'avenir, ils représentent notre avenir aussi. Il nous incombe de faire en sorte que les mesures proposées soient perçues positivement.

De plus, il y a une autre question relativement, cette fois, à l'article 66 du projet de loi, à propos de mesures d'exécution. Cet article nous apprend que d'autres corps policiers que la GRC—le ministre en parlait tout à l'heure—pourront, si le ministre le juge approprié, saisir du tabac, des spiritueux et des véhicules utilisés pour des fins d'activités illégales de contrebande. Est–ce que cela veut dire que les ressources policières affectées à la lutte contre la contrebande seront substantiellement augmentées? Dans l'affirmative, quel en sera le coût?

Il serait également à mon avis un peu surprenant que le gouvernement puisse obtenir aussi facilement que le ministre l'a dit tout à l'heure la collaboration de corps policiers qui ne sont pas sous sa juridiction, alors que la plupart des effectifs policiers partout dans les provinces et les municipalités sont en réduction d'effectifs et que la plupart d'entre eux se disent débordés. Ce n'est pas toujours par mauvaise volonté qu'on refuse de collaborer, mais lorsqu'on n'arrive pas à réaliser les tâches qu'on devrait accomplir tous les jours, il est difficile de collaborer pour une tâche supplémentaire avec un autre niveau de gouvernement.

Il a aussi été mentionné que des biens saisis, comme des véhicules, pourront être vendus par encan. Est–ce que l'argent de ces ventes ne pourrait pas être employé pour la lutte contre la contrebande et le tabagisme?

• (1045)

L'article 112 de l'ancienne loi sur la vente du tabac aux jeunes, relatif à la destruction immédiate de certains articles saisis, permettra aux membres des corps policiers de détruire immédiatement certains produits saisis, des photos et des vidéos pouvant servir de pièces à conviction lors de procès. Cela pourrait évidemment réduire considérablement les coûts d'entreposage, mais comment s'assurer que ces photos et ces vidéos soient bien gardés? Cela est une question que nous avons lieu de nous poser.

En ce qui touche les articles 201 et 211 de la loi concernant l'estampillage individuel des cigarettes, cette mesure modifiera la loi sur l'accise afin de permettre une meilleure identification, par les autorités et les citoyens respectueux, des produits ayant été soumis aux taxes et ceux ne l'ayant pas été. Mais on mentionne que ces nouvelles exigences d'estampillage pour les cigarettes seront prescrites par règlement après l'adoption du projet de loi C–11. Nous espérons que ces règlements seront adoptés et appliqués rapidement, du moins plus vite que ceux reliés à la loi C–111 de l'année dernière.

L'article 7.1 du projet de loi C–11 rendra illégale la production et la vente de paquets de moins de 20 cigarettes. À notre avis, cette mesure est atténuée par la baisse du prix des cigarettes. Le paquet de 25 cigarettes coûte maintenant beaucoup moins cher que ne coûtait le paquet de 15 cigarettes avant la baisse des taxes et des prix.

L'article 7.3 du projet de loi C–11 vise à interdire l'importation de produits du tabac pour les moins de 18 ans et par les moins de 18 ans. Cette mesure va de soi, si on interdit aux moins de 18 ans d'acheter ces produits dans les limites géographiques du

Canada. Mais comment s'assurer d'un contrôle douanier efficace pour que cette mesure ne demeure pas un voeu pieux.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler que l'opposition officielle est favorable à l'adoption du projet de loi C–11, mais nous insistons à nouveau sur l'importance des mesures à prendre pour la faire respecter: tout d'abord, en adoptant des règlements faciles d'application et ensuite par la mise en place d'un meilleur programme de sensibilisation chez les jeunes, afin de les convaincre que le tabac est nuisible à leur santé, et que cela peut engendrer des coûts importants pour la société de demain.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'être le premier réformiste à prendre la parole sur ce projet de loi. Comme les députés le savent, je suis un nouveau venu à la Chambre. En étudiant ce projet de loi, j'ai beaucoup appris sur le processus législatif, et tous les Canadiens devraient en savoir autant.

Quand le premier ministre a annoncé le plan d'action national du gouvernement pour combattre la contrebande et que le ministre du Revenu national a présenté le projet de loi C–11, nous avons présumé que ce texte de loi comporterait toutes les mesures annoncées dans le plan d'action national de lutte contre la contrebande. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

En fait, toutes les mesures fiscales annoncées par le premier ministre dans son plan de lutte contre la contrebande ont été mises en oeuvre à l'aide de motions de voies et moyens.

Une motion de voies et moyens exige que le gouvernement présente un ou plusieurs projets de loi à la Chambre, dans un certain délai. On ne peut débattre des motions de voies et moyens. Par conséquent, il n'y a aucune mention de la réduction de la taxe sur les cigarettes, de la question de la taxe à l'exportation ni de la surtaxe de promotion de la santé dans le projet de loi C–11. En fait, ces mesures ne feront l'objet d'aucun débat véritable, et le Comité permanent des finances nationales ne pourra ni les étudier ni proposer d'amendement tant que le gouvernement n'aura pas décidé de présenter d'autres projets de loi à cette fin, comme il est tenu de le faire quand il a recours à des motions de voies et moyens.

Comme je le disais, cette expérience m'a beaucoup appris sur la façon dont le gouvernement fait les choses. Le gouvernement peut réaliser son programme après très peu de débat. Il se peut même que ses propres députés aient peu de chances d'en débattre.

Les mesures proposées dans le projet de loi C–11 sont relativement mineures par rapport au programme du gouvernement. Les modifications à la Loi sur l'accise et à la Loi sur les douanes ont surtout pour objet d'autoriser le gouvernement à détruire sans délai des biens saisis et à conférer à des corps policiers des pouvoirs de saisie comparables à ceux que possède la GRC.

• (1050)

Une autre modification proposée à la Loi sur l'accise prévoit que les cigarettes fabriquées ou importées au Canada portent une estampille indiquant que les droits ont été acquittés. Il s'agit d'une excellente mesure de contrôle.

Enfin, la Loi sur la vente du tabac aux jeunes serait modifiée afin d'interdire la vente de produits du tabac à une personne âgée de moins de 18 ans et d'interdire la fabrication, l'empaquetage ou la vente de cigarettes dans des paquets en contenant moins de 20. C'est une autre bonne mesure.

Le 8 février, lorsque le premier ministre a annoncé son plan d'action national pour lutter contre la contrebande, mon bureau de circonscription a reçu 52 appels, dont 43 exprimant une opposition à la réduction des taxes sur les cigarettes. Depuis que le gouvernement a fait connaître son intention de réduire ces taxes, j'ai reçu des lettres de protestation venant de nombreuses sources différentes.

Il y a notamment l'Association médicale de la Saskatchewan, l'Association médicale canadienne, la section de la Saskatchewan du Collège des médecins de famille, la Régie de l'assurance–maladie de la Saskatchewan, la Fondation des maladies du coeur de la Saskatchewan, la Fondation des maladies du coeur du Canada et la Société canadienne du cancer.

S'opposent également à cette mesure le Conseil interinstitutions de la Saskatchewan du tabagisme et de la santé, qui regroupe tous les organismes suivants: la Fondation des allergies du Canada, le Service de santé de la ville de Regina, le Département d'épidémiologie et de santé communautaire de l'Université de la Saskatchewan, la Formation médicale permanente, l'Éducation permanente en soins infirmiers, la Conference of Seventh Day Adventists du Manitoba et de la Saskatchewan, la Commission de la Saskatchewan sur l'alcoolisme et les toxicomanies, les ministères de l'Éducation et de la Santé de la Saskatchewan, l'Association pour les soins de santé de la Saskatchewan, l'Institut de la Saskatchewan pour la prévention des handicaps, les associations médicale et pharmaceutique de la Saskatchewan, l'Association pour la santé publique de la Saskatchewan, l'Association des infirmières de la Saskatchewan, la Clinique pour les soins de santé de Saskatoon, l'Université de la Saskatchewan ainsi que l'Association pulmonaire de la Saskatchewan.

Nous a aussi fait part de son opinion sur la question la Saskatchewan Heart Health qui regroupe les associations et organismes suivants: la Société canadienne du cancer, l'Association canadienne du diabète, l'Association des consommateurs du Canada, le Coronary Artery Rehabilitation Group, la Coteau Hills Heart Health Coalition, la Fondation des maladies du coeur de la Saskatchewan, le Conseil interinstitutions de la Saskatchewan du tabagisme et de la santé, le Service de santé du district de Regina, le Regina Heart Healthy Partners, le Saskatchewan Council on Community Development, la Saskatchewan Diabetic Association, les directions générales des services communautaires et de la promotion de la santé du ministère de la Santé de la Saskatchewan, la Saskatchewan Lung Association, l'Association de la santé publique de la Saskatchewan, l'Association médicale de la Saskatchewan, la Saskatchewan Physical Education Association, la Saskatchewan Recreational Association, l'Association des infirmières de la Saskatchewan, la Saskatchewan Restaurant Association, le Saskatoon Tri–hospital Cardiac Rehabilitation Program, le SIAST–Wascana Institute de même

que le Service d'épidémiologie cardiaque de l'Université de la Saskatchewan.

Cette longue liste représente bien des gens. Elle prouve que nombreux sont ceux qui s'inquiètent des mesures prises par le gouvernement et s'y opposent. Tous ces groupements ont exprimé des préoccupations en ce sens.

• (1055)

Nous avons aussi reçu une lettre d'opposition à la réduction des taxes de la Campagne nationale d'action contre le tabac, qui regroupe les associations et organismes suivants: la Société canadienne du cancer, l'Association chiropratique canadienne, le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, l'Association dentaire canadienne, la Fédération canadienne des associations foyer–école et parents–maîtres, l'Association des hôpitaux du Canada, l'Association pulmonaire du Canada, l'Association médicale canadienne, l'Association pharmaceutique canadienne, l'Association canadienne de physiothérapie et l'Association canadienne de santé publique, la Société canadienne des thérapeutes respiratoires, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, la Fondation des maladies du coeur du Canada, l'Association pour les droits des non–fumeurs, Physicians for a Smoke–Free Canada, l'Association canadienne des optométristes, le Collège des médecins de famille du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'Église unie du Canada.

Cela représente un nombre considérable de personnes ayant des objections et des réserves à l'égard de cette mesure. Je n'en ajouterai pas davantage, mais je ferai remarquer que cela témoigne du grand nombre de personnes qui sont préoccupées par ce qui se passe dans ce domaine.

Soixante–dix organismes et associations ont communiqué avec moi, c'est–à–dire un seul député, pour formuler leur opposition à la réduction des taxes sur les cigarettes. Par contre, je n'ai reçu que neuf appels téléphoniques et une lettre en faveur de la mesure annoncée par le gouvernement.

Je profite de l'occasion pour faire part de quelques–unes des préoccupations qu'a suscitées cette décision. Citons d'abord un passage de la lettre du Conseil de la santé de la Saskatchewan adressée au premier ministre:

> Nous sommes étonnés et consternés d'apprendre que votre gouvernement envisage de réduire les taxes sur le tabac.
>
> Toutes les provinces canadiennes sont plus ou moins engagées dans un processus de réforme des soins de santé, et leurs efforts visent à éliminer les mauvaises habitudes contractées par les malades et à prévenir les maladies. Nous supposions que le gouvernement fédéral appuyait ces initiatives.
>
> Voilà que nous apprenons que vous vous apprêtez à atténuer certaines contraintes, ce qui aura décidément pour effet d'encourager les gens, et notamment nos jeunes, à adopter ou à renforcer une pratique qui crée une dépendance entraînant la maladie, et même la mort.
>
> Veuillez tenir compte des faits suivants:
>
> En 1989, le tabagisme a entraîné pour les Canadiens une dépense de 9,5 milliards de dollars au chapitre des soins de santé dans les lieux de travail.
>
> Un quart des élèves du secondaire qui fument ont contracté cette habitude en sixième année.
>
> On compte 43 substances cancérigènes connues dans la fumée du tabac.
>
> La nicotine a, sur le comportement, des effets comparables à ceux de l'héroïne et de la cocaïne.
>
> Quelque 175 000 adolescents vont se mettre à fumer, si vous réduisez les taxes sur les produits du tabac.
>
> Votre gouvernement ne tient sûrement pas à passer à l'histoire comme celui qui a contribué à la mort prématurée de 250 000 personnes.

J'ai reçu une autre lettre, adressée cette fois–ci au ministre des Finances. On peut lire ceci: «Nous tenons à vous exprimer notre vive opposition à toute réduction des taxes sur le tabac.»

• (1100)

Voici un autre extrait de cette lettre: «Le tabac est le seul produit légal disponible sur le marché qui entraîne prématurément la mort et l'invalidité lorsqu'on l'utilise pour les fins auxquelles il est destiné. L'usage du tabac constitue à lui seul le plus grand facteur de risque des maladies cardiaques, et celles–ci représentent la principale cause de décès au Canada. Elles représentent 12 p. 100 de toutes les admissions dans les hôpitaux, 20 p. 100 des journées d'hospitalisation, 20 p. 100 des pensions d'invalidité versées aux termes du Régime de pensions du Canada et sont responsables de 32 p. 100 du total des futures rémunérations perdues à cause de décès prématurés.

D'où vient cette lettre? De la Fondation des maladies du coeur de la Saskatchewan, qui s'intéresse à cette question.

Cette fondation ajoute: «Réduire maintenant les taxes sur le tabac aurait pour effet d'accroître la consommation de tabac chez les jeunes, de diminuer les recettes gouvernementales et de récompenser un des principaux agents du problème de la contrebande du tabac, c'est–à–dire les fabricants canadiens de produits du tabac.»

Je voudrais lire d'autres extraits. Cette lettre–ci vient de la Fondation des maladies du coeur du Canada et m'est adressée. «Monsieur Breitkreuz, ce que vous ne savez peut–être pas, c'est que l'industrie du tabac, dont les bénéfices sont l'unique motivation, a présenté sous un faux jour tant la nature du problème que les conséquences de sa proposition visant à réduire les taxes. Par contre, les groupes responsables des soins de santé n'ont personnellement rien à gagner de la position qu'ils adoptent sur cette question. Notre seul intérêt consiste à protéger la santé des Canadiens en préservant les énormes progrès réalisés au cours de la dernière décennie pour réduire la consommation du tabac. Dans ce qui suit, nous réfutons point par point le principal argument des groupes de pression en faveur d'une baisse des taxes sur le tabac.»

Je ne vais pas lire toute la lettre, mais celle–ci évoque le mythe qu'une réduction des taxes mettrait un terme aux recettes provenant de la contrebande. Il est dit ceci: «En fait, une réduction des taxes entraînerait pour les gouvernements une perte encore plus importante de recettes.»

Il y est également question d'un autre mythe voulant qu'une augmentation des taxes sur le tabac n'ait aucun effet sur la réduction de la consommation du tabac. En réalité, ces dix dernières années, la consommation de tabac a connu au Canada une chute spectaculaire par suite des augmentations de taxes sur le tabac.

La lettre dit ensuite que la consommation de tabac a chuté de 40 p. 100 au Canada, au cours de la dernière décennie, et ce, même si l'on tient compte de la contrebande de tabac, principalement par suite d'une augmentation des taxes sur les produits du tabac qui a rendu le prix des cigarettes moins abordable. Durant le même période, la consommation de tabac par habitant a connu une réduction nettement plus marquée au Canada, où elle est de 40 p. 100, qu'aux États–Unis, où elle est de 27 p. 100. Nous devons tenir compte de ces faits dans l'examen de cette question.

L'autre mythe dont il est question dans cette lettre, c'est que le tabac est taxé à un taux injustement élevé au Canada: «En fait, les niveaux des taxes sur le tabac au Canada sont les mêmes que ceux en vigueur dans la plupart des pays industrialisés.»

Je voudrais lire un bref extrait d'une lettre qui m'a été adressée par la Société canadienne du cancer: «Cher Monsieur, nous vous supplions de vous opposer, aux réunions de votre caucus, à une réduction des taxes sur le tabac, qui profiterait seulement à l'industrie du tabac et serait un désastre pour la santé publique.»

Dans une lettre qu'il m'a adressée, le Saskatchewan Interagency Council on Smoking and Health me dit, et je cite: «Tout récemment, des chercheurs travaillant pour le compte du gouvernement américain ont rapporté que, si les maladies du coeur et le cancer sont les principales causes de décès aux États–Unis, la consommation de tabac est la principale cause sous–jacente. N'oublions pas que le tabagisme est la principale cause des maladies pouvant être évitées au Canada.» Je répète, le tabac est la principale cause des maladies qui peuvent être évitées au Canada.

N'oublions pas que la cigarette est à l'origine de problèmes de santé lorsqu'elle est utilisée exactement comme prévu. Si le Canada veut continuer à réduire l'usage du tabac, il doit maintenir un ensemble de politiques à la fois fiscales et sanitaires.

• (1105)

Nous appuyons fortement ce que fait le gouvernement et ce qu'il tente d'accomplir, mais nous devons remettre en question une chose qui n'est pas dans le projet loi, et c'est la mesure de réduction des taxes.

Voici un autre communiqué de la Campagne nationale d'action contre le tabac. Là encore, je ne vais pas tout lire, seulement un petit extrait.

> «En réduisant les taxes sur le tabac, on rend les produits plus abordables, ce qui devrait entraîner une augmentation énorme de la consommation, particulièrement chez les jeunes et les adolescents», disait David Sweanor, conseiller juridique principal de l'Association pour les droits des non–fumeurs. «L'industrie du tabac, grâce à son lobbying, se trouve dans une situation où elle ne peut pas perdre. Elle profite de la vente des produits du tabac qui sont réintroduits en contrebande au Canada et, naturellement, elle en profite aussi, lorsque les gouvernements succombent aux pressions, pour obtenir une réduction des taxes.»

C'est l'une des principales inquiétudes exprimées par les nombreuses personnes qui nous ont appelés. Le gouvernement s'incline devant les pressions de certains groupes.

Voici une autre lettre de l'association de la santé cardiovasculaire de la Saskatchewan:

> Nous vous écrivons pour vous prier de ne pas réduire les taxes sur les produits du tabac.
>
> Nous estimons que la réduction des taxes ne résoudra pas le problème de la contrebande, mais qu'elle conduira à une augmentation de la consommation des produits du tabac par les Canadiens, en particulier les jeunes. Par ailleurs, c'est un mauvais signal à donner aux États–Unis qui envisagent une augmentation des taxes sur le tabac.

Je pense que nous avons entendu aux nouvelles récemment qu'ils surveillaient la situation au Canada, et cela va les encourager à ne pas augmenter les taxes chez eux. Je continue à lire la même lettre:

> Au cours de la dernière décennie, le Canada a connu une baisse sans précédent de la consommation de tabac et cela a coïncidé avec une augmentation des taxes fédérales et provinciales. On peut attribuer cela au fait que les prix élevés ont un effet plus dissuasif sur les jeunes dont le revenu est plus limité.
>
> Alors que d'autres pays considèrent le Canada comme un pays progressiste, étant donné sa politique d'imposition des produits du tabac et la diminution de la consommation que cette politique entraîne, réduire les taxes serait faire un très grand pas en arrière.

L'Association pulmonaire de la Saskatchewan nous a envoyé un message portant la mention «urgent» et faisant ressortir trois points principaux, à savoir:

> 1. Réduire les taxes sur le tabac serait désastreux sur le plan économique.
>
> 2. Réduire les taxes sur le tabac contribuerait à une forte augmentation des problèmes de santé.
>
> 3. Réduire les taxes sur le tabac n'éliminerait pas la contrebande.

J'ai aussi une autre lettre que m'a adressé personnellement un habitant de MacNutt, en Saskatchewan. En voici un extrait:

> Monsieur,
>
> Nous sommes consternés d'apprendre que le gouvernement fédéral a l'intention d'éliminer certaines taxes sur les produits du tabac. Ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, cherche à plaire au Québec. Pourquoi ne surveille–t–on pas davantage les activités des contrebandiers? De même, pourquoi faudrait–il que les réserves amérindiennes soient soustraites aux lois et aux impôts de ce pays? Ne sommes–nous pas censés être tous traités de la même façon? Comment compensera–t–on la perte de recettes provenant de la vente de cigarettes? Qui paiera les coûts supplémentaires qu'engendrera, au niveau de la santé, la consommation accrue de produits du tabac?

Voilà ce que pense l'un des habitants de ma circonscription. J'estime que nous devrions tenir compte des opinions de chacun à ce sujet.

En tant que député réformiste, j'ai le devoir, en vertu de la constitution du Parti réformiste du Canada, de me faire le porte–parole des habitants de ma circonscription.

• (1110)

Il est facile de voir comment je vais me prononcer sur le projet de loi que le gouvernement va présenter afin de réduire les taxes sur les cigarettes. Je crois moi aussi qu'on doit baisser les taxes, mais je ne pense pas que nous devions le faire tant que le budget ne sera pas équilibré.

Comprimons d'abord les dépenses gouvernementales, équilibrons le budget et nous songerons ensuite à réduire les taxes. Les députés réformistes sont–ils les seuls dans cette enceinte à recevoir des coups de téléphone et des lettres de gens qui s'opposent à cette mesure? Suis–je le seul dont le bureau soit inondé d'instances de ce genre?

Je me demande combien de députés seront en mesure de regarder leurs électeurs en face s'ils votent en faveur de cette réduction de taxes lorsque le projet de loi pertinent sera présenté à la Chambre. Nous devons écouter les Canadiens. Il faut écouter leurs préoccupations et y répondre.

Le 8 février, après l'annonce par le premier ministre du plan d'action national de lutte contre la contrebande, le chef de notre parti a précisé dans cette enceinte que le Parti réformiste souscrivait à certains aspects de ce plan d'action et s'opposait à d'autres.

Il a ajouté que nous étions en faveur d'une application plus rigoureuse des lois, d'une campagne d'information anti–tabac et d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes, mais que nous nous opposions à une réduction des taxes sur les cigarettes.

Nous avons donc donné notre appui à trois des initiatives du gouvernement, mais nous nous sommes élevés contre la diminution des taxes. Depuis l'annonce du gouvernement, notre bureau d'Ottawa a reçu plus de 60 appels téléphoniques et télécopies. La grande majorité d'entre eux s'opposaient à cette décision.

Je tiens à dire aujourd'hui à la Chambre que je suis généralement en faveur de la position exposée par notre chef le 8 février 1994 dans cette enceinte, car elle est conforme aux souhaits de mes électeurs.

Cependant, je ne me prononcerai pas sur les mesures du plan d'action de lutte contre la contrebande tant que mes collègues ne seront pas intervenus, n'auront pas fait connaître au gouvernement leur analyse et ne lui auront pas proposé des solutions de rechange constructives.

Même si le projet de loi C–11 ne renferme pas toutes les mesures annoncées dans le plan d'action national du gouvernement, nous jugeons qu'il ne faut pas remettre à plus tard le débat sur l'ensemble des initiatives proposées par le gouvernement dans ce plan.

On ne peut attendre encore une semaine ou un mois pour débattre dans cette enceinte les questions relatives aux taxes et bien informer les Canadiens de toutes les répercussions de ce plan d'action. Nous devrions discuter de toutes ces questions dès maintenant.

Nous devrions amorcer aujourd'hui le débat sur tous les aspects du dossier qui touchent le public et non pas seulement sur les quelques mesures contenues dans le projet de loi C–11. Combien de personnes seront devenues dépendantes du tabac avant même que le véritable débat sur la réduction des taxes puisse débuter?

Les personnes qui m'ont écrit ou téléphoné, en leur nom propre ou au nom d'un organisme, m'ont révélé des faits étonnants. Selon elles, plus de 840 000 Canadiens se mettront à fumer à cause de la baisse des taxes annoncée par le gouvernement.

De ce nombre, 175 000 seront des adolescents qui n'avaient encore jamais fumé, et 250 000 mourront prématurément des effets directs de leur dépendance aux produits du tabac. Déjà, 40 000 Canadiens meurent chaque année pour avoir fumé. Ce chiffre ne tient pas compte des 840 000 nouveaux fumeurs qui iront grossir les rangs de leurs confrères dans les hôpitaux et les salons funéraires. Lorsque le prix des cigarettes augmente de 10 p. 100, les ventes aux adultes diminuent de 4 à 9 p. 100, alors que celles aux adolescents baissent de 10 à 14 p. 100. Il n'est donc pas surprenant qu'on s'attende à une remontée spectaculaire des ventes à la suite de la diminution des taxes.

• (1115)

Ces personnes m'ont également appris qu'il en coûtera environ 1,3 milliard de dollars de plus par an pour traiter les maladies de ces 840 000 nouveaux fumeurs. Le gouvernement a–t–il pris en considération cette augmentation du coût des soins de santé?

Elles ne comprennent vraiment pas pourquoi il faut diminuer les taxes sur les cigarettes dans tout le pays pour mettre fin à la contrebande au Québec. Elles ne comprennent pas non plus pourquoi le gouvernement a pris des mesures à l'échelle du pays alors que le commissaire de la GRC a confirmé que 70 p. 100 des cigarettes de contrebande transitaient par les trois réserves mohawks situées entre Cornwall et Montréal.

Elles se demandent si le gouvernement va partout intensifier son action policière avec la même vigueur et poursuivre les criminels, qu'ils vivent dans les réserves ou pas. Voilà les questions que se posent les gens. Ils ne comprennent pas que la ministre de la Santé appuie la réduction des taxes sur les cigarettes alors que tant d'organismes oeuvrant dans le domaine de la santé et la plupart des ministres provinciaux de la Santé s'y opposent.

Telles sont les réactions dans ma province où l'opposition est vive. Ces gens m'ont dit qu'ils s'inquiétaient des effets qu'auraient ces mesures sur les relations fédérales–provinciales et sur les relations entre les provinces, plus particulièrement entre l'Ontario et le Québec.

Le Parti réformiste est heureux de la tenue de ce débat, qui nous permettra de discuter de ces questions à la Chambre et devant le public canadien. Comme chacun peut le voir, nous cherchons des réponses à de nombreuses questions. Le gouvernement acceptera–t–il d'y répondre, pour notre information et celle de la population?

En définitive, je voudrais poser les questions qui préoccupent les Canadiens. Tout d'abord, quelles seront les répercussions à court et à long terme de cette mesure au chapitre des coûts et recettes? Le gouvernement a–t–il effectué une étude à ce sujet? Connaissons–nous les effets qu'aura cette mesure sur les coûts et recettes?

Deuxièmement, quelles seront les répercussions sur les programmes de soins de santé des provinces et sur la part des coûts supportés par le gouvernement fédéral? Serons–nous en mesure de faire face à la hausse des coûts des soins de santé?

Troisièmement, quels seront les effets de cette mesure sur les services de police et les systèmes judiciaire et juridique? Autant de questions qui exigent des réponses.

Quatrièmement, combien d'emplois seront affectés dans l'industrie du tabac? A–t–on fait une étude pour le déterminer?

Cinquièmement, combien de producteurs de tabac seront touchés par cette mesure?

Sixièmement, s'il n'existe vraiment aucune zone d'exclusion au Canada, quelles répercussions la fin de la contrebande dans les réserves mohawks aura–t–elle sur les négociations concernant l'autonomie politique au Canada? Quelqu'un a–t–il vérifié? Les ministres et le caucus libéral ont–ils consulté leurs membres en Ontario et partout au Canada avant d'appliquer ces mesures? Toute la population a–t–elle été consultée? Les députés libéraux n'ont–ils pas reçu la même information que ceux du Parti réformiste? Aurons–nous des réponses à ces importantes questions avant de voter à la Chambre?

Je suis heureux que nous ayons la possibilité d'en discuter et je félicite le gouvernement pour l'ouverture dont il fait preuve. Je suis heureux de pouvoir exprimer l'opinion de mes électeurs et mes propres préoccupations.

Le Parti réformiste croit également que le plan d'action national de lutte contre la contrebande devrait être amélioré. Les députés de mon parti proposeront des solutions constructives que le gouvernement voudra peut–être examiner et proposer comme amendements à l'étape de l'étude en comité.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis d'exprimer mon opinion au sujet des mesures de lutte contre le tabagisme proposées par le gouvernement dans le projet de loi C–11. J'espère que la discussion concernant ces mesures sera fructueuse.

• (1120)

Le président suppléant (M. Kilger): Je signale à tous les députés présents et à ceux qui suivent le débat ailleurs que nous passons à l'étape suivante de ce débat. À partir de maintenant, les députés ont droit à un temps de parole de 20 minutes, suivi d'une période de 10 minutes pour les questions et les observations.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole à l'appui du projet de loi C–11, à l'étape de la deuxième lecture.

Comme le disait le ministre du Revenu national, ce projet de loi est un élément important du plan d'action national du gouvernement pour combattre la contrebande, plan que le premier ministre a annoncé à la Chambre le 8 février dernier.

En annonçant cette mesure, nous avons souligné notre engagement à aborder fermement le problème de la contrebande, dans une perspective globale. Ce projet de loi est une autre preuve de cet engagement. Le ministre du Revenu national nous a expliqué comment les dispositions de ce projet de loi permettront à son ministère de se charger du volet recettes de notre stratégie nationale. La ministre de la Santé nous décrira ce qui touche les questions de santé. Pour ma part, à titre de solliciteur général, j'aimerais vous exposer les dispositions du projet de loi à l'appui du plan d'action national du gouvernement, pour ce qui est des mesures coercitives.

[*Français*]

En annonçant la stratégie du gouvernement, le premier ministre a bien fait comprendre que nous nous attaquions à un problème d'envergure nationale touchant tous les Canadiens. Il a aussi clairement indiqué que le principe de la légalité devait être respecté, qu'il devait être appliqué et qu'il devait s'appliquer également à tous les citoyens.

[*Traduction*]

Compte tenu de la gravité du problème de la contrebande, nous savions qu'il fallait absolument, pour casser les réseaux de commerce clandestin du tabac et de l'alcool, donner aux policiers et aux agents de douane les ressources ainsi que les pouvoirs qui allaient leur permettre de faire leur travail correctement.

À cette fin, nous avons doublé le nombre d'agents de la GRC et d'agents de douane affectés aux opérations de lutte contre la contrebande. Nous savions qu'augmenter leur nombre ne suffirait pas et qu'il fallait aussi adopter une stratégie leur permettant de veiller plus efficacement au respect de la loi. Il fallait donc tenir compte des besoins des divers services de police engagés dans la lutte contre la contrebande.

Ce projet de loi facilite l'application de la loi de trois façons différentes. D'abord, le projet de loi permettra au gouvernement de charger, au besoin, les services de police provinciaux ou municipaux de faire appliquer certaines dispositions de la Loi sur la taxe d'accise. Auparavant, ce rôle relevait exclusivement de la Gendarmerie royale du Canada.

[*Français*]

Cela signifie que lorsque des produits de contrebande entrent au Canada, la GRC est le seul organisme d'application de la loi légalement autorisé, en ce moment, à confisquer l'alcool et le tabac aux termes de l'actuelle Loi sur l'accise. S'il semble y avoir eu évasion de taxes provinciales, il s'agit alors d'une infraction à la législation provinciale, et les services de police provinciaux et municipaux peuvent intervenir.

[*Traduction*]

Étant donné la gravité du problème dû à la contrebande, le strict bon sens exige que nous ayons la souplesse nécessaire pour autoriser non seulement la GRC, mais aussi divers corps policiers provinciaux et municipaux désignés à saisir l'alcool et le tabac de contrebande qu'ils trouvent, et à saisir également le matériel de fabrication et les véhicules utilisés au Canada aux fins de la contrebande. C'est précisément l'objet de ce projet de loi.

[*Français*]

Le ministre de la Sécurité publique du Québec et le solliciteur général de l'Ontario m'ont demandé que des membres de leurs corps de police provinciaux, c'est–à–dire la Sûreté du Québec et la police provinciale de l'Ontario, soient habilités à assurer l'exécution de la Loi sur l'accise de la façon que je viens de décrire.

• (1125)

[*Traduction*]

Ce projet de loi donne suite à ces demandes et nous permettra de collaborer davantage avec les corps policiers provinciaux et municipaux, de miser sur cette collaboration et d'accroître l'efficacité des activités policières conjointes. En Ontario et au Québec, cette mesure améliorera l'efficacité des corps policiers

provinciaux et municipaux désignés qui mènent leur propre lutte à la contrebande.

Nous avons insisté sur notre engagement à saisir toutes les occasions pour collaborer avec les provinces et garantir que la lutte contre la contrebande, surtout celle du tabac et de l'alcool, soit la plus efficace possible; ce projet de loi est une manifestation de notre engagement.

Ce projet de loi aidera aussi les agents de la force publique à mener une campagne contre la contrebande qui soit plus efficace au niveau des coûts. En effet, grâce aux modifications proposées à la Loi sur les douanes et à la Loi sur l'accise, le ministre du Revenu national pourra autoriser ces responsables à détruire les biens saisis, surtout le tabac et l'alcool, immédiatement après en avoir prélevé des échantillons qui serviront d'éléments de preuve devant les tribunaux.

Cette disposition vise à réduire la hausse des frais d'entreposage des biens saisis, car ces frais ne cessent d'augmenter depuis quelques mois, surtout dans le cas des produits du tabac.

J'ai appris que, seulement en Ontario, il en coûte actuellement à la Gendarmerie royale du Canada près de 2 millions de dollars par année pour entreposer l'alcool et le tabac saisis. En Colombie–Britannique, la GRC a utilisé, outre tout l'espace dont elle disposait, une partie d'un parc de stationnement souterrain à des fins d'entreposage. Ces frais généraux qui augmentent à mesure que se multiplient les saisies d'alcool et de tabac ne sont pas nécessaires, et je crois que nous pouvons les éviter. Les modifications proposées nous aideront à les contrôler et, espérons–le, à les réduire.

Je tiens à dire que, dans les cas où les tribunaux jugeront—et cela pourra arriver à l'occasion—que des marchandises qui ont déjà été détruites n'auraient pas dues être saisies, le projet de loi prévoit que le premier propriétaire de ces marchandises sera pleinement indemnisé.

Enfin, je tiens à dire que les dispositions actuelles de la Loi sur l'accise prévoient que les paquets de cigarettes, et non les cigarettes elles–mêmes, portent une estampille de tabac. Cela n'est pas suffisant, car on a vu que certains éléments criminels réussissent très bien à fabriquer de fausses estampilles de façon à maquiller les paquets de cigarettes de contrebande. Ce projet de loi élargirait le pouvoir de réglementation de façon que les cigarettes destinées à être légalement consommées au Canada portent elles–mêmes une estampille, ce qui aiderait les forces policières à mettre un frein à la fabrication de fausses estampilles et, partant, à la fabrication d'emballages illégaux. En outre, si les cigarettes étaient clairement estampillées, les forces policières auraient moins de mal à reconnaître les cigarettes de contrebande.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a, pour terminer, ces trois dispositions: accroître les secteurs de compétence de façon à y inclure les corps de police provinciaux et municipaux; autoriser les responsables à détruire immédiatement les biens saisis; marquer et emballer les produits du tabac fabriqués au pays d'une manière qui aiderait la police à reconnaître les produits de contrebande. Ces dispositions renforceront le volet d'application de la loi du plan gouvernemental de lutte à la contrebande du tabac, ainsi que la lutte à la contrebande de l'alcool.

[*Traduction*]

De concert avec les propositions visant à interdire la vente des très petits paquets de cigarettes et touchant à d'autres questions connexes que doit examiner la ministre de la Santé, le projet de loi va aider le gouvernement dans la poursuite de ses objectifs nationaux, à savoir s'assurer que les lois, et surtout celle sur la contrebande, sont respectées et protéger la santé des Canadiens.

Nous avons promis aux Canadiens de prendre des mesures vastes et complètes contre la contrebande; en effet, compte tenu de la complexité de la question de la contrebande, il ne saurait en être autrement. Ce projet de loi nous donne de précieux outils dans la lutte contre la contrebande, notamment la contrebande des cigarettes et des boissons alcoolisées; il nous aide à respecter notre engagement de protéger la santé des Canadiens, des jeunes Canadiens surtout. Le projet de loi C–11 constitue un aspect important de notre effort général, et je demande aux députés de tous les partis représentés à la Chambre de lui accorder leur appui.

• (1130)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt et je souscris aux mesures qu'il a dû prendre.

Je me demande s'il peut répondre à quelques questions que j'ai soulevées et qui ne sont pas directement liées au projet de loi C–11. Combien en coûterait–il pour faire respecter la loi? Comment les mesures dont il parle se répercuteraient–elles sur l'ensemble du système de répression de la criminalité et du système juridique? Des études ont–elles été faites sur le sujet? Savez–vous quelles seraient les répercussions de ces mesures? Quelles seraient les répercussions à court et à long termes de la réduction des taxes à la consommation et de la majoration des taxes à l'exportation sur les recettes gouvernementales?

Cela n'est pas directement lié au projet de loi C–11, et vous n'êtes peut–être pas en mesure de répondre. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux simplement rappeler à tous les députés qu'ils doivent poser leurs questions par l'intermédiaire de la présidence et qu'ils ne doivent pas d'adresser directement à leurs vis–à–vis.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Je vous demande pardon, monsieur le Président. Je tenterai de me corriger.

J'avais presque terminé de poser mes questions. Je voudrais simplement savoir quelles seraient les répercussions sur notre système de répression de la criminalité et sur notre système juridique, et aussi, quelles seront les répercussions à court et à long terme des rajustements de taxes sur les recettes du gouvernement.

M. Gray: Monsieur le Président, je n'ai pas ici les chiffres, mais je peux tenter de les donner de mémoire, sous réserve des correctifs qui pourraient être apportés plus tard au cours du débat ou devant le comité parlementaire qui étudiera le projet de loi.

Je pense que le coût initial des mesures de répression de la criminalité, soit le recours à des agents de douanes et à des agents de la GRC supplémentaires, oscillerait entre 100 et 150 millions de dollars par année.

Les répercussions sur les recettes de la réduction des taxes sont, si ma mémoire est bonne, de plus de 300 millions de dollars la première année. Nous prévoyons que cette perte diminuera radicalement les années subséquentes grâce à la mise en oeuvre du programme de lutte à la contrebande.

Je donne ces chiffres sous toute réserve, puisque la question a été étudiée en comité, mais je crois être assez près des chiffres auxquels nous sommes arrivés.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours du porte–parole du Parti réformiste et celui du solliciteur général, discours qui avaient un certain rapport entre eux. Le porte–parole du Parti réformiste a cité des extraits de lettres venant de 70 organismes qui s'opposent à la réduction des taxes. J'ai également reçu des lettres de ce genre. Il n'a cependant pas parlé des préoccupations de la Gendarmerie royale du Canada, ce que le solliciteur général a fait.

Le 8 février dernier, le premier ministre a déposé à la Chambre une lettre de N. D. Inkster en date du 3 février, lettre dans laquelle le commissaire de la GRC dit ceci: «Les ressources dont dispose présentement la GRC sont insuffisantes pour régler le problème, compte tenu de ses autres responsabilités pour l'ensemble du Canada.»

Les saisies ont augmenté. C'est ce que tout le monde réclame. Pourquoi n'augmentons–nous pas les saisies? Le commissaire dit ceci: «Certes, les saisies ont augmenté de façon importante, mais nous sommes littéralement débordés du fait de l'implication du crime organisé et parce que des citoyens généralement respectueux de la loi encouragent ces activités en achetant ouvertement des produits illégaux. Je suis convaincu qu'une stratégie globale s'impose pour lutter contre ce fléau, notre action ne pouvant se limiter à une intervention policière plus musclée.»

Voici la question que je veux poser au solliciteur général: Maintenant que nous voyons les résultats obtenus grâce à la baisse des prix et à l'intensification de l'intervention policière, croit–il, d'après les entretiens qu'il a eus avec la GRC et avec d'autres services de police, que le problème aurait pu être réglé sans qu'on réduise le prix des cigarettes?

• (1135)

M. Gray: Monsieur le Président, le conseil que nous avons reçu du commissaire de la GRC était que des mesures plus sévères sur le plan de l'application de la loi ne seraient pas suffisantes à elles seules pour régler le problème. Tout conseil venant du chef d'un des services de police les plus respectés du monde mérite certainement d'être suivi.

Il est évident qu'on nous a donné ce conseil parce qu'il s'agit d'un problème d'envergure nationale. Il est vrai que l'est de l'Ontario et le Québec sont peut–être plus touchés, mais nous savons aussi que la proportion de produits de contrebande par rapport à l'ensemble des produits du tabac consommés atteint quelque 40 p. 100 dans les provinces atlantiques, quelque 35 p. 100 en Ontario et quelque 15 p. 100 dans les provinces de l'Ouest, et ces chiffres augmentent rapidement.

Nous savions que des milliers d'individus étaient impliqués partout au Canada dans la distribution de ces produits du tabac de contrebande. Des dizaines de milliers d'autres les achetaient et les consommaient. Cela entraînait la formation de réseaux de contrebande de mieux en mieux organisés qui ne se limitaient pas à la contrebande du tabac, mais faisaient également celle de l'alcool, de la drogue et des armes à feu.

Le problème prenait une telle ampleur qu'il nous fallait renforcer la lutte contre la contrebande en nous attaquant aux réseaux au moyen de mesures de coercition plus rigoureuses, mais il fallait également faire disparaître l'aspect lucratif de la contrebande du tabac pour soutenir l'application des mesures de coercition. Nous étions bien conscients de tous les problèmes et de tous les sujets de préoccupation, mais nous savions également qu'il n'y avait pas de solution simple à un problème d'une telle complexité. Nous savions que notre plan national devait comporter un volet touchant la réduction des taxes canadiennes sur le tabac afin de faire disparaître l'aspect lucratif de la contrebande. Nous savions en même temps qu'il fallait imposer aux fabricants une taxe à l'exportation du tabac de même qu'un impôt sur les surplus de bénéfices pour restreindre encore davantage les bénéfices et pour générer également des fonds servant à financer une importante campagne de lutte au tabagisme. Nous savions que toutes ces mesures devaient être prises.

Nous en sommes venus à la conclusion que le plan national de lutte contre la contrebande ne pouvait pas se limiter à la seule application des lois; nous ne nous y sommes pas résolus de gaieté de coeur, mais nous estimions cela nécessaire dans l'intérêt public. Il fallait prendre en outre des mesures fiscales qui, je le répète, ne prévoyaient pas uniquement une réduction des taxes canadiennes sur le tabac, mais aussi de fortes hausses de taxes pour les fabricants de tabacs, dont une taxe à l'exportation des produits fabriqués au Canada et expédiés à l'étranger, car nous savions que c'était la source d'une grande partie des cigarettes rentrées en contrebande au Canada, de même qu'un impôt élevé sur les bénéfices des fabricants pour financer une importante campagne de lutte contre le tabagisme.

J'ai le plus grand respect pour les organismes cités par le porte–parole du Parti réformiste, mais la plupart de leurs communications ont été publiées avant la mise en application de notre plan, et elles craignaient que nous ne prêtions pas attention aux fabricants de tabacs. Elles craignaient que nous ne tenions pas compte de la nécessité d'une campagne de lutte contre le tabagisme; mais nous n'avons évidemment pas oublié ces éléments absolument nécessaires. Ils font partie de notre plan national, et j'espère que ces organismes examineront à nouveau les mesures que nous prenons. Je le répète, je respecte leurs préoccupations à l'égard des conséquences que pourraient avoir les réductions de taxes, mais beaucoup d'autres éléments de notre plan donnent suite à des mesures qu'elles réclamaient elle–mêmes depuis plusieurs années; voici maintenant que nous les mettons en oeuvre.

Pour résumer, l'application des lois est un élément essentiel de notre programme, mais nous en sommes venus à regret à la conclusion que l'application des lois existantes ne suffirait pas à vaincre la contrebande. Cela montre bien que gouverner un pays

comme le Canada constitue une tâche complexe. Il surgit parfois des problèmes pour lesquels il n'existe pas de solution simple ou facile; quelle que soit la solution qu'on prenne, elle présente des problèmes. Les gouvernements doivent quand même prendre des décisions et gouverner au mieux des intérêts du pays pour ensuite se soumettre, le temps venu, au jugement de la population. C'est ce que nous sommes heureux de faire en l'occurrence et à l'égard également des autres mesures que nous avons prises et que nous prendrons dans le but de servir les intérêts les meilleurs de tous les Canadiens, dans toutes les régions du pays.

• (1140)

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je voudrais signaler que l'idée de marquer chaque cigarette vient de Guelph. Nous la devons à M. David Kennedy, qui n'est pas, je le précise, trésorier de la ville. Il s'agit d'un simple citoyen qui travaille très fort avec d'autres personnes de ma circonscription pour trouver des solutions aux problèmes de gouvernement. Je tiens à le remercier.

Je voudrais aussi dire un mot du programme antitabac que nous envisageons de lancer. Je voudrais demander au député si nous avons communiqué avec des associations comme l'Association pulmonaire afin de solliciter leur aide pour cette campagne de sensibilisation. Cette association a peut–être déjà une foule de bonnes idées ou de mesures de sensibilisation. Pour éviter tout chevauchement, nous pourrions peut–être faire appel à des organismes de cette nature pour nous aider dans notre campagne antitabac.

Le député veut–il commenter?

M. Gray: Monsieur le Président, je ne veux pas trop empiéter sur le domaine de la ministre de la Santé. Elle va elle–même prendre la parole et je suis sûr qu'elle confirmera qu'elle–même et le gouvernement veulent travailler en collaboration avec des groupes comme l'Association pulmonaire.

La ministre confirmera sûrement que nous voulons profiter des idées, programmes et services de ces organismes. Je tiens, comme tout le gouvernement, à une collaboration plus étroite entre la ministre de la Santé, ses fonctionnaires et des groupes comme l'Association pulmonaire. Cette coopération est essentielle au succès de notre programme.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Santé, je voudrais confirmer qu'elle a rencontré les représentants de l'Association pulmonaire, de la Fondation des maladies du coeur, de l'Association médicale canadienne et de tous les groupes antitabac pour discuter de la nouvelle stratégie.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire. Je voudrais d'abord remercier le ministre des mesures prises pour examiner les causes de ce problème.

Ce fut un exercice vraiment nécessaire. La situation s'envenimait. On s'adonnait ouvertement à des activités illégales. On gagnait beaucoup d'argent. Certains se faisaient construire de luxueuses résidences, et pas seulement dans certains secteurs. On faisait des profits illégalement, et cela devenait un mode de vie. Il fallait y mettre un terme pour protéger la société et garantir son intégrité.

Pour ma part, je suis heureux que le gouvernement ait méticuleusement analysé toutes les composantes du problème avant de prendre ces mesures. Se fondant sur cette analyse, le gouvernement a conçu un programme en quatre points afin de remédier pour de bon à ce problème.

Le gouvernement a pris des mesures concrètes. J'espère qu'on assurera le suivi de la situation et qu'on constatera que la loi et l'ordre ont été rétablis au Canada.

M. Gray: Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais répondre brièvement aux observations du député.

Il importe de se rappeler que ce problème ne date pas de l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement il a trois mois et quelque. Il s'agit d'un problème qui s'est aggravé pendant des années sans que le gouvernement conservateur intervienne.

Notre gouvernement, avec son fameux livre rouge renfermant des plans pour créer des emplois et relancer l'économie, a dû aussi faire face à des problèmes dont l'origine remonte au gouvernement précédent. Il faut s'en souvenir et reconnaître que notre gouvernement a montré qu'il était prêt à prendre des mesures immédiates pour régler des problèmes comme la contrebande.

En outre, nous voulons nous assurer que tout soit fait d'une manière équilibrée. Je suis heureux que le député ait soulevé les dangers que ce problème fait peser sur notre société. C'est pourquoi notre programme possède toutes ces composantes. C'est vrai qu'il prévoit des mesures d'application de la loi plus sévères. C'est vrai qu'il comprend un volet impôts. Mais il comprend aussi un très important volet lié à la santé et la lutte anti–tabac. J'ai hâte d'entendre les observations de la ministre de la Santé, qui parlera tout à l'heure dans ce débat. J'ai hâte aussi à l'étude en comité où nous pourrons donner d'autres renseignements plus détaillés.

• (1145)

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, le ministre du Revenu déposait, le 10 février dernier, un projet de loi qui a pour objectif de modifier de façon importante trois autres lois de ce Parlement: la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

Ce projet de loi veut en quelque sorte équilibrer par une série de mesures législatives le plan gouvernemental de lutte à la contrebande que le premier ministre a annoncé dans cette Chambre le 8 février 1994.

Plusieurs intervenants du domaine de la santé se sont dits inquiets des conséquences possibles de ce plan national de lutte à la contrebande qui pourrait engendrer, sur le plan de la santé des Canadiens et des Québécoises, des retombées fort peu souhaitables. Ces intervenants, praticiens et spécialistes de la santé, craignent une recrudescence du tabagisme en général, mais aussi et surtout une augmentation de la consommation du tabac chez les jeunes.

Même si les efforts du gouvernement fédéral semblent louables pour tenter d'éliminer ou, tout au moins, pour mieux contrôler l'accès des jeunes aux produits du tabac, il n'en demeure pas moins que la situation est critique.

Le gouvernement propose des modifications qui viendront, selon ce dernier, renforcer certaines dispositions de la loi C–111, sanctionnée le 25 mars 1993. Cette loi, rappelons–le, a pour objet d'interdire la vente de cigarettes aux jeunes de moins de 18 ans.

Quelles sont donc ces fameuses dispositions? La partie III du projet de loi C–11 apporte trois modifications à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. L'article 10 du présent projet de loi propose de remplacer le titre intégral de la «Loi sur la vente du tabac aux jeunes» par la «Loi limitant l'accès des jeunes au tabac». Au dire du gouvernement, ce nouveau titre élargirait implicitement la portée de la loi; il correspondrait beaucoup plus à l'optique nouvelle de limiter plutôt que d'interdire.

L'article 11, quant à lui, ajoute trois nouveaux éléments à la loi C–111. L'article 7.1 interdirait la vente de cigarettes en paquet contenant moins de 20 unités. À partir du 1er mai 1994, il serait interdit de produire ou de vendre ce qu'on appelle communément des paquets pour enfants, c'est–à–dire des paquets de 15 ou 10 cigarettes. Ces paquets, que l'on retrouve actuellement sur le marché à bon prix, sont extrêmement séduisants pour les jeunes. Leur coût relativement restreint est un élément incitatif important. Il est facile de commencer à fumer. Tout d'un coup ce serait agréable.

Finalement, l'article 7.3 interdirait l'importation au Canada de produits du tabac par une personne âgée de moins de 18 ans, que ce soit pour sa consommation personnelle ou pour l'offrir à sa mère, par exemple.

Nous nous sommes attardés, au cours des dernières semaines, aux aspects légaux et fiscaux du débat, et plus particulièrement à l'épineux problème de la contrebande des cigarettes. Nous avons cependant mis un bémol aux aspects liés à la santé et au bien–être des Canadiens et des Québécois.

Selon le Dr Richard Lessard, directeur de la santé publique à la Régie de la santé et des services sociaux de Montréal–Centre, il serait faux de réduire l'actuel débat à un problème essentiellement juridique et fiscal. Un problème majeur transcende la contrebande du tabac: c'est un problème lié à la santé des Canadiens et à la santé des Québécois.

Voici ce que nous dit le Dr Lessard lui–même: «Le tabac est actuellement associé à 40 p. 100 des décès par maladie cardiovasculaire, à 87 p. 100 des décès par cancer du poumon et à 80 p. 100 des maladies du système respiratoire. L'incidence des bébés de petit poids est deux fois plus élevée chez les mères fumeuses que chez les mères non fumeuses. Or actuellement, la hausse est la plus importante chez les jeunes femmes au niveau du tabagisme.

• (1150)

On commence à fumer entre 11 et 15 ans. À 15 ans, 22 p. 100 des garçons fument, et presque 30 p. 100 des filles fument. Par ailleurs, 65 p. 100 de ces jeunes paient eux–mêmes leurs cigarettes. Toute politique publique, que ce soit la non–intervention pour contrôler la contrebande ou la baisse des taxes sur le tabac, non accompagnée de mesures énergiques de prévention, favorise nécessairement l'adoption de la cigarette par ce groupe vulnérable».

M. Lessard ajoute que présentement l'évaluation des coûts reliés à l'adéquation tabac–problèmes de santé se chiffre à 2,5 milliards de dollars pour le Québec et à 9,5 milliards pour le Canada, et ce, malgré le fait qu'avant la débâcle actuelle, il y avait eu une baisse de 40 p. 100 dans la consommation de tabac depuis 1980.

Plusieurs intervenants en matière de santé ont déploré la diminution du prix de vente des cigarettes suite à la baisse de taxes annoncée par le gouvernement. Cette mesure entraînera, à leur avis, une augmentation de la consommation du tabac auprès des groupes plus fragiles, notamment les adolescents et les jeunes femmes.

Mon collègue de Lévis a souligné, à juste titre, les effets néfastes de la consommation de tabac chez les jeunes. Nous sommes d'avis que les mesures législatives annoncées doivent être nécessairement accompagnées de mesures éducatives. Il faut développer de nouveaux programmes ou soutenir les programmes actuels en investissant dans des campagnes publicitaires de masse.

Il importe également de conscientiser les commerçants face à leur responsabilité sociale. La loi C–111 entreprend ce virage par la mise en place de mesures entourant la vente de cigarettes. Par exemple, un affichage énonçant clairement l'interdiction de vendre des cigarettes aux mineurs est un pas dans la bonne direction.

Mais il faut, à notre avis, investir à plus long terme dans une campagne massive de lutte au tabagisme. C'est d'ailleurs avec intérêt que je souligne que le gouvernement du Québec a mis de l'avant une importante campagne afin de prévenir la consommation de cigarettes et de modifier le comportement des jeunes fumeurs. Plusieurs gouvernements sur le territoire canadien ont d'ailleurs emboîté le pas.

Les dispositions annoncées dans le projet de loi C–11 au sujet de la Loi sur l'accise et celle sur la douane confèrent des pouvoirs plus étendus au ministre responsable, de même qu'aux différents corps policiers au Canada et au Québec chargés de faire respecter la loi sur l'ensemble du territoire. Ces dispositions, selon le gouvernement, donneront les outils juridiques nécessaires à un meilleur respect de la loi et à une poursuite de la lutte à la contrebande.

Une disposition intéressante de ce projet de loi se retrouve à l'article 9. Il y est fait mention que le ministre peut autoriser l'agent à vendre ou à détruire les marchandises saisies.

Il va sans dire que le gouvernement ne procédera jamais, j'en ai l'intime conviction, à la vente de produits du tabac résultant d'une saisie. Cette pratique, si elle est répandue dans certains États américains, serait malvenue dans le contexte actuel du pays. Par contre, la vente de matériel qui a servi au transport ou à l'entreposage de ces marchandises pourrait être, bien sûr, vendu et pourrait s'avérer une source de financement intéressant, notamment pour être réinjecté dans des programmes de lutte à la contrebande ou dans une campagne de sensibilisation auprès de la population.

• (1155)

Le gouvernement doit s'assurer, afin de lutter efficacement contre les méfaits du tabac, de maintenir la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme. Ce plan d'action, élaboré avec les gouvernements provinciaux, a pour principal objectif de réduire la consommation.

Cette stratégie, tous les députés de cette Chambre le savent, vise trois objectifs: la protection de la santé et les droits des non–fumeurs, la prévention, c'est–à–dire aider les non–fumeurs à le rester, et finalement, la cessation, aider ceux et celles qui voudraient bien arrêter de fumer.

À ce chapitre, la concertation des divers niveaux de gouvernement et des organismes non gouvernementaux va de pair avec l'efficacité à réduire la consommation du tabac.

Nous croyons que le gouvernement doit harmoniser les différentes mesures législatives visant à lutter contre le tabagisme et ses effets. Nous croyons que les mesures de renforcement proposées dans le projet de loi C–11 quant à la vente de produits du tabac aux jeunes, doivent s'accommoder d'une volonté réelle de mettre fin au tabagisme.

Se contenter de limiter simplement l'accès aux produits du tabac aux jeunes, par des mesures plus ou moins coercitives à l'endroit des commerçants, des producteurs et des consommateurs, n'est pas en soi une solution suffisante au problème du tabagisme.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités. Comme le soulignait le Dr Lessard, nos gouvernements ont déjà pris un virage en faveur de la santé et compris que l'investissement à long terme dans la santé constitue une des garanties les plus importantes de notre capacité comme société à résoudre la crise économique. Pendant cette période de restriction dans les services de santé au Québec, et probablement ailleurs au Canada, comment comprendre que la santé soit laissée à l'écart d'une crise dont la conséquence la plus importante est la production de la maladie?

Comment ne pas conclure que les seuls gagnants sont les compagnies de tabac? Notre société doit–elle se mettre à genoux devant une industrie qui prend notre propre santé en otage, une industrie dont les économistes nous disent qu'elle est de plus en plus mineure dans notre économie?

Nous comprenons l'importance des enjeux économiques et juridiques présentés par la révolte d'une partie de la population contre les taxes et l'indignation de toute la population pour la contrebande et ses effets corrupteurs. Nos ministres de la Justice et des Finances, stimulés par la grogne populaire, nous présentent là–dessus des arguments plus que convaincants.

Il paraît urgent et critique de demander aux premiers ministres d'écouter également leur ministre de la Santé et de renouer avec leurs engagements en faveur du bien–être de la population.

Il importe de réintroduire la dimension sociale et humaine dans le débat actuel. Nul gouvernement n'a le droit d'oublier, au nom de considérations purement fiscales, la santé et le bien–être de la société.

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir me prononcer aujourd'hui sur la partie du projet de loi C–11 qui modifiera la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. La mesure figurant dans cette proposition de modification constitue une étape importante dans notre lutte permanente contre la consommation du tabac, surtout auprès des jeunes Canadiens.

Entrée en vigueur le mardi 8 février 1994, la nouvelle Loi sur la vente du tabac aux jeunes se veut un des volets du plan gouvernemental visant à combattre la contrebande. Elle fait passer de 16 à 18 ans l'âge requis pour acheter des cigarettes. Elle limite les distributrices automatiques de cigarettes dans les bars, tavernes et autres lieux semblables. Elle augmente les peines dont est passible quiconque vend des produits du tabac à des mineurs.

• (1200)

Une nouvelle gamme de peines a été établie pour toute vente à des personnes âgées de moins de 18 ans, y compris la vente effectuée par distributrice automatique. Pour la première infraction, l'amende s'élèvera à 1 000 $; pour la deuxième infraction, l'amende maximale sera de 10 000 $; pour les infractions subséquentes, elle sera 50 000 $.

La proposition de modification dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne ce qu'on appelle communément les mini–paquets qui contiennent généralement 15 ou 5 cigarettes, soit moins de 20. J'ai vu ces mini–paquets. Dans bien des cas, on dirait des tablettes de chocolat. Il est très étonnant de voir que ces paquets de cigarettes puissent être vendus aux jeunes, sans contrainte, comme s'il s'agissait de simples tablettes de chocolat. J'estime qu'il est très important de les interdire.

[*Français*]

Les paquets pour jeunes ont commencé à faire leur apparition chez les commerçants canadiens vers la fin des années 1980. Les fabricants de produits du tabac ont prétendu, à l'époque, que cette mesure avait été adoptée pour plaire aux fumeurs adultes. Mais je crois, tout comme les organismes canadiens de santé, que leur disponibilité accroît la possibilité que les jeunes commencent à fumer.

Ces paquets ont un attrait spécial pour les jeunes parce qu'ils sont attrayants et que leur prix est inférieur à celui des paquets ordinaires. Pour un jeune qui ne dispose que de peu d'argent, ces paquets sont plus abordables et pour les plus jeunes, il est plus facile de les cacher à la vue des parents et des enseignants.

Comme je l'ai dit, il y en a certains qui contiennent environ cinq cigarettes, cela ressemble à une tablette de chocolat.

Un sondage mené en Nouvelle–Écosse en 1990 a indiqué que la majorité des adolescents qui fument achètent des «kiddy pack». Chez les fumeurs de sixième année, qui ont entre 11 et 13 ans, près de la moitié des fumeurs achètent des paquets pour jeunes. Cette recherche a été effectuée il y a près de quatre ans, mais la situation est probablement la même aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le projet de loi C–11 interdira la vente de paquets contenant moins de 20 cigarettes. Il interdira aux fabricants de tabac de faire des paquets de moins de 20 cigarettes. Quiconque vendra ou mettra en vente des paquets contenant moins de vingt cigarettes encourra, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 2 000 $ ou une peine d'emprisonnement maximale de six mois, ou les deux, et par mise en accusation, une amende maximale de 100 000 $ et une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou les deux. Tout fabricant de tabac qui fera des paquets de moins de 20 cigarettes encourra, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 200 000 $ ou une peine d'emprisonnement maximale de six mois, ou les deux, et par mise en accusation, une amende maximale de 500 000 $ ou une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou les deux.

Le gouvernement a reconnu que le plan d'action visant à lutter contre la contrebande et les mesures fiscales associées à ce plan posaient des risques pour la santé. Je tiens à souligner que nous sommes tout aussi déterminés à mettre fin à la consommation de tabac qu'à régler le problème de la contrebande. Cette modification ne constitue qu'une étape de plus dans nos efforts en vue d'éliminer la consommation de tabac.

La santé occupe une place très importante dans ce plan d'action qui prévoit, entre autres, l'adoption d'une mesure législative. À cet égard, nous avons réagi immédiatement en proclamant la Loi sur la vente du tabac aux jeunes et en présentant une modification concernant les paquets de moins de 20 cigarettes.

[*Français*]

Nous adoptons aussi des mesures pour donner plus de mordant à la mise en application de cette loi. Quelque 300 inspecteurs de Santé Canada ont déjà été désignés en vertu de cette loi et, comme mesure intérimaire, ils seront disponibles pour assurer le respect de la loi tout en veillant à d'autres tâches. Au cours des deux prochains mois, nous produirons une trousse de formation et de nouveaux inspecteurs seront engagés pour prendre la relève et assurer le respect de la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

D'autres activités de conformité en cours ont trait à l'envoi de lettres explicatives et d'affiches à tous les détaillants du Canada. Les affiches doivent être placées partout où l'on trouve des produits du tabac et partout où on les met en vente. Tout détaillant qui refuse de placer ces affiches bien en vue indiquant que la vente du tabac aux jeunes âgés de moins de 18 ans est interdite sera passible d'une amende allant jusqu'à 250 $.

• (1205)

Nous placerons aussi des annonces dans les journaux pour informer les détaillants de leurs obligations en vertu de la nouvelle loi.

[*Traduction*]

Nous examinons également les mesures qui pourraient être prises dans des secteurs tels que l'empaquetage sans marque distinctive et les normes des produits. L'empaquetage sans marque distinctive ne comporte aucun trait particulier, même si l'utilisation d'une marque de commerce est permise. Nombre de personnes qui oeuvrent pour la promotion de la santé estiment que l'empaquetage sans marque distinctive, qui empêche les produits de se démarquer et qui rend la promotion beaucoup plus difficile, constituerait un moyen de dissuasion très efficace.

En ce qui concerne les normes des produits, nous tentons d'introduire de nouveaux règlements en vertu desquels les fabricants seraient tenus de faire figurer, sur les paquets, des renseignements sur les substances chimiques que renferment le tabac et la fumée du tabac.

Une importante campagne de sensibilisation est également en préparation. Cette campagne, qui s'adressera au grand public et à des groupes–clés comme les jeunes et les femmes, sera mise sur pied en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, de concert avec des organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine de la santé.

Des mesures ont déjà été prises. Une campagne nationale à l'intention des jeunes a été lancée la semaine dernière sur les chaînes de radio et de télévision qu'ils écoutent et regardent le plus souvent.

Nous avons également l'intention de collaborer étroitement avec nos partenaires de la santé et des gouvernements provinciaux à la mise au point d'un système de suivi de la consommation du tabac, particulièrement chez les jeunes. Il sera alors essentiel de recueillir régulièrement des informations si nous voulons être capables de mesurer le succès de nos initiatives et de mettre en place des mesures encore plus efficaces à l'avenir.

[*Français*]

La consommation du tabac est alarmante chez un bon nombre de groupes difficiles à rejoindre. Ces groupes ne répondent pas traditionnellement aux messages conventionnels antitabagisme. Nous consacrerons des efforts spéciaux pour les rejoindre.

Nous ferons aussi des efforts accrus pour rejoindre des familles, les nouveaux parents, les dispensateurs de soins et les autres intervenants qui jouent des rôles modèles positifs auprès des enfants. Nous accorderons notre appui aux programmes d'éducation scolaire et aux activités communautaires.

Une surtaxe sur les profits des fabricants de produits du tabac consacrée à la santé sera prélevée pendant trois ans pour financer ces initiatives spéciales. Nous affirmons en effet que les fabricants sont responsables et qu'ils doivent en payer le prix.

[*Traduction*]

Ces trois prochaines années, nous allons assister à l'un des efforts les plus concertés jamais déployés dans le domaine de l'éducation en matière de santé. C'est le programme de lutte anti–tabac le plus rigoureux qu'on ait jamais mis en place. Les initiatives de collaboration prises ces quelques dernières années dans le domaine de la lutte anti–tabac se sont révélées très fructueuses. Elles ont permis de réduire la consommation de tabac chez les personnes âgées de plus de 15 ans. Je suis sûre que ces nouvelles ressources nous permettront d'améliorer encore

ces premiers résultats. Cela exigera une coopération soutenue et une étroite collaboration.

Ces deux dernières semaines, j'ai eu des entretiens avec des représentants d'organisations oeuvrant dans le domaine de la santé, ainsi qu'avec les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé. Lors de la dernière rencontre que j'ai eue avec les ministres de la Santé, je leur ai proposé d'étudier avec eux la meilleure utilisation possible des ressources consacrées à la nouvelle stratégie fédérale de lutte anti–tabac.

Les fonctionnaires de mon ministère et moi avons pris l'engagement de demander leur avis et leur aide à ces groupes et de nous efforcer avec eux de réduire la demande de tabac, la cause principale des maladies pouvant être évitées au Canada.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, j'ai écouté la ministre de la Santé avec beaucoup d'intérêt, comme je l'ai d'ailleurs écoutée chaque fois qu'en Chambre elle a répondu à des questions concernant le problème du tabagisme.

On peut constater que la ministre, encore aujourd'hui, est bien intentionnée quant aux mesures à prendre en terme de prévention. Cependant, comme je l'ai dit lors de mon intervention, ce que l'opposition officielle craint le plus, c'est l'application de ces mesures. Vous avez notamment parlé du coût de ce qu'on appelle les paquets pour enfants, les paquets de moins de 20 cigarettes qui seront dorénavant interdits. Il faut se rappeler aussi que suite à la baisse des taxes, le prix, en ce qui concerne le Québec, a considérablement diminué, de sorte que le paquet de plus de 20 cigarettes coûte aujourd'hui beaucoup moins cher. Il coûte même moins cher que le paquet de 15 cigarettes d'autrefois. Donc, l'influence du coût peut jouer beaucoup.

• (1210)

Alors, j'aimerais bien que la ministre nous donne son opinion sur cet aspect, si cela a été correctement évalué suite à la baisse du coût du paquet de cigarettes. On sait maintenant que les personnes qui fument au–delà de 20 cigarettes sont considérées comme des fumeurs à pratique très élevée, ce qui est fortement nuisible pour la santé.

La ministre a parlé de nouveaux inspecteurs. J'aimerais qu'elle nous précise, si elle est en mesure de le faire aujourd'hui, le nombre de nouveaux inspecteurs qu'elle envisage recommander, l'engagement, et le coût que cela impliquera. Quant à l'aspect des amendes, à mon avis, elles ne sont pas tellement sévères et le montant n'est pas si élevé, dépendant toujours de l'infraction ou de la mesure. Je veux relater ici une expérience vécue relativement à la Loi sur les non–fumeurs dans les édifices gouvernementaux.

À Radio–Canada, à un moment donné, il y avait eu une opération massive d'application de cette nouvelle loi dès l'entrée en vigueur du règlement. Finalement, le montant total de ces amendes s'était chiffré à une somme très importante. Les employés ont protesté, et finalement, tout cela s'est terminé sans paiement d'amendes.

Alors, le jour où le gouvernement décidera de l'appliquer équitablement partout, à la grandeur du Canada, de façons juste et complète, avec un nombre approprié d'inspecteurs, il faudra aussi prévoir les cas où on n'aura pas la collaboration des corps policiers, provinciaux ou autres. Nous aurons besoin d'un grand nombre d'inspecteurs pour couvrir tout le territoire. Je doute qu'on puisse le faire. Il risque aussi de se produire des actions partielles.

J'ai donné l'exemple de Radio–Canada, mais il pourrait s'agir d'autres entreprises, dans d'autres milieux où, tout à coup, les individus subissent les amendes, mais constatent, en même temps, que des gens, ailleurs au pays ou même dans la région, peuvent continuer à fumer impunément, et je pense en particulier aux jeunes. Il risque de se produire un sentiment d'injustice, alors que certaines personnes seront visées par l'application de la loi, tandis que d'autres pourront continuer à y contrevenir sans pénalité.

J'aimerais connaître l'opinion de la ministre de la Santé à cet égard.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je dois dire que les amendes sont, en effet, imposées lors de la vente de cigarettes à des jeunes. C'est vrai que nous avons maintenant des inspecteurs, qui étaient d'ailleurs déjà en place, à qui on a donné le mandat de s'assurer que les commerçants ne vendent pas à des jeunes.

Mais l'idée est de convaincre tous les détaillants de faire bien attention à qui ils vendent ces cigarettes. Vous savez, certains jeunes n'ont pas l'air de gars de 30 ans, ils ont plutôt l'air d'enfants de 10 ans, lorsqu'ils s'amènent au dépanneur pour acheter des cigarettes.

Il faut plutôt leur faire penser qu'il n'est pas bon que ces jeunes achètent des cigarettes, qu'ils ne devraient pas en avoir et que c'est contre la loi. C'est vrai que nous voulons que les inspecteurs fassent leur travail, mais nous sommes convaincus que la plupart des détaillants sont conscients, ou le seront sous peu, des effets néfastes. Que voulons–nous faire? Nous voulons nous assurer que les jeunes n'auront pas accès facilement aux cigarettes. C'est bien important. C'est une autre raison pour laquelle nous voulons que cesse la vente des petits paquets ou kiddy packs.

Si beaucoup de ces jeunes arrivent à la maison avec un paquet de cigarettes, leur mère ou leur père s'en apercevra. Il est donc plus facile de cacher ces petits paquets, qui sont vraiment faits pour des enfants. Quand on voit le petit kiddy pack, on sait que c'est fait pour des enfants. C'est pour ça que c'est fait.

• (1215)

Alors, c'est contre la réalité de ce que l'on veut faire que de vendre à ces jeunes. Nous espérons, et nous en sommes certains, que nous allons obtenir la collaboration de la plupart des détaillants, parce que cela est essentiel pour le bien–être de la société canadienne.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de la Santé pour son exposé et je sais gré au gouvernement des efforts qu'il déploie dans ce domaine. J'estime qu'il a adopté une approche équilibrée et qu'il a tenté de s'attaquer à tous les aspects de ce problème très complexe.

Cependant, mes électeurs ont soulevé un point qui est lié directement à cette question. Il s'agit d'un autre problème de santé chez les jeunes. En effet, selon certains experts, la consommation d'alcool parmi les jeunes est probablement un des graves

problèmes que nous devrons affronter. Nous nous rendons compte que, une fois que toutes ces mesures auront été prises à l'égard du tabac, les éléments criminels de la société chercheront de nouveaux moyens de réaliser des bénéfices. Nous savons aussi que le marché de l'alcool est très vaste et que ces éléments criminels voudront cibler les jeunes en recourant à la contrebande, qui pourrait tout à coup devenir très profitable.

Étant donné que l'alcool constitue un grave problème chez les jeunes et qu'il risque d'être vendu en contrebande, la ministre serait-elle disposée à s'engager à prendre aussi des mesures contre l'abus d'alcool et contre la contrebande de ce produit qui risque d'avoir lieu après les mesures de lutte contre la contrebande du tabac? Serait-elle disposée à commenter ou à examiner aussi ce problème?

Beaucoup de nos électeurs se demandent si la situation ne fera pas boule de neige. La réduction des taxes sur le tabac sera-t-elle suivie d'une réduction des taxes sur l'alcool et sur bien d'autres produits susceptibles d'être vendus en contrebande?

Mme Marleau: Monsieur le Président, nous sommes résolus à briser le réseau de contrebande, et c'est ce que nous avons voulu faire en baissant le prix des cigarettes.

Bien que nous sachions que de l'alcool entre par le même réseau, ce n'est pas le même problème, du moins il n'est pas aussi important, même s'il existe. Nous sommes persuadés que nous aurons le dessus et que c'est vraiment un problème d'application de la loi.

La vente d'alcool aux mineurs est interdite partout au Canada. Ce n'est pas légal. Pour le tabac, nous essayons de faire la même chose, c'est-à-dire de rendre illégale la vente de tabac aux moins de 18 ans, comme c'est le cas pour la vente d'alcool. C'est la base des changements que nous proposons, et il importe que tous les Canadiens collaborent au succès de cette mesure.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse également des observations de la ministre de la Santé.

Je me demande si elle pourrait répondre à cette question que je me pose depuis la réunion d'information d'hier. Ce n'est absolument pas une attaque, c'est simplement une demande de précisions.

Si j'ai bien compris, la fabrication de mini-paquets va continuer jusqu'au 1er mai 1994. Cela signifie que la production pourra encore continuer pendant deux mois pour donner le temps aux fabricants de faire la transition.

Il me semble inhabituel et presque ridicule de laisser cet emballage sur le marché pendant encore deux mois, alors que nous cherchons à faire appliquer une loi.

• (1220)

La ministre pourrait-elle nous donner l'assurance qu'elle examinera la question et nous expliquer comment elle s'y prendra pour empêcher que les mini-paquets ne soient effectivement vendus aux mineurs entre l'adoption de la loi et le 1er mai 1994?

Mme Marleau: Monsieur le Président, je partage les réserves de la députée.

Un de nos problèmes, c'est que nous parlons du projet de loi C-11. Ce n'est toujours pas une loi. Plus elle sera adoptée rapidement, plus tôt nous pourrons agir pour mettre un terme à la vente des mini-paquets. Tant que la loi n'aura pas été adoptée, il ne sera pas illégal de les fabriquer et de les vendre. Il importe donc que cette loi soit adoptée le plus vite possible.

Les fabricants en sont parfaitement conscients. Nous avons donné avis que, très bientôt, il serait illégal de les vendre et de les produire.

Ce serait merveilleux si nous pouvions adopter cette loi à toutes les étapes très rapidement, qu'il en soit de même au Sénat et qu'elle reçoive la sanction royale.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en tant que représentante élue de la circonscription de Calgary-Sud-Est. À ce titre, je parle au nom de mes électeurs et je joins ma voix aux leurs.

Cela dit, en préparation de ce débat, j'ai non seulement pris note des lettres et des appels que j'ai reçus, mais j'ai également fait un sondage dans ma circonscription. Cinquante-huit pour cent des gens interrogés se sont prononcés contre la proposition du gouvernement de réduire les taxes. Je me fais un plaisir d'enrichir le débat de leur opinion et de leur sagesse collectives.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comprend trois éléments. Je limiterai mon intervention aux modifications proposées à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. J'aimerais également faire part de mon point de vue personnel sur la question. Mais avant cela, j'estime essentiel de s'arrêter un moment sur le but de cette mesure législative.

Le gouvernement prétend vouloir mettre fin à la contrebande qui prospère dans notre pays. D'où le projet de loi C-11, qui s'inscrit dans le plan d'action national de lutte contre la contrebande. Cette mesure législative et le plan d'action qui l'accompagne me disent quatre choses.

Premièrement, ce projet de loi est la preuve que le gouvernement canadien n'est pas capable de faire respecter ses propres lois. Deuxièmement, il prouve que la puissante industrie du tabac a une influence énorme et très subtile. Troisièmement, le projet de loi C-11 est la preuve éclatante que le gouvernement fait fi du déficit. Quatrièmement, il démontre très clairement que le gouvernement se préoccupe bien peu de la santé et du bien-être des jeunes Canadiens.

Je vais traiter du premier point, soit que le gouvernement canadien démontre qu'il ne peut pas faire respecter ses propres lois. Il admet que le problème de la contrebande est important et qu'il y a des gens qui s'enrichissent en défiant la loi. Mais au lieu d'appliquer plus strictement les lois qui existent déjà, le gouvernement préfère les modifier. Il se berce d'illusions. Cette mesure législative mettra peut-être fin à la contrebande organisée de cigarettes, mais ce n'est qu'une demi-mesure qui ne mettra pas fin à la contrebande en général.

Tout bon débat doit être une remise en question. Ma première question est donc la suivante. Comment se fait–il que le gouvernement ait si mal fait respecter la loi qu'il doive maintenant en venir à de telles mesures? Vont–elles rendre la loi plus facile à appliquer?

• (1225)

Ma question suivante concerne l'influence de l'industrie du tabac. Le lobby hautement perfectionné et puissant de cette industrie a finalement amené le gouvernement à faire marche arrière au sujet du facteur qui contribuait le plus puissamment à réduire les ventes de tabac, soit les taxes élevées qui frappaient ce produit. La population canadienne est déjà désabusée et a perdu confiance dans le gouvernement actuel. Comment le gouvernement fera–t–il pour rétablir cette confiance puisqu'il semble avoir cédé aux pressions du lobby de l'industrie du tabac?

En proposant le projet de loi C–11 pour mettre fin à la contrebande, le gouvernement va se priver de recettes et, ce faisant, il démontre clairement que la lutte au déficit et à la dette n'est pas une priorité.

Le premier ministre a reconnu que le gouvernement prévoit de perdre, en 1994–1995 seulement, quelque 300 millions de dollars de recettes à cause de la réduction des taxes sur le tabac. Le premier ministre a ajouté que la surtaxe de promotion de la santé qui frappera les profits des fabricants de tabac produira des recettes de 200 millions de dollars en trois ans. L'information publiée par le gouvernement au sujet de son plan de lutte contre la contrebande indique que ces 200 millions serviront à financer des activités de promotion de la santé, notamment des mesures visant à réduire le tabagisme. Tout cela semble très bien, mais qui paiera?

Le gouvernement prévoit de perdre 300 millions de dollars en recettes fiscales pendant la première année. Il affirme ensuite qu'il pourra aller chercher 200 millions de dollars en taxes auprès de l'industrie du tabac. Ces chiffres me semblent douteux. Il y aura, au mieux, un manque à gagner de 100 millions de dollars, sans tenir compte des coûts supplémentaires des programmes de promotion de la santé que le gouvernement présente comme une priorité. Un manque à gagner de 100 millions de dollars au départ, c'est un montant substantiel, mais ce n'est encore rien en comparaison des coûts de santé qu'entraînera l'application du plan d'action.

En réduisant les taxes, nous encourageons les fumeurs à fumer encore davantage et les nouveaux fumeurs à accroître leur dépendance à l'égard du tabac. Les fumeurs feront augmenter les coûts du système de soins de santé. Ils n'ont peut–être pas besoin de soins dans l'immédiat, mais dans 10 ou 15 ans, le gouvernement regrettera sa décision.

Les études et les statistiques des dernières décennies ont montré qu'il existe un lien direct entre le tabagisme et les maladies cardiaques ainsi que les cancers du poumon, de l'oesophage, de la bouche, de la langue et du larynx. On a également démontré que le tabagisme a un effet néfaste sur le foetus.

Combien tout cela finira–t–il par coûter? Les chiffres dépassent de beaucoup les bienfaits du programme proposé.

La troisième question adressée au gouvernement est de savoir comment trouver la meilleure façon de s'attaquer au problème du déficit sans avoir recours à des solutions fiscales complexes. Les mesures proposées ne mettront pas fin à la contrebande de cigarettes; elles ne sont que de la poudre aux yeux.

Quatrièmement, j'estime que le projet de loi C–11 est la preuve que le gouvernement fédéral se soucie fort peu de la santé et du bien–être des jeunes. Les taxes sur les cigarettes et les produits du tabac étaient élevées pour une raison: elles rapportaient de l'argent au gouvernement. En outre, les statistiques démontrent que les taxes élevées entraînent une diminution des ventes de tabac, en particulier chez les jeunes. Les cigarettes étaient tout simplement devenues trop coûteuses à cause des taxes.

Selon des données provenant de Santé et Bien–être social Canada, chaque hausse de 10 p. 100 du prix des produits du tabac entraîne une baisse de 4 à 9 p. 100 de la consommation chez les adultes. Chose plus importante, les ventes aux adolescents baissent de 10 à 14 p. 100.

• (1230)

Ce projet de loi a des répercussions très graves sur la santé des Canadiens et plus particulièrement, celle de nos jeunes. M. Robert Allen est le professeur canadien d'économie qui prétend que, si la réduction de taxes sur le tabac à laquelle on a procédé au Québec s'étend au reste du pays, elle se traduira par 840 000 nouveaux fumeurs et que 175 000 d'entre eux seront des adolescents.

Le gouvernement affirme avoir un plan pour empêcher nos jeunes de fumer. Si j'ai bien compris, il s'agit de faire en sorte que nos jeunes n'aient pas accès à des cigarettes bon marché. Cependant, le gouvernement a choisi de modifier un plan qui fonctionnait bien. L'usage du tabac était en baisse au Canada et les jeunes, y compris ma fille, étaient découragés de fumer.

Malgré mes objections et en cachette au début, ma fille a commencé à fumer à l'âge de 12 ans. Elle pouvait consommer plusieurs paquets par semaine et rien de ce que nous pouvions dire ou faire ne l'amenait à changer d'idée. Lorsque nous allions aux États–Unis, elle s'achetait des cartouches bon marché de cigarettes américaines et fumait comme une cheminée jusqu'à ce qu'elle ait épuisé ses stocks. Cependant, une fois de retour chez nous, elle reprenait ses habitudes et ne fumait que deux paquets par semaine. Elle ne pouvait se permettre d'acheter de grandes quantités de cigarettes au prix où elles étaient.

L'augmentation du prix des cigarettes avait entraîné une baisse de la consommation de tabac chez elle. Cela m'afflige de penser qu'une mesure prise par le gouvernement va maintenant encourager davantage son accoutumance aux cigarettes.

Le gouvernement propose une autre idée pour réduire le nombre de jeunes qui fument, interdire la vente des petits paquets. Je trouve cette idée ridicule. Comme un de mes jeunes électeurs qui travaille dans une station–service me l'a dit, ce sont surtout des personnes âgées qui achètent ces petits paquets; les jeunes à la page achètent plutôt les paquets de 25.

Il y aura toujours une partie de la population qui essaiera de contrevenir aux règles et cela s'appliquera sans aucun doute à ce projet de loi. Si les jeunes veulent des cigarettes—et grâce au projet de loi C–11, ils pourront se permettre d'en acheter—une fois couchés, le soir, ils penseront au moyen de s'en procurer. Le gouvernement n'a fait que relever l'âge à partir duquel il est permis d'acheter des cigarettes et, encore là, cette disposition

perd de son importance en l'absence d'une volonté très ferme de la faire respecter.

Il n'y a qu'une seule mesure qui a réussi à réduire l'accès de nos jeunes aux produits du tabac, et c'est l'augmentation des taxes. J'invite mes vis–à–vis et tous mes collègues de ce côté–ci à reconnaître la sagesse de cette mesure. Comme un jeune adulte me l'a dit tout récemment, le gouvernement devrait accroître les taxes sur les produits néfastes pour la santé et les réduire sur les produits qui sont bons pour nous au contraire.

Les gouvernements doivent être conscients de leur responsabilité sociale à l'égard de nos jeunes. Lorsqu'ils le sont, les parents comme moi peuvent alors les en remercier.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je m'interroge simplement sur quelques points. J'écoutais la députée exprimer son inquiétude—sincère de toute évidence—devant le fait que le tabagisme crée une dépendance. Je suis moi–même un ancien fumeur invétéré, mais j'ai mis un terme à cette pratique il y a environ 25 ans.

Je crois tout de même que certaines choses méritent d'être tirées au clair. Je me demande si la députée sait qui fume les cigarettes de contrebande, ces cigarettes bon marché.

• (1235)

Si vous visitez les écoles, vous constaterez que des revendeurs s'y rendent avec leurs voitures pleines de cigarettes. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux seulement rappeler une fois de plus aux députés qu'ils doivent adresser leurs questions à la présidence plutôt que d'adopter un ton qui peut sembler plus personnel en échappant un vous par–ci, un autre par–là. Que vous vouliez me faire intervenir ou non, veuillez vous adresser à la présidence en tout temps, s'il vous plaît.

M. Reed: Merci, monsieur le Président, pour ce rappel à l'ordre. Veuillez excuser cette distraction de ma part. Je poursuis.

Ce sont malheureusement les jeunes qui achètent ces cigarettes de contrebande bon marché. À cause de la contrebande, de plus en plus de jeunes sont exposés au tabagisme. Il fallait donc faire quelque chose pour corriger le problème.

Je signale aussi à la députée que cette baisse de taxe est considérée comme temporaire et qu'on rectifiera la situation dès que la contrebande du tabac aura cessé.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir fait part de ses observations.

J'ajoute à son intention que je parlais de mon expérience personnelle, mais que je mets par ailleurs en question la valeur de ces changements à la loi. Je me demande pourquoi on modifierait ainsi notre façon de fonctionner et pourquoi le gouvernement en était venu à croire que les lois en vigueur n'étaient plus satisfaisantes. Voilà ce que j'essayais de faire valoir.

Je dois dire que je ne m'étais pas rendu compte que cette modification était temporaire. J'en reste abasourdie, parce que je croyais que nous discutions d'un changement à long terme. Je n'ai rien à ajouter.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je signale à la députée qu'elle se trompe quelque peu lorsqu'elle dit que le gouvernement ne se préoccupe pas de l'application de la loi. Au contraire, cet aspect nous préoccupe énormément et c'est d'ailleurs l'une des raisons principales du dépôt du projet de loi.

Le commissaire de la GRC nous a dit que des mesures devaient être prises, et le gouvernement a répondu en présentant ce plan. Il s'agit d'une stratégie qui vise à assurer l'application de la loi dans notre pays.

Je signale que le problème existe depuis longtemps. Lorsque le gouvernement s'est amené il y a à peine 100 jours, il a dû faire face à un très grave problème. Ce problème n'était pas mineur et il ne venait pas tout juste de se manifester. Il s'agit d'une situation qui dure depuis des années. Nous prenons des mesures et nous faisons face au problème.

Je veux aussi dire à la députée que nous nous préoccupons du déficit et que c'est la raison pour laquelle nous prenons des mesures. Le gouvernement perd plus d'un milliard de dollars à cause de la contrebande de cigarettes. Soixante–quinze millions de cartouches de cigarettes sont illégalement réimportées au Canada. C'est un grave problème dont il faut s'occuper et c'est ce que fait le gouvernement.

La députée juge–t–elle que ce n'est pas une bonne initiative que de dépenser 185 millions de dollars de plus pour la santé des Canadiens, de mener une campagne de sensibilisation ou de renseigner la population sur les problèmes liés à l'usage du tabac? Cette initiative n'est–elle pas une solution concrète aux problèmes soulevés par les intervenants du secteur de la santé? Le gouvernement a adopté une approche globale.

Nous avons étudié les répercussions d'une diminution de la taxe, de même que les préoccupations de ces intervenants, puis nous avons proposé une stratégie globale. J'aimerais bien que la députée nous communique ses vues à cet égard.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je vais devoir demander à la députée des précisions relativement à quelques points. Je lui sais gré de ses observations qui, à mon avis, apportent beaucoup à la qualité du débat d'aujourd'hui.

• (1240)

Le solliciteur général a déclaré plus tôt ce matin que l'application de mesures d'exécution plus rigoureuses n'aurait pas permis d'atteindre l'objectif visé, qui est de mettre fin au problème de la contrebande. Par conséquent, je me demande pourquoi la députée dit avec autant de fermeté que mes observations au sujet de l'application de la loi ne sont pas tout à fait justes.

J'ai demandé pourquoi on modifiait des lois à ce stade–ci. Assurer l'application des dispositions d'une loi est très important. Il me semble que ceux qui doivent veiller à l'application de la loi doivent assumer cette responsabilité jusqu'au bout. J'ai

simplement demandé pourquoi il était nécessaire de modifier la loi. Le solliciteur général a effectivement déclaré que l'application de mesures d'exécution plus rigoureuses n'aurait pas permis d'atteindre le but souhaité. Je ne vois pas très bien où la députée veut en venir.

Je suis toutefois d'accord avec elle qu'il est très important d'informer le public de ce que le gouvernement essaie d'accomplir. Néanmoins, je pense que le fait de faciliter la consommation du tabac nous posera un énorme problème de santé dans l'avenir.

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur certaines questions qu'a soulevées le député. À titre d'ancienne productrice de tabac, de professionnelle de la santé et maintenant de députée, je vois certainement divers aspects du problème. En tant que représentante des producteurs de tabac de ma circonscription, je me devais d'intervenir pour faire des observations sur certaines déclarations faites précédemment.

Quant à l'affirmation que le gouvernement ne s'inquiète ni du déficit ni de la quantité de cigarettes de contrebande, je dirai que, dans la situation actuelle, nous ne percevons pas de recettes. Par conséquent, nous pouvons alléger le problème en réduisant les taxes, quitte à les rétablir ultérieurement, lorsqu'il sera à nouveau possible de percevoir des recettes.

J'en arrive maintenant au fait que le gouvernement ne s'inquiète pas de la santé des Canadiens. Personnellement, je n'ai jamais fumé. Mon mari a été fumeur, et mes deux enfants ne fument pas. Ils ont vraiment choisi de ne pas fumer. Ils ont certainement été exposés au tabagisme. Nous le sommes tous, et c'est à nous de décider si nous prenons cette habitude ou non. C'est une question de jugement, et le gouvernement ne légifère pas là–dessus.

Voilà comment je vois la question: le tabac est un produit légal, et nous devons en tenir compte.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je dirai simplement que ces observations sont bien faites et bien accueillies. Je remercie la députée qui les a prononcées.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Scarborough—Rouge River, je me demande s'il veut bien indiquer à la présidence s'il entend partager son temps de parole ou utiliser toute la période de 20 minutes.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, à partir de maintenant, les membres du gouvernement diviseront le temps qui leur est accordé en segments de dix minutes.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler de l'initiative que prend le gouvernement pour régler le problème très grave de la contrebande des produits du tabac. À mon avis, le problème ne se résume pas simplement à la consommation du tabac ou à la production de recettes.

Aujourd'hui, j'ai décidé d'aborder la question en m'attaquant à la source du problème, c'est–à–dire au crime organisé. Les criminels professionnels organisés me diraient probablement qu'ils ne constituent pas le problème, mais qu'ils sont simplement une manifestation ou un symptôme du problème. Devant l'importance que prend la contrebande, il m'est impossible de partager leur avis. Le crime organisé est au centre d'autres problèmes très évidents qui minent notre société. Je crois qu'il faut en tenir compte lorsque nous cherchons des solutions aux problèmes que nous étudions aujourd'hui et à d'autres problèmes de nature criminelle qui affligent notre société et dont je parlerai plus tard.

Des ministres et des députés des deux côtés de la Chambre ont très bien décrit le projet de loi C–11 dont nous sommes saisis aujourd'hui. La mesure législative aidera les policiers à faire respecter les mesures de lutte contre la contrebande et permettra également aux autorités de poursuivre leurs efforts ou de redoubler d'ardeur pour réduire la consommation de tabac.

• (1245)

Le projet de loi C–11 nous fournit de nouveaux outils que je considère plutôt modestes pour régler les problèmes que pose actuellement la contrebande de cigarettes et d'autres produits. À l'instar des orateurs précédents, je crois que l'application de la loi fait partie intégrante de la solution. Cependant, ce n'est pas la seule solution.

Les mesures que le premier ministre a annoncées le 8 février dernier devraient, du moins je l'espère, permettre à notre société de régler à court et à long termes le problème du tabagisme. La présente initiative traite, je crois, de crime organisé, de revenus et d'interdiction. Elle vise à rétablir l'ordre sur le marché canadien du tabac.

Que s'est–il passé jusqu'à aujourd'hui? Je siège ici depuis cinq ans. Assez tôt, il est apparu que le tabagisme allait causer un très sérieux problème. En effet, c'en est venu au point où 40 p. 100 du secteur canadien du tabac, d'une valeur de 12,4 milliards de dollars, était aux mains des contrebandiers. C'est ainsi que les contrebandiers empochaient chaque année quelque cinq milliards de dollars.

Je signale que cette activité de contrebande était à 95 p. 100 le fait du crime organisé. La nature et l'ampleur de cette activité ainsi que l'existence même du crime organisé ont créé des problèmes sociaux et économiques très évidents, du moins au plan régional et peut–être même dans tout le pays.

Il fallait faire quelque chose, et on aurait souhaité, je suppose, que cela fût fait il y a un an ou deux. De toute façon, nous prenons aujourd'hui des mesures. Si nous ne le faisions pas, plus de 50 p. 100 du marché des cigarettes passerait aux mains des prétendus contrebandiers, du crime organisé, en fait, qui aurait alors empoché 6,2 milliards de dollars.

Le nombre des saisies de produits illégaux du tabac par la GRC est passé de 303 en 1990 à 5 044 en 1993, et la GRC nous dit que cela ne représente que 1 p. 100 du marché illégal des produits du tabac.

Le trafic des produits du tabac est devenu une entreprise extrêmement lucrative. Les profits à réaliser sont tels que les trafiquants de drogue s'intéressent maintenant à la contrebande des produits du tabac. Le crime organisé est aussi très impliqué.

Je tiens à citer ici le président de la Colombie, un pays qui sait très bien de quoi le crime organisé est capable pour avoir subi toute une série de malheurs par suite du trafic de la drogue. Or, le président colombien a dit que la seule loi que les trafiquants de drogue n'ont pas violée, c'est la loi de l'offre et de la demande. Cela est essentiel à la portée de mon intervention.

Comme il n'y a désormais plus de profits à réaliser dans la contrebande des cigarettes, nous croyons que les éléments du crime organisé qui ont littéralement fait exploser la contrebande de cigarettes, ces dernières années, vont probablement se retirer de cette activité. Avec cette nouvelle initiative, on portera un coup réel et décisif à la contrebande de cigarettes.

• (1250)

Je le répète, la contrebande des cigarettes n'est pas à la racine du problème, elle n'en est qu'une manifestation. La même chose est vraie pour la contrebande d'alcool, d'armes à feu et de matériel pornographique, de la prostitution et des jeux de hasard. Ce qui est à la racine du problème, c'est le profit que toutes ces activités peuvent apporter au crime organisé.

Lorsque le premier ministre a réagi, il a d'abord écouté les experts. Ceux-ci, les autorités policières au Canada, ont dit au premier ministre qu'il leur était impossible, par les moyens de répression de la criminalité dont ils disposent, de s'attaquer efficacement à la contrebande et aux autres activités illégales du crime organisé. La réaction du gouvernement est donc fondée sur les conseils d'experts. Nous ne pouvions imaginer aucun autre moyen de faire face à la situation.

Nos plans reposent sur une véritable stratégie qui ne tient pas compte uniquement d'un seul aspect du problème, que ce soit les profits, les revenus ou la décision, pour une personne, de fumer ou de ne pas fumer. Nous devons adopter une vision globale du problème, et je crois que c'est ce que nous avons fait.

Le crime organisé dispose de plus de ressources financières que bien des corps policiers. Il est courant que les organisations de criminels utilisent du matériel très perfectionné et aient recours à des méthodes de contre-surveillance pour se soustraire à toute mesure de détection pendant qu'ils s'adonnent à leurs activités illégales. Ces organisations utilisent des ordinateurs et ont recours aux services d'experts juridiques et financiers ainsi qu'à d'autres personnes pour les aider à administrer leurs entreprises illégales. Ces organisations connaissent des méthodes très complexes pour blanchir l'argent tiré de leurs crimes et en investir une bonne part dans des entreprises légales.

Les organisations de criminels sont attirées par les activités qui rapportent beaucoup—et nous parlons ici de ce type d'activités—et elles s'engagent donc dans les activités qui génèrent le plus de profits au moindre risque. En ce moment, ces activités incluent la contrebande de l'alcool et des armes en plus de celle de la cigarette, le jeu, la prostitution, le passage illégal d'étrangers aux frontières et la pornographie.

Nos prisons seraient insuffisantes pour accueillir tous les drogués, marchands de drogue et contrebandiers. Tant qu'il y aura des clients pour les produits du marché noir, le crime organisé verra un intérêt à recruter des gens et des consommateurs et trouvera constamment de nouveaux moyens pour poursuivre ses activités illégales.

La nécessité de faire échec au crime organisé, du moins dans le domaine de la contrebande de cigarettes, fait partie intégrante de notre stratégie.

Je vous donne un exemple d'opinion d'expert, en l'occurrence Thomas O'Grady, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario. Il dit: «Les corps policiers, la population et les paliers de gouvernement concernés», ce qui inclut le fédéral, «doivent continuer de travailler ensemble à l'élaboration de lois et de programmes de lutte contre le crime pour que les jeux de hasard finissent par présenter peu d'intérêt pour les groupes de criminels et soient peu susceptibles de leur rapporter des profits.» D'autres personnes, provenant d'ailleurs dans le monde et citées devant des assemblées législatives canadiennes, au Congrès américain, aux Nations unies et devant des parlements européens, déclarent, comme M. O'Grady, que la perspective de profits incite à former des groupes de criminels.

Je crois que, tout comme nous nous sommes attaqués au problème de la contrebande du tabac, nous devons nous attaquer à la consommation de drogues. Nous devons adopter une stratégie. J'aimerais croire que le gouvernement actuel saura, s'il en a l'occasion et avec l'appui des Canadiens, s'attaquer à cet autre grand mal que constitue la consommation de drogues. Lorsque nous étudierons ce grave problème, il faudra examiner l'ensemble du régime d'imposition, les interdictions, le rapport entre l'offre et la demande ainsi que toute la législation.

• (1255)

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-11.

Comme les députés le savent, une partie de ce projet de loi vise à modifier la Loi sur l'accise et la Loi sur les douanes. Il porte donc sur des questions telles que la saisie, l'application de la loi, l'identification des produits de contrebande et d'autres questions à caractère juridique liées à la contrebande.

L'autre partie du projet de loi porte sur les conséquences de la baisse du prix des produits du tabac sur les jeunes. Je tiens à dire que, en tant que médecin, j'ai toujours été spécialiste des questions de santé. Je m'intéresse aussi depuis de nombreuses années aux questions liées au tabagisme et à la lutte contre le tabagisme.

Lorsque je suis arrivée à la Chambre, je ne connaissais que mon propre point de vue. Je ne voyais le problème du tabagisme que du point de vue de ses effets sur la santé. C'est un aspect de la

question que tous les députés qui ont participé au débat jusqu'à maintenant ont mis en relief. Tout le monde sait que le tabagisme est la cause la plus évitable de décès et de maladie dans le monde.

Tout le monde sait également que l'Organisation mondiale de la santé a dit que, de 1990 à 2000, si les gens continuent de fumer au rythme actuel, on dépassera les 40 millions de décès attribuables au tabagisme, ce qui est plus élevé que le nombre total de personnes qui ont perdu la vie durant les guerres du XX^{e} siècle. Cela montre bien aux députés que le tabagisme est vraiment un problème mortel.

Toutefois, lorsque je suis arrivée à la Chambre, je n'étais pas consciente de l'autre aspect du problème, soit la contrebande. Il a été prouvé que la hausse du prix des produits du tabac a joué un rôle clé dans la lutte contre le tabagisme.

En fait, en augmentant les prix, on rend les produits du tabac moins accessibles pour les jeunes. Nous savons que les jeunes qui commencent à fumer entre 13 et 20 ans ont de fortes chances de devenir esclaves du tabac.

J'étais très inquiète de voir que l'un des moyens de régler le problème de la contrebande du tabac consistait à réduire les prix. Toutefois, je sais maintenant qu'un autre groupe d'experts dans le domaine de l'application de la loi et de la contrebande—je ne suis pas spécialiste de ces questions; je suis seulement spécialiste des questions de santé, quoi qu'en disent certaines personnes—ont dit au gouvernement que l'augmentation de la taxe à l'exportation et une intervention policière plus musclée ne seraient pas suffisantes à elles seules pour régler le problème de la contrebande.

Nous avons atteint maintenant un point critique pour ce qui est de la hausse des taxes sur le tabac. Nous en étions presque arrivés au point où en étaient les États–Unis à l'époque où l'alcool était prohibé. Nous avons commencé à voir ici, relativement à la contrebande du tabac, la même chose que ce qui s'était passé aux États–Unis à cette époque–là.

Quarante pour cent de toutes les ventes de tabac portaient sur des produits de contrebande. Deux millions de Canadiens achetaient du tabac de contrebande, et bon nombre d'entre eux étaient des jeunes. Ces mêmes jeunes qui ne pouvaient se procurer des cigarettes à cause de la hausse des prix y avaient maintenant accès grâce aux cigarettes de contrebande bon marché. En fait, toute la stratégie des prix élevés du tabac se trouvait minée.

J'appuie le projet de loi tout d'abord parce qu'il remédie au problème de l'ordre public en accroissant les pouvoirs de saisie, en augmentant les moyens d'identification des produits de contrebande et en intensifiant la lutte contre la contrebande grâce aux outils dont la GRC et les douaniers disposent déjà et dont pourront également se prévaloir, sauf erreur, les corps policiers locaux.

J'appuie également le projet de loi à cause de son second volet qui montre plus précisément que le gouvernement comprend bien la complexité du problème. Il comprend en effet que la baisse des prix du tabac va en accroître l'accessibilité auprès des jeunes Canadiens. Il a donc pris des mesures visant à atténuer les effets de la réduction des taxes sur le tabac en proposant des modifications à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. Ces modifications, qui ont pour effet de porter de 16 à 18 ans l'âge où un jeune peut importer du tabac au Canada, de faire disparaître les machines distributrices partout sauf dans les bars, de renforcer l'application de la loi et de rendre plus sévères les peines frappant quiconque vend du tabac aux mineurs, mettent très clairement le tabac à la place qui lui revient, à côté des produits à vente réglementée comme l'alcool. J'attends avec impatience le jour où le tabac sera traité comme l'alcool, dont les produits sont vendus uniquement dans des magasins qui leur sont réservés.

• (1300)

Le gouvernement a agi immédiatement et rapidement pour remédier à un problème que le gouvernement précédent avait laissé s'amplifier sans rien faire pendant quatre ans et prendre les proportions de crise que nous lui connaissons actuellement. Le gouvernement actuel a tâché de remédier à un problème complexe en se préoccupant des deux facettes du problème et en se souciant clairement de la santé des Canadiens.

J'espère que tous les députés à la Chambre comprendront non seulement que le projet de loi mérite qu'on l'appuie, mais qu'il est urgent de le faire pour que nous puissions mettre en application les nombreuses mesures qui sont nécessaires pour améliorer la santé des Canadiens et veiller à ce que nos jeunes n'aient pas accès à cette drogue mortelle.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–11, en tant que représentant du caucus réformiste. D'autres députés du Parti réformiste ont déjà parlé de cette importante question à la Chambre, et je suis heureux de pouvoir moi aussi prendre part à la discussion.

Les mesures réellement prévues dans le projet de loi C–11 sont secondaires par rapport à celles du plan d'action gouvernemental de lutte contre la contrebande. Elles permettent au gouvernement de vendre ou de détruire les biens saisis même s'il y a une réclamation en suspens et elles l'autorisent à conférer aux policiers les mêmes pouvoirs de saisie qu'aux agents de la GRC. Le projet de loi exige aussi que les paquets de cigarettes soient estampillés convenablement s'ils sont manufacturés ou importés au Canada, ce qui garantit que les droits ont été payés.

Le projet de loi rend illégale la fabrication ou la vente de paquets contenant moins de 20 cigarettes.

Comme mes collègues du Parti réformiste, j'estime qu'il faut discuter sans tarder de toutes les mesures gouvernementales de lutte contre la contrebande et non pas simplement de celles qui sont prévues dans le projet de loi C–11. Pour l'ensemble des Canadiens, il est très important d'étudier immédiatement toute la portée de ces mesures.

Depuis que je suis député, cette question a été soulevée beaucoup plus souvent que n'importe quelle autre par mes électeurs, ceux–ci étant très majoritairement contre les mesures préconisées par le gouvernement. Les modifications proposées risquent d'avoir d'énormes répercussions sur les Canadiens. Elles auront des conséquences dans de nombreux secteurs, dont l'application

de la loi, la justice, les relations interprovinciales et, évidemment, la santé, notamment celle des jeunes Canadiens.

Je tiens aussi à signaler qu'en 1993, la production de tabac en Ontario s'est élevée à 173 millions de livres, soit 5,5 millions de plus que le quota de 167,5 millions de livres fixé par la Commission de commercialisation du tabac.

À un moment où les producteurs de tabac sont aux prises avec cet énorme surplus, et cela vaut aussi pour ceux des États–Unis et d'autres pays, n'est–il pas intéressant que le gouvernement propose ces mesures qui accroîtront assurément les ventes de tabac? Il s'agit certes d'une excellente nouvelle pour l'industrie du tabac.

À titre d'agriculteur, je puis dire que, dès qu'il y a surabondance d'un produit, il faut baisser ses prix pour rester concurrentiel sur le marché. En l'occurrence, les entreprises qui fabriquent des produits du tabac achètent leurs intrants à bas prix et augmentent leurs ventes en raison de la baisse des taxes. Elles bénéficient d'abord des faibles coûts de production, puis des taxes moins élevées. Ce sont clairement elles qui bénéficient de ces mesures. Les contribuables sont de toute évidence les perdants, à cause des recettes perdues et des coûts des soins de santé qui augmenteront. Les répercussions financières de ces mesures sont d'ailleurs loin d'être négligeables.

• (1305)

Le 8 février 1994, le chef du Parti réformiste a donné ses premières réactions aux mesures annoncées par le gouvernement et fait remarquer que les dépenses excessives du gouvernement étaient la cause profonde de ces graves problèmes. Elles sont effectivement la cause d'une fiscalité trop lourde et, par ricochet, de tous ces autres problèmes.

J'admets volontiers que les conséquences financières ne sont qu'un des aspects importants des mesures prises pour réprimer la contrebande, mais je voudrais m'y attarder aujourd'hui en tenant compte de la question plus large de la politique fiscale du gouvernement fédéral. Je crois que ces problèmes font très bien ressortir comment il faut revoir les priorités du gouvernement.

Il y a plusieurs questions à poser au gouvernement fédéral au sujet de ces mesures. Pour commencer, je voudrais savoir combien elles coûteront. Je puis constater qu'elles ont un retentissement sur bien des aspects de la situation financière. L'une des questions les plus évidentes est la suivante: Comment le gouvernement remplacera–t–il les recettes qu'il a sacrifiées en abaissant les taxes sur les cigarettes? Nous savons bien qu'il n'y a pas de coffre aux trésors dans lequel il pourrait puiser. Toute recette supplémentaire devra venir de nouveaux impôts, et cette charge fiscale ne pourra que créer de nouveaux problèmes de fiscalité.

La réduction des taxes aura aussi des conséquences catastrophiques sur le plan de la santé publique. À cause de cette initiative, il sera très difficile aux fumeurs de renoncer à une habitude bien ancrée, et toute une nouvelle génération commencera à consommer ce produit nocif. Mis à part les coûts humains, impossibles à mesurer, quels seront les coûts pour nos services de santé?

Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement fédéral réduit ses paiements de transfert aux provinces. Certaines d'entre elles ne peuvent plus faire face aux coûts des soins de santé. Personne n'ignore que les services de santé sont aux prises avec des difficultés financières redoutables. Des groupes qui oeuvrent dans le domaine de la santé prétendent que le traitement des maladies des nouveaux fumeurs ajoutera environ 1,3 milliard de dollars aux coûts de notre régime. Je voudrais savoir si le gouvernement sait comment il va s'y prendre pour payer.

Tout semble indiquer qu'il y aura de nouveaux impôts. Je me demande si ce projet de loi a été mûrement réfléchi lorsque je constate que le gouvernement élimine les mini–paquets de cigarettes afin de lutter contre le tabagisme chez les jeunes tout en réduisant radicalement le coût de tous les paquets.

Autrement dit, les jeunes ne sont pas stupides. Ils ne vont pas tarder à comprendre que, grâce aux mesures du gouvernement, ils peuvent acheter des paquets de format ordinaire à meilleur marché que les mini–paquets. Les statistiques montrent que, si le prix des cigarettes monte de 10 p. 100, les ventes de cigarettes aux adultes diminuent dans une proportion de 4 à 9 p. 100, et les ventes aux adolescents, d'une proportion de 10 à 14 p. 100. Les groupes de la santé ont fait part de ces statistiques au gouvernement avant qu'il prenne sa décision de réduire les taxes sur le tabac.

Nul ne devrait se surprendre du fait que le nombre de fumeurs augmente fortement par suite de l'abaissement des taxes. Que le gouvernement en ait été avisé et qu'il ait quand même décidé de diminuer les taxes me fait croire soit qu'il ne comprend pas bien le problème soit qu'il s'en fout. Huit provinces sur dix ont fait pression pour que le gouvernement ne réduise pas les taxes.

En ce qui concerne les soins de santé, je constate que, dans ma province, le Manitoba, un quart des enfants vont à l'école le ventre vide. Des milliers d'adultes doivent compter sur les banques d'alimentation pour se nourrir. Non seulement le gouvernement ne règle pas ces problèmes, mais il décide de renoncer à un demi–milliard de dollars de recettes en diminuant les taxes sur le tabac. Ne vaudrait–il pas mieux que le gouvernement compense ces pertes en abaissant le coût des aliments pour que les gens qui ont faim puissent se nourrir au lieu de fournir des cigarettes bon marché aux Canadiens?

• (1310)

Il est regrettable que les gouvernements au Canada aient tenté en vain d'effacer leurs déficits en relevant les taxes plutôt qu'en dépensant plus judicieusement l'argent des contribuables. Il est faux de penser qu'on peut réduire le déficit uniquement à l'aide d'une augmentation des recettes publiques.

Au niveau fédéral, la hausse des impôts n'a pas permis de réduire le déficit. Au contraire, elle a freiné l'activité économique en diminuant le pouvoir d'achat des consommateurs, en

décourageant l'investissement et en favorisant la croissance de l'économie parallèle.

Il est vrai que les mesures prises par le gouvernement apportent des éléments de solution au problème du marché noir, mais ne vaudrait-il pas mieux réduire les taxes dans une région où pareille mesure stimulerait la croissance économique du Canada? Par exemple, les agriculteurs de ma circonscription ont constaté, à l'instar du reste des Canadiens, que la compétitivité du Canada avait diminué sur les marchés agricoles internationaux. Cette baisse de compétitivité n'est pas attribuable aux agriculteurs eux-mêmes, mais plutôt aux coûts d'intrants élevés qu'entraîne la politique fiscale.

Je vous en donne un exemple. Au Manitoba, la taxe provinciale sur l'essence, carburant qui n'est pas utilisé dans l'industrie agricole, est de 11,5 cents, et la taxe fédérale, de 8,5 cents. Pour le diesel, la taxe provinciale est de 10,9 cents, et la taxe fédérale, de 4 cents. Cependant, il n'y a pas de taxe provinciale sur le carburant utilisé dans l'industrie agricole, mais il y a quand même des taxes fédérales de 8,5 cents et de 4 cents. Il n'y aucun allégement fiscal fédéral. Ce n'est qu'un exemple montrant que les taxes font monter les coûts des intrants. En essayant de soutirer le plus d'argent possible aux Canadiens, le gouvernement étouffe notre économie. Là où nous ne voudrions pas d'allégement fiscal, on nous en donne, et là où il devrait y en avoir, nous n'avons rien.

L'article du *Financial Post* le dit très clairement:

> Les politiques fédérales forcent plus d'une société sur cinq interrogées par la Chambre de commerce du Canada à déménager ou à envisager de déménager leur entreprise à l'extérieur du Canada.

De très nombreux entrepreneurs m'ont dit: «Oui, j'aime beaucoup le Canada et je n'ai pas d'objection à payer mes impôts personnels ici, mais mon avenir et mes bénéfices, si le gouvernement continue de les imposer ainsi, seront ailleurs.»

Dans les communautés agricoles, de très nombreux agriculteurs sont obligés de gagner 50 p. 100 de leurs revenus à l'extérieur, car l'agriculture n'est plus rentable. Les agriculteurs doivent trouver des revenus supplémentaires pour vivre. Imaginez l'effet que cela produit sur le niveau de chômage. On voit cela partout au Canada. Les gens qui ont une formation universitaire quittent le Canada pour aller dans des pays où les impôts sont moins élevés et où le coût de la vie est plus bas, alors que nous avons payé leur éducation.

Ce que le gouvernement devrait envisager, ce sont des allégements fiscaux qui aideraient les agriculteurs, et aussi les entreprises, à devenir plus compétitifs et qui encourageraient les professionnels à rester au Canada et à y faire carrière.

J'ai été stupéfait d'apprendre récemment que, depuis 1961, le nombre de jours qu'il faut pour payer tous les impôts avait augmenté de 73. En 1961, les impôts du Canadien moyen étaient payés le 3 mai. L'an dernier, il lui a fallu travailler jusqu'au 15 juillet. Si cette tendance se poursuit, nous n'aurons bientôt plus le temps de nous asseoir et d'allumer une cigarette.

Nous approchons rapidement du point où nous travaillerons à plein temps pour les gouvernements, simplement pour payer les politiques créatrices de déficit et leurs mauvaises décisions sur le plan des dépenses. Devant d'aussi graves conditions, alors que la population veut absolument une réforme fiscale en profondeur, le gouvernement nous offre une baisse des taxes sur les cigarettes. Cela ne peut être assurément ce que le gouvernement estime dans le meilleur intérêt des Canadiens en ce moment. Le ministre du Revenu national, jurant de mettre fin à l'économie parallèle qui coûte au gouvernement des milliards de dollars, a récemment engagé un bataillon de 500 vérificateurs fiscaux supplémentaires, ce qui montre bien ce qui ne va pas dans la politique fiscale du gouvernement. Plutôt que d'accorder un allégement fiscal qui permettrait de donner un nouvel élan à l'économie, le gouvernement a décidé de consacrer les fonds à une mission impossible dans le but de récupérer les recettes perdues à cause de l'économie parallèle.

• (1315)

Pour terminer, j'espère avoir réussi à montrer que ce projet de loi et toutes les mesures qui vont de pair illustrent bien la nécessité de revoir sérieusement la politique d'imposition du gouvernement.

Ce n'est pas par la surimposition que l'on va régler les problèmes attribuables à des dépenses excessives. La surimposition des cigarettes a donné lieu, au départ, à un marché parallèle. Et ce n'est là qu'un exemple de la façon dont des niveaux d'imposition élevés peuvent étouffer l'économie.

En réduisant les taxes sur les cigarettes, le gouvernement s'expose à des coûts d'environ un demi-milliard de dollars par an rien que pour l'application de cette mesure. On peut ajouter à cela des milliards de dollars pour faire face à l'accroissement des coûts que cela va entraîner sur le plan de la santé. Où allons-nous trouver les fonds nécessaires? Je crains bien que ce ne soit encore en augmentant les impôts.

Les mesures prises ne font rien pour briser le cycle destructeur qui consiste à imposer davantage les contribuables pour payer les dépenses. Si nous ne brisons pas rapidement ce cycle et si nous refusons d'accorder aux contribuables des allégements fiscaux étudiés avec soin, les Canadiens risquent fort de voir leur revenu réduit à zéro.

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, l'honorable député d'en face s'est dit d'avis que la réduction des taxes serait une aubaine pour les fabricants de cigarettes. Il a oublié de citer d'autres mesures du plan d'action gouvernemental, comme l'imposition d'une taxe à l'exportation de 8 $ par cartouche, ainsi que celle d'une surtaxe sur les bénéfices des fabricants de cigarettes.

J'aimerais entendre les observations de l'honorable député à propos des répercussions que ces mesures ne manqueront pas d'avoir sur les fabricants de cigarettes.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très pertinente.

Je voulais attirer l'attention sur le fait qu'après avoir atteint un premier contingent de production de 167 millions de livres, puis un autre de 5,5 millions de livres, les agriculteurs vont devoir consentir à une baisse de prix s'il en va du tabac comme des autres produits.

Vu la vente accrue de tabac, évaluée à 173 millions de livres, qui va être ainsi réalisée, ce n'est pas cette timide mesure fiscale

adoptée par le gouvernement fédéral qui va porter un coup dur aux énormes bénéfices de l'industrie du tabac.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'aimerais connaître l'écart de prix entre le produit américain et le produit canadien avant la mise en oeuvre de ce nouveau projet de loi.

Le député d'en face n'a–t–il pas l'impression que cela ne fait qu'alimenter davantage la contrebande?

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Comme il le sait probablement, Snowflake passe pour être la plaque tournante de la contrebande au Manitoba. Or, selon moi, ce n'est pas le prix du produit américain qui est le vrai responsable de cette économie souterraine.

Ce sont les taxes imposées sur ces produits qui les rendent si lucratifs. Il n'y a pas que les cigarettes au Manitoba. La contrebande des spiritueux y est, à mon avis, deux fois plus importante que celle des cigarettes. En effet, si on regarde les statistiques de près, on constate que 90 p. 100 des spiritueux vendus dans les hôtels et les restaurants peuvent avoir été passés en contrebande. Il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

L'autre problème a trait à l'essence. Le député n'est pas sans savoir qu'il est ou qu'il a été très avantageux de traverser la frontière pour faire le plein. Sur le chapitre des coûts de production dans le secteur agricole, je serais beaucoup plus favorable à l'élimination de la taxe sur l'essence. Nous pourrions ainsi récupérer ce carburant que l'on a exporté à un prix correspondant aux deux tiers de ce que nous le payons aujourd'hui.

• (1320)

Voilà ce que je voulais faire ressortir. Je ne crois pas que le coût des produits fasse la différence. Le grand facteur, c'est que ces produits sont surtaxés. Un grand nombre des produits fabriqués ici, puis exporté aux États–Unis, repasse en contrebande, à cause des mesures fiscales excessives dont ils font l'objet.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–11. C'est à plusieurs titres que je prends la parole aujourd'hui.

En tant que comptable agréé, je crois être en mesure de comprendre les conséquences financières du projet de loi C–11. À titre d'ancien membre, pendant neuf ans, et de vice–président du conseil d'administration de l'hôpital de Mississauga, je sais que les conséquences de l'usage du tabac pour la santé revêtaient une grande importance pour cet établissement de soins de santé. En ma qualité de député qui représente et qui écoute ses électeurs, et comme beaucoup d'autres députés, j'ai reçu de nombreuses communications de mes électeurs, qui m'ont posé des questions ou présenté des suggestions sur la façon dont nous pourrions améliorer la loi davantage afin de lutter contre les conséquences de l'usage du tabac pour la santé et, notamment, contre la contrebande de cigarettes.

Je prends aussi la parole en tant que père de trois enfants âgés de 12 à 19 ans. Bien sûr, je suis inquiet des conséquences de l'usage du tabac pour mes enfants et me demande s'ils prendront les bonnes décisions personnelles. C'est là un choix que les Canadiens doivent faire.

Je dois vous avouer, monsieur le Président, que je suis un peu inquiet de la confusion qui risque de s'installer chez les Canadiens au moment où ils écoutent le débat uniquement sous l'angle d'une réduction de la taxe d'accise. Je voudrais apporter un éclaircissement. À mon avis, il est très important que les Canadiens comprennent que nous nous attaquons ici à un problème complexe.

D'après mon expérience, pour chaque problème complexe, il existe une solution simple, mais ce n'est pas la bonne. Comme l'ont déjà dit le ministre du Revenu national, le solliciteur général et la ministre de la Santé, le problème n'est manifestement pas régional, mais plutôt national.

Par conséquent, le 8 février, le gouvernement a présenté un programme en quatre points pour surmonter ce problème complexe. Il comprend que le tabac de contrebande peu coûteux a miné l'objectif du Canada en matière de santé, soit de réduire la consommation de tabac, surtout chez les jeunes. La question n'est plus de savoir comment maintenir les prix élevés pour empêcher les jeunes de fumer. Elle est plutôt de savoir comment éviter que des cigarettes de contrebande ne tombent entre les mains des jeunes.

Je voudrais m'assurer que tous les députés saisissent clairement l'ampleur du problème. Il s'agit d'un très grave problème. Pour donner une idée à tous les députés, entre 1990 et 1993, le nombre de saisies effectuées par la GRC est passé de 303 à 5 044. Quant à la valeur de ces saisies, elle est passée de 4,1 millions de dollars en 1990 à 53,5 millions en 1993.

Que dire des exportations? Nous avons tous entendu dire que la principale source de contrebande de cigarettes étaient les exportations vers les États–Unis, dont 90 p. 100 reviennent au Canada. En 1990, on exportait 11,3 millions de cartouches de cigarettes. En 1993, ces exportations sont passées à 62,8 millions. De toute évidence, le problème est de taille et augmente très rapidement.

Enfin, en ce qui concerne le nombre d'accusations portées par les autorités contre des contrebandiers, en 1990, seulement 414 accusations ont été portées, alors qu'en 1993, il y en a eu 3 389.

• (1325)

Tous les députés reconnaîtront, j'en suis certain, que nous n'avons pas affaire ici à une situation ordinaire. Il s'agit d'un problème extrêmement important. Cela donne aux députés une idée du peu de respect accordé aux lois du Canada.

Même si beaucoup de députés l'ont souligné, je pense qu'il vaut la peine de rappeler que les ventes illégales de tabac représentent actuellement 40 p. 100 du marché canadien des produits du tabac et que le crime organisé contrôle jusqu'à 95 p. 100 du tabac qui entre illégalement au Canada.

En outre, plus de deux millions de Canadiens achètent ces produits de contrebande. Cette contrebande a fait perdre plus de un milliard de dollars de recettes au gouvernement fédéral et un montant du même ordre aux gouvernements provinciaux.

Comment pouvons–nous ignorer ce problème quand nous perdons deux milliards de dollars de recettes qui pourraient servir à financer des soins de santé, des programmes sociaux et des initiatives d'emploi?

Le 8 février, le gouvernement a présenté un plan d'action qui comprenait les quatre volets suivants: étoffer les mesures d'application de la loi, réduire les taxes sur les produits du tabac, imposer des mesures spéciales aux fabricants de tabac et lancer la campagne anti–tabac la plus intensive dans toute l'histoire du Canada. Telle était l'initiative annoncée par le premier ministre.

Dans un discours éloquent, le premier ministre a expliqué à la Chambre qu'après avoir pleinement consulté les provinces et bien évalué l'information obtenue des différents secteurs au sujet de ce problème complexe, il fallait en arriver à une solution harmonieuse et globale pour traiter de tous les aspects, et non simplement des conséquences pour la santé, comme les députés du Parti réformiste semblent l'avoir suggéré.

Le projet de loi C–11 a été présenté par le ministre du Revenu national et par la ministre de la Santé qui ont tous deux dit du bien des modifications qui sont proposées à l'appui de l'initiative présentée le 8 février. Ces modifications à la Loi sur l'accise, à la Loi sur les douanes et à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes constituent toutes des compléments importants à l'initiative annoncée par le premier ministre, le 8 février.

Ces modifications accroîtront les pouvoirs juridiques des organismes d'application de la loi du Canada pour mettre fin à la contrebande. Elles protégeront la santé des jeunes Canadiens en interdisant la production de paquets de cigarettes contenant moins de 20 cigarettes, que nous avons appelés les mini–paquets, et en interdisant la vente de produits du tabac aux moins de 18 ans. En vertu de cette mesure législative, toutes les cigarettes devront porter une marque distinctive indiquant que les droits d'accise afférents ont été acquittés.

La contrebande est une activité criminelle qui fait du tort à tous les Canadiens respectueux des lois. Tous les députés savent bien que l'ordre public est très important dans notre société. On nous a dit, durant toute la campagne électorale, et on continue à nous répéter que les Canadiens veulent le respect de la loi. Ils font savoir à notre gouvernement que nous avons le devoir et l'obligation de veiller au respect de l'ordre public au Canada.

C'est pourquoi nous avons besoin de ces modifications. Elles donneront aux services de police les moyens et la souplesse dont ils ont besoin pour défaire les réseaux de contrebande.

La décision du premier ministre, annoncée le 8 février dernier, a donné lieu à beaucoup de discussions, et nous avons eu le temps de prendre connaissance des réactions de la population. J'ai ici des informations valables à communiquer aux députés.

L'Association canadienne des chefs de police a bien accueilli le plan d'action du gouvernement. Elle considère que, si les profits des vendeurs diminuent, cette forme de crime organisé perdra vite son intérêt. On a aussi fait remarquer que la *Gazette* de Montréal avait félicité le premier ministre au sujet de ce plan, en disant que les taxes élevées sur la cigarette avaient permis de réduire le tabagisme pendant un certain temps, mais que cela ne fonctionnait plus. Cette méthode avait été neutralisée par quelque chose de bien pire que du tabac bon marché légal, soit du tabac bon marché provenant d'un vaste réseau de criminels violents.

Voici quelques messages que nous avons reçus de la population canadienne depuis la mise en oeuvre de ce plan. D'abord, la loi s'applique à tout le monde au Canada, et les agents chargés de l'exécuter doivent être en mesure de casser les réseaux de contrebande où qu'ils soient, ce qu'ils ont entrepris de faire. Deuxièmement, la nouvelle loi renforcera les pouvoirs de la police pour faire respecter la loi. Enfin, l'action concertée fédérale–provinciale est la meilleure façon de lutter contre la contrebande.

• (1330)

En tant que membre du Comité permanent de la santé, je manquerais à mon devoir si je n'abordais pas la question de la santé. Cela ne fait aucun doute. Ce matin, j'ai entendu dire qu'un député réformiste, parlant au nom de son parti, avait reconnu qu'il approuvait le projet de loi C–11, à l'exception de la réduction de la taxe d'accise. C'est comme si une table avait pour pieds les quatre points du plan du premier ministre. Le député prétendait que, même avec un pied en moins, la table serait toujours assez solide pour qu'on continue à y faire ce qu'on y faisait avant.

Le député conviendra qu'imposer une taxe à l'exportation sans réduire la taxe d'accise n'éliminerait pas l'attrait financier de la contrebande. Il était absolument essentiel d'avoir recours à cette mesure pour rendre la contrebande moins alléchante du point de vue pécuniaire, pour reprendre le contrôle de la situation et, espérons–le, comme l'a indiqué la ministre de la Santé, pour consacrer nos efforts à convaincre les jeunes de ne pas fumer même si les cigarettes sont à nouveau à leur portée.

J'aimerais mentionner que l'Association médicale canadienne a écrit à tous les députés et a félicité le gouvernement pour son programme; elle en approuve trois points, mais émet des réserves au sujet de la réduction de la taxe d'accise. Nous avons son appui moral, et je sais que le gouvernement et la ministre de la Santé travaillent en consultation avec l'association.

Le Canada doit faire respecter la loi, et nous devons régler cet important problème afin de pouvoir nous consacrer de nouveau à la création d'emplois et à la stimulation de l'économie.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, le député a déclaré dans son discours qu'une réduction de la taxe d'accise rendrait leur activité moins lucrative aux contreban-

diers. Mon collègue croit–il que, de façon générale, une réduction de la taxe améliorerait la situation de la petite entreprise?

M. Szabo: Monsieur le Président, on peut raisonnablement soutenir qu'une réduction de la seule taxe d'accise, indépendamment de toute autre mesure, en faisant baisser le prix d'un produit, rendrait celui–ci plus attrayant. Toutefois, mon collègue pose comme principe qu'une réduction de la taxe d'accise nuira à l'entreprise. Il ne s'imagine sûrement pas que la contrebande n'affectait pas la petite entreprise.

La mesure proposée par le gouvernement vise à combattre la contrebande, qui fait perdre de l'argent à l'ensemble des Canadiens et des entreprises canadiennes.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, on a beaucoup dit que la réduction des taxes sur les cigarettes faisait perdre de l'argent au gouvernement. Toutefois, si l'on tient compte du fait que 75 p. 100 des cigarettes consommées au Québec et entre 35 et 40 p. 100 des cigarettes consommées en Ontario étaient des produits de contrebande, est–ce que le député peut me dire si le calcul du manque à gagner en taxes tient compte des cigarettes de contrebande ou seulement des cigarettes vendues légalement? Car, de toute évidence, on enregistre une hausse des ventes au détail de cigarettes au Québec et en Ontario. Peut–être n'y a–t–il aucune perte de recettes fiscales.

M. Szabo: Monsieur le Président, d'après les prévisions fournies par les fonctionnaires du ministère, il ne fait aucun doute qu'il y aura un coût net à court terme. Toutefois, je dois féliciter le ministre et le premier ministre de ne pas avoir anticipé d'autres avantages. Un des problèmes des gouvernements précédents est justement qu'ils anticipaient des recettes ou des avantages.

• (1335)

Par exemple, les mesures rigoureuses que le gouvernement a annoncées pour lutter contre la contrebande du tabac pourraient aussi avoir des retombées positives au chapitre de la lutte contre la contrebande d'alcool, de drogue, d'armes, etc. Or, le gouvernement n'a pas inclus ni exclu ces retombées.

J'aimerais pouvoir être plus précis en ce qui concerne les aspects économiques du plan. Qu'il suffise de dire qu'à court terme, il y aura peut–être un coût net à supporter, mais les fonctionnaires, l'entreprise, l'industrie et la population canadienne croient qu'à long terme le programme donnera des résultats avantageux.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je souhaiterais qu'à un moment donné nous puissions en arriver à trouver une question facile à discuter au Parlement. Ce n'est certes pas le cas aujourd'hui. Quel est le problème dans le cas présent? C'est sans contredit un problème de santé majeur.

Pour ma part, je tiens à dire que je serais très heureux si les gouvernements fédéral et provincial ne tiraient plus jamais de nouvelles recettes fiscales des cigarettes. De nombreux Canadiens partagent mon sentiment, mais le fait est qu'il y a des gens qui fument et qui continueront de fumer. Ainsi, nous faisons face au problème découlant de leur accoutumance. Alors que je m'efforce d'examiner les choses de façon rationnelle et réfléchie, je pense que nous devons nous pencher sur cette question de santé, et c'est ce qu'on essaie de faire dans ce projet de loi.

Cette question touche non seulement la santé des Canadiens, mais également l'application de la loi. Nous sommes aux prises avec une économie souterraine et une activité illégale qui a atteint des proportions monumentales. On s'en rend compte lorsqu'on regarde les faits. Au Québec, au cours des quatre dernières années, la part du marché détenue par le tabac de contrebande est passée de 9 p. 100 à 60 p. 100. En Ontario, elle était de 13 p. 100 et elle s'établit maintenant à 35 p. 100. Dans les provinces de l'Atlantique, la proportion n'était que de 12 p. 100 et elle est aujourd'hui de 40 p. 100 et, juste au cours de la dernière année, dans l'Ouest, elle est passée de 9 p. 100 à 15 p. 100, une augmentation de 60 p. 100.

Nous devons donc faire face à un commerce illégal qui, à première vue, nuit beaucoup à notre pays. Cependant, il rapporte énormément aux gens qui, au Canada, s'adonnent à de nombreux autres commerces illégaux.

Étant donné que des gens deviennent millionnaires du jour au lendemain grâce à la contrebande du tabac du fait des taxes élevées et que ce trafic s'accroît dans tout le pays, tous les Canadiens, selon moi, veulent qu'on prenne des mesures très fermes pour mettre un terme à cette contrebande. Ainsi, on en adopte certaines mesures auxquelles tous les députés dans cette enceinte peuvent souscrire.

Nous faisons face également à d'autres problèmes relativement à ce trafic. Le premier, c'est l'application de la loi. Comment pouvons–nous bien mettre un terme à cette contrebande illégale et à quel prix appliquons–nous la loi?

Ce problème a bien des facettes, et j'ai reçu de nombreuses lettres de la Société canadienne du cancer, d'associations médicales et de divers groupes qui se préoccupent de la santé des Canadiens et qui s'inquiètent vivement de la suppression de la taxe d'accise sur les cigarettes.

• (1340)

Pensons aux taxes qui ont été imposées et demandons–nous pourquoi elles l'ont été. Le gouvernement fédéral a étudié le problème et il a pensé que la seule façon d'arrêter la vente illégale de cigarettes était de réduire les profits des responsables de ce commerce illégal. Or, la seule façon d'y parvenir consiste, premièrement, à sévir contre eux tellement lourdement qu'ils ne pourraient plus poursuivre leurs activités et, deuxièmement, à éliminer leur base de profits.

En réduisant les taxes, on fait disparaître la base de profits du ce commerce de contrebande. En ce qui concerne la capacité de fonctionner des contrebandiers, je suis convaincu que, si nous réduisons les taxes provinciales de 10 $ et les taxes fédérales de 10 $ sur un carton de cigarettes, faisant passer son prix de vente au détail de 43 $ à 23 $, nous réduisons considérablement les profits des contrebandiers.

Il est exact que le gouvernement canadien perçoit moins de recettes. Cependant, à mesure que le commerce de contrebande augmentait, les recettes fédérales chutaient. Le pourcentage des pertes au Québec et en Ontario correspond bien à des pertes de recettes fiscales dans les deux provinces, et il en va de même pour les autres provinces. Par conséquent, quand nous réduisons

la taxe d'accise sur les cigarettes, nous réduisons les profits de ceux qui font la vente illégale de cigarettes.

Quant aux risques pour la santé, nous devons aussi nous rendre compte qu'il y a des répercussions sur toutes nos collectivités. Le tabagisme compromet la santé des jeunes comme des moins jeunes. On doit reconnaître que le gouvernement est intervenu pour corriger une partie du problème.

En effet, d'une façon générale, un des principaux objectifs du gouvernement consiste à empêcher les jeunes de prendre l'habitude de fumer. Pour y parvenir, le gouvernement a mis en oeuvre des règlements portant à 18 ans l'âge requis pour pouvoir acheter des cigarettes. Ainsi, il est donc impossible pour des jeunes d'acheter légalement des cigarettes.

Certains députés diront que des jeunes peuvent quand même se procurer des cigarettes. Personnellement, je pense que, si des jeunes de 13, 12, voire 11 ans veulent acheter des cigarettes, ils peuvent facilement le faire illégalement sur les marchés de contrebande. On peut en conclure que, tant que nous tolérons que le commerce illégal prospère et persiste, les jeunes pourront acheter des cigarettes plus facilement.

Par conséquent, il serait très nocif, sur le plan de la santé, de poursuivre dans la même veine que par le passé. Il ne fait aucun doute que cela nuirait à notre capacité de contrôler la marchandise, de sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de jeunes de tous âges pourrait acheter des cigarettes à très bas prix. En fait, deux grandes mesures de protection de la santé disparaîtraient.

Le ministre a aussi pris d'autres initiatives afin d'instaurer un plus grand nombre de contrôles au pays, ce qui m'amène à parler de l'exécution. La GRC disposera d'un effectif accru et pourra travailler plus étroitement avec les agents douaniers de Revenu Canada. Ces deux groupes vont certainement s'attaquer aux organisations du crime organisé et s'efforcer de contrecarrer les plans des principaux fournisseurs de cigarettes de contrebande, et ce partout au pays. Le contrôle à la frontière s'effectuera d'une façon beaucoup plus efficace, étant donné qu'une surveillance sera exercée en permanence à de nombreux postes frontières qui ne font actuellement que l'objet de contrôles sporadiques.

Des mesures sont aussi prises pour exercer un contrôle très serré de la vente de cigarettes au comptoir, de façon à compliquer la tâche des trafiquants qui traitent directement au niveau du public.

• (1345)

Il va de soi que tant la GRC que les agents de Douanes Canada doivent prendre des mesures d'exécution rigoureuses. Le projet de loi favorise aussi la prise de mesures d'exécution au niveau provincial.

En effet, les agents des corps policiers provinciaux de l'Ontario et du Québec pourront collaborer étroitement avec la GRC et les agents de douane afin de mettre un frein à cette industrie illégale en pleine croissance. Je rappelle que les produits tirés de ce commerce illicite profitent au crime organisé. Il y a tout lieu de croire que des groupes de Montréal et de Toronto, notamment la mafia et les Hell's Angels, sont impliqués dans le commerce illégal des cigarettes.

Compte tenu que le crime organisé s'approprie 95 p. 100 des profits tirés de la vente illicite de cigarettes et s'adonne à des activités qui nuisent à la société canadienne, il faut prendre toutes les mesures possibles pour mettre un terme à cette situation.

Il ne fait aucun doute que la santé des Canadiens est une considération importante, mais le plan et les solutions proposés par le gouvernement sont très logiques. Il n'est pas facile de proposer de réduire les taxes et d'avoir l'air de céder au chantage du crime organisé.

Pourtant, cette mesure prive les criminels de profits et crée un contexte tel que leurs ventes illicites ne perturberont pas l'activité commerciale légale au point que le crime organisé en viendrait à détenir le monopole exclusif des ventes de cigarettes au pays.

Il faut aussi savoir qu'une taxe est imposée sur les cigarettes exportées, afin d'empêcher leur réimportation au Canada. En effet, cette taxe à l'exportation supplémentaire de 8 $ devra être acquittée par tous, entraînant ainsi un coût additionnel pour ceux qui achètent des cigarettes exportées uniquement pour les revendre illégalement au Canada.

En résumé, le gouvernement s'est efforcé de concilier les considérations liées à la santé, les mesures d'exécution et les mesures fiscales afin de régler le problème et, on l'espère bien, de nous garantir un avenir plus prospère.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, premièrement, je désire faire un commentaire. Le député mentionne qu'une des mesures du présent projet de loi fait en sorte que l'interdiction de la vente de cigarettes passera de 16 à 18 ans. Je voulais seulement souligner que c'est plutôt le projet de loi C–111, adopté l'an dernier, qui touchait cette mesure. Par contre, l'entrée en vigueur de cette loi se fait cette année.

Le député a de plus soulevé des questions intéressantes, à mon avis, quant à l'application des mesures visant à contrôler la vente de tabac. Dans son discours, il a dit qu'il ne savait pas jusqu'où il faudra aller quant au nombre d'agents ou de personnes affectés aux interventions. Alors, j'aimerais lui retourner sa question afin qu'il s'explique davantage et qu'il nous dise jusqu'où son gouvernement pense aller dans cette intervention?

[*Traduction*]

M. Pickard: Monsieur le Président, en ce qui concerne le nombre d'agents, Douanes Canada prend actuellement les mesures nécessaires pour affecter 350 agents de plus à l'application de la loi. Douanes Canada offre un service 24 heures sur 24, à 22 points d'entrée, pour surveiller plus de 99 p. 100 du trafic commercial au Canada.

En parlant d'une application plus rigoureuse de la loi grâce à la collaboration des forces policières, je voudrais signaler que le projet de loi permet aux services de police provinciaux de faire respecter les dispositions de la Loi sur l'accise. Par conséquent, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, nous pouvons compter sur des centaines de milliers d'agents de plus pour faire respecter la loi, quand nous pensons aux membres des grands corps policiers, comme la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec. Par conséquent, la participation des forces policières s'est grandement accrue, elle aussi.

• (1350)

Pour ce qui est de l'âge limite qui passe de 16 à 18 ans, il est évident que différents règlements s'appliquent dans différentes provinces. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, nous n'autorisons l'importation de cigarettes que par les personnes âgées de 18 ans ou plus. Nous modifions donc la loi pour relever de deux ans l'âge limite.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations. Je crois qu'il a signalé de façon très éclatante que cette situation soulève deux grands problèmes, soit l'imposition excessive et l'application de la loi.

Je me demande si le député pourrait nous dire comment régler le problème d'application de la loi. Je crois qu'on a réglé le problème d'imposition excessive, puisqu'il ne sera probablement plus rentable dorénavant de faire la contrebande des cigarettes. Mais les gens qui s'adonnaient à cette activité sont désormais sans travail. Je ne crois pas qu'ils ont contribué à la caisse de l'assurance–chômage. Vont–ils aller travailler au salaire minimum? Ou allons–nous retrouver ces gens–là dans la contrebande d'autres produits? Faudra–t–il alors abaisser les taxes sur ces produits pour régler le problème?

On a créé un manque à gagner et aussi, probablement, un problème de santé. Quand va–t–on se décider à régler le problème au niveau de l'application de la loi? Je crois en effet que c'est un gros problème à régler, car ces gens–là ne sont pas des citoyens ordinaires respectueux de la loi.

M. Pickard: Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Si l'on ne prenait pas des mesures sérieuses, comme le gouvernement le fait maintenant, ce serait le chaos, je crois, et nous vivrions dans une société où la vente de produits de contrebande se ferait ouvertement—et cela s'est vu au Canada. Cette pratique s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le pays, et il faut en examiner les principales causes.

Je crois que la structure fiscale en est une. Une autre réside dans le fait que les Canadiens en ont aujourd'hui assez des impôts. Une autre encore, c'est que les dirigeants laissent entendre qu'on peut impunément violer la loi et troubler l'ordre.

Il est très clair pour tous les Canadiens que notre gouvernement va faire respecter la loi et présenter pour cela toutes les mesures qui s'imposent.

Nous ne nous inquiétons pas des gens qui violent la loi; nous les punirons.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–11.

La plupart des dispositions de ce projet de loi sont sans portée et insignifiantes. La mesure législative offre très peu pour lutter contre la contrebande. Le gouvernement croit que les mesures prévues dans la motion de voies et moyens nº 3 ont éliminé les facteurs qui stimulaient la contrebande.

C'est peut–être vrai dans le cas des cigarettes, mais la contrebande porte maintenant sur d'autres articles. Nous entendons déjà parler d'une contrebande accrue de boissons alcoolisées. Nous savons que les contrebandiers s'intéressent aussi aux drogues, aux narcotiques et aux personnes en situation irrégulière.

Si le gouvernement agit comme il l'a fait dans le cas de la contrebande des cigarettes, nous pouvons supposer que les taxes sur l'alcool diminueront bientôt et que les lois réglementant les armes à feu et les immigrants illégaux seront modifiées pour éliminer toute possibilité de profit. Nous ne sommes pas devant un plan d'action national de lutte contre la contrebande, mais bien devant une capitulation.

Réglerions–nous le problème de la contrebande de la cocaïne et de l'héroïne en les légalisant et en les mettant en vente libre? Certainement, mais sommes–nous prêts à assumer les conséquences sociales de telles mesures?

Les lois contre la contrebande ont leur raison d'être et elles doivent être appliquées. En adoptant la voie choisie par le gouvernement, nous envoyons un mauvais message. Nous disons aux Canadiens que, si un nombre suffisant de personnes s'adonne à une activité illégale, le gouvernement cédera et modifiera sa loi.

• (1355)

Quant aux dispositions du projet de loi, la plupart sont insignifiantes. Cependant, le projet de loi suscite chez moi une inquiétude. Selon les modifications prévues à la Loi sur l'accise et à la Loi sur les douanes, les biens saisis pourraient être vendus ou détruits, même avant le règlement des revendications s'y rapportant. On nous dit que cette disposition vise à réduire les frais d'entreposage du tabac et de l'alcool saisi, mais elle s'appliquera aussi aux véhicules ayant servi à transporter des articles que l'on présume être des articles de contrebande.

J'aide en ce moment un électeur de ma circonscription qui a récemment obtenu une décision de la Cour fédérale en sa faveur dans une affaire de biens saisis à tort par des douaniers. Malheureusement pour cette personne, la décision arrive dix ans après la saisie. Malheureusement pour les contribuables canadiens, le montant de 200 000 $ et plus adjugé par le tribunal est monté à plus de 400 000 $ avec les intérêts.

Article 31 du Règlement

Au lieu de donner au ministre le pouvoir d'aliéner les biens saisis, il serait peut–être préférable, tant pour l'accusé que pour les contribuables canadiens, d'établir un mécanisme indépendant de règlement des différends qui permettrait d'éviter les coûts énormes liés aux longues contestations judiciaires.

Pour ce qui est des autres aspects de ce projet de loi, les modifications à la Loi sur l'accise, qui donnent aux services de police non fédéraux les mêmes pouvoirs de saisie que la GRC, auraient probablement dû être apportées il y a longtemps. Il est préférable d'aplanir les obstacles bureaucratiques à l'application de la loi plutôt que de capituler.

Toutefois, c'est en modifiant la Loi sur la vente du tabac aux jeunes que le gouvernement fait preuve de la plus grande hypocrisie. Il essaie de nous convaincre que, en interdisant la fabrication, la vente ou la mise en vente de paquets contenant moins de 20 cigarettes, il empêchera le problème du tabagisme chez les jeunes de s'aggraver. Il essaie de nous convaincre que, en interdisant l'importation de produits du tabac par une personne âgée de moins de 18 ans ou pour son compte, il empêchera le problème du tabagisme chez les jeunes de s'aggraver.

Il y a une chose importante que le gouvernement ne dit pas, soit qu'un plus grand nombre de jeunes commenceront à fumer parce qu'il a baissé le prix des cigarettes. Nous avons tous vu le graphique qui montrait clairement que, plus le prix des cigarettes augmentait, plus le nombre de jeunes fumeurs diminuait.

J'imagine que nous verrons bientôt un graphique qui montrera que la baisse importante du prix des cigarettes entraînera une augmentation correspondante du nombre de jeunes fumeurs.

Est–ce que ce sera difficile d'appliquer ces modifications à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes? Je ne crois pas. Pourquoi les fabricants de produits de tabac voudraient–il faire des paquets de moins de 20 cigarettes aujourd'hui? À cause des mesures prises par le gouvernement, un paquet de cigarettes coûte environ la moitié de ce qu'il coûtait le mois dernier. La modification visant à interdire l'importation de produits du tabac par quiconque est âgé de moins de 18 ans est redondante. Pourquoi voudrait–on traverser la frontière pour acheter des cigarettes bon marché quand on peut les avoir au même prix à l'épicerie du coin?

Si ces modifications avaient été présentées avant que le gouvernement ne capitule dans la motion de voies et moyens nº 3, elles auraient pu avoir un certain effet.

Il est ironique de voir le ministre du Revenu national jouer au dur quand il parle d'éliminer la contrebande et l'économie souterraine alors qu'il fait partie d'un gouvernement qui a vite fait de capituler. Je me demande si le gouvernement sera tout aussi volontiers disposé à céder devant l'économie souterraine en constante expansion. Comme il y a de plus en plus de Canadiens qui prennent part à cette économie souterraine de plusieurs milliards de dollars, et comme bien d'autres encore seront probablement disposés à le faire après la présentation du budget cet après–midi, le gouvernement se prépare–t–il à réduire toutes ses taxes et tous ses impôts?

Puisque le gouvernement pense qu'une fiscalité réduite supprimera l'incitation à agir illégalement, il semble naturel qu'il allège le fardeau fiscal afin d'éliminer les incitations financières à participer à l'économie souterraine. Il ne le fera évidemment pas. Où trouverait–il l'argent pour compenser la perte de recettes fiscales? Comment donc le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui participent à ce programme conjoint vont–ils compenser la perte des recettes tirées des taxes sur les cigarettes?

• (1400)

Les taxes sur les cigarettes étaient élevées, mais elles avaient été imposées pour une bonne raison. La ponction que le tabagisme exerçait sur le système de santé canadien était encore plus lourde. Maintenant, ce sont tous les Canadiens qui devront combler le déficit accru.

Je crains bien qu'avec la mesure qu'il prend en l'occurrence, le gouvernement ne donne à penser que, si suffisamment de gens violent la loi, ils n'ont pas à s'en faire puisqu'il la modifiera. Le gouvernement aurait plutôt dû faire appliquer la loi, de même que toutes celles qui sont en vigueur. Quand une loi a l'appui des Canadiens, il faut la faire respecter. La collectivité était en faveur de taxes plus élevées sur les cigarettes.

Sur six personnes qui appelaient à mon bureau, une seulement se disait favorable à la réduction des taxes sur les cigarettes. Si mes électeurs s'opposent à la réduction d'une taxe, c'est tout un exploit. Ils n'aiment pas les taxes. Ils veulent qu'on les réduise, mais qu'on le fasse systématiquement, raisonnablement et de façon sensée. Le gouvernement aurait dû concentrer ses efforts sur l'application de la loi au lieu de se contenter de réduire les taxes pour lutter contre la contrebande des cigarettes.

Certains Canadiens ont malheureusement besoin de se faire rappeler de temps à autre qu'il existe des lois dans notre pays et qu'il faut les respecter. Il y a des lois contre l'excès de vitesse dans notre pays, malgré le fait que la majorité d'entre nous dépassent la limite de vitesse. Pour la plupart d'entre nous, il suffit de voir une voiture de police sur l'accotement pour ralentir.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, l'Association des étudiants de Nouvelle–Écosse m'a récemment envoyé une recommandation préconisant que les paiements de transfert fédéraux au chapitre de l'éducation soient calculés en fonction de la population étudiante d'une province.

Le financement fédéral pour l'enseignement postsecondaire est actuellement fondé sur la population globale de chaque province, ce qui a nui à la Nouvelle–Écosse et lui porte préjudice.

En raison du grand nombre d'étudiants de l'extérieur de la province qui sont inscrits à des établissements comme l'Université Acadia, dans ma circonscription, celle d'Annapolis Valley—Hants, la proportion d'étudiants est beaucoup plus élevée dans notre province que dans la plupart des autres. Le financement que nous recevons présentement ne tient toutefois pas compte de cette réalité.

J'appuie donc la recommandation de l'Association des étudiants de Nouvelle–Écosse et j'exhorte le gouvernement à examiner à fond cette importante proposition.

* * *

[*Français*]

LA VILLE DE JONQUIÈRE

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le lancement de l'ouvrage intitulé *Jonquière, mémoires et lieux*, un guide présentant et interprétant le patrimoine architectural de la ville de Jonquière, au Saguenay—Lac–Saint–Jean. L'ouvrage témoigne de l'évolution de la ville depuis sa fondation, en 1847.

Les auteurs, M. Luc Noppen et M^me^ Lucie Morrisset, de l'Université Laval, font valoir le caractère unique d'Arvida, la ville de la Société Alcan qui est maintenant intégrée à la ville de Jonquière. Le secteur Arvida se distingue par son urbanisme innovateur lors de sa construction, entre 1926 et 1928, ainsi que par l'originalité de son architecture.

Les gens de Jonquière, à l'approche du 150^e^ anniversaire de leur ville, ont étroitement collaboré à la réalisation de cet ouvrage qui constituera la mémoire de trésors architecturaux souvent méconnus et parfois oubliés.

* * *

[*Traduction*]

L'ATHLÈTE STEPHEN GOUGH

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je tiens à souligner que Stephen Gough, le seul athlète olympique du Nouveau–Brunswick, participera aujourd'hui à la première de trois rencontres de patinage de vitesse sur courte piste à Lillehammer. Stephen est originaire de ma circonscription, celle de Fredericton—York—Sunbury. Au nom des électeurs de ma circonscription, de la population du Nouveau–Brunswick et de tous les Canadiens, je veux lui souhaiter publiquement la meilleure des chances.

Stephen est l'un des 110 athlètes qui représentent le Canada aux Jeux olympiques et il est le quatrième patineur dans la course de relais de 45 tours de piste.

Jusqu'ici, les performances de Stephen en patinage de vitesse ont été impressionnantes. Le mois dernier, il a obtenu la deuxième place lors de la rencontre des pays côtiers du Pacifique qui s'est tenue à Lake Placid. Il s'est classé cinquième sur 66 lors de

Article 31 du Règlement

la course préolympique de 500 mètres qui a eu lieu en Norvège et il est aussi arrivé premier dans la course de relais.

Les Canadiens sont fiers qu'il les représente en Norvège, et je suis certain qu'il obtiendra d'excellents résultats lors des compétitions.

* * *

• (1405)

LE TOURNOI DE COEURS DE SCOTT

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que Waterloo sera l'hôte du plus grand événement sportif féminin jamais tenu au Canada: le Tournoi de coeurs de Scott. Il s'agit du championnat canadien de curling féminin.

C'est un grand honneur pour nous; cet événement prestigieux se tiendra du 26 février au 5 mars dans le complexe sportif et récréatif flambant neuf de Waterloo. Des équipes de toutes les régions du Canada participeront au tournoi, y compris l'Équipe Canada de la Saskatchewan qui a remporté le championnat du monde en Suisse l'année dernière.

Nous, de la région de Waterloo, sommes très heureux d'être les hôtes de cet événement. Je voudrais inviter mes collègues et tous les Canadiens à venir se joindre aux festivités.

* * *

LA MANUTENTION DES GRAINS

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, le 31 janvier dernier, j'ai exhorté le ministre du Développement des ressources humaines à déclarer que la manutention des grains constituait un service essentiel. Comme il n'a pas réagi immédiatement, le secteur des grains a subi des pertes écrasantes de plus de dix millions de dollars. Le commerce du canola, du lin et du seigle a peut–être disparu à tout jamais. Le système d'élévateurs fonctionne à 90 p. 100, laissant de nombreux élévateurs bloqués.

L'impact de la grève sur le transport des grains vers la côte ouest est difficile à évaluer en dollars, mais il faudra sans doute attendre à juin avant que le transport des blés et orges revienne à la normale.

Les débardeurs du port de Montréal et les manutentionnaires céréaliers de Lakehead sont sur le point de déclencher une grève.

Le gouvernement fédéral doit promulguer sans délai une loi déclarant que la manutention des grains constitue un service essentiel afin de prévenir toute autre perturbation qui compromettrait encore davantage l'économie de l'Ouest canadien.

* * *

LE TOURISME

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, l'industrie touristique canadienne présente de nombreuses possibilités pour la création d'emplois et le développement communautaire. C'est maintenant une industrie de 28 milliards de dollars.

Article 31 du Règlement

L'avenir du tourisme est prometteur, mais il importe de prendre dès maintenant des mesures pour garantir la pleine réalisation du potentiel touristique régional et national du pays.

Dans la circonscription d'Algoma, nous avons la chance d'avoir le chenal Nord du lac Huron, qui compte parmi les dix premières régions du monde pour la navigation de plaisance. Nous avons des lacs et des forêts sauvages. Nos montagnes du bouclier précambrien sont spectaculaires. Nous avons un grand nombre des meilleurs lacs à truite du Canada. Dans ma circonscription, on peut pêcher, chasser, faire des excursions touristiques, faire du ski de descente et de fond, faire du canot, se rendre dans des postes éloignés accessibles par avion seulement, acquérir une formation en tourisme et faire bien d'autres choses encore.

L'île Manitoulin, Espanola, North Shore, Elliot Lake, Central Algoma, Sault Ste. Marie et la côte est du lac Supérieur ont mis sur pied une excellente infrastructure touristique, mais il reste beaucoup à faire.

Il faut reconnaître que le tourisme représente nos meilleures chances pour la croissance économique. Réjouissons-nous parce que le Canada a tout ce qu'il faut pour être un chef de file mondial dans l'industrie du tourisme.

* * *

[*Français*]

LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, il n'aura fallu que deux semaines au gouvernement de l'Ontario pour se rendre compte à quel point sont néfastes les effets de la contrebande de cigarettes, situation qu'a vécue le Québec pendant près de cinq ans.

Le gouvernement de l'Ontario a finalement été frappé par le bon sens et a annoncé, hier, qu'il se joignait au gouvernement fédéral, au Nouveau-Brunswick et au Québec dans leur plan de lutte contre la contrebande de cigarettes.

Dans un sursaut de lucidité, M. Rae a finalement compris que le fléau de la contrebande est devenu un problème national au Canada. Par son hésitation, le gouvernement Rae a compromis l'application d'un plan national de lutte à la contrebande.

Il semble que les vertus du fédéralisme coopératif aient échappé à M. Rae pendant quelques malheureuses heures.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai en main la copie d'une lettre de Harvey Wiebe, un de mes électeurs. Celle-ci est adressée au ministre des Finances. M. Wiebe écrit ceci:

> En tant que petit entrepreneur, je procure de l'emploi à 200 personnes environ. Je sais que bien des gens comme moi ont déjà transféré leurs activités et leur argent à l'extérieur du pays. La perte que cela occasionne est plus grande que celle qui est attribuable aux entrepreneurs qui passent à l'économie souterraine. Pensez-y, 25 000 personnes comme moi pourraient créer 5 millions de nouveaux emplois.
>
> Contrairement à la grande entreprise, mon groupe ne veut pas de subventions. On pourrait nous comparer à un menuisier qui construit une maison. Toutes les fois que nous voulons mettre la main sur un outil, le gouvernement nous l'enlève. Nous voulons certes partager la maison, mais de grâce, pour le bien du pays, qu'on nous laisse nos outils.
>
> J'estime que vous savez ce qu'il vous reste à faire. Je pense aussi que vous n'avez pas le courage de le faire. Vous gagneriez beaucoup d'appuis en redonnant espoir aux gens au lieu de vous plier aux exigences des nantis.

* * *

• (1410)

L'AVRO ARROW

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, dimanche dernier coïncidait avec une triste date historique. En effet, il y a 35 ans, soit le 20 février 1959, le gouvernement Diefenbaker annulait le projet de l'Avro Arrow, l'avion militaire de fabrication canadienne le plus aérodynamique et le plus sophistiqué de son temps. Ainsi se brisait notre deuxième rêve national.

Après une brillante carrière militaire en Pologne, en Grande-Bretagne et ailleurs en Europe, Janusz Zurakowski s'installa à Toronto, en 1952, et devint le premier pilote d'essai de l'Avro Arrow. Jan et son épouse Anna possèdent Kartuzy Lodge, près de Barry's Bay, dans ma circonscription. Lorsqu'on lui demandait ce qu'il éprouvait à bord d'un avion si rapide, il répondait que c'était comme voler lentement, mais en vitesse accélérée.

L'Arrow pouvait aller deux fois plus vite que le son. Il aurait encore été un avion adapté au début des années 80, période où on a dépensé bien des fois son prix de revient pour acheter les CF-18 de fabrication américaine.

Le gouvernement Diefenbaker ordonna la mise à la casse des six Avro Arrow déjà construits. Les registres, les installations et les plans, tout fut détruit sur ordre. Triste fin pour une magnifique réalisation canadienne!

Canadiens, bâtissons notre avenir sur les feux de nos réussites, et non sur les cendres de nos échecs. Alors, les Janusz Zurakowski seront heureux de constater le changement.

* * *

LES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, les programmes d'alternance travail-études constituent une formule d'enseignement technique et technologique, qui est florissante au Canada. Selon cette formule, les étudiants sortent de leur milieu scolaire pour aller acquérir de l'expérience en milieu de travail.

Or, une autre méthode, celle des programmes d'apprentissage, donne des résultats très médiocres au Canada. Dans ce cas-ci, les étudiants reçoivent une formation en milieu de travail et suivent des programmes scolaires, au besoin.

Au Canada, le nombre d'apprentis ainsi que la qualité et la pertinence des programmes d'apprentissage ont diminué considérablement.

Une industrie de Peterborough qui avait des centaines d'apprentis n'en compte maintenant que quatre. C'est en partie parce que les apprentis obtiennent souvent des compétences qu'ils ne peuvent pas utiliser à l'extérieur de leur province. En Ontario,

seulement 14 p. 100 des apprentis obtiennent des permis pour travailler dans d'autres provinces.

C'est une honte nationale et une tragédie pour des gens qui sont très qualifiés, mais qui se trouvent coincés dans une province où l'économie est affaiblie.

J'exhorte le gouvernement à agir rapidement au sujet du Programme national d'apprentissage. Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, très mobile et réellement nationale.

* * *

[*Français*]

LE COMTÉ DE BONAVENTURE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, pour faire face aux problèmes de chômage, à l'exode des jeunes et à la surexploitation des ressources naturelles, les gens de Bonaventure ont choisi, hier, lors d'une élection complémentaire, M. Marcel Landry et le Parti québécois, démontrant ainsi leur désir de changement et leur volonté de faire la souveraineté du Québec.

Comme l'a si bien dit le poète et grand Québécois, M. Félix Leclerc: «La Gaspésie, pays intérieur de chacun de nous, pays mystérieux, silencieux, patient. Le cri qui fera peur à tout le monde, c'est de là qu'il viendra.»

Après 37 ans de règne libéral, cette élection partielle est un véritable coup de tonnerre dans le ciel québécois, et nous nous en félicitons.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter nos athlètes qui participent aux Jeux olympiques d'hiver à Lillehammer, en Norvège.

Ils méritent notre appui et notre reconnaissance pour les efforts et l'engagement dont ils ont fait preuve afin d'atteindre l'excellence dans leur discipline sportive.

Je tiens à mentionner particulièrement Susan Auch de ma circonscription, Calgary-Nord, qui a remporté samedi dernier, le 19 février, la médaille d'argent aux 500 mètres en patinage de vitesse à l'amphithéâtre olympique de Hamar. Susan est la première Canadienne, depuis 1976, à remporter une médaille olympique sur longue piste.

Au nom de la population de Calgary-Nord, je lui adresse mes sincères félicitations.

• (1415)

LE BILINGUISME

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, je voudrais évoquer les déclarations que le chef de l'opposition officielle a faites à plusieurs reprises à la Chambre.

Le député parle souvent de notre pays comme d'un pays divisé en deux, avec, d'un côté, le Québec et, de l'autre, le Canada anglais. Cela sous-entend que le Québec est exclusivement français et le reste du Canada, exclusivement anglais.

C'est, à mon avis, une injustice et une insulte envers les 20 p. 100 de Québécois qui ne sont pas d'origine française, envers les francophones—plus d'un million—qui habitent en dehors du Québec et envers les 35 p. 100 de Canadiens qui ne sont ni d'origine française ni d'origine anglaise.

Je demande au chef de l'opposition de respecter tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, et de s'abstenir de faire de telles déclarations à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, en novembre, Statistique Canada publiait les conclusions d'une enquête effectuée auprès de 12 300 femmes à travers le Canada. Les résultats sont effarants: une femme sur deux a été victime de violence au moins une fois depuis l'âge de 16 ans et une sur dix a craint pour sa vie.

Dans mon comté, la situation est d'autant plus grave qu'il n'existe aucun centre d'hébergement. Le comté de Vaudreuil compte 110 000 habitants à 80 p. 100 francophones. Les femmes qui ont besoin d'un refuge pour elles et leurs enfants doivent aller à l'extrême ouest de l'île de Montréal, dans un milieu anglophone.

Actuellement, le centre d'écoute et de référence La Moisson essaie de venir en aide aux femmes battues, mais il n'est ouvert que 5 jours par semaine durant les heures de bureau.

Au cours de sa dernière année fiscale, La Moisson a répondu à 478 demandes de femmes brutalisées, et depuis octobre dernier, la demande a doublé.

La situation est grave et c'est pourquoi je demande au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux de se pencher sur ce dossier pour y remédier le plus vite possible.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME «L'ÉCOLE AVANT TOUT» AU YUKON

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est beaucoup question, ces jours-ci, de criminalité et de chômage parmi les jeunes. Ce dont nous n'entendons pas souvent

parler, ce sont des réalisations qui montrent que, quand on leur en donne la possibilité, les jeunes de notre pays peuvent réaliser de grandes choses.

Le programme «L'École avant tout» de la ville de Dawson, au Yukon, en est pourtant un exemple. Sous la direction dévouée de M. Jim Johnston, conseiller pédagogique, le taux d'abandon scolaire a chuté de 40 p. 100 à 1 p. 100 en trois ans.

Malgré ces résultats, le gouvernement fédéral a mis fin au financement de ce programme. Le gouvernement dit qu'il veut s'attaquer au chômage. L'un des meilleurs moyens de le faire est d'assurer aux jeunes une bonne éducation.

Au nom des jeunes du Yukon et du Canada, je prie instamment le gouvernement de rétablir le financement de ce programme.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA BOSNIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Selon les autorités de la Force de protection des Nations Unies, quelques dizaines d'armes lourdes serbes échappaient hier au contrôle des Forces de l'ONU à Sarajevo, mais l'ONU prévoit toutefois s'en rendre maître aujourd'hui. Cependant, des bombardements serbes continuent sur des enclaves de la Bosnie comme Tuzla et Bihac, et à Moscou et Washington, les démarches se poursuivent pour essayer d'arriver à un règlement diplomatique pour un processus de paix durable en Bosnie.

Est–ce que le premier ministre peut nous indiquer si son gouvernement endosse la proposition visant à placer Sarajevo sous l'administration de l'ONU et est–il disposé, dans un tel contexte, à reconsidérer la décision du gouvernement canadien à l'effet de retirer les Casques bleus canadiens de la Bosnie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, aucune décision n'a été prise concernant la Bosnie, à la suite de la suggestion de la France relativement au statut de la ville de Sarajevo. C'est une proposition très intéressante, mais nous devons terminer nos consultations avec les autres pays avant d'en venir à une décision.

Quant à la présence des troupes en Bosnie, la décision finale sera prise avant la fin du terme, qui doit expirer à la fin de mars, au début d'avril.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais demander également au premier ministre s'il envisage de recourir à de nouveaux ultimatums pour mettre fin aux combats qui se poursuivent dans les enclaves comme Tuzla et Bihac, ou s'il s'en remet simplement aux initiatives diplomatiques en cours à Washington et à Moscou.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la décision prise il y a une dizaine de jours concernant l'ultimatum et l'étranglement de la ville de Sarajevo a produit les résultats escomptés. Alors, à ce moment–ci, est–ce qu'on doit continuer? Je pense qu'on a eu du succès avec ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, et je pense que la solution idéale est de trouver un accord entre les parties pour mettre fin à cette situation déplorable.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la concertation et l'efficacité ferme des alliés durant cette période ont montré que la recette doit avoir des résultats. Est–ce qu'une bonne recette dans un cas ne devrait pas être appliquée dans les autres? La question est posée et je crois que le gouvernement devra y répondre très rapidement.

Advenant la nécessité de consolider le processus de paix par un plus grand nombre de contingents de Casques bleus en Bosnie et dans l'ensemble de l'ex–Yougoslavie, est–ce que le gouvernement est disposé à reconsidérer sa décision de ne pas envoyer de Casques bleus canadiens additionnels?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Ce qu'a dit le ministre des Affaires étrangères la semaine dernière correspond à la position du gouvernement.

Le contingent canadien est le troisième en importance dans cette région. Nous avons participé à toutes les missions de maintien de la paix dans le monde. Certains pays n'ont envoyé aucun soldat en ex–Yougoslavie. C'est une excellente occasion de le faire. Plus il y a de pays qui participent à ces missions, meilleures sont les chances de succès. Le Canada s'est toujours montré très généreux, mais je pense que d'autres pays devraient également faire leur part.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier, à la période de questions, le ministre des Affaires indiennes a refusé à deux occasions de répondre à nos questions quant au statut de M. Jerry Peltier au sein du gouvernement fédéral au moment de la crise d'Oka. Maintenant qu'il a eu la chance d'aller aux sources, le ministre peut–il nous dire si M. Jerry Peltier était à l'emploi du gouvernement fédéral au moment de la crise d'Oka et quel était son statut?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si je comprends bien, M. Peltier aurait été au service de l'ancien gouvernement à l'époque de la crise d'Oka. J'ignore si c'est exact ou non. Si le député a des renseignements à ce sujet, je le prierais de nous les communiquer afin que nous puissions les examiner.

Il est difficile d'intervenir dans les activités quotidiennes d'une bande, en raison du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Par ailleurs, nous avons la responsabilité de veiller à ce que tout aille bien.

En tant que ministre, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner cette allégation très attentivement. J'espère que le député sera en mesure de présenter certaines preuves. Pour ma part, je me suis engagé à faire preuve de responsabilité financière devant la Chambre et à lui présenter les rapports que nous pourrions avoir.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, quand le ministre aura terminé ses vérifications, pourrait–il indiquer à cette Chambre pour quel type de services des honoraires rétroactifs de 25 600 $ auraient été versés, après coup, à M. Peltier?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Encore une fois, monsieur le Président, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une allégation et, même si elle a été faite à la Chambre et non à l'extérieur, il faudrait peut–être la traiter avec beaucoup plus d'attention que mon éminent collègue ne semble vouloir le faire.

Si vous pouvez prouver l'allégation selon laquelle un paiement irrégulier aurait été effectué à une personne de la bande ou à une personne avec qui nous faisons affaire à quelque niveau que ce soit du gouvernement, montrez–nous cette preuve et nous ferons les vérifications nécessaires.

J'ai également demandé aux fonctionnaires de mon ministère de vérifier si cette allégation était fondée et d'examiner les livres da l'ancien gouvernement. Je suis tout à fait disposé à faire connaître au député l'issue de ces vérifications.

* * *

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS UNE PROVINCE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier soir, le candidat du PQ, Marcel Landry, a connu une victoire retentissante à l'élection partielle qui a eu lieu dans Bonaventure.

Des voix: Bravo!

M. Manning: Bonaventure était considérée comme la circonscription la plus fédéraliste du Québec. Vu que des élections provinciales auront lieu prochainement, le premier ministre ne voit–il pas la nécessité d'une nouvelle et vigoureuse stratégie pour accroître l'appui au fédéralisme au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la meilleure décision de la population canadienne a été prise le 25 octobre. C'était celle de remplacer l'ancien gouvernement par un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, une question supplémentaire pour le premier ministre.

Lorsque des Québécois votent pour des souverainistes, le premier ministre ne pense–t–il pas—et nous demandons son avis—qu'ils rejettent le principe du fédéralisme ou tout simplement le genre de fédéralisme qu'offrent les partis traditionnels?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater la préoccupation du chef du Parti réformiste. Je suis heureux qu'il veuille faire sa part. S'il veut faire quelque chose, qu'il appuie les politiques du gouvernement en faveur du bilinguisme.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je sais que le premier ministre s'inquiète de cette question. C'est pour cela que je lui demande quelles mesures précises il entend prendre, d'ici les prochaines élections provinciales, pour promouvoir le fédéralisme canadien au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le meilleur moyen de vendre le fédéralisme au Québec est d'avoir à Ottawa un bon gouvernement, un gouvernement efficace et honnête.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, La Presse révélait dans son édition de samedi dernier que la situation financière de Kanesatake est pour le moins précaire. Le ministère des Affaires indiennes a conclu une entente avec le conseil de bande afin de redresser cette crise financière.

On apprend également que le gouvernement a commandé une procédure interne pour vérifier les pratiques de gestion du conseil de bande. Le ministre des Affaires indiennes peut–il s'engager à déposer devant cette Chambre les conclusions de cette vérification?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, certainement.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, est–ce que le ministre pourrait nous dire quel est le montant du prêt sans intérêt, accordé par son ministère au conseil de bande de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'apprécie la séance d'exercice que me permet d'exécuter le député en me faisant lever et rasseoir, puisque je ne peux pas en faire au gymnase que je ne parviens pas à trouver. La réponse est oui.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, on m'a dit que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

aurait annoncé aux bandes du Lac des Esclaves, à leur dernière réunion, qu'il allait révoquer la Loi sur les Indiens.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre par quoi il entend la remplacer?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si mon collègue se donne la peine de lire le livre rouge, il verra que ce projet y tient une place importante. Nous croyons fermement au transfert des responsabilités et à la révocation de la Loi sur les Indiens, faite d'une façon pratique, en veillant à ne nuire à personne et en étalant la transition sur un certain nombre d'années. C'est ce que veulent les non–autochtones et c'est aussi ce que veulent les autochtones. Nous espérons que, à force de persévérance, le gouvernement pourra réaliser ce projet.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le *Edmonton Sun* rapporte que, durant cette même réunion, le ministre aurait affirmé que «les membres du Parti réformiste haïssent les Indiens et se posent en défenseurs de l'homme blanc».

Le ministre a–t–il réellement fait cette affirmation?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je répète au député que j'espère que le Parti réformiste montrera un peu de considération à l'égard des aspirations des peuples autochtones. Je suis prêt à collaborer avec le Parti réformiste pour la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Aujourd'hui, je demande au député d'oser dire à la Chambre qu'il croit au droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

* * *

● (1430)

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

On apprenait hier matin que le ministre s'apprête à remplacer la fiche d'établissement actuelle des immigrants par une carte d'identité, et ce, à partir de l'automne. Cette carte contiendrait différentes informations sur l'immigrant: nom, date de naissance, nationalité, photo, etc.

Le ministre ne comprend–il pas qu'il créera ainsi deux classes de personnes au Canada: celles qui doivent porter une telle carte d'identité, et les autres?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la carte d'identité n'a rien de nouveau. Les organisations non gouvernementales et les juristes en ont été informés l'été dernier. La carte d'identité remplacera simplement la grande feuille de papier que reçoivent les immigrants une fois qu'ils ont obtenu le droit d'établissement.

Il y a deux raisons au remplacement de la lettre par la carte d'identité. Tout d'abord, la lettre peut facilement être contrefaite, reproduite et revendue à fort prix sur le marché noir. La carte, fabriquée selon des techniques de pointe, réduira les risques de fraude.

Deuxièmement, de nombreux résidents admis à s'établir au Canada ont demandé une petite carte de format portefeuille, qu'ils pourront utiliser comme carte d'identité jusqu'à l'obtention de leur carte de citoyenneté. Donc, la carte aura une utilité d'ordre pratique, et c'est la raison pour laquelle les personnes qui l'utiliseront l'ont demandée.

Il n'y a là rien d'inconvenant. La carte d'identité ne contient pas plus de renseignements qu'un passeport ordinaire. Le député suggère–t–il de supprimer aussi les passeports?

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ce n'est pas la même carte et ce n'est pas une demande des immigrants.

Compte tenu de l'impact sur la vie privée d'une telle carte, le gouvernement ne convient–il pas de tenir un véritable débat avant de poser ce geste de restriction du droit à la vie privée?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député avance un argument absurde. Je viens tout juste de lui dire que tous les résidents qui ont obtenu le droit d'établissement reçoivent une formule.

Nous essayons simplement, et je crois que les Canadiens et les immigrants nous approuvent, d'empêcher la reproduction frauduleuse de documents en vue d'obtenir des cartes illégalement. C'est aussi une carte d'identité pour les éventuels immigrants qui s'établissent ici. Cette carte ne permet pas de fouiller dans la vie privée des gens. Nous voulons simplement améliorer le système pour ceux qui l'utilisent et mieux le protéger contre ceux qui veulent en abuser.

* * *

L'EMPLOI

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Comme je le mentionnais la semaine dernière, une édition récente de l'émission de télévision *Venture* nous apprenait que, selon une étude effectuée par le ministère, les programmes de formation offerts actuellement par le ministère des Ressources humaines n'aident aucunement les gens à la recherche d'un emploi; ils leur nuisent.

Le ministre acceptera–t–il de déposer ce document à la Chambre des communes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je l'ai dit la semaine dernière et je le répète, les renseignements ont toujours été à la disposition du député, qui n'avait qu'à les consulter. Nous n'avons rien à cacher ou à dissimuler. Nous

serions plus que ravis de déposer toute évaluation qui aurait été effectuée.

Cependant, je me dois de souligner que les programmes de formation offerts au pays seront étudiés dans le cadre de l'examen général qu'a entrepris le Parlement. Nous aurons tout le temps voulu d'examiner en comité parlementaire la façon d'appliquer les programmes de formation et d'en discuter avec les provinces.

Je voudrais cependant faire une petite mise en garde au député. Je ne pense pas qu'il devrait, à partir d'un cours extrait d'un reportage télévisé, condamner de façon générale un programme de formation qui a bien aidé des centaines de milliers de Canadiens.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Si, d'après les études du ministère, les programmes de formation actuels, qui coûtent des milliards de dollars chaque année, n'aideront aucunement les gens à se trouver de nouveaux emplois, pourquoi les contribuables devraient–ils continuer de les financer?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député étale son ignorance en posant une telle question. Ce n'est pas ce que dit le rapport.

• (1435)

Le rapport signale que, dans de nombreux domaines clés, comme la formation en milieu de travail, l'acquisition de nouvelles compétences et les cours d'alphabétisation, de telles dépenses rendent d'énormes services, puisqu'elles offrent à de nombreux Canadiens l'occasion de se recycler, permettent au gouvernement d'investir davantage dans les ressources humaines et redonnent au pays l'espoir dont il a besoin pour accroître sa productivité.

Je ferai remarquer au député que, en formulant des critiques globales sur un sujet qu'il ne connaît pas, il est loin de rendre service aux nombreux Canadiens qui participent actuellement à nos programmes de formation.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, il semble y avoir unanimité au sein de l'industrie laitière pour exiger du gouvernement fédéral qu'il bloque la vente de l'hormone somatotrophine bovine au Canada, puisque les Canadiens ne sont pas rassurés quant aux effets de cette hormone de croissance sur la santé humaine.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Étant donné cette unanimité, la ministre peut–elle nous garantir qu'un moratoire d'au moins six mois sera établi sur la vente, au Canada, de l'hormone somatotrophine?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué à la Chambre que la subtance BST est une hormone artificielle résultant de la biotechnologie. Elle équivaut à une hormone produite naturellement par les vaches. L'injection de la substance permet d'accroître la production des vaches laitières.

Mes fonctionnaires étudient actuellement la BST. Ils procèdent à des études cliniques sur ses effets et n'ont pas encore émis d'avis de conformité. Dès que les essais cliniques seront terminés, une fois qu'il sera prouvé que le lait est absolument sûr et qu'il n'y a absolument aucune différence, il ne nous restera probablement qu'à émettre l'avis de conformité.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, nous connaissons les effets de la somatotrophine bovine. Il n'empêche que l'industrie laitière s'inquiète beaucoup.

La ministre peut–elle nous garantir que les intérêts des consommateurs et de l'industrie laitière sur cette question auront préséance sur ceux de l'industrie pharmaceutique?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, ma responsabilité, c'est la santé des Canadiens, et je la prends très au sérieux.

Il est très important que nous procédions à tous les essais cliniques sur la BST, pour pouvoir dire aux Canadiens que leur lait est absolument sûr. C'est mon rôle à titre de ministre de la Santé, et j'entends le remplir.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'étais un immigrant et je suis maintenant un citoyen canadien.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et maintenant, vous voulez fermer la porte.

M. Gruber: Je pose cette question au nom des Canadiens qui s'inquiètent de la crise financière qui secoue le pays. L'année prochaine, le Canada admettra 111 000 immigrants dans le cadre du programme de réunification des familles. Nombre d'entre eux seront à un âge où ils ne pourront contribuer aux programmes sociaux du Canada. Ces personnes ont droit à l'assurance–maladie gratuite.

Le ministre peut–il dire à la Chambre à combien, d'après lui, s'élèveront les coûts des services médicaux pour ces immigrants?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans notre livre rouge, nous avons dit, et les Canadiens nous ont signifié leur appui en nous élisant, que l'une des priorités de la politique d'immigration était les immigrants de la catégorie de la famille.

Il y a deux raisons à cela. D'abord, nous estimons que les Canadiens ont droit à la réunification de leur famille. Ensuite, nous croyons que la famille est la cellule qui permet une meilleure intégration et un meilleur établissement des arrivants, favorisant ainsi leur succès sans accroître le fardeau de l'État.

Le parti du député parle souvent des valeurs familiales. J'estime qu'en matière de réduction du nombre d'immigrants on ne peut gagner sur les deux tableaux. On ne peut parler des valeurs familiales pour décrier ensuite l'immigration de la catégorie de la famille.

• (1440)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, la population du Canada doit–elle conclure, d'après la réponse ou plutôt l'absence de réponse du ministre, que les décisions sur les niveaux d'immigration sont prises sans égard aux coûts qu'elles entraînent pour le budget des programmes sociaux, qui est déjà grevé?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous n'avons rien dit de tel. En fait, quand nous avons annoncé les niveaux il y a quelques jours, nous avons dit qu'il était très important de les fixer non pas dans l'absolu, mais dans le cadre d'un programme d'établissement de deux ans et en tenant compte d'un budget d'intégration. C'est une très importante distinction à laquelle l'ex–gouvernement n'a guère porté attention.

Nous nous préoccupons des effets que cela aura sur notre système de santé, mais nous ne sommes pas prêts à interdire aux immigrants de la catégorie de la famille l'accès aux services médicaux et à l'offrir aux immigrants indépendants ayant des compétences particulières. Est–ce que le député veut dire qu'en étant admis comme résidents permanents les immigrants sont censés avoir passé un contrat avec le Canada, qu'ils sont censés contribuer et que c'est donnant donnant?

* * *

[*Français*]

LES ÉCHANGES INTERPARLEMENTAIRES

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. On apprenait dans *La Presse* que des députés libéraux fédéraux ont forcé 15 parlementaires européens à annuler une série de rencontres avec des organismes québécois pour les remplacer par un séjour officiel à Ottawa et à Vancouver, dans le cadre des travaux de l'Association parlementaire Canada–Europe.

Le Président: Peut–être que le député pourrait reformuler sa question puisque ceci n'est pas de la responsabilité administrative du gouvernement, puisqu'il s'agit d'un organisme non gouvernemental.

M. Canuel: Ma question est la suivante, monsieur le Président: Comment le ministre explique–t–il alors que son ambassadeur à Bruxelles ait, lui aussi, participé à convaincre des parlementaires européens, contre leur gré?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je pense que vous avez eu raison de rappeler à l'honorable député que ce genre de rencontres entre parlementaires est organisé par des organismes qui ne sont pas des organismes gouvernementaux. Périodiquement, des parlementaires viennent au Canada dans ces programmes d'échange.

À l'occasion de la visite qui a eu lieu, il était déjà prévu qu'ils viendraient à Ottawa et qu'ils se rendraient en Colombie–Britannique pour étudier la question forestière, qui est actuellement l'objet de consultations au plus haut niveau.

Donc, les parlementaires qui sont venus ici savaient très bien pourquoi ils venaient et quel serait leur agenda. Il y a un de ces parlementaires, qui a probablement des accointances avec les séparatistes québécois, qui a fait un crochet à Montréal, et qui est allé dénigrer cette procédure parlementaire, bien établie, d'échange entre parlements, qui avait été acceptée d'avance. Tous les autres étaient contents, sauf cette mauvaise brebis qui s'est égarée à Montréal.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, il y a plusieurs personnes, des parlementaires là–bas, qui nous ont dit la même chose. Est–ce qu'il y a d'autres parlementaires qui auraient questionné le ministre quand ils sont venus le voir?

• (1445)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il n'y a aucun doute qu'il y aura d'autres échanges entre le Parlement européen et le Parlement canadien. Il n'y a aucun doute que ces parlementaires européens sont tout à fait bienvenus dans toutes les provinces du Canada, y compris dans la province de Québec.

Ceux qui sont venus ici ont rencontré le premier ministre et ont parlé des questions canadiennes et des questions qui intéressaient les parlementaires européens.

Ceux qui sont venus ici ont eu aussi l'occasion de rencontrer la vice–première ministre, qui les a invités à l'accompagner puisqu'elle s'en allait elle–même dans la province de Québec. Alors, ceux qui auraient voulu profiter de cette offre auraient pu le faire.

Je répète qu'il n'y a qu'un seul parlementaire qui a trouvé cette procédure inacceptable. Il aurait dû rester chez lui, puisqu'il savait d'avance que le voyage s'effectuait ici, à Ottawa, et à Vancouver, et se joindre à nous, lors d'une autre rencontre, quand le programme inclurait, à ce moment–là, la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. John Duncan (North Island—Powell River): Ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Récemment, le gouvernement canadien a financé la création d'une forêt modèle de plusieurs millions de dollars au Mexique. La ministre peut–elle assurer à la Chambre que, à la conférence bilatérale qui aura lieu à Mexico à la fin du mois, le gouvernement ne s'engagera pas à financer d'autres recherches ou projets

forestiers de notre nouveau partenaire dans le cadre de l'ALÉNA?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Je remercie le député de poser la question.

Le député sait peut–être que le Canada a été l'un des premiers pays à donner suite à la notion de forêt modèle. Cela fait partie de notre engagement à gérer les forêts selon le principe du développement durable. Nous nous estimons très chanceux d'avoir pu participer à des partenariats et transférer cette importante technologie à d'autres pays, qu'il s'agisse du Mexique ou de l'ancienne Union soviétique. Je vais encourager le ministère des Ressources naturelles à faire partie d'autres partenariats afin que nous puissions continuer à assurer, à l'échelle de la planète, le développement durable des ressources forestières.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le Mexique affiche un excédent budgétaire alors que nous accusons un terrible déficit. La ministre conviendra–t–elle que son gouvernement ne devrait pas financer des projets forestiers à l'extérieur du Canada?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Je crois que, en tant que gouvernement, nous devons collaborer avec nos voisins du monde entier pour que notre engagement à l'égard du développement durable se réalise partout où c'est possible.

* * *

LA JUSTICE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Ces derniers mois, les Canadiens ont vu les tribunaux émettre plusieurs ordonnances de huis clos ou de non–publication. Ces ordonnances ou bien ont exclu les médias et le public de procès criminels ou bien leur ont permis d'y assister, mais pas de faire état des délibérations.

Le ministre pourrait–il nous dire quelles mesures il a prévues pour remédier à cette situation et sauvegarder le droit très important des Canadiens de savoir ce qui se passe au sein du système de justice pénale?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, selon le Code criminel et les règles de droit générales, les délibérations des tribunaux sont ouvertes au public. Cependant, le Code porte également qu'un juge peut décider d'émettre une interdiction de publier s'il croit que cela est nécessaire pour que l'accusé bénéficie d'un procès juste.

Comme le sait la députée, qui a travaillé pendant de nombreuses années comme avocate devant les tribunaux, il est parfois très important d'imposer des ordonnances de non–publication aux médias pendant des délais déterminés, notamment lors d'enquêtes préliminaires où les éléments de preuves ne sont pas encore connus. La justice s'en trouve mieux servie, et l'une des parties à un procès ne risque pas de subir de préjudice. Un juge peut aussi estimer une telle ordonnance nécessaire lorsqu'il y a un différend au sujet de l'admissibilité de certains éléments de preuve et qu'il ne veut pas que les membres d'un jury en soit informés avant qu'il ne tranche la question. Il est évident qu'il y a un équilibre. La Cour suprême du Canada est présentement saisie de deux affaires où elle doit se prononcer sur l'équilibre entre la liberté d'expression aux termes de la Charte et les ordonnances de non–publication dans les médias. Nous attendons ces décisions et nous les étudierons. La députée peut avoir l'assurance que tout sera mis en oeuvre pour que le droit pénal soit administré équitablement au Canada.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le gouvernement semble n'avoir aucun problème de conscience à laisser verser 350 000 $ au directeur général du Centre national des Arts à la suite de son congédiement, conséquence d'un putsch organisé par la mairesse d'Ottawa. D'ailleurs, le ministre du Patrimoine canadien s'en lave les mains, en invoquant l'autonomie de gestion de l'agence fédérale.

Le ministre reconnaît–il qu'il appartient au gouvernement de déterminer les conditions de travail des directeurs des sociétés d'État, y compris le régime des indemnités de départ, et que dans ce cas–ci, c'est précisément le montant démesuré de cette indemnité qui nous scandalise, à quelques heures à peine d'une hausse générale des taxes pour l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je peux rassurer ma collègue que le ministre du Patrimoine canadien ne se lave jamais les mains de rien. Cela ne veut pas dire qu'il ait les mains sales.

Il y a peut–être un point à souligner, parce qu'il n'est pas connu de tout le monde. Cette institution, le Centre national des Arts, est la seule institution du genre dont le directeur est élu par le conseil de direction, plutôt que nommé par le gouvernement. Il y a donc une situation qui est tout à fait particulière et qui peut expliquer bien des choses.

Bien sûr, il existe, entre le gouvernement et cette institution, une relation d'autonomie, que notre collègue ne conteste pas, je crois, et que le gouvernement respecte. Mais le ministre a une certaine autorité, il a l'autorité de nommer des gens sur le conseil d'administration, de vérifier l'état des finances et d'amender la loi, si celle–ci doit l'être. Ce problème, qui sera considéré et auquel il a été fait allusion, sera bien sûr considéré dans le cadre des mesures que le gouvernement peut prendre à l'égard du CNA.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, en plus de l'indemnité de 350 000 $, le ministre peut–il nous dire s'il est vrai que la responsable de l'agence de placement au bureau du premier ministre, M^me^

Collenette, chercherait désespérément un nouvel emploi dans la fonction publique fédérale pour M. DesRochers?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Il y a des procédures, monsieur le Président, que nous suivons lorsqu'il s'agit de chefs d'agences. Lorsqu'il y a une vacance, on fait paraître une annonce dans la *Gazette du Canada*. Nous recevons des noms, et à ce moment–là, ces noms sont considérés.

Au moment où nous nous parlons, il y a effectivement une vacance dans une agence culturelle du gouvernement du Canada, une vacance annoncée, qui n'est pas réelle en ce moment, mais qui le sera un peu plus tard cette année, et à ce moment–là, quand le poste serait prêt à combler, les procédures seront suivies.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Plus tôt, au cours de la période des questions, mon collègue, le député de Crowfoot, a posé une question directe au ministre à propos de ce qu'il avait ou n'avait pas dit concernant le Parti réformiste. Cherchant à l'esquiver autant que possible, le ministre n'a donc pas répondu directement, clairement, à la question.

Le ministre aurait–il maintenant l'obligeance d'y répondre? Avez–vous tenu les propos qu'on vous prête?

• (1455)

Le Président: On devrait bien sûr toujours poser la question en s'adressant à la présidence. Je saurais gré au député de bien vouloir reformuler sa question.

M. Ringma: Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre réponde maintenant à la question.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les positions du Parti réformiste ne laissent pas de m'inquiéter. J'ai vu à la Chambre les députés réformistes s'en prendre aux immigrants. J'en ai vu un exhiber à la Chambre une brochure dont il citait favorablement. . .

Le Président: À l'ordre. J'inviterais le ministre à conserver un ton un peu plus général en répondant à la question. Je lui en saurais gré.

M. Irwin: Je suis convaincu, monsieur le Président, que le Parti réformiste ne déteste pas les Indiens. Je pense que personne à la Chambre ne déteste les Indiens. J'aimerais cependant que le Parti réformiste fasse montre d'un peu plus de générosité à l'égard des aspirations de l'un des groupes de Canadiens les plus pauvres et les plus méritants que nous ayons.

Si nous ne pouvons ensemble résoudre les problèmes d'un million et demi de nos concitoyens, notre pays est alors sans espoir.

[*Français*]

LES LOBBYISTES

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Dans le cadre du discours du Trône, le gouvernement fédéral s'engageait à réglementer les activités et les pratiques des lobbyistes. Cependant, selon un reportage récent de Radio–Canada, le gouvernement subirait d'énormes pressions des lobbyistes pour que cette nouvelle réglementation se fasse en collaboration avec les lobbyistes, préservant ainsi l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement confirme–t–il son intention de déposer un projet de loi sur la réglementation des lobbyistes, dans les prochaines semaines, et peut–il rassurer cette Chambre quant à l'indépendance réelle dont il jouit dans l'élaboration de cette nouvelle réglementation?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je peux rassurer le député que nous allons bientôt présenter notre projet de loi sur les lobbyistes et j'espère qu'il sera d'accord avec nous afin de pouvoir donner plus de force à la réglementation relative aux lobbyistes.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Malgré la réduction constante du nombre de permis d'entreposage et de manutention de substances radioactives octroyés au Canada, le personnel de la Division du contrôle de la conformité de la CCEA continue de s'accroître.

On a entendu récemment des rumeurs selon lesquelles la CCEA projetterait d'ouvrir des bureaux régionaux de contrôle de la conformité à Vancouver et à Halifax même s'il n'y a que 370 titulaires de permis en Colombie–Britannique et moins que cela dans les Maritimes.

La ministre peut–elle confirmer qu'on projette d'ouvrir ces bureaux et, dans l'affirmative, comment peut–elle justifier cette décision?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le gouvernement ne projette absolument pas d'ouvrir des bureaux à Vancouver ni à Halifax.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

À l'occasion du 25e anniversaire de l'Office municipal d'habitation de Montréal, M. John Gardiner, responsable de l'habitation au Comité exécutif de Montréal, déplore, encore une fois, le désengagement du gouvernement fédéral dans le domaine du

logement social. Rappelons que plus de 10 000 familles ou ménages à Montréal sont actuellement sur les listes d'attente pour de tels logements.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics à titre de responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Puisque M. Gardiner dénonce une fois de plus le désengagement du gouvernement fédéral dans le domaine du logement social, doit–on comprendre que sa rencontre récente avec le ministre n'a produit aucun résultat positif?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question, mais je crois qu'il devra s'armer de patience et attendre que le ministre des Finances présente son budget à 17 heures. Le député et tous les gens qui s'intéressent à cette question pourront alors voir quelle sera la décision du ministre des Finances.

* * *

LES PORTS DE LA CÔTE EST

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et m'a été suggérée par M. Creelman MacArthur, de Halifax.

Alors que les ports de Halifax et de Saint John sont libres de glaces durant toute l'année, le gouvernement fédéral dépense annuellement des millions de dollars pour briser les glaces dans le Saint–Laurent. Il s'ensuit une situation où le gouvernement subventionne indirectement les ports intérieurs au détriment de ceux de la côte est.

À un moment où l'économie de la côte est est la plus durement touchée du Canada, pourquoi Halifax et Saint John devraient–ils se trouver en concurrence avec les ports intérieurs, non seulement pour l'achalandage, mais aussi pour les subventions fédérales?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis évidemment au courant des activités aux ports de Halifax et de Saint John. Depuis 40 ou 50 ans, nous devons faire appel aux principaux ports de la côte est pour faciliter le transport des marchandises à destination et en provenance du Canada.

Je trouve pour le moins curieux qu'on remette en question les activités du port de Montréal, vu le rôle essentiel que ce port joue pour l'ensemble de l'économie canadienne. Nous avons donc la ferme intention de continuer à fournir des services à partir du port de Montréal, tout en espérant accroître les activités aux ports de Saint John et de Halifax.

* * *

L'ÉDITION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Vendredi dernier, le ministre a annoncé l'approbation de la vente des sociétés Maxwell Macmillan et Ginn Publishing à Paramount Comunications. Cette décision se heurte à une politique longtemps établie et, dans le cas de Ginn Publishing, c'est la première fois, en 25 ans, que l'on permet qu'une maison d'édition appartenant à des intérêts canadiens passe aux mains d'étrangers.

La Loi sur Investissement Canada exige, en effet, que les Canadiens puissent participer pleinement et en toute équité au processus d'appel d'offres pour l'achat d'une maison d'édition canadienne. Or, des éditeurs canadiens m'ont informé que la CDIC avait bloqué toutes leurs tentatives en vue de faire une offre pour ces deux sociétés.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas respecté sa propre législation en cherchant activement des investisseurs canadiens? De même, le ministre peut–il expliquer la différence qu'il y a entre son. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que deux questions en une, ça va, mais à la troisième ou à la quatrième, il faut passer à autre chose. Le ministre de l'Industrie voudrait–il avoir l'amabilité de répondre à la question?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, au nom du ministre responsable de la CDIC, qu'il me soit permis d'informer le député que le gouvernement partage ses inquiétudes.

Il faut savoir également que l'obligation faite à la CDIC de se départir de 51 p. 100 de ses capitaux dans Ginn constitue une mesure arrêtée depuis longtemps déjà. Ainsi, de nombreuses démarches ont été faites auprès d'éventuels acheteurs canadiens, mais aucune d'elles n'a suscité assez d'intérêt pour déboucher sur une offre acceptable aux yeux de la CDIC.

Dans ces conditions, il a été décidé de disposer des capitaux investis par la CDIC dans Ginn selon l'engagement pris par le gouvernement précédent.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos d'une observation qui a été faite pendant la période des questions.

J'estime que l'on a attaqué mon intégrité et ma crédibilité personnelles. Pendant la période des questions, j'ai dit que j'avais été immigrant et que j'étais maintenant citoyen canadien. Le député de Carleton—Gloucester a crié: «Maintenant vous voulez fermer la porte.»

Ma question ne portait pas là–dessus, et je ne recommande pas. . .

• (1505)

Le Président: Le député a peut–être un grief qui mérite d'être entendu, mais j'aimerais qu'il me laisse l'occasion de regarder les «bleus» pour que je prenne connaissance de ce qui a été dit exactement à ce moment–là.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je vais essayer de rafraîchir la mémoire de chacun en rappelant à la Chambre ce qui est arrivé avant la période des questions.

Je crains qu'en agissant ainsi, le gouvernement n'ait fait comprendre aux gens que s'ils sont assez nombreux à enfreindre la loi, ils n'ont pas à s'inquiéter, on la changera. Ce qu'aurait dû faire le gouvernement, c'est voir à faire appliquer les lois actuelles. Si une loi a l'appui des Canadiens, elle doit être appliquée. Or, les Canadiens étaient en faveur de taxes élevées sur les cigarettes.

De tous les appels que je reçois à mon bureau, seul un sur six est en faveur de la réduction des taxes sur les cigarettes. Et croyez–moi, quand on arrive à amener les habitants de ma circonscription à s'opposer à la réduction des taxes, quelles qu'elles soient, ça veut dire qu'on est arrivé à faire quelque chose. Les habitants de ma circonscription détestent les taxes. Ils veulent qu'elles soient réduites, mais de façon sensée et raisonnable, et dans tous les secteurs. Le gouvernement aurait dû concentrer ses efforts sur l'application des lois, au lieu de se contenter de réduire les taxes sur les cigarettes de contrebande.

Malheureusement, les Canadiens ont parfois besoin qu'on leur rappelle qu'il existe, dans notre pays, des lois qui doivent être respectées. Il existe, dans notre pays, des lois qui interdisent la vitesse au volant, même s'il arrive à la plupart d'entre nous de faire des excès de vitesse de temps en temps. La simple vue d'une voiture de police stationnée sur l'accotement de la route suffit à faire ralentir la plupart des conducteurs. Si ce gouvernement avait été responsable de la loi sur les véhicules automobiles dans ma province, il n'aurait pas pris des mesures pour mieux la faire appliquer. Au lieu de cela, il aurait augmenté la limite de vitesse et se serait ensuite vanté d'avoir réglé les problèmes d'excès de vitesse au Canada.

En conclusion, la Loi sur les douanes et la Loi sur l'accise prévoient d'importantes pénalités pour les personnes qui enfreignent la loi. Le gouvernement aurait dû donner aux organismes chargés de faire appliquer la loi les ressources humaines et autres dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. Les initiatives mises en place grâce à la motion nº 3 manquent de vision. À long terme, on regrettera cette décision.

Il est malheureux que le gouvernement n'ait pas eu le courage de s'attaquer de front à la question. Lorsque'il sera saisi de la question de la contrebande d'alcool, j'espère que le gouvernement se montrera intransigeant et ne refera pas la même erreur.

Ma circonscription se trouve en bordure de la frontière des États–Unis. Elle compte deux des passages frontaliers les plus fréquentés du Canada, dont celui du Pacifique. Je sais qu'il se fait du trafic illicite de toutes sortes et que la contrebande de cigarettes n'est pas celle qui pose le plus de problèmes aux passages frontaliers du Pacifique et de Douglas.

Le seul moyen de régler cette question est de voir à faire appliquer les lois du Canada, et non pas de céder aux personnes qui les enfreignent.

• (1510)

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question que le Parti réformiste soulève constamment depuis le début de ce débat et qui doit être tranchée.

On a fait valoir que la réduction de la taxe d'accise sur le tabac était une mesure unique qui n'a aucune répercussion sur quoi que ce soit d'autre qu'ait pu faire ce gouvernement. En fait, l'idée derrière cet exercice et les initiatives présentées par le premier ministre, par le ministre du Revenu national et par la ministre de la Santé, était de mettre fin à la contrebande.

Pour y parvenir, ils ont dû éliminer le profit, qui était le principal motif à la base de la contrebande. La réduction de la taxe d'accise, combinée à l'imposition d'une taxe à l'exportation et à la surtaxe sur la fabrication, contribue à éliminer le motif de profit qui est à la base de la contrebande.

Si on élimine cet aspect de la taxe d'accise et qu'on l'applique, par exemple, totalement aux taxes à l'exportation, si on se sert de cette taxe à l'exportation et de la surtaxe pour régler ce problème, tout ce qu'on va faire, c'est déplacer le fardeau des exportations vers les États–Unis qui reviennent ensuite au Canada et favoriser la création d'installations de fabrication parallèles au Canada.

Les députés doivent réellement essayer de comprendre qu'il existe une approche globale à ce problème, l'un des plus graves que ce gouvernement ait eu à régler au cours de ses trois ou quatre premiers mois au pouvoir.

Mme Meredith: Monsieur le Président, je pense que le député a oublié la première partie de l'intervention que j'ai faite il y a plus d'une heure.

Ce qui m'inquiète, ce n'est pas que le gouvernement ait seulement réduit les taxes, mais qu'il n'ait pas veillé à faire respecter les lois actuelles. S'il avait fait respecter ces lois, nous n'aurions pas eu ce problème.

M. Speller: Nous n'étions pas ici.

Mme Meredith: Le député est ici depuis au moins 100 jours.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous ne faisons ici que nous attaquer aux taxes sur les cigarettes et que le gouvernement ne fait rien pour mettre fin à la contrebande. On va bientôt avoir un problème de contrebande d'alcool, de passage clandestin d'étrangers aux frontières et de contrebande d'héroïne ou de drogues dures. En fait, ça existe déjà.

Si le gouvernement ne fait rien pour faire respecter les lois, il y aura toujours une contrebande de quelque chose. Ce n'est pas en réduisant les taxes sur un article en particulier qu'on va mettre fin à la contrebande.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de son discours. Elle a très bien exposé son point de vue.

Cependant, au début de la première partie de son discours, il y a plus d'une heure de cela, elle a laissé entendre que ce projet de loi contribuait fort peu à réduire la contrebande.

Estime–t–elle que les activités de contrebande augmenteront ou diminueront, si nous prenons des mesures pour qu'elles ne soient plus rentables?

Mme Meredith: Monsieur le Président, je ne tiens pas à prononcer le même discours devant le député qui est assis à mes côtés, mais j'estime qu'avec ces mesures des gens seront peut–être moins incités à faire la contrebande de cigarettes.

Cependant, ces mesures ne les décourageront pas de faire entrer au Canada des drogues dures, de l'alcool ou des étrangers clandestins. On ne peut pas régler un problème d'application des lois en réduisant les incitations à se livrer à la contrebande. Il faut appliquer les lois du pays à tous les gens. Ce n'est qu'en les appliquant que nous mettrons un frein à la contrebande.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais demander à la députée comment, en misant uniquement sur l'application des lois, elle s'attend qu'on puisse les appliquer sur la frontière non protégée la plus longue au monde et sur le littoral le plus long au monde.

Mme Meredith: Monsieur le Président, j'ai mentionné à un moment donné que ma circonscription longe effectivement la frontière canado–américaine. Ma circonscription compte deux des passages frontaliers les plus achalandés au Canada, et ce problème n'est pas considéré comme majeur.

Effectivement, on s'y livre à la contrebande de cigarettes. Je ne le nie pas, mais ce problème n'est certainement pas aussi étendu qu'en Ontario et au Québec. Je ne crois pas qu'on puisse régler les problèmes en appliquant à tout le pays une solution qui ne concerne qu'une région. Il faut régler un problème dans une région s'il se limite à cette région. On ne devrait pas présumer qu'il s'étend à tout le pays.

• (1515)

Je sais qu'aux passages frontaliers de ma circonscription la contrebande de cigarettes n'est décidément pas aussi étendue qu'elle l'est au Québec.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée. L'une des choses que j'ai remarquées, c'est qu'elle signale tout ce que nous avons fait de travers. Je n'ai pourtant pas entendu la députée présenter la moindre proposition quant à la façon dont elle réglerait le problème.

Nous avons vu la contrebande de la cigarette prendre de l'ampleur depuis la fin des années 80. Le phénomène a connu une croissance de 60 p. 100 en moins d'un an, c'est–à–dire de 75 p. 100 au Québec, de 35 à 40 p. 100 en Ontario et de 15 p. 100 dans les provinces de l'Ouest. Et j'insiste sur le fait que cela ne cesse d'augmenter. Avec une boîte de cartouches, on fait 500 $ de profits. Avec un camion plein, c'est 500 000 $ qu'on empoche. On crée un millionnaire par jour. Tout cet argent risque de stimuler ce dont la députée parlait, soit la contrebande d'alcool, d'armes et de drogues.

Nous avons réagi pour empêcher l'accumulation de ces capitaux. La députée peut–elle nous dire, puisque nous avons tout fait de travers, comment elle s'y serait prise pour faire les choses correctement?

Mme Meredith: Monsieur le Président, le député a oublié la première partie de mon discours, où je reconnaissais les éléments positifs de cette mesure. J'approuve notamment qu'on donne le même pouvoir à tous les agents de la paix, et non plus seulement à ceux de la GRC, lorsqu'ils doivent traiter ce problème.

C'est ainsi qu'il faut traiter la question, en prenant les moyens pour faire respecter les lois canadiennes, et non pas en cédant devant les pressions des criminels et en rendant les lois moins sévères. En cédant aux criminels et en permettant que les activités criminelles entraînent la modification de la loi du pays, on envoie le mauvais message. Il faut au contraire faire appliquer la loi plus sévèrement et donner plus de moyens aux personnes chargées de l'exécuter, au Canada.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, la députée nous invite–t–elle à passer outre aux conseils du commissaire de la GRC qui, en tant que principal agent chargé de l'application de la loi au Canada, a déclaré que, pour remédier à ce problème, nous devions réduire l'écart entre le prix des cigarettes au Canada et celui pratiqué aux États–Unis?

La députée ne voit–elle pas que notre politique dans le passé a permis l'implantation du crime organisé dans ce secteur et, en fait, la croissance de l'économie souterraine?

Étant donné la position de son chef qui a déclaré qu'une révolte des contribuables couvait au Canada, je me demande si les députés réformistes sauraient reconnaître une révolte de ce genre s'ils en avaient une sur les bras.

Mme Meredith: Monsieur le Président, ce que je crains, c'est que cette réduction de taxes sur un produit de contrebande ne permette pas de résoudre le problème. Je sais que, pour la GRC, c'était peut–être là la solution facile. Cependant, va–t–elle proposer la même chose lorsqu'il s'agira des autres réseaux de contrebande qui font le trafic des drogues dures ou de l'alcool?

Allons–nous également recommander une réduction des taxes sur l'alcool ou la légalisation de l'héroïne et des drogues dures pour faciliter la tâche de ce corps policier?

Je ne pense pas que ce soit là la question qui se pose dans le cas présent. Le fait est que nos lois ont une raison d'être et que nous ne devrions pas céder devant les criminels et les modifier simplement pour faciliter la tâche de contrebandiers qui souhaitent se lancer dans d'autres trafics.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me demande si la députée a pu prendre connaissance intégralement du plan d'action qui traite justement de la question de l'application des lois et des problèmes qui y sont liés? Nous avons accru de 25 p. 100 le nombre des douaniers afin d'assurer une meilleure application des lois.

Je voudrais également informer ma collègue que ce problème ne touche pas qu'une région au Canada.

• (1520)

Le passage frontalier le plus fréquenté l'an dernier était le pont de Windsor–Detroit qui est situé juste à l'extérieur de ma circonscription. Comme je le disais, le problème ne touche pas que le Québec ou une région en particulier, mais l'ensemble du pays. Nous avons élaboré un plan général de mesures coercitives et de protection de la santé à la grandeur du pays. J'espère que la députée aura la chance de lire en particulier l'article 3 du projet de loi.

Mme Meredith: Je ne crois pas avoir jamais dit que le problème touchait seulement une région du Canada. J'ai reconnu que le problème était présent dans d'autres régions du Canada, mais pas de façon aussi prononcée.

Il y a aussi des problèmes de contrebande aux passages frontaliers dans l'ouest du Canada, mais le problème n'est pas aussi grave qu'ici, et la situation peut être contrôlée par les forces policières. Je suis heureuse que le gouvernement ait décidé d'accroître le personnel aux postes frontaliers, mais je crois que la politique devrait avoir pour objectif de renforcer l'application des lois et non pas d'affaiblir la législation canadienne.

Je le répète, nous ne pouvons pas régler les problèmes en cédant devant la criminalité. Si on cède une fois, on cédera encore et encore par la suite.

Les lois et leur application ont leur raison d'être, et je crois que, lorsqu'on cède à la criminalité en changeant les lois, on finit par se retrouver dans le pétrin.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, en essayant de se justifier, la députée est complètement passée à côté de la question. Permettez–moi de lire pour son édification un passage de la lettre du commissaire de la GRC, que le premier ministre a déposée à la Chambre. Il dit ce qui suit:

> En temps normal, une intervention policière accrue aurait suffi. Dans le cas présent, la contrebande atteint de telles proportions que les moyens qu'elle exige pour l'enrayer deviennent inacceptables[. . .]

Je n'ai pas le temps de finir; elle n'a qu'à consulter la lettre du commissaire qui a été déposée à la Chambre. Nous nous attaquons au problème sur tous les fronts comme l'a recommandé la GRC et conformément à tous les avis que nous avons reçus.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. La question est claire. La parole est à la députée de Surrey—White Rock—South Langley. Soyez brève, s'il vous plaît.

Mme Meredith: Monsieur le Président, je ne peux pas le dire mieux que je ne l'ai déjà fait. Nous avons des lois. Les lois ont leur raison d'être. Je pense qu'on ne résout rien en les modifiant et en cédant devant la criminalité.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je tiens à dire au député du Parti réformiste qui a pris la parole avant moi qu'on ne règle pas grand–chose à jouer à l'autruche. Nous avions une décision difficile à prendre et nous l'avons prise en nous fondant sur les excellents renseignements obtenus de la GRC, de Revenu Canada, des provinces et des divers organismes concernés. Nous avons pris une décision difficile, ce que certaines provinces canadiennes n'ont malheureusement pas jugé bon de faire. J'ai cependant le sentiment que, très bientôt, elles seront beaucoup plus nombreuses à reconnaître le problème et à emboîter le pas.

Il me tient à coeur de prendre la parole ici, aujourd'hui, en faveur de cette mesure législative. Vous savez, monsieur le Président, pour avoir déjà siégé ici avec moi, que j'ai longuement fait état de ce problème précis à la Chambre. Je l'ai étudié à fond, comme vous le savez, monsieur le Président, en raison de la composition de la circonscription que je représente.

On trouve dans la circonscription de Haldimand—Norfolk un bon nombre de producteurs de tabac; je dirais plus de 800 des 1 200 qui restent à l'échelle du pays. On y trouve également une des plus grandes réserves indiennes du pays, soit celle des Six Nations, où l'on vend du tabac à maints endroits, à plus de 200 endroits en fait. Je suis donc pris avec les deux côtés de la médaille à la fois.

Quand on se livre à la contrebande du tabac, les producteurs de tabac de ma circonscription ne font pas autant d'argent parce que le tabac destiné au marché américain leur rapporte moins, à savoir un dollar de moins la livre, que celui destiné au marché canadien. Il s'agit d'un système de double prix, et ce tabac de contrebande qu'on fume au Canada est en fait du tabac exporté.

La réserve des Six Nations est très peuplée. Je tiens à ce que tous les députés qui n'ont peut–être pas eu l'occasion de visiter des réserves sachent que la vaste majorité de leurs habitants, en tout cas ceux de la plus grande réserve au Canada, souhaite voir disparaître la contrebande.

Dans ma circonscription, il est intéressant de constater qu'il y a plus de monde dans la réserve qu'à l'extérieur de celle–ci qui estime qu'il faut s'attaquer à ce problème. C'est un message que je tenais beaucoup à faire passer.

• (1525)

J'ai donc été heureux de constater que le solliciteur général a suivi le conseil des députés de ce côté–ci, soit celui de collaborer avec les collectivités autochtones pour chercher des solutions.

En gros, le message que les députés ont souvent envoyé était le suivant: «Allons, vous devez faire respecter la loi partout au Canada. Prenons les armes et réglons le problème.»

Je doute que ce soit la solution. Il ne s'agit pas simplement de faire respecter la loi. L'application de la loi revêt une grande importance et c'est pourquoi elle occupe une grande place dans ce projet de loi.

J'ai déjà dit à la Chambre que les taxes étaient vraiment le seul instrument nous permettant de régler le problème, mais il y a d'autres moyens pour arriver à une solution. Permettez–moi de rappeler ce que nous avons fait.

Nous avons intensifié l'inspection aux douanes des voyageurs à risque élevé. Je pense qu'on constatera que la contrebande est loin de se limiter au tabac. Peut–être que cette inspection plus sévère nous permettra de venir à bout de l'entrée en contrebande au Canada d'armes à feu et de drogues, dont la cocaïne. Notre frontière est très longue. Je crains qu'avec les années, le problème ait pris des dimensions bien supérieures même à ce que nous en disons à la Chambre.

Toute la question de l'alcool qui entre en contrebande n'est que la pointe du iceberg. Il y a des armes à feu. Il y a divers produits qui entrent au Canada et qui exigent notre attention. Je pense que cette mesure nous permettra de réaliser des progrès considérables pour corriger ces problèmes.

Nous assurons un service permanent à 22 bureaux pour dédouaner 99 p. 100 du trafic commercial; nous examinons les frais liés au service fourni en dehors des heures normales à ces endroits; nous prolongeons les heures de service à un certain nombre de bureaux existants; nous effectuons des contrôles–surprises qui visent les voyageurs et les transporteurs à risques élevés.

À mon avis, ce projet de loi va au–delà des simples considérations fiscales en imposant des restrictions très nécessaires à la frontière afin de s'assurer que l'on contrôle et connaît précisément ce qui entre dans notre pays.

Le véritable problème au Canada n'est pas tant lié à la contrebande qu'au fait que, pour une raison quelconque, les Canadiens estiment que c'est une bonne chose que de ne pas payer leur juste part d'impôt et de priver le gouvernement de revenus nécessaires. Malheureusement, cette attitude commence avec la contrebande de cigarettes et se propage. Il faut expliquer aux Canadiens que la responsabilité n'incombe pas uniquement aux gouvernements et qu'ils doivent respecter la loi et ainsi aider à régler le problème.

J'ai toujours compris pourquoi les Canadiens achètent des cigarettes de contrebande. Si vous pouvez payer vos cigarettes moins cher et si vous estimez que le gouvernement n'est pas sensible à vos doléances fiscales, vous n'hésiterez pas. C'est une question d'impôt. Il faut débarrasser le public de cette perception selon laquelle il est facile et tout à fait normal d'éviter de payer les taxes prévues.

Nous avons un déficit de 45 milliards de dollars. Si nous voulons être compétitifs dans le siècle qui vient, il faudra absolument réduire ce déficit. Pour ce faire, il importe que les Canadiens aient le sentiment que notre régime fiscal est juste.

Les Canadiens n'ont pas le sentiment que les taxes d'accise sur les cigarettes, et aussi sur l'essence et l'alcool, sont justes. Voilà pourquoi, ils étaient plus que disposés à contourner la loi. En adoptant cette mesure législative, nous faisons savoir aux Canadiens que nous comprenons que les systèmes sont injustes et que nous sommes prêts à collaborer avec eux pour trouver de véritables solutions.

Pour mettre un terme à la contrebande au Canada, il nous fallait réduire les taxes. C'était la seule solution. En ce qui concerne la taxe à l'exportation, je n'ai jamais été en faveur de telles mesures fiscales. Franchement, je ne pense pas qu'elles puissent fonctionner. D'ailleurs, étant donné que les provinces se sont ralliées à notre avis et que les taxes ont été suffisamment réduites, il serait inutile d'imposer une taxe à l'exportation. Nous n'exporterons pas ces produits du tabac aux États–Unis.

Le projet de loi prévoit aussi des exemptions pour les exportations traditionnelles. Seront ainsi protégées les véritables exportations à destination de marchés autres que celui des États–Unis de même que les exportations traditionnelles vers les États–Unis, c'est–à–dire les produits destinés à la consommation aux États–Unis. Les cultivateurs de tabac de ma région se réjouiront de cette initiative.

• (1530)

Il nous fallait donc prendre cette décision pour régler le problème. Nous nous devions d'adopter une attitude ferme et de réduire les taxes.

Certains diront que la réduction des taxes et des prix incitera les jeunes Canadiens à fumer davantage. En fait, j'ai entendu bien des jeunes qui déclaraient à la télévision: «C'est bien, j'aurai désormais plus facilement accès aux cigarettes.» Ce n'est pas vrai. Il est aussi facile à l'heure actuelle d'acheter des cigarettes que d'acheter une pizza, au centre–ville de Toronto. On peut en obtenir facilement dans les cours d'école.

Si l'on applique vraiment la loi et si l'on impose des peines sévères aux personnes qui vendent des cigarettes aux jeunes Canadiens de moins de tel âge, les jeunes seront protégés et ne pourront pas se procurer des cigarettes. À l'heure actuelle, ils ont facilement accès aux cigarettes de contrebande. Ils peuvent s'en procurer dans la cour d'école.

Nous avons établi un bon équilibre: nous protégeons les jeunes contre le tabagisme, nous rendons la fiscalité plus juste aux yeux des Canadiens en abaissant les taxes et nous faisons respecter la loi en nous assurant que les contrevenants qui bénéficient de la contrebande sont arrêtés. Je crois que cette façon de faire contribuera beaucoup à régler ce problème.

Nous en avons aussi profité pour discuter de cette question avec les peuples autochtones du Canada au lieu de paniquer et de faire appel à la force. Nous avons essayé de trouver des solutions avec les Canadiens et avec les peuples autochtones.

Il est vrai que nous nous trouvons aussi à mettre au chômage un tas de gens, soit tous ceux qui faisaient la contrebande des cigarettes. Je crois que le gouvernement se doit de le reconnaître. Que vont faire ces gens s'ils ne font plus la contrebande des cigarettes? Ces gens–là ne sont pas des contrevenants ordinaires. Pour la plupart, ils ne veulent que faire de l'argent. Ils n'ont pas

de travail et ils ne veulent qu'une occasion de faire rapidement de l'argent.

Il faut lancer le débat là-dessus. Il n'y a pas beaucoup de gens qui parlent de cela. Cela ne vient pas spontanément à l'esprit. Il faut assurer le développement économique des réserves de telle sorte que les gens puissent se tourner vers des activités autres que criminelles.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les cigarettes sont le seul produit qui tue, lorsqu'il est utilisé suivant les indications.

Le député serait-il favorable à l'inclusion des cigarettes dans la Loi sur les produits dangereux?

M. Speller: Monsieur le Président, le député sait que la question a déjà été soulevée. D'ailleurs, je crois que notre Président faisait partie du comité qui l'a examinée.

M. Young: Vous ne pouvez pas les rendre inoffensives, même avec la Loi sur les produits dangereux.

M. Speller: Non, bien sûr que non. C'est un argument qui avait été avancé par un député néo-démocrate, je crois. C'était tout simplement impossible.

Si le gouvernement veut sérieusement interdire la cigarette, très bien, mais qu'il donne aux tabaculteurs de ma région une juste indemnisation de leur exploitation agricole et de la perte de leur gagne-pain, puis qu'il le fasse.

Les gouvernements sont très hypocrites. D'un côté, ils veulent tout l'argent tandis que, de l'autre, ils disent aux tabaculteurs qu'ils font un travail sale et répréhensible. Je ne pense pas que ce soit le cas. Les gouvernements doivent cesser de tergiverser et doivent prendre une décision une fois pour toutes. S'ils veulent interdire le tabac, qu'ils indemnisent les tabaculteurs et les laissent en paix, mais qu'ils ne les fassent pas mourir à petit feu comme c'est le cas actuellement.

● (1535)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le solliciteur général et la ministre de la Santé de s'être attaqués à ce qui était manifestement une question de vie ou de mort dans la circonscription que j'ai l'honneur et le privilège de représenter à la Chambre. Je ne crois pas exagérer en décrivant la situation de cette façon. Ces dernières années, des dizaines d'habitants de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell ont été tués ou sont disparus à cause de la contrebande du tabac et des crimes qui y sont reliés.

Lorsque nous parlons des effets néfastes du tabac sur les jeunes, je me demande combien d'entre nous se sont arrêtés à penser au nombre de fois où un adolescent qui travaillait dans un dépanneur s'est fait tirer une balle dans la tête par une personne qui voulait voler des cigarettes pour les revendre sur le marché noir. Et ce genre de crime n'est pas unique à ma circonscription. Malheureusement, on a vu cela plusieurs fois au Canada.

Pour décrire l'ampleur du problème, je vais reprendre quelque chose dont un autre député a parlé plus tôt aujourd'hui. Dans une lettre qui a été déposée à la Chambre, le commissaire de la GRC a dit: « Cela suppose une réduction suffisante de la taxe sur les cigarettes au point que les contrebandiers ne trouveront plus d'intérêt dans ce commerce illicite.» Le commissaire de la GRC nous a dit lui-même que nous n'avions plus le choix et que nous devions prendre de telles mesures.

Les choses n'ont pas toujours été ainsi. Je me souviens du temps où la contrebande était environ un dixième de ce qu'elle est maintenant ou de ce qu'elle était avant que nous ne prenions ces mesures. Je me souviens d'avoir pris la parole à la Chambre le 22 novembre 1991 pour poser une question au gouvernement précédent.

[*Français*]

J'aimerais vous citer la réponse du solliciteur général de l'époque, l'honorable Doug Lewis, qui disait à propos de la contrebande: «Il est évident que le problème continue d'exister jusqu'à un certain point et que nous faisons tout ce que nous pouvons pour le résoudre.»

[*Traduction*]

C'est ce qu'on m'a répondu à ce moment-là. Autrement dit, ne nous ennuyez pas avec cette question; ce n'est pas très important.

Le dernier jour où la Chambre a siégé avant les élections, j'ai posé de nouveau la question que j'avais posée maintes et maintes fois. Voici ce que j'ai dit. Vous penserez peut-être que la question était un peu dramatique, ou du moins c'est ce que les députés ont pensé à ce moment-là, mais, en rétrospective, ce n'est certainement pas le cas.

[*Français*]

J'ai dit ce jour-là:

> «Presque tous les soirs on entend le crépitement des mitraillettes, le vrombissement de vedettes qui foncent dans le noir tous feux éteints. Il ne s'agit pas de la vie à Sarajevo ou à Mogadiscio, mais bien des activités de la contrebande du tabac sur le Saint-Laurent, à Glengarry, dans ma circonscription.»
>
> J'ai fait cette affirmation en Chambre, le 16 juin 1993.
>
> J'ai ajouté ce jour-là: «En cette dernière journée de la présente législature, je voudrais demander au solliciteur général ce qu'il a l'intention de faire pour mettre fin à ces activités illégales, qui mettent en danger la vie et la sécurité de mes électeurs. Quand a-t-il l'intention de faire en sorte qu'on cesse de perdre des milliards d'impôts à cause de cette activité illicite qui se poursuit en ce moment à 50 milles de la colline parlementaire?»

[*Traduction*]

Aucune mesure n'a été prise. Oui, on aurait pu prendre des dispositions. Oui, le gouvernement fédéral et celui de M. Rae, en Ontario, auraient pu faire quelque chose.

Pendant deux ans, les bureaux du détachement de la Police provinciale de l'Ontario à Lancaster, une localité située à proximité du lac Saint-François, étaient fermés la nuit. C'est seulement après mon intervention publique à ce sujet que le poste de police a été rouvert en novembre dernier. Cela dépasse l'entendement que le poste de police dans la région où se déroule toute

l'activité criminelle soit fermé la nuit, cela en raison des compressions de Bob Rae? C'est ce qui s'est produit. La semaine dernière et l'autre avant, de son air satisfait, Bob Rae a dit aux médias qu'il ne croyait pas que c'était un problème en Ontario et qu'il s'agissait plutôt d'un problème régional au Québec. C'est soit lui soit M. Laughren qui a tenu ces propos. Or ces propos n'étaient pas tout à fait honnêtes. Il était au courant du problème.

● (1540)

Mes collègues de l'ouest du Canada ont sûrement entendu parler du rapport de l'Institut MacKenzie sur la contrebande du tabac. Ils en ont tous reçu copie à leur bureau. Ce rapport explique l'envergure de cette activité criminelle. Si les députés n'en ont pas obtenu copie, je serai heureux de leur en fournir un exemplaire.

Tout ce que nous entendons aujourd'hui et ce que nous avons entendu au cours des dernières semaines à la Chambre, l'Institut MacKenzie nous l'avait dit il y a des mois. Les députés n'y ont pas prêté attention. Le gouvernement actuel, lui, en a tenu compte. Pendant trois ans, j'ai tenté, avec d'autres, d'amener le gouvernement précédent à prendre des mesures pour garantir la sécurité des Canadiens et le respect des lois, mais ce fut en vain. En trois mois, le nouveau gouvernement a fait quelque chose. J'en suis fier.

Certains disent que la contrebande du tabac ne fait de mal à personne. Je veux citer un article de Claude McIntosh, rédacteur en chef adjoint du *Standard Freeholder* de Cornwall. L'article a paru dans la livraison du 3 juillet 1993 de ce journal. L'auteur de l'article donne des exemples de victimes de la contrebande. Voici ce qu'il mentionne:

> Un prestataire de l'aide sociale a décidé de s'approvisionner auprès d'un fournisseur qui vendait ses cartouches un dollar moins cher que son ancien fournisseur. Ce dernier, craignant de perdre d'autres clients, lui a rendu visite. Au cours de leur entretien, le prestataire s'est «accidentellement» fracturé un bras. Il a recommencé à s'approvisionner auprès de son ancien fournisseur. Les prestataires de l'aide sociale sont tout désignés comme victimes car 1) ils sont plus disposés à courir le risque et 2) ils sont disponibles jour et nuit.

Voyez maintenant cet exemple concernant les jeunes. Un enseignant ordonne à un élève turbulent de sortir de la classe. En se dirigeant vers la porte, l'élève sort de sa poche une liasse de billets et dit d'un ton sarcastique qu'il n'a pas besoin de s'instruire. Il travaille comme passeur pour l'un des groupes de contrebandiers et peut gagner en six mois ce que l'enseignant touche en un an.

Voilà la réalité de la contrebande. À mon avis, on aurait tort de faire l'autruche et de nier son existence.

Quel genre de message les jeunes retiennent–ils quand ils voient l'élève qui fait la contrebande de cigarettes et qui vend celles–ci dans les écoles rouler en Corvette alors qu'eux rentrent à la maison à pied le soir? Nous nous préoccupons des jeunes.

[*Français*]

Le contrat social est effrité. Quand, dans une société, 60 ou 70 p. 100 des cigarettes sont vendues illégalement comme c'est le cas au Québec, 35 p. 100 dans ma province, peut–être près de 100 p. 100 dans ma circonscription, ou dans l'Ouest canadien même, à 25 ou 30 p. 100, je vous dis que le contrat social en ce qui a trait à cela s'est effrité et qu'on est retourné au soi–disant. . .

[*Traduction*]

C'est l'état de nature selon Hobbes: chacun pour soi, et la vie est bestiale et brève, comme l'écrivait Thomas Hobbes. Ce n'est pas le genre de société que nous souhaitons. Nous devons rétablir ce contrat social. Il fallait pour cela que tous les gouvernements prennent de concert toutes les mesures nécessaires. Le gouvernement fédéral et celui du Québec l'ont fait. On a fini par amener le gouvernement de l'Ontario à prendre, en regimbant et en protestant, les mesures qu'il aurait dû adopter dès le début. Mais c'est maintenant fait.

J'ai un autre article du *Standard Freeholder*. Il a été écrit par Claudia Peel le 16 février 1994 et est intitulé «Le volume de la contrebande réduit à un filet»:

> Le volume des cigarettes au marché noir transitant par notre région a diminué considérablement depuis le lancement de l'offensive fédérale contre la contrebande il y a une semaine aujourd'hui.
>
> L'inspecteur Chris Lewis, de la Police provinciale de l'Ontario, a déclaré que la police avait saisi des cigarettes de contrebande depuis que le programme de lutte au tabagisme était entré en application mercredi dernier. Mais le volume de produits de contrebande saisis au cours de la semaine dernière a été «pas mal inférieur» à ce que la police a coutume de saisir en sept jours.

● (1545)

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, vous voyez que les mesures étaient nécessaires. Je n'ai même pas eu le temps d'aborder tout le dossier de ce système de contrebande, qui protège l'illégalité et l'encourage à se perpétuer non seulement par la vente de cigarettes, mais bien de la drogue, de l'alcool et tout le reste.

Qu'on soit de l'Ouest canadien, du Québec, de l'Ontario ou d'ailleurs, qu'on soit séparatistes, souverainistes ou fédéralistes, je pense qu'on a tous les mêmes intérêts. Dans notre société, les lois doivent être respectées. Les mesures qui ont été prises devaient être prises. Je conclus en félicitant le gouvernement, car c'était nécessaire et cela a été fait. J'espère que bientôt, nous pourrons dire que nous avons mis fin à ce fléau qui affecte notre société.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je ne sais pas si l'orateur précédent a réussi à se convaincre après coup, comme son gouvernement cherche à le faire actuellement, mais il voudrait nous convaincre que la décision prise a été la bonne décision.

Je pense que le gouvernement a baissé les taxes sur les cigarettes parce qu'il ne voulait pas s'attaquer au vrai problème, c'est–à–dire arrêter la distribution de la contrebande sur le territoire qui était visé implicitement par cette nouvelle loi et, plutôt que de s'attaquer aux contrebandiers comme tels, ils se sont attaqués au produit comme tel. Assez facilement, ce produit–là sera remplacé par un autre; ce sera l'alcool, la drogue et la cocaïne. Pour se justifier, on dit: On a demandé au commissaire de la GRC et il nous a dit qu'il fallait baisser le prix. Il n'appartient pas au commissaire de la GRC d'établir les lois dans ce gouvernement. Pour les faire appliquer, cela nécessite une volonté politique.

Lorsqu'on ne veut pas les faire appliquer, on arrive avec une loi comme celle–là.

Le gouvernement a ainsi tiré dans son propre but. Il n'y a pas de solution à cela, tant qu'il n'aura pas la volonté politique d'intervenir et de briser les réseaux de distribution de cigarettes, de drogue ou de popcorn. Je m'en fous, mais il faut briser les réseaux de distribution. C'est ce que le gouvernement n'a pas eu le courage de faire.

Je demande donc au député qui vient de prendre la parole s'il aurait une solution personnelle qu'il pourrait suggérer à son gouvernement afin de briser les réseaux de distribution. C'est là qu'est le problème.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai noté les applaudissements de certains députés, mais le député d'Argenteuil—Papineau, lui, s'en est abstenu, car je pense qu'il partage certains de mes sentiments en ce qui a trait aux effets de la contrebande. Il est en bonne position pour le voir très près de chez lui. D'ailleurs, le député qui vient de me poser la question n'est pas loin lui non plus d'une situation semblable.

Il parle du réseau de distribution. Comment naïf peut–on être pour croire que les réseaux de distribution n'existaient pas un peu partout dans la société? Dans ma propre circonscription—et il n'est même pas nécessaire de s'y rendre—ici même, sur la Colline parlementaire, combien de parlementaires savent que des cigarettes illégales étaient vendues ici sur place?

Lorsque je suis retourné dans ma circonscription, j'ai reçu un appel téléphonique, le jour avant l'annonce du premier ministre, d'une commettante qui se plaignait que le contrebandier local dans le village venait d'aller faire une livraison au presbytère. C'est une déclaration triste, c'est très triste.

D'ailleurs, on l'a vu ailleurs aussi, lorsque, dans une autre région, avec le groupe MATRAC, des déclarations semblables sont venues d'autres personnes dans la société occupant des charges semblables. Non, les gens ne se croyaient pas des criminels quand ils faisaient partie, à leur insu, d'un système de crime organisé.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le député parle de réalités. Moi aussi, je veux parler des réalités.

La première réalité, c'est que la contrebande est bien sûr illégale. La deuxième, c'est que si les gens enfreignent la loi ils devraient être arrêtés et punis. La troisième, c'est que ces derniers mois il a été clairement déterminé que 70 p. 100 de toutes les activités de contrebande de cigarettes avaient lieu dans les réserves des Mohawks. La quatrième, c'est que le gouvernement précédent n'a pas lutté contre la contrebande. La cinquième, c'est que le gouvernement actuel n'a pas fait respecter la loi qui aurait mis fin aussi à la contrebande.

La réalité, c'est que, pour une raison que l'on ignore, le gouvernement a lié les mains de nos forces de l'ordre. C'est peut–être pour des motifs de rectitude politique ou d'autres raisons politiques cachées, mais c'est un fait que la GRC n'a pas pu intervenir et faire respecter la loi, ce qu'elle est censée faire.

Une autre triste réalité, c'est que le gouvernement n'a pas fait ce qu'il fallait, soit faire respecter les lois du pays. Il a plutôt choisi de faire le contraire, soit de ne pas reconnaître qu'il y a des gens qui enfreignent les lois et qu'ils doivent être arrêtés. Il a choisi d'abaisser le prix des cigarettes. Ce n'est pas ce que j'appelle faire respecter les lois.

J'imagine que les criminels n'attendent plus qu'une chose: que le gouvernement leur dise dans quel domaine il renoncera maintenant à appliquer la loi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de question. Mais je pourrais peut–être ajouter une sixième, voire une septième réalité, à celles que le député vient d'énumérer. La réalité, c'est que les lois en vigueur ont cessé d'être respectées à cause de la négligence d'autres gouvernements par le passé.

L'ordre public devait être rétabli. C'est fait, et c'est ce qu'il fallait faire. Rectitude politique, mon oeil! Et je le dis à tous mes collègues. Compte tenu que mes électeurs se faisaient tirer dessus et que des Canadiens perdaient la vie à cause de vulgaires cigarettes, il était temps que les gouvernements fassent quelque chose, et j'en suis fier.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations, mais je voudrais lui rappeler la cause véritable de ce problème. Je suis presque consterné de voir qu'on ne s'en rend pas compte.

Au cours des années 70, lorsque le gouvernement a autorisé des taux d'intérêt de 24 p. 100 et permis que des agriculteurs et des entrepreneurs fassent faillite, je me suis tenu près de la tombe de gens qui se sont suicidés à cause d'un régime politique où les dépenses étaient exagérées et les tractations, nombreuses. Aujourd'hui, le député prononce un discours extrêmement passionné. Je me demande ce qu'il dira à ses futurs arrière–petits–enfants lorsqu'ils n'auront rien à manger et qu'ils s'entre–tueront à cause de cela. Qui blâmeront–ils à ce moment–là?

Si nous avons ce problème aujourd'hui, c'est que les gouvernements qui se sont succédé au cours des 25 dernières années n'ont pas su prendre une décision raisonnable, celle de faire appliquer les lois. C'est ainsi que des milliers de gens sont morts lors des deux guerres mondiales. Je crois que nous ferions mieux de nous en rendre compte, car nous passerons à l'histoire comme quelques–uns des pires décideurs que notre pays ait jamais connus.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir compris l'analogie que le député a voulu faire. S'il laisse entendre que nos ancêtres ont lutté pour la liberté et pour le respect des lois, c'est exactement ce que je préconise moi aussi.

• (1555)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ça ne fait que commencer à être intéressant. Je n'aime pas jouer les rabat–joie, mais je me dois de parler en faveur du projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

Dans la circonscription de Calgary–Centre que je représente, cette décision a suscité des commentaires, tantôt défavorables, tantôt favorables. Les avis sont partagés. L'aspect le plus controversé du plan d'action à quatre volets proposé par le gouvernement, c'est la réduction du prix des cigarettes et ses incidences sur les coûts médicaux et autres. C'était la réserve que je voulais formuler. Par ailleurs, quand j'examine ce projet de loi et les diverses dispositions arrêtées par le gouvernement, j'en conclus qu'il nous faut aller de l'avant avec cette mesure législative.

Le gouvernement fédéral perd actuellement entre 60 et 80 milliards de dollars de recettes par an à cause de l'économie souterraine. Ce manque à gagner a des effets négatifs sur la capacité des petites entreprises respectueuses des lois à rivaliser avec les autres dans le secteur privé. Au bout du compte, ce sont tous les Canadiens qui doivent compenser ce manque à gagner et absorber les augmentations de coûts entraînées par les lucratives activités de contrebande.

Ce problème trouve sa source dans le fait que les Canadiens paient trop d'impôts et n'ont plus confiance dans la capacité du gouvernement à administrer le trésor public, à gérer les ressources disponibles et à vivre selon ses moyens. Nous pourrons constater cet après–midi, à 17 heures, dans quelle mesure le gouvernement actuel saura mieux gérer nos ressources financières et relancer l'économie.

Les Canadiens se font de plus en plus à l'idée d'acheter des produits de contrebande parce qu'ils ont dû en payer les taxes et les surtaxes perçues au Canada. Ce phénomène ne concerne pas seulement les cigarettes. Il s'étend aux vêtements, à l'alcool, aux produits alimentaires, aux bijoux, aux armes à feu, et j'en passe.

Selon les statistiques publiées par le gouvernement, une cartouche de cigarettes coûtait en moyenne 45 à 48 $ au Canada. Aux États–Unis, la même cartouche coûtait 15 $. Cet écart de prix explique pourquoi la contrebande de cigarettes est attirante pour de nombreux Canadiens et, dans une grande mesure, pour les milieux du crime organisé.

Une seule caisse de cinquante cartouches de cigarettes peut rapporter au moins 500 $ de bénéfices. Mille caisses par semaine peuvent rapporter un demi–million de dollars aux fournisseurs. Quand on voit les sommes faramineuses de ces bénéfices, comment s'étonner que la contrebande ait pris une telle ampleur?

Les fabricants canadiens de cigarettes étaient parfaitement conscients de l'existence de ce nouveau marché. Ils ont donc accru les exportations de cigarettes à un rythme effroyable. En 1985, 3,5 millions de cartouches ont été exportées aux États–Unis. Ce chiffre atteint aujourd'hui plus de 62,8 millions par an. Cet accroissement de plus de 1900 p. 100 en huit ans n'est pas certainement pas due au fait que les Américains se sont mis à aimer nos cigarettes. Je suis allé assez souvent en Californie pour vous dire que la plupart des Américains les détestent.

Les fabricants de cigarettes savaient qu'il existait un marché pour ce produit. Ils s'en sont servi pour augmenter la vente des cigarettes au Canada. On estime que 85 à 90 p. 100 des produits du tabac destinés à l'exportation reviennent au Canada.

Que les Canadiens qui ne fument pas et qui vous disent qu'il n'ont pas l'impression d'être touchés par les effets de la contrebande réfléchissent un peu. Le nombre de gens accusés par les services de la GRC responsables des douanes et de l'accise était de 414, en 1990. Il est maintenant de 3 389. Le nombre de saisies effectuées en 1990 étaient de 303. Il est aujourd'hui de 5 044.

L'accroissement des moyens coercitifs et la perte de recettes coûtent au gouvernement plus de un milliard de dollars par an. En fin de compte, ce sont tous les contribuables canadiens, et pas seulement ceux qui fument ou qui boivent, qui finissent par absorber ces coûts en payant des impôts plus élevés.

Mon parti croit fermement que le gouvernement fédéral n'a pas un problème de recettes, mais un problème de dépenses. Le simple fait de réduire les dépenses ne va pas faire disparaître le problème de la contrebande. Le seul moyen d'éliminer réellement le problème est de réduire les bénéfices pour les contrebandiers. Si l'on réduit l'écart entre le prix des cigarettes de contrebande et le prix des cigarettes ordinaires, les fumeurs auront moins tendance à acheter des cigarettes provenant du trafic illicite et, à plus grande échelle, les milieux du crime organisé ne pourront plus tirer de bénéfices de cette activité.

La contrebande ne diminuera pas tant que les profits seront là. Faire respecter les lois ne suffira pas pour régler ce grave problème. Il faut éliminer la marge de profit. Le projet de loi C–11 est la première d'une série de mesures visant à mettre fin à ce problème.

• (1600)

On estime que plus de 70 p. 100 des cigarettes de contrebande transitent par des réserves amérindiennes de l'Ontario et du Québec. Comme nous le savons, ces dernières semaines, cette situation a beaucoup retenu l'attention de la Chambre à la période des questions et, en fait, l'attention de tout le pays.

Le fait est que des gens de toutes les origines et de toutes les conditions sociales sont impliqués dans le trafic illicite de cigarettes. L'action d'un petit groupe d'autochtones qui se livrent à la contrebande a fait du tort aux autochtones respectueux de la loi—la majorité—qui se trouvent ainsi marqués du stigmate de la contrebande.

Comme certains députés l'ont souligné, les lois devraient être respectées tant dans les réserves qu'à l'extérieur, et cela, dans les meilleurs délais.

Des particuliers et des organisations qui oeuvrent dans le domaine de la santé ont exprimé de grandes appéhensions car ils estiment qu'en réduisant le coût des cigarettes, plus de gens, surtout des jeunes, des enfants, vont se mettre à fumer. À mon

avis, en rehaussant l'âge légal de fumer, en éliminant les mini-paquets et en limitant les distributrices de cigarettes aux bars, le gouvernement a pris une mesure valable pour réduire la consommation de tabac chez les jeunes. Cette mesure, combinée à l'augmentation du montant des amendes que devront payer les détaillants qui vendront des cigarettes aux mineurs et du montant des amendes qui seront imposées aux jeunes pris en délit de fumer, aidera à atténuer le problème.

Il ne faut pas oublier que ce projet de loi vise avant tout à détruire le marché de la contrebande, un marché de plusieurs milliards de dollars. Les gouvernements fédéral et provinciaux ne taxent pas les cigarettes et l'alcool seulement pour réduire la consommation, mais aussi pour produire des recettes pour financer d'autres programmes. Ces «saintes taxes», en plus des campagnes de sensibilisation aux risques pour la santé, ne sauraient éliminer complètement l'usage et l'abus de ces substances.

Si l'on se reporte à la situation antérieure à cette loi, quelle était la réalité? Les gens fumaient et les gens buvaient, mais l'argent dépensé en cigarettes allait dans l'économie souterraine. Ce que l'on essaie de faire, c'est de le ramener à la surface. Il appartient à chaque Canadien de s'attaquer à ce problème à la maison, à l'école ou dans la communauté.

Si d'autres mesures doivent être prises par le gouvernement, nous devrions examiner sérieusement toutes les options. Ce projet de loi vise le crime organisé, les sociétés productrices de tabac et le respect de la loi.

Les critiques du projet de loi, dont certains membres de mon caucus, ont insisté sur les coûts pour la santé, sur le fait que plus de jeunes se mettront à fumer et sur la perte de recettes à un moment où le gouvernement peut bien mal se le permettre. Il y a d'autres moyens de dissuader les fumeurs sans recourir seulement à l'imposition. Par exemple, nous pourrions avoir des primes d'assurance différentes pour les fumeurs et les non fumeurs, les buveurs et les abstinents, tout comme pour les primes d'assurance automobile, lesquelles augmentent avec l'accroissement du risque dans le cas des chauffeurs qui ont des accidents.

On s'attaque à la question des enfants, car pour combattre la baisse des prix—qui pourrait être incitative—il est prudent et sage de la part du gouvernement de relever l'âge légal, d'instituer des amendes et de faire appliquer la loi dans les écoles, ainsi que de limiter l'utilisation des distributrices aux établissements qui vérifient l'âge de leurs clients. De plus, en supprimant les mini-paquets et en exigeant un emballage spécial pour l'exportation, on réduira le flot de cigarettes de contrebande qui sont vendues aux jeunes de ce pays.

En outre, il faut reconnaître que les campagnes de publicité et de sensibilisation de la population aux effets du tabac ont une certaine influence, même s'il ne s'agit pas d'une fin en soi. Malgré les nombreux sermons des parents à leurs enfants, et le grand nombre d'annonces télévisées qui les invitent à ne pas le faire, il y a toujours des gens qui fument.

Il faut se rappeler qu'en définitive, malgré tous ses efforts, le gouvernement ne peut pas se servir de la fiscalité pour imposer un comportement social donné aux citoyens. Il ne peut que les influencer.

Ce projet de loi permettra de neutraliser le crime organisé en supprimant ses profits et en appliquant les lois de façon plus rigoureuse. Ces deux choses sont liées. Ma collègue, ma voisine de pupitre, a signalé que l'application de la loi était la solution, et je suis d'accord avec elle là-dessus. Je crois également que nous devons réduire le prix pour que ce trafic ne soit plus rentable.

Les fabricants de tabac sont aussi mis à contribution et, d'une certaine façon, punis pour leur comportement passé, par la mise en place d'une taxe à l'exportation de 8 p. 100.

• (1605)

L'augmentation de leur taux d'imposition, qui passe de 21 p. 100 à 30 p. 100, et l'application d'une surtaxe de 3 p. 100 sur les impôts versés, ce qui devrait rapporter au gouvernement, selon le ministère du Revenu national, des recettes supplémentaires de 200 millions de dollars, montrent bien que les fabricants de tabac ne vont pas s'en tirer sans problème.

En conclusion, en ce qui concerne l'application de la loi et son respect, il est essentiel qu'on prenne des mesures concrètes à cet égard, ce qui n'est pas le cas pour le moment, malgré ce que mon collègue libéral a dit tout à l'heure. Je ne crois pas qu'on applique la loi. Nous n'avons aucune preuve en ce sens, et la GRC doit intervenir rapidement dans les principales zones connues de contrebande pour éliminer la perception qu'ont les gens qu'il y a deux ensembles de lois au Canada.

Si cela n'est pas fait dans les plus brefs délais, on donnera alors raison aux critiques de ce projet de loi, et le gouvernement sera placé dans l'embarras. Je ne fume pas, mais je pourrais bien sortir en griller une.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Calgary-Centre.

Il a un point de vue éclairé sur la question et a souligné un problème commun à chaque député de cette Chambre, à savoir que les électeurs ne sont pas unanimes en ce qui concerne l'imposition et ses effets.

Il ne serait pas inutile de rappeler qu'on a réduit la taxe d'accise uniquement parce que se contenter d'imposer une taxe à l'exportation n'aurait qu'à moitié enrayé la contrebande de cigarettes.

Près de 50 p. 100 des cigarettes qui passent la frontière sont, nous le savons tous, des contrefaçons. Elles sont fabriquées aux États-Unis et empaquetées dans de beaux emballages canadiens avec des étiquettes canadiennes. Il est très difficile de déceler la fraude.

C'est évidemment la raison pour laquelle on a réduit la taxe. Nous pouvons faire notre part en expliquant cela à nos concitoyens. Ce n'est pas parce que nous avons cédé devant l'industrie du tabac. En fait, dès que le problème sera réglé, on la rétablira.

Il est également important de noter que le président Clinton a annoncé, en présentant son projet de loi sur l'assurance–maladie, que le tabac américain serait plus lourdement taxé. Une telle mesure nous sera d'un grand secours. Encourageons donc M. Clinton à imposer cette nouvelle taxe le plus tôt possible.

Puis le député de Calgary–Centre a fait un faux pas. Je suivais son intervention avec le plus grand intérêt jusqu'au moment où il a mentionné qu'on n'appliquait pas la loi. Mais il va très vite s'apercevoir, et nous aussi, que la GRC fait très bien son boulot et qu'elle fait respecter la loi.

On apprend déjà que, dans une région en particulier, la contrebande a été réduite à un filet. On est en train de couper l'herbe sous les pieds des contrebandiers. Dans quelques mois, nous serons tous debout en train d'applaudir la GRC pour le beau travail qu'elle aura accompli.

M. Silye: Monsieur le Président, je prends note de l'opinion et des observations du député. Nous savons où sont les voies de communication. La GRC le sait aussi. Pourquoi les médias n'annoncent–ils rien? Pourquoi les responsables ne sont–ils pas capturés?

Je ne crois pas que la loi soit réellement appliquée. Le premier ministre nous répète la même chose depuis des mois. Il affirme qu'il n'y a pas de zone d'exclusion et que la loi s'appliquera partout au pays. Or, comme l'ont souvent fait remarquer des députés du Bloc, on entend constamment dire à la télévision que la loi n'est pas respectée.

Je voudrais qu'on fasse respecter la loi. Je voudrais que ce soit la police plutôt que les politiciens qui retienne l'attention des médias. Je voudrais voir ces escrocs derrière les barreaux, mais il ne se produit rien.

• (1610)

Le premier ministre a dit qu'il avait beaucoup hésité avant de réduire la taxe. Or, c'est le patron de la GRC qui lui a conseillé de le faire; il avait besoin d'une telle mesure pour pouvoir faire son travail. «Rendez l'entreprise non rentable, et je m'occuperai ensuite de capturer les escrocs.» C'est maintenant à la GRC de jouer: qu'elle les capture. J'attends toujours des résultats concrets.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'approuve à peu près 85 p. 100 de ce que mon collègue de Calgary–Centre a dit.

Pour commencer, je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que l'application de la loi dont parlait le gouvernement ne s'est tout simplement pas matérialisée. Je voudrais établir une comparaison entre le problème qui nous occupe et ce qui se passerait si, dans un quartier, n'importe où au Canada, on soupçonnait quelqu'un de faire pousser de la marijuana dans le sous–sol de sa maison.

Je peux vous assurer, d'après ce que j'ai lu dans les journaux au fil des ans, que la GRC investirait la maison en un rien de temps. Je soutiens qu'il est tout aussi illégal de faire la contrebande de cigarettes que de faire pousser de la marijuana. Par contre, je n'ai encore jamais vu la GRC investir les secteurs où il se fait de la contrebande comme ce serait le cas ailleurs. L'application de la loi dont parle le gouvernement est en fait restée lettre morte.

Je suis aussi d'accord avec le député quand il dit que, pour venir à bout du problème, il faut combiner des mesures d'application de la loi et des mesures fiscales touchant les cigarettes, mais je m'y prendrais différemment.

J'estime qu'au lieu de réduire la taxe sur les cigarettes au Canada, il aurait mieux valu doubler la taxe à l'exportation actuelle, la portant à 16 $ la cartouche, et utiliser le supplément de 8 $ pour financer l'effort supplémentaire d'application de la loi, freiner la contrebande et assurer la couverture des secteurs où l'on se livre à la contrebande en y affectant des forces policières plus nombreuses et plus efficaces. Ainsi, les services de la police seraient payés par la taxe à l'exportation qui aurait dû être ajoutée au prix des cigarettes.

M. Silye: Monsieur le Président, je ne veux pas du député comme voisin de pupitre s'il n'est pas d'accord avec moi à 100 p. 100.

M. Rompkey: Quatre–vint pour cent, ce n'est pas si mal.

M. Silye: Quant à la solution qu'il préconise, je ne la trouve pas mauvaise. Toutefois, il n'est pas en notre pouvoir de prendre de tels règlements. Je peux affirmer sans craindre de me tromper que, si le député admet être d'accord à 85 p. 100 avec moi, nous pouvons compter sur le vote d'un réformiste de plus.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne sais pas si je devrais mettre mon honorable collègue sur la sellette, mais je voudrais lui soumettre la proposition suivante pour connaître sa réaction.

Il y a au Canada des citoyens honnêtes qui n'aiment pas payer des taxes mais qui ne violent pas la loi pour faire valoir leur point de vue. Dans le cas présent, le gouvernement a réagi aux activités illégales en réduisant les taxes. De très nombreux agriculteurs qui ont appuyé le Parti réformiste désirent ardemment une réduction des taxes. Pourquoi le gouvernement ne leur répond–il pas avec autant d'empressement qu'il a répondu à un certain élément de notre société?

Je demande à mon honorable collègue ce qu'il pense du fait que de nombreux Canadiens honnêtes désirent ardemment une réduction des taxes, mais qu'ils n'enfreignent pas la loi pour obtenir ce qu'ils désirent. Comment concilier la démarche suivie dans les deux cas? Si nous appuyons la réduction des taxes dans le cas présent, pourquoi ne réagissons–nous pas avec le même empressement aux demandes de nombreuses honnêtes gens?

M. Silye: Monsieur le Président, c'est une question très difficile. Je répondrais en disant que les contrebandiers ne sont pas nombreux. Le nombre de personnes qui fraudent le fisc et qui servent le marché illicite est restreint, quelle que soit leur nationalité ou leur race, qu'ils soient autochtones, anglo–saxons blancs, chinois ou même américains. On ne met pas l'accent sur l'arrestation des criminels. Les contrebandiers vendent leurs

cigarettes dans un marché où de nombreux Canadiens n'hésitent pas à s'approvisionner à cause des dépenses excessives de gouvernements successifs, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Les gens préfèrent acheter une cartouche de cigarettes à quelqu'un qui demande 22 $, plutôt que dans un magasin où le prix est de 48 $.

• (1615)

Pour régler le problème, il suffit d'éliminer le profit. Si cela crée des problèmes de santé ou d'alcool, on trouvera des moyens de les régler. Ce ne sont pas les agriculteurs honnêtes qui causent le problème. Ce sont quelques individus qui tiennent le reste de la société en otage.

J'espère avoir plus ou moins répondu à la question.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Calgary–Centre de son excellent discours qui montre qu'il a très bien compris les mesures proposées dans ce projet de loi.

Je voudrais également lui dire qu'il m'a convaincue de la position que je devrais adopter au sujet de ce projet de loi. En ce qui concerne ses collègues, je lui suis reconnaissante d'avoir fait ressortir que nous ne pouvons faire de lois sur les attitudes et les comportements de la société. Nous pouvons cependant faire tout ce qui est en notre pouvoir à la Chambre pour examiner à fond chacune de ces questions et essayer de trouver une solution qui soit dans l'intérêt de la majorité des citoyens respectueux de la loi.

Je félicite le député de l'ouverture et de l'intelligence de son approche. J'espère qu'il pourra imposer son approche à ses collègues et convaincre ces derniers.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, le député semble associer application de la loi et arrestation et condamnation de contrebandiers.

Je voudrais lui demander s'il ne pense pas que l'application de la loi est plus efficace lorsque les mesures prises dissuadent ou empêchent les gens de se livrer à la contrebande en premier lieu. Il me semble que c'est le genre d'application que nous encourageons avec des mesures qu'il semble appuyer. Autrement dit, en augmentant les ressources accordées à la GRC et aux agents des douanes, en abaissant le prix des cigarettes et en prenant toutes les mesures qui sont dans le programme, nous prévenons le plus gros de la contrebande qui se faisait auparavant.

Je demande donc au député s'il ne pense pas que c'est une meilleure forme d'application de la loi que de laisser l'infraction se faire pour essayer ensuite d'arrêter les coupables?

M. Silye: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ce sont cette philosophie et cet argument qui obligent un grand nombre de mes collègues à soutenir que le gouvernement avait peur d'appliquer la loi. Elle existait pourtant. Nous savions où la contrebande avait lieu, mais le gouvernement n'a rien fait pour l'empêcher. Personne n'était sur place pour arrêter les contrebandiers. La police se tenait loin de ces secteurs.

Le député laisse maintenant entendre que, si nous éliminons les bénéfices provenant de la contrebande, elle disparaîtra, de sorte qu'il n'y aura pas lieu de procéder à des arrestations.

Une voix: Il faut aussi accroître les ressources policières.

M. Silye: Accroître les ressources policières et appliquer la loi. C'est un excellent argument, mais nous n'avons toujours pas capturé les personnes qui ont été les premiers responsables de cette contrebande. Maintenant, elles trouveront simplement d'autres produits à vendre en contrebande. Si le gouvernement connaissait les contrebandiers, pourquoi ne les a–t–il pas arrêtés avant de réduire le prix des cigarettes?

Comme le programme complet en quatre points, il s'agit là d'un programme. À mon avis, c'est un moyen de régler ce problème, mais répugner à appliquer la loi—le ministre de la Justice nous écoute maintenant avec une vive attention—c'est se dérober à ses responsabilités. Je ne dis pas que le ministre s'est dérobé aux siennes mais, en quelque sorte, et je ne fais que répéter ce que beaucoup de gens m'ont dit, on a le sentiment qu'il existe deux sortes de lois: une pour les Indiens et l'autre pour les autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Je ne dis pas qu'on a ordonné à la GRC de ne pas intervenir, mais elle a hésité à appliquer la loi lorsqu'on l'enfreignait.

• (1620)

Ce programme vise à éliminer tout cela, et pour reprendre les propos des députés de mon parti qui ont parlé de l'application de la loi, c'est à cet égard que le gouvernement n'est pas intervenu avec assez de fermeté. Son argument est faible lorsqu'il soutient que quelqu'un ne violera plus la loi si on augmente la vitesse maximale permise sur les routes après qu'il l'a dépassée. Appliquons tout simplement la loi.

Des voix: Bravo!

M. Silye: Les députés de mon parti se sont enfin réveillés.

J'estime qu'il est impérieux que le gouvernement ne répugne pas à exercer ses fonctions d'application de la loi, même s'il a modifié la loi pour empêcher qu'elle ne soit violée.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, tout comme au cours des semaines qui viennent de s'écouler, nous avons encore parfait aujourd'hui notre connaissance du dossier de la contrebande et nous n'avons pas fini d'en discuter, mais en discuter n'est pas suffisant. En définitive, c'est aux ministériels qu'il incombe d'agir, d'agir maintenant contre la véritable épidémie nationale qu'est devenue la contrebande. Voilà pourquoi je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui au projet de loi C–11.

Pour reprendre l'expression employée un peu plus tôt aujourd'hui par le ministre du Revenu national, la contrebande est un problème national qui exige une solution nationale. Ce fléau n'est plus confiné à certaines régions. Comme plusieurs

députés en ont témoigné aujourd'hui, il s'étend à tout le pays. Il est présent dans toutes les régions du Canada et touche tous les Canadiens.

L'histoire nous enseigne que, si on n'y prend garde, la situation ne peut que s'envenimer. L'histoire nous enseigne aussi que les menaces et les promesses en l'air ne peuvent rien contre ce phénomène. L'heure est à l'action.

Ces derniers mois, nous avons appris que les coûts liés à la contrebande sont stupéfiants. À elle seule, la contrebande de cigarettes représente pour le gouvernement fédéral un manque à gagner de plus de un milliard de dollars. La perte de recettes subie par les gouvernements provinciaux se chiffre également à un milliard de dollars.

Ne disposant plus des recettes qu'il affectait jusqu'ici au financement de divers programmes, tels que les soins de santé, les services sociaux et l'emploi, le gouvernement est moins en mesure d'aider les Canadiens les plus démunis. Cet argent se retrouve maintenant dans les poches des criminels qui s'en servent pour financer leurs activités illicites.

Ces activités de contrebande touchent non seulement les produits du tabac, mais également les drogues, l'alcool et les armes à feu. La contrebande a également coûté de l'argent aux propriétaires ou gérants d'entreprises légitimes qui ne peuvent concurrencer le marché de la contrebande de tabac. Ces entreprises sont en train de perdre plus de ventes à mesure que les ventes de cigarettes de contrebande augmentent, et ce, dans un plus grand nombre de régions au Canada.

Les coûts ne sont pas tous financiers. La contrebande de cigarettes n'est plus seulement une question d'évasion fiscale de la part des fumeurs. Elle a permis aux jeunes Canadiens d'avoir facilement accès à des produits du tabac à des prix bon marché. Il faut que tous les Canadiens sachent que les réseaux de contrebande ont pénétré les cours de récréation des écoles, où les jeunes peuvent se procurer des produits du tabac à bon marché. Il faut aussi qu'ils sachent que ces mêmes réseaux sont utilisés pour vendre de la drogue et d'autres produits de contrebande aux jeunes.

L'inaction dont a fait preuve jusqu'ici le gouvernement et sa tolérance en ce qui concerne la contrebande du tabac ont entraîné vis à vis de la loi un manque de respect non seulement de la part de criminels, mais aussi de Canadiens qui autrement seraient respectueux de la loi.

Le projet de loi C–11 fait partie intégrante de l'initiative de la lutte anti–contrebande et anti–tabac en quatre volets mise en place par le gouvernement. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'accise, à la Loi sur les douanes et à la Loi sur la vente de tabac aux jeunes prouvent que le gouvernement est résolu à prendre les mesures nécessaires pour rétablir le respect à l'égard de nos lois et pour protéger les jeunes Canadiens.

Je voudrais encore une fois décrire aux députés ici présents les éléments fondamentaux de ce projet de loi.

• (1625)

La première modification permettra au gouvernement de donner à des corps de police provinciaux ou municipaux, au besoin, le pouvoir d'appliquer les dispositions de la Loi sur l'accise, ce qui accroîtra les ressources policières consacrées à la lutte contre la contrebande.

Cette initiative aidera à mettre un terme à l'entrée et à la distribution de produits de contrebande sur le marché. Ce sont les mêmes produits bon marché auxquels ont accès nos jeunes, qui minent les programmes de lutte contre le tabagisme et qui réduisent les recettes tirées de programmes publics légitimes.

La deuxième modification, qui porte sur la Loi sur l'accise et la Loi sur les douanes, permettra de disposer immédiatement de certains articles saisis sans que cela nuise à la poursuite des criminels impliqués. Cette mesure économisera chaque année beaucoup d'argent aux contribuables en réduisant le coût d'entreposage de ces biens, ainsi que les ressources nécessaires pour les protéger et les surveiller.

La troisième modification à la Loi sur l'accise exigera que toutes les cigarettes vendues au Canada soient estampillées pour bien montrer que les taxes fédérales ont été payées. Cette disposition aidera beaucoup les organismes chargés de l'application de la loi à identifier les cigarettes de contrebande. En outre, les citoyens respectueux des lois seront en mesure de voir facilement qui fume des cigarettes de contrebande. Ils pourront savoir si ceux qui sont dans la pièce avec eux ou si leur voisin a acheté des cigarettes illégales.

Les deux dernières modifications proposées au projet de loi C–11 visent la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. La première interdira la fabrication et la vente des mini–paquets de cigarettes au Canada. Ces paquets renferment moins de 20 cigarettes et sont destinés aux jeunes.

La seconde modification interdit à toute personne âgée de moins de 18 ans d'importer des produits du tabac au Canada. Douanes Canada pourra ainsi empêcher des jeunes d'importer du tabac qu'ils ne pourraient pas se procurer légalement au Canada.

Comme nous l'a dit aujourd'hui le ministre, des mesures doivent être prises pour contrer le problème de la contrebande au Canada. Le projet de loi C–11 appuie deux éléments clés de la politique de lutte contre la contrebande du gouvernement, soit l'application des lois et des mesures de protection de la santé et de la sécurité des jeunes.

Les modifications proposées à la Loi sur l'accise et à la Loi sur les douanes donneront aux corps policiers des moyens supplémentaires pour réprimer toutes les activités de contrebande. Les modifications proposées à la Loi sur la vente du tabac aux jeunes visent à faciliter la protection de la santé et de la sécurité des jeunes au Canada.

Ce projet de loi constitue un élément essentiel de la stratégie générale du gouvernement. Nous ne prétendons certainement pas que les modifications proposées vont permettre de régler tout le problème, mais elles viennent étayer les mesures générales de lutte contre la contrebande prises par le gouvernement. Sans ces modifications, l'efficacité de la lutte que le gouvernement entend faire à la contrebande s'en trouverait considérablement amoindrie.

Le temps est venu de passer aux actes. Le débat actuel met en évidence le caractère très controversé de la question à l'étude, mais il montre également que de nombreux députés de l'autre côté de la Chambre appuient l'action du gouvernement et reconnaissent que les mesures prises par le gouvernement sont la responsabilité de tous les partis qui s'intéressent au débat.

Le gouvernement ne peut plus laisser libre cours au phénomène actuel, et c'est pour cette raison, monsieur le Président, que nous demandons à tous les députés d'appuyer l'adoption du projet de loi C–11.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je vois que la députée a mentionné la contrebande de spiritueux. Une bouteille d'alcool, qui se vend 10 dollars aux États–Unis, en vaut 20 au Canada; les taxes représentent 87 p. 100 de ce prix. On estime que, chaque année, quatre millions de caisses de 12 bouteilles sont introduites illégalement au Canada en provenance des États–Unis. Il se vend légalement au Canada 13 millions de caisses par an.

Cette contrebande coûte des millions de dollars en recettes perdues aux gouvernements fédéral et provinciaux. Je me demande quand le gouvernement présentera un plan pour réduire les taxes sur l'alcool. Le scénario est exactement le même. Je ne peux m'empêcher de tirer un parallèle entre ces deux situations.

Quand la députée recommandera–t–elle la réduction des taxes sur l'alcool?

• (1630)

Mme Whelan: Monsieur le Président, le plan d'action du gouvernement répond au problème de la contrebande. Nous reconnaissons que la contrebande ne se limite pas aux cigarettes et nous agissons en conséquence. Notre plan tient compte de tout ce qui peut faire l'objet de contrebande: le tabac, l'alcool, les armes à feu, etc. Nous avons accru notre action policière de 25 p. 100. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui permet de renforcer cette action à certains égards et d'en confier la tâche à des corps de police désignés pour lutter contre la contrebande, non seulement de cigarettes, mais aussi d'alcool et autres.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, je constate avec beaucoup de satisfaction que dans la plupart de leurs propos, ceux qui sont en faveur de ce projet de loi tiennent une argumentation très sensée, que tout le monde reconnaît. Ce qui est triste c'est que ces arguments–là auraient dû être servis il y a un an, il y a même deux ans, lorsque le gouvernement du Québec demandait la collaboration du gouvernement d'Ottawa pour enrayer le fléau, pour faire en sorte que le problème de la contrebande ne se développe pas davantage.

On avait les mêmes problèmes avec la jeunesse. Nos enfants qui décrochaient dans les écoles commençaient à s'unir à ces réseaux de contrebande. À ce moment–là, on ne trouvait pas cela trop grave, parce que c'était principalement au Québec que ça se passait. Maintenant que le Québec a forcé la main, par la présence de 54 députés du Bloc québécois à Ottawa, maintenant que les représentants du Québec ont forcé la main à Ottawa pour intervenir et appuyer le geste de la province de Québec, les autres commencent à s'inquiéter. C'est comme tout d'un coup devenu plus moral d'abolir une loi qui en soi avait été abusive.

Les gens ne respectaient plus la loi, non pas parce qu'ils sont devenus des bandits, mais parce qu'ils n'étaient plus capables de la respecter, monsieur le Président. C'est cela qu'on tente de dénoncer aujourd'hui.

Il y a deux ans, on aurait dû faire en sorte que ces choses–là ne se produisent jamais. Il est peut–être trop tard dans certains cas, dont nos jeunes qui ont été infiltrés par ces réseaux de contrebande. Ces jeunes de 15 ou 16 ans, qui font des salaires, avec la contrebande, de 1 000 $ par semaine, peut–être leur avenir est–il gâché à jamais!

Si dans le temps, on avait voulu reconnaître que le problème existait, non seulement au Québec, ou principalement au Québec, mais qu'il représentait aussi un danger potentiel pour le reste du Canada, on aurait dû intervenir.

Si on tente d'intervenir par des mesures encore trop abusives, comme des amendes inconsidérées, il y a risque que ces amendes–là, elles aussi, soient payées au noir. Si les gens se mettent à payer leurs amendes au noir, les prisons ne seront pas assez grandes et on va créer un autre problème. C'est toujours comme ça. J'espère que le gouvernement en aura tiré des leçons et que lors de la présentation du budget ce soir, il n'y aura pas encore d'autres taxes abusives qui vont faire en sorte que les citoyens ne pourront pas les respecter.

Le vice–président: Est–ce que la secrétaire parlementaire veut faire un commentaire?

[*Traduction*]

Mme Whelan: Monsieur le Président, je suis on ne peut plus d'accord avec le député, quand il dit que le gouvernement aurait dû prendre de telles mesures il y a deux ans, pour éviter que ne se produise la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait, il y a deux ans. Certains députés qui siègent maintenant de ce côté–ci de la Chambre réclamaient des mesures à cette fin depuis cinq ou six ans. Malheureusement, l'ancien gouvernement n'a pas pris de telles mesures. Nous en avons pris: c'est ce que fait notre plan d'action visant à enrayer la contrebande.

Je veux aussi informer le député, au cas où il ne le saurait pas, que le présent gouvernement était conscient du problème à l'époque où il formait l'opposition. Aussitôt élu, tout de suite après le scrutin du 25 octobre, il a commencé à envisager des solutions possibles.

Si le député relit les journaux de l'époque, il verra que nous avions entamé des discussions sur ce problème et que nous cherchions des solutions bien avant que la Chambre soit rappelée, en janvier dernier.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter la députée de Essex—Windsor pour son discours mûrement réfléchi.

Le député qui a pris la parole avant elle avait lancé le débat sur le point que le député de Notre–Dame–de–Grâce a repris. Il s'agissait du respect de la loi. Quand il s'agit de faire respecter la loi, on peut avoir recours à l'une de deux méthodes. À l'heure à actuelle, on utilise dans ce domaine soit l'approche dite proactive, que privilégient tous les corps de police, soit l'approche réactive. Le principe qui sous–tend la première est le suivant: il vaut mieux empêcher la commission d'un crime que d'intervenir après coup et essayer d'attraper les criminels.

• (1635)

La députée a–t–elle réfléchi à la distinction entre ces deux approches? Laquelle préfère–t–elle?

Mme Whelan: Monsieur le Président, le gouvernement s'est penché tant sur la criminalité que sur les moyens de prévention.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'article 3 du projet de loi permet de renforcer l'application de la loi, du fait que les membres d'autres corps de police désignés par le gouvernement pourront nous aider à empêcher qu'il se fasse de la contrebande dans l'avenir et à enrayer ce fléau avant qu'il ne prenne trop d'ampleur.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je constate d'après la liste que je suis censé parler de l'application de la justice. C'est un plaisir pour moi, parce que je crois que la justice perd rapidement son sens dans la société canadienne.

Pour moi, la justice a toujours voulu dire qu'on arrête le malfaiteur et qu'on le traduise en justice. S'il est trouvé coupable, il est puni selon la gravité du crime commis. Ce que je constate aujourd'hui, avec le projet de loi C–11, c'est qu'on essaie de donner une leçon aux contrebandiers en réduisant les taxes. On pense qu'ils auront honte et que cela leur fera peur.

Je ne crois pas un seul instant que la cause de la justice est servie quand le pays est plein de contrebandiers, qui peuvent maintenant s'adonner au trafic est–ouest des cigarettes et, si cela ne marche pas, ils feront le trafic de l'alcool, par exemple. Ils peuvent faire le trafic des drogues illégales ou de la pornographie, cela peut être très intéressant. C'est devenu une industrie florissante. Mais le gouvernement se montre dur en offrant des concessions aux contrebandiers qui se sont fait prendre.

Notre pays aime les compromis. On ne punit plus les malfaiteurs. Prenons par exemple ceux qui sont trouvés coupables de meurtre au premier degré. Nous avons relâché nos principes de justice à un tel point qu'ils seront libérés après 15 ans en prison. Les législateurs sont allés jusque–là.

Nous avons fait tellement de concessions dans ce pays que, dans ma circonscription, je vois des maisons et des magasins munis de barreaux. On n'a plus besoin de barreaux pour les prisons, semble–t–il. On en a besoin pour protéger les maisons et les entreprises des citoyens respectueux de la loi, tandis que les criminels circulent librement dans la rue.

Cela me préoccupe vraiment. Qu'est–ce qu'il est advenu de la justice?

Nous sommes saisis du projet de loi C–11. Le gouvernement l'a présenté, j'imagine, parce qu'il ne pouvait ou ne voulait pas faire appliquer les lois déjà en vigueur. Nous avons des lois contre la contrebande, et voilà qu'on nous présente ce projet de loi. Je ne sais pas si c'est pour garder les bureaucrates occupés ou pour produire plus de documents à examiner.

Nous n'avons certainement pas besoin d'une nouvelle loi anti–contrebande. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui a la volonté politique de ne pas faire de compromis avec les criminels au Canada, un gouvernement qui fera régner la justice, sans égard à la race, à la couleur, à la religion ou à d'autres considérations. Tous les criminels au Canada doivent payer pour leurs crimes.

• (1640)

Le premier ministre a admis que 70 p. 100 de la contrebande de cigarettes se produisait à des endroits précis au Québec et en Ontario. S'ils le savaient, pourquoi n'ont–ils pas appliqué la loi existante pour sévir contre les contrevenants? «Oh, mais nous l'avons fait, nous avons réduit les taxes.» C'est toujours la même rengaine. «Nous avons mis un terme à la contrebande dans le calme. Non, nous ne voulions pas intervenir avec des armes. Nous ne pouvons faire cela. Nous devons rechercher les compromis.» Les années passent, et le problème s'éternise.

Le premier ministre s'est emporté à la Chambre, l'autre jour. Il fulminait et disait qu'il allait se montrer intraitable avec les contrebandiers. J'ai hâte de voir cela. D'une part, le gouvernement reconnaît que la contrebande se produit à des endroits précis en Ontario et au Québec, et, d'autre part, il dit aux Canadiens que la contrebande est omniprésente au Canada. Eh bien, je n'en doute pas du tout.

Cependant, allons–nous enfin reconnaître qu'il y a des gens qui enfreignent les lois? Au lieu d'essayer d'imaginer un scénario qui découragerait les contrebandiers, pourquoi ne pas carrément les punir? Le Canada a toujours été fier de son système de justice et il doit continuer à l'être.

J'ai vraiment eu le goût de tout abandonner quand j'ai entendu un député tout à l'heure dire que nous allions prendre des mesures pour exécuter la loi. Il a ensuite parlé d'un jeune qui aurait en sa possession un paquet de cigarettes. Voyons, serons–nous bien avancés lorsque nous aurons attrapé ce jeune avec des cigarettes?

L'autre jour, nous avons discuté d'un projet de loi qui serait très sévère à l'endroit d'une personne qui serait surprise en train d'utiliser une drogue illégale. Je n'ai rien entendu relativement au traitement réservé aux fournisseurs, qui ne sont pas très nombreux mais qui approvisionnent nos jeunes. On ne parle jamais d'eux.

On entend des histoires d'autos piégées qui sont censées être l'oeuvre d'une organisation criminelle liée à la contrebande. Pourtant, un journaliste canadien ne peut même pas retracer la voiture piégée, ni même obtenir confirmation de l'incident. Je n'ai rien lu dans les médias au sujet d'une voiture qui aurait été

piégée en raison d'une lutte quelconque se déroulant dans le territoire de contrebande. Je n'ai rien lu sur cet incident, mais il semble que cela se soit produit. Pourquoi ces événements sont–ils tenus secrets?

Le premier ministre dit qu'il n'y a pas de zone interdite. Pourtant, un journaliste déclare qu'on aurait tiré sur un agent de la GRC pendant que celui–ci observait des activités de contrebande. Je n'ai vu aucun rapport selon lequel la police aurait perquisitionné ou fouillé les lieux, ou qu'elle aurait confisqué les armes utilisées pour tirer sur cet agent de police. La loi ne dit–elle pas que l'on ne doit pas tirer sur des policiers qui essaient de s'acquitter de leurs responsabilités? Si tel est le cas, pourquoi alors la loi n'a–t–elle pas été appliquée?

Le premier ministre a déclaré que les Warriors de la réserve mohawk ont des armes paramilitaires. Monsieur le Président, vous avez intérêt à ne pas avoir d'armes paramilitaires à Edmonton parce que la police va venir vous chercher. Pourquoi ne s'occupe–t–on pas de cette situation?

Je me suis informé et j'ai appris que les autochtones qui vivent dans les réserves canadiennes sont assujettis aux mêmes lois que tous les Canadiens. Quand allons–nous faire en sorte que ce soit véritablement le cas? Je répète que je n'ai pas entendu dire que la police avait confisqué des armes à autorisation restreinte. Pourtant, de telles armes ont été utilisées contre des membres de la GRC.

J'ai peine à croire qu'une nouvelle loi interdisant la contrebande sera plus efficace que l'ancienne mesure législative, du moins tant que la volonté politique nécessaire ne prévaudra pas à la Chambre et que celle–ci ne décidera pas que la justice doit primer. Cessons de faire des compromis avec les criminels; appliquons la loi et faisons respecter la justice. Les crimes doivent être punis.

• (1645)

L'interdiction des mini–paquets est, à mon sens, une excellente disposition du projet de loi. Le seul problème, c'est qu'il ne faut plus s'inquiéter de ces mini–paquets puisque les jeunes peuvent maintenant se payer des paquets de 25. Donc, rien n'a été réglé, mais l'intention était bonne.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous ne pouvons pas tout simplement appliquer une taxe à l'importation élevée sur tous les produits du tabac fabriqués au Canada. Si nous avions fait cela, la différence de prix entre les produits vendus normalement au Canada et les produits de contrebande serait si minime que cela aurait mis fin à cette contrebande. Cependant, je ne crois pas un seul instant que ce serait là la solution à tous les problèmes. Les contrebandiers peuvent maintenant se recycler dans d'autres produits. Ils ont été punis, car nous avons fait en sorte qu'il sera impossible de faire la contrebande des cigarettes.

J'ai examiné toute la question. Je suis prêt à appuyer le projet de loi C–11 si cela peut amener le gouvernement à faire respecter les lois, toutes les lois. Bravo s'il le fait. Cependant, je ne crois pas qu'il y aura une grande différence si le gouvernement ne tient pas plus que maintenant à aller dire aux citoyens respectueux des lois qu'il veille sur leurs intérêts et que ce sont les mauvais éléments qu'il faut prendre et punir. Quand le gouvernement manifestera–t–il la volonté d'agir? Le plus tôt serait le mieux.

Je me souviens, il y a quelques années, j'ai vu des gens qui vendaient de l'alcool à des jeunes se faire arrêter et condamner à des peines de prison de 30, 40 ou 60 jours. À ce moment, des gens croyaient qu'il était préférable de laisser faire pour ne pas nous mettre dans le pétrin. On ne respecte plus les lois. Il n'y a plus de respect, et ce sont des gens de cette espèce qui tuent le respect. Pour que les lois inspirent à nouveau le respect, il faut donner aux policiers et à ceux qui font appliquer les lois le pouvoir nécessaire, il faut les soutenir et s'occuper d'abord et avant tout des victimes.

J'appuierai le projet de loi C–11 simplement parce que c'est peut–être ce qu'il faut pour que le gouvernement fasse finalement quelque chose. L'exécution de la loi et la justice doivent prévaloir. J'ignore comment le gouvernement s'y prendra, mais j'attends le grand jour.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député de Wild Rose semble dire essentiellement que, si l'on abaisse les taxes, certaines personnes disposeront alors d'un revenu trop important qu'elles utiliseront à acheter des cigarettes et des boissons alcoolisées.

Je me demande s'il est de la politique des réformistes de ne pas réduire certaines taxes afin que les gens n'aient pas trop d'argent à dépenser.

M. Thompson: Monsieur le Président, je vois qu'ils écoutent toujours aussi attentivement qu'au cours de la période des questions. Je n'ai jamais fait la moindre allusion au fait qu'une réduction des taxes causerait des problèmes.

Ce que je dis, c'est que ce n'est pas là faire preuve de justice à l'égard des criminels. «Nous allons réduire les taxes et cela leur montrera.» C'est cela qui est de la foutaise.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, le député a surtout parlé de l'application de la loi et de l'aspect criminel de la question. Je voudrais profiter de cette occasion pour faire une observation et lui rappeler qu'il y a une différence entre le droit civil et le droit criminel ainsi qu'entre l'application de dispositions criminelles et l'application de dispositions civiles. Le projet de loi proposé ne porte aucunement atteinte au droit criminel ni à l'application des dispositions du Code criminel du Canada. Il apporte simplement certaines modifications à l'application des dispositions civiles de la Loi sur les douanes, de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

• (1650)

Actuellement, en vertu de la Loi sur l'accise, aucun autre service de police à part la GRC n'est autorisé à assurer l'application des dispositions civiles de cette loi. Le débat d'aujourd'hui porte sur l'application des dispositions civiles de ces lois.

M. Thompson: Monsieur le Président, je regrette, mais j'étais distrait. Je n'ai pas tout entendu ce qu'a dit la députée. En ce qui concerne l'application des dispositions civiles, oui, c'est ce que nous voulons.

Pour ma part, je parle des criminels, des contrebandiers. La contrebande est un crime. C'est une infraction au Code criminel, si je ne m'abuse. Toute personne qui se fait prendre à faire de la contrebande devrait subir les conséquences de ses actes. Je n'ai pas encore vu cela ici, et il est grand temps que nous fassions quelque chose à cet égard.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député qui a répété à plusieurs reprises dans son intervention que la justice devrait prévaloir. Nous en convenons bien sûr tous, mais je note que la définition que le député donne de la justice consiste à se montrer aussi dur que possible contre le criminel, et tout ira très bien.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Ils sont tous d'accord. Selon mon interprétation, le système de justice pénale a pour but d'empêcher qu'on commette des crimes et de protéger le public.

Dans le sud des États–Unis, on fait exactement ce que préconise le Parti réformiste, c'est–à–dire faire preuve de sévérité et enfermer les gens à perpétuité, mais on y déplore les taux les plus élevés de crimes avec violence de tout le monde civilisé. Voilà ce que préconise le député, se montrer dur, mais oublier de protéger le public des crimes qui se commettent.

Ce qu'il faut faire, si on tient sérieusement. . .

Le vice–président: À l'ordre. La parole est au député de Wild Rose.

M. Thompson: Monsieur le Président, si le député pense qu'il suffit de dire aux gens qui violent ainsi la loi qu'ils ne pourront plus se livrer à ces activités parce que nous réduisons les taxes et s'il pense qu'ils ne s'engageront pas dans quelque autre activité illégale, je me demande bien comment il peut penser une telle chose.

On a toujours pensé dans ce pays, depuis aussi longtemps que je puisse me rappeler, que celui qui viole la loi devra en payer le prix, et le châtiment à subir pour cette violation de la loi doit correspondre au crime. Ce n'est pas en le laissant libre qu'on va lui faire payer le prix de son crime.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je ne veux pas faire le médiateur entre le parti ministériel et le Parti réformiste dans ce débat, mais à mon avis, ce que le député essaie d'expliquer, c'est que, d'une certaine façon, le gouvernement a porté atteinte à la primauté du droit dans notre pays en modifiant la structure fiscale pour venir à bout d'un problème essentiellement criminel, celui de la contrebande.

Si l'on croit à la primauté du droit, ce qui importe, ce n'est pas la sévérité des sanctions adoptées, mais le fait de sévir ou non contre les criminels. En l'occurrence, nous avons simplement modifié la loi pour résoudre un problème qui aurait pu être surmonté autrement.

Voilà ce que je voulais dire, et j'aimerais savoir ce que le député en pense. Il arrive que les gens enfreignent la loi et que nous modifiions celle–ci parce que les valeurs ou les circonstances ont changé, mais à ma connaissance, nos valeurs et les circonstances n'ont pas changé au point où nous pouvons approuver la contrebande et essayer de résoudre le problème en modifiant simplement les taxes.

Le gouvernement a esquivé ici une question fondamentale. Je comprends certaines des raisons qui l'ont poussé à agir ainsi, mais il faut reconnaître qu'il a porté atteinte à la primauté du droit. Le gouvernement a décidé de ne pas appliquer la loi. Il a préféré la modifier.

M. Thompson: Monsieur le Président, je crois que c'est ce que j'ai essayé d'expliquer, mais il y a un point que je ne veux pas négliger et que je vais répéter. Comme l'a dit le député, je m'oppose à ce qu'on réduise les taxes pour enrayer la contrebande et qu'on légitime ensuite celle–ci. La contrebande n'a rien de légitime. Il faut arrêter les contrebandiers et les punir si nous voulons y mettre un terme. Sinon, ils poursuivront leurs activités dans d'autres secteurs. Notez bien ce que je vous dis.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole pour dire que nous nous éloignons de l'objectif principal de la proposition du gouvernement, qui consiste à faire échec à la contrebande et non pas à ses effets.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé de réduire la taxe d'accise tout en imposant une taxe à l'exportation et une surtaxe sur les revenus des fabricants. Il a pris cette combinaison de mesures pour éliminer le caractère profitable des activités des contrebandiers et faire échec à la contrebande.

Le député n'a absolument rien compris, tout comme le Parti réformiste dans son entier. Je suis complètement abasourdi qu'après quatre ou cinq heures de débat, ils continuent d'avoir une vue si étroite des choses.

M. Thompson: Monsieur le Président, je ne crois absolument pas que nous n'ayons rien compris.

Ce que le gouvernement n'a pas compris, c'est qu'on ne fait pas de compromis avec des criminels et qu'on ne les laisse pas agir à leur guise. Ils doivent être punis. Je veux que justice soit faite dans tout ce qu'entreprend le gouvernement. Ce n'est que normal.

Le Budget

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Wild Rose. Je voudrais lui demander s'il a étudié la sociologie ou les systèmes de maintien de l'ordre de l'Union soviétique, du Texas et de l'Afrique du Sud.

Le Président: Le député de Wild Rose veut-il répondre à la question?

M. Thompson: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Il y a un peu trop de bruit. Je regrette.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le Président: Je me demande si la séance pourrait être suspendue pour les trois ou quatre minutes qui restent. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

Reprise de la séance à 17 heures.

Le Président: À l'ordre. Comme il est 17 heures, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, d'interrompre et d'ajourner les délibérations en cours.

[*Français*]

La Chambre procédera maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens nº 6 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, monsieur le premier ministre, honorables députés, j'ose espérer que vous lèverez à la fin de mon exposé.

Je dois dire que c'est la cinquième fois que je prends la parole à la Chambre pour parler d'un budget. Mais c'est la première fois qu'il y a quelqu'un pour m'écouter.

Je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motion de voies et moyens. On trouvera dans ces documents tous les détails sur les mesures budgétaires.

Conformément à un ordre de la Chambre, je vais présenter un projet de loi demandant une autorisation d'emprunt pour l'exercice financier 1994-1995. Je demande que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

● (1705)

Le budget déposé aujourd'hui fait suite à un processus sans précédent de consultation auprès des Canadiens. Leurs avis nous ont été extrêmement utiles. Cependant, une constatation domine toutes les autres. Les Canadiens aspirent à des changements fermes et en profondeur. Ils veulent que leur gouvernement ait un plan d'action et le suive—une stratégie pour l'emploi et pour la croissance.

[*Français*]

Les Canadiens savent quel genre de pays ils veulent.

Notre objectif, c'est un Canada où chaque Canadien et Canadienne apte à travailler pourra trouver un emploi qui lui convient.

Un Canada où le gouvernement facilite le changement plutôt que de le freiner.

Un Canada aux finances publiques solides, plutôt que délabrées.

[*Traduction*]

L'époque où le gouvernement faisait semblant de s'attaquer aux problèmes est chose du passé. L'époque des processus interminables dont on ne voyait jamais le résultat est terminée. Notre devoir est de mettre fin à la dérive. Nous avons besoin d'une architecture nouvelle pour le gouvernement comme pour l'économie. Ce n'est pas la nostalgie du passé qui nous aidera.

Ce budget met en branle la réforme la plus complète des politiques gouvernementales depuis des décennies. Nous mettons en place une stratégie qui favorise l'innovation dans la nouvelle économie. Nous répondons aux besoins de la petite entreprise. Nous engageons l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'essor de la petite entreprise, une stratégie qui permettra de savoir quand le gouvernement doit se garder d'intervenir et dans quels cas il peut apporter son aide.

Nous amorçons un effort de grande envergure pour mettre en place un système de sécurité sociale qui soit équitable, adapté aux besoins et abordable. Cela nécessitera une transformation fondamentale de notre régime d'assurance-chômage. Cela nécessitera une refonte de toute la structure des transferts fédéraux-provinciaux en matière de programmes sociaux. Cela nécessitera un esprit de coopération et un cadre prévisible, qui mettront fin aux vieilles tactiques de dissimulation et de surprise.

La guerre froide est terminée. Le budget énonce des mesures immédiates, adaptées aux années 90, qui seront suivies d'un réexamen complet de la politique de défense du Canada.

[*Français*]

Pour réussir économiquement, les politiques monétaire et fiscale doivent être mises sur la bonne voie. C'est déjà fait pour la politique monétaire. Nous sommes un pays à faible taux d'inflation. Et nous le resterons.

[*Traduction*]

Nous sommes un pays à faible taux d'inflation. Et nous le resterons.

Il est maintenant temps pour le gouvernement de mettre de l'ordre dans ses finances. Cela fait des années que les gouvernements promettent plus qu'ils ne peuvent en donner, et en donnent plus qu'ils ne peuvent se permettre. Cela ne peut plus continuer. Nous y mettons fin.

Les mesures prises dans ce budget ramèneront le déficit de 45,7 milliards de dollars cette année à 39,7 milliards en 1994-1995 et à 32,7 milliards l'année suivante.

Il s'agit d'un budget en deux étapes. Par conséquent, des projections financières détaillées ne sont présentées que jusqu'en 1995-1996. Cela dit, cependant, en ce qui touche la réduction du déficit, nous n'attendons pas la seconde phase. Les

décisions prises aujourd'hui nous mettent clairement sur une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement, soit un déficit égal à 3 p. 100 du PIB dans trois ans.

Nous atteindrons ces résultats en utilisant des hypothèses économiques raisonnables, plutôt qu'exagérément optimistes. Nous pensons qu'il est plus important d'atteindre un objectif que d'annoncer un but irréaliste et, ensuite, de manquer la cible.

Les Canadiens nous ont déclaré qu'ils voulaient que la réduction du déficit se fasse par une compression des dépenses publiques, non par une augmentation des impôts. Nous sommes d'accord. L'ère où le gouvernement imposait davantage la population pour dépenser plus est révolue.

• (1710)

Au cours des trois prochaines années, pour chaque dollar de nouvelles recettes, nous réduirons les dépenses de cinq dollars.

[*Français*]

Ceci dit, la clé du succès ne consiste pas, pour le gouvernement, à se retirer complètement de l'économie et à se croiser les bras. La clé du succès, c'est un engagement réfléchi et créatif dans l'économie. Ce n'est pas le principe d'une stratégie industrielle qui est mauvais. C'est sa mise en application.

[*Traduction*]

Ce budget est axé sur l'emploi—sur la mise en oeuvre d'une stratégie et l'adoption de mesures qui conduiront à la création d'emplois aujourd'hui et demain. Il s'agit d'un processus en deux étapes, pas en vingt étapes. Des échéances sont fixées. Des délais sont établis. Et des objectifs fermes en matière financière guideront notre réforme.

Il y a selon nous trois défis essentiels à relever. Le premier est de bâtir un cadre de renouveau économique. Le deuxième est de mettre en place des programmes sociaux faisant appel au sens des responsabilités. Le troisième consiste à assainir les finances publiques pour que le gouvernement puisse consacrer toute son énergie à aider les familles et les travailleurs canadiens à s'adapter à un monde changeant.

Commençons par le premier défi—l'emploi, la formation, l'innovation. Nous tenons nos engagements. Le programme des travaux d'infrastructure est en place. Il a été entériné par toutes les provinces. Il réalise ce qui a souvent été proposé par le passé, mais rarement accompli, soit amener les trois paliers de gouvernement à travailler ensemble pour créer des emplois.

Nous avons rétabli les budgets prévus pour les programmes d'alphabétisation. Afin d'appuyer la formation pratique des jeunes, le ministère du Développement des ressources humaines met en place à leur intention, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, un nouveau programme d'apprentissage. Enfin, le Service jeunesse sera lancé prochainement dans plusieurs centres—jusqu'à 20—pour permettre à de jeunes Canadiens d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante.

La question qui se pose alors est de savoir quels emplois nos jeunes vont trouver, une fois leur formation terminée. La réponse réside dans les petites et moyennes entreprises; la plupart y trouveront des emplois. Les PME jouent actuellement un rôle vital dans la création d'emplois. La dernière chose dont les entreprises ont besoin, monsieur le Président, c'est bien d'un nouveau programme d'intervention massive du gouvernement. Elles ont vraiment besoin d'une réduction des impôts, d'un accès aux capitaux ainsi que d'un allégement de la réglementation et des tracasseries administratives.

Les impôts sur la masse salariale constituent un obstacle à l'emploi. Ils dissuadent les entreprises d'engager du personnnel. En 1995, si nous ne faisions rien, la loi entraînerait une forte hausse des cotisations d'assurance–chômage, dont le taux passerait du niveau actuel de 3,07 $ à 3,30 $. Nous ne le permettrons pas.

Chose plus importante, après en avoir discuté avec le premier ministre et le ministre du Développement des ressources humaines, je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que le taux de cotisation à l'assurance–chômage est ramené de 3,07 $ à 3 $. Cela permettra aux entreprises d'économiser près de 300 millions de dollars par année, de l'argent qu'elles pourront réinvestir dans de nouveaux emplois.

De plus, quand la réforme de la sécurité sociale fera sentir ses effets, et que de nouvelles économies importantes seront réalisées au chapitre de l'assurance–chômage, il sera possible de réduire encore les taux de cotisation, et nous verrons à ce qu'il en soit ainsi.

Les petites entreprises doivent avoir accès à des capitaux suffisants. De nouvelles pratiques et de nouvelles attitudes sont nécessaires de la part des prêteurs. À cette fin, nous avons constitué un groupe de travail Finances–Industrie chargé d'étudier ces questions avec les banques et les petites entreprises. Leur première tâche consiste à élaborer un code de conduite dans le domaine des prêts à la petite entreprise. Ce code exposera clairement les critères d'approbation des demandes de prêts et donnera aux petites entreprises un moyen d'action si elles ont des plaintes à formuler.

• (1715)

En outre, le ministre du Commerce extérieur et moi convoquerons dès que possible une réunion entre les dirigeants des principales banques canadiennes et la Société pour l'expansion des exportations afin de chercher les meilleures façons d'accroître la capacité exportatrice des petites entreprises.

[*Français*]

Le gouvernement met également en place d'autres mesures pour stimuler la croissance des petites entreprises.

Nous allons intensifier nos efforts en vue d'éliminer les règlements qui occasionnent confusion et dépenses. Nous mettons en place un groupe de travail chargé d'élaborer, dans les meilleurs délais, un régime réglementaire amélioré, qui augmentera la compétitivité des entreprises.

Nous avons déjà accéléré le processus de réforme de la TPS.

Des guichets intégrés de services gouvernementaux seront développés pour que, d'ici l'an prochain, un centre unique de services aux entreprises soit en activité dans chacune des provinces du Canada.

[*Traduction*]

Cet été, nous publierons une déclaration des normes de qualité à respecter par tous les ministères fédéraux dans la prestation de leurs services.

Des fonds seront prévus en vue de l'établissement d'une stratégie de maillage pour aider les petites entreprises à collaborer pour faire ensemble ce qu'elles ne peuvent faire chacune de leur côté.

Le ministre des Transports, en collaboration avec ses homologues des provinces et d'autres parties intéressées, envisagera des façons d'améliorer le système de transport des marchandises.

Enfin, le Programme d'aide à la remise en état des logements, qui apportait un soutien de taille à l'industrie de la rénovation résidentielle, est rétabli. De plus, en consultation avec le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, nous avons décider de remplacer le Régime d'accession à la propriété par un programme permanent qui permettra aux Canadiens qui achètent leur première maison d'utiliser à cette fin les fonds placés dans leurs REÉR.

Ces initiatives sont en voie de réalisation, mais il reste beaucoup à faire. Le ministre de l'Industrie et moi, au nom du gouvernement, publions aujourd'hui, en même temps que le budget, un document qui servira de base à un dialogue avec les petites entreprises afin de déterminer la façon dont nous pouvons mieux collaborer. Il sera tenu compte du résultat de ces échanges dans le budget de 1995.

Les innovations et les idées sont des sources d'emploi essentielles aujourd'hui, et le seront encore plus demain. Les idées sont les nouvelles ressources naturelles. Le gouvernement fédéral dépense environ 6 milliards de dollars par année dans le domaine scientifique et technologique. Nos encouragements fiscaux à la recherche et au développement sont parmi les plus généreux au monde. Pourtant, il y a beaucoup de choses à améliorer. Les secteurs privé et public doivent accroître leurs activités de recherche et de développement. Nous devons être plus efficaces dans l'innovation et l'exploitation commerciale des idées.

Après des années de paroles creuses et de promesses, le gouvernement fédéral mettra en place une véritable stratégie de recherche–développement, une stratégie qui présente de véritables priorités, une véritable orientation et un véritable examen des résultats.

Nous élaborerons un nouveau plan spatial à long terme de 800 millions au cours des dix prochaines années qui, tout en étant abordable, maximisera les possibilités de commercialisation et de création d'emplois. Nous nous concentrerons sur les domaines dans lesquels le Canada détient un avantage, par exemple la technologie des satellites.

Dans le cadre de cette opération de redéfinition de nos priorités et à cause de notre situation financière serrée, nous avons pris deux décisions concernant les programmes actuels de recherche–développement.

Premièrement, nous retirons l'aide du gouvernement fédéral au projet d'accélérateur de particules KAON.

Deuxièmement, nous avons décidé de négocier un désengagement ordonné du programme international de station spatiale.

• (1720)

Étant donné les contraintes financières actuelles, nous devons concentrer nos dépenses de recherche–développement dans les domaines où le Canada détient un avantage, c'est–à–dire ceux où des emplois peuvent être créés et où il existe clairement des débouchés commerciaux.

[*Français*]

Pour créer des emplois et pour aider les PME à avoir accès aux technologies de pointe, nous créerons un programme de partenariat technologique avec les universités et les laboratoires d'État; un programme d'ingénierie et sciences; et un fonds d'investissement canadien pour fournir les capitaux nécessaires.

Les conseils, les organismes qui financent la recherche universitaire ne sont pas touchés par les réductions des dépenses prévues dans ce Budget.

De plus, le budget du Conseil national de recherches du Canada sera augmenté en 1994–1995, après plusieurs années de réductions.

[*Traduction*]

Au cours des prochaines semaines, le ministre de l'Industrie publiera deux documents, l'un sur l'autoroute électronique, l'autre sur les sciences et la technologie qui énoncera clairement les priorités du gouvernement. À partir de là se développera un dialogue intensif dans tout le pays, qui débouchera sur une nouvelle stratégie nationale en matière de sciences et de technologie. Notre défi consiste à mettre les ressources existantes au service d'un nouveau système national d'innovation.

[*Français*]

Nous sommes persuadés que le respect de l'environnement et le renouveau économique vont de pair.

Pour financer le nettoyage des sites miniers, nous permettrons aux compagnies minières de déduire les sommes versées à des fonds de régénération.

Nous bonifions aussi le régime fiscal de certains types d'équipement économisant l'énergie et nous fournissons des encouragements améliorés aux technologies «propres» les plus modernes.

[*Traduction*]

Ce gouvernement est attaché au développement durable. Cette année, les ministres de l'Environnement et de l'Industrie proposeront une stratégie pour favoriser la croissance du secteur de la technologie et des services dans le domaine de l'environnement.

En outre, nous établissons un groupe de travail rassemblant des représentants du gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de l'environnement, pour déterminer les obstacles à des saines pratiques environnementales ainsi que les facteurs qui incitent à ne pas adopter ces pratiques, de manière à utiliser efficacement des instruments économiques afin de protéger l'environnement. Et cela n'est qu'un début.

Comme pays, nous ne devons jamais renoncer à la compassion et à notre obligation d'aider ceux qui sont dans le besoin. Il faut accroître la responsabilisation dans nos programmes sociaux afin d'établir des ponts entre les programmes sociaux et le travail—pour engendrer l'autonomie, et non la dépendance.

[*Français*]

Dans le livre rouge, nous avions proposé un programme de nutrition prénatale; un programme d'aide préscolaire aux autochtones; un centre d'excellence pour la santé des femmes; le rétablissement du programme de contestations judiciaires et de la Commission de réforme du droit, ainsi que l'entrée en vigueur

de la Fondation canadienne des relations raciales. Monsieur le Président, nous honorons ces engagements dans ce Budget.

Les organismes de charité jouent un rôle essentiel dans la société canadienne. Afin d'encourager les dons de charité, nous ramenons de 250 à 200 $ le seuil donnant droit au taux de crédit de 29 p. 100. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une mesure modeste, mais nous pensons que c'est un pas dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Dans le cadre des initiatives stratégiques pour la réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines entreprendra un projet de démonstration en partenariat avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Ce projet vise à accroître les possibilités offertes aux personnes ayant un handicap intellectuel.

Ce sont souvent les femmes qui subissent de plein fouet les conséquences des perturbations économiques et des tensions sociales. Le budget commence à réduire certaines de ces disparités en assurant, par des modifications de l'assurance-chômage, un traitement plus équitable aux travailleurs à faible revenu qui ont des personnes à charge, et dont la majorité sont des femmes, chefs de famille monoparentale.

• (1725)

De plus, il a été question des disparités qui, aux yeux de certains, existent dans le régime fiscal des pensions alimentaires, ainsi que du niveau de ces paiements et de leur exécution. Un comité fédéral-provincial du droit de la famille étudie la question depuis deux ans et présentera son rapport cet été. Nous donnerons suite rapidement à ses recommandations.

Au cours des prochains mois, nous publierons un document qui analysera les besoins d'une société vieillissante en matière de services, de même que les changements à apporter au régime de pension public de manière que celui-ci reste abordable. Ce document examinera également les changements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au régime fiscal actuel de l'épargne-retraite privée.

Il traitera notamment des régimes de pension et des régimes enregistrés d'épargne-retraite, ainsi que de l'usage qui est fait des fonds investis.

[*Français*]

Le premier ministre présidera un Forum national sur la santé afin de nourrir un dialogue sur le renouveau du système au Canada.

La ministre de la Santé travaillera avec ses collègues des provinces et, pour établir les conditions nécessaires à ce dialogue, ce Budget n'apporte aucun changement aux paiements de transfert au titre de la santé. Notre engagement de maintenir les principes de la Loi canadienne sur la santé demeure ferme.

[*Traduction*]

Le gouvernement a annoncé son intention de renouveler et de revitaliser le système de sécurité sociale en place au Canada, d'ici deux ans. Quelques projets pilotes nous indiqueront la voie à suivre.

[*Français*]

Ce Budget prévoit 800 millions de dollars pour permettre l'essai d'approches nouvelles en ce domaine, en collaboration avec les provinces et les territoires.

[*Traduction*]

Une bonne politique publique exige un cadre prévisible et de la planification. Le gouvernement précédent n'avait pas prévu de fonds, après le mois de mai de cette année, afin de venir en aide aux personnes qui dépendaient pour leur subsistance de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique.

Ce budget prévoit un programme quinquennal doté de 1,7 milliard en argent frais et de 200 millions de fonds réaffectés, ce qui donne 1,9 milliard pour l'adaptation à long terme de ce secteur. Dans le cadre de cet effort, le ministre des Pêches et des Océans concevra, en collaboration avec les parties intéressées, des approches nouvelles pour la création d'emplois durables. Les fruits de cette initiative pourraient contribuer sensiblement à la réforme générale du système de sécurité sociale.

Aujourd'hui, comme l'a déjà dit le ministre du Développement des ressources humaines, nous faisons avancer la réforme de la sécurité sociale en prenant des mesures précises touchant l'assurance-chômage et les transferts fédéraux aux provinces en matière de sécurité sociale.

Nous avons annoncé une importante réduction des taux de cotisation à l'assurance-chômage. Cela exige que nous commencions immédiatement à engager la réforme de l'assurance-chômage. Ces changements réduiront les dépenses de 725 millions de dollars en 1994-1995 et de 2,4 milliards de dollars par année ensuite dans ce secteur. La durée maximale de versement des prestations sera réduite pour les nouveaux bénéficiaires de l'assurance-chômage qui ne participent pas de façon constante au marché du travail.

La période minimale d'admissibilité sera portée de 10 à 12 semaines. Le taux de prestation sera ramené à 55 p. 100, sauf pour les bénéficiaires à revenu modeste qui ont des enfants, un parent âgé ou d'autres personnes à leur charge. Dans leur cas, le taux de prestation augmentera, pour passer à 60 p. 100.

Afin de rendre le régime plus équitable, des changements seront apportés aux dispositions applicables aux travailleurs qui quittent leur emploi volontairement ou qui sont congédiés pour inconduite.

Les changements que nous apportons à l'assurance-chômage vont dans un sens bien clair. Notre objectif est de rendre le système plus équitable, de lui permettre de bénéficier aux membres les plus vulnérables de notre société, d'être progressif et d'aider les Canadiens à retourner au travail.

• (1730)

[*Français*]

La réforme de la sécurité sociale doit absolument déboucher sur des programmes moins coûteux, des programmes qui répondent mieux aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Pour

pouvoir s'attaquer à cette réforme, tous les gouvernements doivent connaître les limites de leurs ressources financières.

[*Traduction*]

Pour le gouvernement fédéral, les transferts au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada et du volet de l'enseignement postsecondaire, dans le cadre du Financement des programmes établis, ne devront pas être plus élevés après la réforme qu'ils ne le sont maintenant. Cela permettra au gouvernement fédéral d'économiser au moins 1,5 milliard de dollars en 1996–1997, sans compter les économies découlant de la réforme de l'assurance–chômage.

Nos objectifs, concernant les économies que nous voulons réaliser, sont fermes. Si la réforme ne permet pas d'atteindre au moins ces chiffres, d'autres mesures seront prises pour obtenir ces économies.

Nous entendons aussi faire régner une plus grande équité partout au Canada dans le régime des transferts.

[*Français*]

Nous voulons que la coopération fédérale–provinciale inspire ce processus de réforme. Ainsi, pendant deux ans, les transferts aux provinces au titre de la sécurité sociale seront prévisibles et vont enregistrer une légère croissance pendant que la réforme suivra son cours. Tel que promis par le premier ministre, nous progresserons vers une période de stabilité des transferts qui durera cinq ans.

Il est temps maintenant de rétablir le sens des responsabilités dans la gestion des finances publiques du Canada. Le problème de la dette et du déficit est beaucoup plus qu'un défi économique. C'est également une question morale, et la question est claire! Quel droit avons–nous de priver nos enfants de leurs possibilités d'avenir, de leur demander de résoudre des problèmes que nous n'avons pas le courage d'affronter nous–mêmes?

[*Traduction*]

Une croissance économique plus vigoureuse réduira le déficit. Cependant, la croissance ne permettra pas, à elle seule, de réduire suffisamment le déficit. Des initiatives budgétaires sont nécessaires.

[*Français*]

Conformément à notre programme électoral, le gouvernement réduira les budgets de fonctionnement des ministères fédéraux de 400 millions de dollars en 1994–1995, et de 620 millions de dollars par année à partir de 1995–1996. En plus, nous sommes en train d'examiner tous les conseils, commissions et organismes dont les membres sont nommés par le gouvernement. Cet examen portera sur la taille, la portée, la composition et le coût de ces organismes, y compris les salaires de leurs membres. Cet examen, mené sous la direction du ministre responsable du Renouveau de la fonction publique, sera terminé en 1994 et sera mis en application immédiatement.

[*Traduction*]

La solution du problème financier auquel le Canada fait face n'ira pas sans douleur, et toutes les composantes de la société doivent se partager équitablement le fardeau. Dans le cadre de notre effort de réduction du déficit, nous devons économiser 1,5 milliard de dollars de plus dans les opérations du gouvernement au cours des trois prochaines années.

Nous voulons étudier, de concert avec les représentants des fonctionnaires, les moyens de réaliser ces économies. En conséquence, le président du Conseil du Trésor amorcera immédiatement des discussions avec les agents négociateurs appropriés au sein de la fonction publique. Nous espérons sincèrement que ces décisions difficiles pourront être prises en collaboration.

Il faut cependant bien comprendre que ces économies ne constituent pas une position de négociation, mais un impératif financier. Pour s'assurer d'obtenir ces économies, le gouvernement annonce une prolongation de deux ans, par voie législative, du gel appliqué actuellement aux salaires et la suspension, pendant deux ans, des augmentations salariales à l'intérieur d'un même niveau.

• (1735)

[*Français*]

Dans la mesure où les économies requises seront obtenues au moyen d'un réexamen des opérations gouvernementales qui permettra d'améliorer l'efficacité, le gouvernement raccourcira la durée de ces mesures de gel ou y mettra fin.

En plus des économies déjà prévues antérieurement dans les opérations gouvernementales, ce Budget prévoit de nouvelles économies de plus de 3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

En plus, le ministre responsable du Renouveau de la fonction publique et le président du Conseil du Trésor examineront toutes les dépenses des ministères afin de voir si des économies supplémentaires peuvent être réalisées grâce à l'élimination ou la réduction de programmes non prioritaires.

[*Traduction*]

Pendant la campagne électorale, nous avons clairement exprimé la nécessité de réduire les dépenses consacrées à la défense. Le ministre de la Défense nationale s'est chargé de cette mission et a pris des mesures déterminées.

Outre l'annulation du programme d'achat des hélicoptères EH–101, les dépenses de la défense seront réduites d'encore 1,9 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. Ces économies, qui touchent notamment les services professionnels, seront permises par d'importants gains d'efficience et de productivité ainsi que par des coupes dans les infrastructures de la défense, y compris la fermeture de bases qui ne répondent plus aux besoins probables du Canada en matière de défense. Un document joint au budget fournit de plus amples renseignements.

Ces économies déboucheront sur des forces armées plus modernes et plus efficaces. Étant donné la fin de la guerre froide et les exigences imposées aux hommes et aux femmes qui composent nos forces armées dans le nouvel ordre mondial, le ministre de la Défense nationale a commandé un réexamen de notre politique de défense. Le gouvernement fera connaître les résultats de ce réexamen à l'automne.

[*Français*]

Le gouvernement est déterminé à maintenir notre tradition bien établie d'aide au développement international. Cependant, la situation financière exige de nouvelles réductions des dépenses. Par conséquent, nous diminuerons les dépenses consacrées à l'aide au développement international de 2 p. 100 en 1994–1995. Les dépenses seront bloquées à ce niveau jusqu'en 1996–1997.

Les budgets consacrés à l'aide internationale s'élèveront quand même à 2,6 milliards de dollars par année.

[*Traduction*]

La situation sera revue à l'issue du réexamen que fera le ministre des Affaires étrangères.

[*Français*]

Tout en réduisant les avantages fiscaux qui leur sont accordés, ce Budget diminue les subventions aux entreprises au–delà de l'objectif de 225 millions de dollars qui était prévu dans le livre rouge.

[*Traduction*]

Les réalités financières obligent le gouvernement à revoir sa politique d'aide financière aux groupes d'intérêt. Notre but est d'encourager ces groupes à se financer davantage auprès d'autres sources. Pour leur laisser le temps de s'adapter, les groupes en question seront informés à l'avance, et les effets de ce réexamen se feront entièrement sentir dans le budget de 1995.

J'aborderai maintenant la question des recettes et de la fiscalité. Je dois dire au premier ministre que j'ai reçu beaucoup de conseils en la matière.

Un régime fiscal sain doit reposer fondamentalement sur une répartition équitable—et perçue comme telle—du fardeau entre tous les contribuables. Lorsqu'une minorité croissante échappe à cette obligation, la légitimité du régime fiscal s'en trouve affaiblie. Nous continuerons d'agir avec détermination pour faire respecter la législation fiscale. Nous allons renforcer les mesures d'exécution. Il faudra pour cela prendre des initiatives conjointes avec les provinces et les milieux d'affaires, afin de régler le problème de l'économie souterraine et d'améliorer l'observation des règles fiscales. Des mesures précises seront annoncées prochainement par le ministre du Revenu national.

L'une des raisons expliquant l'expansion de l'économie souterraine réside dans le fait que les Canadiens estiment que les impôts sont trop élevés. Nous sommes d'accord. Nous voulons que les Canadiens reviennent participer à l'économie légitime, et non qu'ils en sortent. Notre objectif est de réduire le déficit de manière que, au cours des prochaines années, les impôts puissent être allégés. Mais nous n'en sommes pas encore là.

● (1740)

[*Français*]

C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut absolument gagner la bataille du déficit. Le gros de nos efforts prend la forme d'importantes réductions des dépenses gouvernementales.

Cependant, il faut également examiner le régime fiscal pour nous assurer que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôts et que personne n'en soit exempté. C'est pourquoi nous entreprenons aujourd'hui d'éliminer un certain nombre d'avantages fiscaux qui ne répondent pas aux normes d'équité auxquelles les Canadiens et les Canadiennes s'attendent.

[*Traduction*]

En conséquence, nous présentons aujourd'hui les mesures suivantes en ce qui concerne l'impôt des entreprises.

Les grandes sociétés privées n'auront plus droit à certaines mesures fiscales préférentielles qui sont destinées à la petite entreprise.

[*Français*]

Les déductions et les crédits au titre des frais de repas et de représentation seront ramenés de 80 à 50 p. 100. Les règles appliquées au niveau fédéral à cet égard seront donc conformes à celles qui s'appliquent déjà en Ontario et au Québec, ainsi qu'aux États–Unis.

De plus, plusieurs encouragements fiscaux à dimension régionale qui ne se sont pas révélés productifs seront réduits ou éliminés.

[*Traduction*]

Certaines sociétés canadiennes ne paient pas suffisamment d'impôt. Par conséquent, nous prenons des mesures pour empêcher les sociétés établies au Canada de se servir d'entreprises étrangères affiliées pour échapper aux impôts canadiens. Nous prenons des mesures afin que le revenu des institutions financières soit convenablement calculé aux fins de l'impôt. Nous prenons également d'autres mesures afin d'éliminer des échappatoires dans le régime fiscal des sociétés.

Afin de réduire le déficit de la manière la plus équitable possible, nous annonçons les mesures suivantes en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'exonération des gains en capital de 100 000 $ est abolie, mais les particuliers pourront appliquer leur exonération inutilisée aux gains courus à la date d'aujourd'hui. L'exonération de 500 000 $ pour les actions des petites entreprises et les biens agricoles est maintenue. Le ministre de l'Agriculture gagne encore.

Nous estimons toutefois que, dans la mesure où les circonstances le permettent, un abaissement général du taux d'imposition des gains en capital dans les deux secteurs pourrait stimuler davantage l'esprit d'entreprise. Pour cette raison, une étude spéciale sera consacrée au régime fiscal des gains en capital, dans le contexte des propriétaires des petites entreprises et des agriculteurs, avec l'entière participation de ces derniers.

[*Français*]

Le crédit en raison de l'âge qui est accordé aux personnes de 65 ans et plus sera soumis à un critère de revenu, comme c'est déjà le cas pour certaines autres prestations. Les trois quarts des personnes âgées ne seront pas touchées par cette mesure.

L'exonération fiscale des primes relatives à la première tranche de 25 000 $ de protection, dans les régimes d'assurance–vie fournis par les employeurs, est éliminée.

Enfin, un grand nombre de Canadiens et Canadiennes sont d'avis que le régime fiscal des fiducies familiales devrait être réexaminé. Cette question sera soumise à l'examen du Comité des finances de la Chambre des communes, tel que demandé par le critique du Bloc québécois.

[*Traduction*]

Ce budget est l'aboutissement des discussions et des consultations les plus considérables jamais entreprises au Canada. Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient des emplois. Nous avons mis en place des conditions favorables à la création d'emplois.

● (1745)

[*Français*]

On nous a demandé de geler les dépenses. Grâce aux réductions annoncées dans ce Budget, les dépenses de programmes devraient être moins élevées en 1996–1997 que pour n'importe quelle année depuis 1991.

[*Traduction*]

Les gens nous ont demandé de réduire le déficit sans hausser les impôts. Je le répète: pour chaque dollar d'impôt supplémentaire, le budget prévoit une réduction de cinq dollars des dépenses. Nous avons consulté et nous avons écouté.

Nous publions aujourd'hui un rapport qui répond aux avis que nous avons reçus lors de nos consultations publiques. Cependant, nous rendrons le processus encore plus ouvert à l'avenir. Nous sommes d'avis que les gens libres ne supporteront des changements fondamentaux que s'ils jugent qu'ils participent à la prise des décisions qui entraînent ces changements.

L'automne prochain, le gouvernement publiera un exposé qui indiquera de manière complète et claire les changements de perspectives économiques et financières intervenus depuis le dernier budget, ce qui constituera une importante innovation. Les objectifs économiques et financiers du gouvernement, ainsi que des propositions générales sur la manière de les atteindre dans le prochain budget, seront publiés.

Des documents d'étude portant sur des options particulières seront également mis à la disposition du public.

[*Français*]

Cette nouvelle étape du processus budgétaire représente un progrès important. Elle servira de base à un dialogue national ouvert entre le gouvernement et les Canadiens.

Après la publication de ces nouveaux documents, je rencontrerai mes collègues des provinces. Cette rencontre aidera tous les gouvernements à travailler de concert à la réalisation d'objectifs communs, au lieu de suivre des politiques divergentes ou contradictoires.

Le Comité des finances de la Chambre sera chargé de mener des audiences publiques pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent donner leur avis sur l'orientation de la politique économique. Le Comité présentera son rapport avant la fin de l'année, à temps pour que nous puissions en tenir compte dans le budget de l'an prochain. Pour ma part, je continuerai personnellement et largement à consulter les Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant conclure en expliquant la motivation qui sous–tend ce budget. L'enjeu des décisions que nous prenons aujourd'hui dépasse de beaucoup un simple résultat financier. Il s'agit en fait de combler des gouffres. Je parle du gouffre qui apparaît lorsque les pauvres s'appauvrissent tandis que les riches s'enrichissent. Du gouffre qui existe entre cette génération et la prochaine, qu'il est inacceptable de priver d'espoir. Du gouffre qui sépare l'ancienne économie et la nouvelle, à laquelle nous devons nous intégrer. Du gouffre qui est creusé par les disparités croissantes entre une catégorie de Canadiens, dotés des compétences requises par les réalités modernes, et les autres dépourvus de ces compétences. Et enfin, je veux parler du gouffre qui s'élargit lorsque les gouvernements ont des dépenses supérieures à ce que le pays peut se permettre.

Combler ces gouffres, voilà notre défi. Et c'est l'engagement que nous prenons envers les Canadiens. Le chemin du renouveau et de la croissance sera parsemé de difficultés. Nous ne pouvons claquer des doigts pour faire disparaître le déficit. Nous ne pouvons pas non plus, du jour au lendemain, mettre en place un nouveau cadre pour l'économie canadienne. Toutefois, nous ne pouvons pas attendre une minute de plus pour nous attaquer à la tâche.

Nous suivons une approche équilibrée dans notre processus de réforme fondamentale, afin de créer des emplois, de maintenir notre appui à ceux et celles qui en ont besoin, et de réduire le déficit. Il faut pour cela un plan d'action, de la fermeté, de l'équité et de l'honnêteté envers les Canadiens.

Certains diront que nous n'allons pas assez loin et d'autres nous reprocheront d'en faire trop. À ceux qui voudraient que nous dépensions davantage, il faut demander—car les Canadiens méritent de le savoir—où ils prendraient l'argent nécessaire. Et à ceux qui exigent que nous réduisions davantage les dépenses, il faut demander—car les Canadiens méritent de le savoir—dans quelle mesure cela nuirait à la croissance, à l'emploi et aux plus démunis.

● (1750)

Les périodes de difficulté ne mettent pas à l'épreuve uniquement notre patience et notre portefeuille. Elles mettent aussi à l'épreuve notre système de valeurs et notre caractère. Certains croient que, pour réussir, le Canada doit abandonner les valeurs qui ont fait de nous un grand peuple. Abandonner le sens du partage. Abandonner l'esprit de partenariat. Abandonner le bon sens et la compassion qui caractérisent ce pays. Ce n'est pas le moment de nous écarter de nos valeurs. C'est au contraire le moment d'y revenir.

Cela fait trop longtemps que le désespoir paralyse ce pays. Le temps est venu de redonner espoir. Nous ne sommes pas devenus ce que nous sommes en restant immobiles. Nous avons été guidés par les valeurs que nous partageons et la vision que nous avons choisi de réaliser ensemble. Ainsi, il nous incombe, aux gens de notre génération et de notre époque, de faire ce que tous ceux et celles qui nous ont précédés ont fait en leur temps, c'est–à–dire assumer nos responsabilités, créer des emplois et relancer l'économie aujourd'hui. Et nous serons jugés par les générations futures selon ces critères.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je ne comprends pas l'engouement du gouvernement libéral actuel. Je ne comprends pas l'engouement des collègues du ministre des Finances, parce qu'il n'y a pas de quoi être fier à déposer un Budget de cette nature, un Budget, je dirais, vide de sens. Je vous dirais qu'il n'y a pas à être fier d'avoir une prévision de déficit, pour cette année, de 39,7 milliards, tout près de 40 milliards.

Si on se fie au passé, il ne serait pas anormal, étant donné la qualité des prévisions du ministre des Finances et de son ministère, que ce déficit ne soit pas à 39,7 milliards. Alors, il n'y a pas de quoi être fier, tout de suite en partant.

Lorsqu'on regarde les prévisions de recettes, nous nous apercevons que le ministre des Finances fait exactement les mêmes erreurs que le précédent ministre des Finances. Il se croit encore au milieu des années 1970, jusqu'au début des années 1980, où les recettes fiscales accusaient le même taux de croissance que la croissance du Produit intérieur brut.

• (1755)

On prévoit, par exemple, que toute augmentation de 1 p. 100 du PIB va se solder par une augmentation de plus de 1 p. 100 du PIB, c'est–à–dire 1,2 p. 100. Or, le Conference Board du Canada vient à peine de sortir une étude qui dit qu'à toutes les fois qu'il y a une augmentation de 1 p. 100 du PIB, il y a une augmentation de 0,5 p. 100 des recettes fiscales à cause justement de la montée de l'économie au noir. Alors, c'est quelque chose que le ministère des Finances a complètement évacué, ce qui me fait dire et qui fait dire au Bloc québécois que déjà, en partant, ces estimations n'ont pas de fichu de bon sens!

Monsieur le Président, il y a quelque chose aussi que j'ai compris, que mes collègues aussi comprennent, à la lumière de ce Budget: on comprend mieux maintenant ce que le ministre des Finances voulait dire lorsqu'il parlait d'élargissement de l'assiette fiscale. Ce gouvernement, le ministre des Finances élargit l'assiette fiscale en cassant les jambes des revenus moyens. C'est là qu'il va chercher son élargissement de l'assiette fiscale.

Voici quelques exemples: le ministre des Finances va chercher odieusement, au cours des trois prochaines années, en taxant la contribution de l'employeur aux différents régimes d'assurance–vie collective, sur le dos des travailleurs à revenu moyen, pas moins de 520 millions de dollars. C'est un demi milliard sur le dos des travailleurs à revenu moyen!

C'est la même chose lorsqu'il parle de réduire et même d'éliminer le crédit d'impôt en raison de l'âge des contribuables retraités. Le ministre des Finances élargit l'assiette fiscale sur le dos des personnes retraitées et va chercher, de ce fait, au cours des trois prochaines années, à peu près 500 millions de dollars sur le dos des personnes retraitées. Il dit que cela ne touche pas 75 p. 100 des personnes retraitées. Mais cela touche 25 p. 100 des personnes retraitées! Est–ce que les personnes retraitées méritent, après avoir travaillé toute leur vie, une telle mesure?

J'en viens maintenant au troisième type de mesure qui me fait dire que le ministre des Finances et ce gouvernement n'ont aucune conscience sociale. On va chercher, au cours des trois prochaines années, 740 millions de dollars en réduisant la portée de la déduction pour les frais de représentation. Une étude présentée par Ernst & Young récemment précise, au sujet des frais de représentation, que dans une proportion de 80 p. 100, ce ne sont pas les riches contribuables qui profitent de ces déductions, mais les contribuables à revenu moyen, les travailleurs autonomes pour la plupart, et même des cols bleus contractuels.

Ce gouvernement, encore une fois, va chercher 740 millions au cours des trois prochaines années dans les poches des travailleurs autonomes et des cols bleus contractuels, en grande majorité. C'est odieux!

Ces mesures et bien d'autres élargissent le fossé déjà assez grand entre l'impôt payé par les particuliers, par les contribuables, par les Canadiennes et les Canadiens, et les Québécois et les Québécoises, et les impôts payés par les sociétés canadiennes. Quand on parle de sociétés, on parle surtout des grandes sociétés.

Savions–nous que les particuliers, au Québec comme au Canada, paient déjà sept fois plus d'impôt sur leur revenu que ne le font les grosses entreprises? Savons–nous cela? Savons–nous aussi que l'assiette fiscale fédérale est constituée de 72,5 p. 100 de recettes provenant des particuliers et 27,5 p. 100 des entreprises. Il y a 25 ans, cela a déjà représenté le double, la contribution des entreprises. Là, les mesures présentées par le ministre des Finances élargissent encore plus cette iniquité, élargissent cet écart entre la contribution des particuliers et la contribution des entreprises.

À part des voeux pieux sur les fiducies familiales et sur les évasions fiscales dans les paradis fiscaux, comment se fait–il que le ministre des Finances n'ait pas annoncé aujourd'hui, dans son Budget, qu'il abolissait le régime odieux des fiducies familiales et qu'il abolissait aussi la possibilité pour les grandes entreprises d'effectuer des évasions fiscales dans des paradis fiscaux comme la Barbade ou ailleurs?

• (1800)

C'est pratiquement incompréhensible que le ministre des Finances s'attaque tout de suite au revenu moyen, avec des mesures précises au cours des trois prochaines années, et ne s'attaque pas aux plus riches contribuables et aux grandes sociétés qui ont omis de payer des impôts à la fin des années 1980 et qui poursuivent ce régime, ce vol fiscal. Cela c'est un peu spécial.

Monsieur le Président, le ministre poursuit dans la même veine qu'il a commencé. Depuis le 26 octobre, il n'a que des voeux pieux à l'égard du rétablissement d'une équité fiscale au Canada et au Québec. Il n'a que des voeux pieux. Il ne prend l'engagement que de consulter, consulter et consulter. C'est pratiquement un credo, aussi fort que celui qu'il véhiculait lors de la campagne électorale où on parlait de «jobs, jobs, jobs». Sauf que ce budget ne contient aucune mesure supplémentaire pour créer des emplois. Au contraire, toutes les ponctions fiscales qu'on effectuera au cours des trois prochaines années vont faire en sorte qu'on va atténuer les chances d'une reprise durable et créatrice d'emplois au Québec comme au Canada. Et cela c'est inadmissible pour un gouvernement qui dit depuis le début qu'il a cette préoccupation de création d'emplois. Je ne comprends plus rien et mes collègues ne comprennent plus rien, eux non plus.

Des voix: Oh! Oh!

M. Loubier: Je demanderais à mes collègues d'en face d'avoir un peu plus de respect, nous en avons tous les jours, nous, de ce respect.

Monsieur le Président, il y a quelque chose de plus scandaleux dans ce budget, et je vais vous dire de quoi il s'agit. Le ministre des Finances, qui est véritablement celui qui dirige le développement des ressources humaines au Canada, le ministre des Finances, avec ce Budget, vient d'imposer une camisole de force au ministre du Développement des ressources humaines, en lui imposant au cours des prochaines années, au titre de la réforme des différents programmes de sécurité de revenu, au titre aussi des modifications scandaleuses qu'il impose au Régime d'assurance–chômage, celles–là mêmes qu'il a dénoncées du gouvernement précédent, au cours des trois prochaines années, il ira chercher 7,5 milliards d'économie au niveau de la réforme des

régimes sociaux. Il imposera, autrement dit, au ministre du Développement des ressources humaines, déjà en partant, en préjugeant des travaux du comité, 7,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

C'est cela rétablir l'équité fiscale? C'est cela rétablir une certaine justice sociale au Canada lorsqu'on s'attaque à ceux–là mêmes qui en ont le plus besoin, c'est–à–dire aux plus démunis, ceux qui sont les victimes, en grande partie, du gouvernement précédent et qui poursuivent leur misère à partir du gouvernement actuel.

Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois et leader de l'opposition officielle avait raison. Lorsqu'on parle de réforme de l'autre côté de la Chambre, lorsqu'on parle de réforme des programmes sociaux, lorsqu'on parle des programmes de santé, etc., il faut entendre des coupures. On en a la preuve aujourd'hui, on en a la preuve indéniable.

Les contribuables à revenu moyen, les personnes âgées, auraient mérité probablement le répit fiscal que le ministre des Finances ne leur offre pas avec ce Budget. Les travailleurs en chômage aussi, les personnes les plus démunies de notre société, et on parle des 1,5 million de Canadiens qui souffrent du sous–emploi, qui souffrent du chômage. On parle des 437 000 chômeurs du Québec qui s'attendaient à des vraies mesures de création d'emplois, qui s'attendaient, non pas à des pacotilles, non pas à du colmatage de brèches, non pas uniquement à un programme qu'on appelle le Programme des infrastructures, qui va créer 45 000 emplois à temps partiel, mais ils s'attendaient à une véritable direction d'imprégnée par ce budget–là au niveau de la création d'emplois.

Il n'y a rien dans ce budget–là qui nous permet d'espérer. Il n'y a rien non plus, sauf les beaux discours et les beaux sourires du ministre des Finances et de ses collègues. Il n'y a rien là–dedans non plus pour aider les personnes et 1,2 million de Canadiens qui, à l'heure actuelle, sont en attente d'un logement social et qui consacrent plus de 50 p. 100 de leur budget au logement. Alors les beaux discours, c'est très beau, mais quand vient le temps de rétablir ce pourquoi ils ont déchiré des chemises lorsqu'on a aboli les 600 millions de dollars prévus pour les logements sociaux dans l'administration précédente, là on ne joint jamais les gestes aux paroles. Que des beaux sourires et des beaux discours sur la justice sociale au Canada. C'est ce que les Québécois et les Canadiens détestent chez les politiciens. C'est à cause de cela que les Québécois et les Canadiens font preuve de cynisme face aux politiciens et aux institutions politiques. C'est à partir d'un manque de courage aussi, d'un manque de vision à long terme que les Québécois, comme les Canadiens, font désaffection face aux promesses des politiciens et des politiciennes.

Non seulement ce budget ne contient rien de ce que le gouvernement aurait dû faire, mais en plus de cela, ses objectifs de réductions de dépenses sont ridicules. En terme nominal, au cours des trois prochaines années, il n'y aura aucune réduction de dépenses.

J'ai l'impression que ce gouvernement vit sur une autre planète, qu'il n'a pas conscience de l'endettement excessif du Canada, cet endettement qui lui donne la première place un peu partout en termes de mauvaises performances. J'ai l'impression que ces mauvaises performances et ce gouvernement sont deux choses totalement désincarnées.

Je reprends un peu les paroles du ministre des Finances, lorsqu'il a dit: «Vous allez nous reprocher de ne pas être allés assez loin.» Nous ne lui reprocherons pas de ne pas être allé assez loin, nous allons lui reprocher de ne pas avoir fait ce qu'il fallait faire, et c'est encore plus grave.

Nous lui reprocherons aussi d'avoir épargné, encore une fois, les riches amis du régime. Les gens, les Québécois comme les Canadiens, commencent à s'apercevoir de la vision de ce gouvernement.

Je propose donc:

Que le débat soit maintenant ajourné.

[*Traduction*]

Le Président: Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Par conséquent, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 7.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 février 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner que février est le Mois de l'histoire des Noirs.

La célébration du Mois de l'histoire des Noirs permet aux Canadiens de race noire de manifester leur fierté et de rappeler que leur présence au Canada remonte au moins à 1605, lorsque, à titre d'interprète, Mattieu Da Costa a accompagné Samuel de Champlain en Nouvelle–Écosse.

Depuis, il y a eu des politiciens, des écrivains, des artistes, des éducateurs, des historiens et bien d'autres qui ont aidé à fabriquer le tissu social, culturel et économique de la vie canadienne.

C'est indiscutablement le cas en Nouvelle–Écosse, qui compte de nombreuses personnalités canadiennes d'origine africaine dont les travaux sont importants pour leurs concitoyens de la province et de tout le Canada. Wayne Adams, premier député africain–canadien à l'Assemblée législative et membre du Cabinet; Maxine Tynes, poète et écrivain renommée; Joan Jones, récente récipiendaire de la médaille Pearson; le Dr Carey Best ainsi que Sylvia et Marie Hamilton ne sont que quelques–uns des habitants de la Nouvelle–Écosse d'origine africaine dont la contribution a été reconnue par leurs concitoyens.

Le Mois de l'histoire des Noirs permet de rendre hommage à l'apport essentiel de la collectivité de race noire et de son histoire à la vie canadienne. Reconnaissons cette partie importante du patrimoine canadien, non seulement en février, mais toute l'année durant.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, la Québécoise Myriam Bédard nous a encore fait l'honneur de s'illustrer aujourd'hui à Lillehammer. Elle a en effet remporté une deuxième médaille d'or en biathlon et, de ce fait, devient la seule athlète québécoise et canadienne à accomplir un tel exploit. Le Bloc québécois espère que cette deuxième victoire éclatante de M^me^ Bédard saura convaincre tout le monde, sans exception, de son immense talent.

Je dois malheureusement dénoncer ceux qui, comme le mentionnait le journaliste J.V. Dufresne, et je cite: «Suintent le mépris et la jalousie à l'égard du Québec.» M^me^ Bédard a déjà eu le mérite de surmonter toutes les difficultés que lui a causées Biathlon Canada. Le courage et la détermination de cette jeune femme lui a permis de se rendre au bout de ses rêves et d'atteindre les plus hauts sommets. Elle est sans nul doute un exemple à suivre pour tous les Québécois.

Au nom des citoyens de la circonscription de Charlesbourg, de tous les Québécois, nous t'offrons, chère Myriam, notre admiration et nos félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LA COUPE DU MONDE DE BIATHLON

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, immédiatement après les Jeux olympiques d'hiver, une compétition sportive de calibre international se déroulera dans la circonscription que je représente, soit Yellowhead, en Alberta.

En effet, du 10 au 13 mars, la ville de Hinton tiendra des épreuves de la Coupe du monde de biathlon, au Athabaska Nordic Centre. Le biathlon, ce sport qui associe le ski de fond et le tir à la carabine, rapportera environ 2 millions de dollars à notre pays.

En tout, 238 entraîneurs et athlètes, de 21 pays se rendront à Hinton pour participer aux épreuves de la Coupe du monde. Beaucoup de ces entraîneurs et athlètes participent actuellement aux Jeux olympiques d'hiver. Les habitants de Hinton seront sûrement fiers d'encourager deux athlètes locaux, soit Kevin Quintilio et Nicole Bressard, deux biathlètes de niveau international et membres du club de ski nordique de Hinton, qui feront la fierté non seulement des gens de Hinton, mais de tous les Canadiens.

Je remercie tous les pays participants qui nous ont envoyé des drapeaux. J'aimerais que tous les députés se joignent à moi pour encourager l'équipe nationale du Canada.

* * *

• (1405)

LE PROGRAMME CANADIEN DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, à l'instar de beaucoup de mes collègues, j'ai reçu des messages pour la Saint–Valentin. Un message en particulier m'a beaucoup intéressé, car on nous y demandait à

Article 31 du Règlement

tous de retirer le projet de loi pernicieux qui empêche les étudiants de profiter d'une période de grâce de six mois à la fin de leurs études pour trouver un emploi.

Ce projet de loi prive les étudiants de 35 millions de dollars.

[*Français*]

Je demande, monsieur le Président, qu'ensemble, nous essayions d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire pour tous les Canadiens et d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Démontrons que l'éducation nous tient à coeur.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, les Jeux olympiques demeurent, malgré les temps difficiles que nous vivons, le symbole d'un grand rassemblement entre nations sous un même drapeau, celui de la fraternité et de la paix universelles.

[*Traduction*]

Je suis fier qu'un Canadien de Restigouche—Chaleur, Alain Roy, représente non seulement le Canada, mais le nord du Nouveau-Brunswick, aux XVIIes Jeux olympiques d'hiver.

Alain est à Lillehammer avec l'équipe canadienne de hockey.

[*Français*]

Je souhaite bonne chance à Alain et à ses coéquipiers. Je sais qu'ils représenteront honorablement le Canada, non seulement sur la glace, mais aussi en vivant et en adoptant l'esprit même des ces jeux.

[*Traduction*]

Au nom de tous les gens de Restigouche—Chaleur et de tous les députés fédéraux, je tiens à féliciter Alain et tous les athlètes olympiques du Canada.

* * *

LA BANQUE D'ALIMENTATION DAILY BREAD DU GRAND TORONTO

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour lancer un appel urgent au nom de la banque d'alimentation Daily Bread du Grand Toronto.

J'ai appris que cette banque d'alimentation traverse une période difficile cet hiver. Actuellement, elle a des stocks pour trois semaines seulement, et il faudrait qu'elle en ait au moins pour sept semaines de plus afin de pouvoir continuer à fonctionner d'ici la campagne de collecte d'aliments de Pâques.

Les banques d'alimentation servent environ 160 000 enfants et adultes par mois. Comme les dons sont à la baisse, il devient de plus en plus difficile pour elles de répondre à une demande aussi forte.

Les Canadiens ont toujours compris l'importance des groupes et des organismes qui aident les personnes défavorisées.

Je prie donc instamment mes collègues du Grand Toronto de voir à ce que leur banque d'alimentation ne soit pas oubliée et d'encourager tous les habitants de leurs circonscriptions à faire des dons pour assurer la survie d'un organisme qui fait un travail aussi louable.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, au nom de tous les Québécois et Québécoises, nous tenons à féliciter très chaleureusement les quatre Québécoises qui ont remporté hier, à Lillehammer, la médaille d'argent au relais féminin de patinage de vitesse.

L'équipe, formée de Christine Boudrias, Isabelle Charest et Nathalie Lambert, toutes trois de Montréal—Nathalie Lambert est de mon propre comté, alors que Sylvie Daigle est de Sherbrooke—nous a éblouis par sa cohésion et sa solidarité. La performance, le courage et la persévérance de ces quatre athlètes furent remarquables.

Le Québec fut d'autant plus à l'honneur hier, qu'un autre Québécois a remporté une médaille, de bronze cette fois, chez les hommes en patinage de vitesse. Il s'agit du champion du monde sur 1 000 mètres, Marc Gagnon, de Chicoutimi, qui a mérité cette médaille en donnant son maximum. Nous sommes fiers de lui, ainsi que de tous les Québécois qui ont participé à cette course.

Le Bloc québécois tient à féliciter tous nos athlètes à Lillehammer pour l'honneur qu'ils nous font à tous.

* * *

[*Traduction*]

M. MAX MCLEAN

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à M. Max McLean, de Camrose, en Alberta. M. McLean a récemment été nommé le «citoyen Moose de l'année» par la chambre de commerce locale.

Cette distinction est présentée chaque année à une personne qui a apporté une contribution exceptionnelle à la collectivité. Bénévole à plein temps, Max a mis son énergie et son enthousiasme au service de la Société canadienne du cancer et de l'Association canadienne du diabète, dont il vend le journal. Il a aussi aidé à la campagne de collecte de fonds pour le manoir Ronald McDonald.

Max se dévoue pour le bien de sa collectivité depuis près de 50 ans. Que Max McLean, qui croit que les bénévoles contribuent dans une large part à rendre la vie plus agréable à Camrose, serve de modèle à tous les Canadiens.

L'ÉCOLE NORMALE DE LA NOUVELLE–ÉCOSSE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, la Nouvelle–Écosse ne peut pas se permettre de perdre un seul autre de ses centres d'excellence.

Dans ma ville, Truro, nous risquons de voir fermer l'École normale de la Nouvelle–Écosse parce que nous formons plus d'enseignants que nous n'avons d'emplois pour eux.

• (1410)

Des directeurs d'école de partout au Canada ont reconnu l'excellente qualité de la formation que reçoivent ces enseignants. L'ACDI et l'Association des collèges communautaires du Canada achètent des places pour la formation d'enseignants du tiers monde.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas nous permettre de dédoublement des établissements d'enseignement, mais je recommanderais qu'on leur donne de l'expansion plutôt que de les fermer. Nous pourrions attirer les meilleurs professionnels de l'enseignement à Truro et y former des enseignants pour le marché mondial selon le principe de recouvrement des frais.

Des représentants de maisons d'enseignement des États–Unis viennent au moins une fois par année en Nouvelle–Écosse pour y recruter divers diplômés en enseignement. Je recommande qu'on tire profit de notre longue tradition de compétence en enseignement en commercialisant cette excellente ressource.

* * *

LA CHAMBRE DE COMMERCE MARITIME

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui la restructuration récente de la Chambre de commerce maritime. Établi en 1959, cet organisme réunit tous ceux qui dépendent d'une industrie du transport maritime viable au Canada.

Cette restructuration a notamment permis la création d'un conseil des gouverneurs qui sera en rapport avec tous les niveaux de gouvernement. La Chambre représente divers groupes, dont des producteurs de grain de l'ouest du Canada, des intérêts ontariens dans les secteurs de l'acier, du charbon, des agrégats, du sel et du ciment, des exploitants de minerais québécois, des affréteurs du Canada atlantique et des ports qui facilitent le transport des marchandises visées.

Parce qu'elle représente diverses industries très importantes pour l'économie canadienne, la Chambre sera évidemment un ardent promoteur de l'essor industriel de notre pays.

Je profite donc de l'occasion pour souhaiter à la Chambre de commerce maritime la meilleure des chances dans la poursuite de cet objectif commun.

* * *

LES FORÊTS

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, à titre de président de l'Association parlementaire Canada–Europe, je

Article 31 du Règlement

suis heureux d'entendre mon collègue de Kootenay–Est souligner le succès de la 21e réunion interparlementaire annuelle Canada–Europe, qui s'est tenue à Vancouver.

Outre que nous avons discuté d'une foule de questions importantes pour les relations entre le Canada et l'Europe, notre plus grand succès a été de montrer aux délégués européens que le Canada est à l'avant–garde des pratiques sylvicoles progressistes.

Je voudrais remercier tous les délégués canadiens comme européens de leur apport sincère et constructif. À la fin des délibérations, j'estime que nous avons trouvé un terrain d'entente et réglé un problème éventuellement dangereux.

Les nouvelles d'ailleurs ont confirmé le succès de la réunion. J'espère que cet organisme pourra aider les parlementaires européens à mieux comprendre les positions et les politiques canadiennes, même celles qui présentent des points de vue opposés.

Selon des reportages parus dans *La Presse*, le remplacement de la ville de Québec par Vancouver comme lieu de la réunion s'explique par la répugnance de l'association à parler des questions politiques du Québec. Rien n'est plus éloigné de la vérité. La dirigeants des deux groupes ont accepté le changement en question.

Qu'il suffise que je rappelle aux députés les graves répercussions économiques qu'une interdiction de l'exportation des produits forestiers aurait sur les localités d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le Québec est traditionnellement désavantagé dans la répartition des dépenses du ministère de la Défense puisqu'il n'en reçoit que 15,8 p. 100. Avec son Budget d'hier, le gouvernement fédéral trouve probablement que cette iniquité doit perdurer et même s'accentuer.

Collège militaire à statut universitaire, bastion d'une expertise francophone reconnue en études stratégiques, en sciences spatiales et en sciences informatiques, seule porte d'entrée des francophones qui désirent faire une carrière d'officier, seul collège militaire francophone au pays, Saint–Jean va disparaître. Déraciné de son milieu, l'enseignement militaire en français ne sera plus que l'ombre de lui–même et sera noyé dans le grand tout unificateur du très unilingue Collège militaire de Kingston.

En mettant la hache dans cette véritable institution du Canada français que constitue le Collège militaire de Saint–Jean, le gouvernement fédéral montre clairement le peu de cas qu'il fait des francophones du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma déclaration concerne des questions soulevées à la Chambre hier.

Je suis le porte–parole de mon parti pour les affaires autochtones et je suis profondément offensé par les observations que des députés ont faites, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, sur l'attitude de mes collègues au sujet de nos frères et soeurs autochtones.

Il y a des divergences d'ordre idéologique entre les partis présents à la Chambre, mais ne nous calomnions pas les uns les autres. Espérons plutôt que la lumière se fasse et que nous puissions arriver à une conclusion raisonnable et acceptable.

Je n'aurai pas de repos et je ne serai pas satisfait tant qu'un des députés d'en face n'aura pas présenté d'excuses pour les propos qu'il a tenus sur mes collègues et moi.

* * *

• (1415)

[*Français*]

LE BUDGET

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, les gens de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, comme tous les Canadiens, applaudissent le Budget déposé hier, notamment pour la suppression des failles dans la législation fiscale, dont les déductions de restauration et de représentation qui passent de 80 à 50 p. 100.

J'ai de bonnes leçons pour vous. Le gouvernement met ainsi fin à certaines déductions accordées aux entreprises dont le capital est supérieur à 15 millions de dollars. Le Budget efface aussi l'exonération de 100 000 $ sur les gains en capital qui ne privilégie que les mieux nantis, comme ceux de l'opposition.

Notre gouvernement empêchera les firmes implantées au Canada d'échapper à l'impôt par le truchement de filiales à l'étranger. Également, le Comité des finances de la Chambre des communes réexaminera de nouveau, à la demande de l'opposition, la fiscalité des fiducies familiales. Il est bon de voir ce gouvernement qui est l'écoute de la population et respecte ses engagements électoraux, soit la justice sociale et la dignité humaine au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a annoncé que le budget répondrait aux besoins des petites entreprises du Canada. Venant moi–même de ce secteur, je ne pouvais que me réjouir de cette déclaration.

Les impôts sur la masse salariale constituent depuis longtemps un fardeau pour les petites entreprises, un obstacle à la création d'emplois. La décision du ministre des Finances de diminuer en 1995, le taux de cotisation à l'assurance–chômage permettra à l'industrie d'économiser 300 millions de dollars rien que l'année prochaine.

Au nom des petites entreprises du Canada, je voudrais féliciter le ministre de cette initiative audacieuse et bien adaptée aux besoins, ce qui, nous l'espérons, favorisera considérablement la création d'emplois.

* * *

[*Français*]

LA LUTTE AU CRIME ORGANISÉ

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que la lutte au crime organisé dans certaines réserves autochtones ait été amorcée par la GRC.

On a mentionné qu'auparavant les policiers fédéraux et provinciaux avaient des ordres de ne pas intervenir afin de ne pas faire exploser ce baril de poudre. C'était la confusion totale, l'absence de volonté politique. Dorénavant, la loi va s'appliquer partout au pays.

À titre de député de Beauce, j'ai lutté longtemps pour que cessent cette tolérance, ces hésitations policières et ce laxisme politique. On a ainsi contribué à créer un chaos social permettant au crime organisé de s'implanter davantage chez nous. On a érigé en système les réseaux de vendeurs de tabac, d'armes, d'alcool et de drogue. Il n'y a donc plus de zones interdites. Désormais, les policiers auront toute latitude pour exercer la surveillance et procéder aux arrestations, s'il y a lieu.

J'ose croire que le seul député indépendant élu au Canada ne rêve pas.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le budget présenté hier par le gouvernement a suscité une profonde déception dans tous les milieux. De nombreux critiques, aujourd'hui, disent à quel point ils sont déçus par cette attitude laxiste. De plus, il lance contre les chômeurs une attaque d'une ampleur sans précédent en leur enlevant plus de 5 milliards de dollars de bénéfices d'assurance–chômage et il ne contient aucune nouvelle mesure concrète de création d'emploi.

Le premier ministre peut–il nous dire pourquoi son gouvernement a choisi de s'en prendre aux chômeurs plutôt que de s'attaquer aux dépenses de fonctionnement de l'appareil fédéral, aux chevauchements et aux dédoublements administratifs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je vais simplement citer le dossier du chef de l'opposition lorsqu'il faisait partie du gouvernement Mulroney.

Tout d'abord, il y a eu la TPS, une taxe imposée à la classe moyenne. En outre, qui a arrêté l'universalité des fonds de pension pour nos gens âgés? C'est le chef de l'opposition. Et il ose nous parler de l'assurance–chômage! Son dernier geste a été d'enlever 3 milliards de dollars au fonds de l'assurance–chômage lorsqu'il était ministre. Alors qu'il ne vienne pas nous critiquer. Nous sommes pris avec les problèmes qu'il a causés!

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, autrement dit, le gouvernement nous dit: «Nous ne sommes pas pire que les conservateurs.» Mais, c'est un parti que j'ai quitté avec plaisir!

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Bouchard: La question se pose: Comment ce gouvernement ose–t–il faire porter par les chômeurs, ces démunis, victimes de l'incurie actuelle, le fiasco des dépenses publiques, non seulement en coupant dans l'assurance–chômage, mais aussi en ne prévoyant aucune nouvelle mesure concrète de création d'emploi, reniant ainsi son engagement électoral sacré de redonner espoir et dignité aux chômeurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a quitté le Parti conservateur, il a quitté le Parti libéral et il a quitté l'Union nationale. Quand va–t–il quitter le Bloc québécois?

Des voix: Oh, oh!

M. Martin (LaSalle—Émard): Alors, on n'a rien fait pour les chômeurs? Le programme des infrastructures, qui devrait créer entre 50 000 et 60 000 emplois au Canada; le programme d'aide de remise en état des logements, qui avait été aboli par son ancien gouvernement; le régime d'accession à la propriété, qui devait prendre fin le 1er mars, vient d'être prolongé encore une fois; un service jeunesse pour aider nos jeunes; de nouveaux programmes d'apprentissage. Et vous avez encore le front de nous dire qu'on ne fait rien! On est en train de créer des emplois, on est en train de mettre l'économie en place, et on va le faire, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vous me permettrez de m'étonner de voir l'acharnement que le ministre met à attaquer les conservateurs, puisqu'il a déposé un Budget identique à celui qu'ils présentaient. C'est un Budget qu'aucun conservateur encore dans ce parti—il y en a de moins en moins—ne renierait aujourd'hui.

Je voudrais vous dire que je trouve qu'il y a quelque chose de profondément indécent dans ce Budget, c'est de voir le ministre des Finances se faire le complice de l'iniquité fiscale. D'un côté, il enlève aux démunis plus de 5 milliards de dollars sur trois ans, de l'autre, il permet aux plus riches de ce pays de parquer des milliards dans des fiducies familiales et d'en tirer des revenus sans payer d'impôt.

Je demande au ministre, lui qui a voté l'an dernier avec nous, du Bloc québécois, contre la reconduction de ce privilège indu, de nous dire comment il peut prétendre aujourd'hui à l'équité fiscale, alors qu'il cautionne une telle politique de deux poids, deux mesures?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on fait au moins preuve d'une certaine constance. C'était une suggestion de son critique des finances d'envoyer les fiducies familiales au vérificateur général. Nous, parce qu'on pense que les députés de cette Chambre devraient prendre leurs responsabilités, on l'a renvoyé au Comité des finances pour étude. On va le faire; on a suivi ses conseils. Alors, au lieu de me poser la question, posez–la à votre ami.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans son Budget déposé hier—si on peut encore qualifier de Budget ce qu'il en reste—le ministre des Finances prévoit un déficit record de près de 40 milliards de dollars. Or, lorsqu'on connaît la qualité des prévisions du ministère des Finances, le déficit pourrait s'avérer beaucoup plus élevé que ces 40 milliards. En effet, en 1992, le Budget a surévalué les recettes de 11 milliards de dollars et, en 1993, de 10 milliards, un léger écart. En fait, depuis au moins deux ans, les recettes du gouvernement diminuent, alors que l'activité économique souterraine augmente et que les prévisions sont tout à fait faussées sur le plan des recettes fiscales.

Comment peut–on prendre au sérieux le ministre des Finances? Comment peut–on prendre au sérieux un *stand–up comic* lorsqu'il annonce un déficit déjà record de près de 40 milliards en surestimant, comme ses prédécesseurs, le niveau des recettes, alors qu'il sait très bien que, depuis plusieurs années, les recettes fiscales ne progressent plus au même rythme que l'activité économique?

Le Président: J'espère que les réponses seront aussi courtes que les questions.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je sais que le critique du Bloc québécois n'a pas eu le temps de lire le document, parce qu'il était trop pressé à formuler ses questions. Mais s'il voulait consulter la page 61, il verra une explication très claire qui dit qu'il y a des facteurs uniques qui ont fait baisser les recettes cette année et, lorsqu'on les ôte de notre calcul, il devient très clair

qu'on s'attend à une augmentation réelle que de 3 p. 100, ou nominale de 4 p. 100, ce qui est conforme à la grande majorité des économistes au pays.

• (1425)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas qu'un déficit record de plus de 40 milliards de dollars minera la confiance des investisseurs et des contribuables et compromettra une reprise durable de l'économie et de l'emploi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on reconnaît très bien les problèmes avec les déficits tels qu'on a hérité. C'est pour cela que notre chemin est très clair: 39,7, 32,7 et 25. On va y arriver, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le budget que le ministre a présenté hier va accroître la dette fédérale de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Bon nombre de députés de ce côté–ci de la Chambre sont vivement préoccupés par le fait que le budget ne s'attaque pas vraiment au déficit et à l'endettement.

Si la Chambre, par l'intermédiaire de ses comités ou dans le cadre de l'examen des crédits, présentait d'autres propositions visant à réduire davantage le déficit en 1994–1995, le ministre serait–il disposé à les adopter?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, à une récente réunion du Comité des finances, en réponse à une invitation lancée par le compagnon de pupitre du député, j'ai dit que je serais heureux de m'entretenir avec ses collègues pour examiner leurs suggestions constructives.

J'ai également dit qu'on devrait partir des données financières les plus récentes, et non de celles dont se sert le parti d'en face et qui, malgré toute sa bonne volonté, sont vieilles de six mois. Il serait bon qu'on se fonde sur des prévisions économiques fiables, et non sur des prévisions gonflées, comme celles qui figurent dans la plate–forme électorale du parti d'en face.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa demi–réponse. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Son budget ressemble quelque peu au premier budget de M. Clinton, aux États–Unis. Il comportait aussi un nouveau plan de dépenses, de même qu'un train de mesures visant à réduire les coûts. Lorsque le budget Clinton a été soumis au Congrès, on a supprimé les nouvelles propositions de dépenses et on a consacré les économies ainsi réalisées à la réduction du déficit, ce qui a fait grand bien à l'économie américaine.

Le ministre est–il prêt à supprimer son nouveau plan de dépenses, évalué à 1,7 milliard de dollars, ou du moins à en retarder l'application de un an ou deux pour réduire davantage les coûts et le déficit en 1994–1995?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il faut comprendre, tout d'abord, qu'une bonne partie des fonds dégagés va au programme d'infrastructure qui a été approuvé par toutes les provinces et qui a reçu un accueil très favorable de la part de celles–ci et des municipalités. Combiné à d'autres mesures que nous avons proposées, ce programme va permettre de créer un nombre considérable d'emplois.

Je suis persuadé que le député d'en face comprend la fragilité de notre économie et la nécessité de créer des emplois. Voilà notre engagement! Voilà ce que ce budget va nous aider à réaliser! Bien que modestes, ces propositions de dépenses vont vraiment aboutir à la création d'un nombre considérable d'emplois.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances.

Le budget ne prévoit absolument aucune mesure qui pourrait donner au Parlement une plus grande capacité de contrôler les dépenses en trop du gouvernement. Le ministre peut–il dire à la Chambre s'il est prêt à adopter des mesures pour que le Parlement soit davantage capable de contrôler les dépenses en trop du gouvernement, par exemple des mesures de temporalisation, de limitation des dépenses, d'assouplissement des règles pour que les députés puissent se prononcer librement sur le budget des dépenses, et d'autres mesures du genre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, si le député regarde les prévisions que nous avons faites au sujet du déficit, elles sont nettement en deçà des limites qui auraient été établies en vertu des plafonds actuels de contrôle des dépenses. En fait, nous sommes allés beaucoup plus loin, ce qui montre bien qu'avec une volonté et des convictions politiques, un gouvernement peut faire beaucoup plus que s'en tenir à cette sorte de norme artificielle que l'ancien gouvernement a essayé de faire valoir pour s'en sortir.

• (1430)

En ce qui concerne le rôle du Parlement, le député a eu la possibilité de lire ce que j'ai dit hier dans le discours du budget et sait donc que nous voulons un processus budgétaire complètement transparent. Le Comité des finances de la Chambre va jouer un rôle très important sur ce plan.

Nous avons dit que nous allions présenter au Comité des finances nos prévisions en vue du prochain budget, les propositions que nous avions l'intention d'examiner dans le cadre du prochain budget et nos propositions de dépenses, puis que tous ces éléments seraient scrutés à la loupe par un comité de la

Chambre, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire du Parlement du Canada.

Nous avons voulu, avant de présenter ce budget, avoir un débat unique à ce sujet et savoir ce que pensaient les députés. En fait, en ce qui concerne les prévisions, le contrôle des dépenses et l'examen du budget, nous sommes prêts à coopérer avec les députés. Nous avons même hâte de le faire.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Plutôt que de s'attaquer au véritable problème que constitue le niveau élevé des dépenses de fonctionement de l'appareil gouvernemental et d'éliminer les coûteux dédoublements, le gouvernement indique son intention de couper 7,5 milliards dans les programmes sociaux, et ce, principalement au niveau de l'assurance–chômage. Ce gouvernement, comme le précédent, tente donc de régler le problème du déficit sur le dos des chômeurs et des personnes âgées.

Pourquoi le ministre s'acharne–t–il sur le dos des chômeurs, alors qu'il pourfendait le précédent gouvernement chaque fois que celui–ci diminuait les bénéfices du programme d'assurance–chômage? Que sont devenus ces beaux principes, monsieur le Président?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde ce qu'on a fait en ce qui concerne l'assurance–chômage, tout d'abord, on a haussé le niveau de 57 à 60 p. 100 pour les plus démunis de notre société, c'est–à–dire pour les mères de famille seules et pour les familles ayant leurs parents, des personnes âgées, avec elles. Alors, il est très clair que nous sommes vraiment en train de viser, au point de vue aide, ceux qui en ont vraiment besoin. Nous sommes en train de libérer des fonds pour la formation, parce que nous voulons vraiment que les gens quittent l'assurance–chômage afin de travailler. De plus, c'est à cause de ces mesures que nous avons été capables d'abaisser la prime d'assurance–chômage de 3,07 $ à 3 $, ce qui va créer énormément d'emplois au pays.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il est intéressant que le ministre revienne sur des mesures qu'ils ont eux–mêmes introduites. Puisque le ministre se targue d'avoir atteint les gens à revenu élevé dans son Budget, prétend–il qu'une personne âgée gagnant 26 000 $ par année est une personne riche, pour justifier sa récupération de 200 millions de dollars sur le dos de 800 000 personnes âgées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en ce qui concerne le problème du déficit, lorsqu'on a fait les consultations nécessaires, partout au pays, auprès des personnes âgées, celles–ci nous ont dit qu'il fallait que tout le monde partage le fardeau. Alors, si on regarde ce qu'on a fait, pour ne vraiment plus pouvoir bénéficier de l'exemption d'âge, il faut avoir un revenu de 49 000 $ à 50 000 $. Il s'agit à peine de 5 p. 100 des personnes âgées au pays. Alors, on a épargné 75 p. 100 des personnes âgées, lesquelles ne sont pas touchées, et les autres 20 p. 100 ne le sont presque pas. Ce sont vraiment les derniers 5 p. 100 qui sont touchés.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Pendant les discussions qui ont précédé le budget, le ministre avait promis à la Chambre qu'il donnerait des renseignements financiers complets et réalistes dans les documents annexes du budget.

Ce qui manque dans les documents du ministre, ce sont des données financières complètes pour la troisième année, 1996–1997, celle où il doit atteindre son objectif de 3 p. 100 du PIB. Nous n'avons pas de prévisions économiques du ministère. Nous n'avons pas de relevé sommaire des transactions, et de nombreux tableaux sont incomplets. Va–t–il fournir les renseignements qui proviennent du ministère des Finances et les déposer à la Chambre immédiatement?

• (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons dit clairement que ce budget était en deux étapes et nous donnons des prévisions financières pour les deux premières années.

Par contre, nous avons donné des renseignements financiers complets pour la troisième année et indiqué la courbe des réductions de dépenses pour cette année. Ce que les chiffres démontrent, c'est que nous arriverons à 25 milliards ou 3 p. 100 du PIB.

Tous les renseignements que le député demande sont là. La seule chose qui n'est pas précisée, ce sont les prévisions de la croissance économique. La raison pour laquelle nous n'avons pas donné ces prévisions, c'est que nous ne voulons pas faire la même erreur que le gouvernement précédent, c'est–à–dire faire des prévisions trop lointaines et des promesses impossibles à tenir sur la foi d'une croissance illusoire.

Néanmoins, nous avons fourni tous les renseignements permettant de suivre la courbe des réductions prévues dans ce budget, des réductions qui vont ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Il s'agit là d'une réponse intéressante, car je conviens que le budget renferme des indications pour la troisième année, mais aucun des tableaux ne contient des prévisions économiques ou des renseignements détaillés pour la troisième année.

Le ministre admettra–t–il, et je sais qu'il voudra bien réfléchir à sa réponse, que si, en plus des données qui figurent dans le budget, il présente des prévisions économiques réalistes, le déficit prévu dans le budget ne tombera pas sous la barre des 30 milliards de dollars la troisième année et demeurera à près de 4 p. 100 du PIB?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, si le député d'en face veut bien jeter un coup d'oeil au texte qui figure sous les graphiques, il constatera qu'on y dit très clairement qu'après le suivi jusqu'à la troisième année des décisions prises dans ce budget, le niveau de croissance pendant la troisième année sera analogue à celui de la deuxième année et nous donnera un déficit de 3 p. 100 du PIB.

La réponse à la question du député est tout autre. Avec ce niveau de croissance, il est absolument certain que nous aurons un déficit qui représentera 3 p. 100 du PIB.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les familles riches peuvent mettre à l'abri des milliards de dollars dans des fiducies familiales, sans payer d'impôt. C'était un gouvernement libéral qui avait créé en 1972 ce régime inacceptable. Et, l'année dernière, les députés libéraux ont voté contre la reconduction du régime des fiducies proposée par le gouvernement conservateur. Or, nous avons appris hier que le lobby des familles riches l'a encore emporté.

Comment le ministre peut–il justifier un hold–up des chômeurs et des plus démunis, alors qu'il refuse de s'attaquer aux privilèges des plus riches. Le ministre ne reconnaît–il pas s'être écrasé devant les pressions des familles riches et des amis du régime?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Pas du tout, monsieur le Président. Tout ce que nous avons fait, c'est nous rendre à la suggestion du critique financier de son parti, qui a dit lui–même que, étant donné qu'il s'agissait d'une question assez embrouillée, il fallait qu'elle soit étudiée au Comité des finances. C'est d'ailleurs consigné au hansard, monsieur le Président.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, le ministre a très mal compris notre suggestion, ou ne veut pas admettre l'avoir entendue. Il nous propose un raisonnement un peu tordu. Il nous dit: il y a nécessité d'étudier pendant un an la question d'imposer les plus riches. Mais il est capable d'agir immédiatement quand il est question d'imposer les plus démunis, de cela il en est capable.

Or, monsieur le Président, j'aimerais rappeler également au ministre qu'en 1987, lorsque l'économie était en pleine croissance, plus de 90 000 entreprises au Canada, ayant fait des profits de plus de 27 milliards de dollars, n'avaient pas payé un seul sou d'impôt, ce qui a été dénoncé par les libéraux.

Pourquoi le ministre refuse–t–il le principe d'un impôt minimum pour les compagnies, comme ils en ont parlé lorsqu'ils formaient l'opposition?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il y a déjà un impôt minimal pour les grandes compagnies. On l'a fait pour les banques, pour les compagnies d'assurances, pour toutes les grandes compagnies. Cela existe déjà. J'aimerais bien dire que cela n'existe pas pour l'imposer, mais que voulez–vous, cela existe.

• (1440)

Deuxièmement, dans le Budget on a changé le système de taxation des corporations privées pour répondre exactement aux points soulevés par le député. Je regrette mais peut–être que demain, après qu'il aura pris le temps de lire le Budget, on pourra continuer la discussion.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. À la page 67 de son plan budgétaire, le ministre précise que la Loi limitant les dépenses publiques ne sera pas prorogée au–delà de 1995–1996.

Le ministre envisagerait–il de prolonger l'application de cette loi qui pourrait être un point de référence ou un objectif pour le gouvernement et montrerait que ce dernier entend bien maintenir le déficit ou les dépenses à un niveau inférieur à ce qui est prévu maintenant?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la Loi limitant les dépenses publiques mise en oeuvre par le gouvernement précédent est une mesure plutôt inefficace en ce sens qu'elle permettait d'emprunter d'une année à l'autre et laissait les gouvernements manipuler les chiffres comme ils l'entendaient.

Lorsque nous nous penchons sur nos prévisions relatives au déficit ainsi que sur celles en matière de dépenses, selon lesquelles, pour répondre au député, nous dépenserons moins la troisième année que cette année, il est tout à fait clair que nous entendons ramener ces chiffres à des niveaux nettement inférieurs à tout ce qui pourrait être prévu dans la Loi limitant les dépenses publiques, et c'est pourquoi nous n'allons pas prolonger son application.

Comme la vice–première ministre vient de le demander, pourquoi avons–nous besoin d'un point de repère? Nous avons l'intention de dépasser de beaucoup ces objectifs.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le ministre va–t–il songer à présenter une loi plus stricte pour limiter les dépenses publiques? Va–t–il s'engager au nom de son gouvernement à repenser les prévisions de dépenses actuelles et à soumettre cet automne un mini–budget précisant les objectifs de réduction des dépenses pour les trois prochains exercices?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je le répète, nous sommes tout à fait disposés—et nous entendons d'ailleurs le faire—à soumettre au Comité des finances toute une série de prévisions pour l'année prochaine ainsi que toutes nos propositions. Nous sommes prêts à consacrer autant de temps qu'il le faut et à examiner de façon aussi détaillée que nos vis–à–vis le souhaitent tous les postes de dépenses contenus dans ces prévisions.

Quant à savoir si nous avons l'intention de présenter un mini–budget à l'automne, la réponse est non. Nous allons atteindre les objectifs fixés dans le budget présenté à la Chambre.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je commencerai par le citer: «Les modifications proposées à l'assurance–chômage dans ce Budget, évalué on le sait à 5,5 milliards, doivent être considérées comme des mesures intérimaires en attendant une réforme complète de la sécurité sociale évaluée, elle, autour de 7,5 milliards.»

Et on ajoute: «Cette réforme entraînera d'autres réductions sensibles des dépenses d'assurance–chômage.»

Comment le ministre peut–il concilier l'amorce de la consultation sur une réforme des programmes sociaux avec l'ampleur, 7,5 milliards, et la précision—7,5 milliards—des mesures décrétées hier?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je veux juste donner à mon collègue une chance de se reposer.

Je me fais un plaisir de répondre à la députée, parce que je crois que c'est d'une logique absolument limpide. Nous avons annoncé dans le budget une nette stimulation de la création d'emplois. En réduisant le taux de cotisation à l'assurance–chômage, nous favorisons la création et le maintien de plus de 40 000 emplois au Canada. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est le début d'une véritable transition entre un système où l'on préférait garder les gens dépendants de l'assurance–chômage et un système où l'on préfère leur assurer un emploi.

• (1445)

Je demande à la députée et à son parti ainsi qu'à tous les Canadiens de nous aider à refondre toutes ces mesures sociales que sont l'assurance–chômage, le Régime d'assistance publique du Canada ainsi que les programmes d'emploi, de formation et d'études. Ainsi, la première étape que nous avons franchie hier pourrait être suivie de plusieurs autres tout au long de l'année, ce qui nous assurerait un tout nouveau système d'emploi et de sécurité sociale qui nous permettrait de redonner du travail à des centaines de milliers de Canadiens.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire. Comment le gouvernement, qui a augmenté en janvier les cotisations à l'assurance–chômage, est–il le même qui nous dit qu'il va créer des emplois en les laissant à ce niveau–là et en les réduisant l'année prochaine du même montant?

N'est–il pas indécent de faire payer par les chômeurs l'incapacité du gouvernement à faire le ménage dans ses affaires?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je rappelle à la députée la demande qu'elle a faite à la Chambre des communes, le 19 janvier dernier, parce qu'elle était outrée du taux élevé des cotisations à l'assurance–chômage. Elle nous a demandé de ne pas les augmenter. Nous avons fait encore mieux, nous les avons réduites.

Je dirais même que non seulement nous les avons réduites pour les deux prochaines années, mais que nous les réduirons encore si nous poursuivons la réforme sur cette lancée, ce qui créera encore plus d'emplois pour les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les Canadiens sont heureux de constater que ce gouvernement qu'ils viennent d'élire tient ses promesses et ses engagements. Pendant la campagne électorale, notre parti avait promis à maintes reprises de rétablir la portion sans intérêt des avances pécuniaires consenties aux termes de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quand le gouvernement va éliminer les intérêts sur la première tranche de 50 000 dollars de tels paiements?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je reconnais que notre livre rouge, publié à l'occasion des élections de l'automne dernier, contient d'excellentes idées dans le domaine de l'agriculture. Ces idées, qui ont été très bien accueillies par les agriculteurs et les organismes agricoles, concernent entre autres les avances pécuniaires, objet de la question du député.

Je ne demande qu'à améliorer notre système d'avances de fonds aux agriculteurs à la seule condition que les principaux organismes agricoles de ce pays me fassent part de leurs conseils et de leurs recommandations. J'aimerais qu'ils me disent si, à leur avis, les avances pécuniaires constituent la meilleure utilisation possible de ces 50 ou 75 millions de dollars que nous avons l'intention de consacrer à ce programme par exercice financier, étant donné que les fonds dont nous disposons pour aider les agriculteurs sont limités et que nous devons établir des priorités.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis 25 ans, l'examen annuel du Budget des dépenses fait par le Parlement a permis de réduire les dépenses publiques d'un millionième pour cent. De toute évidence, on n'a pas permis au

système de fonctionner. Le gouvernement n'a pas accepté de recommandation de réduire ses dépenses en vingt ans.

Aussi, je demande au ministre des Finances s'il est disposé à accepter les recommandations de comités visant à réduire les prévisions de dépenses et, ce faisant, à permettre au Parlement de jouer son rôle.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, aucun gouvernement ne souhaite plus que nous voir le Parlement participer au redressement des problèmes financiers de ce pays.

Je réponds sans équivoque par l'affirmative au député. Si des comités parlementaires font au gouvernement des recommandations qui lui permettent d'améliorer la situation ou la gestion financière du Canada, soyez assurés que le gouvernement les acceptera.

• (1450)

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, d'après le budget déposé hier, le gouvernement prévoit dépenser 163 milliards de dollars au cours du prochain exercice financier.

Le ministre est–il en train de nous dire que, parce qu'il tient à réduire le déficit, il est disposé à accepter les réductions que des comités recommanderont d'apporter au Budget des dépenses principal qui sera déposé sous peu?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme il s'agit à mon avis de la même question, la réponse est aussi la même: c'est oui.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, dans le budget déposé hier, le ministre des Finances décidait de geler les transferts aux provinces, économisant, ce faisant, 500 millions de dollars en 1995 et 1,5 milliard en 1996. Un bref calcul nous permet de constater que le gouvernement du Québec serait ainsi privé d'environ 600 millions de dollars sur deux ans.

Doit–on comprendre des décisions du ministre des Finances qu'il a décidé d'adopter les mêmes stratégies que ses prédécesseurs et de pelleter une partie de son déficit directement dans la cour des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse à la question est catégoriquement non. D'abord, il faut dire qu'il y a un mois et demi, lorsqu'on a signé avec les provinces notre projet de péréquation, nous avons été très généreux envers les provinces et certainement envers le Québec.

Deuxièmement, ce que nous avons fait cette fois–ci, c'est qu'au lieu de couper, on a décidé de geler pour deux ans, mais en donnant un moratoire, une période où le ministre des Ressources humaines pourra travailler avec les provinces pour vraiment épargner de l'argent des deux côtés. On espère, avec la réforme de la sécurité sociale menée par le ministre, qu'il n'en coûtera rien ni aux provinces ni au fédéral. D'ailleurs, il faut dire que les discussions que j'ai eues avec les ministres des Finances, incluant le ministre des Finances du Québec, c'est une approche qui a été fort appréciée.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, en augmentant directement le nombre d'assistés sociaux à la charge des provinces par les coupures au programme d'assurance–chômage, tout en réduisant les transferts aux provinces, en sauvant deux milliards de dollars sur le dos de ces gouvernements, le ministre des Finances ne convient–il pas qu'il étrangle, ce faisant, les gouvernements provinciaux, les obligeant prochainement à couper encore sur le dos des plus démunis au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, dans le cadre de notre nouveau programme d'alphabétisation, nous allons recommander que les gens d'en face apprennent à lire plus attentivement le budget, parce qu'il est évident que des détails leur ont échappé.

Le budget prévoit un fonds spécial de 800 millions de dollars pour établir, de concert avec les provinces, un programme visant à remettre au travail les chômeurs chroniques, 800 millions de dollars pour aider les gens qui en ont le plus besoin à retourner sur le marché du travail.

Il est à peu près temps que les députés de l'opposition se rendent compte qu'il faut effectuer un virage pour remettre les Canadiens au travail.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Lundi, à la Chambre, le ministre a déclaré que la Bande indienne de Sawridge, dans le nord de l'Alberta, était probablement l'une des bandes les plus riches du Canada. Pourtant, je cite: «La bande dit à ses membres qu'elle ne partagera pas l'argent.»

Que le ministre sache que, au début des années 80, j'ai travaillé trois ans pour le compte du gouvernement de l'Alberta à préparer les collectivités autochtones et métisses du nord de l'Alberta à assumer leur autonomie administrative. J'ai pu constater par moi–même le sens aigu des affaires et la générosité de la Bande indienne de Sawridge, dirigée par son chef, le sénateur Walter Twinn.

Je demande au ministre de dire sur quels éléments de preuve il s'appuie pour lancer une accusation aussi scandaleuse contre cette bande indienne.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la députée me demande sur quoi je m'appuie. Les preuves sont devant la Cour fédérale.

En ce moment même, la Bande indienne de Sawridge, dirigée par le sénateur Twinn et sa famille, ont une cause devant la Cour fédérale. Ils allèguent que les femmes ne devraient pas être autorisées à revenir sur le territoire de la bande et à toucher leur part de l'argent, aux termes du projet de loi C–31.

• (1455)

Au début des années 80, un gouvernement libéral a présenté un projet de loi modifiant la Constitution pour mettre fin à la discrimination contre les femmes. C'est ce qui est au coeur de cette affaire.

Nous avons appuyé le projet de loi C–31, qui a été présenté par un gouvernement conservateur, mais dont la paternité revient à un gouvernement libéral.

Une voix: La paternité?

M. Irwin: Nous en sommes les parents. Aujourd'hui, nous reprenons le combat. Nous disons qu'il y a de la pauvreté, de la richesse, de la discrimination et de la non–discrimination, mais nous prenons le parti des victimes de discrimination et des pauvres. C'est à cela que se ramène toute la question.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Hier, le ministre a complètement éludé une question au sujet des remarques qu'il aurait faites à des autochtones de l'Alberta au cours de la fin de semaine. Selon les médias, il aurait affirmé que les membres du Parti réformiste haïssent les Indiens et se posent en défenseurs de l'homme blanc.

Le ministre a–t–il, oui ou non, fait ces remarques citées dans les médias?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, lorsque j'étais beaucoup plus jeune, j'ai été très influencé par un conservateur. Je n'aime pas le dire, mais c'est vrai. L'ancien premier ministre John Diefenbaker avait dit, lors d'une visite à Sault Ste. Marie, qu'il aimait la Chambre des communes et que, malgré l'esprit de parti qui y régnait, les députés pouvaient quand même être amis. Il aimait l'esprit de parti, et c'est dans cette optique que je perçois la Chambre. Je ne pourrai jamais aimer cette institution autant que lui, et je ne pourrai jamais être aussi bon politicien que lui.

Ce que je veux dire, c'est que je ne crois pas avoir fait une telle déclaration. J'ai vérifié auprès d'autres personnes qui étaient présentes à cette réunion, et elles ne se souviennent pas d'avoir entendu pareilles remarques. C'est malheureux qu'on soit en train de créer une telle impression et de faire une telle réputation au Parti réformiste.

Le Parti réformiste ne veut pas avoir l'air d'appuyer les riches et non les pauvres, ni de se ranger du côté de M. et M^me^ Walter Twinn et non du côté des femmes qui devraient être réadmises au sein de la bande.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre ce qu'il compte faire pour garantir que la base Downsview, à Toronto, sera conservée à perpétuité de sorte que la population puisse profiter d'un espace vert en milieu urbain assorti d'installations à vocation récréative et éducative? Les Canadiens qui aiment la nature et les citadins qui veulent se détendre dans des espaces verts pourraient ainsi en bénéficier.

Ces terres seront–elles désignées comme notre première forêt nationale en milieu urbain?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme la question va dans le menu détail, je ne pourrai fournir une réponse détaillée au député que plus tard.

À mon avis, le gouvernement a toutefois pris une initiative unique en l'occurrence. Nous devrions remercier le premier ministre de donner, à perpétuité, un vaste espace vert en milieu urbain dont les Torontois profiteront dans les années à venir.

À mon avis, en agissant ainsi, le gouvernement montre qu'il y a des solutions de rechange au pavage de terrains et à la construction d'édifices, notamment dans les secteurs à forte densité démographique. Il est prévu que le ministère de la Défense nationale conservera ces terres et les aménagera à des fins récréatives, pour le plus grand plaisir des Torontois. Le projet sera mis en oeuvre en collaboration avec mon collègue, le ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable de Parcs Canada, et avec mon autre collègue, le président du Conseil du Trésor. De cette façon, nous créerons un environnement unique dont les Torontois pourront profiter dans les années à venir.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, il n'existe encore au Canada qu'un seul collègue militaire francophone, celui de Saint–Jean. Nous avons appris hier, malheureusement, que le gouvernement fédéral a décidé de mettre la hache dans ce véritable symbole que représente ce collège pour les francophones. Ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre de la Défense nationale.

Comment peut–il concilier cette fermeture avec l'application de la politique officielle du bilinguisme tant vantée par le premier ministre? Et espère–t–il nous faire croire que l'héritage francophone du Collège militaire royal de Saint–Jean ne sera pas trahi en transférant ses activités au Royal Military College de Kingston?

• (1500)

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je pense que dans ce cas, nous avons un exemple de deux poids, deux mesures du Bloc québécois, parce que l'honorable député a déclaré la semaine passée au cours du débat tenu

dans cette Chambre, et je cite: «Malgré tout ce remue–ménage, les infrastructures de la défense sont encore beaucoup trop grosses compte tenu du volume de ses troupes.»

[*Traduction*]

Aujourd'hui, le député prend la parole à la Chambre pour dénoncer une décision que le gouvernement a malheureusement dû prendre, celle de fermer le Collège militaire de Saint–Jean. N'oublions pas le Royal Roads Military College, à Victoria. Les députés oublient en effet trop facilement que deux collèges militaires seront fermés.

Si nous réduisons le personnel des Forces armées, il va de soi que les besoins en formation des officiers s'en trouveront réduits. Voilà pourquoi nous regrouperons les activités à un seul endroit et, financièrement, il est plus avantageux de les regrouper à Kingston.

Le député laisse entendre qu'il est impossible d'avoir un collègue bilingue en Ontario; j'en suis profondément vexé. Les députés du Bloc québécois devraient savoir que la raison d'être de la Loi sur les langues officielles est de permettre aux Canadiens des deux langues officielles de se sentir à l'aise partout au Canada. Il y aura effectivement un collège militaire bilingue à Kingston.

Le Président: La présidence comprend parfaitement que c'est aujourd'hui le premier jour suivant le dépôt du budget. C'est aussi la première fois que j'occupe le fauteuil après la présentation d'un budget, et je dois dire qu'une grande latitude a été autorisée dans la formulation des questions et réponses.

Comme il est maintenant 15 heures, nous allons passer à un rappel au Règlement soulevé par le député de Markham—Whitchurch—Stouffville.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT DE LA DEMANDE DE DÉLAI

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous informer officiellement que je souhaite retirer la demande de délai que j'avais formulée, car j'ai été dans l'impossibilité de consulter mon avocat. Il me faudra peut–être un certain temps pour le faire. Je crois qu'il serait inutile de retarder cette affaire.

Plus tard, lorsque j'aurai consulté mon avocat, je vous demanderai de nouveau de vous prononcer sur la question de privilège qui sera alors soulevée à la Chambre. Pour l'instant, je demande à retirer cette affaire jusqu'à ce que je puisse y revenir.

Le Président: La Chambre prendra note que je ne vais pas rendre de décision sur la question de privilège qui a été soulevée il y a quelque temps par le député de Markham—Whitchurch—Stouffville.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 février, de la motion de M. Collenette.

Le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 22 février 1994, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'affaire émanant du gouvernement nº 8 portant sur la création d'un comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 6*)

POUR

Députés

Abbott
Alcock
Arseneault
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Brushett
Calder
Cannis
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Collins
Copps
Crawford
Cummins
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duncan
Easter
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Frazer
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor–Ouest)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hayes
Hickey
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Johnston
Kerpan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Barnes
Bellemare
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Blaikie
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Campbell
Catterall
Chamberlain
Chatters
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
de Jong
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Finestone
Flis
Forseth
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Goodale
Graham
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
MacAulay
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Maheu
Maloney
Manning
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
McGuire
McLaughlin
McWhinney

Meredith	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Morrison	Murphy
Murray	Nault
Nunziata	O'Brien
O'Reilly	Ouellet
Parrish	Patry
Payne	Peric
Peters	Peterson
Pickard (Essex—Kent)	Pillitteri
Proud	Ramsay
Reed	Regan
Rideout	Ringma
Robichaud	Rock
Rompkey	Schmidt
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Silye	Skoke
Solberg	Solomon
Speaker	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Thompson
Tobin	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wayne	Wells
White (Fraser Valley–Ouest)	White (North Vancouver)
Williams	Wood
Young	Zed—202

CONTRE

Députés

Asselin	Bachand
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bouchard
Brien	Bélisle
Canuel	Caron
Chrétien (Frontenac)	Crête
Dalphond–Guiral	Daviault
Debien	Deshaies
Dubé	Duceppe
Dumas	Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Guimond
Jacob	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Mercier	Ménard
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Péloquin
Sauvageau	St–Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Venne—49	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1520)

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Richardson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme je suis arrivé après que le whip se fut assis, je n'ai pas pu voter, mais je tiens à faire savoir que j'aurais voté comme mon parti.

M. Simmons: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si le timbre ne s'était pas arrêté prématurément, j'aurais eu le

triple bonheur de voter pour mon gouvernement, de voter comme le Parti réformiste et de bénéficier d'un vote libre.

M. Pagtakhan: Pour la même raison, monsieur le Président, j'aurais voté moi aussi comme le gouvernement.

Mme Cohen: Monsieur le Président, si on n'avait pas arrêté la sonnerie plus tôt que prévu, j'aurais moi aussi voté comme mon parti.

AFFAIRES COURANTES

• (1525)

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

L'hon. Marcel Massé (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C–15, Loi visant à adapter certaines dispositions législatives relatives à l'impôt sur le revenu au texte révisé de la Loi de l'impôt sur le revenu et des Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 4 000 résidants de mon comté de Québec–Est et de plusieurs régions de la province de Québec, leurs signatures s'ajoutant aux 5 000 signatures présentées en Chambre jusqu'à maintenant et aux 13 000 que je déposerai demain.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de bien vouloir inciter le ministre de l'Immigration à reconsidérer la décision du ministère de l'Immigration d'expulser la famille Maraloï de Vanier et de lui permettre de rester au Canada, où elle s'est parfaitement intégrée depuis trois ans. J'appuie, sans réserve, cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais, au nom des concitoyens et concitoyennes de mon comté, présenter une pétition pour demander au gouvernement le rétablissement intégral des budgets accordés au logement social.

Cette pétition comporte plus de 400 signatures et est présentée pour rappeler au gouvernement son devoir d'offrir aux plus démunis de notre société un logement adéquat, adapté à leurs besoins et tenant compte de leur revenu.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition des gens qui demeurent dans la municipalité de Vianney.

Nous, soussignés, résidants de la municipalité de Vianney, du comté de Frontenac, faisons remarquer à la Chambre des communes, ce qui suit: Nous prions le Parlement de faire reconnaître officiellement, par la Société canadienne des postes, la municipalité de Vianney, composée des rangs 1, 2, 3, 4 et le village, afin que nos adresses soient reconnues Vianney et non pas Saint–Ferdinand ou encore Bernierville, tout en gardant le même code postal, soit le G0N 1N0.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 1 000 habitants de la circonscription de Prince George—Peace River.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'abroger le projet de loi C–17, la plus récente modification à la partie III du Code criminel.

• (1530)

Ces citoyens estiment que les mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu étaient suffisamment sévères avant les modifications prévues par le projet de loi C–17 et que ce projet de loi a imposé des restrictions indues aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, au lieu de se concentrer sur les sanctions à prendre contre les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles. Je suis très heureux d'appuyer cette pétition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que la seule demande de documents reste inscrite au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 22 février: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Madame la Présidente, on n'a pas souvent l'occasion de le faire mais j'aimerais, d'entrée de jeu, avant la poursuite de la critique du Budget du ministre des Finances, en profiter pour féliciter l'équipe d'interprétation qui fait un excellent travail, autant en français qu'en anglais. Ce n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'on parle vite et qu'on emploie des termes techniques.

Le discours sur le Budget que nous a présenté hier le ministre des Finances est diamétralement opposé à tous les espoirs que pouvait susciter l'arrivée d'un nouveau gouvernement dans cette Chambre. Ce gouvernement nous promettait des emplois qui allaient redonner de la dignité—comme le disait et comme le répétait depuis toujours l'actuel premier ministre, en campagne électorale surtout—au million et demi de Canadiens en chômage et à près du demi–million de chômeurs au Québec. Ce n'est pas ce qu'il est advenu avec ce Budget.

Ce Budget se contente de rappeler tout simplement le programme d'infrastuctures déjà annoncé à de multiples reprises et qui ne créera que 45 000 emplois temporaires, répondant à peine à 3 p. 100 des besoins des sans–emploi; 3 p. 100, c'est ce que nous offrent le gouvernement d'en face et son ministre des Finances après nous avoir rebattu les oreilles pendant je ne sais combien de mois, en brandissant toujours le livre rouge et en nous criant sans cesse: «Jobs, jobs, jobs.» C'est tout ce qu'on nous offre : 45 000 emplois, 3 p. 100 des besoins du marché du travail canadien.

Ce gouvernement s'était aussi engagé à remettre de l'ordre dans les finances publiques. Or, le déficit pour 1994–1995 demeurera très élevé, à peu près 40 milliards de dollars, soit la plus élevée des estimations pour un déficit dans toute l'histoire des finances publiques canadiennes.

Et ce gouvernement s'enorgueillit depuis hier. Le ministre se targue d'avoir un bon budget et il nous présente le plus élevé des déficits de l'histoire des finances publiques canadiennes. Comment peut–on être fier, avec un budget aussi catastrophique.

Le gouvernement a lamentablement échoué dans la nécessaire réduction des dépenses gouvernementales. Il n'a pas su faire preuve de courage et s'attaquer aux dépenses de fonctionnement des ministères en coupant dans le gras de l'appareil fédéral. Et il y en a encore, du gras, dans cet appareil fédéral. Tous les ans, bon an, mal an, le vérificateur général ne cesse de répéter que, dans l'administration des programmes, il y a du gras à couper; dans l'utilisation des fonds publics en général, il y a du gras à couper. Mais où retrouve–t–on cette volonté de couper dans les dépenses publiques, de couper véritablement là où le vérificateur général le lui demande et le lui a demandé récemment? Nulle part.

• (1535)

L'actuel gouvernement, le ministre des Finances en tête, n'a pas le courage non plus de mettre fin aux chevauchements et aux duplications qui nous coûtent au bas mot, au Québec seulement, de deux à trois milliards de dollars. C'est inacceptable, c'est inadmissible que pour un premier budget du gouvernement fédéral, qui nous promettait justement un meilleur contrôle des finances publiques, on en arrive à une réduction, si ma mémoire est bonne, depuis hier, de 400 millions seulement dans les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral. Quatre cents millions sur près de 20 milliards de dépenses de fonctionnement, comment peut–on être fier de cette réalisation?

Plutôt que de couper dans les dépenses, le ministre des Finances et son gouvernement ont bêtement choisi d'accroître le fardeau fiscal des contribuables, et plus particulièrement celui de la classe moyenne, tombant ainsi dans les mêmes ornières que celles du précédent gouvernement.

Au total, le gouvernement percevra pas moins de 575 millions en nouvelles taxes de toutes sortes en 1994–1995 et plus de 1,3 milliard en 1995–1996. Tout le monde dans ce gouvernement, en particulier l'actuel premier ministre et le ministre des Finances, disait il n'y a pas si longtemps que lorsqu'ils prendraient la tête du gouvernement, il n'y aurait aucune augmentation de taxes, aucune augmentation de l'impôt sur le revenu. Ils font tout le contraire de ce qu'ils nous ont véhiculé depuis des mois, ils font tout le contraire aussi du torchon qu'ils nous brandissent tous les jours et qu'on appelle le livre rouge, the red book, madame la Présidente.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Ce faisant, madame la Présidente, ils entrent directement en contradiction aussi avec leur désir d'accroître les posssiblités de croissance économique, parce qu'en augmentant ainsi le fardeau fiscal des contribuables, le gouvernement diminue leur pouvoir d'achat et compromet les effets d'une reprise économique déjà anémique.

Enfin, le ministre des Finances, le stand–up comic de la politique économique canadienne, va chercher dans les poches des travailleurs à revenu moyen plus d'un demi–milliard sur trois ans, en taxant uniquement—et c'est juste un exemple—la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance–vie, en taxant les travailleurs à revenu moyen.

Par ailleurs, on sait maintenant ce que cachent les mots «modernisation» et «rationalisation» dans la bouche de ce gouvernement et de ses mandarins, l'*apparatchik* du gouvernement libéral.

Le ministre des Finances, le véritable boss de la conduite des affaires publiques canadiennes, impose, à ceux et celles qui doivent compter sur le soutien de l'entière communauté, une réduction odieuse de 7,5 milliards de dollars au niveau des programmes sociaux.

Une voix: Inacceptable.

M. Loubier: Et c'est inadmissible. C'est inadmissible pour un gouvernement qui disait il n'y a pas si longtemps au gouvernement précédent qu'il trouvait scandaleux qu'on touche à l'universalité des programmes sociaux, qui trouvait scandaleux aussi qu'on se mette à sabrer dans ces mêmes programmes.

On ose parler de l'autre côté de la Chambre, et depuis longtemps que je les entends, depuis longtemps que j'entends cette litanie, on ose parler de justice sociale et d'effort équitable dans la recherche d'un meilleur contrôle des finances publiques. On se gargarise sur la pauvreté et le chômage, et c'est en s'attaquant aux victimes de ces deux fléaux que ce gouvernement entend régler son problème.

Je ne sais pas ce que ces gens ont comme conscience sociale, mais aussitôt qu'ils prennent les rênes du gouvernement, ils oublient ceux et celles qui ont permis qu'ils soient à la tête de ce gouvernement, et ça c'est inadmissible.

Là ne s'arrêtent pas les ponctions qu'effectue le gouvernement sur l'ensemble des contribuables car, contrairement à son engagement électoral, le gouvernement coupe dans les paiements de transfert aux provinces qui servent à financer les programmes d'éducation et d'aide sociale. Il soutire, il vole de la poche des provinces près de deux milliards de dollars pour les années 1995–1996 et 1996–1997. C'est cela qu'on appelle depuis quelques années pelleter son déficit dans la cour des provinces, tout en évitant l'odieux d'affronter l'électorat avec des augmentations de taxes supplémentaires.

Des voix: Voilà! C'est ça!

Une voix: Le chat sort du sac!

Une voix: Mets ça dans ta pipe!

M. Loubier: Et qui paiera cela? Qui paiera cela? Encore et toujours les mêmes personnes: les contribuables. Il n'y a pas des contribuables qui contribuent à l'impôt fédéral et des contribuables qui contribuent à l'impôt provincial, et une autre classe de contribuables qui contribuent uniquement à l'impôt foncier des municipalités, il n'y a qu'un seul contribuable. Qu'on augmente les taxes directement au fédéral ou qu'on pellette dans la cour des provinces, il n'y a toujours qu'un contribuable. Et ce contribuable–là, en particulier le contribuable moyen, est étranglé depuis 1984, et on vient de lui donner un autre coup, un autre croc–en–jambe avec le fardeau fiscal qu'il a à affronter.

• (1540)

Dans cette perspective, l'opposition officielle ne peut que condamner les orientations budgétaires du ministre des Finances qui ne règlent en rien le problème colossal du déficit fédéral, au contraire!

[*Traduction*]

Il n'y a aucune mesure de création d'emplois dans le budget et aucun espoir pour 1,5 million de Canadiens. Le programme d'infrastructures, qui est censé créer 45 000 emplois, ne répond qu'à 3 p. 100 des besoins en la matière.

Le ministre des Finances s'attend au déficit le plus spectaculaire jamais vu de mémoire de Canadiens. Il n'a jamais été aussi élevé. Nous savons, car telle est l'habitude, qu'il dépassera le chiffre avancé de 40 milliards de dollars. En fait, il dépassera probablement les 45 milliards cette année.

Le ministre des Finances n'a pas de quoi être fier.

Aucune réduction des dépenses fédérales n'est prévue, mais les contribuables à revenus moyens vont voir leurs impôts augmenter. Rien n'est prévu pour éliminer les échappatoires fiscales que sont les fiducies familiales, à part la promesse de soumettre la question au Comité des finances. Pas un mot au sujet de la recommandation du vérificateur général concernant la possibilité d'économiser plus de 5 milliards de dollars par année en rendant la fonction publique plus efficace. Le budget ne fait aucunement mention des logements sociaux. Par contre, le ministre a décidé de réduire l'assistance sociale de 7,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et les paiements de transfert aux provinces de 2 milliards.

[*Français*]

Madame la Présidente, est-il nécessaire de rappeler à cette Chambre que l'incapacité du gouvernement à juguler le déficit n'est que le prolongement du laxisme budgétaire des gouvernements libéraux—et je ne dis pas des conservateurs—n'est que le reflet du laxisme des gouvernements libéraux des années 1970 et du début des années 1980. Dans cette période, rappelons-le, même l'actuel premier ministre était ministre des Finances pour un temps. Ce laxisme des libéraux, de la première, de la deuxième, de la troisième et de la quatrième heure est directement responsable de l'explosion de la dette publique qui s'élève aujourd'hui à plus de 507 milliards de dollars.

De 1970 à 1985, durant les 15 années presque ininterrompues de gouvernement libéral, le rapport du solde budgétaire du PIB est passé d'un surplus de 0,3 p. 100 à un déficit de 8,5 p. 100 du PIB, un sommet inégalé depuis. Et ce sont des gouvernements libéraux successifs qui nous ont menés à cette catastrophe dans les finances publiques.

Et, si le passé est garant de l'avenir, et je pense que le passé va être garant de l'avenir, à la lumière de ce que le ministre des Finances a présenté comme budget hier, je pense que si le passé est garant de l'avenir, ça promet! Ça promet en poursuite d'injustice sociale, ça promet en poursuite de laxisme budgétaire, ça promet en poursuite d'iniquité fiscale. Les plus riches et les grandes sociétés ne paieront pas, et les plus pauvres et les revenus moyens vont continuer à payer le fruit de l'attitude du gouvernement libéral. C'est inacceptable!

Le ministre des Finances n'a aucune raison d'être fier de nous annoncer un déficit pour l'année financière de 1994–1995 de l'ordre de 40 milliards de dollars. D'autant plus qu'il a sciemment—je dis bien qu'il a sciemment—volontairement gonflé la valeur du déficit du dernier exercice, pour avoir l'air plus efficace dans ses coupes lors du dépôt du Budget, tel qu'il nous l'a présenté hier.

Et, de l'avis même de plusieurs économistes, et d'une partie de ceux qu'il a consultés au cours du processus de préparation budgétaire, le vrai déficit du Canada pour l'année courante n'est pas de 45 milliards mais se situe dans les faits autour de 42 milliards. Et sur ce point, le Conference Board, qui n'est pas réputé pour être un organisme souverainiste, le Conference Board affirme, dans sa note de conjoncture canadienne de l'hiver 1994, et je cite: «Une importante partie des dépassements budgétaires s'élevant à 3 milliards de dollars en 1993–1994 sont imputables au changement de l'entrée en vigueur de certaines mesures prévues dans les politiques et représentent en tant que tels des décisions uniques discrétionnaires sur le plan comptable». Cela signifie que par rapport aux prévisions du gouvernement, ou du ministère des Finances, en matière de déficit, et étant donné le Budget déposé hier, l'effort que le ministre a consenti dans son objectif de réduction des dépenses n'a atteint que 2 milliards de dollars. Il parle de 7 ou 8 milliards de réduction du déficit, mais c'est de la poudre aux yeux, c'est de la fumisterie. Je ne dirai pas qu'ils sont menteurs parce que c'est non parlementaire, mais je dirai qu'ils ne disent pas la vérité.

• (1545)

Il y a donc une coupure de 2 milliards dans le déficit de 1994–1995. Mais où est l'effort d'assainissement des finances publiques lorsqu'on ne prévoit réduire ce déficit que de 2 milliards? Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas crédible. Est-ce que vous pensez, est-ce qu'on pense, est-ce que nous pensons tous que le ministre des Finances et ce gouvernement attendent un troisième avertissement du Fonds monétaire international pour réagir? Est-ce qu'ils attendent aussi que la situation des finances publiques canadiennes se détériore davantage, à cause d'une décote de crédit auprès des principales agences d'évaluation? Ce gouvernement, le ministre des Finances en tête, font preuve d'irresponsabilité crasse.

Je pense que la situation du Canada, si on la compare aux principaux pays industrialisés, commandait des mesures énergiques sur le plan budgétaire. Si vous me le permettez, madame la Présidente, je vous citerai quelques exemples de mauvaises performances du Canada qui auraient commandé que le ministre des Finances fasse autre chose que du maquillage dans un budget.

Les quelques faits que je vais vous citer sont connus, du moins j'espère qu'ils sont connus du ministre des Finances. Je l'espère, car c'est l'ABC, c'est élémentaire. Premièrement, l'ampleur relative du déficit canadien est plus importante que les autres pays du Groupe des sept pays les plus industrialisés. En 1993, selon l'Organisation de la coopération et du développement économique, et selon la définition des comptes nationaux, le ratio du déficit par rapport au PIB était 63 p. 100 plus élevé au Canada que la moyenne du G-7. Soixante-trois p. 100, c'est spectaculaire, dans le mauvais sens du terme.

Deuxième donnée que le ministre des Finances aurait dû connaître, que son gouvernement aurait dû connaître, que ses ministres auraient dû connaître, mais qu'ils font semblant

d'ignorer pour maquiller la véritable situation d'un régime qui est une catastrophe nationale, deuxième donnée, dis–je, c'est que la dette augmente beaucoup plus rapidement au Canada que dans l'ensemble des pays de l'OCDE. De 1985 à 1993, le ratio de la dette sur le PIB des pays de l'OCDE n'a augmenté que de 21 p. 100, alors que celui du Canada a augmenté de 82 p. 100; 82 p. 100 contre 21 p. 100! Ce que cela signifie en termes un peu moins techniques, un peu moins arides, mais que la démonstration m'oblige à utiliser, cela veut dire que la dette du Canada croît beaucoup plus rapidement que les revenus pouvant un jour servir à la réduire. Lorsqu'on en est rendu, dans un pays, à ne pas générer suffisamment de recettes pour espérer un jour rembourser les intérêts et une partie du capital, c'est parce que ça va mal, ça va très mal.

Comme si cela ne suffisait pas, de 1983 à 1992, la proportion de la dette fédérale détenue par des non–résidants a plus que doublé. Cette situation est inadmissible. Elle nous fait perdre le contrôle sur l'économie canadienne et ce sont les générations futures, en particulier les jeunes, qu'on étrangle plus que tout autre contribuable, qui auront à rembourser cette dette globable et cette partie de la dette importante à l'étranger.

Je peux vous dire qu'avec un taux de chômage chez les moins de 25 ans de 17,5 p. 100—c'est ce qui apparaissait au dernier trimestre de 1993—c'est tout un héritage que ce gouvernement, que les gouvernements précédents laissent à ces jeunes, c'est tout un héritage et c'est tout un espoir qu'on leur laisse aussi.

Troisièmement, et toujours selon les données de l'OCDE, les facteurs structurels entraînent une augmentation plus rapide des dépenses du secteur public canadien que dans la majorité des pays de l'OCDE, ainsi que dans tous les pays du Groupe des Sept. Ceci veut dire, en mots très simples, que le système ne fonctionne plus.

• (1550)

Ce système est pourri à l'os, comme on a l'habitude de dire au Québec. Et cette situation du système qui ne fonctionne plus est exacerbée par le fait que les recettes fiscales ne garnissent plus, au gré de la croissance économique, les coffres de l'État fédéral. Et pourquoi? À cause de la surtaxation, à cause, et j'emploierai un terme cru, de l'écoeurement peut–être des contribuables québécois et canadiens. Il y a une émergence certaine et d'une importance qui prend de l'ampleur de l'économie souterraine.

Je vous dirais que le ministre des Finances—avec le budget qu'il a déposé hier—contribue lui–même à l'émergence encore plus forte d'une économie au noir, d'une économie souterraine au Québec comme au Canada. Cela, je pense, est impardonnable. Il contribue à la faillite de ce pays, à la faillite du pays qu'il prétend défendre et du système qu'il prétend aussi défendre.

Cela veut dire, toutes ces données techniques de l'OCDE, que les dépenses publiques sont devenues incontrôlables et que la situation commande des changements, pas seulement un peu de maquillage par ci par là, mais un véritable changement en profondeur que le ministre des Finances n'a pas le courage d'effectuer. C'est de la lâcheté que de nous présenter un budget comme celui qui a été présenté hier par le ministre des Finances.

Ce n'est pas par plaisir—et je pense que nos amis d'en face avant le dépôt du premier budget riaient beaucoup de cela—que nous n'avons cessé de demander à ce gouvernement de mettre en place rapidement un comité parlementaire spécial devant analyser, pas seulement étudier, devant analyser de façon sérieuse et exhaustive, l'ensemble des postes de dépenses effectuées par le gouvernement canadien et l'ensemble aussi, non seulement des dépenses budgétaires, mais des dépenses fiscales. C'était justement dans le but d'en arriver à effectuer ces changements fondamentaux qui nous permettraient, je dirais, de contrôler davantage, mais pas tout à fait parce que le régime est complètement en faillite, l'évolution de la détérioration des finances publiques canadiennes.

C'est certain que nous ne referons pas l'histoire des trois derniers mois, mais déjà, même sans le comité, même sans la réponse du gouvernement face à l'établissement d'un comité parlementaire spécial, le ministre des Finances aurait pu, hier, s'il avait eu le courage des convictions qu'il manifestait lorsqu'il était sur les banquettes de l'opposition officielle, il aurait pu appliquer les recommandations du vérificateur général des trois dernières années. Et, ce faisant, ce n'est pas des pacotilles, ce n'est pas 40 millions de dollars qu'il serait allé chercher dans les dépenses de fonctionnement de l'État, mais il serait allé chercher, selon l'avis de plusieurs fiscalistes, au moins 5 milliards de dollars, annuellement, en dépenses publiques, en gaspillage, en efficacité, en bureaucratie de toutes sortes. Mais le ministre des Finances, et son gouvernement, n'a pas eu le courage d'appliquer cette médecine.

Du côté des recettes, lorsqu'on regarde les prévisions— et c'est une farce monumentale ces prévisions, quelque chose qui est dénué de toute crédibilité dans le milieu économique et financier—force nous est de constater que le ministre des Finances fait exactement les mêmes erreurs que celui qui l'a précédé dans cette Chambre. Il se croit encore au milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 où les recettes fiscales suivaient la progression de l'économie, mesurée par le produit intérieur brut, c'est–à–dire la croissance de la richesse nationale.

Le ministre des Finances prévoit injustement que toute augmentation de 1 p. 100 de la richesse nationale, mesurée par le produit intérieur brut, va se solder par une augmentation de plus de 1 p. 100 des rentrées fiscales, alors que depuis le milieu des années 1980, comme le confirme une étude effectuée par le Conference Board du Canada en janvier dernier, ce n'est plus le cas. Lorsqu'il y a progression de 1 p. 100 de la richesse collective, mesurée par le produit intérieur brut, il n'y a augmentation que de 0,4 p. 100 des recettes fiscales. Et pourquoi? Pour une raison bien simple, et je l'ai mentionnée tout à l'heure, c'est qu'il y a émergence et croissance d'une économie souterraine importante, au Québec comme au Canada, parce que les contribuables en ont soupé de la taxation et en ont soupé d'être surtaxés et de voir qu'en même temps le gouvernement actuel, comme le précédent, n'a pas le courage de poser des gestes pour éviter des gaspillages, pour éviter des inefficacités.

• (1555)

Je vous rappellerais, madame la Présidente, que les prévisions de recettes sont irréalistes par rapport même aux évaluations, aux estimations qui avaient été faites au cours des trois dernières années. Par exemple, le Budget de février 1991 a surestimé les recettes de l'année fiscale 1991–1992 de 6,5 milliards de dollars. L'année suivante, le Budget a encore surestimé les recettes de l'année fiscale 1992–1993 non pas de 6,5 milliards, mais de 10,6 milliards de dollars. Finalement, selon les estimations du ministère des Finances, le Budget d'avril dernier a surestimé les recettes de près de 10 milliards de dollars. Alors, quelle crédibi-

lité pouvons-nous avoir avec de telles estimations de recettes contenues dans le Budget du ministre des Finances alors que, premièrement, les hypothèses qui sont sous-jacentes aux rentrées fiscales liées à la croissance de l'économie sont fausses et non crédibles et que, deuxièmement, la même équipe qui faisait les prévisions économiques et financières du gouvernement précédent est en place et offre encore au ministre des Finances le même type d'estimation?

J'écoutais, hier, les commentaires des analystes. Les estimations du ministre des Finances sont carrément irréalistes et, au cours des prochaines années, il n'atteindra pas son objectif de 3 p. 100 du décifit par rapport au PIB. Cela s'avère techniquement impossible.

Non seulement le ministre des Finances manque-t-il de finesse et de crédibilité à cet égard, mais il manque aussi de vision, tout comme ses prédécesseurs, parce qu'il va encore plus loin que l'utilisation de données non crédibles. Il affirmait dans son discours, hier, que les recettes du gouvernement non seulement suivraient la tendance de l'économie, mais augmenteraient à un rythme plus rapide que celui de l'économie. Imaginez, il va plus loin que le *show* que le gouvernement précédent nous a offert en utilisant des hypothèses complètement irréalistes: il dit que les recettes fiscales vont rentrer plus vite que la richesse collective.

Je ne sais pas de quelle façon on a pu vendre ces choses-là au ministre des Finances. Je ne sais pas si le ministre des Finances y croyait tout de suite en partant, mais je puis vous assurer que cela ne peut pas se produire. C'est impossible. Et si cela se produisait, les amis du régime ou les représentants des Chambres de commerce s'inquiéteraient grandement de ce genre de prévisions.

Je ne sais pas si le ministre des Finances se rappelle de l'indignation qu'il affichait lorsqu'il se trouvait de ce côté-ci de la Chambre pour condamner les prévisions surréalistes du gouvernement conservateur. Est-il affligé, tout comme son prédécesseur, du syndrome des lunettes roses qui pousse les ministres des Finances à surestimer les recettes du gouvernement, ou cherche-t-il à être à la hauteur de sa réputation de *stand-up comic*, étiquette dont l'a affublé récemment le prestigieux quotidien torontois *The Globe and Mail*?

En regard des recettes, ce gouvernement et son ministre des Finances élargissent l'assiette fiscale comme ils nous avaient promis qu'ils le feraient, mais ils le font en s'acharnant de nouveau sur la classe moyenne déjà surtaxée.

Si vous me le permettez, madame la Présidente, je donnerai quelques exemples pour étoffer mon propos. Le ministre des Finances va piger indûment au cours des trois prochaines années dans la poche des contribuables à revenu moyen, et tout d'abord en taxant la contribution de l'employeur aux différents régimes d'assurance collective. Le ministre des Finances va chercher sur le dos des travailleurs à revenu moyen pas moins de 520 millions de dollars, soit un demi-milliard au cours des trois prochaines années sur le dos des travailleurs à revenu moyen.

Par ailleurs, lorsque le ministre des Finances, désirant peut-être éliminer les abus et les échappatoires des plus riches contribuables, peut-être, sait-on jamais, un éclair de génie à un moment, au cours de la semaine dernière, le ministre des Finances a peut-être eu cette idée. Mais en voulant éliminer les abus et ces échappatoires, il a jeté le bébé avec l'eau du bain en diminuant la portée de la déduction des repas et des frais de représentation. Car s'il est vrai qu'une partie de ceux et celles qui profitent de cette déduction font partie des classes de revenu très élevé, il est tout aussi vrai qu'à peu près 80 p. 100 des utilisateurs et des montants demandés en déduction proviennent soit des revenus moyens soit des revenus à peu près faibles. Ce sont les travailleurs autonomes qui sont touchés en grande partie, ici. Ce ne sont pas les hauts revenus, ce ne sont pas ceux qui placent leur argent dans les fiducies familiales, ce sont ceux et celles qui travaillent d'arrache-pied pour créer leur propre emploi parce qu'ils font face à un gouvernement incapable de les supporter dans cette création d'emploi.

• (1600)

Il va de soi aussi que le ministre n'a pas pensé une seconde, même s'il nous brandit toujours le red book et «jobs, jobs, jobs», le ministre n'a pas pensé aux impacts de cette mesure qui, en partie, pourrait être salutaire mais, en grande partie, non salutaire. Il n'a pas pensé aux effets de cette mesure sur les emplois dans le secteur de la restauration. Il n'y a pas pensé. Il n'a pas pensé non plus aux effets de découragement que cette mesure pourrait avoir face aux travailleurs autonomes qui, d'arrache-pied, jour après jour, étant donné le fardeau fiscal et la bureaucratie fédérale qu'ils doivent affronter, buchent pour gagner leur vie.

Mon impression—et nous avons un représentant illustre de l'ancienne administration—c'est que le gouvernement libéral, le ministre des Finances en tête, comme il a l'habitude de le faire depuis les années 1970, suit tout simplement et aveuglément les conseils de l'apparatchik fédéral, des mandarins, dont on a le pâle reflet devant nous. À 170 000 $ pour un discours à New York—merveilleux!—en Challenger, aux frais des contribuables, ceux-là mêmes qui doivent payer aujourd'hui une hausse de taxation décrétée par le ministre des Finances, une hausse de taxation irresponsable, aussi irresponsable que l'utilisation d'un Challenger à 170 000 $ pour aller livrer un discours.

Lorsqu'il parle d'éliminer le crédit d'impôt en raison de l'âge des contribuables retraités, le ministre des Finances élargit l'assiette fiscale sur le dos de plus de 800 000 retraités. C'est ça la justice fiscale, c'est ça récompenser les personnes retraitées qui ont travaillé d'arrache-pied toute leur vie pour fonder des familles et construire le pays que le gouvernement prétend défendre.

Il va ainsi chercher dans les poches des personnes âgées, au cours des trois prochaines années, à peu près un autre demi-milliard. Comment le ministre peut-il soutenir sérieusement qu'une personne âgée, gagnant 25 000 $ par année, est une personne riche et ainsi justifier la réduction du crédit d'impôt pour les personnes âgées? Comment peut-il justifier cela et laisser en même temps les grandes sociétés très profitables ne pas payer un cent d'impôt? C'est inadmissible!

Je dois donc en conclure que comme ses prédécesseurs conservateurs—parce que ce Budget est un budget conservateur présenté par les libéraux—le ministre des Finances s'acharne sur la classe moyenne. Est-il nécessaire de rappeler à ce ministre, à son gouvernement que, entre 1971 et 1991, le taux moyen réel de l'impôt payé par des familles ayant des revenus moyens d'à peu près 46 000 $ a augmenté de 32,3 p. 100, alors qu'il n'augmen-

tait que de 26,7 p. 100 pour les familles gagnant en moyenne plus de 110 000 $ par année?

Cette injustice flagrante, lorsqu'elle est sortie il n'y a pas si longtemps, amenait l'éditorialiste du quotidien *Le Devoir*, M. Jean–Robert Sansfaçon, à rappeler la situation d'iniquité subie par la classe moyenne, et je cite M. Sansfaçon: «Depuis 1980, la classe moyenne canadienne a dû renoncer à tous ses gains supplémentaires de revenu aux profits des gouvernements». Tous leurs gains supplémentaires de revenu depuis 1980, tout ce qu'ils ont gagné depuis 1980, on le donne au gouvernement. Je continue la citation: «Le fardeau fiscal a grimpé plus vite que les taux d'inflation et de croissance réunis. Encore en janvier, les libéraux, fraîchement débarqués dans la capitale fédérale, ont imposé une hausse de 7 p. 100 des primes d'assurance–chômage. Une taxe directe à la création d'emplois.»

• (1605)

Donc, le ministre des Finances s'est comporté de façon odieuse, pire que les conservateurs à certains égards, pire que ce qu'ils reprochaient au régime conservateur en taxant les revenus moyens. Une situation assez loufoque qu'on retrouve dans le Budget, c'est que dans une partie, on dénonce la taxe sur la contribution de l'employeur et de l'employé devant financer l'assurance–chômage, qui a été augmentée de 3 $ à 3,07 $ en janvier, car, dit–on, c'est un frein à la création d'emplois et qu'il faut vraiment réduire cette contribution. Mais c'est eux, c'est le régime libéral, en janvier dernier, qui a augmenté la contribution des employeurs et des employés effectuant une ponction d'à peu près 800 millions dans la poche des travailleurs et des entrepreneurs, compromettant ainsi ce qu'ils prétendent défendre, c'est–à–dire la création d'emplois durables au Québec comme au Canada.

Je ne comprends pas, madame la Présidente. J'ai l'impression que les libéraux et le ministre des Finances se rient des contribuables québécois et canadiens, comme jamais un gouvernement n'a osé le faire dans l'histoire politique du Canada.

En même temps qu'on reconnaît que cette augmentation a mis un frein à la création d'emplois, on accepte de la garder quand même, cette augmentation, à 3,07 $ durant toute l'année 1994. On dit qu'on va créer des emplois de cette façon–là, alors que d'une part, on dit que c'est un frein, et d'autre part, on dit «c'est un frein, mais on va le garder». Mais quel ridicule, madame la Présidente! Quel ridicule peut sortir de cela, les «jobs, jobs, jobs» et «cut, cut, cut», and quelle insignifiance too!

Le ministre des Finances sait–il que les particuliers, toutes classes de revenu, paient, en proportion, sept fois plus d'impôt que les entreprises au Canada? C'est un autre aspect du Budget que j'aimerais commenter.

L'assiette fiscale fédérale est alimentée à environ 73 p. 100 par les particuliers, comparativement à 27 p. 100 pour les entreprises québécoises et canadiennes. Il est peut–être temps qu'on rétablisse un meilleur équilibre, parce que cette proportion, la contribution à l'assiette fiscale fédérale par les entreprises, ne cesse de décroître année après année.

À ceux et celles qui, comme le ministre et tous ses collègues d'en face, les amis, les grands contributeurs au Parti libéral du Canada—et j'y reviendrai tout à l'heure, madame la Présidente—à ceux et celles qui croient que les entreprises, et en particulier les très grosses entreprises profitables font leur part, je rappellerai les chiffres suivants qui proviennent aussi de l'OCDE.

Je rappellerai que le fardeau fiscal des entreprises canadiennes représente à peu près 6,6 p. 100 de la production intérieure brute canadienne, alors que pour le Groupe des Sept, pour l'ensemble des sept pays les plus industrialisés, la proportion est de 9,9 p. 100. Il reste encore un petit jeu, j'ai l'impression, sans en arriver à compromettre la compétitivité des très grandes entreprises profitables. J'ai l'impression qu'il reste un petit jeu pour aller taxer les grosses sociétés qui ont fait 27 milliards de profit en 1987–1988 et qui n'ont pas payé un cent d'impôt. Il me semble qu'on devrait y penser à cela.

Lorsqu'on dit «ce ne sont pas les pays industrialisés qui doivent être considérés, mais notre principal partenaire commercial», eh bien justement, si on compare le fardeau fiscal des entreprises américaines, il est de 7,2 p. 100 du PIB américain contre 6,6 p. 100 du PIB au Canada.

• (1610)

Alors il y a même un jeu entre le Canada et les États–Unis en matière de ponction fiscale qu'on devrait aller faire, de façon tout à fait légitime, auprès des grandes sociétés qui profitent des évasions fiscales.

Voilà la preuve indéniable qu'un impôt minimum sur les sociétés s'impose, impôt minimum qui n'existe pas pour les grosses entreprises très profitables qui transfèrent même des profits ailleurs et rapatrient les pertes d'autres pays pour les déduire de leurs déclarations ici. Voilà la preuve qu'un impôt minimum est le bienvenu. Je pense qu'il est temps que ces iniquités fiscales, que ces injustices, cessent tout à fait.

Dans cette veine, nous avons demandé à maintes reprises au ministre des Finances du Canada de mettre un terme à ce véritable scandale des fiducies familiales, régime qui, rappelons–le, a été implanté par un gouvernement libéral.

M. Plamondon: Encore, encore!

Une voix: Les amis du parti.

M. Plamondon: Encore, encore eux!

M. Loubier: Voilà! Ce régime permet à des familles millionnaires de reporter indéfiniment—c'est–à–dire jusqu'à la mort du dernier héritier, donc à l'infini—toute imposition, non seulement du capital déposé dans ces fiducies, mais également des intérêts générés par ces fiducies soustraites à l'application du fisc.

Plusieurs analystes estiment, contrairement à ce que prétendait le ministre des Finances cet après–midi, qu'on pourrait aller chercher là au minimum 350 millions de dollars par année en recettes fédérales fraîches. . .

M. Milliken: Qui a dit cela?

M. Loubier: . . .en passant jusqu'à un milliard de dollars de recettes fraîches, selon les évaluations.

J'entends des commentaires de nos amis d'en face qui n'ont pas ce courage. Et s'ils rient de ces fiducies–là, pourquoi n'ont–

ils pas tout de suite aboli le privilège des fiducies familiales et voir le résultat sur l'augmentation des recettes fiscales?

Pourquoi n'ont–ils pas justement aboli le régime des fiducies familiales tout de suite, comme ils ont eu l'odieux d'augmenter la taxation, directe et indirecte, sur les revenus moyens? Ils l'ont fait tout de suite. Ils n'ont pas demandé qu'on fasse une analyse au Comité des finances. Ils n'ont pas demandé qu'on évalue l'impact de l'augmentation des taxes qu'ils nous proposent.

M. Plamondon: Faire un forum? Ah non!

M. Loubier: Ils ont augmenté les taxes. Alors pourquoi ne l'ont–ils pas fait avec les fiducies familiales?

Le ministre disait ce matin à cet égard aussi que, étant donné que le critique de l'opposition officielle en matière de finances avait demandé qu'on analyse les fiducies familiales, il avait amené ce problème au Comité des finances. Le ministre sait fort bien que ce que je lui ai demandé, c'est d'abolir ces fiducies familiales. Je lui ai demandé, par ailleurs, de donner mandat au vérificateur général, s'il y avait un consentement de la Chambre, —parce que ça entre dans ses attributions—d'évaluer l'ensemble des évasions fiscales des grandes entreprises, et c'est ce que je lui ai demandé. Mais je lui ai demandé d'abolir les fiducies familiales, et tout de suite, immédiatement.

Le ministre sait fort bien qu'avec le mandat très serré que son gouvernement, pour des raisons politiques et de politicaillerie, a donné au Comité des finances de trouver des alternatives à la TPS, cet examen des fiducies familiales ne pourra se faire avant l'année prochaine.

Si ce n'est pas aider les amis du parti, je me demande ce que c'est. Si ce n'est pas se conduire de manière à ne pas dire tout à fait la vérité, c'est quoi?

Une voix: Protéger les copains.

M. Loubier: Pourquoi, au lieu de s'attaquer aux revenus moyens et aux personnes à faible revenu, le gouvernement ne s'est–il pas attaqué à ces évasions fiscales des plus riches? Pourquoi aussi ne s'est–il pas vraiment attaqué aux vrais problèmes auxquels les Québécois et les Canadiens sont confrontés, c'est–à–dire le chômage, la plaie du chômage et du sous–emploi? Pourquoi ce gouvernement, qui parle de jobs, jobs, jobs tout le temps, n'a–t–il pas daigné mettre une priorité absolue sur cet objectif qui est souhaitable? Sur cet objectif, nous l'aurions appuyé, mais il n'y a rien dans ce Budget, sauf de répéter tout le temps que 45 000 emplois à temps partiel, temporaires, et liés aux infrastructures urbaines, seront créés.

● (1615)

À l'égard de la création d'emploi, nous ne pouvons que condamner l'absence de véritables stratégies de création d'emploi. Faut–il rappeler au ministre des Finances que la faible reprise économique n'a pratiquement eu aucune incidence sur la création de nouveaux emplois. Le Québec, par exemple, n'a récupéré que 25 p. 100 des emplois qu'il a perdus au cours de la récession et le reste du Canada en a récupéré un peu plus, soit 40 p. 100. Mais d'un côté comme de l'autre, la reprise est anémique et d'un côté comme de l'autre, au Québec comme au Canada, les travailleurs sans emploi et les familles qui en arrachent vont en arracher encore plus avec le Budget du ministre des Finances.

J'ajouterais que le ministre des Finances, hier, n'a pas tout à fait dit la vérité non plus en ce qui a trait à la politique économique canadienne lorsqu'il a affirmé, sans sourire, sans coup férir, que le gouvernement canadien, son gouvernement, était très fier parce que, depuis le 26 octobre, il avait appliqué à la lettre son programme électoral contenu dans le Red Book. Lorsqu'il a parlé de la politique monétaire, il a dit, conformément à ce qui est inscrit dans le Red Book: «Nous avons changé la politique monétaire pour qu'elle ne compromette plus jamais la reprise économique.» Mais, cela aussi c'est rire à la face des contribuables québécois et canadiens. C'est une blague!

Dès décembre dernier, j'assistais à une conférence de presse où le ministre des Finances était accompagné du nouveau gouverneur de la Banque du Canada, M. Thiessen. M. Thiessen, c'est le bras droit de John Crow, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada et le principal conseiller de John Crow. Et à ce moment–là, M. Thiessen déposait sa politique monétaire. Et quelle était–elle, la politique monétaire de M. Thiessen? C'était exactement la même politique monétaire que celle de l'administration précédente. C'est une lutte acharnée et dogmatique contre l'inflation, sans égard à l'objectif que ce gouvernement prétend défendre, c'est–à–dire la création d'emploi. Alors qu'on arrête de tromper la population et qu'on arrête de lui dire aussi que lorsque la reprise sera vraiment bien enclenchée, si jamais un jour cela se fait et ce gouvernement–là ne la compromet pas, lorsque la reprise sera vraiment enclenchée, que le gouverneur de la Banque du Canada ne nous imposera pas, comme c'est arrivé lors du premier trimestre de 1990, une médecine de cheval pour combattre des tensions inflationnistes.

Je n'ai pas compris l'argument du ministre, hier, qui disait qu'il avait changé cette politique pour tenir compte d'un objectif pondéré entre la stabilité à long terme des prix et la création d'emploi à court terme.

Une voix: Le Red Book est devenu le Blue Book!

M. Loubier: Voilà! J'ai été étonné aussi de l'absence, dans ce Budget, de mesures concrètes pour aider les entreprises et, en particulier, les petites et moyennes entreprises québécoises et canadiennes à relever le défi de la mondialisation. Encore une fois, le Red Book est trahi parce qu'on y disait que c'était la priorité, qu'on aiderait les petites et moyennes entreprises justement à se sortir de la récession et à affronter l'internationalisation des échanges, affronter la mondialisation. Et qu'est–ce qu'on retrouve là–dedans? À son habitude, le ministre des Finances ne nous a pas déçus: on ne retrouve que des voeux pieux. On ne retrouve qu'une propension à consulter, consulter, discuter, mais sans prendre de décision et sans mettre de mesures concrètes en place.

Le ministre des Finances souffre de consultationnite aiguë, comme on a l'habitude de dire. Il dit, et je le cite: «De concert avec des partenaires du secteur privé et les milieux financiers, le gouvernement s'efforcera de déterminer la meilleure façon de fournir des capitaux à long terme aux entreprises.» Le gouvernement ne prend aucune décision; il s'engage à discuter. J'ai l'impression que cela fait 30 ans—et je suis quand même jeune, mais j'ai connaissance de certaines choses—j'ai l'impression, dis–je, que depuis 30 ans, je n'entends que «consultation». Quand ce ne

sont pas des discusions constitutionnelles, ce sont des forums à la Spicer qu'on nous organise pour décider de l'avenir du pays, pour décider de l'avenir d'une faillite technique.

● (1620)

Et cela c'est un peu spécial. Je cite un autre passage du discours du Budget où on dit: «Le gouvernement entreprendra un examen approfondi [il va entreprendre un examen approfondi] des dépenses fédérales dans les domaines scientifique et technologique, afin de mettre en place une politique plus efficace d'aide à la recherche et au développement.»

Encore une fois, cela fait à peu près cinq ans que le Canada a un déficit chronique en matière de recherche et de développement, en matière de développement technologique, le nerf de la guerre pour affronter les défis de la mondialisation, et on nous dit qu'on procédera à un examen approfondi. Quelle crédibilité le ministre des Finances et ce gouvernement peuvent–ils avoir en nous présentant des choses comme celles–là.

Et c'est toujours les propos du ministre des Finances que je cite. Il ajoute: «Le ministre de l'Industrie, avec les fonds disponibles en 1994–1995, établira un programme de partenariats technologiques, qui favorisera un renforcement de la coopération entre les établissements publics et privés, de manière que les fruits de la recherche se traduisent en produits et en emplois nouveaux.» Cela fait dix ans qu'on discute sur ces aspects, cela fait dix ans qu'on n'a pas de décision et le ministre perpétue cette inertie gouvernementale.

Il me semble qu'il serait temps qu'on passe à l'action, qu'on arrête de discuter, qu'on arrête d'être autour d'une table et de tenter de développer de nouveaux partenariats. Les partenaires sont là. Les partenaires attendent que ce gouvernement sorte de son laxisme, qu'il prenne des décisions concrètes, qu'il ne compromette pas, par ses actions, par l'augmentation de la taxation, par différents détours, la reprise économique. C'est ce que les gens veulent. Et ça ne fait pas sérieux de présenter des choses comme celles–là.

Un autre point très important du Budget, que j'ai trouvé particulièrement ébranlant, hier, nous avons découvert—j'entends les rires de l'autre côté, cela ne fait pas sérieux, tout comme le Budget—donc nous avons découvert hier qui était le véritable ministre du Développement des ressources humaines, et nous nous sommes aperçus que c'était le ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, qui dictait à son ministre du Développement des ressources humaines que, au cours des trois prochaines années, il devrait se passer des 7,5 milliards de dollars en matière de programmes sociaux.

J'ai été ébranlé parce qu'il y a toujours une certaine confiance qui peut s'établir entre les individus, et je croyais que de l'autre côté, à certains égards, les libéraux, quand ils formaient l'opposition officielle, étaient sérieux lorsqu'ils disaient: «Il ne faut pas toucher aux programmes sociaux». Et qu'ils martelaient constamment les conservateurs en disant qu'il ne faut pas toucher au Régime d'assistance publique du Canada, qu'il ne fallait pas toucher non plus à la contribution fédérale à l'éducation postsecondaire, qu'il ne fallait pas faire ça.

Le ministre des Finances actuel, de même que l'actuel premier ministre, ont déchiré leur chemise chaque fois que les conservateurs, chaque fois que l'administration précédente parlait de toucher d'un iota les programmes sociaux. Hier, le ministre nous présente comme cela—et tout le monde riait, s'enorgueillissait de cela, tout le monde était content, tout le monde était fier—donc le ministre nous présente un plan de compressions budgétaires à cet égard de 7,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

Quelle conscience sociale ces gens ont–ils? Est–ce que c'est cela rétablir l'équité et la justice fiscale, au Québec comme au Canada? Est–ce que c'est ce qu'ils avaient en tête? S'attaquer aux victimes du sous–emploi, aux victimes de la pauvreté? C'est cela qu'ils avaient en tête? C'est proprement scandaleux.

Le chef du Bloc québécois et leader de l'opposition officielle avait raison. Lorsqu'on parle de réforme de l'autre côté de la Chambre, lorsqu'on parle de réforme des programmes sociaux, lorsqu'on parle de réforme du régime de santé, comme l'a fait le député de Hull—Aylmer, on parle de coupures. On ne parle pas d'améliorations à des régimes, on ne parle aucunement d'amélioration, on parle de coupures purement et simplement. Et hier, nous en avons eu une preuve indéniable.

En matière de logement social, c'est la même chose, la même situation. Vous savez qu'au Canada, vous le savez probablement mieux que moi, madame la Présidente, il y a 1,2 million de Canadiens—je dirais plutôt 1,2 million de Canadiennes et de jeunes enfants canadiens—qui sont en attente d'un logement social. Pourquoi sont–ils en attente d'un logement social? Parce qu'ils consacrent—parce qu'elles consacrent—entre 30 et 50 p. 100 de leur revenu au paiement du logement. Ça veut dire qu'il reste pour se nourrir, se vêtir, payer l'électricité, le téléphone, les médicaments et les imprévus, à peu près la moitié de leur revenu mensuel.

● (1625)

On a eu l'occasion, il n'y a pas tellement longtemps, d'accueillir des gens du Québec, mais aussi de toutes les parties du Canada, des gens pauvres, qui sont venus nous rencontrer dans le cadre d'une manifestation. Justement, c'est l'occasion rêvée de vous souligner un fait. Il y avait cinq députés qui les accueillaient ici, à Ottawa, et c'étaient cinq députés du Bloc québécois. Il n'y avait personne du Parti libéral, il n'y avait personne non plus du Nouveau Parti démocratique.

Ces gens nous ont demandé d'être le porte–parole de leurs demandes pour exprimer en cette Chambre et à la face des Québécois et des Canadiens la misère qu'ils doivent vivre tous les jours. Nous, ma collègue des Laurentides, mon collègue d'Ahuntsic, d'autres que je m'en voudrais d'oublier, et moi–même, avons eu l'occasion de travailler avec ces gens pour les aider à calculer leur budget. Je peux vous dire qu'une fois le logement, la nourriture, les vêtements payés—et quand je parle de vêtements, ce sont quelques vêtements—une fois les médicaments pour les enfants payés, certaines de ces personnes, en particulier les familles monoparentales, avaient un déficit dans leur budget mensuel. Dans le cas d'une personne pour qui j'ai eu l'honneur de contribuer à faire son budget, le déficit était de 27 $.

Alors, encore une fois, les députés du gouvernement libéral d'en face, lorsque qu'ils étaient dans l'opposition, déchiraient aussi leur chemise lorsque les conservateurs ont dit, l'année dernière, qu'ils couperaient 600 millions dans le logement so-

cial. Et que font–ils par l'entremise de ce Budget? Ils ne font rien, justement, pour rétablir un tant soit peu un certain espoir auprès des familles les plus démunies.

Je rappellerais au ministre des Finances, et député de LaSalle—Émard surtout, qu'à Montréal seulement le niveau de pauvreté ne cesse d'augmenter depuis dix ans. Cette ville est maintenant devenue la plus pauvre du Canada. Dans cette ville—le ministre des Finances devrait le savoir, il est un de ses représentants éminents—près de 64 000 familles consacrent plus de 50 p. 100 de leur revenu à se loger; 64 000 familles, c'est une famille sur cinq à Montréal. Ce qui en fait la ville canadienne qui compte le plus grand nombre de ménages locataires payant plus de 50 p. 100 de leur revenu pour se loger.

Ce n'est pas tout, et j'aimerais ici que le ministre des Finances lui–même, député de LaSalle—Émard, écoute. Il n'est pas là? Il m'écoute sûrement. Pardon. Je m'excuse, madame la Présidente, j'ai commis une bévue. J'aimerais que le ministre des Finances comprenne qu'à Montréal, comme je le mentionnais, 64 000 familles, un ménage sur trois, consacre plus de 50 p. 100 de ses revenus pour le logement, et 20 000 personnes se trouvent sans abri. Le ministre des Finances, comme tous les membres de son gouvernement, vont–ils fermer les yeux encore longtemps sur cette misère humaine?

Il faut en terminer avec les beaux discours et passer aux actes. Il faut que le gouvernement cesse de dire qu'il déchirerait sa chemise pour différents événements, alors qu'il accepte qu'on maintienne la décision de réduire de 600 millions le budget du logement social.

Quelques mots sur la défense nationale, parce que le ministre des Finances a relevé cet après–midi, tout comme le ministre de la Défense nationale, la position du Bloc québécois à ce sujet. Je vous dirais que les mesures prévues dans ce Budget ne sont pas ce que le Bloc québécois demandait. Et je vais vous expliquer, peut–être pour la dernière fois dans cette Chambre, ce qu'était la position du Bloc québécois en matière de budget de la Défense nationale. Le Bloc québécois préconisait une coupure de 25 p. 100 du budget de la Défense nationale. Il préconisait l'utilisation d'une partie de cette économie pour la conversion des industries militaires en industries civiles, chose qui n'apparaît nullement dans le plan budgétaire du gouvernement, du ministre des Finances. Ce n'est pas la même chose. On peut bien faire de la démagogie tant qu'on voudra, le ministre de la Défense en a fait cet après–midi, mais on ne peut nier cette demande du Bloc québécois.

• (1630)

Deuxièmement, nous avons demandé et nous l'avons défendu aussi au cours de la campagne électorale, le rétablissement de l'équité dans l'attribution du budget de la Défense nationale canadienne sur le territoire québécois. À cet égard, nous avons demandé le rétablissement de l'équité avant de procéder à des coupes sombres un peu partout.

Je pourrais vous dire qu'à l'heure actuelle, et mon collègue, le critique de l'opposition officielle en matière de défense pourra me corriger si je me trompe, mais la part du budget de la Défense nationale canadienne attribuée au Québec, représente à peu près 19 p. 100, entre 17 et 19 p. 100 au maximum, alors que le poids démographique du Québec est à 25 p. 100. Et on ose nous dire qu'on devrait être d'accord avec la fermeture du seul collège militaire francophone en Amérique du Nord. C'est odieux de nous présenter de telles choses. On ne sera jamais d'accord avec cela et on peut vous assurer que dans le cas du collège militaire de Saint–Jean, vous pouvez être assurés que le Bloc québécois et ses partisans, et je pense qu'on en compte beaucoup au Québec à l'heure actuelle, feront une bataille, mais une bataille sérieuse, une bataille intense contre la fermeture du seul collège militaire francophone en Amérique du Nord.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Je vois que le temps file, mais on m'a dit que je disposais d'une période de temps illimité, et je trouve cela extraordinaire, mais je ne voudrais pas abuser non plus.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur l'aide internationale. On en a très peu parlé, alors nous allons commencer à le faire. Le Budget prévoit une réduction de 2 p. 100 du budget de l'aide internationale, donc, une réduction du budget d'environ 400 millions au cours des trois prochaines années.

Le Bloc québécois, à défaut d'augmenter ce budget, aurait demandé au gouvernement canadien que l'effort canadien en matière d'aide au développement soit à tout le moins maintenu, car nous sommes loin d'avoir atteint l'objectif de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à des programmes d'aide internationale. Comme j'ai pu le constater au cours de mes années à l'emploi d'un syndicat agricole, la misère internationale en Amérique latine, tout comme en Afrique, continue de sévir et continue de sévir à un rythme croissant. Ceci n'aurait pas empêché ce gouvernement de corriger certains défauts dans l'administration des programmes de développement international, tels que véhiculés par le vérificateur général du Canada lors du dépôt de son dernier rapport. On aurait dû avoir au moins la décence de maintenir notre aide internationale, de maintenir notre propension à aider les plus démunis de la planète. Il me semble que ce n'est pas un gros effort qu'on demande à un pays comme le Canada.

Il ne faut jamais oublier que toutes les fois qu'on apprend à des habitants de pays sous–développés à pêcher, ces gens s'enrichissent, et en s'enrichissant normalement, ils acquièrent des biens et services produits au Canada. Donc, c'est de reporter une croissance possible de la demande pour les biens et services canadiens, si on le prend en termes économiques, si on le prend en termes comptables, parce que ce gouvernement ne résonne qu'en termes comptables, eh bien il faut considérer ce genre de choses. Alors, nous trouvons déplorable que l'aide internationale soit diminuée de 400 millions au cours des trois prochaines années, alors que des enfants africains et latino–américains continuent de mourir tous les jours.

Je vais maintenant conclure en disant que ce Budget ne contient rien de ce que le gouvernement aurait dû faire. Mais, en plus, ses objectifs de réduction de dépenses sont ridicules. En termes nominaux, comme je le disais au début, les dépenses ne seront pas réduites au cours des trois prochaines années. Elles vont demeurer à peu près sensiblement les mêmes.

Ce Budget ne contient pas de mesures pour redresser les finances publiques, pas de mesures sérieuses. Le Budget n'a pas de vision non plus, comme plusieurs commentateurs, depuis hier, l'ont signalé. Il n'y a aucun soutien à la création d'emploi pour redonner espoir aux 1,5 million de chômeurs au Canada et aux 460 000 chômeurs au Québec. On continue à étrangler, par la taxation, la classe moyenne, tout en frappant encore les plus démunis, en sabrant dans les programmes sociaux.

• (1635)

Je voudrais maintenant ouvrir une parenthèse. En relisant les mémoires de M. René Lévesque, la semaine dernière, l'idée m'est venue de mettre ces faits en lumière. Vous savez, au Québec, M. Lévesque nous a donné un bel héritage qu'on appelle le financement populaire des partis politiques. Je m'aperçois que du côté du Parti libéral fédéral, comme du côté du Parti réformiste, comme un peu partout ailleurs au Canada, il n'y a pas de régime de financement populaire. Je me suis demandé si le fait que cela n'existe pas du côté des libéraux n'est pas ce qui explique en partie que le régime des fiducies familiales qui profitent aux plus riches de cette société, les différentes évasions fiscales des grandes entreprises, ne soit pas éliminé par ce Budget.

Je suis allé chercher le rapport de l'Agence libérale fédérale du Canada qui a été déposé l'année dernière auprès du directeur général des Élections pour constater que dans les donateurs que je ne nommerai pas—c'est public, tout le monde peut le consulter—il y a des entreprises manufacturières canadiennes qui ont donné jusqu'à 68 000 $ de contributions à la caisse du Parti libéral du Canada. Ceux-là même probablement qui profitent des évasions dans les paradis fiscaux comme la Barbade et autres. J'ai pu remarquer aussi que les banques et les sociétés de fiducie, les trusts, donnaient aussi au Parti libéral du Canada un montant qui variait entre 12 000 $ et 45 000 $. Ce sont ceux-là qui gèrent les fiducies familiales.

Je me suis demandé si ce n'était pas un peu cela qui expliquait que le gouvernement d'en face, les libéraux, n'élimine pas ce genre de taxation préférentielle auprès des amis contributeurs au Parti libéral du Canada. Lorsqu'on accepte de tels dons, il faut s'attendre à avoir les mains liées lorsqu'on est à la tête d'un gouvernement. Il faut s'attendre aussi à ne pas avoir l'esprit libre de prendre les bonnes décisions, de les prendre à temps et en toute justice. Je me suis demandé si la cause n'était pas là. Mais si telle en est la cause, je trouve que c'est scandaleux. Si ce n'est pas à cause de cela, qu'on le prouve et qu'on instaure chez nos amis d'en face, à un moment donné, le bel héritage que M. René Lévesque nous a légué et qu'on a adopté, nous, du Bloc québécois.

Nous, on n'a pas les mains liées. Nous pouvons parler pour les contribuables à revenu moyen et ceux qui souffrent le plus dans notre société et nous n'avons pas à subir le diktat des grandes entreprises et des familles les plus riches du Québec et du Canada.

En conclusion, je demanderais au ministre les Finances d'enlever les bottes de travailleur que le premier ministre lui a offertes parce que je crois que le ministre des Finances en est indigne.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre dénonce la volte-face budgétaire du gouvernement qui règle le problème du déficit sur le dos d'une classe moyenne exsangue par les hausses d'impôts subies au cours des dernières années; renonce à contrôler la montée en spirale des dépenses reliées au déficit en basant son analyse fiscale sur des anticipations de revenus irréalistes; refuse de mettre fin aux échappatoires fiscales pour les mieux nantis et les grandes entreprises; abandonne les plus démunis à leur propre sort en se préparant à sabrer dans les fonds alloués aux programmes sociaux; et continue les politiques dévastatrices des gouvernements précédents en démontrant un manque de vision à long terme flagrant et n'offrant aucun espoir aux sans-emplois.»

Des voix: Bravo!

• (1640)

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je vous remercie beaucoup de me permettre de prendre la parole devant cette assemblée. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre pour la présentation de son premier budget. Je l'encourage, toutefois, à faire mieux la prochaine fois, à se donner cela comme objectif.

Ce que j'ai à dire ici se résume, en fait, à trois choses: premièrement, examiner les aspects positifs du budget; deuxièmement, considérer la fiscalité et le déficit du budget; troisièmement, au nom du Parti réformiste, présenter à la Chambre et au gouvernement libéral des propositions sur les priorités à respecter et sur ce qui pourrait être fait pour contenir les dépenses nationales et établir une fiscalité plus responsable.

Je veux aussi féliciter ici le député de Saint-Hyacinthe—Bagot. C'est avec beaucoup d'éloquence que le député a présenté un certain nombre de propositions. Je dois dire que je ne souscris pas à certaines des solutions qui ont été proposées ici aujourd'hui, mais j'espère que, lorsque je pourrai parler français, j'aurai la parole aussi facile que le député l'a eue ici, cet après-midi.

Ce budget nous fournit, en tant que Canadiens et certes en tant que parlementaires, une première occasion de juger si le gouvernement sait tenir ses promesses. Ces dernières années, les Canadiens ont eu à subir bien des ennuis—l'inflation, d'importantes hausses d'impôt, la TPS et, certes, la récession.

Aujourd'hui, ils demandent au gouvernement une question très importante, à savoir si ce nouveau budget leur redonnera espoir, s'il allégera leur fardeau fiscal et mettra fin aux déficits chroniques que notre pays accuse depuis une dizaine d'années, déficits qui nous étouffent et qui ont freiné la création d'emplois, l'expansion des entreprises et la croissance économique au Canada. C'est la question qu'ils posent, et le gouvernement doit y répondre.

Pour être juste—et le Parti réformiste est le parti de la justice—,je dois dire que ce budget comporte des aspects positifs. Tout d'abord, je reconnais ce que le gouvernement a fait en ce qui concerne les programmes sociaux. Il a commencé à faire en sorte que ces programmes s'adressent aux personnes qui en ont le plus besoin. En ces temps difficiles, nous, réformistes, croyons que c'est un principe fondamental à respecter. Compte tenu de ce principe, nous accueillons favorablement les modifications apportées à la Commission de l'assurance-chômage ainsi que la

suppression, pour les riches, du crédit d'impôt accordé en raison de l'âge.

Ensuite, je reconnais que ce budget prévoit dès compressions modestes—non pas des compressions excessives ou du genre que nous souhaiterions, mais des compressions modestes. Si ce n'est qu'un léger avant–goût de ce que nous allons voir plus tard, c'est un bon commencement. Si ce n'est pas le cas, ce budget est très inacceptable.

• (1645)

Ce que nous ne voyons pas dans ce budget, c'est un véritable plan de dépenses qui accompagnerait les compressions, et cela nous inquiète. Nous voyons ces compressions sous forme de réductions dans le secteur militaire. Je sais que le ministre parlera de cela aujourd'hui et qu'il donnera plus de détails sur certaines de ces réductions qui, nous l'espérons, seront faites de façon juste et équitable d'un bout à l'autre du Canada.

À première vue, il semble que ces réductions aient été faites de façon juste et équitable dans tout le pays, et nous en sommes bien contents. Avant la présentation du budget, nous avions peur que ces réductions ne touchent qu'une seule province ou une seule région du Canada, ce qui aurait été très injuste.

L'autre secteur où il y a des compressions modestes, c'est celui des subventions aux entreprises et des subventions régionales. Le livre rouge parlait de réductions de 225 millions à 250 millions de dollars. Elles sont inférieures d'environ 150 millions de dollars à ce qui était prévu, mais ce sont quand même des réductions.

Le troisième secteur où il y a des compressions modestes, c'est celui du fonctionnement de l'État. Nous encourageons certainement le gouvernement à poursuivre dans cette voie.

Lorsque j'ai examiné le budget et écouté le discours du ministre des Finances, certaines remarques qui se trouvent aux pages 1, 3 et 15 du discours ont attiré mon attention. Je voudrais prendre le temps de lire ces remarques à la Chambre à titre d'introduction à ce que je vais dire plus tard.

Voici ce que le ministre des Finances a dit au sujet de ce que veut le gouvernement:

> Un Canada aux finances publique solides, plutôt que délabrées.
>
> L'époque où le gouvernement faisait semblant de s'attaquer aux problèmes est chose du passé.
>
> Nous avons besoin d'une architecture nouvelle—pour le gouvernement comme pour l'économie.

À la page 3, on peut lire ceci:

> L'ère où le gouvernement imposait davantage la population pour dépenser plus est révolue.
>
> La population nous a demandé de geler les dépenses. Nous sommes d'accord.

À la page 15, on trouve des remarques qui viennent appuyer en quelque sorte celles que j'ai déjà citées. Le ministre a dit: «L'une des raisons expliquant l'expansion de l'économie souterraine réside dans le fait que les Canadiens estiment que les impôts sont trop élevés. Nous sommes d'accord.» Il a dit cela, et je le dis aussi. Il a ajouté ceci:

> Nous voulons que les Canadiens reviennent participer à l'économie légitime, et non qu'ils en sortent. Notre objectif est de stimuler la croissance et de réduire le déficit de manière que, au cours des prochaines années, les impôts puissent être allégés. Au bout du compte, la réduction du déficit sera récompensée par une diminution des impôts.

Ce sont là d'excellentes remarques. Lorsque je les ai entendues, je me suis senti comme un aigle qui vole au–dessus des prairies de l'Alberta. J'ai senti que le pays passait avant tout. Puis, en lisant d'autres parties du budget, j'ai eu l'impression soudainement que je venais de m'écraser sur la glace du lac Lost, dans le sud de l'Alberta, comme un canard. Quel changement et quelle déception!

Lorsque nous avons examiné ce discours du budget, nous en sommes venus à la conclusion que le gouvernement ne s'attaquait pas à certains des problèmes. Nous avons appelé ce budget, qui découle en quelque sorte du livre rouge, le livre à l'encre rouge. Je vais parler de cela pendant quelques instants aujourd'hui.

Tout d'abord, examinons pourquoi nous parlons d'encre rouge. Les Canadiens nous ont dit à nous et à tous les députés de la Chambre des communes qu'ils sont surtaxés. Toutefois, si nous regardons le livre à l'encre rouge. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée. Le député ne sait peut–être pas qu'il n'est pas censé brandir son livre à l'encre rouge à la Chambre des communes.

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je vais certainement essayer. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée. J'ai demandé au député de ne pas brandir le livre rouge à la Chambre des communes.

• (1650)

M. Ray Speaker (Lethbridge): Merci, madame la Présidente. Je retiendrai ce rappel de la présidence.

D'après le budget à l'encre rouge qui a été présenté, les Canadiens peuvent conclure qu'il y aura une augmentation des taux d'imposition et que le gouvernement compte sur un accroissement de ses recettes pour réaliser de larges pans de son programme de réduction du déficit. C'est inacceptable.

Depuis quelques mois, les Canadiens disent qu'il faut arrêter de dépenser sans compter et éliminer le déficit tout de suite. Que dit ce livre à l'encre rouge aux Canadiens? Qu'a dit le gouvernement hier et que dit–il aujourd'hui?

Le budget comporte un déficit de 40 milliards de dollars, et il y aura de timides mesures de compression des dépenses visant à réduire le déficit. Le gouvernement dit qu'il en fait peu maintenant et que le gros de ses mesures viendra plus tard. Les vrais mesures viendront plus tard, mais pas maintenant. Si nous examinons le budget plus à fond, nous constatons que la majeure partie des compressions est compensée par de nouvelles dépenses. Nous n'avançons pas. Nous nous endettons de 40 milliards de dollars.

Les Canadiens attendaient un plan à long terme, un plan couvrant au moins toute la 35e législature. Nous offre–t–on un plan dans ce livre à l'encre rouge? Nous avons un plan en deux étapes, mais il est loin d'être à la hauteur de ce qu'attendaient les Canadiens. Ce livre à l'encre rouge ne contient aucun plan officiel de redressement de l'économie canadienne.

Les Canadiens, et c'était là le thème principal de la campagne électorale des libéraux, voulaient des emplois, des emplois et encore des emplois. Nous pouvons parcourir tous les documents qui nous ont été remis—discours du budget, plan budgétaire et documents d'accompagnement—, mais en vain, car nous n'y trouvons aucun objectif précis de création d'emplois, pas même

dans les petites et les moyennes entreprises. Les chiffres donnés dans tous ces documents sont bien minces comparés aux besoins réels des Canadiens. Il n'y a rien de détaillé dans un plan qui est censé révéler aux Canadiens ce que le gouvernement a l'intention d'accomplir.

Pour résumer le plan, et c'est pourquoi je le décris comme celui du livre à l'encre rouge, le gouvernement n'a pas écouté les Canadiens en matière de fiscalité, en matière de déficit ni en matière de plan budgétaire, et, plus grave encore, il ne s'est certainement pas attaqué au problème de l'emploi.

Le ministre assure à la Chambre qu'il va le faire. Il a présenté son budget chaussé d'une paire de bottes d'agriculteur. Je vais m'exprimer bien clairement. Si quelqu'un se présentait le matin à ma ferme en se disant prêt à travailler, je l'espère, et s'il avait encore des bottes bien propres à midi, pas salies du tout, et que rien ne s'était fait, je ne le garderais pas très longtemps à mon emploi.

Il est temps que le ministre des Finances chausse ses bottes et se mette au travail, et qu'il salisse ses bottes. Il est temps que le ministre, le premier ministre et les membres de son gouvernement s'attaquent à la tâche difficile qui les attend sur le plan économique. Ils doivent faire montre d'une volonté de s'attaquer aux difficultés économiques, aux dépenses excessives, aux impôts et aux taxes élevées qui font disparaître nos entreprises d'un bout à l'autre du Canada et qui suscitent un climat de doute et de méfiance peu propice aux investissement qui devraient créer les emplois que nous souhaitons pour tous les Canadiens.

J'ai dit que je voulais parler de fiscalité et de l'attitude du gouvernement libéral à l'égard des taxes et des impôts. Il souligne dans le budget, dont le ministre était bien fier quand il l'a présenté, que pour chaque dollar de nouvelles recettes, il réduira ses dépenses de 5 $ au cours des trois prochaines années.

Quand on examine certaines des projections en matière de réduction des dépenses, on doute que le gouvernement réussisse à atteindre ces objectifs avec les politiques actuellement en place. Voilà une première critique. Voilà donc pour le premier point. Or, l'autre indicateur plus réaliste, c'est peut–être le budget présenté pour 1994–1995. D'après le discours de budget, les coupes en 1994 totaliseront 2,1 milliards de dollars, et le financement des nouveaux programmes qui vont être mis en oeuvre s'élèvera à 1,7 milliard de dollars. Il est réaliste de croire que les réductions nettes s'élèvent à 600 millions de dollars.

● (1655)

Dans l'ensemble, en comparant les impôts et les réductions, on constate que, pour chaque hausse d'impôts de 1,25 $, il y a une réduction de 1 $. C'est donc tout le contraire de l'affirmation du gouvernement, selon laquelle il y a une réduction de 5 $ pour chaque hausse d'impôts de 1 $.

Ma deuxième inquiétude concernant les impôts, c'est que, à bien y réfléchir, ce budget mise sur la croissance pour obtenir des revenus d'impôts qui permettent au gouvernement de faire face à ses responsabilités. On remarque que le niveau des dépenses reste de l'ordre des 122 milliards de dollars, mais que, pour réduire le déficit, le gouvernement met tous ses espoirs dans la croissance des recettes. Il n'y a pas de mal à cela, mais il ne faut pas oublier les dépenses qui sont prévues.

Si nous regardons ce que le gouvernement conservateur a fait par rapport à sa planification, au cours de la dernière décennie, nous constatons qu'il n'a jamais pu contrôler les dépenses et qu'il ne s'est jamais occupé des priorités, de sorte qu'il a continué de dépenser. Une des principales faiblesses de ce budget, c'est qu'il nous rappelle que les jours où les conservateurs se contentaient d'imposer des taxes et de dépenser ne sont pas si loin. C'est regrettable parce que nous attendions mieux du gouvernement actuel.

Pourquoi devrions–nous nous inquiéter des impôts élevés qui ne cessent d'augmenter au Canada? Tout d'abord, on dit partout dans le monde, et le porte–parole en matière de finances du Bloc québécois l'a aussi signalé, que le Canada est le pays du G–7 qui porte le plus lourd fardeau fiscal après l'Allemagne. Quand on y songe, on s'interroge ensuite sur notre économie souterraine. Nous devons réduire les impôts.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur la situation des provinces. Les provinces s'inquiètent des taxes qui ne cessent d'augmenter.

Récemment, le premier ministre du Québec, M. Johnson, déclarait qu'il fallait faire l'impossible pour éviter d'augmenter les taxes et les impôts. Dans le même article, son ministre des Finances disait souscrire à ces propos, affirmant qu'il fallait réduire les dépenses au lieu d'accroître les recettes fiscales. Tous les deux exhortaient Ottawa à maintenir les niveaux d'imposition actuels.

En Alberta, où il existe un programme très exhaustif de réduction du déficit, le premier ministre a bien l'intention d'équilibrer le budget d'ici trois ou quatre ans et de résorber le déficit. Cette initiative est fort louable.

Cependant, la tâche de la province sera d'autant plus difficile si Ottawa continue d'augmenter les taxes et de lui imposer des coûts supplémentaires. C'est au niveau fédéral que nous devons réagir de façon responsable au nouveau budget.

La quatrième chose qui m'inquiète est documentée dans un rapport du Dominion Bond Rating Service, diffusé en février 1994, qui décrit les faiblesses du secteur public au Canada. Cet organisme est chargé d'établir la cote de crédit du gouvernement fédéral. Dans le rapport, il dit deux choses: «Le nouveau problème, ce sont les recettes. A. Dans la conjoncture actuelle, il est plus difficile de générer des recettes fiscales que par le passé. B. Par rapport aux taux américains, les taux d'imposition au Canada sont élevés dans presque toutes les catégories.» Cela n'augure rien de bon pour le Canada. Nous devons le reconnaître et tenter de corriger la situation.

Je voudrais faire quelques observations sur le plan de réduction du déficit que propose le gouvernement. Je le répète, les réductions prévues sont contrebalancées par les dépenses qu'entraîneront 18 nouveaux programmes. Dans le nouveau budget, on prévoit l'examen de 15 programmes. L'expérience m'a appris que les comités ou groupes chargés d'examiner des programmes font toujours des recommandations entraînant des coûts considérables et proposent une augmentation des dépenses. J'espère sincèrement que ce ne sera pas le cas ici, mais c'est ce qui se passe en général.

• (1700)

Le troisième point que je tiens à faire valoir, c'est que les dépenses budgétaires sont appelées à croître, dans l'ensemble, au cours des deux prochaines années. Elles ne vont pas décroître. Il est prévu dans le budget qu'elles augmenteront légèrement. Ma foi, compte tenu de la situation actuelle, c'est plutôt scandaleux.

J'ai notamment parlé ici aujourd'hui de la Loi sur le contrôle des dépenses. J'estime que cette loi offre au moins la possibilité de fixer des repères permettant aux gens de voir si le gouvernement fait vraiment quelque chose pour réduire le déficit et les dépenses. Ma foi, le gouvernement a jugé qu'il n'avait pas besoin de cela. Il supprime les balises et il va rendre des comptes. Rien ne nous le garantit encore. Pourquoi ne pas les maintenir? A–t–il peur des objectifs?

Un autre point que je tiens à faire valoir, c'est que ce budget en deux étapes ne répond pas aux besoins. La première étape n'accomplit rien ou presque, et la seconde prévoit que l'on prenne des mesures après des études longues et coûteuses. Eh bien, ce n'est pas suffisant. Où et quand pourrons–nous atteindre ces objectifs élevés?

Le programme gouvernemental des 3 p. 100 qui vise à ramener le déficit à 25 milliards de dollars en 1996–1997 n'est pas suffisant non plus. Les Canadiens veulent quelque chose de plus concret. Cet objectif de 3 p. 100 est insuffisant pour plusieurs raisons. C'était une condition de participation au traité de Maastricht. Les pays parties à cette union économique devaient réduire leur déficit et équilibrer leur budget. C'était une condition de participation.

La réduction et la suppression de la dette constituent des priorités pour le Parti réformiste. Au cours de notre mandat, nous, réformistes, voulons être la conscience du Parlement et exiger des comptes pour toutes les dépenses qui seront faites.

Je veux proposer très rapidement l'amendement suivant:

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant tous les mots après le mot «gouvernement» par ce qui suit:

«et regrette qu'on n'ait pas pris les mesures nécessaires pour équilibrer le budget avant la fin de la 35e législature.»

La présidente suppléante (Mme Maheu): La présidence va étudier le sous–amendement qui a été proposé et elle avisera le député dans les meilleurs délais.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je demande à la Chambre d'être indulgente.

Je voudrais poser une question au député de Lethbridge. Je peux comprendre certaines des remarques qu'il a faites. Il a été assez juste dans son analyse. Toutefois, d'après le sous–amendement que le député vient de proposer, le Parti réformiste voudrait manifestement que notre budget comporte des réductions beaucoup plus importantes.

Je veux demander au député comment il s'y prendrait pour réduire davantage le budget de la défense. Préconise–t–il aujourd'hui, à la Chambre, la fermeture d'autres installations militaires en plus de ce qui a été annoncé hier? Voudrait–il qu'on ferme des installations comme la BFC Winnipeg, la BFC Moose Jaw, la BFC Edmonton, la BFC Calgary, les centres de formation de Wainwright et de Suffield et la BFC Cold Lake? Le député peut–il répondre à cette question?

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je remercie le ministre de la Défense pour sa question. Le Parti réformiste a effectivement réclamé des réductions dans le secteur de la défense, d'après les chiffres budgétaires d'il y a quelque 8 à 12 mois. Les choses ont quelque peu changé depuis ce temps. Toutefois, si je ne m'abuse, nous avions parlé à ce moment–là de 25 p. 100, soit environ 2 milliards de dollars.

Compte tenu de la situation actuelle, nous appuyons les réductions faites par le gouvernement. C'est un peu comme si nous mettions la charrue devant les boeufs.

• (1705)

Comme d'autres députés, je suis certain que le ministre aurait voulu pouvoir examiner d'abord la position globale du Canada en matière de défense. Puis, une fois que nous nous serions entendus sur nos objectifs, nous aurions pu nous servir du budget pour appuyer ces objectifs.

Je suis certain que, tout comme nous, le ministre aurait aimé pouvoir procéder de cette façon. Cependant, on ne peut pas toujours agir dans les conditions les plus favorables.

En ce qui concerne les réductions qui ont été faites, nous appuyons ces réductions. Je crois cependant que nous devrions nous empresser d'examiner notre politique de défense afin de pouvoir ensuite envisager d'autres réductions.

Notre caucus n'a pas analysé de façon précise la situation de chacune des bases. Je ne peux donc pas répondre à la question du ministre à ce sujet. Si j'avais des renseignements précis, oui, je m'empresserais de les communiquer au ministre, mais notre caucus n'a pas encore porté de jugement relativement à chacune de ces bases.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Madame la Présidente, j'ai une petite question pour le député. J'ai écouté avec attention ses commentaires et je trouve que ce sont des commentaires assez philosophiques, assez dans les grandes lignes. Cependant, on connaît maintenant le Budget avec précision, entre autres, que le gouvernement s'attaque—et je vais toucher à deux points seulement—à l'assurance–chômage et aux personnes âgées. On sait que le crédit d'impôt accordé aux personnes de 65 ans et plus diminuera de façon progressive à partir d'un revenu net de 25 921 $ et disparaîtra quand les revenus dépasseront 49 100 $. On sait également que le gouvernement fédéral au niveau de l'assurance–chômage, de l'éducation et de l'aide sociale va couper dans les dépenses de transfert environ 466 millions, 1,5 milliard en 1996. J'aimerais que le député dise à la Chambre si le Parti réformiste est en accord avec ce genre de mesures? Si les personnes âgées, les personnes qui vont recevoir des prestations d'assurance–chômage peuvent

compter sur le Parti réformiste, qui est un parti d'opposition, pour crier haut et fort cette injustice–là. Est–ce que ces personnes peuvent compter sur l'appui du Parti réformiste?

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, pour ce qui est du régime d'assurance–chômage, le Parti réformiste croit qu'il faut tout d'abord le transformer en un véritable régime d'assurance pour qu'il s'autofinance. Ceux qui y contribueraient en retireraient les avantages. C'est la première chose.

Deuxièmement, le Parti réformiste appuie certaines mesures mises de l'avant pour éliminer le déficit actuel de 6,6 milliards de dollars du régime d'assurance–chômage. Nous croyons que les gens qui ont les besoins les plus pressants continueront de recevoir des prestations.

Pour ce qui est des transferts aux provinces au titre de l'enseignement et des soins de santé, c'est un domaine que je me proposais d'aborder au cours de mon intervention d'aujourd'hui, mais je n'ai pas pu donner notre liste de priorités.

Le Parti réformiste a déclaré très clairement que les transferts aux provinces au titre l'éducation et les soins de santé ne seraient pas réduits à des montants inférieurs à ce qui était prévu dans le budget de 1992–1993. Donc, si le gouvernement proposait aujourd'hui de réduire le montant de ces transferts à des montants inférieurs à ceux–là, nous serions inquiets.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La présidence a étudié le sous–amendement et l'a jugé recevable. M. Speaker propose:

> Qu'on modifie l'amendement en remplaçant tous les mots après le mot «gouvernement» par ce qui suit:
>
> «et regrette qu'on n'ait pas pris les mesures nécessaires pour équilibrer le budget avant la fin de la 35e législature.»

• (1710)

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre en cette première journée de débat sur le budget de 1994 et sur ses répercussions, notamment en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale.

Depuis quelques semaines, nous semblons être constamment saisis de questions de défense. Nous avons tenu un débat sur notre mission de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, ainsi que sur les essais de missiles de croisière au Canada. Il y a également eu un débat la semaine dernière sur l'établissement d'un comité mixte spécial chargé d'étudier notre politique de défense. Bien entendu, on a posé de nombreuses questions à la Chambre relativement à quelques–uns de ces sujets.

Manifestement, on s'intéresse beaucoup au Canada à notre politique de défense.

[*Français*]

Pourquoi un tel intérêt? C'est parce que le gouvernement entend tenir les promesses qu'il a faites aux Canadiens au cours de la campagne électorale. En particulier, celle de procéder à un examen de la politique de défense et de réduire substantiellement le budget de la Défense nationale.

Le moment est venu de remplir nos promesses, et c'est ce que nous faisons. C'est pourquoi nous avons pris des mesures importantes pour mettre en oeuvre le programme économique énoncé dans le livre rouge. Si vous le voulez bien, je commencerai par notre programme économique.

La priorité numéro un du gouvernement consiste à redresser l'économie canadienne. Le gouvernement a indiqué qu'il était déterminé à s'attaquer à l'énorme déficit fédéral. En même temps, il nous faut relancer l'emploi et la croissance économique. Notre politique est fondée sur ces deux impératifs et elle se traduit par un programme qui comporte deux volets, d'une part, la création d'emploi et la relance économique et, d'autre part, une intervention décisive pour maîtriser la dette et le déficit.

[*Traduction*]

Sur le plan budgétaire, nos objectifs sont très ambitieux mais réalistes. Cela nous distingue de nos collègues réformistes. En effet, comme le député de Lethbridge vient de nous le préciser, son parti souhaiterait mettre en place un régime de réduction du déficit qui, selon nous, plongerait le Canada dans une dépression économique en règle s'il fallait mettre en oeuvre les mesures que ses collègues et lui prônent pour réduire le déficit durant la présente législature.

Au lieu de cela, notre gouvernement entend ramener le déficit fédéral à un niveau plus réaliste, soit 3 p. 100 de notre produit intérieur brut, durant notre premier mandat. Il faudra pour ce faire exercer un contrôle très strict sur les dépenses publiques dans tous les ministères. Afin de stimuler la croissance de l'emploi, qui est l'autre aspect du problème que le Parti réformiste semble oublier, nous allons agir sur plusieurs fronts à la fois.

Ainsi, de concert avec les provinces, nous avons lancé un programme de travaux publics afin de rénover notre infrastructure nationale. Durant la dernière campagne électorale, le Parti libéral a promis de réduire de 1,6 milliard de dollars sur quatre ans, à compter du 1er avril de cette année, les sommes consacrées à la défense. La majeure partie de l'argent économisé hier, dans le budget, servira bien entendu à notre programme national d'infrastructure.

D'une part, nous sabrons dans le budget de la défense et, d'autre part, nous prenons l'argent ainsi économisé pour le réinvestir dans notre programme d'infrastructure qui vient d'entrer en vigueur et qui fera sentir ses effets dans toutes les régions du pays.

Le député de Lethbridge soulève une question fort intéressante. J'en ai parlé la semaine dernière, mais je voudrais revenir là–dessus. Pourquoi avons–nous procédé aux compressions en question dans notre budget d'hier sans attendre les résultats de

l'examen de notre politique de défense? C'est une question tout à fait légitime, et je vais répéter la réponse que j'ai donnée la semaine dernière.

Dans un monde parfait, on analyse ses priorités et sa politique et on voit ensuite l'argent dont on dispose pour mettre en oeuvre cette politique, puis on l'applique. Nous ne vivons cependant pas dans un monde parfait. Comme le député de Lethbridge en est conscient, j'en suis persuadé, le fait est que notre endettement devient tout à fait alarmant. Le déficit a atteint des proportions astronomiques. Il est beaucoup plus élevé que nous ne le pensions lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Le ministre des Finances l'a très bien dit. Ainsi, nous avons dû agir très rapidement.

Nous avons reconnu tout cela avant la dernière campagne électorale. Je ne brandirai pas à nouveau le livre rouge; c'est inutile. Il est devenu un point de référence dans le domaine du discours politique au Canada et passera à l'histoire comme l'un des grands documents politiques de tous les temps.

• (1715)

Nous avions énoncé dans le livre rouge un programme visant à réduire de 1,6 milliard de dollars, comme je l'ai mentionné, les dépenses de la défense à compter du 1er avril. Nous ne pouvions pas attendre un examen de la politique de défense. Il a fallu du temps simplement pour instituer le comité. La rentrée parlementaire n'a eu lieu qu'en janvier. Nous avons dû débattre de la motion. Nous avons été étonnés de voir l'opposition officielle forcer la tenue d'un vote par appel nominal sur la motion lorsque nous avons été appelés à nous prononcer cet après–midi, parce que les députés de l'opposition s'opposent à la participation du Sénat bien que, il faut le reconnaître à leur crédit, ils soient disposés à participer après avoir exprimé leur point de vue contre le Sénat.

Nous venons donc tout juste de mettre un comité sur pied, mais le ministre des Finances avait à agir. Il lui fallait démontrer aux Canadiens et aux marchés financiers que nous savons où nous allons en ce qui concerne les finances de notre pays. Il en est résulté que ces compressions budgétaires devaient s'appliquer dès maintenant.

Pour préserver l'intégrité du processus en faveur duquel nous avons voté cet après–midi, je dirai au député de Lethbridge que nous avons réduit le budget de la défense de manière à ne pas en affaiblir les capacités opérationnelles. Autrement dit, nous avons pris les décisions difficiles. Les députés le constateront dans les jours à venir quand se révélera tout l'impact du budget. Nous avons pris des décisions difficiles concernant la fermeture de bases et d'autres installations militaires. Il y aura en tout 21 fermetures de bases et autres réductions de services que les gouvernements précédents ont négligé de faire.

Pendant dix ans, les conservateurs ont gouverné ici au milieu du plus grand essor économique d'après–guerre, mais ils ne se sont pas occupés des décisions difficiles à prendre touchant les infrastructures militaires excédentaires. Ils n'ont tout simplement rien fait, et ont ainsi imposé à la présente législature les conséquences de leur incurie, soit un déficit atteignant l'an dernier 45 milliards de dollars. Ils devraient avoir honte.

Ils en ont cependant payé le prix lors des dernières élections, et voilà pourquoi ils ne sont plus que deux à siéger à la Chambre. Je n'en suis pas si sûr à propos de la député de Saint John. Elle a voté avec nous plus souvent qu'avec le Parti conservateur. Elle sait peut–être quelque chose que le reste des Canadiens ont compris lors des dernières élections. Les conservateurs ont été pénalisés peut–être irrévocablement pour le tort qu'ils ont causé au pays. Ils auraient dû prendre ces décisions difficiles au lieu de nous en laisser le soin.

Cela a été déchirant pour nous, de ce côté–ci de la Chambre, car la plupart des fermetures se feront dans des circonscriptions représentées par des députés libéraux. Il est plutôt difficile pour eux de retourner chez eux à Cornwallis, à Shelburne, à Gander ou à Chatham. Cela est difficile même pour le ministre de l'Industrie ici à Ottawa et pour ceux d'entre nous qui viennent de la région de Toronto. Je vois certains de mes collègues ici de Don Valley–Nord, de High Park, de Rosedale, ils sont tous ici. Nous devons retourner dans nos circonscriptions et expliquer la suppression de 1 000 emplois à Toronto. Nous ne nous déchargeons pas de nos responsabilités sur l'opposition. Nous les assumons, comme les conservateurs auraient dû le faire au cours des dix dernières années.

Si nous n'avions pas procédé ainsi, il nous aurait fallu aller puiser dans le budget des forces de combat. Nos avions ne pourraient voler, et nos frégates, qui font l'admiration du monde entier, et tout particulièrement de nos voisins du sud, ne pourraient naviguer. Elles ne pourraient s'éloigner des Grands Bancs, car nous n'aurions pas les fonds nécessaires pour les exploiter. Nous enverrions en Bosnie des soldats chargés du maintien de la paix qui, fort heureusement, n'ont pas à faire feu trop souvent, mais nous serions peut–être obligés de les envoyer là–bas sans munition. Je plaisante un peu, mais le fait est que nous n'aurions pu respecter nos engagements internationaux si nous avions sabré le budget des forces de combat. Nous avons donc pris des décisions difficiles.

Lorsque l'examen sera terminé, nous aurons au moins des forces militaires dont nous pourrons être fiers. Malgré ces réductions, l'effectif de combat verra son nombre augmenter d'environ 2 500. Le nombre de militaires en uniforme passera de 76 000 à 66 700, mais en raison des économies ainsi réalisées, nous augmentons de 2 500 personnes notre effectif de combat, en prévision de nos engagements futurs. C'est là une bonne méthode de gestion, et je crois que les Canadiens l'apprécient.

Certains demanderont peut–être pourquoi le gouvernement ferme des bases et supprime des emplois au lieu de simplement réduire les dépenses en capital. Je n'aime pas le dire, mais le gouvernement dont je faisais partie au début des années 70 a adopté cette ligne de conduite. Il a maintenu ses dépenses en capital à un faible niveau, ce que nos alliés de l'OTAN et nos militaires n'ont certes pas apprécié. C'est comme le reste. Si vous n'entretenez pas votre voiture et si vous ne peignez pas votre maison, vous devrez un jour ou l'autre le faire, mais cela vous coûtera plus cher parce que vous devrez soit acheter une nouvelle voiture, soit faire des réparations majeures, comme j'ai dû faire cette semaine pour ma voiture après ce dur hiver.

• (1720)

Nous n'avons pas supprimé les projets d'immobilisations. Les députés voudraient–ils que nous supprimions la commande de transports de troupes blindés qui sont maintenant construits à London, en Ontario, par General Motors qui, en raison de l'importance de la commande, peut produire et vendre 800 de ces transports à l'armée américaine, ce qui fait entrer des devises au Canada et procure des emplois non seulement au sud–ouest de

l'Ontario, mais encore à d'autres parties du pays qui produisent des pièces? Est–ce que c'est que veulent les députés? Je ne pense pas.

Comme je l'ai demandé à certains de mes collègues de la côte est: «Voulez–vous que nous annulions le contrat de construction du navire de surveillance côtière au coût de un milliard de dollars, ce qui tiendra les chantiers maritimes de Halifax occupés pour les prochaines années?» C'est du travail qui profite à d'autres entrepreneurs et qu'on pourrait appeler à valeur ajoutée. Non.

[*Français*]

Je m'adresse particulièrement aux députés du Bloc québécois, l'opposition officielle en cette Chambre, et je leur demande s'ils veulent l'annulation du contrat de construction du nouveau centre d'approvisionnement à Montréal.

[*Traduction*]

Nous allons construire un centre d'approvisionnement ultramoderne à Montréal dans les circonscriptions représentées par le Bloc québécois. Nous ne faisons pas de la basse politique. Nous pensons d'abord aux intérêts du Québec dans cette affaire.

Veulent–ils que les réductions de 25 p. 100 dont ils ont parlé soient appliquées de cette façon, en annulant un contrat informatique de 270 millions de dollars, dont une bonne partie va être dépensée au Québec? Veulent–ils que nous ne consolidions pas les mécanismes d'approvisionnement à Edmonton et à Montréal? J'aimerais avoir une réponse à ces questions.

Pendant que j'y suis, je voudrais citer les propos qu'un député de l'opposition officielle a tenus pendant la période des questions d'hier. En fait, ces propos sont tellement édifiants que je veux les relire. Mais avant, je voudrais lire un extrait du compte rendu d'hier.

[*Français*]

Je cite l'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot, qui vient de terminer son discours, lors de sa réplique au discours sur le Budget, hier, en cette Chambre: «J'ai l'impression que ce gouvernement vit sur une autre planète, qu'il n'a pas conscience de l'endettement excessif du Canada, cet endettement qui lui donne la première place un peu partout en termes de mauvaises performances.»

[*Traduction*]

Ils disent que nous vivons sur une autre planète et que nous faisons comme si la dette n'existait pas. Or voilà que, cet après–midi, ils nous critiquent parce que nous faisons des réductions dans la province de Québec.

Le député d'en face, le porte–parole de l'opposition, est un vrai bon gars, mais voici ce qu'il a dit à la Chambre des communes le 17 février.

[*Français*]

Je cite l'honorable député de Charlesbourg: «Malgré tout ce remue–ménage, les infrastructures de la défense sont encore beaucoup trop grosses, compte tenu du volume de ses troupes. Alors que le personnel militaire des Forces armées canadiennes atteint à peine 78 000 militaires, les infrastructures de l'armée à travers le Canada sont suffisantes pour accueillir environ 140 000 soldats. Il va de soi que de nouvelles coupures s'imposent, d'autant plus que plusieurs bases militaires»—plusieurs bases militaires, madame la Présidente!—«sont désuètes et qu'elles coûtent de plus en plus cher à entretenir.»

Mais pas au Québec. Non, non, pas au Québec! Ah, mon confrère, surtout pas au Québec! Coupez à travers tout le pays, mais pas au Québec! C'est le genre de propos que tient le Bloc québécois.

Je continue ma citation, madame la Présidente: «Enfin, leurs fonctions stratégiques ne sont plus les mêmes que lorsqu'elles furent construites, de sorte que tous ces éléments obligent le gouvernement à faire un choix et à imposer une nouvelle vague de fermetures.» Voilà les propos que tenait le critique de l'opposition officielle en matière de défense nationale et d'affaires étrangères.

J'aimerais citer un autre commentaire, celui du député de Verchères, lors du même débat, le 17 février: «Au cours des dernières élections et depuis le 25 octobre, le Bloc québécois a maintes fois réitéré son soutien ferme à des coupures dans le budget du ministère de la Défense nationale. En dépit du contexte international dont je viens de faire état, nous croyons qu'il serait possible d'effectuer des coupures d'environ 25 p. 100 dans le budget du ministère de la Défense nationale, sans affecter d'une façon dramatique le fonctionnement de cet important ministère.» C'est ce qu'il a dit à la Chambre, madame la Présidente.

• (1725)

Si on effectue des coupures dans le budget militaire, et nous l'avons annoncé hier, le résultat en est la diminution du nombre de soldats et d'officiers dans l'armée et dans les autres forces canadiennes. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas besoin des trois collèges militaires. Mais je dis aux députés là–bas d'être honnêtes en cette Chambre. Il ne s'agit pas que du Collège militaire royal de Saint–Jean, au Québec, mais aussi du Royal Roads à Victoria, en Colombie–Britannique. Nous essayons d'être justes envers la population québécoise et envers tous les autres Canadiens.

Une voix: C'est triste!

M. Collenette: Nous avons effectué des coupures, et c'est triste en effet. Quand j'étais député il y a 10 ans, j'ai étudié la langue française au Collège militaire royal de Saint–Jean, et cela m'attriste de fermer ce collège. Comme je l'ai dit à la période des questions orales, il y aura un collège militaire à Kingston, un collège militaire national, pour tous les Canadiens, afin de parler les deux langues officielles, et tout sera dans les deux langues officielles. Là, il ne veut pas croire ça.

[*Traduction*]

Ces gens–là disent une chose tous les soirs aux nouvelles au Québec. Et je regarde les bulletins de nouvelles du Québec. Ils disent une chose là–bas et une autre ici. Leur idée du Canada n'est pas la même que la nôtre.

Le député de Charlesbourg, à l'instar de ses collègues, dit qu'on ne peut avoir de collègue bilingue parce qu'il serait à l'extérieur du Québec. Que fait–il du million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec? Ne tient–il pas compte d'eux? Je ne me fâche pas souvent, mais quand j'entends ce genre de propos partisans je ne puis m'empêcher de réagir. En tenant ce genre de propos, ils n'ont qu'un but: détruire notre pays. Nous ne voulons pas nous prêter à ce jeu–là.

Avant de me fâcher complètement, je voudrais dire que je trouve vraiment déplorables certains des propos hypocrites que nous avons entendus au sujet de la fermeture du collège militaire au Québec.

[*Français*]

M. Crête: Madame la Présidente, je soulève une question de privilège.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup soulève une question de privilège.

M. Crête: Madame la Présidente, le ministre de la Défense nationale nous prête des propos que nous n'avons nullement tenus. Il fait de l'interprétation. Je ne parle pas de la lecture des discours, mais des discours où il nous accuse de faire de la rhétorique. Nous sommes en situation. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de faire savoir à l'honorable député que cela ne constitue pas une question de privilège. Je cède donc la parole au ministre.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame la Présidente, il y a pire que d'être accusé de donner dans la rhétorique.

Je voudrais revenir aux choses sérieuses. Comme je l'ai dit, la décision d'hier a été déchirante. Quelque 16 500 personnes appartenant à l'effectif des Forces canadiennes seront graduellement licenciés au cours des quatre prochaines années, une situation tragique pour bon nombre. Nous nous sommes en quelque sorte immiscés dans la vie de bien des Canadiens. Je crois que nous devons, en tant que députés, nous montrer sensibles au sacrifice que feront tous ces gens.

Nous tavaillons actuellement à mettre en place un régime très généreux à l'intention de nos militaires et de nos civils. Parmi les mesures offertes aux militaires, mentionnons la pension, des rentes et des stages de formation. Quant aux civils, ils bénéficieront d'un genre d'indemnité de départ, de crédits à la formation et de tous les avantages prévus dans le Programme de réaménagement de l'effectif. Nous avons discuté de ces questions avec nos syndicats et nous espérons qu'ils collaboreront avec nous. Je reconnais que la pilule ne sera pas facile à avaler.

Lorsqu'ils auront pris connaissance du tableau d'ensemble et constaté tout ce que nous essayons de faire pour les gens qui sont ainsi privés de leur emploi, les députés constateront que nous avons fait preuve de la plus grande équité possible, compte tenu de la situation financière du gouvernement.

Pour ce qui est des communautés touchées, nous avons un sérieux problème dans certaines régions. J'en ai parlé à mes collègues de South West Nova, de Miramichi, de South Shore et de Gander. Ce sont des régions pauvres. On y trouve très peu d'industries. Ces installations étaient de trop. Rien ne pouvait justifier de les maintenir ouvertes. Nous travaillerons avec les députés. Nous travaillerons avec les premiers ministres des provinces, notamment ceux des trois provinces atlantiques touchées, M. Wells, M. Savage et M. McKenna, afin de trouver une utilisation à ces installations.

• (1730)

Comme je l'ai dit la semaine dernière, il n'y a pas de solution magique. Nous n'avons tout simplement pas d'argent à jeter par les fenêtres, comme l'a fait l'ancien gouvernement dans le cas de la base Summerside. Une fois ces mesures mises en oeuvre, nous allons avoir des effectifs militaires extrêmement réduits et efficaces. Tous les Canadiens en seront fiers. Dans l'intervalle, nous devons essayer d'atténuer les conséquences que va avoir la fermeture des bases en cause.

Dans quelques mois, quand l'examen de la politique de défense sera terminé, les Canadiens seront contents de voir comment seront utilisés les fonds consacrés à la défense et de constater le rendement que nous pouvons tirer de l'argent des contribuables, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. J'espère que ce qui se dégagera de cet examen sera une politique bien réfléchie, bien conçue, une politique que nous pourrons nous permettre.

Encore une fois, en agissant comme nous l'avons fait ces derniers jours, nous avons préservé l'essentiel de nos forces, des effectifs militaires très réduits, mais aussi très professionnels et très efficaces, une armée bien équipée pour aller à l'étranger et défiler aux côtés des meilleures armées. Nous aurons des effectifs militaires fiers et dignes de la tradition militaire canadienne.

Pour terminer, je voudrais vous répéter ce qu'a dit le chef de l'état-major de la défense, qui nous est extrêmement reconnaissant des efforts qui ont été faits, en particulier des sacrifices de ceux qui vont perdre leur emploi, et qui sait gré aux forces du pays de leur compréhension.

[*Français*]

Les Forces qui travaillent dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Ces forces, qui font partie intégrante du tissu de notre nation et qui travaillent à l'unification de notre pays, vont réussir à surmonter ces temps difficiles et à envisager l'avenir sous un jour meilleur.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, je tiens à dire, tout d'abord, qu'avant d'être député réformiste, je suis Canadien et très fier de l'être. J'espère que le budget présenté par le ministre des Finances fonctionnera bien. Il s'agit de notre pays, et nous avons besoin de faire front commun. La plupart d'entre nous ici sont des Canadiens et ont l'intention de le rester jusqu'à la fin de nos jours.

Dans ce budget, le ministre de la Défense nationale a expliqué les problèmes qu'il a eus à décider des réductions qu'il devait effectuer. Je pense que, dans l'ensemble, ces réductions ont été justes. Le ministre a tout à fait raison de dire que ces décisions auraient dû être prises il y a dix ans. Si elles avaient été prises dix ans plus tôt, la situation aurait été beaucoup moins difficile aujourd'hui. Je tiens personnellement à féliciter le ministre de l'excellent travail qu'il a accompli à cet égard.

Je voudrais poser une question à propos des prévisions budgétaires. Le budget se fonde presque exclusivement sur une augmentation des recettes. Il se fonde sur une augmentation des

recettes d'environ 15 p. 100 sur une période de deux ans, après une année, l'an dernier, où il y a eu une diminution de 5,6 p. 100.

Personnellement, chaque fois que j'ai eu des problèmes dans mon entreprise, la plupart des banquiers disaient que très souvent, lorsque des entreprises ont des problèmes, c'est qu'elles prévoient des recettes trop élevées et des dépenses trop faibles. Selon les prévisions, les dépenses sont censées n'augmenter que de 0,3 p. 100 au cours de la même période.

Le ministre pourrait–il me dire si, dans une période de déflation comme celle que nous connaissons maintenant—car je pense que nous sommes dans une période de déflation—, nous avons envisagé des mesures pour empêcher notre situation financière de se détériorer davantage advenant que les recettes ne sont pas aussi élevées que prévu?

• (1735)

M. Collenette: Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'être qualifié pour répondre à cette question. Je suis quelque peu préoccupé par un ministère dont le budget va être amputé; le ministre des Finances devrait s'en occuper.

Je pense qu'il est convaincu que ses prévisions sont exactes et qu'elles se réaliseront, et que le scénario apocalyptique auquel fait allusion mon ami dans sa question ne se concrétisera pas.

J'aimerais ajouter que je le remercie de ses commentaires, dans la pure tradition des débats parlementaires, et de la compréhension dont il a fait preuve à l'égard des difficiles décisions que nous avons dû prendre pour réduire le budget de la défense.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du ministre. Il me semble qu'il y a certains chiffres ou certains détails sur lesquels il n'est pas passé ou est passé très rapidement, car je ne les ai pas entendus.

Avant de m'engager dans ma question, je voudrais seulement qu'il convienne avec moi qu'en ce qui concerne le nombre de bases au Québec, le nombre de collèges, les infrastructures, on a toujours été un peu dévalués. Il n'y a pas d'équité entre ce qui se passe au Québec et ce qui se passe dans le reste du Canada.

La politique de la Défense nationale à cet effet, depuis plusieurs années, était de compenser cette iniquité par des contrats militaires intéressants qui venaient compenser le manque d'infrastructures militaires que nous avions au Québec.

Le contexte international a changé, et on a une preuve ici que le Bloc québécois ne soulève pas de vagues quand il y a une abolition de contrat, comme dans le cas des hélicoptères, car on sait très bien que ce contrat devait être dévolu en grande partie à Montréal. Pourtant, on aurait peut–être aimé que cet argent soit placé ailleurs, mais on ne s'est jamais opposés au fait de couper le contrat comme tel.

Il y a eu aussi la nouvelle façon de répartir ces contrats à travers le Canada. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, le ministre peut–il confirmer les chiffres que je vais lui citer? Que le Québec a seulement 13,8 p. 100 de l'ensemble des infrastructures du Québec? Que le Québec a seulement 15,8 p. 100 de l'ensemble des dépenses de la Défense nationale au Canada et pourtant on représente 25 p. 100 de la population?

Ce sont des chiffres sur lesquels je ne l'ai pas entendu. Qu'il puisse fermer des bases ou des collèges au Québec, couper ne fut–ce que 5c. ou un dollar, il se trouve à accentuer cette iniquité à l'égard du Québec.

Les chiffres que j'ai avancés, 13,8 p. 100 d'infrastructures militaires, 15,8 p. 100 de la dépense qui est accordée au Québec alors que nous avons 25 p. 100 de la population, s'il me confirme ces chiffres, ne peut–il pas convenir qu'il se trouve à accentuer l'iniquité à l'égard du Québec dès qu'il entreprend des coupures budgétaires au Québec?

M. Collenette: Madame la Présidente, je ne sais pas si j'ai le temps de faire une longue réponse au député, mais il a raison de dire que le pourcentage du budget militaire dans la province de Québec est plus bas, simplement à cause du fait qu'il y a eu beaucoup de construction durant la Seconde Guerre, dans les provinces Maritimes.

Je dois souligner que le pourcentage du budget militaire, au Québec, après ce Budget, a en effet été augmenté à cause des grandes coupures effectuées dans le reste du pays. Il était de 19 p. 100 hier alors qu'il est de 22 p. 100 aujourd'hui, et ce, malgré la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean et d'une partie de la base.

J'apprécie ses arguments à l'effet que le Québec est défavorisé, mais c'est à cause de sa situation géographique au Canada. Si nous avions coupé 25 p. 100 de plus, si l'on veut, cela aurait donc voulu dire que nous aurions fermé la base de Valcartier, à Québec, ou peut–être Bagotville. Si on avait suivi les directives du Bloc québécois avec des coupures de l'ordre de 25 p. 100, il y aurait eu des coupures plus sévères.

• (1740)

Ce n'est pas une bonne situation pour le Québec, mais ce ne l'est pas plus pour aucune autre province, surtout pour les provinces de la région atlantique. Je pense que les Québécois vont apprécier d'avoir fait leur part dans la bataille contre le déficit avec la diminution du budget militaire.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Madame la Présidente, je remercie le ministre de ses observations et j'ai été ravi d'écouter sa déclaration.

Pour reprendre ses propos, il faut conserver les éléments vitaux de la défense et, à l'avenir, nos forces militaires seront affinées, mais efficaces. Pourtant, après les élections, le gouvernement a pris la décision difficile de supprimer le contrat d'achat des hélicoptères EH–101, mais le livre écrit à l'encre rouge ne semble faire aucune mention des coûts d'annulation de ce contrat. Il ne semble pas mentionner les coûts de remplacement de ces hélicoptères. De toute évidence, si nous voulons avoir des forces militaires affinées, mais efficaces, il faudra remplacer ces hélicoptères. Or, cet exposé budgétaire ne semble associer aucun coût à ce matériel.

Où sont ces prévisions des coûts et pourquoi ne font–elles pas partie des coûts prévus par le gouvernement?

M. Collenette: Madame la Présidente, les coûts d'annulation du contrat d'achat des EH–101 seront imputés au budget général et heureusement pas au budget de la défense. Le président du Conseil du Trésor pourrait peut–être aborder cette question lorsqu'il déposera le budget des dépenses. Cela sera alors très clair.

Le député a également demandé ce que nous allons faire pour remplacer les EH–101. C'est l'examen de la politique de défense qui déterminera si nous devrions nous doter de ce matériel. Je présume que ce sera le cas, parce que nous avons besoin d'un appareil de recherche et de sauvetage. Les vieux *Sea King* feront l'affaire jusqu'à la fin du siècle, mais il faudra les remplacer par la suite.

De toute évidence, le ministère devra puiser dans ce budget très réduit pour procéder à ces remplacements. Non seulement nous avons fait des coupes sombres de 7 milliards de dollars hier, qui viennent s'ajouter aux 14 milliards retranchés par les conservateurs mais, avec ce budget, nous devons financer les activités courantes de même que l'achat de nouveau matériel, par exemple, dans quelques années, en remplacement des hélicoptères *Sea King*, probablement par des appareils qui existent déjà sur le marché.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, le 22 février 1994 va demeurer, à la Chambre des communes du Canada, la date des promesses bafouées et de l'espoir trompé. Un certain nombre de Québécois et beaucoup de Canadiens ont cru aux promesses du chef du Parti libéral qui promettait des «jobs, jobs, jobs». Malheureusement pour eux, ce n'était qu'un slogan flamboyant, mais un slogan, tout de même, de campagne électorale.

Promesses bafouées, espoirs trompés par un parti qui promettait la rupture avec les politiques et la gestion conservatrices, dont ce budget éclaire violemment la continuité et même le renforcement des politiques monétaires, budgétaires, économiques et sociales telles que pratiquées par le précédent gouvernement.

Le discours sur le Budget démontre clairement que ce gouvernement n'a pas l'ombre d'une volonté politique de s'attaquer au chômage. Il n'a aucune politique d'emploi à part quelques artifices comme le programme des infrastructures qui, pendant deux ans, pour tout le Québec, ne voudra dire qu'environ 15 000 emplois non permanents. Pire encore, ce gouvernement, au lieu de s'attaquer au chômage, s'attaque aux chômeurs et aux personnes les plus vulnérables de notre société. Le ministre des Finances a annoncé en effet sans aucune gêne et immédiatement, qu'il entend couper dans les programmes sociaux afin de récupérer d'ici 1996–1997 plus de 7,5 milliards de dollars.

Considérons ces éléments les uns après les autres. Au niveau de l'emploi, non seulement le gouvernement n'a pas de politique d'emploi, mais il a nui et ce, gravement, à l'emploi.

• (1745)

Il faut en effet rappeler que ce gouvernement, dès le mois de janvier, s'est empressé d'augmenter les taux de cotisation à l'assurance–chômage, effectuant une ponction fiscale supplémentaire de 800 millions auprès des entreprises et des travailleurs. Le ministre des Finances s'est payé le luxe de reconnaître, comme le Bloc québécois l'avait dit à plusieurs reprises, qu'un tel type de taxe sur la masse salariale décourage l'emploi, nuit à l'emploi, aux entreprises qui comptent sur un grand nombre de travailleurs plutôt, par exemple, que sur la technologie.

Comprenons–nous bien. Si le ministre s'est payé le luxe de dire ces choses, il n'a pas cependant diminué immédiatement cette taxe dont il disait qu'elle était mauvaise pour l'entreprise et l'emploi. Il l'a laissée durer pendant toute l'année 1994. Et ce n'est que l'année prochaine, une fois qu'elle aura produit 800 millions de dollars provenant de la poche des travailleurs et des entreprises, qu'il la ramènera au niveau de 1993. Mais il l'a ramènera, non seulement quand elle aura rapporté 800 millions, mais également quand elle l'aura fait à même la diminution des bénéfices dus aux travailleurs.

C'est ainsi que cette mesure s'ajoute non seulement à celles qui ne produisent pas, qui n'aident pas à l'emploi, mais elle s'ajoute à celle qui lui nuisent. Ce n'est pas pour rien que le ministre des Finances prévoit dans le Budget qu'au cours des deux prochaines années, le chômage ne passera que de 11,2 p. 100 en 1993, à 10,8 p. 100 en 1995. On sait que M^me^ Campbell, en début de campagne électorale, a payé cher de tenir des propos semblables. C'était inadmissible en campagne électorale.

Parlons maintenant de l'assurance–chômage. Selon les prévisions du ministre, c'est plus de 5 milliards qu'il ira chercher au chapitre de l'assurance–chômage. Voyons quelles sont les mesures et voyons quelles sont les personnes qui vont écoper. En augmentant le nombre de semaines minimales de travail donnant droit à l'assurance–chômage—notamment, pour une première fois, cela prendra 40 semaines qui donneront droit à 20 semaines—et en réduisant la durée des prestations, le ministre des Finances condamne plusieurs des citoyens, particulièrement dans les régions déjà défavorisées et parmi les clientèles qui ont déjà le plus de problèmes, à l'assistance sociale. Par le fait même, le ministre refile les coûts aux provinces parce que l'emploi ne sera pas là. Il appauvrit encore davantage ceux qui sont déjà dans une situation difficile.

C'est là une contradiction parfaite avec le discours officiel qui est celui de dire: Il faut combler le gouffre entre les classes sociales dont les revenus s'écartent de plus en plus. Le ministre des Finances, par contre, se dit tout fier d'annoncer que des mesures spéciales ont été prises à l'endroit des personnes les plus démunies. Ainsi, il est en effet tout heureux de dire que les personnes qui gagneraient 390 $ par semaine et qui auraient des personnes à leur charge auraient droit à 60 p. 100 du revenu industriel moyen. Pourtant, ces personnes sont déjà dans une situation où elles ne recevront pas plus de 234 $ par semaine de prestations. Il s'engage à augmenter à 60 p. 100. Voyons dans quelles conditions. C'est important, on ne l'a pas encore mis en lumière.

Il ne faut pas oublier qu'au Québec, et sans doute dans d'autres provinces, on a vécu à l'aide sociale les situations des femmes, chefs de famille, ayant charge d'enfants qui ont eu à subir des

vexations, une véritable inquisition dans leur vie privée et qui n'avaient droit à de tels bénéfices que parce qu'elles avaient des enfants à leur charge. Alors, quand le ministre aborde cette notion d'enfants à charge dans les prestations d'assurance–chômage pour s'autoriser à baisser les prestations de tout le monde de 57 à 55, se rapprochant ainsi du niveau des États–Unis, quand le ministre s'en autorise pour dire que c'est généreux, car nous pensons aux personnes les plus démunies, en fait, il nous ramène à des temps haïs où les femmes étaient obligées de faire la preuve qu'elles méritaient bien, par leur vie privée, d'être reconnues comme des femmes indépendantes, chefs de famille et ayant besoin de support adéquat.

• (1750)

C'est pour cela que je veux dénoncer comme une fumisterie un discours qui serait apparemment libéral et progressiste, mais qui nous ramène avant la réforme des années 1970. Cette mesure va ouvrir une batterie d'enquêtes et de tatillonneries, va ouvrir prise à la délation, va créer un système dans un système, encore une fois, pour à peu près 10 $ par semaine.

Il y a fort à parier que cette mesure ne coûtera pas cher, quand on sait le temps que cela prend pour avoir une décision de l'assurance–chômage et recevoir son premier chèque. Il est donc faux de dire que c'est un monde merveilleux qu'on ouvre. Par contre, c'est une voie dangereuse qu'on trace, alors qu'on est en train de lancer, soi–disant, une vaste consultation sur la réforme des programmes sociaux. On initie la démarche vers un revenu familial qui nous a plongés, au niveau de l'aide sociale, dans cette situation d'inquisition que j'ai dénoncée tantôt.

L'autre cible des coupures, ce sont les travailleuses et les travailleurs saisonniers, ceux qui ont de la difficulté à se trouver un emploi stable, souvent parce qu'ils sont jeunes, qu'ils n'ont pas l'expérience de base ou qu'ils sont dans des secteurs où il n'y a pas d'emploi quelles que soient leurs qualifications, ceux qu'on appelle les abonnés de la 10/42 ou de la 10/39.

Au lieu de s'attaquer aux problèmes structurels que connaissent les régions, on conclut à la responsabilité des individus et on limite leur accès à l'assurance–chômage et aux bénéfices auxquels ils auront droit. Que fait le ministre des Finances pour régler les problèmes de ces personnes dans le besoin? Rien, aucune solution n'est proposée, pire, on abolit plusieurs encouragements fiscaux et subventions à dimension régionale, aucun espoir pour les personnes de ces régions.

Ces coupures à l'assurance–chômage, leur importance, l'introduction du statut familial indiquent, pour qui en doutait, que la soi–disant modernisation et restructuration des programmes de sécurité sociale semble n'être que la voie vers un retour aux années 1970. En tandem, le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines font resurgir ces vieux fantômes des années 1970. Ils se proposent un voyage dans le passé et remettent en place le concept démodé et archaïque de la détermination du taux de prestation en fonction de la situation familiale.

Plus de 5,5 milliards de dollars au chapitre de l'assurance–chômage pour les deux prochaines années, c'est ce que nous annonce le gouvernement, mais ce n'est pas tout. Ce n'est qu'un volet, qu'un côté de la médaille de l'imminente réforme des programmes sociaux.

L'autre volet, soit la réforme de l'aide sociale, ou la décision plus que probable du gouvernement de ne pas renouveler le Régime d'assistance publique du Canada, cet autre volet ne laisse pas d'inquiéter non plus. Il ne laisse pas d'inquiéter parce qu'il est précis. Quand, au total, le ministre des Finances dit que la réforme devrait aller chercher plus de 7,5 milliards de dollars d'ici la fin de 1996–1997, c'est qu'il sait ce qu'il veut et que la consultation qui est présentement en cours en réalité, pourrait bien ne pas se faire.

En fait, ces chiffres permettent de tirer trois conclusions, aussi claires et incontournables les unes que les autres. La première, les seules coupures importantes de ce budget—je ne dis pas que les coupures au chapitre militaire ne représentent pas une certaine proportion, mais comparativement à ce qu'on va chercher dans les dépenses sociales, c'est bien peu—donc les seules coupures importantes annoncées pour les deux années à venir le sont dans les programmes sociaux, et encore plus précisément chez les personnes sans emploi et souvent les plus vulnérables.

Deuxièmement, le ministre du Développement des ressources humaines ne peut se moquer plus longtemps des Québécois et des Canadiens qu'il appelle à une vaste consultation sur leurs priorités et leurs préoccupations puisque ses priorités, à lui, sont claires; ses préoccupations sont les coupures, et elles sont dans le Budget.

• (1755)

Je le somme donc, madame la Présidente, de déposer sans plus tarder son projet de réforme et de libérer ses experts à 500 $ par jour, à part les dépenses.

Troisièmement, si le ministre des Finances est ainsi capable de chiffrer de façon aussi précise les effets de la réforme, c'est que le projet de son gouvernement est prêt, qu'il est prêt depuis longtemps et que c'est celui des conservateurs.

Nous pouvons comprendre, en voyant ce que nous voyons et en devinant ce que nous devinons, pourquoi M^me^ Campbell a reculé au début de la campagne électorale devant les conséquences possibles d'une réforme. Elle n'a pas eu le cynisme du présent gouvernement qui s'est fait élire sur l'emploi et ne cesse de faire la politique de coupures de ses prédécesseurs.

Il faut dire qu'à leur tour et en leur temps, les conservateurs ont fait la politique des libéraux. Ils ont mis en oeuvre toute les recommandations principales de la Commission Macdonald, créée par l'ex–premier ministre Trudeau, sauf une, la réforme de la sécurité du revenu. Nous y sommes. Nous sommes devant le projet de la Commission Macdonald, bien sûr, avec des variantes que nous pourrons admirer, mais pour l'essentiel, il est là ce projet, dont on devine tous les contours.

Intervention ministérielle après intervention sous–ministérielle, il ne faut pas oublier que les mêmes sous–ministres qui ont mis au parfum le ministre sont essentiellement les mêmes qui avaient préparé l'ancien gouvernement, et qui avaient préparé

M. Benoît Bouchard, avant sa conférence à l'OCDE, tenue les 8 et 9 décembre à Paris, où il a livré un discours que le ministre du Développement des ressources humaines ne pourrait pas renier, discours qui pourrait être le sien.

Est–ce à dire qu'il n'y a pas d'autre façon de faire de la politique que celle des libéraux, des conservateurs? Des libéraux? Non. Il faut dire que tant que les partis fédéraux du Canada ne se seront pas libérés de la tutelle des grandes entreprises qui les financent, et dont les intérêts prévalent gouvernement après gouvernement, les Canadiens n'auront de choix qu'entre bonnet blanc et blanc bonnet.

Pourquoi le ministre des Finances a–t–il refusé de s'attaquer aux vraies sources de revenu et de s'assurer que les grandes sociétés paient des taxes, que leur soit bloquée la voie royale vers les paradis fiscaux? Heureusement, et j'étais heureuse de constater que notre critique aux finances faisait le même constat, les Québécois, grâce au regretté René Lévesque, se sont donné cette liberté. Personne ne prétend que la situation des gouvernements n'est pas difficile, mais seule l'équité entre les citoyens et avec les citoyens corporatifs peut être acceptable.

En l'absence de cette équité, les citoyens sont floués, manoeuvrés, manipulés par une clique que les insécurités nombreuses et croissantes du monde ordinaire n'atteignent pas. Ils n'ont même pas idée de ce que veut dire la crainte de ne plus avoir un maigre chèque d'assurance–chômage ou d'aide sociale. Ils ne savent pas l'humiliation et l'angoisse devant les sourcils froncés de tous les agents d'aide sociale et d'assurance–chômage du pays. Ils ne vivraient pas une seule journée avec ce qui doit permettre à une femme d'élever deux enfants pendant tout un mois. Et voilà que cette femme va devoir prouver que c'est bien elle qui a la charge de la famille et que ses revenus à elle justifient qu'elle reçoive, pendant quelques semaines, 60 p. 100 de pas beaucoup, à peine plus que le salaire minimum. Le ministre vient nous parler de la gestion responsable des programmes sociaux.

L'oubli du ministre des Finances dans son discours de s'attaquer rapidement aux coûteux dédoublements, forte source potentielle d'économie, est aussi scandaleux et indicatif. Indicatif de l'absence de volonté chez ce gouvernement de régler cet important dossier, particulièrement avec le gouvernement du Québec. Indicatif aussi de la volonté centralisatrice de ce gouvernement qui n'hésite pas à s'ingérer dans les champs de compétence des provinces.

Monsieur le Président, je vais vous faire un aveu et j'y ai pensé à deux fois. J'avais entendu dire que le ministre du Développement des ressources humaines était un homme progressiste, qu'avec l'étrange mais habituelle façon de l'opposition officielle, je pourrais aider. Désormais, je sais qu'il n'en est rien, que malgré ses propos généreux, il a accepté de faire les seules coupures importantes du gouvernement libéral sur le dos des personnes les plus vulnérables et leurs enfants. Le ministre des Finances nous affirme aujourd'hui: «Nous faisons avancer la réforme de la sécurité sociale en prenant des mesures précises touchant l'assurance–chômage et les transferts fédéraux aux provinces en matière de sécurité sociale.»

Nous disons au ministre des Finances qu'il n'a pas fait avancer la réforme de la sécurité sociale. Il s'est honteusement attaqué aux plus démunis. Il a refusé de s'attaquer à la cause principale de tous ces problèmes, l'emploi. Il a aussi refusé de s'attaquer sérieusement aux importantes sources d'économies potentielles que sont les fiducies familiales, la défense et les dédoublements. C'est parce que nous, du Bloc, refusons cette vision qui a été aussi celle des gouvernements précédents, que nous voulons pour le peuple du Québec un vrai projet d'avenir, lequel ne pourra s'accomplir, même s'il ne sera pas facile, s'il n'ira pas tout seul, que grâce à la souveraineté du Québec.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de la députée et j'ai été très étonné d'entendre certaines de ses observations, surtout celles qui concernaient les cotisations à l'assurance–chômage.

Sauf erreur, il y a quelques semaines, la députée a protesté en disant qu'à 3,07 $, les cotisations étaient trop élevées. Nous les avons maintenant réduites pour alléger le fardeau des petites entreprises et leur permettre de protéger et de créer plus de 40 000 emplois.

La députée apprendra très vite qu'il est très dangereux de se contredire pour faire valoir des arguments à la Chambre des communes, surtout quand on est député de l'opposition. J'ai aussi été très surpris lorsque la députée a dit que le gouvernement restait indifférent aux problèmes des jeunes.

Il convient peut–être de rappeler à la députée que le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre du Service jeunesse et du Programme national d'apprentissage. Ces initiatives figuraient aussi dans notre livre rouge.

La députée doit absolument comprendre que les problèmes auxquels s'attaque le budget correspondent beaucoup aux engagements pris dans le livre rouge. Permettez–moi d'expliquer pourquoi c'est important. Elle a peut–être oublié que c'est au livre rouge que nous devons l'une des plus fortes. . .

Le vice–président: À l'ordre! Il y a trois députés qui veulent faire des observations ou poser des questions. Je doute que ce soit le moment d'entendre un discours du secrétaire parlementaire. Il acceptera sûrement de formuler une brève observation ou de poser une question pour que d'autres députés puissent participer au débat.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, vous saviez probablement que trois députés voulaient participer au débat. Je pensais que j'avais la parole, et c'est pourquoi j'ai soulevé ces questions.

Il y a des contradictions. Nous devons porter un jugement équitable sur les mesures du budget. C'est un budget qui donne suite aux engagements pris dans le livre rouge. Je suis d'avis que la députée de Mercier a tort de dire le contraire aux Canadiens.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, les contradictions ne viennent pas de mon côté. Quand le gouvernement a été élu, il avait le choix de hausser ou non les cotisations à l'assurance–chômage. Le ministre des Finances a déclaré hier que la hausse de ces cotisations nuisait aux petites entreprises et à l'emploi. Or, vous avez fait passer les cotisations des petites entreprises, de 3 $ qu'elles étaient en décembre, à 3,07 $ en janvier.

Si le député l'ignore, il n'a qu'à s'en tenir aux faits. On se contredit en disant que c'est mauvais pour l'entreprise, en puisant 800 millions de dollars dans l'économie pour revenir à 3 $ l'année suivante.

Le gouvernement se contredit quand, après avoir dit qu'une chose était nuisible, il l'a fait. Pour ma part, j'étais bien heureuse qu'il agisse comme cela. En effet, j'étais contente de lire que ce n'était pas une bonne mesure parce qu'ils l'ont prise.

• (1805)

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations de la députée.

Comme l'a dit le militant politique américain, Jesse Jackson, ce ne sont pas les pauvres qui étaient au banquet des années 70 et 80, lorsque le financement déficitaire des gouvernements, libéraux et conservateurs, a suscité une poussée inflationniste et une augmentation incroyable de la richesse dans l'immobilier, les actions et les obligations, le recours complaisant aux achats par endettement, le gaspillage éhonté de l'argent des contribuables et de l'entreprise privée. Les pauvres n'étaient pas à ce banquet, mais ce sont eux qui doivent aujourd'hui payer l'addition.

La députée souscrira–t–elle à l'analyse de Jesse Jackson et conviendra–t–elle que le gouvernement est justement en train de présenter l'addition aux pauvres alors qu'ils ne sont pas responsables du déficit ni du pétrin financier dans lequel nous nous trouvons à l'heure actuelle?

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je remercie le député pour son commentaire. Je pense qu'il pouvait tirer ses conclusions du texte qui est là.

En effet, il y a actuellement des personnes qui n'ont pas accès à des emplois stables. J'ai nommé particulièrement les jeunes, les femmes, de très nombreuses personnes des régions éloignées, et d'autres aussi. Je vais vous parler du Québec où il y a en ce moment plus de 4 000 jeunes ingénieurs brillants, *bollés*, qui n'ont pas d'emploi. Ces personnes n'ont comme seul recours que le filet de sécurité sociale qu'on veut encore rétrécir et, en plus, on veut leur faire payer les *inconsistencies* des gouvernements répétés.

[*Traduction*]

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Mercier pour son allocution.

Elle a fait allusion, à la fin, à la souveraineté du Québec. Plus tôt, cet après–midi, le premier intervenant du Bloc a parlé des Canadiens et des Québécois. Lorsqu'ils distinguent Canadiens et Québécois et qu'ils font allusion à la souveraineté du Québec, les députés du Bloc québécois renvoient–ils à la séparation du Québec?

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je crois que ce n'est un secret pour personne que les députés du Bloc québécois se sont fait élire sur une plate–forme qui privilégie la souveraineté du Québec. Ils ne viennent pas faire à Ottawa la souveraineté du Québec, ils viennent défendre ici les intérêts du Québec. Ils respectent le Canada, je dirais qu'ils apprécient le Canada. Mais pendant toutes ces années où des volontés de réforme qui auraient donné au Québec une place suffisante n'ont pas abouti, depuis toutes ces années a crû, monté, gonflé, un vaste mouvement qui va dans le sens de dire que cela n'a plus de bon sens.

Au lieu de perdre notre temps, de faire s'accroître l'intolérance de part et d'autre, justement parce qu'il y a tant de pauvreté, de chômage, mettons toute notre énergie à régler cette question–là. Prenons ensemble au Québec tous nos pouvoirs et développons avec le Canada les meilleures relations possibles. Oui, c'est ce à quoi je faisais référence.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Je serai bref, monsieur le Président. On a soulevé la question de la souveraineté.

La députée a conclu que la solution des problèmes financiers résidaient dans la souveraineté du Québec.

La députée voudrait–elle dire à la Chambre quelle proportion de la dette nationale de 500 milliards de dollars le Québec est disposé à assumer, et comment il entend l'éponger et survivre en tant que pays souverain.

Le vice–président: Avant que la députée de Mercier ne réponde et comme le président vient juste de partir, je rappelle aux députés de bien vouloir adresser leurs observations à la présidence s'ils ne veulent pas l'indisposer grandement.

• (1810)

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, vous comprendrez et l'honorable député comprendra aussi que ce n'est pas le Bloc qui, en ce moment, est chargé de négocier, négociation, normale dans une telle situation, qui devra tenir compte des actifs et des passifs et de la façon dont cette dette sera remboursée. Des personnes au Québec ont travaillé là–dessus. J'imagine qu'au Canada, il y en a qui s'y préparent aussi.

[*Traduction*]

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, la députée fait preuve de beaucoup de compassion. Elle a rappelé le court mandat de l'ancienne première ministre et le prix que celle–ci a dû payer pour ses décisions.

Jamais jusqu'à maintenant, on n'avait procédé à des consultations prébudgétaires. C'est la première fois, et il ne fait aucun doute que le ministre a parcouru le pays et a ouvert le processus. Il a écouté ce que les Canadiens avaient à dire. C'est d'ailleurs à leur demande qu'il a modifié le plafond des REER et l'exemption pour gains en capital.

La députée parle de manipulation et d'humiliation. Je ne vois pas en quoi on manipule les gens lorsqu'on va leur demander leur avis sur ce qu'on devrait faire dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il n'y a aucune hausse d'impôt. La députée ne croit–elle pas qu'en mettant 300 millions de dollars à la disposition des petites entreprises par suite de la réduction du taux de cotisation d'assurance–chômage, on va leur permettre d'engager des gens?

Mme Lalonde: Je répète que la hausse du taux de cotisation de l'assurance–chômage a empêché les petites entreprises d'engager davantage de personnes. Je n'en démordrai pas.

[*Français*]

Pour ce qui est de la consultation, personne ne dit que le ministre des Finances n'a pas effectivement consulté. Je peux dire qu'à titre de membre d'un certain comité en ce moment, j'aurais apprécié pouvoir faire une telle consultation à travers le Canada, bien que j'en connaisse le prix. Cependant, peut–être que lors de ces consultations, il n'y a pas eu suffisamment de jeunes sans emploi, de femmes monoparentales sans emploi et toutes ces personnes qui vont écoper du système mis en place car peut–être que, curieusement, les seuls qu'on va couper lourdement seront justement ceux qui n'ont pas été consultés.

[*Traduction*]

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, je voudrais faire savoir que je partagerai le temps qui m'est accordé avec le député de York—Simcoe.

En rédigeant ce discours, qui est mon premier à la Chambre, je me suis rendu compte qu'il était tout à fait approprié de parler de ma circonscription parce que, à mon sens, la circonscription fédérale de Waterloo pourrait très bien incarner l'esprit du plan budgétaire du gouvernement.

Cette circonscription englobe la ville de Waterloo, une partie de la ville de Kitchener et le comté de Woolwich, au coeur du sud–ouest de l'Ontario. Je suis fier de dire que la Chambre de commerce du Canada a récemment choisi cette région comme l'une des cinq collectivités modèles du Canada, c'est–à–dire que la Chambre de commerce ira y demander conseil pour aider d'autres collectivités à prospérer.

En outre, selon des projections du gouvernement provincial, la région de Waterloo sera la région de l'Ontario qui connaîtra le plus fort taux de croissance au cours des deux prochaines décennies. Si ma circonscription est si prospère, c'est qu'il y existe un partenariat entre le monde des affaires, le monde de l'éducation et les conseils municipaux. De plus, la population locale appuie ce partenariat.

Comme le gouvernement le déclarait dans le livre rouge dont s'inspire le budget, nous devons faire davantage avec ce que nous avons, nous devons miser sur le partenariat entre tous les secteurs de la société, et nous devons saisir toutes les possibilités de développement économique et social qui se présentent et qui ne peuvent aboutir que si tous travaillent de concert.

Ainsi, dans la région de Waterloo, il y a des entreprises dérivées, c'est–à–dire des entreprises où la technologie et les ressources humaines sont en très grande partie le produit direct de la communauté universitaire. Ces entreprises ont déjà créé plus de 2 000 emplois au Canada. L'idée d'un partenariat entre les universités et les entreprises est mentionnée dans le budget.

En plus des nombreuses entreprises de pointe dans le domaine de l'information, la circonscription de Waterloo compte aussi beaucoup d'entreprises traditionnelles prospères. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas eu notre lot d'entreprises et de citoyens durement frappés par la récession. Qu'il suffise de penser à Seagram, à Uniroyal, à Goodrich et à Labbatt, entre autres. C'est pourquoi le budget est important. Il crée le climat où les entreprises peuvent prendre de l'expansion et prospérer en créant des emplois pour les chômeurs de Waterloo et d'ailleurs au Canada.

• (1815)

Nous devons faire montre de compassion envers les victimes de la récession et de la mondialisation de l'économie. Le statu quo ne signifierait rien de bon pour le million et demi de Canadiens sans emploi et les millions d'autres qui comptent sur une aide du gouvernement. Je félicite le gouvernement de ne pas ménager ses efforts pour mettre sur pied un système de sécurité sociale responsable, juste, humain et abordable.

Les Canadiens ont simplement besoin d'un coup de main; ils n'ont pas besoin qu'on leur fasse la charité. Le meilleur programme social que nous puissions mettre en place, c'est de créer un climat économique qui permettra à chaque Canadien qui est désireux et capable de travailler de trouver un emploi convenable.

En particulier, le budget appuie le secteur de la PME, qui continuera d'être le principal créateur d'emplois au Canada. Cela est vrai dans ma circonscription aussi. L'esprit d'initiative des PME contribue grandement à renforcer notre économie. L'économie mondiale n'est pas seulement une expression à la mode que les entreprises locales utilisent; c'est une partie intégrante de leur marché.

Le concept de réseaux d'organisations, décrit dans le programme de ce budget, existe dans ma circonscription depuis un certain temps déjà. Les entreprises locales, les dirigeants municipaux et les universitaires ont formé des réseaux dans des domaines tels que l'exportation, l'environnement, la technologie informatique et la gestion de la qualité totale. Le concept de la gestion de la qualité totale, qui est mis en pratique depuis des années par les administrations locales dans ma circonscription, fait maintenant partie du plan du gouvernement en vue de réduire

les dépenses et de rationaliser les opérations gouvernementales pour les rendre plus efficaces et efficientes.

Le premier ministre et le ministre des Finances méritent d'être applaudis pour avoir tenu compte des préoccupations de mes collègues libéraux, qui sont aussi les miennes, soit que les Canadiens de la classe moyenne ne toléreraient pas une autre augmentation de leur fardeau fiscal. Je suis heureux de voir que le ministre de la Défense nationale a pris des mesures courageuses dans ce budget pour rationaliser notre infrastructure de défense en se fondant sur les besoins. Il s'est aussi engagé à examiner le gaspillage au sein du gouvernement, y compris les déménagements, une autre de mes préoccupations. Tout au long de ma vie politique, j'ai toujours attaché une grande importance aux économies de coûts et à l'efficience des opérations gouvernementales, et je continue de le faire ici, à la Chambre des communes.

Dans le même ordre d'idées, nous devrions tenir un débat sur l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre. Je souhaite ardemment qu'on examine tout réaménagement des limites des circonscriptions électorales en accord avec la prémisse centrale que le nombre des députés soit limité au chiffre actuel de 295. Les Canadiens ne veulent pas avoir plus de politiciens, ils veulent que nous fassions davantage avec les moyens dont nous disposons.

Mes concitoyens ont également tâché de créer un fonds local de capital–risque grâce auquel la ville pourrait soutenir ses propres entrepreneurs au moyen d'investissement de capitaux. Ce sont des idées comme celles–là qui concrétisent l'esprit de programmes comme notre Fonds d'investissement canadien.

Les questions environnementales ne représentent pas simplement une vogue passagère dans ma circonscription. L'Université de Waterloo est depuis des années à l'avant–garde dans le domaine des études environnementales. Le Waterloo Public Interest Research Group, créé il y a vingt ans par des étudiants de l'Université de Waterloo qui y ont consacré bénévolement temps et argent, a dépensé plus de un million de dollars à des études en matière de consommation et d'environnement. Les entreprises s'occupant de protection de l'environnement constituent un secteur en pleine expansion de notre milieu des affaires.

C'est pourquoi je me joins aux Amis de la terre pour féliciter le ministre des Finances, qui est le premier à avoir parlé de développement durable dans son exposé budgétaire, ainsi que le gouvernement actuel de leur engagement à cet égard.

Pour réaliser cet objectif, le budget annonce l'établissement d'un groupe de travail réunissant des représentants du gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'environnement, qui sera chargé de cerner les obstacles aux pratiques sans danger pour l'environnement ainsi que les facteurs qui en découragent l'adoption, et de trouver les moyens d'utiliser efficacement les instruments économiques pour protéger l'environnement.

La présence des institutions d'enseignement postsecondaire dont j'ai déjà parlé, soit le Collège Conestoga, l'Université de Waterloo et l'Université Wilfrid Laurier, permet aux travailleurs, aux administrateurs et aux entrepreneurs de ma circonscription d'accroître leur compétence. Ces institutions de niveau international participent à des transferts explicites de compétence grâce à l'excellence de leur participation aux programmes d'enseignement coopératif et d'apprentissage.

La circonscription peut bénéficier d'un avantage en matière de recrutement grâce à ce réservoir d'employés éventuels bien formés. Il en résulte que ces institutions d'enseignement postsecondaire de la région de Waterloo offrent leur compétence à la collectivité bien avant que leurs étudiants n'obtiennent leur diplôme.

• (1820)

Jusqu'à maintenant, nos meilleures ressources, nos étudiants, avaient dangereusement tendance à se tourner vers les autres pays pour planifier leur avenir. Il était regrettable qu'ils cherchent de l'emploi aux États–Unis, auprès de sociétés comme Microsoft. Nous avons vraiment assisté à un exode de nos cerveaux.

Je me réjouis donc que le gouvernement ait réglé le problème en faisant activement la promotion de programmes comme celui qui concerne le réseau technologique canadien ainsi que les ingénieurs et les scientifiques, ce qui nous permettra de garder au Canada nos jeunes, notre ressource la plus précieuse.

Le gouvernement respecte son engagement de maintenir, dans le cadre du financement des programmes établis, les sommes qu'il dépense pour les universités. Il se préoccupe de l'éducation et de l'alphabétisation, comme il l'a démontré en rétablissant pleinement le financement du Programme national d'alphabétisation. C'est important aussi pour ma circonscription.

Les écoles aussi bien publiques que catholiques offrent un enseignement d'excellente qualité aux étudiants de notre région. Elles offrent d'excellentes possibilités de perfectionnement à la population. Les écoles publiques offrent aux travailleurs de la région la possibilité de terminer leurs études secondaires, grâce à des cours organisés sur les lieux de travail. Les écoles séparées se sont aussi acquis une réputation mondiale pour ce qui est de l'intégration dans des classes régulières d'étudiants aux prises avec des difficultés.

Comme le ministre des Finances l'a dit hier, le budget prévoit une réduction du déficit de 6 milliards de dollars l'an prochain et de 7 milliards de dollars l'année suivante, ce qui est un exploit compte tenu du fait que nos prédécesseurs avaient sous–estimé de 13 milliards de dollars le déficit dont nous avons hérité. Au cours des trois prochaines années, pour chaque dollar de nouvelles recettes, nous réduirons les dépenses fédérales de cinq dollars.

Lors des consultations prébudgétaires, les Canadiens ont demandé au gouvernement de présenter un budget juste et équitable. Notre gouvernement s'est engagé à être transparent. Nous conjuguerons nos efforts, car mon expérience dans ma circonscription m'a appris que les Canadiens peuvent travailler en partenariat afin de créer de nouvelles perspectives d'avenir pour notre pays. Le budget dont nous sommes saisis est la pierre angulaire qui fera de cela une réalité.

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales): Monsieur le Président, je félicite le député de Waterloo de son excellent discours.

Je voudrais lui rappeler que la circonscription voisine, celle de Kitchener, est également englobée dans cette collectivité modèle citée par la Chambre de commerce du Canada.

Le député est bien connu dans la région pour son intérêt et ses connaissances en matière environnementale. Je me demande quelles seront les conséquences du budget sur la circonscription et la ville de Waterloo. Le député a parlé des observations des Amis de la Terre au sujet du ministre des Finances et du budget. En outre, Waterloo est une région où les entreprises de l'environnement occupent une place de choix. Est–il probable que le budget aidera ces entreprises?

M. Telegdi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, député de la circonscription voisine.

Il est certain que la circonscription de Waterloo et ma ville ont toujours pris une part très active dans tout ce qui concerne l'environnement.

Reportons nous à un fait qui a sans doute été un élément déclencheur dans la sensibilisation de l'opinion canadienne aux problèmes environnementaux. Il s'agit de Love Canal, aux États–Unis, site où étaient enfouies des substances extrêmement toxiques qui menaçaient la vie des gens. L'entreprise qui y travaillait, Conestoga–Rovers, est implantée à Waterloo. C'est l'une des nombreuses entreprises qui ont vu le jour dans notre région.

Je puis dire au député de Kitchener que, effectivement, le budget va grandement encourager ce secteur d'activité. Nous espérons être l'un des centres d'excellence. Je crois que nous le sommes déjà, d'ailleurs, et que nous pouvons tabler là–dessus pour garantir à la nouvelle économie du Canada sa juste part du marché international dans le secteur de l'assainissement de l'environnement.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de son discours. J'ai une question à lui poser à propos du budget.

Le député sait–il quelles seront les conséquences pour le pays si nous ajoutons 100 milliards de dollars à la dette fédérale dans les trois prochaines années? Il n'est fait mention nulle part de ces conséquences dans le budget ni dans le discours sur le budget.

Qu'est–ce que le député a à dire là–dessus?

• (1825)

M. Telegdi: Monsieur le Président, il n'y a pas tellement longtemps, nombre de mes collègues et moi avons débattu de ces mêmes questions à une assemblée réunissant tous les candidats. Je m'étonne toujours de la difficulté que nous avons à faire comprendre notre point de vue, et plus particulièrement aux membres du Parti réformiste.

Notre position a toujours été la même. Elle est énoncée dans le livre rouge. Nous sommes allés voir les Canadiens, nous leur avons exposé notre plan, et c'est là–dessus que se fondent toutes nos initiatives. C'est en ça que diffèrent nos démarches. En tant que libéraux, nous voulons relancer l'économie. Nous l'avons dit dans notre programme de dépenses.

La position du Parti réformiste, c'était qu'il supprimerait le déficit en trois ans. La nôtre, c'était que nous ramènerions le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Le chef du Parti réformiste a mis, à plusieurs reprises, le gouvernement au défi d'atteindre ce pourcentage de 3 p. 100 du PIB. Ma réponse, c'est que nous pouvons le faire, ce que montrent le budget et les chiffres qu'il contient.

J'espère que le député du Parti réformiste se lèvera à la Chambre pour nous féliciter lorsque ce sera fait. Nous croyons que notre devoir est de relancer l'économie. Nous ne devons pas l'étouffer. Si nous l'étouffons, nous plongerons de nouveau le pays dans la récession. Nous devons croire en nous–mêmes et faire confiance aux Canadiens.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, c'est ma première intervention en tant que nouvelle députée à la Chambre. J'en suis ravie.

L'histoire de cet endroit m'intimide et, pourtant, vous me voyez réconfortée à l'idée de faire partie de la longue tradition démocratique de notre pays. Ce n'est pas que les choses soient statiques, qu'elles n'évoluent pas. En fait, c'est loin d'être le cas. La tradition, en particulier la tradition parlementaire canadienne, a évolué au fil de l'histoire de cette institution.

De nombreuses pressions sont exercées sur le Parlement, sur le gouvernement et sur les parlementaires pour les amener à revoir la façon dont le gouvernement fonctionne. Toutes sortes de forces—économiques, sociales, environnementales, technologiques, politiques et mondiales—nous obligent de diverses façons à revoir les relations qui existent entre la population et les institutions ainsi qu'à en définir de nouvelles. Le ministre des Finances et le gouvernement s'en sont rendu compte et s'en sont réjouis.

Aussi le ministre des Finances s'est–il lancé dans un processus budgétaire sans précédent, un processus qui ne se limite pas à ce document précis. Un processus qui, s'il peut être pleinement mis à profit, devrait mener à un nouveau genre de partenariat, un partenariat réel et concret entre les Canadiens, le gouvernement et les institutions socio–économiques.

Ce n'est que lorsque nous serons capables de comprendre toute la portée et la nature de nos problèmes et que nous entreprendrons d'examiner un choix aussi vaste que possible de solutions que nous pourrons en fait commencer à nous attaquer aux graves problèmes économiques qui accablent notre nation.

Au XXI^{e} siècle, le Canada occupera à juste titre une place de leader au sein des nations. Grâce au genre de processus de consultation que le ministre des Finances vient de lancer, non seulement nous serons à même de régler nos problèmes, mais en plus, nous servirons de modèle aux autres pays. Le ministre des Finances nous a donné à tous la possibilité de travailler ensemble, de nous faire entendre, de mettre nos idées à l'épreuve et de contribuer à construire le Canada que nous désirons tous.

Une tâche difficile nous attend: redonner au gouvernement son intégrité et mettre fin au cynisme du public. En tant que députée, je veux que les habitants de la circonscription de York—Simcoe sachent, comme tous les Canadiens et tous mes collègues de l'autre côté, que nous avons la volonté politique nécessaire pour entamer le dialogue. Nous avons la volonté politique de renouveler les institutions sociales, économiques et politiques de notre pays.

• (1830)

C'est pourquoi j'ai décidé de me lancer en politique. J'estime qu'il est plus nécessaire que jamais de rebâtir la confiance disparue entre la population du Canada et ses représentants élus. Je suis sûre que beaucoup de mes collègues, ici, poursuivent le même but.

En tant que Canadiens, la chose la plus importante dont nous devons nous souvenir, c'est que nous sommes comme les autres.

Lorsque j'ai été élue députée, je n'ai pas perdu ma citoyenneté canadienne. Moi aussi, je suis concernée. J'ai une famille que j'aime, une communauté à laquelle je suis attachée et un pays que j'honore.

Comme les autres Canadiens, comme mes collègues des deux côtés de la Chambre, je veux que ce pays connaisse le succès. Je veux que le Parlement fonctionne comme il faut.

Mes collègues et moi avons besoin que les Canadiens fassent preuve de patience, car, comme le ministre des Finances le disait hier dans son discours, le défi actuel, ce n'est pas de faire les choses en vitesse, c'est de les faire comme il faut.

Nous ne demandons pas aux Canadiens de patienter pendant que le gouvernement attend sans rien faire. Nous avons commencé à mettre en oeuvre nos promesses et nous continuerons dans cette voie. Déjà, nous avons rétabli le Programme de contestation judiciaire, institué le programme d'infrastructure, le Service jeunesse, un programme d'aide préscolaire pour les autochtones, un Centre d'excellence pour la santé des femmes, un réseau technologique canadien, ainsi que beaucoup d'autres choses.

Le livre rouge prend vie dans le budget.

Nous avons besoin d'endroits où l'on peut susciter et sonder des idées sans les mettre en pièces. La pensée créatrice peut se tarir rapidement si la critique est sèche et stérile. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut trouver d'autres façons de comprendre et de résoudre les problèmes.

Pour paraphraser Albert Einstein, tout à changé, sauf notre façon de penser.

Si nous voulons gouverner différemment, il faut bien comprendre que non seulement le gouvernement doit changer, mais nous devons changer aussi.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais je vais devoir mettre fin à la première allocution de la députée, mais y a-t-il consentement unanime pour prolonger son temps de parole de quatre ou cinq minutes?

Des voix: D'accord.

Le Budget

Mme Kraft Sloan: Je remercie mes collègues de la Chambre de la patience qu'ils m'ont manifestée.

C'est au gouvernement de donner l'exemple et de créer le cadre et l'environnement nécessaires à l'établissement d'un dialogue ouvert et large. La tâche du gouvernement consiste maintenant à perfectionner le processus de consultation qui a conduit à ce budget.

Les députés sont en mesure d'appuyer ce processus dans leurs propres circonscriptions.

La justice et l'équité sont les deux grands principes qui servent de fondement au présent budget. Ces principes doivent encore et toujours guider le processus de consultation.

L'équité est assurée lorsque la consultation est large, lorsque toutes les composantes de la mosaïque canadienne sont respectées et validées.

Ces composantes sont multiples: géographie, race, religion, ethnie, âge, sexe, orientation sexuelle, capacités physiques et intellectuelles, classe, éducation, apparence physique, et j'en passe. L'équité est assurée lorsque nos responsabilités entre générations sont reconnues, lorsque nos rôles et nos relations dans la société sont honorés.

L'équité est assurée aussi lorsque l'environnement naturel est respecté.

Tous les coûts, qu'ils soient d'ordre social, écologique ou de santé, finissent par influer sur l'économie. Il est très important que le gouvernement, par le truchement de ces consultations, trouve un moyen de comptabiliser les choses autrement, une nouvelle façon de tirer parti, sur le plan écologique et de la santé, des avantages qui découlent de ses programmes, de ses subventions et de ses impôts.

Ce nouveau processus permanent de consultation budgétaire ainsi que l'examen et le renouvellement des grandes orientations gouvernementales, surtout dans les domaines des ressources, de la santé, de la défense et de l'industrie, témoignent du sérieux avec lequel le gouvernement actuel entend agir pour faire face aux grands changements et aux nouveaux défis qui nous attendent.

Voilà le gouvernement responsable que les Canadiens réclament et méritent!

Les premiers éléments du gouvernement responsable au Haut-Canada ont vu le jour dans ma circonscription de York—Simcoe. C'est là que William Lyon Mackenzie s'est joint aux forces rebelles des agriculteurs et des petits artisans pour s'opposer au Pacte de famille des conservateurs.

Cent cinquante ans ont passé depuis la création du gouvernement responsable, mais les descendants des rebelles ont perpétué la tradition de l'exploitation agricole et de la petite entreprise dans York—Simcoe, une circonscription que je suis fière de représenter.

Aujourd'hui, les exploitations agricoles embellissent le paysage de New Tecumseh, King, Gwillimbury Est et Ouest. Le Holland Marsh, connu dans le monde entier, se trouve près de Bradford. Les petites entreprises ont été et continuent d'être le moteur économique de localités comme Newmarket et Bradford. Leurs propriétaires ont toujours tenu boutique le long des rues

principales de villages comme Sutton, Keswick, Mount Albert, Beeton, Tottenham, Pefferlaw et Schomberg.

La circonscription de York—Simcoe possède également les magnifiques plages de Georgina au lac Simcoe. Le tourisme, qui y est florissant à longueur d'année, offre la navigation de plaisance l'été et la pêche sur la glace l'hiver.

Nous avons également la chance d'avoir une bande des premières nations, les Chippewas de l'île Georgina, qui est déterminée à obtenir la reconnaissance de son droit inhérent à l'autonomie politique.

J'ai le privilège de représenter ici une circonscription qui est le reflet de la diversité de notre grande nation. La 35e législature est une étape déterminante de l'histoire parlementaire canadienne puisqu'elle est, plus que tout autre avant elle, représentative de la riche mosaïque canadienne.

Je regarde mes collègues autour de moi des deux côtés de la Chambre et je me dis que nous ne sommes ici que de passage, mais que cette institution continuera d'exister longtemps après que les pages du hansard d'aujourd'hui auront jauni et seront tombées en poussière.

En tant que parlementaires, nous serons jugés à la mesure du respect que nous aurons manifesté à l'ensemble des Canadiens.

Le vice–président: Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: Chers collègues, j'ai l'honneur de déposer le plan de dépenses de la Chambre des communes relatif au budget des dépenses de 1994–1995.

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1994–1995

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je soumets la partie II du budget des dépenses.

Je voudrais également déposer, à l'appui des prévisions budgétaires, la partie I du budget des dépenses, le plan de dépenses du gouvernement. En outre, je vais remettre au greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la partie III du budget des dépenses, qui comprend les plans de dépenses de 76 ministères.

Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents afin de les aider à étudier les autorisations de dépenser demandées à la partie II du budget des dépenses.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1994–1995

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui le Budget des dépenses principal de 1994–1995 du gouvernement du Canada.

[*Français*]

J'ai l'honneur de déposer le premier budget des dépenses de cette 35e Législature contenant les projets de dépenses du gouvernement, ministère par ministère, programme par programme, pour le prochain exercice financier.

[*Traduction*]

Je suis fier de ces prévisions budgétaires, car elles reflètent les engagements que nous avons pris à l'égard des Canadiens au cours de la dernière campagne électorale, à l'automne. Elles montrent que le gouvernement entend aborder les problèmes de façon équilibrée en soutenant la croissance et la création d'emplois tout en prenant des mesures pour réduire le déficit.

Le Budget des dépenses principal explique en détail les dépenses prévues de 160,7 milliards de dollars au cours du prochain exercice. Ce chiffre comprend 112,1 milliard de dollars en dépenses législatives découlant de lois que le Parlement a déjà adoptées et 48,6 milliards de dollars pour lesquels nous cherchons à obtenir l'autorisation du Parlement.

• (1010)

Le Budget des dépenses principal constitue la première étape pour mener à bien le plan de dépenses qui s'élève à 163,6 milliards de dollars et qui figure dans le budget présenté il y a deux jours par mon collègue, le ministre des Finances.

Cependant, contrairement au budget du ministre, le Budget des dépenses principal ne renferme pas des réserves et ne prévoit pas les répercussions des mesures législatives proposées. Autrement dit, si une mesure législative n'a pas encore été adoptée, les sommes qui y sont rattachées ne sont pas précisées dans le Budget des dépenses principal.

L'accroissement des dépenses résulte surtout de la hausse des sommes consacrées au service de la dette. Les dépenses de programmes, qui correspondent à nos dépenses totales moins les frais de la dette publique, n'ont presque pas bougé, n'augmentant que de 0,7 p. 100. Dans le cas de la plupart des programmes, les dépenses sont à la baisse.

La Sécurité de la vieillesse et les programmes destinés aux autochtones représentent une large part de l'augmentation des dépenses de programmes. Cela découle d'un accroissement de la population dans ces deux catégories.

Comme le ministre des Finances l'a précisé clairement il y a deux jours, il s'agit là d'un budget qui met en marche la réforme

la plus globale de la politique de dépenses fédérales depuis dix ans. Le Budget présenté mardi et le budget des dépenses principal que je dépose aujourd'hui fournissent un cadre pour l'avenir établi par un gouvernement tourné vers l'avenir.

Notre politique repose notamment sur le principe selon lequel notre gouvernement prend toutes les mesures qui s'imposent et ce, en ayant le sens de ses responsabilités financières.

Dans le Budget des dépenses principal, nous établissons un plan d'action pour chaque élément du programme exposé dans *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, mieux connu sous le nom de livre rouge. Les Canadiens nous ont dit que la création d'emplois revêtait beaucoup d'importance pour eux et, dans le livre rouge, nous avons précisé qu'un programme national d'infrastructure serait un élément clé de nos initiatives en la matière.

Je suis fier de dire que depuis notre entrée en fonctions nous avons donné suite à cet engagement en signant des ententes avec chaque province. D'autre part, nous demandons au Parlement, dans le Budget des dépenses principal, d'approuver des crédits de 700 millions de dollars pour la mise en oeuvre du programme au cours du prochain exercice financier.

Le livre rouge annonçait également de nouvelles réductions de 400 millions de dollars des budgets de fonctionnement en 1994–1995, ces compressions passant à 620 millions au cours des deux années suivantes. Le Budget des dépenses principal donne suite à cet engagement. Nous espérons réaliser une bonne partie de ces économies par une amélioration de l'efficience, mais nous sommes conscients qu'il nous faudra peut–être aussi redéfinir les priorités.

La plus grande partie des réductions de 400 millions de dollars touchera les services professionnels contractuels; nous avons d'ailleurs l'intention de demander prochainement au Parlement de revoir toute la question des marchés de services.

Ces mesures se sont cependant révélées insuffisantes. Il nous fallait, pour régler le problème budgétaire, imposer d'autres réductions aux budgets de fonctionnement. Nous avons examiné les diverses solutions possibles; nous avons tenu compte de ce que font les autres gouvernements et le secteur privé; nous avons consulté les syndicats de la fonction publique et, en fin de compte, nous avons pris les mesures qui nous semblaient les plus avantageuses pour les Canadiens, pour les employés de la fonction publique et pour l'économie.

Comme l'indiquait le ministre des Finances dans le discours du budget, les salaires des employés de la fonction publique fédérale et les hausses salariales à l'intérieur d'un même niveau sont gelés pour deux années à compter de 1994–1995. Nous avons cependant prévu étudier avec les employés et leurs agents négociateurs des moyens d'accroître l'efficience des dépenses publiques, ce qui permettrait d'écourter la période de gel.

Dans les circonstances, cette ligne de conduite nous apparaît la meilleure car elle permet de mieux protéger les emplois tout en nous laissant le plus de marge possible pour fournir aux Canadiens des services de qualité au moindre coût possible.

La réduction du budget de la défense reflète la réalité actuelle. L'ancienne structure correspondait à des priorités du passé. L'évolution de l'ordre mondial nous a obligés à adapter nos forces armées à nos besoins futurs.

Les réductions du financement de l'aide internationale sont à la mesure de notre capacité financière plutôt que des besoins réels dans ce domaine. Le Budget des dépenses principal prévoit néanmoins un montant de 2,6 milliards de dollars au chapitre de l'aide internationale.

• (1015)

Les Canadiens nous ont fait savoir que les subventions aux entreprises n'étaient pas la mesure la plus rentable du point de vue des contribuables. C'est pourquoi nous avons réduit, comme l'annonçait le livre rouge, les subventions aux petites et moyennes entreprises qui ne se sont pas révélées productives.

Les Canadiens ont clairement exprimé leur désir d'une réforme du programme d'assurance–chômage parce qu'il excédait les moyens des contribuables. Les charges sociales nécessaires pour assurer les prestations affectaient notre position concurrentielle vis–à–vis de nos partenaires commerciaux. Nous devions donc réagir, et c'est ce que nous avons fait.

Le Budget des dépenses principal réserve 16 p. 100 des dépenses totales aux paiements aux autres niveaux de gouvernement et 25 p. 100 aux paiements aux particuliers, notamment au chapitre de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance–chômage. Le gouvernement affectera environ 62 milliards de dollars aux programmes sociaux et 4,8 milliards aux programmes de ressources naturelles; 3,9 milliards aux programmes de développement industriel, régional et scientifique; 2,8 milliards au chapitre du transport. Environ 3 milliards seront affectés à la culture et au patrimoine; 3,3 milliards aux programmes judiciaires et juridiques; 6,4 milliards aux opérations gouvernementales générales.

Mon collègue, le ministre des Finances, a indiqué clairement dans son discours que ces mesures ne sont que le début de la réforme. Il a annoncé que nous verrions au cours de la prochaine année à améliorer l'efficience et l'efficacité dans l'administration des services.

Les orientations exposées dans le discours du budget entraîneront une réduction réelle des dépenses d'ici à 1995–1996. Même à l'heure actuelle, comme je le disais plus tôt, les dépenses demeurent à toutes fins utiles au même niveau que l'an dernier.

Le déficit annuel a amorcé une diminution importante, et notre politique budgétaire vise un déficit qui n'excède pas 3 p. 100 de la production totale de biens et services au Canada au cours d'une année.

Voilà la marque d'un gouvernement qui écoute l'électorat, fait preuve de leadership, prend des mesures décisives, consulte ses partenaires et définit clairement la voie de l'avenir pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Madame la Présidente, ce qui me frappe, à la lecture du Budget des dépenses 1994–1995 présenté par le président du Conseil du Trésor, c'est que le Budget 1994–1995 du gouvernement par rapport au Budget 1993–1994 est que les paiements de transfert diminuent de 0,5 p. 100 et les autres dépenses de programme de 3,2 p. 100, tandis qu'en même temps les frais de la dette publique augmentent, pour leur part, de 3 p. 100. Cela signifie qu'on applique un début de compression budgétaire pour soutenir l'accroissement du service de la dette dans les faits.

La gestion budgétaire du gouvernement au cours des prochaines années devra donc s'attaquer à comprimer les paiements aux particuliers et les paiements de transfert aux provinces. Mais évidemment, plus on retarde à comprimer ces dépenses, plus la dette s'accroît, comme le démontre le Budget, et plus on devra encore réduire les dépenses dans l'avenir, toujours pour soutenir un service de la dette qui sera devenu incontrôlable. Ce point de rupture approche à grands pas.

Plus la dette augmente et plus on comprime les paiements aux particuliers, plus le fossé entre les riches et les démunis s'accroît. L'écart entre les différentes couches de la société n'a jamais été si grand; il va en s'accroissant. Et l'ironie de la situation est que toute l'accumulation de cette dette au cours des 20 dernières années visait à mieux répartir la richesse à travers le pays.

Pour soutenir le service de la dette en transférant des dizaines de milliards de dollars des contribuables aux investisseurs, on creusera plus que jamais le fossé entre les riches, la classe moyenne et les plus démunis. Est–ce, finalement, l'échec du modèle canadien de la société juste, pensée à une autre époque?

Les dépenses budgétaires prévues sont de 163,6 milliards, soit une augmentation de 2,1 p. 100. On nous dit que plus de 75 p. 100 de cette hausse est imputable aux frais de la dette publique, soit environ 1,6 p. 100. On nous dit que plus de 75 p. 100 de cette hausse est imputable aux frais de la dette publique, soit environ 1,6 p. 100, et cet effet de levier de la dette sur le budget des dépenses prévues ira en s'accentuant avec les années, car le gouvernement n'a pas encore assez réduit ses dépenses, tel que nous le démontre l'exposé du ministre ce matin.

• (1020)

Les frais de la dette publique sont de 41 milliards par rapport à 38,5 milliards l'année dernière. Les dépenses de programmes prévues sont de 122,6 milliards par rapport à 121,8 milliards l'année passée, soit une variation de seulement 0,7 p. 100, alors que les frais de la dette varient de 6,5 p. 100 en hausse par rapport à l'année dernière.

Les mesures de compression des dépenses de fonctionnement, soit les budgets des ministères, sont de 413 millions pour cette année, sur des compressions totales de 2,1 milliards. Les compressions de budgets des ministères ne représentent donc en fait que 19 p. 100 des compressions totales. La diminution de l'assurance–chômage, pour sa part, qui est de 725 millions représente 33 p. 100 de ces mêmes compressions. Les économies en subventions aux entreprises sont pour leur part de 117 millions, soit 5,3 p. 100 de l'ensemble de ces mêmes compressions. On voit donc, madame la Présidente, les priorités de ce gouvernement. Il va chercher chez les chômeurs les coupures qu'il est incapable d'effectuer dans l'appareil gouvernemental.

Les compressions dans les ministères représentent moins de 2 p. 100 des dépenses de fonctionnement du gouvernement, dont une partie importante, 19 p. 100, provient de la défense. Donc, l'exercice rigoureux d'examen, poste budgétaire par poste budgétaire, qui avait été demandé par le Bloc québécois, n'a pas été effectué par le gouvernement.

Pourtant, il y a du gras et du gaspillage dans l'appareil gouvernemental. Le vérificateur général estime à plusieurs milliards annuellement les économies potentielles que l'on pourrait faire si l'on mettait fin à ce gaspillage. Quatre cents millions de compression, qui représentent moins de 2 p. 100 des dépenses de fonctionnement, c'est nettement insuffisant, alors que les frais de la dette augmentent au même moment, durant la même période, de 2,5 milliards.

Le gouvernement passe à côté de la nécessaire réduction des dépenses. Seule une réduction des dépenses, notamment par l'élimination du gaspillage et des mauvaises méthodes de gestion, peut à long terme réduire le fardeau fiscal de la classe moyenne qui a provoqué la montée de l'économie souterraine, comme on a eu l'occasion de le voir amplement au cours des derniers mois.

Malgré les prétendues coupures des dépenses annoncées à grand renfort de publicité, les dépenses de programmes du gouvernement continueront d'augmenter cette année de 800 millions. Cette somme de 800 millions correspond aux programmes statutaires comme la péréquation.

Au lieu de s'acharner sur les chômeurs et les personnes âgées, à qui on a réduit le crédit d'impôt en raison de l'âge, le gouvernement aurait dû d'abord agir dès maintenant pour dégraisser l'appareil gouvernemental, notamment en s'attaquant aux multiples dédoublements qui coûtent annuellement de 2 à 3 milliards. Ceci représenterait près de huit fois les compressions décrétées dans le plan de dépenses de l'actuel gouvernement.

Deuxièmement, réduire davantage les dépenses de la défense. Douze p. 100 de coupures sont prévues sur cinq ans, alors que le Bloc québécois demande des réductions de 25 p. 100. Le Collège militaire royal de Saint–Jean ne devrait pas être fermé, selon nous, tant que le Québec n'aura pas sa juste part des dépenses du ministère de la Défense sur son territoire, ce qui devrait correspondre au pro rata de sa population au Canada. Cette fermeture est aberrante, quand le collège vient de faire l'objet de rénovations de plusieurs millions.

En guise de conclusion, j'aimerais ajouter que le gouvernement aurait dû réduire davantage ses dépenses et investir la moitié de cette marge de manoeuvre dans la création d'emplois et l'autre moitié dans la réduction de la dette. La majorité des analystes s'entendent pour dire que le programme des infrastructures est nettement insuffisant, car il ne fait que créer 45 000 emplois temporaires et constitue finalement le programme de relance d'emplois dont le gouvernement nous a parlé à grand renfort de publicité.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir parler de la résolution dont nous sommes saisis en réponse au dépôt du budget. Quand on examine l'exposé d'aujourd'hui, ainsi que le budget qui nous a été présenté le 22 février, de très vives préoccupations surgissent. Je pense que ces préoccupations rejoignent les attitudes des Canadiens.

La première de toutes est une constatation: notre endettement nous accule à la ruine. En effet, nous courrons à la ruine, c'est l'évidence même. Notre deuxième préoccupation est le fait que, à cette dette énorme, s'ajoute la dette annuelle, ou le déficit, qui ne cesse de s'accumuler au–dessus de nos têtes, que nous soyons contribuables ou députés. Il nous faut nous attaquer à ce problè-

me. C'est absolument fondamental! Je ne crois pas que les Canadiens puissent encore se permettre d'accumuler une dette supplémentaire de 100 milliards de dollars au cours des trois années qui viennent.

• (1025)

Or, les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994–1995 s'orientent précisément dans cette direction. Elles nous placent devant un déficit de 39,7 milliards de dollars. Selon le gouvernement, c'est le mieux qu'il pouvait faire dans son processus budgétaire. Il ne pouvait pas faire mieux? Chose sûre, c'est insuffisant. Les parlementaires doivent se pencher sur le problème et lui trouver des solutions.

Le gouvernement a voulu nous convaincre qu'il possédait déjà un plan de réduction des dépenses. Il va faire faire des études sur les compressions à effectuer. D'après mon expérience, chaque fois qu'un groupe de législateurs et de simples citoyens se réunit, il finit par se présenter devant cette assemblée avec des recommandations qui se traduisent plus souvent qu'autrement par une demande de crédits supplémentaires.

Je ne crois pas qu'on ait confié un mandat de ce genre aux comités, dont celui chargé d'étudier les programmes sociaux. Le ministre du Développement des ressources humaines a dit qu'il voulait réduire les coûts de nos programmes sociaux et mieux cibler les services. À ce que je sache, le mandat ne précise pas cela, alors que cela aurait dû y figurer.

Le gouvernement ne fait que maintenir la tendance à la dépense. La seule mesure visant à réduire le déficit que comporte ce budget consiste à tirer parti de la croissance des recettes. On n'y perçoit pas une volonté délibérée de mettre l'accent sur la réduction des dépenses publiques.

Il n'y a rien dans ce budget des dépenses dont nous débattons aujourd'hui qui montre vraiment que le gouvernement a coupé dans le gras, réduit les recoupements, résolu l'inefficience et comprimé l'enflure dont il s'est affligé entre 1975 et 1982. Il n'y a rien dans ce budget des dépenses qui représente vraiment un changement important par rapport aux tendances qu'il a acquises à cette époque. Le gouvernement continue sur sa lancée.

Sur la question des compressions, premièrement, le gouvernement prétend qu'il a fortement comprimé certaines dépenses et qu'il exercera d'autres coupes importantes au cours des trois prochaines années. Selon les projections, on réduirait les dépenses de 11 milliards de dollars.

Le budget des dépenses dont nous sommes saisis prévoit des compressions de 3,7 milliards de dollars. D'ailleurs, en examinant bien le plan budgétaire qui nous a été présenté le 22 février, on constate que 25 p. 100 de ces compressions découlent des politiques conservatrices et non d'initiatives libérales. C'est ma première observation. Par conséquent, comment le gouvernement peut–il se targuer d'avoir sabré dans les prévisions de dépenses?

Deuxièmement, parlons–en du budget des dépenses de 1994–1995. Les compressions représentent 3,7 milliards de dollars, ce qui n'est pas beaucoup pour un budget majeur de 163 milliards de dollars. Les nouvelles initiatives annoncées représentant 2,2 milliards, ce qui nous laisse 1,5 milliard à appliquer au déficit, que l'on ramène ainsi à 39,7 milliards de dollars. On n'a pas fait grand–chose. Pourquoi le gouvernement n'applique–t–il pas entièrement le résultat de ces compressions, soit 3,7 milliards, à la réduction du déficit, afin de réaliser quelque chose d'un peu plus concret?

Bien des fonds ont été réaffectés de façon interne, sans qu'on ait consulté le Parlement à cet égard. En tant que parlementaires, nous devrions avoir l'occasion de poser des questions. Par exemple, quand un programme est assujetti à des compressions, nous devrions pouvoir nous informer sur ce qui sera retranché au juste. Quand un programme fait l'objet d'une réallocation des ressources, nous devrions avoir l'occasion de demander combien coûte la nouvelle priorité, si c'est nécessaire, d'où proviennent les fonds et s'il n'est pas possible de réduire les coûts. Nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de faire tout cela dans ce cas–ci. Nous l'aurons peut–être dans le cas du budget des dépenses.

• (1030)

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais porter un dernier point à l'attention des ministériels. J'espère que le gouvernement s'engagera réellement à donner suite aux paroles du ministre des Finances, qui a dit hier que des comités pourront se pencher sur ces questions et faire des recommandations; j'espère aussi que le gouvernement tiendra compte de ces recommandations et les appliquera. Je voudrais que ce soit un changement marquant de cette 35e législature. Si le gouvernement montre une telle ouverture d'esprit, nous aurons une législature formidable et vraiment démocratique.

Je recommande au gouvernement d'éviter de se faire du capital politique et de mettre un terme à cette façon de procéder où un comité recommande des décisions peu pratiques. Les rapports et les recommandations des comités viennent au premier rang quand le processus d'étude du budget des dépenses est efficace.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Conformément à l'ordre de renvoi adopté le vendredi 4 février 1994, votre comité a étudié le projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, et votre comité a convenu d'en faire rapport, sans propositions d'amendement.

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le deuxième rapport du Comité permanent des finances, conformément à l'ordre de renvoi adopté le mercredi 9 février 1994. Votre comité a examiné le projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

J'ajoute qu'il s'agit ici du deuxième rapport du Comité permanent des finances. Je tiens à remercier tous les membres du comité pour les efforts qu'ils ont déployés dans un esprit de saine collaboration afin de présenter ce deuxième rapport en dépit de tous les autres travaux que le comité a à faire. J'en remercie tous les membres.

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1994–1995

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, aux termes des paragraphes 81(4) et 81(6) du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget principal des dépenses pour 1994–1995, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents comme il suit:

Comme la liste en est plutôt longue, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard sans être lue.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y consent–on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit.*]

Le Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45 et 50

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agro–alimentaire

Agriculture et Agro–alimentaire, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Le Comité permanent du patrimoine canadien

Patrimoine canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140 et 150

Le Comité permanent des services gouvernementaux

Patrimoine canadien, crédit 145

Finances, crédit 55

Gouverneur général, crédit 1

Parlement, crédit 1

Conseil privé, crédits 1, 5, 10 et 30

Travaux publics et Services gouvernementaux, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Conseil du Trésor, crédits 1, 5 et 10

Le Comité permanent des ressources naturelles

Ressources naturelles, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Environnement, crédits 1, 5 et 10

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Affaires étrangères, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45 et 50

Travaux publics et Services gouvernementaux, crédit 45

Le Comité permanent des finances

Finances, crédits 1, L5, L10, L15, 20, L25, 35 et 50

Revenu national, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Le Comité permanent des pêches et des océans

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Le Comité permanent de la santé

Santé, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 15

Le Comité permanent de l'industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5 et 10

Finances, crédits 40 et 45

Industrie, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105 et 110

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Conseil privé, crédit 35

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Le Comité permanent du développement des ressources humaines

Développement des ressources humaines, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Parlement, crédit 5

Conseil privé, crédit 20

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Le Comité permanent des comptes publics

Finances, crédit 30

Le Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 15

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Le Comité mixte des langues officielles

Conseil privé, crédit 25

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Citoyenneté et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Le Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement

Parlement, crédit 10

(La motion est adoptée.)

• (1035)

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Grant Hill (Macleod): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de Glenwood, en Alberta, dans ma circonscription. Cette pétition a trait aux bureaux de poste, et c'est un honneur pour moi de la présenter au nom de mes électeurs.

LA CHILLIWACK

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions. Elle est signée par plus de 400 citoyens qui s'intéressent au sort de la magnifique vallée de la Chilliwack, dans ma circonscription, Fraser Valley–Est.

Les pétitionnaires soutiennent que les inondations et les dommages qu'elles causent aux routes, aux lignes de haute tension, aux résidences et aux entreprises deviennent de plus en plus fréquents depuis les inondations désastreuses de 1989 et de 1990. Chaque nouvelle inondation menace la sécurité du public, fait perdre de la valeur aux propriétés et complique les choses au moment de contracter des emprunts hypothécaires et de souscrire des assurances habitation.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement d'inclure la mise en oeuvre du plan de gestion des risques dans la vallée de la Chilliwack dans le programme d'infrastructure du gouvernement du Canada.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par des habitants de Kamloops, Chase, Savona, Pinatan, Knutsford, Little Fort, Barrière, Birch Island, Monte Creek, Pritchard, Monte Lake, Westwold, Blue River et Clearwater.

Les pétitionnaires expriment leurs préoccupations au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils soutiennent que la loi actuelle n'est pas adaptée aux besoins d'une société moderne et demandent au Parlement de la modifier pour améliorer les sentences et la surveillance après la libération, et d'adopter de meilleurs programmes de réinsertion sociale.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée à l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 24 minutes, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Madame la Présidente, à partir de maintenant, les députés du Parti réformiste diviseront leur temps de parole en deux discours de 10 minutes, suivis chacun d'une période de cinq minutes réservée aux questions et aux observations.

Ce matin, je voudrais parler du budget du point de vue du ministère de la Défense. Tout d'abord, je veux féliciter le gouvernement d'avoir pris certaines mesures que je trouve bonnes. J'ai remarqué qu'il envisage de simplifier la structure hiérarchique au sein des Forces canadiennes et de réduire le nombre de cadres intermédiaires, deux mesures qui se font attendre depuis longtemps. Il y aura ainsi un augmentation du secteur opérationnel et une réduction du secteur du soutien administratif.

Le fait de modifier les pratiques de gestion, de déléguer plus de responsabilités aux commandants de base et aux commandants d'autres unités et d'éliminer la bureaucratie rendra le processus beaucoup plus efficient et rentable.

Le gouvernement envisage aussi la possibilité d'acheter des produits déjà disponibles sur le marché. Pendant trop longtemps, les Forces canadiennes ont cherché à se procurer des produits spéciaux qui nécessitaient du travail technique additionnel et qui finissaient par coûter plus cher et par prendre beaucoup plus de temps avant de pouvoir être utilisés. Je crois que les achats de produits déjà disponibles sur le marché est une très bonne idée.

Le gouvernement envisage aussi de confier à des entrepreneurs indépendants certaines des tâches que le personnel des Forces canadiennes exécute actuellement. C'est encore un pas dans la bonne direction.

• (1040)

Je crois comprendre d'après le document concernant la défense qu'on envisagera de faire appel aux marchés de services assurer les cours de pilotage à Moose Jaw. Je sais que cela a très bien fonctionné à Portage La Prairie pour l'entraînement de base, mais je dois avouer que l'idée de confier la formation de nos pilotes à un organisme non militaire m'inspire une certaine appréhension. Cela a cependant donné d'excellents résultats à Portage La Prairie, et nous devrions certainement explorer cette possibilité pour Moose Jaw.

Je constate également qu'on a fusionné des quartiers généraux de groupe pour des raisons d'efficacité. On a en effet déménagé

de North Bay à Trenton le quartier général du Groupe aéromobile et de combat aérien, autrefois Groupe de chasse. On a également déménagé de Saint–Hubert le quartier général du 10e Groupement aérien tactique qui sera fusionné avec celui du Groupe Transport aérien à Trenton. Il s'agit là encore d'une mesure de réforme et d'efficacité qui devrait donner des dividendes.

Le gouvernement annonce aussi certaines réductions d'infrastructures qui permettront une économie d'environ 850 millions de dollars en cinq ans d'ici 1997–1998. À partir de ce moment–là, cette mesure permettra des économies annuelles de 350 millions de dollars. J'y reviendrai dans quelques instants pour en parler d'un autre point de vue. Tous ceux qui ont examiné le ministère de la Défense se sont rendu compte qu'il y a surabondance d'infrastructures dans les forces armées et qu'il était temps de les réduire.

Je crois cependant que la défense est devenue une cible facile. Lors de la campagne électorale, tous les partis, à l'exception du Parti réformiste, préconisaient très vivement de fortes compressions budgétaires à la défense. C'est peut–être prématuré, car les gens ne se rendent pas bien compte de l'état actuel des forces armées.

Au fond, elles sont sous–financées depuis 1972 lorsque M. Trudeau y a imposé des compressions spectaculaires. Il a cependant dû se rappeler la corrélation entre la défense et le commerce extérieur quand il a tenté de réduire notre contribution à l'OTAN, car il a très vite constaté que cette mesure aurait des répercussions dramatiques pour le commerce canadien. Il a fait volte–face à l'égard des réductions qu'il proposait d'effectuer.

La situation à l'échelle mondiale a incontestablement changé. Les relations entre les deux superpuissances sont choses du passé. Au lieu d'être plus stable, le monde dans lequel nous vivons est toutefois beaucoup plus fragile, nettement moins prévisible et, à mon avis, plus dangereux.

Il y a présentement plus de militaires canadiens qui participent à diverses missions qu'à n'importe quel moment depuis la guerre de Corée. À l'heure actuelle, l'effectif des Forces armées canadiennes compte environ 75 000 personnes. Le gouvernement propose de le ramener à quelque 67 000 d'ici 1998. Je trouve ces compressions discutables, à plus forte raison avant que ne soit terminé l'examen de la politique de défense devant nous permettre de décider du rôle que nous voulons confier aux Forces canadiennes.

Je ne suis pas certain que les Forces armées auront assez de l'effectif actuel de 75 000 personnes pour faire ce que les Canadiens attendront d'elles. À mon avis, il est vraiment prématuré de proposer de nouvelles compressions.

Je me réjouis que l'effectif de la Réserve soit maintenu à 30 000, même si, à mon avis, il faudra peut–être accroître son rôle si nous adoptons le concept de la force totale et que celui–ci s'avère efficace.

Au chapitre des compressions budgétaires, pour la période de 1989 à 1997, le gouvernement précédent avait prévu de réduire de 14 milliards de dollars le budget de la défense. Pour la période de 1994 à 1999, le parti ministériel veut maintenant l'amputer encore de 7 milliards de dollars. Sur dix ans, ce budget de seulement 12 milliards de dollars aura été la cible de compressions qui en totalisent 21 milliards. Et je le répète, ces compressions sont proposées avant même que nous ayons défini le rôle que nous voulons confier à nos Forces armées. J'estime que c'est prématuré.

Comme les compressions dans le secteur de la défense ont entraîné une réduction du budget d'exploitation et d'entretien, il a aussi fallu réduire les activités d'exploitation et de formation de 25 p. 100. En d'autres termes, cela signifie que la force navale a navigué moins, que la force aérienne a volé moins, que l'armée de terre a bénéficié de moins de formation et qu'il continuera d'en être ainsi. Cela signifie aussi que les membres de la force navale, de l'armée de terre et de l'armée de l'air ont reçu une moins bonne formation, qu'ils sont moins compétents et que la capacité opérationnelle est réduite. Il ne fait aucun doute que la formation dont les membres des Forces armées ont besoin leur permet de s'acquitter plus efficacement du travail que nous leur confions. Réduire la formation, c'est réduire la capacité opérationnelle.

Le gouvernement a dit que la moitié des réductions de sept milliards de dollars prévues dans le budget de la défense des cinq prochaines années proviendra de l'annulation du contrat des hélicoptères EH–101. Je tiens à rappeler aux députés que le programme des EH–101 s'étalait sur 13 ans, jusqu'en 2002, et que les dépenses les plus importantes étaient prévues en 1998 et 1999. Les 5,8 milliards de dollars dont le gouvernement parle en l'occurrence sont fondés sur des dollars de 2002 et non pas sur le coût original des EH–101 qui, en dollars de 1991–1992, représentait 4,3 milliards de dollars. Je crois que ses chiffres relatifs à une économie de 3,5 milliards de dollars ne sont pas exacts.

• (1045)

Les chiffres font aussi complètement abstraction du coût de l'annulation du programme des EH–101, c'est–à–dire des sommes qu'il faudra verser aux parties ayant déjà investi des montants considérables dans le programme. On estime que ce coût représentera entre 500 millions et un milliard de dollars, mais qu'il sera probablement plus près du milliard. Il n'en est nulle part fait mention dans le budget.

Le ministre de la Défense nationale a dit hier que ces sommes ne proviendraient pas du budget de la défense, mais comme il faudra bien les verser et qu'il n'en est pas fait mention dans le budget, cela signifie qu'elles viendront grossir le déficit de 39,7 milliards de dollars que prévoit le gouvernement.

En outre, à la page 3 du document sur les répercussions du budget, le ministre dit et je cite:

> Toutefois, le Ministère devra trouver tout de même des fonds pour des hélicoptères de remplacement si l'examen de la politique de défense en confirme le besoin.

Il a ajouté, et en cela je lui donne raison, que l'examen de la politique de défense confirmera probablement la nécessité d'acquérir des hélicoptères.

Selon le type d'hélicoptère qui sera choisi, nous pourrions dépenser autant et même plus que le coût initial du programme des EH–101. À cause des conditions atmosphériques qui existent dans notre pays, le Canada est l'un des endroits du monde où il est le plus périlleux de voler.

Le Canada est un pays magnifique! J'ai visité un grand nombre de pays, mais c'est sur lui que j'ai arrêté mon choix. Certes, il offre de très nombreux avantages, mais les hivers y sont longs et

rigoureux. En hiver, il y a la glace. Et la glace pose des problèmes pour le pilotage des aéronefs, entre autres, les hélicoptères.

Tout aéronef doit être conçu pour voler malgré la glace. Vous vous rappelez de la tragédie de l'Ocean Ranger. Lorsque la plate–forme s'est renversée, 36 personnes ont perdu la vie. À cette époque, des hélicoptères Sea King et Labrador étaient cloués au sol à Halifax. La glace et le brouillard les empêchaient de décoller.

L'EH–101 aurait pu triompher de ces conditions et, qui sait, sauver les vies des travailleurs sur l'Ocean Ranger. Tout hélicoptère que nous achetons pour être utilisé au Canada, que ce soit à partir d'un navire ou dans le cadre d'opérations de recherche et sauvetage, doit avoir l'autonomie, la vitesse, la puissance et la capacité de voler, quelles que soient les conditions de glace.

Passons à une autre mesure d'économie, la réduction de l'infrastructure, plus précisément l'annonce faite par le gouvernement de la fermeture de quatre bases, soit celles de Cornwallis, de Chatham, d'Ottawa et de Toronto. Selon le document traitant des incidences du budget sur la défense, cette décision va coûter au bas mot 185 millions de dollars. Je ne crois pas que ce chiffre tienne compte des cours de formation et de recyclage, des indemnités versées aux civils, ni des coûts liés à la réaffectation du personnel militaire.

Le don à perpétuité de la station Downsview à la ville de Toronto pour qu'elle le convertisse en parc, c'est super. Mon temps est–il écoulé, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps du député est écoulé. Celui–ci est prié de conclure.

M. Frazer: En gros, il y a quelques bonnes choses dans le budget, mais on y trouve un grand nombre de mesures incomplètes ou trop hâtives. Bref, le dépôt du budget 1994 a été un jour riche en déceptions pour les Canadiens, en général, et pour les Forces canadiennes, en particulier.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Il a fait ressortir d'excellents points dans son discours.

Je sais d'expérience que l'infrastructure était comparable à un albatros qui aurait, ces 10 ou 12 dernières années, tenu à la gorge les budgets des forces. Tous les officiers de carrière ont vu dans cette décision une excellente mesure, un moyen de libérer des fonds pour répondre à différents besoins dont il a parlé dans son discours. Il faudrait féliciter le gouvernement d'avoir pris la décision de dépolitiser la nature des bases. Je l'approuve entièrement.

• (1050)

Comme lui, je reconnais que nous ne devrions pas modeler l'avenir des forces à partir du budget. Cela exige beaucoup de réflexion. J'espère que le comité constitué à cette fin proposera un programme tourné vers l'avenir et confiera aux forces armées un rôle pertinent. J'ai bien hâte de travailler avec lui à ce projet.

Je voudrais également parler de certains autres points. Les Britanniques ont annoncé aujourd'hui des réductions très importantes de leurs dépenses dans le secteur de la défense. Comme le député l'a souligné, on parle maintenant de concept de la force totale qui regroupe les éléments terre, mer et air. C'est ce qu'on appelle la force totale. Nous consacrons plus de ressources à l'amélioration de la qualité des réserves, comme moyen d'expansion rapide en cas de besoin.

Comme le député l'a si bien dit, nous aurons peut–être à examiner cela dans l'avenir afin d'inciter les Canadiens à devenir membres des forces armées, d'élargir les réserves et de leur donner les compétences nécessaires pour leur permettre d'assumer les rôles joués dans les forces aériennes allemandes, dans les forces aériennes américaines, dans les forces de réserve ainsi que dans les armées de terre et de mer.

Dans l'ensemble, il a présenté de très bons points. Je tiens à préciser que l'ensemble des forces a bien accueilli la réduction de l'infrastructure, car celle–ci exigeait beaucoup trop de ressources humaines et financières. Espérons que cela favorisera la croissance des forces dans l'avenir.

M. Frazer: Madame la Présidente, si vous le permettez, je voudrais aborder le problème de l'infrastructure. Je conviens avec le député que les compressions ont manifestement été faites pour des raisons militaires, et non pour des raisons politiques. Je comprends cela et j'estime qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction.

Je crois cependant qu'il n'est pas sage de fermer l'un ou l'autre des deux collèges de la défense, le Collège militaire royal de Saint–Jean ou le Royal Roads Military College de Victoria. La capacité totale de formation de ces collèges ne permet pas de fournir suffisamment de diplômés au corps des officiers des Forces canadiennes.

Je sais que, dans le cas de Victoria, l'Université de Victoria n'a pas la capacité voulue pour absorber des étudiants supplémentaires. Par conséquent, en privant le Royal Roads de cette capacité de formation, on réduit le nombre de diplômés qualifiés qui seront formés. Si l'université accueille de futurs officiers des Forces canadiennes, d'autres étudiants se verront exclus du programme. Sauf erreur, la formation universitaire donnée au Royal Roads n'est que légèrement plus coûteuse que celle offerte dans toute université ordinaire. J'estime que le gouvernement a agi prématurément en fermant ces deux établissements.

[*Français*]

M. Robichaud: Madame la Présidente, je tiens à vous aviser que les députés de ce côté–ci de la Chambre, soit les libéraux, partageront leur période de 20 minutes, soit 2 périodes de 10 minutes, à l'exception des ministres qui utiliseront la période de 20 minutes.

[*Traduction*]

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada est un peu comme une personne qui aurait un problème de poids. Les dépenses en trop, c'est un peu comme la boulimie. Le déficit, c'est un peu comme les graisses qui emmagasinent les calories en trop. Le Canada court les mêmes risques qu'une personne obèse. Ultimement, les

graisses vont bloquer les artères et gêner les fonctions essentielles.

Comme les personnes qui ont un problème de poids, notre gouvernement prend toujours des résolutions pour y remédier, se permettant juste ce qu'il faut de calories aujourd'hui pour maintenir les graisses et décidant de se mettre à un régime plus strict la semaine suivante.

Les excuses invoquées pour remettre, chaque fois, les choses au lendemain sont toujours les mêmes. Nous avons besoin de calories pour maintenir les tissus vivants, sinon cela va faire mal, ce qui veut dire qu'il y aura du chômage. L'autre excuse est que l'on est toujours sur le point de découvrir une nouvelle méthode pour perdre du poids sans mal: un programme d'infrastructures, une refonte majeure des programmes sociaux, des opérations gouvernementales plus efficaces ou encore l'élimination d'échappatoires fiscales.

• (1055)

Ce budget a ordonné au patient un régime qui ralentit le taux de croissance de la dette, mais qui ne fait rien pour l'arrêter. Rien n'indique que nous pouvons nous attendre un jour à une réduction de la dette. Les promesses d'un régime plus sévère, lorsque les programmes sociaux auront été restructurés, ne sont plus croyables. Il n'existe aucun moyen de perdre du poids sans mal. On aura beau chercher, on n'en trouvera pas.

Dire que tous les régimes sont dangereux pour la santé n'a aucun sens. Quand les budgets étaient équilibrés, l'économie canadienne était une économie de plein emploi et de croissance rapide. Rééquilibrer les budgets, c'est rétablir des conditions propices, tout comme une personne se sent mieux et plus énergique après avoir réussi à perdre du poids et à avoir retrouvé son poids normal après un régime.

Il existe un remède à la maladie dont souffre le Canada. Par contre, il faut agir vite, si l'on ne veut pas que notre pays souffre davantage. Tout ce qu'il faut, c'est résister et ne pas prendre de deuxième portion. Durant la campagne électorale, la plus grande partie des gens avec lesquels il m'a été donné d'avoir des contacts étaient inquiets face à la taille du déficit et de la dette. Ils voulaient que des mesures spectaculaires soient prises pour les réduire. Ils estimaient que la personne obèse—en l'occurrence le gouvernement du Canada—devait être mise à un régime strict qui lui permetrait d'éliminer totalement les graisses. Ils estimaient qu'un régime choc valait la peine, si cela devait aider le pays à retrouver la santé.

Les habitants de ma circonscription se sont dits prêts à faire des sacrifices dans l'intérêt de la santé financière du pays, mais à une condition: que tous les Canadiens en fassent autant et que nos systèmes de soins de santé et de pensions de retraite soient épargnés. Les programmes sociaux doivent être restructurés pour ne profiter qu'aux personnes dans le besoin. Ce budget ne répartit pas également le fardeau.

Le budget vise en particulier les industries de défense, les fonctionnaires, les contribuables âgés, les entreprises, les entrepreneurs qui font des gains en capital, les prestataires d'assurance–chômage. Pire, on demande à ces Canadiens de faire des sacrifices alors que l'on maintient des dépenses excessives. Il y a maintenant 18 nouveaux programmes de dépenses qui, au total, annulent tout le bénéfice des réductions. Ces nouveaux programmes sont motivés par la poursuite d'objectifs idéologiques résultant de l'opinion du monde libéral sur la capacité des gouvernements de résoudre tous les problèmes de la société.

Il y a la promesse d'augmenter le nombre de places de garderies lorsque la croissance économique aura atteint 3 p. 100. On prévoit ce taux de croissance pour les deux prochaines années. Que coûtera cette promesse? Le budget ne dit rien de ce programme qui pourrait se révéler très coûteux.

On sait que beaucoup de programmes de dépenses fédérales pourraient être réduits. On n'a pas besoin d'études pour savoir lesquels. On aurait pu faire des coupes qui auraient réduit le déficit tout en conduisant à un partage beaucoup plus équitable du fardeau.

Tout d'abord, il y a le régime d'assurance–chômage. Les changements proposés en ce qui concerne l'admissibilité sont un pas dans la bonne direction, mais ils sont insuffisants. Selon la plupart des normes internationales et nos normes passées, un taux de prestations de 55 p. 100 pour les personnes seules est trop élevé. Abaisser le taux des prestations de 2 points est une mesure plus symbolique qu'économique, surtout lorsque, simultanément, on remonte à 60 p. 100 les prestations d'autres personnes.

Deuxièmement, les prestations de Sécurité de la vieillesse qui sont actuellement de 20 milliards, doivent augmenter de 7,5 p. 100 en deux ans, principalement en raison de l'augmentation du nombre de Canadiens admissibles, mais aussi de l'indexation des prestations. Pourtant, on sait très bien qu'une partie non négligeable des ces prestations va à des familles à revenus élevés. Ce programme n'avait pas été créé pour que les familles du décile supérieur, gagnant 100 000 $ par année, reçoivent 2,5 milliards, alors qu'elles n'ont plus de personnes à charge et que toutes leurs dépenses de santé sont payées.

Troisièmement, la catégorie de dépenses qui augmente le plus vite est celle des subventions aux Indiens et aux Inuit. L'augmentation de ce poste budgétaire atteindra 17 p. 100 en deux ans. Les nombreuses personnes auxquelles on a demandé de faire des sacrifices se demandent pourquoi ce programme devrait augmenter de 300 millions chaque année pendant deux ans.

D'une façon plus générale, on prétend dans ce budget que l'on réalisera 8 milliards d'économies en deux ans. Il faut remarquer que ces économies sont par rapport aux prévisions de dépenses des budgets des années passées. La moitié viennent de ce que l'on appelle des «économies imputables à des budgets antérieurs» qui ne nécessitent donc aucun courage politique. En réalité, toutes les prétendues économies ne sont rien d'autres que des réductions d'augmentations annoncées précédemment.

En définitive, pour les Canadiens, cela signifie que les dépenses de programmes resteront à 122 milliards pendant les deux prochaines années. Ce n'est pas le genre de régime qui convient à un patient obèse.

• (1100)

Il y a tout lieu de douter de la justesse des prévisions concernant les frais de la dette publique, qui devraient augmenter de 3 milliards au cours des trois prochaines années. Le déficit prévu pour la même période est d'environ 100 milliards. L'intérêt sur la dette supplémentaire atteint à lui seul 6 milliards. Aussi, le gouvernement doit pouvoir compter sur d'importantes économies de 3 milliards de dollars sur les frais du service de la dette, qui atteint déjà 504 milliards.

Voilà des prévisions téméraires. On prévoit que la croissance économique sera de 3 et de 3,8 p. 100 respectivement au cours des deux prochaines années. Il en résultera des pressions inflationnistes, qui seront aggravées par les effets à retardement de la dépréciation de la monnaie canadienne survenue l'année dernière.

Le taux d'inflation de 1,3 p. 100 prévu pour 1995 m'apparaît très faible, tout comme les taux de rendement de 6,1 p. 100 prévus pour les obligations à long terme en 1995. Les prévisions concernant les taux d'intérêt me laissent d'autant plus sceptique que l'économie américaine connaît actuellement un boom et que les taux d'intérêt aux États–Unis ont amorcé une hausse. Le Canada ne peut permettre un écart trop important des taux d'intérêt canadiens par rapport aux taux américains.

J'ai également des doutes au sujet des prévisions de croissance économique des prochaines années, quoique la majorité des économistes ne partagent pas mon point de vue. À mon avis, le fait que les consommateurs hésitent à dépenser et prolongent, de ce fait, la récession, est principalement dû à leur inquiétude face à la dette et au déficit nationaux. Ils craignent d'assister à l'effondrement des services et prestations gouvernementaux, comme cela s'est produit en Nouvelle–Zélande.

Tant que les Canadiens n'auront pas la certitude que le gouvernement a pris des mesures courageuses pour réduire le déficit, ils hésiteront à dépenser. Aussi, la croissance économique pourrait être plus faible que ce qui est prévu dans le budget.

J'ajoute en terminant que les marchés financiers internationaux n'ont fait qu'accorder un répit au gouvernement suite au budget qu'il a présenté, même si les réductions de dépenses annoncées demeurent insuffisantes. Des personnes proches des milieux financiers m'ont dit que nous pouvons nous attendre à une importante fuite de capitaux et à une crise financière si la réforme des programmes sociaux, dont l'annonce doit être faite à l'automne, ne permet pas de réaliser des économies importantes.

C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à s'engager sérieusement dans la réforme des services sociaux. À défaut de décisions difficiles et d'économies véritables, le Canada pourrait se retrouver dans la même situation que le plus important empire immobilier de ce pays.

On n'a pas tenu compte des rumeurs et prédictions concernant une crise financière possible, et les banques ont continué d'accorder du crédit jusqu'à ce que subitement, à cause d'une légère secousse supplémentaire, la crise a éclaté et l'empire au complet a commencé à s'écrouler. Le régime était insuffisant et arrivait trop tard.

Espérons que le Canada ne se retrouvera pas dans la même situation. La décision appartient au gouvernement.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je suis très heureux d'être le premier, parmi mes collègues, à prendre la parole. J'étais sûr que ce discours provoquerait une réaction immédiate. Cela me rappelle certainement la raison de ma présence ici.

Je signale au député de Capilano—Howe Sound que les programmes sociaux n'ont pas pour but de faire épargner de l'argent. Les programmes sociaux visent à aider des gens. Partir du principe qu'il faut épargner de l'argent est inadmissible, considérant l'objet de ces programmes.

Les 18 nouveaux programmes financés en vertu du budget ont été présentés l'automne dernier à la population, et ils ont obtenu l'appui d'un bon nombre de Canadiens. Je pense que, si l'on n'appuie pas ces programmes, on fait fi des voeux que les Canadiens ont exprimés démocratiquement.

Je suis perplexe quand j'entends dire que les coupes dans le programme d'assurance–chômage ne sont pas assez radicales et que nous devrions tenter d'économiser en prenant de l'argent à ceux qui arrivent tout juste financièrement, afin que les gens qui sont plus à l'aise puissent continuer à financer ces programmes.

Finalement, pour reprendre l'analogie du député, qui parlait de régime, je dirais qu'il y a une grande différence entre mettre les gens au régime et les laisser mourir de faim.

M. Grubel: Je remercie le député de nous avoir fait part de ces observations, qui sont nettement sectaires. C'est cette façon de penser qui divise les gens. J'ai hâte de voir combien le député recevra de lettres de ses électeurs auxquels on aura demandé de faire des sacrifices, afin que d'autres puissent en tirer avantage. Je constate pour ma part que les programmes créés par son gouvernement ne sont pas populaires auprès de mes électeurs.

• (1105)

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Je voudrais revenir sur l'intervention du député de Capilano—Howe Sound, qui n'y va pas avec le dos de la cuillère et prétend être un expert en régimes–chocs. Il trouve que le Canada ne s'impose pas un régime assez dur et que nous devrions nous serrer encore davantage la ceinture. Comme mon collègue vient de le signaler, il y a une différence entre mettre les gens au régime et les laisser mourir de faim, et je ne suis pas certain que mon vis–à–vis le connaisse.

Il trouve que le Parti libéral se lance dans de nouvelles dépenses excessives. Ensuite, il s'en prend, bien entendu, à l'initiative que nous voulons lancer dans le domaine des garderies et il parle des Canadiens obèses, ce qui me fait quelque peu sourire.

Il prétend que les modifications apportées au régime d'assurance–chômage ne vont pas assez loin, que nous devrions faire preuve de plus de courage et que nous devrions sabrer encore bien davantage dans tout le régime. Je me demande si le député de Capilano—Howe Sound l'aurait fait.

Il parle de lettres écrites par des citoyens canadiens. Serait–il prêt à envoyer une lettre ouverte aux journaux des provinces de l'Atlantique pour faire part aux gens de ses propositions relativement au régime d'assurance–chômage? J'attends avec beaucoup d'impatience de connaître ses recommandations à cet égard.

En ce qui concerne la Sécurité de la vieillesse, il dit là encore que nous versons trop d'argent. Je me demande s'il a lu le budget et s'il n'a pas eu de réactions de personnes âgées qui paieront dorénavant beaucoup plus d'impôts et perdront des milliers de dollars.

Il s'offusque de l'augmentation de 17 p. 100 accordée aux programmes destinés aux autochtones, ce qui représente 300 millions de dollars par année. Pourrait–il nous préciser sa position relativement au traitement à réserver aux autochtones?

Je vais m'en tenir là, car je crois que le député de Capilano—Howe Sound, ce spécialiste des régimes–chocs qui ne mâche pas ses mots, a déjà bien du pain sur la planche.

M. Grubel: Madame la Présidente, je vais devoir dire très brièvement ce que je pense de l'intervention de mon collègue qui nous parlé de toutes les merveilleuses façons dont son gouvernement préserve notre beau pays qui est en train de s'effondrer à cause de la crise financière à laquelle nous faisons face. On ajoute 100 milliards de dollars à la dette en trois ans. Notre déficit actuel s'accroîtra ainsi de 6 milliards de dollars. Je ne peux comprendre qu'on puisse poursuivre sur cette voie.

M. Barry Campbell (St. Paul's): Comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je tiens d'abord à féliciter le Président pour son élection et vous–même, madame la Présidente, pour votre nomination.

Je voudrais aussi remercier sincèrement les électeurs de la circonscription de St. Paul's, à Toronto, qui m'ont fait l'honneur de me charger de les représenter au cours de cette législature. J'accepte cette responsabilité en toute humilité.

La circonscription de St. Paul's est, à bien des égards, un microcosme du Canada. En effet, elle échappe à tout étiquetage. Elle présente des contrastes. Elle comprend des locataires et des propriétaires, des dirigeants d'entreprises et des entrepreneurs en construction, des néo–Canadiens et des Canadiens de souche. Le sud–ouest de ma circonscription accueille depuis longtemps des vagues successives d'immigrants qui se relaient à mesure que chaque groupe prospère et déménage, à la canadienne.

Les habitants de St. Paul's comptent un grand nombre de personnalités du monde des affaires, de la culture, de la politique, des relations de travail et de l'enseignement, des leaders de la collectivité, et des milliers de travailleurs qui ensemble s'efforcent pour que Toronto et le Canada ne cessent de croître.

• (1110)

En faisant du porte–à–porte pendant la dernière campagne électorale, j'ai continuellement été impressionné par la diversité canadienne et la façon dont elle se reflète dans ma circonscription. Comme représentant de St. Paul's, j'ai de formidables modèles à imiter; en effet, John Roberts, Mitchell Sharp et Walter Gordon m'ont précédé à ce titre. Dotés d'une grande vision, ces gens étaient profondément engagés envers le Canada et fondamentalement convaincus du mérite qu'il y a servir ses concitoyens.

En m'acquittant de mes responsabilités, je garderai à l'esprit l'exemple de ces gens qui ont servi et, en ce qui concerne Mitchell Sharp, qui continuent de servir, avec intégrité et dévouement pour leur pays.

Je prends un moment pour remercier les membres de ma famille, ces héros discrets de la vie de toute personne politique. Je suis reconnaissant envers ma femme Debra, qui, pendant que je suis ici, assure la bonne marche de notre foyer à Toronto et envers mes deux fils, Matthew et Jeremy.

Mes parents m'ont appris que, dans une collectivité, chacun reçoit et doit donner en retour. Peu importe les circonstances de notre vie personnelle, nous devons tous relever nos manches, collaborer et essayer de changer les choses. Je serai toujours reconnaissant à mes parents de m'avoir donné cette leçon ainsi que leur appui.

Depuis un an, j'ai eu le privilège de rencontrer des milliers de gens dans ma circonscription. Ils m'ont fait part de leurs préoccupations face au marché du travail et à l'économie. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'avenir et qui s'interrogent sur le rôle du gouvernement à notre époque.

La circonscription de St. Paul's n'a pas échappé aux ravages de la récession. Dans bien des cas, l'optimisme a cédé à la frustration et au désespoir. La stagnation économique a fait des victimes. Cependant, notre moral est bon. Les gens de ma circonscription ne sont pas apathiques. Ils ont canalisé leur déception et leur colère. Ils ont décidé de participer à la vie de leur communauté, de leur ville et de leur pays.

Dans ma circonscription, on prend la politique très au sérieux. D'ailleurs, c'est dans la circonscription de St. Paul's qu'on trouve la taverne Montgomery où William Lyon Mackenzie a planifié la rébellion de 1837. On ne peut faire autrement qu'établir un parallèle entre la situation de l'époque et celle d'aujourd'hui. La rébellion a été provoquée par la colère générale que ressentait la population envers le gouvernement qui se montrait indifférent, égocentrique et déphasé. L'audace dont a fait preuve la population en 1837 a ouvert la voie au gouvernement responsable.

Cent cinquante–sept ans plus tard, la population canadienne, en colère contre un gouvernement indifférent et déphasé, a de nouveau décidé de se rebeller, cette fois comme on le fait dans une société moderne, c'est–à–dire aux urnes. Les Canadiens ont envoyé un message clair et net. Ils veulent un gouvernement responsable qui les écoute.

Les habitants de ma circonscription ne sont pas tendres à l'endroit des hommes et des femmes politiques. Ils ne nous oublient pas si nous ne tenons pas nos promesses. Voilà pourquoi je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui profite de ce budget pour faire exactement ce qu'il avait promis de faire. Nous finançons tous les grands engagements que nous avons pris dans le livre rouge. En tenant nos promesses, nous contribuons grandement à redonner aux Canadiens la confiance qu'ils doivent avoir dans leur gouvernement.

Parmi les nombreuses initiatives dignes d'intérêt annoncées dans le budget, mentionnons le Programme des travaux d'infrastructure, le Service jeunesse, les programmes de nutrition prénatale, le rétablissement du Programme de contestation judiciaire, le réseau technologique et le Programme d'aide à la remise en état des logements.

Il y a deux visions différentes du Canada. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, certains croient que le Canada est un pays fait de gagnants et de perdants—nous d'un côté, eux de l'autre—et que le gouvernement est au coeur du problème. Le gouvernement n'a aucun rôle à jouer si ce n'est de se tenir à l'écart et

d'observer la situation. Ces gens estiment que l'économie s'adaptera et que nous nous en sortirons tous mieux à long terme si le gouvernement n'intervient pas.

Entre-temps, les temps sont durs et les politiques économiques de la terre brûlée minent grandement le tissu social de notre pays.

[*Français*]

Madame la Présidente, en travaillant au Fonds monétaire, à Washington, j'ai appris des choses.

[*Traduction*]

J'ai appris notamment que la réduction des dépenses, accompagnée d'un traitement choc, entraîne inévitablement des dépenses considérables pour la société et ne réussit jamais à redresser la situation économique. Nous devons contrôler les dépenses et favoriser la croissance. C'est d'ailleurs l'objectif que nous nous sommes fixés. Méfions-nous de ceux qui nous proposent des solutions miracles.

[*Français*]

Notre vision est différente. Le Canada ne se définit pas en termes de gagnants et de perdants. Ce qui importe chez nous, c'est d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, et, ainsi, de faire de tous des gagnants.

Le gouvernement a un rôle à jouer pour revitaliser l'économie et préserver le tissu social. Le Canada a toujours été une terre de prospérité et les Canadiens ont toujours prospéré sous un gouvernement qui mène. Or, même à une époque de restrictions financières, il est possible d'avoir un tel gouvernement. Comme le Budget l'indique, notre gouvernement doit activement participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

[*Traduction*]

Dans ce budget, le gouvernement prouve qu'il comprend les responsabilités qu'il a envers la population canadienne. Pour que le Canada et les Canadiens puissent prospérer, le gouvernement ne doit ni se tenir à l'écart, ni faire obstruction, mais il lui faut épauler les Canadiens.

• (1115)

Je sais que le gouvernement ne peut pas tout faire. Il y a des choses valables que nous ne pouvons tout simplement pas appuyer. Nous avons fait des choix difficiles dans ce budget, mais je crois que ce sont les bons choix. Nous avons entendu les Canadiens dans le cadre de consultations prébudgétaires.

[*Français*]

Comme membre du Comité permanent des finances, j'ai hâte d'écouter les Canadiens et les Canadiennes concernant l'orientation de la politique économique.

[*Traduction*]

Le gouvernement comprend la réalité avec laquelle nous sommes aujourd'hui aux prises et il est prêt à faire ce qu'il faut pour être financièrement responsable. Il a pour priorité de contenir les dépenses. Il entreprend avec ce budget la longue et difficile tâche qui consiste à renverser l'escalade de la dette et du déficit. De tous les budgets de la dernière décennie, celui-ci offre le plan de réduction du déficit le plus ambitieux en ce qui a trait aux dépenses.

Nous n'allons pas blâmer le gouvernement précédent pour le triste état des affaires financières du Canada. Nous sommes disposés à ce qu'on nous juge à la manière dont nous allons nous débrouiller avec ce que nous avons maintenant. Ce budget constitue la première étape du long processus entamé le 25 octobre en vue de rétablir la prospérité financière de notre pays et de protéger la justice sociale qui en est la marque.

Le gouvernement ne va pas résoudre les problèmes du Canada en créant une catégorie inférieure de citoyens. Les plus démunis pourront toujours compter sur l'aide dont ils ont besoin. Avec le gouvernement, je vais travailler à cerner et à appuyer le rôle que le gouvernement peut et doit jouer.

Le gouvernement peut et doit rassembler les gens, fixer des objectifs, faire preuve d'autorité et s'assurer que le travail est bel et bien accompli. Et notre gouvernement le prouve dans ce budget. Le gouvernement comprend qu'il a un rôle à jouer pour aider les Canadiens à trouver un bon emploi, rétablissant ainsi leur confiance dans le Canada. Même en ces temps difficiles, le gouvernement doit satisfaire aux besoins des Canadiens et ce dont les Canadiens ont besoin en ce moment, ce sont des emplois.

Et le gouvernement y parvient de deux façons dans ce budget. Le Programme de modernisation des infrastructures crée des emplois maintenant. Pour ce qui est de l'avenir, le budget prévoit un Programme national d'alphabétisation, un Service jeunesse, des programmes d'apprentissage et des programmes novateurs à l'intention de la petite entreprise.

Je suis persuadé que, avec la collaboration des Canadiens, nous pouvons résoudre le dilemme des années 90. Nous pouvons nous assurer une société bienveillante, une vie culturelle vibrante et une économie viable. Nous pouvons relever le défi.

[*Français*]

Nous, les députés, devons travailler, mais les Canadiens doivent aussi faire leur part et continuer à croire en ce que nous pouvons accomplir ensemble. Tous les citoyens de notre grand pays doivent reconnaître et accepter leurs responsabilités face à la société et faire leur part. Nous devons reprendre confiance en notre avenir commun.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, je suis assez étonné des propos de mon honorable collègue, parce que la vision que j'ai du Budget est complètement différente de celle qu'il nous présente.

De quelle façon peut-il dire qu'on va améliorer la qualité de vie au Canada, lorsque la période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage a été portée de 10 à 12 semaines, quand on sait à quel point les gens actuellement vivent une situation économique très difficile dans les régions du Québec et du Canada? Comment peut-on dire que la diminution du nombre de semaines assurables est une façon d'améliorer la qualité de vie des Canadiens? Je pense que les libéraux devront admettre, à tout le moins, qu'ils sont en train de faire le budget des conservateurs.

Que penser de ce Budget qui va chercher de l'argent dans les poches des personnes âgées, qui ont financé, qui ont fait vivre le Canada pendant toute leur vie, et voilà qu'en retour, ils sont payés par une diminution de leur revenu à la fin de leur vie. Je pense qu'on a eu des avis très nets dans les médias à ce sujet, et j'aimerais que le député me dise de quelle façon ces choses–là peuvent améliorer la qualité de vie des Canadiens.

En même temps, comment peut–il dire que le déficit est sous contrôle, alors que c'est le déficit prévu le plus élevé qu'un gouvernement ait osé mettre sur la table? L'année prochaine, je suis prêt à parier avec le député que, lorsqu'on va voir le résultat de l'année financière, le déficit prévu de 39 milliards sera plutôt de 45 milliards, parce que les libéraux ont été incapables de prendre leurs responsabilités et d'effectuer des coupures en matière de chevauchements.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Campbell: Madame la Présidente, je veux remercier le député pour sa question.

Le budget contient de nombreux programmes—et j'ai déjà parlé de beaucoup d'entre eux—qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens: ils visent à donner des emplois à nos jeunes, à permettre aux travailleurs de se recycler ainsi qu'à préserver les programmes sociaux auxquels le député a fait allusion tout en aidant les Canadiens à retourner au travail.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, j'appuie certaines des remarques que le député a faites au sujet de la réaction des Canadiens à l'égard d'un gouvernement qui ne les écoute pas. Je constate que les choses ont tellement changé dans notre pays que nous en sommes réellement rendus au point où le gouvernement n'écoute plus les Canadiens.

Il y a une préoccupation que beaucoup de gens ont exprimée, et c'est évidemment la question de la dette énorme qui continue de s'accroître au Canada. Et nous voici devant un budget qui vient d'être présenté et qui nous met dans la situation où, dans trois ans d'ici, notre dette aura encore augmenté de 100 milliards de dollars. Cela ne correspond certainement pas à ce veulent les Canadiens. Il y a une épée de Damoclès qui pend au–dessus de la tête de chaque contribuable canadien. Le service de la dette augmentera de nouveau, et c'est encore les contribuables qui devront payer la note.

Qu'arrivera–t–il? Le fardeau fiscal des Canadiens s'alourdira–t–il encore, diminuant du coup leur qualité de vie? De quelle genre de générosité le gouvernement pourra–t–il faire preuve lorsque les prêteurs le forceront à réduire ses dépenses? Si nous ne faisons rien maintenant pour atténuer le problème, qu'arrivera–t–il d'ici trois ans lorsque les prêteurs diront que nous avons dépassé la limite?

J'aimerais que le député me dise exactement de quel genre de générosité le gouvernement pourra faire preuve s'il ne prend pas des mesures dès maintenant? La situation ne fera que s'aggraver.

M. Campbell: Madame la Présidente, je veux remercier le député pour sa question.

Ce budget ne prévoit aucune hausse d'impôts. Pourtant, contrairement au député et à certains des ses collègues, je suis convaincu que nous saurons relever tous les défis. Je ne suis pas là à attendre que le pays s'effondre. Avec l'aide de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre et des députés ministériels qui siègent de l'autre côté, je porte ma part du fardeau en prenant des mesures qui contribueront à corriger la situation.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la possibilité de parler d'un important sujet, à savoir le premier budget du gouvernement dont je fais partie.

Depuis quelques semaines, j'écoute les déclarations, les questions et les discours des députés des deux côtés de la Chambre. Une chose m'a frappé. Peu importe les différences qu'il y a entre nos méthodes et peu importe de quelle région du Canada nous sommes, nous avons tous une chose en commun, c'est un profond sens du devoir envers nos électeurs.

Personnellement, ma circonscription passera toujours avant tout le reste. Je remercie la population de Timiskaming—French River de m'avoir fait confiance. Je tiens à dire à chaque électeur de cette circonscription à quel point je suis fier et honoré d'être leur voix à Ottawa.

Beaucoup de députés, des deux côtés de la Chambre, ont abordé des points précis de l'exposé budgétaire. Je me limiterai aux deux domaines qui, à mon sens, touchent le plus directement ma circonscription, soit l'exploitation minière et l'agriculture.

La circonscription de Timiskaming—French River est en grande partie rurale. Elle est très vaste et s'étend de Matheson et Kirkland Lake, au nord, jusqu'à la rivière des Français, à Alban et à Noëlville, au sud. Cette circonscription doit son développement à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière et à l'agriculture. Le tourisme offre de grandes possibilités, mais elles restent relativement inexploitées.

Malheureusement, en raison de la mauvaise politique minière du précédent gouvernement et de l'élimination des mesures qui stimulaient l'exploitation minière par ce même gouvernement, en 1987, Cobalt n'a aucune mine en activité pour la première fois de son histoire. La mine Adams, à Kirkland Lake, et la mine Sherman, à Temagami, deux mines productrices de boulettes de minerai de fer, ont été fermées en 1990. Dofasco, pour des raisons très douteuses, achète maintenant ses boulettes de fer dans la circonscription de l'ancien premier ministre.

• (1125)

Je veux énoncer quelques faits et citer quelques statistiques se rapportant à l'industrie minière au Canada. Tout d'abord, on croit généralement que l'activité minière n'est importante que pour quelques régions isolées du Canada. Rien n'est plus loin de la vérité. Les mines constituent la pierre angulaire de notre économie puisqu'elles représentent environ 16 p. 100 du total de nos exportations et 4,6 p. 100 de notre produit intérieur brut. Elles fournissent aussi 100 000 emplois qualifiés et bien rémunérés. Les services et l'équipement dont a besoin l'industrie minière créent plus d'emplois dans les centres urbains que dans les collectivités minières.

L'industrie minière est la principale source d'emplois et l'activité industrielle première dans plus de 150 collectivités canadiennes où vivent environ un million de personnes. Les centres urbains profitent aussi de l'activité minière, car c'est là qu'on retrouve les sièges sociaux de sociétés minières internationales, les entreprises de soutien des mines, y compris les banques, les bourses, les compagnies d'assurance, les fournisseurs, les services juridiques et les consultants.

C'est pourquoi je suis si heureux des mesures gouvernementales se rapportant aux fonds en fiducie de régénération minière. J'ai l'intention de poursuivre mes consultations avec le ministre des Finances et le Cabinet pour que d'autres mesures énoncées dans notre politique des mines, par exemple, le processus d'examen environnemental unique et un programme de stimulants à l'exploration, soient mises en oeuvre le plus rapidement possible.

La deuxième grande idée préconçue, c'est que l'exploitation minière pollue et est irresponsable. Des environnementalistes bien intentionnés ont pratiquement déclaré la guerre à nos industries d'exploitation des ressources comme l'industrie minière, l'industrie forestière et le piégeage. Pourtant, la superficie totale des zones d'exploitation minière au Canada est inférieure à la superficie de la conurbation de Toronto.

Je reconnais qu'on ne peut répéter les pratiques du passé dans les secteurs forestier et minier, mais nous devons nous garder de pousser les choses à l'extrême, ce qui pourrait entraîner la disparition de nos localités dont l'industrie est axée sur les ressources et, partant, causer beaucoup de tort à l'ensemble de l'économie canadienne. Nous devons faire davantage pour bien faire comprendre au public en général, surtout dans les zones urbaines, l'importance du secteur minier dans l'économie canadienne.

Au cours des cinq ou six dernières années, les gisements de minerai inventoriés dans notre pays ont été réduits à des niveaux dangereusement bas. L'incohérence et le dédoublement des processus environnementaux, le manque d'incitatifs, le manque de mécanisme de reconstitution des ressources financières et le manque d'accès aux ressources naturelles à cause des revendications territoriales autochtones ou à cause des parcs constituent quelques-uns des problèmes auxquels fait face l'industrie minière.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral a été le seul a élaborer une politique minière globale. Cette politique a reçu un appui enthousiaste de la part des maires et des préfets de localités minières partout au Canada, dont la plupart sont des localités à industrie unique. Cette politique a également reçu l'aval de toutes les grandes associations minières au Canada. Je félicite le ministre des Finances d'avoir agi avec célérité pour mettre en oeuvre certains éléments de cette politique.

[*Français*]

L'agriculture demeure un des secteurs économiques primordiaux pour la sécurité, l'économie et la souveraineté de notre pays. Le 15 décembre dernier, le Canada signait l'entente du GATT à Genève. Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce international, de même que les quelque 60 députés du caucus libéral qui ont travaillé avec acharnement pour défendre les intérêts des cultivateurs canadiens à Genève.

Ensemble nous avons réussi, dans des circonstances très difficiles, pressés par le temps, à sauvegarder le système de mise en marché et un contrôle effectif des quotas d'importation par une tarification adéquate. Ces mesures assureront la survie de nos fermes familiales, à court et à long terme.

Il reste cependant un problème très épineux à régler avec les Américains, celui de la crème et du yaourt. Je suis confiant que le ministre de l'Agriculture saura négocier avec ceux-ci une entente bilatérale qui saura plaire à nos producteurs laitiers canadiens.

• (1130)

Nous devrons cependant demeurer très vigilants car nous subirons des pressions continuelles des Américains pour réduire ces tarifs d'importation. Nous devrons continuer de maintenir la viabilité de nos fermes familiales à n'importe quel prix.

Une nation qui ne peut nourrir son peuple n'est pas une nation souveraine. C'est pourquoi je suis très fier que le ministre des Finances ait maintenu les principaux filets de sécurité aux agriculteurs, y compris le Programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net.

Permettez-moi maintenant de faire quelques commentaires aux honorables députés de l'opposition officielle, et plus spécifiquement à leur chef. Premièrement, je voudrais leur parler de mes antécédents. Mes ancêtres sont arrivés dans la belle ville de Québec vers 1658. Je suis très fier d'être de la même lignée qu'un des plus grands Canadiens, Sir Wilfrid Laurier. Ils ont ensuite déménagé en Ontario aux environs de 1889 pour faire l'exploitation forestière et défricher des terres de roches. Je suis très fier que malgré des combats et des défis énormes nous soyons parvenus à maintenir, non seulement notre langue, mais aussi notre culture franco-ontarienne.

Ma famille a été choisie l'an dernier comme la famille francophone de l'année par l'ACFO Nipissing pour son apport au développement de la culture franco-ontarienne.

Mon comté est composé d'une population d'environ 30 p. 100 de francophones, mais aussi de citoyens de descendance ukrainienne, polonaise, italienne et autres, dont 45 p. 100 d'anglophones qui sont venus nous aider à défricher et développer une terre parfois hostile. J'ai l'intention de défendre les droits de toutes ces minorités à part égale.

Je suis doublement fier que, bien que mon comté contienne six municipalités à se déclarer unilingues anglophones bien avant Sault-Sainte-Marie, je sois le premier francophone à se faire élire dans la circonscription de Timiskaming—Rivière-des-Français et ce, par la plus grande pluralité dans l'histoire du comté.

C'est pourquoi j'ai écouté le discours du chef de l'opposition avec beaucoup d'anxiété et d'appréhension. J'ai cru comprendre pendant la campagne électorale qu'il promettait aux Québécois et aux Québécoises de s'occuper d'abord et avant tout de relance économique et de création d'emploi. C'est pour cette raison, je crois, que beaucoup de Québécois ont voté pour son parti. Pourtant, presque tous ses discours ont porté sur le négativisme et sur son agenda séparatiste. Les commettants de leurs comtés du

Québec ne sont pas différents de ceux de Timiskaming—Rivière–des–Français. Ils désirent avoir du pain sur la table et la dignité de gagner honorablement leur vie.

Aussi, je voudrais mettre en garde les honorables députés de l'opposition que s'ils ne mettent pas sur la sellette leur option séparatiste et collaborent avec le gouvernement pour remettre le Canada au travail, ils devront payer, en tant que parti, un prix politique énorme.

De plus, le fait que le chef de l'opposition fasse toujours référence au Canada hors Québec comme au English Canada est un affront aux millions de francophones hors Québec, de même qu'aux millions de Canadiens d'autres origines.

J'ai eu l'opportunité et la joie de visiter à maintes reprises la belle ville de Québec, ainsi que d'autres régions du Québec, et je me suis senti chez moi. Ces régions font partie de mon héritage et de mon patrimoine autant que n'importe quel résidant du Québec. J'invite donc mes collègues du Bloc québécois, plus spécialement ceux du nord–ouest québécois, à collaborer avec nous pour mettre en vigueur nos politiques minières, forestières, agricoles, pour continuer la voie maritime de la rivière Outaouais, pour développer conjointement notre industrie touristique, pour la relance économique et la création d'emplois.

Cherchons ce qui nous unit, plutôt que ce qui nous divise et ensemble, rebâtissons notre pays.

• (1135)

M. Yvan Bernier (Gaspé): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon confrère de Timiskaming—French River. Permettez–moi, cependant, de ne pas être tout à fait d'accord avec les propos qu'il vient de tenir. On parle des souverainistes. Oui, je suis fier d'être souverainiste, mais je suis d'autant plus fier que notre chef en ait parlé aussi durant la campagne électorale. Il y a une deuxième qualité qui caractérise les membres du Bloc québécois, celle d'être réaliste.

Le budget qu'on nous a présenté cette semaine s'attaque aux acquis sociaux que l'on a. On en a la preuve. En écoutant parler les citoyens dans nos criconscriptions, on a vu l'impact que les coupures, la baisse de l'assurance–chômage, le nombre de semaines qu'on augmente pour être admissible aux prestations et les autres mesures de réforme qui s'en viennent et que le ministre du Développement des ressources humaines est en train de préparer, représentaient pour eux. Ça nous laisse perplexes, ça nous fait peur et ça nous donne raison d'être fiers d'être souverainistes et, en plus, d'être réalistes.

Ce n'est pas une question de rechercher des divisions, de faire des chicanes ou de faire de la politicaillerie sur le fait d'être Québécois ou d'être Canadien. Ce qu'on nous a présenté, c'est un budget. Mon confrère en a parlé plus abondamment. Je ne peux pas comprendre que l'on cherche à faire des formes de division là–dedans. Mais puisqu'on en parle, je tiens à répéter que la deuxième qualité d'un bloquiste souverainiste est d'être réaliste en disant aux Canadiens: Faites attention, vous avez voté—pour ceux qui l'ont fait—pour les libéraux. Nous, on a toujours dit qu'il n'y avait pas beaucoup de différence entre les libéraux et les conservateurs; on parlait de blanc bonnet et de bonnet blanc durant la campagne.

Si on avait une autre campagne à faire demain matin, j'utiliserais, en parlant de la différence entre les conservateurs et les libéraux, la nouvelle expression suivante: bonnet blanc et cache–oreilles rouge. Il nous manque un morceau et on est en train de nous déshabiller. C'est ce que je voulais lui transmettre.

M. Serré: Madame la Présidente, d'un côté, on a le Parti réformiste qui nous dit qu'on n'a pas fait assez de coupures; de l'autre, on a le Bloc québécois qui nous dit qu'on en a trop fait. Par contre, ils veulent qu'on réduise le déficit, mais il faut arrêter de couper, puis il ne faut pas augmenter les taxes non plus, comme on l'a fait pour les corporations et pour les mieux nantis du pays.

Il y a un comique philosophe bien connu au Québec du nom d'Yvon Deschamps qui a très bien résumé ce que ces gens–là désirent: «Un Québec indépendant dans un Canada uni.»

[*Traduction*]

Je dois dire qu'il faut choisir. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, les gouvernements se suivent et se ressemblent. Telle est, en tout cas, l'impression très nette qui se dégage à la lecture du Budget du 22 février dernier, une fois percé le voile des apparences et coutournées les nombreuses jongleries statistiques qui l'émaillent.

On prétendait pourtant, de l'autre côté de la Chambre, avoir compris deux ou trois choses. La première: l'impérieuse nécessité de réduire significativement le déficit fédéral, pour renverser la spirale déréglée de l'endettement; la deuxième: la perte de crédibilité qui résulte de l'utilisation d'hypothèses «gonflées» à propos de l'évolution économique future; la troisième, l'obligation de franchise et de transparence, dans la mesure où on veut embarquer le public dans le coup, le public qui paie et qui n'apprécie pas qu'on le prenne pour ce qu'il n'est pas.

Il y avait aussi un quatrième élément, dont le nouveau gouvernement donnait l'impression de s'éloigner de plus en plus, au fur et à mesure qu'approchait la date fatidique du Budget. Le fédéral est incontestablement l'initiateur de la spirale de l'endettement, donc de la crise budgétaire dans laquelle le Canada est plongé. Il devrait donc, en toute logique, payer de sa personne, c'est–à–dire balayer devant sa porte.

Comme le fédéral avait reconnu en décembre, notamment à la conférence des premiers ministres, le problème des chevauchements de juridictions et de politiques, certains se permettaient d'espérer quand même.

• (1140)

Hélas, sur chacun de ces quatre plans, le Budget constitue une déception d'autant plus surprenante que le gouvernement dispose, au tout début de son mandat, d'une «fenêtre d'opportunité» large à souhait, non seulement politique mais aussi économique. Une reprise, si faible soit–elle, autorise tout de même plus de latitude qu'une récession. L'occasion était belle, elle fut ratée.

Mais venons–en à la substance. Toute personne non avertie du vocabulaire propre aux ministres des finances successifs aurait conclu à partir de la juxtaposition des milliards de coupures annoncées à droite et à gauche et du spectaculaire rebondissement des recettes fédérales que le déficit fédéral allait enfin connaître dès la prochaine année, à une véritable inversion de tendance. Or, il n'en est rien.

On passe d'un déficit délibérément gonflé, en 1993–1994, à 45,7 milliards, à un déficit de presque 40 milliards pour l'année qui vient. Le plan budgétaire du gouvernement nous apprend même que le déficit «fondamental» de 1993–1994, c'est–à–dire à l'exclusion des facteurs ponctuels, s'élèvera à 42,1 milliards, et qu'en l'absence de tout changement politique, le déficit de la prochaine année aurait diminué à 41,2 milliards.

Comparons cette dernière donnée, 41,2 milliards, au déficit annoncé par le ministre des Finances qui est de 39,7 milliards: il faut en déduire que tout ce brassage gouvernemental, tous ces déplacements de chiffres ont, comme résultat net, une très modeste diminution du déficit de 1,5 milliard de dollars. Le ministre des Finances veut nous convaincre qu'il mérite la médaille d'or de la réduction du déficit. En réalité, il mérite une médaille de papier.

Pourquoi une médaille de papier? Parce que sur une médaille de papier, il y a deux faces sur lesquelles on peut inscrire d'un côté «recettes», et de l'autre, «dépenses». Lorsqu'on les détaille, on s'aperçoit que le supposé «exploit» du ministre des Finances repose entièrement sur une progression si élevée des recettes qu'on en reste interloqué, d'autant plus que ses perspectives économiques pour 1994 s'avèrent à la fois réalistes et modestes. Mais cela ne donne pas grand–chose si on n'en tire pas les conclusions appropriées. Qu'on en juge: même en écartant les facteurs ponctuels, les recettes budgétaires n'auront progressé que de 1,2 p. 100, entre 1992–1993 et 1993–1994, alors que le PIB nominal connaissait, lui, une croissance de 3,3 p. 100.

Soudain, grâce à la baguette magique du ministre des Finances, les recettes budgétaires, exclusion faite de l'élargissement de l'assiette fiscale, vont s'envoler de 4,6 p. 100 pour une progression nominale du PIB de 3,9 p. 100. Tout d'un coup, comme ça!

Il faut donc poser la question qu'a évitée le ministre des Finances: quel serait l'impact d'une progression plus réaliste des rentrées fiscales, disons plus 3 p. 100? Le déficit ne serait plus de 39,7 milliards, mais de 42,9 milliards. Le déficit «fondamental» de 1994–1995 ne bougerait donc pas relativement à celui de l'année fiscale qui se termine dans un mois. À première vue, cela semble bien le parcours le plus probable.

Le gouvernement a reculé devant la levée de boucliers provoquée par ses ballons d'essai concernant les REER et les régimes d'assurance–santé offerts par l'employeur. Mais il va tout de même chercher un milliard de dollars de plus dans les poches de la classe moyenne au cours des trois prochaines années, alors que certains abris fiscaux, réservés aux plus riches, demeurent indemnes. Pourtant, on nous avait parlé de plus grande équité fiscale, mais c'est reporté à plus tard.

Pour que les prévisions gouvernementales de recettes budgétaires aient eu une chance de se concrétiser, il faudrait consacrer plus de ressources à la relance de l'emploi, en coupant davantage dans les dépenses fédérales moins névralgiques. De la sorte, il y aurait une véritable réduction du déficit, avec, en prime, un effet favorable sur les taux d'intérêt à plus long terme et donc sur la consommation et l'investissement.

Le gouvernement se comporte comme si le Canada ne traversait pas une crise économique structurelle. L'année 1994 a mal commencé sur le front de l'emploi, puisque 38 000 emplois ont été perdus le mois dernier. De sorte que, près de deux ans après la fin de la récession, 47 p. 100 des emplois qu'elle a fait perdre au Canada n'ont pas encore été récupérés. La création nette d'emplois en 1993, 143 000, n'a même pas suffi à absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Au Québec, il reste encore 60 p. 100 des emplois perdus à récupérer. Et l'économie canadienne fonctionne encore bien en decà de son potentiel. Le ministre des Finances prévoit lui–même une création de 173 000 emplois en 1994, ce qui suffit à peine pour les nouveaux arrivants et ne permet donc pas de continuer le rattrapage.

• (1145)

Un des obstacles à une véritable reprise de l'économie canadienne réside dans le niveau encore élevé des taux d'intérêt à plus long terme, à cause notamment de cette énorme dette suspendue comme une épée de Damoclès au–dessus de la tête des Canadiens. Historiquement, les taux d'intérêt à long terme ne dépassaient pas, en termes réels, 4 p. 100. Aujourd'hui, ils sont encore à 6 p. 100 et, plus grave encore, ont recommencé à augmenter depuis quelques semaines sous la pression de l'économie américaine.

[*Traduction*]

La seule façon de bénéficier à nouveau de l'élan que confèrent les faibles taux d'intérêt à long terme, c'est de réduire considérablement le déficit fédéral. Quand on a une dette de 511 milliards de dollars, une baisse de un point des taux d'intérêt représente au–delà de 5 milliards de dollars de moins à payer en intérêt. La moitié de la dette fédérale est à court terme, tandis que l'autre moitié est à long terme, c'est–à–dire sur plus d'un an. Cet élan peut se maintenir, mais il doit être encouragé par un gouvernement qui sait où il va. Il ne semble pas que ce soit le cas en l'occurrence.

À l'heure actuelle, le ministre des Finances est trop optimiste dans ses prévisions concernant les taux d'intérêt à long terme. Dans quelques mois, il semblera que le gouvernement n'a toujours pas réussi à maîtriser le déficit fédéral, et la croissance économique s'en trouvera encore une fois considérablement retardée. La création d'emplois devait être le cri de ralliement des libéraux. Le ministre des Finances prévoit une véritable relance de l'emploi, mais malheureusement pas cette année. Ce sera pour l'an prochain seulement.

Cela me rappelle un plaque métallique qu'on peut voir dans quelques brasseries et cafés français, une plaque portant l'inscription suivante: «Demain, bière gratuite.» Mais demain seulement, car quand on lit la plaque, c'est toutefois aujourd'hui.

Entre temps, que sommes–nous censés faire d'un budget qui reconnaît que l'une des premières mesures prises en décembre dernier par le nouveau gouvernement a entraîné et occasionne encore des pertes d'emplois? C'est écrit noir sur blanc à la page 2 du document d'information sur les modifications proposées au Régime d'assurance–chômage. Selon ce document, la réduction

du taux de cotisation, qui passera de 3,07 $ à 3 $ en janvier prochain:

> ...allégera sensiblement le fardeau financier des entreprises. D'ici la fin de 1996, cette mesure permettra la création de 40 000 emplois de plus que si l'on avait permis une hausse du taux de cotisation.

Quarante mille emplois, ce n'est certainement pas à dédaigner en ces temps incertains. Cela peut représenter un milliard de dollars en salaires.

Le gouvernement réduira donc la hausse des cotisations qu'il a lui–même décrétée cette année, mais dans dix mois seulement. Entre temps, cette hausse cause la perte de milliers d'emplois. C'est curieux.

[*Français*]

Mais comment expliquer que les coupures annoncées de quelques milliards n'aient aucun impact réel sur le déficit? C'est qu'il y a deux types de coupures: les vraies et les fausses. Depuis plusieurs années, les ministres des Finances sont devenus de véritables spécialistes en matière de fausses coupures.

Et qu'est–ce qu'une fausse coupure? Une fausse coupure, c'est lorsqu'on annonce une réduction future de dépenses par rapport à ce qui avait été prévu auparavant. Et ce qui était généralement prévu auparavant, bien sûr, c'étaient les augmentations. Réduire ou supprimer cette augmentation devient, dans le jargon des technocrates du ministère des Finances, une coupure. Un salarié qui voit sa hausse de salaire passer de 5 à 3 p. 100 subit dans cette approche une coupure de 2 p. 100, même si la réalité consiste en une hausse de 3 p. 100, qui sera comptabilisée comme telle dans le budget de l'entreprise ou du ministère.

Une telle approche présente évidemment plusieurs avantages pour le gouvernement. Cela permet, d'une part, des effets de menton pour les médias puisque les milliards s'accumulent vite à ce jeu, d'autant plus qu'il n'y a aucune limite de temps. On parlera donc des coupures pour les trois ou, pourquoi pas, les cinq prochaines années. Et comme on a pris l'habitude d'additionner les coupures sur plusieurs années, même si cela ne fait qu'ajouter de la confusion au débat, on arrive rapidement à des sommes impressionnantes, qui permettent de se «péter les bretelles.»

• (1150)

Mais ce que cela permet, en réalité, c'est d'entretenir la confusion dans l'opinion publique quant à la détermination du gouvernement à prendre le taureau par les cornes. D'autant plus que les documents budgétaires courants, et les tout derniers ne font pas exception à la règle, ne comprennent jamais les dépenses prévues au budget précédent. Cela facilite les tours de passe–passe et des accrocs plus ou moins importants à la vérité.

Avant d'en citer quelques exemples, vous me permettrez, madame la Présidente, de dire que, non seulement nous ne sommes pas impressionnés par tous ces effets spéciaux, mais nous sommes carrément opposés à cette absence de transparence. Les belles paroles du ministre des Finances en novembre dernier, à l'Université de Montréal, sont tombées dans la corbeille des intentions vite oubliées. Mais on ne réglera pas la grave crise de l'endettement en jouant à cache–cache avec les partis d'opposition et les contribuables.

Je voudrais souligner ici une petite distorsion qui peut ressembler à une peccadille, par rapport aux sommes en jeu, mais qui est peut–être symptomatique d'un dangereux état d'esprit. On semble en effet se dire que, puisque personne ne se donnera la peine de vérifier, on peut se permettre de maquiller la vérité. Alors, voici donc un exemple de ce genre d'attitude à laquelle la rigueur traditionnelle du ministère des Finances ne nous avait pas habitués jusqu'ici. Le plan budgétaire indique à la page 37, et je cite: «Les budgets de l'aide internationale sont donc réduits de 2 p. 100 en 1994–1995 par rapport à 1993–1994.» Or, à la page 39, cette réduction est chiffrée à 91 millions de dollars pour l'année 1994–1995. Cela représente 3,4 p. 100 par rapport aux dépenses de cette année prévues à 2,7 milliards de dollars et non 2 p. 100. Est–ce qu'il faudra vérifier tous les pourcentages dans le plan budgétaire? Ou alors, si nous n'avons pas raison, où est l'astuce? Qu'a–t–on à maquiller? Qu'on nous réponde!

Le budget annonce de nouvelles réductions dans les subventions aux entreprises, aux pages 37 et 38, et je cite: «Ces réductions s'ajoutent aux compressions des subventions et contributions annoncées dans le Budget d'avril 1993. En 1996–1997, les subventions aux entreprises seront de l'ordre de 3,1 milliards de dollars, en baisse d'un peu moins de 10 p. 100 par rapport à leur niveau de 3,4 milliards de dollars en 1993–1994.» Cette dernière phrase est exacte, mais elle contredit totalement la première. Car les dépenses prévues à ce poste dépassent aujourd'hui les dépenses prévues au budget d'avril 1993, qui diminuaient régulièrement de 3,3 milliards en 1993–1994, à 2,5 milliards de dollars en 1997–1998.

Tout cela est bien compliqué, bien difficile à comprendre pour qui que ce soit, mais qui permet, d'une façon générale, au ministère des Finances ou au ministre des Finances, de s'échapper dans les distorsions qu'il veut apporter à la compréhension du débat. L'absence de transparence, dans ce cas–ci en particulier, se double d'une absence de cohérence.

C'est doublement gênant, d'une part parce qu'il y a là une entorse à la vérité, mais aussi parce que cela remet en question toute la cohérence du tableau 8, très important, de la page 39, qui porte sur les réductions de dépenses consécutives à la restructuration des programmes fédéraux, et donc, remet en cause la cohérence du calcul du déficit. En effet, certains items de ce tableau, l'aide internationale et la défense, par exemple, sont relatifs au Budget d'avril 1993. Mais d'autres items ne le sont pas, et ne représentent même pas de nouvelles «fausses coupures.» Les références sont donc complexes et confuses: il y a des oranges et des pommmes, et le commun des mortels n'arrive pas à démêler l'écheveau.

Ce qui est vrai pour les subventions aux entreprises l'est également, au moins en ce qui concerne 1994–1995, pour les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral. Notons ici, et ce n'est pas pour nous rassurer, que celui–ci éprouve beaucoup de difficultés à contrôler ses dépenses de fonctionnement: au cours des deux dernières années fiscales, ces dépenses ont nettement dépassé l'enveloppe prévue dans les budgets pertinents. Pour 1994–1995, le plan budgétaire annonce que de nouvelles compressions s'ajouteront à celles figurant dans le Budget d'avril 1993, compressions évaluées à 468 millions de dollars pour 1994–1995. Or le Budget de mardi indique, pour la nouvelle année fiscale, des dépenses de fonctionnement identiques à ce qu'avait prévu le Budget d'avril 1993. C'est dans le secteur de la défense, monsieur le Président—je viens de passer du féminin au

masculin, et les gens qui liront le hansard éventuellement comprendront que le Président vient de prendre la place de la Présidente—donc, c'est dans le secteur de la défense qu'on trouve le gros lot des fausses coupures: sept milliards sur cinq ans, par rapport au budget d'avril 1993. Dans ce cas–ci, cela semble revêtir une certaine consistance. Mais la vraie coupure s'avère beaucoup plus modeste, puisque l'enveloppe de la défense passera de 11,3 milliards en 1993–1994 à 10,5 milliards en 1995–1996.

• (1155)

Comme il n'y aura pas, en 1994–1995, de véritables réductions dans les dépenses de fonctionnement du fédéral ou dans les subventions aux entreprises, et comme le problème des chevauchements restera entier, il fallait que le ministre des Finances bouge quelque part pour au moins donner l'impression d'un mouvement. Qu'est–ce qui restait? Il restait les dépenses sociales. Alors, allons–y avec les gros sabots.

Qu'on nous comprenne bien, nous aimerions, nous souhaiterions de tout coeur voir l'enveloppe de l'assurance–chômage réduite à néant faute de chômeurs, sinon qu'en transit entre deux emplois. Mais le ministre réduit l'enveloppe, faute de pouvoir réduire le chômage. Il procédera plus tard à une réforme globale qui intégrera, paraît–il, la formation et le recyclage, mais en attendant, il frappe de plein fouet. Il estime lui–même que 85 p. 100 des chômeurs verront leurs prestations réduites, et seulement 15 p. 100 connaîtront une bonification.

Les régions défavorisées seront donc particulièrement touchées. Rappelons que les propres perspectives du ministre pour 1994 ne brillent pas par leur éclat. L'aide sociale, financée au premier chef par les provinces, verra donc la liste des demandes s'allonger.

Or, au même moment, le ministre des Finances réduit ses transferts monétaires aux provinces de 800 millions—je me réfère au tableau 17 de la page 64—800 millions de dollars de réduction au titre des transferts monétaires. La valeur des transferts de points d'impôt augmente plus que cela, mais ce sont les transferts monétaires, les seuls que le fédéral peut réguler, qui importent du point de vue de la politique du fédéral à cet égard. Donc, la lourde responsabilité du fédéral dans la crise budgétaire, la pratique du pelletage du déficit dans la cour des provinces demeurent populaires. Il faudra reparler de cette note salée.

Mais encore une fois, l'évaluation précise du manque à gagner en matière d'assurance–chômage devra attendre. Le ministre des Finances parle d'économies de 725 millions en 1994–1995, mais par rapport à quoi? Ce n'est pas explicite. Ce qui étonne, c'est le coût total des prestations d'assurance–chômage qui ne bouge pratiquement pas de 1993–1994 à 1994–1995, malgré les nouvelles règles et la stabilité du nombre des chômeurs. Les autres estimations des dépenses budgétaires étant ce qu'elles sont, nous sommes en droit d'exiger la simulation détaillée du ministère des Finances.

Y a–t–il, monsieur le Président, indice plus significatif de l'absence de fibre morale de ce gouvernement que cette intention affichée de réaliser les compressions les plus sévères, 5,5 milliards sur trois ans, dans ce secteur spécifique? Les libéraux ont déchiré leur chemise pendant la campagne électorale à propos de la protection des programmes sociaux. Ils sont en train de la recoudre avec du gros fil blanc.

Sur la copie déposée par le ministre des Finances, il convient d'inscrire une seule annotation: «Ce budget n'est qu'un immense trompe–l'oeil». Ce n'est pas ce que le Canada et le Québec attendaient.

[*Traduction*]

Le Président: Tous les députés le comprendront certainement, il n'y aura pas de période de questions et d'observations, puisque le chef de l'opposition a un temps de parole illimité et que les questions et observations ne sont permises qu'après les interventions de 20 minutes.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, peut–être y aurait–il consentement unanime pour avoir tout de même une période de questions de dix minutes.

Nous avons tous les jours l'occasion, à la Chambre, d'interroger les ministres ainsi que les députés qui font des discours, y compris le chef du Parti réformiste, et le gouvernement, plus particulièrement, répète sans cesse que le chef de l'opposition est en quelque sorte responsable de toutes les politiques adoptées ici.

Il y aurait peut–être consentement pour permettre une période de questions de dix minutes.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1200)

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, ce processus, ce fonctionnement constitue un privilège de l'opposition officielle, et l'on ne veut pas remettre en question le rôle de l'opposition officielle, tout comme l'actuel premier ministre le faisait alors qu'il était chef de l'opposition. Donc, nous respectons tout à fait le fonctionnement normal de cette Chambre, tout en nous inspirant de l'actuel premier ministre alors qu'il siégeait de ce côté–ci de la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je rappellerai au Bloc québécois que l'actuel premier ministre acceptait de répondre à des questions après ses discours lorsqu'il était chef de l'opposition. Il ne le faisait pas nécessairement toujours, mais il l'a fait. Malheureusement, l'actuel chef de l'opposition ne prise peut–être pas qu'on lui rappelle son passé comme membre du gouvernement précédent.

J'ai pris part à beaucoup de débats sur des budgets et des autorisations d'emprunt depuis cinq ans, mais je l'ai toujours fait comme membre de l'opposition. La critique du budget était d'autant plus facile que le gouvernement précédant n'atteignait jamais les objectifs qu'il se fixait. Chaque année, il se livrait à de grands discours sur la lutte contre le déficit. Chaque année, il proposait de nouvelles coupes dans les dépenses et de nouvelles hausses d'impôts. Pourtant, le gouffre s'est creusé toujours davantage, au point que nous avons cette année un déficit de 45 milliards de dollars.

Le problème fondamental, négligé par le gouvernement précédent, était la nécessité de prendre au sérieux sa responsabilité à l'égard de la transformation de l'économie canadienne, qui doit reposer sur le savoir, les compétences, l'innovation et l'utilisation de la technologie.

[*Français*]

Nous vivons dans un nouveau marché mondial. Des changements structurels rapides ont lieu dans nos industries traditionnelles et ces changements auxquels s'ajoute la mondialisation ont suscité la confusion et l'incertitude chez les Canadiens.

[*Traduction*]

Nous avons raison d'espérer. La nouvelle économie offre des possibilités illimitées aux innovateurs, aux créateurs et aux courageux. Ce budget est une invitation à profiter des possibilités qu'offre la nouvelle économie. C'est un programme axé sur la croissance économique. C'est un programme qui vise à remettre le Canada au travail. Il table sur nos forces, comble nos lacunes et ouvre de nouveaux horizons.

Une certaine vision de l'économie canadienne se trouvait au coeur de notre livre rouge paru durant la campagne électorale. Cette vision se retrouve intacte dans le budget. Pour que cette vision se concrétise, le Canada doit s'adapter à la nouvelle économie, se servir des technologies nouvelles pour accroître nos capacités de production traditionnelles, souscrire aux principes du développement durable ainsi que favoriser la croissance de la petite entreprise à l'aide de la coopération et d'une politique pertinente.

Notre problème fondamental, c'est que la société n'a plus les moyens de maintenir sa consommation au niveau actuel. Les mesures prévues dans le budget réduisent considérablement les dépenses du secteur public fédéral. Cependant, nous devons quand même faire face à la réalité, soit que la seule façon de maintenir notre niveau de vie et de répondre aux attentes des citoyens en matière de services publics, c'est de revitaliser la capacité de création de richesses de notre économie.

La notion que le gouvernement n'a pas de rôle à jouer dans le succès de l'économie est un point de vue que défendaient nos prédécesseurs et que défend maintenant le chef de l'opposition officielle. Ce point de vue a été largement discrédité dans les nouvelles économies en plein essor qui sont en train de devenir rapidement nos principaux concurrents sur le marché international.

Le monde est en train de passer à une économie fondée sur les ressources naturelles et la production en série, à une économie où les innovations sont le résultat de la R–D scientifique.

• (1205)

[*Français*]

Les connaissances et les aptitudes, non plus la situation géographique et les ressources naturelles, sont maintenant à la base des avantages concurrentiels dans le domaine de l'agriculture et des mines, tout aussi bien qu'en informatique.

Les politiques publiques peuvent influencer les connaissances et les aptitudes. Le gouvernement peut favoriser la création et l'amélioration de tels avantages.

[*Traduction*]

Par ailleurs, avec l'élimination graduelle des barrières commerciales, de nouveaux rôles sont dévolus aux gouvernements dans la création des conditions favorables à la réussite économique à l'échelle nationale. Ainsi, les gouvernements doivent se montrer innovateurs et faire preuve de leur savoir–faire stratégique dans l'utilisation de leurs ressources, qui sont nécessairement limitées, et dans l'orientation à donner à l'économie nationale.

Notre stratégie tient compte des rapides changements qui interviennent dans la monde d'aujourd'hui. Notre stratégie tient compte du fait que les principaux concurrents des entreprises canadiennes ne sont pas à portée de main, qu'ils sont à l'autre bout du monde. Notre stratégie tient compte du fait que notre ressource la plus précieuse, ce sont les personnes, leurs compétences, leurs connaissances et leur désir d'entreprendre avec succès.

Dans cette stratégie, chacun doit se préparer à l'avenir, c'est–à–dire être ouvert à l'idée de devoir vraisemblablement changer de carrière et acquérir de nouvelles connaissances théoriques et pratiques tout au long de sa vie professionnelle. Dans cette stratégie, les sociétés doivent reconnaître qu'il est important de perfectionner sans cesse leurs produits et de trouver de nouveaux marchés, tant au Canada qu'à l'étranger. Pour cela, il leur faut investir constamment dans leurs ressources humaines et, sans délai, acquérir ainsi qu'utiliser de nouvelles techniques, de nouveaux procédés et de nouvelles façons de résoudre de vieux problèmes. Dans cette stratégie, les gouvernements doivent créer un cadre qui soit de nature à encourager les particuliers et les sociétés à innover, à se perfectionner, à développer leurs champs d'activité et à créer des emplois.

Qu'est–ce que cela exige du gouvernement? D'abord, il faut assainir la situation économique. Le ministre des Finances a donc proposé un train de mesures douloureuses, mais réalistes, dont l'objectif est de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB sur une période de trois ans.

[*Français*]

Nous avons mis en oeuvre une politique monétaire claire et stable jusqu'à la fin de la décennie. Nous avons signé deux accords commerciaux de première importance, l'ALENA et le GATT, qui augmentent et assurent l'accès du Canada aux marchés mondiaux. Et nous sommes en train de négocier un accord global en vue d'éliminer les obstacles internes au commerce national dans un secteur clé d'ici le 30 juin prochain.

[*Traduction*]

Deuxièmement, il faut assainir la situation commerciale du Canada. J'entends, par là, qu'il faut nous doter d'un cadre fiscal et réglementaire qui permette aux entreprises canadiennes de réussir, plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues. Sur le chapitre de la réglementation de la concurrence et de la protection des consommateurs, il nous faut des lois susceptibles de contrôler le marché et de donner aux entrepreneurs canadiens la possibilité d'atteindre la masse critique nécessaire à la conquête du monde.

[*Français*]

Nous devons nous efforcer d'atteindre l'excellence en matière d'éducation et de formation et faire disparaître les barrières et les entraves à l'initiative personnelle.

[*Traduction*]

Troisièmement, nous devons changer la mentalité des employeurs et des employés pour les amener à adopter les nouvelles technologies.

Les progrès dans le domaine des sciences et de la technologie entraînent une croissance de la productivité partout dans le monde. En ces années 90, aucun pays ne peut s'isoler du progrès. Nous devons nous organiser pour rester à la fine pointe de la technologie et, si c'est possible, la dépasser. C'est essentiel, si nous voulons créer des emplois bien rémunérés et assurer notre croissance au cours de cette décennie.

L'ouverture des marchés dans le monde crée de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes. En Amérique latine et en Asie du Sud–Est, les économies nationales croissent à un rythme de 10 p. 100 et plus. Pourtant, 80 p. 100 du commerce du Canada se fait encore avec une seule nation, les États–Unis. Cent firmes seulement ont profité des innombrables débouchés qui ont été créés dans le monde depuis 1990, ce qui représente 60 p. 100 de nos exportations. Seules 7,6 p. 100 des firmes canadiennes font le commerce d'exportation. Ce n'est pas suffisant pour un pays qui dépend autant que le nôtre du commerce pour maintenir son niveau de vie.

• (1210)

Dans une économie mondiale axée sur la connaissance, la technologie et les gens sont ce qui fait la différence entre une firme à Singapour et une firme à Montréal. Pourtant, moins de la moitié de 1 p. 100 des compagnies canadiennes font leurs propres travaux de recherche et de développement. Non seulement cela, les travaux de recherche et de développement qui aboutissent à la fabrication de produits et à l'établissement de services susceptibles de créer des emplois chez nous sont insuffisants. Les compagnies canadiennes, en particulier les petites entreprises, n'ont pas su intégrer la technologie de pointe aussi vite que leur concurrents à l'étranger.

[*Français*]

Le message est clair. Le nombre d'entreprises qui se livrent à la recherche et au développement et qui investissent dans les technologies de pointe doit augmenter radicalement.

[*Traduction*]

Comment allons–nous faire pour que plus d'une compagnie canadienne sur dix se lance dans le commerce des exportations? Comment accroître de façon spectaculaire le nombre de compagnies canadiennes qui effectuent des travaux de recherche et de développement? Comment allons–nous arriver à égaler nos concurrents mondiaux sur le plan de l'utilisation de nouvelles technologies de fabrication et de transformation? Ce sont là autant de questions auxquelles nous devons trouver une réponse.

[*Français*]

Pour réussir, nous devons adopter une économie axée sur l'innovation. Pour réussir, nous devons compter sur les forces des petites entreprises qui offrent les plus grandes possibilités de croissance et de création d'emploi. Pour réussir, nous devons aider les petites entreprises là où elles ont fait preuve de faiblesse, c'est–à–dire au chapitre de la formation, des exportations, de la technologie de pointe et du financement.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances et moi avons déposé, dans le cadre du budget, un plan d'action destiné à aider les petites entreprises à prendre de l'expansion et à continuer de créer des emplois pour les Canadiens. C'est un très bon plan par lequel le gouvernement se dit prêt à aider les entreprises à prendre des risques et à innover. C'est en effet la petite entreprise qui, au Canada, présente les plus grandes possibilités de croissance dynamique et de création d'emplois.

En tête de notre programme de croissance se trouve le processus de consultation qui a été lancé avec le document de travail sur les petites entreprises et qui montre que nous sommes prêts à écouter et à agir. Également en tête de ce programme figure la nécessité de revoir notre approche à l'égard de la science et de la technologie afin de mieux appuyer une économie axée sur la connaissance.

Dans le cadre du budget, nous avons annoncé une réévaluation complète de la politique des sciences et de technologie qui commencera par la publication d'un document de travail au printemps. Ce processus s'inspirera des initiatives prévues dans le budget et débouchera sur une nouvelle politique à long terme en matière de sciences et de technologie qui sera axée sur l'utilisation de nos technologies et de nos ressources de recherche et de développement dans les services et les produits à forte valeur ajoutée.

L'économie axée sur la connaissance se caractérise principalement par la rapidité du transfert de l'information. La réussite économique tient à une circulation de l'information plus libre et plus souple. Dans ce milieu en rapide évolution, la mise en place, pour les Canadiens, d'une autoroute électronique leur permettant d'être rapidement informés et d'être en contact avec les différents médias devient critique pour l'édification de notre nouvelle économie.

[*Français*]

Le Canada est un chef de file dans le domaine des télécommunications et nous pouvons compter sur ses forces. L'investissement, provenant surtout du secteur privé, est énorme. Je travaillerai de concert avec l'industrie et les utilisateurs de l'autoroute de l'information pour m'assurer que le rôle des gouvernements est à la fois vigoureux et créateur.

[*Traduction*]

Un seul budget ne suffit pas pour définir une stratégie de croissance économique. Une telle stratégie est au coeur même de la mission du gouvernement. J'ai parlé aujourd'hui de ce que nous allons faire, au cours des prochains mois, pour favoriser la croissance en ce qui concerne, notamment, les petites entreprises, les sciences et la technologie, puis l'autoroute électronique. Le débat d'aujourd'hui porte aussi sur ce que le gouvernement fait actuellement pour respecter les engagements qu'il a pris dans le livre rouge.

• (1215)

La réponse est simple. Nous allons tenir ces engagements. C'est avec des capitaux que l'on peut concrétiser des idées et les utiliser pour fabriquer de nouveaux produits et offrir de nouveaux services. Un fonds d'investissement canadien sera créé pour fournir ces précieux capitaux. En quatre ans, nous verserons 100 millions de dollars à ce fonds et nous demanderons au secteur privé d'y contribuer également. Ce fonds sera en place d'ici le début du prochain exercice.

En collaboration avec l'Association des banquiers canadiens, nous travaillons à différents projets visant à améliorer le financement des petites entreprises. Nous prévoyons, entre autres, élaborer un code de conduite qui exposera clairement les liens entre les prêteurs et les emprunteurs. Nous chercherons de nouveaux et de meilleurs moyens de financer les opérations commerciales des entreprises qui reposent sur le savoir.

[*Français*]

Nous allons travailler avec le secteur industriel afin d'établir des réseaux capables d'aider les regroupements de petites entreprises à accomplir ce que chacune d'entre elles ne pourra réaliser isolément.

[*Traduction*]

Nos concurrents, surtout en Europe, reconnaissent que la mise en place de réseaux est essentielle pour permettre aux petites entreprises d'être compétitives sur la scène internationale et d'obtenir des avantages concurrentiels sur les plans de l'envergure, de la portée et de la rapidité.

Des réseaux sont particulièrement efficaces pour l'innovation. Grâce à eux, les petites entreprises peuvent mettre au point de nouveaux produits et offrir de nouveaux services, en adoptant et en adaptant des nouvelles technmologies et en se concentrant sur la commercialisation et l'exportation.

Nous améliorerons la diffusion des innovations et l'édification d'une culture des innovations dans les entreprises en engageant 15 millions de dollars, cette année, pour la création du Réseau canadien de technologie. Ce réseau permettra aux petites entreprises d'avoir accès aux renseignements les plus récents sur la technologie, les nouvelles techniques de gestion et les nouvelles occasions d'affaires sur le marché.

[*Français*]

Nous projetons l'établissement d'un programme de génie et de sciences qui permettra aux petites entreprises d'engager des ingénieurs et des scientifiques, des technologues ou des concepteurs industriels. Nous allons travailler en collaboration avec les provinces et l'industrie pour élaborer et coordonner la création de ce programme pour 1995.

[*Traduction*]

Pour aider à faire évoluer l'excellence en matière de recherche vers de nouveaux produits, une expansion de l'industrie et des emplois, nous allons affecter, cette année, 10 millions de dollars pour une programme de partenariats technologiques. Ce programme aidera les petites et moyennes entreprises à avoir accès aux résultats des recherches afin qu'elles puissent créer de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouveaux emplois.

Il y a un potentiel de croissance considérable, au pays et à l'étranger, pour le secteur de la technologie environnementale, particulièrement pour la petite entreprise. Ce secteur devrait démarrer, et les Canadiens pourraient profiter considérablement de l'exportation et des emplois créés par les technologies environnementales.

La ministre de l'Environnement et moi examinons ce que fait le Canada pour les secteurs touchant la technologie environnementale. Lorsque cet examen sera terminé, nous déposerons un plan détaillé concernant ce secteur stratégique.

Les crédits de 800 millions sur 10 ans pour un nouveau programme spatial à long terme sont la preuve que le gouvernement est résolu à ce que le Canada poursuive son rôle de nation spatiale. Ce nouveau programme correspondra à nos moyens et s'appuiera sur les domaines où nous sommes à la fine pointe technologique, à savoir l'observation terrestre, la télédétection et les communications par satellite.

Pour améliorer notre capacité d'innovation, nous devons absolument disposer d'une base stable pour nos infrastructures de recherche. Le Conseil national de recherches du Canada jouera un rôle clé dans la mise en oeuvre des politiques du gouvernement fédéral en sciences et en technologie. Cette année, nous fournirons de nouvelles ressources au Conseil national de recherches pour qu'il s'acquitte de son mandat.

[*Français*]

Il est important que nous puissions encourager et préserver nos compétences dans le secteur de la recherche universitaire. Nous accordons une haute priorité à la recherche et au développement universitaires. C'est pourquoi nous continuons, cette année, à assurer le financement des divers conseils qui distribuent des subventions. À partir de l'année financière 1995–1996, nous leur consentirons une augmentation annuelle de l'ordre de 1,5 p. 100.

• (1220)

[*Traduction*]

Le programme des Réseaux de centres d'excellence représente une partie importante de la capacité de recherche universitaire du Canada.

Nous nous assurons qu'il y a suffisamment de fonds pour appuyer la deuxième étape de ce programme. Au cours de cette deuxième étape, nous accorderons une plus grande importance à la capacité économique et commercial des réseaux de soutenir notre programme de croissance fondé sur l'innovation.

Les Canadiens ont connu beaucoup de difficultés au cours de la dernière décennie. Beaucoup de nos concitoyens envisagent l'avenir avec plus d'anxiété que d'espoir. Le gouvernement a pour mission de leur offrir de l'espoir. Cependant, si cet espoir doit être significatif, il doit également être réaliste. Nous avons donc présenté dans ce budget un programme de relance de l'économie canadienne qui, à mon avis, répond aux défis et reconnaît les possibilités qui sont offertes au Canada.

Un jour, quelqu'un a dit à la Chambre: «À l'époque où nous vivons, l'industrie doit faire preuve d'initiative et d'ingéniosité. Nous devons être constamment à l'affût des changements qui s'opèrent actuellement dans le monde et saisir rapidement toutes les occasions de raffermir notre économie. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais je suis convaincu qu'avec la collaboration de l'industrie et du gouvernement, nous pourrons bâtir un Canada et un monde meilleurs.»

Les Canadiens ont suivi les conseils de mon prédécesseur, C.D. Howe, qui a tenu ses propos dans cette Chambre en 1948. Les Canadiens ont fait preuve d'initiative et d'ingéniosité. Ils ont travaillé ensemble, ont saisi les occasions qui leur étaient offertes, ont mis le Canada sur la voie d'une croissance vigoureuse et sans précédent et ont contribué à bâtir un monde meilleur.

Nous possédons toujours cette initiative, cette ingéniosité et cette volonté de saisir toutes les occasions. J'ai la conviction que nous pouvons encore une fois les employer à bien, de sorte qu'au cours du siècle prochain nous puissions connaître une expansion égale à celle que nous avons vécue après la guerre.

J'ai hâte de collaborer avec tous les Canadiens et tous les députés à la réalisation de cet objectif.

M. John Williams (St–Albert): Avant tout, je dois dire à quel point j'ai apprécié les propos de mon collègue et son enthousiasme face à l'avenir brillant qui attend peut–être le Canada. Il a parlé d'autoroute électronique, ce qui est évidemment essentiel pour que notre pays conserve sa compétitivité dans les années à venir.

Il a parlé des possibilités d'exploitation des nouvelles technologies et d'un programme de 50 millions de dollars pour venir en aide aux entreprises de pointe. Il a parlé d'un programme visant à embaucher des scientifiques et des ingénieurs pour que nous puissions faire des progrès et mettre au point de nouveaux produits. Il a parlé d'un programme de 10 millions visant à permettre l'établissement de partenariats pour la mise en marché de nouveaux produits. Tout cela est absolument magnifique.

Voici la question que je pose au ministre: Si tous ces éléments sont tellement importants pour que le Canada puisse progresser et rester compétitif à l'échelle mondiale, pourquoi dépensons–nous six milliards de dollars pour réparer nos routes et nos égouts?

M. Manley: Je remercie le député de sa question, car je crois qu'il est important pour nous de comprendre la source de la croissance économique au Canada. Je pense que ce qui est essentiel dans les observations favorables qu'il a formulées au sujet de certains des investissements que nous souhaitons faire dans la superautoroute de l'information, dans la diffusion de la technologie et dans l'établissement de partenariats technologiques qui permettent de mettre sur le marché de nouvelles inventions, c'est qu'on perçoit cela comme un investissement dans la croissance pour l'avenir.

Statistique Canada a publié, cette semaine ou la semaine dernière, une analyse des raisons qui expliquaient le succès des petites et moyennes entreprises au Canada. On y précisait notamment qu'elles étaient disposées à investir dans la recherche et qu'elles étaient en outre très bonnes lorsqu'il s'agissait d'appliquer de nouvelles techniques.

Nous devons comprendre, lorsque nous dépensons, si nous consommons ou si nous investissons.

En ce qui concerne le programme d'infrastructure, il y a vraiment deux choses que je voudrais dire en réponse à la question du député. Tout d'abord, dans l'élaboration des critères relatifs au programme, on s'est fait un point d'honneur de veiller à ce que la définition soit assez large pour inclure les dépenses liées, par exemple, aux autoroutes électroniques, ainsi que tout ce qui pouvait favoriser les innovations, afin qu'on puisse investir dans la technologie.

• (1225)

Je suis très heureux que la municipalité régionale d'Ottawa–Carleton, dont je représente une partie, ait choisi d'utiliser une partie des fonds reçus au chapitre du programme national d'infrastructure pour étendre son réseau de communications en investissant dans l'autoroute électronique pour sa région. Je pense que le gouvernement local a fait preuve d'une prévoyance exceptionnelle et je l'en félicite.

Cependant, on doit également comprendre que les programmes d'infrastructure traditionnels sont également des investissements dans la croissance économique pour l'avenir. Il est vrai qu'ils offrent des emplois à court terme, mais tout comme à certaines époques de notre histoire, ce sont les canaux ou les chemins de fer qui ont joué ce rôle. À l'heure actuelle, dans de nombreuses régions, ce sont les routes, les aéroports ainsi que les moyens de transport et de communication qui sont la source de la croissance économique; ils sont essentiels à cet égard.

Malgré les problèmes qui se posent à cause des limites financières auxquelles ils font face tous les gouvernements à tous les niveaux doivent examiner très attentivement leurs dépenses pour s'assurer qu'elles représentent des investissements dans des gains de productivité pour l'avenir et qu'il ne s'agit pas simplement de dépenser pour la consommation courante. Il faut mettre l'accent sur l'avenir si nous voulons maintenir notre niveau actuel de consommation.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, en réponse au discours du ministre, je voudrais lui dire, parce qu'il faisait allusion que le message était clair, que depuis le dépôt du dernier Budget dans cette Chambre, qui prendra fin le 31 mars 1995, le message est effectivement clair, pour ce qui est des Canadiens et des Québécois.

Le message est clair en ce sens que ce soit les conservateurs ou que ce soit les libéraux, les gens n'ont plus confiance au système fédéraliste actuel. Je m'explique: Le Canada est de plus en plus dans le rouge. Le Budget est dans le rouge et le déficit est encore plus dans le rouge. Les libéraux, pour la deuxième fois, viennent d'enregistrer un deuxième record. Le premier record étant d'avoir créé le premier déficit, du temps de l'ex–premier minis-

tre Pierre Elliott Trudeau. Cette semaine, on enregistrait un deuxième record, celui de présenter un budget avec le plus gros déficit, qui se situe à 39,7 milliards, le plus gros déficit qui ait été présenté ici en cette Chambre.

Je voudrais que le ministre m'explique de combien il compte réduire le déficit en présentant un budget avec un déficit de 39,7 milliards? J'attends sa réponse.

M. Manley: Madame la Présidente, ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon discours n'est pas trop difficile à comprendre. Je crois que la clé pour réduire le déficit, c'est la croissance économique. Ce que nous avons découvert durant les années où les conservateurs étaient au pouvoir, c'est qu'ils pensaient pouvoir réduire le déficit, seulement en faisant des coupures dans les dépenses et en augmentant les taxes. Cela n'a aucunement fonctionné.

Pour l'année fiscale en cours, le déficit prévu est de 45 milliards de dollars. C'est épouvantable. Si nous voulons solutionner ce problème, il faut d'une part réduire les dépenses du gouvernement. Cela, nous l'avons accepté. Il faut aussi limiter les augmentations de taxes. C'est pour cette raison que le ministre des Finances a mentionné que la réduction du déficit dans ce Budget, c'est que pour chaque dollar d'augmentation de taxes, il y a cinq dollars de coupures. Ce qui est tout à fait différent des anciennes pratiques des conservateurs. Mais nous avons également adopté une politique de croissance économique. Nous sommes prêts à investir dans la nouvelle économie; nous sommes prêts à aider les petites et moyennes entreprises à accéder aux marchés mondiaux pour les biens et services du Canada. Voilà la clé.

• (1230)

[*Traduction*]

Je voudrais ajouter que, pour résoudre notre problème de déficit à long terme, la seule solution réaliste consiste à parvenir à une forte croissance économique durable, et c'est là l'objet de ce budget.

C'est ce qui distingue ce budget des budgets du gouvernement précédent, qui étaient basés entièrement sur le faux espoir qu'il suffisait d'appliquer certains principes fondamentaux de macroéconomie pour qu'il y ait croissance économique, un peu comme l'herbe qui pousse d'elle-même au printemps. Cela n'a pas marché. Nous préférons labourer les champs et les fertiliser afin d'encourager la croissance. Cela va être la clé de la réduction du déficit à l'avenir.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, permettez-moi de féliciter le ministre pour son excellent discours. Je regrette que nous n'ayons pas eu l'occasion de parler au chef de l'opposition. Je crois que c'est là une erreur, car il est assez difficle de savoir ce que pense l'opposition au sujet du budget sans échange ni dialogue.

Si j'ai bien compris, l'opposition est d'avis que les compressions ne sont pas assez rigoureuses. Je ne le saurai jamais vraiment. Mais je sais toutefois que, selon le Parti réformiste, les mesures de réduction ne sont absolument pas assez vigoureuses. Les réformistes auraient coupé bien davantage et auraient été prêts, je suppose, à défendre leur point de vue et à assumer les conséquences.

J'aimerais demander au ministre s'il a vu d'autres domaines où le gouvernement aurait pu imposer des compressions importantes aux Canadiens par le truchement de ce budget, sans tenir compte des conséquences possibles ou du fait que les Canadiens—les travailleurs, les innocents et peut-être même les chômeurs—seraient les premières victimes des effets négatifs de toute compression supplémentaire à venir.

Je me demande où en seront le Parti réformiste et le Bloc québécois dans un an, alors que nous présenterons le prochain budget; ils diront :«Coupez davantage.»

Je me demande simplement si le ministre aimerait donner son avis à ce sujet. Si l'on considère que les gens doivent passer avant tout, vont-ils, dans un an, toujours être d'avis qu'il faut couper davantage?

M. Manley: Madame la Présidente, je prends également note de cette question. J'avoue que je trouve ambigu le point de vue de l'opposition officielle, le Bloc québécois, qui se dit très déçue de l'ampleur du déficit; j'ai d'ailleurs entendu une partie du discours de leur chef à ce sujet.

Hier à la Chambre des communes, les bloquistes ont posé question sur question au sujet des changements apportés au Régime d'assurance-chômage; or, ces changements contribueront à réduire le déficit et les charges sociales. Les bloquistes envoient des messages très contradictoires, et il est impossible de comprendre comment leur objectif politique fondamental, soit le séparatisme qu'ils proclament constamment, pourrait faire autre chose qu'alourdir les coûts qu'ont à supporter la population du Canada et celle du Québec.

En ce qui concerne le Parti réformiste, l'observation est juste; les réformistes ont clairement exposé leur point de vue. Je ne souscris pas à certaines idées exprimées par le Parti réformiste, en particulier lorsqu'il affirme qu'il faudrait supprimer toute aide à l'entreprise.

Dans le domaine des sciences et de la technologie, par exemple, qui m'intéresse particulièrement, le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement, grâce auquel les entreprises de technologie de pointe au Canada obtiennent environ un milliard de dollars d'aide chaque année, a permis au Canada de se doter d'installations enviables en matière de recherche et de développement.

Je disais dans mon discours que nous n'avons pas suffisamment d'installations de ce genre. Si j'en avais le temps, je pourrais dresser la liste des entreprises qui ont choisi de s'installer au Canada et d'y créer des emplois bien rémunérés et à forte valeur ajoutée à cause de l'aide accordée. D'autres pays accordent de l'aide. La recherche-développement est une activité libre de toute attache qui peut se dérouler aussi bien aux États-Unis qu'en Europe ou en Asie.

• (1235)

Si nous voulons avoir ces emplois chez nous, nous devrons, malheureusement ou heureusement, selon le point de vue de chacun, être disposés à offrir un environnement fiscal et économique propice à ce type d'activité, comme celui qu'offrent nos concurrents.

J'ajouterai qu'il existe des moyens plus efficaces de réduire le déficit. Par exemple, l'élimination des barrières commerciales intérieures au Canada pourrait entraîner un accroissement de 1 p. 100 du PIB, soit l'équivalent de 6 à 7 milliards de dollars par année. Pourquoi y a–t–il encore autant de provinces qui refusent de s'asseoir à la table de négociations et de dire qu'elles aboliront les barrières d'ici le 30 juin?

Il y a des signes de bonne volonté. Nous avons signé un accord le mois dernier, mais il y a encore beaucoup à faire. J'espère que toutes les provinces signeront une entente avec le gouvernement fédéral.

Nous devons mettre fin au chevauchement des compétences entre les divers niveaux de gouvernement. Le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales en ont pris l'initiative. L'élimination des chevauchements permettra d'administrer les services gouvernementaux plus efficacement et de réduire le déficit plus rapidement au cours des années à venir.

M. John Williams (St–Albert): Madame la Présidente, le 22 février 1994 restera dans l'histoire du Canada comme étant le jour où le ministre des Finances n'a pas su relever le défi qui consistait à s'attaquer aux problèmes fiscaux du pays.

Le gouvernement est aux prises avec une dette qui dépasse les 500 milliards de dollars et un déficit annuel de 45 milliards de dollars. Le ministre des Finances présente un budget morne et insipide qui prévoit uniquement une faible hausse d'impôts et une timide réduction des dépenses, ce qui fait bien peu pour réduire et éliminer le déficit. Le ministre a dit lui–même que les mesures qu'il a annoncées à la Chambre mardi ne réduiront le déficit de l'an prochain que de 1,5 milliard de dollars, pour le faire passer de 41,2 à 39,7 milliards de dollars.

Le ministre des Finances nous a fait croire qu'il allait s'attaquer énergiquement à la dette et au déficit du Canada. Il a dit que son budget allait être dur et qu'il allait mettre le holà au déficit. Nous avons donc tous pensé que le ministre des Finances allait se montrer rigoureux. Son budget réduit de moins de 0,3 p. 100 la taille de la dette prévue pour l'an prochain au Canada. C'est cela qu'il appelle une attaque contre la dette et le déficit? C'est cela être rigoureux?

J'ai défié le ministre des Finances à plusieurs reprises déjà et je le fais encore aujourd'hui. Osera–t–il faire preuve de grandeur et équilibrer le budget d'ici la fin de la présente législature? Je répète qu'il peut choisir la médiocrité ou s'élever, se dépasser et débarrasser le pays des déficits et des dettes pour le conduire vers une nouvelle prospérité. L'histoire a toujours reconnu les leaders qui relevaient les défis et elle a toujours marqué ceux qui les refusaient de l'ignominie de leur échec et de leur médiocrité.

Nous risquons apparemment de retrouver simplement une mention du ministre des Finances et de son livre rouge, ou livre à l'encre rouge, dans les notes historiques sur ses politiques incertaines et intempestives.

Le ministre des Finances a innové le 31 janvier dernier en tenant le premier débat prébudgétaire de l'histoire à la Chambre. Il a alors montré un esprit de leadership. Or, les idées novatrices n'ont pas manqué. S'il avait écouté les Canadiens, il aurait su qu'ils ne voulaient plus de ces budgets qui sont censés s'attaquer à nos problèmes fiscaux, mais qui ne comportent que de faibles hausses d'impôts et de timides réductions des dépenses, en attendant que la solution tombe du ciel.

D'après moi, ce budget est un échec au niveau du leadership financier, puisque la période des déficits et des dettes s'en trouve prolongée. Rien ne laisse entrevoir une nouvelle prospérité. En fait, selon mes calculs, il se peut que la solution soit hors d'atteinte, étant donné le manque de leadership et de vision.

Dans son rapport, le vérificateur général a déclaré qu'il y aurait des choix difficiles à faire. Pourtant, le gouvernement continue de verser des millions de dollars en pensions de vieillesse à des biens nantis.

• (1240)

Ces taxes et ces impôts sont payés par les travailleurs, dont un grand nombre arrivent tout juste à joindre les deux bouts, et servent à subventionner les prestations de la Sécurité de la vieillesse versées aux familles à revenu élevé. Cela signifie que le ministre des Finances a esquivé les choix difficiles qu'il reste encore à faire.

Que dire de l'assurance–chômage? Le ministre des Finances propose de réduire l'écart entre le revenu d'emploi et les prestations d'assurance–chômage versées aux bénéficiaires à revenu modeste ayant des personnes à charge, dissuadant ainsi ces derniers à trouver du travail.

S'il y a une chose dont le pays a besoin, ce sont de nouveaux emplois. Le budget propose des choix difficiles, mais pas d'emplois. La mauvaise nouvelle dans tout cela, c'est que les choix difficiles restent encore à faire.

Le gouvernement libéral qui régnait au cours des années 70 nous avait promis une société juste, mais a bâti une société endettée. Si nous examinons les années 70, nous voyons que le gouvernement libéral de l'époque a dépensé au–delà de nos moyens, ce qui nous a valu une multitude de programmes sociaux et une montagne de dettes.

Dans les années 80, les gouvernements conservateurs ont promis de renverser cette tendance alarmante. Pourtant, tous les budgets déposés au cours des dix dernières années devaient tenter de résorber les déficits annuels, mais ont continué de ronger notre économie comme une tumeur maligne. La société juste que les gouvernements libéraux avaient promise aux Canadiens au cours des années 70 s'est transformée en une société endettée au cours des années 80. Le budget que vient de déposer le ministre des Finances prouve que le nouveau gouvernement libéral fera de la société canadienne une société en faillite au cours des années 90.

J'ai déjà décrit à la Chambre les choix difficiles que nous avions à faire et la façon dont nous avons relevé le défi par le passé. J'ai établi un parallèle entre la situation actuelle et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la dette fédérale correspondait à 108 p. 100 de notre produit intérieur brut. À l'époque, nous profitions de ce que nous appelons aujourd'hui un dividende de la paix pendant que nous réduisions notre effort de guerre.

Cependant, la situation n'était pas sans problème. Les soldats qui revenaient de la guerre n'avaient pas de travail, et le secteur industriel traversait une période de transition. Pourtant, à l'époque, les dirigeants de notre pays ont réussi à préparer le terrain pour une période de croissance et de prospérité sans précédent, grâce à leur leadership et à leur vision.

Les députés auront remarqué que j'ai bien dit que le leadership et la vision avaient permis d'utiliser le dividende de la paix pour assurer la prospérité. Nous ne l'avons pas utilisé pour créer de nouveaux programmes sociaux.

Nous pourrions faire la même chose aujourd'hui en créant notre propre dividende de l'élimination du déficit. Il faut que le Canada commence au plus tôt à mettre en valeur ses ressources en fonction des possibilités qu'offre notre monde technologique en mutation constante. Nous avons des talents et des ressources pour lesquels la demande est forte partout dans le monde.

Si nous commençons à exploiter ces possibilités à enseigner aux Canadiens à tirer profit de ces avantages plutôt que de s'appuyer les uns les autres au moyen de programmes sociaux, notre pays aura alors un brillant avenir. Le soleil de la prospérité brillera à nouveau pour nous et pour nos enfants.

Malheureusement, le ministre des Finances a reporté la chose d'une autre année, sinon indéfiniment. À mon avis, la seule chance que nous ayons de rétablir la prospérité économique de notre pays, c'est de supprimer le déficit en réorganisant de fond en comble nos priorités en vue d'équilibrer le budget d'ici à la fin de la présente législature.

Le ministre des Finances n'a pas su assurer l'avenir économique de notre pays. Il n'a pas su relever le défi. Il n'a pas su se montrer extraordinaire et il a manqué une belle occasion d'équilibrer le budget au cours de la présente législature.

Le Jour du jugement financier ne peut être reporté. Nous devons y passer et nous allons y passer mais, si l'on en juge par le budget qui a été déposé hier, les Canadiens devront y passer tout seuls, sans que le gouvernement ne guide leurs pas.

M. Bill Graham (Rosedale): Madame la Présidente, je félicite le député pour son discours.

Je voudrais lui poser deux questions au sujet des remarques qu'il a faites. La première est une question précise, et la seconde est plutôt générale.

• (1245)

Le député a mentionné que, à la suite de ce budget, les familles à revenu élevé recevront encore des prestations de sécurité de la vieillesse. Qu'est-ce que le député et son parti considèrent comme un revenu élevé? Où le député tire-t-il la ligne? Quel serait, selon lui, le seuil à partir duquel les gens ne seraient plus admissibles à des paiements supplémentaires?

Comme le député le sait, il est question dans le budget d'établir la limite à 49 000 $. Le député abaisserait-il cette limite à 30 000 $, à 35 000 $? Quelle est, selon le député, la définition d'une famille à revenu élevé? Le député a entendu le ministre dire qu'il a essayé, dans ce budget, de se pencher sur le problème des personnes qui doivent survivre dans une société urbaine complexe et qui ont besoin d'argent pour vivre. Il a établi la limite à 49 000 $. Où le député tirerait-il la ligne?

Deuxièmement, c'est facile de critiquer. Nous étions ici lorsque le ministre de l'Industrie a expliqué les mesures qui, contenues dans ce budget, sont, il me semble, précisément liées à ce dont le député a parlé, soit la nécessité de relancer l'économie et la nécessité pour les petites entreprises d'avoir accès à des services gouvernementaux qui leur permettront de participer pleinement à l'économie.

Le député voudrait-il que toutes ces mesures soient supprimées également? Comment le député s'y prendrait-il pour éliminer totalement notre dette nationale en trois ans? Quelles réductions ferait-il pour atteindre ce but?

M. Williams: Madame la Présidente, en réponse à la question du député, je dirai qu'au cours de la campagne électorale, nous avons déclaré très clairement que nous retirerions les pensions de vieillesse des ménages gagnant plus de 54 000 $.

Lorsque je disais cela à des personnes âgées, elles me répondaient habituellement qu'elles auraient bien aimé que leur ménage ait réussi un jour à gagner 54 000 $ par année. Pourquoi des Canadiens qui travaillent dur et dont beaucoup doivent gratter les fonds de tiroirs, devraient-ils payer des taxes pour offrir des retraites dorées à des gens qui s'en vont vivre en Floride, à Hawaii et en Californie?

Quant à la deuxième question, je répéterai ce que j'ai dit après avoir écouté l'excellent discours du ministre de l'Industrie. Je demande encore une fois pourquoi nous consacrons six milliards de dollars à un programme d'infrastructure, c'est-à-dire de construction ou de réfection d'égouts et de routes, qui n'offrira que des emplois non qualifiés quand le Canada a un si grand besoin d'emplois hautement spécialisés et bien rémunérés pour devenir concurrentiel? J'ai toujours dit que la différence entre un emploi à 20 $ l'heure au Canada et un emploi à 1 $ l'heure au Mexique tient à notre motivation et à notre niveau d'instruction. C'est pourquoi nous devrions prendre ces six milliards de dollars et les investir dans des emplois de haute technologie.

Nous avons annulé un programme d'acquisition d'hélicoptères qui aurait fortement stimulé la recherche et le développement au Canada pour pouvoir paver des routes. C'est là qu'apparaît la confusion dans les priorités du gouvernement. Il n'a pas de véritable projet d'ensemble et pas de vision d'avenir. Il veut tout régler au moyen de solutions à court terme.

Si nous réussissions à nous reprendre en mains, nous pourrions atteindre les objectifs mentionnés par le ministre et, en même temps, équilibrer le budget tout en assurant l'avenir de nos enfants.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, c'est un moment de vérité pour le nouveau gouvernement, car son premier budget le définit et donne le ton pour les quatre prochaines années de régime libéral. Je voudrais proposer aujourd'hui une définition qui illustre bien ce que je pense de la teneur du budget. Ce dernier contient quelques bonnes mesures auxquelles je pourrais consacrer plusieurs minutes de mon intervention. Je dois cependant parler des aspects qui sont les plus décevants.

Voici qu'à une période très critique de notre histoire économique, le gouvernement s'est amolli. Au lieu de serrer les poings et de s'attaquer résolument au problème du déficit et de la dette à un moment où les marchés mondiaux observent nos moindres gestes, le gouvernement a choisi d'adopter une approche toute en douceur. Au moment où le nouveau gouvernement se définit ainsi, le mot qui me vient à l'esprit pour définir ce budget décevant est «flasque». Le dictionnaire définit ce terme par mou, avachi, mollasse, sans énergie et faible. Le terme convient parfaitement.

• (1250)

Le budget est plus important pour les problèmes auxquels il néglige de s'attaquer que pour les problèmes auxquels il s'attaque. Je veux demander pourquoi ce budget n'a pas fait davantage. Pour imiter un homme d'État américain, au lieu d'examiner les choses telles qu'elles sont et demander pourquoi elles sont comme ça, je me propose aujourd'hui de les examiner telles qu'elles pourraient être et demander pourquoi elles ne sont pas comme ça.

Je m'attacherai donc aujourd'hui aux dépenses qu'on n'a pas réduites et je chercherai à savoir pourquoi. Le budget ne parle aucunement de réduire les dépenses dans des domaines comme l'aide étrangère, les aspects des programmes de bilinguisme qui sont source de gaspillage, les programmes inefficaces de multiculturalisme ainsi que les subventions versées aux sociétés d'État et celles qui le sont aux groupes d'intérêts. Le gouvernement a évité de toucher à ces domaines tout simplement parce qu'ils sont politiquement dangereux.

Or, le temps des décisions sans risque et non litigieuses est passé. Je m'étonne de voir que les députés d'en face refusent encore de reconnaître la gravité de la situation financière de notre pays. Si nous voulons gagner la confiance du monde des affaires et du public en général, nous devons prendre les décisions difficiles dès maintenant, pas dans deux ans, après d'autres études. Il faut les prendre tout de suite.

Je vais vous citer des domaines où des compressions budgétaires s'imposent, et je commencerai par le bilinguisme, oui, le bilinguisme. Les médias sont prompts à rabrouer quiconque aborde le sujet en lui collant l'étiquette anti–Québec. Cela fait couler beaucoup d'encre, et suscite une réaction bien prévisible de la part des députés québécois. Il y a une différence entre le principe du bilinguisme et le gaspillage scandaleux d'argent qui en accompagne parfois l'application.

Je parle de gaspillage inutile. Lorsqu'il est question de la loi sur les langues, on n'a vraiment pas idée de la gravité du problème des fonds publics gaspillés inutilement. J'aimerais lire un passage d'une lettre d'un fonctionnaire:

> Au ministère de la Défense nationale, le coût réel des activités liées aux langues officielles est beaucoup plus élevé que celui qui est indiqué. Malheureusement, les lignes directrices du Conseil du Trésor ne nous autorisent pas à divulguer, entre autres choses, le salaire des militaires qui reçoivent une formation linguistique continue et les primes au bilinguisme versées aux civils.

Des millions de dollars ont été dépensés pour la traduction de manuels sur les frégates, mais ce coût est dissimulé dans le budget des frégates, sous une mer de chiffres, de sorte qu'il sera impossible à quiconque d'établir un jour à quoi il correspond vraiment. Lorsque, comme il l'a fait en 1992, le commissaire dit que le coût des langues officielles est d'environ 654 millions de dollars, ce montant ne veut rien dire. Selon un rapport rendu public l'an dernier, ce coût se situerait entre 2 et 4 milliards de dollars. Qui dit la vérité? Personne ne le sait.

D'après un rapport rendu public l'an dernier, depuis 1969, la politique des langues officielles a ajouté 49 milliards de dollars à la dette fédérale. Je vous laisse le soin d'imaginer les répercussions sur la dette provinciale et les coûts que doit engager le secteur privé pour s'y conformer. Où cela s'arrête–t–il?

Le gouvernement a aussi fléchi pour ce qui est de l'aide extérieure. Il serait plus juste de dire qu'il a fait preuve de mollesse. Dans son rapport, le vérificateur général donne de nombreux exemples témoignant d'une mauvaise gestion, notamment en ce qui concerne l'aide extérieure. L'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, est devenue une vache à lait. Selon le vérificateur général, l'ACDI essaie de plaire à de trop nombreux groupes d'intérêts et se heurte à de trop nombreux objectifs incompatibles. Le résultat, c'est qu'une agence qui dispose d'un budget annuel supérieur à un milliard de dollars fonctionne inefficacement, dans la confusion la plus totale.

Ce qui est vraiment troublant, c'est que le gouvernement refuse d'imposer de grandes compressions dans ce secteur. Il n'a même pas l'excuse qu'il s'agit d'une question politiquement litigieuse, car les critiques concernant l'efficacité des dépenses au chapitre de l'aide extérieure fusent de toutes parts. Qu'attend le gouvernement? En 1993, le fédéral a dépensé un peu moins de 2,7 milliards de dollars en aide internationale ayant produit peu de résultats concrets, pour ne pas dire aucun.

L'histoire d'horreur continue dans un autre ministère. Je veux parler du ministère du Multiculturalisme.

• (1255)

Certaines observations entendues à la Chambre cette semaine sont troublantes. Je crois fermement que nous sommes tous égaux, sans égard à la race, à la couleur ou à la religion. Chaque Canadien devrait être fier de son patrimoine, le défendre et le faire valoir. Mais il ne devrait pas compter sur ses concitoyens pour financer les activités culturelles de son groupe. Chaque groupe devrait subvenir à ses propres besoins.

En 1992–1993, les dépenses fédérales au chapitre du multiculturalisme ont atteint presque 120 millions de dollars. Ce qui est effrayant, c'est la réponse que j'ai eue du documentaliste lorsque j'ai tenté d'obtenir ces chiffres: il avait du mal à trouver cette réponse, à avoir des renseignements des ministères qui font des dépenses dans le domaine du multiculturalisme. Autrement dit, nous n'avons pas la moindre idée du coût véritable du multiculturalisme au Canada.

Il n'y a pas longtemps, au début de la campagne électorale, le déficit était censé être de 33 milliards de dollars. Pendant la campagne, le gouvernement refusait de nous donner l'heure juste. Le nouveau gouvernement a pris les rênes et voici que, chose curieuse, le chiffre a commencé à augmenter. Il est passé à 42 milliards puis, tout à coup, à 46 milliards. Voici maintenant qu'on nous demande de nous satisfaire de 39,7 milliards. Il faut que ça cesse.

Je voudrais laisser une dernière réflexion à la Chambre en terminant. Le précédent gouvernement progressiste–conservateur nous a promis des mesures vigoureuses, mais, lorsqu'est venu le moment de prendre des décisions difficiles sur le plan politique, il a flanché. Le gouvernement actuel s'est fait élire en promettant de s'attaquer à ce problème critique lui aussi, mais sa timidité face à nos problèmes financiers laisse à penser qu'il n'est guère différent du gouvernement précédent. En fait, les libéraux fédéraux ne sont rien d'autres que d'astucieux conservateurs qui ont su se déguiser.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon confrère de son allocution, ce qui ne veut pas dire que je partage tout ce qu'il a dit, et il y a des choses que j'aimerais qu'il précise. Il a parlé du multiculturalisme et je n'ai pas bien saisi ce qu'il en disait. Ses propos déboulaient un peu trop vite par rapport à ma compréhension de la langue anglaise. Je pratique, mais cela ne va pas assez vite.

J'aimerais lui offrir l'opportunité de répéter la pensée du précédent intervenant concernant la coupure du Budget sur le multiculturalisme. Je veux m'assurer que tant et aussi longtemps que le Canada sera le Canada, on pourra parler anglais et français et que la coupure qui touche le multiculturalisme ne va pas en ce sens. J'aimerais entendre sa réponse.

[*Traduction*]

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, les dépenses du budget du multiculturalisme dont j'ai demandé la suppression sont les subventions aux groupes culturels s'élevant à 21,5 millions de dollars environ. Ce n'est pas la seule compression qu'il faut faire ici. Je n'en ai mentionné que quelques–unes.

Je suis surpris que ce gouvernement croie vraiment que les Canadiens vont le réélire, compte tenu du virage qu'il vient d'amorcer. Son déficit est plus élevé encore que toutes les prévisions. Examinons ce qui est arrivé cette semaine à la Chambre.

Nous avons demandé au premier ministre pourquoi il avait fait un cadeau à sa propre circonscription pour la construction d'un musée de 4,5 millions de dollars. Le gouvernement a dépensé 172 000 $ pour qu'un ministre puisse prendre l'avion afin d'aller prononcer un discours. Il a accordé 27 millions de dollars à la ville de Québec pour un centre de conférences. Il a gaspillé 120 millions de dollars dans le financement de la SRC. Le déficit précédent s'élevait à 33 milliards de dollars. Or, le gouvernement dit que le déficit de cette année s'élèvera à 45 milliards de dollars et qu'il s'estimerait heureux s'il se chiffrait à 40 milliards de dollars.

• (1300)

Il y a un dicton qui dit que si on oublie le passé, on est condamné à répéter les mêmes erreurs. Le passé, c'est le gouvernement conservateur. Le gouvernement actuel ne fera pas mieux que son prédécesseur s'il continue dans la même voie.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député. Il a attiré mon attention quand il a dit que le gouvernement libéral lui semblait être fort semblable aux précédents gouvernements conservateurs.

Qu'est–ce qui fait dire cela au député? Est–ce le fait qu'après s'être opposés à l'ALENA du temps où ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont, dès leur arrivée au pouvoir, entériné cette entente négociée par les conservateurs? Quand ils étaient dans l'opposition, les libéraux étaient contre les essais des missiles de croisière autorisés par le gouvernement conservateur; une fois au pouvoir, toutefois, ils les ont approuvés eux aussi. Quand son parti était dans l'opposition, mon vis–à–vis parlait souvent contre l'augmentation des charges sociales. Or, l'une des premières choses que le gouvernement a faites, c'est précisément augmenter les charges sociales.

Une voix: Il les a réduites.

M. Riis: C'est ça, augmentez–les, puis réduisez–les quelques jours plus tard.

Est–ce pour ces raisons–là que le député pensait que le gouvernement actuel ressemblait à s'y méprendre au précédent?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'aime bien le procédé utilisé par le député qui consiste à changer une intervention en question. Il a frappé en plein dans le mille. Oui, nous apprenons vite, tous nouveaux députés que nous soyons. Je suppose que je pourrais recourir à ce procédé moi aussi.

J'estime que ce qui me rappelle le plus le gouvernement conservateur, c'est la pratique du financement par le déficit budgétaire et le fait d'accepter, en vertu même du budget, que la dette va augmenter de 100 milliards de dollars en trois ans. Ce n'était pas un problème pour les conservateurs et ça ne l'est pas non plus pour les libéraux.

Le Budget

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, le 1er février de cette année, le ministre des Finances a affirmé devant cette Chambre que, et je cite:

> On sent profondément que le statu quo est inacceptable et que la voie que nous suivons actuellement ne nous mènera nulle part.

Ayant pris conscience du dernier Budget, je constate malheureusement qu'il ne nous mènera effectivement nulle part. Pourquoi? Parce que ce Budget n'offre aucun changement de cap important par rapport à l'orientation des conservateurs au cours des neuf dernières années.

Le gouvernement a été élu parce qu'il promettait des emplois. Pourtant on compte aujourd'hui, au Canada, 29 000 emplois de moins que le jour où le gouvernement a été porté au pouvoir. Les électeurs ont fait clairement savoir au gouvernement précédent ce qu'ils pensaient du niveau inacceptable de chômage. Or, avec ce Budget, le gouvernement a encore manqué à sa parole envers les Canadiens.

Tout est dit à la page 9 du Budget: «Le taux de chômage continuera de dépasser les 10 p. 100 dans un avenir prévisible.» Il n'y a aucun espoir pour les chômeurs. Un travailleur sur cinq au Canada est sans emploi ou travaille à temps partiel parce qu'il est impossible de trouver des emplois à temps plein.

Le Budget présenté se contente d'écarter ces personnes pour laisser la voie libre à une relance sans création d'emploi.

[*Traduction*]

Les Canadiens en ont assez de ce que l'ancien gouvernement avait coutume d'appeler «une reprise sans création d'emplois». Je demande au gouvernement pourquoi ce budget ne renferme aucun objectif concernant la réduction du chômage. Il prévoit des objectifs portant sur la réduction du déficit, ce qui est très bien, mais ceux-ci devraient s'accompagner d'un plan de réduction du chômage.

Comme nous le voyons dans le budget, le gouvernement s'attend à ce que le taux de chômage continue de dépasser les 10 p. 100 au cours des prochaines années. Au lieu de décider de s'attaquer au chômage, il a choisi de s'attaquer encore une fois aux chômeurs, comme l'a fait son prédécesseur.

Le ministre des Finances nous a répété, pendant toutes les consultations prébudgétaires que nous avons eues, que les sacrifices qu'allait exiger ce budget seraient également partagés. Je demande aux gens d'examiner les faits et de nous dire s'ils estiment que les sacrifices sont également partagés.

• (1305)

Fait nº 1, 50 p. 100 au moins des réductions de dépenses sont effectuées au détriment des chômeurs.

Fait nº 2, les pauvres qui dépendent du filet de sécurité sociale ont perdu deux milliards. L'examen de la politique sociale est terminé avant même d'avoir commencé.

Fait nº 3, les provinces vont voir leurs paiements de transfert être réduits, les prestations d'aide sociale augmenter, alors que la caisse de l'assurance-chômage s'épuise et qu'il n'y a pas d'emplois. Ce budget est une façon très élaborée de refiler certaines responsabilités aux provinces, aux territoires et aux chômeurs.

Fait nº 4, les provinces atlantiques ont fait plus que leur quote-part de sacrifices. Avec des taux de chômage allant jusqu'à 20 p. 100, les provinces atlantiques vont devoir faire face à la fermeture de bases militaires, à des réductions de revenu, à des indemnisations réduites dans le secteur de la pêche et à l'absence d'emplois. Personne ne peut examiner ce budget et dire que les sacrifices sont également partagés.

Durant les quelques mois qui ont suivi l'élection de ce gouvernement, nous avons assisté à toute une série d'initiatives de consultation. Voyons un peu ce qui ressort dans le budget de ces consultations. Des consultations prébudgétaires ont été tenues et, pourtant, il est clair que ce budget n'est qu'une prolongation des budgets établis par les gouvernements qui ont précédé. Il est clair qu'en se regardant dans la glace, le ministre des Finances a vu le reflet de son prédécesseur, Don Mazankowski.

Un examen de la politique de défense est en cours, alors que ce gouvernement s'est déjà prononcé sur cette question dans son budget. On nous promet un examen de la politique sociale, quand, en fait, le budget établit déjà les paramètres de ce débat. On nous dit qu'il faut également revoir ou renégocier les transferts aux provinces. Cependant, le ministre des Finances a déjà décidé, avec ce budget, de ce qu'il en retournera. Ce budget est fleuri de belles paroles au sujet de la négociation collective, mais empêche, en fait, toute négociation.

Le 2 février 1994, il y avait, au Canada, 29 000 emplois de moins que le 25 octobre 1993. Les gens ont élu ce gouvernement parce qu'ils pensaient qu'il allait donner suite aux promesses qu'il avait faites, c'est-à-dire créer des emplois et remettre les Canadiens au travail. Mais qu'annonce-t-il dans ce budget? Il annonce la disparition de 25 000 postes dans la fonction publique et de 16 500 postes dans le secteur de la défense. Nous ne savions pas que le gouvernement allait changer ses plans, une fois élu. Or, d'après ce budget, c'est exactement ce qu'il compte faire.

Le ministre a dit que les sacrifices allaient également être partagés. Les Canadiens trouvent-ils juste que l'on réduise de six milliards de dollars les fonds destinés aux chômeurs, tandis que les riches peuvent encore déduire 50 p. 100 du coût de leurs croisières et de leurs expéditions de chasse? Les chômeurs vont, eux aussi, pouvoir se déplacer davantage, mais ce sera pour aller aux banques d'alimentation.

Les riches n'avaient rien à craindre de ce budget. Ils pourront encore dissimuler leur argent dans des fiducies privées sans qu'on y touche. Les 63 000 sociétés rentables ne paieront toujours pas d'impôt, et ce gouvernement ne touchera pas aux profits qu'elles réalisent à l'étranger.

[*Français*]

C'est pourquoi je demande, au nom des travailleurs et des travailleuses de ce pays et également au nom des 1,6 million de personnes qui voudraient un emploi, de rendre ces bottes de travail. La dernière chose dont nous avons besoin, c'est que quelqu'un vienne nous frapper quand nous sommes déjà par terre.

[*Traduction*]

Ce budget montre clairement que le ministre des Finances devrait rendre ses bottes de travail. Nous n'avons pas besoin d'un coup de pied quand nous sommes déjà à terre.

Ce budget n'a pas donné aux Canadiens l'espoir qu'il aurait dû leur donner. Il n'a pas rétabli la confiance des consommateurs dont nous avons besoin pour relancer l'économie.

• (1310)

Ce gouvernement a échoué sur tous les plans, mais ce qui est plus grave, c'est qu'il a trahi la confiance des Canadiens qui l'avaient élu pour qu'il crée des emplois et leur redonne du travail, quand, en réalité, le nombre de chômeurs ne fait qu'augmenter.

Au cours de la session, je présenterai un projet de loi d'initiative parlementaire sur le plein emploi qui demandera au gouvernement ou plutôt qui exigera de lui qu'il établisse des objectifs en matière d'emploi, qu'il présente régulièrement à la Chambre, par l'entremise du ministre du Travail, un rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation de ces objectifs et qu'il remette à chaque député à la Chambre un rapport complet sur les objectifs de création d'emplois du gouvernement. Les Canadiens ne veulent plus de belles paroles et de promesses vides. Ils veulent un chèque de paie.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je voudrais dire à la députée du Yukon que, chaque fois que l'on présente un budget, il y a des personnes touchées par les changements et les transitions.

J'ajouterais que nous partageons la douleur de ces personnes. Nous n'en souffrirons peut–être pas autant, mais cela nous fait mal aussi de voir la vie de ces gens bouleversée, surtout ceux des bases de la région atlantique.

La députée sait que nous avons hérité d'une situation financière qui était très différente de toutes les prévisions acessibles. Nous sommes vraiment très mal pris. Il nous incombe à tous de redonner une certaine confiance à ce pays.

Il y a un domaine du budget dont la députée n'a pas parlé, volontairement ou par oubli. C'est le domaine de la petite entreprise. La députée du Yukon a déjà fait de brûlants discours à la Chambre sur l'importance de la petite entreprise. C'est notre plus grand espoir pour redonner du travail aux Canadiens. C'est notre plus grand espoir pour éliminer le problème de chômage que nous avons. Il faut être juste et reconnaître qu'il y a de nombreuses initiatives intéressantes dans le budget au sujet des petites entreprises.

J'ai parlé à de petits entrepreneurs et déjà, du simple fait que le ministre des Finances ait annoncé que nous mènerions une étude en profondeur sur l'accès de la petite entreprise aux capitaux, on constate une réaction très favorable. Les banques font de la surenchère pour prêter plus activement aux petites entreprises. C'est un des bons aspects du budget, et il ne faut pas l'oublier.

L'autre chose qui est reliée à la petite entreprise est la transformation du programme provisoire d'accession à la propriété au moyen des REER, une excellente idée, en programme permanent. Dans ma circonscription, de nombreux travailleurs du bâtiment—menuisiers, plombiers et entrepreneurs généraux—sont très contents de cela, et on en voit déjà les effets dans la construction domiciliaire. C'est un autre point intéressant du budget.

Je dois reconnaître que c'est un budget qui est dur, mais c'est parce que nous sommes dans une situation d'une gravité jusqu'alors inconnue dans ce pays. Lorsqu'on parle de ce budget, on doit au moins admettre que certaines mesures sont exceptionnelles. Je dirais que les dispositions relatives à la petite entreprise s'inscrivent dans ces mesures.

• (1315)

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue. Certes, il faut mettre l'accent sur la petite entreprise, mais je ferai observer à mon collègue que la petite entreprise compte sur les consommateurs. Si les agriculteurs font faillite et si les usines de même que les mines ferment un peu partout dans notre pays, il ne restera plus beaucoup de consommateurs.

Nous devons établir le lien entre les deux. Les gens touchant des prestations d'assurance–chômage réduites, sans espoir de trouver un emploi, ne constitueront pas un bon bassin de clients pour les petites entreprises dont parle mon collègue.

Je souscris au Fonds d'investissement canadien, une mesure que nous avions nous–mêmes proposée, d'ailleurs, pendant la période électorale, car il est important de mettre du capital de risque à la disposition des petites entreprises. Je souscris donc à cette mesure. J'espère que les députés d'en face examineront la proposition du Nouveau Parti démocratique. Elle était sensée. Il y a des similitudes avec celle du Parti libéral, mais nous avons quelques bonnes idées en commun à ce sujet. Le député d'en face et moi sommes tous deux d'avis que nous devons stimuler cette composante de notre économie.

Je voudrais faire deux autres observations à propos de la petite entreprise. J'ai lu dans le budget que des centres de services aux entreprises allaient être créés dans toutes les provinces. J'espère qu'il ne s'agit que d'un oubli. Nous, habitants des Territoires, devons réparer cet oubli, mais il y en aura un au Yukon et un autre dans les Territoires du Nord–Ouest. Je suppose qu'il y a eu amnésie temporaire dans ce cas. Nous avons, en effet, deux territoires qui couvrent le tiers du bloc continental canadien.

Mon deuxième point concerne les négociations—je tiens à féliciter le gouvernement là–dessus—à mener avec les banques et les institutions financières à propos du capital de risque dont a besoin la petite entreprise. Comme ce n'est pas la période des questions, je vais me contenter de faire une observation. J'espère qu'au cours des consultations, le gouvernement demandera aux institutions financières de songer à une formule pour réinvestir dans leurs communautés respectives une partie ou la totalité des économies qu'elles y auront réalisées.

Un de nos graves problèmes, c'est qu'une très grande partie de l'épargne des Canadiens n'est pas réinvestie au Canada. Ces sommes sont investies à l'étranger, alors que nous devons encourager les Canadiens à en faire profiter leur pays. Nous devrions peut–être suivre en cela l'exemple des Québécois qui investissent chez eux depuis fort longtemps.

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui.

Je dois avouer qu'après avoir écouté le Parti conservateur présenter huit ou neuf budgets et avoir assisté à la présentation de celui–ci, je pourrais presque entendre les bouchons de bouteilles de champagne sauter rue Saint–Jacques, à Montréal, rue Bay, à Toronto et rue Howe, à Vancouver. En effet, les habitués de ces endroits ont presque toujours été très heureux des budgets des conservateurs.

Bien sûr, les travailleurs, eux, ont simplement frémi, sachant qu'ils seraient inondés d'impôts supplémentaires et qu'ils subiraient des compressions à gauche et à droite. En fait, ils n'ont jamais été déçus, car c'est exactement ce qui s'est toujours produit.

Aux élections, en octobre dernier, les Canadiens ont dit qu'ils enverraient un message clair à Ottawa, et ils se sont débarrassés de tous les conservateurs, sauf deux. Ils ont dit qu'ils enverraient le plus fort message possible et qu'ils éloigneraient tellement les conservateurs qu'ils ne reviendraient jamais, du moins dans un avenir prévisible. Ils sont disparus pratiquement comme les dinosaures.

Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient un gouvernement muni d'un fort mandat qui indiquerait qu'il procéderait d'une façon totalement différente. Il prendrait une nouvelle orientation et adopterait une nouvelle approche. Il s'écarterait de la politique budgétaire et financière des années antérieures et créerait des emplois. La liste était interminable.

Dans le livre rouge, on parlait d'emplois, d'emplois et d'emplois ici et là. Bien sûr, c'est ce que les Canadiens voulaient entendre. Ils ont donc élu les libéraux. Puis, presque le lendemain, les choses ont commencé à changer. Il y a une conversion magique qui se fait dès que les libéraux traversent cette allée centrale pour occuper les sièges qui se trouvent à votre droite, madame la Présidente.

Je peux voir tous mes amis l'autre côté. Je me rappelle leurs discours passionnés contre l'ALENA, qui allait coûter des emplois. Pendant des jours et des jours, j'ai entendu l'écho de ces discours partout dans cette enceinte. La première chose qu'ils ont faite a été de signer l'ALENA, ce qui a un peu ébranlé les gens. Ils se demandaient ce qui se passait.

Bien sûr, ils se souvenaient des cotisations sociales que les méchants et mesquins conservateurs avaient l'habitude d'imposer aux petites entreprises. La première chose que le gouvernement a faite fut d'imposer une autre charge sociale. Les Canadiens ont commencé à être passablement ébranlés.

• (1320)

Ils se sont souvenus de ces fameux essais des missiles de croisière américains. Cette entente arrivait à échéance, et ils se sont souvenus que les libéraux avaient dit pendant des années que notre attitude était lâche, que le Canada s'en laissait imposer par les États–Unis et qu'eux ne feraient jamais cela. Le moment venu, les libéraux l'ont fait, eux aussi. Ils ont autorisé les essais.

Je pourrais continuer longtemps, mais je crois que je me suis fait comprendre. Avant même que la Chambre ait repris ses travaux, les gens étaient déjà éberlués de voir que les libéraux avaient manqué à leurs promesses et qu'ils avaient fait exactement ce qu'ils devaient ne jamais faire. Ils ont autorisé justement ce qu'ils avaient dit ne jamais vouloir autoriser.

Voici maintenant le moment du budget. Je suppose que les gens ont pensé que le gouvernement avait maintenant une chance de se rattraper. Il avait encore une chance, parce que les Canadiens avaient assigné une tâche bien particulière aux libéraux en les portant au pouvoir—ils devaient créer de l'emploi. Voyez l'emploi qu'ils ont fait du budget. Ce n'est que du baratin.

Examinez bien ce budget. Je suis sûr que d'autres ont contribué à sa rédaction. Je reconnais du Michael Wilson et peut–être du Don Mazankowski là–dedans. On leur a peut–être confié la tâche de préparer ce budget. Kim Campbell a peut–être même fait un saut de Harvard pour y mettre son grain de sel.

Ce budget représente–t–il un changement important dans la politique intérieure de notre pays? Non. La politique monétaire en est–elle modifiée? Non. Je sais que nous avons un nouveau gouverneur de la Banque du Canada—une sorte de sosie de John Crow. Il dit qu'il maintiendra la même politique monétaire.

Y a–t–il un changement dans la politique du gouvernement? Non. Nous attendions un budget différent, qui permettrait vraiment de redonner du travail aux Canadiens. Qu'avons–nous trouvé? En examinant attentivement le plan budgétaire, on constate en arrivant à la page 10, quand on vérifie les prévisions du gouvernement quant à l'effet de cette mesure, que les taux de chômage resteront supérieurs à 10 p. 100, à court terme. Voilà ce qu'on constate quand on se donne la peine de lire le budget.

Voilà où nous en sommes. Le gouvernement lui–même, après toutes les promesses du livre rouge, nous présente un plan budgétaire selon lequel le chômage restera relativement inchangé cette année, l'an prochain et au–delà.

Mme McLaughlin: Et cette fois, c'est un livre bleu.

M. Riis: Oui, cette fois, c'est un livre bleu. Bon sang! ils ne se sont même pas donné la peine d'en changer la couleur.

Quand est venu le temps de fixer des objectifs, on a fixé des objectifs en matière de réduction du déficit et de la dette. Malheureusement, alors qu'il aurait fallu fixer des objectifs pour la réduction du chômage, le budget n'en renferme aucun. À mon avis, il s'agit d'une grave omission, et c'est fort regrettable.

C'est encore la même école de pensée à la Peter Pan qui règne en matière d'économie. Nous avions espéré que les libéraux proposeraient de nouvelles idées, au lieu de continuer à penser que, si l'on croit vraiment que le chômage va diminuer, c'est ce

qui se passera. Mais pour cela, il faut prendre des mesures en conséquence. Il faut fixer des objectifs et mettre en oeuvre des stratégies afin de faire baisser le taux de chômage. Et ce budget ne renferme rien de tel; il n'y a rien à cet effet.

Voici ce qui m'est arrivé, à moi personnellement. De nombreux propriétaires de petites entreprises de Kamloops m'ont téléphoné pour me dire qu'ils n'avaient pas lu le budget et pour me demander ce qu'ils y trouveraient de favorable. J'ai fait ressortir quelques points, comme le réseau qui sera établi et la possibilité de soumissionner pour des contrats internationaux. Ils m'ont répondu «j'ai un salon de coiffure» ou «j'exploite une entreprise de soudure» et «je n'exporterai jamais mes services, alors que puis–je attendre du budget?» J'ai dû avouer, à regret, que la petite entreprise ordinaire ne trouverait rien d'avantageux dans ce budget.

Les chômeurs, comme l'a indiqué mon chef, ont été visés encore une fois par ce budget. Les propres victimes des politiques gouvernementales ont été elles–mêmes visées à nouveau. Voilà une étrange manière de gouverner. Nous l'acceptons toutefois; c'est simplement la répétition de ce que nous avons connu au cours des neuf dernières années, sous le régime Mulroney.

Je voudrais reconnaître le mérite d'une des mesures budgétaires; en fait, je pourrais en mentionner plusieurs, mais je me contenterai d'une seule. Lorsqu'ils ont modifié le système d'assurance–chômage, ils ont admis que certaines personnes seraient durement touchées. Je pense plus précisément aux familles monoparentales ou aux familles à faible revenu avec enfants ou adultes à charge, deux groupes qui verront leurs prestations augmenter quelque peu. En d'autres mots, on a reconnu par cette mesure que certains groupes sont durement touchés.

Le budget renferme–t–il des dispositions pour les 1,5 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté?

Mme McLaughlin: Non, rien.

M. Riis: Pas un seul mot.

• (1325)

Et les fonctionnaires? Le budget leur porte un coup. Quelque 25 000 d'entre eux risquent de perdre leur emploi d'ici trois ans, et le gouvernement gèle encore une fois les salaires des employés de la fonction publique.

Comment peut–on geler les salaires de tous les employés alors que certains d'entre eux, notamment les messagers ou ceux qui déneigent les trottoirs, gagnent moins de 20 000 $ par année, tandis que des sous–ministres touchent 120 000 $ et plus? Le gouvernement ne sait pas que certains fonctionnaires fédéraux ont tout simplement de la difficulté à joindre les deux bouts.

Le gouvernement a fait preuve d'une certaine sensibilité quand il a modifié les programmes d'assurance–chômage. Pourquoi n'a–t–il pas fait preuve de la même sensibilité à l'égard de ses propres employés de la fonction publique? Quelqu'un disait l'autre jour, à juste titre d'ailleurs, qu'agir de la sorte équivalait un peu à tirer sur ses propres troupes.

Le gouvernement devrait montrer un peu de compassion et tenir compte du fait que certains employés de la fonction publique fédérale ont à l'heure actuelle de la difficulté à joindre les deux bouts. Ces gens souffrent, et le gouvernement aurait dû tenir compte de leur situation avant d'imposer un gel généralisé des salaires.

Je suis très déçu de voir qu'il reste encore des gens qui sont peut–être en train de sabler le champagne. Ce sont les plus riches familles canadiennes qui ont bénéficié d'une échappatoire fiscale créée spécialement pour elles par le gouvernement précédent; en fait, cette mesure a été adoptée par les libéraux, puis mise à jour par les conservateurs. Vous ne trouverez pas un seul avocat ou comptable spécialisé en fiscalité qui approuve les fiducies familiales.

Je me souviens qu'on avait demandé aux spécialistes et conseillers financiers qui avaient comparu devant le Comité des finances ce qu'ils pensaient de cette exemption d'impôt. Tous avaient répondu que c'était une mesure insensée et que le gouvernement avait agi de façon idiote en l'adoptant.

Le ministre des Finances avait l'occasion d'obliger les plus riches Canadiens à payer eux aussi leur juste part. A–t–il supprimé l'échappatoire? Certainement pas. Le gouvernement dit qu'il va étudier la question. Qu'y a–t–il à étudier au sujet d'une échappatoire que tout le monde juge tout à fait immorale?

Je termine en disant que le gouvernement a raté une belle occasion. Je pourrais continuer à en parler et j'espère pouvoir le faire plus tard. Je crains que les Canadiens qui espéraient un changement après les neuf années du gouvernement de Brian Mulroney ne soient très déçus par ce budget.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je pense que tous ceux qui ont participé à la dernière campagne électorale ont pu constater que les Canadiens attachaient énormément d'importance à la réduction de notre dette et de notre déficit. Je remarque que mon bon ami de Kamloops n'en a pas parlé.

Je pense que nous connaissons la position du Parti réformiste là–dessus. Il prônerait des compressions encore plus importantes pour remédier à la situation. Je crois que nous savons également ce que le Bloc québécois en pense, si j'ai bien compris son chef ce matin. Nous n'avons pas eu la chance de discuter avec lui à cause du nouveau Règlement, mais je crois comprendre que les bloquistes seraient en faveur d'un programme d'austérité encore plus important pour s'attaquer à la dette nationale.

Le député de Kamloops pourrait–il nous préciser la position du NPD relativement à la dette nationale? A–t–on sabré assez ou trop dans les dépenses, ou le gouvernement a–t–il fait juste ce qu'il fallait?

M. Riis: Il est juste de dire que certaines modifications auraient pu permettre dans une très large mesure de réduire notre déficit. Je veux parler notamment de la suppression de certaines échappatoires fiscales tout à fait évidentes, comme les fiducies familiales, et de l'application d'un impôt sur la fortune. Je le répète, nous sommes l'un des rares pays du monde où il n'y a pas d'impôt de ce genre. On ne résoudrait pas ainsi notre problème de déficit, mais cela montrerait que le gouvernement est de bonne foi et que nous allons dans la bonne voie.

J'estime qu'une personne qui gagnerait 5 millions de dollars à la loterie n'aurait aucune objection à payer de l'impôt sur cette somme. Qui oserait prétendre que c'est injuste?

On a souvent discuté à la Chambre de la possibilité de faire payer un impôt minimum aux sociétés, et nous avons considéré que c'était là une initiative qui méritait d'être examinée. Autrement dit, il y a toute une série de modifications au régime fiscal qui permettraient de percevoir bien des recettes.

Ce budget tient pour acquis qu'il permettra de réduire le déficit, ce que nous voulons tous. Personne dans cette enceinte ne niera que nous faisons face à une grave crise au Canada en ce qui concerne notre endettement et notre déficit et que nous devons prendre des mesures pour remédier à la situation.

Dans ce budget, on part du principe que les initiatives lancées permettront de stimuler l'activité économique, et que le gouvernement central percevra ainsi des recettes. Je pense que c'est un résumé assez juste de la position des ministériels.

Cependant, comme mon chef l'a signalé, les chômeurs, les travailleurs sous–employés ou ceux qui ont peur de perdre leur emploi et les gens qui dépendent des services sociaux n'ont pas un revenu disponible suffisant pour contribuer d'une manière significative. C'est cela qu'il faut corriger. Il faut remettre les gens au travail. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mes vis–à–vis disaient la même chose. Si nous voulons éponger notre déficit, il est essentiel de redonner du travail aux gens afin qu'ils contribuent à notre économie plutôt que de constituer un fardeau pour notre société.

• (1330)

Je ne crois pas que ce budget y parviendra. Je ne me fie pas simplement à mes propres observations, je me reporte également aux commentaires d'experts à ce sujet. Je n'ai encore entendu personne affirmer que beaucoup de Canadiens sans travail pourraient enfin d'obtenir un emploi.

Nous avons encore une grande capacité de production non utilisée. Je me rappelle des chiffres publiés plus tôt cette semaine sur les pertes dans le secteur manufacturier en Ontario seulement, à cause de la capacité non utilisée et des nouvelles technologies. On ne donne tout simplement pas de travail aux gens.

C'est pourquoi les Canadiens sont si déçus. Il n'y a rien dans ce budget pour redonner espoir non seulement aux chômeurs, mais également à ceux qui souhaitaient qu'on prenne une nouvelle voie permettant d'offrir de véritables emplois aux gens.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Madame la Présidente, je suis le débat depuis ce matin avec le plus grand intérêt. Si j'étais perdu ce matin, je le suis encore plus maintenant.

Un peu plus tôt, nous avons entendu deux interventions du Parti réformiste. Dans la première, on disait que nous ne faisions rien et que les compressions n'étaient pas suffisantes. Le porte–parole en matière de défense a dit qu'elles étaient trop importantes. Et maintenant, nous entendons un autre son de cloche.

Qu'ils se décident! Est–ce trop ou pas assez? Nous voulons encourager les entreprises à embaucher. La réduction de 300 millions de dollars du taux de cotisation à l'assurance–chômage va encourager les entreprises à embaucher.

M. Riis: Madame la Présidente, je pense que nous sommes tous ici d'accord pour dire que le secteur que le gouvernement a toujours financé en partie et pour lequel il doit accroître son appui, est celui de la technologie de pointe.

Que contient le budget là–dessus? L'annulation du projet KAON en Colombie–Britannique. Je vois en face certains de mes collègues britanno–colombiens. Ce projet aurait donné au Canada une longueur d'avance dans le domaine de la technologie de pointe. Il aurait été un vote de confiance pour nos ingénieurs et scientifiques les plus éminents, et pour ceux du monde entier.

Les conservateurs avaient giflé la Colombie–Britannique en annulant le brise–glace *Polar 8* qui devait être la marque de l'appui fédéral à cette province. L'histoire se répète avec le projet KAON que ce gouvernement vient d'annuler. Et maintenant, les centaines de millions de dollars qui auraient créé des emplois, non seulement dans la construction, mais surtout, et cela était primordial, dans le domaine du génie scientifique de pointe, ne seront jamais versés. Je suis désolé que nous ayons raté une si belle occasion.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame le Présidente, le discours sur le Budget du ministre des Finances, que je qualifierais de «Campbell à la sauce Martin», reflète le cercle vicieux de l'irresponsabilité dans laquelle le gouvernement fédéral s'est enlisé.

Le ministre des Finances s'est interdit de faire la job pour laquelle il a été élu. Il a crié tout au long de la campagne «jobs, jobs, jobs», mais quand vient le temps de les créer, il n'est plus là. Il nous annonce plutôt un déficit record prévu de 39,7 milliards et une nouvelle série de comités. Il y a une maladie de la «comitite» à Ottawa que j'ai rarement vue ailleurs.

Au slogan de la campagne électorale succède la timidité d'un ministre des Finances soumis à la bureaucratie fédérale. Comment peut–il être possible, après cela, de demander aux électeurs d'accorder leur confiance aux politiciens quand, de campagne électorale en campagne électorale, les gouvernements nous promettent des choses et font le contraire?

Ce Budget contribuera à accroître les différences, les écarts entre les différentes régions du Canada car, cachées sous le programme des infrastructures, les agences de développement voient leur budget amputé sans que le fédéral laisse la marge aux provinces d'assurer leur développement.

Le fédéral attaque avec courage les plus faibles du système en augmentant le nombre minimal de semaines de travail requis pour avoir droit à l'assurance–chômage. Il diminue à 55 p. 100 le montant versé aux chômeurs. Ça, c'est du Valcourt plus! Le plus grave, c'est qu'on présume que les citoyens ne veulent pas travailler.

• (1335)

On remet sur le dos des chômeurs, sur le dos des gens qui cherchent à s'en sortir, le fait qu'il n'y a pas d'emplois pour eux, le fait qu'on a un changement structurel important qui se passe en Amérique du Nord. Au lieu d'essayer de les aider, on se donne une année pour faire une réforme dont on ne connaît pas le contenu alors qu'on devrait être en situation d'économie rapide et bouger tout de suite. Les gens ne nous ont pas élus pour faire des comités, ils nous ont élus pour agir.

J'aimerais souligner aussi de façon particulière que la situation dans des régions comme l'est du Québec est certainement aussi difficile que dans les communautés amérindiennes, et je ne retrouve pas la même mesure pour les gens de nos régions que pour les communautés amérindiennes. Je pense que les besoins des Amérindiens sont là, mais je pense qu'ils le sont chez nous aussi et cela me paraît très malheureux qu'on soit traités de cette façon.

Tantôt, on disait qu'il n'y a pas de hausse d'impôt, mais pensez–vous que pour la personne qui va passer du chômage à l'aide sociale l'année prochaine parce qu'elle n'aura pas les deux semaines supplémentaires, ce n'est pas toute une hausse qu'on va chercher dans son portefeuille? Elle va être obligée de découvrir de nouveaux trucs pour réussir à arriver, et encore après ça on va dire que les gens trompent l'assurance–chômage ou le bien–être social.

Par ailleurs, le gouvernement ferme les yeux sur la lutte aux dédoublements parce qu'il devra admettre que le système fédéral canadien est à la source même des déficits incontrôlés. Lors de la campagne électorale, les électeurs nous reposaient systématiquement la même question: allez–vous créer de l'emploi comme les libéraux le promettent? La réponse qu'on donnait est la suivante: oui, mais pour cela il faut une marge de manoeuvre.

Par manque de courage politique, les libéraux ne peuvent pas remplir leur objectif parce qu'ils ne répondent pas à la nécessité de dégager cette marge de manoeuvre. Nulle part on a pu, depuis qu'on a commencé à siéger, obtenir du gouvernement qu'il étudie sérieusement les dépenses et qu'on puisse corriger ce qui est inéquitable, les programmes qui fonctionnent depuis des années et ne répondent plus aux besoins. Dans la capitale fédérale on oublie souvent les situations réelles des gens qui sont sans emploi. On évite de se pencher sur ces choses–là, de les regarder, parce que ça obligerait le gouvernement à voir comme le système fédéral est coûteux pour l'ensemble du Canada.

S'ils avaient libéré les trois milliards de dollars perdus dans les dédoublements, ils auraient pu redonner espoir à la génération des 25–35 ans dont on gaspille le potentiel. Il y a là des techniciens, des ingénieurs, des gens avec de la formation qui devraient travailler. On va se rendre compte dans dix ou quinze ans qu'on a gaspillé leur génération et qu'on ne s'est pas servi des moyens qu'autrement on aurait pu mettre au service du Québec et du Canada. Ces gens vont vivoter de projet en projet.

Le gouvernement, depuis qu'il a décidé d'imposer les personnes âgées, on comprend un peu plus sa dynamique, maintenant qu'il est devenu un gouvernement conservateur. Le gouvernement oublie aussi que les travailleurs non spécialisés de plus de 40 ans ont été les plus durement touchés par la récession. Nulle part on ne retrouve cette recherche d'équité fiscale qui devait être la marque de ce Budget.

Oubliées, les fiducies familiales. Oubliés, les 250 millions de gaspillage qui s'envolent dans des dédoublements en matière de main–d'oeuvre pour le Québec seulement. Par expérience personnelle, j'ai travaillé au sein de comités de reclassement, comités d'aide à la main–d'oeuvre où systématiquement on retrouve un représentant du provincial, un du fédéral, pour remplir une fonction qu'une seule personne pourrait occuper adéquatement. Il y a là–dessus un consensus au Québec depuis longtemps pour qu'il assume pleinement la juridiction en cette matière et on fait toujours la sourde oreille.

Le gouvernement préfère diminuer les transferts aux provinces de deux milliards de dollars, ce qui priverait le Québec de 700 millions de dollars. Toutes les provinces se verront alors contraintes d'accepter le projet machiavélique du ministre du Développement des ressources humaines de réformer les programmes sociaux.

Cette situation est très pénible à voir parce que le ministre, à ce moment–là, profitera du fait que les provinces seront à genoux, à cause des restrictions budgétaires, pour imposer une réforme dont les Canadiens ne voudront pas. Dans son avant–propos le ministre des Finances déclare:

> Notre objectif, c'est un Canada où chaque Canadien et Canadienne apte à travailler pourra trouver un emploi qui lui convient.

Malheureusement, nous ne retrouvons nulle part dans ce Budget, d'incitatif à la création massive d'emplois, tel que promis par les libéraux en campagne électorale, pour tous les travailleurs non spécialisés, à l'exception du Programme des infrastructures qu'on pourra juger au fonctionnement.

En refusant de dégager une marge de manoeuvre à même les dépenses inutiles, le gouvernement retourne dans les ornières du gouvernement conservateur qui l'a précédé, de qui on aurait pu comprendre une telle approche.

• (1340)

Le gouvernement n'a pas eu le courage d'abolir les abris fiscaux des riches. Il s'est plutôt tourné vers ceux qui assurent la consommation courante en accroissant leur fardeau fiscal: les personnes âgées, les travailleurs autonomes.

Il pousse l'odieux jusqu'à créer deux classes de revenu pour les bénéficiaires de l'assurance–chômage. Les célibataires vont devoir prouver qu'ils n'ont pas d'amant ou d'amante caché dans un placard. Belle décision en cette Année de la famille, très bonne décision! D'autant plus que les personnes vivant seules doivent souvent assumer des frais fixes qui grugent leur budget de façon accrue. Les seuls emplois créés par cette décision seront ceux des «Axworthy–macoutes» que la logique bureaucratique l'obligera à créer. Les libéraux fédéraux auraient pu profiter de l'expérience de ceux du Québec où une telle mesure est en train de pousser le gouvernement Johnson à la porte.

La démarche du système fédéral passe par une décision aussi invraisemblable que d'accroître le budget du Conseil national de recherches alors que la productivité de cet organisme ne vient pas à la cheville des centres de recherches régionaux. Partout dans le Budget, on sent la marque des mandarins d'Ottawa, inconscients de la réalité vécue par les citoyens dans les régions du Canada et du Québec. Les élus du gouvernement n'ont pas fait leur travail.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais préciser au ministre de la Défense que nous avons, en campagne électorale, prôné des coupures en matière de défense. Cependant, la décision de fermer le seul collège militaire francophone en Amérique du Nord relève de tout autre chose que de la simple mathématique financière. J'en appelle à toute la députation libérale du Québec qui devra porter cette décision comme une stigmate, particulièrement le premier ministre.

Le premier ministre est originaire de la même région que moi, une région, en Mauricie, où on a vécu longtemps la dépendance par rapport aux compagnies américaines ou canadiennes–anglaises dans le domaine de l'industrie du papier. Et lentement, on a dû assurer notre plein épanouissement et prendre notre place. Si lui–même n'est pas conscient de l'impact qu'a une décision comme celle de fermer le Collège de Saint–Jean, je pense qu'il a oublié ce que c'est que d'être Québécois.

Si le système fédéral ne peut plus assurer la formation des officiers francophones au Québec, le Québec ne le prendra pas. Cette bataille se fera dans la lignée des combats menés de haute lutte pour la survie du fait français dans les autres provinces du Canada. Les communautés francophones et acadiennes savent très bien qu'un système d'enseignement bilingue mène tout droit à l'anglicisation, autant pour les militaires que pour les autres citoyens.

Les libéraux ont décidé d'axer la création d'emploi sur la formation de comités. Je vous en nommerai quelques–uns: le Groupe de travail pour élaborer un code de conduite en matière de prêts à la petite entreprise, le Groupe de travail sur les fiducies fiscales, le Groupe de travail sur les régimes complémentaires améliorés pour accroître la compétitivité des entreprises, le Réexamen de la manière dont l'aide fédérale peut être rendue plus efficace. Un document consacré aux sciences et à la technologie sera publié afin d'alimenter un dialogue national qui débouchera sur une nouvelle politique en matière de sciences et de technologie.

Cette manie de la «comitite», pour être issu de la Fonction publique, je la connais bien. Je connais la recettte, c'est la meilleure façon d'aller nulle part. Dans un an, un an et demi, on nous donnera des rapports sur les rapports. On les déposera ici, tranquillement, en catimini, une journée où il n'y a pas trop de monde, et on en reparlera l'année suivante.

Aujourd'hui, les gouvernements doivent réagir rapidement pour que le pays prenne place dans la compétition à outrance créée par la mondialisation des marchés. Pendant que se rédigeront ces beaux rapports et que les années de tergiversations et de comités s'accumuleront, le Canada continuera sa chute vertigineuse sur la liste des pays en déclin de productivité. Personne ne nous a élus pour former des comités.

Des mesures s'imposaient à court terme pour les diplômés des collèges et universités. Les travailleurs de la forêt devront maintenant courir après les contrats de 12 semaines plutôt que de 10. Bien sûr, les fonctionnaires chargés de l'application de l'assurance–chômage seront débordés de travail pour retrouver les méchants chômeurs qui cherchent à sauver leur peau.

Le gouvernement ne prend pas ses responsabilités et se comporte en consultant, alors qu'il doit gouverner. Les délais supplémentaires qu'il se donne lui évitent de faire les choix réels. Les libéraux osent, cependant, ce que les conservateurs n'avaient jamais fait, soit augmenter le nombre de semaines minimal pour être admissible à l'assurance–chômage.

● (1345)

Ce budget m'apparaît être celui des bureaucrates qui ne réalisent pas l'effet dévastateur, sur nos milieux locaux, de la hausse du plancher minimal de 10 à 12 semaines d'emploi pour avoir droit à l'assurance–chômage. J'invite les députés libéraux à rappeler au ministre des Finances leur engagement électoral de remettre le Canada au travail.

Ce budget, c'est le budget de la désillusion pour ceux qui croyaient encore qu'un engagement électoral voulait dire quelque chose. Lors de la campagne électorale, j'ai rencontré des gens qui travaillaient dans une tourbière, et pendant une demi–heure ou une heure, je leur ai expliqué comment la politique pouvait servir à quelque chose et comment les élections qui s'en venaient pouvaient aider à effectuer un changement. Mais, lorsque je retournerai dans ma région et que les mêmes personnes vont me dire: «Vous voyez bien que c'est tout du pareil au même, on change de gouvernement, et une fois qu'ils sont élus, ils font pareil comme les autres», je vais pouvoir au moins dire que nous autres on n'a pas changé d'idée.

Monsieur le ministre des Finances, mon cri c'est celui des régions, celles qui vivotent depuis que la pêche a été interdite, celles qui s'arrachent péniblement la vie en essayant de composer avec les problèmes de chômage qu'ils connaissent. C'est aussi ces régions qui ont vu fuir leur jeunesse inexorablement, et aussi toutes celles qui cherchent à s'en sortir. Les régions n'applaudissent pas à ce projet, elles se renfrognent en pensant au jour où elles prendront en main leur développement. Quand on sait que les deux tiers des dépenses d'aide sociale se retrouvent dans les poches des différents intervenants du système plutôt que sur la table de ceux qui en ont besoin, il y aurait eu là quelque chose à attaquer immédiatement et non pas d'y travailler en comité pendant plus d'une année.

Ceux qui s'étonnent que les Québécois élisent régulièrement, à répétition, des souverainistes devraient comprendre, devant les budgets bleus ou rouges qui se succèdent sans qu'on puisse y trouver d'autre saveur que celle de l'appareil bureaucratique fédéral. Ne serait–ce que pour sortir de ce cercle infernal, le Québec n'a plus les moyens de demeurer dans le système fédéral.

En effet l'an prochain, à la même époque, le ministre des Finances va nous expliquer pourquoi il n'a pu restreindre le déficit à 39,7 milliards, mais que 1995–1996 sera la bonne année cette fois–ci, où le gouvernement va vraiment reprendre la commande de son budget. Je serais bien prêt à prendre des gageures avec n'importe quel député du Parlement là–dessus. C'est un vieux refrain connu mais qui chante faux.

Pour éviter cette triste situation, je réitère encore au gouvernement la proposition de tenir un comité spécial d'analyse de toutes les dépenses, composé de parlementaires de tous les partis. Cette démarche obligerait les gestionnaires de l'État à répondre à nos questions sur la nécessité des travaux effectués et

montrerait aussi à l'ensemble du Québec et du Canada que nous sommes les gens qui dirigent ce pays et non pas ceux qui sont dirigés par le haut fonctionnariat.

Demain, je retourne dans ma circonscription dire aux gens de Kamouraska—Rivière–du–Loup qu'il n'y a plus d'espoir de reprendre le contrôle de l'équipage emballé qu'est le gouvernement fédéral. Je voudrais qu'ils se lèvent de partout pour marquer leur réprobation de la même façon qu'ils l'ont fait dans les médias depuis quelques jours. En fin de semaine, lorsque vous rencontrerez vos commettants et qu'ils demanderont à tous les députés du gouvernement: Quelle est la marque libérale différente de ce budget? Que répondrez–vous? Y a–t–il une lueur d'espoir de remettre les Canadiens et les Québécois au travail par ce budget? C'est à la députation libérale de ramener son gouvernement à la raison.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté notre collègue de l'autre côté de la Chambre. Et c'est un peu drôle parce que le discours ne change pas; peu importe le sujet discuté dans cette Chambre, le discours de nos collègues ne change jamais. C'est toujours le même discours, à l'effet que tout ce qu'on fait, comme gouvernement, se fait sur le dos des chômeurs et des plus démunis de la société. C'est clair pour moi qu'ils n'ont pas lu, premièrement, le Budget, comme tel, et je donnerai un exemple. Quand on parle de l'assurance–chômage, c'est clair qu'on a dit que les femmes avec des enfants ont quand même un avantage dans le nouveau système qu'on va introduire. Et n'oubliez pas qu'il y a d'autres changements qui s'en viennent, des changements qu'on propose de faire. C'est évidemment à leur avantage de parler des chômeurs et des plus démunis, et de quand même utiliser des faussetés auprès des médias et des journalistes dans le but de passer leur message.

• (1350)

Dans les journaux de Montréal, il a été dit que les personnes âgées perdraient leur pension. Je peux vous dire que j'ai reçu des appels à mon bureau, justement parce que les gens ont lu les journaux qui contenaient ces faussetés véhiculées par l'opposition, en disant que des personnes âgées, à n'importe quel niveau de revenu, perdraient leur pension. Cela n'est pas vrai.

De plus, en ce qui a trait au scénario toujours présenté par l'opposition, celui–ci n'est pas réaliste. Comme je l'ai mentionné, ils n'ont pas regardé les vrais chiffres dans le Budget et ce que l'on veut vraiment faire. On parle de la création d'emploi. Oui, on en parle, parce qu'il y a des emplois. Dans quelle mesure va–t–on les créer? Dans la mesure où ces emplois pourront venir en aide aux petites et moyennes entreprises, au Québec, sans oublier Montréal, qui est une région que je connais bien, où est situé mon comté.

Il existe plusieurs petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois, à Montréal. Dans une étude menée par la Ville de Montréal, il y a quelques années, on disait que c'étaient les petites et moyennes entreprises qui étaient créatrices d'emplois. On va aider ces gens–là. On va quand même leur donner les moyens de créer des emplois pour les plus démunis, comme vous le dites, de l'autre côté de la Chambre.

Compte tenu de la vision limitée de l'opposition, et compte tenu que les discours ne changent pas, j'aimerais demander pourquoi les séparatistes—et c'est le vrai nom, ne l'oubliez pas, de l'autre côté de la Chambre—insistent à jeter continuellement de la poussière aux yeux aux Québécois et Québécoises et ne pas leur dire la vérité?

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, je suis très étonné d'entendre ce discours venant d'une députée qui vit dans la région la plus pauvre du Canada. J'ai l'impression qu'elle est sortie de la planète!

Comment pouvez–vous dire que dans votre comté de Saint–Denis, dans la région de Montréal. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais il faudrait qu'il adresse ses remarques à la Présidence.

M. Crête: Madame la Présidente, est–ce que la députée pourrait nous dire que dans son comté, le fait de ramener le nombre de semaines minimales pour avoir droit aux prestations d'assurance–chômage, cela ne fera pas gagner la pauvreté? Il ne faut pas inventer des histoires, on aura droit à un moins grand nombre de semaines de bénéfices.

Quant à la question qui concerne les femmes, c'est un effet pervers. Pour une députée du Québec, elle pourrait le comprendre, pour l'avoir vécu. On la vit depuis quelques années, au Québec, la réforme Bourbeau, où les femmes sont obligées de se trouver des témoins, de se sauver de leur maison, le soir, à la noirceur, pour pouvoir prouver qu'elles demeurent seules. Ce genre de situation est inacceptable. Je pense qu'on ne peut pas maintenir cela.

En ce qui concerne maintenant sa question et son commentaire, quant à moi, j'ai bien confiance aux médias canadiens et québécois. Je n'ai pas l'impression qu'ils comptent des mensonges. J'ai l'impression qu'ils reflètent ce qu'ils entendent à la Chambre des communes. C'est un peu ce qu'a constaté le ministre des Finances, au lendemain du dépôt du Budget. Tout le monde a compris qu'il n'avait rien changé, et cela l'a profondément surpris.

J'aimerais répondre maintenant à la dernière remarque, sur ce que vous appelez les séparatistes, du moins ceux qui veulent que le Québec devienne un pays souverain. Un tel pays en est un qui fait toutes ses lois, qui perçoit tous ses impôts et qui signe tous ses traités. À cet effet, dans le régime fédéral il y a, de façon systématique, 3 milliards de dollars en dédoublements qui sont des dépenses inutiles, et à cause de votre idéologie, les gens du gouvernement se refusent à les regarder. S'ils avaient le courage de le faire, ils ne seraient pas pris pour avoir le courage de taper sur les plus démunis.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, l'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup n'a sûrement pas écouté mon discours de ce matin. Il prétend que dans ce pays, c'est seulement au Québec que l'on peut recevoir une éducation en français. Il pose une question justement aux Acadiens et francophones hors Québec. Tantôt, il nous demandait: «Demandez–leur si on peut avoir une éducation en français hors Québec?».

Madame la Présidente, j'en pense que j'en suis une preuve vivante. J'ai fait toute mon éducation en Ontario et je l'ai faite en français. Non seulement les Franco–Ontariens avaient une bonne éducation, mais on desservait aussi une bonne partie du Québec, du Nord–Ouest québécois, qui venait étudier à Sudbury parce qu'il n'y avait pas d'institution pour l'éducation dans le Nord–Ouest québécois.

Article 31 du Règlement

• (1355)

M. Crête: Madame la Présidente, puisque le député parle français, il a sûrement mal écouté ma réponse parce que je parlais des collèges bilingues. J'ai dit qu'on savait très bien que le bilinguisme dans un collègue bilingue, pour n'importe quel francophone, dans n'importe quelle province du Canada, menait directement à l'anglicisation. Quand on sait qu'au Canada, il a fallu 100 ans pour obtenir des décisions de la Cour suprême pour pouvoir offrir l'enseignement en français dans certaines provinces de l'Ouest et encore, qu'il faut des recours aux tribunaux pour être capables de le conserver, je pense qu'il est très clair que l'enseignement bilingue au Canada n'a aucun avenir. Vous allez nous marcher sur le corps avant de nous imposer la fermeture du Collègue militaire de Saint–Jean! Vous pouvez être certain que l'ensemble du Québec va se lever derrière nous.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député et j'ai apprécié qu'il reconnaisse que notre marge de manoeuvre était très serrée du fait que nous avions hérité d'un cadre financier beaucoup plus piteux que nous n'aurions pu l'imaginer.

Nous nous rendons tous compte qu'il y a une crise de confiance au Canada. Peu importe si la circonscription du député se trouve au Québec et la mienne, au coeur de Toronto, un des facteurs qui mine la confiance des investisseurs au Canada, c'est qu'il y ait tant de députés au Parlement canadien qui parlent constamment de séparation.

Le député ne convient–il pas que l'accent que nous mettons constamment sur la séparation influe autant sur l'économie du Canada que le budget?

[*Français*]

M. Crête: Madame la Présidente, si le fait d'insister sur la question de la souveraineté du Québec nous conduit à une solution comme celle qui a amené la séparation entre la Norvège et la Suède, je pense qu'on pourra être fiers de notre coup. On peut considérer, aujourd'hui, que des petits pays comme ceux–là ont des situations de quasi plein emploi, alors que nous avons un gouvernement fédéral qui fonctionne comme un éléphant. Il est tellement lent à réagir aux crises, que lorsqu'on en est rendu à imposer des solutions, déjà une autre crise s'est pointée.

M. Martin Cauchon (Outremont): Madame la Présidente, j'écoute mon collègue et à l'entendre, j'ai l'impression que, dans un Québec séparé, ce serait le nirvana. J'aimerais lui demander comment un Québec séparé pourrait être le nirvana et pourrait avoir une meilleure situation économique que celle que nous avons présentement au Canada, un Canada qui a sa place parmi le Groupe des Sept, un Canada qui évolue dans un cadre de libre–échange nord–américain et qui a une ouverture sur l'Europe et sur l'Asie? Comment le Québec séparé pourrait–il offrir plus aux Québécois et Québécoises?

M. Crête: Madame la Présidente, ce que le Québec va pouvoir faire lorsqu'il sera un État souverain, c'est avoir le contrôle de l'ensemble de ses décisions. Il ne décidera jamais de gaspiller 250 millions de dollars dans la main–d'oeuvre juste pour faire plaisir à un autre palier de gouvernement ou pour accorder plus de visibilité à un autre palier de gouvernement.

De plus, on peut dire que le beau Canada, présentement, n'est pas loin d'être examiné par la Banque mondiale. Donc, si on continue à présenter des budgets comme celui–ci, ce sera non seulement les méchants séparatistes du Québec qui réclameront un changement, ce sera l'ordre mondial international.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter le député du Bloc québécois d'avoir mis tant d'émotion à exprimer ses idées au sujet de l'administration publique.

• (1400)

Lorsque sa province deviendra un État séparé, nous dit–il—que Dieu l'en préserve—il aura les réponses à tout et qu'au Québec, ce sera la gloire économique, leurs activités économiques feraient l'envie de tous.

Sur la simple question de l'assurance–chômage, étant donné le contexte économique d'aujourd'hui à travers le Canada, qui inclut les dix provinces et les deux territoires, j'aimerais demander l'avis du député sur ce qu'il proposerait d'améliorer au niveau économique?

M. Crête: Monsieur le Président, si le Québec devenait un État souverain, je n'ai jamais prétendu que ce serait le nirvana, ce sont les propres mots des députés du côté gouvernemental. Par contre, j'ai prétendu, et je prétends toujours, qu'on aurait la chance de se débrouiller aussi bien que beaucoup de petits pays dans le monde qui font pas mal mieux que ce que le Canada fait présentement. Si, en 1980, on se demandait au Québec. . .

Le Président: À l'ordre. Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a proposé d'éliminer les circonscriptions de Cochrane—Supérieur et de Timiskaming—French River dans le nord de l'Ontario.

Je suis renversé de constater à quel point la commission ne connaît pas la structure géopolitique de cette région. La réduction du nombre des circonscriptions ne fera que compliquer la prestation des services à nos électeurs en raison des distances à parcourir et de la hausse du critère de population pour le porter à 80 000.

Le nord de l'Ontario devra sacrifier deux circonscriptions au profit du sud de l'Ontario, qui gagnera quatre nouvelles circonscriptions. Or, notre population a besoin d'une solide représentation à Ottawa.

[*Français*]

En éliminant les comtés de Cochrane—Supérieur et de Timiskaming—French River, la Commission électorale propose ni plus ni moins qu'un défigurement du nord de l'Ontario. Jamais nous n'accepterons que notre représentativité soit réduite en nombre. Comment la Commission a–t–elle pu s'arrêter sur l'unique critère de 80 000 de population pour découper l'immense territoire du nord ontarien?

Elle n'a nullement tenu compte de l'excellence du service que nous avons à offrir à nos commettants malgré les grandes distances à parcourir.

* * *

LE SCOUTISME

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, le 22 février est une date très importante. En effet, c'est le 22 février 1857 que naissait à Londres, Lord Baden–Powell, fondateur du scoutisme. Donc, le 22 février, c'est la fête internationale du scoutisme, scoutisme auquel adhérait le Canada en 1910.

Le mouvement scout compte aujourd'hui plus de 25 millions de scouts à travers le monde, dans 150 pays. À titre d'ancien scout, je voudrais reprendre, à l'intention de cette Chambre, la fameuse phrase de Baden–Powell: «Essayez de laisser ce monde un peu meilleur qu'il ne l'était quand vous y êtes venus».

* * *

[*Traduction*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je veux vous faire part de mes réflexions sur la contrebande de cigarettes et l'attitude des Canadiens.

Un grand nombre disent que le gouvernement a provoqué ce problème en imposant des taxes trop élevées, mais que dire de la complicité de l'industrie du tabac qui fait la promotion d'un produit mortel et qui s'emploie à nous faire croire que fumer est une activité socialement acceptable? Les commerçants qui ont protesté récemment ne sont pas coupables de désobéissance civile. Ils ont commis un crime afin d'en retirer un bénéfice. Certains autochtones vivant près de la frontière ont détourné les yeux puis ont accusé quelqu'un d'autre.

Toutefois, ce sont les Canadiens qui consomment ces produits illégaux qui manquent véritablement de principes moraux. Quand sommes–nous devenus une nation de tricheurs? Peut–on tout se permettre, à condition de ne pas se faire prendre? Les Canadiens évitent de payer la TPS; ils fraudent le bien–être social; ils mentent aux douaniers. Le moment est venu pour chacun d'entre nous de faire un examen de conscience et de se pencher sur ce malaise social.

S'il n'y a pas d'acheteurs, il n'y aura plus de vendeurs.

* * *

• (1405)

LA VIOLENCE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, il est arrivé à maintes occasions que les députés de tous les partis à la Chambre expriment de façon unanime leur inquiétude face à la violence absurde et croissante au sein de notre société.

La violence conjugale, les mauvais traitements aux enfants et le racisme sont des problèmes souvent soulevés parce que nous savons que l'ordre public et la sécurité des collectivités sont très importants aux yeux de tous les Canadiens.

Pour cette raison, les députés de la Chambre ont le devoir, chaque fois que c'est possible, de montrer qu'ils attachent de l'importance à ces préoccupations sociales. L'appui donné verbalement est utile, mais celui–ci doit être suivi de mesures concrètes qui témoignent d'un engagement sincère et véritable.

Par conséquent, j'invite tous les députés de la Chambre, ainsi que tous les représentants élus au Canada, à se servir de leurs compétences et de leurs ressources pour élaborer et promouvoir des initiatives qui défendent les valeurs que nous partageons tous. Je répète que la violence n'a pas sa place.

* * *

[*Français*]

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour apporter des éclaircissements sur une question qui m'a été posée par de nombreuses personnes sur le crédit d'impôt pour personnes âgées.

Contrairement à ce que le Bloc québécois laisse entendre, les mesures concernant ce crédit d'impôt seront sans conséquence pour la grande majorité des personnes âgées.

En effet, les trois quarts des retraités ne sont pas visés puisqu'ils ont des revenus inférieurs à 25 921 $. Seuls les retraités dont les revenus dépassent 50 000 $ n'auront plus droit au crédit pour personnes âgées. Or cette catégorie ne représente que 5 p. 100 de tous les retraités. Ce faisant, les trois quarts d'entre eux ne seront pas touchés du tout.

Les nouvelles dispositions du Budget auront le même effet bénéfique pour les personnes âgées démunies. Les retraités ayant des revenus inférieurs à 26 000 $ ne paieront pas davantage d'impôt.

L'une des idées maîtresses du Budget 1994, c'est de mieux cibler nos ressources afin que nous puissions subvenir aux besoins les plus élémentaires des personnes qui sont tributaires de l'aide de l'État. En réduisant les crédits d'impôt des nantis, nous dégageons des crédits additionnels pour aider les personnes âgées démunies et faire en sorte qu'ils vivent dans la dignité, sans peur du lendemain.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ESTONIE

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des Canadiens sur le 76e anniversaire de l'indépendance de la République d'Estonie.

Le 24 février 1918, les nationalistes estoniens proclament l'indépendance par rapport à la Russie et, après plusieurs périodes de domination étrangère, proclament de nouveau leur indépendance le 20 août 1991. Depuis lors, l'Estonie fait figure de leader parmi les pays baltes. Première république de l'ex–Union soviétique à frapper sa propre monnaie, l'Estonie a doublé ses exportations et devance les autres économies en développement de l'ex–Union soviétique de même que la plupart des pays européens.

Sous la direction dynamique du premier ministre, M. Mart Laar, de nouvelles institutions font rapidement leur apparition, confirmant de façon claire et nette que l'Estonie est devenue une république démocratique libre et indépendante, où le pouvoir suprême repose entre les mains du peuple.

Aux Estoniens, les Canadiens désirent transmettre leurs voeux de prospérité et de paix permanentes.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le Québec est encore une fois à l'honneur aujourd'hui à Lillehammer. En effet, c'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous avons appris ce matin que Philippe LaRoche, de Lac–Beauport dans le comté de Charlesbourg, et Lloyd Langlois, de Magog dans mon comté, ont respectivement remporté la médaille d'argent et de bronze dans la discipline des sauts acrobatiques.

Nous leur offrons nos plus sincères félicitations et leur souhaitons la meilleure des chances pour les prochains défis qu'ils relèveront avec autant d'ardeur, nous en sommes convaincus.

Monsieur le Président, le grand succès remporté par nos athlètes aux Jeux olympiques est d'autant plus méritoire que ceux–ci doivent faire eux–mêmes les premiers pas dans des conditions souvent difficiles pour trouver un soutien financier.

Nous veillerons à ce que le ministre responsable du sport amateur respecte ses engagements et qu'il mette rapidement en place de nouvelles politiques de soutien pour nos athlètes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, on a rapporté dans les médias que les députés et les partisans du Parti réformiste s'étaient fait traiter de racistes et d'ennemis des Indiens par certains députés fédéraux.

Je trouve ces calomnies répugnantes, et c'est aussi l'avis de plus de deux millions et demi de Canadiens de tout le pays qui ont voté pour le Parti réformiste.

• (1410)

Beaucoup de nos partisans sont des autochtones. Ma circonscription compte deux réserves, et les gens qui y vivent trouvent aussi que ces propos sont injurieux.

Des propos de ce genre ne font que créer des dissensions au sein de notre pays et que susciter la haine entre les divers groupes de Canadiens, alors que devraient régner l'amitié et la bonne entente.

J'espère vivement que les députés qui ont tenu ces propos injurieux prendront ici la parole pour s'excuser et promettront de ne plus jamais tenir des propos aussi haineux, que ce soit en privé ou ici, sous l'oeil des caméras de télévision.

* * *

LES PRIX AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, février est le Mois de l'histoire des noirs. La communauté noire a une longue histoire au Canada. Comme beaucoup d'autres immigrants, les noirs ont contribué de façon importante, avec fierté et détermination, à la vie du pays.

Chaque année, en février, le magazine *Pride* présente des prix aux membres de la communauté noire qui se sont illustrés dans leur domaine de spécialisation et dans leur participation à la vie communautaire. Ces prix visent à reconnaître et à honorer les réalisations et l'excellence des noirs canadiens dans 16 catégories différentes.

Cette année, le magazine *Pride* a reconnu et honoré trois députés qui, pour la première fois, représentent les électeurs de leurs circonscriptions à la Chambre des communes.

La députée d'Etobicoke—Lakeshore, la députée de Vancouver Quadra et le député de Bruce—Grey ont été choisis pour le travail qu'ils ont fait dans leur milieu à titre, respectivement, d'enseignant, de médecin et de maire, ainsi que pour leur participation, à titre de bénévoles, à beaucoup d'autres initiatives.

Je suis certaine que tous les députés se joignent à moi pour féliciter ces trois députés de leur réussite.

* * *

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le Canada enverrait 12 membres des Forces armées canadiennes au Cambodge pour participer à la dangereuse mission consistant à enlever les quelque cinq millions de mines qui couvrent littéralement la moitié du pays.

Après deux décennies de guerre civile, le Cambodge a hérité d'une variété mortelle de mines terrestres qui tuent ou mutilent 300 Cambodgiens chaque mois et qui rendent pratiquement impossible toute forme d'agriculture.

Je félicite de leur bravoure les 12 militaires canadiens qui iront participer à cette mission de déminage.

Étant donné les conventions internationales contre l'utilisation d'armes biologiques et chimiques et d'autres armes diaboliques, je recommanderai que l'utilisation de mines terrestres soit inscrite à l'ordre du jour de l'examen de la politique des affaires étrangères et de la politique de défense du Canada que le gouvernement s'apprête à amorcer.

* * *

[*Français*]

LE BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE DE SAINT–HUBERT

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le 25 octobre dernier, les Québécois et les Canadiens croyaient avoir changé de gouvernement. Malheureusement, jusqu'à preuve du contraire, il n'en est rien. Je vous donne comme exemple un dossier important pour ma région: il s'agit de la fermeture du bureau météorologique de Saint–Hubert.

En effet, les spécialistes en services météorologiques seront remplacés par un service d'automatisation de l'observation qui n'est pas encore au point et qui a de la difficulté à déterminer les types de précipitations.

Suite à cette décision hautement discutable, les représentants de la Montérégie ont demandé une rencontre avec les deux ministres concernés afin de réviser la décision prise par les conservateurs. Le ministre des Transports et la ministre de l'Environnement oseront–ils changer cette décision des conservateurs? C'est à suivre!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a récemment exprimé son inquiétude à l'égard de ce qu'il croit être le point de vue du Parti réformiste sur les Canadiens autochtones, à savoir que les réformistes détestent les Indiens. Cette allégation est bien sûr complètement fausse.

On s'est trop souvent servi de telles accusations de racisme pour essayer d'ébranler le Parti réformiste. Ces allégations n'apportent rien de positif aux travaux quotidiens de la Chambre.

Article 31 du Règlement

Les déclarations que le ministre a faites à la Chambre en laissant entendre que les réformistes affichaient des tendances racistes viennent du fait que nous nous exprimons franchement et sincèrement sur des questions comme les Indiens. . .

Le Président: Quand on fait des déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement, la coutume veut qu'on n'attaque pas ainsi directement un autre député.

Le député pourrait peut–être reformuler sa déclaration pour qu'elle ne prenne pas l'allure d'une attaque directe.

* * *

• (1415)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole afin d'appuyer la création d'une médaille spéciale pour les anciens combattants de Dieppe.

Le gouvernement fédéral est saisi de la question depuis une trentaine d'années. Presque tout le monde semble voir d'un bon oeil la reconnaissance spéciale de la bravoure de ces anciens combattants très méritants. Les personnalités politiques font de belles déclarations à ce sujet, les fonctionnaires se réunissent, des promesses sont faites, mais rien ne se produit. Si le Canada attend encore, tous ces anciens combattants nous auront quittés.

Je crois savoir que le gouvernement fédéral étudie actuellement des propositions sur la meilleure façon d'exprimer de façon spéciale sa reconnaissance envers ces personnes; lorsqu'il aura terminé son étude, il aura plusieurs solutions concrètes à soumettre aux groupes d'anciens combattants. En outre, le secrétaire d'État dit qu'il estime valable l'idée de créer une décoration de guerre pour ces hommes courageux.

Espérons que cette saga tire à sa fin. Les valeureux combattants de Dieppe attendent depuis assez longtemps. J'exhorte le gouvernement à faire immédiatement quelque chose pour ce groupe d'hommes admirables.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, il ne reste que deux jours avant le gala annuel organisé pour aider les enfants pauvres de la région d'Ottawa–Carleton, et les billets s'envolent rapidement.

Ce gala, qui connaît un grand succès, est parrainé par le Fund for a New Generation, groupe de jeunes gens actifs qui représentent tous les partis à la Chambre, les secteurs public et privé ainsi que le milieu universitaire. Ces jeunes gens sont profondément convaincus de la valeur des secours qui viennent de la base.

Je saisis cette occasion pour remercier les 100 marchands et détaillants de la région ainsi que les commanditaires nationaux, Sun Life du Canada, Merck Frosst et le Rider Travel Group, qui ont rendu ce gala possible. Mais ils ne peuvent tout faire seuls. Les générations de demain ont besoin de nous dès maintenant.

J'invite les députés, les visiteurs et les pages à enregistrer les Jeux olympiques samedi soir prochain et à venir au Musée de la nature. Un grand nombre d'enfants dans la région d'Ottawa—Carleton ont besoin de notre aide. On peut se procurer des billets aux bureaux de tous les whips. Les députés devraient appeler dès maintenant. Des téléphonistes attendent leur appel.

* * *

L'EMPLOI

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, les libéraux enlèvent presque tout espoir aux jeunes. Dans ma circonscription, Regina—Lumsden, de plus de plus de jeunes qui demandent de l'assurance–chômage voient leur demande rejetée à cause des modifications injustes qui ont été apportées à l'assurance–chômage.

Ces jeunes n'arrivent pas à trouver des emplois à plein temps et doivent donc se contenter d'emplois saisonniers ou à temps partiel. Quand leur emploi prend fin, ils n'ont pas travaillé le nombre de semaines requis pour être admissibles à l'assurance–chômage. Ils doivent s'en remettre à l'aide sociale de la province. Ils ne sont pas paresseux. Ils sont sous–employés simplement parce qu'il n'y a pas assez d'emplois à plein temps.

Le gouvernement de la Saskatchewan s'est attaqué au problème du chômage, dans son dernier budget, à l'aide d'un programme de création d'emplois. Malheureusement, le budget fédéral se traduira par une autre hausse du nombre de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale en Saskatchewan.

Les modifications apportées à l'assurance–chômage ne font que transférer les coûts du fédéral aux provinces et maintiennent la pratique des conservateurs qui consiste à masquer le nombre réel de chômeurs en les transférant à l'aide sociale.

Le gouvernement libéral ne comprend pas. Les chômeurs ne sont pas chômeurs par choix. Ils n'aspirent qu'à une chose: de vrais emplois. Ils n'ont que faire du baratin.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans un geste inattendu qui sème la consternation chez les francophones du Québec et du Canada, le gouvernement veut fermer le Collège de Saint–Jean. Seul collège militaire francophone au Canada, il permet aux francophones de progresser dans leur langue au sein de l'armée. Depuis sa fondation, ce collège a formé plusieurs générations de brillants officiers francophones.

Je demande au premier ministre s'il n'admet pas qu'en fermant de façon arbitraire et sournoise le Collège de Saint–Jean, il envoie le message qu'il n'y a plus de place pour les francophones qui veulent devenir officiers de l'Armée canadienne dans leur langue et dans leur milieu?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement ne fait pas un geste comme celui–là seulement par caprice. Nous avions une recommandation de fermer les collèges militaires, le Royal Roads à Victoria et celui de Saint–Jean au Québec.

Le Royal Roads a été fondé en 1942, celui de Saint–Jean en 1952. Nous avons fermé les deux et avons décidé d'en faire un seul, où les deux langues officielles du pays seront enseignées, à Kingston, en Ontario. Il y a beaucoup d'institutions de langue française qui fonctionnent très bien en Ontario.

Je voudrais dire au chef de l'opposition qu'il a recommandé à plusieurs reprises de couper de 25 p. 100 dans les dépenses militaires. Si nous avions accepté ces recommandations, non seulement nous aurions dû fermer le Collège militaire de Saint–Jean, mais nous aurions dû fermer aussi Bagotville, dans sa région.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Je comprends mal qu'on puisse tenir de pareils propos quand l'Armée canadienne dépense seulement 13 p. 100 de son budget pour les infrastructures au Québec déjà.

Mais je voudrais, monsieur le Président, si vous me le permettez, rappeler au premier ministre que le Collège de Saint–Jean a justement été fondé pour mettre fin au scandale d'une armée réfractaire au fait français et que justement le Collège de Kingston était l'un des bastions de cette attitude hostile.

Je veux demander au premier ministre s'il ne reconnaît pas que la décision de son gouvernement nous ramène 40 ans en arrière et efface un symbole de réussite du fait français au Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette, peut–être qu'en 1952 c'était le problème, mais depuis ce temps–là, nous avons adopté la Loi sur les langues officielles au Canada. Le meilleur exemple que je puisse donner à la Chambre, à ce moment–ci, c'est que le chef des armées au Canada, John de Chastelain, est anglophone et il est parfaitement bilingue. Ce qui prouve que l'Armée canadienne a bien changé depuis 1952.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous aurons tous noté avec intérêt, que le premier ministre a reconnu que, jusqu'en 1952, c'était le problème. Le problème étant en effet, que le fait français n'était pas reconnu, était brimé dans l'Armée canadienne et que Kingston était un pilier d'un pareil rejet.

Je veux demander au premier ministre s'il veut nous confirmer la vérité, c'est–à–dire que la fermeture du Collège de Saint–Jean est le résultat de pressions de dernière minute du caucus libéral, pour faire mieux passer la fermeture de bases militaires dans le reste du Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une affirmation tout à fait fausse. Le problème n'a même pas été soulevé au caucus libéral.

Je voudrais dire à l'honorable député que, avant de faire ces propositions, que lui–même a faites, il aurait dû y penser à deux fois. Si nous avions coupé 25 p. 100, comme il le demandait, comme il en a parlé des dizaines de fois durant la campagne électorale, non seulement nous aurions fermé Saint–Jean, nous aurions fermé en même temps la base militaire de Bagotville. Et de plus, je pense que le nouveau Canada peut avoir une institution complètement bilingue en Ontario, à Kingston, où ils ont une des meilleures universités du Canada.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, dans un article paru ce matin et titré: «Kingston, un choix d'économie et d'unité nationale», le ministre de la Défense nationale nous disait, et je le cite: «Je suis fatigué des Québécois qui se disent les seuls gardiens du fait français au Canada.» Et il continuait: «Au Canada, les francophones doivent se sentir confortables partout, et c'est là le rêve de M. Trudeau et des anciens libéraux.»

Monsieur le Président, compte tenu de ces propos, devrions–nous comprendre que c'est pour se débarrasser des Québécois qui le fatiguent que le ministre entend dorénavant confier au milieu de Kingston la formation des officiers francophones?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je fais miens les propos du ministre de la Défense. C'est possible.

[*Français*]

J'ai été député de Beauséjour. J'ai fréquenté, pendant que j'étais là, l'Université de Moncton, où il y a des cours de droit donnés strictement en français. J'ai visité l'Université de Sudbury. Je suis allé à l'Université d'Ottawa. J'ai été reçu au Collège de Glendon à Toronto, en Ontario. Il est possible d'avoir, au Canada, des institutions qui peuvent donner une éducation française de première classe en dehors du Québec. Et c'est cela le vrai Canada, c'est–à–dire la protection du français dans tout le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comment le premier ministre, qui appuie les propos de son ministre et qui se dit fatigué des Québécois francophones qui tentent de défendre le fait français au Canada, peut–il croire que ceux–ci vont lui faire confiance dans la défense des intérêts du français, alors que celui–ci et son gouvernement s'apprêtent à fermer la seule institution de formation des officiers francophones pour l'Armée canadienne?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre le député défendre des institutions fédérales au Québec. J'en suis très content. Depuis qu'il connaît plus que sa petite région, j'espère qu'il va commencer à dire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard: La petite région du Lac–Saint–Jean, c'est cela?

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je dois dire une chose au chef de l'opposition. Si le chef de l'opposition fait l'indépendance du Québec un jour, les enfants de son voisin n'auront pas l'option d'être citoyens américains tout en vivant dans un Québec indépendant. . .

M. Gauthier (Roberval): Parle–t–il de mes enfants?

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice); C'est vrai! Nous croyons qu'il y a des institutions au Québec qui sont fédérales, et qu'il est possible d'être un fier Québécois, un fier Canadien et un fier francophone dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Des voix: Encore, encore!

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je commence à me sentir comme le réparateur Maytag. Si mes collègues le veulent bien, nous allons écouter le député de Calgary–Sud–Ouest.

* * *

L'EMPLOI

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je me demande ce qu'il est advenu de notre intention de nous comporter un peu mieux que dans le passé.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le premier ministre du Québec a annoncé que son gouvernement avait comme objectif de faire baisser le taux de chômage de 1 p. 100 cette année.

Le gouvernement fédéral a–t–il un objectif semblable pour l'ensemble du pays et, dans l'affirmative, quel est–il?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je vais répondre au député de Calgary–Sud–Ouest en soulignant que, si le premier ministre du Québec peut fixer un objectif de réduction de 1 p. 100 du taux de chômage cette année, c'est notamment parce que le gouvernement fédéral fournit une aide importante pour favoriser la création d'emplois d'un bout à l'autre du pays. En effet, nous aidons le Québec, l'Alberta, la Colombie–Britannique et toutes les autres provinces à réduire le nombre de leurs chômeurs.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, la réponse du ministre est tout simplement trop vague, surtout que cette question intéresse personnellement des millions de Canadiens.

La question que je pose au nom de ces Canadiens est celle–ci: Le ministre a–t–il des objectifs précis de réduction du chômage en 1994–1995, des objectifs pour le secteur public, pour le secteur privé, ou des objectifs nationaux? Si c'est le cas, peut–il nous préciser ces objectifs?

• (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai deux réponses pour le député. Premièrement, le véritable objectif des ministériels est de mettre en place des programmes de création d'emplois, comme la réduction des cotisations d'assurance–chômage qui permettra de créer 60 000 emplois au pays, un programme d'infrastructure qui donnera 65 000 emplois, un

Service jeunesse qui fournira plus de 15 000 emplois, de même qu'un programme d'apprentissage qui donnera 15 000 ou 20 000 emplois. Notre gouvernement s'occupe de créer des emplois.

Si le député veut des objectifs, je l'invite à lire les documents budgétaires. Il y trouvera la réponse à sa question. Il devrait peut-être apprendre à lire avant de poser des questions.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le livre rouge et le discours du Trône promettaient des emplois. Pourtant, le budget prévoit que le taux de chômage, qui était de 11,2 p. 100 l'an dernier, passera à 11,1 p. 100 cette année, soit une baisse de seulement 0,1 p. 100.

Le ministre reconnaît-il que ce n'est pas suffisant? Reconnaît-il que l'incidence du budget de mardi sur l'emploi en 1994-1995 est négligeable et, par conséquent, inacceptable pour les chômeurs canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, sauf tout le respect que j'ai pour le député, je pense que celui-ci souffre d'une légère attaque de schizophrénie.

Hier, il clamait bien haut à la Chambre qu'il fallait réduire les dépenses publiques, ce qui aurait pour effet d'envoyer au chômage des milliers d'autres Canadiens. Or, il nous demande maintenant comment nous allons redonner du travail aux gens. On ne peut pas gagner sur les deux plans.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En décembre dernier, le gouvernement libéral a haussé les cotisations d'assurance-chômage à 3,07 $, c'est-à-dire une hausse de taxe de quelques centaines de millions de dollars pour l'année 1994. Le nouveau Budget revient sur cette décision, tout en maintenant cette taxe jusqu'en décembre prochain. Or, le gouvernement soutient que la réduction du taux va créer 40 000 emplois à compter de janvier prochain.

Le ministre reconnaît-il que la diminution des cotisations d'assurance-chômage s'impose tout de suite, car de l'aveu même du ministre, l'augmentation décrétée, cette véritable taxe à l'emploi, coûtera quelque 40 000 emplois d'ici décembre prochain?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, c'est un plaisir de voir que le député reconnaît le nombre d'emplois qu'on va créer avec la baisse des cotisations à l'assurance-chômage, une hausse qu'on a été obligé d'imposer aussitôt qu'on a pris le pouvoir à cause du déficit qu'on a hérité du gouvernement précédent. Mais lorsque vous regardez le nombre d'emplois qu'on va créer, notre baisse rejoint vraiment notre programme d'infrastructures et notre programme de création d'emploi qui est vraiment reconnu par tout le monde. Il est vraiment épatant.

Laissez-moi vous citer ces passages: «La réduction des cotisations d'asssurance-chômage est un encouragement important pour la petite entreprise. . . Vous réduisez les charges sociales, vous obtenez la création d'un plus grand nombre d'emplois». C'est John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui a dit cela. «Il doit plutôt assurer les conditions susceptibles de permettre à l'entreprise privée de créer des emplois. Et je crois que c'est le ton que donne le Budget»; je vous cite M^me^ Anne-Marie Hubert, comptable, participante à la conférence de Montréal. «J'estime que le ministre a présenté un budget qui va aussi loin que le gouvernement le peut pour. . .»

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je cède la parole à l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir interrompu le ministre dans son clipping de presse favorable.

C'est tout de même fantastique! Le ministre nous dit: «Vous reconnaissez que ça crée 40 000 emplois, et on va les créer, on le sait, d'autant plus que, cette année, on va en couper 40 000». Il faut quand même le faire! Monsieur le Président, c'est un pas de cha-cha-cha: un pas en avant, deux pas en arrière. Dans les faits, le ministre reconnaît son erreur, reconnaît que, cette année, il en coupe 40 000. Il nous dit que, l'an prochain, il en sauvera 40 000.

Pourquoi n'agit-il pas de tout de suite et ne sauve-t-il pas ainsi quelques centaines de millions de dollars? En plus, cette mesure créera du chômage parce que—le ministre l'avoue lui-même—on créera des jobs l'an prochain, parce que cette année, on crée du chômage.

Le ministre est-il responsable dans sa politique, oui ou non?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse est clairement oui.

● (1435)

Selon les déclarations d'une grande majorité de syndicalistes et de chefs d'entreprises, le fait qu'on ait indiqué très clairement qu'on va geler les dépenses, c'est là qu'on va faire le *roll back* et qu'on va créer cet optimisme qui permettra de créer des emplois. Et encore, je peux vous faire part d'une autre citation, si vous ne m'interrompez pas, monsieur le Président: «L'orientation est bonne, parce qu'il s'agit essentiellement d'une charge sociale et si nous pouvons réduire l'impôt sur l'emploi, cela aura un effet positif sur la croissance de l'emploi.» Ce n'est qu'une citation, mais il y en a des milliers, monsieur le Président!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et touche tous les Canadiens et non seulement les habitants d'une province.

À la page 1 du Plan budgétaire, on peut lire que le gouvernement tentera:

> ... d'atteindre son objectif intermédiaire d'un déficit égal à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997.

Si l'objectif intermédiaire est de 3 p. 100, l'objectif ultime est–il de ramener le déficit à zéro?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Oui, monsieur le Président.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, c'est drôle, mais je m'attendais à cette réponse.

Cela m'amène évidemment à demander au ministre quand il s'attend à atteindre cet objectif de zéro?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le budget nous ouvre la voie. C'est un premier pas important dans la bonne direction.

Je pourrais, encore une fois, vous servir de très nombreuses citations.

Une voix: Oh, oh!

M. Martin (LaSalle—Émard): J'en ai de très bonnes, monsieur le Président.

Il reste qu'il s'agit clairement de notre but ultime. Il est d'ailleurs très clairement énoncé dans le budget. À mesure que nous nous approchons de ce but, nous avons également l'intention de réduire les taxes de même que les impôts et de prendre ainsi une mesure très importante aux yeux d'une nation déjà surtaxée.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Dans son discours du Budget, le ministre a choisi de s'attaquer à la classe moyenne et en particulier aux personnes âgées à revenu moyen. C'est une somme de 490 millions sur trois ans qu'il a décidé de prendre dans la poche de ces dernières.

Le ministre des Finances est–il conscient qu'il alourdit, de façon inadmissible, le fardeau fiscal de 800 000 personnes âgées en allant chercher dans la poche d'une personne âgée gagnant 35 000 $ des impôts additionnels totalisant 560 $ sur deux ans?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, 95 p. 100 des personnes âgées auront droit à la totalité ou à une partie du crédit en raison de l'âge. Seulement 5 p. 100 des personnes âgées vont perdre la totalité du crédit.

Tout ce que nous faisons vraiment, c'est d'harmoniser le crédit en raison de l'âge avec les autres crédits accordés en fonction du revenu.

Si je peux poursuivre, notre Budget ne touche en aucune façon au Programme de sécurité de la vieillesse. Il ne touche en aucune façon au Supplément de revenu garanti et ne touche d'aucune façon au crédit pour revenu de pension.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, les 800 000 personnes dont je parle sont extérieures à ces 5 p. 100.

Pourquoi le ministre a–t–il choisi de s'attaquer aux personnes âgées à revenu moyen plutôt que de s'assurer que toutes les entreprises paient un minimum d'impôt ou encore de mettre fin au scandale des fiducies familiales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il y a là deux questions et je vais y répondre. En ce qui concerne les personnes âgées et les mesures que nous venons de prendre, j'aimerais citer la fameuse M^me^ Solange Denis, dans *Le Droit* de ce matin: «Il ne faut pas penser que tout nous est permis parce que nous sommes des personnes du troisième âge. Les aînés doivent faire leur part, le déficit est énorme et tout le monde sait qu'il faut se donner la main.» Certainement, nous allons accepter la parole de M^me^ Denis. Maintenant, monsieur le Président, on vient de me poser la question...

● (1440)

M. Loubier: Une question!

M. Martin (LaSalle—Émard): Non, c'étaient deux questions. Quand même, il est beaucoup plus habile que vous l'êtes!

Monsieur le Président, sur la question concernant les fiducies familiales, sur ce que nous voulons faire, est–ce que je peux citer un discours fait par le critique financier du Bloc québécois? La même chose pour les fiducies familiales. Nous en avons parlé, mais les études vraiment exhaustives à cet égard manquent. Alors, nous réitérons une autre demande du Bloc québécois de constituer un comité parlementaire.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui n'aura pas besoin de tonnes de papier pour y répondre.

Hier soir, le réseau CTV a rapporté que le gouverneur général voyageait entre Ottawa et l'Arizona en Challenger et cela, au coût de 160 000 $. Je sais que nous souhaiterions tous aller...

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Quelles extravagances! Ces gens de l'Ouest nous coûtent donc cher.

Le Président: À l'ordre. La coutume veut qu'on ne pose pas à la Chambre de questions au sujet du gouverneur général. Le député voudra peut–être reformuler sa question de façon à obtenir l'information qu'il désire sans faire allusion au gouverneur général. La parole est au député de Wild Rose.

M. Thompson: Merci, monsieur le Président. Je suis étonné de même parler de Challenger. J'ai entendu dire que ces appareils étaient à vendre.

Le ministre des Finances conviendra–t–il que, en ces temps difficiles, le gouvernement devrait commencer à faire preuve d'une certaine retenue dans ce genre de dépenses?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je crois qu'il en est du gouverneur général comme du premier ministre. Pour des raisons de sécurité, les voyages du gouverneur général et du premier ministre sont organisés en fonction de lignes directrices établies par le service de sécurité de la GRC.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je peux comprendre que la sécurité, c'est important. Je n'en suis pas sûr. Il faudrait que j'examine cela de plus près.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): On fait preuve d'un manque de respect à l'égard du gouverneur général.

M. Thompson: La sécurité peut probablement jouer. Toutefois, je crois qu'il y a de meilleurs moyens de l'assurer.

M. Manley: Vous n'avez qu'à le demander au général Renfrew.

M. Thompson: Voici ma question suivante. Le ministre des Finances serait–il disposé à entreprendre immédiatement un examen approfondi des salaires et des avantages de tous les employés des contribuables canadiens en vue de mettre un terme aux dépenses somptuaires?

M. Marchi: On vient de les bloquer, pour l'amour du ciel!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances fait savoir dans son budget que tous les conseils et toutes les nominations sont l'objet d'un examen à l'heure actuelle sous la direction du ministre compétent, à savoir le président du Conseil privé. Nous sommes en train de tout examiner afin de nous assurer qu'il n'y a pas de gaspillage.

En ce qui concerne le gouverneur général, j'ajouterai que le même principe vaut pour lui que pour Sa Majesté la reine.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le discours du Budget nous ramène 20 ans en arrière dans l'application du Régime d'assurance–chômage, en prenant en compte le revenu du conjoint et la prise en charge des enfants pour établir le niveau des prestations.

Le ministre ne convient–il pas que les principales intéressées par les modifications apportées par le Budget sont les femmes qui auront à justifier si oui ou non elles ont un conjoint, ou si oui ou non elles ont des enfants à charge?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est très clair dans la réforme de l'assurance–chômage que nous avons soumise, que le rôle des femmes est quelque chose de très important. C'est pour cela que nous avons vraiment augmenté les bénéfices, par exemple, pour les mères de famille seules. On a renversé les mesures draconiennes du parti conservateur. Alors il est très clair, lorsqu'on regarde la réforme, que le rôle des femmes est très important pour nous.

• (1445)

Mme Christiane Gagnon (Québec): Le ministre reconnaît–il que l'application des modifications apportées se traduira par la mise en place d'un appareil monstre de contrôle et de harcèlement auprès des femmes s'apparentant à un escadron de boubous macoutes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il n'y a de monstre que dans la tête de la députée.

L'admissibilité au nouveau programme destiné à aider les plus défavorisés sera déterminée au moyen du formulaire de base utilisé pour demander le crédit d'impôt pour enfant.

Je peux donc calmer les craintes de la députée et lui conseiller de s'adresser au chef de l'opposition si d'autres monstres viennent la hanter.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Hier, la Chambre a voté sur l'établissement d'un comité parlementaire mixte chargé d'examiner et de réviser la politique de défense. Mardi soir, le ministre des Finances a annoncé des compressions dans le budget de la défense ainsi que la fermeture ou la réduction des effectifs de plus de 20 installations militaires.

La question que je veux poser au ministre de la Défense nationale est la suivante: Peut–il dire à la Chambre quels critères ont été utilisés dans le choix des bases qui seront fermées ou dont les effectifs seront réduits? Peut–il assurer à la Chambre que les mesures annoncées dans le budget avant–hier soir n'entraveront pas le travail du comité d'examen de la politique de défense?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai répondu à une question semblable à la Chambre, il y a quelques semaines.

Nos réductions touchent uniquement l'infrastructure excédentaire, et nous avons procédé de cette façon justement pour ne pas nuire au résultat de l'examen de la politique de défense.

Je regrette que de nombreuses installations aient été déclarées excédentaires après un examen exhaustif et une analyse complète des coûts par nos fonctionnaires. Je sais que la circonscription du député a été durement touchée, et je le regrette. Nous essayons de travailler avec lui et avec les autres députés concernés afin de voir si des mesures palliatives pourraient être mises en place pour aider ces localités à remplacer une partie de l'activité économique qu'elles ont perdue.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je crois comprendre que le gouvernement précédent et les leaders autochtones s'étaient entendus pour ne pas parler de la loi C–31, qui définissait l'appartenance aux effectifs d'une bande, dans le cadre des discussions concernant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des autochtones. Ils ont en effet accepté de laisser aux tribunaux le soin de trancher cette question afin que les discussions sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale puissent se poursuivre plus rapidement.

Voici ma question. Si les leaders autochtones en sont arrivés à cette entente avec le gouvernement précédent et en étaient satisfaits, pourquoi le ministre actuel mêle–t–il maintenant la loi C–31 aux discussions avec les leaders et les bandes autochtones?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement est différent.

Nous sommes partis de la prémisse que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale existe. Dans le cadre de ces négociations, nous examinons les collectivités, les lignes de partage des eaux et les aspects culturels. Nous ne disons pas qu'un autochtone habitant dans une réserve est différent d'un autochtone habitant hors réserve.

C'est un sujet très délicat. Je sais que cette question tient à coeur aux bandes partout au Canada. Une partie du problème tient au retour à la réserve. Personne ne s'attendait à pareil phénomène. Tout le monde évaluait à environ 10 p. 100 la proportion des autochtones réintégrés sur les effectifs d'une bande et voulant retourner vivre dans la réserve. Or, cette proportion atteint plutôt 40 ou 50 p. 100, et cela crée des pressions énormes pour les chefs.

Malgré tout cela, parler des gens qui font légitimement partie des bandes entre dans le cadre des discussions en cours. C'est la politique de notre gouvernement.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que cela réponde à ma question. Les autochtones du Canada arrivent à s'entendre avec les gouvernements et font confiance à ceux–ci, quel que soit le parti qui est au pouvoir et qui doit honorer les ententes.

Voici ma question supplémentaire. Le ministre n'a pas encore clairement nié ou confirmé avoir dit à des membres de certaines bandes de ma circonscription que les réformistes détestent les Indiens. Va–t–il prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour dissiper toute équivoque? A–t–il, oui ou non, dit que les réformistes détestent les Indiens?

Le Président: La parole est ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'il veut répondre à la question.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je crois que c'est très important que je le fasse. Les députés du Parti réformiste du Canada m'ont demandé à plusieurs reprises si j'ai déclaré, au cours d'une rencontre privée, que leur parti déteste les Indiens. Comme je l'ai expliqué hier à la Chambre, je ne me souviens pas d'avoir dit cela, et personne d'autre ne s'en souvient.

• (1450)

Cependant, si je l'ai fait ou si le Parti réformiste croit que je l'ai fait, permettez–moi de dire clairement à tous les députés et à tous les Canadiens que, non, je ne crois pas que le Parti réformiste du Canada déteste les Indiens.

Monsieur le Président, la Chambre des communes doit continuer de fonctionner d'une manière impartiale, et tous les députés doivent conjuguer leurs efforts pour améliorer la qualité de vie de tous les membres des premières nations du Canada.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement libéral, alors qu'il siégeait dans l'opposition, non seulement dénonçait les coupures faites par le gouvernement conservateur en matière de logement social, mais s'engageait à rétablir les budgets.

Le ministre peut–il nous dire comment il se fait qu'on ne retrouve dans le budget aucune mesure rétablissant l'aide au logement social, rien pour les coopératives, rien pour les habitations sans but lucratif. Pourquoi renie–t–il ces engagements pris au cours de la dernière campagne?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais remercier et féliciter la députée de ramener cette question sur le tapis. Elle devrait examiner le budget pour voir ce que le ministre des Finances a fait, lui qui ne mérite rien d'autre que des félicitations.

Le ministre prévoit que deux milliards de dollars seront consacrés directement au logement social, qu'un montant de 100 millions de dollars sera réaffecté au PAREL, qui concerne le logement social, et que des économies totalisant environ 120 millions de dollars sur quatre ans seront attribuées au logement social, notion qu'il restera à définir au cours des consultations avec les divers intéressés.

Je dis à la députée et à son parti qu'ils devraient féliciter le ministre des Finances de l'engagement qu'il a pris envers le logement social.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le ministre des Finances écrivait aux groupes durant la campagne électorale, et je le cite: «qu'il ne fait aucun doute qu'un gouvernement libéral veillera à assumer le financement dans ces secteurs.» Qu'a fait le ministre de cette belle promesse?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je renvoie la députée au tableau 7 du plan budgétaire, qui expose clairement l'engagement du gouvernement du Canada envers le logement social.

La députée et son parti ne s'entendent peut–être pas pour dire que le PAREL concerne le logement social. Mais nous, de ce côté–ci, estimons que oui, car ce programme offre aux Canadiens à faible revenu l'aide dont ils ont besoin pour rénover leur maison.

C'est du logement social. C'est un engagement direct de la part du ministre des Finances.

* * *

LA JUSTICE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Voilà bien trois semaines que les conclusions de l'affaire des enfants victimes de mauvais traitements à Martensville ont été rendues publiques. Cela a déclenché une tempête de protestations en Saskatchewan. Les habitants de ma province exigent la tenue d'une enquête officielle.

Le ministre va–t–il faire pression sur les autorités de la Saskatchewan pour qu'elles procèdent à une enquête en bonne et due forme?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député qui a pris la peine de me communiquer d'avance sa question.

Étant donné que les tribunaux se penchent encore sur certains aspects de l'affaire, je ne peux donc pas la commenter. Néanmoins, c'est volontiers que j'en parlerai en termes généraux.

Comme le député l'a reconnu implicitement dans sa question, la décision d'ordonner ou pas à une enquête appartient à la province. Je ne doute pas de la détermination du procureur général de la Saskatchewan, Robert Mitchell, à l'égard de l'intégrité de l'administration de la justice dans sa province.

Je suis persuadé qu'il saura se fonder sur des critères pertinents pour décider si, oui ou non, il doit ordonner la tenue d'une enquête sur des critères pertinents, mais c'est à lui, en tant que procureur général de cette province, de trancher.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. En tant que dirigeants, nous devons réagir à l'épouvantable réalité que sont les mauvais traitements infligés aux enfants.

Que compte faire le gouvernement pour aider les Canadiens à prévenir ces horribles crimes commis contre des enfants innocents?

• (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Encore une fois, monsieur le Président, sans vouloir parler de l'affaire Martensville, je voudrais dire au député que je fais confiance à l'efficacité et à la capacité d'intervention du système de justice pénale pour juguler ces crimes épouvantables que sont les pratiques d'exploitation sexuelle des enfants.

Ces cas sont extrêmement délicats, tant du point de vue des enquêtes menées par la police et des poursuites que du point de vue des juges et des jurés qui sont appelés à rendre une décision.

Les lois pénales ont été modifiées ces dernières années, et on a adopté des projets de loi permettant aux victimes de crimes présumés de témoigner plus facilement, d'avoir des parents ou des proches présents dans la salle d'audience et d'utiliser des écrans pour éviter d'être mises en présence de leur agresseur présumé. J'en profite pour rappeler au député que nous avons prévu, dans notre programme, différentes mesures pour nous attaquer à cette question, dont la création d'un registre national des agresseurs d'enfants.

J'ai donc confiance dans le système en place. Le gouvernement a l'intention de continuer de l'améliorer afin de traiter de façon efficace ce genre de crime absolument odieux.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

De nombreux Canadiens ont l'impression que les ministères essaient d'éviter de futures réductions de budget en épuisant leurs crédits avec insouciance à la fin de l'exercice financier. Le ministre pourrait–il nous dire comment il entend mettre en oeuvre l'engagement du livre rouge qui consiste à exercer une discipline inflexible sur le contrôle des dépenses de l'État?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, c'est en effet une idée que se font les Canadiens. Il est vrai qu'en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, les fonds non dépensés retournent au Trésor à la fin de l'exercice. Il est donc possible que, de temps à autre, des gestionnaires dépensent prématurément, c'est–à–dire qu'ils paient avant que ce ne soit nécessaire.

Pour corriger cela, nous avons prévu, pour cet exercice, une possibilité de report d'un certain pourcentage du budget, de sorte que les dépenses puissent être faites au moment approprié après la fin de l'exercice. Je suis heureux de pouvoir dire à la députée et à tous nos autres collègues que nous avons pris la décision de porter le montant reportable à 5 p. 100 du budget net de fonction-

nement, ce qui devrait certainement contribuer à éliminer cette pratique passée, ou du moins à dissiper l'impression qu'en ont les gens, tout en garantissant une utilisation efficace et efficiente de l'argent des contribuables.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais d'abord, au nom de tout le Bloc québécois, je veux témoigner de notre solidarité à l'endroit des gens du Saguenay—Lac–Saint–Jean et leur dire notre regret concernant les propos tenus plus tôt par le premier ministre, lors de cette période des questions.

Le ministre des Finances annonce dans son Budget une faible réduction des dépenses gouvernementales de 400 millions de dollars seulement, et reporte à 1995 les véritables décisions quant à la réduction de l'appareil administratif de l'État. Et pour le citer, des milliers de citations le réprouvent là–dessus.

Pourquoi le ministre des Finances n'a–t–il pas agi cette année pour donner suite immédiatement aux recommandations répétées, année après année, par le vérificateur général, de dégraisser l'appareil gouvernemental, un gaspillage estimé à plusieurs milliards de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, d'abord, au point de vue non seulement des compressions, mais au point de vue de notre programme de dégraisser l'appareil, pour utiliser le terme, et pour vraiment rendre l'appareil gouvernemental beaucoup plus efficace, conjointement avec le président du Conseil du Trésor et le ministre responsable pour le Renouveau de la fonction publique, nous avons publié, dans notre Budget, un processus de réforme le plus substantiel jamais vu depuis le Deuxième Guerre mondiale au point de vue de l'appareil gouvernemental.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas qu'en agissant immédiatement sur les coupures dans l'appareil gouvernemental, puisque le vérificateur général, année après année l'indique, il aurait ainsi démontré une véritable volonté politique de mettre fin au gaspillage des fonds publics plutôt que de s'acharner sur les chômeurs, les démunis et les personnes âgées?

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous l'avons déjà dit en cette Chambre, nous acceptons la grande majorité des suggestions du vérificateur général et on a l'intention—on l'a dit dans le Budget—de les mettre en application cette année. C'est notre intention.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La mesure habilitante concernant la stratégie de pêche autochtone expire au printemps. Que je sache, le Cabinet doit revoir cette question afin de décider s'il y a lieu de maintenir ce programme ou de l'éliminer.

Le ministre peut–il nous dire à quoi nous devons nous attendre et si cette décision va être prise de façon complètement isolée ou en consultation avec les personnes directement touchées?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta de sa question.

Le député sait sans doute que j'ai eu le privilège, au cours des deux dernières semaines, de me rendre en Colombie–Britannique où j'ai rencontré plusieurs groupes. J'ai parlé de cette question avec chacun des groupes que j'ai rencontrés et dans un discours que j'ai prononcé devant la Pacific Trollers Association.

Il n'est certes pas question de prendre une décision «de façon complètement isolée», pour reprendre les termes du député. J'ajouterais même que nous serions ravis que le député nous fasse part de son opinion à ce sujet à la Chambre, au comité ou en privé.

Le gouvernement sera saisi de cette question au cours des prochaines semaines. Nous l'examinerons alors comme il se doit et nous nous ferons un plaisir de rendre compte de nos conclusions à tous les Canadiens, de la façon appropriée et en temps opportun.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a déclaré que le gouvernement avait montré qu'il était sensible aux besoins des personnes âgées en maintenant le PAREL. Je suis d'accord. Le ministre des Finances a prouvé qu'il était conscient des besoins des Canadiens à faible revenu qui avaient des responsabilités spéciales car il a amélioré leurs prestations dans le cadre des modifications apportées au régime d'assurance–chômage.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsqu'on a décidé de geler les salaires de tous les fonctionnaires, étant donné l'écart énorme qui existe entre les plus petits salariés et les plus hauts salariés, pourquoi n'a–t–il pas adopté la même attitude face aux gens qui travaillent pour le gouvernement, étant donné les énormes écarts salariaux dans la fonction publique? Pourquoi n'a–t–il pas tenu compte du fait que les répercussions d'un gel des salaires sont beaucoup plus importantes pour une personne qui gagne 20 000 $ par année que pour une autre qui en touche 120 000?

Travaux de la Chambre

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, avant la présentation du budget, j'ai consulté les représentants des employés, les divers dirigeants syndicaux, au sujet de la nécessité de réduire la facture salariale pour abaisser le déficit. Nous avons examiné diverses solutions. Je leur ai précisé que nous voulions économiser jusqu'à un milliard de dollars. Ils m'ont fait part de leurs propositions.

Je tiens à dire que, d'abord et avant tout, les représentants syndicaux m'ont dit vouloir préserver des emplois. Ainsi, c'est la voie que nous avons décidé de suivre. Nous avons constaté que la meilleure façon d'effectuer ces compressions serait de prolonger le gel des salaires afin d'essayer de protéger les emplois.

Nous avons examiné beaucoup d'autres solutions, depuis les réductions de salaires jusqu'aux mesures prises par le chef du NPD en Ontario, mais bien entendu, les jours de congé forcé n'étaient pas très populaires auprès des syndicats. Nous avons fait de notre mieux pour sauver les emplois de nos fonctionnaires.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT DE CERTAINS PROPOS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je veux simplement invoquer le Règlement pour dire que j'aimerais retirer le mot schizophrénie que j'ai employé dans ma réponse au député de Calgary–Sud–Ouest. Je crois qu'il était déplacé dans ce contexte.

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, mon recours au Règlement concerne le commentaire 495 du Beauchesne, à la rubrique «Documents cités».

• (1505)

Aujourd'hui, le ministre des Finances a cité un certain nombre de documents en répondant aux questions. Je me demandais s'il ne serait pas possible de demander au ministre de déposer ces documents, conformément au commentaire 495.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je serai fort heureux d'accéder à cette demande. Non seulement je déposerai les documents en question, mais j'en ai toute une autre pile que j'aimerais déposer aussi.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comme c'est notre habitude, j'aimerais obtenir, de la part du leader du gouvernement à la Chambre, un aperçu des travaux pour les prochains jours, c'est–à–dire pour demain et la semaine suivante, s'il peut le faire.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire la déclaration hebdomadaire concernant nos travaux.

Aujourd'hui, la Chambre poursuivra le débat sur le budget. Demain, nous entreprendrons la deuxième lecture du projet de loi C–14 portant pouvoir d'emprunt. Nous poursuivrons ce débat à notre retour, le lundi 7 mars, et si nous terminons avant la fin de la journée, nous reprendrons l'étude des projets de loi C–7 et C–5.

Le mardi 8 mars sera un jour désigné, et nous mettrons aux voix le sous–amendement relatif au budget en fin de journée.

Le mercredi 9 mars, nous poursuivrons le débat sur le budget. Le jeudi 10 mars, nous conclurons ce débat; le cas échéant, les mises aux voix auront lieu à la fin de la journée.

Le vendredi 11 mars, nous entamerons l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C–3 concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il est bien entendu que nous ferons les consultations appropriées avant d'établir le reste de l'ordre du jour pour cette journée.

Enfin, dès que j'aurai terminé ma déclaration, mon secrétaire parlementaire aimerait proposer certaines motions s'il a le consentement de la Chambre, comme c'est le cas je crois.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante. Je propose:

> Que conformément à son ordre de renvoi du 8 février 1994 concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada, la Chambre autorise le personnel du Comité permanent du développement des ressources humaines à effectuer des voyages au Canada en vue de préparer et de tenir des séances par vidéoconférence durant la semaine du 6 au 12 mars 1994 dans les villes suivantes: Vancouver, Edmonton, Windsor, Québec et Sydney (Nouvelle–Écosse).

On m'informe que le coût total des déplacements prévus et autorisés par la motion est d'environ 11 000 $.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai une autre motion, pour laquelle il y a également consentement unanime. Je propose:

> Que, si un vote par appel nominal est requis le lundi 7 mars 1994, à la conclusion du débat sur la deuxième lecture du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, ce vote soit différé jusqu'au mardi 8 mars 1994, à 18 h 30.

Le Président: Les députés ont entendu la motion. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Durant la période réservée aux déclarations des députés, j'ai donné la parole au député de Red Deer, mais c'est le député de Végréville qui a pris la parole. Le compte rendu sera rectifié en conséquence.

* * *

• (1510)

LE DÉCÈS DE L'HON. DOUGLAS CHARLES NEIL

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un ancien député et ami des parlementaires.

L'honorable Douglas Charles Neil nous a quittés pour un monde meilleur le lundi 21 février. M. Neil a toujours bien servi sa collectivité et son pays. Connu pour son travail communautaire, il a aussi, comme tant d'autres, combattu à l'étranger au cours de la Seconde Guerre mondiale. En tant que député, Doug Neil a toujours montré le plus grand respect envers ses collègues et ses électeurs. Il méritait vraiment le titre d'honorable.

Il a été député de la circonscription de Moose Jaw de 1972 à 1984. Cette circonscription correspondait à ce qui est aujourd'hui la partie urbaine au sud de l'actuelle circonscription de Moose Jaw—Lake Centre, que j'ai maintenant le privilège de représenter.

Je n'ai pas connu Doug Neil personnellement, mais mes électeurs m'ont beaucoup parlé de lui. C'est ainsi que j'ai su la qualité du service qu'il assurait à la population, à son pays et à la Chambre. Tous ceux qui m'ont parlé de lui n'avaient toujours que des éloges et des compliments à faire à son égard.

Je lisais justement aujourd'hui les articles annonçant le décès de Doug. Je suis frappé par l'intensité des sentiments que nombre de ses amis proches ont exprimés à l'idée de l'avoir perdu. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est la gratitude et le respect qu'ils lui manifestent. De toute évidence, le dévouement dont il a fait preuve tout au long de sa vie a profondément marqué ses concitoyens.

Je me joins à tous ceux qui pleurent la perte de M. Neil. Au nom de tous les députés de l'opposition, je tiens à transmettre mes sincères condoléances à sa femme, Charlotte, et à sa famille. Je veux également lui rendre hommage en affirmant que, par son passage parmi nous, Doug Neil aura eu et continuera d'avoir une influence bénéfique dans notre monde. Que ceux qui se souviennent de lui honorent sa mémoire.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de connaître Doug Neil de son vivant et de servir à ses côtés à la Chambre, la durée d'un mandat, dans les années 70.

Hommage

Élu pour la première fois député de Moose Jaw en 1972, il a occupé ce poste jusqu'en 1984. De 1974 à 1979, j'ai eu l'honneur de représenter la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan, qui à l'époque était voisine de celle de Moose Jaw.

Doug et moi avions certains intérêts communs tels que l'agriculture, les transports et les affaires rurales. Nous avons souvent croisé le fer sur ces sujets et bien d'autres encore en cette enceinte, au Comité permanent de l'agriculture, au Comité permanent des transports et lors de nombreuses apparitions publiques, dans l'ouest du Canada surtout. Bien entendu, nous étions souvent en désaccord sur l'orientation à prendre, mais je crois que nous avions en commun un respect mutuel et un profond engagement vis-à-vis de ceux que nous avions été élus pour servir.

Avant d'être député, Doug Neil s'était distingué comme navigateur dans l'ARC, puis comme avocat, conseiller municipal de Moose Jaw, et membre actif de sa communauté au sein d'organismes tels que le Moose Jaw Wild Aninal Regional Park, la Légion royale canadienne, l'institut interarmées, les Kinsmen de Moose Jaw et les regroupements K-40.

Doug Neil était bien connu et respecté de tous à Moose Jaw. Fier citoyen de la Saskatchewan et du Canada, il fut un député efficace qui a réussi et, un infatigable serviteur de sa communauté. Il sera très regretté de tous.

Je voudrais me joindre au député de Moose Jaw—Lake Centre pour offrir, au nom du gouvernement canadien et de chacun d'entre nous, nos sincères condoléances à la famille de M. Neil.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, bien que je n'aie pas connu M. Douglas Charles Neil, je désire, en mon nom et au nom de tous mes collègues du Bloc québécois, offrir mes sincères condoléances à la famille et aux amis du député de Moose Jaw, Saskatchewan, qui a siégé en cette Chambre de 1972 à 1984.

• (1515)

[*Traduction*]

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai l'honneur cet après-midi d'unir ma voix à celle de mes collègues pour offrir, au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique, nos sincères condoléances à la famille du regretté Doug Neil, ancien député de la circonscription de Moose Jaw, en Saskatchewan.

Nous avons été peinés d'apprendre le décès de M. Neil. Nous reconnaissons que, tout comme les membres de sa famille, il a consacré beaucoup de temps et d'énergie au service de la Saskatchewan, du Canada et de la communauté agricole de l'Ouest canadien.

Ma voisine de banquette, la députée conservatrice de Saint John, et moi, au nom des députés néo-démocrates, nous offrons nos sincères sympathies à la famille de M. Neil.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, après avoir écouté les réponses au budget proposé mardi et étudié soigneusement les observations faites par les députés de l'opposition, les commentateurs externes et autres, je me résous à une constatation très triste et décevante.

Les gens ne comprennent pas encore qu'il y a une crise de l'emploi au Canada et aussi à l'échelle mondiale. Ils n'ont pas encore vraiment regardé la réalité en face; or, nous devons nous arrêter pour réfléchir au changement fondamental à apporter à la stratégie des emplois au Canada et commencer à la modifier pour qu'elle fonctionne.

[*Français*]

Le Bloc québécois, par simple partisanerie, dit que le budget est une attaque contre les chômeurs, mais il ne dit pas que c'est une attaque contre le chômage. Il préfère garder les gens sur l'assurance–chômage et ne pas leur donner une chance d'obtenir un emploi.

[*Traduction*]

La différence, c'est que nous voulons remettre les Canadiens au travail. Ils veulent protéger les acquis et préserver les anciennes façons de faire; ils ne veulent pas se donner la peine de créer de nouvelles possibilités.

Par ailleurs, il y a le Parti réformiste qui fait de la réduction du déficit une fin en soi, sans tenir compte des conséquences; ils en font tellement un but ultime que le député de Medicine Hat est intervenu à la Chambre pour recommander l'élimination de tous les programmes de formation gouvernementaux, alors que tous les whips devraient savoir que le meilleur investissement à faire, c'est justement dans les ressources humaines.

Les commentateurs externes ont dit que le gouvernement réduisait les prestations d'assurance–chômage, tout comme les conservateurs auraient fait. Ils ne parlent pourtant pas des nombreuses modifications que nous avons apportées pour remettre les Canadiens au travail.

Il est à peu près temps que les députés, les fonctionnaires et tous les Canadiens commencent à examiner de près les façons de créer des emplois, de donner du travail aux Canadiens, de répartir le travail et de préparer les gens au marché du travail. Il s'agit de la responsabilité primordiale du gouvernement, qui devrait également être la responsabilité de tous les députés.

La pénurie d'emplois est un phénomène international. Nous le savons. Elle ne touche pas uniquement le Canada. Dans deux semaines, les États membres du Groupe des Sept participeront à un important sommet sur l'emploi, où ils examineront la perte et la disparition des emplois.

Selon l'OCDE, l'absence de création d'emplois constitue le principal problème lié à l'emploi dans les pays européens. De plus en plus, nous constatons que les vieilles normes et les vieilles formules ne fonctionnent plus. On a beau tirer sur les leviers de la productivité et de la compétitivité, cela ne donne pas d'emplois. Il n'y a rien à y faire.

Par conséquent, nous devons unir nos efforts pour trouver une solution au grave problème de la création d'emplois. Cela signifie que nous devons examiner ce qui se passe sur le marché du travail au Canada. Il y a dix ans, les emplois à temps partiel représentaient environ 10 p. 100 de tous les emplois créés, comparativement à 20 p. 100 de nos jours.

• (1520)

Dans les années 90, les candidats à tous les nouveaux emplois devront avoir fait des études postsecondaires. Entre 1990 et 1993, on a observé une hausse de 17 p. 100 des emplois détenus par les diplômés d'université, une hausse de 0,5 p. 100 des postes occupés par des diplômés du secondaire et une baisse de 17 p. 100 des emplois occupés par des travailleurs n'ayant pas terminé leurs études secondaires.

C'est donc dire que le monde du travail est en pleine révolution. Pourtant, certains députés à la Chambre, peu disposés et peu prêts à faire face à la nouvelle réalité, continuent de défendre les vieilles façons de faire. Le monde du travail évolue, et il est à peu près temps que les députés d'en face évoluent, eux aussi.

Je viens d'assister à une réunion d'un groupe spécial composé de dirigeants syndicaux, de chefs d'entreprises et d'universitaires que j'ai réunis pour examiner la question de la distribution du travail. La conclusion de cette première réunion est claire: les stratégies traditionnelles d'augmentation de la productivité et de stimulation de la croissance économique ne fonctionnent plus. Le temps n'est plus à la recherche d'avantages politiques.

À tous les députés réformistes, bloquistes ou autres qui affirment qu'il est temps de refaire la crédibilité du Parlement, je dirai que la première étape consiste à commencer à discuter des questions importantes, c'est–à–dire, des moyens de redonner du travail aux Canadiens.

C'est exactement ce que fait le budget de mardi. Il jette les bases et définit le cadre à partir desquels nous pourrons élaborer une nouvelle stratégie de l'emploi pour les Canadiens. Et c'est ce que les Canadiens veulent. C'est pourquoi ils nous ont élus en octobre dernier.

Toutes les déclarations fumeuses, les charades et autres jeux de mots que nous avons entendus ne réussiront pas à cacher une donnée fondamentale: l'engagement premier et profond de tous les députés ministériels, c'est de redonner du travail aux Canadiens. Nous invitons nos vis–à–vis à nous aider dans notre tâche. Renonçons à toute tentative d'obstruction et à toute duperie.

Je veux maintenant vous donner une bonne idée de notre engagement en faveur de la création d'emplois. Le chef du Parti réformiste voulait savoir ce que nous ferons.

Eh bien, le programme d'infrastructure prévu dans le budget devrait permettre de créer 65 000 emplois directs et peut–être 130 000 emplois indirects. Selon une première estimation, le Service jeunesse devrait permettre la création de 17 000 emplois. Un programme provisoire pour aider les jeunes à faire la transition entre l'école et le milieu du travail devrait toucher environ 60 000 personnes. Une disposition législative prévoyait que les cotisations d'assurance–chômage passeraient à 3,30 $ en 1995, mais nous les ramènerons à 3 $, ce qui devrait permettre la création de 40 000 emplois.

En gros, mes calculs sont assez simples, mais, selon les prévisions, les mesures directes du gouvernement conduiront à la création de plus de 180 000 ou 200 000 emplois.

Nous croyons que cela instaurera un climat qui incitera le secteur privé à nous emboîter le pas. Cela remettra l'économie sur la bonne voie. Nous donnerons un coup de fouet au système et nous mettrons fin à l'insécurité qui assaillait les Canadiens à la recherche d'un emploi. Ils sauront qu'ils ont un gouvernement qui pense à eux et qui fait quelque chose pour la création d'emplois.

Donc, en dépit de toutes ces critiques négatives, il ne faut pas perdre de vue la principale tâche à accomplir, à savoir commencer à aligner nos programmes, nos initiatives et notre politique sur l'absolue nécessité de redonner du travail aux Canadiens.

Je me permets de dire quelques mots au sujet des modifications apportées au programme de l'assurance–chômage. Les députés d'en face se sont empressés de déformer le sens profond de ces modifications. Mais ils ne peuvent pas ne pas reconnaître que, dans chacune des consultations que le ministre des Finances a menées dans tout le pays, les petits entrepreneurs ont promis de créer des emplois pour les Canadiens si nous réduisions les cotisations, si nous allégions un peu le fardeau des charges sociales et si nous étions prêts pour une fois à leur donner une chance.

C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons passé un contrat avec le secteur canadien de la petite entreprise. Nous avons commencé à respecter notre part du contrat. À lui maintenant de respecter la sienne! Tel est le message véhiculé par le budget.

• (1525)

Un seul exemple peut suffire. Pour une entreprise qui emploie une centaine de personnes, les modifications annoncées par le ministre des Finances représenteront des épargnes nettes de 30 000 $. C'est le salaire d'un employé de plus. Qu'y a–t–il de mal là–dedans? Pourquoi les députés d'en face ne veulent–ils pas qu'une petite entreprise canadienne crée un emploi de plus?

Je veux qu'ils me donnent leurs raisons, car ils ne l'ont pas encore fait. Tout ce qu'ils demandent, c'est comment nous allons continuer à verser des prestations d'assurance–chômage. Ils ne nous demandent pas comment nous allons redonner du travail aux gens. C'est pourtant ce qu'ils devraient eux–mêmes se demander.

Nous avons certes établi un lien très clair entre les antécédents de travail et le montant des prestations versées. Pourquoi? Je voudrais vous citer quelques exemples. Il est grand temps que nous prenions des mesures pour empêcher les gens de penser que l'assurance–chômage fait partie intégrante du salaire de beaucoup de Canadiens.

J'ai ici une copie d'une lettre envoyée au ministre des Finances par un habitant d'une petite localité de la Colombie–Britannique. Il dit ceci: «Les habitants de cette ville travaillent le nombre de semaines nécessaires et refusent ensuite de travailler jusqu'à l'année suivante. Ils estiment qu'ils ont besoin de travailler seulement le temps qu'il faut pour être admissibles à l'assurance–chômage et ne sentent pas le besoin de travailler après cela.» Ce qui est le plus triste dans tout cela, c'est que leurs enfants commencent à faire la même chose.

Nous sommes en train de créer une culture où nous disons aux gens qu'ils n'ont qu'à travailler un minimum de 10 semaines pour pouvoir retirer de l'assurance–chômage pendant les 42 semaines suivantes. Il n'y a aucune relation entre le travail et les prestations. Nous croyons que l'assurance–chômage est un programme crucial. C'est un programme essentiel, mais il ne doit pas remplacer le travail. Il devrait simplement. . .

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Pourtant, c'est ce que les députés d'en face veulent. Ils veulent perpétuer un système qui, en réalité, nuit à l'emploi et n'incite pas les Canadiens à travailler.

Je trouve scandaleux de voir que, à un moment où il y a tant de chômeurs dans notre pays, l'opposition nous dit de ne rien faire pour les aider à retourner au travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est la position du Bloc québécois. Il est en faveur du chômage, pas du travail.

[*Traduction*]

Nous avons également dit que nous allions commencer à changer notre système pour qu'il réponde mieux aux besoins et que nous reconnaissions que beaucoup de gens ont besoin d'une aide spéciale.

Encore une fois, nous avons modifié le programme d'assurance–chômage de façon à ce que les personnes les plus nécessiteuses reçoivent le plus d'aide, et nous avons augmenté le niveau des prestations pour ces personnes.

Certains journalistes m'ont demandé hier en quoi nous étions différents des conservateurs. Lorsque nous avons changé les conditions d'admissibilité, nous avons réduit les prestations, mais nous nous sommes assurés que les personnes les plus nécessiteuses auront le plus haut niveau de prestations.

Nous avons également apporté des modifications fondamentales aux mesures concernant le départ volontaire de manière à faire passer le fardeau de la preuve de l'employé à l'employeur, pour donner plus d'équité au système. Voilà en quoi nous sommes différents. Nous nous soucions des travailleurs.

La députée s'esclaffe. C'est la même qui se lève à la Chambre pour réclamer qu'on fasse quelque chose en matière de logement social pour créer des emplois, et qui soutient en même temps le parti qui n'a aucun intérêt à créer des emplois grâce à l'abaissement de la cotisation d'assurance–chômage et à d'autres modifications apportées au régime de l'assurance–chômage afin de donner une chance aux gens.

Voilà le problème. Je ne pense pas que ce parti s'intéresse vraiment aux moyens de redonner du travail aux Canadiens. Son véritable programme consiste plutôt à créer des retards, des distorsions, pour prouver que le fédéralisme ne fonctionne pas; c'est ainsi que la réalisation de sa propre prophétie séparatiste devient son programme, plutôt que les mesures permettant de redonner du travail aux gens. Voilà plutôt en effet le véritable programme du Bloc québécois.

Nous reconnaissons parfaitement que ces modifications ne sont pas suffisantes en elles–mêmes. Elles ne sont qu'un début, et c'est pourquoi nous avons prévu dans le budget une restructuration fondamentale des programmes offerts au palier fédéral qui peuvent fournir une nouvelle base pour l'emploi dans notre pays, c'est–à–dire nos programmes de formation, nos programmes d'emploi, nos programmes d'éducation, nos programmes d'aide sociale et nos programmes d'assurance–chômage, afin d'en amorcer l'intégration pour qu'ils se renforcent les uns les autres et donnent une synergie d'aide au lieu de servir simplement à étayer d'anciennes manières de faire les choses.

Nous reconnaissons qu'il faut agir. Nous reconnaissons que les Canadiens n'ont pas voté pour nous afin d'avoir plus d'études et plus de longues et interminables consultations, mais afin d'avoir des mesures concrètes. Ils veulent que notre gouvernement et que la législature actuelle montrent qu'ils sont prêts à travailler pour redonner du travail aux Canadiens. Voilà le message que nous avons reçu, et c'est le message que nous donnons dans le budget. C'est pourquoi nous croyons qu'il sera absolument crucial dans les jours et les semaines à venir que nous commencions à bâtir à partir de cette base.

• (1530)

Il y a une semaine environ, nous avons rencontré les représentants des gouvernements provinciaux qui ont offert leur entière collaboration pour réaliser un important programme de réforme. Ils ne restent pas en arrière, à embrouiller les questions et à dérouter les gens, comme les députés d'en face le font pendant ce débat sur le budget. Ils sont prêts à entrer dans la partie et à faire des efforts.

Ce qui importe surtout, c'est que, de concert avec les provinces, nous avons convenu de lancer, au cours de l'année qui vient ou des deux prochaines années, un certain nombre de nouveaux programmes destinés aux chômeurs canadiens chroniques, ceux qui reçoivent de l'aide sociale depuis longtemps, qui ont épuisé leurs prestations et qui ont différents handicaps au chapitre de l'emploi.

Pour les deux prochaines années, le ministre des Finances a prévu 800 millions de dollars pour permettre à notre pays de redevenir innovateur. Nous demandons aux provinces, aux employeurs, aux entreprises et aux syndicats de nous emboîter le pas et d'aborder la question de l'emploi différemment. Nous sommes prêts à utiliser nos maigres ressources pour garantir que les plus durement touchés, les plus nécessiteux et ceux qui sont chômeurs depuis plus longtemps recevront de l'aide.

Je puis d'ailleurs annoncer à la Chambre aujourd'hui que nous avons déjà reçu des demandes et des propositions de toutes les provinces canadiennes. Voilà le genre de coopération dont nous avons besoin. Voilà le genre de travail en partenariat auquel les Canadiens s'attendent. Voilà le climat dans lequel les Canadiens souhaitent nous voir travailler. Ils veulent que nous trouvions des moyens de les rassembler et de les amener à réfléchir et à trouver des solutions ensemble. C'est là le genre d'invitation que nous lançons sans cesse aux députés de l'opposition.

Évidemment, ils ne veulent pas coopérer. Nous savons d'ailleurs pourquoi. Nous connaissons leurs projets. Nous en entendons parler tous les jours à la Chambre. La coopération ne fait pas partie de leur plan, pas plus que l'idée de travailler tout le monde ensemble, à titre de Canadiens. Essayer de rendre notre pays économiquement fort et de nouveau stable n'en fait pas partie non plus. Ils ont un programme destructeur et négatif très différent, mais nous ne les laisserons pas triompher. Nous ne les laisserons pas atteindre leurs objectifs, car nous allons redonner du travail aux Canadiens.

Nous croyons que le budget est une première étape. C'est une première étape pour proposer aux Canadiens une nouvelle orientation et leur faire comprendre que nous avons un plan d'action, que nous allons nous doter d'une nouvelle stratégie de l'emploi, que nous allons commencer à travailler dans le cadre de nos propres programmes et que nous collaborerons avec les provinces et le secteur privé. Nous allons montrer que nous pouvons commencer à réorganiser, à restructurer et à réformer notre système en matière d'emploi.

Je ne prétends pas que ce sera facile, ni que les choses se feront du jour au lendemain. Je suis conscient des difficultés. Je suis également conscient que, si nous ne faisons rien, si nous nous accrochons aux vieilles recettes, si nous reprenons les mêmes arguments éculés, et si nous tolérons le statu quo, rien ne se fera. Nous ne pourrons pas avoir des ressources humaines mieux formées. Nous ne pourrons pas dire à nos jeunes gens que nous allons leur donner une chance d'obtenir un premier emploi réel, au lieu d'un moyen de toucher l'assurance–chômage, qui deviendrait leur première source de revenus. Nous ne pourrons pas dire aux travailleurs plus âgés que nous sommes disposés à les aider à retrouver du travail.

Mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, et moi travaillons en ce moment de concert avec d'autres ministres pour élaborer un programme à l'intention de la région de l'Atlantique. Nous voulons dire aux 35 000 ou 40 000 personnes du secteur de la pêche qui ont été privées de leur gagne–pain, que nous sommes prêts à leur garantir une période de stabilité de cinq ans pour qu'ils acquièrent une nouvelle formation, réorientent leur carrière et recommencent à travailler dans l'écotourisme, l'aquiculture, la remise en état des ressources et la conservation des richesses naturelles des provinces de l'Atlantique. Ils n'auront

plus à se dire, en se levant le matin: «Je n'ai rien à faire. J'attends que le poisson revienne.»

Nous allons les aider à retrouver du travail et à reconstituer les stocks de poisson. Ils ont récolté pendant 20 ans. Nous pouvons les aider à semer pendant les 10 prochaines années. C'est ce que nous voulons faire. C'est une nouvelle approche. Là encore, nous collaborons avec les provinces, les syndicats et l'industrie pour réaliser des choses concrètes.

Je crois que c'est la grande croisade de cette législature. C'est une grande mission qu'il ne faut pas perdre de vue. Comment allons-nous faire pour redonner leur dignité aux Canadiens, pour leur redonner l'occasion de gagner leur vie en exploitant leurs talents et leurs compétences? C'est une chose à laquelle tous les Canadiens ont droit.

• (1535)

Ce ne sera pas parfait, et il sera impossible de tout faire, mais tout le monde pourra voir qu'à l'aide des programmes destinés aux jeunes actuellement en vigueur et de ceux que nous venons de créer—le Service jeunesse en milieu communautaire, un programme de formation sur le tas—et grâce aux modifications majeures de l'aide aux étudiants et de l'éducation, nous tentons sérieusement d'inciter les jeunes à retourner à l'école et à trouver du travail. Il s'agit, essentiellement, de garantir aux jeunes de 18 à 21 ans que, s'ils veulent s'améliorer, s'ils veulent travailler et s'ils veulent acquérir des connaissances, le gouvernement sera là pour les aider. C'est ce genre de chose que nous voulons faire.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de parler si longtemps. J'espère avoir réussi à convaincre tous les députés et les Canadiens à l'écoute qu'il est de la plus haute importance d'élaborer une nouvelle stratégie en matière d'emploi. Les fondements de cette stratégie se trouvent dans le budget conçu par notre ministre des Finances, mais il reste beaucoup à faire.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire au cours de la présente législature afin de favoriser l'échange d'idées, de fournir une tribune aux Canadiens pour exprimer leurs points de vue et proposer leurs solutions. Nous avons beaucoup de travail à faire dans nos collectivités pour amener les entreprises, les travailleurs et les organismes communautaires à faire de l'emploi la principale priorité. Nous avons beaucoup de travail à faire en nous-mêmes pour commencer à comprendre que nous ne pouvons plus garder nos vieux schèmes de pensée et nos vieilles habitudes.

Si nous réussissons à mobiliser nos énergies dans ce nouveau monde de travail, et à faire face aux nouvelles réalités, j'estime qu'à la fin de la présente législature nous pourrons dire aux Canadiens que nous avons atteint notre but en les aidant à retourner au travail.

Tel est notre objectif, telle est notre mission.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, quand on a un peu d'expérience au Parlement et qu'on entend un ministre, en réponse au discours du Budget ou en suivi au discours du Budget, être aussi partisan que le ministre du Développement des ressources humaines, c'est certainement parce qu'il a quelque chose à cacher.

Il a passé la moitié de son discours à accuser l'opposition et pourtant c'est lui qui a fait toute sa campagne électorale en parlant aux gens de création d'emploi. La vérité est simple, et si la vérité était facile à dire le ministre pourrait la dire calmement. Les Canadiens comprendraient.

Pourquoi le ministre est-il obligé, comme on dit chez nous, de faire des sparages, de crier fort et d'accuser l'opposition? La raison est bien simple; je ne peux dire qu'il ment évidemment, mais on peut dire qu'il ne dit pas toute la vérité. La vérité est fort simple. On va chercher 5,5 milliards sur le dos des chômeurs. On annonce des coupures de 2,5 milliards dans le domaine de l'assistance sociale et on ne sait pas ce qui va arriver dans deux ans avec l'éducation postsecondaire, c'est-à-dire les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire, mais on sait qu'il va y avoir une diminution, c'est clair. On n'a pas la répartition entre l'assistance sociale et l'éducation postsecondaire, mais on a le total dans le Budget.

Le ministre nous parle de création d'emploi. Il en a parlé pendant toute la campagne électorale. Pourtant, en janvier, le gouvernement a décidé d'augmenter de 800 millions les cotisations à l'assurance-chômage. Maintenant, il nous annonce qu'en 1995, il va les diminuer, les rétablir à ce qu'elles étaient. Ceci se fera dans un an.

On vient d'annoncer la perte de 40 000 emplois et on aura ces emplois en 1995. Mais évidemment, cela fera augmenter le chômage, alors il faut diminuer les prestations. Tout le monde a compris que vous diminuez les prestations d'assurance-chômage. Tout le monde a compris que vous vous préparez à diminuer l'assistance sociale. C'est clair dans votre Budget.

Pourtant, il y a des mesures qui se rapportent à l'entreprise. On en a parlé et le vérificateur général a démontré très clairement que les entreprises canadiennes utilisaient des abris fiscaux internationaux pour cacher des millions de dollars. Or, il y a une petite mesure de prise à l'égard des banques et des compagnies d'assurance, mais elle n'entrera en vigueur qu'en novembre 1995.

Ce matin, dans le *Globe and Mail*, les représentants des banques disaient: «On n'a pas encore de réponse, on attend; de toute façon, cela se fera en 1995.» Autrement dit, cela a le temps de changer. Mais les mesures pour couper, elles, sont prises tout de suite.

Alors, je demanderais au ministre de nous dire calmement la vérité à cet égard. Il n'a pas besoin de crier, s'il a vraiment un message à donner aux Canadiens. Il n'a pas besoin d'accuser

l'opposition. S'il veut présenter des mesures positives, on est prêts à l'écouter.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je donne donc la parole à l'honorable ministre du Développement des ressources humaines.

• (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en réponse à ce qu'a dit le député au sujet, entre autres, des réductions annoncées dans le budget, je voudrais lui rappeler qu'il est nécessaire dans tout budget d'équilibrer les objectifs. L'un des objectifs les plus importants est de veiller à maintenir notre pays dans une position financière que les milieux de la finance internationale jugent respectable.

Je voudrais citer une autorité très importante en la matière. Je reprends une page du hansard du 4 mai 1989:

> Nous ne voyons jamais la reconnaissance que nous avons, d'un bout à l'autre du pays, une responsabilité vis–à–vis des finances publiques, et que la stabilité des finances publiques est essentielle pour nous permettre de maintenir les programmes sociaux.

Autrement dit, poursuit l'orateur, nous avons des responsabilités non seulement vis–à–vis de nos concitoyens qui, aujourd'hui, ont des problèmes d'existence et de subsistance, mais nous avons aussi des responsabilités vis–à–vis de l'avenir. Et il parle ensuite de la nécessité de régler les problèmes de la dette et du déficit.

[*Français*]

L'autorité que j'ai citée est l'honorable chef du Bloc québécois, lorsqu'il faisait partie du gouvernement conservateur. Il a changé sa position depuis qu'il n'est plus dans le gouvernement Mulroney mais chef du Bloc québécois.

[*Traduction*]

Le vice–président: Un grand nombre de députés aimeraient avoir la parole. Le ministre a–t–il terminé?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre: Monsieur le Président, je comprends. J'aimerais seulement disposer d'autant de temps que celui qu'a pris le député pour poser sa question. Je pense qu'il n'a pas entendu la réponse. Je crois qu'il n'était pas présent à la Chambre. Je veux seulement lui faire remarquer que les mesures directes proposées dans le budget en vue de la création d'emplois—pas seulement des mesures concernant la situation économique en général—devraient permettre de créer 180 000 emplois. Il me semble que c'est un bon début.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du ministre sur l'attention sélective. Je pense qu'il voulait fondamentalement parler de vision étroite des choses. Il a parlé de son objectif de remettre les Canadiens au travail. Il a parlé de l'objectif des réformistes et de l'importance que nous attachons au déficit comme but ultime.

Cependant, en réponse aux questions qui ont été posées au ministre des Finances, il y a moins d'une heure, après avoir finalement reconnu qu'il devrait ultérieurement chercher à obtenir un budget équilibré, il a admis que cela permettrait de réduire les impôts. En réduisant les impôts, on donnera aux entreprises la chance de prendre de l'expansion et de créer des emplois, des emplois à long terme.

Le ministre a dit, si je puis le citer, qu'il avait investi six milliards de dollars—deux milliards de dollars du gouvernement fédéral, deux milliards de dollars des gouvernements provinciaux et deux milliards de dollars des administrations municipales, tout cela venant de la poche du même contribuable—pour créer 60 000 emplois, entre autres choses. Mais il s'agit d'emplois à court terme, acquis avec de l'argent emprunté.

Je pense que, pour régler le problème du Canada, nous devons redresser notre situation financière et créer des emplois à long terme afin que notre avenir nous appartienne, à nous et à personne d'autre.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, il n'est pas question de faire autrement que de redresser la situation financière et de réduire le déficit. Mais ce qu'il faut se demander, c'est comment le faire. Le Parti réformiste estime que la seule façon de faire est d'éliminer toutes les dépenses qui auraient mis les Canadiens au chômage. C'est ce qu'il dit. Il estime que nous ne sommes pas allés assez loin. Pourtant, il y a ici des députés qui pensent que nous sommes allés trop loin.

Ils disent que les mesures draconiennes que propose le Parti réformiste feraient grimper le taux de chômage dans notre pays à 13, 14 ou 15 p. 100. Quant à nous, nous disons que le seul moyen, en définitive, de réduire le déficit est de redonner du travail aux Canadiens, de faire en sorte qu'ils gagnent de l'argent. Il ne faut plus les laisser au chômage, il faut leur faire payer des impôts. Ce gouvernement a la responsabilité de mettre en place les mesures nécessaires pour y parvenir, c'est–à–dire créer un climat propice à l'envoi d'un signal ou d'un message au secteur privé pour lui dire que les temps difficiles sont terminés et qu'il devrait recommencer à créer des emplois.

Dans mon discours, j'ai demandé quel était l'un de ces signaux importants. La réponse était la réduction des cotisations d'assurance–chômage par rapport au taux de 3,30 $ prévu par la loi. Cela le ramène à 3 $, ce qui, pour chaque compagnie qui compte 100 employés, met 30 000 $ dans la poche de l'employeur et de 80 $ à 100 $ dans la poche de l'employé. Cet employé peut alors aller s'acheter une table de cuisine ou acheter des chaussures à son enfant. C'est ainsi que nous allons réduire le déficit, pas en faisant des réductions à outrance. . .

• (1545)

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours très agressif du ministre du Développement des ressources humaines. Il a lancé de nombreuses attaques au Bloc québécois. Parfois, il utilise un langage progressiste pour défendre des politiques conservatrices, parfois de droite.

Le Budget s'attaque aux chômeurs et non pas, malheureusement, au chômage. Le Bloc québécois se préoccupe des plus démunis de notre société: les chômeurs, les assistés sociaux. Je viens du mouvement syndical et, monsieur le Président, nous ne sommes pas les seuls à combattre votre Budget et vos coupures à l'assurance–chômage. J'ai reçu les réactions des trois centrales syndicales du Québec: la FTQ, la CEQ et la CSN. J'ai reçu également la réaction du Congrès du travail du Canada, plus de deux millions de Canadiens qui sont consternés par le Budget du gouvernement. Le président de la FTQ, M. Clément Godbout,

dit: «Pour s'attaquer efficacement au problème du déficit et de la dette, il faut remettre les gens au travail en créant de l'emploi, mais cette préoccupation n'apparaît pas dans le Budget.» Pour la FTQ, c'est incompréhensible. Non seulement le gouvernement ne fait–il rien pour l'emploi, mais il trouve le moyen de s'attaquer très durement aux chômeurs et aux chômeuses en allant chercher 6 milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans la Caisse d'assurance–chômage.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! Le député doit terminer ses remarques et poser sa question le plus rapidement possible.

M. Nunez: Que pense le ministre du Développement des ressources humaines de la réaction unanime du mouvement syndical contre le Budget de son gouvernement, contre vos coupures dans le domaine de l'assurance–chômage et des programmes sociaux?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, les propos des syndicats que le député rapporte sont faux, ce n'est pas vrai. En effet, le Budget que nous avons présenté va créer de l'emploi pour 180 000 personnes. J'espère que l'honorable député, dans sa circonscription, enverra des messages d'espoir aux membres des syndicats, et non ce genre de messages du Bloc québécois qui dit qu'il n'y a pas d'espoir pour les chômeurs. Nous envoyons un grand message d'espoir et j'espère qu'il leur transmettra cela.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je ne peux pas m'empêcher d'être étonné quand j'entends un ministre s'entêter à affirmer que plus on dépensera l'argent du trésor public, plus on créera des emplois. Une telle orgie de dépenses va finir par accroître encore le déficit, l'endettement. Quand verrons–nous les fruits?

Ma question a trait plus particulièrement au programme d'infrastructures. Dernièrement, un maire m'a raconté que ce programme d'infrastructures allait, en gros, lui permettre d'investir dans les égouts et les routes. En définitive, ces gens vont devoir assumer le tiers des coûts, alors que la facture totale. . .

Le vice–président adjoint: Je donne la parole au ministre du Développement des ressources humaines.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Ce qui se passe. . .

Le vice–président adjoint: À l'ordre, s'il vous plaît. La question du député est suffisamment claire.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je suis non moins étonné de voir que les députés du Parti réformiste n'ont pas suffisamment le sens de l'économie pour comprendre qu'en investissant dans de nouveaux projets de transport et dans de nouvelles infrastructures, ainsi qu'en améliorant la productivité au niveau nationale, on génère de nouvelles richesses.

Ne comprennent–ils pas combien il est important d'accroître la productivité nationale et d'aider les gens à se remettre au travail?

Des voix: Oh, oh!

M. White (Fraser Valley–Ouest): Vous n'avez aucune idée de ce qu'est le bons sens, en économique.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Heureusement que la période des questions et réponses est terminée.

• (1550)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la politique budgétaire qui a été présentée hier par le ministre des Finances.

En tant que nouveau député et membre du Comité permanent des finances, j'ai écouté attentivement le discours du ministre dans l'espoir qu'il serait différent. Lorsqu'on enlève les magnifiques effets oratoires, ce budget n'est rien d'autre qu'une continuation de la philosophie Trudeau, selon laquelle c'est la croissance qui nous sortira de nos difficultés économiques.

Ce principe était la solution d'un autre problème à une autre époque. En fait, les seules choses qui croîtront du fait de ce budget, ce sont les dépenses générales, en augmentation de 3,3 milliards, et le nombre de groupes de travail, de comités et d'audiences publiques pour établir et vendre le budget de l'an prochain. Il y aura quelque 15 nouveaux comités et trois ou quatre groupes de travail.

J'ai déjà dit cela à la Chambre, mais je vais le répéter. Les recettes publiques totales ont été estimées à 123,9 milliards. Les dépenses totales sont légèrement inférieures à cela. C'est l'intérêt sur la dette qui est responsable du déficit de 41 milliards. Le service de la dette fédérale atteint maintenant 33 cents pour chaque dollar de recettes. Je prétends que c'est la dette et ses frais de service qui menacent la viabilité et la souplesse de nos programmes.

Le ministre des Finances est très fier du «processus sans précédent de consultation» qu'a suivi le gouvernement pour préparer le budget. À quoi sert la consultation lorsque le gouvernement se refuse à appliquer les politiques que les gens lui demandent?

Je ne vois pas le plan d'action que le ministre des Finances prétend avoir présenté dans un budget plein de promesses pour l'année prochaine. Cette année, nous avons des augmentations de dépenses importantes, et c'est dans les années à venir que nous aurons les réductions.

En tant qu'ancien joueur de football, je connais la valeur et le but d'un plan d'action. Un bon plan d'action vise à attaquer un obstacle ou un problème connu et, dans ce cas, c'est l'augmentation croissante du coût du service de la dette.

En me fondant sur le plan d'action du gouvernement, je peux dire aux députés d'en face qu'ils attaquent le mauvais problème, car ils négligent la dette. En science économique, c'est indéfendable. Cependant, grâce à sa grande adresse politique et à son merveilleux sens de l'humour, le ministre des Finances saura parler aux journalistes après que la partie aura été jouée. Est-ce qu'il blâmera les joueurs, le plan d'action ou lui-même, lorsque son plan échouera?

Le ministre des Finances a promis d'éviter que le pays ne parte à la dérive en garantissant des emplois intéressants, de la formation et du recyclage. Comment compte-t-il y parvenir alors qu'il dit aux Canadiens, aux gens qui paient nos salaires et le sien, d'attendre une autre année afin que le gouvernement puisse remplir ses promesses? Il semble que ses huit années dans l'opposition ne lui aient rien appris, et je regrette de devoir dire qu'il s'est très peu servi de son sens aigu des affaires.

J'espère que le ministre des Finances et le premier ministre ont beaucoup de plaisir lorsqu'ils se promènent un peu partout dans le pays pour vendre de l'espoir et de faibles promesses pendant une autre année, en s'appuyant sur les fondements très solides des emprunts et des dépenses excessives, tandis que ceux auxquels ils s'adressent doivent vivre selon leurs moyens.

Je soutiens que ce budget, tout comme ses prédécesseurs, a raté la cible. Le ministre des Finances a réellement gaspillé des occasions en or de réduire les dépenses. En voici quelques-unes.

Ce budget aurait pu prévoir la suppression des subventions aux entreprises et des programmes de développement régional, ce qui aurait fait économiser au gouvernement de 3 à 4 milliards de dollars. Il aurait pu au moins prévoir une réduction de 25 p. 100 des subventions aux sociétés d'État, de sorte que le gouvernement aurait économisé 1,25 milliard de dollars. Dans ce domaine, notre parti aurait été plus loin et aurait parlé de l'importance de priver des sociétés d'État. Les bénéfices provenant de ces ventes auraient pu servir à rembourser la dette nationale, ce qui aurait fait économiser de 3 à 4 milliards de dollars supplémentaires au gouvernement.

Ce budget aurait pu traiter également des paiements de sécurité de la vieillesse versés aux personnes âgées dont le revenu du ménage dépasse la moyenne nationale de 54 000 $ par année. Cette moyenne est de 54 000 $, et non de 35 000 $, comme le ministre des Finances semble le dire à la télévision. Ces personnes ne sont pas réellement dans le besoin. Sur ce chapitre, le gouvernement aurait pu économiser de 2 à 3 milliards de dollars.

• (1555)

Si le gouvernement ou le ministre des Finances n'avait rien fait et n'avait présenté aucun nouveau budget, selon ses propres chiffres et prévisions, le déficit fédéral aurait tout de même baissé au cours du prochain exercice financier, en passant de ce niveau artificiellement gonflé de 45 milliards de dollars à 41,2 milliards de dollars; en outre, le chômage serait demeuré à peu près à 11 p. 100. Voilà le résultat qu'on aurait obtenu en ne faisant strictement rien. Si l'on compare cela à ce qui a été fait, on peut dire que le ministre des Finances a simplement brassé les cartes de son jeu financier afin de créer une confusion générale et de donner à tous une nouvelle donne à analyser.

Le ministre des Finances a reporté à plus tard les décisions les plus ardues et s'est retrouvé, à la fin, virtuellement dans la même situation qu'au début. Pourquoi alors entreprendre une telle opération? Il a causé de grandes souffrances sans procurer de véritables gains à ceux qui doivent consentir aux sacrifices. À mon avis, tout compte fait, lorsqu'on vous demande de contribuer et d'accepter certains sacrifices, vous devriez aussi recevoir une certaine compensation, et ce budget n'en renferme aucune pour ces gens.

J'estime que les Canadiens n'ont reçu que de mauvaises cartes tandis que le ministre des Finances, de l'autre côté de la table, cachait quatre as dans son jeu. Quand utilisera-t-il son as de la rigueur et se décidera-t-il à couper les dépenses du gouvernement, les dépenses globales j'entends? Quand jouera-t-il l'as de la réalité et cessera-t-il de se cacher derrière les comités et les groupes de travail payés sur les fonds publics pour éviter de parler de l'évidence? Quand fera-t-il les véritables choix? Il doit faire ce qui s'impose, c'est-à-dire réduire les dépenses globales du gouvernement.

Quand sortira-t-il son as du changement et nous montrera-t-il que son parti a appris quelques leçons durant les huit années passées dans l'opposition, à critiquer les budgets conservateurs? Quand s'efforcera-t-il d'expliquer aux Canadiens qu'il vaudrait mieux faire baisser la dette que d'y ajouter sans cesse, et même davantage que ne l'a fait le gouvernement conservateur durant sa dernière année au pouvoir?

Enfin, quand le ministre des Finances jouera-t-il l'as de tous les as, la réforme fiscale qui ferait baisser le taux d'imposition et éliminerait le système d'imposition actuel, si complexe et si bureaucratique, que tous les Canadiens voudraient voir simplifier? Le Canada a besoin d'un impôt uniforme, transparent et simple, d'un taux équivalent pour les personnes et les entreprises, d'un impôt sans exemptions ni échappatoires de l'ordre de 15 à 20 p. 100, d'un système fiscal qui soit égal, juste, neutre et efficient, qui augmente le revenu disponible de tous les Canadiens et de toutes les entreprises et qui réduise le cauchemar bureaucratique qui nous étouffe à l'heure actuelle.

Voilà les principaux facteurs d'un système fiscal efficace. Le budget libéral n'en mentionne même pas un. Lorsque le ministre des Finances aura le courage de jouer cet as, celui de la réforme fiscale, c'est que son gouvernement aura déjà commencé à s'attaquer aux véritables problèmes du pays.

Ce budget n'amorce pas le changement, il ne fait qu'en effleurer les pourtours en laissant derrière lui de hauts taux de dette, d'impôts et de chômage, soit exactement le contraire du but visé.

Le Parti libéral nous demande toujours des suggestions. Eh bien, dans ce discours, j'ai proposé des compressions pour plus de 9 milliards de dollars, des mesures qui ne sont pas dans le budget et que le ministre des Finances pourrait mettre en application cette année. Je le défie d'utiliser toutes ces idées, de s'en attribuer le mérite et de commencer à faire baisser la dette ainsi qu'à faire ce qui serait profitable pour le pays.

Je voudrais dire au ministre des Finances qu'il doit cesser de nous étourdir de paroles. Il doit plutôt prendre de véritables décisions, entrer vraiment dans le jeu, se mettre au travail, réaliser le grand chelem et réduire la dette.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre des Finances soit un escroc

qui parie sur la vie des Canadiens. Selon moi, le ministre des Finances s'intéresse au bien–être des Canadiens. Il se préoccupe de création d'emplois et il a adopté une attitude équilibrée.

Quand un million de Canadiens sont sans emploi, cela crée des frais de 25 milliards de dollars pour notre économie. Je donne à penser au député d'en face que le déficit n'est peut–être qu'un symptôme, et non pas la source du mal.

M. Silye: Monsieur le Président, il y a longtemps que je ne parle plus du déficit, parce que vous n'avez qu'à mentionner le mot pour que cela monopolise les discours de l'opposition. Tâchons de présenter le problème tel qu'il est. Nous avons une dette, et le gouvernement va y ajouter 41 milliards de dollars. À la fin du prochain exercice, elle s'élèvera à 550 milliards. Le problème, c'est la dette, et les intérêts qui courent sur cette dette. Le gouvernement veut se montrer bon en disant qu'il crée des emplois. Le taux de chômage est actuellement de 11,2 p. 100. À la fin de l'année, selon les projections du ministre des Finances et du ministre du Développement des ressources humaines, grâce aux 168 000 emplois que ce dernier a à offrir, ce taux aura passé de 11,2 à 11,1 p. 100. Il aura diminué de 0,1 p. 100. Est–ce cela que le gouvernement appelle redonner du travail aux Canadiens?

• (1600)

Vous vous contentez de faire des beaux discours et des promesses, et encore des promesses, mais vous ne ne livrez pas la marchandise. Ce budget vous offrait une chance de réduire le déficit de façon à ce qu'il reste de l'argent pour l'entreprise privée, afin qu'elle crée des emplois valables et à long terme avec ses capitaux propres.

On a pu entendre le ministre du Développement des ressources humaines dire, au cours de son intervention, que les capitaux créaient des emplois. Il n'y a aucun doute là–dessus, pourvu que ces capitaux ne soient pas empruntés et qu'ils ne viennent pas du gouvernement—qu'il s'agisse de capitaux propres et non de capitaux empruntés, des capitaux de l'entreprise privée et non du secteur public.

Le vice–président: J'invite le député de Calgary–Centre à s'adresser à la présidence, pour une raison bien simple. Cette règle vise à préserver l'harmonie entre les députés. C'est ce qui se passe en théorie.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, permettez–moi, par votre entremise, de faire quelques observations au député de Calgary–Centre en toute harmonie.

En fait, je le trouve plutôt raisonnable sur certains dossiers. Mais ce qui me préoccupe, ce sont les prises de bec constantes entre le Parti réformiste et le gouvernement. C'est le même genre de débat que pendant la campagne électorale alors que nous étions tous à la recherche de voix. Tout était prétexte à débat.

Une question fondamentale se pose. Nous avons proposé un programme et nous l'avons énoncé dans le livre rouge. Le Parti réformiste, lui, a présenté un programme, celui de la terre brûlée. Ma question au député de Calgary–Centre est la suivante: Ne concédera–t–il pas que nous nous en sommes tenus à ce que nous avions promis dans le livre rouge?

M. Silye: Monsieur le Président, en réponse à l'honorable député et avec tout le respect que je lui dois, je n'ai fait que citer les chiffres qui ont été avancés par le ministre des Finances et qui prouvent que les libéraux ont été élus sur la promesse de créer des emplois. Après 12 mois, ils vont créer un nombre d'emplois équivalant à une augmentation d'un dixième pour cent. Si le député veut s'amuser à le calculer lui–même, il s'apercevra que ça ne fait pas une bien grosse augmentation.

Et s'ils continuent comme ça pendant quatre ans, les libéraux vont bientôt se retrouver de ce côté–ci de la Chambre et nous, nous serons en face en grand nombre. Quant l'est du Canada aura compris ce que nous disons, qu'il vaut mieux vivre selon ses moyens, il réalisera que nous avons découvert le problème et que nous savons comment y remédier. Contrairement aux libéraux, nous ne promettons pas la lune.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le premier ministre a acheté une paire de bottes de travailleur au ministre des Finances en vue de la présentation du budget l'autre jour, et je crois qu'il a bien fait car le ministre a du boulot qui l'attend.

Comme c'est le cas de toutes les bottes de travailleurs, ou du moins celles que j'ai portées, ce n'est qu'une question de temps avant qu'elles soient crottées.

Le ministre vient de déposer son premier budget, et nous ne pouvons qu'espérer qu'au fil des trois autres budgets qui suivront il apprendra à mieux réduire le déficit. Le budget actuel vient ajouter 39,7 milliards de dollars à la dette des Canadiens, qui passera à 550 milliards d'ici deux ans. Si l'on ajoute à ces 39,7 milliards les 32,7 milliards de déficit prévus pour l'année prochaine, ce sont 72,4 milliards qui viennent s'ajouter à une dette de plus en plus lourde.

Or, comme l'a déjà fait remarquer le député de Calgary, nous vivons à crédit, et le crédit s'accompagne toujours d'un taux d'intérêt d'au moins 7 p. 100, à condition d'être chanceux, si bien que nous ajoutons ainsi 5 milliards de dollars en intérêts à la dette nationale.

Je me permets d'oublier un instant les aspects négatifs et de féliciter le ministre pour avoir fait preuve d'une certaine retenue et avoir apporté aux opérations gouvernementales des modifications qui permettront de réaliser des économies.

• (1605)

Malheureusement, je crains que toutes ces économies ne soient annulées par le coût des 18 nouveaux programmes et 15 nouvelles études annoncés dans le budget.

Quand le gouvernement va–t–il enfin reconnaître que nous avons un problème de dépenses? Le problème tient aux dépenses et non pas aux recettes. Les recettes fédérales ont totalisé 127 milliards de dollars en 1993–1994. Le premier ministre déclarait récemment à la Chambre qu'on ne peut pas administrer un gouvernement comme une entreprise.

Même si nous lui donnons raison, peut–être le gouvernement gagnerait–il à gérer ses affaires comme celles d'un ménage. Quand un ménage ne parvient plus à payer ses comptes, il doit prendre des mesures radicales, par exemple se priver de choses qui ne sont pas essentielles afin de réduire ses dépenses et vivre selon ses moyens. Cette solution me semble aller de soi.

Nous devons cesser de verser 70 milliards de dollars par année dans le filet de protection sociale et 40 autres milliards pour le service de la dette. Les gouvernements précédents avaient pris l'habitude d'utiliser la défense militaire comme bouc émissaire au moment du budget, et il semble bien que le nouveau gouvernement ait pris la relève.

Les députés de ce côté–ci étaient satisfaits. En fait, nous avons applaudi et appuyé le gouvernement lorsqu'il a promis d'effectuer un examen de la défense militaire. Or, le gouvernement a accéléré le processus d'examen sans que les députés aient la possibilité d'y contribuer. Le gouvernement a carrément compromis le résultat de l'examen en fermant des bases et en réduisant l'activité d'autres bases.

Si nos forces armées étaient mieux équipées, nous aurions peut–être pu faire respecter la souveraineté du Canada dans les pêcheries de l'Atlantique et nous n'aurions pas aujourd'hui à venir en aide à tous les travailleurs de l'industrie de la pêche de la côte est. Les stocks de morue ne seraient peut–être pas aussi réduits qu'ils le sont à l'heure actuelle; car ils sont certainement très bas. Les députés d'en face disent même que ces stocks sont épuisés. Ainsi, tous ces gens d'affaires qui seraient capables de subvenir à leurs propres besoins vont venir grossir les rangs des chômeurs à temps plein.

En janvier, le taux de chômage était de 11,4 p. 100 au Canada. Selon Statistique Canada, il y avait 1 592 000 chômeurs au Canada le mois dernier et, bien entendu, ce chiffre ne tient pas compte de tous ceux qui ont cessé de se chercher un emploi.

Selon moi, ce budget ne fait qu'effleurer les problèmes. Le régime d'assurance–chômage en est un bon exemple.

La décision de réduire la générosité de ce programme est cependant un pas dans la bonne direction. Après tout, nous savons tous que des prestations généreuses d'assurance–chômage ont pour effet d'accroître le nombre de chômeurs.

Le déficit cumulatif de la caisse d'assurance–chômage s'élève à 6 milliards de dollars. Il est faux de croire qu'il s'agit d'un programme financé exclusivement par les employeurs et les employés. C'est le gouvernement, le contribuable donc, qui comble les trous.

Les modifications au régime d'assurance–chômage annoncées dans le budget visent, comme le ministre l'a déclaré, à offrir des avantages sociaux aux Canadiens les plus démunis. C'est là aussi un geste constructif.

L'assurance–chômage est devenu un régime inefficace de supplément du revenu, plutôt qu'un régime d'assurance sociale. On devrait parler d'assurance–emploi plutôt que d'assurance–chômage et mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une assurance. Nous achetons de l'assurance–vie et non de l'assurance–mort.

Le Parti réformiste veut faire de cette assurance–emploi un programme sensé et durable d'assurance sociale qui indemnise les gens qui sont temporairement sans travail. Nous croyons que ce programme pourrait être financé par les employeurs et les employés qui détermineraient le niveau des cotisations et des prestations. Je suis persuadé que cela permettrait dans une large mesure de réduire la taille de l'économie souterraine et, en définitive, d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens.

Comme le ministre des Finances l'a dit lui–même, l'économie souterraine n'est pas simplement une question de contrebande; elle reflète le fait que des centaines de milliers de gens, honnêtes par ailleurs, refusent dorénavant d'être gouvernés.

Il semble qu'ils refusent également d'être trop lourdement imposés.

Une voix: Très juste.

M. Johnston: La force de l'économie souterraine est directement proportionnelle aux niveaux d'imposition. Les contribuables ont besoin d'un répit; il faut alléger le fardeau fiscal sous lequel ils croulent.

• (1610)

Les Canadiens ne sont pas des tricheurs. Ils sont prêts à acquitter leur part équitable des impôts. Est–ce que ce budget prévoit un niveau d'imposition équitable?

Depuis dix ans, l'un après l'autre, les gouvernements alourdissent sans cesse le fardeau fiscal des Canadiens de la classe moyenne. Selon les rapports de l'Institut Fraser, même si les revenus avant impôt de la famille moyenne ont augmenté, ses revenus après impôt ont diminué. Cela ne peut être dû qu'à une hausse des impôts.

Pendant ce temps, ces mêmes gouvernements ont laissé la dette grimper pour atteindre 500 milliards de dollars, ou un demi–billion de dollars. Doit–on s'étonner que l'économie souterraine prospère? Est–ce que ce budget allège le fardeau des contribuables? J'en doute.

Au Parti réformiste, nous ferons notre possible pour que le ministre puisse porter ses nouvelles bottes de travailleur. Nous continuerons de déployer des efforts à la Chambre et aux comités pour convaincre le ministre et ses collègues ministériels qu'ils doivent revoir la philosophie de leur livre écrit à l'encre rouge avant de présenter un autre budget.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser à mon collègue albertain, le député de Wetaskiwin.

Le député s'est penché longuement sur le programme de l'assurance–chômage. Comme tout bon député de l'opposition, il s'est évidemment attardé à ce qu'il considère comme les aspects les plus négatifs des modifications que nous avons apportées à ce programme.

Une chose qu'il n'a pas signalée, c'est que les cotisations vont passer de 3,07 $ à 3 $. D'après le gouvernement—et je n'ai aucune raison de douter des calculs du ministre du Développement des ressources humaines—,cette réduction des cotisations pourrait entraîner à elle seule la création de 40 000 emplois. Cette réduction met effectivement 300 millions de dollars de plus à la disposition des entreprises, pour la plupart des petites et moyennes entreprises, bien entendu.

Que pense le député de Wetaskiwin de cette réduction et ne croit–il pas qu'elle va permettre aux entreprises de créer des emplois?

M. Johnston: Monsieur le Président, le député pose une excellente question, que nous pourrions sûrement débattre toute la journée.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'avant de donner quelque chose, le gouvernement commence toujours par s'en emparer.

Je vais m'efforcer de répondre de mon mieux à cette question. Je ne vais pas tourner autour du pot. Si le gouvernement ne s'était jamais mêlé d'assurance–chômage, si ce programme était resté entre employeurs et employés, les cotisations tourneraient probablement autour de 1,50 $. On n'aurait jamais eu besoin de les hausser pour ensuite les réduire dans le budget.

Je crois que cela devrait répondre à la question du député.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, féliciter le député et lui poser une question.

Je ne souscris pas entièrement à sa position sur la défense. À mon avis, il est clair que le ministre des Finances et le ministre de la Défense avaient pour mandat de réduire les dépenses. Bien sûr, il y aura un examen de la politique de défense, et cet examen aussi est très important.

Cependant, s'ils ne mettaient pas en oeuvre les mesures prévues dans le budget, il faudrait rajouter 1,9 milliard de dollars au déficit.

Le député veut–il dire qu'il préférerait qu'il n'y ait pas de compressions et que le déficit soit plus élevé?

• (1615)

M. Johnston: Monsieur le Président, j'estime que le Canada a besoin d'une armée. Cependant, il faut définir ce besoin. Il est évident que nous avons besoin d'une armée pour affirmer notre souveraineté sur notre territoire. Nous avons aussi besoin d'une armée pour affirmer notre souveraineté sur notre zone commerciale maritime de 200 milles. Nous avons aussi besoin d'une armée pour mener des missions de recherche et de sauvetage.

Cependant, il nous faut définir quelle est au juste l'ampleur de notre besoin avant de sabrer et de couper dans le budget de la défense, avant de décimer notre armée, pour reprendre des termes utilisés par mes vis–à–vis.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une très brève question à poser au député.

Il a dit en passant qu'il estimait qu'il était inacceptable de consacrer 70 milliards de dollars à notre régime de sécurité sociale. Pourrait–il dire ce qui, pour lui, constituerait une somme acceptable? En d'autres mots, combien retrancherait–il de ces 70 milliards de dollars et quels programmes éliminerait–il?

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ignore si la solution consiste vraiment à éliminer certains programmes. On ne peut pas se tromper en disant qu'on pourrait consacrer moins de 70 milliards de dollars à ces programmes.

Si nous pouvions réduire notre dette, nous pourrions réduire nos paiements d'intérêt et nous pourrions consacrer au moins une partie de ces 40 milliards de dollars aux programmes sociaux. C'est ce que je recommanderais.

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est avec un sentiment d'honneur et de fierté, et avec un sens aigu des responsabilités, que je prends aujourd'hui la parole pour faire ma première intervention à la Chambre. Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection au poste de Président. Je crois que votre sens de la justice et votre calme nous aideront en ces temps difficiles à affronter les grands défis que notre pays a à relever.

Je suis honoré par la confiance que les électeurs de Trinity—Spadina ont mise en moi en me permettant de les servir ici à la Chambre. J'espère qu'en qualité de député je saurai me faire l'écho à la fois de leurs plus vives préoccupations et de leurs plus grands espoirs.

La circonscription de Trinity—Spadina est située au coeur du centre–ville de Toronto, sur la rive du lac Ontario. C'est une des circonscriptions les plus diversifiées du Canada sur les plans économique et culturel. La vie y est excitante, et c'est un endroit merveilleux où élever une famille. On y trouve l'Université de Toronto, les Blue Jays de Toronto, champions mondiaux de baseball, et de grandes salles de spectacle. On y trouve également certains des meilleurs restaurants du Canada dans des coins comme le village portugais, la petite Italie, le quartier chinois, The Annex dans la rue Queen et le secteur riverain.

J'ai eu le bonheur de grandir dans Trinity—Spadina, et j'ai connu beaucoup des caractéristiques importantes qu'elle offrait. Comme beaucoup d'autres Canadiens, mes parents ont immigré au Canada à cause des perspectives d'avenir qu'il offrait. Ils m'ont inculqué la croyance qu'on peut réaliser n'importe quel rêve à force de travail. Ils m'ont également fait comprendre que le partage avec autrui et la compassion devaient faire partie intégrante de ce rêve.

Je crois que notre gouvernement a été élu pour donner aux Canadiens un sentiment de fierté, de dignité et d'espoir. Nous y arriverons en traçant une nouvelle voie économique. Mon expérience d'entrepreneur m'autorise à parler avec une certaine pénétration des problèmes auxquels notre économie fait face. Trop souvent, je vois dans Trinity—Spadina des propriétaires de petite entreprise qui luttent pour garder leur entreprise en vie. Je vois

des mères célibataires qui ont beaucoup de mal à élever leurs enfants. Je vois des diplômés d'université qui essaient de trouver des emplois inexistants et des travailleurs qui ne réussissent pas à joindre les deux bouts. Je vois un nombre stupéfiant de gens qui dépendent de la banque alimentaire Daily Bread, dont énormément d'enfants.

Pour que nous puissions aller de l'avant comme pays, nous devons veiller à ne pas laisser derrière ceux qui sont sans voix, ceux qui sont passés à travers les mailles du filet de sécurité. Nous devons donner aux Canadiens les outils nécessaires pour réaliser leur potentiel et leurs rêves et, partant, ceux du Canada. Voilà l'objectif de notre gouvernement.

Le budget à l'étude représente le premier pas vers la réalisation de cet objectif, en jetant les fondations de la prospérité de demain. Pour y parvenir, nous devons mettre à profit l'esprit d'initiative et la créativité de tous les Canadiens.

• (1620)

Nos petites et moyennes entreprises sont la clé du succès de l'économie canadienne. Il y en a plus de 900 000 réparties dans toutes les régions de notre pays. Si, comme il a commencé à le faire dans ce budget, le gouvernement met en place les structures dont ont besoin nos petites et moyennes entreprises, de manière que chacune d'elles puisse embaucher ne serait–ce qu'une personne, bon nombre de nos problèmes économiques seront réglés, et l'économie profitera d'un gain net de 18 milliards de dollars résultant uniquement de l'emploi direct.

Pour pouvoir réussir cela, les petites entreprises doivent avoir accès au capital. Les critères rigides que les banques appliquent lorsqu'elles consentent des prêts et l'annulation arbitraire de marges de crédit portent un dur coup au pivot de notre économie. Chaque fois que nous laissons une petite entreprise fermer ses portes, il s'ensuit non seulement des pertes d'emplois, mais aussi la fin d'un rêve. Il est temps que les banques canadiennes reconnaissent leurs responsabilités à titre de partenaires dans le développement et la croissance de l'économie canadienne. Par l'entremise de la Loi sur les banques, les Canadiens ont conféré des privilèges spéciaux aux institutions bancaires. Ils attendent davantage d'elles. Nous nous emploierons à réaliser cet objectif.

Tel qu'indiqué dans le budget, il fallait avant toute chose établir un groupe de travail qui élaborera un code de conduite en matière de prêts à la petite entreprise. Pour survivre et connaître une expansion, les petites entreprises doivent aussi avoir accès aux marchés de la nouvelle économie mondiale. L'ouverture des marchés étrangers aux entreprises canadiennes offrira à celles–ci des possibilités de croissance sans précédent. La diversité culturelle du Canada et son esprit d'entreprise confèrent à notre pays un avantage unique dans ce monde hautement compétitif.

Le gouvernement jouera son rôle. Notre réseau d'ambassades et nos agents commerciaux dans le monde entier seront notre lien dynamique et constant avec ces nouveaux marchés d'exportation enthousiasmants. Les technologies naissantes d'aujourd'hui seront les moteurs économiques de demain. Nous devons participer pleinement à la révolution technologique et être à la fine pointe du progrès.

En accroissant le financement du Conseil national de recherches du Canada et en mettant en place un programme de partenariats technologiques, le gouvernement mettra en rapport nos établissements de recherche et le secteur privé. Il leur permettra de bénéficier des innovations canadiennes dans des domaines comme l'environnement, la santé, la biotechnologie et les télécommunications. Dans certains d'entre eux, nous sommes déjà des chefs de file mondiaux.

D'ici l'an 2000, nos ventes liées à la technologie environnementale vaudront à elles seules 580 milliards de dollars par année. Maintes possibilités s'offrent à nous. Le gouvernement doit s'assurer que les Canadiens ont la capacité de relever ces nouveaux défis.

Permettez–moi de donner un exemple que je trouve dans ma propre circonscription. Le Central Technical High School a déjà noué des liens de partenariat avec la Canadian Tire Corporation. Par le passé, cette société n'arrivait pas à trouver des diplômés ayant la formation pour la réparation assistée par ordinateur des automobiles. Pour aider à résoudre le problème, elle a fourni a l'école un équipement de 200 000 $ pour moderniser les installations de formation en mécanique automobile. C'est ainsi que les étudiants qui obtiendront leur diplôme pourront entrer sur le marché du travail avec les compétences les plus à jour, et que Canadian Tire n'aura plus à recruter des travailleurs à l'étranger.

Nous devons suivre l'évolution technologique non seulement dans nos établissements d'enseignement, mais aussi dans la population active et sur le marché du travail. Nous devons exploiter les nouvelles technologies pour relancer nos industries existantes. Par exemple, Spadina Avenue a toujours été synonyme d'industrie de la mode au Canada. Aujourd'hui, pour rester compétitive, cette industrie doit adopter de nouvelles approches de la conception et de la fabrication. En faisant appel à la créativité de nos concepteurs et en utilisant les systèmes les plus modernes, assistés par ordinateur, nous pouvons redonner à Toronto la place qu'elle avait à l'avant–garde de l'industrie mondiale de la mode.

Seul ce leadership innovateur permettra d'accomplir ces changements. Ce budget nous aidera à apporter les transformations nécessaires.

Toutefois, la question de la croissance économique ne se résume pas aux exportations. Il faut aussi exploiter les atouts que nous avons déjà. Dans Trinity—Spadina, nous avons une connaissance de première main des avantages que l'expansion du tourisme peut rapporter. C'est dans cette circonscription qu'on trouve un grande nombre des plus belles attractions touristiques au Canada: des musées, des théâtres, des bistros, le Sky Dome, Ontario Place, la tour du CN et Harbourfront Centre. Des millions de visiteurs viennent dans ma circonscription pour écouter de la musique, admirer des oeuvres artistiques, aller au théâtre, voir des lieux historiques et assister à des rencontres sportives. Nous devons profiter de cette ressource. Les gouvernements et les entreprises doivent travailler de concert pour développer cette industrie en faisant connaître nos trésors au monde. Ces ressources doivent être commercialisées d'une manière dynamique. Le tourisme est une forme d'exportation. La différence, c'est que le client étranger vient dépenser son argent chez nous.

• (1625)

Je voudrais attirer l'attention des députés sur la possibilité d'un projet d'infrastructure dans ma circonscription, qui fournira quantité d'emplois dans la construction. On a grand besoin de ces emplois qui nous permettront d'atteindre les objectifs à long terme dont j'ai parlé. Je fais allusion à l'établissement du World Trade Centre dans Exhibition Place ou à l'agrandissement du

Toronto Convention Centre. L'un ou l'autre de ces projets fournirait au Canada des installations qui pourraient concurrencer les centres de congrès du monde entier. En attirant ces activités au Canada, nous pourrions aider les petites et moyennes entreprises à mettre leurs produits et leurs technologies sur le marché mondial.

Outre qu'elles stimuleraient nos marchés d'exportations, ces installations attireraient des centaines de milliers de visiteurs qui dépenseraient des millions de dollars chez nous. La population de Trinity—Spadina veut faire partie d'une fière équipe canadienne se lançant à l'assaut du marché mondial. Le Canada a les outils. Il possède une main–d'oeuvre instruite et intelligente qui peut s'adapter aux nouvelles industries et technologies. Notre diversité est notre force. Nous voulons réussir et en sommes capables. Nous ne craignons pas la concurrence.

Le présent budget jette les bases sur lesquelles se fondera la future croissance économique du Canada. Le gouvernement restera le catalyseur qui permettra à la population, aux entreprises et aux institutions de s'unir pour canaliser leurs efforts et atteindre leurs objectifs communs.

Tous les Canadiens doivent profiter de la croissance. Le rêve de chacun d'entre nous est important. Personne ne sera laissé derrière.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue d'en face. En plus de l'idéologie qui nous sépare, j'ai constaté autre chose. J'ai constaté qu'il y a des différences énormes entre les circonscriptions urbaines et les circonscriptions rurales. Chez nous, il n'y a pas de Tour du CN. Je demeure dans un comté rural où la population dépend de l'agriculture et de la forêt et où les chômeurs sont nombreux.

Le député n'est–il pas un peu surpris que, dans le budget, on diminue dans le domaine de la foresterie et qu'en agriculture ce soit le statu quo? Est–ce que cela ne vous surprend pas un peu?

[*Traduction*]

M. Ianno: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Elle ne me surprend pas. Ce que nous faisons essentiellement dans ce budget, c'est établir un cadre qui nous permette d'investir dans l'agriculture et dans les forêts, mais peut–être pas de la façon dont cela s'est fait par le passé.

Nous devons faire preuve de créativité. Beaucoup de possibilités s'offrent à nous grâce aux nouvelles technologies forestières et agricoles qui non seulement serviront bien nos propres fins, mais aussi celles de mon beau–père, dans sa propre ferme, et celles de mes parents. Un avenir va s'offrir à leurs enfants, qui auront la possibilité d'utiliser de nouveaux procédés qui pourront servir non seulement ici, au Canada, mais aussi à l'étranger, qui profiteront en plus aux marchés d'exportation, ainsi qu'aux différents aspects de l'exploitation agricole, dont l'élevage, et à nos industries forestières, compte tenu de l'appauvrissement dans le monde et de la préoccupation à l'égard de l'environnement.

La question du député ne me surprend pas, mais j'espère que, au cours des quatre prochaines années, lorsque l'économie aura pris du mieux, nous serons à la fine pointe dans beaucoup de ces nouvelles industries et que votre collectivité pourra participer pleinement et vigoureusement, surtout les jeunes.

• (1630)

Le Président: Je sais que le député s'adressait à moi quand il a employé le mot «votre».

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député non seulement de son discours, mais aussi de la réserve dont il a fait preuve. J'ai beaucoup apprécié. Je serais heureux de l'accueillir dans mon bureau n'importe quand à cause de cela.

Je voudrais lui poser une question relative à la dette. Des économistes nous ont dit que nous avions peut–être dépassé le point où l'on puisse espérer réduire la dette. À son avis, quelle sera la conséquence, pour la création d'emplois et l'emploi au Canada, d'une augmentation de 100 milliards de la dette nationale au cours des trois prochaines années?

M. Ianno: Monsieur le Président, je suis heureux de la question du député.

Nous souhaitons évidemment ne pas avoir de dette à considérer et être capables de gérer strictement l'investissement. Malheureusement, en tant que petit entrepreneur, je peux dire au député que, lorsqu'on recherche la croissance, il faut payer un certain prix, et ce prix, c'est l'investissement.

Je suis convaincu que nous devons améliorer la formation de notre main–d'oeuvre. Ce que j'ai dit dans mon discours, c'est que nous devions prendre les personnes des échelons les plus bas, celles qui ne participent pas actuellement à l'économie, et les former. Nous devons leur donner l'occasion d'acquérir les outils nécessaires pour que nous, entrepreneurs ou gens d'affaires, puissions trouver nos créneaux sur les marchés internationaux et ramener ainsi de l'argent au Canada. Nous devons aider les Canadiens, ceux qui ne sont pas aussi fortunés que nous, à participer au processus.

C'est pour cela que je crois à la nécessité de faire un investissement. Je n'ai pas peur de la dette si elle permet d'investir dans l'avenir.

[*Français*]

Le vice–président: Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Crowfoot—Les affaires indiennes; et l'honorable député de Regina—Qu'Appelle—L'édition.

[*Traduction*]

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour souscrire au budget qu'a déposé le ministre des Finances plus tôt cette semaine. Je me sens tout à fait à l'aise d'appuyer ce budget, car il est le fondement des programmes clés du livre rouge, qui constituaient la plate–forme du Parti libéral lors des dernières élections. Ce budget investit dans les gens et dans la création d'emplois et, au lieu de prévoir des hausses d'impôt, il vise la réduction des dépenses.

Plus tôt aujourd'hui, à la Chambre, j'ai entendu les députés indépendants d'arrière–ban tenir des paroles creuses et dire que ce budget avait sûrement été rédigé par le fantôme d'un ancien ministre du Parti conservateur.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exposer quelques–unes des mesures que renferme ce budget et quelques–uns des programmes qui, énoncés dans le livre rouge, sont actuellement mis en oeuvre. Par exemple, la création d'un programme national d'infrastructure, qui est déjà en place, le rétablissement complet des fonds affectés au programme national d'alphabétisation, la création du Service jeunesse, la mise sur pied de programmes de stage et d'apprentissage destinés aux jeunes, la garantie d'accès des petites entreprises à des capitaux, en remplacement de la TPS, le rétablissement du Programme d'aide à la remise en état des logements, la création d'un programme de nutrition prénatale, la mise sur pied d'un programme d'aide préscolaire aux autochtones, la création d'un centre d'excellence en santé des femmes, le rétablissement du Programme de contestation judiciaire et de la Commission de réforme du droit, la création de la Fondation canadienne des relations raciales et la constitution du Forum national sur la santé.

On tient effectivement des paroles creuses lorsqu'on laisse entendre que ce budget a été rédigé par un ancien ministre conservateur. En plus de la mise en oeuvre de ces programmes énoncés dans le livre rouge, ce budget offre de l'espoir.

• (1635)

[*Français*]

Si on veut redonner espoir à l'électorat dans nos institutions politiques, il faut que les gouvernements honorent leurs promesses. Les Canadiens et les Canadiennes en ont assez des gouvernements qui disent une chose et qui font le contraire. Avec l'ancien gouvernement, ce pays a pris l'habitude de ne pas respecter les politiciens à cause des promesses brisées. On n'a qu'à penser à l'universalité des programmes sociaux qui était une vache sacrée pour l'ancien gouvernement. Nous tenons parole avec ce Budget. Nous faisons exactement ce que nous avons promis de faire.

[*Traduction*]

Les efforts déployés autrefois par les gouvernements conservateurs pour réduire le déficit ne tenaient pas compte de la partie des dépenses des états financiers. Les conservateurs, ministre après ministre, avaient l'habitude de dire que les déficits prévus n'étaient jamais atteints parce qu'il n'y avait pas suffisamment de recettes. Ils réussissaient à contrôler les dépenses, mais les recettes étaient insuffisantes. Je pense que c'est pour cette raison que notre pays connaît à présent une crise—une crise de recettes et non de dépenses.

Le gouvernement doit, comme les entreprises, être prêt à encourager l'activité économique et à intervenir pour produire des recettes. C'est ce qui a fait défaut ces dernières années. À présent, c'est dans le budget que nous avons devant nous.

Avant d'être établi, ce budget a fait l'objet de consultations sans précédent.

[*Français*]

Le processus de consultations prébudgétaires entamé par le ministre des Finances a permis à plusieurs personnes d'exprimer leur point de vue sur des politiques qui les touchent profondément. Le gouvernement a créé un précédent important avec ces consultations. J'espère que nous allons pouvoir aller au–delà des quatre villes qui furent visitées par le comité consultatif pour le Budget de l'an prochain. Grâce aux débats qui ont eu lieu dans cette Chambre, j'ai pu partager les préoccupations de mes commettants et commettantes de Simcoe–Nord.

[*Traduction*]

Les mesures que j'ai proposées dans le discours que j'ai prononcé au cours du débat qui a précédé le budget ont fait l'objet d'un examen favorable dans le budget. Ces mesures sont, notamment la nécessité d'empêcher que les compagnies canadiennes ne se servent d'une société étrangère affiliée pour éviter de payer des impôts, l'examen des règles applicables aux fiducies familiales par un comité parlementaire, le maintien partiel des déductions que les entreprises peuvent faire au chapitre des frais de repas et de représentation, le maintien du plafond des cotisations aux REER et la mise en place d'un plan permanent permettant aux particuliers de retirer des fonds de leur REER pour l'achat d'une première maison.

En outre, le gouvernement va entreprendre prochainement un examen complet du régime fiscal. En fait, cette question a déjà été renvoyée à un comité. Le remplacement de la TPS fait partie des points qui seront examinés.

[*Français*]

J'ai déjà mentionné dans cette Chambre qu'il y a un manque de confiance sans précédent parmi les Canadiens et les Canadiennes dans nos politiques de taxation. Si on veut que les Canadiens et les Canadiennes respectent les lois, ces derniers doivent avoir le sentiment que les lois sont justes et équitables.

Si on veut réussir dans notre relance économique, les gens doivent se sentir bien et contribuer à l'économie. Je peux dire en toute confiance que les mesures dans ce Budget redonneront confiance à la population canadienne. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent dorénavant compter sur ce gouvernement pour une plus grande justice fiscale.

[*Traduction*]

Ce budget a été bien accueilli sur les marchés monétaires mondiaux. En fait, hier—le lendemain de l'annonce du budget—,le dollar canadien a enregistré une hausse. Le budget a également reçu un accueil favorable de la part de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui s'est rendue compte que la réduction des cotisations d'assurance–chômage était, en fait, une taxe sur les entreprises et sur les emplois et que cette mesure contribuerait en réalité à créer des emplois.

• (1640)

[*Français*]

Ce Budget démontre que ce gouvernement emprunte une voie radicalement différente de celle de l'ancien gouvernement. Il y a des gens qui veulent que l'on abandonne notre poursuite vers une société juste. Dans les mots du ministre des Finances, ce n'est pas le moment de nous écarter de nos valeurs, au contraire, c'est le moment d'y revenir.

Le simple fait que les partis d'opposition réclament d'une part que nous n'avons pas assez coupé, et d'autre part, que nous avons trop coupé, est l'indice parfait que ce Budget est équilibré.

[*Traduction*]

Essentiellement, nous tenons les promesses que nous avons faites durant la campagne électorale. Ce budget nous met sur la voie qui devrait ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. C'était dans le livre rouge.

Certains députés de l'opposition se sont plaints de ce que nous n'avions pas suffisamment réduit les dépenses. C'est la position de la plupart des députés réformistes dont j'ai pu écouter l'intervention à la Chambre.

Leur programme électoral était fondé, que je sache, sur la promesse de ramener le déficit à zéro en trois ans. Selon mes estimations, cela ferait subir des épreuves indescriptibles aux Canadiens. Nous voyons déjà les épreuves qui attendent des familles canadiennes par suite des réductions apportées dans le secteur de la défense. Essayer de réduire d'autant le déficit en trois ans serait, à mon avis, insupportable.

L'approche libérale est beaucoup plus équilibrée et réaliste. La majorité des Canadiens ont appuyé le programme libéral. Les Canadiens savent qu'il est impossible de se priver de manger pour acquitter l'hypothèque d'une maison en trois ans.

Je ne m'attends pas à ce que les députés de l'opposition approuvent ce budget, étant donné qu'ils ont fait campagne contre le plan libéral. Par contre, je ne crois pas que ces députés ou les Canadiens puissent vraiment dire que le gouvernement libéral ne s'en tient pas à son livre rouge.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je m'excuse auprès de M. Collenette si on le fatigue, mais on a à intervenir occasionnellement à la Chambre.

Tout d'abord, je voudrais citer mon collègue de Simcoe–Nord, qui tout au long de son discours, a répété qu'il respectait ses promesses, qu'il respectait le livre rouge, qu'il respectait tout cela; c'est bien beau. Je fais donc une citation du livre rouge—vous pourrez constater que je l'ai lu le livre rouge pour voir les mensonges qu'il y avait dedans. On y promet de transformer les bases militaires en centres d'entraînement et en plaque tournante pour les Casques bleus. Un programme c'est comme un contrat, quand on ne le respecte pas, on est pénalisé.

On n'a pas promis de fermer les bases, on a promis de transformer les bases militaires en centres d'entraînement et en plaque tournante pour les Casques bleus. Qu'est–ce qu'on a fait? On a fermé des bases, on a fusionné des bases, on a fait perdre des emplois.

Je voudrais demander au député, par votre entremise, monsieur le Président, si le gouvernement a pensé un petit peu aux coûts de réaménagement des milliers de militaires qu'il aurait à déménager, qu'il aurait à réaffecter? Je voudrais aussi leur demander s'ils ont pris en considération le nombre de pertes d'emplois directs et indirects, causées par ces fermetures? Il parle de création d'emplois, je parle de pertes d'emplois.

Je cite encore ici un éditorial de Lise Bissonnette qui dit: «Au total, en cinq ans, et après tout ce branle–bas, la défense canadienne n'aura pas économisé un milliard, même pas un milliard après cinq ans. Ce sera 850 millions. Mais dans ces communautés qui abritent les bases, c'est la vie qui s'arrête, du dépanneur au cinéma, en passant par l'école et le restaurant. C'est la vie qui s'arrête, ce sont des emplois qui se perdent, directs et indirects». Voilà pour la première partie de ma question.

La deuxième partie de ma question concerne vos promesses. Est–ce que vous avez promis, pendant la campagne électorale, de taxer les aînés? Est–ce que vous avez promis, pendant la campagne électorale, de pénaliser les chômeurs? Est–ce que vous avez promis, pendant la campagne électorale, de prolonger le gel des salaires des fonctionnaires? Est–ce que vous avez promis, pendant la campagne électorale, de fermer des bases militaires? Ce sont là mes questions, monsieur le Président.

M. DeVillers: Monsieur le Président, je ne pense pas avoir assez de temps à ma disposition pour répondre à toutes ces questions.

[*Traduction*]

Le député n'est pas sans savoir que le livre rouge était rempli de promesses. Proposée dans le budget, la mesure qui nous occupe, à savoir la fermeture de bases, est loin d'avoir été prise à la légère. Ce sera évidemment le chômage pour les personnes visées. Le ministre de la Défense nous a donné l'assurance que des mesures d'incitation à la retraite anticipée, des cours de formation et de recyclage, entre autres choses, avaient été prévus pour tenter de remédier à la situation. Mais, ce qu'il faut retenir surtout, c'est que les économies qui seront réalisées grâce à ces compressions—on nous dit que ces mesures auraient dû être prises il y a longtemps et qu'elles auraient alors été plus faciles à appliquer—seront réinvesties dans divers programmes, dont certains que j'ai mentionnés au commencement de mon allocation. Ces sommes seront beaucoup plus utiles, puisqu'elles serviront à créer des emplois plutôt qu'à entretenir des installations militaires qui ont perdu leur raison d'être.

• (1645)

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, j'aimerais soulever quelques points en réponse au plaidoyer du député en faveur du budget.

Il était fier de parler des nouveaux programmes présentés dans ce budget que le ministre des Finances avait pourtant décrit comme un budget austère. Malgré cela, il comporte 18 nouveaux programmes dont nous avons fort bien su nous passer pendant 125 ans, depuis les débuts de la Confédération. Ce budget devait être très strict, mais le gouvernement y engage des dépenses pour de nouveaux programmes dans de nouveaux domaines.

J'aimerais vraiment que le député réponde à un autre point. Selon lui, nous traversons une crise de recettes et non une crise de dépenses. La dette de ce pays s'élève à 500 milliards de dollars. Les Canadiens ploient sous un fardeau fiscal qu'ils peuvent à peine payer. J'aimerais que le député nous dise pourquoi, à son

avis, nous sommes en crise à cause des recettes et non à cause des dépenses.

M. DeVillers: Monsieur le Président, un déficit, c'est la différence entre les recettes et les dépenses. À mon avis, et mon parti partage cette opinion je crois, il faudrait augmenter les recettes, et les recettes d'un gouvernement proviennent des impôts. La difficulté vient du fait que trop peu de gens payent des impôts dans ce pays à cause du chômage.

Les mesures mises en oeuvre par le programme du livre rouge et le présent budget visent à créer des emplois pour un plus grand nombre de personnes afin qu'on puisse élargir notre assiette fiscale; de cette façon, les gens ne paieraient pas plus d'impôt, mais plus en paieraient. Voilà l'objectif du budget.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, Montréalais depuis toujours et représentant une circonscription montréalaise, celle d'Ahuntsic, j'aimerais vous parler de ma ville, la ville de Montréal.

Il y a plusieurs années, alors que j'étais à la petite école, les enseignants nous apprenaient, avec un soupçon de fierté à peine dissimulée, que Montréal était la métropole du Canada. On nous apprenait que nous étions les citoyens de la ville la plus importante du Canada au niveau financier, au niveau bancaire, que le port de Montréal était le plus important puisqu'il servait d'entrée et de sortie à toutes les marchandises en provenance de l'Ontario et des Prairies et recevait des biens de l'Europe et de l'Afrique. C'était le bon temps, mais ce temps est révolu.

Oui, Montréal est maintenant devenu la capitale de la pauvreté. En effet, 18,5 p. 100 des familles vivent sous le seuil de la pauvreté dans la région métropolitaine. Et avec le premier Budget Martin, Montréal est devenu la capitale du désespoir. Depuis 10 ans, la pauvreté gagne constamment du terrain et mine non seulement le moral de ses citoyens, mais également sa capacité de faire face aux défis importants qu'elle se doit de surmonter pour être concurrentielle sur les marchés. Les artères commerciales qui, autrefois, pullulaient de commerces, de boutiques et de marchés, affichent maintenant des enseignes «À louer», «Écoulement de marchandises» ou, tout simplement, «Faillite». Je ne dramatise en rien la situation, c'est un constat de la réalité montréalaise.

Mais ce que ces devantures d'établissements affichent ne révèle pas le quart de ce que les citoyens de Montréal vivent. Selon une étude faite par Centraide dans le but de mieux cibler ses interventions auprès des personnes les plus démunies de son territoire, la moitié des personnes à faible revenu recensées sur le territoire de Centraide vivent dans la ville de Montréal. L'île de Montréal, elle, affiche un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne du grand territoire de Centraide qui comprend également les banlieues. À Montréal, Montréal–Nord, Verdun et Ville–Saint–Pierre, une personne sur trois vit sous le seuil de la pauvreté.

• (1650)

Pour le bénéfice du ministre des Finances, sa propre ville dans son propre comté n'est pas épargnée par la pauvreté, puisqu'une personne sur quatre vit sous le seuil du faible revenu à Ville LaSalle.

C'est ce même ministre qui nous a offert un budget où il est allé puiser l'argent, soi–disant pour relancer l'économie, à même les poches des personnes qui en ont le plus besoin, non pas pour placer leurs économies dans des fiducies familiales et économiser de l'impôt, non pas pour aller dîner avec des gens d'affaires et voir leurs frais de représentation diminuer, mais pour manger, se loger, se soigner et se vêtir décemment.

Celui–là même qui, il n'y a pas si longtemps, alors qu'il réfléchissait sur les banquettes de l'opposition, avant de devenir ministre des Finances, et ne l'oublions pas même s'il semble l'avoir oublié, comme on peut le voir dans son premier budget, celui–là même qui est responsable du développement économique du grand Montréal, écrivait dans *La Presse* du 8 juin 1992, en parlant de Montréal: «Coeur économique et moteur de développement important, la région de Montréal doit rapidement être relancée, sinon son déclin économique sera également celui du Québec.»

Pourquoi donc le ministre n'a–t–il pas mis de l'avant des mesures telles qu'il les préconisait en juin dernier, à savoir la modernisation ou la reconstruction d'infrastructures industrielles, un programme d'aide à la rénovation domiciliaire qui, comme il le disait si bien, était créateur d'emplois et profitait grandement à une région comme Montréal, là où le taux de locataires est un des plus élevés au pays? Maintenant qu'on sait que le seul programme d'aide à la rénovation, le programme PAREL, s'adresse non pas à des locataires mais à des propriétaires occupants, on se demande bien quel lobby a eu le plus d'influence.

Pourquoi ce même député, devenu ministre, n'a–t–il pas parlé de créer des super–incubateurs économiques, d'inciter à la mise en place d'une politique de renouvellement de l'industrie manufacturière dans des secteurs de croissance, en partenariat avec le Québec et la ville de Montréal?

Ce sont toutes des propositions antérieures du ministre. Était–ce là de la pure fumisterie? Que s'est–il passé avec la promesse faite par lui et les candidats libéraux au mois d'octobre dernier, promesse qui laissait planer un investissement de 250 millions dans la recherche et le développement au Québec, dont la majeure partie à Montréal? Que s'est–il passé, alors qu'il est reconnu par tous que le Québec ne reçoit pas sa juste part de dépenses en recherche et développement?

Comment peut–on avoir promis de telles mesures, et combien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, sans avoir établi des mesures concrètes dans le Budget alors qu'on assiste à l'appauvrissement rapide de Montréal? Et quelles sont les conséquences, à court et moyen terme, d'une dégradation de la situation financière d'une ville de 1,2 million d'habitants, avec un taux de chômage qui est passé de 9,1 p. 100 en décembre 1989, à 13,8 p. 100 en décembre 1993, dépassant pour cette période le taux de chômage de Saint–Jean, Terre–Neuve, alors qu'à Toronto il passait de 4,1, en décembre 1989, à 11,5 pour la même période?

Une des manifestations évidentes de la pauvreté s'illustre par la situation de l'habitation, besoin primaire s'il en est un, et de grande importance dans un pays comme le nôtre aux prises avec des hivers d'une rigueur éprouvante—que l'on peut constater facilement ces jours–ci—tel que celui que nous subissons présentement, et qui devrait se terminer peut–être au printemps.

Plus sérieusement, la situation du logement a été discutée à maintes reprises dans cette Chambre, et pour cause. Elle est un des moyens concrets d'évaluation de l'état de pauvreté d'une ville ou de toute autre communauté. Dans le dernier recensement, on nous trace très bien la situation du logement locatif privé au Québec et au Canada. À Toronto, 62 p. 100 de tous les logements nécessitant des réparations majeures étaient occupés par des locataires. À Montréal, ce chiffre est à peu près équivalent, soit 59 p. 100; il est de 58 p. 100 pour Ottawa–Hull et de 54 p. 100 à Vancouver.

À Montréal, les conditions de vie des ménages locataires sont désastreuses. Un ménage sur trois consacre plus de 30 p. 100 de son revenu pour se loger, et un ménage sur six consacre plus de 50 p. 100 pour se loger. Près de 20 000 personnes peuvent être considérées comme des sans–abri. Selon l'Office municipal d'habitation de Montréal, il y a présentement 10 000 ménages, soit environ 20 000 personnes, sur les listes d'attente. Les principaux demandeurs d'habitations à loyer modique sont des personnes âgées, des familles monoparentales et des personnes handicapées. Bref, des catégories de personnes les plus vulnérables de notre société.

• (1655)

Mardi dernier, le ministre des Travaux publics et, à ce titre, ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, me demandait, en guise de réponse à une question que je lui posais sur le logement social, soit à peine deux heures avant le discours sur le Budget, de faire preuve de patience et d'attendre les décisions du ministre des Finances. Eh bien, il n'y a rien dans ce budget pour le logement social.

Montréal compte 63 280 ménages locataires consacrant plus de 50 p. 100 de leur revenu au loyer, soit environ un ménage locataire sur cinq, 19,1 p. 100. C'est la ville canadienne qui compte le plus grand nombre de ménages locataires consacrant plus de 50 p. 100 de leur revenu au loyer, comparativement à 14,5 p. 100 pour Ottawa et 16 p. 100 pour Toronto.

Le Québec compte le tiers des ménages locataires canadiens condamnés à payer plus de 50 p. 100 de leur revenu pour se loger, soit 194 225 ménages contre 583 705 au Canada. Avec une population beaucoup plus importante, l'Ontario compte à peu près le même nombre de ménages devant investir leur revenu en loyer, soit 194 920, mais pour une population totale beaucoup plus grande. La Colombie–Britannique en compte 77 120.

Pour terminer cette triste liste de statistiques qui révèlent le niveau de pauvreté de Montréal, nous tenons à dire un mot sur la ville de Montréal–Nord représentée par notre collègue, M. Nunez, dans le comté de Bourassa, comté voisin du mien, un comté aux prises avec un tel niveau de pauvreté que certains spécialistes considèrent qu'il pourrait devenir une poudrière sociale. À Montréal–Nord, ville fort cosmopolite, 10 500 ménages locataires, soit près de 42 p. 100 de tous les ménages locataires, consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger; 22 p. 100 des ménages locataires y consacrent plus de 50 p. 100. Ces chiffres nous indiquent une situation tout à fait aberrante.

Encore une fois, il faut rappeler que le ministre des Finances et les autres candidats libéraux s'étaient engagés, en octobre dernier, à soutenir les organismes coopératifs et sans but lucratif qui oeuvrent dans le secteur du logement social.

Ici, je tiens à rappeler les statistiques de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. En 1992, on comptait 17 400 unités de logement au Québec par rapport à 35 000 en Ontario; 17,4 versus 35. Ces chiffres démontrent encore une fois que le Québec ne reçoit pas sa juste part: un pour deux, c'est sans doute un autre bel exemple de l'équité du système fédéral.

Comment peut–on expliquer que le ministre des Finances écrivait à une coalition d'organismes oeuvrant en matière de logement: «qu'il incombe à l'administration fédérale de s'assurer que plus de un million de foyers canadiens soient logés convenablement, à prix abordable.» Et j'espère que tantôt nos amis poseront des questions sur le programme PAREL, qu'on pourra aborder ensemble.

Comment une société se disant civilisée, se disant digne, le meilleur pays au monde, comme le clament sans cesse nos amis, peut–elle regarder la situation que vivent ces gens comme vous et moi, mais qui n'ont pu trouver un travail ou qui ont perdu le leur, et nous faire croire qu'en coupant 5,5 milliards de dollars aux chômeurs au cours des trois prochaines années, cela aidera à la relance de l'emploi? C'est du surréalisme. En ne s'attaquant pas véritablement au déficit par une réduction des dédoublements et des chevauchements, dont on ne soupçonne toujours pas l'ampleur réelle, en n'imposant pas ne serait–ce qu'un impôt minimum aux grandes sociétés, en devenant tout à fait frileux quand il s'agit de s'attaquer aux dépenses de fonctionnement de l'appareil fédéral, le gouvernement a décidé volontairement de chercher de l'argent dans les goussets des personnes les plus vulnérables de nos sociétés.

En portant la période d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage de 10 à 12 semaines, il y a fort à parier que tous ceux et celles qui exercent un travail saisonnier, agriculteurs, pêcheurs, jardiniers, serveurs, travailleurs sur une base de plein air ou un travail sur une base contractuelle, seul moyen pour un grand nombre de jeunes professionnels de gagner leur vie, seront pénalisés lourdement par cette mesure. Encore une fois, ce sont les personnes qui ont déjà des problèmes d'emploi qui écoperont des mesures du ministre des Finances.

• (1700)

De plus, le début de la réforme de l'assurance–chômage, avant même que ne débute la vaste consultation pour connaître les besoins de la population, aura un effet carrément catastrophique sur l'état des finances des provinces. Ces mesures vont favoriser une augmentation de l'assistance sociale à la charge des provinces qui se verront forcées elles–mêmes de couper dans leurs programmes à cause du gel des transferts aux provinces. On pellette dans la cour des voisins une partie de son déficit, tout en leur coupant les fonds pour répondre aux nouveaux besoins que cela va engendrer. La situation est des plus alarmantes. C'est tout un programme.

Quand on pense que durant la campagne électorale, le Parti libéral ne parlait que d'emploi et d'équité et que ce Budget n'offre aucun remède au chômage et à la pauvreté, il n'offre que des jobs de courte durée et, espérons-le, de plus de 12 semaines pour que ces travailleurs soient admissibles au chômage. C'est nettement insuffisant pour redonner la dignité aux gens sans travail.

Les chômeurs, particulièrement les chômeuses, les aînés, les démunis font les frais des coupures sociales du gouvernement libéral. Le ministre du Développement des ressources humaines, que je qualifierais de «Mr. Axe», nous annonce qu'avec la révision des programmes sociaux, il pourrait y avoir d'autres coupures. Quel virage indécent pour les positions sociales des libéraux depuis le temps de leur période dans l'opposition jusqu'à maintenant où ils sont au pouvoir! «Les coupures à l'assurance-chômage conduisent à une augmentation de l'aide sociale», disait l'actuelle vice-première ministre en 1992. Les coupures à l'assurance-chômage conduisent à une augmentation de l'aide sociale! À ce moment-là, elle siégeait dans l'opposition. D'ailleurs, si vous froncez les sourcils, vous pouvez toujours regarder les nouvelles de Radio-Canada d'hier, on a repassé cet extrait.

Ces nouvelles coupures sont encore du pelletage de déficit dans la cour des provinces. En gelant les paiements de transfert, c'est une facture de 2 milliards qu'on refile aux provinces. Montréal est gravement malade, mais le gouvernement libéral coupe encore un peu plus d'oxygène à sa population défavorisée. Merci aux libéraux pour leur généreux programme d'appauvrissement collectif.

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, je remercie le député de son allocution très éloquente et de sa description d'une ville en désarroi que beaucoup d'entre nous qui habitent ailleurs au Canada trouvent très troublante. Je suis né à Montréal, j'ai passé ma vie à Toronto, mais j'ai enseigné à l'Université McGill et à l'Université de Montréal. Je demande à mon collègue, en toute humilité, et pas dans un sens hostile, s'il ne serait pas opportun qu'il admette que les problèmes de la grande ville de Montréal, qui devrait être une ville prospère, étant située au bon endroit pour être une ville prospère, ne trouveront pas solution du fait de la propre politique de son parti, de leurs propres menaces d'indépendance? Ce qu'il faut pour la prospérité, c'est l'investissement. C'est l'investissement qui manque à Montréal. Les Montréalais eux-mêmes refusent d'investir, parce qu'ils ont peur de la politique actuelle. C'est vous-mêmes qui créez la situation, une sorte de «self-serving wish», et c'est nous qui devons payer. Le Budget actuel essaie de rétablir un certain équilibre que votre politique même a créé.

J'ai pu constater, lorsque j'étais à Montréal, la première fois que Montréal a commencé à perdre sa position en regard de Toronto, par exemple, c'était lors de l'élection de M. Lévesque. C'était à ce moment-là. On peut le retracer historiquement, c'est très clair. À ce moment-là, Montréal a commencé à se détériorer par rapport à Toronto. Les gens dans ce monde sont libres. Ils sont libres de quitter, ils sont libres de voyager, ils sont libres d'investir leur capital là où ils veulent.

Je vous demande de regarder les choses en face et de vous demander à vous-mêmes si votre politique d'indépendance pour le Québec encourage les investissements au Québec ou est-ce que c'est votre politique qui a créé, à un certain moment et jusqu'à un certain point, les mêmes problèmes que vous venez de décrire avec tant de tristesse? Je vous le soumets en toute humilité et avec toute l'amitié pour la ville de Montréal que nous avons tous, dans tout le Canada.

• (1705)

Le vice-président: Je vous prierais d'adresser vos remarques à la Présidence.

M. Daviault: Monsieur le Président, par votre entremise, je remercie le député de ses aimables propos. J'ai cité des chiffres tantôt sur le chômage de 1989 à 1993. À ce que je sache, il n'y avait pas de gouvernement souverainiste à Québec à ce moment-là.

J'aimerais parler de l'étude du professeur William J. Coffey et de Mario Polèse, et si quelqu'un la demande on pourrait la déposer—d'ailleurs, ce document est disponible à la Bibliothèque—sur la ville de Montréal qui s'appelle *Le déclin de l'empire montréalais: regard sur l'économie d'une métropole en mutation*. Les auteurs ne sont pas des souverainistes et leur analyse montre que le déclin de Montréal est dû principalement à ce qu'ils appellent la perte de l'«hinterland». Le marché s'est déplacé, au fil de cette fédération, vers Toronto. Nos industries ont vieilli, la région du canal Lachine, qui était un des berceaux du développement industriel au Canada, est en totale désuétude et des fonds très importants seraient nécessaires pour le réactiver.

J'ai été moi-même associé à la création d'une corporation de développement économique sur des outils locaux à Montréal. Et finalement, on se prend en main, sauf que c'est un peu à partir de cette prise en main locale qu'on en arrive à se prendre en main sur le plan national. On ne peut pas proposer, et je suis Montréalais, je suis «Montréaliste», et dans ce sens, on ne peut pas nous proposer de nous prendre en main selon nos moyens, tout en laissant des outils importants entre les mains du gouvernement fédéral qui les gère très mal.

À la période des questions cet après-midi, le ministre, dans une grande envolée partisane, a parlé de PAREL. PAREL étant supposément un programme de logement social, il ne s'adresse qu'aux propriétaires-occupants, dans sa principale partie, et deuxièmement, aux personnes handicapées. La partie pour les personnes handicapées, on peut l'assimiler à du logement social, c'est évident.

On sait qu'à Montréal, on a un problème surtout au niveau des familles monoparentales et des nouveaux arrivants, car on a une grande population nouvelle, et que ces populations habitent souvent en appartement. C'est probablement le même problème à Toronto aussi. Mais ces gens ne sont pas admissibles à un tel programme.

Un gouvernement qui, dans l'opposition, déchirait littéralement sa chemise sur le logement social, rendu au pouvoir, garroche quelques peanuts—je m'excuse de l'expression—et vient nous dire qu'il fait du logement social. Je tente de trouver un terme parlementaire, mais je dirais que c'est proprement odieux. Quand le ministre vient nous dire qu'en plus, il faudrait applau-

dir le ministre des Finances qui est responsable du développement économique de Montréal, c'est le «boutte du boutte»!

Donc, il y a cette étude–là et vous pourrez la consulter; j'en rappelle encore le titre, *Déclin de l'empire montréalais*. On y identifie comme un facteur mineur l'option politique québécoise, mais un facteur politique mineur à ce stade–ci. M. William J. Coffey, j'imagine que ce n'est pas un souverainiste.

L'importance pour la métropole du Québec, parce que c'est maintenant la métropole du Québec, de se donner des moyens passera par une reconnaissance que ces moyens doivent appartenir au gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral n'a pas rempli son mandat et, personnellement, j'ai perdu espoir.

• (1710)

En 1988, j'étais de ceux qui ont appuyé les conservateurs pour le beau risque. . .

Une voix: Chrétien l'a coulé.

M. Daviault: Pour le beau risque, ça n'a pas marché. Même avec les cinq conditions minimales de M. Bourassa, ça n'a pas marché. Au départ, ces cinq conditions minimales avec un rapatriement de pouvoir, avec un respect de nos pouvoirs, même ça, ça n'a pas marché; c'était un minimum. Ce que le gouvernement nous dit pour ce qui est de la position constitutionnelle, c'est *business as usual*, le problème va disparaître de lui–même. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement fédéral est impliqué dans tous les secteurs d'activité. Il n'y a pas un seul ministère, mis à part la défense, où il ne soit pas impliqué.

Les projets de développement économique qu'il nous présente, le programme Service jeunesse, qui ressemble à celui de Katimavik, est un programme provincial. Ça n'a pas d'affaire là–dedans. C'est un programme culturel, c'est un programme d'éducation, le fédéral n'a pas d'affaire là–dedans.

Dans la formation professionnelle, il n'y a pas un sujet au Québec qui ne fasse autant l'unanimité que la formation professionnelle. Le très souverainiste Conseil du patronat, et son président M. Ghislain Dufour, qui n'est pas un souverainiste, sont tous d'accord. C'est la SQDM qui doit le faire, la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre. Quand on arrivera à cela dans d'autres sujets, on pourra en sortir des éléments de dossier, des dossiers spécifiques où le gouvernement fédéral ne reconnaît même pas des programmes qui sont admissibles pour la SQDM; tout le temps du dédoublement. On perd nos énergies, et pendant ce temps–là, on coupe l'aide aux chômeurs. Vous avez vous–même dit qu'en coupant l'assurance–chômage, vous alliez créer une pression sur l'aide sociale. Maintenant que vous êtes au pouvoir, vous dites le contraire.

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je trouve extrêmement déprimant d'écouter les discours des députés du Bloc québécois qui nous peignent le Québec, un portrait du Québec comme étant tellement sombre, comme si c'était l'endroit le plus misérable au monde. Vraiment, si je devais demeurer au Québec, je serais très mécontent.

Ne serait–il pas plus avantageux pour les députés du Bloc de vanter plutôt le génie québécois, les progrès qui ont été faits par l'entreprise québécoise, ce qui est d'ailleurs reconnu à travers le monde? Le député ne croit–il pas que si son discours était beaucoup plus positif, qu'il vantait en fait les mérites, le génie québécois, que les entrepreneurs seraient prêts à venir s'y installer et justement à créer des emplois, afin d'améliorer le sort des Québécois, ce qu'il souhaite d'ailleurs tout comme nous?

M. Daviault: Je remercie le député de Beauséjour. Effectivement, l'entrepreneurship québécois n'est à dédaigner d'aucune manière. Dans la circonscription que je représente, on a, pendant plusieurs années, tenté d'obtenir une corporation de développement économique. Les députés fédéraux et provinciaux ainsi que les conseillers municipaux nous ont toujours dit que c'était impossible. On s'est pris en main, on l'a fait, parce qu'on voulait le faire.

Au niveau provincial, il y a amplement d'exemples de réussite, mais il y a des freins à ces éléments–là, et lorsque je vous ai parlé plus précisément de l'assurance–chômage, je parlais d'oxygène. Parce que, en attendant que tous ces problèmes se résolvent, que le ministre du Développement des ressources humaines s'assoit avec son collègue provincial et règle le dossier, on l'espère, le mieux possible, de la formation professionnelle, ça nous prend de l'oxygène à Montréal pour nos défavorisés.

Cet après–midi, quand le ministre présentait du clipping de presse, il a sans doute oublié celui sur l'assurance–chômage, en page B–1 de *La Presse* d'aujourd'hui, où M. Claude Forget avait proposé une importante réponse. M. Forget était ministre libéral provincial autrefois.

• (1715)

M. Forget note en outre que l'introduction d'un taux de prestations différent pour les contribuables ayant des personnes à charge va compliquer et accroître les coûts administratifs d'une loi déjà fort complexe.

Il ne s'agit pas de passer de 55 à 60 p. 100. Vous allez créer une administration qui ne sera absolument pas administrable; vous allez créer des problèmes très importants; vous allez compliquer le système. Des mesures fiscales nébuleuses comme en page C3, même les experts ne s'y retrouvent pas. On dit d'ailleurs, en page titre: «M. Paul Martin cache mal sa déception devant l'accueil très froid qu'a suscité le plan financier du gouvernement et s'en attribue en partie la responsabilité.»

Peut–être l'article le plus intéressant du quotidien *La Presse*, et ce sont tous des articles de *La Presse*. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps passe. Votre temps de parole est écoulé nous devons maintenant passer au débat.

[*Traduction*]

M. Culbert: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Au sujet des propos du dernier député à avoir pris la parole, j'ai cru comprendre—à moins que l'interprétation ne m'ait pas permis de tout comprendre—que le député a désigné un très honorable et distingué ministre du nom de «Mr. Axe», si je ne m'abuse. C'est ce que l'interprète a dit. Je ne crois pas que le député l'ait fait intentionnellement, mais si c'est le cas, je trouve qu'il y aurait lieu d'intervenir.

Le vice–président: Je suppose que c'était un rappel au Règlement. Le critère qui justifie un rappel au Règlement, c'est le fait qu'un député ait tenu des propos perturbateurs pour la Chambre. Malgré ce qu'en dit le député qui vient d'invoquer le Règlement, je ne crois pas qu'il y ait eu de propos perturbateurs.

Si je constate le contraire, je reparlerai à la Chambre des termes qui ont été reconnus comme antiparlementaires. Ayant lu Beauchesne plusieurs fois, je suis passablement sûr que l'expression «Mr. X» n'est pas antiparlementaire, mais je me ferai un devoir de vérifier et d'en reparler au député.

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire mon premier discours, en tant que député d'Oxford, en cette élégante et vénérable enceinte. Lorsque je l'ai visitée, il y a une cinquantaine d'années, n'étant encore qu'au secondaire, je ne croyais pas qu'un jour j'aurais l'occasion de m'adresser à mes honorables collègues en tant que membre du gouvernement de Sa Majesté. Ce jour est venu, et c'est pour moi une expérience profondément émouvante.

Je suis fier de représenter les citoyens de la circonscription d'Oxford et du comté de Burford. Je les remercie de m'avoir permis de les servir et de servir le Canada.

Les comtés d'Oxford et de Burford, qui forment la circonscription d'Oxford, sont situés en plein coeur de la région agricole du sud–est de l'Ontario. Elle n'est pas aussi escarpée que l'Alberta et la Colombie–Britannique, ni aussi vaste que le Manitoba et la Saskatchewan, et ne possède ni les océans ni le littoral rocheux des Maritimes, mais elle a la beauté bucolique, le passé et le caractère de plus d'une circonscription à majorité rurale du centre du Canada.

L'agriculture est l'épine dorsale de nos communautés. On cultive le tabac dans le sud d'Oxford, autour de Tillsonburg, ville en expansion dont les usines fournissent des pièces à l'industrie automobile. Tillsonburg est également le siège de la Commission de commercialisation du tabac jaune.

À environ 25 kilomètres au nord de Tillsonburg se trouve la ville d'Ingersoll où est située la très moderne et immense usine automobile de General Motors Suzuki, connue sous le nom de CAMI.

Woodstock, ville de 30 000 habitants, est le centre administratif du comté d'Oxford. On y trouve de nombreuses usines desservant l'industrie automobile et du camionnage, plusieurs usines de fabrication de produits en béton, des fonderies et des usines de transformation des métaux. En fait, le panneautage du nouveau tunnel sous la rivière Détroit est fabriqué à Woodstock.

• (1720)

Woodstock s'enorgueillit du titre de capitale laitière du Canada et elle a d'ailleurs pour emblême depuis 50 ans une vache Holstein, Springbank Snow Countess, qui était la propriété de Tom Dent; ce dernier a été Président de l'Assemblée législative de l'Ontario de 1943 à 1955. La statue grandeur nature de Snow Countess pose fièrement le long de la route à l'entrée est de Woodstock.

Je pourrais déployer toute mon éloquence à parler des centaines de fermes laitières bien tenues du comté d'Oxford et du canton de Burford. Il ne faut pas oublier non plus les producteurs de cultures industrielles et les éleveurs de porcs et de poulets. En fait, la ferme Cold Springs de Thamesford est l'un des principaux producteurs et transformateurs de dindes en Ontario.

Le canton de Burford s'enorgueillit de la présence d'usines de haute technologie et d'une ferme de recherche sans pareil. On trouve, juste au nord de Woodstock, la société Western Ontario Breeders Incorporated, qui recueille, analyse, conserve et vend dans le monde entier du sperme servant à l'insémination artificielle du bétail.

Oxford est le lieu de naissance de personnages historiques intéressants, notamment Aimie Semple MacPherson, l'évangéliste californienne, qui est née et a grandi près d'Ingersoll. Était également native de la région, Cassie Chadwick, une femme moins admirable mais ayant connu une existence tout aussi colorée. M^me^ Chadwick était cette fameuse arnaqueuse qui vivait fastueusement à Cleveland, en Ohio, et qui prétendait être la fille illégitime du millionnaire new–yorkais, Andrew Carnegie, d'illustre réputation.

Chez les hommes, le «colonel» Joe Boyle, sauveur de la Roumanie et originaire de Woodstock, a fait fortune dans l'industrie du lavage hydraulique de gisements alluvionnaires au Klondike après la ruée vers l'or. Pendant la Première Guerre mondiale, il créa sa propre batterie de fusils mitrailleurs et la dota d'anciens membres de la police montée et de mineurs qu'il transporta en France. M. Boyle fut envoyé en Roumanie et en Russie pour y réorganiser les chemins de fer. Durant la révolution bolchevique, il récupéra du Kremlin des joyaux de la couronne et quelque 20 millions en espèces pour la reine Marie de Roumanie.

Ses ossements ont été ramenés à Woodstock il y a plusieurs années afin d'y être inhumés. Le révérend John Davies, de la vieille église anglicane de St. Paul's à Woodstock, qui a vécu jusqu'à l'âge de 101 ans et qui avait connu Joe Boyle au Klondike, a présidé la cérémonie d'inhumation.

On me permettra de rappeler d'autres héros. L'équipe de souque à la corde, les Mighty Men of Zorra, remporta le titre mondial à l'Exposition internationale de Chicago en 1893; on lui a rendu hommage le 1^er^ juillet dernier à l'occasion du concours international de souque à la corde, dans le cadre des jeux annuels

des Highlands à Embro. Le pilier de l'équipe de 1893, Robert MacIntosh, avait 52 pouces de tour de poitrine.

L'an dernier, l'hydroglisseur de classe illimitée, Miss Canada IV, a été remis par son propriétaire et pilote, M. Harold Wilson, au musée Centennial Park à Ingersoll. L'embarcation avait brisé le record de vitesse établi par sir Malcolm Campbell dans les années 30.

Je voudrais faire partager à mes collègues certaines de mes convictions au sujet de notre pays. J'ai une foi immense dans le Canada. Je souscris au point de vue exprimé il y a deux semaines par l'un de nos vis–à–vis qui a déclaré qu'il y avait trois réalités à la base de notre histoire: les peuples autochtones, les Anglais et les Français.

Mon collègue du Bloc a ajouté à juste titre que, maintenant, plus d'un tiers des Canadiens, 12 millions en fait, n'étaient ni des autochtones ni des anglophones ou des francophones, mais étaient plutôt de diverses origines culturelles et raciales.

Je voudrais rappeler à tous les députés que 52 p. 100 des Canadiens sont des femmes.

Je suis fier de souscrire à l'idéologie libérale et de faire partie de ce gouvernement libéral. Nos députés représentent les gens de tous les coins du pays.

Voyez la diversité qu'on retrouve sur les banquettes ministérielles et en face, dans le déversoir. Pratiquement tous les groupes ethniques qui composent notre pays sont représentés au gouvernement. Nous ne sommes pas encore parvenus à l'égalité en ce qui concerne la représentation des femmes. Cependant, sur les 52 femmes qui siègent dans cette enceinte, 37 sont des libérales, ce qui constitue une nette amélioration par rapport au dernier gouvernement.

• (1725)

Je crois que les Canadiens veulent que notre gouvernement réussisse. Ils souhaitent aider les gens à retrouver un emploi. Selon eux, on doit avoir au Canada un régime fiscal équitable qui fait payer à chacun sa juste part.

Ils réclament un nouveau filet de sécurité sociale abordable, sensé et réservé aux gens dans le besoin. Ils nous invitent à gouverner avec fermeté, à établir la paix ainsi qu'à faire respecter la loi et l'ordre. Ils souscrivent aux diverses mesures très fermes prises par le premier ministre pour lutter contre le problème de contrebande du tabac. Ils nous demandent de réexaminer en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants et notre régime de libération conditionnelle, pour ce qui est des tueurs en série et des agresseurs sexuels violents.

Dans le discours du Trône, notre gouvernement s'est engagé à ouvrir davantage le processus politique et à accorder plus de pouvoirs aux députés d'arrière–ban des deux côtés de la Chambre. Je voudrais rappeler à nos vis–à–vis que les gouvernements provinciaux sont tout aussi responsables que le gouvernement fédéral des chevauchements inutiles de programmes.

Dans le premier budget présenté par le ministre des Finances, nous avons respecté une autre promesse contenue dans notre célèbre livre rouge.

Notre budget aidera les petites et moyennes entreprises à se lancer dans de nouveaux projets et sur de nouveaux marchés. Il réduira de façon marquée les dépenses consacrées à des programmes inefficaces et non productifs. Il nous forcera à procéder à un réexamen en profondeur de tous nos programmes de sécurité sociale et du rôle de notre ministère de la Défense pour nous assurer que nous pouvons offrir les programmes nécessaires de façon efficiente et efficace.

On élargit l'assiette fiscale et on supprime certaines échappatoires du régime fiscal. On fait payer plus d'impôts aux grosses sociétés et aux riches. On réduit les cotisations d'assurance–chômage afin d'aider les petites entreprises à prendre de l'expansion.

Il prolonge la durée minimale d'admissibilité et diminue le taux des prestations pour tous, sauf ceux qui ont des personnes à charge et qui sont dans le besoin.

Il comprend bien d'autres dispositions qui réduisent les dépenses fédérales.

En terminant, permettez–moi de rappeler des paroles de sir Wilfrid Laurier, qui peuvent être un excellent sujet de réflexion pour tous les députés, en particulier ceux de la loyale opposition de Sa Majesté qui sont du Québec.

En 1911, sir Wilfrid Laurier a dit:

> Au Québec, je suis un traître pour les francophones et, en Ontario, un traître pour les anglophones. Au Québec, on me traite de chauvin et, en Ontario, de séparatiste. Au Québec, on m'appelle un impérialiste et, en Ontario, un anti–impérialiste. Je ne suis rien de tout cela. Je suis Canadien. Le Canada a inspiré toute ma vie. Je me suis appuyé sur un véritable canadianisme, fait de modération et de conciliation, qui m'est apparu, la nuit, comme une colonne de feu et, le jour, comme une colonne de nuage.

Je rends hommage à sir Wilfrid et je recommande à tous les députés d'adopter sa vision équilibrée et ardente de notre grand pays.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je félicite le député de Oxford qui vient de prononcer son premier discours à la Chambre. Nous sommes ravis de connaître maintenant divers aspects de sa circonscription et je devine qu'il a beaucoup à dire à cet égard.

Par contre, il s'est montré peu bavard sur certaines parties du budget. Il a paru insister davantage sur la fierté qu'il resssent du fait que son gouvernement tente d'élargir l'assiette fiscale et d'éliminer les échappatoires afin d'augmenter les revenus provenant des impôts.

Je me demande s'il est d'accord avec l'orateur précédent qui a soutenu, malgré mes protestations, qu'au Canada, il n'y avait pas de crise au chapitre des dépenses, mais plutôt à celui des recettes.

Le député semble croire que nous devrions prélever encore plus d'impôts. Je lui pose donc la même question que j'ai posée tout à l'heure à l'autre orateur. Ne croit–il pas que, au moment où les Canadiens gémissent sous le lourd fardeau de leurs impôts et où notre dette s'élève à 500 milliards de dollars, nous devrions regarder du côté des dépenses pour les réduire de façon radicale, plutôt que d'essayer d'aller puiser encore quelques dollars dans les poches des contribuables?

• (1730)

M. Finlay: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député. Je suis heureux que certains commentaires sur Oxford l'aient intéressé.

En ce qui concerne le budget et la question très pertinente qu'il pose, je dirai que nous devons penser que ce budget diminue les dépenses de 5 $ pour chaque 1 $ de taxes perçues ou autrement.

Je conviens avec lui que les Canadiens s'opposent à une hausse des impôts, mais je crois avoir aussi affirmé qu'ils voulaient un régime fiscal équitable qui leur permettrait de donner leur juste part. À mon avis, ce budget ne va pas assez loin à cet égard. Je rappelle toutefois au député qu'un comité doit se pencher sur la question des fiducies familiales et que le ministre des Finances a indiqué que d'autres modifications seraient apportées plus tard.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je m'élève contre les affirmations du député d'en face qui dit que les provinces sont responsables des dédoublements. Il faudrait que monsieur, qui a fréquenté le lycée il y a plus de 50 ans, aille se recycler.

Je me demande si, pour lui, le partage des compétences législatives constitutionnelles a une quelconque signification. Les provinces se sont mis d'accord, quatre à l'origine, pour mettre en commun certains pouvoirs, mais elles n'ont jamais, jamais, au grand jamais pensé se dépouiller des pouvoirs qui leur étaient propres, qui étaient les leurs et nécessaires à leur développement à l'intérieur de la Confédération canadienne. Donc, là–dessus, c'est une aberration.

S'il y a dédoublement, c'est par l'envahissement des pouvoirs fédéraux depuis toujours. Les provinces ne se sont pas immiscées dans la Défense nationale du canada; les provinces ne se sont pas immiscées dans le commerce extérieur. Donc, c'est une aberration pure et simple. On entend ça depuis ce matin. Donc, il faudrait rétablir les faits.

Pour ce qui est de la création d'emploi, on a 99 p. 100 de nos entreprises canadiennes qui comptent moins de quatre employés. Il y en a 1 114 000 qui sont des travailleurs autonomes, qui exercent une entreprise autonome; ce n'est pas tellement fort. On vient nous dire, par le truchement d'une manigance et d'une manipulation des chiffres, qu'on va réduire leurs impôts de 28 à 12 p. 100 alors qu'en réalité ils sont imposés à 12 p. 100. Ces gens–là ont toutes les misères du monde à arriver.

Le ministre sait–il que, pendant qu'il nous lance des sornettes comme celles de tantôt, la dette nationale nous coûte 75 000 dollars la minute, et que, pour les quatre ou cinq minutes qu'il a prises pour nous dire des aberrations semblables, on s'est ramassé quelque chose comme 275 000 $ plus pauvre qu'au début, au moment où il a pris la parole. Il devrait être conscient de cela!

[*Traduction*]

M. Finlay: Monsieur le Président, je pense que trois ou quatre questions ont été soulevées. Il y en a eu deux au début de l'intervention. Je rappelle au député que, s'il est vrai que les impôts et la mort sont deux certitudes, il en existe aussi une autre: le changement.

Lorsque notre Constitution a été écrite, nous ne franchissions pas l'Atlantique en six heures. Nous ne traversions pas le pays en quatre heures et demie. Nous n'avions pas de téléphone pour communiquer avec nos bureaux de circonscription. L'électronique, la fibre optique et bien d'autres inventions encore n'existaient pas. La Constitution était un bon document, compte tenu de l'époque et des connaissances des gens.

Je me permets de dire au député qu'il doit être de son époque. Nous avons des problèmes en matière de lignes aériennes et de télécommunications, et ceux–ci exigent de nouvelles approches.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, je félicite le député d'Oxford de son premier discours à la Chambre. Son intervention était très bonne et certainement très opportune.

Dans le cadre de ces observations sur le budget du ministre des Finances, je tiens à dire qu'il est à l'honneur des Canadiens d'avoir élu un parti qui tient ses promesses.

• (1735)

En moins de quatre mois, nous avons amorcé toutes les mesures proposées dans le livre rouge. Je souligne aux électeurs de Souris—Moose Mountain qu'il n'y a pas de nouveaux impôts. C'est une bonne nouvelle pour les agriculteurs et les petites entreprises de ma circonscription, qui craignaient que l'exemption de 500 000 $ pour les gains en capital ne soit touchée.

Pour bien des agriculteurs, leur régime de pension, c'est leur ferme. Cette exemption leur assure une sécurité financière tout à fait légitime. Le budget déposé est un placement visant à assurer l'avenir du Canada. Ce budget est juste, pragmatique et axé sur le progrès.

Je suis très heureux qu'il accorde aussi une attention particulière à l'agriculture. Encore une fois, la population de Souris—Moose Mountain compte beaucoup sur l'industrie agricole. En fait, chaque ménage en dépend plus ou moins directement dans notre circonscription.

Par conséquent, je suis très ravi de voir que de nombreux programmes touchant le secteur agricole ont été préservés. Les habitants de la circonscription de Souris—Moose Moutain sont des gens responsables et généreux. Ils veulent faire leur part pour aider le pays, réduire le déficit et développer notre économie. Ils sont prêts à porter leur part du fardeau. Cependant, ils veulent être sûrs que le gouvernement gère de façon responsable leurs contributions.

Ce que j'apprécie beaucoup dans le budget, ce sont les solutions équilibrées et responsables proposées pour régler les problèmes futurs. Nous réduisons le déficit tout en stimulant la création d'emplois. Nous venons en aide aux gens qui en ont besoin tout en abolissant les échappatoires et en éliminant le gaspillage. Nous mettons de l'ordre dans nos affaires, exactement comme mes électeurs m'ont demandé de le faire.

Toujours dans cet esprit de collaboration et de générosité, mes électeurs me disent qu'ils sont prêts à faire leur part dans le domaine agricole, à condition que nous agissions de façon responsable et que nous préservions le secteur agricole de la catastrophe et de l'effondrement.

Le budget répond à leurs attentes. Même si une réduction générale de 5 p. 100 s'appliquera aux subventions et aux contributions, les programmes essentiels d'assurance–agricole ne seront pas touchés. En particulier le régime universel, le Compte de stabilisation du revenu net et l'assurance–récolte échappent aux compressions. Voilà de très bonnes nouvelles pour les habitants de ma circonscription. Les agriculteurs ont été durement touchés par des circonstances tout à fait indépendantes de leur volonté. Ils apprécient grandement le fait que ces programmes ne soient pas visés par les compressions budgétaires, car ils en ont énormément besoin.

Comme l'a annoncé le ministre des Finances, l'imposition des gains en capital des petites entreprises et des agriculteurs fera l'objet d'une étude. Le ministre nous a assuré qu'aucun changement ne sera apporté à l'exonération actuelle sans l'accord de la collectivité agricole.

Il y a une question qui inquiète les céréaliculteurs de ma circonscription, ce sont les réductions aux subventions versées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Le groupe d'étude du paiement des producteurs n'a pas encore déposé son rapport. La collectivité agricole aimerait avoir l'occasion d'approuver tout nouveau processus avant que des réductions ne soient appliquées au programme actuel.

Le budget aura d'importantes répercussions sur la croissance économique et les emplois, puisqu'on y prévoit le financement d'un certain nombre de programmes qui, mentionnés dans le document intitulé *Pour la création d'emplois, pour la relance économique*, permettront de créer des emplois immédiatement et de jeter les bases en vue de la création d'emplois futurs.

On est en train de mettre en oeuvre le programme des travaux d'infrastructure, et les accords nécessaires ont été conclus avec chacune des provinces. Au cours des trois prochaines années, les programmes créeront entre 50 000 et 65 000 nouveaux emplois. Le budget contient d'autres initiatives visant à redonner espoir aux jeunes Canadiens. Par exemple, le Service Jeunesse permettra aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante et de développer leurs aptitudes personnelles.

Le gouvernement créera aussi un nouveau programme d'apprentissage, en collaboration avec les provinces, dans le but d'offrir à nos jeunes une formation non traditionnelle.

Il importe de noter qu'aucun changement n'est apporté au Régime d'accession à la propriété permettant aux détenteurs de REER d'utiliser ce dernier pour financer l'achat d'une première maison. Cette question inquiétait beaucoup mes électeurs et, encore une fois, le budget a su apaiser leurs craintes.

• (1740)

En ce qui concerne les programmes sociaux, je me réjouis que le gouvernement se propose de remanier d'ici deux ans le système canadien de la sécurité sociale, qui est désuet. Il va construire des ponts afin de redonner du travail aux Canadiens, car ceux–ci préfèrent l'autonomie à la dépendance. Le budget prévoit que l'on consacre 800 millions de dollars à essayer de nouvelles façons de sortir les Canadiens de la dépendance et de leur redonner du travail.

Comme promis dans le programme électoral du parti ministériel, le budget prévoit des fonds pour la mise sur pied du Programme d'aide préscolaire pour les autochtones, la création d'un centre d'excellence sur la santé des femmes, l'établissement de la Fondation canadienne des relations raciales, le rétablissement de la Commission de réforme du droit et du Programme de contestation judiciaire, ainsi que la mise sur pied d'un programme de nutrition prénatale à l'intention des femmes enceintes ayant un faible revenu.

Échevin et ancien maire de la ville d'Estevan, j'ai toujours cru dans la responsabilité financière et la restriction des dépenses, et ce budget prévoit les deux. Pour chaque nouveau dollar perçu, le gouvernement va réduire ses dépenses de 5 $, ce qui donnera une réduction de 23 milliards de dollars sur trois ans. De plus, l'annulation du contrat des hélicoptères EH–101 vient ajouter 1,7 milliard de dollars sur trois ans.

Non seulement nous réduisons les dépenses, mais nous nous attaquons aux échappatoires budgétaires. Nous allons, au moyen de stimulants, rendre la fiscalité canadienne plus juste.

En ramenant de 80 à 50 p. 100 la déduction accordée aux entreprises pour les frais de repas, nous sommes sur la bonne voie. La suppression immédiate de l'exonération des gains en capital de 100 000 $, qui profite surtout à des Canadiens à revenu élevé, est un autre pas dans la bonne direction.

Le gouvernement libéral a promis de créer des emplois et, à cette fin, le budget vise à stimuler le renouveau économique. Nous encourageons les innovations ainsi que les progrès technologiques, et le gouvernement soutient la précieuse petite entreprise. Le programme d'investissement canadien, l'accès amélioré au capital de risque, et le programme canadien de partenariats technologiques sont autant d'excellentes initiatives.

Pendant des années, les gouvernements ont promis plus qu'ils ne pouvaient donner et ont donné plus qu'ils ne pouvaient se le permettre. Nous nous attaquons directement au déficit. Nous allons le faire passer de 45,7 à 32,7 milliards de dollars en trois ans. Parce que notre gouvernement est déterminé à réduire ses dépenses, nous nous proposons de donner l'exemple en réduisant de trois milliards de dollars nos dépenses de fonctionnement et en bloquant les salaires.

Enfin, en ce qui concerne la Commission d'assurance–chômage, le fait de réduire les cotisations de 3,07 $ à 3 $ va mettre 300 millions de dollars de plus à la disposition des petites entreprises.

Je tiens à assurer aux députés et à tous les Canadiens que nous allons remporter la médaille d'or. Jamais ministre des Finances n'a autant fait que le nôtre. C'est avec plaisir que j'appuie ici, ce soir, son budget.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député pour son discours. Je voudrais tenter une fois de plus de comprendre la logique de ce programme d'infrastructure.

Ce programme est censé être financé à l'aide de deux milliards de dollars du gouvernement fédéral, de deux milliards de dollars des gouvernements provinciaux et de deux autres milliards des gouvernements municipaux. Les municipalités majoreront probablement leur impôt foncier, les gouvernements provinciaux imposeront probablement une surtaxe, et ainsi de suite.

Je me demande si le député peut éclairer ma lanterne et dire combien de temps les emplois créés par le programme dureront, comment on peut justifier la dépense de six milliards de dollars

pour créer des emplois pendant cette période et comment cet argent sera récupéré.

M. Collins: Monsieur le Président, je me contenterai d'expliquer comment fonctionnera le programme d'infrastructure en Saskatchewan. Je souligne, en passant, que j'attends avec impatience qu'il démarre parce que, à mon avis, il offre de nombreuses possibilités, en tout cas, pour la ville d'où je viens.

Nous envisageons un projet d'égouts et d'aqueduc qui coûtera environ quatre millions de dollars. Il appartiendra à la province de décider si ce projet sera retenu. Quelles seraient les retombées du projet dans notre région?

• (1745)

Je sais parfaitement bien que beaucoup de gens dans le sud–est de la Saskatchewan, surtout dans ma circonscription, cherchent du travail. Ils attendent des possibilités d'emploi et de perfectionnement.

Quelles seront les retombées du programme? Le projet d'amélioration de notre ville permettra d'embaucher ces gens. Nous pourrons embaucher des gens de la ville d'Estevan pour travailler à un projet qui apporte quelque chose de permanent à la ville. J'attends le début du programme avec impatience. Et cela, c'est uniquement dans la partie sud de la province.

Voyons maintenant le nord de la province. Le programme d'infrastructure offre d'immenses possibilités aux peuples autochtones. Il offre la possibilité d'un nouveau départ en éducation. Il offre aussi la possibilité aux autochtones de déterminer eux–mêmes où mettre l'accent dans le domaine de l'éducation. Quant aux possibilités d'emploi, je crois qu'elles sont immenses.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, comment mon collègue peut–il dire que le Budget est très bon pour les agriculteurs et les agricultrices quand, dans l'Est, à peu près dans toutes les paroisses, il y a un encan par semaine? Il s'est permis de dire qu'il y a une réduction du budget de 5 p. 100. Je lui demande de me citer un seul avantage, pour les agriculteurs de l'Est, qu'on peut voir dans ce Budget?

[*Traduction*]

M. Collins: Monsieur le Président, je crois qu'il y a beaucoup de possibilités pour tout le monde. Nous pouvons rester ici et faire l'autruche. C'est ce que certaines personnes voudraient faire. Il y a des gens qui diront que nous sommes allés trop loin et d'autres qui diront que nous ne sommes pas allés assez loin.

Nous en sommes arrivés à un point où la réalité nous force à essayer de tirer le meilleur parti de ce que nous avons. Les agriculteurs du Québec et de l'Ontario réussiront tout aussi bien que ceux de la Saskatchewan. Oui, ils devront peut–être faire preuve d'un peu plus d'ingéniosité, car personne ne peut échapper à la réalité: il y aura des réductions.

Ce sera peut–être dans l'industrie laitière que les producteurs deviendront plus ingénieux. Ils vont faire concurrence aux producteurs américains, et je suis certain qu'ils vont bien réussir. Oui, ils vont, eux aussi, subir leur part de réductions. Toutefois, je pense particulièrement aux députés des circonscriptions de l'est qui ont perdu certaines de leurs bases et qui risquent de perdre 2 000 emplois. Ces circonscriptions sont très durement touchées, mais personne n'a été épargné d'un bout à l'autre du pays. L'impact du budget est le même pour le Québec que pour la Saskatchewan ou n'importe quelle autre province.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des Canadiens qui sont déçus du budget que le gouvernement a déposé à la Chambre mardi.

Leur déception est très justifiée. Commençons par examiner les paroles des participants aux consultations prébudgétaires, les paroles du gouvernement lui–même et les mesures prises par ce gouvernement dans le budget 1994–1995.

Un habitant de Calgary, qui a participé aux consultations prébudgétaires, a dit ceci: «L'État ne peut lui–même créer ces emplois. . . Il devrait se retirer pour laisser le secteur privé investir et créer des emplois.» Beaucoup d'autres Canadiens sont du même avis.

À la page 8 de la brochure du gouvernement intitulée *Aborder les choix ensemble*, le ministre des Finances reconnaît que le rôle de l'État devrait consister à:

> . . .instaurer un climat économique favorable au secteur privé et plus particulièrement à la petite entreprise, réduire le fardeau imposé par la réglementation et le régime fiscal, et renforcer l'éducation.

Je remercie le ministre d'avoir reconnu ce que les réformistes disent depuis des années.

Il est toutefois malheureux que, dans ce budget, le gouvernement n'ait pas mis en pratique ce qu'il prêche. Et ce n'est pas tout. À la page 9 de la même brochure, le ministre des Finances laisse entendre qu'on ne doit pas faire confiance aux gens qui ont participé à ces consultations. Voici ce qu'a dit le ministre:

> . . .le gouvernement ne peut se résoudre à admettre que des initiatives de dépenses immédiates n'ont aucun rôle à jouer.

Le ministre continue de ne pas tenir compte du point de vue des Canadiens en justifiant la nécessité d'accroître les dépenses pour les programmes, comme le programme d'infrastructure. Pour que les gens aient confiance en l'intégrité d'un gouvernement, il faut de la cohérence entre ses paroles et ses actes. En l'occurrence, il n'y a même pas de cohérence entre les paroles du gouvernement sur une page de son document et celles qui figurent sur la page suivante.

• (1750)

Les Canadiens ont fait preuve de bon sens et ils ont réclamé une réduction des dépenses. Or, le gouvernement les augmente. Il est temps que le gouvernement commence à écouter la population.

Je vais montrer de quelle façon les chiffres contenus dans ce budget touchent les habitants de la circonscription de Végréville, tout comme ceux du Canada tout entier. À la fin de l'année prochaine, la dette du gouvernement fédéral s'élèvera à environ 550 milliards de dollars. Environ 40 milliards de dollars viendront s'ajouter à cette dette au cours de la prochaine année financière. En me servant de ma propre famille comme exemple, je vais démontrer le fardeau que nous imposons aux jeunes Canadiens.

La part de la dette nationale que ma femme, mes cinq enfants et moi devons se chiffre à environ 140 000 $. Le déficit de cette année y ajoutera encore 1 700 $ par personne. Quand mes cadets arriveront au début de la vingtaine, ils devront chacun un total d'environ 40 000 $, qui représente leur part de la dette nationale du Canada si elle continue d'augmenter au même rythme.

Je crois qu'il est moralement mauvais de la part du gouvernement de continuer à dépenser aussi exagérément. Si ces dépenses excessives continuent, le Canada en arrivera d'ici deux ans à une situation de crise peut-être comparable à celle qu'a connue la Nouvelle-Zélande. Dans une telle éventualité, il faudra mettre en oeuvre des mesures budgétaires radicales qui feront très mal. On pourrait éviter un peu de cette douleur si le gouvernement effectuait dès maintenant les compressions nécessaires.

J'implore le ministre des Finances de faire ce genre de compressions dans un mini-budget présenté au début de l'automne. Les Canadiens ne peuvent se permettre d'attendre ce retour au bon sens encore un an.

Les députés réformistes ont toujours présenté des solutions de rechange positives et constructives aux propositions gouvernementales. Fidèle à la tradition, je ferai au gouvernement des recommandations très précises.

Voici certaines des propositions du Parti réformiste. Il faudrait transformer le régime d'assurance-chômage en un régime d'assurance autofinancé dont les prestations, les cotisations et le financement seraient déterminés par les employeurs et les employés. Les contribuables épargneraient ainsi 3,5 milliards de dollars par année. Il faudrait supprimer les subventions aux entreprises, de l'ordre de 3,4 milliards de dollars par année. Il faudrait supprimer le financement aux groupes d'intérêts spéciaux au lieu d'une simple étude de la question, d'où des économies de 500 millions de dollars par année. Il faudrait réduire l'aide extérieure de 700 millions de dollars, et non pas de 400 millions de dollars comme le prévoit le budget. Il faudrait réduire de l'ordre de 25 p. 100 les subventions aux sociétés d'État, pour des économies annuelles d'environ 1,25 milliard de dollars. Il faudrait réduire de 15 p. 100 les frais généraux non salariaux du gouvernement fédéral, pour une économie annuelle d'environ 1,8 milliard de dollars. Il faudrait cibler le Régime d'assistance publique du Canada, de manière à aider les Canadiens nécessiteux, pour une économie d'environ 1,5 milliard de dollars par année. Il faudrait réduire la sécurité de la vieillesse pour les ménages ayant des revenus annuels supérieurs à 54 000 $, d'où une économie annuelle de 3,5 milliards de dollars.

Si l'on ne tient pas compte de la réforme de l'assurance-chômage, les économies que je viens d'expliquer dépasseraient 12 milliards de dollars par année. Le gouvernement aurait dû proposer ces mesures ou d'autres semblables dans son budget. Ce sont des mesures que les Canadiens ont proposées lors des consultations prébudgétaires.

Le ministre et le gouvernement écouteront-ils les Canadiens cette fois? Présenteront-ils un nouveau budget au début de l'automne afin de tenir leurs promesses?

Je vais utiliser le temps qu'il me reste pour discuter des dispositions budgétaires liées à l'agriculture. Ce que je déplore le plus, c'est que le gouvernement a réduit les dépenses dans le domaine agricole et qu'il continuera de le faire sans avoir libéré les agriculteurs du fardeau de la réglementation à outrance. Ainsi, le gouvernement maintient la réduction de 10 p. 100 de la subvention du Nid-de-Corbeau mise en application par le gouvernement précédent dans son budget de 1993-1994. Le financement aux agriculteurs a ainsi été amputé de plus de 60 millions de dollars. Ce qui me préoccupe, c'est que, parallèlement à la réduction du financement, on ne s'attaque pas aux problèmes du système de transport du grain et du manque de transformation des produits agricoles canadiens.

• (1755)

En outre, la subvention du Nid-de-Corbeau est encore accordée aux chemins de fer. Les wagons de grain sont encore régis par au moins trois organismes. Et la Commission canadienne du blé interdit aux agriculteurs de chercher par eux-mêmes de nouveaux débouchés et d'y livrer leur grain.

On réduit le financement des agriculteurs alors que ceux-ci ne peuvent pas améliorer leur propre situation. Il faut supprimer les excès de la réglementation avant de faire des compressions.

Lors d'une conférence à laquelle j'ai assisté la semaine dernière, des agriculteurs ont dit très clairement qu'ils ne veulent pas que le versement de subventions agricoles se poursuive indéfiniment. Ils veulent que la réglementation soit profondément allégée et que des compressions soient ensuite effectuées. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, qui était lui aussi à la conférence, a bien écouté.

Pendant la campagne électorale, le Parti réformiste a présenté un budget pour l'agriculture au cours des trois années à venir. Dans ce budget figurait notre plan visant à accorder plus de 2 milliards de dollars aux producteurs, tout en faisant économiser entre 400 millions et 500 millions de dollars par année aux contribuables. Les réformistes ont promis de proposer des solutions de rechange constructives, comme le montre bien notre proposition dans le domaine de l'agriculture.

Je le répète, avant de faire des réductions, il faut supprimer les dispositions qui empêchent les agriculteurs d'accéder au marché libre. Les chevauchements entre les gouvernements fédéral et provincial doivent être réduits, et les frais d'administration élevés de la réalisation des divers programmes, fortement comprimés.

Voici quelques-unes des recommandations du Parti réformiste: premièrement, regrouper la douzaine et plus de programmes non coordonnés de filet de sécurité et en faire trois, soit un programme d'élimination des distorsions commerciales, un programme de stabilisation du revenu et un programme d'assurance-récolte amélioré.

Deuxièmement, réformer le système de transport de manière que les produits puissent être transportés au moyen de n'importe quel mode de transport, à n'importe quelle étape de la transformation.

Troisièmement, accroître la participation du secteur privé à la recherche, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Quatrièmement, mieux cibler les fonds de recherche pour atteindre les objectifs fixés par les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires.

Cinquièmement, améliorer la réglementation relativement à la sécurité, à la concurrence loyale et au règlement des différends pour que le marché fonctionne mieux.

En outre, nous proposons les modifications suivantes en ce qui concerne la Commission canadienne du blé: premièrement, rendre la Commission canadienne du blé comptable à ceux qui paient, soit les céréaliculteurs de l'Ouest. Deuxièmement, autoriser la commission à s'occuper de n'importe quelle culture, mais permettre aux agriculteurs et aux compagnies de grain de concurrencer la commission. Troisièmement, maintenir les garanties de prêt du Canada tant que les autres pays feront de même. Quatrièmement, donner aux agriculteurs le droit de choisir entre le prix du syndicat et le prix sur le marché libre.

J'estime que ces modifications se traduiront par une augmentation du prix que les agriculteurs obtiennent sur le marché. Cette augmentation entraînera une baisse des paiements du programme de filet de sécurité, une baisse qui ne figure pas dans le budget de l'agriculture du Parti réformiste.

En guise de conclusion, je dirai que le budget du gouvernement comprend peu de modifications dans le secteur de l'agriculture. Le gouvernement ne devrait d'ailleurs pas apporter de modifications importantes avant d'avoir fait un examen approfondi de sa politique agricole. Cependant, les études comme celle qui est en cours dans les secteurs de la volaille et de l'industrie laitière sont sans valeur parce que leur portée est trop limitée dès le départ. Dans cette étude, on conserve la gestion de l'offre comme principe fondamental au lieu de permettre aux agriculteurs et aux autres intéressés d'en discuter et de décider si ce système devrait être maintenu.

Alors qu'une étude de l'agriculture. . .

Le vice–président: À l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le député. Est–ce que c'est son premier discours à la Chambre? Je ne pense pas. Le député me dirait–il si c'est son premier discours? Non? Alors je regrette, mais son temps de parole est écoulé. Je suis sûr qu'il aura l'occasion de finir d'expliquer son point de vue avant d'avoir répondu à toutes les questions que les députés veulent lui poser.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député a parlé du transport ferroviaire. En Alberta, il y a eu quelques essais de privatisation de lignes de chemin de fer qui avaient été abandonnées. Elles ont été reprises par des entreprises privées qui ont réussi à les rentabiliser.

• (1800)

Le parti du député est–il en faveur de la privatisation des lignes ferroviaires au Canada?

M. Benoit: Monsieur le Président, il y a la privatisation des chemins de fer eux–mêmes et celle du matériel roulant. Dans les deux cas, nous sommes prêts à envisager la privatisation.

Il faut étudier la question un peu plus, mais je suis persuadé qu'il doit y avoir plus de concurrence que maintenant dans les transports ferroviaires. La privatisation ou la nationalisation des lignes ferroviaires et la concurrence sont une question importante. Comment faut–il s'y prendre? Il reste encore à en débattre.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de son exposé. Il a fait plusieurs suggestions qui pourraient être très utiles sur le chapitre de la réduction des coûts.

Il serait très utile également que mon collègue nous dise quel impact cette liste de suggestions, une fois ces dernières appliquées, aurait sur la situation du chômage. En d'autres termes, combien y aurait–il de chômeurs de plus au Canada?

Ma deuxième question a trait à ce programme d'assurance–chômage autofinancé. Le député sait–il si son programme entraînerait une hausse ou une baisse des cotisations, une hausse ou une baisse des montants versés aux Canadiens sans emploi?

M. Benoit: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses deux excellentes questions.

En ce qui concerne la deuxième, à savoir s'il y aura une hausse ou une baisse des cotisations, il faut comprendre que, s'agissant d'un régime autogéré, il appartiendra à l'employeur et à l'employé de décider s'il faut, oui ou non, hausser les cotisations, réduire les prestations et fixer les conditions d'admissibilité au régime. Nous disons qu'il appartient aux deux parties de modifier le régime comme elles l'entendent, parce que ce sont les intéressés qui le financent. Nous disons que le régime doit être entièrement financé par ses cotisants.

La première question portait sur les compressions et leur incidence sur le chômage. Je crois que les compressions que nous avons proposées se feraient peut–être sentir sur le chômage pour une courte période. Je crois très fermement que, si ces compressions étaient effectuées et que les Canadiens constataient que le gouvernement s'engage enfin à mettre un frein à ses dépenses exorbitantes, le taux de chômage serait à la baisse en l'espace d'un an et demi ou deux. Certes, l'économique n'est pas une science exacte, mais telle est ma conviction.

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Monsieur le Président, moi aussi j'accueille favorablement les propositions qu'a faites le député, mais je me rappelle que, pendant le débat sur le GATT, nous avions parlé des subventions aux exportations céréalières qui étaient accordées dans bien des pays, dont le Canada, les États–Unis et la Communauté européenne.

Les subventions du Canada aux exportations céréalières sont inférieures d'environ 30 à 35 p. 100 à celles de la Communauté européenne et probablement légèrement inférieures à celles des États–Unis, mais considérablement supérieures à celles de l'Australie et de l'Argentine. Dans le cas de l'Australie, les subventions sont pratiquement nulles et, pour ce qui est de l'Argentine, celle–ci doit payer pour ses exportations, car elle subventionne ses fabricants.

Cela étant dit, selon le député, quel devrait être le montant convenable pour notre accord de subvention?

M. Benoit: Monsieur le Président, le député demande précisément quel devait être le montant des subventions aux exportations céréalières. S'il parle des exportations céréalières en particulier, il faut réduire le montant des subventions avec le temps. Mon objectif et celui que les agriculteurs m'ont dit vouloir qu'on atteigne à un moment donné—je ne peux pas dire au juste si c'est dans six ans ou dans dix ans—serait le plus près possible de zéro.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, lors de la présentation du budget, le ministre des Finances a dit qu'il comptait réduire de 400 millions de dollars les budgets de fonctionnement des ministères, au cours de la prochaine année, et de 1,5 milliard de dollars de plus, au cours des trois années suivantes. J'ai une suggestion sur la façon dont le ministre pourrait s'y prendre pour réunir de tels fonds.

• (1805)

Le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la présentation du budget m'a vivement impressionné. Il m'a vraiment fasciné. Le ministre a dit, et je cite: «Le budget déposé aujourd'hui fait suite à un processus sans précédent de consultation auprès des Canadiens et Canadiennes. Leurs avis nous ont été extrêmement utiles. Cependant, une constatation domine toutes les autres. Les Canadiens en ont assez de l'inertie des gouvernements. Ils aspirent à des changements fermes et en profondeur. Les Canadiens savent quel genre de pays ils veulent.»

Ces paroles m'ont franchement impressionné. C'est pourquoi j'ai été un peu surpris de constater que le ministre ou le gouvernement n'avaient pas fait les consultations qu'ils disaient avoir faites. Ils n'ont proposé, par exemple, et c'est ce que je tiens à dire, aucune réduction dans le domaine des langues officielles. Pourtant, de l'avis des habitants de ma circonscription, Nanaïmo—Cowichan, c'est un secteur où des réductions s'imposent.

Je me demande également si le ministre des Finances a consulté ses propres collègues. Le 27 janvier, le député d'Ottawa—Vanier a fait le commentaire suivant: «Il faudrait entreprendre une étude sérieuse pour déterminer si la Loi sur les langues officielles atteint le but visé.» Je suis d'accord avec lui. Il faudrait vraiment entreprendre une étude sérieuse à ce sujet. À mon avis, et de l'avis également des habitants de ma circonscription, cette politique ne fonctionne pas et coûte beaucoup trop cher.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais corriger une impression que pourrait peut-être avoir le Bloc québécois en ce qui concerne la position du Parti réformiste sur les langues officielles.

[*Français*]

L'honorable député de Richmond—Wolfe a dit: «S'ils croient que l'anglais doit devenir la seule langue officielle du gouvernement fédéral, qu'ils le disent clairement.» J'aimerais dire clairement que nous ne croyons pas que l'anglais doive être la seule langue officielle. Il faut avoir deux langues officielles, le français et l'anglais, partout, sauf que ça doit être ici au Parlement, dans les cours du gouvernement et dans les bureaux officiels du gouvernement.

[*Traduction*]

Officiellement, le Parti réformiste appuie le bilinguisme, mais le bilinguisme individuel. Le gouvernement applique un bilinguisme territorial. Autrement dit, et prenons Québec pour exemple, les services doivent être assurés en français dans toute la province de Québec, car le nombre d'habitants le justifie manifestement. À Montréal, il est évident que des services en anglais devraient être assurés dans Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Luc, Beaconfield, etc.

[*Français*]

Il faut donner les services dans la langue là où le besoin existe.

[*Traduction*]

Passons maintenant à un autre aspect de la raison pour laquelle je m'attaque à cette question du bilinguisme officiel. Je répète encore une fois que nous sommes en faveur du bilinguisme, en faveur d'un bilinguisme personnel. Nous voulons que cette forme de bilinguisme soit plus répandue. Le bilinguisme officiel est un facteur de discorde et de gaspillage. C'est un terrible gaspillage d'argent.

• (1810)

Dans quelle mesure est-ce un gaspillage? Selon Diane Francis, du *Financial Post*, la traduction complète des manuels techniques sur les deux nouvelles frégates actuellement en cours de construction—500 000 pages au total—coûterait 100 millions de dollars.

La Défense nationale et le ministère des Approvisionnements et Services ont répondu en disant que le coût réel pourrait atteindre 43,5 millions. Malheureusement on ne connaîtra probablement jamais le coût réel de la traduction de ces manuels puisqu'il demeurera caché dans les coûts généraux des frégates. Le fait que les coûts soient cachés et qu'il soit très difficile de les distinguer les uns des autres pose un énorme problème, non seulement en ce qui concerne le gouvernement, mais aussi dans le cas des prévisions budgétaires et autres dépenses.

Je tiens également à dénoncer le fait que la politique des langues officielles au Canada est le produit de l'élite d'Ottawa. Cette élite affirme depuis longtemps qu'il faut promouvoir cette politique, qu'elle servira merveilleusement le pays et qu'elle contribuera certainement à y garder le Québec. Je ne crois pas que ce soit vrai et je ne pense pas non plus que la population du Québec le croit, en tout cas, pas de la façon dont le bilinguisme officiel est appliqué au Canada.

Tout à fait fidèle à l'élite d'Ottawa, le commissaire aux langues officielles aurait récemment déclaré: «Nous ne devons pas nous laisser décourager par l'opposition qui se manifeste au sein de l'opinion publique. Ce sont de vaillants adversaires avec lesquels il faut compter.» Et cela en dépit ou peut-être à cause d'un sondage Gallup publié en mars 1992 qui montre que 64 p. 100 des Canadiens estiment que le bilinguisme officiel est un échec.

Combien coûte le bilinguisme? Je l'ignore. Il est à peu près impossible d'en connaître le coût véritable. Prenons toutefois un exemple. La Défense nationale reconnaît que les programmes de langues officielles ont coûté à peu près 48 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1992–1993. Or, ce montant n'apparaît nulle part dans les comptes publics du ministère de 1992–1993. Ces chiffres demeurent cachés quelque part.

En fait, la personne qui a rédigé le rapport sur le coût du programme des langues officielles à la Défense nationale indiquait dans la lettre d'accompagnement envoyée avec le rapport à mon bureau: «Les coûts réels des activités de la Défense nationale en matière de langues officielles sont plus élevés que ceux indiqués dans le document ci–annexé envoyé par télécopieur. Malheureusement, les lignes directrices du Conseil du Trésor concernant les états comptables ne permettent pas de connaître, entre autres, les salaires du personnel militaire qui participe à des programmes de formation linguistique permanents, ou le coût de la prime au bilinguisme versée aux fonctionnaires.» La difficulté d'établir les coûts tient en partie à ce problème.

J'ajouterai pour terminer que le budget devrait s'attaquer au problème du déficit et qu'une façon de le faire est de réduire les dépenses, en particulier dans des domaines qui créent la division au pays. C'est notamment le cas de la Loi sur les langues officielles et c'est pourquoi je demande au gouvernement d'examiner la loi et de réduire les dépenses qu'elle entraîne.

• (1815)

[*Français*]

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, je dois souligner, en ma capacité de Franco–Ontarien, que durant les années 1960 et 1970 j'ai eu la chance d'apprendre une deuxième langue. J'ai appris une autre langue, je dois le signaler au cher député de Nanaimo—Cowichan, à cause de l'institution du bilinguisme. Durant mes années scolaires et durant mes années en tant qu'employé du secteur privé. . .

[*Traduction*]

. . .j'ai eu la chance de travailler dans plusieurs grandes entreprises canadiennes qui reconnaissent d'emblée que le bilinguisme officiel est beaucoup plus facile si, par exemple, on peut lire de l'anglais sur un côté de la boîte de céréales, et du français du même côté. C'est beaucoup plus facile de communiquer ainsi avec les sept, huit ou neuf millions de francophones de notre pays, qui ne sont pas tous réunis dans une seule et même région.

[*Français*]

Je suis témoin d'un système qui bouge, d'un système qui m'a permis de parler une deuxième langue. Je souhaite que le député de Nanaimo—Cowichan reconnaisse avec moi que le système des deux langues a été un des plus grands événements au pays et nous a permis, comme Canadiens, d'être différents dans le monde en ce qui a trait à l'efficacité économique.

M. Ringma: Monsieur le Président, je suis bien content que l'honorable député ait appris l'anglais et le français. C'est une bonne chose pour notre pays et je suis d'accord avec lui. Tout de même, je maintiens ce que j'ai dit dans mon discours, qu'il y a un gaspillage énorme d'argent dans ce pays. Vous, vous êtes l'exemple de quelqu'un qui a appris les deux langues, tant mieux. Je peux vous assurer que, même s'ils sont d'accord avec l'idée d'apprendre les deux langues officielles, voire d'autres langues, la plupart des gens de l'Ouest trouvent qu'il y a du gaspillage, et je répète ce que j'ai dit dans mon discours sur ce point.

Le vice–président: Je demanderais aux députés, que ce soit en anglais ou en français, de faire leurs remarques à l'intention de la Présidence.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, le député aimerait savoir combien coûte la politique des langues officielles, mais je signale qu'il n'y a pas de politique du bilinguisme officiel. Je serais heureux de lui faire voir un article que j'ai publié justement sur cette question des coûts, que jamais personne n'a contestés.

Des commentaires comme ceux que le député vient de tenir sur le coût des langues officielles ne peuvent qu'exacerber les réticences manifestées par certains Canadiens, aux quatre coins du pays. Nous ne connaissons pas les coûts exacts engendrés par cette politique. Nous savons qu'ils sont élevés.

Que dire maintenant de son commentaire au sujet de l'élite d'Ottawa?

[*Français*]

Qu'en est–il des collectivités francophones telles que Saint–Boniface, St–Albert en Alberta, les autres communautés francophones à travers le Canada. Ce sont les élites, ce sont ces gens–là qui demandent des services en français.

A–t–il reconnu qu'il y a des sénateurs et des députés unilingues ici, des unilingues de langue française et unilingues de langue anglaise, des soldats canadiens unilingues de langue française et unilingues de langue anglaise? Est–ce que ces gens–là ne doivent pas se parler? Que propose–t–il vraiment? Faire peur aux Canadiens? S'il y a du gaspillage, qu'on l'identifie! Le gaspillage, on peut l'enlever, mais enlever cette politique qui permet aux Canadiens de se parler, c'est de la foutaise!

M. Ringma: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, moi–même et le Parti réformiste n'avons rien contre le bilinguisme, et je ne considère pas que les gens de Gravelbourg, Saskatchewan, de Grande–Prairie ou de Saint–Boniface soient l'élite. L'élite est ici quelque part à Ottawa, où ils forcent le dénouement, en disant: nous allons avoir cette loi, forcée, avec des inspecteurs qui contrôleront, et on pourra dépenser n'importe quel montant d'argent à ce sujet. C'est contre ça que je m'élève.

• (1820)

[*Traduction*]

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureuse de prononcer aujourd'hui mon premier discours à la Chambre.

J'en profite pour vous féliciter pour votre nomination, monsieur le Président.

En l'honneur de l'Année internationale de la famille, je commencerai par remercier ma propre famille pour le soutien et les encouragements qu'elle m'a toujours prodigués.

Je veux aussi remercier l'équipe de collaborateurs la plus dévouée que je pouvais souhaiter avoir durant ma campagne électorale, pour tout le bon travail qu'elle a accompli. Je remercie aussi les habitants de la circonscription de Lambton—Middlesex, pour la confiance qu'ils m'ont manifestée en me choisissant pour les représenter dans cette 35e législature et, je me permets de le préciser, pour avoir élu la première femme au poste de députée de cette circonscription depuis le début de la Confédération.

Avant d'être élue députée, j'ai eu le privilège de travailler avec l'ancien député de Lambton—Middlesex, M. Ralph Ferguson, qui était ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Turner.

Les députés seront peut-être intéressés de savoir que cette circonscription a joué un rôle essentiel dans l'histoire du Canada. La bataille historique de Longwoods a eu lieu dans le comté de Middlesex, durant la guerre de 1812. En fait, le grand chef indien Tecumseh a été tué durant cette bataille. D'ailleurs, n'eut été du rôle que Tecumseh a joué en refoulant les Américains hors de nos frontières, il ne fait aucun doute que nous ferions maintenant partie des États-Unis.

Du côté de Lambton, on a découvert du pétrole dans le canton d'Enniskillen, vers le milieu du XIXe siècle. C'était la toute première découverte de pétrole en Amérique du Nord. Certains des puits forés à cette époque sont exploités depuis plus de 100 ans et sont encore productifs.

Lambton—Middlesex est l'une des plus grandes circonscriptions du sud-ouest de l'Ontario. C'est une circonscription principalement rurale, qui renferme 18 municipalités, plusieurs villes et villages, un centre urbain, Strathroy, et quatre réserves autochtones.

La plus grande industrie de Lambton—Middlesex est l'agriculture; on y produit notamment des fruits, des légumes, du maïs, du soja, de la volaille, des produits laitiers, du porc et du boeuf.

Je suis fière de dire que plusieurs chefs de file éminents dans le domaine de l'agriculture au Canada habitent ma circonscription.

Je manquerais à mon devoir si j'oubliais de mentionner que la ferme Cuddy's, la plus grande entreprise d'élevage de dindons en Amérique du Nord, se trouve aussi dans Lambton—Middlesex. Elle exporte des morceaux de dindons vers toutes les régions du globe.

En ma qualité de co-présidente du groupe de travail sur l'éthanol et du comité spécial qui étudiera la viabilité de l'industrie canadienne de l'éthanol, je suis heureuse de voir que le ministre des Finances est prêt à réexaminer la nécessité de mieux nous assurer que l'éthanol sera exempté de la taxe d'accise fédérale. Je demanderais au ministre d'inscrire cet élément au haut de sa liste de priorités.

Nous avons une occasion exceptionnelle que nous ne devons pas manquer. Nous devons favoriser une plus grande utilisation des mélanges carburants contenant de l'éthanol. Ils sont excellents pour l'environnement. Faits à partir d'une ressource renouvelable, ils créeront d'immenses nouveaux marchés pour le maïs et le grain.

Ce budget amorce l'une des réformes les plus exhaustives et les plus fondamentales de la politique gouvernementale depuis des décennies, dans des domaines de première importance comme la sécurité sociale et la défense.

Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils en avaient assez de l'inertie gouvernementale. Ils veulent que leur gouvernement se dote d'un plan d'action et qu'il le respecte. Nous avons un plan; il s'agit de notre plate-forme électorale, le livre rouge—Pour la création d'emplois, Pour la relance économique.

Par ce budget, nous finançons chaque mesure importante mentionnée dans le livre rouge; nous réalisons nos engagements.

Ce qui me plaît le plus est le fait que ce budget présente une approche équilibrée grâce à ses trois principaux objectifs: renouveau économique, réduction du déficit et réforme sociale. Ce sont les assises mêmes de nos priorités—la création d'emplois et la croissance.

En se concentrant sur ces trois objectifs, ce budget répond directement aux préoccupations et aux priorités formulées par les Canadiens durant la série de consultations sans précédent menée par le gouvernement. Le budget agit sur trois fronts: financement des programmes d'infrastructures, engagement à ramener les cotisations d'assurance-chômage au niveau de 1993 et nouvelles stratégies favorables aux petites entreprises, véritable moteur de notre nouvelle économie.

Dans ma circonscription, comme partout ailleurs au Canada, la récession a fait beaucoup de victimes parmi les petites entreprises. Cependant, un certain nombre d'usines entreprenantes—chaussures, pièces d'automobiles, aliments congelés, maisons mobiles et autres, ont réussi à traverser la tempête économique grâce à leur créativité et à leur travail acharné.

• (1825)

Je suis particulièrement heureuse et soulagée de voir qu'on maintient l'exemption de 500 000 $ pour les petites entreprises et les exploitations agricoles.

Je suis également très contente de constater qu'on a décidé de faire du Régime d'accession à la propriété un programme permanent qui permettra aux acheteurs d'une première maison d'utiliser les fonds qu'ils ont dans un REER pour leur mise de fonds. La croissance des REER est phénoménale au Canada alors que de plus en plus de Canadiens s'en servent pour compléter leur pension de retraite.

Dans les régions agricoles comme ma circonscription de Lambton—Middlesex, c'est souvent le seul moyen de s'assurer une certaine sécurité au moment de la retraite. Les petites et moyennes entreprises ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Il faut plutôt qu'on leur permette d'avoir accès plus facilement à des capitaux, qu'on encourage l'innovation et la technologie de pointe, qu'on offre une meilleure formation en gestion, qu'on réduise la réglementation et la paperasserie inutile et qu'on essaie de façon beaucoup plus dynamique de profiter des nouveaux marchés d'exportation.

Je suis très heureuse de voir que ce budget porte sur toutes ces questions. En fait, il est favorable aux petites entreprises. On prend les mesures suivantes: on crée un fonds d'investissement canadien pour fournir du capital de risque aux entreprises; on améliore de l'accès aux capitaux pour les petites entreprises grâce à l'établissement d'un groupe de travail chargé d'élaborer, de concert avec les banques du pays, un code de conduite dans le

domaine des prêts à la petite entreprise; on établit un centre unique de services aux entreprises dans chaque province afin de rassembler tous les services gouvernementaux dans un même lieu; on ramène le taux de cotisation à l'assurance–chômage au niveau de 1993 pour 1995 et 1996. On va permettre ainsi aux entreprises d'économiser 300 millions de dollars par année, et ce sera de l'argent qu'elles pourront réinvestir dans de nouveaux emplois. Nos petites entreprises ont besoin d'un répit, et c'est exactement ce que leur donne ce budget.

Si j'avais à utiliser un mot pour décrire le message que renferme le budget de 1994, ce serait «espoir».

Les Canadiens ont également déclaré qu'ils souhaitaient qu'on modifie notre régime de sécurité sociale pour s'assurer qu'il est équitable, sensible aux besoins des gens et abordable; ils veulent une réforme qui encourage les gens à travailler et crée des emplois et des débouchés.

Cette réforme a déjà été lancée par le ministre du Développement des ressources humaines. Le budget présente des mesures importantes pour faire face à ce défi. Le lien qui existe entre les antécédents de travail et l'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage est en train d'être réévalué.

Les individus ayant des personnes à charge verront leurs prestations passer à 60 p. 100 de leur salaire alors que les autres ne recevront que 55 p. 100 de leur salaire original.

Ce gouvernement tient à réduire le déficit. Notre plan de réduction des dépenses nettes, qui s'étalera sur trois ans, est le plus ambitieux de tous les budgets présentés au cours de la dernière décennie. L'un des principaux objectifs de ce budget est de prendre des mesures concertées pour assainir les finances publiques, mesures essentielles à la revitalisation économique du Canada.

Pour préparer son budget, le ministre des Finances s'est appuyé sur des prévisions de croissance économique très prudentes et très modérées, pour cette année et l'année prochaine. Ces prévisions, issues d'un consensus de prévisionnistes du secteur privé, diffèrent très nettement des projections beaucoup trop optimistes présentées dans les budgets précédents, ce qui a donné lieu à des prévisions de déficit en deça de la réalité par plusieurs millions de dollars.

Les Canadiens ne sont plus prêts à accepter ce genre de mauvaises surprises. Les mesures annoncées dans le budget de 1994 et la croissance modérée que nous prévoyons feront tomber le déficit de 45,7 milliards de dollars en 1993–1994 à 39,7 milliards pour l'exercice financier suivant. On s'attend à ce qu'il passe à 32,7 milliards en 1995–1996. Pour chaque dollar d'augmentation des recettes, il y aura 5 dollars de réduction des dépenses.

Enfin, je crois qu'il est juste de dire que le budget de 1994 est le fruit de consultations publiques d'une ampleur encore jamais vue, qui ont rassemblé des Canadiens de tous les horizons pour parler des défis économiques et financiers que notre pays doit relever. Je félicite le ministre des Finances d'avoir pris l'engagement de continuer à consulter les Canadiens ouvertement et largement.

Pour terminer, je dirai que je suis fière de faire partie de ce gouvernement, un gouvernement qui s'est engagé à restaurer l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité dans l'appareil gouvernemental.

• (1830)

Si nous continuons à tenir cette promesse, alors nous regagnerons la confiance du public et nous serons en mesure de rebâtir le Canada et d'en faire un pays fort et souverain, un pays qui prend ses propres décisions, une nation humanitaire et compatissante, un pays uni de l'Atlantique au Pacifique.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite la députée pour son premier discours.

Je suppose qu'elle est aussi nouvelle à la Chambre que moi. Je sais fort bien comment on se sent après avoir prononcé son premier discours. C'est fantastique, mais on se dit:«Dieu merci, c'est fini!»

Même si la députée n'a pas précisé qu'il fallait mettre de l'ordre, je sais qu'elle y faisait allusion. Il est très important que les politiciens se montrent responsables au chapitre des dépenses, qu'ils soient tenus de rendre des comptes et qu'ils gèrent l'argent très soigneusement, sans se laisser emporter. Je voudrais savoir ce que pense la députée à l'égard de certaines questions et, comme la liste est longue, je vais en choisir trois.

Personnellement, il y a deux ou trois situations au Canada qui me préoccupent beaucoup. Le ministre du Développement des ressources humaines en a mentionné une en disant que plus de un million d'enfants vivaient dans la pauvreté au Canada, ce qui est totalement inadmissible.

Au haut de ma liste, il y a aussi le fait qu'il nous en coûte chaque année, pour les avions à réaction Challenger, plus de 3 millions de dollars, pour les petites voitures bleues des ministres, quelque 1,3 million de dollars et, pour les scandaleux régimes de retraite financés par l'impôt à l'intention des députés, plus de 2 millions de dollars. Cela représente quelque 10 millions de dollars.

La députée convient–elle qu'il serait plus logique de réduire ces dépenses et d'utiliser cet argent pour venir en aide aux enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada?

Mme Ur: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses bonnes paroles et pour ses questions.

Je crois, moi aussi, que l'une des premières choses à faire—ma campagne électorale était d'ailleurs axée notamment là–dessus, l'automne dernier—est certes d'analyser les finances et la façon dont le gouvernement dépense son argent.

En ce qui concerne les exemples que me donne le député, dont celui des pensions, je dois dire que la question est souvent revenue sur le tapis aux assemblées électorales auxquelles j'ai participé. Je suis certes heureuse que le député soulève la question.

Chaque fois qu'il était question du Régime de pensions du Canada, je faisais allusion aux pensions des députés. Peut–être pourrions–nous nous pencher là–dessus de cette manière. Je suis persuadée qu'on le fera dans un proche avenir et qu'on s'arrangera pour que le système fonctionne sur le même principe que le Régime de pensions du Canada.

Après ces assemblées, plusieurs personnes sont venues me dire que c'était une bonne façon de voir les choses que de rendre le système plus équitable en l'alignant sur le régime de pensions des Canadiens en général.

Je conviens certes que les gouvernements doivent réduire leurs dépenses, mais en ce qui concerne le Challenger, par exemple, il y a une question de sécurité qui entre en jeu. Le premier ministre a dit maintes fois qu'il préférerait voyager en classe économique comme toute le monde, mais ce n'est pas possible. Lorsqu'on est premier ministre, on doit respecter certaines normes. Il faut certes assurer la sécurité du premier ministre, de tout premier ministre, quel qu'il soit.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter la députée pour son premier discours à la Chambre.

J'hésite à la mettre dans l'embarras, mais je voudrais au moins donner avis de ma question. Il s'agit d'une question très sérieuse.

La députée a mentionné qu'il est dit dans le budget que toute augmentation de 1 $ des recettes fédérales se traduira par une réduction de 5 $ des dépenses. C'est un objectif louable. Je mets peut–être une nouvelle députée dans l'embarras, mais j'aimerais avoir une réponse à ma question. Quelles dépenses seront réduites? S'il est possible de réduire ainsi les dépenses, comment se fait–il qu'elles augmentent chaque année, que la dette continue d'augmenter et que le déficit soit toujours plus élevé? Comment pourrions–nous avoir un rapport de un à cinq entre l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses?

• (1835)

Mme Ur: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. C'est incontestablement une bonne question, et je ne prétends pas être ministre des Finances. Cependant, je pense que le ministre a donné à maintes reprises de très bonnes réponses à cette question pendant la période des questions. Plusieurs compressions ont été faites, notamment en annulant le contrat d'acquisition d'hélicoptères et en réduisant le budget de la défense. Nous avons entendu toutes ces questions et toutes ces réponses pendant la période des questions. Tout a été très bien expliqué. Tout ce qu'on a à faire, c'est de lire les documents budgétaires pour y trouver les réponses.

Je remercie le député pour sa question.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, le député qui va se lever à l'instant n'aura pas assez de temps pour terminer son discours. Je me demande s'il y aurait consentement unanime afin de lui permettre de finir son discours de 10 minutes avant que la question ne soit mise aux voix.

Le vice–président: Est–ce que la Chambre est d'accord pour qu'on accorde 10 minutes au député qui prendra la parole afin qu'il puisse terminer son discours?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je veux parler en faveur du budget présenté par le ministre des Finances.

Mon collègue a parlé du plan cinq pour un. Ce soir, je vais parler du plan deux pour un, c'est–à–dire deux réductions de dépenses pour une augmentation de dépenses.

Tout d'abord, je voudrais parler des mesures que le ministre des Finances a prises en ce qui concerne la fonction publique. Je suis certain que nos fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays travaillent fort et partagent l'engagement du gouvernement à l'égard d'un Canada prospère. Il y a des gens qui pensent que la prolongation du gel des salaires, qui permettra d'économiser 500 millions de dollars en 1994–1995 et 620 millions en 1995–1996, est une mesure sévère.

Je tiens à signaler que cela ne représente qu'une réduction de 2,2 p. 100 de la masse salariale de la fonction publique fédérale.

Je sais que beaucoup d'entre nous sont au courant de réductions beaucoup plus importantes que cela imposées aux employés des sociétés nationales et internationales dans nos circonscriptions. Je voudrais citer les résultats d'une étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui a analysé les données du recensement de 1991.

Cette étude révèle que, dans tous les secteurs d'emploi examinés, les fonctionnaires fédéraux sont les mieux payés dans toutes les classifications, et ce, dans toutes les régions urbaines du pays. Les fonctionnaires fédéraux sont payés en moyenne 13,9 p. 100 plus cher que les travailleurs du secteur privé qui occupent des postes équivalents.

Quel genre de message ces données envoient–elles à nos travailleurs et à nos contribuables?

J'ai été incapable de trouver des cas semblables dans d'autres pays du monde. Au moment où nous négocions des accords commerciaux internationaux comme l'ALENA et le GATT dans le but de rendre notre secteur privé plus compétitif, nous découvrons que les fonctionnaires fédéraux sont surpayés par rapport à leurs homologues du secteur privé.

Je remarque que le ministre des Finances a essayé de corriger ce grave problème en proposant un gel des salaires dans l'espoir d'éviter les mises à pied. Cela étant dit, je reconnais que le nombre de mises à pied prévues dans le secteur militaire dépasse de beaucoup les 17 000.

Non seulement la structure salariale à la fonction publique ne suit pas celle du secteur privé, mais beaucoup de mes électeurs me disent qu'ils ont de la difficulté dans leurs contacts avec les fonctionnaires. Il arrive souvent que ces derniers ne retournent pas les appels ou ont des horaires de travail qui vont à l'encontre du concept du service au public. Je sais qu'il y a de nombreux de fonctionnaires consciencieux, mais il semblerait qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer le service à la fonction publique fédérale.

• (1840)

Je voudrais maintenant aborder mon deuxième point, qui porte sur les dépenses prévues dans le budget. Je veux parler ici des programmes sociaux.

Le ministre du Développement des ressources humaines a souvent dit que nos programmes sociaux avaient été conçus pour une autre époque. Notre pays subit des changements structurels importants. À cause de ces changements, les gens de ma génération, qui pensaient avoir une carrière pour la vie, se retrouvent maintenant sans emploi et incertains de leur avenir.

Nous devons tendre la main à ces gens et leur donner non seulement de l'espoir, mais aussi les outils nécessaires pour trouver d'autres emplois. Il ne suffit pas de parler de recyclage et de former les gens à des emplois qui n'existent pas maintenant et qui n'existeront pas dans un avenir rapproché.

Les gouvernements doivent faire montre de leadership en planifiant les besoins de formation de l'avenir. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral doit conserver son pouvoir de dépenses discrétionnaires dans ce domaine, à l'échelle du pays, pour fixer des normes nationales en matière de formation.

Qu'en est–il de notre système actuel d'assistance sociale? Il ne peut plus être maintenu. Nous créons des ghettos sociaux où nous subventionnons les gens pour ne rien faire, ce qui entraîne une perte de dignité personnelle. Nous devons faire mieux.

Les prestations que nous versons au Canada en vertu de notre régime d'assurance–chômage sont supérieures de 20 p. 100 en moyenne à celles qu'on paie aux États–Unis et dans les autres pays du G–7. J'ai toujours cru que l'argent est de l'énergie restaurée. C'est la façon humaine de transformer le travail en liquidité.

Par exemple, si je paie quelqu'un 25 $ à la porte du parlement pour me conduire à la gare ferroviaire, il utilisera sa voiture et dépensera des ressources naturelles et du temps. Donner de l'argent aux gens simplement pour leur permettre de subsister est une insulte à l'intelligence humaine. Nous devons utiliser l'assurance–chômage et les autres formes de transfert aux particuliers pour les aider à se relever et à prendre leur vie en mains. Je parle d'utiliser ces fonds pour les envoyer acquérir de nouvelles compétences, de sorte que chacun puisse profiter des nouveaux défis d'une économie en pleine évolution.

Je vais maintenant passer à mon dernier argument en faveur du budget, c'est–à–dire le secteur de la petite et moyenne entreprise. On a déjà beaucoup parlé ici de cette question, et on a fait grand cas des relations entre ces entreprises et le monde bancaire.

Je tiens à signaler à la Chambre que ces institutions regroupent moins de 6 p. 100 de tous les dépôts au Canada. Critiquer ce secteur, c'est–à–dire les banques, c'est un peu comme essayer de réparer une embarcation qui fait eau pour traverser les Grands Lacs. Cela ne fera pas l'affaire, même si nous la réparons.

Je remarque que le ministre a choisi d'étudier les régimes de retraite et la manière de les utiliser pour financer plus efficacement les PME. C'est nettement une orientation souhaitable.

Le ministre a aussi attiré l'attention sur un certain nombre d'initiatives que le gouvernement a prises dans le budget. Il y a notamment le fonds canadien d'investissement, les stratégies de maillage des entreprises et l'établissement de centres de services aux entreprises afin que celles–ci puissent obtenir tous les services gouvernementaux au même guichet. L'autoroute électronique compte parmi ces initiatives.

Le chemin de fer a aidé à bâtir notre pays à une époque où les routes facilitaient les communications. Enfin, le téléphone a fait son apparition, permettant aux gens de communiquer encore plus efficacement. Notre diversité et le fait que nous sommes passablement éparpillés sur un grand territoire nous a amenés à devenir le grand expert mondial en matière de communications.

Pendant que nous débattons nos problèmes internes, comme les collègues qui sont à ma gauche continuent de le faire, le monde poursuit sa route. Nous devons passer à la quatrième étape dans la construction de notre pays. Notre défi, c'est maintenant de rejoindre tous les individus par l'autoroute électronique afin que tous puissent échanger, peu importe leur langue et leur culture.

• (1845)

Je suis fier de constater que le gouvernement a fourni un financement pour ce projet très valable, conscient que cette initiative, avec d'autres dans le secteur de la PME, sera cruciale pour assurer un nouvel avenir à tous les Canadiens.

[*Français*]

Le vice–président: Je pense bien qu'on a compris qu'il n'y aura pas de période de questions et commentaires de cinq minutes, parce qu'il est déjà très tard. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Il est de mon devoir, conformément à l'article 84(4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer du sous–amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur le sous–amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter le sous–amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous–amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 22 février 1994, le vote par appel nominal est différé au mardi 8 mars 1994 à 18 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, mardi de cette semaine, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question d'une grande importance pour moi, pour mes collègues et, de façon particulière, pour les membres des bandes de Slave Lake.

Le ministre a manifestement préféré ne pas répondre à la question, ce qui était un marque d'irrespect envers moi–même, ainsi qu'envers les grands chefs et les chefs qui avaient signalé la chose à mon attention.

Il ne s'agissait pas d'une question que je posais de ma propre initiative. Nous avions communiqué avec des députés qui étaient présents à cette réunion entre le ministre et les bandes de Slave Lake. Ils m'ont dit qu'ils avaient jugé insultant et choquante la conduite du ministre à cette réunion. Selon eux, ses propos à l'égard des réformistes étaient véritablement de nature raciste.

Voyant que le ministre n'avait pas répondu à ma question, le député de Nanaïmo—Cowichan l'a reprise un peu plus tard pendant la période des questions.

Prié de fournir une réponse claire et directe, le ministre a de nouveau évité la question. Il a dit qu'il était sûr que les réformistes ne détestaient pas les Indiens, mais il a refusé de dire si, oui ou non, il avait affirmé devant un groupe d'autochtones que les réformistes détestaient les Indiens et se voulaient les défenseurs des Blancs. J'estime que le député, en tant que ministre, a le devoir et la responsabilité de répondre à cette question.

• (1850)

Comme d'autres membres du Parti réformiste, j'ai établi, au cours des années, des liens étroits avec de nombreuses personnes et de nombreux leaders des premières nations. Ce genre de commentaire, dans la bouche d'un ministre, équivaut à une attaque raciste et diffamatoire contre les députés du Parti réformiste. Cela nous discrédite aux yeux des autochtones et de tous les Canadiens. Devant une question de cette importance, nous ne demandons pas moins qu'une réponse claire et honnête.

J'étais à la Chambre aujourd'hui lorsque cette question a été posée au ministre, pour la troisième fois, pratiquement dans les mêmes termes. J'ai également les «bleus» qui contiennent sa réponse et, une fois de plus, il ne dit pas clairement si, oui ou non, il a fait cette déclaration. Il ne parle que d'une partie de la déclaration qui traite de la haine du Parti réformiste pour les Indiens, mais il ne dit rien de l'autre partie de la question selon laquelle nous chercherions à nous faire les défenseurs des Blancs.

Bien qu'il me semble que le ministre ait fait quelques progrès dans le sens du règlement de cette question, je dirais que, pour mes collègues du Parti réformiste et moi, elle n'est pas encore résolue.

Nous avons reçu des personnes présentes, lorsque cette déclaration a été faite, un affidavit commun de huit leaders autochtones qui ont signé, sous serment devant un notaire, un document exposant ce qui s'est produit à cette réunion. Je suis prêt à déposer la copie de ce document immédiatement.

J'estime que le ministre devrait conclure cette affaire pour que nous puissions poursuivre nos travaux et qu'il puisse s'occuper des affaires de son ministère.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[Le député parle en inuktitut]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, comme vous le savez, mon intervention porte sur un commentaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui aurait affirmé que les membres du Parti réformiste haïssent les Indiens. Comme le député l'a signalé, la question a été soulevée à la Chambre plus tôt cette semaine. À cette occasion, le ministre a déclaré pour sa défense qu'il ne pensait pas avoir dit une telle chose.

Aujourd'hui, le ministre a de nouveau affirmé catégoriquement devant la Chambre qu'il ne croit pas que les députés réformistes, pas plus que les autres d'ailleurs, haïssent les Indiens. Il se conçoit facilement qu'il ne croie pas une chose pareille. Le ministre a profité de l'occasion pour inviter tous les députés à mettre de côté leurs intérêts sectaires pour que nous puissions tous, d'un commun effort, bâtir sur des bases nouvelles nos relations avec nous, les peuples autochtones du Canada.

Les peuples autochtones nous ont dit que la reconnaissance de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale devrait être la pierre angulaire de ces nouvelles relations. Par conséquent, le ministre a rencontré de nombreux chefs de tous les coins du pays pour discuter de questions diverses, dont le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le député a demandé au ministre de répondre à un groupe en particulier, en se reportant à une réunion à laquelle il a assisté, ce à quoi le ministre a répondu clairement, et il l'a encore répété aujourd'hui, que ce n'est pas ce qu'il pense. Il dit s'être informé auprès d'autres députés qui ont assisté à la même réunion, et ceux–ci ne se rappellent pas qu'il ait dit une telle chose.

Ajournement

● (1855)

L'ÉDITION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, le 22 février j'ai demandé au ministre du Patrimoine canadien pourquoi son gouvernement n'a pas respecté les exigences de la Loi sur Investissement Canada et a en fait autorisé Paramount à acquérir les sociétés d'édition Maxwell Macmillan et Ginn Publishing.

La loi interdit à une entité non canadienne d'acquérir une société d'édition sous contrôle canadien.

Or, le gouvernement lui–même détenait 51 p. 100 des intérêts de Ginn Publishing, par l'entremise de la CDIC. Dans le cas d'une entité non canadienne qui désire vendre une entreprise canadienne existante telle que Maxwell Macmillan, la loi exige que le vendeur prouve que les investisseurs canadiens ont pu participer pleinement et en toute équité au processus d'appel d'offres. Dans les deux cas, le gouvernement n'a tout simplement pas tenu compte de la loi.

Dans le cas de Ginn Publishing, le gouvernement prétend qu'il a dû vendre sa part de 51 p. 100 à Paramount en raison d'une obligation juridique.

Les Canadiens voudraient que ce contrat soit rendu public afin de déterminer en quoi consiste cette obligation, qui l'a contractée, quand et où. Même si cette obligation existe effectivement, le gouvernement a renégocié des engagements pris par l'ancien gouvernement conservateur, par exemple l'aéroport Pearson et le contrat des hélicoptères.

Le ministre de l'Industrie a également affirmé qu'on n'avait pas manifesté beaucoup d'intérêt.

Permettez–moi de citer le *Toronto Star* du 22 février:

> Une des principales maisons d'édition du Canada, Canada Publishing Corporation, insiste sur le fait que ses manifestations d'intérêt répétées envers la société étaient constamment repoussées.
>
> Le président de la société, M. Ron Besse, affirme que le gouvernement promettait toujours de publier un prospectus sur Ginn mais qu'il ne l'a jamais fait.
>
> Après l'arrivée au pouvoir des libéraux, M. Besse a de nouveau envoyé ses avocats à Ottawa pour explorer encore une fois la possibilité d'acquérir Ginn. Le lendemain, il recevait un appel de Paramount lui demandant ce qu'il voulait.

Autrement dit, c'est Paramount qui parle au nom du ministre et du gouvernement et non le ministère même.

Dans le cas de Maxwell Macmillan, il s'agit d'une acquisition directe, et la loi stipule que les Canadiens doivent avoir une chance pleine et juste de soumissionner.

Quels efforts a–t–on faits pour trouver des acheteurs canadiens? Pourquoi l'acquisition de Maxwell Macmillan n'a–t–elle pas été examinée par Investissement Canada dans le cadre de l'examen élargi que la loi exige parce que Paramount a, à son tour, été acheté par Viacom?

Le gouvernement aurait pu tenir le haut du pavé dans ses négociations avec Paramount, mais, je le répète, il ne l'a pas fait.

Le gouvernement aurait pu agir pour empêcher que le secteur de la publication de matériel destiné notamment aux études secondaires et universitaires ne soit dominé par des entreprises américaines. Le fait qu'il ne l'ait pas fait a consterné toute la communauté culturelle.

Comme Keith Kelly, directeur national de la Conférence canadienne des arts, l'a dit: «Qu'est–ce qui va empêcher des intérêts étrangers de mettre la main sur d'autres entreprises culturelles canadiennes?»

On se demande si les ministres qui ont pris cette décision savaient vraiment ce qu'ils faisaient. Étaient–ils mal informés? Sinon, est–ce que le gouvernement libéral va avoir la même politique que son prédécesseur?

On lit dans le livre rouge:

> À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies de l'information, les frontières entre les pays s'estompent. Le Canada doit plus que jamais favoriser son développement culturel. Or, le gouvernement conservateur a délibérément fragilisé nos institutions culturelles nationales.

L'acquisition de Maxwell Macmillan and Ginn par Paramount fragilise justement nos institutions culturelles nationales.

Je demande à ce gouvernement: Est–ce cela sa politique de développement culturel? Est–ce un présage de ce qui nous attend?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai de vous féliciter de votre nomination. Je vous souhaite mes meilleurs voeux de succès. J'ai travaillé avec vous dans mon caucus et j'ai beaucoup apprécié la contribution que vous y avez faite, et je serai heureux de collaborer avec vous à la Chambre.

C'est avec plaisir que je vais répondre aux questions du député de Regina—Qu'Appelle. Je voudrais également donner plus de détails sur l'information déjà communiquée à tous les députés, de manière que l'honorable représentant puisse mieux comprendre les événements qui ont mené à cette transaction.

Donnant suite à une directive du gouvernement précédent, la CDIC a acheté à Paramount 51 p. 100 de Ginn en 1989. Compte tenu de la politique de l'édition de livres alors en vigueur et connue comme la «politique de Baie–Comeau», Paramount, qui s'appelait alors Gulf & Western Industries Inc., avait acheté Ginn dans le cadre d'une grande acquisition d'une filiale américaine. Elle a dû par la suite se départir d'un bloc de contrôle dans Ginn en faveur de Canadiens.

Puisque les efforts déployés par Paramount pour trouver un acheteur canadien n'ont pas abouti, le gouvernement, par l'intermédiaire de la CDIC, a acheté 51 p. 100 des actions de Ginn pour 10,3 millions de dollars. Au même moment, la CDIC recevait l'ordre de vendre ses actions à des Canadiens dès que l'occasion s'en présenterait.

En négociant la cession forcée des actions avec Paramount, le gouvernement conservateur a reconnu que sa politique sur les acquisitions indirectes dans le secteur de l'édition avait changé aussi, même si la CDIC conservait ses actions dans GINN, Paramount aurait eu le droit de les racheter au prix payé par la CDIC.

En outre, sur le plan technique, la CDIC avait bien acheté la société Ginn en 1989, mais il restait un certain nombre de questions juridiques et commerciales à régler avec Paramount avant

que les actions puissent être offertes à des Canadiens. La CDIC avait réussi à régler certaines de ces questions, mais pas toutes.

Entre–temps, la CDIC a reçu des demandes de renseignements de Canadiens qui envisageaient d'acheter la société Ginn, et on a dressé une liste d'acheteurs éventuels. Cependant, contrairement à l'affirmation du député, on n'a refusé aucun acheteur éventuel. En réalité, la CDIC n'était pas en mesure de chercher activement un acheteur pour ses actions de Ginn, tant que certaines questions n'étaient pas réglées, notamment un accord de distribution complexe.

En janvier 1992, l'annonce par l'ancien gouvernement de sa nouvelle politique en matière d'édition a donné à Paramount le droit juridique de racheter les actions de Ginn que détenait la CDIC. Dès lors, la CDIC avait les mains liées puisqu'elle ne pouvait pas envisager la vente à une société canadienne à moins que Paramount refuse d'exercer son droit de rachat de 51 p. 100 du capital social de Ginn.

Agir autrement aurait exposé la CDIC et le gouvernement à des poursuites judiciaires. Paramount a décidé d'exercer son droit de rachat des actions de Ginn pour le prix que la CDIC avait payé au début, soit 10,3 millions de dollars. Le gouvernement devait mener à bien la transaction entamée par ses prédécesseurs.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

L'hon. Sergio Marchi (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Finances, et je me permets d'ajouter qu'il vient à nouveau d'être papa.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, à cause de la naissance de mon deuxième enfant, je n'ai pas eu la chance de prendre la parole à la Chambre autant que je l'aurais voulu. J'en profite donc pour vous féliciter de votre élection à la présidence. Je suis probablement le dernier à le faire officiellement, mais je tiens à vous féliciter pour votre élection, ainsi que votre collègue, qui vient d'occuper le fauteuil. Je veux aussi remercier la présidence pour avoir fait en sorte que tout se déroule aussi harmonieusement au cours de ces premières semaines à la Chambre. Merci encore.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat en deuxième lecture du projet de loi C–14 sur le pouvoir d'emprunt. Je presse la Chambre de franchir le plus rapidement possible toutes les étapes d'adoption de cette mesure législative, afin que nous ayons le pouvoir d'emprunt nécessaire dès le début du nouvel exercice.

• (1005)

Avant de commenter vraiment les mesures du projet de loi, permettez–moi de situer ce dernier dans son contexte. L'importance du pouvoir d'emprunt qui y est demandé est directement reliée aux besoins financiers de l'exposé budgétaire présenté plus tôt cette semaine par le ministre des Finances. Les renseignements nécessaires pour faire face aux aspects financiers du projet de loi figurent dans le budget.

Il est extrêmement important que le projet de loi soit adopté sans délai. En effet, si le pouvoir d'emprunt n'est pas accordé tôt dans la nouvelle année financière, le programme de financement du gouvernement sera soumis à de graves contraintes. Bref, le gouvernement serait tenu de recourir à l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui restreint le financement aux emprunts à court terme.

Le financement des émissions d'obligations ne serait pas autorisé, sauf dans le cas d'obligations arrivées à échéance, qui sont rares au cours du premier trimestre de 1994 et de 1995. Si l'adoption de cet important projet de loi était repoussée au–delà de la clôture de l'exercice en cours, il en coûterait donc très cher au gouvernement et aux contribuables du Canada, et le gouvernement s'exposerait aux taux d'intérêt plus élevés qu'entraînent les emprunts temporaires.

Si le vaste programme de financement retardait le financement des obligations, cela risquerait également de perturber le marché financier et d'entraîner une hausse des frais liés au service de la dette. Il est donc crucial de garantir ce pouvoir d'emprunt le plus tôt possible après l'exposé budgétaire.

En accordant le pouvoir d'emprunt demandé dans ce projet de loi, les députés devraient se rappeler que le budget prévoit des mesures énergiques visant à contrôler les finances fédérales. Ces mesures représentent une partie essentielle du plan d'action du gouvernement en vue de revitaliser l'économie canadienne.

Ce n'est pas à la légère que nous demandons ce pouvoir d'emprunt. Nous savons que des coûts réels sont associés à l'alourdissement de la dette nationale. C'est pourquoi nous avons vraiment agi en proposant les compressions budgétaires les plus considérables à être présentées par un gouvernement depuis dix ans.

En outre, pour tracer le plan d'action financier du Canada dans ce budget, nous nous sommes fondés sur des prévisions extrêmement prudentes de la croissance économique pour cette année et l'an prochain. En conséquence, les prévisions intéressant le déficit sont beaucoup plus élevées que celles qui ont été fournies à la Chambre en avril dernier.

Les prévisions économiques présentées dans le budget reflètent l'ensemble des prévisions du secteur privé et contrastent nettement avec les attentes trop optimistes, irréalistes mêmes selon certains, que prévoyaient des budgets antérieurs à l'égard de la croissance et qui ont fini par être déficitaires de dizaines de millions de dollars.

Pour notre part, nous avons dit que nous étions déterminés à changer la façon de faire du gouvernement. Nous avons donc employé, par exemple, des prévisions prudentes à l'égard de la croissance pour établir des prévisions budgétaires auxquelles les Canadiens pourront se fier.

Les mesures contenues dans le budget de 1994, alliées à la croissance économique modérée que nous prévoyons, vont ramener le déficit de 45,7 milliards de dollars, en 1993–1994, à 39,7 milliards au cours du prochain exercice financier, et à 32,7 milliards en 1995–1996. En proportion de l'économie canadien-

ne, le déficit passera de 6,4 p. 100 du produit intérieur brut, cette année, à 4,2 p. 100 en 1995–1996. À plus long terme, le budget vise à atteindre l'objectif provisoire du gouvernement à l'égard du déficit, à savoir que celui–ci représente, en 1996–1997, 3 p. 100 du PIB ou 25 milliards de dollars environ.

En établissant son plan d'action pour une réduction responsable du déficit, le gouvernement a insisté sur des mesures qui relanceront la croissance économique et qui redonneront confiance aux Canadiens. Plus important encore, nous avons particulièrement veillé à réduire les dépenses fédérales Le total net de la compression des dépenses s'élèvera à 17 milliards de dollars au cours des trois prochaines années et, en plus des mesures proposées pour accroître les recettes, le gouvernement a annoncé son intention de réduire les dépenses de 5 $ pour chaque dollar de recettes supplémentaires.

Avec le budget de 1994, nous amorçons un processus de changement en profondeur d'une ampleur jamais vue depuis des décennies. Cependant, le changement crée parfois un malaise, il n'est pas toujours facile et il attire les critiques. Le virage que nous prenons est vital parce qu'il vise trois objectifs essentiels qui correspondent directement aux priorités énoncées par les Canadiens au cours de notre série de réunions de consultation prébudgétaire, une première dans notre histoire.

Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient des mesures propres à insuffler une nouvelle vigueur à notre économie et à créer les emplois dont tant de Canadiens ont si grand besoin. Notre budget annonce ces mesures.

Nous accélérons la réforme de la réglementation et la réforme de la TPS parce que les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement les laisse en paix et les libère du fardeau inutile que représente une réglementation excessive et trop de tracasseries administratives. Les Canadiens nous ont également dit qu'ils voulaient que le gouvernement s'engage à réduire les taxes qui nuisent à l'embauche et à la croissance. Par conséquent, en 1995, les cotisations d'assurance–chômage auront été ramenées à leur niveau de 1993. Cela permettra aux entreprises d'économiser environ 300 millions de dollars par année, ce qui devrait entraîner la création de 40 000 emplois sur lesquels il ne faudrait pas compter si la majoration prévue des cotisations était maintenue.

• (1010)

Le budget mentionne aussi le financement de nouvelles initiatives de promotion des petites entreprises et des innovations technologiques, deux éléments essentiels à une économie gagnante sur la scène mondiale moderne.

Nous voulons amener les banques à mieux soutenir financièrement les petites entreprises. En outre, le gouvernement adopte une nouvelle attitude face à la science et à la technologie. Nous prenons des mesures pour faire profiter les petites entreprises des progrès technologiques et leur donner accès à de bons services de génie à prix abordable. Nous élaborerons une stratégie pour l'autoroute de l'information et présenterons un énoncé de politique sur les sciences et la technologie afin de pouvoir travailler avec les Canadiens à la définition des priorités du gouvernement dans ce secteur crucial.

Durant nos consultations, les Canadiens nous ont également dit qu'ils veulent une réforme qui nous donnera un système de sécurité sociale juste, humanitaire et abordable, une réforme qui créera des emplois et des possibilités et qui encouragera les Canadiens à travailler.

Cette réforme a été lancée par le ministre du Développement des ressources humaines. Le budget contient des mesures importantes qui nous aideront à relever ce défi. On a renforcé le lien entre le nombre de semaines de travail et les prestations d'assurance–chômage. On a également vu à ce que les chômeurs qui ont des personnes à charge reçoivent une aide accrue. Ces mesures et d'autres mesures contribueront à réduire de 2,4 milliards de dollars le coût du programme d'assurance–chômage l'an prochain. Cela nous permettra de réduire les primes.

Un autre message très clair s'est dégagé des consultations. Les gens nous ont dit de mettre de l'ordre dans les finances de l'État. Ils veulent que l'administration publique devienne plus efficace et plus attentive aux coûts et qu'elle ne soit pas un fardeau qui nuise à la création d'emplois et à l'esprit d'entreprise.

Le gouvernement comprend que ce sont là des obligations que nous devons accepter, et non pas des options. Le budget vise à réduire le déficit en tenant compte de ces obligations. Grâce à des hypothèses économiques prudentes, nous avons pris, dans ce budget, des mesures qui nous aideront à atteindre l'objectif fixé dans le livre rouge sur le plan du déficit, c'est–à–dire ramener ce dernier à 3 p. 100 de l'économie du Canada en trois ans.

Le budget prévoit aussi une prolongation de deux ans du gel des salaires des fonctionnaires et des parlementaires. Je dois dire que, personnellement, c'est la première chose que j'ai annoncée à ma famille, notamment à ma femme qui est hospitalisée dans le moment et qui regarde ce débat. Je lui ai dit que mon salaire était gelé pendant deux années de plus. J'espère qu'elle prend bien la nouvelle.

Les dépenses de défense seront réduites de près de 2 milliards de dollars, en plus des 1,7 milliard qui seront économisés au cours des trois prochaines années grâce à l'annulation du contrat des hélicoptères EH–101. On réduira aussi les subventions aux entreprises ainsi que les subventions et contributions aux groupes d'intérêts.

Le gouvernement réduira de 400 millions de dollars le budget de fonctionnement des ministères au cours du prochain exercice, et les économies réalisées atteindront 620 millions de dollars par année en 1995–1996 et au cours des exercices subséquents. Les économies totales provenant des réductions dans les opérations du gouvernement passeront de 468 millions de dollars en 1994 à 1,6 milliards en 1996–1997.

[*Français*]

Les subventions et contributions versées par le gouvernement, y compris l'aide internationale et les subventions aux entreprises, seront également réduites pour générer des économies de 253 millions pendant l'exercice qui commencera en avril prochain. Ce montant passera à 409 millions l'année prochaine.

Le gouvernement a également entrepris une vaste restructuration du système de sécurité sociale du Canada afin de l'améliorer, de le rendre plus efficace et mieux adapté aux besoins du milieu, tout en s'assurant qu'il reste d'un coût abordable.

Dans le cadre de ce processus, nous fixons d'importants objectifs dans deux domaines: la réforme de l'assurance–chômage et les transferts de sécurité sociale aux provinces.

[*Traduction*]

Les nouvelles règles vont renforcer le lien entre les antécédents de travail et l'admissibilité aux prestations, dont elles augmenteront le montant pour les chômeurs à faibles revenus et ceux qui ont des personnes à charge.

Les paiements de transfert fédéraux aux provinces représentent actuellement une dépense d'environ 40 milliards de dollars par année, dont 14 milliards environ vont aux programmes de sécurité sociale. Le budget prévoit des paiements prévisibles pendant une période de deux ans et une légère croissance de ces paiements de transfert.

Pendant cette période, le gouvernement fédéral coopérera avec les provinces pour instituer des réformes et mettre à l'essai de nouvelles formules tout en procédant à de vastes consultations publiques.

• (1015)

Le budget prévient cependant très clairement que les transferts en matière de sécurité sociale ne seront pas plus élevés en 1996–1997 après la réforme qu'ils ne le sont cette année. Cette mesure fera économiser au gouvernement fédéral au moins 1,5 milliard de dollars en 1996–1997.

Le défi que présente le déficit ne se pose pas uniquement sur le plan des dépenses, mais aussi sur le plan des recettes. Le gouvernement sait que les Canadiens croient que les impôts sont déjà trop élevés, et nous en convenons. Notre gouvernement s'est fixé comme priorité de stimuler l'économie afin d'engendrer la croissance qui contribuera à contenir le déficit et nous permettra de réduire les impôts dans les années à venir.

Le rapport entre la fiscalité et le déficit va dans les deux sens. Un déficit plus élevé entraînera une augmentation des impôts, tandis qu'un déficit plus faible permettra de réduire les impôts. Or, certaines hausses de recettes s'imposent pour réduire dès maintenant le déficit. Le gouvernement en est arrivé à la conclusion que la façon la plus équitable d'augmenter les recettes consiste à élargir l'assiette fiscale et à instaurer une plus grande mesure d'équité et de justice dans le système fiscal.

On ne pourra plus se prévaloir de l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $ pour les gains réalisés après le soir du budget. Pour les particuliers, la totalité des cotisations à un régime d'assurance–vie payées par l'employeur deviendra imposable. Le crédit d'impôt sur le revenu accordé aux contribuables âgés de plus de 65 ans sera soumis à un critère de revenu. Je ferai remarquer que seuls les employés âgés seront touchés par cette mesure.

On propose également d'apporter un certain nombre de changements au régime fiscal des sociétés pour le rendre plus équitable et pour mieux cibler l'aide fiscale offerte à certaines entreprises. En voici quelques exemples: réduction du crédit d'impôt pour TPS et de la déduction fiscale accordée aux entreprises au chapitre des frais de repas et de représentation; élimination de certains taux préférentiels d'imposition qui étaient destinés aux petites entreprises, mais dont bénéficiaient certaines grandes entreprises; modification du traitement fiscal de certaines transactions d'institutions financières liées aux valeurs mobilières; suppression ou réduction de certains crédits d'impôt à l'investissement régional n'ayant pas été des outils économiques productifs pour promouvoir de nouveaux investissements. Les modifications proposées ajouteront 575 millions de dollars dans les coffres de l'État en 1994 et près de 1,4 milliard de dollars l'année suivante.

En présentant ce budget, le gouvernement adopte une approche équilibrée qui lui permet de concilier un certain nombre de préoccupations et la poursuite de différents objectifs: créer des emplois, stimuler la croissance économique, réduire le déficit et encourager la rentabilité financière à long terme des programmes sociaux caractéristiques de notre pays.

Certains peuvent souhaiter une solution globale équilibrée différemment et préconiser que l'accent soit mis sur certaines questions plutôt que sur telles autres. Le gouvernement les invite à bien y réfléchir.

Comme le ministre des Finances l'a dit dans son discours, et je cite: «À ceux qui voudraient que nous dépensions davantage, il faut demander—car les Canadiens méritent de le savoir—où ils prendraient l'argent nécessaire. Et à ceux qui exigent que nous réduisions davantage les dépenses, il faut demander—car les Canadiens méritent de le savoir—dans quelle mesure cela nuirait à la croissance, à l'emploi et aux plus démunis.» C'est dans cette optique que nous demandons à la Chambre d'autoriser l'emprunt des fonds mentionnés dans le projet de loi C–14.

J'aimerais maintenant parler en détail de certains aspects du projet de loi. Comme les projets de loi portant pouvoir d'emprunt présentés ces dernières années, celui–ci comporte trois éléments fondamentaux: le pouvoir d'emprunt couvrant les besoins financiers pour 1994–1995, le compte du fonds des changes et une réserve pour éventualités. En tout, le gouvernement demande à emprunter 34,3 milliards de dollars pour l'exercice 1994–1995.

Le projet de loi donne également le pouvoir d'emprunter 3 milliards de dollars de plus, au chapitre des emprunts effectués au cours de l'exercice en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je voudrais dire un mot des principales dispositions du projet. Tout d'abord, il permet d'emprunter 30,2 milliards de dollars afin de couvrir les emprunts nécessaires pour répondre aux besoins financiers nets exposés dans le budget.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit 1,1 milliard de dollars au chapitre des gains au compte du fonds des changes qui donnent lieu à des besoins supplémentaires en emprunts en dollars canadiens, ce qui s'explique par le fait que ces gains, bien que consignés comme recettes budgétaires, sont conservés dans le compte du fonds de change. On ne peut s'en servir pour financer les opérations courantes du gouvernement.

Troisièmement, il y a une réserve de 3 milliards de dollars, montant identique à celui demandé dans les projets de loi sur le pouvoir d'emprunt au cours des six dernières années. Cette réserve est prévue pour des éventualités comme les transactions de change, les fluctuations saisonnières dans les besoins en emprunts et les retards dans l'adoption de la Loi sur le pouvoir d'emprunt d'une année ultérieure.

• (1020)

Il y a également une disposition qui vise le financement de titres d'emprunt émis en 1993–1994 en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, jusqu'à concurrence de

3 milliards de dollars. Sans cette disposition, ces remboursements seraient imputés au pouvoir d'emprunt ordinaire de 1994–1995, même si l'argent a été reçu pour l'exercice 1993–1994.

Les députés doivent prendre note que cette disposition ne peut pas servir à contracter des emprunts supplémentaires en 1994–1995. Le pouvoir d'emprunt de l'an prochain n'est majoré que du montant des emprunts contractés en vertu de l'article 47 en 1993, jusqu'à concurrence de 3 milliards de dollars.

Il y a quelques dispositions techniques mineures qui permettent de relier plus directement le pouvoir d'emprunt de l'exercice financier avec les besoins en emprunt du même exercice. Une disposition prévoit que le pouvoir d'emprunt pour 1994–1995 ne peut être utilisé qu'après le début de l'exercice 1994–1995. Une autre disposition prévoit que le pouvoir d'emprunt couvre la totalité de l'exercice commençant le 1er avril, assurant ainsi le refinancement du pouvoir d'emprunt pour les titres venant à échéance au cours de l'exercice 1994–1995.

Jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, nous pouvons continuer d'utiliser tout montant de la réserve permanente prévue par la Loi sur le pouvoir d'emprunt de 1993–1994. Une fois adopté, ce projet de loi annulera le pouvoir d'emprunt pour le reste de l'exercice 1993–1994; en outre, il déduira du montant de base du pouvoir d'emprunt demandé pour l'exercice 1994–1995 tout montant du pouvoir d'emprunt de l'exercice non utilisé. Cette pratique vise à prévenir que tout montant de la réserve permanente non utilisée pour un exercice donné ne s'ajoute au pouvoir d'emprunt de l'exercice suivant.

À titre d'information, je voudrais passer en revue les opérations du gouvernement liées à la dette au cours du présent exercice jusqu'à la fin de janvier. Sur le marché des titres de créance nationaux, la valeur des titres émis jusqu'à maintenant s'élève à 25 milliards de dollars. Nous avons émis pour 21 milliards de dollars d'obligations négociables, 5,5 milliards de dollars de bons du Trésor et 925 millions de dollars d'obligations à rendement réel.

Créé en octobre 1991, ce type d'obligation permet de diversifier modestement et à peu de frais le portefeuille de titres de créance. Ces obligations offrent aux investisseurs un taux réel en plus d'une compensation pour l'inflation.

Je voudrais maintenant vous donner un aperçu de la campagne des obligations d'épargne de l'automne dernier. Nous avons vendu pour 5,4 milliards de dollars d'obligations portant un taux d'intérêt de 4,25 p. 100. En tenant compte des obligations rachetées ou échues pendant cette période, les achats nets d'obligations se sont élevés à 842 millions de dollars.

Au chapitre des titres de créance libellés en devises étrangères, l'encours de bons du Trésor canadiens a augmenté, passant de 2,7 milliards de dollars US à 4,7 milliards de dollars US à la fin de janvier. Ce sont des titres de créance à court terme libellés en dollars US qui sont émis de temps à autre sur le marché américain pour financer les réserves de devises étrangères du Canada. En outre, une obligation de 80 milliards de dollars libellée en yens et émise en 1986 est venue à échéance en juillet 1993.

En janvier, le gouvernement a émis un effet à taux variable quinquennal de deux milliards de dollars américains. Cette émission servira à amortir les factures en souffrance du Canada et, partant, à diversifier les sources de financement de notre réserve en devises américaines. Cette mesure n'élèvera pas le niveau des réserves et n'alourdira pas la situation globale de l'endettement au Canada.

Bref, ce projet de loi est tout ce qu'il y a de plus simple et ne comporte aucune disposition inhabituelle. Toutes les données essentielles sont à la disposition de la Chambre, soit dans le budget, soit dans le Budget des dépenses principal, ou encore dans les divers documents connexes.

J'exhorte donc la Chambre à aller de l'avant avec ce projet de loi sans plus tarder afin qu'un nouveau pouvoir d'emprunt puisse être en place au début du nouvel exercice, tout comme d'ailleurs le programme d'emprunt courant du gouvernement.

L'autorisation d'emprunter fait partie intégrante du processus de fonctionnement du gouvernement. Je recommande vivement à tous les députés d'appuyer cette mesure législative.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est maintenant une chance en or de pouvoir s'exprimer sur un budget, mais ce n'est pas de façon très gaie que je vais le faire parce que c'est rare que l'on puisse être satisfait, surtout pas quand un budget nous présente une situation où on va terminer la prochaine année financière avec un déficit d'au moins 40 milliards de dollars encore. Et je dis «d'au moins», et j'y reviendrai un peu plus loin.

• (1025)

On vient parler d'un projet de loi qui va nous permettre d'emprunter. J'aimerais parler quelques instants de cet aspect, parce qu'une partie importante de la dette maintenant, ou des intérêts versés sur la dette vont à l'étranger. C'est l'aspect le plus problématique de la dette, celui qu'on n'explique peut–être pas assez souvent aux gens. Les intérêts versés dans l'économie canadienne alimentent notre économie, contrairement à ceux payés à l'étranger, par conséquent c'est moins grave.

Prenons par exemple un individu qui emprunte 1 000 $ à quelqu'un. Prenons le cas, monsieur le Président, où vous me prêteriez 1 000 $. Vous voyez que ma situation est bonne et que je vous paie comme prévu, dans les délais prescrits, vous serez satisfait. Si l'année suivante je vous emprunte encore 1 000 $, vous ne ferez pas de difficulté. Mais si cette année–là vous vous apercevez que j'ai du mal à effectuer les paiements, que vous n'êtes pas sûr de les recevoir, que vous avez des doutes, vous allez vous dire: Il va avoir de la difficulté à joindre les deux bouts.

Si une autre année je vous emprunte encore de l'argent, vous allez me dire: Je vais continuer à le faire mais en demandant un rendement plus grand. Comme votre risque est plus grand vous exigerez un rendement plus grand, c'est là un principe élémentaire en finance.

C'est ce qu'on retrouve avec la situation actuelle du Canada et c'est pour cela qu'actuellement les taux d'intérêt sur des prêts à court terme sont bas, mais ceux sur les prêts à long terme ne suivent pas.

Pour financer notre dette on doit emprunter et, sur les marchés, il faut donner du rendement. C'est pour cette raison que nos taux d'intérêt à long terme ne diminuent pas comme on le voudrait et c'est ce qui nous empêche d'alimenter une bonne reprise économique.

Pour toutes ces raisons, il va falloir mettre de l'ordre dans les finances publiques et ce n'est pas le cas du présent Budget. Encore cette année on est passés à côté.

Je me souviens de ma réaction à la suite du Budget de l'an dernier. Je m'étais dit: «Quelle catastrophe! On vient de retarder d'une année les décisions importantes.» À ce moment-là le contexte politique était tel qu'on laissait toute la place au futur chef du gouvernement, soit le parti conservateur. Cette année, avec un nouveau gouvernement, un gouvernement fraîchement élu, avec de beaux objectifs, de beaux discours de campagne électorale, on s'attendrait à ce que dans sa première année financière il impose tout de suite le rythme. Ce n'est pas le cas et je l'expliquerai un peu plus en détails tout à l'heure.

J'entendais un analyste qui a bien résumé la chose cette semaine à l'émission *Le Point* de Radio-Canada en disant que le gouvernement doit mettre de l'ordre rapidement dans les finances publiques quand il arrive. Il doit le faire la première ou la deuxième année. Il vient de rater la première, espérons qu'il se reprendra l'an prochain. Ça c'est grave.

Plus on est habitué d'être au pouvoir, plus ça devient difficile de faire des coupures budgétaires. Je me souviens d'avoir parlé avec quelqu'un qui avait été ministre dans le gouvernement du Québec et qui m'avait dit: Pierre, quand tu obtiens le pouvoir, tu as environ six mois pour faire du ménage, du vrai ménage, après ça c'est très, très difficile. Ces paroles m'avaient frappé.

J'espérais que dans ce premier Budget on aurait fait davantage. Les coupures de dépenses ne sont pas si significatives qu'on le laisse croire. Dans la fameuse règle du cinq pour un, qui veut que pour chaque dollar de revenu additionnel on supprime cinq dollars de dépenses, on devrait ajouter un petit mot dans la phrase pour qu'elle se lise: «On va couper cinq dollars de prévisions de dépenses.» C'est tout à fait différent parce que les dépenses, et les crédits budgétaires le montrent clairement, globalement, ne diminuent pas. On se situe aux alentours de 122 milliards et ce sera comme ça pour les trois prochaines années. C'est vrai, en termes réels—ces chiffres sont des valeurs nominales—, en valeur réelle il y aura une certaine diminution.

Je vais quand même souligner quelques petits points positifs du Budget. Je les ai cherchés et il y en a un que je tiens à souligner, celui de transformer en régime permanent le fait de pouvoir prendre l'argent dans des REER pour pouvoir acheter une première propriété, c'est une mesure positive. Notre parti et le Parti réformiste l'avaient souligné, des députés du Parti libéral aussi, plusieurs voulaient que cela devienne une mesure permanente et ça a été fait. Bravo! C'est une bonne mesure.

Une autre bonne mesure est le fait d'avoir diminué les taux de cotisation d'assurance-chômage, de les avoir ramenés à trois dollars, mais en 1995 seulement. Ce sera une bonne mesure l'année prochaine.

Là s'arrête la série des bonnes mesures.

J'ai beaucoup de respect pour mes collègues libéraux qui doivent, pendant 20 minutes, réussir à parler des points positifs du Budget. J'ai beaucoup de respect pour eux parce que, personnellement, je ne pourrais le faire que deux ou trois minutes. C'est tout un tour de force, monsieur le Président, tout un!

• (1030)

Maintenant, je vous parlerai de ce déficit. J'ai cherché quelques données, pas pour faire l'historique de ma vie, mais l'historique des finances publiques depuis ma naissance. La première année financière, 1971, le gouvernement avait un déficit de 379 millions de dollars.

Je vous cite rapidement une série de données. En 1972, le déficit est passé à 614 millions de dollars; 1973 a été positif; 1974: 672 millions de déficit. Et là, ça commence à rouler. En 1975, le déficit dépasse le milliard; 1978: on dépasse le 10 milliards de dollars. La situation s'améliore un peu en 1979 et 1980, où on passe de 16,2 milliards de dollars à 11,5. On pourrait espérer être sur la bonne voie, mais non, la spirale commence!

En 1982, le déficit était de 14,9 milliards de dollars. En 1983, 29 milliards de dollars, et cela continue. La situation s'est améliorée un peu au milieu des années 1980 pour finalement repartir en spirale, de 1992 à 1993. Un déficit très élévé, 34 milliards de dollars pour l'année se terminant en 1992, qui passe à 40 milliards pour l'année se terminant en 1993 et, cette année, 45 milliards de dollars. Et on prévoit 40 milliards de dollars pour l'an prochain.

Il faut aussi se rappeler que ce n'est pas 45 milliards de dollars qu'on prévoyait cette année, mais aux environs de 32 milliards. Quelle erreur de prévision! Personne dans l'entreprise privée ne pourrait faire de telles erreurs sans perdre son emploi. Effectivment, vous me direz que le gouvernement a perdu et qu'il a été mis dehors, mais j'espère fortement que mes amis libéraux réussiront à respecter leurs engagements.

J'aimerais parler un peu du déficit de cette année, soit 45,7 milliards de dollars. Le ministre des Finances, après les élections, s'est empressé de nous annoncer que le déficit serait pire que prévu. On se souvient que pendant la campagne électorale, dans un débat fort intéressant à Radio-Canada ou à CBC, notre chef, notre leader M. Bouchard, avait parlé de 40 milliards de dollars comme déficit pour cette année. Cela avait fait beaucoup de bruit pendant la campagne électorale.

Arrivé au pouvoir, le ministre des Finances nous dit: C'est pire que ça, cela montera aux alentours de 46 milliards, entre 44 et 46 milliards de dollars. Il faut bien comprendre que sur ce 46 milliards de dollars, il y a, en partant, pas loin de 4 milliards de dollars qui sont des dépenses non récurrentes. Cela veut dire qu'il s'agit de dépenses que le gouvernement n'a pas besoin de faire l'année suivante. Donc, on parle en réalité de 41,7, 42 milliards de dollars.

Je ne tiens pas compte, non plus, du fait qu'on fait davantage de remboursements anticipés cette année, ce qui permettra au gouvernement de passer plus de dépenses au budget de cette année. Vu que le déficit est mis sur le dos du gouvernement conservateur, aussi bien le monter aussi haut que possible. De cette façon, on pourra dire, l'an prochain: Regardez, on l'amène de 45 ou 46 milliards de dollars à 39. La réalité et les vraies données, ce n'est pas cela. On prend ce budget, aux alentours de 42 milliards de dollars au maximum, et on le ramène à 40 milliards dans les prévisions. La réalité, que sera-t-elle? Fort probable qu'on n'aura pas un déficit réel beaucoup plus bas que l'an dernier, dans une année où, en principe, on devrait être en croissance économique. Cela est très inquiétant.

Quand je regarde vers l'avenir, dans 10, 15 ou 20 ans, j'essaie de voir où on sera financièrement, et l'avenir m'apparaît très sombre. Combien paiera-t-on d'intérêt sur la dette? Est-ce qu'on versera, sur chaque dollar d'impôt, 50 cents en intérêt?

Ne vous surprenez pas que les jeunes soient très cyniques face au processus politique, face à l'avenir. Comment voulez-vous avoir confiance? On nous laisse une hypothèque majeure. On se demande de quelle façon on arrivera à s'en sortir, de quelle façon on réussira à mettre de l'ordre dans cette situation. Ne vous surprenez pas non plus que de plus en plus de Québécois remettent en cause le système fédéral qui nous conduit à un endettement impossible à régler.

Cette année, avec le budget, parce qu'on refuse de faire des choix difficiles, on retarde encore une fois d'un an les choix difficiles. C'est surprenant de voir à quel point, dans les budgets, les situations s'améliorent toujours dans les horizons lointains.

● (1035)

À l'époque des conservateurs, on planifiait sur cinq ans, et les courbes nous montraient toujours que le déficit, lors de la quatrième ou de la cinquième année, descendait à des niveaux tout à fait raisonnables parce qu'une série d'éléments magiques faisaient que cela se produisait. Difficile à expliquer, mais on réussissait à le faire.

Maintenant, les libéraux et le ministre des Finances disent: On va faire preuve de plus de transparence, on va prévoir sur trois ans. Mais encore là, c'est dans la deuxième et la troisième année que les choses s'améliorent; ce n'est jamais au cours de la première année.

Ce Budget devrait nous démontrer ce qui va se passer d'abord dans la première année. On verra. Il y a tellement de choses imprévisibles, très difficiles. Comment le ministre des Finances est-il capable de faire des prévisions sérieuses sur trois ans, alors que des consultations majeures se tiennent dans certains domaines? Qu'on pense aux ressources humaines et à la TPS. Si les balises financières ne sont pas établies, comment se fait-il qu'on soit capable de prévoir avec exactitude ce qui va se passer au niveau financier? On peut en douter.

Je crains qu'on tente, de la façon dont on veut remplacer la TPS ou l'améliorer, enfin, on verra, d'aller chercher des revenus additionnels pour équilibrer tout cela. Pour ce qui est de la consultation au sujet des ressources humaines, les paramètres financiers seraient déjà clairement établis. À ce moment-là, pourquoi consulte-t-on, si les objectifs de la réforme sont établis? On le voit avec l'assurance-chômage, dans ce Budget; les critères et les lignes directrices y sont déjà. Est-ce que ce comité va travailler pour rien, avec tous les membres de qualité qui en font partie et tous les intervenants qui seront consultés? Je crains qu'ils fassent beaucoup de travail pour rien et que les décisions soient déjà arrêtées.

Au sujet du déficit de cette année, j'ajouterais une chose, c'est un déficit record prévu. Jamais, dans l'histoire du Canada, on a prévu un déficit si élevé. Jamais. Le passé étant garant de l'avenir, j'espère que sur ce plan, il ne le sera pas, parce qu'on va se retrouver avec un déficit catastrophique.

Dans le passé, le ministère des Finances a démontré, pour être poli, de la difficulté à prévoir les résultats. Et là, le ministre des Finances nous dit: On va changer la façon de faire; on va utiliser des prévisions beaucoup plus réalistes. Je vais parler un peu de ces prévisions-là.

Dans ses prévisions économiques, il a avancé des taux de croissance plus réalistes, des taux d'intérêt plus réalistes. Une donnée, cependant, qui est peut-être contestable, concerne ses prévisions de l'inflation. Là, il n'a pas voulu écouter l'ensemble des économistes qui lui ont fait des prévisions, lesquels aurait situé l'inflation aux environs de 2 p. 100. Le ministre des Finances a préféré utiliser 0,8 p. 100, parce que cela faisait son affaire. Un taux de 2 p. 100 est beaucoup plus réaliste, surtout si on pense qu'il y aura une certaine croissance économique. Qu'on le veuille ou pas, cela crée toujours un peu de pression inflationniste, et 2 p. 100, ce n'est pas une catastrophe, au niveau de l'inflation. Mais là, on utilise 0,8 p. 100. Cette donnée-là est contestable.

Abordons la plus contestable de toutes. Vous savez, quand on fait des prévisions, c'est qu'on a une grande équation mathématique, aussi complexe que peut l'être, peut-être, la péréquation pour faire les prévisions. On rentre des données et on dit: Maintenant, on va modifier les données pour les rendre plus réalistes. Mais il y a une erreur majeure dans la formule, une erreur majeure. On estime au gouvernement que 1 p. 100 de croissance de l'économie ou de l'activité économique, le produit intérieur brut, va générer une croissance des revenus de l'État de 1,2 p. 100 dans la première année. C'est difficile à croire.

Dans les années 1970, où il y avait quand même une certaine croissance des revenus, on voyait que 1 p. 100 de croissance de l'activité économique pouvait amener jusqu'à 1,5 p. 100 de croissance des revenus de l'État. Dans les années 1980, le changement a été dramatique. Maintenant, lorsque l'activité économique augmente de 1 p. 100, les revenus de l'État n'augmentent que de 0,5 p. 100. L'année passée, ce fut négatif. Pourquoi serait-ce positif cette année, comme le prévoit le ministre? J'ai beaucoup de difficultés à comprendre de quelle façon et pourquoi le ministre des Finances, dans son souci de transparence, garde cette même donnée dans son modèle mathématique.

Sauf pour avoir changé les intrants, ces données, dans son modèle, que sont les taux de croissance et les taux d'intérêt, et d'avoir choisi des chiffres plus réalistes, il n'a pas modifié la donnée fondamentale.

• (1040)

Voilà pourquoi je peux vous dire tout de suite que si le ministre des Finances ne se penche pas à nouveau sur cette question, il n'atteindra jamais son objectif, les 3 p. 100 du produit intérieur brut, d'ici trois ans. Il a dit vouloir ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut, parce qu'il surestime la croissance des revenus. On le voit dans son approche. Le fait qu'il ne réduise pas le déficit cette année, de façon majeure, c'est qu'il mise sur la croissance économique pour faire son travail et ce n'est pas vrai que cela va se faire.

Une explication très simple de tout cela, c'est de regarder l'ampleur de l'économie souterraine. On n'a pas besoin d'aller loin. Il s'agit de se promener un peu dans nos comtés, et même de regarder dans notre entourage, pour réaliser combien de gens participent à l'économie souterraine, quel niveau économique maintenant représente l'économie souterraine. Les prévisions les plus conservatrices disent que le taux se situe à au moins 8 ou 10 p. 100. Mais on pourrait penser que c'est beaucoup plus près de 15 à 20 p. 100. Mettons cela entre 8 et 20 p. 100, monsieur le Président, c'est déjà énorme. Ce sont quelques milliards de dollars par année auxquels le gouvernement échappe à cause de l'économie souterraine.

Ces quelques milliards, c'est exactement ce que le ministre met quand même dans ses prévisions de croissance des revenus, comme si ce phénomène n'existait pas. L'économie souterraine est difficile à chiffrer et c'est très complexe. Il faut travailler avec des agrégats comme les masses monétaires, et c'est très difficile.

Apparemment, le ministère des Finances aurait une étude sur l'économie souterraine, mais il refuse de la dévoiler. Pourquoi? Parce qu'il serait peut–être obligé de l'incorporer dans ses prévisions et cela rendrait l'exercice beaucoup plus difficile.

J'ai entendu le ministre des Finances dire que s'il voyait que les choses n'allaient pas dans le sens qu'il voulait, il ferait tout, au cours de la prochaine année, pour ramener le déficit où il veut qu'il se situe, à 39,7 milliards de dollars. J'ai dit aux gens de mon entourage «Préparez–vous, on aura un énoncé budgétaire à un certain moment au cours de l'année, parce que le ministre va devoir tenir compte de ce phénomène, et à ce moment–là, il faudra «retravailler» et refaire les calculs et refaire des choix».

Une chose dont le ministre ne parle pas beaucoup et qu'il a fait avec une certaine sagesse, c'est qu'il a gardé des réserves beaucoup plus grandes que ne le faisaient ses prédécesseurs, environ 2,5 milliards de dollars et c'est sage. L'an passé, son prédécesseur avait gardé des réserves de seulement 300 millions de dollars et il aurait besoin de beaucoup plus. Donc, là–dessus, on peut féliciter le ministre des Finances. Mais même cette réserve ne sera pas suffisante pour compenser la perte due à l'économie souterraine, qu'il continue à inclure dans sa croissance des revenus.

On dit qu'on coupe les dépenses, mais là, notez que «trop fort casse pas», monsieur le Président. Le ministre des Finances nous disait deux pour un avant les Fêtes; pour chaque dollar d'impôt additionnel, je vais couper 2 $. On a dit que ce n'était pas suffisant, donc, dans son Budget, il dit cinq pour un; chaque fois qu'on ira chercher 1 $ additionnel, on va couper 5 $. Comment se fait–il que les dépenses de l'année prochaine seront légèrement supérieures et seront encore aux alentours de 122 milliards de dollars, alors qu'on va aller chercher au moins quelques centaines de millions de dollars en taxes additionnelles?

Là, le calcul ne fonctionne pas dans ma tête. On aurait dû être plus près de 118 ou 119 milliards de dollars au niveau des dépenses. Ce ne sont pas des coupures réelles qu'on a faites, ce sont des coupures de prévisions, et ce sont les prévisions de leurs prédécesseurs. C'est assez complexe, mais c'est fascinant de voir cela. Les crédits budgétaires, c'est ce qui est le plus significatif. Si on prend les dépenses de fonctionnement et qu'on les compare en termes de données nominales, effectivement, il y a l'inflation là–dedans qui est difficile à enlever, mais quand même, on voit qu'il n'y a pas beaucoup de coupures.

Je lisais un article de M. Claude Picher de *La Presse* qui disait, la journée du Budget: «Ce soir, quand M. Martin vous dira qu'il est impossible d'assainir les finances publiques sans vous taxer davantage, vous pourrez penser à un certain nombre de dépenses gouvernementales:»—et j'énumère ce qu'il disait—«la Commission de la capitale nationale, 90 millions; Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, 7 millions; Commission des droits de la personne, 18 millions; Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée au Canada, 6 millions; Centre de recherche pour le développement international, 117 millions. . .» et ainsi de suite. C'est toute une série.

Ce gouvernement n'a jamais accepté notre proposition de réviser systématiquement l'ensemble des dépenses gouvernementales, et encore moins de regarder la fiscalité.

• (1045)

J'ai le goût de dire ceci au ministre des Finances: C'est drôle, dans le budget, il s'est amusé à nous dire qu'il allait renvoyer la question des fiducies familiales au Comité permanent des finances, déjà débordé, pour étude, à la suggestion de mon collègue, le critique financier de l'opposition officielle. Comment se fait–il que c'est la seule suggestion de mon collègue qu'il ait retenue, et que là il tente de l'embarrasser en disant que c'est sa propre suggestion?

Ce que mon collègue a suggéré, c'est beaucoup plus. Il a suggéré de mettre sur pied un comité qui va examiner l'ensemble des dépenses publiques, poste par poste, et de régler rapidement cette question des fiducies familiales. Il l'a dit à de multiples reprises. Mais non, on choisit plutôt un petit élément, comme la fiducie familiale, qu'on renvoie à un comité pour étude. Ce n'est pas cela que l'on voulait, c'est la fiscalité dans son ensemble que l'on veut examiner, ce sont les dépenses fiscales du gouvernement, les recettes fiscales qui nous échappent.

Le ministre s'est amusé à nous dire qu'il y avait déjà un impôt minimal sur les sociétés. J'ai hâte d'avoir la chance de lui en parler à nouveau pour qu'il m'explique comment cela fonctionne. Je ne suis par sûr que les fonctionnaires de son ministère soient d'accord avec lui sur ce point, loin de là. Et là, il a écouté une suggestion d'un de mes collègues. Mon collègue lui en a fait plusieurs, et toutes sont tombées dans l'oubli. Il essaie de déformer ses propos en essayant de nous dire que c'est bien ce que l'opposition voulait. On voulait beaucoup plus que cela, on voulait un déficit réduit de beaucoup plus.

On voulait, et on s'attendait—et c'est mon prochain point—à ce que le gouvernement fasse beaucoup plus pour la relance économique, beaucoup plus. On s'attendait à plus, d'un gouvernement libéral, qui avait parlé durant la campagne électorale de jobs, jobs, jobs, constamment. Le premier ministre a répété cela partout où il est passé.

Regardons maintenant le taux de chômage prévu. Le taux de chômage prévu, même avec le programme d'infrastructures pour l'année prochaine, va diminuer de 1/10 de 1 p. 100. Comment cela se fait–il? Ce programme d'infrastructures va générer beaucoup d'emplois temporaires, monsieur le Président. Il ne faut pas penser que les municipalités vont pouvoir maintenir ce rythme de travaux–là constamment après. Et il y aura un coût d'entretien à cela. Mais ce ne sera pas suffisant. Ces gens–là ne resteront pas sur le marché du travail. Il faut faire de l'action en parallèle à cela pour qu'au bout d'une année ou deux, même deux ou trois, on ait une structure plus solide au niveau du support économique.

C'est vrai que le gouvernement ne peut pas seul créer de l'emploi, mais il doit toujours bien créer au moins un climat plus favorable, donner le signal. Une réduction plus importante de ses dépenses aurait été un signal clair, aurait incité les gens à dire: Voilà, la gouvernement fait sa part, on peut lui donner un petit peu plus de crédibilité. On va faire davantage, nous aussi. Mais là ce n'est pas le cas, c'est le statu quo à ce niveau–là.

Eux qui nous ont parlé beaucoup de petites et moyennes entreprises, de la Loi sur les banques, lors de la campagne électorale, qu'en est–il dans le budget? On a une série de mots : le gouvernement se penchera, un comité parlementaire étudiera, les banques envisagent, les milieux sont à élaborer, et bla–bla–bla. On va étudier, analyser, recommander, on verra, on analysera, et probablement qu'on ne fera rien. On ne fera rien.

Comment se fait–il que dans le domaine de l'assurance–chômage, on ait été capable rapidement de mettre tout à coup une réforme sur la table et que dans d'autres domaines il va falloir analyser, regarder. C'est clair que le point majeur du Budget du ministre des Finances est d'aller chercher de l'argent sur le dos des gens qui sont sur l'assurance–chômage. Cela est très clair, c'est le point majeur de son budget. Il n'a pas été capable d'examiner d'autres dépenses plus en profondeur, à cause du manque de temps et du manque d'imagination. C'est pourquoi beaucoup de gens éprouvent de la difficulté à voir une démarcation, au point de vue budgétaire, entre ce gouvernement et celui qui l'a précédé. À part la couleur des documents et la couleur du livre d'inspiration, il n'y a pas grand chose. C'est très décevant.

Je vais revenir tantôt sur l'autre coupure. On peut presque qualifier de sauvage ce qu'ils ont fait. Je vais citer une phrase du livre rouge: «Nous réduirons les dépenses publiques, en abolissant les programmes inutiles, en resserrant les procédures, en éliminant les dédoublements, et tout cela en collaboration avec les gouvernements provinciaux.» «Collaboration avec les gouvernements provinciaux», ce sont là des termes que l'on peut relire à de multiples occasions dans le discours du Trône, dans le discours du budget, dans le livre rouge et dans toutes sortes d'autres textes.

Où se trouve l'élimination des chevauchements administratifs dans ce budget–là? Et là, on pourrait même inclure les chevauchements interministériels au sein d'un même palier.

• (1050)

Je vois deux niveaux de chevauchements quand je parle de chevauchements, les interministériels et ceux qui sont entre paliers gouvernementaux. Les études qui ont été déposées à la Commission Bélanger—Campeau, au Québec, estimaient ces chevauchements à deux ou trois milliards par année. Multipliez cela sur 10 ans, cela fait 30 milliards, de 20 à 30 milliards de dollars. Mais non, il n'y a rien. On coupe 400 millions dans les dépenses de fonctionnement de l'appareil du gouvernement fédéral. On coupe des tranches très minces. On fait une opération chirurgicale, alors qu'on est atteint d'un cancer généralisé. Très décevant!

Pourtant, c'est écrit dans le livre rouge. Effectivement, on n'y avait pas mis d'échéancier. Mais je doute fort qu'on arrive à le faire. C'est un signal que ces gens–là devraient donner. Il ne faut pas oublier que probablement bientôt, ils vont se trouver impliqués dans un référendum au Québec. Ils devront prouver qu'ils sont capables de diminuer ces chevauchements. Ils n'ont même pas commencé à s'en occuper. Extrêmement décevant!

Au niveau de l'emploi, à part les infrastructures, l'autre point majeur du budget pour relancer l'emploi, et c'est assez incroyable, cela dépasse l'entendement ou la logique, c'est que la hausse du taux des cotisations à l'assurance–chômage à 3,07 $ est néfaste pour l'économie, c'est mauvais. On va ramener cela à 3 $, au début 1995. Mais il faut se rappeler une chose, qui a augmenté ces cotisations à 3,07 $? C'est ce même gouvernement qui, en décembre dernier, a pris cette mesure pour aller chercher 800 millions de dollars pour financer son programme d'infrastructures. Maintenant, il dit que c'est néfaste et qu'il va baisser ces cotisations, ce qui va créer 40 000 emplois. Si on fait la transition de cette mesure, c'est donc dire que 40 000 emplois ont été affectés, cette année, à cause de cela. Les infrastructures vont en créer peut–être 60 000 à 65 000. Mais de façon nette, c'est 20 000 à 25 000 emplois que le programme d'infrastructures va générer, et pas 100 000 comme on le laisse entendre dans divers textes de ce gouvernement.

Il y a de l'inflation, peut–être pas beaucoup dans l'économie, mais l'inflation verbale dans les chiffres, il y en a énormément. L'autre mesure de ce gouvernement–là, et c'est la mesure majeure, c'est que l'an prochain, ils vont corriger une erreur qu'ils ont faite cette année. Mais ils ne disent pas qu'ils ont fait une erreur. Ils disent que ce n'était pas correct, que cela nuisait à l'économie, sans jamais se blâmer, sans jamais même s'excuser auprès de l'ensemble des Québécois et des Canadiens en disant: Écoutez, on a fait une erreur majeure de jugement quand on a fait cela.

Au niveau de l'aide aux petites et moyennes entreprises, au niveau de la recherche et développement où le Québec, premièrement, n'a pas sa juste part, et deuxièmement, où le Canada a un niveau très faible de recherche et développement par rapport à ses plus gros compétiteurs, je me serais attendu à ce qu'on donne un signal clair, à savoir que maintenant, c'était une priorité de ce gouvernement. C'était une priorité que dès cette année, on commençait à injecter beaucoup et qu'on allait faire davantage dans le futur. Mais non, on ne le définit même pas comme une priorité. Comment penser qu'on va le faire dans la réalité? J'entendais quelqu'un dire dans cette Chambre qu'il faudrait insister, appeler les gérants de banque et leur demander d'être plus coopératifs

avec les petites et moyennes entreprises. Ce n'est pas sûr que cela va donner des résultats très efficaces.

On avait dit qu'on modifierait la Loi sur les banques pour aider les gens qui avaient des capitaux dans les petites et moyennes entreprises. Mais non! Le Comité mixte de l'industrie et des finances va étudier la question. Vous savez, je ne suis pas tellement dépaysé ici parce que j'étais aux études avant d'être ici et j'ai l'impression d'être encore aux études. On va étudier, étudier et étudier à peu près toutes les questions. Parfois, à l'école, j'avais l'impression de faire des travaux utiles; mais ici, je n'en suis pas toujours sûr. J'ai l'impression que les décisions sont prises avant qu'on commence les études.

J'en viens à un autre point majeur. Dans le livre rouge, on nous parlait de justice fiscale, d'équité fiscale. Dans le Budget, on nous dit qu'on va toucher à toutes les classes. On va toucher aux riches, aux plus pauvres, aux gens de la classe moyenne. Tout le monde va faire un effort. Mais la mesure qu'on a prise qui touche les personnes âgées, dire que cela me scandalise, ce n'est probablement pas assez. De définir qu'une personnes âgée, à partir d'un revenu de 26 000 $ par année, est une personne riche, j'ai beaucoup de difficulté avec cela.

• (1055)

De 26 000 à 49 000, progressivement, ils perdent leur crédit en raison de l'âge. On dit à ces gens–là: «Vous, vous allez contribuer à 490 millions de dollars au cours des trois prochaines années», alors que pendant ce temps–là, des prévisions conservatrices nous disent qu'on pourra aller chercher au moins 350 millions de dollars dans les fiducies familiales, annuellement. C'est un milliard sur trois ans, monsieur le Président! On aurait été chercher le double, de cette façon–là, de ce qu'on va chercher chez les personnes âgées.

Vous savez et vous allez voir dans les prochaines semaines qu'elles sont très sensibles. Les personnes âgées dont le revenu est leur chèque de pension, ont beaucoup moins de choses, et elles tiennent à ça. Elles ont travaillé fort durant toute leur vie et on s'attaque à elles. Est–ce que c'est présentement la génération des personnes âgées qui nous a mis dans la situation financière dans laquelle nous sommes? J'en doute. Sans vouloir faire une confrontation de générations, c'est peut–être beaucoup plus une génération entre deux, entre la mienne et la leur, qui nous met dans la situation financière où on est en ce moment.

Mais la génération plus au pouvoir, celle qu'on appelle traditionnellement les *baby boomers*, nous dit: On commence tout de suite à couper chez les personnes âgées. Espérons qu'ils auront la même générosité de le faire quand arrivera leur tour ou de contribuer aussi quand ce sera leur tour. Je peux vous dire que c'est inquiétant.

Cela me fait aussi penser à une autre mesure dans le budget, qui est d'abolir le gain en capital pour les premiers 100 000 $. Cette mesure a bénéficié à beaucoup de gens. C'était même une somme de 500 000 $ à un certain moment. Maintenant, on donne un signal aux gens de ma génération: «Ceux d'entre vous qui aspirent à devenir dans le haut de la classe moyenne ou de la classe riche, vous n'aurez pas cet incitatif fiscal.»

On est prêts à faire cet effort, nous aussi, pour contribuer à régler la dette, en plus de tous les autres efforts qu'on aura à faire dans le futur. Mais qu'on ne vienne pas nous dire actuellement que c'est la classe riche d'aujourd'hui qu'on atteint par cette mesure. Beaucoup ont déjà utilisé ce crédit, beaucoup l'ont utilisé, et même que l'évolution de la valeur entre l'achat qui peut s'être faite en 1985–1986 et aujourd'hui ne sera pas imposée. Donc, ce n'est qu'à partir d'aujourd'hui que cela s'applique, d'hier ou d'avant–hier, je devrais dire. Là, il n'y a pas beaucoup d'argent qu'on ira chercher là, pas autant que le ministre des Finances l'a mis dans ses prévisions, et on va le suivre de près là–dessus.

Les gens anticipaient même que cela serait rétroactif, faisaient des transactions avant le budget, tellement ils l'annonçaient depuis longtemps cette mesure–là. Par ces mesures, on n'identifie pas toujours les gens que l'on atteint. Dans l'équilibre ou dans la justice fiscale qui serait si nécessaire pour lutter contre l'économie souterraine, il me semble y avoir une fausse perception de l'autre côté de la Chambre, qu'en modifiant seulement la TPS on va régler l'économie souterraine. Il faut les entendre tout le temps revenir sur l'économie souterraine, pour nous dire: «Oui, mais la TPS. . .» C'est la goutte qui a fait déborder le vase, ce n'est pas la TPS en soi qui a créé toute l'économie souterraine, c'est un ensemble de mesures. Ce qui fait que les gens ne sentent pas qu'ils en ont pour leur argent. C'est ça qui pousse les gens à l'économie souterraine. Ils ont l'impression d'aller chercher ce qui leur est dû de cette façon–là.

Mais non, on dit qu'on va remodifier la TPS, et ça va peut–être créer un mécontentement encore plus grand de la façon dont on va le faire. On verra, ce sera à suivre de très près, mais il va falloir avoir un souci que de vouloir régler ce problème prend une approche beaucoup plus large, qui va d'une révision de la fiscalité à une révision de la taxe, de l'ensemble des mesures qui permettent au gouvernement d'aller chercher des dollars dans les poches des contribuables.

Dans ce budget, rien ne permet de rétablir cet équilibre et c'est pour cela qu'on n'atteindra pas l'objectif du ministre des Finances de 3 p. 100 de déficit, que le déficit soit à 3 p. 100 du Produit intérieur brut, parce qu'on ne lance pas un signal clair qu'on se dirige vers une équité fiscale. Cela me déçoit beaucoup.

En concluson, je vais prendre les trois objectifs mentionnés dans le budget du ministre des Finances, et on va les évaluer. Le premier: bâtir un cadre de renouveau économique pour aider les entreprises canadiennes à réussir et à transformer l'innovation en un moteur plus puissant de croissance économique. C'est un très beau texte, mais j'ai cherché longtemps dans le budget où on pouvait trouver ça. Sur ce point–là, dans le budget, on dit qu'on va évaluer, analyser, recommander, étudier, etc. C'est cela, monsieur le Président. Ce point–là, je le cherche toujours. C'est dans les budgets des prochaines années qu'on va le voir. C'est le premier objectif du budget de cette année.

Le deuxième objectif: mettre en place un système de sécurité sociale responsable qui soit équitable, adapté aux besoins et abordable. Je pensais que c'était un peu le mandat du Comité des ressources humaines de faire cela, mais on voit très bien que c'est dans ce budget que l'on en définit les paramètres financiers.

Article 31 du Règlement

On dit qu'il faut atteindre ces objectifs, mais avec les contraintes financières que l'on donne maintenant. On peut également se demander jusqu'à quel point on réussit à atteindre les objectifs, avec toutes les coupures qu'on a faites dans le domaine de l'assurance–chômage.

• (1100)

Le troisième point, et là c'est le point majeur: assainir les finances publiques pour que le gouvernement puisse consacrer toute son énergie à aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter à un monde exigeant et changeant. Si d'assainir les finances publiques, c'est de terminer la prochaine année fiscale avec un déficit qui atteindra au moins les 40 milliards de dollars, eh bien, c'est un échec. C'est un échec, et ce troisième point peut leur valoir la note zéro.

Et là, pour conclure, ce gouvernement se vante d'appliquer le livre rouge. On nous dit que ce qu'on retrouve dans ce budget, c'est le livre rouge. Les gens disent qu'il n'y a rien dans ce budget–là. Eh bien, la conclusion que j'en tire, c'est qu'on peut maintenant réaliser que ce qu'il y avait dans le livre rouge, en réalité, ce n'était rien, rien et aucun espoir.

Je termine, monsieur le Président, en vous remerciant de votre patience et en me disant très déçu de ce budget.

Le Président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement. Je cède la parole à l'honorable député de St. Catharines.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'UNIVERSITÉ BROCK

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter l'Université Brock, à l'occasion de son 30e anniversaire. Cette université, très importante pour la péninsule du Niagara, est un excellent centre d'enseignement supérieur.

Le thème choisi pour le 30e anniversaire de l'université est «Big enough to matter and small enough to care», autrement dit, assez grande pour être importante et assez petite pour accorder à chacun l'attention voulue. Voilà un thème digne de cette université dont tous les programmes, que ce soit dans le domaine de l'administration des affaires, des arts ou de l'éducation, jouissent d'une excellente réputation à l'échelle nationale et dont la nouvelle École d'entreprenariat est une initiative unique et progressiste lancée par les petites entreprises. L'université est assez petite pour pouvoir consacrer du temps et une attention spéciale aux étudiants durant toutes ces années importantes.

J'invite les députés de la Chambre et les Canadiens à profiter de la journée portes ouvertes qui aura lieu le dimanche 6 mars pour aller voir l'Université Brock. Des mini–ateliers, des expositions et d'autres activités seront organisés à cette occasion.

Encore une fois, je félicite l'Université Brock pour son 30e anniversaire.

[*Français*]

LA FRANCOPHONIE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, hier, le premier ministre nous a appris dans cette Chambre, que le caucus libéral n'avait pas été saisi de la question de la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean. Ce collège est le seul établissement d'enseignement militaire francophone en Amérique du Nord. Si c'est vrai que le caucus n'a pas été saisi de la fermeture du collège, alors, je dénonce tous les députés libéraux du Québec qui n'ont pas défendu les intérêts du Québec et qui n'ont pas défendu le français dans les forces armées.

Le démantèlement du seul collège militaire francophone au Canada mettra fin à plus de 50 ans de luttes pour l'égalité des francophones au sein des Forces armées canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour vous faire part des préoccupations de l'une de mes électrices, Betty Maxwell, de Neepawa, au Manitoba. Elle dit ceci: «Le gouvernement nous a présenté un budget qui ne va pas assez loin et, vu la conjoncture économique actuelle, cela est très dangereux. Le budget est rempli de belles paroles, mais il est sans substance.»

En fait, au lieu de comprimer radicalement les dépenses fédérales, le budget les augmente. Si cette hausse des dépenses permet de réduire le chômage de seulement 0,1 p. 100 au cours de la première année, cela confirme que les gouvernements précédents, parce qu'ils ont dépensé 500 milliards de dollars de trop, sont responsables du taux de chômage actuel.

Ce budget nous rappelle beaucoup ceux des gouvernements précédents, avec leurs belles prévisions et leurs mauvais calculs auxquels les Canadiens n'ont jamais pu se fier. En faisant des prévisions de croissance optimistes et en négligeant de réduire le déficit, on retourne à l'ancienne méthode, c'est–à–dire qu'on vend la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les exploits remarquables d'un habitant de la circonscription de Windsor—Sainte–Claire que je représente.

Chris Lori est capitaine de l'équipe canadienne de bobsleigh à deux et de l'équipe canadienne de bobsleigh à quatre. Il représente le Canada cette fin de semaine à Lillehammer dans les épreuves de bobsleigh à quatre. Chris fait partie de l'équipe nationale depuis 1985 et a remporté la Coupe du monde en bobsleigh à quatre, en 1990. Aux Jeux de 1992, à Albertville, en France, il lui manquait 0,04 secondes pour remporter la médaille de bronze dans l'épreuve de bobsleigh à quatre.

• (1105)

Les efforts déployés par Chris et ses coéquipiers, Sheridon Batiste, Chris Farstad et le plus récent membre de l'équipe, Glenroy Gilbert, les serviront bien ce week–end, lorsqu'ils se mesureront aux meilleurs dans le monde.

Au nom des habitants de Windsor—Sainte–Claire, je voudrais souhaiter bonne chance à Chris, à son équipe et à tous les membres de l'équipe olympique canadienne qui participeront aux deux derniers jours des Jeux olympiques. Je voudrais les féliciter à l'avance de leurs exploits remarquables.

* * *

L'ABANDON D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a demandé à abandonner dans ma circonscription une ligne de chemin de fer connue sous le nom de subdivision Meaford, soit 33 milles de voies reliant Collingwood et Barrie.

Deux sociétés privées sont prêtes à acheter cette voie, mais elles ne pourront le faire à cause d'une loi sur le travail adoptée par le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario, la loi 40. L'avenir de cette voie et des emplois qui en dépendent est menacé par cette loi régressive.

Lorsqu'on arrache des rails, on les repose rarement et ainsi, une partie de notre patrimoine disparaît.

* * *

LE PROGRAMME «ÉCHEC AU CRIME»

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le 22 janvier, j'ai été arrêté et mis en liberté sous caution par l'Association Échec au crime de Brandon. On m'accusait d'avoir fait passer le Parti progressiste conservateur du Canada pour une toilette de luxe à deux places.

Je suis à l'heure actuelle en liberté, pourvu qu'une caution suffisante soit recueillie. On collecte ainsi des fonds grâce à des événements et à des activités de financement qui visent à faire participer la population, les corps policiers et les médias à une campagne collective de lutte contre le crime. Des dénonciations anonymes permettent d'arrêter des suspects, et l'argent versé à ceux qui fournissent des renseignements utiles provient de contributions de bénévoles et d'activités de financement.

L'organisation Échec au crime est très rentable. Depuis 1985, au Manitoba, elle a permis de récupérer un million de dollars en contrebande et 3,5 millions de dollars en biens meubles.

Je félicite les bénévoles associés à cet organisme et j'encourage tous les députés des Communes à appuyer et à promouvoir leur programme local d'Échec au crime, ainsi qu'à y contribuer.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FRANCOPHONES

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, en plus de tenir des propos méprisants à l'égard de la petite région du Lac Saint–Jean, le premier ministre nous a rappelé hier comment son tourisme éducatif lui a permis de découvrir le vrai Canada.

De quel pays parle–t–il? Le premier ministre est–il conscient du processus d'assimilation des communautés francophones hors Québec. Ces communautés doivent encore aujourd'hui poursuivre leur lutte pour conserver leur langue et leur culture alors qu'elles n'ont souvent même pas accès à l'école postsecondaire en français.

Les Québécois ne craignent pas d'aller étudier à l'extérieur du Québec lorsqu'ils désirent apprendre l'anglais, mais ils savent très bien qu'une véritable formation en français n'est possible que dans un milieu francophone.

Le premier ministre impose aux étudiants du Collège de Saint–Jean un saupoudrage de cours en français dans un milieu complètement anglophone. Voilà le véritable Canada que le premier ministre offre aux francophones.

* * *

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, le Parti réformiste a été la cible de critiques parce qu'il a présenté des pétitions d'électeurs qui demandent au Parlement de tenir un référendum sur le bilinguisme.

J'informe la Chambre qu'en tout six députés libéraux ont également présenté des pétitions en ce sens, soit les députés de Dauphin—Swan River, Simcoe–Nord, Winnipeg St. James, Leeds—Grenville, St. Catharines, et Moncton dont les électeurs ont présenté deux pétitions.

Je rappelle à la Chambre que les députés de tous les partis, qu'ils souscrivent ou non au sujet des pétitions soumises par leurs électeurs, sont tenus de les présenter à la Chambre. Il est injuste de prétexter du dépôt de ces pétitions pour faire croire que le Parti réformiste est anti–Québec ou anti–français. Ce genre d'attitude suscite un antagonisme inutile et la mésentente dans l'opinion publique.

J'y vois une manifestation malheureuse de la politique traditionnelle, ce genre de politique qui divise la Chambre et la nation et que le Parti réformiste veut justement combattre.

* * *

LES ARMES ET LES MUNITIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, le ministre de la Justice nous a dressé la semaine dernière un excellent tableau de l'administration des

Article 31 du Règlement

nouvelles mesures de contrôle des armes à feu, en particulier en ce qui a trait aux exigences relatives à l'entreposage en lieu sûr des armes et munitions.

On nous a expliqué qu'il est tout aussi important d'entreposer les munitions que les armes à feu dans un lieu sûr. Par ailleurs, nous avons appris que quelque 3 000 armes à feu ont été volées ou perdues au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

• (1110)

Dans ces circonstances, j'exhorte le ministre à modifier la loi afin d'exiger la possession d'un certificat d'acquisition d'arme à feu pour l'achat de munitions. Il serait ainsi plus difficile à ceux qui possèdent des armes volées ou acquises illégalement de se procurer des munitions.

L'expérience démontre que plus il est difficile de se procurer des armes et des munitions, moins il y a de crimes commis avec ce type d'armes.

À l'heure actuelle, il est plus facile de se procurer une boîte de balles qu'une caisse de bière.

* * *

L'EUTHANASIE

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, cette enceinte est un forum où se discutent et se débattent les questions touchant l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement a accepté que s'y tienne un débat sur l'euthanasie. J'estime cependant très important que tous les députés de cette Chambre respectent la législation actuelle en la matière, même s'ils ont un point de vue opposé.

Cette Chambre doit être un modèle de respect de la loi et de l'ordre pour les jeunes et pour tous les citoyens de notre pays bien-aimé. En foi de quoi, je demande à tous les députés de cette Chambre de se référer à la législation actuelle régissant cette question et de s'y tenir.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'apprends que notre ministre des Affaires étrangères se rend à Washington pour y rencontrer son homologue de l'administration Clinton, et j'apprends aussi que le chef de l'opposition se rend également dans cette même ville. J'ai su quelle en était la raison quand je suis tombé sur un article de la revue *Maclean's* du 29 novembre dernier. Je cite le passage suivant où le chef de l'opposition dit:

[*Traduction*]

«Je pense que les Américains sont très indépendants.» Et il a ajouté:

En affaires, les Américains sont partisans de l'individualisme, chacun pour soi. Ce que j'adore chez eux, c'est leur sens de la liberté.

Lorsque le chef de l'opposition sera à Washington, parlera-t-il de la souveraineté ou de l'annexion du Québec aux États-Unis?

* * *

[*Français*]

MYRIAM BÉDARD

Mme Maud Debien (Laval-Est): Monsieur le Président, c'est maintenant au tour du premier ministre de s'accaparer les victoires de Myriam Bédard, et ce, dans un débat politique en plus. Il affirme que les Forces canadiennes lui ont apporté une contribution positive. Monsieur le Président, quelle contribution!

C'est justement Biathlon Canada, fortement composée de membres des Forces canadiennes qui «étaient prêts à tout pour la contrôler, quitte à la détruire», comme le mentionnait un journaliste du quotidien *The Gazette*. Ce sont ces mêmes personnes qui préparent ses contrats, en anglais seulement. C'est ça le bilinguisme du premier ministre?

Ce sont ces mêmes gens qui ont semé des embûches sur le parcours sportif de cette athlète du Québec. Ce sont les mêmes qui ont abîmé ses skis à Albertville. Le premier ministre le sait-il?

Le premier ministre veut-il d'autres exemples de cette contribution positive? Pourquoi ne consulte-t-il pas son ministre avant de dire n'importe quoi?

* * *

[*Traduction*]

LES AGRESSEURS SEXUELS

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, une de mes électrices, M^me^ Sandra Wingrove, m'a fait part d'une terrible injustice qui s'est produite dans ma circonscription, Fraser Valley-Ouest. M^me^ Wingrove veut se faire connaître afin que d'autres puissent éviter la terrible épreuve qu'elle et sa fille de huit ans ont vécue récemment.

Un jeune contrevenant, qui vit dans le même complexe domiciliaire subventionné par le gouvernement fédéral, a agressé sexuellement la fille de M^me^ Wingrove. Cet agresseur d'enfants a été condamné deux fois pour des crimes de nature sexuelle, mais il conserve le droit de vivre avec sa mère dans ce complexe. Il faut avoir des enfants pour obtenir un appartement dans le complexe en question. Il semble maintenant qu'il faille aussi consentir à les exposer à ce danger constant.

Les agresseurs d'enfants reconnus ne doivent pas avoir le droit de côtoyer nos enfants. C'est un autre cas flagrant où le système de justice pénale nous a laissés tomber. Pourtant, le gouvernement ne lève pas le petit doigt pour rectifier la situation.

* * *

LES JEUX PARAOLYMPIQUES

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre, au nom de tous les habitants de Parry Sound—Muskoka, pour offrir mes meilleurs voeux de succès à Sandra Lynes, d'Utterson, âgée de 21 ans.

Sandra, fille de Pat et Kelly Lynes, est l'une des deux athlètes ontariens choisis pour représenter le Canada aux compétitions de ski alpin des Jeux Paraolympiques de Lillehammer, en Norvège, qui se tiendront du 10 au 19 mars.

Les 18 membres de l'équipe canadienne se sont entraînés vaillamment, en Alberta et en Colombie–Britannique, pour se préparer aux jeux de Lillehammer. Sandra participera aux épreuves de descente, de slalom super–géant, de slalom géant et de slalom.

Si l'on pense aux deux médailles d'argent que Sandra a gagnées aux Paraolympiques de 1992, qui avaient eu lieu à Albertville, en France, on peut s'attendre à ce qu'elle donne du fil à retordre à ses concurrentes des autres pays. Félicitations Sandra, et tous nos voeux de succès. Nous sommes fiers de toi.

* * *

● (1115)

LES GARDERIES

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, la réalité économique au Canada à l'heure actuelle, c'est que, dans bien des cas, les deux conjoints doivent travailler.

Cependant, lorsque l'autre conjoint décide d'entrer sur le marché du travail et que le couple doit avoir recours à des services de garderie, il faut déduire les frais de garderie des gains nets du conjoint. Bien souvent en fait, le revenu net ainsi obtenu ne reflète pas la valeur du travail effectué. Il n'en faut donc pas beaucoup pour que les gens quittent leur emploi pour travailler à la maison.

Nous devons maintenant réagir, face à la très forte pénurie de services de garderie abordables, et faciliter la tâche aux parents qui veulent s'occuper personnellement de leurs jeunes enfants. Nous devons créer des débouchés. Il s'agit de donner la chance à tous les Canadiens d'accumuler un revenu de retraite. Il faut favoriser l'indépendance économique de tous les Canadiens et reconnaître la valeur sur le plan économique du travail effectué par un conjoint à la maison.

C'est pourquoi je vais présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui permettra au conjoint qui travaille de verser un salaire à celui qui s'occupe du foyer familial et prend soin de leurs enfants à charge. Cela permettra à ce dernier de contribuer au Régime de pensions du Canada et de se constituer un REER. Il faut reconnaître la valeur de la contribution de la femme au foyer.

* * *

LE BUDGET

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, en quoi le budget du gouvernement donne–t–il de l'espoir aux gens de la région de l'Atlantique, surtout les chômeurs? Où dit–on dans le livre rouge que les personnes âgées devront payer davantage d'impôts.

Les libéraux avaient promis de créer des emplois et encore des emplois. Ils se sont engagés à consulter les localités pouvant être touchées par des compressions dans le domaine de la défense et à remplacer les emplois perdus dans les bases. Que sont devenues ces promesses? Elles ne seront pas tenues dans ma région.

Le premier ministre parcourt les provinces de l'Atlantique, mais ne se rendra pas au Nouveau–Brunswick. Est–ce parce qu'il a peur de venir dans la province, Paul? Je tiens à vous dire, Paul, que ce ne sont pas là les engagements que vous avez pris à l'égard des gens du Nouveau–Brunswick.

Le budget frappe durement les plus démunis, et le ministre des Finances, qui a obtenu une nouvelle paire de bottes du premier ministre, si je ne m'abuse, s'en est servi malheureusement pour donner un grand coup de pied aux habitants du Nouveau–Brunswick.

Le Président: La députée a laissé échapper le prénom de l'un de nos collègues et, bien entendu, je sais que cela ne va pas se reproduire trop souvent.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FRANCOPHONIE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, «la crème de la francophonie dans les forces armées va être assimilée si les jeunes francophones optent pour le collège militaire de Kingston». Celui qui déclare cela, ce n'est pas un méchant séparatiste du Québec, c'est M. Terry Liston, ex–commandant de la base de Valcartier et actuel vice–président la MIL Davie.

Comment le ministre de la Défense, celui qui est fatigué des Québécois, peut–il se prétendre grand défenseur de la francophonie au sein des Forces armées canadiennes alors que selon ceux qui connaissent cela, selon ceux qui ont vécu cela, son projet de fermeture du Collège militaire de Saint–Jean va très certainement, sans l'ombre d'un doute, provoquer l'assimilation pure et simple des francophones?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, quand j'ai donné l'entrevue au journaliste de la *Presse canadienne*, il y a deux jours, je n'ai pas dit: Je suis fatigué des Québécois. J'ai dit: Je suis fatigué des Québécois comme les députés du Bloc québécois qui amènent la division à travers le pays pendant la période des questions orales, ici, à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, il est vrai qu'avec la diminution du budget militaire, nous avons le choix de garder trois collèges, car nous n'avons pas besoin de place pour les officiers, ou de centraliser dans un collège, et les installations à Kingston sont meilleures pour faire cela.

[*Traduction*]

Je trouve très préoccupants les propos que des députés d'en face font tenir aux Québécois à ce sujet. Ils ne rendent pas service à la population du Québec et aux Canadiens en alimentant un argument qui n'est pas fondé et qui fait appel à des émotions intenses.

• (1120)

On enseigne le français maintenant à Kingston. Quarante pour cent des étudiants du Collège de Saint–Jean sont en génie et doivent finir leurs études en anglais et en français à Kingston parce qu'il serait trop coûteux d'offrir deux ou trois cours distincts de génie.

Le collège de Kingston offre déjà un enseignement bilingue et ses installations sont de bien meilleure qualité. Si les installations du Collège militaire royal de Saint–Jean avaient été les meilleures, nous y aurions centralisé tout l'enseignement.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais informer le ministre que s'il est fatigué des députés du Bloc québécois, il n'a pas fini, il en a pour quatre ans à se faire questionner, tant que nous n'aurons pas de réponse de sa part. Désolé pour lui, mais ça va continuer!

Comment le ministre peut–il sérieusement penser qu'on va le croire, lorsqu'il prétend faire de Kingston une institution qui protégera la culture francophone, alors que de l'avis de M. Liston, qui a vécu ces situations, on dit depuis une dizaine voire une vingtaine d'années, que Kingston deviendra bilingue? Mais c'est impossible. Kingston est en plein coeur du pays loyaliste, traditionaliste. Comment le ministre pense–t–il qu'on va le croire?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, l'honorable député ne reconnaît pas les changements survenus au Canada hors Québec depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, il y a 25 ans.

[*Traduction*]

La Loi sur les langues officielles adoptée par un gouvernement libéral il y a 25 ans a beaucoup fait changer les choses dans le reste du pays.

Je voudrais demander à mon collègue, qui fait ce genre de commentaires au sujet de Kingston, quand il s'y est rendu pour la dernière fois. La ville de Kingston, en Ontario, est un centre urbain très développé et très sensible à la dualité linguistique canadienne.

Aussi, j'invite mon collègue à se rendre au collège militaire royal afin d'y rencontrer les professeurs et étudiants francophones et leur demander si le choix de Kingston leur semble inapproprié.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je serai encore obligé de rassurer le ministre. Il n'y a pas plus de trois mois, je suis allé à Kingston, Ontario, et au collège militaire en plus.

Comment le ministre peut–il justifier ses propres déclarations et les déclarations du premier ministre à l'effet que tout le problème de l'intégration des francophones dans les Forces canadiennes est maintenant réglé et que tout va bien, alors que ceux qui connaissent ça, ceux qui ont vécu ça, comme M. Liston déclare et je le cite, en parlant de ses ex–collègues de l'état–major: «On aime mieux les francophones qui ont le coeur ailleurs qu'au Québec, dans les forces armées»?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député a cité un des anciens officiers. Peut–être qu'après la semaine de congé, j'aurai trouvé 20, 30 autres ex–officiers qui seront contre les arguments de l'officier qui a été cité hier et aujourd'hui.

[*Traduction*]

Autrement dit, ce genre d'argument est typique du discours du Bloc, et je ne me plains pas ici des députés du Bloc en tant que personnes; beaucoup d'entre eux sont très sympathiques. Mais j'en ai soupé des arguments qu'ils avancent. On nous sert ce genre d'argument depuis 25 ans. Il est facile d'être sélectif et de trouver quelqu'un pour critiquer cette décision, mais je pourrais, quant à moi, trouver une trentaine de personnes pour nous appuyer.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je ne citerai pas un individu, mais un rapport interne de son ministère, le ministère de la Défense nationale.

Ce rapport dont nous avons obtenu copie et qui a été cité dans le journal *Le Devoir* de ce matin nous démontre que la fusion des collèges militaires en une seule institution contribuerait à attirer moins d'étudiants des neuf provinces et territoires, contribuerait à réduire l'apport de francophones dans le corps des officiers et à réduire le niveau de bilinguisme du corps des officiers.

Comment le ministre peut–il croire sérieusement qu'il peut protéger le fait français dans l'armée alors qu'une étude de son propre ministère démontre exactement le contraire?

• (1125)

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, tout d'abord, il s'agit d'un rapport de l'ancien ministre Marcel Masse.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Ce n'est pas un rapport du ministère de la Défense nationale, c'est un rapport politique qui a été dirigé par l'ancien ministre.

Monsieur le Président, le député a omis une citation.

[*Traduction*]

Le député a omis de citer le rapport, préférant encore une fois être sélectif. On me permettra de citer la première partie qui concerne le maintien d'un des trois collèges. Le comité indique que, selon lui, il serait préférable d'avoir un seul collège plutôt que trois. Mon collègue sait–il pourquoi? Parce que c'est la solution la moins coûteuse et la plus efficace, compte tenu de la

qualité des installations qui se trouvent à Kingston. Le député s'est bien gardé de parler de tout cela.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je demanderais au ministre de la Défense nationale comment il peut expliquer qu'entre 1990 et 1994, le pourcentage des officiers francophones bilingues est passé de 60 à 67 p. 100—ce ne sont pas des chiffres séparatistes, des chiffres ce sont des chiffres, en français comme en anglais—alors que chez les anglophones, pendant cette même période, la proportion d'officiers bilingues a diminué et est passée de 18 à 17 p. 100.

Le ministre est-il toujours d'accord avec le premier ministre qui affirmait hier que la situation avait bien changé depuis quelques années, alors que les études de son propre ministère affirment, encore une fois, exactement le contraire?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, l'écart des dernières années est dû à la réduction massive des effectifs militaires effectuée par l'ancien gouvernement. Ce dernier avait réduit de 14 milliards de dollars le budget des années 1989 à 1997. Nous avons ajouté des compressions de 7 milliards de dollars. De toute évidence, le genre d'écart que mentionne le député se répétera.

Le député saura que, d'ici 1997, un militaire qui aspire au rang de lieutenant-colonel devra être bilingue. Autrement dit, nous avertissons tout anglophone qui veut devenir général ou chef d'état-major qu'il devra être totalement et absolument bilingue.

Nous avons amélioré la situation depuis quelques années. Le collège a ouvert ses portes en 1952 pour la simple raison qu'il y avait une différence dans la préférence linguistique des officiers. Cependant, en raison des événements du dernier quart de siècle, de la Loi sur les langues officielles et de la reconnaissance dans le reste du pays de la dualité canadienne concernant la langue et la culture francophones et anglophones, de grands progrès ont été réalisés. Cette amélioration se poursuivra, même avec la centralisation des activités à Kingston.

Quant à la dernière observation, je suis certainement d'accord avec le très honorable premier ministre, parce qu'il a visé juste hier dans ses propos. Il a mis les gens d'en face dans l'embarras. Il leur sera en effet difficile de rentrer chez eux en fin de semaine et d'affronter les Québécois après le coup qu'ils ont reçu hier.

* * *

LE DÉFICIT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Selon un article publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, le ministre aurait exagéré le déficit conservateur de 1993-1994 et minimisé son déficit pour 1994-1995. Cela crée l'illusion que le déficit diminue, alors qu'il augmente, en fait.

Les uns après les autres, les ministres des Finances, tant au fédéral qu'au niveau provincial, semblent refuser de voir les choses comme elles sont et ont tendance à blâmer le gouvernement précédent pour leurs problèmes de déficit. Les Canadiens commencent à en avoir assez de cela.

Le ministre nous expliquera-t-il pourquoi il a, lui aussi, induit les Canadiens en erreur sur l'ampleur du déficit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la question m'étonne un peu. Je peux comprendre que le *Globe and Mail* affiche un manque de compréhension absolument lamentable des principes comptables qu'utilise le gouvernement fédéral, mais je m'attendais à autre chose du député d'en face.

Voyons voir. Il est question dans cet éditorial de réclamations de stabilisation de l'ordre de 2,4 milliards de dollars qui auraient déjà été reçues des provinces. Nous sommes tenus de respecter ces obligations une fois qu'elles sont connues, ce que nous avons fait. Le paiement de 250 millions de dollars pour l'annulation du contrat des hélicoptères est parfaitement conforme aux principes comptables du secteur public. Les compressions budgétaires prévues par le ministre de la Défense vont nous permettre d'épargner sept milliards de dollars. Nous savons combien nous coûteront les stimulants au départ volontaire, et dès qu'un passif est connu, il faut le comptabiliser. Il y a aussi les remboursements accélérés de l'impôt sur le revenu. Certes, le député ne propose pas ici que nous retardions ces remboursements rien que pour éviter que ce passif figure dans le bilan du présent exercice financier.

• (1130)

Ce que nous avons fait est exactement dans la ligne des recommandations du Comité des comptes publics et de celles du vérificateur général. Je suis persuadé que le député d'en face préfère nous voir suivre les instructions du vérificateur général plutôt que celles du *Globe and Mail*.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, si le ministre suit toutes les instructions du vérificateur général, nous n'en serons tous que plus heureux, j'en suis sûr.

Toutefois, une autre chose nous préoccupe. Le ministère des Finances fonctionne en grande partie avec le même groupe de prévisionnistes que du temps de l'ancien gouvernement, des personnes qui se sont trompées la dernière fois de quelque dix milliards de dollars dans leurs prévisions budgétaires.

Le ministre peut-il assurer aux Canadiens que les prévisions économiques que ces gens-là ont faites pour le présent budget ne se révéleront pas tout aussi déficitaires?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): En fait, monsieur le Président, il y a deux réponses à cette question.

D'abord, et c'est une façon de répondre en partie à la question du député, à la demande du sous–ministre et des hauts fonctionnaires des Finances, nous avons demandé à un bureau de comptables privé de venir essentiellement examiner les méthodes de prévision du ministère.

Mais il y a autre chose, je crois. Il n'est vraiment pas juste de blâmer les prévisionnistes à l'emploi du ministère. Ce que le ministère fait, en réalité, c'est établir la médiane des prévisions économiques faites dans tout le pays. L'ancien gouvernement s'inspirait de la médiane optimiste pour établir ses prévisions, alors que nous nous sommes fondés sur la médiane pessimiste des prévisions économiques pour élaborer notre budget.

* * *

[*Français*]

LE RÉAMÉNAGEMENT DU COLLÈGE DE KINGSTON

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, selon les informations du ministère de la Défense nationale, une partie du personnel et des étudiants de Saint–Jean seront transférés à Kingston. Ces changements s'ajouteront à la relocalisation des professeurs et de plusieurs cours offerts en français à Saint–Jean.

Puisque le ministre a parlé de coûts il y a quelques minutes, quels seront les coûts d'aménagement du Collège de Kingston pour augmenter sa capacité d'accueil, d'abord, et ensuite le rendre adéquat à remplir son nouveau rôle et son nouveau mandat d'institution d'enseignement bilingue?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il n'y aura pas une grande augmentation de coûts pour le transfert.

[*Traduction*]

Les installations du RMC, qui ont été construites au début du siècle, ont été conçues pour des forces armées beaucoup plus nombreuses. On a tout l'espace nécessaire à Kingston pour centraliser les trois collèges. Il y aura peut–être un léger problème du côté des résidences d'étudiants, mais nous envisageons de régler ce problème en installant certains des étudiants de dernière année dans des appartements à Kingston et dans les environs. Cela ne représente pas des coûts énormes.

En fait, ces coûts sont minimes si on les compare à ce qu'il en coûterait pour tout centraliser au Collège militaire royal de Saint–Jean. Notre but est d'essayer de faire des économies qui bénéficieront non seulement aux habitants de l'Ontario, mais aussi aux habitants du Québec et à tous les Canadiens. Notre gouvernement représente tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, le ministre est–il en train de nous dire que la décision de fermer le Collège de Saint–Jean a été prise à la hâte, sans même connaître l'impact budgétaire de réaménagement du Collège de Kingston?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, au cours des dernières années, notre ministère a effectué de nombreuses études sur la nécessité de regrouper certaines installations. Nous l'avons fait d'un bout à l'autre du pays avec les bases, et les collèges ne font pas exception à la règle.

J'ai dit en français il y a quelques minutes que le rapport cité n'est pas un rapport du ministère, mais bien un rapport parrainé par un ancien ministre obsédé qui ne cherchait qu'à s'assurer que le Québec avait sa juste part du gâteau. Il est vrai que, selon les tendances historiques, les dépenses de défense ont été proportionnellement moins élevées au Québec. Toutefois, nous avons essayé de corriger la situation.

Une voix: Ce n'est pas suffisant.

M. Collenette: Nous l'admettons. C'est dans les documents budgétaires. Ce ne sont pas des mensonges. Le fait est que, après les changements annoncés cette semaine dans le budget, la proportion des dépenses de défense au Québec augmentera de 3 p. 100, ce qui est plus que dans bien d'autres provinces.

* * *

• (1135)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Hier, j'ai posé une question au sujet des vacances en Arizona d'un représentant du Canada et, selon certaines sources, les allers et retours effectués par des Challenger pour les vacances de cette personne auraient coûté 707 000 $ aux contribuables depuis le début de l'année.

Le gouvernement prendra–t–il des mesures pour mettre fin à une utilisation aussi irresponsable de ses avions?

Le Président: La question est posée en termes assez généraux. Elle s'adressait à la vice–première ministre. Je présume qu'un ministre, peut–être le ministre de la Défense nationale, voudra y répondre.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, si le député avait lu le document sur la défense présenté avec le budget, il aurait remarqué que nous avons l'intention d'examiner le moyen de nous départir des Challengers qui servent à transporter le premier ministre et le gouverneur général pour des raisons de sécurité. Ainsi, nous n'entendrons plus les

plaintes continuelles formulées par l'opposition au sujet de l'utilisation des appareils du gouvernement.

Si nous pouvons assurer ce transport de façon plus efficace, nous le ferons. Je ne crois pas qu'il convienne, ou qu'il soit conforme à notre tradition parlementaire, de critiquer le gouverneur général ou Sa Majesté la reine à la Chambre des communes. J'espère que le député ne soulèvera pas à nouveau ces questions l'été prochain, lorsque Sa Majesté sera au Canada et que nous devrons assurer son transport.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je ne crois pas que qui que ce soit critique quelqu'un en particulier. En tant que représentants du peuple canadien, nous avons le droit et le devoir de poser des questions au sujet des dépenses publiques. C'est ce que je fais.

Personne ne nie la nécessité de mesures de sécurité. Ils s'agit d'un abus de privilèges puisque l'on utilise des avions du gouvernement comme navettes pour s'offrir de petites vacances agréables.

La vice–première ministre et le gouvernement surveilleront–ils de près les envolées de ces oiseaux migrateurs?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, encore une fois, un député réformiste de l'ouest du Canada a lancé une attaque mesquine contre le chef de l'État, le gouverneur général. Car c'est de lui qu'il parle.

Tout le monde sait que le premier ministre et le gouverneur général doivent prendre ces avions pour des raisons de sécurité. Quelqu'un devrait demander des excuses au député pour avoir qualifié le gouverneur général d'oiseau.

Le Président: Évidemment, la présidence est toujours prête à entendre des questions si elles sont de nature suffisamment générale, aussi les députés devraient–ils éviter les insinuations trop précises. Je prie tous les députés de bien retenir cela.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, ce matin, le *Globe and Mail* titrait «Cheap tricks for tawdry ends» et affirmait deux choses. La première, c'est que le ministre des Finances a sciemment gonflé le déficit du dernier exercice financier; et la deuxième, qu'après une analyse serrée des dépenses, le déficit pour le prochain exercice ne diminuera pas, mais qu'il augmentera de 41,7 à 43,7 milliards de dollars avec les mesures contenues dans le dernier budget.

Quand le ministre des Finances compte–t–il cesser d'illusionner la population canadienne? Quand va–t–il cesser de maquiller le fiasco des finances publiques qu'il alimente lui–même avec son dernier budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je crois que le président du Conseil du Trésor a donné la réponse hier, lorsqu'il a dit que la raison de l'augmentation des dépenses cette année était vraiment due à l'augmentation de la dette, ce qui est malheureusement un héritage du gouvernement précédent.

Maintenant, je répondrai à sa première question, qui est identique à une autre déjà posée ailleurs, mais je le comprends très bien. Je vous dirai que dans l'éditorial du *Globe and Mail*, on faisait état de 2,4 milliards de demandes, pour fin de stabilisation, reçues des provinces. Malheureusement, nous sommes tenus de débourser ces sommes dès qu'elles sont connues, selon les lois de la comptabilité. Au sujet du montant de 250 milliards de dollars pour l'annulation du contrat d'hélicoptères, c'est la même chose, c'est en accord avec les principes comptables du secteur privé. Une réduction dramatique à cause des coupures au ministère de la Défense, ces 450 millions, on le sait maintenant, on est obligés de les inclure dans les chiffres d'aujourd'hui.

• (1140)

Pour ce qui est de l'accélération des remboursements d'impôt, la vérité, c'est que nous sommes en train d'accélérer ces remboursements, donc, il faut les mettre cette année. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons suivi mot à mot les mesures demandées par le vérificateur général. Je sais fort bien, parce qu'il le cite beaucoup, que le critique du Bloc québécois veut qu'on suive les diktats du vérificateur général, et c'est ce qu'on a fait.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, comment le ministre des Finances, qui a fait le tour du Canada en se pétant les bretelles sur sa capacité à réduire le déficit, comment le ministre explique–t–il que les experts du *Globe and Mail*, que les experts d'ailleurs, que nos propres calculs aussi parlent du plus haut déficit jamais atteint au Canada pour le prochain exercice, soit un déficit de près de 44 milliards de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le record, c'est certainement le déficit de 45,7 milliards de cette année encouru à cause du gouvernement précédent, très bien représenté par mon ami. Comme je viens de le dire, s'il faut choisir entre l'expertise du *Globe and Mail* et l'expertise du vérificateur général, nous allons opter pour l'expertise du vérificateur général.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse.

Le 7 février, deux députés ont posé des questions au sujet de l'autonomie gouvernementale et du maintien de l'ordre dans les

réserves. Plus tard ce jour–là, la secrétaire d'État a déclaré à la télévision de Radio–Canada que les réformistes faisaient montre de racisme en posant de telles questions.

Je voudrais savoir si le gouvernement a pour politique de cataloguer comme racistes ceux qui posent des questions légitimes, ou s'il s'agit simplement d'une politique de la secrétaire d'État.

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas pour politique de cataloguer qui que ce soit comme raciste, mais il se réjouirait très certainement de voir les députés d'en face appuyer pleinement le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et toutes les autres aspirations des autochtones.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, nous avons des vues officielles concernant l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a eu hier la courtoisie de présenter ses excuses. La secrétaire d'État suivra–t–elle cet exemple et présentera–t–elle aujourd'hui les mêmes excuses à la Chambre?

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, je ne présenterai pas d'excuses aux députés d'en face, car je crois que la députée a pris hors contexte les questions dont j'ai parlé dans mes commentaires aux médias.

* * *

• (1145)

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, on apprenait ce matin que lors d'une rencontre tenue hier entre des représentants du Front d'action populaire en réaménagement urbain, le ministre des Finances a reconnu avoir manqué à sa parole en ne prévoyant pas de budget pour les mal logés.

Le ministre accepterait–il de revenir sur sa décision, de respecter sa parole et de rétablir les budgets alloués au logement social?

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je crois que ma collègue n'a pas reconnu l'engagement profond de ce gouvernement envers le logement social. On a répété à maintes reprises en cette Chambre les engagements tels que, par exemple, le montant de 2 milliards de dollars pour maintenir les logements qu'on a en ce moment. Deux milliards, ce n'est pas rien, c'est beaucoup d'argent, tout comme les deux millions qui vont être consacrés à la rénovation domiciliaire. La même chose pour d'autres engagements qui se font, et qui vont continuer. Donc, il ne s'agit pas de reconsidérer. Il y a un engagement profond, et on va aller de l'avant. Évidemment, si on reçoit de bons commentaires, de bonnes suggestions, on va s'y attaquer de façon honnête et généreuse.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je constate avec grand regret que la conscience sociale de nos amis d'en face n'existait que lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Comment le ministre peut–il affirmer que son budget répond aux besoins en matière de logement social, alors que le maire de Montréal a déclaré hier que tous les maires des grandes villes canadiennes sont d'accord: le fédéral ne peut se désengager?

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, évidemment que chaque ville ou chaque maire aimerait en avoir plus. Évidemment, on ne pourra jamais répondre à tous les besoins qui existent. Mais il faut quand même reconnaître que l'engagement est là. Il faut reconnaître qu'il y a des budgets énormes consacrés au logement social.

Il faut reconnaître que vous avez sans doute une définition du logement social différente de la nôtre, parce que l'engagement est là, l'argent est là!

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Des électeurs de ma circonscription s'inquiètent vivement de la présence au Canada d'un cheik nommé Hussein Abdiraham, ancien ministre de la Défense sous le régime du chef somalien déposé, Siyad Barre. En 1991, des militaires ont massacré des centaines d'opposants à ce régime en Somalie.

Le ministre de l'Immigration peut–il dire à la Chambre si, oui ou non, il a de nouvelles preuves de méfaits commis par le cheik Abdiraham et, dans l'affirmative, s'il a des motifs suffisants pour prendre une mesure de renvoi à l'égard de cet individu et l'expulser en vertu des dispositions de la Loi sur l'immigration concernant les personnes qui ont commis des délits graves avant de venir au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à ce dossier, à l'instar d'autres députés, du reste.

Dans sa question, le député a fait allusion au fait qu'il existe dans notre Loi sur l'immigration une disposition qui permet aux autorités d'ordonner le renvoi de hauts fonctionnaires et de membres de tout gouvernement ayant commis des atrocités et ayant sérieusement porté atteinte aux droits de la personne. Il a été confirmé que le régime Barre était au nombre de ces gouvernements.

Lorsque l'histoire au sujet de cet individu a été révélée, j'ai enjoint à mes fonctionnaires d'obtenir de l'information de Nairobi, endroit d'où provenait la demande. Nous avons maintenant réuni les informations nécessaires, et j'ai donné ordre à mes fonctionnaires de rédiger immédiatement un rapport qui entraî-

nera la tenue d'un enquête de l'immigration devant un arbitre indépendant. Comme le député le sait, une mesure de renvoi sera prise en bonne et due forme contre quiconque est trouvé coupable d'avoir enfreint la loi.

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la vice–première ministre.

J'ai déjà demandé à la vice–première ministre, pendant une période des questions, pourquoi on versait 200 000 $ à un consultant pour faire une étude sur la rémunération des parlementaires, puisque le gouvernement a annoncé sa politique avant de commander l'étude. Je me suis fait répondre que le gouvernement avait besoin d'une information plus fouillée.

J'ai été étonné de trouver à mon bureau hier une lettre dont l'en–tête dit: «Commission chargée d'étudier les indemnités parlementaires».

La vice–première ministre savait–elle, lorsqu'elle a tenté de justifier l'étude de 200 000 $, que la commission allait étudier exactement la même question?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, une commission de cette nature doit chaque fois être mise sur pied après les élections.

Le gouvernement a satisfait aux exigences de la loi en créant la commission, et je suis sûr que l'étude dont le député a parlé sera un apport très utile dans les travaux de la commission.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement parle constamment d'emplois, mais il semble se préoccuper bien davantage des petits privilèges du pouvoir. Nous avons dépensé 200 000 $ jusqu'à maintenant.

La vice–première ministre voudrait–elle dire à la Chambre combien coûtera l'étude de cette étude, autrement dit combien coûtera cette commission? Y a–t–il une limite au nombre d'études que le gouvernement prévoit faire sur la même question?

● (1150)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, premièrement, l'étude dont le député a parlé a été commandée à des consultants par le gouvernement précédent.

Deuxièmement, la commission en question doit être mise sur pied après les élections, chaque fois. La loi l'exige. Le gouvernement ne peut pas faire fi d'une décision du Parlement.

Le député demande quels seront les coûts. Il s'agit là d'une question qui exige une réponse détaillée, et il faudrait probablement la faire inscrire au *Feuilleton*. Je vais néanmoins lui donner une réponse complète et courtoise. Je prends note de sa question et je vais lui communiquer les renseignements le plus tôt possible. À l'avenir, je l'invite à vérifier les exigences de la loi avant de poser ce genre de question contestable.

* * *

[*Français*]

LA SAISIE D'ARMES ILLÉGALES EN TERRITOIRE MOHAWK

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. À partir de documents déposés par le procureur fédéral du district de Rutland, au Vermont, la Société Radio–Canada nous informait hier que des trafiquants d'armes, dont deux sont originaires de Kahnawake, auraient fourni en 1992 entre 700 et 900 armes automatiques à des organisations criminelles canadiennes. Ces armes ont servi à commettre des crimes majeurs à Montréal, Toronto et Vancouver.

Le solliciteur général peut–il nous dire s'il entend intervenir en territoire mohawk pour saisir toutes les armes illégales qui s'y trouvent et qui servent aux organisations criminelles de Montréal, Toronto et Vancouver?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, selon le même rapport, les forces policières, incluant la GRC, ont déjà saisi environ une centaine d'armes qui proviennent de ce réseau qui fait l'objet d'un procès aux États–Unis.

C'est parce que ce gouvernement est bien au courant des problèmes relatifs aux grands réseaux de contrebande qui font non seulement du trafic de tabac mais aussi d'armes à feu, qu'il a créé un plan d'action contre ces réseaux de contrebande après seulement trois mois au pouvoir. C'est notre intention de faire respecter la loi partout au pays et je suis certain que la GRC a pris les mesures qui s'imposent dans ce dossier.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je comprends bien la réponse du solliciteur général et, pour appuyer ses propos, étant donné qu'un nombre de crimes ont été commis, le solliciteur général peut–il nous donner un seul exemple de récente arrestation et de poursuite pour possession ou port d'armes illégal sur le territoire mohawk?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le député continue de soulever le problème mohawk au lieu de poser des questions sur le crime dans ce pays. S'il voulait vraiment lutter contre le crime partout au pays, il formulerait ses questions autrement.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je pose cette question parce que je pense que les Canadiens ont le droit de savoir sur quoi le gouvernement fonde ses politiques.

Le 14 février dernier, le ministre de l'Immigration a dit qu'il était inexact de conclure que le rapport du Conseil économique du Canada recommande un niveau d'immigration d'environ 180 000 pour 1994, soit 70 000 de moins que le gouvernement a l'intention d'admettre.

Le ministre peut–il nous dire quel est le nombre exact d'immigrants que le Canada devrait admettre cette année d'après le Conseil économique du Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Avec plaisir, monsieur le Président. Le Conseil économique du Canada recommande que ce soit environ 1 p. 100. Il recommande aussi une approche graduelle vers ce chiffre de 1 p. 100. C'est donc ce que j'ai dit plus tôt et c'est ce que je dis maintenant.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Certes, le Conseil économique du Canada mentionne le chiffre de 1 p. 100, sur une période de 25 ans, si je ne m'abuse. Le ministre pourrait peut–être consacrer plus de temps à l'étude de ses dossiers, et moins à en parler.

● (1155)

Le ministre arrêtera–t–il d'induire la population en erreur en déclarant qu'il a des faits précis sur lesquels il fonde sa politique d'immigration? Acceptera–t–il de céder à la volonté de l'écrasante majorité des Canadiens et non aux souhaits de quelques intérêts particuliers?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'essaie d'étudier le plus possible. Je ne prétends pas être parfait ni que mon parti ait le monopole de la vertu.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Parlez pour vous–même.

M. Marchi: On me demande de parler pour moi–même.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis convaincu que c'est ce que fera le ministre quand il aura la parole.

M. Marchi: Monsieur le Président, nous ne parlons pas au nom de quelques groupes d'intérêts particuliers. Je trouve cette affirmation insultante. Nous parlons, nous prenons des décisions et nous adoptons des politiques en tenant compte d'abord et avant tout de l'intérêt national. Nous n'avons pas caché nos politiques d'immigration. Elles se trouvent dans le livre rouge, le livre rouge qui a été distribué partout au Canada et qui nous a aidés à obtenir une forte majorité aux élections.

Nous agissons donc dans l'intérêt national. J'ai cité un certain nombre de rapports. Le député continue de parler du rapport de l'Institut C.D. Howe, ou avait coutume de le faire. L'Institut C.D. Howe a dit assez clairement qu'au pire l'immigration nette n'avait aucun effet sur l'économie. Nous n'induisons personne en erreur, nous ne faisons que faire ressortir les faits avant de prendre position.

* * *

LA SOCIÉTÉ BRISTOL AEROSPACE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Bristol Aerospace est l'un des plus importants employeurs de ma circonscription. Cette compagnie emploie des centaines d'hommes et de femmes qui ont une solide formation. Cependant, après le budget de cette semaine, des inquiétudes ont été exprimées au sujet des nombreuses pertes d'emploi que pourrait connaître cette compagnie par suite des changements qui pourraient être apportés au programme de modernisation des CF–5 pour les militaires. Je dois dire que cela inquiète vivement les employés de Bristol, que cela m'inquiète personnellement et que cela inquiète également le ministre de la Défense.

Le ministre pourrait–il renseigner la Chambre sur les discussions qu'il a eues à ce sujet et donner, ce matin, des nouvelles encourageantes aux employés de cette compagnie?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, tout le monde sait que nous avons dû faire des réductions dans un certain nombre de secteurs. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de rééquiper autant de CF–5 que prévu au départ. Cependant, la plupart de ces appareils l'ont déjà été ou se trouvent dans les ateliers de Bristol, à Winnipeg. Nous avons eu avec les dirigeants de Bristol Aerospace des entretiens pour discuter de nos besoins futurs et voir quelle sorte d'arrangement nous pourrions conclure. Nous ne prévoyons pas de pertes d'emploi dans l'immédiat.

Je tiens cependant à souligner au député et aux habitants de Winnipeg que nos besoins ne seront pas aussi grands qu'avant les réductions annoncées dans le budget cette semaine.

* * *

[*Français*]

LES AGENCES GOUVERNEMENTALES

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada a rendu public récemment un rapport mettant en lumière, et je cite : «. . .la dilapidation éhontée des deniers publics dans la gestion du Musée canadien de la nature». On y relate, entre autres, des cas flagrants de contrats antidatés et fractionnés et plusieurs autres irrégularités, notamment au niveau des salaires de la direction. L'Institut a donc demandé l'intervention du ministre.

Le ministre peut–il indiquer s'il entend intervenir dans ce dossier afin que cesse cette mauvaise gestion et quelles mesures précises a–t–il l'intention de prendre à cet égard?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le vérificateur général du Canada qui, pour moi, est la source la plus sûre. Il m'a assuré que dans le courant des prochains mois, il entreprendra une vérification particulière de ce musée. Donc, quand nous aurons tous les faits, vérifiés par le vérificateur général du Canada, nous pourrons porter des jugements.

• (1200)

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, je crois que l'honorable ministre devrait également entretenir un dialogue franc, direct et ouvert avec les responsables de ses agences.

À la lumière de ce nouveau cas de mauvaise gestion, le ministre maintient–il toujours qu'il a les mains propres? Et, afin de faire preuve de plus de responsabilité, entend–il intervenir afin de forcer une autre de ses agences, la Commission de la capitale nationale, pour la nommer, à mettre un terme à ses réunions à huis clos et faire montre de plus de transparence?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une question supplémentaire, puisqu'on passe à un autre sujet qui est la Commission de la capitale nationale.

Je suis bien au courant de ce qui se passe dans les agences qui relèvent de ma compétence. J'ai un dialogue continu avec elles et je vois fréquemment leurs directeurs pour m'assurer que les deniers publics soient bien dépensés et que leurs programmes soient des programmes sérieux et utiles.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président de la Commission de la capitale nationale sur la question des consultations avec le public, et j'ai eu le plaisir d'obtenir de lui l'assurance que, dans les mois à venir, il augmenterait ces consultations pour être sûr que tous les points de vue qui intéressent les gens de la région de la capitale soient respectés lorsque cette Commission prend ses décisions.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Charest: Monsieur le Président, je ne me fais aucune illusion, cela ne va pas durer.

Ma question s'adresse au ministre des Finances qui, je remarque, dans ses propos, a tendance à blâmer systématiquement le gouvernement précédent, alors que le premier ministre, pendant la campagne électorale, s'était engagé à ne jamais ou à ne pas le faire.

On apprend aujourd'hui qu'il a gonflé artificiellement le déficit pour des raisons partisanes. Mais comme dans ses réponses il semble dire qu'il suit les règles à l'intérieur du ministère, je serais curieux de savoir si le ministre des Finances voudrait bien partager avec cette Chambre les analyses que son ministère a dû faire sur l'impact de son Budget sur l'emploi.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai déjà offert au Parti réformiste, lorsqu'ils m'ont posé quasiment la même question, de m'asseoir avec eux et certainement avec le Bloc québécois pour partager toutes nos analyses, toutes nos informations, pour pouvoir vraiment travailler ensemble à régler les problèmes financiers dont nous souffrons.

Alors, ce serait un plaisir pour moi de partager avec le député les informations que nous avons sur l'impact de nos mesures sur l'emploi, parce que nous en sommes très fiers. Cela aura vraiment un impact substantiel sur l'emploi, si l'on compare avec le gouvernement précédent.

[*Traduction*]

Avant de terminer, je voudrais simplement ajouter une chose. Tous les députés de la Chambre doivent être très heureux de voir que l'unité règne au sein du caucus conservateur.

Le Président: Je suis certain que tous les députés aimeraient que cette discussion se poursuive, mais vous avez demandé au Président de mettre fin aux questions. Passons maintenant à l'article suivant de l'ordre des travaux.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Ronald J. Duhamel: Monsieur le Président, dans mon enthousiasme aujourd'hui à répondre à la question qu'on m'a posée, j'ai fait une erreur. J'ai dit 2 millions, mais j'aurais dû dire 100 millions sur 2 ans. Je regrette l'erreur. De plus, j'aurais dû ajouter que les 120 millions de dollars seront utilisés pour d'autres projets de logements sociaux.

[*Traduction*]

Le Président: Je ne pas certain qu'il s'agisse d'un recours au Règlement.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai essayé de poser des questions sur les dépenses du premier serviteur de l'État. Je voudrais savoir en vertu de quel article du Règlement il m'est interdit de le faire. S'il y a une façon correcte de demander les renseignements que je souhaite, j'aimerais bien la connaître, car je tiens à me comporter comme il faut.

Le Président: Le député obtiendra les renseignements qu'il demande. Les greffiers lui feront parvenir les références dont il a besoin.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement à propos de la période des questions.

Vous aurez remarqué, comme d'autres, que je me suis levé deux fois pour attirer votre attention afin de poser une question supplémentaire à deux questions posées au ministre des Finances.

• (1205)

Je ne doute pas que certains députés se souviennent que la tradition à la Chambre permet au Président d'autoriser une question supplémentaire de la part du député qui pose la question principale et une autre question supplémentaire venant d'un autre député.

Vu les circonstances, monsieur le Président, et vu que des députés indépendants voudraient pouvoir faire préciser un point, je voudrais vous demander, et demander à la Chambre, de considérer la pratique d'autoriser des députés à poser une question supplémentaire. Grâce à cela, le Parlement et la période des questions pourraient remplir leur rôle, qui est de permettre que l'on aille au fond des choses en obtenant du gouvernement les renseignements que les Canadiens recherchent sur une question donnée.

C'est le point que je voulais soulever dans un rappel au Règlement. Je m'en tiendrai là sur ce point, mais j'ai un autre rappel au Règlement concernant la réponse du ministre des Finances à ma question.

Le Président: En ce qui concerne ce rappel au Règlement, je dirais aux députés que la présidence suit toujours les directives de la Chambre et j'imagine que pour toute question la présidence peut donner la parole à un député qui dirait «question supplémentaire».

La présidence essaie d'être aussi juste que possible dans sa répartition des questions. Je suis sûr que le député, qui est un des anciens de cette Chambre, reconnaîtra que la présidence essaie autant que possible de donner satisfaction aux députés et fait le maximum pour donner la parole à ceux qui la demande.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, en ce qui concerne le recours au Règlement invoqué par l'honorable député de Sherbrooke, depuis près de 10 ans que je siège ici en cette Chambre, cela n'a jamais été la coutume de reconnaître des questions supplémentaires aux deuxième et troisième tours. Il y avait d'abord une première question, suivie d'une supplémentaire.

Deuxièmement, si l'honorable député de Sherbrooke pouvait consulter le hansard à compter du 18 janvier, journée de la première période des questions orales de cette session–ci, il serait à même de constater que non seulement les députés des trois partis reconnus ont posé des questions, mais également les députés indépendants.

J'invite donc le député de Sherbrooke à venir nous retrouver ici, à la Chambre, assez souvent, et ainsi, je suis sûr qu'il y trouvera sa part.

[*Traduction*]

Le Président: Un rappel au Règlement a été soulevé concernant les questions dont nous sommes saisis. Nous avons maintenant un comité des affaires de la Chambre qui se réunit actuellement. Je suis sûr que tous les députés voudront en profiter pour comparaître devant ce comité s'ils ont des changements à proposer qui pourraient être appliqués.

Je demanderais aux députés de s'abstenir de faire des commentaires sur les présences à la Chambre. Je sais que, très souvent, on le fait par inadvertance et j'espère que tous les députés en prendront bonne note.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, dans le passé—j'ai siégé en cette Chambre pendant trois ou quatre ans—je n'ai pas remarqué qu'une telle pratique existait. Par ailleurs, ce qui se passe actuellement avec nos amis le long des rideaux, effectivement, c'est la même pratique que nous avons vécue dans le passé, nous. C'est dur pour les mollets, mais c'est bon pour la santé.

[*Traduction*]

Le Président: Je voudrais en finir avec ce rappel au Règlement. Le député a–t–il un autre rappel au Règlement à faire?

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Oui, monsieur le Président, j'ai un autre rappel au Règlement à faire. Tandis que j'ai la parole, je voudrais faire remarquer que le député de Bloc s'est levé à une deuxième reprise pour réitérer son argument. Curieusement, les libéraux parlent abondamment d'un nouveau Parlement et soutiennent que le gouvernement précédent a été battu à cause de sa façon de faire. Or, pour ce qui est des pratiques de la Chambre, ils ne font qu'appliquer l'ancien système.

Vous m'en direz tant des changements au sein du nouveau Parlement et de la volonté de faire les choses autrement.

• (1210)

Mon rappel au Règlement a trait au ministre des Finances qui, dans sa réponse, a offert de me transmettre des renseignements. Il n'a pas dit clairement ce qu'il s'engageait à faire au juste. Je posais une question précise.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. À mon avis, il ne s'agit pas vraiment là d'un rappel au Règlement. Je suis sûr que le député pourrait obtenir ces renseignements simplement en. . .

M. Boudria: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le Président: À l'ordre. Le député se rendra compte qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Je suis certain que ces renseignements peuvent être recueillis par d'autres moyens.

Comme il n'y a pas d'autres rappels au Règlement, nous passerons donc à l'article suivant de l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la

Commission d'examen de la Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada.

Il est demandé dans ce rapport que le comité soit autorisé à permettre la télédiffusion de ses délibérations et à constituer des sous-comités.

Le Sénat a adopté ce rapport hier après-midi. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer tout à l'heure l'adoption de ce rapport.

M. Charest: Il n'y a pas consentement, monsieur le Président.

Le Président: Il n'y a pas consentement, mais le rapport peut être déposé.

M. Riis: Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis. Étant donné que l'équipe olympique canadienne de hockey doit, dans environ 90 minutes, participer aux demi-finales, je pense que la Chambre consentira unanimement à la motion suivante:

Que, nonobstant le Règlement et les pratiques usuelles de la Chambre, le projet de loi C-212, Loi reconnaissant le hockey comme le sport national, soit examiné en deuxième lecture immédiatement après les affaires courantes; et

Que la Chambre fasse immédiatement franchir toutes les étapes à ce projet de loi, y compris celle de l'examen en comité plénier, sans débat ou amendement.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

● (1215)

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, il y a actuellement des consultations en cours et nous ne sommes pas disposés à donner notre consentement tant que nous n'aurons pas reçu le rapport des consultations.

[*Traduction*]

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime à ce stade.

* * *

PÉTITIONS

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter 36 pétitions ayant trait au jeu du tueur en série.

Les pétitions que je dépose aujourd'hui, jointes à celles qui ont été présentées précédemment, portent à 105 552 le nombre de personnes qui réclament l'interdiction d'importer ce produit au Canada.

[*Français*]

Vous me permettrez de souligner la contribution particulière d'une de mes électrices, M^me^ Lina Cléroux, qui a elle-même récolté plusieurs milliers de signatures visant à bannir le jeu de société du tueur en série. Aujourd'hui, j'ai l'honneur et le privilège de déposer ces pétitions et le grand total des pétitions à ce jour est de 105 552 signatures.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'ai le devoir aujourd'hui de présenter une pétition signée par Brenda Smith de Wasaga Beach, dans ma circonscription. Elle nous demande également de prendre des mesures à l'égard de la distribution des cartes de tueurs en série. C'est avec plaisir que j'ajoute cette pétition à celle qui vient d'être déposée.

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter une pétition parrainée par l'école secondaire Holy Cross de St. Catharines et signée par près de 3 000 électeurs de ma circonscription et de la région.

Vous le savez, monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que je prends la parole à la Chambre pour faire valoir tout le mal que les cartes de tueurs en série peuvent faire dans la société. Ces pétitionnaires souscrivent aux efforts déployés par M^me^ Debbie Mahaffy en vue de faire saisir à la frontière entre le Canada et les États-Unis les cartes de tueurs en série que l'on tente d'importer chez nous.

Les cartes fabriquées par les sociétés Eclipse Comic Books, The True Crime Trading Cards et d'autres illustrent les crimes commis par des tueurs en série, des auteurs de massacres et des bandits. Nous ne voulons pas que ces cartes circulent dans nos communautés.

Voici ce qu'on peut lire encore dans cette pétition: «Nous abhorrons les crimes violents contre les personnes. Nous croyons que les cartes de tueurs en série n'offrent aux enfants et aux adultes aucun exemple positif à imiter et que, au contraire, elles ne font que contribuer à la violence. Nous, soussignés, les pétitionnaires, prions donc humblement le Parlement du Canada de modifier les lois canadiennes afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs en série, et d'informer les fabricants de ces jeux que les produits qu'ils destinent au Canada seront saisis et détruits.

Je réitère mon appui à la pétition que je dépose aujourd'hui à la Chambre et je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell de son aide et de son soutien.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, comme j'ai le devoir de le faire à titre de député de Parry Sound—Muskoka, je dépose une pétition signée par un bon nombre de mes électeurs et portant sur la Loi sur les langues officielles. Le dépôt de cette pétition ne témoigne, en aucun cas, de ma position sur le sujet.

[*Français*]

M. Plamondon: Hypocrite! Tu es un hypocrite!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Plamondon: Tu es un francophone toi aussi.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Boudria: Reste tranquille!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! À l'ordre!

M. Plamondon: Alors, lève–toi et parle à ton caucus!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! À l'ordre!

M. Plamondon: On ne m'en passera plus de cela!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît!

• (1220)

Je voudrais tout d'abord inviter le député de Richelieu, ayant entendu clairement certains propos du député envers un autre, et reconnaissant les responsabilités de la Présidence à maintenir le respect de chaque député envers chacun et chacune, de bien vouloir retirer le mot «hypocrite» qu'il a utilisé envers un autre député.

Le député de Richelieu a la parole.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous que le mot «hypocrite» devrait être banni de cette Chambre. Mais tout en le retirant, je voudrais rappeler. . .

M. Boudria: Non. Sans condition!

M. Plamondon: Il n'y a pas de condition, monsieur, je le retire complètement. Mais je voudrais rappeler que, historiquement, le premier ministre, pas celui–ci, le premier ministre Mulroney, a déjà utilisé ce mot—et vous consulterez les dossiers de la Présidence—envers, à ce moment–là, le député de Shefford, M. Lapierre, qui était le leader du Bloc québécois à la Chambre. Le Président avait déclaré que le mot était acceptable. Le mot «hypocrite» et le mot «insignifiant» avaient été adressés par le premier ministre à Jean Lapierre. Cela avait été déclaré acceptable dans le contexte dans lequel ils avaient été prononcés, paraît–il.

Je trouve que c'est inacceptable, et je veux le retirer et je veux m'excuser auprès du député de l'avoir utilisé. Mais je veux qu'il comprenne aussi que si j'ai utilisé ce mot–là, c'est que nous n'acceptons pas que des pétitions soient déposées concernant les langues officielles en disant: Je la dépose, mais moi, je suis contre. Ou bien il est d'accord, ou bien il n'est pas d'accord. J'aime les gens qui disent la vérité.

Le président suppléant (M. Kilger): J'apprécie et c'est avec un grand respect que nous acceptons que le député de Richelieu ait retiré ce terme envers le député de Parry Sound—Muskoka. Je ne voudrais pas entretenir un débat sur cette question.

[*Traduction*]

M. Mitchell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

J'admets que le député a retiré ses propos déplacés, mais je ne crois pas que ce soit tout à fait correct que, par ses observations supplémentaires, il laisse à la Chambre une impression qui ne convient pas pour un certain nombre de raisons. Je voudrais. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme je viens de le dire, je ne permettrai pas à la Chambre de s'engager dans un débat sur cette question. Le Président a demandé au député de Richelieu de retirer ses paroles, et il l'a fait. La présidence a accepté ses excuses. Nous poursuivons maintenant nos travaux. Y a–t–il d'autres pétitions?

M. Mitchell: Je soulève la question de privilège. Le député a retiré un certain nombre des propos qu'il a tenus. Il a parlé de l'objet d'une pétition et a commenté ce que j'avais dit à cet égard. Or, il ne connaît pas l'objet de la pétition, et ses propos sont inexacts. Il a commenté un document qu'il n'a pas lu et n'a pas repris fidèlement. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Cette affaire est une question de débat.

[*Français*]

M. Peterson: Monsieur le Président, je sais que ce n'est peut–être pas le moment de demander le consentement unanime de la Chambre, mais je n'étais pas à la Chambre pour présenter le rapport du Comité des finances et si la Chambre accordait son consentement unanime, j'aimerais essayer de le faire maintenant, pour le troisième rapport.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu la demande du député de Willowdale. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1225)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des finances. Conformément à l'ordre de renvoi du lundi 14 février 1994, votre comité a étudié le projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, et s'est entendu pour en faire rapport sans propositions d'amendement.

En tant que président du comité, je dois dire que je suis très reconnaissant envers tous les membres, y compris les députés d'opposition, pour leur travail acharné et l'esprit de coopération dans lequel ils ont accompli cette tâche difficile.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, nous cherchons à obtenir aujourd'hui le consentement unanime, et les choses semblent très bien aller. Tous les députés du Bloc, du Parti réformiste et du Parti conservateur ont accordé leur consentement, mais le secrétaire d'État a déclaré que des consultations étaient en cours.

Le ministre peut–il nous expliquer ce qu'il entend par cela, à savoir si les consultations vont se poursuivre indéfiniment, pendant plusieurs semaines ou quelques heures?

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Le secrétaire d'État a déjà abordé cette question. Si les députés veulent poursuivre la discussion derrière les rideaux ou ailleurs, je les encourage à le faire. Pour l'instant, nous revenons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre reprend l'étude de la motion tendant à ce que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1994, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C–14, une loi qui accorde au gouvernement, pour le prochain exercice financier, un pouvoir d'emprunt de 34,3 milliards de dollars et prévoit un crédit pour éventualités de 3 milliards.

Pour ceux qui ont de la difficulté à comprendre ces chiffres, c'est–à–dire probablement la plupart des Canadiens, je mettrai les points sur les «i». En chiffres, ce montant est de 34 300 000 000 dollars et cents. En termes concrets, ce montant permettrait de supprimer la TPS et d'en rembourser deux fois le montant à tous les Canadiens; il permettrait de payer l'impôt sur le revenu. Il permettrait de payer l'équivalent des pensions de la Sécurité de la vieillesse pendant une année entière sans autre source de revenu.

Ce pouvoir d'emprunt est le plus élevé jamais prévu et, pour autant que je sache, il s'agit certainement du déficit projeté le plus élevé de l'histoire du Canada. Nous avons déjà fini par nous retrouver avec des déficits plus élevés mais c'est le déficit initial le plus élevé jamais enregistré.

Je ne perdrai donc pas de temps à expliquer à la présidence que je m'opposerai au projet de loi pour cette raison, et je crois pouvoir affirmer que tous les députés du caucus réformiste en feront autant pour les mêmes raisons.

Mon intervention et celles des autres députés de mon parti qui suivront ne se limiteront pas à la seule question du pouvoir d'emprunt. En effet, nous entendons également commenter et évaluer la politique budgétaire générale du gouvernement, qui est à l'origine de ces besoins d'emprunts considérables.

La situation actuelle découle évidemment du livre rouge maintenant de plus en plus connu, depuis la présentation du budget, comme le livre à l'encre rouge, c'est–à–dire le livre des déficits.

• (1230)

[*Français*]

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral parlait sans cesse du livre rouge. Nous voyons maintenant la réalité d'un livre à l'encre rouge. Dans ce projet de loi, on augmentera la dette nationale de ce pays de plus de 34 milliards de dollars, et pour les trois prochaines années, nous parlons ici d'une augmentation de la dette nationale de près de 100 milliards de dollars au moins.

[*Traduction*]

Cela représente beaucoup d'argent.

Je veux diviser mes observations en quatre catégories. Je vais commencer par évaluer les objectifs énoncés dans ce budget. Je souhaite examiner très attentivement les hypothèses économiques et les prévisions qui les sous–tendent. Ensuite, je voudrais voir ce vers quoi nous nous dirigeons sur les plans financier et économique, surtout relativement à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui vient ajouter à notre dette. Enfin, je ferai un résumé détaillé en me penchant sur la réaction des marchés et sur la voie dans laquelle s'engage peut–être notre gouvernement.

Dans son discours du budget, le ministre a dit qu'il fallait réaliser ces objectifs plutôt que d'annoncer un but irréaliste et, ensuite, de manquer largement la cible. Je le répète, je vais évaluer certains de ces objectifs et les données sur lesquelles ils s'appuient. Permettez–moi de formuler une observation générale. Contrairement à son prédécesseur, ce gouvernement a certes fourni des objectifs mesurables. Il a également soumis à court terme des objectifs plus précis que ceux auxquels nous avait habitués le gouvernement précédent. Ce sont des données plus faciles à évaluer.

Cependant, pour résumer, ces objectifs sont très faibles. On met trop l'accent sur les mesures prises, mais les buts visés ne sont pas très clairs. Le ministre a parlé d'un budget en deux étapes. Bien entendu, nous n'avons pas de prévisions financières à long terme ou même à moyen terme dans ce document. On affirme simplement, sans chiffres à l'appui, qu'on atteindra l'objectif visé dans la troisième année. C'est une observation générale.

Permettez–moi de revenir sur l'expérience passée en la matière. En avril 1993, l'ancien gouvernement conservateur a présenté son dernier budget. Il a promis alors de parvenir à l'équilibre budgétaire en six ans. Il devait y parvenir surtout grâce à une croissance spectaculaire de l'économie.

La Chambre se rappelle sans doute qu'à l'époque, le budget ne renfermait des prévisions que pour cinq ans. À compter de l'exercice 1997–1998, le déficit devait être de 8 milliards de

dollars environ. En extrapolant les prévisions économiques, on s'attendait à parvenir à un budget équilibré durant l'exercice 1998–1999.

En ce qui concerne les prévisions précises contenues dans ce document, on prévoyait notamment un taux de croissance moyen de près de 4,5 p. 100 par année jusqu'à la fin du siècle. Les taux de chômage devaient baisser rapidement pour atteindre 7,5 p. 100 environ à la fin des années 90. On était censé assister à une chute spectaculaire des taux d'intérêt, nominaux et réels, et bien entendu, le régime d'impôt sur le revenu devait nous permettre d'accroître de façon incroyable nos recettes, selon ces hypothèses.

L'ancien budget conservateur de 1993 prévoyait pour l'exercice financier 1994–1995 un déficit de 29 milliards de dollars. Je voudrais évaluer cette situation de façon réaliste. Durant la dernière campagne électorale, notre parti a déclaré que les conservateurs avaient nettement sous–estimé la gravité du problème. Nous disions que le plan conservateur ne permettrait pas de réduire le déficit. Nous avons ajouté que les programmes conservateur et libéral étaient, en fait, pratiquement identiques sur le plan macro–économique.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit, qu'une formation politique, le Parti conservateur, parle comme un parti de droite régénéré au sujet de la gravité du déficit et de la nécessité de remédier à la situation à tout prix, alors que le Parti libéral s'arrête, quant à lui, sur les emplois et les priorités sur les plans social et démocratique.

• (1235)

Bien sûr, les chiffres réels qu'ils ont avancés se ressemblaient beaucoup. Selon l'hypothèse irréaliste qui sous–tendait les prévisions des conservateurs, le PIB devait atteindre 3 p. 100 avant la fin du siècle. Cet objectif est vraiment celui qu'ont visé les conservateurs dans le budget. Ils ne l'ont pas dévoilé. Les libéraux ont déclaré que c'était trop dur et qu'ils s'y prendraient différemment. Nous, les réformistes, nous avions évidemment dit que ce n'était pas assez. Or, le problème du déficit était plus grave que les deux autres partis ne le disaient.

Il est intéressant de constater que, dans certaines études que nous avons réalisées et dont je peux prendre le crédit et le blâme, nous avions tendance à estimer le déficit pour l'exercice 1994–1995 à 31,2 milliards de dollars. On nous avait dit que nous étions beaucoup trop pessimistes et que nous exagérions le problème.

Au cours des derniers mois, on nous a révélé qu'on avait maquillé les chiffres vers la fin de la dernière législature. On reconnaît maintenant, le gouvernement l'admet, que le déficit, si les politiques ne sont pas rajustées, sera de l'ordre de 41,2 milliards de dollars, soit exactement 10 milliards de dollars de plus que l'estimation qu'a faite le Parti réformiste en étudiant le problème, il y a à peine un an. Ce montant de 10 milliards qui dépasse notre estimation de l'an passé nous inquiète beaucoup; et dire qu'on nous qualifiait d'hystériques face à cette situation.

Voilà un des signes de la détérioration très grave et rapide vers laquelle nous nous dirigeons si nous ne prenons pas les choses en main.

En passant soit dit, je pose la question suivante: Pourquoi le Parti réformiste avait–il tellement sous–estimé le déficit pour 1994–1995? Je voudrais simplement commenter cette question. Le ministre des Finances y a fait allusion à la Chambre. Il a déclaré que nos hypothèses de croissance étaient irréalistes. C'est inexact. Nos hypothèses de croissance pour l'an dernier étaient légèrement supérieures à la croissance que nous avons eue. À longue échéance, nos hypothèses de croissance n'étaient pas surestimées. En fait, elles étaient inférieures aux hypothèses de croissance que le gouvernement présente aujourd'hui.

Ce qui s'est passé, c'est que nous avions surestimé la capacité du régime fiscal dans son ensemble de générer des revenus provenant de la croissance économique. L'an dernier, il y a eu une chute radicale du ratio revenus–PIB, qui indique une baisse importante de la capacité de générer des revenus qui est aujourd'hui reconnue. Nous avons subi une perte de plus de 1,5 p. 100 de la capacité du régime fiscal de générer des revenus provenant de la croissance du produit intérieur brut.

Je reviendrai plus longuement sur cette question. C'est un problème qui est aujourd'hui reconnu. Il n'avait pas été cerné à l'époque. C'est significatif, puisque nous commençons à mieux comprendre les problèmes que constituent l'économie parallèle, la contrebande, l'évasion fiscale et l'incidence d'une récession tenace.

Voilà pour les objectifs que le gouvernement s'est fixés. Passons maintenant à l'autre question que je tiens à soulever, à savoir les hypothèses et prévisions économiques que le gouvernement a faites et qui lui permettent de dire qu'il atteindra ses objectifs d'ici à la fin de la troisième année.

Pour être juste, je dois dire que, contrairement à son prédécesseur, le présent gouvernement n'a pas fait de prévisions follement exagérées. Son bilan à cet égard est mixte. Il est meilleur que celui du gouvernement précédent, mais il laisse encore beaucoup à désirer.

Je vais parler ici de quatre types de prévisions, à savoir celles intéressent la croissance économique, le chômage, les taux d'intérêt et les recettes, et je vais dire quelques mots de l'efficacité du régime fiscal. J'ai rédigé la plupart de mes observations avant de lire ce matin l'article du *Globe and Mail*.

• (1240)

Les économistes d'un bout à l'autre du pays sont en train d'étudier ce budget et d'examiner très attentivement ces tableaux et ces projections. Je dois dire que, au cours des deux ou trois derniers jours, cet examen a fait ressortir certaines lacunes concernant les hypothèses sur lesquelles ce budget est fondé.

Je vais en mentionner quelques–unes, mais pas toutes, car nous aurons d'autres débats sur le sujet au cours des prochains jours. Tout d'abord, voyons les aspects les plus positifs des projections faites par le gouvernement dans ce budget. Les projections relatives à la création d'emplois ne sont décidément pas exagérées dans ce budget. Le gouvernement prévoit que le taux de chômage baissera pour atteindre 10,8 p. 100 en 1995 et même que la hausse de l'emploi sera modeste par la suite.

C'est une projection qui est probablement juste. C'est une projection très intéressante venant d'un gouvernement qui dit que la création d'emplois est le principal objectif de ce budget et qui persiste à croire qu'il y a un lien quelconque entre les emplois et la dette, à croire que, s'il continue de dépenser de l'argent et

d'accumuler de tels déficits, il arrivera à créer des emplois. En fait, ce budget prouve que le Parti réformiste a raison de dire que, tant que les déficits resteront élevés, le niveau de création d'emplois restera faible.

J'ai un peu plus de critiques à formuler au sujet de ses projections en matière de croissance économique. Le gouvernement prévoit une croissance économique de 3,0 p. 100 pour 1994 et de 3,8 p. 100 pour 1995. Il a évité de faire des projections précises au–delà de 1995, mais on peut déduire, d'après les documents budgétaires et d'après les réponses que le ministre a données plus tôt cette semaine, qu'il s'attend à ce que la croissance demeure à environ 3,8 p. 100 en 1996 et au cours des années subséquentes.

Le gouvernement dit que ces projections de croissance sont inférieures à la moyenne des prévisions faites par les économistes et les prévisionnistes du secteur privé. Il dit que c'est une nouvelle façon d'aborder la planification budgétaire. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une nouvelle approche. Le gouvernement précédent s'était également servi des projections faites par les prévisionnistes du secteur privé pour faire ses propres projections qui étaient beaucoup plus exagérées et irréalistes.

Ce qu'il faut souligner en l'occurrence, c'est que, si l'on se fie seulement aux prévisionnistes du secteur privé, il serait utile d'avoir d'autres informations supplémentaires, par exemple de savoir quels sont ceux qui ont été consultés pour établir ces prévisions de croissance, quels rajustements ils ont apportés à leurs propres modèles économiques à la lumière des données récentes, mais surtout, si l'on se fie uniquement à eux pour établir ses prévisions, il serait bon de savoir dans quelle mesure ces prévisionnistes du secteur privé ont réussi à évaluer avec justesse la croissance économique et d'autres variables de cette nature.

J'aimerais mentionner que, d'après un article récent du *Financial Post* intitulé «Deficit and Jobs Cloud Optimism», des spécialistes du secteur privé auraient fait les prévisions suivantes pour le prochain exercice financier: pour 1994, la prévision médiane était de 3,5 p. 100, mais pour les années suivantes, la prévision médiane était de 3,2 p. 100, ce qui est nettement inférieur aux prévisions du gouvernement.

Nous estimons que la planification budgétaire devrait être fondée sur des principes de budgétisation très sûrs et prudents. Ces principes sont les suivants: on devrait retenir les données ou les prévisions les moins optimistes entre celles des prévisionnistes et ce que la conjoncture économique récente et l'expérience nous ont enseigné. De cette façon, on adopterait une méthode de planification très prudente pendant toute la durée d'un cycle économique. C'est l'approche que nous avons adoptée pour évaluer la croissance et les déficits de récession.

Permettez–moi donc d'expliquer à la Chambre les prévisions que nous avons utilisées, car je crois que, par inadvertance, le ministre des Finances n'a pas donné une idée juste de la situation.

Depuis plusieurs mois, depuis sa déclaration de novembre, nous nous appuyons sur un taux de croissance de 3 p. 100 pour 1994. Cette prévision est conforme à celle du gouvernement, mais nous croyons que ses prévisions pour la deuxième année et les années suivantes sont optimistes plutôt que prudentes. À l'instar des prévisionnistes du secteur privé, nous prévoyons une croissance moyenne de l'ordre d'environ 3,2 p. 100.

• (1245)

La troisième question dont je veux parler concerne les taux d'intérêt. C'est un secteur où les jeux statistiques ont des répercussions beaucoup plus graves. Les hypothèses au sujet des taux d'intérêt déforment certainement davantage la réalité et peuvent présenter beaucoup plus de risques pour le gouvernement.

Le gouvernement dit que les taux à court terme—son point de repère étant le taux des effets de commerce—seront d'environ 4,5 p. 100 en 1994 et qu'ils connaîtront une modeste hausse pour atteindre 5 p. 100 en 1995. Les taux d'intérêt à plus long terme, pour lesquels les obligations du gouvernement d'une durée de dix ans servent de point de repère, tomberont à 6,4 p. 100 de 1993 à 1994, et continueront de baisser pour atteindre 6,1 p. 100 en 1995 et s'y maintenir plus ou moins par la suite.

À notre avis, nous devrions là encore adopter une approche conservatrice et tenir compte de certaines de ces prévisions—qui me paraissent pécher par exagération—,de même que des données très claires du marché en matière de prévisions de taux d'intérêt. Il existe sur le marché une structure élaborée de taux d'intérêt en fonction des échéances et une série élaborée de taux variables que le marché prévoit quant aux taux d'intérêt présents et futurs.

En examinant ces données, nous constatons qu'elles reflètent les prévisions à court terme du gouvernement. Nous voyons qu'on s'attend à ce que les taux d'intérêt augmentent graduellement à court terme d'ici quelques années. La raison en est très simple.

On se préoccupe généralement de l'inflation, surtout si nous avons une relance économique. Cela se reflète dans les projections de taux d'intérêt. Fait plus important, rien sur le marché ne laisse clairement entrevoir une baisse spectaculaire des taux d'intérêt à long terme. Ces derniers ont eu tendance ces dernières années à baisser et à monter au même rythme que l'inflation.

À l'heure actuelle, le taux d'intérêt sur dix ans des obligations du gouvernement oscille entre 6,8 et 6,9 p. 100. Rien ne laisse entrevoir une baisse des taux d'intérêt réels à moyen et à long termes. Il y en aura peut–être une, mais dans le cas d'un gouvernement aux prises avec le niveau d'endettement que nous connaissons ici, il ne faudrait pas sous–estimer les frais éventuels de service de la dette en voulant équilibrer le budget.

C'est la plus grave faiblesse des autres intervenants, notamment ceux du Bloc québécois, qui ont parlé de surestimation des projections de revenus. Il y a là quelque chose de grave. Cependant, dans le cas d'un gouvernement aux prises avec une dette qui s'établit à un demi–billion de dollars et qui augmentera rapidement, même selon ses propres projections, il est gravement imprudent de sous–estimer les frais éventuels de service d'une

telle dette dans ses hypothèses de planification, étant donné surtout que le déficit est assorti de conditions de remboursement d'environ deux ans et demi en moyenne. Il s'agit maintenant d'une dette à très court terme.

Dans un proche avenir, la situation de la dette se compliquera, parce que nous ferons bientôt face à un référendum et que nous sommes déjà aux prises avec d'autres incertitudes économiques et politiques au Canada. Nous sommes donc très vulnérables aux augmentations de frais d'intérêts. Dans notre propre cas, comme je l'ai dit dans nos prévisions de taux d'intérêt, il faut tenir compte de la structure des échéances.

Je ferai simplement remarquer qu'en tenant compte uniquement de facteurs comme la surestimation des taux de croissance pour la deuxième et la troisième années ainsi que la sous–estimation des taux d'intérêt à long terme, ils auraient à eux seuls pour effet d'ajouter un demi–milliard de dollars à l'hypothèse de planification pour 1994–1995 et au moins un milliard et demi de dollars à l'hypothèse de planification pour 1995–1996. Étant donné que ces hypothèses imprudentes se concentrent dans le domaine des taux d'intérêts et des frais de service de la dette, nous pouvons présumer que toute sous–estimation du genre s'aggravera rapidement d'une année à l'autre.

● (1250)

Ces hypothèses constituent en quelque sorte une amélioration par rapport à celles du gouvernement précédent mais, lorsqu'on arrive à la deuxième année notamment—le gouvernement dit que ces hypothèses peuvent s'étendre indéfiniment jusqu'à la troisième année—, la tendance générale ne diffère pas de celle qui existait avec le gouvernement précédent.

Les prévisions de croissance sont inférieures à celles des conservateurs, mais bien au–delà des prévisions du marché et de la situation que nous avons connue récemment. Quant à elles, les prévisions au sujet des taux d'intérêt sont identiques à celles des conservateurs. En outre, l'hypothèse la plus douteuse est, bien sûr, l'énorme capacité du régime fiscal de produire des recettes, même si notre fardeau fiscal continue d'être un des plus lourds des pays industrialisés.

Où allons–nous si nous tenons compte de tout cela? D'après notre évaluation, nous allons probablement vers une réduction extrêmement modeste du déficit cette année. Nous aurons de la chance s'il baisse au–dessous de 40 milliards de dollars. Toujours selon notre évaluation, la dette ne représentera certainement pas 3 p. 100 du PIB en 1996–1997.

Ce budget ne permettra pas de réaliser tous les objectifs du gouvernement: une réduction rapide du déficit, une croissance économique allant de modeste à élevée, une inflation extrêmement faible, des taux d'intérêt nominaux et plus bas, etc. Il s'agit là de prévisions très optimistes pour la deuxième et la troisième années, et il y a très peu d'indications qu'elles se réaliseront.

Je dis en toute honnêteté aux ministériels que, si le gouvernement avait jugé ces prévisions réalisables, il aurait publié les chiffres en conséquence. Ce n'est pas par hasard si, dans la plupart des tableaux, il a omis la troisième colonne.

Le ministre dit qu'il ne veut pas être pris à son propre piège—ce ne sont pas là ses propos exacts—mais, autrement dit, il ne veut pas répéter les erreurs des conservateurs. Il ne veut pas répéter l'erreur de faire de telles prévisions et de les coucher sur papier pour constater ensuite qu'elles ne se réalisent pas. Donc, au lieu de nous présenter des prévisions conservatrices, et j'emploie ici ce mot avec un «c» minuscule, au lieu donc de nous présenter des prévisions prudentes, il ne nous présente aucune prévision et se dit que, de cette façon, il ne sera pas tenu de s'y conformer.

Il est une autre bonne question que nous devrions nous poser. Pourquoi y a–t–il une deuxième étape à ce budget, si celui–ci est censé atteindre ses objectifs?

C'est une autre raison qui m'a poussé à demander au ministre de reconnaître qu'en fait, les prévisions montrent que le déficit ne tombera pas sous la barre des 30 milliards de dollars. En effet, s'il pouvait atteindre cet objectif et si cet objectif était fondé sur des hypothèses réalistes, il ne serait vraiment pas nécessaire de les cacher. En plus, il ne serait pas nécessaire d'annoncer une deuxième étape dans le budget de 1995. De toute évidence, certaines de ces excuses sont plutôt faibles.

Personnellement, je pense qu'il serait bon que le gouvernement donne à la Chambre des renseignements réalistes et qu'il lui dise que ces objectifs pourraient ne pas être atteints. C'est beaucoup mieux d'agir ainsi que de jongler avec les chiffres.

Je voudrais faire quelques commentaires sur la direction que nous prenons, surtout en ce qui concerne certains des ratios critiques qui vont être touchés par ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Dans son plus récent rapport, le vérificateur général—et je recommande encore une fois à la Chambre de consulter le chapitre 5 du rapport du vérificateur général de 1993—relève cinq indicateurs permettant d'évaluer la politique financière du gouvernement. Ces indicateurs sont les suivants: le ratio des dépenses aux recettes, le pourcentage des recettes consacré aux dépenses de programmes, le financement par la dette et quelques autres macro–ratios tels que celui du déficit au PIB prévu et celui de la dette au PIB prévu.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des recettes de fonctionnement que l'ancien gouvernement aimait tant utiliser. Je voudrais souligner qu'en vertu de ce budget, les ratios de fonctionnement devraient, selon le gouvernement, connaître une très faible amélioration. En rajustant les prévisions et en les fondant sur des hypothèses plus plausibles, ces ratios risquent fort de ne pas changer et ils sont déjà à des niveaux très élevés.

En ce qui concerne le ratio du déficit au PIB, malgré ce que dit le gouvernement, ce ratio, avec les mesures strictement prévues dans ce budget, se situera aux alentours de 4 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997.

● (1255)

Le ratio de la dette au PIB, un ratio très important, puisqu'il s'agit du niveau de notre dette par rapport à notre capacité de payer, devrait, selon les prévisions, s'établir à 75 p. 100 en 1995–1996, puis s'aplanir. Selon nos calculs, ce ratio devrait se rapprocher davantage de 76 p. 100 au cours de l'exercice suivant, puis augmenter. C'est le ratio le plus critique de tous, car c'est celui sur lequel repose ultimement la capacité à long terme du gouvernement fédéral de maintenir sa politique en matière de dépenses et sa politique financière.

Je rappelle encore une fois à l'intention des députés les critères dont s'est servi la Communauté européenne dans la négociation du Traité de Maastricht. Le gouvernement se plaît à dire 3 p. 100. Sur quels éléments se fonde-t-il pour arriver à ce critère de 3 p. 100? On nous a dit que 3 p. 100 du PIB était un objectif raisonnable, du moins provisoirement. Pourquoi? Parce que c'est l'objectif fixé par la Communauté européenne dans le Traité de Maastricht. Les objectifs fixés par la Communauté européenne—objectifs, soit dit en passant, qui n'ont pas été atteints—étaient que le déficit représente 3 p. 100 du PIB et la dette, 60 p. 100 du PIB.

En vertu de ce budget, le gouvernement fédéral à lui seul—abstaction faite des provinces et des municipalités—aura une dette qui représentera 75 p. 100 du PIB, et il s'agit là d'un ratio net, pas d'un ratio brut. Le gouvernement est loin d'atteindre les objectifs. Si nous voulions vraiment atteindre les objectifs fixés dans le Traité de Maastricht, il faudrait que nous ayons un excédent important au cours des prochains exercices et que nous ne nous contentions pas d'un objectif de 3 p. 100.

Venons-en maintenant à la taille de l'emprunt, car c'est également important. Le gouvernement prévoit que le déficit sera de l'ordre de 38,7 milliards de dollars. Les ministériels et d'autres disent, avec fierté, que ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt ne réclame qu'environ 34,3 milliards de dollars, que le besoin d'emprunt est inférieur au déficit réel, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en faire pour si peu, que les opérations non budgétaires génèrent des excédents, donc, en gros, que nous sommes dans une bien meilleure position qu'on n'aurait pu l'imaginer.

Je tiens à mettre le gouvernement en garde contre cette logique. C'est ce que j'appellerais la logique à la Kim Campbell. Cette dernière y a fait allusion pendant sa campagne à la direction.

Les opérations non budgétaires—et donc les excédents qu'elles génèrent—portent sur les comptes de pension et sur les comptes de pension de retraite. Malgré les excédents de trésorerie réalisés ces dernières années, ces comptes affichent une dette actuarielle très préoccupante. Loin de constituer un remède à nos maux, ces comptes non budgétaires posent un problème tout à fait particulier, qui s'ajoute à ceux du déficit et de l'endettement auxquels nous faisons face aujourd'hui et qu'il faudra bien résoudre un jour ou l'autre.

Donc, notre passif actuariel est problématique, et il est archi-faux de prétendre, ne serait-ce qu'un instant, que nous pouvons emprunter sur les comptes non budgétaires pour financer des programmes ou réduire notre déficit et, partant, résoudre le problème. Qui plus est, ce serait un bien dangereux message que nous enverrions ainsi aux marchés financiers.

Permettez-moi de vous faire un bref compte rendu de ce budget, tel que je le conçois. Je vais être franc et l'aborderai non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue politique. Voici ce que le gouvernement actuel a fait. Dans ce budget, il a annoncé de petites compressions. Il a annoncé des mesures fiscales très timides. Il a annoncé un programme d'incitatifs fiscaux des plus modestes. Par-dessus tout, il a reporté aux années à venir des décisions majeures touchant le budget et la politique budgétaire. Qu'il me soit maintenant permis de faire quelques observations d'ordre général.

Le gouvernement affirme, entre autres choses, qu'il a réduit les dépenses beaucoup plus qu'il n'a augmenté les impôts. Selon lui, il faut compter 5 $ de réduction des dépenses pour chaque dollar d'augmentation des recettes. En fait, le gouvernement réduit ses dépenses de 5c. pour chaque cent de hausse de ses recettes. Le budget porte donc sur des ordres de grandeur très réduits. Les calculs sont faits en fonction de niveaux de dépenses projetés; or, nous savons tous que ces données peuvent être considérablement déformées, parce que le gouvernement peut affirmer qu'il réduit des dépenses qu'il n'a, en fait, jamais réellement effectuées.

• (1300)

De plus, si nous examinons les chiffres de près, non pas les chiffres cumulatifs dérisoires, mais le résultat final et que nous tenons compte du fait qu'une partie importante de ces chiffres découle de la politique conservatrice, on constate qu'à la fin de la troisième année le gouvernement aura réduit ses dépenses prévues de moins de 6,5 milliards de dollars et que les hausses de recettes discrétionnaires réelles sont inférieures à un milliard. Il s'agit d'ordres de grandeur minimes. Comparons ces chiffres à une hausse prévue de 25 milliards des recettes imputable à un revirement de l'économie. Les ordres de grandeur utilisés dans le budget sont véritablement nanifiés comparativement au comportement attendu de l'économie.

Le programme de stimulants financiers contient une quinzaine de nouveaux programmes de dépenses, et j'ignore comment le gouvernement les a classés, le plus important étant le programme d'infrastructure. Encore là, il s'agit d'un programme modeste, quel que soit le critère d'évaluation utilisé. En ce qui concerne le report de décisions majeures à des exercices financiers ultérieurs, je ne m'attarderai pas à cette question. Le budget prévoit 18 études à ce sujet.

Je trouve parfois amusant le genre de discours que tiennent les politiques. Le ministre a déclaré que le gouvernement prend des mesures directes, institue une étude ou crée un comité ou une commission. Voilà une conception très intéressante de mesures immédiates, mais en fin de compte, le report des décisions coûtera 100 milliards de dollars en nouvelle dette et frais de service connexes au cours de la période de planification visée.

Les mesures de ce genre contenues dans le budget, en particulier les réductions minimes, les mesures fiscales et les stimulants financiers de portée réduite, se rapprochent beaucoup du concept défendu par le président Clinton, quoique ce dernier ait été beaucoup plus audacieux. Évidemment, notre problème et celui des États-Unis ne sont pas identiques, même s'ils sont similaires et graves.

L'influence exercée par le Congrès aux États-Unis a permis d'obtenir un budget plus équilibré, comportant certaines réductions de dépenses mais aussi des hausses d'impôt, rendues possibles par la marge de manoeuvre fiscale plus étendue dont jouissent les États-Unis. Toutefois, le Congrès a supprimé le programme de stimulants qui a été perçu, comme ce sera d'ailleurs le cas ici, comme une utilisation tout à fait inefficace de fonds supplémentaires en vue de convaincre la population que le gouvernement agit.

Le budget adopté aux États-Unis a connu un succès relativement important. La croissance économique aux États-Unis commence, et cela depuis plusieurs trimestres déjà, à devancer considérablement la croissance canadienne. En plus de cela, le

taux d'emploi s'améliore, le taux de chômage diminue et les déficits budgétaires, même s'ils sont encore élevés, baissent de façon très marquée. Tout cela est attribuable au processus suivi au Congrès, où l'on a écouté les partis d'opposition, les républicains dans le cas présent, ce qui a permis d'en arriver à une bien meilleure politique.

Sur ce dernier point, j'aimerais faire un autre résumé de ce budget, sur le plan politique. Malgré ses lacunes, il renferme certaines améliorations. Elles ne se reflètent pas dans les chiffres, mais dans l'idéologie qui sous-tend ce document.

Le ministre des Finances a peut-être parlé comme un néo-démocrate, mais une bonne partie des mesures qu'il a prises vont dans le sens de la politique du Parti réformiste. On s'en aperçoit dans ce qu'il a fait aux programmes touchant les personnes âgées. Je constate également qu'il se lance dans la bonne voie en matière d'assurance-chômage. C'est également vrai pour ce qui est des subventions aux industries, des programmes sociaux et des transferts aux provinces. Le fait est que ce ne sont là que de nouvelles orientations et qu'à une ou deux exceptions près, les sommes en jeu ne sont pas importantes.

Dans ce budget, le gouvernement fait ce que le marché attend de lui en jetant les bases qui lui permettront de laisser tomber ses promesses électorales et d'adopter de véritables mesures budgétaires dans l'année qui vient. C'est ce que le marché espère. Il pense que ces compressions dans l'assurance-chômage montrent que le gouvernement a décidé d'adopter une attitude beaucoup plus sérieuse face aux programmes de dépenses. Le gouvernement compte, pour sa part, accroître sa marge de manoeuvre.

Je crois qu'il est très dangereux d'essayer de gagner du temps. Nous savons ce que cela nous a donné dans le passé. J'étais membre du Parti conservateur au milieu des années 80 lorsqu'il a décidé d'agir ainsi, et personne n'ignore ce qu'il est advenu des budgets conservateurs et du parti lui-même.

• (1305)

Bref, ce budget renferme des objectifs très faibles. On ne précise pas clairement comment on va les atteindre. On a des attentes exagérées même si ce n'est pas aussi flagrant que dans le cas du gouvernement précédent. Cependant, plus que toute autre chose, ce gouvernement court un grand risque en reportant à plus tard ces décisions. Il joue ainsi avec l'avenir de tous les Canadiens.

En tant que membre de l'opposition, je tiens à dire que, sur le plan politique, ce risque ne paiera pas et qu'il va probablement profiter à l'opposition, en définitive. Permettez-moi de signaler que, dans ce cas, les grands gagnants seront les membres de l'opposition officielle. En effet, cela va favoriser la réalisation de leurs objectifs ultimes, qui va dépendre bien davantage de la performance économique du Canada que du maintien du bilinguisme officiel.

J'espère que les ministériels s'en rappelleront et qu'ils tiendront compte des réserves émises dans le cadre de ce débat et de ceux qui vont suivre dans les mois à venir lorsque nous terminerons ce processus budgétaire et entreprendrons le prochain.

Le président suppléant (M. Kilger): Reprise du débat. La députée de London-Ouest pourrait-elle dire à la présidence si elle partage son temps de parole ou si elle utilisera ses 20 minutes?

Mme Sue Barnes (London-Ouest): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole. Je me considère privilégiée et je suis profondément reconnaissante envers les habitants de la circonscription urbaine de London-Ouest, qui m'ont accordé leur confiance. Je m'engage à faire tout ce que je peux pour m'en montrer digne.

Je veux aussi remercier chaleureusement ma famille ainsi que tous mes collègues et amis qui m'appuient dans cette entreprise enthousiasmante. Avec mes trois enfants, je ne pourrais pas m'acquitter de mes responsabilités sans toute cette aide et ces encouragements.

À la Chambre, je me sens favorisée de pouvoir servir le Canada et mes électeurs. Pour être en mesure de bien les servir, je prie pour conserver mon humilité et je dénonce l'arrogance, car l'humilité engendre la sagesse—la sagesse d'écouter et d'évaluer, de chercher à comprendre et de se faire comprendre.

J'en suis au début de mon entreprise, qui pourrait ne pas être facile. Ce sera certainement déconcertant par moments et périlleux à l'occasion, mais je chercherai constamment à garder le courage et la foi, et j'aurai l'élégance de faire face à l'adversité. Je partage avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays la vision d'un Canada fort.

Avec l'aide de tous les députés, je suis sûre que je ne me déroberai pas à mes responsabilités. Ainsi, un jour, je pourrai être fière de ma modeste contribution à ce pays que j'ai choisi.

Arrivée ici à l'âge de cinq ans, je suis née dans la magnifique île méditerranéenne de Malte. Je suis la première Canadienne d'origine maltaise à siéger à la Chambre. Je suis fière et reconnaissante d'être Canadienne.

Nous qui formons cette 35e législature avons tous une manière personnelle de voir l'avenir du Canada, ce qui fait qu'à nous tous, nous personnifions une certaine perspective du Canada. Ma façon de voir se fonde sur des notions de liberté et de possibilités d'épanouissement, dans un contexte de tolérance et d'égalité. Je rejette la discrimination et l'extrémisme ainsi que toute forme d'injustice. Une telle optique nous donne l'assurance d'un avenir glorieux pour le Canada et toutes ses institutions démocratiques qui sont à notre service. Au Canada, nous avons la chance d'avoir fait des progrès intéressants vers plusieurs de ces objectifs, mais le travail n'est pas terminé.

La première préoccupation de mes contribuables est de rétablir l'économie canadienne et de créer des emplois, pour maintenant et pour l'avenir. Je suis encouragée de constater que le gouvernement, fidèle à ses engagements, a déjà pris l'initiative de concrétiser ses promesses et a indiqué les choix qu'il allait faire pour collaborer avec les gouvernements provinciaux. J'espère que toutes les institutions et les groupes du secteur économique participeront à cette importante initiative en vue de réaliser les objectifs pressants de la réduction du déficit et de la croissance.

Pour réduire le déficit et relever les défis économiques des années 90, nous devons tous nous engager en même temps à accroître la croissance économique et à reprendre le contrôle de nos finances. Notre budget s'attaque de front à ces problèmes.

Pour venir à bout du problème de la croissance, nous devons surtout miser sur le pivot de la création d'emplois, soit la petite entreprise. Les petites et les moyennes entreprises ont fourni 85 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada depuis 1979. Ma circonscription de London–Ouest compte plus d'un millier de petites entreprises, et un grand nombre ont la vie dure.

• (1310)

Par l'intermédiaire de son ministre des Finances, le gouvernement a présenté un programme favorisant la croissance de la petite entreprise. Il est évident que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux que doit relever l'industrie des petites entreprises.

Le ministre des Finances a annoncé la création d'un fonds d'investissement canadien pour fournir du capital de risque aux entreprises innovatrices. Un réseau technologique canadien sera établi pour faciliter l'accès des petites entreprises aux technologies de pointe. Un groupe de travail sera constitué afin d'élaborer, de concert avec les banques, un code de conduite dans le domaine des prêts à la petite entreprise.

Un autre stimulant dans ce secteur consistera à remplacer la TPS qui, en plus de ralentir la croissance en encourageant l'économie souterraine, a donné lieu à un cauchemar administratif coûteux. Je crois aussi qu'il est temps d'harmoniser les régimes fiscaux du fédéral et des provinces.

Aujourd'hui plus que jamais, la compétitivité des industries canadiennes dépend de leur compétence dans le domaine des sciences et de la technologie, ainsi que de leurs efforts en matière de recherche et de développement.

Les travaux de l'OCDE sur ce que représentent les dépenses effectuées pour les sciences et la technologie par rapport au PIB révèlent que les pays où la balance commerciale est positive dans les industries à forte croissance sont ceux qui investissent beaucoup dans la recherche et le développement.

Le budget vise à renforcer la R–D au Canada. Nous devons encourager les partenariats dans le domaine de la technologie entre les universités canadiennes, les instituts de recherche et les entreprises qui mettent l'accent sur les applications commerciales de la R–D.

Dans ma circonscription, le Drake–Siebens Research Institute, le John P. Robarts Institute, l'Université Western Ontario, l'hôpital universitaire et un parc technologique sont tous impatients d'avoir leur part des emplois à valeur ajoutée qui seront créés grâce à ces liens.

Il importe tout particulièrement d'exploiter les talents et l'énergie de la jeune génération, qui est maintenant aux prises avec un taux de chômage supérieur à 17 p. 100. Il faut s'assurer que ces jeunes passent bien de l'école au milieu de travail. Le présent budget prévoit à cet égard de nouveaux programmes d'apprentissage.

Notre monde a considérablement changé, et le temps est venu de réexaminer tout le fondement de la politique sociale et économique. L'avenir est nettement imprévisible, tant au plan politique qu'au plan économique. Il reste, néanmoins, que tous les pays deviennent de plus en plus interdépendants; il s'agit d'un processus irréversible que renforce le phénomène de la mondialisation de l'économie.

L'Uruguay Round et les accords du GATT ont encore réduit les barrières tarifaires. Les obstacles politiques anciennement imposés par la guerre froide n'existent plus. N'étant plus restreintes par des divisions idéologiques entre l'Est et l'Ouest, les économies de marché gagnent du terrain, ce qui accentue le processus de mondialisation et nous offre une source énorme de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités d'affaires avec les pays de l'Europe de l'Est, les nouvelles républiques de l'ancienne Union soviétique, la Chine et les pays du Pacifique.

La création d'emplois et la prospérité économique dépendront de notre accessibilité à ces nouveaux marchés et de notre capacité de vendre nos produits et nos services à l'étranger. Commençons à tisser les liens qui assureront notre avenir! N'oublions pas qu'un emploi sur cinq vient du commerce!

En tant que société développée, il nous faut bien comprendre que nos politiques économiques doivent tenir compte du nouvel ordre économique international créé par la mondialisation. Nous devons mettre l'accent sur les facteurs de cette mondialisation et nous efforcer de mieux comprendre leurs répercussions sur l'ensemble de nos politiques économiques, et tout particulièrement, sur notre politique commerciale.

Parallèlement, nous devons garantir le soutien du gouvernement aux Canadiens qui doivent s'adapter au nouvel ordre économique. Qu'il ne subsiste aucun doute, les Canadiens devront relever le défi, mais ils ne devraient pas voir dans ce défi un obstacle à notre croissance économique.

Je ne serais pas fidèle à moi–même si je terminais mon premier discours à la Chambre sans aborder le sujet qui préoccupe un bon nombre de Canadiens. Beaucoup a été dit et écrit sur l'unité canadienne.

[*Français*]

En 1867, les deux communautés linguistiques, anglophone et francophone, décidèrent de s'unir pour former une confédération dont l'existence est maintenant fermement établie et qui doit se perpétuer. Les autres communautés ont aussi contribué de façon essentielle au développement de notre pays et ont permis au Canada de devenir ce qu'il est aujourd'hui: un pays qui fait l'admiration du monde entier. La diversité culturelle est, pour les nations qui l'abritent, une source de richesse et de renouvellement.

L'unité canadienne est un fait établi, il ne faut pas la remettre en question.

Elle est à la fois notre force, notre fierté, un gage de stabilité et la garantie d'un avenir meilleur pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Le maintien de cette unité est absolument vital pour qu'ensemble, tous les Canadiens puissent affronter les défis du prochain siècle.

• (1315)

[*Traduction*]

En tant que députée d'une circonscription anglophone progressiste située au coeur du sud–ouest ontarien, je tiens à dire que mon Canada inclut le Québec.

[*Français*]

Le Québec fait partie du Canada.

[*Traduction*]

Au fond de mon coeur, je sais que nous sommes un. Ma raison me dit que nous devons rester unis. Que personne ne doute que, quoi qu'il arrive, je serai du côté d'un Canada fort et uni.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je désire faire un bref commentaire, parce que j'ai beaucoup aimé le discours de l'honorable députée. Je le sens très authentique et je vous rappellerai qu'il s'agit du discours de la première parlementaire d'origine maltaise. Alors, je la félicite.

Je ne peux m'empêcher de dire qu'à travers la sincérité et l'authenticité que je lui reconnais, ainsi que l'enthousiasme qui doit nous animer comme nouveaux parlementaires, elle partagera certainement mon point de vue à l'effet que le Canada, pour qui que ce soit, est aussi le Canada dans lequel le Québec choisira librement, par des voies démocratiques, de rester ou d'en sortir. Ce qu'on doit donner comme garantie, de ce côté–là de la Chambre ou de l'autre côté, c'est qu'en tant que démocrates que nous sommes—et il ne peut pas y avoir deux types de démocratie—je sais que ma collègue ne remet pas cela en doute, quelle que soit l'issue du référendum ou du choix que les Québécois auront fait, on va le respecter.

Pour ma part, je peux vous dire que si le Québec choisissait de maintenir son lien à la fédération canadienne, je le respecterais, mais que je vais travailler démocratiquement à le convaincre d'autre chose.

Je remercie l'honorable députée pour son discours parce qu'il était très authentique.

[*Traduction*]

Mme Barnes: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. J'appuierai toujours le droit du député de se faire élire et d'exprimer son opinion.

Cependant, je parlais au nom de ma circonscription, qui s'est prononcée en faveur de l'accord de Charlottetown, et en mon nom lorsque j'ai dit que je croyais que le Canada était une nation pour nous tous.

J'ai eu la chance, étant jeune, de vivre un peu au Québec. Pour moi, le Québec fait partie de mon pays, et je veux que la majorité silencieuse de tout le Canada sache que nous ne formons qu'un pays. Nous ne sommes pas deux solitudes. Je souhaite sincèrement que nous ne fassions qu'un. Je crois qu'il est important, du point de vue économique, que nous restions ensemble pour croître et pour maintenir, d'un océan à l'autre, la cohésion qui nous permettra de nous dépasser.

Les Canadiens nous ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas s'embarquer dans un débat constitutionnel. Ils ont besoin que le Canada se remette au travail, et c'est pourquoi je suis ici, mais je voulais dire que je tiens de tout mon coeur à ce que le pays reste uni et que je respecte les autres députés qui expriment eux aussi leur point de vue.

Cependant, j'espère que mon message, le message d'une anglophone de l'Ontario, touchera les députés qui représentent des électeurs du Québec. J'étudie le français, et il m'a été très difficile de prononcer ces mots en français tout à l'heure. Je comprends cependant tout et je veux que les députés sachent que je fais des efforts.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de son premier discours à la Chambre. Je crois qu'elle a très bien fait, et je peux lui dire, par expérience, que cela devient un peu plus facile chaque fois qu'on prend la parole.

Je voudrais parler du commerce et des remarques que la députée a faites au sujet de la mondialisation des marchés, et ramener cela au concept du commerce interprovincial. On a tendance à penser que nos liens est–ouest au Canada se détériorent sur le plan économique, qu'on s'en va plutôt vers des liens nord–sud. On a tendance à penser que nos liens est–ouest sont plutôt définis par des questions sociales.

La députée pourrait–elle faire quelques remarques au sujet des barrières au commerce interprovincial?

Mme Barnes: Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

Il faut bien se rendre compte que le gouvernement cherche à éliminer les barrières au commerce interprovincial parce que ces échanges commerciaux entre les provinces sont tout aussi importants que nos échanges avec le reste de monde. Je souhaite ardemment que les entreprises de ma circonscription qui ont le talent et l'expertise nécessaires puissent avoir accès aux nouveaux marchés non seulement à l'étranger, mais aussi à l'intérieur du pays. Je sais que nous travaillons fort pour faire disparaître rapidement ces barrières afin d'accroître les possibilités d'emploi et la mobilité des travailleurs au Canada.

• (1320)

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de London–Ouest qui a fait une excellente première intervention, que j'ai trouvé extrêmement intéressante.

J'invite aujourd'hui tous et chacun de mes concitoyens à réfléchir calmement et clairement sur le budget qui a été présenté à la Chambre. Nous avons en effet la chance d'avoir un plan budgétaire aussi bien conçu et équilibré pour servir de fondement à nos activités de la prochaine année financière.

Cette conception équilibrée nous permettra d'opérer une réforme fondamentale de notre système, de créer des emplois, de continuer à nous soucier des démunis et d'amorcer le processus de réduction du déficit pour atteindre l'objectif de 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Comme le ministre des Finances l'a dit dans son exposé, ce n'est pas le temps maintenant de nous écarter de nos valeurs, mais plutôt d'y retourner. Je puis le constater, monsieur le Président. Nous avons tenu notre engagement envers les Canadiens, tel qu'énoncé dans notre document de plate–forme électorale qui s'intitule *Pour la création d'emplois, pour la relance économique* et qu'on appelle maintenant tout simplement le livre rouge.

Le budget est axé sur l'emploi. Il contribue à soutenir la création d'emplois aujourd'hui et à promouvoir une croissance solide ainsi que des emplois stables et bien rémunérés à l'avenir.

On y parviendra en tâchant d'atteindre les trois grands objectifs que voici.

Premièrement, il faut bâtir un cadre de renouveau économique pour aider les entreprises canadiennes à réussir et transformer l'innovation en un moteur plus puissant de croissance économique;

Deuxièmement, il faut mettre en place un système de sécurité sociale responsable qui soit équitable, adapté aux besoins et abordable, ainsi que réaliser une réforme qui créera des emplois et des perspectives d'avenir pour tous les Canadiens;

Troisièmement, il faut assainir les finances publiques pour que le gouvernement puisse consacrer toute son énergie à aider les Canadiens et Canadiennes à s'adapter à un monde exigeant et changeant.

Le gouvernement s'est engagé à assumer ses responsabilités budgétaires, et ce budget, par lequel il propose de faire passer le déficit de 47,7 milliards de dollars en 1993–1994 à 39,7 milliards de dollars en 1994–1995, puis à 32,7 milliards de dollars en 1995–1996, témoigne de cet engagement.

Pendant la période de trois ans visée dans le budget, pour chaque dollar de nouvelles recettes, le gouvernement réduira ses dépenses de 5 dollars. C'est la seule façon de réussir à réduire le déficit. Les Canadiens ne peuvent plus supporter de nouvelles hausses de leur fardeau fiscal. Le budget tient aussi compte du fait qu'accroître les dépenses aujourd'hui, c'est simplement augmenter les impôts de demain.

Au chapitre des compressions de dépenses, ce budget est le plus impressionnant que nous ayons vu depuis des années. Les mesures qu'il prévoit entraîneront des économies brutes de 3,7 milliards de dollars en 1994–1995, économies qui atteindront rapidement 13,6 milliards de dollars pour l'exercice 1996–1997. Durant la période de trois ans, les économies brutes totaliseront 28,6 milliards de dollars.

Ces compressions ne sont pas illusoires. Ainsi, pour 1995–1996, les dépenses liées à la défense accuseront une baisse de 7 p. 100 par rapport à celles de cette année. Durant l'exercice financier 1995–1996, les subventions aux entreprises baisseront de près de 9 p. 100. Les coûts de l'appareil gouvernemental diminueront. Le coût du régime d'assurance–chômage baissera de plus de 10 p. 100. Finalement, le total des dépenses de programmes sera pour ainsi dire gelé au cours des deux prochaines années, et la proportion du budget qu'il représentera diminuera.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement a fait des hypothèses économiques prudentes et a proposé dans le budget des mesures qui lui permettront d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997. La réaction de mes électeurs au budget a été très positive. Les milieux des affaires sont heureux que les cotisations à l'assurance–chômage aient été ramenées à 3 $. Cette initiative se traduira par des économies de 300 millions de dollars par année pour les entreprises. Il sera possible de réinjecter cet argent dans les activités pour stimuler l'emploi et créer une demande bien nécessaire de biens de consommation.

• (1325)

On se félicite également de l'aide à l'entreprise qui viendra du fonds canadien d'investissement, source de capital de risque pour la petite entreprise, et du réseau technologique canadien, qui facilitera l'accès aux nouvelles technologies.

Je me suis entretenu avec des dirigeants de petites entreprises, et ils ont appris avec plaisir la mise sur pied d'un groupe spécial qui travaillera avec les banques, pour qui les PME ont une grande méfiance en ce moment. Nous espérons que les banques collaboreront avec ce groupe, qu'elles se donneront un code de conduite sur les prêts aux PME et que celles–ci pourront reprendre confiance dans notre système bancaire, car elles se sentent écartées par nos grandes banques.

Les agriculteurs et les entrepreneurs se félicitent du maintien de l'exonération des gains en capital de 500 000 $, et ils ont raison. Depuis un mois, j'ai eu la chance de parler de cette question avec un grand nombre d'agriculteurs de ma circonscription. Je partage leur point de vue et je suis heureux qu'ils puissent compter, à leur retraite, sur la sécurité qu'ils ont acquise au prix de si grands efforts.

Beaucoup de patients et de dentistes se sont réjouis que le budget n'impose pas, comme on le craignait, les régimes d'assurance–santé financés par l'employeur. Mes électeurs qui veulent acheter une première maison et les agents d'immeubles se sont réjouis de l'annonce que Régime d'accession à la propriété deviendra permanent.

En outre, les organismes de charité de ma circonscription ont fort bien accueilli la nouvelle qu'ils pourront recueillir plus de fonds grâce à l'abaissement du seuil du crédit d'impôt de 29 p. 100, qui passe de 250 $ à 200 $.

Qu'en est–il des nombreux électeurs qui n'ont pas d'intérêts particuliers à préserver dans quelque domaine que ce soit? Sont–ils couverts par ce budget? Ils étaient tout à fait d'accord sur les moyens utilisés pour réduire le déficit. Les Canadiens qui se préoccupent du déficit m'ont dit, et c'est un fait, que les consultations prébudgétaires du ministre des Finances étaient une pratique qu'ils approuvaient à 100 p. 100. Le fait que le gouvernement se disait prêt à agir rapidement pour réduire le déficit était un autre point important que mes électeurs n'ont pas manqué de souligner au téléphone. Cependant, ils se sont dits heureux que

ce soit fait au moyen de compressions et non de hausses d'impôts. C'est précisément le genre de budget qu'ils ont eu.

Comme je l'ai déjà dit, le budget de 1994 vise à réduire le déficit fédéral sans hausser les impôts. Il vise à stimuler la création d'emplois et à fournir du capital aux entreprises. En même temps, c'est un budget que de plus en plus de Canadiens considèrent comme une démarche juste et honnête pour relever les défis auxquels le pays fait face.

Comment le gouvernement en est–il arrivé à un tel budget? En fait, ce fut assez facile. Il a écouté les Canadiens et, pour la première fois de l'histoire du pays, le budget fédéral a été élaboré à l'aide de consultations publiques. Si j'en juge d'après les réactions, le résultat de ces consultations est assez clair. Le budget fédéral de 1994 est bon pour la population de Perth—Wellington—Waterloo, et je crois fermement qu'il l'est aussi pour le Canada.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de poser une question à l'intervenant précédent, tout d'abord parce que je l'ai connu dans le cadre des travaux du Comité mixte sur la défense et ensuite, parce que je connais ses préoccupations.

J'aimerais connaître son point de vue sur la question suivante. Si vous me demandiez la différence qui existe entre les économies des années de l'an 2000 et les économies dans lesquelles il a probablement grandi, compte tenu du petit fossé chronologique qui nous sépare, je vous dirais que, il y a quelques années, il était possible, dans les pays, d'accueillir des investissements. On pouvait, dans une région, investir 200 000 $, 200 millions de dollars ou 50 000 $, et c'était créateur d'emploi.

• (1330)

Aujourd'hui, on se retrouve dans des économies où on ne crée aucun emploi. Je prendrai par exemple la région de mon collègue où il y a des entreprises, comme l'Alcan, qui peuvent investir 50 ou 100 millions sans créer d'emploi. Le contexte économique actuel fait que ce ne sont pas les investissements massifs qui permettent de créer des emplois. Je crois qu'il y a une différence fondamentale entre les économies des années 1960–1970 et celles qu'on va connaître d'ici la fin du siècle.

La différence entre l'analyse des ministériels et celle de l'opposition, c'est que nous, on a de la difficulté à concevoir, malgré la bonne foi, et on s'entend qu'il faut réduire le déficit, de quelque côté de la Chambre que l'on se trouve, je crois qu'on est d'accord sur ce fait, mais le point sur lequel on est en désaccord et où on prend nos distances, c'est sur les avenues qui vont permettre de façon concrète le retour au travail des Canadiens. Il ne faut pas se tromper.

Le programme des infrastructures est intéressant, sauf qu'il ne faut pas oublier que l'ancêtre de ce programme, c'est le premier ministre Bennett qui a proposé, dans les années 1930, au moment de la crise économique, que pour la première fois, on intervienne massivement dans le secteur des travaux publics.

Tous les analystes qui se sont penchés sur cette question des travaux publics ont convenu que dans le meilleur des termes, cela pourrait créer 40 000 à 45 000 emplois, ce qui est très peu et très conservateur.

Comme je sais que c'est une préoccupation, et que je sais aussi qu'il représente une circonscription où il y a beaucoup de gens qui sont sans emploi, je voudrais demander à mon collègue quels sont les éléments d'optimisme qu'il pourrait me faire partager et voir même m'inoculer, car je suis prêt à me laisser convaincre. Quels sont les éléments qui nous permettraient de penser que les Canadiens vont pouvoir, avec un budget comme celui–là, regagner le marché du travail?

[*Traduction*]

M. Richardson: Monsieur le Président, je remercie le député qui est d'ailleurs un compagnon de travail au sein du comité. Il a proposé jusqu'ici des idées très intéressantes que nous examinerons plus en détail, je l'espère.

Quiconque oeuvre dans le milieu des affaires sait qu'il faut être précis quand il s'agit du budget. Tout le monde sait qu'un budget se résume essentiellement à des prévisions de recettes et à des prévisions de dépenses, prévisions sur lesquelles influent différents facteurs.

Dans le domaine politique, il s'agit de faire bouger une importante institution, notre pays, le Canada. Après tant d'années de chômage et de ralentissement de la croissance, il est important de sortir ce vaste pays de son inertie.

Le budget a effectivement donné une certaine impression de stabilité aux gens, grâce à certains petits encouragements sur le plan économique. Nous espérons qu'une fois notre pays sorti de cette inertie—ce qui n'est pas évident, car l'entreprise est très grande—, les activités pourront reprendre peu à peu.

Comme le député l'a souligné, nous sommes rendus à un point où les sommes importantes investies ne créent pas le même genre de main–d'oeuvre que par le passé. Nous aurions tort de penser le contraire.

Si nous y mettons les efforts nécessaires, nous parviendrons probablement à créer des emplois. C'est le principe de départ. Il faut une stimulation. Il faut stimuler toutes les parties du corps du patient dans l'espoir d'obtenir une réaction, de réactiver son organisme. C'est ainsi qu'on fera bouger le pays et que les taux de croissance atteindront, voire dépasseront, les objectifs visés.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, aujourd'hui je veux transmettre au ministre des Finances toute la déception et l'inquiétude des gens de ma circonscription suite au Budget du gouvernement.

Je revois encore l'image du ministre des Finances chaussant les bottes de travail offertes par le premier ministre. Quelle comédie! Quel cynisme de la part des libéraux! Les 30 p. 100 de sans emploi de mon comté ne chaussent pas de bottes de travail cet après–midi et n'en chausseront pas demain non plus.

Les gens d'en face nous avaient promis des mesures créatrices d'emplois.

• (1335)

Ils nous ont répété, sans cesse et toujours, qu'il s'agissait de leur priorité avec un grand P. Où sont–elles ces mesures? Où est–il ce plan de relance tant annoncé?

Les gens de Laurentides peuvent maintenant constater le laxisme des libéraux en matière de création d'emploi. Le gouvernement se rabat sur son programme d'infrastructures, insuffisant pour remettre les chômeurs au travail. Quel irréalisme!

Si on fait un calcul rapide du nombre de jobs que pourrait créer ce programme dans mon comté, à peine quelques centaines, il est certain que les vendeurs de bottes de travail ne feront pas des affaires d'or dans les Laurentides.

Pour les travailleurs, il est désolant de voir le gouvernement, passif face à cette crise du chômage. Le fédéral injecte des miettes, puis s'asseoit en attendant la supposée reprise économique. Pourtant les économistes s'entendent pour affirmer que cette reprise, si reprise il y a, n'entraînera pas dans son sillon une hausse importante du nombre d'emplois.

Les gens d'en face le savent fort bien. Ils préfèrent l'attente, la passivité à l'action. Il faut croire que le nouveau gouvernement n'a rien de neuf, rien d'original, rien de novateur à offrir aux 1,6 million de chômeurs, sauf de beaux discours.

Pour les gens de mon comté, les libéraux ressemblent à s'y méprendre au gouvernement conservateur. Un gouvernement rejeté, je dirais plutôt éjecté, à cause de son inaction et de ses décisions inacceptables. Le message du 25 octobre dernier ne semble pas faire son oeuvre, ou bien les gens d'en face l'ignorent. Vous avez promis des emplois aux chômeurs. Regardez, aujourd'hui, quelles sont vos actions et décisions en ce domaine. Croyez–vous sincèrement que vous réalisez vos promesses avec toute l'ampleur dont vous faisiez montre avant le 25 octobre? Je ne le crois pas, et les chômeurs de mon comté non plus. Ils revendiquent des mesures concrètes qui leur donneront de l'espoir, qui leur feront voir de la lumière au bout du tunnel. Ces gens ne demandent pas la lune. Ils veulent simplement que le gouvernement démontre fermement sa volonté de les aider, de leur faire une place sur le marché du travail. On ne peut pas dire que le budget du ministre des Finances soit très convaincant à ce sujet.

Le gouvernement révèle une drôle de logique face aux sans–emploi. Une logique qu'il sera bien difficile de faire avaler à ces derniers. Les libéraux disent: «Nous créons ou créerons des emplois.» Or, les résultats à court terme seront très minimes. Quant au long terme, rien n'est prévu, rien n'est soutenu par le fédéral. Il n'y a aucune vision dans ce budget.

Les emplois ne sont pas là. On affecte ainsi directement les gens qui désirent travailler, et de un! Le gouvernement change ensuite de chapeau et impose aux chômeurs, victimes de l'impuissance des gens d'en face, une coupure de 2 p. 100 dans le taux des prestations de l'assurance–chômage, et de deux! On dit à l'ensemble des travailleurs: «Vous devrez maintenant travailler plus longtemps pour avoir droit à cette baisse de prestations», et de trois! Les travailleurs à revenu modeste et moyen de mon comté, dont plusieurs sont saisonniers, temporaires, viennent de recevoir trois solides coups de la part des libéraux.

Mes concitoyens et concitoyennes qui travaillaient durement et qui visent toujours des emplois à plus long terme, pas des emplois précaires, devront dorénavant faire de la magie et sûrement prier le bon Dieu ou la Providence pour obtenir leurs timbres additionnels de chômage.

Concernant la hausse du taux des prestations à 60 p. 100 pour les personnes à revenus modestes qui ont des enfants, un parent âgé ou d'autres personnes à leur charge, il est très préoccupant pour tous ces gens de connaître la façon et les moyens que l'administration fédérale mettra en place pour établir cette catégorie de prestataires.

Je vois déjà des fonctionnaires questionner les demandeurs de prestations, à savoir si les enfants sont vraiment à leur charge, et exiger des documents. Je vois déjà les enquêtes des fonctionnaires pour dénicher un conjoint de fait, autre soutien, dans ces ménages demandeurs. Au Québec, nous avons déjà connu les boubous macoutes. Assisterons–nous maintenant à l'apparition des macoutes libéraux fédéraux?

• (1340)

Ces mesures affecteront beaucoup de familles monoparentales, dont les chefs de famille sont souvent des femmes. Je crois sincèrement que le gouvernement, en établissant des catégories de prestataires, crée un climat de méfiance qui engendrera des tensions sociales importantes. On peut conclure que le Budget libéral en matière d'assurance–chômage n'est pas génial du tout.

Autre point de ce Budget sur lequel beaucoup de citoyens de mon comté me contactent est celui du crédit d'impôt accordé en raison de l'âge, aux personnes de 65 ans et plus. Les personnes âgées n'acceptent pas cette décision injuste. Le ministre nous lance que seulement 25 p. 100 des personnes du troisième âge, ceux et celles qui ont bâti ce pays, subiront cette réduction. Il est scandaleux de se faire dire par les gens d'en face que nos aînés ayant un revenu net de 25 000 $ sont des gens riches. Cette décision affecte encore une fois les contribuables à revenu moyen et 800 000 personnes âgées de mon comté du Québec et du Canada.

Apparemment, le ministre a choisi cette cible plus facile, et surtout moins influente que le lobby des fiducies familiales. Quel choix injuste et irresponsable des libéraux! Il est vrai que ces personnes âgées ne contribuent pas à la caisse du Parti libéral pour un montant de 45 000 $ par année.

Une voix: C'est cela l'affaire.

Une voix: Le chat est sorti du sac.

Mme Guay: J'aimerais maintenant aborder toute la question du logement social et coopératif que le gouvernement vient d'abandonner totalement. En cette matière, vous suivez les mêmes traces que vos prédécesseurs. Les conservateurs ont été

clairement éjectés, mais leurs politiques sont encore présentes ici dans cette Chambre.

Une voix: Absolument.

Mme Guay: Nous, du Bloc québécois, n'avons cessé, depuis le début de cette session, de revendiquer des logements sociaux. Des organismes du milieu ont aussi fait du travail de pression exceptionnel auprès des libéraux. Hélas! le gouvernement est demeuré insensible aux besoins des mal logés. Ce refus d'améliorer les conditions de logement des plus démunis est inacceptable.

Que sont devenues les belles promesses faites aux mal logés et aux organismes du milieu durant la campagne électorale?

Pourquoi le ministre des Finances a–t–il écrit à une coalition d'organismes en faveur de l'habitation coopérative et sociale, au mois de septembre dernier, et je le cite: «Il ne fait aucun doute qu'un gouvernement libéral veillera à assumer le financement des secteurs des coopératives d'habitation et de logement sans but lucratif.» Dans la même lettre, le ministre poursuit en disant qu'il incombe à l'administration fédérale de s'assurer que plus d'un million de foyers canadiens soient logés convenablement, à prix abordable. Le ministre se rappelle–t–il ses propos? C'était de la poudre aux yeux. C'était un mensonge!

D'autres députés d'en face sont tombés dans l'opportunisme pré–électoral. L'actuel ministre des Affaires étrangères fut un ardent défenseur du logement social. Ce ministre clamait bien haut que c'est au conseil des ministres que se trouve le vrai pouvoir. Où est–il ce fameux pouvoir aujourd'hui? A–t–il tenté d'influencer le gouvernement en faveur du logement social? En consultant le budget, il faut en déduire que le minstre des Affaires étrangères n'a pas de poids, ou bien que le logement social ne vaut plus la peine. Ou bien, les deux conclusions à la fois.

La vice–première ministre, de même que le ministre du Développement des ressources humaines, furent, eux aussi, de fervents défenseurs du logement social. Où sont–ils passés? Disparus dans le luxe des limousines, des challengers et le faste ministériel. Cela fait rapidement oublier les gens mal logés.

L'autre chevalier des mal logés, le député de London–Est, que fait–il maintenant pour faire bouger son gouvernement en cette matière? Après une telle supercherie, nul besoin de chercher très loin pourquoi les citoyens sont désabusés par rapport aux politiciens.

• (1345)

Le gouvernement a fait son choix. Il a dit non au logement social et coopératif. En disant non aux 1 200 000 mal logés, les libéraux disent également non à beaucoup d'éléments positifs reliés à ce type d'habitations collectives.

L'industrie du logement social et coopératif permet pourtant de créer des emplois dans la construction, de générer des retombées chez les entrepreneurs en construction, chez les marchands de matériaux de construction, chez les fournisseurs d'accessoires résidentiels. Elle stimule la consommation chez les marchands de quartier.

Au niveau social, d'énormes avantages émanent de la construction de logements sociaux et coopératifs. Des logements propres, bien chauffés, bien éclairés, produisent des effets bienfaisants sur la santé des occupants. Ainsi, on réduit les coûts des soins de santé. La vie collective, le fait de côtoyer des gens à tous les jours brisent l'isolement des individus. À long terme, les coûts des services sociaux baisseront.

Pour les personnes âgées, ces logements offrent une sécurité à laquelle elles sont en droit d'attendre. Tous ces effets positifs sont mis au rancart par les libéraux. Mais le ministre des Finances a oublié qu'il y a un coût relié à sa renonciation. Ces coûts, nous devrons tous les assumer directement et indirectement. J'appelle cela de la gestion sans vision, accompagnée d'une absence d'humanisme qui m'est absolument insupportable.

J'ai bien hâte de voir le premier ministre serrer des mains à Shawinigan où presque 41 p. 100 des ménages paient plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger. La situation est dramatique. La pauvreté s'incruste au Québec et au Canada. Cette situation entraîne des conditions de logement indécentes pour 1 200 000 Canadiens et Canadiennes. Au Québec, la crise du logement est plus aiguë encore puisqu'on y retrouve 44,3 p. 100 des ménages vivant en logement comparativement à 37,1 p. 100 pour le Canada. Au Québec et en Ontario, 194 000 ménages paient plus de 50 p. 100 de leur revenu uniquement pour avoir un toit sur la tête. Il y a 583 000 ménages canadiens qui vivent cette même situation.

La situation dans certaines villes est encore plus dramatique. À Montréal, un ménage locataire sur cinq, soit 19,1 p. 100, doit mettre 50 p. 100 de son revenu pour se loger. À Ottawa, 12 000 ménages, à Toronto, 26 645 ménages, à Vancouver, 22 095 ménages, à Halifax, 4 940 ménages locataires dépensent plus de la moitié de leur revenu en loyer.

Derrière ces statistiques se cachent des personnes seules et des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre société. Les catégories les plus mal logées sont les jeunes de 15 à 24 ans, les personnes préretraitées de 55 à 64 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans. Les libéraux abandonnent tous ces gens. Dans ces ménages, il y a aussi des enfants, nos adultes de demain, des enfants vivant dans la pauvreté. Au Canada, la pauvreté infantile a atteint en 1991 le chiffre de 1 210 000 enfants. Les libéraux abandonnent ces enfants. Je crois profondément que chacun d'entre nous doit faire son examen de conscience et se demander si on doit laisser des enfants sans ressources dans des logements indécents.

Je m'en voudrais de ne pas parler des sans–abri. L'itinérance prend une ampleur déconcertante. De plus en plus de personnes se retrouvent dans la rue, des femmes en majorité, mais aussi des jeunes en nombre croissant. Des autochtones vivant en milieu urbain, ils sont au moins 15 000 à Montréal, comptent parmi les populations les plus touchées. À vous tous et toutes dans la misère et dans la pauvreté, le gouvernement fédéral dit: Non! Il vous dit de demeurer dans vos logements insalubres ou dans la rue. Il vous dit de continuer de couper dans la nourriture, dans les vêtements, les soins de base. Le gouvernement vous dit que vous n'existez pas. Quel mépris!

• (1350)

Le retrait du fédéral dans la réalisation de nouveaux logements sociaux laisse des traces néfastes dans le tissu social. De 113 millions consacrés en 1989 au 0 dollar d'aujourd'hui, il y a là un désengagement volontaire d'Ottawa, un désengagement connu et voulu. Le ministre des Finances en est bien conscient et il refuse ce droit fondamental à un logement convenable et décent.

Ce qui est encore plus navrant de la part des gens d'en face, c'est que leur insensibilité envers les mal logés fait envisager par la Société canadienne d'hypothèques et de logement une hausse de loyer de 25 à 30 p. 100 dans les logements sociaux. Quelle trouvaille honteuse.

On dit aux plus démunis: Donnez–nous plus d'argent et, avec cet argent, nous allons loger d'autres démunis. J'appelle ça de la bassesse. Je crois sincèrement que le ministre aurait pu éliminer du superflu, du gaspillage et couper dans le gras afin de dégager des fonds pour les mal logés. Il aurait pu faire ça au lieu de faire payer les plus démunis pour loger d'autres démunis. Le ministre devrait avoir honte!

Les Québécois et les Canadiens de toute origine, les moins nantis, les mal logés, les personnes âgées se sentent trahis face au budget libéral. Pendant qu'eux font des pieds et des mains pour arriver à boucler leur propre budget personnel, pendant qu'ils doivent couper sur tout pour arriver à joindre les deux bouts, le gouvernement, lui, ne fait pas ses devoirs, ne prend pas ses responsabilités sociales, laissant ainsi les plus démunis dans la pauvreté et les mal logés dans des taudis.

En conclusion, voilà le vrai visage d'un gouvernement qui, avant le 25 octobre, voulait une société meilleure et plus juste, dans laquelle les individus retrouveraient dignité et fierté. Le masque vient de tomber brutalement. Les gens d'en face agissent comme de froids automates, sans aucun humanisme.

Ce gouvernement a trahi ceux et celles qui aspiraient à un avenir meilleur. Ce budget est une honte.

[*Traduction*]

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je félicite la députée pour la façon éloquente dont elle a formulé ses commentaires. Je pense qu'elle est sincère quand elle décrit les problèmes des habitants de sa circonscription, des habitants de la province du Québec et, dans une certaine mesure, d'autres régions du Canada. Je voudrais dire à la députée que tous les Canadiens partagent ses préoccupations au sujet des programmes sociaux et autres.

Je viens de la Saskatchewan, une province dont le nombre d'habitants n'atteint pas celui de la ville de Montréal. Nous avons là–bas des agriculteurs qui luttent pour s'en sortir et des petites entreprises qui ferment leurs portes. Le gouvernement libéral est parfaitement conscient de ces problèmes. C'est avec ce genre d'idées à l'esprit que le budget a été conçu, parallèlement, ajouterais–je, au plan de développement des ressources humaines. C'est un plan qui relie les moyens financiers nécessaires pour mettre en pratique les solutions aux problèmes soulevés par la députée.

Il est très facile de critiquer une stratégie, surtout au début. Il n'y a même pas une semaine que le plan budgétaire a été déposé. Que la députée nous laisse un peu de temps avant de commencer à mettre en pièces un document qui, à mon avis, contient des mesures très positives qui devraient nous permettre de faire des progrès dans la voie de la reprise économique.

Je note une certaine incohérence. On s'est moqué—le mot est peut–être fort—, mais on doute des critères d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage basés sur le nombre d'enfants et sur la personne qui en a la charge. Je trouve également incohérent ce que dit le Bloc québécois à propos de la responsabilité financière. Il est normal, à mon avis, qu'avant d'accorder de l'argent, des critères soient établis pour déterminer la façon dont cet argent va être alloué.

J'hésite à ajouter que cette incohérence n'est pas tellement différente du fait qu'un parti puisse représenter l'opposition officielle alors qu'il a un programme nettement séparatiste. C'est ce genre de chose qui fait que les arguments sont un peu décousus.

• (1355)

D'un autre côté, nous envisageons le Canada dans une perspective nationale, où il est possible de fixer des objectifs à toutes les régions du Canada. Cependant, quand on fait partie d'une fédération, on doit veiller à ce que certaines régions donnent à d'autres afin que les besoins soient comblés le mieux possible, là où il y en a. Parfois, certains membres de la famille doivent se contenter d'un peu moins que les autres.

Comme je viens de la Saskatchewan, je puis vous dire que, si nous avons survécu dans notre province, c'est que nous avons su nous atteler au travail et aider nos voisins quand ils en avaient vraiment besoin. J'encourage la députée et son parti à exploiter la même stratégie, pour sauver son pays.

Finalement, je suggère à la députée de mettre ses talents, sa compétence et son éloquence au service du gouvernement, pour qu'on puisse régler les questions réellement préoccupantes qu'elle a soulevées. À n'en pas douter, il y a des gens qui souffrent dans notre pays, et je crois que ce budget, de même que le projet de réévaluation des programmes sociaux présenté par le ministre du Développement des ressources humaines, s'attaquent vraiment au problème. Toute l'aide que la députée peut donner au gouvernement pour faciliter la résolution de telles difficultés sera grandement appréciée.

[*Français*]

Mme Guay: Monsieur le Président, cela fait déjà trois mois que je défends le logement social. Dès que j'en ai l'occasion, je le défends. Ces gens ont besoin d'un endroit pour habiter et on ne peut pas attendre que le gouvernement décide, à un moment donné, de les loger. Le besoin est immédiat, et ce n'est pas dans un an, deux ans, c'est immédiatement qu'on en a besoin. On a 1 200 000 mal logés à travers le Canada. C'est irréaliste! Il faut faire quelque chose pour aider ces gens–là.

Il y a exactement deux semaines, j'ai participé à une manifestation de regroupement qui s'appelle le FRAPRU, regroupement qui encourage et aide les gens mal logés et qui essaie de leur trouver du logement social. C'est un regroupement de toutes sortes d'associations à but non lucratif. Il y avait 400 manifestants, monsieur le Président.

Une voix: Il n'y avait pas de libéraux!

Mme Guay: En effet. Il n'y avait pas un seul libéral; aucun député du Parti libéral n'était présent à cet événement quand même très important pour ces personnes.

Alors, je vais continuer à faire mon travail. Je remercie l'honorable députée et j'espère qu'au sein de son caucus, elle pourra aussi influencer le Parti libéral à faire un geste positif, une vraie action positive, non pas des histoires comme on me raconte depuis le début, soit qu'on a mis 2 milliards ici, mais non, ce n'est pas vrai. Il n'y a rien pour le logement social, il n'y a rien pour les coopératives d'habitation. Tout ce qu'on a fait, c'est un programme de rénovation résidentielle pour propriétaires. Quelqu'un qui est mal logé, qui est démuni, n'a pas les moyens d'avoir une propriété, c'est impossible.

Alors, je demande qu'on fasse des pressions, que tout le monde fasse des pressions pour ces gens–là, afin de réussir à débloquer un budget pour les mal logés, pour faire vraiment de la construction de logement social.

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je désire remercier l'honorable députée pour son commentaire. Je viens d'un comté qui a extrêmement besoin de logements sociaux. Je dois dire que je suis une personne qui a fait beaucoup de travail dans ce domaine. Je crois que le gouvernement a beaucoup fait dans ce champ–là. En effet, j'ai vu beaucoup de personnes venues d'autres pays voir ce que l'on a fait comme nos logements sociaux et j'ai eu l'occasion d'être une de ces personnes qui a pu faire la différence dans ce domaine–là à Vancouver.

Je comprends entièrement ce que l'honorable députée dit mais je dois lui dire aussi que le Canada est un grand pays avec peu de population. On sait que l'argent doit venir de quelque part.

Comme vous le savez, on va commencer un programme de consultation pour tous les programmes sociaux et naturellement le logement social fera partie de cette consultation. Je crois qu'on a commencé par le passé, en effet, à faire du travail dans ce domaine.

• (1400)

Vous savez aussi que le logement est très coûteux et que les deux niveaux de gouvernement, le fédéral et le provincial, participent à ce que l'on doit payer pour le loyer des personnes qui demeurent dans les logements sociaux.

J'espère qu'après l'étude, la consultation qui va être faite, on aura la possibilité de continuer ces programmes. Pour l'instant, les 2 milliards qui sont dans le budget sont seulement pour continuer à loger les personnes qui ont déjà des logements sociaux.

Je tiens à dire que je continuerai à me battre pour les logements sociaux parce que c'est un élément très important. On me dit qu'il y a 8 000 personnes sans logement décent dans mon comté. Je sais qu'il y a là une nécessité. Je comprends aussi qu'il y a des limites, des limites d'argent, des limites de possibilité.

Je voudrais dire que je continuerai à me battre et j'espère que l'honorable députée continuera à se battre aussi et ensemble on pourra faire quelque chose et on pourra aussi probablement obtenir d'autres fonds pour faire ces choses–là.

Mme Guay: Je remercie l'honorable députée et je suis très consciente des problèmes de son comté parce que j'étudie, depuis trois mois, les problèmes de logement de tous les comtés.

Par contre, je pense que nous pourrions agir immédiatement pour le logement social. Il y aurait moyen de faire des coupures dans les fiducies familiales, par exemple, mais c'est une chose dont on ne veut jamais parler, surtout dont on ne veut pas entendre parler. La caisse électorale, évidemment! Tout est là, on peut le faire, mais il faut du courage pour ça et j'espère que l'honorable députée aura assez d'influence auprès de son caucus, auprès de son regroupement, pour faire des pressions afin que ces coupures soient faites aux bons endroits et non pas là où les gens en ont le plus besoin.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi d'emprunt destiné à mettre en oeuvre les mesures budgétaires annoncées au début de la semaine.

[*Traduction*]

C'est pour moi non seulement un plaisir, mais également un grand honneur, puisque c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et que je m'adresse à mes électeurs.

[*Français*]

C'est d'ailleurs pourquoi je vous demanderais, monsieur le Président, et aussi à vous, chers collègues, de me permettre d'adresser brièvement mes remerciements à tous les électeurs et électrices de la circonscription de Hull—Aylmer, qui ont appuyé la campagne que j'ai menée, pour avoir l'honneur de les représenter et de m'exprimer en leur nom à la Chambre des communes. Je les remercie sincèrement de leur appui, et je tiens à leur donner l'assurance que je ferai tout pour être à la hauteur de la confiance qu'il m'ont témoignée.

J'en profite pour leur dire que j'ai l'intention d'agir, comme député, dans les meilleurs intérêts de tous les électeurs et électrices de ma circonscription, et pas seulement des personnes qui ont voté pour moi.

Comme chacun sait, l'historique comté de Hull—Aylmer est situé sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais, juste en face de la Capitale nationale. Il compte une population de 87 700 personnes, dont 76,2 p. 100 sont des francophones, et 14,1 p. 100, des anglophones. On y parle également le portugais; c'est la langue maternelle de plus de 2 p. 100 de mes concitoyens.

J'ajouterai que 60 p. 100 de la population parle couramment les deux langues officielles de notre pays.

[*Traduction*]

Plus de 25 p. 100 de la population active est composée de fonctionnaires. Même si je suis un nouveau venu en politique active, je connais les rouages du gouvernement et de nos institutions démocratiques.

En tant que fonctionnaire de carrière, j'ai eu l'occasion de collaborer avec de nombreux gouvernements, toutes allégeances politiques confondues. Il m'a aussi été donné d'observer de près le fonctionnement des gouvernements. C'est en grande partie en raison de cette connaissance du gouvernement que j'ai commencé, ces dernières années, à me sentir de plus en plus mal à l'aise en constatant la manière dont le pays était dirigé. J'étais conscient que l'approche dépassée, incohérente et myope du précédent gouvernement conservateur ne menait nulle part.

• (1405)

[*Français*]

Le Canada et ses institutions publiques se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est urgent que nos institutions, surtout gouvernementales, se transforment radicalement et rapidement, si nous ne voulons pas que notre pays se laisse dépasser par les autres. L'enjeu, pour nous, est de ne pas devenir un petit pays marginalisé, aux structures figées, pendant que les autres pays foncent avec enthousiasme vers l'avenir.

J'ai trouvé au Parti libéral des personnes qui pensent comme moi, résolues comme moi à faire partie d'un gouvernement conscient de sa responsabilité première et de restructurer fondamentalement l'appareil étatique, pour le mettre à nouveau au service de la population afin que celle–ci retrouve à la fois confiance et espoir dans son gouvernement.

Comme ceux d'autres pays, le gouvernement du Canada se doit de confronter sans détour la nécessité de se transformer en profondeur, et ce à cause de nombreuses forces qui s'exercent dans le monde entier: diminution du rôle de l'État dans les sociétés modernes et expansion des institutions internationales, intensification de la concurrence internationale, progrès des technologies de communication et d'information, et accroissement du niveau d'éducation d'une population qui réclame à juste titre une participation accrue au processus de décision.

L'exigence de réforme découle cependant aussi de l'insatisfaction profonde d'une bonne partie de l'électorat quant à l'efficacité des instances gouvernementales. Cette insatisfaction se traduit par une perte de confiance progressive envers les gouvernants et envers leurs institutions. Et cette perte d'efficacité se manifeste dans de nombreux secteurs de l'appareil étatique. Nous la percevons parfois chez des politiciens qui, une fois élus, oublient leurs engagements envers l'électorat, et chez des représentants du peuple lorsqu'ils deviennent mûs surtout par la partisanerie mesquine ou le favoritisme.

Nous la percevons aussi dans nos institutions gouvernementales, enferrées par leur propre bureaucratie, dans des organismes conçus plus pour faciliter la vie de ceux qui y travaillent, plutôt que de ceux qu'ils sont censés servir. Nous la voyons dans les programmes gouvernementaux, dépassés ou inefficients, ou faisant double emploi avec ceux d'autres paliers du gouvernement. Nous la voyons enfin dans les querelles de pouvoir que suivent différents paliers de gouvernement jaloux de leurs prérogatives, de leurs intérêts bureaucratiques et de leurs chasses gardées administratives, au mépris des intérêts supérieurs des citoyens.

[*Traduction*]

La solution de problèmes de ce genre passe par la détermination d'objectifs choisis avec discernement. Voilà précisément ce qu'a fait notre parti.

En toute chose, ce qui importe d'abord, c'est de rétablir la confiance dans les autorités et les institutions gouvernementales. C'est ce que nous devons faire dans le contexte créé par la crise financière qui explique quelques–uns des remèdes amers que l'on trouve dans le budget que nous venons de déposer. C'est dans cette perspective que nous continuerons d'orienter les politiques du gouvernement tout au long de notre mandat.

L'objectif d'un bon gouvernement, ce n'est pas purement et simplement de réaliser des économies. Cet exercice obéit à une vision plus large, qui consiste à repenser et à réaménager le gouvernement face à des forces profondes, tant internes qu'externes, dont, entre autres choses, la réduction des dépenses. Le processus de réforme que nous proposons reposera sur une vision évolutive du rôle du gouvernement fédéral dans la société, de ses relations avec ses vrais partenaires et de la mission dévolue à sa fonction public dans ce cadre.

Pour y parvenir, il nous faut procéder en faisant preuve de cohérence. D'autres gouvernements ont essayé de venir à bout des problèmes que je viens de mentionner en sabrant aveuglement dans les programmes, les services et les frais de fonctionnement du gouvernement. Ce n'est pas avec ce genre d'approche qu'on va résoudre des problèmes d'une telle ampleur.

Voilà donc pourquoi un de nos premiers objectifs doit consister à définir plus clairement les champs d'intervention où chacun des paliers de gouvernement peut être le plus efficace. Si nous pouvons y parvenir, nous devrions être en mesure d'améliorer le climat des relations fédérales–provinciales au Canada.

• (1410)

Lorsque nous nous pencherons sur ce sujet, nous serons forcés de nous poser certaines questions fondamentales. Le gouvernement en fait–il trop? Peut–on vraiment lui demander de s'occuper de toutes les questions et d'essayer d'arbitrer, d'indemniser ou de remplacer? Le gouvernement devrait–il se retirer et en faire moins en laissant davantage la place aux particuliers, au secteur privé, aux localités et au secteur du bénévolat?

Il faut en outre s'assurer que nos programmes visent à satisfaire le mieux possible les besoins les plus urgents de nos citoyens et de notre pays. Nous devons établir des priorités et transférer à des programmes plus productifs les ressources affectées à des programmes qui le sont moins. Des choix s'imposent, et il faut

donc veiller, dans la mesure du possible, à répondre d'abord et avant tout aux besoins des groupes les plus défavorisés de notre société.

Notre troisième objectif est de procéder à une refonte des programmes fédéraux afin qu'ils servent beaucoup mieux nos clients. Nous devons faire en sorte que ces derniers participent activement à l'exercice pour être certains d'examiner les programmes de leur point de vue plutôt qu'en se basant uniquement sur des considérations administratives.

Lorsque les programmes fédéraux touchent ceux d'autres niveaux de gouvernement, il faut chercher à parvenir à une plus grande harmonie et éliminer les cas de chevauchement ou d'autres sortes de gaspillage. Manifestement, notre recherche soutenue d'une plus grande efficacité et d'une amélioration de la productivité et du rendement doit aller de pair avec ces autres objectifs.

Notre situation financière est telle que nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre de mal utiliser ou de gaspiller les deniers publics. En définitive, il ne faut jamais oublier que l'efficacité du gouvernement fédéral dépend en grande partie de celle de sa fonction publique. Nous devons donc en préserver les meilleurs éléments, encourager les changements là où ils sont nécessaires ainsi qu'aider les loyaux employés à s'adapter et à traverser les périodes de transition qui seront nécessaires. Nous devons préserver l'image de la fonction publique canadienne, considérée comme l'une des meilleures au monde.

La réforme gouvernementale va plus loin qu'une modification des programmes et de la fonction publique. Elle impose aussi des responsabilités aux dirigeants politiques. C'est pourquoi nous devons également réaffirmer certaines valeurs anciennes comme l'intégrité, la fiabilité et la responsabilité.

Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour renforcer ces valeurs. Le livre rouge énonçait notre politique; le discours du Trône et le budget lui ont donné corps. Nous encourageons les Canadiens à surveiller notre gestion et à exiger que nous leur rendions des comptes. Nous avons l'intention d'être cohérents, responsables et honnêtes envers la population canadienne. La vie publique doit retrouver les vertus et valeurs anciennes.

Notre dernier objectif visant à réformer le gouvernement, c'est prendre des mesures pour mieux inciter les citoyens à participer au processus décisionnel et c'est donner un ton positif aux rapports entre les citoyens et le gouvernement.

On entend constamment les politiciens et les fonctionnaires parler de la nécessité de consulter davantage, de participer, d'acquérir un sens plus poussé de la collaboration avec les électeurs, etc. La plupart des initiatives en matière de réforme ne vont jamais plus loin que les discours. Nous devons faire mieux. Quelles sont les mesures concrètes que les politiciens et les fonctionnaires devront prendre pour atteindre cet objectif?

Je voudrais que le Canada soit perçu comme un leader dans ce domaine, un pays ouvert aux idées nouvelles et prêt à tenter de nouvelles approches.

[*Français*]

Il est ainsi évident que le budget que nous venons de présenter en Chambre n'est qu'une pièce, certes, majeure d'un casse-tête beaucoup plus vaste. Ce n'est qu'une étape dans le vaste processus de réforme qui nous semble indispensable, et j'aimerais rappeler brièvement quelques-unes de ces propositions.

• (1415)

[*Traduction*]

Les dispositions budgétaires renforceront à la fois les liens économiques et sociaux au Canada. Le programme de réduction du déficit, qui est exposé dans le budget, passe par une baisse des dépenses de 17 milliards de dollars répartie sur les trois prochaines années. On prévoit une compression de 5 $ des dépenses nettes pour chaque dollar de revenu net, ce qui contribuera grandement à réaliser un contrôle du déficit et nous permettra d'atteindre notre objectif selon lequel le déficit devrait correspondre à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

[*Français*]

Ce budget tient notre promesse d'indiquer aux provinces les revenus qu'elles peuvent attendre du gouvernement fédéral au cours des prochaines années. Les provinces nous avaient dit qu'il leur était essentiel de prévoir le niveau de ces transferts pour planifier leurs services. Nous les avons écoutées.

Les primes d'assurance-chômage sont à toutes fins pratiques une taxe sur l'emploi. Leur coût élevé a souvent un effet de dissuasion sur la création d'emploi. Nous avons donc réglé ce problème en réduisant les primes d'assurance-chômage pour créer des emplois dès maintenant. Cela représentera pour les entreprises une économie de 300 millions de dollars par an, 300 millions qui pourront être investis dans la création d'emploi.

Diverses mesures sont destinées à appuyer les petites entreprises, secteur vital de notre économie, notamment la création d'un fonds d'investissements canadiens pour réunir du capital de risque, d'un réseau technologique canadien pour faciliter l'emploi aux nouvelles technologies et de centres canadiens de services aux entreprises pour que celles-ci aient accès aux services gouvernementaux par le truchement d'un système de guichet unique.

Notre programme national d'infrastructures appuie la création d'emploi. Nous avons négocié des ententes avec les 10 provinces et la voie est maintenant libre pour lancer des projets qui créeront des emplois réels et productifs dans l'ensemble du pays. De même, nous mettrons sur pied des programmes de stage d'apprentissage pour les jeunes afin de leur donner la possibilité d'acquérir leur première et primordiale expérience de travail.

[*Traduction*]

Les mesures prévues dans le budget s'attaquent aussi à d'importants problèmes sociaux. Le financement complet du Programme national d'alphabétisation est rétabli. Un Centre d'excellence pour la santé des femmes est créé. La Fondation canadienne des relations raciales verra enfin le jour. Un programme de nutrition prénatale est lancé à l'intention des femmes enceintes dont le revenu est peu élevé. Un programme d'aide préscolaire aux autochtones sera aussi mis en oeuvre.

Le budget rétablit aussi la Commission de réforme du droit et le Programme de contestation judiciaire.

Malheureusement, je ne vais pas m'arrêter maintenant sur chacune des initiatives dont il est question dans le budget. Les députés conviendront que le ministre des Finances l'a très bien fait mardi. Permettez–moi, cependant, de mentionner que, dans le cadre de notre réexamen du rôle du gouvernement, le premier ministre m'a demandé de revoir la totalité des conseils, organismes, commissions et conseils consultatifs fédéraux. Encore une fois, l'exercice ne se limite pas à réduire les dépenses. Il n'y a pas d'objectifs précis en ce qui concerne les épargnes à réaliser. Le seul objectif consiste à vérifier si les programmes ont toujours leur raison d'être et s'ils sont conformes aux besoins et aux priorités actuels.

J'insiste sur ce point. Cet examen et tous les autres qui suivront ne font pas partie, comme du temps de l'ex–gouvernement conservateur, d'une politique de la terre brûlée. Toutes les compressions et toutes les mesures de rationalisation qui découleront de ces examens visent à assurer que toutes nos activités et tous nos programmes sont menés avec le maximum d'efficacité et satisfont aux besoins réels des gens en général.

C'est aussi dans ce même esprit et dans ce contexte que le premier ministre m'a demandé d'entreprendre cet examen et de déterminer si les programmes et les services fédéraux sont toujours pertinents et efficaces. Au cours de cet examen, nous allons cerner les options et les ressources dont nous disposons pour de futurs programmes qui refléteront vraiment l'évolution de notre société et celle des attentes et des besoins des Canadiens.

• (1420)

J'ai l'intention de faire en sorte que l'examen des programmes débouche sur l'orientation de nos ressources humaines et financières vers nos plus hautes priorités et vers les secteurs où le gouvernement fédéral est le mieux placé pour fournir les services.

J'ai parlé tout à l'heure de la nécessité d'instaurer une collaboration entre les gouvernements et de coordonner, entre eux, leurs activités. Dans cet esprit, le premier ministre m'a aussi demandé de travailler de concert avec les provinces pour mieux définir nos rôles et responsabilités respectifs, ce qui devrait nous permettre de rendre notre fédération plus efficiente et moins coûteuse à administrer, et ce qui devrait aussi aider les gouvernements à réduire les chevauchements et les dédoublements ainsi qu'à fournir plus efficacement les services essentiels.

[*Français*]

De toutes les mesures annoncées dans le budget, celles qui concernent le renouveau de la fonction publique me tiennent particulièrement à coeur. Je connais la fonction publique fédérale, et je puis vous garantir qu'elle fait honneur à notre pays.

[*Traduction*]

Il va de soi que le gouvernement compte sur la fonction publique et qu'il en a besoin pour mettre ses plans en oeuvre et pour atteindre ses objectifs. Tous les Canadiens doivent se rendre compte à quel point le Canada est chanceux de pouvoir compter sur une fonction publique impartiale respectée partout dans le monde et composée d'hommes et de femmes dévoués qui fournissent des services essentiels à tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Pour être la meilleure et pour le rester, toute institution doit continuellement se renouveler. Le renouvellement de notre institution exige la remise en question de certains principes fondamentaux qui guident notre fonctionnement depuis des années, voire des décennies. Cela signifie qu'il nous faut constamment rechercher des moyens meilleurs, plus rapides, plus efficaces et plus efficients de fournir les services. Cela signifie qu'il nous faut constamment penser et repenser un organisme capable de comprendre les besoins de ses clients, en l'occurrence, les contribuables, et capable de s'adapter en conséquence.

[*Français*]

La fonction publique est parfaitement consciente de cet impératif. Reconnaissons–lui d'avoir su, dans les cinq dernières années, imprimer des changements difficiles et profonds à ses opérations et à ses méthodes. Il ne fait aucun doute qu'une période de transition comme celle qu'elle traverse actuellement n'est pas simplement stimulante et dynamisante, mais aussi la source de maintes tensions.

Je tiens à souligner que le gel des salaires qui a été mentionné dans le budget nous permettra d'éviter de procéder à des licenciements massifs. Le président du Conseil du Trésor a indiqué que le gouvernement est déterminé à garantir un haut niveau de sécurité d'emploi aux fonctionnaires fédéraux.

[*Traduction*]

Il est aussi important d'envisager dans cette optique notre décision de geler les salaires. Premièrement, comme en témoignent clairement les autres dispositions du budget, la fonction publique ne fait pas l'objet d'un traitement différent et n'est pas plus durement touchée. En fait, en 1993, près des deux tiers de tous les employés visés par de grands règlements salariaux au Canada ont vu leur salaire gelé ou réduit.

Deuxièment, le premier ministre, le président du Conseil du Trésor et moi avons annoncé très clairement notre intention de former un véritable partenariat avec les fonctionnaires. Tout le monde s'entend pour dire que le climat a changé et que nous avons vraiment essayé de modifier nos relations avec la fonction publique. Ce n'est pas la répétition de ce qui s'est produit en 1984, lorsque l'ancien premier ministre a dit allègrement qu'il distribuerait aux fonctionnaires des avis de renvoi et des espadrilles.

Le processus de renouvellement de la fonction publique est amorcé et se poursuivra, car nous nous employons tous à redéfinir le rôle et les objectifs de l'appareil gouvernemental.

Nous invitons tous les députés, fédéraux et autres, et plus particulièrement les Canadiens de toutes conditions sociales à se joindre à nous dans la recherche de solutions novatrices et efficaces pour l'exécution des programmes et la prestation des services. Si nous faisons preuve de la même détermination, nous pourrons assurer à notre pays un avenir sous le signe de l'harmonie, de la justice sociale, de la tolérance et de la prospérité.

[*Français*]

Je le répète, les mesures budgétaires ne sont que le premier volet de cette redéfinition de l'union économique et sociale qui fait du Canada un modèle pour le monde entier, un modèle qui respecte les différences, un modèle qui protège les plus vulnérables dans notre société.

[*Traduction*]

C'est là le pari qu'ont pris les Pères de la Confédération, un pari risqué et courageux, un pari que toutes les générations de Canadiens doivent renouveler en faisant collectivement un acte de foi et un effort d'imagination.

● (1425)

Il incombe à la génération actuelle de Canadiens de préserver le précieux héritage que nous avons recueilli des générations antérieures et même de lutter pour le défendre afin que nous puissions transmettre à nos enfants non pas un pays endommagé, non pas un pays rétréci, non pas un pays plus pauvre, mais un pays plus formidable, plus sage et plus généreux.

[*Français*]

À ceux et celles qui sont prêts à renoncer à ce pays, qui manquent de créativité et de détermination pour réinventer une société dont les pauvres et les affamés d'une planète ravagée ne peuvent que rêver, je dis non.

Au crépuscule de ce siècle de changement sans précédent, nous avons la responsabilité de prouver qu'un petit groupe d'êtres humains issus de tous les peuples et de toutes les cultures de la planète sont capables de vivre ensemble en paix, en harmonie, dans le respect mutuel et en tirant force et courage du partage de nos vulnérabilités.

[*Traduction*]

À ceux qui voudraient détruire le visage humain de notre pays et nous dépouiller du droit d'être différents, je dis également non. Les Canadiens ont toujours été des innovateurs et des pionniers. Contrairement à nos grands voisins du Sud, nous avons résisté à la tentation d'homogénéiser notre société. Nous avons fait de la place, souvent de façon imparfaite et au prix de luttes acharnées, pour la diversité et la différence. Voilà ce que le monde doit apprendre à faire, et nous devons donner l'exemple.

[*Français*]

Le défi que doit relever ce gouvernement n'est pas différent de celui qu'affrontent actuellement bien d'autres pays. Ce budget n'est pas un exercice simpliste de réduction du déficit. Notre mandat de changement doit aboutir à une réforme fondamentale. Ce budget n'est qu'un premier pas sur cette route.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai laissé le ministre dépasser quelque peu sa période de 20 minutes. C'est en partie parce que c'est son premier discours et en partie en raison de l'esprit de collaboration et de bonne volonté qui règne entre tous les partis à la Chambre.

J'espère que le ministre permettra à la présidence d'accorder aux députés de l'opposition une période de 10 minutes pour poser des questions ou faire des observations, ce qui fera que nous dépasserons légèrement l'heure de l'ajournement, soit 14 h 30.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite le ministre de son premier discours, et je vous félicite de votre élection et de votre nomination à vos hautes fonctions.

Pendant le discours du ministre, j'ai entendu à plusieurs reprises les mots gaspillage et essentiel. J'ai noté quatre dépenses, et je voudrais savoir s'il les considère comme essentielles ou non. S'il estime qu'elles ne sont pas essentielles, le ministre envisagera-t-il de les supprimer et d'affecter les fonds récupérés à la création d'emplois ou à la lutte contre la pauvreté dont souffrent les enfants, selon le ministre du Développement des ressources humaines?

La première dépense sur ma liste concerne les avions Challenger. Cela ne devrait surprendre personne. Les pensions des députés, les limousines mises à la disposition des ministres et le musée de 4,5 millions de dollars qui doit être construit dans la circonscription du premier ministre sont les trois autres.

Le musée en question ne doit pas être construit pour la bonne raison que nous consacrons déjà 268 millions de dollars au financement de 12 musées. Les musées ont besoin de subventions, et c'est pourquoi je remets en question la construction de ce musée. Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Massé: Monsieur le Président, tout d'abord je désire remercier l'honorable député pour ses gentilles paroles au début de sa présentation et ensuite indiquer que, sur les questions de principes,

● (1430)

[*Traduction*]

il certain que tous les gouvernements doivent à l'heure actuelle faire preuve de la plus grande prudence dans leurs dépenses, car les années de vaches grasses sont révolues. Je ne pense pas que, d'ici à la fin de ma vie, un quelconque gouvernement—municipal, fédéral ou provincial—, au Canada ou dans les autres pays de l'OCDE, aura assez d'argent pour se permettre d'en gaspiller.

Les électeurs de tous les pays de l'OCDE ont montré très clairement ces dernières années qu'ils sont beaucoup mieux renseignés, qu'ils surveillent de bien plus près leurs gouvernements et qu'ils ne vont pas tolérer le gaspillage.

Je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec le député sur la question de principe. Mais c'est toujours sur l'application des principes que les gens raisonnables ont des vues divergentes. Il peut effectivement y avoir beaucoup de dépenses qui nous semblent parfaitement justifiées, tandis que des députés d'autres partis ne partagent pas cet avis parce qu'ils ont d'autres priorités. Je crois que c'est le jeu normal de la démocratie.

Nous devons proposer aux électeurs un certain nombre de choix, ce que nous avons fait dans le livre rouge, et ils votent pour

des parties qui proposent des priorités fort différentes en matière de dépenses. Nous avons proposé un programme.

Nous n'avons pas simplement parlé de notre intention de prendre des mesures très sérieuses sur le plan des dépenses, comme dans le cas de la défense, mais nous avons eu le courage de faire cette année, dans ce budget, ce que les gouvernements n'avaient pas eu le courage politique d'accomplir au cours des 30 dernières années, c'est–à–dire réduire les dépenses d'infrastructure qui n'avaient plus leur utilité, puisque la Seconde Guerre mondiale est terminée depuis longtemps et que nous entrons maintenant dans une période où les relations internationales sont tout à fait différentes.

Je cite l'exemple des dépenses de la défense parce qu'il est ici question de milliards et de milliards de dollars, en fait, de 7,4 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Il est extrêmement important, pour le gouvernement, d'avoir une idée claire de ses perspectives et de ses priorités à long terme, s'il veut réduire les dépenses ou le gaspillage et permettre au pays de devenir responsable sur le plan financier et de faire une meilleure utilisation des fonds.

Il y a peut–être des moyens de réduire le gaspillage dans les différents points dont a parlé le député. Je suis entièrement d'accord avec lui. Il faut réduire le gaspillage le plus possible. Ce budget montre que nous avons su prendre les décisions qui s'imposaient tant en ce qui concerne les chiffres que les choix à faire.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, à écouter l'honorable ministre responsable de la fonction publique, on sent qu'il s'agit là d'un nouveau politicien, bénéficiant d'une expérience incontestable et incontestée, je pense bien, et on se rend compte qu'il s'agit là aussi d'un personnage très articulé qui devrait faire en sorte que les choses changent, du moins en ce qui concerne le renouveau de la fonction publique.

Le ministre a fait allusion à l'importance qu'il accordait à la fonction publique, à l'importance qu'il reconnaissait aux gens qui en faisaient partie et qui supportaient les travaux des députés, des ministres et de tout le Parlement. Je pense qu'il a raison, parce que nul d'entre nous ne saurait travailler efficacement si nous n'avions pour nous supporter les fonctionnaires de la fonction publique.

Le ministre parle en connaissance de cause, puisqu'il était lui–même jusqu'à tout récemment, jusqu'à son élection, un de ces hauts fonctionnaires, et c'est pour cela, je pense qu'il parle en connaissance de cause.

Ce qui m'étonne, toutefois, c'est que dans le budget on ne voit rien qui puisse démontrer cette appréciation de la fonction publique, on ne voit rien qui puisse le démontrer de façon tangible. Alors que la très grande majorité des fonctionnaires a travaillé à l'élection de ce nouveau gouvernement—ce n'est un secret pour personne que la fonction publique favorisait le gouvernement fédéral—, alors qu'ils auraient dû s'attendre à être revalorisés dans les services qu'ils rendaient au gouvernement, ce qu'ils ont reçu, c'est une gifle en pleine face.

Rien, aucune mesure n'a été annoncée qui ferait en sorte que ces gens–là sentiraient la reconnaissance et l'appréciation du travail qu'ils font tous les jours pour supporter les travaux de tous les députés et de tous les ministres.

J'aimerais savoir si le ministre entend faire bientôt des déclarations en ce qui concerne le renouveau de la fonction publique et enfin démontrer que leurs intentions seront appuyées par des gestes concrets. Au lieu de donner des gifles aux gens que l'on considère importants, il faudrait peut–être commencer par dialoguer avec eux, s'entendre avec eux sur les moyens à mettre en place pour revaloriser leurs fonctions, tout en continuant de donner des services professionnels et des services équitables aux gens qu'ils doivent appuyer dans leurs fonctions quotidiennes.

[*Traduction*]

M. Massé: Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de répondre à ce genre d'intervention, car je me sens particulièrement à l'aise quand il s'agit de questions se rapportant à la fonction publique.

[*Français*]

D'abord, j'ai beaucoup apprécié les remarques d'introduction de mon collègue et je dois dire qu'entre fonctionnaires on comprend souvent beaucoup les problèmes auxquels on doit faire face. Dans la province de Québec, dans les dernières années il y a eu souvent soit des gels de salaires, soit des réductions de salaires que les fonctionnaires ont trouvé difficiles à accepter.

Je comprends pourquoi, parce que lorsque j'étais moi–même fonctionnaire et que je voyais peu à peu les écarts avec le marché privé augmenter, surtout dans les rangs plus seniors, je trouvais cela très dur.

Dans la conjoncture du dernier budget, je pense qu'il est important de voir qu'en gelant les salaires, on a en fait protégé la sécurité d'emploi des fonctionnaires. C'est une mesure qu'il nous a été difficile de prendre, mais c'était dans un contexte où il était clair que, non seulement les programmes du gouvernement avaient à diminuer, mais également l'argent qui était dépensé sur les budgets de fonctionnement.

Si nous avions laissé les salaires augmenter, en contrepartie le nombre d'employés dans la fonction publique aurait dû diminuer. Dans des circonstances où, comme je l'ai mentionné, les deux tiers des employés dans le secteur privé, soit n'ont pas eu d'augmentation, soit ont eu une augmentation négative, nous avons jugé que la part apportée par les fonctionnaires du gouvernement fédéral n'était pas disproportionnée, comparé à la part de ceux qui perdent des bases militaires dans les provinces de l'Atlantique, ou de ceux qui perdent le projet KAON en Colombie–Britannique, ou des bases militaires et des programmes qui ont dû être fermés ou diminués dans les régions des Prairies ou en Ontario.

Dans ces circonstances–là, et tout en étant entièrement d'accord avec les principes que mon honorable collègue a mentionnés sur la façon de bien gérer une fonction publique, je dois dire que je supporte entièrement le besoin que nous avions en particulier de geler les salaires dans le dernier budget.

Le président suppléant (M. Kilger): Il reste à peine une minute, ce n'est pas tellement long. Je vais simplement demander au député de Mégantic—Compton—Stanstead de poser une

question courte pour que le ministre puisse répondre rapidement, afin qu'on puisse ajourner.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je vais essayer d'aller le plus vite possible pour permettre au ministre de répondre à ma question. Je m'adresse à lui en tant que ministre des Affaires intergouvernementales, c'est cette responsabilité–là qui me préoccupe pour l'instant. Le ministre a longuement parlé de l'efficacité des gouvernements et s'est interrogé à savoir si on avait trop de présence de l'État. Il y a plusieurs citoyens qui considèrent effectivement que l'État est trop présent dans nos vies. Il y a plusieurs citoyens également qui considèrent qu'on a trop de gouvernements.

J'aimerais entendre le ministre nous parler un peu de sa conception du rôle du gouvernement fédéral par rapport aux gouvernements provinciaux, je pense en particulier au gouvernement du Québec et à toute cette question des chevauchements. Que compte–t–il faire à ce sujet?

Le président suppléant (M. Kilger): La conception... courte du ministre, s'il vous plaît.

M. Massé: Monsieur le Président, c'est tout un défi que me donne le député de l'opposition de parler du rôle des gouvernements et de l'élimination des chevauchements en peut–être 30 ou 45 secondes.

Je vais donc répondre uniquement sur les questions de principe. Il n'y a pas de doute à mon avis que le secteur gouvernemental, secteur public, est devenu dans les dernières années trop vaste et qu'il a essayé de rendre trop de services, dont une bonne partie aurait été rendue plus efficacement par le secteur privé. Ce qui impose à nos trois niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, d'appliquer une responsabilité fiscale plus grande et de refaire l'ensemble des services qu'ils donnent à leurs concitoyens pour qu'on puisse enfin offrir la même qualité de services, mais à un coût bien moindre.

Pour ce qui est de la répartition des responsabilités entre les divers niveaux de gouvernement, c'est clairement une question où il faudra se donner beaucoup plus de temps pour la discuter, parce qu'elle est fondamentale, mais je suis entièrement d'accord avec mon collègue qu'il faut éliminer le plus possible les chevauchements qui coûtent cher et qui n'ont pas de raison d'être.

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à remercier le ministre ainsi que tous les députés présents pour leur coopération.

[*Traduction*]

Alors que nous nous préparons à partir en congé, je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous une excellente semaine en compagnie de votre famille, de vos amis et des habitants de votre circonscription. Nous espérons que vous reviendrez vite.

Comme il est 14 h 40, la Chambre s'ajourne à 11 heures le lundi 7 mars 1994, conformément aux paragraphes 24(1) et 28(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 40).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 mars 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1994–1995 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février, de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1944–1995, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je vous remercie de m'inviter à participer au débat aujourd'hui. Je reconnais que le gouvernement doit faire adopter par le Parlement un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

• (1105)

Le gouvernement ne reçoit pas toutes ses recettes provenant des impôts à une date précise au début de l'année financière. Il doit donc pouvoir emprunter si jamais il manque de recettes pour financer ses programmes. C'est une situation courante dans le monde des affaires. Or, le projet de loi dont nous sommes saisis à la Chambre des communes présente une situation nouvelle et bizarre du fait que le gouvernement sait aujourd'hui qu'il y aura un écart important entre les recettes et les dépenses—dépenses qui seront de l'ordre de 39,7 milliards de dollars—et qu'il n'a pris aucune mesure énergique en vue d'équilibrer ses livres.

Il s'est uniquement préoccupé de demander l'autorisation d'emprunter en présentant ce projet de loi afin de combler l'écart.

Le jeudi 24 février 1994, le président du Conseil du Trésor nous a en outre déclaré que les dépenses de l'année financière 1994–1995 n'avaient augmenté que de 3 milliards de dollars. Puis, il nous a dit que si l'on enlevait le montant de l'augmentation pour acquitter les intérêts sur la dette, et non sur le capital, la hausse des dépenses n'était que de 0,7 milliard de dollars. Le plus surprenant, c'est qu'il a dit cela comme s'il fallait en être fier, comme s'il s'agissait d'une réalisation.

Est–ce que cette situation est raisonnable pour les Canadiens, pour ceux qui acquittent toutes les factures, pour ceux qui financent tout ce que fait le gouvernement?

Au bout du compte, le gouvernement va augmenter ses dépenses, ce qui ne fera qu'empirer le déficit. Comment peut–il justifier toute hausse d'impôts qui alourdisse le fardeau financier des Canadiens s'il ne commence même pas à mettre de l'ordre dans ses finances?

Que veulent les Canadiens, d'après le gouvernement? Pour quoi croit–il que les Canadiens ont voté le 25 octobre dernier? Pour la création d'emplois et pour la responsabilité financière qu'on leur avait promises. S'ils n'avaient pas voté pour la responsabilité financière, nous, députés du Parti réformiste, n'aurions pas vu notre nombre passer de 1 à 52. Ce n'est pas avec le budget que le gouvernement a présenté il y a deux semaines, ni avec le budget des dépenses qu'il a déposé, ni même avec le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qu'il va créer des emplois permanents ou assurer la stabilité financière.

Certes, il propose un programme permettant d'emprunter pour créer des emplois à court terme, mais rien de permanent. En fait, d'après le président de l'Association des manufacturiers canadiens, les mesures contenues dans le budget Martin n'offrent aucun plan cohérent permettant aux entreprises de prendre de l'expansion, de se moderniser et d'explorer de nouvelles avenues pour le XXI^{e} siècle.

Pour ce qui est, en second lieu, d'être financièrement prudent et de s'attaquer au déficit, que nous dit le gouvernement? Comme tout bon athlète qui ne remporte pas une compétition, il nous dit d'attendre seulement à l'an prochain ou à dans deux ans.

Les Canadiens croyaient avoir élu, le 25 octobre, un gouvernement ayant un plan d'action. Un plan pour relancer l'économie, un plan pour remanier les services sociaux, un plan pour réorganiser l'assurance–chômage, un plan pour assurer de meilleurs services de santé. En fait, ils ont élu un gouvernement dont le plan est de mener des études et non d'agir, de refiler la responsabilité aux autres et de dépenser beaucoup d'argent et non d'agir.

Certes, il y a le livre rouge, mais que dit le livre rouge? Il y est beaucoup question de programmes et bien peu de mise en oeuvre. Si le gouvernement avait un plan pour vraiment changer les choses, nous pourrions au moins savoir à quoi nous en tenir en matière de modification de programmes et d'épargne fiscale.

Il y a deux semaines, mon collègue, le député de Lethbridge, a demandé au ministre des Finances quand les conclusions de toutes ces études seraient présentées. Réponse: après les vacances d'été. Mon collègue lui a alors demandé si, une fois que le Cabinet les aura examinées, le ministre présenterait un nouveau budget à l'automne. Réponse: non.

Nous croyons qu'il est temps d'agir. Les libéraux ont été portés au pouvoir en octobre dernier et aujourd'hui, en mars, on va entreprendre des études dont les résultats ne seront présentés que dans six mois environ. Or, si les libéraux avaient agi vite et de façon décisive dès leur arrivée au pouvoir, les résultats de ces études sortiraient bien avant les vacances d'été et un budget pourrait découler d'une action aussi rapide et décisive.

Le gouvernement ne comprend–il pas que si l'on réduit et supprime éventuellement le déficit, on pourra commencer un jour à rembourser la dette nationale?

• (1110)

La réduction et l'élimination du déficit libéreraient, dans un très court délai, des recettes fiscales qui nous permettraient de réduire les impôts et de stimuler ainsi l'économie. On pourrait aussi utiliser cet argent pour recycler les travailleurs ou pour aider les industries manufacturières à prendre de l'expansion ou à se rééquiper, favorisant ainsi la création d'emplois permanents à long terme.

Toute mesure visant à réduire les dépenses redonnera aux Canadiens le libre choix économique que nous avons perdu il y a de nombreuses années. Encore une fois, que dit le gouvernement? Dans trois ans, le déficit s'élèvera à 3 p. 100 du PIB. Qu'est–ce que cela veut dire?

Cela veut dire que tout espoir de réduire la dette nationale est perdu jusqu'au siècle prochain. Nous continuerons de consacrer une part énorme des recettes fiscales au paiement des intérêts sur la dette sans même pouvoir espérer rembourser une partie du capital avant de nombreuses années.

Si le gouvernement n'est pas prêt à réduire les dépenses, je tiens à dire clairement aujourd'hui que le Parti réformiste est prêt à le faire.

Chaque article de chacun des plans de dépenses des ministères sera examiné minutieusement par les députés de notre parti au moment de l'étude en comité. Nous demanderons à chaque ministre et à chaque sous–ministre de justifier chaque cent de leur plan de dépenses. Lorsque nous trouverons des dépenses qui, à notre avis, ne sont pas essentielles au bien–être des Canadiens, nous voterons contre ces dépenses. Le gouvernement veut consulter les députés. Nous allons lui donner notre avis.

Deuxièmement, je vais insister pour que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et le leader du gouvernement à la Chambre recommandent la création d'un comité permanent de la Chambre dont l'unique responsabilité serait d'examiner les plans de dépenses des ministères.

En 1983, le comité spécial créé en vue d'étudier le Règlement et les procédures de la Chambre a recommandé, dans son cinquième rapport à la Chambre, une série complexe de comités chargés d'examiner les prévisions budgétaires. Ma proposition est simple: je propose la création d'un seul comité qui, durant l'exercice financier, examinerait très minutieusement les prévisions budgétaires de quelques ministères seulement, trois peut–être. Ce comité ferait ensuite rapport à la Chambre et aussi au comité permanent qui s'occupe normalement des affaires du ministère visé.

Le comité permanent pourrait se servir de ces renseignements soit lorsque le ministre présenterait un budget de dépenses supplémentaire ou, l'année suivante, lorsqu'un nouveau plan de dépenses lui serait soumis.

Durant une législature, le comité de la responsabilité financière dont je recommande la création examinerait en détail les plans de dépenses de pratiquement tous les ministères. Ce ne serait pas là un travail prestigieux, mais c'est exactement le genre de travail dont nous avons besoin, le genre de travail difficile que le gouvernement ne semble pas disposé à faire, du moins pas pour l'instant.

Je peux assurer à mes collègues d'en face que c'est exactement le genre de travail que nous, réformistes, avons été élus pour faire, et nous sommes tout à fait disposés à consacrer toutes les heures nécessaires pour réduire les dépenses publiques.

Le temps est venu de passer à l'action. Les Canadiens sont un peuple responsable sur le plan financier. Ils ne vivent pas au–dessus de leurs moyens. Si une famille ne peut pas se payer telle ou telle chose, elle modifie ses priorités en matière de dépenses. Nous ne nous attendons pas à ce que les familles aillent emprunter chaque fois qu'elles voient un nouveau produit qu'elles veulent acheter. Pourquoi serait–ce différent pour le gouvernement?

Je suis désolé, monsieur le Président, mais j'aurais dû vous dire au tout début de mon intervention, au nom de notre whip, que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, nous diviserons notre temps de parole ce matin.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je tiens à féliciter la députée pour son intervention, mais je dois ajouter qu'elle a, à mon avis, oublié certains éléments du budget.

Je ne pense pas qu'il soit exact, comme elle l'a dit, que nous ayons peur de prendre des décisions difficiles. Nous avons annoncé l'examen de notre système de sécurité sociale, de notre politique de défense, de notre politique d'aide étrangère, et de la taxe sur les produits et services. Un comité parlementaire examine d'ailleurs déjà de nouvelles options pour remplacer cette taxe. Le comité de l'industrie commencera dans deux semaines l'examen public des institutions financières canadiennes. Cette étude consiste en un examen de programmes, de chevauchements et de dédoublements, de tarifs et de tracasseries administratives. Ce sont là des mesures concrètes qui ont déjà été mises en oeuvre.

• (1115)

Il est important de ne pas laisser aux Canadiens l'impression que le Parti réformiste est le seul parti préoccupé par la lutte au gaspillage. Lorsque des gens ont des idées à nous proposer pour éliminer le gaspillage dans des domaines précis, nous sommes heureux qu'ils nous écrivent ou qu'ils nous téléphonent. C'est le même genre de communications que reçoit la députée.

Le gouvernement a pris une position ferme sur la réduction du déficit. En trois ans, nos économies nettes totaliseront 20,4 milliards de dollars. Nous ne sommes au pouvoir que depuis trois mois et demi, mais nous avons déjà réussi à faire reprendre un peu espoir dans l'économie et à stimuler la création d'emplois. Toute coupe supplémentaire aurait fait retomber notre fragile économie dans une récession.

Mme Jennings: Monsieur le Président, je remercie le député.

Je dois souligner que j'avais parlé d'examens et d'études, et je répliquerai au député que nous n'avons plus besoin d'études, ce qu'il nous faut, c'est de l'action. Un déficit de 39,7 milliards de dollars ne témoigne certainement pas de fermeté. Le gouvernement ne s'est pas attaqué aux problèmes auxquels il faut s'attaquer.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Où couperiez-vous?

Mme Jennings: Le Parti réformiste a présenté un programme très détaillé. Si je disposais d'une heure supplémentaire, je me ferais un plaisir d'expliquer notre programme zéro en trois.

Je voudrais faire remarquer quelque chose à tous les députés. Je suis très préoccupée par le budget du programme d'infrastructure. D'où l'argent proviendra-t-il?

M. Mills (Broadview—Greenwood): De budgets existants.

Mme Jennings: J'étais dans ma circonscription la semaine dernière et des électeurs m'ont dit qu'ils n'avaient plus d'argent pour payer de nouvelles taxes. Le gouvernement fédéral leur prêtera l'argent.

Dans un article du 11 février dernier, le *Globe and Mail* nous mettait en garde contre le budget du programme d'infrastructure. Toute majoration des taxes entraîne des pertes d'emplois. Enlever 7 $ à un contribuable pour payer un emploi dans le secteur de la construction équivaut à enlever 7 $ à un emploi dans un autre domaine, que ce soit la vente au détail, l'industrie automobile ou la fabrication de vêtements. J'insiste, ce programme créera des problèmes en aval.

Le vice-président: Il semble que le temps accordé à la députée soit écoulé. Je rappelle au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie que personne ne l'a interrompu lorsqu'il avait la parole.

M. Mills (Broadview—Greenwood): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne voulais pas déranger la députée. Je ne faisais que signaler certains faits qu'elle ne semblait pas avoir abordés dans son intervention. Cela ne me paraissait certes pas contraire au Règlement. Je ne siège pas ici depuis aussi longtemps que vous, mais j'y siège depuis six ans et. . .

Le vice-président: À l'ordre. Cela n'a certainement rien d'un rappel au Règlement.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre pour y faire ma première intervention importante.

C'est avec un sentiment de grande fierté et d'humilité à la fois que j'interviens devant vous et le reste du Canada en qualité de représentant de la circonscription d'Edmonton—Strathcona. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier mes électeurs de la confiance qu'ils ont placée en moi en me choisissant pour être leur représentant en cette 35e législature. Je tiens à les assurer que je ferai de mon mieux pour représenter leurs points de vue à la Chambre des communes. Je voudrais également remercier ma femme, Dianne, et ma fille, Margaret, de leur soutien et de leur patience tout au long de la campagne électorale.

Edmonton—Strathcona est une circonscription extrêmement diversifiée, qui bénéficie d'un large éventail de petites et moyennes entreprises. On y trouve également une institution qui est à mon avis le meilleur établissement d'enseignement du pays, l'Université de l'Alberta.

• (1120)

Ce sont les jeunes de ma circonscription qui m'ont incité à me faire élire au Parlement. Ils ont clairement reconnu les répercussions que notre dette nationale pourrait avoir sur leur avenir. Étant donné la dette croissante et les tendances démographiques relevées dans notre pays, il n'est pas étonnant qu'une si forte proportion de nos concitoyens de tous âges entrevoient avec une inquiétude grandissante les conséquences que cette dette pourrait avoir à l'avenir. Le Parti réformiste dans son livre bleu et le parti ministériel dans son livre rouge ont adopté une attitude sensiblement différente à l'égard du problème de la dette, mais ni l'un ni l'autre n'ont recommandé de nous y attaquer en en faisant retomber le fardeau sur les jeunes.

Même s'il recommande de nombreuses compressions budgétaires, le Parti réformiste recommande également d'établir un ordre de priorité. Après avoir sondé nos membres et les Canadiens en général, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait maintenir les dépenses dans un certain nombre de domaines. Le gouvernement fédéral doit en effet continuer de subventionner notamment les domaines de l'assurance-maladie, de l'environnement et de l'enseignement supérieur.

Si nous voulons léguer à nos enfants un Canada semblable à celui dont nous avons hérité de nos parents, nous devons offrir de l'espoir à la jeune génération. Nous devons non seulement nous attaquer à la dette, mais aussi le faire d'une manière permettant d'assurer un environnement propre et une population en santé et instruite capable de faire face avec confiance à l'économie mondiale. Voilà qui constitue un des principaux défis de la présente législature.

Pour illustrer la situation actuelle, je rappellerai un article paru récemment dans le *Globe and Mail*, qui faisait état d'une étude de Statistique Canada montrant qu'un nombre sans précédent de jeunes Canadiens avaient été éjectés de la population active. Ils avaient été proportionnellement plus nombreux que les adultes à perdre leur emploi, et il leur faudrait plus longtemps qu'aux adultes pour retrouver un emploi. En citant le professeur Phipps, de l'Université Dalhousie, le même article ajoutait qu'il se pourrait bien qu'au moment où l'économie finira par produire de bons emplois, une toute nouvelle génération de jeunes gens mieux formés et plus instruits rivalisent avec eux pour obtenir ces emplois. Il y a une possibilité très réelle que l'effet conjugué de tous ces facteurs puisse entraîner le sacrifice d'une génération.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais maintenant lire un passage d'une lettre qu'un employeur de ma circonscription a reçue d'un diplômé universitaire. Ce dernier y dit ceci:

J'ai obtenu un B.Sc. en météorologie de l'Université de l'Alberta en 1993. Malheureusement, en raison de la situation de l'emploi, je n'ai pas réussi à trouver de travail dans mon domaine. Je serais donc reconnaissant à votre entreprise de considérer ma candidature pour n'importe quel emploi disponible, de celui de téléphoniste à celui d'analyste en laboratoire.

Ce ne sont là que deux exemples des problèmes auxquels se heurtent les jeunes Canadiens de nos jours. Ce qui est peut–être encore plus inquiétant, c'est que le chômage chez les jeunes survient à un moment où il y a jusqu'à 400 000 emplois qui sont disponibles dans notre économie.

Lors d'une allocution récente qu'il a prononcée à Edmonton, John Yurxa de Yurxa Research a dit qu'il n'y aura pas de pénurie d'emplois lucratifs d'ici la fin de la décennie, mais qu'il faudra de nouvelles compétences pour les obtenir. Plus d'un million et demi de Canadiens sont actuellement sans emploi et, malgré cela, de nombreux employeurs disent qu'ils ne trouvent pas les travailleurs dont ils ont besoin. En fait, le déséquilibre entre les personnes à la recherche d'un travail et les emplois disponibles est tel que si l'on pouvait résoudre le problème du jour au lendemain, jusqu'à 400 000 emplois seraient créés instantanément.

Il semble donc que le problème du chômage chez les jeunes s'inscrit dans le chômage structurel qui existe actuellement dans l'économie canadienne. Pour résoudre ce problème, il faut adapter la formation des jeunes aux demandes du marché.

Au chapitre de la création d'emplois, une section complète du dernier budget est consacrée aux programmes d'apprentissage visant la formation des jeunes. Ces programmes entreront en vigueur en 1995–1996 et coûteront aux contribuables canadiens 96 millions de dollars la première année et 192 millions de dollars l'année suivante. Je me réjouis que le gouvernement reconnaisse le problème du chômage chez les jeunes, mais je m'interroge sérieusement sur la structure du programme.

• (1125)

Comment le gouvernement en est–il arrivé à ce chiffre–là? Pourquoi 96 millions de dollars? Pourquoi pas 50 ou 150 millions de dollars? Ces programmes vont–ils répondre aux besoins et combler les lacunes de la formation par rapport aux exigences d'emploi? Qui sera admissible à ces programmes? Qui sera chargé d'en assurer la prestation et où?

Comme je l'ai déjà dit, je souscris à la décision du gouvernement de créer un programme pour les jeunes. Cependant, pour ne pas donner de faux espoirs aux jeunes, il faut que le programme réponde aux besoins du marché. Créer un autre programme qui n'offre pas de véritables perspectives d'emploi aux jeunes ne fera qu'accroître l'insatisfaction des jeunes.

Je suggère au gouvernement de prendre en compte les propositions suivantes dans l'élaboration de son programme destiné aux jeunes. D'abord, en collaboration avec l'industrie, les syndicats et les provinces, il devrait déterminer les besoins actuels et futurs sur le marché de l'emploi.

Ces dernières années, c'est dans le secteur des services qu'il se crée le plus d'emplois. Toutefois, dans les années 80, plus de 90 p. 100 des postes couverts par les programmes d'apprentissage étaient liés aux secteurs de la fabrication et de la construction. La plupart des vacances se trouvent actuellement dans les secteurs de la technologie informatique, des télécommunications et de l'environnement.

Ma deuxième suggestion, c'est que l'industrie participe non seulement à l'établissement des normes, mais encore à la prise en charge financière des programmes. Deux programmes existants peuvent servir d'exemples. Le premier est constitué par les programmes d'apprentissage provinciaux, qui présentent des aspects très positifs. Les programmes d'autres pays, de l'Allemagne notamment, constituent le deuxième.

Ma troisième suggestion, c'est que, à l'instar des programmes d'apprentissage, le programme destiné aux jeunes devrait comprendre une sorte de reconnaissance de la participation à ce dernier. Cette accréditation devrait être reconnue dans tout le pays pour garantir la mobilité d'une province à l'autre. Les travailleurs pourraient ainsi se déplacer vers des régions connaissant une plus forte croissance économique. D'aucuns pourraient critiquer cette suggestion, sous prétexte que les programmes d'apprentissage relèvent essentiellement des provinces. C'est sans doute vrai, pour l'essentiel, mais il reste que les provinces ont déjà adopté des normes interprovinciales dans le cadre du programme des normes interprovinciales qui, en Alberta, s'applique à environ 90 p. 100 des ouvriers qualifiés.

Ma dernière suggestion, c'est que le programme destiné aux jeunes devrait s'appliquer dans des secteurs qui ne menacent pas des gens déjà au travail. Former des jeunes pour remplacer des travailleurs et leur payer des salaires moins élevés ne ferait que susciter des conflits au sein de la population active.

On estime que 60 p. 100 des jeunes passent directement de l'école secondaire au marché du travail. L'expérience montre que les études secondaires sont certes nécessaires, mais qu'elles seront insuffisantes pour les besoins de demain. S'il est établi sur de bonnes bases, le programme destiné aux jeunes offrira des perspectives nouvelles et de l'espoir aux jeunes. Dans le cas contraire, il ne sera rien d'autre que du gaspillage de deniers publics.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, les observations du député m'ont plu. Il a notamment présenté dans un esprit positif les initiatives en matière d'emploi pour les jeunes.

Le député a demandé pourquoi le montant était fixé à 96 millions de dollars la première année. Pourquoi pas à 50 ou à 150 millions? Selon moi, il faudrait bien plus que 96 millions, car les besoins sont beaucoup plus considérables. À la vérité, nous cherchons un compromis entre les besoins et la situation financière du pays. Néanmoins, j'ai bien aimé les propos du député parce qu'il les a présentés dans un esprit positif, et il adopte une position modérée, ce qui est très réconfortant, venant de ce côté–là de la Chambre.

• (1130)

M. Hanrahan: Monsieur le Président, je remercie le député de son amabilité. Il a fait observer à juste titre, comme nous le signalons constamment aux Canadiens, que, même si l'équilibre budgétaire est une nécessité, il faut y parvenir dans le respect de certaines priorités.

À nos yeux, l'éducation est pour les Canadiens une forme d'investissement. C'est un domaine qu'il faut épargner, comme l'ont dit clairement nos députés ainsi que les Canadiens en général. Nous ne voulons pas sacrifier une génération, et nous ne voulons pas des problèmes que cela comporterait.

Si nous sommes convaincus de la nécessité de la responsabilité financière, notre programme, dont l'objectif est un déficit nul dans trois ans, indique de très nombreux domaines où nous pouvons pratiquer des coupes responsables dans le budget, mais l'enseignement supérieur, la formation de nos jeunes, la contribution fédérale à l'assurance–maladie et à la protection de l'environnement ne font pas partie de ces domaines.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, moi aussi j'ai bien aimé les observations du député et je me demandais ce qu'il pensait du programme de stage ou d'apprentissage qui est décrit dans le livre rouge.

Il s'agit là d'un programme national qui permettra d'obtenir des permis de travail interprovinciaux. Si je comprends bien, il porte surtout sur des métiers et des secteurs d'activité précis où, nous l'espérons, il y aura des emplois dans un avenir rapproché. En outre, ce programme d'apprentissage est basé sur la compétence plutôt que sur la durée.

Le député a mentionné quelques exemples de ce qui se passe dans d'autres pays, où des gens passent de nombreuses années à apprendre un métier. En fait, à cette époque moderne, il serait peut–être possible de procéder plus rapidement, de sorte qu'une personne pourrait avoir non seulement un métier, mais peut–être deux ou même trois.

En outre, à propos des fonds, je me demande si le député a réfléchi à l'idée d'imposer des frais aux apprentis, comme c'est le cas pour les étudiants dans les collèges et les universités.

Le vice–président: Je demande au député d'Edmonton—Strathcona de répondre brièvement. Il reste environ une minute.

M. Hanrahan: Monsieur le Président, je répondrai brièvement à la dernière question concernant les frais.

Je suis tout à fait favorable à l'idée d'imposer des frais. J'ai toujours été d'avis que, si un étudiant qui fréquente un établissement d'enseignement est financièrement responsable, dans une certaine mesure, de sa propre formation, il aura alors beaucoup plus de chances de réussir.

Je ne m'opposerais aucunement à l'imposition de frais d'utilisation, car ils auraient deux objectifs: offrir à l'étudiant une occasion de participer à sa propre formation et réduire les dépenses publiques.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de profiter de l'occasion qui m'est offerte de me prononcer sur le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt, qui permettra au gouvernement d'honorer ses engagements et de mettre en oeuvre sa politique budgétaire. Cette déclaration, cet exercice budgétaire, révèle ce sur quoi notre gouvernement a fait porter son choix pour le prochain exercice et montre clairement quelques–unes des grandes orientations qu'il s'est données.

Certes, la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue un plan d'action ambitieux, difficile à réaliser, surtout dans une période marquée par les contraintes économiques, comme c'est le cas actuellement. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes donnés pour objectif principal de créer des emplois et de stimuler la croissance tout en agissant de façon responsable sur le plan financier. De plus, nous croyons qu'avec la collaboration de tous les Canadiens, nous pouvons ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en l'espace de trois ans.

Notre plan d'action et nos priorités ne sont un secret pour personne. L'automne dernier, le Parti libéral a publié son fameux document d'orientation. Certains députés l'appellent le livre rouge. Pour ma part, il s'agit là d'un document d'orientation d'une importance capitale. Nous y avons énoncé les moyens que nous entendons prendre pour créer des emplois, réduire le déficit et procéder à un examen exhaustif de nos politiques. Les Canadiens l'ont consulté et nous ont signifié leur approbation en élisant un gouvernement majoritaire fort pour le bien de la Chambre et celui de la population, un gouvernenemt libéral qui sera leur porte–parole.

• (1135)

Voilà maintenant que nous concrétisons ces promesses. Le budget déposé par mon collègue, le ministre des Finances, se veut équitable pour tous les Canadiens. Il est le fruit d'un processus de consultation sans précédent, un processus que le gouvernement actuel s'engage fermement à mener à terme dans un grand nombre de domaines. Il s'agit d'un processus marqué au coin de l'ouverture et dont nous pouvons à juste titre être fiers. Des femmes et des organisations féminines ont participé à ce processus et nos propos ont trouvé une oreille très attentive.

Je suis particulièrement heureuse de pouvoir déclarer à la Chambre que ce budget touche une série de questions qui revêtent une très grande importance pour les femmes. Le gouvernement est sensible au fait que les programmes et les politiques peuvent avoir un impact différent, des incidences diverses, selon que les personnes visées sont des hommes ou des femmes. Nous veillerons donc à ce que le principe de l'égalité des hommes et des femmes soit appliqué dans toutes les propositions de modifications qui découleront de l'examen général de nos politiques. Je peux affirmer que nous portons des lunettes qui nous font voir les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. Quant à moi, mon rôle consiste essentiellement à faire en sorte que, dans tous les rouages du gouvernement, les femmes soient traitées sur le même pied que les hommes.

Les femmes et les organisations féminines ont, selon moi, joué un rôle très important dans l'application de ce principe et dans le fait que notre parti s'efforce toujours d'assurer cet équilibre. Je précise que c'est la première fois qu'un budget reconnaît que les femmes portent souvent le poids des maux sociaux et des crises économiques. C'est également la première fois qu'un ministre des Finances reconnaît ouvertement que les femmes sont victimes des inégalités de notre régime fiscal et de la répartition des revenus.

[*Français*]

L'examen complet de notre régime fiscal que nous entreprendrons bientôt représente une occasion unique pour les femmes de nous aider à corriger certaines anomalies de notre système qui leur cause des préjudices, comme le traitement fiscal des pensions alimentaires. Il est très important que les femmes et les regroupements féminins participent à ces consultations car c'est grâce à des réformes de ce genre que nous allons améliorer le sort

des femmes dans ce pays et accélérer notre cheminement vers l'équité pour tous.

Notre objectif est de construire une société où les femmes auront accès à une pleine égalité sur les plans économique, politique, culturel et juridique. Vous êtes d'accord, monsieur le Président, je le vois. Il ne fait aucun doute que l'égalité des femmes, l'équité et la justice pour tous passent par l'indépendance économique. Les femmes doivent pouvoir oeuvrer dans le monde du travail, recevoir un salaire égal pour des tâches comparables et contribuer équitablement à notre richesse collective.

Les femmes apportent une énorme contribution à notre société et à notre économie, mais les femmes sont souvent désavantagées économiquement à cause des responsabilités disproportionnelles qu'elles ont envers leur famille et leur foyer. Aujourd'hui, 60 p. 100 des femmes canadiennes sont sur le marché du travail et les trois quarts occupent un emploi à temps plein. Cela est assez intéressant parce qu'il s'agit là d'un changement majeur depuis les derniers 20 ans.

L'ensemble des femmes de tous les âges, de multiples origines et cultures forment 45 p. 100 de la force ouvrière canadienne. On prévoit que d'ici l'an 2001 les femmes représenteront près des deux tiers des nouveaux arrivés sur le marché du travail.

À court terme, notre programme d'infrastructures servira à créer des milliers d'emplois. Nous sommes de plus en plus convaincus que ce programme donnera à notre économie l'élan dont elle a besoin pour retrouver le chemin de la prospérité. En investissant dans les communautés locales, ce programme créera des emplois directs et indirects pour les Canadiens. Ce programme assurera une meilleure qualité de vie.

• (1140)

Les femmes ont aussi un rôle à jouer dans l'élaboration des projets en proposant des initiatives qui amélioreront la sécurité dans leur environnement. Je dois vous dire que les femmes ont aussi des responsabilités, elles doivent faire pression sur les maires et les municipalités pour que leurs besoins deviennent une priorité locale, ce qui remontera l'échelle et deviendra une responsabilité acceptée aux niveaux provincial et fédéral. C'est aux maires, aux conseillers municipaux et aux regroupements féminins de revendiquer ce qu'ils considèrent important pour leur société. Cela fait partie de nos priorités locales.

Le programme peut être appliqué à la construction de garderies, ce qui a le triple avantage de créer des emplois immédiatement, de fournir des services importants aux familles et d'aboutir à des emplois à long terme. Nous serions prêts, avec les services de garde, quand la croissance de l'économie atteindra 3 p. 100 du PNB.

Par ailleurs, nos projets d'infrastructures sont évalués par des coprésidents fédéraux, provinciaux et territoriaux, comme je viens de le dire. Je peux vous assurer que nos représentants ont reçu des instructions afin d'évaluer les projets sous l'angle de l'équité d'emploi. Je dois remercier le président du Conseil du Trésor d'en avoir tenu compte, tout en constatant l'importance, pour les femmes, d'être prises en considération à cet égard.

[*Traduction*]

Selon les statistiques publiées en janvier 1994, les femmes canadiennes ne gagnent toujours que 72 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes, et ce, pour un travail à plein temps. Les immigrantes, quant à elles, ne touchent que 80 p. 100 du salaire des femmes. Voilà un écart plutôt considérable que nous allons devoir examiner. Durant leur carrière, les femmes connaissent, notamment pendant les années qu'elles consacrent aux enfants, un plus grand nombre d'interruptions qui ont un impact sur leur avancement professionnel et sur ce qu'elles pourraient gagner tout au long de leur vie.

On commence à reconnaître dans ce budget la nécessité de mettre en place un système plus équitable pour venir en aide aux travailleurs à faible revenu qui ont des personnes à charge, en particulier les femmes qui vivent plus longtemps et ont un revenu moins élevé dans leurs vieux jours. Les changements qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage ont pour but de promouvoir la création d'emplois, l'équité et la justice. Le gouvernement a reconnu que les programmes d'assurance-chômage doivent être fonction de la situation familiale, du nombre de personnes à charge et d'autres besoins. C'est pourquoi ils doivent être modifiés de façon à venir en aide aux personnes qui en ont le plus besoin.

Dans la conjoncture économique actuelle, nombreux sont les ménages qui connaissent des difficultés financières, même si les deux conjoints travaillent. Il y a plus de femmes que d'hommes qui touchent un petit salaire et qui ont des personnes à charge. Majorer à 60 p. 100 de la rémunération assurable le taux de prestations dans le cas des personnes qui ont un petit revenu et des personnes à charge est une mesure qui permet de venir en aide aux femmes, en particulier aux mères seules.

Modifier les mesures concernant «le départ volontaire et l'inconduite» et préciser la façon dont ces mesures s'appliqueront ne peut que profiter aux femmes et rendre le système plus efficace. C'est une chose pour laquelle nous nous sommes battus et qui nous a beaucoup tenu à coeur durant la dernière législature.

Nous reconnaissons que certains autres changements qu'il est proposé d'apporter au régime d'assurance-chômage risquent d'avoir un effet préjudiciable étant donné l'attachement plus modéré des femmes envers le milieu professionnel. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de changements temporaires. Le ministre du Développement des ressources humaines a déjà entrepris un examen approfondi de notre système de sécurité sociale. Chaque mesure sera examinée en détail après que d'intensives consultations auront été menées dans les diverses régions du pays.

Entre temps, il est rassurant de voir que les dirigeants des entreprises et des syndicats s'entendent pour reconnaître que le Canada ne peut se permettre de maintenir des barrières à la participation pleine et égale des femmes à la vie active.

Dans un rapport publié il y a quelques jours, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a formulé des recommandations visant à abattre les principales barrières à l'égalité des femmes en milieu de travail. Il a proposé, entre autres, d'accorder des congés pour responsabilités familiales et d'offrir des conditions de travail flexibles.

En lisant ce rapport, cela m'a fait penser aux progrès que nous avions faits depuis le début des années 70, en fait depuis 1967 lorsque la commission royale a été créée, au moins sur le plan de la sensibilisation, si nous n'avons pas réussi à tout rattraper. Quand je lis un rapport comme celui du Centre canadien du marché du travail et de la productivité qui recommande d'accorder des congés pour responsabilités familiales et d'offrir des conditions de travail plus flexibles, je ne peux m'empêcher de repenser à l'époque où chacun était tenu d'être présent de neuf à cinq et n'avait pas le droit de s'absenter.

● (1145)

Maintenant, du moins, on commence à comprendre que le système doit être souple: établir un système national de garderies avec des enseignants spécialisés décemment rémunérés; réduire la semaine de travail à quatre jours peut–être, accorder des congés annuels payés plus longs et limiter les heures supplémentaires afin de créer des emplois et de réduire le stress des femmes qui doivent travailler et élever une famille; améliorer l'accès des femmes entrepreneures aux capitaux.

Ce sont vraiment de grandes nouvelles. En fait, je pense que la plus grande innovation, et j'en parle en tant que mère de quatre garçons, c'est que mes fils pourront contribuer beaucoup plus équitablement à élever leurs enfants. Je sais que c'est une chose qu'ils désirent.

Les recommandations sont bonnes. D'ailleurs, c'est le gouvernement qui est à l'origine de nombre d'entre elles, y compris celle de convaincre les banques de débloquer plus de capitaux pour les petites entreprises. Je sais que mon collègue de Broadview—Greenwood va s'assurer que les banques écoutent. Je lui ai fait part de ce que j'ai dit à la Banque Royale l'autre soir. Allez–y, Dennis, assurez–vous, vous et Berger, que les banques réagissent.

Ce qui est tout à fait nouveau, c'est que les entreprises et les syndicats approuvent le rapport. J'ai toujours dit que ce consensus était indispensable pour que s'améliore la situation des femmes. Je ne peux donc qu'appuyer sans réserves ce consensus enfin acquis. À moins que les hommes et les femmes ne travaillent ensemble, je ne pense pas que l'on puisse progresser.

[*Français*]

Nous sommes certainement sur la bonne voie. Notre plan de relance économique est axé principalement sur les petites entreprises. Je devrais ajouter qu'un pilier important de notre stratégie repose sur les femmes puisque plus de 30 p. 100 de nos PME appartiennent à des femmes. C'est avec grand plaisir que je vous rappelle que le taux de succès prouvé par des femmes entrepreneurs est au moins le double de celui des hommes. C'est pourquoi les mesures touchant les PME, contenues dans le budget, sont primordiales pour les femmes.

Ainsi, nous savons que tous les propriétaires de PME, les femmes en particulier, ont beaucoup de difficulté à obtenir du capital pour leurs entreprises. Les banques imposent des conditions de financement irréalistes qui bloquent l'établissement et l'expansion des petites et moyennes entreprises, l'acquisition de nouvelles technologies, le développement de nouveaux marchés et surtout la création d'emploi. La vérité, c'est que le risque que prennent les banques—et je veux le souligner pour que vous le signaliez aux présidents des banques quand vous les rencontrerez, mon cher collègue—donc, le risque que prennent les banques en augmentant le pourcentage de prêts aux PME est très faible.

Les études démontrent que seulement 13 prêts sur 1 000 accordés aux PME ne sont pas remboursés. En d'autres termes, monsieur le Président, 98,7 p. 100 des emprunts sont solvables.

[*Traduction*]

Dans la conjoncture actuelle, un taux de succès de 98,7 p. 100 est remarquable et devrait faire grande impression même sur les dirigeants des banques et les plus conservateurs des banquiers.

[*Français*]

En outre, les bénéfices du secteur des banques ont atteint, en 1993, 2,9 milliards de dollars, soit près de 60 p. 100 de plus que l'année précédente.

[*Traduction*]

C'est beaucoup d'argent, et je pense donc que les banques pourraient commencer à prendre quelques risques en même temps que nos petites et moyennes entreprises.

[*Français*]

C'est pourquoi notre gouvernement a constitué un groupe de travail des finances et de l'industrie chargé d'étudier, avec les banques et les petites entreprises, la question de l'accès au capital. Et j'espère que les députés ici en Chambre qui ont des idées vont les partager avec nous et apporter des clarifications.

Par ailleurs, les dirigeants d'entreprises nous ont demandé de réduire de toute urgence les cotisations d'assurance–chômage, et nous l'avons fait. Ceci permettra aux entreprises d'économiser 300 millions de dollars par année, argent qu'elles pourront réinvestir dans la création d'emploi.

Nous allons aussi réduire la paperasserie administrative et les barrières commerciales entre les provinces, créer un fonds d'investissement canadien, construire des alliances stratégiques en faveur des PME, créer des coentreprises entre les services de recherche et les PME et remplacer la TPS par une taxe plus équitable pour les consommateurs et moins lourde pour les entreprises.

[*Traduction*]

Cela dit, notre budget contient également de nombreuses initiatives qui touchent directement les besoins des femmes. Il prévoit des mesures pour améliorer la santé des femmes grâce à la création d'un centre d'excellence pour la santé des femmes et l'établissement d'un programme de nutrition prénatale. Le forum national sur la santé nous permettra également d'examiner la façon dont les femmes sont traitées dans le système de soins de santé et d'apporter les améliorations nécessaires. Je pourrais parler longuement de cette question car il y a vraiment beaucoup à faire dans ce domaine.

● (1150)

Lorsque la croissance de l'économie aura atteint les 3 p. 100, nous créerons 50 000 places en garderie chaque année, jusqu'à ce que nous ayons créé 150 000 nouvelles places. Le budget prévoit des mesures à ce sujet pour 1995 et 1996.

Nos initiatives aideront les Canadiens à pleinement exercer les droits qui sont leurs en vertu de la Charte, de la Loi sur les droits de la personne et de la Loi sur le multiculturalisme. Je parle ici de la création de la Fondation canadienne des relations raciales, du rétablissement du Programme de contestation judi-

ciaire et de la Commission de réforme du droit, ainsi que de l'examen des politiques concernant les réfugiés et l'immigration. Toutes ces initiatives visent à rendre notre pays plus juste et plus sensible aux besoins d'autrui.

Nous devons prendre ces initiatives parce que nous ne pouvons rester inactifs devant la montée du racisme à laquelle nous assistons actuellement et la manifestation de bouc émissaire, à cause de la situation économique.

[*Français*]

Il faut absolument que l'on entreprenne des démarches pour faire comprendre à la population que l'on est une société paisible, où on vit convenablement ensemble, que ce soit en anglais ou en français, dans les deux langues officielles du Canada.

[*Traduction*]

Enfin, le budget s'adresse aux jeunes qui sont la fierté et l'avenir de notre nation. Le programme d'aide préscolaire pour les autochtones, le Service jeunesse, le programme d'apprentissage, le programme d'alphabétisation et le programme de prêts aux étudiants sont tous extrêmement importants, car ils viennent combler de grands besoins.

J'aperçois des jeunes là–haut, à la tribune. Nous parlons de votre avenir. Dans le budget, nous examinons l'orientation que nous allons suivre et les mesures que nous allons prendre pour remettre ce pays au travail et donner de l'espoir à la prochaine génération, ce qui est le principal mandat que nous devons remplir ici, à la Chambre.

Outre la réforme de base et les initiatives déjà annoncées, ces programmes permettront aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de se préparer à relever les défis que leur posera la nouvelle économie mondiale. Nos jeunes sont intelligents et créatifs. Comme leurs parents, ils travaillent fort et sont dévoués. Ils veulent avoir la possibilité de faire leur part dans la société. Nous nous sommes donné, comme mission, de les aider à atteindre ce but.

Pour terminer, je tiens à dire que je suis très satisfaite de ce budget surtout parce qu'il est juste, mais aussi parce qu'il reflète l'engagement que nous avons pris de faire participer tous les Canadiens à la vie sociale et économique de ce pays. Si les considérations d'ordre philosophique et éthique n'atteignent pas les gens, des considérations logiques devraient le faire. Dans un monde de plus en plus complexe et concurrentiel, les sociétés qui ne misent pas sur les talents de tous leurs citoyens sont vouées à l'échec, à plus ou moins brève échéance.

Le vice–président: Avant de donner la parole au député de Louis–Hébert, je voudrais, si l'honorable ministre le permet, signaler deux choses.

Je l'invite tout d'abord à adresser ses observations à la présidence. Cela s'applique également aux autres députés; je les prie de ne pas nommer leurs collègues, et plus particulièrement de ne pas utiliser leurs prénoms.

Ensuite, chose plus importante, je tiens à préciser à la ministre que le Président n'est ni pour ni contre ce qui se dit dans cette enceinte. Elle a affirmé que je souscrivais à une chose donnée. Eh bien, j'appuie toutes les interventions à la Chambre.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme. Au début,—j'avoue que j'avais hâte d'entendre ses propos,—elle a dit: «Nous avons adopté une série de mesures concrètes.» J'imaginais que ce matin on apprendrait des choses extraordinaires que nous ne savions pas encore.

Or, je suis obligé de reconnaître que c'est un faisceau de bonnes intentions, que c'est un faisceau de tissu de principes qui peuvent être éventuellement favorables à la situation des femmes, mais il y a très peu de choses concrètes, et je vais en donner des exemples. Lorsqu'elle parle des infrastructures, la secrétaire d'État souhaite que les femmes présentent des projets reliés à la sécurité dans l'environnement, de même que des projets, qui, éventuellement, augmenteront le nombre de places en garderies. Mais ayant vu dans mon coin les projets d'infrastructures qui seront mis de l'avant, on sait très bien que ceux–ci seront sans doute traités en second plan. Donc, il y a peu d'espoir pour des projets de ce type.

• (1155)

Elle a aussi mentionné le fait que les femmes ne gagnent que 72c. alors que les hommes gagnent un dollar. Je ne doute pas que cela représente la réalité. Ce qu'on serait en droit d'attendre, ce sont des projets de loi, des mesures concrètes obligeant les entreprises à corriger ces situations–là, mais, au fond, on n'a rien de concret à cet égard non plus.

Je veux bien que les banques, désormais, soient peut–être plus sensibles à la petite entreprise, mais cela fait partie de projets qui n'ont pas encore donné de résultat.

Elle termine en disant: «Nous créerons des places en garderie lorsque la dette ne représentera plus que 3 p. 100 du produit intérieur brut.» Donc, les parents qui ont besoin de garderies devront encore attendre, et ce n'est pas demain la veille que le gouvernement répondra favorablement à cette question–là.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue de sa question. Avant de lui répondre, je dois vous dire, monsieur le Président, que j'apprécie votre neutralité et que je la comprends. Dans mon enthousiasme, en pensant au rôle que joue mon collègue de Broadview—Greenwood, j'ai utilisé amicalement son prénom. Je le regrette et je m'en excuse. Comme vous le savez, à certains moments, nous nous livrons, entre collègues, une bataille rangée en cette Chambre, et je pense que nous comprenons tous ce qui a été dit.

Au sujet des remarques de mon collègue, je crois que le budget est très équilibré. Selon les articles qu'on a lus dans les journaux, toutes les questions au sujet de la dette et des tentatives de création d'emploi pour que les citoyens puissent se sentir utiles ont démontré, à mon avis, qu'il y avait un bon équilibre. Il ne faut pas oublier qu'on a commencé à construire notre projet et notre vision de la société au moment où la dette avait déjà atteint 32,6 milliards de dollars. En arrivant ici, on a découvert une dette énorme de 45 ou 46 milliards de dollars. Là, il a fallu ajuster notre tir, mais on a quand même trouvé moyen de s'assurer que les promesses de base puissent être considérées et qu'elles soient toutes comblées. Nous, du Parti libéral, tenons parole.

[*Traduction*]

En ces temps extrêmement difficiles sur le plan économique, notre ministre des Finances et tous les autres ministres ont trouvé des mécanismes créatifs tournés vers l'avenir afin de résoudre certains des graves problèmes auxquels notre société est confrontée du fait de la conjoncture économique actuelle.

Nous n'avons pas réussi jusqu'ici à respecter toutes nos promesses. Les engagements financiers contenus dans notre énoncé de politique ont été tenus, mais il y en a d'autres. On verra avec le temps. Des consultations vont avoir lieu. J'espère que les députés y participeront et nous feront partager certaines des idées plus innovatrices qu'ils pourraient avoir à nous présenter.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, le discours de ma collègue était très intéressant.

Elle a parlé à un moment donné des gens à la tribune et elle a déclaré que nous discutions de l'avenir de nos jeunes. Je suis tout à fait d'accord.

La députée a–t–elle déjà demandé à ses enfants ou petits–enfants ou aux jeunes présents à la tribune s'ils souhaitaient qu'on ajoute 34 à 37 milliards de dollars de plus à la dette du pays et qu'on hypothèque encore davantage leur avenir? Le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui pourrait accroître de 37 milliards de dollars leur endettement. Comment la députée va–t–elle expliquer à ses enfants et à ses petits–enfants qu'elle ait pu souscrire à une mesure qui va hypothéquer davantage leur avenir?

Mme Finestone: Monsieur le Président, mes petits–enfants sont un peu trop jeunes pour cela, mais mes enfants travaillent tous dans le secteur économique. Leur réaction et celle de leurs amis qui oeuvrent dans les divers domaines d'activités sont tout à fait intéressantes.

• (1200)

Ils ne se gênent pas pour formuler des critiques parfois très sévères, car ils ont le sentiment que leur mère ne détient pas toujours toute la vérité, ce qui est vrai. Cependant, après avoir examiné le budget, ils m'ont fait part de l'opinion tout à fait incroyable de leurs collègues, des gens des entreprises dans lesquelles ils travaillent et des services avec lesquels ils traitent tous les jours.

Selon eux, cette attitude se maintient. Ils jugent que nous avons pris en main la situation et que nous sommes sur la bonne voie et ils ne souhaitent pas que la situation économique de notre pays se détériore encore davantage sous prétexte qu'il faut absolument atteindre un chiffre fantastique qu'on a en tête. Il faut faire preuve d'une certaine compassion et comprendre où réside l'avenir. L'argent va où est l'argent, rappelez–vous en.

Le vice–président: J'invite la ministre à ne pas s'adresser directement à ses collègues dans cette enceinte.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai également bien apprécié les propos de la ministre chargée de la Situation de la femme. Mais moi aussi j'ai mal compris effectivement les bonnes intentions du gouvernement concernant la condition féminine au Canada. C'est bien connu que les femmes sont défavorisées à plusieurs points de vue, que les salaires sont inférieurs à ceux des hommes, que les femmes supportent beaucoup le fardeau social et économique au pays. Mais dans les propos de la ministre, il n'y avait rien de concret, il n'y avait pas de mesures qui s'adressent directement aux femmes.

Elle a mentionné qu'il y a eu des changements dans le domaine de l'assurance–chômage, mais cela ne s'adresse pas nécessairement aux femmes. D'ailleurs, cela défavorise les chômeurs.

Elle a de plus mentionné que 30 p. 100 des PME sont sous le contrôle de femmes, ce qui est évidemment souhaitable, mais ce n'est quand même pas un grand nombre de femmes. Les femmes, en général, souffrent à cause du système. Mais la ministre chargée de la Situation de la femme, qu'a–t–elle à proposer là–dessus? Quelles mesures concrètes peut–on voir dans le budget, qui s'adressent spécifiquement aux femmes?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question parce que je pense qu'il s'agit d'une question très importante. On a une vision globale, et j'aimerais que le député le comprenne bien. Là–dedans, il y a plusieurs axes sur lesquels il faut travailler. On ne peut pas travailler que sur un axe à la fois.

Pour ce qui est des petites et moyennes entreprises, vous pouvez rigoler, vous pouvez ne pas être fier du fait que plus de 30 p. 100 de petites ou moyennes entreprises sont dirigées par des femmes, mais moi j'en suis fière. Mais ces femmes ne peuvent pas avoir l'accès voulu aux capitaux. C'est donc une tranche très importante.

Deuxièmement, on s'assure que les jeunes, hommes et femmes, puissent y retourner, en s'assurant de faire le pont.

[*Traduction*]

Il faut donc établir un pont entre les études et le marché du travail afin de donner des chances égales aux hommes et aux femmes qui quitteront nos universités et nos collèges. On précise dans notre livre rouge, que j'invite le député à lire, ainsi que dans le budget, qu'il s'agira d'un projet extrêmement important qui donnera des chances égales aux hommes et aux femmes et sera tout aussi intéressant pour les deux groupes.

Il y a tout un autre domaine où on peut constater le désenchantement des jeunes et où nous lançons un programme intitulé Initiatives Jeunesse. J'espère sincèrement que ces initiatives destinées aux décrocheurs, ainsi que nos programmes d'alphabétisation, permettront au Canada, alors que nous sommes maintenant entrés dans l'ère des télécommunications, de pouvoir comp-

ter sur les gens les plus compétents et les mieux formés afin que nous demeurions dans le peloton de tête.

Lorsqu'on revient au Canada après un voyage à l'étranger, on voudrait baiser le sol tellement notre pays est magnifique, et Montréal, c'est magnifique à Montréal.

[*Français*]

Le vice–président: La période allouée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons le débat avec l'opposition officielle. Les députés du Bloc québécois voudront peut–être partager leur temps de parole. Je donne la parole au député de La Prairie.

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, nous procéderons à tour de rôle, à raison de 10 minutes, pour les prochains orateurs du Bloc québécois.

Ce budget comporte plusieurs initiatives souhaitables, qui ont été décrites avec force détails par des représentants du gouvernement. Mais ces mesures, à notre avis, demeurent éparses. Il y manque un plan d'ensemble, avec des objectifs précis, une vision globale qui démontrerait une perspective à moyen terme, soutenue par des mesures rigoureuses de redressement des finances publiques, de compressions sérieuses des dépenses de fonctionnement de l'État et de relance de l'emploi.

• (1205)

Lors des quatre colloques prébudgétaires, le ministre a consulté ses partenaires socio–économiques comme jamais ils n'avaient été consultés auparavant. Chacun d'entre nous s'en souvient. Le ministre avait mobilisé ses partenaires. Le public était préparé à «se serrer la ceinture» à ce moment–là, du moment que les compressions auraient été faites avec équité et auraient nécessité un effort égal de tous les contribuables, en vue évidemment de réduire la dette gouvernementale.

De plus, en début de mandat, le gouvernement libéral, encore en lune de miel auprès de l'électorat, avait une occasion unique et non récurrente de sonner la fin de la récréation et de donner un bon coup de barre dans les finances publiques canadiennes. Mais consulter et prendre des décisions difficiles sont deux choses bien différentes. Au lieu de donner ce coup de barre, tel que tous les contribuables canadiens s'y attendaient, à quoi a–t–on assisté? On s'attendait à du leadership, à un changement de cap après près de 20 ans de dérapage des finances publiques au Canada. Ce dérapage avait été initié sous le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, vous vous en souvenez tous.

À cet égard, le gouvernement devrait observer l'exemple de M. Klein, premier ministre de l'Alberta, qui apparaît évidemment trop à droite à l'équipe libérale actuelle. Mais en coupant où il n'a pas le choix de couper, M. Klein éliminera le déficit de l'Alberta en trois ans et cette province sera peut–être la seule province canadienne dans le futur à pouvoir maintenir un filet de sécurité sociale décent, car les compressions inévitables auront été faites au bon moment et non sous la pression des prêteurs internationaux qui pousseront un jour le gouvernement fédéral au pied du mur.

La réduction du déficit prévue dans le budget présenté par le ministre des Finances est beaucoup trop timide d'après nous. On a gonflé artificiellement le déficit prévu pour 1993–1994 à 45 milliards, mais ce dernier déficit hérité des conservateurs devrait plutôt, selon nous, se situer à 42 milliards. Le déficit prévu de 39,7 milliards en 1994–1995, à peine évidemment sous la barre des 40 milliards, est basé sur une augmentation prévue de recettes fiscales de plus de 9 milliards. Si cette augmentation des rentrées fiscales ne se réalise pas, le déficit pour cette année sera de 46,9 milliards. Le même scénario a été retenu pour la projection du déficit prévu pour l'année 1995–1996.

Le ministère des Finances évalue ce déficit à 32,7 milliards. On estime donc une autre augmentation, pour une deuxième année consécutive, des recettes fiscales de 8,1 milliards en 1995–1996. Le gouvernement espère ainsi ramener le déficit à 32,7 milliards au 31 mars 1996. Pour cela, il prévoit donc une augmentation globale de plus de 17 milliards au cours des 24 prochains mois, alors que le problème de la contrebande et de l'économie souterraine n'est pas réglé, que la majorité des abris fiscaux demeurent et que la capacité de payer des contribuables a déjà atteint un point de saturation.

L'adaptation des entreprises canadiennes à la nouvelle économie mondiale, avec les efforts de restructuration industrielle et d'adaptation de la main–d'oeuvre que cela requiert, n'est pas encore complétée. Dans ce contexte, on ne saurait oublier la nécessaire reconversion des infrastructures militaires en projets civils rentables, alors que le gouvernement a plutôt choisi de fermer ou de réduire plusieurs bases militaires au pays.

Dans tout ce contexte de changements rapides et de nouvelles orientations, alors que l'on vit les premiers balbutiements d'une nouvelle économie qui exige évidemment ses coûts avant de devenir rentable, pouvons–nous espérer une augmentation réelle des recettes fiscales, tel que projeté par le gouvernement? L'estimation gouvernementale est basée sur une augmentation de 15 p. 100 des recettes fiscales au cours des deux prochaines années dans un contexte incertain que nous venons de décrire.

Le déficit ne baissera pas, il n'atteindra pas 3 p. 100 du PIB à la fin du mandat du présent gouvernement. Ce gouvernement a raté le train, il faut bien se le dire. À l'exemple des ministres conservateurs Wilson et Mazankowski, il se fie sur une augmentation aléatoire des recettes fiscales pour régler son problème de déficit, alors que la seule façon de diminuer ce déficit à court terme et de l'éliminer à moyen terme est de comprimer sérieusement les dépenses du gouvernement.

Les prévisions de recettes ne sont pas réalistes, et même si elles se réalisaient, la dette nette du gouvernement fédéral serait encore de 511 milliards au 31 mars prochain, la dette grimperait à 551 milliards au 31 mars suivant et à 583 milliards au 31 mars 1996.

• (1210)

L'effort de compressions des dépenses de fonctionnement de l'État, auquel on s'attendait, a été complètement escamoté. Imaginez–vous 413 millions de dollars de compresssions sur des dépenses de programmes de 122,6 milliards pour 1994–1995, soit environ un tiers de 1 p. 100. Le gouvernement n'a pas fait

l'exercice rigoureux de compressions budgétaires demandé par les contribuables lors de la dernière campagne électorale.

Le ministre des Finances nous a dit avoir commencé à mettre en place les principaux éléments qui devraient ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB à la fin de la présente législature. Un tiers de 1 p. 100 de compressions dans les dépenses de fonctionnement cette année, ce n'est pas sérieux.

Le gouvernement n'atteindra jamais son effectif, il a berné les électeurs. Les budgets de fonctionnement des ministères seront réduits de 1,6 milliard de dollars sur une période de trois ans, alors que l'assurance–chômage et les transferts de sécurité sociale aux provinces seront amputés unilatéralement de 7,5 milliards durant la même période.

Le Québec, qui a sa large part de chômeurs, sera particulièrement touché. Est–ce là ce que l'on pourrait qualifier de fédéralisme rentable? Faute de faire le ménage dans sa propre boutique, le gouvernement fédéral exigera des chômeurs et des plus démunis un effort environ cinq fois plus grand que celui qu'il exigera de ses cinq ministères fédéraux.

En conclusion, ce budget ne règle rien. Il n'y a rien sur l'allègement de la fiscalité des familles de la classe moyenne qui, évidemment, aurait pu relancer la consommation. Le manque de rigueur administrative, dénoncé à plusieurs reprises par le vérificateur général, est également passé sous silence. L'élargissement de l'assiette fiscale a, encore une fois, ignoré les fiducies familiales et l'impôt minimum sur les sociétés. Les chevauchements administratifs et le contentieux entre le fédéral et les provinces trouveront un champ de bataille encore plus fertile alors que le fédéral arrivera à la table de négociations avec 800 millions de dollars qu'il veut investir unilatéralement dans la formation professionnelle.

Ce budget ne fait que reporter à plus tard les choix décisifs. Ils seront d'autant plus douloureux et imposeront encore plus aux provinces alors que le fédéral transférera des responsabilités à ces mêmes provinces sans leur transférer les champs de taxation inhérents. Toute cette assiette fiscale sera à peine suffisante à ce moment–là pour supporter l'endettement fédéral devenu prohibitif.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je crois que la meilleure façon dont le député puisse aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de recettes serait de mettre un terme à ses efforts en vue de séparer le Québec du reste du Canada.

J'ai écouté attentivement les observations de mon collègue et je crois que le discours séparatiste explique les pressions qu'exercent actuellement sur nous les prêteurs internationaux.

Tous les économistes du monde reconnaîtront que la confiance constitue le facteur le plus important du succès économique. La confiance est nécessaire à notre communauté et, de fait, à l'ensemble de ce pays. Compte tenu de l'état dans lequel se trouvent actuellement nos villes, et en particulier Montréal dans la province de Québec, les interventions de députés en faveur de la séparation suscitent forcément de l'inquiétude.

Je voudrais poser une question très simple à mon collègue. N'admet–il pas que le discours séparatiste est ce qui nuit le plus au rétablissement de la confiance envers l'économie nationale?

[*Français*]

M. Bélisle: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. J'aimerais lui dire qu'en 1984, on assistait à l'élection du Parti conservateur au Canada.

• (1215)

En 1985, il y a eu l'élection du Parti libéral dans la province de Québec, et je pourrais dire que durant ces années–là, de 1984 à 1993, on n'a jamais eu autant de stabilité au niveau constitutionnel. Le premier ministre conservateur de l'époque disait que si les Québécois avaient appuyé son gouvernement en 1984, c'était pour donner une dernière chance au fédéralisme au Québec et le premier ministre d'alors voulait, selon sa propre expression, réintégrer le Québec dans la Confédération canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme.

Il y a également eu, à partir de 1985, avec l'élection du gouvernement libéral de M. Bourassa, une période que je qualifierais de calme sur le plan constitutionnel. M. Bourassa et le premier ministre conservateur fédéral s'entendaient très bien. Ces années–là ont vraiment été des périodes d'accalmie sur le plan constitutionnel et cela n'a pas empêché la dette fédérale de passer de 200 à 500 milliards entre 1984 et 1993. L'endettement du gouvernement fédéral a plus que doublé durant cette période.

Je pense que c'était la période la plus calme. On a également eu, vous vous souvenez, le référendum sur l'entente de Charlottetown en octobre 1992, et pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens c'était vraiment une période d'accalmie, et pourtant jamais l'endettement du gouvernement fédéral n'a autant augmenté que durant ces années–là.

Je pense que l'argument de l'honorable député à l'effet que le fait de cesser de parler de la souveraineté du Québec peut avoir une influence sur les investisseurs ou sur les taux d'intérêt, c'est vraiment. . . Tout le jeu des intérêts, la question de la confiance, se passe beaucoup plus aujourd'hui au niveau de l'économie mondiale ou de l'économie nord–américaine. Ce n'est pas causé par le fait que les électeurs québécois ont manifesté telle ou telle préférence pour le Bloc québécois ou pour un autre parti, ou parce qu'ils vont voter oui lors d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Je ne pense pas que cela, à moyen terme, ait une influence très grande sur la situation économique.

Il peut y avoir à court terme des phénomènes causés par la conjoncture, mais sur une planification à moyen ou à long terme, je ne pense que cela joue beaucoup.

Antérieurement on a eu une accalmie d'environ neuf ans, au Québec comme au Canada, et jamais l'endettement du gouvernement fédéral n'a autant augmenté.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Il me fait plaisir également, monsieur le Président, de parler au sujet de cette motion relative à un projet de loi sur les voies et moyens, qui traite également des intentions gouvernementales sur le plan budgétaire.

Il va de soi que je vais aller dans la même lignée que l'orateur précédent pour dire à quel point ma déception par rapport au budget est grande, ainsi que celle de mes commettants.

Ce matin, je regardais entrer les députés libéraux en Chambre et je comprends pourquoi ils ont la tête basse. Je comprends leur déception. Ils viennent de passer une semaine avec leurs électeurs dans leurs circonscriptions et je présume qu'ils ont eu les mêmes réactions que ceux de mon comté. Ils ont probablement dit: Quelle sorte de budget est–ce là?

Hier, je rencontrais un médecin qui me disait: Je m'attendais à payer, je m'attendais à ce qu'on me taxe, mais non, on n'a absolument rien fait, et pourtant j'étais prêt à faire un effort pourvu que cela couvre le déficit.

J'ai également rencontré des responsables du mouvement syndical dans la région de Sorel, entre autres M. Lachapelle qui me disait: Comment se fait–il que le gouvernement n'a pas déposé de budget? Il a déposé des intentions.

Les conservateurs souffraient de consultation aiguë et vous vous souffrez de consultation très aiguë. C'est ce que me disaient les gens de ma circonscription.

On va former une trentaine de comités, faire des consultations. Pourtant pendant toute la campagne électorale on se promenait avec le livre rouge en main en disant: Nous avons une solutiion pour tout, laissez–nous entrer au Parlement et vous verrez qu'on va déposer un budget qui contiendra des intentions gouvernementales pour chaque ministère. Mais non. On nous dit: Nous allons consulter, nous allons repartir en consultation, consulter encore les mêmes gens qu'on avait consultés avant de préparer le livre rouge.

Maintenant on n'a pas le courage de réagir. On tombe dans le même problème que les conservateurs, le même genre de budget que celui de M. Mazankowski, le même genre de budget que celui de M. Wilson, avec des prévisions économiques de 2,5, de 3,5, de 4,2, et les conservateurs ont fait la même chose. Ils ont fait des prévisions budgétaires trop optimistes et comme le disait mon confrère précédent, on va se retrouver avec un budget de 46 à 48 milliards, exactement comme le faisaient les conservateurs.

• (1220)

C'est un discours plein de promesses, plein de consultations, mais rien de concret. Pire encore, qui s'attaque, et cela, monsieur le ministre, c'est inacceptable, sur quatre milliards de compressions, un milliard sur le dos des chômeurs, le quart, pas des chômeurs paresseux. L'ancien ministre Valcourt, lorsqu'il s'était attaqué aux chômeurs, avait au moins manifesté l'intention de s'attaquer à ceux qui profitaient du système. Et à ce moment–là les députés libéraux d'en face s'étaient levés, avaient crié leur indignation, avec en tête la vice–première ministre. Mais là qu'est–ce qu'on a? Une attaque en règle contre les chômeurs de bonne foi.

Ce n'est pas vrai que lorsqu'une usine ferme, ces gens–là se retrouvent en chômage par choix. Et, dans l'intention gouvernementale du ministre, on y dit que pour inciter les gens à conserver leur emploi plus longtemps, on réduit la durée de versement des prestations, le nombre de semaines. On leur dit: au lieu de 40 semaines, vous allez recevoir 30 ou 20 semaines, si vous faites 50 semaines, peut–être 35. On réduit le nombre de semaines tout en leur disant que cela va les inciter à conserver leur emploi. Mais ils ne se retrouvent pas en chômage par choix. C'est parce qu'il y a une récession, c'est parce que l'usine ferme. C'est au chômage qu'il faut s'attaquer, non pas au tissu social.

Monsieur le Président, au lieu d'une baisse des dépenses, on assiste plutôt à une hausse des dépenses et des revenus due à un élargissement de l'assiette fiscale. Quel beau nouveau mot pour dire: nous allons augmenter les taxes dans d'autres secteurs, tout comme les conservateurs avaient fait. On espère—et de cela aussi l'orateur précédent en a parlé tout à l'heure—le salut du Canada. On dit qu'il viendra de la demande extérieure, de nos exportations. Mais on refuse de casser le système. Et on se ramassera, comme je le disais tout à l'heure, avec ces espérances–là, avec un déficit de 46 à 48 milliards. Un an de perdu.

Mais j'ai compris quand on parlait du livre rouge. Parce que les libéraux sont spécialistes pour utiliser les mots qui ont deux significations. Rappelez–vous M. Trudeau quand il avait livré la bataille contre Stanfield au sujet du contrôle des prix et des salaires. Il avait dit: Jamais! Une fois élu, six mois plus tard il appliquait exactement la politique de M. Stanfield. Rappelons–nous lorsque les libéraux parlaient de société juste. Je me rappelle moi, mon père une fois était allé acheter des souliers et le vendeur lui dit: comment les trouvez–vous? Il disait, dans le vieux jargon français: ils sont un peu justes. C'est cela la société juste dont il parlait. Nous on pensait qu'il s'agissait d'une société juste en terme social. Mais non, en termes serrés, qu'il voulait dire, hein! C'est cela le vocubulaire. Aujourd'hui, on parle de livre rouge. Moi je pensais que c'était pour le parti qui s'affiche avec les couleurs rouges. Mais non, c'est parce qu'on veut écrire l'histoire économique du Canada en rouge. Mais c'est en noir qu'il faut écrire le livre de nos finances. Là je comprends.

On nous dit: on va faire une bonne administration, nous allons être de bons administrateurs. Je me rappelle mon père encore, lorsque j'étais allé voir ma vieille tante Laura âgée de 92 ans, sur son lit de mort, et mon père en sortant, les larmes aux yeux, m'avait dit: mon fils, nous allons devoir la faire administrer. Ah! ils utilisent le mot «administrer» dans le sens où mon père parlait, administrer les sacrements, sur le lit de mort, ah! Ils veulent enterrer. . . Voilà peut–être! Mais on est habitués à votre langage. Jetez vos masques, on l'a vu, on vous a entendus, on vous a reconnus.

Et suite à cette dernière semaine, je lis la déception sur vos visages, parce que vous revenez d'une consultation dans vos comtés qui vous a extrêmement déçus. Vous avez cependant, et vous vous êtes vantés lorsque vous êtes arrivés la première semaine, vous avez dit: Nous on votera différemment maintenant. Nous voterons avec la belle résolution, la belle intention gouvernementale du premier ministre, nous allons voter selon notre âme et conscience. C'est le temps. Là ce sera le temps. Le vote aura lieu d'ici quelques jours, c'est le temps de le dire, c'est

le temps de le manifester, c'est le temps de représenter vos citoyens et citoyennes dans le sens où vous avez parlé la première semaine de session dans cette Chambre.

Monsieur le Président, aucun respect pour les engagements contractés lors de la campagne électorale dans ce budget–là. Contrairement aux promesses du livre rouge, pas d'incitatifs pour les PME, une augmentation du fardeau fiscal, aucune mesure de création d'emploi, aucune stratégie d'emploi, aucune aide à l'exportation et des coupures dans le développement régional. En fait, un budget qui déçoit et qui ne satisfait personne, ni dans mon comté ni dans tout le Québec. Un budget qui tire à boulets rouges sur les chômeurs, qui tire à boulets rouges sur les personnes âgées, un budget qui tire sur les régions également, et un budget qui tire, et cela est odieux, sur les démunis, sur les gagne–petit, principalement les chômeurs, pendant que les *chums* du ministre, ses *chums* millionnaires, tout comme lui, dont la fortune est évaluée, selon les journaux, à 40 millions, ne souffriront pas, eux! Il voit son premier ministre se promener dans des banquets à 200 $, 300 $, 400 $ ou 500 $ le couvert. Il s'en va dire aux *chums*: «Voyez comme on a été corrects; vous nous avez financés, vous avez financé notre parti, on le reconnaît, et le budget ne vous touche pas; on s'attaque aux chômeurs, on s'attaque aux démunis, on s'attaque aux personnes âgées, mais vous, les possédants, vous qui avez des fiducies familiales, vous qui cachez de l'argent dans les paradis fiscaux, on vous a protégés.» Et le premier ministre reçoit une ovation de ses amis financiers, oubliant la population.

• (1225)

Mais vous, les simples députés, qui avez été élus par la population, vous pouvez dire à ce ministre–là que vous avez reconnu son stratagème.

Alors qu'on s'attendait à ce que le ministe prêche par l'exemple et oriente son budget sous l'angle de l'élimination du gaspillage, on n'apporte aucune solution au chômage. On s'attaque à la classe moyenne, on oublie les fiducies familiales et on s'attaque aux travailleurs saisonniers.

Qu'aurait pu contenir le budget? On va vous donner des exemples de coupures. L'ex–ministre Séguin du Québec disait ceci: «Le refus de verser 1,2 milliard à la pétriolière Gulf, un litige engendré par l'interprétation de la définition des revenus d'exploitation pétrolière, alors qu'un simple amendement à la loi aurait pu éviter cette ponction.» Pourquoi a–t–on été capable de réfléchir et de couper sur le projet des hélicoptères au Québec et n'a–t–on pas fait de réflexion sur le projet Hibernia? Pourquoi n'a–t–on pas fait une réflexion profonde sur la construction du pont entre l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick? Pourquoi n'a–t–on pas fait de réflexion sur les paradis fiscaux, sur l'utilisation des corporations étrangères affiliées qui coûte 25 milliards, sur la réduction des dépenses en immobilisation du gouvernement, sur la réduction des subventions versées aux grandes entreprises sans contrôle, près de 18 milliards là–dessus, la réduction de la flotte automobile du gouvernement, l'imposition de la TPS aux actions inscrites en bourse, l'application des recommandations du vérificateur? C'étaient cinq milliards qu'on pouvait couper.

Mais en raison d'une lacune dans la déduction relative aux ressources, le gouvernement a perdu 1,2 milliard; c'est une autre constatation qui a été faite dans le rapport. Je termine là–dessus. Il y aurait plusieurs autres exemples à donner où on aurait pu couper, mais on voit le manque flagrant d'un processus vigoureux d'analyse des dépenses gouvernementales. On est incapables de gérer la machine fédérale détraquée, et le gouvernement se lance à nouveau dans des programmes et dans une augmentation du fardeau fiscal de plus de 18 milliards pour les deux prochaines années.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, si j'ai appris quelque chose de la loyale opposition de Sa Majesté au cours des 100 derniers jours, c'est qu'il faut ignorer beaucoup de choses pour pouvoir mener sa barque, n'est–ce pas? Le parti d'en face nous l'a appris ces 100 derniers jours.

Le député a le front d'accuser le gouvernement et mon parti de dire une chose et d'en faire une autre. Mon collègue est le plus caméléon de nous tous. Il peut bien parler des idées des progressistes conservateurs. N'a–t–il pas lui–même été élu à la Chambre en tant que député conservateur? Par la suite, en bon caméléon, il est passé pour une raison quelconque de ce côté–ci de la Chambre à l'autre afin de siéger tout à l'arrière comme simple député. Il a ensuite été candidat aux élections, non pas pour défendre les intérêts du Canada ou pour représenter sa province à l'intérieur de ce grand pays qu'est le nôtre, mais pour promouvoir la séparation de sa province. Voilà ce que veut faire le député d'en face. Voilà son programme. Il n'a rien à apporter au débat sur le budget.

Mon collègue a lui–même déclaré que ce budget décevait tout le monde et ne satisfaisait personne. De toute évidence, le député ne s'intéresse guère à ce qui se passe ailleurs que dans sa circonscription.

• (1230)

Après le budget, il y a eu de nombreux commentaires. On a dit, notamment, que les libéraux fédéraux jouissaient toujours d'un appui solide au sein de la population canadienne, même après avoir présenté un budget qui resserre les conditions d'admissibilité à l'assurance–chômage et annonce la fermeture de bases militaires un peu partout au Canada. Parmi les Canadiens adultes sondés par la maison de sondage Angus Reid de mardi à jeudi de la semaine qui a précédé le 28 février, près de six répondants sur dix accordaient leur appui aux libéraux. Le parti libéral a donc accru ses appuis populaires de 17 p. 100 depuis les élections d'octobre. C'est quelque chose!

Nous en sommes aux questions et observations. Voilà ce que j'avais à dire en guise d'observation. Même au Canada atlantique où les compressions budgétaires ont frappé le plus durement, comme le soulignait le député, les libéraux jouissent de l'appui de 65 p. 100 des répondants ayant une opinion. C'est formidable. Je me demande bien où mon collègue trouve son information.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, après ce budget, je suis inquiet pour les prochains sondages. Si on veut parler du fait que j'étais conservateur, on en parlera. Je vous rappelle également que l'honorable président, qui siège aujourd'hui, et qui est membre de votre parti, était conservateur en même temps que moi. Cependant, il a eu le courage de partir. Il était simple député, mais quand la TPS est apparue et certaines de ses applications, il s'est levé et a traversé la Chambre.

Je vous rappelerai que quand j'étais conservateur j'ai voté à plusieurs occasions contre mon gouvernement. J'ai voté contre le projet de loi C–22 qui nuisait aux agriculteurs du Québec. On m'a vu sur la ligne de piquetage des postiers lorsque mon gouvernement a voulu instaurer une loi contre les postiers et les facteurs du Canada. J'ai voté souvent contre mon gouvernement et quand ce gouvernement a voulu trahir les promesses que j'avais faites à mes électeurs, j'ai eu le courage de traverser de l'autre côté.

Vous, l'aurez–vous ce courage? Vous venez de trahir vos engagements. Aurez–vous le courage de voter contre et de traverser pour dire «je ne siégerai plus avec ce gouvernement». Oui, j'ai été conservateur. Oui, je suis fier d'être sorti de là et d'avoir eu ce courage. Je me demande si vous l'aurez.

Un gouvernement qui s'attaque aux chômeurs de la façon dont vous le faites, quatre milliards de dollars de compressions dont un milliard sur le dos des chômeurs, pas des tricheurs, mais des chômeurs de bonne foi, comme je le disais tout à l'heure. Ce budget est un pelletage hypocrite dans la cour des provinces. Le fait de raccourcir la période de chômage de plusieurs semaines mènera les gens qui n'ont plus droit aux prestations de chômages au bien–être social et coûtera au Québec 280 millions de dollars par année. Pour le reste du Canada, cela coûtera à peu près 600 millions.

C'est un pelletage, après que le gouvernement se soit formellement engagé à tenir des consultations publiques complètes sur les services sociaux avant de prendre une décision. Et pourtant, la stratégie du fait accompli, c'est le propre du ministre des Finances. Je termine là–dessus, je pense que mon temps de parole est écoulé. Je termine en disant que confier les finances du Québec et du Canada au présent ministre des Finances, c'est pire que confier la banque de sang de la Croix–Rouge à Dracula.

[*Traduction*]

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C–14, la loi donnant pouvoir d'emprunt au gouvernement pour le prochain exercice.

Le pouvoir d'emprunt est établi en fonction des besoins définis dans le budget que le ministre des Finances a présenté il y a deux semaines. Les porte–parole des partis ont présenté des évaluations injustes et souvent contradictoires de ce projet de loi. C'est facile de critiquer. Ça l'est beaucoup moins de travailler fort pour faire des choix difficiles.

Le budget a présenté aux Canadiens une perspective d'avenir et une méthode équilibrée pour régler nos problèmes financiers. Cette méthode équilibrée mise sur la réduction du déficit, le renouveau économique et les réformes sociales, c'est–à–dire sur les facteurs déterminants pour les grands objectifs de notre gouvernement, les emplois et la croissance.

Je traiterai d'abord de la réduction du déficit. Au moment des consultations prébudgétaires, les Canadiens ont dit au gouvernement qu'il fallait réduire le déficit en comprimant les dépenses, et non en augmentant les impôts ou en en créant de nouveaux. Ce budget ne crée pas de nouveaux impôts et met vraiment un terme aux années où les gouvernements dépensaient allègrement en augmentant sans cesse les impôts.

• (1235)

Au cours des trois prochaines années, plus de trois milliards de dollars seront retranchés des dépenses de fonctionnement du gouvernement, en plus des coupes prévues dans le budget de 1993. Le gel des salaires des fonctionnaires est prolongé pour deux ans, et cette mesure s'applique aussi à tous les parlementaires. Le budget des cabinets de ministre est réduit de 13 millions par année. En outre, tous les organismes et commissions du gouvernement seront soumis à un examen.

On a exercé des compressions dans tous les domaines, mais c'est la défense qui a fait l'objet des analyses et des critiques les plus poussées. Certains ont interprété les fermetures prévues comme des enjeux régionaux ou des questions linguistiques, ou les ont utilisées à la défense de leur propre programme. Ce sont des réactions malheureuses. Nous devons tous partager les inconvénients de ces compressions. Dans ma circonscription, la fermeture de la gare ferroviaire d'Angus aura des répercussions sur l'avenir du service ferroviaire dans la région, et sur l'économie locale. Nous sommes tous en faveur de compressions des dépenses, pourvu que cela ne nous touche pas personnellement. Or, nous devons tous partager les conséquences de ces décisions difficiles.

Le budget prévoit d'autres mesures de réduction du déficit. Les subventions aux entreprises sont réduites de plus de 225 millions, comme prévu dans le livre rouge. En outre, de nombreuses échappatoires fiscales ont été éliminées de façon à mieux cibler les incitations fiscales et à rendre le régime plus équitable.

Avec cette attitude équilibrée, le gouvernement a mis l'accent sur le renouveau économique. Le programme des travaux d'infrastructure au Canada a suscité beaucoup d'attention. Dans ma circonscription, celle de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, il y a plus de 30 municipalités et comtés. Les critiques du programme d'infrastructure prétendent que les gouvernements municipaux n'ont pas les moyens de participer à ce dernier. N'est–il donc pas étrange qu'aucune des nombreuses municipalités de ma circonscription n'ait déclaré son intention de ne pas profiter au maximum de l'occasion qui lui est offerte?

Et pourquoi ne le feraient–elles pas? Trente–trois cents par dollar, elles n'ont jamais obtenu mieux d'un gouvernement supérieur. Le programme d'infrastructure est l'un des premiers exemples concrets qu'il nous soit donné de voir, depuis des années, de la reconnaissance par le gouvernement fédéral de sa responsabilité à l'égard d'un ordre de gouvernement inférieur. Dans nombre de municipalités, la relance économique ne peut avoir lieu sans la modernisation de l'infrastructure. Par exem-

ple, dans ma circonscription, la ville de Mount Forest, où j'habite, ne peut délivrer de nouveaux permis de construction tant que le réseau des égouts ne sera pas modernisé; cela veut dire que l'on ne peut y construire aucune maison, aucune usine. Ce programme aura donc un effet double; il entraînera la création d'emplois tout d'abord dans la construction, du fait des travaux d'amélioration des canalisations d'égout, et ensuite dans les autres secteurs en raison de la croissance économique rendue possible par ces améliorations.

D'autres initiatives ont été prises pour stimuler l'économie; par exemple, pour 1995 et 1996, le taux de cotisation à l'assurance–chômage est ramené au niveau de 1993, ce qui permettra aux entreprises d'économiser chaque année 300 millions de dollars qui pourront être réinvestis dans la création d'emplois. Un réseau technologique canadien aidera les petites entreprises à avoir accès aux technologies nouvelles. Le Régime d'accession à la propriété va devenir permanent, permettant aux personnes qui achètent leur première maison d'utiliser à cette fin les fonds de leur REER.

L'une des initiatives les plus importantes consiste à faciliter l'accès aux capitaux en créant un fonds d'investissement canadien qui mettra du capital–risques à la disposition des entreprises innovatrices. Citons également l'élaboration avec le milieu bancaire d'un code de conduite en matière de prêts à la petite entreprise, donnant aux entrepreneurs le moyen de faire appel si leur demande est rejetée injustement.

J'aimerais maintenant aborder le troisième volet du budget, la réforme des programmes sociaux. Nombre d'entre eux, dont l'assurance–chômage et l'assistance sociale, ont vu le jour il y a des décennies et, par conséquent, ne répondent plus aux besoins actuels. Le premier objectif est de veiller à ce que les programmes soient réorientés vers des mesures qui faciliteront l'entrée des Canadiens sur le marché du travail et qui leur permettront de se libérer de leur dépendance à l'égard de ces programmes. Les provinces ont déjà fait certaines expériences visant à revitaliser nos programmes sociaux.

• (1240)

Le gouvernement consacrera 800 millions de dollars à l'essai de propositions de réforme innovatrices grâce auxquelles les chômeurs canadiens pourraient acquérir les habiletés pratiques dont ils ont besoin pour occuper de véritables emplois à long terme. Le gouvernement compte procéder à la revitalisation de ces programmes de la même façon qu'il s'y est pris pour les consultations prébudgétaires; ce sera un processus ouvert. Le gouvernement veut que l'examen soit fondé sur la coopération afin que toutes les provinces et tous les intervenants puissent y contribuer.

Ces trois éléments, soit réduction du déficit, croissance économique et réforme sociale, sont les composantes de l'approche équilibrée adoptée par ce gouvernement. Les étapes présentées constitueront l'assise de la création d'emplois et de la croissance de l'économie canadienne.

Je ne me fais aucune illusion; malgré les mesures prises par le gouvernement, certaines réalités demeurent. Le projet de loi soumis à la Chambre témoigne des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il renferme les principes fondamentaux d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, en l'occurrence un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995 et une réserve pour les éventualités. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter une somme de 34,3 milliards de dollars au total. Ce chiffre s'inscrit dans le cadre de l'approche réaliste du gouvernement à l'égard de la réduction du déficit. Le déficit sera ramené de son niveau actuel de 45,7 milliards de dollars à 39,7 milliards de dollars en 1994–1995 et à 32,7 milliards durant l'exercice suivant.

Les mesures de ce budget nous lancent sur une voie très précise qui nous permettra d'atteindre notre objectif provisoire en matière de déficit, c'est–à–dire 3 p. 100 du PIB en trois ans. Le budget remplit bon nombre des promesses formulées dans le livre rouge. En outre, il prépare aussi la réalisation de plusieurs autres promesses. Je demande donc aux députés d'appuyer ce projet de loi.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de vous féliciter d'avoir été choisi comme vice–président de la Chambre. Grâce à l'esprit de compréhension et l'accueil dont j'ai pu bénéficier auprès de vous et des membres de votre personnel, mon adaptation a été agréable et je vous en remercie.

Je prononce avec honneur et beaucoup d'humilité mon premier discours sur la question importante du budget et du plan économique pour le Canada. Le ministre des Finances nous a présenté ce plan après avoir mené de vastes consultations et demandé la participation de tous les secteurs. C'est surtout pour cette raison que j'appuie ce budget.

Je voudrais d'abord remercier les électeurs de Scarborough–Centre de m'avoir fait confiance. Je leur promets de faire mon possible pour faire valoir leurs opinions à Ottawa. Je ne tiendrai certainement pas pour acquis le mandat clair qu'ils m'ont confié le 25 octobre.

Pour être député, il ne suffit pas de se présenter aux élections. Il faut vraiment s'engager et consacrer beaucoup d'efforts. Je profite de l'occasion pour remercier tous les nombreux bénévoles qui m'ont fait confiance et qui ont travaillé sans relâche en mon nom au cours de la campagne. Ils ont cru en notre parti et au programme que nous avons décrit dans notre livre rouge aujourd'hui bien connu qui s'intitule *Pour la création d'emplois, pour la relance économique*. Ils croient que la mise en oeuvre de ce programme remettra vraiment notre pays sur la voie de la relance économique.

Je rends également hommage à Pauline Browes qui m'a précédé et qui a bien représenté les électeurs de Scarborough–Centre pendant les 33e et 34e législatures.

• (1245)

Selon les Nations Unies, 1994 est l'Année de la famille et c'est avec une grande fierté que je remercie ma femme Mary, ma fille Irene, mes fils Paul et Daniel, ainsi que tous mes proches pour l'encouragement et l'appui formidables qu'ils me donnent constamment.

Je voudrais rendre un hommage particulier à mes parents qui m'ont appris à respecter les valeurs de la famille, du patriotisme et de l'ardeur au travail, et qui m'ont toujours encouragé à tenter de réaliser mes rêves. Quand mon père est arrivé au Canada, il était jeune et simple, et il était disposé à travailler avec ardeur et empressement pour assurer une nouvelle vie à sa famille. Je

n'oublierai jamais que lorsqu'il cherchait du travail, il s'intéressait davantage au travail à faire qu'au salaire.

Comme bien d'autres circonscriptions, Scarborough–Centre comprend des gens de différents milieux et reflète la réalité canadienne, réalité qui a rassemblé des gens de partout et qui a gardé le meilleur de leur culture et de leur patrimoine. Le Canada s'en trouve enrichi et plus robuste, et c'est pourquoi nous sommes fiers de dire que nous sommes de véritables Canadiens.

Scarborough tire son nom du journal de la femme du lieutenant–gouverneur John Graves Simcoe. La ville a été fondée par des Européens à la fin des années 1700. En fait, une des premières concessions de la ville se trouve aujourd'hui dans Scarborough–Centre et un collège de l'endroit porte le nom des premiers colons, David et Mary Thomson.

Avant leur venue, les premières nations avaient souvent installé leurs campements à Scarborough, où l'on trouve d'ailleurs des vestiges d'habitation remontant à l'an 1000. À la limite de ma circonscription, on a découvert, en construisant des logements en août 1956, un lieu de sépulture qui daterait de l'an 1250. La devise de la ville de Scarborough est: «La cité de l'avenir», et c'est exactement ce sur quoi porte le débat d'aujourd'hui, l'avenir.

Le projet de loi à l'étude a fait l'objet de grandes discussions dans Scarborough–Centre. Mes électeurs attendent beaucoup de notre gouvernement. Ils voient en nous ce dont le Canada a besoin pour redécouvrir ce qui a fait de lui un grand pays.

Un budget gouvernemental est plus qu'un simple rapport sur la situation financière d'un pays. Il trace la voie que devra prendre le pays pour apporter des changements.

La circonscription de Scarborough–Centre a été durement touchée par la récession. Partout, on voit des magasins vides et des établissements inoccupés. La population de Scarborough–Centre a souffert et souffre encore. Le budget lui apporte ce dont elle a désespérément besoin, car il lui montre le chemin vers le renouveau.

Pour stimuler la création d'emplois, le gouvernement est prêt à diminuer les cotisations d'assurance–chômage. Les retenues à la source sont depuis longtemps le fardeau le plus lourd qui est imposé aux petites et moyennes entreprises. Cela les dissuade de créer des emplois et de contribuer à l'essor économique. Les réductions prévues feront épargner 300 millions de dollars aux entreprises.

J'ai fondé ma campagne électorale sur les valeurs familiales, la réduction de la criminalité et la réduction du déficit, bien que l'accent ait été mis sur la création d'emplois suscitée par des stimulants économiques. Je suis très heureux de constater qu'il règne à la Chambre un climat de collaboration et de compréhension et que les députés semblent vouloir accomplir bien des choses et prendre les mesures qui s'imposent.

Nous avons proposé aux Canadiens un plan de redressement qu'ils ont appuyé avec enthousiasme. Ils savent que nous avons l'intention de tenir nos promesses et de respecter nos engagements, mais ils savent aussi que cela ne se fait pas du jour au lendemain. «Tenez–vous en à votre plan», me disent–ils, et «faites preuve de leadership». Par votre entremise, monsieur le Président, je veux dire aux habitants de Scarborough et à tous les Canadiens que nous avons fait preuve de leadership et que nous avons tenu nos promesses. Nous prendrons les meilleures décisions possibles dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Nous avons révoqué le contrat des hélicoptères. Nous avons annulé la vente de l'aéroport Pearson. Nous avons lancé le programme national de modernisation des infrastructures. Nous avons réduit la taille du Cabinet de même que le personnel du bureau du premier ministre et celui des ministres. Nous avons entrepris de remplacer par autre chose la taxe la plus régressive que notre pays ait jamais connue. La TPS a freiné la croissance économique et la création d'emplois et est beaucoup trop complexe à administrer pour les petites entreprises. Ce ne sont là que quelques exemples.

Le gouvernement ne remettra pas à plus tard ce qu'il peut faire dès aujourd'hui. Nous avons prévu un programme pour nos jeunes, qui sont l'avenir de notre pays. Nous avons prévu de reconstruire et de moderniser notre pays afin qu'il soit concurrentiel et prêt pour le XXI^{e} siècle. Ne faisons pas montre de courte vue! Le Japon, l'Allemagne, les États–Unis et l'Irlande investissent tous considérablement dans des programmes de modernisation et de développement de l'infrastructure.

Ne prenons pas exemple sur le manque de vision dont a fait preuve dans le passé le secteur nord–américain de l'automobile! Ces vingt dernières années, j'ai travaillé dans le secteur de l'emploi et j'ai vu de mes yeux vu comment notre main–d'oeuvre a été dévastée. J'ai vu des entreprises tourner le dos à des employés loyaux et consciencieux et cela, rien que pour améliorer leur marge de profit. Cela ne peut plus durer.

• (1250)

Le gouvernement a la responsabilité d'améliorer la situation de notre pays et le sort des Canadiens. Notre pays a plus que jamais besoin de nous. Il faut montrer au monde entier que nous formons un pays uni. Nous avons affaire à une économie mondiale qui fluctue sans cesse et au sein de laquelle les échanges se font en pressant simplement un bouton et la stabilité se transforme en instabilité au prononcé d'une seule phrase. En ces temps agités, nous devons faire passer les intérêts du Canada avant tout. Nous devons faire preuve d'engagement et de collaboration.

J'ai dit tout à l'heure que le monde nous surveille de très près et qu'il ne faut pas laisser les autres pays nous dicter notre conduite au niveau national. Chez nous, la tradition veut qu'on lave son linge sale en famille.

Bref, j'insiste, la tâche consiste à rebâtir notre pays. Il faut qu'il redevienne une raison d'espérer pour les Canadiens et pour le monde entier. Personne ne devrait miner la stabilité de notre pays. Il faudrait plutôt, dans l'intérêt de tous les Canadiens, montrer au monde que nous sommes et entendons rester un pays uni.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Scarborough–Centre pour son premier discours à la Chambre des communes. Je sais que les paroles qu'il a livrées aujourd'hui aux Canadiens ne sont pas uniquement des mots, mais qu'elles reflètent les gestes qu'il a faits depuis qu'il a été élu député, il y a quatre ou six mois, et avant cela aussi, au sein de sa collectivité.

J'aurais quelques questions très précises à lui poser sur un sujet qui était au coeur de sa campagne électorale, à savoir l'accès aux capitaux pour les petites entreprises.

Je demande au député de donner un compte rendu, pour la Chambre et pour l'ensemble des Canadiens, des discussions qu'il a eues avec moi et avec d'autres membres de notre parti sur le problème particulier de l'accès au capital et sur ce qu'il recommande à la Chambre pour y remédier.

M. Cannis: Monsieur le Président, je remercie le député pour son excellente question.

En tant que propriétaire de petite entreprise, je sais que l'un des pires problèmes des petites et moyennes entreprises aujourd'hui, et depuis un certain temps, c'est l'accès au capital.

Je peux dire que les discussions que le gouvernement a depuis quelques mois avec les représentants des institutions financières montrent qu'il ne fait pas que parler, mais qu'il agit. Nous avons fait descendre ces gens de leur tour d'ivoire. Nous leur avons fait connaître les préoccupations exprimées lors des nombreuses consultations qui ont eu lieu dans nos circonscriptions.

Il y a peu de temps, je me suis entretenu avec M. George Gigis qui m'avait envoyé une lettre pour me dire qu'il voulait donner de l'expansion à son entreprise et qu'il avait besoin de l'aide d'une institution financière. Le gouvernement a adopté une attitude proactive et ne se contente plus de discuter avec les institutions financières. Il leur a dit qu'il ne voulait plus de discours et de discussions, mais qu'il voulait des résultats. Les institutions s'ouvrent maintenant aux petites et aux moyennes entreprises. Les hommes et les femmes ont un accès égal au capitaux pour investir et se moderniser ou se rééquiper, engager du personnel, prendre de l'expansion et élargir leurs marchés afin que le Canada ait sa juste part des nouvelles possibilités offertes par les ententes commerciales qui se multiplient dans le monde.

Je pense que les institutions financières commencent à réagir. Nous en avons vu des signes. Elles ont fait savoir directement et indirectement qu'elles étaient prêtes à collaborer. Elles sont prêtes à alléger leurs conditions de prêt et, jusqu'à maintenant, je dois dire que je me réjouis de voir que nous sommes sur la bonne voie et que nous aidons les petites et les moyennes entreprises, notamment au niveau des déductions à la source, pour qu'elles prennent de l'expansion.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, féliciter le député pour son premier discours. C'est un moment très spécial dans la vie politique d'un député que de prendre la parole pour la première fois devant ses collègues et de s'exprimer de cette façon. Je le reconnais, et c'est pourquoi je tiens à féliciter le député.

• (1255)

Je vais faire précéder ma question d'un court préambule. D'après le bref aperçu présenté par le député au sujet des initiatives contenues dans le budget, je crois comprendre que le gouvernement libéral mettra sur pied 18 nouveaux programmes et en examinera 15 autres. Cela mènera inévitablement à une augmentation des dépenses.

J'ai beaucoup de difficulté à croire qu'emprunter plus d'argent soit une façon réaliste de réduire le déficit. Je ne comprends pas ce genre de gestion financière. Ce n'est pas comme cela que je fonctionne chez moi.

Je reconnais que le gouvernement a fait beaucoup de consultations, mais consulter n'est pas la même chose qu'analyser. Je veux donc poser la question suivante au député: le gouvernement a–t–il fait une analyse de l'impact du budget sur la création d'emplois permanents et, dans l'affirmative, quelle est la nature de cette analyse?

M. Cannis: Monsieur le Président, je ne comprends vraiment plus rien. Les réformistes disent que nous n'avons pas fait assez de réductions. La semaine dernière, à la Chambre, un député du Parti réformiste nous a attaqués en disant que nous n'avions pas assez sabré dans les dépenses. Par contre, le porte–parole de ce parti pour la défense a félicité le gouvernement d'avoir fait des réductions, mais a ajouté que ce dernier y était allé un peu fort. J'en perds mon latin.

Ma philosophie est simple: nous devons investir de l'argent pour faire de l'argent. Le gouvernement n'a pas haussé les impôts, et c'est la bonne nouvelle que je rapporte de Scarborough–Centre. Nous avons puisé ailleurs pour investir dans notre économie. Nous savons qu'il n'y a eu aucune hausse d'impôts. C'est dit clairement dans le budget. Nous avons puisé des ressources dans d'autres secteurs pour investir dans les programmes.

Par exemple, le programme d'infrastructure en est un qui a été très bien accueilli par toutes les municipalités. Nous savons que des emplois seront créés, mais ce n'est pas une affaire de 100 jours. C'est un programme qui s'échelonne sur deux ans. Donc, sa mise en oeuvre se fera graduellement, phase par phase.

Le vice–président: Le temps est écoulé. Poursuivons le débat. Le député pourrait peut–être dire, au début de son discours, s'il partagera son temps de parole avec le député de North Vancouver.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Oui, monsieur le Président, les députés réformistes ont l'intention de partager leur temps de parole durant le débat.

Étant donné la situation financière à laquelle notre pays est confronté actuellement, il serait vraiment déplacé d'exploiter la crise de la dette à des fins partisanes. Nous devrions vraiment adopter une vision beaucoup plus bipartite de ce phénomène et nous demander ce que nous ferions comme pays si nous étions attaqués par un tiers. Comment réagirions–nous si nous étions confrontés, non pas à cette dette incroyable, mais à un pays ennemi? Nous replierions–nous sur nos petites factions respectives en nous imaginant avoir chacun la meilleure idée, ou nous concerterions–nous en nous rendant compte que nous faisons face à un véritable problème? Comment procéderions–nous pour le résoudre? Voilà l'attitude que la présente législature doit

adopter. Voici la vision que beaucoup de Canadiens ont de la 35e législature.

Si nous nous livrons à des querelles partisanes sur des questions qui ont des répercussions sur le pays, peu importe que nous soyons ou non des fédéralistes au sein de la présente législature ou que nous soyons voués à la séparation du Québec du reste du Canada, nous avons un problème commun. Si nous abordons ce problème avec le syndrome «pas dans ma cour», nous n'arriverons jamais à le résoudre.

S'il y a une chose qui me déçoit dans la présente législature, c'est que les députés du Bloc québécois ne semblent jamais considérer le Canada dans son ensemble. Or, que cela leur plaise ou non, ils en font partie. Le Bloc québécois, et le Québec, en font partie. Si cela devait changer plus tard, nous nous en occuperons en temps opportun.

Nous avons cependant un problème commun aujourd'hui, c'est-à-dire la dette incroyable à laquelle notre pays est confronté. On ne peut pas examiner chaque élément du budget et dire qu'on a été traité injustement à tel ou tel égard, et geindre et gémir. Il faut considérer les problèmes du pays dans son ensemble.

Le gouvernement a pris deux bonnes décisions dans le budget qu'il nous a présenté l'autre jour. La première a trait à la réduction du budget de la défense. Les libéraux n'ont pas eu la tâche facile, car bon nombre des compressions qui auraient dû être effectuées il y a longtemps et qui l'ont finalement été visent des circonscriptions libérales. Toutes les régions de notre pays ont souffert des compressions au chapitre de la défense, y compris le Québec, à un degré moindre.

• (1300)

La réduction proposée au sujet des charges sociales concernant l'assurance-chômage est aussi une excellente mesure prévue dans le budget. Il aurait peut-être mieux valu ne pas les instaurer en premier lieu, mais le gouvernement a néanmoins réalisé l'absurdité d'accroître ces charges sociales qui sont en fait une taxe sur les emplois et qui ne contribuent en rien à la création d'emplois.

Il ne fait pas de doute que notre pays est en danger à cause de nos dépenses excessives chroniques. Je suis certain que tous les députés s'entendent sur le fait que notre génération vit effectivement au-dessus de ses moyens depuis 20 ans, cela, au détriment des générations futures. Aussi, que pouvons-nous faire à ce sujet? Voici ce que nous pouvons faire. Nous pouvons résoudre le problème tel qu'il se pose et non pas tel que nous aimerions qu'il se pose. Il faut envisager la situation en toute honnêteté.

Dans son budget, le ministre des Finances a dit que, pour chaque dollar de nouvelles recettes, les dépenses gouvernementales seront réduites de 5 $. Si l'on engage d'abord des dépenses importantes qui n'ont pas à se répéter et que l'on prétend ensuite les supprimer et réduire ainsi le budget des dépenses, on jette tout simplement de la poudre aux yeux. Cela alimente seulement le cynisme des Canadiens à l'égard de toutes les institutions qui les gouvernent. Nous devons envisager et résoudre les problèmes avec réalisme. Malheureusement, c'est d'abord et avant tout parce que nous prenons nos désirs pour des réalités que nous nous enlisons et que nous nous trouvons en difficulté.

Comme je l'ai déjà dit, voilà 20 ans que les gouvernements fédéraux et provinciaux de toute allégeance dépensent exagérément et de façon chronique au Canada. La Chambre et le gouvernement qui propose le budget actuel ne sont pas différents de la plupart des habitants, des entreprises et des autres gouvernements de notre pays. Tous surestiment leurs recettes et sous-estiment leurs dépenses d'une manière chronique. Voilà, à mon avis, la faiblesse de ce budget. C'est celle qui devrait nous inquiéter le plus à titre de parlementaires.

Le budget prévoit une augmentation des recettes d'environ 15 p. 100 pour les deux prochaines années, cela, alors que les recettes de cette année accusent une baisse de 5,6 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le budget prévoit par ailleurs une hausse des dépenses d'environ 0,3 p. 100. Or, il sera particulièrement difficile de limiter la croissance des dépenses, notamment si des changements négatifs surviennent par rapport au loyer de l'argent. Si les taux d'intérêt augmentent, le gouvernement ne pourra rien y faire, cela coûtera une fortune et ce sera la catastrophe.

J'ai donc des appréhensions; j'ai peur que ce dont nous avons déjà été témoins à maintes reprises ne se reproduise et que nous devions tôt ou tard faire face à la musique et résoudre le problème chronique des dépenses exagérées qui se pose au Canada. Nous devrons résoudre le problème tel qu'il est et non pas tel que nous aimerions qu'il soit.

Il faut avouer que le gouvernement, je le répète, a fait preuve de beaucoup plus de réalisme que le gouvernement précédent. Je l'inviterais néanmoins à étudier attentivement certaines propositions formulées de ce côté-ci de la Chambre, et du côté ministériel aussi, pour commencer à comprimer et à supprimer des programmes.

Il faut assortir les programmes de dispositions de temporarisation. Au lieu de freiner l'augmentation des dépenses prévues et de qualifier l'opération de réduction, prenons plutôt comme point de départ le total des dépenses de l'année précédente et engageons-nous à dépenser moins l'année suivante. Nous devrions peut-être envisager une forme de budgétisation base zéro pour que tous les ministères justifient ce qu'ils font chaque année, tout comme une entreprise doit le faire.

Nous devons vivre selon nos moyens et apprendre la distinction entre ce dont nous avons envie et ce dont nous avons besoin. Nous pouvons nous permettre de satisfaire nos besoins, mais non pas d'avoir tout ce que nous voulons.

• (1305)

Par exemple, le Centre international des droits de la personne, souvent appelé centre Broadbent, a englouti des millions depuis sa mise sur pied, il y a cinq ans. Je le demande, qu'est-ce que cela a rapporté aux Canadiens qu'ils n'auraient pu avoir au moyen d'un service qui existait déjà, sinon de donner à M. Broadbent quelque chose à faire?

Par ailleurs, nous avons bloqué les traitements des fonctionnaires, peu importe combien ils gagnent. Tous les fonctionnaires ne vivent pas comme des pachas. J'ai demandé à Gilles Éthier, préposé à l'entretien qui s'occupe de mon bureau à l'édifice de l'Ouest, ce qu'il pensait du blocage des salaires. Il gagne environ 24 000 $ par année. Je lui ai demandé si je pouvais parler de sa situation à la Chambre aujourd'hui.

Voici une personne en chair et en os que nous croisons tous les jours ici. Il gagne 24 000 $ par année. Mesdames et messieurs, à Edmonton, 24 000 $ par année pour vivre à Ottawa, ce n'est pas grand–chose. Le traitement de ce fonctionnaire est bloqué depuis deux ans, et il le restera deux ans encore. Comment se fait–il que nous pouvons trouver à peu près 22 millions de dollars pour le centre Ed Broadbent pendant que nous bloquons le salaire de ceux qui sont au bas de l'échelle?

Si M. Broadbent était à ma place, si c'était lui qui prenait la parole à ce sujet aujourd'hui, il poserait probablement la même question. Pendant les longues années qu'il a passées à la tête du Nouveau Parti démocratique, ne s'est–il pas fait le champion des gagne–petit? Comment se fait–il que le plus humble paie le salaire des mieux nantis? Pas étonnant que tant de Canadiens se demandent qui mène la barque et trouvent que tout est sens dessus dessous. Il faut revoir article par article toutes les dépenses des ministères et demander: «Est–ce nécessaire ou non?» Si la réponse est négative, il faut sabrer.

Comment se fait–il alors que, par les cotisations d'assurance–chômage, notamment, les contribuables à plus faible revenu finissent par subventionner d'autres contribuables qui gagnent beaucoup plus qu'eux? Je parle de travailleurs saisonniers qui gagnent jusqu'à 50 000 $ dans des emplois saisonniers, mais touchent de l'assurance–chômage pendant quatre ou cinq mois, alors que d'autres travailleurs gagnant entre 18 000 $ et 23 000 $ par année payent des cotisations d'assurance–chômage toute l'année et finissent par subventionner ces travailleurs qui gagnent deux fois plus d'argent qu'eux. C'est sur ce genre de choses que le Parlement doit se pencher pour que les gens n'aient plus le sentiment de se faire rouler et que le régime soit juste et équitable pour tous.

Il est temps que notre gouvernement se fixe des objectifs et qu'il vive selon ses moyens. Il faut que tous contribuent davantage à la société plutôt que de vivre à ses crochets. Cela doit devenir le fondement de tout programme de soutien du revenu. Nous devons penser davantage à nos responsabilités envers notre pays plutôt qu'aux avantages qu'il nous confère.

Enfin, pour le bien de nos enfants, il est temps pour cette législature de maîtriser les dépenses publiques pour remettre le pays sur les rails. Si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités au nom de la population canadienne, il subira sûrement le même triste sort que le gouvernement précédent, qui avait pourtant le mandat de régler le problème, mais n'a eu ni la sagesse ni le courage de le faire.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je partage l'opinion du député selon laquelle nous tous, à la Chambre des communes, avons une responsabilité collective de nous attaquer à la dette du pays. À mon avis, pas un seul député n'est en désaccord avec cet objectif.

Je voudrais cependant expliquer au député ce en quoi nous ne sommes pas d'accord dans la façon de réduire cette dette. Le Parti réformiste a répété maintes fois à la Chambre que nous n'avons pas fait assez de compressions dans les dépenses actuelles du pays. Il y a peut–être des secteurs où nous aurions pu faire d'autres compressions, mais je voudrais donner un exemple d'un secteur où, à mon avis, nous avons trop réduit les dépenses.

• (1310)

Il s'agit du secteur du tourisme. Dans notre pays, le tourisme est notre plus grand employeur. Cette industrie représente 28 milliards de dollars. Or, le budget de marketing national et international de Tourisme Canada ne s'élève qu'à 15 millions de dollars. Personnellement, je pense que si nous investissions quelques centaines de millions de dollars pour encourager le tourisme, nous pourrions créer des emplois.

M. McClelland: Monsieur le Président, je suis sûr que le Canada dépense beaucoup plus de 15 millions de dollars pour le tourisme. Ce que nous devrions peut–être examiner, c'est la façon dont nous dépensons l'argent des contribuables. Les provinces ont toutes leur propre budget pour le tourisme. Le gouvernement fédéral a son propre budget. Air Canada et Canadien International ont leur propre budget pour encourager les touristes à voyager à bord de leurs avions pour venir au Canada.

Cependant, le député a peut–être raison. Si nous obtenons un meilleur rendement sur notre investissement en encourageant les touristes à venir au Canada, c'est assurément dans ce secteur que nous devrions dépenser notre argent, au lieu de soutenir une entreprise qui ferait faillite si le gouvernement ne lui accordait pas une aide financière. Il s'agit donc d'établir ses priorités, de se demander ce qui rapportera le plus et de ne pas en démordre.

Nous devrions peut–être dépenser plus d'argent à dire aux étrangers de venir passer leurs vacances au Canada et de voyager d'un bout à l'autre du pays. Ainsi, nous pourrions garder un peu de cet argent au Canada. Si les députés du Bloc passaient plus de temps dans les autres provinces du Canada et que nous passions plus de temps au Québec, peut–être n'aurions–nous pas ce problème de communication les uns avec les autres.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question au député concernant une observation qu'il a faite au début de son discours.

Il a dit que le déficit et la problématique de la dette doivent dépasser le contexte de la partisanerie et je suis d'accord avec lui. Par la suite, il a ajouté qu'il ne fallait pas tomber dans le syndrome du «pas dans ma cour» ou éviter de dire «pas ce type de coupures–là chez nous».

J'aimerais lui donner un exemple. Prenons une famille de quatre enfants qui a des difficultés financières et qui déciderait de reprendre sa situation financière en main. Supposons que chacun des enfants ait des loisirs, mais qu'un d'entre eux en ait moins que les autres. C'est certain que si on lui coupait son niveau de loisirs de la même façon qu'on le ferait aux trois autres, il réagirait. Le principe que je veux illustrer par mon exemple, c'est l'équité. Le règlement du déficit ou le règlement du problème de la dette devra passer par un sentiment d'équité et

de justice chez les citoyens. C'est pour cela qu'à l'occasion, il faut réagir à certaines coupures.

Évidemment, je fais référence aux coupures dans le domaine militaire, qu'il a lui–même mentionnées. C'est pour cela que souvent, les gens réagissent un peu plus fort. J'aimerais savoir s'il ne pense pas que cette notion d'équité et de justice doit être au centre du règlement du déficit, que ce soit pour hausser les revenus ou pour couper les dépenses.

[*Traduction*]

M. McClelland: Certes, monsieur le Président, l'équité doit manifestement être le critère à la base de ces compressions. Et nous devons montrer l'exemple. La Chambre doit montrer l'exemple. C'est pour cette raison que je me suis porté volontaire et que j'ai accepté que mon salaire soit réduit de 10 p. 100. C'est pour montrer l'exemple.

Le député parle des enfants à la maison. Il dit que ces compressions ont le même impact sur tous les enfants. Or, nous devons d'abord tenir compte du fait que certains enfants qui sont partis de leur côté se trouvent dans une meilleure situation et sont financièrement plus à même que d'autres de subir certaines compressions.

Quand nous parlons d'équité, nous devons aller au fond des choses. C'est aux particuliers et aux provinces qui en ont les moyens de payer. Voilà l'essentiel.

• (1315)

Permettez–moi de prendre pour exemple le collègue militaire de Saint–Jean, un collège français. La fermeture de ce collège a fait beaucoup de bruit au Québec où elle est perçue comme une gifle à la province. Le collège militaire de Victoria a lui aussi été fermé. Nous ne pouvons nous permettre tout ce que nous voulons avec un budget militaire réduit comme celui qui est proposé par le Bloc. À mon avis, nous devons accepter de faire moins dans ce domaine.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de loi C–14, Loi sur le pouvoir d'emprunt, il est important de revenir un peu en arrière et de se pencher sur le budget qui a été présenté à la Chambre le 22 février par l'honorable ministre des Finances.

Le 23 février, une station de télévision de Vancouver, UTV, a effectué un sondage auprès de 3 000 habitants de la région de Vancouver et leur a demandé si le budget était trop dur, pas assez dur ou tout simplement correct. Selon ce sondage, 65 p. 100 des gens estimaient que le budget n'était pas assez dur, tandis que 17 p. 100 estimaient qu'il l'était trop.

De toute évidence, les gens veulent que le gouvernement fasse quelque chose. Ils veulent qu'il prenne des décisions et qu'il fasse des réductions valables et importantes.

Lorsqu'il a présenté le budget, le ministre a déclaré que c'était la cinquième fois qu'il prenait la parole à la Chambre pour parler d'un budget et la première fois qu'il y avait des députés à la Chambre pour écouter ce qu'il avait à dire.

Un habitant de Vancouver–Nord m'a téléphoné pour me dire qu'étant donné ce qu'il avait entendu la cinquième fois, il n'était pas surprenant qu'il n'y ait eu personne à la Chambre les quatre autres fois. À son avis, le ministre avait eu de la chance d'avoir un auditoire captif pour applaudir, comme des phoques bien dressés, un budget qui était grandement imparfait. Je suis d'accord avec lui. Ce budget comporte des lacunes terribles que les ministériels seront forcés de reconnaître avec le temps.

Si nous examinons aujourd'hui un projet de loi qui prévoit l'emprunt d'un montant maximal de 37 milliards de dollars, c'est tout simplement parce que le ministre des Finances n'a pas bien fait son travail, le 22 février.

Avant que les ministériels ne se découragent trop, je pense que je devrais, en toute justice, faire comme mon collègue et préciser que le budget renferme quelques propositions valables. Je reconnais, comme lui, que la décision de geler les salaires des fonctionnaires est très injuste, à certains égards, et que c'est une honte qu'aucune mesure n'ait été prévue pour régler ces iniquités.

Reste que, dans l'ensemble, cette mesure est dans l'intérêt de la petite entreprise puisque, selon une grande enquête menée récemment par la Fédération canadienne des associations indépendantes, la plupart des salaires versés dans le secteur public sont encore supérieurs à ceux consentis pour des postes semblables dans le secteur privé. Ce gel s'étendant sur les deux prochaines années aura pour effet d'atténuer les pressions exercées sur les petites entreprises pour qu'elles augmentent leurs salaires.

Ces dernières années, bon nombre de travailleurs du secteur privé ont subi des baisses de salaire parce que leurs entreprises ployaient sous le fardeau fiscal et que les coûts ne cessaient d'augmenter. Je crois qu'il n'est que juste que l'on montre que le secteur public doit faire sa part pendant que l'économie retrouve sa santé.

Passons à un autre aspect du budget. Dans l'allocution que j'ai prononcée à la Chambre le 24 janvier, j'ai fait une observation au sujet d'une proposition dans le livre rouge qui vise à établir un fonds d'investissement canadien. J'ai affirmé que de permettre de verser les cotisations à un REER dans un genre de société de fonds mutuels à titre de placements serait un bon moyen de créer des capitaux pour les petites entreprises, sans puiser dans le Trésor public.

J'ai cependant fait observer que si le gouvernement allait de l'avant avec cette idée d'établir un tel fonds, ce qu'il a fait depuis lors, il y aurait lieu à tout le moins d'en confier la gestion à des spécialistes du secteur privé et de ne pas faire de nominations politiques.

J'ignore si d'autres intervenants ont fait la même recommandation au député, mais le ministre des Finances a peut–être prêté l'oreille à mon discours ce jour–là. Quoi qu'il en soit, l'idée d'une gestion assurée par le secteur privé l'a intéressé, et je le félicite de l'avoir intégrée dans son budget.

J'espère que le fonds d'investissement géré par des administrateurs venant du secteur privé saura rapporter des avantages au Trésor public et susciter la création de nouvelles entreprises qui soient innovatrices.

Comme mesure de viabilité durable des petites et moyennes entreprises, j'ai été heureusement surpris de constater le maintien de l'exemption pour gains en capital en cas de vente d'actions de petites entreprises. Permettez–moi de citer un extrait d'un article récemment paru dans le *Times* de Londres. L'ancien chancelier de l'Échiquier, Norman Lament, s'exprimait en ces termes: «Pour croître, les entreprises et les particuliers doivent pouvoir réinvestir leurs bénéfices, mais l'impôt sur les gains en capital et les autres mesures fiscales touchant la petite entreprise les en empêchent. Ces mesures encouragent les propriétaires à mettre à sec leur encaisse. C'est ce qui a affaibli les petites entreprises et a compliqué la tâche d'un grand nombre d'entre elles qui devaient lutter pour triompher de la récession.»

● (1320)

Les petits entrepreneurs, qui fournissent la majorité des emplois dans ce pays, sont heureux de voir que ce qu'ils ont investi dans leur entreprise est protégé.

Malheureusement, avant que les députés d'en face pensent que je n'ai que des bonnes choses à dire, je dois retourner à cet épouvantable projet de loi à l'étude qui autorisera l'emprunt de 37 milliards de dollars de plus.

Est–ce que les députés de la majorité ont demandé à leurs enfants et à leurs petits–enfants s'ils voulaient que l'on emprunte encore 37 milliards? Comment expliqueront–ils à leurs enfants et petits–enfants qu'ils étaient ici un lundi de février 1994 et qu'ils ont appuyé une hypothèque sur l'avenir de la prochaine génération? Comment expliqueront–ils l'augmentation des taxes et des impôts, la réduction des services gouvernementaux ou même la possibilité d'une crise financière qui pourrait découler de cet emprunt dans quelques années?

Certains des députés d'en face sont des gens parfaitement décents. Il y en a même quelques–uns que j'aime bien, en dépit de leur incapacité mentale à envisager une réduction du déficit. Comment peuvent–ils appuyer ce projet de loi en toute conscience, alors qu'ils savent que cette mesure condamne leurs enfants et leurs petits–enfants à payer pour la vie les intérêts sur cette dette?

Je voudrais attirer votre attention sur une lettre parue dans le *Financial Post* du 16 février 1994. L'auteur dit: «Selon un article du *Post* du 1er février, M. Chrétien aurait dit que le déficit du Canada n'était pas déséquilibré par rapport aux niveaux internationaux et que le gouvernement allait essayer de le réduire de façon graduelle. Quand nos dirigeants vont–ils enfin comprendre que nous n'avons pas le droit inaliénable de vivre au–dessus de nos moyens avec l'argent des autres? Tous les chefs d'entreprises du pays savent fort bien que nous aurions tous fait faillite il y a des années si nous gérions nos affaires personnelles comme les gouvernements libéraux et conservateurs l'ont fait depuis 25 ans. Des millions de Canadiens en ont assez que les politiciens blâment toujours ceux qui les ont précédés.»

Il est très décevant de constater qu'alors qu'ils rejettent le blâme sur leurs prédécesseurs, les ministériels vont souscrire à un budget qui ne corrige en rien les erreurs du passé.

Ils le feront dans l'espoir que l'impôt sur le revenu des particuliers, qui a rapporté 6 milliards de dollars de moins l'année dernière, permettra miraculeusement de recueillir des recettes de 7 milliards de plus cette année.

En écoutant l'exposé budgétaire, j'ai été saisi d'un vif sentiment de tristesse, car j'ai déjà vu un autre pays suivre la même voie. J'ai déjà été confronté au même type de dénégation et au même genre d'incapacité d'agir et j'ai pu voir ce qui se produisait lorsqu'on devait enfin payer la note.

En cet après–midi du 22 février, j'ai ressenti un petit peu de colère et de désespoir, mais surtout de la tristesse.

Je sais que de nombreux ministériels n'attachent pas autant d'importance que moi à la réduction du déficit et si je n'avais qu'un voeu à formuler, ce serait de faire partager à tous l'expérience que j'ai acquise en Nouvelle–Zélande afin que nous puissions collectivement nous lancer sur la voie de la relance au lieu de poursuivre sur un terrain glissant qui nous conduit tout droit à la catastrophe.

Il faudrait un miracle pour que les ministériels rejettent ce projet de loi d'emprunt, mais je souhaite sincèrement qu'ils le fassent.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député et de son collègue qui a pris la parole avant lui.

En temps normal, je serais prêt à aller assez loin dans la défense de l'institution que dirige actuellement M. Broadbent, à l'ère de la mondialisation, parce que de nombreux pays qui veulent adopter les coutumes démocratiques ont besoin de conseils. Je pense particulièrement à l'ancienne Union soviétique. Si le Canada pouvait jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de la démocratie dans ces pays, je crois non seulement qu'il rendrait un grand service à ces États, mais aussi qu'il agirait dans l'intérêt du Canada et même du monde entier.

Je crois que c'est certainement un rôle que le Canada pourrait jouer.

Avant le député, son collègue s'est dit préoccupé par le gel des salaires des fonctionnaires. Il a laissé entendre que ceux qui gagnent 24 000 $ par année devraient pouvoir s'attendre à une hausse de salaire, même si les autres voient leur salaire gelé.

● (1325)

Je veux simplement mieux comprendre la position du Parti réformiste. Les députés de ce parti veulent–ils dire que certains fonctionnaires—peut–être quelque 200 000 d'entre eux—auraient dû recevoir une augmentation de salaire tandis que les autres subiraient soit un gel, soit même une baisse de salaire?

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, le Parti réformiste cherche toujours à dénoncer les injustices et les problèmes. Dans le cas présent, ce que nous voulons signaler, c'est que chaque fois qu'on impose un gel, on maintient en même temps les injustices. Si l'on prolonge le gel sans rien faire pour régler les problèmes qu'il a causés, je pense que nous avons tous le devoir de nous y opposer.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le député parler de rejeter la responsabilité de nos problèmes actuels sur le gouvernement précédent. Je me permets de lui rappeler que ce n'est justement pas la position que nous avons adoptée.

Notre position est de ne pas jeter le blâme sur qui que ce soit mais plutôt d'essayer de résoudre les problèmes que nous avons trouvés.

Ma question au député est la suivante. Pourrait–il préciser les domaines qui seront touchés par les compressions dont il est question, et qui demeurent très vagues? Les paiements de transfert aux provinces en font–ils partie?

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député convient que le gouvernement est prêt à assumer la responsabilité des conséquences de ce budget.

En 1995, la dette équivaudra à 75 p. 100 de notre produit national brut. C'est un peu comme faire pour 22 500 $ d'achats avec une carte de crédit alors qu'on a un salaire annuel de 30 000 $. Tôt ou tard, on ne peut plus s'en sortir.

Le Parti réformiste a un plan très détaillé et un budget fort différent à présenter, mais la présidence ne veut pas m'accorder les deux heures qui me seraient nécessaires pour prononcer mon propre discours du budget. J'invite néanmoins les députés à venir de ce côté–ci prendre connaissance en détail des compressions que nous proposons.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, avant de prononcer mon premier discours officiel de cette 35e législature, je tiens à remercier les électeurs de ma ville natale, Hamilton, qui m'ont fait confiance en sachant que je pourrais faire valoir leurs opinions et leurs préoccupations ici, devant le plus haut tribunal du pays. C'est un honneur et un privilège de les représenter.

Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter et féliciter aussi celui que nous appelons Gibby. Les habitants du sud de l'Ontario sont très fiers de lui, cela va de soi, car c'est un homme patient et bon. Je veux l'assurer de mon appui et de mon entière collaboration.

Pour ce qui est du projet de loi à l'étude, le projet C–14, je dois dire qu'il ne devrait exister aucune parenté entre la bonne gestion des finances du Canada et la préparation en vue des prochaines élections. Bien au contraire, les responsabilités financières que doit assumer notre gouvernement aujourd'hui exigent que nous ayons le courage de prendre des décisions prudentes, qui soient au mieux des intérêts sociaux et économiques de notre nation à long terme. Pour ce faire, comme l'a déclaré le premier ministre, le gouvernement doit être efficace, mais pas mesquin.

Après avoir mené les consultations prébudgétaires les plus complètes et les plus ouvertes de toute l'histoire du Canada, le gouvernement fédéral a réussi à tenir son engagement à l'égard de la création d'emplois et du renouveau économique tout en renversant la tendance de l'économie de taxation et de dépense qui règne au pays depuis quelque temps.

Au cours des neuf dernières années, le gouvernement précédent a dépensé avec insouciance et les Canadiens ont vu la dette publique passer de 168 milliards de dollars en 1984 à 460 milliards en 1993. Cela représente une augmentation de près de 300 milliards de dollars, soit une moyenne approximative de 30 milliards par année.

Pour donner à chacun une idée précise de l'énormité d'une telle somme, imaginons que la dette publique est comme un trou dans le sol. Une pièce d'un dollar est épaisse de deux millimètres environ. C'est très peu comparativement à l'épaisseur de la Terre qui, de la surface jusqu'au centre, mesure 6 411 kilomètres.

Toutefois, si l'ancien ministre des Finances avait creusé un trou qu'il aurait approfondi de deux millimètres chaque fois que le déficit aurait grimpé d'un dollar, il aurait atteint le centre de la Terre en un mois seulement. Si l'ancien ministre des Finances avait continué de creuser à ce rythme jusqu'en 1993, il serait parvenu de l'autre côté de la planète en passant par son centre et aurait continué de se débattre désespérément dans l'espace sur une distance de 587 178 kilomètres. Évidemment, les élections générales du 25 octobre auraient mis un terme à son odyssée de l'espace.

• (1330)

Le gouvernement a l'obligation de maîtriser la dette et le déficit publics. Nous ne pouvons plus continuer d'hypothéquer l'avenir du pays et celui de nos enfants.

En restructurant et en rationalisant le fonctionnement de l'État, nous réussirons à inverser le mouvement de croissance en spirale du déficit national, qui devrait passer de 45 milliards de dollars en 1994 à 32,7 milliards en 1996.

Il vaut la peine de rappeler que dans ses efforts en vue de réduire la dette, le ministre des Finances a pris des mesures énergiques pour réduire les dépenses de l'État de 5 $ pour chaque dollar d'augmentation des recettes nettes. La réduction des dépenses de la défense et des subventions gouvernementales et la création d'un système de sécurité social responsable nous permettront de réduire nos dépenses de 2,1 milliards d'ici 1995, puis de 5,4 milliards en 1996 et de 7,3 milliards en 1997.

Bien qu'elles soient audacieuses, ces mesures semblent jouir de l'appui de la majorité des Canadiens. J'en ai d'ailleurs parlé plus tôt à la Chambre. Le *Citizen* d'Ottawa écrit ce qui suit dans son numéro du 18 février 1994:

Les libéraux fédéraux jouissent toujours d'un appui solide au sein de la population canadienne même après avoir présenté un budget qui resserre les conditions d'admissibilité à l'assurance–chômage et annonce la fermeture de bases militaires un peu partout au Canada.

Dans son numéro du 26 février 1994, la *Gazette* indique qu'un sondage national Angus Reid–Southam News révèle que 55 p. 100 des répondants croient que le budget libéral du 22 février est sur la bonne voie.

Dans un communiqué, l'Association médicale canadienne indique que, selon les médecins, le budget assure la stabilité du système de soins de santé. Les médecins canadiens se réjouissent de ce que le ministre des Finances, M. Paul Martin, ait décidé de ne pas toucher aux transferts fédéraux du gouvernement fédéral aux provinces dans le domaine de la santé. Voilà autant de bonnes nouvelles que les députés d'en face ne pourront peut–être pas supporter.

Fidèles à notre promesse de réduire le déficit, nous sommes allés jusqu'à geler nos propres salaires pour les deux prochaines années. Le gel salarial général imposé à la fonction publique par le ministre des Finances le 22 février s'applique également au premier ministre, à ses ministres, à tous les sénateurs, à mes 294 collègues de la Chambre des communes ainsi qu'à tous les fonctionnaires et employés des sociétés d'État fédérales. De toute évidence, le gouvernement joint l'acte à la parole et parviendra ainsi à réduire de plus de 3,1 milliards de dollars les coûts de fonctionnement de l'État au cours des trois prochaines années seulement.

Pour ce qui est d'investir dans les ressources humaines et de stimuler l'économie canadienne, je suis fier de dire que le budget présenté par le ministre des Finances donne suite au livre rouge qui nous a permis de nous faire élire.

Dans le cadre du programme canadien des travaux d'infrastructure, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les municipalités, pourra accélérer la reprise en créant des emplois à court et à long termes, et en investissant dans les collectivités tout en améliorant les infrastructures canadiennes au niveau local. À cet égard, on pouvait lire dans la *Gazette* du 23 février 1994: «Le ministre des Finances André Bourbeau accorde la note de passage au budget fédéral en raison du plan de création d'emplois d'Ottawa.»

Grâce au programme des travaux d'infrastructure, ma circonscription de Hamilton–Ouest et la région environnante de Hamilton—Wentworth bénéficieront d'un investissement de fonds fédéraux de plus de 27 millions de dollars. Cet investissement se traduira par la création de centaines d'emplois dans la région.

Le gouvernement s'est engagé non seulement à créer des emplois, mais aussi à assurer l'éducation et la formation des jeunes Canadiens. L'été dernier, chez les Canadiens de 15 à 24 ans, le chômage a atteint le taux épouvantable de 22 p. 100. Grâce au Service jeunesse et aux programmes d'apprentissage et de formation des jeunes, nous donnerons de l'emploi à des milliers de jeunes partout au Canada et nous ferons en sorte qu'ils acquièrent une expérience de travail importante en servant la population de leurs collectivités. En outre, le budget prévoit que l'on consacre 800 millions de dollars au cours des deux prochaines années à tester, en collaboration avec les provinces, des techniques nouvelles et innovatrices de formation en vue de la réintégration des travailleurs au marché du travail. Cela ne peut que renforcer à la longue notre bassin de ressources humaines en permettant aux Canadiens de se recycler et d'acquérir de précieuses compétences. Lorsque nous avons dit que nous investirions dans les emplois et les gens, nous étions sérieux.

• (1335)

C'est un fait bien établi qu'une main–d'oeuvre instruite est un élément clé d'une économie nationale forte. Compte tenu de cela, le gouvernement fédéral va renverser la décision du gouvernement précédent de réduire de cinq millions de dollars le financement du Programme national d'alphabétisation. Nous allons aussi maintenir des niveaux réguliers de financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire au cours des deux prochaines années.

Au seuil du XXI^{e} siècle, il est de plus en plus évident que le Canada doit demeurer à la fine pointe du progrès scientifique et technologique s'il veut demeurer compétitif au sein de l'économie mondiale et profiter des nouveaux secteurs industriels en pleine croissance de la technologie de pointe. À cette fin, le gouvernement va investir 60 millions de dollars dans de nouveaux programmes de sciences et de technologie.

Le gouvernement a décidé aussi de continuer à financer les conseils canadiens octroyant des subventions à la recherche. Dans le *Citizen* d'Ottawa du 25 février, on pouvait lire ceci:

«Ils (les libéraux) semblent saisir l'importance des sciences», a déclaré Howard Dickson, de la *Coalition for Biomedical and Health Research* [. . .]«Tout compte fait, c'est une bonne nouvelle», a déclaré le président de l'Association des universités et collèges du Canada, Claude Lajeunesse. «La recherche est un des rares domaines où le gouvernement va injecter des fonds additionnels au cours des prochaines années», a–t–il ajouté.

Fidèle à sa démarche juste et équilibrée en matière de politique financière, le gouvernement a accordé son appui non seulement aux sciences et à la technologie, mais aussi aux arts. Dans le *Globe and Mail* du 23 février, on pouvait lire ceci:

«Le gouvernement a affirmé l'importance des arts», a déclaré Keith Kelly au bureau d'Ottawa de la Conférence canadienne des arts. «Le message de la communauté artistique semble avoir été entendu. C'est presque trop beau pour être vrai. On dirait qu'Ottawa respecte sa promesse d'accorder à la SRC un financement pluriannuel stable.»

Lorsqu'il s'agit de stimuler l'économie, il y a un secteur qu'on oublie souvent, et c'est celui de la petite entreprise. Le gouvernement a foi dans la petite entreprise et reconnaît le rôle important qu'elle joue au sein de l'économie nationale aux chapitres de la création d'emplois et de l'innovation.

En proposant de créer un groupe de travail sur la politique régissant les prêts aux petites entreprises, le gouvernement a montré à quel point il veut faire preuve d'autorité et mettre les banques et les autres établissements financiers au défi de trouver des moyens concrets d'aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à obtenir le capital dont elles ont besoin.

Je dispose de peu de temps. Je tiens à dire pour terminer que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens nous ont demandé d'imposer une nouvelle taxe sur les régimes d'assurance–maladie collective, avec force raisons à l'appui. Nous les avons écoutés. Ils nous ont dit qu'une réduction du plafond des contributions à un REER ne ferait que nuire aux personnes qui n'arrivent pas à mettre suffisamment d'argent de côté en prévision de

la retraite. Nous les avons écoutés. Ils nous ont demandé de supprimer les échappatoires fiscales et d'essayer de mettre fin aux dépenses gouvernementales frivoles. Nous les avons écoutés.

Les gens qui nous ont élus l'ont fait en croyant que nous respecterions le programme qui est exposé dans le prétendu livre rouge. Il ne semble que juste que nous nous conformions à ces principes et que nous restions fidèles, au bout du compte, aux habitants de notre grand et beau pays.

Pour terminer, je tiens simplement à signaler que ce budget n'est pas le budget d'une province, ni d'une région ni même d'un groupe d'intérêts, mais bien le budget de tout le Canada.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention et intérêt le discours du député. Au début de son discours, il a fait l'affirmation suivante:

[*Traduction*]

«Le gouvernement a dépensé son argent de façon intelligente.» Sauf le respect que je dois au député, le gouvernement n'a pas d'argent à dépenser. Il est déficitaire. Il n'a que des dettes.

Dois–je alors comprendre que le gouvernement dépense l'argent des contribuables? Cela m'inquiète beaucoup.

• (1340)

De plus, j'ai écouté le député très attentivement. Il a déclaré que M. Bourbeau avait donné à son gouvernement «une note de passage». J'ai déjà enseigné et je puis dire qu'on ne devrait pas être fier d'une simple note de passage. On devrait faire beaucoup mieux. D'ailleurs, je m'attendais à beaucoup plus de la part du gouvernement libéral.

[*Français*]

D'autre part, j'ai déjà entendu, depuis nombre d'années, des prédictions budgétaires où on allait réduire le déficit d'année en année. Je me rappelle, il y a une dizaine d'années, un gouvernement conservateur qui tenait des propos relativement semblables à ceux que l'on entend depuis quelques jours. Je me souviens d'un gouvernement conservateur qui ensuite, année après année, nous disait «dans cinq ans, nous aurons réduit le déficit». La vraie mesure de ce budget, nous la connaîtrons dans un an. Dans un an, nous saurons si, effectivement, le déficit a su être contenu en dessous de 40 milliards de dollars. Je suis loin d'être convaincu par la rhétorique de nos collègues d'en face que nous y parviendrons ou qu'ils y parviendront.

D'autre part, on a parlé de création d'emploi, la vraie mesure, et je conlus là–dessus. Mais combien de nouveaux emplois seront créés dans un an? Je suis inquiet, je demeure inquiet et j'attends les commentaires de mon honorable collègue.

[*Traduction*]

M. Keyes: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face pour sa question. Premièrement, je ne veux pas le contredire. Il est vrai que l'argent que nous dépensons provient des recettes fiscales et que ces recettes fiscales ont été versées par nos électeurs qui sont à la maison et qui suivent le débat d'aujourd'hui. En toute franchise, je reçois la même somme que mon collègue d'en face. Il n'y a donc aucune différence à faire, puisque l'argent provient des mêmes gens, c'est–à–dire des mêmes contribuables canadiens.

Le député a également mentionné la note de passage que nous a donnée le ministre provincial des Finances, M. André Bourbeau. Pour avoir siégé à la Chambre au cours des cinq dernières années, je puis dire que les notes qu'obtenait le gouvernement précédent sur les budgets qu'il présentait étaient si affreuses que nous sommes très fiers d'être passés d'une note qui était probablement négative à une note de passage. C'est tout un exploit.

J'aimerais citer un autre extrait de l'article que mentionnait le député. Le 23 février, M. Bourbeau déclarait, et je cite: «Il contient d'intéressantes mesures de création d'emplois». Le ministre provincial a par la suite rejeté les critiques formulées par le parti d'opposition, soit le Parti québécois, qui affirmait que le budget ne proposait rien de nouveau pour aider les sans–emploi. Voilà qui devrait assez bien répondre à la question du député.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): J'ai écouté avec un certain intérêt le discours du député. J'ai une question à lui poser.

Le gouvernement demande aux Canadiens de lui faire confiance. À un moment où notre pays est si endetté, où le déficit est si élevé, comment pouvons–nous faire confiance à un gouvernement qui dépense des millions de dollars pour financer le régime de pension des députés pendant que le reste de la société souffre?

M. Keyes: Monsieur le Président, à moins que le député ait été en vacances au cours des cent derniers jours, il devrait savoir que le parti qui est actuellement à la barre de notre pays et que je suis fier de représenter s'est justement engagé à examiner le régime de pension dont le député vient de parler. La majorité des députés à la Chambre des communes, et pas seulement au sein du parti ministériel, veulent savoir exactement comment ce régime fonctionne et comment il se compare à ce qui existe dans les autres pays industrialisés.

Les députés sont fiers de dire que leur paye est réduite de 10 p. 100. Je ne sais pas si le député est dans la même situation que moi, mais je travaille entre 70 et 80 heures par semaine pour mes électeurs ici et dans ma circonscription. Il faut tenir compte de tous les appels téléphoniques et de toutes les heures supplémentaires que nous devons investir dans notre travail, sans compter que nous sommes séparés de notre famille. Je tiens à dire au député que ce que nous touchons pour siéger au plus haut tribunal du pays ne se rapproche même pas de ce que touchent les personnes qui ont un niveau de responsabilité équivalent et qui travaillent autant d'heures que nous dans le secteur privé. Il n'y a pas de comparaison possible. Dix pour cent d'un salaire qui n'est même pas comparable au secteur privé, ce n'est vraiment pas grand–chose.

• (1345)

M. Hopkins: Nous faisons cela sans nous en vanter.

M. Keyes: Évidemment. Je ne répéterai pas cette brillante remarque de mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ayant écouté les discours éloquents prononcés à la Chambre avant qu'il me soit possible de prendre la parole, j'estime que c'est un privilège de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui parce qu'il marque le début d'une ère nouvelle.

Le budget présenté le 22 février dernier dénote un changement d'attitude fondamental face à l'avenir du pays et montre aux Canadiens que le gouvernement pense ce qu'il dit et dit ce qu'il pense. L'exposé budgétaire marque le triomphe de la réalité sur les discours creux et il présente en termes clairs et avec concision l'orientation que le ministre et le gouvernement veulent faire prendre au Canada.

Depuis environ deux heures, je suis le débat, et il apparaît clairement que tout le monde sait dans quelle situation financière nous sommes. Les électeurs canadiens l'ont d'ailleurs démontré en octobre dernier en élisant un gouvernement libéral majoritaire. Maintenant que les choses sont claires, il est temps d'adopter une approche réaliste et pragmatique dans le gouvernement du Canada et il est temps de renoncer aux politiques économiques ruineuses qui nous ont mis dans le mauvais pas où nous nous voyons aujourd'hui.

En octobre dernier, en allant aux urnes, les Canadiens nous ont dit que la priorité absolue, c'était l'emploi. Le taux de chômage au Canada est tout à fait inacceptable. Les Canadiens forment un peuple fier et travailleur qui n'acceptera pas que le taux de chômage se maintienne constamment au–dessus des 10 p. 100.

Le programme national d'infrastructure créera des emplois à court terme. Les mesures annoncées dans le budget du ministre contribueront à instaurer le climat plus positif qu'il faut aux entreprises pour créer des emplois. Grâce aux 800 millions de dollars prévus pour les initiatives stratégiques, nous pourrons explorer de nouveaux programmes sociaux permettant d'aider les gens à réintégrer le marché du travail et éliminer les dédoublements.

Dans ma région, on mettra davantage l'accent sur la formation afin de remettre les gens au travail et de donner un regain d'activité économique aux localités. Dans ma province, l'Île–du–Prince–Édouard, et dans ma région, l'un des plus grands problèmes auquel on faisait face ces dernières années, c'était l'incertitude qu'éprouvaient les gouvernements provinciaux à l'égard des paiements de transfert qu'ils pouvaient espérer obtenir du gouvernement fédéral.

De nombreux députés à la Chambre, je le sais, sont opposés au système des paiements de transfert. Beaucoup pensent que ça ne devrait pas exister. Cependant, comme député d'une région du pays qui a été dévastée ces dernières années par divers désastres, dont le dernier dans le secteur des pêches, je signale que les paiements de transfert nous sont indispensables. Le budget instaure une certaine stabilité qui permettra aux provinces de planifier rationnellement pour l'avenir.

L'état lamentable des finances fédérales a contribué sensiblement à aggraver les problèmes auxquels font face les provinces qui sont forcées elles aussi, sans exception, de s'occuper de nombreux programmes et politiques à long terme dont seuls quelques–uns sont susceptibles d'être réformés.

Le Parti libéral a toujours été à l'avant–garde de la réforme au Canada, et nous montrons cette fois–ci que cela n'a pas changé. Il faut apporter des modifications à certains de nos programmes sociaux. Nous le savons et nous y travaillons, car ils ne donnent pas d'aussi bons résultats qu'ils devraient. Ils se font vieux et il est temps de les modifier. Mais en leur apportant des modifications, le ministre s'est soucié, comme toujours, de protéger les membres les plus faibles et les plus vulnérables de notre société.

Ce n'est un secret pour personne que l'assurance–chômage constitue un facteur extrêmement important dans l'économie de ma province. Les modifications provisoires annoncées récemment suscitent beaucoup de discussion. Je puis affirmer que la semaine dernière, quand la Chambre faisait relâche, ce sujet a été soulevé à maintes reprises à mon bureau ou chez moi, au téléphone ou à l'occasion de contacts personnels.

• (1350)

Les nouvelles dispositions protégeront davantage les gagne–petit et renforceront le lien entre les antécédents de travail et l'admissibilité à l'assurance–chômage. Elles continueront de fournir de l'aide aux régions comme la mienne, où sévit le chômage, mais elles prévoient le jour où nous devrons réussir à dépendre moins de l'assurance–chômage et des autres programmes gouvernementaux.

Je crois fermement que les habitants de ma province renonceraient volontiers aux prestations de l'assurance–chômage s'ils avaient plus de débouchés pour trouver du travail. Notre taux de chômage frôle les 20 p. 100 pendant certaines saisons, et cela illustre bien le défi auquel chacun de nous est confronté et auquel le ministre est confronté lui aussi.

Jamais personne n'a pensé que l'assurance–chômage deviendrait un régime de revenu annuel garanti. Très rares sont ceux qui pensaient que le taux de chômage atteindrait le niveau que l'on connaît aujourd'hui. Jamais personne ne l'avait pensé. Cela n'avait jamais été prévu, et certainement pas par les concepteurs de l'assurance–chômage.

Un autre grand problème que déplore ma région, comme je l'ai déjà mentionné, c'est l'effondrement total de la pêche au poisson de fond. Près de 50 000 personnes risquent d'être touchées par ce désastre, et il faut trouver de nouvelles solutions innovatrices au problème. Le gouvernement doit, en consultation avec les provinces de l'Atlantique, trouver une solution fondée sur le développement durable et la remise en état de l'environnement. J'espère que les Canadiens comprennent l'ampleur du problème et savent à quel point il est impérieux de trouver des solutions à long terme.

L'autre question qui revêt un grande importance pour le Canada atlantique, c'est la fermeture de certaines bases militaires. L'aide à l'adaptation promise aidera les localités visées à mettre sur pied des programmes de réorientation et à financer des activités économiques de rechange. La fermeture d'une base est un événement bouleversant pour une localité, mais c'est aussi pour elle l'occasion de se tourner vers des activités économiques qui connaîtront essor et croissance dans les années à venir.

Comme nous le savons tous, il ne s'agit là que de la première étape du processus de reconstruction de notre économie nationale. Dans les années à venir, nos programmes sociaux subiront sûrement des modifications, mais celles–ci seront le résultat d'une réflexion attentive et pleine de compassion. Ceux qui ont le plus besoin des installations et des services offerts seront encore mieux traités dans l'avenir qu'ils ne l'ont été dans le passé, car le gouvernement actuel a à coeur notre bien–être et veillera à offrir les mêmes services à tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent.

Les défis que le ministre doit relever sont énormes. L'économie du Canada et celle de bien d'autres pays du monde traversent une période très difficile. Certains journalistes disaient ce matin que le taux de chômage à l'échelle mondiale a atteint un niveau inégalé depuis les années 30 et que c'est là le problème le plus urgent auquel font face les pays du G–7.

À mon avis, les Canadiens ont beaucoup de chance de pouvoir s'appuyer sur un ministre des Finances et un gouvernement qui sont prêts à faire face à la musique et à chercher des solutions. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je crois qu'avec la présentation de ce budget, une nouvelle ère s'ouvre pour le Canada. Elle ne sera pas de tout repos, mais elle permettra à notre pays de connaître un essor, de se développer et de finalement réaliser son objectif, celui de tirer pleinement profit de son potentiel.

Personne ne s'attend à trouver facilement des solutions à nos problèmes. Personne ne s'attend à se la couler douce. Les Canadiens ont toujours été prêts à faire les efforts nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Les défis que nous devons relever sont nombreux. Nous avons fait un premier pas. Sous la direction du ministre des Finances, des autres ministres et de notre chef, nous progresserons très rapidement.

J'appuie ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis d'exprimer mon opinion.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face de l'exposé qu'il a donné cet après–midi. J'ai une question à lui poser et j'aimerais bien qu'il y réponde. Dans son budget, le ministre des Finances précise que chaque dollar de recettes supplémentaires s'accompagne d'une réduction de 5 $ des dépenses.

• (1355)

Le député pourrait–il nous dire ce qu'il pense du fait qu'une bonne partie de la réduction de 5 $ des dépenses n'est en réalité qu'une réduction déjà prévue par l'ex–gouvernement conservateur et qu'elle n'est pas une vraie réduction des dépenses, mais une réduction des dépenses prévues?

M. Proud: Monsieur le Président, comme il a déjà été dit à maintes reprises aujourd'hui, le ministre des Finances a tenu de nombreuses consultations avant de déposer son budget.

Dans le programme que nous avons présenté à l'automne et que tout le monde appelle notre fameux livre rouge, nous avons dit que nous serions responsables du point de vue budgétaire et que nous aurions à vivre avec la formule à laquelle on vient de faire allusion. Je pense que le ministre s'en tient précisément à ce principe. Il a établi son propre plan sans s'inspirer du programme adopté par le gouvernement précédent. C'est un programme libéral qui prévoit de faire diminuer le chômage, de réduire les dépenses publiques et de diminuer la taille du gouvernement. Ce ne sera pas facile au début, mais l'économie sera certainement plus vigoureuse qu'au cours des dernières décennies.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire suivi d'une question.

On a beaucoup entendu parler, lors de la campagne électorale, que l'emploi serait la priorité du prochain gouvernement si c'était un gouvernement libéral. Donc, nous en avons un et ce budget–là aurait dû le refléter. Dans leurs discours, ils nous ont aussi souvent parlé du programme des infrastructures qu'on nous annonce depuis les élections comme étant l'élément clé de ce parti au niveau de la relance de l'emploi.

Ma question au député est la suivante: Comment explique–t–il le fait que malgré ce programme qu'on vante tellement, le taux de chômage prévu pour l'an prochain ne diminuera que de un dixième de 1 p. 100. Le taux passera de 11,8 à 11,7, si je ne me trompe pas. En tout cas, il ne diminuera que de un dixième avec un programme d'infrastructures où on met beaucoup d'argent. Comment se fait–il qu'on n'ait pas autre chose qui ferait en sorte de relever le niveau d'emploi alors qu'on nous disait «jobs, jobs, jobs» durant la campagne électorale? Est–ce qu'il est satisfait d'un taux de chômage qui ne diminuera que de un dixième de 1 p. 100 et comment explique–t–il ceci dans le budget du gouvernement libéral?

[*Traduction*]

M. Proud: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et de ses observations.

On ne peut pas dire qu'un taux de chômage égal ou supérieur à 10 p. 100 soit jugé acceptable. Je l'ai dit dans mon discours. Le député dit qu'il ne diminuera que très peu, mais il vaut mieux qu'il baisse légèrement que d'augmenter constamment, comme c'est arrivé depuis quelques années.

Le gouvernement libéral a présenté un programme d'infrastructure qui créera, selon nous, jusqu'à 65 000 emplois. En outre, il s'est engagé à travailler avec le secteur privé et le secteur des banques pour garantir que la petite entreprise ait accès au capital et puisse faire ce qu'elle n'a pu faire par le passé. Je sais que le député va avoir la visite de petits entrepreneurs, si ce n'est déjà fait, qui réclameront le financement mis à leur disposition. Ils ne demandent pas de cadeau. Ils sont prêts à payer

le taux du jour, mais ils veulent avoir accès au capital pour pouvoir remettre les gens au travail.

C'est de ce programme de création d'emplois que nous avons parlé durant la campagne de 1993. C'est ça qui va arriver au Canada. Le programme d'infrastructure est un programme à court terme. Le secteur de la petite entreprise est celui qui prendra le relais et créera des emplois.

[*Français*]

Le Président: L'honorable député de Charlesbourg a la parole pour quelques minutes, mais il pourra reprendre après la période des questions orales.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'aurais préféré le faire dans un ensemble, mais étant donné que l'horaire le veut ainsi, je vais commencer.

• (1400)

J'ai écouté ce matin les différents intervenants qui se sont exprimés sur le budget lui–même, et mon intervention se limitera essentiellement aux coupures budgétaires en ce qui a trait à la défense nationale. D'ailleurs, il s'agit du seul secteur où nous avons pu constater des coupures au budget.

Je commencerai par féliciter le ministre de la Défense qui a défendu, jusqu'à maintenant, avec courage les coupures qui ont été effectuées au budget de la défense. Il s'est même fâché à quelques occasions à la suite de questions de la part des députés du Bloc et de moi–même. Cependant, je dois souligner à l'honorable ministre de la Défense que, malheureusement, il croit détenir le monopole de la cohérence dans le rôle que les députés du Bloc se sont donné, et je le cite: «Je ne me fâche pas souvent, mais quand j'entends ce genre de propos partisans je ne peux m'empêcher de réagir. En tenant ce genre de propos, ils n'ont qu'un but—et il parle de nous, les députés du Bloc—détruire notre pays. Nous ne voulons pas nous prêter à ce jeu–là.»

Les gens de ma circonscription me considèrent généralement comme un souverainiste—ou un séparatiste, comme le désire le premier ministre—modéré, non fanatique, qui tente de baser ses analyses sur des faits et des chiffres. Si j'ai cité le ministre de la Défense, c'est qu'il vient de décider de participer, avec l'aide des députés du Bloc. . .

Je continuerai plus tard, monsieur le Président.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA VISION

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, la semaine du 6 au 12 mars est la semaine de la vision au

Article 31 du Règlement

Canada. Le thème choisi tombe à point nommé, car il fait ressortir le lien évident entre une bonne vision et l'apprentissage de la lecture. Le Canada connaît un taux d'analphabétisme renversant, soit 25 p. 100.

L'un des grands obstacles à l'alphabétisation est une vision médiocre. Un enfant sur six éprouve des problèmes de vue, et, comme l'apprentissage est visuel dans une proportion d'au moins 80 p. 100, la détection précoce de ces problèmes est un important moyen de prévention de l'analphabétisme.

Efforçons–nous de faire en sorte que tous les citoyens canadiens sachent lire, dans cette merveilleuse époque de l'information.

Savoir lire, c'est avoir accès à l'information, au travail et à la réussite. Si le Canada veut concrétiser ses rêves de prospérité, il doit veiller à ce que ses citoyens aient une bonne vue.

* * *

[*Français*]

MME MÉLINA MERCOURI

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, pour la Grèce, pour les Québécois et les Canadiens qui ont à coeur la démocratie, la liberté et la justice, le 6 mars 1994 restera une journée de tristesse.

M^me^ Mélina Mercouri est décédée hier, après avoir consacré sa vie à lutter contre l'oppression. Persuadée de l'importance du rayonnement de la culture grecque, elle a aussi enrichi le patrimoine international, notamment celui de la francophonie.

Féministe au destin exceptionnel, aux multiples talents, passionnée de vie et de justice, Mélina Mercouri était sensible à la survie du français en terre d'Amérique.

Au nom de mes collègues, je dis aux Québécois et aux Canadiens d'origine grecque que nous compatissons à leur chagrin et que, comme eux, nous sommes fiers de cette grande femme.

* * *

[*Traduction*]

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, l'opposition officielle de Sa Majesté à la Chambre des communes a pour objectif avoué de séparer le Québec du Canada.

Cette parodie de notre régime a pris une dimension nouvelle la semaine dernière. En effet, le chef de l'opposition officielle s'est rendu à Washington pour y faire avancer la cause indépendantiste de son parti. Or, sans le savoir, les contribuables ont financé ce voyage, qui s'est fait avec l'approbation tacite du gouvernement du Canada, sous prétexte qu'il s'agit des prérogatives normalement consenties à l'opposition officielle.

Article 31 du Règlement

Légalement et moralement, le gouvernement a l'obligation de représenter tous les Canadiens. Les Québécois font partie du Canada, et je suis certain qu'ils sont aussi préoccupés que les autres Canadiens par cet incident sans précédent.

• (1405)

La situation actuelle tranche avec les traditions. J'invite le premier ministre à faire preuve d'un leadership énergique et même peut–être à retirer à l'opposition officielle certaines des prérogatives que la tradition lui réservait.

* * *

LES FEMMES EN AFFAIRES

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine internationale de la femme, je voudrais souligner les contributions des femmes en affaires à la société canadienne.

Le gouvernement accorde une très grande priorité à la mise en oeuvre de mesures devant stimuler les petites et les moyennes entreprises, celles qui, comme nous le savons, sont à l'origine de 85 p. 100 de la création d'emplois depuis 1979.

De 1973 à 1993, le nombre de travailleuses autonomes a connu une augmentation extraordinaire, passant de 89 000 à 323 000. En 1991, plus de 30 p. 100 des travailleurs indépendants étaient des femmes. Le taux de succès des femmes qui ont lancé une entreprise est deux fois plus élevé que celui des hommes.

Nous pouvons, avec raison, féliciter les Canadiennes qui ont décidé de foncer et de créer leur entreprise, s'assurant un emploi et en créant pour d'autres. Malgré les obstacles, beaucoup d'autres femmes leur emboîteront le pas.

Il est important de bien comprendre ces questions et de savoir que le gouvernement appuie le travail autonome dans la société canadienne.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, notre gouverneur général a récemment fait l'objet de critiques. J'estime que la population du Canada désire et mérite une plus grande participation au choix de notre chef d'État.

Je sais que le gouverneur général est le représentant de la Reine, mais je sais aussi que celle–ci accepte généralement les conseils du gouvernement élu du Canada.

Je suis d'avis que, pour accroître la légitimité du poste de gouverneur général, il est temps que tous les Canadiens participent à son élection. Je remarque que la vaste majorité des pays industrialisés qui sont nos partenaires commerciaux élisent leur chef d'État.

Au Canada, le gouverneur général est nommé. À mon avis, ce système de nomination a fait son temps.

L'élection du chef d'État constituerait une excellente occasion pour les Canadiens de participer aux affaires du pays. En même temps, le gouverneur général serait directement responsable devant toute la population.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, ces dix dernières années, j'ai vu s'installer la tragique situation qui règne actuellement dans les territoires occupés. En effet, on sait combien la situation est délicate et explosive dans cette région. Le 25 février, le massacre de musulmans en prière dans une mosquée d'Hébron rend l'issue de l'initiative de paix, déjà précaire, encore plus incertaine.

Le Canada a depuis longtemps préféré la diplomatie et les négociations aux bombes et aux balles. Il est depuis longtemps reconnu mondialement pour son apport à la défense des droits de la personne et au maintien de la paix aux quatre coins de la planète. Nous avons déjà accompli des missions de maintien de la paix au Moyen–Orient. Ainsi, les efforts que nous avons déployés dans le Sinaï en 1967 et sur les hauteurs du Golan en 1973 ont été couronnés de succès et ont contribué à atténuer les tensions.

Je crois que les casques bleus canadiens peuvent encore jouer un rôle important dans cette région en faveur du respect des droits de la personne et de la paix dans le monde.

J'exhorte le ministre à faire en sorte que le Canada explore les options qui lui donnent l'occasion de contribuer par des moyens pacifiques à la résolution de ce conflit et au rétablissement de la paix au Moyen–Orient.

* * *

[*Français*]

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, l'Université du Québec à Chicoutimi fête ses 25 ans. Lors de sa première année d'existence, en 1969, cette université comptait 857 étudiants, dont 521 à temps complet et 336 à temps partiel. Quatre établissements d'enseignement de niveau universitaire étaient alors rassemblés: l'École de commerce, l'École de génie, le Centre de formation des maîtres et le Grand Séminaire de Chicoutimi.

Aujourd'hui, une centaine de programmes, dont 15 de maîtrise et de doctorat, sont offerts à plus de 7 500 étudiants. Il est important qu'une institution de niveau universitaire soit ancrée dans notre milieu.

Nous tenons à souhaiter longue vie à l'Université du Québec à Chicoutimi, véritable outil de développement de notre région.

[*Traduction*]

LES RESTAURANTS MCDONALD

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, à partir d'aujourd'hui, il est interdit de fumer dans les 253 restaurants McDonald exploités par la compagnie elle–même au Canada, dont les trois qui se trouvent dans ma circonscription. De plus, cette mesure s'applique également à environ la moitié des 422 restaurants que McDonald ne contrôle pas directement.

• (1410)

Les conséquences pour la santé de l'exposition à la fumée d'autrui sont bien connues et il faut saluer comme il convient l'interdiction de fumer dans des restaurants familiaux. McDonald va ainsi contribuer énormément à prévenir l'usage du tabac chez les jeunes.

Ronald McDonald devrait devenir la mascotte de l'Association pulmonaire canadienne. Je félicite McDonald d'avoir fait ce pas de géant vers l'élimination du tabac dans tous les restaurants du Canada et je demande à tous les députés de se joindre à moi pour désigner le 7 mars Journée McDonald contre le tabac.

* * *

LE DÉCÈS DE M. JOHN CANDY

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, nous portons aujourd'hui le deuil de John Candy, acteur et comédien canadien bien connu ici et ailleurs dans le monde.

C'est un de ceux qui ont investi leurs nombreux talents dans l'industrie du spectacle et qui y ont laissé une marque indélébile. Il a joué dans plus de 40 longs métrages.

Comme peuvent en attester ceux qui le connaissaient, son humour était le reflet de ses racines, de son quartier de l'est de Toronto et même des couloirs de l'école secondaire Neil McNeil de Scarborough où je l'ai connu, lui et son frère. Il aura été pour nous tous un exemple de détermination et de succès.

Malgré une brillante carrière, il n'a jamais cessé d'être aimable et compatissant. C'était un bon mari et un bon père. Nous présentons nos sincères condoléances à sa femme et à sa famille.

Monsieur le Président, le rire que faisait naître John Candy survivra aux pleurs que suscitent son décès soudain.

* * *

L'ÉQUIPE CANADIENNE DE HOCKEY

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à l'équipe canadienne de hockey dont les efforts aux Jeux olympiques viennent renforcer notre fierté d'être Canadiens.

Article 31 du Règlement

L'équipe canadienne de hockey a montré ce qu'était l'esprit sportif lors de la finale. Sa performance, qui lui a valu la médaille d'argent, a été absolument extraordinaire. Elle a permis au Canada de terminer avec treize médailles. Jamais le Canada n'en a remporté autant aux Jeux olympiques.

J'aimerais surtout féliciter Dwayne Morris, de la circonscription de St. John's–Ouest. C'est le premier Terre–Neuvien à gagner une médaille olympique, grâce au but décisif qu'il a préparé contre la République tchèque.

J'adresse à Dwayne, ainsi qu'à toute l'équipe de hockey et à tous les champions olympiques canadiens, mes sincères félicitations. Je les remercie. Notre pays est fier d'eux.

* * *

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, d'être venu à Hamilton la semaine dernière et d'avoir consenti une somme additionnelle de l'ordre de 100 000 $ au financement du service national de renseignements du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Cette somme comblera le manque de fonds initialement accordés au centre par la province. Chaque année, le service de renseignements du centre reçoit de 18 000 à 20 000 appels d'employés et d'entreprises qui désirent obtenir des renseignements généraux sur l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que sur les recherches dans ce domaine.

On estime à plus de 10,6 milliards de dollars par an le montant des coûts attribuables aux blessures et aux maladies professionnelles au Canada. Il est clair que nous avons la responsabilité financière et sociale de veiller à ce que le grand public ait accès à une information capable de prévenir les blessures et maladies en milieu de travail et de sauver des vies. L'aide offerte pour maintenir en place les services essentiels du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à Hamilton est un autre exemple éblouissant de l'engagement que le gouvernement a pris dans le livre rouge en vue d'assurer à tous les Canadiens des services de santé de qualité.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, annoncée par le gouvernement, a créé une indignation populaire qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Les administrateurs, les militaires et les étudiants du collège, de même que les députés du Bloc québécois, ont peine à s'expliquer une telle décision.

Par souci de rationalisation des dépenses, le gouvernement a décidé de fermer les portes du seul collège militaire francophone au Canada, et pire encore, fermera un collège dont les coûts per capita de formation sont inférieurs à ceux du collège de Kingston, et même de Victoria.

Le Comité d'action régionale entend réagir et invite donc tous les citoyens et les groupes concernés à une manifestation qui se tiendra à Saint–Jean dimanche prochain, le 13 mars, afin de démontrer leur désaccord face à cette décision plus que douteuse du gouvernement.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LE BRIER CANADIEN DE 1994

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le Brier canadien de 1994 se tient actuellement à Red Deer, en Alberta. Le championnat canadien de curling, qui a débuté le 5 mars, se poursuivra jusqu'au 13 mars. Les habitants du centre de l'Alberta accueilleront à bras ouverts tous ceux qui voudront participer à cette tradition culturelle et sportive du Canada.

Le championnat réunit des équipes de chacune des dix provinces et des deux territoires. Nous pouvons remercier les 850 bénévoles, qui ont travaillé fort à son organisation. D'après nous, ce sera le Brier le mieux organisé qu'on ait jamais connu. Les jeux se tiennent à guichets fermés, dans le magnifique Centrium de Red Deer. Ce championnat est vraiment bénéfique pour la région, et je tiens à remercier son commanditaire, la société Labatt.

Je souhaite bonne chance à tous les concurrents au Brier Labatt de 1994.

* * *

[*Français*]

LA VILLE DE KINGSTON

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai lu avec surprise, dans les médias du Québec, l'attaque faite à la minorité francophone de Kingston, et je cite: «. . .vit une des situations les plus difficiles au pays». C'est faux. Kingston est certainement une communauté anglophone, mais la ville a toujours eu une histoire dans laquelle le fait français du Canada a joué un rôle important.

Aujourd'hui, il y a plusieurs organismes culturels français à Kingston: deux églises, des écoles de langue française et même l'Université Queen's où on peut suivre divers cours en français. Le Collège militaire de Kingston est une partie importante de notre communauté francophone et tous les citoyens de Kingston accueilleront les étudiants de toutes les provinces du pays.

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, au cours de notre dernière semaine de séance, le Parti réformiste a fait un certain nombre de déclarations sur la prétendue politique de bilinguisme officiel. C'est leur façon de parler des services en français car il n'y a pas de politique qui porte ce nom. Je signale à la Chambre qu'il s'agit plutôt de la politique qui met en application la Loi sur les langues officielles.

Les réformistes ont aussi parlé des coûts. Évidemment, ils n'ont pas cité de chiffres. Pourquoi? Pour faire valoir que cette politique coûte cher, et c'est vrai, mais ils cherchent à faire croire qu'elle coûte si cher que, si elle n'existait pas, il n'y aurait probablement ni déficit ni dette.

Ils font de la politicaillerie nouveau genre: ils emploient des tournures de phrases conçues pour faire peur aux gens, pour les induire en erreur et pour leur faire croire en quelque chose qui n'existe pas.

Quels sont leurs plans? Où sont les chiffres précis qui pourraient étayer ce qu'ils avancent? Tant qu'ils ne nous présenteront pas de solutions de rechange claires et précises pour montrer aux Canadiens comment nous pouvons nous réunir et discuter en nous comprenant, ils n'auront aucune crédibilité.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CHÔMAGE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Selon leur analyse de l'impact du premier budget de ce gouvernement, trois économistes de l'Université du Québec à Montréal estiment que le gouvernement demande aux chômeurs, et je cite «une contribution tout à fait disproportionnée», en exigeant d'eux qu'ils assument 60 p. 100 de l'ensemble des coupures annoncées dans le budget. En fait, plus de huit chômeurs sur dix se voient ainsi imposer une réduction du taux et de la durée de leurs prestations, ce qui confirme l'ampleur de cette attaque sans précédent que le gouvernement vient de lancer contre les chômeurs.

Je demande au premier ministre pourquoi le gouvernement, au lieu de s'attaquer aux dépenses de fonctionnemnet et aux nombreux chevauchements de l'appareil fédéral, a décidé et a fait le choix délibéré de frapper aussi durement les chômeurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition a oublié tous les éléments importants du budget. Tout d'abord, nous avons augmenté les bénéfices pour les personnes démunies et les personnes ayant des enfants à charge. Nous avons diminué, c'est–à–dire réduit les

primes de l'assurance–chômage pour créer de l'emploi. En effet, nous avons dit que 40 000 personnes se trouveraient du travail comme résultat de ce budget.

Quand l'honorable député était membre du gouvernement conservateur, il a réduit et coupé les bénéfices sur les programmes déjà créés pour enrayer le chômage. Il a augmenté les primes et réduit l'emploi en même temps. C'est la différence entre les deux. Nous, nous avons pour objectif de créer des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes, tandis que pour l'honorable député, lorsqu'il était ministre sous le gouvernement conservateur, c'était de réduire les emplois.

● (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a une conception sélective de l'histoire politique récente, puisque je l'ai moi–même vu en cette Chambre combattre avec ferveur et intensité, et beaucoup d'indignation, que je partageais aussi, le projet de réforme C–113, qui enlevait 5 p. 100 des bénéfices de prestations d'assurance–chômage aux chômeurs, et que nous avons tous dénoncé et contre lequel nous avons voté ensemble. Et aujourd'hui, je vois le même ministre participer à un Cabinet qui se lance à une attaque à fond de train contre les chômeurs.

Je demande au premier ministre, ou au ministre qui répondra à sa place, je ne sais, si le gouvernement reconnaît qu'en l'absence de véritables mesures de relance de l'emploi, la décision gouvernementale de réduire les prestations de près de 85 p. 100 des chômeurs, aura pour effet de mener plusieurs milliers d'entre eux à l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je conseille au chef de l'opposition de lire le budget attentivement.

Il affirme que le budget contient de nouvelles mesures qui vont aggraver le chômage, alors que je viens tout juste de dire que la réduction des cotisations d'assurance–chômage est un moyen très important de réduire le chômage. Cette mesure constitue un stimulant considérable, en particulier pour la petite entreprise. Durant toute la durée des consultations, les petites entreprises ont demandé au gouvernement de réduire les charges sociales et se sont engagées, de leur côté, à créer des emplois.

Le gouvernement a, par la même occasion, réaffecté les dépenses à la création d'un important programme national d'infrastructure de 6 milliards de dollars.

En outre, afin de trouver de nouvelles façons de remettre les gens au travail, de les affranchir de l'aide sociale, de la dépendance, le gouvernement a prévu dans le budget un montant supplémentaire de 800 millions de dollars qui permettra de créer, avec les provinces, une batterie de programmes qui seront mis en place dans des endroits stratégiques au Canada afin d'aider ceux dont le député affirme se préoccuper.

Ces mesures me semblent très différentes de celles qu'avait prises le député lorsqu'il faisait partie du gouvernement et qui consistaient simplement à couper et à tout démolir, sans rien faire d'autre pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il se rend compte qu'en ciblant ainsi l'assurance–chômage, il se trouve à pelleter le problème du déficit fédéral dans la cour des provinces, qui sont déjà confrontées, pour l'an prochain, à une dépense additionnelle de un milliard de dollars en aide sociale, dont 280 millions seulement pour le Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député sera certainement très heureux d'apprendre que nous avons tenu la semaine dernière des rencontres avec des ministres provinciaux de l'Éducation et du Travail.

Ils ont tous accepté de participer à un effort majeur de réforme du système de sécurité sociale. Nous sommes tous convenus de nous attaquer aux très graves problèmes que posent les dédoublements et les chevauchements de services, qui sont source de gaspillage.

Nous collaborons avec les provinces et nous croyons pouvoir réaliser des économies importantes, tant au niveau fédéral que provincial, en réduisant les coûts administratifs et les chevauchements qui entraînent des dépenses supplémentaires. Nous ne réduirons pas les montants versés aux particuliers, ni les programmes d'aide directe, mais seulement les dépenses liées à l'administration bureaucratique. Voilà l'objectif que poursuit le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, les rangs des opposants à la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean grossissent de jour en jour: les associations francophones de tout le Canada, le Commissaire aux langues officielles, M. Goldbloom, le général Jean V. Allard, les anciens du Collège de Saint–Jean, et même le premier ministre libéral du Québec, qui a finalement changé d'idée et qui revendique maintenant le maintien du Collège de Saint–Jean.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est–il prêt à faire preuve de bon sens et à revenir sur sa décision de fermer le Collège de Saint–Jean et à permettre aux étudiants francophones qui le désirent de poursuivre une carrière, une formation d'officier en français, dans leur milieu?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'honorable député qu'il faut placer le problème dans un contexte réel. Il n'y a que 16 p. 100 des officiers dans l'armée canadienne qui sont des francophones qui sont diplômés du Collège de Saint–Jean.

● (1425)

Il y a beaucoup d'officiers qui ont fait carrière dans les Forces armées canadiennes en allant dans d'autres universités. Il y a des

programmes flexibles qui leur permettent de choisir leur université. Nous n'aurons qu'un seul collège militaire à l'avenir. Nous aurons à peu près 70 000 soldats dans l'armée canadienne et nous aurons un seul collège militaire. Avec deux millions de soldats dans l'armée américaine, ils n'ont que trois collèges.

Donc, comme nous devons faire des compressions, nous avons dû faire des compressions là, et le Collège militaire de Saint–Jean sera fermé, nous le regrettons. Seulement, il fallait faire des compressions. Nous en avons fait dans toutes les provinces, y compris au Québec, et nous avons dit au gouvernement provincial et à tous les gens que s'ils veulent maintenir le Collège de Saint–Jean comme une institution de haut savoir au Québec, nous sommes prêts à les aider, comme nous aidons les autres provinces qui ont subi des fermetures de bases, et très souvent per capita, des compressions beaucoup plus dures qu'au Québec. Nous sommes prêts à aider mais la décision est finale. Dans un pays qui compte 70 000 soldats, nous ne pouvons pas avoir trois collèges militaires alors qu'il y en a trois aux États–Unis pour deux millions de soldats.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, maintenant qu'on sait que Kingston n'est pas une région où s'applique la Loi sur les zones francophones ontariennes, qu'on sait qu'une école secondaire francophone loge même dans des baraquements sans eau courante, à Kingston, et que la politique d'intégration des francophones du maire de Kingston consiste à faire marier ensemble les anglophones et les francophones, maintenant qu'on sait cela, le premier ministre a–t–il toujours l'audace d'affirmer que Kingston est le meilleur endroit possible pour intégrer les communautés francophones aux forces armées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à l'honorable député, qu'à l'heure actuelle, au Collège de Kingston, les francophones peuvent recevoir toute leur formation en langue française. Ce matin, je regardais le dossier d'une jeune femme qui a suivi 38 de ses 40 cours de génie; 38 de ses 40 cours, au Collège militaire de Kingston, lui ont été donnés en langue française.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Elle était une francophone à Kingston et elle était capable de fonctionner tellement bien qu'à la fin de son cours, ses confrères et ses consoeurs lui ont décerné le prix de l'élève qui a le plus contribué à l'avancement de sa faculté.

Alors, monsieur le Président, je pense qu'il y aura moyen de préparer Kingston pour qu'on y offre des services aux étudiants comme ils le veulent, en langue française. Et s'il y a nécessité d'améliorer la situation à Kingston, nous essaierons d'aider, tout comme nous essayons d'aider en ce moment les gens qui voudraient maintenir dans la ville de Saint–Jean une institution qui, malheureusement, ne peut demeurer militaire.

* * *

[*Traduction*]

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

De nombreux Canadiens, notamment des fédéralistes québécois, ont été outrés la semaine dernière de voir le chef de l'opposition faire une visite officielle à Washington et à New York afin de vendre le principe de la séparation du Québec. Le chef de l'opposition n'a pas caché l'objet de sa visite. Il a voulu établir les bases de relations futures entre un Québec séparé et les États–Unis.

Le premier ministre ne croit–il pas que le gouvernement canadien a légitimé cette visite en mettant le personnel de l'ambassade du Canada au service du chef de l'opposition?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que les Canadiens se sont prononcés dans le cadre d'élections et qu'ils ont choisi d'élire un parti séparatiste comme opposition officielle; nous le traitons donc comme tel.

Ce voyage n'a pas eu que des conséquences négatives; il en est ressorti beaucoup de bonnes choses. Le chef de l'opposition a dit aux Américains qu'il était un Canadien français, tout comme moi. C'est merveilleux. Il a ajouté qu'il voulait que les Américains comprennent sa position. Ainsi, plutôt que d'utiliser le terme «souveraineté», qui peut prêter à confusion, comme il voulait que les Américains connaissent la vérité—et il en va de même des Québécois maintenant—il s'est dit séparatiste, ce dont je me réjouis.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Depuis toujours, monsieur le Président, le principal objectif des chefs de l'opposition est de défendre les intérêts du Canada. Or, l'actuel chef de l'opposition officielle a dit clairement que ce n'était pas le sien. Il veut d'abord et avant tout parvenir à la séparation du Québec.

• (1430)

Le premier ministre ne croit–il pas que dans ce cas–ci, le chef de l'opposition officielle a profité de son poste à de mauvaises fins pour promouvoir le démantèlement du Canada?

Le Président: Une fois de plus, la présidence a du mal à accepter les questions, en ce sens que nous semblons nous en prendre à certains députés en particulier. J'ignore si cela touche vraiment la responsabilité du gouvernement sur le plan administratif.

Je vais laisser le premier ministre répondre à la question s'il le désire, mais j'aimerais qu'on formule les questions de façon à traiter de la responsabilité du gouvernement sur le plan administratif.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais parler de politiques nationales qui pourraient être utiles pour maintenir l'unité du pays.

J'exhorte mon collègue réformiste à avoir la générosité de reconnaître qu'il est bon qu'il y ait au Canada deux langues officielles.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, les contribuables canadiens ont payé une partie des frais de cette visite. Le premier ministre croit–il qu'ils en ont eu pour leur argent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais préciser que j'ai été heureux

d'entendre le premier ministre de l'Alberta déclarer vendredi qu'il était en faveur du maintien des deux langues officielles au Canada. Nos vis–à–vis aiment souvent citer ses paroles dans leurs discours et je pense que cela mérite donc d'être souligné.

J'ignore à combien s'est élevé le coût de ce déjeuner ou dîner offert au chef de l'opposition officielle, mais j'espère simplement qu'on n'a pas dépensé autant que pour la fête donnée en l'honneur du gouverneur de la Banque du Canada.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, avant le dépôt de son budget, le ministre des Finances nous a dit et redit qu'il couperait les dépenses, mais par manque de courage il ne l'a pas fait. Il nous dit maintenant que ce sera pour l'an prochain dans une seconde phase. Or, même son premier ministre, en tournée dans l'Ouest, le contredit à cet égard.

Comment le ministre des Finances veut–il qu'on le croit dans sa volonté de réduire les dépenses alors qu'il se fait contredire formellement par son premier ministre qui dit que toutes les coupures que le gouvernement devait faire ont été faites cette année?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'aimerais citer le discours que j'ai prononcé ici en Chambre: «Les décisions prises aujourd'hui nous inscrivent clairement sur une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif du gouvvernement, soit un déficit égal à 3 p. 100 du PIB dans 3 ans». C'est la position que j'ai prise ici en Chambre et c'est exactement la position prise par le premier ministre, la semaine dernière, dans l'Ouest canadien.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en regard de la réponse du ministre et du Budget, doit–on comprendre que le ministre des Finances a renoncé à réduire les dépenses de l'État, qu'il poursuivra délibérément les gaspillages et les fuites fiscales dénoncés par le vérificateur général et qu'il s'en remettra à la seule croissance économique pour lutter contre le déficit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, encore une fois, je l'ai dit très clairement en Chambre. Le premier ministre l'a dit et je l'ai dit moi–même la semaine dernière à New York et dans les villes canadiennes que j'ai visitées: «Les décisions prises dans le budget nous mèneront à 3 p. 100 du PIB d'ici 3 ans».

En plus, nous sommes en train de réviser toute une série de programmes avec le ministre du Renouveau de la fonction publique. Nous nous penchons sur toutes les commissions, les affaires publiques, un tas de politiques et de programmes gouvernementaux et nous sommes conscients et confiants que cela nous mènera à une meilleure situation financière que celle que l'on a projetée.

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'ai visité ma circonscription du centre de l'Alberta la semaine dernière; mes électeurs sont tout simplement dégoûtés du message séparatiste qui a été livré aux États–Unis, principal partenaire commercial du Canada.

Le premier ministre pourrait–il nous dire quelles mesures il entend prendre pour assurer aux États–Unis non seulement que le Canada va fort probablement demeurer uni, mais aussi que le gouvernement s'est engagé à maintenir l'unité du pays?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est bien évident que je ferai tout ce qu'il faut pour voir à ce que les politiques de ce gouvernement soient si impeccables que les gens du Québec n'hésiteront pas à demeurer au sein du Canada.

Ce sera un argument très utile lorsque je pourrai dire aux Américains que j'ai convaincu les membres du Parti réformiste d'appuyer le principe des deux langues officielles au Canada.

M. Bob Mills (Red Deer): Permettez–moi de poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'aimerais que le premier ministre cesse de se dérober et qu'il fasse preuve de leadership.

Le premier ministre peut–il nous dire ce qu'il compte faire pour expliquer à la population du Québec quelles seraient les véritables conséquences d'une séparation?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je crois, pour ma part, qu'il est important d'avoir le courage de présenter des candidats dans chacune des provinces du Canada et de transmettre un seul message à tous les Canadiens, au lieu de transmettre des messages différents dans différentes parties du pays. C'est pourquoi on m'a réservé un accueil si chaleureux lorsque j'ai visité l'Alberta la fin de semaine dernière; j'y ai parlé des politiques de ce gouvernement à l'égard du Canada tout entier et les gens m'ont merveilleusement bien reçu.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA BOSNIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

On apprend que le retrait des Casques bleus canadiens de Srebrenica est interrompu suite à des réticences des Serbes bosniaques. Le 13 janvier, le ministre de la Défense s'était engagé à ce que les Casques bleus canadiens soient relevés dans un délai de trente jours, délai expiré depuis, tandis que le ministre des Affaires étrangères nous indiquait, les 16 et 21 février, que leur remplacement était imminent.

Le ministre peut–il nous confirmer que le processus de retrait des Casques bleus canadiens de Srebrenica est interrompu par le refus des Serbes bosniaques de concourir au remplacement du contingent canadien par les soldats néerlandais?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait beaucoup de progrès. Il est certain que nous aurions aimé que nos soldats soient sortis de Srebrenica à la fin février. Tel que prévu, les soldats hollandais sont arrivés sur les lieux; 500 d'entre eux sont là et les Canadiens s'apprêtent à sortir. Les camions sont actuellement en route pour Srebrenica. Les Serbes bosniaques ont une certaine appréhension parce qu'ils soutiennent que les routes ne sont pas très praticables. Néanmoins, nous croyons qu'ils pourront sortir d'ici quelques jours.

Je dois admettre qu'il y a quelques jours de retard, mais la situation évolue comme prévu. Quant à la rumeur qui circulait dans les journaux de fin de semaine à l'effet qu'il y avait eu des manifestations et que les Musulmans de Srebrenica les gardaient en otage, cette rumeur est fausse. Les Musulmans ont simplement voulu faire une démonstration pour remercier les soldats canadiens qui les ont protégés avec beaucoup de courage pendant les deux dernières années.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, si je comprends bien, ils les remerciaient en les empêchant de sortir.

Ce que je voudrais savoir, ainsi que les familles des soldats, c'est quels moyens pouvons–nous prendre auprès des Serbes bosniaques pour assurer, tel que prévu, le départ des troupes canadiennes? Quelles négociations entendons–nous mener pour que les Serbes laissent sortir les soldats canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): En réponse à la question du député, monsieur le Président, je dirais que toute la semaine dernière, et durant la fin de semaine, il y a eu des négociations, menées notamment par le commandant Rose qui est responsable des troupes des Nations Unies, pour faire avancer le dossier. Selon les informations que nous avons reçues quelques minutes avant d'entrer en Chambre, nous croyons bien que les soldats canadiens auront quitté Srebrenica d'ici 48 ou 72 heures.

Comme je l'ai dit, nous avons quelques jours de retard. Cela peut prendre un peu plus de temps que prévu, mais espérons qu'il faudra moins de 72 heures.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à celle du député de Saint–Hyacinthe—Bagot. Elle a trait à la visite du premier ministre à Edmonton, la semaine dernière.

Le premier ministre y a dit que, conformément au budget présenté à cette Chambre, il n'y aurait pas d'autres compressions des dépenses d'ici trois ans.

Le premier ministre peut–il confirmer qu'il en sera bien ainsi ou, comme l'a laissé entendre à plusieurs reprises le ministre des Finances, qu'il y aura d'autres compressions?

• (1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je dirais exactement la même chose que le ministre des Finances. Dans le budget que nous avons présenté à cette Chambre, nous prévoyons des compressions pour les trois prochaines années.

Si la croissance est de 3 et 3,8 p. 100 ces deux prochaines années, le déficit représentera 3 p. 100 du PNB. Les compressions que nous avons annoncées s'échelonnent sur les trois années qui viennent et touchent les programmes d'importance, comme celui de la défense, et les dépenses sociales.

Entre temps, nous avons demandé au ministre des Relations fédérales–provinciales de faire diligence pour éliminer le double emploi et les chevauchements entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'étudier le fonctionnement de tous les organismes gouvernementaux afin de procéder à des compressions supplémentaires.

Ces compressions n'auront pas l'ampleur de celles qui ont été annoncées dans le budget, telles que la réduction du budget de la défense, qui elles sont très importantes.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Il me semble que la raison pour laquelle nous avons entrepris de revoir les programmes de sécurité sociale, santé, défense et autres, est de réduire les dépenses publiques et d'établir des priorités différentes.

Si ce n'est pas le cas, ma question au premier ministre ou au ministre des Finances est la suivante: quel est le but d'un tel exercice si ce n'est de réduire et de redéfinir les dépenses du gouvernement dans ces secteurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de la gravité de la situation financière dans laquelle se trouve le Canada, en raison de la dette et du déficit.

Il ne fait aucun doute qu'avec ce budget, nous entreprenons une série de compressions nécessaires pour ramener le déficit à un niveau acceptable d'ici trois ans; c'est l'objectif que nous nous sommes fixé.

Par ailleurs, il est très important de comprendre, comme l'a si éloquemment expliqué le ministre du Développement des ressources humaines, ainsi que le ministre de la Défense et d'autres ministres en cette enceinte, que nous sommes des libéraux et que nous comprenons qu'il est absolument essentiel que la gestion des affaires publiques évolue suivant les besoins du pays.

Le but de ces études n'est pas uniquement de procéder à des compressions pour réduire le déficit mais également d'entreprendre une réforme fondamentale de ces programmes afin que le Canada puisse relever les graves défis qui lui viennent de l'étranger.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Il s'en tire pas mal.

M. Martin: Je vais continuer sur ma lancée, monsieur le Président. J'ajouterai que nous allons revoir la question des soins de santé et du vieillissement de la population. Nous allons revoir la façon dont fonctionne le marché du travail. Nous allons revoir notre politique de défense et notre politique industrielle parce que nous voulons améliorer le sort de nos concitoyens.

* * *

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

La Corporation de développement des investissements du Canada a conclu la vente de sa participation de 51 p. 100 dans Ginn Publishing Canada, société de Toronto qui se spécialise dans la publication et la distribution de matériel pédagogique, à la société américaine Paramount Communications. Cette décision a soulevé un tollé dans les médias et dans le monde de l'édition.

Le ministre peut–il confirmer la nouvelle du *Maclean's* selon laquelle l'entente secrète a permis à la société américaine de prendre le contrôle de Ginn Publishing dès que la politique de l'édition a été modifiée? Sinon, comment explique–t–il que le gouvernement ait utilisé des questions non résolues, notamment le contrat de distribution, comme prétexte pour ne pas rechercher activement d'éventuels acheteurs canadiens?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, la question est longue et compliquée, mais la réponse est simple.

Un gouvernement précédent a pris des engagements. Ces engagements n'étaient pas secrets, bien au contraire. Selon l'engagement auquel fait allusion la députée, si une politique entrait en vigueur, le gouvernement canadien qui avait acquis 51 p. 100 des actions de Ginn les revendrait à la société mère américaine. C'est précisément ce qui s'est produit.

• (1445)

Je suis heureux de dire que, tout en permettant de faire de l'ordre dans des transactions passées, la politique qui protège notre industrie de l'édition n'a pas changé.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le ministre conviendra–t–il qu'entre temps, c'est la politique de Baie–Comeau qui a été changée pour permettre cela?

Le ministre sait–il qu'il perd de sa crédibilité en tant que défenseur des intérêts culturels du Canada et peut–il rassurer la Chambre en disant qu'il entend revoir cette décision inacceptable?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, si nous revenions sur notre décision, qui est prévue dans un contrat, nous nous exposerions à une action en justice.

Comme je l'ai dit, la politique de protection, qui n'est pas la politique de Baie–Comeau, sera maintenue. Bien sûr, tout le monde a droit à son opinion concernant la crédibilité du ministre du Patrimoine, mais des membres de l'industrie ont compris qu'il s'agissait là de l'exception qui confirmait la règle et qu'en fait l'industrie bénéficiait toujours de notre appui.

* * *

LES PÊCHES

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre n'ignore pas que les permis de pêche au poisson de fond dont on ne s'est pas prévalu en 1991 et 1992 ont été bloqués pour 1993. Cette mesure a touché quelque 4 000 pêcheurs. Elle les a pénalisés, en fait, pour avoir réagi de façon responsable à la diminution des stocks de poisson de fond. Il avait été établi à l'époque que cette mesure n'empêcherait personne de renouveler son permis en 1994.

Le ministre prendra–t–il rapidement des mesures pour résoudre le problème des permis en veilleuse et respecter l'engagement pris par son prédécesseur de traiter tous les détenteurs de permis de la même façon?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Comme le sait le député, cette mesure a été prise par le gouvernement précédent. J'ai fait savoir, notamment le 4 février, au congrès de l'Union des pêcheurs des Maritimes, que j'allais examiner l'incidence de cette mesure sur les permis de pêche au poisson de fond qui n'ont pas été exploités.

Au cours de la dernière semaine, nous sommes allés au Nouveau–Brunswick, en Nouvelle–Écosse, à l'Île–du–Prince–Édouard et au Québec, où beaucoup de groupes du secteur des pêches et des associations de pêcheurs nous ont entretenus de ce sujet. Je suis conscient des difficultés que cette mesure a causées aux pêcheurs détenant des permis de pêche authentiques.

Je m'engage à étudier la question et à annoncer très bientôt une décision.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Récemment, le ministre a déclaré à la Chambre que le premier ministre du Québec pourrait réduire le chômage de 1 p. 100 grâce aux mesures prises par le gouvernement fédéral. Selon le dernier budget, le taux de chômage national devrait rester autour de 11 p. 100.

Le ministre peut–il expliquer comment le taux de chômage national peut rester inchangé si celui du Québec diminue de 1 p. 100?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler au député que le budget ne créera pas des emplois simplement pour le Québec. Il le fera pour tous les Canadiens.

Nous avons un programme national dans le cadre duquel nous envisageons une solution nationale à ces problèmes. Nous ne cherchons pas à faire de discrimination entre les régions de quelque manière que ce soit.

Voici ce qui se produit avec le taux de chômage. Comme le député le sait fort probablement, lorsqu'on amorce une période d'essor économique, lorsqu'on commence à créer des emplois, cela attire des gens sur le marché du travail, des gens qui, sous le régime conservateur, avaient tout simplement abandonné et ne cherchaient plus d'emploi. Par conséquent, les résultats de l'étude de statistique ne tiennent pas compte de la confiance qu'ont retrouvée les gens qui réintègrent le marché du travail.

Nous avons l'intention de créer des emplois. Cela n'entraînera peut–être pas immédiatement une baisse considérable du taux de chômage comme tel, mais simplement plus de gens réintégreront le marché du travail, confiants de trouver un emploi.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la promesse faite par le premier ministre du Québec et les prévisions du ministre des Finances ne concordent pas.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre à quelles statistiques nous pouvons nous fier, celles du ministre des Finances ou celles du premier ministre du Québec?

• (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je dois au député, je ne vois pas ce qu'il peut avoir à gagner à comparer les statistiques que le premier ministre du Québec aurait, selon lui, avancées aux chiffres utilisés par le ministre des Finances.

La véritable question qu'il faudrait se poser à la Chambre et sur laquelle le député devrait plutôt se pencher, c'est de savoir comment créer des emplois pour tout le monde et comment réduire le chômage. Cessons de monter en épingle ce qu'un premier ministre d'une région a pu dire et ce qui se passe dans une autre région. Il est grand temps que les députés des deux partis de l'opposition abordent ces questions dans une perspective nationale.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Les États–Unis menacent de résilier l'entente sur la bière conclue en août dernier. Ils contestent entre autres l'imposition d'un prix minimum sur la bière par le Québec. Même si le prix minimum envisagé par le Québec est inférieur à celui en vigueur en Ontario, les États–Unis font actuellement pression sur le Québec pour qu'il fasse des concessions supplémentaires.

Le ministre admet–il qu'il est tout à fait injustifiable que le Québec soit obligé de réduire son prix minimum afin de satisfaire aux exigences des grands brasseurs américains, et qu'entend–il faire à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, tout au long des discussions, nous avons appuyé le gouvernement du Québec en demandant un prix minimum, comme le permet le GATT. Nous avons défendu cette position nous–mêmes et aussi avec la collaboration des représentants du gouvernement du Québec, lors de réunions à Washington et, la semaine dernière, ici, à Ottawa.

D'autres rencontres sont prévues pour demain et nous espérons nous rapprocher d'un règlement.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, alors que les Américains font plier le Canada et les provinces pour satisfaire aux exigences de leurs grands brasseurs, des dizaines de mesures discriminatoires sont en place aux États–Unis à l'égard des bières canadiennes. Que fait concrètement le ministre pour forcer les Américains à nous ouvrir eux aussi leurs marchés?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Dans une décision du GATT, il est dit que les pratiques des Américains dans le commerce de la bière sont discriminatoires et préjudiciables aux intérêts du Canada. Aux États–Unis, la réglementation du commerce de la bière relève des États plutôt que du gouvernement fédéral.

Cependant, dans les deux affaires, nous avons exercé des pressions auprès des Américains pour régler la question et pour que le commerce de la bière puisse se faire normalement entre les deux pays, sans porter atteinte aux intérêts des fournisseurs canadiens, conformément aux constatations du groupe spécial du GATT.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle m'a été inspirée par M. Frank Filek, de Toronto.

Nous avons appris la semaine dernière que les contribuables devront payer encore 12,2 millions de dollars pour financer le régime de pension des députés, en plus des 158 millions qu'ils ont dû payer en 1992.

Le premier ministre s'engagera–t–il à convaincre ses collègues de la nécessité d'éliminer immédiatement ce régime de pension en or dont bénéficient les députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, un rapport sur cette question sera déposé à la Chambre très prochainement. Nous avons dit que nous voulons examiner ce régime de pension. Comme les prochaines élections sont encore loin, nous avons beaucoup de temps à notre disposition. Nous allons trouver ce qui ne va pas dans ce régime et essayer de voir à ce qu'il corresponde davantage à la réalité.

Par contre, nous ne pouvons pas créer l'impression que nous sommes surpayés. Lorsque je pense qu'un député gagne 64 000 $ par année et que le pire joueur des Sénateurs d'Ottawa touche 135 000 $, je ne trouve pas que nous sommes surpayés.

Il ne faut pas donner aux Canadiens l'impression que nous ne valons pas ce qu'on nous paie parce que la plupart des députés travaillent très fort, gagnent honnêtement leur salaire et consentent des sacrifices en séjournant à Ottawa. Personnellement, je ne présenterai d'excuses à personne parce que je suis convaincu que je mérite mon salaire.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, nous parlons ici d'un régime de pension. Dans le secteur privé, les employés doivent verser une cotisation égale à celle de l'employeur. À la Chambre, les contribuables doivent payer 6 $ pour chaque dollar que les députés versent dans leur régime de pension. C'est exorbitant et extravagant.

• (1455)

Le premier ministre dira–t–il aux Canadiens pourquoi son gouvernement et lui–même appuient le principe de la pension viagère pour les députés après seulement six années de service?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous savons que l'espérance de vie à la Chambre des communes n'est pas très grande. D'après le nombre de députés du Parti progressiste conservateur qui sont parmi nous, nous savons que la sécurité d'emploi n'existe pas ici.

Je veux simplement dire que, lorsque les députés quittent la Chambre des communes, ce n'est pas nécessairement facile pour eux de redémarrer dans le secteur privé. Notre régime de pension doit être juste par rapport aux autres.

Il y a des gens qui peuvent trouver que c'est trop, et nous examinerons tout cela. Il y a la question du cumul de pension et de traitement qui est une grande préoccupation dans le cas de certains députés qui commencent à toucher leur pension pendant qu'ils sont encore très jeunes, comme on l'a vu il y a un an et demi. C'est un problème qui doit être examiné.

Je ne veux surtout pas créer l'impression que les députés sont surpayés. Ce n'est certainement pas le cas des bons députés.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens de toutes les régions attendent maintenant depuis plusieurs mois, en fait depuis la conclusion des négociations du GATT, qu'on leur dise une fois pour toutes s'il sera possible ou non de résoudre nos divers différends commerciaux bilatéraux avec les Américains.

Qu'est–ce que le ministre peut dire à la Chambre pour assurer aux producteurs et aux agriculteurs canadiens que leurs intérêts seront protégés?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, comme le député l'a mentionné dans sa question, il y a plusieurs problèmes en suspens dans le commerce bilatéral de produits agricoles entre le Canada et les États–Unis. Ces problèmes font l'objet de discussions depuis novembre dernier. Le travail à ce sujet se poursuit toujours. Les problèmes n'ont pas été résolus jusqu'ici, et ils n'ont pas disparu non plus.

Ma préférence irait à un accord–cadre solide entre le Canada et les États–Unis pour régler une fois pour toutes les problèmes en suspens. Un accord mutuellement acceptable pour les deux pays serait nettement préférable aux habituelles mesures commerciales suivies de mesures de rétorsion qui pourraient avoir pour effet de miner le commerce d'une valeur de 10 milliards de dollars de produits agricoles entre nos deux pays.

Il importe cependant de faire remarquer deux choses. Tout d'abord, dans nos discussions avec les États–Unis, le Canada ne troquera pas un produit contre un autre. Il faut traiter chaque produit indépendamment, selon ses propres mérites.

Deuxièmement, tout accord que nous envisagerions de conclure avec les États–Unis doit être équitable et raisonnable, et compatible avec les intérêts nationaux du Canada. Un mauvais marché pour le Canada ne sera jamais acceptable pour notre gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Selon un rapport interne du ministère des Affaires indiennes, le gouvernement aurait fort mal défendu et géré les successions des Amérindiens dont il est chargé comme fiduciaire.

Le ministre peut–il nous confirmer que les fonds placés ont été mal utilisés par suite d'un suivi insuffisant de la part du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je connais bien le rapport du vérificateur général et je connais bien notre réponse.

Comme je viens du secteur privé, je me rends compte qu'on n'a pas fait une bonne gestion. Je ne suis pas convaincu que la réponse soit satisfaisante. Nous ferons de cette question une de nos priorités une fois que nous aurons terminé la phase initiale de mise en place de la nouvelle administration.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, en questions additionnelle, j'aimerais savoir exactement quels correctifs le ministre entend apporter pour s'assurer que les successions des Amérindiens soient gérées correctement par son ministère.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je le répète, monsieur le Président, ce sera une priorité pour notre gouvernement. Quant au remède à apporter au problème, je ne suis pas en mesure de répondre pour le moment. En temps opportun, d'ici quelques mois, je pourrai rencontrer le député pour en discuter et lui montrer ce que nous faisons.

* * *

● (1500)

LES LOBBYISTES

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Durant la campagne électorale, le premier ministre a promis d'assainir les activités de démarchage auprès du gouvernement. On s'entend généralement pour dire que l'une des meilleures façons de résoudre le problème consisterait à supprimer la déduction fiscale concernant les honoraires des lobbyistes.

Le premier ministre croit–il qu'il faut autoriser cette déduction fiscale au titre des dépenses d'entreprise pour les honoraires des lobbyistes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, on fera sous peu à la Chambre une déclaration au sujet d'un projet de loi concernant le lobbying sur la colline du Parlement. J'imagine que le ministre responsable abordera ce problème.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, comme un grand nombre de Canadiens craignent que les modifications proposées à la loi sur le lobbying soient trop faibles et qu'elles aient très peu d'effet, le premier ministre est–il prêt à s'engager à supprimer la déduction fiscale pour les honoraires des lobbyistes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, à mon avis, il faut voir le projet de loi avant de dire qu'il ne va pas assez loin. Attendons un peu. Quand le député aura pris connaissance du projet de loi, il pourra porter un jugement sur celui–ci.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a 720 travailleurs du Canadien National qui perdront leur emploi sous peu. Avec l'accord de l'Office national des transports, la compagnie a déjà entamé le démantèlement du réseau ferroviaire du Québec. Les deux tiers du réseau québécois sont ainsi menacés alors que les impacts économiques, touristiques et environnementaux d'une telle décision n'ont pas été évalués en profondeur.

Le ministre peut–il dire s'il acceptera de créer un comité parlementaire spécial pour évaluer l'impact du démantèlement du réseau ferroviaire dans l'est du Canada et s'il est prêt à décréter un moratoire sur l'abandon de lignes tant que le comité n'aura pas terminé ses travaux?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a un processus très bien connu pour l'abandon des activités dans certaines régions du pays par le CN ou le CP. Nous n'avons pas l'intention d'imposer un moratoire. L'honorable député est sans doute au courant que déjà dans certaines parties du pays comme l'Île–du–Prince–Édouard et Terre–Neuve les chemins de fer ont déjà disparu. Je veux lui assurer quand même que nous sommes en train d'étudier toute cette question, et la proposition qui a déjà été discutée publiquement de la part du président du CN aussi bien que du président du CP sera considérée lorsqu'elle sera présentée au gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre n'est pas sans savoir que la réforme de nos programmes sociaux se fait à fond de train. Les trois quarts des Canadiens estiment, on l'a vu récemment, que le principal objectif du ministre est de réduire les dépenses des programmes sociaux. Ils doivent avoir pris connaissance du budget.

Comme la pauvreté est à la hausse et que cela représente des coûts sociaux et économiques énormes pour les Canadiens, que peut dire le ministre aux 275 000 familles canadiennes dont le revenu est de plus de 10 000 $ inférieur au seuil de pauvreté et qui craignent que ses réformes ne les enfoncent encore plus profondément dans la misère?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je voudrais rectifier une partie de l'entrée en matière. Plus de 80 p. 100 des Canadiens appuient l'initiative fédérale, qui vise à remanier de fond en comble et à restructurer les programmes sociaux. C'est que les Canadiens sont conscients que le meilleur moyen de s'attaquer aux graves problèmes de la pauvreté chez les enfants, aux graves problèmes qu'éprouvent les familles, au chômage chronique des travailleurs âgés, c'est de se doter de programmes adaptés à notre époque, qui répondent aux besoins et donnent des ressources à ceux qui en ont besoin, pas simplement à ceux qui administrent les programmes.

Tel est l'objectif de notre réforme. Il s'agit de se doter de programmes adaptés aux besoins au lieu de laisser proliférer des programmes qui ne s'attaquent pas vraiment aux problèmes cruciaux qui sont les nôtres à l'approche du XXI^{e} siècle.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune du ministre des Finances du Bangladesh, M. Saifur Rahman.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

● (1505)

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, les décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Pendant que j'y suis, monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe, aux réunions du Bureau et du Comité permanent de l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Copenhague, au Danemark, le 17 janvier 1994.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte spécial de la politique de défense du Canada. Dans ce rapport, le comité demande des pouvoirs supplémentaires au sujet de la télédiffusion de ses délibérations et le pouvoir d'établir des sous-comités.

Le Sénat a adopté le rapport à sa séance du 24 février dernier. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

M. Charest: Il n'y a pas consentement unanime, monsieur le Président.

* * *

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

M. Rex Crawford (Kent) demande à présenter un projet de loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier la Loi sur les produits dangereux.

J'ai d'abord présenté ce projet de loi le mois dernier en réponse à deux de mes électeurs, Robert et Maria Weese de Wallaceburg, en Ontario. M. et M^{me} Weese ont perdu leur jeune fils dans un accident tragique survenu à l'école lorsqu'un filet de soccer portatif s'est renversé sous la force du vent.

Le projet de loi est fondé sur les recommandations du jury du coroner dans l'affaire de Wallaceburg. Les buts de soccer, de handball et de hockey sur gazon pour usage récréatif ou scolaire doivent être fixés au sol. Il y a plusieurs cas aux États-Unis et au Canada où un filet s'est renversé, blessant ou tuant des jeunes.

Je félicite encore la famille Weese et leur collectivité de travailler pour prévenir d'autres tragédies semblables. Je suis fier, à titre de parlementaire, de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire en leur nom.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

PÉTITIONS

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de Saskatoon. Ces pétitionnaires protestent contre la fermeture du bureau de l'Office national du film qui se trouve dans leur ville. Cette mesure ferait de la Saskatchewan et de Terre–Neuve les seules provinces à ne pas bénéficier de la présence de cet organisme et serait pour nos institutions nationales un pas de plus vers leur disparition du paysage canadien.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant la signature de 299 habitants de la Saskatchewan qui protestent contre le projet de loi C–91, qui visait essentiellement à accroître le prix des médicaments au Canada en réduisant la disponibilité des médicaments génériques. Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à abroger le projet de loi C–91, à défendre les intérêts du Canada et à se préoccuper de leur santé en faisant en sorte que le prix des médicaments soit plus raisonnable.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition adressée au ministre responsable des bureaux de poste. Cette question a peut–être pris une nouvelle tournure avec le nouveau ministre. Quoi qu'il en soit, je suis dans l'obligation de présenter les pétitions que j'ai déjà depuis environ une semaine.

Ces pétitions viennent de la région rurale de l'est de l'Ontario, de petites localités comme Lansdowne, Elgin, Westport, Gananoque et autres, dont les habitants se disent vraiment préoccupés par la position de l'ancien gouvernement à l'égard des bureaux de poste ruraux.

Les habitants des régions rurales du Canada estiment qu'ils ont droit aux mêmes services postaux et autres que ceux des centres urbains. Ils estiment que le gouvernement précédent a saccagé les petites localités rurales du Canada.

Ils demandent au nouveau ministre responsable des bureaux de poste de revoir cette question. Il l'a déjà fait. Les pétitionnaires demandent au nouveau ministre de mettre fin à la fermeture des bureaux de poste dans les localités rurales et de rétablir les services postaux complets auxquels ils s'étaient habitués au fil des ans.

Monsieur le Président, j'appuie leur demande. Je sais que les députés des régions rurales le font également.

LES CARTES DE TUEURS

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, au nom des électeurs de Welland—St. Catharines—Thorold, une pétition conforme à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition vient ajouter des noms à la liste croissante des Canadiens qui s'opposent rigoureusement à l'importation de cartes de tueurs. Non seulement ces cartes glorifient le meurtre et les auteurs de ces actes ignobles de violence, mais elles rappellent chaque jour aux familles et aux amis des victimes la violence qui a abattu leur être cher et anéanti leur sécurité et leur foi en l'humanité.

Les électeurs de Welland—St. Catharines—Thorold ne veulent pas de ces cartes dans leurs communautés. Ceux qui ont signé cette pétition affirment: «Nous abhorrons les crimes violents contre les personnes. Nous croyons que les cartes de tueurs ne donnent aux enfants et aux adultes rien de positif à admirer ou à imiter et que, au contraire, elles ne font que contribuer à la violence. Nous demandons que les lois du Canada soient modifiées afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs et que les fabricants de ces cartes soient informés que les produits qu'ils destinent au Canada seront saisis et détruits.»

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 4.

[*Texte*]

Question nº 4—**M. Taylor:**

Quelles mesures Revenu Canada a–t–il prises depuis que la Cour suprême a rendu sa décision dans l'affaire Glenn Williams (92 DTC 6320) demandant à Revenu Canada de reconsidérer son interprétation de la portée de l'exemption fiscale applicable aux Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Par suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada, le Ministère a étudié cette décision et a fait connaître sa position préliminaire vers la fin de 1992. Une période de transition a été prévue pour permettre à Revenu Canada d'évaluer l'étendue des répercussions négatives de cette affaire, ainsi qu'aux personnes et aux organisations concernées, de mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Pour clarifier l'application de l'exonération d'impôt pour les Indiens, Revenu Canada a reçu, durant 1993, les observations d'Indiens et d'organisations indiennes sur les genres de situations que pourrait concerner l'affaire Williams. Entre juin et octobre 1993, des réunions ont été tenues à travers le Canada avec les différents intéressés. En plus des observations obtenues lors des réunions, le ministère a reçu près de 250 lettre et exposés de personnes intéressés.

Le ministère a élaboré, à la lumière des observations obtenues et d'une analyse approfondie de l'affaire, un projet de lignes directrices pour l'interprétation de la décision rendue dans l'affaire Williams. Les lignes directrices interprétent de façon équitable et généreuse l'exemption d'impôt dans la Loi sur les Indiens.

Le 15 décembre 1993, l'ébauche de ces lignes directrices a été envoyée à près de 200 Indiens et organisations indiennes. Le ministère acceptera les commentaires concernant cette ébauche des lignes directrices jusqu'à la fin de mars 1994. Étant donné que les lignes directrices n'ont été publiées que tard en 1993, le gouvernement prolonge jusqu'au 31 décembre 1994 la période de transition pour les arrangements existants en matière d'emploi. Les personnes et les organisations susceptibles d'être touchées de façon négative auront ainsi le temps d'étudier les lignes directrices et de mettre de l'ordre dans leurs affaires, si elles le souhaitent.

Le vice–président: On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1515)

[*Français*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Je donne à nouveau la parole à l'honorable député de Charlesbourg. Il dispose de 8 minutes dans ce débat.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, il n'est pas facile de reprendre le fil de ses idées, mais je vais tenter de le faire.

Tout à l'heure, j'ai mentionné que je m'attarderais surtout aux incidences reliées au budget militaire. Je profiterai de ce lien pour mentionner au député de Kingston et les Îles, qui nous mentionnait que Kingston est une ville bilingue, que j'ai ici un article du 3 mars qui mentionne que l'école française de la base militaire n'a pas le droit d'afficher son nom en français à l'extérieur. Je pense que c'est assez significatif. «On voulait développer le caractère français de l'école, qui est le seul endroit où nos enfants peuvent parler français à Kingston; quand ils sont en ville, tout est en anglais». Il est facile de dire que c'est complètement bilingue, mais c'est complètement faux.

Je poursuivrai en disant que lorsque le ministère de la Défense, ainsi que le ministère des Finances, ont fait des coupures dans le budget militaire, il y a plein de choses sur lesquelles on ne s'est pas attardé et qu'on a acceptées de façon stoïque parce que déjà nous savons qu'au Québec nous avons toujours été un peu privés. À cet égard, je me reporterai tout simplement aux commentaires du ministre de la Défense lui–même qui disait que le Québec était désavantagé dans ses investissements militaires.

Je me souviens des paroles prononcées en cette Chambre par le premier ministre et le ministre de la Défense, le premier nous dressant un bilan idyllique du bilinguisme canadien, et le second, le ministre de la Défense, s'offusquant que les députés du Bloc québécois refusent de croire à la bilinguisation de Kingston. Comment pourrions–nous croire à cette bilinguisation, alors que le premier ministre du temps, M. Trudeau, avait ordonné que le Collège royal de Kingston devienne une institution bilingue? Qu'en est–il après 20 ans?

Les diplômés de Kingston sont «officiellement» bilingues. En effet, les francophones qui fréquentent l'institution sont parfaitement bilingues, alors que les anglophones, quant à eux, possèdent une connaissance très limitée du français, si limitée qu'ils se sentent mal à l'aise de parler français et ont perdu ces connaissances limitées au moment de leur promotion. Ces affirmations viennent tout simplement d'un rapport du comité ministériel sur

les collèges militaires canadiens de mai 1993. Elles n'ont pas été écrites par des bloquistes ou des souverainistes ou des séparatistes. Il s'agit d'un rapport du ministère de la Défense sur les collèges militaires.

Si le premier ministre nous disait que la dualité linguistique canadienne ne relevait pas des francophones du Québec mais de tous les francophones hors Québec, il a sans doute oublié dans cette décision que si la règle du bilinguisme est réelle, comment expliquer que la grande majorité des officiers provenant des Maritimes au Collège militaire de Saint–Jean y viennent pour vraiment devenir des officiers bilingues?

Il faut se rappeler—et ici, je joins également le Collège Royal Roads de Victoria—que si on centralise dans un seul collège, il y a beaucoup d'individus de l'Ouest canadien qui n'entreprendront pas des carrières militaires, car ils devront partir de l'Ouest pour venir en Ontario. C'est la même chose pour les Maritimes, car la majorité des officiers qui étudiaient au Collège militaire royal de Saint–Jean provenaient des Maritimes et de la province de Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Jacob: Je pourrai vous fournir des chiffres. Vous me poserez des questions lorsque j'en aurai terminé.

Au Collège militaire de Saint–Jean, la population anglophone se trouve en situation d'immersion pendant cinq ans. De leur côté, les francophones ont l'opportunité de pratiquer l'anglais sur une base régulière et, contrairement aux anglophones, ils ont la motivation d'apprendre l'anglais, puisqu'ils seront appelés à travailler dans d'autres provinces anglophones et au sein de la communauté internationale pour des missions de maintien de la paix où l'anglais est prédominant.

Le Collège militaire de Saint–Jean est le seul collège à produire véritablement des officiers francophones et anglophones parfaitement bilingues qui comprennent la qualité linguistique et culturelle que le premier ministre n'a cessé de vanter depuis le début de la 35e Législature.

Son gouvernement vient de prendre une décision qui, selon tous les intervenants, en est une qui n'a aucune assise économique rationnelle, car une institution de haut savoir, une université qui doit rencontrer les quatre piliers de l'éducation des officiers militaires, soit l'instruction militaire, l'instruction universitaire, l'instruction d'une langue seconde et aussi l'éducation physique, n'a pas à rencontrer de mesquines considérations financières.

• (1520)

À ce stade de mon exposé, j'aimerais rappeler au ministre de la Défense qui mentionnait que je l'avais encouragé à couper dans les dépenses militaires, mais qu'il ne fallait surtout pas le faire au Québec, que j'avais à ce moment un comportement de deux poids, deux mesures, qu'au niveau des infrastructures, le Québec qui n'avait que 13 p. 100 de la proportion canadienne, n'avait pas sa proportion per capita ni sa proportion budgétaire. Lui–même dans le livre *Incidence du budget* démontre clairement ce que j'avançais lors de mon exposé précédent en cette Chambre.

En effet, le ministre nous mentionne que le Québec n'a reçu en 1993 que 302 $ par habitant, alors que la moyenne canadienne est de 398 $. Si on calcule pour 6,7 millions d'habitants, cela situe un manque à gagner annuel d'environ 600 millions, et ce, depuis plus de 20 ans. Ce manque d'argent investi au Québec représente plus de 10 milliards de dollars, ce qui aurait sûrement créé des emplois permanents.

Lorsque nous parlions de coupures dans le budget de la Défense, nous étions certains que ce bon gouvernement, qui veut empêcher les méchants représentants du Bloc québécois de détruire ce si beau pays qu'est le Canada, nous prouverait que le Québec avait tellement fait sa part dans le déséquilibre du budget militaire, qu'il rétablirait cette iniquité en ne touchant pas au strict minimum dont est nanti le Québec.

Je vais encore citer ici le ministre de la Défense, dans son dernier exposé. En réponse à une question du député de Saint–Jean qui citait des chiffres au ministre de la Défense, ce dernier a répondu, et je cite: «Mais il a raison de dire que le pourcentage du Québec du budget militaire est plus bas.» Je cite encore: «J'apprécie ses arguments à l'effet que le Québec est défavorisé, mais c'est à cause de sa situation géographique au Canada.» Comment le ministre, avec son gouvernement, peut–il venir confirmer que nous sommes défavorisés et nous demander encore de participer à des coupures que nous subissons depuis plus de 20 ans! Si notre situation géographique nous défavorisait dans le cas de la Seconde Guerre, je ne vois pas comment elle peut nous défavoriser encore aujourd'hui.

De plus, j'ajoute qu'il est malhonnête de dire que le Québec a maintenant 22 p. 100 des dépenses militaires. Je cite encore l'honorable ministre de la Défense: «Je dois souligner que le pourcentage du budget militaire au Québec, après le Budget que nous sommes en train de discuter, a en effet été augmenté à cause des grandes coupures effectuées dans le reste du pays. Il était de 19 p. 100 hier et est aujourd'hui à 22 p. 100, et ce, malgré la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, et la réduction de la base.»

En effet, comment peut–il parler d'aujourd'hui alors que 22 p. 100 n'est qu'une estimation pour 1997? Je trouve son «aujourd'hui» très extensible et très incertain. Si ses affirmations en ce qui concerne le Collège militaire de Kingston sont aussi extensibles, je ne peux que m'en inquiéter.

Je voudrais aussi ajouter à la réflexion du premier ministre et du ministre de la Défense qui disaient qu'en écoutant le Bloc québécois et couper 25 p. 100 du budget militaire, il aurait fallu encore en couper plus au Québec. Je dois dire que couper 25 p. 100 du budget sans rien toucher au Québec n'aurait fait que situer le Québec dans la moyenne du niveau de dépenses per capita à travers le Canada, et cela aurait été un argument pour les quelques fédéralistes encore en attente de la justification du fédéralisme canadien.

Non seulement le gouvernement libéral n'a pas eu peur de couper au Québec, mais il s'est permis de montrer son arrogante iniquité en fermant le collège militaire le moins dispendieux des trois. Il s'est permis de fermer le Collège militaire de Saint–Jean, malgré le rapport ministériel que je citais précédemment qui recommande de maintenir les trois collèges et de rationaliser les opérations.

Je pense que la recommandation du comité ministériel est sûrement une bonne recommandation, quand on sait que fermer le Royal Roads et le Collège militaire de Saint–Jean n'entraîne que des économies de 34 millions de dollars, alors qu'un des collègues du ministre de la Défense, le député de Waterloo, a mentionné que si on faisait des restrictions au niveau des déménagements à l'intérieur de l'armée, c'est–à–dire les soldats qui déménagent d'une base à l'autre, ce qui, l'an dernier, a coûté 118 millions, on économiserait facilement 35 millions.

Malheureusement, je n'ai pas terminé, mais mon temps de parole est écoulé.

• (1525)

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le Président, à la lumière du budget déposé il y a deux semaines et des explications fournies depuis par le ministre des Finances, le gouvernement libéral n'a pris de mesures sérieuses ni pour éviter le dédoublement entre certains ministères fédéraux et entre les paliers de gouvernement, ni pour enrayer le gaspillage dans l'appareil gouvernemental. On sait pertinemment que le vérificateur général dévoile chaque année des énormités en matière de dépenses injustifiées.

Bien entendu, le ministre des Finances dit couper dans les frais d'opération de la bureaucratie gouvernementale, mais ces efforts sont insuffisants si on veut cesser de vivre au–dessus de nos moyens. Avec les dépenses annoncées, le gouvernement ne peut envisager de réduire le taux d'imposition des particuliers à moyen terme, ce qui redonnerait réellement confiance en leur économie aux Québécois et aux Québécoises, aux Canadiens et aux Canadiennes.

En somme, le gouvernement ne s'attaque pas au déficit chronique de l'État en évitant de rationaliser ses dépenses et, de plus, il compte sur la timide reprise économique pour réduire le déficit. En raison de l'économie souterraine qui est en constante progression, compte tenu entre autres de notre niveau de taxation, il est impensable de croire que les recettes gouvernementales augmenteront plus rapidement que l'ensemble des revenus générés par l'économie, le PIB. En réalité, le gouvernement ne fait que déplacer les fonds d'un poste budgétaire à un autre sans réduire l'ensemble des dépenses.

Quant à la réforme de l'assurance–chômage, elle témoigne du mépris que les libéraux ont pour les chômeurs. En effet, le ministre Axworthy avoue poursuivre l'objectif suivant: «Obliger les prestataires à travailler pendant de plus longues périodes pour demeurer admissibles au même nombre de semaines de prestations.» Comme si les chômeurs choisissaient d'être chômeurs et de travailler un certain nombre de semaines. Ce programme doit jouer son rôle d'assurance–revenu pour les travailleurs et non être perçu comme un mode de vie en alternance avec le travail.

Cette réforme sans incitatif à la création d'emploi a pour effet d'accompagner les chômeurs vers l'aide sociale et ainsi refiler la facture aux provinces. Les jeunes feront les frais de cette réforme car ce sont eux qui éprouvent de la difficulté à se trouver des emplois de longue durée.

Le problème du chômage au Canada et au Québec est le nombre insuffisant d'emplois disponibles et le nombre croissant d'emplois temporaires. Le gouvernement doit valoriser le travail et le rendre accessible à tous.

Le programme d'infrastructures ne fera rien pour régler la précarité de l'emploi puisqu'il ne créera que des emplois temporaires, malgré les milliards investis.

Concernant l'application du programme d'infrastructures, un grand nombre de municipalités rurales au Québec se sentent lésées parce qu'elles ont réalisé des travaux d'infrastructures dans les deux dernières années. Afin d'illustrer mon propos, permettez–moi, monsieur le Président, de citer en exemple la municipalité de Saint–Maurice, municipalité de 2 195 citoyens. En 1991–1992, cette municipalité a réalisé pour 413 000 $ de travaux d'infrastructures non subventionnés, soit l'équivalent de 95 $ par personne. La norme qui établit les travaux non couverts par le nouveau programme est calculée à partir du montant des travaux réalisés dans les deux dernières années, divisé par la

population totale, jusqu'à un maximum de 80 $ par habitation, ce qui correspond à la moyenne provinciale pour cette catégorie de municipalités.

Ce critère favorise nettement les municipalités qui n'ont pas réalisé de travaux majeurs dans la période couverte par cette exigence administrative. Une façon de régler ce problème serait d'abolir ce critère et ainsi ne pénaliser aucune municipalité.

• (1530)

Bien que l'application du programme relève du ministère des Affaires municipales du Québec, je tiens à porter à l'attention du gouvernement libéral cette situation que vivent plusieurs petites municipalités québécoises et qui, par le fait même, freine leur engouement pour ce programme et les retombées économiques qui s'ensuivent.

J'ai occupé pendant près de 10 ans le poste de maire d'une petite municipalité de ma circonscription, et chaque poste budgétaire était scruté à la loupe avec mes conseillers et conseillères pour en arriver à ne pas imposer de déficit à nos commettants. Mais d'un seul coup, les gouvernements fédéral et provincial les inciteraient à emprunter des sommes d'argent qui vont mettre en péril leur futur budget à cause de la fameuse norme du calcul des dépenses et investissements des années 1991–1992. Ce que j'en déduis, c'est que les gouvernements, autant fédéral que provincial, veulent voir monter le taux d'endettement de nos petites municipalités. Je me demande si ces gouvernements ne jalousent pas la manière dont fonctionnent ces municipalités. À mon avis, nos gouvernements ont des leçons à tirer de ces municipalités qui sont capables de se restreindre et d'équilibrer leur budget.

La municipalité de Saint–Maurice que j'ai prise en exemple doit dépenser 175 000 $ en 1994 et 175 000 $ en 1995 avant de toucher à un cent de subvention qui, après, sera appliquée à un tiers, un tiers et un tiers.

En terminant, j'aimerais aborder un dernier sujet, la réduction du crédit en raison de l'âge. Comme on le sait tous, les contribuables âgés de 65 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 de 3 482 $ pour le fédéral et de 20 p. 100 de 2 200 $ au Québec. Ce crédit procure une réduction d'impôt fédéral d'environ 610 $ par année à toutes les personnes âgées imposables. Au Québec, ce crédit réduit également l'impôt provincial et la réduction combinée est d'environ 1 050 $ au Québec. La modification apportée par le dernier Budget vise à réduire ce crédit pour les personnes âgées disposant d'un revenu net dépassant 25 921 $; le crédit sera réduit de 15 p. 100 de la partie du revenu net d'un particulier qui dépasse ce montant.

Par cette mesure, le gouvernement touchera 800 000 personnes dont 600 000 sont dans la classe moyenne de notre société. Comme nous pouvons le constater, à l'aide de plusieurs exemples, le gouvernement libéral fait des économies au détriment des chômeurs, des jeunes et des personnes âgées. Et ce qui est plus dramatique dans ce budget, c'est qu'on ne dénote aucun signe d'une planification à long terme dans la réduction du budget et de l'incitation à la création d'emploi.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. La Chambre de commerce du Canada, il y a quelques semaines, a fait un sondage parmi ses membres. Elle leur a demandé s'ils croyaient que les politiques fédérales incitaient les entreprises à quitter le pays. Les gens d'affaires, comme il est mentionné dans la manchette, se disaient insatisfaits de la façon dont est géré le pays. Vous voyez qu'il n'y a pas que les Québécois souverainistes qui pensent que le pays est mal géré au fédéral, la Chambre de commerce du Canada et ses membres le disent aussi. D'après les réponses obtenues des membres de la Chambre de commerce du Canada, on y voit que 22 p. 100 de ces gens d'affaires ont quitté en partie le pays, qu'ils sont en train de le quitter ou qu'ils l'ont quitté tout à fait. Les gens d'affaires disent carrément, par leurs réponses, que ce sont les politiques fédérales qui sont responsables de cela.

• (1535)

Ceci est la preuve que le Canada est mal mené, que les politiques du gouvernement fédéral, les politiques du ministre des Finances ne rencontrent pas les exigences des gens d'affaires. Quand le ministre des Finances dit qu'il veut créer des emplois, il ne parle pas de ce dont les gens d'affaires ont besoin pour survivre. Ce sont les gens d'affaires qui créent les emplois, ce sont les entreprises qui créent les emplois. Comment se fait–il qu'ils disent au ministre qu'ils préfèrent, à 22 p. 100, quitter le Canada, au lieu de continuer à travailler et de créer des emplois au Canada?

C'est sérieux, c'est tellement sérieux que c'est pour cela que nous, députés du Bloc québécois, avons décidé de faire la promotion de la souveraineté du Québec. Nous croyons sincèrement que c'est par la souveraineté du Québec que nous arriverons à gérer, honorablement et dignement, suivant les besoins des Québécois et des Québécoises, suivant les besoins de nos petites et moyennes entreprises, pour faire en sorte qu'elles puissent survivre, à diminuer le chômage, à créer la prospérité. Je demande à mon collègue, s'il est d'accord avec mes propos.

M. Lefebvre: Monsieur le Président, assurément, lorsque la Chambre de commerce se prononce sur certains sujets, il faut l'écouter. Pour notre part, les gens du Bloc, je crois qu'on travaille à essayer de garder nos personnes à l'intérieur de notre province. En cela, j'appuie les propos de mon collègue.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je prends note de l'expérience qu'a le député de Champlain de la politique municipale et des conseils municipaux. J'ai, moi aussi, des antécédents.

Cela dit, d'après votre expérience, vous devriez comprendre que si le gouvernement a proposé le programme d'infrastructure, c'est parce que les municipalités l'avaient réclamé. Pendant environ dix ans, les municipalités ont demandé au gouvernement fédéral de partager les coûts du développement des infrastructures avec les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux.

Si les municipalités sont si jalouses ou si négligentes qu'elles refusent de partager ces coûts, je suis certaine que les autres provinces accepteraient volontiers les fonds qui leur sont destinés dans le cadre du programme d'infrastructure. Nous avons constaté, dans toutes les provinces, que les demandes de travaux d'infrastructure sont beaucoup plus nombreuses que les fonds disponibles pour entreprendre de tels travaux. Je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas de travaux à court terme, mais de travaux à long terme dont ont besoin toutes les villes et toutes les municipalités du Canada pour favoriser le développement économique.

[*Français*]

M. Lefebvre: Monsieur le Président, le Bloc québécois est en principe d'accord avec le programme d'infrastructures. Là où nous ne sommes pas d'accord, et moi–même en tant qu'ex–maire d'une municipalité, c'est avec le calcul qui se fait pour les années 1991 et 1992. Nous appuyons le reste du programme d'infrastructure et nous sommes d'accord pour que nos municipalités aient ce genre de programme.

[*Traduction*]

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour traiter du projet de loi C–14, projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour mettre en oeuvre les mesures budgétaires.

Dans ce premier discours que je prononce à la Chambre, je voudrais tout d'abord remercier les habitants de la circonscription de Portage—Interlake de leur appui et de la confiance qu'ils ont placée en moi.

La circonscription de Portage—Interlake, au Manitoba, s'étend de Pointe Longue, une petite presqu'île qui s'avance dans l'extrémité nord du lac Winnipeg, jusqu'à l'usine de St. Claude, de Denbeigh Point, sur le lac Winnipegosis, passé Fairford, Ashern et St. Laurent, jusqu'à Winnipeg Beach, Stoney Mountain et, enfin, jusqu'à La Salle et Domain.

• (1540)

À certains égards, il s'agit d'un microcosme des problèmes et des perspectives qui existent actuellement dans notre pays. Il y a de vastes secteurs de pêche commerciale dans le lac Winnipeg et le lac Manitoba mais, comme sur la côte est, ils sont en difficulté.

L'année dernière, nous avons eu un été très humide et nos agriculteurs ont connu de graves difficultés, bon nombre d'entre eux à cause de la brûlure de l'épi du blé. Pourtant, malgré ces difficultés, les aspects positifs sont nombreux: paysages magnifiques, sols de grande qualité, bons pâturages pour le bétail, imagination créative des dirigeants locaux, qui ont mis sur pied le réseau de télévision interactive Interlake, le réseau à distance pour écoles secondaires qui est peut–être le plus avancé au Canada.

Soyons réalistes: depuis 60 ans, dans la majeure partie de cette région, un grand nombre de jeunes s'exilent parce que nous n'avons pas fait suffisamment d'efforts pour créer des perspectives d'emploi et pour favoriser un climat permettant aux entreprises locales de trouver des débouchés nouveaux et variés et de prospérer.

Les taux réels de chômage dans la plupart des 11 collectivités des premières nations sont incroyablement élevés; ils se situent entre 60 et 90 p. 100.

Il est temps d'apporter des changements. Le budget et les prévisions budgétaires ont commencé à le faire en délaissant l'ancienne économie pour en créer une nouvelle.

Aujourd'hui, je voudrais parler précisément du rôle des sciences, de la technologie, de la recherche et du développement dans la promotion de la nouvelle économie. Comme on l'énonce dans le budget et les prévisions budgétaires, notre gouvernement a mis beaucoup d'accent sur ce domaine. À cause de restrictions financières considérables, notre soutien à des projets précis, par exemple, la station spatiale ou KAON, a été inférieur à ce que nous aurions souhaité.

Dans notre approche à l'égard des sciences, de la technologie, de la recherche et du développement, nous avons exposé nos programmes en nous inspirant de la philosophie contenue dans la plate–forme électorale du Parti libéral: Pour la création d'emplois—Pour la relance économique, notre livre rouge. J'en cite un extrait:

«D'abord, en collaborant avec tous les secteurs, nous pourrons, dans un souci d'efficacité, redéployer les forces vives de notre pays pour mieux relever les défis économiques et sociaux.»

Ensuite, nous rechercherons des effets de levier pour que les résultats des efforts du gouvernement fédéral soient le plus étendus possible, surtout en période de ressources financières limitées.

Enfin, pour assurer le bon fonctionnement de notre pays, les efforts de l'État doivent être suivis de résultats. Qu'il s'agisse des soins de santé ou de l'aménagement du territoire, il faut mesurer les effets que produisent à long terme nos politiques et nos programmes. Voilà pourquoi nous mettons l'accent sur l'évaluation, l'innovation et la recherche de formules idéales.»

Au cours des prochains mois, notre gouvernement entreprendra toute une série de nouvelles démarches fédérales dans le domaine des sciences, de la technologie, de la recherche et du développement. Nous consulterons les Canadiens durant l'élaboration de ces mesures et durant l'examen des dépenses fédérales actuelles en matière de sciences et de technologie.

L'un des principaux objectifs de notre politique pour ce qui est de la recherche et du développement sera la mise en place des fondements nécessaires à la création de richesse à court et à long terme.

[*Français*]

Un des buts principaux de notre approche de la recherche et du développement est de poser les bases pour aller chercher à court et à long terme plus de recherches pour le Canada.

[*Traduction*]

Nous devons de toute urgence trouver des solutions au problème du chômage. Nous devons favoriser la recherche et le développement dans les secteurs de l'économie où le potentiel de croissance est élevé, notamment la technologie de l'information, les télécommunications, la radiodiffusion et la télédiffusion, les services informatiques, particulièrement l'élaboration de logiciels, les services environnementaux, la médecine et la biotechnologie.

● (1545)

Il est aussi important de continuer à maintenir un appui solide pour la recherche fondamentale, non appliquée, car les sources précises des prochaines découvertes ne sont jamais entièrement prévisibles. Nous devons aussi accorder une attention particulière à l'élaboration ou à l'amélioration des programmes qui contribuent largement à transformer les progrès de la recherche fondamentale en emplois et en occasions de développement économique, quel que soit le domaine—matériaux de pointe, technologie de l'information, biotechnologie, agriculture, pêches, transport ou autres.

[*Français*]

Les démarches qui facilitent la création de partenariats et qui font appel au principe de levier pour maximiser nos efforts sont importantes.

Un autre objectif important de notre stratégie est de créer une culture d'innovation au Canada.

[*Traduction*]

Notre deuxième objectif est la création d'une culture de l'innovation au Canada; nous devons promouvoir cette culture, faire preuve de leadership en devenant innovateurs. Cela signifie qu'il nous faut considérer la recherche et le développement comme un élément central du fonctionnement de ce gouvernement afin de maintenir une base de R–D qui nous assure un niveau élevé de qualité et de rentabilité, que ce soit par notre façon de promouvoir le développement industriel ou en apportant des modifications efficaces à nos programmes de soutien du revenu, ou encore en lançant des projets pilotes innovateurs comme celui du Centre des services aux entreprises de Winnipeg.

En troisième lieu, notre stratégie de recherche et de développement vise une meilleure utilisation des approches sophistiquées qui existent à l'heure actuelle en ce domaine en vue de la conception et de la mise en oeuvre de programmes gouvernementaux et de l'évaluation des résultats de ces programmes.

Cet objectif doit être celui des nouveaux programmes comme des programmes existants, notamment les soins de santé, le soutien du revenu, l'apprentissage, la gestion des ressources, etc. Le gouvernement doit savoir utiliser ses ressources le plus efficacement possible et il doit, pour cela, constamment évaluer les approches qu'il adopte et les mettre à l'essai.

Le quatrième et dernier objectif de la stratégie de recherche et de développement consiste à intégrer toutes les approches de manière à optimaliser la qualité de vie des Canadiens. L'amélioration de la qualité de vie est une conséquence importante des efforts de recherche et de développement, notamment en ce qui touche les soins de santé, le développement de l'enfant, l'environnement, qui sont autant d'éléments importants de cette initiative.

Nous entendons collaborer avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, utiliser la recherche et le développement, soutenir la création d'une nouvelle économie au Canada. Il existe de très beaux modèles, de brillants exemples de réussite et c'est notamment le cas de la ville de Waterloo, qui a été durement frappée depuis quelques années par la perte de milliers d'emplois dans des secteurs d'activités traditionnels.

Je me suis récemment rendu dans cette localité, où le milieu universitaire et des entreprises ont créé ensemble un programme de formation en recherche et développement, le plus important programme coopératif du genre au monde. La communauté pourra ainsi exploiter les possibilités qu'offre la nouvelle économie de remplacer la grande majorité des emplois perdus et de créer de nouvelles entreprises et de nouvelles industries.

Des initiatives comme l'autoroute électronique constitueront un facteur essentiel de croissance de la nouvelle économie canadienne. J'ai prononcé un discours sur ce thème à Toronto, au début de février, devant l'Association canadienne de la technologie de l'information. J'y ai exposé les objectifs du gouvernement concernant l'élaboration d'une stratégie canadienne relative à l'autoroute électronique. Le gouvernement poursuit trois objectifs.

Il veut d'abord une stratégie qui mette l'accent sur les possibilités d'emploi par l'innovation et l'investissement. La création de débouchés pour les Canadiens est la priorité absolue du gouvernement.

Deuxièmement, le gouvernement veut mettre en place une stratégie qui fasse ressortir la culture et les valeurs canadiennes. Nous croyons fondamentalement que les voitures et les camions de l'autoroute électronique, les moyens d'information, sont autant sinon plus importants que l'autoroute elle–même. Nous voulons faire en sorte que l'autoroute électronique permette aux Canadiens de tirer profit des réalisations et des succès des Canadiens.

[*Français*]

Nous voulons nous assurer que les Canadiens puissent prendre connaissance des réussites et des hauts faits canadiens au moyen de cette autoroute électronique.

[*Traduction*]

Troisièmement, nous voulons une stratégie qui donnera aux Canadiens un accès universel à un coût raisonnable. Tous les Canadiens, qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils vivent dans une région rurale ou urbaine, doivent pouvoir profiter des débouchés qu'offre l'autoroute électronique. Les initiatives comme le centre des médias dans la circonscription du député de Broadview—Greenwood et le réseau libre de Larry Geller à Sprague, au Manitoba, pourraient jouer un rôle très important dans la réalisation de ces rêves.

● (1550)

Cette autoroute électronique donne aux localités des possibilités extraordinaires de prendre leur destin en main où qu'elles soient situées. North Bay en est un excellent exemple.

Il y a dix jours, le 25 février, trois jours à peine après la présentation du budget qui entraînera une réduction considérable des effectifs de la base de North Bay, cette localité allait encore de l'avant, malgré tout, avec ses plans visant à en faire un carrefour important de l'autoroute électronique, à y créer un réseau communautaire intégré sur les plans de la santé, de l'éducation et des affaires, afin que North Bay et la région avoisinante puissent profiter des nouveaux débouchés sur le plan technologi-

que. J'étais là ce jour–là et j'ai pu constater la fièvre qui régnait alors que tous les participants qui se sont succédé ont proposé des idées pour créer de nouveaux débouchés dans les secteurs du tourisme, de la santé, de l'éducation et de l'immobilier. Les possibilités sont énormes.

J'ai constaté le même enthousiasme récemment à Penawa, au Manitoba, et je sais qu'un grand nombre de mes propres électeurs élaborent de nouvelles initiatives reliées à l'autoroute électronique. À la fin de la semaine dernière, lors d'une réunion de la Manitoba Trucking Association à laquelle j'étais invité, on a parlé de ce qui se passait lorsque le réseau de transport des marchandises croisait l'autoroute électronique.

[*Français*]

Et en fin de semaine, avec des membres de la Société franco–manitobaine, nous avons discuté du potentiel extraordinaire qu'aurait le développement d'un réseau francophone d'informatique pancanadien où évidemment le Québec jouerait un rôle clé qui relierait les communautés francophones de tout le Canada.

Lorsque j'ai parlé aux gens de Saint–Claude, de Saint–Laurent, de Saint–Eustache, de Fannystelle et de La Salle, dans mon propre comté, l'enthousiasme de faire partie d'un réseau informatique francophone est très tangible. Ces communautés auront enfin accès à des outils pour les aider à faire face en français aux problèmes rencontrés dans le monde de l'apprentissage, de la santé et des affaires et à d'autres possibilités qui leur étaient difficiles d'accès jusqu'ici.

[*Traduction*]

Nous allons bientôt mettre sur pied un conseil consultatif chargé d'examiner la stratégie canadienne sur l'autoroute électronique. Nous sommes ouverts aux suggestions quant au nom de ce conseil, et il est permis de faire preuve d'imagination.

J'ai moi–même fait une proposition qui évoque des paroles prononcées par notre premier ministre, au moment où il faisait campagne dans Shawinigan. Il a dit: «Je vais faire mon possible.» J'ai proposé que le conseil s'appelle le conseil du possible, puisqu'il serait chargé de faire basculer ce projet du monde du rêve dans l'univers des entreprises réalisables. Car c'est bien de cela qu'il s'agit quand on parle de notre gouvernement: aider les Canadiens à rêver aux possibilités de l'ère de l'information, puis à former des partenariats avec leurs concitoyens d'un bout à l'autre du pays pour réaliser leurs rêves.

Finalement, permettez–moi de réaffirmer l'engagement que mon gouvernement a toujours maintenu dans notre programme électoral, dans le discours du Trône, dans le discours du budget et dans le Budget des dépenses. Nous travaillerons avec les Canadiens pour mettre au point une économie plus innovatrice. Nous mettrons à profit les avantages de la science et de la technologie pour créer de nouvelles possibilités d'emplois et aider nos concitoyens à acquérir les compétences qui leur permettront de trouver du travail enrichissant, afin de permettre à tous de mener une vie meilleure, quelle que soit la circonscription qu'ils habitent. Qu'on soit de Burin—Saint–Georges, de Madawaska—Victoria, de Hochelaga—Maisonneuve ou de ma circonscription, Portage—Interlake, notre dessein est le même. Nous voulons transformer le Canada grâce aux innovations de la science et de la technologie, et créer des emplois. C'est notre objectif, et nous sommes en bonne voie de l'atteindre.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue, et au moment où on nous parle, au moment où on parle de déficit, où on parle beaucoup de la dette, ce qui me frappe, ce qui me chatouille un peu, c'est qu'on parle surtout de consultations. À quelques reprises, il nous a parlé de consulter les Canadiens sur ceci, consulter les Canadiens sur cela.

• (1555)

Or, pour moi, la consultation, si on examine le cas du budget qu'on vient à peine de débattre, il y a eu beaucoup de consultations pendant la préparation du budget, et pourtant on a vu les syndicats, les personnes âgées, les chômeurs qui se plaignaient en disant: ils nous ont consultés, mais ils n'ont pris que ce qui leur plaisait.

La question que je voudrais poser à mon collègue est celle–ci: Alors que le vérificateur général dépose chaque année énormément de recommandations et que ce dernier dans son rapport, en conclusion générale dans toutes les parties qu'il a étudiées, disait «il n'y a aucun contrôle et nos recommandations ne sont pas appliquées», je demanderais à l'honorable député s'il ne serait pas bon d'arrêter de se promener à travers le Canada, connaissant les coûts qui sont défrayés, mais plutôt s'orienter vers les recommandations du vérificateur général afin de les appliquer?

[*Traduction*]

M. Gerrard: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et son intérêt. Nous comptons procéder de deux façons. D'une part, nous croyons qu'il est important de consulter les Canadiens d'un océan à l'autre, mais, d'autre part, nous pensons qu'il est important d'écouter des gens comme le vérificateur général et de réfléchir à la manière dont le gouvernement fédéral fonctionne et dépense à l'heure actuelle.

Au gouvernement fédéral, nous dépensons globalement pour les sciences et la technologie quelque 6 milliards de dollars, montant qui, incluant les dépenses fiscales, atteint environ 7 milliards de dollars. Il est important de voir comment nous pouvons créer une économie innovatrice, utiliser le principe du système de levier et mesurer les résultats des programmes gouvernementaux. Il nous faut revoir notre façon de dépenser si nous voulons nous assurer que nos méthodes sont à jour et aussi efficaces que possible.

Même si nous nous sommes engagés dans le budget à consacrer de fortes sommes à la recherche, à allouer beaucoup de nouveaux dollars pour la recherche, l'innovation, un réseau technologique canadien, un fonds d'investissement canadien, un programme pour les ingénieurs et diverses autres initiatives, nous avons l'intention de revoir comment sont dépensés actuellement ces dollars que nous consacrons à la science et à la technologie dans tout l'éventail des programmes ministériels.

La tâche n'est pas facile. Les ministères devront faire preuve d'un grand esprit de collaboration, mais nous pensons qu'il est important qu'ils le fassent, parce qu'il nous faut à la fois dépenser judicieusement et entreprendre de grandes initiatives pour promouvoir l'innovation et la recherche.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, premièrement je voudrais féliciter mon collègue, le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), pour son premier exposé. Je le félicite, entre autres, pour sa largeur de vue dans son discours.

Je voudrais lui demander dans quelle mesure il est sensible aux grands changements qui se font actuellement sur le plan géopolitique, qui font en sorte que toute l'industrie militaro–industrielle, tout le secteur militaro–industriel est grandement affecté par ces changements géopolitiques.

En fait, on sait qu'il y a des milliers d'emplois qui ont été perdus jusqu'à maintenant et il y a aussi des milliers d'emplois qui risquent d'être perdus dans les années qui viennent, des emplois de haute technicité, comme le mentionne le livre rouge du Parti libéral. Je voudrais savoir dans quelle mesure son gouvernement est sensible à ce phénomène parce qu'on en parle dans le livre rouge, mais depuis on n'en parle plus, on n'en parle pas depuis le 25 octobre. Cela prendrait, à mon avis, une intervention très énergique et courageuse du gouvernement pour encourager ces entreprises à modifier leur comportement, à passer du civil au militaire.

Je voudrais, dans cet ordre d'idées, lui demander s'il ne considère pas que la construction éventuelle d'un TGV, d'un train à grande vitesse Québec—Trois–Rivières—Windsor, qui pourrait peut–être compenser pour le fait qu'on a abandonné les hélicoptères, sur le plan de la technologie et des budgets, s'il ne considère pas que la MIL Davie de Lauzon qui, de fabricants de bateaux militaires, surtout pour le gouvernement canadien, s'est donné son propre plan de reconversion pour fabriquer des choses pour les civils, ne devrait pas mériter d'emblée que l'octroi soit fait dans les plus brefs délais du traversier des Îles de la Madeleine à la MIL Davie, pour satisfaire aux exigences et aux pressions économiques actuelles, ce qui irait d'emblée dans l'ordre de pensée du livre rouge du Parti libéral?

• (1600)

M. Gerrard: Monsieur le Président, c'est très important pour nous au Canada de considérer toutes les choses qui se passent en ce moment dans le monde. Exactement la même question dont vous parlez, le changement de situation dans le domaine militaire, et qui est très importante. Mais il n'y a pas qu'une réponse à cela.

[*Traduction*]

Il y a toutes sortes d'occasions et il faut prendre la peine de les étudier soigneusement. J'ai donné l'exemple de North Bay. Cette collectivité a été très touchée dernièrement par la compression visant la base.

J'ai trouvé extraordinaire que, trois jours après le budget, où le gouvernement venait d'annoncer les coupes concernant la base, on a annoncé que le quartier général du NORAD allait déménager. On a réuni les responsables des secteurs de la santé, de l'éducation et des affaires de la collectivité, en vue de former un réseau intégré et d'élaborer une stratégie digne de l'ère de l'information et grâce à laquelle North Bay serait au centre de l'autoroute de l'information dans le nord de l'Ontario.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous devons considérer ces occasions au moment où nous bâtissons l'avenir et étudions les nouvelles technologies, comme le député l'a dit précédemment. Peut–être que, de cette façon, nous pourrons avancer ensemble pour construire au Canada de nouvelles autoroutes, notamment des autoroutes de l'information, et des voies ferrées qui relieront d'une manière nouvelle toutes les régions du Canada et qui assureront le bien–être de tous les Canadiens.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour son premier discours à la Chambre des communes. C'était bien tourné et très stimulant.

Nous savons à quel point l'autoroute électronique est et continuera d'être importante pour tout le Canada au chapitre de la mise en valeur de nos ressources en matière d'enseignement et de soins de santé. Mon collègue verrait–il une objection à consacrer quelques minutes de son temps de parole à expliquer à la Chambre et partant, à tous les Canadiens, comment l'autoroute électronique qu'il entrevoit viendra en aide aux petites et moyennes entreprises de notre pays qui, nous en convenons tous, vont créer les emplois dont les Canadiens ont un urgent besoin?

Comment les petits entrepreneurs pourront–ils bénéficier de cette technologie remarquable que représente l'autoroute électronique?

M. Gerrard: C'est une bonne question, monsieur le Président, et une question complexe. Mais, en fait, l'information est toujours utile quel que soit le domaine, qu'il s'agisse d'agriculture, de pêche ou de tourisme. Dans le secteur touristique, par exemple, Internet permet de vanter les charmes et les mérites d'une région auprès de 30 millions de personnes et cela, plus facilement peut–être que tout autre moyen.

Dans le secteur immobilier, on peut faire visiter une ferme, une usine ou une maison sans devoir se déplacer. On peut donc mieux vendre les propriétés et mieux montrer les avantages du secteur aux acheteurs éventuels sans devoir se déplacer.

Il y a des possibilités qu'on a déjà commencé à exploiter. À Terre–Neuve, par exemple, grâce au réseau Tetra, des personnes ont pu faire grandement progresser leur entreprise de pisciculture, d'aquaculture, pour avoir pu s'entretenir sur réseau informatique avec des gens de la Colombie–Britannique, par exemple, et apprendre des techniques à cette fin.

L'information, les bibliothèques, les possibilités de l'avenir sont infinies. Ce qu'il faut, c'est examiner ces possibilités, les faire fructifier et s'assurer que nos localités seront en mesure d'en bénéficier.

• (1605)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai trouvé les interventions que les députés ont faites aujourd'hui très intéressantes. Cela m'a rappelé deux conversations que j'ai eues au cours des deux dernières semaines. La première a eu lieu au cours d'une réunion à laquelle j'assistais et où l'un des intervenants a parlé de l'autoroute électronique. Tous les participants à cette rencontre se posaient la même question: «Qu'est–ce que cela signifie pour moi? J'ai encore une ligne téléphonique à plusieurs abonnés.»

Autrement dit, les participants voulaient nous faire comprendre que notre réseau téléphonique et les connexions qui relient nos foyers les uns aux autres n'ont pas encore atteint le niveau technologique qui permettrait à tous les Canadiens de profiter d'une autoroute électronique.

La semaine dernière, je me suis rendu dans l'une des 22 réserves indiennes de ma circonscription. Nous avons parlé du programme d'infrastructure national et de la possibilité qu'un réseau téléphonique soit installé dans la réserve dans le cadre de ce programme. Il n'y a que trois téléphones dans la réserve pour desservir 400 personnes. Ces Indiens ne peuvent même pas appeler les pompiers. On parle de rupture des communications au pays. Les membres de cette collectivité ne peuvent même pas appeler les pompiers parce que ces derniers ne sont pas reliés au réseau téléphonique.

Le programme d'infrastructure municipal ne peut servir à l'établissement d'une infrastructure de communications.

J'aimerais demander à l'orateur qui m'a précédé et qui a parlé de l'autoroute électronique et des progrès technologiques réalisés au Canada comment nous pouvons appliquer en toute équité une bonne idée à toutes les collectivités, y compris les localités qui ne profitent pas encore des bienfaits de la technologie moderne.

M. Gerrard: Monsieur le Président, le député soulève une question très importante. Cependant, il faut rappeler que nous avons fait d'énormes progrès au Canada. Plus de 90 p. 100 de nos habitants possèdent déjà des téléphones numériques, proportion beaucoup plus élevée qu'aux États–Unis. Bien qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire, nous pouvons appliquer le programme actuel d'infrastructure à l'autoroute électronique ainsi qu'aux infrastructures conventionnelles.

Il est important que chaque collectivité détermine ce qu'elle peut faire pour profiter pleinement du programme d'infrastructure et des autres initiatives afin de se préparer à l'avenir et au XXI^{e} siècle.

[*Français*]

Le vice–président: Le temps pour les questions et commentaires est écoulé. Nous venons de terminer cinq heures de débat sur le projet de loi C–14.

[*Traduction*]

Nous sommes tenus, d'après le Règlement, de passer à des discours de dix minutes sans période réservée aux questions et aux observations. Nous avons atteint cette limite pendant le discours du ministre, et la règle entre donc en vigueur après la période réservée aux questions et aux observations.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C–14. Je veux parler de ce projet de loi dans le contexte du budget présenté par le ministre des Finances.

La veille de la présentation du budget, le premier ministre a donné au ministre des Finances une nouvelle paire de bottes. C'étaient des bottes de travail. Ce geste du premier ministre voulait dire: «Je suis de votre côté, monsieur le Ministre. Redonnons des emplois aux Canadiens.»

Les bottes ne vont nulle part toutes seules. C'est le ministre qui décide dans quelle direction il faut aller, et c'est là que les choses se sont gâtées. Il a créé de grandes attentes. Un nouveau processus a été présenté à la Chambre des communes. Nous avons eu un débat prébudgétaire sans précédent. Des consultations ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays. Finalement, ce n'était qu'une illusion. Le Canadien ordinaire s'est senti tout à fait détaché de ce processus.

Seul un groupe de gens faisant partie de l'élite ont participé aux consultations prébudgétaires. À son retour, le ministre des Finances a dit à la Chambre que les Canadiens ne s'opposaient pas à l'élargissement de l'assiette fiscale, ce qui signifiait en réalité hausser les impôts. Les Canadiens ont dit: «Ne nous avez–vous donc pas entendus? Nous ne voulons pas de hausses d'impôts.»

On s'attendait aussi à ce que le budget soit sévère. Les gens avaient entendu le ministre dire cela. Ils s'attendaient à ce que le budget contienne d'importantes réductions qui toucheraient particulièrement les dépenses excessives. Ils étaient prêts à accepter un budget sévère non pas parce qu'ils voulaient en avoir moins, mais bien parce qu'ils savaient que c'était la bonne chose à faire.

• (1610)

Pour eux, c'était ce qu'il fallait faire. Cela voulait dire espoir et emplois. Cela voulait aussi dire moins d'interventions gouvernementales et d'ingérence dans leurs affaires. Cela voulait dire qu'ils pouvaient espérer tirer un profit raisonnable de leurs placements et qu'ils pouvaient compter sur une prospérité soutenue. Ils pensaient aussi que c'était bon pour leurs enfants. En plus de ce qu'ils obtiendraient, leurs enfants profiteraient de réductions de taxes, d'un dollar plus fort et d'une économie prospère.

Qu'avons–nous obtenu? On nous a présenté une vision trouble de l'avenir. Nous nous attendions à des compressions justes et équitables. Il y a bien eu quelques compressions, mais elles ne sont ni justes, ni équitables. Les compressions dans le secteur de la recherche ont mis fin au projet KAON dans l'ouest du Canada, sans qu'il y ait une compression équivalente dans le centre. Qui plus est, la part des fonds de recherche qui ira dans le centre du Canada a augmenté.

Lorsque l'on a décrit à un politicien de l'Ontario les avantages et les caractéristiques du projet KAON, certains l'ont entendu dire: «Eh bien, si c'est si bon que cela, ça devrait être en Ontario.» Belle mentalité pour des gens qui parlent d'une répartition équitable des fonds au Canada.

Deuxièmement, nous attendions un budget où on annoncerait une diminution globale des dépenses gouvernementales. On a plutôt annoncé une augmentation de trois milliards de dollars. Cela vient s'ajouter à la dette nationale et réduit à néant tout espoir d'une réduction des taxes.

Troisièmement, on nous avait dit qu'il y aurait des emplois, beaucoup d'emplois. Nous avons constaté que le programme d'infrastructure était la locomotive de la relance économique et de la création d'emplois. Nous attendions une démonstration probante du fonctionnement de ce programme, mais nous n'avons rien eu. En fait, selon les projections, le taux de chômage demeure pratiquement inchangé pendant toute la période du programme. Donc, six milliards de dollars seront consacrés aux infrastructures, mais cela n'aura aucun effet sur le taux de chômage. Où sont les nouveaux emplois?

Quatrièmement, on nous avait promis la stabilité des taux d'intérêt. Enfin, un peu d'espoir. Cependant, nous avions des doutes. Se pourrait–il que les taux d'intérêt n'augmentent pas après un accroissement des dépenses et une augmentation de la dette? La semaine dernière, les marchés financiers ont fait trembler les emprunteurs, ici et ailleurs dans le monde. Aux États–Unis, tout particulièrement, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter.

Le monde autour de nous change et le Canada sera touché, que le ministre l'admette ou pas. L'augmentation des taux d'intérêt n'annonce rien de bon pour un pays qui dépend de plus en plus des prêteurs étrangers pour financer les déficits annuels de 40 à 50 milliards de dollars dont le gouvernement a pris l'habitude.

Nos calculettes et nos ordinateurs nous ont montré très clairement que, lorsque les intérêts augmentent, les intérêts à payer augmentent, le déficit augmente, la portion du PIB consacrée au service de la dette augmente et nos taxes augmentent, soit tout à fait l'opposé de ce que nous voulions.

À diverses occasions, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il n'est pas bon, en fait qu'il est moralement inacceptable de ne pas accompagner les augmentations de dépenses de hausses d'impôt, et qu'en agissant de la sorte, nous nous soustrairions à nos responsabilités de gardiens des deniers publics.

Il dit qu'il est moralement inacceptable et irresponsable de placer sur les épaules de nos enfants et de nos petits–enfants le fardeau de payer nos dépenses effrénées. Or, c'est ce même premier ministre qui a offert une nouvelle paire de bottes au ministre des Finances. Pourquoi, je vous le demande? Pour nous pousser à coups de pied, nous et nos enfants, dans un avenir encore plus sombre? Le gouvernement nous a présenté un budget qui anéantit la vision et les espoirs contenus dans le livre rouge des libéraux, de même que la promesse d'un budget rigoureux et responsable que devait nous soumettre le ministre des Finances.

Certains diront que je tiens là un discours partial. Voyons toutefois les marchés internationaux. Les marchés boursiers et obligataires ont manifesté leurs craintes par rapport à l'actuelle perspective d'une hausse des taux d'intérêt aux États–Unis et dans le monde entier. Alors que le marché était déjà craintif, le ministre des Finances a grossi la dette de 40 milliards de dollars. Elle totalisera ainsi 550 milliards de dollars en 1995, ce qui représente une dette de 20 000 $ pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Canada. Si les taux d'intérêt augmentent, le contribuable doit payer davantage. Les dépenses discrétionnaires diminuent, tout comme le nombre d'emplois et la confiance des consommateurs. Quand on voit l'effet conjugué de tout cela, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on parle d'une révolte des contribuables.

Les taux d'intérêt ne sont toutefois pas les seuls en cause. La confiance dans le dollar canadien y est aussi pour quelque chose. Les 2 et 3 mars, le huard a chuté sous la barre des 74 cents, et il est encore à ce niveau aujourd'hui. Cela accroît la difficulté d'emprunter auprès de créanciers étrangers. Tout cela est synonyme d'une brusque réévaluation du Canada. Pourquoi? Parce que le reste du monde change, mais pas notre pays.

Ainsi, le taux de croissance de l'économie américaine est plus que deux fois supérieur au taux de croissance de notre économie. Le pourcentage de la dette américaine par rapport au PIB est environ deux fois moins élevé que celui de notre dette en regard de notre PIB. Par conséquent, une hausse des taux d'intérêt a beaucoup moins de répercussions sur l'économie de marché que sur le Canada.

• (1615)

Dans ce contexte, le ministre de l'Industrie a dit: «Beaucoup de nos concitoyens envisagent l'avenir avec plus d'anxiété que d'espoir. Le gouvernement a pour mission de leur offrir de l'espoir. Cependant, si cet espoir doit être significatif, il doit également être réaliste. Nous avons donc présenté dans ce budget un programme de relance de l'économie canadienne qui, à mon avis, répond aux défis et reconnaît les possibilités qui sont offertes au Canada.»

Il énumère ensuite un certain nombre de projets importants de programmes et d'initiatives, dont plusieurs que j'approuve et dont je le félicite. Je trouve particulièrement valables le Programme Bourses Canada, doté de 24,7 millions de dollars, et le plan d'action visant à aider les petites entreprises à croître et à continuer de créer des emplois pour les Canadiens.

Je le félicite également d'avoir insisté sur la nécessité de changer la mentalité des employeurs et des employés pour les amener à adopter les nouvelles technologies. Les progrès dans le domaine des sciences et de la technologie entraînent une croissance de la productivité partout dans le monde. En ces années 90, aucun pays ne peut s'isoler du progrès. Nous devons nous organiser pour rester à la fine pointe de la technologie et, si c'est possible, la dépasser. C'est essentiel, si nous voulons créer des emplois bien rémunérés et assurer notre croissance au cours de cette décennie.

Il promet d'injecter 100 millions de dollars en quatre ans dans le Fonds de placement canadien, et ajoute: «Nous demanderons au secteur privé d'y contribuer également.» Le gouvernement cherchera donc à obtenir des fonds additionnels du secteur privé. D'où pense–t–il que proviendra la contribution de 100 millions de dollars? A–t–il créé cet argent? Tombera–t–il du ciel? Vient–il du premier ministre? Non, il vient des contribuables canadiens, le secteur le plus privé qui soit.

Le plus grand catalyseur pour l'entreprise, c'est une réduction d'impôt, une diminution de la réglementation, l'élimination des obstacles au commerce interprovincial, des normes communes

d'excellence en enseignement et une main–d'oeuvre bien formée.

Je lance un défi au ministre des Finances. N'avouera–t–il pas que son budget ne réduira ni les dépenses du gouvernement, ni la charge fiscale des contribuables, ne mènera pas à l'élimination du déficit et n'atteindra pas entièrement les objectifs de réduction du déficit proposés dans le livre rouge du Parti libéral? Ne serait–il pas prêt à demander à tous les parlementaires, à tous les comités d'étudier les prévisions de dépenses et de proposer des modifications qui entraîneront une réduction de l'ensemble des dépenses de l'État, ne provoqueront aucune hausse de la fiscalité et contribueront à éliminer le déficit? Le ministre des Finances donnera alors aux Canadiens une mission claire, celle de donner de l'espoir et de rebâtir la confiance. Il pourra alors porter avec fierté les nouvelles chaussures que le premier ministre lui a données et nous aurons en fait une 35e législature vraiment démocratique.

Le vice–président: Je signale au député de London—Middlesex, qui n'était peut–être pas là au début du discours, que, conformément à l'article 74 du Règlement, nous devons passer aux interventions de 10 minutes, sans période de questions et d'observations. Cela bouleverse tout pour tout le monde.

Par exemple, le prochain à prendre la parole n'est pas un député réformiste, mais le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de faire un discours à la Chambre. Je voudrais moi aussi vous féliciter de votre nomination.

Le 22 février, le ministre des Finances du Canada a présenté le premier budget de la 35e législature du Canada. Ce faisant, le gouvernement a franchi une autre étape du processus amorcé il y a longtemps par les libéraux, soit ramener la prospérité économique et redonner leur dignité aux Canadiens.

Les dernières élections ont mis en évidence le fait que les Canadiens d'un océan à l'autre partagent la vision libérale d'un avenir meilleur où la priorité absolu du gouvernement est la création d'emplois et la croissance économique, où le gouvernement agit avec intégrité dans le respect des électeurs, où les programmes sociaux sont renforcés par un gouvernement compatissant et non sacrifiés sur l'autel de la réduction du déficit, où le gouvernement croit que l'avenir commence aujourd'hui.

Dans le discours du Trône, nous avons confirmé notre détermination à remplir les engagements que nous avons pris envers la population pendant les élections.

Le 22 février, nous avons fait la preuve de notre détermination en prenant des mesures décisives pour réduire le déficit, en montrant aux Canadiens comment nous allons nous y prendre pour financer notre programme de relance économique. Nous passons maintenant à l'étape suivante pour mettre en oeuvre cette vision d'un avenir meilleur, que les Canadiens ont massivement approuvée le 26 octobre.

• (1620)

Dans ma propre circonscription, Vancouver–Sud, mes électeurs m'ont honoré de leur confiance. Ils m'ont chargé d'aller à Ottawa pour les représenter et travailler avec le gouvernement afin de garantir que leur voix soit entendue en tant que fiers habitants de Vancouver, de la Colombie–Britannique et du Canada. Ils m'ont demandé de défendre les intérêts des petites et moyennes entreprises. La majorité des entreprises de ma circonscription sont des PME.

Qu'elles soient situées sur Main Street ou Marine Drive, qu'elles vendent des produits alimentaires au marché Punjabi ou du bois d'oeuvre sur les rives du Fraser, elles ont toutes un point en commun. C'est que, au cours de ces neuf dernières années, leurs propriétaires frustrés se sont sentis exclus du processus décisionnel qui a façonné ce pays sur le plan économique.

Ayant moi–même possédé une petite entreprise pendant de très nombreuses années, j'ai promis aux petits entrepreneurs de ma circonscription de collaborer avec le gouvernement actuel en vue de promouvoir les initiatives positives, celles qui favorisent la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises canadiennes.

Les libéraux ont de tous temps mis beaucoup l'accent sur le renforcement du secteur des petites et moyennes entreprises. Je suis fier de pouvoir affirmer que ce budget se trouve à réitérer nos engagements envers la petite entreprise en lui accordant un allégement fiscal et en lui assurant un plus grand accès aux capitaux. Ce budget apporte les deux éléments indispensables au dynamisme du monde des affaires. Plus important encore, toutefois, ce budget permet aux petits entrepreneurs de faire ce qu'ils font le mieux, c'est–à–dire gérer leurs entreprises.

Certes, ce budget contient d'importantes mesures visant à régler les grands dossiers du secteur des petites et moyennes entreprises. Mais il reste encore des défis à relever. Un des grands défis que les petites entreprises doivent relever, c'est de cesser de se dire qu'il n'y en a que pour les grandes entreprises. Cette attitude doit changer. Les mesures proposées dans ce budget contribueront grandement à faire disparaître cette mentalité, condition sine qua non à la prospérité des petites entreprises.

Un autre défi que l'on doit affronter dans le secteur des petites et moyennes entreprises est la paperasserie qui ne cesse de s'accroître. En effet, ce fardeau administratif a empêché bon nombre de petites entreprises de se développer et a contribué à réduire leur productivité. Nous devons trouver un moyen de réduire cette paperasserie.

Autre obstacle à la croissance des petites entreprises, la TPS est depuis longtemps considérée comme leur bête noire. Il nous faut trouver une solution de rechange à la TPS pour que les Canadiens retrouvent la confiance qui les fera investir et prendre des risques, ce qui est essentiel à la croissance.

Mes électeurs m'ont demandé de dépenser les deniers publics avec parcimonie. Les habitants de la Colombie–Britannique sont des gens honnêtes et travailleurs. Ils sont furieux de voir comment les gouvernements précédents ont dépensé l'argent des contribuables. Pendant la période électorale, les habitants de Vancouver–Sud m'ont demandé de faire des efforts pour mettre

un frein au gaspillage et à la mauvaise gestion caractéristiques des gouvernements précédents et de dépenser les deniers publics de façon responsable.

Le gouvernement actuel sait que l'on ne saurait demander aux Canadiens de se serrer davantage la ceinture en ces temps difficiles si nous ne sommes pas prêts nous–mêmes à faire des sacrifices. Ce budget est la preuve que nous sommes prêts à nous imposer ces sacrifices: la formation d'un Cabinet plus restreint et moins coûteux, ce qu'on appelle le plan Gagliano. Oui, tout dans ce budget montre clairement que le gouvernement actuel est sérieux quand il dit qu'il n'entend pas gaspiller l'argent durement gagné des contribuables. Le gouvernement sait qu'il faut continuer de collaborer avec les Canadiens pour prendre les décisions difficiles qui s'imposent afin d'assainir nos finances.

Les habitants de ma circonscription m'ont demandé de veiller à ce qu'aucun compromis ne soit fait au chapitre de l'environnement. Je m'estime très chanceux de venir de la Colombie–Britannique, une province dont le climat est très doux et la beauté, incomparable. Après avoir connu mon premier hiver ici, je suis certain de recevoir de nombreux appuis lorsque je présenterai un projet de loi d'initiative parlementaire visant à faire de Vancouver la capitale nationale.

La Colombie–Britannique offre un environnement naturel unique qui, je le dis en toute modestie, n'a pas son pareil dans tout le Canada. Les habitants de cette province constituée de montagnes, d'océans et de forêts sont particulièrement conscients des conséquences de nos actions pour l'environnement.

• (1625)

Les océans, la terre et l'air n'appartiennent à aucun gouvernement. Pourtant, tous les gouvernements ont la responsabilité de protéger notre environnement naturel pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Nous ne sommes que les dépositaires de ces ressources, ne l'oublions pas. Notre défi consiste à les transmettre à nos enfants dans un meilleur état que celui dans lequel elles nous ont été transmises.

J'espère travailler en étroite collaboration avec ce Cabinet, tant en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans qu'en ma qualité de représentant d'une circonscription qui se soucie beaucoup de la protection de l'environnement.

Les habitants de ma circonscription m'ont aussi demandé de veiller à ce que le gouvernement demeure sensible aux besoins de notre pays et à ceux des autres. Au cours de la campagne électorale, les habitants de ma circonscription m'ont demandé de veiller à ce que, en dépit des pressions faites pour réduire les dépenses du gouvernement, le gouvernement libéral ne change rien au caractère humanitaire de notre pays et continue de fournir de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Après les annonces faites dans le budget de février, j'ai pu retourner dans ma circonscription et montrer à mes électeurs que ce gouvernement, tout en se montrant responsable, est demeuré sensible aux besoins des gens. Qu'il s'agisse de garantir des pensions justes aux personnes âgées ou d'offrir des possibilités aux Canadiens moins favorisés, ce gouvernement n'abandonnera pas les personnes qui sont dans le besoin.

Mais la compassion va au–delà de nos frontières. Dans certains pays, la liberté n'est pas un droit, mais un rêve. Dans certains pays, les droits de la personne sont régulièrement violés sans que l'on fasse quoi que ce soit. De nombreux habitants de ma circonscription viennent de pays connus pour leur non–respect des droits de la personne. Ils connaissent parfaitement la différence entre une bonne et une mauvaise démocratie. Ils sont certains que le Canada, en tant qu'exemple à suivre pour le respect des droits de la personne et la sensibilisation aux besoins d'autrui, ne perdra pas de vue la responsabilité qu'il a envers les autres pays de favoriser le respect de la justice. Ils sont certains que ce pays n'acceptera jamais d'être bâillonné par des intérêts commerciaux lorsqu'il est question de droits de la personne.

Les habitants de ma circonscription m'ont demandé de représenter leur diversité. Comme le Canada, ma circonscription est formée de divers groupes ethniques et culturels. Bon nombre d'habitants de ma circonscription sont des Canadiens de première génération. Ils sont venus s'installer ici remplis de rêves et d'espoirs et font aujourd'hui partie de la mosaïque canadienne. Ils nous apportent une diversité qui, à mon avis, contribue énormément à l'identité du Canada, en tant que pays. Le gouvernement du Canada a la responsabilité de veiller à ce que nous continuions de représenter la diversité de notre pays et de la circonscription que nous servons.

Le gouvernement libéral est fier des efforts qu'il déploie pour inclure des représentants de tous les Canadiens. Je suis fier d'en faire partie.

J'hérite d'une fière tradition qui existe dans la circonscription de Vancouver–Sud, nichée entre la 41e Rue–Ouest au nord, le plus vaste secteur de pêche du Canada, le fleuve Fraser au sud, et le chemin Boundary à l'est. Ma circonscription exige depuis longtemps une représentation de grande qualité de la part de ses députés. John Fraser a servi Vancouver–Sud pendant 20 ans et, au cours de ces années, il s'est distingué comme premier député de la circonscription à être élu Président de la Chambre. C'est cette tradition de forte représentation parlementaire que j'ai le privilège de suivre.

En terminant, je voudrais remercier humblement mes électeurs d'avoir placé leur confiance en moi pour que je les représente au palier fédéral. Mes électeurs m'ont saisi d'un défi énorme et je suis fier de tenter de le relever. Tout long voyage commence par un premier pas. Le 26 octobre dernier, nous avons fait le premier pas dans notre voyage vers la prospérité économique du Canada. Le 22 février, nous avons fait un autre pas énorme.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les sujets qui seront abordés à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Capilano—Howe Sound—L'immigration; l'honorable député de Rimouski—Témiscouata—Le Centre national des Arts; l'honorable député de Provencher—Le conflit de travail; l'honorable député de Winnipeg—Nord—Le tabac.

Nous reprenons maintenant le débat avec l'honorable député d'Abitibi.

• (1630)

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour exprimer un point de vue différent sur le dernier budget et sur les effets qu'il a eus et ceux qu'il n'a pas eus sur les gens partout au Canada et spécialement sur les gens de mon comté.

Le budget canadien est un exercice très sérieux dont on ne peut parler à la légère. De cet exercice découlent souvent des questions de vie et de mort pour certains projets ou activités économiques dont plusieurs citoyens dépendent. Par exemple, l'activité minière de mon comté est une de ces activités très importantes qui génèrent beaucoup de fonds pour tout l'État canadien.

Plusieurs ont critiqué ce budget pour ne pas avoir assez fait afin de créer du travail pour les Canadiens. D'autres l'ont aussi critiqué pour ne pas avoir assez fait pour s'attaquer au problème de la dette nationale. Souvent, sous une montagne de chiffres, M. et M^me^ Tout–le–Monde ne savent plus qui croire ni pourquoi ils leur feraient confiance. Ce qui devrait diriger un budget, c'est le mot confiance.

En effet, bien que le budget soit un outil comptable que le gouvernement se donne pour évaluer ses capacités financières pour l'année suivante, le budget représente plutôt, pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, la façon dont le gouvernement vient chercher beaucoup d'argent dans leur poche pour payer ses dépenses et non un outil de promotion et de progression pour leurs concitoyens.

Avec une dette accumulée de plus de 500 milliards de dollars et des défis constants, année après année, comment Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes peuvent–ils encore faire confiance à leur gouvernement? Comment faire pour que cet exercice, si important pour l'économie d'un pays, ne soit pas toujours ou presque source de frustration, mais au contraire, un outil privilégié pour animer, sinon ranimer un pays?

La situation économique du Canada ne permet peut–être pas au ministre des Finances de faire des cadeaux aux contribuables, cela les gens le comprennent bien, mais créer une perception positive du budget ne demanderait pas nécessairement des cadeaux.

Après la lecture du dernier budget, j'ai entendu, au cours de tribunes téléphoniques, de nombreux témoignages de Canadiens et de Canadiennes qui étaient déçus du budget. Je ne veux pas ici dire s'ils avaient raison ou tort. Il est évident que le ministre des Finances ne peut pas faire que des heureux, mais il doit travailler à corriger les injustices.

À écouter ces gens, lors des tribunes téléphoniques, on peut quand même réaliser que le budget pourrait avoir une approche beaucoup plus positive si les gens pouvaient voir, dans cet exercice comptable, une ouverture sur un changement pour eux et pour leurs proches.

Lors d'une de ces tribunes téléphoniques, une dame a voulu apporter son appréciation du budget en disant que, bien qu'elle soit personnellement touchée par ce budget, elle acceptait malgré tout de payer plus d'impôts, comme personne âgée à la retraite, pour permettre aux finances publiques de s'améliorer. Mais elle disait aussi qu'à son avis, avec encore un si gros déficit, sa bonne volonté d'accepter, malgré elle, une charge supplémentaire d'impôt ne servirait peut–être à rien.

Un autre intervenant, qui s'est présenté comme un fonctionnaire du gouvernement fédéral, a lui aussi dit être obligé de faire sa part pour l'État en acceptant, bien qu'on ne le lui ait pas demandé, que son salaire soit gelé, encore une fois, disant qu'il aurait espéré que les grosses compagnies puissent, elles aussi, faire leur part.

Je n'ai cité ici que deux exemples de citoyens de la région de Hull–Ottawa qui, bien que déçus, ont accepté de supporter le dernier budget, sûrement conscients que leur effort apporte au moins quelque chose à la lutte au déficit.

Je suis sûr qu'il y a d'autres députés, ici en Chambre, qui pourraient apporter autant, sinon plus d'exemples de Québécois et de Québécoises, de Canadiens et de Canadiennes, qui ont su accepter, bon gré, mal gré, de supporter la lutte au déficit. Face à de tels exemples de courage de nos concitoyens, je me demande si le gouvernement fait vraiment autant d'efforts qu'eux pour combattre le déficit.

Comment M. et M^me^ Tout–le–Monde peuvent–ils croire que le gouvernement fait vraiment des efforts pour lutter contre le déficit lorsque, année après année, le vérificateur général du Canada présente un rapport truffé d'exemples de gaspillage et de mauvaise gestion et où rien de sérieux ne semble être fait pour vraiment changer ces situations?

Comment peut–on croire que les choses vont changer et que les gens vont faire confiance à ce nouveau gouvernement et qu'ils vont avoir confiance dans ce nouveau budget?

• (1635)

Dans le dernier budget, le gouvernement libéral a souligné qu'il étudierait une façon de changer la TPS par une autre taxe, qui ne coûterait sûrement pas moins cher puisque l'État a besoin d'autant d'entrées d'argent, mais qui serait plus efficace. Malheureusement, les gens ont déjà entendu le même discours sous le gouvernement conservateur lors de la création de la TPS. Mais, aujourd'hui, gérer la TPS coûte plus cher que l'ancienne taxe et ne rapporte vraiment pas plus de revenus, après avoir fait dépenser des millions de dollars aux contribuables pour se conformer aux normes de la TPS.

Comment faire confiance, encore une fois, lorsqu'on parle d'une nouvelle taxe, alors que tous les spécialistes disent attendre que l'on améliore cette même TPS avant de parler d'une nouvelle taxe. Comment redonner confiance aux gens envers leurs institutions? L'augmentation toujours constante des taxes et impôts ne fait qu'augmenter les raisons qu'ont les gens de travailler au noir et de favoriser la contrebande. Il faut d'abord trouver les moyens pour rendre rentable le travail légal.

La forte croissance des dépenses publiques et l'endettement des gouvernements freinent la croissance de l'économie, autant que le travail au noir et la contrebande peut la freiner.

Pour que la crédibilité du gouvernement augmente, il faut absolument que le budget reflète une transparence où les citoyens à revenu élevé accepteraient des sacrifices supplémentaires à condition, bien sûr, qu'ils voient dans le budget un effort équivalent de la part du gouvernement.

Par le passé, les gouvernements ont toujours favorisé des augmentations d'impôts ou de taxes dans des groupes ciblés de façon à ne pas toucher tout le monde en même temps avec la politique de «diviser pour régner». Ceci a pour effet que ceux qui écopent sont frustrés par rapport à ceux qui sont épargnés, et vice versa l'année suivante, en ayant comme particularité que l'on ne se souvient que des années où l'on est personnellement touché.

Cette politique est peut–être bonne pour un gouvernement pour se faire réélire, mais elle n'augmente pas la solidarité entre les concitoyens ni la confiance des gens envers leurs élus, croyant que les politiques d'imposition sont souvent arbitraires et sélectives au besoin.

Les Canadiens et Canadiennes accepteraient de faire des efforts supplémentaires s'ils voyaient dans les actions du gouvernement une intention ferme de s'attaquer à la structure même de ses dépenses et non pas à couper quelques postes par–ci par–là.

Le gouvernement libéral aurait pu démontrer une grande ouverture de transparence afin de redonner confiance aux contribuables en acceptant la création d'un comité spécial, tel que l'opposition officielle l'a demandé à de nombreuses occasions, pour faire l'étude de tous les programmes gouvernementaux et de leurs budgets.

Je crois qu'il était plus facile pour le gouvernement de dire qu'il existe déjà le Comité permanent des comptes publics que d'accepter un questionnement de la part de la population à travers l'opposition officielle.

Le ministre des Finances a lui–même dit dans son discours du Budget qu'«il ne suffit pas de couper ici et là, il faut y aller avec des changements fondamentaux.» Ces changements fondamentaux seraient–ils que le gouvernement a l'intention de faire autant d'efforts pour diminuer ses dépenses que ceux qu'il impose aux contribuables?

Comme exemple de partage dans l'effort face au déficit, les contribuables, qui se voient siphonner plus de 14 milliards de revenus supplémentaires sur trois ans, ne trouvent–ils pas normal que l'État devrait en faire autant en économie dans l'appareil gouvernemental plutôt que d'apprendre que les dépenses vont augmenter encore de 4,4 milliards sur ces mêmes trois ans?

Les contribuables seraient fiers de leur gouvernement s'il faisait les premiers pas pour dégraisser la structure gouvernementale, non pas par le bas, mais par le haut; s'il évaluait ses programmes, car seulement 12 p. 100 des programmes gouvernementaux sont évalués, et pas toujours pour leur efficacité, mais seulement pour voir si les fonds sont bien administrés, c'est–à–dire s'ils vont à la bonne place. Aussi, une économie de fonctionnement ou une raison d'être de certains programmes, de quelques pour cent seulement sur un budget de 123 milliards de dépenses—on ne compte pas ici les intérêts, naturellement—apporterait au Trésor public un montant très appréciable et apprécié des contribuables.

Pour conclure, monsieur le Président, les citoyens du Canada, tout autant que ceux du Québec, sont en droit de demander à leur gouvernement plus de transparence dans le budget, plus d'équité, plus d'efforts pour s'auto–évaluer et que l'effort de sacrifice de l'État soit aussi grand que celui des contribuables.

Cet objectif atteint, la grande majorité des Canadiens auront une confiance accrue dans leur État et accepteront sûrement tous les efforts nécessaires pour combattre le déficit.

• (1640)

[*Traduction*]

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, je tiens à souligner combien je suis honorée et fière de faire partie du nouveau gouvernement libéral en cette 35e législature.

Je suis fermement convaincue que, dans le budget qu'il a présenté à la Chambre, le ministre des Finances a été fidèle aux promesses faites dans le livre rouge durant la campagne électorale. Ce budget va redonner confiance et espoir aux gens que nous servons.

Agricultrice, j'ai été élue à la Chambre afin de représenter une circonscription rurale de la région des Prairies, la circonscription de Dauphin—Swan River, dont je voudrais vous dire quelques mots.

Ma circonscription se trouve dans la partie nord–ouest du Manitoba. C'est une circonscription géographiquement assez vaste, où l'industrie principale est l'agriculture, avec toute l'infrastructure et les services de soutien qui vont de pair. Il existe aussi d'autres industries comme la foresterie, la pêche commerciale et le tourisme.

La circonscription de Dauphin—Swan River comprend deux grands parcs, un fédéral et un provincial. Notre base agricole est bien diversifiée et notre territoire agricole est l'un des plus fertiles et des plus productifs de l'ouest du Canada.

Si notre économie est diversifiée, les habitants le sont encore plus. Ils viennent d'une base ethnique et culturelle extrêmement vaste et variée, notamment de treize réserves indiennes. C'est ce groupe de gens d'origines très diverses qui, le 25 octobre, m'ont accordé leur confiance et m'ont élue pour défendre leurs intérêts au sein de cette assemblée. Je tiens à les remercier pour cette possibilité extraordinaire qu'ils m'ont donnée de les servir. Je tiens à les assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir afin de ne pas les décevoir.

Cependant, ces braves gens de Dauphin—Swan River n'ont pas seulement voté pour moi. Ils ont également voté pour un parti et un chef qui avait un plan, celui de relancer la croissance économique et de redonner du travail aux Canadiens, de stabiliser l'industrie agro–alimentaire grâce à la mise en place d'une politique nationale visant à assurer la sécurité alimentaire, d'établir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, ainsi que de préserver et d'améliorer notre filet de protection sociale. Le plan, enfin, de redonner confiance, optimisme et espoir aux Canadiens pour leur permettre d'entrer de plain–pied dans le XXIe siècle.

Voilà en faveur de quoi les habitants de Dauphin—Swan River ont voté. Ils ne s'attendent pas à moins. Nous devons satisfaire leurs attentes.

Le gouvernement a déjà pris un certain nombre d'initiatives qui, j'en suis sûre, seront accueillies favorablement par les habitants de Dauphin—Swan River. La promesse d'annuler le contrat d'achat d'hélicoptères a été tenue. La conclusion des négociations du GATT sera un signe particulièrement encourageant pour les familles agricoles de Dauphin—Swan River et de l'ouest du Canada qui travaillent dans l'industrie du grain et dans celle de la viande rouge. Ces deux industries ont besoin du libre accès aux marchés d'exportation et ne peuvent que souhaiter la fin de la guerre commerciale qu'on se livre à l'échelle internationale sur la question des céréales.

Le ministre de l'Agriculture mérite des éloges sur sa façon de traiter les dernières étapes des négociations du GATT, qui sont très délicates.

Les maires et les préfets ainsi que les conseils des villes et des municipalités rurales de la circonscription de Dauphin—Swan River attendent impatiemment les réponses aux demandes qu'ils ont présentées dans le cadre du programme d'infrastructure, dans l'espoir de tirer profit de l'offre de financement mixte et, bien sûr, de créer des emplois.

Examinons maintenant certaines autres dispositions contenues dans le discours du budget comme tel.

• (1645)

Mis à part le programme d'infrastructure, un certain nombre de dispositions sont avantageuses pour les gens de la circonscription de Dauphin—Swan River: l'engagement du gouvernement à renouveler l'économie et à créer de l'emploi en établissant un nouveau programme de formation pratique et d'apprentissage et en créant le Service jeunesse; son engagement à l'égard de la recherche et du développement, particulièrement dans le domaine de l'agriculture; son engagement à mettre au point une superautoroute de l'information, qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur l'avenir de l'exploitation rurale au Canada; son engagement à établir un centre d'excellence pour la santé des femmes; son engagement à établir le Forum national sur la santé, qui sera présidé par le premier ministre; son engagement à établir un processus de consultation sur le remplacement de la TPS; son engagement à améliorer les possibilités des petites et moyennes entreprises dans l'économie canadienne; enfin, son engagement à assurer la stabilité des paiements de transfert aux provinces.

Tous ces engagements s'appuient sur des chiffres et seront appréciés par mes électeurs, qui verront là une étape franchie avec succès dans l'entreprise de donner suite à nos promesses électorales.

Nous avons enfin un gouvernement qui rétablira l'honnêteté, l'intégrité et l'ouverture des institutions gouvernementales.

Nous avons enfin un gouvernement qui est prêt à accorder la priorité à la création d'emplois et à la croissance économique.

Nous avons enfin un gouvernement qui a à coeur de renforcer le tissu social du Canada.

Nous avons enfin un gouvernement qui veut assurer une gestion solide des affaires de la nation, et qui ne se contentera pas d'en parler—il le fera.

Le vice–président: Je félicite la députée pour son premier discours à la Chambre. Nous poursuivons le débat avec le député de Fraser Valley–Est.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'interviens pour vous exposer mes convictions ainsi que celles de mes électeurs et de millions d'autres Canadiens.

Je voudrais vous signaler ma vive inquiétude au sujet d'une question de la plus haute importance qui relègue les autres loin derrière, à savoir le fond du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995. Si nous adoptons ce projet de loi, nous autoriserons le gouvernement à emprunter jusqu'à 34 milliards de dollars, ce qui ne fera qu'ajouter à une dette sans précédent dans l'histoire du Canada en temps de paix, qui constitue une somme astronomique dont nous avons nous–mêmes du mal à saisir toute la portée.

Je suis très inquiet de voir que nos vis–à–vis portent si peu d'attention à ce projet de loi et qu'ils n'en parlent pas plus. Nous devons avoir l'attention de tout le pays aujourd'hui. Il faut que tous les députés dans cette enceinte, les députés qui nous regardent à la télévision ou qui lisent le hansard prennent note de l'événement incroyable qui se produit.

Manifestement, le gouvernement considère ce projet de loi comme un fait accompli, une affaire banale, une formalité. Il va l'adopter sans trop réfléchir, malgré l'indignation de l'opposition, après avoir écouté pendant quelque temps ses interventions inutiles. Il s'est fait facilement à cette idée incroyable d'emprunter 34 milliards de dollars.

Nous avons tous la capacité de nous adapter à de nouvelles situations. Cela nous permet de vivre des choses tout à fait anormales et de développer un état d'esprit grâce auxquels nous trouvons tout à fait normales des circonstances qui sont loin de l'être.

Ainsi, les gens souffrant d'un grave handicap arrivent à vivre heureux. À la télévision, nous regardons les enfants de Sarajevo faire de la luge le lendemain de l'arrêt des bombardements. C'est là une excellente qualité qui nous permet de nous accommoder le mieux possible d'une mauvaise situation.

Cette capacité d'adaptation a également son mauvais côté. Nous risquons d'être désensibilisés, de ne plus être choqués par des choses qui nous auraient révoltés il y a quelques années à peine. C'est ainsi que des soldats trouvent acceptable de bombarder des enfants.

Or, j'ai bien peur que le gouvernement n'ait maintenant un état d'esprit qui fait que nous considérons comme normale une chose impensable. Pour illustrer mon propos, permettez–moi de citer le rapport de 1976 du vérificateur général dans lequel il disait

craindre vivement que le Parlement et, en fait, le gouvernement, n'exerce plus ou soit sur le point de ne plus exercer un contrôle efficace sur les deniers publics. Le gouvernement a effectivement perdu ou est sur le point de perdre la maîtrise des finances publiques.

• (1650)

En 1976, le déficit était de 6 milliards de dollars. La dette dépassait à peine les 37 milliards et ce montant était déjà considéré comme excessif à l'époque. On estimait qu'à toutes fins utiles la situation était devenue incontrôlable.

Je parlerai brièvement de la Commission Lambert, une commission royale sur la gestion des finances qui a publié son rapport en 1979. Les commissaires avaient fait remarquer que le ratio dette–PNB était deux fois plus élevé qu'aux États–Unis. À combien se chiffrait alors le déficit au Canada? Treize milliards. La dette n'était que de 61 milliards, montant qui serait jugé dérisoire aujourd'hui. Or, le gouvernement était tellement inquiet qu'il a chargé une commission royale de faire enquête.

Le gouvernement tient un discours qui reprend tout simplement ceux que nous entendons depuis deux décennies au sujet des déficits. Il tente en effet de présenter le déficit et la dette comme quelque chose de normal et essaie de sauver la face et d'apaiser l'électorat en l'amenant à croire que la situation actuelle est, d'une certaine façon, acceptable.

Petit à petit, année après année, nous débitons de beaux discours et expliquons la situation avec éloquence, au moyen de trucs comptables habiles qui ne font que dissimuler un peu plus longtemps la dangereuse réalité. Nous nous comportons comme des grenouilles dans une casserole, qui ne se rendent compte qu'elles serviront de repas qu'au moment où l'eau se met à bouillir. Nous risquons de nous retrouver dans cette situation si la Chambre des communes adopte le projet de loi et le budget.

Les gouvernements ont souvent recours à la comparaison boiteuse entre le ratio dette–PNB actuel et le ratio qui prévalait après la Seconde Guerre mondiale, et nous disent que la situation était alors la même qu'aujourd'hui et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les gouvernements omettent cependant de dire que le monde était bien différent à l'époque. Nous étions au début du baby boom. L'économie des États–Unis, qui étaient alors le leader incontesté de l'économie mondiale, était en pleine expansion et faisait sans cesse appel à nos ressources naturelles.

Il n'y avait pas de concurrence mondiale à l'époque, et nous n'avions pas besoin de travailleurs hautement qualifiés comme aujourd'hui. Nous sommes actuellement exposés à un péril sans précédent. Un enfant s'en rendrait compte, mais la Chambre des communes, elle, continue de jouer à l'autruche.

En février, le gouvernement a présenté un budget et il s'est comporté exactement comme l'ont fait ses anciens ennemis politiques, les conservateurs, qui n'ont pris aucune mesure concrète pour réduire le déficit. Le gouvernement actuel a démontré qu'il n'entend pas modifier le statu quo. Quelles en seront les conséquences?

Il y a quelques semaines, j'ai participé à un séminaire avec l'économiste principal de Burns Fry Limitée. Après avoir comparé la situation économique canadienne à celle qui règne dans d'autres pays, cet économiste a déclaré qu'il se pourrait bien que nous ayons atteint un point de non–retour et que nous ne parvenions jamais à rembourser notre dette. Notre dette risque de ralentir notre économie à tout jamais et notre nation, de s'appauvrir de plus en plus. Voilà le résultat du statu quo.

Les gouvernements d'hier et d'aujourd'hui devraient rougir de honte devant l'ampleur de la dette et du déficit. Chaque homme, femme et enfant supporte une dette de 20 000 $ au Canada et l'on voudrait ajouter encore 100 milliards de dollars à ce fardeau. Il est presque certain que les prochains budgets offriront aux Canadiens encore moins de services essentiels, de création d'emplois et d'allégements fiscaux et tout simplement moins d'avenir.

Durant les dix minutes que je consacrerai à cette courte allocution, nous aurons ajouté quatre millions de dollars à notre dette nationale.

Comment avons–nous pu en arriver là? Je crois que nous sommes tous des hommes et des femmes sincères et relativement intelligents. Le problème est peut–être systémique et profondément enraciné; c'est peut–être notre processus politique qui s'éloigne parfois de l'intérêt public.

À mon avis, le problème est effectivement systémique. Il est grave et pernicieux et il menace d'engloutir la nation sous une montagne de dettes. Il découle de la discipline stricte que les partis politiques imposent à leurs propres membres. C'est une honte, surtout lorsqu'on songe que les partis politiques ont été créés en réponse à la demande du public qui réclamait un bon gouvernement, un gouvernement qui ne céderait pas devant les divers intérêts spéciaux et qui ne pourrait jamais être soudoyé avec le propre argent des contribuables.

Grâce à l'affiliation à des partis, le Canada a profité d'un gouvernement stable, mais récemment, il a aussi subi des gouvernements dont les programmes étaient établis par un groupe restreint de privilégiés. Quelque chose a mal tourné. Les électeurs en sont arrivés à la conclusion que c'est la discipline de parti qui a paralysé le Parlement et transformé en véritable parodie les principes mêmes de la démocratie. Les députés ne sont pas libres de voter selon leur conscience. Ils doivent voter selon les directives de leurs chefs.

Nous étudions aujourd'hui un projet de loi historique, un projet de loi infâme. Ce sera peut–être celui qui rendra notre situation financière vraiment insoutenable. Nous déchiquetons notre économie en miettes et offrons bien peu aux centaines de milliers de travailleurs frustrés et désespérés.

Je sais que de nombreux députés d'en face, de même que de nombreux téléspectateurs, ne sont pas en faveur des mesures prises par ce gouvernement et je désire m'adresser directement à eux aujourd'hui.

• (1655)

Écoutons la critique virulente d'un éditorial du *Globe and Mail* de la semaine dernière qui disait: «La présente génération de parlementaires au Canada impose un niveau de vie inférieur à la prochaine génération en faisant constamment des emprunts extravagants. Le gouvernement national est en train de se transformer en une créature faible qui est incapable de prendre des initiatives et qui n'exerce qu'un simulacre de leadership. Ce budget tourne en dérision la promesse de Jean Chrétien d'un retour au bon vieux temps. Dans le bon vieux temps, l'avenir

n'était pas hypothéqué par l'égoïsme et la lâcheté de la génération en place.»

Le gouvernement est bon parleur. Il parle avec une calme assurance aux simples députés en leur disant que tout va très bien. Or, les simples députés doivent savoir que ces paroles s'accompagnent aussi d'avertissements beaucoup moins subtils. «Si vous ne votez comme on vous l'a indiqué, vous n'aurez plus de faveurs. Si vous refusez de vous conformer aux directives, de suivre la ligne du parti et de faire des courbettes quand nous présentons une politique désastreuse, vous serez expulsés.»

Bien des ministériels se rappelleront qu'il y a quelques semaines à peine, leur parti leur a dit comment voter pour désigner les vice–présidents des comités permanents de la Chambre. Ils n'oublieront pas de sitôt comment certains anciens du parti ont travaillé dans les salles de comité pour exercer leur influence et s'assurer que les simples députés votaient selon les directives, de telle sorte que chaque comité ait comme vice–présidents des députés séparatistes.

Les dés sont vite jetés. On s'est empressé de refaire les moules qui auraient dû être détruits après les dernières élections.

Aujourd'hui, au sujet du projet de loi C–14, on a encore dit aux simples députés de ne pas voter pour ce qui est de toute évidence dans l'intérêt des Canadiens, de ne pas voter selon leur conscience, mais plutôt de voter selon la ligne de parti, même si cela signifie voler leurs petits–enfants. Les députés d'en face se sont endormis dans une fausse sécurité par suite de l'attitude calme et posée des dirigeants de leur parti. On les a abreuvés de belles paroles et on leur a discrètement intimé de croire qu'il est somme toute acceptable d'emprunter 34 milliards de dollars et cela, même si nous devons déjà 500 milliards de dollars.

J'espère qu'ils seront bien servis par leur faculté d'adaptation. J'espère qu'ils seront à l'aise lorsque la dette passera à 600 milliards de dollars et que le FMI se décidera à imposer des réductions au Canada. J'espère qu'ils garderont leur souplesse lorsque le dollar dégringolera et que les Canadiens seront aux prises avec une crise semblable à celle qui a secoué la Nouvelle–Zélande, il y a quelques années à peine. J'ose croire qu'ils resteront calmes lorsque leurs petits–enfants leur demanderont pourquoi ils n'auront pas voté dans l'intérêt de leurs petits–enfants, pour quelles raisons ils n'auront songé qu'à eux–mêmes. J'espère qu'ils ont déjà mis au point un plan d'action pour affronter l'électorat qui sera enragé par les répercussions des décisions libérales.

Il y a une issue. Je comprends et conviens que le gouvernement a le devoir de présenter un budget et d'établir ses priorités législatives. C'est normal qu'il en soit ainsi. Mais ne nous méprenons pas! Le vote sur le projet de loi C–14—et ce sera aussi l'avis de la prochaine génération—ce vote est autant un vote de confiance que n'importe quel autre au Parlement fédéral. Il mérite d'être traité comme le réclame depuis des années le Parti réformiste, c'est–à–dire comme un vote libre.

Je crois sincèrement que, en conscience, les députés ministériels ne peuvent pas dire qu'il est dans l'intérêt public de charger le peuple canadien de cette nouvelle dette, de ce nouveau déficit.

Il existe une solution simple. Si seulement une quarantaine de députés d'arrière–ban réclamaient de l'action au lieu des belles paroles, ils pourraient changer le cours de l'histoire du Canada en rejetant le projet de loi C–14. Et le Parti réformiste n'exigerait pas que le Parlement soit dissous. Le gouvernement pourrait se reprendre et présenter un budget plus acceptable. Ces quelques députés pourraient revitaliser la Chambre et épargner ainsi aux Canadiens et à l'économie le choc qu'ils subiront autrement dans les années à venir.

Nous nous engageons aujourd'hui dans une bataille contre la pauvreté. En ce moment critique où nous avons besoin de rassembler toutes nos ressources pour le combat, les dirigeants libéraux ont déposé leurs armes et ordonné à leurs troupes de hisser le drapeau blanc. Il est trop tôt pour capituler. Les députés doivent continuer de défendre l'intérêt national.

Le Parti réformiste du Canada prie instamment tous les députés de prendre leur courage à deux mains, de se servir de cette arme que représentent les votes et de lancer un premier assaut contre le déficit en rejetant le projet de loi C–14, non pas dans un but politique. Qu'ils le fassent parce que leur conscience les pousse à le faire. Qu'ils le fassent pour le bien du pays. Qu'ils le fassent parce que l'avenir de nos enfants dépend de la discipline dont nous devons faire preuve aujourd'hui.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, une société ou une collectivité peut choisir entre plusieurs modèles de gouvernement pour atteindre ses objectifs communs. De tous les modèles, le modèle démocratique est celui qui exige le plus de temps pour définir, préciser, mettre en oeuvre et évaluer ces objectifs. C'est sans aucun doute le modèle dont la survie exige le plus de temps et d'efforts de la part des citoyens. Il se pourrait aussi que ce soit le modèle le plus coûteux. Cependant, aucun autre modèle de gouvernement n'est supérieur au modèle démocratique, car c'est dans le processus démocratique que se révèle la vraie nature de l'homme.

• (1700)

Au fil des ans, le Canada s'est doté d'un réseau de systèmes destinés à combler les besoins physiques, mentaux, sociaux et spirituels des Canadiens. Mais tous ces systèmes se trouvent dans des environnements locaux, nationaux et mondiaux qui changent continuellement.

Il est impérieux que notre société réussisse à intégrer harmonieusement les changements. Il n'est pas toujours facile d'isoler les forces du changement et de voir où elles nous mènent à long terme. Il est difficile, aussi, de prévoir les besoins des gens et de

leurs institutions. Un dictateur n'a pas de telles préoccupations puisqu'il peut agir selon son caprice et au gré de sa fantaisie.

Cependant, dans une société démocratique, c'est au peuple qu'il faut demander orientation et c'est exactement ce que ce gouvernement a fait. Avec un nouveau chef, le Parti libéral du Canada est sorti des sentiers battus, mais pas avant d'avoir pris soin de donner à toutes les circonscriptions l'occasion de faire connaître leurs impressions et leurs recommandations sur tous les aspects de notre société et sur une multitude de questions étrangères, par l'intermédiaire de leurs représentants. Tout cela a abouti au plan libéral dont notre premier ministre disait: «C'est un plan pour le Canada reposant sur le principe voulant que le gouvernement s'exerce au nom du peuple et qu'un gouvernement doit être jugé par l'efficacité avec laquelle il défend la dignité humaine, la justice, l'équité et l'égalité des chances».

Nul doute que les partis d'opposition à la Chambre des communes ont souscrit à des principes semblables. Le grand problème consiste cependant à savoir comment on réussira à les mettre en pratique. Les députés de l'opposition officielle, par exemple, ont clairement fait savoir qu'ils devaient consacrer toute leur énergie à l'atteinte d'un objectif, à savoir la séparation du Québec d'avec le Canada, coûte que coûte. Les députés du troisième parti, le Parti réformiste, sont obsédés par l'état du déficit et de la dette nationale, et estiment pouvoir promouvoir efficacement la dignité humaine, la justice, l'équité et l'égalité des chances en sabrant dans les programmes et les services fédéraux afin d'éliminer le déficit en trois ans.

Les économistes de partout dans le monde avertissent qu'une telle politique aurait pour effet de démolir le réseau social de notre grand pays et de désorganiser complètement notre économie, ce qui causerait des problèmes sociaux et économiques inimaginables. Les deux partis d'opposition défendent des politiques et des positions de groupes d'intérêts qui ne reflètent en rien les besoins de la vaste majorité des Canadiens. Le gouvernement libéral actuel s'est donné pour mission de servir tous les Canadiens.

Le processus consultatif n'a jamais cessé de fonctionner et a même été intensifié quand nous avons préparé la présentation du premier budget du gouvernement actuel. Le gouvernement a reçu toutes sortes de contributions venues de partout au Canada. Il a lu et analysé des communiqués par écrit. Il a écouté la population. Il a agi de façon responsable et constructive. À la lumière de tous les problèmes auxquels il a dû s'attaquer, le gouvernement a établi un plan budgétaire qui trouve ses assises dans la population.

Pour en donner un exemple, je voudrais citer un passage d'une lettre que j'ai reçue de plusieurs de mes électeurs de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan. Voici ce qu'ils disent dans leur lettre:

> Notre connaissance de la politique et de l'économie est fort limitée. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'avoir une maîtrise pour comprendre que lorsque les impôts augmentent, les consommateurs n'achètent pas; c'est aussi simple que cela. Une réduction d'impôt permettrait aux consommateurs d'avoir plus d'argent en main et il y aurait ainsi plus de chances qu'ils le dépensent. L'imposition des avantages sociaux ne fera que réduire encore davantage les capitaux qui circulent dans l'économie et nuira à la consommation qui est déjà très faible.

• (1705)

C'est ce qu'on disait dans une lettre que MM. Thompson, House, Boyd, Wilotko et Brodie de Thunder Bay m'ont fait parvenir. Notre gouvernement a tenu compte de leurs craintes et n'a pas augmenté l'impôt de base. Il n'a pas non plus imposé les avantages sociaux.

À l'instar de millions de leurs concitoyens, les intéressés se sont dits inquiets de la situation de l'emploi, du chômage. On a pris bonne note de ces préoccupations qui sont à la base du principal objectif du budget de 1994 qui vise, dans le cadre de tout un éventail de programmes et de mesures, à améliorer les débouchés en matière de création d'emplois et à stimuler la croissance économique.

Je vais vous donner quelques exemples d'initiatives budgétaires qui feront rapidement sentir leurs effets; il y a tout d'abord la décision de ramener à 3 $, soit le niveau de 1993, le taux de cotisation à l'assurance-chômage pour les années 1995 et 1996. Cela représente une économie de 300 millions de dollars par année qu'on pourra réinvestir dans de nouveaux emplois. Il faut parler en outre du rétablissement du Programme d'aide à la remise en état des logements grâce auquel le secteur de la construction pourra compter sur une somme de 50 millions de dollars par année. La décision de rendre permanent le régime d'accession à la propriété permet aux acheteurs d'une première maison d'utiliser des fonds placés dans leur REER à cette fin.

En réaffectant des dépenses budgétisées, on créera des emplois grâce au programme national d'infrastructure, ainsi qu'à des programmes de stage et d'apprentissage. Le gouvernement entend renouveler et revitaliser d'ici deux ans le système de sécurité sociale du Canada, qui est dépassé, ainsi qu'offrir de meilleurs services aux gens dans le besoin et s'assurer qu'on puisse se permettre de continuer d'assurer notre filet de sécurité sociale.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses mesures budgétaires découlant du plan d'action libéral pour le Canada, de notre livre rouge intitulé *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, qui a pour but de redonner aux gens leur dignité, d'être équitable envers eux et d'offrir des débouchés à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le mardi 22 février dernier, l'honorable ministre des Finances présentait en cette Chambre son discours sur le Budget. Déjà publicisée depuis un certain temps, cette journée était attendue avec intérêt par les populations québécoise et canadienne. Les gens de Beauport—Montmorency—Orléans, qui m'ont désigné pour les représenter à la Chambre des communes, attendaient, eux aussi, beaucoup de ce budget. Ils s'attendaient à ce que le gouvernement en place commence par vivre selon ses moyens et permette, comme tout citoyen a le droit de le faire, de gagner honorablement sa vie et celle de sa famille. Ils s'attendaient aussi à ce que l'on respecte les aînés qui ont contribué au développement du Québec et du Canada qui était, il y a encore quelques années, un des pays les plus prospères.

Les gens de mon comté, comme moi-même, sommes déçus et nous ne pouvons comprendre qu'après s'être prononcés démo-

cratiquement contre un gouvernement qui ne rencontrait pas leurs attentes, ils sont aujourd'hui gouvernés par des libéraux qui sont fiers d'avoir les mêmes orientations que le gouvernement précédent, soit le gouvernement conservateur.

Les vraies solutions pour redonner confiance aux Québécois et aux Canadiens, c'est de s'attaquer à la lutte au déficit, c'est de s'attaquer au gaspillage des dédoublements de ministères, c'est la revue des mesures fiscales, c'est la création d'emplois permanents.

Le gouvernement actuel a mis en place, avant le budget, un programme d'infrastructures municipales. Ce programme permettra de créer quelque 45 000 emplois temporaires. Lorsque les routes et les trottoirs auront été pavés, les travailleurs retourneront vivre chez eux et vivront de l'assurance–chômage, pour ce qui restera du programme. Pourtant, ce programme coûtera deux milliards en impôts fédéraux, deux milliards en impôts provinciaux et deux milliards en taxes municipales aux Québécois et aux Canadiens.

• (1710)

Le Québec et la Canada ont besoin d'emplois stables, permanents, générateurs de progrès et de développement. Le gouvernement actuel a–t–il pensé à développer l'industrie du transport au Canada? À titre de critique de l'opposition officielle en matière de transport, j'ai écouté avec attention le discours de mon honorable collègue aux finances. Lorsque je l'entendais nous faire ses prévisions, je me disais: Un gouvernement ne peut pas bâtir l'avenir d'un peuple sur des projets temporaires. Dans quelques minutes probablement, il annoncera un projet d'envergure, un projet qui enthousiasmera la population, un projet qui desservira plusieurs provinces ou l'ensemble du Canada. Mais le discours s'est terminé et je n'ai rien entendu, à l'exception du paragraphe suivant que je cite du hansard du 22 février: «Le ministre des Transports, en collaboration avec ses homologues des provinces et d'autres parties intéressées, envisagera des façons d'améliorer le système de transport des marchandises.»

Lorsque le ministre des Finances faisait connaître à cette Chambre les orientations gouvernementales pour les prochaines années, je m'attendais à ce qu'il donne plus d'importance à l'une des industries de base du Canada, soit l'industrie des transports. Pourtant, depuis l'ouverture des travaux de cette Chambre, nous lui avons suggéré des avenues.

Plusieurs projets pourraient agir comme moteur de développement économique, et j'en cite quelques–uns que j'aurais aimé voir dans le discours sur le Budget: l'avenir du réseau ferroviaire, le TGV, l'avenir du transport aérien et l'avenir de la marine marchande au Canada.

Le ministre des Finances n'a pas apporté de solution concrète dans son discours sur le Budget pour améliorer le transport et, par la même occasion, pour régler les problèmes de développement économique et de chômage.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais exposer à cette Chambre les effets bénéfiques de ces projets sur le développement économique.

Tout d'abord, je vais vous entretenir sur le réseau ferroviaire. Le réseau ferroviaire canadien a été un élément rassembleur de la population, de l'Atlantique au Pacifique. Il a permis de développer l'Ouest canadien. Il a aussi permis au Canada de devenir un des plus grands producteurs de blé au monde et de le transporter d'un océan à l'autre à travers le pays. Pourtant aujourd'hui, alors que les autres pays appuient leur développement sur les transports ferroviaires, le Canada, lui, abandonne et propose de le faire un peu partout au Canada mais surtout au Québec.

L'Office national des transports autorise le démantèlement de nombreux tronçons de voies ferrées par le Canadien National et le Canadien Pacifique, tandis que les deux transporteurs multiplient les projets, majoritairement au Québec, comme je le mentionnais tout à l'heure.

Sans un virage radical en faveur du rail, tant pour le transport des marchandises que celui des passagers, le Québec et le Canada s'engagent dans un accroissement en spirale des coûts, non seulement à cause de l'entretien et des accidents routiers, mais en raison de l'inefficacité énergétique et la pollution imputable au transport routier. Le gouvernement, en particulier l'honorable ministre des Transports, doit définir sans tarder une politique qui prend d'abord en compte l'intérêt public et qui s'oriente résolument vers le XXI^{e} siècle. La plupart des pays industrialisés, incluant les États–Unis, empruntent déjà cette voie. Je demande formellement un moratoire sur tout nouvel abandon de voies de chemin de fer et la création d'un groupe de travail parlementaire qui procéderait à une évaluation en profondeur des impacts économiques, touristiques et surtout environnementaux de l'ensemble des services de transport au Québec et au Canada.

Parlons maintenant du TGV. Je mentionnais que notre parti avait donné des avenues au gouvernement actuel pour développer le transport et améliorer notre situation économique. Pourtant, lors du discours sur le Budget, le ministre des Finances et le gouvernement ont fait fi de nos recommandations. Quelle surprise de voir et d'entendre le ministre des Transports accorder une entrevue à un correspondant de Radio–Canada et de lui mentionner que l'implantation d'un TGV entre Québec et Windsor n'était pas une de ses priorités. Pourtant, le 1er février, je m'adressais à cette Chambre et lui exposais tous les bénéfices, pour le Québec et le Canada, de l'implantation d'un train à très grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor.

• (1715)

J'ai lu et relu le rapport du groupe de travail qui, le 31 mai 1991, remettait son rapport au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et à M. Bob Rae, premier ministre de l'Ontario. Ce rapport contient la signature et l'approbation d'éminents personnages reconnus comme étant des membres influents du Parti libéral actuellement au pouvoir.

Je crois que je n'ai pas à convaincre cette Chambre que le Canada a, certes, besoin d'emplois temporaires pour relancer l'économie mais, en plus, d'emplois à long terme pour améliorer les problèmes conjoncturels que vit le Canada. Le groupe de travail mentionnait dans ses observations qu'il avait la nette impression, tout comme un grand nombre de gens de l'industrie, du commerce et du public en général, qu'un train rapide moderne reliant à toutes les heures les villes de Québec, Trois–Rivières et Montréal aux villes d'Ottawa, Kingston, Toronto, London et Windsor favoriserait les voyages interprovinciaux et renforcerait leurs relations d'affaires et touristiques.

Le succès des services de train rapide dans d'autres pays a été dans la mesure de la volonté des gouvernements d'orienter le choix des consommateurs par des interventions réglementaires en matière de transport en commun et par un support financier direct.

Il est aussi à noter que l'amélioration des services de trains de banlieue et régionaux pourrait avoir un effet sur la diminution de l'utilisation de l'automobile, particulièrement là où il y a congestion sur les autoroutes à proximité des villes.

Lorsque nous avons examiné le projet de la construction d'un lien fixe entre le Nouveau–Brunswick et l'Île–du–Prince–Édouard, nous étions d'accord, tout en soulignant certaines précautions à prendre, parce que l'entreprise privée s'impliquait fortement. Nous sommes favorables à l'implantation d'un train à très grande vitesse pour la même raison que nous étions d'accord pour l'établissement d'un lien fixe entre le Nouveau–Brunswick et l'Île–du–Prince–Édouard, parce que ce projet contribuera à stimuler un investissement privé de 5,3 milliards de dollars dans l'économie canadienne et cela, sans compter les retombées indirectes du projet.

Il existe un autre volet extrêmement important à l'industrie du transport au Canada, celui du transport aérien. Les deux transporteurs les plus importants sont en train de se réorganiser après en être venus à une entente sur certains différends qu'ils rencontraient. Il faut maintenant prendre tous les moyens pour qu'ils puissent progresser et devenir des forces majeures dans le domaine des transporteurs mondiaux.

Je pense que nous possédons deux compagnies dynamiques qui sont capables de développer de nouveaux marchés et participer au développement économique du Canada. Il faut leur ouvrir toutes les portes possibles. À cet effet, n'y aurait–il pas lieu de se hâter et de faciliter l'accès d'Air Canada à Hong Kong, un marché plus vaste que tous les marchés européens réunis? Des projections démontrent que d'ici cinq ans, le transport aérien laissera voir une croissance extraordinaire du côté de Hong Kong, la plus importante source du trafic en Asie.

En dernier point, je parlerai du transport maritime. Dans le discours du Budget, on parle d'améliorer le transport de surface, mais on ne nous dit pas de quelle façon.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, mais j'aimerais conclure en disant qu'il nous est possible, ensemble, de prévoir l'avenir des générations futures et de leur laisser en héritage autre chose qu'un déficit de plus de 500 milliards.

Nous devons travailler ensemble pour le bien–être de nos concitoyens et l'espoir d'une vie meilleure pour ceux et celles qui nous suivront. Rappelons–nous que pour la première fois en Amérique du Nord, les statistiques prévoient un niveau de vie inférieur pour nos enfants que celui dont notre génération a bénéficié. Il nous est impossible d'accepter cette situation sans rien faire pour la changer et ce, non pas en s'attaquant aux plus faibles de notre société, mais plutôt en développant et en exploitant des richesses qui nous ont été léguées par nos ancêtres.

[*Traduction*]

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de parler aujourd'hui du premier budget fédéral de la 35e législature. Je dois ajouter que c'est aussi le premier budget dont j'ai le plaisir et l'honneur de parler.

Nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995. L'adoption de ce projet de loi permettra de financer des travaux publics ainsi que d'autres activités gouvernementales générales. J'appuie ce projet de loi sans réserve, car il limite le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Les électeurs de Don Valley–Nord et de nombreuses autres circonscriptions de toutes les régions du Canada ont voté en faveur d'une réduction des dépenses gouvernementales. Ils ont approuvé le plan de responsabilisation budgétaire du gouvernement.

• (1720)

Le budget n'est que le début d'un nouveau processus amorcé le 25 octobre 1993. Ce processus permettra de réaliser une importante promesse qui a été faite aux Canadiens dans le livre rouge. Nous sommes déterminés à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Il faut reconnaître une bonne part de mérite au ministre des Finances, qui a consulté les Canadiens de toutes les régions et de toutes les conditions sociales avant de présenter le budget.

Ce premier budget est un excellent début. Comme je l'ai dit plus tôt, il s'attaque au problème de trois façons. Premièrement, il jette les bases d'un renouveau économique qui aidera les petites entreprises et favorisera la création d'emplois. Deuxièmement, il réduit les dépenses gouvernementales et militaires, les subventions aux entreprises et les dépenses des organismes de développement international. Troisièmement, il prévoit une réforme progressive des programmes sociaux canadiens, dont une réforme de l'assurance–chômage de même qu'un examen des services offerts à notre population vieillissante et des questions de justice sociale.

Le 17 février, j'ai fait à la Chambre une déclaration dans laquelle j'ai appuyé le rétablissement du financement intégral du programme national d'alphabétisation. Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux que mon collègue, le ministre des Finances, ait proposé dans son budget de rétablir intégralement le financement de ce programme. Il est impossible qu'un budget plaise à tous les Canadiens. Celui dont nous sommes saisis n'est pas une exception à la règle.

Le 25 octobre, les Canadiens ont mandaté le nouveau gouvernement pour qu'il apporte des changements. Je suis heureux de faire partie de cette équipe. J'assure à la Chambre que je prends mon rôle très au sérieux.

Je représente la circonscription de Don Valley–Nord, qui est située dans la ville de North York à la limite nord–est. Elle compte environ 90 000 électeurs qui viennent des quatre coins du globe et forment un riche mélange de cultures et de langues. C'est une circonscription dont nous pouvons tous être fiers puisqu'elle est la preuve vivante du succès des politiques multiculturelles de notre gouvernement.

Je suis arrivé au Canada en 1970 après trois années passées à Chicago, dans l'État de l'Illinois. J'ai d'abord rejoint mes parents à Montréal, au Québec. Par la suite, j'ai déménagé à Toronto. En 1975, je me suis marié avec ma femme, Zaza, et nous sommes les heureux parents de quatre enfants, Raffi, Tamar, Vatche et Gacia. Je voudrais les remercier tous du soutien généreux et constant qu'ils m'ont accordé ces dernières années.

Mon élection à la Chambre des communes est un fait marquant de l'histoire arménienne au Canada. Le premier immigrant arménien est arrivé au Canada en 1887 et s'est établi à Port Hope, en Ontario. Je suis le premier Canadien d'origine arménienne à avoir l'honneur d'être député de la Chambre des communes.

Quand j'ai mis les pieds pour la première fois dans cette enceinte, j'étais si ému que j'en eu les larmes aux yeux, des larmes de joie et de bonheur. Je me rappelais les 127 années de l'histoire du Canada. Je pensais aux anciens premiers ministres, aux ex–chefs de l'opposition et aux ex–députés. J'ai remarqué le drapeau sur le banc du premier ministre et le fauteuil du Président. Il y a tellement de symboles importants dans la Chambre des communes. J'étais très ému de faire partie de cette histoire. J'ai donc la ferme intention de faire de mon mieux pour relever le défi et préparer le Canada à la prochaine décennie.

Ce fut un long voyage pour moi, un voyage de plus 20 ans, mais je puis dire que cela en valait la peine. Mon rêve s'est réalisé. Je remercie d'abord et avant tout mes électeurs de Don Valley–Nord de m'avoir fait confiance. Deuxièmement, je voudrais remercier l'exécutif de Don Valley–Nord, mon directeur de campagne, toute mon équipe et, bien entendu, les centaines de bénévoles qui m'ont aidé. Je ne serais pas ici sans l'appui de mes collègues et du capitaine de la meilleure équipe, le très hon. Jean Chrétien. Pendant la campagne, j'ai été très honoré de recevoir la visite de mon chef dans la circonscription de Don Valley–Nord pour un petit déjeuner du dimanche. Plus de 600 électeurs se sont présentés et ont pu constater de leurs yeux que le premier ministre du Canada est un grand leader.

• (1725)

Au cours des quatre ou cinq prochaines années, nous serons jugés par ceux qui nous ont mandatés. On nous a demandé de remettre à l'honneur les valeurs propres au Canada, de redonner la prospérité et l'espoir aux Canadiens. Le dernier budget est une étape importante pour nous et pour la génération qui nous suivra. J'appuie le budget sans aucune réserve et j'invite les Canadiens à se joindre à nous pour préparer le prochain. Le processus est déjà amorcé. Travaillons d'arrache–pied en nous épaulant les uns les autres pour bâtir un meilleur avenir.

En guise de conclusion, je rappellerai à la Chambre cette réflexion du président Lincoln à son deuxième discours inaugural:

> Ayons la conviction que le droit fait la force et, animés de cette conviction, osons jusqu'au bout faire notre devoir ainsi que nous le concevons.

Le vice–président: Je félicite le député de son premier discours à la Chambre.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la mesure à l'étude, le projet de loi C–14 portant pouvoir d'emprunt. Cette importante mesure permettra au gouvernement d'emprunter 34 milliards de dollars au cours de l'exercice pour que nous puissions passer l'année.

Je suis intervenu à de nombreuses reprises à la Chambre au cours des cinq dernières années. Chaque année, à peu près à cette époque–ci, un peu après le dépôt du budget, le gouvernement a demandé le pouvoir d'emprunter pour boucler son budget.

Chaque fois, ces fonds ont servi à régler un problème du passé, celui de l'époque où le gouvernement consacrait plus d'argent aux dépenses de programmes qu'il ne touchait en recettes. Nous en sommes maintenant rendus à emprunter pour payer les frais d'intérêt sur la dette que nous avons accumulée au cours d'un certain nombre d'années.

Tous les Canadiens ont une dette quelconque à gérer. Tous ceux qui ont acheté une maison ont emprunté sur hypothèque à la banque pour pouvoir habiter dans leur maison. Tous les Canadiens qui ont une entreprise ont emprunté de l'argent et contracté une dette pour pouvoir maintenir leur capital ou leurs stocks. Beaucoup de Canadiens ont emprunté de l'argent pour se payer du mobilier, des vacances ou quoi que ce soit en se servant de cartes de crédit mais, qu'il s'agisse de propriétaires de maison, d'entrepreneurs, d'agriculteurs qui ont emprunté de l'argent pour s'acheter des instruments aratoires ou de consommateurs qui utilisent des cartes de crédit, on considère toujours cette dette en fonction de la capacité de la gérer.

D'une année à l'autre, le gouvernement se demande de combien d'argent il a besoin et, s'il lui en manque, il emprunte pour combler la différence. Or, la différence entre propriétaires de maison, agriculteurs, entrepreneurs, consommateurs et le gouvernement, c'est que ce dernier ne sait pas gérer sa dette. Il n'a pas de plan précis pour gérer cette dette qui continue de s'accroître, si ce n'est de parler de réduire le déficit annuel pour qu'il atteigne un certain pourcentage du PIB. Cela n'est certainement pas suffisant.

• (1730)

Si nous examinons la dette publique, nous constatons sur–le–champ que, l'année dernière, les dépenses budgétaires du gouvernement se sont élevées à 161 milliards de dollars, alors que ses recettes n'ont été que de 121 milliards, d'où un manque à gagner de plus de 40 milliards. Cette année, en 1993–1994, le gouvernement ajoute 45 milliards à ce total. Les dépenses atteindront 167 milliards et les recettes ne sont que de 115 milliards, d'où ce manque à gagner de 45 milliards. Bien sûr, les prochaines années ressembleront aux précédentes.

Comme je l'ai dit, nous nous trouvons dans une situation horrible. Lorsqu'on peut gérer une dette, elle est acceptable, mais s'il est impossible de la gérer, elle devient inacceptable. Or,

à l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas disposé à gérer cette dette en conséquence.

La situation à laquelle cet endettement nous réduit, quand il vient s'ajouter à d'autres facteurs, fait en sorte que notre pays devient vite de moins en moins en mesure d'assurer le bien–être de ses habitants. Nous approchons rapidement du point où nous aurons perdu notre souveraineté économique à cause de nos programmes, de nos politiques et de notre endettement. Permettez–moi de vous donner quelques exemples de ce que j'avance.

En ce qui concerne la dette nationale, nous savons qu'une grande partie des prêts que nous contractons aujourd'hui proviennent de l'étranger, d'institutions financières étrangères. Certes, nous vendons toujours des bons du Trésor et des obligations à des Canadiens, mais sur les 400 et quelque milliards de dollars de prêts contractés au titre de la dette cumulée à la fin de 1992, plus de 80 milliards de dollars que représente la dette cumulée provenaient de l'extérieur du pays, qu'il s'agisse d'administrations, de banques ou d'autres sociétés étrangères.

Sur ces 80 milliards de dollars, huit milliards sortent chaque année du pays au seul titre de l'intérêt sur la dette. Ainsi, ce sont huit milliards de dollars gagnés au Canada par les gens qui travaillent encore, touchent des salaires et paient des impôts au gouvernement actuel, qui passent, par pleins camions, pour ainsi dire, nos frontières pour aller enrichir des banques ou des administrations étrangères.

Bref, notre pays ne peut pas profiter de ces sommes d'argent, car l'on sait que l'argent gagné et dépensé au Canada peut ainsi servir plusieurs fois s'il y est bien canalisé. L'argent qui quitte le Canada par pleins camions n'est pas réinvesti chez nous. Si l'on ajoute à cela les politiques du gouvernement actuel et des gouvernements précédents qui ont encore cours, il va de soi que l'ensemble des Canadiens se trouvent dans une situation très difficile.

Dans le rapport du vérificateur général d'il y a deux ans, nous avons reconnu que notre régime fiscal était à l'avantage des sociétés qui investissent à l'étranger. Lorsque des sociétés canadiennes ou des multinationales américaines ou d'autres multinationales étrangères qui exercent leurs activités au Canada et qui payent, du moins on l'espère, des impôts dans notre pays, créent des emplois dans d'autres pays, qu'elles prennent des profits réalisés au Canada et investissent ces fonds dans d'autres pays, ce qui crée des emplois pour les habitants de ces pays, ces compagnies peuvent réduire l'impôt sur le revenu ou l'impôt des sociétés qu'elles paient ici, au Canada.

Lorsque les sociétés étrangères qui exercent leurs activités au Canada font des investissements, et les investissements ont été moins importants ces dernières années, monsieur le Président, elles investissent généralement dans des entreprises canadiennes qui existent déjà, qui fabriquent des produits et emploient des Canadiens. Lorsque ces sociétés font des investissements, nous assistons inévitablement à une compression des effectifs. Les investissements étrangers ont provoqué du chômage dans notre pays.

● (1735)

On a toujours encouragé les investissements étrangers dans la mesure où ils créaient des emplois, de nouveaux produits, de nouveaux investissements dans notre pays. Or, aujourd'hui, les investissements se traduisent uniquement par des pertes d'emplois pour notre pays. Naturellement, avec cette réduction des effectifs et la présumée efficacité accrue sur le marché, les bénéfices réalisés finissent par sortir eux aussi du Canada.

Enfin, l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis a encouragé les compagnies canadiennes à investir aux États–Unis. Nous assistons à une recrudescence des investissements canadiens sur le marché américain, ce que les milieux d'affaires sont loin de critiquer quand on connaît leur empressement à tirer parti des débouchés qu'offre un marché plus vaste.

Or, l'argent qui est investi aux États–Unis sert à employer des travailleurs américains au détriment des travailleurs canadiens. Si cet argent était investi au Canada, le rendement pour les Canadiens serait nettement plus important.

Nous nous trouvons, au Canada, dans une situation économique où les politiques gouvernementales—que ce soit la politique fiscale ou celle qui concerne la dette—font qu'il nous est difficile de prendre part à la création d'emplois, le mandat principal que le gouvernement dit s'être fixé dans ce budget.

Nous avons une économie pratiquement vouée à l'autodestruction, une économie qui est loin de créer des emplois, alors que nous continuons d'appuyer les grandes sociétés, en particulier les transnationales et les multinationales, et que nous sommes en train de créer des emplois à l'étranger. Il est temps, à mon avis, que le gouvernement examine les conséquences de la dette, de la politique fiscale, de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis et se rende compte que cela a en fait réduit sa capacité de contrôler le genre d'emplois qui peuvent être créés dans notre pays.

Je ne veux toutefois pas donner l'impression que tout est perdu, mais je pense qu'il est important que le gouvernement comprenne ce qu'il doit faire à présent. Comme on dit chez nous, dans le langage des Prairies, il est important que le gouvernement ait le courage de tenir tête au marché international et d'appuyer l'industrie canadienne, les travailleurs canadiens, les Canadiens qui aspirent à une vie meilleure dans notre pays et à une certaine indépendance économique en Amérique du Nord et dans le monde.

Le Canada possède d'énormes ressources que, par le passé, nous nous bornions à expédier par chemin de fer, par bateau, et ainsi de suite, dans d'autres pays où elles ont servi à créer des emplois et à stimuler les ventes. Nous n'en avons pas profité pendant des années, mais nous avons maintenant une occasion en or de créer des emplois au Canada et une nouvelle richesse qui circulera à nouveau dans toutes les régions du pays et qui favorisera l'emploi et les investissements.

Si nous continuons de laisser le marché nous dicter notre conduite partout au Canada, par l'entremise du gouvernement et du secteur privé, nous allons en arriver à une économie qui va lentement se réduire à sa plus simple expression, au point que les seuls emplois qui resteront ici seront ceux des gens qui doivent s'occuper des chômeurs ou des assistés sociaux. Il faut trouver une façon de nous assurer de sortir de cette situation, car nous ne pouvons nous permettre de laisser notre économie rétrécir ainsi.

Monsieur le Président, vous me signalez que mon temps de parole est presque écoulé. Je n'abuserai pas de mes privilèges et, même s'il y a probablement une vingtaine d'autres choses dont je voudrais parler, je vais me contenter de vous remercier de votre patience cet après–midi.

Initiatives ministérielles

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante. Je propose: Que le premier rapport du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada, présenté à la Chambre le vendredi 25 février 1994, soit adopté.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1740)

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre reperend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Avant de donner la parole au député de Gaspé, je voudrais signaler, étant donné qu'il semble y avoir un malentendu, que selon ma liste, seuls des députés du Bloc québécois étaient censés intervenir. À cause d'une erreur, des libéraux devaient également le faire. Afin de rendre service au député néo–démocrate qui est autorisé à intervenir et, en toute justice, en fonction de ma compréhension des événements, je vais donner la parole au député de Gaspé.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, j'essaierai de respecter le temps qui m'est alloué afin de permettre à mes confrères de s'exprimer aussi.

Il y a deux éléments que je voudrais souligner dans le budget du ministre des Finances. Premièrement, les pêcheurs canadiens et québécois écopent encore pour la mauvaise gestion du fédéral. Deuxièmement, les Maritimes font, elles aussi, les frais d'une gestion qui ne tient pas compte des gens. Les propos que je vais tenir toucheront ces deux points.

Mon premier commentaire, je l'adresserai aux pêcheurs du Canada et du Québec. Ils sont parmi les plus touchés par ce budget. Le ministre Crosbie avait alloué, lui, un milliard de dollars au soutien du revenu des pêcheurs pour les deux dernières années. Le gouvernement libéral réduit cette somme à 340 millions de dollars par année pour cinq ans, une réduction de près de 30 p. 100. Sous les conservateurs, on a assisté au déclin des stocks de poisson, et semblerait–il que sous les libéraux, on assiste au déclin de l'aide financière aux victimes de l'industrie de la pêche.

La diminution de l'enveloppe budgétaire attribuée au soutien des pêcheurs aurait dû se faire d'elle–même, à la suite d'une réorganisation de l'industrie ou d'une réaffectation des travailleurs dans d'autres sphères d'activité, mais non pas sous l'action du couperet libéral. Est–ce que le gouvernement donnera aux pêcheurs les moyens de s'adapter à leur nouvelle réalité? Ou bien va–t–il diminuer sans cesse l'aide financière aux pêcheurs sans leur offrir les outils pour construire leur avenir?

Sans une enveloppe financière dont l'objectif est de générer le développement de nouvelles avenues pour les pêcheurs, les mesures d'aide, tels les 1,7 milliard de dollars qu'on veut bien investir, ne peuvent être que récurrentes. Elles reviendront sans cesse, jusqu'au jour où le gouvernement y mettra la hache sans avoir jamais réglé le problème.

Le ministre des Pêches et des Océans doit dire aux pêcheurs, concrètement, quelles mesures financières il entend prendre pour atteindre l'objectif de réorganisation de l'industrie et de réaffectation des travailleurs dans d'autres sphères d'activité. Est–ce que le ministre mettra de l'argent dans le programme ou est–ce qu'on peut croire, comme semble l'indiquer le budget, qu'il a baissé les bras et que les pêcheurs seront laissés à eux–mêmes? Il faut absolument que le ministre des Pêches et des Océans commence à dévoiler son plan et dise ce qu'il entend faire après le 15 mai. Il y a là une échéance. Il doit cela aux milliers de gens qui vivent dans l'incertitude. Le temps presse encore plus depuis le dépôt du budget de son collègue du ministère des Finances.

[*Traduction*]

Nous ne l'avons pas encore assez dit, ce budget s'en prend ouvertement aux régions éloignées et aux régions les plus pauvres du Québec et du Canada. Les Maritimes sont une des régions les plus durement touchées par le budget Martin. J'en donne trois exemples.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a vu son budget amputé de 90 millions de dollars en trois ans. Le gouvernement fédéral a créé cet organisme pour stimuler et diversifier l'économie de la région atlantique, et il prétend maintenant relancer l'économie en réduisant le budget de l'agence.

Le gouvernement va même encore plus loin. Le ministère de l'Industrie, qui finance les projets plus importants qui ne sont pas gérés par l'agence, a aussi essuyé des réductions budgétaires considérables. À quoi sert–il de se doter d'organismes de développement si nous ne leur donnons pas les ressources nécessaires pour s'acquitter de leur mission?

• (1745)

Le second exemple concerne le secteur militaire. Après les élections fédérales, le gouvernement a promis de réexaminer son rôle en matière de défense. Nous nous sommes alors réjouis de l'intelligence dont faisait preuve le gouvernement, puisque la situation mondiale est maintenant bien différente de ce qu'elle était il n'y a que cinq ans. Le rôle des forces armées et le budget de la défense doivent être réexaminés. Le gouvernement doit effectuer une étude du ministère afin de s'assurer qu'on y apporte toutes les modifications et réductions nécessaires.

Or, le gouvernement a commis l'erreur d'imposer des réductions sans se préoccuper des personnes qu'elles toucheront. Le Bloc est convaincu de la nécessité de réduire les dépenses militaires, mais il privilégie une conversion de l'industrie militaire. Nous ne pouvons pas annoncer à des milliers de travailleurs qu'ils vont perdre leur emploi à plus ou moins long terme sans leur offrir de débouchés. L'ampleur des réductions nous oblige à appliquer simultanément un plan de conversion au secteur privé. Le gouvernement n'a pas pris de mesures en ce sens; il n'a pas pris ses responsabilités envers la population des Maritimes.

[*Français*]

Le troisième exemple: l'assurance–chômage. Le prolongement de la période pour être admissible aux prestations d'assurance–chômage de 10 à 12 semaines est un coup extrêmement dur pour les Maritimes et pour tout l'Est canadien, devrais–je dire. Par exemple, dans les seules régions de la Gaspésie et des Îles–de–la–Madeleine, on dénombre à peu près 11 000 travailleuses et travailleurs saisonniers qui seront affectés par cette décision. En pleine crise économique, le gouvernement va chercher 725 millions, l'année prochaine seulement, et plus de 6 milliards au cours des trois prochaines années dans les poches des chômeurs, les victimes du manque d'emploi. Pendant ce temps, il ne réduit ses dépenses que de 400 millions. *Big deal!*

De plus, le ministre des Finances annonce que le taux de chômage régional aura une moins grande influence sur le niveau de prestation des gens. Le ministre a trouvé une façon de plus de s'attaquer aux gens qui ont déjà de la difficulté à arriver. Augmenter le nombre de semaines nécessaires pour être éligible à l'assurance–chômage sans proposer de catalyseur pour remettre l'économie sur pied est utopique. En plus, comme le mentionnent certains économistes renommés dans *La Presse* de ce matin, le budget fédéral équivaut à «du pelletage de neige dans les cours provinciales». En effet, à cause du passage d'un grand nombre de personnes directement du chômage à l'aide sociale, les provinces devront payer au moins un milliard de dollars de plus en assistance sociale. En français, j'appelle cela du «pelletage».

En conclusion, je ferai un parallèle entre la situation des pêcheurs et celle des Maritimes dans leur ensemble. Les pêcheurs voient leurs revenus diminuer et le gouvernement ne propose encore aucune piste pour relancer la pêche. De leur côté, les Maritimes voient leurs installations militaires fermer leurs portes, elles voient leurs chômeurs attaqués et le gouvernement ne propose rien pour diversifier l'économie en général et pour reconvertir l'industrie militaire en industrie civile. Il y a des êtres humains cachés derrière cela. Le gouvernement Chrétien s'était donné comme objectif de redonner l'espoir aux gens et s'il y a un grand absent dans ce budget, c'est justement l'espoir.

Je ne sais pas combien de temps il reste encore au débat. . . Trois minutes, monsieur le Président.

J'aimerais ajouter quelque chose, car je reviens d'une semaine de relâche du Parlement. La semaine dernière, je l'ai occupée à rencontrer les gens de ma circonscription. C'est une des plus grandes circonscriptions. Il y en a peut–être d'autres, mais moi je recoupe trois MRC. J'ai donc rencontré ces gens–là dans ma circonscription, et le principal propos qu'ils me tenaient, parce qu'au mois de décembre on affichait un taux de chômage de 27 p. 100, on vit d'une industrie saisonnière, la grande question des maires des trois MRC de ma circonscription que j'ai rencontrés: Qu'est–ce qu'on va faire? Qu'est–ce que le gouvernement peut faire pour nous? Nous souhaitons travailler le plus longtemps possible, mais on nous enlève les moyens. La grande question, monsieur le Président, dans l'équilibre budgétaire que le ministre des Finances (M. Martin) a essayé de faire, c'est l'oeuf ou la poule, la poule ou l'oeuf. Mais j'ai l'impression qu'il est en train de manger les deux. Comment va–t–on faire pour s'en sortir? Je vais travailler et établir un comité avec ces gens–là, on y réfléchit. Cependant, on va avoir besoin de mesures financières. Lorsqu'on est en panne d'essence au pied d'une pente raide, on a besoin d'essence pour actionner la voiture pour monter. Présentement, on n'en a pas.

• (1750)

Sur ce, monsieur le Président, j'espère qu'on va pouvoir avoir d'autres moyens, qu'on va pouvoir influencer le gouvernement ici présent pour tenir compte des doléances des gens de mon comté, des gens de Gaspé, parce que je sais qu'à travers tout l'Est canadien, cela va être le même problème: les emplois saisonniers. Tout ce que je demande, ce n'est pas la charité, que l'on nous donne les mesures financières pour atteindre les voeux auxquels ils aspirent. Pour ma part, tout ce que je souhaite, c'est que la Gaspésie ne soit plus un fardeau, et nous ne le serons plus. Donnez–nous les moyens, et on vous dira au revoir avec vos programmes sociaux par la suite.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, j'interviens en faveur de ce budget. Ce budget concerne les emplois et les possibilités d'emploi. Il ouvre une nouvelle voie qui s'écarte de l'ancienne, loin du chômage, de la pauvreté et du stress. La nouvelle voie conduit à un avenir qui suppose le recours à la nouvelle technologie et la croissance de notre économie.

Ce budget traite de nouvelles initiatives, par exemple, un fonds d'investissement canadien. Ce fonds sera parrainé par les banques et les gouvernements qui formeront un partenariat d'aide à la découverte et au financement de nouvelles techniques créatrices d'emplois au Canada.

Il y est question d'un réseau technologique, qui encourage le recours à la technologie et qui rassemble des gens en vue d'utiliser la technologie pour créer une nouvelle richesse au Canada.

Ce budget traite aussi d'une étude sur nos fonds de retraite, sur la façon d'investir notre argent et de mieux l'utiliser dans notre économie.

Si nous réduisons le taux de chômage de 4,5 p. 100, nous mettrons 70 milliards de dollars à la disposition du Canada, plus qu'il n'en faut pour combler notre déficit, créer un excédent et remettre les gens au travail. C'est le but de ce budget, c'est son but à long terme.

Il est question dans le budget d'un nouveau code de conduite pour les banques et de la façon dont elles traitent les petites entreprises. À la Chambre, nous entendons constamment dire que les petites entreprises ont du mal à rassembler des capitaux. Pourquoi cela? Après tout, c'est le travail des banques. Un problème que nous n'avons pas réussi à définir très efficacement, c'est que notre gouvernement concurrence les petites entreprises sur le marché des capitaux. En effet, un déficit de 500 milliards de dollars signifie que notre gouvernement livre une concurrence sur ce marché pour obtenir les fonds mêmes devant servir à financer les petites entreprises.

Mais les gens ne se rendent pas compte à quel point notre économie a vraiment changé au fil des années. Vous savez, lorsqu'on songe à la Colombie–Britannique, on songe à l'exploitation forestière. Et pourtant, davantage de Britanno–Colombiens travaillent dans le secteur de la recherche médicale que dans celui de l'exploitation forestière. Lorsqu'on pense à la Nouvelle–Écosse, on pense aux pêches. Et pourtant, davantage de Néo–Écossais travaillent dans le secteur de l'enseignement que dans celui des pêches. Les banques dont nous parlons disposent de 6 p. 100 seulement des capitaux de notre pays.

Nous nous y prenons donc mal. J'estime que nous devrions faire porter les études dont il est question dans le budget sur les fonds qui sont placés dans les caisses de retraite et voir comment ces épargnes des Canadiens pourraient mieux servir à soutenir notre économie. Le budget fait allusion à des activités de recherche et de développement et à des investissements additionnels dans des choses comme le programme spatial. Cela fera passer le Canada dans le XXI^{e} siècle.

• (1755)

Mon collègue, le ministre d'État, a dit plus tôt aujourd'hui comment l'autoroute électronique allait faire passer le Canada dans le XXI^{e} siècle. Celle–ci va s'assurer que notre pays soit à nouveau fort et uni en en reliant entre elles les petites localités, les communautés linguistiques et les diverses collectivités.

Mais pourquoi le gouvernement doit–il s'intéresser à toutes ces choses? Pourquoi est–ce devenu un problème? Et pourquoi en sommes–nous venus à vivre une telle récession? J'estime que c'est en partie à cause de la psychologie des Canadiens en général. Nous n'avons pas su investir dans notre économie.

L'importance de la propriété étrangère est probablement une caractéristique propre de l'économie canadienne. Les Canadiens ont laissé des étrangers prendre le contrôle de grands pans de leur économie. Citons par exemple l'industrie automobile, les alumineries, et une grande partie de l'industrie forestière. Quels sont les effets de cette mainmise étrangère? Il n'y a pas eu d'investissements importants en recherche et en développement au Canada. Nous avons joué notre avenir en laissant des étrangers investir à notre place.

Heureusement, le monde a changé à l'avantage du Canada. Nous assistons maintenant à la fin de ce que moi et beaucoup d'autres appelons l'économie de la cheminée d'usine. Les plus grandes sociétés présentes au Canada ont commencé à devenir plus petites. Beaucoup d'entre nous le constatent chaque jour dans leur circonscription où ces entreprises mettent des travailleurs à pied. Cela fait la une de nos journaux locaux. Cependant, nous avons là une chance. Les Canadiens ont l'occasion de reprendre leur économie en main.

Comment se fait–il qu'une personne puisse se plaindre de n'obtenir qu'un rendement de 5,5 p. 100 sur un certificat de placement garanti tandis que son voisin mettra du personnel à pied parce qu'il ne réussit pas à trouver les capitaux pour financer son entreprise? C'est l'étrange situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canada.

Pourquoi nos petites entreprises ne parviennent–elles pas à trouver de capital de risque? Qu'est–ce qui les empêche de lever des fonds sur le marché libre? Il est très coûteux d'accéder au marché boursier au Canada. Beaucoup d'actions cotées à la Bourse de Toronto et dans d'autres bourses canadiennes appartiennent à des étrangers.

Il est pratiquement impossible pour un propriétaire de petite entreprise de franchir le pas entre ses investissements propres dans son entreprise et les marchés boursiers officiels.

Quelle est la solution à quelques–uns de ces problèmes? À mon avis, le budget nous apporte une nouvelle définition de l'accès au capital et met les Canadiens sur une nouvelle voie qui les conduira vers la reprise en main de leur économie.

Nous avons certaines institutions qui, à mon sens, pourraient nous aider à générer des capitaux frais et à bâtir la confiance des Canadiens pour stimuler les investissements canadiens dans l'économie canadienne. Nous avons le Conseil national de recherches qui, comme le savent les députés, est très intéressé par l'innovation technologique au Canada.

En discutant avec quelques personnes au Conseil national de recherches, je suis arrivé à la conclusion que 75 p. 100 de toutes les inventions du Conseil ne sont pas encore sorties d'Ottawa. C'est dire que nous n'avons pas commercialisé ces inventions. Je me réjouis de dire que le ministère de l'Industrie a effectivement parlé d'organiser des ministères et d'en déménager certains dans les régions où les entreprises sont touchées. Je crois que le Conseil national de recherches pourrait représenter une méthode efficace de certification des procédés.

Nous avons actuellement un autre organisme que nous pourrions mettre à contribution, la Banque fédérale de développement. Elle pourrait servir d'outil de commercialisation secondaire en créant des réservoirs de participations minoritaires dans de petites entreprises pour vendre ces réservoirs aux régimes enregistrés d'épargne–retraite et autres caisses de retraite. Les Canadiens auront ainsi une certaine assurance et des liquidités du fait qu'ils investissent leur argent dans des petites entreprises canadiennes.

• (1800)

Combien de fois nous, les députés, avons–nous vu certains de nos clients, de nos électeurs, se présenter devant nous pour nous dire qu'ils avaient mis au point un bon procédé, que tout le monde le veut, qu'il est commercialisable, mais qu'ils ne peuvent trouver d'argent pour le commercialiser et doivent donc s'adresser à nos voisins du Sud. Et par ailleurs, qu'arrive–t–il à la plupart d'entre eux quand ils échouent? Nous devons faire mieux.

Le budget ne représente qu'un premier pas dans le long processus qui nous permettra de créer de nouveaux capitaux pour les entreprises canadiennes et de mettre fin à notre corvée avec le chômage.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral du Canada, soucieux de bien informer l'électorat canadien de ses intentions, publia un important document intitulé «Pour la création d'emplois—Pour la relance économique: Le plan d'action libéral pour le Canada», publication qui visait ultimement, vous l'aurez deviné, à chasser du pouvoir les vilains progressistes conservateurs pour les remplacer par une équipe résolue à créer des emplois, à combattre le chômage et non les chômeurs, et à faire en sorte que la lutte au déficit ne se fasse pas sur le dos des plus démunis, c'était le livre rouge.

Des millions de Canadiens et de Canadiennes y ont cru et se sont ainsi laissé bercer d'illusions, notamment en Ontario et dans les Maritimes, les Québécois et les gens de l'Ouest s'étant montrés quant à eux plus réservés et perspicaces, 30 p. 100 seulement des Québécois par exemple, ayant alors fait confiance au Parti libéral.

Ayant atteint leur objectif, il appartient donc maintenant aux libéraux qui forment le gouvernement de passer à l'action et de démontrer concrètement en quoi ils se démarquent véritablement des vilains conservateurs.

Une première occasion fut ratée avec la publication du discours du Trône, truffé de lieux communs, de voeux pieux et de vagues énoncés de principes. Par la suite, monsieur le Président, le gouvernement procéda, sous la direction du ministre des Finances, à une vaste consultation visant à élaborer les grandes lignes du premier budget libéral, événement très attendu qui devait redonner espoir aux Canadiens et aux Canadiennes d'un océan à l'autre.

Ce grand événement eut lieu le 22 février 1994 à 17 heures. Quelle déception! Plus ça va, plus le livre rouge prend de la valeur. Jamais depuis lors, les libéraux n'ont réussi à trouver écrivains pigistes aussi éclairés, aussi lucides, aussi imaginatifs, aussi aptes à concevoir des solutions.

En effet, il faut se rendre à l'évidence que dans les faits ce gouvernemnt ne fait que souscrire dans la continuité directe de l'ancien gouvernement conservateur en s'attaquant non pas au chômage, mais bien aux chômeurs, et en annonçant son intention d'ici deux ans de renouveler et de revitaliser, pour employer ses termes, le système de sécurité sociale en place au Canada.

Le livre rouge pourtant disait aux pages 69 et 70 de sa version française:

> La faillite des politiques économiques et sociales des conservateurs est évidente: il y a 1,6 million de chômeurs, 4,2 millions de Canadiens sont pauvres, dont 1,2 million d'enfants, 62 p. 100 des mères célibataires n'ont pas le minimum vital et leurs revenus sont en baisse.
>
> Depuis 1984, les conservateurs ont affaibli systématiquement la protection sociale que l'on avait bâtie au fil des décennies. Ils ont amputé de milliards de dollars les soins de santé et les aides à l'enfance, aux personnes âgées et aux chômeurs.

Pourtant à son premier budget, ce gouvernement nous annonce que dorénavant les chômeurs devront travailler plus longtemps pour recevoir 5 p. 100 de moins d'assurance–chômage et que la revitalisation de la sécurité sociale fera épargner quelque 7,5 milliards de dollars sur le dos des démunis.

Un autre exemple qui m'intéresse plus particulièrement, monsieur le Président, en tant que porte–parole en matière d'industrie, est celui portant sur la reconversion industrielle, tel que le mentionnait le livre rouge à la page 50.

> Les industries militaires emploient directement et indirectement à l'heure actuelle plus de 100 000 Canadiens. La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie.

• (1805)

Depuis son élection, ce gouvernement n'a jamais reparlé de cette question, sauf une fois, très timidement, dans le plan budgétaire pour annoncer qu'il n'entend intervenir qu'en 1996–1997. Pourtant, deux dossiers restent en plan qui pourraient satisfaire à ces besoins de diversification en utilisant tout autant les ressources humaines concernées que les budgets, soit la construction d'un train à grande vitesse entre Québec et Windsor en passant par Trois–Rivières, et celui de la MIL Davie de Lauzon spécialisée dans la construction de bateaux militaires qui a élaboré elle–même son propre plan de reconversion du militaire au civil et qui a besoin de l'encouragement du gouvernement fédéral par l'obtention du contrat de construction du traversier des Îles de la Madeleine.

De ces deux dossiers, pas un mot, monsieur le Président, ni dans le discours du Budget, ni ailleurs.

Que faut–il donc penser d'un tel comportement de la part du gouvernement? Est–ce là du cynisme ou du mépris? Est–ce là simplement une façon de leurrer la population pour s'assurer de prendre le pouvoir en disant ou en promettant n'importe quoi? Comment concilier un tel comportement avec l'intégrité parlementaire dont parle le livre rouge, à la page 87, en disant que les Canadiens «n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques, les administrations, la classe politique et la chose publique». Ce gouvernement n'est–il justement pas en train de donner de nouveaux motifs de désabusement à la population canadienne et québécoise?

Mais ce n'est pas tout. Nous avons vu jusqu'ici quelques engagements pris pendant la campagne électorale qui ne sont pas respectés par ce gouvernement. Il y a par ailleurs les mesures qu'il entend prendre, mais dont il n'a jamais parlé auparavant. Je pense entre autres à la décision annoncée dans le cadre du discours du Budget quant à la fermeture prochaine du Collège militaire de Saint–Jean.

Compte tenu du fait que le Québec ne reçoit que 15 p. 100 des dépenses nationales effectuées par le ministère de la Défense, il s'agit là pour nous, dès le départ, d'une décision injuste et inacceptable que nous ne pouvons que dénoncer.

Au surplus, si on se reporte aux causes et au contexte historique qui a amené la mise sur pied de cet établissement, il s'agit là d'une décision injustifiable qui consacre l'échec d'un certain fédéralisme à la Trudeau où le bilinguisme serait reconnu partout, et où francophones et anglophones évolueraient à chance égale dans ce grand Canada uni.

Penser que les francophones québécois pourront évoluer allègrement à Kingston et s'y épanouir comme si de rien n'était, comme le laisse entendre le ministre de la Défense, relève de la naïveté ou de la mauvaise foi.

Voici ce qu'en disait récemment un éminent Trifluvien, citoyen de mon comté que je salue avec plaisir, le premier chef d'état–major francophone des Forces armées canadiennes, le général Jean Victor Allard, dans une nouvelle parue dans *Le Nouvelliste*, le quotidien local du 26 février 1992, et je cite: «Penser que Kingston pourra offrir une formation bilingue, c'est de la bouillie pour les chats.»

Dans le journal *La Presse* d'hier, le 6 mars, on pouvait lire en première page le titre suivant: «Pas de services en français à Kingston.»

À moins qu'il ne s'agisse là d'une opération savamment orchestrée en vue de permettre à l'actuel premier ministre du Québec, M. Johnson, de récupérer l'événement et de tenter de se faire ainsi du capital politique avec la complicité de ses cousins libéraux d'Ottawa, voilà ce qui attend les Québécois francophones dans ce Canada de demain de plus en plus unitaire, de plus en plus centralisé, de plus en plus appauvri, et au sein duquel le poids démographique du Québec sera de plus en plus faible.

Concernant cette complicité fédéraliste, elle est remarquable à un autre égard actuellement, soit relativement à un des impacts découlant des modifications apportées à l'assurance–chômage en termes de pourcentage de prestations et de durée de prestations. C'est ainsi que les chômeurs passeront plus rapidement du programme fédéral d'assurance–chômage aux programmes provinciaux d'aide sociale. Il est estimé que la facture atteindra au moins un milliard de dollars pour l'ensemble des provinces, dont 280 millions pour le Québec.

Le premier ministre libéral et fédéraliste Daniel Johnson s'est montré jusqu'ici fort discret sur cette question, lui qui dirige pourtant un gouvernement dont le déficit s'élèvera à près de 5 milliards de dollars et qui n'a pourtant pas les moyens de faire de cadeau au gouvernement libéral fédéral.

C'est cette même confrérie fédéraliste qui viendra bientôt au Québec, au cours des prochains mois, prêcher la bonne nouvelle canadienne au peuple québécois, qui viendra vanter les mérites du fédéralisme rentable, qui viendra crier combien les francophones ont leur place partout au Canada et combien sont grandes ouvertes les portes, des Rocheuses jusqu'au Rocher Percé.

• (1810)

Cette confrérie, formée des Mulroney, des Trudeau, des Johnson, des Ryan, du député de Saint–Maurice et même du député de Sherbrooke qui, unis par l'effet du Saint–Esprit et des intérêts convergents, viendra expliquer aux Québécois que la dépendance vaut mieux que l'indépendance, qu'il vaut mieux être une minorité qu'une majorité, que le Québec ne peut être autre chose qu'une province et, de surcroît, une province comme les autres. C'est là leur vue, ce n'est pas la nôtre. Nous en reparlerons, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le budget prouve que le gouvernement a rejeté les théories économiques du Parti réformiste et que—à juste titre d'ailleurs—il est surtout parti du principe selon lequel notre économie fait actuellement face à une crise liée aux recettes. Ce n'est pas une crise attribuable aux dépenses, comme le Parti réformiste voudrait le faire croire aux Canadiens.

Aux prochaines élections, nous pourrons prouver à ceux qui ont voté pour le Parti réformiste qu'ils ont fait confiance au mauvais parti. Permettez–moi de souligner que le gouvernement viendra à bout de la crise des recettes en stimulant l'économie, en créant des emplois et en rétablissant la confiance dans l'économie canadienne, confiance qui diminuait sans cesse depuis nombre d'années. Il s'en est d'ailleurs suivi la naissance d'une économie souterraine.

Le budget met l'accent sur l'augmentation des recettes et prévoit à cette fin un certain nombre de mesures en évitant toutefois de souscrire au principe selon lequel des réductions peuvent à elles seules résoudre nos problèmes économiques, est encourageant et est bien reçu par l'ensemble des Canadiens.

Le budget contient aussi une sorte de stratégie écologique. Elle est modeste, mais elle arrive à point nommé. C'est un premier pas, certes, mais il est prometteur, car le ministre a annoncé des modifications qui encourageront les entreprises à contribuer à des fonds de régénération minière. Le ministre s'est aussi engagé à améliorer les encouragements fiscaux relatifs au matériel économisant l'énergie et à favoriser davantage les technologies nouvelles et moins polluantes.

Le ministre des Finances a dit que la stratégie visant à encourager la technologie et les services respectueux de l'environnement sera dévoilée plus tard cette année. Ces annonces témoignent d'une volonté et d'un engagement à faire plus de place aux préoccupations environnementales dans notre processus budgétaire, au fil des ans.

Il y a encore bien des questions qu'il faudra aborder dans les budgets à venir, dont l'instauration d'écotaxes. Je n'en parlerai pas en détail, faute de temps, mais je me contenterai de dire qu'un système de taxation progressif, qui reconnaîtrait le carac-

tère écologique de certains produits, serait utile et bien accueilli par les Canadiens.

Il serait par exemple tout à fait souhaitable de réduire les taxes sur certains produits approuvés dans le cadre du Programme de choix environnemental, comme l'ont fait d'autres ordres de gouvernement. Permettez–moi de donner aux députés un autre exemple. Il y a aux États–Unis des frais d'immatriculation annuels qui sont fonction du poids du véhicule. On reconnaît que le régime fiscal devrait récompenser les utilisateurs de véhicules qui sont moins lourds et qui consomment moins de carburant plus que ne le fait actuellement le régime canadien.

Il y a toute une gamme d'initiatives qui pourraient être prises, et qui le seront, je l'espère, sous le titre général de fiscalité à finalité écologique.

À propos des ressources naturelles, je relève l'énoncé suivant dans un livre blanc publié par la Communauté européenne il y a quelques semaines: «Les prix du marché ne tiennent pas assez compte de la rareté des ressources naturelles ni de la dimension environnementale de leur consommation.» Il en résulte une surutilisation systématique de nos ressources nationales. Ici encore, une taxe progressive sur les programmes et services qui consomment des ressources servirait de mesure incitative et serait hautement souhaitable.

• (1815)

Le ministre a également annoncé dans son exposé budgétaire son engagement à charger un groupe de travail d'examiner certaines subventions et taxes qui nuisent à l'environnement. Ces subventions ont un effet pervers. Elles ont été mises en place avec de bonnes intentions, mais, avec le temps, nous avons constaté qu'elles étaient préjudiciables.

Pour ce groupe de travail, c'est l'occasion idéale d'examiner par exemple les subventions, dépenses et programmes fédéraux importants, et même les accords fédéraux–provinciaux, du point de vue d'un développement et d'une croissance qui soient réalisables sans nuire à l'environnement.

Ainsi, ce groupe de travail pourra examiner les projets de l'Agence canadienne de développement international, les budgets du ministère de l'Énergie, les mesures incitatives passées et actuelles dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des pêches, du commerce. Tout cela sera étudié avec l'intention et l'espoir d'assurer un développement durable à long terme par des mesures fiscales et autres, ce qui comprend bien entendu, comme élément central, les politiques dans le domaine des subventions et programmes concernant l'énergie et les combustibles fossiles.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est maintenant 18 h 15, conformément à l'article 73b) du Règlement, il est mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 24 février 1994, le vote par appel nominal est différé jusqu'à 17 h 30, le mardi 8 mars 1994.

[*Traduction*]

Comme il n'y a plus de points à l'ordre du jour, la Chambre va suspendre sa séance pour 10 minutes jusqu'au débat sur la motion d'ajournement à 18 h 30.

M. Milliken: Monsieur le Président, je pense que les personnes qui doivent prendre la parole pendant le débat sur la motion d'ajournement sont présentes. Peut–être y a–t–il consentement unanime à ce que la Chambre passe tout de suite au débat sur la motion d'ajournement.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime à ce que la Chambre passe tout de suite au débat sur la motion d'ajournement plutôt que dans dix minutes?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1820)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, deux grandes préoccupations ressortent des discussions que je tiens fréquemment avec mes électeurs: ce sont le déficit et l'immigration, deux questions liées.

Mes électeurs se posent des questions au sujet des coûts que l'immigration entraîne pour le gouvernement en temps de crise budgétaire. Même si, de façon générale, les immigrants finissent par contribuer au Trésor canadien, mes électeurs s'inquiètent de ceux qui viennent au Canada dans le cadre du programme de réunification des familles.

Le ministre a annoncé que l'an prochain le nombre d'immigrants de cette catégorie qui seront admis au Canada s'élèvera à 110 000. En vertu des dispositions en vigueur, les immigrants admis pour cause de réunification familiale sont presque exclusivement des parents âgés d'immigrants reçus. Nous savons par expérience que la plus grande partie de ces parents sont à un âge où ils contribueront très peu ou pas du tout aux régimes d'assurance–maladie provinciaux. Or, en tant qu'immigrants reçus, ils ont droit à l'assurance–maladie gratuite pour le reste de leurs jours.

Un journaliste réputé a obtenu des renseignements sur le nombre et l'âge des immigrants de cette catégorie qui ont été admis entre 1988 et 1992. À partir de données relatives au coût moyen des services médicaux qu'exigent les personnes âgées, le journaliste estime que les immigrants admis pendant cette période dans le cadre du programme de réunion des familles ont été la cause de l'augmentation d'un milliard de dollars de la facture globale du régime de soins de santé financé par les Canadiens.

Selon moi, il est légitime de se poser la même question au sujet de cette catégorie d'immigrants qui seront admis l'année prochaine et par la suite, une fois que les niveaux autorisés auront été fixés. Je crois qu'il y a lieu d'obliger le gouvernement à publier à intervalles réguliers les prévisions des coûts que les politiques d'immigration feront peser sur les services publics.

Si les coûts sont aussi élevés que certains experts le prédisent, le gouvernement pourrait devoir songer à modifier sa politique actuelle. On pourrait, par exemple, imiter l'Australie et n'admettre les parents qu'à condition qu'ils ne laissent pas chez eux plus d'enfants que ceux qu'ils vont rejoindre dans leur nouveau pays de résidence.

Une autre mesure, un peu plus radicale celle–là, peut consister à n'admettre que les immigrants qui acceptent de vivre au Canada sans exiger que leurs parents ne les rejoignent. Je suis persuadé qu'il y a un grand nombre d'étrangers qui sont tout disposés à accepter cette condition pour être admis au Canada.

Je me dois de faire observer que personne n'espère une réponse catégorique en ce qui concerne les coûts réels. Les Canadiens se montrent exigeants, compte tenu de l'incertitude qui entoure les prévisions à caractère socio–économique. Ils veulent des prévisions accompagnées d'explications sur les données utilisées et les hypothèses adoptées. Ils interprètent ensuite les prévisions avec la prudence qui s'impose.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis d'aborder de nouveau ces points à la Chambre. Je suis sûr que la population canadienne voudra que l'on daigne répondre à la question que je soulève.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a lancé un processus de consultations publiques qui aidera à modeler la politique d'immigration de ce pays pour la prochaine décennie. Ses intentions sont claires: il veut connaître le point de vue des Canadiens.

La réunion des familles a toujours été une pierre angulaire de la politique d'immigration. Nous ne devons jamais sous–estimer les avantages de l'immigration fondée sur la famille. Les membres de la famille aident à assurer le succès de l'intégration et de l'établissement des nouveaux arrivants, sans qu'il en coûte tellement d'argent.

En 1991, une étude réalisée par le Conseil économique du Canada a révélé que l'immigration avait des répercussions positives, aussi petites soient–elles, sur le revenu réel par habitant au Canada. Si les répercussions ne sont pas négatives, on ne peut pas les invoquer pour dire que les niveaux d'immigration sont trop élevés. En fait, la neutralité économique soutient les niveaux actuels d'immigration pour des raisons humanitaires.

Le Conseil économique du Canada a également fait valoir qu'un acroissement de l'immigration n'augmentait pas le chômage à court ou à long terme. On a pu le vérifier en examinant 12 pays membres de l'OCDE.

De ce côté–ci de la Chambre, nous avons tendance à être d'accord avec le Conseil lorsqu'il dit que l'immigration profite à tous sur les plans économique et autres.

• (1825)

En fait, une autre étude réalisée par Samuel et Conyers, en juin 1986, et intitulée *The Employment Effects of Immigration: A Balance Sheet Approach*, a conclu que les conséquences nettes de l'immigration, du point de vue de la création d'emplois, sont positives et que les immigrants créent de l'emploi.

Des études faites à l'aide des données du recensement de 1986 ont également permis de conclure que les immigrants touchent moins de prestations d'aide sociale. Comme ils paient des impôts, ils contribuent de façon positive à maintenir notre filet de sécurité sociale, ce qui, en retour, aide à payer les programmes sociaux du Canada, dont notre système de soins de santé.

[*Français*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le 22 février dernier, j'interrogeais le ministre du Patrimoine canadien au sujet de l'indemnité de 350 000 $ qui fut accordée au directeur général du Centre national des Arts, à la suite du putsch qu'a orchestré contre lui la mairesse d'Ottawa.

En question complémentaire, je lui demandais s'il pouvait nous confirmer, et je cite:

> que la responsable de l'agence de placement au bureau du premier ministre, M^me^ Collenette, chercherait désespérément un nouvel emploi dans la fonction publique fédérale pour M. DesRochers.

Le ministre m'a alors répondu, et je cite:

> Il y a une vacance annoncée, qui n'est pas réelle en ce moment, mais qui le sera un peu plus tard cette année.

Que doit–on comprendre de cette réponse du ministre? Il a entendu ma question et y a répondu. Je me dois alors de l'interpréter. Je dois forcément y voir un lien avec la question. Alors, en m'informant qu'il y aura une vacance un peu plus tard cette année, je dois donc conclure que la directrice des nominations au bureau du premier ministre a l'intention de réserver ce poste à M. DesRochers.

Si c'est l'interprétation à donner à cette question, nous sommes en droit, dans cette Chambre, de nous demander si le gouvernement libéral a l'intention de remplacer tous les hauts fonctionnaires en poste par des libéraux, parce que si c'est le cas on n'a

vraiment pas fini de payer des indemnités, quand on se rappelle toutes les nominations politiques de fin de régime qu'a faites le précédent gouvernement.

Je souhaite sincèrement que cette fois–ci, même si la réponse est écrite d'avance, le ministre va rassurer cette Chambre à cet égard et s'engager dès maintenant à prendre les dispositions nécessaires pour que cesse cette accumulation de cas de mauvaise gestion dans les agences du gouvernement fédéral qui coûtent extrêmement cher aux contribuables canadiens.

Il faut se rappeler les difficultés rencontrées en 1987 pour obtenir la nomination d'un premier directeur francophone au Centre national des Arts. Comme le mentionnait le président du comité consultatif des affaires francophones de la ville d'Ottawa, M. Leroux, et je cite: «Le congédiement de M. DesRochers est un recul pour la population francophone qui ne peut plus faire affaire avec la haute direction du Centre national des Arts dans sa propre langue.» M. Leroux a d'ailleurs démissionné, en guise de contestation, et d'autres démissions sont à venir.

Par ailleurs, le ministre se cache sous l'autonomie de gestion de ces agences pour ne pas répondre aux vraies questions et aux vrais enjeux soulevés par le Bloc québécois. Si le ministre veut assurer convenablement ses responsabilités, il doit nous indiquer clairement et sans plus tarder quelles mesures concrètes il entend prendre pour mettre fin à ces cas de mauvaise gestion, notamment celui du Musée canadien de la nature et celui de la Commission de la capitale nationale.

Le ministre doit reprendre le contrôle de ces agences, en assurer une gestion plus transparente et, cette fois–ci, répondre aux questions qu'on lui pose avec toute l'intelligence que je suis prête à lui reconnaître, sinon il risque de perdre définitivement toute sa crédibilité.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, en réponse à la question de la députée de Rimouski—Témiscouata, je dois donc d'abord préciser que le directeur général du Centre national des Arts est nommé par le conseil d'administration de la corporation. De plus, le salaire que reçoit le directeur est fixé par le gouverneur en conseil. Ainsi, tous les termes et les conditions d'emploi du directeur général relèvent directement de la responsabilité et de l'autorité du conseil d'administration du Centre national des Arts, et ce, en vertu de la Loi sur le Centre national des Arts. À l'égard de la première partie de sa question, la députée de Rimouski—Témiscouata peut donc constater qu'il n'appartient pas au gouvernement dans ce cas précis de déterminer les conditons de travail et le régime d'indemnités de départ des employés du CNA.

• (1830)

[*Traduction*]

Le Conseil privé classifie le poste de directeur général à l'échelon GIC–8 et l'échelle de traitement va actuellement de 110 100 à 129 700 $. M. Yvon Desrochers a été nommé directeur général du Centre national des arts en 1988 pour un mandat de cinq ans et a été renommé en mai 1993 pour un autre mandat quinquennal.

Son traitement a été fixé par le gouverneur en conseil, à la suite de négociations qui se sont tenues entre le Conseil d'administration et M. Desrochers au moment de sa nomination. Les détails concernant le traitement de M. Desrochers sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme c'est le cas pour tout Canadien tombant sous le coup de cette loi.

Le ministre du Patrimoine canadien voudrait aussi faire remarquer que c'est le gouvernement précédent qui a fixé le traitement du directeur général.

[*Français*]

Enfin, le contrat de M. Yvon DesRochers a pris fin suite à la décision du conseil d'administration du Centre national des Arts le 14 janvier 1994.

[*Traduction*]

LE CONFLIT DE TRAVAIL

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais renvoyer le ministre du Développement des ressources humaines à une question que j'ai posée à la Chambre le 7 février au sujet du conflit de travail dans le port de Vancouver.

L'histoire a montré que la libre circulation des biens et services est la pierre angulaire d'une économie de libre marché. Il y a près de cent ans, nos exportations nous ont ouvert l'Ouest canadien. En 1896, le boom du blé a principalement été rendu possible par le système de transport et par la stabilité des relations de travail qui nous ont permis d'exporter notre grain partout dans le monde.

Les entraves à la libre circulation des biens et des services de tout type nuisent à l'économie canadienne et l'affaiblissent. Les arrêts de travail provoqués par les conflits de travail ne font pas de gagnants mais seulement des perdants.

C'est ce qui s'est passé dans le cas que j'invoque. Les grains et autres marchandises sont restés stockés dans les entrepôts tandis que 74 navires vides étaient immobilisés dans le port de Vancouver.

La Commission canadienne du blé a déclaré que le retard accumulé par les navires a coûté 6 millions de dollars en pénalités aux agriculteurs des Prairies. Ces derniers n'ont pas les moyens de supporter un pareil coût, en particulier dans le contexte économique actuel. L'entreposage des grains à l'extérieur des navires a coûté à lui seul 300 000 $ par jour.

La grève a touché directement les habitants de ma circonscription, soit celle de Provencher. En effet, outre les producteurs de grain, le conflit a également touché une usine qui exporte au Japon des produits finis de l'industrie du bois d'oeuvre. L'usine a accumulé des pénalités de 50 000 $ pour retards de livraison et elle a dû débourser en plus 13 000 $ en fret aérien pour que ses clients japonais reçoivent la marchandise à temps.

En outre, un des principaux inconvénients de ces conflits de travail est qu'ils nuisent à la réputation du Canada en tant que partenaire commercial. Un jour avant le déclenchement de la grève, le directeur de la commercialisation responsable du port de Vancouver à Beijing, en Chine, a reçu des centaines d'appels de personnes qui s'inquiétaient de la capacité du Canada de livrer à temps les marchandises à ses partenaires commerciaux.

La Chine est le principal importateur de grain du Canada et elle représente donc un marché très précieux. Quel message envoyons–nous à nos partenaires commerciaux internationaux, à la Chine et aux pays du bassin du Pacifique en particulier?

À un moment où l'on associe étroitement notre commerce aux relations internationales, il est primordial que le Canada assure la sécurité de ses systèmes de transport et de main–d'oeuvre afin que les gens d'affaires du Canada, de l'Ouest et plus précisément de Provencher, puissent faire transporter leurs biens et services jusqu'à destination sans interférence.

• (1835)

C'est pourquoi, au nom des gens de Provencher, la circonscription que je représente, je demande au ministre quelles mesures ont été prises en vue de ramener les parties à la table de négociation depuis que le gouvernement a présenté son projet de loi? Quelles mesures précises seront mises en oeuvre pour nous assurer un accès facile et sans entrave aux marchés internationaux de tous les coins de la planète et des pays de la région du Pacifique?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à la question du député concernant le récent conflit de travail survenu sur la côte ouest entre la British Columbia Maritime Employers Association et l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union.

La Loi de 1994 sur les opérations portuaires de la côte ouest, que le Parlement a adoptée le 8 février et qui a reçu la sanction royale le même jour, réclamait la reprise immédiate des opérations de débardage sur la côte ouest du Canada dès l'entrée en vigueur de la loi, et prévoyait le mode de règlement final des questions qui constituaient matière à conflit entre les parties en établissant le processus de choix de l'offre finale.

Même s'il a été déçu de voir que les parties étaient incapables de s'entendre par la voie de la négociation collective, le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas hésité à agir dans l'intérêt du public et à prendre des mesures qui assuraient la reprise des expéditions de marchandises d'exportation dans les ports de la côte ouest.

Au cours des débats tenus à la Chambre sur le projet de loi C–10, le ministre s'est engagé à consulter les députés d'opposition sur le choix de l'arbitre. Je suis heureux que les députés du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique aient approuvé la nomination de M. Allan Hope à titre d'arbitre.

Avant le conflit de travail, on avait eu des raisons de croire que les parties syndicale et patronale du port de Vancouver s'étaient enfin tirées de la sinistre spirale dans laquelle les entraînaient invariablement leurs négociations au cours des années 70 et de la première moitié des années 80, le Parlement ayant dû intervenir chaque fois pour régler leurs conflits de travail. Les règlements que les parties avaient conclus, lors de la négociation des deux derniers contrats de travail, donnaient une raison d'espérer qu'elles s'étaient tirées de ce mauvais pas et qu'elles avaient enfin développé des relations de travail constructives.

Il est à espérer que les difficultés actuelles ne présagent pas un retour aux méthodes d'antan et que les parties s'efforceront à l'avenir de trouver de meilleures moyens de résoudre leurs différends. Le potentiel concurrentiel de nos ports de la côte ouest et partant, la survie des débardeurs dépendent de la capacité des parties à négocier dans l'intérêt commun.

Selon les nouvelles en provenance de la côte ouest, les céréales seraient chargées rapidement afin que les contrats d'exportation en souffrance soient respectés. Il est malheureux que les exportations aient eu à souffrir de l'arrêt de travail, mais cela a permis au gouvernement de se rendre compte que, grâce à des initiatives comme la conférence des intervenants de la Société du port de Vancouver et la participation fédérale au stockage et à la manutention du grain de l'Ouest, on pouvait trouver aux problèmes du secteur industriel des solutions qui permettent d'améliorer les relations entre les parties ainsi que le passage rapide et efficace des produits d'exportation par les ports de la côte ouest.

LE TABAC

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le 16 février, j'ai posé deux questions à la ministre de la Santé pour lui demander essentiellement quelles mesures son ministère entendait prendre pour veiller à ce que le réseau de bénévoles, de professionnels et d'organisations oeuvrant dans le domaine de la santé prenne une part active à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi de la campagne anti–tabac afin d'en assurer le succès.

Depuis que j'ai posé cette question, nous avons appris la semaine dernière que, selon les résultats d'un sondage, la campagne anti–tabac n'a pas eu beaucoup d'influence sur les jeunes fumeurs. Par conséquent, je demande encore une fois à la ministre quelles mesures précises elle entend prendre pour voir à ce que les professionnels de la santé du pays participent à l'élaboration de toute campagne anti–tabac puisque, en faisant appel à leur expertise, nous accroissons les chances de succès d'une telle campagne.

Un deuxième point a trait au cadre réglementaire particulier que le gouvernement a l'intention de mettre en place pour garantir que l'administration exerce un meilleur contrôle sur les fabricants de produits de tabac et incite encore les jeunes à ne pas commencer à fumer.

Et voici encore du nouveau. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris qu'il est possible que des fabricants de produits de tabac aient délibérément ajouté de la nicotine aux cigarettes pendant leur fabrication. Voilà qui renforce l'urgence d'adopter un nouveau cadre réglementaire.

Aujourd'hui, la réglementation accorde trop de latitude et de liberté aux fabricants pour faire des choses que la loi n'interdit pas. Il faut changer d'orientation. Avant d'adopter un nouveau procédé, les fabricants devraient soumettre d'abord une proposition. Le gouvernement déciderait ensuite si cela met ou non en péril la santé des Canadiens. Nous avons besoin de ce nouveau cadre réglementaire pour que nous prenions vraiment à coeur la santé des Canadiens, d'abord et avant tout.

Là-dessus, je prierais la ministre et son secrétaire parlementaire de présenter au Parlement les mesures qu'on entend prendre pour que tout le réseau national participe à la conception, à la mise en oeuvre et au contrôle de tout plan visant à combattre le tabagisme au Canada, et de dire en même temps ce que sera le nouveau cadre réglementaire que le gouvernement veut adopter pour que la santé des Canadiens passe avant tout et pour que nous prévenions une habitude qui ne peut que mener à la maladie, à l'invalidité et, éventuellement, à la mort.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je répondrai, au nom de la ministre de la Santé, à la question que le député a posée au sujet de notre campagne anti-tabac.

Je sais à quel point cette question lui tient à coeur. Aussi, je tiens à lui dire que ce gouvernement est bien résolu à réduire, voire à éliminer, le tabagisme, surtout chez les jeunes Canadiens. Nous ne resterons pas là à ne rien faire, à laisser les jeunes se faire exploiter et prendre l'habitude de fumer. Il ne faut pas qu'une autre génération connaisse les morts prématurées et les maladies causées par le tabagisme.

Comme nous le savons, chaque année, le tabagisme est la cause d'environ 40 000 morts qui pourraient être évitées au Canada. Avec la baisse des prix du tabac, nous devrons déployer des efforts supplémentaires et nous en sommes bien conscients.

Je suis heureux d'annoncer, au nom de la ministre, que nombre de ces efforts sont en cours. Comme le député le sait, des messages plus directs et plus visibles figureront sur les paquets de cigarettes à partir du mois de septembre 1994. La Loi sur la vente de tabac aux jeunes est entrée en vigueur au début de février 1994. Il est maintenant illégal de vendre des produits du tabac à des jeunes de moins de 18 ans. Si vous allez chez votre marchand du coin, vous verrez des enseignes du gouvernement fédéral à cet égard.

En outre, une mesure législative visant à interdire la vente des mini-paquets de cigarettes a été introduite. La ministre de la Santé a annoncé récemment la mise en place d'une stratégie visant à réduire la consommation de tabac. Il s'agit d'une initiative qui va coûter 185 millions de dollars sur trois ans et qui regroupe plusieurs nouvelles mesures législatives. Les activités organisées dans le cadre de cette initiative seront axées sur la prévention et les efforts en vue d'aider les fumeurs à arrêter de fumer. Ces activités viendront s'ajouter à des campagnes médiatiques à l'intention des jeunes.

La ministre de la Santé a eu des entretiens préliminaires avec ses homologues des provinces et des territoires ainsi qu'avec l'organisation nationale de la santé. Dans les semaines qui viennent, elle aura d'autres réunions avec eux afin d'adopter des stratégies bilatérales face à ce problème très sérieux. Il faut à tout prix convaincre les gens de cesser de fumer, et cela, non pas par conviction politique, par souci de l'environnement ou par esprit d'économie, mais bien pour des raisons de santé.

Ces mesures vont nous permettre de préserver nos ressources limitées en matière de santé et, plus important encore, comme mon collègue le sait bien pour être médecin, de sauver des vies. Je suis persuadé que mon collègue saura offrir son soutien afin d'accroître les chances de succès de ces initiatives.

Le président suppléant: Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1993–1994

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget supplémentaire (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

• (1005)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, je dépose donc une copie du budget supplémentaire de l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

J'ai fait remettre des copies du budget supplémentaire au premier ministre et, en ce qui concerne les partis d'opposition, à leurs chefs et à leurs porte–parole pour les questions relatives au Conseil du Trésor.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies des volumes 1 et 2 de l'entente sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le texte législatif nécessaire pour que cette entente ait force de loi sera présenté sous peu.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, il est très agréable de vous voir occuper la présidence au moment où je vais faire une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

C'est un jour où il y a lieu de commémorer et de célébrer les progrès accomplis par les femmes et de voir ce qu'il leur reste à faire pour atteindre l'égalité.

J'espère que tous les députés, femmes et hommes confondus, voudront profiter de l'occasion pour réaffirmer leur engagement envers l'égalité des femmes au Canada, l'égalité dans le processus décisionnel, l'égalité en milieu de travail, l'égalité sur le plan économique et l'égalité au foyer.

[*Français*]

Le Canada est certes reconnu comme un des chefs de file mondiaux de la promotion de l'égalité des femmes. Le Canada a aidé à faire reconnaître les droits des femmes comme un «élément inaliénable, intégral et indivisible des droits universels de la personne» à la Conférence mondiale sur les droits de la personne, qui a eu lieu à Vienne l'année dernière.

Le Canada a également démontré qu'il est à l'avant–garde des efforts pour contrer la violence faite aux femmes dans le monde. L'enquête menée par Statistique Canada et le rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, publiés l'année dernière, constituent des premières mondiales.

Le Canada est aussi à l'origine d'une déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes, adoptée en décembre 1993. La semaine dernière, la Commission des Nations Unies des droits de l'homme a annoncé son intention de nommer un rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes.

[*Traduction*]

Plus tard dans la journée, en compagnie de la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, je vais participer à une activité organisée par la chaîne canadienne de magasins de détail The Body Shop dans le cadre de notre stratégie de concertation visant à mettre fin à la violence faite aux femmes au Canada.

• (1010)

La marguerite que je suis censée porter, mais qui n'est pas encore arrivée, et que je porterai cet après–midi, symbolise ces efforts aujourd'hui.

Comme le dit The Body Shop, au nom de l'amour, mettons fin à la violence faite aux femmes, c'est–à–dire à la violence contre nos soeurs, nos enfants, nos mères et nos grand–mères. Néanmoins, toutes les paroles, toutes les déclarations et toutes les recherches ne valent rien si elles ne reposent pas sur un consensus en vue de changements dans la société. Les femmes du

Canada s'inquiètent vivement des nombreuses injustices qui se perpétuent dans notre pays.

Depuis 1976, les femmes composent la majorité de la population canadienne, mais représentent toujours moins de 20 p. 100 des députés à la Chambre. J'admets qu'il s'agit là d'un taux record, mais ce n'est pas encore suffisant.

En 1975, les femmes ne gagnaient en moyenne que 60 p. 100 du salaire des hommes. Près de 20 ans plus tard, ce taux n'est passé qu'à 72 p. 100, surtout parce que la plupart des femmes occupent encore des postes peu rémunérateurs et sans sécurité. Par ailleurs, les salaires des immigrantes ne représentent qu'environ 80 p. 100 du salaire moyen des femmes au Canada. Les femmes sur le marché du travail devraient toucher un salaire égal pour un travail de valeur égale.

En 1975, le taux de pauvreté des familles dirigées par des femmes s'élevait à 40 p. 100 au Canada. Aujourd'hui, il est passé à 62 p. 100. C'est notre avenir et celui de nos enfants qui sont en péril. Je trouve ces chiffres réellement effrayants. Il s'agit là d'un des principaux défis que nous devrons relever dans notre examen du régime de sécurité sociale.

Le cancer du sein constitue un autre défi inquiétant que nous devrons relever. En effet, une Canadienne sur neuf sera atteinte de cette maladie, qui est la principale cause de décès chez les femmes de 35 à 54 ans. Pourtant, on néglige depuis longtemps la recherche et la prévention en matière de cancer du sein, tout comme pour d'autres problèmes de santé chez les femmes.

Ces quelques statistiques illustrent avec éloquence l'injustice dont les femmes sont actuellement victimes au Canada. Comment pouvons–nous nous rapprocher de l'objectif qu'ont établi les Nations Unies pour favoriser l'égalité d'ici l'an 2000? Ce dont nous avons besoin, c'est d'un changement d'attitudes, de priorités et de valeurs de la part des individus, des collectivités, des organisations et des gouvernements, afin que les préoccupations des femmes reçoivent l'attention qu'elles méritent.

Au sein du gouvernement, nous devons nous rendre compte que nos décisions risquent de toucher les femmes d'une façon très différente des hommes. Du droit fiscal aux lois sur les contrevenants dangereux, des politiques de santé aux lignes directrices sur l'immigration, les conséquences de ces décisions sont susceptibles d'être différentes pour les femmes, car leur situation socio–économique diffère de celle des hommes.

Je demanderais à tous les députés de la Chambre d'examiner chaque question, chaque politique et chaque programme comme s'ils portaient des verres spéciaux qui leur permettraient de les voir du point de vue des femmes.

Je me suis fixé, comme objectif, de veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des besoins et des aspirations des femmes dans l'élaboration de toutes les politiques et de toutes les mesures législatives nationales. Je pense qu'il y a, à la Chambre, la volonté politique de le faire. Je suis sûre que cette institution pourrait devenir un exemple à suivre, qu'elle pourrait montrer que la création d'un partenariat entre les hommes et les femmes est le seul moyen de régler la question de l'égalité des femmes sur l'échiquier politique.

À l'heure actuelle, notre gouvernement élabore et applique des politiques qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes. Je demanderais à tous les députés d'unir leurs efforts aux nôtres pour créer une société plus juste et plus équitable pour tous les Canadiens.

L'an prochain, dans le cadre de la quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes qui se tiendra à Beijing, en Chine, la communauté internationale examinera les progrès que notre pays et les autres pays auront réalisés. Pensez à ce qu'il arrivera si nous ne faisons rien pour améliorer la situation des femmes ici, au Canada. Que dirons–nous à nos filles et à nos petites–filles qui s'attendent que les représentants élus prennent des initiatives pour favoriser ce processus de réforme? Nous ne pouvons demander à nos filles de mettre en veilleuse leurs aspirations jusqu'à ce que nous soyons prêts à les laisser se réaliser.

[*Français*]

Par notre travail dans nos circonscriptions, nos collectivités et nos comités parlementaires, chacun et chacune d'entre nous peut faire une différence.

Aujourd'hui, Journée internationale de la femme, je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour m'aider à faire progresser l'égalité véritable pour les femmes canadiennes.

• (1015)

En retour, je vous assure que les Canadiens et les Canadiennes des générations à venir se rappelleront que la 35e Législature du Canada est celle qui aura fait une différence pour l'amour de nos filles et de nos fils.

Des voix: Bravo!

Mme Christiane Gagnon (Québec): Madame la Présidente, il est vrai que la Journée internationale de la femme est un moment privilégié pour évaluer les progrès réalisés par les femmes, mais elle est surtout un moment pour constater la volonté réelle de nos dirigeants et dirigeantes.

Il est vrai qu'au niveau des déclarations et engagements, le Canada a été une des têtes d'affiche au niveau mondial, mais l'application de ses engagements n'est certes pas à la mesure de ses belles paroles. On sait que l'indice de développement humain des Nations Unies pour l'année 1993 classe le Canada au onzième rang seulement en ce qui concerne la condition des femmes, alors qu'il occupait auparavant le huitième rang.

On voit bien que les gestes ne suivent pas les paroles, au Canada. S'il venait à l'idée de la secrétaire d'État de nous répondre que son parti n'était pas au pouvoir auparavant, je lui soulignerais immédiatement que les engagements du gouvernement actuel qu'on retrouve dans le Discours du Trône et dans le budget ne démontrent aucun changement de direction dans ce domaine. C'est le désert!

Je constate qu'on fait état des disparités salariales entre les hommes et les femmes. Qu'est–ce que le gouvernement actuel entend faire à ce sujet? Eh bien, je constate que, entre le Discours du Trône et le budget, il n'y a aucun engagement concernant la correction des inéquités salariales entre les hommes et les femmes chez les propres employés du gouvernement fédéral.

Quand la secrétaire d'État à la Condition féminine parle du taux de pauvreté des femmes, elle devrait faire le lien entre salaire et pauvreté et poursuivre l'analyse jusqu'à exiger que ses collègues se conforment aux jugements des tribunaux qui ont ordonné que le gouvernement fédéral rembourse à ses employés une somme comparativement modique pour diminuer l'écart de salaire entre ses employés masculins et féminins. On constate qu'aucun effort n'a été fait et n'est prévu dans ce sens. Où est

donc la responsabilité du gouvernement devant cette grave injustice au sein de ses propres institutions?

La secrétaire d'État s'est fixé comme objectif que, dans six ans, les politiques et les lois tiendraient compte des besoins des femmes. Madame la Présidente, les femmes ont besoin d'argent, d'emploi, de salaires équitables, de conditions de travail adéquates. Tout le monde sait déjà cela. C'est ça, les besoins des femmes. Comment va-t-on y arriver d'ici six ans avec le néant proposé par ce gouvernement? Va-t-on y arriver sans garderies, sans programmes de création d'emploi adaptés aux femmes, sans justice dans les salaires, sans formation professionnelle, sans vision? Non, madame la Présidente, on n'y arrivera pas. Six ans c'est trop court, étant donné le rythme auquel le gouvernement établit ses priorités.

Je serais curieuse de savoir ce que le Canada pourra annoncer comme progrès à la conférence de Beijing. Annoncera-t-on que les femmes et les hommes de ce gouvernement ont collaboré pour ne rien faire? Annoncera-t-on que le gouvernement canadien ne respecte pas ses lois et ses tribunaux?

Madame la Présidente, je prononcerai ma première phrase en anglais dans cette Chambre:

[*Traduction*]

Nous devons mettre nos priorités à la bonne place.

[*Français*]

Madame la Présidente, je suis prête, avec toutes mes collègues du Bloc québécois, à travailler en collaboration avec mes collègues masculins et même avec ceux de l'autre côté de la Chambre. Je suis prête à travailler et non seulement à parler.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, ce jour est vraiment un jour très spécial, puisque c'est la Journée internationale de la femme.

C'est la journée où nous devons reconnaître ensemble les fabuleuses possibilités qui s'offrent à nous, en tant que Canadiens, alors que nous nous efforçons d'atteindre notre plein potentiel indépendamment de la race, de la langue, de la culture, de la religion ou du sexe.

En faisant mon intervention aujourd'hui, je repense à la vision et aux efforts des femmes qui m'ont précédée à la Chambre et dans la vie politique en général. Certaines d'entre elles, particulièrement courageuses, ont fait de durs et longs efforts en vue d'améliorer notre merveilleux pays. Nellie McClung et Agnes Macphail sont deux noms parmi les plus célèbres qui me viennent à l'esprit. Des femmes d'une grande puissance de caractère, d'une volonté extrême et d'une parfaite intégrité morale.

• (1020)

Avec des modèles de comportement comme ceux-là, il n'est pas surprenant que les femmes aient aspiré à accomplir de grandes choses. Les femmes du monde entier devraient être fières du rôle qu'elles jouent, qu'elles soient femmes au foyer, avocates, banquières, présidentes d'universités, soudeuses, premières ministres, joueuses de hockey, pasteures, députées ou autres.

Quand nous pensons à Nellie McClung, nous songeons particulièrement aux efforts infatigables qu'elle a faits pour que les femmes soient reconnues comme des personnes, qu'elles aient le droit de voter, qu'elles aient le droit de se faire élire aux assemblées législatives provinciales. Il est des choses que nous tenons aujourd'hui pour acquises, mais pour lesquelles nous avons dû lutter il y a seulement 70 ans.

Agnes Macphail a fait oeuvre de pionnière en tant que première députée à la Chambre des communes. C'était une femme qui poursuivait un idéal et qui défendait les habitants de sa circonscription avec passion et efficacité. Pour elle, les problèmes n'étaient pas propres à un sexe quand elle parlait au nom des habitants de sa circonscription, des enfants, des femmes et des travailleurs des mines.

Il ne fait aucun doute que, dans notre société, les femmes se heurtent à de nombreux et graves problèmes sociaux. Toutefois, lorsqu'on accorde une considération spéciale aux femmes, cela a la fâcheuse habitude de se retourner contre elles. Cela ne garantit pas l'égalité, mais risque plutôt de provoquer un certain ressentiment, une certaine hostilité à l'égard de celles qui avancent dans la vie professionnelle, ce qui diminue leurs véritables possibilités.

L'une des convictions fondamentales des Canadiens, c'est qu'ils devraient tous pouvoir profiter de chances égales et ne pas faire l'objet de discrimination, que ce soit sur le marché du travail ou dans la société en général. Cependant, cela n'enlève rien au fait que les femmes sont confrontées à des pratiques discriminatoires en milieu de travail, à des problèmes de garderie et à de la violence au sein de l'unité familiale. Ces problèmes ont en définitive des répercussions non seulement sur les femmes, mais également sur la société dans son ensemble et exigent donc des solutions sociétales.

Les députés remarqueront aujourd'hui que le Parti réformiste aborde les questions touchant les femmes d'une façon différente de celle des autres partis. Nous croyons que tous les Canadiens, hommes et femmes, devraient avoir les mêmes droits. Nous pensons également que la relance économique, la lutte contre le déficit et la création d'emplois, les principaux thèmes du gouvernement, nous touchent tous.

Au lieu de faire obstacle à l'égalité des chances en ciblant certains groupes particuliers, nous devrions offrir des possibilités d'avenir aux femmes, aux membres des minorités ethniques et aux handicapés en améliorant nos programmes d'éducation, en mettant l'accent sur les réalisations individuelles et en démantelant les barrières systémiques injustes qui les empêchent d'obtenir de l'avancement.

C'est exactement ce qu'a fait Pierre Trudeau en 1982. Il a rapatrié la Constitution afin de mettre un terme aux injustices au Canada. Ainsi, on nous a donné l'occasion de ne plus juger les gens en fonction de leur sexe.

La secrétaire d'État a parlé des problèmes de pauvreté auxquels sont confrontées les familles monoparentales dirigées par une femme. Le règlement d'une question aussi difficile exige plus qu'une simple volonté politique de changement. Il faut nous attaquer aux causes premières de ces problèmes et prendre les mesures pour remédier à la situation.

Il est temps de se pencher sur notre régime fiscal pour déterminer pourquoi il pénalise une famille lorsqu'un des parents choisit de rester à la maison pour s'occuper des enfants. Le moment est venu d'examiner notre système judiciaire pour voir pourquoi des familles, à la suite de divorces, et des enfants de familles monoparentales vivent dans la misère noire à cause d'une mauvaise exécution des ordonnances de pension alimentaire.

Nous devons maintenant étudier notre système de justice pénale afin de savoir au juste pourquoi on laisse des agresseurs continuer d'infliger des mauvais traitements aux membres de leur famille plutôt que de les sortir de ce milieu. Il faut revoir notre système d'éducation pour veiller à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes encouragements et l'appui voulu pour poursuivre leurs rêves et leurs objectifs.

Même si le plus souvent ces questions touchent les femmes, elles ne s'adressent pas exclusivement à elles. La Constitution reconnaît l'importance de tous les Canadiens et nous devrions faire de même en tant que parlementaires. La secrétaire d'État à la Situation de la femme a prétendu que nous étions élus par les femmes du pays pour défendre leurs besoins et leurs préoccupations dans toutes nos décisions. Or, les électeurs de Calgary–Sud–Est m'ont élue pour les représenter tous et pas simplement les femmes. Dans tous les débats qui se tiendront dans cette enceinte et en ce qui concerne toutes les questions que je vais examiner, je tiendrai toujours compte de l'intérêt de l'ensemble de mes électeurs. Ils n'attendent rien de plus ni de moins de ma part. Voilà ce qui est différent en cette 35e législature.

* * *

• (1025)

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE DE 1993–1994

RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, conformément aux dispositions des paragraphes 81(5) et (6) du Règlement, je voudrais présenter une motion portant renvoi du budget des dépenses à des comités permanents de la Chambre. La motion est assortie d'une longue liste de comités et, si la Chambre y consent, je demande que la liste paraisse dans le hansard au même titre que si on en avait donné lecture. Ainsi, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994, déposé sur le bureau le 8 mars 1994, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre, comme il suit:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit.*]

Au Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1b, 5b, 6b, 10b, 15b, L20b, L25b et 35b.

Au Comité permanent de l'agriculture et de l'agro–alimentaire

Agriculture, crédits 1b, 5b, 10b, 15b et 25b.

Au Comité permanent du patrimoine canadien

Communications, crédits 1b, 10b, 15b, 35b, et 100b.
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédit 15b.
Environnement, crédits 20b, 21b et 25b.

Au Comité permanent des opérations gouvernementales

Approvisionnements et Services, crédits 1b, 2b et 5b.
Conseil privé, crédits 1b, 5b, et 6b.
Industrie, Sciences et Technologie, crédit 81b.
Gouverneur général, crédit 1b.
Secrétariat d'État, crédit 10b.
Travaux publics, crédits 2b, L21b, et 26b.

Au Comité permanent des ressources naturelles

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1b, 3b, et L33b.
Forêts, crédit 10b.

Au Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Environnement, crédits 1b, 5b et 15b.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Affaires étrangères, crédits 1b, 10b, 20b, 25b, 26b, et 45b.

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1b et 40b.
Revenu national, crédits 5b, 10b et 20b.

Au Comité permanent des pêches et des océans

Pêches et océans, crédit 10b.

Au Comité permanent de la santé

Santé nationale et Bien–être social, crédits 1b, 5b, 15b, 20b et 25b.

Au Comité permanent de l'industrie

Consommation et Affaires commerciales, crédits 1b et 2b.
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1b et 5b.
Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1b, 5b, 45b, 50b, 55b, 60b et 65b.
Santé nationale et Bien–être social, crédit 35b.

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b et 40b.
Solliciteur général, crédits 1b, 10b, 15b, 25b, 30b et 35b.

Au Comité permanent du développement des ressources humaines

Emploi et Immigration, crédits 1b, 5b, 6b, 10b, 15b et 20b.
Travail, crédits 1b, 10b et 15b.

Au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Multiculturalisme et citoyenneté, crédit 5b.
Secrétariat d'État, crédits 1b et 5b.

Au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Parlement, crédit 5b.

Au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants

Défense nationale, crédit 20b.

Au Comité permanent des transports

Transports, crédits 1b, 5b, 10b, 25b, 42b, 43b, 45b et 60b.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, j'ai l'honneur encore une fois de prendre la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition relative à la Loi sur les jeunes contrevenants, qui fait l'objet d'une mesure d'initiative parlementaire présentée par le député de York–Sud—Weston et appuyée par le député de Leeds—Grenville.

J'ai eu le privilège de participer ce matin à un débat télévisé sur la Loi sur les jeunes contrevenants avec le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

La pétition que m'ont soumise mes électeurs affirme que les crimes attribuables aux jeunes contrevenants se multiplient de façon inquiétante dans notre société, que les coupables ne sont pratiquement pas punis, à cause de la protection que leur accorde la Loi sur les jeunes contrevenants. Ces jeunes manquent de respect envers la loi et leurs concitoyens, et ne manifestent ni honte ni remords.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de réviser les lois visant les jeunes contrevenants de façon que les tribunaux puissent juger et punir les jeunes délinquants qui terrorisent notre société, qu'on puisse publier leur nom et que la limite d'âge où les poursuites sont possibles soit abaissée, afin que leurs peines concordent avec la gravité de leurs crimes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1030)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CONDITION FÉMININE

Mme Christiane Gagnon (Québec) propose:

Que cette Chambre presse le gouvernement de reconnaître le principe de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et de mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes, dans les domaines de compétence fédérale, l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

—Monsieur le Président, en 1967, les Nations Unies décrétaient que le 8 mars serait dorénavant la Journée internationale

de la femme. Aujourd'hui, 17 ans plus tard, cette journée de réflexion s'avère toujours essentielle à l'avancement de la cause des femmes. Si des progrès considérables ont été réalisés, les femmes font toujours l'objet de discrimination sociale, économique et culturelle.

Prétendre faire le point en ce 8 mars sur la condition des femmes relève d'un tour de force, surtout quand on a le souci et le respect de reconnaître que chaque Québécoise, chaque Canadienne vit, à sa manière, la condition féminine. Selon son milieu, ses valeurs, son âge, son expérience personnelle, sa situation familiale, chaque femme doit lutter pour elle–même pour faire respecter ses droits et sa dignité.

Entre celles qui ont fait le choix de demeurer au foyer et celles qui ont décidé de tenter de concilier vie professionnelle et familiale, il s'en trouve un bon nombre qui n'ont pas d'autre alternative que de rester à la maison faute de ressources adéquates leur permettant de se faire une place sur le marché du travail. Les futures générations ne voudront pas de cette contrainte, imposée par les structures sociales et les mentalités désuètes, qui ne tient pas compte des besoins réels de 52 p. 100 de la population.

Les contraintes imposées aux femmes ont plusieurs visages mais n'ont qu'un nom: l'inégalité. Je parlerai aujourd'hui de l'inégalité dans l'emploi, de l'inégalité des salaires, de l'inégalité au sein de la famille, de l'inégalité fiscale. Bien que la situation des femmes soit différente d'une femme à l'autre, chacune a déjà fait connaissance avec ce dénominateur commun qu'est l'inégalité.

On ne compte plus le nombre d'interventions, de rapports, d'enquêtes et de commissions, de pétitions, de mémoires, de témoignages et de statistiques qui ont été présentés en cette Chambre pour appuyer la cause des femmes. Tous les députés, présents et passés, ont été sensibilisés. Il reste à savoir combien d'injustices économiques, combien d'actes de violence, combien d'obstacles à leur autonomie les femmes devront encore subir avant que le gouvernement ne s'engage concrètement et n'assume véritablement son rôle de leader social. Pour que justice se fasse, le gouvernement doit accepter des lois pro–actives et des mesures susceptibles d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, tout en veillant au respect de ses engagements face à la cause des femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes devrait d'abord se mesurer par l'égalité économique; elle en est la base. On sait que la source de revenu la plus commune est le revenu d'emploi. Or, les statistiques les plus récentes montrent que l'écart entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes est de 11 000 $. L'une des principales raisons expliquant cet écart est que les femmes occupent majoritairement des emplois mal rémunérés dans les secteurs de la vente, du travail de bureau et des services.

En 1992, le travail à temps partiel représentait 16,8 p. 100 des emplois au pays et nous savons que ce type d'emplois est à la hausse. Or, les femmes occupent 70 p. 100 de ces emplois à temps partiel. Outre le salaire modique, les emplois à temps partiel se caractérisent par l'absence de perspectives de carrière et de formation, contrairement aux emplois à plein temps. De plus, il est prouvé que le fait d'occuper un emploi à temps partiel affecte négativement la probabilité de se trouver un emploi stable, à temps complet, après une période de chômage. Les risques de se

retrouver dans la population inactive sont donc considérablement augmentés.

Au Québec, en 1992, 24 p. 100 des femmes en emploi travaillaient à temps partiel, comparativement à 9 p. 100 chez les hommes. À cause de l'absence de travail à temps plein, on peut considérer qu'une certaine partie de l'emploi à temps partiel constitue une forme de chômage déguisé; 113 000 Québécoises, soit deux fois plus que les hommes, sont dans cette situation pour ne nommer que celles–là. Si ces femmes étaient considérées comme chômeuses, le taux de chômage féminim passerait de 11,9 p. 100 à 19,5 p. 100, et chez les hommes il passerait de 13,4 p. 100 à 16,4 p. 100.

• (1035)

Dans son rapport rendu public en juillet 1993, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme relevait que même si les médias insistent davantage sur les licenciements massifs touchant les hommes, la situation des femmes est particulièrement inquiétante. En effet, celles qui perdent leur emploi dans une période de récession ont moins de chances d'en retrouver un par la suite. En 1981 et 1984, 25 p. 100 des femmes licenciées ne sont pas retournées sur le marché du travail, comparativement à 12 p. 100 des hommes.

J'insiste aujourd'hui sur le fait que la création d'emplois à temps plein, de longue durée et bien rémunérés doit être une des grandes priorités du gouvernement canadien. Dans cette veine, je déplore que la seule mesure concrète du présent gouvernement en matière de création d'emplois soit le programme d'infrastructures. Cette prétendue manne ne bénéficiera que très peu à l'amélioration de la situation économique des femmes. Est–ce ainsi que le gouvernement démontre son intérêt envers l'établissement d'un juste équilibre dans l'accès à l'emploi? Soyons sérieux. Les seuls emplois, même de courte durée, susceptibles d'être créés touchent presque exclusivement des secteurs d'emplois traditionnellement masculins comme ceux de la construction, des transports et de l'industrie primaire comme les emplois d'opérateurs de machinerie lourde, de terrassiers et d'ouvriers.

Il faut aussi soulever et condamner l'emphase mise par le gouvernement fédéral sur la réduction du coût de la main–d'oeuvre. Le gel des salaires et le gel des échelons dans la fonction publique ainsi que les plans de réduction du personnel ont eu des effets désastreux sur les conditions économiques des femmes qui représentent 45 p. 100 de la fonction publique fédérale. D'ici à 1996, le gouvernement effectuera des coupures de l'ordre de 1,5 milliard. Or, le Syndicat canadien de la fonction publique prévoit que les emplois occupés par des femmes seront plus fortement touchés, puisque ce sont ces dernières qui se retrouvent dans la catégorie des salariés à temps partiel, et même à temps partiel occasionnel, comme des emplois précaires, et ce, au sein même de la fonction publique canadienne.

À titre d'exemple, dans le secteur de l'administration et des services extérieurs où 41 p. 100 des postes sont occupés par des femmes, elles ont néanmoins subi 51 p. 100 des mises à pied. Dans le service technique, 58 p. 100 des personnes mises à pied sont des femmes, alors qu'elles n'occupent pourtant que 15 p. 100 de l'ensemble de ces postes. Les femmes perdent donc leur emploi plus souvent que les hommes et occupent des emplois moins bien rémunérés.

Par ailleurs, on apprenait que le gouvernement abolirait, le 31 mars 1994, le Bureau de représentation et d'orientation professionnelle des femmes, créé en 1983 dans le cadre d'une stratégie du gouvernement pour accroître la représentation des femmes au niveau de cadre. Il disparaîtra parce qu'une évaluation effectuée en 1993 aurait indiqué que le gouvernement avait atteint ses objectifs. L'Alliance de la fonction publique du Canada conteste les conclusions de cette évaluation.

Permettez–moi d'émettre certaines réserves sur ces conclusions et de me questionner sur les effets à long terme de l'abolition du bureau. Tous les parents connaissent l'importance des modèles dans le développement des adolescents et adolescentes. Nous sommes en droit de nous demander comment les jeunes filles qui ont besoin de tels modèles pourront d'identifier à des femmes ayant réussi une carrière professionnelle si on dilue les mesures visant justement à augmenter le nombre de ces dernières au sein de la fonction publique.

Il devrait sembler évident qu'un gouvernement responsable doit agir pour éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes au marché du travail. À ces fins, le gouvernement devrait s'appliquer à faire disparaître la ségrégation professionnelle qui persiste encore aujourd'hui et qui consistue l'obstacle majeur à l'atteinte de l'équilibre dans l'emploi.

L'urgence d'agir est d'autant plus grande, tant dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple, que les secteurs clés des créations d'emplois à moyen terme sont identifiés comme étant ceux traditionnellement occupés par les hommes. Au Québec, ceci correspond à 80 p. 100 des emplois qui seront créés au cours des dix prochaines années.

• (1040)

Le gouvernement doit faire preuve de leadership et viser l'augmentation de la représentation des femmes dans tous les secteurs de l'emploi, et ce, à tous les niveaux hiérarchiques. Il doit continuer à réduire les écarts salariaux et favoriser l'adoption de pratiques de gestion des ressources humaines basées sur des principes d'équité. Quelle volonté peut animer notre société quand notre propre gouvernement ne respecte pas les mesures et les lois en place!

En 1992, le gouvernement précédent a passé outre aux recommandations et aux jugements en matière d'équité salariale rendues, en 1991, par la Commission des droits de la personne. En 1993, une enquête de cette commission a conclu que la Société canadienne des postes accordait un salaire moindre de 2 500 $ à ses employés féminins, dont les fonctions, la compétence, les responsabilités et les conditions de travail étaient identiques à celles des hommes. La commission concluait que la Loi canadienne des droits de la personne était inefficace et non crédible.

De plus, lors d'une conférence de presse en mars 1993, le président de la commission soulignait le fait que les femmes de la fonction publique canadienne gagnaient 30 p. 100 de moins que leurs collègues masculins. Il soulignait également que les disparités économiques entre les hommes et les femmes au Canada contredisent d'une manière frappante les engagements nationaux et internationaux de notre pays. J'aimerais rappeler que le Canada a ratifié, en 1981, la Convention des Nations Unies

pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, en vertu de quoi il s'engageait à respecter le principe de la rémunération égale pour un travail de même valeur.

Le Canada a également adopté, lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue au Kenya en 1985, des stratégies d'action pour la promotion de la femme, projet visant à assurer l'égalité des femmes au sein des pays membres de l'ONU, et ce, avant l'an 2000. Où en sommes–nous aujourd'hui avec ces engagements? N'est–il pas ironique que le thème choisi par Condition féminine Canada soit «Égalité des femmes, en route vers 1995»!

Dans la feuille publicitaire de l'organisme on peut lire: «Ce sera aussi le moment de se demander ce qu'il reste encore à faire pour que les femmes deviennent des partenaires égales et à part entière dans la société».

J'ose suggérer au gouvernement de mettre en pratique ces belles paroles auprès de ses propres employées. Celles–ci ne seraient guère surprises d'apprendre que l'indice de développement humain des Nations Unies pour l'année 1993 classe le Canada au onzième rang seulement en ce qui concerne la condition des femmes alors qu'il occupait auparavant le huitième rang.

Une autre source d'inégalité économique des femmes réside dans la législation fiscale. Par son système de déduction–inclusion de la pension alimentaire versée pour les enfants, cette dernière fait preuve de discrimination systémique à l'endroit des femmes, puisque ce sont elles qui ont encore majoritairement la garde des enfants. En agissant ainsi, la loi récompense en quelque sorte l'ex–conjoint qui n'assume pas la garde de ses enfants et, à l'opposé, pénalise et appauvrit l'ex–conjointe qui assume cette garde. Par extension, ce sont également les enfants qui sont pénalisés. Cette loi qui date de 1942 ne tient nullement compte de la réalité d'aujourd'hui.

Je demande, au nom de toutes les femmes, que cette mesure fiscale soit abolie. Je demande également que l'on procède à une étude en profondeur sur l'inéquité de la législation fiscale envers les familles.

Ayant traité des conditions économiques des femmes dans l'emploi et ayant la charge d'enfants, je m'attarderai maintenant à la condition économique des femmes sans emploi.

Les récentes coupures et restrictions budgétaires du gouvernement en matière d'assurance–chômage auront très clairement un impact négatif sur les conditions de vie de nombreuses femmes à faible revenu. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme souligne que bon nombre de personnes touchées par ces restrictions sont des chefs de famille monoparentale et que seules les plus pauvres parmi les démunies auront le droit de demander une augmentation de leurs primes d'assurance–chômage jusqu'à concurrence de 60 p. 100 de leur salaire.

• (1045)

Pour avoir accès à cette infime augmentation, elles devront déclarer les personnes à leur charge et donner libre accès à des renseignements personnels sur leur famille aux administrateurs du programme d'assurance–chômage. Je dénonce cette nouvelle ingérence dans la vie privée des femmes démunies de notre société. Je dénonce l'état d'humiliation que le gouvernement veut leur faire subir. C'est une atteinte à leur dignité.

Une autre forme d'atteinte à la dignité des femmes est la violence qu'elles subissent au sein de la famille. Le récent rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes soulignait qu'il est peu probable que ces abus cessent tant et aussi longtemps qu'on refusera aux femmes l'égalité. Le gouvernement devra en tenir compte dans les mesures qu'il entend prendre pour contrer la violence. Faut–il rappeler à la Chambre les promesses dans ce domaine? Force est de constater qu'elles ne sont nullement concrétisées dans le récent budget.

À cet égard, on s'est interrogé sur l'impact qu'auront les coupures de 5 p. 100 dans les fonds alloués aux organismes. Je pense, ici, aux 376 maisons d'hébergement pour femmes, au Canada, qui représentent le principal réseau d'aide et de support aux femmes et dont les efforts ont porté fruit. En effet, les femmes de tout âge sortent de leur silence et dénoncent la violence dont elles sont victimes. À quoi bon, si on vient de couper dans les budgets alloués aux organismes susceptibles de les aider concrètement?

Les policiers, les juges, les procureurs sont d'autres intervenants dans la problématique de la violence faite aux femmes. Le gouvernement a–t–il respecté son engagement d'allouer les fonds nécessaires à la formation et à la sensibilisation de ces derniers sur le traitement non traditionnel des victimes et des contrevenants?

En conclusion, je crois que le principe fondamental d'égalité économique des femmes dans la société est loin d'être une priorité pour le gouvernement en place. Je parle, bien sûr, de priorité autre que verbale. En effet, on peut se demander où est la volonté du gouvernement de faciliter l'accès et le maintien au travail des femmes canadiennes. Les libéraux avaient fait la belle promesse de créer 150 000 places en garderie. On sait maintenant qu'il n'en sera rien. En imposant une condition de croissance annuelle du PIB de l'ordre de 3 p. 100, on a effectivement remis ce projet aux calendes grecques. Même le ministre des Finances a avoué à cette Chambre, hier, que nous ne connaîtrions pas une telle situation avant trois ans. Encore une fois, le gouvernement fait preuve du peu d'intérêt qu'il accorde aux besoins des familles, et plus particulièrement à ceux des femmes.

Il nous faut changer le cours de l'histoire. Celle–ci nous démontre que ce sont malheureusement des événements comme la guerre et les révolutions qui ont le plus d'influence sur la participation des femmes au marché du travail. La guerre incite le gouvernement à faire appel aux femmes pour qu'elles remplacent les hommes au travail. On leur offre, alors, des stages de formation en mécanique, en soudure, en électricité. On fait largement état de leur capacité à exercer ces métiers. Des garderies sont créées afin de faciliter l'accès des femmes au travail. Pourtant, à la fin des guerres, les autorités politiques retournent les femmes au foyer, les maris reviennent à la maison. Nécessairement, on leur offre des compensations minimes sous forme d'allocation pour les y inciter.

Nous voulons l'égalité économique des femmes. Nous voulons la reconnaissance du principe de l'égalité, mais surtout nous voulons l'adoption des mesures nécessaires à l'atteinte de l'égalité, maintenant.

Les crédits

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de ma collègue.

Bon nombre des questions qu'elle juge très importantes sont considérées prioritaires dans le livre rouge et dans le discours du Trône, et elles figureront dans le budget.

Je rappelle à ma collègue que le gouvernement s'est engagé à accroître le nombre de places en garderie, qui sont d'une importance fondamentale, en y investissant 50 000 $ de plus par année dès que le déficit représentera 3 p. 100 du PIB. Le gouvernement subventionne déjà au–delà de 633 000 places de garderie au Canada.

• (1050)

[*Français*]

Je veux remercier ma collègue, la députée de Québec pour sa motion, car elle demande à cette Chambre d'affirmer un principe qui me tient à coeur: l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

Je veux qu'elle sache que depuis trente ans je milite au sein des groupements de femmes et il n'y a pas d'objectif que nous ayons recherché avec autant d'énergie et de dévotion que celui de l'égalité économique pour les femmes. Mais le cheminement est lent. Je crois qu'il y a d'autres femmes dans cette Chambre qui le reconnaissent comme moi d'ailleurs et qui ont mené une bataille rangée depuis des années. Ce n'est pas votre génération qui a commencé, c'est bien avant cela.

Les difficultés économiques que nous avons connues au cours de la dernière décennie et les priorités mises de l'avant par nos prédécesseurs conservateurs ont fait régresser nombre de femmes, les poussant souvent dans la pauvreté et la dépendance.

Le président suppléant (M. Kilger): S'il vous plaît! À l'ordre s'il vous plaît!

Je voudrais savoir si la ministre prend part à la période de questions et commentaires suivant le discours de la députée de Québec?

[*Traduction*]

La ministre prend–elle part au débat?

Mme Finestone: Je prends part au débat.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vais voir ce que je peux faire pour vous. L'intervention de la députée de Québec devait être suivie d'une période de questions ou observations de dix minutes.

[*Français*]

Mme Tremblay: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Aujourd'hui, conformément à l'article 81(22) du Règlement, tous les députés ont un maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et observations de 10 minutes.

Un rappel au Règlement avait été soulevé par la députée de Rimouski–Témiscouata.

Mme Tremblay: On nous avait dit, monsieur le Président, que comme madame la députée de Québec présentait la motion, elle avait un temps illimité et n'avait pas de période de questions et commentaires; après, la secrétaire d'État pouvait parler sur le sujet elle aussi et ensuite on passait aux députés qui prononçaient des discours limités à 20 minutes, etc. C'est ce qui nous avait été dit, mais je peux me tromper.

Le président suppléant (M. Kilger): Si vous permettez, je suivais tout simplement le Règlement. Si la Chambre est d'accord pour procéder de cette façon, naturellement j'interpréterai cela comme étant le désir de la Chambre et nous poursuivrons de cette façon.

Êtes–vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Alors je donne la parole à l'honorable Secrétaire d'État, et je m'excuse de vous avoir interrompue.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Je m'excuse, je n'ai pas tout saisi.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voulais vous dire que la présidence applique les dispositions pertinentes du Règlement. Si la Chambre souhaite poursuivre, comme l'ont suggéré la secrétaire d'État et des députés d'en face, la présidence se conformera certainement à sa volonté. Nous poursuivons le débat avec la secrétaire d'État.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je crois que l'objet du très important débat d'aujourd'hui et l'excellent choix du sujet de discussions de cette journée de l'opposition nous incitent à permettre au plus grand nombre possible de députés d'intervenir. Je présume que c'est ce qui nous a entraînés dans ce qui m'apparaît être une situation contradictoire. Aussi, je vous remercie de l'ouverture dont vous avez fait preuve en acceptant la décision de la Chambre.

[*Français*]

Je crois que nous devons donc maintenant renouveler notre engagement envers l'affirmation économique des femmes et redoubler d'ardeur dans notre cheminement vers l'égalité économique et l'équité sur le marché du travail.

• (1055)

Il ne fait aucun doute que l'égalité des femmes, l'équité et la justice pour tous passent par l'indépendance économique. Nous savons aussi que l'égalité économique est à la fois la base et la mesure de la situation de la femme dans notre société.

Les femmes doivent pouvoir oeuvrer dans le monde du travail, recevoir un salaire égal pour des tâches comparables et contribuer équitablement à notre richesse collective.

[*Traduction*]

Je me sens privilégiée de faire partie d'un gouvernement déterminé à accélérer la réalisation de l'égalité économique des femmes. Je suis honorée de travailler pour un premier ministre qui s'est voué à cet objectif.

La philosophie libérale a toujours été fondée sur l'équité et la justice sociale. La tradition libérale est riche de réalisations et de réussites en faveur de l'égalité des femmes.

Le dernier gouvernement libéral nous a donné la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés, et il a créé en 1983 la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi. Ce même gouvernement a nommé la première femme à la Cour suprême du Canada, la première femme à la présidence de la Chambre des communes et la première femme au poste de gouverneur général du Canada.

Après un peu plus de cent jours de gouvernement, le premier ministre actuel a nommé la première femme vice–premier ministre, la première femme leader du gouvernement au Sénat et la première femme greffier du Conseil privé.

Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui se montre sensible aux répercussions différentes qu'ont les programmes et les politiques sur les femmes. C'est un gouvernement disposé à tenir compte de la question des sexes dans tous les changements proposés, qu'ils soient d'ordre financier, social ou juridique.

[*Français*]

Nous reconnaissons que les femmes apportent une énorme contribution à notre société et à notre économie. Les disparités économiques, dont les femmes sont victimes, sont reliées à plusieurs facteurs.

Premièrement, elles accomplissent beaucoup de travail non rémunéré. Qu'elles fassent du bénévolat dans leur communauté ou qu'elles s'occupent de leurs parents âgés, toutes les femmes consacrent une bonne proportion de leur vie à aider les autres, gratuitement, par amour et par dévouement.

Deuxièmement, elles assument encore aujourd'hui plus que leur part des responsabilités envers leur famille et leur foyer. Je suis souvent émerveillée de voir comment les jeunes hommes, et surtout les jeunes pères, participent aux tâches parentales et domestiques, mais les statistiques démontrent que, malgré tout, ce sont les femmes qui assurent le gros des tâches.

La troisième disparité tient aux types d'emplois où les femmes sont regroupées, les «ghettos roses» comme on les appelle. Ce sont des secteurs d'emploi comme le travail de bureau, la vente ou les services où 80 p. 100 et plus des employés sont des femmes. Ces secteurs sont, en général, moins bien payés que d'autres où les hommes occupent une plus grande place.

Enfin, les femmes se heurtent à un problème d'attitude. Face à des actions très nettement discriminatoires, on leur oppose souvent une réponse du type: «Je ne vois pas où est le problème.» C'est dommage; mais on doit le leur apprendre, n'est–ce pas? Ceci est particulièrement vrai dans les cas de harcèlement sexuel et parfois même de violence faite aux femmes.

[*Traduction*]

J'espère que tout député reconnaît l'importance que revêt l'égalité économique des femmes pour notre pays. Bien sûr, c'est une question d'équité et de justice, mais c'est aussi une véritable question économique pour tous les Canadiens. En cette période de restructuration économique et de compétitivité accrue à l'échelle internationale, nous devons exploiter tout le potentiel de nos concitoyens.

J'aurais souhaité que la députée inclue aussi dans sa motion les autres groupes de Canadiens désignés qui luttent pour obtenir l'égalité sociale et économique. Je fais allusion ici aux minorités visibles, notamment les autochtones et les personnes handicapées. Je considère qu'il est toujours de mon devoir de défendre leur cause. Les députés conviendront certainement que le rôle de défenseur de ces gens est très important. Dans chacun de ces groupes, il y a des femmes qui affrontent deux et parfois trois facteurs de discrimination. À mon avis, les politiciennes ont une responsabilité particulière et une occasion spéciale de faire tomber ces obstacles.

• (1100)

Nous pouvons aider les autres femmes. Nous pouvons contribuer à égaliser les chances en leur nom. Nous pouvons exiger et obtenir des mesures. Il faut parfois y mettre un peu de temps. Nous pouvons néanmoins y arriver en collaborant avec les hommes, à la fois au niveau de notre circonscription, de notre province et de notre pays. C'est notre travail. Le Canada entier nous appartient.

[*Français*]

Cela m'amène à la deuxième partie de la motion présentée par mon amie du Québec qui demande au gouvernement de mettre en place des mesures visant à assurer aux femmes, dans les domaines de compétence fédérale, l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

J'aimerais d'abord rappeler à ma collègue que dans notre célèbre livre rouge, nous avons pris trois engagements très précis à ce sujet.

Premièrement, si nous voulons que la Loi sur l'égalité dans l'emploi ait une portée efficace, nous devons l'appliquer au plus grand nombre de personnes possible, afin d'élargir son rayon d'influence. Je pense que vous serez d'accord avec moi à cet égard. J'en viens à mon deuxième point.

[*Traduction*]

Grâce à nos mesures législatives sur les droits de la personne, nous réussirons à élargir le pouvoir d'ouvrir des enquêtes sur des questions d'équité en matière d'emploi.

Troisièmement, ceux qui obtiennent des contrats fédéraux devraient être assujettis aux principes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Lorsque cette loi a été adoptée à la Chambre, je me souviens qu'elle présentait de bien grandes lacunes. Comme la période d'examen obligatoire approche, j'espère que nous aurons corrigé ces lacunes très évidentes par des mesures législatives avant même d'entamer l'étape de l'examen.

Nous croyons que le programme des contrats fédéraux nous fournit une excellente occasion de montrer notre engagement à l'égard du principe de l'équité en matière d'emploi. Le message est très clair. Si l'on veut faire affaire avec le gouvernement fédéral, on doit garantir l'équité en matière d'emploi dans son milieu de travail. Cela signifie qu'on doit remplir les postes de façon équitable en se fondant sur le mérite et en donnant un accès libre à tous les candidats.

Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, cette règle s'applique également à notre programme des infrastructures. Nos représentants au comité de sélection ont tous reçu l'ordre d'examiner l'équité en matière d'emploi dans tous les projets et d'en rendre compte dans leurs recommandations finales.

Je crois que notre façon de procéder pour établir un milieu de travail équitable pour les femmes répond en grande partie à la motion de la députée. Comme tous les Canadiens aujourd'hui, la députée sait que tout engagement qui figure dans le livre rouge sera réalisé parce que nous ne perdons pas de temps à traduire nos promesses en actions.

[*Français*]

Je crois que le plan que je viens d'énoncer répond bien à la requête inscrite dans la motion de ma collègue de Québec.

Je voudrais néanmoins ajouter deux choses. Tout d'abord, je crois fermement que les lois, les ententes, les réglementations et les déclarations de principe sont utiles, voire essentielles, à un cheminement vers l'égalité économique et la justice sociale.

Néanmoins, je suis persuadée que sans un consensus raisonnable au sein de la société, sans la participation active des Canadiens et des Canadiennes, nous ne ferons que de très petits pas à la fois. Par contre, lorsque nous visons tous le même objectif et que nous nous donnons la main, nous pouvons franchir des pas de géant.

Je voudrais donc proposer à tous les Canadiens et Canadiennes de profiter de cette Journée internationale de la femme pour faire l'inventaire des initiatives que nous pouvons prendre pour améliorer la condition des femmes dans notre pays.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne peut pas tout faire. Tous, hommes et femmes de tous les secteurs de notre société, doivent mettre l'épaule à la roue.

[*Français*]

Après avoir vu, ces derniers jours, les leaders patronaux et syndicaux endosser, conjointement et solidairement, toute une brochette de recommandations pour améliorer les conditions de travail et de vie des femmes, je me dis que tout finit toujours par arriver. Ce n'est qu'une question de temps.

[*Traduction*]

En deuxième lieu, je veux parler des possibilités. Je me consacre à l'équité salariale et à l'amélioration des conditions de travail des femmes, mais pour atteindre de tels objectifs, il faut d'abord que les femmes puissent trouver des emplois. C'est là que le gouvernement est le plus utile aux femmes. En faisant de la création d'emplois et de la croissance économique ses priorités absolues, le gouvernement ouvre aux femmes des voies essentielles vers l'indépendance économique et l'égalité.

Il me faut mentionner les mesures visant à donner aux petites et moyennes entreprises l'accès aux capitaux puisque plus de 30 p. 100 de ces entreprises, qui créent 85 p. 100 de tous les emplois au Canada, appartiennent à des femmes et qu'elles y réussissent deux fois mieux que les hommes. Cela illustre bien que nous nous soucions sérieusement du sort des femmes.

• (1105)

De ce côté–ci de la Chambre, nous croyons qu'une économie forte est la clef de l'indépendance économique des femmes et nous croyons qu'une économie forte repose nécessairement sur la pleine et juste participation de tous les citoyens. Il est vrai que la plus grande ressource du Canada, c'est la matière grise, la propriété intellectuelle, et les femmes détiennent 50 p. 100 de cette richesse.

Le gouvernement sait que le Canada ne prospérera qu'à la condition de mettre à profit toutes les compétences de tous ses citoyens et de traiter avec justice et équité tous les Canadiens. C'est exactement ce que nous entendons faire.

Le 7 février 1994, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que le gouvernement déciderait comment voter sur chaque motion en fonction de son mérite. Conformément à ce principe, compte tenu de l'esprit d'ouverture, des obligations et des droits de la Chambre, et dans l'esprit de la réforme parlementaire, je suis heureuse de faire savoir que le gouvernement a l'intention d'appuyer la motion à l'étude.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Au nom du whip du Parti réformiste, j'informe la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les députés de notre parti qui interviendront dans le débat de la motion à l'étude partageront leur temps de parole.

En prenant aujourd'hui la parole en cette journée de l'opposition à propos de cette motion concernant l'égalité économique entre les hommes et les femmes, je me rappelle les 30 années que j'ai passées en salle de classe où j'espère avoir réussi à faire comprendre à mes élèves qu'ils ne méritaient pas de traitement spécial parce que c'était des femmes, et que les jeunes hommes n'en méritaient pas non plus du seul fait qu'ils étaient des hommes. J'espère leur avoir inculqué une échelle de valeurs élevées en établissant que l'aune à laquelle se mesurait la réussite tenait au travail acharné, au respect de ses camarades de classe et au sens des responsabilités.

On aura maintenant bien compris que je sais tenir en haute estime aussi bien les femmes que les hommes. Une partie de ce respect vient de mon père, un militaire qui a participé à quatre conflits: la rébellion irlandaise, la Première Guerre mondiale, l'insurrection palestinienne et la Seconde Guerre mondiale.

Je ne me rappelle pas l'avoir entendu dire à ses neuf enfants, dont six filles, qu'il y avait des limites à ce qu'ils pouvaient faire de leur vie. Je ne me rappelle qu'un message énergique qu'il ait adressé à chacun de ses enfants, à savoir qu'un homme ou une femme doit mériter sa paye. Il ne faut pas demander quel salaire on va recevoir: quand on travaille dur, cette attitude responsable plaît à l'employeur. En général, quand on traite les autres comme on voudrait être traité, c'est habituellement ce qui arrive.

Ma mère n'a jamais travaillé hors du foyer, elle aimait rester à la maison, à élever ses enfants, elle était présidente de l'association des parents et instituteurs, et elle a encouragé tous ses enfants à travailler dur. Bien qu'elle n'ait jamais appris à conduire, elle a encouragé ses enfants à le faire, et encouragé ses filles à se tailler une place dans la société. Je me rappelle, quand elle faisait partie de l'API, notre commission scolaire servait tous les jours des repas chauds le midi à chaque élève, grâce à l'aide de parents bénévoles et à celle de la collectivité. Le gouvernement ne payait rien pour ces repas chauds.

Pourquoi est-ce que je raconte tout ça? Il y a beaucoup de députés à la Chambre qui, comme moi, ont plus de 50 ans et qui peuvent témoigner de ces enseignements solides que nous ont donnés nos parents, de quelque culture et de quelque nationalité qu'ils soient. S'ils sont encore vivants, ces parents sont maintenant des grands-parents ou des arrière-grands-parents. Beaucoup d'entre nous ici sommes des grands-parents. Comme 1994 est l'Année de la famille, je ne puis imaginer de meilleure façon de célébrer la Journée internationale de la femme qu'en rendant hommage aux grands-parents du monde entier.

Dans beaucoup de cultures, les personnes âgées sont traitées avec beaucoup plus de respect qu'ici au Canada. Les vieillards occupent une place d'honneur dans la famille où ils sont entourés de respect. Quand on étudie les diverses cultures dans le monde, on voit le rôle important que jouent les grands-parents dans l'éducation des enfants. Chez les Indiens de la Colombie-Britannique, par exemple, ce sont traditionnellement les grands-parents qui élèvent les enfants. Il en va de même dans la culture chinoise et dans bien d'autres cultures dans le monde.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les sociétés partout en Asie, en Europe et en Amérique du Nord se sont toutes préoccupées des enfants. Les sociétés modernes ou les populations autochtones faisaient toujours une place spéciale aux aînés autrefois et elles les respectaient. Ceux-ci aidaient à l'éducation des enfants. Ils transmettaient les traditions, la culture et le patrimoine. Leur rôle allait d'ailleurs beaucoup plus loin que cela. Les aînés allaient jusqu'à sécuriser leurs proches, à leur donner un sentiment d'amour et une chaleur humaine.

• (1110)

Comme les échecs matrimoniaux et les familles monoparentales sont légion de nos jours, nous avons besoin plus que jamais de l'aide et de la stabilité que peuvent apporter les grands-parents.

En cette année de la famille, aucun groupe d'intérêt particulier n'est visé. C'est plutôt la famille dans son ensemble, du plus jeune au plus âgé, qui est visée. Or, il semble tout naturel pour les grands-parents de se préoccuper de leurs petits-enfants et de s'intéresser à eux.

Cette question a été débattue il n'y a pas si longtemps à l'Assemblée législative de l'Alberta. M^me^ Hughes a cité une étude de Jim Gladstone, de l'Université de Guelph. L'étude qu'il a réalisée en 1986 a confirmé l'importance des grands-parents pour leurs petits-enfants. Elle a conclu que lorsque le mariage éclate, les grands-mères ont parfois plus de contacts que jamais auparavant avec leurs petits-enfants. Selon M. Gladstone, cela signifie que les grands-parents ont une tendance innée à répondre aux besoins de leurs petits-enfants et enfants et à les apaiser lorsqu'ils sont bouleversés émotivement.

D'après des études antérieures sur les enfants du divorce, les jeunes enfants semblent avoir très peu d'occasions de parler de la rupture.

M. Gladstone ajoute que, grâce à la relation unique qu'il entretient avec ses grands-parents et à condition de pouvoir avoir des contacts suivis avec eux, l'enfant peut obtenir le genre de conseil, de réconfort et d'assurance dont il a besoin.

Il serait donc souhaitable de présenter un projet de loi créatif, garantissant que les deux grands-parents puissent voir leurs petits-enfants. Nous savons que les grands-parents peuvent apporter beaucoup aux enfants de foyers désunis.

Je crois savoir que l'article 611 du Code civil du Québec est ainsi libellé:

> Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

C'est ce que prévoit le Code civil du Québec, la seule province qui a reconnu ce droit dans la loi.

Nous devons aussi examiner les précédents législatifs. Ainsi, 50 États américains ont adopté des dispositions semblables. La semaine dernière, j'ai eu l'honneur de rencontrer Nancy Wooldridge, présidente de la section de la Colombie-Britannique de la *Canadian Grandparents Rights Association*, fondée en 1986. Nancy Wooldridge a réussi à faire valoir ses droits de grand-parent devant les tribunaux en 1984.

Le but de l'association est d'aider les grands-parents et leur famille à maintenir ou à rétablir les liens et la stabilité de la famille lorsque celle-ci s'est disloquée, notamment les liens entre les grands-parents et les petits-enfants.

Nous pourrions donner de nombreux exemples concrets des obstacles que le système judiciaire a dressés pour entraver les communications entre les enfants et les grands-parents, alors que ceux-ci auraient pu exercer une influence très bénéfique. L'association des droits des grands-parents a documenté un grand nombre de cas.

Faute de temps, nous n'allons pas entrer dans les détails, mais il arrive très souvent que ce soit un drame pour les grands-pa-

rents et, plus important encore, pour les petits–enfants, qui sont privés de ces précieuses relations.

Il me semble donc important de protéger juridiquement nos petits–enfants. Nous sommes conscients que tous les grands–parents n'ont pas forcément une influence bénéfique sur leurs petits–enfants et, par conséquent, ne doivent pas communiquer directement avec eux. Toutefois, il peut revenir aux tribunaux de trancher. Nous ne proposons pas de changements à cet égard.

Ce serait une mesure très utile pour assurer la protection et le développement de l'enfant, et les législateurs pourraient aussi faire leur part. Je demande au gouvernement, lorsqu'il sera prêt à légiférer, d'envisager de protéger les droits des grands–parents d'une manière juste et légitime.

Ce serait un grave manquement de ma part de ne pas souligner les efforts que d'autres parlementaires ont déployés par le passé en saisissant la Chambre des préoccupations des grands–parents. La députée libérale d'Ottawa–Ouest a présenté des pétitions. Stan Wilbee a proposé à la dernière législature le projet de loi C–332, portant modification de la Loi sur le divorce, pour protéger les droits des grands–parents et des petits–enfants. Le moment est venu pour que tous les députés reconnaissent les droits de l'ensemble de la famille, en cette année 1994 consacrée à la famille.

Demain, je présenterai une pétition de plus de 3 000 signatures qui traduit un appui soutenu pour l'ensemble de la famille et les grands–parents. J'attends d'une minute à l'autre des nouvelles de la Colombie–Britannique m'annonçant la naissance du septième de mes petits–enfants.

Je propose donc à ce moment:

Qu'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit immédiatement après le mot «vie»:

«par des mesures propres à soutenir l'égalité des chances sans le recours à quelque forme de discrimination fondée sur le sexe.»

• (1115)

Le président suppléant (M. Kilger): La députée de Mission—Coquitlam pourrait–elle dire si j'ai bien compris les propos de la secrétaire d'État au sujet de l'entente entre les partis au sujet de l'intervention de la députée de Mission—Coquitlam. Je crois que la députée de Beaver River disposera de cinq minutes pour poser des questions ou faire des observations. Est–ce à l'étape suivante?

Mme Jennings: C'est exact, monsieur le Président, elle disposera de cinq minutes pour poser des questions.

Le président suppléant (M. Kilger): La modification est jugée recevable.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais simplement mentionner une chose—au risque d'enfreindre le Règlement. Nous n'avons certes pas le droit de parler de tout député qui n'est pas présent à la Chambre, mais je puis sûrement parler de ceux qui sont présents pour ce débat sur la Journée de la femme. Tout juste avant de prendre la parole, j'ai compté seize hommes et cinq femmes. Je souligne avec fierté que trois de ces femmes sont des députées réformistes. Nous souscrivons pleinement au principe voulant que les femmes soient importantes. J'invite tous les députés à écouter ce que j'ai à dire.

Je dirai d'abord que j'ai grandi dans la région de Vancouver au sein d'une famille monoparentale. Je tiens à rendre hommage à ma mère qui a élevé par la peau du cou quatre filles et un garçon. Je voudrais lui rendre hommage aujourd'hui parce que c'était difficile dans les années 60, les familles monoparentales étant considérées comme une anomalie. Il semble qu'aujourd'hui ce soient les familles à deux parents qui soient anormales.

Je remercie ma mère, Joyce Levy, d'avoir si bien élevé ses cinq enfants dans la région de Vancouver dans les années 60 quand c'était difficile.

J'estime que si nous avons eu du succès, c'est parce que notre mère nous a toujours considérés comme spéciaux. Nous étions quatre filles et un garçon, mais nous étions traités sur un pied d'égalité. Si nous avons eu du succès, c'est parce que notre mère nous a toujours encouragés à exploiter nos compétences. Elle ne nous a jamais dit que nous devions avoir un statut particulier parce que nous étions des femmes.

Je l'en remercie. C'est sans doute la même chose pour ceux d'entre nous qui ont eu le même traitement dans leur famille. Ce n'est pas parce que nous sommes des femmes que nous siégeons aujourd'hui à la Chambre des communes.

Rien ne me semblerait plus déplorable que de faire campagne dans la circonscription de Beaver River et de me présenter comme suit: «Bonjour, je m'appelle Deborah Grey. Je suis la candidate du Parti réformiste. S'il vous plaît, votez pour moi parce que je suis une femme.» Rien ne me semblerait plus déplorable que tout député, homme ou femme, fasse appel à la pitié des gens pour recueillir des votes.

La secrétaire d'État a fait remarquer qu'elle a été élue par les femmes du Canada. Ce n'est pas mon avis. Nous n'avons pas été élues par les femmes de nos circonscriptions. Je ne pense pas qu'elles seraient assez nombreuses. Je vis à la campagne, en Alberta, et je sais qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui ont voté pour moi.

Ce ne sont pas les femmes qui m'ont élue pour parler uniquement des questions féminines. Je suis ici pour parler de l'économie, des restrictions budgétaires, de l'agriculture, de l'industrie pétrolière et de toutes les questions qui sont importantes pour les électeurs de la circonscription de Beaver River et pour nous tous au Canada.

Cessons donc de faire cette ridicule distinction entre les questions féminines et les questions masculines. J'ai bien l'impression que certaines lignes directrices et certaines divisions ont été décidées ici.

• (1120)

Je voudrais examiner un peu plus en détail ce que pense le Parti réformiste des problèmes traditionnels des femmes. La position de notre parti est, estimons–nous, très différente de celle des partis traditionnels, en ce sens que nous n'avons pas d'organisation distincte pour les femmes membres de notre parti. Au sein du Parti réformiste, les femmes se consacrent aux mêmes objectifs que les hommes, soit la réforme financière, la réforme politique et la réforme constitutionnelle. Je ne pense pas qu'il existe une division entre les hommes et les femmes quand nous regardons ce qui se passe dans notre pays.

Les réformistes préfèrent travailler ensemble à la recherche de solutions réalistes à ces problèmes, des solutions qui soient pratiques et acceptables au sein d'une société démocratique et individualiste.

Notre parti ne voit pas dans les questions politiques de l'heure des problèmes propres aux femmes. Les garderies n'excluent pas un sexe ou l'autre. C'est une question sociale, familiale et financière. L'emploi et l'équité salariale ne sont pas des questions propres à un sexe, à un âge ou à une ethnie. Il y a des problèmes d'emploi et ces problèmes devraient être examinés comme tels.

Si nous commençons à parler d'action positive, d'équité salariale, de statut spécial pour certains, nous pouvons voir où cela risque de mener. Revoyons la situation et disons que ce sont là des questions qui concernent l'égalité absolue pour tous les Canadiens. C'est se lancer sur un terrain dangereux que de dire que les garderies, l'emploi et l'équité salariale sont des problèmes propres aux femmes.

Et que dire des problèmes de violence sexuelle et de violence familiale? Ce ne sont pas non plus des problèmes propres à un sexe, à un âge ou à une ethnie. Ce sont des questions purement criminelles, des questions d'application de la loi, qui devraient être examinées selon leur mérite et non en tant que problèmes qui appartiennent aux femmes. Si nous les considérons ainsi, nous faisons des femmes un groupe d'intérêt spécial et Dieu sait que nous avons suffisamment de groupes de ce genre dans notre pays! Personnellement, je ne fais partie d'aucun groupe d'intérêt spécial. Que ce soit bien clair dans le hansard, et ce, une fois pour toutes.

Le Parti réformiste estime que les questions de garderies, d'emploi, d'équité salariale et de violence familiale posent un problème d'égale importance à la majorité des hommes et des femmes de la société et devraient donc être traitées selon leur mérite. Les autres partis fédéraux préfèrent distinguer un grand nombre d'importantes questions qu'ils considèrent comme propres aux femmes. Cette façon de voir les choses a mené à la ségrégation des femmes, qui forment maintenant un groupe d'intérêt spécial.

Je ne fais partie d'aucun groupe d'intérêt spécial. Je le répète, car cela me tient particulièrement à coeur. Je suis une femme, et fière de l'être, mais avant tout, je suis une Canadienne et j'aimerais que tous—les députés à la Chambre, les habitants de Beaver River et tous les Canadiens—réfléchissent au fait que si je suis ici, c'est peut–être grâce à mes compétences, à mes capacités et à mes aptitudes, et non en raison de mon sexe. Le jour où l'on pensera ainsi, cet endroit sera perdu.

Je n'apprécie pas qu'on me dise que mon appartenance au sexe féminin me vaut des considérations particulières. Pourquoi? Parce que c'est avilissant. C'est une insulte à mon intelligence et cela laisse entendre que je ne peux pas m'en tirer par mes propres moyens.

Je profite de l'occasion pour toucher un mot des garderies. Nous reconnaissons qu'étant les seules à mettre au monde les enfants, les femmes font souvent des choix existentiels qui diffèrent de ceux des hommes. À l'égard des femmes souhaitant consacrer leurs énergies à l'éducation des enfants, un bon programme de politiques sociales s'impose. Ma collègue a rappelé que c'était l'Année internationale de la famille.

Penchons–nous un instant sur cette question. La famille constitue l'unité de base de notre société. C'est naturel au point qu'on ne saurait se contenter de réunir des femmes pour leur dire que le gouvernement va éplucher ces dossiers un par un. Il faut prévoir de généreuses indemnités de congé de maternité et de réinsertion professionnelle pour que les femmes puissent poursuivre une carrière tout en élevant leur famille.

Notre parti appuie les programmes de garderies qui sont fondés sur les besoins financiers, et non sur le principe de la garderie pour la garderie. Nous sommes pour l'aide financière accordée aux enfants et à leurs parents, et non aux institutions et à leur personnel. C'est donc à tort qu'on nous accuse d'être contre les garderies. Certes, nous sommes en faveur des garderies, mais pour le bénéfice des gens démunis qui en ont vraiment besoin, et non des institutions et de leur personnel.

Certains parents estiment que la garderie est une bonne solution, d'autres préfèrent élever leurs enfants à la maison. Le Parti réformiste se fait le champion des politiques qui permettent aux parents de choisir la méthode de garde de leurs enfants qui leur convient. Nous sommes d'avis que c'est un droit qui leur appartient.

Il y a les malheureux cas de foyer brisé, et j'ai fait allusion plus tôt au fait que j'étais issue d'une famille monoparentale. À cet égard, le gouvernement fédéral devrait conclure des ententes réciproques avec les provinces afin de forcer davantage le parent qui n'a pas obtenu la garde à verser une pension alimentaire réaliste.

Des initiatives de ce genre seraient en accord avec la philosophie du Parti réformiste en faveur de la responsabilité individuelle et auraient pour effet de rendre les mères seules moins dépendantes de l'aide à la famille.

Passons maintenant aux femmes qui sont sur le marché du travail—il y en a ici même, dans cette enceinte—ce qui, pour des raisons économiques, est le cas d'un très grand nombre de Canadiennes. Le Parti réformiste préconise un marché du travail libre et ouvert où les gens sont jugés d'après leurs réalisations personnelles.

• (1125)

La promotion des hommes et des femmes devrait être fondée sur le mérite, et non sur les quotas. Cette quête d'une parité statistique entre les hommes et les femmes nuit au tissu même de notre société et compromet le principe du mérite.

Je tiens à rappeler que toute femme qui siège à la Chambre, qui prend place au bureau, qui occupe la présidence ou qui joue son rôle de députée devrait être ici parce qu'elle l'a mérité, et non parce qu'il faut, pour les statistiques, qu'un nombre donné de femmes siègent à la Chambre, prennent place au bureau, travaillent pour le hansard ou dans les cabines d'interprétation et quoi encore. Nous voulons avoir, en matière de personnel, des politiques éclairées qui mettent fin à la condescendance envers les femmes et au harcèlement dont elles sont victimes et qui créent un climat de respect mutuel dans le milieu de travail.

Le Parti réformiste estime qu'il faut traiter les gens selon leur mérite et leurs réalisations personnelles. Nous avons pour objec-

tif de maximiser la liberté de chacun des Canadiens dans les limites d'une citoyenneté responsable.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet de la violence familiale et de la violence à caractère sexuel. Le Parti réformiste estime qu'il faudrait, pour traiter ces questions, recourir à un système judiciaire fondé sur les principes de la common law selon lesquels la détermination de la peine convient mieux comme agent de dissuasion. Nous avons longuement parlé, à la Chambre, des lacunes des lois et des règlements de notre pays. Nous avons besoin de resserrer ces lois et ces règlements. Des éléments dissuasifs très sévères ont été prévus à l'intention des personnes qui seraient tentées de s'en prendre à leurs conjoints, notamment en les brutalisant.

Nous espérons qu'un jour, tous les Canadiens seront traités également et pourront réaliser leur plein potentiel, peu importe leur race, leur langue, leur culture ou leur sexe. Faisons en sorte que ce jour arrive! Ne nous laissons pas arrêter par les mots. Allons de l'avant et essayons de trouver de véritables solutions à ces problèmes qui nous touchent tous, hommes et femmes.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, je souscris à une bonne partie des arguments que j'aie entendus, mais l'amendement me laisse plutôt perplexe. J'ai écouté l'énoncé du texte le plus attentivement possible et peut–être ne l'ai–je pas pleinement compris, mais il me semble que toutes les mesures que nous pourrions prendre à l'égard de la motion inscrite au *Feuilleton* ne comporteraient pas de parti pris contre un sexe ou l'autre. C'est, du moins, ce que j'ai compris.

La députée parlait de la nécessité d'orienter nos efforts vers ceux qui en ont le plus besoin. À mon avis, en ce qui concerne la question des garderies, mis à part les enfants eux–mêmes, je crois que les personnes qui ont le plus besoin d'aide sont les femmes. On sait que la vaste majorité des familles monoparentales sont dirigées par des femmes. Ce sont donc les femmes qui ont besoin d'aide.

Les députés d'en face ont parlé de certains secteurs d'activité où les femmes font des progrès mais où elles continuent tout de même de tirer de l'arrière sur les hommes. C'est notamment le cas en enseignement des sciences et de la technologie dans les collèges et universités, mais aussi sur le marché du travail.

Dieu sait que des améliorations de toutes sortes doivent être apportées dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la technologie, mais surtout au profit des étudiantes. Ces dernières ont fait des progrès dans des secteurs d'activité comme les arts, les sciences humaines, mais elles progressent plus lentement en sciences et technologie.

On constate également que les femmes demeurent minoritaires dans les établissements d'enseignement professionnel de toutes sortes. Je constate qu'un groupe important, celui des femmes, a le plus urgent besoin d'aide, même si d'autres groupes en ont aussi besoin.

En ce qui concerne les revenus, on peut évidemment constituer plusieurs catégories de personnes ayant un revenu inférieur à la moyenne. Toutefois, les statistiques montrent qu'un groupe considérable, celui des femmes, qui constituent la majorité de la population canadienne, accuse toujours au chapitre du revenu un retard considérable sur l'autre groupe important, celui des hommes.

Dans ma circonscription, plus des deux tiers des femmes ayant des enfants d'âge scolaire ont un emploi. Ces dernières constituent un groupe à faible revenu. J'aimerais connaître le point de vue de ma collègue ou des députés d'en face sur cette question. Comment pouvons–nous agir sans identifier les femmes comme étant celles qui ont besoin d'aide, à l'heure actuelle, de manière qu'elles puissent réaliser des progrès dans ces domaines?

• (1130)

Mme Grey: Monsieur le Président, durant le temps qui me reste, je voudrais remercier le député de sa question, mais surtout de ses observations.

En ce qui concerne notre amendement, il faut donc parvenir à ce que nous croyons être une définition sensée et, en fait, une interprétation réfléchie de l'équité en matière d'emploi.

Dans la région rurale de l'Alberta où je vis, il est très difficile de trouver des débouchés convenables pour des personnes qui sont qualifiées, qui sont des gens de valeur et qui ont réalisé des choses exceptionnelles dans certains de ces domaines. La ministre a mentionné tout à l'heure qu'il fallait nous assurer qu'on respecte le principe de l'équité en matière d'emploi pour combler les postes dans toutes les catégories, dans le cadre de ce programme d'infrastructure. Or, ce sera très difficile d'y arriver dans de nombreuses régions rurales du pays. Ainsi, voyons comment nous interprétons cette notion.

Je ne soucris pas à l'idée selon laquelle nous devrions imposer artificiellement des contingents pour assurer l'équité en matière d'emploi dans tout le pays. Dans son intervention, le député a parlé des sciences. Il faut bien comprendre que les femmes sont tout à fait compétentes dans ce secteur.

Nous devrions peut–être avoir des programmes d'études et des établissements d'enseignement montrant bien que les femmes ont toutes les compétences voulues pour être des ingénieurs et des scientifiques. Veillons à répandre cette idée dans toute la société. Je ne sais pas s'il serait possible de résoudre le problème en exigeant qu'il y ait un nombre donné de femmes dans ces facultés. Il faut nous assurer que nous, dans cette enceinte, dans nos lois et nos règlements, y soyons sensibles mais je ne pense pas qu'un contingentement artificiel permette en définitive de trouver des solutions réelles.

Le député a également déclaré, et je vais terminer là–dessus, que les femmes occupent généralement les emplois les moins bien rémunérés. Nous avons vu toutes les études à ce sujet. Nous avons examiné les deux côtés de la question. Permettez–moi simplement de dire qu'à mon avis, de nombreuses femmes, et j'en suis, j'enseignais au secondaire, ont choisi des carrières tournées davantage vers les sciences humaines, car nous avons peut–être en tant que femmes certains dons spéciaux pour ce qui est d'éviter la confrontation et de parvenir à un consensus.

Beaucoup de ces emplois sont moins bien rémunérés et nous devons donc comprendre qu'il ne faut pas simplement tenir compte des chiffres, mais également des raisons qui nous poussent à travailler dans ces domaines. Manifestement, durant leur grossesse, les femmes doivent quitter temporairement leur milieu de travail. Peut–être ne sont–elles pas tellement disposées à se lancer dans des carrières les forçant à reléguer leur famille,

leurs enfants et leur mari au second plan. Ainsi, nous devons porter une attention particulière à cet aspect de la question.

Il se peut que ce soit une des raisons qui font que le nombre de femmes dans cette enceinte ne soit pas aussi élevé que certains le souhaiteraient. Il est très difficile de s'absenter de son foyer. Je sais que cela s'applique à tous les députés. Je n'apprécie pas du tout de prendre l'avion toutes les semaines pour venir à Ottawa. J'ignore si cela s'explique par mon sexe ou par le fait que foncièrement, je suis une femme d'intérieur, ou si c'est seulement parce que je suis jeune mariée. Qui sait. Je trouve cela de plus en plus pénible. Cependant, nous devons nous pencher attentivement sur les raisons pour lesquelles les femmes ne sont pas plus nombreuses dans cette enceinte plutôt que d'affirmer que nous allons remédier à la situation d'en haut.

Nous devons tous, dans nos diverses collectivités, prendre des mesures pour résoudre le problème en encourageant les femmes à se lancer dans les sciences ou peut–être dans une carrière politique, non pas parce qu'elles sont des femmes, mais parce qu'elles sont compétentes et peuvent apporter une excellente contribution.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je sais qu'il est inhabituel que je réponde une fois que j'ai eu la parole et qu'il y a eu d'autres interventions, mais, si je comprends bien, le député voudrait entendre nos deux points de vue.

L'an dernier, j'ai entendu une femme haut placée prononcer un discours sur des questions féminines et sur leur importance sur le marché du travail. Or, ce qui me trouble le plus, c'est que les chiffres cités sont faussés. Il sont totalement inexacts. La raison, c'est que les femmes occupent généralement des emplois à temps partiel, souvent parce qu'elles y sont contraintes et souvent parce qu'elles décident de prendre soin de leur famille et n'ont pas d'autre choix que de travailler à temps partiel. Cette situation nous ramène donc tout à fait au bas de l'échelle. Ces statistiques sont complètement faussées et il faut s'en méfier.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je reviens à une observation faite tout à l'heure par la députée de Mission—Coquitlam. J'ai été ému de l'entendre nous dire qu'au cours de la journée, elle allait être à nouveau grand–mère. Si j'ai bien entendu, ce sera la septième fois. Je me joins à tous les députés de la Chambre pour la féliciter et pour offrir nos meilleurs voeux au papa et à la maman. Nous souhaitons à votre petite–fille ou petit–fils une excellente santé et une longue vie heureuse.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte ce matin pour souligner la présence de mon épouse, Louise, et de deux de mes filles, Marie–Hélène et Marie–Christine, dans cette Chambre. J'aimerais ajouter qu'une autre de mes filles, Isabelle, étudiante à l'Université McGill, ainsi que mon fils Jean–François se joignent également à moi pour souligner à toutes les Canadiennes l'importance que je porte à cette journée.

Les crédits

• (1135)

En cette journée du 8 mars, je désire aborder un sujet d'extrême importance pour les femmes et sur lequel nous devons nous pencher, sans quoi le terme égalité est vidé de sa substance. Il s'agit de la violence faite aux femmes.

L'existence de cette violence nous jette au visage des rapports de force qui sous–tendent un déséquilibre profond et l'absence d'égalité effective. La violence faite aux femmes fait actuellement partie intégrante de notre structure sociale.

La tuerie tragique, survenue à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989, événement qui nous mortifie encore toutes et tous, et dont nous portons toujours le stigmate, a fait ressurgir une réalité brutale aux ramifications diverses.

La situation commandait une action. En août 1991, le gouvernement fédéral créait le Comité canadien sur la violence faite aux femmes. M^me^ Marthe Vaillancourt, intervenante estimée et directrice du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Chicoutimi, coprésidait ledit comité avec M^me^ Pat Freeman Marshall.

Un travail énorme a été fait. Une vaste consultation fut entreprise dans tout le Canada et un rapport final fut soumis en juillet 1993. La situation des femmes a pris forme par le prisme de témoignages recueillis dans 139 collectivités et par de nombreux mémoires et documents de recherche. Le comité a soumis 494 recommandations, ramassées dans un document de 500 pages.

Il fallait encadrer cette réalité. Le comité a défini la violence faite aux femmes en incluant toutes les formes de violence commises par un homme, par opposition à la violence conjugale ou familiale.

La violence prend diverses formes. Elle peut être psychologique, sexuelle, physique, financière et spirituelle. Certains aspects de la violence faite aux femmes nous sont malheureusement plus familiers. Cette nomenclature des formes de violence ne constitue pas une hiérarchie. Toutes les formes de violence faites aux femmes sont à proscrire. Cette violence s'appelle menaces, viol, inceste, attouchements sexuels non désirés, coups, privation d'argent, mépris de croyances individuelles, et j'en passe. Notre tolérance à l'égard de la violence faite aux femmes a des coûts humains, financiers et sociaux.

Je cite le rapport final du comité: «Une étude réalisée au Québec a permis de comparer l'état de santé d'un groupe de femmes et d'enfants ayant quitté un milieu violent à celui d'un groupe comparable n'ayant jamais connu de violence. En voici la conclusion: L'état de santé de ces femmes et de leurs enfants se distingue nettement de l'état de santé de la population en général et ce sont les problèmes de santé mentale qui les affectent en tout premier lieu.»

L'on constate aussi l'absence de dépistage et la fréquence de diagnostics erronés. Les coûts financiers se répercutent dans les soins de santé, au travail et aussi dans l'appareil judiciaire. Je cite à nouveau le rapport final du comité: «On estime qu'une seule agression dont l'auteur est condamné à trois ans d'emprisonnement peut coûter plus de 200 000 $, et ce calcul est très prudent.» Le rapport final du Comité sur la violence faite aux femmes expose la problématique et explore ses diverses avenues puis propose, dans un second volet, un plan d'action national.

● (1140)

Le plan d'action national prévoit un plan d'action pour l'égalité et une politique de tolérance zéro. Le plan d'action pour l'égalité articule ces recommandations autour de deux principes directeurs: d'une part, rehausser l'indépendance économique des femmes en lien direct avec la violence faite aux femmes et, d'autre part, reconnaître et traiter les femmes comme des êtres autonomes. Cela se traduit dans huit secteurs d'intervention à privilégier: le droit à l'égalité, l'accès égal à l'appareil judiciaire, la participation à la vie politique et à la fonction publique, la bonification de mécanismes pour favoriser l'égalité des femmes, l'économie, la famille, la fiscalité et les paiements de transfert.

Enfin, la politique de tolérance zéro comprend une structure de responsabilités, des étapes de mise en oeuvre et un modèle d'application. Cette politique repose sur la prémisse qu'aucune forme de violence n'est acceptable et que les ressources adéquates doivent être affectées afin de contrer la violence faite aux femmes.

Dans ma circonscription, les statistiques de 1992–1993 du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Chicoutimi nous révèlent que la violence conjugale et les infractions à caractère sexuel représentent tout près de la moitié de l'ensemble des plaintes portées en vertu du Code criminel. Soulignons que 82,3 p. 100 des actes criminels sont perpétrés contre des femmes.

Au plan national, une vaste enquête menée par Statistique Canada auprès de 12 300 Canadiennes, rendue publique en novembre 1993, nous donne des chiffres éloquents sur la violence faite aux femmes. Au Canada, plus d'une femme sur deux a été victime d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle au cours de sa vie adulte. Dans la très grande majorité des cas, l'agresseur était une personne connue de la victime. La définition d'acte de violence retenue renvoie aux actes qui sont considérés comme étant des infractions aux termes du Code criminel du Canada.

Selon Statistique Canada, les agressions physiques vont des menaces d'attaque imminente aux attaques causant des blessures graves, tandis que les agressions sexuelles vont des attouchements sexuels aux attaques sexuelles avec violence, blessant grièvement la victime.

L'enquête révèle aussi qu'une Canadienne sur quatre dit avoir été victime de violence de la part de son conjoint actuel ou d'un conjoint précédent. La dernière enquête nationale, effectuée en 1980 et largement critiquée parce que spéculative, faisait état de une femme sur dix battue par son conjoint.

Parmi les 10 p. 100 de femmes qui déclarent avoir été violentées au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, ce sont les jeunes, soit celles âgées de 18 à 24 ans qui ont été les principales victimes.

L'enquête démontre également que les hommes ont tendance à être plus violents s'ils ont été témoins d'actes semblables à l'endroit de leur mère.

● (1145)

L'alcool joue un rôle prépondérant note l'enquête, car l'agresseur en a consommé dans plus de 40 p. 100 des cas de violence. Un cas de violence sur cinq recensés dans l'enquête était suffisamment grave pour entraîner des blessures physiques dont plus du quart ont exigé des soins médicaux. On note également que neuf agressions sur dix ont causé, outre des blessures physiques, des séquelles émotives chez la victime.

La peur est présente chez bon nombre de celles qui vivent avec un conjoint violent. Elle est amplifiée par la perspective de se retrouver dans un environnement propice aux agressions. Ainsi, 83 p. 100 des femmes ont déclaré être inquiètes lorsqu'elles se rendent seules à leur voiture dans un stationnement. Soixante-seize p. 100 le sont lorsqu'elles attendent ou prennent seules les transports en commun à la nuit tombée. Soixante p. 100 craignent pour leur sécurité en marchant seules dans leur quartier lorsqu'il fait noir. Quatorze p. 100 seulement des actes violents ont été signalés à la police, dont à peine 6 p. 100 des agressions sexuelles. Dans un tiers seulement des cas rapportés, des accusations ont été portées contre l'agresseur.

Suite à cette enquête, la secrétaire d'État à la Condition féminine a déclaré que son gouvernement tiendrait une campagne nationale pour sensibiliser le public et adopterait des mesures pour obliger les agresseurs à quitter le foyer conjugal. Dans le même souffle, elle promettait également plus d'argent aux organismes venant en aide aux femmes battues et à leurs enfants. Aux grands maux, dit-on, les grands remèdes. Il ne s'agit plus d'appliquer un cataplasme sur une plaie béante. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et nous déplorons que dans un pays comme le Canada, nous ayons à constater une situation aussi pénible.

Le budget attribué au Comité canadien sur la violence faite aux femmes était de 10 millions de dollars. Nous avons donc investi une somme importante, une énergie formidable a été déployée et le portrait de la situation exige qu'une suite soit donnée à ce rapport. D'ailleurs, l'enquête de Statistique Canada effectuée au coût de 1,9 million de dollars témoigne de l'ampleur du problème.

La violence faite aux femmes peut maintenant être chiffrée. Il s'agit d'un problème grave que nous avons le devoir de corriger. La complexité du problème ne doit pas nous faire reculer. Le milieu, les groupes communautaires ont tracé le chemin. Il y a, actuellement, 360 maisons d'hébergement ou refuges pour femmes battues à travers le Canada. Il y a cependant, bien souvent, de longues listes d'attente. Les services offerts sont cependant fragiles aux compressions budgétaires; 80 p. 100 de ces maisons d'hébergement ou refuges ont ouvert leur porte après 1980 et 95 p. 100 fonctionnent avec moins de 20 lits.

Les services offerts sont, dans la très grande majorité des cas, à court terme et la durée moyenne de séjour est de moins de 20 jours dans 70 p. 100 des cas.

● (1150)

Au–delà des services d'urgence on doit proposer plus aux femmes. Il faut être plus réactifs. La condition des femmes au plan économique, notamment, alimente la situation vécue par les femmes. L'égalité est aussi affaire d'argent. Prenons à titre d'exemple l'équité salariale et l'accès au logement.

Les femmes doivent être nos égales et la violence dont elles sont victimes dans notre société nous indique clairement que nous avons du chemin à faire. Il faut se garder de croire qu'il s'agit d'un problème contemporain. Rappelons–nous la lutte des suffragettes pour la reconnaissance formelle des droits politiques.

Les réformes successives du Code civil du Bas–Canada, en 1931 et 1964, ont assuré la pleine capacité juridique de la femme mariée. D'ailleurs, en 1931, l'avènement des biens réservés permet à la femme d'administrer les produits de son travail parce que, dit–on, bien des hommes vont aux buvettes et boivent le pécule de leur épouse. Les exemples sont hélas nombreux et il n'y a pas de cela si longtemps les femmes ont dû lutter pour obtenir leurs droits.

La violence qui leur est faite est un constat dramatique devant lequel nous ne pouvons pas rester indifférents. La tentation du légalisme est grande, mais nous devons aller au–delà. À un problème systémique il faut apporter des réponses systémiques.

Dans le Budget des dépenses de 1994–1995, Condition féminine Canada planifie de lancer le projet suivant: Coordination de la préparation du programme fédéral concernant l'égalité et la sécurité des femmes en collaboration avec des ministères fédéraux et autres partenaires. Ceci incorporera la réponse du gouvernement au rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes.

Condition féminine Canada a reçu le mandat de produire la réponse du gouvernement au comité. Cette réponse sera présentée sous forme d'un programme fédéral concernant l'égalité des sexes et la sécurité des femmes.

Enfin, l'on poursuivra la coordination d'une campagne nationale d'information publique axée sur la prévention afin de faire disparaître les conditions propices à la violence faite aux femmes. Les mesures proposées face à l'ampleur du problème ne permettent au gouvernement que de faire un acte de foi.

Nous n'en sommes plus à faire la preuve de l'existence de la violence faite aux femmes, les gens en sont convaincus. L'exercice de consultation a été fait, les problèmes ont été identifiés et des solutions proposées. Qu'attend le gouvernement pour mettre en place le plan d'action national qui a été déposé ici dans cette Chambre?

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Chicoutimi pour son discours et je dis carrément que tous ici souscrivent entièrement à ses observations en ce qui concerne la violence faite aux femmes et les mesures que nous devrions prendre pour empêcher cette violence.

Ce que j'aimerais dire au député est la chose suivante: Je crois qu'il a posé le problème comme il le devait, c'est–à–dire au plan national. Il s'est référé aux activités canadiennes pour réduire ce problème. Il n'a pas isolé les femmes de son comté ni celles de sa province des autres femmes canadiennes. Je lui suggère une chose, qu'il ne faut pas non plus isoler les femmes de sa province et les femmes canadiennes du monde dans lequel elles vivent. Moi je viens d'un comté où il y a une énorme population d'immigrants, et nous savons très bien que ce problème est aussi bien international que national et provincial.

● (1155)

Donc la question que je pose au député est la suivante: Étant donné la complexité du problème, étant donné la nature nationale et internationale, aussi bien que provinciale à laquelle il a fait référence, est–ce qu'il ne convient pas que les mesures à prendre pour rectifier la situation et pour mieux protéger les femmes québécoises et canadiennes devraient être des mesures coordonnées au niveau provincial, national et international, et donc que c'est ici, au niveau fédéral, que nous avons tous une responsabilité à travailler ensemble pour rectifier cette situation?

M. Fillion: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour sa question et pour son commentaire. Je dois souligner que dans mon exposé, dans l'exposé fait sur la condition de la femme, je n'ai pas voulu intervenir au niveau d'une certaine politique provinciale, car on pourrait par la suite dire que le Bloc Québécois se sert de ce sujet pour se faire du capital politique.

Lorsque j'ai parlé ou que je parle de la condition féminine, il est bien évident que ce problème concerne le comté de Chicoutimi, le comté de mes amis d'en face, les comtés de mes confrères, la province de Québec, toutes les provinces du Canada, le Canada dans son entier. Sauf qu'à un moment donné, suite aux sommes d'argent qui ont été consacrées pour la rédaction de ce rapport qui a été commandé par le gouvernement canadien et qui a coûté 10 millions de dollars—et il y a beaucoup de sujets à l'intérieur de cela—cela doit servir de base à des discussions pour ramener la dimension de la violence faite aux femmes sur un même niveau.

Maintenant, comment procéder par rapport à la grandeur du Canada, quelle sorte de comité pourrions–nous former pour être plus vigilants? Je laisse le soin, en cette journée, aux personnes qui prendront la parole aujourd'hui de nous donner des moyens. Je pense que l'exercice est important, et l'important c'est de trouver des solutions à ce que les femmes vivent.

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants, peut–être pas pour formuler des questions mais plutôt pour formuler des commentaires suite aux interventions que je viens d'entendre en ces lieux.

Je souligne que le fait que ces messieurs se lèvent pour parler et souligner la violence faite aux femmes démontre que c'est un problème de société et non un problème de femme, que les hommes qui se respectent, autant que les femmes qui se respectent, voient dans ce problème, un problème collectif et non un problème féministe.

J'aimerais aussi souligner ma satisfaction de voir que le député bloquiste ici va au–delà de la partisanerie lorsqu'il parle de la cause des femmes qui sont violentées. Et j'espère que dans nos délibérations futures concernant ces problèmes collectifs, nous pourrons compter sur leur appui.

Je voudrais terminer en soulignant à tous ces hommes canadiens que le respect que vous avez envers vous–mêmes est automatiquement un respect que vous soulignez envers nous, les femmes.

M. Fillion: Je remercie l'intervenante. Soyez assuré d'une chose, monsieur le Président, ce que j'ai dit n'est pas le fait d'une seule journée. Je suis enseignant de carrière. J'ai passé 34 ans de ma vie avec des adolescents et des adolescentes. Au fil de ces années, j'ai rencontré énormément de parents qui venaient se confier sur différentes natures de problèmes que pouvait vivre leur adolescente et je prêtais une oreille attentive à ce sujet. Ma profession d'enseignant m'a justement démontré, en dehors naturellement de la partisanerie politique, que tout le monde devait souscrire à des actions qui sont communes par rapport à cette violence.

• (1200)

En tout cas, je suis fier d'avoir exercé ce métier pendant 34 ans qui m'a permis de vivre chaque jour et non pas une fois par année, le 8 mars, la journée de la femme. C'est au cours de l'année entière, c'est–à–dire 365 jours, qu'on doit le vivre, et par le fait même, je le transpose directement dans ma famille, alors que j'ai trois filles, une épouse et un garçon. Je suis bien entouré de ce côté–là, soyez–en assurés.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, je désire poser une question très brève. Je veux aussi féliciter le député de Chicoutimi pour son discours. Il m'a intéressé parce que j'ai aussi eu une fille qui a fréquenté l'Université McGill.

Ma question porte sur les remarques des députés du Parti réformiste. Est–ce que le député croit que cette question de la violence faite aux femmes n'est qu'une façon de poser des actions pas trop organisées ou si c'est une question de lois ou de politiques qui accordent une préférence aux femmes?

M. Fillion: Monsieur le Président, si j'ai bien saisi la question, il ne s'agit pas de donner de préférence, dans la législation, aux femmes, mais simplement leur souhaiter que dans tous les domaines de la société elles soient égales à l'homme. Donc, à ce moment–là, peu importe que ce soit au niveau du salaire, du logement social ou de l'égalité d'emploi, il s'agit simplement que nos lois répondent à l'égalité entre homme et femme et qu'on n'en parle plus. Il faut qu'à un moment donné, on ne fasse qu'un, homme, femme, personne humaine simplement.

J'aimerais tout de même souligner au passage que je me suis servi énormément de Statistique Canada comme référence, puisqu'on avait déjà critiqué les chiffres qui étaient contenus à l'intérieur du rapport sur la condition féminine, mais ces chiffres–là ont été, par la suite, ramenés, dans une certaine mesure, dans une certaine dimension, à ce que l'on vit actuellement par rapport à Statistique Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion que me donne cette motion de saluer la Journée internationale de la femme. Il importe que la Chambre signale cette journée et reconnaisse les progrès considérables qui ont été accomplis au Canada au fil des années en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.

[*Français*]

Je suis donc très content qu'on m'offre l'occasion de saluer la Journée internationale de la femme.

[*Traduction*]

Je puis assurer aux députés que mon gouvernement est déterminé à veiller à ce que ces progrès ne s'arrêtent pas là. Il s'y est clairement engagé dans le livre rouge intitulé: *Pour la création d'emplois pour la relance économique*. Qu'il s'agisse de la santé des femmes, de leur sécurité dans la rue ou de garde d'enfants, le principe sous–jacent est un principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour que des progrès soient accomplis, il faut d'abord assurer la prospérité du Canada et, en tant que ministre responsable de l'Infrastructure, je suis heureux de mettre en oeuvre, en collaboration avec les autres ordres de gouvernement, un programme qui va donner du travail à bien des Canadiens. Dans l'immédiat et à plus long terme, ce programme va contribuer directement et indirectement à la croissance économique qui va faire en sorte que les femmes soient de plus en plus reconnues comme étant les égales des hommes.

• (1205)

Je tiens à dire aujourd'hui quelques mots au sujet notamment de l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique fédérale et plus particulièrement en ce qui concerne les femmes.

[*Français*]

Dans ce contexte, j'aimerais saluer une femme en particulier, c'est–à–dire ma secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

Les députés n'ignorent pas que si le Conseil du Trésor s'est vu confier la responsabilité légale d'assurer l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique, c'est grâce à la persévérance de ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa–Ouest. C'est à elle que nous devons en grande partie que la Loi sur la réforme de la fonction publique, adoptée en décembre 1992, prévoie des dispositions spéciales sur l'équité en matière d'emploi.

Ces dispositions sont très importantes en soi, car elles vont faire avancer la cause de l'équité en matière d'emploi dans toute la fonction publique. Mais il y a plus. Le gouvernement fédéral a l'obligation, je crois, de donner l'exemple sur les questions d'une telle portée. Ces dispositions montrent à tous les Canadiens, hommes et femmes, que l'équité en matière d'emploi est absolument essentielle à un véritable progrès économique et social du Canada.

La loi désigne quatre groupes qui se heurtent à des obstacles dans le domaine de l'emploi. Ce sont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Les femmes forment à elles seules un groupe, mais elles constituent évidemment à peu près la moitié des trois autres groupes.

L'équité en matière d'emploi pour les autochtones vise aussi les femmes autochtones. L'avancement des femmes en général doit se traduire aussi par l'avancement de tout groupe défavorisé.

La promotion de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique vise à accroître la représentation des groupes désignés dans les emplois où ils se trouvent en proportion moindre que dans la main–d'oeuvre canadienne en général.

C'est un gouvernement libéral qui a mis en oeuvre l'un des premiers programmes à avoir un tel objectif au sein de la fonction publique. Il s'agit des Programmes de mesures spéciales qui ont été mis en place en 1983–1984 et qui ont grandement contribué à accroître la représentation des femmes, ainsi que des hommes et des femmes des trois autres groupes désignés, au sein de la fonction publique. Les Programmes de mesures spéciales ont constitué au fil des années un moteur du programme d'équité en matière d'emploi.

En décembre dernier, j'ai eu l'honneur de présider une réunion du Conseil du Trésor où ces programmes ont été reconduits pour les quatre prochains exercices financiers. En tout, près de 70 millions de dollars ont été affectés à ce qui s'appelle désormais le nouveau Programme d'initiatives de mesures spéciales.

[*Français*]

Je suis convaincu que ce programme renouvelé aidera grandement à assurer l'équité d'emploi au sein de la fonction publique.

[*Traduction*]

Deux programmes ont une importance toute particulière pour les femmes. Premièrement, le Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes de la Commission de la fonction publique conseille les femmes qui possèdent les qualités nécessaires pour accéder aux postes de direction. Le Bureau évalue leurs compétences en gestion et porte à leur attention les concours auxquels elles peuvent se présenter. Bien sûr, on ne peut pas donner au Bureau tout le mérite des progrès qui ont été réalisés, mais on peut dire qu'il y a eu une augmentation réelle du nombre de femmes dans le groupe de la direction au sein de la fonction publique.

En 1983, les femmes occupaient 5 p. 100 des postes de direction. En 1988, la représentation des femmes avait plus que doublé, passant à 12,3 p. 100. Le 31 mars 1993, le groupe de la direction comptait 17,6 p. 100 de femmes dont un bon nombre au niveau de la direction supérieure.

En outre, il y a eu une augmentation régulière du nombre de femmes dans les groupes dits de relève, c'est–à–dire dans des groupes où elles peuvent se préparer à accéder aux postes libérés par les cadres qui prennent leur retraite. La fonction publique fait figure de modèle à cet égard, non seulement pour le secteur public, mais également pour l'ensemble du pays.

Le deuxième programme de mesures spéciales conçu particulièrement pour les femmes est le Programme Option. Ce programme a pour but de stimuler le recrutement de femmes dans des professions dites non traditionnelles. Une profession non traditionnelle est une profession où on trouve moins de 30 p. 100 de femmes. Encore là, nous avons fait des progrès encourageants. Toutefois, en dépit de toutes ces percées, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

• (1210)

Le progrès ne se mesure pas toujours en chiffres. Le programme a une importance particulière parce que les placements stratégiques ouvrent aux femmes des domaines qui, traditionnellement, leur étaient presque fermés. Je vous donne un exemple de ce que l'on peut faire pour accroître le nombre de femmes dans les emplois non traditionnels.

En 1992, l'ancien ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a reçu un prix d'équité en matière d'emploi pour son programme de recrutement de femmes dans le domaine scientifique. Grâce à son Programme de recrutement de jeunes scientifiques, le ministère a pu recruter 63 femmes dans des postes de scientifiques depuis 1989.

D'autres ministères possèdent aussi des programmes de préparation à l'emploi s'adressant aux femmes qui occupent la très grande majorité des postes de la catégorie du soutien administratif. Traditionnellement, il n'a jamais été facile pour une femme de passer d'un poste de secrétaire à un poste des niveaux secondaires de gestion, puis de gravir les différents échelons dans la hiérarchie. Les programmes de préparation à l'emploi permettent aux femmes d'obtenir la formation et d'acquérir les compétences nécessaires pour se présenter aux concours visant à doter des postes de responsabilité.

[*Français*]

Il est essentiel qu'on offre aux femmes la formation qui leur permettra d'obtenir l'avancement qu'elles méritent.

[*Traduction*]

Le Programme renouvelé d'initiatives de mesures spéciales favorisera encore davantage l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique. Les programmes qui ont été couronnés de succès dans le passé, comme le Programme Option, seront maintenus, mais on a ajouté une certaine dose de souplesse dans ce domaine afin que les ministères puissent recevoir l'aide nécessaire pour mettre en oeuvre des programmes adaptés à leurs besoins particuliers en vue d'aider les femmes et les membres des autres groupes désignés à être mieux représentés au sein de la fonction publique.

L'équité en matière d'emploi, ce n'est pas que des programmes. C'est aussi une attitude. C'est la reconnaissance du fait que les femmes et les hommes sont égaux et qu'ils peuvent tous, chacun à leur façon, offrir des services de qualité à la population canadienne en tant que fonctionnaires. Cela veut dire qu'un homme peut facilement recevoir des ordres de sa patronne, qu'une femme a le droit absolu de ne pas subir de harcèlement, qu'un homme peut être secrétaire et que tous les employés, hommes et femmes, doivent être traités avec dignité.

Nous reconnaissons que l'équité en matière d'emploi doit faire partie intégrante de la gestion des ressources humaines. Ce n'est pas un aspect secondaire dont on ne tient compte qu'une fois que les questions essentielles ont été réglées.

On doit faire comprendre aux gestionnaires que la diversité est aujourd'hui une des principales caractéristiques du Canada. Cette diversité fait la force de notre pays, et la fonction publique doit en être le reflet si elle veut bien servir les Canadiens.

Pour les femmes, il y a également d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, des facteurs liés aux lois et aux politiques. Par exemple, les dispositions relatives à la pension qui ne favorisent pas le travail à temps partiel et les congés pour l'éducation des enfants ont été abrogées.

Reconnaissant le fait que ce sont encore les femmes qui exécutent la majeure partie des tâches ménagères, on a assoupli les conditions de travail. Par exemple, le télétravail peut être fort utile aux femmes pour qui il est difficile de quitter la maison pendant de longues périodes.

Le partage d'emploi donne à bien des femmes la chance de travailler dans la fonction publique ou dans d'autres secteurs de l'économie, ce qu'elles ne pouvaient pas faire auparavant.

Je tiens à dire que ce ne sont pas là des concessions qui sont faites aux femmes ou aux autres membres des groupes désignés dans le Programme d'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi signifie qu'on a aplani les obstacles à l'emploi pour tous les membres de la société. On a aplani ces obstacles afin de donner des chances égales à tous les Canadiens.

• (1215)

Le gouvernement fédéral veut toujours recruter les candidats les plus brillants, mais l'équité en matière d'emploi lui permettra de choisir parmi un groupe de candidats aussi riche et diversifié que possible, un groupe qui reflète bien la mosaïque canadienne.

S'il faut offrir de la formation pour diversifier et enrichir le groupe de candidats parmi lesquels nous devons choisir nos fonctionnaires, nous le ferons dans la mesure du possible. C'est ce qu'on veut dire lorsqu'on parle d'équité en matière d'emploi et d'égalité.

Nous aurons d'autres occasions de parler de l'égalité des femmes et du rôle de plus en plus grand qu'elles jouent dans la société canadienne et au sein de la fonction publique. Je veux aujourd'hui assurer la Chambre de mon engagement à l'égard de l'équité et de l'égalité pour les femmes, engagement qui remonte aux années que j'ai passées dans le secteur municipal. Je tiens à dire à quel point je suis heureux d'avoir eu la chance de participer à ce débat aujourd'hui.

[*Français*]

Il me fait donc grand plaisir de réitérer devant cette Chambre mon engagement pour l'équité en emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, à la suite de l'intervention du ministre, je voudrais obtenir des éclaircissements sur un aspect de son analyse. Il me semble qu'il y a quelque chose qui cloche.

Le ministre a cité toute une série de chiffres impressionnants touchant le groupe de la direction de la fonction publique de 1983 à 1993. Ils illustrent bien un changement impressionnant pour ce groupe. Le député a ajouté que les hommes et les femmes étaient égaux. Si nous sommes égaux, je voudrais que le député nous dise pourquoi nous, les femmes, devons occuper des places stratégiques. Cela n'explique pas nécessairement, pour moi, que c'est grâce au placement stratégique qu'on obtient une égalité accrue des chances et la reconnaissance fondée sur le mérite. J'aimerais que le ministre commente cette partie de son intervention.

M. Eggleton: Monsieur le Président, j'ai cité ces chiffres pour montrer que nous avions fait pas mal de progrès. Et en citant ces chiffres à la Chambre, j'ai également dit qu'il nous restait encore beaucoup de progrès à faire.

Nous voulons évidemment voir les gens les plus compétents à tous les postes de la fonction publique, et nous voulons nous efforcer d'éliminer les obstacles pour ceux qui se sont heurtés à de tels obstacles pour bénéficier de ces possibilités d'emploi, de manière à offrir le genre de formation et de préparation nécessaires pour leur donner toutes les chances de progresser dans la voie hiérarchique.

Les chiffres révèlent que nous avons fait pas mal de progrès, mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire. J'apprécierais certainement que la députée ou n'importe qui d'autre à la Chambre expose des suggestions et des idées sur la meilleure façon d'y parvenir.

Nous avons tous beaucoup appris de cette expérience au fil des années. Bien des gens trouvent peut–être que le progrès a été plutôt lent à cet égard, et que ces changements se sont produits trop lentement. On note cependant très certainement une accélération de plus en plus forte, à en juger d'après les chiffres. On constate en outre une plus grande conscience des problèmes et une volonté plus grande de trouver de nouveaux mécanismes, de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de formation et de préparation pour constituer, comme je l'ai dit dans mon intervention, ce réservoir de candidats des différents groupes cibles du programme d'équité en matière d'emploi: les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, pour obtenir une fonction publique qui reflète mieux la composition de notre population.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je veux simplement faire quelques observations.

Premièrement, en tant que membre du caucus réformiste, je suis fier d'exercer mes fonctions au Parlement aux côtés de femmes qui ont été élues députées du Parti réformiste non pas parce qu'elles sont des femmes, mais bien en raison de leurs compétences, de leur détermination et de leur ambition. Je suis très fier de dire que je considère les femmes qui font partie du caucus réformiste d'abord comme des députées, puis comme des femmes. J'apprécie beaucoup leur travail.

• (1220)

En écoutant le député, j'ai entendu parler d'équité en matière d'emploi, d'égalité, etc. En fait, ce dont j'ai entendu parler, c'est de quotas, d'action positive et de concessions.

Je tiens à dire que les quotas n'ont rien à voir avec l'égalité, mais qu'ils sont plutôt le résultat d'un discours politiquement acceptable. Si le gouvernement a vraiment à coeur l'égalité, il déploiera plus d'efforts pour abattre les barrières là où elles existent et pour inviter à poser leur candidature les femmes comme les hommes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées qui ont les aptitudes, les qualités et les compétences nécessaires pour occuper un poste, au lieu de dispenser une formation particulière aux membres de ces quatre groupes, comme l'a mentionné le député, ce qui pourrait permettre au gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il se serait fixés pour la fonction publique.

Je crois que le gouvernement aurait tout avantage à prendre uniquement en considération les aptitudes des candidats quand vient le moment de doter des postes au sein de la fonction publique, au lieu de tenir compte de leur sexe, de leur patrimoine culturel ou du fait qu'ils soient handicapés ou non. Les Canadiens veulent tout simplement que le principe de l'égalité de tous soit mis en application. C'est en séparant les Canadiens en différents groupes et en créant une dissension entre ceux–ci que les gouvernements ont le plus porté préjudice à notre pays.

À mon avis, adopter l'orientation préconisée par le député mènera à l'action positive et à l'application de quotas au moment de l'embauche. Nous devons tirer une leçon de l'expérience américaine et être conscients des problèmes sociaux qui en ont résulté. J'espère que la même situation ne se produira pas dans notre pays.

M. Eggleton: Monsieur le Président, cela m'étonne, compte tenu de la place faite à l'égalité dans notre pays. Malheureusement, les minorités visibles, les femmes et les personnes handicapées ont dû franchir bien des obstacles. Elles n'ont pu profiter de toutes les possibilités.

Par le passé, la composition de la fonction publique n'a pas toujours reflété celle de la population. Il y a eu des obstacles en matière d'emploi et de salaire. Ce sont des faits qui ont été confirmés à maintes reprises dans de nombreuses études.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'abolir ces obstacles. Je n'ai jamais parlé de quotas. Je n'ai jamais utilisé ce mot–là. J'ai parlé de formation. Formation et quotas ne sont pas la même chose. En formant les gens, on les aide. De la formation est offerte à tous les groupes dont j'ai parlé aujourd'hui. On forme les gens pour les préparer à des emplois, pour qu'ils puissent avoir de l'avancement et exploiter au maximum leurs compétences.

Il n'y a sûrement rien de mal à cela. Comment le député peut–il dire que cela est synonyme de quotas? Je n'ai jamais parlé de quotas. Ce que nous essayons de faire, c'est faire en sorte que les gens puissent exploiter leurs talents au maximum, avoir de l'avancement dans la fonction publique. Nous leur donnons de la formation et notre soutien afin d'accroître la réserve de talents où nous irons puiser quand le besoin se fera sentir de faire des promotions. Cela profitera sûrement à la population que de pouvoir compter sur une fonction publique mieux formée.

• (1225)

[*Français*]

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, j'aimerais dans un premier temps souhaiter une bonne Journée internationale de la femme à toutes mes collègues députées et à toutes les femmes présentes en cette Chambre.

Je suis heureuse de partager avec elles cette solidarité qui nous lie en cette journée, solidarité qui nous rassemble en cette Chambre où nous avons décidé d'accéder en croyant qu'elle constitue un lieu d'influence sur les décisions politiques en fonction des intérêts de la population canadienne et de ceux du Québec.

Cette population est composée à 52 p. 100 de femmes. Je suis convaincue que c'est le devoir d'un gouvernement responsable et de députés représentatifs de leur milieu de respecter et d'assurer l'égalité des chances et des droits entre les hommes et les femmes. La présence en cette Chambre de femmes que nous voudrions plus nombreuses illustre bien à quel point il est difficile pour les femmes de s'engager en politique.

Je suis également très contente de prendre la parole pour la première fois dans le cadre d'un débat qui s'insère dans le contexte de la Journée internationale de la femme. La condition féminine a toujours été pour moi une constante préoccupation et mon engagement comme membre fondatrice du Centre des femmes de Laval m'a permis de mieux cerner la problématique quotidienne et la dramatique vécue par plusieurs femmes. Celles–ci n'ont parfois que les ressources communautaires des groupes de femmes pour les aider à s'engager dans un processus de prise en charge, de socialisation, d'autonomie.

Aussi voudrais–je témoigner ma solidarité et mon amitié aux femmes lavalloises en cette journée, plus particulièrement à celles du comté de Laval–Est. Je désire également saluer tous les organismes de femmes de Laval et les bénévoles qui oeuvrent au mieux–être des Lavalloises.

À l'instar de plusieurs autres organismes, les groupes de femmes jouent un rôle primordial en prônant des changements susceptibles d'améliorer la condition de vie des femmes.

J'ai été en mesure d'observer la qualité des services que l'on donne aux femmes en difficulté: services d'accueil, d'écoute, de référence, d'hébergement, de santé, de formation, de dépannage, et la liste pourrait s'allonger.

C'est aussi la première fois que, dans l'histoire de la politique fédérale, Laval a des représentantes féminines. Effectivement, et par un coup de coeur, je me permets donc de rendre hommage à celles qui se dévouent à la Maison Le Prélude, au Centre des femmes, au Centre d'accueil pour les femmes victimes de violence, à l'AFEAS, au Cercle des fermières, au Club des femmes d'aujourd'hui, à Laval au féminin, à Pause Carrefour–Santé, et j'en passe.

Je veux dire merci aux bénévoles et aux travailleuses de ces différents organismes qui offrent à d'autres femmes un lieu d'appartenance et de solidarité.

La contribution active des femmes à l'amélioration de la qualité de vie de la société canadienne et québécoise recoupe diverses réalités. Que ce soit par l'apport économique et social du travail au foyer, par le travail des femmes en emploi, par l'entrepreneurship féminin, par le travail des bâtisseuses qu'ont été nos aînées, par le dynamisme et l'excellence des plus jeunes, les femmes ont façonné le Québec et le Canada d'hier. Aujourd'hui, par leur présence accrue dans tous les milieux, elles continuent de jouer un rôle majeur et dynamique dans l'enrichissement collectif de nos sociétés.

Le mouvement des femmes n'a cessé de rechercher tout au long de l'histoire une plus grande reconnaissance du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Si la condition féminine s'est améliorée au cours des ans, et nous savons par contre qu'il reste beaucoup à faire, les groupes de femmes en sont les grands inspirateurs et les grands instigateurs. Elles ont gagné de haute lutte, ne l'oublions pas, tous les combats qu'elles ont dû livrer pour faire valoir leurs droits.

Souvent, et dans bien des cas, elles affrontaient les puissantes institutions religieuses et politiques et les entreprises de presse de l'époque.

• (1230)

Les groupes de femmes ont constitué le principal levier de changement de nos sociétés sur les plans de la justice sociale, politique et économique.

Les premières organisations féminines ont revendiqué des droits élémentaires: droit à l'éducation supérieure, droit à l'égalité juridique, droit de vote. De grandes Canadiennes et Québécoises ont jeté les bases de l'égalité et du droit à la participation des femmes dans tous les champs d'activité. Par leur ténacité, leur engagement, leur détermination, elles ont permis que naissent d'autres espoirs, d'autres luttes, d'autres victoires. Leurs noms sont entrés dans l'histoire et certains d'entre eux résonnent encore dans cette auguste Chambre et sont comme le rappel lointain de l'idéal à maintenir et de l'encouragement à continuer de marcher dans les sillons qu'elles ont tracés.

Permettez–moi d'évoquer ici la mémoire de quelques pionnières et de groupes de femmes qui ont favorisé par leur dévouement, leur sens de la justice et de l'équité, l'émergence des grands mouvements de revendications féminines. Thérèse Casgrain, de la Ligue des droits des femmes; Marie Gérin–Lajoie, du Comité provincial du suffrage féminin; Carrie Derrik, du Montreal Suffrage Association; Grace Ritchie England, du Local Council of Women of Montreal; Idola Saint–Jean, de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes; Laura Sabia, de la Voie des femmes; Léo Roback, cette grande militante féministe; Laurette Slone, de la Ligue des femmes; Madeleine Parent, du Syndicat du textile; Azilda Marchand, de l'AFEAS; Nellie McClung, qui défend le droit de vote des femmes dans l'Ouest canadien; Bessie Starr et Emily Stowe qui, dès 1888, participent aux premières démarches visant la reconnaissance des droits des femmes; et, bien sûr, la non moins célèbre M^me^ Alice Macphail.

Cependant, l'histoire des femmes nous ramène vite sur terre. Malgré les progrès importants réalisés, les groupes de femmes doivent encore aujourd'hui, en 1994, se débattre pour maintenir les acquis et faire reconnaître leurs droits. En effet, depuis quelques années, sous prétexte de déficit et de dette publique, nous assistons à un courant réactionnaire et conservateur sans précédent pour ramener les femmes en arrière alors que des gains substantiels restent à faire.

Dans la pratique quotidienne des femmes, celles–ci sont encore confinées dans des ghettos d'emplois où évidemment les salaires sont plus bas. Selon le rapport du Comité canadien sur le statut de la femme, sept femmes sur dix—71 p. 100—travaillent dans un groupe restreint de cinq catégories professionnelles: enseignement, soins infirmiers et autres professions liées aux services de la santé, travail de bureau, commerce et services. Dans des secteurs non traditionnels comme la fabrication, les métiers de la construction, les transports et les communications, la manutention, le pourcentage de femmes a, en fait, baissé, passant de 13 p. 100 en 1981 à 10 p. 100 en 1991.

Le même rapport mentionne que 85 p. 100 des femmes salariées, comparativement à 62 p. 100 chez les hommes, travaillent dans des industries de services, alors que 14,8 p. 100 de la main–d'oeuvre féminine travaillait dans les secteurs de production de biens. Les femmes ne sont pas seulement confinées à des ghettos d'emploi, mais là où elles exercent un travail similaire et d'égale valeur à celui des hommes elles sont encore moins bien rémunérées.

Permettez–moi de vous apporter un autre exemple: l'accès au marché de l'emploi. Si l'accès au marché du travail est difficile pour les hommes, il l'est encore plus pour les femmes. Les dispositions, entre autres, prises pour faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi sont inadéquates. À titre d'exemple, des services de garde insuffisants et l'absence de mesures alternatives, tels des horaires variables et plus souples, un cheminement de carrière adapté, des congés familiaux.

• (1235)

La difficulté d'accès au marché du travail, plus grande pour les femmes, a une conséquence dramatique: 55 p. 100 des pauvres sont des femmes et, parmi elles, les chefs de famille monoparentale sont les plus démunis. Les statistiques nous disent qu'une famille canadienne sur cinq est monoparentale, que 82 p. 100 sont dirigées par une femme et que 61,9 p. 100 vivent sous le seuil de pauvreté.

Saviez–vous, madame la Présidente, quel était, en 1991, le revenu des chefs de famille monoparentale sans emploi? À peine 12 000 $ par année, ce qui les situe bien en deça du seuil de pauvreté. Ce sont généralement ces femmes que l'on retrouve dans les maisons d'hébergement, dans les centres de femmes, dans les centres de transition et qui fréquentent les organismes voués à leur venir en aide.

Autre fait nos aînées, celles qui par leur travail, leur abnégation et leur générosité, ont contribué à l'édification de ce pays, vivent une situation semblable. Le rapport précédemment cité nous indique que «près de la moitié des femmes de 65 ans et plus ne disposent pas de revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. Alors que 85 p. 100 des hommes âgés reçoivent des

prestations de retraite, ce pourcentage n'atteint que 50 p. 100 chez les femmes de ce groupe d'âge.»

La liste pourrait s'allonger, des situations où les femmes se retrouvent toujours perdantes: violence, formation professionnelle déficiente, carence dans le logement social, fiscalité injuste. Permettez–moi de considérer brièvement ce dernier point. Il est exemplaire.

Nous savons qu'il y a actuellement des actions entreprises concernant l'impôt que les femmes paient sur les pensions alimentaires que trop souvent, malheureusement, elles ne réussissent même pas à obtenir. Par contre, les ex–conjoints peuvent réclamer, à titre de déduction, toutes les sommes versées comme pension alimentaire. Comment justifier cette inégalité? Le prétexte souvent entendu veut que cette mesure influence les hommes et les invite à respecter le paiement des pensions alimentaires. J'aimerais rappeler en cette Chambre que près de 75 p. 100 des ex–conjoints ne paient toujours pas leurs pensions alimentaires.

Dans le discours économique dominant sur fond de récession, de déficit, de dettes, on tente de nous faire croire aussi que tous les maux proviennent des coûts excessifs engendrés par les besoins sociaux. Cette prémisse est fausse. Cela fait plus de 10 ans que les coûts de nos programmes sociaux n'ont pas augmenté. Ce ne sont pas les dépenses liées aux programmes sociaux qui expliquent l'augmentation vertigineuse du déficit et de la dette. Non, l'endettement canadien est le fruit de la mauvaise gestion gouvernementale. Le déficit augmente parce que le gouvernement refuse d'établir un régime fiscal équitable, parce que le gouvernement adopte une politique monétaire qui maintient le taux d'intérêt artificiellement élevé et qu'il augmente ainsi les coûts du service de la dette et crée davantage de chômage, parce que le gouvernement refuse aussi de couper dans le gaspillage et dans les chevauchements.

Les groupes de femmes et les femmes que nous avons évoquées plus tôt ont décidé de s'organiser et de réagir afin d'obtenir l'égalité de leurs droits. Elles ont montré la voie à suivre. Si des femmes ont su trouver réconfort, secours et justice, c'est parce que d'autres groupes communautaires depuis ont emboîté le pas. Mais, comme je le soulignais précédemment, en 1994, les groupes de femmes doivent encore se battre pour assurer leur survie. Les budgets et la philosophie de l'ancien gouvernement conservateur, dont semble vouloir s'inspirer le gouvernement libéral actuel, mettent en danger l'existence même de ces groupes. Nous en avons pour preuve la coupure additionnelle de 5 p. 100 que le ministre des Finances vient de décréter dans différents programmes de soutien aux groupes et qui s'ajoute, ne l'oublions pas, à la compression de 25 p. 100 que les groupes ont déjà subie depuis 1989. En effet, le budget de 12,5 millions qui leur était accordé en 1985–1986 est passé à 10 millions en 1993–1994, et le sera encore moins si l'on s'en tient à ce que le ministre des Finances a annoncé. C'est inadmissible, étant donné que le financement initial de ces groupes était déjà nettement insuffisant.

• (1240)

Les quelque 400 regroupements et groupes de femmes interviennent au niveau de la santé physique et mentale, au niveau de l'emploi, de la famille monoparentale, de la violence, du vieillissement et dans plusieurs autres domaines qui, s'ils devaient être assumés directement par le gouvernement, coûteraient beaucoup plus cher à administrer.

Quand le gouvernement démontre en plus son désengagement et qu'il incite les groupes à se financer auprès d'autres groupes, il fait preuve d'une méconnaissance de la réalité de ces organismes. Le plus souvent, cette situation oblige les femmes à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de fonds, temps et énergie qui seraient mieux employés à l'amélioration des conditions de vie des femmes et, au bout du compte, au mieux–être et à la qualité de vie de l'ensemble des sociétés canadienne et québécoise.

Il est vrai que le secteur privé vient parfois en aide aux groupes de femmes et aux organismes, dans la mesure où ils offrent des services d'aide directe à la population. Toutefois, qu'en est–il des groupes de sensibilisation qui revendiquent l'égalité économique, l'équité salariale, l'équité en emploi, des congés parentaux, des retraits préventifs, des services de garde, bref, de meilleures conditions de vie pour la famille? Le secteur privé subventionne rarement les groupes de pression. En se retirant graduellement de leur source de financement, le gouvernement pénalise davantage et une fois de plus les plus démunis dont les femmes font majoritairement partie.

N'est–il pas important de se questionner sur les compressions avancées par l'ancien gouvernement et que le gouvernement actuel semble vouloir maintenir et resserrer d'autant? N'est–ce pas là une façon déguisée de museler les groupes de femmes qui revendiquent et qui font des pressions? N'y a–t–il pas lieu de s'interroger sur la méthode du bâillon visant à les empêcher d'être critiques à l'égard des politiques gouvernementales?

Enfin, j'aimerais faire une remarque au sujet des groupes d'intérêt. Les groupes de femmes, contrairement à ce que pensent certaines personnes, ne sont pas des groupes d'intérêt. «Les intérêts de 52 p. 100 de la population ne sont pas des intérêts spécialisés, mais des intérêts publics», comme le disait à juste titre le Comité canadien d'action sur la statut de la femme. La promotion de la justice sociale, politique et économique n'a rien à voir avec le lobby des multinationales, des banques, des fiducies familiales et des entreprises qui ne paient pas d'impôt.

Dans le discours du Trône du 18 janvier dernier, le gouvernement faisait part de son intention de modifier ses rapports vis–à–vis les lobbyistes. Les Canadiennes et les Québécoises voudraient que le gouvernement définisse clairement ce qu'est un lobby, ce qu'est un groupe d'intérêt, et qui fait partie de ces groupes.

Enfin, je voudrais dire que la présence des deux paliers de gouvernement dans le domaine des subventions aux organismes et aux groupes de femmes du Québec, comme dans bien d'autres secteurs qui touchent la vie des femmes, provoque des chevauchements, des dédoublements de programmes et de structures, et conséquemment, un gaspillage de fonds publics.

Pour ma part, j'estime que l'intérêt des Québécoises serait mieux servi s'il n'y avait qu'un seul décideur et qu'un seul distributeur de fonds. Pour le Québec, cela veut aussi dire qu'il

est impossible de se doter d'une politique cohérente en matière de condition féminine.

• (1245)

À titre d'exemple, je peux vous parler de la double compétence en matière de droit familial qui conduit parfois à des incohérences. Le Parlement fédéral exerce sa compétence en matière de mariage et de divorce. Le Québec peut, quant à lui, légiférer en matière de célébration du mariage et à l'égard de la propriété et des droits civils. Le Québec ne peut donc, dans ces conditions, procéder à une réforme qui pourrait lui permettre d'avoir un tribunal de la famille unifié.

En terminant, je souhaite que cette journée de réflexion et de discussions sur la condition féminine permette aux femmes de continuer leur longue marche vers leur égalité et leur indépendance.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de cette motion, surtout en cette Journée internationale de la femme. Je pense qu'il s'agit d'une motion très importante que tous les députés doivent prendre en considération.

Je voudrais aujourd'hui parler de l'économie et de la place des femmes dans l'économie, non pas la place qu'on a définie pour nous, mais celle que nous avons définie pour nous–mêmes, une place égale, juste, une place où l'on fasse appel à notre coopération et qui nous permette de déterminer notre propre vision de qui nous sommes et de qui nous voulons devenir en tant que personnes et au sein de la société. Je veux parler de ce que, en tant que députés—hommes et femmes—nous pouvons faire à la Chambre pour apporter les changements fondamentaux qui seront nécessaires afin que cette vision devienne réalité.

Beaucoup de gens s'énervent quand nous parlons de changements fondamentaux. Certains ressentent cela comme une menace. On avance toutes sortes d'excuses pour expliquer les raisons pour lesquelles il ne peut y avoir réellement de changements. Sûr, on peut mettre en place un programme ou deux, augmenter les salaires ici et là, mais attaquez–vous aux grandes choses, parlez de changements structurels et c'est la panique! Manifestement, s'il est au Canada des gens qui ont la vie facile, ce ne sont pas les femmes.

Je ne veux pas dire par là que nous n'avons pas fait de progrès. La Journée internationale de la femme en est un.

Aujourd'hui, c'est avec une certaine satisfaction que nous constatons que, dans nos universités, les femmes représentent la moitié des étudiants de premier cycle, 41 p. 100 des étudiants en médecine, 48 p. 100 des étudiants en droit et 47 p. 100 des étudiants en administration. Un tiers de toutes les entreprises créées au Canada ont été montées par des femmes. En fait, les entreprises dirigées par des femmes connaissent un taux de réussite plus élevé que celles dirigées par des hommes.

Reste que, dans tous les autres domaines, les femmes sont encore très en retard. Seulement 17 p. 100 des professeurs d'université sont des femmes. Elles ne représentent que 18 p. 100 des parlementaires. Il n'y a que 1 p. 100 de femmes cadres d'entreprises et le succès de l'une d'elles lui a valu d'être proclamée «Homme de l'année». En outre, les femmes continuent d'être scandaleusement sous–représentées dans les domaines techniques et scientifiques.

On me demande parfois: «Pourquoi faut–il qu'il y ait 50 p. 100 de femmes politiques, 50 p. 100 de femmes ingénieures, et ainsi de suite?» Pour moi, cela va de soi, aussi bien sur le plan social que sur le plan économique. Notre société ne peut plus faire fi des connaissances et compétences de la moitié de sa population.

Les femmes ont toujours joué un rôle–clé dans l'économie, en tant que main–d'oeuvre non rémunérée, invisible main–d'oeuvre à bon marché nourrissant les hommes, main–d'oeuvre rémunérée, et élevant les travailleurs de demain. On parlait de travail d'amour. Certes, l'amour y était pour quelque chose, mais il y avait aussi une part d'exploitation.

Vu qu'il n'était pas rémunéré, et notre société a trop souvent tendance à tout juger à l'aune de l'argent, le travail des femmes a de tout temps été sous–estimé. Notre travail étant sous–estimé, nous avons trop souvent été mésestimées. Cette mésestime a une foule de conséquences autres qu'une faible rémunération. C'est ainsi que dans notre société les femmes touchent encore 69 cents pour chaque dollar gagné par les hommes.

• (1250)

Cela se manifeste par le peu d'intérêt accordé aux soins de santé à l'égard des femmes. On n'a qu'à songer aux controverses entourant les prothèses mammaires, le cancer du sein et la surconsommation de médicaments chez les femmes. Cela se traduit par la violence faite aux femmes, victimes de personnes violentes trop souvent tolérées par la société. La preuve en est que les femmes ne peuvent pas compter sur la police pour exiger que leur conjoint violent respecte un engagement de garder la paix, alors que des lois sont prévues pour protéger les biens d'une entreprise en grève. On peut le constater également dans le fait que le viol n'est pas, pour des raisons confuses, considéré comme un crime de guerre. Certes, la situation évolue quelque peu, mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Prenons le cas du harcèlement sexuel qui est traité à la légère.

C'est ce genre de mentalité qu'il faut attaquer, qu'il faut changer. Qui fait les lois? Qui a dit qu'il devait en être ainsi, qui a dit qu'il ne pouvait en être autrement? Ceux qui disent que l'on ne peut changer cette situation sont très souvent parmi ceux qui en ont profité.

Il y a un peu moins de dix ans, et certains s'en souviendront, un grand nombre de députés avaient ri lorsque Margaret Mitchell, alors députée, avait déclaré à la Chambre qu'une femme sur dix avait été agressée par son conjoint. Nous avons du chemin à faire. Je pense qu'aujourd'hui, les gens ne riraient pas. Nous devons aller au–delà des belles paroles, mettre en oeuvre des programmes efficaces et profiter d'une tendance à vouloir modifier les attitudes pour prendre des mesures concrètes. En vérité, le monde a changé à de nombreux égards. La société a changé et il est temps que la politique fasse de même.

Nous savons que la pauvreté chez les enfants est un problème énorme et une véritable honte pour le Canada. Les Nations Unies ont reconnu l'existence de ce problème dans notre pays. Sachez que les enfants pauvres ont des parents pauvres. Dans ce pays, contrairement à bon nombre de nos partenaires commerciaux, 58,4 p. 100 des chefs de famille monoparentale, en grande majorité des femmes, vivent dans la pauvreté. Les possibilités et les choix leur sont trop souvent refusés, non pas parce que l'on ne valorise pas la famille, mais parce que l'on n'a pas apporté les

changements structurels nécessaires pour régler fondamentalement ces problèmes dans notre société.

Il y a trois principaux moyens d'élargir ces choix et d'accroître ces possibilités: l'équité salariale, l'équité en matière d'emploi et l'établissement d'un programme national de garderies.

Je voudrais parler tout d'abord de la question des garderies. Il y a sans aucun doute un rapport entre la capacité des femmes de faire partie de la population active et la disponibilité de garderies accessibles et abordables.

J'ai déjà travaillé pour une société d'aide à l'enfance. Après un certain nombre d'années, j'ai compris que nous ne sommes pas une société qui aime beaucoup ses enfants, qu'à de nombreux égards, nous n'organisons pas notre société de manière à valoriser nos enfants et notre avenir. Le fait que notre pays, un pays raisonnablement riche, aux ressources abondantes, n'ait pu répondre aux besoins de garderies accessibles et abordables montre bien que nous avons échoué pour ce qui est de valoriser les familles et les enfants.

La question des garderies n'est pas une question de pure charité. Elle n'est pas non plus, à de nombreux égards, une question sociale. Elle est, en fait, une question économique. Il ne faut pas la considérer exclusivement comme une question propre aux femmes. Les garderies sont la responsabilité de tous les membres de la société. Elles sont également indispensables au bon fonctionnement de notre économie. On n'a qu'à regarder les études faites dans d'autres pays pour voir très facilement le lien entre l'existence de garderies et la capacité des femmes de faire partie de la population active.

Il est d'autres mesures importantes que nous pouvons prendre, à mon avis, pour assurer l'égalité des femmes sur le plan économique. Nous pouvons adopter des mesures législatives permettant aux travailleurs de se syndiquer plus facilement dans les secteurs à forte prédominance féminine où l'emploi est très souvent à temps partiel, occasionnel ou temporaire.

• (1255)

En tant que législateurs, nous pouvons tâcher de faire en sorte que les travailleurs à temps partiel, dont le nombre s'accroît et qui se composent en grande partie de femmes, reçoivent des prestations de retraite suffisantes et d'autres avantages sociaux qui leur permettront d'assurer leur avenir à plus long terme et d'une manière plus stable.

Nous pouvons établir des normes de travail assorties de politiques de congé souples et exhaustives qui tiennent compte des responsabilités familiales et des droits des couples de même sexe.

Nous entendons beaucoup parler d'autres parlements, et non seulement de ceux du Canada, qui se penchent sur les valeurs familiales. Aujourd'hui, je demande à chaque député de faire son examen de conscience et de voir comment, dans ses actes, il manifeste de l'intérêt pour la famille. Si la famille nous tenait réellement à coeur, nous aurions des garderies et des lois du travail satisfaisantes. Nous attacherions de la valeur à la famille, non seulement par nos belles paroles et en regrettant l'époque révolue de la famille nucléaire, si jamais elle a déjà existé. Nous devrions plutôt voir la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, en attachant de la valeur à nos enfants et aux choix que font les gens.

Dans les lois du travail, nous pouvons définir clairement le harcèlement sexuel et établir des lignes directrices explicites à l'égard des plaintes et des mesures disciplinaires.

Sur le plan économique, nous pouvons faire en sorte que les coopératives et les petites entreprises, dont bon nombre confèrent aux femmes un plus grand rôle dans leur propre avenir économique, aient plus facilement accès à des emprunts à faibles intérêts.

Nous pouvons trouver des moyens d'accorder de la valeur au travail non rémunéré. Nous pouvons encourager les jeunes femmes et les filles à étudier les mathématiques et les sciences. Nous pouvons incorporer les études des femmes dans les programmes scolaires de base et nous assurer que les cours postsecondaires répondent aux besoins des femmes.

Nous pouvons offrir des programmes de formation pour que les femmes, tant des régions rurales qu'urbaines, puissent accéder à des métiers et à des technologies.

Je voudrais simplement dire quelques mots au sujet des femmes des régions rurales, où l'accessibilité à une formation ou à des études est souvent plus difficile qu'ailleurs. J'estime que notre société ne se penche pas suffisamment sur cette question. Pourtant, les députés doivent tenir compte de l'économie des régions rurales et des besoins des femmes qui habitent dans ces régions.

Nous devons également nous assurer d'avoir un régime de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu satisfaisant pour que les femmes âgées ne soient pas réduites à la pauvreté. Les femmes âgées représentent un pourcentage extrêmement élevé des personnes qui vivent dans la pauvreté.

Nous pouvons construire davantage d'habitations à loyer modéré afin que les femmes aient un endroit sûr où se loger, ainsi que nous assurer que nos soins de santé répondent aux besoins des femmes et pas simplement à ceux des sociétés pharmaceutiques. Il faut veiller à ce que les femmes puissent choisir ce qui répond le mieux à leurs besoins en matière de santé. Il faut donc débloquer des crédits supplémentaires pour la planification des naissances, accroître la recherche sur des moyens de contraception sûrs et efficaces et garantir l'accès à des services d'avortement, non seulement dans les hôpitaux urbains, mais également dans des cliniques communautaires partout au pays.

Les femmes ne parviendront à une véritable égalité économique que grâce à ces initiatives, entre autres. Cette égalité permettra dans une certaine mesure de remédier au déséquilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes dans notre société, déséquilibre qui contribue, selon moi, à la violence faite aux femmes.

Les femmes ne vivront pas en sécurité, ne seront pas respectées et n'obtiendront pas des services de garderie et une rémunération égale ainsi que de meilleurs soins de santé tant que tous les députés dans cette enceinte, hommes et femmes, en tant que décideurs, ne donneront pas l'exemple. Trop souvent, notre Chambre hésite à prendre l'initiative dans ces questions.

Je tiens à dire qu'il y a de nombreux hommes siégeant dans cette enceinte qui appuient le type de mesures nécessaires pour parvenir à l'égalité dont je parle. Je voudrais ajouter que cela m'amène à croire qu'ensemble, nous pourrons parvenir au genre d'égalité qui améliorera notre société, nos familles et notre pays.

L'égalité et la justice sociale exigent un engagement véritable non seulement des gouvernements et des parlementaires, mais également de la société dans son ensemble. En tant que parlementaires, nous avons un rôle à jouer. Nous participons à la rédaction de projets de loi qui, très souvent, peuvent non seulement mettre un terme à des iniquités, mais également ouvrir la voie. Cependant, il ne faut pas s'arrêter là; il faudait, par exemple, arriver à la tolérance zéro en ce qui concerne la violence dans notre société.

• (1300)

En tant que parlementaires, nous pouvons faire beaucoup à l'extérieur de la Chambre pour appuyer et promouvoir l'égalité des deux sexes. En tant que femmes, je crois que nous devons attacher de la valeur à nos expériences que nous sous–évaluons parfois, et reconnaître qu'une personne qui fait tourner un foyer peut très bien administrer une entreprise ou un pays.

Deuxièment, je tiens à dire qu'il incombe à celles d'entre nous qui ont obtenu un certain succès dans leur carrière de servir de mentors à des femmes plus jeunes qui suivront nos traces. Ainsi, c'est grâce à notre exemple que nous pouvons commencer à redéfinir ce qui a de la valeur dans notre société.

J'ai eu l'occasion, au cours des six dernières années, de parler de la Journée internationale des femmes dans cette enceinte et dans tout le pays. Nous avons été témoins de beaucoup d'événements tristes que nous avons voulu souligner à la Chambre. Nous nous rappelons tous du massacre de Montréal et je pense qu'il faut féliciter la Chambre d'avoir appuyé la motion voulant que le 7 décembre soit une journée officielle de deuil.

Ce sont là des déclarations importantes qui ont été faites par des parlementaires. Je tiens à dire également qu'aujourd'hui, nous devons nous engager à nouveau, hommes et femmes, à user des pouvoirs à notre disposition, dans cette enceinte et à l'extérieur, pour promouvoir une véritable égalité.

Je participe depuis de nombreuses années au mouvement féministe et je sais que les paroles seules n'arrivent pas à changer grand–chose. Cependant, le langage que nous utilisons peut, en fait, modifier la façon dont nous percevons certaines questions et nous avons eu des exemples très regrettables à la Chambre des communes de gens qui ont oublié cela. Ainsi, nos paroles et nos actes ont de l'importance.

Je crois que la question de l'égalité des femmes est inextricablement liée à l'égalité pour tous dans notre société—les autochtones, les minorités visibles, les personnes handicapées. Si nous tolérons une inégalité structurelle, comme c'est le cas, selon moi, dans notre société actuelle, nous faisons fi des exigences politiques les plus fondamentales. Nous voyons aujourd'hui ce qui se passe en Afrique du Sud, où les injustices raciales ont été non seulement admises, mais érigées en système durant de nombreuses années. Chaque membre de la société en a souffert, de même que les relations internationales.

Face au reste du monde, nous n'avons pas nécessairement un dossier parfait sur la question de l'égalité des sexes. Les députés se rappelleront que, l'an dernier, le Canada a été qualifié de champion dans un rapport des Nations Unies. C'était le meilleur pays du monde, le meilleur endroit où vivre, selon toute une série de critères. Le rapport précisait par contre que si l'on considérait la condition des femmes, le Canada passait en huitième position.

Chaque fois qu'on en parlait, j'ai remarqué qu'on invoquait ce rapport pour affirmer, et avec raison, que les Canadiens forment une société tolérante et pacifique. Je suppose que d'autres sociétés nous envient. Mais je n'ai pas entendu souvent les gens mentionner la question de l'égalité des femmes, ni la deuxième partie du rapport, qui présentait des observations très négatives au sujet de notre société.

Aujourd'hui, à la Chambre, mon parti appuie évidemment la motion présentée par l'opposition officielle, mais nous aimerions qu'on fasse plus que simplement l'appuyer en faisant de beaux discours. Nous devrions en profiter pour examiner notre attitude et pour prendre des engagements à titre de députés, et en tant que partis politiques.

On se souviendra des recommandations que la Commission de la réforme électorale avait formulées l'an dernier. Certaines de ces recommandations ont été acceptées par le Parlement au cours de la session précédente. Il y a une recommandation qui n'a pas été approuvée et j'aimerais que le gouvernement montre son engagement à l'égard de l'égalité. La commission avait recommandé que les partis politiques aient droit à une remise calculée en fonction du nombre de candidates qu'ils présentaient. Cela visait d'abord à faire admettre qu'il n'y a pas suffisamment de femmes dans les milieux politiques.

• (1305)

Je voudrais aussi que le gouvernement rétablisse le financement, qui est crucial, des centres pour femmes qui donnent de nombreux services, malheureusement souvent à un taux de rémunération assez bas, dans des collectivités partout au Canada. Ces services, soit de prévention, d'éducation ou d'orientation, aident vraiment à remédier aux problèmes qui préoccupent sûrement la plupart d'entre nous, notamment la pauvreté et la violence faite aux femmes dans notre société.

J'invite le gouvernement aujourd'hui, non pas à prononcer un beau discours, mais à dire qu'il reconnaît vraiment la contribution des femmes, de celles qui dirigent les maisons de transition, les centres pour femmes et les centres d'orientation, ainsi que la valeur de cette contribution pour l'ensemble de notre société.

En terminant, je dirai que j'appuie cette motion, mais je précise que la Journée internationale de la femme n'est pas un événement uniquement pour les femmes. C'est une journée où nous pouvons renouveler notre engagement à agir et, à la Chambre, à adopter des mesures législatives qui permettront vraiment de corriger le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la société.

Au fil des ans, nous avons été témoins de changements positifs. Je constate avec plaisir que bien des hommes partagent les buts que nous faisons valoir, nous qui travaillons depuis des années en faveur du mouvement des femmes pour l'égalité, et, d'après moi, c'est uniquement en collaborant et en jouant notre rôle au Parlement que nous montrerons à nos concitoyens que nous, qui dirigeons le pays et qui sommes leurs représentants élus, prenons la question au sérieux et que nous agirons, non seulement pour appuyer des motions, mais aussi pour appuyer les mesures législatives nécessaires.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire au chef du Nouveau Parti démocratique que je suis entière-

ment d'accord avec elle. J'étais à mon bureau, en train de traiter un autre dossier, lorsque j'ai entendu son allocution, et je suis venu ici simplement pour lui dire que, comme toujours à cet égard, elle a parfaitement raison.

Je voudrais revenir sur le passage de son allocution où elle parle des femmes d'affaires. Vous n'ignorez pas que, aux États–Unis, à l'heure actuelle, les entreprises qui sont entièrement ou partiellement la propriété de femmes emploient plus de gens que les 500 sociétés signalées par la revue Fortune réunies. En étant vraiment à l'avant–garde en matière d'esprit d'entreprise en Amérique du Nord, les femmes représentent la force montante dans notre société. Les statistiques et les faits parlent d'eux–mêmes. C'est une des raisons pour lesquelles le ministre du Développement des ressources humaines va appuyer l'ouverture prochaine, dans le centre–ville de Toronto, du premier Centre des femmes d'affaires au Canada. On peut voir l'énorme succès que remportent les entreprises qui sont entièrement ou partiellement la propriété de femmes.

L'un des problèmes les plus difficiles qui se posent aux femmes qui veulent lancer une entreprise dans leur maison ou qui veulent agrandir leur entreprise, c'est que les institutions financières, les banques, semblent tout bonnement incapables de reconnaître le succès que reflètent les statistiques. D'après les banquiers canadiens, les femmes remboursent leurs emprunts mieux que les hommes. Les statistiques le prouvent. Et pourtant, on entend dire que les entreprises qui sont entièrement ou partiellement la propriété de femmes ont beaucoup de mal à avoir accès à des capitaux.

• (1310)

La députée pourrait–elle nous dire pourquoi, compte tenu de son expérience ou à son avis, les institutions financières du Canada hésitent tellement à prêter de l'argent aux femmes qui veulent lancer ou agrandir leur entreprise?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je crois que je pourrais tout aussi bien faire une analyse psychologique qu'une analyse financière.

C'est en partie parce que, très souvent, dans le passé, le travail des femmes n'a pas été apprécié à sa juste valeur; c'est encore parfois le cas, aujourd'hui. Dans les institutions financières, certains décideurs, hommes et femmes, éprouvent un peu de difficulté à admettre que les femmes peuvent réussir dans toute une série de domaines. Comme le dit mon collègue, nous connaissons les statistiques sur la réussite des femmes en affaires.

Encore aujourd'hui, et j'en ai fait l'expérience moi–même il y a sept ou huit ans, des électrices de ma circonscription me disent qu'il leur est difficile d'obtenir une carte de crédit à moins que leur conjoint signe une déclaration pour confirmer qu'elles sont honnêtes et qu'elles ne constituent pas un risque financier ou quelque chose comme cela. Dans mon cas, le fait que je sois divorcée semblait dépasser l'entendement de la personne qui demandait que mon mari soit mon répondant.

Je crois que le problème en est problème un d'attitude dans notre société. Ce sont les attitudes qu'il faut changer. Je m'entretiens avec beaucoup de femmes, des professionnelles et des femmes qui veulent donner de l'expansion à l'entreprise qu'elles exploitent à partir de chez elles, et elles disent éprouver énormément de difficulté à trouver des capitaux. Le problème est bien réel.

Je pourrais donner bien des interprétations de la situation, mais la meilleure chose à faire pour le gouvernement, qui, si j'ai bien compris l'exposé budgétaire, a l'intention de discuter avec les institutions financières, serait de ne pas manquer de soulever la question très importante du financement des entreprises exploitées par des femmes. Je suis convaincue que si le député participe à ces discussions, il soulèvera la question. J'aimerais que le gouvernement en fasse aussi une priorité pour la très bonne raison qu'il y va de la réussite d'entreprises.

J'ai fait allusion tout à l'heure au magazine publié à la fin de l'an dernier par le *Financial Post* où étaient énumérés les 200 dirigeants d'entreprises les plus influents du Canada. Il ne faut pas perdre de vue que, évidemment, les dirigeants d'entreprises les plus influents du Canada ont probablement un poids sur la scène politique en plus de leur poids dans le domaine des affaires. Deux parmi les 200 étaient des femmes.

Cela est représentatif de l'ensemble du monde des affaires. La communauté financière doit reconnaître deux choses: la valeur des femmes et la nécessité de créer un milieu de travail qui valorise—ce qui serait à l'avantage des hommes autant que des femmes—les rôles familiaux.

Cela vaut aussi pour la Chambre des communes. Nous pourrions repenser notre horaire de travail pour que ceux, hommes et femmes, qui ont des responsabilités familiales disposent de plus de temps pour s'en acquitter.

J'ai parlé à beaucoup de femmes qui craignent d'accepter des postes de commande en politique et en affaires en raison du milieu de travail inhumain que notre société a tendance à engendrer. C'est là une question importante pour l'avenir et nous devrions tous y réfléchir si nous tenons sincèrement à faire participer plus de femmes à la vie politique et au monde des affaires.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur cette motion de l'opposition visant à encourager le gouvernement à reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes et à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer l'équité aux femmes dans les domaines de compétence fédérale.

• (1315)

En cette Journée internationale de la femme, c'est vraiment un privilège pour moi de pouvoir parler d'une question aussi importante ici, à la Chambre. Cependant, avant de commencer, je voudrais remercier ma mère, Irene Lemak, de m'avoir donné la vie, de m'avoir élevé, de m'avoir enduré, d'avoir pris soin de moi et de m'avoir aimé. Merci, maman.

Revenons maintenant à la motion. Il nous incombe, en tant que députés, de nous pencher sur les problèmes auxquels les femmes se heurtent sur le marché du travail sur le plan de l'égalité, d'encourager la collaboration et de protéger les droits de tous les Canadiens.

L'égalité économique entre les hommes et les femmes ne peut exister que si l'accès à l'emploi est réellement fondé sur les compétences, l'expérience et la motivation, et non sur le sexe.

Dans un tel système, c'est le candidat le plus compétent, homme ou femme, qui obtient le poste.

Toutefois, l'égalité est encore un idéal au Canada et non une réalité. Il est grand temps que les Canadiennes aient le respect, le salaire et les chances qu'elles méritent. Cela veut dire que les députés de tous les partis devraient examiner ensemble la question du harcèlement sexuel et de la discrimination au travail et corriger, au fur et au mesure, les problèmes décelés.
Nous devons examiner la question des congés de maternité et les difficultés que beaucoup de femmes éprouvent au moment de réintégrer le marché du travail. Nous devons cependant adopter une approche équilibrée qui tient compte aussi des besoins de l'employeur. Actuellement, le système qui existe semble reconnaître les problèmes et a l'air de fonctionner.

Avant de devenir député fédéral, j'ai dirigé des entreprises pendant 25 ans; le problème se posait souvent. On permettait aux femmes de prendre un congé de maternité, et leur poste leur était réservé pendant une période de trois à cinq mois, le temps qu'elles décident si elles souhaitaient ou non revenir au travail. Après leur grossesse, quatre femmes sur six décidaient de rester à la maison. Il y a peut–être eu une amélioration.

Nous devons examiner la discrimination dont sont victimes les parents qui décident de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants et qui n'ont pas droit aux prestations versées à ceux qui paient pour faire garder leurs enfants à l'extérieur. Nous devons reconnaître que les mères qui restent à la maison sont socialement dévalorisées et que, de ce fait, elles ne sont pas sur le même pied que celles qui travaillent à l'extérieur. Nous devons reconnaître la contribution des femmes qui travaillent à la maison et leur permettre de faire le choix qu'elles estiment le meilleur.

La décision d'avoir un enfant ne devrait pas être directement infléchie par des encouragements que le gouvernement prévoit dans la loi. Ainsi, des citoyens de Calgary, Jim et Laurie Boland, ont récemment appris d'un juge de la Cour fédérale chargé de se prononcer sur la question qu'un parent qui décide de rester à la maison avec son enfant n'a pas les mêmes privilèges que celui qui paie pour faire garder le sien.

De l'aveu général, la Loi de l'impôt sur le revenu prive les Boland d'avantages égaux aux termes de la loi, mais comme les parents qui restent à la maison ne sont pas, selon le juge, une minorité clairement identifiable, ils ne sont pas protégés par la Charte des droits et libertés.

Il faut mettre un terme à cette discrimination sanctionnée par la loi. Si la motion d'aujourd'hui vise à résoudre des problèmes comme ceux–là, j'encourage alors le gouvernement à s'y attaquer dès maintenant et à présenter un projet de loi qui rendra inutile l'intervention d'un juge en pareilles circonstances.

Les parents devraient pouvoir choisir librement la solution qui leur convient le mieux pour élever leurs enfants, et le gouvernement devrait éviter de privilégier un choix par rapport à l'autre.

En cette Année internationale de la famille, j'ai l'intention de présenter d'ici la fin de l'année un projet de loi d'initiative parlementaire visant à assurer une aide financière égale à toutes les familles, indépendamment de la solution qu'elles retiennent pour leurs enfants.

Donnons–nous un pays où la fiscalité et les perspectives d'emploi sont justes, un pays où tous les individus ont de nombreuses possibilités et où l'emploi dépend des compétences, de l'expérience et de la motivation plutôt que du sexe du candidat.

Si la motion vise à garantir que l'action positive en milieu de travail corresponde à un pourcentage fixé par la loi, le Parti réformiste s'y oppose. De nombreux députés ont déjà fait des interventions en ce sens aujourd'hui.

• (1320)

Les femmes ne constituent pas un groupe d'intérêts. Comme ma collègue de Beaver River l'a mentionné plusieurs fois—elle l'a dit deux fois, et je suivrai son exemple en le disant deux fois moi aussi— les femmes ne constituent pas un groupe d'intérêts. L'action positive mène à une discrimination à rebours, non à l'égalité. Les femmes sont des personnes tout autant que les hommes et devraient être respectées en tant que telles.

Il est temps que les extrêmes, aussi bien masculin, ceux qu'on appelle phallocrates, que féminin, celles qu'on appelle féministes, se rencontrent en quelque sorte pour se fondre et éliminer cette dureté et cet extrémisme des deux côtés, qu'ils se rencontrent et se reconnaissent mutuellement comme des êtres humains. Le respect et la compréhension sont la clé.

En conclusion, je crois que les femmes au foyer, en milieu de travail et en général méritent plus de respect, non des quotas. Un bon début dans cette voie consisterait peut–être, en cette Année de la famille, à donner de la famille une définition où l'on souscrirait, dans un monde en perpétuelle évolution, à certaines de ces valeurs qui existaient autrefois, quand on avait le sens des responsabilités et qu'on savait où l'on allait.

On pourrait peut–être définir la famille comme un couple, ou deux personnes unies par des liens du sang, ou par mariage ou par adoption. Cela s'appliquerait à beaucoup de situations dans les cas de chefs de famille monoparentale, de mariage et d'autres situations où les parents sont décédés et où frères et soeurs vivent ensemble. Voilà certains des problèmes dont nous devrions nous occuper cette année.

Je voudrais simplement ajouter pour terminer que nous ne devrions pas glisser sur les problèmes existant entre les hommes et les femmes. Nous devrions plutôt les reconnaître et nous y attaquer de front pour tâcher de les résoudre par le respect et la compréhension plutôt que par la voie législative et l'action positive.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant qu'on reprenne le débat, je tiens à informer la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, à cause de la déclaration ministérielle, la période prévue pour les affaires émanant du gouvernement sera prolongée de 18 minutes plus tard aujourd'hui.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, certains se demanderont peut–être ce qui peut pousser un homme à prendre part au débat sur la motion à l'étude aujourd'hui, se disant qu'il s'agit d'une question d'intérêt strictement féminin. Je dirai d'emblée que, comme réformiste, je crois à l'égalité des chances pour tous, mais pas à l'égalité des résultats.

Un mot tout d'abord sur ce qui m'autorise à parler de cette question. Tout d'abord, j'ai été élevé par une merveilleuse mère. Deuxièmement, j'ai une soeur dont j'apprécie l'amour et l'affection. Troisièmement, je suis marié depuis 28 ans et très heureux en ménage. Enfin, je suis père de sept enfants, dont une seule fille. J'ai eu six fils, ce qui traduit peut–être un déséquili-

bre dans ma vie. Enfin, par ma profession, j'ai été proche des femmes et de leurs problèmes pendant toute ma carrière.

J'aurais quelques remarques à faire. Tout d'abord, les femmes vivent sept ans de plus que les hommes, en moyenne. Sur ce plan, je me demande pourquoi elles voudraient être les égales de l'homme. Nous avons une espérance de vie bien moindre.

Deuxièmement, je voudrais parler d'une observation que j'ai faite à l'époque de mes études universitaires. Dans ma première classe, nous étions 106, mais il y avait seulement 14 jeunes femmes. J'ai obtenu mon diplôme en 1968. J'ai suivi très attentivement l'évolution des inscriptions dans ma faculté. Je constate qu'on y trouve aujourd'hui un nombre à peu près égal d'étudiantes et d'étudiants.

• (1325)

Je me suis interrogé sur la cause des changements survenus depuis 1964, à mon entrée au collège. Des mesures législatives? A–t–on légiféré pour que les hommes et les femmes soient sur un pied d'égalité à l'université? Pas du tout. Il s'est produit un changement informé, je dirais, un changement qui nous a permis de constater que les compétences des femmes, dans la faculté dont je suis diplômé, sont rigoureusement égales à celles des hommes.

Il y a un autre fait que je voudrais signaler, au risque de faire voler un mythe en éclats. J'ai entendu lancer des chiffres selon lesquels les femmes seraient payées beaucoup moins que les hommes, en moyenne, et que, à travail équivalent, elles ne touchaient pas autant que les hommes. Il manque un élément dans cette équation, toutefois. Si on compare des hommes et des femmes qui ne se sont jamais mariés, on constate qu'ils ont pour ainsi dire la même rémunération et que cette égalité a été atteinte il y a longtemps. Ce sont les observations que je confie à votre réflexion au début de mon intervention.

Je voudrais maintenant parler de la différence que fait le mariage dans cette équation. Si je remonte à l'époque où mes grands–parents élevaient leur famille, et il s'agissait d'une famille traditionnelle de l'ancien temps, je remarque que mon grand–père travaillait à la ferme laitière, à l'extérieur, et que ma grand–mère avait charge de la maison et travaillait à l'intérieur. Elle s'occupait du jardinage, du ménage, de la cuisine, de la couture, des petites tâches autour de la maison et des rénovations, elle donnait des leçons de piano et préparait les services religieux. Certains diraient que ces tâches n'étaient pas très égales. D'autres estimeraient par contre qu'il y avait là une sorte d'équilibre. J'ai demandé à ma grand–mère si elle croyait qu'il y avait là une inégalité. Elle a dit que oui: mon pauvre grand–père devait se taper tout le travail difficile alors qu'elle n'avait que le travail agréable.

Dans la famille d'aujourd'hui, les choses ont radicalement changé. Il arrive souvent que les parents sortent du foyer pour aller travailler, ce qui empêche la mère de se consacrer uniquement à la tâche d'élever les enfants. Quand les couples d'aujourd'hui décident d'avoir des enfants, certains inconvénients surviennent par rapport à l'emploi de la mère. Une fois enceintes, les femmes ont souvent des malaises le matin, ce qui fait qu'elles ont de la difficulté à aller travailler. Il y a ensuite l'accouchement et une période de quelque six semaines où la mère ne peut aller travailler. Dans de nombreux cas, la mère décide de rester à la maison pour prendre soin de son bébé, le nourrir au sein, pour s'en occuper comme seules peuvent le faire les mères.

Des complications médicales peuvent survenir: l'hypertension peut être un problème pendant la période post–partum; il peut y avoir des problèmes avec le placenta, des problèmes exigeant que la mère ne retourne pas au travail avant une assez longue période.

Quand ces choses–là se produisent, les revenus de la mère baissent fortement. Le père doit donc trouver du travail supplémentaire. Aussi, les statistiques voulant que les hommes et les femmes ne soient pas traités sur un pied d'égalité dans notre société sont parfois des aberrations. Il faudrait plutôt prendre le cas d'hommes et de femmes non mariés pour voir s'il y a égalité.

Les libéraux et les bloquistes sont partisans de la sociologie appliquée, de l'adoption de principes fort louables. Ils ont sans doute raison quant au fond, mais pas en ce qui concerne les résultats en bout de ligne.

Je voudrais vous donner un exemple de sociologie appliquée dont j'ai eu connaissance et qui n'est pas bien ciblé.

• (1330)

Il y avait en Alberta, au début du siècle, une petite localité appelée Brûlé. Cette localité, qui vivait exclusivement de l'exploitation d'une mine de charbon, devint prospère. Lorsque éclata la Première Guerre mondiale, Brûlé a connu un véritable boom. Les gens sont allés s'y installer, y ont construit des maisons et ont édifié une communauté solide. La population disposait d'une salle de spectacles et d'une salle de quilles.

Un brillant avenir s'annonçait pour la communauté de Brûlé. Or, la mine de charbon se retrouva tout à coup complètement épuisée. Au bout de six mois, Brûlé n'existait plus. Toute la population était partie chercher de l'emploi là où il y en avait.

Je me demande ce qu'il adviendrait de Brûlé si la même chose se produisait aujourd'hui. Je suppose que des travailleurs sociaux interviendraient pour lutter contre le problème d'alcoolisme qui frapperait les mineurs au chômage désireux de continuer de vivre dans leur localité, où ils possédaient une jolie maison et avaient accès à tous les services. Nous aurions certainement des services de toutes sortes pour répondre aux besoins et préoccupations sociaux de la population de Brûlé. Quelqu'un serait désigné pour s'occuper de la question des déplacements économiques, ou encore pour assurer l'exploitation du bureau de poste. Nous ferions en sorte que les écoles bénéficient des mêmes services que celles des grandes villes.

Les services sociaux qui permettraient aujourd'hui à Brûlé de survivre n'existaient pas à l'époque où cette localité a disparu. Aujourd'hui, la communauté de Brûlé n'existe plus. Les habitations elles–mêmes ont été démantelées et les matériaux transportés vers une localité voisine. Brûlé a littéralement disparu.

Je crois que dans notre empressement et notre grand désir de bien faire, il nous arrive parfois de pratiquer une sociologie qui nous accule au pied du mur.

En terminant, je tiens à dire, comme je l'ai fait au début de mon discours, que j'appuie de tout coeur l'égalité des chances pour tous au Canada, mais je ne suis pas en faveur de l'égalité des résultats. Je souhaite que nous fassions tout ce que nous pouvons pour supprimer les obstacles à la réalisation de l'égalité des chances, pour tous les Canadiens, hommes et femmes.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue. Je pourrais peut–être proposer une mesure à l'intention des Canadiens et demander au député ce qu'il en pense.

En général, lorsque deux conjoints qui travaillent doivent placer leurs enfants dans des garderies, le second conjoint ne dispose plus que d'un revenu bien faible après déduction des frais de garderie.

Étant donné que le revenu net du second conjoint n'est habituellement pas proportionnel à la valeur du travail qu'il effectue sur le marché du travail, je me demande si mon collègue serait d'accord pour qu'un des deux conjoints qui travaille puisse transférer une partie de son revenu à celui qui resterait à la maison pour s'occuper du foyer et prendre soin des enfants. Le second conjoint disposerait ainsi d'un revenu qui lui assurerait une certaine indépendance économique, il pourrait acquérir un REER, etc. Cette mesure aurait également l'avantage de libérer un emploi, une place en garderie, et ce serait peut–être une façon pour la société canadienne de reconnaître pour la première fois la valeur du travail des femmes au foyer.

J'aimerais connaître le point de vue de mon collègue au sujet de la reconnaissance de la valeur du travail des femmes au foyer.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, plutôt que de reconnaître la valeur de la femme au foyer ou même de l'homme au foyer par la voie d'une rémunération ou de quelque autre mesure du genre, je préférerais qu'on fasse en sorte que le régime fiscal ne minimise pas l'importance de l'apport du conjoint au foyer.

• (1335)

La Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'égard des personnes dont le conjoint reste à la maison. Je préférerais que cela se fasse avec le minimum de recours à la voie législative. Selon moi, il serait bon qu'on utilise la Loi de l'impôt sur le revenu à cette fin. Je remercie le député de sa question.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député du Parti réformiste. J'aimerais lui demander s'il a bien dit que les femmes qui travaillent aujourd'hui qui ne sont pas mariées et les hommes qui ne sont pas mariés et qui occupent un même emploi reçoivent le même salaire?

Le député croit–il, en réalité, que les infirmières, par exemple, reçoivent le même salaire que les infirmiers, que les avocates qui travaillent pour certaines firmes reçoivent le même salaire que leurs collègues avocats, que les femmes médecins reçoivent le même salaire que les hommes médecins, qu'une femme qui travaille dans un bureau reçoit le même salaire qu'un homme qui accomplit le même travail dans un bureau, qu'une femme partenaire dans une firme reçoit le même salaire qu'un homme dans le même bureau; en somme, que les salaires des employés sont égaux partout au Canada, pour la femme comme pour l'homme, pour des travaux similaires?

[*Traduction*]

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, selon les statistiques, les hommes qui ne se sont jamais mariés et les femmes qui sont dans la même situation sont également rémunérés partout au Canada. Le député a raison, c'est bien ce que j'ai dit.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette motion de l'opposition. C'est une motion que nous appuyons tous.

Il ne fait aucun doute que nous, à la Chambre, cherchons constamment à mettre en oeuvre des initiatives pour sensibiliser la population à l'importance de favoriser l'égalité économique entre les hommes et les femmes.

Pour commencer, je voudrais parler d'une expérience que j'ai vécue dans ma circonscription il y a environ un an. Un groupe de femmes de ma circonscription m'avait joint un samedi matin. La plupart d'entre elles bénéficiaient de l'assistance sociale à ce moment–là et me disaient qu'elles avaient toutes fait des études, mais qu'elles avaient été victimes d'une économie assez difficile au cours des dernières années. Elles avaient un grand esprit d'entreprise et estimaient qu'avec un peu d'aide, elles pourraient se lancer en affaires. Elles demandaient si mon bureau pourrait les aider en ce sens.

Je n'étais pas tellement renseigné sur le sujet à ce moment–là, mais je leur ai dit que je m'informerais auprès de la Banque fédérale de développement pour savoir si elle venait en aide aux femmes désireuses d'exploiter leur propre entreprise. En moins d'un mois, nous avons organisé une petite conférence intitulée Femmes en affaires et portant sur les moyens de lancer sa propre entreprise.

Lors de la première rencontre, nous nous attendions à accueillir une quarantaine ou une cinquantaine de femmes désireuses d'exploiter une entreprise à la maison, d'ouvrir un dépanneur ou de vendre un produit artisanal en particulier.

À quelque trois jours de la conférence, nous avons commencé à recevoir des lettres et des demandes de la part de femmes qui désiraient assister à la rencontre. En fin de compte, plus de 500 femmes se sont présentées à cette conférence sur les femmes désireuses de se lancer en affaires. Pendant la période des questions et des réponses, je les ai entendues parler de leur frustration devant la difficulté de lancer leur propre entreprise.

Notre régime d'enseignement ne montre pas aux femmes comment obtenir de l'aide pour se lancer en affaires. En outre, nos institutions financières n'aident pas les femmes qui veulent exploiter leur propre entreprise.

• (1340)

Lorsque nous examinons les statistiques concernant les femmes qui occupent des postes de chef de direction ou d'administrateur dans les grandes entreprises du Canada, nous pouvons constater que nous ne les aidons certainement pas à accéder à des postes supérieurs.

Cette première rencontre a été suivie d'autres rencontres auxquelles nous avons convié des chefs de direction chevronnés parmi les rares femmes à occuper des postes de ce genre dans les environs de notre ville. Nous leur avons demandé si elles voulaient servir de mentors à d'autres qui voulaient se lancer, apprendre, avancer ou se perfectionner. Nous avons mis au point une série de colloques. Après quatre ou cinq réunions—je pense qu'il n'y en a pas eu une à laquelle ont participé moins de trois cents femmes—nous nous sommes rendu compte qu'il était essentiel de créer un centre des affaires pour les femmes si nous voulions vraiment donner une base solide aux femmes qui désiraient se lancer en affaires.

Le ministre du Développement des ressources humaines nous a, ces deux dernières semaines, assuré d'un certain appui pour nous permettre de le faire. Voilà un exemple d'une initiative concrète.

Aux États–Unis, les entreprises appartenant à des femmes ou ayant des femmes pour associées emploient plus de gens que les 500 plus grosses compagnies figurant dans la revue *Fortune* réunies. J'estime que quand notre pays est confronté à une période de chômage intense, le fait de veiller à ce que les ressources qui permettront aux femmes de se lancer en affaires soient disponibles est important, en ce sens que cela devrait contribuer dans une large mesure à redonner du travail aux gens.

On a parlé dans le dernier budget de toutes les initiatives liées aux petites entreprises. Quand nous abordons cette question, nous devons être très précis. Nous devons être sensibles aux besoins des femmes d'affaires et en tenir compte, que ce soit dans le secteur des banques ou dans celui de la formation et du perfectionnement.

Comme l'a dit tout à l'heure le chef du Nouveau Parti démocratique, c'est un domaine sur lequel nous allons tous devoir nous concentrer davantage. Je ne pense pas que nous ayons lieu d'être fiers de ce que nous avons fait jusqu'à présent sur ce plan.

Je serai aujourd'hui très bref dans mes remarques. Ce que je veux dire, c'est que les membres du comité de l'industrie vont faire de leur mieux pour améliorer les choses, surtout en ce qui concerne les banques. Nous allons veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée à toutes les questions ayant à voir avec les petites entreprises, notamment ce dont ont besoin les femmes pour se lancer en affaires.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt, comme toujours d'ailleurs, les propos du député. Encore une fois, je suis d'accord avec lui dans une grande mesure. Je sais que les points dont il a parlé lui tiennent beaucoup à coeur.

J'aimerais faire une suggestion. Le nouveau gouvernement et peut–être la nouvelle législature ont notamment pour mandat d'examiner les activités de la Banque fédérale de développement et de s'informer du genre de travail qu'elle fait, ainsi que de la priorité qu'elle accorde aux prêts. Beaucoup d'entre nous, je pense, ont des réserves au sujet du rôle qu'elle joue actuellement et aimeraient que son mandat soit complètement modifié.

• (1345)

Je pense que l'une des initiatives les plus constructives est le programme CASE, le Programme de consultation au service des entreprises. Dans le cadre de ce programme, des entrepreneurs et des gens d'affaires d'expérience partagent leurs connaissances avec des personnes qui mettent sur pied de nouvelles entreprises ou se lancent en affaires.

Le député pourrait–il me dire s'il estime que la BFD pourrait aider les personnes qui se lancent en affaires, en particulier les femmes, s'il peut s'agir là d'un rôle que la Banque pourrait assumer et qui encouragerait les autres institutions de crédit du Canada à en faire autant, d'une manière ou d'une autre?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Par ailleurs, le point qu'il soulève est intéressant.

La Banque fédérale de développement travaille actuellement à aider les femmes d'affaires. J'ai déjà cité en exemple le projet que nous avons réalisé dans ma circonscription. La Banque offre le même service à tout député qui voudrait tenir des assemblées à l'intention des femmes désireuses de fonder leur propre entreprise. La Banque fédérale de développement est prête à aider tout député qui veut entreprendre cette démarche.

Les services d'expertise qu'elle offre aux petites entreprises constituent un bon programme, mais ses ressources limitées posent un problème. Même si elle ne demande que 40 $ de l'heure aux petites entreprises pour ses services d'expertise, la Banque fédérale de développement doit débourser environ 80 $ de l'heure pour assurer ce service. Par conséquent, étant donné les restrictions budgétaires, ce programme essentiel est vraiment restreint dans sa capacité de répondre aux besoins des petites entreprises.

Je crois cependant—et je pense que cela répond directement à la question du député—que le rôle de la Banque fédérale de développement est trop limité. Je sais qu'un bon nombre de responsables de cette banque aimeraient pouvoir se poser en concurrents à part entière des grandes institutions financières de notre pays. Nous allons certainement entendre leur témoignage au comité de l'industrie, au cours des deux prochains mois.

Je serais favorable à une modification de la législation qui permettrait à la Banque fédérale de développement, aux fonds mutuels, aux régimes de pension, au Fonds de solidarité ou à toute société de financement qui aide les femmes d'affaires et l'ensemble des petites entreprises, de faire concurrence aux banques et aux institutions financières classiques.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, tous les juges des cours supérieures et des cours d'appel dans chaque province du Canada et dans chacun des territoires sont nommés sur recommandation du Cabinet. Le Cabinet désigne également les juges de la Cour suprême, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. Le gouvernement assume donc la responsabilité politique de la composition des cours de juridiction supérieure du pays.

Actuellement, 951 juges en fonction ont été nommés suivant la procédure fédérale. De ce nombre, on compte 123 femmes, soit moins de 13 p. 100 du total national. L'analyse des statistiques obtenues du bureau du commissaire à la magistrature démontre éloquemment le niveau des préoccupations égalitaires des gouvernements qui se sont succédé durant les trois dernières décennies. À la Cour suprême du Canada, là où se décident les questions d'intérêt national, sur 9 juges seulement 2 sont des femmes. À la Cour fédérale du Canada, ce tribunal constitué pour décider des questions mettant en cause le droit fédéral et la responsabilité de l'État canadien, tant en première instance qu'en appel, sur un grand total de 35 juges, seulement 5 sont des femmes.

• (1350)

À la Cour canadienne de l'impôt, là où on doit décider par exemple de l'admissibilité à l'assurance–chômage d'une femme employée de son conjoint, sur 25 juges, seulement trois sont des femmes. Dans les dix cours d'appel du pays, sur un total de 126 juges, le gouvernement n'a pu trouver que 23 femmes pour remplir la fonction.

Pour la Cour supérieure du Québec, pour les Cours du Banc de la Reine de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau–Brunswick et de la Saskatchewan, pour les Cours suprêmes de Colombie–Britannique, des Territoires du Nord–Ouest et du Yukon et pour les divisions de première instance de Terre–Neuve, de l'Île–du–Prince–Édouard et de l'Ontario, la compilation est encore plus éloquente: sur 756 juges, on compte à peine 90 femmes.

Aucune femme ne siège à la Cour d'appel du Nouveau–Brunswick et de l'Île–du–Prince–Édouard. Les cinq juges des Cours supérieures du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest sont tous des hommes. Au Nouveau–Brunswick encore, sur les 32 juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour d'appel, on trouve deux femmes.

Même en Ontario où l'on compte pourtant plus de 25 000 avocats, sur 277 juges des deux cours, les gouvernements libéraux et conservateurs n'ont pu trouver que 34 femmes pour les postes disponibles.

On pourrait répondre que les juges sont choisis parmi les avocats et que les Barreaux des provinces comptent beaucoup plus d'hommes que de femmes. Je conviens qu'il s'agissait là d'une réalité des années 1950 ou 1960. À cela, je répliquerais d'abord que les proportions hommes/femmes chez les avocats ne sont pas pertinentes quand il s'agit de faire un choix qui traduise la réalité sociale dans son ensemble.

Je dirais ensuite que cette affirmation est de plus en plus fausse. Le Barreau du Québec, avec ses 17 000 avocats, compte environ 35 p. 100 de femmes et le Barreau de l'Ontario, avec plus de 25 000 membres, affiche 20 p. 100 de femmes, un rapport qui passe à plus de 45 p. 100 chez les avocates ayant moins de dix ans de pratique.

Pour l'avenir, pouvons–nous au moins convenir d'une réalité, que parmi les 42 000 avocats des deux provinces, le gouvernement ne devrait pas avoir trop de difficulté à trouver une centaine de femmes pour les postes qui deviendront disponibles.

Le profil actuel de la magistrature canadienne fait la preuve de la discrimination inacceptable à laquelle ont été soumises les femmes dans la pratique du droit au Canada. On peut se demander si une telle discrimination résultait d'une volonté politique d'éloigner les femmes de la magistrature ou simplement de la bêtise d'une société dans laquelle les femmes n'avaient pas leur place au tribunal.

Dans les deux hypothèses, le constat est le même: il y a urgence à rétablir l'équilibre par la nomination systématique de femmes aux postes qui deviendront disponibles dans les prochaines années.

L'Ontario fut la première province canadienne à admettre les femmes à la pratique du droit par une loi spéciale autorisant Clara Brett Martin, le 2 février 1897.

Le Québec fut la dernière province à modifier ses lois pour admettre les femmes au Barreau en 1941. On a peine à imaginer, en 1994, comment il était normal et naturel d'exclure les femmes de la vie sociale en 1940. C'était une époque où la discrimination était institutionnalisée, vécue comme nécessaire par la majorité des femmes elles–mêmes, et traduite dans la réalité politique par leur exclusion universellement acceptée des postes de décision.

On ne saurait expliquer la disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes dans les rangs de la magistrature par l'importance numérique de chaque groupe au sein des Barreaux provinciaux. Un tel argument est sans pertinence: le nombre de postes disponibles est si limité que le gouvernement peut facilement sélectionner des femmes pour les combler parmi les milliers d'avocates en exercice, sans tenir compte des statistiques.

• (1355)

En effet, pour les futures nominations, qui peut prétendre que le gouvernement ne pourra trouver de compétences parmi les 6 500 avocates de l'Ontario et les 5 000 avocates du Québec?

Les tribunaux supérieurs du Canada sont appelés à sanctionner le droit, à interpréter les textes fondamentaux du pays, et souvent à décider sur des débats de société.

Il est absolument inconcevable et inacceptable que les femmes en soient presque systématiquement exclues. Je prie cette Chambre et le gouvernement de considérer que le temps est venu de corriger cette erreur historique.

Je presse le gouvernement de sélectionner et de nommer au moins 80 p. 100 de femmes pour combler tous les postes qui deviendront disponibles dans la magistrature sous responsabilité fédérale au cours des prochaines années. Je demande qu'on adopte au plus tôt une politique et une législation d'accès à la magistrature nettement favorables aux femmes, afin de rétablir l'équilibre institutionnel pratiqué depuis les premières années de la Confédération jusqu'à nos jours.

Je ne fais que répéter un principe de notre droit judiciaire: Que justice soit rendue et qu'elle paraisse être rendue aux yeux de toutes les femmes et tous les hommes au Canada.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour féliciter la députée de Saint–Hubert pour avoir fait un discours pour lequel elle a fait beaucoup de recherches, un discours qui a traité du nombre de personnes à la magistrature en Ontario comme au Québec, et partout au Canada. Je félicite la députée pour sa recherche et je l'appuie lorsqu'elle dit que le fédéral devrait sélectionner de plus en plus de femmes à la magistrature afin que justice soit faite pour tous, autant pour les femmes que pour les hommes.

Madame la députée de Saint–Hubert, bravo!

Des voix: Bravo!

Mme Venne: Monsieur le Président, après autant d'éloges, je vous avoue que je suis bouche bée devant mon collègue. Évidemment, je le remercie. Je pense qu'il a saisi le message.

Tout à l'heure, à l'arrière, on me chuchotait que je n'avais pas parlé des notaires, bien que ce soit ma profession. C'est tout simplement parce que, actuellement, ce sont des avocats qui sont nommés juges, mais je pourrais également en faire une demande au ministre de la Justice et ça ne me gênerait aucunement.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations. Elles étaient fort intéressantes. Pour ma part, j'ai entendu parler de ce qu'on doit qualifier de discrimination flagrante associée à des nominations de relations dans le milieu juridique et parmi les juges.

La députée pourrait–elle nous dire ce qu'elle pense des réalités de notre société à l'heure actuelle? Lorsque je me rends dans une banque, la majorité des guichetiers sont des femmes. Dans les entreprises, la plupart des secrétaires sont également des femmes. Cela s'applique en outre aux commis dans les supermarchés. Je suppose qu'on pourrait donner bien d'autres exemples de postes dans lesquels les femmes sont confinées dans notre société.

La députée pourrait–elle nous dire, si selon elle, c'est en légiférant ou en imposant des contingents qu'on pourra parvenir à l'équité pour les femmes ou si on devrait d'abord et avant tout tenir compte de la capacité de diverses personnes d'accomplir un travail donné?

• (1400)

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, dans certains cas, effectivement, tel celui que j'ai mentionné au sujet des juges, je propose qu'à l'avenir, on nomme au moins 80 p. 100 de femmes aux postes de juge qui deviendront disponibles. Dans ces cas–là, on peut appeler cela un quota, bien que je déteste le terme, mais on peut certainement l'utiliser.

Dans d'autres cas, évidemment, si on a le même nombre de personnes qui se présentent à un poste, on peut certainement évaluer, comme on doit toujours le faire, les qualités de chacun.

On nous a aussi toujours apporté l'objection suivante: «Ah, vous voulez favoriser des femmes, mais vous ne voulez pas qu'elles soient aussi compétentes que les hommes.» Dans ce cas–là malheureusement, je suis souvent portée à dire: «Aussi compétentes que les mâles», parce que je trouve qu'il est très sexiste d'utiliser ce genre d'argument. Il est évident que les femmes sont aussi compétentes que les hommes, et dans tous les domaines.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Elsie Wayne (Saint John): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, je suis heureuse de souligner le travail des femmes de ma circonscription qui contribuent à l'essor de leur collectivité.

M^me^ Eileen Travis a été la première présidente de la Chambre de commerce de Saint John; M^me^ Shirley Dysart, première présidente de l'Assemblée législative du Nouveau–Brunswick; M^me^ Mary Munford, première greffière de la première ville dotée de la personnalité morale au Canada, soit Saint John, au Nouveau–Brunswick; et M^me^ Anna Boyle, mère de 12 enfants, qui travaille sans cesse pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Je voudrais vous parler également des Soeurs de la Charité de l'Immaculée–Conception qui offrent un service essentiel d'intervention et d'appui des services sociaux.

Étant donné que 1994 est l'Année internationale de la famille, il est important de mentionner le travail du Conseil des femmes de Saint John. Il essaie constamment d'améliorer la santé et le bien–être des familles de la ville.

Enfin, c'est avec un grand plaisir que je signale à la Chambre que la première YWCA a été établie à Saint John, au Nouveau–Brunswick, en 1870 par Agnes Blizard.

* * *

[*Français*]

LES SERVICES DE GARDERIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Madame la Présidente, les services de garde d'enfants ne répondent pas aux besoins de plus en plus importants des familles au Canada et au Québec.

Le nombre insuffisant de garderies, ajouté au coût très souvent inabordable de ce service, pourtant essentiel, cause un préjudice aux femmes. Celles–ci ne peuvent, dans bien des cas, travailler à l'extérieur. Non seulement sont–elles privées de leur droit de travailler, mais, pour certaines qui doivent s'occuper seules de leurs enfants, l'absence de garderies les condamnent à la pauvreté.

Je veux cependant aujourd'hui souligner le courage et la détermination des travailleuses de garderie qui accomplissent un

Article 31 du Règlement

travail extraordinaire auprès de nos enfants, et cela, pour un salaire nettement insuffisant.

En cette Année de la famille, il est temps que ce gouvernement passe à l'action en investissant dans un réseau de garderies, plutôt que de se contenter d'en proclamer l'importance.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je voudrais parler d'une question qui concerne toute la société.

En Colombie–Britannique, les décisions rendues récemment dans trois procès pour meurtre ont créé une tendance préoccupante. Dans chaque cas, l'accusé a été acquitté ou reconnu coupable d'une accusation réduite d'homicide parce qu'il avait agi sous l'influence de drogues ou d'alcool. Cette défense sera vraisemblablement invoquée dans au moins un procès pour meurtre actuellement en cours.

Malheureusement, non seulement on invoque fréquemment cette défense dans les procès actuels, mais des individus déjà condamnés pour meurtre font maintenant appel de leur condamnation en invoquant la même défense. Si cette tendance se poursuit, il deviendra difficile de condamner qui que ce soit pour meurtre au Canada.

Les avocats peuvent toujours faire valoir que cette tendance est conforme au droit et à la jurisprudence, le public, lui, est outré.

Si le gouvernement entend vraiment donner suite à sa promesse de protéger les femmes et les enfants contre la violence, il doit modifier la loi de manière à rendre les individus responsables de leurs actes.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est): Madame la Présidente, je voudrais profiter de la Journée internationale de la femme pour parler de l'avenir des jeunes femmes au Canada.

• (1405)

Les jeunes femmes sont assujetties aux mêmes impératifs que leurs homologues masculins en ce qui concerne leur avenir. Elles tiennent à avoir une bonne éducation et des possibilités d'emploi. Or, elles doivent en plus subir les pressions associées à leur sexe dans une société qui ne tient pas toujours compte de leurs besoins et qui leur est souvent hostile.

J'exhorte le gouvernement à prendre en considération les besoins particuliers des jeunes Canadiennes dans le cadre des mesures qu'il adopte pour répondre aux besoins sociaux et économiques de la société en général.

Si nous voulons réaliser la pleine égalité, nous devons d'abord obtenir l'indépendance économique. Nous devons améliorer le niveau d'études et les possibilités de formation des femmes et leur offrir des possibilités d'emploi.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme. Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour souligner d'une façon bien spéciale le travail dévoué des femmes qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants.

Ces femmes doivent non seulement faire face à l'isolement et au stress que suppose le soin d'un enfant 24 heures sur 24, mais aussi à l'invisibilité de leur travail.

Selon les spécialistes en matière d'emploi, les mères qui restent à la maison n'ont aucune expérience de travail, n'ont jamais eu de promotion et ne possèdent aucun dossier établissant leurs compétences professionnelles. Ce sont des personnes qui ne connaissent ni les horaires fixes, ni les vacances, ni les congés de maladie, ni les régimes de retraite, ni les règles de sécurité, ni le droit à la négociation.

Les recensements fournissent des statistiques qu'utilisent tous les paliers de gouvernement pour élaborer des politiques et des programmes pour la société. Pourtant, dans un recensement national, on ne tient pas compte du travail non rémunéré fait à la maison ou dans la collectivité.

C'est ce qui explique que, dans les collectivités, peu de ressources sont offertes aux femmes qui prennent soin de leurs enfants, parce que de tels soins ne sont ni reconnus ni compris comme étant du travail.

Or, il est clair qu'une mère à la maison a des droits et que ces droits doivent être reconnus.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, j'offre mes salutations à toutes ces femmes et filles qui, par choix, réalisent leur potentiel.

J'aimerais souligner la présence à la tribune de ma fille, Andrée–Julie, qui déjà, à son jeune âge, voit l'avenir d'un oeil différent que j'aie pu le voir ou que ma mère ait pu le voir.

L'année 1994 marque le 75e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Nouveau–Brunswick, soit le 17 avril 1919. Quarante–huit ans plus tard, on élisait une première femme au Nouveau–Brunswick, et 68 ans plus tard, deux femmes francophones étaient élues au Nouveau–Brunswick.

J'encourage la participation des femmes à la chose politique. Il n'y a pas de cause dite féminine, il n'y a pas de cause dite masculine, il y a des problèmes collectifs qui doivent être traités de façon collective.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, les députés du Bloc québécois tiennent à souligner le travail exceptionnel de toutes celles qui ont choisi de venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence, en mettant sur pied un réseau important de maisons d'accueil.

Ces femmes ont réussi à doter notre société d'une ressource absolument essentielle, et elles continuent à donner généreusement leur temps et leurs énergies afin que ce réseau de maisons d'accueil puisse remplir pleinement son rôle et supporter les femmes en difficulté et leurs enfants.

Quel don merveilleux que de mettre son talent et ses ressources au service de la justice et de la dignité humaine. Bravo à toutes ces femmes qui sont engagées dans la mise en place et le fonctionnement de maisons d'accueil pour femmes victimes de violence.

Les députés du Bloc québécois tiennent à vous assurer de leur appui le plus total dans la poursuite de vos objectifs.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, j'interviens à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour dire combien j'apprécie de pouvoir vivre et travailler au Canada, pays où les gens sont libres de poursuivre des buts personnels et professionnels, et où il y a peu de barrières systémiques fondées sur le sexe, la race et les antécédents linguistiques.

Si nos lois et les mesures de nos gouvernements ouvrent la porte à la discrimination aujourd'hui, changeons ces lois et ces mesures, et fixons–nous comme objectif le traitement égal de tous les Canadiens.

Notre recherche d'équité et de chances égales pour tous les Canadiens devrait exiger tout notre appui et notre engagement, pas parce que nous sommes des femmes ou des hommes, ou parce que nous présentons une caractéristique quelconque, mais parce que nous sommes Canadiens.

• (1410)

J'invite tous les membres de notre société à déployer ensemble des efforts pour éviter de marquer la différence et le statut spécial. Je crois que notre fierté atteindra son apogée quand nous pourrons ensemble, tous les Canadiens, vraiment célébrer la journée de l'égalité civique.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, je demande à la Chambre: est–ce que les femmes avancent vraiment dans notre société?

Je me sers de trois mesures clés qui peuvent nous aider à répondre à cette question. La première concerne la pauvreté chez les femmes. Les statistiques les plus récentes révèlent que plus de 58 p. 100 des familles monoparentales dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté, de même que plus de 45 p. 100 des femmes âgées seules.

La deuxième mesure est la violence faite aux femmes. Toutes les 17 minutes, une agression sexuelle est commise au Canada; et 90 p. 100 des victimes sont des femmes, les autres sont des enfants. Cela veut dire que trois agressions seront commises durant le temps que nous consacrerons à la période des questions.

La dernière mesure est l'emploi. Les femmes qui travaillent à plein temps gagnent toujours moins de 70 p. 100 du taux horaire versé aux hommes. Je demande au gouvernement de mettre en place le programme national de garderie dont nous avons besoin pour aider les Canadiens et Canadiennes et d'accorder une attention particulière aux femmes membres des minorités visibles, aux femmes autochtones et aux immigrantes, qui sont victimes de double discrimination dans notre société.

* * *

M^ME SHEILA GENAILLE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Madame la Présidente, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous avons le plaisir d'accueillir à la Chambre M^me Sheila Genaille, présidente du Metis National Council of Women.

M^me Genaille est une Métisse de sixième génération et un ardent défenseur du Canada et des peuples autochtone. Elle a une longue expérience des affaires gouvernementales tant aux niveaux fédéral et provincial qu'au niveau de la nation métisse.

À titre de directrice de la recherche de la Metis Nation of Alberta, M^me Genaille a beaucoup aidé les Métis à trouver leur place dans l'histoire en administrant le Metis Cultural Centre et en recueillant des renseignements historiques et culturels sur les Métis.

M^me Genaille a été présidente de plusieurs organisations, dont la Louis Riel Historical Society et la section d'Edmonton de l'Alberta Geological Society. Actuellement, M^me Genaille est ministre de la Condition féminine et ministre de la Culture au sein du gouvernement provisoire de la nation métisse.

En cette Journée internationale de la femme, c'est un honneur et un privilège pour moi de rendre hommage à une femme qui a fait un travail exceptionnel non seulement pour son peuple, mais pour tous les Canadiens.

Au nom de tous mes collègues à la Chambre, je désire féliciter et remercier M^me Genaille pour ses efforts et son engagement.

* * *

LES FEMMES ET LES SPORTS

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole à la Chambre, en cette Journée internationale des femmes, pour toucher un mot de la situation de la femme dans les sports.

Article 31 du Règlement

Je me suis inspirée du cas de Sandra Peterson de la Saskatchewan. Au cours de la fin de semaine dernière, l'équipe de Sandra a remporté le championnat canadien de curling féminin, soit le «Scott Tournament of Hearts», pour la deuxième année consécutive.

En tant qu'unique femme députée de la Saskatchewan, je suis très heureuse de pouvoir présenter mes félicitations à Sandra Peterson, Jan Betker, Joan McCusker et Marcia Gudereit.

La victoire de Sandra Peterson a fait la une du cahier des sports du *Star Phoenix* de Saskatoon. La reconnaissance publique est essentielle à l'avancement des femmes dans le domaine des sports. Elle favorise l'estime de soi, crée des modèles de comportement pour les jeunes filles et assurer une meilleure situation financière aux femmes désireuses d'évoluer dans le sport professionnel.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais joindre ma voix à celle de mes collègues pour souligner aujourd'hui l'irremplaçable apport des femmes dans nos vies collectives et individuelles. Loin d'être la journée de la bonne conscience masculine, ce 8 mars doit dépasser les symboles et nous rappeler le chemin qui reste à parcourir à la cause des femmes.

Il convient de saluer les réussites, mais il importe surtout de renouveler nos engagements à réaliser entre les sexes une équité qui se fait attendre. Les valeurs de démocratie, de justice et d'humanisme requièrent la mise en place des conditions qui donneront aux femmes la possibilité économique et sociale de s'épanouir dans la réconcilitation de leurs rôles multiples.

Cette prise de conscience est d'une importance encore plus immédiate pour nous, députés et chefs de parti, dans une Chambre où seulement 18 p. 100 des sièges sont occupés par des femmes. Reconnaissons dans ce chiffre la manifestation d'un deficit démocratique et d'une grave lacune politique qu'il est urgent de combler.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

SARAJEVO

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, voici de quoi faire réfléchir sur notre responsabilité collective à assurer le bien–être de l'humanité tout entière.

Cela s'intitule: Et je pleure sur Sarajevo.

La haine n'est pas contradiction,
Mais paradoxe horrible.
Des cultures se côtoient non plus dans la bienveillance,
Mais enlisées dans le bourbier sanguinaire des accusations
Où croupissent les vivants et les morts.
Après les bombes, une telle surprise dans les regards,
L'éclair de la douleur,
Le souffle grisant du feu.
Des passions violentes, grossières, sont finalement déchaînées
Comme le papier qui brûle
Se répand en étincelles dans le vent.
Et bascule dans un bain de sang
Cette génération sacrifiée
À la voix triste et faible.
Notre monde reste tranquillement assis
Pendant que la cause du mal
Décape le mince vernis de la civilisation,
Que les germes mortels de la guerre ravagent notre histoire.
Le conflit devient relation entre les membres amputés
D'un même corps étranglé par la douleur.
Ô combien détraqué est notre système de valeurs
Quand même les observateurs
N'y comprennent plus rien.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Madame la Présidente, en cette Semaine internationale de la femme, il est important de reconnaître les réalisations des femmes qui sont venues au Canada de diverses parties du monde. L'histoire de l'immigration au Canada est celle du centre *Changing Together* qui a été créé à Edmonton à l'intention des immigrantes.

Cette année, le centre va fêter son dixième anniversaire. Il s'agit d'un endroit où les immigrantes se réunissent afin de s'entraider à réaliser leur plein potentiel en prenant une part active à la vie canadienne. Des femmes aident d'autres femmes en leur donnant des cours d'anglais, en leur assurant une formation professionnelle et en les initiant aux techniques qui les aideront à trouver du travail. Elles leur donnent des informations, leur signalent les services d'orientation et les assurent de leur amitié au–delà des différences culturelles.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Paddy Torsney (Burlington): Madame la Présidente, le Canada est rendu à un point tournant.

De plus en plus, les Canadiens se rendent comptent de la nécessité, pour notre pays, de reconnaître et d'accepter les femmes comme des partenaires égales à part entière. La sensibilisation des gens est une première étape qui doit être suivie de mesures concrètes, si nous voulons faire progresser le Canada.

En tant que députée, j'invite tous mes collègues à se rappeler les changements positifs qui sont survenus depuis que le nombre de femmes a augmenté à la Chambre.

Je suis franchement impressionnée quand je pense aux femmes qui nous ont précédées, comme Nellie McClung, Agnes Macphail, Thérèse Casgrain, au travail et aux sacrifices qu'elles ont dû faire pour acquérir le droit de vote pour tous les Canadiens et nous faire reconnaître en tant que personnes dans la Constitution, ainsi qu'aux défis qu'elles ont dû relever dans leur isolement au sein du Parlement.

Il ne faut pas oublier ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Même si les femmes sont présentes dans tous les ordres de gouvernement, je tiens à rappeler que seulement 120 des 3 771 députés élus depuis la Confédération ont été des femmes et que nous sommes actuellement 53 députées à la Chambre.

En cette Journée internationale de la femme, j'invite tous les députés de la Chambre, qui viennent des différentes régions du Canada, à faire front commun pour favoriser l'égalité pour tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

La réforme libérale de l'assurance–chômage nous ramène 20 ans en arrière puisque pour établir le niveau des prestations, les fonctionnaires devront tenir compte du nombre d'enfants à charge. Les femmes à faible revenu sont donc les premières victimes de cette réforme.

La vice–première ministre reconnaît–elle que ces modifications amplifient les iniquités que subissent les femmes en leur imposant le fardeau de faire la preuve qu'elles ont charge d'enfants?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, en effet, la raison pour laquelle on augmente de 3 p. 100 les bénéfices d'assurance–chômage pour les personnes les moins bien nanties, c'est justement parce qu'il y a beaucoup de femmes, chefs de famille monoparentale, avec enfants à charge, qui devraient recevoir plus d'argent de l'assurance–chômage. C'est pourquoi le ministre de l'Emploi a augmenté le revenu disponible pour les femmes, surtout pour les femmes chefs de famille qui ont beaucoup de responsabilités.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, la vice–première ministre ne se rend–elle pas compte par contre, qu'au contraire, sa réforme réduira à 55 p. 100, non pas augmentera à 60, mais bien réduira à 55 p. 100 le niveau des prestations versées aux femmes sans emploi, puisque souvent, les revenus de ces femmes sont le deuxième revenu de la famille?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, la majorité des femmes chefs de famille monoparentale ont seulement un revenu. C'est pourquoi elles sont monoparentales. Et ces femmes–là recevront 60 p. 100 des prestations.

• (1420)

Avant les élections, elles ne recevaient que 57 p. 100. Mais, grâce aux réformes du Parti libéral, les personnes les moins bien nanties vont recevoir une augmentation, précisément dans le but d'aider ces femmes monoparentales qui ont des obligations financières très lourdes en élevant leurs enfants seules.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, la vice–première ministre reconnaîtra avec moi qu'il n'y a pas uniquement des femmes monoparentales dans la société canadienne. Il y a également des femmes à faible revenu, ou qui sont sans emploi, dans un ménage où l'homme est l'unique gagne–pain. Donc, par sa réforme, le gouvernement maintient le mythe des femmes dépendantes financièrement de leur conjoint. La vice–première ministre l'admettra–t–elle une fois pour toutes, oui ou non?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, il me semble que la députée veut parler des deux côtés de la bouche. On a mis de l'avant une réforme qui va augmenter les sommes allouées aux personnes les moins bien nanties. Les mieux nantis, ceux qui ont un deuxième revenu familial, vont recevoir 55 p. 100. Mais pour tous ceux dont le revenu se situe en dessous de la moyenne, c'est–à–dire la plupart des femmes qui reçoivent actuellement des prestations d'assurance–chômage, elles vont recevoir une augmentation grâce aux réformes libérales qui reconnaissent que les moins bien nantis devront recevoir plus.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Non seulement le Budget du ministre des Finances s'attaque au programme d'assurance–chômage, mais il se montre insensible au chômage et à la précarité de l'emploi qui touchent particulièrement les femmes. En mars 1993, le taux de chômage réel chez les femmes était de plus de 20 p. 100.

Le ministre des Finances ne convient–il pas que son Budget, en plus de réduire l'assurance–chômage pour les femmes, ne propose aucune stratégie de création d'emploi qui puisse leur donner espoir?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Je tiens à vous féliciter, madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme.

Tout d'abord, il faut regarder que le budget envisage la création d'emploi et certainement la création d'emploi pour les femmes. Lorsqu'on regarde toutes les sommes qui seront consacrées à la formation, les projets pilotes dont a souvent parlé le ministre, lorsqu'on regarde la réduction des taux de cotisation à l'assurance–chômage, ce qui incitera à la création d'emploi, on peut voir vraiment que ce budget est vraiment créateur d'emploi, et créateur d'emploi pour les femmes, madame la Présidente.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Madame la Présidente, le ministre va–t–il cesser de s'enfouir la tête dans le sable et convenir que son programme d'infrastructures, qui crée surtout des emplois temporaires, n'offre aucun espoir aux femmes à la recherche d'un emploi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Ce n'est pas du tout le cas, madame la Présidente. D'abord, si on regarde les infrastructures d'ordre conventionnel, on constate que beaucoup de femmes y trouvent des emplois. Lorsqu'on regarde la définition élargie d'infrastructures du président du Conseil du Trésor, dans les provinces atlantiques, par exemple, la façon dont on a élargi cette définition des infrastructures, il y a beaucoup d'emplois pour les femmes, comme dans certains domaines touristiques, par exemple.

D'autre part, il ne faut pas oublier que ce sont en majorité des femmes qui sont à la tête de nouvelles entreprises, les PME, et qui plus est, ce sont elles qui obtiennent le plus de succès au sein de ces nouvelles entreprises. Donc, si on regarde notre budget, c'est la PME, créatrice d'emploi pour les femmes.

* * *

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Hier, mon collègue de Calgary–Centre a interrogé le premier ministre au sujet du régime de pension en or des députés. Dans sa réponse, le premier ministre a fait une analogie entre le salaire des députés et celui des joueurs de hockey de la LNH, mais il a omis de mentionner une importante différence: les joueurs de hockey de la LNH n'ont pas de contrat garanti de cinq ans.

• (1425)

La question portait sur les allocations de retraite, pas sur les salaires. La vice–première ministre croit–elle que les députés méritent une pension à vie après seulement six années de service?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je suis vraiment heureuse qu'on me pose cette question en cette Journée internationale de la femme.

Une des choses qui rendent la présence des femmes à la Chambre si remarquable cette fois–ci, c'est que nous pouvons établir beaucoup d'analogies. Il vaudrait cependant peut–être mieux éviter d'en faire avec le monde du hockey, car beaucoup de joueurs y bénéficient effectivement de contrats garantis.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, nous avons constaté que le montant à payer pour les allocations de retraite des députés qui ont fait partie de la dernière législature avait augmenté de façon spectaculaire. Nous devons régler cette question, aussi amusante soit–elle.

Le premier ministre se vante souvent de la rapidité avec laquelle il a pris des mesures dans le cas des hélicoptères EH–101 et du marché concernant l'aéroport Pearson.

Des voix: Bravo!

Mme Grey: Quand pourrons–nous, de ce côté–ci de la Chambre, applaudir tout aussi chaudement le gouvernement d'avoir pris rapidement des mesures concernant ce régime révoltant de pension à vie pour les députés?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, le public se préoccupe à juste titre de la rémunération des députés, et je ne veux absolument pas minimiser l'importance de ce débat. Voilà pourquoi la toute première mesure qu'a prise le président du Conseil du Trésor a été de constituer un comité parlementaire afin que tous les députés puissent avoir leur mot à dire sur cette question très importante.

Les nouveaux députés commencent à avoir une idée du volume de travail à abattre à la Chambre; je crois que la députée rend un mauvais service au public canadien en créant l'impression que nous sommes venus ici pour bénéficier d'une loterie donnant droit à une pension à vie.

Si je voulais gagner plus d'argent, j'emploierais mes talents et mon intelligence à beaucoup d'autres endroits où je ne compterais certainement pas sur une pension, mais où mon travail serait rémunéré à un taux horaire beaucoup plus élevé qu'ici.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, j'ai une autre question supplémentaire. Il est en l'occurrence question de l'équité des régimes de pension de la fonction publique et de l'équité du régime de pension des députés. C'est tout à fait différent.

Selon Statistique Canada, un travailleur canadien qui a actuellement 30 ans risque d'arriver à l'âge de la retraite et de constater que le Régime de pensions du Canada ne peut plus lui assurer une retraite confortable. Devant cette Chambre, la vice–première ministre est–elle prête à dire à ce Canadien de 30 ans que des millions de dollars seront débloqués pour garantir une retraite dorée aux députés, mais qu'il n'y aura pas suffisamment de fonds pour les personnes qui auront travaillé beaucoup plus que six ans dans d'autres domaines?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, j'ai une fillette de six ans qui travaillera fort probablement à l'extérieur de son foyer pendant la majeure partie de sa vie adulte. À l'instar des autres députés, je veux évidemment m'assurer que mon enfant jouira de la sécurité financière dont elle a besoin et qu'elle mérite. Voilà pourquoi nous avons promis d'examiner cette question.

Je me demande pourquoi la députée lance des chiffres qui donnent l'impression que nous nous enrichissons au Parlement. Son collègue, le député qui occupe le fauteuil derrière le sien, reçoit deux pensions et, lorsque nous procéderons à la réforme parlementaire, nous nous assurerons que la situation soit équitable. Nous voulons que tous les députés participent aux discussions pour résoudre des problèmes comme celui du cumul de pension et de traitement, pour que la réforme du régime de pension soit juste, mais surtout, pour que les Canadiens aient à nouveau confiance dans leurs institutions.

Nous ne sommes pas ici pour nous enrichir. J'ai hâte que les députés du Parti réformiste commencent à le comprendre.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le gouvernement justifie la fermeture et le transfert des activités de formation du Collège militaire de Saint–Jean à Kingston par la nécessité de couper substantiellement les dépenses militaires canadiennes.

• (1430)

Le ministre de la Défense nationale ne reconnaît–il pas que la décision du gouvernement ne peut être justifiée par des économies budgétaires puisqu'il ne s'agit pas d'une cessation d'activités, mais bien plutôt d'un transfert d'activités de Saint–Jean à Kingston?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, ce n'est pas tout à fait exact. La députée sait probablement que nous avons réduit les effectifs des Forces armées. Il est prévu dans le dernier exposé budgétaire qu'ils passeront de 76 000 à 66 700. Il va sans dire que les besoins en officiers diminueront aussi.

Il n'est pas juste de dire qu'il s'agit simplement d'un transfert des activités de Saint–Jean à Kingston. Il y a réduction globale et c'est pourquoi la centralisation s'impose.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, est–ce que le ministre peut nous indiquer de façon claire, avec des chiffres, l'ampleur des économies que le gouvernement actuel entend réaliser par le transfert des activités de Saint–Jean à Kingston?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je montrerai les chiffres à la députée si elle se présente au comité permanent mardi prochain, lorsque je comparaîtrai pour défendre les prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale. Elle recevra toutes les réponses qu'elle voudra.

* * *

LES PENSIONS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et m'a été inspirée par un important groupe d'hommes et de femmes, l'Association canadienne des retraités des Forces armées.

Le problème qu'ils m'ont soumis remonte au mois d'octobre 1992. Il s'agit du refus qu'ils ont essuyé à maintes reprises quand ils ont demandé au Conseil du Trésor d'approuver un régime collectif d'assurance dentaire payé par retenues à la source. Pareil régime ne coûterait rien aux contribuables tout en permettant aux retraités de profiter d'un système plus efficace.

Comme nous fêterons cette année le cinquantenaire du jour J, le président du Conseil du Trésor est–il prêt à mettre en oeuvre ce régime pour les membres des Forces armées canadiennes qui ont si bien servi leur pays?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, je remercie la députée de m'avoir avisé à l'avance de sa question.

Au fil des ans, on a fait tellement de demandes de retenues à la source, qu'il s'agisse d'organismes de charité, de clubs de loisirs, de caisses de crédit, et j'en passe, qu'il est devenu pratiquement impossible de demander à notre personnel des ressources humaines d'en ajouter d'autres.

Mes collaborateurs ont entrepris une étude exhaustive de cette question des retenues à la source pour des tierces parties. Cette étude sera bientôt terminée. Dès que le Conseil du Trésor et moi en aurons pris connaissance, nous nous pencherons sur les préoccupations des retraités des Forces armées et d'autres anciens employés dont les propositions sont certainement très valables et qui méritent de voir leurs besoins comblés.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, à titre de rappel, le collègue du ministre, le ministre des Finances, a déclaré dans une lettre datée du 25 janvier 1994 qu'il reconnaissait lui aussi qu'une décision rapide s'imposait dans ce dossier.

Quand les retraités des Forces armées auront–ils une réponse et quand leur régime sera–t–il mis en oeuvre?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, j'estime que nous pourrons répondre à cette question très bientôt. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, l'étude sera bientôt terminée et transmise au Conseil du Trésor pour examen. Nous l'analyserons de très près.

Je remercie encore la députée de sa question.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Dans un rapport rendu public aujourd'hui, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme s'inquiète de l'augmentation sensible des demandes de pratique d'excision au Canada, c'est–à–dire la mutilation sexuelle des jeunes filles.

Le ministre entend–il donner suite à la recommandation du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme afin d'interdire, par loi, la pratique de toute mutilation d'organes génitaux chez les jeunes filles?

• (1435)

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, tout acte de violence envers les femmes n'est pas acceptable dans notre société canadienne. Et il est de notre volonté de mettre fin à ce genre de pratique, cette forme de discrimination, cette forme de violence envers les femmes. Je vous assure qu'on a pris connaissance du dossier, qui a été déposé, et on va s'assurer par l'éducation, par le ministère de la Santé, que les femmes dans ces communautés soient sensibilisées aux pratiques acceptables et non acceptables ici au Canada. Et j'espère qu'elles vont comprendre que ce n'est pas acceptable, ni ici, ni ailleurs sur le plan mondial.

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, le ministre ne considère-t-il pas qu'une loi spécifique criminalisant la pratique de l'excision serait plus opportune?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, d'après des conseillers juridiques, et c'est aussi mon avis, les articles visés du Code, dans leur libellé actuel, suffisent pour interdire la pratique décrite et l'ériger en crime.

Je partage l'avis de ma collègue, la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, que nous devrions peut-être mettre l'accent sur l'éducation et sur des mesures pro actives pour sensibiliser les professionnels de la santé et les autres témoins de cette pratique afin que les cas soient signalés, des enquêtes effectuées et leurs auteurs punis, pour que cela ne se reproduise plus.

Après avoir pris connaissance des statistiques dont le conseil a émaillé le rapport qu'il a rendu public aujourd'hui et de sa recommandation en faveur de l'introduction d'une disposition touchant cette infraction dans le Code, je suis heureux de pouvoir me pencher à nouveau sur ce dossier. L'Angleterre interdit formellement cette pratique. Je vais consulter de nouveau le ministère de la Justice à ce propos.

C'est avec plaisir que, dans le courant du mois, j'informerai la députée de la décision que nous aurons prise à l'égard de sa suggestion.

* * *

LA JUSTICE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Étant donné que nous célébrons l'Année de la famille et que les enfants tissent habituellement leurs premiers liens avec leurs grands-parents, après les parents, le ministre pourrait-il envisager de modifier la Loi sur le divorce pour que les juges examinent le droit des grands-parents de voir leurs petits-enfants à la suite du divorce de leurs parents?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord d'exprimer ma gratitude à la députée de Mission—Coquitlam, qui a eu l'obligeance de m'aviser au préalable de sa question.

Je reconnais l'importance de ce dossier. Il est déplorable qu'en raison du nombre de familles dysfonctionnelles au Canada, les grands-parents soient à peu près les seuls à continuer de guider les enfants et d'en prendre soin. Il faut reconnaître cet état de choses.

L'année dernière, le ministère de la Justice a lancé un vaste processus de consultation au sujet des dispositions de garde et de visite qui figurent dans la Loi sur le divorce. Ce processus s'est terminé le 31 décembre dernier. Nous avions alors reçu des centaines de mémoires, entre autres, sur la question même qu'a soulevée la députée. Nous sommes actuellement en train d'examiner ces mémoires.

Vers la fin de mars, nous aurons une rencontre avec les procureurs généraux et les ministres de la justice des provinces et des territoires. Cette question sera à l'ordre du jour de la rencontre et nous l'examinerons à ce moment-là. Je suis certes ouvert à la proposition de la députée. Je la tiendrai au courant des progrès réalisés à ce chapitre.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je présenterai demain une pétition de plus de 3 000 pétitions appuyant cette modification.

Le ministre pourrait-il envisager également d'apporter une autre modification à la Loi sur le divorce pour que le grand-parent qui a droit de visite ait le droit de se renseigner et d'obtenir de l'information sur la santé, l'éducation et le bien-être de son petit-enfant?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je serai heureux d'ajouter cette proposition aux questions à l'étude et, encore une fois, de lui faire part des discussions que nous aurons avec nos homologues provinciaux.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Renouveau de la fonction publique. Une des questions les plus importantes pour l'ensemble des femmes canadiennes consiste à obtenir l'équité salariale pour des fonctions reconnues comme équivalentes. Une loi canadienne, d'ailleurs, interdit toute discrimination à cet égard, mais le gouvernement fédéral, comme employeur, ne respecte pas cette loi, puisqu'une étude a clairement démontré que plus de 80 000 femmes de la fonction publique sont moins payées que les hommes pour un travail équivalent.

• (1440)

Le gouvernement entend-il donner l'exemple à l'ensemble des employeurs en matière d'équité salariale en assurant une véritable parité salariale entre les hommes et les femmes qui sont à son emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, l'équité salariale est en fait une question prioritaire pour le gouvernement. Nous voulons que les femmes, à vrai dire tout le monde, soient payées en fonction de leurs tâches et de leurs responsabilités, et ce, d'une façon juste et équitable. Le gouvernement est un employeur soucieux de l'équité salariale.

Nous ne nous entendons pas sur le salaire rétroactif qu'il faudrait accorder pour mettre certaines classifications à jour. Cette question est actuellement devant les tribunaux et fait l'objet d'un examen au Conseil du Trésor dans l'espoir que nous puissions en arriver à une entente avec les agents de négociation qui représentent nos employés.

Mais il est certain que nous croyons à l'équité salariale et que c'est pour nous une question prioritaire.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, dans ces conditions, le ministre reconnaît-il qu'en décrétant un gel des salaires pour tous ces employés dans le budget, il pénalise encore plus lourdement les femmes canadiennes en consacrant les inégalités salariales existantes au sein de sa propre structure de rémunération?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, quand mon collègue a présenté le budget à la Chambre, il a précisé qu'il était nécessaire de geler pendant deux ans encore les salaires des fonctionnaires pour réduire le déficit.

Nous souhaitions mettre fin, dans toute la mesure du possible, à un tel gel avant ce délai en cherchant des moyens plus efficaces d'assurer les programmes et les services et en examinant les rôles et les responsabilités, ainsi que le fait mon collègue à ma droite. Espérons que les fonctionnaires et leurs agents de négociation nous aideront pour que nous puissions accorder de nouveau des augmentations de salaire à tous nos fonctionnaires dans les meilleurs délais.

J'ajouterais que si, ces dernières années, les salaires ont été gelés trois années sur quatre, nos fonctionnaires ont vu en moyenne leur salaire augmenter de 3 p. 100 par suite des augmentations d'échelon de salaire.

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Dans mon comté, qui est à 80 p. 100 francophone, avec une population de 110 000, il n'existe à l'heure actuelle aucun centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. En ce moment, les femmes brutalisées doivent chercher refuge à l'extrême ouest de l'île de Montréal, dans un milieu plutôt anglophone et en dehors de leur environnement familial.

[*Traduction*]

Je prie instamment le ministre de reconnaître la nécessité de prendre des mesures pour corriger cette situation urgente. En cette Journée internationale de la femme, le ministre peut-il garantir aux femmes de la circonscription de Vaudreuil qu'il obtiendra l'aide nécessaire pour la construction, le plus tôt possible, du centre d'hébergement dont elles ont tant besoin?

[*Français*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son intérêt dans cet important dossier.

[*Traduction*]

Le député soulève une question fondamentale qui devra faire réfléchir tous les députés de la Chambre. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a toujours fourni une aide financière aux refuges ainsi qu'aux logements indépendants. Nous négocions actuellement avec le Québec la création de huit refuges supplémentaires. Je prends bonne note des observations du député.

Je tiens cependant à dire à tous les députés qu'il est temps, à titre de législateurs, que nous examinions toutes les possibilités en ce qui concerne les personnes victimes de violence familiale.

• (1445)

Je trouve plutôt bizarre que des femmes et des enfants doivent quitter le domicile familial, alors que le conjoint, le mari la plupart du temps, y reste. À mon avis, ce devrait être le contraire.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et porte sur le secteur de la petite entreprise et plus particulièrement, les exploitations agricoles familiales.

La Société du crédit agricole est censée apporter de l'aide financière aux agriculteurs canadiens pour favoriser l'établissement d'exploitations agricoles viables. Cet objectif va étrangement à l'encontre de la statistique tout à fait incroyable selon laquelle cette organisation, qui est une société d'État, posséderait 1 250 000 acres de terres agricoles qu'elle a saisies parce que les intéressés ne pouvaient plus payer leurs dettes.

Compte tenu de sa promesse électorale, le ministre va-t-il s'engager à entreprendre immédiatement l'étude attendue depuis longtemps de la Société du crédit agricole et à mettre un terme aux expulsions en attendant qu'elle soit terminée?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question et de la courtoisie qu'elle a eue de m'en donner préavis.

Durant les années 1980, le gouvernement fédéral a annulé, en fait, des dettes agricoles accumulées de près de un milliard de dollars remboursables à la Société du crédit agricole. On a ensuite procédé, à compter de 1989, à un réexamen de la politique qui a conduit à l'établissement pour la Société du crédit agricole d'un nouveau mandat qui a reçu, selon ce qu'on me dit, un large appui à la Chambre des communes à l'époque et qui a pris effet au printemps de 1993. Ce nouveau mandat prévoit

notamment l'amélioration des régions rurales du pays grâce à la prestation de services financiers spécialisés dans le domaine de l'agriculture.

Dans notre programme électoral de l'automne dernier, nous avons proposé trois nouveaux instruments financiers pour aider les agriculteurs: un programme de développement des fonds propres des agriculteurs, un programme de garanties de prêts pour les vendeurs et un programme d'hypothèques à long terme comprenant certaines protections contre les fluctuations des taux d'intérêt.

Je suis heureux de préciser à la députée que la Société du crédit agricole travaille activement à la mise au point de ces nouveaux instruments, comme nous nous étions engagés à le faire l'automne dernier. J'espère être en mesure de faire des annonces précises ce printemps.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture. J'aimerais lui poser une question supplémentaire portant sur un sujet bien précis.

Aujourd'hui, à New Liskeard, en Ontario, une famille vit un cauchemar, car elle doit être expulsée de son exploitation agricole le jeudi 10 mars, dans deux jours donc. Cette entreprise représente un exemple parfait d'un système qui ne fonctionne plus, car on a offert 117 p. 100 de la valeur de l'exploitation, mais la Société du crédit agricole a refusé cette offre sans justifier sa décision.

Le ministre acceptera–t–il d'interrompre immédiatement toute mesure d'expulsion dans ce dossier en attendant qu'on procède à un examen complet de la question en présence de toutes les parties intéressées?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Madame la Présidente, la députée comprend certainement qu'il ne serait pas convenable de ma part de donner mon opinion dans cette enceinte sur des cas particuliers touchant la Société.

Je peux lui garantir que je vais insister pour que la société traite tous ses clients de façon juste et équilibrée, en tenant compte d'une part, de leurs droits et intérêts légitimes et d'autre part, de sa propre situation financière qui, j'en suis persuadé, est importante pour ma collègue réformiste.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Le récent budget du gouvernement a décrété une coupure générale de 5 p. 100 pour l'ensemble des organismes bénévoles canadiens. Quand elle était dans l'opposition, la vice–première ministre a protesté avec véhémence contre les coupures faites par le gouvernement précédent aux organismes bénévoles, y compris, bien sûr, les centres d'aide aux femmes victimes de violence.

Maintenant qu'elle est de l'autre côté de la Chambre, la vice–première ministre entend–elle combattre avec la même énergie les coupures odieuses que son gouvernement a décrétées à l'égard des organismes bénévoles dans son dernier budget?

• (1450)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, il est évident que quand le gouvernement est appelé par la population à se serrer la ceinture, ça crée des problèmes. Il n'a pas été facile de fermer des bases militaires; il n'a pas été facile d'imposer le gel des salaires des fonctionnaires fédéraux, y compris celui des femmes fonctionnaires qui sont au bas de l'échelle salariale.

Il est évident que notre tâche n'est pas facile, mais elle doit être faite. Et si le Canada nous a accordé un mandat, c'est pour prendre les décisions qui s'imposent dues à la situation financière actuelle de notre pays.

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, comment la vice–première ministre peut–elle se penser crédible, alors que son point de vue et son attitude changent du tout au tout selon le siège qu'elle occupe en Chambre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, s'il y en a une qui a défendu les droits de la femme dans cette Chambre, ce n'est certainement pas la femme de l'autre côté, qui ne veut même pas y être. L'important, c'est que nous travaillions ensemble à garantir la place des femmes dans toutes les sphères de la société, y compris à la Chambre des communes, ce que nous avons fait avec vigueur avant les dernières élections, ce qui n'a pas été fait par le parti politique d'en face.

Cela dit, grâce à l'intervention de femmes comme madame la secrétaire d'État, il n'y aura pas de coupures dans les budgets consacrés aux programmes destinés aux femmes. Aucun sou n'a été coupé dans ces budgets au ministère responsable de la situation de la femme. Et j'ai des détails directement de la ministre qui s'en occupe, parce que les femmes dans notre caucus font du bon travail.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le budget déposé par le gouvernement prévoit l'élimination des augmentations d'échelon de salaire. La plupart des gens seront en faveur de l'application de cette mesure aux hauts fonctionnaires et aux cadres supérieurs, mais certains groupes sont très durement frappés.

Un des groupes les plus durement frappés est celui des recrues de la GRC qui, lorsqu'elles quittent Regina, touchent un salaire d'environ 30 000 $. Avant le gel des augmentations d'échelon de salaire, le salaire d'une recrue augmentait tous les six mois en reconnaissance de sa formation, de sorte qu'au bout de trois ans une recrue touchait le traitement d'un gendarme de première classe, qui est d'environ 50 000 $ par année. Or, le nouveau

budget gèle le salaire des recrues à environ 30 000 $ pendant deux ans.

Le ministre trouve-t-il acceptable que le budget vise à réaliser des économies aux dépens des petits salariés que sont les jeunes recrues de la GRC?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je n'accepte pas la prémisse formulée par ma collègue selon laquelle le budget vise les salaires des gendarmes de la GRC. Le budget impose un gel salarial à l'ensemble des fonctionnaires, mais il protège leurs emplois, ce qui n'est pas le cas de nombreux travailleurs du secteur privé. Par ailleurs, le gouvernement prend des mesures afin de créer des emplois pour l'ensemble des Canadiens.

Je serai heureux d'examiner la question avec le président du Conseil du Trésor.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, un agent de la GRC comptant 35 ans d'ancienneté me disait récemment que la politique du gouvernement portait au moral des membres de la GRC le coup le plus dur qu'il ait vu de toute sa carrière.

Le ministre est-il prêt à accepter l'inévitable détérioration du moral des membres de la force policière du Canada qu'entraîneront des mesures d'économie prises aux dépens de ceux qui peuvent le moins en supporter le coût?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je rejette encore une fois la prémisse de la question de ma collègue. Le budget ne s'en prend pas aux agents de la GRC ou à quelque autre groupe en particulier de la fonction publique.

Je serai cependant heureux d'examiner la question avec le président du Conseil du Trésor. Je fais plus confiance au moral des agents de la GRC que ma collègue et je suis convaincu que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre en font autant.

* * *

LES CENTRES D'EXCELLENCE

Mme Sue Barnes (London-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

À l'automne, durant la campagne électorale, de nombreux membres du Parti libéral ont milité en faveur de la création d'un réseau de centres d'excellence sur la santé des femmes. Nous devons mettre sur pied un programme de promotion de la santé des femmes, faire de la recherche dans ce domaine et favoriser de tels travaux de recherche, adopter des politiques sur la santé et recommander des programmes de santé.

• (1455)

Au nom des hommes et des femmes du Canada, je demande à la ministre de la Santé de me faire part des mesures qu'elles a prises en date d'aujourd'hui pour réaliser ce très important programme.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Madame la Présidente, nous procédons à la mise sur pied du centre d'excellence sur la santé des femmes, tel qu'on l'avait prévu dans le livre rouge.

Actuellement, nous sommes en train de déterminer des critères précis et un processus de mise en oeuvre. Nous prévoyons lancer l'appel d'offres d'ici le mois de juin et choisir le soumissionnaire l'automne prochain. Nous aimerions que le premier centre soit opérationnel au début de 1995.

L'une des premières tâches dont le centre devra s'acquitter sera de déterminer les questions les plus importantes pour les femmes, au chapitre de la santé, puis d'entreprendre des travaux sur ces questions. Son grand objectif sera d'accroître l'efficacité du système de soins de santé du Canada face aux besoins des femmes.

C'est bien connu que seul un faible pourcentage du financement de la recherche médicale est destiné aux travaux sur la santé des femmes, au Canada. Le centre s'intéressera à ce problème, mais nous voulons également travailler de plus près avec les autres organisations qui financent la recherche, afin de les encourager à financer également les travaux sur la santé des femmes.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, en date du 1er mars 1994, selon les statistiques du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale, 951 juges nommés par le gouvernement fédéral siégeaient sur le banc des Cours supérieures et des Cours d'appel. De ces 951 juges, 123 seulement sont des femmes, soit moins de 13 p. 100 du total. Cette situation révèle une inconscience grossière dans la procédure suivie jusqu'à maintenant pour la sélection et les nominations à la magistrature.

M. Young: C'est terrible.

Mme Venne: Madame la Présidente, j'aimerais terminer ma question.

M. Bouchard: C'est le ministre des Transports.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre!

Mme Venne: Madame la Présidente, ma question ne s'adresse pas au ministre des Transports mais au ministre de la Justice.

Dans quelle mesure le ministre et le Cabinet entendent-ils privilégier, dans l'avenir, la nomination de femmes aux fonctions de juges?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je pense que la députée sait qu'elle a fait quelque chose qui n'est normalement pas acceptable.

Je demanderais au ministre de la Justice de bien vouloir répondre.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, la députée soulève une question importante.

Nous ne réussirons pas à préserver la confiance de la population dans le système juridique et l'appareil judiciaire à moins d'avoir une magistrature représentative des Canadiens, non seulement en ce qui concerne les sexes, mais aussi la diversité de la société canadienne.

En tant que ministre responsable de formuler des recommandations au Cabinet concernant les nominations à la magistrature, je me charge de garantir que ces recommandations tiendront compte de l'équilibre des sexes ainsi que de la diversité canadienne.

On peut affirmer avec raison qu'il n'y a pas suffisamment de femmes juges dans les tribunaux fédéraux à l'heure actuelle et cela reflète peut–être les anciennes pratiques de nomination. En ce qui concerne l'actuel gouvernement, c'est en pensant à la nécessité d'assurer généralement l'égalité des sexes et la représentativité que nous entendons procéder aux nominations des juges des tribunaux fédéraux.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Madame la Présidente, l'écart est tellement large qu'il faudrait que toutes les prochaines nominations soient réservées aux femmes pour permettre un rattrapage efficace, mais je n'en demande pas tant.

Au cours des prochaines années, le ministre entend–il recommander qu'au moins 80 p. 100 des postes de juges qui deviendront vacants soient attribués à des femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je ne crois pas qu'on trouvera la réponse en s'attachant à des chiffres ou à des quotas pour nommer des juges et je n'entends pas procéder de cette façon.

• (1500)

J'assure à la Chambre que l'égalité des sexes et la représentativité sont des considérations importantes qui seront prises en compte chaque fois que nous ferons des recommandations au Cabinet. J'invite la députée à examiner les nominations que le gouvernement a faites jusqu'à maintenant. Elle remarquera que, depuis notre arrivée au pouvoir, la moitié sont allées à des femmes.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Quand une conférence de presse officielle a lieu dans une ambassade ou un haut–commissariat du Canada, est–il facultatif de déployer notre drapeau national pour un tel événement?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, il m'apparaît évident que la réponse est que le drapeau canadien devrait être en évidence.

* * *

LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR LA SANTÉ DES FEMMES

Mme Maud Debien (Laval–Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le gouvernement a annoncé, à maintes reprises, dans son livre rouge, lors de déclarations de la ministre et lors de la présentation du budget, la création du Centre d'excellence sur la santé des femmes, sans toutefois apporter de précisions additionnelles. Tout à l'heure, sa collègue lui a posé quelques questions relativement à ce centre sans qu'elle puisse y apporter, non plus, de réponses satisfaisantes.

Est–ce que la ministre, si elle ne peut pas nous parler du mandat de ce centre, de ses priorités, pourrait au moins nous dire quel sera le budget qui y sera consacré?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Madame la Présidente, nous sommes en train d'établir les critères pour le premier centre d'excellence sur la santé des femmes. C'est seulement le premier de plusieurs centres que nous espérons établir sous peu, parce qu'il est essentiel qu'on s'occupe de la santé des femmes.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEILLER CHARGÉ DE L'ÉTHIQUE

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

On apprend aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que le gouvernement ferait de M. Mitchell Sharp son premier conseiller chargé de l'éthique.

L'automne dernier, pendant la campagne électorale, le parti d'en face a promis de consulter les partis d'opposition avant de nommer un conseiller chargé de l'éthique. La vice–première ministre peut–elle dire à la Chambre si les deux partis d'opposition seront consultés avant qu'on fasse cette nomination?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Absolument, madame la Présidente.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

En cette Journée internationale de la femme, le gouvernement pourrait faire bien des choses pour faire progresser la cause de l'égalité des femmes, mais je me contenterai de demander à la

vice–première ministre si son gouvernement est prêt à envisager deux mesures qu'il peut prendre sur–le–champ.

Cela concerne deux actes du gouvernement précédent. Tout d'abord, le gouvernement serait–il prêt à retirer l'appel interjeté par son prédécesseur relativement à la décision de la Commission canadienne des droits de la personne ordonnant au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre l'entente sur l'équité salariale touchant les employées de la fonction publique? Deuxièmement, accepterait–il de renverser une décision du gouvernement précédent refusant aux employés de la colline du Parlement, dont la très grande majorité sont des femmes, le droit à des négociations collectives? Le gouvernement serait–il prêt à agir sur ces deux fronts?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à féliciter la députée qui a été la première femme chef d'un parti politique national et qui s'est imposée comme modèle pour toutes les femmes du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Deuxièmement, je peux dire que nous étudions en ce moment même la possibilité de retirer l'appel dont la députée a parlé. La question est maintenant entre les mains du président du Conseil du Trésor.

Quant au droit aux négociations collectives des employés, la députée peut avoir l'assurance que chaque député est libre de prendre ses propres décisions à ce sujet. Je souligne en passant qu'un de mes adjoints a été l'un des principaux animateurs du mouvement des employés au cours de la dernière législature.

Je pense que la députée conviendra que, compte tenu de la liberté dont jouissent les députés pour organiser leur bureau, il n'incombe pas au gouvernement ni à un parti politique de décider pour l'ensemble de la Chambre. Chaque député peut laisser ses employés, comme tous les Canadiens, exercer leur droit de s'organiser.

* * *

● (1505)

[*Français*]

LES FEMMES RÉFUGIÉES

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Dans le livre rouge, le Parti libéral du Canada s'est engagé à élargir le statut de réfugié aux femmes qui sont persécutées en raison de leur sexe. Les femmes réfugiées qui souffraient dans leur pays, de violence et d'abus, étaient déportées et obligées de retourner dans ce milieu dangereux.

[*Traduction*]

Dans le contexte de la Journée internationale de la femme, je veux demander au ministre ce que fait notre gouvernement pour respecter son engagement envers les femmes réfugiées.

[*Français*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais, premièrement, remercier ma collègue de Saint–Denis pour sa question et pour son intérêt dans les dossiers d'immigration des réfugiés.

[*Traduction*]

Premièrement, je suis très fier que notre pays soit le seul à avoir des lignes directrices qui permettent aux femmes de revendiquer le statut de réfugiée pour cause de persécution fondée sur le sexe. Au total, 150 demandes du genre ont été présentées par des femmes, dont plus de 70 p. 100 ont été acceptées.

Deuxièmement, depuis 1988, notre pays a un programme intitulé «Femmes en détresse». Ce programme nous permet, au moment de la sélection des réfugiés à l'étranger, d'accorder la priorité aux femmes les plus menacées et les plus vulnérables dans leur société. J'ajouterai que la communauté internationale a beaucoup à faire dans ce domaine puisque la majorité des réfugiés dans le monde sont des femmes et des jeunes enfants, alors que la majorité des réfugiés choisis par les divers pays sont des hommes. Nous avons donc beaucoup de pain sur la planche.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M^me^ Bettie Hewes, chef adjointe de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais également signaler la présence à notre tribune de la mairesse d'Edmonton, M^me^ Reimer.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CONDITION FÉMININE

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, c'est le 8 mars 1911 que, pour la première fois dans l'histoire du monde, de nombreux pays ont tenu à rendre hommage au courage et à la ténacité des femmes.

La reconnaissance du rôle et de la place des femmes dans nos sociétés n'est pas le fait du hasard; elle résulte du travail acharné de pionnières qui avaient décidé de battre en brèche la pauvreté, l'inégalité, la violence auxquelles leurs soeurs étaient confrontées quotidiennement.

Je tiens à souligner le travail acharné et le dévouement de ces femmes qui ont lutté et qui luttent toujours afin que l'égalité entre les personnes, les hommes et les femmes, puisse un jour devenir réalité.

J'aimerais souhaiter à toutes les Québécoises, à toutes les Canadiennes et plus particulièrement à mes concitoyennes de Laval–Centre une très bonne fête. Je les assure de mon appui indéfectible à la promotion et à la défense de leurs droits parce que le travail n'est pas fini, bien loin de là.

La situation économique des femmes au Canada comme au Québec est tragique. Les effets dévastateurs de la pauvreté, ce fléau qui affecte de plus en plus notre société soi–disant développée, affligent les femmes au premier chef.

• (1510)

La situation est encore plus tragique chez les familles monoparentales dont le parent est une femme. Les familles monoparentales subissent plus que quiconque les effets pervers de la crise économique actuelle.

Le portrait que l'on peut brosser de la situation qui a cours est plutôt sombre. Les statistiques et les colonnes de chiffres alignées démontrent bien l'ampleur de la situation. Ces chiffres ne peuvent cependant pas démontrer toute la détresse dans laquelle se retrouve de plus en plus ces familles, ces femmes qui luttent pour leur survie et pour celle de leurs enfants. La crise économique aidant, le gouvernement part en guerre, mais au lieu de cibler la pauvreté, il cible les pauvres.

Le récent discours sur le Budget et le projet de réforme des programmes sociaux en est un exemple patent. Le gouvernement semble rester insensible à la situation de ces centaines de milliers de femmes pilier de famille, qui ont bien peu de chance de s'en sortir sans l'appui de l'État.

C'est d'ailleurs souvent par nécessité économique que bon nombre de ces femmes travaillent à l'extérieur. C'est pour assurer leur survie que ces femmes, responsables de famille monoparentale, requièrent l'aide gouvernementale. Selon les dernières données statistiques disponibles. . .

[*Traduction*]

Mme Wayne: Je suis désolée d'interrompre la députée, mais j'aimerais poser une question à madame la Présidente.

Madame la Présidente, j'ai attendu l'occasion de poser une question pendant toute la période des questions. Je n'ai pas pu poser une question à la Chambre depuis que j'ai été élue. Vous aviez dit. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais j'estime qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je signale à la députée qu'elle a fait une déclaration, qu'elle était la huitième sur la liste des députés souhaitant poser une question et que nous ne nous sommes pas rendus à la huitième personne. J'ai fait tout mon possible pour que le plus grand nombre de personnes puissent poser une question aujourd'hui. La période des questions a même duré près de cinq minutes de plus. Je suis désolée, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu. Je ne crois pas que nous devrions interrompre le débat. La députée aurait pu attendre la fin de l'intervention de sa collègue.

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: Madame la Présidente, selon les dernières données statistiques disponibles, au Québec, en 1991, le total des familles était de 1 883 140. De ce nombre, 268 000 familles étaient monoparentales, et 82 p. 100 de ces familles ont à leur tête—je vous le donne en mille—une femme.

Au Canada, la situation est sensiblement la même, puisque, selon Statistique Canada, une famille sur sept est une famille monoparentale. Les femmes chefs de famille monoparentale sont plus susceptibles que les autres de vivre dans la pauvreté que les personnes vivant dans tout autre type de famille: près de 62 p. 100 des mères soutiens de famille vivent sous le seuil de la pauvreté. En 1990, les familles monoparentales dont le parent était une femme avaient le plus faible revenu moyen, soit 26 906 $—et on parle ici, bien sûr, de revenu brut—comparativement à 42 935 $ pour les familles monoparentales dont le parent était un homme. L'incidence de la pauvreté sur les familles monoparentales ayant une femme à leur tête est évidente. En deux ans seulement, ces familles ont subi une baisse de revenu de près de 3 000 $.

Les mères seules doivent souvent assumer l'entière responsabilité du bien–être physique, émotif et matériel de leurs enfants. Cette réalité explique d'ailleurs la tendance observée tout récemment qui indique une modification importante dans la composition du tissu social canadien et québécois.

• (1515)

Pour Statistique Canada, l'expérience monoparentale découle la plupart du temps, qui l'eût cru, de la dissolution d'un mariage à la suite de laquelle la garde des enfants est confiée, chose étonnante, à la mère. Ces mères seules sont souvent plus jeunes et leur niveau de scolarité est moins élevé que celui des pères, chefs de famille monoparentale. Ces jeunes mères devront renoncer aux études pour travailler et ainsi soutenir financièrement leur famille, se privant ainsi de la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi de qualité et par conséquent l'espoir d'un travail mieux rémunéré. Elles se retrouvent donc confinées dans des emplois de catégorie très basse.

Selon le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, un nombre consternant de femmes chefs de famille monoparentale sans emploi vivaient avec un revenu d'à peine plus de 12 000 $ brut par année. Ce sont des données de 1991. C'est largement, tout le monde en conviendra, au–dessous du seuil de la pauvreté.

La presque totalité des revenus de ces femmes provenaient de l'État, sous forme d'allocations familiales, d'assurance–chômage, d'aide sociale, de pensions de retraite et d'autres prestations.

La pauvreté est un cercle vicieux, dont il est bien difficile de s'extraire sans aide extérieure, particulièrement si on est une femme, particulièrement si on est un chef de famille et que l'on doit travailler pour assurer notre survie et celle de nos enfants. Ce que ces femmes ont le plus de chance de trouver, ce sont des emplois sous–rémunérés. Elles sont les victimes toutes désignées de la précarisation de l'emploi et de la parcellisation

du travail, ce fléau moderne d'une société en pleine mutation qui frappe les jeunes, qui frappe les femmes.

Un autre fardeau économique que supportent les femmes chefs de famille monoparentale est le coût excessif imputé au logement. Selon les données de Statistique Canada, parmi les familles monoparentales, 54 p. 100 louaient le logement qu'elles occupaient. Ce taux est beaucoup plus faible chez les parents seuls de sexe masculin, puisqu'il se situe autour de 37 p. 100. Situation alarmante, 56 p. 100 des parents seuls de sexe féminin consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement, alors, et ma foi tant mieux, que seulement 32 p. 100 des parents seuls, de sexe masculin, y consacrent le même pourcentage.

En ce 8 mars, nous devons reconnaître que la situation des femmes est tragique. L'ère de l'appauvrissement collectif est bel et bien amorcée, la question est de savoir pour combien de temps. Les femmes de ce pays en font les frais. La pauvreté, tout le monde dans cette Chambre est d'accord, est un mal qu'il faut enrayer. Il faut s'attaquer dès maintenant aux racines de ce mal. Le gouvernement a non seulement une responsabilité politique et administrative, mais il a aussi une responsabilité morale vis-à-vis des citoyens et des citoyennes. Les voeux pieux, les livres blancs, les politiques bidon, les programmes politiques qui passent du rouge au bleu, avec toutes les nuances possibles, n'ont plus leur place en 1994.

Le gouvernement actuel peut, s'il le veut et surtout s'il y croit, donner l'exemple en facilitant l'accès des femmes monoparentales à l'éducation et au marché du travail, notamment par la mise en place d'un réseau national de garderie, particulièrement accessible aux familles qui en ont le plus besoin, et ces familles, madame la Présidente, vous l'aurez compris, ce sont les familles dont les chefs de familles sont des femmes.

• (1520)

Une autre mesure pourrait être prise pour améliorer la situation économique des femmes chefs de famille. En effet, un nombre croissant de ces femmes subissent une discrimination économique suite à une disposition de la loi fédérale de l'impôt relativement à l'imposition des versements des pensions alimentaires au parent responsable de la garde des enfants. Parents, qui on le sait bien, sont presque toujours des femmes. À partir d'aujourd'hui, on n'aura même plus besoin de le dire, c'est une évidence. À l'heure actuelle, la réforme fiscale entreprise par le gouvernement semble rester muette sur ce sujet.

Le principe que toute somme déductible pour le payeur—entendez, par l'ex-mari—s'ajoute au revenu de celui qui la reçoit—entendez, la mère de famille qui a charge de ses enfants—ce principe date des années 1940. À l'époque, madame la Présidente, nous étions toutes les deux bien jeunes.

Tout le monde conviendra que depuis 50 ans la réalité sociale a beaucoup changé dans nos sociétés. Le gouvernement doit donc faire ses devoirs et revoir ce principe qui nuit considérablement à la sécurité économique des femmes seules, chefs de famille. Ce ne sont là que quelques mesures susceptibles d'améliorer les conditions économiques des femmes, les conditions économiques de leurs familles et de l'ensemble des composantes de notre société.

La richesse d'une société, sa vitalité, dépend en grande partie du soin que cette société choisit de donner à sa jeunesse. Une jeunesse en santé, c'est une famille en santé. Pour croître comme personne, tout individu doit être capable de répondre, de façon acceptable, à ce qu'on l'on appelle les besoins fondamentaux. Parmi ces besoins, se nourrir, se loger, être au chaud, être aimé sont essentiels pour que nos jeunes grandissent et deviennent des adultes fiables et heureux.

Durant cette Année de la famille, je pense qu'il est du devoir des parlementaires de cette Chambre, qu'il est de l'obligation de ce gouvernement de mettre tout en oeuvre pour garantir aux familles du Québec et du Canada, la meilleure santé possible. Je suis convaincue que cette journée du 8 mars aura permis à nos dirigeants d'avoir une oreille un peu plus attentive aux besoins de la société.

Madame la Présidente, je me permets de vous dire ce que j'aurais dû dire avant, c'est que, y inclus mon intervention, nos interventions seront de dix minutes.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je suis très heureuse de me joindre à mes collègues pour souligner la Journée internationale de la femme.

[*Français*]

Il me fait grandement plaisir de me joindre à vous aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de la femme. Une journée pour souligner les nombreux progrès réalisés par les femmes et ceux encore à venir. Nous sommes chanceuses de vivre dans un pays prospère comme le Canada, mais les Canadiennes ont encore du chemin à faire pour y vivre de façon aussi confortable que leurs collègues masculins.

[*Traduction*]

Nous célébrons les réalisations des femmes, nous renouvelons nos efforts et favorisons un climat de coopération assurant une progression constante du dossier, mais notre détermination à atteindre l'objectif de l'égalité économique au Canada et partout dans le monde doit rester ferme. Nous voulons que le Canada reste un chef de file dans la poursuite de cet objectif.

Au chapitre de la défense et du respect des droits et libertés de la personne, le Canada demeurera un exemple pour le monde entier. Le droit des femmes d'être traitées comme les hommes et sans discrimination est inclus dans la Charte canadienne des droits et libertés et est énoncé dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

• (1525)

Quand on parle d'égalité, on parle souvent d'égalité sociale et d'égalité politique. Cependant, les décideurs et les femmes se rendent de plus en plus compte que l'égalité sociale et politique demeurera un objectif inatteignable tant que l'égalité économique ne sera pas une réalité.

Ces dernières années, l'objectif de l'égalité économique des femmes a été associé à un principe simple mais important, celui de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Ce principe va plus loin que l'idée selon laquelle les hommes et les

femmes qui exécutent le même travail devraient recevoir le même salaire.

La réalité, c'est que les hommes et les femmes ont tendance à choisir des types d'emploi différents et, quelles que soient les raisons pouvant traditionnellement expliquer cette situation, c'est là la réalité. Qu'ils effectuent le même travail ou un travail différent, les hommes et les femmes méritent un traitement équitable. Il faut trouver des façons de mesurer et de comparer la valeur du travail qui diffère considérablement.

J'aurais une question à poser. Comment se fait–il qu'un préposé à la fourrière gagne deux fois plus qu'une gardienne d'enfant? Comment compare–t–on le travail d'une secrétaire et celui d'un électricien? Vaut–il plus, moins? Nous avons maintenant les moyens nécessaires pour procéder à ce genre d'évaluation et veiller à ce que des emplois jugés de valeur égale soient rémunérés de la même manière.

Le gouvernement fédéral est l'employeur qui a le plus de femmes à son service au Canada. C'est pourquoi il veut montrer aux autres employeurs qu'il est tout simplement logique, en affaires, de payer équitablement les hommes et les femmes et de leur verser la même rémunération s'ils font un travail d'égale valeur.

Après tout, une rémunération juste permettra aux employeurs de recruter et de garder les travailleurs compétents qui contribueront à la qualité de leurs produits ou services, ce qui est un avantage concurrentiel. Plus important encore peut–être, une rémunération juste permettra aux femmes de participer pleinement à la croissance économique de notre pays.

Les femmes veulent avoir un salaire juste pour leur travail, et elles le méritent. C'est pourquoi le gouvernement s'efforce d'atteindre cet objectif.

Depuis la proclamation de la Loi canadienne sur les droits de la personne, en 1978, loi qui consacrait le principe de la parité de rémunération pour travail d'égale valeur ou l'équité salariale, le gouvernement, la Commission canadienne des droits de la personne, les syndicats et les employés ont déployé des efforts pour appliquer concrètement ce principe.

De nombreuses plaintes se sont réglées dans un esprit de coopération. Beaucoup d'autres, bien trop en fait, ont donné lieu à des affrontements acerbes et interminables. Nous avons traversé une période d'apprentissage, par tâtonnements. Le gouvernement veut tirer profit de ces expériences et appliquer le principe de la parité de rémunération pour travail d'égale valeur grâce aux efforts conjugués de toutes les parties intéressées.

En 1985, une étude conjointe a été entreprise par les syndicats et la direction sur l'équité salariale dans la fonction publique fédérale. Aujourd'hui, les résultats de cette étude sont contestés devant le Tribunal des droits de la personne. Inutile de dire à ceux qui savent très bien comment cette cause s'est déroulée qu'elle a été fort longue et tortueuse. Lorsque nous formions l'opposition, nous nous sommes élevés contre les stratégies et les tactiques employées par le gouvernement pour, selon nous, entraver le travail de ce tribunal.

Il demeure que la Commission des droits de la personne doit faire enquête sur toutes les plaintes de manquement à la Loi canadienne sur les droits de la personne et ordonner des mesures correctives si elle juge les plaintes fondées.

Le gouvernement libéral appuie pleinement la Commission des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne qui jouent un rôle important pour protéger les Canadiens contre la discrimination et éliminer les pratiques discriminatoires.

Même si le débat se poursuit encore, il est ressorti bien des éléments positifs de l'initiative conjointe des syndicats et du gouvernement sur l'équité salariale. C'était la première fois qu'on abordait de cette manière l'application de l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Nous avons beaucoup appris. Jusqu'à maintenant, 70 000 employées de groupes professionnels à prédominance féminine ont reçu environ 317 millions de dollars en rajustements paritaires. Un montant approximatif de 81 millions de dollars est versé sous forme de rajustements annuels.

• (1530)

En tout, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'équité salariale, plus de 500 millions de dollars ont été versés sous forme de rajustements paritaires en règlement de diverses plaintes. Beaucoup a été accompli et nous avons beaucoup appris. En tant que gouvernement, nous continuons de travailler pour le règlement complet de ce problème.

La réalisation du principe d'équité salariale exige le recours à un outil commun d'évaluation de tous les postes, qu'ils soient à prédominance masculine ou féminine. Cet outil ne doit pas faire de discrimination fondée sur le sexe. Autrement dit, il ne doit pas être fondé sur les différences traditionnelles entre les rôles attribués aux femmes et ceux attribués aux hommes. Il doit tenir compte de la valeur de tous les aspects du travail, qu'il soit effectué habituellement par des femmes ou des hommes.

C'est pourquoi le gouvernement poursuit ses efforts pour élaborer une norme de classification universelle pour la fonction publique fédérale qui ne fasse pas de discrimination sexuelle. Nombre de personnes dévouées ont déjà consacré leur temps et leurs efforts à ce projet. Ce n'est pas une mince tâche que de repenser le système d'évaluation des postes d'un organisme aussi gros et complexe que la fonction publique du Canada.

Nous voulons nous assurer que la norme de classification universelle soit le bon outil pour atteindre nos objectifs de simplicité, de transparence et d'équité. Quand nous aurons la certitude qu'il est cet outil, nous l'appliquerons pour disposer d'un régime durable en vue du règlement des questions d'équité salariale.

Après l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1978, nombre de provinces ont emboîté le pas au gouvernement fédéral et adopté une loi sur l'équité salariale. Les plus récents modèles provinciaux sont plus normatifs et plus précis que celui que nous avons adopté plus tôt au palier fédéral.

À la suite de l'intérêt croissant que suscite la promotion de l'équité salariale dans tout le pays, les idées, les expériences et la jurisprudence dans ce domaine ne cessent de se répandre. Toutefois, le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale reste très controversé. Un peu partout dans le pays, on ne s'en-

tend pas sur le bon moyen ou le bon programme d'évaluation, sur les bonnes données concernant les emplois ou sur la bonne méthode de comparaison des salaires.

Je peux assurer aux députés que le gouvernement veut obtenir des résultats. Il cherche des moyens réels, réalistes et réalisables d'atteindre cet objectif important qu'est l'égalité économique des Canadiennes. Nous continuons de répondre aux plaintes et aux questions sur l'équité salariale au fur et à mesure qu'elles surgissent. Nous aurons recours à tous les moyens créatifs nécessaires pour garantir cette justice et cette équité.

Le président du Conseil du Trésor s'est déjà entretenu avec les syndicats de la fonction publique à ce sujet. Nous accueillons favorablement leurs propositions sur toute question qui nous permettra de trouver, avec leur collaboration, une solution définitive aux plaintes concernant l'équité salariale.

[*Français*]

En effet, ce gouvernement veut établir des liens de collaboration et de confiance avec les représentants syndicaux de la fonction publique fédérale. Nous vivons des périodes difficiles au plan économique et nous devons collaborer afin de minimiser l'impact sur les employés, tout en continuant à fournir un service de qualité à tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Certains d'entre vous savent que la Loi canadienne sur les droits de la personne vise les employés du gouvernement fédéral, des sociétés d'État et des sociétés privées de compétence fédérale, comme les banques et les compagnies de téléphone. Elle s'applique à quelque 300 000 travailleuses. Je suis convaincue que la mise en oeuvre du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale dans la fonction publique fédérale créera un précédent et favorisera des progrès semblables dans l'industrie un peu partout dans le pays. C'est la raison pour laquelle il est très important de ne pas rater notre coup.

En cette journée importante, je suis heureuse de contribuer à la recherche d'une solution aux préoccupations d'ordre économique des Canadiennes. Je suis fermement résolue à faire avancer, dans ce pays, la cause de l'égalité économique des femmes par rapport aux hommes. La parité salariale pour des fonctions équivalentes n'est qu'une étape, aussi importante soit-elle, dans l'atteinte de cette égalité économique.

• (1535)

L'écart salarial enregistré dans un pays industrialisé aussi prospère que le nôtre me consterne depuis longtemps. La pleine réalisation de la parité salariale pour des fonctions équivalentes ne réussira pas à combler entièrement cet écart, parce qu'il ne tient pas uniquement à l'inégalité salariale, mais fera beaucoup en ce sens.

L'un des principaux problèmes est la concentration des femmes dans certaines professions, habituellement des professions peu rémunérées. Les femmes se retrouvent encore dans des emplois traditionnellement féminins. En 1991, plus de 50 p. 100 des femmes au Canada occupaient des emplois de bureau, des emplois de vendeuses ou des emplois dans le secteur des services, alors que seulement 20 p. 100 des hommes occupaient de tels emplois. Comme par hasard, ces emplois se trouvent parmi les moins rémunérés de notre société.

Pour en arriver à l'égalité économique, il faut jumeler les programmes de parité salariale pour des fonctions équivalentes à une diversification dans les emplois offerts aux femmes. Or, il est tout aussi important d'éliminer toute discrimination dans l'emploi afin que les femmes aient les mêmes possibilités, selon leurs compétences, d'occuper des postes de gestion et quelque autre poste que ce soit qui corresponde à leurs talents, à leurs capacités et à leurs intérêts.

Nous entendons souvent dire, et certains l'ont souligné à la Chambre aujourd'hui, que l'équité en matière d'emploi est discriminatoire. L'équité en matière d'emploi élimine la discrimination. Elle veille à ce que seules les compétences comptent, que ce soit pour l'embauchage ou pour l'avancement.

[*Français*]

L'égalité économique des femmes, au Canada et ailleurs, ne peut être atteinte qu'avec une combinaison des programmes tels que l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi. J'ai l'intention, personnellement, de jouer un rôle important dans ces domaines et de défier tous les employeurs au Canada d'être des modèles pour le monde entier d'employeurs égalitaires pour les travailleuses canadiennes.

[*Traduction*]

Je vous remercie de votre attention et je félicite tous les députés qui ont pris part au débat aujourd'hui.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le discours de l'honorable députée et j'ai été particulièrement intéressé par toute la question de l'équité en emploi pour les femmes. J'ai deux filles qui s'en vont tranquillement vers le marché du travail dans quelques années et je m'interrogeais, après la période de questions d'aujourd'hui, sur le message que l'on donne aux jeunes qui poussent, quand on dit que la lutte au déficit nous empêche de corriger les inégalités dans l'équité salariale.

Tantôt on s'est servi du fait de la lutte au déficit pour dire qu'on ne pouvait pas interagir dans ce domaine-là, qu'on ne pouvait pas corriger une situation qui est inacceptable. Il y a 15 ans, on donnait d'autres raisons et dans 10 ans on va en donner d'autres si on ne les corrige pas immédiatement. Donc, au nom des jeunes femmes qui sont maintenant dans le réseau de l'éducation et qui vont vivre le XXI^{e} siècle sur le marché du travail, est-ce que vous ne pourriez pas nous dire publiquement que la position présente de votre gouvernement devrait être modifiée, devrait être corrigée afin de faire passer l'équité avant la lutte au déficit.

Mme Catterall: J'ai le plaisir d'informer mon collègue que j'ai aussi deux filles qui sont dans des métiers professionnels, et j'espère un avenir pour elles qui soit un peu plus confortable qu'il ne l'a été pour la génération qui les a précédées sur cette terre. Nous partageons donc un même intérêt en ce qui concerne la prospérité des femmes à l'avenir. Le président du Conseil du Trésor a indiqué clairement, dans cette Chambre, qu'il ne s'agit pas de choisir entre l'équité salariale et la lutte au déficit. Les deux sont séparés. Nous cherchons des moyens pour corriger cela. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons invité les syndicats à discuter avec nous des moyens à prendre pour en

arriver à une solution face à cette situation concernant l'équité salariale. J'espère qu'ils viendront nous rencontrer afin de poursuivre ces discussions et que nous pourrons en arriver à une solution. Nous n'avons pas utilisé le déficit comme excuse pour ne pas résoudre la question.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'allocution de la députée. Je dois avouer que je suis passablement d'accord avec elle.

J'ai cependant tiqué quand elle a parlé de l'équité salariale et du principe du travail égal salaire égal. Selon moi, le gouvernement s'attaque là à une tâche formidable, car avec cette proposition, du moins telle que je la conçois, le gouvernement s'apprête à défier une tradition, vieille de plusieurs décennies, qui prévoit que c'est le marché qui fixe les niveaux de rémunération pratiqués dans telle ou telle profession.

Voici un exemple pour illustrer la chose. Ma femme travaille à temps partiel dans un magasin de mode pour dames, à Prince George, ma ville natale. Elle travaille très fort et de longues heures. D'après moi, elle touche le tiers de ce qu'elle devrait gagner. Néanmoins, elle aime son travail. J'estime qu'elle travaille à peu près autant qu'un électricien, par exemple, qui gagne 25 $ l'heure, sans compter les avantages sociaux.

La question qui se pose est la suivante: ce magasin de détail a–t–il les moyens d'accorder à ma femme 25 $ l'heure si, comme je le pense, elle travaille autant qu'un électricien? La réponse est évidemment non.

Vouloir établir une parité entre le salaire d'un ouvrier spécialisé et celui de quelqu'un qui exerce un emploi tout à fait différent et dont la rémunération est le fruit de l'expérience accumulée depuis de nombreuses années d'expérience sur le marché du travail, voilà donc ce qui s'appelle une tâche quasi impossible. On ne peut pas dire qu'une secrétaire doive toucher le même salaire qu'un peintre, puisqu'il s'agit de deux occupations différentes et que le niveau de salaire du peintre est établi par le marché.

Autre point intéressant, quand on examine les conclusions auxquelles aboutissent les commissions, on ne constate jamais de cas où il est dit que les salaires d'une catégorie professionnelle donnée sont trop élevés, qu'on devrait les baisser. C'est toujours le contraire. Je trouve assez étonnant que, à ma connaissance, on n'ait jamais conclu qu'une échelle des salaires était exagérément élevée et qu'il y avait lieu de la corriger à la baisse afin qu'elle corresponde à celle d'un travail de valeur égale. Au contraire, on recommande toujours que les salaires soient majorés.

Je n'entends pas par là que les gens ne devraient pas gagner autant qu'ils le peuvent. En fait, à cause de notre énorme déficit et de notre dette exorbitante, que nous devons tous deux au gouvernement actuel et au gouvernement précédent, il faut désormais gagner davantage parce que les niveaux d'imposition sont si élevés que le revenu disponible permet à peine de joindre les deux bouts.

• (1545)

Il ne s'agit pas des salaires élevés. La question qui nous occupe, c'est le processus d'estimation des emplois dans lequel, me semble–t–il, le gouvernement s'engage, défiant une pratique qui remonte à des dizaines et des dizaines d'années, celle de la fixation des niveaux de salaire par le marché du travail. Il s'attaque là à une tâche formidable. Je ne vois pas comment cette étude pourrait donner des résultats concluants.

La députée pourrait–elle nous dire si son gouvernement s'apprête vraiment à défier cette vieille pratique, pour la remplacer par cette formule inédite, et donc à réinventer la roue en quelque sorte?

Mme Catterall: Madame la Présidente, peut–être puis–je donner au député certains détails à propos de cette tradition qu'effectivement, je pense, nous avons l'intention de défier. Depuis 1978, soit depuis plus d'une décennie et demie, le principe du travail égal salaire égal est la loi dans notre pays, c'est encore loin d'être la réalité.

Nous avons l'intention de défier la tradition. Pourquoi le gouvernement serait–il exempté de mesures législatives qui s'appliquent à tous les autres employeurs dans notre pays?

Nous avons l'intention de défier la tradition qui a fait que les femmes dans notre pays sont plus pauvres que les hommes, qu'elles se trouvent concentrées dans les emplois les plus mal rémunérés, qu'elles représentent le plus fort pourcentage de parents seuls et qu'elles vivent, en vérité, dans la pauvreté, de même que leurs enfants. Effectivement, nous avons l'intention de défier ce système.

Le député a dit que tout cela était régi par la loi du marché. Il a mentionné un exemple personnel. Sa femme, s'il tient à la mêler au débat de cet après–midi, peut trouver tout à fait acceptable de travailler pour un salaire inférieur au salaire minimum vital. Ce n'est pas l'avis d'une femme qui a des enfants à charge.

Peut–être que le député peut m'expliquer pourquoi un employé de la fourrière gagne plus qu'une personne qui s'occupe des enfants, deux fois plus, dirais–je? Il a peut–être une explication raisonnable à nous donner.

Le fait est que nous vivons dans une société où les hommes ont toujours occupé les emplois rémunérateurs, alors que les femmes ont toujours fait en grande partie du travail non rémunéré. Malheureusement, cela a déteint sur le marché du travail où les emplois occupés par les femmes sont considérés comme moins importants, où les salaires des femmes ont été considérés comme secondaires au bien–être économique de la famille. Pour beaucoup de familles, ce n'est plus le cas. L'exploitation des femmes qui, à travail égal, touchent un salaire inférieur n'est plus acceptable. C'est inadmissible!

Le marché n'est pas toujours créateur d'équité. C'est à la société d'y pourvoir.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): En cette Journée internationale de la femme, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens en cette Chambre. Cette journée annuelle qui nous est consacrée, à mon avis essentielle, revêt une importance capitale puisqu'elle permet de s'arrêter spécifiquement sur la situation de la femme dans notre société.

Ces 24 heures dédiées exclusivement aux femmes permettent une sensibilisation accrue et entraînent une plus grande prise de conscience de nos problèmes, les problèmes bien réels et fort nombreux que nous devons affronter quotidiennement.

Dans une lettre du 8 février dernier adressée au premier ministre, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme présente une liste de 17 priorités pour lesquelles et je cite: «il faut entreprendre des analyses et élaborer des politiques dans tous les ordres de gouvernement afin d'établir un cadre axé sur l'égalité.» Égalité, voilà le mot clé auquel tous et toutes, dans toutes les sphères d'activité, nous devrions toujours référer lorsqu'il s'agit de prendre position, de faire des choix, d'établir des politiques et de mettre en branle des actions.

• (1550)

Ces 17 points à prioriser, établis par le Conseil, touchent des domaines bien identifiés. Toutefois, en les regroupant, en les reliant les uns aux autres, on constate qu'être une femme constitue un obstacle majeur et global dans notre société. Création d'emploi, sécurité dans les foyers et au sein des collectivités, condition des femmes autochtones, santé des femmes et soins de santé, sécurité du revenu, équité salariale, services de garde, entre autres, sont des domaines où nous vivons des injustices, de l'inégalité et de l'indifférence.

En tant que députée, avec un «e», je me considère privilégiée d'avoir à ma disposition des outils parlementaires me permettant de revendiquer au nom de mes semblables. À chaque occasion qu'il m'est donnée, je me fais un devoir de souligner, de mettre en évidence la situation des femmes. Je crois que toutes mes collègues en cette Chambre devraient faire de même. De plus, notre action, au sein de nos caucus et partis respectifs, devrait toujours viser à l'amélioration de la condition féminine.

Toutefois, malgré nos revendications et notre action, de même que celles des groupes de femmes, la situation ne s'améliore pas rapidement. La lenteur des réformes et l'absence de mesures fermes et spécifiques afin de régler des problèmes urgents démontrent sans équivoque l'indétermination des décideurs à épouser les causes des femmes.

Ce qui me dérange profondément dans cette situation de passivité et d'indifférence face aux femmes, c'est que nous ne répondons pas aux attentes légitimes de 52 p. 100 de la population. Les femmes sont majoritaires dans notre société. Étant donné cette supériorité en nombre de 4 p. 100 sur les hommes, il m'apparaît obligatoire de répondre aux besoins des femmes. Hélas, dans les faits, sur le terrain, la réalité est tout autre.

Cette situation fait naître un questionnement sur le rôle des femmes dans le système. Pouvoir et représentation, plus particulièrement au niveau politique. Notre présence dans les parlements.

Première constatation: nous sommes en ce Parlement 53 femmes sur 295 députés. Depuis 1980, nous connaissons un accroissement. De 14, nous sommes passées à 27 en 1984, à 39 en 1988, et à 53 députées aujourd'hui. C'est une augmentation intéressante, mais nettement insuffisante.

Pour 52 p. 100 de femmes dans la société, nous ne sommes que 18 p. 100 en cette Chambre. Nos collègues masculins, 82 p. 100 en cette Chambre, sont du même sexe que 48 p. 100 de la population. Voilà des chiffres qui indiquent que les Parlements actuels, et ceux passés où les chiffres sont encore plus déséquilibrés, ne reflètent pas du tout la proportion femmes–hommes de la population.

Cette sous–représentation défavorise nettement les femmes. Elle soulève aussi toute la question de notre représentation politique. Avant d'aller plus loin sur cette question, je veux signaler qu'au sein du cabinet la même situation de déséquilibre existe. Seulement 6 femmes sur 31 nommés ont des rôles de ministres ou de secrétaires d'État. Cette même situation de sous–représentation prévaut également dans toutes les hautes sphères d'activité. Le pouvoir n'est certes pas aux mains des femmes.

Confronté à ces évidences chiffrées, notre Parlement ne constitue certes pas un microcosme, c'est–à–dire le portrait réduit de notre société. Ce déséquilibre du nombre, auquel vient s'ajouter la prédominance du masculin imprégnée de longue date, affecte toutes les questions féminines. Il devient donc impératif pour nous les femmes d'afficher nos convictions féministes et de représenter politiquement les femmes si nous voulons l'évolution de notre condition.

Les hommes, nos collègues, sont plutôt réfractaires à l'idée de représenter la population féminine.

• (1555)

Dans une étude de Manon Tremblay et Réjean Pelletier datée de 1993, des entretiens menés auprès de 24 femmes et de 24 hommes élus, démontrent que 16 des 24 femmes, soit 66,7 p. 100 se sont dites en accord avec l'idée qu'elles ont une responsabilité particulière et additionnelle envers la population féminine. Pour ce qui est des hommes, ils sont plus de trois sur cinq, soit 60,9 p. 100 à considérer que les législatrices n'ont pas à entretenir un lien plus étroit avec l'électorat féminin.

Si la majorité des élus masculins pensent que nous, les femmes élues, ne devrions pas faire une place plus grande aux femmes, on peut s'imaginer la place qu'eux leur réservent. La condition féminine n'est sûrement pas en tête de liste de leurs priorités, loin de là.

J'ai aussi relevé avec intérêt, dans le rapport annuel de 1993 de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, que les questions relatives aux femmes occupent le 42e rang sur 52, en ce qui concerne la fréquence de leur utilisation par les lobbyistes. Plus clairement, ce sujet n'est pas très important et ne bénéficie pas de cette porte d'entrée importante au gouvernement. Il est vrai que les groupes de femmes ne disposent pas d'énormes ressources

financières. Il est aussi vrai que le lobby est à forte majorité masculine.

Je m'arrête ici sur la capacité et la volonté des hommes d'épouser les causes des femmes. Je suis convaincue que certains de mes collègues ne font pas partie des quelques statistiques présentées et qu'ils sont d'ardents défenseurs de notre cause. Il n'en demeure pas moins que nous, les femmes, sommes confrontées quotidiennement à de graves problèmes auxquels des solutions ne sont pas apportées.

Je suis certaine que 52 p. 100 de femmes en cette Chambre changeraient bien des choses. À la lumière de certaines études, il est démontré que les femmes sont davantage humaines et développent une morale de la responsabilité dans l'exercice de leur fonction. Cette préoccupation pour l'humain ressort des paroles de cette députée rapportées par Tremblay et Pelletier dans leur étude et je la cite: «On gère le pouvoir politique avec beaucoup plus de compréhension, de perception des humains, je pense, des gens, des conséquences de nos gestes... On a une compréhension différente des événements. On ajoute avec notre féminité, qui est là pour quelque chose, on apporte une dimension beaucoup plus humaine dans le contexte de la politique.»

Une plus grande présence des femmes en politique est donc souhaitable et devient nécessaire si l'on veut plus d'humanisme et plus de féminisme, l'humanisme qui met l'homme et les valeurs humaines au–dessus des autres valeurs et le féminisme qui vise l'amélioration de la situation de la femme dans la société.

En se promenant dans nos comtés, tous les députés de cette Chambre peuvent constater que l'humanisme et le féminisme ont grand besoin d'être ranimés. Pauvreté, misère, violence, isolement affectent de plus en plus de gens et s'incrustent davantage pour devenir, prochainement, si rien n'est fait, des phénomènes irréversibles. Les soupes populaires, les maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence, les foyers d'accueil pour les enfants, les problèmes de logement des ménages, les jeunes dans la rue, les personnes âgées seules, de moins en moins soignées, constituent des preuves éloquentes de la froideur des administrations et du manque d'importance accordé aux valeurs humaines par les gouvernements.

Ces problèmes graves ne sont pas apparus du jour au lendemain. Ils existent depuis trop longtemps. Les législateurs les connaissent et laissent aller ces situations inhumaines, souvent, très souvent même, reliées à la condition féminine. Un bon jour, tou ça va nous exploser au visage. Les gouvernements récolteront alors ce qu'ils ont semé.

Il ne faut pas se le cacher, et bon nombre d'études le démontrent, si plus de femmes étaient et avaient été au pouvoir, la situation actuelle serait bien différente. Plus de femmes au pouvoir, certainement! Imaginez un Parlement composé à l'inverse de celui–ci, soit 82 p. 100 de femmes et 18 p. 100 d'hommes! Pourquoi pas?

• (1600)

La femme doit encore faire face à des obstacles liés à son sexe. C'est pourquoi le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme recommande la reprise des travaux de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis qui aurait le mandat d'examiner les questions soulevées par les groupes de femmes dans leurs mémoires à la commission et d'en faire rapport.

Je conclus, madame la Présidente, en vous soumettant qu'il y a là un défi immense que nous devons relever. Des changements profonds doivent survenir, et le Parlement est un lieu privilégié pouvant influencer toute la société. À nous, les femmes et les hommes sans oeillères, d'y travailler.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, la députée qui vient de parler s'est certainement exprimée avec une passion qui trahit ses sentiments dans ce domaine.

Même s'il est vrai qu'il y a eu des injustices par le passé et certainement diverses formes de discrimination, il est impossible de tout rectifier du jour au lendemain. Elle disait que 52 p. 100 des personnes sont des femmes. Dans ce cas, pourquoi auraient–elles besoin de concessions particulières pour parvenir à un nombre d'élues proportionnel, puisqu'elles ont 52 p. 100 des voix?

Il me semble que les femmes ont elles aussi l'occasion d'exercer leur choix. Il ne devrait pas y avoir d'obstacle à la candidature de qui que ce soit, homme ou femme. Puisque les femmes sont majoritaires, avec 52 p. 100 des voix, pourquoi devrions–nous leur accorder des avantages particuliers et des clauses spéciales pour qu'elles puissent se faire élire?

J'ai entendu dire souvent que nous devions avoir plus de femmes au Parlement parce que les hommes ne sont pas capables de représenter correctement les questions féminines. Cela voudrait–il dire que dans les circonscriptions représentées par une femme les questions masculines sont négligées? Je ne pense pas, et je ne serais pas plus d'accord sur ce point que sur la proposition précédente.

On disait à propos du lobbying que c'était une profession d'homme. C'est une activité que l'on ne voit pas d'un très bon oeil en ce moment et nous essayons de réduire le nombre des lobbyistes. Pourquoi les femmes voudraient–elles entrer dans une profession que nous essayons d'éliminer et de rabaisser, car nous ne la considérons pas comme convenable au Parlement à notre époque.

Je prétends que la bonne façon d'en finir avec les inégalités est de donner à tout le monde les mêmes possibilités. Il est certain que les femmes devraient avoir le droit de réaliser tout leur potentiel. Il n'y a absolument rien qui dise que dans une société libre, totalement exempte de discrimination, il y aura le même nombre d'hommes et de femmes dans toutes les professions. Le dire serait absurde.

Il y a des choses que les femmes font mieux que les hommes, il y a d'autres choses que les hommes font mieux que les femmes en raison peut–être de leur force physique ou d'autre chose dans leur constitution. Je dirais qu'il suffit que nous soyons égaux, que nous ayons les mêmes possibilités, et il en résultera une certaine proportion. On ne peut pas changer le système du jour au lendemain.

[*Français*]

Mme Guay: Madame la Présidente, je ne voudrais pas être la conjointe de l'honorable député, parce que je peux vous garantir que cela ne durerait pas très longtemps.

Des voix: Oh, oh!

Mme Guay: J'ai la preuve entière qu'il reste encore beaucoup de travail pour que les femmes réussissent à avoir leur place dans la société et surtout en politique. Je pense que cela ne mérite que ce commentaire, et j'espère que l'honorable député a une épouse qui va lui enseigner le respect des femmes.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la femme, j'aimerais offrir mes meilleurs voeux à toutes les femmes du Québec et du Canada, mais aussi aux millions de femmes à travers le monde, en particulier à celles d'Amérique latine.

Je salue notamment les femmes syndicalistes, les femmes immigrantes du Québec et en particulier les femmes de ma circonscription de Bourassa, à Montréal–Nord, ces femmes très impliquées à tous les niveaux de la société dans les domaines politique, économique, culturel et communautaire.

• (1605)

La semaine dernière, j'ai visité plusieurs organismes communautaires dirigés par des femmes, notamment le Centre d'action bénévole de Montréal–Nord qui vient de célébrer son dixième anniversaire de fondation. Je suis d'ailleurs honoré d'avoir été choisi pour présider ces cérémonies à titre de président d'honneur et je salue la directrice de ce centre, M^me^ Josée Aubertin, et je la félicite pour l'excellent travail qu'elle accomplit.

J'ai également rencontré M^me^ Lise St–Jean et les autres dirigeantes de Halte–femmes de Montréal–Nord, cet organisme d'aide aux femmes vivant ou ayant vécu des situations de violence conjugale. Halte–femmes leur offre des activités et des services tels que l'écoute téléphonique et rencontres d'échange, accompagnement à la cour ou chez d'autres professionnels, ateliers de sensibilisaton sur la violence faite aux femmes, rencontres d'information, centre de documentation, sorties, activités spéciales pour femmes immigrantes, etc.

Je salue également les gens de la Chambre de commerce de Montréal–Nord qui ont su choisir M^me^ Micheline Gervais pour les diriger, bénéficiant ainsi de son esprit d'entreprise et de sa grande compétence.

Je m'en voudrais de passer sous silence deux autres organismes qui font un travail exemplaire dans mon comté: d'abord l'Association Entre–Parents, groupe de soutien aux parents de Montréal–Nord, qui a mis sur pied une garderie et une cuisine collective et dont la coordonnatrice est M^me^ Louise Cossette, puis le groupe Impulsion–Travail, organisme dirigé par M^me^ Johanne Joly, dont le but est d'aider les femmes en difficultés sur le plan de l'emploi à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

J'aimerais aussi saluer la FTQ, ses conseils du travail et ses sysndicats affiliés, ainsi que leur service de la condition féminine. En effet, la FTQ a tenu en décembre dernier son congrès bi–annuel à Montréal, à l'occasion duquel j'ai eu l'opportunité de m'adresser à plus de 1 000 délégués.

Lors de ce congrès, la FTQ a adopté une déclaration de politique sur la violence faite aux femmes. Elle y déclare qu'en tant que principale centrale syndicale du Québec, elle s'inquiète de la recrudescence de la violence dans notre société. En effet, de plus en plus d'événements tragiques comme celui de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal nous forcent à prendre conscience qu'il faut agir.

En tant que critique de l'opposition officielle en matière de citoyenneté et d'immigration, j'aimerais souligner l'immense contribution des femmes immigrantes aux sociétés québécoise et canadienne, surtout celles qui font face aux triples défis d'être femme, travailleuse et immigrante.

Les femmes, c'est connu, gagnent en moyenne beaucoup moins que les hommes. Ce qui est moins connu, c'est que les femmes immigrantes ne touchent que 80 p. 100 du salaire moyen des femmes de notre société.

Il y a environ 20 millions de réfugiés dans le monde et 80 p. 100 de ces personnes sont des femmes et des enfants. Récemment, le monde entier s'est trouvé horrifié par la pratique généralisée du viol des femmes bosniaques.

Je profite de cette occasion du 8 mars pour envoyer à ces femmes un message de solidarité et, dans la mesure de mes moyens, d'espoir. En effet, je demande aujourd'hui au gouvernement canadien de faire preuve de plus d'humanité à l'égard de ces femmes persécutées en Bosnie et, conséquemment, d'instaurer des programmes spéciaux pour leur venir en aide.

En particulier, je demande au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés de l'ancienne Yougoslavie en s'occupant particulièrement des femmes qui y ont été violées.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur un problème particulier relatif aux femmes demandant le statut de réfugié qui craignent d'être persécutées en raison de leur sexe. Malheureusement, dans la Convention de Genève de 1951, le sexe n'est pas mentionné comme motif distinct d'une crainte de persécution justifiant l'octroi du statut de réfugié. Pourtant, dans certains pays, les femmes sont persécutées pour avoir transgressé certaines coutumes, lois et pratiques religieuses discriminatoires à l'endroit des femmes.

● (1610)

Les préceptes religieux, les traditions sociales ou les normes culturelles que les femmes peuvent être accusées de violer sont des faits très variés.

Le Canada doit donc faire davantage pour assurer une protection et un meilleur accueil aux femmes, particulièrement aux femmes provenant de pays occasionnant ces situations dramatiques. Je souligne que cet effort devrait s'inspirer du fait que 1994 a été déclarée, par l'ONU, l'Année internationale de la famille.

Enfin, j'aimerais soulever un problème extrêmement grave concernant la mutilation des organes génitaux des femmes. J'appuie fortement la demande que le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a fait parvenir au gouvernement fédéral afin qu'il joue un rôle de chef de file pour empêcher la pratique de la mutilation des organes génitaux des femmes au Canada et pour soulager les souffrances des femmes vivant ici qui en subissent les séquelles à long terme.

Il faut condamner vigoureusement cette violence à l'endroit des fillettes et des femmes. Il s'agit clairement d'une violation de leur droit fondamental à l'intégrité physique.

Plusieurs pays ont d'ailleurs réagi en ce sens à la mutilation des organes génitaux des femmes en adoptant des mesures législatives et des politiques à cet égard sur leur territoire. Il s'agit notamment de la Suède, de la Norvège, de la Belgique, de l'Angleterre et de certains États américains.

Entre 1986 et 1991, près de 40 000 personnes d'Afrique de l'Est et de l'Ouest se sont établies au Canada. Compte tenu de la fréquence de la mutilation sexuelle des femmes dans ces régions, le risque que cette pratique culturelle soit implantée au Canada est très élevé.

Sur tout ce sujet, le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a fait plusieurs recommandations dont je me fais l'écho ici, à savoir, et surtout que le gouvernement fédéral élabore une loi spéciale interdisant la pratique de la mutilation des organes génitaux des femmes au Canada.

Comme vous le constatez, la tâche pour redresser les injustices à l'égard des femmes demeure énorme. Aussi, je salue le courage et la ténacité de ces femmes qui combattent sur ce terrain au Québec et au Canada et je les assure de ma solidarité et de mon appui dans leur lutte.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie de participer à ce débat. J'aimerais tout d'abord féliciter celle qui a présenté cette motion de la loyale opposition de Sa Majesté. Je voudrais ajouter cependant qu'il faudrait peut-être rappeler certaines vérités de base relativement à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux questions qui font l'objet du débat aujourd'hui.

D'abord, il existe, de ce côté de la Chambre, au sein de ce parti, une longue histoire de féminisme et je le dis bien fort et avec fierté. Je pense à certaines députées de cette Chambre comme la vice-première ministre, la secrétaire d'État à la Situation de la femme et la ministre des Ressources naturelles.

Je pense aussi à la députée d'Ottawa-Ouest, à celle de Nepean, à l'ex-députée de South West Nova qui nous a rendu visite aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, tout comme Aideen Nicholson, anciennement députée de St. Paul. Je me souviens de la première femme libérale à s'asseoir à la table du Cabinet, l'honorable Judy LaMarsh, qui a donné son nom à un fonds grâce auquel on peut faciliter la tâche aux femmes qui veulent se porter candidates dans notre parti.

Je répète que je suis fière de la tradition féministe qui existe au sein du Parti libéral. Je suis fière des femmes que j'ai eu la chance de côtoyer ici à la Chambre des communes au cours des six dernières années. Je suis fière aussi des députées qui se sont jointes à nous pour cette nouvelle législature. Je suis aussi très fière de mes collègues masculins, mais aujourd'hui nous devons célébrer le fait d'être femme et je veux être de cette fête. Les femmes n'ont pas grand raison de célébrer. Le fait que nous ayons accompli de petites percées ne devrait pas amener les députés à penser, même un instant, qu'ils peuvent affirmer à la Chambre que les femmes ont déjà obtenu l'égalité, parce que ce n'est pas le cas.

● (1615)

Un certain nombre d'entre nous sont devenues des députées parce que leurs relations, leurs études et leur diligence leur en ont donné la possibilité. Mais il y a des milliers, des millions de nos concitoyennes qui sont tous les jours victimes de violence, qui sont pauvres, qui ont peur, qui ont froid, qui ont faim, qui subissent des conditions que nous ne devrions pas tolérer dans notre pays. Chacun de nous à la Chambre, quelle que soit notre allégeance politique, partage la responsabilité dans le fait que cela puisse encore arriver, dans un pays comme le Canada, au cours de la dernière décennie du XX^{e} siècle.

On ne pourra pas parler d'égalité au Canada tant que les femmes ne seront pas délivrées de la peur qui les assaille dans leur propre maison, dans leur voisinage, dans les parcs de stationnement, dans la rue et dans les centres commerciaux. Des femmes se font tuer dans ces endroits. Des femmes se font violenter, battre et blesser; on en trouve qui ont été laissées pour mortes. La violence contre les femmes a atteint des proportions qui dépassent le seuil de tolérance d'un pays civilisé.

J'ai entendu la députée d'en face parler aujourd'hui avec éloquence de la situation en Bosnie. Je suis désolée, je ne sais plus quelle circonscription elle représente, mais je connais sa position sur ces questions. Les femmes de Bosnie se font violer et battre. On leur fait subir jour après jour un traitement dégradant, mais c'est également le cas de femmes au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens. La violence contre les femmes est répandue dans le monde entier, et nous ne sommes pas à l'abri de ce fléau.

Il y a déjà un bon nombre d'années, une députée s'est fait rire au nez, ici même à la Chambre, quand elle a soulevé la question de la violence contre les femmes. Dieu merci, cela ne se produira probablement plus jamais. Les députés ont ri. Je m'en souviens. Je suppose que vous vous en rappelez aussi, monsieur le Président. Je n'étais pas députée à l'époque, mais je crois que ce rire devait être attribuable en partie à la nervosité. J'ose croire que les députés ne comprenaient absolument pas la situation. En tant que féministe, députée et femme, je pense que c'est là la racine du mal: le manque de compréhension du phénomène chez cer-

tains hommes et certaines femmes. Je pense que c'est un manque de compréhension qui est la cause du problème.

L'idée de la violence faite aux femmes, du harcèlement sexuel, de la discrimination sexuelle et de toutes ces choses dont les femmes sont victimes est peut–être difficile à comprendre pour bon nombre de personnes bien intentionnées des deux sexes, si elles n'ont pas à y faire face quotidiennement, soit personnellement, soit parce que leur femme, leur fille ou leur soeur en sont victimes. C'est peut–être difficile de se rendre compte que cela existe réellement.

Permettez à chacune des femmes qui siègent en cette enceinte de vous dire qu'il faudra bien que vous compreniez, parce que cela existe réellement. Monsieur le Président, il incombe à tous les députés de prendre des mesures pour remédier à la situation. Ils ne doivent pas se contenter de débiter des platitudes et dire qu'on ne peut prétendre que nous devrions avoir davantage de femmes parce que les hommes ne peuvent représenter les femmes et inversement, ou encore raconter d'autres balivernes de ce genre qui éludent la question.

La réponse, c'est que tant que nous n'aurons pas un nombre important, c'est–à–dire une proportion de 50 p. 100 et plus, de femmes siégeant à toutes les assemblées législatives du pays, nous n'aurons pas une véritable représentation pour les femmes. Cela ne veut pas dire qu'un homme ne peut représenter la situation des femmes ou l'inverse. Par contre, cela veut dire qu'en l'absence d'un nombre suffisant de femmes, c'est fondamentalement une société patriarcale qui décide qu'on ne doit pas leur donner plus de poids que leur représentation proportionnelle ne le permet.

• (1620)

Cela ne se produit pas par accident. Ce n'est pas parce c'est ce que veulent les femmes qui siègent des deux côtés de la Chambre. Cela découle plutôt de la façon dont nous avons tous été élevés, dont la vie a évolué jusqu'à maintenant, en cette dernière partie du XX^{e} siècle.

Cependant, il ne faut pas en conclure que nous acceptons ce type de situation, que les Canadiens et les gens que nous représentons n'y voient rien de mal.

Des hommes peuvent représenter les femmes et c'est ce qu'ils font des deux côtés de la Chambre. Des femmes font l'inverse. Mais, tant que nous ne prendrons pas tous très au sérieux toute la question de l'inégalité des sexes, ceux qui n'attachent pas assez d'importance à cette question, ou ne la comprennent pas viscéralement, ne représentent pas tous leurs électeurs, hommes et femmes, au mieux de leurs connaissances et de leur capacité. C'est ce que nous souhaitons tous faire dans cette enceinte. Nous voulons représenter les gens qui nous ont élus et même ceux qui ont voté contre nous.

Les questions d'équité salariale, d'équité en matière d'emploi et d'égalité devant la loi, ainsi que la capacité des femmes de ne plus vivre dans la peur et de ne plus être victimes de violence, sont des questions tellement fondamentales que lorsque j'entends dire qu'elles sont discutables, si on peut dire, cela me met hors de moi. Vous avez dû vous en apercevoir de temps à autre, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, une fois ou deux.

L'autre jour, j'ai déjeuné dans ma circonscription avec une activiste noire. Nous avons discuté d'un article paru dans un magazine national au sujet du racisme et du sexisme. Je lui disais qu'une jeune activiste noire aux États–Unis affirmait que le sexisme l'irritait mais que le racisme la rendait furieuse. Mon amie a répondu que c'était sans doute la meilleure formulation qu'elle eût jamais entendue, et qu'elle éprouvait elle–même les mêmes sentiments. En tant que féministe et noire, elle dit que le sexisme l'irrite mais que le racisme la rend furieuse. Je puis comprendre cela, mais chacun livre ses batailles sur le terrain qui lui convient et manifeste ses passions là où elles peuvent le mieux servir ses convictions.

Nous pouvons tous comprendre, dans une certaine mesure, la douleur de l'autre mais je ne puis comprendre ou subir l'antisémitisme ou le racisme, du moins de la façon dont ils se manifestent dans ce pays. Mais j'ai déjà fait et je m'attends à faire encore l'expérience du sexisme.

Les autres *ismes* m'irritent beaucoup, mais je crois que le sexisme est ce qui provoque chez moi la réaction la plus viscérale, une réaction de rage. Le sexisme me rend furieuse car je connais les capacités, le dur labeur et le dévouement des nombreuses Canadiennes qui demeurent sans voix, ces femmes qui élèvent leurs enfants, dirigent des organisations bénévoles, des églises, des associations parents–maîtres, des associations foyer–école, Centraide, des groupes de bénévoles un peu partout au pays. Or, à l'extérieur de leurs fonctions de bénévoles, un bon nombre de ces femmes, voire la totalité d'entre elles sont, à divers niveaux, victimes de discrimination au travail. Un trop grand nombre d'entre elles, en fait presque toutes, seront victimes d'une forme de discrimination au travail. Plus de 50 p. 100 d'entre elles subiront de la violence et 25 p. 100 seront victimes de comportements violents graves, habituellement plus d'une fois dans leur vie.

• (1625)

Nous vivons dans une culture qui blâme la victime et qui tente de cacher les choses. Nous vivons dans une culture qui tend à minimiser, voire à nier le sexisme ou à dire qu'une femme victime de sexisme aurait pu l'éviter si elle avait adopté un comportement différent.

Comme presque tous les maux qui sévissent sur terre, le sexisme est ancré dans la peur. Pour certains, c'est la peur de partager le pouvoir, pour d'autres la peur de perdre un emploi, ou encore la crainte de perdre la face dans la structure de pouvoir qui caractérise la famille, si merveilleuse que soit cette institution. Certains trouvent la solution dans une structure fondée sur le pouvoir plutôt que dans les rapports familiaux chaleureux auxquels nous croyons tous fermement.

Mais l'objet de la discussion actuelle est l'équité. En définitive, ce qui m'irrite tellement, me met hors de moi, c'est que le sexisme, la discrimination contre les femmes, sont une injustice et un gaspillage. Gaspillage de talents, gaspillage de capacités, gaspillage du pouvoir des femmes qui pourraient contribuer

beaucoup plus qu'elles ne le font maintenant à la construction de ce pays.

J'ai souvent discuté de cette question depuis deux semaines, avec des journalistes et des groupes d'étudiants et de jeunes partout dans ma circonscription et ailleurs au Canada. Je leur ai dit que l'augmentation du nombre de femmes à la Chambre avait changé le Parlement. C'est un nouveau Parlement à bien des égards. J'ai parlé d'une certaine joie de vivre des femmes, qui règne sûrement dans mon caucus, mais aussi en face. Nous sommes nombreuses, peut–être pas assez, j'en conviens, madame la Présidente—permettez–moi d'ailleurs de vous féliciter pour votre première période des questions—mais certainement assez nombreuses pour que nous puissions dire que nous ne sommes plus ici simplement par parure. Ce n'est pas assez, notre nombre n'est pas encore représentatif, mais au moins nous avons franchi le seuil d'une représentation formelle.

Il était particulièrement impressionnant aujourd'hui de vous voir au fauteuil avec toutes ces femmes autour de la table, sauf le respect que je dois aux messieurs qui y sont maintenant, et tous nos pages devant le fauteuil de la présidence qui étaient en majorité de sexe féminin pendant la période des questions. Il était intéressant de noter que toutes les questions ont été posées aujourd'hui par des femmes, à l'exception de celle qu'a posée un député ministériel.

Certains diront que ce n'est pas nécessaire et se demanderont bien pourquoi nous agissons ainsi, ou encore pourquoi nous le faisons uniquement à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Personnellement, je crois que nous le faisons parce que les symboles sont très importants. Il est important que les femmes interviennent aujourd'hui pour défendre ce qui leur tient à coeur. Nous savons d'ailleurs que ces questions sont importantes pour les hommes également. Nous devons nous lever et nous faire entendre sans recourir à l'intermédiaire de nos collègues masculins. Aujourd'hui, à la Chambre des communes, il y avait des jeunes femmes qui suivront peut–être les traces des députées. Il était donc important que les jeunes voient des femmes se prononcer sur diverses questions, économiques et sociales, à la Chambre des communes aujourd'hui. Il incombe à chacune de nous de convaincre les jeunes Canadiennes qu'elles ont leur place à la Chambre des communes.

● (1630)

Une femme m'a déjà confié qu'elle évitait la politique parce que ce n'était pas une activité pour une jeune fille bien élevée. Evidemment, je le reconnais, mais j'en suis assez heureuse.

J'entends rire. Merci. J'ignore ce que ce rire signifie au juste, mais je le devine.

M. O'Brien: Tu peux compter sur moi, Mary.

Mme Clancy: Merci. Nous sommes nés le même jour, c'est pourquoi il me taquine.

Il est important toutefois de montrer que, si cette activité ne convient pas à une jeune fille bien élevée, elle peut fort bien faire l'affaire d'une femme. Il y a de la place pour les femmes à la Chambre des communes. La Chambre accueille toutes les femmes qui le veulent et qui ont le cran et la compétence pour y venir.

Il faut aussi remarquer que c'est la place des femmes qui professent des opinions différentes. C'est exact. Les hommes à la Chambre des communes ont des opinions différentes sur diverses questions et il en va de même pour les femmes.

Il y a des députés en face avec qui je diffère totalement d'avis, pour certaines questions. Par contre, il y en a d'autres avec qui je pourrais être d'accord avec tout autant de vigueur, pour d'autres questions. Cependant, il faut retenir que c'est à la Chambre que se tiennent les débats de notre pays, de sorte que la voix des femmes doit y retentir aussi fort, aussi passionnément et aussi fréquemment que celle des hommes.

Si l'on se contente d'en parler, si l'on ne s'assure pas que les femmes ont accès à cette Chambre, on ne s'assurera pas non plus qu'elles ont accès à toutes les professions et à tous les métiers qui existent au Canada. C'est essentiellement ce dont il est question dans la résolution dont nous sommes ici saisis.

J'ai commencé par dire que je suis très fière des femmes avec lesquelles j'ai collaboré et des femmes avec lesquelles je collabore toujours à la Chambre. Je suis fière des réalisations de mon parti au chapitre de la situation de la femme. Par–dessus tout, je suis fière de ce que nous allons faire dans une variété de domaines. Je suis fière des projets qui ont été exposés dans le discours du Trône et dans le budget. Je suis fière que mes collègues aient eu le courage de prendre les décisions difficiles qui s'imposaient pour que notre pays ait non seulement un avenir, mais encore un avenir prospère.

Je suis particulièrement fière que, grâce à l'appui des nombreuses femmes qui siègent de ce côté–ci de la Chambre, nous allons continuer, je le sais, à veiller à ce que les femmes soient les partenaires à part entière des hommes, car il serait tout simplement inacceptable qu'il en soit autrement.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame la Présidente, je remercie la députée d'en face de ses remarques. J'ai porté un intérêt particulier à ce qu'elle a dit au sujet de la participation accrue des femmes à la Chambre et de l'opinion de la population, spécialement la population féminine, à cet égard.

J'ai participé peut–être plus activement que d'autres au processus d'investiture au sein de mon parti et au processus électoral. Je suis heureux de dire que, toutes proportions gardées, le Parti réformiste a eu plus de succès à faire élire ses candidates que ses candidats.

J'ai aussi participé au recrutement des candidats, et nous avons certainement encouragé les femmes à venir représenter notre parti.

• (1635)

J'ai trouvé que l'un des facteurs qui faisaient hésiter les femmes à chercher à se faire élire au Parlement était le manque de décorum à la Chambre. La députée a elle–même mentionné que l'atmosphère qui règne à la Chambre n'était peut–être pas ce qu'il y a de plus distingué, mais qu'il y avait quand même moyen d'avoir un comportement digne d'une femme.

Je me suis rendu compte que beaucoup de candidates exceptionnelles n'étaient pas du tout disposées à se faire interrompre bruyamment, à se faire siffler et à subir d'autres traitements de ce genre à la Chambre. Elles estimaient qu'il y a avait d'autres façons d'aider leur pays qui étaient meilleures pour elles.

Je me demande si la députée d'en face pourrait me dire comment nous pourrions améliorer le décorum à la Chambre afin de réduire les interruptions bruyantes. Je crois comprendre que la situation s'est déjà beaucoup améliorée par rapport à la dernière législature.

Siégeant du côté de l'opposition, je sais qu'on nous a lancé à certaines occasions des remarques que, même en tant qu'homme, je trouve inacceptables. J'ai entendu beaucoup de femmes dire qu'elles trouvent cette atmosphère absolument insupportable. Cela les a même empêchées de se lancer en politique.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question.

Il est vrai que l'une des meilleures choses que nous ayons faites pour améliorer l'ordre et la discipline à la Chambre a été d'élire un nouveau gouvernement.

Une voix: Bravo!

Mme Clancy: C'est bien, j'ai au moins une timide réaction de ce côté–là. De toute évidence, le député de Kingston et les Îles n'écoute pas.

Sérieusement, il y a eu quelques graves infractions au Règlement au cours de la dernière législature. Je n'avilirai pas cet endroit en les énumérant, mais la plupart des députés savent de quels incidents je parle.

Des insultes sexistes et au moins une insulte raciste inacceptable ont été lancées. Cela a justifié la création d'un comité pour étudier les questions de racisme et de sexisme. J'espère que les recommandations de ce comité seront reprises dans le cadre de la réforme de la Chambre des communes.

Cependant, je veux m'arrêter à un autre aspect de la question parce que je crois fermement aux vertus des débats qui se font dans un climat civilisé, mais pas nécessairement dans le calme plat. La passion a sa place dans les délibérations d'une nation. Si un député de l'opposition me met en colère, je dois exprimer ma colère, sans toutefois manquer au décorum qui s'impose et qui est nécessaire à la Chambre des communes.

Je me souviens d'avoir entendu mon bon ami et collègue, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, dire un jour au cours de la dernière législature qu'il était prêt à accepter n'importe quelle insulte à la condition qu'elle ne soit ni raciste, ni sexiste. Nous avons hérité de la mère des Parlements la tradition des échanges caustiques entre les deux côtés de la Chambre et ces échanges peuvent ajouter, si vous voulez, à la couleur du débat. Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que les sifflets et les remarques que je qualifierais de niaiseries ne font pas partie de cet héritage.

Cependant, je ne voudrais pas pour un seul instant que nous devenions si ternes que nous n'utilisions plus de termes forts et insultants qui ne sont ni racistes, ni sexistes, ni péjoratifs. Cependant, il peut arriver que quelqu'un trouve une remarque parfaitement niaise et le dise. Peut–être le mot «niais» est–il antiparlementaire. Je n'en suis pas certaine.

M. Milliken: Non, il ne l'est pas.

M. Clancy: Merci. Un «sombre imbécile». . .

M. Milliken: Non. Ce n'est pas encore acceptable.

Mme Clancy: Ce n'est pas acceptable. Je donne simplement des exemples.

Je ne voudrais pas que nous rendions nos discours totalement ternes. Il y a un temps pour utiliser toutes les ressources de l'anglais et du français à la Chambre, et l'insulte fait partie de ces ressources. C'est le lieu pour cela.

• (1640)

Pour ce qui est du recrutement des femmes, j'ai fait ma part au sein de mon parti. Je suis heureuse que nous ayons si bien réussi. Je crois que la langue est certainement un des facteurs qui a amené beaucoup de femmes à penser qu'elles ne pouvaient pas se présenter. Cependant, il n'y a pas que cela. Il n'y a pas que la terminologie qui tienne les femmes à l'écart de la Chambre des communes.

Il y a parfois à la Chambre des attaques personnelles dévastatrices lancées en des termes qui pourraient tomber de n'importe quelle chaire d'église au Canada. Il n'y a pas seulement le message, il y a aussi les mots choisis pour l'exprimer, celui ou celle qui les dit et la manière de les dire. Je crois pouvoir affirmer que les femmes qui siègent à la Chambre des communes, qu'elles soient libérales, bloquistes, réformistes ou indépendantes, ne sont probablement pas de frêles fleurs après un certain temps. Je crois que toutes ces députées, des deux côtés de la chambre, peuvent très bien encaisser tout ce qui leur est lancé et probablement même répliquer avec aplomb.

Mais nous ne sommes pas ici pour cela. Les femmes doivent comprendre qu'il leur incombe de maintenir un niveau de débat élevé et de ne pas tomber dans les travers que nous décrivons. Si nous, les femmes, ne mettons pas les pieds à la Chambre des communes, rien ne se fera.

Les crédits

[*Français*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que l'on pourra trouver le consentement unanime de la Chambre pour l'adoption de deux motions.

[*Traduction*]

Je propose:

Que, si un vote par appel nominal est demandé sur le débat sur le Budget, le jeudi 10 mars 1994, que ce vote soit différé jusqu'au mercredi 16 mars 1994, à 18h30.

Je propose aussi:

Que, le mercredi 9 mars 1994, la Chambre continue de siéger au–délà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, afin de terminer l'étude à l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé; et

Que, si un vote par appel nominal est demandé à l'étape de la troisième lecture, qu'il soit différé au jeudi 10 mars 1994, à 10h00, pourvu que la durée de la sonnerie d'appel et celle de la prise du vote soient ajoutées à la période réservée à l'étude des ordres émanant du gouvernement au cours de la même séance et, que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit prolongée en conséquence.

(Les motions sont adoptées.)

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur une motion qui, bien qu'elle soit présentée par ma collègue de droite, traduit néanmoins l'idéologie résolument de gauche de l'opposition officielle de Sa Majesté. Malgré le beau libellé de cette motion et les bonnes intentions de ma collègue, les répercussions qu'aurait l'inclusion d'une telle déclaration dans la politique officielle ne sont pas entièrement positives.

Pendant trop longtemps dans notre pays, on a confondu les débats sur l'égalité des droits avec des demandes de traitement spécial. Nous avons assisté à la naissance d'un langage particulier des droits, un langage qui s'appuie sur le vocabulaire des droits et sur les bonnes intentions des initiateurs de la tradition canadienne au chapitre des droits de la personne, mais qui sert à défendre des intérêts politiques témoignant d'une étroitesse d'esprit.

Même si les intentions qui animent des personnes comme ma collègue peuvent être louables, l'enfer est aussi pavé de bonnes intentions. Les mots «droit» et «égalité» ont été vidés de leur signification première. Alors qu'on estimait autrefois qu'un droit avait été enfreint si, par exemple, quelqu'un était emprisonné sans raison, bon nombre croient maintenant qu'il y a violation des droits lorsque deux personnes qui ont des CV différents, des modes de vie différents ou des caractéristiques biologiques différentes ne gagnent pas le même revenu. Alors que le droit à l'égalité signifiait autrefois le droit d'être assujetti aux mêmes lois que les députés, par exemple, on considère maintenant que le droit à un traitement égal signifie que chaque Canadien devrait recevoir exactement le même montant de subventions gouvernementales.

• (1645)

On peut penser à première vue que les intentions des planificateurs sociaux et des lobbyistes qui font pression pour modifier notre vocabulaire politique et changer nos traditions politiques manifestent un véritable intérêt pour le bien commun, mais leurs actions politiques ont nettement pour effet de limiter la liberté, d'étouffer l'initiative privée et de menacer la diversité même qui est si prisée et revendiquée par la gauche.

Une première lecture générale de la motion ne révèle qu'un vague objet. Il faut examiner chacune des revendications que fait la motion et voir quelles en seraient les véritables répercussions. La motion exige tout d'abord que le gouvernement reconnaisse le principe de l'égalité économique. Si nous acceptons que les hommes et les femmes doivent parvenir à une parité économique parfaite, nous allons au–delà de l'égalité des chances pour passer à l'égalité des résultats. La motion va au–delà de l'égalité des chances, car l'égalité des chances et l'égalité devant la loi sont garanties par la Charte des droits et par la tradition du droit coutumier du Canada.

Il y en a qui trouvent cela insuffisant. Pour certains, l'égalité des chances veut dire en réalité que les minorités, y compris les femmes qui constituent pourtant plus de la moitié de la population, font l'objet d'une discrimination systématique et sont empêchées de réaliser leur plein potentiel.

Et qui commet cette oppression? Comme d'habitude, les Blancs de sexe masculin sont les coupables de prédilection. On prétend que les Blancs de sexe masculin sont avantagés par les institutions et maintiennent leur avantage sur le marché en excluant les autres. On prétend que les programmes gouvernementaux sont injustes envers les minorités en ne partageant pas équitablement le gâteau du trésor fédéral d'une façon qui assure le maximum d'égalité au maximum de gens possible, notamment aux femmes et aux membres des minorités visibles.

Existe–t–il de tels réseaux formés exclusivement d'hommes? Peut–être, mais les femmes et les membres de minorités visibles disposent eux aussi de pareils réseaux. Les programmes sociaux échouent–ils à la tâche de redistribuer la richesse d'une manière qui crée une égalité totale de condition? Oui, et c'est normal. Les programmes sociaux ont été créés pour servir de filet de sécurité sociale, et rien de plus. Quand le gouvernement décide de changer la mission de ses programmes qui cessent de servir de filet de sécurité pour devenir des instruments de changement social, nous nous écartons de la démocratie, nous renonçons à la liberté, que nous sacrifions au profit d'une égalité illusoire.

Est–ce là le prix que nous voulons payer pour l'égalité économique? Je ne le pense pas et, j'en suis convaincu, la vaste majorité des Canadiens ne le pensent pas non plus. Je suis tout aussi convaincu qu'il y a un certain nombre de lobbyistes et de politiques très actifs, très mal informés, qui se font beaucoup entendre et qui estiment que l'égalité des chances ne suffit pas. Ces gens–là sont tellement aveuglés par l'idéologie qu'ils ne peuvent pas voir au–delà des intentions apparemment nobles du

gouvernement et démasquer l'autoritarisme de l'État–providence.

Ensuite, cette motion demande au gouvernement de garantir l'égalité des conditions de vie, d'emploi et des salaires. Comment le gouvernement va–t–il en pratique atteindre pareils louables objectifs? Nul doute que la motionnaire a un plan en tête et que ce plan comprend une redistribution de la richesse, des pratiques d'embauche faisant de la discrimination contre un groupe pour compenser la supposée discrimination contre l'autre.

Le gouvernement pourrait adopter une loi fixant les échelles de salaire ou exigeant qu'on mette un logement gratuit à la disposition de toutes les femmes. Ces mesures fonctionneraient–elles? Garantiraient–elles l'égalité? Je suppose que oui, d'une certaine façon. Si le gouvernement s'engageait sur cette voie socialisante, il en résulterait une forme d'égalité. Nous aurions tous à porter le fardeau de la pauvreté parce que le gouvernement aurait nui à l'initiative des entrepreneurs et des capitalistes. Nous serions tous privés de notre liberté parce que le gouvernement réglementerait de plus en plus nos vies. Nous n'aurions plus à prendre de décisions morales et responsables parce que le gouvernement, dans sa sagesse, nous aurait enlevé ce pouvoir–là.

● (1650)

Même si cela ne semble pas évident à mon collègue de l'opposition officielle, il existe une solution de rechange à cela qui s'applique à tous les secteurs de l'activité humaine. Il s'agit de l'égalité juridique, de l'égalité qui vient de la protection égale par le gouvernement des vraies menaces qui pèsent sur le succès et les réalisations personnelles.

Le Canada avait coutume de croire à cette vision de l'égalité. Le Canada avait coutume d'être un pays où tous étaient libres de faire partie de la population active, de réussir du point de vue financier, de fonder une famille dynamique, de jouir de la sécurité, des libertés et de l'égalité que procure un bon emploi permettant de faire vivre une famille et de la maintenir intacte.

Cette vision est devenue inacceptable pour l'élite politique et intellectuelle du Canada. Depuis une vingtaine d'années, notre élite cherche plus à promouvoir les changements radicaux qu'à préserver ce qui marche bien.

Un exemple de ce qui marche? Instaurer l'égalité en légiférant pour que le système de justice pénale protège efficacement tout le monde. À quoi bon exiger la parité salariale si les femmes ont peur de se promener seules dans les rues? À quoi bon l'égalité en matière de logement si les femmes vivent souvent dans la crainte d'un conjoint qui les maltraite?

Il me semble que nos priorités sont sens dessus dessous. Les Canadiens sont de plus en plus conscients que le gouvernement ne peut se charger des rôles que la famille jouait autrefois. Précisément à cause des initiatives préconisées dans la motion à l'étude, le gouvernement a essayé de devenir le parent principal, le tuteur principal des enfants et même le principal gagne–pain de nombreuses familles.

Résultat? Un gouvernement surchargé et trop lourd, des enfants négligés dans des garderies subventionnées au lieu d'être élevés par leurs parents.

De nos jours, les parents doivent souvent confier leurs enfants à des garderies parce que les impôts sont si lourds qu'un seul salaire ne suffit pas pour qu'un parent puisse rester au foyer et prendre soin des enfants.

Encore une fois, une forme d'égalité nous est imposée ici, l'égalité dans la médiocrité, l'égalité dans la crainte que notre système de justice. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais votre temps de parole est terminé.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, il est une réalité dont je voudrais parler. Il se pourrait fort bien que beaucoup de femmes, je l'ai déjà dit et je ne saurais être plus d'accord avec le député, ne soient pas en sécurité chez elles.

Cela ne veut pas dire qu'elles devraient vivre dans des maisons où elles ne sont pas en sécurité. Cela ne veut pas dire que nous devons régler un problème sans tenir compte des autres. Cela ne veut pas dire non plus que si l'on règle le problème de la sécurité dans les rues, on règle automatiquement celui du logement.

Ce qui est difficile, pour un gouvernement, c'est d'essayer de régler plus d'un problème à la fois sans pécher par excès de zèle.

Celles d'entre nous qui siègent de ce côté–ci de la Chambre, celles d'entre nous qui se disent féministes, sont aussi fières de dire qu'elles croient aux familles. J'ai une famille. La plupart d'entre nous en avons une. J'aime ma famille et je crois profondément et passionnément à la famille.

Il est une autre réalité, une réalité qui en surprendra peut–être. Les femmes travaillent parce qu'elles le veulent bien. Elles travaillent parce qu'elles aiment ça, parce que cela leur apporte une certaine satisfaction. Elles travaillent parce qu'elles ont souvent besoin d'un deuxième revenu. On peut travailler et être une bonne mère à la fois.

J'ai eu le malheur de perdre mon père quand j'avais sept ans. Ma mère a dû travailler pour faire vivre sa famille, ce qui, dans certains cas, serait probablement acceptable. Laissez–moi vous dire que ma mère, qui était une très bonne mère, adorait son emploi. Elle aimait beaucoup travailler à l'extérieur de la maison. Cela n'a pas empêché sa fille unique de devenir députée, ce qui, dans certains cas, équivaut peut–être à se retrouver en prison. Cependant, ma mère estimait que sa fille avait assez bien réussi.

La plupart de mes amies, en fait, presque toutes mes amies proches, mes compagnes de classe, des femmes avec lesquelles j'ai fait mes études, travaillent et ont des enfants. Contrairement à ce que certains pourraient penser, leurs enfants ne se droguent pas, ne volent pas, ne font rien de tel. L'un d'eux suit un cours de civilisation occidentale à la Sorbonne, un autre est en première année de médecine et est titulaire d'une des premières bourses à avoir été accordées par le Conseil de recherches en sciences humaines à un jeune étudiant. Sa mère a toujours travaillé, depuis qu'il était bébé.

• (1655)

Les mères et les enfants qui sont dans ce cas, au Canada, sont nombreux.

Madame la Présidente, je crois que vous avez élevé quatre fils et il me semble aussi que vous avez travaillé.

Il est temps de mettre fin au mythe que les mères qui travaillent sont à l'origine des problèmes sociaux dans notre pays. À l'heure actuelle, la vaste majorité des femmes, des mères de famille, travaillent pour maintenir un certain niveau de vie. C'est vrai. Elles ne travaillent pas pour se payer une télévision en couleur ou des voyages à Hawaï. Elles travaillent pour assurer à leur famille le niveau de vie qu'elle mérite.

Toutes les femmes ont le droit de s'épanouir et d'aller gagner leur vie à l'extérieur. Elles ont une responsabilité qu'elles partagent en principe avec le père des enfants, si celui–ci n'abandonne pas. Dans la plupart des cas, les maris n'abandonnent pas leur femme. Ils vont également travailler et font du bon boulot.

On me dit que mon temps de parole est terminé. J'espère que ce sera la dernière annonce payée de ce côté–ci de la Chambre, madame la Présidente.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, je suis d'accord que les mères devraient avoir un choix. Je n'ai jamais dit qu'elles ne devaient pas en avoir. Oui, elles devraient avoir le choix, mais j'estime que ce choix devrait aussi comprendre celui de rester à la maison. Pourtant, cette possibilité disparaît rapidement, et je pense que c'est là où le gouvernement devrait intervenir, parce que les dépenses qu'il prévoit pour les prochaines années vont augmenter les pressions sur les familles, les mères comme les pères. C'est cette situation qui risque de faire disparaître le choix.

Donc, en réponse à cette recherche d'équilibre, je dirais qu'il s'estompe, qu'on le veuille ou non. Je suis d'avis que le gouvernement devrait agir rapidement et qu'il peut le faire au Parlement.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, que voici un très intéressant débat aujourd'hui! Je félicite les membres de l'opposition officielle d'avoir soulevé ces questions. Je crois qu'elles revêtent une très grande importance pour notre société et qu'elles méritent qu'on s'y arrête. Ce genre de questions suscite parfois plus de chaleur que de lumière, mais je me dois d'insister sur la qualité du débat d'aujourd'hui.

J'estime que le principe dont nous parlons aujourd'hui est important, puisqu'il est question d'équité et d'égalité. Il s'agit, à l'évidence, d'une chose à laquelle bon nombre de députés, voire l'ensemble, sont passionnément et profondément attachés. Si, à bon droit, nous exprimons des opinions divergentes, celles–ci, à mon avis, ne portent que sur les modalités d'application du principe.

Le Parti réformiste a proposé un amendement ou plutôt une addition à la motion dont nous sommes saisis, à savoir que les mesures proposées dans la motion et qui visent à réaliser l'objectif recherché, soit l'égalité des chances, soient mises en place sans faire appel à la discrimination fondée sur le sexe. Il y a là, ce me semble, matière à réflexion et à discussion.

Le Parti réformiste est en faveur de l'égalité de tous les Canadiens, sans égard au sexe. Il est également pour l'égalité des chances, sans exiger, pour autant, l'égalité des résultats. Il peut arriver que ces deux notions soient difficiles à saisir, car elles s'excluent parfois mutuellement.

Collectivement, il nous faut décider dans quelle mesure les choix et libertés de chacun doivent intervenir dans telle ou telle politique à mettre en place.

• (1700)

J'estime que les gens ont le droit de faire des choix par eux–mêmes, ce qui accroîtra leur dignité. Il est triste de constater que bien des membres de notre société, des hommes, des femmes et des enfants qui n'ont pas la même liberté de choix que d'autres, vivent dans des conditions très défavorables. Nous ne devrions pas tolérer que de telles conditions reposent uniquement sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou linguistique. Des distinctions de ce genre ne devraient pas dicter les choix ou les possibilités qui s'offrent à nous.

Il arrive parfois que nous ne faisons tout simplement pas les bons choix. Cela n'a rien à voir avec le sexe ou l'origine. Ce sont nos propres décisions qui donnent ces résultats. Je me demande parfois si les conséquences de ces choix devraient être compensées avec l'argent que d'autres ont durement gagné, simplement parce que les personnes qui ont fait ces choix sont des femmes ou font partie d'une catégorie de gens considérés comme défavorisés.

Nous devrions aider les gens qui ont besoin d'aide, qui sont réellement incapables de s'aider eux–mêmes ou qui ont subi des revers ou ont joué de malchance. C'est ce qui se fait depuis des siècles dans des sociétés civilisées. Toutefois, je crois que nous devons être prudents lorsque nous demandons une protection ou une considération spéciale en nous fondant sur des facteurs comme le sexe. On pourrait considérer cela comme un aveu d'incapacité de réussir sur un pied d'égalité avec d'autres membres de la société, de faire de bons choix, de progresser grâce, à la compétence à la persévérance et au travail acharné, à l'expérience, à l'apprentissage et à la correction des erreurs.

Il est injuste pour les femmes de dire que, pour une raison ou pour une autre, elles ne peuvent pas rivaliser au même titre que les autres et que, par conséquent, il faut leur remettre de l'argent supplémentaire parce que quelqu'un décide que leur travail est tout aussi important que celui d'un travailleur mieux rémunéré ou qu'elles peuvent compter sur les fonds public pour obtenir un logement de telle ou telle qualité. Il est faux de dire, dans notre société, que les femmes ne peuvent pas parvenir à se procurer toutes ces choses, pour elles et leurs enfants, en ayant recours uniquement à leurs propres compétences, à leurs habiletés et à leur travail.

Il existe sans doute certains points que la société devrait étudier afin de voir à ce que les femmes ne soient pas injustement défavorisées, par exemple, en assumant seules la garde des enfants lorsque l'autre parent disparaît en refusant toute cette responsabilité à cet égard. Toutefois, il me semble que l'on

propose quelque chose d'entièrement différent lorsqu'on veut établir des normes artificielles et lorsqu'on déclare que, quels que soient les efforts, quel que soit le revenu, quels que soient les choix, les autres devraient se tenir responsables et voir à ce que les femmes aient toutes ces choses. Je crois qu'une telle attitude serait injuste et malavisée dans notre société.

D'autres députés ont parlé d'Agnes Macphail, première femme élue au Parlement. J'ai lu certains extraits de ses déclarations et de ses discours. Elle n'avait certes pas froid aux yeux, comme c'est d'ailleurs le cas de nombreuses députées qui siègent actuellement à la Chambre des communes. Elle résumait son opinion sur l'objet du présent débat en quelques mots; elle disait vouloir pour elle–même ce qu'elle voulait pour toutes les femmes—l'égalité absolue. Il n'y a rien à ajouter. L'égalité ne signifie pas qu'on donne aux autres la permission de décider que les femmes ne peuvent réussir par elles–mêmes et que, par conséquent, ils doivent leur donner un coup de pouce, leur venir en aide. On ne doit pas aider les femmes davantage qu'on ne le ferait pour tout autre membre de notre société. Oui, on devrait aider les femmes, mais pas à cause de leur sexe ou de leur origine linguistique ou culturelle; on devrait aider les femmes comme on devrait s'entraider les uns les autres à titre d'êtres humains faisant partie de la même société.

• (1705)

Pour ce qui concerne l'amendement d'aujourd'hui et notre appui à son égard, je crois qu'il est très important de prendre une décision ferme, d'établir une politique qui empêche toute discrimination en fonction du sexe. Nous devrions décider d'aider toutes les personnes appartenant à la société, d'accorder notre assistance en fonction des besoins et d'aucune autre caractéristique visible.

Nous ne devrions pas segmenter la société en groupes différents et marginaliser les gens selon leurs attributs physiques; nous devrions régler les problèmes de notre société qui nous touchent et nous blessent tous, qui causent de la misère et des bouleversements et qui se répercutent sur chacun d'entre nous. Nous devrions les considérer comme des problèmes humains et importants pour tous et nous devrions les traiter en conséquence.

J'exhorte la Chambre à approuver l'amendement que nous avons présenté.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'ai écouté les trois dernières interventions avec beaucoup d'intérêt.

J'ai eu droit au discours passionné de la députée de Halifax qui a parlé de la lutte pour l'égalité et qui a signalé que les femmes ne pouvaient encore prendre librement leurs décisions. J'ai écouté le député de Calgary–Nord–Est, qui semble voir dans cette motion la possibilité pour les hordes socialistes qui attendent derrière la porte de venir écraser une société civilisée. Bien entendu, j'ai suivi le discours de la dernière députée à intervenir, qui a essayé d'injecter une certaine notion d'équité dans tout le débat.

Les crédits

Je voudrais vous faire part d'une petite histoire qui montre bien à quel point tout ce processus a été long au fil des ans. J'ai eu le privilège d'être élevé par une mère pour laquelle l'égalité était un fait accompli. Elle était professeure de langues modernes et elle avait étudié à Paris durant les années 1920, au moment où ce genre de chose n'était pas censé se produire. Sa soeur, c'est–à–dire ma tante à qui j'ai parlé il y a une heure et demie environ, est une anesthésiste à la retraite.

Pour ces deux femmes, la question d'égalité de revenu ou de discrimination en fonction du sexe ne se posait pas. Elles étaient toutes deux au sommet de leurs professions respectives et elles excellaient dans ce qu'elles faisaient. C'étaient des pionnières. Si elles sont parvenues là, c'est grâce à leur mère qui avait compris l'importance de s'assurer de les instruire au mieux de leur capacité. Elles ont pu alors prendre leurs propres décisions librement et clairement sans avoir à surmonter les obstacles qui se dressent devant les femmes d'aujourd'hui. Ce processus a été très lent. Nous savons que si nous ne changeons rien, si nous ne prenons aucune mesure, nous risquons d'être confrontés au même type d'évolution dans 50 ans.

Une motion comme celle–ci ne rassemble pas les hordes socialistes, mais reconnaît plutôt que des femmes qui progressent dans la société doivent avoir la liberté voulue pour prendre de leur proche chef les décisions qui les concernent. À l'heure actuelle, dans bien des cas, et les députés en connaissent certains, les femmes ne peuvent décider d'elles–mêmes de leur propre avenir.

• (1710)

C'est pourquoi j'aimerais savoir si la députée convient de la nécessité pour les femmes d'avoir les coudées franches et si elle ne croit pas que ce ne sont pas encore toutes les femmes qui ont cette capacité et que nous avons peut–être, à la Chambre, l'occasion de faire avancer les choses à cet égard?

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, je remercie le député de ses commentaires. Je crois que nous pensons de la même manière. Je me battrais à mort pour défendre ma liberté de choix et pour être considérée comme une égale, à la Chambre, dans le monde des affaires, sur le marché du travail et dans la société. Je pense que c'est un droit fondamental pour tous.

C'est probablement faux de dire que nous sommes complètement libres de prendre les décisions qui nous touchent. Bon nombre de limites se posent, quand vient le temps de prendre une décision dans notre société. Je pense qu'il faut le reconnaître et l'accepter. Cependant, notre liberté ne devrait pas être limitée par des facteurs comme le sexe ou les caractéristiques physiques.

Les Canadiens jouissent d'une immense liberté, plus que dans n'importe quel autre pays. Nous devrions en être fiers. En tant que femmes, nous avons fait la preuve que nous pouvons apporter une contribution valable à tous les niveaux de la société, et dans une relation d'égal à égal. Abraham Lincoln a dit: «Si vous avez ce qu'il faut, les gens profiteront de ce que vous avez.» Je pense que nous avons clairement, dans la société canadienne, des possibilités énormes pour faire valoir cette vérité, qu'on soit un homme ou une femme.

Je crois qu'il faut donner ces possibilités aux Canadiens et que les résultats ne sauront tarder.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, je joins ma voix à celle des autres députés qui vous ont félicitée pour avoir présidé pour la première fois la période des questions.

En cette Journée internationale de la femme, je suis heureux et fier, en tant que Canadien et député, d'appuyer la motion de l'opposition. Après les quelques discours que j'ai entendus récemment, j'ai peine à reconnaître la motion telle qu'elle a été formulée plus tôt par l'un de mes collègues. On me permettra d'en rappeler l'énoncé:

> Que cette Chambre presse le gouvernement de reconnaître le principe de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et de mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes, dans les domaines de compétence fédérale, l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

La députée de Calgary–Nord a cité une célèbre Canadienne et le mot clé de la citation était «égalité». C'est également le mot clé de la motion. Or, certains députés d'en face et en particulier, je regrette de le dire, des députés du Parti réformiste, émettent des craintes.

Il s'agit de craintes au sujet de contingents et autres chiffres artificiels auxquels on aurait recours pour garantir les chances des femmes. Je ne trouve nulle part le mot «contingent» dans la motion dont nous sommes saisis. Je ne le vois pas non plus dans l'amendement proposé par le Parti réformiste.

Je partage l'opinion selon laquelle certains députés d'en face ne comprennent pas la motion à l'étude. Pour ma part, je comprends le sens de cette motion et je serai très heureux de l'appuyer lorsque l'occasion se présentera.

La députée de Calgary–Nord a dit qu'il se pourrait que certaines questions ayant trait à l'égalité des chances pour les femmes doivent être réglées. Je ne crois pas qu'on puisse parler au conditionnel. Nous devons trouver des solutions à de nombreux problèmes qui subsistent dans notre société. On me permettra d'effectuer un bref survol des obstacles auxquels les femmes se heurtent encore aujourd'hui au Canada.

• (1715)

Le principal obstacle tient aux attitudes, comme en témoigne d'ailleurs l'histoire de ce pays. Nous avons tous reconnu fièrement et applaudi les efforts des Canadiens et des Canadiennes qui ont remporté de nombreuses médailles aux récents Jeux olympiques et qui se sont si bien comportés sur la scène sportive internationale. Il suffit cependant de s'en tenir au hockey, ce sport qui a la faveur de tant de Canadiens, pour constater que cette discipline a longtemps été considérée comme une chasse gardée des hommes.

Je viens d'un milieu assez sportif. Je me dois de le signaler. Le hockey n'était pas une affaire de femmes. C'était trop rude, trop rapide, trop insensé. Le sport amateur qui se répand le plus vite aujourd'hui au Canada est le hockey avec palet pour les filles et les femmes de tous âges. C'est le sport qui gagne le plus en popularité. Je suis certain que madame la Présidente est probablement très habile en patins sur le canal. Je compte bien y faire un tour moi–même. Il n'est pas nécessaire de chercher plus loin, car on voit bien qu'un mythe a été détruit puisque des Canadiennes ont souvent remporté des championnats mondiaux de hockey ces dernières années.

Un autre problème grave est celui de la discrimination au niveau du comportement. Il s'agit d'une attitude qu'on a trop souvent inculquée à nos jeunes, selon laquelle un garçon devait être agressif, dur et dynamique, et une fille, passive, docile et «bien élevée»; elle ne devait ni se salir ni prendre part à des activités agressives, athlétiques ou non athlétiques. Une telle attitude est très destructrice et, comme parent, j'ai fait mon possible, avec l'aide de ma femme, pour ne pas l'inculquer à nos trois enfants.

Il est bon de repenser à la question du droit de vote au Canada. En effet, c'est uniquement en 1918 que les femmes ont obtenu le droit de voter aux élections fédérales. Nous avons entendu tout à l'heure des députés du Bloc fustiger le gouvernement sous prétexte qu'il ne faisait pas assez pour aider les femmes. Je dois malheureusement rappeler à tous les députés que la dernière province à accorder aux femmes le droit de voter aux élections, c'est le Québec. Je sais que la province a fait beaucoup de chemin depuis, nous en avons tous fait, mais je ne crois pas que le gouvernement ait beaucoup à apprendre des députés d'en face dont certains semblent malheureusement avoir une bien piètre connaissance de l'histoire des questions féminines et du droit de vote des femmes.

Avant que les électeurs de ma circonscription me fassent l'honneur de m'élire député, j'étais dans le domaine de l'éducation. Je peux vous affirmer que tout au long de l'histoire du Canada et de bien d'autres pays, on a malheureusement moins encouragé les filles et les femmes que les garçons et les hommes à faire des études poussées. C'est hélas trop souvent la triste réalité.

Selon certains préjugés, les jeunes femmes ne pouvaient se diriger que vers certains champs d'étude restreints, elles ne possédaient pas la capacité voulue pour entrer dans certains domaines qui, pour une raison ou pour une autre, étaient réservés aux hommes. C'est là une attitude très négative et elle a mis bien des obstacles sur la route des femmes tout au long de l'histoire du Canada, mais Dieu merci, elle tombe rapidement en désuétude. Il n'y a tout simplement rien qui se rapproche de la vérité dans les préjugés contre les femmes.

Je veux maintenant parler des possibilités d'emploi pour les femmes et rappeler à tous les Canadiens qu'elles se sont heurtées et se heurtent encore malheureusement à quelques véritables barrières. Nous savons tous que l'on parle, en anglais, de «policeman» et de «fireman». À mon avis, nous faisons des progrès rapides pour éliminer de tels termes sexistes. Je me souviens, lorsque j'étais conseiller municipal à London, en Ontario, il y a quelques années, j'ai appuyé une motion visant à remplacer le terme historique «alderman» par le terme plus neutre de «councillor». Nous avons entendu des gens se lamenter et dire que le ciel nous tomberait sur la tête si nous changions ce mot historique, que c'était ridicule. Aujourd'hui, le terme plus neutre est répandu et très bien accepté.

• (1720)

La Ville de London, en Ontario, que je représente, vient justement d'embaucher sa première pompière. C'est le terme qu'il faut employer pour désigner les femmes pompiers. Chaque jour, nous pouvons voir notre société faire des progrès dans ce domaine, des progrès qui se font attendre depuis longtemps. Il existe encore aujourd'hui, dans notre société, de véritables obstacles à l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes.

Il faut que les Canadiens changent totalement leur attitude à l'égard de la place des femmes dans la société. Je suis très heureux d'avoir vu cette remarque au sujet de la place des femmes. Je suis certain que tous les députés l'ont vue. Elle est inscrite sous une représentation de la Chambre des communes. J'ai trouvé cela très rigolo comme la plupart des hommes, j'en suis certain. Les femmes devraient avoir autant de chances que les hommes de représenter les Canadiens à la Chambre, et nous savons qu'elles sont certainement très capables de le faire. De toute façon, des facteurs comme le sexe, la race et la religion ne devraient pas entrer en ligne de compte au moment d'élire un député. Très lentement, nous sommes en train de faire certains des changements d'attitude qui sont absolument nécessaires.

La triste réalité est que, trop souvent, les femmes sont forcées de faire du travail de bureau, de travailler dans la vente ou d'occuper divers emplois dans le secteur des services. En 1991, plus de 50 p. 100 des femmes qui travaillaient occupaient ce genre d'emplois, comparativement à seulement 30 p. 100 des hommes.

Encore une fois, ce n'est pas qu'il existe peut–être des obstacles à l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes. Quiconque examine la situation sait que ces obstacles existent vraiment et qu'il faut les aplanir, ce qu'on commence enfin à faire. Le gouvernement actuel a l'intention de prendre des mesures très concrètes à cet égard.

Dans le domaine des responsabilités familiales, je suis certain que nous reconnaissons tous que, en général, ce sont les femmes qui assument la majeure partie des responsabilités au sein de la famille canadienne. Je me souviens très bien que ma mère était le pilier de notre famille. Je lui rends hommage pour son amour, son courage et tout ce qu'elle a donné à notre famille au cours des années. Il est vrai que ma propre épouse assume plus de responsabilités que moi au sein de notre famille. Elle fait un sacrifice, comme les conjoints et conjointes de beaucoup des députés qui sont à la Chambre aujourd'hui.

Dans mon cas, mon épouse fait un grand sacrifice et accepte d'assumer une plus grande part des responsabilités afin que je puisse avoir l'honneur et le privilège de représenter les habitants de London—Middlesex à la Chambre des communes. C'est un fait, et je la remercie de ce sacrifice. Je l'apprécie énormément. Il est vrai que c'est là le rôle que les femmes sont normalement appelées à jouer. Les sacrifices consentis dans l'intérêt de la famille sont plus souvent le fait des femmes que des hommes. On ne devrait pas prendre ce fait à la légère, mais plutôt le reconnaître comme une réalité et l'apprécier à sa juste valeur.

Ma femme et moi avons deux fils et une fille, et il nous paraît très important de les traiter avec égalité et de les encourager à vivre pleinement leur vie sans aucune restriction fondée sur le sexe pour aucun d'entre eux. J'ai entendu plus tôt aujourd'hui des députés dire que cela correspondait à leur expérience, et je les en félicite. C'est certainement l'expérience que nous nous sommes efforcés de faire vivre à nos enfants. Bien souvent, cependant, ce n'est pas l'expérience que vivent les Canadiens, et nous devons faire davantage à cet égard.

J'ai moi aussi été conseiller municipal, comme je l'ai déjà dit, et j'ai pu constater avec tristesse que les chefs de famille monoparentale sont le plus souvent des femmes. Nous le savons. En 1991, 62 p. 100 des familles monoparentales dont le chef est une femme vivaient sous le seuil de la pauvreté au Canada. C'est une proportion incroyable, inacceptable, et cela doit changer.

Il suffit d'examiner les médias de notre pays pour constater qu'ils sont loin de réussir à faire changer les attitudes à l'égard de ce problème. Trop souvent, les médias manifestent peu d'intérêt pour les activités des femmes. Bien souvent, les équipes féminines dans le monde de l'athlétisme déplorent que les médias ne leur accordent pas autant d'attention qu'à leurs homologues masculins. Les femmes qui siègent au sein de nos conseils municipaux ont trop souvent l'impression de ne pas recevoir un traitement équitable. Ce ne sont pas des exagérations; on ne pouvait réellement qu'appuyer leurs plaintes, car c'était une réalité évidente pour tout le monde.

• (1725)

En matière d'équité salariale, les femmes gagnent en moyenne un salaire équivalant à 72 p. 100 de celui des hommes. Je ne comprends vraiment pas que des gens qui s'intéressent autant aux questions financières que mes collègues du Parti réformiste, et ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose, ne réussissent pas à comprendre qu'il y a là un problème d'équité salariale. À en juger d'après certaines des interventions que j'ai entendues plus tôt, ce fait semble échapper à certains de ces députés, et c'est une chose que je ne peux vraiment pas comprendre.

La violence faite aux femmes représente un énorme problème au Canada aujourd'hui. Il faut s'attaquer dès maintenant aux problèmes de violence familiale et de pornographie sadique.

Si les femmes ne peuvent se sentir aussi en sécurité que les hommes dans les rues de notre pays, c'est que, de toute évidence, il y a un problème. Si le sentiment de sécurité et la véritable sécurité d'une personne sont différents parce que cette personne est une femme, c'est là un problème national qu'il faut reconnaître et résoudre.

À plusieurs reprises, d'autres intervenants ont soulevé la question du leadership politique. Il y aura effectivement plus de femmes qui seront députées dans les années à venir, et je m'en réjouis. À mon avis, le nombre record de femmes que l'on compte actuellement à la Chambre est un progrès très encourageant. Notre parti a fait tout son possible pour que cela devienne une réalité.

C'est seulement en prenant des mesures énergiques que nous réglerons ces problèmes. À titre de député libéral, je suis fier d'appartenir à un parti qui a nommé la première Présidente de la Chambre, la première femme à occuper le fauteuil où vous vous trouvez actuellement, madame la Présidente. C'est un gouvernement libéral qui a nommé la première Présidente de la Chambre et la première femme gouverneur général; il s'agit évidemment de la même personne, soit la très honorable Jeanne Sauvé, nommée par le gouvernement libéral. Comme nous le savons, un

timbre canadien est aujourd'hui émis en l'honneur de la très honorable Jeanne Sauvé.

Je suis fier de dire que bon nombre, sinon la plupart des mesures que les gouvernements canadiens ont prises pour faire avancer la cause des femmes, l'ont été par des gouvernements libéraux. De ce côté–ci de la Chambre, il y a aujourd'hui une vice–première ministre et plusieurs femmes ministres.

D'énormes progrès ont été accomplis, mais seule une action énergique des partis politiques et de tous les Canadiens, une volonté sincère de résoudre le problème saura venir à bout de celui–ci. Il ne disparaîtra pas et ne se réglera pas tout seul. Comme on l'a déjà dit, 50 p. 100 des personnes que le nouveau gouvernement libéral a nommées à divers postes depuis son élection sont des femmes.

Il est important d'encourager les femmes de tous les âges à refuser les limites à leur participation pleine et équitable dans notre société, y compris au sein du gouvernement, et peut–être plus particulièrement à ce niveau. Comme l'ont constaté les Canadiens de toutes les origines ethniques, c'est en s'emparant des leviers du pouvoir qu'on met un terme à la discrimination. Mes ancêtres étaient d'origine irlandaise; les Irlandais qui ont immigré au Canada ont compris cela. Dans l'Histoire, les groupes d'immigrants ont appris cette leçon: on enraye la discrimination en devenant législateur. Je crois que les femmes sont en train d'apprendre cette leçon et j'espère que, prochainement à la Chambre, une proportion de sièges nettement supérieure à 18 p. 100 seront détenus par des femmes.

Je me réjouis que l'une des députées de cette Chambre fasse partie de l'équipe libérale de l'Ontario, soit la députée de London–Ouest. Il est important que tous les députés, hommes et femmes, coopèrent pleinement pour améliorer le décorum à la Chambre. Il y a eu des progrès, mais il est possible de faire mieux. Aux divers comités et dans toutes nos responsabilités de députés, il est important de travailler en équipe et de considérer les femmes députées comme des égales, car elles le sont. Elles ont été élues au même titre que les hommes, elles ont autant de talent et de compétence, et il est essentiel que nous nous comportions en conséquence.

J'ai passé 13 ans en politique municipale, et je dois dire que certains de mes plus ardents partisans et collaborateurs de campagne étaient des femmes. C'est avec plaisir que j'ai encouragé et aidé des femmes à se porter candidates à London, et j'entends faire de même encore à l'automne, au moment des élections municipales en Ontario.

• (1730)

Nous devons prendre conscience que la politique et le gouvernement ne sont pas un fief réservé aux hommes. Aucune profession ne doit être réservée aux hommes. Malheureusement, il y a encore beaucoup de Canadiens qui pensent le contraire.

Le livre rouge des libéraux contient des engagements importants, et le gouvernement a déjà commencé à y donner suite: égalité des chances pour les femmes, renforcement de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, recherches plus intenses sur les soins de santé pour les femmes. Il est indéniable que le financement de ces services pour les femmes a laissé à désirer. Le livre rouge tient compte de ce besoin et le gouvernement va tenir ses engagements. Il faut faire plus dans le domaine des garderies, dans celui des petites entreprises, où les femmes réussissent deux fois mieux que les hommes. C'est extrêmement important. Le gouvernement va tenir tous les engagements qu'il a pris dans le livre rouge.

En guise de conclusion, je dois dire que des changements s'imposent, et tout de suite. Il faut que les mentalités changent, que les lois changent, que le gouvernement change. Il y a des problèmes, et il faut trouver des solutions. Je veux que ma fille et toutes les jeunes Canadiennes aient les mêmes possibilités que mes deux fils, la possibilité de faire la carrière de leur choix sans restrictions ni contraintes. Ce n'est qu'à ce prix que notre pays réalisera son plein potentiel.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement mon honorable collègue qui a fait une revue très exhaustive d'un certain nombre de problèmes auxquels sont confrontées les femmes. J'avoue avoir été étonnée par le fait que, se référant à certaines interventions de mes collègues, il ait dit que ce gouvernement avait, si j'ai bien compris, fort peu de conseils à recevoir de l'opposition officielle, compte tenu que la province de Québec avait été la dernière à reconnaître le droit de vote des femmes. Ce que je veux rappeler à mon honorable collègue, c'est que le droit de vote des femmes, autant au Canada qu'au Québec, a été gagné de haute lutte par les femmes et que ce sont les hommes qui octroyaient ce droit.

Bien sûr, au Québec, à l'époque, c'était ce que les historiens ont appelé l'époque de la grande noirceur. Mais je veux souligner que depuis 1960, depuis la Révolution tranquille, le Québec a effectivement fait de très grands pas, à un point tel que des observateurs impartiaux et, ma foi, souvent éclairés, reconnaissent que le Québec est un chef de file dans beaucoup de domaines.

Je me permets, puisque c'est la Journée internationale des femmes, de rappeler quelques mesures qui, effectivement, ont trait à la femme elle–même. Je pense, par exemple, aux prestations accordées à la naissance, au retrait préventif des femmes enceintes et au droit que ces femmes ont de recevoir un salaire pendant ce temps–là. Il y a plein d'autres mesures dont je pourrais parler à mon collègue. Je suis sûr que d'autres voudront réagir, mais je tiens à souligner que le jour où le Québec aura en main toutes les rênes, les femmes du Québec seront traitées d'une façon égale à ce que leur méritent les services qu'elles rendent à la société.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations. Je n'ai pas entendu de question, mais je la remercie quand même de ses propos. Je suis heureux de ne pas me tromper, et j'en suis sûr, en disant que, malheureusement, le Québec a été la dernière province à donner le droit de vote aux femmes. Je ne dis pas cela pour condamner le Québec. J'aime bien visiter le Québec. J'ai beaucoup d'amis au Québec et j'espère que je pourrai toujours y aller. C'est une très belle partie du grand pays qu'on appelle le Canada.

Je suis heureux que de grands progrès aient été réalisés au Québec, comme dans d'autres provinces.

• (1735)

Ce que je veux souligner, c'est que lorsqu'on fait des reproches, comme un député du Bloc l'a malheureusement fait un peu plus tôt dans le débat, on devrait toujours s'inscrire dans l'ensemble de notre histoire et reconnaître que toutes les régions du pays ont été négligentes dans ce dossier. Toutes les régions du Canada font des progrès. Je suis heureux de dire que c'est aussi le cas du Québec.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, cette journée a été très longue, c'est un fait. J'écoute ce débat depuis plusieurs heures. J'ai été fort impressionnée par les différentes interventions de même que par les propos tenus par le député.

Je voudrais lui poser une question concernant l'équité salariale. Je ne suis pas une féministe, mais une humaniste. C'est dans cette optique que je pose ma question.

Toute la question de l'équité salariale est liée au débat fondamental sur l'équité en matière d'emploi. Je ne peux concevoir comment on peut séparer la question de l'équité salariale des autres questions que je vais mentionner à l'instant. J'aimerais ensuite que le député me dise comment il peut exclure ces aspects de l'équité salariale.

Mon parti, le Parti réformiste, estime qu'il est essentiel d'améliorer l'éducation pour pouvoir accéder à des possibilités d'emploi. Ainsi, il faut accorder une plus grande priorité au perfectionnement professionnel, surtout au perfectionnement des compétences qui permettent une plus grande souplesse au niveau de l'emploi. C'est mon premier point.

Mon deuxième point a trait à l'importance que l'on accorde aux réalisations personnelles. À toutes les étapes du recrutement, les employeurs doivent traiter les gens, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, comme des personnes et les juger d'après leur mérite, leurs compétences, leurs capacités, leur expérience pour occuper un poste donné. Ils ne peuvent pas les juger d'après leur sexe.

Voilà ce que je tenais à dire. Puis–je avoir l'opinion du député là–dessus?

M. O'Brien: Madame la Présidente, la députée dit qu'on ne devrait pas imposer des quotas artificiels pour équilibrer la concurrence, si vous voulez. Je suis d'accord.

Nous pouvons arriver à l'équité sans cela. Je suis tout à fait d'accord avec plusieurs députées qui ont dit vouloir être traitées et considérées comme des égales et avoir été élues à la Chambre parce qu'elles étaient le meilleur candidat, et non parce qu'elles étaient des femmes. Je suis tout à fait d'accord là–dessus.

Les quotas et l'équité salariale sont deux questions distinctes, que je vais donc aborder comme telles. Selon plusieurs études, un homme et une femme qui font exactement le même travail, parfois dans la même entreprise privée, et qui ont les mêmes qualifications ont un salaire différent. Je laisse le soin aux députés de deviner qui gagne moins.

Je viens du secteur de l'enseignement. Je me souviens que, du temps où j'enseignais, une femme qui avait les mêmes qualifications et le même nombre d'années d'expérience que moi touchait exactement le même salaire. Je n'aurais pas accepté qu'il en soit autrement. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas dans notre pays.

Si la députée le désire, je me ferai un plaisir de lui faire partager une autre fois certaines études qui le prouvent.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations du député.

Il semblerait qu'il n'a peut–être pas saisi certaines des choses que les députés du Parti réformiste disaient. Toute la journée ils ont applaudi les réalisations non seulement des femmes députées, mais des femmes en général dans l'histoire, pas parce que ce sont des femmes, mais parce qu'elles ont réalisé quelque chose. Nous avons applaudi ces réalisations comme nous aurions applaudi celles des hommes.

• (1740)

Je veux que ce soit bien clair. Nous ne faisons pas de distinction de sexe en ce qui concerne l'importance des réalisations, nous ne voyons que les réalisations elles–mêmes.

Je voudrais revenir sur certaines des observations que le député a faites au sujet des noms que nous donnons à certaines professions, il a donné l'exemple de *policemen* en anglais. Il a déclaré qu'il trouvait le terme répréhensible. Je voudrais lui demander s'il a le même sentiment au sujet de *policewoman*, et si nous devrions adopter *policeperson*? Cela pourrait nous emmener très loin. Devrions–nous remplacer les *manholes* (trous d'homme) par des *personholes* (trous de personne)? Où s'arrêter?

Ici aussi, nous faisons une distinction entre monsieur le Président et madame la Présidente. Est–ce que le député trouve cela répréhensible?

Un peu plus tôt j'ai parlé de quotas et il est certain que le gouvernement n'en a jamais parlé. Je dirais que les groupes d'action positive aux États–Unis ont commencé de la même façon. Ils ne parlaient pas de quotas. Ils parlaient d'égalité salariale ou d'égalité d'accès à l'emploi. En réalité, ils voulaient des quotas, c'était leur objectif caché. Au début, cela aurait été mal reçu, c'est pourquoi ils ont préféré utiliser des termes moins radicaux.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période est terminée, mais si le député de London—Middlesex veut donner une réponse rapide, il le peut.

M. O'Brien: Madame la Présidente, je le veux bien, car le député a soulevé quelques points très importants. J'essaierai d'être bref, bien que ce soit difficile, car il a fait valoir plusieurs arguments.

En écoutant le débat, j'ai cru comprendre que le Parti réformiste, malgré tout le respect que je lui dois, part du principe qu'il n'y a pas de discrimination contre les femmes au Canada. Or, c'est absolument et totalement inexact. J'ignore comment on peut nier cela lorsqu'on lit l'histoire du Canada.

Par conséquent, lorsqu'il y a discrimination, la société a l'obligation de chercher activement à l'enrayer. C'est la raison pour laquelle notre parti a tenté très activement de trouver des candidates et de les aider à recueillir des fonds pour accomplir les choses sérieuses qui s'imposent lorsqu'on veut devenir député.

Le député ne me connaît pas bien, car il ne laisserait pas entendre que mon langage est extrême. Loin de là. Je trouverais ridicule, par exemple, qu'on parle de couvercles de trous de personne. Cependant, je ne trouve pas ridicule que le terme «alderman» rendait mal à l'aise certaines de mes anciennes collègues, au conseil municipal de London. Je faisais partie de groupes avec elles. Il n'y avait pas de problème lorsqu'on me présentait comme tel, mais la personne qui présentait ma collègue sous ce titre et ma collègue elle–même étaient mal à l'aise. Il est donc préférable d'employer le terme «conseiller».

Je dirais au député qu'il est peut–être de loin préférable d'employer «agent de lutte contre les incendies» plutôt que «pompier». Dans certains cas, ce dernier terme peut donner à penser que cette profession exclut les femmes. Ce n'est absolument pas le message que nous voulons transmettre.

Je remercie le député de ses observations.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, c'est avec les émotions et les sentiments partagés qui m'habitent, en tant qu'homme, que je prends la parole ici. Ces sentiments et ces émotions sont à la fois partagés avec joie et fierté, mais aussi avec un sens d'urgence par rapport à l'injustice endurée par les femmes et à leur longue lutte qui n'est pas encore réglée mais remise en question quotidiennement.

Je voudrais partager cette prise de conscience avec mes collègues du Bloc québécois, mes collègues féminines, mais je veux aussi saluer toutes les femmes et les assurer de ma solidarité. Plus particulièrement, je veux saluer nos différences, nos différences d'hommes et de femmes, nos différences d'hommes et de femmes dans notre façon de voir, de sentir, d'aborder les problèmes, d'aborder la vie, les joies. Je voudrais saluer plus particulièrement les femmes de l'Estrie, que j'ai eu la chance de rencontrer à plusieurs reprises dans les organisations, ainsi que les femmes de mon comté qui sont très actives dans tous les secteurs, comme un peu partout dans la société. Je voudrais aussi saluer toutes les femmes élues de la Chambre des communes, mes collègues, je le répète, femmes du Bloc québécois. Et j'ajouterais aussi saluer d'une façon particulière mes amies femmes, ces femmes avec qui, depuis tant d'années, j'ai développé amitié et complicité. Finalement, je voudrais saluer celle avec qui j'ai développé complicité et amour qui ont conduit à la naissance d'un enfant qu'on appellerait un enfant de l'amour.

• (1745)

Il est évident, dans ce débat qui concerne la situation des femmes et la prise de parole qui leur a été reconnue et accordée en cette Journée internationale de la femme, que la présence des hommes dans ce débat se veut, à mon sens, un élément qui vient apporter un point de vue, un geste de solidarité envers toutes les femmes.

Au cours de mon intervention, je voudrais faire un survol historique d'un certain nombre de moments clés dans l'histoire des femmes. En commençant, je dirais: Que de chemin parcouru depuis le 8 mars 1875 où, pour la première fois en Amérique du Nord, des femmes s'opposent au pouvoir du capitalisme masculin et se mettent en grève. Et ici je me réfère à la grève des couturières de New York.

Depuis, un nombre incalculable de lois ont cherché, surtout dans les 30 dernières années, à imposer l'égalité des femmes dans la vie privée, économique, politique et publique.

L'année 1893 voit la naissance de la première association féministe au Québec, le Montreal Local Council of Women. Après 14 ans d'efforts de suffragettes, en 1940, les femmes obtiennent le droit de vote au Québec. En 1966, apparaissent la Fédération des femmes du Québec et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale. En 1972, la journée du 8 mars est fêtée pour la première fois au Québec, et l'année suivante est créé le Conseil du statut de la femme, à Québec, et le Conseil consultatif sur la situation de la femme au Canada. Durant les années 1980, les Québécoises investissent divers domaines et s'y affirment. De plus, fortes de l'expérience de leurs aînées, elles réclament des interventions propres aux femmes dans tous les secteurs d'activité traditionnellement occupés par les hommes.

Sur la scène du marché du travail, par exemple, il n'y a pas si longtemps, il était impensable que les femmes exercent certains métiers ou certaines professions. La mentalité sexiste faisait en sorte qu'elles étaient littéralement empêchées d'occuper des emplois, plus souvent qu'autrement, parmi les plus rémunérateurs. Que les femmes occupent aujourd'hui des emplois traditionnellement réservés aux hommes est sans aucun doute une grande victoire de la lutte pour la reconnaissance de l'égalité des femmes. Cette victoire démontre que les femmes ont la capacité de remplir des fonctions qui leur avaient été injustement interdites de génération en génération. Tout au long des années 1980 et en ce début des années 1990, en Estrie, pour ne nommer que cette région, on retrouve des chercheuses scientifiques, des écrivaines de grand renom, des directrices d'entreprise, des chauffeuses d'autobus, des policières, des chirurgiennes, des avocates, des ingénieures, etc.

En cette fin de siècle où le droit de vote, le droit à l'éducation et le droit à l'avortement sont des acquis de la condition féminine, où l'apparition d'un ensemble de chartes des droits et libertés de la personne qui interdisent toutes discrimination fondée sur le sexe semble confirmer une révolution des moeurs et de la technique, vis–à–vis de ce tableau, posons–nous les questions suivantes: Sommes–nous en présence d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes? Avons–nous atteint, en tant que société québécoise et canadienne, un équilibre des sexes qui confirme

l'avènement des sociétés matures et harmonieuses? La réponse est malheureusement négative.

• (1750)

Dans la très brève chronologie de l'histoire de l'évolution de la lutte des femmes que je viens de tracer, une date apparaît comme un moment sombre, comme l'émergence d'un sentiment de misogynie d'une rare violence. En 1989, et tout le monde s'en souvient, avait lieu la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal.

Ainsi, derrière ces victoires, derrière cette reconnaissance unanime et sans cesse réaffirmée du droit des femmes à disposer d'elles–mêmes, un autre message se fait jour. Le grand jeu de société se joue encore selon des règles définies au masculin. Le professeur Maria de Konninck, lorsqu'elle était titulaire de la chaire d'étude de la condition des femmes à l'Université Laval, résumait la situation ainsi, et je cite: «Les gains réalisés par les femmes ne reposent que sur des changements structurels profonds qui modifient substantiellement la place des femmes comme groupe social.»

La réalité est la suivante: bien que les femmes constituent 52 p. 100 de l'électorat, elles occupent 66 p. 100 des emplois à temps partiel, gagnent moins de 70 p. 100 du salaire des hommes et détiennent seulement 15 p. 100 des postes de décision. Selon un communiqué de presse publié par le ministère canadien de la Condition féminine, en 1993, moins de 5 p. 100 des chefs d'État du monde, des chefs des grandes entreprises et des dirigeants d'organisations internationales sont des femmes. Ainsi, poursuit le même communiqué, «les femmes sont mal représentées au niveau du pouvoir, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision».

Aux États–Unis, dans de nombreux sondages d'opinions, les femmes ne cessent de dire que l'égalité au travail comme à la maison est l'une de leurs préoccupations majeures. Les statisticiens de la Roper Organization, organe de contrôle statistique américain, constatent que l'opposition des hommes à l'égalité des femmes est une cause majeure de rancune, un facteur essentiel de stress et un grave motif d'irritation pour la plupart des femmes d'aujourd'hui. Toujours aux États–Unis, vers la fin de la dernière décennie, la proportion de femmes qui estiment être injustement brimées en matière de promotion et de salaire atteint 80 à 95 p. 100.

Dans ce même pays, les plaintes déposées pour harcèlement sexuel en milieu de travail a plus que doublé durant cette même décennie. Une situation alarmante et néfaste, s'il en fut une, puisque le harcèlement sexuel peut affecter le bien–être physique et psychologique de la victime. Et plus tôt dans la journée, au cours du débat, on a tracé le portrait absolument épouvantable, horrifiant de l'agression faite aux femmes, et je crois que, comme homme, je dois affirmer ici et j'espère et je suis convaincu que l'ensemble de mes collègues le partagent, nous devons atteindre une tolérance zéro par rapport à la violence. Il s'agit donc d'un abus de pouvoir qui a des effets démoralisants et contre–productifs tout en minant l'égalité des personnes touchées, ce qui se traduit en bout de ligne par des pertes d'employées compétentes et des chutes de productivité et d'efficacité au travail.

En Amérique du Nord, le nombre de femmes battues accueillies dans les centres spécialisés a progressé de 100 p. 100 entre 1983 et 1987. Les viols déclarés sont deux fois plus nombreux qu'au début des années 1970, deux fois plus courants que les autres types d'agression et progressent quatre fois plus vite que le taux de criminalité global des États–Unis. Alors que les homicides se font plus rares, les meurtres sexuels augmentent de 160 p. 100. Au Canada, en 1978, dans 10 p. 100 des foyers, la femme était victime de violence et, en 1993, dans ces mêmes foyers, il y en a 25 p. 100.

Le manque de politique familiale du gouvernement, et je vais conclure rapidement, démontre l'opportunisme électoral du programme et de son parti, et son manque de vision à long terme pouvant favoriser l'avènement d'une égalité réelle entre hommes et femmes sont des éléments majeurs qui remettent en question l'évolution des femmes autant au Québec qu'au Canada. On l'a vu dans la position prise par le ministre aujourd'hui, alors qu'il disait que par rapport à l'équité salariale dans la fonction publique, il faut attendre encore deux ans. Le gars des Finances et le gars du Développement des ressources humaines, comme celui d'Emploi et Immigration disent qu'il faut attendre deux ans. Où sont les femmes de leur parti qui appuieront le fait qu'il faut agir immédiatement sur l'équité salariale dans la fonction publique?

• (1755)

En terminant, madame la Présidente, pour que se poursuive l'évolution vers l'égalité des rôles, vers la libération de toute forme d'agression, qu'elle soit physique ou psychologique, vers un équilibre essentiel à la stabilité de la société québécoise, dans l'affirmation de nos différences dans la justice, le Bloc québécois, dans la perspective qui est la sienne, c'est–à–dire l'autonomie politique du Québec, propose de reconnaître et d'appliquer l'équité d'emploi, l'équité salariale, des mesures tangibles pour corriger et contrer la détresse des femmes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

Je cède donc la parole à l'honorable député de Mississauga–Sud.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Madame la Présidente, après plusieurs heures de débat, bon mombre de députés ont abordé le dossier des femmes sous l'angle de la violence qui leur est faite. Je me sens tenu d'intervenir pour compléter cette réflexion. Pour avoir siégé pendant cinq ans au conseil du refuge pour femmes battues dans ma circonscription, je peux affirmer que la violence faite aux femmes n'est qu'un aspect de la question. Il y a aussi l'exploitation. Je voudrais faire connaître mon point de vue là–dessus.

Certes, les femmes sont victimes d'actes de violence proprement dits, mais elles subissent également des formes d'exploitation non violente, comme c'est le cas, sur le plan économique, lorsque les cordons de la bourse du ménage sont tenus par un seul des conjoints, au détriment de l'autre, l'empêchant d'être financièrement indépendant. L'autre aspect est la violence psychologique: l'autorité et les pouvoirs reposent sur la position que l'homme occupe dans le ménage, un homme abusif, et la femme

n'est pas traitée avec toute la dignité et tout le respect dus à une partenaire de cette union.

Cela m'amène au point que j'ai soulevé un peu plus tôt dans la journée, car il me tient à coeur. Je veux parler d'une des professions les plus nobles qui soient, qui est réservée aux femmes, c'est–à–dire celle de mère et, partant, de directrice du foyer et de dispensatrice de soins.

Or, une énorme iniquité frappe actuellement notre société et nous en avons vu la démonstration ici même aujourd'hui, quand des parlementaires ont parlé des femmes qui quittent la maison pour aller travailler. Qui parmi nous croit vraiment que le fait de tenir maison ne représente pas un travail, une profession fort honorable qui doit être reconnue comme telle, une tâche qui doit être rémunérée?

C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis en train de préparer un projet de loi d'initiative parlementaire. J'aimerais voir le jour où les Canadiens vont reconnaître la valeur du travail du conjoint qui reste à la maison pour s'occuper du foyer et des enfants et où ils vont accepter de rémunérer ce travail. Mon projet de loi d'initiative parlementaire proposera des modifications à la Loi de l'impôt qui permettront à l'un des conjoints de payer l'autre ou de transférer des revenus à celui qui prend soin du foyer et des enfants.

Je crois que nous devons être plus réceptifs aux valeurs fondamentales de notre société, réaliser que le rôle des femmes comporte certains aspects d'une importance primordiale et reconnaître que tenir maison est une fonction qu'on doit respecter.

Le député veut sans doute faire des observations.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, effectivement, pour renforcer les propos de mon collègue député, par rapport à ce qu'il vient de dire, je voudrais simplement lui citer une étude réalisée en 1992 par Statistique Canada qui dit ceci: «. . .révèle qu'en 1986, l'activité domestique des femmes au sein d'une famille correspondait au tiers environ de l'activité commerciale exprimée par le produit intérieur brut. La valeur du travail ménager s'élevait à 199 milliards de dollars». Donc, vous avez tout à fait raison.

En ce sens, l'ensemble de la violence qui est faite au niveau économique commencerait par la correction immédiate, par le gouvernement libéral, de l'équité salariale dans la fonction publique.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Madame la Présidente, je veux répondre au député de Richmond. Je peux lui dire que, en tant que député de Bruce—Grey, je représente la région dont sont originaires ces deux femmes célèbres, Agnes Macphail et Nellie McClung.

En 1994, il y a encore des femmes qui subissent de la violence au foyer, qui subissent du harcèlement criminel ou qui sont tout simplement incapables de marcher sans crainte dans la rue. Il y en a d'autres qui ne reçoivent pas la pension alimentaire pour leurs enfants.

Je suis heureux que l'opposition ait présenté cette motion. Je pense qu'il convenait de discuter de cette question à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Cependant, je ne suis pas ici pour parler du passé. Le moment est venu où nous devons agir.

J'ai été maire de la Ville d'Owen Sound. À cette époque, j'avais proposé un projet qui serait encore valable, même si cela engendrerait des frais. Le problème vient en partie du fait que, chaque fois que nous tentons d'assurer aux femmes les postes qu'elles méritent, dans des conditions où elles ne sont pas désavantagées, c'est–à–dire dans un contexte d'équité en matière d'emploi, nous nous butons aux pressions qui s'exercent de toutes parts. Par exemple, mon équipe comptait 35 hommes, et nous devions rendre les choses équitables. Les cinq dernières personnes que nous ayons engagées étaient des femmes.

J'ai été la cible de beaucoup de pressions de la part de ma collectivité à ce sujet. À l'époque, je préconisais de diviser l'équipe moitié–moitié sur–le–champ, et d'offrir aux plus âgés de prendre leur retraite. Ils y songeaient probablement de toute façon, et cela nous aurait permis d'arriver à nos fins tout de suite, plutôt que d'attendre qu'un poste se libère chaque année, ce qui nous obligeait à reprendre tout le processus.

Le député de Richmond pourrait–il me dire ce qu'il pense de cette proposition? C'est très bien de discuter de ces questions à la Chambre, mais cela ne donnera rien, à cause des pressions que suscite la situation, en matière d'équité salariale.

Les hommes sont aussi une source de pressions. Ils sont encore assez chauvins. Nous sommes nombreux à souligner les problèmes à la Chambre, mais finalement, il ne se passe rien. C'est pourquoi je demande au député si cela ne serait pas une bonne idée, sur la question de l'équité salariale, de diviser les effectifs en deux et de régler le problème une fois pour toutes, plutôt que de discuter de cette source de tensions chaque fois que l'occasion se présente, sans jamais rien faire.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, c'est un commentaire que je reçois avec beaucoup de plaisir, parce que si mes collègues du Parti libéral réaffirment, comme ma collègue députée le disait tantôt, qu'il faut agir, il y a maintenant un point précis qui a été soulevé aujourd'hui sur lequel on peut agir, et c'est l'équité salariale dans la fonction publique pour les femmes. Il ne faut pas laisser les responsables imposer une attente de deux ans; il faut agir immédiatement. C'est ce que l'on veut? Je vous invite à le faire à l'intérieur de votre propre parti. Faites pression sur les ministres concernés et réglons l'équité salariale des femmes dans la fonction publique tout de suite.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, c'est un plaisir aujourd'hui de prendre la parole devant cette Chambre sur un sujet aussi important, important parce qu'il touche 50 p. 100 de notre population, celui du statut de la femme.

J'ai eu l'occasion dans les semaines qui ont précédé de m'adresser à cette Chambre à plusieurs reprises sur divers sujets avec lesquels j'étais peu familier et sur lesquels j'ai dû me documenter abondamment avant de pouvoir en parler d'une

façon appropriée. Aujourd'hui, je traite d'un sujet avec lequel je suis familier depuis ma naissance parce que, tout comme vous, messieurs, je vis avec l'autre 50 p. 100 de la société, c'est–à–dire la gent féminine.

J'ai vécu diverses époques. J'ai vécu cette époque antérieure à 1960 où, dans ce que nous appelions au Québec la grande noirceur, nous avions des visions extrêmement restreintes du rôle de la femme dans nos sociétés. J'ai vécu les années 1960 à 1970 où une contestation de ces façons de faire est venue, d'abord bien sûr et déjà, par les femmes, mais aussi également par les hommes.

• (1805)

Dans les années 1970, j'ai eu le bonheur et le plaisir d'enseigner avec non seulement des collègues de sexe masculin mais aussi des collègues de sexe féminin. Et j'ai eu, j'allais dire le bonheur, et c'est sans doute un bonheur, l'occasion d'être remis à ma place à plusieurs reprises et d'enfin apprendre que cette société était composée à parts égales, intellectuellement, moralement et physiquement, d'hommes et de femmes.

En ce moment, j'aimerais partager les expériences que j'ai vécues et les constatations que j'en ai retiré. Pendant les minutes qui vont suivre, madame la Présidente, je vais m'adresser aux Canadiens et aux Québécois, ce qui n'empêche pas les Canadiennes et les Québécoises de m'écouter.

Je pense qu'au–delà des grandes législations, au–delà des grands principes, le véritable défi se situe dans notre quotidien. Il se situe à chaque heure et à chaque minute de notre comportement individuel. Je dirais que c'est un peu comme l'environnement. L'environnement c'est chez soi qu'on commence à le respecter, et la femme c'est dans son quotidien qu'on commence individuellement, personnellement, à la respecter comme il se doit.

Combien de fois j'ai vu, et je suis un des coupables, des hommes et des femmes discourir au masculin, parler du docteur, de l'avocat, du musicien. Combien de fois j'ai entendu des professeurs, et j'en suis, traiter au masculin un ensemble de sujets. Dieu merci, j'ai eu des collègues, des collègu«e»s s'entend, et je m'excuse auprès des interprètes car il est peut–être difficile d'accentuer le féminin dans la langue de Shakespeare, j'ai donc eu des collègu«e»s qui m'ont ramené à la réalité, à l'heureuse et merveilleuse réalité, que ce monde est composé du genre masculin et du genre féminin.

J'ai appris, et cela n'a pas été facile, à parler au masculin et au féminin, à dire «il» et «elle», à dire «celui» et «celle», et en anglais à dire «he» and «she» and «his» or «her». Mais cela ne vient pas gratuitement. Il faut faire un effort. Il ne faut surtout pas tomber dans le piège trop facile de dire: pour alléger le texte nous avons utilisé le masculin mais tout le monde comprendra, bien sûr, que cela inclut aussi le féminin.

Eh bien oui! Tout un allègement, on vient de biffer 50 p. 100 de la population. Je m'excuse, mais c'est un peu léger comme argument.

C'est mon expérience personnelle que je vous communique. Je me suis fait un devoir, dans les textes que j'écris, de dire les choses au long, et s'il s'agit du musicien et de la musicienne, ce n'est pas le «musicien–ne»; c'est au long, le musicien et la musicienne. Évidemment, cela demande un plus grand effort mais je considère que c'est davantage respectueux de notre réalité, et si on ne commence pas le respect à ce niveau, où le commencera–t–on?

Si les conventions collectives avaient été faites au masculin et au féminin, on n'aurait peut–être pas aujourd'hui à parler d'équité salariale, ce serait inné. Mais ce n'est pas inné. Cela m'amène à parler de l'expérience du marché du travail.

• (1810)

Combien de fois, tout naturellement, verra–t–on un homme ou un groupe d'hommes utiliser un stéréotype pour minimiser l'argumentation d'une personne de l'autre sexe, pour donner une contenance à la position soi–disant masculine? Ce n'est pas facile, madame la Présidente, de se retenir de tels agissements. Pourquoi? Parce que c'est ainsi que nous avons été élevés. Parce que nous, les hommes de cette époque–ci, avons été élevés d'une manière qui reflétait des valeurs—j'étais pour dire d'un siècle passé, mais pourtant, cela ne fait que quelques décennies, hélas, que nous avons commencé vers le chemin d'une évolution du respect de la femme. Nous avons été élevés d'une façon qui était correcte pour nos ancêtres, pour nos pères, mais d'une façon qui est inconvenante, et il faut modifier nos comportements. C'est la seule façon de parvenir à ce que nous visons, c'est–à–dire une équité envers les personnes de sexe féminin.

J'aimerais souligner ici à la Chambre, et nos auditeurs vont peut–être bien comprendre de quoi il s'agit, surtout ceux qui sont maires ou conseillers de municipalité, que nous recevons actuellement ce qu'il est convenu d'appeler des demandes d'article 25 et de PDE, c'est–à–dire des demandes pour subventionner certains emplois. Ce qui est intéressant, c'est qu'en lisant certaines de ces demandes, on s'aperçoit qu'il y a iniquité salariale selon le sexe.

Une des choses que j'entends proposer à mon centre d'emploi, c'est que de telles demandes soient dorénavant retournées aux demandeurs pour refléter l'équité salariale ou qu'elles soient refusées. Je pense que c'est dans des gestes quotidiens, et je conclus en ces termes, que nous allons, pas par pas, tranchée par tranchée, remplir le fossé qui sépare les deux sexes.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, j'ai pris bonne note des observations du député d'en face. J'aimerais entendre sa réponse à une question qui me trouble profondément. Je crois que les députés de tous les partis à la Chambre reconnaîtront qu'il doit y avoir égalité non seulement entre les hommes et les femmes mais entre tous les Canadiens.

Une des choses qui me préoccupent est le coût de la réparation des torts causés dans le passé. Ma question au député est simple. Serait–il prêt à ajouter plus ou moins un milliard de dollars au déficit du prochain exercice financier pour réparer les torts commis dans le passé à l'endroit des femmes au sein de la fonction publique?

M. de Savoye: Madame la Présidente, je trouve qu'il s'agit effectivement d'une question intéressante. Le député se souviendra cependant que mon discours ne portait pas sur ce sujet. J'ai dit que chacun devrait s'attaquer au problème en surveillant ses

propres habitudes, ses comportements de tous les jours, sa façon d'agir, de parler et de s'adresser aux femmes.

En ce qui concerne la question comme telle, comment réagirait mon collègue si les hommes acceptaient de réduire leur salaire d'un montant égal à la somme nécessaire pour égaliser les salaires des femmes et des hommes? Mon collègue accepterait-il de le faire? Moi oui.

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Formation et Jeunesse)): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour répondre à la motion d'opposition exhortant le gouvernement à reconnaître notamment le principe de l'égalité économique entre les hommes et les femmes et à mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

• (1815)

[*Français*]

Pour débuter, je tiens à féliciter l'opposition d'avoir porté ces questions à l'attention de la Chambre à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Cette journée inspirante, propice à la célébration, se prête aussi à la réflexion. Nous sommes inspirés par les progrès importants réalisés récemment par les femmes dans tous les aspects de la vie. Nous célébrons leur réussite et leur contribution substantielle à notre économie et à notre qualité de vie. Mais nous réfléchissons également aux iniquités qui existent toujours.

[*Traduction*]

Notre gouvernement accueille avec plaisir ce débat sur les questions touchant les femmes, qui revêt beaucoup d'importance. Il est disposé à pousser encore plus loin les progrès réalisés dans le passé. Dans ce contexte, il entend accélérer le processus visant à parvenir à une égalité complète et durable pour les femmes dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Nous devons comprendre les réalités socio-économiques du marché mondial. Ce dernier impose des pressions compétitives croissantes sur les nations industrialisées qui réussissent. Il nous dicte également d'aller de l'avant dans l'élimination de toute inégalité, non seulement pour des raisons fondamentales d'équité, mais également parce que le Canada doit favoriser le plein développement de toutes ses ressources humaines. Ce n'est qu'alors qu'il pourra offrir à ses citoyens la prospérité et les perspectives d'avenir auxquelles ils sont maintenant habitués.

[*Français*]

À l'aube du XXI^e siècle, notre nation doit relever de nombreux défis. L'un des plus difficiles consiste à assurer une participation égale des femmes dans tous les aspects de la société canadienne. Bien que notre gouvernement soit fier d'avoir toujours contribué à l'amélioration du bien-être des femmes dans notre pays, nous sommes les premiers à admettre qu'il y a encore beaucoup à faire en cette matière.

[*Traduction*]

Ainsi, il est inquiétant que la pauvreté touche surtout les femmes. Les familles monoparentales dirigées par des femmes sont celles qui souffrent le plus de cette situation. Près de 60 p. 100 de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté et chez les personnes âgées, le taux de pauvreté des femmes est le double de celui des hommes.

Les femmes sont également victimes de discrimination au travail. Ainsi, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1992, 43 p. 100 de tous les travailleurs étaient des femmes. Cependant, leur revenu moyen équivalait à 63 p. 100 de celui des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel mal payés et on leur refuse souvent des promotions, la sécurité d'emploi et les avantages offerts normalement aux employés. C'est non seulement injuste, mais également inacceptable.

Il faut absolument parvenir à l'égalité sur le marché du travail et cet objectif ne peut être remis en question par des arguments dépassés et la politique de l'autruche. L'égalité est l'une des valeurs fondamentales de la société canadienne et nous ne pouvons tolérer aucune exception à la règle.

[*Français*]

Notre gouvernement s'est engagé à assurer l'équité en matière d'emploi et s'efforcera d'offrir à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de meilleures conditions sociales et économiques. Les femmes ont droit à leur juste part des pouvoirs économiques et à une participation équitable à la prise de décisions politiques.

Nous ne pouvons pas avoir une société égalitaire si nous sommes indifférents à certains segments de notre population. Nous ne pouvons tout simplement pas permettre que les défavorisés soient abandonnés à leur sort pendant que les privilégiés prospèrent.

[*Traduction*]

Il y a plus de dix ans, un gouvernement libéral était en place. En fait, c'est le ministre actuel qui a formé la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi, la Commission Abella. Pour donner suite au rapport de la commission, l'ancien gouvernement a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avions critiqué cette loi en 1986 et nous n'avons pas changé d'avis depuis.

• (1820)

Quand la loi a été promulguée, elle avait pour objet d'éliminer les barrières systématiques à l'emploi auxquelles étaient confrontées les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Même si des succès ont été enregistrés et si certains employeurs ont créé des précédents exemplaires, les femmes n'ont pas réalisé le progrès escompté.

[*Français*]

À l'heure actuelle, la loi s'applique à environ 350 employeurs comptant plus de 600 000 employés dans le secteur des banques, des transports et des communications. Depuis 1987, la représentation des femmes s'est accrue de près de 4 p. 100 et elle équivaut maintenant à leur représentation au sein de la population active canadienne. Cependant, les emplois des femmes demeurent très fortement concentrés dans les domaines du travail de bureau, des ventes et des services.

[*Traduction*]

Dans les circonstances, je suis certaine que les députés comprendront que le gouvernement s'engage à renforcer la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cet engagement découle directement de notre promesse d'améliorer les lois et les programmes sociaux qui forment la base des critères d'équité et de décence

que les Canadiens respecteront en poursuivant leurs buts individuels.

Nous craignons que la loi existante ait peu contribué à améliorer le lot des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées. Nous voulons faire en sorte que les chances soient réparties plus également pour qu'un éventail plus large de la population canadienne puisse espérer gagner un salaire décent et vivre dans la dignité et le respect.

[*Français*]

Dans le livre rouge, notre gouvernement a pris trois engagements précis à l'égard de l'équité en matière d'emploi. Premièrement, ses principes doivent s'appliquer à la fonction publique fédérale ainsi qu'aux organismes et commissions du gouvernement fédéral. Deuxièmement, nous voulons donner à la Commission canadienne des droits de la personne le pouvoir de mener des enquêtes sur les questions liées à l'équité en matière d'emploi. Troisièmement, les entrepreneurs fédéraux devraient être tenus de se conformer aux principes établis.

Le ministre du Développement des ressources humaines a indiqué à plusieurs occasions que notre gouvernement allait veiller à ce que des mesures concrètes soient prises au cours de la prochaine année pour renforcer la législation de l'équité en matière d'emploi. De fait, notre gouvernement a l'intention d'établir un fondement législatif plus large et plus solide pour l'équité en matière d'emploi. Cela permettra une meilleure représentation des groupes désignés au sein de la population active.

[*Traduction*]

Pour respecter les principes de l'équité en matière d'emploi, il ne suffit pas d'embaucher des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles. Il faut élaborer des stratégies innovatrices pour veiller à ce que les emplois, rares de nos jours, soient comblés selon de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et de planification du programme d'équité. Il faut mettre l'accent sur l'élaboration de programmes de formation et de maintien en fonction devant permettre des changements internes à plus long terme au sein de la population active.

On devrait s'attendre à ce que les employeurs favorisent davantage l'équité en matière d'emploi en périodes d'essor économique qu'en périodes de récession. Lorsque la conjoncture est favorable, les employeurs ont plus de chances d'embaucher des membres des groupes désignés, comme des femmes, et de leur accorder des promotions. Par conséquent, ils peuvent obtenir de bons résultats sans trop d'efforts. Par contre, en périodes de restrictions budgétaires, les meilleurs efforts des employeurs peuvent rester sans récompense. Le peu d'emplois et de promotions accordés aux membres des groupes désignés peut être attribuable à la mauvaise conjoncture plutôt qu'à un manque d'efforts de la part des employeurs.

• (1825)

Lorsque vient le temps d'analyser les résultats, il faut tenir compte de la situation économique. Étant donné toutes les variables possibles, les intervenants, tant les entreprises, que les syndicats, les groupes désignés et les gouvernements, doivent unir leurs efforts pour atteindre les objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi.

[*Français*]

Je crois qu'il serait négligent de ma part de ne pas brièvement signaler aussi à mes honorables collègues les excellents résultats obtenus par la fonction publique fédérale dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Le ministère du Développement des ressources humaines qui emploie quelque 27 000 personnes depuis sa récente restructuration en constitue un bon exemple.

[*Traduction*]

En dépit des défis que posent, comme prévu, la restructuration et la rationalisation et leur incidence sur l'équité en matière d'emploi, aucun groupe ne s'en est trouvé plus pénalisé que les autres. Les préoccupations que cela soulève en ces temps difficiles sont parfaitement légitimes, mais les progrès accomplis jusqu'à maintenant au chapitre de l'équité en matière d'emploi sont aussi survenus dans des conditions difficiles.

[*Français*]

Développement des ressources humaines Canada administre maintenant les programmes et services des ministères fondateurs comme Emploi et Immigration, Santé et Bien–être social, Travail, Multiculturalisme et Citoyenneté ainsi que le Secrétariat d'État.

[*Traduction*]

La consolidation de ces programmes et services ne peut que favoriser l'établissement de l'équité en matière d'emploi. Le rôle du ministère du Développement des ressources humaines dans ce domaine sera grandement renforcé étant donné qu'il a déjà acquis un savoir–faire certain avec l'ajout de nouveaux programmes et services.

Développement des ressources humaines Canada offre maintenant une grande variété d'activités et d'outils aptes à accélérer l'établissement de l'équité en matière d'emploi en milieu de travail. En tant qu'important employeur ayant un budget à l'avenant pour stimuler le progrès social, le ministère disposera d'un nombre sans précédent de possibilités de produire un effet de vague dans les secteurs tant public que privé. Cela vaut tout particulièrement pour l'équité en matière d'emploi.

Ne nous embarrassons pas de détails ni de statistiques compliqués! Qu'il suffise de dire que les femmes sont considérablement représentées au niveau des postes supérieurs de Développement des ressources humaines Canada. Notre gouvernement est résolu à veiller à ce que les femmes et les autres groupes désignés ne pâtissent nullement de la rationalisation et de la restructuration.

Le ministère sera en mesure de réagir promptement à tout programme néfaste et pourrait fort bien servir de baromètre de l'excellence à l'intérieur comme à l'extérieur de la fonction publique.

[*Français*]

J'aimerais maintenant parler de la question de l'équité salariale. La Loi canadienne sur les droits de la personne considère comme une pratique discriminatoire le fait de ne pas donner aux femmes et aux hommes des salaires équivalents pour un travail de même valeur.

Le Code canadien du travail donne aux fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines le pouvoir de procéder à des vérifications touchant l'équité salariale dans des entreprises. Ces fonctionnaires peuvent également soumettre à la Commission canadienne des droits de la personne les cas de discrimination présumée touchant la parité salariale entre les hommes et les femmes.

[*Traduction*]

On effectue des vérifications pour s'assurer que les lignes directrices concernant l'équité salariale sont bel et bien respectées par les employeurs. Lorsque l'employeur refuse de se conformer à ces lignes directrices, son cas est renvoyé à la Commission des droits de la personne, qui est chargée d'examiner la situation et de rendre une décision. Par suite de ce programme d'inspections, trois cas ont été renvoyés à la Commission des droits de la personne depuis 1989, dont deux se sont soldés par des rajustements salariaux de quelque 125 000 $. Deux autres inspections ont été entreprises et devraient être terminées cet été. Ces mesures très concrètes montrent clairement qu'on ne peut pas faire fi des lois sur l'équité salariale.

[*Français*]

La majorité des employeuses et des employeurs tiennent à se conformer aux lignes directrices sur l'équité salariale. En conséquence, un nouveau programme permettra d'examiner le programme de mise en oeuvre d'un employeur, de repérer les problèmes qui pourraient exister et de les régler rapidement sans avoir à soumettre le cas à la Commission canadienne des droits de la personne.

[*Traduction*]

Les mesures de surveillance en matière d'équité salariale ont donné certains résultats positifs. Entre 1971 et 1992, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est rétréci de 20 p. 100. De plus, en 1992, les femmes qui travaillaient à plein temps gagnaient en moyenne environ 72 p. 100 de ce que touchaient leurs homologues masculins. Cela représente une amélioration d'environ 3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Bien que ces chiffres ne dénotent pas des changements satisfaisants, ils indiquent tout de même certains progrès. Ils montrent aussi que, grâce à ces mesures de surveillance, des initiatives générales en matière d'équité salariale ont été lancées dans les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral. Ces initiatives sont souvent parrainées par des associations d'employeurs qui donnent l'exemple aux autres employeurs moins sensibilisés à ce genre de question.

Avec l'apparition récente de nouveaux partenariats patronaux–syndicaux axés sur la participation au processus de mise en oeuvre de la parité salariale, tout porte à croire que des progrès sans précédent seront réalisés dans ce domaine.

[*Français*]

Enfin, madame la Présidente, vu l'importance symbolique de la Journée internationale de la femme, j'aimerais utiliser les dernières minutes qui me sont allouées pour rappeler les progrès récents qui ont été réalisés par les femmes: leur situation d'emploi a évolué de façon spectaculaire au cours des dernières décennies; l'importance et la diversité de leurs rôles se sont accrues considérablement.

Nous savons tous que, malheureusement, les femmes qui réussissent ont encore du mal à se faire accepter par beaucoup de leurs collègues masculins.

[*Traduction*]

Pendant longtemps, les femmes occupaient rarement d'autres emplois que les emplois de soutien. De plus, on prenait des mesures symboliques tout à fait révoltantes. Dans les années 1970, un nombre disproportionné de femmes étaient concentrées dans les emplois de secrétaires et de commis. Depuis, certains déséquilibres ont été corrigés, beaucoup de femmes ont pu élargir leurs horizons professionnels et certaines ont accédé à des postes de direction.

Il faut admettre que beaucoup de femmes ont dû sacrifier leur vie personnelle pour faire carrière. Des secrétaires ont suivi leurs patrons jusqu'aux échelons supérieurs en se rendant plus indispensables que des conseillers supérieurs, mais sans jamais recevoir la rémunération et les titres correspondants à leur valeur.

[*Français*]

Les femmes qui aspiraient à des postes de direction se sont heurtées à un plafond de verre ou ont été mises à l'écart du processus de prise de décision. Bien des femmes de talent se sont retrouvées exclues des réseaux non officiels dans leur milieu de travail et n'ont jamais été vraiment acceptées, même sur le plan purement professionnel comme femmes médecins, avocates ou ingénieures.

Par contre, madame la Présidente, toute médaille a son revers: la position des femmes sur le marché du travail a changé radicalement. Ainsi, selon les chiffres du recensement de 1991, les femmes constituaient 45 p. 100 de la main–d'oeuvre rémunérée au Canada, comparativement à 35 p. 100 il y a vingt ans.

[*Traduction*]

De plus, comme il a déjà été dit, le pourcentage de femmes aux niveaux de gestion s'est considérablement amélioré. Nous, les députés, prenons de plus en plus conscience de l'influence que les femmes ont partout dans les milieux de travail.

Soit dit en passant, 1994 marque le 40e anniversaire du Bureau de la main–d'oeuvre féminine. Cet organisme a de quoi être fier. Depuis sa création, en 1954, il a pu sensibiliser beaucoup de gens aux questions féminines liées au milieu de travail et il a contribué à éliminer des obstacles empêchant les femmes d'accéder à l'emploi. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec des partenaires clefs pour faire modifier les politiques et les pratiques qui nuisent aux femmes sur les lieux de travail. Il a été un

instrument très important pour faire du Canada un pays soucieux de l'avancement et du bien-être de tous ses travailleurs.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je crois que la Secrétaire d'État n'avait pas tout à fait fini, mais je dois l'interrompre parce qu'il est 18 h 33.

[*Traduction*]

Comme il est 18 h 33, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire à l'expédition de la motion de crédits, conformément au paragraphe 81(16) du Règlement.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 7)

POUR

Députés

Abbott
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary—Sud-Ouest)
Duncan (Sud-Ouest)
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary-Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Solberg
Stinson
Thompson
White (Fraser Valley West)
Williams—49

Ablonczy
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Gouk
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe-Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Silye
Speaker
Strahl
Wayne
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Debien
de Savoye
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Péloquin

Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg—Sud-Centre)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bodnar
Bouchard
Brien
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Caron
Cauchon
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond-Guiral
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Goodale (Ouest)
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Guimond
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Reed

Regan
Rideout
Ringuette–Maltais
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Sheridan
Skoke
St–Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Venne
Volpe
Wells
Wood
Richardson
Riis
Robichaud
Rock
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —216

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Augustine
Gauthier (Roberval)
Daviault
Minna

● (1905)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, compte tenu du fait qu'il y a quatre votes ce soir, dans le but d'épargner du temps et permettre à notre personnel de rentrer chez lui plus tôt, je pense qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote que l'on vient de tenir sur l'amendement soit appliqué, en l'inversant, à la motion principale.

● (1910)

[*Traduction*]

Le Président: La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 8)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Debien
de Savoye
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bodnar
Bouchard
Brien
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Caron
Cauchon
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond–Guiral
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Easter
English
Fillion
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Ringuette–Maltais
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Sheridan
Skoke
St–Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Venne
Volpe
Wayne
Whelan
Young —217
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Guimond
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Reed
Richardson
Riis
Robichaud
Rock
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Wells
Wood

CONTRE

Députés

Abbott
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Duncan
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Ablonczy
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Gouk
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan

Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Solberg
Stinson
Thompson
White (North Vancouver)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Silye
Speaker
Strahl
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Augustine
Gauthier (Roberval)
Daviault
Minna

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 22 février 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous–amendement.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, toujours dans l'esprit de sauver du temps, je pense que l'on pourrait trouver le consentement unanime afin d'appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris à la motion principale.

Le Président: La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Mme Wayne: Je désire voter contre, monsieur le Président. Je change mon vote pour non, quel qu'en soit le résultat, et je l'ignore. Je vote donc non, non.

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; de l'amendement et du sous–amendement.

(Le sous–amendement, mis au voix, est rejeté.)

(Vote nº 9)

POUR

Députés

Abbott
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Duncan
Forseth
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Solberg
Stinson
Thompson
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—49
Ablonczy
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Gouk
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Silye
Speaker
Strahl
Wayne
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Debien
de Savoye
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Péloquin
Regan
Rideout
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Bodnar
Bouchard
Brien
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Caron
Cauchon
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond–Guiral
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North/Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Reed
Richardson
Riis

Ringuette–Maltais
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Sheridan
Skoke
St–Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Venne
Volpe
Wells
Wood
Robichaud
Rock
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —216

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Augustine
Gauthier (Roberval)
Daviault
Minna

* * *

LOI DE 1994–1995 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 mars, de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 24 février 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 10*)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Assadourian
Baker
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Campbell
Catterall
Chamberlain
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Cannis
Cauchon
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wells
Wood
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren (Etobicoke Nord)
Maheu
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Whelan
Young —216

CONTRE

Députés

Abbott
Asselin
Bachand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
de Jong
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Gilmour
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Silye
Speaker
Ablonczy
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Bridgman
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Debien
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Solberg
St–Laurent

Stinson	Strahl
Taylor	Thompson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Venne	Wayne
White (Fraser Valley–Ouest)	White (North Vancouver)
Williams—105	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Augustine	Daviault
Gauthier (Roberval)	Minna

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le Président: Comme il est 19 h 20, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 mars 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. WALTER OSTANEK

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter un Canadien remarquable, habitant de ma circonscription de St. Catharines, M. Walter Ostanek.

M. Ostanek, mieux connu sous le pseudonyme de roi de la polka, a reçu un prix Grammy pour la deuxième fois à New York la semaine dernière. M. Ostanek et son groupe ont remporté le prix du meilleur album de polka de l'année pour leur disque intitulé *Accordionally Yours*.

En ma qualité de député de St. Catharines, je suis fier et heureux de féliciter M. Ostanek pour ce succès remporté à la cérémonie de remise des Grammys. Les gens de St. Catharines connaissent le talent de M. Ostanek depuis déjà longtemps. Cette dernière marque de reconnaissance qu'il a reçue de la part de l'industrie internationale de la musique témoigne de sa persévérance dans sa quête de l'excellence.

Je tiens à féliciter sincèrement M. Walter Ostanek et son groupe.

* * *

[*Français*]

LA CONGRÉGATION DE NOTRE–DAME–DU–BON–CONSEIL

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, sous le thème «Cent ans d'éducation», les religieuses de la Congrégation de Notre–Dame–du–Bon–Conseil fêtent cette année leur centenaire, centenaire de la seule communauté religieuse à être fondée à Chicoutimi. C'est une page d'histoire et de dévouement qui est à souligner ici.

Partout au Saguenay–Lac–Saint–Jean, ces religieuses ont oeuvré pour l'éducation de la population et ce, depuis 1894, sans interruption. De plus, elles ont étendu leur ministère dans les régions de Charlevoix et de la Côte–Nord. Enfin, elles ont été présentes dans divers pays d'Afrique, ainsi qu'au Chili.

Je voudrais donc que tous les députés de cette Chambre s'associent aux gens du comté de Chicoutimi pour souhaiter aux religieuses de Notre–Dame–du–Bon–Conseil une bonne année en ce centenaire de leur congrégation.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter mes collègues, qui font un effort pour préserver le sens du décorum à la Chambre.

Ces derniers temps, j'ai rencontré de nombreux Canadiens qui étaient attristés et choqués par les propos qu'ont tenus certains députés à la Chambre. Un député a prétendu qu'il y en avait parmi nous qui n'aimaient pas les Indiens. Il s'est excusé par la suite. On a aussi entendu à la télévision un autre député qui taxait certains de ses collègues de racisme.

Mes électeurs m'ont dit qu'ils étaient déçus des députés quand ils s'insultaient les uns les autres. Ils craignent fort que cela jette le discrédit sur leur Chambre des communes, si des députés se croient libres d'employer un langage aussi déplacé.

* * *

LE BUDGET

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, notre budget est un élément clé d'un processus beaucoup plus vaste qui a débuté à l'automne dernier lorsque les Canadiens nous ont dit vouloir un gouvernement qui accorderait la priorité à l'emploi.

Nous les avons écoutés. Nous nous assurons que les modifications que nous apportons tiennent compte de ceux qui sont le plus dans le besoin. Nous avons, par exemple, modifié l'assurance–chômage de telle façon que les Canadiens à faible revenu et ayant des personnes à charge voient leurs prestations passer à 60 p. 100. Par ailleurs, les PME nous ont dit que si nous réduisions leurs cotisations d'assurance–chômage, si nous allégions leur fardeau, elles embaucheraient davantage d'employés.

Nous avons tenu nos promesses. Ces mesures doivent être considérées comme allant de pair avec les autres initiatives que nous avons prises pour créer des emplois, telles que le programme d'infrastructure, les 800 millions de dollars réservés aux projets fédéraux–provinciaux novateurs et générateurs d'emplois, la création d'un Service jeunesse, un nouveau programme d'apprentissage pour les jeunes et un train de mesures d'une valeur de 1,9 milliard de dollars pour venir en aide au Canada atlantique.

Comme on peut le constater, ce gouvernement tient parole.

Article 31 du Règlement

LE DR MARGARET ARKINSTALL

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à une femme remarquable, le Dr Margaret Arkinstall.

J'ai eu le plaisir de la rencontrer il y a tout juste un peu plus d'un an dans ma ville d'East Gwillimbury.

• (1405)

Après avoir fait ses études de médecine à l'Université de Toronto, Margaret Arkinstall a ouvert un cabinet avec son mari, le Dr Bill Arkinstall, à Hearst, en Ontario, en 1931. Ils se déplaçaient en traîneau tiré par un cheval pour aller s'occuper des gens travaillant dans les camps de bûcherons et des habitants de concessions éloignées.

M^me^ Arkinstall était non seulement médecin à une époque où il était rare de voir des femmes dans ce domaine, mais elle a également écrit des livres. En outre, elle a fait du travail de bénévolat pour la Women's Missionary Society de l'Église Unie. Elle vit à East Gwillimbury avec sa famille depuis 1948 et exerce la médecine à Newmarket.

On lui a octroyé le premier prix de Citoyen de l'année d'East Gwillimbury pour marquer sa contribution extraordinaire à sa collectivité.

Je tiens à souligner son apport au Canada, à sa collectivité et à l'avancement des femmes. C'est vraiment une Canadienne extraordinaire.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine internationale de la femme. En tant que seule femme d'une région rurale à siéger sur les banquettes ministérielles, je voudrais rendre hommage à toutes les femmes de ces régions du Canada.

Au fil des ans, ces femmes ont énormément contribué à la vie sociale, culturelle et économique du Canada rural.

Je voudrais en particulier mettre l'accent sur le rôle du Women's Institute Movement, une organisation éducative vouée à l'épanouissement personnel et à l'action communautaire. Ce sont les fonctions énoncées dans son mandat et c'est la raison d'être de cet organisme fondé il y a 96 ans.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À ANDRÉ VIGER

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je suis fier de rendre hommage, aujourd'hui, à un de mes concitoyens de l'Estrie, M. André Viger, qui est reconnu au plan national et international et qui a accédé récemment au Temple de la renommée Terry Fox.

Gagnant à maintes reprises d'honneurs, y compris des médailles d'or olympiques dans la catégorie «Coureurs en fauteuil roulant», M. Viger démontre à tous que les handicaps physiques ne diminuent en rien la détermination, la qualité et la valeur des individus.

André Viger est un gagnant qui, en plus de faire preuve d'un courage constant, est très impliqué, en Estrie, au sein de différentes associations visant à favoriser l'épanouissement des personnes handicapées.

Je tiens à m'associer aux membres de cette Chambre pour féliciter chaleureusement M. Viger. Au nom de tous les Québécois et Québécoises et de tous les Canadiens et Canadiennes, nous tenons à lui faire part de notre fierté et de notre admiration.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, aux États-Unis, certains gouverneurs promettent aussi des emplois, mais leurs promesses diffèrent de celles du gouvernement: elles se concrétisent.

Selon la revue *Business Week*, les États où les impôts sont peu élevés se tirent mieux d'affaire que ceux où les impôts sont élevés. Depuis 1985, la croissance des emplois y est de 65 p. 100 supérieure à celle que connaissent les États où les impôts sont élevés.

Le hic, toutefois, c'est que la baisse des impôts réduit les recettes. La croissance plus rapide ne compense pas tout à fait la perte des recettes et c'est alors que l'autre mesure doit intervenir.

Les politiciens doivent aussi repenser la prestation des services. Autrement dit, il faut recourir à la privatisation et à la déréglementation pour réduire le coût des services sociaux. Il ne s'agit pas là d'une idéologie, mais plutôt d'expériences qui fonctionnent.

* * *

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Dimanche dernier, au lac des Esclaves, le gouverneur général a officiellement déclaré ouverts les Jeux d'hiver de l'Arctique, une semaine de festivités au cours de laquelle nous célébrons les habitants et les cultures du Nord.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique ont lieu tous les deux ans et constituent un événement international puisque des équipes du Groenland, de la Russie, de l'Alaska, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du nord de l'Alberta y participent.

Ces jeux sont uniques du fait qu'ils ne mettent pas l'accent simplement sur les compétitions, mais également sur la culture. L'emblème des jeux, trois anneaux se chevauchant, symbolise à la fois les compétitions athlétiques, les expositions culturelles et les échanges sociaux.

Au cours de ces jeux, les équipes qui s'affrontent s'entraident. D'ailleurs, la générosité et le partage des expériences et des connaissances acquises sont des valeurs auxquelles tiennent les autochtones, les habitants du Nord et tous les Canadiens.

Je souhaite bonne chance à tous les participants et je les remercie de nous rappeler les bienfaits de notre riche diversité culturelle et de nos valeurs communes.

* * *

MME JUDY LAMARSH

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls): Monsieur le Président, en cette Semaine internationale de la femme, je tiens à évoquer ici le souvenir d'une femme formidable et d'une grande politicienne qui a ouvert la voie de la carrière politique à bien des Canadiennes.

● (1410)

Je veux, bien sûr, parler de l'honorable Judy LaMarsh, qui a été élue à la Chambre des communes comme députée de Niagara Falls, circonscription que j'ai moi–même l'honneur de représenter aujourd'hui.

C'est à Judy LaMarsh que nous devons quelques–unes des mesures législatives les plus innovatrices du gouvernement Pearson. De 1963 à 1965, elle a présidé, en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, à la mise en place du Régime de pensions du Canada et à l'élaboration du régime canadien de l'assurance–maladie. Elle a aussi établi la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

Lorsque Judy LaMarsh est entrée en politique, il n'y avait pas dix femmes députées à la Chambre des communes. Aujourd'hui, j'en vois un grand nombre qui, je le sais, doivent beaucoup à des pionnières comme Judy LaMarsh.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, pour souligner la Semaine internationale de la femme, je veux rendre hommage à deux femmes extraordinaires de ma circonscription qui ont surmonté de grandes difficultés pour réussir.

La première est Barbara Binns, une Canadienne de race noire d'origine jamaïquaine qui a consacré 20 ans de sa vie à améliorer le sort des femmes des pays en développement et à combattre le racisme au Canada.

Elle a travaillé pour le CUSO, Jeunesse Canada Monde, l'ACDI et les Nations Unies. À Vancouver, M^me^ Binns donne un cours contre le racisme au collège Langara.

Elle a récemment été choisie par OXFAM comme observateur lors des prochaines élections en Afrique du Sud et, le mois dernier, l'ACDI a reconnu son travail en lui remettant un prix.

Article 31 du Règlement

La deuxième femme à qui je rends hommage obtiendra cette année son baccalauréat en communications de l'Université Simon Fraser. Âgée de 53 ans, Faye est la mère de six enfants et, pendant 17 ans, elle a subi la violence et la cruauté psychologique et physique de son mari. Elle l'a quitté, sans argent, ce qui ne l'a pas empêchée de s'occuper de ses enfants et de réussir son exploit remarquable.

Je félicite ces deux femmes pour leur courage.

* * *

[*Français*]

MIL DAVIE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai participé à un événement vraiment exceptionnel, soit la fondation d'une coalition des principaux partis politiques du comté fédéral de Lévis et des comtés provinciaux de Lévis et des Chutes–de–la–Chaudière, en faveur de l'ensemble du plan d'affaires du chantier naval MIL Davie. Cette coalition regroupe des représentants du Parti québécois, du Parti libéral du Québec et, au niveau fédéral, du Bloc québécois bien sûr, du Parti conservateur, du Nouveau Parti démocratique et même du Parti libéral du Canada.

Les participants de cette coalition demandent au gouvernement fédéral de confirmer rapidement l'attribution du contrat de construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine au chantier MIL Davie et de considérer, de façon prioritaire, une aide à la mise au point d'un prototype communément appelé le *Smart Ship*, afin de lui permettre de traverser la période de transition en attendant la reprise de la fabrication des bateaux commerciaux.

* * *

[*Traduction*]

LA GARDE DES ENFANTS

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mes préoccupations à l'égard de la nature discriminatoire de la Loi de l'impôt sur le revenu, particulièrement de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Deux habitants de Calgary, Jim et Laurie Boland, ont récemment appris d'un juge de la Cour fédérale qu'un parent qui décide de rester à la maison avec son enfant n'a pas les mêmes privilèges que celui qui paie pour faire garder le sien.

De l'aveu général, la Loi de l'impôt sur le revenu prive les Boland d'avantages égaux aux termes de la loi; cependant, comme les parents qui restent à la maison ne sont pas, selon le juge, une minorité clairement identifiable, ils ne sont pas protégés par la Charte des droits et libertés. Il faut mettre un terme à cette discrimination sanctionnée par la loi.

Les parents devraient pouvoir choisir librement la solution qui leur convient le mieux pour la garde de leurs enfants, et le gouvernement devrait éviter de privilégier un choix par rapport à l'autre.

Article 31 du Règlement

En cette Année internationale de la famille, j'ai l'intention de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à assurer une aide financière égale à toutes les familles dans le besoin, indépendamment de la solution qu'elles choisissent pour la garde de leurs enfants.

* * *

[*Français*]

LA BARGE IRVING WHALE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Comité Gagnon–Easter tenait deux rencontres de consultations sur le dossier Irving Whale, cette barge qui a coulé il y a 24 ans entre l'Île-du-Prince-Édouard et les Îles-de-la-Madeleine. Je tiens à vous dire qu'il s'agissait là des premières consultations publiques à se tenir sur la présence de l'épave Irving Whale. Je tiens à féliciter très sincèrement les 24 intervenants qui se sont présentés devant le Comité Gagnon–Easter, les associations, les scientifiques, les municipalités et les individus que nous avons écoutés. Enfin, ils ont pu nous faire part de leurs revendications.

• (1415)

Je veux également souligner l'excellente collaboration et le professionnalisme de mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Wayne Easter, député de Malpèque. Cet exercice démocratique nous a permis de nous rendre dans nos comtés respectifs et de connaître les inquiétudes de la population face à cette bombe à retardement écologique.

Je désire vous dire enfin que nous avons fait un meilleur travail que le ministre de l'Environnement il y a plus de trois ans, c'est-à-dire l'actuel chef de l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ ROGERS COMMUNICATIONS

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, l'acquisition de Maclean Hunter par Rogers marque la naissance d'un monopole qui aura de profondes répercussions sur le Canada dans les années à venir. Jamais auparavant dans l'histoire de l'industrie culturelle canadienne un événement d'une telle importance ne s'était produit.

Cette société contrôlera à elle seule non seulement toute une série de journaux, de magazines et de stations de radio, mais aussi presque toute l'industrie de la câblodistribution. L'autoroute de l'information au Canada est devenue la propriété privée d'une personne qui, par le truchement de sa société, pourra en contrôler l'accès de même que ce que nous verrons.

Ce n'est pas un grand jour pour la libre circulation de l'information et des idées, pour la concurrence et pour l'industrie canadienne du spectacle. Ce marché marque un point tournant dans l'avenir technologique et culturel du Canada.

Le gouvernement ne peut pas se contenter de se cacher derrière le CRTC et le Tribunal de la concurrence. Il doit élaborer ses propres positions.

J'exhorte le gouvernement à former un comité parlementaire afin qu'on puisse déterminer, dans le cadre d'un processus ouvert, où résident les intérêts de notre pays pour ce qui est de la propriété de notre autoroute de l'information.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS SHEFFORD

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais simplement entretenir la Chambre sur la récente victoire du Parti libéral du Québec lors des élections partielles dans Shefford. C'est une victoire importante parce que, au cours de cette victoire, les troupes du Parti libéral du Québec l'ont emporté sur le Parti québécois, qui est, en fait, le patron du Bloc québécois, le parti de l'opposition officielle. Cette élection est importante puisqu'elle marque le pas de la prochaine élection provinciale au Québec.

Nous avons perçu à travers cette élection l'humeur de l'électorat au Québec qui, certes, veut entendre parler d'économie et qui nous a aussi envoyé un message clair à l'effet que le développement du Québec passe également par la fédération canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA GUERRE DU VIETNAM

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, entre 1958 et 1975, quelque 40 000 Canadiens ont joint les rangs de l'armée américaine et bon nombre ont servi en Asie du Sud-Est et à la guerre du Vietnam.

À Washington, les noms de plus de 100 Canadiens qui ont perdu la vie ou sont disparus au combat sont gravés sur le monument commémoratif de la guerre du Vietnam. Un des noms qui y figure est celui d'un proche de ma famille, Paul Stuart Laverock.

Le 9 juillet 1994, une coalition canadienne dévoilera le monument national à la mémoire des anciens combattants canadiens de la guerre du Viet Nam qui ont donné leur vie ou qui sont toujours portés disparus en Asie du Sud-Est.

Ce monument devrait être érigé à Ottawa. Cependant, on n'a encore offert aucune parcelle de terre à ce jour pour ce monument qui est certes petit, mais qui a toutefois une valeur hautement symbolique.

Au nom des Canadiens qui ont donné leur vie ou qui sont portés disparus au Vietnam et des milliers de Canadiens qui ont perdu des proches lors de cette guerre, j'exhorte aujourd'hui le gouvernement à offrir une parcelle de terrain convenable pour l'érection de ce monument commémoratif.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉDITION

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

La vente de la maison d'édition Ginn à la Paramount Communications de New York inquiète vivement les milieux de l'édition et les industries culturelles du Canada. Un autre outil d'expression de notre identité culturelle est encore sur le point de passer aux mains d'intérêts étrangers. En outre, un climat de clandestinité entoure toute cette transaction. Celle–ci semble s'être déroulée dans le secret le plus complet, sur la foi d'une entente verbale d'origine inconnue.

Le ministre révélera–t–il l'identité de la personne responsable de la vente à rabais de nos intérêts à un éditeur étranger?

[*Français*]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois que les responsables ce sont les fonctionnaires qui ont réussi la transaction, cette transaction en étant une que j'ai pleinement appuyée, ainsi que mon collègue, le ministre de l'Industrie, qui a la responsabilité pour Investissement Canada.

• (1420)

J'ai donné, il y a quelques jours, des explications sur cette transaction. Elle a été rendue nécessaire par des engagements contractuels qui ont été confirmés par les plus hautes autorités juridiques du Canada. Nous avons donc rempli ces engagements contractuels.

À travers une négociation menée avec les acheteurs américains, nous avons réussi à obtenir d'eux une série d'engagements qui favorisent le développement de la production et de la distribution de livres au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les plus hautes instances juridiques du Canada sont les tribunaux, et principalement la Cour suprême. Le gouvernement n'a toutefois pas osé les saisir de la question.

Comment le ministre peut–il accorder autant d'importance à un engagement qui a été soigneusement exclu des ententes écrites, d'autant plus que le gouvernement de l'époque s'était publiquement engagé à ne jamais vendre cette entreprise à des intérêts non canadiens du monde de l'édition?

[*Français*]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait retourner dans ce qui est maintenant de l'histoire ancienne. Il y a eu une politique du gouvernement précédent, que le chef de l'opposition connaît certainement, la politique de Baie–Comeau, qui demandait aux acheteurs américains acquérant des firmes canadiennes dans le domaine de la publication des livres d'assurer que le contrôle appartienne à des propriétaires canadiens.

Lorsque les transactions se sont effectuées en vertu de cette politique, il était entendu que si la politique devait changer, à ce moment–là, les acquisitions qu'avait faites le gouvernement canadien par le biais de cette politique seraient renversées et les biens seraient rendus aux propriétaires américains. C'est la politique de Baie–Comeau.

Par la suite, le gouvernement conservateur a décidé de changer sa politique et, donc, il a donné suite aux engagements qu'il avait pris. Ce gouvernement a quitté ce côté–ci de la Chambre, ce dont nous nous réjouissons, mais il a laissé des obligations contractuelles auxquelles nous devons souscrire.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mettons les choses au clair. Le ministre parle d'une obligation fondée sur des dispositions législatives qui n'existent pas. Il est impossible à tout Canadien, à tout tribunal d'examiner le texte dont découle cette supposée obligation.

La vérité, c'est qu'au lieu de remplir ses fonctions, son rôle de protecteur du patrimoine culturel, le ministre a cédé aux pressions d'un lobbyiste américain. Voilà qui augure plutôt mal pour l'avenir.

Comment le ministre peut–il justifier le refus d'annuler cette entente, compte tenu que son gouvernement et le premier ministre ont déjà annulé un contrat dûment conclu relativement à l'aéroport international Pearson? Pourquoi a–t–il manqué de courage dans le cas présent?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'estime qu'il importe de clarifier cette question puisque le chef de l'opposition, qui s'intéresse de très près à la culture canadienne, a laissé entendre que les intérêts canadiens n'auraient pas été respectés.

En tant que ministre responsable d'Investissement Canada, je tiens à souligner que cette transaction comporte des éléments qu'il faut bien comprendre.

Investissement Canada a examiné l'acquisition indirecte d'une entreprise appartenant déjà à des intérêts étrangers, Maxwell Macmillan Canada Ltd., qui était en faillite. Aux termes de cette transaction, qui a été approuvée par Investissement Canada, Prentice–Hall a pris un certain nombre d'engagements importants en ce qui touche l'industrie canadienne du livre, des engagements qui, à mon avis, constituent un gain net pour le Canada.

• (1425)

Par exemple, l'acquéreur s'est fermement engagé à élaborer un programme de conception de matériel didactique canadien amélioré. Nous nous sommes assurés que les principaux distributeurs des livres importés, dont la valeur était d'environ 4 millions de dollars en 1993, soient des entreprises contrôlées

par des intérêts canadiens. Nous avons garanti l'appui à l'infrastructure de l'industrie canadienne du livre en maintenant un système d'entrepôts intégrés, et ainsi de suite. Et ce ne sont là que quelques–uns des engagements pris par l'acquéreur.

En même temps, comme le ministre l'a dit, la CDIC a bien cédé son intérêt dans Ginn, par suite d'un engagement verbal pris par le gouvernement précédent. Après examen, nous avons jugé que cet engagement ne serait pas respecté par quelque acheteur canadien éventuel.

À cause de l'obtention d'engagements très importants dans le cadre de l'acquisition, nous estimons que cette transaction présentait un avantage net pour le Canada.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): J'adresse ma question au ministre de l'Industrie.

Le 14 février, la société américaine ViaCom a acquis le contrôle du groupe Paramount, aux États–Unis. Cette transaction aura de lourdes conséquences sur le taux de propriété canadienne dans le secteur culturel, car Paramount est un protagoniste d'importance dans notre industrie culturelle. Cette société contrôle notamment Prentice–Hall, Ginn Publishing et Maxwell Canada, et elle détient une importante participation dans les cinémas Famous Players.

Comme la transaction ViaCom–Paramount représente un fort accroissement de la propriété étrangère dans notre secteur culturel, le ministre demandera–t–il à Investissement Canada d'examiner cette transaction, comme la Loi sur Investissement Canada l'autorise à le faire?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis enchanté de constater que le Bloc québécois tient tellement à protéger la souveraineté culturelle du Canada. C'est une excellente nouvelle pour le Canada.

Je dois dire à la députée que, en fait, je n'ai pas besoin d'intervenir comme elle me demande de le faire, car la transaction, qui est une acquisition indirecte de ces sociétés canadiennes, peut être examinée par Investissement Canada conformément à la loi.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Le gouvernement oublie l'une de nos promesses. Nous avons dit que, tant et aussi longtemps que nous ferions partie du Canada, nous veillerions aux intérêts du Canada aussi bien qu'à ceux du Québec.

Le ministre, à la différence de son collègue du Patrimoine canadien, va–t–il prendre l'engagement de protéger le patrimoine canadien en redonnant aux Canadiens le contrôle de Ginn Publishing lorsqu'Investissement Canada examinera la transaction ViaCom–Paramount?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): L'engagement que nous prenons est très clair, monsieur le Président. C'est de veiller à ce que toute transaction soumise à l'examen d'Investissement Canada rapporte des avantages nets au Canada.

• (1430)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Après avoir étudié la politique canadienne des dépenses publiques au cours des 20 dernières années, M. Donald Savoie, un économiste, est parvenu à la conclusion suivante: les principaux efforts qui se font pour réduire les dépenses gouvernementales ne sont pratiquement jamais couronnés de succès s'ils n'ont pas l'appui inconditionnel du chef du gouvernement.

À la lumière de cette conclusion, le premier ministre acceptera–t–il de se retracter ou de modifier la déclaration qu'il a faite la semaine dernière en Alberta, où il a dit qu'il n'y aurait pas d'autres réductions de dépenses, au cours des trois prochaines années, que celles annoncées dans le budget de 1994?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit, à Edmonton, que nous voulions réduire les dépenses. Lorsqu'on voyage au Canada, on constate que beaucoup de gens pensent que nous avons annoncé des réductions très importantes et que nous devons maintenant passer aux actes.

En même temps, j'ai dit que nous avions un plan et ce plan est clair. Au cours des trois prochaines années, nous voulons ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB. J'ai dit qu'avec les réductions de dépenses déjà annoncées et une croissance de 3 p. 100, la première année, et de 3,8 p. 100, la deuxième, nous atteindrions notre objectif. J'ai aussi demandé au ministre des Relations fédérales–provinciales d'examiner tous les autres secteurs du gouvernement pour voir si nous ne pouvons pas faire mieux.

C'est pour cela qu'hier, par exemple, nous avons conclu une entente avec le vérificateur général pour qu'il étudie de façon raisonnable le problème des avions au service du gouvernement.

En ce qui me concerne, je veux réduire les dépenses autant que faire se peut, mais je tiens à ce que cela se fasse d'une manière responsable. Si les réductions de dépenses sont trop importantes, on ne fait que créer du chômage et accroître les difficultés des Canadiens.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que le déficit se situe aux alentours de 40 à 45 milliards de dollars. Le gouvernement a actuellement une dette d'un demi–billion de dollars. La faiblesse et l'incertitude de la réponse du premier ministre n'inspirent pas confiance, surtout aux investisseurs et aux prêteurs.

Le premier ministre va–t–il reconnaître que son échec à prendre des mesures efficaces pour régler le problème du déficit et de la dette fait aujourd'hui fléchir le dollar et hausser les taux d'intérêt?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a livré exactement ce qu'il avait promis de livrer. Nous avons tenu les promesses que nous avions faites dans le livre rouge. Nous sommes sur la bonne voie. Quiconque se donnera la peine de vérifier ne pourra que

constater que ce gouvernement est résolu à pratiquer une saine gestion publique. Nous atteindrons notre objectif.

Nous savons cependant que beaucoup de gens ont besoin de l'aide du gouvernement. C'est très facile de faire comme le premier ministre de l'Alberta, de procéder à des réductions et de mettre des gens au chômage, mais lorsqu'il agit ainsi, il ne fait que transférer le problème d'Edmonton à Ottawa. Il ne fait que déplacer le problème d'un palier de gouvernement à un autre.

Nous faisons notre possible, mais nous ne pouvons atteindre nos objectifs en un jour. Si nous réussissons à ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB en trois ans, nous aurons tenu notre promesse. Il s'agit d'un objectif réalisable, et je suis certain que nous l'atteindrons.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que la différence nette entre les montants que le gouvernement fédéral a soutirés à l'Alberta au cours des 25 dernières années et ceux qu'il a dépensés s'élève à environ cent milliards de dollars. Ses insinuations ne sont donc pas très justes.

J'ai une autre question supplémentaire à poser. Dans son budget, le gouvernement prévoit comprimer les dépenses de près de quatre milliards de dollars, d'ici 1996-97, en réformant les programmes sociaux. Or, bien des Canadiens ne croient pas que le gouvernement ira jusqu'au bout dans ces réductions des dépenses sociales pendant qu'il fera un effort particulier pour vanter les avantages du fédéralisme auprès du Québec.

Le premier ministre déclarera-t-il sans équivoque à la Chambre que le gouvernement fédéral poursuivra jusqu'au bout son plan de compressions des dépenses, quoi qu'il advienne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très facile pour le chef du Parti réformiste de se rendre compte de ce que le gouvernement est en train de faire. Il n'a qu'à regarder ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Nous avons mis en oeuvre toutes les compressions et mesures promises dans le livre rouge. Tout est dans ce livre. J'ai dit, pendant la campagne électorale, de consulter la page 107. D'ici la fin de notre mandat, ces engagements se seront réalisés. Si vous jetez un coup d'oeil au budget qu'a présenté le ministre des Finances, vous constaterez que chacun de ces engagements s'est réalisé, non pas en quatre ans, mais en quatre mois.

* * *

• (1435)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, hier, dans une déclaration surprenante, le ministre du Développement des ressources humaines a clairement évoqué, pour la première fois, son désir de réformer en profondeur le régime de sécurité de la vieillesse. Il a même eu le culot et l'arrogance de placer les Canadiens devant un choix odieux, soit financer le régime de pension ou établir des programmes de formation pour les jeunes.

Le ministre, se souvenant de ses propos et de ceux de ses collègues lorsqu'ils étaient dans l'opposition, pourrait-il cesser de placer de façon démagogique les Canadiens devant un choix indécent, à savoir choisir ou la sécurité de la vieillesse ou les programmes de formation pour les jeunes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous du gouvernement sommes très fiers de la réussite des programmes des gouvernements libéraux depuis les 30 ou 40 dernières années, en ce qui concerne les personnes âgées, mais en même temps, il faut faire face à la nouvelle réalité. Dans les prochaines années, le nombre des personnes éligibles aux programmes de la sécurité de la vieillesse doublera. Par conséquent, nous devons examiner le système avec les Canadiens afin de développer un programme stable et fort pour les personnes âgées, à l'avenir.

Tel que mentionné lors du discours sur le Budget, il y aura une étude qui sera entreprise avec la concertation de tous les Canadiens et Canadiennes, avec toutes les personnes âgées afin de développer des idées, des sujets concernant leurs soucis et aussi développer un programme pour l'avenir. Voilà l'objectif de mes remarques: avoir un dialogue sérieux à ce sujet, à l'avenir.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre, par ses déclarations inquiétantes sur le régime de sécurité de la vieillesse, est-il en train de préparer le terrain pour faire encaisser aux personnes âgées une diminution importante de leur pension de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, contrairement à ce qu'affirme le député, la raison pour laquelle nous croyons qu'il faille procéder à un examen objectif, franc et exhaustif de ces dossiers, c'est que nous voulons pouvoir offrir un système qui soit, d'une part, stable, efficace, équitable et juste pour les personnes âgées et, d'autre part, conforme à la capacité financière du Canada. Pour cela, il nous faut examiner les régimes de retraite, les programmes de la fonction publique et, enfin, toute la gamme des avantages.

Il n'y a que les députés d'en face pour faire l'autruche et tenir mordicus au statu quo. Quant à nous, nous voulons que l'avenir sourie aux Canadiens.

* * *

LA DETTE NATIONALE

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les prévisions budgétaires du ministre étaient fondées sur deux hypothèses: que les recettes augmenteraient de 8 p. 100 et que les taux d'intérêt se maintiendraient, au cours des trois prochaines années, aux niveaux peu élevés actuellement en vigueur. Moins de trois semaines après la présentation de ce budget, nous commençons déjà à voir combien ces hypothèses étaient par trop optimistes.

Quelles mesures de rechange le ministre a–t–il prévu prendre pour atteindre les objectifs de réduction du déficit qu'il s'est fixé si les taux d'intérêt continuent à grimper?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en fait, les hypothèses sur lesquelles le député fonde sa question sont inexactes. Nous n'avons pas présumé que les recettes augmenteraient normalement de 8 p. 100. Comme on l'a expliqué, il y a eu un certain nombre d'éléments isolés ou uniques qui ont fait diminuer les recettes de cette année, mais qui ne se reproduiront pas. Donc, on prévoit que les recettes devraient représenter à peu près 17 p. 100 du PIB, ce qui est la norme au Canada.

De même, les taux d'intérêt utilisés dans notre budget sont actuellement plus élevés que les taux en vigueur ou prévus.

• (1440)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, peut–être devrai–je vérifier certains chiffres.

Le ministre a vu que les taux d'intérêt commençaient à grimper aux États–Unis. En fait, il s'est dit dernièrement que les taux d'intérêt au Canada pourraient bientôt être inférieurs à ceux des États–Unis. Si le ministre pense que les taux d'intérêt peuvent demeurer stables au Canada, alors qu'ils sont en train d'augmenter aux États–Unis, aurait–il l'amabilité de nous dire quand, à son avis, les taux d'intérêt aux États–Unis vont dépasser les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire, en réponse à la première question, que je peux comprendre la confusion au sujet des chiffres. Le député de l'opposition n'est pas la première personne à avoir ce problème. C'est très compréhensible.

Pour ce qui est de la deuxième question, le député me demande de réfléchir encore une fois à la question des taux d'intérêt. Le premier ministre m'a fait remarquer que ce n'était pas une très bonne idée pour un ministre des Finances de réfléchir à cette question. La seule chose que je puisse lui dire, c'est que j'aurais bien voulu qu'il m'ait donné son avis plus tôt.

Le Président: Je sais que le ministre des Finances s'adresse à moi, mais il est tourné de l'autre côté.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de le Défense nationale.

Le gouvernement justifie officiellement la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean par la nécessité de faire des économies. Pourtant, le coût total de l'enseignement par étudiant est beaucoup plus élevé à Kingston comparativement à Saint–Jean, soit plus de 71 000 $ à Kingston et 58 000 $ à Saint–Jean.

Puisque le ministre est si sûr de sa bonne décision, peut–il nous dire précisément de quel ordre sont les économies réalisées par la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, en tenant compte des coûts reliés à la relocalisation et à la nécessité de nouvelles installations à Kingston?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai dit hier au collègue du député que je pourrais répondre à toutes ces questions mardi prochain, quand je témoignerai devant le comité permanent chargé d'examiner le Budget des dépenses. J'aurai toute l'information pertinente et à jour à ce moment–là.

Il n'est donc pas nécessaire d'empiéter sur le temps de la période des questions pour discuter de ces chiffres. Le député pourra avoir tous les renseignements qu'il désire. Notre position sera documentée. Si les députés le veulent, je mettrai à leur disposition le rapport de l'enquête que le ministre précédent avait commandée, et dont on a discuté il y a quelques semaines. Ils pourront le lire en fin de semaine. Je suis sûr qu'ils n'auront plus de questions à poser, mercredi prochain, sur le Collège militaire de Saint–Jean.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le ministre peut–il avoir l'honnêteté minimale de reconnaître que la décision, prise à la toute dernière minute. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Nul député ne peut prêter des intentions à un autre député ou ministre en employant ce genre d'expression. L'honorable député pourrait peut–être reformuler sa question.

M. Bachand: Le ministre peut–il avoir l'amabilité de reconnaître que la décision, prise à la dernière minute, de fermer le Collège militaire de Saint–Jean est une décision purement politique pour faire avaler la fermeture des bases ailleurs au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous n'avons pas pris cette décision à la dernière minute. Cette question figurait déjà dans la première proposition de coupures en matière de défense. Comme beaucoup d'autres, j'étais contre, et le premier ministre aussi. Nous aurions aimé pouvoir nous en tirer sans fermer ce collège. Cependant, sur le plan budgétaire, il nous a semblé, selon les analyses de rentabilisation, que la meilleure chose à faire était de concentrer les activités au collège de Kingston, si nous voulions respecter les engagements du livre rouge.

Nous avons tenté d'éviter d'en arriver à cela mais, en dernière analyse, nous en sommes venus à la conclusion que c'était la seule décision sage que nous pouvions prendre pour épargner l'argent des contribuables—non pas seulement celui des contribuables des autres provinces, mais aussi celui de ceux du Québec.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui aime comparer les députés aux joueurs de la LNH.

D'anciens joueurs comme Gordie Howe et Bernard «Boom Boom» Geoffrion, qui furent parmi les meilleurs à avoir jamais évolué dans la ligue, touchent des pensions dont le montant est moins de la moitié de celles que reçoivent les pires députés, notamment de nombreux conservateurs et néo–démocrates battus aux dernières élections.

• (1445)

Quand le premier ministre cessera–t–il de pressurer les contribuables canadiens et modifiera–t–il le régime de pensions des députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député semble croire qu'il ne mérite pas son salaire.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je ne comprends pas que le premier ministre ne puisse pas faire la distinction entre une pension et un traitement.

Ma question supplémentaire concerne le fait que les joueurs les plus mauvais de la LNH sont congédiés, échangés ou envoyés dans les ligues mineures, alors que les pires députés jouissent d'un régime de pensions en or et ne craignent pas d'être révoqués.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis certain que les députés aimeraient bien entendre la question que veut formuler leur collègue, et c'est pour cette raison qu'il a la parole. Je demanderais au député de poser sa question.

M. Hermanson: Comme je le disais, les joueurs les plus mauvais de la Ligue nationale sont congédiés, échangés ou même envoyés dans les mineures, tandis que les députés les plus mauvais jouissent d'un régime de pensions en or, et ne craignent pas d'être révoqués.

Quand le gouvernement prendra–t–il des mesures, à savoir l'instauration d'un mécanisme de révocation, pour permettre aux Canadiens d'expulser les députés inefficaces de leur équipe nationale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai envie de demander au député de nous expliquer comment il se fait que certains de ses collègues touchent une pension du gouvernement de l'Alberta. L'un d'entre eux, qui est présentement absent, occupe le fauteuil juste derrière le député. Nous aimerions que ces députés citent aussi des exemples qui s'appliquent aux membres de leur parti, à l'occasion.

Nous avons dit que nous examinerions le régime de pensions. Un comité sera chargé de le faire. Par ailleurs, je tiens à dire à tous que les députés touchent actuellement un traitement de 64 000 $. Je comprends que le député ne s'attende pas à toucher de pension, sachant qu'il ne sera pas réélu. Je comprends cela. Par contre, ceux qui ont siégé longtemps au Parlement et qui se retrouvent sur le marché du travail à 51 ans, après avoir touché ce genre de salaire, je crois qu'ils méritent une pension.

Quant au cumul de pension et de traitement, nous sommes disposés à examiner la question dans le cas de ceux qui obtiennent un emploi du gouvernement. Nous sommes prêts à examiner le cas d'ex–députés tout jeunes qui touchent une pension, comme ce fut le cas d'un des députés du Bloc québécois qui a quitté la vie politique l'an dernier.

Par ailleurs, je n'aime pas le genre de déclaration qui donne à penser que les députés, qui gagnent moins qu'un directeur d'école ou d'hôpital, sont surrémunérés et ne rendent pas de services à la population canadienne.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre, hier, a paru très hésitant et embarrassé lorsqu'interrogé sur les intentions du gouvernement concernant la pratique d'excisions au Canada. Il a reporté d'un mois sa décision de modifier ou non le Code criminel.

Le ministre pourrait–il aujourd'hui s'engager à déposer rapidement les amendements appropriés pour criminaliser les pratiques d'excisions, plutôt que de reporter à plus tard sa prise de décision?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir été embarrassé ou troublé par la question hier. Je considère que j'y ai répondu de manière directe et franche.

Ce que je voulais faire ressortir par ma réponse hier et ce que je veux préciser aujourd'hui, c'est que de l'avis de mon ministère et selon ma propre opinion, les dispositions actuelles du Code criminel suffisent amplement pour traiter comme un acte criminel toute agression comportant la mutilation des organes génitaux d'une femme.

J'ai déclaré hier qu'aucun motif culturel ne peut justifier une telle pratique au Canada; j'ai précisé que nous ne la tolérerons jamais et que nous voulons que quiconque entre au pays sache sans aucun doute possible qu'un tel geste ne sera pas toléré.

• (1450)

Afin de montrer que j'avais tout de même l'esprit ouvert à ce sujet et par respect pour la personne qui posait la question, j'ai dit que j'étais prêt à examiner s'il serait opportun de modifier le Code en ajoutant une disposition supplémentaire afin de désigner spécifiquement cette forme d'agression et de l'interdire en vertu de la loi.

J'ai donné ma parole à la députée en l'assurant que je consacrerais un mois à étudier cette question et que je l'informerais des résultats à la fin de cette période.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, en sachant que l'opposition officielle est prête à offrir toute sa collaboration pour faciliter l'adoption d'une loi visant à bannir l'excision, le ministre ne convient–il pas qu'il pourrait économiser temps, énergies et argent en évitant la mise sur pied d'un comité tout à fait inutile?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au cours de la période que je consacrerai à l'étude de cette question, je veux voir tout d'abord s'il y a déjà eu des enquêtes et des poursuites en vertu de l'article actuel de la loi pour le genre de pratique en cause.

Je veux aussi déterminer s'il est opportun de consacrer des fonds et le temps de la Chambre à l'adoption d'un autre article du code criminel alors que celui–ci renferme déjà des articles interdisant ce geste.

Je veux aussi déterminer s'il existe déjà des lois qui, appliquées adéquatement, nous permettraient d'atteindre l'objectif mentionné par la députée, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter au code d'autres dispositions qui pourraient ne pas être essentielles.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Plus tôt cette année, six jeunes enfants sont morts dans l'incendie d'une maison à Lynn Lake, au Manitoba. Si on en croit un rapport annuel du Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba, les enfants autochtones de la province ont quatre fois plus de chances de mourir que les enfants non autochtones. La proportion est de 11 fois supérieure dans le cas des incendies de maison.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre ce qu'il fait au juste pour corriger ces conditions sociales terribles qui mettent en danger les enfants autochtones, qui les tuent?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il s'agit d'une question difficile au sujet de l'un des problèmes les plus graves auxquels nous sommes confrontés au Canada.

Il est vraiment regrettable que dans un pays aussi riche que le nôtre, on voie quotidiennement des enfants autochtones périr dans des incendies ou se suicider. On a pu le constater récemment d'un bout à l'autre du pays.

J'ai vu les maisons en question qui sont de vrais nids–à–feu et j'ai pu constater également le manque de débouchés économiques pour la population. Par ailleurs, j'ai rencontré des autochtones chefs d'entreprises florissantes, médecins, avocats, professeurs et dirigeants remarquables, qui m'ont tous dit que nous devrions supprimer le ministère des Affaires indiennes.

C'est pourquoi j'ai demandé aux dirigeants autochtones du Manitoba, aux chefs, de prendre des mesures en ce sens dans la province. Ce sera la première province à démanteler le ministère des Affaires indiennes et j'espère que cela servira de modèle au reste du pays.

Je sais que mon collègue de Churchill donnera l'exemple, car pour reprendre les termes de notre premier ministre, il est temps de rendre sa dignité, son honneur, son indépendance et son autonomie gouvernementale à un peuple qui est assujetti, pas nécessairement physiquement, mais certes moralement, puisqu'il en est réduit à supplier pour obtenir quelque chose en vertu d'une loi qui est désuète et dont il est temps de se débarrasser.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Un centre de télécommunications desservant les bénéficiaires des programmes de sécurité du revenu ouvrira ses portes au mois de mai, à Bathurst, au Nouveau–Brunswick. En faisant cette annonce, le gouvernement s'est félicité de s'être embarqué dans l'aventure des télécommunications de pointe, précisant que les 68 personnes qui seraient engagées devraient être bilingues.

Selon un fonctionnaire fédéral de Bathurst, les employés bilingues qui sont déjà là ne parlent bien qu'une langue.

[*Français*]

Le ministre ne croit–il pas que le centre pourrait mieux servir le public dans les deux langues en embauchant un personnel unilingue, dans les deux langues, et en demandant au public de composer soit le un ou le deux sur leur téléphone afin de recevoir un service plus efficace dans la langue de leur choix.

• (1455)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme devrait le savoir le député, le vérificateur général a évalué les services que nous offrons dans le cadre du Régime de pensions du Canada et d'autres, et qui représentent un total de quelque sept à huit millions d'appels par an.

Le commentaire qui revient le plus souvent aux oreilles des députés de mon caucus est que les gens aiment avoir une personne en chair et en os à l'autre bout du fil, particulièrement ceux qui vivent dans des régions rurales et qui n'ont pas le privilège, contrairement au député, d'avoir un téléphone à clavier Touch–Tone, et qui doivent encore composer les numéros à l'aide d'un cadran. Nous ne sommes pas tous aussi doués et choyés que le député qui, lui, a accès aux appareils les plus modernes. Peut–être devrions–nous envisager de priver le député de cet avantage

et lui enlever son téléphone à clavier, au lieu de geler sa pension de retraite.

Mais en réalité, ce qui est important ici, c'est que nous tenons à assurer le meilleur service possible. Et pour ce faire, l'outil tout indiqué est un centre téléphonique important capable de s'occuper d'un grand nombre d'appels excédentaires en provenance de tout le pays, et permettant à ses clients d'être servis directement par un être en chair et en os, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Telle est la raison d'être de ce centre téléphonique.

J'invite le député à se rendre à Bathurst et à juger de par lui-même de la qualité de la langue de ces gens, au lieu de se fier à des racontars anonymes dénonçant la médiocrité linguistique de certains.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, par souci d'économiser 54 000 $ par an en primes au bilinguisme pour ce seul centre, le ministre ne serait-il pas prêt à combiner les propositions qui lui sont faites de ce côté-ci aux réponses données de ce côté-là, ce qui aurait pour effet de servir les gens dans la langue de leur choix, et ce de vive voix?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la seule proposition qui me soit jamais parvenue de ce parti à ce sujet est l'élimination pure et simple du bilinguisme au Canada, et ça, jamais nous ne le ferons.

C'est grâce à cela que les Canadiens savent que dans leur pays, ils ont pleinement droit et accès aux services offerts par le gouvernement fédéral, quelle que soit leur langue.

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le Nouveau-Brunswick, étant la seule province canadienne officiellement bilingue, est l'endroit idéal pour offrir ce genre de service au reste du Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans les documents du Budget, le ministre affirme que sa décision de ramener les cotisations d'assurance-chômage à 3 $ en janvier 1995, soit l'année prochaine, créera 40 000 emplois sur une période de deux ans.

Si l'affirmation du ministre est exacte, pourquoi ne crée-t-il pas maintenant ces emplois en baissant les cotisations d'assurance-chômage que le gouvernement a lui-même augmentées en janvier?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on a augmenté les cotisations d'assurance-chômage au mois de janvier, et d'ailleurs le ministre l'a dit lui-même, avec énormément de réticences. On était pris avec un déficit énorme, à peine un mois et demi ou deux mois après avoir pris le pouvoir. On a dit très clairement que l'on trouvait cela aberrant, mais on était pris avec le déficit.

Nous sommes encore pris avec le déficit. Ce ne sera vraiment qu'après avoir pu faire les réformes structurelles dont a parlé le ministre et qui nous apporteront l'argent dont nous avons besoin que l'on pourra baisser les cotisations d'assurance-chômage, mais malheureusement, ce ne sera qu'en janvier prochain.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas qu'il est aberrant qu'il se soit attaqué directement à l'emploi en haussant les cotisations d'assurance-chômage comme il l'a fait en décembre dernier et en prélevant, dans les poches des chômeurs, cet argent dont il dit avoir besoin?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à la députée, je trouve que sa question manque singulièrement de clarté. Un jour, les bloquistes nous recommandent de réduire les prestations, puis ils se plaignent des mesures que nous prenons pour le faire. Les voici maintenant qui préconisent le rétablissement des prestations au niveau de l'an dernier, ce qui signifie que nous devons financer les programmes.

Je rappelle à la députée que nous avons dû imposer cette hausse pour assumer le coût des programmes de l'ancien gouvernement. Dans les six semaines qui ont suivi notre arrivée au pouvoir, le temps nous a manqué pour prendre ces dispositions. Le ministre des Finances vient de le faire dans son budget.

Cette mesure a reçu l'appui de toutes les organisations des petites entreprises partout au Canada. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que cette mesure l'aidera à créer des emplois.

Nous ne pouvons revenir en arrière, puisque ces programmes n'entrent pas en vigueur avant le 1er juillet. Par conséquent, nous devrons encore financer les programmes jusqu'au 1er juillet. À cette date, nous allons appliquer les nouvelles mesures, réaliser l'excédent nécessaire, réduire les cotisations, créer des emplois et rendre la députée très heureuse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, un de mes électeurs qui travaille à la BFC Suffield se plaint du fait que les gestionnaires de la base ont récemment diffusé une note de service dans laquelle ils ordonnent l'embauche d'employés temporaires dans le seul but d'épuiser leur budget d'ici la fin de l'exercice financier.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Acceptera-t-il d'étudier cette allégation qui est très grave et de nous dire si le problème se pose dans d'autres bases des Forces armées canadiennes?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question. Cela m'inquiète évidemment. Je ne peux pas croire que ce soit vrai. Je vais m'informer et lui faire rapport plus tard.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Ce même électeur se plaint également du fait que des employés de la base prennent leur retraite, ce qui leur donne droit à une pension, simplement pour être réembauchés immédiatement à titre de consultants ou de civils. Ils touchent ainsi deux chèques émis par le gouvernement fédéral souvent pour accomplir exactement le même travail qu'ils faisaient auparavant.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre entend–il s'attaquer à ce problème bien connu au sein de la fonction publique et élaborer des lignes directrices très sévères pour mettre un terme à des pratiques aussi éhontées?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de telles pratiques. Je suis sûr que mon collègue, le président du Conseil du Trésor, ne l'est pas non plus.

Ces allégations sont très graves. Le député ne nous a donné aucun détail. Il s'agit d'affirmations dénuées de tout fondement, basées, comme on dit en jargon juridique, sur des ouï–dire. Si le député possède des renseignements précis à ce sujet, il voudra peut–être nous les transmettre.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que j'ai été ravie par la réponse que le premier ministre a donnée à la question de l'opposition au sujet des pensions. Je ne doute plus désormais que mon projet de loi d'initiative parlementaire sera adopté.

La semaine dernière, pendant que j'étais de passage dans ma circonscription, je suis allée faire un tour à l'assemblée législative, à Fredericton. J'étais là lorsque M. Frank McKenna, notre premier ministre libéral que tout le monde respecte, a proposé une motion concernant la réforme de l'assurance–chômage. Selon lui, les modifications apportées au programme de l'assurance–chômage vont priver la province du Nouveau–Brunswick de 200 millions de dollars.

Le premier ministre peut–il nous dire si le premier ministre McKenna a communiqué avec lui à ce sujet? Dans l'affirmative, qu'entend–il faire pour compenser cette perte de 200 millions de dollars que va essuyer la province du Nouveau–Brunswick?

• (1505)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je me suis entretenu de divers problèmes avec le premier ministre McKenna, dont celui–ci. Comme tout le monde, M. McKenna n'est pas sans savoir que notre gouvernement doit restreindre ses dépenses.

Nous avons discuté des moyens à prendre pour nous assurer que notre programme de création d'emplois aille de l'avant et fasse en sorte que les gens n'aient plus à compter sur l'assurance–chômage, mais gagnent dignement leur vie.

Nous essayons ensemble de trouver de nouveaux moyens de nous assurer que les gens aient un emploi au lieu de vivre des prestations de l'assurance–chômage.

Le Président: Comme les députés peuvent le constater, nous avons dépassé de quelques minutes le temps réservé aux questions orales. Je leur demanderais de s'efforcer à l'avenir d'être un peu plus brefs dans les préambules à leurs questions et, sauf leur respect, un tantinet plus concis dans leurs réponses.

Si je sollicite la collaboration de tous à cet égard, c'est afin que les députés des deux côtés de la Chambre aient l'occasion de poser des questions et d'obtenir une réponse à leurs questions. Je saurais gré à tous d'y songer lors des périodes des questions à venir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je me permets aussi de signaler aux députés la présence à la tribune du ministre du Développement économique et du Tourisme de la Nouvelle–Écosse, l'hon. Ross Bragg.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le premier ministre, en répondant à une question, a fait allusion à l'absence d'un député. Je me demande s'il peut se rétracter ou s'excuser.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais rétablir les faits parce que nos vis–à–vis font preuve d'hypocrisie dans cette affaire. Il y a beaucoup de gens qui cumulent traitement et pension de l'armée, ou qui ont déjà touché la prime au bilinguisme ou d'autres avantages. Maintenant qu'ils sont à la retraite, ils attaquent des députés qui n'ont pas d'autres source de revenu que leur traitement de député.

Je ne suis pas d'humeur à retirer quelque parole que ce soit au sujet du travail de députés.

Le Président: Selon la pratique établie à la Chambre, on ne doit pas attirer l'attention sur l'absence d'un député. Si le député veut bien me permettre de revoir la déclaration, nous pourrons y revenir, peut–être demain. Je remercie le député d'avoir porté cette question à mon attention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Transports, j'ai l'honneur de déposer, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, le rapport annuel de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée dans les deux langues officielles.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

• (1510)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur le statut de membre associé au sein des comités.

J'ai également l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui vise à remplacer le nom du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien par celui de Comité permanent des affaires autochtones et du Nord canadien.

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption de ces deux rapports à l'appel des motions dans quelques instants. Je demanderai aussi le consentement de la Chambre pour ne pas faire lecture des rapports, ce qui est normal dans ce cas.

[*Français*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que les huitième et neuvième rapports du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présentés à la Chambre aujourd'hui, soient adoptés.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition visant à assurer aux grands–parents des droits de visite et de sortie à l'égard de leurs petits–enfants en cas de divorce ou de séparation des parents.

Comme le signalent les pétitionnaires, la relation qui existe entre les grands–parents et leurs petits–enfants est naturelle et fondamentale. Le fait de priver les grands–parents de ces droits de visite et de sortie peut être considéré comme de la cruauté envers les personnes âgées et peut avoir des conséquences très néfastes, du point de vue émotif, sur les grands–parents et sur les petits–enfants.

Par conséquent, les 3 120 personnes qui sont signé cette pétition demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour permettre aux tribunaux d'accorder aux grands–parents, en cas de divorce des parents, le droit de visite ainsi que le droit de demander et de recevoir de l'information relativement à la santé, à l'éducation et au bien–être de leurs grands–enfants.

J'appuie cette pétition.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, au nom de 151 citoyens inquiets de la circonscription de Fraser Valley–Est.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter un projet de loi prévoyant la tenue d'un référendum portant sur l'acceptation ou le rejet de la loi sur les langues officielles.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter au nom d'habitants de deux circonscriptions, la mienne et celle d'un autre député.

Les pétitionnaires s'opposent à ce que des individus réalisent des bénéfices au détriment des victimes de crimes violents. Je prends aussi parti en faveur des victimes.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement se montre plus sévère avec ceux qui commettent des crimes violents contre les femmes, les enfants et les handicapés, c'est–à–dire les personnes les plus faibles et les plus vulnérables de notre société.

En cette Semaine internationale de la femme, il est impératif que, à titre de législateurs, nous fassions front commun, indépendamment de nos affiliations politiques, contre les éléments de notre société qui sanctionnent les crimes violents en tirant des bénéfices de la vente de cartes de tueurs en série. Il faut limiter et enrayer pareil encouragement de la violence.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

Le Budget

• (1515)

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que la motion portant production de documents soit reportée.

Le vice–président: La motion est–elle reportée?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je désire vous aviser qu'à partir de maintenant, les députés du Bloc québécois qui interviendront sur le débat sur le Budget prendront dix minutes pour exprimer leur point de vue.

Il me semble important de confronter les intentions émises par le gouvernement lors du discours du Trône et ce qui constitue son articulation véritable, à savoir le Budget. À cet effet, je citerai un bref extrait du discours du Trône: Le gouvernement «s'efforcera de clarifier le rôle du gouvernement fédéral par rapport aux autres ordres du gouvernement, d'éliminer le double emploi et les chevauchements, et de rechercher les moyens de fournir à la population des services qui répondent à ses besoins réels et de tirer le meilleur profit possible de l'argent des contribuables».

Est–ce qu'on peut me dire où, dans le Budget déposé, le gouvernement peut répondre à ces voeux pieux lancés lors du discours du Trône?

Encore une fois, le Budget pressenti par le gouvernement libéral est centralisateur. L'effort avancé pour réduire le déficit reposera sur les épaules du contribuable et des provinces.

Ce n'est pas à ce genre d'équité que les Canadiens et Canadiennes s'attendaient. Une fois de plus, on démontre l'inertie du gouvernement et une fois de plus le Québec a la démonstration—et elle est évidente, cette fois—que le fédéralisme l'étouffe; le fédéralisme tue tout plan d'action qui se voudrait constructif et novateur pour la société québécoise.

Le ministre des Finances ne cesse de répéter à qui veut bien l'entendre que son budget fait suite à un processus sans précédent de consultation auprès des Canadiens et Canadiennes. Et à quels coûts, monsieur le Président? Oui, il a consulté, mais il a fait un choix parmi ses consultants. Est–il descendu devant la classe moyenne, devant les plus démunis pour connaître leur version, connaître leurs appréhensions? Est–il allé dans la région de Lac–Saint–Jean, région que le premier ministre lui–même qualifie de petite région?

Je représente la circonscription de Chicoutimi, durement touchée par le chômage. Le taux non désaisonnalisé pour la zone métropolitaine Chicoutimi—Jonquière, selon Statistique Canada, est de 15,7 p. 100 pour janvier 1994.

La moyenne annuelle du taux de chômage en 1992 était de 13,9 p. 100, alors que, en 1993, le taux moyen était de 16,1 p. 100. Ces chiffres sont inacceptables. Il y a donc, en janvier 1994, pour la zone métropolitaine Chicoutimi—Jonquière, 9 000 chômeurs, sur une population active de 60 000 habitants. Neuf mille chômeurs, cela veut dire des milliers d'individus affectés, des familles, des enfants, bref des ménages en difficulté. De plus, le taux de 15,7 p. 100 n'inclut pas les gens qui ne se cherchent plus d'emploi, qui sont découragés. Les 15,7 p. 100 n'incluent pas non plus les travailleurs saisonniers. C'est donc un chiffre conservateur qui occulte une réalité plus noire.

• (1520)

Le ministre des Finances est–il descendu dans la rue pour questionner ces gens–là? On livre dans ce Budget toutes les recettes pour combattre le chômeur plutôt que le chômage. La durée maximale de versement sera réduite; la période d'admissibilité est portée de 10 à 12 semaines; le taux est ramené à 55 p. 100, une diminution de 3,5 p. 100. Dans l'ensemble, certains économistes renommés estiment que plus de 50 p. 100 de la nouvelle baisse annoncée du déficit fédéral sera supportée par les chômeurs québécois et canadiens. Voilà ce qu'on a réussi à trouver pour combattre le chômage.

La vie privée des gens ne sera pas épargnée. À titre d'exemple, je cite seulement le statut du ménage, les conjoints de fait, le contrôle de l'aide sociale. On fera enquête par–dessus enquête avant de se prononcer sur l'admissibilité au programme. D'ailleurs, le gouvernement a donné mandat d'examiner les programmes de sécurité sociale du pays: l'assurance–chômage, le régime d'assurance publique du Canada, le programme de prestations fiscales pour enfants, les programmes d'emploi et de formation, le financement des programmes établis d'aide à l'enseignement et le développement social. Qu'augure l'avenir?

Après avoir créé un certain espoir dans la population en tenant un discours portant sur la création d'emploi, ce Budget sème un certain désabusement parmi les travailleurs, pire, il s'attaque aux plus démunis de notre société. La pseudo–stratégie d'emploi des libéraux est notamment orientée vers les consultations, les études, les travaux de comité.

Il y a de moins en moins de nourriture dans les réfrigérateurs des Canadiennnes et des Canadiens. N'attendons pas que le réfrigérateur soit vide, sinon la population se regroupera, se soulevera et nous devrons en porter l'odieux. Le 25 octobre dernier, les Canadiens ont affirmé, avec force, leur désir de changement. On semble, du côté ministériel, l'avoir déjà oublié,

puisque actuellement, il suit les traces du gouvernement précédent, il répète les mêmes scénarios.

De plus, c'est le premier gouvernement, depuis la Confédération, qui prévoit un déficit de cette ampleur, 39,7 milliards de dollars et ce, juste sous la barre psychologique des 40 milliards. Aucun économiste, aucun fiscaliste n'aurait osé faire une prédiction de la sorte.

Ce n'est sûrement pas uniquement avec un programme d'infrastructures à frais partagés entre les provinces et les municipalités que l'on réglera tous les maux. Les villes doivent s'endetter pour pouvoir participer au programme.

Pour ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en 1996–1997, le déficit devrait être ramené à environ 25 milliards de dollars. Les objectifs budgétaires du gouvernement sont aléatoires. Les mesures proposées n'annoncent pas ce qui avait été promis, c'est–à–dire des emplois. Le Budget présenté par l'honorable ministre des Finances est lacunaire et un trompe–l'oeil.

• (1525)

Le gouvernement, lors de son discours du Trône, avait annoncé ses intentions. Aujourd'hui, avec son Budget, le gouvernement annonce la couleur, la même d'ailleurs que son livre. Le Canada est dans le rouge et rien n'est fait pour combattre l'économie souterraine, l'emploi au noir.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour son intervention que j'ai trouvée très intéressante.

J'ai voyagé dans la région de Chicoutimi et de Jonquière, un très beau coin de pays.

J'ai cependant une question à poser au député dans le contexte de ce qu'il a dit à propos du fédéralisme. Je voudrais savoir s'il pense que les chômeurs de Chicoutimi et de Jonquière, dont il a décrit la condition à grand renfort de détails, s'en trouveraient mieux ou auraient de meilleures perspectives d'emploi dans l'économie réduite d'un Québec séparé.

[*Français*]

M. Fillion: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question et je dois lui répondre dans l'affirmative, puisqu'à ce moment–là un Québec souverain éliminera les chevauchements, le dédoublement, et nous pourrons, avec l'argent ainsi économisé, créer de l'emploi, investir dans notre province pour faire en sorte que les jeunes aient une formation adaptée à leurs besoins.

Une formation adaptée à leurs besoins, cela veut dire une formation qui pourra leur procurer des emplois stables, rémunérateurs, bien payés. Avec ces économies, au niveau des chevauchements seulement, on pourrait relancer l'économie de cette région.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question qui me rend perplexe depuis quelque temps.

Dans bien des régions du Canada, on estime que le Québec est un net bénéficiaire des paiements de transfert versés par le Trésor fédéral au gouvernement provincial.

Le député pense–t–il que si ces transferts d'argent devaient être suspendus à l'égard d'un Québec indépendant, le bénéfice au chapitre du dédoublement des services serait supérieur ou inférieur au montant des paiements de transfert qui sont actuellement versés à la province?

[*Français*]

M. Fillion: Monsieur le Président, à cette question je répondrai qu'actuellement le Québec ne retire pas le même pourcentage des impôts que ce qu'il paye au gouvernement fédéral. Alors que nous représentons 25 p. 100 de la population canadienne, à peine 21 p. 100 de nos impôts nous est retourné. Vous voyez déjà là une iniquité qui, avec un Québec souverain, serait corrigée.

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, ce Budget est l'échec d'un gouvernement fraîchement élu, avec pourtant des promesses longues comme le bras.

Nous sommes devant le triste constat d'un double échec. Premièrement, ce gouvernement n'a pas su donner dès son premier exercice le coup de barre indispensable pour redresser les finances publiques. Deuxièmement, il n'a pas su non plus trouver les moyens nécessaires pour aider l'économie à se ressaisir. Il n'a su qu'enlever davantage aux moins bien nantis de la société, il n'a su qu'épargner les riches. Il a même aussi réussi à créer la controverse avec des décisions malheureuses comme celle de la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean.

Le ministre des Finances aura eu beau tenter de démontrer, avec tous ses calculs, les efforts de coupures, peu de gens l'auront cru, pas les médias et surtout pas le monde ordinaire, car les grands chiffres sont là, implacables, sans aucune complaisance.

• (1530)

Ces chiffres nous disent que l'actuel Budget est encore déficitaire entre les revenus disponibles et les dépenses incontrôlées. Ce gouvernement va encore engraisser la dette accumulée de près de 40 milliards de dollars, ce qui signifie que c'est 40 milliards de dollars que le gouvernement dépense, produit en surplus de ce que les citoyennes et citoyens sont en mesure de contribuer. Dans ces conditions, que l'on ne vienne pas me parler de coupures ou d'efforts allant en ce sens. L'échec est là, visible, incontestable, car les dépenses totales continuent d'augmenter.

La situation de la dette de ce pays devient risible. Pendant que ce gouvernement va ajouter près de 40 milliards à la dette accumulée, il va en verser presque autant juste pour les frais encourus par cette dette accumulée. Autrement dit, nous approchons dangereusement du seuil critique où notre déficit annuel va correspondre uniquement aux frais de notre dette accumulée. Allons–nous bientôt devoir couper dans les dépenses publiques pour couvrir seulement les frais? Le ministre des Finances l'a avoué

lui–même, il ne pourra pas régler la dette accumulée de ce pays. Serait–il même capable de régler le déficit annuel? J'en doute fort! Imaginez, si le gouvernement pouvait injecter autant en faveur de la création d'emploi qu'il doit injecter au seul maintien de la dette.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas résisté à la vieille habitude de frapper les gagne–petit. Nous avions cru avoir tout vu avec les dernières mesures de l'ex–ministre responsable du Régime d'assurance–chômage. Ce dernier avait lui–même voulu berner la population en renommant son ministère par un euphémisme: le ministère du Développement des ressources humaines. Pensez donc! Mais les gens ne sont pas dupes, et nous savons ce qu'ils ont fait de cette sorte de développement des ressources humaines. Aux dernières élections, la population canadienne tout entière a congédié tous ceux qui n'avaient pas compris la différence entre s'attaquer au chômage et s'attaquer aux chômeurs.

Le nouveau gouvernement, loin de se démarquer du précédent gouvernement conservateur, a plutôt poursuivi dans la direction prise par ce dernier. Le monde ordinaire a bien du mal à comprendre comment les modifications proposées au Régime d'assurance–chômage peuvent représenter des mesures susceptibles d'aider à l'emploi. Moi aussi, j'ai bien du mal à comprendre le resserrement face à la durée dans un emploi, alors que la précarité de l'emploi ne cesse d'augmenter, alors que la sécurité d'emploi est un concept révolu, semble–t–il.

Le déficit cumulatif d'environ 6 milliards de dollars, au Compte d'assurance–chômage à la fin de 1993, n'est pas le fruit du régime comme tel, mais le fruit de l'échec des gouvernements à soutenir l'emploi et l'économie. Ce n'est pas le Régime d'assurance–chômage qui crée le chômage! Les libéraux confondent la maladie et le remède. Ce remède n'est pas curatif mais palliatif. Les libéraux sont sur le même chemin erroné que les conservateurs: les mêmes politiques, les mêmes lobbyistes, la même sorte de caisse électorale, les mêmes amis, les mêmes protecteurs.

Les observateurs ont vite fait de constater avec quel empressement le gouvernement avait procédé pour instaurer, à même son présent Budget, des mesures qui s'attaquent à la classe moyenne. Mais, pour toutes les mesures envisagées qui touchent les grands capitaux et les échappatoires fiscales, le ministre des Finances s'était contenté d'annoncer des consultations, des audiences publiques. Non seulement il n'y a pas d'équité dans ce Budget, mais il n'y a pas apparence d'équité.

Pendant qu'il coupe les paiements de transfert aux provinces de 2 milliards de dollars sur deux ans, il n'a pas le courage d'abolir les vrais abris fiscaux des riches. Nous, du Bloc québécois, ne cessons d'identifier les fiducies fiscales ou toutes les recommandations du vérificateur général à titre d'exemple. Si les mesures de compression des dépenses de fonctionnement pour 1994–1995 n'atteignent que 413 millions de dollars, c'est parce que le gouvernement ne s'attaque pas sans délai au gaspillage et aux dédoublements de service.

Pendant qu'il refuse de couper aux bons endroits, il coupe aux mauvais endroits. Le ministre des Finances, dans son discours, prônait un renouveau et une «responsabilisation» dans les programmes sociaux. Pour aider dans cette direction, le gouvernement aurait pu remettre en vigueur le Programme de logement sans but lucratif, par exemple. Un tel programme permettait à des ménages nécessiteux d'obtenir des logements de qualité et de taille convenable, à un prix abordable. Il offrait une aide aux organismes de parrainage admissibles pour la construction, l'acquisition, la remise en état et l'exploitation d'ensembles de logements locatifs subventionnés. Mais il ne l'a pas fait, et en cela, il a manqué une bonne occasion de se faire valoir.

● (1535)

À défaut d'un semblable programme, il semble que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de qui relevaient les semblables applications à la Loi nationale sur l'habitation, se concentre désormais sur son mandat d'assureur hypothécaire, délaissant celui de partenaire dans les programmes sociaux.

Le bureau du président–directeur général de la Société d'habitation du Québec nous apprenait qu'en 1993, 782 nouvelles unités de HLM s'étaient ajoutées à l'échelle du Québec, grâce à la participation financière du fédéral. Trente–cinq de ce nombre sont au 41, rue Saint–Hubert à Châteauguay, grâce au dynamisme de tous les partenaires du milieu. Savez–vous combien d'unités nouvelles on prévoit ajouter en 1994, à la suite de ce Budget? Zéro, monsieur le Président. Zéro! Peut–être est–ce là le message de ce gouvernement. C'est peut–être la manière que le gouvernement a trouvée pour se désengager de ses obligations envers les démunis.

Mieux gérer passe–t–il nécessairement par le désengagement de l'État? Je dis non. Le travail n'a pas été fait quant aux nécessaires rationalisations des dépenses et des manières de faire. Il est plus que temps que le gouvernement sache faire la part des choses. Les libéraux, avec leur livre rouge, n'ont pas démontré par ce Budget qu'ils détenaient ce savoir–faire. C'est pourquoi le Bloc québécois trouve toute sa raison d'être ici, à la Chambre des communes, pour faire valoir au présent gouvernement les doléances de tous ceux qu'il oublie, qu'il néglige, et toutes les possibilités qui s'offrent pourtant à ses yeux, mais qu'il refuse de voir.

À titre de critique de l'opposition officielle pour Anciens combattants Canada, je me surprends de la déclaration du secrétaire d'État qui s'est dit satisfait qu'aucun programme n'ait fait l'objet d'aucune réduction et qu'il était confiant qu'aucun service ne serait affecté. Ces propos ont été rapportés par le *Charlottetown Guardian*, dans son édition du 24 février 1994. Comment comprendre, avec de tels propos, l'effet des mesures de compression de ce ministère, qui sont de l'ordre de 3,2 millions de dollars? Comment ces compressions, qui affectent les dépenses de fonctionnement de ce ministère pour 1994–1995, peuvent–elles n'avoir aucun effet? La gestion de ce ministère souffre–t–elle d'un tel laisser–aller pour qu'une coupure de la sorte n'ait aucun effet? J'entends bien veiller à ce que les prétentions du secrétaire d'État soient autre chose que de l'optimisme démesuré.

Je conclus donc de ce Budget qu'il représente une démonstration nette de l'échec du régime fédéral canadien. La roue de ce régime tourne avec une telle inertie, sous l'influence d'une telle force extérieure, qu'elle ne semble pas pouvoir être contrôlée, tant et si bien que les libéraux ont écrit un budget identique à celui qu'aurait pu produire un gouvernement conservateur reporté au pouvoir. Du pareil au même! Si le contrôle de ce régime semble échapper aux élus, comment voulez–vous que les citoyens et les citoyennes puissent avoir l'impression qu'ils peuvent intervenir et changer des choses dans le devenir de ce régime?

Au fond, la solution réside, selon nous, dans une redéfinition majeure des leviers du pouvoir public. La souveraineté du Québec n'est pas une fin en soi. Elle ne représente pas automatiquement la fin du Canada, ou la volonté d'y mettre fin. La souveraineté du Québec représente le début d'une nouvelle relation où le traitement des problèmes communs peut s'ouvrir sur des avenues impossibles à solutionner dans la présente situation constitutionnelle. Résoudre la crise structurelle du Canada passe par la souveraineté du Québec. C'est ce chemin que je souhaite, pour nos générations futures.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Châteauguay pour son excellent discours et son intérêt des plus grands pour le peuple du Québec. Lorsqu'il parle de souveraineté du Québec, il parle, bien sûr, de mieux–être pour le Québec, et probablement de mieux–être aussi pour le reste du Canada.

D'ailleurs, dans son discours, le ministre des Finances parle de centres uniques de services. Je suppose qu'il veut dire les centres uniques de services pour les services du gouvernement fédéral. Il oublie ce que le Québec revendique depuis des années, c'est–à–dire des guichets uniques qui incluent aussi les services du gouvernement du Québec.

• (1540)

J'aimerais obtenir les commentaires du député de Châteauguay à l'effet que le ministre des Finances, encore une fois, oublie que cette duplication coûte énormément cher. Ces dédoublements, entre Québec et Ottawa, d'après l'étude de Bélanger–Campeau, coûtent de 2 à 3 milliards de dollars par année. Si le ministre des Finances avait été vraiment sérieux en voulant couper dans les dépenses, il aurait dû prendre en considération que ce n'est pas un centre unique de services dont on a besoin, mais une espèce de guichet unique qui inclut aussi les services du gouvernement du Québec. J'aimerais que le député de Châteauguay exprime sa position à cet égard, car je suis convaincu qu'il a d'excellentes idées sur le sujet.

M. Godin: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue de Longueuil. À mon avis, le revenu, la capacité de production d'un pays ne se justifie pas simplement dans la grandeur ou en fonction de ses frontières, mais cela se situe surtout dans la façon de gérer le pays.

Je pense que c'est le problème que nous vivons au Canada. Nous avons un appareil gouvernemental qui pourrait probablement servir adéquatement 260 millions de personnes, comme aux États–Unis, alors que nous sommes à peine 26 ou 27 millions. C'est là que se trouve vraiment le problème. On reprend la même gestion aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Si on ne peut changer ou modifier ce régime, la seule façon de s'en sortir pour instaurer une saine gestion sera la souveraineté du Québec.

Le vice–président: Je regrette, mes collègues, mais j'ai commis une erreur. En général, il faut reconnaître quelqu'un d'un autre parti après un discours.

[*Traduction*]

J'aurais dû d'abord donner la parole au député d'Edmonton–Sud–Ouest. Je vous prie d'être bref, car le temps est pratiquement terminé.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député de Châteauguay, mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une contradiction que je vois dans son discours et peut–être obtenir une explication.

Il a commencé par dire que la fermeture du collège militaire de Saint–Jean était très grave pour la province de Québec. N'est–il pas d'avis que si le Québec se séparait du Canada et devenait un pays indépendant, le Canada n'aurait plus d'installations au Québec? Est–ce que la fermeture de ce collège militaire, dont il prend ombrage, ne préfigurerait pas, alors, la fermeture de bien d'autres installations fédérales au Québec, au détriment du Québec et du Canada?

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de sa question. Je ne crois aucunement que d'autres fermetures du fédéral au Québec changeraient le Québec. Il faut comprendre que tout investissement du fédéral au Québec est fonction des taxes qu'on paye. Qu'on prenne nos taxes et qu'on les envoie au fédéral pour les recevoir ensuite ou qu'on les dépense nous–mêmes, c'est du pareil au même.

Je voudrais lui faire remarquer, cependant, qu'il y a toute une différence entre recevoir un million de dollars en recherche et développement et un million en assurance–chômage. Si nous étions maîtres chez nous, au lieu d'investir un million de dollars dans l'assurance–chômage, nous pourrions l'investir dans la recherche et développement et ainsi faire travailler tout le monde.

[*Traduction*]

Le vice–président: On rappelle à la présidence que le temps accordé au député est terminé. La prochaine fois, je m'assurerai de donner la parole à quelqu'un d'un autre parti.

Le Budget

• (1545)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat aujourd'hui. Comme c'est la première fois que l'occasion m'est offerte de m'adresser à vous, monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter d'avoir bien voulu assumer cette fonction de la plus haute importance.

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler à mon collègue d'en face qui, dans son allocution sur le budget, a employé l'expression «si nous étions maîtres de notre destin» que, vivant dans une société libre et démocratique, les Canadiens sont maîtres de leur destin. Les Québécois sont maîtres de leur destin. Chaque fois qu'on leur a demandé de tracer une route, de hisser les voiles et de commander leur propre navire, les Québécois ont décidé que leur sort et leur destination se confondaient avec ceux du Canada et qu'ils étaient dans le même bateau.

Je suis convaincu que si on leur demandait encore leur avis, les Québécois décideraient de continuer à contribuer à cette magnifique expérience tentée dans la partie nord du continent américain, c'est-à-dire le Canada.

Le 25 octobre, les Canadiens ont donné un mandat on ne peut plus clair à un nouveau gouvernement, celui de tenter d'en finir avec les problèmes d'une autre époque. C'est la première fois, dans les temps modernes, qu'un parti politique présente à la population canadienne, un mois complet avant la tenue d'une élection, un plan détaillé des objectifs qu'il entend réaliser une fois qu'il formera le gouvernement. Bien sûr, je veux parler du livre rouge des libéraux.

Chacune des grandes initiatives qui figurent dans le livre rouge a été annoncée des semaines avant les élections. D'aucuns estimaient que, sur le plan politique, c'était insensé d'expliquer en long et en large à la population, non pas à quelques heures, jours ou semaines des élections, mais bien un mois à l'avance, ce que nous nous proposions de faire si les électeurs nous confiaient la responsabilité de gouverner. C'est pourtant ce que nous avons fait.

Je suis fier de dire que je suis membre d'un parti qui a non seulement bien préparé son programme, mais qui l'a suivi scrupuleusement afin de remplir le contrat que les Canadiens lui avaient confié, quand ils ont voté majoritairement en faveur des libéraux, leur donnant ainsi la capacité et la responsabilité de gouverner le pays.

Dans la région de l'Atlantique, les Canadiens ont exprimé leur confiance dans le programme du Parti libéral avec une majorité écrasante. Ces électeurs ne croyaient pas simplement qu'avec un gouvernement libéral, les problèmes sociaux disparaîtraient comme par enchantement ou que le chômage se réglerait de lui-même parce qu'on a choisi le changement. Non.

Les Canadiens de l'Atlantique ont voté pour un parti et pour un programme en étant pleinement conscients que les problèmes structurels qui sévissent dans leur région ne se régleraient pas avec un seul budget, et que la bonne volonté d'un nouveau gouvernement ne suffirait pas. Ils croyaient que leurs problèmes, le taux de chômage chroniquement élevé et les problèmes structurels, nécessitaient des changements—non pas des beaux slogans, mais des changements fondamentaux.

Le secteur de la pêche en est un sur lequel nous avons promis du changement et les habitants de la région se sont unis à nos efforts pour réaliser ce changement.

Nous avons dit que nous apporterions deux changements importants à la politique sur les pêches. D'une part, nous avons dit que nous n'essaierions pas de nous défiler et que nous ne laisserions pas tomber ceux qui subissent les conséquences de cette crise, ceux qui n'ont plus rien et qui sont en chômage parce qu'il n'y a plus de poisson et qu'il y a un moratoire sur la pêche aux poissons de fond de l'Atlantique. On compte maintenant 14 moratoires en vigueur. Pour la première fois en 500 ans, on compte 14 espèces de poisson de fond qu'il est interdit de pêcher.

• (1550)

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où les résidants des régions rurales de Terre-Neuve habitant la pointe de la grande péninsule nord, dans une petite localité rurale isolée, touchent un revenu moyen parmi les plus bas au Canada et doivent compter beaucoup sur la chasse ou la pêche de quelques morues pour se nourrir. En tant que ministre des Pêches et étant moi-même originaire de Terre-Neuve, je me suis vu dans l'obligation de retirer même le droit de pêcher à la ligne méthode de pêche qui remonte pourtant à l'époque biblique. J'ai dû suspendre ce droit au nom de la conservation.

Il est difficile de croire que pour la première fois en 500 ans on ait dû suspendre ce droit. Il n'y a eu aucune protestation, aucune révolution, mais la décision n'a évidemment donné lieu à aucune réjouissance. La population accepte cependant cette décision, serre les dents et est prête à payer le prix pour reconstituer les stocks de morue, même s'il faut pour cela se priver des protéines de la mer et du poisson. Ceux dont la subsistance dépend de la pêche depuis 500 ans sont prêts à ne plus mettre de poisson dans leurs garde-manger, dans leurs congélateurs ou sur leurs tables.

Nous avons prévenu la population du Canada atlantique et celle de ma province, Terre-Neuve et le Labrador, que nous allions prendre des décisions difficiles. Nous avons déjà commencé à le faire. Le budget prévoit un montant de 1,9 milliard de dollars pour assurer le recyclage nécessaire des travailleurs et permettre aux pêcheurs de continuer de subsister pendant la période de reconstitution des stocks.

Nous avons reconnu publiquement la nécessité de réduire de 50 p. 100 l'activité de pêche et de transformation. Imaginez-vous en train d'annoncer publiquement à des gens qui, pendant des générations, ont vivoté en exploitant les ressources de l'Atlantique nord, qu'ils ne peuvent plus continuer à le faire et que la

moitié d'entre eux devront se recycler dans d'autres secteurs d'activité.

Il y a une décennie, le simple fait de chuchoter l'idée aurait provoqué des émeutes. Il y a dix ans, si vous aviez déclaré publiquement à des gens qu'ils devraient renoncer à leur mode de vie, pas seulement à des moyens de subsistance mais à un mode de vie établi depuis des générations, on vous aurait chassé de la ville. Or, les gens se montrent maintenant tout à fait déterminés à appuyer les mesures nécessaires et à accepter toutes les privations voulues pour permettre la reconstitution des stocks de morue.

Je voudrais profiter de l'occasion pour m'adresser à ceux qui siègent dans leurs tours d'ivoire faites d'acier et de verre, à des comités de rédaction qui, du haut de leur 25e ou de leur 30e étage au centre-ville, affirment que la région de l'Atlantique est finie, qu'on a brisé les reins de l'économie, que les gens n'ont plus le moral et qu'il faut réinstaller les personnes touchées à Toronto, à Montréal, à Calgary, à Vancouver ou ailleurs où il y a des emplois. Mes propos visent également ceux qui pensent que, s'ils étaient confrontés aux mêmes défis que les gens de la région de l'Atlantique, ils s'effondreraient et abandonneraient tout. Je veux leur dire que ce n'est pas là l'état d'esprit des gens de la région de l'Atlantique et que ce n'est pas dans leur nature, non plus.

Les habitants de la région, ainsi que de Terre-Neuve et du Labrador, ne sont pas désespérés, mais ils puisent dans leurs ressources profondes et ils ont découvert une source de courage et de conviction leur permettant de poursuivre. Nous allons rebâtir notre industrie et rétablir une nouvelle éthique de conservation. Nous avons bien l'intention de nous assurer que le dernier poisson qui reste est protégé afin qu'on puisse rebâtir ce secteur qui a, de tout temps, été très important.

Nous paierons n'importe quel prix pour conserver cette ressource. Nous allons imposer 14 moratoires sur la pêche aux poissons de fond et en appliquer un à la pêche de subsistance. Nous allons demander à 35 000 personnes de remiser leurs bateaux et de fermer leurs usines.

• (1555)

En tant que nation, nous allons payer la note pour subvenir à leurs besoins et les recycler. Nous n'exigerons rien de moins des pays étrangers qui pêchent aux extrémités des Grands Bancs. Pourquoi ne pas faire appel à la générosité et à la compréhension de la France, du Portugal, de l'Espagne, du Japon et de la Russie, et leur dire que nous avons déjà pris toutes les mesures possibles pour conserver les ressources halieutiques et qu'il leur incombe au moins de respecter, à notre instar, ces importants moratoires sur la pêche à la morue?

Nous avons déclaré que nous n'allions pas prendre une seule livre de poisson, cette année, aux extrémités des Grands Bancs, qui servent de frayères à ce qui a déjà été la plus importante source de protéines du monde, pas une seule livre. Nous avons aussi déclaré qu'à une époque où il existe une entente, signée à Bruxelles par le truchement de l'OPANO, alors que les Canadiens ont accepté de ne pas pêcher et que nos partenaires de l'OPANO ont aussi accepté de ne pas pêcher, nous n'admettrons pas que des navires pirates arborant un pavillon de complaisance viennent se moquer du sacrifice consenti cette année par les Canadiens, et par d'autres pays, en vue de la reconstitution des stocks de morue.

Lundi prochain, je serai à New York. Au nom du Canada, j'y présenterai une allocution devant la conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer. Je ferai valoir très nettement que nous voulons résoudre cette question au moyen d'une entente. Toutefois, je préciserai aussi que nous sommes prêts, si cela est nécessaire, à prendre des mesures unilatérales.

Il y a deux ans, lorsque le gouvernement d'alors s'est présenté devant le Parlement pour demander l'autorisation de mettre en place un programme d'aide pour les pêcheurs de l'Atlantique, le ministre de l'époque a fait remarquer que les stocks de morue du Nord avaient sérieusement diminué; il y a deux ans de cela déjà.

Dans un contexte de déficit national de 30 milliards de dollars, le ministre a demandé de l'aide pour les 17 000 personnes qui seraient déplacées. Il a déclaré que cette aide serait requise pendant deux ans. Voici que, deux ans plus tard, le déficit n'est plus de 30 milliards de dollars, mais bien de 46 milliards et ce ne sont plus 17 000 personnes, mais plutôt 35 000 qui ont besoin d'aide. La durée prévue n'est plus de deux, mais de cinq ans. La crise a pris une ampleur dramatique.

Comme je l'ai déjà dit, nous voulons faire tout notre possible pour rétablir l'industrie de la pêche en commençant la restructuration chez nous et en imposant des mesures de protection raisonnables d'un côté comme de l'autre de la limite des 200 milles. Nous savons aussi que nous devons renflouer l'économie. Nous devons diversifier l'économie de la région de l'Atlantique.

Permettez-moi de prendre comme exemple ma propre province, Terre-Neuve et le Labrador. Je sais qu'il ne suffit pas de demander à mes compatriotes canadiens de nous appuyer durant cette période difficile pour les pêches. Je sais que nous devons démontrer que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador sont prêts à relever le défi de la concurrence, à se perfectionner et à se faire une place sur les marchés mondiaux.

C'est l'orientation que nous avons prise. Je voudrais faire part à certains de mes collègues originaires des autres régions du Canada, de ce qui se passe à Terre-Neuve, leur dire où se trouvent les nouveaux débouchés et d'où viennent les nouveaux chefs de file.

L'un des secteurs dans lequel nous pouvons être concurrentiels et auquel ne nuit pas le fait d'être à 90 milles du reste du pays, est celui des nouvelles industries axées sur l'information et les connaissances, de la technologie de pointe, de la recherche et du développement. C'est là qu'est l'avenir et c'est ce secteur qui assurera notre avenir.

De nouvelles entreprises d'ingénierie apparaissent régulièrement dans notre province. L'an dernier, la société RDS Engineering de Terre-Neuve s'est vu accorder, de préférence à ses concurrents nationaux et internationaux, un contrat de 6 millions de dollars pour Hibernia. Une nouvelle entreprise, Instrumar, a mis au point un système permettant de déceler la présence de glace, de neige ou de toute autre substance, sur les ailes des

avions, et d'en mesurer l'épaisseur. Cette technologie est maintenant utilisée partout au pays. Cette société s'est récemment associée à Allied Aerospace Canada pour commercialiser son invention au Canada et à l'étranger.

• (1600)

Ultima East Data Communications Ltd. a élaboré une gamme de produits matériels et logiciels aux fins d'application des communications, y compris l'accès à l'actuelle technologie des satellites. De concert avec une société soeur, Sea Link Ltd., Ultima East commercialise des systèmes radio à haute fréquence partout dans le monde. Cette société commercialise 80 p. 100 de sa production, non pas à l'échelle nationale, mais bien internationale, la grande majorité de ses produits d'exportation sont destinés à l'Asie et les logiciels ont tous été élaborés à Terre–Neuve et au Labrador. Or, c'est la voie de l'avenir.

En vertu d'un contrat de un million de dollars qu'elle a réalisé dernièrement, la société Compusult Limited de St. John's a élaboré pour Environnement Canada un système d'enregistrement et de stockage de données sur les glaces. La société commercialise aujourd'hui cette technologie. La société EGE Trans–Lite, de Terre–Neuve, a été établie en 1988 dans le but de concevoir et de commercialiser des produits spéciaux d'éclairage de sécurité pour les industries maritime et aéronautique. La société a produit une lampe de sauvetage personnelle et, en un court laps de temps, elle en a vendu plus de 200 000 unités et plus de 80 p. 100 de sa production est exportée partout dans le monde.

Une autre société, Nautical Data International, a récemment formé une entreprise en participation à partir de deux sociétés de haute technologie, l'une de Terre–Neuve et l'autre de Vancouver. Ces deux sociétés ont uni leurs ressources aux fins de commercialisation—elles «numérisent» les données pour le Service hydrographique de mon ministère. Il s'agit d'une réalisation unique. Nous avons privatisé les renseignements disponibles et nous les avons digitalisés. Les deux entreprises établies à Vancouver et à Terre–Neuve collaborent pour commercialiser ce produit partout dans en Amérique du Nord, voire partout dans le monde. C'est un autre nouveau produit de haute technologie.

Je mentionne toutes ces sociétés parce que je ne suis pas naïf. Je suis au Parlement depuis 14 ans. Je comprends que de nombreux Canadiens qui n'ont pas eu l'occasion de visiter Terre–Neuve et le Labrador ou encore certaines parties du Canada atlantique puissent penser que l'économie de la région repose uniquement sur les pêches, comme certains croient que l'économie albertaine ne dépend que du boeuf. Bien sûr, c'est totalement inexact.

Il y a une saine et moderne économie qui traduit un grand leadership notamment dans les secteurs de la haute technologie, de la pétrochimie et de l'ingénierie. De même, une nouvelle économie apparaît à Terre–Neuve. Elle représente en partie une retombée de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.

De ce côté–ci de la Chambre, nous comprenons qu'il faut créer un climat favorable à l'épanouissement de cette nouvelle technologie, de ce nouveau leadership, de cet esprit d'entrepreneur. Il faut donner à ces gens et à cette province qui ont pendant trop longtemps compté sur l'exploitation d'une seule ressource la chance de mettre à profit leur esprit d'entreprise, de déployer leurs ailes et de soutenir la concurrence sur le marché international. On le fait déjà actuellement à Terre–Neuve et au Labrador.

Entre–temps, il ne faut pas oublier que le Canada atlantique, Terre–Neuve et le Labrador, sont depuis tout temps attachés à la mer et à ses ressources.

Les Canadiens doivent comprendre que la dégradation et la destruction du stock de morue du Nord, partout dans l'Atlantique, et des ressources marines correspondent, sur le plan écologique, à la détérioration de la forêt tropicale. Lorsque cette ressource disparaît, ce n'est pas simplement une source de revenus ou un moyen d'existence pour les habitants d'une région en particulier qui disparaît, mais bien un élément important du panier de provisions du monde entier, une riche source de protéines pour l'ensemble de la planète.

Il faut comprendre que la crise de la côte est ne touche pas simplement Terre–Neuve. Elle ne frappe pas uniquement l'Atlantique. Il ne s'agit pas d'un problème régional, mais bien d'une question de souveraineté nationale.

Si notre pays ne peut s'engager à reconstituer ces grandes ressources de l'Atlantique, s'il n'est pas prêt à prendre les mesures nécessaires pour y parvenir et à imposer sa volonté non seulement sur son territoire mais au–delà de la limite des 200 milles, alors, il faut remettre en question le degré de maturité de notre pays et nous demander si nous n'aurions pas tort de nous décrire comme une nation moderne, sage et raisonnable en 1994.

• (1605)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre pour son allocution qui est très énergique et très instructive.

J'ai relevé deux ou trois choses pendant que vous énumériez les réalisations qui allaient modifier le visage de Terre–Neuve. Vous avez parlé notamment de la diversification de l'économie de cette province et du nombre d'emplois qu'on est en train d'y créer.

Brillaient presque par leur absence les programmes d'infrastructure, si je puis dire, qui ont été lancés par les gouvernements antérieurs et dont le projet Hibernia fait partie. Ces programmes ne semblent pas jouer un rôle très important dans la reconstruction de Terre–Neuve.

Il y a peut–être là une leçon à tirer, étant donné que les entreprises énumérées sont des petites et moyennes entreprises qui utilisent la technologie de pointe pour réaliser des choses, qui étendent leurs ailes, comme l'a dit le ministre, pour profiter des nouvelles possibilités.

Le projet Hibernia ne joue pas vraiment tout le rôle escompté. Le ministre pourrait–il nous parler des futurs projets de création d'emplois? Je comprends que le ministre appuie son propre programme d'infrastructure, mais il semble que des milliards de

dollars ont été en grande partie gaspillés sur Hibernia et on va engloutir un autre milliard dans le pont de l'Île–du–Prince–Édouard.

Le ministre estime–t–il que c'est la meilleure manière d'employer l'argent des contribuables ou ne croit–il pas qu'il vaudrait mieux aider les petites et moyennes entreprises en réduisant les impôts?

Le vice–président: Avant d'accorder la parole au ministre, je rappelle aux députés qu'ils doivent dire «le ministre» ou «le député», et non «vous».

M. Tobin: Monsieur le Président, je n'ai pas parlé du projet Hibernia parce que je voulais mettre l'accent sur ce qui, à mes yeux, constitue une nouveauté remarquable. Un groupe de jeunes hommes et de jeunes femmes, dans la vingtaine et la trentaine, créent des logiciels plutôt que d'en importer. Leur imagination est leur ressource.

Leurs limites sont celles qu'ils s'imposent à eux–mêmes. Ils se servent de techniques et d'outils modernes pour créer de nouveaux produits basés sur les connaissances et ils les exportent dans le monde.

Je trouve fascinant de retrouver ce type d'activité dans une province insulaire où la tradition ne nous avait pas habitués à ce genre de percées.

Je veux aujourd'hui souligner le travail de ces jeunes. Je trouve fascinant de voir une jeune entreprise, qui emploie une poignée de jeunes ingénieurs et deux ou trois personnes prêtes à créer des logiciels, donner naissance à une nouvelle industrie fondée sur les connaissances et utilisant comme ressource l'imagination des jeunes.

Je trouve cela tout aussi impressionnant que Hibernia qui, en soi, représente un incroyable travail d'ingénierie et qui, en passant, a beaucoup apporté à l'économie de l'Alberta.

Je ne veux pas minimiser l'importance d'Hibernia. C'est un projet important. Un autre gouvernement, avant nous, a dégagé des fonds pour ce projet. Je crois que cela peut conduire à une série de projets de mise en valeur des ressources en mer. Connaissant votre intérêt pour Hibernia et la somme de connaissances que vous avez sur le secteur énergétique canadien, monsieur le Président, je ne voudrais pas diminuer l'importance de ce projet.

Je voulais simplement profiter de l'occasion pour souligner le succès des jeunes entreprises incubatrices. Elles n'attentent pas votre permission ou la mienne, ni même notre reconnaissance, pour se lancer à la conquête des marchés mondiaux. Je crois que c'est des plus encourageants et que cela mérite d'être souligné.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je suis toujours impressionné de voir avec quel coffre et quelle voix le ministre des Pêches et Océans et les gens de Terre–Neuve particulièrement font leur discours.

Le ministre a parlé, du livre rouge du Parti libéral, et on en entend parler tellement souvent que ça m'impressionne.

• (1610)

J'aimerais que, avec le même ton, avec le même coffre, qu'il explique comment il se fait que dans le livre rouge, il n'ait pas dit aux citoyens qu'il taxerait les cotisations à l'assurance–chômage de plus de 800 millions. Comment se fait–il qu'il n'ait pas dit dans le livre rouge qu'il taxerait les entreprises de 1,7 milliard d'impôts dans les trois prochaines années? Comment se fait–il qu'il n'ait pas dit dans le livre rouge qu'il taxerait les particuliers de 1,8 milliard dans les trois prochaines années? Comment se fait–il qu'il n'ait pas dit dans le livre rouge qu'il y aurait encore un déficit de 40 milliards pour l'année en cours? Et que, en 1996, le dette accumulée atteindrait tout près de 600 milliards? Comment se fait–il qu'il ne l'ait pas dit?

J'aimerais que le ministre emploie ce même ton, ce même coffre, pour expliquer cela aux Canadiens. Comment se fait–il qu'il ait trompé la population de A à Z, si on se rapporte au livre rouge comparativement à ce qu'ils font maintenant?

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, à Terre–Neuve, nous disons de quelqu'un qui est très audacieux qu'il a du front tout le tour de la tête.

Le député me demande pourquoi nous n'avons pas parlé aux Canadiens de la situation financière du pays. Le chef du député a apporté une contribution remarquable au débat des chefs durant la dernière campagne électorale, ce dont le chef du Parti réformiste se souviendra certainement. Durant ce débat, il n'a cessé de demander à l'ancienne première ministre quel serait le déficit. Elle a répondu ce qu'on nous avait toujours dit jusqu'à ce moment–là, soit que le déficit serait d'environ 33 milliards de dollars cette année. Malheureusement, ce n'est qu'après notre accession au pouvoir que nous avons constaté que le déficit serait en réalité de 46 milliards de dollars, soit 13 milliards de plus que ce que le gouvernement avait admis.

Je trouve cela amusant que le député me demande pourquoi nous n'étions pas au courant de l'ampleur du déficit, compte tenu du fait qu'il a passé ses quatre ou cinq premières années à la Chambre, sur les banquettes ministérielles, du côté des conservateurs.

Pourquoi le député ne me demande–t–il pas ce qu'il faisait lorsqu'il s'empressait de voter oui chaque fois que son gouvernement proposait une motion? Je ne sais pas ce qu'il faisait, pas plus que je ne sais quelles questions il posait à son caucus.

Tout ce que je sais, c'est qu'il était un député loyal qui n'hésitait jamais à se lever pour dire oui chaque fois que M. Mulroney demandait la permission de dépenser plus d'argent. Il faut vraiment que le député ait du front tout le tour de la tête pour oser se plaindre ici aujourd'hui. On devrait le mettre sur un bateau et l'envoyer à 200 milles de la côte, car il crie si fort et dit tellement de sottises qu'il ferait fuir tous les bateaux de pêche étrangers.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question similaire. Je l'ai déjà posée à deux des collègues du député, mais je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai souvent regardé

le ministre à la télévision au cours des quatre ou cinq dernières années, et j'ai toujours été impressionné par son intelligence et son esprit. Je l'inviterais donc à concentrer son esprit sur cette question, et j'espère obtenir une réponse.

Comment l'addition de 100 milliards de dollars à la dette fédérale au cours des trois prochaines années va-t-elle se répercuter sur le plan de reconstruction de l'industrie de la pêche de la côte est de même que sur l'industrie de nouvelle technologie dont il parle et qui est en train d'apparaître dans cette région?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député veut une réponse, et je vais lui en donner une.

Renversons la proposition. Ce que le député suggère, en fait, c'est qu'au lieu d'ajouter 100 milliards de dollars à la dette, en voulant parler d'un déficit de 30 milliards en moyenne au cours des trois prochaines années, ou un peu plus de 100 milliards après trois ans, nous devrions réduire encore les dépenses de 100 milliards. N'est-ce pas vrai? Je vois tout le monde faire oui de la tête, sauf le chef du Parti réformiste. Il est un peu plus prudent.

En réduisant les dépenses de 100 milliards, nous commencerions bien sûr, d'après le député. . .

M. Ramsay: Répondez à ma question.

M. Tobin: Je suis en train d'y répondre. Le député n'aime tout simplement pas la réponse. Nous commencerions bien sûr par supprimer la dépense de 2 milliards pour les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation. Voilà ce que souhaite le député. Nous supprimerions ensuite toutes les prestations d'assurance-chômage, de sorte qu'il n'y aurait plus de régime d'assurance-chômage. Nous commencerions ensuite à réduire les services d'assurance-maladie en en supprimant le principe d'universalité et en veillant à ce que les gens paient—il fait signe que oui—leur part. Et, bien sûr, une fois que nous en aurions terminé avec l'assurance-maladie, nous éliminerions ensuite toutes les subventions de développement régional, de sorte que les habitants des régions où le chômage est le plus élevé seraient livrés à leurs propres ressources. Pour finir, nous abandonnerions tout simplement à Walmart les clés du Parlement et la notion de gouvernement responsable envers le Parlement.

• (1615)

Le Parlement du Canada n'est pas McDonald's ni Walmart. Il incombe au gouvernement d'utiliser les outils et les ressources du pays pour façonner le pays et lui donner une orientation, et on ne façonne pas un pays en abandonnant la politique gouvernementale aux comptables. Nous ne ferons pas ça.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, si je veux parler de la politique budgétaire gouvernementale que le ministre des Finances a présentée le 22 février dernier, c'est surtout pour exprimer ma profonde déception et mes inquiétudes quant aux répercussions qu'aura le budget de 1994 sur les plans fiscal et humain.

La vérité brutale, c'est que le budget ne met pas un frein aux dépenses fédérales excessives ni au déficit ou à la dette de notre pays. Il ne nous donne pas non plus de moyens de le faire dans l'avenir. En fin de compte, les prévisions de dépenses pour 1994-1995 s'élèvent à 164 milliards de dollars, soit trois milliards de plus que la somme dépensée en 1993-94. Le déficit fédéral pour 1994-95 représente 40 milliards de dollars ou 5,4 p. 100 du PIB, et les plans de dépenses du gouvernement viennent encore grossir de 100 milliards de dollars la dette fédérale au cours des trois prochaines années, dette qui atteint déjà 511 milliards de dollars.

Finalement, l'amélioration de notre situation financière annoncée par le gouvernement actuel n'est rien de plus que l'amélioration qu'il prévoit pour les années à venir, ses prévisions n'étant toutefois pas plus crédibles que celles de son prédécesseur.

Si je suis déçu et préoccupé, voire alarmé, c'est à cause des répercussions que ce budget aura sur le plan humain. Parce qu'il n'enraye pas les dépenses excessives, ce budget n'offre aucun espoir d'allégement fiscal aux millions de contribuables déjà grandement accablés; en fait, il ne leur laisse entrevoir rien d'autre que de futures hausses d'impôt.

Parce que le budget grossit encore la dette fédérale de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, il nous prive encore de 3 à 6 milliards de dollars de recettes annuelles qu'il nous faudra verser pour payer les intérêts sur cette dette. L'aide financière fédérale pour la santé, l'éducation et les pensions continuera donc de se détériorer—ce qui ne laisse rien présager de bon pour les bénéficiaires des services visés.

Parce que le budget ne règle pas le problème du déficit et du fardeau fiscal excessif des Canadiens, il envoie un message extrêmement négatif aux créateurs d'emplois du secteur privé. Finalement, le budget décourage la création d'emplois par le secteur privé, ce qui est de mauvais augure pour les 2,5 millions de Canadiens qui sont chômeurs ou sous-employés.

En résumé, quand on fait abstraction des belles paroles et de l'optimisme inspiré par des considérations politiques qui sont contenus dans le budget, on constate que celui-ci est un échec de premier ordre, un échec qui se répercutera le plus durement sur les contribuables, les bénéficiaires de services sociaux, les chômeurs et les personnes sous-employées.

Si tel est le verdict, il convient que, comme députés, nous nous posions la question suivante: si le gouvernement du Canada était une grande société par actions ayant 27 millions d'actionnaires; si nous étions ses administrateurs et que nous ayons reçu des états financiers déclarant des pertes pour la 21e année consécutive, pertes qui s'élèvent cette fois-ci à 40 milliards de dollars; si notre bilan affichait une dette d'un demi-billion de dollars; si la Chambre était la salle du conseil de cette société et que nous nous réunissions aujourd'hui, un bon nombre d'entre nous étant de nouveaux administrateurs, légalement responsables envers nos actionnaires des mesures financières qui s'imposent, comment réagirions-nous?

Nous savons que certains choisiraient simplement de fermer les yeux. Ils diraient qu'un déficit de 40 milliards, ce n'est pas si mal, que nous pouvons continuer d'emprunter, que les prêteurs

ne couperont jamais les vivres, que cela peut arriver à la Nouvelle–Zélande, mais jamais à nous. D'autres préféraient fuir la réalité et se réfugier dans les rêves: «Pensons à l'an prochain. Tout s'arrangera l'an prochain.» D'autres encore chercheraient à rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre: «Ce n'est pas notre faute. C'est à cause des anciens administrateurs.» Enfin, un autre groupe s'efforcera de protéger ses arrières: «Prenons bien soin de ne pas nous faire avoir, que nos privilèges ne soient pas touchés,» ou: «Prenons une filiale de la société mère, séparons–la, et débrouillons–nous de notre côté.»

• (1620)

Une autre réaction est possible, dans les circonstances: faire face aux problèmes financiers que le budget minimise et préparer un plan de secours pour le jour où tous prendront conscience de ses lacunes. Au lieu de nier, de rêver, de blâmer les autres ou de partir, nous pourrions collaborer pour dresser un plan d'urgence qui fasse vraiment face au problème des dépenses excessives, du déficit et de la dette, un plan d'urgence qui protège les contribuables, les travailleurs, les chômeurs, les bénéficiaires des services sociaux des difficultés que ce budget finira par leur causer. Permettez–moi de présenter brièvement les éléments clés d'un plan d'urgence pour aider les Canadiens à surmonter les lacunes du budget de 1994–95.

Tout d'abord, ce plan doit assurer une réduction réelle du déficit. Dans son budget du mois dernier, le ministre des Finances propose des réductions des dépenses s'élevant à seulement 2,2 milliards de dollars pour 1994–1995, soit 1,3 p. 100 de l'ensemble des dépenses. Ces réductions toucheront surtout la défense et l'assurance–chômage. Ceux d'entre nous qui croient que le gouvernement fédéral devrait diminuer davantage ses dépenses devraient dresser une liste plus détaillée des réductions et la conserver à titre de plan d'urgence pour une réelle diminution du déficit.

Le Parti réformiste a établi une liste de réductions d'une valeur de 20 milliards de dollars, laquelle peut être mise à jour et faire partie de ce plan d'urgence. Cette liste a été déposée à la Chambre pendant le débat prébudgétaire.

Il faut souligner, à son crédit, que le ministre des Finances a dit que ses collaborateurs et lui–même étaient prêts à s'asseoir avec nous pour examiner la pertinence de cette liste de réductions supplémentaires. Nous attendons cet instant avec impatience.

Plusieurs gouvernements provinciaux, dont ceux de l'Alberta et du Nouveau–Brunswick, ont devancé le gouvernement fédéral dans la réduction des dépenses excessives. Il convient donc d'examiner leurs activités en ce domaine afin de trouver des éléments à incorporer au plan d'urgence fédéral.

Quoi qu'il en soit, il faut établir un plan d'urgence pour une vraie réduction du déficit pour le jour où le gouvernement et la Chambre prendront conscience que le déficit fédéral est plus grave que ne le reconnaît le budget de 1994.

Ensuite, il faut un plan d'urgence pour les contribuables. Le budget présenté le mois dernier prévoit que le gouvernement fédéral ira chercher, dans le portefeuille des contribuables, 9 milliards de dollars de plus qu'en 1993–94, dont 600 millions de dollars d'ajustements d'impôt.

Le gouvernement a eu la sagesse de ne pas aller à l'encontre du souhait des Canadiens et de renoncer à la réduction des niveaux de cotisation aux REER ainsi à l'imposition de nouvelles taxes comme celle sur les hydrocarbures. Il n'en demeure pas moins que trop de Canadiens réagissent à l'imposition excessive en passant à l'économie souterraine ou en plaçant leurs capitaux à l'étranger. Ceux d'entre nous qui reconnaissent la gravité de la situation doivent présenter d'autres avenues aux contribuables. Nous avons besoin d'un plan d'urgence pour les contribuables. Voici d'ailleurs quatre propositions.

Premièrement, nous pouvons faire en sorte que les principaux groupes de contribuables sachent que des hausses d'impôt sont inévitables si le gouvernement ne s'attaque pas plus sérieusement au déficit.

Deuxièmement, nous pouvons inviter les contribuables à communiquer leurs préoccupations au gouvernement, par exemple, en joignant à leur déclaration de revenus une lettre de protestation de manière que le député ministériel le plus borné comprenne que l'augmentation des impôts n'est pas une option politique valable pour régler le problème financier du gouvernement.

Troisièmement, nous pouvons demander aux contribuables qu'ils nous proposent des mesures visant à réduire les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et nous donnent leur avis sur des formes d'allégement fiscal à mettre en place pour stimuler la création d'emplois dans le secteur privé.

Quatrièmement, nous pouvons montrer aux contribuables le bout du tunnel, si le Parlement s'engage à réduire le déficit à zéro d'ici la fin de son mandat. Ce n'est qu'alors qu'un véritable allégement fiscal sera possible.

Ensuite, il faudrait dresser un plan d'urgence pour les travailleurs. Au cours de sa campagne électorale et dans son livre rouge, le gouvernement a déclaré que la création d'emplois était sa priorité absolue. Or, les perspectives d'emploi offertes par le budget sont plutôt sombres. En fait, la conséquence immédiate et concrète du budget, c'est la suppression de 16 000 emplois effectuée par le ministère de la Défense nationale. Il s'agit donc d'une diminution et non d'une augmentation des emplois.

Le ministre des Finances prévoit que les mesures budgétaires qu'il a prises vont entraîner une réduction d'à peine un dixième d'un pour cent du taux de chômage en 1994.

• (1625)

Quant au ministre de l'Industrie et au ministre du Développement des ressources humaines, ils se montrent toutefois plus optimistes. Le ministre de l'Industrie, dans son allocution sur le budget, a tenu des propos admirables sur la nouvelle économie axée sur l'information et les exportations qui s'installe au Canada. Il nous a donné l'assurance que le gouvernement avait le savoir–faire et les politiques qui permettraient aux travailleurs et aux propriétaires d'entreprises de participer à cette nouvelle

économie. Dans son allocution sur le budget, le ministre du Développement des ressources humaines a dit, à juste titre, que le pays traversait une crise de l'emploi et que la Chambre devait examiner avec sérieux la méthode à suivre pour créer des emplois.

Comment créer des emplois viables dans les années 90? Le gouvernement semble croire qu'il joue un rôle clé dans la création d'emplois, alors que les réformistes proposent une bien meilleure recette.

Tout d'abord, il faut qu'il y ait un client, un consommateur quelque part, qui réclame un bien ou un service, et de l'argent pour donner suite à cette requête. Il faut ensuite qu'il y ait un entrepreneur ou une entreprise qui examine cette demande et décide de la combler. Cette entreprise doit alors réunir les ressources, les capitaux et la main–d'oeuvre nécessaires pour répondre à la demande du client. Lorsqu'elle y est parvenue, des possibilités d'emplois, des emplois sont créés pour des travailleurs qualifiés.

Le gouvernement n'a pas essentiellement pour rôle, ici, de prendre l'initiative de créer des emplois, mais de favoriser la création d'emplois. Il ne faudrait donc pas évaluer les différents aspects de l'emploi dont il est question dans un budget du gouvernement d'après le nombre d'emplois que créent les programmes et les dépenses du gouvernement, mais d'après les messages que ce budget envoie aux créateurs d'emplois dans le secteur privé, d'après les dollars supplémentaires qu'il laisse dans les poches des consommateurs et des investisseurs et d'après les programmes d'aide qu'il prévoit à l'intention des travailleurs.

Si l'on se fonde sur ces critères pour évaluer les différents aspects de l'emploi, le budget présenté à la Chambre est un échec. En ne s'attaquant pas au problème du déficit, il n'envoie aux entreprises et aux investisseurs qu'un seul message, un message négatif, c'est–à–dire plus d'augmentations de taxes et d'impôts en perspective. Ce message ne favorise pas la création d'emplois dans le secteur privé, bien au contraire.

Un plan d'urgence est nécessaire pour les chômeurs et les travailleurs sous–employés que ce budget a trahis. Ce plan se composera en partie des mesures de réduction du déficit dont nous avons déjà discuté et en partie de mesures visant à aider les travailleurs à trouver des emplois dans la nouvelle économie dont a parlé le ministre de l'Industrie.

À ce sujet, je propose que nous fassions subir un test très simple aux mesures que le gouvernement a proposées pour stimuler l'emploi. Le ministre de la Défense a dit qu'il allait éliminer 16 000 postes dans son ministère. Le ministre de l'Industrie a dit qu'il y aurait de nouveaux emplois dans la nouvelle économie et le ministre du Développement des ressources humaines a dit qu'il avait prévu des programmes pour doter les gens des compétences nécessaires pour occuper ces emplois.

Je propose donc qu'on laisse le ministre de la Défense donner à la Chambre les noms des 16 000 personnes qu'il a l'intention de mettre à pied. Dans six mois, nous communiquerons avec ces personnes pour savoir combien d'entre elles dépendent de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale, combien d'entre elles occupent des emplois qui ne mènent nulle part dans l'ancienne économie et combien, en fait, se frayent un chemin dans la nouvelle économie. Si 75 p. 100 de ces 16 000 personnes sont sur le point d'occuper un emploi dans la nouvelle économie, nous serons les premiers à féliciter le gouvernement et à l'encourager à continuer de prendre des initiatives en matière d'emploi. Cependant, si plus de 25 p. 100 de ces 16 000 personnes dépendent de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale ou se sont retrouvées dans des emplois qui ne mènent nulle part dans l'ancienne économie, tout le pays en déduira que ce gouvernement n'a pas de réponse au problème de l'emploi et qu'il n'en a jamais eue.

Autrement dit, si le gouvernement ne peut pas guider 16 000 employés du ministère de la Défense nationale vers des emplois dans la nouvelle économie, qui croira qu'il a les politiques et les programmes voulus pour guider 1,6 million de chômeurs vers ces emplois?

Enfin, la Chambre doit se demander d'où viendront les conseils et le leadership nécessaires pour corriger les lacunes du budget fédéral de 1994 et pour préparer un plan d'urgence à l'intention des Canadiens. Cela m'attriste vraiment de le dire, mais il est évident que ces conseils et ce leadership ne viendront pas de notre premier dirigeant, le premier ministre du Canada. Cette situation est regrettable car, dans notre pays et ailleurs, l'expérience a montré que des efforts importants pour réduire les coûts d'un gouvernement ne sont pour ainsi dire jamais fructueux, à moins qu'ils ne soient pleinement et vigoureusement appuyés par le chef de ce gouvernement.

Malheureusement, lors de sa visite en Alberta la semaine dernière, le premier ministre actuel a bien fait comprendre qu'on ne peut pas compter sur lui pour qu'il assure un leadership de ce genre. Il aurait dit à l'auditoire d'une station radio d'Edmonton qu'il n'y aura pas de nouvelle série de fortes compressions des dépenses. Il y aura peut–être des changements dans la réforme des programmes sociaux, mais pas de réductions des dépenses au cours des trois prochaines années, hormis celles annoncées dans le budget d'il y a quelques semaines.

• (1630)

Deuxièmement, il est tout aussi évident que les conseils et le leadership nécessaires pour corriger les lacunes du budget fédéral de 1994 ne viendront pas de l'opposition officielle. Si on analyse les discours prononcés par les députés du Bloc en réponse au budget, on constatera qu'ils sont totalement négatifs et qu'ils n'ont pratiquement aucune solution de rechange positive à proposer.

Il ne suffit pas de souligner simplement les faiblesses et les déficiences du budget. N'importe qui peut faire cela. Ce dont nous avons désespérément besoin, ce sont de solutions de rechange positives et de plans d'urgence pour remédier à ces faiblesses et à ces déficiences, ce que l'opposition officielle a négligé de présenter.

Nous remarquons également que, derrière la plupart des discours de l'opposition officielle en réponse au budget, se cache l'hypothèse qu'il est possible d'équilibrer le budget fédéral simplement en dégraissant l'appareil administratif. Or, si les députés du Bloc passaient seulement cinq minutes à étudier le tableau 17 de la page 64 du plan budgétaire, ils constateraient que, en 1994–95, les transferts fédéraux au titre des programmes sociaux s'élèveront à 67 milliards de dollars, soit à 55 p. 100 de toutes les dépenses de programmes. Par ailleurs, les dépenses

totales pour les opérations de l'État se chiffrent à 20 milliards, soit à 16 p. 100 des dépenses gouvernementales.

Autrement dit, on peut couper le gras, le maigre et le squelette des services gouvernementaux et ne réussir à réduire le déficit que de moitié. Cela revient à dire qu'il est absolument impossible de résorber le déficit et la dette du fédéral sans toucher aux dépenses sociales.

Les réponses des députés aux problèmes budgétaires du fédéral sont totalement négatives ou absolument irréalistes et ne peuvent certainement pas servir de fondement à d'autres plans d'urgence pour la gestion de l'État.

Si l'on ne peut compter ni sur le premier ministre ni sur l'opposition officielle pour remédier aux lacunes du budget de 1994 ou pour produire d'autres plans susceptibles de contrer ses effets négatifs, sur qui pouvons–nous compter?

Les réformistes estiment que, dans ce cas, comme dans tous ceux qui touchent les affaires de l'État, nous pouvons compter d'abord et surtout sur la population, c'est–à–dire les contribuables, les travailleurs, les chômeurs, les sous–employés, les prestataires de l'aide sociale, les gens dont les intérêts sont les plus menacés par les carences du budget de 1994 et l'absence de plans d'urgence réalistes.

Les députés du Parti réformiste ont l'intention d'exprimer, dans les débats et les comités, la déception et l'inquiétude que leur inspire ce budget de 1994, mais ils ont aussi l'intention de faire plus que cela. Nous avons l'intention de réclamer l'établissement d'un plan d'urgence et nous invitons tous les députés et tous les Canadiens intéressés à y contribuer.

Nous nous faisons à l'idée un plan d'urgence qui s'attaquerait véritablement à la dette fédérale, au déficit et aux dépenses excessives en proposant d'indispensables réductions supplémentaires de dépenses qui ne figurent pas dans le budget. Nous nous faisons à l'idée un plan d'urgence qui inciterait fortement les contribuables à faire connaître leur opposition à la surimposition et leur désir d'obtenir des allégements fiscaux.

Nous nous faisons à l'idée un plan d'urgence qui consoliderait la base financière de nos programmes sociaux et qui concentrerait les dépenses sociales sur ceux qui en ont le plus besoin.

Nous nous faisons à l'idée un plan d'urgence qui répondrait aux besoins des chômeurs et des travailleurs sous–employés en stimulant la création d'emplois dans le secteur privé et en aidant les travailleurs à faire la transition entre l'ancienne économie et la nouvelle.

Nous nous faisons à l'idée que nous pourrions mettre à profit notre rôle, nos bureaux et nos ressources, en tant que députés, pour concevoir, avec la collaboration de la population, un plan d'urgence qui permettrait de contrôler les dépenses fédérales, d'assurer des allégements fiscaux et des services sociaux stables, ainsi que de stimuler la création d'emplois dans le secteur privé au profit des Canadiens.

Voilà la réponse du Parti réformiste au budget de 1994. Quand, dans six mois ou dans un an, peut–être deux, les Canadiens se rendront compte à quel point le budget de 1994 a échoué, ils sauront qu'il existe une solution de rechange plus constructive.

• (1635)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire que c'est avec beaucoup de plaisir que je vois participer à ce débat le chef du Parti réformiste. Le premier ministre, votre serviteur et d'autres ministres ont parcouru le pays et sa présence nous a manqué ces deux dernières semaines; nous sommes donc très heureux de le voir à nouveau parmi nous.

Permettez–moi de formuler simplement deux observations, car je sais que le temps presse. Le chef du Parti réformiste parle de la nécessité de créer des emplois, mais du même souffle, il affirme qu'on doit procéder à des coupes sombres. Je suis persuadé qu'il va reconnaître que le ministre des Finances de l'Alberta lui–même a déclaré que ses compressions allaient réduire la croissance économique de la province de près de 1 p. 100. Étant donné que nous voulons créer des emplois au Canada, je suis sûr qu'il ne nous recommandera pas de procéder à des compressions qui vont ruiner notre économie; c'est, en fait, le résultat qu'auraient les mesures qu'il propose.

Nous suivons donc plutôt l'exemple de l'OCDE, qui aborde la question de façon beaucoup plus équilibrée, ce qui va permettre de réduire le déficit tout en créant des emplois.

Mon collègue d'en face parle d'éliminer le déficit. Il voudrait que ce soit chose faite à la fin de notre mandat, comme le programme de son parti le prévoit, mais le fait est, bien entendu, que ce déficit est maintenant supérieur de 13 milliards de dollars à ce qu'il était lorsqu'il avait préparé ce programme. Peut–il nous dire dans quels domaines il sabrerait ou nous préciser le type de croissance qu'il obtiendrait?

Dans ses propres prévisions, il était question d'une augmentation de 16,5 milliards de dollars des recettes sur trois ans. Elles sont basées sur des hypothèses fantaisistes. Je voudrais bien comprendre comment notre pays pourrait tripler son taux de croissance, qui s'établissait à 2,4 p. 100 l'année dernière, au cours des prochaines années.

Je poursuis. Il prône des compressions dans la Sécurité de la vieillesse. Il affirme qu'elles s'appliqueraient aux gens dont le revenu est de 54 000 $. Or, une évaluation objective des propos de mon vis–à–vis montre qu'on s'attaquerait plutôt à des gens qui ne gagnent même pas de 20 000 $ à 25 000 $. Il réduirait de 800 millions de dollars les subventions aux entreprises. C'est 200 millions de plus que ce qui est versé aux entreprises en subventions de base, par l'entremise des organismes régionaux. Ou bien ses calculs sont fondamentalement faux ou, en fait, il ne comprend rien aux comptes publics.

Il a réclamé une réduction de 25 p. 100 des subventions accordées aux sociétés d'État. Peut–il nous préciser à quelles sociétés d'État il s'attaquerait? S'agirait–il de VIA Rail ou de la Société Radio–Canada, qu'il éliminerait? Dites–nous ce que vous feriez. Ne vous contentez pas de lancer des chiffres en l'air.

Je poursuis. Il parle des impôts. Il dit que nous n'aurions pas dû procéder comme nous l'avons fait. Est–ce à dire qu'il aurait maintenu l'exonération des gains en capital de 100 000 $, alors que le gouvernement précédent, sur la foi de ses propres études, avait déclaré que les évaluations n'étaient pas concluantes et n'avait pas réussi à montrer un seul iota de lien entre l'exonération des gains en capital et la création d'emplois ou un autre

avantage quelconque pour le pays? Aurait–il maintenu cette mesure? Nous l'avons éliminée et nous sommes fiers de l'avoir fait.

Il parle d'une taxe sur les hydrocarbures. Il fut le premier à en parler. Elle fait partie d'une étude amorcée par le gouvernement précédent et que nous poursuivons toujours, mais il a été le premier à parler d'une taxe sur les hydrocarbures.

À mon avis, c'est pour le moins spécieux de soulever la question d'une révolte des contribuables en cette Chambre, de parler d'une révolution contre une taxe qu'il a lui–même imaginée.

Monsieur le Président, je sais que le temps passe vite; permettez–moi de résumer. La position du Parti réformiste tient essentiellement à deux points: nous devrions procéder à un examen complet de la politique de défense avant d'entreprendre quelque réduction que ce soit, mais nous devrions immédiatement faire des coupes sauvages dans tous les programmes d'aide gouvernementaux qui s'adressent aux mères seules, aux chefs de familles monoparentales, aux aînés, aux veufs, aux veuves et aux enfants.

Je ne comprends tout simplement pas. Je ne comprends pas qu'un parti politique dise d'une part que la guerre froide n'est pas terminée et que, par conséquent, nous devrions continuer à dépenser au titre de la défense, en continuant comme par le passé, tout en affirmant d'autre part que nous avons gagné la guerre contre la pauvreté. C'est tout simplement irréaliste.

Le vice–président: Le chef du Parti réformiste dispose d'une période égale à celle du ministre des Finances, soit environ quatre minutes.

M. Manning: Nous allons monopoliser la période des questions.

Le ministre a prononcé une phrase avec laquelle je puis me dire d'accord. Il a dit: «Je ne comprends pas.»

Je crois que ce genre d'échange est représentatif des problèmes qui caractérisent les débats à la Chambre. Le ministre a fait un certain nombre d'affirmations au sujet de l'attitude du Parti réformiste face à la réduction du déficit. Ou bien il comprend mal notre position, ou nous ne l'avons pas exprimée clairement.

Pour nos projections, nous avons posé l'hypothèse d'une croissance d'environ 3,5 p. 100. Nous admettons maintenant que c'est un peu élevé, mais pas beaucoup plus que les chiffres utilisés par le ministre. Nous sommes capables de justifier les compressions de dépenses que nous préconisons. Nous sommes prêts à le faire. Selon moi, la meilleure tribune pour ce faire serait une rencontre informelle. Je crois que le ministre nous a invités à le faire. Nous pourrions nous rencontrer un bon soir, à l'écart des médias et sans chercher à nous faire du capital politique. Avec l'aide des fonctionnaires et de nos collaborateurs, nous pourrions piocher ces chiffres ensemble.

• (1640)

Je suis passablement certain que le gouvernement s'intéresse assez à cette question pour nous écouter, si nous pouvons marquer des points dans ce débat et prouver qu'on pourrait faire plus dans certains secteurs. S'il s'avérait par contre que nous nous soyons trompés sur certaines projections, nous les retirerions de notre programme officiel. Je crois vraiment que c'est ainsi que nous pourrions nous rendre utiles.

Le deuxième point que j'aimerais soulever, et je pense que c'est là qu'il y a une différence de philosophie entre le gouvernement et nous, concerne la façon dont sont créés les emplois. Quels sont les rôles respectifs du gouvernement et du secteur privé à cet égard?

D'après le budget du ministre, le gouvernement va réduire les cotisations d'assurance–chômage de 725 millions de dollars en trois ans, les ramenant à 2 milliards, et il prétend que cela va conduire à la création de 40 000 emplois. Autrement dit, en laissant cet argent dans les poches des gens d'affaires et des contribuables, il va contribuer à la création de 20 000 emplois pour chaque milliard de dollars qu'il laissera. Mais le gouvernement ajoute qu'il va mettre en place un programme d'infrastructure et qu'entre les trois ordres de gouvernement, les contribuables devront payer 6 milliards d'impôts qu'il va réinvestir pour créer 65 000 emplois, soit environ 10 000 emplois pour chaque milliard dépensé.

Ces chiffres présentent une contradiction inhérente. Si on peut créer 20 000 emplois en laissant un milliard de dollars dans la poche des contribuables, pourquoi ne pas leur laisser ces 6 milliards et créer d'autant plus d'emplois? C'est là que réside la différence philosophique entre nos approches. J'ai hâte d'en débattre.

Ce qui nous intéresse, et qui je l'espère intéresse également d'autres députés, c'est d'obtenir des réponses. Marquer des points politiques dans ce dossier ne nous intéresse guère; nous voulons trouver le meilleur moyen d'assurer des emplois stables. Si nous proposons la meilleure solution, nous espérons que vous le reconnaîtrez, mais si votre solution est meilleure que la nôtre, nous nous ferons un plaisir de le reconnaître.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en 1984, quand je me suis présenté en tant que conservateur, on parlait de trois choses: décentralisation de la gestion du gouvernement, coupures dans les dépenses et réconciliation nationale. J'aimerais dire au chef du Parti réformiste qu'au mois de juin 1990, rien de cela ne s'était produit.

La réconciliation nationale venait de tomber à l'eau; il n'y avait pas eu de coupures, on continuait à dépenser davantage et pour ce qui est de la décentralisation des pouvoirs et de la gestion gouvernementale, on continuait, comme dans le régime libéral, à centraliser davantage à Ottawa. Je pense que c'est la cause majeure du déficit et de la dette du pays, et c'est pour ces raisons que j'ai démissionné.

J'aimerais connaître la position du chef du Parti réformiste à cet égard. Pense–t–il qu'une grande décentralisation, donnant beaucoup plus de pouvoirs aux provinces, permettrait de mieux gérer et d'être plus efficaces, dans le but de diminuer les dépenses et d'augmenter la croissance économique?

[*Traduction*]

M. Manning: Je remercie le député de sa question.

Je ne crois pas qu'il y ait de réponse simple à la question de savoir laquelle, de la centralisation ou de la décentralisation, est la meilleure solution. L'évolution de la situation au Canada a fait en sorte qu'une génération de politiques croit qu'il faut centraliser les pouvoirs à Ottawa, et je crois que c'est ce qui a beaucoup caractérisé le gouvernement Trudeau, alors que la génération suivante estime qu'il faut plutôt céder tous les pouvoirs aux provinces.

Je ne crois pas que l'une ou l'autre de ces solutions extrêmes soit la bonne. Dans une fédération comme la nôtre, il faut examiner toute la gamme des compétences et voir où les pouvoirs du gouvernement central doivent être accrus et où il est préférable de décentraliser.

Notre programme, par exemple, propose de renforcer les compétences fédérales en matière de commerce et d'accroître le pouvoir du gouvernement fédéral d'abolir les barrières commerciales entre les provinces. Il s'agirait, dans ce cas, de renforcer les pouvoirs fédéraux.

Par ailleurs, dans les domaines linguistique et culturel, nous pensons qu'il est préférable de laisser les pouvoirs aux provinces et aux secteurs non gouvernementaux. Il s'agirait donc de centraliser dans certains domaines et de décentraliser ailleurs. Nous préférons ce genre d'équilibre à une réaction automatique dans une direction ou dans l'autre.

• (1645)

Le président suppléant: Cinq autres députés se sont levés pour faire des observations ou poser des questions. Puisque la période de temps allouée est écoulée, y a-t-il consentement unanime pour prolonger de dix minutes?

Des voix: D'accord.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis sincèrement ravi de pouvoir interroger le chef du Parti réformiste. Pendant la campagne électorale, il m'est arrivé souvent d'échanger avec des candidats et j'apprécie vraiment l'occasion qui m'est donnée.

Dans son discours, le député a mentionné que le gouvernement serait mieux de réduire les programmes sociaux plutôt que les opérations du gouvernement, car il y avait là beaucoup plus d'argent, ou de gras aurait-il dit.

J'aimerais qu'il précise quels programmes il réduirait, comment il s'y prendrait et dans quelle mesure. Pourrait-il citer quatre ou cinq exemples?

M. Manning: Monsieur le Président, je tiens d'abord à corriger l'impression qu'a donnée le député en posant sa question. Je le remercie d'ailleurs de sa question.

L'argument que je faisais valoir, surtout à l'intention des bloquistes parce que j'ai étudié leurs discours, c'est qu'un gouvernement ne parviendra jamais à contrôler le déficit ou la dette, s'il ne touche pas aux dépenses dans le domaine social. Voilà tout mon argument. La raison, comme je l'ai indiqué, c'est que 55 p. 100 des dépenses sont affectées au domaine social.

À entendre les bloquistes, on arriverait à contrôler le déficit si seulement on coupait dans le gras administratif du gouvernement. À mon avis, nous pourrions éliminer du budget tous les coûts de fonctionnement du gouvernement et nous n'aurions réduit le déficit que de moitié. Je souligne que c'est par nécessité et non par choix que nous en sommes arrivés à cette conclusion.

Ensuite, nous sommes d'avis que, s'il nous faut réduire les dépenses dans le domaine social, nous devrons cibler les dépenses pour venir en aide aux plus démunis. Autrement dit, il faudra restreindre l'accessibilité des gens dont le revenu dépasse un certain seuil. C'est à ce sujet qu'il risque d'y avoir une grande controverse.

Quand on rencontre les fonctionnaires du ministère des Finances, on constate qu'il y a des écarts dans le montant d'aide sociale, d'assurance-chômage et de sécurité de la vieillesse qui est versé aux familles dont le revenu se situe au-dessus du revenu moyen des ménages au Canada. Certains économistes disent que ce montant peut atteindre 20 milliards de dollars alors que d'autres soutiennent qu'il est nettement inférieur. Il faudrait tirer cela au clair.

Nous croyons qu'il faut cibler les dépenses pour venir en aide aux personnes à faible revenu. Nous disons qu'il faut réduire pratiquement tous les crédits dans le secteur social, ce qui permettrait de réaliser des économies importantes.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, c'est le pays de mes ancêtres qui a vu naître le vocable et la pratique de la démocratie.

Je n'ai pas pu m'empêcher d'entendre ce qu'a dit tout à l'heure le chef du tiers parti. Au cours des débats de la dernière campagne électorale, j'avais été très impressionné d'apprendre que son parti allait former ici un groupe à l'esprit positif qui offrirait des solutions de rechange et ouvrirait des perspectives nouvelles, notamment.

Mais quand je l'ai entendu proposer tout à l'heure que ses collaborateurs et lui-même s'entretiennent en privé avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, j'ai été sidéré. Est-ce pour cela que les Canadiens nous ont élus? Pour que nous nous entretenions derrière des portes closes? Est-ce là ce que veulent les Canadiens? Je suis persuadé que ce n'est pas ce qu'envisage le Parti réformiste. Ce n'est certes pas ce qu'il a prêché au cours de la campagne électorale. Or, lorsque j'ai entendu proposer que l'on tienne des séances à huis clos, des séances privées, j'en ai été renversé.

Le chef du tiers parti me dira-t-il pourquoi on tiendrait un débat de ce genre derrière des portes closes plutôt que publiquement? N'est-ce pas ici même que des débats de ce genre doivent se tenir? N'est-ce pas ici la tribune où l'on doit discuter de ces choses? N'est-ce pas ici que la démocratie doit s'exercer? N'est-ce pas ici, soit publiquement et non dans le privé, que nous devrions discuter de ces choses?

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question. Je crois qu'il y a ici double méprise.

• (1650)

Tout d'abord, c'est le ministre qui nous a invités à nous réunir ainsi pour un échange de vues. Nous avons accepté volontiers l'invitation, mais ce n'est pas nous qui l'avons lancée. L'invitation est venue du camp du député et non du nôtre. Le député a bien parlé, mais il aurait dû adresser ses récriminations aux députés de son propre parti.

Ensuite, je tiens à faire valoir que cela fait 18 mois que nous participons au débat public sur la nécessité de réduire le déficit et la dette. J'ai moi–même prononcé des milliers de discours, dont beaucoup au cours d'assemblées publiques où les gens pouvaient poser librement des questions à ce sujet. Nous accueillons volontiers les questions dans ces occasions–là comme ici, à la Chambre. J'ai fait valoir que, comme le savent beaucoup de députés, lorsque des questions de ce genre sont débattues à la Chambre, il arrive trop souvent que les querelles partisanes font oublier les vrais problèmes.

Nous savons bien que si l'on soulève, à la période des questions, un sujet brûlant comme les 140 000 $ dépensés pour des voyages en réacté, on sera cité au journal du soir et on attirera beaucoup l'attention. Un problème structurel du régime de soins médicaux qui coûte de un milliard et demi à deux milliards de dollars, cela ne fait même pas les manchettes parce que c'est compliqué et difficile à débattre brièvement.

J'accueille volontiers toutes les occasions de tenir un débat public, ici ou ailleurs, mais j'estime qu'il vaut la peine d'accepter l'invitation du ministre à se rencontrer autour d'une table et à décortiquer certaines questions pour y revenir ensuite ici, à la Chambre.

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'appuyer le budget qu'a déposé mon bon ami et mon collègue, le ministre des Finances, le 22 février dernier.

Permettez–moi de féliciter le ministre pour son premier budget depuis l'élection de notre gouvernement. Il nous a tracé une voie sage et prudente. Il a mis en place un processus qui sera à l'origine d'importants changements dans les années qui viennent.

Les députés ne sont pas sans savoir que le ministre des Finances a tenu de vastes consultations auprès des Canadiens avant de déposer son budget. Il est évident qu'il a écouté ce que les gens avaient à lui dire. Je le sais, parce que j'ai moi–même écouté ce qu'avaient à me dire mes électeurs et les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard.

Ces gens m'ont fait savoir qu'ils voulaient des mesures favorisant la relance économique et la création d'emplois. Ils veulent un régime de sécurité sociale équitable et généreux, même s'ils savent que le Canada doit s'en tenir à un régime à frais raisonnables. Ils m'ont dit que le gouvernement devait mettre de l'ordre dans les finances publiques.

Le budget répond à leurs attentes. Il pose les bases nécessaires à l'essor économique et à la création d'emplois, tout en préservant l'équilibre entre la réforme sociale et la réduction du déficit.

Je sais que de nombreux anciens combattants s'inquiétaient des répercussions que pourrait avoir le budget sur leur vie. Ces hommes et ces femmes ont très bien servi leur pays. Ils ont sacrifié les meilleures années de leur vie au Canada et ont encore en mémoire le sacrifice ultime qu'ont fait certains de leurs camarades pour le Canada et les valeurs qui nous sont chères.

Je tiens à dire aux députés qu'aucun groupe de Canadiens ne s'inquiètent aussi vivement de l'avenir du Canada que nos anciens combattants.

Aucun groupe ne souligne de façon plus éloquente la nécessité de préserver notre qualité de vie. Je sais que les anciens combattants de toutes les régions du Canada applaudissent aux mesures visant à réduire les dépenses gouvernementales. Nous entreprendrons bientôt un examen des activités gouvernementales afin de devenir plus efficaces. Nous analyserons tous nos programmes afin de déterminer la façon de réduire le chevauchement et le double emploi.

Au ministère des Anciens combattants, nous étudierons également nos propres activités, comme il se doit. À l'instar des autres ministères fédéraux, nous trouverons des façons de diminuer les frais administratifs.

Cependant, nous ne toucherons ni aux pensions des anciens combattants ni à leurs allocations. Nous voulons veiller à ce que les anciens combattants qui ont besoin des prestations et qui y sont admissibles les reçoivent. Les anciens combattants méritent de toucher leur pension et leurs allocations. De nos jours, de nombreux anciens combattants en ont grandement besoin puisque, à mesure qu'ils vieillissent, ils comptent sur nous pour préserver la qualité de vie qu'ils ont si légitimement gagnée.

• (1655)

Il y a des anciens combattants dans les circonscriptions de tous les députés. Je suis convaincu que, peu importe de quelle région ils proviennent, les députés reconnaissent qu'il est tout à fait juste que le gouvernement s'occupe bien des anciens combattants. On a souvent dit que le Canada offrait les meilleurs programmes du monde à ses anciens combattants. À ce chapitre, aucun autre pays ne nous surpasse.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de ma région, le Canada atlantique, et des retombées du budget dans ma province, l'Île–du–Prince–Édouard.

Je suis très heureux que le budget annonce un projet pilote à l'Île–du–Prince–Édouard. Ce projet conjoint du ministère du Développement des ressources humaines, du gouvernement de l'Île–du–Prince–Édouard, et de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire vise à trouver des moyens d'élargir les possibilités des personnes handicapées.

Le Canada ne peut pas négliger le potentiel de ses citoyens handicapés, surtout pas à une époque où nous avons besoin que tous mettent leurs compétences à contribution pour édifier le Canada. Le gouvernement espère que nous pourrons appliquer les connaissances que nous permettra d'acquérir ce projet dans d'autres régions pour en faire profiter d'autres personnes handicapées.

Beaucoup de mes amis, voisins et électeurs m'ont aussi parlé des modifications apportées au régime d'assurance–chômage. Comme les députés le savent, ces modifications ne sont que la première étape d'une vaste réforme visant à rendre notre système de sécurité sociale à la fois juste et abordable.

Notre premier objectif consiste à modifier ce système pour qu'il ne nuise pas à la création d'emplois. Un bon emploi est la meilleure protection sociale dont peut bénéficier un Canadien. Par conséquent, quelques électeurs de ma circonscription se réjouissent des mesures que nous avons prises dans le budget pour réduire les coûts de l'assurance–chômage pour les employeurs.

L'assurance–chômage est une charge sociale. Si cette charge est trop lourde, elle fait perdre des emplois. En 1989, le taux des cotisations d'assurance–chômage s'élevait à 1,95 $. Cette année, il s'élève à 3,07 $. Le taux maximum des cotisations a plus que doublé pour les employés. Il a plus que doublé pour les employeurs aussi.

Ce sont là des taxes. Qui plus est, ce sont des taxes que doivent payer les petites entreprises. Dans ma province, pratiquement toutes les entreprises sont des petites entreprises. Les électeurs de ma circonscription ne peuvent pas se permettre de payer des cotisations plus élevées. Les petites entreprises de l'Île–du–Prince–Édouard ont besoin d'un allégement de leur fardeau fiscal pour pouvoir commencer à créer des emplois.

C'est pourquoi tant d'électeurs de ma circonscription appuient les mesures budgétaires visant à ramener le taux des cotisations d'assurance–chômage à 3 $ l'an prochain. C'est une réduction considérable par rapport au montant de 3,30 $ qu'on verserait sans cette mesure.

Beaucoup d'habitants de l'Île–du–Prince–Édouard ont besoin des prestations d'assurance–chômage en attendant de trouver de nouveau du travail. Je n'ai pas peur d'admettre que ce sont des mesures sévères pour les personnes qui touchent des prestations d'assurance–chômage.

Mes électeurs aimeraient mieux travailler que recevoir de l'assurance–chômage. Nous allons faire notre possible pour nous servir des programmes de sécurité sociale, y compris l'assurance–chômage, pour aider les Canadiens à retourner au travail.

En attendant, nous savons que certains Canadiens dépendent de l'assurance–chômage pour subvenir non seulement à leurs propres besoins pendant qu'ils cherchent un autre emploi, mais aussi aux besoins des personnes à leur charge. C'est pourquoi le budget prévoit une augmentation des prestations d'assurance–chômage pour les personnes les plus nécessiteuses, celles qui doivent s'occuper d'un enfant ou d'un parent dans le besoin, celles qui doivent faire vivre un conjoint ou une conjointe qui ne travaille pas.

• (1700)

Après l'entrée en vigueur des modifications au régime d'assurance–chômage prévues dans le budget, le Canada atlantique recevra encore plus d'assurance–chômage par habitant que toute autre région du Canada.

En effet, les prestataires d'assurance–chômage au Canada atlantique toucheront en moyenne 970 $, comparativement à 540 $ ailleurs.

Cela montre bien que le gouvernement reconnaît les besoins spéciaux d'une région où le chômage chronique présente des problèmes particuliers. Le meilleur exemple de cela est dans l'industrie de la pêche.

Le gouvernement précédent n'a rien fait pour donner aux habitants du Canada atlantique qui vivent de la pêche au poisson de fond une aide financière au–delà du 15 mai. Le budget prévoit une stratégie de renouvellement et d'adaptation de l'industrie de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique, stratégie qui vise à assurer une aide à long terme aux travailleurs de cette industrie.

Notre gouvernement déploie des efforts énormes pour trouver une façon d'aider quelque 35 000 Canadiens de la région de l'Atlantique qui n'auront plus aucun revenu après l'expiration du programme en cours. Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre du Développement des ressources humaines travaillent à l'élaboration de nouvelles mesures pour que ces gens soient traités de façon juste et digne.

J'ai parlé de certaines des mesures contenues dans ce budget qui touchent particulièrement les habitants de ma province, l'Île–du–Prince–Édouard, et de toute la région de l'Atlantique. J'ai aussi parlé de ce que les anciens combattants du Canada peuvent attendre de ce budget.

Le message que me lancent mes électeurs et les anciens combattants est très clair: les Canadiens savent que le gouvernement ne peut plus fonctionner comme avant et ils veulent avoir voix au chapitre sur la façon d'apporter les changements nécessaires.

Le gouvernement se dirige vers une nouvelle approche en ce qui concerne la création d'emplois et les programmes sociaux, et nous allons nous assurer que les Canadiens participent activement aux décisions concernant les changements qui seront apportés.

Le budget représente la première phase d'une importante réforme, et le gouvernement compte bien poursuivre ses discussions avec les Canadiens sur la meilleure façon de préparer notre grand pays à relever les défis du XXIe siècle.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer à la période des questions ou observations, j'aimerais vérifier si le secrétaire d'État partage son temps de parole avec son collègue, soit le député de Burlington, si je ne me trompe.

Si c'est ainsi, qu'il veuille bien l'indiquer à la présidence et nous aurons des périodes de cinq minutes pour les questions ou observations.

Le secrétaire d'État partage–t–il son temps de parole?

M. MacAulay: Oui, je partage mon temps de parole.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai écouté la plupart des propos du député et je les trouve intéressants. Assurément, de ce côté de la Chambre, nous sommes heureux de l'entendre parler de réforme et de la nécessité pour notre pays de changer sa façon de faire les choses. Nous sommes d'accord avec lui.

J'ai posé une question à ses collègues, une question difficile. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Le budget dit que la dette fédérale croîtra de 100 millions de dollars au cours des trois

prochaines années. Il ne dit rien quant aux conséquences de certains dossiers comme celui du programme de création d'emplois, celui des programmes sociaux, celui du million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté.

Je me demande si le ministre a pensé à certaines choses qui pourraient nuire à la capacité du gouvernement de fonctionner adéquatement, tel que le prévoit le budget, compte tenu du fait que la dette va augmenter de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

Quelle menace la dette fait–elle peser sur le pays?

M. MacAulay: Monsieur le Président, je remercie le député de Crowfoot.

À vrai dire, notre approche diffère sensiblement de la sienne. Si nous cherchions à équilibrer le budget de la façon que le propose le député, il n'en résulterait pas une modification du régime d'assurance–chômage, mais plutôt un effondrement de notre système de sécurité sociale.

• (1705)

La région que je représente serait dévastée. Les mesures que notre gouvernement a prises ont fait changer de cap à l'administration. Nous aurons un déficit de moins de 40 milliards de dollars; ce n'est pas extraordinaire, mais nous sommes sur la voie du rétablissement.

Si nous nous efforcions d'équilibrer le budget, les gens que je représente n'auraient plus rien. Notre gouvernement fait preuve de compassion et se soucie des gens. Il faut assainir les finances publiques, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Mais ce faisant, nous n'accablerons pas les Canadiens qui ont besoin de notre aide.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, face au Budget, j'ai toujours un certain nombre d'interrogations. On sait que le gouvernement n'est pas toujours le pourvoyeur le plus efficient de certains services. Si on parlait par exemple des foyers pour anciens combattants, est–ce qu'il serait possible de savoir quelle est la différence entre le coût d'opération de ces services fournis par l'État et ceux qui seraient fournis par des hôpitaux comparables dans un autre secteur? Est–ce que la comparaison pourrait être faite? Je crois qu'il y a une différence de plusieurs dizaines de milliers de dollars. J'aimerais avoir des commentaires là–dessus.

[*Traduction*]

L'hon. MacAulay: Je remercie le député de sa question. Le ministère des Anciens combattants s'occupait beaucoup d'hôpitaux ces dernières années. Nous en avons maintenant deux, l'un à Sainte–Anne, comme le député le sait, et l'autre dans l'Ouest. Je n'ai pas les chiffres des coûts sous les yeux. La grande priorité du ministère des Anciens combattants consiste cependant à veiller à ce que les anciens combattants soient bien traités.

Le ministère des Anciens combattants négocie actuellement avec les autorités provinciales pour que nos institutions relèvent désormais de la compétence des provinces. Il nous reste deux hôpitaux, et nous négocions également avec leur direction pour opérer ce transfert de compétence.

Le ministère des Anciens combattants continuera cependant de s'assurer que les anciens combattants reçoivent le meilleur traitement possible, car au Canada, comme le sait très bien le député, nous sommes très fiers de pouvoir dire que nous offrons les meilleurs soins à nos anciens combattants. Aucun autre pays ne s'occupe mieux que nous de ses anciens combattants, et je puis assurer au député que nous allons rester le pays qui s'occupe le mieux de ses anciens combattants.

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole en cette Semaine internationale de la femme, à titre de députée de la circonscription de Burlington, en Ontario. L'idée de représenter ma ville à la Chambre des communes m'enthousiasme, mais je suis aussi animée d'un sentiment de profonde loyauté et d'une grande détermination à l'égard du mandat qu'on m'a confié en m'élisant.

Les électeurs de Burlington m'ont permis de grandir et de m'instruire à leurs côtés, et je me réjouis du privilège qui m'est accordé et du défi que je dois relever. La récompense que j'ai reçue est déjà énorme, et j'attends avec impatience l'occasion d'adjoindre à mon propre enthousiasme l'énergie sans pareil de la population de Burlington.

Je tiens à remercier non seulement ma famille et mes amis, sans l'aide desquels je ne serais pas ici, mais aussi la population de Burlington qui m'a d'abord gracieusement donné son aide et ses idées, puis sa confiance. Bien des gens ont travaillé très fort pour que je sois élue à la Chambre. Mes parents et ma famille m'ont appuyée de tout leur coeur dans ce qui, en rétrospective, semble avoir été une campagne très brève, même si, durant l'été, elle paraissait interminable.

Mes parents et ma soeur sont arrivés au Canada en 1957, en provenance de l'Irlande. Mes parents ont inculqué à chacun de leurs enfants un sentiment d'appartenance et de loyauté à l'égard de leur pays d'adoption. Ils nous ont appris la valeur de la persévérance et l'importance de travailler bénévolement pour sa communauté. Je les remercie de m'avoir inculqué ce sens de l'engagement profond et de m'avoir donné les traits de caractère et l'énergie nécessaires pour mettre à profit mon sens du devoir.

[*Français*]

À partir de maintenant, c'est mon devoir de prouver à la population de Burlington que je suis digne de leur confiance. Il est nécessaire d'établir avec elle un partenariat pour partager notre connaissance et notre vision du Canada. J'envisage de marcher main dans la main avec les gens de Burlington pour bâtir un Canada toujours meilleur.

• (1710)

Je ne peux pas marcher seule tout comme je ne peux pas travailler seule dans cette Chambre. Nous devons toutes et tous le faire ensemble. Dans l'accomplissement quotidien de mes tâches de députée, j'ai noté plusieurs différences chez mes collè-

gues. Les différences sont surprenantes entre les communautés que nous représentons, elles le sont aussi à l'intérieur de celles-ci.

Je crois que tout cela peut nous enrichir en tant que société. Ce ne sont pas nos différences qui nous séparent, mais bien nos silences.

[*Traduction*]

Nous avons de la chance d'avoir une tribune comme la Chambre pour amorcer notre voyage, pour y découvrir nos ressemblances, pour y expliquer nos différences et nos idées, y faire part de nos connaissances et y échanger sur nous-mêmes.

J'imagine un voyage à la découverte des beautés de notre pays. Ce sera un voyage pittoresque au cours duquel nous escaladerons des montagnes et nous traverserons des prairies. La durée de notre voyage sera proportionnelle à l'immensité de notre pays, et nous y découvrirons des langues et des coins de pays colorés. Nous serons témoins de printemps fleuris et d'hivers rigoureux, et nous comprendrons finalement que la seule façon de réussir, c'est de marcher tous ensemble en ne laissant personne derrière.

Je ne ménagerai aucun effort pour assurer la croissance et la prospérité de Burlington, mais aussi du Canada tout entier. Nous devons bâtir une économie saine pour les générations de demain et une société qui reconnaît l'égalité des races et des sexes. Tous ces objectifs s'imbriquent les uns dans les autres, car notre économie ne peut être vigoureuse que si tous ont une chance égale d'y participer.

Si la pleine égalité ne règne pas, le développement de notre pays en souffrira. C'est lorsque tous pourront participer également à la vie de la société canadienne que nous serons les plus forts sur le plan international.

Le premier budget du gouvernement met en place des éléments pour que notre pays devienne plus fort, et les réformes que le ministre du Développement des ressources humaines souhaite apporter vont dans le même sens.

Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui reconnait les injustices du système actuel, d'un gouvernement déterminé à apporter de vrais changements dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Ce budget est marquant, car c'est le premier qui tienne compte de la situation économique particulière des femmes. Trop d'enfants vivent dans la pauvreté, et ce sont surtout des enfants qui appartiennent à des familles monoparentales dirigées par des femmes. Dans ce budget, le gouvernement s'engage à étudier le problème des pensions alimentaires pour s'assurer que la fiscalité soit juste, car la question est d'importance critique pour l'avenir de nombreux jeunes Canadiens. Selon moi, la pauvreté chez les enfants est une menace pour l'avenir de notre économie et un gaspillage de ressources éhonté.

Le budget aidera les petites entreprises. Je suis heureuse d'appuyer le Burlington's Businesswomen's Network, groupe qui favorise l'entrepreneuriat et encourage dans la voie de la croissance ceux qui ont le plus de succès dans le lancement de nouvelles entreprises, c'est-à-dire les femmes. Des gens comme Roxeanne Moffat, propriétaire de Hillcrest Florist, et Nancy Brewer, qui a ouvert son propre bureau comptable, sont des modèles d'excellence et de détermination pour nos concitoyens et nos jeunes.

Penser mondialement, agir localement, voilà un mot d'ordre qui convient parfaitement au Canada. Au moment de choisir une nouvelle orientation pour le Canada, il ne faut pas le perdre de vue. Si nous nous améliorons au niveau local, nous pouvons avoir un effet positif sur la scène internationale. À Burlington, par exemple, nous avons divers projets et activités communautaires qui ont enrichi notre région du point de vue tant social qu'économique.

Nous avons payé le prix fort pour avoir permis aux industries de polluer la baie Burlington, qui a déjà été si belle. Nous apprenons maintenant qu'il existe une nouvelle façon durable de développer notre économie, que des Canadiens se sont engagés à réparer les erreurs du passé et qu'ils font profiter d'autres pays de leur expertise moyennant rémunération.

Je me réjouis de la diversité et de la portée des initiatives locales qui stimulent l'inventivité des entreprises. Le prix d'excellence qui est décerné aux jeunes à Burlington encourage les jeunes à fonder leurs propres entreprises. Ces jeunes sont associés de près à des gens d'affaires locaux qui leur servent de guides et d'inspiration. C'est extraordinaire de voir des jeunes et des moins jeunes travailler ensemble pour forger un avenir meilleur.

Nul doute que les citoyens plus âgés de Burlington disposent d'un incroyable bagage de connaissances à partager avec les jeunes. Nombre de personnes âgées de Burlington encore jeunes d'esprit ont connu une seconde carrière au sein du Service d'assistance canadien aux organismes, un organisme sans but lucratif faisant appel à des volontaires axé sur le développement international et humain et visant à aider les Premières nations ou des organismes étrangers à subvenir à leurs besoins. Les bénévoles du SACO ont 62 ans en moyenne. Ce sont des gens comme Larry et Patricia McMahon et Anthony Miele de Burlington qui mettent leurs connaissances à la disposition d'autrui.

J'estime qu'il est nécessaire pour les Canadiens de partager ces ressources tant au Canada qu'à l'étranger. En prenant des mesures positives à l'échelon local, nous améliorons la qualité de vie de tous les Canadiens. Inévitablement, cela se répercutera à l'extérieur de nos frontières.

• (1715)

À Burlington, nous avons un organisme qui travaille tant au Canada qu'à l'étranger pour éliminer la violence faite aux femmes. Cet organisme, CAVEAT, a été créé par une mère de Burlington, Priscilla de Villiers, et jouit de nombreux appuis au sein de la collectivité.

Sur le plan international, les Nations Unies ont emboîté le pas au Canada dans la lutte contre la violence faite aux femmes. C'est une question de droits de la personne aussi bien qu'une

question d'égalité. Tous les habitants de la terre en profiteront lorsque les femmes ne craindront plus pour leur vie.

Je sais que tous les progrès que nous réaliserons n'auront été rendus possibles que par le travail réalisé par ceux qui nous ont précédés. Dans ma circonscription, les femmes représentent 64 p. 100 des personnes âgées de plus de 75 ans. Ces femmes dévouées et pleines d'entrain forment une communauté on ne peut plus dynamique. Leur participation à la vie de Burlington prend bien des formes. Elles poursuivent leurs missions de conseillère, d'éducatrice et de modèle.

Je suis honorée de pouvoir suivre les traces de personnes aussi exceptionnelles que Jean Galloway, la citoyenne de Burlington 1993. À l'âge de 73 ans, cette mère, grand–mère et bénévole admirable a fondé une société d'aide aux animaux. Elle travaille pour un organisme de charité qui se spécialise dans la livraison de repas à domicile et pour la Croix–Rouge. En un mot, elle est l'une des plus ardentes championnes de tout ce qui peut améliorer les choses à Burlington.

En partageant leurs expériences de vie avec parents et amis, les vieilles dames de Burlington ont fait ressortir ce qui apparaît rarement au grand jour: le rôle des femmes et tout le bien qu'elles accomplissent chez elles et au dehors. En effet, elles mènent une existence riche et variée.

Je profite donc de l'occasion pour remercier les vieilles dames de Burlington et du Canada. On oublie souvent leur précieuse contribution à la société. Il nous faut apprendre auprès des personnes âgées, hommes et femmes, les moyens de relancer notre économie de façon durable.

De concert avec tous les Canadiens, le gouvernement actuel va établir la stratégie de cette relance. Ce budget est la première ébauche de ce plan d'action.

Je suis heureuse de pouvoir collaborer avec mes électeurs et la Chambre afin de préparer le Canada à entrer dans le XXI^{e} siècle, une ère d'égalité pour tous les citoyens, ici et ailleurs dans le monde. J'espère que tous les députés voudront m'accompagner sur la route d'un monde meilleur.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt le discours de notre collègue du Parti libéral, qui est aussi le parti au pouvoir. Elle a fait l'éloge de l'entrepreneuriat dans son comté et, effectivement, je crois que nous devons, tous et toutes, faire l'éloge de ces gens qui entreprennent dans chacun de nos comtés, d'un océan à l'autre.

Ceci dit, notre honorable collègue a aussi parlé des personnes âgées. J'ai un gros souci au sujet des personnes âgées, souci qui est avivé par le présent Budget. Je vais lui communiquer ce souci afin qu'elle puisse me donner son opinion.

Les personnes âgées reçoivent une pension du gouvernement fédéral. Cependant, à partir d'un niveau de 29 000 $, ces personnes devront maintenant commencer à en rembourser une partie. Or, bien souvent les personnes âgées ont acquis une propriété il y a nombre d'années, petite propriété, à l'époque, qui était à l'intérieur de leurs moyens. Cette propriété a pris une valeur parfois assez intéressante et j'en suis heureux pour eux. Mais d'autre part, la taxation foncière demande à ces personnes un effort fiscal supplémentaire. Or maintement, on les privera d'une partie de leur pension.

Je trouve que c'est aller chercher au mauvais endroit l'argent qu'on aurait pu aller chercher ailleurs, entre autres chez ces entreprises qui profitent d'un certain nombre d'abris fiscaux, particulièrement à l'étranger, ce que je trouve tout à fait indécent. J'aimerais que mon honorable collègue réagisse à mes propos.

Mme Torsney: Monsieur le Président, je pense qu'il est nécessaire que tous les niveaux de gouvernement travaillent ensemble pour tous les citoyens du Canada. Il faut examiner les niveaux de taxation des municipalités. . .

[*Traduction*]

. . .du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et veiller à ce que tous les habitants de nos circonscriptions ne soient pas frappés par deux fois par les impôts. Parfois, ces gens sont frappés trois fois et, en Ontario, à cause des administrations régionales, ils sont frappés quatre fois par les impôts.

• (1720)

Je constate, avec plaisir, que le gouvernement a pu protéger le crédit d'impôt pour personnes âgées accordé à 75 p. 100 de personnes au pays. Beaucoup de personnes âgées de ma circonscription m'ont dit qu'elles craignaient de se retrouver au niveau suivant et de perdre ces exemptions. Cependant, beaucoup de personnes m'ont dit qu'elles voulaient participer à la reconstruction de notre économie et payer leur juste part. Bon nombre de gens reconnaissent que ce pays a fort à faire pour régler le problème du déficit.

Nous avons pris, je pense, des mesures positives pour protéger le crédit d'impôt pour personnes âgées de 75 p. 100 des personnes âgées de ce pays. Il y a beaucoup de travail à faire avec les autres paliers de gouvernement pour veiller à ce que nous ne causions pas de préjudice aux personnes âgées et autres dans notre pays. Ensemble, nous réussirons!

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de notre sympathique collègue de droite et je voudrais lui faire quelques remarques.

Son discours m'a semblé sympathique et bien présenté, sauf que je ne retrouve pas dans le Budget qu'elle qualifie de budget du siècle ou de super budget, les fonds qui vont aider les mères de famille, particulièrement les chefs de familles monoparentales, au niveau des garderies. Lorsque le gouvernement d'en face était de ce côté–ci de la Chambre et qu'il formait l'opposition officielle, la vice–première ministre actuelle s'était battue, à l'époque, et je me souviens de ses propos, pour que le gouvernement d'alors investisse dans les garderies. Dans ce Budget, on n'y retrouve rien. Il n'y a rien non plus pour les logements sociaux. On sait qu'il y a énormément de besoins du côté des logements sociaux, mais on ne retrouve pratiquement rien à ce chapitre dans le présent Budget.

À mon avis, on a tenté de régler le problème économique actuel en s'attaquant aux chômeurs plutôt qu'au chômage. Je trouve ça regrettable. On aurait probablement dû aller plutôt du côté des fiducies familiales, par exemple, dont on a beaucoup parlé.

Comme le temps presse, je laisserai ma collègue d'en face commenter mes propos.

[*Traduction*]

Mme Torsney: Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires. Il est clair que la question des garderies a tenu une place importante dans la campagne électorale du gouvernement. Nous nous sommes engagés à accroître le nombre de places dans les garderies chaque année qui suivra une année de croissance économique de 3 p. 100.

Je suis heureuse de faire partie d'un gouvernement qui reconnaît que la question des garderies est en fait très importante pour l'égalité des femmes.

Nous avons également entrepris d'examiner la question de l'imposition et des crédits d'impôt pour enfants pour ceux et celles qui, dans nos collectivités, décident de rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants. Il est important que nous mettions des choix à leur disposition. Il est important que nous prenions leur avenir à coeur.

J'estime que les enfants sont notre ressource la plus précieuse et que nous devons faire quelque chose pour qu'ils soient élevés dans un environnement sain et qu'ils ne manquent de rien. Les garderies, tout comme le choix de pouvoir faire garder ses enfants, sont deux choses très importantes pour de nombreux parents. Il faut donc travailler en ce sens.

Personnellement, j'ai l'intention de faire tout ce que je peux pour que nous remplissions ces engagements à chaque année de notre mandat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à remercier l'honorable député de Beauharnois—Salaberry de sa coopération, ainsi que la députée de Burlington de la brièveté de sa réponse. Nous reprenons le débat.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord me servir du petit document *Le budget en bref* du ministre des Finances, dans lequel il dévoile trois grands objectifs: le premier doit apporter une aide aux petites entreprises; le deuxième traite d'un système de sécurité sociale responsable qui soit équitable; et le troisième objectif a pour but d'assainir les finances publiques.

J'exprimerai mon opinion sur le premier objectif qui vise à aider les petites et moyennes entreprises. Je me réfère à la page 5 où on retrouve le premier objectif, aider les petites entreprises. Il a d'abord augmenté, au mois de janvier, juste avant le Budget, les cotisations d'assurance–chômage pour obtenir des revenus d'environ 800 millions de dollars.

• (1725)

Environ la moitié doit être payée par les petites et moyennes entreprises, et aussi, bien sûr, payée par les employés. Cela veut dire qu'il y a 800 millions de dollars qui seront perçus par le gouvernement, ce qui aura comme effet de diminuer encore le pouvoir d'achat des citoyens. Par le fait même, en diminuant leur pouvoir d'achat, les gens achètent moins, les entreprises produisent moins et on nuit à celles–ci. Je ne pense pas que ce soit une mesure pour aider la création d'emploi, tel qu'annoncé par le ministre à plusieurs reprises. C'est la première mesure qu'il semble prendre comme exemple pour aider l'entreprise.

Ensuite il dit qu'on va créer un réseau de centre unique de service aux entreprises qui sera étendu de manière à ce que les petites entreprises de toutes les provinces y aient accès. Il parle d'un centre unique du gouvernement fédéral. Il parle seulement de ce centre unique du gouvernement fédéral, alors que depuis déjà plusieurs années le gouvernement du Québec, les députés du Québec, les députés du Bloc québécois disent que pour diminuer la gestion du gouvernement, et cela de façon considérable, il faudrait plutôt avoir des guichets uniques entre le ministère du Développement économique du Québec et le ministère du Développement économique fédéral.

On le sait très bien, je l'ai dit souvent et je le répète encore aujourd'hui, la Commission Bélanger–Campeau a conclu que les dédoublements entre les provinces, particulièrement la province de Québec et le gouvernement fédéral, coûtaient environ deux à trois milliards de dollars par année.

C'est une somme très importante. En plus de coûter de deux à trois milliards de dollars par an, on sait que cela coûte énormément cher en inefficacité parce que les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, ont beaucoup de difficulté à se retrouver dans tout cela.

Si le ministre des Finances avait été sérieux, il n'aurait pas parlé de centre unique, il aurait dû parler de guichet unique avec le Québec, ou les provinces, et le fédéral. C'est vraiment manquer d'idée et avoir les oreilles complètement bouchées, que de ne pas écouter les revendications du Québec.

Un autre des grands avantages qu'il nous mentionne pour augmenter la productivité et la création d'emploi dans nos PME, c'est qu'il décide de consulter et d'étudier.

Monsieur le Président, c'est ma dixième année à la Chambre des communes et il y a au moins dix ans qu'on consulte et qu'on étudie. Il me semblait que le Parti libéral avait un programme tellement clair, parce qu'on nous parle presque tous les jours, si ce n'est plusieurs fois par jour, de leur merveilleux livre rouge qui contenait toutes les solutions. Je me rends compte que le livre rouge n'était pas complet puisque, lorsqu'on parle de création d'emploi et d'aide aux PME, le gouvernement consulte et étudie, et il va étudier encore longtemps.

Si je regarde ici à la page 6, c'est écrit: «Un groupe de travail spécial recommandera, dans le meilleur délai, un régime réglementaire amélioré pour accroître la compétitivité des entreprises.»

Pourtant, il me semblait que le livre rouge était complet et que le gouvernement était prêt à agir après avoir obtenu le pouvoir.

Actuellement, ils l'ont le pouvoir. Pourquoi étudier et consulter? Je vous cite toujours la page 6: «Le milieu des affaires sera consulté au sujet d'un large éventail de réductions tarifaires proposées sur les intrants. . .» Encore une fois, on étudie; et pourtant, des études ont déjà été faites là–dessus.

• (1730)

Un peu plus loin, on y lit ceci: «Le ministre des Transports entreprendra, en consultation avec les gouvernements provinciaux. . .» Encore une fois, on étudie et on consulte. C'est ainsi que le ministre des Finances peut dire qu'il relance l'économie et qu'il va créer des emplois. Mais non, je pense qu'il n'est pas prêt à agir, donc il consulte. Il y a aussi le Comité permanent des finances de la Chambre qui doit présenter ses recommandations sur la taxe qui va remplacer la TPS. Encore une fois, on n'est pas encore prêts à agir pour créer des emplois et aider les petites et moyennes entreprises à créer des emplois.

Alors tout ce qu'il a fait concrètement, c'est abolir l'exonération des gains en capital de 100 000 $. Ce n'est pas mauvais, mais je suis convaincu que d'abolir l'exonération des gains en capital de 100 000 $, ce n'est pas la façon d'augmenter les emplois et aider les petites et moyennes entreprises à réussir.

Également, les déductions d'impôt au titre des frais de représentation ont été réduites. Beaucoup de petites entreprises, de travailleurs autonomes, de vendeurs avaient pourtant besoin de ces déductions d'impôt au titre des frais de représentation pour exercer correctement leur travail. On sait très bien et le ministre des Finances le sait aussi, j'en suis convaincu, que le jour où on a réduit les déductions d'impôt au titre des frais de représentation que plusieurs restaurants et hôtels se sont plaints et ont constaté qu'ils avaient perdu un nombre important d'emplois, parce que les gens fréquentent de moins en moins les restaurants et les hôtels. Le ministre des Finances est au courant de ces statistiques. Il dit qu'il veut créer des emplois, mais en agissant ainsi, il nuit justement à la création d'emplois en réduisant les crédits d'impôt au titre des frais de représentation pour les travailleurs autonomes et pour les vendeurs, ces personnes qui s'occupent de faire la promotion des produits et autres.

Le ministre des Finances croit–il réellement qu'en taxant davantage les entreprises, il va créer des emplois? Le gouvernement fédéral va augmenter de 1,7 milliard de dollars, dans les trois prochaines années, les taxes aux petites et moyennes entreprises. Il va aussi augmenter de 1,8 milliard celles des particuliers, ce qui veut dire 3,5 milliards en nouvelles taxes pour les entreprises et les particuliers dans les trois prochaines années. Est–ce que le ministre des Finances croit qu'en diminuant la capacité de consommer des entreprises et des particuliers, il va augmenter les emplois? Je pense que non.

Je vous soumets ici quelque chose qui est, à mon avis, assez dramatique. La Chambre de commerce du Canada a mené une enquête, une étude, auprès de ses membres. Cette question a été posée à 658 entreprises ou entrepreneurs: Est–ce que vous croyez que les politiques fiscales du gouvernement fédéral sont adéquates? Eh bien, 22 p. 100 de ces 658 entrepreneurs ont répondu qu'ils déménageraient en partie, qu'ils s'apprêtaient à le faire, qu'ils avaient déjà déménagé ou qu'ils quitteraient tout à fait dans les années qui viennent.

• (1735)

Alors, il est dit clairement dans le quotidien *La Presse* du 15 février 1994, que les politiques fédérales incitent les entreprises à quitter le pays. Si le ministre des Finances prétend qu'avec ses politiques il va créer des emplois, il a plutôt, dans son dernier budget, encore augmenté le fardeau de la gestion et des impôts pour les entreprises. S'il pense que c'est la façon de créer des emplois, il aurait dû lire à ce moment le sondage de la Chambre de commerce du Canada. Il est malheureux, triste et dramatique de voir que 22 p. 100 de ces gens ont décidé partiellement ou totalement de quitter le Canada.

Alors, nous vivons un moment difficile. La dette est très élevée, mais il reste quand même que, à mon avis, le ministre des Finances n'a rien compris de ce qu'il faut faire pour créer des emplois ici dans ce pays.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Crowfoot, je voudrais soumettre au consentement de la Chambre la proposition suivante.

J'ai en main une liste des orateurs qui doivent suivre. Il y en a quatre: deux de l'opposition et deux du gouvernement. Si la Chambre envisageait de dispenser chacun de ces quatre orateurs de la période de questions et d'observations de cinq minutes, cela nous mènerait à 18 h 15, heure à laquelle, sauf erreur, nous devons passer à une autre question.

Je n'oblige en rien la Chambre, je ne lui fais qu'une proposition. Je lui laisse le soin de décider, car je vois les quatre personnes qui désirent prendre la parole sur cet amendement aujourd'hui. J'attendrai les directives de la Chambre.

Peut–être le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires voudra–t–il faire cette proposition ou devrais–je simplement demander le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, le premier budget du gouvernement nous était présenté comme celui qui devait redonner l'espoir à la population canadienne. Cet espoir, tant promis en campagne électorale, résidait principalement dans une lutte sans merci au chômage, une détermination à réduire le déficit, l'élimination des dépenses somptuaires et du gaspillage, et enfin le quasi–serment de ne pas toucher aux impôts des contribuables, incapables de fournir le moindre effort supplémentaire à ce niveau.

Mais qu'en est–il entre les beaux discours et la brutale réalité du Budget du 22 février dernier? D'abord, le message des contribuables n'a pas été entendu. On ira puiser 500 millions chez les retraités et 500 millions chez les salariés en imposant les primes d'assurance–vie. Pour le contrôle du déficit, on repassera. Ja-

mais dans l'histoire du budget fédéral on a annoncé un déficit aussi élevé frôlant les 40 milliards de dollars.

À ce chapitre, le ministre confirme qu'il ne peut mieux faire que ses prédécesseurs, politique qu'il a pourtant jadis vertement décriée. Les dépenses de l'État sont à peine comprimées de 400 millions de dollars, alors que le vérificateur général nous propose 5 milliards de dollars de solutions utiles.

Quant au cancer du chômage, on applique la médecine du «visa le noir, tua le blanc», plutôt que de fournir des solutions efficaces pour endiguer le fléau du chômage. C'est aux chômeurs et aux chômeuses que l'on s'attaque. Est–ce là l'espoir qu'on avait promis de redonner aux Québécois et aux Canadiens? Je ne le crois pas. Je pense plutôt que ce budget passera à l'histoire des rêves brisés.

En ce qui concerne le Forum national sur la santé, le gouvernement a annoncé qu'un tel forum permettrait un examen en profondeur de notre système des soins de santé. Ce forum devra toutefois permettre un véritable dialogue pour identifier les obstacles auxquels les provinces sont confrontées, développer des solutions afin d'adapter des mesures répondant adéquatement au financement du système de santé, ainsi qu'aux prérogatives des provinces,

Ce forum national ne doit surtout pas servir de caution au gouvernement pour justifier toute amorce de changements unilatéraux dans les paiements de transfert au titre du financement des programmes établis, ce qui irait à l'encontre des intérêts des provinces.

● (1740)

Lorsqu'on regarde de près le Budget du ministre des Finances, et que l'on évacue tous les précieux discours d'intention, on se rend vite à l'évidence que ce budget n'est qu'une copie des budgets conservateurs que le ministre lui–même a critiqué, ouvertement et avec force, lorsqu'il était dans l'opposition.

Le gouvernement actuel s'est fait élire sous la bannière du changement et du renouveau. Il semble, toutefois, qu'il ait inventé une autre définition de ce que peut être la notion de changement. À cet effet, le ministre des Finances perpétue la politique du gouvernement conservateur en gelant, jusqu'en 1994–95, la contribution fédérale par habitant.

Dans son discours du Budget, le ministre des Finances, en faisant référence à la mise en place d'un forum national sur la santé, nous indique, et je cite: «Pour établir les conditions nécessaires à ce dialogue, ce Budget n'apporte aucun changement aux paiements de transfert au titre de la santé. Notre engagement de maintenir les principes de la Loi canadienne sur la santé demeure ferme». Mais la réalité n'en est pas moins brutale pour le Québec et les provinces.

Le ministre n'apporte aucun changement bien sûr. Il maintient en force les coupures des conservateurs en consacrant, pour 1995–96, l'indexation du financement des programmes établis au taux de croissance du PNB moins 3 p. 100. Encore une fois, de façon unilatérale, le gouvernement fédéral refuse d'honorer sa signature et effectue un transfert de ses problèmes de caisse vers les provinces. Une question se pose donc. Est–ce avec ces mêmes bonnes intentions, avec cette même propension à décider et à décréter unilatéralement que le gouvernement entend animer le forum national sur la santé?

Le Bloc québécois a affirmé, à maintes reprises, que le gel des paiements de transfert aura des conséquences importantes sur le fardeau fiscal des provinces. En perpétuant cette politique mise de l'avant par les conservateurs, le ministre des Finances entraîne les provinces dans un guêpier où elles auront à faire face, seules, à l'augmentation croissante des coûts de santé.

La vice–première ministre critiquait également le gel des paiements de transfert lorsqu'elle était dans l'opposition. Elle affirmait que: «Le financement du fédéral glisse sur une pente savonneuse qui est en train de provoquer une crise dans le secteur des soins de santé au Canada.» Pourquoi le ministre des Finances n'a–t–il pas pris en considération cette remarque empreinte d'une certaine sagesse? Le gouvernement continue à pelleter une partie de son déficit dans la cour du voisin et pense s'en tirer à bon compte plutôt que de s'attaquer aux véritables racines du mal et de jeter du lest dans son entêtement à maintenir les chevauchements et les doubles juridictions.

Il y a deux ans, jour pour jour, le 9 mars 1992, à l'intérieur d'un discours bien senti, dans le cadre du débat du projet de loi C–60, M^me^ Diane Marleau, l'honorable ministre de la Santé, dénonçait, à l'époque, les effets pervers des compressions et des gels que perpétuait le gouvernement conservateur dans les transferts aux provinces pour les programmes de santé. Elle constatait alors, et je cite: «La réduction des transferts dans ce domaine n'a pas contribué à une meilleure gestion de notre système de santé.» M^me^ la ministre, fort à propos, posait également le constat suivant: «Nous avons littéralement refilé le fardeau de notre déficit aux provinces, leur disant qu'elles avaient le choix entre augmenter les impôts ou réduire leurs services. Dans bien des cas, elles ont fait les deux.»

Ce discours rempli de bons arguments, il ne date pas de 20 ans ni de 10 ans, il date du 9 mars 1992, donc il y a deux ans, jour pour jour. Que s'est–il passé durant ces deux années pour que ces justes perceptions aient si dramatiquement été perverties? Il y a bien eu des élections. Et celles et ceux qui dénonçaient, avec raison, les coupes sombres, et toujours bien camouflées, dans les transferts aux FPE sont maintenant au pouvoir et prennent les décisions.

Je comprends, maintenant, pourquoi le discours du Budget ne comprenait que cinq lignes sur la santé. C'est parce qu'on camouflait dans la honte les mêmes politiques restrictives des conservateurs, balayant sous le tapis nos bons principes et contredisant ainsi les fondements mêmes du discours électoral, celui du fameux livre rouge, avec lequel ce gouvernement s'est fait élire.

● (1745)

La supercherie a un prix à payer: il s'agit de la méfiance et la perte de confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens à l'égard des institutions politiques et de celles et ceux qui gouvernent. Et pour bien illustrer cette méfiance, permettez–moi de citer une dernière fois l'honorable ministre de la Santé dans son discours du 9 mars 1992: «La réduction des transferts dans ce domaine, la santé, n'a pas contribué à une meilleure gestion de notre système de santé; elle n'a contribué qu'aux compressions et au développement du sentiment de crainte qui se répand

maintenant chez les gens à revenu moyen de tout le pays, qui représentent la plus grande tranche de population. Ils vivent dans la peur de ce qu'il leur arrivera dans l'avenir. Existera–t–il un système de santé pour eux? Pourront–ils obtenir les médicaments dont ils auront besoin à des prix abordables lorsque viendra le moment opportun, c'est–à–dire lorsqu'ils atteindront un certain âge? Ils ont l'impression que le gouvernement fédéral se dérobe peut–être devant ses responsabilités en ce domaine», fin de cette citation, tout aussi révélatrice qu'actuelle.

Ainsi, le sous–financement fédéral des programmes de transfert aux provinces en matière de santé génère des conséquences graves, en bout de piste, pour les usagers, ce qu'a carrément oublié le concepteur du Budget du 22 février dernier.

Je rappelle à cette Chambre, par exemple, le cas de l'Hôpital Sainte–Croix, dans mon comté, qui souffre d'une sous–budgétisation annuelle de l'ordre de 10 millions de dollars. Or, il s'amorce dans notre collectivité un vaste mouvement de soutien à la survie de cet hôpital qui dessert une population de 90 000 personnes. Ce n'est pas dans un pays en développement que l'on parle de sauver un hôpital, c'est au Québec, à l'intérieur d'un système de santé canadien que l'on se plaît à décrire comme l'un des meilleurs au monde. Oui, la supercherie a un prix à payer: la méfiance de nos concitoyennes et concitoyens lorsqu'ils n'obtiennent plus les services qu'on leur avait promis et qu'en plus une loi leur confère.

Le Budget annonce la création d'un centre d'excellence sur la santé des femmes. Qu'en est–il de ce centre et quelles sommes y seront consacrées, alors que le Conseil de recherches médicales voit son budget amputé de 10,8 millions de dollars, diminution puisée justement dans le programme des réseaux de centres d'excellence. Quant aux engagements pris pour un programme de nutrition prénatale, s'agit–il d'argent neuf ou de sommes provenant de la liquidation de programmes secondaires—31,2 millions de dollars—ou de programmes d'aide de caractère exceptionnel—30,2 millions. Les chiffres sont trompeurs et laissent croire qu'on a éliminé des programmes pour faire place à ceux promis par le gouvernement en campagne électorale.

Les coupures draconiennes effectuées dans le régime d'assurance–chômage entraîneront nécessairement une détérioration des conditions socio–économiques d'existence de ces bénéficiaires et, par le fait même, une dégradation de leur état de santé.

Ce que je déplore vivement, c'est que cette politique et ces réductions touchent principalement les plus démunis de cette société. Comment une personne gagnant 25 000 $ par année avec deux enfants à sa charge pourra–t–elle subvenir aux besoins de subsistance de la famille lorsque le gouvernement ne lui accorde que 55 p. 100 des sommes assurables? Quelles sont donc les conséquences de cette mesure sur la santé des plus démunis? Le gouvernement a–t–il évalué les enjeux et les coûts de ces conséquences qui auront des répercussions sur les budgets de santé pour les provinces?

À la suite de cette réduction, ces personnes auront de la difficulté à se nourrir, se chauffer, à se loger et à se vêtir convenablement. Cette situation entraînera une dégradation de leur état de santé et une demande croissante en soins de santé. Si le gouvernement pense réduire ses dépenses en hypothéquant l'existence des plus démunis, il se trompe.

[*Traduction*]

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui, non seulement de vous féliciter de votre nomination, mais aussi de féliciter le ministre des Finances d'avoir présenté un des budgets peut–être les plus équilibrés et les plus raisonnables jamais présentés dans cette enceinte depuis longtemps. En tant que représentant nouvellement élu de la circonscription d'Ontario, c'est la première occasion que j'ai de m'adresser à la Chambre.

C'est un privilège que de pouvoir s'adresser à la Chambre à titre de député d'Ontario. J'ai été précédé par des personnalités importantes. Je pense naturellement à l'honorable Norman Cafik, à l'honorable Michael Starr et, plus récemment, à René Soetens qui a représenté la circonscription de 1988 à 1992.

• (1750)

Je prends mes responsabilités de député très au sérieux. Mes électeurs m'ont confié le mandat de défendre leurs intérêts. C'est une tâche que j'ai l'intention d'accomplir avec humilité, diligence, intégrité et honnêteté. Je voudrais parler un peu de ma circonscription avant de passer aux principaux points du budget tels que je les perçois et à certains aspects qu'il me paraît utile de poursuivre et d'appuyer.

La circonscription d'Ontario est l'une des plus peuplées du pays. Elle comprend les villes en expansion d'Ajax, Pickering et Whitby. Elle comprend également une vaste zone «rurbaine» que mes prédécesseurs ont appelée les terres de l'aéroport de Pickering et les terres de Seaton. C'est une circonscription dont la population croît rapidement et qui, à bien des égards, est un microcosme de ce que deviendra le Canada. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles elle a élu un des plus jeunes candidats, maintenant un des plus jeunes députés de la majorité. C'est un honneur que de servir à ce titre, mais pour comprendre un peu mieux ce budget, je devais commencer par analyser ma circonscription.

Ce budget est le point de départ d'un processus qui devrait remettre le Canada au travail et qui devrait faire passer notre économie de la stagnation à la croissance. Au cours des dernières années, nous avons vu le gouvernement précédent adopter une politique néo–conservatrice. Je crois que cette politique a grandement gêné notre compréhension et notre évaluation de l'économie qui, au Canada comme dans le reste du monde, a connu des changements profonds.

C'est parce que nous avons compris ces changements que nous avons pu, en tant que gouvernement, concevoir une nouvelle façon d'envisager l'économie, instaurer une nouvelle économie, fondée sur des idées, sur des innovations et sur la reconnaissance du rôle très important que nous assumons dans l'établissement et le maintien d'une économie durable et bien dirigée.

On pourrait dire que le Canada doit maintenant planifier son avenir. On pourrait dire qu'il doit décider de l'orientation qu'il doit prendre. Je reprends les paroles qu'un célèbre penseur avait prononcées il y a bien des années: «Quand on ne sait pas où l'on veut aller, il y a de fortes possibilités qu'on se retrouve ailleurs.» Selon moi, c'est justement là où se trouvait le Canada jusqu'en 1993, et même jusqu'au dernier budget.

Jusqu'ici, l'économie reflétait le point de vue que les déficits sont moins importants que la croissance ou les emplois. Je regarde les choses d'une point de vue différent. Compte tenu de ce qu'a connu notre économie et notre pays au cours des derniers mois, des nombreux Canadiens qui ont perdu leur emploi, des entreprises qui sont devenues clandestines et des sociétés qui ont simplement mis fin à leurs activités, je dis qu'on ne peut plus tolérer la situation, dans ce grand pays qui est le nôtre. Notre gouvernement a conçu un programme qui doit favoriser le renouveau, tant pour l'ensemble du Canada que pour chacun de ses habitants.

Les gens ne veulent pas vivre d'assurance–chômage ou d'aide sociale, au Canada. Les Canadiens veulent travailler. Ils veulent gagner leur vie et mériter le respect que confère un emploi à la hauteur de leurs possibilités. Nous voulons parler des expériences personnelles des Canadiens dans le monde des affaires, des moyens à prendre pour diriger une entreprise et la tenir à flot en période de difficulté.

C'est là un besoin auquel le budget a répondu en reconnaissant l'importance de la petite entreprise. Ma circonscription se distingue peut–être un peu des autres du fait qu'elle regroupe un nombre plus élevé de travailleurs du secteur privé oeuvrant dans des petites entreprises de moins de 15 employés. Il est important que le gouvernement apprécie son rôle à sa juste valeur, du moins sur le plan de l'accès au capital. C'est l'une des raisons pour lesquelles je félicite le ministre des Finances de sa ténacité à l'égard du code de conduite dicté par ce budget.

• (1755)

Sans un tel code de conduite, non seulement les banques pourraient décider du choix des priorités en matière de prêts, mais aussi les petites entreprises, qui créent la richesse au sein de cette économie, pourraient tout simplement décider de partir ou de passer à l'exploitation au noir.

Afin de régler la question de l'économie parallèle, on a aussi inclus dans ce budget un volet concernant la TPS. Le Comité des finances a reçu le mandat de modifier, de changer ce qui est perçu comme la taxe la plus détestée des temps modernes de notre histoire. Nous croyons qu'une modification de la TPS contribuerait à renouveler l'économie. Elle pourrait faciliter la relance des entreprises.

Le Parlement est tenu envers la population du Canada de présenter des politiques fiscales logiques et de restaurer la foi dans nos institutions politiques. C'est notre devoir de réformer le Parlement et d'abolir les avantages et les privilèges auxquels les Canadiens ordinaires n'ont pas accès. Nous devons donner l'exemple. Ce Parlement ne peut demander aux Canadiens de faire d'énormes sacrifices s'il ne sait pas pratiquer ce qu'il prêche.

C'est pourquoi, en ma qualité de l'un des plus jeunes députés de ce Parlement, j'appuierais certainement toute mesure visant à corriger un déséquilibre qui est parfaitement perçu par les Canadiens, soit l'écart énorme et ridicule qui existe entre le monde réel et ce qui se passe ici à la Chambre des communes.

La taille de la circonscription d'Ontario, qui compte quelque 200 000 habitants, est l'un des aspects les plus intimidants de mon travail en tant que député et ce n'est pas quelque chose que je prends à la légère. Chaque député reçoit chaque jour des lettres de nombreux électeurs sur des sujets très variés, et je m'efforce évidemment de répondre à celles que je reçois.

Pendant la période qui a précédé la présentation du budget, les électeurs de ma circonscription m'ont soumis deux ou trois revendications dont ils voulaient que le ministre des Finances tienne compte. En premier lieu, ils demandaient que les prestations des régimes de soins dentaires et d'assurance–maladie ne soient pas imposables. Le gouvernement a su écouter et il a fait droit à cette demande.

Deuxièmement, les électeurs souhaitaient que le gouvernement stimule le secteur du logement en autorisant l'utilisation du régime d'épargne–retraite pour l'achat d'une maison. Je ferai remarquer que cette politique, appliquée provisoirement par l'ancien gouvernement, avait en fait été subtilisée à la politique énoncée par le Parti libéral en 1988–89. Il s'agit d'une bonne politique et je suis heureux que le gouvernement l'ait adoptée à titre temporaire, mais je suis encore plus fier de voir que le Parti libéral ait décidé de lui donner un caractère permanent, ayant reconnu que l'industrie de la construction n'est pas qu'un simple rouage de la grosse machine économique, mais l'une de ses composantes fondamentales.

Le processus budgétaire est une fonction continue qu'il convient d'examiner, puis de soumettre aux Canadiens après quelques mois, afin de permettre à ceux–ci, notamment aux habitants de ma circonscription, de discuter de ses nombreux volets.

Cet exercice donne aux électeurs de ma circonscription, avec qui j'ai eu l'occasion de discuter du budget la semaine dernière, l'occasion d'intervenir plus activement dans le processus décisionnel général, non seulement auprès de leur député mais par rapport au processus budgétaire comme tel. Il faut reconnaître au gouvernement tout le mérite qui lui revient pour avoir donné au public la chance de participer au processus d'examen au Parlement.

Ma circonscription bénéficie, comme le reste du Canada, du programme d'infrastructure, puisqu'elle recevra 47 millions de dollars. Ce montant permettra d'employer plus de 1 000 personnes qui, autrement, n'auraient peut–être pas eu la possibilité de travailler. D'un autre point de vue, on peut dire que les 1 000 emplois investis dans l'infrastructure, c'est–à–dire les travaux d'amélioration des égouts et des aqueducs, aideront l'économie.

Je suis heureux d'appuyer le budget et je remercie les habitants de la circonscription d'Ontario de l'appui qu'ils m'ont accordé.

• (1800)

M. Charles Hubbard (Miramichi): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le budget et d'exprimer les préoccupations des gens de ma circons-

cription de Miramichi, au Nouveau–Brunswick. Le fait d'intervenir dans cette enceinte au nom de tous mes électeurs est un honneur, un privilège et une responsabilité incroyables à l'égard de ceux qui, en octobre dernier, m'ont choisi pour les représenter.

Pendant 15 ans, Maurice Dionne a été le député de cette circonscription. Je continue de lui demander conseil. Les habitants de l'endroit ont une dette envers lui étant donné les énormes efforts qu'il a déployés pour défendre leurs intérêts. Le week–end dernier, j'y étais lorsque les membres des clubs Rotary de Newcastle et de Chatham ont présenté à Maurice le prix Paul Harris, la plus haute récompense décernée par cet organisme.

Le mot «Miramichi» désigne un point géographique, aussi bien qu'une liberté d'esprit qu'on retrouve, en fait, sur tout le continent. C'est une région rurale qui dépend de ses ressources naturelles.

Dès le début, les gens de l'endroit ont dû aller chercher un emploi ailleurs. Pendant des générations, les jeunes sont partis pour l'Ouest ou le Sud. Ainsi, au cours des générations passées, l'esprit de la Miramichi s'est répandu dans la plupart des provinces canadiennes et dans de nombreux États américains.

En fait, la Miramichi est une rivière qui prend sa source dans les hautes terres du centre du Nouveau–Brunswick et qui coule vers l'est, jusque dans la baie Miramichi qui fait face à l'Île–du–Prince–Édouard. Les habitants de la région vivent pour la plupart dans les vallées de la rivière ou de l'un de ses affluents, qu'ils peuvent voir de leur maison. Il s'agit des rivières Tabusintac, Bartibog, Black, Napan, North West, Little South West, Barnaby, Renous, Cains, et j'en passe.

Newcastle et Chatham sont deux petites villes. Ce sont les centres d'affaires de notre collectivité et nous avons en outre sept villages constitués en corporations. Nous sommes également fiers de compter dans la région trois collectivités autochtones, Burnt Church, Eel Ground et Red Bank.

Les emplois sont surtout concentrés dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, des mines et de l'agriculture, et jusqu'à la semaine dernière, la BFC Chatham était l'un de nos principaux employeurs.

La circonscription de Miramichi a traditionnellement été libérale. Depuis la Seconde Guerre mondiale, elle a toujours élu un député libéral, sauf une fois. Dans la région, on croit fermement aux principes du libéralisme et on est persuadé que ce sont ceux qui appuient la politique libérale qui peuvent le mieux assurer le bien–être des gens de notre coin du pays.

Le gouvernement représente le peuple. Un budget est un plan établi par le gouvernement pour percevoir des recettes et exercer un contrôle sur ses dépenses. Il devrait être le plus avantageux et le moins douloureux possible pour les nombreux groupes et particuliers qui composent notre nation. C'est un plan de partage. Un plan qui doit être équitable. Un plan qui doit établir un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins des citoyens. Par–dessus tout, c'est un plan qui doit inspirer la confiance de nos propres institutions financières et de la communauté monétaire internationale en notre système économique. J'estime que notre ministre des finances est parvenu à équilibrer ces forces. Ce budget est un bon début pour notre nouveau gouvernement.

J'aimerais faire remarquer que nous ne devons pas perdre de vue l'élément le plus important pour redresser la situation économique de notre pays, à savoir restaurer la confiance des Canadiens de façon à ce qu'ils dépensent leur argent, investissent dans leur pays, et envisagent leur avenir économique avec sérénité.

Pour que les entreprises vendent leurs produits, il faut qu'il y ait une demande. Cette demande ne peut venir que des consommateurs qui ont de l'argent et qui veulent se procurer les biens et services offerts par les entreprises.

Notre gouvernement doit créer un climat qui ne laisse pas place au désespoir. Un climat d'où sont bannis les prophètes de malheur et dans lequel les Canadiens ont confiance en leur gouvernement parce qu'il sait où il va et surtout parce qu'il est déterminé à dépenser ses ressources prudemment et dans l'intérêt de tous les citoyens.

Ce budget demande à chaque Canadien de faire des sacrifices pour le bien de la nation. Les régions de l'Atlantique devront faire des sacrifices encore plus grands que tout le reste du Canada.

Les modifications au programme de l'assurance–chômage vont entraîner la perte de millions de dollars en prestations pour les gens de notre région. Ceux qui travaillent dans les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'exploitation forestière auront du mal à travailler un nombre de semaines suffisant pour être admissibles à l'assurance–chômage. Ceux qui y auront droit pourront en bénéficier pendant une brève période. En définitive, les nombreuses personnes qui comptaient sur cette forme de soutien financier manqueront d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille. L'économie du Nouveau–Brunswick perdra un financement de quelque 200 millions de dollars et toutes les entreprises du Canada atlantique en souffriront.

• (1805)

Il faudra donc tenir compte de ce problème en examinant tous les programmes sociaux du ministère du Développement des ressources humaines. Il serait bon de définir la situation de l'emploi à l'approche du XXI^{e} siècle.

Il y a plus de 150 ans, en Grande–Bretagne, la législation ouvrière de ce pays était dure et les conditions de travail exigeaient d'énormes sacrifices de la part des hommes, des femmes et des enfants. Aujourd'hui, même si les semaines de travail sont de 40 heures, il faut deux salariés pour satisfaire aux besoins d'un ménage au Canada. Dans bien des cas, les adolescents disposent de peu de temps pour jouir de leur jeunesse, parce qu'ils travaillent à temps partiel tout en essayant de terminer leurs études.

Nos descendants considéreront–ils que les gens de notre génération devaient consacrer le plus clair de leur énergie et de leur temps pour subvenir aux besoins de leur famille? Ne pourrions–nous pas établir un équilibre en réduisant les heures de travail et en prévoyant plus de temps pour les loisirs, la détente et le jeu?

La circonscription de Miramichi doit consentir un autre grand sacrifice par suite de ce budget, qui prévoit la fermeture de la BFC Chatham. La disparition de cette base aérienne qui fait partie de notre collectivité depuis plus de 50 ans entraînera la suppression de 240 emplois pour des civils et de près de 700 pour des militaires, ainsi que la perte de 50 millions de dollars pour l'économie locale.

Nous reconnaissons tous que le ministère de la Défense nationale subit des compressions et que ces compressions doivent être le plus efficientes possible. Malheureusement pour la circonscription de Miramichi, cette réduction arrive au moment où notre industrie des pâtes et papiers traverse une récession et où nos mines de Heath Steele sont fermées à cause du bas prix des métaux usuels.

L'année 1994 marque donc un virage pour notre région. Notre population est prête à relever le défi qui consiste à créer une nouvelle économie, mais il lui faudra la pleine collaboration des gouvernements fédéral et provincial.

Le premier ministre du Nouveau–Brunswick, l'honorable Frank McKenna, s'efforce de rebâtir la région de la Miramichi. En tant que membre du gouvernement, moi aussi, je vais consacrer toute mon énergie afin d'aménager un nouvel avenir pour notre population.

Le Canada doit être représenté d'un océan à l'autre. Je crois fermement que notre gouvernement doit viser la décentralisation de sorte qu'il y ait des ministères et des organismes partout au pays. Pour que le Canada survive, il faut que tous les Canadiens soient de la partie.

Le Canada et le gouvernement fédéral ne doivent pas être représentés comme une lourde bureaucratie située à Ottawa et dans quelques grandes villes. Ils doivent réussir à atteindre toute la population, les Canadiens de toutes les régions du pays. Tous nos concitoyens doivent profiter de leur contribution.

La ville de Chatham, au Nouveau–Brunswick, a joué, grâce à son collège communautaire, un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'autoroute électronique en participant à des programmes d'éducation à distance et d'apprentissage multimédia. À notre époque où prédominent les communications électroniques, n'importe quel ministère, provincial ou fédéral, pourrait facilement fonctionner à partir de ma circonscription.

Ces dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont subi de lourdes pertes à cause de l'économie souterraine. J'ai l'impression que de nombreux Canadiens contribuent à l'économie parallèle, parce qu'ils sont convaincus que nos gouvernements ont commis deux délits très graves. Nos gouvernements les auraient, à leur avis, frappés d'un impôt excessif et utilisé de façon imprudente et peu judicieuse l'argent qu'ils avaient durement gagné.

En cette 35e législature, nous, les représentants élus, avons l'occasion de corriger la situation. Chacun d'entre nous doit travailler en collaboration avec ses électeurs et les fonctionnaires pour veiller à ce que les deniers publics ne soient pas gaspillés et à ce que les contribuables canadiens en aient pour leur argent.

Il faut éliminer le gaspillage, accroître l'efficacité, mais avant tout, respecter les principes d'équité et de justice. Nous devons tous comprendre que l'évasion fiscale et la mauvaise utilisation des fonds nuisent à la collectivité, car les gens honnêtes qui appuient le gouvernement ont alors un fardeau plus lourd à porter.

Les fonctionnaires ne doivent pas considérer les budgets qui leur sont accordés comme un montant à dépenser absolument, mais plutôt comme une limite à ne pas dépasser ou, mieux encore, une source à ne pas épuiser. Ceux qui croient qu'ils doivent dépenser tout leur budget avant le 31 mars de chaque année ne devraient pas occuper un poste de responsabilité.

En octobre dernier, les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils voulaient un nouveau système et qu'ils en avaient assez des méthodes, des attitudes et du comportement du gouvernement précédent.

• (1810)

Ce budget marque le début d'une ère nouvelle. Les élus des deux côtés de la Chambre ont l'occasion de créer un nouveau type de gouvernement et un nouveau climat. Espérons que nous saurons travailler ensemble pour améliorer notre pays et l'avenir de tous nos concitoyens. Il ne faut pas perdre de vue nos objectifs, sinon la bureaucratie qui nous entoure pourrait entraver nos progrès.

Le défi est énorme, mais ensemble nous pouvons le relever.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): C'est avec beaucoup de plaisir que, à l'instar de mes collègues réformistes, je participe au présent débat en tant que représentant de Cariboo—Chilcotin.

La circonscription de Cariboo—Chilcotin est située au sud de la Colombie–Britannique à proximité du haut plateau de l'intérieur. Elle s'étend sur 103 000 kilomètres carrés environ, de la crête de la chaîne de montagnes côtières au parc Wells Gray.

Elle a longtemps eu la réputation d'être l'une des dernières régions pionnières. On se rappelle encore que ce que les derniers arrivants appellent aujourd'hui l'autoroute 97 est en fait l'ancienne route d'accès à la région de Cariboo. Cette route a été la première à être tracée par le Corps royal du génie, au siècle dernier, pour permettre aux mineurs de mener leurs chariots jusqu'aux gisements aurifères et aux colons d'ouvrir le pays à ceux qui allaient suivre et qui y vivent aujourd'hui.

Cariboo—Chilcotin est aussi le pays des Indiens Chilcotin, Carrier et Shuswap, qui font partie intégrante de la pluralité culturelle actuelle de la circonscription.

Chaque année, toutes les localités de la circonscription célèbrent leur patrimoine. La ville de Quesnel a ses Jours Billy Barker et Williams Lake, son stampede. Lillooet a son festival bien à elle et Barkerville a repris son visage de l'époque de la ruée vers l'or. Je pourrais en citer d'autres, mais qu'il suffise de dire que toute la circonscription se souvient de ses pionniers et célèbre le mode de vie qu'ils nous ont laissé.

Aujourd'hui, le secteur forestier est à l'avant–garde de l'économie. Mais l'esprit d'indépendance, la débrouillardise et la franchise truculente caractérisent encore les gens de Cariboo—Chilcotin, et souhaitons qu'il en soit toujours ainsi.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je songe à tous ces gens qui sont venus à Cariboo—Chilcotin, n'ayant pour tout bagage que le désir de trouver un emploi et de prospérer, ce qu'ils ont réussi à faire grâce à leur ingéniosité, leur détermination, leur perspicacité et leur labeur. Ils étaient trop indépendants et trop fiers pour réclamer un traitement de faveur ou une considération spéciale.

Ce que ces pionniers voulaient vraiment, c'était la possibilité de prouver qu'ils pouvaient subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Donc, beaucoup de gens sont arrivés les mains vides, mais ont trouvé le genre de vie qu'ils recherchaient.

C'est cela Cariboo, c'est cela Chilcotin, c'est ma région.

Mais le lourd fardeau fiscal et le gouvernement aux gros sabots ne facilitent pas les choses pour des gens dont le mode de vie repose sur l'indépendance et l'autonomie. D'ailleurs, les taxes élevées donnent un sens nouveau à ces mots. Les gens doués d'imagination trouvent des moyens pour contourner les obstacles que les politiciens et les bureaucrates dressent devant eux. Si cela est vrai dans les villes étouffantes, imaginez un peu ce que peut produire l'imagination dans l'air pur de Cariboo.

Par exemple, il y a environ deux semaines, je m'entretenais avec un homme qui investit de l'argent au nom d'autres personnes. Dans une petite localité de 10 000 habitants, il a reçu, en janvier seulement, plus d'un million de dollars d'argent frais à convertir en devises et à investir à l'étranger. Il ajoutait qu'il avait reçu encore davantage en février. Il me parlait pourtant d'une petite localité.

Les gens font preuve d'imagination. Si le gouvernement est déterminé à détruire l'économie canadienne, les gens qui comprennent ce qui se passe feront marcher leur imagination pour trouver des moyens de se protéger.

En 1993, les Canadiens ont acheté pour 12,8 milliards de dollars d'actions et d'obligations étrangères, un record. Un nombre croissant de Canadiens sortent leurs actifs du Canada. L'an dernier, les Canadiens ont acheté davantage de participations à des fonds mutuels étrangers que de fonds d'actions canadiens.

Cette saignée d'argent canadien constitue un grave problème et il s'explique par la peur qu'ont les citoyens de voir notre économie prendre la même tangente que l'économie de la Nouvelle–Zélande. Nous voyons maintenant au Canada les signes qui se sont manifestés en Nouvelle–Zélande il y a dix ans. Nous pourrions subir bientôt les mêmes conséquences. Il y a dix ans, la dette extérieure de la Nouvelle–Zélande représentait 44 p. 100 de son PIB, et son déficit annuel équivalait à 9 p. 100 de son PIB. Soudainement, très soudainement, les marchés étrangers ne voulaient plus acheter des obligations de la Nouvelle–Zélande.

Cette pénurie de recettes a forcé ce pays à dévaluer de 20 p. 100 sa monnaie et à faire d'importantes réductions dans les pensions, l'aide sociale et l'assurance–maladie. Il n'était pas rare d'entendre parler de salaires qui avaient été coupés de moitié ou de personnes dont la valeur nette avait diminué de 80 p. 100.

Les gens qui sortent leur argent du Canada ont peur que la même chose se produise ici bientôt. La mauvaise gestion de notre dette par le gouvernement est la principale cause du taux élevé de conversion de notre monnaie observé actuellement. Les Canadiens craignent des pertes aussi élevées que celles subies en Suède et en Nouvelle–Zélande lorsque les déficits ont atteint des niveaux critiques dans ces pays. Ces sorties de dollars canadiens nuisent à l'expansion économique dont nous avons besoin pour prospérer.

Nous devons prendre des mesures concrètes afin de contenir le déficit et d'assurer au monde des affaires que le Canada est un endroit sûr pour investir.

Les habitants de Cariboo—Chilcotin, comme les Canadiens de toutes les autres régions du pays, font preuve de beaucoup d'ingéniosité et de créativité dans le développement de l'économie parallèle. Ce qu'il y a de plus triste dans tout ce phénomène qui prend sans cesse de l'ampleur, c'est que bien des gens ne voient pas cela comme quelque chose d'immoral, même si c'est illégal. Certains considèrent même cette forme d'évitement fiscal comme étant une affirmation politique et un moyen d'assurer leur survie économique. L'économie parallèle supprime tout effet que la croissance économique aurait normalement sur les recettes fédérales.

Durant les années 1980, une progression de 1 p. 100 du PIB entraînait une augmentation de 1,2 p. 100 des recettes fiscales, comparativement à seulement 0,4 p. 100 aujourd'hui. Ce budget est un autre exemple d'un gouvernement qui compte sur l'optimisme pour résoudre ses problèmes économiques.

Nous avons vu dans le passé un gouvernement qui a fait l'erreur de se fier sur la croissance économique pour accroître ses recettes. Ce budget nous montre que le gouvernement actuel n'a pas tiré sa leçon des erreurs commises auparavant. Avec une dette de 0,5 billion de dollars, le Canada ne peut plus compter sur l'optimisme.

Selon la firme Ernst & Young, l'économie parallèle représente actuellement 15 p. 100 du PIB ou 100 millions de dollars par année. Si ces revenus pouvaient être taxés, cela augmenterait les recettes fiscales de 40 milliards de dollars, ce qui serait à peu près suffisant pour éliminer le déficit.

Michael Manford, économiste en chef à la société Scotia McLeod Inc., estime que ces chiffres sont encore plus élevés. Selon lui, le taux de croissance annuelle de l'économie parallèle est de 10 à 12 p. 100.

Les Canadiens se sont dits déçus des réductions limitées prévues dans ce budget. Le livre rouge faisait partie d'une campagne axée sur un déficit beaucoup plus bas, soit 35 milliards de dollars. Ils exigent un budget équilibré, et la seule façon d'y parvenir consiste à réduire les dépenses publiques au lieu de les augmenter ou de lancer de nouveaux programmes. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de plus de bon sens dans la façon dont il dépense l'argent des contribuables.

La circonscription de Cariboo—Chilcotin est surtout peuplée par des gens qui ont quitté leur pays ou leur région d'origine, ou dont les ancêtres l'ont fait, pour venir y tenter leur chance, mener une vie indépendante et prospérer. Comme ceux qui immigrent aujourd'hui au Canada, les ancêtres de beaucoup d'entre nous sont venus ici pour fuir des gouvernements autoritaires et interventionnistes, dont les dirigeants exploitaient la population au lieu de la servir.

C'est avec beaucoup de fierté que je parle des habitants de Cariboo—Chilcotin, mais ils forment simplement un microcosme de notre grand pays. Depuis que je suis à Ottawa, j'entends les gens dans les magasins et dans les rues dire la même chose que ce qu'on dit dans ma région. Partout où je vais, j'entends le même message: «Réduisez les taxes et les impôts, car ils sont en train de tuer notre économie.»

Je tiens cependant à profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des Finances d'avoir pris certaines des mesures contenues dans le budget. À en juger par les dispositions qu'il a prises en faveur des petites entreprises, par exemple, on peut dire qu'il a certainement entendu certaines de leurs doléances. La façon la plus rapide de susciter une véritable activité économique consiste en effet à réduire les taxes et les impôts et à motiver les Canadiens à travailler. C'est ce qu'on a fait en diminuant les cotisations d'assurance–chômage. Il est encore nécessaire de cibler d'autres problèmes fiscaux des petites entreprises et de tâcher d'y remédier.

Je félicite également le gouvernement du bon sens dont il a fait preuve en rendant permanent le programme d'accession à la propriété. Depuis mon élection, j'ai reçu de mes électeurs plus de courrier à ce sujet qu'à propos de n'importe quel autre sujet. L'accession à la propriété vient en tête de la liste des priorités de la plupart des gens, et cette mesure du gouvernement va certainement aider.

Pour en revenir à la fiscalité, le moyen le plus efficace de neutraliser l'économie souterraine serait d'offrir à tous les Canadiens une véritable diminution des taxes et des impôts en s'engageant par voie législative à accorder d'autres diminutions en fonction du recul de l'économie souterraine et de l'augmentation des recettes fiscales. Tant que l'économie souterraine continuera de croître, notre déficit continuera d'en faire autant.

Nous avons effectivement besoin de certains services. Les Canadiens le reconnaissent; ils veulent ces services. C'est indéniable. Nous voulons que tous les Canadiens puissent se loger, manger et recevoir les soins de santé dont ils ont besoin, bref, qu'ils aient tout ce qui est nécessaire à leur bien–être. Ils devraient avoir toutes les possibilités de répondre eux–mêmes à ces besoins. Il faut aider ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire, mais assurer ces premières nécessités à court terme seulement à ceux qui sont temporairement en difficulté, et à long terme, uniquement à ceux qui sont handicapés en permanence.

La plupart des Canadiens estiment inacceptable que le gouvernement encourage un mode de vie qui réprime l'indépendance et l'autonomie. Je le répète, les Canadiens doivent sentir que le gouvernement tient vraiment compte de leur opinion au moment de prendre des décisions. Souvent, les Canadiens choisissent le moindre de deux maux lorsqu'ils vont aux urnes. Les députés d'en face confondent cela avec un mandat très clair.

Quand le gouvernement ne tient pas compte de leurs préoccupations, les gens cessent de s'impliquer socialement. Certains renoncent à participer au processus politique et ne vont plus voter. Pire encore, certains cessent même de participer au processus économique et placent leur argent à l'étranger ou participent à l'économie souterraine.

Dans l'ensemble, les Canadiens ne sont pas des escrocs et des fraudeurs, mais ils se sentent maintenant contraints d'assurer leur survie parce qu'ils sont menacés de perdre leur emploi, leur maison et leur mode de vie. Ils en ont assez des gouvernements qui ne tiennent pas compte de leurs préoccupations. Quand le gouvernement comprendra–t–il que la plupart des Canadiens souhaitent le voir intervenir moins et dépenser intelligemment et parcimonieusement l'argent des contribuables durement gagné?

Bien que le budget comporte certaines dispositions louables, le gouvernement actuel doit réaliser qu'il est possible de prendre d'autres mesures pour redresser la situation financière du Canada.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est maintenant 18 h 15, conformément au paragraphe 84(5) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer de l'amendement à la motion des voies et moyens nº 6. Le vote porte sur l'amendement.

Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 11*)

POUR

Députés

Althouse	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bachand
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard	Brien
Bélisle	Canuel
Caron	Chrétien (Frontenac)
Crête	Dalphond–Guiral
Debien	de Jong
de Savoye	Deshaies
Dubé	Duceppe
Fillion	Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Guimond
Jacob	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre

Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchand
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Rocheleau
St-Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Leroux (Shefford)
McLaughlin
Ménard
Paré
Plamondon
Péloquin
Sauvageau
Taylor
Tremblay (Rosemont)—54

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Cannis
Cauchon
Chatters
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Finlay
Fontana
Frazer
Gaffney
Gallaway
Gilmour
Goodale
Graham
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jackson
Johnston
Karygiannis
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacAulay
MacLaren (Etobicok/Nord)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton-sud-Ouest)
McGuire
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
McWhinney
Mifflin
Ablonczy
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Berger
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary-Sud-Est)
Brushett
Bélair
Campbell
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Duncan
Easter
English
Fewchuk
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor-ouest)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary-ouest)
Harper (Simcoe-Centre)
Hart
Hayes
Hickey
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Kerpan
Kirkby
Lastewka
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Manning
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Payne
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringma
Rock
Schmidt
Serré
Sheridan
Simmons
Solberg
Speller
Steckle
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Whelan
Williams
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Patry
Penson
Peters
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sudbury)
Shepherd
Silye
Skoke
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wells
White (Fraser Valley-Ouest)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Chan
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Wood—206
Daviault
Loubier

● (1855)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le Président: Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Martin (LaSalle—Émard) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat en troisième lecture du projet de loi C–3, qui modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Le projet de loi porte essentiellement sur une seule chose, le renouvellement du programme de péréquation.

Comme les députés le savent, la péréquation revêt une importance telle que son principe a été constitutionnalisé. Cette forme proprement canadienne de partage remonte au début de la Confédération et témoigne du bon fonctionnement de la fédération canadienne.

Pour renouveler le programme de péréquation, le gouvernement a dû trouver le juste équilibre entre la nécessité d'accorder les ressources voulues aux provinces qui bénéficient de la péréquation et celle de se montrer responsable sur le plan financier.

Je suis sûr que le projet de loi satisfait à ces deux critères. Selon les prévisions, les paiements de péréquation passeront de 8 milliards de dollars cette année à 10,4 milliards en 1998–99. Les sept provinces qui reçoivent des paiements profiteront de ces augmentations. Ce sont Terre–Neuve, l'Île–du–Prince–Édouard, la Nouvelle–Écosse, le Nouveau–Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan.

La péréquation est le plus important programme fédéral de transfert qui permet d'atténuer les disparités entre les provinces. Avant péréquation, la capacité fiscale des sept bénéficiaires se situe à 85 p. 100 de la moyenne nationale. Après péréquation, elle passe à 93 p. 100.

• (1900)

Je voudrais maintenant traiter de quelques éléments du projet de loi C–3.

D'abord, il est proposé que la péréquation soit renouvelée pour cinq ans. En outre, le gouvernement s'engage à ne pas modifier la structure de la formule, ce qui facilitera la tâche des provinces dans leur planification budgétaire. Il ne faut toutefois pas en conclure qu'on cessera d'étudier le programme de péréquation. Bien au contraire, on continuera de mesurer la capacité fiscale des provinces ou leur capacité de prélever des recettes et d'étudier la structure générale du programme en tenant compte des besoins du prochain renouvellement.

En deuxième lieu, la norme de péréquation demeure inchangée. On conservera donc la norme actuelle de mesure de la capacité fiscale des cinq provinces, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie–Britannique.

En troisième lieu, un plafond sera maintenu.

En quatrième lieu, le montant minimal du programme sera inchangé. Ce plancher protège les provinces contre de fortes diminutions de la péréquation d'une année à l'autre. Le plancher dépend de la capacité de prélèvement de recettes des provinces, les provinces dont les recettes sont les plus basses jouissant de la plus grande protection.

En cinquième lieu, un certain nombre de modifications de l'assiette fiscale seront apportées pour mettre à jour la mesure de la capacité fiscale des provinces. C'est crucial si on veut maintenir l'équité du programme en ce qui a trait à la mesure de la capacité fiscale des provinces. Par exemple, le déclin récent des prix agricoles a particulièrement désavantagé la Saskatchewan; une modification de forme aux calculs du programme en tient compte.

Enfin, le projet de loi prévoit un moyen visant à alléger la diminution exagérée de la péréquation pour les provinces dont une proportion exceptionnellement grande de l'assiette fiscale est représentée par les ressources naturelles. Cette disposition supprimera un irritant de longue date ayant trait à ce problème de récupération. Les provinces pourront ainsi conserver 30 p. 100 des recettes tirées des ressources naturelles au lieu de la diminution à peu près égale de la péréquation. Cette mesure a été bien accueillie par les provinces touchées.

Ce projet de loi est très responsable du point de vue fiscal, et je recommande à la Chambre de l'adopter.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir à cette étape–ci du projet de loi C–3 qui vise à reconduire le programme de paiement de péréquation qui a été déposé par le gouvernement. Ce projet de loi constitue une autre preuve de l'inefficacité et de l'iniquité du système fédéral envers les provinces, particulièrement envers le Québec.

En principe, ce programme vise principalement à réduire les disparités financières entre les provinces. Il est grand temps de se demander si cet objectif a jusqu'ici été atteint. Le Québec, en tout cas, se voit encore désavantagé, à long terme, par un tel système de redistribution de la richesse. Bien sûr, certains diront que le Québec reçoit plus que sa part de transferts fédéraux, mais ne faudrait–il pas nous interroger sur les causes historiques qui ont mené le Québec dans cette situation accablante.

En effet, n'est–il pas paradoxal de constater que, depuis la mise en vigueur des programmes de péréquation, les fonds versés à l'Ontario étaient destinés à couvrir des dépenses structurantes, comme des investissements dans la recherche et le développement ou dans des dépenses d'infrastructure qui ont permis un développement économique stable pour cette province.

Toutes ces mesures ont affaibli le Québec et confirment encore aujourd'hui que même si le Québec contribue pour plus de 23 p. 100 à la richesse canadienne, il ne reçoit jamais sa juste part quand vient le temps pour le gouvernement fédéral de distribuer ses fonds en investissements structurants. Les statistiques sont

d'ailleurs très révélatrices à cet égard, et vous me permettrez d'en citer quelques–unes.

Entre 1979 et 1989, en ce qui a trait à la recherche et au développement, la part du Québec était de 18,5 p. 100, tandis que celle de l'Ontario pour la même période était de 50,1 p. 100, et je vous rappelle que la contribution du Québec à la richesse canadienne représente 23 p. 100.

• (1905)

Au niveau des investissements publics fédéraux, au cours des dernières années, la part du Québec a été de 15,4 p. 100; le restant étant consenti à l'extérieur du Québec. Quant à la valeur des infrastructures dans le domaine de la défense, les chiffres sont encore plus révélateurs et plus accablants, le Québec ayant une proportion de 13 p. 100 des investissements, contre 25,8 p. 100 pour l'Ontario, 34 p. 100 pour l'Ouest et 27 p. 100 pour les Maritimes.

Je pourrais également, quand on parle d'investissement dans les infrastructures, parler, bien sûr, de la Voie maritime qui remonte à au moins trois décennies et qui a permis, il est vrai, à des ports, au Québec, de se développer, mais qui a eu également comme conséquence de développer des ports en Ontario et de développer particulièrement toute l'industrie automobile du sud de l'Ontario.

Pendant ce temps, le Québec se voyait octroyer des fonds pour des paiements d'assurance–chômage ou des prestations d'aide sociale, symbole d'une vision réductrice du développement économique du Québec. Comme on a pu le constater, l'écart des capacités fiscales entre l'Ontario et le Québec existe, et persiste, malgré les paiements de péréquation supposément si généreux envers le Québec.

Le tout a amené le Québec à dépendre, de plus en plus, des transferts fédéraux à cause de la situation du chômage qui est toujours plus élevé au Québec qu'en Ontario. Depuis des décennies, le Québec a eu un taux de chômage qui a toujours été de 3, 4, et même, 5 p. 100 supérieur à celui de l'Ontario. Cette situation devait sûrement plaire aux nombreux adeptes du fédéralisme dominateur.

Le projet de loi C–3 prévoit que la modalité plafond des paiements de péréquation ne sera pas abolie, mais reconduite pour une période de cinq ans. Or, cette modalité va à l'encontre du principe même de la péréquation car cette mesure ne vise pas la redistribution équitable de la richesse canadienne. Elle vise à réduire, de façon particulièrement hypocrite, les transferts aux provinces, et c'est encore le Québec qui devra acquitter la plus grosse partie de la facture.

En effet, si le taux de croissance du PNB atteint 5 à 6 p. 100 par année, comme le prévoit notre très optimiste ministre des Finances, cela signifie que dans la meilleure des hypothèses, le Québec devra absorber une perte de 900 millions de dollars, soit 60 p. 100 des 1,5 milliard de dollars prévus en diminution de transfert, causée par la seule reconduction du plafond de péréquation pour les 5 prochaines années. Voilà l'effet pervers de ce projet de loi.

Le gouvernement fédéral a donc, encore, procédé à une opération de pelletage de son déficit dans la cour des provinces puisque, bien entendu, si le gouvernement fédéral accorde moins de fonds au gouvernement du Québec et aux gouvernements de l'ensemble des provinces, les citoyens vont continuer de requérir le même niveau de service et ce sont donc les provinces qui devront taxer davantage.

J'entends déjà, sans les entendre, les députés de l'autre côté de la Chambre; ils vont crier fort, bien fort, que les critiques de l'opposition officielle sont exclusivement motivées par d'ignobles intentions souverainistes, pour ne pas dire séparatistes, puisqu'il semble que depuis la semaine dernière, le premier ministre vient d'apprendre que l'opposition officielle avait comme intention de retirer le Québec de la fédération canadienne.

• (1910)

Pourtant, et je reviens au projet de loi C–3, même le ministre des Finances du Québec, qui, avec le premier ministre actuel, M. Johnson, forment certes le couple le plus fédéraliste qui soit, le ministre des Finances n'a pu s'empêcher de faire certains commentaires négatifs sur le projet de loi concernant les paiements de péréquation. Bien sûr, en bon défenseur de l'unité canadienne, le ministre Bourbeau se disait généralement satisfait des résultats de la conférence fédérale–provinciale des ministres des Finances, tenue à Montréal en janvier dernier. Mais le ministre Bourbeau a également émis certains commentaires négatifs face à ce projet de loi. Ses critiques prennent une dimension très significative quand on sait qu'ils proviennent de la bouche d'un membre du Cabinet du gouvernement libéral du Québec, ce même parti libéral qui était prêt à toutes les compromissions, et on a pu le constater dans l'Accord de Charlottetown, pour maintenir en vie un semblant d'unité canadienne.

Voilà donc ce que nous affirmait le ministre des Finances du Québec dans un communiqué émis le 21 janvier dernier. Donc, on peut considérer cette déclaration comme encore opportune. Le ministre disait, et je cite: «Je trouve cependant difficilement acceptable que le gouvernement fédéral ait décidé de maintenir la disposition plafond du programme de péréquation.» Quand le ministre des Finances du Québec, fédéraliste à n'en pas douter, prétend qu'il est difficilement acceptable, cela signifie que pour le sens commun et pour l'ensemble des citoyens du Québec, c'est carrément inacceptable.

Le plafond fait en sorte qu'on s'éloigne de l'objectif inscrit dans la Constitution, lequel est de donner aux provinces des revenus suffisants afin qu'elles soient en mesure d'offrir les services publics à un niveau de qualité et tout en tenant compte d'une fiscalité sensiblement comparable d'une province à l'autre.

Il est toujours surprenant d'entendre un ministre québécois, chaud partisan de l'orthodoxie fédéraliste, se dire satisfait d'une disposition qui fait en sorte qu'on s'éloigne d'un des grands objectifs de la Constitution canadienne. Mais là ne s'arrêtait pas la contradiction, et le ministre des Finances du Québec, on l'a vu dernièrement, n'en est pas à une contradiction près.

Le ministre ajoutait même un peu plus loin, toujours dans le même communiqué, et je cite: «Les impôts fonciers constituent

la deuxième plus importante source de revenus prise en compte aux fins de la péréquation et la capacité fiscale du Québec à son égard est nettement surestimée, ce qui se traduit par un manque à gagner important à ce chapitre. Il est difficile pour le gouvernement du Québec d'accepter que des améliorations substantielles ne soient pas apportées avant cinq ans à cette mesure de capacité fiscale».

Mais comment une personne peut–elle ainsi se dire satisfaite d'une disposition qui, par ailleurs, la désavantage à ce point? Il me semble que la réponse est simple et tombe sous le sens. Tout le monde connaît les positions—et c'est légitime—du ministre des Finances du Québec, comme de l'ensemble de son gouvernement, face au maintien du lien fédéral. On sait également qu'il y a des élections dans l'air au Québec et qu'il n'est pas dans l'intérêt de ce gouvernement de s'opposer au gouvernement fédéral, fraîchement élu, en plus de partager les mêmes allégeances politiques.

Ils sont d'ailleurs bien peu nombreux à se dire satisfaits des termes du projet de loi C–3. La preuve que les souverainistes ne sont pas les seuls à condamner le plafond de péréquation tient, entre autres, dans la récente déclaration du sous–ministre des Finances du Manitoba, M. Neumann, ici même à Ottawa, devant le Comité permanent des finances, au cours de laquelle le ministre manitobain disait:

• (1915)

[*Traduction*]

«Le plafond proposé à l'égard des paiements de péréquation est une atteinte à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Continuer d'appliquer ce plafond est une mesure injustifiée et préjudiciable pour les Canadiens qui vivent dans les provinces moins prospères.»

[*Français*]

Lorsque le principe de transferts aux provinces est conjugué aux différents pouvoirs discrétionnaires du gouvernement fédéral, comme c'est le cas actuellement, il en résulte un effet particulièrement pervers pour le Québec.

Voyons un peu comment cela se passe: premièrement, le gouvernement fédéral prélève des impôts dans la poche des contribuables québécois, des contribuables canadiens, afin de financer des programmes qui, dans bien des cas, relèvent de la compétence exclusivement des provinces. Ce même gouvernement fédéral établit ensuite des normes dites nationales qui devront être respectées envers et contre tous, *from coast to coast*. C'est de l'ingérence pure et simple, et cette ingérence devient particulièrement inacceptable, voire vicieuse, quand le gouvernement fédéral réduit sa propre contribution pour soutenir des programmes, mais s'assure en même temps de maintenir les normes nationales que les provinces devront continuer à respecter.

Autrement dit, le fédéral dit aux provinces: Je vous donne moins d'argent, mais vous devez continuer à donner les mêmes services à vos concitoyens. C'est exactement ce qui s'est passé au Québec dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire qui demeurent, selon la Constitution canadienne, de juridiction provinciale exclusive. Ainsi, entre 1977 et 1993, la part que le gouvernement fédéral assumait pour le maintien de ces deux programmes est passée de 47 p. 100 des dépenses dans ce secteur à 34 p. 100 maintenant.

Ensuite, ce même gouvernement fédéral a dit au Québec: Bien sûr, on continue à prélever de plus en plus d'impôts au Québec—on l'a vu dans le discours du Budget du ministre des Finances récemment—pour financer ces deux programmes. Mais on vous donne moins d'argent pour assurer les services à votre population. Alors, pour ce qui est du caractère équitable des paiements de transferts aux provinces, comme on dit chez nous, on repassera!

Ainsi, dans le domaine de la santé, alors que le fédéral diminuait sans cesse sa part de contributions, il obligeait les provinces, comme je viens de le dire, à maintenir les normes de santé définies par le fédéral. On ne donne pas au Québec un contrôle accru sur son système de santé, on lui donne le pouvoir de couper, tout en lui refusant celui de décider où couper. Une autre des grandes iniquités du système actuel de transferts aux provinces, iniquités qui se manifestent surtout dans le cas du financement des programmes établis où le gouvernement fédéral prend l'argent des Québécois et des Québécoises pour mettre en place des programmes nationaux qui devront répondre à des normes canadiennes, même si celles–ci ne correspondent pas toujours à la réalité québécoise.

La société distincte, c'est beaucoup plus qu'une expression creuse sortie du fond d'un lac qui fut un jour témoin d'un pseudo–accord constitutionnel. La société distincte, pour ceux qui y croient, et nous sommes de ceux qui y croyons, que le Québec est une société distincte, non seulement une société distincte, mais que les Québécois forment un peuple, donc cette particularité correspond à une situation, à une réalité socio–politique bien vivante.

• (1920)

Un peuple sait se reconnaître à travers les valeurs qu'il partage, et ces valeurs devraient être le fondement de l'établissement de programmes et d'infrastructures, et devraient se refléter aussi dans les programmes gouvernementaux qui détermineront la qualité de vie de ces gens. Or, les Québécois et Québécoises se reconnaissent de moins en moins dans les normes imposées par le gouvernement fédéral, et le gouvernement refuse toujours de reconnaître cette spécificité.

Je me permets de citer un seul exemple, que la ministre de la Santé a même utilisé en cette Chambre il y a quelque temps, celui du réseau de CLSC que le Québec a créé, sans le support et sans même avoir besoin de l'avis du gouvernement fédéral. Ce réseau de CLSC a été mis sur pied au début des années 1970 et la ministre le citait en exemple comme étant un modèle de dispensation de services. Eh bien, cet outil que les Québécois et les Québécoises se sont donné et qui leur permet de bénéficier de services de santé et de services sociaux plus près d'eux a été conçu et financé entièrement par les Québécois.

Ce que le Bloc québécois préconise, c'est une amélioration en profondeur et globale de l'ensemble des programmes de transferts fédéraux aux provinces. En effet, en procédant à de petites réformes sectorielles de ses programmes, le gouvernement fédéral se permet de jouer sur les chiffres et ainsi faire accepter des changements qui s'avèrent toujours être au désavantage des provinces. Comme nous avons pu le constater dans le dernier

Budget, celui qui est devant nous présentement, d'un côté, on coupe deux milliards de dollars dans le financement des programmes établis en enseignement postsecondaire et dans le régime d'assistance publique du Canada, et de l'autre, on reconduit le plafond de péréquation, malgré l'iniquité que cela provoque et que j'ai tenté d'expliquer précédemment. Le tout, dans le but de confondre la population et lui laisser croire à une amélioration du système de transferts fédéraux, alors qu'il en est tout autrement.

Le Bloc québécois est donc résolument contre le projet de loi C–3, puisqu'il reconduit. . .

M. Milliken: C'est incroyable!

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Oui, je vous le répète, il est contre le projet de loi C–3, puisqu'il reconduit la modalité plafond des paiements de péréquation, modalité qui entraîne une perte, je tiens à le rappeler, de 900 millions de dollars pour le Québec et qu'il perpétue la tradition fédérale de pelleter ses problèmes dans la cour des provinces.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, avant de parler du projet de loi C–3, qui modifie les dispositions relatives aux paiements de péréquation pour les cinq prochaines années, je voudrais remercier le gouvernement de nous avoir permis d'examiner cette question ce soir.

Au départ, le gouvernement voulait étudier ce projet de loi vendredi, alors le porte–parole du Bloc aurait été dans l'impossibilité d'être présent. Nous nous sommes finalement mis d'accord pour débattre de ce projet de loi ce soir. Je dis cela en toute sincérité, même si j'ai l'intention de m'opposer à ce projet de loi et d'exprimer certaines réserves, pas tant à l'égard de ce projet de loi, mais plutôt à l'égard du processus suivi en général pour examiner de telles mesures législatives.

Comme je l'ai mentionné, mon parti s'oppose à ce projet de loi. Je prendrai ce soir le temps d'expliquer les raisons de notre opposition et de vous exposer nos réserves au sujet de ce débat et du processus utilisé ici pour décider de certaines questions.

Notre parti approuve certains éléments de ce projet de loi, et je pense qu'il est important de le préciser. Nous appuyons, par exemple, l'idée d'un plafond. Il est important pour quiconque est vraiment sérieux en ce qui concerne la responsabilité financière et la nature des problèmes auxquels nous sommes confrontés de ne pas créer une situation où le gouvernement aurait à faire des paiements de transfert illimités. Or, cela risquerait fort de se produire faute d'une forme de plafond.

• (1925)

Nous appuyons également, dans ce projet de loi, l'idée d'une forme de paiement de péréquation compensatoire pour la récupération exagérée à l'égard de certaines sources de revenu.

[*Français*]

En faisant ces commentaires, je voudrais aussi dire que la position de mon parti n'est pas celle du Bloc québécois ou du député de Mégantic—Compton—Stanstead. Malgré ses propos bien réfléchis, notre perspective est tout à fait différente.

[*Traduction*]

Je voudrais prendre quelques minutes pour bien faire ressortir en quoi nos positions diffèrent. En tant que parti, nous appuyons le concept de la péréquation. Je voudrais faire remarquer à tous les députés ici présents que le concept de la péréquation est un principe inscrit dans la Loi constitutionnelle de 1982 que notre parti reconnaît et qui s'applique, à notre avis, à toutes les provinces du Canada. Il s'agit là d'une position très différente, je crois, de celle du Bloc québécois.

Je tiens également à faire remarquer que, malgré les lacunes que peuvent présenter ce projet de loi ou d'autres programmes fédéraux, ce programme particulier est en fait très généreux pour la province de Québec. C'est un point dont on a déjà parlé. Cette année, sur les 8,4 milliards de dollars qui seront dépensés au titre de ce programme, près de 3,8 milliards iront au gouvernement du Québec, alors que le gouvernement de l'Alberta et celui de la Colombie–Britannique n'auront droit à rien. Même si ce projet de loi n'est pas nécessairement parfait, il importe que nous reconnaissions tous l'importance de ces transferts, non seulement symboliquement, mais aussi en ce qui concerne les montants en jeu.

Je voudrais également souligner, même si nous reviendrons là–dessus plus tard, que, à un moment donné, le Bloc québécois va devoir parler plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant de son appui à l'indépendance et de son opposition à la Loi constitutionnelle, d'une part, et de son attachement manifeste à certains de ces programmes sociaux et à certaines de ces dépenses, d'autre part. Malgré ce qu'a dit mon collègue, il y a une contradiction entre le fait de ne pas aimer le Canada et le fait d'être très attaché au dollar canadien. Il s'agit là, toutefois, d'une question dont nous discuterons plus tard.

Nous nous opposons principalement à l'importance des dépenses en jeu ici et au fait que nous prenions des engagements énormes sans proposer de réforme en profondeur dans ce domaine. Notre proposition de zéro en trois avait exigé une réduction des paiements de péréquation, dans le cadre d'un abaissement assez faible, dans l'ensemble, du niveau des transferts aux provinces.

Je tiens à souligner qu'avec ce programme, même avec le plafond qui a été fixé, les taux de croissance prévus pour la péréquation sont d'environ 5 p. 100 par an, ce qui est très élevé en comparaison des taux de croissance prévus pour les fonds consacrés aux programmes fédéraux, en général. Ces taux sont sûrement plus élevés que ceux de la plupart des programmes qui nécessitent des paiements de transfert fédéraux aux provinces. Le coût du programme de péréquation pour la période en question passera de 8,4 milliards de dollars à environ 10,4 milliards de dollars en cinq ans, c'est–à–dire pour les exercices de 1995 à 1999.

De plus, nous prenons de tels engagements sans avoir une proposition de réforme en profondeur. Le débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi a eu lieu avant que le budget ne soit déposé, avant l'infâme livre écrit à l'encre rouge.

En faisant cette annonce, le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement envers les programmes de transferts fédéraux et a sous–entendu, comme il l'avait fait pendant la campagne électorale, qu'il n'envisagerait jamais de réduire les programmes

sociaux et les transferts fédéraux. Cependant, le budget a montré que malgré la reconduction de ce programme particulier, malgré le maintien des plafonds actuels, il va y avoir des réductions dans les paiements de transfert dans d'autres secteurs, des réductions que nous n'approuvons pas toutes.

• (1930)

Je note, entre autres choses, que le budget prévoit d'autres plafonds au titre des transferts du Régime d'assistance publique du Canada, après l'exercice 1995–96. On commencera à limiter les dépenses en dollars absolus au niveau de 1994–95, y compris le financement des programmes établis en matière d'enseignement postsecondaire en 1996–1997. On ne tolérera pas que le total combiné des transferts du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire dépassent ceux des deux programmes, ensemble, en 1993–94.

Cela fait surgir un élément qui, à mon sens, a été largement omis dans l'analyse budgétaire. Il s'agit de la réduction des dépenses planifiée par le gouvernement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, un objectif que nous, partisans de la réduction du déficit, n'avons aucunement mentionné. Et il va sans dire que nous n'avons pas trouvé dans ce pays la manifestation d'un appui favorable à une réduction dans ce domaine.

Ce que je trouve très bizarre, c'est que le gouvernement parle de renouvellement du programme, alors qu'il envisage de sabrer dans les paiements de transfert aux provinces, sans avoir planifié une quelconque réforme exhaustive ou arrêté de grands objectifs.

Il est intéressant de noter que le débat sur ce projet de loi, et à l'étape de la deuxième lecture et à celle de l'étude en comité, a révélé qu'un tel examen n'est pas nécessaire en ce qui concerne la péréquation et dans le cas d'autres programmes de transfert. De façon générale, des éclaircissements s'imposent quant aux objectifs et aux modalités d'application du programme de péréquation.

À l'étape de la deuxième lecture et à celle de l'étude en comité, le député de Lethbridge a fait observer que, si cette formule apporte de l'équité dans l'administration des programmes fédéraux, si c'est précisément l'objectif que vise la péréquation, il faut se demander pourquoi dans ce cas on ne souscrit pas, de différentes façons, à un financement particulier à l'égard des provinces démunies, un financement autre que celui prévu dans le cadre de tel ou tel programme, dans d'autres domaines. Je pense en particulier au programme d'infrastructure, au Programme d'aide à la remise en état des logements ou au plafond imposé au RAPC dans le cas des provinces riches. Il y a de toute évidence un dédoublement d'efforts et un manque d'objectifs clairs.

Par ailleurs, certains problèmes remontent à l'origine même du programme de péréquation. M. Tremblay, professeur à l'Université de Montréal, faisait remarquer dans son exposé devant le Comité des finances que des facteurs économiques qui ont justifié à l'origine des mesures comme le programme de péréquation, notamment les déficits et excédents économiques créés par le système des paiements tarifaires au Canada, n'ont plus cours depuis l'entrée en vigueur du libre–échange. Il ne faut pas pour autant conclure que le programme n'a plus sa raison d'être, mais les facteurs économiques qui le justifiaient à l'origine ne sont plus valables.

Des questions importantes ont été soulevées non seulement par M. Tremblay mais par d'autres personnes lors de l'étude en comité et à l'étape de la deuxième lecture. On a notamment parlé de l'influence de la péréquation sur la dépendance des régions et sur le chômage structurel, et on s'est demandé si la péréquation n'empêchait pas un ajustement naturel aux forces du marché et la migration d'une partie de la population hors des régions offrent de faibles possibilités de revenu.

Toutes ces questions sont importantes. Nous procédons actuellement à l'examen des effets qu'ont certains programmes fédéraux, notamment l'assurance–chômage et le bien–être social, sur les particuliers et sur la restructuration des stimulants. Il serait certainement indiqué d'examiner aussi les effets de ces programmes sur les gouvernements supérieurs, nommément les provinces et les municipalités.

Le gouvernement a déclaré, à la défense du projet de loi, qu'il a maintenant besoin de certitude dans le domaine des paiements de transfert fédéraux aux provinces et en particulier en ce qui a trait à la formule de péréquation. C'est notamment pour cette raison que le gouvernement et les députés ministériels appuient le projet de loi.

Je voudrais mentionner à la présidence qu'au cours des audiences de notre comité, le seul représentant du gouvernement qui est venu témoigner, M. Neumann, du Bureau des affaires intergouvernementales du Manitoba, a exprimé de grand doute à ce sujet, comme l'a fait le député du Bloc québécois qui vient de prendre la parole. Cette approche particulière ne fait pas l'unanimité des provinces, et les gouvernements expriment des doutes sur la question de la certitude. M. Neumann avait surtout exprimé des réserves au sujet du plafond, réserves que je ne partage pas, et avait fait valoir que certains facteurs, dans les calculs, donnent lieu à une certaine incertitude quant aux montants qui seront accordés dans l'avenir et que nous devrions peut–être examiner ces questions. Naturellement, nous n'en avons rien fait.

• (1935)

Il y a d'autres points embêtants. Ce projet de loi laisse, sur une base indéfinie, des choix entre deux types d'options pour certaines provinces de l'Atlantique. Il continue d'y avoir des injustices dans la formule de péréquation. Ces injustices sont bien documentées.

Les recettes provenant des ressources naturelles peuvent être traitées de façon très différente selon qu'elles appartiennent à des sociétés d'État ou à des entreprises privées. La formule est extrêmement complexe, difficile à comprendre et à administrer. En plus, elle n'utilise aucun critère standard pour mesurer la capacité financière. C'est une formule tout à fait unique qui a été conçue spécialement pour ce type de transfert. Encore une fois, il n'y a aucun raisonnement particulièrement clair, du moins d'après moi et d'après les personnes auxquelles j'ai parlé, entre les détails du programme de péréquation et ses objectifs.

J'ai tenté d'exposer non seulement notre objection générale à l'égard des coûts, mais également la gamme assez vaste de questions que ce projet de loi a suscitées tant à sa deuxième lecture qu'au comité. Je souligne cela, car c'est la première fois, en tant que nouveau parlementaire, que je suis chargé de critiquer

un projet de loi, de participer au système et de voir comment il fonctionne.

Le projet de loi a été débattu à la Chambre. Nous l'avons ensuite renvoyé à un comité. Au comité, des députés de deux partis d'opposition ont soulevé des arguments contre cette mesure législative. Des témoins qui ont comparu devant le comité ont également soulevé des arguments et des préoccupations au sujet du projet de loi et de son objet.

Ce que j'ai trouvé fort intéressant, c'est que, en général, les ministériels qui ont participé au débat à la Chambre et qui ont pris la parole en comité n'ont fait pratiquement aucun effort pour réfuter ou pour commenter les arguments qui étaient présentés.

Je n'essaie de critiquer personne, mais les ministériels semblaient très sûrs d'eux dans leur défense générale du projet de loi. En outre, ils semblaient associer la péréquation au partage et, comme le partage est un principe valable, à leurs yeux, l'adoption du projet de loi allait de soi.

À partir de ce raisonnement, nous avons donc procédé à l'adoption du projet de loi. Nous avons tenu deux audiences de comité, puis nous avons commencé à approuver, article par article, pendant 30 secondes à une minute, des montants totalisant 45 à 50 milliards de dollars pour les quelques prochaines années.

Je présume que moi-même, les députés du Bloc québécois, d'autres députés du Parti réformiste, ou encore, tout autre député auraient le choix de faire indéfiniment obstruction au projet de loi, de présenter des orateurs et de continuer de soulever ces arguments en comité et à la Chambre.

Néanmoins, je suis l'exemple de notre chef à ce chapitre. Il ne sert à rien de prêcher l'économie au sein du gouvernement si l'on ne peut pas être parcimonieux dans ses paroles. Je n'ai pas l'intention de faire indéfiniment de l'obstruction à ce projet de loi, mais ce qui importe ici, c'est d'examiner la chose et, même si nous n'arrivons pas à nous entendre, à tout le moins de raffiner nos arguments de façon à pouvoir clarifier davantage ce texte.

Ce n'est évidemment pas le cas parce que dans notre système, où la mise aux voix de toute motion donne lieu à un vote de confiance et où les votes ne sont pas libres, l'important, ce n'est pas tant le fond de la mesure législative que l'appartenance à tel ou tel parti.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres assemblées législatives, comme le Congrès américain, pour nommer celle qui est la plus proche, nous ne sommes pas tenus, à titre individuel, d'expliquer notre position à l'égard des mesures législatives proposées, même dans le cas de projets de loi que nous parrainons. Tout ce qu'il faut savoir, c'est que le gouvernement était favorable au projet. Si on est un ministériel, il fallait l'appuyer.

Cela me déçoit. Loin de moi l'idée de laiser entendre que certains ministériels ne comprennent pas le projet de loi relatif à la prérèquation ou seraient incapables d'avancer de bons arguments en faveur de cette mesure législative, mais ce n'est certainement pas ce qui s'est dégagé des débats auxquels j'ai assisté.

Pourquoi nous précipiter? Tout cela est trop rapide. Ce projet de loi a été déposé avant la présentation du budget. Au départ, le gouvernement voulait qu'il ait franchi l'étape de l'étude en comité aux alentours de la présentation du budget. Il tient à ce que la Chambre l'adopte et obtient de notre part une certaine coopération parce que, comme je l'ai dit, faire de l'obstruction systématique ne nous intéresse pas. Il veut que ce projet de loi ait franchi toutes les étapes d'ici le 31 mars. Pourquoi? Eh bien, parce que le programme est censé démarrer le 1er avril et être en place pendant tant d'années. Il en a été décidé ainsi en dépit du fait que les provinces n'ont pas vraiment donné leur plein accord.

Le projet de loi n'était débattu à la Chambre ou ne figurait au *Feuilleton* que depuis deux ou trois semaines lorsque le Pr Booth, de l'Université de l'Alberta, m'a écrit une longue lettre au sujet des programmes fédéraux de transfert aux provinces. Il aurait souhaité s'exprimer là-dessus, mais le comité a terminé ses audiences avant même qu'il apprenne qu'un projet de loi avait été présenté.

Pourquoi? Rien ne justifie une telle précipitation, le système fédéral-provincial ne risque pas de s'effondrer si nous n'adoptons pas le projet de loi avant le 31 mars, mais le gouvernement, et les gouvernements qui l'ont précédé, en sont venus à voir le processus comme une formalité. Il s'agit simplement d'approuver ce qui a déjà été fait. Peu importe quelles sommes sont en jeu, l'objectif est d'adopter la mesure parce que les décisions ont déjà été prises. Elles ont été prises par le pouvoir exécutif, ailleurs, sur d'autres tribunes. Il n'est pas nécessaire de savoir exactement de quoi il s'agit tout simplement pour adopter la mesure. Peut-être sera-t-elle un enjeu des prochaines élections?

Cet état de choses me préoccupe. Mes critiques du projet de loi et du processus ne sont pas des attaques contre un gouvernement en particulier ni même contre le gouvernement actuel, mais contre le processus législatif que nous en sommes venus à accepter au Canada. Il ne fonctionne pas. C'est avec un tel processus que nous avons mis le Canada dans la mauvaise position financière où il se trouve.

Je voudrais simplement rappeler encore une fois aux députés que dans bien des secteurs de la politique d'intérêt public, nous dépensons autant, voire plus que tout autre pays, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'assurance-chômage ou des paiements de transfert aux provinces, notamment. Il en résulte que notre compétitivité en souffre.

Voilà, je crois bien avoir tout dit là-dessus, monsieur le Président. Je répète que le projet de loi sera sans doute adopté, mais que nous voterons quand même contre, pour le principe.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 19 h 40, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LE RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES PARLEMENTAIRES

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, au nom du président du Conseil du Trésor, je dépose ce matin, dans les deux langues officielles, le rapport sur la rémunération des parlementaires rédigé par le cabinet Sobeco, Ernst and Young.

[*Français*]

Le rapport dont le titre est *La rémunération des député(e)s et sénateurs canadien(ne)s* examine les indemnités et les avantages des membres du Parlement.

[*Traduction*]

Le gouvernement renvoie ce rapport à la Commission Lapointe qui est chargée d'étudier les indemnités des parlementaires.

* * *

LE PROJET DE LOI C–16

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C–16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Victoria—Haliburton qui s'opposent avec véhémence à l'importation de cartes de tueurs en série.

Cette pétition vient allonger la liste des Canadiens opposés aux cartes qui glorifient les tueurs en série et qui envoient un message négatif de violence aux jeunes de notre pays.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à modifier la loi canadienne de manière à interdire légalement l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs, et à informer les fabricants de ces cartes que leurs produits, s'ils sont destinés au Canada, seront saisis et détruits.

Je tiens à signaler que la première signature sur cette pétition est celle d'une jeune fille de 18 ans, ma fille.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement répond aujourd'hui à la question Q–1.

[*Texte*]

Question nº 1—**M. Taylor:**

Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du système de sécurité automatisé envisagé pour le parc historique national du Fort Battleford, en Saskatchewan, pour quelles raisons procéderait–on à ce changement, et à quels essais a–t–on soumis le système envisagé afin de s'assurer de son bon fonctionnement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): L'intention du gouvernement est d'installer un système de sécurité au lieu historique national du Fort Battleford. Le système sera mis en place dans cinq bâtiments historiques, ainsi que dans l'atelier d'entretien, le bureau de l'administration, le centre d'accueil des visiteurs et le garage–entrepôt d'ici le 31 mars 1994.

Le budget

Les raisons pour ces changements, qui économiseront approximativement 51 000 $, sont les suivantes:

1. L'installation d'un système électronique de sécurité avait été approuvée dans le plan de gestion de 1989 du lieu historique national du Fort Battleford.

2. Après que la mise en place du système eut été approuvée, les deux agents de sécurité du lieu historique ont été mutés au service des visiteurs tout en conservant le même salaire.

3. Une offre permanente principale a été établie avec le Corps des Commissionnaires pour que cette société fournisse des services de sécurité de manière temporaire jusqu'à ce que l'installation du système électronique soit terminée.

4. Aux termes de l'offre permanente principale conclue avec le Corps canadien des Commissionnaires, pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1994, les coûts annuels de fonctionnement et d'entretien s'élèveront en moyenne à 58 019 $.

5. On estime les coûts de l'installation du système automatique à 60 000 $. Les coûts de fonctionnement et d'entretien, évalués d'après les systèmes existants, devraient s'élever au maximum à 5 000 $ par an.

Le système automatique permettra donc d'économiser environ 51 000 $ par an, à compter du 1er avril 1994. En un an, les frais d'installation auront été amortis. Les sommes économisées pourront être utilisées selon les directives du plan de gestion approuvées.

Le choix du type de système a été fait en fonction des critères les plus sévères: tout le matériel devait être conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation ou à celles des Laboratoires des assureurs du Canada; le système devait recevoir l'agrément du Commissaire fédéral des incendies et de Travail Canada; le choix s'est fait uniquement parmi les systèmes actuellement installés dans les bureaux de diverses entreprises et dans ceux du gouvernement; d'autres lieux historiques nationaux ont utilisé un système de sécurité semblable avec succès.

[*Traduction*]

Le vice-président: Une réponse a été donnée à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un membre du Parti libéral prend la parole au nom de la population de Beaches—Woodbine, et je suis fière d'être cette personne-là.

Pendant la campagne électorale, j'ai dit aux électeurs de Beaches—Woodbine que nous pouvions avoir à la fois la justice sociale et des emplois, que ces deux éléments ne s'excluaient pas l'un l'autre.

Le budget présenté par mon éminent collègue, le ministre des Finances, reflète en grande partie cet engagement que j'ai pris envers la population de ma circonscription. Le ministre des Finances a réussi à établir un judicieux équilibre entre la nécessité de mettre de l'ordre dans les finances publiques et la nécessité non moins importante de veiller à ce que le Canada reste une société vraiment juste.

Ce fragile équilibre revêt une très grande importance pour la population de Beaches—Woodbine et le reste des Canadiens.

Notre engagement de longue date en faveur de la justice sociale constitue la marque de notre société, la caractéristique qui nous distingue des autres pays. Si les députés pensent que j'exagère, ils n'ont qu'à demander aux millions de personnes qui ont quitté leur pays ces dernières décennies et ont choisi de leur plein gré de devenir des Canadiens. Leur présence ici a contribué à faire du Canada un modèle vivant et dynamique de vie en commun, un modèle pour le monde entier.

Notre société est réellement remarquable et nous devrons, dans le débat national qui est sur le point d'avoir lieu, tout faire pour que cette société reste vraiment juste et pour que nous puissions tous en être fiers.

Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter la croissance du déficit, pour le ramener à un niveau facile à gérer et pour mettre en place une politique économique solide mettant l'accent sur la création d'emplois. Le budget présenté par le ministre des Finances est une première mesure importante dans cette voie.

Le budget n'est toutefois qu'une des initiatives prises par le gouvernement libéral. Il vise principalement à mettre de l'ordre

dans les finances de notre pays aussi vite qu'il est humainement possible de le faire.

Ce qui m'inquiète davantage dans cette équation, c'est l'aspect de la justice sociale qui fait notre distinction en tant que grande nation humanitaire.

À la veille de nous engager dans le débat national sur le système de sécurité sociale, je me sens quelque peu incertaine de l'issue.

Les pressions exercées par la récession sur l'économie et le filet de protection sociale semblent avoir donné lieu à un sentiment de panique. Tout le monde semble être impatient de voir le gouvernement faire quelque chose.

J'ai promis aux habitants de Beaches—Woodbine de travailler pour la justice sociale et le redressement de la situation de l'emploi. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'assurer que l'on accorde à l'examen du filet de protection sociale le temps qu'il faudra pour que cela se passe d'une façon qui en vaille la peine.

On parle beaucoup des pressions exercées par les programmes sociaux sur l'économie. Cependant, nous devons aussi tenir compte des pressions exercées par l'économie sur les programmes sociaux. Bien qu'il y ait certains trous dans notre filet de protection, celui-ci a très bien résisté malgré tout ce qu'on a exigé de lui.

Selon moi, le système de sécurité sociale qu'il nous faut dans les années à venir devra être apte à répondre aux besoins des Canadiens, du berceau à la tombe. Nous aurons besoin d'un système qui soit à la fois complet, de type holistique, accessible à tous et flexible. Il arrive souvent que les gens ne soient pas visés par les programmes.

Il peut s'agir d'un supplément de revenu garanti. Nous avons une forme de supplément de revenu garanti depuis un bon bout de temps au Canada. Dans l'est du Canada, le régime de sécurité de la vieillesse et l'assurance-chômage constituent en effet une forme de supplément de revenu garanti.

Il nous faudra cependant consentir à des choix fondamentaux. Ainsi, le marché du travail s'oriente vers les emplois de valeur inférieure, de courte durée et à temps partiel qui sont à la hausse. Quels choix s'imposeront en ce qui concerne le perfectionnement professionnel, les garderies et la planification de la retraite?

Non seulement le programme national de garderies d'enfants est nécessaire si nous voulons des programmes de perfectionnement et de recyclage adaptés à nos besoins, mais il s'agit là, à mon avis, d'une responsabilité que nous devons assumer collectivement à l'égard de nos enfants. Le bien-être matériel et la santé mentale des enfants sont un gage pour l'avenir, car ces derniers deviendront des adultes sains de corps et d'esprit.

● (1015)

Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Mardi, j'ai assisté à une conférence sur la jeunesse à Toronto. Quelque 200 jeunes, de toutes classes sociales, y étaient présents. Il y avait des jeunes qui avaient touché des prestations d'aide sociale et participaient maintenant à un programme d'emploi des jeunes. Il y avait des diplômés d'université sans travail. Il y avait, enfin, des parents seuls vivant de l'aide sociale. Ces jeunes avaient une chose en commun: leur désir de travailler et leur crainte que la génération du baby-boom, la nôtre, ne se préoccupe pas de leur sort, ne les comprenne pas, ne soit pas au courant de leurs difficultés ni prête à tout faire pour résoudre les problèmes qui les accablent.

Ils ont formulé des observations très sensées sur les points forts et les points faibles des programmes actuels d'assistance sociale et j'ai jugé leurs recommandations extrêmement pratiques et réalistes. Voici quelques exemples de ce qu'ils ont dit.

L'un d'eux a précisé que, une fois en 10e année, la plupart des enfants savaient ce qu'ils allaient faire. Ils restaient à l'école ou ils décrochaient. Il s'est demandé pourquoi on ne pouvait donc pas offrir un programme d'apprentissage comme choix de carrière à ce moment-là. Un autre a signalé qu'on lui avait demandé de retourner vivre chez ses parents pour avoir droit à de l'aide à l'emploi et à la formation alors qu'il n'avait pas vécu chez lui depuis l'âge de 15 ans et il voulait qu'on lui dise pourquoi il devrait le faire maintenant.

Un autre encore a dit qu'il avait dû abandonner son cours collégial, car l'aide financière aux étudiants n'était pas suffisante et l'empêchait d'être admissible à des prestations d'assistance sociale. Il a ajouté qu'il devait 3 000 $ en prêts étudiants, mais qu'il n'avait toujours pas terminé ses études. Il voulait être décorateur d'intérieurs.

«Il faut rétablir les subventions aux étudiants.»

Ces jeunes se considèrent comme la génération perdue. Ils m'ont demandé si le gouvernement entendait vraiment répondre à leurs besoins. J'ai répondu que si nous ne faisions rien à ce stade-ci et ne prenions pas rapidement des mesures, nous serions tout à fait négligents et extrêmement stupides. Ils constituent notre avenir et nous devons répondre à leurs besoins.

Les programmes sociaux coûtent peut-être plus que nous ne le souhaiterions au départ, mais à long terme, ils nous permettent d'épargner. Les gens qui travaillent paient des impôts et ils seront en mesure de créer d'autres emplois en mettant sur pied leurs propres entreprises.

Un programme complet de services de garde d'enfants permet aux parents de travailler et donne des enfants plus sains de corps et d'esprit, ce qui entraînera à l'avenir une réduction de nos coûts sociaux.

Enfin, la prestation des programmes ne doit pas nécessairement être aussi coûteuse qu'à l'heure actuelle. Si nous avons recours à une approche intégrée plutôt que sélective et que nous utilisons toutes les infrastructures actuelles, comme les écoles, pour y installer des garderies, tout en faisant appel au secteur du bénévolat, et que nous instaurons en plus un guichet unique pour les trois ordres de gouvernement, nous pourrions peut-être épargner de l'argent. On ne doit pas inévitablement sacrifier la justice sociale à la relance économique. En fait, je crois qu'un excellent système de justice sociale favorisera le développement économique.

Je le répète, je suis la première, depuis la Confédération, à représenter les gens de Beaches—Woodbine dans cette enceinte au nom du Parti libéral et je considère cela comme un honneur. S'il est question de Beaches dans le nom de ma circonscription, c'est dû au fait qu'on y trouve les plus belles plages de la région du Grand Toronto. Tous les étés et même toute l'année, des milliers de gens de l'extérieur viennent dans la région et deviennent pour quelques heures des habitants honoraires de ce coin de pays.

Notre festival de jazz international attire plus de 60 000 mordus de jazz de toute l'Amérique du Nord. Notre festival de la famille reflète notre attachement profond à la famille et à la collectivité qui fait de Beaches un endroit où il fait si bon vivre.

La partie Woodbine de ma circonscription comprend les rues bordées d'arbres qui vont jusqu'au quartier appelé Little India, à l'intersection de Gerrard et Coxwell, les magasins de l'avenue Danforth qui sont tenus par des familles, les bungalows de personnes âgées de East York, qui sont dignes de cartes postales, et les appartements en hauteur de Crescent Town qui sont en grande partie habités par des immigrants. Cela semble attrayant, n'est-ce pas?

La diversité caractérise Beaches—Woodbine et représenter cette circonscription constitue un défi exigeant, mais satisfaisant. On n'y trouve aucune usine ni aucun siège social de grande société, mais il y a un grand nombre de petites entreprises. Nous comptons beaucoup sur les emplois offerts à l'extérieur de la circonscription. C'est pourquoi nous devons absolument insister pour que Toronto ait sa juste part des avantages du programme des infrastructures et de tous les autres programmes devant stimuler l'économie.

Si Toronto connaît la prospérité, il en ira de même pour Beaches—Woodbine. J'entends bien exploiter toutes les occasions pour que Toronto ait sa juste part de la croissance et de la prospérité du Canada et qu'elle y contribue équitablement.

Tout le pays doit se faire entendre à la Chambre dans ce débat sur le budget, puisqu'il y est question du régime de sécurité sociale, de la défense, des soins de santé et d'autres questions nationales. Nous ne pouvons absolument pas nous arrêter à notre circonscription et à notre région. Il est plus important que jamais d'unir nos voix et de nous exprimer comme un seul pays, une seule nation et un seul peuple.

• (1020)

Monsieur le Président, vous pouvez avoir l'assurance que la population de Beaches—Woodbine sera bien représentée dans ce débat national. Nous nous ferons entendre.

Le vice-président: Félicitations à la députée pour ce qui, je crois, est son premier discours.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter ma collègue d'en face des propos qu'elle vient de tenir. Depuis que j'entends les discours sur le Budget, je pense que c'est la première occasion qui nous est offerte par un député libéral, qui attache autant d'importance à la justice sociale, qui dit au gouvernement de prendre son temps dans la réforme qu'il veut envisager, qu'il veut faire, de prendre le temps d'examiner dans son entier toute la problématique pour créer justement une sorte de justice sociale qui permettra, et c'est surtout ce qui m'a frappé, d'assurer un avenir meilleur pour nos jeunes, et de cela je l'en félicite. Tout au long de son discours, elle est revenue continuellement sur l'avenir des jeunes qui doivent continuer à vivre dans ce pays. Et à ce moment-là, je pense qu'au sein de son caucus, de la façon dont elle a prononcé son discours, je suis certain que plusieurs oreilles seront attentives à ce qu'elle a avancé, et ce pour le bénéfice et l'avantage des jeunes, qu'ils soient Québécois ou Canadiens.

Je comprends ce que l'honorable députée vient de mentionner, parce que moi-même j'ai oeuvré pendant de nombreuses années avec des adolescents, des adolescentes. Et les problèmes que vous avez soulevés, que vous avez entendus lors de différents témoignages, je les ai entendus moi-même. Et laissez-moi vous dire, madame, que je vous félicite.

Avant de conclure, j'aimerais vous demander quels moyens vous entendez prendre pour permettre au caucus libéral de partager vos opinions?

[*Traduction*]

Mme Minna: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses aimables commentaires.

Mon caucus discute très franchement de ces questions. Comme vous le savez, nous avons amorcé un processus tout à fait hors de l'ordinaire. En général, un comité permanent de la Chambre ne tient pas d'audiences publiques avant le dépôt à la Chambre d'une mesure législative ou même d'une proposition. C'est pourtant ce que nous faisons à l'heure actuelle. Nous nous adressons aux Canadiens pour connaître leur avis.

Une fois que le ministre aura déposé à la Chambre ses propositions, sous la forme d'un document de travail et non encore d'une mesure législative, nous parcourrons de nouveau le pays pour dialoguer avec tous les Canadiens qui veulent nous faire part de leur opinion. Nous voulons atteindre le plus de gens possible afin de discuter des propositions, des idées que nous voulons partager et du genre d'avenir que nous voulons bâtir.

Je multiplierai les démarches et continuerai de me battre au sein de mon caucus. Bon nombre de mes collègues partagent d'ailleurs mon avis. Cela ne me demandera pas tellement d'efforts, puisque les membres de mon caucus accordent beaucoup d'importance à la justice sociale. Nous ne devrions pas nous en faire beaucoup à ce sujet.

Lorsque le projet de loi sera déposé à la fin de l'année, nous aurons alors l'occasion de tenir d'autres consultations sur la mesure législative elle-même.

Je tiens à préciser aux députés d'en face que nous aurons tout le temps voulu non seulement pour transmettre nos idées, mais également pour trouver des solutions, les mettre au point et en discuter avec les Canadiens. Personnellement, j'ai l'intention de tenir deux ou trois consultations publiques dans ma circonscription. Tous les députés pourront faire de même. En fait, je crois que le ministre nous invitera tous à tenir des consultations aussi vastes que possibles à ce sujet.

Je reste persuadée que ce processus, loin de miner l'engagement qui me lie à la cause de la justice sociale depuis 20 ans, ne fera que le renforcer.

• (1025)

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends officiellement la parole à la Chambre des communes, je veux tout d'abord m'adresser à mes électeurs d'Annapolis Valley—Hants. Je les remercie de m'avoir fait confiance pour représenter leur point de vue au Parlement et je tiens à ce qu'ils sachent que c'est pour moi

un honneur et un privilège que d'avoir été élu ici. Julia, Patrick, Kelly et moi–même nous estimons extrêmement chanceux de vivre dans la vallée, dont la beauté naturelle est rehaussée par la chaleur et la générosité de ses habitants.

Si mes collègues libéraux et moi–même avons été appelés à former le gouvernement, en octobre dernier, c'est parce que nous nous sommes engagés à créer des emplois et à assurer une croissance économique soutenue. Le présent budget constitue un premier pas dans la réalisation de cette promesse que nous avons faite. En effet, il assure un équilibre entre le renouveau économique, la réforme de la politique sociale et la réduction du déficit, un équilibre sur lequel s'appuieront la création d'emplois et la croissance.

Ce budget témoigne d'une restructuration fondamentale des efforts que nous déployons pour atteindre à cet équilibre, de telle sorte que nous puissions passer d'un système passif à un système actif. Les modifications que nous proposons d'apporter vont faire mal, mais cette nouvelle démarche active va stimuler la créativité des électeurs d'Annapolis Valley—Hants et de tous les Canadiens.

Je sais qu'il y a beaucoup de chômeurs dans ma circonscription et cela me peine beaucoup. C'est facile à dire pour quelqu'un comme moi qui a la chance d'avoir un emploi. Toutefois, je vais employer toutes mes énergies à favoriser la démarche qui stimulera la création d'emplois dans ma circonscription.

Récemment, j'ai eu l'occasion de visiter la BFC Greenwood et de m'entretenir avec le commandant et le personnel de la base. J'ai pu aussi rencontrer les membres de la force régulière et de la force de réserve en poste à Camp Aldershot. J'ai été extrêmement impressionné par le dévouement, la détermination et le grand professionnalisme de ces militaires. Ces centres ne sont que peu touchés par le budget, mais je vais veiller à ce que les emplois, militaires et civils, y soient assurés à long terme.

Comme le budget en fait foi, l'un des meilleurs moyens de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, c'est d'appuyer le secteur de la petite entreprise. Je me suis entretenu avec nombre de petits entrepreneurs de ma circonscription qui croient que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle très actif pour aider la petite entreprise non seulement à survivre, mais encore à prendre de l'expansion et à créer des emplois. En outre, je collabore très étroitement avec le secteur agricole de ma région, qui constitue le pilier de la petite entreprise dans la collectivité d'Annapolis Valley—Hants. En travaillant en collaboration avec le groupe consultatif local, nous pouvons mieux déterminer quelles mesures le gouvernement et le secteur agricole peuvent prendre conjointement pour créer des emplois.

J'ai également travaillé avec plaisir en étroite collaboration avec des institutions de premier ordre comme le Centre de la petite entreprise de l'Université Acadia. De tels centres ne se contentent pas de faire la promotion des réseaux communautaires locaux, ils fournissent aussi de très utiles services d'information pour aider les gens à mettre leur entreprise sur pied.

Selon un récent sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'imposition, par le gouvernement, d'un gel ou d'une réduction des charges sociales représentait l'une des premières conditions pour que les propriétaires de petites entreprises embauchent davantage d'employés.

Le gouvernement a écouté. En réduisant les cotisations d'assurance–chômage des petites entreprises, nous leur avons donné le stimulant nécessaire pour les amener à investir et à embaucher. Je me réjouis que le ministre des Finances ait annoncé la création d'un fonds d'investissement et d'un réseau technologique canadiens. Il s'est également engagé à travailler de concert avec les banques pour donner aux petites entreprises un meilleur accès aux capitaux.

Outre qu'elles favorisent les petites entreprises, un certain nombre de mesures importantes prévues dans le budget jettent les bases d'une reprise économique. Tout d'abord, le programme national d'infrastructure progresse rapidement. En Nouvelle–Écosse, la contribution du gouvernement fédéral à ce programme sera de 69 millions de dollars en deux ans. Annapolis Valley—Hants est une circonscription surtout rurale, aussi la qualité des infrastructures y est–elle impérieuse pour la prospérité des entreprises et des habitants.

Des organismes de ma région ont présenté plusieurs propositions originales et j'espère qu'elles seront retenues.

• (1030)

La prolongation du programme d'accession à la propriété qui permet d'utiliser les fonds d'un REER constitue un autre élément important du budget. Avant l'exposé budgétaire, j'avais reçu de nombreuses lettres d'agences immobilières et d'associations de constructeurs de maisons d'Annapolis Valley—Hants qui appuyaient ce programme. Tous affirmaient que l'industrie de la construction domiciliaire jouerait un rôle central dans la reprise économique canadienne et que, en prolongeant ce programme, le gouvernement favoriserait cette reprise.

Le budget prévoit également 50 millions de dollars par année pour le Programme d'aide à la remise en état des logements. Cela aussi stimulera le secteur de la construction domiciliaire et la création d'emplois.

Cependant, notre engagement à aider les travailleurs à acquérir les compétences nécessaires pour trouver des emplois valorisants représente l'aspect le plus marquant de notre initiative de rationalisation de l'économie. Je promets aux habitants d'Annapolis Valley—Hants que je travaillerai d'arrache–pied à l'atteinte de cet objectif.

En investissant dans des programmes comme le Service jeunesse et le programme d'apprentissage, nous aiderons les jeunes Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour trouver des emplois à long terme.

J'ai reçu, la semaine dernière, plus d'une douzaine d'appels téléphoniques de groupes et de personnes désireuses de soumettre des propositions pour le Service jeunesse. Je travaillerai en étroite collaboration avec les jeunes et les groupes d'intérêts

dans ma circonscription pour les aider à tirer parti de ces importants programmes.

En ce qui concerne l'éducation et la formation, je voudrais profiter de cette occasion pour vous parler d'un programme qui est actuellement en cours dans ma circonscription. Il s'agit d'un programme de recyclage technologique parrainé par un organisme sans but lucratif, Nova Knowledge, avec la collaboration du gouvernement fédéral et d'un certain nombre d'organismes du secteur privé.

Le but de ce programme consiste à recueillir des ordinateurs usagés auprès des organismes qui projettent d'en acheter de nouveaux. Ces ordinateurs usagés sont ensuite distribués dans les collèges communautaires de la province, où ils sont réparés et remis à neuf par les étudiants avant d'être envoyés dans de nombreuses écoles de la Nouvelle–Écosse.

Je suis fier de dire que des étudiants d'Annapolis Valley—Hants ont été les premiers à participer à ce programme dans la province. En effet, les étudiants du campus Kingstec du Nova Scotia Community College, à Kentville, ont déjà remis à neuf plus de 20 ordinateurs, qui ont été distribués dans les écoles publiques. C'est à ce genre de programmes novateurs que le gouvernement s'intéresse.

Nous travaillons avec tous les intervenants afin d'offrir des programmes de formation valables qui seront utiles tant à l'économie locale qu'à l'économie nationale, maintenant et au cours des années à venir. Un aspect important de notre engagement à l'égard de l'éducation et de la formation est notre détermination à voir à ce que les assistés sociaux aient accès à des programmes de perfectionnement professionnel.

Il est clair que l'ancien système ne fonctionne pas. Nous devons accroître le nombre d'emplois disponibles. Nous devons adopter une approche plus active. Lorsque nous offrons de l'aide aux Canadiens, nous devons également leur donner la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi acceptable. Parallèlement à cela, nous devons aider les petites et moyennes entreprises et créer un climat économique fertile.

Comme l'ont dit le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines, la réforme de notre régime d'aide sociale nous permettra de réinvestir nos ressources dans des initiatives visant à trouver des façons novatrices de redonner des emplois aux gens. À cet égard, j'étais très heureux d'entendre que le gouvernement versera 800 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour des projets pilotes afin que nous puissions aider à la formation des chômeurs.

Je suis convaincu que ce budget mettra le Canada sur la voie de la croissance économique et de la création d'emplois. Je crois que ces initiatives auront un effet positif dans ma circonscription, Annapolis Valley—Hants. Je suis fier de voir que, en tant que gouvernement, nous respectons nos engagements.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je désire poser une question très brève au député. Dans son discours, il mentionne que le déficit est assez raisonnable, mais c'est le plus gros déficit qui n'a jamais été annoncé par un gouvernement, un déficit de 39 milliards. Est–ce qu'il croit que ce déficit est acceptable? Est–ce qu'il n'aurait pas plutôt la volonté d'essayer d'influencer son gouvernement afin qu'il y ait un réexamen des dépenses, de telle façon qu'on fasse vraiment les coupures nécessaires et qu'on se dégage d'une marge de manoeuvre pour réellement créer de l'emploi non seulement dans le domaine des infrastructures où ce sont des emplois moins spécialisés, mais aussi pour tout autre type d'emploi?

• (1035)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il faut dire que nous nous préoccupons effectivement du déficit. Nous avons passé beaucoup de temps à tâcher d'expliquer le problème aux députés d'en face.

Je n'en mets pas moins l'accent sur le déficit, car il faut le réduire et nous y travaillons, mais il faut également nous rappeler que nous devons créer des emplois dans un climat favorable à la croissance économique, laquelle contribuera en retour à réduire le déficit. Il s'agit d'une action parallèle, à double objectif, que nous devons mener à cet égard.

J'ai voulu insister seulement sur la création d'emplois, sur la formation et sur le développement d'un bon climat économique parce que, dans ma circonscription, je peux changer quelque chose en travaillant avec les gens. J'ai certainement eu l'occasion au fil des jours de discuter avec notre ministre des Finances et avec les députés de notre parti. Oui, nous nous efforçons effectivement de réduire le déficit. Je ne peux qu'encourager les députés d'en face à se joindre à nous dans cet effort.

Je me suis fait élire au Parlement pour contribuer à redonner du travail aux gens et à relancer l'économie du pays. J'ai oeuvré trente ans dans le domaine de la psychiatrie, et je sais ce que c'est que la dépendance. Je veux voir les gens devenir plus indépendants. Voilà un objectif pour le Canada, pour les députés d'en face et pour notre parti. J'espère bien améliorer la situation à cet égard par mon travail ici au Parlement.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, je félicite le député de son exposé. J'ai été vivement impressionné par les points qu'il a fait ressortir. Il a indiscutablement décrit le problème de déficit que nous avons, mais l'équation est très simple. Il a insisté sur le renouveau économique. Si, par le truchement des programmes dont il a parlé, nous mettons davantage l'accent sur ce renouveau, nous viendrons certainement à bout du problème.

Son raisonnement concernant notre passage du mode passif au mode actif m'a beaucoup impressionné. C'est un premier pas dans la lutte au déficit. J'ai aussi trouvé très intéressant le programme qui consiste à remettre à neuf des ordinateurs usagés et à les envoyer ensuite à des écoles.

Grâce à ce programme—que je souhaiterais mettre en oeuvre dans ma circonscription—on fait d'une pierre deux coups: on permet d'abord à des gens d'apprendre à réparer des ordinateurs et de se perfectionner, puis, en envoyant ces appareils remis à neuf à d'autres établissements, on permet à d'autres personnes d'apprendre à les utiliser et, partant, d'améliorer leurs compétences.

Il ne fait aucun doute que l'informatique fait partie de notre vie actuelle et de notre avenir. Le passage du mode passif au mode actif m'a donc vivement impressionné. J'en remercie le député.

M. Murphy: Monsieur le Président, je crois depuis longtemps que c'est là la voie à suivre. Cette solution n'est pas facile, mais je crois que le passage du mode passif au mode actif nous permet de mettre à profit notre créativité. On permet ainsi aux gens—et c'est ce que fait le parti ministériel—de créer de nouvelles perspectives et des possibilités d'emploi; le gouvernement seconde en quelque sorte les efforts déployés. Il n'en est pas l'instigateur, mais il les seconde pour faciliter la mise sur pied de petites et moyennes entreprises et la relance économique.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le gouvernement dans son dernier budget s'en est pris aux plus démunis. Entre les personnes âgées, les chômeurs et les bailleurs de fonds du Parti libéral, les personnes âgées et les chômeurs n'ont malheureusement pas fait le poids, c'est inacceptable. Et aussi, les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes sauront, dorénavant, s'en rappeler en temps et lieu.

Nous ne dénoncerons jamais assez les coupures de 7,5 milliards de dollars effectuées dans les programmes sociaux et particulièrement dans l'assurance–chômage. Nous affrontons actuellement des difficultés économiques énormes, qu'une reprise lente et peu créatrice d'emploi ne soulagera que superficiellement.

Le filet de sécurité que les citoyens canadiens se sont donné n'a jamais été jusqu'à ce jour aussi essentiel au support des individus, des familles et des communautés dans le besoin. Et c'est précisément à ce moment–ci que le ministre a choisi de trouer le filet de sécurité.

• (1040)

Dans les domaines de l'assurance–chômage, le budget s'attaque à tous les aspects du programme: durée et pourcentage de prestations réduits; seuil établi à 40 semaines pour se qualifier à l'assurance–chômage, et ce, pour toute personne qui est à son premier emploi; hausse de 10 à 12 semaines avant d'être admissible aux prestations, décision qui va toucher très fortement, entre autres, les travailleurs saisonniers.

À ce propos, MM. Serge Côté et Normand Anctil du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'est du Québec de l'UQAR viennent de publier une étude réalisée en collaboration avec le minsitre du Développement des ressources humaines. On y apprend entre autres que dans la ville de Rimouski 25 p. 100 des chômeurs sont des travailleurs saisonniers, alors que le taux grimpe à 50 p. 100 dans le reste du territoire, ce qui représente pour l'ensemble 37 p. 100 des prestataires. De plus, cette étude nous apprend que 83 p. 100 de ces travailleurs saisonniers souhaitent ardemment trouver un emploi régulier et de longue durée, ce qui remet en cause le préjugé ancré que ces travailleurs sont des paresseux heureux de leur sort.

Le ministre camoufle sournoisement les coupures de prestations sous le couvert de l'aide aux femmes démunies, tout en instaurant un contrôle inacceptable de la vie privée de ces femmes qui auront droit à des prestations majorées uniquement après avoir prouvé à des fonctionnaires—pas toujours très compréhensifs ni sympathiques—qu'elles ont des personnes à charge et sont le seul soutien de famille. De plus, les femmes dont le seul tort est celui d'apporter un deuxième revenu à la famille subiront de façon discriminatoire une baisse de prestations.

Le ministre inaugure ainsi une politique d'intrusion dans la vie privée des femmes, niant ainsi leur droit de vivre ou de cohabiter avec les personnes de leur choix, bien souvent en vue d'économiser pour en arriver tout juste à joindre les deux bouts.

Qu'en est–il du logement social dans ce budget? Le ministre avait pris un engagement personnel pendant la campagne électorale qu'un gouvernement libéral assurerait comme il se doit à plus de un million de foyers canadiens un logement convenable et à prix modique. Au lendemain de son budget, on constate que le ministre a oublié sa promesse. En effet, en 1989, les sommes allouées étaient de 133 millions, elles sont passées à 41 millions en 1993, pour être réduites à néant en 1994, aucune somme n'étant allouée à la construction de nouveaux logements sociaux dans ce budget.

Encore pire, le gouvernement refuse aux municipalités d'utiliser le programme d'infrastructure pour la création de logements coopératifs et sociaux. Pourtant, la construction de ces logements est rentable: par l'économie sur le prix du loyer, elle stimule la consommation des locataires; elle diminue les dépenses sociales de refuge, de soupe populaire et de maisons d'hébergement; et elle offre une plus grande sécurité aux personnes âgées à faible revenu qui ne peuvent accéder aux centres d'accueil privés, trop chers pour leurs moyens.

Le ministre devrait ouvrir les yeux car la réalité est catastrophique. Dans ma circonscription, l'appauvrissement s'observe par le fait que 40 p. 100 des ménages doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu aux frais de logement, et les personnes âgées qui seront touchées soit par l'élimination du crédit d'impôt, soit par la modification de leur régime de pension, comme nous le savons maintenant, verront leur situation se détériorer.

Pendant que le gouvernement coupe et oublie de créer des jobs, il laisse ses amis tranquilles. En effet, la contribution des entreprises aux recettes de l'État a diminué au cours des dix dernières années. Si le ministre avait le courage d'instaurer un impôt minimum sur les entreprises, comme il en existe un aux États–Unis, les contribuables seraient épargnés et pourraient peut–être même bénéficier d'une baisse d'impôt sans qu'on ait à toucher aux programmes sociaux.

Au moment où tous les Canadiens sont pris à la gorge par la TPS, le ministre a encore une fois épargné les porteurs de quelque 25 milliards d'actions inscrites en bourse, alors qu'il aurait tiré des revenus substantiels en les soumettant à cette taxe.

Je poursuivrai maintenant ce discours en regardant de plus près certains aspects du plan des dépenses du ministère du Patrimoine canadien. Le Budget annonce la mise en oeuvre du livre rouge qui prévoit un investissement de 60 millions de dollars sur trois ans dans le domaine de la culture. Voilà une excellente

nouvelle quand vous pensez qu'il s'agit d'argent neuf, mais tel n'est pas le cas. Il s'agit en fait, comme le spécifie le plan budgétaire, «d'initiatives financées par des réaffectations ministérielles internes».

• (1045)

D'une main, le gouvernement coupe; de l'autre, il réinvestit. La main gauche ne sait pas où elle va couper, la main droite ne sait pas où elle va réinvestir, j'espère que l'Esprit saint éclairera le premier ministre et le ministre des Finances et que la nouvelle trinité renseignera cette Chambre le plus rapidement possible.

Toutes les prévisions budgétaires concernant le ministère du Patrimoine canadien sont dans la même veine: elles sont de peu d'utilité pour savoir en effet où se dirige le gouvernement. Il serait bon, à ce chapitre, que le ministre du Patrimoine canadien fasse comprendre au Cabinet l'importance de la culture, non seulement au plan de l'identité nationale, mais en tant que moteur économique important, et je dirais même de plus en plus important.

Il est encore désolant que l'incohérence gouvernementale rejaillisse sur des organismes aussi importants que Radio–Canada et Téléfilm Canada au moment où les grandes industries de demain sont celles des télécommunications et du divertissement. Pour Radio–Canada, on maintient les coupures de 100 millions en 1995 et en 1996. De plus, la Société devra, au cours des années qui viennent, s'arranger avec son déficit structurel qui représentera un total de 169 millions d'ici 1996.

En somme, le ministre des Finances dit à Radio–Canada: Coupez vous–même, assumez–en l'odieux. Nouveau Ponce Pilate, il s'en lave les mains, propres ou sales.

Qui plus est, le gouvernement répète à qui veut l'entendre qu'il garantit un budget quinquennal à Radio–Canada, mais on se rappellera que c'est ce même gouvernement qui, lors de la dernière campagne électorale, garantissait à la population le maintien des programmes sociaux. À peine quatre mois après la prise du pouvoir, ces garanties, juré, craché, se sont évanouies. Vous comprendrez alors pourquoi nous travaillerons ardemment à la souveraineté du Québec afin de ne plus être ici dans trois ans, alors que ce gouvernement se sera dit, redit et dédit de toutes ses promesses.

Pour ce qui est de Téléfilm Canada, ce budget maintient la coupure de 10 p. 100 annoncée par le précédent gouvernement sur les budgets d'opération. Ainsi, Téléfilm se voit dans l'obligation de remettre dix millions au Conseil du Trésor pour l'année 1994–1995. La coupure totale de plus de 116 millions sur cinq ans est maintenue au moment même où l'implantation de nouvelles technologies et l'arrivée des canaux spécialisés représentent une demande presque illimitée pour du matériel culturel canadien et québécois.

Le gouvernement libéral n'a pas de meilleure idée que de couper les ailes d'un organisme culturel essentiel. Toutefois, pour nous faire croire que la culture le préoccupe, le gouvernement a exempté Téléfilm Canada de la coupure additionnelle de 5 p. 100.

Pour les communautés francophones et acadiennes, il faut se réjouir de la réinstallation du Fonds pour les contestations judiciaires dont elles avaient décrié l'abolition. Ce fonds a permis de faire connaître le droit à l'éducation en français au Canada. Toutefois, j'aimerais souligner ici que malgré cette reconnaissance juridique, la mise en application de ce droit laisse amplement à désirer au Canada.

Dans un autre ordre d'idées, je souligne que récemment le ministre du Patrimoine canadien a injecté des sommes fabuleuses dans la promotion de ce qui est un échec, le fédéralisme canadien. Voici quelques exemples.

Pour des stratégies de communication, 16 millions; pour négocier les changements constitutionnels pour les autochtones, 27 millions; pour le programme Mieux connaître le Canada, 6 millions; pour une meilleure compréhension entre Canadiens, 15 millions; pour la Fête du Canada, 3,6 millions, soit 48 p. 100 de plus que ce qui était prévu; pour souligner le 125e anniversaire de la Confédération, 22 millions; pour 42 médailles du 125e, 1,3 million.

Le temps presse et je m'en voudrais de terminer ce discours sans aborder brièvement la question du sport amateur, principalement le Programme d'aide aux athlètes. Le ministre du Patrimoine s'est rendu à Lillehammer, il a rencontré les athlètes et a accordé une entrevue à la télévision. En réponse aux questions de nos deux médaillés d'or québécois, Gaétan Boucher et Sylvie Bernier, il a admis qu'il fallait revoir la politique d'aide aux athlètes.

À ce chapitre, le budget a joui de sa dernière hausse en 1985. Pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation, il aurait fallu hausser les indemnités du Programme d'aide aux athlètes d'au moins 43 p. 100. Qu'a fait le ministre du Patrimoine? Il a accepté une diminution du budget de 7 p. 100 qui fera baisser l'aide moyenne par athlète de 5 500 à 5 100 par année.

Le gouvernement fédéral qui s'est précipité pour récupérer les médaillés d'or des derniers Jeux au nom de la fierté nationale leur offre comme récompense la plus haute décoration qui soit, mais comme encouragement quotidien, une vie sous le seuil de la pauvreté.

• (1050)

[*Traduction*]

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais évoquer quelques souvenirs, après avoir entendu les propos de la députée de Rimouski—Témiscouata. En 1967, j'ai eu le grand honneur de visiter la circonscription de la députée avec 200 scouts de l'ouest de l'Ontario. C'était l'année du centenaire, et nous avons parcouru 3 600 milles, puisqu'on parlait

encore de milles à l'époque. Nous avons visité notamment la rive sud du Saint–Laurent et les Maritimes.

Le soir, nous avons campé à Rimouski, dans un champ à côté de l'école secondaire. C'est peut–être toujours un terrain vacant, je l'ignore. Nous avons été accueillis magnifiquement par les citoyens de la ville et un club philanthropique dont le nom m'échappe. Nous avons eu droit à un dîner typique de la région, avec de la dinde et du lièvre. Ce fut une soirée mémorable.

Notre français n'était pas fameux et les gens de l'endroit ne connaissaient pas très bien l'anglais non plus. Toutefois, lorsque nous sommes rentrés au camp, après le dîner, nous avons trouvé tous les jeunes de Rimouski rassemblés au camp pour un grand feu de joie. Nous avons constaté que nous pouvions chanter ensemble, et nous avons chanté dans les deux langues jusque vers les 3 heures du matin. Nous avons enfin pu nous reposer et reprendre le trajet en autocar, et nous nous sommes tous rappelés cette soirée comme l'une de nos expériences les plus merveilleuses.

J'ai trouvé très intéressant que la députée parle de la nécessité de protéger l'identité nationale. Je suis d'accord avec elle. Il semble bien que, par les temps qui courent, aucun appui pour notre dualité et notre identité nationales ne soit de trop. Je suis d'accord avec elle, mais j'ai du mal à la suivre lorsqu'elle dit que c'est une cause perdue. Je tiens à dire que, pour ma part, je ne crois pas que ce soit une cause perdue, loin de là. C'est ce qui fait notre différence, en Amérique du Nord, c'est ce qui fait notre grandeur.

Voici ma question. Au début de son intervention, la députée a dit que le gouvernement s'en prenait aux plus défavorisées de nos personnes âgées. Pense–t–elle vraiment que les 25 p. 100 de personnes âgées qui sont dans les tranches supérieures de revenu, c'est–à–dire en haut de 25 000 $, sont les plus défavorisées des personnes âgées? C'est une affirmation que je contesterais.

Je conçois que les personnes âgées méritent notre soutien et notre protection, mais je crois que beaucoup de celles qui sont dans les tranches de revenu supérieures sont d'accord pour aider le Canada à résoudre ses problèmes financiers.

Le vice–président: À l'ordre, je vous prie. La question a été posée. C'est au tour de la députée de répondre.

[*Français*]

Mme Tremblay: Monsieur le Président j'ai mentionné deux choses. Et là, je tiens à rassurer mon honorable collègue que même lorsque nous serons souverains, il pourra revenir à Rimouski, on fera encore des parties sur le bord de la plage, on y fera un feu, et on sera encore capables de chanter.

Je pense que les personnes âgées, les personnes retraitées, n'ont pas eu la chance de vivre dans le même contexte que, nous, nous vivons. Ils n'ont pas eu la chance d'accumuler autant de choses que nous. Il y en a quelques–uns, je ne sais pas combien, peut–être qu'on pourrait demander au ministre des Finances combien ils sont dans son club de millionnaires, mais je ne pense pas que ce soit le cas de la majorité des citoyens âgés de notre pays. Je pense qu'ils ont besoin d'être aidés.

• (1055)

Je reviens avec le fait qu'il y avait des idées, il y en a plein. J'en ai mentionné deux: l'impôt minimum sur toutes les entreprises; la perception de la TPS sur les transferts d'actions cotées à la bourse. On n'aurait pas eu besoin de toucher à personne, ni aux programmes sociaux. Tant que l'on n'aura pas fait la réforme des partis politiques, tant que le financement des partis politiques sera encore lié aux grosses caisses et aux grosses entreprises, il n'y aura jamais un gouvernement dans cette Chambre qui aura le courage de modifier la Loi sur l'impôt et de taxer ceux qui ont du fric.

Finalement, si on touchait aux entreprises et aux endroits où on peut aller chercher de l'argent, on arriverait, comme aux États–Unis, à baisser l'impôt des contribuables, non pas à le hausser comme on le fait tout le temps au Canada. On n'est plus capables de payer. Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne comprendra pas cela, on s'en va encore plus vers la faillite.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, nous arrivons aujourd'hui au terme du temps prévu par le Règlement de la Chambre pour le débat du discours sur le budget. Depuis quelques jours déjà, les députés ont eu l'occasion de manifester leurs préoccupations à l'égard des dispositions prévues dans ce budget. Cependant, la question que nous sommes en droit de nous poser est la suivante: Quel usage fera le gouvernement des points de vue qui auront été exprimés dans cette Chambre sur ce Budget?

Devant l'intransigeance brutale du gouvernement à l'égard de la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, force est de constater que la réponse à cette question semble s'imposer d'elle–même: Rien! Le gouvernement n'entend rien faire des différents points de vue qui auront été exprimés au cours de ce débat. Le gouvernement n'entend pas prêter l'oreille et prendre en considération les arguments avancés par les députés de cette Chambre. Ma collègue de Rimouski—Témiscouata faisait justement état, il y a quelques minutes, de quelques suggestions qu'elle a faites en Chambre et que le gouvernement n'a pas prises en considération d'aucune manière.

Ce gouvernement, qui se targuait pourtant il n'y a pas si longtemps de vouloir consulter le Parlement et la population avant de procéder à la rédaction de son budget, n'a pas su enrichir sa réflexion des opinions, suggestions et préoccupations qui lui ont été présentées. Atteint de «consultationite» aiguë, le gouvernement libéral a investi d'importantes sommes d'argent dans la tenue de simulacres de conférences prébudgétaires, dont il ne s'est peu ou pas inspiré.

Mais en organisant ces conférences hautement médiatisées, lesquelles étaient alimentées par une série de ballons d'essai qui laissaient présager le pire aux contribuables canadiens, le gouvernement a sciemment entretenu une atmosphère d'austérité qui a eu pour effet qu'une grande majorité de nos concitoyennes et concitoyens étaient tout à fait disposés à faire leur part dans cette bataille à finir avec le déficit, dans la mesure où les sacrifices demandés auraient été équitables pour toutes les couches de la société.

Qu'a fait le gouvernement de ce consensus implicite qui s'était installé au sein de la population canadienne et de cet admirable mouvement de solidarité collective qui semblait s'en dégager? Il l'a bêtement laissé s'effriter en présentant un Budget qui, conçu de façon à ne pas créer trop de vagues, s'avère fort décevant. En quelque sorte, ce budget traduit l'impuissance du gouvernement canadien devant l'ampleur de la catastrophe qui affecte les finances publiques.

Après le problème du chômage, la question du déficit est l'une de celles qui préoccupe le plus les Québécois et les Canadiens. Le présent gouvernement a cherché à s'attaquer simultanément à trois objectifs: premièrement, favoriser la croissance économique; deuxièmement, juguler l'augmentation des dépenses publiques afin de réduire le déficit; et, troisièmement, la réalisation à tout prix des promesses formulées au cours de la campagne électorale. Ce faisant, le gouvernement est littéralement passé à côté des deux objectifs auxquels il aurait dû accorder le plus d'importance, à savoir la réduction du déficit et la création d'emplois.

Il semble que ce gouvernement n'a pas été en mesure d'atteindre ces deux cibles à la fois. En fait, au lieu de viser les problèmes, il a plutôt choisi de viser les citoyens eux–mêmes, et en particulier les plus démunis.

En effet, 60 p. 100 de la trop faible baisse du déficit prévue pour l'exercice 1995–1996 est attribuable aux nouvelles mesures qui réduisent les sommes allouées aux chômeurs. De plus, le gouvernement augmente le fardeau fiscal des gens âgés et élimine une exonération d'impôt qui bénéficiait à la classe moyenne.

Attardons–nous pour un moment sur la question du déficit structurel, lequel représente approximativement 3,5 p. 100 du produit intérieur brut. Le Bloc québécois, de même que bon nombre de Québécoises et de Québécois, sont convaincus que la source du déficit mirobolant du Canada est imputable aux structures mêmes de ce pays. Le fédéralisme ne peut exister sans l'inefficacité inhérente aux chevauchements multiples, au gaspillage d'énergie et à des politiques contradictoires.

• (1100)

En outre, le déficit structurel trouve sa source dans le gigantisme bureaucratique de l'appareil gouvernemental. Que fait le gouvernement dans le budget 1994–1995 pour améliorer les mauvaises méthodes de gestion qui existent et se perpétuent au sein de cet appareil? Que fait–il pour éliminer les gaspillages que le vérificateur général s'est évertué à dénoncer à moult reprises dans ses rapports successifs? Très peu de chose.

L'une des solutions mises de l'avant par le gouvernement est de couper les paiements de transfert aux provinces de 2 milliards de dollars, dont 466 millions en 1995–1996 et 1,54 milliard de dollars en 1996–1997. Bien sûr, le ministre des Finances se défend en disant qu'il injectera 800 millions de dollars pour financer de nouvelles approches en matière de sécurité sociale. Mais quelles sont ces nouvelles approches? Peut–il nous garantir qu'elles n'aboutiront pas, encore une fois, à l'immixtion du gouvernement fédéral dans les champs de compétence exclusive des provinces.

Il est inquiétant de constater qu'une des solutions retenues par le gouvernement est d'augmenter le fardeau fiscal des personnes âgées à revenu moyen et celui des contribuables de la classe moyenne en général. Comment justifier la décision de réduire le crédit en raison de l'âge? En tout, de 1994 à 1997, cette mesure entraînera une ponction de 490 millions de dollars dans les revenus des personnes âgées, alors qu'au même moment les contribuables à revenu élevé profitent encore d'abris fiscaux.

Dans un autre ordre d'idées, lorsque le Bloc québécois a proposé la relance du marché de l'emploi et la réduction du taux de chômage, il n'a pas demandé au gouvernement de pelleter, comme on dit, ses problèmes dans la cour du Québec et des autres provinces. La réforme de l'assurance–chômage ne favorisera ni une motivation au travail ni, bien entendu, une augmentation du nombre d'emplois disponibles. Elle créera, en fait, de nouveaux assistés sociaux.

Les hésitations du gouvernement sont inexplicables et inexcusables dans la mesure où nous sommes dans une situation où chaque minute perdue aggrave la situation des finances publiques et ajoute à la souffrance des individus et des familles qui subissent les affres du chômage et de la pauvreté.

Le gouvernement semble miser principalement sur le redressement de la situation économique pour renflouer ses coffres. Les expériences récentes nous ont appris à nous méfier de tels calculs. Nous aurions plutôt dû nous attendre à des mesures énergiques de la part de ce gouvernement, or il n'en est rien.

Le Mouvement Desjardins, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Conference Board prévoient tous que le taux de chômage tournera autour de 10 p. 100 en 1995. D'où vient donc le pourcentage, plus ou moins réaliste et franchement trop optimiste, de 8 p. 100 avancé par le gouvernement?

La lenteur de la reprise est essentiellement causée par une charge fiscale indue et par un taux de chômage inacceptable. Ne nous étonnons pas si la maison Gallup a pu constater en novembre dernier que la participation à l'économie souterraine se présente comme une solution acceptable pour 33 p. 100 des Canadiens et 42 p. 100 des Québécoises et Québécois.

Pour pallier le problème du sous–emploi, le gouvernement ne propose, aux Québécois et aux Canadiens, qu'un seul véritable programme, celui des infrastructures. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas grand–chose et c'est loin d'être la solution à tous nos problèmes. Qui plus est, la courte vue avec laquelle ce programe a été conçu est affolante. En effet, il ne procurera que 45 000 emplois temporaires, et cela, dans des secteurs de l'économie plutôt pauvres en ce qui a trait à la valeur ajoutée, ce qui ne favorise en rien la compétitivité du Canada par rapport à ses concurrents internationaux. Les 437 000 chômeurs québécois sont en droit de se poser des questions sur la bonne foi de ce gouvernement.

Et pourtant, à un moment où tous les outils disponibles doivent être utilisés de la façon la plus efficace possible, le gouvernement ne semble pas comprendre que l'amélioration de la capacité de produire et d'exporter des milliers de PME à travers le Canada et le Québec constitue une avenue créatrice d'emploi et génératrice de richesse. Le gouvernement admet que deux

millions d'emplois reposent sur les exportations qui, elles, représentent plus du quart du produit intérieur brut. Il convient de plus que la priorité doit être mise sur l'augmentation des exportations des PME qui ne représentent que 10 p. 100 du volume total des exportations. Mais ces voeux, malheureusement, ne s'accompagnent pas de gestes concrets.

Le ministre du Commerce international a lui–même affirmé que les mesures mises en place pour favoriser l'expansion des PME sont insuffisantes et surtout sous–utilisées et donc inadéquates. Plusieurs députés ont reçu des plaintes de la part de dirigeants de petites et moyennes entreprises qui regrettent de ne pas avoir accès à l'information, à l'expertise et au support logistique qui leur seraient nécessaires pour percer les marchés étrangers. Il est donc urgent que le gouvernement redresse la situation et fasse en sorte qu'une information qu'on nous dit existante leur soit rendue accessible.

• (1105)

Mais ces constats ne constituent que la pointe de l'iceberg. Les vrais problèmes des petites et moyennes entreprises viennent du traitement que leur réserve les banques et de leur manque d'accès au financement. Sur cette question, le ministre ne propose rien de concret, si ce n'est qu'un vague forum de discussion entre lui et les institutions financières canadiennes sans, bien entendu, inclure les principales intéressées, à savoir les petites et moyennes entreprises. Encore une fois, tous les verbes utilisés par le ministre MacLaren sont conjugués au futur. Malheureusement, le moment n'est plus aux discussions et aux voeux pieux mais à l'action.

Enfin, on sait que les gouvernements de certaines provinces et en particulier le gouvernement du Québec ont fait par le passé des efforts pour favoriser l'expansion des petites et moyennes entreprises. Que fait le fédéral actuellement pour coordonner ses activités avec celles des provinces? Le fait est que les programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises, particulièrement dans le secteur de l'exportation, sont non seulement insuffisants, mais souvent concurrents et contradictoires.

Les solutions sont reportées à plus tard. Après avoir crié au loup pendant plusieurs semaines, le gouvernement a finalement livré un budget ni chair, ni poisson, qui a réussi le coup de force de déplaire à tout le monde. Ne dérogeant pas à la désormais traditionnelle politique de gestion à la petite semaine, la montagne aura encore une fois accouché d'une souris.

Ce budget nous rappelle étrangement une administration pas si lointaine que les libéraux décriaient pourtant à grands cris. Comme les budgets présentés par les gouvernements précédents, le Budget Martin n'atteint qu'imparfaitement tous les objectifs que le gouvernement s'était fixés.

Ce budget ne s'attaque nullement au déficit. Il ne prévoit pas de mesures suffisantes de création d'emplois. Il s'attaque aux programmes sociaux plutôt que d'éliminer le gaspillage et les chevauchements coûteux dans les dépenses publiques. On pouvait presque penser, monsieur le Président, et je termine là–dessus, que c'est Michael Wilson ou Don Mazankowski qui se trouvaient dans les bottines de travail du ministre Martin le 22 février dernier. Et cela, ce n'est certainement pas de bon augure pour le Canada et le Québec.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Verchères de ses observations, que j'ai trouvées fort intéressantes. Cependant, j'ai quelques remarques à faire. Il a dit que l'une des raisons qui expliquent le coût élevé du fédéralisme réside dans l'existence de chevauchements et de double emploi dans les programmes provinciaux et fédéraux. Il a souligné ce facteur.

Dans ce contexte, serait–il d'accord pour dire qu'on ferait des économies et qu'on réduirait le déficit si le Québec redonnait au gouvernement fédéral le pouvoir qu'il exerce maintenant sur la politique de l'immigration, comme le veut la Constitution et comme cela se fait dans les autres provinces? Ne croit–il pas que ce serait une bonne idée?

[*Français*]

M. Bergeron: Dans un premier temps, monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour sa question.

Tout d'abord, il a fait un commentaire sur le passage de mon discours où je traitais plus particulièrement de la question des coûts inhérents au régime fédéral. J'ai parlé évidemment des chevauchements coûteux, des dédoublements, mais j'aurais également pu parler du saupoudrage des deniers publics all across Canada pour, comme qui dirait, défendre les intérêts régionaux et ménager les susceptibilités régionales. C'est un des aspects du fédéralisme canadien qui, dû à l'ampleur, à l'étendue de son vaste territoire, constitue justement un des problèmes financiers de ce pays.

Le député suggérait, comme mesure de réduction des dédoublements, le fait que le gouvernement du Québec se retire du dossier de l'immigration. D'abord, je trouve un peu odieux que le gouvernement qui est en face de nous ne fasse que prendre note du fait qu'on trouve que les dédoublements sont coûteux. D'abord, on aurait pu s'attendre de votre part à ce que vous ne fassiez pas que prendre note, mais que vous agissiez très énergiquement dans le dossier des dédoublements et des chevauchements entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. D'autre part, le gouvernement du Québec a négocié avec le gouvernement fédéral une entente particulière au niveau de l'immigration qui, dans un certain sens, n'implique pas de coûts additionnels pour l'État fédéral et pour le gouvernement du Québec. Il s'agit simplement d'un transfert en ce qui concerne la gestion des dossiers des immigrants ou des postulants au statut d'immigrant qui s'opère par cette entente particulière. À mon sens, la proposition du député est un peu inappropriée; d'autre part, elle relève plus du gouvernement du Québec que des prérogatives de l'opposition officielle.

• (1110)

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je remercie le député pour son discours, mais je ne pense pas que nous devrions être aussi négatifs même si nous sommes dans l'opposition. Le député démolit le budget, mais ne propose rien en échange. L'opposition officielle, même ceux de ses membres qui siègent de ce côté–ci de la Chambre, ne propose rien de concret. Le député dit que les banques font la vie dure aux petites entreprises, il parle de la croissance de l'économie souterraine, de tout ce qui ne va pas au Canada. J'estime qu'en tant que députés nous devons faire ressortir les aspects positifs du budget,

comme le fait que le gouvernement fédéral versera 3,5 milliards de dollars à la province de Québec sous forme de paiements de péréquation.

Quand le député va–t–il reconnaître ces aspects–là au lieu de répéter sans relâche que le dédoublement des programmes provinciaux et fédéraux est le principal problème qui assaille le pays? À force de répéter cela, les gens vont finir par le croire. Il y a, à mon avis, de nombreux éléments positifs.

Le député va–t–il reconnaître que la Chambre apporte une contribution positive au Québec et à toutes les autres provinces?

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, c'est déjà la deuxième occasion que j'ai d'échanger directement avec mon collègue de St. Albert sur les questions budgétaires, et à chacune de ces occasions, j'ai l'impression que le député de St. Albert ne porte pas très attention au discours que je prononce.

On a souligné, à titre d'exemple, la question des dédoublements comme étant un des facteurs d'inefficacité budgétaire du régime fédéral; on aurait pu en nommer quelques autres. Alors, s'il le désire, je pourrai m'entretenir en particulier avec lui ou faire tout simplement un discours sur tous les facteurs inhérents au régime fédéral qui entraînent des coûts faramineux pour ce pays.

Vous avez suggéré, et je trouve cela un peu triste, que l'opposition officielle ne fait que relever les points négatifs et qu'elle ne propose rien de positif. Je dois malheureusement constater que vous n'avez pas dû être souvent dans cette Chambre pour avancer un tel propos, puisque l'opposition officielle a incessamment, depuis le début des travaux de cette Chambre, amené plusieurs propositions du point de vue budgétaire que le gouvernement n'a pas pris en considération, ce que je soulignais d'ailleurs dans mon discours sur le Budget.

D'autre part, le député suggérait également que le Canada était un beau grand pays et qu'on devait reconnaître que le gouvernement fédéral donnait beaucoup au Québec en paiements de péréquation. Je vous signalerai que les paiements de péréquation consistent en de l'assurance–chômage et de l'aide sociale et qu'on ne doit pas se gratifier, se féliciter de recevoir d'un État fédéral non pas des investissements en matière de recherche et développement, non pas des investissements créateurs d'emploi, mais simplement des investissements qui témoignent de la pauvreté de la société québécoise dans ce régime fédéral.

Le vice–président: En passant, permettez–moi de vous dire qu'il vaudrait mieux que vous vous adressiez à la Présidence plutôt qu'au député, même si vous êtes près l'un de l'autre. Nous reprenons le débat.

[*Traduction*]

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, je suis honoré de pouvoir prendre la parole au sujet d'une mesure aussi importante que le budget fédéral. Je considère ce budget comme un document historique qui établit le cadre nécessaire pour bâtir un Canada renouvelé, prospère et juste.

Comme il s'agit ici de mon premier discours à la Chambre, je me permets de souligner que l'immense privilège que j'ai de prendre la parole aujourd'hui constitue également un moment historique. En effet, je suis le premier représentant libéral de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington depuis que David Wright Allison a battu sir John A. Macdonald en 1883. C'est en effet un privilège que de recevoir la confiance et les bons voeux de ses électeurs. Je tâcherai de faire en sorte que le gouvernement réponde aux préoccupations des habitants de ma circonscription.

Hastings—Frontenac—Lennox and Addington s'étend du lac Ontario, au sud–ouest, et du Parc Algonquin, au nord, jusqu'à la région des Mille–Îles, au sud–est.

• (1115)

Lorsque je voyage dans ma circonscription et que je m'arrête dans des endroits comme Bancroft, Madoc, Marmora, Stirling, Napanee, Arden, Shabort Lake et mon propre village, Camden–Est, je reçois de nombreuses paroles d'encouragement. Je reçois également des conseils d'ordre général et des suggestions précises au sujet des questions avec lesquelles nos collectivités rurales sont aux prises. J'attache une grande importance à cette contribution des habitants de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington et je leur remercie de leur appui et de leurs judicieux conseils.

Je remercie également les centaines de personnes qui m'ont si généreusement donné de leur temps lors de la récente campagne électorale. Aujourd'hui, je suis fier de représenter tous les habitants de cette circonscription.

Je voudrais également remercier publiquement ma femme, Reta, et Kayla Rebecca, notre fille, pour leur amour et leur soutien.

Un des messages que je reçois continuellement, c'est que les Canadiens désirent que le gouvernement leur présente un plan ouvert et transparent de relance socio–économique. Mes électeurs n'en espèrent pas moins. En fait, c'est ce que le budget de 1994 met en branle: un cadre de relance socio–économique.

Notre objectif est clair: stimuler la croissance en ciblant nos dépenses sans exiger de nouveaux impôts. Il suffit de voir avec quelle rapidité le gouvernement a commencé à financer des initiatives qu'il avait promises pendant la campagne électorale. Dans notre parti, nous prenons au sérieux notre plate–forme électorale, le livre rouge.

Le programme national d'infrastructure a été rapidement mis en oeuvre. Dans ma seule circonscription, 44 municipalités et cinq conseils scolaires s'affairent à préparer leurs propositions. Il ne fait aucun doute dans mon esprit et dans celui des habitants des régions rurales qu'il y a de nombreux projets d'infrastructure valables.

J'ai reçu des exemplaires de propositions d'un certain nombre de municipalités de ma circonscription, qui compte le plus grand nombre de milles de route que n'importe quelle autre circonscription de l'Ontario. J'ai pris connaissance de certains projets de réfection des routes, et je peux attester que bien des artères très fréquentées ne sont pas encore asphaltées. Les avantages des

améliorations proposées sont nombreux. Outre les perspectives d'emploi qu'offre la construction de routes, il ne faut pas oublier l'avantage que cela représente pour l'économie touristique locale. De bonnes routes permettent aux habitants et aux touristes de se rendre rapidement et, ajouterai–je, sûrement d'un lieu à un autre.

Les projets d'infrastructure peuvent même peut–être sauver des vies.

Je viens d'une petite entreprise. Dans ma localité, j'étais propriétaire d'un magasin général. Les habitants de ma circonscription sont propriétaires de petites et moyennes entreprises, travaillent dans ces entreprises ou sont clients. Quatre–vingt pour cent des emplois dans les régions rurales sont créés par des entreprises locales.

Je suis heureux de faire remarquer que ce budget appuie les petites et moyennes entreprises. Par les mesures qu'il prévoit en vue d'aider les petites entreprises, il est le fondement du renouveau économique de notre pays.

L'une des plaintes les plus courantes que l'on entend de la part des gens d'affaires dans ma circonscription concerne la difficulté d'obtenir des prêts à des fins d'investissement ou d'expansion. Durant la campagne électorale, le Parti libéral a reconnu ce problème et a promis d'y remédier.

Le gouvernement travaille maintenant en consultation avec les institutions financières et les entreprises à l'élaboration d'un code qui régirait les prêts aux petites entreprises. Le gouvernement a pour rôle de servir d'intermédiaire honnête entre les parties. En consultant les intéressés, le gouvernement prouve sa volonté et sa capacité de faire face au problème de l'accès aux capitaux.

Ce n'est qu'en travaillant avec les banques et avec les entreprises clientes que nous pourrons ensemble atteindre l'objectif commun de notre pays: améliorer le climat commercial et accroître notre compétitivité dans le monde.

Ce budget montre que le gouvernement sait non seulement mener des consultations, mais aussi écouter et agir.

Accroître les charges sociales aurait en fait imposé un fardeau aux entreprises et aurait été un obstacle à la création d'emplois. Le gouvernement s'est empressé de réduire les taux de cotisation d'assurance–chômage.

On sait que nos bureaux sont assaillis de demandes de renseignements sur les programmes à l'intention de la petite entreprise. J'y vois la preuve que les Canadiens veulent monter de nouvelles entreprises. Les Canadiens sont confiants dans leur savoir–faire et leurs compétences. Les Canadiens ont des plans qui ne demandent qu'à être réalisés. Enfin, les Canadiens recherchent activement les ressources qui s'offrent à eux.

Comme toujours, mes collaborateurs se feront un plaisir de fournir des renseignements sur les programmes destinés à la petite entreprise à tous les électeurs qui en feront la demande.

• (1120)

Il est tout à fait logique que mes collaborateurs et mes électeurs puissent avoir accès rapidement à toute l'information disponible. Ils doivent pouvoir entrer directement en contact avec les fonctionnaires qui connaissent parfaitement la nature et la portée des divers programmes gouvernementaux conçus pour la petite entreprise.

D'ici l'an prochain, le gouvernement aura établi un Centre canadien de services aux entreprises dans chacune des provinces. Il s'agit d'un efficace réseau à guichet unique, axé sur les programmes gouvernementaux. Ce n'est qu'un exemple de plus des moyens mis en place pour favoriser la croissance de la petite entreprise. Avec ce budget, le gouvernement crée toutes les conditions nécessaires à un puissant renouveau socio–économique.

Toujours sur le plan économique, je me réjouis des perspectives que laisse entrevoir la création du Fonds d'investissement canadien et du Réseau technologique canadien, deux composantes qui viennent grossir l'arsenal des moyens mis en oeuvre pour assurer la reprise au Canada.

Par–dessus tout, ce qui m'encourage, c'est de voir notre gouvernement se lancer dans une réforme en profondeur de notre système de sécurité sociale. Ce n'est pas en sabrant à gauche et à droite dans les programmes sociaux que nous allons réaliser des économies. Nous n'avons pas le même mandat que le gouvernement précédent. Nous n'avons pas été élus pour démolir le filet de sécurité sociale, mais bien pour rebâtir un système qui soit accessible à l'ensemble des Canadiens. Tel est notre mandat et c'est dans cette perspective que s'inscrit notre budget pour 1994.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours. Cependant, je voudrais aussi souligner que je ne partage pas tous les points qu'il a mentionnés et je commencerai par la fin de son discours pour illustrer les choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord.

Lorsque le député mentionne que son gouvernement n'a pas été élu pour couper les programmes sociaux, je me pose la question à savoir si on a lu le même Budget, puisqu'on y voit que le ministère des Finances va couper 725 millions de dollars cette année dans les programmes d'assurance–chômage. Est–ce que le député est conscient de l'impact que cela aura dans des régions comme les Maritimes, comme l'est du Québec, où on vit malheureusement d'industries saisonnières?

Ce sont des choses qui nous sont nécessaires pour le moment. C'est un objectif que l'on aimerait avoir nous aussi dans ces régions de pouvoir travailler 52 semaines par année, cependant on a besoin d'outils. Ils nous disent qu'ils n'ont pas reçu ce mandat, mais c'est pourtant ce qu'ils sont en train de faire. On nous dit qu'ils veulent réformer, réorganiser les acquis sociaux au Canada, cependant je voudrais être bien sûr que dans la bouche des libéraux, réformer ne veut pas dire couper et diminuer l'aide. Que vont–ils nous offrir en échange?

[*Traduction*]

M. McCormick: Je remercie le député de sa question. Il est certain que les quelques dernières semaines où j'ai siégé au Comité de développement des ressources humaines qui a entendu, cette semaine, des témoins 12 heures et demie par jour—et je

vais y retourner bientôt—m'ont donné des informations privilégiées.

Il est clair que nos programmes ne visent pas à priver les gens de leurs moyens de subsistance et à les laisser mourir de faim. Par contre, nous considérons que les différents niveaux de gouvernement, et cela comprend les provinces, toutes les provinces, et le gouvernement fédéral, consacrent déjà beaucoup d'argent au système, mais il semblerait que la force du système soit dans l'administration par les municipalités.

On peut économiser beaucoup d'argent au niveau de l'administration, et c'est ce que nous étudions. Les économies réalisées pourraient être utilisées pour améliorer le bien–être de la population canadienne.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Je félicite le député de son premier discours. Je voudrais simplement attirer son intention sur un point de son analyse du budget du gouvernement.

Il faut regarder la triste réalité qu'apporte ce budget.

• (1125)

Je veux parler des 100 milliards de dollars de dette qui s'ajouteront aux 500 milliards que nous avons déjà accumulés. Comment le député va–t–il convaincre les entreprises que leur expansion, leur croissance ou leurs autres initiatives de ce genre ne seront pas gênées lorsque le gouvernement sera forcé de relever les taxes et les impôts?

M. McCormick: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Il est certain que lorsque je retourne dans ma circonscription et que je parle aux gens d'affaires au long des 5000 milles de routes—je ne pense pas qu'ils me disent cela parce que je suis député libéral—beaucoup se plaignent du gouvernement. Je l'ai fait aussi pendant des années et je continue de le faire, mais ces gens estiment qu'il y a déjà un nouveau sentiment de confiance dans l'air. Bien sûr qu'ils critiquent, mais ils reconnaissent aussi que l'atmosphère a changé, que la confiance revient et que la situation s'améliore.

Vu mes antécédents de petit entrepreneur, je suis certainement heureux de parler de la dette. Les collègues du député qui siègent au comité permanent ne perdent d'ailleurs aucune occasion de rappeler aux témoins qui se présentent devant nous que nous avons une dette. Beaucoup d'entre nous croient que pour réduire la dette de façon réaliste, c'est–à–dire sans ruiner le pays, le seul moyen est de créer des emplois.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la façon dont nous influons sur le pays, et ce que nous voulons, c'est créer le milieu qui assurera la croissance de l'entreprise.

Le vice–président: Je félicite le député de son premier discours. Le député de Vancouver–Est pour le débat.

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, *tansi*. En cri, l'une des langues autochtones, *tansi* veut dire «allô».

Étant immigrante, j'estime approprié d'utiliser ce mot dans le premier discours que je prononce à la Chambre. J'ai déjà pris la parole pour faire des déclarations ou poser des questions, mais c'est le premier discours que je prononce officiellement à la Chambre, comme l'ont fait avant moi beaucoup de personnes importantes.

La circonscription que je représente, Vancouver–Est, est l'une des plus intéressantes et des plus diversifiées de tout le Canada. Elle va de la rue Cambie, à l'ouest, jusqu'au chemin Boundary, à l'est, et du quai, au nord, à jusqu'à la route de Grandview, en zigzag, au sud.

Je ne m'imagine pas représenter une autre circonscription. J'ai choisi Vancouver–Est en raison du travail que j'ai effectué dans cette région depuis 20 ans et je suis très heureuse de ce choix. Vancouver est une ville fort attrayante.

Depuis 1966, année où je suis arrivée d'Italie, Vancouver s'est développée à pas de géant et est en train de devenir une métropole internationale. Avec ses nombreux immigrants et ses habitants très intéressants qui représentent le tissu de notre pays, Vancouver–Est est un microcosme du Canada.

Les Chinois représentent plus de 30 p. 100 de la population de Vancouver–Est. Viennent ensuite les Anglais, qui représentent 16 p. 100 de la population, les Italiens, qui ont déjà formé le groupe le plus nombreux, les autochtones et les divers autres groupes ethniques dont les Philippins, les Vietnamiens, les Indo–Canadiens, les Latino–Américains, pour ne nommer que ceux–là.

Les immigrants forment 45 p. 100 de la population de Vancouver–Est. Près de six personnes sur dix ne parlent pas anglais. Vancouver–Est compte également l'une des populations autochtones urbaines les plus importantes du Canada. Le port de Vancouver se trouve à Vancouver–Est, tout comme de nombreux syndicats.

Vancouver–Est compte plusieurs centres culturels, notamment le centre d'accueil autochtone, le Native Education Centre, le centre culturel chinois, le centre culturel italien, le centre communautaire croate et le Gudwara Sikh.

On trouve à Vancouver–Est un service de police et plusieurs petites entreprises familiales. Quartier pittoresque de la ville comptant des artères importantes comme la promenade Commercial, la rue Powell et Gastown, la rue Pender avec son quartier chinois et la rue Hastings, Vancouver–Est compte de nombreux habitants dévoués qui viennent en aide aux nombreux nécessiteux du quartier et sont le coeur et l'âme de la circonscription. Ces gens oeuvrent dans des centres comme le Centre Carnegie, les maisons de quartier, les églises, les sièges d'organisations sans but lucratif.

Je tiens à les remercier pour le merveilleux travail qu'ils font et je remercie aussi les électeurs de Vancouver–Est qui ont cru en ce que j'avais à leur offrir et qui ont voté pour moi. Je ne les décevrai pas, mais j'ai maintenant besoin d'eux plus que jamais. Je remercie aussi mon fils David et tous ceux qui m'ont appuyée,

qui ont travaillé avec moi pendant la campagne électorale et qui m'ont permis de gagner l'élection.

● (1130)

Le facteur humain a été l'élément le plus important de la campagne. Si j'ai demandé à prendre la parole au sujet du budget, c'est qu'il contient beaucoup de mesures nécessaires à une circonscription comme celle de Vancouver–Est. Ce budget, le premier du nouveau gouvernement, reprend le contenu du livre rouge qui a permis au Parti libéral de se faire élire.

Le budget est la première mesure prise par le nouveau gouvernement pour rendre sa dignité à la population, par la création d'emplois et le rétablissement de la confiance envers le gouvernement. Je voudrais cependant parler de certaines questions importantes pour Vancouver–Est et pour le Canada.

Le budget ne contient aucune hausse d'impôt, ce qui était tout un défi à relever. Il permet également une utilisation plus équitable de l'assurance–chômage et réduit les cotisations d'assurance–chômage, de sorte que les petites entreprises pourront réinvestir les fonds ainsi récupérés dans la création d'emplois. Cet autre défi avait été lancé par les petites entreprises elles–mêmes.

Le budget contient également des mesures d'aide au secteur du logement au moyen du Programme d'aide à la remise en état des logements, prévoit le maintien des subventions au logement à l'intention des personnes pauvres vivant dans les réserves, des projets d'aide aux victimes de violence familiale et l'utilisation du Régime enregistré d'épargne–retraite pour l'achat d'une première maison. Nous souhaiterions que les subventions accordées pour l'achat d'habitations soient plus élevées, mais je crois que le temps est venu de faire montre d'un sens de l'innovation et de trouver des sources privées de financement, tout en trouvant les moyens de maintenir notre système de subventions qui fait l'admiration du monde entier.

Un programme d'infrastructure a été créé dans l'intérêt immédiat et futur du réseau de transport et du tourisme. Le Programme de nutrition prénatale et le Programme d'aide préscolaire aux autochtones sont deux très importantes mesures créées à l'intention des nouveau–nés. Le budget rétablit le Programme de contestation judiciaire et annonce la création de la Fondation canadienne des relations raciales qui répond à un besoin de toutes les minorités.

Le Centre d'excellence pour la santé des femmes et le Forum national sur la santé sont deux importantes mesures de prévention des maladies. Il y également le Service jeunesse, le programme d'apprentissage pour jeunes, les programmes d'alphabétisation qui visent à aider les jeunes à devenir autonomes et à bien débuter dans la vie. Il y a aussi le programme d'unification des familles durant l'Année de la famille.

[*Français*]

Tout cela a été fait par le ministre des Finances, avec l'appui et les conseils des députés au gouvernement. Le ministre des Finances a su respecter les demandes des Canadiens et des Canadiennes et a souvent changé la direction du budget selon les conseils reçus de ses collègues.

Le ministre des Finances a aussi anticipé que l'année prochaine on pourra compter sur les résultats des consultations dans les domaines de la défense, des ressources humaines et de l'immigration. Je crois que ce budget est un très bon exemple de changement de direction de la part du gouvernement.

[*Traduction*]

Ce que je trouve très important, c'est ce changement d'orientation qui fait davantage appel au secteur privé pour la création d'emplois. Depuis trop longtemps nous comptons sur le gouvernement pour cela. En offrant des incitatifs aux entreprises, le ministre des Finances leur donne l'occasion de prendre de l'expansion et de créer des emplois. Même la réforme de l'assurance–chômage est un premier pas en faveur d'un engagement plus profond de la part des travailleurs.

Pendant la campagne électorale, nombre de mères seules de ma circonscription m'ont appelée. Elles désiraient échapper à l'assistance sociale, recevoir une formation et travailler. Ce budget répond à leurs demandes.

En tant que femme, je suis très heureuse que, pour la première fois, un budget tienne compte des besoins des femmes. C'est le début de quelque chose, j'en suis sûre.

Évidemment, nous aimerions pouvoir financer davantage certains programmes, mais malheureusement notre situation économique ne nous le permet pas et nous devons tous faire notre part dans un esprit de coopération. Bien sûr que nous aimerions aussi que le déficit prévu soit beaucoup moins élevé, mais cela ne pourrait se faire qu'aux dépens de tous les Canadiens qui cherchent du travail.

Un écrivain d'Ottawa, Mark Hill, a essayé de se débarrasser du déficit et de la dette, et après avoir procédé à des compressions généralisées et réduit de 25 p. 100 les budgets de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance–chômage, des soins de santé, de l'assistance sociale et de l'éducation, et ce, en plus des autres compressions, il a conclu en disant que même si on condamnait les personnes âgées à la pauvreté, si on ne soignait pas les malades et si on refusait de nourrir et de loger les pauvres de façon décente, il nous faudrait quand même souffrir pendant 22 ans avant d'avoir complètement remboursé notre dette.

[*Français*]

En conclusion, je voudrais mentionner un fait qui me trouble beaucoup. Dès 1976, j'ai fait partie de groupes dont l'initiative directe était de garder le Québec à l'intérieur du Canada. Quand je suis arrivée en 1966, le Québec faisait partie du Canada, et cela doit continuer.

● (1135)

Je veux offrir mon aide aux députés du Québec qui désirent un Canada uni et désirent aussi l'appui d'une Canadienne d'origine italienne, de l'ouest du Canada, qui parle français et qui est intéressée en un Canada uni.

[*Traduction*]

Le vice–président: Permettez–moi de féliciter la députée pour son premier discours à la Chambre.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je félicite également la députée pour son premier discours à la Chambre. Comme je l'ai déjà dit, notre première intervention à la Chambre est toujours un événement très spécial de la vie politique des députés. Félicitations.

Je serai très brève. Je veux parler de la question des emplois et de la création d'emplois. Dans le budget dont nous sommes saisis, les compressions de 725 millions de dollars dans le programme d'assurance–chômage équivalent à 40 000 emplois. Un programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars équivaut à 65 000 emplois. Soixante–cinq mille plus quarante mille, cela ne fait certainement pas 1,2 million. Or, c'est là le nombre de Canadiens qui sont actuellement en chômage.

J'ai vraiment de la difficulté à comprendre comment, en créant plus de 100 000 emplois, on redonnera du travail à plus de 1,2 million de Canadiens. La députée peut–elle m'expliquer cela?

Mme Terrana: Monsieur le Président, je sais que c'est inquiétant et que cela ne comble que 10 p. 100 des besoins.

Dans le cadre du programme d'infrastructure, des fonds sont aussi réservés à la construction de centres culturels, car nous n'avons pas seulement besoin de routes et d'infrastructures. Quinze pour cent des fonds prévus sont destinés à d'autres programmes.

Je signale que c'est une occasion de plus de créer de l'emploi. Je précise en outre que nous ne pouvons pas créer 1,2 million d'emplois dès le premier budget tout en nous attaquant au déficit et en tâchant d'améliorer l'économie canadienne.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'aimerais également remercier la députée pour la qualité de son discours. On est plusieurs ici à avoir dû le faire, et la première fois c'est toujours assez impressionnant.

Mon commentaire porterait sur une remarque qu'elle a faite dans son discours sur le changement de direction apporté par le nouveau gouvernement. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, ne partageons aucunement cela, si on regarde les éléments significatifs du budget. Par exemple, c'est un budget déficitaire record; on n'a jamais vu cela un montant prévu de 39 milliards de déficit. On augmente le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance–chômage, on diminue le nombre de semaines pendant lesquelles les gens vont recevoir des prestations. Cela m'apparaît beaucoup plus de la continuité dans les politiques du gouvernement conservateur antérieur.

C'est pour cela d'ailleurs que les Canadiens et les Québécois ont beaucoup de difficultés à accepter le travail qui résulte de ce Budget. Pendant la semaine de congé que l'on a eue, les gens me disaient: Vous avez encore accouché d'une souris, vous nous parlez pendant deux mois de la gravité de la situation, et finalement il n'y a pas de coupures, et le petit train continue comme il allait avant.

Je voudrais faire une deuxième remarque qui sera très brève. La députée dit qu'elle voudrait participer avec les députés du Québec à construire un Canada uni. Je l'inviterais plutôt à une participation dont le but serait que l'espace canadien, l'espace québécois puissent se doter de structures pour être capables de faire face à la compétition mondiale des prochaines années. Et là–dessus, le fédéralisme canadien ne correspond plus du tout à la forme de structures qui va nous permettre d'être compétitifs sur le marché mondial.

Mme Terrana: Monsieur le Président, avant tout, j'aimerais commenter la deuxième remarque du député. Je voudrais dire que le fait que le Québec ait essayé de se séparer du Canada depuis plusieurs années a aussi eu un effet sur l'économie du pays. Ces problèmes ne sont pas confinés qu'au Québec, mais dans tout le Canada, on le sait. Mais je crois que l'union fait la force, comme on dit en Italie. Je ne sais ce que l'on dit en France, mais nous, on dit que l'union fait la force.

Au sujet du premier commentaire qui a trait au changement de direction, je crois qu'il y a eu vraiment un changement de direction. Il s'agit du premier budget et il a été présenté après seulement quatre mois de gouvernement. Et je crois qu'il s'agit de la première de deux étapes; la deuxième étape viendra l'année prochaine. Le budget pourra être commenté à ce moment parce que je crois qu'on aura alors tous les résultats des consultations. L'opposition peut trouver que, en effet, on a vraiment des raisons de faire ça et on veut vraiment faire du bien au pays.

• (1140)

[*Traduction*]

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à l'article 43 du Règlement, les membres de notre parti qui interviendront relativement à cette motion partageront leur temps de parole.

Je suis très heureuse de me pencher sur une question qui revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens. La semaine dernière, j'ai passé un certain temps dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam; c'était la première fois depuis la présentation du budget que j'avais une période assez longue pour rencontrer des particuliers et des groupes. Les gens m'ont fait part de trois grands sujets de préoccupation et j'en aborderai deux aujourd'hui.

Il y a tout d'abord le budget, puis l'immigration. Ces deux questions touchent directement les craintes des citoyens ordinaires au sujet de l'orientation future du Canada et des débouchés qui s'offriront à l'avenir.

La plupart des Canadiens voient le budget de février 1994 comme une mesure de colmatage, une tentative, aussi modeste soit–elle, pour empêcher que le déficit n'augmente encore davantage et qui ne les a pas trop touchés personnellement. Comme il fallait s'y attendre, ceux dont le gagne–pain est directement menacé à cause de la fermeture de bases, de gels de salaires et le reste, sont furieux. Il en va de même d'autres personnes qui ont suivi de près l'évolution de notre économie au cours des dernières décennies.

Je trouve que ce budget est un échec et que tous les Canadiens auraient raison d'être furieux.

Notre dette et notre déficit sont tellement importants qu'ils touchent tous les particuliers et toutes les entreprises qui doivent payer des impôts exorbitants. La rémunération des gens est réduite de beaucoup par les impôts et cela se répercute sur leur pouvoir d'achat. Notre dette accumulée de plus de 500 milliards

de dollars est l'une des plus importantes par habitant parmi les pays industrialisés et elle va avoir des répercussions catastrophiques sur le commerce, les emplois et notre niveau de vie.

Le sous–ministre des Finances a reconnu hier que le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés au Canada était plus élevé que dans n'importe quel autre des principaux pays industrialisés, à l'exception de la France. Le tiers des impôts que nous versons est consacré au service de la dette. Cet argent ne sert pas à répondre aux besoins de notre pays.

Permettez–moi d'illustrer le problème: à chaque seconde, 1 300 $ en paiement d'intérêts sur la dette disparaissent, de quoi employer deux Canadiens pendant une semaine. Les sommes qui s'envolent ainsi en six secondes pourraient nourrir une famille de quatre pendant un an. Dans les dix minutes de mon intervention, la dette aura augmenté de 780 000 $. Il faudrait à un citoyen moyen 20 ans pour gagner autant.

Rappelez–vous que ce n'est pas de l'argent que nous devons simplement à des Canadiens, comme certains pourraient aimer à le croire. En réalité, ce que nous exportons le plus en tant que nation, ce sont les dollars que nous devons verser à des prêteurs étrangers chaque année.

Pourtant, dans ce budget, les dépenses gouvernementales pour l'année à venir ont augmenté, en fait, de 2 milliards de dollars. Comme dans le cas de si nombreux budgets précédents, on tient pour acquis des recettes accrues et de meilleures conditions économiques nous permettant de résoudre nos problèmes d'endettement. Ce n'était pas vrai à l'époque et ce n'est pas plus vrai maintenant.

Le problème est trop grave pour être reporté à plus tard car ce sont les générations futures qui hériteront non seulement des promesses, mais aussi de l'énorme fardeau découlant de notre inaptitude actuelle à régler ce problème. Nous devons réduire nos dépenses et les Canadiens doivent être prêts à affronter la question franchement et honnêtement.

La situation actuelle exige que l'on examine tous les domaines de dépenses et de capital humain. Voilà pourquoi le débat sur le budget est le moment idéal pour examiner la question de l'immigration.

Prise à part, cette question a été reléguée au rang des sujets tabous; on lui attribue trop facilement des étiquettes et elle est trop souvent liée à des motifs suspects. Nous devons examiner de près nos ressources humaines et financières dans ce domaine comme dans tous les autres.

Comme le *Globe and Mail* l'a affirmé dans son numéro du 150e anniversaire: «Le plus grand sujet des années 1990 sera celui de notre capacité à vivre selon nos limites dans un monde déjà trop taxé par nos excès.»

Notre monde est devenu un lieu de déplacement des capitaux et des êtres humains. De récents rapports dans les médias nous rappellent que les dossiers de l'économie et de l'immigration ne nous appartiennent pas en exclusivité.

• (1145)

La Bosnie est l'un des quelque 50 théâtres connus de guerre civile à l'heure actuelle. Jusqu'à 22 millions de personnes auront besoin d'aide alimentaire en Afrique cette année. Il existe environ 20 millions de réfugiés de par le monde, ainsi que 24 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays. Le tiers de la main–d'oeuvre mondiale, soit plus de 820 millions de personnes, est en chômage ou vit sous le seuil de subsistance.

Le dilemme se creuse à mesure qu'on prend conscience qu'il n'existe aucune solution facile. La Convention de Genève de 1991 ne peut répondre adéquatement à ces nouvelles exigences. Il faut entreprendre le plus tôt possible une coopération internationale afin d'élaborer des solutions communes à long terme.

La politique d'immigration du Canada est l'une des plus généreuses au monde. Nous acceptons, par habitant, plus de réfugiés à titre d'immigrants reçus que tout autre pays du globe. Le 2 février dernier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé que le niveau d'immigration visé pour cette année serait de 250 000, soit 1 p. 100 de la population canadienne. Ce pourcentage est le double de celui de l'Australie ou des États–Unis, qui sont les deux autres pays qui accueillent le plus grand nombre d'immigrants.

Nous sommes fiers de nos politiques humanitaires et multiculturelles et pourtant, selon un article du *Vancouver Sun*, des études récentes sur l'immigration montrent que les planificateurs fédéraux ne peuvent pas prévoir au juste l'effet de ces nouvelles arrivées au Canada. Les rapports et les études sont contradictoires. Même le rapport du Conseil des arts du Canada de 1991, qui est fréquemment cité, recommande que l'immigration corresponde à 1 p. 100 de la population uniquement au bout de 25 ans.

Depuis les années 1970, le nombre des immigrants varie constamment au Canada et, d'à peine 84 000 qu'il était en 1985, il dépasse les 200 000 depuis trois ans. Le taux d'immigration suit généralement les tendances économiques et fléchit dans les périodes difficiles. Les plus fortes hausses font suite à un besoin précis, comme cela s'est produit au début du siècle, lorsque des nombres records d'immigrants sont venus peupler les vastes prairies de l'Ouest.

Les études semblent indiquer que l'immigration influe peu sur l'économie; ce n'est ni un stimulant ni un obstacle qui compte. Or, cela semble dépendre des conditions à l'accueil et de la capacité des immigrants de s'adapter aux besoins du pays. Ces deux facteurs ont considérablement changé depuis quelques années.

Le Canada et les Canadiens sont confrontés à un énorme défi économique alors même qu'ils doivent s'ajuster aux nouvelles conditions du marché mondial. Notre endettement nous désavantage de plus en plus. Les nouvelles technologies exigent qu'il y ait des changements importants chez les travailleurs qui traversent des temps difficiles; les emplois sont disparus, autant pour celui qui ne possède aucune formation que pour l'étudiant ou le cadre moyen.

Le taux de chômage s'établit actuellement à 11,4 p. 100 et même davantage si l'on tient compte des chômeurs qui ont abandonné la recherche d'emploi ou des travailleurs sous–employés. Il faut ajouter à cela une politique d'immigration qui fera venir 2,5 millions de nouveaux arrivants au cours de la prochaine décennie. Plus de la moitié des immigrants qui appartiennent à la catégorie des réfugiés ou de membres d'une famille ne possèdent pas les compétences qu'exige la nouvelle situation économique.

Il y a eu une baisse des immigrants de la catégorie des indépendants, soit ceux qui possèdent des compétences professionnelles et linguistiques, leur taux est passé de 54 p. 100 en 1954 à 27 p. 100 en 1992. En contrepartie, pendant ce temps, le taux d'immigration aux fins de réunion des familles s'est accru dans les

mêmes proportions. Les immigrants qui ne parlent ni l'anglais ni le français ne représentaient généralement que 10 p. 100 des nouveaux arrivants: l'an dernier, ce pourcentage a grimpé de près de la moitié, de sorte que plus de 100 000 des 250 000 immigrants ne possédaient aucune des langues officielles du Canada.

J'ai vu ce que ces pourcentages veulent dire dans la réalité en visitant une école de Port Moody la semaine dernière. La bonne moitié des élèves de cette école sont inscrits au programme d'anglais langue seconde. Arrivés dans un tout nouveau pays depuis à peine deux, trois ou quatre jours, les écoliers prennent leur place dans la salle de cours, bombardés de nouveaux sons et de nouvelles images.

Les décisions prises ici, à Ottawa, en matière d'immigration se traduisent par des pressions de plus en plus nombreuses exercées sur les budgets des commissions scolaires locales et sur les enseignants surmenés. La formation linguistique des nouveaux immigrants coûte actuellement plus de 100 millions de dollars par année aux contribuables canadiens.

L'élément vital de notre pays, ce sont ses habitants. Le gouvernement tente de manipuler cet élément de toutes sortes de façons afin de trouver un remède aux malaises qui frappent notre pays. L'immigration permettra-t-elle vraiment de sauver nos pensions? Arrêtera-t-elle l'hémorragie de nos recettes?

De plus en plus, il faut appliquer des solutions d'urgence pour pallier les graves séquelles que laissent les décisions prises antérieurement, soit l'éclatement des préjugés raciaux, le nombre accru d'immigrants qui comptent sur les services sociaux, la hausse de la fraude en matière d'aide sociale et de la criminalité chez les nouveaux arrivants et les pressions exercées sur notre système d'éducation.

• (1150)

En toute honnêteté, je crois qu'il est temps de réexaminer les solutions appliquées. La politique d'immigration et les principes fondamentaux qui la sous-tendent doivent être réexaminés.

La semaine dernière, j'ai rencontré des représentants d'une organisation offrant des services aux immigrants chinois. Leur plus grand souci n'était pas de promouvoir la culture de ceux qu'ils représentent. Leur rôle est de fournir aux nouveaux arrivants les outils dont ils ont besoin pour refaire leur vie dans le pays qu'ils ont choisi. Les dirigeants de telles organisations ont besoin de plus en plus de ressources pour satisfaire aux besoins toujours croissants d'un nombre de plus en plus grand d'immigrants. Leur but ultime est de réussir à intégrer ces nouveaux Canadiens dans un nouveau pays prospère. À l'heure actuelle, leur efficacité se trouve réduite par la politique d'immigration et leur espoir d'un pays prospère s'évanouit devant la politique économique.

Il est donc de notre devoir de nous poser la question suivante: sur quoi se fonde une politique gouvernementale qui invite un nombre record d'immigrants et préside à la reclassification des nouveaux arrivants à une époque où l'avenir est incertain?

J'exhorte tous les députés de tous les partis à examiner de façon attentive et responsable notre politique d'immigration, pour des considérations véritablement humanitaires. En tant que députés, nous nous devons de garder la porte d'entrée au nom de tous ceux qui vivent sur notre territoire et de ceux qui se sont joints à nous. Par conséquent, nous devons adopter des mesures qui ont fait leurs preuves, qui offriront d'excellentes perspectives et qui favoriseront l'unité.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations de la députée. Je dois dire que je les ai trouvées très contradictoires. J'ignore d'où la députée tient certains documents qu'elle cite.

Sans les immigrants, la province de l'Ontario, qui est celle que je connais le mieux—mais je suis persuadé que les statistiques sont à peu près les mêmes partout—aurait vu sa population décroître chaque année au cours de la dernière décennie. Dans le cas du Québec, la diminution aurait été encore plus marquée. Ce qui importe peut-être davantage pour nous tous, c'est que, en Ontario, la population était déjà à peu près au quart composée de personnes âgées. C'est là un aspect de la question. Je ne vois pas comment la députée concilie cela avec l'état de notre économie.

L'autre chose, c'est que les immigrants—et je veux parler ici des nouveaux arrivants et non des émigrants établis, dont je suis—dans ma circonscription, contribuent presque toujours à la collectivité. Ils acceptent souvent des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leur compétence et ils travaillent très dur. Ils commencent par louer un appartement, puis ils achètent une maison modeste et y apportent petit à petit des améliorations. Ils veillent aussi à faire instruire leurs enfants.

La députée a aussi parlé d'un taux d'immigration équivalent à 1 p. 100 de la population canadienne. Elle sait pertinemment que l'immigration n'a jamais atteint un tel taux au Canada. Notre pays s'est déjà fixé cela comme objectif et c'est l'objectif actuel, mais l'immigration n'a jamais atteint 1 p. 100.

La députée a parlé de la Bosnie. Elle a parlé du chômage. Elle a parlé de compassion et d'humanité à l'égard des habitants d'autres pays. Se rend-elle compte que, rien qu'au cours de sa vie, la population mondiale va non seulement doubler, mais bien quadrupler? À supposer, soit dit en passant, que la députée ait une longévité moyenne, mais je lui souhaite longue vie. Que sommes-nous censés faire, au Canada, pendant que la population mondiale doublera, puis doublera encore?

Pour la gouverne de la députée, je dirai que 1 p. 100 de notre population—qui constitue notre objectif actuel en matière d'immigration—cela correspond à l'augmentation quotidienne de la population mondiale à l'heure actuelle. Allons-nous construire un mur autour de notre pays pour nous protéger de cette explosion démographique alors que notre population vieillira et s'enrichira de plus en plus sans se soucier des habitants des autres pays?

Mme Hayes: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations et ses questions. Je dois dire que je trouve, moi aussi, ses observations contradictoires.

Mon intervention portait essentiellement sur les nouveaux immigrants au Canada et j'estime que nous devons leur donner des possibilités lorsqu'ils arrivent et que nous devons aussi donner des possibilités aux Canadiens qui sont déjà ici. Cela devrait être notre objectif premier.

• (1155)

Je n'ai rien dit au sujet d'un taux d'immigration de un pour cent, mais c'est notre objectif. Je crois que nous convenons que c'est l'objectif fixé par le gouvernement.

Aucune étude ne dit que nous devons adopter cet objectif de un pour cent. Néanmoins, je l'ai dit tout à l'heure, je vois surgir des problèmes. Selon des chiffres publiés aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, plus de la moitié des Canadiens jugent que nous acceptons trop d'immigrants. J'en conclus qu'il y a un problème de perception auquel nous devons nous attaquer.

D'où vient cette perception? En général, les nouveaux immigrants s'installent dans trois centres urbains. Ils arrivent donc dans des centres déjà soumis à des pressions et où il n'y a pas d'emplois. Le malaise vient de l'impression que nous ne pouvons pas nous occuper d'eux parce que nous n'avons pas su prévoir comment répondre à leurs besoins.

Le député a lui-même donné dans sa question les raisons qui font que notre politique d'immigration est ce qu'elle est. Le gouvernement veut faire augmenter les fonds dans les caisses de retraite parce qu'il a mal géré ces fonds dans le passé. Si les tendances actuelles se maintiennent, les caisses de retraite seront bientôt vides. Est-il juste que nous prenions des mesures pour réduire le taux de chômage des immigrants si cela laisse moins d'emplois pour la population canadienne?

Je conviens que l'immigration est nécessaire et qu'elle constitue un atout pour le Canada si elle est administrée sagement. Où est la sagesse dans notre politique actuelle? C'est à cette question qu'il faut répondre.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, franchement, je trouve les remarques de la députée fort troublantes.

La députée vient de dire que, selon les résultats d'un sondage publiés dans le journal aujourd'hui, il y a manifestement un problème. Peut-être que ce problème est aggravé du fait que des gens, qui se disent des leaders, prennent la parole ici et dans les assemblées législatives provinciales et font des remarques qui portent la population à croire que les immigrants sont un fardeau pour la société canadienne, sans donner de preuves à l'appui.

C'est très dangereux de faire, à la Chambre des communes, un discours qui donne de la crédibilité à un argument qui n'a absolument aucun fondement. La réalité, ce n'est pas que les immigrants deviennent un fardeau excessif pour nos grandes villes. La réalité, c'est que nous voyons arriver au Canada de plus en plus d'immigrants dont la couleur de la peau est différente de la nôtre, des immigrants qui viennent d'endroits comme l'Asie. Il semble que ce soit cela le problème. Je voudrais que la députée fasse quelques observations à ce sujet.

Mme Hayes: Monsieur le Président, je vais certainement faire quelques observations au sujet de ce que vient de dire le député.

Vous dites que je n'ai aucune preuve, que je n'ai fait que répéter quelque chose que j'ai vu dans le journal. La preuve que j'ai, c'est justement que c'était écrit dans le journal. C'est comme cela que les Canadiens voient la situation. Qu'allons-nous faire à cet égard? Je vous défie de justifier les chiffres qui sont utilisés actuellement dans le cadre de la politique d'immigration. On ne trouve aucune justification pour ces chiffres dans le monde entier, sauf au Canada, ni dans les études qui ont été faites.

Le vice-président: Je demanderais aux députés d'essayer de dire «le député» au lieu de «vous». Cette façon de procéder est censée tempérer le débat, et je crois qu'elle nous serait profitable à tous.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le premier budget présenté à la 35e législature. Mes électeurs attendent de moi que j'apporte dans le débat une nouvelle perspective et un peu de bon sens en parlant de la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables, à quelles fins et avec quels résultats.

• (1200)

Ma circonscription de la côte ouest englobe la moitié de l'île de Vancouver de même que la moitié de la côte continentale de la Colombie-Britannique.

Ma circonscription suscite beaucoup de richesse. Sa contribution à notre produit intérieur brut est une des plus élevées du pays, sinon la plus élevée. Son économie est axée sur l'exploitation des ressources naturelles. Nous avons cinq usines de pâtes et papiers et les deux machines à fabriquer le papier les plus rapides au Canada, des exploitations forestières, trois grandes exploitations minières, des scieries, des pêcheries et une industrie touristique très développée.

Mes électeurs contribuent beaucoup à la richesse du pays, mais ils ne jouissent pas du niveau de services offerts dans d'autres parties du pays. Il ne s'agit pas d'avoir plus de fonctionnaires. Nous avons déjà en moyenne 8 000 fonctionnaires fédéraux, provinciaux ou municipaux par circonscription au Canada. Ce qu'il faut, c'est une réduction et un meilleur déploiement des effectifs et l'établissement de priorités dans les services.

Le gouvernement fédéral a supprimé des postes de gardiens de phare et d'agents des pêches, soit les gens et les institutions qui assurent les services de façon irremplaçable sur le terrain. Nous savons tous que les réductions de services et d'effectifs devraient se faire au niveau de la direction intermédiaire et supérieure, pas sur le terrain.

Il y a lieu de croire que le gouvernement fédéral songe à fermer les bureaux des pêches dans les petites localités côtières de ma circonscription. Cette politique entre complètement en contradiction avec l'engagement du gouvernement à maintenir les bureaux de poste ruraux au Canada, par exemple, et est nuisible aux activités pratiques d'application des règlements et aux mesures concernant l'habitat. Ces décisions de principe envoient un message très négatif aux localités rurales. Elles envoient également un message à ceux qui se demandent si le gouvernement fédéral a la compétence voulue pour gérer cette ressource.

C'est la seule ressource gérée par le fédéral, et il ne sait même pas bien s'y prendre. Dans les secteurs de la pêche commerciale et sportive, on se demande où vont les priorités du ministère des Pêches et des Océans en matière d'application des règlements, d'habitat et de budget. Tout le monde a présent à l'esprit l'effondrement des pêches de la côte est.

Je passe maintenant au document budgétaire. Il est très décevant pour moi et mes électeurs de parler des problèmes des pêches auxquels je viens de faire allusion quand on considère que les dépenses fédérales augmentent. Le gouvernement prévoit en

même temps une croissance des recettes de 8 p. 100 alors qu'elles avaient diminué l'année dernière. C'est absurde.

Permettez–moi de situer la dette nationale dans le contexte d'une circonscription. Le service de la dette nationale, réparti proportionnellement, coûte annuellement 17 millions de dollars à la région de Powell River. C'est de l'argent jeté par les fenêtres. Le coût total des services locaux fournis par la région de Powell River pour les services de police et de lutte contre les incendies, la collecte des ordures, l'aqueduc, les égouts, les trottoirs, les rues et tous les autres services locaux importants équivaut aussi à 17 millions de dollars par année. Si cela ne fait pas ressortir l'extravagance des dépenses fédérales et les conséquences qui en découlent, je ne vois pas ce qui peut le faire.

On peut d'ailleurs établir des comparaisons semblables entre la dette nationale et les dépenses d'autres administrations locales de ma circonscription, comme Campbell River. En Colombie–Britannique, la loi interdit à nos administrations locales d'accumuler des déficits. La dette et le déficit affaiblissent la Confédération, et le gouvernement fédéral risque de devenir impuissant à résoudre le problème. Le gouvernement ferait mieux de s'attaquer aux augmentations de dépenses. Pendant l'actuelle législature, il n'est pas essentiel de hausser les impôts.

Permettez–moi de parler du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le taux de croissance des budgets de la plupart des ministères a été plafonné à 3 p. 100 au cours de la dernière législature. Le ministère des Affaires indiennes a toutefois échappé à cette règle. Il faudrait au moins que son budget soit gelé à son niveau de 1993–1994.

• (1205)

Depuis l'exercice financier 1988–1989, le budget du ministère des Affaires indiennes a augmenté de 1,6 milliard de dollars, ce qui représente une hausse moyenne de 275 millions par année. On prévoit que, durant le présent exercice, les dépenses de ce ministère augmenteront de 396 millions de dollars par rapport à 1993–1994, ce qui représente une hausse de 8,6 p. 100. Comparons cela au budget de fonctionnement d'Environnement Canada, qui totalise 737 millions de dollars. L'augmentation dont bénéficie le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien représente près de la moitié du budget total d'Environnement Canada.

Quelqu'un peut–il croire qu'il est possible de maintenir de telles hausses de dépenses ou penser que des facteurs démographiques les justifient? Selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, il y a 997 000 autochtones au Canada. Les dépenses totales que le gouvernement fédéral engage pour les autochtones dépassent maintenant 7 milliards de dollars ou 28 000 $ par famille de quatre personnes. Ces dépenses ont–elles permis aux autochtones d'être davantage autonomes?

La multitude de programmes et de services fournis pour les affaires indiennes par d'autres ministères complique une situation déjà fort complexe quant aux programmes et à leur exécution.

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour trouver, au sein du ministère des Affaires indiennes, des exemples de lacunes en matière d'obligation de rendre compte. Depuis plus de 20 ans, le vérificateur général s'inquiète de la gestion des programmes et de l'exécution des services au sein de ce ministère. Dans son rapport de 1993, il dit que la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones est une fonction où le manque d'information appropriée sur le rendement et l'évaluation empêche les collectivités autochtones, le gouvernement et le Parlement d'exiger ou de rendre des comptes. Ces lacunes ont coûté environ un milliard de dollars au contribuable depuis 1989.

Le vérificateur général a ajouté que le ministère ne pouvait pas faire la preuve que les objectifs de la stratégie étaient atteints.

Autre exemple. En 1992–1993, les Indiens inscrits et les Inuit ont reçu des services de santé non assurés pour un total de 422 millions de dollars. Ce programme relève du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social. Le vérificateur général affirme dans son rapport de 1993 que les coûts de ce programme auraient pu être réduits de 85 millions de dollars ou de 20 p. 100 si les services avaient été offerts conformément aux directives et principes du programme national.

Le vérificateur général conclut que l'information qui lui a été fournie sur le programme reste bien en deçà de ce qu'on peut qualifier de divulgation raisonnable et adéquate.

Il est évident que des réformes s'imposent. Si le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien était bloqué à son niveau de 1993–1994, cela provoquerait une remise en question des priorités qui n'a que trop tardé. La situation actuelle paralyse toute créativité.

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour dire que j'appuie le premier budget de notre gouvernement, qui a été déposé le 22 février par mon collègue, le ministre des Finances.

Ce budget mérite d'être approuvé par la Chambre parce qu'il constitue un cadre solide qui stimulera la croissance économique et pavera la voie à la responsabilité et à la modération à long terme en matière de finances publiques. En ma qualité de députée d'Edmonton–Nord–Ouest, je trouve ce budget fort encourageant parce qu'il traite de questions qui ont été soulevées par la population de ma circonscription pendant la campagne électorale, à savoir la création d'emplois, la réduction du déficit et des réformes importantes des programmes sociaux du Canada.

• (1210)

En outre, je voudrais souligner quelques nouvelles concernant des activités de mon ministère, Ressources naturelles Canada.

Je voudrais d'abord parler des éléments du budget qui touchent mes électeurs de la circonscription d'Edmonton–Nord–Ouest. Le taux de chômage est élevé dans ma circonscription. Cependant, à l'aide de ce budget, le gouvernement contribuera à ramener la prospérité et à redonner espoir non seulement aux citoyens d'Edmonton, mais encore à tous les Canadiens.

Il y parviendra, notamment, en stimulant la création d'emplois par le secteur privé. Dans ma circonscription, la plus

grande partie des emplois seront créés par les petites entreprises puisqu'elles sont plus nombreuses, se chiffrant à plus de 5 000.

Le budget reconnaît l'importance de la petite entreprise, il favorise sa croissance et encourage sa créativité et son initiative naturelles. Par exemple, nous avons diminué les cotisations d'assurance–chômage. Les entreprises économiseront ainsi 300 millions de dollars par année, qu'elles pourront réinvestir dans la création d'emplois. Le gouvernement consultera les banques pour l'élaboration d'un code de conduite pour le crédit aux petites entreprises.

Le budget prévoit aussi l'ouverture de centres des services aux entreprises dans toutes les provinces afin de faciliter la communication entre les entreprises et le gouvernement. Il crée aussi un fonds d'investissement canadien pour aider les petites entreprises à accéder au capital de risque dont elles ont grand besoin.

Ce budget traite également de la réforme des programmes sociaux, une réforme dont nous avons grandement besoin. Notre système de sécurité sociale a été conçu pour une ère différente et ne répond plus aux besoins des Canadiens. Des centaines de milliers de Canadiens sont en chômage, sont sous–employés, dépendent de l'aide sociale, trouvent le système injuste et peu stimulant et vivent dans la pauvreté.

Nous allons entreprendre cette réforme des programmes sociaux, au Canada, en mettant en oeuvre un vaste réseau de consultations qui fera appel aux autres paliers de gouvernement, au secteur privé, aux députés et aux habitants des circonscriptions qu'ils représentent. Au cours des prochains mois, les habitants d'Edmonton et d'autres régions auront de nombreuses possibilités de participer à ces consultations, et je les invite à saisir ces possibilités.

J'aimerais maintenant parler d'un autre élément–clé du budget, la réduction du déficit.

Comme l'a déclaré mon collègue, le ministre des Finances, les mesures prises dans le budget ramèneront le déficit de 45,7 milliards de dollars, en 1993–1994, à 39,7 milliards de dollars, en 1994–1995, et à 32,7 milliards de dollars, en 1995–1996. Il s'agit du budget qui, depuis dix ans, fait le plus pour réduire les dépenses.

L'un des principaux éléments du programme de réduction du déficit est la réduction importante des dépenses de la défense, une diminution de quelque 1,9 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. On a annoncé, dans ce budget, la fermeture ou la restructuration de 21 bases et unités des Forces canadiennes. Même si ces décisions n'étaient pas faciles à prendre, elles montrent que le gouvernement a tenu sa promesse et qu'il a fait les choix difficiles qui s'imposaient pour lui permettre de reprendre le contrôle des dépenses.

Rien qu'en Alberta, les réductions des dépenses de défense permettront de réaliser des économies nettes d'environ 44 millions de dollars par an. À Edmonton, une ville fière de sa longue tradition militaire, nous savons que nous devons faire notre part pour veiller à ce que nos forces armées, quoique réduites, demeurent efficaces.

Plusieurs activités de la BFC Edmonton seront transférées à d'autres bases. Ainsi, l'escadron de recherches et de sauvetage sera transféré à Yellowknife et l'escadron de transport aérien, à Trenton et à Winnipeg. Ces changements et d'autres permettront de réaliser des économies nettes d'environ 36 millions de dollars par an.

• (1215)

Par ailleurs, la Lord Strathcona Horse Brigade sera transférée de la BFC Calgary à la BFC Edmonton. En réduisant la durée du parcours jusqu'au Camp Wainwright, le principal terrain de manoeuvre de cette brigade, et en fermant les casernes Harvery, le gouvernement permettra aux contribuables d'économiser six millions de dollars par année. En outre, la fermeture de la BFC Penhold fera économiser annuellement deux millions de dollars supplémentaires.

Le gouvernement estime que, depuis de nombreuses années, notre infrastructure de défense dépasse de loin les besoins probables et raisonnables dans ce domaine. Les annonces de compressions reflètent la réalité des années 90: avec la fin de la guerre froide, il faut repenser et restructurer la présence militaire du Canada à l'étranger.

Le budget vise également à favoriser une plus grande égalité sociale de tous les Canadiens. Dans ce budget, le gouvernement investit dans les soins de santé des femmes, ainsi que dans le bien–être des enfants, des jeunes et des autochtones. Ces questions revêtent une très grande importance pour moi, tout comme pour beaucoup d'habitants de ma circonscription.

Je suis très heureuse de signaler plusieurs annonces qui découlent des promesses que nous avons faites aux Canadiens dans le livre rouge. Le budget prévoit le financement d'un centre d'excellence pour la santé des femmes, un programme de nutrition prénatale pour les femmes enceintes à faible revenu, un programme d'aide préscolaire à l'intention des autochtones, un nouveau Service jeunesse et des programmes de stage et d'apprentissage pour les jeunes.

J'estime que ces programmes, qui répondent aux besoins de ces groupes et de ces personnes, auraient dû exister depuis longtemps. La mise en oeuvre de ces initiatives montre que le gouvernement est bien déterminé à favoriser l'égalité de tous les Canadiens.

En outre, ces programmes représentent une mesure importante en vue de relever le défi que le ministre des Finances a précisé dans le discours du budget, celui de mettre en place des programmes sociaux faisant appel au sens des responsabilités, des programmes qui soient abordables.

Plusieurs aspects des mesures annoncées par le ministre des Finances auront un impact direct sur les femmes de ce pays. Par exemple, les modifications proposées au régime d'assurance–chômage aideront les femmes. Comme l'a dit le ministre des Finances, ce sont souvent les femmes qui subissent de plein fouet les conséquences des perturbations économiques et des tensions sociales.

Durant nos consultations budgétaires, a–t–il poursuivi, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant les disparités qui existent dans le régime fiscal et les programmes de soutien du revenu.

Pour être précis, le taux des prestations d'assurance–chômage sera ramené à 55 p. 100, mais sera de 60 p. 100 pour les personnes ayant un revenu modeste et des enfants ou des parents âgés à charge. Nombre de ces personnes sont des mères seules. Des modifications seront également apportées aux dispositions régissant les travailleurs qui quittent leur emploi volontairement

ou sont renvoyés pour inconduite. Cette mesure traduit les préoccupations de nombreuses femmes qui se sont opposées à la mise en place de ces dispositions par l'ancien gouvernement.

En outre, je suis très heureuse de voir que le ministre des Finances a annoncé qu'il donnerait suite aux recommandations du comité fédéral–provincial du droit de la famille, qui examine le régime fiscal des pensions alimentaires, ainsi que les niveaux de ces paiements et les mesures d'exécution.

Ces mesures répondent aux besoins particuliers des femmes. Elles répondent également à la nécessité urgente de réformer le système dépassé de sécurité sociale, au Canada, afin de veiller à ce que ce système incite les gens à travailler et encourage l'indépendance et non la dépendance.

De plus, le ministre des Finances a inscrit dans le budget bon nombre de mesures qui sont de nature à susciter renouveau et dynamisme sur le plan économique. Au nombre de ces mesures figure notamment le programme d'infrastructure. En Alberta, les investissements destinés à l'amélioration des infrastructures et à la création d'emplois s'élèveront à 518 millions de dollars. La création d'emplois de courte et de longue durée, surtout dans les collectivités aux prises avec un taux de chômage élevé, comme c'est le cas à Edmonton, est une nouvelle réjouissante.

Qui plus est, le programme d'infrastructure favorisera une plus grande compétitivité aux niveaux national, provincial et local, et sera très bénéfique pour l'environnement.

• (1220)

Par exemple, le conseil municipal d'Edmonton envisage la réalisation de divers projets, dont la construction d'un important échangeur relié à une route pour camions, des travaux d'amélioration à l'usine d'épuration Gold Bar et le développement de son système de parcs de River Valley.

Ces programmes vont contribuer à faire en sorte qu'Edmonton continue d'être non seulement un lieu où il fait bon faire des affaires, mais également une ville réputée pour sa qualité de vie.

Jusqu'ici j'ai fait ressortir certains aspects du budget qui touchent directement les électeurs d'Edmonton–Nord–Est. J'aimerais maintenant aborder des dossiers relevant de mes fonctions de ministre des Ressources naturelles.

Je tiens d'abord à souligner le fait qu'au sein de l'industrie, le secteur des ressources naturelles est la pierre angulaire de l'économie canadienne. Dans le cadre de nos politiques économiques générales et par l'intermédiaire de mon ministère, le gouvernement s'engage à faire en sorte que les secteurs de l'énergie, des mines et des forêts continuent d'offrir des emplois aux Canadiens, de stimuler l'activité économique dans des centaines de collectivités de toutes les régions du Canada et de faire pencher la balance commerciale en notre faveur.

Avant de toucher un mot des propositions budgétaires concernant ces secteurs industriels, je voudrais faire état de deux préoccupations exprimées par les Albertains dans le cadre des discussions qui ont mené à l'élaboration de ce budget. Premièrement, avant le discours du budget, certains Albertains craignaient fortement que le gouvernement fédéral n'impose unilatéralement une taxe sur les hydrocarbures. Or, le ministre des Finances n'a pas imposé de taxe sur les hydrocarbures.

Deuxièmement, le ministre des Finances n'a pas abaissé les dégrèvements fiscaux dans le cas des entreprises privées de services publics.

Une des choses sur lesquelles le nouveau gouvernement va insister, c'est le partenariat avec tous les principaux intéressés, notamment les autres nivaux de gouvernement, l'industrie, les syndicats, etc. Finie l'époque où les gouvernements pouvaient imposer des solutions sans consulter ceux qui seront les plus touchés.

Le but de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, que l'on peut abréger de façon pas très élégante en Loi sur le TIREUP, est de réduire les disparités fiscales entre les provinces et d'équilibrer la situation entre les sociétés d'utilité publique qui sont la propriété de l'État et celles qui sont privées, et leurs clients partout au Canada.

Les principaux bénéficiaires de cette loi sont les provinces qui ont des sociétés privées d'utilité publique comme l'Alberta, la Nouvelle–Écosse et l'Île–du–Prince–Édouard. En vertu de la Loi, le gouvernement fédéral retourne aux provinces 85,5 p. 100 de l'impôt sur le revenu payé par ces sociétés.

Le gouvernement n'abolit pas la Loi sur le TIREUP, mais il prolonge les limites actuelles à sa croissance. Les Albertains ne sont pas particulièrement visés. En fait, leurs sociétés d'utilité publique sont plutôt mieux traitées par le gouvernement fédéral que par leur propre gouvernement provincial.

En 1990, le gouvernement de l'Alberta a aboli son programme équivalent au programme fédéral en vertu de la Loi sur le TIREUP.

Je voudrais maintenant parler des modifications touchant les déductions pour amortissement au titre de la catégorie 34. Cette catégorie autorise actuellement l'amortissement accéléré du matériel utilisé pour la cogénération, la récupération de chaleur, les énergies renouvelables dont le chauffage solaire actif, les petites installations hydro–électriques, l'énergie du bois et des déchets municipaux et l'énergie éolienne.

Le budget supprime la catégorie 34, mais crée une nouvelle catégorie élargie. La catégorie 34 avait été créée en 1976 et visait à encourager les entreprises à réduire le gaspillage énergétique et à utiliser des sources d'énergie renouvelable.

Sur le plan de l'efficacité, les normes de la catégorie 34 sont celles de la technologie des années 70. Vu que le but de l'amortissement accéléré est d'encourager l'utilisation de technologies de pointe, les normes devaient être révisées, et c'est ce que fait la nouvelle catégorie.

• (1225)

En ce qui concerne les énergies renouvelables, nous avons créé une nouvelle catégorie élargie qui comprendra trois nouvelles sources d'énergie renouvelable. L'énergie photovoltaïque, l'énergie géothermique pour la production d'électricité et le méthane provenant des décharges et des installations de traitement des eaux usées font maintenant partie de cette nouvelle catégorie.

Les initiatives entreprises dans le cadre de cette nouvelle catégorie contribueront à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de réduction des gaz à effet de serre. En outre, le gouvernement examine un éventail de mesures conformément au mécanisme national de coordination des questions atmosphériques. Cette étude englobe plusieurs mesures visant à accroître l'utilisation de formes d'énergie renouvelable au Canada.

Certains ont reproché à ce budget de ne favoriser en rien la prospection minière au Canada. Tout d'abord, je voudrais préciser que le Parti libéral du Canada a été le seul à proposer un programme sur le secteur minier durant la campagne électorale.

J'ajoute que ce budget a été l'un des premiers depuis des années à répondre aux préoccupations du secteur minier, et les modifications fiscales touchant la régénération minière dont je vais parler tout à l'heure prouvent que le gouvernement entend bien assurer l'avenir de ce secteur au Canada.

Dans la politique d'exploitation des ressources minérales que nous avons établie, nous notons les graves répercussions économiques de la perte des réserves de minerai attribuable à des travaux de prospection insuffisants à la base. Le ministre des Finances a tenu compte de mes craintes au sujet des réserves de minerai et de la prospection minière.

Il a également pris en considération les préoccupations d'organismes comme le Comité de défense du Nord, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et les diverses associations régionales de prospecteurs et d'entrepreneurs. Cependant, même si le gouvernement souhaite prendre immédiatement des mesures pour stimuler la prospection minière et d'autres activités économiques souhaitables, il doit tenir compte des contraintes que lui impose la situation financière actuelle du pays.

Je devrais en outre signaler que cette question est examinée dans le cadre d'un processus de consultation, le projet d'exploration minière à Whitehorse. Comme les députés le savent, c'est l'industrie qui est à la base de cette initiative à laquelle participent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les autochtones, les groupes environnementalistes et d'autres intéressés.

Le secteur minier a joué un rôle important dans la croissance économique de notre pays avant même la Confédération. Je le répète, il a démontré qu'il entendait assumer ses responsabilités à l'égard du Canada en mettant sur pied le projet d'exploration minière à Whitehorse. À la fin de septembre dernier, sous le titre «Les mines: une industrie à appuyer», l'industrie minière a lancé une campagne d'information impressionnante que mon ministère appuie de tout coeur.

Cette campagne renferme un plan en dix points qui demande au gouvernement de modifier les règles actuelles de la Loi de l'impôt qui régissent le financement de la régénération minière afin d'encourager les investissements dans les nouvelles mines. En quelques mots, la régénération minière, c'est le processus qui consiste à désaffecter et à remettre en valeur les mines épuisées, après leur fermeture. Il s'agit de ramener le site en cause à son état antérieur ou mieux. Les députés comprendront facilement que ce processus coûteux vient réaffirmer notre engagement à l'égard du développement durable.

En apportant des modifications aux règlements sur les fonds de régénération minière, le ministre des Finances a amélioré l'équité du système fiscal. Le gouvernement a adopté une position plus juste tant à l'égard des petites que des grandes entreprises. Les petites entreprises exploitant une seule mine sont ainsi mises sur un pied d'égalité avec les grandes sociétés minières.

Grâce à la nouvelle mesure, de telles petites entreprises pourront profiter directement d'une déduction dans la mesure où les gouvernements provinciaux exigent qu'elles contribuent à un fonds de régénération minière.

• (1230)

Bref, la mesure prise par le ministre des Finances est bénéfique pour la protection de l'environnement, elle instaure une plus grande équité dans le système fiscal et augmente l'encaisse des petites et des grandes entreprises minières.

Cette mesure représente aussi, pour le gouvernement du Canada, un investissement annuel d'environ 15 millions de dollars dans l'industrie minière. Je crois qu'elle répond à certaines des préoccupations formulées dans la campagne «Les mines: une industrie à appuyer». Elle contribuera aussi à l'amélioration du climat pour les investisseurs, sans donner lieu à ce qui pourrait être considéré comme une intervention imprudente d'un point de vue financier.

Je devrais ajouter qu'il est faux de croire que cette nouvelle mesure crée un système de double imposition pour les entreprises minières. Bien que les gains des fonds soient ajoutés deux fois au revenu imposable, il existe aussi une déduction équivalant au montant des dépenses engagées pour la régénération. Par conséquent, en réalité, les revenus de ce fonds ne sont imposés qu'une seule fois.

Enfin, j'aimerais souligner plusieurs mesures annoncées par le ministre des Finances et qui auront un effet bénéfique sur les secteurs clients du ministère des Ressources naturelles.

Comme je le disais plus tôt, on estime que la réduction des cotisations d'assurance–chômage laissera aux entreprises 300 millions de dollars qui devraient servir à remettre les gens au travail. Je suis convaincue que cela poussera les petites entreprises qui travaillent dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la forêt, d'un bout à l'autre du pays, à embaucher davantage.

Par ailleurs, on s'attend que le Service jeunesse fournisse aux jeunes Canadiens l'occasion d'acquérir une précieuse expérience pratique dans le secteur forestier. Le programme d'apprentissage permettra à d'autres jeunes Canadiens d'acquérir une expérience précieuse dans les trois secteurs qui relèvent de mon ministère.

Le réseau technologique représente un premier pas vers l'établissement de liens plus étroits entre les laboratoires fédéraux de recherche et de développement, les universités et le secteur privé. Ces liens seront d'autant plus importants lorsque tous les pays du monde chercheront à se brancher sur l'autoroute électronique pour améliorer leur compétitivité.

Outre l'accroissement possible de la demande en produits de la forêt, le Programme d'aide à la remise en état des logements

pourrait également entraîner un accroissement de la demande en produits consommant peu d'énergie mis au point par l'industrie, en collaboration avec CANMET, organisme de mon ministère chargé de la recherche et de la technologie.

La redéfinition de la participation du Canada au programme spatial donnera un nouvel élan au développement du secteur de la télédétection dans lequel le Canada excelle. Comme le savent les députés, le Centre canadien de télédétection, qui est une division du secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection de mon ministère, a presque a lui seul catapulté le Canada dans le domaine spatial au début des années 70.

Monsieur le Président, je vois qu'il me reste guère de temps.

Le président suppléant (M. Kilger): J'allais justement demander à la ministre de me dire de combien de temps elle avait encore besoin.

Mme McLellan: Deux minutes.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre consent-elle à l'unanimité à donner à la ministre le temps de conclure?

Des voix: D'accord.

Mme McLellan: Monsieur le Président, les deux dernières activités que j'ai mentionnées ne témoignent que d'une infime partie du rôle important de mon ministère dans le développement de l'expertise du Canada en sciences et en technologie.

Je puis assurer aux députés que le ministère des Ressources naturelles tient à améliorer l'efficacité de ses activités, afin de contribuer au maximum à l'amélioration des ressources du Canada en sciences et en technologie, parce qu'elles sont un élément majeur dans nos perspectives de croissance économique et de création d'emplois.

En terminant, à titre de députée d'Edmonton–Nord–Ouest et de ministre des Ressources naturelles, je demande instamment à la Chambre d'appuyer les mesures annoncées par mon collègue, le ministre des Finances, à l'occasion du premier budget du gouvernement.

Le Canada devra relever des défis importants d'ici le siècle prochain. Ces mesures sont autant d'interventions préliminaires utiles et fructueuses, qui rendront le Canada plus concurrentiel sur les marchés mondiaux et redonneront du travail aux Canadiens.

On a beaucoup parlé de la foi que manifestait le gouvernement dans le concept du développement durable. Évidemment, nous devons avancer avec précaution vers cet objectif, pour nous assurer que nos décisions respecteront un équilibre entre les facteurs environnementaux et économiques.

• (1235)

Pour le moment, nous devons progresser prudemment en matière de développement durable. Nous savons très bien que, si nous nous faisons mal comprendre des intervenants du marché, notre pouvoir de sensibilisation aux questions environnementales pourrait en prendre un coup. Tous les Canadiens doivent chercher à équilibrer leurs objectifs environnementaux et financiers. C'est aussi simple que cela.

En conclusion, je crois que ce budget rallumera la confiance des Canadiens, le genre de confiance qu'il faut pour que des centaines de milliers de nos concitoyens retournent sur le marché du travail et satisfassent leur désir d'apporter une contribution positive à l'avenir de notre grand pays.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je pense que la secrétaire d'État au Développement des Ressources humaines n'a pas très bien compris le budget, en tout cas pas de la même façon que moi. D'une part, je ne comprends pas que, en tant que secrétaire d'État au Développement des Ressources humaines, elle ait laissé le ministre des Finances augmenter de 800 millions les cotisations à l'assurance–chômage. D'autre part, je ne comprends pas non plus, elle qui doit aider les citoyens à mieux s'en sortir, qu'elle ait également laissé le ministre des Finances augmenter la période d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage. Comment se fait–il qu'elle ait aussi laissé le ministre des Finances réduire le nombre de semaines de prestations d'assurance–chômage? Devant ces faits, il me paraît évident que la ministre n'a pas beaucoup d'influence auprès du ministre des Finances.

Elle a également parlé de recherche et de développement. J'aimerais lui rappeler que, au moment où on se parle, on dépense un milliard de dollars de plus par année en Ontario qu'au Québec en recherche et développement, ce dont je l'avise, car elle devrait à l'avenir surveiller et faire en sorte que l'équité soit remise en place.

Elle a également parlé des infrastructures, que cela créerait beaucoup d'emplois. Je lui dirais qu'il n'en est rien, puisqu'en augmentant de 800 millions les cotisations à l'assurance–chômage, c'est autant d'argent de moins que les consommateurs pourront dépenser. D'une main, on diminue le pouvoir d'achat de 800 millions de dollars, et de l'autre, on donne un milliard de dollars pour les infrastructures, ce qui égale zéro pour la création d'emplois.

Si on examine le Budget, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'un budget visant à créer des emplois, mais bien à diminuer les emplois.

De plus, l'impôt des entreprises est augmenté de 1,7 milliard, l'impôt et taxes des particuliers, de 1,8 milliard, et ce pour les trois prochaines années.

Si on pense que tout cela va créer des emplois, je pense que cela aura exactement l'effet contraire. C'est pourquoi je suis complètement en désaccord avec la secrétaire d'État. Et là j'en viens à ma principale question puisqu'elle la concerne directement. Comment se fait–il que, en tant que responsable, elle ait laissé le ministre des Finances augmenter les cotisations à l'assurance–chômage pour l'année en cours et réduire les prestations à l'assurance–chômage? Autrement dit, elle laisse le ministre des Finances faire le contraire de ce qu'elle devrait faire dans son propre ministère, qui est d'assurer un meilleur confort aux citoyens?

[*Traduction*]

Mme McLellan: Monsieur le Président, mon collègue semble se méprendre sur ce que je suis et ce que je fais. Je ne suis pas la

secrétaire d'État responsable des ressources humaines mais la ministre des Ressources naturelles. Il y a une différence, même si je suis prête à reconnaître que les ressources humaines constituent notre ressource naturelle la plus importante. Cela dit, je voudrais répondre à certaines des observations faites par mon savant collègue.

• (1240)

En ce qui concerne l'assurance–chômage, la réforme du système est déjà engagée, comme je l'ai déjà indiqué. Nous mettrons en oeuvre un processus de consultation étendu auprès de la population canadienne, mais d'ici là nous nous intéresserons d'abord aux personnes qui sont le plus dans le besoin et nous verrons à ce que leurs prestations soient haussées. Les personnes à faible revenu ayant des personnes à leur charge, que ce soit des enfants, des personnes âgées ou des parents handicapés, verront leurs prestations passer à 60 p. 100.

En ce qui concerne les emplois et la création d'emplois, je voudrais rassurer mon collègue; le gouvernement considère la petite entreprise comme la principale source d'emploi au Canada.

Je rappelle à ce sujet les mesures prises par le ministre des Finances et le gouvernement en vue d'encourager les petites entreprises à créer des emplois. Le ministre des Finances a lancé un défi aux petites entreprises dans le budget et je n'ai aucune raison de croire qu'elles ne sauront pas relever ce défi et créer des milliers, voire des dizaines de milliers d'emplois à la grandeur du pays.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, en concluant sa réponse à la question précédente, la ministre a dit qu'elle avait toutes les raisons de croire que le monde des affaires allait relever le défi et créer plusieurs milliers d'emplois. Si c'est le cas, pourquoi mettre en oeuvre un programme des infrastructures qui coûtera aux contribuables encore six milliards de dollars?

Dans son discours, la ministre a demandé notre appui en faveur du budget qu'a déposé le ministre des Finances. Elle a parlé de la création d'emplois par les petites entreprises. Pourquoi donc aurions–nous besoin d'un programme des infrastructures de six milliards de dollars qui alourdira notre fardeau fiscal et endettera davantage les contribuables, alors que nous savons et soutenons depuis longtemps qu'il faut d'abord réduire les impôts et permettre aux entreprises de faire leur travail pour que commence la création d'emplois.

En parlant de l'assurance–chômage, elle a félicité le gouvernement d'avoir réduit les prestations d'assurance–chômage. Il faut se rappeler que, le 1er janvier, le gouvernement avait augmenté ces prestations et que c'est cette hausse qu'il supprime aujourd'hui. L'effet net est donc nul. Le gouvernement a donc tort de se vanter de réduire les prestations d'assurance–chômage.

La ministre loue ce budget qui ramène le déficit à 32 milliards de dollars. Or, la ministre a reconnu que le montant tomberait de lui–même au cours de la prochaine année pour s'établir à 41 milliards de dollars.

Je demande donc à la ministre pourquoi elle sollicite notre appui alors que le ministre a présenté un morne budget qui n'a pas été accepté par les Canadiens, qui l'accusent de ne s'être même pas attaqué au déficit et qui s'endette encore de 100 milliards de dollars.

La ministre aurait–elle l'obligeance d'expliquer pourquoi nous devrions appuyer le budget déposé par le ministre, parce que ce n'est pas du tout mon avis?

Mme McLellan: Monsieur le Président, en ce qui concerne le programme d'infrastructure et les petites entreprises, permettez–moi de dire qu'effectivement ces dernières créeront des emplois au Canada, mais sait–on ce qu'il leur faut pour créer des emplois, rénover et reconstruire l'infrastructure? Il leur faut des réseaux de transports publics, des routes et des systèmes d'égouts qui soient en bon état, ainsi que de l'air pur. Voilà ce dont elles ont besoin pour relever la concurrence partout dans le monde.

Il est intéressant de noter que nos principaux concurrents mondiaux, notamment l'Allemagne, le Japon et les États–Unis, consacreront plusieurs milliards de dollars au cours de la prochaine décennie pour rénover leurs infrastructures. Pourquoi? Parce qu'ils savent que le secteur public est responsable de fournir la base et les matériaux qui permettent ensuite au secteur privé de faire de son mieux pour créer de la richesse et remettre les gens au travail.

• (1245)

Voilà pourquoi le gouvernement, qui s'est engagé à l'égard de la planification à long terme, s'engage à court terme à rénover les infrastructures au Canada.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je suis heureux de me lever en cette Chambre aujourd'hui pour prendre la parole au nom de mes concitoyens et concitoyennes de Mégantic—Compton—Stanstead en ce qui concerne le Budget déposé dernièrement par le ministre des Finances. Je peux vous assurer que les gens de mon comté, comme ceux de partout ailleurs au Québec et au Canada, ont pris connaissance de ces mesures et, tout comme nous de l'opposition officielle, sont très préoccupés par les conséquences qu'aura ce budget dans leur quotidien.

Lorsque, dans les derniers jours, je réfléchissais à ce que j'allais dire au cours de ce débat, mon attention a été attirée par la une du quotidien *La Tribune* du samedi 5 mars dernier et j'en ai même été saisi. Deux manchettes ont, dans les faits, retenu mon attention. Je voudrais préciser que le journal *La Tribune*, qui appartient au groupe Power Corporation, n'a rien à voir avec le Bloc québécois et n'est en aucune façon sympathisant du Bloc québécois. J'inviterais mes collègues des deux côtés de la Chambre à s'abonner à ce quotidien qui, soit dit en passant, parle de la région de l'Estrie. En lisant la page éditoriale, ils comprendront que ce journal n'a rien à voir avec les positions habituellement adoptées par le Bloc québécois.

Comme je viens de le mentionner, ce quotidien est vendu en Estrie et même au–delà, donc, naturellement, il couvre égale-

ment le comté de Mégantic—Compton—Stanstead que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

Je le disais tantôt, deux manchettes ont, dans les faits, retenu mon attention. La première se lisait comme suit, et je veux la montrer à mes collègues députés: «Records d'assistés sociaux.»

Dans ma région, 21 539 personnes ont reçu un chèque d'assurance–chômage en janvier dernier, selon les données fournies par le ministère du Développement des ressources humaines. Pouvons–nous décemment parler de développement des ressources humaines avec un tel taux de chômage? En plus, 17 600 personnes ont touché un chèque d'aide sociale pendant la même période, sans tenir compte des dépendants autant des personnes qui ont reçu de l'assurance–chômage et de l'aide sociale. C'est donc 28,6 p. 100 de la population active qui se retrouve sans travail.

Or, c'est précisément à ces gens démunis que le gouvernement libéral s'est attaqué en déposant le Budget 1994–1995, dont le ministre des Finances se fait le défenseur inébranlable.

La deuxième manchette de ce journal est une déclaration du premier ministre canadien qui a suscité—non pas la manchette, mais la déclaration du premier ministre—les applaudissements de 700 personnes venues l'écouter au cours d'un déjeuner offert par la Chambre de commerce de Saskatoon. Je présume que lors de ce déjeuner il devait y avoir très peu de chômeurs et de chômeuses. Cette manchette se lit comme suit, et on rapporte les paroles du premier ministre: «Arrêtez de vous plaindre. Il est temps d'arrêter de geindre, de laisser tomber la Constitution et de penser à créer des emplois.» Et le premier ministre en remet: «Arrêtez de pleurnicher, vous savez de quoi je parle, et vous progresserez.»

Les propos du premier ministre révèlent un mépris inadmissible à l'endroit de ces milliers de personnes qui se retrouvent en chômage, non pas en raison de leur propre turpitude, mais bien en grande partie à cause de l'incurie administrative manifestée par tous les gouvernements fédéraux des 20 dernières années, en particulier celui de l'ex–gouvernement de Pierre Elliot Trudeau dont l'actuel premier ministre a été le ministre des Finances, l'un des initiateurs de la monstrueuse spirale du déficit qui a abouti à une dette de plus de 500 milliards de dollars.

• (1250)

On comprend, d'autre part, que le premier ministre ait été applaudi par les mieux nantis de notre société, alors que ce gouvernement maintient intact le régime scandaleux des fiducies familiales.

Je veux souligner un autre effet pervers de ce budget, en rapport également avec le dossier de l'assurance–chômage. Je me réfère à l'étude réalisée par trois économistes de l'Université du Québec à Montréal, MM. Pierre Fortin, Pierre–Yves Crémieux et M. Marc Van Audenrode. À quelles conclusions ces économistes en arrivent–ils?

Ils font remarquer que les nouvelles mesures concernant l'assurance–chômage sont, dans leur ensemble, plus sévères que la réforme conservatrice de 1990, réforme qui avait suscité les hauts cris des représentants de l'actuel gouvernement libéral, qui étaient alors dans l'opposition, et exigent des chômeurs qu'ils assument, par la réforme de l'assurance–chômage que l'on entreprend maintenant, 60 p. 100 des nouvelles compressions budgétaires annoncées par ce gouvernement.

En effet, «les toutes nouvelles compressions sont de l'ordre de 4,1 milliards de dollars, dont 2,4 proviennent des économies réalisées grâce aux changements du programme d'assurance–chômage», nous révèlent les trois économistes québécois.

Quand on prend connaissance de mesures semblables, comment peut–on présumer de la bonne foi du gouvernement lorsqu'il prétend vouloir améliorer les régimes de sécurité du revenu en procédant à une réforme en profondeur, alors qu'avant même que la première ligne de cette réforme ne soit connue, l'on sait déjà que le gouvernement actuel entend couper 5 à 6 milliards dans l'assurance–chômage et on ne sait combien dans le programme d'assistance publique du Canada? Pas plus tard qu'hier, le ministre du Développement des ressources humaines ainsi que le premier ministre annonçaient, en dehors de cette Chambre, que non seulement ils allaient couper dans l'assurance–chômage et dans l'aide sociale, mais également dans les pensions de vieillesse.

En conclusion, j'implore le ministre des Finances d'intercéder auprès du premier ministre pour que celui–ci fasse preuve davantage de compassion face aux démunis et de bon sens dans l'administration fédérale. Si le gouvernement veut vraiment réaliser une économie de 280 millions sur le dos du Québec, il n'a qu'à lui confier l'administration de la formation professionnelle comme le demande l'ensemble des intervenants du Québec, et il réalisera ainsi une économie de 250 millions par année, tout en s'assurant que des services de qualité supérieure seront offerts aux personnes en recherche d'emploi.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante à mon collègue: Croit–il que les victimes qu'il a mentionnées pendant son discours le sont devenues à cause des politiques de l'ancien gouvernement conservateur, ou sont–elles victimes des politiques du nouveau gouvernement libéral en place depuis un peu plus de quatre mois? Donc, ces gens sont des victimes de quelle politique? Voilà ma première question. J'aimerais qu'on me donne une réponse très honnête à une question très spécifique.

En outre, je veux lui adresser une deuxième question. Il a dit que le premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, avait fait un discours où il a indiqué qu'il fallait avoir une attitude positive, qu'il fallait arrêter de se plaindre, etc.

• (1255)

Croit–il vraiment que ce premier ministre ciblait les gens qui sont au chômage ou ceux qui reçoivent de l'aide sociale? Franchement, c'est ce que j'ai compris, et si c'est le message qu'il donnait, je suis très, très déçu parce qu'aucun député, d'aucun parti en cette Chambre, que ce soit le premier ministre ou quelqu'un d'autre, ne souhaiterait un tel malheur à qui que ce

soit. Si j'ai mal compris, j'aimerais être corrigé; si j'ai bien compris, j'aimerais qu'il supprime ce commentaire.

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la première question de mon collègue, lorsqu'il se réfère à la responsabilité de son gouvernement par rapport à l'état de la situation de l'économie canadienne. Je vais revenir sur ce que je viens de dire au cours des dix dernières minutes, et dont l'étude faite par les économistes de l'Université du Québec fait mention de façon très éloquente. Je rappelle les chiffres, toujours selon cette étude des économistes qui, incidemment, a été publiée dans le journal *La Presse* de lundi dernier, et je cite:

> Le budget fédéral prévoit en effet une diminution nette du déficit de 8 milliards pour l'exercice financier 1995–1996. Cependant, un peu moins de la moitié de ces compressions avaient déjà été proposées par le budget conservateur précédent.
>
> Les toutes nouvelles compressions libérales sont donc de l'ordre de 4,1 milliards. De cette somme, 2,4 milliards proviennent des économies réalisées grâce aux changements au programme d'assurance–chômage.

Donc, la responsabilité appartient autant au gouvernement précédent qu'à l'actuel gouvernement car en fait on a simplement changé de nom, on est passé des conservateurs aux libéraux, mais les mesures sont les mêmes.

Alors, oui, il y a une responsabilité de l'actuel gouvernement et il y a une responsabilité pour l'état dramatique, au niveau économique, dans lequel on se retrouve présentement. Je l'ai dit, l'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances il y a une quinzaine d'années et plus, a été un de ceux qui a commencé cette tragédie des déficits qui fait qu'aujourd'hui on se retrouve avec une dette qui dépasse les 500 milliards.

Sur le deuxième point, je répondrai à mon collègue que je crois que les gens de tous les partis sont sincères lorsqu'ils s'apitoient sur le sort des chômeurs et des chômeuses ou des assistés sociaux partout au Canada, sauf que c'est sur les gestes, sur les actions qu'on juge un gouvernement.

Dans ce budget, cher collègue, les coupures qui sont faites s'adressent aux chômeurs et aux chômeuses. Je reprends l'exemple des fiducies familiales au sujet desquelles on ne fait rien, alors qu'on aurait pu aller chercher là immédiatement des sommes importantes.

Si le premier ministre ou les membres du gouvernement ne s'adressent pas aux chômeurs et chômeuses lorsqu'ils disent d'arrêter de se plaindre, je voudrais qu'ils m'indiquent à qui ils s'adressent. Les chômeurs que j'ai rencontrés dans ma circonscription au cours de la semaine dernière se sentent touchés par ces remarques.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, nous en sommes aujourd'hui à la quatrième journée de débat sur le budget de 1994–1995. Ce budget prévoit des dépenses principales de 160,7 milliards de dollars, lesquelles seront supérieures au revenu anticipé de 39,7 milliards de dollars.

Bien que le déficit prévu reflète une légère diminution de 0,2 p. 100 par rapport à l'année 1993–1994, il n'en demeure pas moins un fardeau immense pour les Canadiens et les Canadiennes, et particulièrement pour ceux et celles de la classe moyenne, ceux et celles de la classe des plus démunis.

• (1300)

En effet, ce budget demande aux chômeurs de se serrer davantage la ceinture. Il demande à la classe moyenne de renoncer à des augmentations de salaire, qu'elle a pourtant sacrifiées depuis les quatre dernières années. Il demande aux personnes âgées de réduire leur propre sécurité. Il demande aux petites et moyennes entreprises d'attendre encore la reprise économique qui viendra, naturellement, avec la fin de la récession. Il demande aux municipalités qui, dans plusieurs cas, n'en ont pas les moyens de s'endetter encore plus pour améliorer leurs infrastructures et créer quelques milliers d'emplois non durables.

Par ailleurs, ce budget rassure les mieux nantis de notre société en maintenant la plupart des avantages qui leur permettront d'agrandir la marge de richesse les séparant de leurs concitoyens moins fortunés. Les riches pourront continuer de s'enrichir à l'aide d'abris fiscaux. Les grandes familles pourront continuer de soustraire leur fortune à l'emprise du fisc par le maintien des fiducies familiales. Les grandes compagnies pourront continuer d'encaisser des millions de dollars de profits non imposés grâce aux paradis fiscaux. Les 90 000 compagnies qui, en 1987, ont réalisé 27 milliards de dollars de profits sans payer un sous d'impôt, selon le professeur Léopold Lauzon, pourront continuer leurs activités sans craindre le fisc. L'économie souterraine pourra continuer de s'épanouir.

Pourtant, à elle seule, la contrebande des spiritueux, selon l'Association des distillateurs canadiens, représenterait un manque à gagner de 1,2 milliard de dollars annuellement pour l'ensemble des gouvernements au Canada. En novembre dernier, la maison de sondage Gallup a demandé aux Québécois et aux Canadiens s'ils avaient contribué à l'économie souterraine durant les 12 derniers mois; 33 p. 100 des Canadiens et 42 p. 100 des Québécois ont avoué, candidement, avoir payé comptant des achats en vue d'éviter le paiement des taxes imposables.

En fait, tout se passe comme s'il était normal que dans notre société qu'on favorise l'émergence de deux catégories de citoyens, c'est–à–dire les démunis avec leur lot d'indigence et de pauvreté et les riches avec leur exclusivité de confort et d'abondance. La noble définition de la société juste préconisée par les libéraux fédéraux, depuis l'époque de M. Trudeau, est très loin de la réalité et de la perception qu'en ont les Canadiens.

Le déficit budgétaire canadien est un mal chronique et le gouvernement fédéral est le premier responsable de l'endettement public du Canada puisque près de 80 p. 100 de la dette totale du secteur public canadien lui est attribuable. Pourtant, le vérificateur général nous confirme que depuis quelques années le gouvernement fédéral exerce un assez bon contrôle de ses dépenses budgétaires. C'était vrai aussi dans les derniers temps du gouvernement conservateur. Qu'en est–il alors?

Pour bien comprendre où se situe la source du problème de l'endettement fédéral, il faut savoir que la dette est le résultat de l'accumulation des déficits à travers le temps. Or, si nous examinons l'évolution du déficit par rapport au PIB, nous sommes forcés de constater que la source de l'explosion de la dette se situe principalement sous le règne des libéraux.

En effet, de 1970 à 1985, le rapport du déficit sur le PIB est passé d'un surplus de 0,3 p. 100 à un déficit de 8,5 p. 100 du PIB, un sommet inégalé depuis.

• (1305)

Il faut noter aussi qu'habituellement la croissance des recettes budgétaires suit de près celle du PIB. Par contre, pendant l'année financière 1992–1993, les recettes budgétaires du gouvernement fédéral ont diminué de 0,41 p. 100 malgré une croissance du PIB de 2,6 p. 100 pendant la même période.

Depuis, le phénomène s'aggrave. En effet, selon les prévisions du ministère des Finances, les recettes budgétaires seront à la baisse de 3,74 p. 100 pendant l'année financière 1993–1994, soit une baisse de 4,592 milliards de dollars. Ce résultat est plus que confirmé par les résultats des huit premiers mois de la présente année financière, puisque les recettes budgétaires du fédéral affichent une baisse de 5,2 p. 100 par rapport à la même période l'année précédente.

Or, pendant les deuxième et troisième trimestres de 1993, le PIB a augmenté respectivement de 3,6 p. 100 et de 3,7 p. 100 en taux annuel. La baisse des revenus provient surtout de l'impôt sur le revenu des particuliers, une autre indication que le seuil de tolérance fiscal des contribuables a été dépassé.

Malgré l'ampleur du déficit et de la dette nationale, les contribuables canadiens accepteront peut–être qu'un effort additionnel et ultime leur soit demandé, à condition qu'il soit réparti équitablement sur toutes les classes de la société et sur tous les agents économiques qui la composent; à condition aussi que leurs sacrifices et privations servent vraiment et exclusivement à l'amélioration de leur situation économique, personnelle et collective. Pour garantir aux contribuables canadiens que ces conditions soient respectées et que l'objectif soit atteint, il incombe au gouvernement de mettre en place, immédiatement, des mécanismes de mesures propres à informer la population adéquatement et rapidement.

Tout étant relatif et complexe à la fois, il n'est pas facile pour le commun des mortels de se faire une idée juste de la situation financière du pays. Comme il arrive souvent que les spécialistes divergent d'opinions quant à la meilleure façon de régler la situation économique du pays, je comprends facilement qu'il soit difficile pour un citoyen non averti de faire un choix judicieux entre ses intérêts personnels immédiats et les intérêts supérieurs de la nation à plus long terme.

Par contre, il faut croire en la capacité de M. Tout–le–Monde de porter un jugement collectif adéquat si on lui fournit des informations claires et précises, ou encore des indicateurs simples. Dans ce contexte, et comme le souligne le vérificateur général, au chapitre 5 de son rapport à la Chambre des communes, il est primordial que le gouvernement donne à la population et à ses représentants élus, les outils nécessaires pour comprendre les bases du problème.

Il faut qu'à l'aide d'instruments simples et d'informations périodiques et fréquentes, les Canadiens puissent évaluer les prévisions et les réalisations du gouvernement et obtiennent la justification des écarts entre les deux.

Les Canadiens doivent être bien informés, et rapidement, des conséquences futures de leurs choix dans l'immédiat. Par exemple, si on avait bien expliqué aux Canadiens que les révisions apportées au plan économique de 1992 dans le Budget de 1993 avaient fait augmenter de 8 milliards de dollars le déficit prévu pour 1993, et si on leur avait expliqué clairement que cela pourrait se traduire par une augmentation de la dette accumulée de 65 milliards de dollars six ans plus tard, cela aurait démontré que l'impact raté des objectifs du gouvernement entraîne parfois des coûts futurs non négligeables. C'est du huit pour un, en l'espace de six ans. C'est ce genre d'information dont les contribuables ont besoin pour comprendre l'urgence de la situation.

• (1310)

Plus les Canadiens seront informés sur la situation financière du gouvernement, moins ils risquent d'être exploités par des intérêts douteux, et mieux ils seront en mesure de comprendre lorsque des décisions difficiles seront prises.

Je terminerai en vous disant que si le gouvernement actuel croit sincèrement qu'il lui est possible d'atteindre les objectifs économiques et financiers recherchés par le présent Budget, qu'il ait le courage de ses convictions et qu'il donne immédiatement à la population les mécanismes d'évaluation appropriés pour que tous les Canadiens soient en mesure de juger bien avant les prochaines élections si leur choix démocratique de ce gouvernement a été le bon choix.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Je dirai au député d'en face, monsieur le Président, que j'ai été très étonné qu'il ne signale pas, dans le cours des observations qu'il a présentées aujourd'hui sur le budget, les deux initiatives dont il a parlé dans son allocution prébudgétaire et qu'il a expressément demandé au gouvernement d'inclure dans le budget.

Je parle de l'allocution que le député a présentée lors de la journée de consultation sur le budget et au cours de laquelle il a parlé avec passion et avec conviction de la nécessité de maintenir le régime d'accession à la propriété, qui permet aux acheteurs d'une première maison d'utiliser une partie de leur REER à cette fin.

Je me souviens d'avoir alors pris la parole pour dire au député qu'il avait été très convaincant.

Nous avons fait ce que le député nous avait demandé de faire puisque, comme vous le savez, cette mesure est prévue dans le budget mais, chose plutôt curieuse, le député n'en a pas soufflé mot.

Son idée était bonne et elle fait désormais partie du programme global prévu dans le budget en vue de redonner du travail aux Canadiens. Le député n'ignore pas que, à la faveur des faibles taux d'intérêt qui sont imposés à l'heure actuelle, les jeunes familles pourraient avoir la chance d'acquérir une première maison, stimulant par la même occasion la création d'emplois dans le secteur de la construction.

Redonner du travail aux Canadiens, c'est ce que nous essayons de toutes nos forces de faire, et le député a eu là une excellente idée. Je m'étonne, toutefois, qu'il n'ait pas signalé que le ministre des Finances y avait donné suite.

Je tiens à dire au député qu'il n'est pas très raisonnable de s'intéresser seulement aux quelques lacunes que peut présenter le budget en ce qui concerne les chômeurs. Nous savons tous ici que ce budget est particulièrement dur pour les chômeurs, mais nous nous efforçons de leur redonner du travail.

Il me semble que le député aurait dû saluer les mesures budgétaires qui favorisent la petite entreprise, en particulier l'étude que nous menons au Comité de l'industrie en vue de mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise. Beaucoup de députés du Bloc y participent de façon très constructive.

Ce que je veux faire valoir au député, c'est que si ce budget mérite peut-être des critiques constructives, l'opposition doit néanmoins reconnaître qu'il prévoit aussi de bonnes mesures.

• (1315)

Nous avons, en tant que députés, la responsabilité de redonner espoir aux gens qui s'efforcent de relancer notre économie. Le député n'en conviendra-t-il pas?

[*Français*]

M. Laurin: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que mon collègue soit trop déçu de ne pas avoir entendu mes remerciements. Toutefois, il me fait plaisir de lui dire aujourd'hui merci pour une des nombreuses mesures qu'on avait suggérées et qui a été maintenue par le Parti libéral.

Comme il n'y en a pas eu beaucoup, vous conviendrez que je ne peux pas les remercier pendant dix minutes, cela prendrait trop de temps. Je préfère lui laisser le soin de me rappeler qu'il m'avait félicité et cela m'a d'ailleurs fait grandement plaisir.

Quant aux autres mesures, particulièrement sur le chômage, je voudrais signaler, et je l'ai d'ailleurs signalé dans mon discours, que les démunis allaient peut-être encore une fois accepter un effort ultime, un effort additionnel. On en parle dans nos comtés lorsqu'on rencontre les gens. Si les gens ordinaires pouvaient avoir la garantie que leur effort ultime, consenti allait servir à améliorer leur situation financière, à réduire le déficit du pays, je pense que ces gens-là seraient d'accord pour le faire. Cela à condition aussi de ne pas être les seuls à mettre de l'argent dans le plateau. C'est ce qu'on n'a pas encore obtenu du gouvernement.

Les démunis sont touchés, la classe moyenne est touchée, mais les plus riches de la société ont conservé leurs principaux privilèges. Ils ne sont touchés que symboliquement. C'est ce que les plus démunis trouvent inacceptable. Ils se disent: Si nous faisons partie intégrante de cette société, en faisons-nous partie intégrante seulement lorsqu'il faut faire un effort fiscal? Est-ce que nous sommes là seulement pour payer? Sommes-nous là aussi pour recevoir nos privilèges?

L'humble privilège que peut obtenir une personne démunie c'est de toucher le chèque d'assurance-chômage lorsqu'elle est en période d'inactivité, involontaire la plupart du temps. Au lieu d'accorder cela aux plus démunis, on a augmenté les conditions pour avoir accès à l'assurance-chômage.

Je ne pense pas qu'on soit dans une société juste, tant réclamée, tant défendue par les libéraux, et il me fera plaisir, dans un prochain discours, de remercier le député d'en face et son gouvernement s'ils veulent bien accéder aux nombreuses autres demandes que nous avons faites.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux me joindre à tous mes collègues en Chambre aujourd'hui, tant d'un côté que de l'autre, pour vous remercier de votre coopération aussi.

Je donne maintenant la parole au député de Rosedale.

[*Traduction*]

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole pour la première fois à la Chambre des communes. Avant de présenter mes observations sur le budget, je voudrais décrire ma circonscription à l'intention de mes collègues.

Je suis très fier de représenter la population de la circonscription de Rosedale et de remplacer le grand libéral qui a été le dernier député libéral de Rosedale, l'honorable Donald Macdonald. Je ne prétends pas être du même calibre que lui, mais je suis sûr que vous, monsieur le Président, et tous ses amis à la Chambre savez à quel point ce serait une tâche difficile.

Je voudrais commencer en faisant remarquer à mes collègues que le nom de Rosedale ne donne peut-être pas une idée juste de toute la diversité de ma circonscription. Je voudrais énumérer tous les secteurs couverts par Rosedale. Ma circonscription s'étend de Davisville jusqu'aux rives du lac et inclut des quartiers intéressants comme Moore Park, Rosedale proprement dit, Cabbagetown, Regent Park, Moss Park, Crombie Park et St. Lawrence.

Ma circonscription compte six grands hôpitaux, une partie de l'Université de Toronto et la nouvelle université Ryerson, de même que d'autres établissements de haut savoir.

Le quartier financier de Toronto, avec les rues King et Bay, dont le nom n'est plus à faire, si je puis dire, se trouve aussi dans ma circonscription. C'est là que cinq grandes banques ont leur siège et que beaucoup d'autres institutions financières ont des bureaux. Osgoode Hall, siège du système de justice de la province de l'Ontario, se trouve dans Rosedale, de même que de nombreux théâtres de réputation locale ou nationale, dont le Théâtre français de Toronto, et quelque 18 coopératives. De plus, je suis convaincu que les députés seront intéressés d'apprendre que la ferme Riverdale est dans ma circonscription. Elle n'est peut-être pas assez grande pour me donner de la crédibilité aux yeux de mes collègues de la campagne, mais au moins, cette ferme est là

pour nous rappeler, à nous citadins, que nous devons toujours être conscients des questions concernant les régions rurales.

● (1320)

Quant à la population de Rosedale, elle est un mélange urbain complexe, un microcosme, pour reprendre l'expression d'autres députés, de la société où nous vivons, et j'irais même jusqu'à dire, un microcosme du monde où nous vivons et auquel nous devons nous adapter. C'est une circonscription dynamique qui, je dirais, représente ce que le Canada a de meilleur à offrir.

Le quartier Rosedale fait contraste, à certains égards, avec St. James Town, Regent Park et Moss Park, où il y a beaucoup de gens qui vivent dans des logements sociaux, beaucoup de personnes âgées, de mères seules et d'autres personnes qui doivent travailler fort pour arriver à joindre les deux bouts. Cependant, tous sont unis par le même désir d'avoir un bon gouvernement, un gouvernement qui a un bon sens de l'équilibre et qui cherche avant tout à défendre leurs intérêts. C'est, à mon avis, ce que notre gouvernement a fait dans ce budget.

Nous avons un nombre considérable de nouveaux Canadiens dans notre circonscription. Certains sont arrivés chez nous en tant qu'immigrants, d'autres en tant que réfugiés. Ce sont tous des gens honnêtes et travailleurs qui, grâce à leurs compétences, vont contribuer à faire avancer notre pays dans la tradition de nos ancêtres.

La circonscription compte également la plus importante population homosexuelle au Canada, ce qui donne encore plus de diversité à notre collectivité et vient enrichir bien des aspects de notre vie, notamment sur la scène artistique et culturelle. Ces gens comptent sur le gouvernement actuel pour donner suite aux promesses non tenues de beaucoup de gouvernements précédents en veillant à ce qu'ils ne soient plus victimes de discrimination, tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle, afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans notre société. Ils ont le droit de vivre dans un monde où ils ont les mêmes chances que les autres, et nous leur devons bien cela.

[*Français*]

Il y a aussi une communauté française dans ma circonscription qui n'est pas nombreuse mais importante, une communité fière, diverse, et qui contribue pleinement à notre culture et à notre économie; une communauté francophone et canadienne, qui regarde la présence du Québec dans notre fédération comme un atout et comme une inspiration pour leur avenir linguistique et culturel. Et elle espère, cette communauté, que nos amis québécois et nos amies québécoises le savent.

[*Traduction*]

Cette diversité présente des défis et des possibilités. Le budget dont nous discutons aujourd'hui reflète un grand nombre des ces défis et possibilités. À mon avis, ce qui fait la force de ce budget, c'est l'équilibre entre les divers impératifs financiers qui l'ont influencé, les chemins qu'il trace pour l'avenir et son incidence sur la vie des Canadiens. Ce budget est avant tout axé sur les gens. Il ne les immole pas sur l'autel de quelque dogme financier.

Les habitants de ma circonscription ont bien accueilli ce budget. Les travailleurs indépendants du quartier Rosedale étaient heureux de voir qu'ils pourront continuer de cotiser à leur REER et assurer ainsi leur avenir financier afin de ne pas devenir un fardeau pour les futurs contribuables de notre pays.

Les petites et moyennes entreprises étaient heureuses de voir qu'on a maintenu les initiatives qui les concernent et qu'on a tenu compte de leurs préoccupations, ce qui leur permettra d'être plus compétitives dans ce monde complexe où nous vivons.

Les nouveaux Canadiens, dont j'ai parlé plus tôt, cherchent des façons de mettre leurs langues, leurs cultures et leurs compétences au profit des petites et moyennes entreprises afin de leur ouvrir des portes sur les marchés étrangers. Le budget nous oriente dans cette direction. Les compétences de ces nouveaux Canadiens représentent une ressource que nous nous devons d'utiliser pour notre bien commun, car c'est l'avenir du Canada et l'avenir du monde qui sont en jeu. C'est un point que le budget fait ressortir de façon particulière.

● (1325)

Les gens de ma circonscription qui vivent dans des logements subventionnés considèrent les mesures de développement des ressources humaines annoncées dans le budget comme un excellent début d'une politique visant à mettre fin à leur dépendance et à leur rendre le contrôle de leur vie afin qu'ils puissent mener une vie productive sans avoir à compter sur l'aide gouvernementale qu'ils méprisent.

Au cours du congé de la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de vivre un moment de très grande fierté dans ma circonscription. Je suis allé à une assemblée au Collège George Brown où, grâce à une subvention du gouvernement du Canada, la Goodwill Industries a pu atteindre et former des gens à qui il avait jusqu'alors été impossible de recevoir une formation. Certains d'entre eux avaient des infirmités, certains avaient eu des problèmes de drogue, bref, ils avaient tous souffert de problèmes qui les avaient empêchés de prendre leur vie en main. Ils ont pu s'inscrire à un programme de formation, grâce à une subvention gouvernementale qui leur a permis de le suivre avec succès, et 70 p. 100 d'entre eux avaient déjà obtenu un emploi le soir même où ils recevaient leur diplôme.

Quand j'entendais hier le chef du Parti réformiste parler de la nécessité d'effectuer des compressions budgétaires et de prendre des mesures draconiennes, je ne pouvais m'empêcher de revoir les sourires sur le visage des diplômés et des membres de leur famille, et la fierté avec laquelle ils recevaient leur diplôme au terme de ce programme. Il s'agit en effet du genre de programmes que le gouvernement actuel établit pour permettre aux gens de retourner sur le marché du travail. Ces gens-là représentent

une ressource que notre société ne peut se permettre de gaspiller. Le budget à l'étude nous donne les outils pour y veiller.

Voilà pourquoi je suis fier d'en parler au nom des habitants de ma circonscription, de quelque condition sociale qu'ils soient.

Je suis particulièrement fier de cet élément du budget, car il conserve au gouvernement libéral un rôle essentiel et constructif qu'appuient les gens de tous les horizons de ma circonscription.

Même le monde universitaire connaît de nombreux problèmes financiers. Je parlais l'autre jour avec le recteur de l'Université de Toronto qui me disait que la réduction du montant des cotisations d'assurance–chômage, que l'université doit payer, représente une contribution importante. Comme les universités sont de très gros employeurs, cette mesure contribuera de façon appréciable à assurer leur stabilité financière.

Les députés d'en face ont ridiculisé le programme d'infrastructure en n'y voyant rien d'autre que de simples travaux de construction, mais le recteur de l'Université de Toronto m'a dit qu'il offre à son institution de haut savoir une excellente occasion de mieux travailler à former les jeunes Canadiens qui nous feront entrer dans le XXI^{e} siècle.

Pourquoi dénigrer des réalisations comme celles–là uniquement par sectarisme politique? Juste avant que je prenne la parole, le ministre a fort bien expliqué que nous devons nous occuper de nos infrastructures. Nous devons tous réaliser que ce programme d'infrastructure met à contribution des travailleurs intellectuels tout autant que des ouvriers. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui s'en est rendu compte et qui a vu la nécessité de procéder à un renouveau et de se tourner vers l'avenir.

En conclusion, permettez–moi de revenir à ce que j'ai dit au début. Je profite de ma première intervention à la Chambre pour remercier les gens de Rosedale de m'avoir élu. Je ferai de mon mieux pour les représenter et pour défendre les intérêts de mon pays et je m'emploierai à réaliser les objectifs de ce gouvernement qui, avec ce budget, a mis en place les éléments essentiels pour que notre pays soit productif et que notre avenir soit serein.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai beaucoup hésité à interrompre la période des questions et observations qui va faire suite au discours de mon éminent collègue, mais je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à la présentation de rapports par des comités permanents et spéciaux. J'ai en main un rapport de comité qui intéressera sûrement les députés et que j'aimerais déposer maintenant.

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire a–t–il l'assentiment de la Chambre?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 10^{e} rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant les affaires émanant des députés que le comité a retenues comme pouvant faire l'objet d'un vote.

Conformément au paragraphe 92(2) du Règlement, ce rapport est adopté dès son dépôt sur le Bureau.

Normalement, ce rapport n'aurait pas dû être déposé avant demain. Il y a eu une entente selon laquelle, si le gouvernement le présentait cet après–midi pour que les députés prennent connaissance des affaires retenues, l'heure réservée aux affaires émanant des députés ne commencerait pas demain, mais lundi.

En conséquence, je propose, et je crois avoir à ce sujet le consentement unanime:

Que l'étude des affaires émanant des députés commence le lundi 14 mars 1994, à 11 h 00.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1330)

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire un bref commentaire concernant mon collègue de Rosedale, avec qui j'ai eu l'occasion de voyager, il y a quelques semaines, à Vancouver. J'ai pu apprécier l'homme davantage et je crois qu'il est de ceux à qui on pourrait attribuer le titre de gentilhomme, tel qu'on l'entendait au Moyen Âge, c'est–à–dire un homme qui manifeste une ouverture d'esprit sincère à l'endroit de l'ensemble de ses collègues de la Chambre. Je ne doute aucunement de sa sincérité lorsqu'il parle ou lorsqu'il manifeste le souhait que les Québécois et les Québécoises se sentent chez eux à l'intérieur de la Fédération canadienne.

Je veux lui dire également que si les Québécois et les Québécoises devaient, dans un avenir rapproché, choisir de s'assumer et ainsi faire en sorte que le Québec devienne un pays souverain, les Québécois et les Québécoises seront toujours heureux et intéressés à maintenir des liens avec des voisins qui manifestent cette ouverture d'esprit, comme c'est le cas de mon collègue de Rosedale.

Je le félicite pour ses propos et je souhaite que nous puissions effectivement maintenir ce genre de relation, quel que soit l'avenir qui nous est réservé.

M. Graham: Monsieur le Président, je remercie infiniment mon collègue pour les très gentilles paroles qu'il a dites à mon égard, et qui a quand même pu réserver une certaine chose, à la fin, qui nous donnera peut–être l'occasion d'être plus opposants que nous le sommes aujourd'hui.

J'aimerais mettre un peu d'emphase sur ce que je disais au sujet de Rosedale. Je lui suggère ce qui suit: ce n'est pas seulement une question que les Québécois et les Québécoises soient bien accueillis dans l'autre partie du Canada, mais je vous jure, monsieur le député, que l'attitude de la province de Québec, ce que le Québec, les Québécois et les Québécoises ont pu réussir en gardant leur culture et leur langue, sert d'inspiration pour la francophonie hors Québec, y inclus la francophonie qui règne aussi dans ma circonscription.

Je vous demande, par vos actions et par ce que vous ferez à l'avenir, de ne pas mettre en péril cette fleur si fragile qui doit être alimentée par vous, par nous et par toutes les personnes de cette Chambre, ainsi que dans le reste du Canada, pour qu'elle fleurisse comme votre culture a pu s'épanouir au Québec.

[*Traduction*]

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, à l'occasion de ma première intervention à la Chambre, je veux d'abord féliciter notre Président et les vices–présidents de l'impartialité dont ils ont fait preuve en dirigeant les travaux de la Chambre.

La courtoisie et la politesse sont actuellement de mise à la Chambre, ce qui ne s'était pas vu souvent ces derniers temps. À mon avis, tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, montrent aux Canadiens qu'il est possible de procéder à des échanges et à des débats sérieux et d'exprimer certaines divergences de vues dans le respect et la dignité.

Je veux prendre quelques instants pour parler de ma circonscription et des gens merveilleux qui m'ont choisi pour les représenter et devenir leur porte–parole à Ottawa.

Ma circonscription, celle de Huron—Bruce, est située sur la rive est du lac Huron. Elle comprend tout le comté de Huron et la moitié sud du comté de Bruce.

• (1335)

Cette belle circonscription s'étend de Grand Bend, dans le sud, à Southampton, dans le nord, et comprend des villes et villages comme Kerkton, Dublin, Teeswater, Zurich et, à l'extrême est, Paisley. Elle compte 43 municipalités en tout.

Ma circonscription est sans doute l'une des plus authentiquement rurales et agricoles de tout le Canada. Sa vocation est nettement agricole, car les productions porcine, bovine, laitière et avicole sont très importantes.

Le climat convient bien à la culture des haricots, notamment des haricots blancs, des céréales et du colza. J'ajoute que ma propre localité, Zurich, revendique le titre de capitale canadienne du haricot. Goderich prétend être la plus jolie ville du Canada, mais on y trouve aussi les installations de Champion Road Graders, entreprise qui fabrique des niveleuses et d'autres machines de voirie. Je suis heureux de voir certaines de ses machines dans les rues d'Ottawa. Un peu plus au nord du lac Huron, nous trouvons la centrale nucléaire Bruce, la plus grande du monde.

Parmi les Canadiens célèbres qui sont originaires de Huron—Bruce, notons Paul Henderson qui, en 1972, a marqué le point victorieux dans la célèbre série qui a opposé le Canada à la Russie.

Timothy Eaton, après avoir immigré au Canada, s'est d'abord installé dans la localité d'Usborne, dans le sud–est de ma circonscription.

Kipple Disney, grand–père de l'illustre Walt Disney, s'est établi dans une exploitation agricole familiale, à Bluevale. C'est là que Elias, père de Walt, est né. Il a fréquenté l'école centrale de Goderich.

Une autre célébrité originaire de ma circonscription nous a fait honneur plus récemment. Il s'agit de Lloyd Eisler, de Seaforth ou, comme il préférerait qu'on le dise, d'Egmondville. Avec Isabelle Brasseur, de la circonscription de Richmond—Wolfe, il a remporté une médaille de bronze aux 17e Jeux olympiques d'hiver, à Lillehammer, en Norvège.

Je remercie avec une sincère gratitude tous ceux qui ont travaillé et voté pour moi dans la circonscription de Bruce—Huron. Leur amitié et leur encouragement ont été pour moi une récompense suffisante dans une tâche qui, par moments, semblait impossible.

Le plus important dans ma vie a été ma famille, ma femme Kathy et nos deux fils, Cam et Brian, leurs femmes, Kathy et Bonnie, et nos deux petits–fils, Brent et Shawn. Ils ont tous soutenu mes efforts pour me faire élire et ils m'ont toujours grandement encouragé pendant mes longues années de politique municipale. Je les remercie de leur affection.

C'est l'Année de la famille, ce qui m'incite à réfléchir aux orientations à prendre dans nos politiques sociales. Mon point de vue, que partagent sans doute nombre de députés, celui de Central Nova notamment, c'est que la vie est sacrée de la conception à la mort naturelle. C'est une idée sur laquelle il y a évidemment une certaine divergence d'opinions. Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat et de parler de cette question, entre autres, en cette tribune démocratique.

Avant les élections, les Canadiens avaient perdu confiance en leurs représentants et institutions politiques. J'estime qu'avec l'avènement d'un nouveau gouvernement ils sont revenus sur leurs positions et qu'ils font de nouveau confiance à leurs élus.

Durant les élections, les électeurs avaient le choix entre des partis proposant des idées et des politiques nettement différentes. En tant que libéraux, nous estimons que la population devrait savoir pourquoi elle vote, et c'est pourquoi nous avons énoncé nos politiques dans notre fameux livre rouge.

Par une écrasante majorité, les Canadiens ont choisi notre parti et, ce qui importe le plus, nos politiques. C'est ici qu'entre en jeu le facteur de la confiance. Quel meilleur moyen, pour la classe politique, de gagner la confiance des Canadiens que de remplir ses promesses à la lettre? Ce n'est pas nécessairement une idée nouvelle, mais c'en est une qu'on a oubliée pendant trop longtemps.

Le gouvernement doit avoir la confiance de la population s'il veut réussir à effectuer les nécessaires réformes dans une foule de domaines, qu'il s'agisse de la sécurité sociale, des affaires étrangères ou de la défense.

En outre, la population fait davantage confiance aux institutions du pays parce qu'il ne s'est jamais tenu autant de consultations et de débats ouverts que dernièrement dans l'affaire des activités de maintien de la paix en Bosnie et celle des essais des missiles de croisière dans le nord du Canada. Cela a montré que la Chambre des communes pouvait servir de tribune pour la tenue de débats constructifs sur des sujets d'intérêt national.

Et ce n'est que le début. C'est pourquoi j'ai hâte aux débats à venir et que d'autres changements soient apportés pour améliorer encore notre rôle de député.

• (1340)

Si nous examinons le budget présenté le mois dernier par le ministre des Finances, nous voyons que les engagements pris dans le livre rouge sont respectés presque point par point. Si je me reporte à la page 107 du livre, je n'y vois aucune promesse qui n'a pas été tenue.

Comme je l'ai dit aux habitants de ma circonscription, la teneur du budget ne devrait être une surprise pour personne. Cela devrait par–dessus tout accroître la confiance des gens dans leurs représentants. Je suis également fier de ce budget que je n'éprouve aucun problème à défendre et à vendre aux habitants de ma circonscription. C'est un budget équilibré, d'une portée considérable, qui prépare le terrain en vue de la future réforme pour l'amélioration des programmes et des services.

Ces dernières semaines, j'ai parlé avec un grand nombre d'habitants de ma circonscription et j'ai eu plusieurs entrevues avec les médias. Tout le monde était positif quant au budget. À mon avis, ce que les gens aiment dans ce budget, c'est qu'il est réaliste. Les gens en ont assez des budgets qui promettent l'impossible et n'aboutissent à rien. Ce budget est réaliste tant sur le plan de la réduction du déficit que des prévisions économiques et de la création d'emplois.

Nous avons exposé aux gens les graves problèmes politiques auxquels notre pays est confronté, dont un déficit qui est monté en flèche à 45 milliards de dollars, bien plus que ce qui était prévu.

Nous, libéraux, croyons en la nécessité de remettre de l'ordre dans les finances du pays. C'est pourquoi le ministre a présenté un budget qui devrait en trois ans permettre d'atteindre un ratio de cinq contre un entre la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes. Cela est un bon départ si nous voulons réaliser l'objectif de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Encore une fois, cela se trouvait dans le livre rouge et c'est ce que les Canadiens ont appuyé.

Je voudrais dire à tous ceux et à toutes celles qui prétendent que le gouvernement n'est pas allé assez loin que nous n'allons pas laisser tomber les gens dans le besoin ou courir le risque de redégringoler dans une récession en procédant à des compressions et à des réductions, en dépensant sans compter ou en faisant fi des conséquences quand les chômeurs sont au nombre de 1,6 million, quand le nombre des assistés sociaux monte en flèche et quand le taux de pauvreté infantile atteint les 30 p. 100. Ce n'est surtout pas le moment d'abandonner tous ces gens.

Ceux qui sont partisans de plus fortes compressions oublient que nous n'en sommes pas arrivés là du jour au lendemain et qu'il faudra beaucoup de temps, d'équité et de compassion pour nous en sortir. Ils oublient qu'ils n'habitaient pas une autre planète pendant que le déficit s'accumulait. Ils ont élu et appuyé les gouvernements qui agissaient de la sorte et, de surcroît, ils ont bénéficié de ces largesses comme tout le monde.

Évitant les mesures radicales, nous devons adopter une approche pondérée, fondée sur l'établissement d'un cadre favorable à la croissance économique, au rétablissement de l'équilibre budgétaire et à la création d'emplois.

Ce budget vise la création d'emplois non pas à la manière des gouvernements de jadis qui créaient eux–mêmes les emplois, mais en favorisant l'éclosion d'un climat propice et en dotant les entreprises des moyens de créer des emplois.

Cela dit, je ferai observer que le gouvernement voulait investir dans les infrastructures de ce pays. Ces investissements vont permettre au Canada de rester concurrentiel face à la mondialisation accrue des marchés. Cette mesure créera de 50 000 à 60 000 emplois.

Le ministre a prêté une oreille attentive aux Canadiens qui souhaitaient une réduction du déficit sans augmentation des impôts. Ces gens voulaient que l'on procède à une réforme sans faire des compressions draconiennes dans les programmes destinés aux plus démunis. Ils étaient favorables à la création d'emplois. Ils désiraient une réduction systématique et graduelle du déficit. Ils étaient partisans des investissements dans la recherche et le développement. Ils aspiraient au renouveau et à la revitalisation de l'activité économique. Enfin, ils voulaient que notre régime fiscal soit plus juste et équitable.

Le budget répondant à ces aspirations, je suis fier d'y souscrire.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui exprimer non seulement mon insatisfaction envers le budget que le ministre des Finances a présenté le 22 février, mais aussi l'insatisfaction des habitants de ma circonscription, New Westminster—Burnaby.

J'ai pris connaissance de leurs opinions dernièrement à une assemblée publique qui avait été organisée expressément pour examiner le budget et les priorités financières de notre pays. J'avais osé annoncer un peu partout la tenue d'une assemblée publique à l'ancienne mode où chacun pouvait donner son opinion sur le budget devant tout le monde. Au cours de cette assemblée, qui a duré deux heures, de nombreuses personnes se sont présentées au micro.

● (1345)

Les ministres auraient dû être là. Ils auraient entendu les gens dire que les libéraux n'ont pas de mandat politique pour faire ce qu'ils sont en train de faire dans ce budget. Aucun bon mot n'a été dit au sujet de ce budget. Cependant, les gens ont trouvé un soulagement dans la décision du gouvernement de ne pas annoncer de nouvelles dépenses importantes pour des projets grandioses et peu judicieux. La plupart se sont plaints de l'absence, dans le budget, d'initiatives de création d'emplois à long terme. Ce budget n'a fait naître aucun espoir.

Ce gouvernement a été élu parce qu'il avait promis de faire des changements. Or, on le constate avec ce budget, rien n'a changé.

Il avait promis, dans le budget, de réparer les égouts et de remettre en état les routes. Je dirai simplement qu'il ne s'agit pas d'emplois à long terme qui nous permettront d'être présents sur la scène internationale.

Dans le budget, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement retirait son aide au projet d'accélérateur de particules KAON en Colombie–Britannique. Je présume qu'il est plus important d'asphalter de vieilles routes que de maintenir le Canada à la fine pointe des sciences et de la technologie.

Je me souviens de la campagne électorale, lorsque les libéraux faisaient des promesses d'emplois et de changements aux Canadiens. Pendant qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux avaient accusé le gouvernement conservateur d'avoir laissé le taux de chômage grimper à 11,2 p. 100. Le livre rouge des libéraux, qui ressemble maintenant à un livre écrit à l'encre rouge, promettait de redonner du travail aux Canadiens et de réduire le taux de chômage.

Lorsque les chômeurs de New Westminster—Burnaby ont regardé la présentation du budget à la télévision, ils s'attendaient, je répète, s'attendaient à ce que le ministre des Finances leur donne un emploi ou, du moins, l'espoir d'en trouver un et qu'il présente un plan pour casser le taux de chômage.

Eh bien, dans son ultime prédiction, le ministre des Finances a bel et bien prédit un taux de chômage moins élevé, une réduction formidable de 0,1 p. 100. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ne pouvaient en croire leurs oreilles: 0,1 p. 100! Cela est incroyable de la part d'un parti qui avait passé toute la campagne à promettre des emplois. Nous l'avons tous entendu: nous avons le plan, nous avons l'équipe, faites–nous confiance.

Le ministre des Finances veut nous faire croire qu'il y aura davantage d'emplois l'année prochaine et que c'est à ce moment–là que l'économie s'améliorera. Le mandat confié au gouvernement était clair comme de l'eau de roche: changer les choses, réduire radicalement les dépenses, prendre une nouvelle orientation et ainsi relancer l'économie. Ce mandat ne consistait pas à réorganiser simplement quelques affaires et espérer que l'économie s'améliorerait toute seule.

Les gens de New Westminster—Burnaby savent que, dans la situation difficile que nous connaissons actuellement, il existe un lien direct entre un haut taux de chômage et les dépenses et les impôts élevés que renferme ce budget.

Le gouvernement doit se mettre au régime. Pour commencer, il aurait dû plafonner toutes les dépenses fédérales à 153 milliards de dollars, ce qui aurait ramené le déficit à 27,8 milliards au lieu des 39,7 milliards qui sont prévus. Cela aurait été un objectif général assez modeste qui aurait envoyé le message voulu aux marchés internationaux qui nous jugent en définitive.

Au lieu d'essayer de réduire les dépenses fédérales, le gouvernement les augmente de 3,3 milliards de dollars en les faisant passer de 160,3 milliards de dollars à 163,6 milliards de dollars.

Si le ministre des Finances n'avait rien fait du tout, le déficit fédéral de 1994–1995 se serait élevé à 41,2 milliards de dollars. Cependant, comme le gouvernement est obligé de présenter un budget, le ministre a mis ses nouvelles bottes et il a réduit le déficit d'à peine 1,5 milliard de dollars.

Les gens de New Westminster—Burnaby se demandent comment les dépenses fédérales peuvent être aussi élevées. Eh bien, étant donné que je m'occupe notamment des questions de justice et des affaires juridiques, je vais m'attarder sur certaines dépenses dans ce domaine.

Il est, par exemple, incroyable qu'on continue de subventionner certains groupes spéciaux. Ainsi, la Commission de réforme du droit, qui a été rétablie dans ce budget, avait des dépenses de 4,8 millions de dollars en 1992–1993, de 4,9 millions de dollars en 1991–1992 et de 5 millions de dollars en 1990–1991, tout cela pour un groupe d'universitaires qui n'avait aucun compte à rendre mais qui était chargé de rédiger des rapports obscurs, pour la plupart oubliés le lendemain de leur publication.

Eh bien maintenant, les contribuables vont devoir payer la note pour ce groupe de réflexion libéral qui, sous le couvert d'une parfaite neutralité politique, prêchera les dogmes libéraux. Les partis politiques reçoivent leurs propres fonds de leurs partisans. Or, dorénavant, les contribuables vont financer un groupe de réflexion libéral. On revient à la bonne vieille façon de penser de l'ère Pearson–Trudeau. Je crois que nous devrions aider les universitaires légitimes travaillant dans nos universités à des travaux de recherche sur la politique juridique du gouvernement. Nous n'avons pas besoin de la sociologie appliquée d'une Commission de réforme du droit.

Le Programme de contestation judiciaire est un autre exemple de gaspillage. En 1992–1993, on y a consacré, en fait, 1,06 million de dollars. En 1993–1994, on prévoyait y affecter 1,26 million de dollars. Or, selon le Budget principal des dépenses, il devrait nous coûter 3,35 millions de dollars en 1994–1995. Quel merveilleux régime de retraite pour les avocats, du moins ceux d'allégeance libérale, qui seront retenus pour s'en occuper.

Si je semble cynique, c'est parce que je m'aperçois que plus ça change, plus c'est pareil, qu'on a droit à l'ancienne façon de penser au Canada de la part d'un homme du passé qui défend une idéologie budgétaire désuète mal adaptée à la nouvelle économie mondiale.

● (1350)

Le Programme de contestation judiciaire a été créé en 1978 afin d'aider financièrement des particuliers à défendre des causes constitutionnelles fondées sur le droit à l'égalité et les droits linguistiques. En 1982, on a inclus dans le programme les causes fondées sur la Charte des droits.

La portée du programme a changé radicalement et il sert maintenant de tremplin, aux frais des contribuables, aux féministes radicales, aux gays et lesbiennes et autres groupes sociaux qui veulent modifier le paysage politique par la porte arrière,

c'est–à–dire par les tribunaux, au lieu de faire valoir leurs revendications par la voie du scrutin.

Les nominations au comité de sélection du programme seront douteuses et financièrement très coûteuses puisque les décisions ne seront pas pondérées par les forces du marché. Si une cause mérite d'être défendue devant la Cour suprême du Canada, la population canadienne l'appuiera volontiers. Toute cause qui ne serait pas agréée par la collectivité ne devrait pas pouvoir être défendue en justice.

On sait également que les augmentations d'échelon de rémunération sont gelées, ce qui cause beaucoup d'émoi dans les rangs de la GRC. Or, le gouvernement dépense des millions de dollars pour les contestations judiciaires et une commission. Où sont donc les priorités du gouvernement? La situation économique est précaire.

Le gouvernement aurait dû réduire d'abord le financement des groupes d'intérêts spéciaux. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a reçu 300 000 $ par année depuis 1991, sauf l'an dernier où il a touché 270 000 $. Le gouvernement verse plus de 250 000 $ à cet organisme, qui se plaint pourtant que ce montant est insuffisant.

En supprimant l'aide financière à tous les groupes de défense spéciaux, le gouvernement éliminerait deux problèmes. Premièrement, le gouvernement réduirait substantiellement ses dépenses et mettrait fin aux querelles et rivalités qui surviennent entre les groupes dès que le gouvernement réduit leur budget. On mettrait ainsi fin à la division au sein de nos communautés.

La communauté internationale a accordé un bref sursis au gouvernement du Canada et retient son souffle. Je ne suis pas convaincu que les libéraux puissent ou veuillent livrer la marchandise. Les réformistes avaient demandé le dépôt d'un mini–budget à l'automne afin de parer à ce qui est en train de se produire, en particulier en ce qui concerne l'accroissement des avoirs liquides.

Les investisseurs sont de moins en moins attirés par le Canada, et les capitaux fuient vers l'étranger. Cette tendance va s'aggraver jusqu'à ce qu'il y ait une ruée sur le dollar.

À l'heure actuelle, le Canada épuise ses réserves d'or et de devises pour acheter des dollars canadiens sur le marché international, dans le seul but d'empêcher notre monnaie de se déprécier trop rapidement. C'est la vieille loi de l'offre et de la demande qui s'applique, en l'occurrence. Le problème, c'est que le Canada n'a pas les moyens de soutenir ce genre de défense bien longtemps.

Le Canada pourra perdre le bénéfice des anciens avantages que sont la stabilité politique et la perspective d'un bon rendement. En effet, si on ajoute l'instabilité politique du Québec au malaise financier général, nous sommes en droit de nous attendre à une réaction majeure de la part des pays étrangers.

Si nous ne redressons pas nous–mêmes la situation, la communauté internationale le fera à notre place, et de façon brutale. Le comportement passé constitue le meilleur indicateur du comportement à venir. Or, depuis 1984 au moins, la communauté mondiale a fait confiance aux gouvernements canadiens qui ont promis de façon répétée de régler le problème du déficit et de l'impôt proportionnel, mais tous les budgets successifs ont maintenu le statu quo.

Nous nous voyons maintenant dans l'obligation de produire des budgets équilibrés pendant de nombreuses années à cause des mesures économiques prises depuis quelques années. Le traitement est connu, mais il reste à avoir le courage de l'appliquer. Il faudra entreprendre un régime–choc pour mettre fin aux excès et recouvrer la santé et la douleur devra être partagée également entre tous.

Si l'on veut instaurer un leadership fondé sur l'exemple, les premières étapes devront toucher le fonctionnement de la colline du Parlement et les dépenses générales engagées aux niveaux supérieurs.

À l'heure actuelle, le fardeau n'est pas partagé équitablement. Ce budget renferme 18 nouveaux programmes de dépenses mis en place pour des raisons idéologiques. Les frais de la dette sont sous–estimés, ce qui donne des prévisions très risquées. Les marchés financiers internationaux vont patienter jusqu'à l'automne tout au plus.

Le Parlement est le lieu où le gouvernement vient demander au peuple la permission de prélever des impôts et de dépenser. C'est donc cette Chambre qui doit assumer les conséquences financières pour la nation. Ce sont les députés qui doivent décider des mesures à prendre.

Ceux du camp réformiste, qui sont très près de leurs collectivités, ont prêté l'oreille aux observations des gens et ont amorcé le mouvement. Toutefois, les députés qui ne sont pas des réformistes doivent bien disposer d'au moins 100 moyens différents pour faire pression auprès de ceux qui se cramponnent aux anciennes façons de penser. En jargon psychologique, on dirait que les comportements en matière de dépenses révèlent le caractère profond des personnes.

Disons tout de go que ceux qui entretiennent des convictions devraient aussi avoir le courage d'agir. Si nous croyons vraiment en nos actions, nous pourrons voguer vers un nouveau Canada où l'égalité sera la norme, la compassion notre principe conducteur, l'humilité notre mode de vie et la vérité, la source même de nos paroles.

● (1355)

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son discours, mais j'aimerais toutefois lui demander de vérifier ses calculs.

Il s'en prend aux dépenses minimes qu'engagera le gouvernement en rétablissant la Commission de réforme du droit, mais par ailleurs critique la décision parfaitement raisonnable de ce dernier concernant l'accélérateur de particules KAON. Il devrait savoir qu'un tel établissement coûterait, au bas mot, plus de 200 millions de dollars par an aux contribuables canadiens, en frais d'investissement et de fonctionnement.

Étant donné ce coût astronomique et la nature futuriste de ce projet, les organismes consultatifs du gouvernement fédéral que sont le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil des sciences du Canada, ainsi qu'un comité du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie constitué par l'ancien premier ministre, se sont unanimement prononcés contre une telle dépense qui ne pouvait se justifier compte tenu des priorités du

Article 31 du Règlement

Canada en matière de science et de technologie et du niveau actuel des dépenses dans ces domaines, du fait des autres besoins auxquels nous devons répondre.

Le député a passé sous silence les ressources considérables prévues dans le budget pour mettre en oeuvre les promesses contenues dans le livre rouge telles que l'amélioration du programme d'aide à la recherche industrielle et la création d'un réseau technologique canadien. Il n'a dit mot des importantes dépenses consacrées à la diffusion de la technologie.

Ces dépenses profiteront aux nombreuses petites et moyennes entreprises qui sont le moteur de l'économie canadienne. L'économie canadienne repose sur les PME; c'est pourquoi le gouvernement a concentré ses efforts sur ces dernières.

M. Forseth: Monsieur le Président, tout dépend de ce qu'on estime devoir être les priorités fondamentales d'un gouvernement. J'ai dit que la façon dont il dépensait les deniers publics était révélatrice des courants philosophiques et des principes dont il s'inspirait.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre aborde maintenant les déclarations de députés en application de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FEMMES DANS LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aux nombreuses Canadiennes qui ont fait une contribution importante au domaine des arts et de la culture. Les arts et la culture ont grandement influé sur l'évolution du tissu social du Canada, de même que sur la croissance économique de notre pays.

Les exemples que nous donnent d'extraordinaires artistes du spectacle comme Karen Kain, des auteurs comme Margaret Laurence et des artistes comme Keterina Mertikas, me sont une véritable source d'inspiration.

Je suis fière de compter parmi mes électeurs des femmes comme Linda Schuyler, qui s'est vu décerner récemment l'Ordre du Canada pour 1994, en reconnaissance de sa contribution hors pair dans le monde des médias. M^me^ Schuyler s'est surtout fait connaître à titre de créatrice et de productrice déléguée d'une série télévisée qui a été saluée unanimement par le public, *Les enfants de la rue Degrassi*.

Virginia Little est, pour sa part, directrice musicale du Little String Orchestra de Brantford. Dernièrement, M^me^ Little a été choisie citoyenne de l'année dans le domaine des arts par le Brantford Regional Arts Council.

En tant qu'artistes de spectacle, entrepreneurs ou bénévoles, les Canadiennes se distinguent dans le monde des arts et de la culture. Je les félicite et les en remercie.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, la Fondation de l'entrepreneurship vient de lancer une nouvelle initiative intitulée «Une quarantaine en faveur de l'emploi». La fondation s'est associée avec de nombreux organismes régionaux afin de susciter des initiatives locales de création d'emplois. Le programme Défi Emplois de la fondation veut apporter sa contribution dans chaque localité afin de favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Je tiens à féliciter le Mouvement Desjardins d'avoir mis son réseau de caisses populaires au service de la fondation pour appuyer le programme Défi Emplois. Il faut saluer Desjardins pour son implication sociale, car, en plus de participer au programme Défi Emplois, le Mouvement Desjardins participe au Forum pour l'emploi, à Qualité Québec et à la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités.

• (1400)

Il est regrettable qu'on ne retrouve pas le même dynamisme chez ce gouvernement pour proposer des mesures de création d'emplois au Québec et au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE PÈRE ALBERT LACOMBE

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je tiens à souligner l'anniversaire de naissance du père Albert LaCombe, né le 28 février 1827.

Originaire de St–Sulpice, au Québec, le père LaCombe a fondé l'établissement de St–Albert, en 1861, ainsi que plusieurs missions en Alberta, dont Saint–Paul des Cris.

Il a oeuvré auprès des peuples autochtones de l'Alberta, notamment les Cris et les Pieds–noirs. Il a contribué à l'acceptation, sans violence, du projet de construction du chemin de fer Canadien Pacifique. Lors de la rébellion de 1885 dirigée par Louis Riel, il a été un facteur d'apaisement dans la région. À titre de conseiller, il a participé aux négociations du traité n^o^ 8.

Linguiste accompli, le père LaCombe a rédigé un dictionnaire et une grammaire cris et a traduit la Bible en différentes langues autochtones.

Bref, je tenais à proclamer le père LaCombe grand Albertain et grand Canadien.

LE TIBET

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, nous marquons aujourd'hui le 35e anniversaire du soulèvement des Tibétains contre l'occupation de leur petit pays pacifique par la Chine.

Chaque année, à la même date, je prends la parole à la Chambre pour demander au gouvernement de protester auprès du gouvernement chinois contre les violations massives des droits de la personne au Tibet, la destruction de l'environnement de ce pays et le refus de son droit à l'autodétermination.

Au cours de la dernière année, les arrestations politiques ont augmenté de 30 p. 100 et ont inclus des enfants et des religieuses tibétaines.

Hier, la Chine a réussi encore une fois à convaincre les Nations unies de mettre de côté la résolution critiquant son bilan au chapitre des droits de la personne. C'est une tragédie!

Le peuple tibétain a toujours adopté une attitude de non–violence à l'égard de cette question et, en 1989, le Dalaï Lama a reçu le prix Nobel de la paix.

J'espère que le gouvernement canadien se penchera sur cette question avec positivisme dans son examen de la politique étrangère. On ne saurait fermer l'oeil sur les violations des droits de la personne au Tibet et ailleurs.

* * *

LES PROSTITUÉES ANONYMES

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, les histoires à succès ne sont pas rares chez les femmes, mais certaines sont plus touchantes que d'autres.

Paige était une prostituée. Dans son enfance, elle avait été agressée sexuellement et, malgré ses efforts pour mener une vie normale, elle s'est retrouvée dans la rue et s'est mise à consommer de plus en plus de drogues au point où elle avait des convulsions quand elle ne se droguait pas.

Après s'être prostituée pendant de nombreuses années, Paige a eu la chance d'entendre parler d'une femme qui avait mis sur pied l'organisme Prostituées Anonymes. Dès lors, une nouvelle vie a commencé pour elle.

Les refuges pour femmes battues, les centres de désintoxication et les centres de réadaptation pour toxicomanes sont devenus son nouvel environnement. En 1991, Paige a mis sur pied un groupe de Prostituées Anonymes en Colombie–Britannique. Elle fait maintenant partie d'un comité spécial de citoyennes formé de femmes élues qui viennent en aide à d'autres femmes.

La semaine dernière, j'ai participé pour la première fois à une réunion de ce comité. J'ai rencontré Paige et aussi Cindy–Lou. Ces femmes ne sont que deux des nombreuses femmes qui ont eu la chance de se sortir du milieu de la prostitution. Paige a besoin d'être soutenue dans son entreprise. Des maisons de transition sont indispensables pour permettre aux prostituées de s'en sortir.

En cette Semaine internationale de la femme, je tiens à rendre hommage à cette jeune femme qui a réussi alors que tout était contre elle.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, du 13 au 19 mars prochain se déroule au Québec la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, une tradition au cours de laquelle parents, amis, intervenants et personnes ayant une déficience intellectuelle organisent, à travers le Québec, diverses activités afin de sensibiliser la population aux réalités vécues par les personnes présentant une déficience intellectuelle et celles vécues par leurs familles.

J'invite mes honorables collègues du Québec, et ceux des autres provinces, à se joindre aux diverses activités de cette semaine dont le thème est «J'ai ma place dans ma famille. . .et ailleurs?».

En cette année de la famille, je voudrais féliciter tous mes commettants de Verdun—Saint–Paul et en particulier l'équipe du Droit de Vivre qui travaillent bénévolement pour les déficients intellectuels en milieu familial.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, l'Assemblée des évêques réunissait dernièrement un groupe de personnes influentes, afin de développer des solutions pour contrer le gouffre de la pauvreté qui ne cesse de s'accentuer et qui cause de plus en plus de dommage et de souffrance dans notre société.

Les solutions proposées par ce groupe d'experts réitèrent encore une fois les demandes pressantes effectuées par plusieurs groupes et organismes auprès du gouvernement, lequel fait toujours la sourde oreille.

La pauvreté n'est pas uniquement une statistique, monsieur le Président, elle a surtout un visage, celui des hommes et des femmes qui souffrent et qui tentent, par tous les moyens, de retrouver leur dignité.

● (1405)

Le Bloc québécois appuie cette démarche et va faire en sorte que les recommandations de ce regroupement d'experts ne restent pas lettre morte auprès du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en février, la presse a rapporté que le solliciteur général avait promis une réforme radicale de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à la suite de l'enquête sur la libération de Robert Leech, un détenu qui, en 1972, avait été condamné pour viol à la prison à perpétuité et dont la libération a mené au meurtre sadique de Jewel Gamble, à Regina, en 1992.

À présent que M. Leech a été condamné pour la deuxième fois à la prison à perpétuité, nous nous demandons quelles mesures le gouvernement va prendre pour veiller à ce que M. Leech ne sorte jamais de prison et ne commette pas de nouveau crime. Au cas où

Article 31 du Règlement

M. Leech parviendrait une nouvelle fois à déjouer le régime de libération conditionnelle, sera-t-il relâché dans notre collectivité?

Étant donné les sondages nationaux qui révèlent tous que la majorité des Canadiens sont en faveur d'un référendum exécutoire sur le rétablissement de la peine de mort, je demande au nom de la majorité silencieuse que le gouvernement présente une mesure législative accordant aux électeurs ce qu'ils désirent, c'est-à-dire un référendum exécutoire sur la peine de mort.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, la faim et la pauvreté sont des problèmes très réels dans la région de l'Atlantique. La *Food Bank Society of Halifax—Dartmouth* a récemment publié les résultats d'une vaste enquête sur les utilisateurs des banques alimentaires de la région métropolitaine. Cette enquête nous rappelle tristement le sort de membres souvent oubliés de notre société.

On a ainsi constaté que les clients des banques alimentaires ont des revenus très inférieurs au seuil de pauvreté, puisque 94 p. 100 avaient moins de 1 000 $ par mois. Les rares qui avaient un peu plus de 1 000 $ par mois avaient des familles de quatre personnes ou plus. Parmi les clients des banques alimentaires, 44 p. 100 avaient connu des jours où ils n'avaient rien à manger. Beaucoup sont des parents qui se privent de nourriture pour que leurs enfants en aient.

Voilà la preuve que nos programmes sociaux ne fonctionnent pas. Voilà la preuve d'un besoin réel de réforme!

* * *

LES GARDERIES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, nous devons veiller à ce que les lois de l'impôt tiennent compte des besoins des femmes travaillant à leur propre compte tout autant que ceux des hommes qui travaillent à leur compte.

La proportion des femmes au travail qui ont des enfants d'âge pré-scolaire est maintenant de 68 p. 100. La majorité de ces femmes travaillent à plein temps ou gèrent une entreprise et ne peuvent réclamer leurs frais de garderie à titre de dépenses d'entreprise.

La garde des enfants est un service essentiel de soutien à la famille; elle fait partie intégrante de l'aptitude d'une société à assurer un meilleur revenu. Étant donné que c'est la carrière des femmes qui est encore la plus touchée par les soins à donner aux enfants, en considérant les frais de garderie comme une dépense d'entreprise, on inciterait certainement les femmes à mieux développer leurs compétences de chefs d'entreprises et leur ingéniosité.

Il me semble que la garde des enfants est bien davantage une dépense d'entreprise que l'inscription à un club social, des billets d'abonnement à des événements sportifs ou la location d'une automobile de luxe.

Durant cette Semaine internationale de la femme, je me joins aux femmes du Réseau canadien des agricultrices, à mes électeurs et particulièrement aux femmes de London—Middlesex pour prier le gouvernement d'adopter une loi qui permettrait de déduire les frais de garderie à titre de dépenses d'entreprise.

* * *

L'ARCHEVÊQUE DE SARAJEVO

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, Mgr Vinko Puljic, archevêque de Sarajevo, est des nôtres aujourd'hui.

Après avoir vécu 22 mois de siège dans la ville de Sarajevo, Mgr Puljic a reçu dimanche l'autorisation de la FORPRONU de quitter la capitale de la Bosnie-Herzégovine, ravagée par la guerre.

Monseigneur Puljic a toujours prêché en faveur d'un dénouement juste et pacifique du conflit qui déchire la Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour la coexistence harmonieuse de tous ses habitants.

Au mépris du danger, l'archevêque est demeuré à Sarajevo pour diriger la distribution de l'aide humanitaire dont avaient désespérément besoin tous les citoyens de Bosnie et de Croatie.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à Mgr Puljic en croate.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en croate.*]

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, les libéraux sont au pouvoir depuis à peine quatre mois, mais voilà qu'apparaît déjà le vrai visage du nouveau gouvernement. Élu grâce au programme emprunté au NPD, il a recours maintenant pour gouverner aux pratiques et aux politiques des conservateurs de droite.

• (1410)

Quand vient le temps de traduire dans un budget le livre rouge, ce ne sont pas les corporations et les familles riches, mais plutôt les démunis, les chômeurs entre autres, qui devront mener la lutte au déficit. La fameuse réforme de la TPS, tant attendue, consistera en une opération de camouflage, c'est-à-dire cacher la taxe dans un prix global, l'appliquer à tous les biens, y compris la nourriture.

Les libéraux parlaient du renforcement du tissu social, plutôt ils divisent la société. Les retraités devraient sacrifier leur pension en faveur des programmes de formation pour les jeunes.

Le vrai visage des libéraux, maintenant, est là parce que leur maquillage électoral a coulé.

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement a beaucoup parlé d'une nouvelle notion d'intégrité en politique. Le premier ministre a récemment, dans une intervention à la Chambre, refusé de dénoncer le fait que le chef de l'opposition faisait la promotion du séparatisme à l'étranger. Par contre, le gouvernement reproche à mon parti d'être contre le bilinguisme.

Je prends aujourd'hui la parole pour prier tous les députés de cesser d'échanger des insultes et de s'en tenir aux faits. Le fait est que nous sommes en faveur du bilinguisme individuel et régional. Ce que nous contestons, c'est la Loi sur les langues officielles et les dépenses ridiculement élevées qu'elle engendre.

Un député ministériel nous a demandé de fournir des données exactes sur les coûts. Nous avons tenté d'obtenir ces chiffres, mais le gouvernement refuse de nous les fournir, parce qu'il ne les connaît pas. Nos recherches montrent que les coûts directs et indirects représenteraient entre deux et quatre milliards de dollars par année.

Je mets le gouvernement au défi de nous faire part des coûts véritables et d'ouvrir le débat sur cette question à la Chambre.

* * *

LES PÊCHEUSES DE TERRE–NEUVE ET DU LABRADOR

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, comme nous célébrons la Semaine internationale de la femme, je veux faire connaître à la Chambre un groupe de femmes très particulier, celui des pêcheuses de Terre–Neuve et du Labrador.

Nous parlons souvent des hommes qui tirent leur subsistance de la mer, mais le sort des femmes qui sont pêcheuses de métier est presque oublié. Ces braves femmes affrontent l'océan glacial jour après jour pour subvenir aux besoins de leur famille. Tout le monde est égal à bord d'un bateau de pêche.

À cette époque où l'activité diminue dans le secteur de la pêche, le travail est difficile, et les pêcheuses de Terre–Neuve et du Labrador ont prouvé qu'elles sont à la hauteur. Leurs efforts sont un élément important de la culture collective, à Terre–Neuve. En cette Semaine de la femme, nous devons célébrer leurs mérites et leur détermination.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à l'occasion de la Semaine internationale de la femme pour inviter tous les députés à se joindre à moi pour honorer toutes celles qui offrent leurs services à leurs collectivités respectives en tant que bénévoles.

On les trouve dans les bidonvilles du tiers monde aussi bien que dans les centres communautaires du voisinage. On parlera de leur courage et de leur abnégation dans les livres d'histoire et on les cite dans les journaux d'aujourd'hui. Elles travaillent courageusement et bénévolement pour leurs collectivités et elles sont prêtes à consacrer des années à diverses causes.

Tout au cours de l'histoire, de bien des façons, les femmes ont servi leurs collectivités respectives de façon courageuse et tout à fait désintéressée.

Cette semaine nous offre l'occasion de réfléchir aux réalisations des femmes dans le monde entier. Elle ne serait pas complète si on oubliait de mentionner leurs efforts déployés à titre de bénévoles dans leurs collectivités.

J'exhorte tous les députés à reconnaître toutes ces années où les femmes ont servi avec dévouement leurs concitoyens partout dans le monde.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour faire valoir une cause que tous les députés appuieront, j'espère.

Michelle et David Gebe, deux électeurs de ma circonscription, Markham—Whitchurch—Stouffville, sont très fiers de la petite Erin–Denise qu'il ont eue le 10 février. Ils sont devenus parents grâce à une adoption effectuée par l'intermédiaire des services sociaux de l'Ontario. Pour M. et M^me^ Gebe, c'est vraiment un événement très heureux.

Or, ils se sont opposés à un obstacle de taille lorsqu'ils ont demandé des prestations de maternité en vertu du programme d'assurance–chômage. À titre de parents adoptifs, ils n'ont droit qu'à dix semaines de prestations d'assurance–chômage au lieu des 30 semaines prévues dans le cas d'une mère naturelle.

Je demande humblement au gouvernement d'enquêter sur les inégalités manifestes que présentent les mesures législatives sur l'assurance–chômage et de corriger ce problème. Des parents adoptifs comme David et Michelle ont droit de recevoir l'aide et l'encouragement du gouvernenmet fédéral. Ils ont besoin de notre appui.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les véritables intentions du gouvernement se précisent en matière de réforme des programmes sociaux. En effet, le ministre du Développement des ressources humaines confirmait hier sa volonté de remettre en question les programmes des pensions de vieillesse. Pourtant, lors de la campagne électorale, le chef du Parti libéral dénonçait avec virulence les intentions du Parti réformiste de couper les pensions de vieillesse en disant, et je cite, «que ce n'est pas très recommandable».

Pourquoi le premier ministre considère-t-il aujourd'hui recommandable l'idée de couper les pensions de vieillesse alors que ce ne l'était pas, juste avant d'affronter l'électorat? Pourquoi s'acharne-t-il aujourd'hui sur les personnes âgées, et pourquoi renie-t-il son engagement de ne pas toucher aux pensions de vieillesse?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, nous n'avons pas l'intention de toucher aux pensions de vieillesse, et ceux qui veulent lancer des canards comme celui-là essayent de faire peur aux gens.

Ce que nous devons faire, c'est étudier les problèmes sérieux qui existent avec le Régime de pensions du Canada. C'est un programme à très long terme, et nous savons que, dans les années 2005 et 2010, le financement de ce programme sera compliqué.

Comme nous voulons très bien faire notre travail, nous essayons d'anticiper les problèmes que nous aurons lorsque nous formerons encore le gouvernement en l'an 2010.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, plutôt que de faire de la politique-fiction, le premier ministre devrait regarder d'où viennent les canards qui sont lancés. Qu'il regarde du côté de son ministre du Développement des ressources humaines et qu'il nous dise s'il endosse ses propos irresponsables de forcer la population à faire ce choix odieux entre la formation des jeunes ou les pensions de vieillesse.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire clairement que j'ai très confiance au ministre qui fait un travail considérable pour essayer de réformer les choses qui en ont besoin au Canada. Il est important de nous assurer, comme Canadiens, qu'on puisse redonner la dignité du travail aux assistés sociaux et aux chômeurs. C'est ce que le ministre tente de faire actuellement et je pense qu'il fait un très bon travail en consultant les provinces et tous les intéressés.

Je pense qu'il n'y a pas de lien à établir avec ce que j'ai mentionné tout à l'heure. À cause du vieillissement de la population on prévoit, après l'an 2000, des problèmes pour le Régime de pensions du Canada. Il est important que notre gouvernement commence à étudier ces problèmes immédiatement, et le ministre fait un travail exceptionnel pour essayer de rendre leur dignité aux travailleurs canadiens.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Voilà justement, monsieur le Président, le genre de propos ambigus qui va raviver les appréhensions qui animent aujourd'hui les personnes âgées au Canada et au Québec.

Maintenant qu'on voit un gouvernement qui est en train de s'attaquer à l'universalité du régime des pensions de vieillesse, il faut demander au premier ministre s'il faut en conclure qu'il a délibérément caché ses véritables intentions durant la campagne électorale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, on ne peut pas être plus clair que je l'ai été à la première question. Il est fort probable que les trois questions avaient été préparées d'avance, alors il les a lues. J'ai dit qu'on n'avait pas l'intention de toucher aux pensions de vieillesse. Il faut arrêter d'essayer de faire peur aux gens. Ce ne peut être plus clair que les propos que je viens de tenir à l'instant.

Ce qui me plaît, dans un certain sens, c'est de voir le Bloc québécois dans cette Chambre qui défend le statu quo canadien tous les jours. Alors que nous voulons réformer, ils ne veulent pas que nous touchions au Canada du tout; on devrait garder le Canada tel qu'il est. Nous voulons faire des réformes pour tous les citoyens du Canada, y compris ceux du Québec.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La politique du gouvernement est de plus en plus claire. Après s'être attaqué aux chômeurs, le gouvernement a maintenant dans sa mire les personnes âgées. Il augmente en effet de 500 millions sur trois ans leur fardeau fiscal en réduisant leur crédit d'impôt. De plus, le ministre du Développement des ressources humaines nous annonce qu'il va réviser les programmes sociaux les concernant.

• (1420)

Au lieu de s'attaquer aux pensions des personnes âgées, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas le courage de sabrer dans les paradis fiscaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, pour répondre à la question que pose le député et à celle que soulevait avant lui son chef, je signale à ceux qui désirent connaître les intentions de notre gouvernement, qu'ils n'ont qu'à consulter la page 64 du budget où nous nous engageons à accroître considérablement les programmes de sécurité de la vieillesse au cours des quatre ou cinq prochaines années. La réponse à leurs questions se trouve là.

Nous essayons de transmettre le message suivant: au cours des deux prochaines décennies, le nombre de Canadiens admissibles à diverses prestations aura doublé. Nous voulons que la prochaine génération jouisse de la même sécurité que la génération actuelle. Cependant, nous devons trouver une façon de financer le tout.

Cela signifie qu'il faut dès aujourd'hui utiliser plus efficacement une grande partie des régimes de retraite et des REER pour favoriser la création d'emplois et l'essor économique au Canada afin que nos jeunes puissent trouver un emploi et payer les pensions de demain. Voilà ce que nous tentons de faire.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, les libéraux, en 1985, pourfendaient les conservateurs qui voulaient éliminer l'indexation des pensions de vieillesse. Où sont donc passées, en 1994, les convictions des libéraux qui maintenant s'attaquent directement à l'existence même des pensions de vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la seule personne ici qui se soit déjà attaquée aux prestations que reçoivent les personnes âgées, c'est le chef de l'opposition à l'époque où il faisait partie du gouvernement précédent. Il est la seule personne à l'avoir fait.

Nous ne cherchons qu'à renforcer et à préserver le système en prévision de l'avenir. Nous ne voulons pas réduire le budget pour l'instant. Nous n'envisageons aucune mesure remettant en question l'universalité du régime. Tout cela est clairement indiqué dans le budget.

Nous envisageons simplement de tenir des consultations auprès de tous les Canadiens afin d'étudier en détail la sécurité future des Canadiens et les façons d'utiliser les capitaux des caisses de retraite pour investir au Canada et veiller à la saine gestion du RPC et du système des paiements.

La génération actuelle doit se poser la question suivante: que pouvons-nous faire immédiatement pour veiller à ce que les Canadiens de demain vivent aussi bien que les personnes âgées d'aujourd'hui?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et a aussi trait aux répercussions sociales du budget.

Le ministre a parlé de plans visant à réduire de 16 000 membres l'effectif des forces armées canadiennes. Pour beaucoup d'entre nous à la Chambre, cette réduction d'effectif mettra à l'épreuve la capacité du gouvernement d'aider les travailleurs qui doivent quitter un secteur à trouver un emploi productif dans un autre secteur.

Quelles mesures précises son ministère et le ministère du Développement des ressources humaines prennent-ils pour aider ces 16 000 Canadiens à trouver des emplois productifs dans d'autres secteurs?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Industrie, pourrait peut-être parler du programme de conversion de la défense dont il est responsable.

Les programmes que nous offrons à nos fonctionnaires et à nos militaires sont originaux et audacieux. Il y a ce que nous appelons les indemnités de départ améliorées, pour les inciter à prendre des retraites anticipées, et aussi des fonds de recyclage ainsi que diverses allocations qui les aideront à faire la transition à laquelle le député s'intéresse tant.

Le gouvernement s'est engagé dans le programme de conversion de la défense, qui est un programme mené sur une grande échelle. Je travaillerai en étroite collaboration avec mon collègue, le ministre de l'Industrie, pour que la conversion se fasse au fur et à mesure de la réduction de l'effectif de nos forces armées.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre qu'il ne s'agit pas ici de 16 000 camions ou chars d'assaut, mais bien de 16 000 personnes qui ont des familles.

Je demande au ministre s'il serait prêt à fournir à la Chambre un registre contenant les noms de ces 16 000 personnes afin que nous puissions voir combien d'entre elles seront poussées vers l'assurance-chômage, l'aide sociale ou des emplois sans avenir et combien arriveront vraiment à trouver des emplois productifs dans cette nouvelle économie dont parle le ministre de l'Industrie.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste a certainement une drôle de vision de la démocratie. Il veut que la vie privée des Canadiens soit étalée au grand jour à la Chambre des communes. Nous ne faisons pas cela dans le domaine fiscal ni dans celui de la santé, et nous ne le ferons pas non plus dans le domaine de la défense. Je n'en reviens pas que le Parti réformiste prêche de telles idées inspirées d'Orwell, des idées que nous rejetons totalement.

Nous respectons la vie privée des gens. Nous nous préoccupons beaucoup des personnes qui vont perdre leur emploi, comme en témoignent, je crois, les déclarations que j'ai faites après la présentation du budget.

Si le député examine les indemnités de cessation d'emploi qui ont été annoncées et qu'on est en train de négocier pour chacune des bases visées et pour les autres services touchés au ministère, il verra que nous traitons ces gens avec la plus grande générosité.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le ministre reconnaîtra-t-il alors que ce qui arrive à ces 16 000 personnes qui seront mises à pied par son ministère est une bonne indication de la capacité du gouvernement à aider les chômeurs en général?

Autrement dit, si le gouvernement ne peut pas guider 16 000 personnes mises à pied par ce ministère vers une nouvelle économie, comment peut-on croire qu'il est capable de le faire pour 1,6 million de chômeurs canadiens?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député n'a manifestement pas lu les documents budgétaires ni écouté les discours que j'ai prononcés.

Ces personnes auront droit à de généreuses indemnités de cessation d'emploi, et nous devrons probablement légiférer pour aller au–delà de ce qui est prévu dans les conventions collectives existantes en ce qui concerne le réaménagement des effectifs.

Il est évident, d'après les discussions que nous avons eues avec les syndicats, que ceux–ci sont mécontents du nombre de personnes qui seront mises à pied graduellement sur une période de quatre ans, mais ils reconnaissent que la fin n'est pas pour demain, que tout se fera selon un processus bien réglementé où chaque employé sera traité de façon juste et équitable.

Je trouve cela plutôt ironique que le député se réveille soudainement, deux semaines après la présentation du budget, pour plaider la cause de ces 16 500 personnes qui seront mises à pied graduellement, lui qui parle de réductions beaucoup plus draconiennes dans la fonction publique depuis déjà quelques années.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je peux comprendre la frustration du député qui n'a jamais de question à poser. Il aimerait bien en poser à son gouvernement.

Hier, à propos de la fermeture éventuelle du Collège militaire de Saint–Jean, le ministre de la Défense nationale déclarait et je cite:

> Comme beaucoup d'autres, j'étais contre, et le premier ministre aussi. Nous aurions aimé pouvoir nous en tirer sans fermer ce collège. Cependant, sur le plan budgétaire, il nous a semblé, selon les analyses de rentabilisation, que la meilleure chose à faire était de concentrer les activités au collège de Kingston. . .

Le ministre de la Défense peut–il nous certifier aujourd'hui que la décision de fermer le Collège militaire de Saint–Jean a été prise «uniquement» pour des raisons d'économie d'argent et non pas pour des raisons politiques?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la réponse est certainement oui.

[*Traduction*]

Je devrais expliquer qu'en examinant nos projets de compressions budgétaires, si nous avions pu éliminer d'autres installations excédentaires, nous l'aurions fait. Il était logique de rationaliser les collèges. Moi–même et mes collègues avons exposé ici tous les arguments à ce sujet. Naturellement, il n'est jamais agréable d'éliminer l'emploi de 16 500 personnes et de provoquer des répercussions aussi difficiles pour diverses localités. La décision a été vraiment difficile à prendre, mais, en dernière analyse, j'ai établi la liste des établissements à fermer, et la liste a été incorporée au budget. C'est une décision que nous défendrons. La fermeture des deux collèges, Royal Roads et le CMR, est regrettable, mais la décision est irrévocable.

• (1430)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre déclarait également: «Quand je témoignerai devant le Comité permanent chargé d'examiner le Budget des dépenses, j'aurai toute l'information pertinente et à jour, à ce moment–là.

Les gens ne comprennent pas la décision du ministre. Ils se préparent, à Saint–Jean, à une grande manifestation pour contester la décision du ministre. Pourquoi le ministre refuse–t–il obstinément de dévoiler les chiffres maintenant? Serait–il en train de les tripoter pour justifier sa décision?

Le Président: Je sais que parfois quand nous posons des questions, les mots nous échappent un peu. Je suis certain que le mot tripoter pourrait être modifié par l'honorable député.

M. Gauthier (Roberval): Je poserai ma question avec plus de gentillesse. Le ministre est–il en train de manipuler, d'arranger ou d'organiser. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Donc, vous voulez dire «expliquer». L'honorable ministre a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je m'en remets à votre jugement, mais le député laisse entendre que je me suis livré à de très mauvais procédés. En temps normal, j'exigerais des excuses, mais comme le député est nouveau à la Chambre, nous pouvons peut–être passer l'éponge.

Tous les chiffres seront disponibles mardi prochain. En fait, nous avons fourni les chiffres concernant toutes les fermetures de bases à tous les députés concernés, quel que soit leur parti. Nous avons été tout à fait ouverts. Comme le député le sait, j'ai organisé des séances d'information avec mon ministère, avec le Parti réformiste et avec le Bloc québécois. Nous avons été complètement ouverts. Nous n'avons rien à cacher.

C'est vraiment au comité que l'on pourra faire un examen beaucoup plus détaillé de la question. Le député pourra avoir toute la journée pour ça. J'y passerai toute la journée et toute la soirée s'il le faut rien que pour lui faire plaisir.

* * *

L'EMPLOI

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

De l'aveu même du ministre, le gouvernement devra dépenser 92 000 $ pour créer un emploi dans le cadre de son programme d'infrastructure. Par contre, la réduction des cotisations d'assurance–chômage permettra de créer un emploi dans le secteur privé au coût de 50 000 $.

Voici ma question: si, en réduisant les impôts, il crée deux fois plus d'emplois qu'en dépensant les deniers publics, pourquoi le

gouvernement envisage-t-il encore de mettre en oeuvre un programme d'infrastructure aussi inefficace, alors qu'il peut simplement réduire les impôts?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le programme d'infrastructure a été lancé à la demande des municipalités de toutes les régions du Canada, celles-ci s'étant rendu compte que, pour créer des emplois dans notre pays et redonner du travail aux Canadiens, nous avons besoin de maintenir dans nos localités des infrastructures qui nous permettront d'attirer les investisseurs et d'accroître notre compétitivité en cette période de mondialisation des échanges.

Le programme visait à réaliser cet objectif, d'une part, et à redonner du travail aux Canadiens, d'autre part. Il est mis en oeuvre en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités qui l'appuient unanimement partout au Canada.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Hier, le sous-ministre des Finances a reconnu que les taux d'imposition des sociétés et des particuliers en vigueur au Canada sont les deuxièmes en importance parmi ceux de tous les pays industrialisés. Le ministre sait sûrement qu'il existe un lien direct entre les taux d'imposition élevés et les taux de chômage élevés.

Le ministre a-t-il un plan à long terme de création d'emplois s'appuyant sur la réduction des taux d'imposition au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le sous-ministre des Finances a dit des choses très intéressantes lors de la réunion d'hier. En fait, il est indiscutable que le fardeau fiscal des Canadiens est très lourd aux niveaux fédéral, provincial et municipal. C'est certainement là un obstacle important à la création d'emplois.

• (1435)

C'est justement pour cette raison que, dans le dernier budget, le gouvernement propose de réduire ses dépenses de cinq dollars pour chaque dollar de nouvelle recette.

C'est aussi pour cette raison que le ministre du Développement des ressources humaines a pu annoncer dans le budget une réduction des cotisations d'assurance-chômage, qui sont en fait une taxe à l'emploi. Nous avons commencé à nous attaquer à ce mal qui mine la création d'emplois au Canada.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Hier, le ministre de l'Industrie nous a dit que le gouvernement a cédé ses intérêts dans Ginn Publishing à une compagnie étrangère à la suite d'un engagement verbal. On ignore toujours l'identité de la personne ayant contracté cette entente verbale.

Le ministre du Patrimoine connaît-il, lui, l'identité de la personne qui a donné cet accord? S'il ne peut pas nous divulguer dans cette Chambre le nom de cette personne, peut-il au moins nous assurer qu'il en connaît vraiment l'identité?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, il n'est pas de l'usage de cette Chambre d'aller porter des accusations à l'égard de personnes que l'on nomme. Et je ne voudrais faire ni l'un ni l'autre, ni porter une accusation ni nommer personne. Mais il y a des dates. La date est 1992. Et je crois avoir exprimé l'opinion que la responsabilité au niveau ministériel avait dû être portée par les ministres qui avaient les portefeuilles appropriés en 1992.

Bien sûr, c'est une question qui est compliquée, qui est délicate. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Je pense qu'il y a des décisions qui ont été prises. Il fallait nettoyer ce qui était resté derrière ces décisions, et c'est ce que nous avons fait, au bénéfice de l'industrie des publications au Canada.

M. Bouchard: Il est tout mêlé, lisez ma carrière.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il y a un ministre de mêlé. . .

Le Président: À l'ordre. L'honorable députée de Rimouski—Témiscouata a la parole.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il continuer de donner son appui à la transaction de Ginn Publishing alors que lui et son collègue de l'Industrie ont déclaré hier, à leur sortie de la Chambre, qu'ils n'avaient jamais vu l'opinion légale du ministère de la Justice sur laquelle ils se fondent pour appuyer cette transaction controversée?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Je crois, monsieur le Président, que ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit c'est que je n'ai pas vu un contrat qui, ayant été oral, naturellement n'est pas visible. Et ce que j'ai dit c'est que ces échanges oraux laissent des traces, ils laissent des traces.

Je peux rassurer notre collègue. Oui, j'ai vu l'opinion qui a été émise. Alors j'ai répondu à sa question, et je peux la rassurer: J'ai vu l'opinion qui a été émise.

* * *

[*Traduction*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE POUR LES AUTOCHTONES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Hier, le ministre a annoncé à la Chambre que c'est au Manitoba qu'on tentera l'expérience de l'autonomie gouvernementale. Comme des dizaines de milliers d'autochtones sont en cause et

que tous les Canadiens seront touchés, au bout du compte, le ministre dira–t–il à la Chambre comment il définit l'autonomie gouvernementale pour les autochtones du Manitoba?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est une question difficile.

Des voix: Oh, oh!

M. Irwin: C'est vrai. Je suis sérieux. Je n'ai jamais assimilé la supériorité numérique à la supériorité intellectuelle. Je voudrais pouvoir collaborer avec le député, car, si le Parti réformiste tient à l'autosuffisance, à l'autonomie gouvernementale, à l'autodétermination, il y a des questions sur lesquelles nous allons devoir nous entendre tous ensemble.

• (1440)

Réaliser l'autonomie gouvernementale, ce n'est pas comme préparer un budget. Il ne s'agit pas de modifier des chiffres, mais des opinions, des mentalités, et nous voulons que ce soit une oeuvre commune. Nous avons donc entamé des entretiens, et ils seront fort longs, avec les chefs du Manitoba. Les échanges seront difficiles, nous ne nous faisons pas d'illusions. Mais nous y arriverons.

Notre engagement à l'égard de l'autonomie gouvernementale, de l'autodétermination et de l'autosuffisance figure dans le livre rouge. La difficulté de la tâche ne nous fera pas renoncer. J'espère que le député nous épaulera.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ce concept d'autonomie gouvernementale est sans doute difficile à définir, mais si le gouvernement du Canada prend un engagement à cet égard, je pense qu'il vaudrait mieux qu'il sache de quoi il s'agit. C'est là où nous voulons en venir.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre avec qui il négocie et comment il laissera les autochtones ratifier toute entente définitive en matière d'autonomie gouvernementale?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le député n'ignore sans doute pas qu'il existe un mécanisme au sein des Premières nations, des assemblées et des conseils de bande pour procéder à la ratification.

Comme nous l'avons dit dès le début, nous tiendrons des discussions avec les autochtones pendant une période de six mois. De plus, nous le ferons dans un cadre acceptable pour les Premières nations. Ce sera fait. Il y aura ratification. Ce sera fait démocratiquement et je suis convaincu qu'à la fin nous en arriverons tous ensemble à un résultat dont le député sera très fier en tant que Canadien.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Certains économistes et fiscalistes recommandent au ministre d'étendre la TPS au secteur de l'alimentation. En novembre 1989, l'opposition libérale a dénoncé, dans un rapport déposé en cette Chambre: «les membres libéraux du Comité des finances ne peuvent admettre l'imposition des produits alimentaires de base.»

Est–ce que le ministre entend donner suite à cette recommandation d'étendre la taxe sur les produits et services au secteur de l'alimentation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je suis en train de répondre à une question dont le sujet est déjà à l'étude en comité parlementaire. Cela étant dit, vous savez fort bien que le but de ce comité est vraiment d'écouter les Canadiens et les Canadiennes afin d'obtenir leurs points de vue.

Ce n'est certainement pas le rôle du gouvernement de dire aux Canadiens qu'ils n'ont pas le droit d'exprimer leur point de vue, c'est une des libertés fondamentales de notre pays. Je pense que le comité est en train de faire un excellent travail et nous l'appuyons.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est l'opinion du ministre qui intéresse les citoyens.

Le gouvernement libéral peut–il prendre l'engagement qu'il écarte d'emblée l'hypothèse de taxer les biens alimentaires, comme l'avaient fait les mêmes libéraux lorsqu'ils étaient dans l'opposition?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous sommes en train vraiment de parler d'un comité sur lequel siègent plusieurs des collègues du parti du député. Il s'agit d'un comité qui a un rôle très important à jouer d'ici à la fin juin, moment où il remettra son rapport. Nous n'avons vraiment pas l'intention, en tant que gouvernement, d'inhiber ce débat. On veut le tenir, on veut écouter les Canadiens, et cela me surprend que le député ait peur d'écouter la voix de la population.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la situation des troupes canadiennes dans l'ex–Yougoslavie.

Si je comprends bien, l'engagement qu'a pris le gouvernement de maintenir des troupes dans la région se termine le 31 mars. Le premier ministre peut–il indiquer à la Chambre si le gouvernement entend garder des troupes dans l'ex–Yougoslavie ou dans la région des Balkans après l'expiration de notre engagement actuel?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le ministre des Affaires étrangères fera une déclaration à cet égard plus tard aujourd'hui.

Je voudrais toutefois informer la Chambre que toutes les troupes ont bel et bien été retirées de Srebrenica. Ce soir, nos soldats auront accompli leur mission avec grand succès. Au nom de tous les Canadiens, je tiens à les féliciter. En dépit d'une

situation extrêmement difficile, ils ont protégé la vie de 30 000 Musulmans pendant une longue période.

• (1445)

Je suis très heureux d'informer la Chambre qu'ils sont sortis de cette situation dangereuse.

[*Français*]

Je désire ajouter que l'on a appris il y a quelques moments, dans un communiqué de presse, que le Pape avait reçu 50 soldats du 22e Régiment. Il leur a transmis ses félicitations et ses remerciements pour la position qu'ils ont tenue afin d'essayer de maintenir la paix dans l'ancienne Yougoslavie. Je pense que nous devons nous aussi féliciter tous ces soldats qui ont vécu des moments très difficiles et qui s'en sont sortis extrêmement bien.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le vendredi 4 mars, j'ai participé, à Preeceville, en Saskatchewan, à un rassemblement de plus de 1 200 propriétaires d'armes à feu qui sont extrêmement mécontents du nouveau règlement fédéral relatif au contrôle des armes à feu.

Il y a au Canada deux types de propriétaires d'armes à feu: les citoyens respectueux de la loi et les criminels. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, moins de un dixième de un pour cent des propriétaires enregistrés d'armes de poing se servent de leurs armes pour commettre un crime.

Le ministre peut–il nous dire en quoi un contrôle plus strict des propriétaires responsables d'armes à feu protège davantage les bons citoyens?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la loi actuellement en vigueur pour faire en sorte que les armes à feu sont utilisées, rangées et entretenues de façon sécuritaire vise à faire prendre conscience aux Canadiens que les armes à feu sont dangereuses en soi.

Que leurs propriétaires entendent les utiliser à des fins légales ou autres, le fait est que notre gouvernement a décidé, à juste titre je crois, que toute personne souhaitant acquérir ou utiliser une arme à feu doit être assujettie aux mesures de contrôle prévues par la loi.

Quant à l'utilisation criminelle ou abusive d'armes à feu, nous sommes en train de prendre une série de mesures pour y mettre fin. Nous sommes à resserrer les mesures de contrôle à la frontière en ce qui concerne la contrebande d'armes en provenance des États–Unis.

Le député n'ignore pas que, comme le prévoit notre programme, nous entendons prendre des mesures précises pour nous assurer que les criminels ne puissent pas acquérir d'armes à feu. Nous allons proposer des mesures en ce sens afin que les Canadiens soient protégés contre l'utilisation abusive des armes à feu.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les propriétaires d'armes à feu de la Saskatchewan ne contestent pas que toute arme à feu doit être utilisée de façon sécuritaire et correcte. Toutefois, ils m'ont prié de demander au ministre en quoi un contrôle plus strict des propriétaires honnêtes et responsables d'armes à feu va empêcher les criminels de se procurer des armes par des voies illégales.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec les chefs de police de Moncton, Fredericton, Edmonton et, la semaine dernière, avec celui de ma circonscription, soit Etobicoke, près de Toronto.

Tous m'ont très nettement affirmé que les armes utilisées lors de délits criminels ont souvent été volées à de bons propriétaires d'armes à feu qui n'ont pas su les ranger correctement ou les mettre en sécurité et qui ne font pas suffisamment preuve de prudence à cet égard.

La loi, le règlement et les mesures administratives de contrôle auxquels le député fait allusion visent à bien faire comprendre à tous les Canadiens qui possèdent une arme à feu qu'il faut observer un minimum de sécurité à l'égard de ces armes afin de réduire la possibilité qu'elles soient volées et utilisées à des fins criminelles.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, à l'issue d'une récente visite à Washington, le ministre des Affaires étrangères affirmait que le Canada avait fait d'importantes concessions diplomatiques aux États–Unis, notamment sur la question des frappes aériennes en Bosnie, de la station spatiale Freedom, et de l'Accord de libre–échange nord–américain. Le ministre espérait, et je le cite: «. . .que cela va transpirer au niveau de certaines questions commerciales entre nos deux pays.»

Après l'extraordinaire pied–de–nez de la Commission américaine du commerce international renversant la décision d'un groupe spécial d'experts sur la question du bois d'oeuvre, et alors que nous subissons une offensive américaine sans précédent dans les dossiers de l'uranium, de la bière, du blé et de l'acier, le ministre du Commerce international pense–t–il vraiment que la stratégie de son collègue des Affaires étrangères porte fruit?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les discussions que nous avons avec les États–Unis sur un certain nombre de questions commerciales se poursuivent.

Les Américains nous ont signalé qu'ils avaient l'intention de poursuivre leurs démarches en ce qui concerne le bois d'oeuvre, par exemple, même si cela ne servira qu'à confirmer la décision du groupe spécial.

Ces derniers jours, des progrès ont été réalisés dans le conflit du blé qui oppose nos deux pays. Nous espérons régler de façon définitive ce différend grâce aux discussions qui se poursuivent dans le domaine agricole.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Compte tenu de l'importance des intérêts économiques en jeu, le premier ministre ne croit–il pas qu'il est temps pour lui d'intervenir personnellement dans ce dossier auprès de son homologue américain pour mettre fin au harcèlement dont sont victimes les industries canadiennes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous faisons constamment des représentations auprès des autorités américaines. Au cours des conversations que j'ai eues avec le président des États–Unis dans les dernières semaines, je lui ai fait part que, dans certains dossiers, nous trouvons qu'ils pèsent un peu trop sur la pédale et que nous ne sommes pas tout à fait satisfaits. J'espère que cela donnera de bons résultats.

Évidemment, avec le niveau de commerce que nous avons avec les États–Unis, près de 80 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec ce pays, c'est normal qu'il y ait des irritants ici et là, mais nous nous assurons que nos représentations sont faites le mieux possible. Je dois remercier le chef de l'opposition, quand il était à Washington, d'avoir lui–même soulevé certains problèmes qui intéressaient tous les Canadiens et demandé aux Américains de bien nous traiter.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. Darrel Stinson (Okanaga—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les auteurs du rapport sur la rémunération des parlementaires qui a été déposé aujourd'hui proposent une augmentation du salaire des députés, qui passerait de 64 000 $ à 88 000 $. Selon le président du Conseil du Trésor, ce rapport représente une première mesure importante visant à aider le gouvernement à découvrir ce que les contribuables jugent acceptable.

Le premier ministre admettra–t–il à la Chambre qu'une augmentation de 40 p. 100 n'est pas admissible, même si elle est répartie sur deux, quatre ou six ans?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce rapport avait été commandé par le gouvernement précédent et le salaire des députés, comme celui de tous les fonctionnaires, est gelé.

Nous avons reçu ce rapport. Il a été renvoyé à une commission qui est chargée, après les élections, d'étudier la rémunération des députés.

Pour l'instant, comme le prévoit très clairement le budget, le salaire des députés est gelé.

M. Darrel Stinson (Okanaga—Shuswap): Monsieur le Président, ce rapport prévoit la tenue de discussions avec certains Canadiens.

Le premier ministre envisagera–t–il de consulter les centaines de milliers de Canadiens qui ont été licenciés au cours des trois dernières années et qui n'ont pas reçu de généreuses indemnités de départ ni de pensions plaquées or?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons souvent parlé de cela.

• (1455)

Le salaire des députés est gelé pour l'instant. Une commission a été créée par le Parlement du Canada pour examiner de façon objective toute cette question. La commission s'acquittera de ses fonctions et fera rapport à la Chambre des communes.

Je peux comprendre que le député s'estime trop bien rémunéré. Je partage son avis.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Avant de poser ma question, monsieur le Président, je voudrais dire que la plupart des électeurs de ma circonscription, la plupart des Canadiens et la plupart des députés à la Chambre félicitent le ministre des Finances pour son budget magistral et équilibré.

On pouvait lire dans le *London Free Press* du 7 février dernier une dépêche de la Presse canadienne selon laquelle 20 millionnaires canadiens ont payé moins de 100 $ en impôt sur le revenu en 1991 et que 190 Canadiens qui gagnent plus d'un quart de million de dollars n'ont déclaré aucun revenu imposable en 1991.

Le ministre peut–il donner l'assurance à la Chambre que les échappatoires fiscales qui permettent de telles situations seront éliminées au cours de la présente année?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député a fait une observation et a posé une question. Je le félicite pour son observation qui a certainement permis de relever le niveau du débat à la Chambre.

La réponse à sa question est simple. Il me donne l'occasion d'affirmer à quel point nous tenons à instaurer un régime fiscal juste.

Comme il le sait, certaines personnes ne paient pas d'impôt en raison de pertes d'entreprise ou d'intérêts sur des emprunts. Il semble que le principal moyen de se soustraire au fisc soit l'exemption pour gains en capital de 100 000 $ que nous avons justement éliminée dans le budget.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le 26 janvier dernier, j'ai posé une question au ministre à propos de la déportation d'une cinquantaine de réfugiés salvadoriens de Montréal. Le ministre n'a toujours pas réglé ce problème.

Aujourd'hui, ce groupe de Salvadoriens s'est rendu à Ottawa—et plusieurs se trouvent ici dans les tribunes—pour exiger du ministre une solution juste et équitable, compte tenu que la situation politique s'est beaucoup aggravée au Salvador.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! La question est un peu longue. Je demanderais au député de poser sa question.

M. Nunez: Monsieur le Président, qu'attend le ministre pour utiliser les pouvoirs que lui confère la Loi sur l'immigration et accorder, pour des motifs humanitaires, la résidence permanente au Canada à ce groupe de ressortissants?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je trouve la déclaration de mon ami un peu incroyable, parce qu'il m'a demandé de rencontrer ces 50 réfugiés du Salvador. Mes fonctionnaires ont rencontré ce groupe trois fois, à Montréal. Le député a demandé que cette réunion ne se tienne pas ici, en premier lieu.

[*Traduction*]

À la suite de ces trois rencontres entre ces demandeurs du statut de réfugié et mes fonctionnaires, et à cause de l'inquiétude qui peut subsister après le réexamen automatique des dossiers des requérants salvadoriens, on accordera en outre un réexamen automatique à tous les requérants qui n'auront pas réussi à obtenir le statut de réfugié. De cette façon, nous pourrons être doublement sûrs, grâce à ce recours, qu'il aura été bien établi que ces personnes peuvent rentrer sans danger au Salvador.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Todd, ministre du Développement économique et du Tourisme dans le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Monseigneur Vinko Puljic, archevêque de Sarajevo.

Des voix: Bravo!

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos du 10e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Ce rapport porte sur les affaires émanant des députés. Je voudrais démontrer aux députés que le processus qu'on a suivi empiète sur mon droit de député de faire progresser l'étude de mesures d'initiative parlementaire.

La Chambre siège depuis maintenant près de deux mois, mais nous n'avons pas encore été saisis d'aucune affaire émanant des députés. Voici ce que dit l'alinéa 94(1)*a*) du Règlement:

> Le Président prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le déroulement ordonné des affaires émanant des députés. . .

Telle est votre responsabilité, monsieur le Président. Je soutiens que vous avez également pour responsabilité de veiller à ce que le processus soit équitable pour tous les députés.

Or, le processus qu'on a suivi jusqu'ici me paraît inéquitable. Il empiète sur les droits de certains députés, notamment les miens en ce qui concerne la mesure d'initiative parlementaire que j'ai présentée le 17 février, visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le dixième rapport du comité a pour conséquence que le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté et dont j'ai promis à mes électeurs de faire progresser l'étude au Parlement est en fait bloqué par un petit comité qui s'est réuni à huis clos et a choisi, selon des critères que j'ignore, les projets de loi et les motions qui feront l'objet d'un vote à la Chambre.

Voici ce que je propose à votre réflexion, monsieur le Président. Comme vous le savez, le comité doit choisir cinq projets de loi et cinq motions qui seront débattus à la Chambre et feront l'objet d'un vote. Le comité devait tenir compte de certains facteurs dans ses délibérations.

Après ses réunions en coulisse, après ses discussions à huis clos auxquelles, comme député, je n'ai pu assister, le comité a décidé quels projets de loi étaient d'intérêt national, seraient débattus trois heures à la Chambre et étudiés par un comité, et feraient l'objet d'un vote. Quels sont ces projets de loi?

Dans sa grande sagesse, le comité a décidé que de désigner le hockey comme sport national du Canada était plus important que des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Il a aussi décidé qu'il était plus important que la Chambre consacre du temps à un projet de loi sur un régime de protection des témoins, puisque cela touche beaucoup de Canadiens.

Le Président: Je suis sûr que le député voudra dire précisément comment il a été porté atteinte à ses privilèges pour qu'il ne puisse s'acquitter de ses fonctions à la Chambre. J'invite le député à en venir aux faits.

Privilège

M. Wappel: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

• (1505)

Le Président: Je m'occuperai d'abord de la question de privilège, et je reviendrai là–dessus après.

M. Nunziata: Comme le gouvernement et l'opposition se sont engagés à réformer la Chambre des communes, nous avons sûrement le droit, à titre de députés, de déposer des projets de loi et de nous attendre à ce qu'ils soient sérieusement étudiés, si la volonté de réforme de la procédure parlementaire est sincère.

Le Président: À l'ordre. Je pense que le député n'ignore pas que le rapport a été adopté par la Chambre. Je lui suggère de saisir le comité de cette question. Je lui recommande, à ce point–ci du moins, de songer à procéder de cette façon plutôt que de soulever la question de privilège.

Si le député veut que je détermine si sa question de privilège est fondée, je vais étudier la question.

M. Nunziata: Puis–je terminer mon intervention, monsieur le Président?

Le Président: Je croyais que vous aviez terminé.

M. Nunziata: Non, je n'avais pas fini.

Le Président: Continuez, mais veuillez être bref.

M. Nunziata: Je ne savais pas, monsieur le Président, qu'il fallait être bref quand on soulevait la question de privilège. On s'attendrait au contraire à avoir tout le temps voulu pour s'expliquer pleinement.

Je vais conclure. Je vous demande, en tant que Président de la Chambre et gardien de l'équité, de veiller à ce que les députés puissent contribuer d'une manière significative aux travaux de la Chambre, à ce qu'ils puissent examiner le processus.

Il ne convient pas de demander à des gens qui ont pris ces décisions manifestement injustes de se prononcer à nouveau sur les mêmes questions.

Je vous demande, Monsieur, à titre de Président de la Chambre, de prendre une décision à ce sujet.

Le Président: Je remercie le député. Je vais étudier la question et informer la Chambre de ma décision très bientôt.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, en réalité, le seul. . .

Le Président: Le député soulève–t–il la même question de privilège?

M. Wappel: Oui, monsieur le Président, et elle me touche personnellement. Elle découle des observations que le député a faites et a directement rapport avec ces observations.

Le Président: J'entendrai la question de privilège qui découle de la même question de privilège.

M. Wappel: Monsieur le Président, le député, que j'ai écouté très attentivement, a mentionné le projet de loi concernant la protection des témoins, qui se trouve à être mon projet de loi. Je ne savais même pas qu'il avait été choisi pour être mis aux voix.

Néanmoins, je voudrais dire au député et aux autres que, moi aussi, pendant la campagne électorale, j'ai promis à mes électeurs, si j'étais réélu, de tenter, entre autres choses, de présenter un programme national de protection des témoins. C'est ce que j'ai dit aux dizaines de milliers de signataires de pétitions un peu partout dans le pays, pétitions que j'ai présentées à la Chambre. Je suis très froissé des observations que le député a faites sur ce projet de loi.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je comprends le problème soulevé, mais je pense que Votre Honneur admettra que l'argument du député de York–Sud—Weston ne donne pas matière à soulever la question de privilège à la Chambre.

Ce dont il se plaint, c'est de la décision du comité, et nous avons entendu l'inverse de la part du député de Scarborough–Ouest. Je reconnais que la tâche du comité est difficile, surtout à l'étape de la première sélection, car il lui faut choisir 10 des 30 articles de l'ordre de priorité pour qu'ils fassent l'objet d'un vote.

Le député de York–Sud—Weston s'est d'abord plaint du temps qu'il a fallu avant d'en venir à la détermination. S'il a lu les règles relatives aux initiatives parlementaires, il sait qu'on ne peut pas commencer à les étudier avant que le *Feuilleton* ne porte des articles provenant d'au moins 30 députés. Il se trouve qu'il a fallu un certain temps dans cette législature avant que le nombre requis de députés aient déposé assez de motions et de projets de loi pour que l'on procède à un tirage au sort.

• (1510)

Lorsque le nombre a été atteint, on a fait le tirage au sort. Un sous–comité du comité que je préside s'est réuni, et il a fait rapport au comité. Ce sous–comité s'est réuni trois fois cette semaine. Il a présenté son rapport au comité ce matin. Ce rapport a été adopté immédiatement et déposé à la Chambre qui l'a approuvé.

Le député de York–Sud—Weston était ici lors de la précédente législature. Il sait que cette procédure existe depuis des années et que c'est la pratique de la Chambre depuis longtemps, en tout cas c'était déjà en vigueur lorsque j'ai été élu, en 1988. Je ne sais pas quand cette procédure a été initialement adoptée. Elle a été légèrement modifiée au cours de la dernière législature afin d'augmenter le nombre de fois où les députés peuvent présenter des projets de loi d'initiative parlementaire à la Chambre et les mettre aux voix.

Il est dommage que son projet de loi n'ait pas été choisi. Tous les projets de loi que le comité a examinés étaient importants, mais il en a conclu que certains devaient être examinés en priorité, c'est–à–dire qu'ils soient mis aux voix.

Son projet de loi sera examiné à la Chambre, pendant une heure. Il se peut qu'à la fin de cette heure, la Chambre consente à ce qu'il soit mis aux voix, je l'ignore. La décision ne m'appartient pas.

Je peux lui dire que ce n'est pas une question sur laquelle vous pouvez vous prononcer, Votre Honneur. Voici ce que dit à ce sujet la 6e édition de *Beauchesne*, au paragraphe 760(3), à la page 230:

> Le président de la Chambre a plus d'une fois expliqué qu'il n'avait pas compétence pour statuer en matière de procédure des comités, ceux–ci étant et devant être parfaitement libres de mener leurs délibérations à leur guise.

Je vous inviterais donc, Votre Honneur, à demander au député de York–Sud—Weston d'adresser au comité les critiques qu'il pourrait avoir. Il peut aller devant le comité et présenter de nouveau son projet de loi. Cependant, il avait, comme tous les autres députés, la possibilité de le présenter au sous–comité, qui a rendu une décision.

J'estime que cette décision était juste. Il avait autant de chances que les autres députés de la Chambre qui avaient présenté des projets de loi. Il se trouve que le comité n'était pas d'accord avec lui. C'est pourquoi il se plaint aujourd'hui.

À mon avis, ce n'est pas une question de privilège. Le comité a agi correctement. Son rapport a été déposé à la Chambre aujourd'hui et adopté. J'estime qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège ici. En fait, le comité a fait preuve d'une très grande prudence dans cette affaire et a bien tenu compte de tous les facteurs.

Le Président: Ayant entendu les divers points de vue sur la question de privilège, je suggère que le député de York–Sud—Weston comparaisse devant le comité. Le fait est que le rapport a été adopté par la Chambre des communes et que la présidence ne peut renverser cette décision. Cela n'empêche pas le député de comparaître devant le comité à une date ultérieure pour défendre son point de vue.

À mon avis, il est clair, à ce stade, qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège, que le rapport a été adopté et que cette décision ne peut être et ne sera pas renversée par la présidence. Ainsi, j'aimerais que nous mettions cette question de privilège de côté.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! La présidence a pris sa décision. J'ai pris une décision et je ne reviendrai pas dessus. Cette question de privilège est terminée.

Y a–t–il des députés qui voudraient soulever d'autres questions de privilège ou invoquer le Règlement? La députée de Beaver River a la parole pour un rappel au Règlement.

Mme Grey: Monsieur le Président, disons, pour résumer, qu'il existe un processus. Le secrétaire parlementaire vient tout juste d'en parler.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je suis sûr que la députée comprendra que cette question de privilège est terminée. À moins qu'elle ne souhaite faire un recours au Règlement ou soulever une autre question de privilège, je voudrais que nous poursuivions les travaux de la journée.

S'il n'y a pas d'autres recours au Règlement ou questions de privilège, je passerai aux travaux de la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais connaître, de la part de mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, quels seront les principaux éléments qui intéresseront la Chambre dans les prochains jours.

• (1515)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui la Chambre termine le débat sur le budget.

Demain, vendredi, la Chambre étudiera le projet de loi C–5 sur le Tarif des douanes et le projet de loi C–6 sur les opérations pétrolières.

Lundi, mercredi et jeudi prochains seront des jours réservés à l'opposition. Mardi, toutefois, la Chambre étudiera une motion présentée par le ministre des Affaires étrangères visant à constituer un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat pour examiner la politique étrangère du Canada.

Nous annoncerons plus tard les projets de loi que la Chambre étudiera le vendredi 18 mars.

Cela dit, je signale que des consultations ont eu lieu et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous revenions à la période des déclarations ministérielles afin que le ministre des Affaires étrangères puisse faire une déclaration et que les porte–parole de l'opposition puissent y répondre. Étant donné que les consultations ont déjà eu lieu, je voudrais qu'on demande le consentement unanime pour que le ministre des Affaire étrangères puisse faire sa déclaration.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que le ministre des Affaires étrangères puisse faire une déclaration maintenant?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA PRÉSENCE DES TROUPES CANADIENNES EN EX–YOUGOSLAVIE

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de remercier mes collègues à la Chambre de me permettre de faire cette déclaration en ce moment.

J'aimerais informer la Chambre qu'une décision a été prise, à l'occasion de la réunion du Cabinet ce matin, au sujet de la présence des troupes canadiennes en ex–Yougoslavie.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en janvier dernier le gouvernement avait consulté la Chambre au sujet de l'avenir de nos troupes dans cette région. Lors du débat, une majorité de parlementaires s'étaient exprimés en faveur du maintien de la présence canadienne au sein de la Force de protection des Nations Unies en ex–Yougoslavie. La Chambre avait alors jugé que le Canada contribuait de façon importante aux objectifs d'empêcher une escalade et un débordement de cette guerre, de rechercher un règlement négocié du conflit et de participer à l'effort d'aide humanitaire en cours. Elle avait également réaffirmé l'attachement du Canada à sa tradition de maintien de la paix, à la promotion de la stabilité et de la sécurité en Europe, et finalement à la recherche d'une solution négociée à la question des Balkans.

Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que, tenant compte de ce débat qui a eu lieu et à la lumière de l'évolution des dernières semaines, le gouvernement a décidé de prolonger la présence des troupes canadiennes, dont le mandat actuel vient à échéance le 31 mars, pour une période additionnelle de six mois.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Cette présence sera maintenue à son niveau actuel et, dans le cadre de cette décision, le gouvernement envisagera la possibilité de redéployer une partie de ses troupes canadiennes sur le théâtre du conflit, si cela était le souhait du commandement de la Force de protection des Nations Unies, afin d'appuyer au maximum l'effort de paix engagé.

En prenant cette décision, le gouvernement a tenu compte des progrès encourageants qui ont été enregistrés sur le terrain. En particulier, des cessez–le–feu ont été négociés et respectés à Sarajevo. Nous avions tout à l'heure en cette Chambre la présence de l'archevêque de Sarajevo, et il me paraît tout particulièrement approprié de faire cette déclaration au moment où toutes les parties essaient de trouver une solution de paix à Sarajevo. Également, nous devons dire que les mêmes efforts de cessez–le–feu sont négociés un peu partout à travers la Bosnie centrale. Des négociations sérieuses ont été engagées entre les parties au conflit. L'aéroport de Tuzla est passé au contrôle des Nations Unies et, finalement, notre compagnie à Srebrenica a pu quitter l'enclave pour regagner son bataillon à Visoko.

• (1520)

Je peux donc dire aujourd'hui que tous les soldats canadiens ont terminé à Srebrenica une mission remarquable qui est tout à l'honneur de l'armée canadienne.

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où des étapes importantes ont été franchies en vue d'une solution pacifique, grâce notamment à l'accord intervenu entre Croates et Musulmans de Bosnie en vue de former une confédération. Il est important de souligner l'intervention diplomatique importante des Américains qui ont convié, à Washington, les représentants croates et musulmans et les ont aidés et assistés dans cette démarche qui est un pas très important vers la paix.

Également, des cessez–le–feu ont été négociés qui ont eu pour effet de favoriser un meilleur climat de négociation, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de réduire le risque pour toutes les troupes impliquées sur le terrain.

Le Canada a participé pleinement aux discussions diplomatiques qui ont entouré cette évolution, tant à l'OTAN qu'au sein des Nations Unies et ailleurs. Le Canada, sur la scène internationale, a le devoir de faire connaître ses divergences de vue, mais il a aussi l'obligation de protéger l'unité des pays alliés. C'est ce qu'a fait le premier ministre du Canada lors du Sommet de l'OTAN à Bruxelles. En s'objectant vigoureusement à une escalade militaire et en privilégiant davantage une opération diplomatique, le Canada a retardé l'utilisation des forces de frappes aériennes qui auraient pu être utilisées en janvier dernier.

Aujourd'hui, sans l'utilisation des forces de frappes aériennes, l'aéroport de Tuzla est libéré, nos soldats sont sortis de Srebrenica et le processus de paix est résolument poursuivi. Le Canada, à sa manière, a bien servi la cause de la paix.

Dans ces conditions, la présence des troupes canadiennes est plus importante que jamais. Nous nous devons de continuer d'appuyer l'effort de la communauté internationale sous la direction des Nations Unies afin de consolider les acquis des dernières semaines et de permettre que d'autres progrès soient accomplis dans la mise en oeuvre des cessez–le–feu et des accords négociés. De plus en plus, nous devons le dire, les troupes canadiennes seront employées à exercer la fonction traditionnelle de gardiens de la paix en plus de poursuivre la tâche de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

[*Traduction*]

Je fais aussi remarquer ici que le Canada continuera de participer activement à l'effort international visant à aider la Yougoslavie par d'autres moyens. Nous continuerons de participer financièrement à l'action de diverses agences internationales oeuvrant dans le secteur humanitaire et de mettre à la disposition de l'ONU des vols militaires afin d'acheminer cette aide. Nous continuerons de faciliter la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies au moyen, notamment, des unités navales qui sont sur place.

De plus, le Canada est disposé à poursuivre son action dans d'autres secteurs non militaires, comme le prouve la présence sur le terrain d'un contingent important de membres de la Gendarmerie royale du Canada et d'experts civils. Nous poursui-

vrons en outre nos efforts au niveau diplomatique afin de trouver une solution à ce conflit.

Pour terminer, permettez–moi de souligner tout spécialement l'excellent travail qu'accomplissent les militaires canadiens en ex–Yougoslavie, en dépit de conditions parfois très difficiles. Leur contribution à la paix est quelque chose dont le Canada peut être fier et que cette Chambre ne peut qu'applaudir.

• (1525)

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, l'opposition officielle a participé activement, le 25 janvier dernier, au débat dans cette Chambre sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et celui de l'engagement du Canada en Bosnie.

C'est en toute sincérité que le Bloc québécois a décidé de changer pleinement sur cette question épineuse et pressante d'actualité. Pendant un certain moment, l'opinion publique a été ébranlée sur l'apparente inutilité de nos efforts et le danger couru par nos soldats, les coûts de l'opération et la complexité de la situation politique et militaire qui prévaut en Bosnie. Les résultats fort encourageants des derniers jours en Bosnie sont cependant de nature à redonner confiance aux Québécois et aux Canadiens envers notre action là–bas.

De l'avis du Bloc québécois, les missions canadiennes sont, avec l'ACDI, un grand sujet de fierté québécoise et canadienne. Les deux sont à l'origine de la crédibilité du Canada dans le monde.

Il aurait été facile de baisser les bras, de ramasser tous nos équipements et de partir, mais ce n'est pas ainsi que le Canada s'est acquis une solide réputation de gardien de la paix, prêt à fournir un effort supplémentaire pour la maintenir, comme l'a déjà mentionné le chef de l'opposition.

La vérité, c'est que le premier ministre a été pour le moins imprudent quand il a évoqué, à son départ de Bruxelles, au début du mois de janvier, la possibilité d'un retrait canadien unilatéral de la mission de paix en Bosnie. Aujourd'hui, le gouvernement rassure enfin ses alliés, avec qui il se doit d'agir en concertation. Il ne pouvait, en effet, rompre le pacte de solidarité que le Canada a courageusement tissé avec ses partenaires du Conseil de l'Atlantique.

Le gouvernement a donc décidé, après avoir inquiété tous ses partenaires engagés au sein de la force de protection des Nations Unies en ex–Yougoslavie, de prolonger la présence des troupes canadiennes, dont le mandat actuel venait à échéance le 31 mars, pour une période additionnelle de six mois.

Toutefois, le Canada refuse de répondre favorablement à l'appel urgent du secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros–Ghali, qui réclame des Casques bleus supplémentaires en Bosnie. Puisque la consolidation du processus de paix nécessite un plus grand nombre de contingents de Casques bleus, le Bloc québécois a demandé maintes fois au gouvernement de reconsidérer sa décision de ne pas envoyer de Casques bleus additionnels en Bosnie.

D'ailleurs, sur cette question, la presse, aujourd'hui, fait largement état de l'avis du général canadien Lewis McKenzie, qui fut commandant des forces de l'ONU pour le secteur de Sarajevo au début de la guerre.

À son avis, et je cite: «Si l'ONU ne parvient pas à convaincre les pays membres à fournir des troupes supplémentaires d'ici à un mois, l'occasion de paix aura été ratée».

Le gouvernement doit revenir sur sa décision et répondre favorablement à l'appel urgent qui lui est adressé, afin de s'assurer que les succès de paix obtenus à ce jour soient confortés et maximisés vers une paix complète.

Enfin, je voudrais souligner encore une fois le courage et la dignité avec lesquels nos militaires s'acquittent de la tâche difficile qui leur a été confiée outre–mer. Ils méritent notre admiration et notre soutien le plus entier. Nous avons aussi une pensée pour les proches qui vivent eux aussi des moments très difficiles.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre, ainsi que le gouvernement, d'avoir autorisé la Chambre à tenir un débat sur la Bosnie en janvier. Nos électeurs ont été nombreux à nous écrire pour vanter la qualité des échanges. Je voulais vous exprimer mes remerciements.

Ce débat a permis à la fois aux députés et à la population canadienne d'intervenir dans le dossier. Les gens ont ainsi été amenés à écouter ce qu'on disait là–dessus et à lire sur le sujet, afin d'en discuter en connaissance de cause. Nécessaire, cette forme de consultation contribue de surcroît à redonner confiance dans le processus parlementaire qui a souffert précisément du peu d'empressement des gouvernements précédents à solliciter l'avis de la population.

La situation qui règne dans l'ancienne Yougoslavie n'est pas du genre facile à résoudre. Comme nous l'avons dit au cours du débat, aucune des factions en guerre n'est tout bonne ou tout mauvaise et l'on ne saurait espérer que les choses se règlent d'elles–mêmes.

• (1530)

À l'instar du ministre, nous sommes satisfaits du travail que nos troupes ont accompli et continuent d'accomplir. Leurs actions sont de nature à susciter la fierté nationale et à nous rendre fiers de notre appartenance au Canada. L'utilité de l'aide humanitaire dispensée est indiscutable et il ne fait aucun doute que notre présence a fait la différence.

Le prolongement du cessez–le–feu, décidé il y a quelques semaines, semble manifester chez les belligérants une volonté de régler autrement leurs différends. Nous devrions les y aider.

Comme il nous semble voir apparaître la lumière au bout du tunnel, nous souscrivons à la mesure annoncée aujourd'hui. J'aurais aimé cependant que l'on nous précise son coût approxi-

matif. On ne saurait faire des déclarations à la Chambre sans chiffrer le coût des mesures annoncées.

Il va de soi que ça va nous coûter plus cher si l'on intensifie l'aide humanitaire, effectue plus de vols militaires, assure l'application des sanctions de l'ONU par le truchement de la GRC, d'experts civils, et ainsi de suite. Il faut tenir compte de l'ampleur de notre crise financière chaque fois que nous avons une décision de quelque importance à prendre.

Le vice–président: Je vois le député de Kamloops se lever. Y a–t–il consentement unanime pour que le député de Kamloops exprime la position de son parti?

Des voix: D'accord.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je remercie à nouveau mes collègues de la Chambre des communes pour cette générosité.

J'ai cru qu'il serait à propos de joindre ma voix aux autres pour remercier le ministre des Affaires étrangères de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à la Chambre. Il a respecté la toute nouvelle tradition selon laquelle le débat a lieu à la Chambre des communes; comme l'a déclaré mon ami du Parti réformiste, nous sommes heureux de pouvoir ainsi faire connaître notre opinion au nom de nos électeurs et de nos partis et de donner notre avis sur les mesures à prendre.

Comme notre porte–parole, le député de Burnaby, l'avait dit à l'époque, on devrait maintenir la présence des Canadiens et perpétuer la tradition quant au rôle du Canada dans le maintien de la paix; il a affirmé que notre présence était cruciale.

Je suis heureux de voir que le ministre a pris le temps d'annoncer la décision du gouvernement à la Chambre aujourd'hui. Nous appuyons et encourageons une telle démarche.

En terminant, j'aimerais simplement ajouter que nous tenons à reconnaître la contribution extraordinaire des militaires canadiens dans la pacification de cette partie du monde en plein conflit et, comme mon collègue du Bloc québécois l'a fait plus tôt, reconnaître l'appui des familles. Elles aussi ont porté le fardeau de l'effort accompli par leurs amis, parents et autres êtres chers en poste dans la région de l'ex–Yougoslavie.

Cette initiative ne va pas sans coût. Nous devons en tenir compte, mais pour le moment, si notre contribution, ajoutée à celle des autres pays qui représentent les Nations Unies, peut apporter un peu de paix dans une région du globe où nous avons vu se produire certains gestes tout simplement barbares, ce coût est justifié.

Je tiens à remercier encore une fois le ministre pour la déclaration qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui. Nous l'approuvons et sommes très satisfaits de voir que nos troupes contribueront à la pacification et au maintien de la paix pendant les six prochains mois.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Avant que le député de Crowfoot n'entame son premier discours,

[*Français*]

je désire informer la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de 14 minutes, conformément à l'article 33(2)*b*) du Règlement. La parole est à l'honorable député de Crowfoot.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je profite de mon premier discours à la Chambre pour vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président. Je tiens à vous exprimer tout le respect et le sens de l'honneur que m'inspire votre carrière politique. Je considère comme un honneur de prononcer mon premier discours à la Chambre alors qu'un de mes concitoyens albertains occupe le fauteuil.

• (1535)

Je tiens tout d'abord à remercier les électeurs de Crowfoot qui m'ont accordé le privilège de les représenter à Ottawa. La circonscription de Crowfoot compte essentiellement des agriculteurs, des éleveurs et des employés du secteur tertiaire, qui sont tous de bons travailleurs, francs et honnêtes.

Je me suis engagé à défendre les intérêts de mes électeurs avec la même ouverture que celle dont ils font preuve dans leurs vies personnelles. Je vis à Camrose, le plus important centre urbain de Crowfoot, avec mon épouse Glenna et mes quatre enfants, Anne–Marie, Jackie, Spencer et Sterling, que j'aime et qui me manquent beaucoup. Je suis conscient de la situation que vivent les députés et leurs familles, qui doivent demeurer séparés les uns des autres pendant de longues périodes.

Je suis fier de représenter la circonscription qui porte le nom d'un grand chef pied–noir, Crowfoot. La bande des Pieds–Noirs n'habite plus dans ma circonscription mais son chef actuel, Striker Crowfoot, est un descendant direct du chef Crowfoot. Les membres d'un comité de caucus, dont je fais partie, l'ont rencontré il y a quelque temps et nous avons beaucoup apprécié sa présence et sa sagesse.

Ma circonscription couvre une superficie plus étendue que celle de la Nouvelle–Écosse; il me faut donc déployer beaucoup d'énergie pour me rendre d'une région à l'autre de la circonscription afin de consulter mes électeurs. Je suis néanmoins déterminé à écouter les nombreuses opinions et préoccupations dont me font part les habitants de Crowfoot et à faire entendre leurs points de vue dans la capitale nationale.

Pendant la campagne électorale, j'ai constaté beaucoup de colère, de déception et un sentiment de trahison chez mes électeurs, qui estiment que les politiques et le gouvernement ont trahi la confiance que la population avait placée en eux; que les députés n'ont pas joué franc–jeu et n'ont pas fait preuve de bon sens et qu'ils n'ont pas su gérer les affaires du pays de façon responsable.

Les Canadiens savent que la stabilité de toute organisation, qu'il s'agisse d'une entreprise familiale, d'une église ou d'une organisation communautaire, est fondée sur la loi fondamentale de l'économie selon laquelle on ne peut constamment dépenser plus que ce qu'on produit. Une organisation qui ne respecte pas cette règle est vouée à la disparition.

Pendant plus de 20 ans, les Canadiens ont vu le gouvernement violer cette loi économique fondamentale. En agissant ainsi, le gouvernement a donné l'impression qu'il était au–dessus des lois, et qu'il pouvait outrepasser impunément les principes économiques qui régissent le secteur privé.

Le gouvernement fédéral n'a jamais eu un budget équilibré en 20 ans. Il refuse simplement de vivre selon ses moyens. Avec ce budget, le gouvernement actuel montre qu'il n'est pas différent des gouvernements conservateurs et libéraux qui l'ont précédé et qui nous ont amenés au bord de la ruine.

Notre gouvernement n'a pas tenu compte de l'énorme danger que représentent les dépenses et l'imposition à outrance pour la sécurité économique de nos concitoyens et de la nation. Il fait preuve de mépris envers les principes économiques qui régissent le secteur privé, ce qui pourrait avoir, en bout de ligne, des conséquences extrêmement graves pour tous les habitants de notre pays.

La plus grande menace à la stabilité financière de l'individu et de la famille, c'est le pouvoir illimité du gouvernement de nous confisquer nos richesses à grands coups d'impôts. Le gouvernement fédéral a haussé les impôts plus de 35 fois au cours des dix dernières années, ce qui a augmenté le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne de près de 1 900 $.

Le Fraser Institute affirme que nous versons maintenant plus de 50 p. 100 de ce que nous gagnons aux trois ordres de gouvernement, sous forme d'impôts. Malgré la somme faramineuse que le gouvernement fédéral enlève chaque année aux contribuables, nous sommes toujours endettés de plus d'un demi–billion de dollars et, encore cette année, nous ajouterons 40 milliards à cette rondelette somme.

C'est l'aboutissement de la gestion désespérément mauvaise que fait le Canada des questions budgétaires et monétaires et d'une absence de sens des responsabilités qu'on n'aurait jamais pu voir dans le secteur privé. Tandis que les politiciens noyaient la nation dans les dettes, ils s'accordaient des pensions si outrancièrement élevées que M. Clark aura reçu plus de trois millions de dollars en pension de retraite, à l'âge de 75 ans, et Perrin Beatty, près de cinq millions.

Ces politiciens se retirent avec un chèque de pension mensuel plus élevé que le salaire moyen des travailleurs canadiens. C'est injuste et inacceptable.

• (1540)

La perception selon laquelle la classe politique fait fi des pratiques et procédures appropriées est renforcée depuis cinq ans par la violation presque quotidienne par les députés de la règle de droit qui régit le fonctionnement de la Chambre des communes.

Pratiquement tous les jours, au cours de la législature précédente, les Canadiens pouvaient être témoins à la télévision d'une infraction à l'article 16 du Règlement, alors que des députés interrompaient les délibérations en criant, en hurlant et en se lançant des insultes. Les Canadiens ont pu constater ce mépris total des règles qui régissent le déroulement des travaux de l'institution même qui décide des lois du pays.

Lorsque des députés se moquent de la règle de droit dans cette enceinte, peut–on se surprendre alors que des gens de l'extérieur décident eux aussi de ne pas respecter la loi?

Si, en tant que députés, nous ne pouvons maîtriser nos propres sentiments et émotions, pourquoi les gens pourraient–ils nous faire confiance pour gouverner les affaires du pays?

Il n'est pas surprenant alors que les Canadiens aient perdu confiance dans leur gouvernement et que les politiciens soient si méprisés dans tout le pays. On ne se montre pas digne de la confiance des gens qui se sentent alors trahis.

Quel est le résultat de ce sentiment des Canadiens? Eh bien, leur réaction prend deux formes. Tout d'abord, ils ont décidé sur le plan politique de détruire complètement le gouvernement conservateur, de décimer le caucus néo–démocrate et d'élire 52 députés réformistes qui ont fait campagne sur un programme basé sur l'austérité, la réduction des impôts et la réforme parlementaire.

Leur réaction économique à cette trahison est beaucoup plus inquiétante. En effet, elle a entraîné la formation d'une économie souterraine qui représenterait quelque 100 milliards de dollars par année. Les gens refusent d'être assujettis à un régime fiscal qu'ils considèrent injuste et qui, selon eux, menace leur survie personnelle et celle de leur famille. Ceux qui vivent près de la frontière américaine vont faire leurs achats aux États–Unis pour ne pas payer la TPS et d'autres taxes et un nombre croissant de citoyens normalement respectueux de la loi sont prêts, malgré les risques de poursuites, à acheter des cigarettes et d'autres produits de contrebande afin d'échapper aux taxes élevées. Ces gens rejettent notre régime fiscal, car ils le considèrent injuste et ils jugent qu'il remet en question leur survie économique.

Ils voient le gouvernement faire des dépenses inconsidérées et gaspiller l'argent des contribuables de toutes parts et ils se sentent trahis. Ils voient un système judiciaire en déroute, un système de libération conditionnelle qui relâche des criminels dangereux qui continuent à violer et à tuer; une Loi sur les jeunes contrevenants qui ne tient pas responsable de sa conduite criminelle un enfant de 10 ans; ils voient des lois incapables de protéger la société contre les actes criminels. Des mesures légis-

latives mal conçues tel le projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui s'en prend aux citoyens respectueux de la loi et non à l'usage criminel des armes à feu.

Les Canadiens assistent à des déferlements successifs de népotisme et à ses effets dévastateurs et avilissants sur l'intégrité des politiciens et du gouvernement et sur leur réputation aux yeux des électeurs. Et maintenant, voilà que le premier ministre leur dit qu'il trouve écoeurant et révoltant de leur accorder le droit à la parole dans des dossiers importants, à caractère moral, telle la question de l'euthanasie.

Le premier ministre ne se prive pourtant pas de rappeler à cette Chambre que les Canadiens ont su prendre la décision qui s'imposait au moment des élections. Il n'y avait alors rien de révoltant ni d'écoeurant à ce qu'ils participent à l'élection de leur député. Mais dès lors qu'il a accédé au poste de premier ministre, il est soudain devenu le détenteur de la vérité.

À cette attitude, qui était la marque des gouvernements Trudeau et Mulroney avant d'être celle du premier ministre actuel, nous devons une nation écrasée par les impôts et une dette énorme, ainsi qu'un système judiciaire incapable de protéger les biens des Canadiens et leur personne.

Malgré toutes les consultations prébudgétaires tenues d'un bout à l'autre du pays, cette attitude condescendante demeure. Les Canadiens n'ont pas demandé que la dette augmente de 100 milliards, et pourtant c'est bien ce que font les libéraux avec ce budget.

Le gouvernement n'a pas annoncé aux Canadiens son intention d'accroître ainsi la dette pas plus qu'il ne les a informés des dangers qu'il y avait à ajouter 100 milliards à une dette qui atteignait déjà un demi–billion de dollars.

Pourquoi ce budget ne dit–il rien des conséquences qu'aura ce geste sur notre pays, nos concitoyens, nos programmes sociaux, notre stabilité économique, notre cote de crédit à l'étranger et le million d'enfants qui, nous dit–on, vivent dans la pauvreté? Comment l'ajout d'encore 100 milliards de dollars à la dette nationale pourrait–il diminuer le sentiment de trahison éprouvé par un nombre croissant de Canadiens?

● (1545)

Le budget démontre que le gouvernement ne se soucie pas de la dette nationale. Le gouvernement dépensera trois milliards de dollars de plus cette année que l'an dernier. Il va chercher encore plus d'argent que l'an dernier dans les poches des Canadiens et cet argent est tout simplement perdu pour l'économie. Ce budget démontre que le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde des dangers que l'accroissement incessant de la dette fait peser sur les Canadiens.

Les anciens gouvernements, y compris les gouvernements libéraux, ne s'inquiétaient pas des dangers de l'endettement. Les libéraux avaient laissé une dette de 200 milliards de dollars en 1984. Les conservateurs n'ont pas pu mettre un frein à la croissance de cette dette et y ont eux–mêmes ajouté 300 milliards de dollars.

Le gouvernement actuel promet de faire grossir ce monstre d'encore 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années sans tenir aucun compte des conséquences dévastatrices de cette dette pour le Canada et les Canadiens.

Comme mes concitoyens, je trouve tout à fait inacceptable l'irresponsabilité des gouvernements formés par les vieux partis et dont témoigne le budget. Par la force de la loi, ces gouvernements ont imposé aux Canadiens la tyrannie de l'endettement et de la taxation à outrance. La mauvaise gestion de nos affaires financières et monétaires par le gouvernement actuel et par ses prédécesseurs détruit notre économie.

La vie de la nation est tributaire de la santé de l'économie et de l'esprit du peuple. Les sentiments de colère et de déception se répandent partout et minent cet esprit.

Rien ne fera disparaître ces sentiments tant que les Canadiens ne pourront pas faire confiance aux gens qu'ils ont choisis pour les gouverner. Le budget aurait pu marquer un nouveau départ. Il aurait pu venir au secours de notre économie ravagée et nourrir l'esprit et l'espoir de notre peuple. Il n'en est rien.

En terminant, je voudrais souligner les aspects positifs du budget, parce qu'il en a. Des députés des deux côtés y ont fait allusion. Personnellement, je vois ces aspects positifs comme des meubles neufs que l'on installerait dans une maison en flammes.

[*Français*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le budget présenté par mon collègue le ministre des Finances, le 22 février.

Le budget fédéral a établi un plan d'action responsable pour reprendre le contrôle sur le déficit et ramener les Canadiens au travail. Le Budget repose sur la nécessité de s'attaquer au déficit, de réformer les programmes sociaux et de concevoir des plans d'aide aux chômeurs.

Le budget met en évidence la conviction de notre gouvernement qu'en travaillant de concert avec les Canadiens, nous devons faire les changements nécessaires pour améliorer notre économie. Les dispositions du budget auront certainement des répercussions considérables pour les Canadiens, mais je suis convaincu que le ministre des Finances est arrivé à une approche équitable entre les restrictions sur les dépenses et les autres mesures qui favoriseront la croissance économique.

Selon le ministre des Finances, l'objectif du budget est, et je cite: «Nous suivrons une approche équilibrée dans notre processus de réforme fondamentale afin de créer des emplois, maintenir notre appui à ceux et celles qui en ont besoin et réduire le déficit.» La nature variée de l'économie canadienne accorde une importance toujours croissante à la rapidité, à la fiabilité et certainement, évidemment, aux coûts du réseau de transport.

Les transports sont le moteur des exportations de ce pays et évidemment sont aussi un facteur critique dans la compétitivité de l'industrie canadienne. L'importance de l'efficacité des transports se traduit de façon marquante dans la proportion des prix d'exportation attribuable aux coûts de transport. Entre 18 et 45 p. 100 du prix de vente de nos matières premières, tels le charbon, les produits forestiers, le grain et le bois d'oeuvre correspond aux coûts du transport. Les transports représentent environ 5 p. 100 du coût des biens manufacturés exportés, et dans certains cas peuvent même atteindre jusqu'à 17 p. 100.

• (1550)

Quant à l'industrie des transports, c'est un employeur important au Canada, qui assure plus de 442 000 emplois directs et 378 000 emplois indirects, dont un bon nombre dans les deux secteurs sont spécialisés.

[*Traduction*]

Le secteur des transports dans notre pays fait face à de nombreux défis de taille. Un réseau de transport efficace est essentiel dans le contexte des changements résultant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain. La mondialisation des marchés et l'évolution des échanges commerciaux ont poussé le Canada à porter son attention au trafic nord-sud en pleine croissance ainsi qu'aux exportations et voyages plus nombreux à l'étranger.

Il faut aussi continuer de répondre à nos besoins en transport est-ouest; ces derniers pourraient croître à l'avenir grâce aux négociations fructueuses sur le commerce intérieur et à l'amélioration de l'accès au marché pour nos matières premières à la suite des négociations de l'Uruguay Round.

Toutefois, nos industries des transports, notamment les compagnies aériennes et les sociétés ferroviaires, ont subi et continuent de subir des pertes considérables. Les deux principaux transporteurs aériens au Canada éprouvent de graves difficultés financières. Seul le temps nous dira s'ils pourront survivre.

Les progrès récents réalisés à cet égard, par exemple la décision d'Air Canada d'abandonner ses poursuites contre les Lignes aériennes Canadien International au sujet du réseau Gemini et d'autres questions, montrent bien que notre gouvernement est déterminé à travailler de concert avec l'industrie pour essayer d'améliorer sa viabilité commerciale et sa capacité de faire face à la concurrence sur le marché mondial.

Nous examinerons avec intérêt toute proposition que pourraient nous présenter le CN et le CP en vue de fusionner ou encore de rationaliser leurs activités d'un bout à l'autre du Canada. Dans l'évaluation que nous ferons de toute proposition de rationalisation ferroviaire, il faudra trouver l'équilibre entre les besoins des utilisateurs et les intérêts des travailleurs. Je tiens cependant à dire que, pour moi, pour le gouvernement et pour le ministère, ce sont les intérêts des contribuables canadiens qui doivent passer avant tout.

Notre décision tiendra compte des changements dynamiques que connaissent l'industrie ferroviaire et l'économie nord-américaine, dont l'importance croissante du trafic nord-sud, la concurrence et l'intégration intermodales, la possibilité de concurrence accrue venant de nos voisins du Sud—et cette possibilité existe certainement—les progrès technologiques et les économies éventuelles.

VIA Rail est une autre entité qui relève de notre ministère et dont l'avenir est très incertain. Si VIA Rail n'arrive pas à réaliser des gains sur le plan de l'efficience et à rationaliser ses activités, cette société coûtera beaucoup plus cher que maintenant aux contribuables canadiens.

Nous devons reconnaître que certains des réseaux de transport du Canada sont surdéveloppées et beaucoup trop subventionnés: 95 p. 100 de tous les passagers et du fret aérien transitent par seulement 25 p. 100 de nos très nombreux aéroports; 84 p. 100 du trafic ferroviaire est transporté sur 33 p. 100 des voies ferrées; et 80 p. 100 du trafic portuaire transite par seulement 5 p. 100 de nos ports.

Nous dépensons beaucoup d'argent au Canada pour les transports. Dans le Budget des dépenses principal, le gouvernement a exprimé l'intention de dépenser 619 millions de dollars pour la Garde côtière canadienne, 710 millions pour le système de navigation aérienne, et 430 millions pour les aéroports. Nous consacrerons également 331 millions de dollars aux services ferroviaires voyageurs, 159 millions aux services de traversier, près de 650 millions au transport du grain dans l'Ouest en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et plus de 100 millions au transport des marchandises dans l'Est du pays conformément à la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique et à la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

Ce sont des chiffres énormes qui dépassent l'entendement de la plupart des Canadiens, mais ce sont des chiffres qu'il va falloir examiner très sérieusement.

[*Français*]

Nous devons séparer l'utile de l'essentiel, l'essentiel qui doit être au coeur du réseau des transports de l'avenir. Des décisions difficiles s'imposent. Et, dans ce contexte, le Budget m'oblige, en tant que ministre des Transports, à discuter avec mes collègues provinciaux de l'élaboration d'un réseau intégré et très efficace de transport de surface des marchandises et de la redistribution des subventions afin d'améliorer l'efficacité du réseau entier. Il est évident que, par exemple, le réseau routier national doit être amélioré. Les ministres des Transports fédéral et provinciaux sont convaincus de ce qui doit être fait, mais maintenant c'est aux ministres des Finances fédéral et provinciaux aussi bien qu'aux premiers ministres de s'entendre sur une solution à savoir comment on va payer pour ces travaux.

• (1555)

[*Traduction*]

Nos maigres ressources financières doivent être consacrées à la création d'un réseau de transport économique, intégré et multimodal. Il faudra pour cela combiner plusieurs des éléments dont nous disposons déjà dans le secteur des transports pour en arriver à avoir le meilleur système possible. Cela représentera sans doute un défi très difficile à relever pour l'industrie, surtout pour les compagnies ferroviaires et les sociétés aériennes qui se débattent pour trouver des façons moins coûteuses d'exploiter

leurs services. Le gouvernement doit cependant lui aussi relever le défi de faire davantage avec des ressources très limitées.

Pour notre part, à Transports Canada, nous ajoutons nos propres initiatives de réduction des coûts pour nous adapter aux dispositions du nouveau budget de mon collègue. Nous poursuivons des politiques constituées d'un mélange d'intégration modale, de pragmatisme, d'innovation et de réalisme pratique. Nous nous concentrons sur des solutions qui seront importantes pour l'avenir du Canada plutôt que sur le romantisme et la nostalgie du passé, aussi importante que puisse être la vision que Pierre Burton se fait du Canada.

Grâce à une hausse de la taxe sur le transport aérien, le budget permettra de réduire le fardeau du contribuable au chapitre des transports et de faire payer une plus grande partie du coût par les usagers des divers réseaux.

[*Français*]

Transports Canada offre de nombreux services. Les usagers paient 42 p. 100 des 2,1 milliards de dollars que coûtent ces services; évidemment, les contribuables, 58 p. 100.

Nous allons nous assurer que ceux qui bénéficient directement d'un service ou d'une installation en paient une part équitable. La Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada et la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux ont toutes deux appuyé fortement un meilleur équilibre au chapitre des frais payés par les contribuables et les usagers. Je tiens à souligner que la hausse des redevances proposées par Transports Canada pour 1994–1995 ne sert qu'à compenser l'érosion des ressources du ministère causée par l'inflation.

[*Traduction*]

Le moment est venu pour le gouvernement d'envisager de nouvelles façons d'assurer ses services. Dans son budget, le ministre des Finances a dit que le gouvernement examinerait la possibilité de mettre en application le principe de la commercialisation à Transports Canada.

Je crois fermement que le secteur privé peut s'acquitter du travail. Au Canada, s'il est un moment tout indiqué pour laisser s'acquitter du travail ceux qui sont le mieux en mesure de le faire, c'est bien actuellement.

Nous examinerons toutes les possibilités de collaborer avec le secteur privé pour fournir des services de transport aux Canadiens. Nous n'hésiterons pas à demander au secteur privé de faire ce qu'il peut faire mieux que quiconque. Cependant, nous veillerons aussi à ce que le gouvernement continue de formuler des politiques et d'assurer des services adéquats à tous les Canadiens.

Les solutions traditionnelles du passé ne nous permettent plus de répondre promptement aux besoins qui évoluent rapidement. Il n'est pas nécessaire qu'un gouvernement soit le propriétaire et l'exploitant d'un réseau pour atteindre les objectifs de sa politique officielle. À mon avis, la commercialisation est une solution très attrayante puisqu'elle permet d'appliquer des critères commerciaux à des services qui, auparavant, étaient souvent fournis par le gouvernement.

La commercialisation peut revêtir bien des formes—des services gouvernementaux aux entités sans but lucratif, aux organismes de services spéciaux et aux sociétés d'État, et elle peut comprendre la privatisation ou une combinaison de ces différentes composantes. Mais quelle qu'en soit la forme, elle nous oblige à adopter une approche commerciale plus efficace, mieux adaptée aux besoins de la clientèle et moins tributaire des deniers publics. Entre autres avantages, mentionnons une meilleure planification des immobilisations, l'accès au financement du secteur privé, un processus d'approbation plus rapide, de nouvelles technologies pouvant être mises en oeuvre plus facilement et une plus grande participation des usagers et de la clientèle.

Le potentiel de commercialisation est énorme, notamment en ce qui concerne le système de navigation aérienne, l'administration de la voie maritime du Saint–Laurent, les chemins de fer secondaires, la garde côtière. À mon avis, la commercialisation dans ces domaines et dans de nombreux autres secteurs d'activité gouvernementale peuvent se traduire par des économies importantes pour les contribuables et par un meilleur service pour la clientèle. Toute démarche visant la commercialisation sera évidemment conforme à l'engagement du gouvernement de maintenir des normes de sécurité élevées dans le secteur du transport au Canada.

• (1600)

Nous ne pouvons pas exiger plus des usagers que nous n'exigeons de nous–mêmes. Aussi, je suis heureux de signaler à la Chambre que les nouvelles initiatives de gestion relativement aux frais généraux de Transports Canada se traduiront par des économies annuelles d'environ 50 millions de dollars. Au cours des quatre ou cinq prochaines années, environ 1 000 postes au sein de notre ministère seront supprimés.

Les frais généraux seront réexaminés annuellement et, dans ce contexte, les gestionnaires de Transports Canada savent que je tiens absolument à ce que les employés qui seront touchés par ces changements soient traités avec considération et d'une manière équitable, conformément à la politique du gouvernement sur le réaménagement des effectifs.

Au fil des ans, Transports Canada a réalisé d'importantes compressions des dépenses relativement à l'utilisation de ses installations et de ses services. Dans l'ensemble, de l'exercice 1985–1986 à l'exercice 1993–1994, la réduction nette des dépenses a été de 500 millions de dollars.

Au cours de la même période, l'effectif a été réduit de 2 400 années–personnes, soit plus de 11 p. 100. J'ajouterai que ces réductions ont été réalisées malgré l'augmentation de la plupart des indicateurs globaux de la charge de travail.

J'ai parlé de certaines des questions propres au transport qui doivent être examinées dans le contexte de notre nouveau budget. Je suis d'avis que les éléments du budget et les mesures que nous prenons de concert avec les usagers des services de transport représentent un programme national équilibré, pour satisfaire les besoins du pays.

Le gouvernement est déterminé à aider les Canadiens à bâtir une économie plus forte. Nous entendons mettre de l'avant des politiques susceptibles d'accroître immédiatement l'efficacité

des transports et de protéger les emplois, sans compromettre la sécurité.

Les Canadiens veulent être maîtres de leur avenir, tout en respectant leur passé. J'ai déclaré à maintes reprises qu'il ne fallait pas oublier l'âge d'or des chemins de fer canadiens, mais qu'il fallait aussi tenir compte de la réalité. Pour dire comme Geoffrey Simpson dans l'introduction de son livre *Faultlines*, le chemin de fer national était le rêve du XIX^{e} siècle.

J'estime qu'aujourd'hui le rêve de la plupart des Canadiens, au moment où nous essayons d'établir un équilibre équitable entre nos ressources et les services que nous offrons à la population, consiste davantage en un maintien de programmes sociaux comme l'assurance–maladie.

Les temps ont changé, et nous devons nous adapter. Compte tenu de l'extraordinaire contribution de plusieurs secteurs de l'industrie des transports au développement du Canada, je sais qu'il est très difficile pour bien des gens d'accepter ces changements.

J'estime que les Canadiens souhaitent aussi que leur gouvernement dispose des moyens pour maintenir les programmes, les politiques et les services fondamentaux et qu'il puisse s'adapter aux nouvelles priorités.

Un système de transport intégré et abordable n'est pas un rêve du passé. À l'aube du XXI^{e} siècle, pareil système devient une nécessité nationale.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'ai écouté l'honorable ministre des Transports et il y a un point sur lequel je suis d'accord avec lui, c'est que si le réseau des chemins de fer actuel correspond au rêve canadien, ce rêve canadien est largement dépassé.

En écoutant son discours, j'ai pu conclure que le ministre des Transports est devenu en quelque sorte un filiale du Conseil du Trésor, parce qu'il nous a dit essentiellement qu'il faut diminuer les coûts et augmenter les tarifs. J'attendais une certaine perspective de l'avenir.

On nous dit que s'il y a une fusion entre le CN et le CP, on va l'examiner. Mais qu'est–ce que le ministre attend pour exiger qu'il y ait une fusion en donnant des lignes claires sur le maintien des services essentiels, la diminution des coûts afin de rendre les services compétitifs?

• (1605)

Pourquoi le ministre attend–il que le CN et le CP viennent faire une proposition, alors qu'on nous dit aujourd'hui que ça prendra encore, au minimum, une année, et entre–temps, comme on le sait, ils vendront des actifs. Plusieurs de ces terrains ont des lignes de chemins de fer et des actifs importants seront transformés et transférés à des filiales immobilières de ces entreprises qui sont d'une grande valeur et qui ont sans doute été acquis pour très peu, avec l'aide du gouvernement.

Il y a un autre dossier encore plus important pour l'avenir et le ministre des Transports n'a pas jugé bon d'en faire la moindre mention. Lorsqu'on pense que le projet du train à très grande vitesse Québec–Windsor, qui est un dossier d'avenir, qui est un dossier de nouvelles technologies, qui est un dossier qui peut correspondre, qui a des besoins non seulement de transport, mais des besoins de développement de technologie pour des marchés de plusieurs milliards en Amérique du Nord, alors, le croirez–vous, monsieur le Président, le ministre des Transports n'a pas mentionné un mot sur le projet de train à très grande vitesse.

Est–ce que le ministre des Transports pourrait nous donner un peu de perspectives pour l'avenir?

M. Young: Monsieur le Président, en ce qui a trait aux commentaires de mon honorable collègue au sujet de la fusion qui est le sujet de discussion entre les responsables de CN et de CP, ce qu'on a dit c'est qu'on va certainement regarder la proposition qui pourrait être faite au gouvernement du Canada, comme l'actionnaire de CN.

Il y a évidemment une volonté de notre part de regarder toutes ces possibilités. Pour ceux qui connaissent un peu le réseau des chemins de fer au Canada, ils savent que déjà, dans les provinces de Terre–Neuve et de l'Île–du–Prince–Édouard, il n'y a pas de services de chemins de fer. À l'est du Canada, à l'est de Sherbrooke, il n'y aura plus rien pour le CP après le mois de janvier.

Mon honorable collègue y était lorsque toutes ces choses ont été décidées par le gouvernement précédent. Pour notre part, on va certainement écouter ce que ces deux lignes auront à suggérer. On est très conscients du besoin de trouver un système efficace qu'on peut maintenir au Canada, mais on insiste que tous les éléments du secteur des transports doivent être intégrés dans un système qui est efficace et dont on a les moyens de se payer.

Les abandons de lignes continueront certainement. Il n'y a pas de doute que le contribuable canadien n'est pas en mesure de soutenir un système, à la fin du XX^{e} siècle, qui était sans doute efficace il y a 30 ou 40 ans passés, mais on essaie de le faire d'une façon aussi équitable, aussi juste que possible, tenant compte d'autres alternatives.

En ce qui a trait au TGV, mon honorable collègue sait sans doute qu'il y a une étude déjà en cours faite par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada, une étude de plusieurs millions de dollars, qui doit être achevée au printemps avec un rapport qui nous sera disponible, je l'espère, à l'été. Je crois que ce serait très mal vu de ma part de m'exprimer sur la question de savoir si on doit avoir un système de TGV, oui ou non, avant d'écouter nos collègues de la province de Québec et ceux de l'Ontario, parce qu'on pense que ces gens–là ont travaillé fort et méritent d'être écoutés lorsqu'ils nous soumettent un rapport.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le ministre de son discours, qui était très cons-

tructif. Il est certain que nous devons nous soucier de l'efficacité et l'obtenir à un coût raisonnable.

Telle est l'orientation que le ministre a choisie. Il est réconfortant que les nouvelles idées qui jaillissent sont des nouvelles idées que nous n'avons pas vues depuis des dizaines d'années. Je félicite le ministre.

Les aéroports, notamment les plus petits, ont coûté des millions aux contribuables. C'est regrettable, mais c'est parfois nécessaire, parce que les petits aéroports n'arrivent pas à se financer par les taxes d'atterrissage, l'expansion, etc.

Chez moi, l'aéroport d'Abbotsford, où se tient le spectacle aérien international d'Abbotsford, essaie depuis quelques années d'avoir sa propre administration. Le gouvernement fédéral aurait pu économiser l'argent du contribuable, et l'administration locale se serait chargée de l'aéroport.

• (1610)

Nous avons eu par le passé de nombreuses discussions avec l'ancien gouvernement, mais nous nous sommes heurtés à la bureaucratie et c'est ainsi qu'ont avorté des entretiens qui auraient pu être fructueux.

Le ministre voudrait–il nous dire ce qu'il adviendra de ces petits aéroports? Le ministre est–il prêt à envisager de les céder aux localités qui veulent avoir leur propre administration aéroportuaire?

M. Young: Monsieur le Président, je répondrais à mon collègue que peut–être dans le cas d'un petit aéroport, mais certainement pas dans le cas d'un grand. Tout le monde est au courant de la situation à Abbotsford, de son grand spectacle aérien.

Je peux donner au député l'assurance que le gouvernement entend non seulement faciliter le transfert de la responsabilité des activités aéroportuaires aux collectivités dans tout le pays, mais également favoriser davantage le processus.

Je ferai observer que les budgets d'exploitation des petits aéroports, de façon générale, ne devraient pas poser trop de problèmes. Néanmoins, force nous est de reconnaître qu'il n'est pas toujours possible de disposer de capitaux. Trouver des capitaux n'est pas chose facile. On ne parvient pas aisément à trouver les fonds nécessaires au maintien des services assurés dans les aéroports à leur niveau actuel.

Nous tenons à être parfaitement équitables dans ce dossier. Nous avons exprimé notre intention d'appliquer partout la même politique, qu'il s'agisse de Pearson ou d'un autre grand aéroport canadien. Nous entendons donc examiner toutes les options possibles concernant les aéroports gérés par le gouvernement, y compris la privatisation.

J'ai dans l'idée que nous allons recommander une forme d'administration locale dotée d'un certain degré de responsabilité. Néanmoins, dans les cas où ce sont des membres de la collectivité, parfaitement au fait de leurs besoins, qui gèrent ces aéroports dans le cadre d'une quelconque forme de partenariat avec le gouvernement du Canada, il n'y a pas de doute que le contribuable canadien y trouvera son intérêt. Nous nous proposons d'agir ainsi très prochainement.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le ministre des Transports qui mentionnait que dans le domaine des aéroports, il y aurait des investissements importants de faits, selon le Budget en tout cas, de l'ordre de 470 millions de dollars, si j'ai bien compris.

D'autre part, j'ai noté la réponse qu'il a donnée au député de Rosemont tout à l'heure sur le fait qu'il ne pouvait pas s'engager dans un projet de TGV compte tenu qu'une étude est en cours. J'aimerais faire remarquer au ministre, et je terminerai pas une question, que dans le cas de l'agrandissement et de la modernisation de l'aéroport Jean–Lesage, les études sont toutes faites. Elles sont sur les tablettes et elles attendent que le ministre et que le ministère des Transports consentent à y apporter des sous.

Je voudrais lui rappeler qu'au cours de l'été 1993, cet aéroport–là a été doté du statut d'aéroport international. Mais on a l'impression, mis à part cet attribut–là qu'on lui a prêté, qui est en fait une petite parure, une petite décoration, l'aéroport Jean–Lesage est nettement dans une situation de pauvreté par rapport à des aéroports comme Halifax, Winnipeg, Edmonton. Nous ne disposons pas du tiers de l'espace de ces installations–là.

Est–ce que, au cours de l'année 1994, le ministre entend faire quelque chose pour donner à cet aéroport, qui est de statut international, l'ampleur pour répondre aux besoins. Cela fait un consensus d'ailleurs dans tout le milieu.

M. Young: Monsieur le Président, je suis très conscient de la situation à l'Ancienne–Lorette de l'aéroport Jean–Lesage, l'aéroport de la ville de Québec. Vous avez raison de dire que les études ont été faites, les propositions, les devis ont été préparés, tout cela, et je regrette d'être obligé d'informer mon honorable collègue qu'on n'a pas réussi à tout faire dans quatre mois. Cela fait longtemps, lorsqu'on a commencé à faire la révision de ces dossiers, que les plans étaient en marche, que les discussions avaient eu lieu, que les représentations avaient été faites, et je regrette que l'administration en place n'ait pas réussi à achever le projet de l'aéroport Jean–Lesage, l'aéroport de Québec.

Mais je tiens à l'assurer qu'on est en train de mettre de l'avant les propositions basées sur les coûts qui ont été établis pour faire les travaux qui s'imposent à l'aéroport international de Québec, et j'espère avoir une réponse assez tôt. Cependant, puisqu'on est en train de parler de budget, les chiffres auxquels je faisais référence dans mon discours, généralement, sont attribués aux opérations des aéroports plutôt que pour la construction du côté capital. J'espère que l'on pourra rendre une décision, et on tiendra compte des commentaires de l'honorable collègue lorsqu'on prendra ces décisions–là.

• (1615)

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à mon tour, de donner mon point de vue sur le Budget déposé par le ministre des Finances le 22 février dernier.

En tant que membre du Comité permanent des ressources humaines et porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et de jeunesse, vous ne serez pas surpris, monsieur le Président, de me voir traiter davantage des conséquences socia-

les du Budget, et plus particulièrement, de celles qui risquent d'affecter l'avenir de notre jeunesse.

Tout d'abord, je parlerai des modifications à apporter au régime d'assurance–chômage parce qu'à mon avis c'est là que le gouvernement libéral a le plus mal agi depuis son élection. Pourtant, le chômage n'est–il pas notre principal problème?

En 1989, vous le savez, il y avait un million de chômeurs; en 1993, il y en avait 1,6 million, soit 60 p. 100 de plus. Contrairement aux discours prononcés par les libéraux quand ils étaient dans l'opposition et lors de la dernière campagne électorale, ils continuent de suivre la même politique que les conservateurs, c'est–à–dire qu'ils préfèrent s'attaquer aux chômeurs et aux chômeuses plutôt que de chercher à créer des emplois.

Ils ont ainsi choisi de maintenir les augmentations prévues aux cotisations d'assurance–chômage décidées antérieurement par les conservateurs. Même si le ministre des Finances a avoué hier, lors de la période des questions, trouver aberrante cette situation, il la laisse pourtant perdurer encore un an, dans l'espoir semble–t–il que la réforme des programmes sociaux actuellement à l'étude pourra lui procurer l'argent nécessaire pour soutenir, selon lui, la création de 40 000 nouveaux emplois l'année prochaine.

Pourquoi ne pas l'avoir fait dès cette année, alors que le gouvernement n'a pas hésité à annuler le contrat des hélicoptères et faire marche arrière dans la privatisation de l'aéroport Pearson? Geler les cotisations à l'assurance–chômage en janvier dernier aurait été plus simple que de les réduire dans un an.

De façon générale, les changements à l'assurance–chômage feront en sorte qu'il faudra travailler plus longtemps pour être éligibles à des prestations moins importantes et moins longues.

Une étude réalisée par des professeurs du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal révèle que plus de la moitié des coupures annoncées dans le dernier Budget fédéral seront supportées par les chômeuses et les chômeurs canadiens.

En ajoutant des barèmes différenciés pour les prestations, le gouvernement divise les chômeurs en deux catégories: les chômeurs à faible revenu avec des enfants à charge et les autres. Pour justifier une telle décision, le gouvernement évoque une supposée notion d'équité. Or, c'est plutôt une brèche importante dans le principe d'universalité qui existe dans nos programmes sociaux depuis leur création, c'est introduire une discrimination basée sur le statut.

Par exemple, qu'adviendra–t–il de la notion d'équité lorsque deux conjoints en sont réduits au chômage? Lequel des deux aura droit à la prestation la plus élevée? Le temps ne me permet pas d'en énumérer davantage, mais il y aurait bien d'autres exemples. Plus il y aura de différences dans les normes d'application, plus un contrôle sera nécessaire. Après avoir connu, au Québec, les boubous macoutes, verra–t–on les Martin macoutes ou les Axworthy macoutes?

Un autre effet pervers de la réforme de l'assurance–chômage c'est sa dimension de pelletage dans la cour des provinces. En réduisant la durée des prestations et en en retardant l'admissibilité durant cette période de pénurie d'emplois, cette réforme forcera un plus grand nombre de personnes à recourir à l'aide sociale, donc, plus de dépenses en perspective pour les provinces et moins de dignité pour les individus.

• (1620)

De plus, cela va disqualifier un nombre plus grand de personnes dans divers programmes de formation, car, vous le savez, la majorité des programmes fédéraux en matière de formation s'adressent actuellement aux prestataires d'assurance–chômage.

Par ailleurs, en réduisant la période de prestations, la réforme d'assurance–chômage va pousser certains individus à accepter des emplois précaires, souvent mal rémunérés et qui n'ont rien à voir avec leur champ de compétence. En les obligeant à accepter une situation de survie avec un travail mal rémunéré, ces personnes auront moins de disponibilité pour chercher un emploi qui leur conviendrait mieux.

Est–ce là la nouvelle philosophie du développement des ressources humaines par le nouveau gouvernement? L'expérience du chômage conduit souvent les individus affectés vers de nouveaux emplois précaires. La réforme touche les travailleurs honnêtes qui cherchent activement du travail et qui ont de la difficulté à trouver un nouvel emploi stable, dans le contexte économique actuel.

Plusieurs études démontrent que plus de 90 p. 100 des chômeurs le sont devenus en raison d'une cessation bien involontaire ou parce qu'ils cherchent leur premier emploi. La plupart ne contrôlent pas la durée de cet emploi. Le problème n'est pas que les chômeurs ne veulent pas travailler, mais parce qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde.

Dans un deuxième temps, j'aimerais rappeler à cette Chambre quelques statistiques sur la jeunesse canadienne et québécoise: 17,5 p. 100 des jeunes Canadiens et 20 p. 100 des jeunes Québécois sont actuellement chômeurs, pour un total de plus de 600 000 individus; au Canada comme au Québec, le taux de décrochage au secondaire se situe aux alentours de 30 p. 100; selon un rapport du Conseil permanent de la jeunesse du Québec, près de 40 p. 100 des jeunes Québécois vivent actuellement dans la pauvreté; et à l'échelle canadienne, ce sont deux millions de jeunes de moins de 30 ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Or, le budget du gouvernement fédéral n'annonce rien de vraiment nouveau pour les jeunes. Le Service jeunesse, annoncé avec beaucoup de fracas dans le livre rouge, semble représenter le seul projet du gouvernement fédéral pour notre jeunesse. Des rencontres ont eu lieu en décembre et en janvier dernier à ce sujet, mais aucun rapport ou compte rendu n'a été publié jusqu'à maintenant.

Au dernières nouvelles—on pourrait dire «aux dernières nouvelles», parce qu'on a obtenu, comme ça, des copies qui avaient circulé au moment de ces consultations—le Service jeunesse ne viserait à rejoindre que 2 500 jeunes la première année, 5 000 la deuxième année et 10 000 au bout de trois ans. Est–ce là une

réponse adéquate aux 600 000 jeunes chômeurs au Canada? Nous pensons que non.

De plus, il n'offrirait que 61 $ par semaine aux jeunes qui résident encore dans leur milieu familial, et 121 $ par semaine à tous les autres. Posez–vous la question suivante: Accepteriez–vous un tel traitement pour vos propres jeunes en âge de travailler?

Et encore pire, le projet Service jeunesse semble davantage orienté, pour l'instant, vers des tâches occupationnelles, sans lien direct avec le marché du travail, comme c'était le cas du projet Katimavik, aboli par les conservateurs en 1986.

Or, tous les organismes voués à la jeunesse consultés jusqu'ici par le Comité permanent des ressources humaines disent que les jeunes, lorsqu'ils quittent l'école, ont besoin d'expériences pratiques et qualifiantes pour les conduire à de véritables emplois. Le gouvernement fédéral aurait intérêt à subventionner davantage les organismes déjà en place, au lieu de créer une nouvelle structure telle que le Service jeunesse.

En guise de conclusion, étant membre du Comité permanent du développement des ressources humaines, j'aimerais faire état de ce que j'ai entendu au cours des dernières semaines. Dans le cadre des audiences publiques, plusieurs groupes et personnes sont venus donner leur point de vue sur la réforme des programmes sociaux. Or, ce qui me frappe jusqu'ici, c'est que la majorité ne semble pas en faveur d'une réduction de ressources, bien au contraire. D'autres tendances se manifestent également. Ainsi, il y a une opinion assez généralisée en faveur d'une grande décentralisation de la gestion des programmes sociaux et d'une implication accrue des communautés locales.

• (1625)

Aussi, il devient de plus en plus évident, dans le cadre de cette consultation, qu'il existe deux réalités sociales au Canada et deux attentes différentes envers le gouvernement fédéral.

En effet, certains groupes au Canada anglais souhaiteraient une plus grande présence du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité sociale, voire même l'application d'un plus grand nombre de normes nationales; à l'opposé, les groupes et organismes québécois ont en général une vision complètement différente. Ils sont davantage tournés vers le gouvernement du Québec. Mais la tendance majeure chez tous les groupes est une inquiétude marquée devant la situation de l'emploi. De toute évidence, il faudra rassembler toutes les ressources disponibles et cibler tous nos efforts vers une augmentation du nombre d'emplois.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député.

L'opposition officielle parle de réduire le déficit, mais veut encore que l'on augmente les paiements de transfert fédéraux. Elle parle de réduire le déficit en diminuant l'administration publique, alors que les paiements de transfert fédéraux et les programmes sociaux représentent 60 à 70 p. 100 du budget. Pour y parvenir, il faut absolument réduire les paiements de transfert fédéraux aux provinces.

Quand le député va–t–il comprendre qu'en insistant pour faire appuyer des programmes sociaux lucratifs par le gouvernement fédéral, il est loin de favoriser la réduction du déficit?

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur le Président, ma réponse sera peut–être, aux oreilles du député, une répétition de ce qui a déjà été dit. Je pense qu'il est parfois bon de répéter.

Premièrement, au chapitre de la formation professionnelle, il a été clairement établi, personne n'a contesté ces chiffres, que l'élimination des dédoublements au niveau de la formation de la main–d'oeuvre entraînerait une économie, au Québec, de 250 millions de dollars, et si on extrapole pour l'ensemble du Canada, cela ferait un milliard de dollars. C'est un premier niveau.

Le Bloc québécois ne s'est jamais caché pour dire qu'il fallait faire des réductions au niveau des dépenses militaires, mais nous avons aussi parlé des dépenses relatives aux frais d'administration. En ce sens, nous rejoignons plusieurs observations de votre parti. Mais il y a une autre question qu'il faut considérer: les jeunes au chômage. Laisser les jeunes qui ont terminé leur université, leur cégep, qui se sont souvent endettés pour des sommes considérables, les laisser sans emploi, c'est en même temps privé le gouvernement, dans les années futures, d'un revenu important qui pourrait servir à financer l'ensemble de ses dépenses. Laisser les jeunes en chômage signifie plus de dépenses et moins de revenu. Réfléchir à court terme à cette question serait très important.

C'est toujours grave d'être au chômage, mais dans le cas des jeunes il y a des études qui démontrent qu'un jeune laissé sans emploi en lien direct avec sa formation ou ses capacités plus de deux ans peut conduire—et c'est l'observation largement répandue—à un découragement total et à des comportements bien involontaires. Cela risque d'amener des problèmes sociaux très importants qui pourraient représenter un coût social très important, donc des dépenses futures considérables, et surtout, des gens qui ne pourront pas plus tard contribuer à payer le déficit.

• (1630)

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, en réponse à l'exposé budgétaire du ministre des Finances, j'aimerais faire une rétrospective à trois volets. Tout d'abord, j'aimerais parler de la dernière campagne électorale, parler du purgatoire du Parti libéral fédéral, les neufs années qu'il a passées de ce côté–ci de la Chambre, et parler également des neufs années du Parti conservateur au pouvoir.

Lors de la dernière campagne électorale, le parti au pouvoir, sous la gouverne de son chef, a suscité beaucoup d'espoirs dans la population. Les Québécois, tout aussi bien que les Canadiens, ont eu droit à la panoplie traditionnelle de promesses électorales et de slogans auxquels ils ont cru sincèrement pendant un moment.

Aujourd'hui, le réveil est brutal. On réalise soudainement que ce n'était pas un cauchemar, mais bel et bien la réalité qui nous frappe sauvagement en plein visage, encore une fois. Le change-

ment de cap que les libéraux proposaient devient vite vide de sens, de toute signification, et la population a droit à cette continuité monotone, conservatrice, absente de toute rigueur et de toute équité.

Ce gouvernement, ce gouvernement d'en face, a promis à la population, et cela sans aucune retenue, une relance majeure de l'emploi, et je cite ici une partie de ce qu'il promettait: «Nous mettrons les citoyens de ce pays au travail, une fois pour toutes», disait–il. Mensonge, mensonge!

Les Québécois et les Canadiens sont tombés dans un piège. Ce parti, qui forme aujourd'hui le gouvernement, est loin de l'innovation qu'il nous promettait dans le livre rouge: «Lorsque nous formerons le gouvernement, nous innoverons, nous jetterons un regard neuf sur nos difficultés. Nous n'aurons pas recours aux recettes habituelles». Mensonge, mensonge!

Défense nationale, fonction publique, assurance–chômage: mêmes cibles, mêmes compressions que les gouvernements précédents, conservateurs ou libéraux.

De plus, ce gouvernement a trompé la confiance des travailleurs moyens, des personnes âgées et des plus démunis, en leur faisant miroiter des perspectives d'avenir intéressantes soit par un travail valorisant, soit par des programmes sociaux humains et raisonnables.

Il est bien évident que les gens de mon comté de Frontenac, tout comme ceux des autres comtés, une fois leur vote acquis, ont été ignorés, bafoués par ce gouvernement, et le Budget en est la preuve évidente. Comme le disait si bien Félix Leclerc: «La veille des élections, il l'appelait son fiston, le lendemain, comme de raison, il en avait oublié son nom.»

Les contribuables moyens du comté de Frontenac et d'ailleurs ont été trompés et ils devront en payer la note. Le ministre des Finances prévoit un accroissement des revenus de 15 p. 100 pour 1995–1996.

Cette hausse des revenus devra se faire par le biais d'impôts supplémentaires prélevés auprès des contribuables appartenant à la classe moyenne, car, en effet, sur 10 millions de contribuables, près de 85 p. 100 d'entre eux déclarent des revenus de moins de 30 000 $. Nous avons là une mesure injuste et scandaleuse.

Les personnes âgées aussi goûtent à la même médecine, en perdant progressivement leur crédit d'impôt, pendant que les dividendes sur les actions et les fiducies familiales ne sont toujours pas imposés. C'est l'équité même du système fiscal qui est réprimé par ce gouvernement d'en face.

• (1635)

Comment vais–je expliquer aux sans emploi du comté de Frontenac, que ce soit de Thetford Mines, d'East Broughton, de Saint–Méthode, de Coleraine ou de Plessisville, que ce gouvernement libéral n'a aucun plan de relance pour eux et qu'il n'a envisagé aucune, je dis bien aucune, perspective d'emploi à long terme?

Comment vais–je expliquer aux gens du comté de Frontenac que dans ce budget on ne retrouve aucune mesure pour stimuler la croissance économique ni aucune mesure relative au développement de l'emploi, et cela pour un gouvernement qui s'est fait élire en clamant haut et fort son engagement ferme de créer des emplois sérieux pour que les gens retrouvent leur dignité et qu'ils reprennent espoir?

Pourtant, le deux objectifs des Canadiens, et tout particulièrement des Québécois et des Québécoises, sont clairs et bien définis. Ils souhaitent d'abord avoir un gouvernement qui les mette au travail tout en ayant une vision globale d'une politique d'emploi, et ensuite ils exigent du gouvernement une administration rigoureuse des fonds publics, surtout en temps de récession.

Comment expliquer aux chômeurs et aux chômeuses du comté de Frontenac que dorénavant leur période de prestations sera écourtée, que leur chèque sera amputé de 2 p. 100 et qu'ils devront travailler plus longtemps pour être éligibles aux prestations d'assurance–chômage, et tout cela pour faire leur part dans la réduction du déficit? Comment vais–je leur expliquer, à ces chômeurs, qu'alors qu'ils doivent se serrer la ceinture, le député de Hull—Aylmer, le ministre des Affaires intergouvernementales, dépense plus de 150 000 $ en frais de déplacement pour prononcer une courte allocution—écoutez bien—sur les bienfaits d'une saine gestion?

Comment leur expliquer que le ministre des Finances a dépensé 800 000 $, près de un million de dollars, pour des consultations publiques? Comment expliquer à la présidente du Club de l'âge d'or de la paroisse Saint–Alphonse de Thetford Mines que 800 000 personnes de 65 ans et plus verront leur exemption pour personnes âgées réduite ou tout simplement annulée suivant leur revenu, alors qu'au même moment le gouverneur général organise une soirée fort dispendieuse pour souligner l'ouverture de la 35e législature?

Les gens de mon comté ne font plus confiance aux politiciens fédéraux traditionnels. Ils font souvent preuve de cynisme et d'indifférence à leur égard. Cela, le ministre des Finances l'a constaté durant la dernière campagne électorale lors de son passage à Thetford Mines, au Balmoral, où à peine 30 personnes l'accueillaient à une soirée de financement populaire à 30 $ le couvert. Ce n'était pas 3 000, mais à peine 30 électeurs.

Le budget est inéquitable en ce sens qu'il épargne les riches, souvent des amis du régime, qui contribuent allègrement à sa caisse électorale et dont le système de lobby fort et bien structuré est efficace pour influencer les politiques du ministère des Finances.

Avec ses belles bottines Kodiac à demi lacées, notre ministre des Finances n'avait rien, absolument rien d'un de nos travailleurs dans les mines d'amiante et encore moins l'air d'un gros et d'un bon travailleur. Ici, il faut bien le reconnaître, c'est une scène disgracieuse que seuls des acteurs, des comédiens chevronnés peuvent jouer; seulement, les spectateurs n'ont pas aimé la farce, et surtout pas avoir été le dindon de cette farce.

• (1640)

Enfin, même si les astuces du ministre des Finances, pendant la période prébudgétaire, n'ont pas échappé à la population, en effet, ce vieux truc de la psychose de la douleur longtemps annoncée d'avance, pour faire avaler une pilule très amère, n'a trompé personne.

Cependant, et je termine là–dessus, la pilule a fait son effet. Les gens de mon comté sont amèrement déçus. Ils en ont des nausées. Ils se sentent trahis et victimes parce qu'ils sont la cible sur laquelle on vise à répétition. Comme critique à l'environnement, je ne peux m'empêcher de commenter brièvement le budget de ce ministère.

Le vice–président: Comme c'est maintenant la période des questions et commentaires, je veux bien céder la parole au député de Rosemont qui, en principe, doit être à sa place. Je peux attendre, s'il veut bien retourner à sa place rapidement.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Merci, monsieur le Président, de votre extrême gentillesse. J'aimerais que mon collègue de Frontenac, qui est critique de l'environnement pour le Bloc québécois, nous donne son point de vue sur le Budget et l'environnement, si vous le permettez.

M. Chrétien (Frontenac): Je voudrais remercier le député de Rosemont. C'est une question fort pertinente, parce que vous savez très bien, monsieur le Président, qu'en 1994 économie et environnement vont de pair. D'autant plus que c'était dans le livre rouge une partie fort importante. Comme le député de Rosemont est un environnementaliste averti lui aussi, il s'intéresse à l'environnement, je voudrais en profiter pour décrier le budget face à l'environnement.

En effet, le ministère de l'Environnement est un des rares—vous verrez par la suite pourquoi j'en parle—à voir son budget augmenté. On ne peut qu'apprécier, bien sûr, une augmentation de 4,1 p. 100. Cependant, quelques mesures sont boîteuses. Écoutez bien cela: Le budget du Plan d'action Saint–Laurent, Phase II, augmentera de 18,4 millions. Je me réjouis, bien sûr, de cette initiative qui permettra la mise en oeuvre de la Phase II du projet. Cette augmentation prouve que ce programme donne d'excellents résultats. Alors, pourquoi l'entente de cette deuxième phase, qui devait être signée—et cela est étrange—en décembre avec le gouvernement du Québec, n'est toujours pas signée, et pire que ça, on ajoute 18,4 millions à cette partie?

Il semblerait également que 40 p. 100 de la pollution du fleuve Saint–laurent provient du déversement des Grands Lacs. Or, à la lumière du dernier rapport de la Commission mixte internationale qui nous a été présenté il n'y a pas trois semaines, nous savions que la pollution des Grands Lacs a des répercussions sur la santé des êtres humains. Malgré cela, le gouvernement libéral d'en face diminue le budget alloué pour la dépollution des Grands Lacs de 5 millions, puis on sait que 40 p. 100 de la pollution qui arrive dans le fleuve Saint–Laurent arrive des Grands Lacs.

Une voix: Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas!

M. Chrétien (Frontenac): Oui, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Donc, d'une main, on augmente le budget pour dépolluer le fleuve et, de l'autre, on diminue celui du cours d'eau le plus pollué, soit les Grands Lacs. C'est à se demander où est passée la cohérence du développement durable, monsieur le Président.

Je termine là–dessus, et je remercie tous mes honorables confrères et collègues, ainsi que mes consoeurs, de m'avoir écouté si gentiment.

Le vice–président: À l'ordre! Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bourassa—L'immigration.

• (1645)

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureux, d'abord en tant que député de York–Ouest, de participer au débat sur le budget de notre gouvernement.

Les budgets portent sur bien des choses, entre autres, sur des grands objectifs. Lorsque le gouvernement et, plus particulièrement, le ministre des Finances ont abordé ce budget, eux et le Parlement avaient essentiellement deux objectifs à atteindre.

D'un côté, il y avait la population canadienne qui comptait sur le gouvernement et le Parlement pour qu'ils tentent d'une façon responsable de freiner les dépenses et de réduire le déficit et la dette. De l'autre côté, il y avait ces mêmes gens qui s'étaient exprimés lors de la récente campagne électorale et qui avaient exigé essentiellement un renouveau économique, un peu d'espoir dans l'économie, une stratégie et un plan pour redonner du travail aux Canadiens.

Ce sont là en substance les deux aspects que le ministre des Finances et, bien sûr, le Parlement ont dû prendre en compte dans ce budget et que, à mon avis, ils devront examiner pendant la durée de la présente législature et le mandat du gouvernement. Ces deux objectifs ne sont pas faciles à atteindre. Ils sont très réels et très valables et, en même temps, ils constituent des priorités qu'ont exprimées les simples citoyens du Canada.

Nous avons parlé des compressions budgétaires de 8 milliards de dollars. Nous avons parlé de la fermeture de bases militaires. Tout près de ma circonscription, une de ces bases a été fermée. Il n'est pas facile de prendre des décisions de la sorte. Il n'est pas facile de transférer des emplois de la base militaire à un autre secteur de notre économie. En fait, on a débattu de cette question il y a quelques instants, pendant la période de questions ou observations. Pourtant, je crois que les Canadiens comprennent.

Dans les budgets, il faut aller au–delà des simples chiffres qui composent le bilan. Les budgets constituent aussi un document qui devrait susciter de l'espoir au sein de la population, et le

sentiment que les engagements budgétaires et monétaires ont été respectés.

Je voudrais prendre les quelques minutes qui me sont accordées pour parler de l'objectif concernant les emplois et les efforts pour maintenir ce sentiment d'espoir dans l'économie. À la Chambre, il y a des députés qui ont proposé des compressions beaucoup plus draconiennes pour tenter de freiner le déficit et la dette. Or, cela a un prix. Nous n'obtenons rien gratuitement et, en fait, le but ultime de ce budget était d'équilibrer ces deux volets.

Durant la dernière campagne électorale, j'ai entendu dire que le volet de la création d'emplois et de la croissance économique était non seulement important pour les aspirations futures des Canadiens à la recherche d'un emploi, mais représentait aussi une solution à long terme au problème de la dette et du déficit. En tant que député venant de la région du Grand Toronto, je suis particulièrement sensible au genre de mandat que les Canadiens ont confié à ce gouvernement parce qu'ils étaient convaincus que nous étions en mesure de leur offrir cet espoir sur le plan économique.

Je viens d'une ville qui, contrairement à ce qu'on croit, n'est pas la ville «pleine aux as» de la Confédération. Elle a certes un côté brillant dont nous sommes fiers. Mais il y a aussi un autre côté de Toronto, où la misère chronique témoigne du désespoir que connaît cette ville depuis plusieurs années et où nous avons aussi été touchés par une récession économique terrible.

Il fut un temps où l'on aurait pensé que Toronto aurait été à l'abri, étant donné que l'on onsidère parfois l'Ontario et Toronto comme le moteur de l'économie, en tous cas comme le coeur de l'industrie manufacturière de ce pays. Il fut un temps où nous avions l'impression que Toronto était à l'abri des ravages d'une récession nationale.

• (1650)

Mais la réalité est là, bien visible. Jamais on n'a vu de telles queues aux banques d'alimentation et un tel nombre d'assistés sociaux. Des Canadiens qui, pour la première fois de leur vie, se trouvaient au chômage, étaient gênés de venir me voir le samedi—jour que je réserve aux habitants de ma circonscription—car ils avaient honte de me demander de les aider à remplir une demande de prestations d'assurance–chômage et à trouver un emploi qui leur permettrait de retrouver leur dignité.

Je connais bien la question. Ces dernières années, la région du Grand Toronto et, en fait, d'autres régions du Canada n'ont pas eu la vie facile. Après avoir vécu cela et vu la réalité, nous avons mené une campagne fondée en grande partie sur les moyens de relancer l'économie, en insistant sur la création d'emplois et la croissance économique. C'est ce qui a décidé de l'issue de la campagne électorale.

De nombreuses autres questions ont été abordées mais la préoccupation nationale la plus pressante était de choisir celui qui avait la réponse et qui saurait capter l'imagination en proposant un moyen de créer la croissance économique et, en fait, l'espoir économique. À mon avis, le budget qui a été présenté a répondu à cette attente. Il a tenu ses promesses à l'égard des petites entreprises et il a donné suite à de nombreuses promesses que nous avions faites dans le discours du Trône et pendant la campagne électorale.

Je me souviens que lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre durant la dernière législature, j'avais présenté durant une journée d'opposition une motion concernant la contraction du crédit à laquelle les petites entreprises faisaient face au Canada. J'avais proposé la tenue d'un débat sur cette question parce que, à l'instar de nombreux autres députés de la présente législature et de la précédente, j'avais rencontré de nombreux propriétaires de petites et moyennes entreprises qui ne réussissaient pas à obtenir l'heure juste des institutions prêteuses.

Ces entrepreneurs s'étaient bien acquittés de leurs responsabilités envers les institutions prêteuses, ils avaient de bonnes idées et de bons projets, de bonnes réalisations à leur actif au sein de leur communauté. Ils voulaient non seulement faire prospérer leurs entreprises et réaliser leurs idéaux et leurs rêves, mais aussi tirer profit de la croissance économique. Or, ils furent nombreux à voir leurs demandes refusées.

Je crois qu'il faut changer les habitudes des banques au Canada. Il en a été question dans le livre rouge et durant la campagne. Nous avons parlé de la nécessité d'encourager et d'amener les institutions prêteuses à se doter de moyens et de structures plus efficaces pour faire face aux réalités propres aux petites entreprises.

Le ministre des Finances a donné suite à cette idée dans le budget en annonçant la création d'un groupe de travail chargé de trouver une solution au problème de la contraction de crédit en collaboration avec les dirigeants des petites entreprises et ceux des institutions prêteuses. Je crois que la contraction du crédit est une réalité. Nous ne prétendons pas qu'il faille en imputer tout le blâme aux institutions prêteuses, loin de là. Toutefois, ces institutions ont un rôle capital à jouer dans l'économie nationale et c'est pourquoi elles doivent faire un pas de plus afin de donner des bases solides au réseau constitué de près d'un million de petites entreprises d'un bout à l'autre du pays.

Pourquoi les banques, les parlementaires, les professeurs d'économie et les économistes reconnaissent–ils spontanément que les petites et moyennes entreprises sont responsables de 80 à 85 p. 100 de la création d'emplois? Pourquoi, dans ce cas, les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises par les cinq ou six plus grosses banques, si on y inclut la Banque Nationale du Canada, ne représent–ils que 25 p. 100 de l'ensemble du portefeuille de prêts aux entreprises? Cela signifie que 75 p. 100 de tous les prêts consentis à des entreprises vont à des sociétés multinationales. Pourquoi? Comment expliquer que les petites entreprises, qui créent 85 p. 100 des emplois, ne reçoivent que 25 p. 100 ou à peu près des prêts consentis aux entreprises, selon l'Association des banquiers canadiens?

• (1655)

Je ne veux pas dire que nous devons déterminer à qui les banques doivent prêter. Je ne veux pas dire qu'elles ne doivent

pas défendre les intérêts de leurs actionnaires. Je ne dis pas aux banques de cesser de s'inquiéter au sujet de leur crédit.

Tout ce que je veux dire, c'est que si les politiciens et le Parlement doivent modifier leurs méthodes de travail dans un monde qui évolue rapidement, les banques devraient peut-être aussi repenser leur façon de fonctionner.

C'est facile de comprendre qu'une institution de prêt préfère prêter dix fois dix millions de dollars que 200 fois 200 000 $. Évidemment, cela prend beaucoup plus de temps, et c'est plus compliqué. En outre, les grandes sociétés ont probablement des plans d'entreprise clairs et précis et leurs propres comptables, au contraire des petites et moyennes entreprises. Servir ces dernières exige donc plus de temps. Si les emplois doivent venir du secteur de la PME, les banquiers—dont le permis est délivré exclusivement par le Parlement, au moyen d'une loi—ont le devoir de collaborer davantage avec nous et avec les petites entreprises, afin de résoudre ce problème de contraction du crédit.

Si nous faisions cela, imaginez le million de petites entreprises qui verraient le jour aux quatre coins du pays, et la création d'emplois qui en résulterait. Je suis donc très enthousiaste à l'idée de mettre sur pied un groupe de travail qui serait chargé de favoriser cette collaboration. Je suis très heureux que la Banque Impériale de Commerce ait nommé un protecteur de la PME, un vice-président principal chargé d'étudier les plaintes des petites et moyennes entreprises, relativement à leurs demandes de prêt, et de redresser les torts.

Certains diront que c'est peu de chose, mais il s'agit quand même d'un progrès important pour ce qui est de modifier peut-être la façon dont les établissements de crédit traitent les petites et moyennes entreprises. Ainsi, je crois que le budget a tenu ses promesses envers la petite entreprise, et il faut ajouter à cela les autres mesures annoncées par mon collègue, le ministre des Finances, notamment, bien entendu, la décision d'abaisser le taux de cotisation à l'assurance-chômage, qui va créer, en chiffres nets, quelque 40 000 emplois grâce aux millions de dollars qui seront ainsi épargnés. Le budget va également dans le sens du programme d'infrastructure. Il y en a qui vont prétendre qu'il n'a rien de bon, que c'est là une mesure inutile par laquelle on vient s'immiscer dans le secteur de la construction.

Durant la campagne électorale, l'ancienne première ministre avait presque ridiculisé le type d'avantages qu'en retireraient le secteur de la construction et tout ce qui l'entoure dans tout le pays, comme s'il ne fallait attacher aucune importance aux travailleurs de la construction, aux membres des divers corps de métiers et à l'infrastructure de nos villes.

Il faut parler aux maires des municipalités. Beaucoup de députés dans cette enceinte ont fait de la politique au niveau municipal. J'ai commencé là. Mon expérience n'a duré que deux ans, mais je peux parler en connaissance de cause du nombre de projets qui seraient restés sur les tablettes et n'auraient jamais vu le jour faute d'un partenariat avec les niveaux supérieurs de gouvernement. Ainsi, lorsque j'ai siégé au conseil municipal de North York, j'ai pu constater que la Ville, qui ne pouvait compter que sur l'impôt foncier, n'était pas en mesure de financer entièrement bon nombre de ces projets.

Maintenant, nous avons un partenariat, un programme sur lequel nous pouvons compter. Nous ne prétendons pas que c'est la solution à tous nos problèmes, mais il offre quand même à la Ville de North York et à d'autres villes du pays la possibilité de n'avoir à financer qu'un tiers de ces projets. Ces derniers auraient deux objectifs. Tout d'abord, ils leur permettraient d'améliorer leurs installations, leur infrastructure municipale, ce qui est tout à fait essentiel pour accroître notre compétitivité. Que les députés le veuillent ou non, c'est un élément important de l'équation.

• (1700)

En outre, on va pouvoir ainsi créer des emplois dans un secteur économique clé. J'étais à Windsor la semaine dernière et en ce qui concerne le secteur de l'automobile, les gens de l'endroit se réjouissaient de voir que les trois grands entendaient accroître de façon marquée leurs activités dans les mois et les années à venir. On prévoit une excellente reprise dans le secteur de l'automobile. C'est là un indicateur économique très important.

Cependant, c'est également vrai dans le secteur des métiers et de la construction domiciliaire. Il est certain que chez nous, dans le Grand Toronto, où ce secteur de l'économie est au point mort depuis trop longtemps, on considère cela comme un rayon d'espoir, une vraie solution, monsieur le Président.

La création de 50 000 à 60 000 emplois directs d'un bout à l'autre du Canada permettra de remettre les gens au travail, d'encourager l'économie locale, car il y aura des retombées et des emplois indirects découleront de ces emplois directs.

Enfin, grâce à ce programme, nous allons améliorer la qualité de nos villes, de nos collectivités et de nos quartiers. Quel pays peut se permettre de ne pas améliorer les infrastructures dans ses villes ou municipalités? Nous cherchons tous à améliorer nos maisons et, ce faisant, nous améliorons nos quartiers.

Prenons l'exemple de Montréal qui, sauf le respect que je dois aux Montréalais, illustre parfaitement comment, si l'on n'améliore pas les infrastructures, on risque de réduire la capacité de soutenir la concurrence de façon efficace. Je me rends à l'occasion à Montréal, puisque la famille de ma femme y habite, et je crois qu'on peut voir au fil des ans que l'incapacité ou le manque de volonté d'améliorer les infrastructures a eu une incidence sur la vie économique de ce centre urbain.

Troisièmement, dans ce budget, on s'est engagé envers la formation. Nous savons qu'il faut relever le niveau de formation et d'éducation de nos travailleurs. Nos électeurs et nos collègues citent souvent certains modèles européens—on parle souvent de l'Allemagne—et ils disent qu'il faut mieux préparer les Canadiens, les jeunes aussi bien que les travailleurs déplacés d'un secteur économique qui doivent parfaire leur éducation ou leur formation.

Dans notre budget, nous nous engageons à investir, au cours des deux ou trois prochaines années, près de un milliard de dollars dans le domaine de la formation. Le budget prévoit la mise sur pied d'un programme d'apprentissage en collaboration avec le secteur privé, non pas uniquement dans le cadre d'un grand programme gouvernemental, mais bien de concert avec les industries canadiennes. Seul le partenariat permettra d'atteindre le succès escompté pour ces programmes de formation.

Le budget respecte notre engagement à doter notre pays et nos gens des outils appropriés. C'est une autre façon d'améliorer notre infrastructure nationale. Si nous donnons aux Canadiens les compétences et les outils qu'il faut, nous perfectionnons les habiletés et les talents au Canada.

Le budget mise aussi sur les jeunes en prévoyant le Service jeunesse. Il s'agit d'un autre programme, mais nous avons tellement entendu les Canadiens nous dire, au cours de la campagne électorale et, bien sûr, par la suite, à quel point ils s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants. Nous présentons un projet; nous ne disons pas que c'est une panacée mais, lorsqu'il sera en place, c'est environ 15 000 jeunes chaque année qui participeront à un projet à l'extérieur de leur collectivité. Ces Canadiens apprendront à mieux connaître leur pays tout en acquérant cette première expérience si importante qui leur permettra d'entamer une carrière.

• (1705)

Vous avez indiqué, monsieur le Président, que mon temps était presque écoulé. J'aurais dû chronométrer mes observations, parce que je voulais aussi m'arrêter sur l'innovation, la nouvelle situation économique, les compétences professionnelles et l'esprit d'initiative en affaires qu'apportent au Canada les immigrants que j'ai l'honneur de servir en tant que ministre.

Je ferai ces observations une autre fois; pour l'instant, je suis disposé à répondre aux questions, s'il y en a.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais commenter plusieurs affirmations que le ministre a faites au sujet du budget, mais comme vous allez limiter mon temps de parole, je m'en tiendrai à deux observations seulement.

Je voudrais tout d'abord parler de la question du déficit. Le ministre a mentionné que la réduction du déficit entraînera des coûts. Cela ne fait aucun doute. Il a même laissé entendre que l'application de mesures plus sévères que celles prévues par le gouvernement actuel ferait trop mal aux Canadiens.

Le ministre a-t-il songé aux autres coûts, c'est-à-dire aux coûts associés au manque de mesures suffisantes pour réduire le déficit? Le gouvernement a reconnu que notre déficit gonflera de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, à un taux d'intérêt disons de 8 p. 100. Autrement dit, l'intérêt sur cette somme supplémentaire nous coûtera 8 milliards de dollars. Évidemment, il reviendra aux contribuables canadiens d'assumer ces frais. J'ai bien peur que cela fera augmenter les taxes et les impôts.

Le ministre a également parlé des petites entreprises et du fait que les établissements bancaires hésitent à leur prêter de l'argent pour qu'elles améliorent leurs opérations. Je suis d'accord avec le ministre. D'ailleurs, nous avons, nous aussi, mené une enquête auprès des petites entreprises pendant et même avant la campagne électorale. Selon les dirigeants des petites entreprises, la meilleure chose que le gouvernement pourrait faire pour eux serait de réduire les taxes et les impôts et les tracasseries administratives. Que le gouvernement cesse de presser le citron et nous pourrons prospérer, nous disaient-ils. L'économie redémarrera, les gens auront plus d'argent, ils dépenseront davantage et nos entreprises pourront prospérer.

Le ministre a-t-il songé aux répercussions à plus long terme qu'aura une attaque aussi molle contre le déficit, car nous aurons alors accumulé une dette de 600 milliards de dollars? Il nous faudra contracter de nouveaux emprunts, puisque, même si le gouvernement réussit à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB, comme il le souhaite, nous devrons tout de même emprunter 25 milliards de dollars la dernière année.

Le ministre croit-il vraiment que c'est la meilleure façon de procéder?

M. Marchi: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur le désir des petites entreprises de voir réduits à la fois la bureaucratie et les impôts.

Je crois que ce sont là les mots mêmes que le ministre des Finances a utilisés concernant les petites entreprises, lorsqu'il a présenté son budget. La retenue à la source, la réduction des tracasseries administratives et la possibilité de prendre de l'expansion d'une façon prévisible sont les éléments mêmes que prévoient le budget pour les petites entreprises.

Le député et moi-même sommes sur la même longueur d'onde, je crois, pour ce qui concerne ce que le budget réserve aux petites entreprises.

Quant au déficit et à la dette, nous sommes manifestement d'accord pour ne pas nous entendre. Le parti du député a certes fait valoir, au cours de la dernière campagne électorale et depuis, que nous devrions faire davantage. Au Canada, certains observateurs ont estimé que nous imposions trop de compressions alors que d'autres étaient de l'avis opposé. Cela veut probablement dire que nous avons bien agi au bon moment.

Notre budget est le premier à être présenté après les neuf années de règne d'un gouvernement conservateur qui s'était fait un point d'honneur de réduire la dette et le déficit. Nous savons tous qu'il a misérablement failli à la tâche. Nous estimons que la véritable solution réside dans la démarche des 3 p. 100 à laquelle nous nous sommes engagés dans notre livre rouge et à laquelle le député a fait allusion.

Ce budget est un premier pas dans la bonne direction. En favorisant la relance de l'économie, une certaine création d'emplois et une reprise de confiance dans le marché, il va certes nous permettre de nous attaquer au problème du déficit et de la dette. C'est une question d'équilibre entre la stimulation de l'économie et la réduction de la dette et du déficit. Le budget de mon collègue, le ministre des Finances, assure un équilibre entre ces

deux postes qui préoccupent tout autant l'un que l'autre les Canadiens. Les deux sont prioritaires.

• (1710)

Je crois que nous arriverons à mener les deux à bien si nous trouvons un équilibre entre une réduction responsable de nos dépenses gouvernementales, que nous avons déjà effectuée, et une relance économique qui soit certes à la satisfaction des Canadiens.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais essayer à nouveau—j'ai déjà essayé à plusieurs reprises—de comprendre la question du financement du programme d'infrastructure.

Le budget de ce programme est censé être de six milliards de dollars: deux milliards provenant des municipalités, deux milliards des gouvernements provinciaux et deux milliards du gouvernement fédéral. À la fin du programme, nous aurons dépensé six milliards de dollars.

Le ministre a déclaré que les municipalités étaient en faveur de ce programme. Un maire m'a dit que son programme de travaux publics ne serait modifié en rien par le programme d'infrastructure. La seule différence sera que le propriétaire foncier ne verra que le tiers de la note habituelle parce que les gouvernements fédéral et provinciaux paieront les deux autres tiers.

Pas étonnant que les politiciens municipaux soient en faveur du programme. Nous devrons supporter un fardeau respectable aux paliers fédéral et provincial. Quoi qu'il en soit, c'est le même contribuable qui paie, peu importe quel palier de gouvernement fournit les fonds.

Ma question est évidente. Le ministre pourrait–il nous dire ce que nous aurons au bout de deux ans, si ce n'est six milliards de dollars en moins et 60 000 emplois temporaires qui disparaissent, car je crois que c'est bien 60 000 emplois que prévoit le gouvernement au cours des deux ans? Que nous restera–t–il au bout de deux ans à part quelques immobilisations et les rares emplois qui seront créés pour l'entretien des infrastructures? Comment ce programme, dont la note sera assez salée, bénéficiera–t–il à l'emploi?

M. Marchi: Monsieur le Président, le député nous fait part de l'opinion d'un seul maire. Il devrait savoir que la Fédération canadienne des municipalités a été un grand partisan et un instigateur de ce programme. En fait, certains membres ont même laissé entendre que nous aurions dû aller encore plus loin.

Je n'entends pas beaucoup de municipalités ni de gouvernements provinciaux critiquer ce programme. Je crois que le député ne voit pas tous les bienfaits d'un tel programme d'infrastructure.

Oui, il y a les emplois, et c'est important. J'ai mentionné qu'il ne s'agit là que d'un seul programme. Nous ne prétendons pas que la relance économique au Canada dépend uniquement du programme d'infrastructure. Nous disons simplement que c'est un élément important de cette relance.

Ensuite, ce programme nous permettra d'améliorer nos infrastructures. Que le député le veuille ou non, ces infrastructures ont besoin d'être modernisées si nous voulons que nos villes soient concurrentielles.

Enfin, ces infrastructures améliorées attireront les entreprises et les investisseurs à venir chez nous. On a soumis à la Ville de Toronto certaines propositions qui, si elles se concrétisent, attireront un plus grand nombre de touristes qui, à leur tour, injecteront encore plus d'argent dans l'économie. Il ne s'agit pas ici de simplement réparer les trottoirs ou les ponts, même si c'est important aussi. Nous essayons de faire preuve de créativité et d'innovation dans la mise en place des infrastructures nécessaires pour essayer d'attirer les touristes et les organisateurs de congrès et aider ainsi certaines municipalités à avoir une économie plus prospère.

Je ne crois pas que nous devions nous laisser intimider par les propos négatifs que le député tient au sujet du programme d'infrastructure. C'est un important secteur de notre économie. Je pense que, si nous relançons ce secteur ainsi que d'autres secteurs, comme l'industrie de l'automobile et celle de la construction résidentielle, grâce à des programmes tels que le programme d'infrastructure et le programme d'accès à la propriété, nous contribuerons grandement à revitaliser notre économie et à remonter le moral des Canadiens. Franchement, nous venons de traverser une période fort difficile tant sur le plan économique que sur le plan psychologique.

• (1715)

Je crois que si les gens voient que les choses bougent, ils reprendront confiance, et la confiance est un élément essentiel de l'équation économique.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, il y a environ deux semaines, avant le congé de la Chambre, mon collègue, le député de Nanaïmo—Cowichan, a parlé de la Loi sur les langues officielles et des raisons justifiant une réduction des coûts de sa mise en application.

Je vais expliquer comment modifier la Loi sur les langues officielles de manière qu'elle soit juste et équitable pour tous les Canadiens.

L'année 1994 marque le 25e anniversaire de la Loi sur les langues officielles. Cette loi, adoptée par le gouvernement Trudeau en 1969, puis modifiée par l'administration Mulroney en 1988, devait unir notre pays, mettre un terme à l'injustice dont les Canadiens français étaient victimes et neutraliser le séparatisme au Québec.

Des auteurs respectables comme le distingué Québécois Christian Dufour nous apprennent toutefois ceci: certains oublient que ce n'est pas le bilinguisme qui a fait ce pays, qu'il ne

saurait assurer sa survie et qu'il pourrait même entraîner sa destruction.

Ceux d'entre nous qui ont vécu et passé la majeure partie de leur vie loin du centre des pouvoirs à Ottawa approuvaient peut-être l'intention première du bilinguisme officiel, qui a été fort bien décrite dans le discours du Trône de 1968 du premier gouvernement Trudeau comme étant l'expression du lien essentiel entre la justice et l'unité nationale.

Nous nous demandons si la Loi sur les langues officielles a vraiment instauré une justice en matière de langues officielles. Si la loi comporte autant de lacunes que nous le croyons et que, partant, elle est injuste, quel effet cela a-t-il sur l'unité canadienne?

J'estime que, tant qu'elle ne sera pas reformulés, complètement, la politique en matière de langues officielles ne pourra être juste et équitable comme le prévoit son objectif.

J'aimerais porter à l'attention de mes collègues un seul aspect du bilinguisme officiel, pour leur prouver à quel point la politique actuelle laisse à désirer et pour leur montrer comment une révision attentive et réfléchie de cette politique pourrait grandement contribuer à unifier le pays parce qu'elle permettrait de supprimer des facteurs de discorde institutionnels qui dressent les anglophones contre les francophones et les majorités des provinces contre leur minorité.

Dans sa forme actuelle, la Loi sur les langues officielles oblige le gouvernement fédéral à fournir des services en anglais dans les régions du Québec et en français dans les régions des neuf autres provinces où la demande le justifie.

La loi ne définit toutefois pas la notion de demande justifiée. Au lieu de présenter une définition claire et facile à comprendre, la loi dit que c'est au cabinet fédéral qu'il appartient de décider ce que signifie une demande qui le justifie.

La loi recommande de tenir compte de l'importance de la population de la minorité de langue officielle, mais on peut également, selon les termes de l'article 32 de la loi, tenir compte «de tout autre critère que le gouverneur en conseil juge indiqué».

Ce qu'il faut comprendre par cette disposition de la loi, c'est que lorsque la Loi sur les langues officielles a été adoptée, la Chambre n'a jamais discuté, en fait n'a jamais eu la chance de discuter du niveau ou de l'étendue des services dans la langue minoritaire qui paraissaient les plus appropriés. La prestation de services dans la langue de la minorité est l'aspect le plus délicat de la loi sur le plan politique, mais cela est établi pratiquement en secret par un décret du conseil.

Quand des décisions très litigieuses sont élaborées en secret au lieu de l'être à l'occasion d'un débat ouvert dans l'assemblée du peuple, à la Chambre des communes, le manque d'information qui en résulte prête aux rumeurs et aux insinuations. Les théories de complot finissent par être prises au sérieux.

• (1720)

Cela peut à son tour engendrer le soupçon, le ressentiment, le préjugé et finalement la haine pour des raisons linguistiques. Voilà pourquoi il faut réécrire l'article 32 de la Loi sur les langues officielles afin d'éliminer le pouvoir arbitraire du gouverneur en conseil.

Il faudrait inscrire à la place une définition claire et facile à comprendre des critères en fonction desquels une région du pays pourrait être déclarée district bilingue. Cette définition pourrait faire l'objet d'un débat ouvert de sorte que la formule qui en résulte constitue un compromis juste et modéré entre les aspirations légitimes des minorités linguistiques du Canada et les préoccupations légitimes de nos populations majoritaires.

Ce que je propose n'est guère une idée nouvelle. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait été la première à le recommander il y a près de 30 ans. Même avant cela, le principe du district bilingue ouvertement défini, appelé aussi bilinguisme territorial, existait depuis des décennies dans les lois finlandaises.

En Finlande, ce régime a favorisé un sentiment d'unité nationale tant dans la majorité finnoise que dans la minorité suédoise qui est enviable, si on compare avec la situation canadienne.

De toute évidence, il n'est pas possible pour l'instant de dire catégoriquement quelle définition mes honorables collègues voudront donner de ce qu'est une demande suffisante s'ils ont l'occasion de revoir le principe et d'en débattre librement.

Cependant, j'ai bon espoir qu'ils optent pour une définition moins large que celle que le Cabinet fédéral a décrétée le 1er janvier 1992. Cette définition est si banale qu'elle rend obligatoires les services en anglais à Barkmere, au Québec, où il n'y a que 20 anglophones, et en français dans l'île de Baffin, où dix ministères et organismes, dont la GRC, la SRC et le ministère des Pêches et des Océans, doivent fournir des services bilingues pour 220 francophones.

Je suppose que mes collègues mettraient un terme à cette comédie qui fait que Toronto a été désignée bilingue, pour les services fédéraux, même si le français y vient au 11e rang, derrière des langues comme le chinois, l'italien et l'espagnol.

Je ne pense pas non plus qu'ils maintiendraient les services en anglais dans l'est de Montréal, où ils sont un affront pour une population francophone homogène, qui sent tout de même son patrimoine linguistique gravement menacé.

Je crois que mes collègues adopteraient une définition de l'expression «demande suffisante» qui serait très semblable à celle que défend la Fédération canadienne des municipalités. Cette définition prévoit que des services seraient fournis dans une ville, une municipalité ou un district rural uniquement si la population de la minorité en cause répond à deux critères.

La minorité doit être supérieure à un certain pourcentage de la population locale et supérieure à un certain nombre. La Fédéra-

tion utilise le nombre de 5 000 comme minimum et chiffre absolu, et 10 p. 100 comme plus faible pourcentage acceptable.

Si on applique ces critères, la vaste majorité des francophones hors–Québec et la plupart des anglophones du Québec auraient droit de recevoir des services dans leur langue; de plus, la décision de fournir ces services ne serait plus laissée à l'arbitraire et prise dans le secret comme maintenant.

En somme, les droits de la minorité et de la majorité seraient respectés. Les Canadiens s'approcheraient ainsi d'une véritable justice linguistique et, partant, d'une unité nationale solide et durable.

En guise de conclusion, j'attire l'attention des députés sur un autre important anniversaire. En 1994, nous ne célébrons pas seulement le 25e anniversaire de la Loi sur les langues officielles, mais aussi le cinquantenaire du jour J. Un demi–siècle s'est écoulé depuis que nos pères ont laissé leur vie sur les plages de Normandie pour que nous puissions vivre dans un pays dirigé par un gouvernement libre et démocratique.

Profitons donc de l'occasion pour honorer leur mémoire en modifiant la loi par la suppression de ses aspects secrets et arbitraires. Peut–être pourrons–nous ensuite nous sentir dignes de la liberté qu'ils nous ont léguée en héritage.

• (1725)

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, laissez–moi dire aux députés ce que le bilinguisme officiel a fait pour les Canadiens. Je suis unilingue et les choix qui s'offraient à moi n'étaient pas extraordinaires. Les possibilités non plus.

Mes enfants sont bilingues. La langue est plus qu'une simple question de communication, c'est une autre façon de penser. Je voudrais rappeler au député que le bilinguisme n'est pas responsable de la polarisation et de la division que notre pays connaît aujourd'hui. C'est l'ignorance et l'intolérance qui en sont responsables, pas les 200 et quelques citoyens dont il a été question et qui reçoivent des services dans les deux langues. Ce n'est pas ça qui cause les divisions que connaît notre pays aujourd'hui. C'est l'intolérance.

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, comme ma collègue, je suis unilingue. Mes enfants aussi ont appris le français à l'école publique. Il est certain que plus une personne connaît de langues, plus elle est complète. Cependant, lorsque le bilinguisme officiel a été institué dans ce pays, nous n'avions pas deux mouvements séparatistes bien constitués. Ces mouvements sont apparus plus tard.

Je pense que la Loi sur les langues officielles a fait beaucoup pour plonger ce pays dans la situation où il est actuellement. Nous n'avons qu'à regarder les 54 députés du Québec qui siègent de l'autre côté.

[*Français*]

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, je remercie ma collègue unilingue anglophone de l'Ontario pour ses propos. Toutefois, j'aimerais, en premier lieu, apporter une correction.

[*Traduction*]

La Loi sur les langues officielles ne dit pas «là où la demande est suffisante», mais «là où le nombre le justifie».

Je voudrais aussi souligner à mon collègue qu'il y a quelques années j'avais été invitée à assister à une fête en mémoire de Saint–Jean–Baptiste à Calgary. La communauté francophone de Calgary, province d'où vient le député de Yellowhead, était en liesse. Elle était très heureuse d'être réunie et de retrouver des cousins venus de partout au Canada. Elle était aussi heureuse d'inviter d'autres Albertains à célébrer sa culture.

[*Français*]

En français, on dit «enlever les oeillères», «regarder plus loin que son nez,» et puis lorsqu'on dit que la Loi sur les langues officielles n'a jamais été débattue dans cette Chambre, je crois que le député devrait regarder à nouveau les journaux. D'autant plus que lors du rapatriement de la Constitution en 1982, il y a eu des mois et des mois de débat à l'échelle du pays, non pas seulement à l'intérieur de cette Chambre, mais à l'échelle du pays, et tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ont réaffirmé leur engagement face au bilinguisme au Canada.

• (1730)

J'aimerais aussi mentionner au député que mon beau–père, il y a 50 ans, un Maltais, un francophone du Nouveau–Brunswick, était là en Hollande au jour J et était un des fiers participants de sorte qu'aujourd'hui, au Canada et dans tous les États du Commonwealth, comme en Europe, on a une démocratie, on a une tolérance.

J'aimerais aussi dire à l'honorable député que si on a une opposition officielle qui ne semble pas faire son affaire, je peux aussi lui dire que la philosophie de son parti ne fait pas la mienne.

[*Traduction*]

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je comprends très bien les émotions et les commentaires de la députée. Je comprends aussi que nos philosophies ne se rejoignent pas.

La députée a parlé d'enlever les oeillères et de regarder plus loin que son nez. Puisqu'elle parle d'enlever les oeillères, je voudrais lui signaler qu'en Alberta, nous n'avons pas mis en oeuvre les lois 101 et 178.

D'ailleurs, la fête en l'honneur de Saint–Jean–Baptiste à laquelle elle a assisté à Calgary aurait eu lieu même s'il n'y avait pas eu de bilinguisme officiel. Cette fête existait avant que le bilinguisme officiel ne soit institué dans ce pays. Je pense que si nous récrivons les dispositions de la Loi sur les langues officielles, elle continuera d'exister encore longtemps.

M. Charlie Penson (Peace River): Je veux aujourd'hui unir ma voix à celles de mes collègues qui se plaignent du budget que le gouvernement nous a présenté le 22 février. Ce budget n'est pas seulement décevant, comme l'ont laissé entendre certains députés, il est catastrophique.

Le gouvernement dit qu'il veut créer des emplois, mais ce budget ne fait rien pour cela, à cause des lourds impôts dont tous les Canadiens doivent s'acquitter, maintenant et pour bien des années à venir. Cette situation est le résultat direct de l'incapacité du gouvernement à réduire le niveau excessif de ses dépenses.

La Chambre de commerce du Canada affirme que les impôts ont un effet destructeur pour les emplois, pour ses 170 000 membres. Chaque dollar que le gouvernement lève en impôts est un dollar qui n'a pas servi à la création d'emplois. En outre, ce budget est catastrophique pour le commerce à l'exportation, parce qu'il entrave notre capacité de profiter pleinement d'un marché en or.

Nous venons de signer deux très importants accords commerciaux, l'ALÉNA et le GATT, qui réduisent les droits de douanes imposés sur nos produits, partout dans le monde. Je félicite sincèrement notre gouvernement pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion de ces accords.

Notre ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a accompli un travail remarquable pour l'ouverture de marchés à l'étranger. Le Canada s'est acquis une réputation de leader mondial en collaborant à la création du GATT, après la Seconde Guerre mondiale, puis à la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

Mais nos efforts resteront vains si nous ne donnons pas à nos industries une chance d'affronter leurs concurrents sur un pied d'égalité. Nos sociétés, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ne peuvent pas s'établir sur les marchés étrangers et exploiter ces créneaux efficacement. Leurs résultats décevants sur le marché intérieur leur nuisent. Le gouvernement leur nuit en refusant de prendre ses responsabilités sur le plan fiscal. Elles ne peuvent s'établir solidement sur le marché intérieur parce que leurs clients sont surtaxés et que leurs frais d'exploitation sont très élevés. Cela leur laisse peu de ressources pour livrer une concurrence énergique à l'étranger.

Actuellement, notre principal partenaire commercial, les États–Unis, où vont 80 p. 100 de nos exportations, connaît une croissance incroyable. La reprise commence aussi à se faire sentir grâce à une augmentation prometteuse de nos exportations.

• (1735)

Si seulement ce budget avait annoncé très clairement que nous mettions de l'ordre dans nos finances, le secteur des affaires aurait réagit de façon incroyable. Les gens d'affaires auraient été incités à investir, à prendre des risques, à agrandir leurs entreprises et à engager de nouveaux employés puisque la promesse d'un allégement fiscal aurait été quasiment à leur portée.

En refusant de nous attaquer franchement au déficit, nous renonçons à une occasion unique de progresser et de nous implanter fermement sur les marchés d'exportation. Le Canada est un pays commerçant. Nous n'avons tout simplement pas la population qui permet les économies d'échelle requises par bon nombre d'entreprises. Notre compétitivité internationale est cruciale pour notre capacité de croissance et de création d'emplois.

La Chambre de commerce du Canada mène une grande enquête à l'heure actuelle auprès de 2 000 organismes membres et de 1 000 entrepreneurs afin de déterminer quels sont les obstacles à la création d'emplois. Les gens d'affaires doivent énumérer les cinq principaux éléments qui amélioreraient leur capacité de créer des emplois. Devinez quel est le premier élément sur la liste de réponses: régler le problème de la dette et du déficit fédéral.

Cela s'explique par le fait que le déficit et la dette obligent le gouvernement à exiger un impôt excessif. En fait, l'impôt sur le revenu des particuliers a plus que doublé au cours des 10 dernières années et les taxes de vente et d'accise ont grimpé de près de 75 p. 100. Les consommateurs disposent donc d'un revenu disponible bien inférieur à ce qu'il était et les entreprises canadiennes doivent répondre à une demande intérieure bien plus restreinte.

Un article dans le quotidien *The Globe and Mail* de ce matin indiquait qu'à l'exception de la France, parmi tous les pays industrialisés, c'est au Canada que les personnes et les sociétés sont le plus lourdement imposées. Cette déclaration vient de notre propre sous–ministre des Finances.

Pis encore, la dette de 500 milliards de dollars et l'obligation de refinancer environ la moitié de cette somme chaque année éloignent les autres emprunteurs. Lorsque le gouvernement fédéral emprunte des sommes colossales, il fait concurrence à l'industrie privée pour le capital disponible. Cela réduit d'autant les sommes consacrées au financement de l'expansion des entreprises privées. En outre, cela contribue à faire grimper les taux d'intérêt réels bien au–delà du niveau où ils devraient se situer.

Soixante–dix pour cent des entreprises qui ont répondu à l'enquête de la Chambre de commerce affirment qu'à l'heure actuelle, il en coûte beaucoup plus cher pour faire affaire au Canada que dans les autres pays. C'est inquiétant, mais ce qui l'est encore bien davantage, c'est que 22 p. 100 des répondants ont l'intention de déménager la totalité ou une partie de leur entreprise à l'extérieur du Canada à cause des impôts trop élevés et du coût des règlements du gouvernement.

Lorsque les impôts sont trop élevés, les entreprises ne peuvent tout simplement pas survivre et soutenir la concurrence à l'étranger. Bon nombre d'entre elles sont forcées de faire payer ces impôts aux consommateurs en augmentant leurs prix. Si cela veut dire qu'elles ne peuvent pas vendre leurs produits à l'étranger, elles n'ont plus qu'à aller s'installer là où ça leur coûtera moins cher d'être en affaire.

Ce budget aurait dû lancer le processus de réduction des dépenses publiques, mais il n'en a rien fait. Tout au contraire, les dépenses ont augmenté. Il ne suffit pas de promettre qu'on s'y mettra vraiment l'an prochain ou peut–être l'année d'après.

On aurait pu faire des compressions dans bien des domaines. De toute évidence, les programmes sociaux, qui représentent la part du lion dans le budget fédéral, doivent cibler les plus démunis.

Le chef et d'autres membres du Parti réformiste ont déjà abordé la question. Ce budget aurait dû montrer aux Canadiens que le gouvernement avait la création d'emplois à coeur. Nous savons tous, ou du moins nous devrions tous savoir, que c'est le

secteur privé, particulièrement les PME, qui crée des emplois, pas le gouvernement.

Ce budget aurait dû montrer aux Canadiens et à la communauté internationale que le gouvernement avait à coeur de réduire son énorme déficit. Si le gouvernement n'arrive pas à ramener ses dépenses au même niveau que ses recettes, comment allons-nous donc pouvoir nous attaquer à cette dette sans cesse grandissante? En fait, la communauté internationale s'inquiète de notre incapacité à réduire les dépenses publiques et à contrôler nos dépenses excessives, et agit en conséquence.

Les taux d'intérêt sont en hausse au Canada. Cette augmentation est due, en bonne partie, au fait que les investisseurs étrangers n'ont pas confiance en notre capacité de financer notre dette. Des taux d'intérêt élevés signifient que le refinancement de la dette fédérale coûtera plus cher, ce qui ne fera qu'aggraver le problème.

On crée des emplois en allégeant la fiscalité. N'obligeons pas les gens d'affaires canadiens à soutenir la concurrence avec un bras attaché dans le dos. Pour que les impôts puissent diminuer, il faut que le gouvernement arrête de dépenser plus qu'il ne perçoit, pas l'année prochaine, ni l'année d'après, immédiatement.

• (1740)

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre des communes en tant que député libéral de la circonscription de Fundy—Royal. J'en suis fier parce que le ministre des Finances a donné suite à l'engagement pris par le premier ministre envers tous les Canadiens en présentant un budget qui propose un plan de gestion équilibré du pays et, plus précisément, un renouveau économique, la réduction du déficit et l'application de réformes nécessaires aux programmes sociaux.

Le budget investit dans les compétences des Canadiens et soutient les petites et moyennes entreprises qui ont été et continuent d'être la principale source de création d'emplois au Canada.

La population du Nouveau-Brunswick et celle de la circonscription de Fundy—Royal surveillent le budget et le gouvernement parce que, pour la première fois dans son histoire, Fundy—Royal a élu un représentant libéral.

C'est pour moi un honneur de représenter la population de Fundy—Royal et je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui au ministre des Finances que les habitants de ma circonscription approuvent le budget. Je tiens à offrir au ministre des Finances les félicitations et le soutien de la population d'une des circonscriptions les plus diversifiées du Canada atlantique, dont plus de la moitié de la population travaille dans trois grandes villes, soit Saint John, Moncton et Fredericton.

La circonscription compte également les plus vieilles industries du continent, notamment des mines de charbon à Grand Lac et des exploitations agricoles dans les comtés de King et de Queen. On y trouve aussi des industries plus nouvelles comme celles de la potasse et de la transformation alimentaire et des industries traditionnelles comme la pêche, l'industrie du bois d'oeuvre et l'exploitation de boisés. Bien sûr, nous avons aussi l'industrie touristique, qui exploite notamment la baie de Fundy et ses puissantes marées et le Parc national de Fundy où l'on trouve parmi les plus beaux paysages du Nouveau-Brunswick, province aux mille panoramas.

Les habitants de Fundy—Royal sont des gens de foi, foi en Dieu, en eux-mêmes, les uns aux autres et foi dans leur pays. Ils sont un bel échantillon du reste de la population canadienne et je suis voué à la défense de leurs intérêts, des valeurs familiales, des exploitations agricoles familiales et des entreprises familiales.

Les petites entreprises et les travailleurs autonomes du Nouveau-Brunswick sont le moteur de l'économie de Fundy—Royal. J'estime d'ailleurs que le budget leur propose un plan d'action adapté à leurs besoins.

Ce budget est différent de tous les autres qui l'ont précédé dans l'histoire canadienne parce qu'il tient compte des besoins du peuple. Il est le fruit de consultations sans précédent auprès de la population canadienne, aux quatre coins du pays. Le budget tient compte des préoccupations de la population. Il s'attaque dès maintenant au déficit et nous trace clairement la voie dans cette direction pour l'avenir.

Ce budget épargne 300 millions de dollars en cotisations d'assurance-chômage qui pourront être réinvestis dans des petites entreprises, afin de créer de nouveaux emplois. Il rétablit en outre le Programme d'aide à la remise en état des logements et stimule ainsi le secteur de la construction. Il rend permanent le Régime d'accession à la propriété. Il va améliorer l'accès des petites entreprises aux capitaux. On établira des centres de services aux entreprises dans chacune des provinces, afin d'offrir un guichet unique pour les services gouvernementaux.

Avec ce budget, nous entreprenons un processus qui conduira au remplacement de la TPS impopulaire et rien ne plaira plus aux gens de ma circonscription que la disparition de cette taxe qui les a frappés plus durement que toute autre chose.

Les gouvernements ne peuvent résoudre tous nos problèmes, mais de ce côté-ci, nous savons qu'ils doivent donner l'exemple car les gens de Fundy—Royal, à l'instar de tous les Canadiens, en ont assez des gouvernements qui font le contraire de ce qu'ils disent.

• (1745)

En parcourant Fundy—Royal, ma circonscription, je me suis aperçu qu'il y avait deux choses qui inquiétaient les gens: le manque d'emplois et l'endettement du gouvernement. La plupart des gens s'accordent pour dire que ces problèmes sont reliés. Étant donné que près de 37 p. 100 des recettes fiscales fédérales vont au service de la dette, les ressources dont le gouvernement dispose pour investir dans l'éducation, l'infrastructure et les programmes sociaux sont très limitées.

Même s'il est facile de reconnaître qu'une dette et des déficits excessifs ont des répercussions négatives sur notre pays, ce qui est mal compris, c'est qu'environ un tiers de la dette fédérale est due à des créanciers étrangers auxquels nous versons des mil-

lions de dollars par année en intérêts. Nous perdons ainsi des recettes fiscales et la possibilité de contrôler notre propre destin.

Il est temps de prendre les mesures pour remédier à cette situation. Je crois que le moment est venu de remplacer les Obligations d'épargne du Canada par les obligations sur la dette du Canada. Il serait possible d'affecter directement au service de la dette extérieure les recettes tirées de la vente de ces obligations et on pourrait ramener le niveau d'endettement à l'extérieur de 33 p. 100 à 20 p. 100 environ en cinq ans.

Une proposition de ce genre aurait des avantages importants. Les Canadiens détiendraient une plus grande partie de notre dette et les intérêts seraient versés à des Canadiens plutôt qu'à des Japonais ou des Allemands.

Je souscris entièrement au projet du ministre des Finances de réduire de 3 milliards de dollars les sommes affectées aux activités gouvernementales au cours des trois prochaines années. Cependant, je crois que nous devons effectuer des compressions encore plus importantes. Selon moi, nous pouvons y parvenir en adoptant dans cette enceinte une loi forçant les divers ministères à réduire leurs dépenses de 5 p. 100 par année jusqu'à concurrence de 20 p. 100.

On pourrait peut-être commencer par se baser sur les cinq derniers rapports annuels du vérificateur général pour trouver les secteurs sur lesquels il faut se pencher immédiatement.

Je voudrais dire quelques mots sur le libre-échange au Canada. Depuis les élections fédérales, le Canada est entré dans le plus grand bloc commercial du monde, pourtant, nous n'avons pas encore le libre-échange à l'intérieur de nos propres frontières. Il faut éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Les progrès déjà enregistrés à ce chapitre m'encouragent, mais il est clair que nous avons encore un bon bout de chemin à parcourir.

Les Canadiens des provinces atlantiques ont maintenant l'habitude des cycles de prospérité et de déclin qui secouent souvent le monde et qui, plus souvent encore, étouffent leur région. Lorsque le monde éternue, le Canada atlantique attrape une pneumonie. Nous, des provinces atlantiques, sommes prêts à faire notre part pour que le Canada puisse s'intégrer au nouvel ordre économique mondial. Nous savons l'importance de la gestion de l'information, des programmes de formation scientifique nationaux de qualité et de la mise au point de techniques d'économie d'énergie.

Nous porterons notre partie du fardeau, mais nous voulons aussi participer au rêve canadien.

Au moment où notre gouvernement provincial rationalise ses dépenses et ses services, je crois qu'il faut prendre un engagement en faveur de la vitalité du port de Saint John. Ces deux dernières années, nous avons constaté que les brise-glace du Saint-Laurent ne sont pas toujours plus forts que mère nature et que le port de Saint John peut jouer un rôle important dans le réseau national de transports.

Nous avons aussi un tronçon de la Transcanadienne de première classe qui va de St. Stephen à Moncton en passant par Saint John et Sussex. Nous entendons beaucoup parler ces temps-ci de l'autoroute de l'information. Dans le sud du Nouveau-Brunswick, nous voulons entendre parler davantage de l'autoroute de la prospérité économique, d'une autoroute économique qui relierait les collectivités et leur permettrait de prospérer.

Je consacrerai toutes mes énergies à faire en sorte que le sud du Nouveau-Brunswick, la locomotive de l'économie de ma province, obtienne sa juste part des fonds gouvernementaux, sa juste part pour les ports et sa juste part pour les routes.

• (1750)

Je suis fermement convaincu que le ministre des Transports se fera l'ardent défenseur de ces intérêts. Le budget n'est que la première de nombreuses étapes que les Canadiens doivent franchir ensemble pour se donner un avenir où la croissance économique sera sûre et où les emplois seront plus nombreux et plus assurés.

Les Canadiens peuvent bâtir cet avenir, je le crois, mais ils devront travailler fort. Il faudra renouer avec la tradition canadienne qui faisait qu'on se souciait de son voisin, qu'on travaillait pour ceux qui ne le pouvaient pas ou ne trouvaient pas de travail.

Fundy—Royal, l'une des premières collectivités en Amérique du Nord, a nourri ces traditions pendant des siècles. Je sais que mes électeurs apprécient le réalisme du ministre des Finances, le courage et la détermination dont le premier ministre a fait preuve depuis les élections en assurant un leadership honnête, juste et réceptif.

Pour conclure, je remercie humblement les électeurs de Fundy—Royal qui ont mis leur confiance en moi et qui, pour la première fois dans l'histoire canadienne, ont appuyé le Parti libéral. Je leur promets de continuer à travailler fort, à les écouter attentivement et à agir avec détermination en leur nom.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon voisin. Ce qui donne tout son intérêt à sa circonscription, c'est qu'elle est voisine de la mienne. C'est un plaisir que de l'entendre déclamer les vertus du sud du Nouveau-Brunswick et la contribution qu'il fait à l'ensemble du pays.

J'ai écouté ce que le député de Fundy—Royal avait à dire au sujet de la valeur de ce budget et d'une approche équilibrée pour relancer l'économie. Je suis sûr que, par manque de temps, il n'a pas pu parler de l'extraordinaire programme d'infrastructure et de l'importance qu'il aura pour toutes les municipalités de sa circonscription.

Pour les petites collectivités, c'est l'occasion de faire des travaux mineurs dans les réseaux d'égouts ou d'eau et pour les programmes de recyclage ou programmes de ce genre. Je suis sûr que, s'il avait plus de temps, il parlerait de cela.

Je veux lui donner l'occasion de parler des avantages qu'il y a à remettre les Canadiens au travail grâce au programme d'infrastructure et de donner aux municipalités de sa circonscription les programmes indispensables au développement économique et à la croissance des petites communautés.

Je demande donc au député s'il appuie la position du gouvernement en ce qui concerne le programme d'infrastructure?

M. Zed: Monsieur le Président, le programme d'infrastructure a été accueilli très favorablement.

En fait, il y a 32 municipalités dans Fundy—Royal et, comme on peut l'imaginer, il est difficile de répartir équitablement les avantages de ce programme important entre ces différentes municipalités. La plupart d'entre elles ont dit, par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, qu'elles désiraient y participer.

Comme le député de Moncton le sait, les membres de la Fédération ont pu exprimer leur intérêt pour ce programme auprès du parti qui formait alors l'opposition officielle. Le Parti libéral les a écoutés et a adopté ce programme. Je peux dire au député que ce programme est très positif. L'année prochaine, je serai probablement parmi ceux qui seront ici pour souhaiter qu'il se poursuive.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai commencé à m'enthousiasmer, il y a quelques instants, lorsque le député a mentionné qu'environ le tiers de la dette nationale était due à des pays étrangers. Cela signifie que l'économie canadienne est privée de montants très élevés qui sont versés en intérêts à ces pays. Puis, j'ai été réellement excité lorsqu'il a dit que la suppression des barrières commerciales provinciales serait énormément avantageuse pour le Canada.

• (1755)

J'allais lui proposer de se joindre au Parti réformiste lorsqu'il a répondu à son collègue qu'il souscrivait au programme d'infrastructure. Or, il faut avouer que nous empruntons ici six milliards de dollars pour mettre en oeuvre un projet qui créera peut-être 60 000 emplois, mais ces emplois disparaîtront après deux ans. Nous ne faisons que payer les intérêts sur cet emprunt.

Une voix: Pendant des années et des années.

M. Zed: Monsieur le Président, je pense que le député nous laissera tous savoir si quelqu'un, ou une des municipalités de sa circonscription, tire profit de cet important programme d'infrastructure.

Il sera intéressant de savoir combien de collectivités de la circonscription du député en bénéficieront. Il sera encore plus intéressant, bien sûr, de savoir comment le parti du député réagira à quelques-unes des autres initiatives importantes prévues dans ce budget.

Je voudrais dire au député que je suis heureux d'entendre qu'il s'intéresse au moins à certaines des choses que j'avais à dire. J'ai hâte de collaborer avec lui aux choses sur lesquelles nous nous entendons.

Le vice-président: Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole, mais je lui demanderais d'être bref. Encore une fois, je demanderais aux députés de dire «le député» et non «vous», surtout quand le Président est tout près.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je dois revenir sur le commentaire concernant le nombre de municipalités et de circonscriptions qui participeront au programme d'infrastructure. Si elles ne veulent pas y participer, c'est parce que seulement un tiers du coût va être attribué à l'impôt foncier. Le reste va entrer dans l'impôt fédéral et dans l'impôt provincial.

Je tiens à rappeler au député que chaque contribuable paie à trois niveaux, aux trois paliers d'imposition.

Que restera-t-il dans deux ans, quand six milliards de dollars auront été dépensés? Que restera-t-il au contribuable canadien, à part une certaine forme de structure du capital?

M. Zed: Monsieur le Président, voici ce qui restera. Nous aurons doté notre pays des égouts, des systèmes de distribution d'eau, des ponts, des routes et des autres projets communautaires dont nous avons besoin et qui vaudront des milliards et des milliards de dollars, alors que, sans ce programme, rien de tout cela n'existerait. Il sera intéressant de voir si des projets seront entrepris dans la circonscription du député, grâce à l'argent des contribuables, et si ce programme sera bien accueilli dans votre circonscription, monsieur le Président.

Une voix: Allez leur dire ça.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je veux donner aux députés deux exemples précis de la façon dont les municipalités voient, en fait, le programme d'infrastructure. Il n'y a pas très longtemps, on m'a dit dans une localité de ma circonscription qu'on allait s'occuper des égouts de la rue principale. Le conseiller municipal m'a avoué que ces travaux devaient être effectués l'an prochain, mais qu'on allait les avancer d'une année en raison du programme d'infrastructure.

Dans une deuxième localité, et il n'y a aucune raison qu'on me raconte des histoires, on m'a dit qu'on allait moderniser la patinoire couverte, alors que ces travaux devaient être effectués dans deux ans.

Mon avis est que nombre des travaux qui sont effectués dans le cadre du programme d'infrastructure ne devraient pas être faits à coup d'emprunts. J'aimerais bien connaître l'avis du député à ce sujet.

M. Zed: Monsieur le Président, à mon avis, le fait que ces deux municipalités aient fait savoir qu'elles allaient avancer la date des travaux est précisément le but du programme. Ce n'est pas un programme unique. Il ne faut pas considérer le program-

me d'infrastructure comme une initiative unique. Il entre dans le cadre d'une initiative plus vaste lancée par le gouvernement.

• (1800)

Monsieur le Président, vous venez juste de nous apporter la preuve dont nous avions besoin. Le fait que les deux municipalités mentionnées aient décidé d'avancer les travaux veut dire que des emplois vont être créés dès maintenant, plutôt que plus tard.

[*Français*]

Le vice–président: Il semble y avoir un autre député du Parti libéral qui désire prendre la parole, l'honorable député de Hamilton—Wentworth, ainsi que deux autres députés. Peut–on obtenir le consentement unanime de la Chambre pour accorder 10 minutes à chacun des trois députés, pour un total de 30 minutes?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, un vent de changement fondamental balaie en ce moment le pays et le budget du présent gouvernement en est la preuve évidente. Ce changement est de nature à garantir la prospérité d'un Canada uni à l'aube du XXIe siècle.

D'autres intervenants ont traité de différents aspects des dispositions financières du budget: modifications apportées à l'assurance–chômage, compressions des dépenses en matière de défense, nouvelles règles concernant l'exemption pour gains en capital, et que sais–je encore. Pour ma part, je voudrais attirer l'attention sur deux autres aspects qui, à eux deux, revêtent, à mon avis, une plus grande importance que tous les autres réunis.

Je veux parler des nouveaux incitatifs à l'intention de la petite entreprise et de l'affectation des dépenses à la recherche et au développement. Lorsqu'on associe ces deux concepts, une vérité fondamentale apparaît: on a, d'un côté, la situation économique telle qu'elle est aujourd'hui et, de l'autre, les réjouissantes perspectives d'avenir.

Voici d'abord quelques faits historiques. Pendant la plus grande partie du XXe siècle, la production industrielle canadienne a été dominée par de grandes sociétés étrangères, la plupart ayant leur siège social aux États–Unis et en Grande–Bretagne. La recherche et le développement, la recherche scientifique appliquée à l'industrie, si vous préférez, c'était l'affaire des sociétés mères, et non de leurs filiales canadiennes. Or, le pouvoir de faire de la recherche scientifique de qualité pour l'industrie est un bien national qui ne doit pas être partagé avec les États–Unis, la Grande–Bretagne, le Japon, l'Allemagne, la France ou n'importe quelle grande puissance économique. C'est une réalité internationale.

La réponse du Canada au problème qui se posait en 1916 a consisté à établir des laboratoires financés par le gouvernement et d'en confier l'administration au Conseil national de recherches. Je souhaite qu'un jour les députés aillent faire un tour du côté du vieil édifice du CNR, situé au 100 de la promenade Sussex et érigé pendant la Crise des années 30. C'est non seulement l'un des édifices les plus intéressants d'Ottawa, pour son architecture, mais c'est aussi un souvenir vivant, dont chaque brique nous parle d'un temps révolu. Ses minuscules laboratoires sont un témoignage de cette époque de l'histoire où le Canada a finalement décidé d'investir dans nos cerveaux et dans nos idées. C'est un lieu qui rappelle les réalisations de Banting, Rutherford, Best et tous les pionniers canadiens de cette ère du nucléaire.

La fondation du Conseil national de recherches du Canada est une expérience qui n'avait pas son semblable en Grande–Bretagne ou aux États–Unis, mais ses débuts ont été plutôt lents. Les scientifiques sont comme les artistes: s'il n'y a pas de conditions attachées au financement, ils préfèrent faire de la recherche fondamentale. Ils préfèrent explorer le monde des idées plutôt que de chercher leurs applications pratiques pour l'avancement technologique d'un pays. La plupart d'entre eux préféreraient être des Einstein plutôt que des Edison.

Les premiers temps, la recherche exécutée au Centre national de recherches du Canada empruntait les voies complexes des travaux scientifiques et ne portait fruit que rarement.

C'est la Seconde Guerre mondiale qui a tout changé. La France est tombée en 1940. L'avance des armées d'Hitler terrorisait toute l'Europe. Les États–Unis restaient toujours neutres. Le ciel de Londres s'illuminait, la nuit, des éclairs causés par l'explosion des bombes. Le Canada restait le seul allié d'importance de la Grande–Bretagne. C'est alors que le Conseil national de recherches a vraiment trouvé sa justification, parce que la Grande–Bretagne avait besoin de plus que des hommes et des armes, elle avait besoin de la science.

En collaboration avec les universités canadiennes, le Conseil a entrepris un éventail incroyablement large de recherches appliquées: nouveaux explosifs, radars, sonars, armes chimiques, recherche à haute altitude. Je suis convaincu qu'aucun autre pays n'a, autant que le Canada, mis ses cerveaux à contribution dans l'effort de guerre, compte tenu de son importance économique et de sa population.

• (1805)

Je m'excuse si je parle du passé plutôt que du présent, mais c'est que nos actions et nos attitudes actuelles sont principalement déterminées par ce que nous savons ou ignorons de notre propre histoire.

Mes collègues du Bloc, par exemple, épousent la cause du séparatisme parce qu'ils perçoivent une menace historique uniquement dans une perspective québécoise. Or, les Canadiens de toutes les provinces progressent ensemble et ils l'ont toujours fait. Le problème, c'est qu'aucun d'entre nous, Québécois, Albertains ou Néo–Écossais, ne tient vraiment compte de notre passé collectif, de nos réalisations en tant que Canadiens.

Combien parmi les 295 députés ici présents savent que le Canada a été le deuxième pays au monde à se doter de l'énergie nucléaire? Le premier réacteur nucléaire, à l'extérieur des États–Unis, à atteindre un stade critique a été construit tout juste en amont d'Ottawa, à Chalk River. Dès 1945, le Canada avait pris de l'avance sur la Grande–Bretagne, la France et même l'Union soviétique. Le Canada a alors déclaré vouloir utiliser l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques, et il a tenu parole depuis.

Le Conseil national de recherches a joué un rôle déterminant dans le développement du programme nucléaire canadien. Après la guerre cependant, la recherche nucléaire et la recherche militaire se sont déplacées vers d'autres organismes ou vers le ministère de la Défense nationale. Le Conseil national de recherches est revenu essentiellement à la recherche fondamentale.

Pendant ce temps, l'économie de succursales au Canada connaissait un boom alors que les sciences appliquées, la recherche et le développement industriels tiraient de l'arrière. Au cours des années 60 et 70, les sociétés mères étrangères de filiales canadiennes se sont peu intéressées, pour la plupart, à la promotion de la recherche au Canada.

Aujourd'hui, la situation connaît un bouleversement tout aussi radical que celui qui est survenu après la Seconde Guerre mondiale, sauf qu'aujourd'hui les deux instruments du changement sont l'ordinateur au lieu des armes et une récession économique au lieu de la guerre.

Réfléchissons–y. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, un scientifique qui voulait résoudre des équations complexes ou effectuer des analyses statistiques poussées devait disposer d'un ordinateur coûtant plusieurs millions de dollars, que seules les grandes sociétés avaient les moyens de se payer. Aujourd'hui, il peut faire le même travail avec un micro–ordinateur 486, à 1 000 $. S'il relie son appareil par modem à d'autres ordinateurs et à des systèmes d'information, ce scientifique a au bout des doigts une puissance qui excède celle des plus puissants superordinateurs et il peut travailler à partir de son bureau ou dans sa propre demeure.

Quant aux grandes sociétés, qu'elles appartiennent à des intérêts étrangers ou nationaux, elles battent partout en retraite. Comme les grands magasins d'autrefois, elles subissent la concurrence impitoyable des petites entreprises qui ne sont pas alourdies par la bureaucratie des grandes sociétés. Même IBM, qui a longtemps été au premier rang des sociétés de premier ordre, réduit ses effectifs, car elle prévoit des résultats financiers moins brillants.

Je ne peux m'empêcher de vous donner un exemple tout à fait opposé dans ma propre circonscription, celui de la société Westcam. Elle occupe un ensemble de vieux immeubles qui ne paient pas de mine tout près d'une terre à bois rurale. Elle emploie moins de 100 personnes. Elle fabrique des appareils photographiques d'espionnage, qui peuvent prendre la photo d'un timbre–poste à des milles de distance. Son marché est hautement spécialisé, mais il est mondial. C'est une petite entreprise.

La haute technologie, la petite entreprise, c'est justement ce sur quoi porte notre budget. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre. Les grosses sociétés n'ont plus la part du lion en matière de recherche et de développement. L'innovation technologique va venir des petites entreprises et non des grandes et le budget de notre gouvernement en tient compte.

Voyons ce qu'on y dit. Il est question de fournir des capitaux aux petites entreprises en créant un fonds d'investissement canadien et en exerçant des pressions sur les banques. On veut également réduire la paperasserie. Il s'agit de donner aux petites entreprises l'argent nécessaire pour engager des scientifiques et des ingénieurs, de créer des réseaux leur permettant de partager avec d'autres leurs connaissances technologiques et commerciales, ainsi que d'établir des priorités pour les travaux de recherche subventionnés directement par le gouvernement.

Il est vrai que certains projets feront les frais de cette nouvelle orientation; c'est le cas du financement du projet d'accélérateur de particules KAON, en Colombie–Britannique et de la participation du Canada à la station spatiale américaine, un autre projet de prestige que de nombreux scientifiques américains considèrent comme un gaspillage injustifié d'argent en fonction des connaissances scientifiques qu'il permettrait d'obtenir.

• (1810)

Le Canada devrait se retirer de ce projet et c'est ce que nous faisons. Quelles mesures prenons–nous à la place? Le Canada investit 800 millions de dollars dans un nouveau programme spatial de la télédétection et de communication par satellites. Historiquement, dans ce domaine, nous avons été à la fine pointe de la technologie. Nous sommes connus dans le monde entier pour nos prouesses dans ce secteur et nous le devons en grande partie aux petites et moyennes entreprises et non aux multinationales.

On a également redonné un nouveau souffle au Conseil national de recherches. Pendant des années, sous le gouvernement précédent, il a subi une réduction régulière de ses crédits. Les conservateurs affirmaient dans la presse qu'ils attachaient beaucoup d'importance aux sciences, mais ils affamaient l'institution même qui a fait plus pour la science au Canada que tout autre organisme.

Dans ce budget, notre gouvernement a décidé de sauver le Conseil et de mettre un terme aux compressions prévues par les conservateurs. Cet organisme peut à nouveau respirer.

Les perspectives d'avenir sont excellentes. Les Canadiens ont un talent incroyable pour ce qui est des innovations. Je me fiche de savoir si nous nous considérons comme des Québécois ou des Torontois ou encore des gens de l'Est ou de l'Ouest, il n'en demeure pas moins que nous sommes l'un des peuples les plus doués de talents variés du monde.

Notre force réside dans notre tolérance, notre diversité et notre recherche constante de nouvelles idées. Nous partageons tous ces qualités. C'est le cas à la Chambre, de tous les côtés, que nous soyons libéraux, bloquistes ou réformistes et en ce sens, je tiens à dire à tous mes collègues que nous ne faisons qu'un.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, en réponse au Budget du ministre des Finances, j'aimerais mettre en relief, dans mon point de vue, l'absence totale de prise en compte par le gouvernement des recommandations du rapport du vérificateur général.

Le Canada vit présentement une crise majeure. La dette accumulée est de 500 milliards et plus, et le déficit annuel est désormais de 41 milliards. C'est–à–dire qu'à chaque année, ce pays ingérable gagne moins qu'il ne dépense et s'enfonce inévitablement vers la faillite économique.

Les grandes corporations et détenteurs de capitaux nous affirment qu'une diminution de leurs profits par l'entremise d'un système fiscal plus équitable causerait des dommages irréparables à l'économie.

Ainsi, disent–ils, le gouvernement doit couper dans des dépenses budgétaires. Le momentum étant parfait, le monde des affaires, les décideurs de la haute finance, suggèrent le démantèlement de ce qui reste de l'État Providence. Le néo–conservatisme des années 1980 a rejoint le ministre des Finances de l'actuel

gouvernement libéral puisqu'il approuve entièrement l'approche des grandes corporations, et son Budget le prouve.

En effet, ce discours sur le budget nous annonce que le gouvernement canadien s'apprête, au cours des trois prochaines années, à faire des coupures de plus de 7,5 milliards dans les programmes sociaux et plus particulièrement dans celui de l'assurance-chômage. Le gouvernement évite donc de s'attaquer de front aux grands intérêts financiers, tout en ignorant le gaspillage de son appareil administratif et les mauvaises méthodes de gestion de ses hauts fonctionnaires et de ses propres décideurs politiques.

J'aimerais, dans un premier temps, rappeler à la Chambre quelques-unes des observations du vérificateur général concernant la mauvaise gestion et le gaspillage des fonds publics, que l'on retrouve dans son dernier rapport, et dont le ministre des Finances n'a absolument pas tenu compte dans la rédaction de son Budget.

Le gouvernement ne s'attaque pas au déficit structurel puisqu'il évite de s'attaquer au gaspillage et à la mauvaise gestion. Voici, en bref, quelques exemples de gaspillage. La flotte automobile du fédéral dépasse les 500 millions et elle continue à être enrichie à un rythme de 4 000 voitures par année; Investissement Canada a dépensé 132 000 $ pour aménager un nouveau bureau, cuisine et salle de bain pour la nouvelle présidente, alors que le bureau de son prédécesseur, situé dans le même édifice, offrait ces commodités. Les frais de déplacement en avions gouvernementaux Challenger ont atteint 54 millions de dollars, dont plus de la moitié pour les déplacements des seuls ministres. Selon le vérificateur général, ces montants sont équivalents à des coûts horaires par vol de 19 650 $. Plus de 800 fonctionnaires, qui ont reçu un paiement forfaitaire pour quitter la fonction publique fédérale, ont par la suite été réembauchés. Quelque 30 millions de dollars ont été ainsi gaspillés.

• (1815)

La Commission canadienne des grains a versé à titre gracieux—et je vous rappelle qu'un paiement à titre gracieux est un paiement auquel n'est liée aucune obligation légale et qui est fait comme un don dans l'intérêt public—un montant total d'environ 657 000 $ à des producteurs pour les indemniser pour les pertes causées par la faillite d'une entreprise de nettoyage de semences, qui était titulaire d'une licence de la commission.

Quelles sont les mesures dans ce budget qui visent à éliminer de tels gaspillages? Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Aucune mesure. Et que dire de la mauvaise gestion au coeur de l'administration publique qui, depuis l'ère des libéraux de la fin des années 1960 et des années 1970, est devenue une pratique généralisée. Le vérificateur général en donne plusieurs exemples, que nous avons regroupés en trois types problématique: l'évaluation des programmes, les chevauchements de ces divers programmes et une perspective plus générale de quelques dépenses qui indiquent la mauvaise gestion du gouvernement.

Au chapitre de l'évaluation des programmes, pour dénoncer cette mauvaise gestion des fonds publics, le vérificateur met l'emphase, dans son rapport de 1993, sur le manque flagrant d'un processus rigoureux d'analyse des dépenses gouvernementales. Ce dernier recommande que les programmes soient évalués selon les résultats obtenus, de façon à guider les décisions politiques. Le Bloc québécois en a déjà fait état, mais il faut le répéter, puisque rien dans ce budget ou dans la politique libérale ne laisse entrevoir une quelconque préoccupation par ce problème d'évaluation des programmes.

Sur le plan quantitatif, entre 1989 et 1992, les dépenses reliées aux évaluations des programmes ont chuté de 28 p. 100. Cela a eu pour conséquence que le nombre d'évaluations des programmes a fortement baissé. En effet, en 1987–1988, 99 rapports d'évaluation de programmes ont été effectués, alors qu'en 1992 ils ont chuté à 80. Toujours selon le rapport du vérificateur, en 1991–1992, les dépenses de 16 programmes totalisaient 125 milliards de dépenses gouvernementales, et sur ces 16 programmes, seulement deux ont été évalués de manière exhaustive. Les évaluations ne portent pas sur les programmes les plus importants sur le plan des dépenses. En effet, on estime que deux fois moins de programmes supérieurs à 250 millions de dollars sont évalués par rapport à ceux inférieurs à ces montants.

Sur le plan qualitatif, en plaçant les services d'évaluation dans les ministères, les besoins immédiats des gestionnaires l'emportent sur les besoins du gouvernement et de l'intérêt public en général. Interrogé par le vérificateur général, les responsables de l'évaluation des programmes du ministère ont répondu qu'ils considèrent que le rôle le plus important d'une évaluation est d'aider la direction à régler les problèmes organisationnels. Ils négligent donc la fonction essentielle de l'évaluation d'un programme, qui est de vérifier l'efficacité de celui-ci, de les mettre en question, de les remettre en question si nécessaire, et ce, dans un souci d'allocation maximale des ressources. Il est à noter que ce type d'information serait le plus utile au Parlement en rapport avec la prise de décision des allocations de ressources, et au public en général, dans son évaluation des performances du gouvernement. En fait, on demande aux parlementaires de travailler en aveugle et d'allouer des ressources sans connaître la situation.

Le vérificateur mentionne dans son rapport, et je le cite: «Au cours des années 1990, l'évaluation de programmes devait être appelée à jouer un rôle de premier plan au chapitre de la gestion des dépenses de l'État, car elle peut aider à la prise de décision judicieuse visant à contrôler l'augmentation de cette dette publique.» Malgré cette mise en garde ou, si l'on veut, cette suggestion du vérificateur général, rien dans le Budget du gouvernement libéral ne laisse entrevoir une telle orientation.

Les chevauchements demeurent l'une des causes majeures de tant de gaspillage et d'une mauvaise gestion de fonds. Le pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale, 24 p. 100 des chevauchements au niveau de ces programmes, et le pouvoir de légiférer dans les domaines partagés, 76 p. 100, sont à l'origine des chevauchements et rien, encore une fois, dans le budget du gouvernement ne laisse entrevoir une quelconque volonté de modifier la politique libérale traditionnelle dans ce domaine.

• (1820)

Les chevauchements de programmes sont en partie responsables de la mauvaise administration des fonds publics, donc ils sont responsables de l'accroissement du coût de l'action gouvernementale. Il est plus économique de confier à une seule administration la responsabilité exclusive des services offerts simultanément, il en va de soi. Souvent, les chevauchements n'ajoutent rien à la qualité des interventions gouvernementales, au contraire. On pourrait utiliser de façon beaucoup plus ration-

nelle et pertinente le personnel et les équipements affectés. Souvent aussi, les mesures mises en place par les deux paliers de gouvernement s'annulent, le caractère concurrentiel, sinon conflictuel, des relations fédérales–provinciales rend difficile la coordination des programmes parce qu'aucun gouvernement n'est prêt à faire des concessions majeures quant aux objectifs et aux priorités qui lui appartiennent en propre.

Enfin, la duplication des programmes est un facteur inflationnaire au sein de l'économie canadienne puisqu'une augmentation de la quantité d'information dont les administrés doivent disposer pour être en mesure de profiter des services et de l'aide financière disponible, ou pour se conformer aux lois et aux règlements, se traduit par une multiplication des démarches pour obtenir cette information et donc par une augmentation du personnel voué à une tâche somme toute improductive.

En conclusion, il nous apparaît incompréhensible que le ministre des Finances, dont la volonté de s'attaquer au déficit semble être une priorité, n'ait pas tenu compte des recommandations du vérificateur général en matière de gaspillage et de mauvaise gestion des fonds publics. Dans le but d'éliminer le gaspillage, les dépenses inutiles et la mauvaise gestion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, au nom du Bloc québécois, je réitère la demande faite au gouvernement de créer un comité parlementaire d'analyse et de révision des dépenses budgétaires, poste par poste.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, avant d'entrer dans mes remarques portant spécifiquement sur le budget présenté le 22 février, il m'apparaît pertinent de rappeler qu'un budget, c'est un instrument que se donne le gouvernement dans la poursuite de ses objectifs. Or, pour retrouver les objectifs que s'était fixés le Parti libéral, il convient de revenir aux propos que le chef et ses candidats ont exposés durant la campagne électorale.

Que disaient–ils? Qu'il fallait redonner l'espoir, qu'il fallait remettre le monde à l'ouvrage, qu'il fallait ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, qu'ils allaient défendre l'universalité des programmes sociaux et des programmes de santé contre les coupes sombres annoncées par les conservateurs et désirées par le Parti réformiste, qu'il fallait investir dans les infrastructures pour lesquelles les besoins de situaient à 20 milliards de dollars.

Poursuivons notre recherche de cohérence. Immédiatement après les élections, le premier ministre a annoncé l'élimination du contrat des hélicoptères qui s'est traduit par des centaines de pertes d'emplois de haute technologie au Québec sans aucune compensation, en dépit de l'iniquité proverbiale des dépenses de la Défense nationale au Québec: 538 $ par habitant en Nouvelle–Écosse, 62 $ au Québec.

Une autre façon de prendre la mesure des objectifs que le gouvernement s'était donnés est de revenir au contenu du discours du Trône. Qu'on me permmette de faire ressortir l'absence de volonté de répondre aux vrais problèmes.

À part les infrastructures, et quelle cure d'amaigrissement elles auront subie, passant de 20 milliards de dollars avant la campagne électorale à un maigre 6 milliards, aucune mesure concrète pour relancer l'emploi sur une base durable. Au contraire, le gouvernement annonce la perte de 40 000 emplois reliés à l'augmentation du taux de cotisation d'assurance–chômage pour l'année 1994.

Aucune volonté de réduire les dépenses de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Pas non plus de volonté pour une réforme de la fiscalité canadienne. Dans la foulée du gouvernement précédent, il annonce qu'il s'engagera dans les prochaines années dans une réforme du régime de la sécurité sociale.

Comment pouvions–nous espérer un autre budget que celui présenté à cette Chambre le 22 février dernier, à la suite d'un discours du Trône aussi anémique? Le miracle n'aurait–il pas pu se produire? Rappelons–nous les échanges à la Chambre dans les semaines qui ont précédé le Discours du Trône.

Chaque fois que l'opposition officielle a interrogé le gouvernement sur des questions aussi importantes que la dette, le déficit, la fiscalité, la sauvegarde du filet social, les fiducies familiales, la création d'emplois ou le sort réservé aux jeunes, le gouvernement s'est toujours caché derrière le même paravent: Attendez le budget, toutes les réponses y seront. C'était la panacée, le nirvana du ministre des Finances. Quelle comédie, quel théâtre de mauvais goût!

La semaine dernière, le 28 février plus exactement, j'ai vécu un exercice démocratique avec les commettants de ma circonscription. Je les avais invités à venir partager nos préoccupations réciproques.

• (1825)

Chez la quarantaine de personnes présentes, un large consensus s'est installé autour des questions des fiducies familiales, des échappatoires, abris et paradis fiscaux. Ces commettants sont profondément scandalisés par l'inaction du gouvernement et par l'absence de mesures appropriées dans le Budget du ministre des Finances.

Ces électrices et ces électeurs ne comprennent pas non plus que le Parti libéral, après avoir combattu le Plan Valcourt, s'attaque avec des pics de démolisseurs aux prestations des chômeurs. Selon trois économistes de l'UQAM, qui ont sans doute plus de crédibilité que le ministre des Finances, les chômeurs à eux seuls assument 60 p. 100 des économies que le gouvernement fédéral prétend réaliser dans ses engagements financiers.

Les gens de ma circonscription, à juste titre, mettent en parallèle ce traitement fait aux plus démunis et les dépenses somptuaires faites dans les ambassades, avec les généraux et les ambassadeurs qui continuent de se promener en limousine, une armée où le nombre d'officiers est plus grand que le nombre de soldats, et où il y aurait plus de généraux que de tanks.

Les gens rencontrés chez moi ne comprennent pas que le ministre des Finances s'attaque aux exemptions fiscales des personnes âgées et qu'il refuse de revoir en profondeur le régime fiscal. Ils n'acceptent pas non plus que le gouvernement fédéral, qui a souvent prétendu avoir le mandat de défendre les minorités dans le pays, s'attaque au seul collège militaire francophone d'Amérique, en dépit de l'avis de tous les intervenants, y com-

pris de ceux du ministère de la Défense nationale. Par ce geste, le gouvernement nous montre son vrai visage.

Parlons maintenant de l'aide aux pays en développement. Dans le contexte économique actuel et dans celui de l'état des finances publiques, il convient d'analyser les décisions budgétaires ou administratives que le gouvernement prend dans le secteur de l'aide aux pays en développement.

Cette analyse est cependant rendue plus difficile, car il y a quelque temps le gouvernement a fait part de son intention de réexaminer l'ensemble de la politique étrangère canadienne. Aussi est–il délicat d'étudier le budget et les dépenses pour l'aide publique au développement dans la perspective de la poursuite de ces nouveaux objectifs, ceux–ci n'étant pas encore définis.

Une autre difficulté vient du fait que l'ACDI n'a déposé son rapport annuel pour l'année 1991–1992 qu'en janvier 1994. Ce rapport n'a donc pas encore fait l'objet d'une analyse critique par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

À cet égard, nous sommes en droit de nous interroger sur les critères utilisés par le gouvernemnt pour sabrer dans le budget de l'aide au développement.

L'une des attentes du Bloc québécois face au budget était une augmentation substantielle du financement des organisations non gouvernementales, quitte à réduire les programmes d'aide bilatérale souvent contestés par les intervenants du milieu.

Nous croyons que la part accordée aux ONG devrait être nettement supérieure à ce qu'elle est actuellement, car leur action à travers le monde est l'une des plus efficaces dans le domaine, puisqu'elles agissent directement auprès des populations les plus pauvres et que leur mode de gestion est léger. Le gouvernement canadien ne consacre que 10 p. 100 de l'APD aux ONG.

C'est trop peu et le ministre des Affaires étrangères est d'accord avec vous, puisqu'il affirmait en Chambre, le 9 février dernier, que le gouvernement ferait tout en son pouvoir non seulement pour maintenir, mais aussi pour augmenter ce pourcentage qui leur est consacré.

Le ministre n'a pas tenu promesse, pas plus que le ministre des Finances ne sera en mesure de le faire avec l'annonce, dans le présent budget, de son intention d'accorder 0,7 p. 100 du PIB, une norme reconnue à l'échelle internationale à l'aide au développement. En effet, comment pourra–t–il faire augmenter ce ratio qui est actuellement de 0,4 p. 100 du PIB avec une réduction de 2 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale et un maintien des ressources à ce niveau pour la prochaine année.

Le gouvernement pourra–t–il nous faire part de son tour de magie, à moins que sa solution réside dans une diminution du PIB canadien au cours des prochaines années?

Le Bloc québécois croit qu'au–delà des motifs économiques qui servent de raisons pour couper dans l'aide au développement le gouvernement canadien aurait avantage à réexaminer les coupures qui sont faites depuis quelques années. Plusieurs motifs nous conduisent à cette prise de position.

Le premier a trait au prestige et à la réputation du Canada sur la scène internationale relativement à ses efforts en matière d'aide au développement. Nous voyons ici un élément primordial de toute l'orientation de la politique étrangère canadienne. Des coupures dans l'enveloppe de l'aide au développement par le Canada auront sûrement un impact très négatif sur l'image qu'il projette sur la scène internationale, en plus d'avoir un effet d'entraînement potentiel sur d'autres pays.

Un autre aspect, le plus important à nos yeux, que le gouvernement canadien aurait dû prendre en considération, se rapporte à la dimension humanitaire de l'aide internationale.

En résumé, le Bloc québécois croit que le gouvernement n'a pas démontré beaucoup de cohérence en ce qui concerne les mesures budgétaires relatives à l'aide internationale. Nous attendons maintenant le processus d'examen de la politique étrangère et espérons que celle–ci ne sera pas aussi décevante que ne l'est le présent budget.

Nous souhaitons surtout que la nouvelle orientation de la politique d'aide internationale ne soit pas subordonnée aux éléments négatifs de ce budget, et que le gouvernement canadien saura établir des objectifs respectueux des besoins des pays les plus pauvres et des attentes des intervenants du milieu de la coopération internationale au Canada.

[*Traduction*]

Le vice–président: Comme il est 18 h 29, conformément au paragraphe 84(6) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude de la motion des voies et moyens nº 6.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 8 mars 1994, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 16 mars 1994, à 18 h 30.

Le vice–président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

Le Président: Conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger pour étudier le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes.)

• (1005)

Le vice–président suppléant: L'article 1 est–il adopté?

Article 1:

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le président, je présume qu'il est possible pour nous, à ce stade–ci, de poser des questions au ministre avant l'adoption de ce seul article. L'étude article par article ne devrait pas être bien longue.

Nous avons exprimé, il y a quelques jours, lors du discours en deuxième lecture du projet de loi C–5, un certain nombre de réserves sur ce projet de loi, et ces réserves se résumaient à deux questions. Essentiellement, on doit, en vertu des nouveaux accords du GATT, réévaluer éventuellement le tarif préférentiel accordé aux pays en développement. Le ministre a manifesté sa volonté que cette réévaluation se fasse en collaboration avec le milieu des affaires. Alors, la question que nous avons posée et que nous posons toujours est de savoir si le ministre a l'intention de consulter les parlementaires de quelle que façon que ce soit, soit en Chambre ou, à tout le moins, en comité parlementaire, soit le Comité des finances ou le Comité des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Le système général prévoit la tenue à tout moment de consultations avec les milieux d'affaires sur n'importe quelle question.

Aucune modification n'est apportée au tarif de préférence général, à moins que les gens d'affaires n'aient été consultés. Chaque fois que nous recevons, de la part d'un groupe de gens d'affaires ou d'une association, quoi que ce soit qui remet en question le niveau de ce tarif, cette question peut être renvoyée à des responsables des Finances pour être examinée.

Il est plus important de consulter les milieux d'affaires touchés que les députés. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, les députés d'attirer l'attention du ministre des Finances sur leurs préoccupations, à ce propos.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le président, si nous souhaitons que les parlementaires soient consultés sur toute modification du tarif de préférence général, c'est simplement parce que toute modification du tarif d'un pays quelconque pourrait avoir des conséquences.

La raison pour laquelle j'avance cela—et mon collègue de Louis–Hébert et moi–même en avions parlé dans nos discours respectifs—c'est qu'il y a actuellement des pays qui bénéficient du tarif de préférence général et qui ne sont plus, à proprement parler, des pays en développement; je pense notamment à Singapour ou à la Corée du Sud. Alors, si on devait réévaluer la pertinence d'attribuer à ces pays un tarif de préférence général, je pense que cela pourrait avoir, éventuellement, des conséquences politiques sur nos relations avec eux.

D'autre part, nous avions également exprimé le souhait qu'on considère le respect des droits de la personne dans certains États bénéficiaires du tarif de préférence général; je pense notamment à la République populaire de Chine qui est, je pense, à 33 p. 100, le principal bénéficiaire des tarifs de préférence généraux. Alors, est–ce qu'on doit éventuellement reconsidérer l'octroi du tarif de préférence général à des pays qui violent ouvertement les droits de la personne?

Je pense que les parlementaires devraient pouvoir se pencher sur la réévaluation du tarif des pays à qui on octroie le tarif de préférence général.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, ce sont là des questions très importantes. Je voudrais parler tout d'abord de la réévaluation des pays qui bénéficient du tarif de préférence général. Certains pays ont été réévalués, et je suis certain que le député veut parler de la Corée du Sud et de Singapour qui ont été réévalués par les Américains par exemple, et n'entrent plus dans la catégorie des pays qui bénéficient du tarif de préférence général. D'autres pays, comme l'Europe et le Japon, n'ont pas réévalué ces pays.

• (1010)

Quant à savoir s'il faut retirer ces pays du groupe de ceux qui bénéficient du tarif de préférence général, c'est là une question que nous pouvons examiner n'importe quand. Tout député qui désirerait soulever cette question à un moment ou l'autre pour un pays en particulier ou tout comité permanent de la Chambre qui

voudrait examiner les données à cet égard sont libres de le faire quand bon leur semble. Il ne s'agit pas d'une situation fermée.

De même, nous sommes prêts, à n'importe quel moment, à examiner si le Canada doit réévaluer les pays dont le député a parlé. Il n'est pas difficile d'apporter une modification, mais nous devons savoir qu'il n'est pas bien vu, en général, d'agir ainsi.

Il a aussi été question de tenir compte du respect des droits de la personne dans l'attribution du tarif de préférence général. Il en a parfois été tenu compte. C'est déjà arrivé lorsqu'il y avait eu consensus, par l'entremise des Nations Unies ou de quelque autre organisme du genre. C'est possible de le faire.

Je rappellerais au député que la Chine est un important marché en développement, mais que l'on peut aussi se poser des questions sur l'importance que ce pays accorde, dans la pratique, au respect des droits de la personne. C'est un important marché en développement pour le Canada. Dès le départ, le Canada avait grandement intérêt à ce que s'ouvre le marché de la Chine. Nous avons été l'un des premiers pays occidentaux à reconnaître la Chine et nous avons eu d'excellentes relations avec ce pays.

Il est extrêmement important que nous conservions notre influence en Chine en acceptant le tarif de préférence général, afin de recueillir les grands avantages qui en découlent. Or, il y a aussi de nombreux avantages par ailleurs, et les compagnies canadiennes ouvrent des succursales là-bas. Le tarif de préférence général favorise les relations générales de ces compagnies avec la Chine.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je sais que par le tarif de préférence général le Canada entretient des relations commerciales privilégiées avec près de 180 pays. J'aimerais que le ministre m'explique et me rappelle: Est-ce que tous ces pays-là sont placés dans une même catégorie, ou s'il y a différentes catégories de tarifs qui sont attribuées à divers pays? J'aurais ensuite, après cette réponse, une autre question à poser.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, à vrai dire, il y a deux catégories. Il y a celle des pays les moins avancés, qui bénéficient d'un taux nul. Il s'agit des pays les plus pauvres au monde. Puis, il y a celle des pays en développement, qui sont visés par le TPG. Ce sont les deux catégories.

[*Français*]

M. Paré: Monsieur le Président, j'ai une question un peu complémentaire, mais qui fait suite à la réponse. Sur quelle base les pays sont placés dans l'une ou l'autre des catégories? Je pose d'autant plus la question à la lumière des commentaires que mon collègue de Verchères faisait tantôt, car on retrouve finalement dans la catégorie des pays les moins développés des pays où c'est pour le moins douteux qu'ils soient parmi les moins développés. Donc, sur quels critères se fait le choix? Et est-ce qu'il ne serait pas pertinent, à l'avenir, d'avoir une gradation un peu plus nuancée que seulement deux catégories?

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, j'imagine qu'il est possible d'avoir n'importe quel nombre de catégories. Nous utilisons la classification des Nations Unies. Elle est généralement acceptée dans le monde entier. Il y a toujours la question de savoir s'il y a lieu de faire passer un pays d'une catégorie à une autre, mais, chose certaine, les catégories définies par les Nations Unies sont reconnues partout. Je pense que c'est pour cette raison que nous les employons.

• (1015)

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le président, je voudrais demander au ministre de nous dire s'il y a des lignes directrices ou encore une forme de surveillance quelconque à l'égard des produits assujettis au tarif de préférence général, afin que nous soyons sûrs que les consommateurs y trouvent leur compte, plutôt que les bénéfices ne soient engloutis dans le détail, dans la revente, une fois que ces produits ont été lancés sur notre marché par ces importateurs. Le ministre voudrait-il apporter quelques précisions là-dessus?

M. Peters: Monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit possible de préciser la destination des importations. Cela fait généralement partie des articles en vente dans les magasins. On peut entrer dans une quincaillerie, choisir un article en plastique et découvrir qu'il a été fabriqué en Chine. Il s'agit probablement d'un article importé en vertu du TPG. Il faut aller à la source.

On ne peut pas retracer le chemin qu'a pris cet article. D'ailleurs, cela n'a pas un intérêt particulier. L'important, c'est que le Canadien y trouve son compte, car il peut ainsi se procurer tel ou tel article à un prix donné, et c'est aussi une bonne chose pour le pays qui l'exporte.

M. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le président, je voudrais juste poser une question supplémentaire.

Le Parti réformiste est tout à fait en faveur de la libéralisation des échanges, mais nous devons également nous préoccuper du sort de nos fabricants, veiller à ce qu'ils ne soient pas confrontés à une concurrence déloyale. Selon moi, il faut mettre en place un mécanisme de surveillance afin d'éviter que nos consommateurs fassent les frais de ce tarif préférentiel ou que quelques importateurs en profitent pour s'enrichir. Si nous devons avoir ce type d'échanges commerciaux, il faut nous assurer qu'ils soient équitables.

M. Peters: Monsieur le président, chaque fois qu'un fabricant soulève une question, nous l'examinons. Nous comptons sur les fabricants canadiens de produits similaires pour nous faire part de tout problème.

Nous consultons les gens, en fait, sur les réductions de droits de douane. Chaque fois qu'une telle question se pose, nous la soumettons aux fabricants. Dans la plupart des cas, il s'agit de produits intermédiaires importés à la demande d'entreprises canadiennes qui veulent fabriquer des produits plus acceptables et à meilleur coût, afin de pouvoir les écouler plus facilement au

Canada et sur les marchés extérieurs également. Ainsi, les producteurs et les fabricants canadiens, et pas seulement les détaillants, tirent aussi des avantages importants de ces produits.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le ministre disait que la classification qui avait été utilisée par le gouvernement fédéral était inspirée de la classification des Nations Unies. La question que je me pose est à savoir si on doit considérer la Corée du Sud ou Singapour comme des pays moins avancés ou comme des pays en développement. Bien évidemment, la réponse coule de source et s'impose d'elle–même: Singapour et la Corée du Sud ne sont plus des pays en développement, ce sont des pays nouvellement industrialisés.

J'aurais deux petites questions à adresser au ministre concernant ce qu'il nous a dit tout à l'heure. Est–ce que le gouvernement a l'intention de réévaluer l'attribution, l'octroi du tarif de préférence général à des pays nouvellement industrialisés comme Singapour ou la Corée du Sud? Le ministre nous signalait, à juste titre d'ailleurs, que les États–Unis par exemple avaient retiré le tarif de préférence général à de tels pays mais que le Japon et les pays d'Europe ne l'avaient pas encore fait.

Est–ce que le gouvernement canadien a l'intention de s'inspirer des États–Unis ou de suivre la politique attentiste du Japon et de l'Europe? Je voudrais qu'il nous renseigne à ce sujet.

J'ai également une sous–question qui se rapporte à la première. Le ministre laisse un peu aux parlementaires et aux comités le soin de prendre l'initiative de demander au gouvernement de les consulter. Je demande au ministre et au gouvernement par son intermédiaire: Le gouvernement a–t–il l'intention, directement, de soumettre la question aux parlementaires par le biais du Comité des finances ou celui des affaires étrangères et du commerce international?

• (1020)

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, permettez–moi tout d'abord de répondre à la dernière question. Tout comité parlementaire peut demander que ce point soit soulevé et inviter le ministre à le faire. À n'importe quel moment, le Comité permanent des finances ou tout autre comité permanent peut réclamer le renvoi de cette question.

Le député a proposé en premier lieu de réévaluer l'attribution du TPG à la Corée du Sud et à Singapour. Cette question n'est pas à l'étude pour l'instant. S'il y avait des changements, si l'Europe et le Japon décidaient d'agir en ce sens par exemple, je crois que ce serait alors une autre histoire.

Pour le moment, il n'est question de modifier les règles du TPG ni pour la Corée du Sud ni pour Singapour.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, vous me permettrez de poser à nouveau ma deuxième question. Le ministre sous–entend depuis le début de notre comité que les parlementaires et les comités peuvent d'eux–mêmes demander à être consultés sur une question comme celle–là.

Depuis le début de cette session, le gouvernement prétend vouloir consulter à outrance les parlementaires, soit dans cette Chambre, soit dans les différents comités. Il est même allé plus loin, comme dans les conférences prébudgétaires, pour consulter la population. Le gouvernement entend–il entreprendre de consulter les parlementaires sur la gradation de certains pays qui bénéficient du tarif de préférence général comme il se propose de le faire pour les gens d'affaires?

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, c'est la portée des consultations qui est à la base de la question du député. Il y a beaucoup de consultations sur ces questions en tout temps. Nous recevons des requêtes de la part d'entreprises au sujet de certains produits ou pays et le reste.

Tout parlementaire, et plusieurs l'ont fait au fil des ans, peut s'adresser au ministère et demander qu'on examine un numéro tarifaire donné ou un autre. C'est tout à fait possible. L'autre méthode consisterait à ce que le comité permanent demande simplement à étudier cette question. Dans ce cas, ce sera chose faite.

Il y a bien des moyens de procéder à des consultations sur un numéro tarifaire en particulier. Le TPG est en vigueur depuis 20 ans. Nous avons donc une longue expérience de la consultation et le système a plutôt bien fonctionné au cours de cette période.

M. Hoeppner: Monsieur le président, je voudrais poser la question suivante au ministre. Mes notes indiquent que le Canada perd environ 156 millions de dollars par année à cause du tarif préférentiel. Compte tenu de l'expansion des échanges commerciaux en raison de la mondialisation, le ministre a–t–il fait des projections pour savoir quelle sera l'augmentation de cette perte? Nous commerçons de plus en plus avec ces pays. Le ministre a–t–il un moyen de savoir quelles répercussions cela aura sur notre économie?

Plus nous importons des produits à tarifs préférentiels et plus nous devons les consommer. En plus, ils réduisent les recettes du gouvernement. J'aimerais que le ministre m'éclaire à ce sujet.

• (1025)

M. Peters: Monsieur le président, la question est très intéressante. Si nous réduisons les droits de douane sur certains biens, il est possible d'établir de façon assez précise le montant des pertes. Par ailleurs, si nous imposions un droit de douane nous n'encaisserions pas davantage de recettes car nous n'importerions pas ces biens. Nous perdrions peut–être 158 millions de dollars, mais c'est un montant que nous n'aurions pas encaissé de toute manière puisque ces biens n'auraient pas été importés aux droits ordinaires.

Ce genre d'estimation est très difficile à faire. Je crois qu'il faut tenir compte de cet élément. L'entente est bonne pour les Canadiens et pour les pays en voie de développement. Ceux–ci disent qu'ils veulent faire des échanges commerciaux et non pas recevoir de l'aide et ils estiment que c'est là une bonne façon d'y

arriver. On peut estimer les pertes de recettes comme on veut. Toutefois, il ne s'agit pas vraiment de pertes puisque, de toute façon, nous n'aurions pas fait ces recettes.

Si nous faisons des projections pour les années à venir, toute perte supplémentaire de recettes pour cette période correspond à des recettes que nous n'aurions pas touchées de toute manière. Si nous appliquons les droits de douane, nous n'en toucherons pas le montant. La vérité, c'est que l'arrangement actuel est très avantageux à la fois pour le Canada et pour les pays en développement.

M. Hoeppner: Monsieur le président, je remercie le ministre. Quand je regarde les statistiques sur nos échanges commerciaux avec les autres pays, et non pas seulement avec les pays sous–développés, il me semble que nous avons de bien piètres résultats sur ce plan. Nous avons un déficit avec la majorité des pays. Les États–Unis sont pratiquement le seul pays avec lequel nous ayons un surplus commercial.

Le gouvernement doit être vigilant. Nous avons des échanges commerciaux avec ces pays, et ça nous est profitable jusqu'à un certain point, mais nous ne devons pas toujours nous laisser dominer. Compte tenu du déficit de 500 milliards de dollars que nous avons accumulé, nous devons améliorer nos pratiques commerciales pour augmenter nos recettes.

Je demande simplement au ministre et au gouvernement d'être très vigilants dans leurs efforts pour améliorer nos pratiques commerciales. Nous devons devenir un meilleur commerçant.

M. Peters: Monsieur le président, je vais répondre sincèrement à la semonce que m'a servie le député. Nous allons en effet nous montrer très vigilants dans nos pratiques commerciales. J'ai moi–même, pendant dix ou vingt ans, écrit divers articles sur le déficit de notre balance des paiements. Je préconisais l'établissement de relations commerciales solides, afin de réduire le déficit de notre balance des paiements, qui s'élève actuellement à environ 25 milliards de dollars par année. Cette question est de la plus haute importance pour notre pays.

Je rappelle aussi au député que les relations commerciales se font dans les deux sens. Nous ne devons pas oublier que le commerce ne peut être avantageux que s'il se pratique dans les deux directions.

[*Français*]

M. Paré: Monsieur le Président, j'ai l'impression, jusqu'à un certain point, que cette question du TPG devrait être reliée à la politique extérieure du Canada. Elle est sans doute muette sur ce thème, mais il m'apparaît qu'on se retrouve devant la contradiction suivante: lorsque le Canada participe à des programmes d'aide bilatérale avec d'autres pays, donc de pays à pays, il est arrivé dans le passé et il arrive encore aujourd'hui que le Canada lie cette aide au respect des droits de la personne. Dans le secteur du TPG, alors qu'on est toujours dans un mécanisme d'aide aux pays en développement, et qu'on est toujours à l'intérieur du même pays, le Canada, à ce que je sache, comment se fait–il que la politique extérieure du Canada ne vienne pas assujettir l'obligation pour les pays partenaires au respect des droits humains?

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, le député demande à quel point les sanctions commerciales influent sur le respect des droits de la personne dans les pays en développement. Or, les sanctions commerciales ne sont efficaces que lorsqu'elles sont appliquées globalement par de nombreux pays.

• (1030)

Le Canada est, pour la plupart des pays, un marché beaucoup trop restreint pour pouvoir à lui seul exercer une quelconque influence dans ce domaine. Par conséquent, si nous prenions une telle mesure, c'est à nous–mêmes que nous ferions du tort.

Les sanctions commerciales, quand il est possible d'y recourir, et c'est très rare, peuvent être efficaces uniquement lorsqu'elles sont appliquées conjointement par tous les membres des Nations Unies ou du Commonwealth ou d'une autre organisation du genre.

Seul, le Canada ne peut vraiment pas influer sur ces pays, parce que son marché est très restreint.

[*Français*]

M. Paré: Monsieur le Président, je comprends bien la réponse du ministre. Cependant, je voudrais rappeler qu'il y a des précédents où on a vu le Canada prendre l'initiative pour organiser une certaine coalition. Pensons, par exemple, au respect des droits humains et à l'apartheid en Afrique du Sud. On a vu le rôle qu'avait joué à ce moment–là le Canada pour amener la concertation et amener un grand nombre de pays à prendre position et à ce moment–là avoir de l'impact.

Il m'apparaît que ce n'est pas en disant que ce sont de petits pays et que la participation ou les échanges sont peu nombreux, donc on ne peut pas agir. Il me semble qu'il y aurait lieu là aussi pour le Canada de jouer un rôle international et de travailler à obtenir la participation d'autres pays à boycotter des pays qui ne respectent pas les droits humains. Je pense que cela pourrait être tout aussi efficace que ce l'a été dans le cas de l'Afrique du Sud.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, s'il y avait une grave violation des droits de la personne et si le Canada assumait le leadership, le TPG ferait sûrement partie des initiatives à prendre. Il aurait tout un éventail d'initiatives à sa disposition et c'est là la question.

Le TPG en soi ne représente pas un instrument important parmi toutes les mesures mises à notre disposition en matière de politique étrangère. Car il s'agit bien de politique étrangère. Le Canada assumerait le leadership par l'intermédiaire du secteur de la politique étrangère, du ministre des Affaires étrangères et d'une série d'organisations, telles que le Commonwealth, l'Organisation des États américains ou les Nations Unies, pour exercer des pressions sur le pays en question.

Le TPG ferait partie des mesures et pourrait se révéler alors très utile. Je crois donc que le député a bien raison. On pourrait avoir recours au TPG, mais ce serait un instrument mineur dans une initiative importante de la politique étrangère portant sur un cas particulier.

[*Français*]

M. Paré: Monsieur le Président, j'y vois là un certain dilemme. Je comprends qu'il peut arriver que le commerce qu'on entretient avec de tels pays soit relativement peu important pour ce qui est du volume. Le ministre semble dire que, puisque de

toute façon c'est une part mineure dans le commerce international, on ne sent pas nécessairement la nécessité d'intervenir.

D'autre part, on a a aussi l'inverse. On a eu au cours de l'hiver, au Mexique, des entraves importantes, je pense, sur la question du respect des droits des autochtones du Chiapas, et on a vu qu'à ce moment–là c'était l'armée même du Mexique qui intervenait contre ces populations–là. Or il m'apparaît que le Mexique et le Canada entretiennent des relations commerciales qui sont appelées à se développer. Et pas plus dans ce cas–là que dans les autres, le Canada n'a pris des positions très radicales. On s'en est tenu, je pense, à des questions posées à l'ambassadeur, de sorte que je me pose un petit peu la question. Quand ce n'est pas important, on n'intervient pas. Puis quand nos relations sont importantes sur le plan commercial, on n'intervient pas non plus.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, je voudrais rappeler au député que le Mexique est désormais partie de l'ALENA, mais ne profite pas d'un TPG. Le Mexique a ratifié l'Accord de libre–échange nord–américain, qui régit tous les aspects de nos relations commerciales avec ce pays. Encore une fois, permettez–moi de signaler que le TPG n'est qu'un aspect mineur de nos relations commerciales. C'est un élément secondaire de la politique extérieure de n'importe quel pays. Nous entretenons des relations avec les pays en développement en leur accordant des subventions de l'ACDI et en leur offrant l'appui des missions étrangères et de divers autres groupes. Il est de beaucoup préférable d'entretenir ainsi d'étroites relations extérieures que d'appliquer un TPG.

• (1035)

Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes ces options que nous en viendrions à modifier le traitement en fonction du TPG. Il serait facile d'apporter la modification voulue, et la loi nous permet de le faire très rapidement. Il ne serait pas utile de le faire pour offrir un TPG sans plus. Il faudrait prendre bien d'autres mesures pour appuyer cette démarche, ce qui soulèverait toutes sortes de questions.

Je voudrais dire au député que la modification du traitement en fonction du TPG dans de telles circonstances figure très bas sur notre liste de priorités et est un aspect très secondaire de nos relations avec les pays en développement.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, le ministre a laissé entendre tout à l'heure que le milieu des affaires canadien—et nous nous en réjouissons—avait demandé de pouvoir être consulté sur la question du tarif de préférence général, et on le comprend fort bien. À cela, le ministre a répondu qu'on avait acquiescé à la demande du milieu des affaires canadien et qu'on allait le consulter.

Alors, je formule la même demande: Est–ce que le gouvernement entend de lui–même entreprendre une consultation des parlementaires ou est–ce que, comme il le suggère depuis le début de ce comité, le ministre va laisser les parlementaires individuellement ou le comité prendre l'initiative de demander au gouvernement de les consulter? Est–ce que le gouvernement entend poursuivre, à l'égard de la question du tarif de préférence général, les mêmes politiques qu'il poursuit depuis le début de cette session, c'est–à–dire consulter ou, à tout le moins, faire semblant de consulter les parlementaires sur cette question?

Le ministre a laissé sous–entendre également que le tarif de préférence général était, somme toute, un aspect bien mineur de notre politique étrangère; c'est peut–être le cas de notre côté, mais ce n'est certainement pas le cas du côté des pays en développement qui cherchent absolument, à tout prix, des débouchés pour leurs produits.

Alors, j'invite le ministre à réfléchir sur cette question–là, et je l'invite également à être sensible au fait que—et on l'a bien prouvé dans cette discussion depuis le début du comité—la question du tarif de préférence général peut avoir une incidence importante sur nos relations internationales. C'est pourquoi nous demandons instamment au gouvernement de consulter les parlementaires sur cette question.

[*Traduction*]

M. Peters: Monsieur le président, je ne vois pas quelle autre consultation nous pourrions tenir. Si un comité permanent veut étudier la question, il est libre de le faire. Il est tout à fait naturel qu'un comité permanent décide d'examiner la question du TPG. Il n'aurait, pour ce faire, qu'à en exprimer le souhait.

Par ailleurs, il est vrai que nous avons énormément consulté le milieu des affaires et que nous continuerons de le faire toutes les fois que nous aurons à étudier une question qui le touche. Les députés sont tout à fait libres de nous transmettre les commentaires qu'ils ont pu recueillir auprès des gens d'affaires. J'espère qu'ils le feront, comme ils l'ont fait par le passé.

En tant que ministre, je ne peux renvoyer la question à un comité. Il incombe au comité de demander à étudier la question, ce que n'importe quel comité peut faire.

(L'article est adopté.)

• (1040)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Kilger): Quand lirons–nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Peters (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, le projet de loi C–5, qui vise à reconduire de dix autres années le tarif de préférence général, a bénéficié de l'appui général à l'étape de la deuxième lecture.

On peut en déduire qu'il y a consensus à la Chambre pour que le Canada, en tant que membre du concert des nations, continue de jouer un rôle actif en vue de stimuler le développement économique sur le plan international.

Je remercie tous les députés pour leurs observations éclairées sur ce projet de loi. Comme l'a signalé un député au cours du débat de deuxième lecture, le projet de loi C–5 peut ne comporter qu'une seule phrase, il n'en aura pas moins des répercussions considérables.

En bref, ce projet de loi va reconduire le régime tarifaire qui permet à plus de 180 pays et territoires en développement de profiter d'un accès préférentiel au marché canadien. Cela profitera directement aux habitants du tiers monde dont le niveau de vie dépend en partie du rendement des secteurs, souvent peu nombreux, de leur économie qui font de l'exportation. Allié aux consultations connexes sur la structure et la portée du Programme TPG que le gouvernement entend entreprendre dans les mois à venir, le projet de loi C–5 réaffirmera notre engagement à stimuler la croissance économique des pays en voie de développement.

Encore une fois, je remercie tous les députés d'avoir accordé leur appui à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, dans un premier temps, comme on l'a fait dès la deuxième lecture, j'aimerais réaffirmer l'appui du Bloc québécois et de l'opposition officielle à ce projet de loi, que l'on considère comme étant très important parce qu'il constitue une mesure indirecte d'aide au développement, et, par le fait même, qu'il constitue, à notre avis, un projet de loi dont les objectifs sont fort louables et fort honorables.

Au cours de l'étude en comité, le député de Lisgar—Marquette a exprimé un certain nombre de préoccupations concernant la protection des industries, des producteurs et des entreprises canadiennes quant à l'application du tarif de préférence général. À ces interrogations, à ces préoccupations, je crois que le ministre a bien répondu en indiquant à mon collègue de Lisgar—Marquette les avantages que pouvaient retirer les entreprises canadiennes de l'application du tarif de préférence général.

Ce qu'il faut également comprendre, d'autre part, c'est que nous bénéficions tous collectivement—la communauté internationale et le Canada bien entendu—de la croissance économique des pays en développement, et que nous sortons tous gagnants d'une mesure tel le tarif de préférence général.

Nous avons exprimé, au cours de la deuxième lecture et également au cours de l'étude en comité, un certain nombre de préoccupations.

• (1045)

Nous savons que le gouvernement entreprendra prochainement des consultations auprès des entreprises privées du Canada, et nous sommes tout à fait d'accord. Nous encourageons le gouvernement à consulter les entreprises canadiennes sur la question du tarif de préférence général; il en va de notre intérêt collectif et de celui des producteurs et des industries canadiennes évidemment.

Toutefois, nous considérons que toute modification du tarif comme tel ou toute modification de la liste de pays qui bénéficient de ce tarif a des incidences politiques et que, par conséquent, cette question doit être débattue par les parlementaires.

On a souligné deux exemples flagrants sur lesquels nous, de l'opposition officielle, considérons que les parlementaires devraient être consultés. Nous avons souligné le cas des pays nouvellement industrialisés; on citait l'exemple de Singapour et de la Corée du Sud qui bénéficient actuellement du tarif de préférence général. Ce qu'il faut se demander, c'est si ces pays devraient ou non continuer de bénéficier du tarif de préférence général que le Canada leur accorde.

Le ministre, avec à–propos, a souligné que les États–Unis avaient retiré de tels pays de leur tarif de préférence général, alors que le Japon et l'Europe ne l'avaient pas encore fait. Il a ajouté que pour le moment cette question n'était pas véritablement considérée par le gouvernement, mais que si le Japon et l'Europe décidaient d'agir dans ce sens–là, peut–être qu'il reconsidérerait la question. De la part d'un gouvernement qui prétend vouloir mettre de l'avant une politique plus indépendante, c'est assez surprenant.

On a également souligné la question de la République populaire de Chine qui est le principal bénéficiaire du tarif de préférence général canadien, pour environ 40 p. 100. On sait fort bien qu'il existe quelques problèmes de respect des droits de la personne en Chine et la question que nous avons soulevée est la suivante: Est–ce que des pays comme celui–là, qui ont un respect très minimal des droits de la personne, devraient continuer à bénéficier du tarif de préférence général accordé par le Canada?

À ces questions, le ministre a répondu de façon un peu évasive et nous avons manifesté le désir qu'il consulte les parlementaires. Nous ne voulons pas qu'il attende que nous fassions connaître notre intérêt à l'égard du tarif de préférence général par le biais d'un comité parlementaire ou par le biais d'initiatives personnelles. Nous nous serions attendus, de la part du gouvernement, comme il le fait depuis le début de cette session, à ce que qu'il prenne de lui–même l'initiative de consulter les parlementaires sur cette question qui a une grande incidence au niveau de notre politique internationale.

Cela étant dit, je réitère encore une fois notre appui plein et entier à ce projet de loi dont, comme on le disait tout à l'heure, les objectifs sont tout à fait honorables et louables.

Je remercie le gouvernement d'avoir soumis cette question en tout début de session à l'attention de la Chambre. Je remercie le ministre d'avoir bien voulu répondre aux questions qu'on lui a adressées en comité plénier. Je remercie tous nos collègues qui ont participé au débat, c'était très intéressant. Au niveau du comité plénier, je dois souligner le travail des interprètes qui n'ont certainement pas eu la tâche facile pendant cet échange plutôt rapide.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter et remercier le personnel de soutien, d'un côté comme de l'autre de la Chambre, qui nous a bien appuyés dans les recherches. Le ministre l'a souligné, les recherches étaient bien documentées et je dois, à cet égard, mentionner la participation très appréciée de notre recherchiste pour l'opposition officielle, M. Hugo Séguin.

Je réitère notre appui à ce projet de loi et j'invite encore une fois le ministre à reconsidérer sa décision de ne pas consulter *de*

facto les parlementaires, mais plutôt de nous consulter et de porter la question de toute modification, soit du tarif ou de la gradation de certains pays bénéficiaires, à l'attention des parlementaires.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, participer au débat sur le projet de loi a été une bonne expérience pour moi et une nouvelle expérience pour un agriculteur qui a davantage l'habitude de conduire des tracteurs que de diriger des politiciens.

• (1050)

Il a été très agréable de voir la Chambre des communes mener rondement l'étude du projet de loi. Nous avons eu de bons échanges. Nous avons pu examiner certaines questions. Comme mes collègues, j'ai souligné certains sujets de préoccupation. Nous ne doutons pas que le ministre tiendra compte de nos craintes et fera preuve de vigilance.

J'ai un peu suivi la carrière précédente du ministre et j'ai toujours aimé ses déclarations. Je sais qu'il a toujours insisté sur la nécessité de mettre de l'ordre dans nos affaires. S'il suit de près la mise en oeuvre du projet de loi, un peu comme il le faisait dans son ancienne profession, et s'il fait en sorte que, la plupart du temps, le gouvernement du Canada ait des excédents dans ses relations commerciales, tout le Canada en bénéficiera.

Je fais confiance au ministre parce qu'il est aussi canadien que nous, les réformistes, le sommes. Nous avons déclaré avec énergie à la Chambre que nous sommes pour le libre–échange, mais que nous croyons aussi à des échanges justes. Cela, le ministre doit le garder à l'esprit. Nous le critiquerons lorsque le régime des échanges ne sera plus juste, mais nous l'appuierons sans réserve dans les mesures de libéralisation des échanges avec les pays en développement.

J'ai beaucoup aimé le débat qui a eu lieu à la Chambre. J'espère que les députés me pardonneront les quelques erreurs que j'ai pu faire et qu'ils seront patients avec moi. Il faut que la Chambre continue de bien fonctionner et de prendre les bonnes décisions pour l'ensemble du pays, parce que nous sommes ici pour nous occuper du bien de la nation.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de continuer, je voudrais, à la suite du député de Verchères, remercier le ministre et tous les députés pour leur collaboration pendant la séance en comité plénier. Nous savons tous que le comité plénier est un élément très important et très intéressant de notre processus législatif.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Ressources naturelles) propose: Que le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, honorables députés, je suis heureux de m'adresser à cette Chambre à l'occasion du débat en deuxième lecture portant sur le projet de loi C–6 qui modifie la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Le principal objectif de ce projet de loi est de confier à l'Office national de l'énergie le pouvoir de réglementer les activités pétrolières dans les régions pionnières qui ne font pas l'objet d'un accord de gestion fédéral–provincial.

• (1055)

[*Traduction*]

En particulier, l'Office national de l'énergie prendra en charge la réglementation technique des activités de forage et de production. Dans l'exercice de cette fonction, l'Office s'assurera que les travaux sont exécutés de façon à: maximiser l'utilisation rationnelle des ressources, par la mise en oeuvre de bonnes méthodes de forage et de production; assurer la sécurité des travailleurs; et protéger les fragiles environnements nordiques et côtiers.

Plusieurs bonnes raisons justifient le transfert des pouvoirs de réglementation à l'Office national de l'énergie. Depuis sa création en 1981, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada—l'APGTC—administrait et réglementait les activités des régions pionnières au nom des ministres.

Les régions pionnières du Canada, qui englobent les terres situées au nord du 60e parallèle et les régions extracôtières, relèvent de la compétence du gouvernement du Canada. Le ministre des Ressources naturelles partage la responsabilité de l'administration de ces terres avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'APGTC a bien servi le gouvernement, mais son rôle s'est progressivement transformé et amenuisé au fil des années. Après la conclusion des ententes avec la Nouvelle–Écosse et Terre–Neuve, la réglementation des activités pétrolières au large de la côte est a été déléguée à des organismes appelés «offices des hydrocarbures extracôtiers». En outre, on a prévu que la signature d'ententes ayant pour effet de transférer aux gouvernements territoriaux la responsabilité des activités pétrolières allait encore diminuer le rôle du gouvernement fédéral.

C'est en grande partie à cause de cet effacement du rôle du gouvernement fédéral que l'APGTC a été démantelée en 1991. Pendant cette période, les fonctions de réglementation technique de l'APGTC et une bonne partie de ses ressources humaines ont été transférées à l'Office national de l'énergie, à Calgary. Trois ans après cependant, le pouvoir décisionnel continue d'être exercé par les ministres à Ottawa, qui doivent approuver les moindres décisions des organismes de réglementation. Il en résulte

Article 31 du Règlement

des longueurs et des complications qui nuisent à l'efficacité du processus de réglementation. Cette situation doit changer. Il est temps de passer à l'action pour donner à l'ONE le pouvoir de rendre des décisions et d'accomplir le mandat qui lui a été confié.

Par le projet de loi dont cette Chambre est aujourd'hui saisie, le gouvernement du Canada propose de concentrer au sein d'un seul organisme la réglementation du pétrole et du gaz des régions pionnières. Les mesures proposées vont rationaliser et simplifier le processus d'approbation et l'exercice des fonctions de réglementation. Les mesures que nous proposons, bien que limitées, constituent un changement important.

À notre avis, il est absolument essentiel que, dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus vive, nous établissions une réglementation qui encadre clairement les activités des investisseurs canadiens et étrangers. Le gouvernement fédéral doit démontrer sa volonté de mettre en place un cadre réglementaire qui impose le moins de contraintes possible aux entreprises qui, en bout de ligne, ouvrent les horizons et créent les emplois sur lesquels nous misons tant.

[*Français*]

Les changements que nous proposons aujourd'hui reflètent l'une des grandes priorités du gouvernement du Canada: assurer une prestation efficiente des services gouvernementaux. Nous reconnaissons que la réduction du déficit et la compression des dépenses publiques revêtent une importance primordiale pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Dans les périodes d'austérité financière comme celle que nous traversons actuellement, les gouvernements ne doivent ménager aucun effort pour trouver des façons de dépenser le plus efficacement possible l'argent des contribuables. Une des façons d'y parvenir, monsieur le Président, est de faire en sorte que la taille et la structure des organismes soient proportionnelles au mandat qui leur a été confié.

Le projet de loi permettra de poursuivre le processus de réduction et de réorganisation progressive des responsabilités du gouvernement.

Le projet de loi amènera des économies pour les contribuables et des réductions de coûts pour l'industrie. La rationalisation des activités fera réaliser des économies de temps à l'industrie, et vous conviendrez que pour l'industrie, monsieur le Président, le temps c'est de l'argent. Et je m'empresse d'ajouter que malgré ces mesures, la qualité et l'intégrité du processus de réglementation du secteur pétrolier du Canada demeureront intactes.

Je vois qu'il est 11 heures. Avec la permission de la présidence, je vais m'interrompre ici afin que l'on puisse passer aux déclarations de députés et à la période des questions.

Le Président: Je remercie le député d'être si compréhensif.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en application de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FEMMES DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine internationale de la femme, je voudrais dire quelques mots à propos de la contribution considérable des Canadiennes dans le domaine de l'agriculture.

Le changement observé dans le rôle des femmes rurales est de plus en plus marqué depuis la chute des prix des céréales et des terres au début des années 1980.

De 1981 à 1986, tandis que le nombre total des exploitants agricoles au Canada diminuait de 8 p. 100, celui des femmes exploitant une entreprise agricole augmentait de 18 p. 100.

Les agricultrices se sont mises soudain à devenir en nombre surprenant cogérantes avec leur mari ou exploitantes uniques d'une entreprise agricole et elles se révèlent des femmes d'affaires très avisées dans le secteur de la commercialisation, un élément crucial de l'agriculture moderne.

J'ai cogéré notre exploitation agricole familiale avec mon mari et ma famille durant 25 ans.

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler la contribution grandissante des agricultrices canadiennes qui, en partenariat ou seules, se sont adaptées avec succès aux complexités croissantes de l'industrie agricole.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, depuis l'élection du gouvernement libéral, on nous répète sans cesse dans cette Chambre et dans les comités que les Québécois et les Canadiens doivent se serrer la ceinture, que les gouvernements ne peuvent plus assurer aux familles et aux personnes âgées la sécurité sociale à laquelle ils ont droit.

Malgré tout, comment peut-on expliquer que depuis le début de l'année un digne représentant de Sa Majesté a utilisé le Challenger pour effectuer des voyages dans le Sud pour ses vacances, et ce, à deux reprises? Comment peut-on décemment défendre une facture de 160 000 $ ou même, peut-être, de 700 000 $, comme le rapportent les journaux, pour permettre à celui-ci et à son épouse d'aller se reposer?

La réponse est claire, c'est une décision indéfendable et immorale.

[*Traduction*]

LES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, chaque jour, mon bureau est submergé de toutes sortes de documents allant des exemplaires du hansard à diverses publications gouvernementales. Une bonne partie de ce flot constant de papier finit au rebut.

En 1992, la Chambre a produit 472 tonnes de rebuts de papier. Quand j'ai demandé s'il y avait une façon plus efficace de fournir l'information nécessaire aux députés, on m'a dit que la Direction des publications parlementaires déployait déjà des efforts en ce sens.

Elle met actuellement au point un système informatique CD–ROM qui permettra bientôt aux députés et à leur personnel d'avoir accès par ordinateur à des publications comme le hansard. Ce nouveau système sera non seulement écologique, mais il permettra aussi de réduire le budget d'impression du gouvernement. D'après le budget des dépenses de la Chambre des communes pour 1994–1995, le nouveau système permettra au gouvernement d'économiser entre 200 000 $ et 300 000 $.

D'autres services gouvernementaux, par exemple ceux de Revenu Canada, adoptent eux aussi cette solution moderne et rentable. J'exhorte non seulement les ministères, mais aussi les ministres à montrer l'exemple et à mettre en oeuvre cette phase importante de développement, dans l'intérêt de tous.

* * *

L'ALBERTA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter le gouvernement de l'Alberta d'avoir fait preuve de générosité en renégociant les modalités de ses prêts au gouvernement de Terre–Neuve, en raison des difficultés que connaît actuellement cette province par suite de l'effondrement des stocks de morue.

Ce geste témoigne de l'esprit de générosité caractéristique de la tradition canadienne de partage, de coopération et d'entraide, qui rend notre pays encore plus merveilleux.

Cet esprit nous a permis de faire du Canada l'un des pays du monde où la vie est la plus agréable. Les Canadiens de toutes les provinces sont animés d'une volonté collective et partagent les mêmes objectifs nationaux, les Québécois y compris, mais cela, hélas, ne trouve pas son expression dans un point important du programme de l'opposition officielle, qui préconise la séparation.

Nous devrions tous être reconnaissants de pouvoir considérer cette orientation dans un climat pacifique et démocratique, à Ottawa, à Québec et dans toutes les provinces.

Aujourd'hui, je veux toutefois dire que, de bien des façons, le geste fort louable de l'Alberta est l'antithèse du programme séparatiste de l'opposition officielle.

Article 31 du Règlement

L'ÉDUCATION

M. Ian Murray (Lanark—Carleton): Monsieur le Président, l'éducation est la pierre angulaire du développement économique dans les sociétés modernes.

Pour réussir sur des marchés mondiaux concurrentiels, nous devons continuer d'investir dans nos ressources humaines. Le Canada consacre environ 55 milliards de dollars par année à l'enseignement et à la formation. Cet investissement compte parmi les plus importants du monde, mais ce qui est remis en cause, ce sont la pertinence de l'enseignement et l'égalité dans les services d'éducation.

Le 28 février, le ministre du Développement des ressources humaines a rencontré les ministres provinciaux. Le gouvernement fédéral a donné son appui au programme annoncé l'automne dernier dans la déclaration commune que le Conseil des ministres de l'éducation a publiée à Victoria.

Le gouvernement collabore étroitement avec le Conseil pour s'attaquer aux problèmes de l'éducation au Canada. Nous avons hâte aux consultations nationales que le Conseil doit tenir du 26 au 29 mai prochain à Montréal, où se réuniront plus de 300 personnes représentant tous les protagonistes du domaine de l'éducation.

* * *

• (1105)

LE REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE EN SASKATCHEWAN

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de la question du redécoupage de la carte électorale en Saskatchewan.

Si je ne m'abuse, la loi prévoit qu'il faut modifier le découpage électoral après chaque recensement décennal. En Saskatchewan, le nombre de sièges reste le même. En cette période d'austérité, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi il faut dépenser des millions de dollars pour modifier le découpage de circonscriptions qui sont déjà bien représentées au Parlement.

Le redécoupage n'entraînera pas une meilleure représentation en Saskatchewan.

Par conséquent, je demande au gouvernement de ne pas modifier le découpage des circonscriptions en Saskatchewan à l'occasion du prochain recensement. On ferait ainsi des économies tout en maintenant la représentation dont nous profitons actuellement.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, on apprend ce matin que le ministre des Transports réserve de sérieuses coupures dans les subventions pour le transport des passagers de VIA Rail. Devant les difficultés économiques vécues par la société d'État, le gouvernement opte pour l'abandon du transport en commun des passagers plutôt que de prendre des

Article 31 du Règlement

mesures nécessaires pour redresser VIA Rail, alors que la société d'État a déjà commencé à réduire ses coûts d'opération.

Qu'il s'agisse du transport des passagers ou des marchandises, le gouvernement libéral favorise la mort lente du transport ferroviaire, particulièrement dans l'est du Québec. Le gouvernement semble bien loin des préoccupations des citoyens qui veulent promouvour un système de transport en commun équitable et respectueux de l'environnement. Dans un contexte économique difficile où les emplois se font rares, le gouvernement libéral se désintéresse de la société d'État VIA Rail qui pourtant génère plus de 23 000 emplois permanents.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, au Royaume-Uni, la société Scott Paper Limited a annulé son contrat de pâte à papier passé avec MacMillan Bloedel. Ce contrat était évalué à 5,4 millions de dollars et son annulation représente une perte non négligeable pour le secteur d'exportation du Canada.

Cette annulation est attribuable aux menaces proférées par Greenpeace, des menaces fondées sur des informations erronées au sujet des pratiques forestières en Colombie-Britannique.

Il est temps que le Canada dénonce ces mensonges qui sont répandus en Europe et au Royaume-Uni. En tant que parlementaires, nous devons veiller à ce que des entreprises étrangères ne soient pas victimes de pareilles campagnes de désinformation. Pour remplir la promesse de création d'emplois et de développement durable, le gouvernement doit agir dès maintenant afin de protéger la première industrie du pays.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUIPE DE VOLLEYBALL LES BRAVES

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, une équipe de volleyball d'une école secondaire de Hamilton a été choisie pour représenter le Canada à un tournoi international de volleyball, en mai prochain, à Paris. Ces jeunes athlètes qui forment cette équipe pour la plupart parlent anglais et sont d'ethnies diverses. Ils sont de l'École Saint-Jean-de-Brébeuf, école qui porte ce nom en mémoire de l'un des plus grands héros et martyrs de la Nouvelle-France du XVIIe siècle.

Par conséquent, ces jeunes Ontariens sont des ambassadeurs parfaits car ils témoignent du double héritage du Canada. Cette équipe se nomme *Les Braves*, et je vous invite à leur présenter nos félicitations avec un mot qui est le même en anglais: bravo!

[*Traduction*]

LE TERRORISME

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il est triste de constater que si la paix entre Israël et les Palestiniens paraît de plus en plus imminente, il semble en être de même de la menace d'actes terroristes ayant pour but de blesser et d'indigner, ainsi que d'alimenter la méfiance, la peur et la haine.

Quand éclate la violence, toujours terrible et tragique, nous devons absolument continuer d'appuyer ceux qui cherchent à instaurer la paix. Les déclarations énergiques qu'a faites le premier ministre Rabin, à la suite du massacre d'Hébron et de la condamnation rigoureuse par le comité américain-arabe anti-discrimination de l'attaque meurtrière commise à l'endroit de jeunes Juifs à New York, me semblent encourageantes.

Il est important que les gens de toutes les confessions et de tous les milieux portent une attention encore plus grande à leurs façons de penser et de s'exprimer, afin de ne pas encourager les actes des fanatiques et d'éviter que ceux-ci ne se prennent pour des envoyés de Dieu au service de leur peuple.

Ce sont des fausses croyances de ce genre qui sont à l'origine des actes les plus odieux.

* * *

• (1110)

L'OFFICE NATIONAL DES TRANSPORTS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, l'Office national des transports du Canada a récemment annoncé l'entrée en vigueur de nouveaux règlements obligeant les transporteurs ferroviaires, maritimes et aériens à former leurs employés et entrepreneurs travaillant pour eux, afin que ceux-ci puissent dispenser des services de transport adaptés aux personnes handicapées.

En outre, depuis le 1er janvier de cette année, les transporteurs aériens assurant des liaisons intérieures au moyen d'aéronefs de 30 fauteuils passagers et plus sont tenus d'offrir certains services sur préavis.

Je signale ces améliorations à titre d'ancien critique associé de la dernière législature pour les questions touchant les personnes handicapées. Ces personnes ont souvent du mal à trouver un emploi et à faire face à des situations qui ne posent aucun problème pour la plupart d'entre nous. Il est encourageant de voir que certaines lacunes de notre société à l'égard des personnes handicapées sont comblées.

C'est un long et dur combat pour les personnes qui souffrent d'un handicap physique et pour celles qui parlent en leur nom. Je tiens à féliciter les responsables des nouveaux règlements.

[*Français*]

LES CASQUES BLEUS CANADIENS

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, le Bloc québécois, qui a participé activement au débat en cette Chambre sur l'avenir de nos opérations de maintien de la paix et celui de notre engagement en ex–Yougoslavie, est heureux aujourd'hui d'offrir ses plus sincères félicitations à tous les Casques bleus canadiens qui font un travail exceptionnel là–bas.

Le gouvernement a pris la décision hier de prolonger la présence de nos troupes pour une période additionnelle de six mois. Ils pourront ainsi poursuivre leur importante tâche de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Aussi, nous avons une pensée particulière pour ceux qui viennent de terminer une mission tout à fait remarquable à Srebrenica, dont la majorité sont Québécois. Comme tous les autres, ils ont contribué à notre solide réputation de gardien de la paix dans les missions de l'ONU.

C'est avec courage et dignité que nos Casques bleus s'acquittent de la tâche difficile qui leur a été confiée outre–mer et nous sommes fiers d'eux.

* * *

[*Traduction*]

LES ATHLÈTES CANADIENS

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, en tant que Canadien, je suis extrêmement fier de la performance de nos athlètes aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer.

De jeunes Canadiens, nous représentant d'un océan à l'autre, ont montré au monde entier le talent et l'esprit sportif que pouvaient avoir les jeunes dans un pays qui s'enorgueillit d'être l'un des meilleurs endroits du globe où vivre.

Que ce soit dans la victoire ou dans la défaite, chacun de nos athlètes a été pour la future génération un modèle d'excellence que seules permettent d'atteindre de longues années de durs efforts et de dévouement.

Je félicite nos médaillés d'or, d'argent et de bronze. Je félicite tous nos athlètes avec lesquels nous partageons un sens profond de réussite et de patriotisme.

Je félicite M. Glen Rupertus, de Camrose, en Alberta. Ce jeune, d'une petite ville de l'ouest du Canada, a accompli ce à quoi tant de jeunes osent à peine rêver. Il a réalisé ses aspirations, et ce, aux Jeux olympiques.

Il gardera à jamais le souvenir de son voyage, de l'amitié dont il a été entouré et de l'admiration que lui ont accordée les Canadiens qui ont été témoins de sa performance au biathlon.

LES DÉPLACEMENTS DES DÉPUTÉS

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour décrire une méthode d'économie des coûts dont la plupart des députés peuvent profiter.

Nous voyageons tous fréquemment entre notre circonscription et Ottawa. Dans mon cas, par exemple, un vol économie, aller–retour, de Mississauga à Ottawa coûte 443,47 $. Or, le même vol, cette fois–ci, d'Ottawa à Mississauga, avec week–end comprenant le samedi, se vend 244,26 $, ce qui représente une différence de 199,21 $.

Les économies annuelles réalisées sur un des parcours les moins coûteux dépasseraient de loin 10 000 $ par député. Pour 295 députés, cela représenterait des économies d'au moins trois millions de dollars et d'au plus six millions de dollars par année.

Beaucoup d'entre nous font leurs réservations auprès d'une agence d'Ottawa qui reçoit une commission. Comme la Chambre réserve une quantité énorme de voyages et que les députés passent la plupart de leurs fins de semaine dans leur circonscription, je suis extrêmement déçue que les deux sociétés aériennes n'aient pas informé notre agent de voyages de cette économie considérable.

Je suis également stupéfaite que notre agent de voyages n'ait pas informé notre personnel des moyens d'économiser l'argent des contribuables canadiens.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, l'initiative canadienne de 1993 à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, a conduit à l'adoption d'une déclaration sur l'élimination de la violence dirigée contre les femmes.

Le Canada a connu un autre succès en 1994. L'Assemblée générale de l'ONU a approuvé une résolution d'initiative canadienne qui crée le poste de rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes.

• (1105)

Ce rapporteur fera rapport annuellement à la Commission des droits de l'homme et soumettra des recommandations sur la façon d'éliminer la violence dirigée contre les femmes, tant au niveau familial qu'au niveau international.

La création de ce poste de rapporteur montre combien le Canada est résolu à promouvoir les droits de la femme, aussi bien au Canada que sur la scène internationale.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, une véritable mobilisation prend forme au Québec et rassemble une

brochette de personnalités prestigieuses, regroupant des universitaires, des évêques, des syndicalistes et des gens d'affaires, afin de lutter contre la pauvreté qui affecte de plus en plus une très large part de la société.

Or, le dernier Budget fédéral, loin de proposer des mesures pour éliminer la pauvreté, au contraire, amplifie le problème en transférant à l'aide sociale une partie importante de la population qui normalement aurait profité du programme d'assurance–chômage.

Le premier ministre reconnaît–il que le Canada s'appauvrit de plus en plus, qu'une proportion de plus en plus importante de la population souffre de cette pauvreté grandissante? Et pourrait–il nous indiquer ce qu'il entend faire, en sa qualité de premier ministre du Canada, pour redonner espoir aux quatre millions de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, pour le gouvernement, il est très important de créer des emplois pour redonner la dignité aux citoyens.

C'est évident que le système, tel qu'on le connaît en ce moment, n'a pas réussi à éliminer la pauvreté. Nous voulons l'éliminer en tentant d'avoir des politiques nouvelles, une approche nouvelle qui va créer des emplois et qui va redonner la dignité aux citoyens. C'est ce qu'un comité de la Chambre des communes étudie en ce moment. C'est le travail que fait le ministre du Développement des ressources humaines, c'est–à–dire prendre tous nos programmes sociaux et les orienter vers la création d'emplois. Lorsque les gens auront des emplois, c'est à ce moment–là qu'ils retrouveront la dignité et qu'ils quitteront la pauvreté.

C'est l'approche que ce gouvernement a décidé de prendre, et nous allons poursuivre nos efforts afin de réussir. J'espère que nous obtiendrons la collaboration des partis de l'opposition pour adopter une approche nouvelle, parce que l'assurance–chômage et le bien–être social ne sont pas la solution. La solution, c'est la dignité dans le travail.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre réalise–t–il que, selon une étude très fouillée du Conseil scolaire de l'île de Montréal, le Québec est la province qui compte le plus grand nombre de familles à faible revenu au Canada, soit 31,8 p. 100 de toutes les familles pauvres du Canada, et que ce n'est pas en coupant dans les programmes sociaux, en les réaménageant pour sauver de l'argent, qu'il va redonner la dignité, des emplois à ces gens–là. Qu'entend faire le premier ministre du Canada pour changer cette situation, qui affecte notamment très durement les familles du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de répondre à la question. Nous avons entrepris une réforme fondamentale de notre approche vis–à–vis de l'emploi et de la sécurité sociale. C'est la mandat que j'ai donné au ministre du Développement des ressources humaines. Le comité qui étudie cette question devra bientôt faire rapport à la Chambre des communes.

Nous espérons pouvoir déposer des mesures législatives devant le Parlement à l'automne et au printemps prochains. J'invite les députés de l'opposition à participer à cette étude. Plus tôt on aura terminé notre travail, plus tôt nous aurons des réformes qui changeront des choses, parce que le statu quo ne nous satisfait pas.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre est bien insatisfaisante pour les familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada. Le premier ministre sait sans doute qu'un enfant sur cinq au Canada vit sous le seuil de la pauvreté.

Ne convient–il pas que l'analyse, à des fins de coupure des programmes sociaux du Canada, ce n'est pas une stratégie globale pour lutter contre la pauvreté? Ne convient–il pas que sa responsabilité serait de mettre de place un plan global d'intervention qui comporte des stratégies précises pour donner de l'espoir aux gens qui sont pauvres?

• (1120)

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'invite le député de l'opposition à participer à ce que fait actuellement le ministre du Développement des ressources humaines. Il y a un comité spécialement pour cela. Le ministre a rencontré ses homologues provinciaux.

Tous sont d'avis que le statu quo que propose le Bloc québécois n'est pas la solution. Nous devons envisager différemment les choses pour que la dignité vienne de l'emploi, et non pas des prestations d'aide sociale ou d'assurance–chômage.

Nous voulons que tous les partis représentés à la Chambre s'assurent que les ressources des contribuables canadiens sont utilisées pour créer des emplois et redonner leur dignité aux travailleurs, plutôt que pour les laisser attendre à la maison des prestations d'assurance–chômage ou d'assistance sociale.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

À la suite de la déclaration controversée du ministre du Développement des ressources humaines proposant aux Canadiens de choisir entre les pensions de vieillesse et les programmes de formation pour les jeunes, le premier ministre est intervenu pour couper court aux inquiétudes provoquées par cette déclaration. Le premier ministre a indiqué que le gouvernement n'avait pas l'intention de toucher aux pensions de vieillesse.

Maintenant que le premier ministre l'a contredit, le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous confirmer qu'aucune modification au programme de sécurité de la vieillesse ne sera proposée par le livre blanc qu'il déposera au mois de juin?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, l'honorable député fait erreur dans sa question. Je n'ai jamais dit qu'il faudrait choisir entre les personnes âgées et les jeunes. Ce n'est pas ma déclaration, c'est celle des députés d'en face.

J'ai dit qu'il faut trouver des moyens de créer de l'emploi pour tous les Canadiens. Nous devrons examiner les bénéfices pour développer un système d'investissement de ces fonds, dont les revenus pourraient servir au développement et à la création d'emploi. C'est une question qui doit être examinée par tous les Canadiens. Il ne s'agit pas de faire une différence entre les personnes âgées et les jeunes, mais bien de coopérer pour le bénéfice de tout le Canada.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le président, le ministre est–il prêt à présenter des excuses aux personnes âgées qu'il a bouleversées par sa déclaration controversée qui a forcé le premier ministre à le contredire?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les seuls qui ont causé un problème et suscité des inquiétudes chez les personnes âgées sont les députés d'en face qui ont soulevé de fausses peurs. La responsabilité leur appartient. Ils ont eu l'aide de certains de leurs amis de la tribune des journalistes qui n'ont pas tenu compte des effets de cette question. Je dirais que si quelqu'un doit s'excuser, c'est sûrement ceux qui ont ainsi créé de fausses peurs et suscité des doutes non fondés.

À titre de gouvernement, nous essayons d'examiner honnêtement certaines des dures réalités de notre pays et particulièrement les difficultés éventuelles du système de sécurité sociale que nous, les libéraux, avons construit.

Nous avons mis en place au cours des années un filet de sécurité efficace pour les personnes âgées du Canada. Nous désirons nous assurer qu'il soit maintenu et sauvegardé. À cette fin, nous devons trouver un moyen de le financer et nous devons déterminer comment ce système pourra s'adapter à l'énorme changement, à la croissance considérable de la population des aînés qui va presque doubler au cours des 20 prochaines années.

Voilà des préoccupations honnêtes et réalistes que les députés d'en face n'aident pas à résoudre en tentant de créer de fausses peurs comme ils l'ont fait et en provoquant une crise issue uniquement de leur propre esprit.

* * *

• (1125)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernmentales.

Il y a quelques jours, le ministre des Affaires indiennes a annoncé que le gouvernement avait officiellement pris des dispositions en vue de créer un nouvel ordre de gouvernement en accordant l'autonomie politique aux autochtones au Manitoba. Or, le gouvernement n'a pas encore donné à la Chambre de définition claire de ce que sera ce nouvel ordre de gouvernement.

Compte tenu de sa longue expérience en matière de relations intergouvernementales, le ministre peut–il nous dire comment le gouvernement fédéral va définir l'autonomie politique qu'il accordera aux autochtones du Manitoba et quelle sera la nature des relations de ce nouvel ordre de gouvernement avec le gouvernement canadien?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, il s'agit de questions très importantes qui exigent des réponses complexes. Je crois qu'il serait préférable de reporter la question jusqu'à ce que le ministre des Affaires indiennes soit ici pour y répondre lui–même.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, si le gouvernement s'est engagé à créer un nouvel ordre de gouvernement au Manitoba, c'est que la question a été discutée au Cabinet et aucun ministre ne se serait engagé à appuyer ce concept sans qu'on lui en ait donné d'abord une définition juridique claire.

Nous avons posé la question au ministre des Affaires indiennes, mais sans résultat. Je pensais que le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait peut–être répondre. Il vaudrait peut–être mieux poser la question à n'importe qui de l'autre côté qui puisse expliquer en quoi consistera l'autonomie politique accordée aux autochtones au Manitoba. Quelqu'un peut–il nous en donner une définition?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, la notion d'autonomie politique des autochtones est déjà mentionnée dans le livre rouge. Or, on n'en donne pas une définition détaillée. La notion devra donc être définie de façon plus poussée lorsqu'elle sera mise en oeuvre, et la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux sera sans aucun doute nécessaire. À mesure que les choses se préciseront, ce qui risque de prendre quelque temps, nous communiquerons tous les détails aux députés.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, tous les ministres reconnaîtront certainement que dans une société démocratique aucun ordre nouveau de gouvernement ne peut être créé sans l'assentiment de la population.

Quand le gouvernement fédéral va–t–il tenir officiellement un référendum auprès de la population autochtone du Manitoba en vue d'obtenir son approbation concernant le nouvel ordre de gouvernement?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, il est évidemment très important que la notion soit discutée par les autochtones entre eux ainsi que par les diverses parties intéressées au Canada, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux et la population autochtone elle–même.

Nous ne pouvons évidemment pas préciser la notion tant qu'elle n'aura pas été négociée avec les diverses parties. J'espère que nous pourrons compter, à ce sujet, sur la collaboration des partis d'opposition au cours des prochaines années.

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pendant que la population de Saint–Jean se mobilise chaque jour pour exprimer son inquiétude à l'égard de la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean, la seule institution francophone du genre au pays, le ministre, quant à lui, s'entête dans sa décision de le fermer.

Le ministre de la Défense peut–il nous confirmer que son gouvernement en est venu à une entente avec le gouvernement du Québec et que l'annonce de cette entente serait retardée délibérément jusqu'au discours de clôture du Congrès du Parti libéral du Québec, dimanche après–midi?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je me demande où ces députés d'en face vont prendre leurs idées saugrenues. Ce qu'ils disent est absolument scandaleux et ma réponse est non, non et non.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le ministre réalise–t–il que, pour des économies que lui–même est incapable de démontrer, le gouvernement libéral du Canada est le fossoyeur de la seule institution de formation militaire en Amérique et qu'il envoie un message très négatif quant à la place et à l'avenir des francophones dans l'armée? Réalise–t–il cela?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette question a été posée ailleurs à maintes reprises, au cours des dernières semaines. Le premier ministre et moi–même y avons déjà répondu.

• (1130)

J'ai dit une ou deux fois cette semaine que nous donnerions les détails financiers de la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean en temps et lieux, c'est–à–dire au comité qui étudiera la question mardi matin, lorsque nous aurons tous les chiffres en main.

* * *

M. ALAN EAGLESON

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au solliciteur général, porte sur la notion selon laquelle tous les citoyens doivent être égaux devant la loi.

Comme le ministre le sait, M. Alan Eagleson, un Canadien étroitement lié au milieu du hockey professionnel au Canada, fait l'objet aux États–Unis de 32 chefs d'accusation de racket, fraude, détournement de fonds, versement de pots–de–vin et entrave à la justice. Une bonne partie de ces activités ont eu lieu au Canada.

On rapporte que les forces policières et les organismes professionnels intéressés au Canada auraient été mis au courant des agissements de M. Eagleson.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre si le gouvernement enquête à l'heure actuelle sur les activités de M. Eagleson au Canada?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la GRC aide le FBI dans son enquête. En outre, des enquêtes sont en cours au sujet d'accusations semblables portées au Canada. Dans les circonstances, je suis sûr que le député sera d'accord avec moi pour dire qu'il ne convient pas que j'en dise davantage à ce stade–ci.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, les autorités policières canadiennes ont été avisées il y a presque plus de quatre ans. Les mêmes renseignements, lorsqu'ils ont été portés à l'attention des autorités américaines, il y a deux ans, ont conduit à une enquête immédiate et à la décision de porter des accusations.

Étant donné que M. Eagleson a mené ses activités des deux côtés de la frontière et qu'il avait un rôle important dans l'organisation Hockey Canada, créée par notre Parlement, le solliciteur général pourrait–il nous expliquer pourquoi le gouvernement canadien a tant tardé à agir dans ce cas–ci?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'occupe ce portefeuille que depuis quatre mois environ, mais étant donné la complexité de cette affaire, il me semble tout à fait raisonnable de supposer que ces enquêtes prennent un certain temps.

Je le répète, dans les circonstances, j'espère que le député va comprendre que pour être juste envers toutes les parties intéressées, je dois m'abstenir de formuler d'autres observations à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES PUBLIQUES

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Budget fédéral ne semble pas devoir contribuer à l'assainissement des finances publiques puisque, notamment, il annonce un déficit record de près de 40 milliards de dollars: il ne s'attaque pas aux multiples cas de gaspillage notés par le vérificateur général et il repose sur des hypothèses irréalistes de recettes.

Pendant ce temps, le pauvre état de nos finances publiques entraîne une prime de risque supplémentaire sur les taux d'intérêt qui pourrait coûter jusqu'à 5 milliards de dollars par année au gouvernement fédéral.

Le ministre réalise–t–il que son manque de crédibilité dans la lutte au déficit face aux marchés internationaux est la cause directe d'un coût d'intérêt additionnel de 5 milliards aux contribuables canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je trouve un peu ironique que le député me pose une question sur la lutte au déficit, tandis que son chef, le sous–chef et ses collègues passent leur temps à nous dire de ne pas couper et de ne pas s'attaquer au déficit.

En ce qui concerne le déficit, il est très clair que nous sommes vraiment sur le chemin d'abaisser le déficit de 3 p. 100 du Produit national brut en trois ans. Puis, lorsqu'on atteindra cet objectif, ce sera la première fois en 15 ans que le Canada sera dans une telle situation. Cela mérite des applaudissements, et vous avez raison de le faire, M. le premier ministre.

Je n'ai pas encore terminé ma réponse, monsieur le Président.

Cela étant dit, en ce qui concerne les projections de nos recettes, selon la grande majorité des économistes, pour la première fois, on a un budget canadien réaliste en ce qui concerne les recettes, l'inflation et les taux d'intérêt.

• (1135)

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, le ministre a beaucoup de difficulté à répondre à ma question. Je vais lui en poser une autre.

Le ministre reconnaît–il que le coût supplémentaire de la prime de risque sur les taux d'intérêt est l'équivalent des coupures et des sacrifices imposés aux chômeurs et aux démunis?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, s'il y a une prime sur nos taux d'intérêt en comparaison avec d'autres pays, il faut dire que c'est à son plus bas niveau de la dernière décennie, et cela depuis qu'on a pris le pouvoir.

* * *

[*Traduction*]

LES COLLÈGES MILITAIRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Lundi, en réponse à une question d'un député du Bloc québécois, le premier ministre a dit qu'il était prêt à aider le Québec à conserver un établissement d'études supérieures là où se trouve maintenant le Collège militaire royal de Saint–Jean, après sa fermeture.

Le premier ministre est–il prêt, aujourd'hui, à prendre le même engagement à la Chambre envers les habitants de la Colombie–Britannique, en ce qui a trait à l'avenir du Royal Roads Military College?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est oui.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de m'avoir répondu sans détour.

Ma question supplémentaire porte sur le rapport du Comité ministériel sur les collèges militaires canadiens, une analyse coûts–avantages présentée en mai 1993. C'est le gouvernement fédéral qui avait commandé cette étude.

Le rapport recommandait en premier lieu que tous les collèges militaires restent ouverts. L'ancien gouvernement a occulté ce rapport, et le nouveau gouvernement a fait la même chose. Le premier ministre peut–il nous dire pourquoi ce rapport est resté caché?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que nous avons des tonnes de rapports sur cette question.

Aux États–Unis, les forces armées comptent deux millions de militaires, et elles ont trois collègues. Au Canada, nous avons un effectif militaire de 65 000 personnes. Nous ne pouvons pas conserver trois collèges. Représentant un parti qui se plaint toujours que nous dépensons trop, le député nous critique maintenant pour avoir pris la bonne décision. Plutôt que de nous faire des problèmes avec cette affaire, il devrait plutôt nous féliciter pour avoir eu le bon sens de réduire les dépenses.

* * *

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le 4 février dernier, je demandais au ministre de l'Industrie de préciser ses intentions quant à la mise en oeuvre de l'autoroute électronique. À ce moment–là, le ministre me répondait sans trop de précision qu'il avait l'intention de mettre sur pied un comité consultatif, ce qui m'avait inquiété, puisqu'on disposait déjà du rapport Ostry qui avait fourni au gouvernement des précisions à ce sujet.

Est–ce que le ministre est en mesure à ce stade–ci d'informer la Chambre du mandat de ce comité, de sa composition et de son échéancier de travail?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le secrétaire d'État en matière de Sciences, Recherche et Développement, M. Gerrard, a donné un discours à Toronto il y a quelques semaines en précisant nos intérêts dans le projet de l'autoroute électronique. De plus, je crois que la semaine prochaine je serai en mesure de donner les renseignements nécessaires au député.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Donc, monsieur le Président, ma question était précoce. De quelle manière

le ministre entend–il associer les provinces, particulièrement le Québec, foyer de la francophonie, à la mise en oeuvre de l'autoroute électronique? J'aimerais avoir une réponse aujourd'hui.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous nous intéressons beaucoup aux intérêts du Québec. En fait, j'ai rencontré M. Chagnon de Vidéotron la semaine dernière qui a déjà présenté un projet pour le service adressé aux consommateurs de la région de Chicoutimi. Je crois que les intérêts de toutes les provinces sont importants dans ce projet de l'autoroute électronique.

[*Traduction*]

C'est une façon parmi d'autres de mettre en place la nouvelle donne économique au Canada à très brève échéance.

* * *

• (1140)

L'EMPLOI

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les électeurs de ma circonscription de Wellington—Dufferin—Simcoe s'inquiètent particulièrement du chômage au Canada. Avant et après la présentation du budget, ils m'ont dit qu'ils étaient surtout préoccupés par la nécessité de voir leurs parents, leurs amis et leurs voisins trouver du travail dans ces temps difficiles.

Il semble que la situation soit en voie d'amélioration. Le ministre peut–il faire des observations sur l'importante question de la création d'emplois et nous faire part des progrès accomplis depuis la venue au pouvoir du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je félicite le député pour sa question et je suis très heureux de lui répondre.

Je suis fort encouragé par le grand progrès réalisé dans le secteur de l'emploi en février, surtout qu'il s'est produit dans toutes les régions du pays. À l'échelle nationale, il y a eu un gain de 66 000 emplois, dont 11 000 dans la province du député.

Monsieur le Président,—et je sais que chacun de mes mots compte—il faut comprendre qu'il y a eu des gains particulièrement forts dans le secteur de la fabrication et de la vente au détail, où certains avaient sûrement remarqué que la situation était très préoccupante en janvier.

* * *

LE PROJET KEMANO

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui, comme on vient de le constater, est le porte–parole officiel du gouvernement en ce qui concerne les travaux d'achèvement du projet Kemano.

Dans une lettre qu'il a adressée, le 22 février dernier, au chef Marvin Charlie, de la bande indienne de Cheslatta, le ministre affirme nettement que seuls les groupes autochtones seront admissibles à l'aide financière fédérale aux intervenants qui est nécessaire pour vraiment participer aux travaux d'achèvement du projet Kemano.

Le ministre des Pêches et des Océans et, en fait, le gouvernement, estiment–ils que les entreprises autochtones sont beaucoup plus valables que les autres en ce qui concerne le projet Kemano et que, par conséquent, seuls les groupes autochtones devraient avoir droit à l'aide financière fédérale aux intervenants?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, le gouvernement fédéral ne considère pas qu'un groupe de citoyens a davantage le droit que les autres d'être entendu aux audiences de la *British Columbia Utilities Commission.*

Ce que j'ai affirmé dans la lettre en question, c'est que le gouvernement fédéral prévoit accorder une certaine aide aux groupes autochtones qui voudraient participer en tant qu'intervenants. Le député et, je l'espère, son parti, conviendront certes au moins que les collectivités et les peuples autochtones ont été les premiers à subir les incidences du projet Kemano. Par conséquent, il faut s'assurer que les peuples autochtones auront les moyens de participer aux audiences s'ils le souhaitent.

À ma connaissance, aucune décision n'a encore été officiellement prise dans un sens ou dans l'autre quant à leur qualité d'intervenants.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Je remercie le ministre de ses observations.

Si aucun groupe n'a plus d'importance que les autres aux yeux du gouvernement, le ministre va–t–il donner ici l'assurance à la Chambre et aux milliers de Canadiens de la Colombie–Britannique qui sont visés par ce projet que toutes les parties intéressées pourront solliciter de l'aide financière fédérale aux intervenants?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Je dois dire que je trouve cette demande incroyable, surtout venant du Parti réformiste, qui, presque tous les jours à la Chambre, au cours de la période des questions, exige du gouvernement des compressions budgétaires toujours plus importantes, des réductions de l'ordre de milliards de dollars. Rien n'est sacré pour lui, pas plus l'assurance–maladie et l'aide sociale que les prestations de la Sécurité de la vieillesse. Rien n'est intouchable. Mais voici que ce même parti demande que le gouvernement agrée aux milliers de demandes d'accession à la qualité d'intervenants présentées par tout groupe et particulier.

• (1145)

Le Trésor public n'est pas inépuisable. Nous allons agir de façon responsable en veillant à ce que l'aide financière aux intervenants soit accordée à ceux qui en ont le plus besoin. Le député devrait revoir ses priorités.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, on apprend ce matin que le gouvernement libéral s'apprête à couper une fois de plus dans le budget de VIA Rail. Pour sa part, le ministre des Transports va jusqu'à prétendre que le rêve d'un grand transporteur intercontinental fait partie du passé en déclarant hier que les services de VIA Rail seront encore réduits.

Comment le ministre des Transports explique-t-il cette nouvelle volte-face du Parti libéral, lui qui a condamné toutes les coupures dans le budget de VIA Rail décrétées par le précédent gouvernement conservateur?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais apporter une correction: je suis certain que mon collègue ne voulait pas faire allusion au fait que j'avais personnellement réagi de cette façon-là aux coupures antérieures de VIA Rail, parce que ce serait faux.

En ce qui a trait au futur de VIA Rail, les compressions budgétaires qui ont été amorcées il y a déjà quelques années vont continuer à VIA Rail. Cette année, les contribuables canadiens contribuent au-delà de 300 millions de dollars à l'opération de VIA Rail, situation qui ne peut pas continuer. Nous avons demandé à VIA Rail de regarder tous les moyens possibles, incluant des compressions dans les opérations de VIA Rail. Il y a déjà eu des coupures au niveau du personnel et je n'ai aucun doute, comme je l'ai dit hier lors de mon discours dans cette Chambre, que nous allons voir d'autres réductions de service.

La situation au pays est claire; en ce qui a trait aux transports, il va falloir intégrer tous les systèmes, toutes les modalités de transport, pour s'assurer que nous ayons un système de transport efficace, intégré, mais surtout de pouvoir vivre à l'intérieur de nos ressources financières.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que les coupures successives dans la subvention accordée à VIA Rail signifient la mort lente de cette société d'État et la perte de plus de 23 000 emplois permanents au Canada et au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, personne au Canada, et surtout au Canada atlantique, n'est heureux des nouvelles réductions de services de VIA Rail. Il n'y a plus aucun service ferroviaire à Terre-Neuve, aucun chemin de fer en activité à l'Île-du-Prince-Édouard. D'autres régions du pays sont également durement touchées par la nécessité de rationaliser les services de transport.

Il ne fait aucun doute que, tout au cours du processus d'élaboration d'un système de transport national intégré et abordable, les employés et les utilisateurs feront face à d'énormes problèmes. Nous tentons de faire de notre mieux, avec les ressources limitées dont nous disposons, en pensant surtout au fardeau déjà énorme que doit porter le contribuable canadien.

* * *

LA COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, dans ma circonscription, le conseil arbitral de la Commission de l'assurance-chômage a cessé ses activités en raison d'une pénurie de membres. Mon bureau tente d'entrer en communication avec le cabinet du ministre du Développement des ressources humaines à ce sujet depuis deux mois, mais en vain.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre peut-il dire quand les importants postes au conseil arbitral seront comblés et quel processus sera suivi pour que ces nominations échappent au favoritisme et soient fondées sur le mérite?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à m'excuser auprès du député s'il a été incapable d'obtenir une réponse. Je vérifierai ce qui s'est passé. Nous nous occuperons très rapidement de la situation dans sa circonscription.

Les mandats des membres des conseils arbitraux arrivent à échéance et nous sommes en train de doter les postes de président de ces conseils. Nous allons aussi vite que nous pouvons. Comme le député le sait, le processus est complexe parce qu'il faut faire enquête sur la formation, l'expérience, les compétences, etc., de chaque personne recommandée. Il faut donc un certain temps avant qu'une nomination puisse être faite.

• (1150)

Il est certain que je me pencherai sur la situation dans la circonscription du député. S'il peut me fournir les renseignements nécessaires, nous agirons très rapidement.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire sur le même sujet à poser au ministre.

L'adjoint de l'organisateur de la campagne du candidat libéral défait dans ma circonscription affirme qu'il sera nommé au conseil arbitral de ma circonscription. Dit-il la vérité?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, j'ignore qui peut bien être l'adjoint de l'organisateur de la campagne libérale dans la circonscription du député. Deuxiè-

ment, j'ignore si cette personne a été recommandée par ses pairs pour occuper ce poste très important.

Je le répète, si le député veut me fournir les renseignements nécessaires, je me ferai un grand plaisir d'examiner la situation. Le député peut avoir l'assurance que, quelle que soit l'affiliation politique d'une personne, ce qui importe pour nous, c'est de nommer la personne la plus compétente à chaque poste.

* * *

LA CHASSE AU PHOQUE

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, nous avons entendu récemment dans les médias et à la Chambre que le gouvernement appuie un contrat qui permet de chasser et de vendre des phoques.

Le ministre des Pêches et des Océans pourrait–il dire à la Chambre s'il est vrai ou non que ce contrat prévoit la vente de phoques à seule fin d'en prélever les pénis? Le ministre pourrait–il expliquer également à la Chambre pourquoi le Canada appuie un contrat qui permet l'exportation de phoques en Chine?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie la députée de St. John's–Ouest pour sa question.

Il est vrai qu'un contrat a été conclu entre la Terra Nova Fisheries de Terre–Neuve et du Labrador et une entreprise de Shanghaï, en Chine. Ce contrat prévoit le prélèvement de quelque 50 000 phoques adultes du Groenland, sur un quota de 186 000 au sein d'un troupeau en voie d'expansion qui compte 3 millions de phoques en bonne santé.

Le contrat prévoit l'utilisation de toutes les parties de l'animal. Aux termes de ce contrat, des pièces d'équipement seront expédiées à Terre–Neuve et au Labrador pour une première transformation du produit en peaux, en huiles et en sous–produits qui serviront à la fabrication de produits pharmaceutiques en Chine.

Ce projet ne dépend pas d'une partie en particulier de l'animal. Il ne vise même pas à recueillir une partie en particulier de l'animal. Le processus de transformation se fera normalement, conformément à une tradition qui, je tiens à le rappeler à la Chambre, est vieille de 500 ans. Je crois que ce sont là de bonnes nouvelles pour le Canada.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, le Canada et quatre autres pays producteurs d'aluminium se sont engagés la semaine dernière à aider à la modernisation des alumineries russes en échange de réduction de la production russe d'aluminium. Le Canada, quant à lui, aidera à la privatisation, à la modernisation et au développement industriel de l'aluminium en Russie.

Le ministre du Commerce international a–t–il analysé l'impact à moyen terme de la modernisation des alumineries russes sur nos propres alumineries? Dans l'affirmative, pourrait–il déposer ces analyses devant cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les accords qu'on a conclus touchant la commercialisation ordonnée de l'aluminium prévoient notamment qu'on aidera l'industrie soviétique à moderniser et à améliorer sa capacité de production. Ce qu'il importe de remarquer, cependant, c'est que ces arrangements ont pour principal objectif d'empêcher la répétition des perturbations que nous avons observées dans le marché de l'aluminium ces derniers mois ainsi que l'année dernière.

Je me ferai un plaisir de fournir plus d'information au député s'il le désire.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, j'en conclus que le ministre n'a pas véritablement étudié l'impact de l'entente de la semaine dernière sur nos alumineries.

Puisqu'il a également accordé plusieurs millions de dollars pour la construction d'une méga–aluminerie en Afrique du Sud, le ministre ne concèdera–t–il pas que les récentes mesures prises par son gouvernement feront courir des risques aux milliers de travailleurs québécois de l'aluminium lorsque les nouvelles alumineries russes, plus performantes, entreront en opération?

• (1155)

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Non, pas du tout, monsieur le Président. Quant au financement par la SEE des études techniques effectuées par une firme d'ingénierie montréalaise concernant l'aluminerie de l'Afrique du Sud, j'ai déjà répondu à cette question. Je me ferai un plaisir de fournir plus d'information au député s'il le désire.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En Colombie–Britannique, la bande Semiahmoo des Premières nations s'apprête à expulser injustement de la réserve deux personnes non autochtones qui y vivent depuis longtemps. Au lieu d'essayer d'agir comme médiateur ou de résoudre le problème, le ministère a entamé des procédures d'expulsion et exige de ces personnes qu'elles paient le double du loyer pendant les 60 jours où elles essaient de vendre leurs maisons. Malheureusement, ces personnes se sont fait dire que leurs maisons ne peuvent se vendre faute d'un bail signé.

Le 23 février, le ministre a dit à la Chambre que lui et les siens prennent le parti des victimes de discrimination. Le ministre est–il prêt à respecter son engagement et est–il disposé à prendre le parti des victimes de discrimination et à défendre les intérêts des personnes expulsées?

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je transmettrai les observations de la députée au ministre, et une réponse suivra.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'ai effectivement une autre question. Le gouvernement est en voie de démanteler le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de mettre en application le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Le gouvernement peut–il nous garantir que les droits de tous les Canadiens, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe ou de leur statut, seront protégés?

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Parfaitement, monsieur le Président. Puisqu'il est question de l'autonomie gouvernementale, je signale à la députée qu'on ne nous a pas demandé notre avis avant d'instituer un gouvernement sur nos terres.

* * *

[*Français*]

LA PRIME AU BILINGUISME

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La Cour fédérale d'appel a décrété hier que le gouvernement fédéral doit verser des primes de bilinguisme de 800 $ par année aux officiers qualifiés de la Gendarmerie royale du Canada. On estime que le gouvernement doit maintenant jusqu'à 4 000 $ à plus de 3 000 agents de la GRC ainsi qu'aux agents retraités.

Le solliciteur général entend–il respecter la décision unanime de la Cour fédérale d'appel et verser la prime de bilinguisme aux officiers qualifiés de la Gendarmerie royale du Canada?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le jugement soulève des questions très complexes. La décision est sous révision en ce moment, et j'aurai plus d'information sous peu.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

Après avoir étudié le projet de privatisation de l'aéroport international Pearson, M. Robert Nixon a recommandé à Transports Canada de réaliser les travaux aux aérogares 1 et 2 et d'établir ensuite une administration portuaire sans but lucratif.

Cette position est appuyée par les présidents des cinq administrations régionales concernées, qui soutiennent que le moindre retard sera un arrêt de mort pour plusieurs possibilités de développement économique dans la région de Toronto.

Pourquoi le ministre tarde–t–il à agir, alors que des emplois et des infrastructures dont nous avons grand besoin sont en jeu?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très sérieuse, et il va sans dire que, s'il y a des retards, c'est parce que nous tenons à choisir la meilleure solution pour notre plus grand aéroport.

L'aéroport international Pearson est le plus important du Canada. Tous les Canadiens savent que nous venons de régler un problème très épineux en essayant de revenir sur une décision que le gouvernement actuel ne jugeait pas être dans l'intérêt supérieur des Canadiens et des contribuables.

• (1200)

Nous prenons en considération, je tiens à l'assurer à mon collègue, toutes les préoccupations soulevées au sujet de l'avenir de cet aéroport par bien des gens non seulement dans la région de Toronto, mais aussi dans l'ensemble du pays.

J'invite le député et tous ceux qui s'intéressent à la question à faire connaître leur point de vue au groupe très influent des députés ministériels de la région de Toronto, qui sont actuellement en train d'étudier la question.

* * *

LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Lors d'une émission télévisée appelée *Market Place*, il a été question de sécurité automobile. On a fait remarquer que les normes fédérales pour les pare–chocs des automobiles étaient minimales et qu'il n'y en avait pas pour les mini–fourgonnettes.

Selon des essais de choc faits récemment pour le compte des sociétés d'assurance, les collisions survenant à la vitesse de 8 km/h causent des milliers et des milliers de dollars de dommages. Les voitures d'aujourd'hui subissent plus de dommages dans les collisions que celles d'il y a 60 ans.

Quelles mesures le ministre entend–il prendre pour accroître la sécurité automobile et protéger ainsi les Canadiens?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est une autre question intéressante. En fait, j'ai été bien étonné d'apprendre les résultats de ces essais, notamment en ce qui concerne les mini–fourgonnettes, qui constituent un moyen de transport très populaire pour les familles, les mères et leurs enfants. Je trouve ces informations très inquiétantes. J'ai demandé à mes collaborateurs de se pencher sur la question.

J'ajouterai sans équivoque que je trouve absolument intolérable que les fabricants de ce type de véhicule n'aient pas tenu compte des exigences en matière de sécurité, ce qui est essentiel à mon avis. J'estime que les véhicules destinés à transporter des parents et des jeunes doivent respecter les normes les plus strictes en matière de sécurité.

Nous allons veiller à ce que les constructeurs établis chez nous appliquent les normes les plus strictes possibles pour les véhicules destinés au transport de familles dans notre pays.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT DE CERTAINS PROPOS

M. Darrel Stinson (Okanaga—Shuswap): Monsieur le Président, dans le feu de l'action, j'ai fait une observation à propos du ministre des Pêches que je n'aurais pas dû faire, et je veux maintenant retirer mes paroles.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir agi si généreusement. Il m'est déjà arrivé, à moi aussi, de faire ce genre d'observation dans le feu de l'action.

Le Président: Je pense parfois qu'il faudrait descendre un peu le fauteuil pour je puisse entendre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, conformément à l'article 48 de la Loi sur les langues officielles et en application du paragraphe 32(2) du Règlement, je suis heureux de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions fédérales, qui porte sur l'exercice 1992–1993.

[*Français*]

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé au Comité mixte permanent des langues officielles.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉNERGIE ET LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION LIMITED

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2), je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1992 de la Société coopérative de l'énergie et de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

* * *

• (1205)

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, conformément à l'article 48 de la Loi sur les langues officielles, je suis, en tant que président du Conseil du Trésor, heureux de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur les langues officielles dans les insitutions fédérales.

[*Traduction*]

Le rapport porte sur l'exercice de 1992–1993. Il fait état des progrès accomplis relativement au Programme des langues officielles dans les institutions fédérales. Je suis particulièrement fier de déposer ce rapport parce que le bilinguisme institutionnel a marqué de réels progrès depuis 1969, année où la Loi sur les langues officielles a été adoptée.

Cette année, plus précisément le 7 septembre prochain, nous célébrerons le 25e anniversaire de l'entrée en vigueur de la première Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

La Loi de 1969 a fait du français et de l'anglais les langues officielles du Parlement et du gouvernement du Canada et leur a donné un statut égal dans toutes les institutions parlementaires et fédérales.

[*Traduction*]

Le 15 septembre 1988, une nouvelle Loi sur les langues officielles a remplacé la loi de 1969. Elle reflète les changements majeurs qui ont eu lieu dans le statut et l'utilisation des deux langues officielles depuis la mise en application de la première loi.

La loi de 1988 précise les droits consacrés dans la constitution et les principes linguistiques initialement énoncés dans la Loi constitutionnelle de 1967, puis dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982.

Conformément à la Charte, la loi de 1988 établit le cadre et les dispositions nécessaires pour que les garanties et les principes linguistiques consacrés dans la constitution puissent être transposés dans la réalité.

Le rapport annuel sur les langues officielles décrit les activités menées par les institutions fédérales et rend compte des progrès qu'elles ont faits afin de mettre en oeuvre la législation linguistique en 1992–1993.

[*Français*]

Il témoigne de leurs réalisations importantes à l'égard de chacun des trois grands objectifs et engagements du programme des langues officielles.

[*Traduction*]

À savoir que, à l'intérieur de certaines limites, les Canadiens peuvent traiter avec les institutions fédérales dans la langue officielle de leur choix; que, dans les régions désignées bilingues, les employés de ces institutions peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix; et que les francophones et les anglophones ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales.

[*Français*]

Le gouvernement a clairement démontré sa foi et son engagement à l'égard des langues officielles dans le dernier discours du Trône:

[*Traduction*]

«Notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique.»

Le gouvernement fera en sorte que les institutions fédérales respectent les obligations que leur impose la Loi sur les langues officielles. Ce faisant, il continuera de témoigner de cette foi et de cet engagement dans ses activités quotidiennes et dans ses rapports avec les Canadiens dans toutes les régions du pays.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le rapport annuel *Les langues officielles dans les institutions fédérales* démontre hors de tout doute qu'il y a encore une longue route à parcourir avant d'en arriver à une situation qui soit vraiment équitable pour les citoyennes et citoyens de langue langue française de ce pays.

En effet, la loi aurait pu être un instrument de développement pour les communautés francophones et acadienne du Canada en leur assurant un accès en français à la fonction publique. Hélas, le gouvernement, par sa manière de concevoir et d'appliquer sa mission, ne bilinguise que le Québec. Le but du gouvernement serait–il de détruire le château fort de la francophonie en Amérique du Nord?

Regardons quelques chiffres de plus près.

• (1210)

Au Québec, pour une population anglophone de 10 p. 100, la fonction publique fédérale compte 52,7 p. 100 de postes bilingues, soit 15 945 postes sur un total de 30 234. Si on appliquait ce même principe dans l'ensemble du Canada, le nombre de postes bilingues devrait être de 30 666 au lieu de 7 465. Il y a là un déficit criant et honteux de 23 000 postes en français, ou bilingues pour les français.

Pour le bénéfice de mes collègues, voyons ces données province par province, et le «Reform» qui trouve que le bilinguisme coûte cher devrait se réjouir de voir qu'on en fait si peu. Les Territoires du Nord–Ouest devraient avoir 122 postes au lieu de 39; le Yukon, 108 au lieu de 7; la Colombie–Britannique, 1 600 au lieu de 394; l'Alberta, 1 564 au lieu de 395; la Saskatchewan, 672 au lieu de 175; le Manitoba, 2 238 au lieu de 565; l'Ontario, à l'exclusion de la capitale nationale, 9 136 au lieu de 2 762; la Nouvelle–Écosse, 2 755 au lieu de 750; Terre–Neuve, 132 au lieu de 63; et le Nouveau–Brunswick, 12 339 au lieu de 2 680.

En conclusion, en cette année du 25e anniversaire de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement a choisi de nous remener 40 ans en arrière en transférant les activités du Collège militaire royal de Saint–Jean à Kingston, où le premier ministre, Bob Rae, décide de recourir à une minutie excessive en décrétant que le nombre de francophones de cette ville ne justifie pas qu'elle soit reconnue comme une zone bilingue.

Le Conseil du Trésor et ce gouvernement nous offrent donc peu de matière de réjouissance. Cet anniversaire, le 7 septembre prochain, devrait plutôt être un jour de deuil et le drapeau canadien mis en berne.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais remercier le président du Conseil du Trésor de m'avoir permis de répondre à son intéressant rapport.

Tout d'abord, permettez–moi d'insister sur le fait que mon parti et moi ne sommes pas opposés au bilinguisme. Pas du tout. En fait, nous l'encourageons sur une base personnelle. Ce à quoi nous sommes opposés, c'est au gaspillage de ressources qu'entraîne l'application de la Loi sur les langues officielles et aux dissensions que cela crée au Canada en tant que pays.

La Loi n'est pas appliquée, bien sûr, dans un but mal intentionné. Cependant, ce qui provoque des dissensions dans ce pays, c'est de continuer de l'appliquer aveuglément ou, comme l'a dit

le président du Conseil du Trésor à la fin de son intervention, de «faire en sorte que les institutions fédérales respectent les obligations que leur impose la loi».

Le ministre a déclaré avec fierté que les Canadiens anglophones et francophones avaient des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales. Pourtant, la semaine dernière, son collègue, le ministre de la Défense nationale, déclarait avec une égale fierté que les officiers des Forces canadiennes qui aspiraient au rang de lieutenant–colonel ou à des rangs supérieurs devaient être bilingues. La même restriction s'applique au niveau des sous–officiers.

Dans un pays où plus de 60 p. 100 de francophones ne parlent pas l'anglais et plus de 80 p. 100 d'anglophones ne parlent pas français, une personne devrait pouvoir poursuivre une carrière dans l'une ou l'autre des langues officielles et avoir, si elle travaille bien, une chance raisonnable de réussir. L'application de la Loi sur les langues officielles prive de cet espoir la majorité des gens dans les deux groupes linguistiques. C'est un facteur de discorde et de dissension au Canada.

Nous serions parmi les premiers à nous réjouir de la possibilité pour les francophones de poursuivre une carrière en français.

• (1215)

Nous sommes consternés de voir que le nombre d'emplois accessibles aux francophones unilingues a chuté de 26 p. 100, depuis 1974, à cause de l'obstination ridicule du gouvernement à vouloir désigner des postes bilingues.

Nous sommes également mécontents de voir que les anglophones sont victimes de la même forme de discrimination.

[*Français*]

Laissez–moi dire encore une fois que nous ne sommes pas contre le bilinguisme. Nous sommes d'accord que les deux langues sont nécessaires dans les institutions gouvernementales, tout comme en ce Parlement, ainsi que dans les cours de justice. Par contre, nous nous opposons à la division et au gaspillage des ressources occasionnés par la Loi sur les langues officielles au cours des 25 dernières années.

[*Traduction*]

Pour terminer, je tiens à dire que je suis profondément déçu de l'inaction du principal organisme parlementaire responsable de la Loi sur les langues officielles. Le Comité mixte des langues officielles, dont je fais partie, ne s'est pas encore réuni cette session. D'après mes recherches, il ne s'est réuni que neuf fois au cours des deux dernières années et n'a présenté aucune recommandation à la Chambre. Je suis triste de voir que nous, les représentants élus du Canada, semblons accorder si peu d'importance à cette partie vitale de notre tissu social.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des finances.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 8 mars 1994, le comité a étudié le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

Je dépose donc un exemplaire des *Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des finances*, fascicule nº 18, qui renferme le rapport du comité et je présente le tout respectueusement.

Permettez–moi de remercier à nouveau les membres de notre comité, représentants de tous les partis, qui se sont dévoués à la tâche.

* * *

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition portant la signature de Canadiens qui demandent à la Chambre de maintenir l'article 241 du Code criminel qui interdit l'euthanasie et le suicide assisté.

Les signatures sur cette pétition ont été recueillies par M^me^ Theresa Ducharme de Winnipeg et son organisme, People in Equal Participation.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre quel est le remarquable mérite de M^me^ Ducharme qui a dû faire un effort particulier pour recueillir ces signatures. Elle souffre de poliomyélite, de diabète et d'épilepsie, elle est branchée sur un respirateur artificiel et ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant. Elle connaît donc la valeur de la vie et c'est pourquoi, comme elle me l'a dit, elle voulait absolument présenter cette pétition.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition qui concerne les cartes de tueurs. Voici un extrait de cette pétition: «Nous abhorons les crimes violents commis à l'encontre de la personne et nous croyons que les cartes à échanger représentant des tueurs n'offrent rien de valable que les enfants ou les adultes pourraient admirer ou vouloir imiter; bien au contraire, elles contribuent à encourager la violence.»

LE SERVICE POSTAL DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour présenter une pétition au nom de mes électeurs d'Austin, au Manitoba.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la réduction des employés des Postes dans leur localité et de la compression des services normaux auxquels les circonscriptions rurales ont droit.

Ils souhaitent que le gouvernement tienne compte de ceci lorsqu'il se penchera sur cette question.

• (1220)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, au nom des estivants de ma circonscription de Simcoe–Centre, je voudrais présenter cette pétition qui exhorte le Parlement à réexaminer la politique actuelle du Canada sur les langues officielles et à tenir un référendum national sur la question.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, au nom de pétitionnaires qui viennent de la circonscription de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe et de la région avoisinante, en particulier, Collingwood et les alentours, cette pétition qui porte 501 signatures et qui a été dûment certifiée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de modifier la loi canadienne pour interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs en série et d'informer les fabricants de ces cartes que leurs produits, s'ils sont destinés au Canada, seront saisis et détruits.

LES PENSIONS

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, j'ai une pétition dont les signataires demandent au gouvernement de traiter la question des pensions des personnes âgées avec beaucoup de compréhension et d'équité. Les pétitionnaires veulent s'assurer que les régimes de pension actuels répondent à leurs besoins réels.

[*Français*]

Ils se rendent compte que, depuis plusieurs années, ils ne reçoivent pas un montant suffisant pour avoir la qualité de vie qu'on leur souhaitait.

[*Traduction*]

Ils veulent aussi s'assurer que, s'il faut modifier les régimes de pension, les régimes futurs tiendront compte de la situation unique dans laquelle se trouvent nos concitoyens.

Finalement, ils souhaitent que tous les parlementaires reconnaissent que c'est grâce à la contribution des simples citoyens si le Canada est aujourd'hui ce qu'il est, et si nous jouissons d'autant d'avantages.

[*Français*]

Nous ne devrions pas les oublier.

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, au nom d'un bon nombre d'électeurs inquiets de la circonscription de Nanaïmo—Cowichan et de la région avoisinante, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum ayant force exécutoire sur l'acceptation ou le rejet de la politique des deux langues officielles. Compte tenu des restrictions budgétaires que le Canada doit actuellement s'imposer, les pétitionnaires jugent que l'actuelle Loi sur les langues officielles coûte très cher et crée de toute façon plus de divisions que de rapprochements.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord!

Le président suppléant (M. Kilger): J'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*), la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 11 minutes, en raison de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur l'office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, avant la période des questions, nous étions en train de discuter du projet de loi C–6 qui vise à transférer à l'Office national de l'énergie, le pouvoir d'administrer et de réglementer les activités sur les terres des régions pionnières, qui était jusque–là l'apanage de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, l'APGTC.

Les activités de l'industrie doivent être encadrées par des règles claires et stables. L'industrie doit avoir la certitude que la réglementation sera établie et appliquée avec beaucoup de professionnalisme et de compétence. Nous croyons qu'en fait de professionnalisme et de compétence, l'Office national de l'énergie ne le cède en rien à aucun organisme.

Depuis plus de 30 ans, en effet, cet organisme de réglementation, qui affiche une feuille de route impressionnante, se distingue par sa grande efficacité. Depuis sa création, l'ONE a été appelé à examiner de nombreux projets énergétiques d'une grande complexité, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expertise dans les domaines environnemental, socio–économique et technique. L'ONE a accueilli dans ses rangs le personnel très qualifié

et dévoué de l'ancienne APGTC, et il a maintenant en main toutes les ressources voulues pour prendre en charge les fonctions de réglementation des hydrocarbures dans les régions pionnières.

• (1225)

Nous tenons à souligner que cette réorganisation ne signifie aucunement que le gouvernement attache moins d'importance aux régions pionnières.

Au cours des dernières années, les entreprises pétrolières se sont tournées vers d'autres régions. Elles ont décidé de ralentir la mise en valeur des ressources des régions pionnières, car ces ressources coûtent très cher à produire et l'affaiblissement des prix du pétrole a miné leur rentabilité.

Dans ces circonstances, il serait trop facile de négliger nos régions pionnières ou de conclure que leurs ressources sont trop coûteuses pour susciter un intérêt sérieux et soutenu dans les entreprises d'exploration. Mais nous n'en avons pas l'intention.

Les terres situées au nord du 60e parallèle et les régions extracôtières du Canada renferment plus des deux tiers de nos ressources restantes en pétrole classique et en gaz naturel. Peu importe les perspectives à court terme, ces régions auront un rôle important à jouer dans notre futur énergétique, et ce rôle ira en augmentant. Voilà pourquoi nous considérons comme une priorité la réglementation efficace de l'exploration pétrolière. Et comme il s'agit d'une question capitale, le gouvernement fédéral conservera un rôle important dans les régions pionnières.

Après tout, l'État est le propriétaire de ces ressources et a l'obligation de les gérer le plus efficacement possible au nom des Canadiens.

Avec les modifications proposées au projet de loi C–6, ce ne sont pas tous les pouvoirs ministériels qui sont transférés à l'Office national de l'énergie. Le gouvernement continuera à élaborer la politique qui encadre l'exploitation des hydrocarbures des régions pionnières. L'État conserve également le pouvoir, parfois discrétionnaire, d'accorder des autorisations légales ou des droits exclusifs à des entreprises.

Céder ces pouvoirs à un organisme de réglementation eut été inopportun.

Plus précisément, le gouvernement fédéral continuera à exercer le pouvoir de faire une offre publique de droits d'exploration, de délivrer des licences d'exploration, de production et de mise en valeur, d'approuver les plans de retombées économiques et de fixer et percevoir le montant des redevances.

Nous prenons très au sérieux nos responsabilités envers les Canadiens en ce qui concerne la mise en valeur du pétrole et du gaz des régions pionnières. Le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien bénéficient en outre de l'expertise de personnes qui occupaient des postes clés au sein de l'APGTC et qui nous aideront à nous acquitter de ces responsabilités.

Monsieur le Président, nous aimerions, à ce moment–ci, signaler à votre attention d'autres éléments du projet de loi que vous avez devant vous. Le projet de loi propose deux modifications concernant les activités de l'Office national de l'énergie qui répondent à des besoins pressants, même si elles n'ont pas de rapport avec la réglementation des hydrocarbures des régions pionnières.

Le projet de loi C–6 accorde à l'ONE certains pouvoirs d'inspection et de contrôle sur les pipelines. Il crée des mécanismes qui vont accélérer le processus décisionnel et, du même coup, augmenter la sécurité du public ainsi que la protection des biens et de l'environnement.

[*Français*]

Le projet de loi C–6 donne également à l'Office national de l'énergie la souplesse nécessaire pour alléger le fardeau réglementaire des petites sociétés pipelinières.

En conclusion, quel que soit l'angle sous lequel on la considère, la restructuration proposée par le projet de loi C–6 est logique. Elle marque un changement important et opportun qui arrive au moment où les Canadiens tentent par tous les moyens de rétablir le sens commun dans la gestion de leurs organismes publics.

[*Traduction*]

Et, j'insiste sur ce point, la qualité et l'intégrité du processus de réglementation n'en souffriront pas le moindrement. Après tout, les régions pionnières font partie de l'avenir énergétique du Canada.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir présenté les objectifs du projet de loi C–6 d'une façon très cohérente et presque complète.

Aujourd'hui, nous avons devant nous un projet de loi qui aurait dû recevoir la sanction de cette Chambre depuis longtemps. En effet, le pouvoir de réglementation visé par le présent projet de loi vient confirmer ce qui a déjà été transféré à l'Office national de l'énergie en 1991 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

• (1230)

Le projet de loi C–6 vient aussi officialiser des pouvoirs élargis donnés à l'ONE sur les pipelines qui sont sous sa juridiction, soit les pipelines internationaux et interprovinciaux.

D'autres petites modifications aux lois afférentes sont également prévues dans ce projet de loi. Il ne semble pas, à première vue, contenir quelques idées bien originales du présent gouvernement libéral. Comme ces pouvoirs touchent les activités pétrolières et gazières sur les terres domaniales de juridiction fédérale, plusieurs provinces qui n'ont pas d'entente de cogestion avec le fédéral seront touchées par ce transfert de juridiction et ces responsabilités accrues.

Par exemple, les Territoires du Nord–Ouest et le Yukon, qui sont des terres de la Couronne et des terres domaniales, seront directement touchés par le projet de loi C–6. Pour leur part, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie–Britannique et l'Ontario seront touchés en matière de réglementation des pipelines. Comme les ressources offshore des provinces de Terre–Neuve et de la Nouvelle–Écosse seront gérées conjointement avec le gouvernement fédéral, celles–ci ne seront pas touchées par le transfert des responsabilités prévu par ce projet de loi.

De plus, la mise en vigueur de l'Accord du Nord et la signature d'une entente de cogestion avec les Territoires du Nord–Ouest ferait perdre, à moyen terme, les pouvoirs de l'ONE sur ces terres. Il ne resterait plus que les ressources offshore du Pacifique et celles du golfe Saint–Laurent sur lesquelles l'ONE dé-

tiendrait des pouvoirs de réglementation des activités pétrolières et gazières.

Le Québec, quant à lui, ne se trouve que marginalement touché par les changements apportés au mandat de l'Office national de l'énergie depuis 1991. Cependant, advenant la découverte d'hypothétiques ressources offshore dans les eaux du golfe Saint–Laurent, la question de la propriété de ces ressources se poserait inévitablement, tout comme elle s'est posée pour les ressources offshore de la Nouvelle–Écosse et de Terre–Neuve.

Il est bien évident que le Québec et le Bloc québécois poseraient certaines conditions sur les possibilités juridiques et constitutionnelles de faire reconnaître la propriété du Québec et des provinces sur ces éventuelles ressources.

Pour un certain nombre de dossiers relatifs à la distribution du gaz et du pétrole au Canada, le Québec, à maintes reprises, a exprimé son désaccord face à diverses politiques fédérales. Il y a des cas récents où la législation, la réglementation, l'interprétation constitutionnelle ont manifestement empiété sur les compétences du Québec et sur ses intérêts économiques.

Je vous ferai brièvement part de deux de ces dossiers, de manière à exprimer clairement certaines positions québécoises qui, je crois, n'ont pas été prises en considération jusqu'ici par les autorités fédérales. Il ne s'agit pas ici de déballer une longue litanie de plaintes sans fondement. Le Bloc québécois a été élu à Ottawa à la fois pour promouvoir la souveraineté du Québec et, en attendant, pour défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois au sein du régime fédéral actuel.

Je suis très conscient de la sensibilité de mes collègues de l'ouest du Canada sur des questions de propriété des ressources naturelles. Je dois leur dire que je partage la même sensibilité. J'aimerais simplement faire remarquer que personne ne contestera aux représentants de l'ouest du Canada, ou du Québec, de faire valoir ce qu'ils perçoivent comme étant les intérêts de leurs commettants.

• (1235)

En premier lieu, le gouvernement fédéral peut être reconnu comme un des responsables du déclin de l'industrie du raffinage au Québec. En effet, jusqu'à présent, jusqu'au début des années 1980, le Québec était un exportateur de produits pétroliers raffinés. Au cours de cette même décennie, le Québec a perdu plus de la moitié de sa capacité de raffinage et s'est vu du même coup contraint d'importer une partie de sa consommation.

Les coûts économiques de ce changement dans l'industrie pétrolière furent énormes, surtout pour Montréal qui était une plaque tournante en Amérique du Nord pour ce qui est du raffinage des produits pétroliers depuis les années 1940. Le Québec a vu son leadership s'égrener au profit de l'Ontario. La Commission Borden de 1961 est à la source même de ce déclin puisqu'elle décida d'octroyer aux producteurs de pétrole de l'Ouest un marché captif au Canada. Il fut également décidé que les pipelines amenant le pétrole de l'Ouest vers l'Est s'arrêteraient en Ontario, ce qui fut appelé la ligne Borden. Avec l'avènement de la ligne Borden et l'obligation pour les raffineurs du Québec d'acheter du pétrole de l'Ouest qui ne se rendait pas plus loin que l'Ontario par le pipeline, le Québec perdit définitivement son avantage géographique de raffineur pour le Canada central au profit de l'Ontario.

Le fédéral n'a jamais réparé les pots cassés de sa politique énergétique. Le Québec a perdu des milliers d'emplois. Il y a eu des pertes au niveau des sièges sociaux d'entreprises et des pertes en recherche et développement qui auraient permis de placer le Québec à la fine pointe de l'industrie.

Un autre point que j'aimerais aborder, et qui est très actuel, c'est le jugement de la Cour suprême du Canada, la semaine dernière, concernant l'exploitation d'électricité. Ce jugement nous amène à penser que d'autres conflits pourraient intervenir dans l'avenir. La cour signifie donc qu'à l'avenir l'Office national de l'énergie pourra, si elle le juge nécessaire, assortir les licences d'exportation d'électricité de conditions en matière d'évaluation environnementale. Ce jugement est un pas en arrière pour le Québec, qui a toujours voulu affirmer sa juridiction en matière d'environnement.

Déjà en 1990, l'Office national de l'énergie avait mis deux conditions dans l'attribution d'une licence d'exportation d'électricité par Hydro–Québec vers New York et le Vermont. Ces deux conditions stipulaient que ces exportations ne devaient pas contrevenir aux standards fédéraux en matière d'environnement et que les installations qui produiraient cette électricité devraient être soumises au processus fédéral d'examen des évaluations environnementales.

La ministre de l'Énergie du Québec, M^me^ Lise Bacon, qui n'avait rien d'une méchante séparatiste, avait déclaré alors que cette intrusion du fédéral dans la juridiction provinciale était complètement intolérable. En 1992, un autre ministre libéral du Québec, M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement de l'époque, qui lui non plus ne peut pas être taxé de vilain séparatiste, affirmait, dans une lettre à son homologue fédéral, que le projet de loi qu'il s'apprêtait à déposer contenait tous les éléments d'un exemple parfait de totalitarisme et de domination de la part du gouvernement fédéral et que celui–ci continuait d'envenimer les relations entre le Québec et Ottawa.

• (1240)

Le Québec en a appelé de cette décision et a gagné en Cour d'appel fédérale. Devant cette victoire du Québec, les Cris de la Baie James ont interjeté appel à leur tour de la décision de l'ONE d'accorder un permis d'exploitation d'électricité produite dans leur région.

Le récent jugement de la Cour suprême aura un impact sur le développement des ressources hydro–électriques du Québec et augmentera les coûts de tout nouveau projet.

De plus, la Cour suprême impose un examen public pour limiter les projets d'exportation d'hydro–électricité, les lignes de transport et les ouvrages de production. Avant qu'un projet d'exportation provinciale ne soit réalisé, ce qui serait très surprenant, c'est que l'ONE n'exige pas l'équivalent pour les exportations de gaz ou de pétrole, limitant dans ce cas les impacts sur l'environnement aux seuls gazoducs et oléoducs, faisant fi de tout ce qui concerne l'effet de serre, de pollution atmosphérique et d'épuisement des ressources et autres considérations sur l'environnement.

Je dois dire, pour terminer, que le Bloc québécois n'est pas, a priori, en désaccord avec ce projet de loi. Par contre, comme l'ONE n'aura de juridiction que sur des petites parties du territoi-

re canadien, une fois toutes les ententes de cogestion signées, le comité parlementaire devra étudier ce projet de loi avec une perspective à plus long terme.

Il faut non seulement régulariser une situation déjà existante, mais éventuellement en arriver à donner une dimension avant–gardiste à toutes les questions de la gestion des ressources naturelles offshore. Il faudrait, selon moi, tenir compte des réalités bien concrètes et proposer des modifications structurelles alternatives qui donneront à chacune des provinces leurs responsabilités dans leurs propres intérêts futurs.

Inutile de spécifier que nous veillerons, le cas échéant, à ce que les provinces obtiennent la juridiction sur les ressources offshore. Vous pouvez compter sur nous.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence.

Afin d'éviter que les intervenants ne se répètent, je prendrai la parole au nom du Parti réformiste, qui appuie en principe l'esprit dans lequel le projet de loi C–6 a été proposé par le ministère des Ressources naturelles et l'Office national de l'énergie.

À titre de député de Calgary–Centre, je n'ai qu'à regarder par la fenêtre de mon bureau de circonscription pour comprendre l'importance que revêt l'industrie des hydrocarbures pour la population, pour la ville et pour la province de l'Alberta.

Quand un gouvernement, notamment un gouvernement libéral, commence à modifier la législation qui réglemente cette industrie, les gens tout comme les entreprises deviennent nerveux et expriment leurs inquiétudes, en particulier lorsque les modifications prévoient de transférer à un office fédéral des pouvoirs qui, dans l'avenir, pourraient chevaucher les compétences provinciales.

Après avoir consulté l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Office national de l'énergie, notre parti est convaincu que le projet de loi C–6 vise essentiellement à centraliser et à regrouper au sein de l'Office national de l'énergie des fonctions techniques et de réglementation qui relevaient du ministère des Ressources naturelles et, dans certains cas, du système judiciaire.

Selon l'Office national de l'énergie, ce processus de rationalisation permettra au gouvernement d'économiser cinq millions de dollars. Il s'agit d'une mesure positive qui reste toutefois bien modeste quand on tient compte de tout l'argent que le gouvernement a gaspillé au fil des ans.

Lorsque j'ai participé à la Chambre au débat sur le projet de loi C–2, j'ai encouragé le ministère du Revenu national à examiner une à une ses dépenses, afin qu'on sache exactement où va l'argent.

Aujourd'hui, dans le cadre du débat sur le projet de loi C–6, j'invite le ministère des Ressources naturelles à faire de même. Tous les résultats devraient être rendus publics dans un rapport annuel qui pourrait ensuite être distribué à tous les partis, pour examen.

• (1245)

Mon parti veut que le gouvernement fédéral et tous ses ministères soient responsables sur le plan budgétaire et qu'ils restreignent autant que possible leurs dépenses. Nous croyons fermement à une rationalisation des activités gouvernementales comme celle qui est proposée dans le projet de loi C–6 et nous encourageons le gouvernement fédéral à suivre cet exemple.

En réduisant les tracasseries administratives pour l'industrie des hydrocarbures, on pourra prendre des décisions plus rapidement et les entreprises pourront consacrer plus de temps à faire de la prospection ou à construire de nouveaux pipelines.

En faisant en sorte que le gouvernement intervienne moins sur les marchés, on crée de nouvelles possibilités, des encouragements et des emplois vraiment valables à long terme. C'est une manière de produire des revenus réels et de faire comprendre aux investisseurs et à tous les Canadiens que notre pays veut se donner un avenir qui soit bâti sur la prospérité, pas sur un chômage élevé et une lourde dette.

Le gouvernement libéral doit continuer de simplifier les formalités administratives et encourager l'utilisation du capital–actions du secteur privé et non des capitaux empruntés du gouvernement, comme cela se fait actuellement.

Depuis trop longtemps, les gouvernements comptent sur les emprunts plutôt que sur le capital–actions pour financer des mégaprojets qui ont englouti l'argent des contribuables par milliards de dollars. Prenons par exemple Hibernia et l'usine de valorisation de Lloydminster.

Mon parti est en faveur d'un régime de marché libre, où ce sont l'offre et la demande et non les programmes politiques qui régissent l'industrie. Le gouvernement doit faciliter et non entraver la production et l'acheminement efficace des exportations.

Le projet de loi C–6 donne à l'Office national de l'énergie le pouvoir d'alléger le fardeau de la réglementation pour les petites entreprises d'exploitation de pipelines qui n'ont pas les ressources voulues pour de longues audiences et de longs processus de demande. Nous sommes d'accord. Ces entreprises pourront faire des demandes sans avoir à attendre des audiences pendant des mois.

Ce sont des petites entreprises comme celles–là qui jouent un grand rôle dans la création d'emplois et elles doivent avoir les mains libres pour affronter la concurrence sur le marché.

Ces importants changements ne doivent toutefois pas se faire au détriment de l'environnement. Le projet de loi C–6 prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans l'industrie et protéger l'environnement. Ainsi, en donnant des pouvoirs accrus aux inspecteurs de l'Office national de l'énergie pour prendre des décisions immédiates en matière de sécurité et d'environnement, il sera possible d'éviter des incidents qui pourraient être catastrophiques.

Par le passé, les décisions devaient être rendues par l'Office au complet, ce qui occasionnait des retards et s'est révélé un moyen peu efficace pour assurer l'application de normes de sécurité exigeantes par les entreprises.

L'ONE joue un rôle important dans le secteur du pétrole et du gaz et il est tenu en haute estime. Nous le félicitons et l'encourageons à maintenir ce niveau de qualité dans son travail.

La rationalisation proposée dans ce projet élimine la nécessité d'interventions des tribunaux et des politiques dans l'exploitation courante. Les nouveaux pouvoirs consentis à l'ONE devraient favoriser la continuité, la cohérence et la rapidité d'exécution.

Cela dit, certains, dans le secteur pétrolier et gazier, s'inquiètent que le projet de loi élimine le Comité du pétrole et du gaz, qui jouait le rôle d'une commission d'appel indépendante.

Sans processus d'appel impartial, l'Office national de l'énergie pourrait en fait devenir à la fois juge et partie pour des entreprises qui pourraient être en désaccord sur la décision prise par lui. Par conséquent, il sera de la plus haute importance que les politiques examinent par la suite les décisions établissant des précédents afin de déterminer qu'elles ne soient nuisibles.

En guise de conclusion, je rappellerai à la Chambre que les gouvernements libéraux précédents ont grandement contribué à paralyser l'industrie gazière et pétrolière de l'Alberta avec leur politique nationale de l'énergie. Nous ne voulons pas que cela se reproduise.

Nous invitons le gouvernement libéral actuel à être différent et à continuer d'alléger la réglementation au Canada, de faire la lutte aux tracasseries administratives et de promouvoir une concurrence libre et ouverte dans le secteur privé en n'intervenant pas dans ce secteur. En ce qui concerne les subventions discriminatoires, le secteur privé n'en veut pas et n'en a pas besoin, qu'il s'agisse de nouvelles taxes écologiques, comme la taxe sur les hydrocarbures, ou d'inutiles programmes de création d'emplois.

Voilà ce que j'avais à dire sur le projet de loi C–6..

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, le projet de loi C–6 qui nous est soumis aujourd'hui est, en fait, un projet de loi que le précédent gouvernement n'avait pas eu le temps de faire adopter et qui est mort plusieurs fois au *Feuilleton*.

• (1250)

C'est un projet de loi qui, pour l'essentiel, ne vient que confirmer juridiquement le rôle exercé dans la pratique courante par l'Office national de l'énergie, et ce, monsieur le Président, depuis sa fusion avec l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada en 1991.

Comme mon collègue de Matapédia—Matane l'a déjà dit, le Bloc québécois approuve le principe de cette loi et compte appuyer son adoption en deuxième lecture. Pour la petite histoire cependant, j'aimerais souligner que le mandat de l'ONE vient également, et ceci pas plus tard que la semaine dernière, d'être entendu par la Cour suprême du Canada.

Encore une fois, mon collègue de Matapédia—Matane nous a entretenu des nouvelles réalités constitutionnelles concernant l'obligation de procéder à des études d'impacts environnementaux pour tout projet de génération d'électricité destiné aux marchés extérieurs. Nous attendons avec intérêt la décision prochaine de l'Office national de l'énergie, quant à savoir si, à la lumière du jugement rendu par la Cour suprême, cette obligation sera également étendue à tout projet d'exportation de gaz et de pétrole.

Évidemment, l'accession du Québec à la souveraineté devrait nous débarrasser de ce genre de mise en tutelle de nos intérêts. Mais en attendant, il nous apparaît essentiel de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec à l'intérieur du régime fédéral actuel. Cette défense des intérêts du Québec ne nous empêche en aucune façon de défendre également et de promouvoir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes et du reste du Canada, lorsque ceux–ci bien sûr sont tout à fait compatibles avec les nôtres ou ne nuisent d'aucune façon aux intérêts du Québec.

Hier, ma collègue de Rimouski—Témiscouata l'a magistralement démontré d'ailleurs, lorsqu'elle a pris la défense des intérêts culturels du Canada anglais, face à l'entreprise trop importante que pourraient exercer les grandes multinationales américaines de l'édition. Le chef de l'opposition officielle ne manque pas, lui non plus, de défendre les intérêts communs du Canada et du Québec dans ses interventions remarquées, entre autres, sur la présence des Casques bleus canadiens en Bosnie.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des Affaires étrangères d'avoir suivi l'avis du Bloc québécois et d'avoir reconduit hier le mandat des Casques bleus en Bosnie pour une période supplémentaire de six mois.

Mais trêve de digression, dans le domaine de l'exploitation du pétrole et du gaz, il existe un sujet qui concerne les intérêts financiers de tous les Canadiens et de tous les Québécois, et je parle ici bien sûr du mégaprojet Hibernia, dont nos amis du Parti réformiste viennent d'ailleurs de parler.

Laissé aux seules lois du marché, et je pense que les gens du Parti réformiste seraient tout à fait d'accord avec cela, le projet Hibernia n'aurait jamais vu le jour. La seule raison pour laquelle il existe, c'est l'entêtement de deux gouvernements, le précédent et l'actuel, d'engager des milliards de dollars dans cette aventure dont personne ne peut prédire le dénouement. Cette dilapidation des fonds publics devrait faire frémir toute personne qui, en cette Chambre, a à coeur les intérêts des contribuables.

En fait, ce qui m'inquiète le plus dans l'aventure Hibernia, c'est l'extraordinaire niveau de risque financier du projet. Imaginez, n'ayant même pas suffisamment foi en ce projet, dont ils sont pourtant partenaires, les compagnies pétrolières Chevron, Mobil et Murphy exigent des assurances à l'effet que le gouvernement fédéral et, en bout de piste, les contribuables canadiens se portent garants d'une partie colossale des risques financiers du projet.

Nonobstant la guerre de chiffres à savoir si les coûts d'extraction d'un baril de pétrole des nappes de pétrole d'Hibernia et d'Avalon seront inférieurs ou supérieurs aux cours mondiaux, il reste que la rentabilité finale de ce projet repose sur un acte de

foi. Comme le disait avec éloquence un professeur de l'Université Memorial, «we are down to gut feelings and faith about it».

La rentabilité du projet, si rentabilité il y avait, ne pourra qu'être au mieux une rentabilité marginale. De plus, son taux de rentabilité repose sur les fluctuations imprévisibles de trois facteurs différents mais très importants: premièrement, la quantité de pétrole effectivement exploitable dans cette nappe; deuxièmement, les coûts finaux de construction et d'exploitation de la gigantesque plate–forme de forage; et enfin, troisièmement, et c'est le facteur le plus imprévisible et également le plus déterminant, le prix du pétrole de 1997, date de l'entrée en vigueur de l'opération et le prix du pétrole des quinze années d'exploitation de la nappe.

• (1255)

Je passerais bien sous silence les risques de désastres écologiques jamais souhaitables mais toujours possibles, mais je dois soulever la question de la sécurité de la plate–forme elle–même, qui sera remorquée à 300 kilomètres au large de Saint–Jean de Terre–Neuve, au beau millieu de ce qu'on appelle aujourd'hui l'iceberg Alley, dans les parages duquel a sombré le *Titanic* au début du siècle, en 1912. Le danger de catastrophe semble si important qu'il semble impossible aux promoteurs du projet de faire assurer la totalité de la valeur de la plate–forme en cas de sinistre. Alors, on voit que c'est quelque chose d'important.

Il me semble que les contribuables canadiens auraient droit à dépasser le niveau des actes de foi, comme le demande le gouvernement fédéral, et qu'ils auraient droit également à ce qu'on leur fasse part de tous les coûts et des risques extravagants de ce projet. Après tout, c'est avec leur argent, contribuables canadiens et québécois, qu'on inonde ce projet pour l'empêcher de sombrer.

Les sommes mises en jeu par le gouvernement fédéral au nom des contribuables dépassent actuellement 3 milliards de dollars en subventions directes, en garanties de prêts, en paiements d'intérêt et en prise de participation directe dans ce projet. Et je rappelle, au bénéfice des citoyens qui nous écoutent, que un milliard c'est 1 000 millions; alors trois milliards, c'est 3 000 millions d'engagés dans ce seul projet là sur un acte de foi. Cela, sans parler des centaines de millions investis par le fédéral dans des activités reliées à l'exploration et au développement des ressources offshore sur la côte est du Canada.

Le vérificateur général du Canada s'inquiétait à bon droit dans un de ses derniers rapports annuels en disant d'Hibernia, et je le cite, qu'il représentait «un risque élevé qui provient de l'incertitude des prix comme des facteurs technologiques et environnementaux». L'analyse du vérificateur général devrait toujours être d'actualité aujourd'hui, et peut–être même plus encore dans le contexte des restrictions budgétaires, et alors que l'on procède à des coupes sombres dans l'assurance–chômage. On investit des milliards de dollars, des milliers de millions, dans des entreprises à hauts risques, qui reposent sur des actes de foi, et quand il s'agit de couper, de façon très certaine, on coupe l'aide aux chômeurs. C'est eux autres le problème, semble–t–il, selon le gouvernement actuel.

Si j'ai tenu à aborder cette question d'Hibernia aujourd'hui, c'est probablement parce que je me tiens sur mes gardes. Le Bloc québécois ne forme pas le gouvernement et n'aspire aucunement à le former; c'est bien évident. Nous ne pouvons donc pas mettre fin à cette hémorragie de fonds publics risqués dans une aventure qui relève d'un acte de foi. Par contre, à titre d'opposition officielle, nous nous battrons pour que le projet, s'il doit tout de même aller de l'avant, génère le plus d'activités économiques possible au Canada et au Québec. C'est là la moindre des choses que nous puissions faire.

Nous talonnerons l'actuel gouvernement libéral pour nous assurer que les parts de contrats promis aux entreprises canadiennes et québécoises par le gouvernement précédent et par le consortium Hibernia soient respectées et, dans la mesure du possible, maximisées.

Et dans le cas d'autres mégaprojets dont la rentabilité est plus que douteuse, le Bloc québécois saura défendre les intérêts des contribuables canadiens et québécois.

Bref, le Bloc québécois approuve l'adoption du projet de loi C–6 en deuxième lecture. Nous serons attentifs aux éventuelles récriminations légitimes qui seront portées à notre attention avant ou durant l'étude du projet de loi en comité.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le président suppléant (M. Kilger): Sommes–nous d'accord pour dire qu'il est 14 h 30?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mars 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) propose: Que le projet de loi C–201, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou déclaration solennelle), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de présenter le projet de loi C–201, le premier projet de loi émanant des députés à être présenté à cette session. Il aborde la question de l'assermentation que nous faisons à la Reine, auquel j'aimerais apporter une modification.

[*Traduction*]

Le 25 octobre 1993, j'ai eu l'honneur d'obtenir un deuxième mandat, ce qui m'a rempli de fierté. Le 9 novembre 1993, dans le cadre de ma cérémonie d'assermentation, j'ai eu le privilège en tant que député élu du Parlement de prêter le serment d'allégeance à la reine.

Après avoir été élu à la Chambre par les gens de ma circonscription de Carleton—Gloucester et avoir obtenu à cette occasion un chiffre record de 46 800 voix, soit environ 35 000 de plus que mon plus proche adversaire, je me suis senti très fier, mais par–dessus tout flatté d'avoir été choisi pour représenter un si grand nombre de Canadiens.

• (1105)

C'est pourquoi je voulais ajouter au serment d'office, c'est–à–dire celui par lequel nous promettons allégeance à la reine, une déclaration de loyauté envers le Canada et sa Constitution.

Après avoir juré de servir la reine sur ma bible de famille et avoir signé les documents parlementaires que m'a remis le greffier de la Chambre des communes, en présence de mon épouse et de mes enfants, je lui ai demandé de me laisser lire la déclaration suivante:

[*Français*]

Je, Eugène Bellemare, député de Carleton—Gloucester, jure et déclare solennellement que je serai loyal envers le Canada et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la Constitution du Canada.

[*Traduction*]

J'étais extrêmement fier d'ajouter ces paroles à mon serment de loyauté envers la reine.

Depuis que j'ai présenté ce projet de loi pour la première fois en 1993, alors qu'il n'a reçu que la première lecture, j'ai eu de nombreux entretiens sur cette question et j'ai reçu beaucoup de lettres de gens de tout le pays, de mes électeurs et de certains de mes collègues qui disent être tout à fait en faveur de ce projet de loi, qui vient compléter le serment que nous prêtons à la reine et souligner notre loyauté envers le Canada. C'est donc avec leur appui que je vous présente aujourd'hui ce projet de loi.

Cette mesure d'initiative parlementaire ne remet absolument pas en question le serment d'allégeance à la reine. Notre monarchie parlementaire fait partie de notre Constitution, de notre histoire et de notre patrimoine. La Constitution ne peut être modifiée par le Parlement sans le consentement des provinces et des territoires.

La déclaration de loyauté envers le Canada et la Constitution que je propose viendrait modifier la Loi sur le Parlement du Canada et non pas la Constitution et ainsi, elle est tout à fait recevable. On ne fait qu'ajouter au serment prêté à la reine.

Ce sont les juristes de la Chambre des communes qui ont rédigé le libellé de cette mesure en respectant les règles parlementaires.

[*Français*]

Il y a des gens qui pensent que le projet de loi que je présente est redondant, c'est–à–dire que dans le serment prêté à la reine on sous–entend déjà l'allégeance au Canada et aux Canadiens et qu'il serait inutile d'ajouter à l'assermentation à la Constitution. Par expérience, je trouve que les choses qui sont laissées sous–entendues sont souvent interprétées différemment par différentes personnes.

C'est pourquoi, lors de l'affirmation de loyauté, je trouve important d'affirmer ce que l'on croit, et dans ce cas j'affirme ma loyauté au Canada et aux Canadiens et Canadiennes, et je n'ai pas peur de le dire à tout le pays, à tout l'univers.

[*Traduction*]

Le Canada fait partie du Commonwealth britannique et à ce titre, nous acceptons la reine comme chef d'État. Les députés lui

prêtent donc un serment d'allégeance. J'ai été aussi fier que n'importe lequel des députés dans cette enceinte de m'engager à lui être fidèle, dans le cadre de ma cérémonie d'assermentation.

[*Français*]

Cependant, le serment que prêtent tous les députés de cette Chambre est identique, ou enfin presque, aux serments prêtés dans tous les pays du Commonwealth.

J'aimerais souligner que nous avons tous été élus par des Canadiens, au Canada, et j'ose croire que nous représentons tous des Canadiens et des Canadiennes, et non pas les gens qui habitent d'autres pays tels que l'Australie, le Bangladesh, le Ghana, l'Inde, la Pakistan, le Niger, la Tanzanie, et j'en passe, tous aussi des pays membres du Commonwealth où les députés prêtent allégeance à la même reine.

• (1110)

Le Canada est une société distincte, différente de celle des autres pays qui font partie du Commonwealth et qui sont représentés par la Reine. Le serment que j'ai prêté à mes commettants est un serment qui indique clairement que je suis le représentant de Canadiens et non pas des citoyens de tout le Commonwealth.

Puisque le projet de loi que je présente en Chambre aujourd'hui ne peut faire l'objet d'un vote, on m'enlève, à moi et à mes collègues, la chance de se prononcer et en somme d'affirmer si oui ou non nous avons le patriotisme au coeur envers le Canada.

J'ai été fortement désappointé d'apprendre que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, responsable de décider du sort d'un projet de loi émanant des députés, a jugé bon de décréter que mon projet de loi ne pouvait faire l'objet d'un vote en Chambre.

[*Traduction*]

Bien que mon projet de loi réponde aux 11 critères de sélection des affaires pouvant faire l'objet d'un vote, conformément au Règlement, lorsque j'ai comparu devant le comité de la Chambre, j'ai quand même expliqué par écrit en quoi il était conforme à tous ces critères. On m'avait dit que ma comparution devant le comité ne durerait que cinq minutes mais, en fait, l'intérêt était tel qu'on m'a posé des questions pendant 20 minutes, dans un climat très positif. Je me demande donc ce qui a bien pu se passer entre le moment où j'ai quitté le comité et celui où il a malheureusement décidé que mon projet de loi ne serait pas mis aux voix.

Je veux qu'il soit parfaitement clair que ce projet de loi vise à modifier la Loi sur le Parlement du Canada et que, loin de vouloir remplacer le serment actuel, il ajouterait au serment d'allégeance à la reine, un serment d'allégeance au Canada et à la Constitution.

La fierté d'être Canadien et de servir à la Chambre des communes du Canada est un sentiment commun à tous les députés, hier, aujourd'hui ou demain.

Plusieurs autres pays du Commonwealth étudient le besoin d'adopter un serment similaire à celui que je propose aujourd'hui. Les députés de l'Assemblé nationale, à Québec, prêtent déjà allégeance à la Constitution et au peuple québécois, et ce, parce qu'ils sentent le besoin d'affirmer leur loyauté à l'égard du peuple qu'ils représentent. Et comme tout le monde le sait, ils prêtent également allégeance à la reine.

[*Français*]

J'inviterais donc tous les députés qui en sentent le besoin ou qui veulent affirmer leur loyauté au Canada, aux Canadiens et Canadiennes de le faire sous forme d'assermentation à la Constitution et au pays. Il me ferait grand plaisir de rencontrer quiconque aimerait discuter de l'assermentation au Canada que j'ai prêtée lors de mon serment d'allégeance à la suite des dernières élections.

Pour terminer, j'aimerais dire à tous mes collègues que je suis fier d'avoir ajouté à mon assermentation, après les dernières élections, ma loyauté au Canada, aux Canadiens, aux Canadiennes et à la Constitution.

[*Traduction*]

Je suis convaincu que chacun de mes collègues présents aujourd'hui à la Chambre des communes aimerait avoir l'occasion de proclamer haut et fort, devant ses électeurs canadiens, sa fierté d'être Canadien. Donner à tous les députés la possibilité de se prononcer sur ce projet de loi en cette enceinte serait pour eux l'occasion rêvée de faire preuve de leur patriotisme.

[*Français*]

Madame la Présidente, je termine en disant: Oui, j'ai été élu par 46 800 Canadiens dans une des circonscriptions canadiennes et j'ai une responsibilité envers mes commettants de Carleton–Gloucester.

• (1115)

J'ai un engagement solennel, une responsabilité consciencieuse de me servir de mon jugement pour desservir tous les Canadiens et les Canadiennes et je demande à mes collègues d'en faire autant. Je sais que dans leur coeur, d'après les discussions que j'ai eues avec eux, ils veulent prêter serment à leur pays en plus de prêter serment à la Reine. Ils veulent prêter serment à leur Constitution et à leur peuple.

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–201 présenté par l'honorable député de Carleton—Gloucester. Ce projet de loi me cause un problème d'ordre constitutionnel. L'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982 établit clairement que: «La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada. Elle rend inopérante les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.»

Quelle est justement la situation de la Constitution du Canada par rapport au serment d'allégeance? Nous retrouvons ces dispositions à l'article 128 de la Loi constitutionnelle de 1867 que je me permets de lire. L'article 128 de la Loi constitutionnelle de 1867, que la plupart de nous connaissons comme étant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, se lit comme suit:

Les membres du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada devront, avant de siéger, prêter et signer, devant le gouverneur général, ou quelqu'un par lui autorisé à cet effet, et pareillement les membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative d'une province devront, avant de siéger, prêter et signer devant le lieutenant–gouverneur de la province, ou quelqu'un par lui autorisé à cet effet, le serment d'allégeance énoncé à la cinquième annexe de la présente loi.

La cinquième annexe se lit comme suit:

Je, AB, jure que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance à Sa Majesté, la reine Victoria.

Et bien sûr, en vertu de la Loi sur la succession au trône, la reine Victoria comprenait tous ses héritiers et successeurs. C'est la condition unique que requiert la Constitution canadienne pour pouvoir siéger en cette Chambre. Comme nous l'avons vu, la Constitution est la loi suprême de ce pays.

L'honorable député de Carleton—Gloucester, par un simple projet de loi, par droit statutaire, voudrait par l'article 27.1 qu'il propose en modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, ajouter la disposition suivante: «Un député ne peut siéger à la Chambre des communes ni se voir accorder des fonds dans le cadre de ses fonctions parlementaires à moins d'avoir, par écrit, prêté le serment ou fait la déclaration solennelle prévus à l'annexe II devant le gouverneur général ou toute personne autorisée par lui à cet effet.»

L'annexe II du projet de loi C–201 se lit comme suit:

Je, —, jure que je serai loyal envers le Canada et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la Constitution du Canada.

On édicte bien dans le projet de loi, et c'est à l'article 27.1, qu'un député ne peut siéger à la Chambre des communes s'il ne prête ce nouveau serment. Si on veut changer le serment, ce n'est certes pas par un projet de loi statutaire. Il faut modifier la Constitution du Canada, comme avait tenté de le faire d'ailleurs le député Keyes dans la troisième session de la 34e législature par son projet de loi C–270, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 sur le serment d'allégeance.

Il est clair que sans modifier la Constitution du Canada, et comme l'article 128 s'applique non seulement au fédéral mais aux provinces, la formule de modification est sans doute celle prévue à l'article 38 de la Loi constitutionnelle de 1982, soit la règle du 7/50, c'est–à–dire sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Assez curieusement, on ne suit pas cette voie. On est donc carrément et *prima facie* dans une situation d'un projet de loi qui ne serait, dans la meilleure des hypothèses, qu'un coup d'épée dans l'eau puisqu'il contredirait la Constitution existante du Canada.

● (1120)

L'honorable député de Carleton—Gloucester a fait quelques remarques sur le mérite de son projet de loi qui m'ont quelque peu surpris, nous mentionnant que le serment prévu à l'Annexe V de la Constitution de 1867, serment fait à Sa Majesté, pouvait s'appliquer à Sa Majesté en tant que chef du Commonwealth. Il y a un problème dans le temps. Il y a un anachronisme quelque part lorsqu'on regarde la situation, puisque, lorsque la Loi constitutionnelle de 1867 a été édictée, le Commonwealth n'existait pas. Comment pouvait–on, en 1867, penser édicter une mesure qui s'appliquerait à la reine en tant que chef du Commonwealth, alors que le Commonwealth sera créé presqu'une centaine d'années plus tard?

C'est bien faire fi aussi de toute l'évolution de la monarchie au Canada, évolution qui s'est manifestée par les conférences impériales de 1926, de 1930, le Statut de Westminster de 1931 et, finalement, la Loi constitutionnelle de 1982, où définitivement nous avons assisté à la canadianisation de la mornarchie.

Il est maintenant clair que la monarchie que nous avons au Canada relève uniquement de la volonté du Parlement du Canada et des constituants canadiens. Nous ne sommes soumis à aucune monarchie étrangère. Lorsque nous prêtons serment à la reine, il s'agit, à n'en pas douter, d'un serment qui est prêté à la reine du Canada, et que seuls les parlementaires canadiens peuvent prêter serment à la reine du Canada. C'est un serment qui n'est pas exigé des parlementaires australiens, des parlementaires de Grande–Bretagne ou de la Nouvelle–Zélande qui prêtent serment à leur reine. Nous seuls le prêtons.

Au Canada, nous ne vivons pas dans un système républicain, où le serment d'office est habituellement porté envers l'État. Il serait assez surprenant qu'un parlementaire français, par exemple, soit obligé de porter allégeance au président Mitterrand. Il va porter serment d'allégeance aux institutions de la Ve République. Même chose pour les États–Unis d'Amérique.

C'est que dans un système monarchique comme le nôtre, le souverain, la reine du Canada, est l'incarnation, l'émanation, comme chef formel de l'État canadien, de l'État lui–même.

Si Louis XIV pouvait dire «l'État c'est moi», Sa Majesté la Reine actuelle pourrait aussi bien dire «l'État c'est moi», sujet aux limites, bien sûr, apportées par la Constitution, puisque nous vivons dans une monarchie constitutionnelle.

Faire serment à Sa Majesté, la Reine Elizabeth II, en tant que reine du Canada, c'est donc faire un serment au Canada, chacun ayant sa propre compréhension de ce qu'est le Canada. Est–ce que c'est le Canada de 1867 avec ses quatre provinces? Est–ce que c'est le Canada qui a existé jusqu'en 1949 sans Terre–Neuve? Est–ce que, si ce serment–là avait existé, on n'aurait pas pu admettre Terre–Neuve dans la Fédération canadienne parce qu'on aurait juré de demeurer dans le statu quo du serment? Est–ce qu'on veut viser, par le biais de ça, les membres de l'opposition officielle, qui veulent de façon démocratique, dans le respect des conventions constitutionnelles clairement établies, le droit des peuples à disposer d'eux–mêmes, promouvoir et réaliser dans un avenir certain la souveraineté du Québec?

Ce sont des questions que je me pose et auxquelles je n'ai pas de réponse. Nous avons toujours été très à l'aise, puisque nous avons toujours dit que nous respecterions le système dans lequel nous vivons, tant qu'il ne serait pas changé, et que nous respecterions les institutions. Nous en faisons la démonstration quotidienne en cette Chambre, et un serment de cet ordre, bien qu'il puisse être fait sur une base volontaire, à mon avis, ne peut pas empiéter sur les dispositions de notre Constitution de 1867 qui sont d'une limpidité rare.

• (1125)

[*Traduction*]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole en faveur du projet de loi C–201, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, et non la Loi constitutionnelle.

Le projet de loi vise à faire en sorte qu'un député ne puisse siéger à la Chambre des communes ni se voir accorder des fonds à moins de prêter serment ou de faire une déclaration de loyauté envers le Canada et la Constitution du Canada.

Ce serment me semble constituer un pas dans la bonne direction, soit la reconnaissance de notre appartenance nationale. Le Canada n'est devenu une nation de plein droit que récemment, étant auparavant le Dominion du Canada et partie de la Grande–Bretagne.

Tout au long de sa maturation, le Canada s'est successivement doté de son magnifique drapeau rouge et blanc à feuille d'érable, qui fait aujourd'hui notre fierté, et il a choisi comme hymne national «ô Canada» dans lequel nous chantons notre patriotisme et l'amour du territoire national.

Dans mon dictionnaire, le mot «patriote» désigne une personne qui est dévouée à sa patrie et qui est prête à la défendre. Le mot patriote vient du grec et du mot latin pour «père».

Beaucoup de nos concitoyens sont des néo–Canadiens dont les parents étaient originaires de pays étrangers venus chercher au Canada une nouvelle vie pour eux–mêmes et pour leurs enfants. Je tiens à leur transmettre un mot de bienvenue et leur dire que j'espère les voir maintenant devenir des patriotes canadiens, dévoués à leur patrie et prêts à la défendre.

J'espère sincèrement qu'ils seront fiers de se désigner eux–mêmes comme Canadiens et non pas comme Canadiens chinois, Canadiens libanais ou toute autre appellation composée. Je crois qu'il n'y a rien de plus raciste que de dire que le Canada est composé de Canadiens anglais et de Canadiens français. Il y a aussi tous les néo–Canadiens. Soyons simplement Canadiens et fiers de l'être. Si nous voulons célébrer les usages et traditions du pays d'origine de nos parents, libre à nous de le faire, mais soyons d'abord fiers d'être Canadiens.

Il y a deux semaines, alors que je me trouvais dans ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, j'ai été invité dans une école élémentaire à Sicamous. Les enfants m'ont posé des questions au sujet de simples faits propres à la vie de parlementaire, par exemple où j'habite, où je travaille. Une fillette m'a cependant posé une question qui m'a laissé bouche bée. Elle voulait savoir pourquoi elle–même et ses camarades ne commençaient pas chaque journée à l'école en chantant «ô Canada».

Je saurais gré à l'un d'entre vous de me donner la réponse s'il le peut. Pourquoi tous les élèves de nos écoles ne commencent–ils pas la journée en chantant l'hymne national? Pourquoi ne débutons pas nous–mêmes la journée à la Chambre des communes en chantant «ô Canada»? Je crois que cela irait de pair avec le serment de loyauté au Canada, prévu dans le projet de loi C–201, par lequel nous prouverions que nous sommes des patriotes dévoués à ce pays.

Il se trouve cependant dans nos rangs un groupe qui n'est pas dévoué au Canada, qui se vante de ne pas défendre le Canada mais plutôt de vouloir le démembrer en faisant de la grande province de Québec un État séparé.

J'aurais envie de demander à chacun des députés de ce groupe comment il ose venir siéger au Parlement dans le but de démanteler notre grande nation. Beaucoup d'entre nous venons de l'Ouest, qui a beaucoup souffert de la loi de mise en oeuvre du Programme énergétique national, une mesure particulièrement dure pour les Albertains. Nous payons pour le bilinguisme officiel, pourtant, nous ne connaissons personnellement aucun francophone. Pendant ce temps, faute d'argent, nous devons supprimer des lits d'hôpitaux.

Beaucoup de Canadiens de l'Ouest ont des griefs, mais ils ne veulent pas pour autant démanteler le Canada. Le Parti réformiste est venu à Ottawa pour essayer de remédier à certains torts historiques qui ont été causés mais il s'est engagé à travailler à l'intérieur du Canada. Nous sommes tous de fiers patriotes fidèles à une fédération composée de dix provinces égales.

On a souvent dit, de bien des façons, qu'un pays est comme une grande famille. Lorsque les temps difficiles surviennent, la famille peut en ressortir plus unie, mais elle peut aussi y laisser son unité.

• (1130)

Comme je l'ai déjà dit, il y a parmi nous un groupe qui pense que les choses ont été tellement dures pour le Québec qu'il est préférable de séparer cette province du reste du pays. Ce groupe affirme qu'on s'est mal comporté envers la province de Québec, et c'est pourquoi il veut obtenir la séparation du Canada et faire du Québec un pays distinct. Néanmoins, les membres de ce groupe ont trouvé le moyen, en leur âme et conscience, de prêter le serment d'allégeance à la reine avant de devenir députés.

De nombreux Canadiens de la circonscription d'Okanagan—Shuswap et des quatre coins du Canada se demandent comment on peut permettre que des gens qui ne sont pas loyaux envers le Canada siègent au Parlement. Comment peut–on permettre qu'il

y ait, au Parlement, des gens qui ne sont pas patriotes et attachés à faire ce qu'il y a de plus souhaitable, tant pour leurs électeurs que pour l'ensemble de la population canadienne.

Les circonscriptions que nous représentons en tant que députés ne sont pas des îles isolées. Nous ne représentons pas des petits royaumes autonomes. Chaque circonscription fait partie d'un pays, le Canada. C'est pourquoi je ne peux pas accepter que quelqu'un occupe un siège dans cette enceinte et vienne nous dire qu'il ne représente que le Québec. Nous devons tous représenter aussi le Canada. Nous devrions prêter un serment de loyauté envers ce grand pays qu'est le Canada.

Nous devons tous être fiers des exemples établis récemment par certains ministériels quand ils ont commencé à prendre des décisions difficiles quant aux services, aux programmes et aux bases militaires qui devaient être supprimés. Ils n'ont pas seulement pensé à protéger leur entourage. Ils ont pensé à tout le Canada. Même si nous, de ce côté–ci de la Chambre, ne sommes pas toujours d'accord avec l'ensemble des politiques, même s'il peut arriver que nous désapprouvions certains éléments du budget, certaines dépenses ou certaines compressions, je crois qu'il faut accorder du mérite au gouvernement, parce qu'il essaie au moins de déterminer ce qui est bon pour l'ensemble du pays.

Le temps est venu pour chacun de nous d'examiner le projet de loi C–201 et de nous demander: si nous formons un pays, si nous avons notre propre drapeau et notre propre hymne national, pourquoi devrions–nous prêter allégeance au Canada avant de pouvoir occuper nos sièges de députés?

Personnellement, je trouve que ce projet de loi aurait dû être présenté depuis longtemps. J'y crois tellement fermement qu'avant même que la verge noire soit portée à la Chambre pour l'ouverture de la première session de la 35e législature, j'ai organisé une grande réception d'ouverture de mon bureau, dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap. J'ai passé des annonces dans les journaux pour inviter mes électeurs. Devant une salle bondée, j'ai prêté un serment de loyauté envers le Canada, et tous ceux qui assistaient à la cérémonie ont signé à titre de témoins. Je termine en précisant que nous avons commencé cette petite cérémonie en chantant «ô Canada».

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi C–201 modifiant la Loi sur le Parlement du Canada pour faire en sorte que les députés prêtent serment envers le Canada.

Je suis heureuse d'appuyer cette mesure. Je la juge extrêmement importante, puisqu'elle reflète une opinion que j'ai entendue un peu partout dans mes déplacements au Canada, en particulier, au cours de la dernière campagne électorale.

Je représente la région qui est probablement la plus éloignée d'Ottawa, soit le Yukon. Je reconnais qu'il est important pour nous, qui n'appartenons pas au Canada central, d'avoir ce sentiment d'appartenance qui existe généralement au sein de la population.

Je ne partage pas du tout le point de vue des députés du Bloc québécois, qui aspirent à un Québec séparé du Canada. Je respecte, toutefois, le droit de parlementaires dûment élus pour faire valoir leurs opinions au Parlement, puisque ce droit est au coeur même de la démocratie. Si jamais, au Canada, nous n'avions plus d'assemblée où défendre divers points de vue, nous aurions vraiment perdu à la fois notre caractère démocratique et notre identité même en tant que pays.

Ce droit revêt une grande importance pour moi, qui m'occupe de politique fédérale depuis des années, ainsi que pour tous les Canadiens. Nous traversons une période d'incertitude et bien des Canadiens craignent même de perdre leur sécurité financière, mais nous n'en sommes pas moins fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Nous pouvons encore collaborer pour bâtir un pays, non pas sur nos différences, mais sur ce que nous possédons en commun.

• (1135)

À cet égard, je suis en désaccord avec certains députés qui ont l'habitude de dire: «Pourquoi ne pouvons–nous pas être tous pareils?» Moi, qui suis une femme anglophone, de race blanche et de culture anglo–saxonne, je suis très fière de constater que le Canada respecte les différences linguistiques ou culturelles et accueille les étrangers. Il n'y a que trois députés à la Chambre des communes qui ne descendent pas d'immigrants.

Nous devons apprendre à nous réjouir de la diversité de notre culture et à la respecter, parce qu'elle est source de la vigueur et de la loyauté qui s'expriment vraiment dans ce projet de loi.

Il existe aujourd'hui deux visions du Canada. La première a été présentée par l'orateur qui m'a précédée. Il a décrit le Canada comme un jardin où les fleurs se ressemblent toutes et forment un tout ravissant et cohérent. Quant à moi, je me représente le Canada comme un jardin renfermant différentes espèces de fleurs, des fleurs aux couleurs parfois chaotiques, pas toujours harmonieuses, mais tout de même excitantes et éclatantes, qui donnent un cachet spécial au continent nord–américain.

Qu'avons–nous réalisé au Canada? Nous nous sommes dotés d'un régime politique où différentes philosophies politiques, tant social–démocrate que libérale, progressiste–conservatrice ou réformiste, ont cours. Nous exprimons nos points de vue au cours des débats. En proposant différentes options, nous espérons en arriver aux meilleures solutions possibles.

De nos jours, nous avons tendance à attribuer la division qui règne au pays à ceux qui sont venus s'établir chez nous et qui n'ont pas accepté tout ce qu'implique la citoyenneté canadienne. Voici ce que signifie pour moi d'être citoyenne canadienne. Premièrement, être Canadien, c'est être loyal envers son pays. Nous ne voulons pas ériger, mais bien abattre des murs. Toutes les régions du pays, de Terre–Neuve au Yukon, sont aussi importantes les unes que les autres. Lorsque vient le temps de nous attaquer aux problèmes du chômage et de l'injustice, notre pays vise la justice sociale et économique, objectif qui fait parfois de lui un solitaire dans un monde qui tend souvent vers l'opposé.

Notre pays n'est pas parfait. Nous n'atteignons pas toujours la perfection, mais dites–moi quelles sont nos options. Faudrait–il déchirer notre pays et anéantir notre démocratie à une époque où le monde entier s'unit pour régler les grands problèmes de l'heure, c'est–à–dire le chômage et l'accumulation des dettes. Ces problèmes ne touchent pas seulement le Canada. Ils ne touchent

pas seulement le continent nord–américain. Ils affligent le monde entier.

En terminant, je tiens à dire à quel point je suis fière d'appuyer ce projet de loi, car nous en profitons pour envoyer un message très important. En effet, nous disons à nos électeurs que nous, les élus, accordons la priorité à nos circonscriptions à la Chambre des communes, tout en sachant que notre responsabilité première est de veiller aux intérêts de notre pays.

J'espère que les gens prendront ce débat très au sérieux et appuieront le projet de loi. À défendre le Canada, nous avons tout à gagner.

• (1140)

M. Ted White (North Vancouver): Madame la Présidente, au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire C–201, je tiens à dire tout de suite que les députés réformistes sont en faveur de la modification du serment d'allégeance. En fait, le Parti réformiste a déjà mis au point sa propre version de ce serment que nous sommes nombreux à prêter dans nos circonscriptions respectives, comme l'a d'ailleurs signalé mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap.

Le 7 janvier dernier, nous avons tenu, à mon bureau de North Vancouver, une petite cérémonie du serment d'allégeance à laquelle ont été priés quelque 175 électeurs choisis au hasard à partir de la liste électorale, que nous les aimions ou pas et qu'ils aient ou non voté pour nous. L'occasion était en grande partie plutôt simple, mais elle a quand même revêtu un caractère assez officiel pendant les cinq à dix minutes où j'ai prononcé le serment d'allégeance.

Je veux citer ici le document que nous avons utilisé ce jour–là et qui s'intitule: «Déclaration de principes et promesse d'engagement de la part de votre député réformiste». Voici, en bref, quelques–uns de ces principes, tels qu'ils figurent dans la déclaration en question.

> Je, Ted White, ayant été élu par vous, électeurs de la circonscription fédérale de North Vancouver, pour vous représenter au cours de la 35e législature du Parlement du Canada, promets sincèrement ici d'observer les principes suivants en assumant pour vous mes fonctions:
>
> Je m'engage à favoriser l'établissement d'un Canada nouveau et vraiment uni, soit une fédération démocratique et équilibrée des provinces qui se caractérise par l'acceptation de nos responsabilités sociales et la reconnaissance du fait que toutes les provinces sont uniques et égales entre elles et que tous les Canadiens sont uniques et égaux entre eux.
>
> Je m'engage à promouvoir l'égalité de tous les Canadiens, quels que soient leur race, leur langue, leur culture, leur religion ou leur sexe et à représenter réellement et fidèlement tous les électeurs.
>
> Je m'engage à vous servir de conscience démocratique et financière au cours de la 35e législature et je suis disposé à cet égard à faire preuve de leadership et à montrer l'exemple.
>
> Je crois que vous m'avez envoyé à la Chambre des communes pour y faire valoir vos opinions et non pour faire valoir auprès de vous les opinions du gouvernement fédéral. Je crois que la Chambre des communes est la Chambre du peuple et non celle des partis. Un politicien est un *représentant du peuple* et non le serviteur de son parti. C'est pourquoi non seulement je vous encouragerai à communiquer avec moi, mais encore j'entends vous consulter chaque fois que l'occasion se présentera et être régulièrement à votre disposition dans la circonscription. Je compte sur vos conseils et vos lumières.
>
> Je crois que lorsque des décisions devront être prises sur des sujets controversés d'importance nationale, il sera de mon devoir de cerner l'opinion majoritaire de mes électeurs et de représenter cette opinion au Parlement, même si je ne la partage pas personnellement.
>
> Je crois que vous m'avez élu à un poste de confiance. Je me conduirai donc, dans ma vie personnelle comme dans ma carrière publique, de façon honorable et intègre. Je gérerai les fonds publics avec autant de soin que les miens. Je veillerai à ce que les membres de ma famille et moi–même n'exploitions pas à notre profit les connaissances ni l'influence dont je dispose en tant que législateur.

Puis, j'ai prêté le serment d'allégeance, dans la version abrégée qui suit, en même temps que l'un de mes pairs, soit le député de New Westminster—Burnaby. En voici le texte:

> Je, Ted White, député, jure fidélité et allégeance à la Fédération canadienne et à Sa Majesté la Reine Elizabeth, et m'engage à représenter fidèlement la circonscription électorale de North Vancouver à la Chambre des communes du Canada.

J'ai ensuite signé le document qui a été contresigné par 25 témoins présents.

Le texte du nouveau serment proposé dans le projet de loi C–201 est semblable au serment suggéré par le Parti réformiste en ce qu'il renvoie au concept de loyauté envers la Fédération canadienne, mais, à mon avis, il lui manque la référence très importante à la nécessité de représenter fidèlement la population de la circonscription. Le serment proposé dans le projet de loi C–201 est le suivant:

> Je, Ted White, jure que je serai loyal envers le Canada et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la Constitution du Canada.

Dans ce serment il est question d'exercer ses «fonctions de député», mais le problème, c'est qu'il n'existe pas de description type des fonctions d'un député. Si les fonctions ne sont pas définies, il ne rime à rien de jurer qu'on les exercera. Les députés sont tenus de s'astreindre à des règles de conduite appropriées, compte tenu de leur poste, et ils ne sont soumis qu'à très peu de contraintes. Nous devons être libres de nous exprimer et d'agir au nom de nos électeurs sans que le système ou le gouvernement nous imposent des restrictions.

• (1145)

Il est quasi impossible de définir nos fonctions, de sorte que le nouveau serment proposé n'est pas vraiment meilleur que celui qui existe actuellement. Je crois cependant qu'on peut l'améliorer. Puisqu'il est impossible d'amender le projet de loi, je l'appuie. Je regrette, cependant, qu'il ne puisse pas faire l'objet d'un vote. Je félicite le député qui l'a présenté.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Madame la Présidente, plusieurs choses ont été dites ce matin concernant la présentation du projet de loi C–201. Je ne peux commenter tous les éléments qui ont été amenés, mais il y a eu quand même des commentaires sur lesquels je pourrais peut–être apporter certaines corrections ou nuances dont, par exemple, de soutenir qu'effectivement l'union du Canada dépend de l'égalité des 10 provinces.

C'est là justement le problème, le manque de compréhension du caractère un peu distinct du Québec. Cela fait longtemps que l'on essaie d'expliquer au Canada anglais le fait que le Québec n'est pas comme les autres provinces. D'ailleurs, c'était une des tentatives que nous avions entreprise avec l'Accord du lac Meech et ensuite l'Entente de Charlottetown. C'était de bonne foi que de vouloir reconnaître, il me semble, le fait que le Québec n'est pas comme les autres provinces. Cela me semble tout à fait évident, évident à des aveugles, en fait, si on compare, ne serait-ce que sur le plan culturel, à quel point la langue française est riche au Québec et produit beaucoup d'industries culturelles comparativement au Canada anglais.

Le Québec se distingue sur plusieurs fronts, d'ailleurs, non seulement de façon culturelle mais au point de vue économique également. Cela fait une trentaine d'années effectivement que le Québec tente justement de se faire reconnaître comme étant une société distincte, ou du moins une province qui n'est pas comme les autres. Et le problème avec le Canada, effectivement, c'est que tant et aussi longtemps que le Québec n'aura pas été reconnu, puisque ça n'a pas été accepté dans le lac Meech et Charlottetown, là on est pris dans une formule constitutionnelle qui empêche l'adaptation de cette Constitution pour reconnaître l'aspect unique du Québec dans la Constitution canadienne. Et c'est regrettable, évidemment.

C'est regrettable jusqu'à un certain point parce que ça nous engage un peu dans un cheminement qui va nous obliger à réadapter nos relations avec le Canada anglais, ce qui sera, à mon avis, extrêmement bon pour le Québec, de même que pour le Canada anglais si on en juge par un autre commentaire qui a été fait ce matin, à savoir que le Canada est une communauté distincte. De fait, le Canada, c'est une série de communautés distinctes. Tout comme la Colombie-Britannique est tout à fait différente des Maritimes, le Canada anglais est différent du Québec. Et je pense que le cheminement dans lequel nous nous sommes engagés, qui est de restructurer le Canada, va nous permettre non seulement de mieux nous définir au Québec, mais également de développer de meilleures relations avec le Canada anglais. C'est ce que je pense, du moins.

Dans le fond, il faut quand même rappeler le fait que nous vivons dans une très belle démocratie. Les gens du Bloc ont été élus par des majorités assez importantes. Ce n'est pas artificiel cette demande venant des gens du Québec, ce n'est pas monté, ce n'est pas quelque chose qui subitement arrive comme cela, par surprise. Il faut quand même reconnaître que la population du Québec a massivement voté pour le Bloc, et c'est une réalité que nous respectons, que nous représentons. Si, à tout le moins, on veut respecter le principe démocratique, il faut quand même reconnaître la légitimité de la voix du Bloc québécois pour représenter justement le caractère distinct du Québec, ici à la Chambre des communes. Ce n'est pas pour insulter quiconque. Ce n'est pas pour exacerber les gens qui sont nationalistes anglais, au contraire, je trouve que c'est une très belle chose effectivement d'affirmer les beautés, les vertus du Canada anglais. Mais est-ce que cela va contre la reconnaissance du caractère distinct du Québec? Je ne le pense pas.

• (1150)

Quelqu'un a mentionné, encore une fois, la diversité du Canada. Eh bien, moi aussi j'y crois beaucoup. D'ailleurs, c'est un principe qui rejoint la nature, les jardins; toute la diversité de la nature ne manque pas. Effectivement, la diversité, c'est la richesse. C'est ce que la nature nous enseigne et, au Canada, nous avons une grande diversité.

Cependant, la tentative de ce gouvernement, comme celle des gouvernements antérieurs, a plutôt eu comme objectif de vouloir uniformiser le Canada. À mon avis, uniformiser le Canada, c'est mauvais. Je pense en effet qu'il est bien beau de reconnaître la diversité du Canada, car cela augmente la richesse de notre pays.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je reconnais maintenant l'honorable député de Carleton—Gloucester, en ajoutant que son intervention, qui est un droit de réplique, va clore le débat.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre une réplique à la fin du débat. J'aimerais lancer un défi au sens de loyauté de tous les députés canadiens de la Chambre, ici présents aujourd'hui. Je demande qu'ils soient dispensés du Règlement de la Chambre, ce que je ferai à la fin de ma réplique, et de permettre un vote sur mon projet de loi.

[*Traduction*]

C'est une merveilleuse occasion pour les députés de déclarer publiquement aujourd'hui qu'ils sont des citoyens loyaux et patriotiques et qu'ils sont prêts à voter sur mon projet de loi d'initiative parlementaire pour jurer leur allégeance non seulement à la reine mais aussi au Canada, aux Canadiens et à la Constitution.

[*Français*]

Il y a quelques minutes, le député de Bellechase a fait une présentation juridique de mon projet de loi. Il nous a transportés dans l'histoire du Canada, jusqu'à 1867, en parlant de la Constitution et de la reine Victoria ainsi que tous les règlements de 1867. Il a fait fi de tous les changements dans la Constitution depuis 1867, comme du rapatriement de la Constitution en 1982.

Le député de Bellechasse n'a surtout pas mentionné qu'en 1976, je crois, dans la province de Québec, le premier ministre René Lévesque a voulu respecter la Constitution. C'est ce que je veux faire, ainsi que tous les députés aujourd'hui, et surtout comme le député de Bellechasse et les autres députés du Bloc québécois nous l'ont dit, nous voulons respecter la Constitution. Il a ajouté, en parlant de la Constitution, qu'on doit, une fois élus au Parlement canadien ou au Parlement des différentes provinces, comme le premier ministre du Parti québécois du temps l'avait dit, que les députés québécois à la législature québécoise prêtent serment aux Québécois et Québécoises et à la Constitution du Québec.

• (1155)

Je dis bravo au premier ministre du temps. Pourquoi pas? Pourquoi pas?

Les députés du Bloc québécois se sont fait élire comme députés fédéraux. Ils semblent oublier très souvent qu'ils ne sont pas des membres de la législature de la province de Québec, que

j'estime et que je respecte beaucoup, mais bien des membres de la législature canadienne, nationale, fédérale, qu'ils se servent des termes qu'ils veulent.

Ils sont venus ici pour aider à améliorer la vie canadienne, et quand je dis la vie canadienne j'aimerais faire un aparté. J'entends souvent les députés du Bloc québécois se référer au Canada français, au Canada anglais, au Québec, mais qu'est–ce que le Canada anglais? C'est aussi, je leur dirais, la province de Québec. Le Canada français, qu'est–ce que c'est? C'est aussi le Québec, c'est aussi l'Ontario, c'est aussi le Nouveau–Brunswick, c'est aussi le Yukon, ce sont les territoires, ce sont les provinces, c'est nous tous.

Il faut être fiers d'être Canadiens et je lance un défi à tous les députés de cette Chambre aujourd'hui.

En terminant, je fais appel au Règlement de la Chambre qui me permet, comme député, fier d'être ce que je suis, comme Franco–Ontarien, comme Canadien français, ou si les députés du Parti réformiste préfèrent, un Canadien de langue française, quatrième génération franco–ontarienne, et de souche française depuis le XVIIe siècle, je lance un défi à tous mes collègues présents en Chambre de me permettre d'avoir un vote sur ce projet de loi en le dispensant du Règlement de la Chambre. On peut le faire si tout le monde est d'accord et je lance un défi de patriotisme et de loyauté au Canada à tous les députés de cette Chambre.

Vive le Canada! Vive les Canadiens! Vive les Canadiennes!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce que le député de Carleton—Gloucester dépose une motion en Chambre? Est–ce que la Chambre est d'accord pour que le député présente sa motion?

Des voix: Non.

M. Bellemare: Ce sont seulement les députés du Bloc québécois qui ont dit non au pays.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE BUDGET

M. Ray Speaker (Lethbridge) propose:

Que cette Chambre déclare que le plan budgétaire du gouvernment ne règle en rien le problème de la dette et du déficit et demande par conséquent au gouvernement:

a) d'imposer un moratoire sur tous les nouveaux programmes de dépenses annoncés dans le budget comme le Service jeunesse, le Programme de contestation judiciaire, le Programme d'aide à la remise en état des logements, le Programme d'ingénierie et le Programme d'infrastructure;

b) de plafonner réellement les dépenses en collaboration avec tous les partis représentés à la Chambre;

c) de produire des rapports trimestriels sur les progès réalisés concernant la réduction du déficit;

d) de s'engager à prendre immédiatement des mesures correctives fondées sur un plan d'urgence établi de concert avec tous les partis de la Chambre.

• (1200)

—Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui, trois semaines seulement après la présentation du budget à la Chambre des communes. Ces trois semaines ont été très importantes. Aujourd'hui, nous voulons évaluer le budget à la lumière des changements économiques qui se sont produits récemment. C'est dans ce but que je présente la motion dont la Chambre est saisie.

Les réformistes se sont opposés à l'absence de véritables réductions dans le budget. Nous avons dit que ce budget n'allait pas assez loin, et cette critique tient toujours. Nos ministres qui sont actuellement à la conférence du Groupe des Sept pour essayer de créer des emplois au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde entier doivent saisir le message très clair que nous leur lançons aujourd'hui, soit que ce n'est pas le gouvernement qui créera des emplois. Ce qu'il faut plutôt, c'est un climat économique qui favorise la création d'emplois sans l'intervention du gouvernement.

Le budget qui nous a été présenté il y a trois semaines est déjà sur la mauvaise voie. Les hypothèses et les calculs sur lesquels il est fondé ne sont plus valables. Je voudrais donc, aujourd'hui, examiner le budget en tenant compte de trois facteurs. Je crois qu'il est grand temps que nous assumions nos responsabilités à la Chambre des communes.

Premièrement, je veux examiner les prévisions en matière de recettes et poser la question suivante: est–ce prudent, aujourd'hui, de s'attendre au genre de recettes prévues dans le budget?

Deuxièmement, je veux examiner les hypothèses en matière de taux d'intérêt et poser la question suivante: est–ce prudent, aujourd'hui, de s'attendre au genre de taux d'intérêt prévus dans le budget?

Troisièmement, je veux examiner la question du déficit réel. A–t–on présenté à la Chambre et aux Canadiens un portrait fidèle de la situation?

Les Canadiens ont l'impression d'avoir été induits en erreur. Nous pensions que le déficit serait de 38 milliards, puis nous avons appris qu'il atteindrait 45 milliards. Quelqu'un nous induit en erreur. Il est donc très normal que nous nous posions aujourd'hui la question suivante: est–ce prudent de croire les chiffres que le gouvernement libéral nous a présentés au sujet du déficit?

Je veux regarder chacune de ces questions. Même si je suis certain que la réponse est non dans chaque cas, je crois néanmoins qu'il est temps que nous examinions chacune de ces questions à la Chambre de façon approfondie, réaliste et sincère.

Tout d'abord, parlons des hypothèses irréalistes qui nous ont été présentées sur le plan des recettes. Prévoir une croissance fantastique des recettes de l'État n'est certes pas un phénomène récent. Le gouvernement conservateur précédent a constamment prédit des recettes de loin supérieures à celles qu'il réussissait à percevoir. Sachant cela, les libéraux ont promis dans l'exposé budgétaire que leur budget marquerait la fin de ces hypothèses

irréalistes. Ils se sont engagés à être bien francs avec les Canadiens. Or, qu'en est–il en réalité?

Voici ce que Robert Fairholm, du cabinet de prévisionnistes DRI Canada, déclarait récemment: «Le gouvernement prétend que la croissance des recettes dépassera celle de l'économie d'environ 22,5 p. 100. C'est optimiste.» Si nous examinons la croissance des recettes au sortir de la récession de 1982, nous constatons que les recettes fiscales ont dépassé le taux de croissance de l'économie d'un peu plus de 8 p. 100 seulement. Pourtant, le ministre des Finances, qui a promis à la Chambre d'être très franc avec les Canadiens, prétend maintenant que les recettes connaîtront un taux de croissance supérieur de 22,5 p. 100 à celui de l'économie. C'est irréaliste. C'est vraiment rêver en couleurs. Je me demande d'où viennent ces chiffres.

• (1205)

Rien n'indique que nous sortirons de la présente récession aussi vite que nous nous sommes sortis de celle de 1982. Notre croissance au sortir de la récession est en effet complètement entravée par la dette publique massive et les déficits énormes. Il est téméraire d'espérer que les recettes augmentent plus rapidement qu'elles ne l'ont fait au sortir de la récession de 1982. Le ministre des Finances se moque des Canadiens.

La façon dont le gouvernement prédit ses recettes n'a pas changé. Le ministre des Finances suit les traces de ses prédécesseurs. Si MM. Wilson ou Mazankowski étaient à la Chambre, ils seraient certainement très fiers de la façon dont le budget se répète. Ils seraient très fiers et très heureux de voir que le scénario est le même.

On a raison aujourd'hui de se demander s'il est bien prudent de s'attendre aux recettes prévues dans le budget. La réponse est bien sûr non, nous ne le pouvons pas.

Je voudrais en deuxième lieu examiner les hypothèses que retient le budget au chapitre des taux d'intérêt. Nous devons tout d'abord comprendre exactement ce que représente réellement une hausse des taux d'intérêt. À chaque hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt sur notre dette correspond, sur une base annuelle, une hausse de 1,7 milliard de dollars des frais d'intérêt à payer par les contribuables canadiens. Voilà un montant considérable, 1.7 milliard de dollars par année pour 1 p. 100 d'intérêt.

Nous devons reconnaître qu'une hausse des taux d'intérêt de 1 p. 100 suffirait à balayer les économies nettes que les libéraux prétendent réaliser grâce à leurs mesures budgétaires. Nous devons reconnaître également que notre dette écrasante nous met vraiment à la merci de ces taux d'intérêt.

Le ministre présume dans son budget que les taux d'intérêt à court terme s'établiront à 4,5 p. 100 et les taux d'intérêt à long terme à 6,4 p. 100 en 1994. Qu'en est–il vraiment? Les taux d'intérêt à court terme sont aujourd'hui d'environ 4 p. 100 et continuent de croître, tandis que les taux d'intérêt à long terme dépassent déjà d'un point entier les prédictions du ministre. Ces taux doivent être maintenus. S'ils se maintiennent, cela représentera un coût de 2 à 3 milliards de dollars dans le budget, de sorte que le déficit finira certainement par être plus élevé que prévu.

Où le ministre trouvera–t–il les recettes perdues? Comment fera–t–on pour avoir un déficit de 39,7 milliards de dollars seulement, comme le prévoit le ministre, alors qu'on n'a pas tenu compte de ces taux d'intérêt? Que disent les marchés à propos des futurs taux d'intérêt? Ces hausses ne constituent–elles qu'une mesure temporaire ou une indication des tendances à venir?

Sherry Cooper, économiste en chef de la société Burns Fry, a dit dès la semaine dernière que les prévisions du gouvernement semblent douteuses. En effet, si la structure des taux d'intérêt selon l'échéance est le meilleur indicateur des taux à long terme, comme on le prétend généralement, alors les prévisions selon lesquelles les taux à long terme vont baisser sont de la foutaise. Notre structure actuelle indique que les taux grimpent lentement, mais de façon constante, au lieu de baisser comme le prévoit le budget.

Un autre des facteurs à prendre en considération et dont il n'a pas été question à la Chambre des communes, c'est l'influence que le Québec aura sur les taux d'intérêt, non seulement au regard du prochain budget, mais aussi par rapport à notre budgétisation à plus long terme.

La perspective que le gouvernement ou quiconque s'engage dans de nouvelles querelles constitutionnelles au Canada est loin de me réjouir. Cependant, j'ai le courage de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre et de dire que, quelle qu'en soit l'issue, le climat d'incertitude créé par les séparatistes désireux de briser notre grand pays et de nous diviser aura des répercussions sur nos marchés et sur les taux d'intérêt. Nous devons reconnaître que cette incertitude est l'ennemie des marchés financiers. Elle est certes l'ennemie du budget dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été présenté il y a trois semaines.

• (1210)

Examinons certains aspects des taux d'intérêt et les diverses répercussions des discussions ou querelles constitutionnelles. En quoi ce genre de climat a–t–il un effet sur les taux d'intérêt et la valeur de notre dollar? J'aimerais vous lire deux ou trois citations.

Premièrement, à la suite du débat sur cette question, la Scotia McLeod a dit que, durant les semaines clés des pourparlers constitutionnels de Charlottetown, l'écart entre les obligations de 10 ans des gouvernements du Canada et des États–Unis s'est accru considérablement. Le taux concernant les bons du Trésor de 91 jours est passé de 4,6 p. 100 à 7,9 p. 100, et le dollar canadien qui valait 85,4 cents américains est tombé à 80 cents américains. C'est là un changement important.

Si ce genre d'incertitude et ces circonstances subsistaient aujourd'hui, une hausse des taux de 3 p. 100 se traduirait par une augmentation des coûts d'intérêt de 5,1 milliards de dollars attribuable aux démêlés constitutionnels. Ce serait là le résultat sur un exercice budgétaire d'un an.

Nous avons toutes les raisons de croire que le problème du Québec sera plus grave et traînera plus en longueur que les échecs récents du lac Meech et de Charlottetown. J'aimerais porter deux questions à votre attention. Premièrement, le risque que le Québec se sépare aura certainement des effets beaucoup plus dévastateurs à court terme sur le Canada que l'adoption ou le

rejet de l'Accord de Charlottetown. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Deuxièmement, et plus important encore, le débat sera plus long et il sera certainement prolongé s'il y a crise.

M. Parizeau, chef de parti au Québec, a dit que, s'il était élu, il tiendrait un référendum dans les six ou douze mois suivant son arrivée au pouvoir. Il y aurait donc une longue période d'incertitude et, plus important, les effets sur le budget proposé pour 1994–1995 seront considérables.

Comme réformistes, quel est notre sentiment? Je tiens à le dire bien clairement pour que tous le sachent bien. Nous ne voulons pas de querelles constitutionnelles. Nous croyons que le Québec doit rester à l'intérieur du Canada, et nous comptons que les Québécois verront que cela comporte des avantages. Nous ferons tout pour faire passer ce message avec clarté et concision. Nous rejetons tout ce que MM. Bouchard et Parizeau peuvent dire pour semer la dissension. Nous ferons tout, quant à nous, pour garder le Québec avec nous.

Je demande aujourd'hui au ministre des Finances, vu les risques que présente la situation québécoise, notamment, quelles dispositions il a prises, dans son budget, en prévision du grave problème qui risque de se poser et de nous coûter cher.

Lorsque ces difficultés pousseront à la hausse les taux d'intérêt, et surtout s'ils se maintiennent à un niveau élevé, nous savons tous que cela coûtera des milliards et des milliards au Trésor, ce que nous ne pouvons guère nous permettre en ce moment. Nous devrions tenir compte de la question. C'est pourquoi la motion a été proposée à cette assemblée, de manière que nous puissions repenser notre position, réaffirmer ce que nous faisons et nous préparer pour tout problème critique qui pourrait surgir.

Je veux souligner un dernier point à propos des taux d'intérêt et de l'écart entre les taux canadiens et américains. Cet écart traduit la confiance relative dont jouissent les deux économies. Lorsque les investisseurs ne font plus confiance au Canada et à son ministre des Finances, l'argent coûte plus cher chez nous que chez notre plus important partenaire.

• (1215)

La vraie question est donc: ce budget a–t–il augmenté la confiance des marchés dans l'économie du Canada? Malgré l'approbation modérée des marchés, il faut aussi se poser la question suivante: que font les investisseurs avec leurs capitaux? Que font les investisseurs? Est–ce que nous nous en soucions? Le ministre des Finances a–t–il déterminé où les investisseurs canadiens placent leur argent?

Les nouvelles ne sont pas bonnes en ce qui concerne ces questions. Les Canadiens investissent de plus en plus à l'étranger à cause des impôts et, en second lieu, en raison de leur manque de confiance dans le gouvernement pour ce qui est de la dette et du déficit.

Les investisseurs étrangers quittent le Canada pour placer leur argent là où le risque est moins grand. Cet exode dure depuis quelques années et s'est même accentué au cours du dernier trimestre de 1993 et au début de 1994. Nous pouvons certes blâmer le gouvernement précédent, mais nous devons aussi agir d'une façon responsable maintenant avec le budget dont nous sommes saisis.

Que peut–on dire de plus au sujet de la confiance que suscite le budget? En quoi le budget a–t–il augmenté la confiance? Posons–nous de nouveau la question: que font les investisseurs avec leur argent?

Je citerai quelques personnes à ce sujet. Commençons par Robert Palombi, économiste principal chez MMS International, qui a déclaré récemment:

> La confiance des investisseurs commence à s'effriter. Même si les rendements des obligations augmentent, les acheteurs ne se précipitent pas. Voilà qui est loin d'indiquer que les marchés financiers font confiance à la faiblesse des taux d'intérêt et au faible écart entre les rendements des obligations américaines et ceux des obligations canadiennes. C'est pourquoi les projections de M. Martin sur le déficit sont discutables.

Comme on lit dans le *Financial Post* du 24 février:

> Les marchés canadiens ont été durement touchés par la récente remontée des taux d'intérêt américains, malgré la faiblesse du taux de l'inflation et de l'économie. Cela indique que les étrangers vendent leurs obligations, poursuivant une tendance amorcée au quatrième trimestre de l'an dernier. L'élargissement de l'écart entre les rendements des taux des obligations canadiennes à 10 ans et ceux des taux américains montre que les investisseurs américains sont ceux qui se retirent du marché canadien, ce dont il y a tout lieu de se préoccuper, compte tenu que le portefeuille américain est, à l'heure actuelle, presque aussi important que le portefeuille japonais.

Il est clair que le budget de 1994–1995 n'est pas de nature à favoriser la confiance dans l'économie canadienne. En dépit des assurances modérées du milieu financier, les investisseurs parlent avec leur argent. Ils sont en train de perdre confiance dans la capacité du Canada d'éponger sa dette et son déficit. Le budget de cette année n'a rien pour leur redonner confiance. Posons–nous donc encore la question: est–il prudent aujourd'hui d'ajouter foi aux projections faites sur les taux d'intérêt dans le budget?

À cette question, il faut répondre par la négative. Depuis le dépôt du budget, le marché a détruit les projections sur les taux d'intérêt. La question du Québec n'est jamais soulevée dans le budget, et encore moins réglée. En fait, le budget ne renferme absolument aucune mesure susceptible de donner confiance aux investisseurs et de les inciter à placer leur argent chez nous pour créer les emplois dont nous avons besoin.

Je voudrais parler du maquillage des chiffres, de la vraie situation. Je souligne très clairement dans cette partie de mes observations que les projections de 39,7 milliards de dollars du gouvernement ne se réaliseront pas. Les choses se passeront comme maintenant; le déficit sera de 43,7 milliards de dollars. Tout ce que je puis dire, c'est que c'est inacceptable et qu'il faudrait s'attaquer au problème.

En ce qui concerne donc les projections sur les recettes, les taux d'intérêt et le déficit, je dirai qu'elles sont fondées sur des hypothèses irréalistes et que les libéraux ont induit les gens en erreur.

• (1220)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Madame la Présidente, je désire faire un bref commentaire à deux volets. Je suis d'accord avec mon collègue de Lethbridge qui dit que le dernier Budget ne règle rien à la lutte au déficit et à l'endettement excessif du Canada. Malgré les coupures indécentes de 7,5 milliards sur le dos des chômeurs, des plus démunis et des personnes âgées, on arrivera avec un déficit record qui dépassera probablement même les prévisions les moins optimistes, c'est–à–dire aux environs de 45 milliards de dollars.

Ce sur quoi je ne suis pas d'accord, c'est lorsque mon collègue de Lethbridge présente odieusement l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et les taux d'intérêt américains et la situation économique générale du Canada et qu'il impute cette situation au fait qu'il y ait un mouvement de fond, un mouvement souverainiste au Québec. Il impute la mauvaise situation financière et les soubresauts des taux d'intérêt à la présence de ce mouvement.

Je lui rappelle que lors du débat entourant Charlottetown, à l'automne 1992, ce n'est pas la présence des souverainistes qui a fait en sorte que les taux d'intérêt ont augmenté et que le Canada a vu sa cote de crédit diminuer, mais bien à cause de la situation catastrophique des finances publiques canadiennes et de l'incapacité justement des fédéralistes comme lui à contrôler les finances publiques, à contrôler aussi le devenir économique du Québec comme du Canada. C'est cela le vrai problème.

Rappelons–nous aussi, au cours de 1992 et 1993, de l'incapacité chronique du gouvernement ontarien à contrôler ses dépenses excessives, qui a fait en sorte que l'ensemble du Canada, et non seulement l'Ontario, a vu son image ternir au niveau des investisseurs étrangers. C'est bien plus là le problème des finances publiques, le problème des taux d'intérêt et de la situation économique générale que la présence d'un mouvement souverainiste. C'est cela, le vrai problème.

Si on veut se mettre la tête dans le sable, comme le fait le député de Lethbridge, c'est justement ce qu'on va faire. Avec son discours excessif, démagogique et la désinformation qu'il présente, c'est ce qui va faire fuir les investisseurs puisqu'on va dire que ces gens–là, les Canadiens, ne sont pas des gens sérieux.

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, il est réaliste de dire que, dans le passé, les querelles constitutionnelles ont grandement influé sur les taux d'intérêt.

Le débat sur la Constitution se tiendra en 1994. Il va y avoir des élections au Québec. Le débat aura lieu à ce moment–là. Si M. Parizeau arrive à ses fins, il y aura alors un référendum et beaucoup de tiraillements entre les fédéralistes et les séparatistes.

Les investisseurs vont se demander s'ils veulent réellement investir au Canada. Les taux d'intérêt vont fort probablement augmenter. Pour chaque point de pourcentage d'augmentation des taux d'intérêt sur la dette du Canada, qui dépasse actuellement 500 milliards de dollars, il en coûtera aux Canadiens 1,7 milliard de dollars qui viendront s'ajouter au déficit prévu dans le budget. Il faut aussi tenir compte d'autres facteurs. Tout cela signifie des tensions et des pressions non seulement dans le budget, mais aussi dans l'économie du Canada. C'est ainsi.

Je ne pratique pas la politique de l'autruche. Je regarde avec réalisme ce qui va arriver à notre système politique au cours des prochains mois.

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, je voudrais commenter les propos du député. Il parle de réalisme.

Je voudrais lui dire qu'hier, dimanche, un habitant de ma circonscription m'a téléphoné à 9 heures du matin pour me dire que le budget présenté par le gouvernement fonctionnait bien. Il s'agit d'un homme qui cherche des investissements pour des projets canadiens. Il m'a dit que nous tournions la page, que les Canadiens sont plus désireux qu'avant d'investir ici, au Canada, et que les investisseurs canadiens sont de plus en plus confiants, étant donné notre présence au pouvoir et nos politiques.

En ce qui concerne la question du Québec, je voudrais dire au député que nous n'aspirons pas à un avenir aux sombres perspectives. Nous croyons que les Québécois veulent la même chose que tous les autres Canadiens, c'est–à–dire un bon emploi.

• (1225)

En mettant l'accent sur des projets comme le Service jeunesse et le programme d'infrastructure, nous disons en fait aux Québécois qu'ils devraient faire confiance au gouvernement, parce que nous sommes ici pour faire exactement ce qu'ils souhaitent, c'est–à–dire leur donner du travail.

Pour terminer, je voudrais dire que j'ai organisé des rencontres avec des habitants de ma circonscription pour discuter, entre autres, du programme d'infrastructure et du Service jeunesse. L'intérêt qu'ils ont manifesté pour ces programmes est phénoménal. Ils estiment que nous ne pouvons rester là à attendre et à nous contenter de regarder les chiffres. En tant que gouvernement, nous devons prendre la responsabilité de trouver des possibilités de créer des emplois à court, à moyen et à long terme, et je crois que c'est exactement ce que vont faire les programmes que nous avons présentés dans ce budget.

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, j'espère sincèrement que cet optimisme existe et qu'il se produira quelque chose. Le fait est, cependant, que nous, réformistes, croyons que nous devons nous attaquer au déficit annuellement, afin que les coûts du gouvernement diminuent et qu'il y ait plus d'argent pour permettre aux investisseurs du marché privé de créer des possibilités d'emploi en sachant que leurs investissements seront respectés et qu'ils ne perdront pas tous leurs profits et autres avantages en raison de hausses d'impôts du gouvernement et

d'une augmentation de la part prise par le gouvernement. C'est ce qu'il faut faire cesser et c'est ce que nous essayons de faire.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. J'ai noté que deux programmes dans sa motion étaient la cible du Parti réformiste. Il s'agit du Service jeunesse et du Programme de contestation judiciaire.

Le député sait–il que le chômage touche près de 20 p. 100 des jeunes. Si nous ne parvenons pas à faire naître un espoir chez nos jeunes, nous, parlementaires, aurons manqué à nos engagements. J'ignore pourquoi le député s'attaque ainsi au dossier des jeunes, ce qui laisserait supposer que ce n'est pas important de faire un effort particulier.

Je ne me prononce pas sur la qualité du programme, mais je veux faire valoir que les jeunes de ce pays méritent davantage que de se faire dire que leur situation n'est pas problématique.

Pourquoi le député ignore–t–il ainsi les jeunes et pourquoi son parti ne se préoccupe–t–il pas du sort des jeunes Canadiens?

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, il est bien entendu que nous nous préoccupons du sort des jeunes. Nous voulons que des possibilités d'emploi s'offrent à eux, qu'ils puissent être autonomes, qu'ils puissent occuper d'autres emplois que ceux du gouvernement, qu'ils puissent s'en tirer, une fois qu'ils ont créé une entreprise ou embrassé une carrière, sans que la part du gouvernement s'élève à 30 p. 100. Nous ne voulons plus de cela.

Je sais ce qui s'est passé avec la Compagnie des Jeunes Canadiens et quelques autres programmes pour les jeunes qui ont été créés par le gouvernement. Ces programmes n'ont jamais offert des perspectives d'avenir durables pour nos jeunes. Ce n'est pas ainsi que nous allons résoudre le problème de l'emploi chez les jeunes. Il ne s'agit pas là d'une solution à long terme.

Le climat que crée ainsi le gouvernement est artificiel. Il ne donne pas à la question de la création d'emplois toute la priorité que le Parti réformiste voudrait bien qu'on lui accorde.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir réagir à la motion que le député de l'opposition a présentée à la Chambre.

Permettez–moi de dire que je sais gré au député de sa sincérité. Cependant, bien qu'il soit peut–être animé de bonnes intentions, il semble que son opinion au sujet du plan budgétaire du gouvernement et de l'ampleur des défis économiques que nous avons dû relever soit obscurcie par sa hantise du déficit. Je dis hantise, car la vraie solution au problème de la dette et du déficit au Canada n'est pas une réduction radicale, à court terme et à courte vue, des dépenses. L'amputation n'est pas le moyen de rétablir la santé financière du Canada. Nous avons besoin d'un plan d'action coopératif, cohérent et exhaustif, et c'est ce que nous proposons dans notre budget de février.

La motion dont nous sommes saisis dit abruptement que «le plan budgétaire du gouvernement ne règle en rien le problème de la dette et du déficit». Elle poursuit en réclamant quatre démarches, dont un moratoire sur les programmes de dépenses comme le programme national d'infrastructure de 6 milliards de dollars. Je voudrais commenter brièvement chacune des panacées inutiles que propose la motion. Permettez–moi d'abord de revenir en arrière et de rappeler à la Chambre le plan concret de réduction du déficit que nous avons mis en place.

• (1230)

Qu'on ne mette pas en doute notre objectif, qui est d'éliminer le déficit. Notre but provisoire est de le ramener à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997. Ce budget met le cap sur la réalisation de cet objectif. Nous réduirons le déficit à 39,7 milliards de dollars en 1994–1995, à 32,7 milliards en 1995–1996 et, compte tenu d'une croissance seulement modérée, à environ 25 milliards en 1996–1997.

La motion qui nous occupe donne à entendre que ces objectifs ne représentent pas des progrès assez rapides. Or, cette opinion indique qu'on choisit tout simplement, ce qui est dangereux, d'ignorer les conséquences destructrices qu'auraient des compressions plus draconiennes des dépenses. L'économie canadienne n'est pas encore tout à fait rétablie. Le chômage demeure déraisonnablement élevé. On ne peut pas dire que la confiance des consommateurs et des entreprises soit vive, bien qu'elle s'améliore depuis l'élection du gouvernement actuel. La restructuration de l'industrie, qu'il s'agisse du secteur des pêches dans les Maritimes, du centre de la fabrication en Ontario, des fermes et des ranchs dans les Prairies ou des forêts de la Colombie–Britannique, demeure une dure réalité.

Nous avons tenu compte de tous ces aspects lorsque nous avons pris nos décisions budgétaires. Ces défis exigent que le gouvernement fasse sa part pour contribuer à redonner de la vigueur à l'économie, à regagner la confiance des Canadiens et à créer des emplois. Ils exigent aussi que le gouvernement continue de venir en aide à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

C'est la raison pour laquelle nous avons refusé, dans notre budget, de réduire radicalement les dépenses gouvernementales. C'est aussi pour cela que nous réaffectons des fonds au programme d'infrastructure et au Programme d'aide à la remise en état des logements, car non seulement ces activités créent directement des emplois, mais elles servent également de catalyseurs à la création d'autres emplois et à un optimisme renouvelé.

Le budget tient compte du fait que la réduction soutenue du déficit n'est possible que dans une économie croissante et saine, une économie où l'on dispose des compétences et des technologies nécessaires pour relever et surmonter les défis de la concurrence mondiale en cet âge de l'information. C'est pourquoi des fonds sont consacrés dans ce budget à des programmes comme le Service jeunesse, le réseau technologique et le programme d'ingénierie et de sciences destiné à aider les petites entreprises.

Tandis qu'il investit dans la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité, ce budget prévoit—et je tiens à le souligner—les compressions de dépenses les plus importantes

depuis plus d'une décennie. Nous réduisons les budgets de fonctionnement des ministères et étendons le gel des salaires au Parlement et à la fonction publique. La réduction des opérations gouvernementales va permettre de réaliser des économies totales de 468 millions de dollars au cours de l'exercice prochain et de 1,6 milliard de dollars en 1996–1997.

Nous procédons à la fermeture de bases militaires et réduisons d'autres éléments de l'infrastructure de la défense. Outre l'annulation du programme d'acquisition des hélicoptères EH–101, ces mesures vont permettre d'économiser un total de quelque 3,6 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

Nous examinons actuellement notre régime d'assurance–chômage pour trouver le moyen de le rendre plus efficace, plus équitable et plus abordable. Les économies dans ce domaine atteindront 2,4 milliards de dollars par an en 1995–1996. Nous envisageons également de changer d'autres aspects du système de sécurité sociale au Canada afin d'économiser 1,5 milliard de dollars par an au titre des transferts aux provinces.

Certes, il faudra un certain temps avant que les résultats de ces mesures ne se fassent vraiment sentir. Nous ne nous excusons certainement pas de ne pas foncer tête baissée et de ne pas réduire pour le plaisir de réduire. Si cette façon de faire fonctionnait vraiment, nous aurions assisté sous l'ancien gouvernement à une réduction soutenue du déficit au lieu du contraire.

C'est parce que des mesures cohérentes, réfléchies et faisant appel à la coopération sont nécessaires que nous avons fixé des objectifs d'économies à réaliser dans les paiements de transfert, au lieu d'imposer des mesures du jour au lendemain. Encore une fois, c'est une leçon que l'ancien gouvernement n'a pas comprise. Il ne sert à rien de se décharger du déficit sur les provinces en changeant unilatéralement la structure des paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux provinces. Cela ne fait que déplacer la dette du gouvernement fédéral aux provinces.

Au lieu de cela, nous avons la ferme conviction que les deux niveaux de gouvernement doivent collaborer pour relever leurs défis respectifs. Cela veut dire qu'il faut se consulter et délibérer avant d'agir. C'est la stratégie suivie dans ce budget.

• (1235)

Je devrais dire aussi que nous sommes encouragés par le fait qu'il y a aujourd'hui un consensus sans précédent, tant au niveau national que provincial, sur la nécessité de réduire le déficit. Partout on prend des mesures radicales et cela aura des conséquences importantes non seulement sur le déficit fédéral, mais aussi sur l'ensemble de la dette nationale. C'est ce que doit être notre but ultime.

Certains ont dit que l'on devrait simplement réduire toutes les dépenses de 5 p. 100. Dans bien des domaines, nous sommes allés plus loin que cela, et les résultats se manifesteront. Il y a d'autres raisons pour lesquelles une réduction uniforme de toutes les dépenses ne peut pas fonctionner et elles nous ramènent à un des principes fondamentaux de l'optique envisagée dans le budget pour réduire le déficit. Nous ne croyons pas qu'un succès durable puisse venir du traitement des symptômes que le Canada doit changer.

C'est pour cela que nous avons fait savoir qu'il fallait moderniser l'assurance–chômage et le système fédéral–provincial de sécurité sociale. Nous sommes convaincus qu'un nouveau système pourrait être plus efficace et moins coûteux. Nous nous sommes donné deux ans pour réussir et nous avons chiffré les économies minimales à réaliser.

Les changements réclamés ne sont pas une option, mais une absolue nécessité. Il y a une échéance et il y a des objectifs financiers précis. C'est un plan qui offre une solution véritable aux défis financiers du Canada.

Je voudrais le souligner en citant quelques observations récentes du ministre des Finances. Il disait: «Nous ne faisons pas cela simplement pour réduire les dépenses. Nous le faisons parce que le Canada a besoin d'une nouvelle architecture pour une nouvelle économie à la veille du nouveau siècle. Le résultat, en fin de compte, sera de nous débarrasser de nos ennuis financiers. Ce sera l'un des héritages que notre gouvernement laissera à la population canadienne.»

Pour expliciter notre point de vue, je voudrais demander à tous les députés de considérer ce qui suit. En période difficile, est–ce qu'un administrateur de compagnie sensé réduirait dans la même proportion les dépenses de tous ses services? Ou est–ce qu'il ne réduirait pas plutôt certains secteurs en maintenant le budget d'autres secteurs d'importance stratégique pour la croissance future? Cela exige bien sûr une meilleure planification. Il faut procéder à une analyse stratégique et prendre des engagements raisonnables, et c'est exactement ce que nous faisons avec ce budget.

Je pense que je viens de démontrer que la motion présentée à la Chambre est inutile et mal venue. Je vais juste résumer certaines des propositions de la motion. Elle demande au gouvernement d'imposer un moratoire à tous les nouveaux programmes de dépenses comme le Service jeunesse et le Programme d'infrastructure. D'abord, la motion ne tient pas compte du fait que rien de tout cela ne correspond vraiment à de nouvelles dépenses. Ces programmes sont financés par les économies réalisées ailleurs ou par la réaffectation de fonds existants.

Là n'est pas la faiblesse de cette suggestion, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt au cours de mes observations. De telles dépenses représentent les investissements de base dans la création d'emplois, le rétablissement de la confiance et la compétitivité de notre économie à long terme. En éliminant ces investissements, on commettrait un gaspillage pour faire des économies de bouts de chandelles. On ralentirait la reprise économique si essentielle à l'élimination du déficit et à la diminution de la dette à long terme.

Soit dit en passant, les plus touchés par de telles réductions de dépenses seraient les jeunes et les petites entreprises, deux groupes que le gouvernement et tous les Canadiens devraient plutôt s'efforcer d'aider. Je peux difficilement croire qu'une telle mesure punitive soit le véritable objectif de cette motion.

La motion du député propose aussi que le gouvernement plafonne réellement les dépenses. Un budget, par définition, fixe le plafond des dépenses du gouvernement.

Le gouvernement précédent a légiféré pour imposer un plafond de façon plus officielle, ce qui ne l'a pas empêché de se tromper de plusieurs dizaines de milliards dans le déficit. La

vraie façon de limiter les dépenses, c'est de dresser un plan cohérent et complet, fondé sur des hypothèses économiques crédibles. C'est ce que fait le budget.

• (1240)

La motion du député propose aussi que le gouvernement produise des rapports trimestriels sur les progrès réalisés au titre de la diminution du déficit. Je ne suis pas certain de bien comprendre et je ne sais pas si le député comprend exactement ce qu'il demande. Le ministère des Finances produit déjà des états financiers mensuels et trimestriels qui renferment les plus récentes données sur les recettes et les dépenses. Peut–être ne sait–il pas que ces publications existent?

J'aimerais aussi ajouter que le ministre des Finances s'est engagé à produire, cet automne, un état très complet décrivant les changements apportés à la structure économique et financière du Canada. C'est là une mesure qui tranche franchement sur ce qui se faisait antérieurement et qui permettra à tous les Canadiens de bien comprendre notre processus financier et de déterminer s'il faut d'autres interventions.

Enfin, la motion dont nous sommes saisis demande un engagement «à prendre immédiatement des mesures correctives fondées sur un plan d'urgence». Je n'arrive pas à voir pourquoi nous aurions besoin de mesures correctives alors que nous n'avons aucune raison de croire que notre plan ne mènera pas à la réalisation des objectifs fixés. Le député ne sait peut–être pas que nous avons inclus des imprévus additionnels dans nos prévisions financières afin de nous assurer de bien atteindre nos objectifs financiers.

Si le député avait été attentif, il réaliserait que nos prévisions en matière de recettes et de taux d'intérêt sont des plus prudentes. Je suis étonné qu'il ait déclaré, il y a un moment, que l'incertitude politique était due aux élections; le député croit certainement au bien–fondé des élections car si cette forme de consultation n'existait pas, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Toutefois, il est évident que l'incertitude politique fait partie du processus démocratique.

En terminant, j'ajouterai que tous les députés préoccupés par le déficit et la dette du Canada méritent une réponse adéquate car nous partageons tous cette inquiétude. C'est pourquoi ce gouvernement a pris des mesures équilibrées et courageuses dans son premier budget; ces mesures produisent déjà des résultats, mais elles préparent aussi l'avenir et visent à restreindre les dépenses uniquement aux domaines appropriés et à renforcer l'économie et la création d'emplois.

Pour réduire le déficit, il nous faut plus de gens qui travaillent et payent des impôts et un gouvernement plus efficient et c'est exactement l'objectif du premier budget de ce gouvernement. La chose est claire pour le gouvernement et moi; nous avons mis en place un plan budgétaire digne de foi, réaliste et responsable, un plan qui répond aux besoins des Canadiens d'aujourd'hui et qui prépare l'avenir de notre nation.

Je ne vois pas pourquoi adopter cette motion pessimiste, alarmiste et à courte vue.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière): Madame la Présidente, certaines des mesures identifiées par le Parti réformiste pour réduire le déficit et la dette m'apparaissent intéressantes. Réduire le déficit est une nécessité pour les partis d'opposition. . .

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La coutume ne veut–elle pas qu'après un discours, il y ait une période réservée aux questions?

La présidente suppléante (Mme Ringuette–Maltais): Je dois dire que l'opposition officielle a préséance, pour ce qui est des questions. Le député pourra peut–être poser sa question par la suite.

[*Français*]

M. Landry: Réduire le déficit est une nécessité pour les partis d'opposition, mais le dernier budget libéral me fait douter des intentions gouvernementales. S'est–on attaqué aux vrais problèmes?

Les libéraux ont fait fi du rapport du vérificateur général. Ce dernier, au cours des trois dernières années, a identifié pas moins de cinq milliards de dollars en gaspillage ou en dépenses superflues, et ce, annuellement. Je reviendrai sur certains cas flagrants de gaspillage, mais permettez–moi de vous rappeler les vrais problèmes auxquels le parti au pouvoir n'a pas osé s'attaquer. L'ancien ministre du revenu du Québec, M. Yves Séguin, en donne de bons exemples dans l'article paru dans *Le Devoir* du 5 février 1994.

• (1245)

L'interprétation et la définition de revenus d'exploitation du secteur énergétique coûtera plus de 1,2 milliard à Revenu Canada, alors qu'un simple amendement aurait pu éviter cette ponction.

Le pire, c'est que la minime réduction du déficit prévue par le gouvernement pèsera lourdement sur les épaules des provinces. C'est justement ce que dénonçaient dernièrement les enseignants Pierre–Yves Crémieux, Pierre Fortin et Marc Van Audenrode, du département des Sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, au sujet de ce pelletage de neige du fédéral dans la cour des provinces. Le gouvernement réduit son déficit sur le dos des chômeurs qui, une fois leurs périodes de prestations réduites, n'auront d'autre choix que de devenir assistés sociaux. Un petit 280 millions de moins pour le Québec.

On ne peut qu'être en accord avec le Parti réformiste lorsqu'il dénonce le niveau total de dépenses gouvernementales. Nos collègues doivent respecter la position du Bloc québécois à ce sujet. Nous avons déjà formulé notre intention de réduire les dépenses gouvernementales et les dépenses fiscales de 10 milliards et d'injecter la moitié dans la relance de l'emploi.

Abolir le gaspillage n'est pas seulement un thème à la mode mais bien une cible qu'on peut atteindre. Qu'on se le dise. Le gouvernement n'aurait pas fait long feu dans la forêt de Sherwood. Quand on parle de gaspillage, on fait référence à toutes les lacunes soulevées par le vérificateur général.

Investissement Canada a dépensé 132 000 $ pour aménager un nouveau bureau, une cuisine et une salle de bain pour sa nouvelle présidente, alors que le bureau de son prédécesseur, situé dans le même édifice, offrait ces commodités. Les frais de déplacements gouvernementaux en avion Challenger ont atteint 54 millions de dollars, dont plus de la moitié pour les déplacements des seuls ministres.

Selon le vérificateur, ces chiffres sont équivalents à des coûts horaires de 19 650 $. La flotte automobile du fédéral dépasse 500 millions et elle continue d'être enrichie de 4 000 voitures par année. On pourrait faire défiler une liste d'horreurs pendant des heures.

Attardons–nous au gaspillage occasionné par les coûts de chevauchements interministériels. On pourrait utiliser de façon plus rationnelle le personnel et les équipements affectés de part et d'autre à des activités semblables. Le gouvernement parle d'instaurer des guichets uniques dans certains ministères pour rationnaliser ses opérations internes, ce qui est louable, mais attention à l'accroissement indu d'un organisme qui risquerait de diminuer son efficacité.

On sait tous ce que peut devenir une lourde bureaucratie. Prenons un exemple sorti tout droit du Rapport du vérificateur général concernant la stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Pour prouver mon point, la stratégie prévoyait investir un milliard sur une période de cinq ans. Trois ministères étaient directement impliqués: le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Industrie et celui de l'Immigration.

Le but poursuivi visait à réduire les disparités entre les autochtones et les Canadiens. L'objectif de la stratégie visait à permettre aux autochtones de devenir autonomes sur le plan économique.

En 1993, 900 millions ont été dépensés dans le cadre de cette stratégie. Le vérificateur général déplore le manque de coordination entre les trois ministères. Selon lui, on ne pouvait savoir qui devait assurer le leadership pour l'application de la stratégie. On apprend que les ministères concernés devaient mettre en place une coordination et un cadre d'évaluation de la stratégie.

Ce cadre n'a été mis en place qu'en 1993. Je dis oui à la réduction des dépenses gouvernementales totales, toujours à la condition qu'on réduise les dépenses gouvernementales et les dépenses fiscales de 10 milliards, et que la moitié de cet argent soit injectée dans la relance de l'emploi. Mais je dis surtout halte au gaspillage des fonds publics

● (1250)

Des exemples, vous en voulez, en voilà! Tous les citoyens qui donnent de l'argent à des organismes humanitaires ou autres veulent bien savoir si cet argent atteint les objectifs fixés. Cela est très légitime, madame la Présidente, il n'en serait pas autrement pour le gouvernement. Pourtant, on ne parle pas, dans ce cas, de dollars, mais bien de milliards qui sont dépensés sans qu'aucune évaluation du rendement des montants investis dans divers projets soit faite.

De l'argent de ce même citoyen prudent de tout à l'heure, qui ne veut pas donner sans être sûr et certain que son argent ira à la bonne place, des subventions sont accordées sans qu'on s'assure qu'elles atteignent les objectifs visés. On pourrait au moins s'assurer que les subventions aux entreprises créent de l'emploi.

Je reviens à l'exemple que je donnais tout à l'heure sur la stratégie canadienne de développement économique aux autochtones. Neuf cents millions ont été dépensés en 1993 par le gouvernement. Le vérificateur général nous apprend qu'il existe très peu de mesures d'évaluation de l'efficacité de cette stratégie: 900 millions. Et je donnerai cela à un meilleur ami sans savoir ce qu'il fera avec ce montant? Pas moi! C'est pourtant ce qu'a fait le gouvernement.

Le vérificateur général affirme: «On n'est pas en mesure de vérifier l'impact de l'intervention.» À titre d'exemple, en 1992, le ministère des Affaires indiennes a dépensé 20 millions auprès de 73 organismes de développement économique dans ces communautés, qu'il considère entièrement. Près de 33 millions encore ont été dépensés auprès de 296 organismes communautaires moins développés.

Le vérificateur général demande que ces mesures de contrôle et d'évaluation des programmes soient mises en place. Ce n'est pas sorcier, madame la Présidente: On préfère s'attaquer aux chômeurs, aux personnes âgées. C'est moins compliqué. Pourtant, il suffirait de mieux gérer les fonds publics pour que les résultats tangibles portent fruit par la suite, dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Dans l'exemple précité, il est question du ministère des Affaires indiennes, et c'est partout comme ça. On ne sait pas quels avantages réels ont découlé des activités de la stratégie. On ne sait pas si les fonds ont été dépensés en fonction des priorités des autochtones. On ne sait pas s'il y a une façon plus rentable d'obtenir les mêmes résultats. Et pourtant, il est possible de réduire les dépenses de fonctionnement.

Ouvrons n'importe quelle page du rapport du vérificateur général. Tiens, en novembre 1992, un cabinet d'experts–conseils a effectué un examen opérationnel du ministère des Travaux publics. D'après ces experts, le ministère pourrait réaliser des économies annuelles de 63 à 68 millions d'ici au 31 mars 1997. Ces économies proviendraient principalement de la planification d'entreprises et d'activités de gestion et de soutien.

Que le gouvernement cesse de faire croire à la population qu'il parle de dégraissement. À mon avis, il reste encore beaucoup d'endroits où l'on pourrait dégraisser, et les gens en ont soupé des mensonges. Ils savent que dans leurs poches c'est encore là que le gouvernement va venir chercher de l'argent, et on ne s'attaque pas à l'appareil, la grosse machine, pour la dégraisser.

• (1255)

En terminant, j'aimerais discuter du dernier point présenté par les réformistes dans leur motion. Nos collègues souhaitent voir le gouvernement développer un plan de gestion des dépenses. Je les invite à épouser la position du Bloc qui consiste à créer un comité parlementaire d'évaluation des dépenses publiques, poste budgétaire par poste budgétaire. Mon collègue de Shefford va soulever tout à l'heure un autre point de vue. On a répété qu'un tel comité est absolument nécessaire. On le répétera tant que la situation ne sera pas corrigée.

C'est la tâche des élus, responsables devant ceux et celles qui leur ont fait confiance, de surveiller ce gaspillage éhonté des deniers publics. Bien mieux placés que les fonctionnaires, c'est aux élus, membres de cette Chambre et des comités, que revient la tâche de rendre des comptes à leurs commettants. Ils s'assureraient que les différents programmes remplissent leurs objectifs et que le gouvernement gère l'argent du peuple avec équité, efficacité et économie.

Je sais que le gouvernement en place a émis des réserves à notre proposition d'établir un tel comité d'analyse et de révision des dépenses publiques, poste budgétaire par poste budgétaire. Les libéraux ont suggéré d'élargir le mandat du Comité des comptes publics. D'accord, mais seulement si les règlements régissant le Comité des comptes publics sont modifiés.

Notre parti exige que le mandat du Comité des comptes publics soit comme il suit: analyser et réviser l'ensemble des dépenses gouvernementales, poste budgétaire par poste budgétaire, dans le but de proposer à la Chambre des communes une révision des différents programmes; que le comité ait le pouvoir de recueillir toutes les informations et toutes les données financières et autres nécessaires à l'exécution de son mandat; que les fonctionnaires et le personnel politique des ministères et des sociétés d'État soient tenus de comparaître devant le comité si celui-ci le leur demande et de fournir toutes les données et l'information exigées par le comité. Je pense que ce serait juste que ça se fasse ainsi.

Il me semble qu'un consensus est envisageable dans ce cas. Le Parti réformiste veut développer un plan de gestion des dépenses gouvernementales et nous accepterions cette proposition aux conditions que je viens d'énumérer. Donnons donc une fois pour toutes l'exemple et entendons-nous.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de commencer la période des questions et observations adressées au député de Lotbinière, nous allons revenir aux questions et observations visant le secrétaire d'État responsable des Institutions financières internationales.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, voici la question que je veux poser au secrétaire d'État responsable des Institutions financières internationales.

Dans le cadre de la réalisation du budget, d'aujourd'hui à la fin de l'exercice, quelles mesures ont été prises pour faire en sorte que le gouvernement doive avertir la Chambre, en cas de problèmes comme des projections de recettes qui s'avèrent erronées?

Cela pourrait fort bien se produire pour deux raisons, soit la réduction des taxes sur la cigarette et la possibilité d'une réduction de taxes sur l'alcool et les spiritueux, d'un bout à l'autre du Canada. Il y a d'énormes pressions pour qu'on en vienne là. Outre le fait que les taux d'intérêt augmentent notablement sur le marché, ces deux facteurs feraient grimper notre déficit de 39,7 milliards de dollars à plus de 40 milliards.

Quelles mesures ont été prévues pour faire en sorte que le gouvernement soit tenu de s'adresser à la Chambre en de telles circonstances?

J'ai aussi deux observations à formuler à l'intention du ministre. Je sais bien qu'on prévoit réexaminer le budget à l'automne, mais si l'on doit attendre jusque-là pour réagir, l'exercice financier sera alors bien avancé.

• (1300)

Ensuite, ce qui m'inquiète dans l'attitude du gouvernement, c'est que certaines compressions très appréciées ont été neutralisées par de nouvelles dépenses. Je ne crois pas que le gouvernement fasse ainsi preuve d'un grand sens des responsabilités sur le plan financier.

J'apprécierais que le ministre réponde à ma question et commente mes observations.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Madame la Présidente, cette question comporte plusieurs éléments.

On peut facilement vérifier l'exactitude des projections concernant les recettes et les dépenses en consultant les publications mensuelles et trimestrielles du ministère des Finances qui sont distribuées dans l'ensemble du pays. N'importe quel député peut ainsi facilement suivre ces projections.

Savoir si les recettes seront conformes aux projections est une question qui nous préoccupe grandement lors de la préparation du budget. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons été extrêmement prudents cette année. Nous avons établi le budget en fonction des prévisions les moins optimistes du secteur privé qui prévoit, pour cette année, une croissance économique allant de 2,9 à 4,3 p. 100. Nous avons donc misé sur une croissance de 3 p. 100 et, pour les années suivantes, nous nous en sommes tenus à des taux similaires.

Ces projections sont extrêmement prudentes. Nous avons opté pour les plus modestes. Il est fort probable que nos recettes soient supérieures à nos projections et que nos dépenses soient égales ou inférieures à ce que nous avons prévu.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, les projections que nous avons retenues sont très prudentes, supérieures à celles que le secteur privé nous a présentées en décembre et à celles qui nous ont été présentées depuis par des groupes d'économistes du secteur privé. J'ai passé 27 ans de ma vie à suivre les prévisions dans ce domaine et si le député peut me dire ce que seront les taux d'intérêt au cours des 12 prochains mois, je suis tout ouïe. Mais

s'il le savait, il ne serait pas ici, il serait occupé à se faire quelques petits millions de dollars.

Tout ça pour dire que nous ne savons pas ce que vont être les taux d'intérêt. Personne ne le sait. Et nous avons fait des projections très prudentes. Nous avons fait des provisions en cas d'erreur, de telle sorte que le déficit réel sera probablement bien inférieur à nos projections.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député. Je voudrais faire un commentaire et poser une question en ce qui a trait à la partie où le député dit que le gouvernement a établi des cibles fiscales fermes—je pense que ce sont là les mots du député.

Il me paraît très important, étant donné la dette et le déficit que l'on connaît présentement, d'établir des cibles fermes en ce qui concerne la fiscalité de notre nation, mais, en même temps, il a parlé de revenus. J'aimerais donc demander au député s'il croit qu'il est vraiment possible de régler le problème du déficit et de la dette, si on n'augmente pas le nombre d'emplois, puisqu'il est clair que la manque de revenus est lié sans aucun doute au taux de chômage.

L'honorable député est–il d'accord qu'il est également important d'établir des cibles en ce qui concerne l'augmentation des emplois afin d'en venir à un juste équilibre entre l'établissement de cibles au niveau de la dette et du déficit et l'établissement de cibles dans les prévisions du gouvernement, en ce qui concerne le chômage, faisant en sorte que le public ait l'occasion d'examiner le programme du gouvernement qui comprendrait l'établissement de cibles vis–à–vis le chômage?

• (1305)

[*Traduction*]

M. Peters: Madame la Présidente, ma collègue a soulevé une question intéressante. Nous avons évidemment tenu compte de ces questions dans le budget.

Le budget prévoit des réductions de dépenses mais il annonce aussi des programmes de création d'emplois. Nous avons privilégié une méthode équilibrée fondée à la fois sur la création d'emplois et la responsabilité financière. C'est la seule façon efficace de réduire un déficit.

Le programme du Parti réformiste, qui consiste simplement à sabrer dans les dépenses afin de réduire les déficits, ne peut pas fonctionner et finirait par se retourner contre nous en accroissant le chômage. Il faut adopter une solution mitoyenne car nous avons besoin à la fois de travailleurs pour payer les impôts et d'un gouvernement efficace.

Je trouve intéressante la proposition concernant l'établissement d'objectifs en matière de chômage, ce qui serait cependant très difficile à établir à cause des nombreuses variantes qui influent sur le niveau de chômage.

Tout d'abord, le taux de chômage a légèrement baissé depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, mais il demeure très élevé. Si on ajoute à cela le facteur des travailleurs découragés et d'autres effets, le taux de chômage doit se situer actuellement à près de 15 p. 100, ce qui est un niveau effarant.

On ne connaît pas la vitesse à laquelle les travailleurs découragés réintègrent la population active. Il est très difficile d'établir des prévisions à cet égard. Aussi, en dépit d'une baisse marquée du taux de chômage, le nombre de travailleurs découragés peut demeurer très élevé; à l'inverse, le retour au travail des travailleurs découragés peut se faire très rapidement et le taux de chômage continuer d'augmenter malgré une croissance importante du taux de création d'emplois.

Nous ne nous sommes pas fixé d'objectif précis en ce sens, et j'estime que le seul objectif vraiment acceptable pour n'importe quel parti politique est de faire en sorte que chaque Canadien qui cherche un emploi réussisse à en trouver. Évidemment, nous en sommes encore loin, mais cela demeure notre objectif politique.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Passons maintenant aux questions et observations sur les propos du député de Lotbinière. Le député de Lethbridge a la parole.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, pour en revenir au député de Lotbinière, dans les observations que je faisais plus tôt aujourd'huí, j'ai dit que la tenue d'élections au Québec, suivies d'un référendum, aurait une incidence marquée sur le budget de 1994–1995 du gouvernement canadien.

Le ministre a déclaré qu'il y aurait des élections et que cette démarche constitue une étape normale du processus démocratique au Canada. Je le reconnais, mais la tenue d'un référendum constituerait une mesure anormale et inhabituelle dans le cadre d'un processus électoral et affecterait le budget ou l'économie nationale.

J'aimerais que le député m'explique dans quelle mesure la tenue d'élections au Québec affecterait le budget de 1994–1995 et quelle est la position de son parti au sujet d'un Québec indépendant.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière): Madame la Présidente, il y a effectivement des élections qui s'en viennent au Québec et il y a en effet un mouvement important qui s'y dessine à l'heure actuelle. J'écoutais mon confrère parler de démocratie. Je dois lui dire que nous aussi, au Québec, nous avons cette démocratie, comme celle du gouvernement canadien. Le peuple se prononcera, lors des prochaines élections et du référendum, par voie démocratique toujours.

• (1310)

L'honorable député a parlé d'un abaissement de l'économie, mais moi, je crois qu'il n'y aura pas d'abaissement au point de vue économique. Sachez qu'on étudie depuis longtemps, avec le gouvernement fédéral et celui des provinces, les chevauchements et les dédoublements. Il ne s'agit pas de dire que le Québec est séparatiste. Ce n'est pas la question. Soyez assurés que quand le Québec, démocratiquement, va vouloir mettre en place sa souveraineté et non pas une séparation, oubliez cela—depuis mon élection à la Chambre, on parle toujours de séparation, mais nous ne sommes pas des séparatistes du tout—donc, lorsque le

Québec va décider de se prendre en main, comme peuple, vous pouvez être assurés qu'il y aura une union économique.

Vous oubliez de dire cela, vous oubliez de le mentionner. Il va y avoir cette union économique et je crois que ce sera très, très bon. Je vais vous dire quelque chose. Quand j'étais petit, mon père négociait à travers tout le Canada, d'est en ouest. Quand il revenait de ces conférences dans l'Ouest, de Vancouver et d'ailleurs, il me disait: «Jean, les régions les plus séparatistes, sais–tu lesquelles c'est?» Je lui disais: «Non, papa, qu'est–ce que c'est?» Il me disait: «C'est l'Ouest. J'arrive de négocier là–bas. Ça fait trois jours, une semaine, que je suis dans l'Ouest, que je négocie.»

Je vous dis qu'on veut le faire et moi je vous dis que sur le plan monétaire, sur le plan économique, on veut vous rassurer—c'est aussi pour cela que le chef de notre parti est allé aux États–Unis, pour rassurer les Américains—il n'y aura pas de barrière ou de frontière comme entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest. À l'heure actuelle, entre le Québec et l'Ontario, ou les autres provinces canadiennes, nous avons déjà des barrières tarifaires, et moi, je veux les supprimer; le Québec veut abolir ces barrières–là.

Si on supprime ces barrières en se comportant comme des gens sérieux et honnêtes, pas seulement sérieux mais aussi honnêtes, et qu'on explique à la population canadienne et québécoise le point de vue économique du Québec, ses ressources, on sera de bons amis, de bons partenaires. Personnellement, je travaillerai toujours avec le Canada et le Québec. Vous pouvez être assurés de mon honnêteté et de ma franchise. En expliquant bien tout cela, nous pourrons donner une sécurité à tous les Canadiens et à tous les Québécois.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Madame la Présidente, j'interviens pour parler des défis qui ont été exposés, mais qui n'ont malheureusement pas été relevés par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, ainsi que pour soutenir la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

C'est la dette du gouvernement fédéral qui a engendré les fléaux qui ravagent l'économie canadienne, à savoir les faillites, un fardeau fiscal exorbitant, l'effritement des programmes sociaux et un chômage déshumanisant. Le service de la dette absorbe le tiers de tous les deniers publics, alors que les Canadiens sont déjà parmi les gens les plus imposés du monde.

Si on prend tous les ordres de gouvernement, notre dette extérieure approche maintenant les 50 p. 100. Nous risquons fort d'être confrontés à un chaos financier si les investisseurs s'inquiètent trop de notre stabilité et retirent leurs fonds. Or, comme ils sont inquiets, nous sommes donc vulnérables.

Les agences d'évaluation du crédit ne cessent de nous exhorter à restreindre nos dépenses. Deux provinces, la Saskatchewan et Terre–Neuve, sont au bord d'une crise financière. Les investisseurs canadiens votent avec leurs dollars et face au manque de stabilité de notre économie, ils se tournent de plus en plus vers l'Europe et la région du Pacifique pour placer leur argent ou bien ils se tournent vers l'économie souterraine afin de se soustraire aux impôts croissants que les gouvernements ne cessent de prélever.

Entre–temps, l'incertitude entourant l'avenir du Québec fait monter la prime que les investisseurs exigent sur leur argent, au point que selon certains analystes, nous payons 6 milliards de dollars de plus par année en intérêts sur la dette. Et comme toujours, ces investisseurs sont prêts à quitter le Canada pour des pays leur offrant de meilleurs avantages au tout premier signe de problème.

C'est là la triste réalité que ne peut cacher le bel optimisme dont le ministre a fait preuve dans son exposé budgétaire. Le budget lui–même ne fait qu'effleurer le problème du déficit. Quelques petites réductions de dépenses et certaines augmentations d'impôts nous permettront, avec beaucoup de chance, de limiter le déficit à 40 milliards de dollars, ce qui est toujours tout à fait inacceptable. C'est là un effort qui laisse beaucoup à désirer, c'est le moins qu'on puisse dire.

• (1315)

Je m'empresse d'ajouter que le gouvernement mérite d'être félicité pour certaines mesures qu'il a prises. Contrairement à ce qui s'est passé durant la campagne électorale, il semble qu'il soit maintenant politiquement correct d'affirmer que les programmes sociaux n'ont pas à être universels.

La réduction des prestations d'assurance–chômage dans certains cas, la décision de mieux cibler les prestations versées et la suppression de l'augmentation de janvier des cotisations d'assurance–chômage sont toutes les bienvenues et elles permettront, dans une mesure plutôt modeste, d'améliorer la situation économique. Cependant, il faut faire bien davantage pour apaiser les craintes des investisseurs canadiens et étrangers, ainsi que des contribuables, afin de les encourager à demeurer au Canada sans pour autant choisir l'économie souterraine.

Le programme réformiste mise sur une compression des dépenses judicieuse et sensible. Des compressions s'imposent d'abord aux hauts niveaux de l'appareil gouvernemental, à commencer par les députés et les sénateurs. On devrait notamment procéder à une réforme immédiate et radicale du régime de retraite des députés, qui repose sur tant d'injustice et de cupidité qu'il est absolument incroyable de voir le premier ministre essayer timidement de le défendre à la Chambre à l'occasion.

Nous recommandons ensuite de réduire l'aide financière et les subventions aux grandes sociétés et aux groupes d'intérêts spéciaux. Enfin, nous préconisons le ciblage des programmes sociaux vers les plus démunis en maintenant les niveaux actuels du financement à l'éducation, aux soins de santé et à l'essentiel des programmes de pensions. Nous pensons également que le programme d'assurance–chômage devrait être géré et financé uniquement et à parts égales par les employeurs et les employés.

L'effet de ces compressions sur le fonctionnement du gouvernement, grâce à l'élimination de l'aide financière et du subventionnement, et au ciblage des dépenses sociales, serait de réduire les dépenses d'environ 20 milliards de dollars par an. Cette

réduction jointe à la croissance de l'économie nous permettraient pratiquement d'équilibrer le budget au bout de trois ans.

Naturellement, nous sommes favorables au plafonnement des dépenses qui est prévu dans la motion. Nous appuyons l'élimination du Programme d'infrastructure et les autres mesures proposées dans la motion.

Je m'arrête en particulier sur un ministère et sur les mesures qui pourraient être prises à son endroit pour arriver à contrôler les dépenses. En tant que membre du Comité du patrimoine canadien, j'ai été contrarié de ce que le gouvernement, en réduisant les dépenses, n'ait pas tenu compte de ce ministère.

Pourtant, il n'est pas exagéré de dire qu'aucun autre ministère ne s'est fixé des objectifs aussi vagues, obscurs et irréalistes que ce ministère. La promotion d'une meilleure compréhension, la lutte pour l'égalité, la préservation de notre culture et l'appréciation de notre patrimoine sont certes de nobles causes et, en tant que Canadiens, nous devons tous nous efforcer de les défendre. D'une façon générale, toutefois, il s'agit d'activités dans lesquelles le gouvernement ne cesse de s'enfoncer.

Malgré les milliards de dollars consacrés au bilinguisme officiel au Canada au cours des vingt dernières années, il n'y a pas plus de Canadiens bilingues. Il pourrait même y en avoir moins. C'est un échec sur toute la ligne. Comme les Canadiens n'apprécient guère l'intervention massive du gouvernement, des questions d'ordre linguistique, comme le bilinguisme officiel, ont servi à nous diviser.

Malgré les centaines de millions de dollars consacrés au multiculturalisme officiel, les tensions racistes n'ont jamais été aussi fortes. Cela est aussi un échec sur toute la ligne. Des motifs d'ordre racial, comme le sentiment que le gouvernement favorise davantage certaines minorités, servent à nous diviser.

Malgré les milliards de dollars consacrés au financement et à la protection de la culture canadienne, de plus en plus de Canadiens se gavent de télévision, de musique et de cinéma américains. Même Radio–Canada a dû s'incliner et se voit obligée, avec embarras, j'en suis sûr, de télédiffuser des comédies de situation américaines pour capter l'intérêt des téléspectateurs. Cela est également un échec total.

Fait tout aussi important à mentionner, les Canadiens en viennent à déduire que l'intervention du gouvernement doit signifier que leur culture est inférieure à celle des autres nations ou encore ils gardent rancune au gouvernement qui semble favoriser certains privilégiés, et cela ne fait qu'alimenter la dissidence.

Pourquoi diable le gouvernement continue–t–il dans cette voie jonchée d'échecs? On pourrait retrancher deux tiers du budget de 2,8 milliards de dollars attribué au ministère du Patrimoine canadien. Non seulement le contribuable canadien n'en subirait aucune conséquence, mais il applaudirait fort probablement à cette initiative qui lui ferait épargner bien des sous.

Le problème auquel fait face le premier ministre est clair comme de l'eau de roche. Le gouvernement fédéral dépense trop. Le déficit saigne notre pays à blanc.

• (1320)

Ne nous laissons pas berner par le redressement temporaire de notre économie. La situation économique s'améliorera peut–être au cours des prochains mois, mais il ne faudrait pas crier victoire trop rapidement. La dette rôde toujours, prête à surgir à tout moment.

J'exhorte le gouvernement à reconnaître les problèmes évidents que je viens de décrire et à agir immédiatement pour réduire les dépenses globales en appliquant les solutions proposées dans la motion à l'étude aujourd'hui.

J'ai oublié de préciser au début de mon intervention que nous voudrions partager nos périodes d'intervention, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, si cela est possible.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, l'entrepreneur–médias célèbre de CNN, Ted Turner, a sur son pupitre une plaque qui se lit comme ceci: «Vous pouvez diriger ou être dirigé mais, si vous n'avez pas l'intention de diriger, dégagez!»

Je tiens à parler aujourd'hui de capacité à diriger, d'autorité. Nous manquons de cela au Canada pour ce qui concerne l'observation des règles fiscales. Comme les Canadiens ont perdu confiance dans la capacité de leurs gouvernements de contenir les dépenses publiques, ils se sont mis à observer de moins en moins les règles fiscales et à pratiquer allègrement l'évasion fiscale et cela, autant dans la légalité que dans l'illégalité. Mais pourquoi les Canadiens en sont–ils rendus au point de violer la loi, quelles qu'en soient les conséquences?

Permettez–moi d'exposer très clairement ma position. Je ne favorise ni n'excuse le moindrement l'évasion fiscale. Si le gouvernement subit un manque à gagner, il lui deviendra impossible d'offrir des services à ses administrés ni même de rembourser la dette nationale. En outre, si les lois canadiennes, y compris la législation fiscale, ne sont pas respectées, c'est l'anarchie. Par conséquent, j'estime que l'épidémie d'évasion fiscale constitue un problème beaucoup plus vaste qu'un simple manque à gagner.

Il faut diriger en donnant l'exemple afin de montrer aux Canadiens ordinaires que les intervenants politiques, que les députés, les députés ministériels et les ministres sont prêts à montrer l'exemple.

Nous sommes nombreux ici à savoir qu'il y a des familles à revenu unique où l'un des conjoints garde le ou les enfants du voisin sans déclarer ce revenu au fisc, ou encore qu'il y a des gens qui font des ménages, qui vont nettoyer les maisons et les toilettes des autres et qui, encore là, ne déclarent pas ce revenu au fisc. Nous savons aussi que des hommes de métier évitent de payer la TPS et, en fait, tout impôt, en ne déclarant tout simplement pas la valeur de leur travail. Il faut montrer à ces gens–là que les députés et les ministres peuvent faire preuve d'esprit de sacrifice et d'autorité.

Tout cela fait partie de ce que l'on appelle l'économie souterraine. C'est là un phénomène qui se répand à une vitesse fulgurante. Pourtant, la grande majorité des citoyens veulent respecter les lois, ce qu'ils font dans tous les autres aspects de leur vie. Mais qui leur donnera l'exemple?

Je connais beaucoup d'entreprises qui se font un point d'honneur d'offrir un service amical et obligeant à leurs clients, et c'est le personnel qui témoigne de cette serviabilité. Pourrait–on imaginer que, dans ces entreprises, les présidents ne sont pas, eux aussi, amicaux, accessibles et obligeants? C'est donc le chef de l'entreprise lui–même qui sert de modèle à son personnel. Lorsque nous voyons une entreprise ouverte, honnête et directe dans ses transactions avec ses fournisseurs, le gouvernement et ses clients, nous pouvons sans crainte supposer que la direction de l'entreprise aussi est honnête et directe.

Tout cela pour dire que la population du Canada est prête à respecter des lois fiscales raisonnables. S'ils voient les députés et le gouvernement donner l'exemple, les Canadiens suivront cet exemple. C'est pourquoi le Parti réformiste tient tant à corriger les travers du régime de pensions des députés.

On lit ceci dans le livre rouge des libéraux:

> Le capital de confiance des gouvernants auprès des gouvernés est de toute première importance. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.

Que ce soit involontairement ou de propos délibéré, l'histoire nous montre que des membres de la Chambre des communes ont dit aux Canadiens que le régime de pensions des députés ne coûtait rien aux contribuables, qu'il s'autofinançait.

• (1325)

Toute personne raisonnable ayant examiné les chiffres sera arrivée à la conclusion que ces gens se trompaient. Il serait impossible de financer le luxueux régime de pensions des députés uniquement au moyen des cotisations que ceux–ci y versent. D'ailleurs, il y a tout juste deux semaines, on apprenait que, en 1992, les Canadiens ont dû verser plus de 158 millions de dollars dans la caisse de retraite des députés et encore 12 millions en 1993. Les Canadiens s'indignent avec raison devant de tels excès, mais cette indignation devient de la répugnance lorsqu'ils comprennent qu'ils ont été trompés.

Il y a peu de temps, pendant la campagne électorale, le député de Kootenay–Est clamait bien haut que son régime de pensions était juste et raisonnable. Pourtant, le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes qu'il corrigerait la situation après les élections, ce qui veut dire d'ici quatre ans. Est–ce seulement au moment des élections que les députés doivent rendre des comptes aux Canadiens ou les écouter?

Si c'est le leadership par l'exemple que les Canadiens veulent, pourquoi le premier ministre ne modifie–t–il pas immédiatement le régime de pensions des députés pour qu'il corresponde davantage aux régimes offerts aux autres Canadiens? Le leadership par l'exemple est une nécessité, et les députés qui choisissent d'éluder cette question rendent, à mon avis, un très mauvais service à cette institution parlementaire.

Nous avons parlé aujourd'hui de l'évasion fiscale, qui est une façon illégale d'éviter l'impôt. Je voudrais maintenant soulever la question de l'évitement fiscal, qui est une façon légale d'éviter l'impôt, en me reportant à un article de journal rédigé par Tim Naumetz, de l'agence de nouvelles Sterling. Cette question est très étroitement liée à celle du leadership par l'exemple.

Dans des documents produits conformément au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après–mandat, un ministre du Cabinet a révélé qu'il avait six sociétés enregistrées au Libéria parmi ses nombreux avoirs.

Permettez–moi d'énoncer clairement ma position à cet égard. Je ne dis pas et je n'insinue même pas que ce ministre ait fait quoi que ce soit de mal. Je reconnais également que ces pratiques sont peut–être tout à fait normales dans le domaine du transport maritime. Néanmoins, je me demande bien pourquoi les gens immatriculent leurs navires aux Bermudes et au Libéria plutôt qu'au Canada.

Ce n'est qu'un exemple d'évitement fiscal qui met en doute le caractère juste et équitable de notre régime fiscal.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je veux seulement signaler au député que ses propos sont à la limite de ce qui est acceptable sur le plan de la procédure parlementaire. Je lui demanderais de faire attention.

M. Abbott: Je vous remercie, madame la Présidente. Je vais suivre votre conseil et sauter le reste de mon discours pour en arriver directement à la conclusion.

Les Canadiens ont tout à fait raison de vouloir des parlementaires qui gouvernent par l'exemple. Par conséquent, dans quatre ans, à moins de changements importants de la part de la majorité des députés et des membres du Cabinet, les Canadiens uniront leurs voix pour dire: «Vous pouvez diriger ou être dirigés mais, si vous n'avez pas l'intention de diriger, dégagez.»

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, en réponse aux deux députés qui viennent d'intervenir, je ferai remarquer que les 400 000 jeunes Canadiens qui sont en chômage depuis deux ans cherchent de l'emploi. Le budget s'occupe d'eux grâce au Service jeunesse.

Le Programme d'infrastructure que nous préconisons et qui est actuellement en voie d'application résulte de notre souci à l'égard des municipalités qui ne peuvent financer des travaux d'infrastructure à elles seules.

Le Programme d'aide à la remise en état des logements répond aux besoins des personnes âgées qui vivent d'un revenu fixe.

Voilà pourquoi le budget apporte des solutions équitables et réalistes à tous les Canadiens, et je cite à cet égard la manchette des journaux d'aujourd'hui qui signalent le retour de 66 000 emplois. Voilà de l'initiative, et cette initiative vient du gouvernement actuel.

• (1330)

M. Abbott: Madame la Présidente, je ferai remarquer que les jeunes Canadiens pourraient très bien tenir le gouvernement actuel responsable du fait qu'il fait passer à d'autres le soin de payer les dépenses que les citoyens canadiens font aujourd'hui. Il faudra bien que quelqu'un finisse un jour par payer cette dette à même son revenu.

Le déficit systématique constant engage absolument et enchaîne ceux qui forment présentement la jeunesse du Canada.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Madame la Présidente, avant de faire mes observations dans le cadre de ce débat, je veux d'abord vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence. Que dans les années à venir, la chance vous accompagne dans l'exécution de vos fonctions.

Comme vous vous en souvenez probablement, madame la Présidente, durant une autre législature, j'étais pour ainsi dire un habitué des motions de l'opposition. Quand on est dans l'opposition, on examine les orientations du gouvernement, on se prononce évidemment sur celles–ci et on fait des suggestions à la Chambre et aux Canadiens.

En rédigeant des motions à titre de député de l'opposition, j'ai notamment appris que, quand on a quelque chose d'important à dire, il faut aller droit au but et le dire. Je ne mets pas en doute l'efficacité de la motion de l'opposition dont nous sommes saisis aujourd'hui du fait de sa longueur, mais je constate qu'elle comprend un préambule et des parties a), b), c) et d). Puis, si j'examine la partie a), je constate qu'elle comprend plusieurs subdivisions: elle en compte une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf.

Si on a quelque chose d'important à dire aux Canadiens, il n'est pas nécessaire d'utiliser autant de mots pour exprimer exactement ce que l'on veut. L'éminent député qui a présenté cette motion a une longue expérience sur la scène politique canadienne et plus particulièrement sur la scène politique d'une province. Je suis déçu qu'il ait présenté une telle motion pouvant faire l'objet d'un vote. Je pensais qu'il présenterait à la Chambre des communes une motion très claire et très étoffée et qu'il nous ferait ensuite part de ses observations à ce sujet.

J'ai écouté son collègue qui a pris la parole il y a quelques instants et je n'ai pas invoqué la règle de la pertinence dont il est question dans le Règlement, mais son intervention n'avait pas grand–chose à voir avec la motion dont nous sommes saisis. Cela m'amène à conclure, peut–être à tort, car il m'est déjà arrivé de me tromper à l'occasion. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: D'accord, je ne me suis jamais trompé. Ce qu'il faut retenir, c'est que le député d'un parti de l'opposition qui aspire à former le prochain gouvernement du Canada n'a pas à utiliser tous ces mots. Le député aurait pu être clair et non équivoque, à moins, bien entendu, qu'il ait voulu tirer dans le tas.

Je regrette que les députés d'en face aient cru bon de présenter cette motion et de s'en prendre à un groupe de la société qui dépend de l'aide des gouvernements; je souligne que j'emploie le mot au pluriel et non pas au singulier. Les députés occupent de très beaux bureaux parlementaires. Ils vont se sustenter aux restaurants parlementaires. Ils touchent de généreux chèques de paie. Ils portent des chaussures Gucci, des costumes Boss, des chemises faites sur mesure, mais ils sont les premiers à dire aux Canadiens à faible revenu qu'il faut abolir le PAREL, programme de rénovation qui s'adresse aux personnes à faible revenu.

• (1335)

Les députés d'en face ne manquent pas de cran pour faire des propositions semblables. Ils ont dit ce qu'ils avaient à dire, mais, aussi sûr que Dieu est notre créateur, je vais dire moi aussi ma façon de penser. Ils peuvent crier tant qu'ils voudront, il reste que les députés réformistes font à la Chambre de belles phrases sur la nécessité d'aider les Canadiens, mais qu'ils veulent exactement le contraire, c'est–à–dire priver les Canadiens de l'aide qu'ils méritent, du leadership et de la compassion du gouvernement du Canada et de tous les autres gouvernements au Canada.

Une partie de cette motion prolixe de l'opposition qui ne tiendrait jamais sur une enseigne, dans une seule phrase, dit qu'elle veut abolir le programme PAREL. Et d'un. Quoi d'autre? Le programme national d'infrastructure.

Plus tard dans le débat, les députés pourront peut–être rectifier, mais je pensais que les réformistes tenaient à la démocratie et faisaient passer la volonté des Canadiens avant toute chose dans leurs délibérations. C'est ce qu'ils disent le vendredi, mais, le lundi, c'est une autre histoire.

Aujourd'hui, ils veulent abolir le programme national d'infrastructure. Pas un gouvernement provincial, pas une municipalité ne rejette ce programme. De nombreux conseillers dans toutes les régions du Canada, des députés provinciaux, par des votes dans leurs assemblées respectives, appuient massivement les objectifs de ce programme national. Mais les réformistes soufflent le chaud et le froid. Le vendredi, ils soutiennent que la démocratie et la volonté des citoyens sont de la plus haute importance. Mais que le gouvernement du Canada tienne les promesses faites à cette clientèle, et ces députés, et eux seuls, protestent.

J'estime qu'il y a une raison pour cela: les députés de l'opposition, surtout ceux du parti qui ne forme pas l'opposition officielle mais bien l'opposition croupion, semblent vouloir toujours plaire à tout le monde.

Les députés doivent se rendre compte que les députés ministériels, les gouvernements provinciaux, les Canadiens raisonnables, jeunes et vieux, sont, dans une écrasante majorité, en faveur du programme national d'infrastructure.

Le député aura beau nous lire des citations de gens qui disent s'opposer au programme d'infrastructure, le fait demeure qu'une écrasante majorité de Canadiens appuient ce programme.

Si les députés réformistes ne veulent pas que l'on dépense de l'argent dans leur circonscription et leur province pour le programme d'infrastructure, qu'ils le disent franchement. Qu'ils disent à leurs électeurs que leur circonscription ne profitera pas de ce programme. Qu'ils aient le cran de le dire. Le député de l'autre côté, qui lit son livre, qui lit son Quorum, qui joue avec ses lunettes, qui a envie de huer de sa place, a–t–il le cran de dire qu'il va s'en priver? Le député aura la possibilité de répondre à ma question ultérieurement. Je tiens à lui dire, par votre intermédiaire, madame la Présidente, que de nombreux députés de ce côté–ci de la Chambre prendront cet argent et le dépenseront pour le compte des Canadiens.

• (1340)

J'hésite toujours à me lancer dans un débat, mais il y a deux points de l'interminable motion de l'opposition dont la Chambre des communes est saisie que je voudrais aborder.

Le troisième point concerne le Service jeunesse. Les réformistes portent la main à leur coeur, dès qu'il s'agit de leur pays. Ils n'hésitent pas à se mettre au garde–à–vous. Bref, ils se disent patriotiques. Par contre, quand il est question d'accorder une aide économique aux jeunes, qui sont les premiers à s'y opposer? Les réformistes. Le Parti réformiste du Canada.

Peut–être est–ce que je me trompe. Peut–être n'est–ce pas vraiment le Parti réformiste du Canada. Peut–être est–ce seulement le Parti réformiste qui se trouve à représenter une région du Canada, et non le Canada tout entier. Je pense que c'est ça le problème.

[*Français*]

Je dis à mes collègues d'en face que la vision du Canada du présent gouvernement comprend tous les gens, peu importe leur revenu, leur langue ou leur condition sociale. Nous avons une vision du pays où tous profitent d'une qualité de vie, d'un pays où nous sommes responsables du bien–être des autres, d'un pays dont les citoyens gardent espoir tant pour eux–mêmes que pour leurs enfants.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette vision passe par la fourniture de logements convenables à tous les Canadiens. De plus il n'est pas question d'exclure des gens de cette vision simplement parce qu'ils ont besoin d'aide afin de répondre à leurs besoins de base en matière de logement.

[*Traduction*]

Je suis triste de voir que des députés de l'autre côté puissent vouloir user ainsi de ce privilège qui, je le dis bien haut au député qui a proposé cette motion, n'est accordé qu'à un petit nombre de Canadiens qui ont acquis le droit de siéger à la Chambre et de faire entendre les préoccupations qu'ils estiment importantes pour les questions d'intérêt public qui touchent cette nation. Personnellement, je ne m'opposerai jamais à ce que les députés de l'autre côté exercent ce droit fondamental. Cela dit, qu'ils n'aillent pas imaginer que les députés de ce côté–ci de la Chambre acceptent les rêveries de ces gens, pas plus qu'ils ne souscrivent à la motion proposée par le Parti réformiste du Canada.

Nous, libéraux, nous opposons et continuerons de nous opposer à ces principes draconiens et inarticulés, à ces vagues notions de politique publique. Le député peut rire. Il en a le droit. Qu'il sache cependant que tous les députés qui ont été élus de ce côté–ci de la Chambre ont aussi le droit de donner leur avis et de se porter à la défense des Canadiens qui attendent de l'aide de leur gouvernement, qui comptent sur le leadersehip de leur gouvernement et qui veulent voir leur gouvernement prendre des mesures économiques.

Dans ce budget, le gouvernement fait preuve de leadership et montre la voie. Je trouve inacceptable la conduite des réformistes. Les voilà qui, avec une admirable désinvolture, présentent à la population canadienne une motion qui, à mon avis, tient davantage du ronchonnement que d'autre chose. Les réformistes n'ont pas proposé de solutions de rechange. Ils n'ont pas parlé des vrais problèmes qui touchent les Canadiens. Certes, les déficits sont importants, mais ce n'est pas l'unique problème des Canadiens. Prétendre le contraire, c'est faire preuve d'irresponsabilité pour un membre d'un parti de l'opposition.

• (1345)

Les députés de ce côté–ci de la Chambre feraient tout autant preuve d'irresponsabilité s'ils ne parlaient pas des déficits. Or, nous avons parlé des déficits. Nous en avons parlé pendant la campagne électorale et dans le discours du Trône. Voilà maintenant qu'avec le budget, nous mettons en oeuvre toutes les mesures que nous avons annoncées dans le livre rouge et que nous faisons ce que nous avions dit que nous ferions pour réduire les déficits.

Je trouve inacceptable qu'un député expérimenté, bien au fait de la vie publique, réclame à la Chambre des communes que l'on sabre dans les programmes à l'intention de nos jeunes, de nos aînés et des Canadiens à faible revenu, puis prône l'abolition du programme national d'infrastructure qui est nécessaire, qui a l'appui de tous et que le présent gouvernement entend bien réaliser.

Il y a bien d'autres aspects que je voudrais aborder en réponse aux propos des réformistes. Ils ont parlé des pensions. À les entendre, il serait honteux de la part des parlementaires de toucher une pension. Pourtant, le premier ministre a clairement dit que toute la question allait être examinée. Mais est–ce que cela a suffi à calmer les réformistes? Pas du tout. Ils continuent de soulever la question de la réforme des pensions, alors qu'ils savent pertinemment que l'affaire est actuellement entre les mains des autorités compétentes et qu'ils auront leur mot à dire le moment venu.

Et qu'entendons–nous? Si la situation n'est pas corrigée, on nous menace de la fin du monde et du Canada. C'est en ces termes qu'ils dépeignent la situation. Certes, je n'entends pas par là mésestimer les points soulevés par le député, mais, comme je l'ai dit à propos du projet national d'infrastructure, les réformistes auraient intérêt à se montrer plus prudents, à faire preuve de plus de retenue lorsqu'ils présentent leurs arguments, car nombreux sont les Canadiens qui perçoivent, à tort ou à raison, le Parti réformiste comme une bande—ce n'est pas moi qui parle ainsi, et qu'il soit bien clair que je ne veux aucunement tenir des propos non parlementaires—une bande, dis–je, de députés qui sont contre tout: l'immigration, les francophones, le développement régional, les personnes âgées, les femmes, les jeunes. Ce n'est peut–être pas le cas, mais il est permis d'en douter. Ce ne sont pas mes mots, ce sont les Canadiens qui me parlent ainsi de temps à autre, lorsque je parcours le pays.

Donc, ne soyons pas injustes. Soyons justes et reconnaissons que la résolution que le député a présentée à la Chambre aujourd'hui ne mérite pas l'appui des députés de ce côté–ci de la Chambre, pas plus qu'elle ne mérite l'appui du parti politique du député. Je suis certain qu'au moment de voter, ils voudront être justes et non injustes. Il voudront être justes et voudront exercer leur droit de voter librement. Ils s'opposeront à la résolution proposée par le député d'en face.

• (1350)

Avant de terminer, et je pense que certains voudront peut–être me poser des questions, du moins je l'espère, je voudrais donner un conseil aux députés d'en face. Quand ils rédigent une motion d'opposition, qu'ils prennent le temps de bien réfléchir, de faire ce qu'ils doivent faire, de bien penser au but qu'ils veulent atteindre. N'utilisez pas de termes vagues ou de phrases longues et verbeuses au ton plaintif. Évitez cela. C'est ce que vous dirait votre professeur d'anglais de 7e année, si vous écriviez une composition ou une résolution, et c'est ce que me dirait aussi le mien. Raccourcissez vos phrases, venez–en au fait, soyez précis dans les motions d'opposition que vous présentez à la Chambre des communes et sur lesquelles les députés et, finalement, les Canadiens, doivent se prononcer.

Faire comme vous l'avez fait dans vos commentaires et sous–entendre, dans la résolution que vous avez présentée, que ce sont en quelque sorte les Canadiens à faible revenu qui bénéficient du Programme d'aide à la remise en état des logements, que ce sont en quelque sorte les Canadiens handicapés qui bénéficient du Programme d'aide à la remise en état des logements, qu'ils sont responsables du déficit, qu'eux, les membres les plus faibles de notre société, ne devraient pas recevoir de directives de leurs gouvernements est une façon de représenter les Canadiens à la Chambre que je qualifierais, si nous étions sur une patinoire, en train de jouer au hockey, de lâche. Il n'y a rien de difficile, n'est–ce–pas? Y a–t–il quoi que ce soit de difficile, de vraiment difficile à dire cela aux personnes âgées qui sont handicapées?

Voici ce que je voudrais dire au député, et je terminerai là–dessus. J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'une dame atteinte de sclérose en plaques. Cette dame va bénéficier du Programme d'aide à la remise en état des logements annoncé par le ministre des Finances à l'intention des handicapés. Si le député veut dire aux Canadiens comme elle qu'ils sont ceux dont nous ne devrions pas tenir compte, qu'ils sont ceux qui ne méritent aucune attention de la part du gouvernement du Canada, qu'il le dise. Par contre, qu'il ne le dise pas dans une motion longue et mal formulée, écrite dans les coulisses par un membre quelconque du personnel de son parti. Qu'il ait le courage de dire à la Chambre et de dire aux Canadiens handicapés, aux Canadiens à faible revenu, aux jeunes, aux municipalités, aux conseillers municipaux de tous le pays que les programmes que nous mettons en place ne sont pas nécessaires et que les Canadiens n'en ont pas besoin.

Sinon, madame la Présidente, le député devrait s'excuser.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): J'aimerais poser une courte question. Le contenu du discours du ministre ne m'a pas impressionné, mais la forme de ce discours m'a ébloui. Je me demandais s'il n'avait pas fait des démarches récemment pour devenir membre de la troupe shakespearienne de Stratford.

M. Dingwall: J'y songerai.

M. Ken Epp (Elk Island): Madame la Présidente, j'ai aussi été ébloui par la présentation du député d'en face et surtout par sa leçon sur la concision. J'ai trouvé cela très très intéressant.

Permettez–moi de formuler un commentaire. Il a dit que nous sommes ici pour représenter nos électeurs et a fait toute une tirade sur notre façon de déformer cette responsabilité démocratique. J'aimerais signaler à la Chambre que je représente effectivement mes électeurs lorsque j'appuie une motion comme celle–ci. Les gens de ma circonscription ont exprimé une vive inquiétude à l'égard de l'ampleur du déficit et de la dette. Certaines personnes m'ont dit qu'elles n'étaient pas d'accord avec le programme d'infrastructure, qu'elles avaient l'impression d'être victimes d'un chantage de la part du gouvernement fédéral qui, par un engagement de deux milliards de dollars, a forcé une province à débourser une somme équivalente et les municipalités à verser aussi le même montant. Elles ont fait valoir leur opposition à toute dette additionnelle, à tout autre emprunt. Par conséquent, j'ai vraiment la certitude de représenter mes électeurs lorsque je déclare que nous voulons plafonner les dépenses, les réduire.

• (1355)

La fin de semaine dernière, j'en ai discuté avec un de mes électeurs. J'ai fait quelques calculs et j'ai constaté que le déficit de 40 milliards de dollars augmentera la dette de chaque famille de 500 $ par mois au cours de la présente année; voilà de quoi nous inquiéter sérieusement.

Je crois que le temps qui m'était alloué est terminé.

Article 31 du Règlement

M. Dingwall: Madame la Présidente, le député d'Elk Island a fait une excellente intervention. Je déplore cependant qu'il nous ait présenté les faits de son point de vue personnel. Je sais que ce n'était pas volontaire, mais le député devrait vérifier ses dires.

Le programme d'infrastructure n'est pas le fait des partis politiques nationaux. Le programme national d'infrastructure a été réclamé par l'ensemble des municipalités, dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le député me fait signe que non. S'il savait que sa province ne désirait pas participer à ce programme, il aurait dû le signaler à son premier ministre qui a signé l'entente le 21 décembre 1993.

Le député a aussi mentionné le fait qu'il représentait ses électeurs. Je félicite le député de bien représenter ses électeurs à la Chambre des communes. Je dois dire au député qu'il n'a pas été élu pour agir comme une girouette, pour indiquer où l'on peut aller se faire du capital politique en suivant les désirs des électeurs. Le député connaît très bien Shakespeare; son collègue pourrait très bien connaître le grand philosophe Edmund Burke, qui affirmait: «Vous devez donner beaucoup plus à votre circonscription et à vos électeurs que votre dévouement. Vous leur devez votre jugement.»

Nous jugeons, en tant que parti politique national, que dans toutes les régions de notre pays, les jeunes, les personnes âgées et tous les Canadiens ont besoin d'un programme national d'infrastructure, qu'ils en veulent un et que nous devons respecter cet engagement, en tant que parti politique national.

Le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, ma déclaration s'inscrit sous la rubrique «Sous les libéraux, les nouvelles sont de plus en plus bonnes.»

Je suis très heureux de prendre la parole pour souligner certains aspects très encourageants de l'enquête sur la population active du mois dernier. En effet, elle révèle une baisse du taux de chômage et une hausse de l'indice de l'offre d'emplois. C'est la quatrième fois en cinq mois qu'on enregistre une telle hausse, la plus forte depuis le début de la reprise. Je trouve particulièrement encourageants les gains enregistrés dans des secteurs dernièrement en perte de vitesse tels que le secteur manufacturier et celui du commerce de détail.

L'autre bonne nouvelle est que le taux d'emploi est en hausse dans toutes les régions du pays. Ne serait–ce qu'en Ontario, ma province, 11 000 emplois nouveaux ont été créés. Le gouvernement s'est engagé à. . .

[*Français*]

LE SKI ALPIN

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, au nom de tous les Québécois et Québécoises, je tiens aujourd'hui à féliciter chaleureusement une athlète de chez nous qui a remporté, hier, l'épreuve de slalom géant de Lake Placid dans le cadre des championnats mondiaux juniors de ski alpin. Je parle, vous l'avez deviné, de la jeune Mélanie Turgeon.

• (1400)

Ce n'était pas pas la première fois que Mélanie montait sur le podium depuis le début de la compétition. À deux reprises déjà, elle avait réussi cet exploit: d'abord avec une médaille d'argent en Super–G, puis en gagnant le bronze en descente.

La victoire d'hier place Mélanie en tête du classement général des championnats. Aujourd'hui aura lieu une nouvelle épreuve, en slalom celle–là. Je tiens, au nom du Bloc québécois et en mon nom, à lui souhaiter bonne chance. Nous sommes fiers de toi Mélanie, ne lâche pas!

* * *

[*Traduction*]

LA CONTREBANDE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, depuis l'annonce des mesures de lutte contre la contrebande, plusieurs postes–frontières du Manitoba restent ouverts 24 heures sur 24. Les contrebandiers ont compris qu'il fallait éviter ces derniers.

En outre, on y a assigné des agents de douanes supplémentaires, qui sont de service la nuit. La seule chose qui ait augmenté à ces postes–frontières est le nombre de véhicules qui vont aux États–Unis profiter de ce que l'essence, les aliments et les boissons alcoolisées y sont moins chers.

Cet argent, qui fuit vers le Sud, devrait être dans la poche des entrepreneurs manitobains. Tout le monde s'entend pour dire qu'on devrait concentrer nos efforts sur la lutte à la contrebande, mais au lieu de cela, les agents de la GRC, qui ne sont déjà pas assez nombreux, doivent faire face à une augmentation de la contrebande, non seulement de cigarettes, mais aussi de spiritueux et d'armes à feu.

Ne serait–il pas plus logique de fermer les postes–frontières la nuit et d'augmenter le nombre d'agents de la GRC pour mieux patrouiller la frontière?

* * *

LES FEMMES ENTREPRENEURS

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, même si c'est mercredi dernier que nous célébrions la Journée internationale de la femme, je voudrais rendre hommage aujourd'hui aux femmes entrepreneurs.

En 1989, les femmes ont créé 50 p. 100 de toutes les nouvelles entreprises au Canada. Au Canada atlantique, le pourcentage d'entreprises dirigées par des femmes et comptant au moins cinq employés à temps plein est passé de 16 p. 100 à 18 p. 100 entre 1984 et 1990. Les femmes réussissent aussi dans les entreprises déjà en place.

Dans ma circonscription, une ancienne employée de banque, M^me^ Lois Robarts, a acquis la société Advocate Harbour Seafoods en 1990. Elle a, depuis, augmenté son chiffre d'affaires et agrandi son entreprise qui compte maintenant cinq employés. Ce fait est important puisque les petites entreprises ont créé 90 p. 100 des nouveaux emplois dans la région au cours des années 80.

Il est urgent que les comités conjoints gouvernement–entreprise, que nous créons actuellement afin d'encourager les petites entreprises, soient particulièrement conscients du potentiel économique des femmes au Canada atlantique.

* * *

LE BUDGET

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis enchanté de constater que le gouvernement a annoncé dans le budget son intention d'examiner le financement de quelque 500 groupes d'intérêts spéciaux, qui comptent sur l'argent des contribuables au lieu d'assurer eux–mêmes leur financement. Les résultats de cet examen prendront effet dans le budget de 1995.

J'espère que l'examen entraînera des réductions permanentes là où c'est nécessaire dès cette année plutôt que l'an prochain. Nous devons répondre immédiatement aux vrais besoins, sans attendre davantage.

* * *

L'EMPLOI

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, comme tous les Canadiens je trouve encourageante la baisse du taux de chômage enregistrée au Canada en février. À mon grand regret, je dois cependant informer la Chambre que la circonscription de Brant n'a pas eu autant de chance.

Le taux de chômage mensuel y a fait un bond de 11,7 p. 100 à 14,1 p. 100 en février, bien au–delà de la moyenne provinciale de 10,7 p. 100.

Le gouvernement pourrait contribuer à atténuer le problème du chômage dans les petites localités en décentralisant ses services. Dans ma circonscription, par exemple, nous n'avons aucun établissement d'enseignement postsecondaire et le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire y est bien inférieur à la moyenne nationale.

Ma communauté bénéficierait grandement de la présence sur son territoire d'un centre fédéral de recherche et de développement ou de tout autre institut ou agence technologique.

Même si je suis tout à fait en faveur des mesures de création d'emplois annoncées dans le budget, je crois néanmoins que les

Article 31 du Règlement

gouvernements pourraient aussi avoir recours à la décentralisation pour créer des débouchés dans les petites localités.

J'encourage le gouvernement à agir en ce sens.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, la campagne publicitaire «Les mines une industrie à appuyer», lancée par l'industrie minière, en septembre dernier, a reçu un appui massif de la population de plus de 150 localités minières du Canada et du Québec et de nombreux autres Canadiens et Québécois qui ont à coeur l'avenir de cette industrie.

L'industrie minière joue un rôle de premier plan dans l'économie et requiert, en conséquence, une attention plus sérieuse et une action urgente du gouvernement.

Les réserves de minerais diminuent constamment au Canada. Pourtant, le pays ne peut pas se permettre de voir l'industrie s'éteindre, compte tenu d'une importante contribution du secteur minier à l'économie nationale et au développement régional. Le gouvernement doit prendre des mesures pour relancer les activités de cette industrie. Il est temps, notamment, de se pencher sur la question de bonification éventuelle du traitement fiscal octroyé aux actions accréditives, ainsi que sur la nécessité de définir le terme «recherche et développement» dans la Loi de l'impôt pour y inclure l'exploration minière.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA COUPE DU MONDE DE SKI ALPIN

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, au cours des deux derniers week–ends, la station de ski de Whistler, dans ma circonscription, a été l'hôte de trois épreuves de la Coupe du monde de ski alpin.

Ces événements ont remporté un vif succès grâce aux énormes efforts déployés par un grand nombre de bénévoles, la direction et les employés de la Whistler Ski Corporation, les diverses fédérations sportives intéressées, les médias et les commanditaires. Plus de 12 000 spectateurs ont assisté à ces compétitions, qui ont été suivies aussi par un très grand nombre de téléspectateurs dans le monde entier.

Dans la descente féminine, Michelle Ruthven a pris la troisième place, Kate Pace la quatrième et Kerrin Lee–Gartner, la neuvième. Dans la descente masculine, Cary Mullen a fini au cinquième rang, Rob Boyd au dixième et Edi Podivinski, au quatorzième. Cary Mullen a également décroché la cinquième place au super–géant, hier.

Remercions tous ceux qui ont fait de cet événement un tel succès. Il faut reconnaître le mérite de ceux qui ont bravé l'un des parcours les plus difficiles du monde et plus particulièrement, transmettre toutes nos félicitations et nos remerciements chaleureux à ceux qui nous ont si bien représentés en battant certains des meilleurs compétiteurs du monde.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES VI^e JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, jeudi dernier a eu lieu l'ouverture officielle des VI^e Jeux paralympiques d'hiver, à Lillehammer, en Norvège.

[*Traduction*]

Les Jeux paralympiques constituent la principale compétition pour l'élite des athlètes handicapés.

[*Français*]

Six cents athlètes représentant 31 pays participent à ces Jeux, qui ont lieu du 10 au 19 mars.

[*Traduction*]

Le Canada est représenté par 34 athlètes qui participeront aux épreuves de ski alpin, de ski de fond, de hockey sur traîneau, de biathlon et de courses de traîneaux sur glace. Ces athlètes méritent qu'on leur apporte tout notre appui et qu'on reconnaisse tous les efforts qu'ils déploient pour exceller dans leur sport.

Stacy Kohut, de Calgary, a remporté aujourd'hui la première médaille d'or du Canada à ces Jeux paralympiques, en super–géant. Lana Spreeman, de Calgary aussi, a obtenu pour sa part deux médailles de bronze, une en descente et l'autre en super–géant. Ramona Hot, d'Edmonton, a décroché une médaille de bronze dans une autre descente.

[*Français*]

J'ai le grand plaisir de vous annoncer que le Canada a déjà remporté quatre médailles à ces Jeux.

* * *

[*Traduction*]

LE ROTARY INTERNATIONAL

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, l'unité canadienne est renforcée par la contribution généreuse de nombreux organismes qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire du Canada un pays où il fait mieux vivre.

C'est le cas notamment du Rotary international. C'est M. Allan Shulman qui me l'a fait connaître pour la première fois il y a 12 ans, et au fil des ans, j'ai été fort impressionné par le rôle de premier plan que ses membres jouent dans leurs collectivités respectives.

En reconnaissance de leur apport à la société, je voudrais préciser à la Chambre les principes qui doivent guider les paroles, les pensées et les actes des membres de cette organisation.

Premièrement, est–ce la vérité?

Deuxièmement, est–ce équitable pour tous les intéressés?

Troisièmement, cela va–t–il susciter de la bonne volonté et accroître les liens d'amitié qui existent déjà?

Quatrièmement, cela va–t–il être avantageux pour tous les intéressés?

Les membres des clubs Rotary reflètent le véritable esprit des Canadiens grâce auquel le Canada demeurera toujours un pays fort et uni.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, hier, quelque 3 000 personnes se sont mobilisées pour appuyer le maintien du Collègue militaire royal de Saint–Jean. La solidarité était au rendez–vous avec les citoyennes et les citoyens de Saint–Jean, de la Montérégie, de la grande région de Montréal et de mon propre comté. Faisant front commun, des représentants politiques de toute allégeance y étaient représentés pour véhiculer le même message que le Collège militaire francophone de Saint–Jean doit demeurer.

Le gouvernement fédéral ne doit pas commettre l'erreur de fermer cette institution unique en Amérique, qui permet de former des officiers de l'armée dans leur langue et dans leur milieu. Il doit revenir sur sa décison, avoir le courage d'admettre qu'il s'est trompé, s'il veut démontrer clairement que les institutions francophones ont une place dans le régime fédéral.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, on recourt beaucoup trop souvent à des accusations de racisme pour ternir la réputation du Parti réformiste. Bien sûr, ces allégations sont complètement fausses et ne favorisent aucunement la bonne marche des travaux quotidiens de la Chambre.

On formule ces accusations pour réagir au fait que les réformistes n'hésitent pas à parler ouvertement et honnêtement, entre autres, sur les question concernant les affaires autochtones et l'immigration. Dans leurs discours ou leurs interventions, les députés d'en face semblent parfois plus préoccupés à utiliser des termes politiquement corrects qu'à traiter l'essentiel de ces questions.

Or, tout député devrait pouvoir s'exprimer sans toujours se demander ce qui est politiquement correct. Un retour aux valeurs fondamentales, y compris le droit au respect et à la considération peu importe le sexe, la race ou la religion, serait fort bénéfique à la Chambre.

* * *

LE LOBBYING

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, aux pages 94 et 95 du livre rouge, le gouvernement s'est engagé à élaborer un code de déontologie sévère pour les lobbyistes, dont l'application incomberait à un conseiller indépendant devant être nommé sous peu.

Les électeurs de Simcoe–Nord et les Canadiens en général s'attendent à une réforme importante du fonctionnement des lobbys. D'après moi, le gouvernement doit aller jusqu'à rendre obligatoire la divulgation complète des honoraires et la liste des clients et des représentants du gouvernement dans le cas de lobbys de premier ou de deuxième niveau.

De plus, le gouvernement devrait sérieusement songer à rendre les honoraires versés aux lobbyistes non déductibles du revenu imposable.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes apprécient beaucoup le fait que ce gouvernement ait tenu bon avec ses promesses électorales lors du dernier Budget. En allant de l'avant avec ces réformes, la population canadienne sera d'autant plus satisfaite qu'un effort sérieux est fait pour réintégrer l'éthique politique dans nos institutions parlementaires.

* * *

[*Traduction*]

L'UKRAINE

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aux victimes de la famine de 1933 en Ukraine et rappeler cet événement atroce à tous les Canadiens.

L'an dernier, cela faisait 50 ans qu'avait eu lieu cette famine et, partout en Amérique du Nord et en Europe, les Ukrainiens ont organisé des cérémonies spéciales pour rappeler les atrocités commises contre leurs concitoyens.

C'est au cours de l'hiver de 1932–1933 que la famine a fait le plus grand nombre de victimes et, alors qu'en ville, les gens étaient en bonne santé et recevaient de la nourriture, la campagne a été complètement dévastée. Au printemps de 1933, les gens mouraient au rythme de 25 000 par jour et, à la fin de l'année, entre six et dix millions d'Ukrainiens avaient succombé à la faim.

Aujourd'hui encore, des Ukrainiens marquent les 50 ans de cette famine, mais les événements restent peu connus.

Je comprends que nous ne pouvons pas faire grand–chose pour toutes ces victimes. Nous pouvons néanmoins rappeler aux Canadiens l'injustice sociale et politique qui est restée relativement secrète beaucoup trop longtemps, et faire en sorte que de telles atrocités ne se répètent jamais.

* * *

LE HOCKEY UNIVERSITAIRE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, en fin de semaine, l'équipe de hockey de l'université Acadia participait pour une troisième année consécutive au Championnat national de hockey universitaire, qui se déroulait à Toronto. Pour un établissement de 3 000 étudiants, c'est un véritable exploit.

Même si les hockeyeurs de l'université Acadia, champions nationaux en titre, ont dû s'incliner devant l'équipe de l'Université de Lethbridge, qui devait finalement remporter le championnat, je me dois de souligner leurs hauts faits.

Avec à sa tête Duane Dennis, nommé joueur de l'année par l'USIC, l'équipe d'Acadia a connu une saison remarquable, sous les signes du dévouement, du travail acharné et de la poursuite de l'excellence.

Je suis fier des jeunes hockeyeurs de l'université Acadia, tant pour leur participation au programme de hockey que pour leurs succès scolaires. Ces jeunes gens ont prouvé qu'ils pouvaient évoluer de façon responsable et consciencieuse sur la glace, en classe et au sein de leur communauté.

Félicitations à l'équipe de l'université Acadia. Vos exploits vous honorent.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé que son ministère allait transférer ses responsabilités aux Premières Nations du Canada, en commençant par un projet pilote qui se déroulera au Manitoba.

Tout ce que je peux dire, c'est qu'il était grand temps. On a beaucoup parlé à la Chambre de la nécessité de définir l'autonomie gouvernementale. Ce concept ne peut se définir de la même façon au Yukon et au Manitoba, car il faut tenir compte du patrimoine culturel des divers groupes autochtones visés. La définition doit être établie dans le cadre de négociations.

Chaque accord sera défini en fonction de l'histoire et de la culture des peuples autochtones eux–mêmes. Cette initiative est extrêmement importante. Voilà pourquoi je demande au ministre de déposer à la Chambre un plan de dévolution clair, avec des délais précis et les ressources financières nécessaires pour mener à bien le projet. On pourra ainsi savoir si le gouvernement agit de bonne foi ou s'il ne fait qu'une autre promesse qu'il n'a pas l'intention de tenir.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Plusieurs membres du gouvernement participent au Sommet du G–7 sur l'emploi, qui se tient aujourd'hui à Détroit. Selon une source gouvernementale citée par les journaux de ce matin, le Canada entend soumettre à ses partenaires du G–7 une proposition visant à mettre en place un crédit d'impôt pour les employeurs qui créent des emplois nouveaux et pour ceux qui maintiennent des emplois.

Je demande au premier ministre s'il nous confirme que le Canada s'apprête à faire une telle proposition, et s'il faut s'attendre à ce que le gouvernement mette sur pied ce genre de crédit d'impôt, qui serait alloué aux employeurs qui créent de nouveaux emplois et à ceux qui maintiennent des emplois qui seraient autrement menacés par des mutations technologiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre des Finances va faire une proposition sur la taxation canadienne à Détroit. Je pense que les ministres qui sont là aujourd'hui le sont pour examiner avec leurs collègues des solutions qui pourraient s'appliquer dans le monde occidental et que beaucoup d'idées y seront débattues. Mais à Détroit, le ministre des Finances ne fera pas de proposition qui touche les contribuables canadiens. Tout ça doit être fait normalement, comme il y a quelques semaines lors du dépôt du Budget.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est très décevant d'entendre dire qu'autant de ministres sont partis pour aller discuter et bavarder sans qu'ils n'aient rien à proposer de nouveau.

Je demande au premier ministre quelle est alors la justification de cette présence au Sommet du G–7, si ce n'est pas pour arriver avec des idées nouvelles.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nos ministres vont parler de ce que nous essayons de faire au Canada en ce moment, et j'imagine que les ministres des autres pays vont expliquer ce qu'ils essaient de faire dans chacun de leur pays. Le niveau inacceptable de chômage qui existe est un problème qui afflige le monde occidental actuellement. C'est pourquoi le président Clinton a convoqué ce sommet, pour que les ministres responsables dans ce domaine puissent se rencontrer et échanger des idées. Et si de ce sommet sortent des idées nouvelles qui peuvent s'appliquer à la situation canadienne, je suis sûr que nos ministres seront heureux d'en prendre note et d'en faire rapport au Parlement canadien.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faut souhaiter que les représentants à ce sommet vont faire autre chose que d'échanger des taux de chômage de leurs pays respectifs. Ce n'est pas très encourageant tout cela.

Je voudrais demander au premier ministre s'il peut nous indiquer aujourd'hui si, à la suite du Sommet du G–7, son gouvernement compte instaurer une véritable politique, une véritable stratégie de création d'emploi, pour enfin redonner un peu d'espoir au million et demi de chômeurs que nous avons et en particulier aux jeunes, dont près de 20 p. 100 sont privés d'emploi.

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous en avons discuté ces dernières semaines au cours du débat sur le budget. Nous avons exposé nos programmes, soit le Programme d'infrastructure et Service jeunesse. Nous voulons nous assurer, en modifiant la nature de nos programmes sociaux, de pouvoir consacrer davantage de fonds à la création d'emplois.

Dans nos entretiens avec d'autres dirigeants, il sera question de leur démarche et de la nôtre, puisque ces entretiens ont justement pour but d'échanger des idées et d'essayer d'assurer le plus de stabilité possible au monde occidental. Tout le monde convient qu'il vaut mieux se parler que de ne pas se parler.

C'était une bonne initiative de la part du président américain d'inviter tous les ministres responsables du travail et de l'emploi à se rencontrer.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement chante sur tous les tons que sa véritable priorité est la relance de l'emploi. Une importante délégation de ministres canadiens participe aujourd'hui à une conférence du G–7 dont nous pensions qu'elle portait sur les moyens de relancer l'emploi.

Pendant ce temps, le gouvernement maintient la hausse des cotisations à l'assurance–chômage, qu'il a lui–même décrétée le 1er janvier dernier, une véritable taxe à l'emploi, qualifiée d'aberrante par le ministre des Finances lui–même, ici même, dans cette Chambre, la semaine dernière.

• (1420)

Si le gouvernement est logique avec lui–même lorsqu'il parle de création d'emploi, le premier ministre ne reconnaît–il pas qu'il doit dès maintenant annuler la hausse des cotisations d'assurance–chômage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que le gouvernement a fait. Le gouvernement précédent, le gouvernement conservateur, avait décrété que les contributions à l'assurance–chômage allaient passer à 3,30 $. Nous avons adopté une loi pour les réduire à 3,07 $ pour l'année en cours et nous avons décidé de les ramener à 3 $ au début de l'année prochaine. Par conséquent, c'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons adopté une législation, votée par ce Parlement, qui exigerait 3,30 $. Nous avons réduit cette contribution à 3,07 $ pour l'année en cours et à 3 $ à compter du 1er janvier 1995.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je dois d'abord rappeler au premier ministre qu'il a lui–même fait passer la cotisation d'assurance–chômage à 3,07 $ à compter de janvier 1994, tel que l'avaient décidé les conservateurs, et que la décision prise est de maintenir ce montant de 3,07 $ jusqu'en janvier prochain pour aller chercher 800 millions de dollars dans les poches des Canadiens.

Le premier ministre ne reconnaît–il pas que l'annulation de la hausse des cotisations maintenant aurait un effet immédiat sur l'emploi, et ne convient–il pas que si la hausse des cotisations est aberrante, comme l'a reconnu le ministre des Finances, son maintien jusqu'en janvier prochain l'est encore bien davantage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est probable que nous aurions préféré la réduire à 3 $ immédiatement, mais nous subissons d'importantes contraintes budgétaires dans ce pays. Nous avons tout de même réduit les

cotisations à 3,07 $ pour cette année, puisqu'elles devaient être de 3,30 $ et elles passeront à 3 $ l'an prochain.

Il aurait probablement été plus agréable pour nous de dire que c'était 3 $, mais il ne s'agit pas seulement de vouloir être agréable. Il faut faire ce qui est possible dans les circonstances, et la décision du ministre des Finances de les réduire à 3,07 $ la première année et à 3 $ la deuxième année était la meilleure décision qu'il puisse prendre dans les circonstances.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Comme on l'a déjà signalé, le Canada a envoyé des représentants à ce sommet du G–7, à Detroit, pour discuter d'emploi et de sous–emploi sur la scène internationale. Le premier ministre peut–il me dire si ses ministres vont avancer à ce sommet des propositions précises en matière de création d'emplois et, en particulier, s'ils vont y faire valoir le point de vue du secteur privé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est certes ce que le ministre des Finances et ses collègues vont faire.

Nous avons dit que, au Canada, 85 p. 100 des emplois seront désormais créés par les petites et moyennes entreprises. Voilà pourquoi nous avons adopté des lois et prévu des rajustements qui inciteront le secteur privé à créer ces emplois.

Nos ministres vont donc aller expliquer à ces gens–là la technique que nous avons décidé d'adopter au Canada, dans l'espoir que d'autres puissent en bénéficier.

Si, au cours de ces entretiens, quelqu'un proposait la solution miracle, nous l'appliquerions bien évidemment, mais la situation est compliquée dans tous les pays du monde.

Nous savons que le Canada a un problème. Certains préconiseront peut–être que nous réduisions ou que nous abandonnions le salaire minimum. Mais cela ne convient pas à un pays comme le nôtre. Nous ne voulons pas établir des ateliers de misère au Canada pour donner de l'emploi aux Canadiens. Notre pays est un pays civilisé qui veut procéder de façon civilisée. Nous avons un bon régime, mais si quelqu'un a mieux à proposer, je serai tout ouïe.

Je suis un libéral. Je ne suis pas un doctrinaire. Je sais emprunter à gauche et à droite lorsque la solution est bonne.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, nous comprenons la réponse du premier ministre et nous savons très bien qu'il emprunte.

Le premier ministre a mentionné ce que le ministre des Finances admet maintenant, soit qu'une réduction de 1 milliard de dollars des dépenses au titre de l'assurance–chômage créera plus d'emplois qu'une augmentation de 1 milliard de dollars des dépenses au titre de l'infrastructure. Par conséquent, pour être logique, le Canada recommandera–t–il des réductions d'impôts comme stratégie de création d'emplois à la réunion du Groupe des Sept?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le programme d'infrastructure est un très bon programme qui créera des emplois immédiatement. Il a été accueilli favorablement par tous les gouvernements provinciaux et par toutes les municipalités, y compris la belle ville de Calgary. C'est un bon programme, mais ce n'est là qu'un élément de notre stratégie.

Nous avons modifié certaines lois adoptées par le gouvernement conservateur qui prévoyaient des augmentations des cotisations d'assurance–chômage versées par le secteur privé. Nous avons ramené ces cotisations de 3,30 $ à 3 $ sur deux ans, ce qui mettra environ 300 millions de dollars de plus entre les mains des petites entreprises.

Toutefois, nous devons adopter une méthode équilibrée, comme je l'ai expliqué plus tôt. Nous pouvons créer des emplois tout en améliorant l'infrastructure de notre pays. C'est un bon programme, particulièrement en cette période où le taux de chômage est très élevé.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances et certains ministériels commencent à admettre que la réduction du fardeau fiscal est la façon la plus directe de créer des emplois. Cependant, le ministre du Développement des ressources humaines continue de répéter que l'augmentation des dépenses gouvernementales au titre de programmes comme celui d'infrastructure est le moyen le plus direct de créer des emplois, ce que le premier ministre semble dire aussi dans une certaine mesure.

Les ministres présents à la réunion du G–7 chantent–ils tous le même refrain? Quelle stratégie le Canada préconise–t–il à cette réunion: la création d'emplois stimulée par le gouvernement grâce à des augmentations de dépenses ou la création d'emplois stimulée par le secteur privé grâce à des réductions d'impôts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ces deux techniques ont été employées dans le dernier budget.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, 3 000 personnes ont protesté hier à Saint–Jean contre la décision du gouvernement fédéral de fermer le seul collège militaire francophone au Canada. Faisant volte–face sur cette question, le premier ministre du Québec affirme maintenant, et je le cite: «Le Collège de Saint–Jean doit continuer d'exister et doit conserver sa vocation militaire.»

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre confirme–t–il que son gouvernement négocie actuellement avec le gouvernement du Québec pour assurer le maintien de certaines activités de formation militaire au Collège militaire de Saint–Jean?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous discutons en ce moment, avec le gouvernement du Québec afin de nous assurer que si ce collège peut servir aux

fins d'enseignement supérieur dans la province de Québec, nous serons très heureux de collaborer avec le gouvernement du Québec. Nous n'en sommes venus à aucune conclusion. Nous avons dit que, lorsqu'il y aura des fermetures partout au Canada, nous tenterions de trouver des solutions pour aider les municipalités ou les villes affligées de façon à en minimiser l'impact.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, doit–on comprendre que le premier ministre rejette l'appel du premier ministre du Québec qui voit dans le maintien de Saint–Jean, et je le cite «une occasion rêvée de donner un contenu réel à la dualité linguistique canadienne».

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, hier, en voyant la manifestation qu'il y avait là–bas, je me rappelais les gens qui étaient là et, très souvent, c'étaient les mêmes personnes qui, selon moi, en 1970 ou 1971, protestaient parce qu'on cherchait à obtenir pour le Collège de Saint–Jean le statut d'université et y permettre l'émission d'un certificat universitaire. Après bien des négociations, l'Université de Montréal a refusé sous les pressions, même chose à l'Université du Québec et c'est, heureusement, l'Université de Sherbrooke qui a accepté. Les mêmes nationalistes qui étaient là il y a 20 ans ne voulaient pas que le Collège de Saint–Jean existe pour les francophones du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il est généralement admis que la science contribue beaucoup à la création d'emplois dans le nouveau contexte économique. Pourtant, le gouvernement parle très peu du rôle de la science.

Le gouvernement possède–t–il une politique scientifique? Si oui, le premier ministre pourrait–t–il nous dire en quelques mots en quoi elle consiste?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député n'a pas besoin de quelques mots; il lui suffit de lire le budget. Nous avons décidé de consacrer davantage à la science au Canada. Dans le livre rouge, que le député devrait lire, il est dit que le Canada a besoin d'investir dans la recherche et le développement pour se retrouver dans une position concurrentielle sur les marchés internationaux au XXI^{e} siècle.

• (1430)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président.

Le gouvernement précédent avait tenté de fixer le total des dépenses en recherche et développement au Canada quelque part entre 2 et 3 p. 100 du PIB. Le premier ministre pourrait–il nous dire quels objectifs ont été fixés pour les dépenses en recherche et développement à l'échelle nationale et, plus précisément, à l'échelle des ministères et autres organismes de son gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le député lit le budget, il trouvera ses réponses.

Je suis heureux de voir que, après quatre mois, un député réformiste demande au gouvernement de dépenser davantage. Je trouve cela très rafraîchissant à entendre. Nous entendons cela tous les jours. Le Parti réformiste s'est enfin ouvert les yeux sur la réalité. Tant mieux.

* * *

[*Français*]

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Près de 20 p. 100 des jeunes Québécois et Canadiens sont aujourd'hui en chômage, soit un record inacceptable de 428 000 jeunes de moins de 25 ans. Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé qu'il veut mieux préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail.

Le premier ministre reconnaît–il que son programme d'apprentissage pour les jeunes ne correspond en aucune façon aux besoins du Québec, puisque le Québec n'a reçu que deux millions de dollars sur un budget global de 225 millions de dollars, en 1993, en vertu de ce programme, soit moins de 1 p. 100 de l'argent versé.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si la situation était si déplorable sous l'ancien gouvernement, nous avons l'intention d'y remédier. Cela s'inscrit dans la politique de ce gouvernement. Nous voulons nous assurer que le Québec n'est pas moins bien traité que les autres provinces.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au premier ministre. Si le Québec reçoit moins, c'est que la formation professionnelle et le système d'éducation, au Québec, ne comprennent pas de cours d'apprentissage ou de mécanismes d'apprentissage tels qu'ils existent dans le reste du Canada. Il y a un autre système.

Constatant les ratés de ce programme, est–ce que le premier ministre peut s'engager à attribuer au Québec sa juste part des fonds versés en vertu de ce programme afin que Québec les utilise de façon plus efficace et selon ses propres priorités?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous essayons de faire en ce moment. Et c'est pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines discute avec son homologue provincial, afin de trouver un arrangement qui permettra au Québec de recevoir sa juste part et de s'en servir d'une façon efficace pour que les jeunes du Québec, comme les autres jeunes Canadiens, soient les mieux préparés pour entrer sur le marché du travail. En effet, cela sera très difficile aussi bien pour eux que pour les autres.

Il faut travailler en collaboration pour nous assurer que le niveau de préparation de tous les jeunes Canadiens nous permette d'occuper la place qui nous revient dans le monde très concurrentiel qui nous attend dans les années à venir.

[*Traduction*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement actuel s'est engagé à appliquer le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones au Manitoba. La semaine dernière, ni le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ni le ministre des Affaires intergouvernementales n'étaient capables de donner à la Chambre une définition claire et simple de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

En tant que chef du gouvernement et en tant qu'ancien ministre des Affaires indiennes, le premier ministre aura–t–il l'obligeance de donner à la Chambre sa définition de cette autonomie gouvernementale, en ce qui concerne tout particulièrement le Manitoba?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je vais répondre à la question, même si mon ministre chargé des relations fédérales–provinciales y a déjà répondu la semaine dernière.

Quand on négocie avec un groupe pour déterminer en quoi devrait consister la direction de leurs propres affaires, on ne peut donner la décision finale avant qu'elle ait été négociée.

Quels sont les objectifs du gouvernement? Ils ne sont pas très compliqués. J'ai été ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pendant plus de six ans. Je sais que nous avons besoin d'un régime différent dans le cadre duquel nous pouvons déléguer aux autochtones le pouvoir de prendre leurs propres décisions. J'ai maintes fois répété que nous avons fait beaucoup d'erreurs. Le temps est peut–être venu de laisser les autochtones faire les leurs, en leur donnant le pouvoir de décider en matière d'éducation, de bien–être social, de logement et de développement économique à l'échelle locale sans avoir à attendre des instructions des bureaucrates d'Ottawa.

• (1435)

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, en guise de question supplémentaire, une fois qu'il sera parvenu d'une façon ou d'une autre à établir cette définition, le gouvernement fédéral permettra–t–il aux autochtones et à tous les habitants du Manitoba d'exprimer leur approbation ou leur désapprobation au moyen d'un référendum?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre ont été élus pour prendre des décisions. Il y aura un vote à la Chambre des communes. Je ne pense pas que, chaque fois que surgit un problème difficile au Canada, nous puissions nous en laver les mains en tenant un référendum. Ce n'est pas ma façon de procéder.

Le gouvernement a à prendre des décisions difficiles. Si nous ne prenons pas de bonnes décisions, il appartient aux électeurs de nous le faire savoir lors des élections suivantes. C'est la démocratie à son meilleur. La situation dans ce domaine est déjà assez compliquée pour ne pas laisser une énorme majorité trancher sur un sujet complexe comme celui–ci, d'autant plus qu'il suscite des tensions interraciales, car ce n'est pas une bonne façon de procéder. La bonne façon consiste pour chacun d'entre nous à prendre ses propres responsabilités et à voter à la Chambre des communes, et à s'accommoder du jugement que nous avons exprimé au nom de nos électeurs ici à la Chambre.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La prise de contrôle de Ginn Publishing par la compagnie américaine Paramount continue de soulever la controverse. Pendant ce temps, le gouvernement persiste à cacher le nom de la personne qui aurait contracté l'engagement verbal ayant permis cette transaction.

Dans le cadre de sa grande politique de transparence, le premier ministre ne trouve–t–il pas inquiétant, voire malsain, que le Parlement ne puisse connaître l'identité de l'auteur de l'engagement verbal qui a fait déraper la politique prévue, quant à la propriété des industries canadiennes culturelles? Qui le gouvernement protège–t–il dans cette histoire?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a fait une déclaration très complète sur la transaction concernant la société Ginn. Elle figure à la page 1838 du hansard. En résumé, nous étions légalement tenus de conclure ce marché, et c'est ce que nous avons fait. C'est une obligation que nous ont léguée nos prédécesseurs.

Notre gouvernement a réussi à améliorer le marché, en établissant des conditions concernant le contenu canadien, les auteurs et la distribution. Le Canada a conclu un excellent marché.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, j'aurais cru qu'une politique transparente par définition en est une qui n'a rien à cacher et qui répond aux questions posées. Nous demandions un nom; nous ne l'avons pas.

Le ministre du Patrimoine tente d'abriter sa démission dans cette affaire derrière les changements apportés à la politique de Baie–Comeau par les conservateurs en 1992. Pour éviter la répétition d'un tel gâchis, le premier ministre prend–il l'engagement aujourd'hui de rétablir pleinement les dispositions de la politique de Baie–Comeau protégeant la propriété canadienne sur les industries culturelles?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, la question que soulève le député est intéressante. La décision a été prise en 1989, lorsque le chef du Bloc québécois faisait partie du Cabinet. Il possède peut–être au sujet de cette transaction des informations privilégiées qu'il aimerait partager avec la Chambre. C'est

à ce moment–là que la question s'est posée, et c'était la responsabilité du gouvernement précédent. Si le député cherche un responsable, il n'a qu'à regarder dans la première rangée où prennent place les députés de son propre parti.

* * *

• (1440)

ABANDON DE LIGNES DE CHEMIN DE FER

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'abandon d'un certain nombre de lignes et de subdivisions ferroviaires en Ontario est actuellement à l'étude à l'Office national des transports. Dans ma circonscription, celle de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, l'ONT doit se prononcer sur l'abandon de la subdivision Meaford, entre Barry et Collingwood. Des acheteurs seraient intéressés, mais ils hésitent à cause d'une loi ontarienne sur le travail, la loi 40.

Le ministre des Transports est–il intervenu auprès du gouvernement ontarien pour veiller à ce que les rails ne soient pas arrachés avant que cette question critique ne soit réglée, de manière que nous ayons une infrastructure de transport solide et diversifiée?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à ce que ma réponse soit claire, au sujet des démarches que nous pouvons entreprendre auprès du gouvernement ontarien. Nous tenons évidemment à respecter les compétences de la province en la matière. Je dirai cependant à mon collègue qu'un certain nombre d'entreprises ont manifesté de l'intérêt pour l'exploitation de courts tronçons de chemin de fer en Ontario comme ailleurs au Canada, encouragées par quelques essais assez concluants qui ont été tentés dans notre pays.

Il faut bien admettre toutefois que, depuis la présentation et l'adoption de cette loi à Queen's Park, l'intérêt s'est beaucoup émoussé. C'est regrettable, car il y a indéniablement de nombreuses occasions pour les exploitants qui veulent utiliser de courts tronçons qu'ils peuvent racheter dans diverses régions. Il est regrettable qu'ils ne puissent pas, selon moi, profiter de ces possibilités aussi facilement qu'ils auraient pu le faire en Ontario si cette loi n'avait pas été adoptée.

* * *

L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE VANCOUVER

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

L'administration portuaire de Vancouver a récemment approuvé un projet de casino semblable à ceux de Las Vegas même si les casinos à but lucratif sont illégaux en Colombie–Britannique. Le ministre peut–il expliquer pourquoi un organisme fédéral accepte des appels d'offres pour des activités qui sont illégales en Colombie–Britannique?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident que la proposition qu'étudie l'administration portuaire de Vancouver ne porte pas sur l'approbation de l'exercice d'activités illégales.

L'une des politiques de notre gouvernement, en ce qui concerne non seulement les ports, mais encore la cession du contrôle des aéroports, consiste à autoriser l'autonomie locale. On ne peut gagner sur les deux tableaux. Je suis convaincu que les responsables de la région de Vancouver et sa banlieue qui s'occupent de la gestion des installations et des biens immobiliers portuaires tiendront compte de l'intérêt supérieur non seulement de la région, mais aussi de la province de la Colombie–Britannique. Nul doute qu'ils se gardent bien d'entreprendre quoi que ce soit qui aille à l'encontre des lois.

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. J'ai une question supplémentaire à lui poser.

Ce projet a causé beaucoup d'émoi en Colombie–Britannique. Il est clair que le gouvernement fédéral n'a pas le mandat de favoriser le jeu et l'établissement de casinos au Canada.

Étant donné l'absence totale de consultation publique, le ministre peut–il expliquer aux citoyens inquiets de la Colombie–Britannique, voire du reste du pays, quand et pourquoi le gouvernement fédéral a décidé d'approuver ce projet de casino?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais d'abord clarifier une déclaration faite par le député qui, j'en suis sûr, ne voulait pas induire la Chambre en erreur. C'est que le gouvernement n'approuve pas cette décision, qui a été prise par un conseil local autonome composé de représentants choisis au moyen d'un processus de sélection très large.

Quant à l'utilisation qui sera faite des terrains, cela reste à déterminer, car le gouvernement de la Colombie–Britannique ne s'est pas encore prononcé sur la question. Comme le député le dit, la loi ne permet pas ce genre d'activités à l'heure actuelle. J'estime que les habitants de cette région pourraient en profiter pour examiner la question et faire valoir leur point de vue au gouvernement du Canada, au gouvernement de la Colombie–Britannique et, bien sûr, à l'administration portuaire.

Cependant, aucune décision définitive n'a encore été prise. Je comprends les préoccupations du député aussi bien que celles de nombreux habitants de la Colombie–Britannique au sujet de cette proposition.

[*Français*]

LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais dire que la transparence doit s'exercer et peut s'exercer quand on connaît notre actualité politique. Ce qui n'est pas évident pour l'autre côté.

• (1445)

Ma question s'adresse au premier ministre. Rogers Communications s'apprête à prendre le contrôle du groupe Maclean Hunter. Cette mégatransaction créera un quasi–monopole dans le secteur de la câblodistribution, ce qui soulève d'importantes interrogations quant au niveau de concurrence dans cette industrie.

Ma question est la suivante: Le premier ministre reconnaît–il que cette prise de contrôle va créer une situation monopolistique en matière de câblodistribution, qui aura un impact négatif sur les tarifs ainsi que sur la diversité de l'information disponible aux consommateurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, selon moi, avant que toutes les approbations soient données, il faut qu'il y ait une présentation devant les commissaires du CRTC, et je ne suis pas en mesure de commenter la décision de ce tribunal avant même qu'il ait tenu des audiences publiques.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je pense que nous sommes ici pour avoir des réponses.

Le premier ministre ne croit–il pas que cette position monopolistique dans la câblodistribution et la participation de Rogers dans 32 p. 100 des actions d'Unitel procurent un avantage indu à cette compagnie dans la réalisation de l'autoroute électronique face à ses compétiteurs de la câblodistribution et de la téléphonie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la question n'est pas de compétence ministérielle en ce moment. Pour des acquisitions de cette nature dans un domaine comme celui–là, le Parlement du Canada a créé une commission complètement indépendante qui doit rendre un jugement. Le seul pouvoir que nous avons, et il est très limité, puisque le Parlement a exprimé le voeu que les décisions soient prises par des gens qui ne siègent pas à l'exécutif, nous oblige à attendre pour connaître ce que la commission décidera en la matière. Ce n'est pas qu'on ne veut pas donner une réponse, c'est qu'on ne peut pas vous donner une réponse.

* * *

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS–UNIS

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Son gouvernement a prolongé les heures d'ouverture de plusieurs bureaux canadiens de douane d'entrée au Manitoba. Les contrebandiers savent qu'ils doivent éviter ces bureaux, mais un plus grand nombre de Manitobains sont incités à traverser la frontière pour profiter des achats à bon marché de nourriture, d'alcool et d'essence.

Le ministre sait–il que ses mesures ne font qu'encourager les Manitobains à aller dépenser leur argent aux États–Unis, ce qui cause du tort aux entreprises du Manitoba, et non aux contrebandiers?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les activités supplémentaires de douane à la frontière ont un effet sur les contrebandiers et, en ce sens, elles sont bénéfiques.

Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il soutient qu'il appartient au ministère du Revenu national d'essayer d'empêcher les Canadiens, qu'ils habitent au Manitoba ou ailleurs, de traverser la frontière. À mon avis, si les Canadiens estiment que les heures d'ouverture prolongées des bureaux de douane leur sont utiles pour s'adonner à leurs activités, Douanes Canada considère cela comme un avantage supplémentaire que ces gens retirent des efforts déployés pour réduire la contrebande.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de cette réponse.

Cependant, je voudrais lui souligner que, le 25 février dernier, la GRC du Manitoba a arrêté deux hommes qui avaient introduit en fraude de l'alcool et du tabac évalués à 28 000 $. Ils avaient traversé la frontière en camion, à un poste non surveillé par Douanes Canada, et avaient été interceptés à Elie, à une centaine de milles de la frontière.

Le ministre ne pourrait–il pas envisager de prendre une décision difficile, c'est–à–dire de fermer ces postes de douane la nuit et d'affecter les fonds ainsi récupérés à la GRC pour qu'elle exerce une surveillance supplémentaire à ces passages frontaliers?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le renforcement des patrouilles de la GRC figure parmi les nombreuses mesures qui ont été annoncées à l'égard de la contrebande. Effectivement, on affectera plus d'agents de la GRC que d'agents des douanes à la lutte contre la contrebande. Le premier ministre, le solliciteur général et moi–même avons annoncé cette mesure il y a quelques semaines.

Il est certain que nous ne prévoyons pas intercepter toutes les marchandises introduites en fraude à la frontière même. Nous comptons cependant les intercepter au Canada, ou parfois aux États–Unis, avant qu'elles n'atteignent la frontière, comme cela s'est produit tout récemment pour une grande quantité d'armes semi–automatiques.

Je félicite le député de souligner l'efficacité de la GRC et du service des douanes dans l'interception de marchandises introduites en fraude, mais je lui signale que nous ne misons pas uniquement sur la proximité de la frontière pour procéder à des saisies de ce genre.

• (1450)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire.

Notre livre rouge promettait le maintien de la Commission canadienne du blé. Dans les Prairies, certains groupes, dont l'Alliance, demandent la tenue d'un plébiscite pour que les agriculteurs puissent se prononcer sur la question de l'exclusion de l'orge de la compétence de la Commission canadienne du blé.

Ma question est la suivante: le ministre de l'Agriculture a–t–il envisagé la possibilité de consulter le milieu agricole sur le renforcement des pouvoirs de la Commission afin que l'avoine relève de nouveau de sa compétence et que celle–ci soit étendue aux activités internationales du marché canadien?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de sa question et de l'intérêt qu'elle porte à la Commission canadienne du blé.

Cette question et d'autres semblables qui ont été posées à la Chambre reflètent la diversité des opinions dans l'Ouest à propos du rôle et de la compétence de la Commission canadienne du blé. Comme à l'accoutumée, j'ai actuellement de nombreuses consultations et discussions avec la commission et d'autres intervenants, notamment les agriculteurs, afin de connaître leurs avis sur le fonctionnement de la commission et ses futures orientations.

Pour ce qui est de la tenue d'un plébiscite, on est loin de l'unanimité là–dessus. Certains qui étaient contre il y a un an sont maintenant pour, et vice versa.

Lorsque nous chercherons à établir la position du gouvernement, nous examinerons très sérieusement les recommandations formulées par le député. Mon objectif—qui est aussi celui du gouvernement—est d'obtenir, sur le plan de la commercialisation, les meilleurs résultats qui soient, à court et à long terme, pour les agriculteurs. Toute mesure prise par le présent gouvernement n'aura pas d'autre but.

* * *

[*Français*]

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

À une question posée par l'opposition le 16 février dernier, le ministre des Travaux publics était incapable de préciser les sommes qui seront dépensées pour les travaux de rénovation aux résidences officielles du premier ministre, du chef de l'opposition, du Président de la Chambre ainsi qu'au chalet d'été du premier ministre au lac Harrington. Le ministre des Travaux publics est–il en mesure aujourd'hui, car il y a déjà un mois que la question a été posée, de nous préciser l'ampleur des travaux de rénovation de ces résidences, ou s'il est encore trop mal à l'aise pour justifier de telles dépenses en période d'austérité budgétaire et de gel salarial?

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député sait très bien que le ministre responsable du Patrimoine canadien, de qui relève cette question, est en voyage d'affaires.

Je vais essayer de trouver les renseignements demandés et je suis sûr que je pourrai les communiquer à la Chambre et au député.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre parce qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de communication entre eux. Pourquoi le premier ministre n'intervient–il pas dans les dépenses qui concernent ces résidences, et particulièrement celle de Stornoway, qui est la résidence du chef de l'opposition, quand on sait que le chef de l'opposition ne l'occupe même pas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je ne peux pas parler au nom de la commission qui est responsable de toutes les résidences officielles. Je puis dire qu'en ce qui concerne la résidence du premier ministre et la résidence d'été du premier ministre, il n'est pas question de faire des rénovations, de quelque nature que ce soit, comme tout le monde le sait. Je n'ai pas acheté de meubles mais pris des meubles disponibles pour réduire au maximum les dépenses et il n'y a pas, à ma connaissance, de travaux importants qui doivent être effectués.

De temps à autre, il se peut qu'un plombier vienne pour réparer certaines choses; je ne vais quand même pas le mettre dehors! Mais rien n'est prévu pour le 24 Sussex, ni la résidence du lac Harrington, qui ne soit pas de cette nature–là. Il pourrait toujours y avoir un problème mécanique. Malheureusement, j'ai eu tellement de questions aujourd'hui que je n'ai pas eu le temps d'étudier le manuel de mécanique.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le 27 janvier, le ministre a annoncé à la Chambre son intention de présenter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui «auront pour effet d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite».

Ma question est celle–ci: le ministre pourrait–il dire à la Chambre ce que le gouvernement entend par orientation sexuelle?

• (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette disposition est déjà dans les codes ou dans les lois sur les droits de la personne de sept des dix provinces du Canada. Il y a également toute une jurisprudence, puisque des jugements ont déjà été rendus par de nombreux tribunaux au sujet des droits des particuliers.

Je pense qu'en droit canadien, il n'y a aucune ambiguïté sur le sens de l'expression utilisée, par exemple, dans la Loi sur les droits de la personne. Si le député veut plus de précisions, je le renvoie aux décisions des tribunaux.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de la Justice.

Pourrait–il inclure une définition de l'orientation sexuelle dans la mesure qu'il proposera et est–ce que cette définition sera suffisamment claire pour empêcher les pédophiles de s'adresser aux tribunaux afin de justifier des actes nettement interdits par le Code criminel?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en droit, comme dans beaucoup d'autres choses dans la vie, nous sommes gouvernés par le raisonnable. Si vous le permettez, je dirais que je ne pense pas raisonnable d'interpréter l'expression «orientation sexuelle», telle qu'elle figure dans les lois sur les droits de la personne, comme susceptible de protéger les pédophiles ou d'autres personnes se livrant à des actes criminels.

Comme je l'ai dit dans ma réponse à la première question du député, je pense que l'interprétation, par divers tribunaux du pays, des lois déjà adoptées par les provinces rend le sens de l'expression parfaitement clair. En conséquence, nous n'avons nullement l'intention d'ajouter une définition à la modification proposée.

* * *

[*Français*]

L'INSTITUT ALLAN MEMORIAL

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après que le Parti libéral du Canada se soit engagé, lors de la dernière campagne électorale, à indemniser les familles des victimes d'expériences de lavage de cerveau avec électrochocs et drogues, menées au Allan Memorial Institute de Montréal, dans les années 1950 et 1960, le ministre de la Justice vient de refuser d'indemniser ces familles.

Le ministre peut–il nous indiquer s'il entend donner suite aux engagements d'aide financière pris par son parti ou doit–on comprendre que le gouvernement a fait volte–face sur cette question?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le rôle du ministère de la Justice, dans le programme qui a été mis sur pied en vue d'indemniser les personnes victimes du programme en question, est d'évaluer chaque demande en tenant compte des dispositions du décret portant création du fonds, et de déterminer si les intéressés satisfont aux critères établis par la loi.

C'est précisément ce que nous avons fait. Dans tous les cas, dont de nombreux ont été portés à mon attention parce qu'il y a eu des demandes d'examen, nous avons soigneusement comparé la situation de l'intéressé aux paramètres du décret, et je suis convaincu que nous avons suivi la loi à la lettre dans chaque cas.

* * *

LE BUDGET

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle m'a été inspirée par Annie de la Chevrotière de Brackendale, en Colombie–Britannique.

Le premier ministre a récemment déclaré que son objectif ultime était d'éliminer le déficit et d'équilibrer le budget national. Si le premier ministre est d'accord avec le ministre des Finances, s'engagera–t–il à passer une loi pour établir un budget fédéral équilibré?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je devrais répondre en français à cette question qui ne vient pas apparemment du député, mais d'une autre personne dont le nom a une consonance française.

Tous les gouvernements veulent équilibrer leurs budgets. Aucun gouvernement ne souhaite avoir un déficit. En ce qui nous concerne, nous avons pour objectif, et c'est très bien établi dans le livre rouge, de ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB et nous avons bien l'intention de le faire. Bien sûr, une fois que nous aurons atteint ces 3 p. 100, nous essaierons de faire plus, et je serai très heureux le jour où nous aurons enfin un budget équilibré. Mais je ne peux garantir cela à qui que ce soit.

Même si nous adoptions cette mesure législative, il se produit toujours des choses complètement indépendantes de la volonté du gouvernement, comme certains besoins à satisfaire. C'est rêver que croire que la simple adoption d'une loi peut permettre d'équilibrer les budgets. C'est ce qui a été fait aux États–Unis pendant je ne sais combien d'années et les Américains ont encore des problèmes. C'est un problème mondial.

Nous l'avons au Canada, mais il n'est pas pire qu'en Europe. Nous avons un déficit de 6,2 p. 100 par rapport à notre PNB, alors qu'en Europe, il est en moyenne de 6,5 p. 100. Cela ne veut pas dire que je suis satisfait. Je veux le ramener à 3 p. 100 au cours des trois prochaines années, après quoi nous pourrons encore le réduire avec l'aide de tous.

• (1500)

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, un récent sondage révèle que les Canadiens appuient la décision du gouvernement de réformer les programmes sociaux. Pourtant, certaines personnes ont dit craindre que l'objectif du gouvernement soit simplement de supprimer des services et programmes.

Quelles garanties le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines peut–il donner à la Chambre que l'objectif principal du gouvernement est de fournir aux Canadiens des services de meilleure qualité, plus efficaces?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je puis assurer le député et la population canadienne que le gouvernement n'a nullement l'intention de supprimer les services offerts aux Canadiens. Nous collaborons avec les gouvernements provinciaux en vue de rendre l'administration des services plus efficace.

De fait, l'existence d'un guichet unique améliorera la qualité des services à la clientèle, éliminera le dédoublement et le gaspillage et accroîtra l'efficience administrative. Nous venons justement d'ouvrir à Ottawa, la semaine dernière, un centre de ressources en matière d'emploi qui fusionne deux services.

Nous entendons donner aux Canadiens ce qu'il y a de mieux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, aujourd'hui est le Jour du Commonwealth, célébré chaque année le deuxième lundi de mars, afin de souligner la création du Commonwealth moderne.

Chaque fois différent, le thème spécial de cet événement est cette année le sport et le Commonwealth. Ce thème a pour le Canada une importance particulière puisque notre pays accueillera cet été à Victoria, en Colombie–Britannique, les XV^{e} Jeux du Commonwealth. Fait sans précédent dans l'histoire de ces jeux, c'est la quatrième fois que le Canada a l'honneur d'accueillir le Festival des sports et de la culture du Commonwealth.

Le Commonwealth, qui englobe près d'un quart de la population mondiale, illustre l'unité dans la diversité et la force du multilatéralisme et de la coopération.

Grâce à cette organisation, le Canada est relié à 49 autres pays caractérisés par des cultures, langues, races, confessions et traditions diverses. Le Commonwealth offre au Canada l'occasion de renforcer considérablement ses liens avec les autres pays membres et de faire avancer ses intérêts en politique étrangère.

Les Canadiens peuvent à juste titre être fiers des accomplissements du Commonwealth, auxquels notre pays a énormément contribué tout au long de sa longue et dynamique histoire. Le remarquable diplomate canadien et premier secrétaire général de l'organisation, Arnold Smith, qui nous a malheureusement quittés le mois dernier, est l'un de nos nombreux et dévoués concitoyens à avoir collaboré à l'édification du Commonwealth et de ses institutions. Pendant le reste des années 1990 et au–delà, notre pays continuera de participer au Commonwealth.

Dans un peu plus d'un mois, nos observateurs seront aux côtés de leurs homologues du Commonwealth et d'autres pays, à l'occasion des premières élections démocratiques jamais tenues en Afrique du Sud. Ces élections marquent un pas très important dans l'histoire de ce pays.

Notre pays a joué, au sein du Commonwealth, un rôle d'avant–garde dans la lutte contre l'apartheid et pour le suffrage universel, et c'est pourquoi ces élections revêtent une importance très particulière pour le Canada et les Canadiens. Depuis les dernières élections, nos efforts n'ont pas faibli.

• (1505)

Je tiens à donner aux députés et à la population canadienne l'assurance que le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan, en tant que membre du Commonwealth, afin de mobiliser les efforts de promotion des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs sont au coeur du Commonwealth et ont été réaffirmées dans la déclaration marquante de Harare en 1991.

Les liens de peuple à peuple qui font du Commonwealth une famille unie sont nombreux et présents dans tous les secteurs d'activité et nous continuerons de les promouvoir. C'est dans cet esprit que nous entendons accueillir les Jeux du Commonwealth cette année.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour reconnaître l'importance de notre adhésion au Commonwealth moderne.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que le Bloc québécois se joint aujourd'hui au gouvernement pour reconnaître l'importance de l'adhésion du Canada au Commonwealth. Comme vous le savez, le Bloc québécois exerce une vigilance constante afin de s'assurer que les ressources consacrées par le gouvernement fédéral à la francophonie reflètent correctement le poids de celle–ci au Canada et correspondent bien aux priorités définies par le Québec et l'ensemble de la francophonie.

Cela étant dit, nous n'entendons pas négliger pour autant les relations du Canada avec le Commonwealth. Il s'agit là, comme l'a déjà mentionné le chef de l'opposition, d'un forum extrêmement important qui permet au Canada de maintenir des liens étroits avec près de 50 pays de toutes les parties du monde et de continuer à y faire progresser les droits et les valeurs auxquels sont attachés le Canada et le Québec.

Par ailleurs, je pense qu'en ce jour du Commonwealth il importe de rappeler ici qu'un Québec souverain souhaiterait maintenir ces liens. Ce serait l'occasion pour le Québec, sans devoir y consacrer des investissements onéreux, de maintenir et d'intensifier ses rapports avec les pays des Caraïbes, de l'Asie et de l'Afrique. Un Québec souverain souhaitera s'ouvrir davantage sur le monde, et je crois que vous en voyez aujourd'hui une manifestation concrète.

Le Bloc québécois est heureux de souligner cet événement commémoratif sous le thème spécial «Le sport et le Commonwealth». C'est avec honneur, nous n'en doutons point, que le Canada accueillera cet été les XV[e] Jeux du Commonwealth à Victoria.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, en ce Jour du Commonwealth, je voudrais simplement m'arrêter un instant sur les avantages de notre adhésion au Commonwealth moderne.

Comme le ministre l'a déclaré, cela nous donne certes l'occasion d'améliorer notre position dans le monde en tant que chef de file possible d'un quart de la population du globe. Nous avons aussi la chance de bien montrer nos compétences, notre technologie et la qualité de nos services à un bloc commercial important dans le monde, ainsi que d'agir de façon indépendante des États-Unis. Je crois également que nous en retirons des avantages sur le plan de notre unité nationale.

Il est particulièrement important que, cette année, les Jeux du Commonwealth se déroulent à Victoria, car nous pouvons ainsi être les hôtes de cet événement tout à fait unique en son genre. Dans le cadre de ces compétitions, nous serons en mesure de comprendre nos points forts et nos points faibles, ainsi que de profiter de la chance qui nous est offerte de mieux connaître les coutumes, les traditions et les façons de penser d'autres peuples membres du Commonwealth.

Les jeux Olympiques nous ont donné l'espoir d'un monde meilleur pour l'avenir et ont créé un climat propice à une plus grande unité. Je suis persuadé que les Jeux du Commonwealth refléteront également cette bonne volonté et je sais que nos amis de Victoria seront les meilleurs hôtes possibles. Je me rappelle de l'année où Edmonton avait accueilli ces jeux et les grands liens d'amitié qui ont été tissés à cette occasion.

J'ai été également intéressé par les observations du ministre au sujet de nos engagements envers l'Afrique du Sud. Je m'inquiète de ce pays et de son passage à la démocratie. Avant de nous engager, et je crois comprendre qu'on voudrait envoyer là-bas une cinquantaine de personnes peut-être, nous devrions nous demander ce qu'il nous en coûtera, ce que nous ferons au juste et ce que nous pouvons en retirer en tant que Canadiens. On m'a demandé de participer à tout ce processus. Je dois reconnaître que j'hésite beaucoup à le faire à moins qu'on ne réponde à ces trois questions en cette période de vaches maigres.

• (1510)

Au Parti réformiste, nous reconnaissons l'importance de l'adhésion du Canada au Commonwealth moderne et nous continuons de l'appuyer.

* * *

LA LOI SUR L'OMBUDSMAN

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-221, Loi instituant la charge de l'ombudsman et modifiant des lois en conséquence.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à établir un poste d'ombudsman fédéral. Celui-ci serait un haut fonctionnaire du Parlement chargé de surveiller, de façon indépendante et non partisane, les procédures administratives et d'examiner les plaintes formulées par les électeurs au sujet d'injustices administratives et de cas de mauvaise administration. Il serait investi du pouvoir d'enquêter, de formuler des critiques et de faire connaître certaines situations, mais non de modifier les pratiques administratives en place.

Le vaste pouvoir d'enquête dont serait investi l'ombudsman fédéral, pouvoir que n'ont pas les députés, lui permettrait de traiter les nombreuses plaintes reçues, étant donné que la procédure parlementaire s'y prête moins bien. Il serait ainsi en mesure de combler les lacunes du système actuel.

Par ailleurs, l'ombudsman fédéral relèverait du Parlement et ne serait comptable qu'à cette institution.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (dispositifs de compression).

—Monsieur le Président, certaines personnes ont besoin, pour des raisons de santé, d'une pièce de matériel médical qu'on appelle dispositif de compression. Ce dispositif permet de réduire l'enflure due à l'oedème lymphatique, particulièrement dans les jambes.

Je demande simplement qu'on modifie la Loi sur la taxe d'accise afin qu'elle pourvoie à l'acquisition de ces dispositifs de compression.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-223, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (appareils de climatisation).

—Monsieur le Président, le projet de loi C-223, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, demande l'attribution d'un crédit d'impôt pour les appareils de climatisation requis pour des rai-

sons médicales et plus précisément pour les gens qui souffrent de sclérose en plaques qui ont beaucoup de difficulté à respirer durant les mois chauds et humides de l'été et qui voudraient utiliser un climatisateur pour des besoins de santé. Cette dépense pourrait être ajoutée aux dépenses qui donnent droit à un crédit pour frais médicaux en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1515)

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de ma circonscription de Perth—Wellington—Waterloo.

Cette pétition demande l'adoption d'une loi qui interdirait la vente de cartes de tueurs en série et je l'appuie entièrement.

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom des concitoyens et concitoyennes de mon comté, je voudrais présenter une pétition pour demander au gouvernement le rétablissement intégral des budgets accordés au logement social. Cette pétition de 293 signatures est présentée pour que le gouvernement s'acquitte de ses devoirs envers les plus démunis de notre société en leur conférant un véritable droit au logement.

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter cette pétition signée par les habitants de la région du Grand Toronto.

Cette pétition affirme que la réponse à la pétition 343–2034 évitait d'aborder l'objet de cette dernière, soit les droits individuels garantis par la Charte des droits et libertés et qu'elle parlait d'avortement et du projet de loi C–43. La Charte des droits et libertés s'applique au Parlement et au gouvernement du Canada et elle dit dans son paragraphe 15 (1) que: «La loi s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi».

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au gouvernement de préparer une réponse à cette pétition qui explique vraiment pourquoi ceux qui sont à l'intérieur du corps de leur mère ne sont pas des personnes ayant des droits que la Charte garantit et que le Parlement doit respecter.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'honorer l'obligation dévolue au Parlement par la Charte canadienne des droits et libertés de veiller à ce que le principe selon lequel la loi s'applique à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi s'applique aussi aux êtres humains qui se trouvent à l'intérieur du corps de leur mère, depuis la fertilisation jusqu'à la fin du processus de naissance. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36, et signée par un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Victoria—Haliburton.

Cette pétition, qui porte la signature de nombreuses personnes âgées habitant dans l'immeuble Diplomat ou dans le voisinage à Lindsay, en Ontario, demandent qu'une boîte à lettres soit installée non loin de leur résidence de façon à ce qu'elles aient plus facilement accès au service de la Société canadienne des postes.

M^me^ Jean Birchard, résidente de l'immeuble, a pris l'initiative de cette pétition pour demander au Parlement d'envisager l'installation d'une boîte à lettres près du 53, rue Adelaide nord, qui desservirait les résidents de l'immeuble et du quartier.

LES CARTES DE TUEURS

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente deux autres pétitions demandant de modifier la loi applicable aux cartes de tueurs.

Je suis conscient des problèmes que posent ces pétitions en ce qui concerne la liberté d'expression mais, étant donné que les victimes de ces crimes sont souvent des femmes et des enfants, j'estime que ces cartes glorifient la violence faite aux femmes et aux enfants et, par conséquent, je me dois d'appuyer ces pétitions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n^o^ 2.

[*Texte*]

Question n^o^ 2—**M. Taylor:**

Qui a été chargé de procéder à un examen des plans de conversion rurale de Postes Canada? Quelles ressources ont été consacrées au processus d'examen, et quels critères et quelles directives les personnes chargées de cet examen ont–elles reçus?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Depuis plusieurs années, les Canadiens et les Canadiennes font part au gouvernement de leur inquiétude à l'égard de la fermeture des bureaux de poste ruraux, situation qui l'a conduit à revoir le programme de conversion de la Société canadienne des postes.

Le 12 novembre 1993, le gouvernement imposait un moratoire sur tous les projets de fermeture de bureaux de poste ruraux de la Société canadienne des postes.

Le moratoire, qui devait durer un mois à l'origine, a été prolongé indéfiniment pour permettre une analyse approfondie de la situation. Pendant cette période, on a procédé à des consultations avec la Société canadienne des postes, des dirigeants syndicaux et des groupes communautaires.

À l'issue de ces consultations, soit le 17 février dernier, le gouvernement décidait d'imposer un moratoire indéfini sur tous les projets de fermeture des bureaux de poste ruraux et des bureaux de poste des petites villes au Canada.

Le vice–président: Le gouvernement a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1520)

Le vice–président: J'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de huit minutes, en raison de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Morrison: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car, juste avant la période des déclarations de députés, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a livré un discours très éloquent, quoique un peu enflammé.

Je crois qu'il reste encore du temps et je me demande si vous êtes disposé à entendre des observations sur ce discours.

Le vice–président: La question que soulève le député est excellente. Le greffier à la procédure m'informe qu'en l'absence du ministre ou du député qui a fait une déclaration, il n'est pas possible de donner une réplique.

Le député pourra peut–être le faire à une autre occasion, lorsque le ministre sera présent. C'était toutefois un très bel effort. Nous passons au débat.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je crois qu'il faut s'arrêter à deux questions fondamentales connexes quand on étudie la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Ce sont les suivantes: Les Canadiens peuvent–ils

continuer à emprunter pour vivre? Les Canadiens devraient–ils continuer à emprunter pour vivre?

Tout d'abord, il faut penser qu'il est très plaisant de vivre avec de l'argent emprunté. Le Canada le fait depuis plus de 20 ans maintenant et, si ce n'était que des avantages immédiats, il pourrait très bien continuer.

Or, je crains que, s'il emprunte pour vivre, le Canada ne réalise que des avantages à court terme, mais qu'il s'engage à payer pendant une très longue période. Si l'on se demande si le Canada peut continuer à emprunter pour vivre, on doit évidemment répondre en disant non, pas à long terme.

En fait, nous commençons déjà à épuiser des fonds qui autrement auraient été disponibles pour nos programmes de soins de santé, d'éducation et de pensions, à cause des intérêts que nous devons acquitter sur la dette de plus d'un demi–billion de dollars que nous avons contractée depuis vingt ans.

Cette année, nous devons acquitter des intérêts s'élevant à 41 milliards de dollars, alors que nous n'empruntons que 39,7 millions de dollars. Nous n'empruntons donc pas assez cette année pour couvrir les intérêts à payer. Nous allons même prendre de l'argent provenant des impôts, qui aurait pu servir à financer des programmes sociaux, si nous n'avions pas assumé ces frais d'intérêt depuis 20 ans.

Cela signifie également que, pendant plus de 21 ans, nos créanciers ont financé un niveau de vie artificiellement élevé pour les Canadiens. À mon avis, quiconque assume un niveau de vie artificiellement élevé pendant un certain temps doit éventuellement faire face à la réalité. Il en va de même pour notre pays.

Malheureusement, le gouvernement a l'intention de nous mettre encore davantage dans le pétrin au cours des trois prochaines années en empruntant encore 100 milliards de dollars de plus que notre pays ne gagne. Même si nous sommes assez chanceux pour que les taux d'intérêt restent autour des 5 p. 100, cet emprunt de 100 milliards de dollars nous coûtera cinq milliards de dollars par année, tous les ans, jusqu'à la fin des temps.

C'est beaucoup d'argent. En fait, le service de la dette nous coûte aujourd'hui 1 200 $ la seconde. Cet argent serait bien utile à beaucoup de Canadiens s'il ne servait pas à payer les folles dépenses des 20 dernières années.

Quiconque a déjà dirigé une entreprise, tenu le budget familial ou même géré une petite allocation hebdomadaire sait que si l'on dépense plus qu'on ne gagne, on se trouve bientôt en difficulté. C'est une simple réalité de la vie.

• (1525)

Malheureusement, nos dirigeants semblent être les seuls à se comporter comme si cette réalité n'en était pas une. Étant donné que, chaque année, une part de plus en plus grande des recettes va au service de la dette, il en reste toujours de moins en moins pour les soins médicaux, l'éducation et les pensions, sans parler des nouveaux programmes que les gouvernements ne cessent de lancer—18 dans ce seul budget.

En outre, chaque dollar d'impôt qui va au service de la dette et aux programmes gouvernementaux est un dollar de moins pour lancer des entreprises et des activités créatrices d'emplois.

Ce n'est pas une situation saine. Voici ce que dit un ancien ministre des Finances de la Nouvelle–Zélande, sir Roger Douglas: «Le gouvernement n'a raison de prélever des impôts et de dépenser l'argent des contribuables à leur place que s'il peut manifester un talent ou un flair spécial que n'a pas le citoyen moyen à cet égard.» Et il a ajouté: «Je ne crois tout simplement pas qu'il ait ce talent ou ce flair spécial.»

Beaucoup de Canadiens, je crois, conviendraient qu'aucun gouvernement n'a jusqu'à maintenant manifesté un talent spécial pour mieux gérer leur argent qu'eux.

Le plus triste et le plus inquiétant, toutefois, c'est que, parce que les gouvernements successifs ont fait vivre notre grand pays à crédit, ce sont les générations futures qui devront payer la note. Parfois, sur la route, on peut voir un autocollant sur le pare–choc d'une autocaravane qui dit «nous dépensons l'héritage de nos enfants». C'est vrai. Au Canada, aujourd'hui, nous dépensons l'héritage de nos enfants. Nous dépensons leurs gains futurs.

Un comportement aussi répréhensible équivaut à une imposition sans représentation. Plutôt que de payer leurs propres dépenses, les électeurs canadiens, par l'intermédiaire de leurs dirigeants, contractent aujourd'hui des dépenses qui devront être payées, avec intérêts, par leurs enfants et leurs petits–enfants. Nous avons lourdement hypothéqué leur avenir pour pouvoir nous offrir des programmes coûteux et douillets.

Nous n'avons aucune raison de vivre aux dépens des générations futures. Je dirais même qu'il est de notre devoir de protéger les intérêts de ceux qui ne peuvent pas nous dire ce qu'ils pensent du fardeau que nous leur imposons. Ce sont eux qui devront porter le poids de nos erreurs. En 20 brèves années, nous nous sommes mis dans une situation bien pire que si nous n'avions pas emprunté un sou.

L'argent qui entre dans les coffres de l'État ne sert pas exclusivement à payer l'aide que nous apportons aux plus démunis de notre société, mais une partie s'envole déjà en intérêts. Nous devons dépenser une partie croissante de notre revenu et de nos recettes fiscales au paiement des intérêts et il nous en reste de moins en moins pour financer des programmes importants comme l'assurance–maladie, l'éducation et les pensions. Bientôt, tous ces programmes devront être éliminés. En fait, ils commencent déjà à être minés partout au Canada.

Nous, les députés, devons unir nos efforts et faire les choix parfois difficiles qu'il faut pour assurer l'avenir de nos enfants. La motion à l'étude contient quatre propositions raisonnables en ce sens. Premièrement, il est proposé de ne créer aucun nouveau programme; deuxièmement, il est proposé de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement. Le Parti réformiste a proposé une limite très modeste de 6 p. 100. Il n'y a sans doute aucun ménage et aucune entreprise au Canada qui n'a pas réduit ses dépenses d'au moins 6 p. 100. Je serais même portée à croire que la réduction a été beaucoup plus radicale dans la majorité des cas. Pourtant, à la Chambre, les députés de l'opposition officielle et du gouvernement, ne sont même pas prêts à appuyer une limite aussi modeste. À mon avis, c'est honteux.

• (1530)

La troisième proposition que nous avons formulée est d'exiger des responsables de nos affaires financières de produire des rapports trimestriels sur les progrès réalisés dans la réduction du déficit. Il s'agit là d'une mesure de responsabilisation qui ne serait que prudente dans toute entreprise.

Enfin, il est proposé d'adopter un plan visant à mettre fin aux emprunts de l'État. Ce plan correctif serait élaboré conjointement par tous les partis à la Chambre, c'est–à–dire par les personnes à qui les Canadiens ont confié la gestion, non seulement des affaires courantes de la nation, mais aussi de leur avenir.

Au nom des jeunes Canadiens et des Canadiens qui ne sont pas encore nés, j'exhorte les députés à faire preuve de courage et de leadership, et à appuyer la motion à l'étude.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses arguments, qu'elle a su présenter très clairement. Je suis un peu surpris de voir qu'elle–même et son parti voudraient que nous n'investissions pas dans le Service jeunesse, comme ils l'ont mentionné dans leur motion.

J'aimerais bien que la députée me dise ce qui coûtera plus cher aux contribuables canadiens. Si les jeunes de 18 à 25 ans qui ne vont pas à l'école ne trouvent pas de travail, ils se sentiront dévalorisés. Ils deviendront probablement toxicomanes et devront probablement voler pour s'acheter de la drogue. Les filles deviendront probablement des prostituées.

La députée croit–elle qu'elle épargnera plus d'argent aux contribuables en poussant dans cette direction nos jeunes de 18 à 25 ans qui ne vont pas à l'école et qui ne trouvent pas de travail plutôt qu'en donnant à ces jeunes, qui sont probablement des décrocheurs, la chance de participer pendant neuf mois à un programme comme le Service jeunesse, programme qui leur permettra de travailler à des projets communautaires, d'acquérir des compétences, de gagner de la confiance en eux et de se valoriser et qui les aidera, on l'espère, à trouver un emploi par la suite?

Qu'est–ce qui coûtera plus cher aux contribuables, son idée ridicule de couper le Service jeunesse ou ce que nous proposons dans le cadre du Service jeunesse?

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je crois que les propos alarmistes que vient de tenir le député d'en face feraient honneur au Parti réformiste.

Je dois dire que des mots comme «ridicule» n'ajoutent vraiment rien au débat. À titre de dirigeants de notre pays, il nous incombe de cerner les questions importantes et de les examiner de façon sérieuse et réfléchie. Je prierais le député d'en face, par votre intermédiaire, monsieur le Président, de faire cela pour les Canadiens qui veulent que nous leur montrions le chemin.

Au cours des 20 dernières années, les gouvernements, surtout ceux du parti d'en face, ont mis en place, à grands coups d'argent emprunté, des tas de programmes qui étaient censés aider les jeunes Canadiens et tous les Canadiens, créer des emplois et faire toutes ces choses que le gouvernement actuel dit vouloir faire. Cela n'a rien fait d'autre qu'accroître le fardeau qui pèse sur nos jeunes.

Je demande non seulement au député qui vient de parler mais à tous les ministériels de penser un peu à ce qui se passera dans 20 ans. Nos jeunes d'aujourd'hui, qui seront alors nos contribuables, nos gens d'affaires et nos dirigeants, nous féliciteront–ils d'avoir dépensé cet argent pour mettre sur pied le Service jeunesse en 1994 parce que cela aura changé notre pays? Ou diront–ils plutôt que nous les avons mis dans le pétrin, que nous leur avons imposé un fardeau fiscal énorme et que nous avons été irresponsables en hypothéquant leur avenir de cette façon? Je prie le député de se poser cette question.

• (1535)

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, en lisant le libellé de la motion de l'opposition, j'ai constaté qu'on y parlait à deux reprises de collaboration ou de consultation avec tous les partis à la Chambre. Or, notre parti a déjà un plan, et nous voulons le mettre en oeuvre avec la collaboration des autres partis. J'espère que les députés d'en face appuieront notre plan.

Autre chose que je tiens à mentionner, certaines affirmations faites aujourd'hui à la Chambre ressemblent beaucoup à l'affirmation de l'ancienne première ministre qui disait qu'on créerait des emplois d'ici l'an 2000. Eh bien, notre gouvernement n'a pas le temps d'attendre à l'an 2000 pour redonner du travail aux Canadiens. Il faut le faire dès maintenant.

Ce matin, à mon bureau de circonscription, j'ai reçu deux jeunes qui étaient auparavant en mesure de donner des emplois aux autres. Ils sont maintenant en quête d'un emploi. Ils ne peuvent pas attendre jusqu'à l'an 2000 pour en trouver un. Nous savons tous ce qui est advenu de l'ancienne première ministre.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, à propos de la première observation du député, où il parlait de l'élaboration d'un plan d'urgence de concert avec tous les partis à la Chambre, je ferai remarquer qu'il s'agit d'un plan d'urgence visant à apporter des mesures correctives, si on lit bien le libellé de la motion. Nous ne trouvons pas que le plan proposé actuellement par le gouvernement soit le plan qui convienne pour le Canada, pour les raisons que je viens d'exposer en détail. Nous avons besoin d'établir un plan correctif.

Nous pouvons, je le répète, dépenser tout l'argent nécessaire pour redonner du travail à quelques–uns. Oui, nous pouvons le faire et ce serait bon pour les intéressés. J'invite cependant les députés à penser au long terme et à examiner ce qu'il vaut mieux faire par–dessus tout.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer cette motion. À l'instar des autres députés de mon parti, je crois que si nous ne modifions pas radicalement nos orientations économiques, les Canadiens connaîtront une crise économique aussi grave ou encore pire que celle des années 30. Au Canada, de nombreuses personnes âgées se souviennent encore de la famine, des difficultés financières et du désespoir personnel qui les accablaient alors.

À cause des dépenses excessives du gouvernement, des énormes déficits et des dettes accumulées depuis 25 ans, nous pourrions bientôt faire face à un désastre semblable. Quand on va au–delà des belles paroles, de l'optimisme non fondé et de la poudre aux yeux du dernier budget, on constate que celui–ci ne propose pas de nouvelle orientation ni de nouvelle ligne de conduite qui nous permettrait de redresser notre économie et d'éviter cette crise imminente.

Nous, du Parti réformiste, proposons donc des mesures constructives et notre entière collaboration au gouvernement, afin de ne pas laisser échapper pour encore quatre ou cinq ans l'occasion qui s'offre à nous.

Les milieux d'affaires et non politiques s'entendent généralement sur le fait que nous ne pouvons continuer à dépenser des sommes nettement supérieures à nos recettes. Pourquoi alors le gouvernement accepte–t–il volontiers que nous dépensions pour le prochain exercice financier 3 milliards de dollars de plus qu'au cours du dernier exercice, pourquoi accepte–t–il encore un déficit de 40 milliards de dollars et, pour les trois prochains exercices, une augmentation de 100 milliards de dollars de notre dette qui représente déjà la somme faramineuse de 500 milliards de dollars?

Dans l'histoire moderne, quels pays dont la dette était supérieure à 100 p. 100 du PIB ont réussi à stimuler leur croissance économique sans participer à une guerre mondiale? Il existe de nombreux exemples de pays prospères qui ont été anéantis économiquement à cause des dépenses excessives et de la mauvaise administration de leur gouvernement. La Suède et la Nouvelle–Zélande ne sont que deux des exemples les plus récents.

Les observateurs et les auteurs de ces pays n'aiment pas beaucoup parler des grandes difficultés qui ont accompagné la restructuration économique. Cependant, quand on examine en profondeur les histoires de renouveau et de relance économiques, on découvre aussi le désespoir, les faillites et les grandes difficultés qui sont inévitables lorsque le filet de sécurité sociale est sérieusement restreint, que la monnaie est dévaluée et que l'appareil gouvernemental est réduit.

• (1540)

Malgré ces exemples, depuis le premier jour du débat sur le budget, les députés du parti ministériel n'ont pas cessé de louer le ministre des Finances d'avoir présenté un budget qui résout

nos problèmes économiques actuels. Ils nous accusent d'être inhumains et racistes et de manquer de compassion parce que, disent–ils, nos propositions sont radicales et mesquines.

Ce matin même, nous en avons eu un excellent exemple quand on nous a accusés de sacrifier les intérêts de la jeunesse canadienne. Il n'y a pas meilleur exemple de l'abandon de la jeunesse que le fait de n'offrir qu'un programme de service communautaire de neuf mois consistant à couper du gazon et à nettoyer les routes comme solution de rechange aux étudiants qui ont travaillé très fort pour obtenir leur certificat de fin d'études secondaires et des diplômes universitaires. C'est une honte.

Les députés d'en face devraient cesser de jouer à l'autruche et d'induire les Canadiens en erreur en leur disant que nous pouvons régler tous nos problèmes sans effort et sans sacrifice. C'était peut–être le cas, jusqu'à un certain point, lorsque M. Trudeau a battu M. Joe Clark ou même lorsque M. Mulroney a battu M. John Turner. Aujourd'hui, toutefois, il n'y a tout simplement pas de remède miracle et de solution facile parce que la dette ne cesse d'augmenter et que le service de la dette et les dépenses sociales représentent 90 p. 100 des dépenses publiques.

Il importe donc d'être honnête et, dans le meilleur intérêt des Canadiens, de travailler ensemble pour informer ces derniers de la gravité de la situation et leur présenter un plan bien conçu, rationnel et crédible pour faire face à la crise.

Il est également clair, comme on l'a vu au cours du débat sur le budget, que les députés de l'opposition officielle ne comprennent absolument pas le problème et n'ont aucune solution rationnelle à proposer puisqu'ils affirment qu'il ne faut pas toucher aux programmes sociaux et qu'il suffit de diminuer les dépenses de fonctionnement de l'État pour rétablir la situation financière du pays. Ils doivent sûrement savoir que le coût total des dépenses de fonctionnement de l'État ne représente que la moitié du déficit de l'exercice courant.

L'histoire politique montre, tant au Canada qu'ailleurs, qu'il est dans l'intérêt du gouvernement de faire preuve d'un peu d'honnêteté et de leadership sur le plan du déficit. De toute évidence, si un gouvernement tient à assainir l'économie canadienne et à l'arracher au marasme, il doit agir dès la première année de son mandat pour que les avantages découlant de son intervention se fassent sentir à temps pour les élections suivantes.

Si les députés d'en face continuent d'induire les Canadiens en erreur en disant par exemple que nous n'avons pas vraiment un problème de dépenses, au fond, mais un problème de recettes, ils subiront certainement la colère des électeurs lorsque ceux–ci s'apercevront de la grossière incompétence que traduisent pareilles déclarations.

Je sais parfaitement quelles seraient les conséquences si moi ou n'importe quel député d'en face allions acheter avec de l'argent emprunté une voiture coûteuse, une maison luxueuse ou un bateau splendide. Si je réponds au banquier qui exige des remboursements que je n'ai pas un problème de dépenses, mais de rentrées, les conséquences seront les mêmes que pour le Canada: la faillite, la ruine.

Pour conclure, j'exhorte les députés d'en face à retirer les oeillères du sectarisme et, pour préserver notre merveilleux pays, à s'interroger honnêtement et sérieusement sur la voie que nous suivons. Avec la même prudence et la même honnêteté, j'exhorte les députés à examiner notre motion et notre proposition de collaboration avant de voter selon les traditions de l'esprit de parti.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les interventions des députés de l'autre côté de la Chambre qui s'en sont pris aujourd'hui aux efforts que nous faisons pour aider les jeunes du Canada. J'ai écouté les commentaires désobligeants qu'ils ont faits sur le Service jeunesse, alors que ce service n'existe pas encore et que l'on n'a pas encore vu ce qui pouvait être réalisé. Si je me fie à ce que j'ai entendu, les gens pensent qu'il s'agit d'un projet ponctuel qui ne fera que changer le mal de place, alors que, à vrai dire, il s'agit d'un programme conçu pour aider les collectivités du Canada et les jeunes à acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour effectuer le passage difficile de l'école, quelle qu'elle soit, au milieu de travail.

• (1545)

Le député vient de dire à l'instant que le Service jeunesse était tout ce que nous avions à offrir à ces jeunes. Je me demande bien où il se trouvait ces dix dernières années où le déficit a pris les proportions astronomiques qu'on lui connaît aujourd'hui.

Avec leurs politiques d'austérité, M. Reagan, aux États–Unis, M^me^ Thatcher, en Grande–Bretagne, et M. Mulroney, au Canada, n'ont pas seulement créé ces dettes et ces déficits énormes, mais ont aussi créé de graves problèmes de chômage, surtout chez les jeunes qui sont aujourd'hui attaqués par cette motion du Parti réformiste.

Quels autres moyens, à part des méthodes brutales, le député propose–t–il pour aider les jeunes du Canada aujourd'hui, la semaine prochaine et la semaine suivante?

M. Chatters: Étant donné que, de notre côté de la Chambre, nous n'avons pas reçu de détails sur le Service jeunesse, nous ne pouvons juger les mérites de ce programme que d'après des programmes semblables présentés par des gouvernements précédents. À mon avis, ces programmes sont loin d'avoir réussi à créer des emplois valables pour les jeunes qui sortent des universités et des écoles secondaires. C'est du moins ce qui s'est produit jusqu'à maintenant.

Pour faire suite aux commentaires du député, je pense que ce que nous pouvons faire de mieux pour nos jeunes, c'est de réduire le fardeau fiscal et de permettre aux entreprises privées de créer des emplois et de faire tourner le moteur économique de notre pays afin de créer des emplois dans le secteur privé et de cesser de vouloir faire ce que les gouvernements essaient de faire dans ce pays depuis des temps immémoriaux, c'est–à–dire créer des emplois en dépensant les fonds publics et en empruntant de l'argent.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a déclaré à la Chambre qu'avec les libéraux, la dette allait encore augmenter de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. D'autres députés réformistes ont dit la même chose. Comme si le programme financier proposé par leur parti durant la campagne électorale n'allait pas augmenter la dette. Pourquoi avoir deux poids, deux mesures? Je me le demande.

À la fin de son intervention, le député a dit qu'il fallait, dans l'intérêt des Canadiens, arrêter de dépenser de l'argent pour ces programmes. Le député parlait–il au nom des Canadiens nantis ou en celui des Canadiens démunis?

M. Chatters: Monsieur le Président, je fais partie de ces Canadiens qui s'estiment démunis. Je viens d'un milieu extrêmement modeste et je parle au nom des gens de mon niveau socio–économique.

J'ai l'impression, d'après ce que disent les députés de l'autre côté, que le gouvernement aimerait que nous soyons une société de gens démunis. Loin de moi l'idée de dire que certains programmes proposés dans le budget ne sont pas bons et ne valent pas la peine. Le problème est que, en empruntant de l'argent pour appuyer ces programmes, nous accroissons la dette.

Il est certain que, dans la mesure où nous pouvons nous le permettre, nous devons assurer ces programmes aux Canadiens, mais quand nous ne pouvons plus nous le permettre, nous devons les supprimer.

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, puis–je informer la présidence et la Chambre que les ministériels qui se prononceront sur cette motion se partageront leur temps de parole pour le reste de la durée du débat.

Je suis heureuse de pouvoir intervenir à la Chambre à propos de cette motion. Le 22 février dernier, le ministre des Finances déposait le premier budget du présent gouvernement. Ce budget, comme l'a dit le ministre à l'époque, est le fruit d'un processus de consultation sans précédent auprès des Canadiens.

Ce que le gouvernement a proposé à la Chambre et à la population canadienne dans son premier budget, ce n'est qu'un premier pas. Ce budget ne résoudra pas tout du jour au lendemain, mais il fournira de quoi bâtir notre avenir. Cela n'a rien d'une vision simpliste, unidimensionnelle. C'est la première étape vers la relance économique, le bien–être des particuliers et l'élimination du déficit.

• (1550)

Nous avons prêté l'oreille aux Canadiens. Nous poursuivons notre plan d'action axé sur la création d'emplois et la croissance. Durant la période électorale, nous avons fait connaître on ne peut plus clairement les solutions que nous proposions et que nous réalisons maintenant pour donner suite à ces engagements.

Les députés d'en face voudraient nous faire croire qu'ils possèdent une potion magique, une solution secrète. En fait, leur unique solution, ce sont les compressions. Ils préconisent la politique de la terre brûlée et, à notre avis, le message que les Canadiens ont envoyé le 25 octobre 1993, c'était que cette optique n'avait déjà fait que trop de dommages.

Une des meilleures illustrations de ce qu'on peut attendre du présent gouvernement est un programme positif, constructif, le programme d'infrastructure. Il s'agit d'une initiative à frais partagés qui amène tous les paliers de gouvernement de ce pays à collaborer pour offrir des perspectives d'avenir aux Canadiens, pour créer des emplois, pour effectuer des investissements dans des secteurs qui sont les gages de notre prospérité économique à venir.

Chaque palier de gouvernement, c'est–à–dire fédéral, provincial, territorial et municipal, y affectera deux milliards de dollars, pour un total de six milliards de dollars, au cours des deux prochaines années. C'est précisément ce que nous, Canadiens, souhaitons. Des gouvernements qui collaborent à la solution de nos problèmes et pas des gouvernements qui cherchent à rivaliser entre eux. De plus, le programme d'infrastructure est ouvert aux entreprises du secteur privé qui peuvent participer à ces projets d'intérêt public si le besoin s'en fait sentir au niveau local.

Une part du gouvernement fédéral a été attribuée à chaque province et à chaque territoire en fonction d'une formule qui tenait compte de la population et du chômage. Permettez–moi d'ajouter que tous les premiers ministres ont approuvé cette formule en décembre dernier. Chaque province et chaque territoire, ainsi que les administrations locales accorderont une part égale à celle du gouvernement fédéral.

Le programme d'infrastructure vise à accélérer la reprise économique tout en répondant aux besoins bien documentés de renouvellement et d'amélioration de l'infrastructure du Canada. Ce programme devrait aider les municipalités et les collectivités à utiliser une technologie nouvelle, efficace et respectueuse de l'environnement, de même qu'à accroître la compétitivité et la productivité du Canada.

Au cours des dernières décennies, les montants que nous avons investis dans l'infrastructure au Canada ont diminué considérablement. Dans les années 60, nos trois paliers de gouvernement y avaient consacré 4,3 p. 100 du produit intérieur brut. Dans les années 80, ce taux avait baissé à 2,5 p. 100.

Beaucoup de députés, comme moi–même, ont une vaste expérience des activités municipales. Cette expérience nous a appris que si une route n'est pas réparée et entretenue aujourd'hui, il faudra y consacrer dix fois plus d'argent lorsqu'elle deviendra impraticable. Nous savons que si nous laissons des ponts rouiller et s'effondrer, les coûts que devra supporter la génération suivante seront beaucoup plus élevés que ceux que nous devrions engager à l'heure actuelle pour réparer cette infrastructure. Nous savons que des systèmes d'eau insalubres dans nos collectivités ne sont pas dans l'intérêt de notre génération ni de la génération suivante, pas plus que nous faisons preuve de responsabilité en laissant ce fardeau à la prochaine génération.

Nous venons de commencer à renouveler l'entente d'assainissement des Grands Lacs avec l'Ontario. La province et la Commission mixte internationale nous ont souligné les importantes contributions que ce programme peut apporter à l'assainissement de nos lacs et de nos rivières si nous avons de bons systèmes d'eau et d'égout. Ce ne sont pas là des projets sans conséquence

pour l'immédiat ou pour l'avenir. Ils contribuent à protéger notre avenir.

Ici même, dans cette région, il y a des collectivités qui sont incapables d'agrandir leurs parcs industriels parce qu'elles ont de vieux systèmes d'égout en bois qui datent du siècle dernier. Voilà le genre d'investissements que l'on fera en vertu du programme d'infrastructure. Ils permettront aux collectivités canadiennes de prospérer, de croître et de fournir des emplois à cette génération, tout en assurant l'avenir économique de la génération suivante.

• (1555)

Ce programme va créer des emplois immédiatement. Il va permettre de créer jusqu'à 65 000 emplois directs, donc beaucoup plus que cela, si l'on inclut les emplois indirects. C'est ce qu'attendent des Canadiens désespérés qui veulent du travail, qui veulent un avenir meilleur pour eux–mêmes et pour leurs enfants.

C'est un programme que les municipalités réclamaient depuis dix ans. En effet, déjà en 1983, alors que je faisais partie du conseil national de la Fédération canadienne des municipalités, nous réunissions des renseignements pour démontrer que nos infrastructures se détérioraient, ce qui avait une influence négative sur notre potentiel de croissance économique et de création d'emplois, ainsi que sur la qualité de l'avenir de nos citoyens. Il y a dix ans, les municipalités et les provinces estimaient qu'un programme comme celui–ci était nécessaire. Nous intervenons maintenant et nous savons que ce sera un succès dans tout le Canada et dans chaque localité. Pourtant, c'est ce programme approuvé par toutes les municipalités dont les députés d'en face veulent se débarrasser en proposant cette motion.

Ils veulent aussi faire croire que c'est de l'argent neuf que nous dépensons. Les libéraux gouvernent de façon responsable. Nous savons que pour mettre en oeuvre un nouveau programme—et le programme d'infrastructure est nouveau—nous devons réarranger les priorités, et c'est ce que nous avons fait.

Nous n'avons pas augmenté les dépenses pour créer ce programme, quoi qu'en disent les députés d'en face. Nous avons modifié les priorités. Nous avons réduit d'autres programmes, car nous considérons celui–ci comme primordial.

Le moment ne pourrait être mieux choisi pour cet investissement. Le chômage est à un niveau inacceptable. C'est un gaspillage épouvantable de talent, un stress permanent pour des centaines de milliers de foyers au Canada. Les travaux d'infrastructure auront un effet marqué sur le chômage.

Le gouvernement estime qu'il doit tenir ses promesses. Nous devons remettre les Canadiens au travail. Nous devons permettre aux collectivités d'utiliser de nouvelles techniques, novatrices, pour l'amélioration de leurs réseaux d'eau et d'égout, de façon à donner aux Canada de nouvelles occasions pour l'avenir.

Ce programme est un investissement pour l'avenir. L'avenir de chaque Canadien, de chaque communauté et de toute la nation.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser une question à la députée. Si le programme d'infrastructure est financé à même des fonds empruntés, peu nous importe de savoir si ce sont de nouvelles ou d'anciennes dépenses. N'est–elle pas d'avis, comme nous, que nous transférons le fardeau à la prochaine génération?

Réalise–t–elle en outre qu'en amortissant 6 milliards de dollars sur les 10, 20 ou 30 prochaines années, on paiera plusieurs fois le coût original de ces projets?

Mme Catterall: Monsieur le Président, depuis 10 ans cette Chambre et les Canadiens se font promettre que certains programmes seront réduits, mis au rancart, coupés et abolis, ce qui fera diminuer la dette et le déficit. Ces promesses se sont–elles réalisées? Non.

Nous avons présenté un programme triennal qui prévoit la première véritable réduction du déficit que cette nation aura connue depuis de nombreuses années. Nous atteindrons cet objectif en réduisant les dépenses, et nous l'avons fait de manière assez radicale dans ce budget; mais nous atteindrons aussi cet objectif en augmentant la prospérité du pays. C'est ce que les Canadiens nous demandent de faire.

• (1600)

Je pose la question au député: si son toit fuyait, attendrait–il que tout le toit s'effondre avant de le réparer? Si les fondations de sa maison prenaient l'eau, attendrait–il que tout s'écroule avant de colmater la brèche? Bien sûr que non. Si son eau était empoisonnée, permettrait–il à ses enfants d'en boire? Bien sûr que non.

Au besoin, emprunterait–il l'argent requis pour faire les réparations? Oui, bien entendu, car il saurait qu'il en coûte beaucoup plus pour remplacer un toit, soigner un enfant malade ou refaire les fondations qu'il en coûte pour colmater des fissures.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je suis également surpris d'entendre la députée qui vient de s'exprimer nous parler de réincarnation presque du Canada en parlant des infrastructures. Bien sûr, les infrastructures créeront quelques emplois temporaires. Mais c'est à beaucoup plus que cela que la population s'attendait en ce qui a trait à l'orientation économique du gouvernement. Dans ce sens, le livre rouge pouvait laisser espérer certaines réalisations concrètes.

Lorsqu'elle parle de dépenses, pourquoi se dit–elle d'accord avec le Budget puisque ce dernier ignore complètement une révision, sauf des intentions de création de comités, ignore complètement de parler des paradis fiscaux de certaines compagnies multinationales surtout et milliardaires?

On prétend que 16 milliards de dollars par année sont cachés dans ces paradis fiscaux, ce qui représente pour le gouvernement des revenus de centaines de millions de dollars. Pourquoi justement n'a–t–on pas suggéré de payer le programme des infrastructures dont elle parle tant et dont elle vante les mérites avec l'argent qui aurait été économisé si on avait adopté un projet de loi sur les paradis fiscaux et un autre sur les fiducies familiales? Il ne faut pas simplement manifester des intentions, car

lorsqu'ils étaient dans l'opposition les libéraux ont crié au meurtre contre les fiducies familiales.

Alors, pourquoi ne pas aller chercher les centaines de millions qu'il y a là également et pourquoi ne pas accepter de réviser chacun des postes de dépenses de chacun des ministères, de façon à économiser facilement, non pas des centaines de millions, mais quelques milliards de dollars qui auraient pu financer le programme d'infrastructures sans alourdir le déficit?

Je suis surpris de voir qu'elle ne parle que de dépenses, des bienfaits du programme d'infrastructures, mais qu'elle ne cherche pas à trouver des moyens pourtant faciles d'aller chercher l'argent où il est, c'est-à-dire chez les plus possédants, surtout les multinationales, avec cette politique très permissive.

J'ajoute un dernier détail, une révision par exemple de la politique étrangère du Canada. On sait, en ce qui a trait à l'ambassade de Tokyo, que le terrain qui est situé en face est évalué à 2 milliards; on ne l'utilise d'aucune façon et il y a des acheteurs disposés à payer 2 milliards pour un terrain situé à côté de notre ambassade au Japon. Pourquoi pas?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je trouve un peu méchants les propos de mon collègue de l'autre côté. Il sait très bien que ces choses ne sont pas contenues dans le Budget de notre gouvernement. C'est très méchant de sa part de dire des choses comme celles-là aux Canadiens, quand il connaît la vérité. Par exemple, le programme d'infrastructures est seulement une étape de notre plan économique qui inclut aussi l'investissement dans les sciences et la technologie, ainsi que des mesures pour aider les petites et moyennes entreprises à créer des emplois.

• (1605)

Il sait aussi que nous avons lancé un projet pour examiner, comme il l'a dit, chacun des postes de dépenses du gouvernement afin d'identifier les mesures à prendre permettant de mettre en oeuvre des programmes efficaces.

Il sait aussi que notre budget inclut beaucoup de mesures pour éliminer les abris fiscaux dont il s'est plaint. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous émettions des opinions différentes dans cette Chambre mais, pour nos concitoyens, il faut au moins que ces échanges soient honnêtes.

[*Traduction*]

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je veux aussi dire quelques mots sur cette motion qui est, pour le moins, passablement intéressante. Ce que dit la motion, en partie, c'est que le plan du gouvernement n'est pas la solution au problème de la dette et du déficit du Canada.

Je reviendrai là-dessus dans un moment. Je veux aussi discuter d'autres éléments de la motion. J'aurais cru que le député de Lethbridge, avec sa longue expérience, aurait fait mieux que de proposer dans une motion des mesures qui ont déjà été prises ou sont déjà en vigueur.

Le député de North Vancouver peut bien rire, mais voyons s'il rira encore si je lui demande de se reporter au paragraphe *c*) de la motion. Si je le prends à parti, c'est pour que ses électeurs sachent bien qu'il approuve le mensonge flagrant qu'on peut lire dans ce paragraphe.

Voici quel est ce mensonge. Dans ce paragraphe, on demande à la Chambre et au gouvernement de «produire des rapports trimestriels sur les progrès réalisés concernant la réduction du déficit». Le député de North Vancouver, qui s'amuse beaucoup, nous dit dans ses discours à quel point il se préoccupe du déficit. Ne sait-il pas, en tant que député et que Canadien, qu'il existe un document publié régulièrement par le ministère des Finances, intitulé *La Revue financière*, qui présente un rapport de la situation non seulement tous les trois mois, comme le réclame la motion, mais tous les mois?

M. White (North Vancouver): Le ministre des Finances a dit que les Canadiens ne peuvent pas comprendre ce rapport.

M. Simmons: Monsieur le Président, je suis sûr que vous serez assez charitable pour permettre à mon collègue de North Vancouver de s'expliquer là-dessus. Quand il prendra la parole, j'espère qu'il se sera rendu compte qu'on ne peut pas adopter une motion qui comporte un mensonge aussi flagrant.

Le député change déjà de chanson. Il admet que ce rapport existe, mais dit qu'on ne peut pas le comprendre. C'est une tout autre question. Ce serait différent si son collègue de Lethbridge nous avait demandé de présenter quelque chose de compréhensible, mais il n'en est rien. Il a donné implicitement l'impression aux Canadiens et plus particulièrement aux députés, qu'il n'y avait pas de rapport sur les progrès réalisés. Or, je tiens à lui dire qu'on fait le point sur la situation régulièrement dans *La Revue Financière*.

Je suis heureux d'être saisi de cette motion, d'avoir l'occasion d'en débattre, car elle permet de mettre en lumière deux points de vue fondamentalement différents sur le rôle du gouvernement.

Il y a d'un côté, l'idéologie punitive qui sous-tend la motion d'opposition dans laquelle on affirme que le gouvernement n'a pas grand-chose à offrir à l'économie, que du fait de sa nature même, il ne peut aider les sans-emploi. Ce n'est pas le point de vue auquel je souscris. Je peux le comprendre, mais je ne le partage pas. Je le respecte, et mon collègue de Lethbridge a tout à fait le droit de le défendre, même s'il englobe les pires aspects de la politique de la non-intervention par le gouvernement et de celle des compressions à outrance dont mon mon collègue d'Ottawa-Ouest a parlé tout à l'heure.

Plus précisément, c'est l'idéologie même à la base de cette motion que les Canadiens ont rejetée carrément l'automne dernier. Il s'agit d'une idéologie que les conservateurs ont défendue dans cette enceinte pendant une dizaine d'années et vous savez ce qui leur est arrivé. Si vous n'en êtes pas certains, avez-vous entendu parler du dronte? Eh bien, les conservateurs et cet oiseau ont connu le même sort et pour la même raison, ils n'étaient plus de leur temps. Cette politique de tout détruire a été rejetée totalement par les Canadiens.

• (1610)

Le député de North Vancouver parle de l'importance d'avoir une revue financière que les gens qui n'ont pas de doctorat en économie peuvent comprendre. Je dois reconnaître que plusieurs de mes électeurs n'ont pas de diplôme de ce genre, mais ils savent quand même ce qu'il en coûte pour faire leur épicerie. Pour la gouverne du député de North Vancouver, permettez–moi d'exposer la situation de façon très explicite, en parlant d'épicerie.

Voici ce que la motion du député de Lethbridge dit, en fait, en termes très simples. Je tiens à préciser à mon collègue de Yorkton—Melville que je vais utiliser une petite image, s'il le veut bien.

Prenons une famille de quatre. Elle doit acheter des produits d'épicerie. J'ai fait certaines vérifications avant de venir ici et j'ai constaté qu'une famille de quatre ayant un revenu d'environ 30 000 $ par année consacrait près de 7 000 $ à l'épicerie. S'il s'agit d'une famille canadienne plutôt typique, elle doit verser chaque mois de 600 $ à 700 $ pour son hypothèque et de 200 $ à 300 $ pour son prêt–automobile.

Un beau jour, la personne soutien de famille a une idée brillante. Elle rassemble tous les membres de la famille et leur fait part de son idée. Elle leur demande s'ils savent ce qui leur coûte très cher et pourquoi ils sont incapables de mettre de l'argent de côté. Elle leur dit alors que, même s'ils paient 600 $ par mois pour leur hypothèque et 200 $ par mois pour leur prêt–auto, ce sont les 7 000 $ dépensés chaque année pour l'épicerie qui sont les plus difficiles à supporter et qu'elle a donc décidé de doubler ses paiements hypothécaires et de ne plus acheter de produits d'épicerie pendant une année complète.

Je pense que nous reconnaîtrons tous que cela permettrait sans aucun doute de rembourser l'hypothèque beaucoup plus rapidement. Cela ne fait aucun doute. Il suffit de ne pas acheter d'épicerie pendant un an et nous aurons 7 000 $ de plus pour rembourser notre hypothèque ou finir de payer la voiture.

Je vois tiquer certains des députés les plus brillants. Ils se demandent ce que ces pauvres gens vont bien pouvoir manger pendant un an. Voilà le hic. C'est ce à quoi mon ami de North Vancouver n'a pas pensé. Que vont–ils manger pendant un an?

Comme a dit Marie–Antoinette: «Qu'ils mangent de la brioche!» Mais la brioche, il faut la payer. Que vont–ils manger pendant un an alors qu'ils se démènent comme de beaux diables pour rembourser leur déficit, leur dette accumulée et leur hypothèque? Je pense que je me suis fait comprendre. Il en va de même d'une famille et d'un pays, il faut faire les choses avec pondération. Ceux qui prétendent que nous devons éliminer le déficit au détriment de tout le reste, ont non seulement une doctrine trop simpliste, mais en plus, ils induisent les foules en erreur.

Revenons–en à l'alinéa a) de la motion du député de Lethbridge. Sa solution c'est celle de l'épicerie que je viens de donner en exemple. C'est la même idée présentée de façon différente. Supprimons tout achat d'épicerie pendant un an.

Il veut «imposer un moratoire sur les nouveaux programmes de dépenses comme le Service jeunesse». Cela représente 17 500 emplois nouveaux. Le programme d'infrastructure, 65 000 emplois. Le Programme d'aide à la remise en état des logements, plusieurs milliers d'emplois.

Que l'on sache qu'il y a au moins un député réformiste, notre collègue de Lethbridge, qui est prêt—et qui le déclare par écrit, nous devons donc le croire sur parole—à prendre des mesures immédiates pour aggraver le chômage en faisant perdre à ce pays 100 000 emplois de plus.

Ce budget vise plusieurs objectifs.

• (1615)

Ce budget concerne effectivement la réduction du déficit, mais il porte aussi sur la création d'emplois. Le parrain de la motion a précisé trois ou quatre programmes qu'il demande à la Chambre d'éliminer; il veut éliminer la centaine d'emplois et faire grimper le chômage d'encore un ou deux pour cent.

Comme je l'ai déjà mentionné, je respecte l'autre point de vue, mais je comprends mal son objet. Cela n'a pas de sens. Nous ne pouvons regarder qu'un côté de la médaille. Permettez–moi de rappeler cette histoire de la femme dont le fils s'est enrôlé et qui va voir le défilé militaire pour le voir. En mère attentive, elle remarque une chose. En effet, lorsque le tambour résonne en cadence, des centaines d'hommes et de femmes marchent au pas, mais seul son fils bat la mesure. Son petit Jean est le seul à bien marquer le pas.

De même, la position du député est étonnante, étant donné ce que disent les éditorialistes partout au Canada. À Calgary, on dit qu'avec ce budget, M. Martin va dans la bonne direction. À Edmonton, on dit que ce budget est le fruit d'une bonne réflexion, qu'il contient de nombreux détails fort intéressants, qu'il sabre vraiment dans les dépenses. Voilà ce que dit l'éditorialiste du *Journal* d'Edmonton.

La Chambre de commerce du Canada déclare que c'est un budget réaliste. Je pourrais en citer d'autres, mais je n'en ai pas le temps. Je recommande simplement au député de Lethbridge de ne pas être le petit Jean. Il devrait convenir de ce que les gens disaient l'automne dernier et adhérer à l'opinion des éditorialistes et, en fait, aux propos de tous les Canadiens.

Les gens disent que nous devons réduire le déficit, mais que nous devrions leur donner des emplois.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours du député, comme toutes ses interventions d'ailleurs.

Il a parlé de *La Revue financière*, mais le ministre des Finances a avoué à la Chambre que les Canadiens ne comprennent pas *La Revue financière*. Nous voudrions que les données soient publiées dans un rapport trimestriel dont la présentation permettrait vraiment aux Canadiens de déterminer si le gouvernement s'attaque vraiment au déficit.

Le problème, c'est que les gens ne peuvent acheter les denrées alimentaires dont parlait le député. Pour acheter 7 000 $ d'épicerie, il faut avoir gagné 14 000 $, étant donné l'impôt que prélèvent tous les niveaux de gouvernement.

Le problème tient aux taxes et aux impôts. Le député n'admettra–t–il pas que le fait que le gouvernement ait trop dépensé et trop emprunté soit à l'origine du problème? C'est ce qui fait augmenter les taxes et les impôts. N'admettra–t–il pas que le budget est une véritable escroquerie et qu'il faudrait l'abolir et le remplacer par un programme visant réellement à réduire les dépenses et les taxes et à créer des emplois?

M. Simmons: Monsieur le Président, le député a fait mention de *La Revue financière*. Si le député veut proposer la publication d'une *Revue financière* simplifiée, j'appuierai sa motion, car je partage son avis à ce sujet.

Par ailleurs, le député nous a servi des arguments savoureux vers la fin. Il a trop mangé ce midi. Les repas subventionnés ne lui font pas. Il a parlé d'escroquerie et de choses du genre. Ne comprend–il pas que, même si les députés de ce côté–ci de la Chambre n'ont pas fait exactement ce qu'il souhaitait, ils ont quand même cherché à faire de leur mieux, ou n'a–t–il pas l'obligeance de le reconnaître?

Prétendre que le budget est une escroquerie a de quoi insulter les députés bien intentionnés. Je crois que les paroles du député ont dépassé sa pensée. Dans le vif du débat, il a laissé échapper ce commentaire plutôt anodin et il le regrette déjà. Je le vois à son air penaud.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je ne suis pas surpris d'entendre le député libéral qui vient de s'exprimer ne pas s'en faire avec la préoccupation des partis d'opposition en ce qui concerne le déficit parce que, chez les libéraux, les déficits font partie de la culture. Cela a été inventé par eux. Les grands déficits commencent sous le gouvernement Turner dans les années 1972, 1974, 1975, et ils prennent de l'ampleur dans les années 1981 lorsqu'on part de 13 milliards de dollars—16 mois sans présenter de budget—pour en arriver à un déficit de 38 milliards à la fin de 1983. Donc, c'est normal que le député libéral qui fait partie de cette culture libérale et qui siège depuis longtemps comme libéral ne se préoccupe pas des déficits. Cela n'a jamais été pour eux une préoccupation ou simplement une réflexion, mais toujours une réflexion de trop pour eux.

● (1620)

Je dois lui dire également que dans mon comté, après avoir présenté un tel budget, où on s'attaque aux chômeurs plutôt qu'au chômage, les chômeurs de mon comté racontent cette histoire ou posent cette devinette: Quelle est la différence entre un député libéral et un chômeur? Et les chômeurs de mon comté répondent: Le chômeur, lui, il a déjà travaillé.

Et on pourrait dire également, lorsqu'on entend le ministre des Finances présenter un budget semblable, bien, dans mon comté—et vous venez d'une belle partie de l'est du Canada où on mange des huîtres extraordinaires, eh bien, on a trouvé un nouveau moyen de les ouvrir, et je rencontrais des gens, justement, de l'est qui sont venus manifester devant Saint–Jean—un instant, monsieur le Président, je termine ma phrase—pour la fermeture du collège militaire, et ils disaient ceci—monsieur le Président, vous me permettrez de finir afin de laisser à mon honorable confrère le temps de répondre. . .

Le vice–président: À l'ordre s'il vous plaît. Je pense qu'il a bien saisi la question. L'honorable député de Burin—Saint–Georges.

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le député de Richelieu qui a participé au débat avec la fougue qu'on lui connaît. Je réplique en anglais pour deux raisons. Premièrement, je parle très mal français et, deuxièmement, je veux utiliser une métaphore dont je ne connais pas encore la traduction.

À Terre–Neuve, on entend l'expression «the pot calling the kettle black». Si ma mémoire est bonne, entre 1984 et 1990, un député conservateur portant le même nom a représenté la circonscription de Richelieu à la Chambre des communes. Il avait d'ailleurs à peu près les mêmes traits que l'orateur précédent. Monsieur le Président, si vous me le permettez. . .

Le vice–président: Votre temps est écoulé. Ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Le député de Shefford.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, nous arrivons presque au terme du temps prévu par le Règlement de la Chambre pour le débat sur la motion de l'opposition présentée par mon collègue du Parti réformiste concernant le plan budgétaire 1994.

Il me semble que la motion présentée par le Parti réformiste ne répond qu'en partie aux attentes et orientations que je m'apprête à vous exposer, soit le budget et la création d'emploi ainsi que la réduction des dépenses publiques.

Comme vous le savez, le Canada est le pays du G–7 où l'économie tourne le moins. Récession, déficit et chômage sont devenus des termes trop familiers, hélas! La population monétaire du Canada, bien qu'elle vise à contrer l'inflation, agit au détriment du chômage endémique qui sévit chez nous. La faiblesse de la création d'emploi et la détérioration des finances publiques canadiennes expliquent en grande partie le manque de vigueur de notre économie. Le constat est désastreux.

Ce défaut de croissance qui afflige le Canada depuis de nombreuses années se solde par quelques conséquences fort significatives pour le Canada et le Québec. À ce défaut de croissance s'est ajouté un laxisme budgétaire certain dans les finances publiques fédérales. Au début, l'État canadien empruntait pour financer ses programmes, anciens et nouveaux, ensuite il dut emprunter pour payer les intérêts sur les emprunts précédents, et nous voilà engagés dans le cercle vicieux de l'endettement. Le

paiement des intérêts sur la dette publique accapare une proportion de plus en plus élevée des recettes gouvernementales. Nous en sommes là.

Cette spirale n'est que ralentie, et d'une manière qui met en évidence l'irrationalité du régime actuel.

• (1625)

L'effort du gouvernement porte davantage sur l'augmentation de ses recettes, taxes et impôts que sur le contrôle de ses dépenses.

Lors des consultations prébudgétaires, le ministre des Finances avait laissé entendre qu'il avait une vision claire de la réalité financière du gouvernement fédéral. Le réveil fut d'autant plus brutal qu'il nous annonçait un déficit prévu de 39,7 milliards de dollars. Le plus triste, c'est que les fonctionnaires dont le salaire est gelé, les militaires qui perdent leur emploi, comme les autres victimes du ministre des Finances, les personnes âgées et les chômeurs, sont sacrifiés presque pour rien.

Nous ne sommes pas plus avancés, au chapitre du déficit. Autant dire que l'effort de réduction du déficit est presque inexistant. Le gouvernement, par le Budget de 1994, veut financer son déficit budgétaire prévu pour 1994–1995 par une augmentation très nette des impôts directs des particuliers et des sociétés. Je fais ici référence aux perspectives d'évolution des recettes présentées dans le Plan budgétaire du ministre des Finances, les impôts directs représentant les seules recettes au Budget qui permettraient au gouvernement d'atteindre cet objectif de déficit de 39,7 milliards de dollars.

Est–ce que le gouvernement pense réellement qu'il pourra encore imposer davantage les citoyens du Québec et du Canada? Il est inquiétant de constater qu'une des solutions retenue par le gouvernement est d'augmenter le fardeau fiscal des personnes âgées à revenu moyen et celui des contribuables de la classe moyenne en général.

Les consommateurs ont perdu confiance face à l'économie. Les marchés financiers sont incrédules vis–à–vis promesses d'un redressement futur des déséquilibres budgétaires. En fait, le gouvernement n'a pas fait les coupures nécessaires qui permettraient de réduire les taux d'impôt à moyen terme et de relancer la confiance des Québécois et des Canadiens.

La réalité est flagrante: le taux de chômage n'a cessé d'être élevé. En février dernier, Statistique Canada annonçait un taux de 11,1 p. 100 pour l'ensemble du Canada, tandis que le Québec a enregistré un taux moyen de 12,5 p. 100. Les emplois perdus ont touché les jeunes occupant un emploi à temps plein et les hommes travaillant à temps partiel. Statistique Canada estime que la main–d'oeuvre active a diminué de 15 000 personnes, un signe que plusieurs Canadiens ont jeté l'éponge dans la tentative de se dénicher un travail.

Le ministre des Finances poursuit la politique conservatrice d'abaissement du taux de prestations pour la grande majorité de la population. La mesure concernant les personnes à faible revenu ayant des enfants à charge ne fait que camoufler son désir d'économie. C'est une politique conservatrice, avec un visage compatissant.

Les jeunes seront une fois de plus victimes d'une réforme. Les mesures réduiront l'accessibilité du régime et dirigeront une partie de ces citoyens vers l'aide sociale. L'Est du Canada, dont le Québec, sera particulièrement touché par l'abolition des échelles de chômage régionales supérieures à 13 p. 100 et par la réduction du nombre de semaines de prestations.

Le problème du chômage au Canada et au Québec est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tout le monde et que les gens doivent passer d'un emploi temporaire à un autre. Ce n'est pas avec 45 000 emplois temporaires que nous allons redonner confiance à 1 590 000 chômeurs au Canada dont 500 000 chômeurs au Québec.

• (1630)

Le temps n'est–il pas venu de repenser au partage du travail pour ceux qui le désirent afin de remettre tous ces gens sur le marché, et à une politique du plein emploi? De plus, il est urgent que le gouvernement redresse la situation pour favoriser l'expansion des PME à travers le Québec et le Canada. Les MPE constituent une avenue créatrice d'emplois et génératrice de richesse. Le gouvernement est littéralement passé à côté de cet objectif auquel il aurait dû accorder plus d'importance.

Aujourd'hui, trop d'artères urbaines ont pris une allure de zone sinistrée. Les inégalités sociales se creusent de nouveau à l'école et sur le marché du travail, et on assiste interloqué au retour brutal de la misère physique et morale. Tout le monde voit les sans–abri mais peu savent que les banques alimentaires affichent complet. Il n'y a plus de place. Ce sont toujours les plus faibles qui écopent lorsque les feux de la croissance économique s'éteignent. On sait cela, vous et moi.

Selon les données du recensement de 1991, la région métropolitaine de Montréal détient le record canadien du plus haut taux de pauvreté, soit 22 p. 100 de la population; 22 p. 100! Derrière ce nombre se profile une réalité sociale dont le fédéralisme canadien ne peut s'enorgueillir. Il est encore possible d'offrir aux Canadiens les programmes sociaux dont ils ont besoin, considérant ces derniers comme un droit et une nécessité plutôt qu'un luxe.

Au lieu de présenter des mesures de saine répartition de la richesse à travers le pays, le gouvernement s'acharne sur la classe moyenne, remet en cause l'universalité des programmes sociaux, une politique qui favorise pourtant la cohésion sociale. Dans cet ordre d'idées, le Bloc québécois appuie les investissements afin de consolider les infrastructures existantes, la relance du marché de l'emploi et la réduction du taux de chômage, à condition toutefois que le Québec en détienne la maîtrise d'oeuvre.

[*Traduction*]

L'alinéa a) de la motion à l'étude proposée par le Parti réformiste va à l'encontre des objectifs de développement économique régional. Un moratoire sur tous les nouveaux programmes de dépenses annoncés dans le budget n'est pas compatible avec notre objectif de développement régional.

[*Français*]

Monsieur le Président, la deuxième partie de mon intervention porte plus spécifiquement sur la réduction des dépenses publiques annoncées dans le dernier Budget.

Le ministre des Finances nous annonçait récemment une diminution des dépenses des programmes par la refonte du système de sécurité sociale, la réforme du système de l'assurance–chômage et la diminution des transferts aux particuliers tels que les allocations familiales. Par contre, le ministre annonce que les dépenses budgétaires totales devraient augmenter de 2,8 milliards de dollars jusqu'en 1996. Cette augmentation inclut les frais de la dette publique. En effet, malgré les coupures annoncées par le gouvernement, les dépenses de programmes totales continueront d'augmenter. En réalité, le gouvernement ne fait que réallouer les dépenses sans réduire les dépenses de programmes du gouvernement. Ainsi, le gouvernement évite de s'attaquer de front au gaspillage et aux mauvaises méthodes de gestion présentes au sein de l'appareil gouvernemental mais, du coup, il s'attaque aux programmes sociaux.

Le gouvernement n'a pas attaqué le coeur du problème. Il a choisi plutôt, tout comme ses prédécesseurs conservateurs, d'espérer que la faible relance économique qu'il évite de stimuler relance les revenus de l'État. Les hypothèses de croissance économique et d'inflation retenues par le gouvernement sont réalistes. Par contre, en raison de la montée de l'économie souterraine, il est irréaliste de croire, comme dans le Budget, que les recettes gouvernementales augmenteront plus rapidement que le Produit intérieur brut. En somme, le gouvernement laisse la timide relance économique s'occuper de résorber le déficit conjoncturel.

• (1635)

Comment le gouvernement peut–il justifier que dans pareil cas ses dépenses ne cessent d'augmenter? Et qui plus est, quand on sait que le gouvernement sollicite actuellement le pouvoir d'emprunter 34,3 milliards de dollars pour 1994–1995 afin de faire face à ses besoins financiers.

Monsieur le Président, je trouve déplorable le fait que le Budget prévoit encore une augmentation des dépenses publiques, et ce jusqu'en 1996. La reconstruction des finances de l'État passe prioritairement par l'élimination du gaspillage. Le gouvernement doit donner l'exemple, rétablir la confiance du public et rétablir sa respectabilité. Il y a beaucoup plus d'économies à réaliser dans l'élimination du gaspillage que dans les compressions des programmes sociaux. La réduction des salaires des fonctionnaires, la refonte des services publics et l'accroissement du fardeau fiscal de la classe moyenne sont des mesures de dernier recours. Tout n'a pas été fait.

Depuis trois ans, le vérificateur général a identifié pas moins de 5 milliards de dollars en gaspillage ou en dépenses superflues, et ce, annuellement. Cette année, le vérificateur général a identifié 700 millions de dollars de plus en gaspillage qu'au cours de l'exercice précédent.

Pourtant, si le gouvernement ne faisait qu'appliquer les recommandations du vérificateur, il s'ensuivrait un soulagement énorme, sans augmentation du fardeau fiscal ni de compressions dans les programmes sociaux. L'équation est pourtant simple.

Le ras–le–bol des contribuables s'en trouve nourri par ce sentiment que le gouvernement gaspille les fonds publics et qu'on dépouille la classe moyenne. Ces personnes sont inondées de taxes. Il y a cinq ans, les gouvernements faisaient les mêmes dépenses, les mêmes folies, les mêmes gaspillages, mais personne n'en faisait état. Or, aujourd'hui, avec le stress que provoque l'état lamentable des finances publiques, c'est la mauvaise gestion qui est étalée au grand jour.

L'assainissement des finances publiques du gouvernement fédéral est nécessaire pour relancer la confiance des Québécois et des Canadiens.

Le maintien de la faiblesse de notre économie ne découle pas de la mauvaise performance de notre commerce extérieur, mais plutôt de la stagnation de la demande intérieure. De plus, la réduction du déficit est également nécessaire en raison des frais d'intérêts de la dette extérieure du Canada qui sont les plus élevés du G–7.

La réduction du déficit doit passer par une réduction des dépenses publiques, du gaspillage et par l'élimination des iniquités fiscales. Cet exercice de dégraissage pourrait dégager une marge de 10 milliards de dollars. Ainsi, 5 milliards de dollars pourraient être investis pour relancer l'emploi, notamment la construction d'un train rapide, d'un TGV, et 5 milliards pourraient être alloués à la réduction du déficit. Cet exercice contribuerait largement à relancer la confiance des contribuables.

Le gouvernement doit donner l'exemple et rétablir la confiance du public. Je pense que le véritable contrat social passe par un système fiscal sain et équilibré. Il faut le dire, malheureusement, que les gouvernements qui se sont succédé depuis les deux dernières décennies n'ont fait que rompre l'équilibre entre les impôts payés et les services reçus de l'État par les contribuables.

Dans le but d'éliminer le gaspillage, les dépenses inutiles et la mauvaise gestion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, le Bloc québécois a proposé et demande au gouvernement de créer un comité parlementaire d'analyse et de révision des dépenses budgétaires poste par poste.

• (1640)

La création d'un tel comité est pertinente car le dernier rapport du vérificateur général nous montre que les Québécois et les Canadiens ont raison de penser que le gouvernement gaspille une partie des fonds publics.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi nous voulons créer un comité d'analyse et d'examen des programmes gouvernementaux de dépenses qui soit composé de représentants élus et non de fonctionnaires. Nous croyons que les représentants élus sont en droit de vérifier que les objectifs des divers programmes de dépenses sont bien atteints et que les crédits alloués à même les fonds publics sont utilisés à bon escient et équitablement.

Nous estimons que le Parlement ne reçoit pas l'information qu'il devrait recevoir sur les millions de dollars de l'argent des contribuables qui sont gaspillés par les divers ministères et sociétés d'État.

Si l'on en juge par le rapport du vérificateur général du Canada, le gaspillage des fonds publics et les divers cas de mauvaise gestion ne sont qu'une goutte dans l'océan.

[*Français*]

Un comité parlementaire d'analyse des dépenses publiques, poste par poste, pourrait faire en sorte que le Parlement et, conséquemment, les citoyens aient plus d'information sur la situation financière du gouvernement. En conséquence, nous encourageons le Parti réformiste à soutenir la formation du comité parlementaire d'analyse et de révision des dépenses budgétaires, poste par poste. Ainsi, nous serons en mesure de mieux surveiller la gestion des deniers publics, ce qui contribuera grandement à réduire le déficit.

Par ailleurs, j'appuie l'alinéa c) de la motion qui a trait à la production de rapports trimestriels sur les progrès réalisés concernant la réduction du déficit. En étant informés régulièrement des progrès réalisés, nous pourrons fixer ces échéanciers, que je crois réalistes, pour atteindre les objectifs visés.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, je remercie le député pour son discours.

[*Traduction*]

Je voudrais lui demander son avis au sujet d'un élément particulier de la motion à l'étude. Comme il le sait, il s'agit d'une motion du Parti réformiste dans laquelle ce parti s'en prend à diverses choses, dont les efforts déployés par notre gouvernement en vue d'aider les jeunes.

Comme on l'a dit plus tôt, d'autres partis qui ont adopté la même démarche que le Parti réformiste dans d'autres pays ont fait augmenter le déficit et la dette. Ils ont aussi fait monter le taux de chômage à des niveaux très élevés, et c'est ce qui s'est produit ici, au Canada.

Cependant, il y a une chose qui ne s'est pas encore produite au Canada: malgré le taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes, nous n'avons pas encore le chômage chronique qui existe dans ces autres pays, notamment l'Angleterre et les États-Unis.

Aussi triste et tragique que le chômage élevé puisse être, le chômage chronique est encore pire pour les jeunes. Le chômage chronique veut dire que nous avons toute une génération qui, parce qu'elle n'a pas travaillé durant ses années de formation, ne sera jamais vraiment capable de travailler. C'est, à mon avis, une véritable tragédie.

Dans cette motion, le Parti réformiste s'en prend à nos efforts en vue d'aider les jeunes maintenant. Je crois qu'il est déjà tard pour aider nos jeunes. Les réformistes veulent que nous laissions les forces économiques faire tout le travail, mais je pense que nous devons agir dès maintenant pour éviter que le chômage chronique ne s'installe chez nos jeunes.

Je veux demander au député ce qu'il pense des tentatives du Parti réformiste en vue de miner les efforts que nous faisons pour aider les jeunes Canadiens maintenant.

• (1645)

[*Français*]

M. Leroux: Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai oeuvré dans le domaine de l'enseignement pendant plusieurs années, et je voudrais féliciter mon collègue d'en face de son propos qui traite des jeunes du Canada.

Je suis entièrement d'accord avec le député que nos jeunes, au Canada, malheureusement, ont été sacrifiés et qu'il ne semble pas y avoir, à ce stade-ci, dans la politique qui a été élaborée par le Budget, une mesure qui favorise—et je ne parlerai pas de retour au travail—le début de travail pour nos jeunes. Je pense que c'est catastrophique au Canada de voir des jeunes gens qui se préparent, qui étudient très fort et qui veulent un jour pouvoir gagner leur vie, ne pas avoir la chance même de commencer à travailler ou, si vous voulez, de devoir accepter un travail très inférieur à ce qu'ils pourraient faire. Et je suis d'accord avec l'honorable député.

Ce que nous avons dit et ce que nous disons, c'est que le Budget n'a pas comme effet d'être un moteur pour relancer l'économie. Le Budget dont nous avons débattu ne fait que colmater les brèches, et je pense qu'il s'agit d'un budget très conservateur, pas dans le sens des partis, mais dans le sens du mot, et dans le sens des partis aussi, peut-être.

Maintenant, ce que je pense, c'est qu'il faudrait—le Bloc québécois l'a proposé et je pense que c'est intéressant—former un comité de la Chambre, pas un comité mixte de la Chambre et du Sénat, mais un comité des élus du peuple pour que, ensemble, nous puissions regarder, poste par poste, les dépenses du gouvernement et que nous, les élus du peuple—parce que, finalement, quand on s'en retourne dans nos comtés et quand on parle des politiciens du Canada, c'est de nous ici, dans cette Chambre, qu'on parle, et je pense que nous avons une responsabilité—donc, nous du peuple devrions être capables de regarder poste par poste les budgets et être capables de faire les coupures où elles s'imposent pour aller chercher de l'argent et la générer pour créer des emplois.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'empressement que je prends part à ce débat et que je profite que cette occasion pour exposer, faire connaître à la Chambre les mesures prévues par le gouvernement pour aider les jeunes à travers le Canada à se donner les moyens d'accéder à un meilleur avenir, plus équilibré et plus sûr pour eux.

J'aimerais d'abord mettre une chose au point. Contrairement à ce qu'avance la motion de mon collège de Lethbridge, le budget du Service jeunesse ne représente aucunement, pas du tout de nouvelles dépenses budgétaires. Le Service jeunesse sera financé à partir des ressources existantes du ministère ainsi que des économies réalisées grâce aux mesures annoncées dans le Budget fédéral du 22 février 1994 et qui suit les engagements qui ont été pris dans le livre rouge. Il ne viendra donc pas ajouter à la dette nationale. Je puis rassurer la Chambre qu'il est toujours prévu que le déficit baissera au cours des prochaines années jusqu'à concurrence de 3 p. 100 du PNB, conformément à nos projections budgétaires.

Je crois toutefois que mon collègue de Lethbridge et d'autres membres de son parti font preuve d'une vision à très court terme s'ils sont prêts à laisser tomber les droits de notre jeunesse.

Investir dans les jeunes, c'est bien plus qu'une simple affaire d'argent.

• (1650)

Le bon sens et l'équité fondamentale exigent que le gouvernement intervienne pour sortir les jeunes du Canada de la situation

tout à fait précaire et difficile dans laquelle ils vivent aujourd'hui. Mon collègue ne réalise peut–être pas la gravité de la situation actuelle.

J'aimerais rappeler à la Chambre que pour les adolescents et les jeunes adultes d'aujourd'hui, la récession a commencé beaucoup plus tôt que chez les moins jeunes et elle dure beaucoup plus longtemps que pour les autres Canadiens.

La dernière enquête sur la population active montre que le nombre de chômeurs a diminué au Canada, mais que le taux de chômage chez les jeunes continue à augmenter. Il s'élevait à 18,1 p. 100 le mois dernier, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis juin dernier, et ce sont les statistiques officielles de jeunes inscrits au chômage, et combien d'autres qui ne sont pas inscrits sur les listes d'assurance–chômage.

Permettez–moi la comparaison suivante: mon collègue représente la ville de Lethbridge qui compte environ 54 000 habitants selon le dernier recensement. Comparez cela au nombre de jeunes actuellement écartés du marché du travail. Ils sont 428 000, soit près de huit fois la population de Lethbridge tout entier. Les jeunes sont à la recherche d'expériences de travail utiles qui leur permettront d'acquérir des compétences qui sont monnayables et grâce auxquelles ils pourront accéder au marché du travail. Ces personnes sont–elles vraiment celles que mon collègue de Lethbridge voudrait pénaliser? Est–il prêt à dire aux jeunes que nous pensons qu'ils ne méritent pas un tel appui financier?

À ce stade, je voudrais ouvrir une parenthèse et rendre un hommage spécial à mon collègue, le sénateur Jacques Hébert, pour ses réalisations et son dévouement remarquables pour la cause des jeunes au Canada. À travers Katimavik, nos jeunes ont appris à servir les autres. Ils ont appris à devenir des Canadiens plus confiants en eux. Ils ont appris à devenir plus éclairés et tolérants les uns envers les autres. Ils ont appris aussi à se sacrifier à travers le monde pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie d'un grand nombre de nos concitoyens des pays du Sud pour qui parfois la vie est surtout une question de survie.

Il est évident qu'il est dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt de nous tous, de former et d'appuyer ceux qui seront les travailleurs, la base même de la société de demain, les contribuables de demain. Du seul point de vue économique, c'est naturellement indiscutable. Le Canada ne peut pas se permettre de sacrifier toute une génération de jeunes. Les tendances démographiques montrent très clairement que notre pays connaîtra bientôt une pénurie de travailleurs. Notre société vieillit à grands pas. Lorsque la génération de l'après–guerre arrivera en grand nombre à l'âge de la retraite, ce qui se produit de plus en plus fréquemment, nous devrons de plus en plus compter sur nos jeunes.

Les jeunes, c'est la relève, c'est l'espoir de demain, c'est le leadership de l'avenir.

[*Traduction*]

Pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux au XXI^e siècle, il nous faudra une main–d'oeuvre très éduquée et hautement qualifiée. Il n'est pas besoin d'être futurologue pour savoir que notre croissance et notre prospérité dépendent des travailleurs et des travailleuses de demain, ceux–là même qui sont les jeunes chômeurs d'aujourd'hui.

Des études ont démontré que les jeunes qui n'arrivent pas à s'intégrer à la population active aujourd'hui auront plus de difficulté à trouver et à conserver un emploi demain.

Lorsque le Parti réformiste laisse entendre que notre ressource la plus précieuse, nos jeunes, ne devrait pas figurer parmi nos priorités budgétaires, je me pose des questions sur son engagement vis–à–vis de la jeunesse canadienne.

L'argument économique est convaincant, mais l'argument moral l'est encore davantage: il est impératif que nous donnions à nos enfants un sentiment de sécurité, d'équité et d'espoir pour qu'ils aient confiance en leur avenir qui est aussi notre avenir collectif.

• (1655)

Il est navrant de voir des jeunes débordant d'idées et d'ambition, souvent beaucoup plus éduqués que leurs aînés, incapables de mettre à profit leurs compétences, leurs talents et leurs connaissances.

Comment pouvons–nous, nous la génération qui précède la leur, rester indifférents à leurs frustrations, à leur désenchantement, à leur désespoir? Il est inacceptable que tant de jeunes Canadiens et Canadiennes n'aient pas la possibilité d'utiliser leur énergie de façon constructive. Je pense que tous les députés se doivent de faire le nécessaire pour que nos jeunes ne se sentent pas rejetés ni écartés.

Nous devons leur faire comprendre que non seulement nous apprécions les longues années qu'ils ont passées à s'instruire, mais aussi leur volonté manifeste de travailler et d'apporter une contribution utile à la société. Nous devons leur montrer que nous sommes prêts à les aider à réaliser leur immense potentiel et que nous travaillerons avec eux pour qu'ils atteignent leurs objectifs.

C'est exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire. Nous traduirons dans les faits les idées mises de l'avant par le Parti libéral. Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre les stratégies exposées dans le livre rouge qui décrit notre plan d'action pour les jeunes.

Le Service jeunesse fait partie intégrante des promesses faites par le Parti libéral de créer des emplois, de redonner espoir et de bâtir un Canada plus fort. Le Service jeunesse offrira aux jeunes des façons constructives de réussir la transition de l'école au monde du travail.

[*Français*]

Les grands objectifs de Service jeunesse Canada pourraient se résumer en quatre points: d'abord le service à la communauté, la découverte à la compréhension du Canada, la sensibilisation à l'environnement et le développement personnel.

J'espère qu'il n'y aura aucun débat entre nous quant à la valeur que représentent nos jeunes dans notre société. Il est essentiel que nous donnions à nos jeunes les moyens de se bâtir une vie meilleure en contribuant à l'édification de notre nation. D'importantes mesures devront être prises et je pense que le Service jeunesse en constitue un élément crucial. Donc, je demande ceci

à mon collègue de Lethbridge: Qui pourrait avoir quelque chose à redire au Service jeunesse?

[*Traduction*]

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il y en a plusieurs avec lesquelles je suis d'accord, mais il y en a d'autres que j'ai du mal à accepter.

Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est complètement inacceptable que des jeunes n'aient nulle part où consacrer leurs énergies. Nous avons cependant l'obligation morale de faire en sorte que les jeunes aient véritablement leur place dans notre société. Je partage à fond ces affirmations, mais j'ai du mal à accepter qu'il parle de vision à court terme à propos des droits de la jeunesse en attribuant cette vision au Parti réformiste et à la position que nous défendons.

Nous voyons les choses d'après une vision de l'histoire que nous nous sommes formée tout au long des années 1970 quand le Parti libéral formait le gouvernement et tout au long des années 1980 quand le Parti conservateur a pris les rênes de l'État. Nous en sommes maintenant arrivés à un point où il est économiquement impossible de continuer à appliquer ce genre de politiques. Il me paraît absurde d'affirmer que le Parti réformiste propose maintenant cette résolution sans aucune vision de l'histoire.

Étant donné les affirmations que le député a faites, comment peut-il concilier ces propos et sa condamnation du Parti réformiste avec ce que les gouvernements libéral et conservateur ont fait dans le passé? Nous cherchons un moyen de consolider l'économie afin d'assurer à nos enfants de l'espoir et la promesse d'un véritable avenir.

• (1700)

À mon avis, quand l'État s'ingère dans l'économie, quand il prend le contrôle, quand il crée des cases en s'attendant à ce que les gens puissent y entrer, cela ne fonctionne jamais. Nous soutenons donc qu'il est temps de laisser l'initiative entre les mains des hommes et des femmes de la base, de leur laisser les ressources financières nécessaires pour faire ce que le gouvernement n'a jamais été capable de faire et d'inviter l'État à se retirer et à laisser à l'entreprise privée, aux individus doués d'un esprit d'entreprise, le soin de faire le travail qui n'a jamais été fait auparavant, pour bâtir ce pays.

M. Lincoln: Monsieur le Président, à mon avis, c'est ce qui nous distingue fondamentalement du Parti réformiste, et le député l'a expliqué très clairement.

Sauf erreur, il y a eu des élections en octobre, et durant la campagne, notre parti a dit que certains fonds seraient réaffectés à d'importants programmes de création d'emplois. Un de ces programmes clés est non seulement un programme de création d'emplois, mais c'est aussi un programme social extrêmement important; il vise les jeunes qui, lorsqu'ils quittent l'école, de nos jours, ne savent généralement pas vers qui se tourner pour trouver du travail. Ils n'ont plus d'espoir; ils sont complètement désespérés.

Je ne sais pas si le député se sent comme moi lorsqu'il va dans sa circonscription; quand je vais dans la mienne, j'y rencontre toutes sortes de jeunes. Je pourrais lui montrer une pile de CV de jeunes qui sont à la recherche d'un emploi, qui sont hautement qualifiés, qui sont titulaires de maîtrises et de doctorats, mais qui n'arrivent pas à trouver du travail.

Notre gouvernement a d'abord dit qu'il transférerait des fonds, provenant notamment du budget de la défense étant donné la fin de la guerre froide, pour créer un Service jeunesse à l'intention des jeunes Canadiens. Un grand nombre de Canadiens ont de toute évidence appuyé notre projet puisqu'ils nous ont donné une très forte majorité à la Chambre. Ils n'ont pas élu le Parti réformiste, qui prétend qu'il faut laisser le marché et l'économie venir à bout de tous les problèmes. S'il en avait été ainsi dans le passé, il n'y aurait pas eu de syndicats, de réformes du filet de sécurité sociale ni d'assurance-maladie. Nous aurions laissé au marché le soin d'en décider.

Dans tous les pays où le marché est l'unique roi et maître, la confusion règne au regard du tissu social. Nous ne disons pas que l'intervention du gouvernement est l'unique solution, mais il est certainement possible d'en arriver à un juste milieu, d'établir des orientations sociales constructives susceptibles de permettre au gouvernement de se donner une mission et de faire preuve de leadership à ce chapitre. À notre avis, la meilleure façon de faire preuve de leadership, c'est d'axer d'abord nos efforts sur la jeunesse. Je suis très fier que ce programme existe.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je voudrais questionner mon honorable collègue sur le discours en général du gouvernement du Parti libéral par rapport au discours qui a été tenu pendant la campagne électorale. Je trouve que c'est un gouvernement qui excelle, et de plus en plus au fil des mois, dans la demi-mesure. On constate en lisant le livre rouge, qui est par ailleurs très bien fait sur une base théorique, qu'il y avait au Canada, l'automne dernier, 1,6 million de chômeurs. Qu'est-ce qu'on fait pour régler le problème du chômage? On met sur pied un programme d'infrastructures qui va créer 45 000 emplois temporaires, dont 15 000 au Québec, en vue d'affronter une situation où on parle de 1,6 million de Canadiens et de Canadiennes, 428 000 chômeurs au Québec.

Quand on parle plus précisément du chômage chez les jeunes, on arrive avec une autre demi-mesure—je pense que c'est respectueux de l'appeler ainsi—soit le Service canadien pour la jeunesse, qui ne va rien régler, qui ne va créer aucun emploi, mais qui va permettre, à la veille d'un référendum, dans un de ses volets, qui va permettre aux jeunes Canadiens de visiter, à ce que j'ai compris tantôt des propos du représentant gouvernemental, qui va permettre aux jeunes Canadiens de mieux connaître le Canada. On connaît les sous-entendus de ce que peut faire un homme comme M. Jacques Hébert dont on parlait. On connaît les sous-entendus que cela peut susciter. J'aimerais entendre mon collègue nous expliquer en quoi cette opération de Service canadien pour la jeunesse n'est pas, dans ses fondements mêmes, au sein de ce gouvernement, très politique à la veille du référendum?

• (1705)

M. Lincoln: Monsieur le Président, la politique que nous avons établie l'a été en octobre lorsque nous avons présenté un programme tout à fait compréhensif à la population canadienne. Ce n'était pas un programme qui touchait seulement les jeunes. J'ai parlé des jeunes comme exemple, mais c'était un programme qui touchait toute la structure sociale canadienne, la recherche et développement; 25 p. 100 en recherche et développement sur l'environnement; un programme d'apprentissage approfondi pour les prochains quatre ans; un Service jeunesse; le Programme d'infrastructures. Je rappellerai à mon collègue qui parlait de 45 000 emplois, que seulement le mois dernier, Statistique Canada démontre que 66 000 nouveaux emplois ont été créés. Donc, ses chiffres ne sont pas corrects, c'est 50 p. 100 de plus.

M. Plamondon: Pas avec ce budget–là.

M. Lincoln: Ce que je veux dire, c'est que. . .

Le vice–président: À l'ordre s'il vous plaît. Le temps alloué au secrétaire parlementaire est maintenant expiré. Nous reprenons le débat. Je cède donc la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que d'être ici pour vous parler du nouveau Programme canadien des ingénieurs et des scientifiques, qui a été annoncé dans le Budget.

Le gouvernement s'est engagé à accroître l'avantage concurrentiel du Canada et à élaborer les types de moyens technologiques qui se traduisent en production d'affaires nouvelles et en création d'emplois. Étant donné que 85 p. 100 des nouveaux emplois sont créés par les petites et moyennes entreprises, nous avons décidé d'attribuer une très haute priorité au soutien de ces entreprises.

Une de ces mesures élaborées à cet égard est la création du Programme des ingénieurs et des scientifiques. Comme il a été annoncé dans le Budget, 10 millions de dollars par année ont été réservés pour mettre en oeuvre le Programme canadien des ingénieurs et des scientifiques, afin d'aider des entreprises canadiennes à se pourvoir d'installations technologiques. À sa mise sur pied au début de l'an prochain, le programme accordera des subventions salariales qui permettront aux petites et moyennes entreprises manufacturières de satisfaire leurs besoins en personnel technique.

[*Traduction*]

Une des mesures élaborées à cet égard est la création du Programme des ingénieurs et des scientifiques. Ce programme permettra aux entreprises canadiennes de satisfaire leurs besoins en personnel technique. Il vise à les aider à mettre sur pied des installations technologiques à long terme, pas simplement à satisfaire des besoins à court terme axés sur des projets.

Il est conçu pour combler une lacune en savoir–faire technologique, qui souvent empêche les petites entreprises de réaliser leur véritable potentiel—qu'il s'agisse de la mise au point d'un produit, de la productivité ou des deux à la fois. Il est évident qu'une compagnie qui ne dispose d'aucun employé possédant la formation ou les compétences technologiques courantes éprouve de la difficulté à atteindre le niveau d'innovation lui permettant de prendre de l'expansion et de créer des emplois.

Le gouvernement fédéral peut faciliter la croissance grâce à ce type de programme national. Nous pouvons «planter le décor» et aider les entreprises à s'adapter aux importantes innovations introduites partout dans le monde dans le secteur de la fabrication.

Le programme peut mettre en valeur les entreprises qui pourraient faire de l'exportation. À mon avis, c'est d'une extrême importance. Nous devons remédier au fait que, aujourd'hui, 90 p. 100 des entreprises ne font pas d'exportation. Le transfert de l'innovation et de la technologie sont la clé du succès dans le genre d'économie que nous devons instaurer pour l'avenir. Nous devons chercher de nouveaux moyens de résoudre de vieux problèmes. Nous devons nous assurer que les fabricants canadiens mettent en place un haut degré d'expertise axé sur la technologie. C'est absolument nécessaire pour la compétitivité et la rentabilité à long terme du secteur manufacturier au Canada.

Bien que le transfert de la technologie soit souvent difficile à définir et à évaluer, nous savons que le Canada a été plus faible que la plupart de ses concurrents dans ce domaine. Nous avons besoin de travailler ensemble pour renverser la vapeur. Nous avons besoin de mettre sur pied un programme qui soit facile à utiliser et qui réponde à nos véritables besoins.

Statistique Canada vient de publier une étude intitulée «Stratégies de réussite—Profil des petites et moyennes entreprises au Canada». Cette étude confirme que l'innovation est le facteur clé qui distingue les petites et moyennes entreprises prospères de celles qui ne le sont pas. Pour réussir, les entreprises doivent pouvoir innover.

• (1710)

Toutefois, le Canada fait face à un gros problème dans ce domaine. Selon un récent sondage mené auprès de plus de 9 000 petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier du Québec, un peu plus de 10 p. 100 de ces entreprises emploient un ou plusieurs ingénieurs, le nombre total d'ingénieurs employés n'étant que de 2 400. Ces données démontrent qu'il existe un besoin réel d'investissement dans ce domaine. Nous devons investir afin que nos petites et moyennes entreprises puissent prospérer.

[*Français*]

Nous voulons tous voir les sociétés canadiennes devenir très compétitives au plan international. Nous voulons voir les emplois du secteur manufacturier demeurer au Canada. Le gouvernement fédéral est déterminé à oeuvrer avec les provinces, le monde des affaires, les syndicats et les travailleurs canadiens dans le cadre de ce processus.

Il ne fait aucun doute que le programme canadien à l'intention des ingénieurs et des scientifiques contribuera dans une très grande mesure à la réalisation de cet objectif.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur une motion concernant certains des problèmes que pose le dernier budget.

Les crédits

Lundi dernier, lorsque j'ai parlé du projet de loi C–14, qui permet d'emprunter un maximum de 37 milliards de dollars au détriment de la jeune génération, j'ai exprimé le voeu que des députés ministériels votent contre le projet de loi pour éviter d'hypothéquer l'avenir de leurs enfants et de leurs petits–enfants.

Malheureusement, mon plaidoyer n'a pas été entendu, n'a pas été compris ou n'a pas été assez convaincant. Quelle que soit la raison, pas un seul député ministériel n'a voté contre cette mesure qui alourdira encore la dette de chaque homme, femme ou enfant canadien de 1 450 $. Les députés ministériels ont refusé d'admettre ou ont été incapables de comprendre la gravité du problème, et ils ont voté pour le projet de loi C–14.

Comme quelqu'un l'a dit, le budget a fait disparaître jusqu'à nouvel ordre la lueur qui brillait au bout du tunnel. Lorsqu'il n'y a pas de lumière au bout du tunnel, c'est probablement parce qu'il est bouché. Il y a autre chose à faire que continuer de dépenser et foncer à toute allure dans ce noir tunnel, à bord de ce train emballé qu'est notre dette. Les députés ministériels ont maintenant la chance d'aider à stopper le train.

Ce qu'il faut faire, entre autres choses, c'est appuyer la motion proposée aujourd'hui. Elle favoriserait la collaboration, plafonnerait les dépenses et faciliterait l'élaboration d'un plan d'urgence pour arrêter d'alourdir la dette dont nos enfants et nos petits–enfants hériteront.

Bien entendu, les députés ministériels craignent toujours que notre objectif réel ne soit de renverser le gouvernement pour tenir de nouvelles élections. Rien de plus faux. Nous croyons en la stabilité du gouvernement et nous appuierons, en ce moment critique, tout gouvernement disposé à s'attaquer sérieusement aux problèmes du déficit et de la dette.

Les députés ministériels devraient mettre le sectarisme en veilleuse et commencer à admettre que les réformistes disent vrai en parlant de la gravité du problème. S'ils ne voient pas de problème, ils devraient songer à ce qui s'est passé en Ontario, ils devraient se demander: si les dépenses de l'État avaient été une solution, comment se fait–il que le premier ministre de l'Ontario a dû renoncer à son programme de déficits de 13 milliards? Si cela n'a pas marché en Ontario, peut–on espérer mieux pour le Canada?

Le fait est que les déficits gouvernementaux tuent l'économie. Ils ont pour effet d'alourdir la fiscalité et la réglementation. Ils engloutissent la richesse du secteur privé et anéantissent tout espoir. Ils font disparaître la lumière au bout du tunnel.

J'ai du mal à croire qu'il ne se trouve pas au moins quelques députés ministériels pour s'apercevoir que ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, a un problème de dépenses et non de recettes. Je n'arrive pas à croire qu'il n'y en ait pas au moins quelques–uns qui s'aperçoivent que nous avons atteint le point de saturation, en matière de fiscalité, qu'il est temps de renoncer à toute tentative pour élargir l'assiette fiscale, de prendre conscience que tout accroissement des impôts fera croître l'économie souterraine. Avant les élections de 1993, le Parti réformiste était donné comme perdant. Si le gouvernement ne se réveille pas, il risque de voir le Parti réformiste le surveiller après les élections de 1993 puis le battre aux prochaines élections.

• (1715)

La seule façon pour les députés ministériels de conserver leur siège aux prochaines élections et d'empêcher le Parti réformiste de gagner consiste à voter en faveur de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. C'est un autre petit conseil gratuit que je donne à l'occasion aux députés ministériels pour les aider à se faire réélire.

Je sais que les députés ministériels se plaisent à dire que les politiques du Parti réformiste se résument à celle de la terre brûlée. C'est ridicule. Cela ne contribue certes pas à régler les problèmes. Les gens qui suivent les débats de la Chambre des communes à la télévision sont des gens intelligents et réfléchis qui voient clair dans le jeu des députés ministériels. Ils ne sont pas dupes.

De ce côté–ci de la Chambre, nous offrons des solutions de rechange constructives, réalisables et raisonnables. Cela ne ferait pas de mal qu'un député ministériel vote parfois en faveur d'une de nos propositions.

Les preuves que nous disons la vérité sont légion. La National Citizens Coalition, que le gouvernement voudrait bien réduire au silence, a largement distribué une fiche de pointage de contribuable sur laquelle tout député ministériel honnête devrait admettre, s'il la remplissait, que le gouvernement a échoué dans ses plans budgétaires.

D'autres preuves ont été données par le sous–ministre des Finances lui–même qui a admis au Comité des comptes publics le 9 mars que le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés était plus élevé au Canada que dans tout autre grand pays industrialisé, sauf la France, et qu'il était égal à presque 40 p. 100 du PIB.

Le même jour, Peter Cook a écrit ce qui suit dans le *Globe and Mail*:

> M. Martin est peut–être convaincu que la croissance économique et les réductions des dépenses qu'il a annoncées vont lui permettre de réduire le déficit, ce dont il a convaincu son patron. . .

Savons–nous de qui il s'agit, monsieur le Président?

> . . .qui n'est pas difficile à convaincre en cette matière. Mais il a moins de succès face à l'opinion publique. Non seulement n'a–t–il pas réussi à convaincre la plupart des économistes et des médias canadiens, mais encore il fait face à un auditoire international devenant plutôt irrité et impertinent.

Dans les milieux financiers d'Allemagne et du Royaume–Uni, on accuse M. Martin de ne pas avoir assez réduit les dépenses publiques et on prédit que le dollar canadien va continuer sa glissade. La preuve est là, bien visible. Vendredi dernier, le dollar a encore baissé d'un tiers de cent. En tout, il a baissé de près de quatre cents depuis l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir. Le gouvernement est–il fier de cet exploit?

Les ministériels ne voient–ils donc pas que cela entraînera une hausse des taux d'intérêt, une hausse de l'inflation et l'élimination de toute possibilité de contrôler ce déficit? Quiconque a une calculatrice peut voir que nous sommes déjà loin des objectifs fixés dans ce budget. Même le programme d'infrastructure de ce gouvernement, qui était censé relancer l'économie, est devenu une liste scandaleuse de mesures proposées par simple souci électoral et de projets artificiels.

Selon un communiqué publié le 18 février conjointement par le gouvernement de la Colombie–Britannique et le service responsable du programme canadien d'infrastructure, la création d'emplois à court et à long terme n'est plus un critère «essentiel», mais un critère «important», sans plus. On accorde désormais la priorité à «l'apport différentiel ou à l'accélération des investissements», peu importe ce que tout cela signifie.

Admettons–le. Nous sommes dans le pétrin et la situation ne va pas s'améliorer par suite de ce budget. La motion que le Parti réformiste présente aujourd'hui traite de certains de ces problèmes et promet une collaboration. Si j'avais à parier, je parierais que les ministériels vont faire comme d'habitude et s'opposer à cette motion sans avoir de vrai motif de le faire.

Le lendemain de la présentation du budget, voici ce qu'on pouvait lire dans l'éditorial du *Globe and Mail*:

> Le budget fait fi de la promesse de Jean Chrétien de revenir au bon vieux temps. En ce temps–là, l'avenir n'était pas hypothéqué en raison de l'égoïsme et de la lâcheté de la génération du temps.

Je ne suis pas un lâche. Je suis prêt à le dire et je n'ai pas peur d'appuyer des mesures décisives.

Je ne suis pas égoïste non plus. J'ai accepté de mon plein gré une réduction de salaire et j'ai refusé de signer la formule me rendant admissible au très généreux régime de retraite des députés. J'ai prouvé que j'étais prêt à faire des sacrifices pour éviter d'augmenter la dette que devra assumer la prochaine génération. Je peux dormir sur mes deux oreilles parce que je pourrai dire à la prochaine génération que j'ai essayé de freiner le train de la dette dans ce long tunnel noir, tandis que le gouvernement appuyait sur l'accélérateur, espérant voir la lumière au bout du tunnel, et se heurtait finalement à un mur.

• (1720)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député et j'aimerais lui poser une question précise au sujet de la motion. Elle a trait au moratoire proposé sur le Programme de contestation judiciaire.

La motion en parle comme s'il s'agissait d'un programme nouveau, mais le Programme de contestation judiciaire n'en est pas un. Il a été aboli par le gouvernement précédent. Je crois savoir que le présent gouvernement a décidé de le rétablir. C'est un programme absolument indispensable pour les groupes défavorisés qui luttent en faveur de l'égalité et pour ceux qui cherchent à faire respecter les droits linguistiques que leur garantissent la Charte et la Constitution.

Je suis persuadée que le député conviendra avec moi que les droits des Canadiens sont chose sacrée pour ce pays. Par contre, avoir des droits sans être capable de les faire respecter ou sans pouvoir assurer une certaine égalité dans leur application, ça ne sert pas à grand–chose.

Je rappellerai au député que la position de son parti—il la formule sans cesse—peut se traduire par la question suivante: pourquoi ne pas traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité? Certes, je suis d'accord qu'il faille traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité, mais, dans la réalité, dans la vraie vie, les femmes, les groupes défavorisés, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles ne sont pas traités comme les autres.

La Charte des droits et libertés vise à faire valoir dans un texte de loi l'importance que le Canada attache au fait que tous les citoyens soient traités sur un pied d'égalité.

Alors comment le député peut–il justifier que le Parti réformiste réclame la suppression de ce programme, qui représente une dépense relativement modeste? Les réformistes ne sont–ils pas favorables à l'égalité de tous les citoyens?

M. White (North Vancouver): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Le Parti réformiste a précisé clairement qu'il était en faveur de l'égalité pour tous, indépendamment de la race, de la religion et de la province d'origine. En fait, j'ai tenu un discours à ce propos ce matin même.

Plus précisément, la députée a posé une question au sujet du Programme de contestation judiciaire qui, comme elle l'a déclaré à juste titre, a été rétabli. C'est un programme qui coûte énormément d'argent et dont se sont largement servis certains groupes d'intérêts spéciaux pour imposer leur propre programme aux contribuables qui en ont franchement assez de cette façon qu'a le gouvernement de redistribuer la richesse.

Nous serions en faveur de supprimer de nouveau ce programme et de décharger les contribuables de ce fardeau.

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question à propos de la partie de la motion qui se rapporte au Programme d'infrastructure. Le député de North Vancouver n'a rien proposé de constructif pour remplacer ce programme.

Que veut–il que je dise aux habitants de la ville de Lindsay, à la police de Lindsay, qui a l'intention de construire un nouvel immeuble dans le cadre de ce programme? Que veut–il que je dise aux habitants de Haliburton que j'ai rencontrés et qui ont l'intention de dépenser de l'argent dans le cadre du Programme d'infrastructure? Le taux de chômage, à Haliburton, est de 30 p. 100. Qu'est–ce que le député veut que je dise aux gens qui ne vont pas avoir d'emploi à cause de cela?

M. White (North Vancouver): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Partout au Canada, la partie fédérale du financement viendra d'emprunts, étant donné que le gouvernement fédéral a un déficit. Il en sera de même pour la partie provinciale du financement, étant donné que les provinces ont un déficit. Pour ce qui est de la partie municipale, cela signifie une augmentation d'impôts pour les propriétaires occupants.

La réponse du Parti réformiste à ce problème est que nous devons arrêter d'accumuler des dettes sur le dos des gens et d'augmenter les impôts, que nous devons contrôler la dette du gouvernement pour pouvoir réduire les impôts et permettre ainsi à l'économie d'être prospère dans l'intérêt de tous.

Le Programme d'infrastructure ne crée pas d'emplois. Tout ce qu'il fait, c'est en grande partie étendre un peu les responsabilités actuelles des municipalités sans que celles–ci ajoutent une seule personne à leur effectif actuel.

• (1725)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, si on peut utiliser une analogie pour décrire le budget fédéral de cette année, ce serait celle d'une camionnette complètement rouillée qu'on aurait rafistolée au Bondo et peinte de la même couleur que le livre à l'encre rouge.

Le budget est un travail de rafistolage qui n'aide pas beaucoup, semble–t–il, à s'attaquer à la source du problème du déficit au Canada. Le gouvernement a adopté de nouveaux programmes qui nécessitent encore plus d'emprunts, et chacun de ces programmes constitue une tentative pour éluder le vrai problème, soit le manque de volonté du gouvernement de lutter contre un déficit qui paralyse le pays.

Le programme d'infrastructure joue un grand rôle dans cet évitement du problème. Des emplois, des emplois, et encore des emplois. Nous avons entendu les députés d'en face crier cela sur tous les toits pendant la campagne électorale, l'automne dernier. Or, la promesse d'emplois permanents créés par ce programme est illusoire. Ces emplois dureront seulement aussi longtemps que le gouvernement investira de l'argent dans ce programme d'infrastructure et pas beaucoup plus.

Par ailleurs, non seulement ces emplois augmenteront la dette du gouvernement fédéral, mais ils forceront aussi les deux autres paliers de gouvernement à accroître eux aussi leurs dettes. Le ministre des Finances se donne du crédit pour ne pas augmenter le taux d'impôts. Le taux d'impôts visibles n'a peut–être pas été accru, mais les divers paliers de gouvernement qui perçoivent des impôts ont été élargis. Le même contribuable doit maintenant payer pour un plus grand nombre de programmes dirigés par le gouvernement fédéral parce que la portée de celui–ci est plus vaste.

La dette supplémentaire qu'encourront tous les paliers de gouvernement qui participent au programme d'infrastructure entraînera une hausse annuelle des déficits d'environ 500 millions de dollars. Ce programme du gouvernement fédéral exige que les paliers provinciaux et municipaux adoptent sa politique de relance par le déficit budgétaire.

Certains gouvernements provinciaux, comme celui de Terre–Neuve, risquent de ne pas participer pleinement à ce programme, car ils sont déjà trop endettés. D'autres provinces ont déjà accepté à contrecoeur d'y adhérer à la suite des pressions exercées par les municipalités.

Même ces dernières hésitent à se lancer dans ces projets à cause des dépenses supplémentaires énormes qu'ils vont entraîner et qui vont bien au–delà de ce qu'elles peuvent raisonnablement ajouter à leurs dépenses budgétisées. Cependant, à cause des crédits fédéraux supplémentaires qui ont été débloqués, sur le plan politique, les provinces et les municipalités doivent participer à ce concours organisé par le gouvernement fédéral pour obtenir davantage de paiements de transfert.

Par contre, le problème du financement de ce programme demeure, que l'argent soit accepté ou pas. Dans les deux cas, les contribuables paieront la note, car l'argent va être dépensé. On va l'emprunter et c'est à eux qu'il incombera de verser des intérêts.

Certaines des plus grosses villes pourraient avoir un point de vue tout à fait différent au sujet de ce programme. Pour elles, c'est peut–être une manne. Le gouvernement fédéral joue au Père Noël en leur permettant de lancer tout projet raisonnable qu'elles sont capables d'imaginer. Ainsi, certains des projets qui seront probablement financés peuvent difficilement être associés à un programme d'infrastructure.

C'est notamment le cas du Centre des congrès de Québec. Beaucoup de gens jugeront qu'il ne s'agit pas d'une infrastructure. Certaines localités ont un besoin urgent d'améliorer leur infrastructure, mais d'autres affecteront ces crédits à des projets que des gouvernements sans le sou ne devraient même pas envisager.

Pouvons–nous nous attendre à d'autres projets comme le Musée de l'humour à Montréal lancé sous le gouvernement précédent, qui est une vraie blague et qui a été approuvé et financé par les trois ordres de gouvernement?

Même si nous avions les moyens d'entreprendre le programme d'infrastructure libéral, il comporterait malgré tout des lacunes. On ne donne que deux ans aux municipalités pour approuver et mettre en oeuvre des projets qui doivent être complétés en trois ans seulement.

Les projets déjà en cours ne sont pas admissibles et je crains que ceux qui touchent le moins aux infrastructures obtiennent la priorité dans la course aux approbations. En outre, on va accélérer les travaux, ce qui va se refléter en définitive sur la qualité et ce sont les municipalités qui devront probablement supporter entièrement les dépassements de coût.

• (1730)

Je crains que le programme d'infrastructure ne donne finalement les mêmes résultats que le Projet de logement Ataratiri du centre de Toronto, dont la presse faisait état. Ce projet de logement municipal, tel que décrit, comporte des similitudes avec le programme d'infrastructure. Deux cent soixante–cinq millions de dollars avaient été investis dans le projet mais pas une seule résidence n'a été construite.

Je voudrais que l'ancien maire de Toronto et actuel ministre responsable du programme d'infrastructure nous donne l'assurance que les erreurs commises dans le cas du projet torontois ne se répéteront pas avec le programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars.

Ce programme vient en fait récompenser de nombreuses municipalités qui ont négligé d'effectuer des travaux d'entretien adéquats. Un autre programme, le Programme d'aide à la remise en état des logements, a lui aussi pour effet de récompenser la négligence. Ce programme vise à accorder un soutien aux pro-

priétaires de résidences qui ne respectent pas les normes établies.

Le programme permet d'obtenir des prêts–subventions et des prêts. Les prêts–subventions sont des prêts convertis en subventions aux personnes qui sont toujours propriétaires de leur résidence cinq ans après la fin des travaux de rénovation. La partie du programme concernant les prêts–subventions a coûté 53,7 millions de dollars aux contribuables canadiens en 1993. Des prêts supplémentaires pleinement remboursables de 10 millions de dollars ont également été accordés. Toutefois, on estimait à près de 1,5 million de dollars la valeur des prêts en souffrance en 1993.

Je crois savoir que le Programme d'aide à la remise en état des logements vise à hausser la qualité des logements occupés par des personnes à faible revenu. Cette cause est valable en soi, mais si valable soit–elle, le programme pose le même problème que le programme d'infrastructure. Le financement du Programme d'aide à la remise en état des logements nécessitera un emprunt de 100 millions de dollars, que nous–mêmes et nos enfants devrons rembourser et sur lequel nous devrons payer de l'intérêt.

D'autres raisons font que le Programme d'aide à la remise en état des logements me laisse perplexe. En effet, des abus ont été commis dans le passé. Des maisons ayant été rénovées et améliorées ont vu leur valeur de revente augmenter et les propriétaires de ces habitations en ont tiré profit en les revendant.

Un autre élément du programme qui me laisse perplexe est la disposition concernant l'obtention de prêts qui ne sont tout simplement pas remboursés selon les conditions prévues.

Le budget annonçait également la création d'autres programmes coûteux, notamment le programme de science et d'ingénié, dont le coût s'élèvera à 10 millions de dollars par année. Cette mesure vise à aider les entreprises à embaucher du personnel technique grâce à des subventions du gouvernement. Un autre programme semblable, le Service Jeunesse, équivaut également à accorder des subventions aux entreprises qui embauchent des jeunes.

Tout admirables que ces programmes puissent paraître, ils accordent aux entreprises participantes un avantage concurrentiel sur celles qui n'y participent pas. La réduction des coûts de recherche et de production d'une entreprise qui n'est normalement pas concurrentielle ou viable pourrait obliger d'autres entreprises rentables et concurrentielles à fermer leurs portes. Ces deux programmes reposent sur des motifs très louables, mais ils pourraient avoir des conséquences dangereuses qui désavantageraient le Canada sur les marchés mondiaux.

C'est toujours très décevant pour quelqu'un qui a travaillé très fort afin de faire prospérer et croître son entreprise de voir un nouveau concurrent recevoir une aide gouvernementale qui lui donne instantanément dix fois plus d'envergure que ce que tout le travail du monde aurait pu accomplir et de voir sa propre entreprise perdre tout espoir de viabilité à cause de cette concurrence artificielle.

Ces programmes auront peu d'effet global sur l'emploi, mais ils nous obligeront à maintenir ou à laisser grimper le niveau actuel du déficit actif et ne permettront aucune réduction générale des taxes professionnelles, ce qui constitue toujours un grand incitatif à la création d'emplois. Ces programmes pourraient aller à l'encontre de leur propre objectif.

Le Programme de contestation judiciaire a été rétabli par le budget du mois dernier. Les prévisions de Patrimoine canadien montrent une augmentation constante des sommes qui devront être allouées au Programme de contestation judiciaire. En fait, les montants alloués pour l'exercice financier 1994–1995 seront presque deux fois plus importants que ceux accordés lors du dernier exercice financier complet avant l'annulation du programme en 1992.

• (1735)

Nous devons aussi tenir compte du fait que le montant de 35 000 $ réservé à chaque cause ne représente qu'une infime portion du coût total de chaque cause dans le cadre du système judiciaire global. De même, de plus en plus de gens acceptent difficilement de voir l'argent des contribuables servir à défendre des droits qui reflètent des visées bien plus personnelles que nationales.

Le Programme de contestation judiciaire avait été créé pour aider les groupes minoritaires à contester les articles de la Charte canadienne des droits et libertés. Il serait raisonnable de croire, après 14 ans d'existence de la Charte, que le nombre de cas va diminuer et non augmenter.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député ce qu'il a à dire aux municipalités de ma circonscription qui m'ont déclaré avec enthousiasme que grâce au programme d'infrastructure, elles allaient pouvoir procéder à des améliorations qu'elles avaient dû reporter en raison de la récession et que les retombées s'étaleraient sur 10 ou 15 ans, longtemps après la fin du programme.

Je me demande bien ce qu'il aurait à leur dire après sa déclaration que c'est strictement un programme de courte durée et qu'une fois terminé, il n'y aura rien d'autre.

C'est du moins ce qu'il a laissé entendre au début de son intervention.

M. Mayfield: Monsieur le Président, la question des fonds nécessaires pour reconstruire et rénover l'infrastructure dans les municipalités n'est pas nouvelle. Il y a longtemps qu'elles n'ont pas d'argent pour faire ce genre de travaux.

Cependant, emprunter maintenant de l'argent pour ces travaux va gonfler le déficit et la dette, et alourdir le fardeau de notre génération et des générations à venir, sans pour autant s'attaquer au véritable problème de notre économie, au pire de tous les maux dont souffre ce pays, la fiscalité excessive, que l'on retrouve à tous les paliers de gouvernement.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, le député a parlé du programme d'infrastructure.

À mesure que le sol dégèlera, un peu partout au Canada, des centaines et même des milliers de projets d'infrastructure seront entrepris. Ils commenceront à créer des emplois, amélioreront notre infrastructure et stimuleront l'économie des régions. Le

député a parlé du Programme d'aide à la remise en état des logements. Des milliers de Canadiens vont améliorer leur maison, et ainsi accroître l'investissement de base qu'elle représentait.

Il a parlé du programme de science et d'ingénierie. Ne sait-il pas qu'au Japon, pratiquement toutes les usines d'un effectif de 100 personnes comptent un ingénieur, tandis que pratiquement aucune des entreprises équivalentes au Canada n'en embauche?

Voici ma question au député: peut-il nous assurer qu'aucune municipalité de sa circonscription ne profitera du programme d'infrastructure?

Le vice-président: À l'ordre. Je demande à tous les députés de ne pas s'éterniser quand on leur demande d'être brefs.

M. Mayfield: Monsieur le Président, j'ai une réponse brève à donner au député qui me demande si je m'assurerai que les municipalités n'acceptent pas l'argent. Évidemment, je n'en ferai rien.

La raison est bien simple: nous allons contribuer à payer ce projet, que nous en utilisions les fonds ou non. Que nous soyons prêts ou non à approuver en principe ce genre de projet, ce que nous ne sommes pas, le fait demeure que nous devons en profiter, parce que nous allons le payer de toute façon. Nous allons récolter notre part de recettes fiscales comme les autres.

Le vice-président: Le temps est écoulé. Je rappelle au député de Cariboo—Chilcotin qu'il n'est pas censé répondre à une question ni en poser une s'il n'est pas à son fauteuil.

Je le signale à tous les députés en passant.

• (1740)

M. Mayfield: Je le sais, monsieur le Président. J'essaierai de contenir mon ardeur désormais.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir aujourd'hui pour applaudir à la décision du gouvernement de rétablir le Programme de contestation judiciaire.

Ce programme a d'abord vu le jour en 1978, lorsque le secrétaire d'État et le ministre de la Justice ont annoncé l'établissement d'un fonds pour aider les parties contestantes à assumer les frais juridiques lorsqu'elles cherchent à clarifier l'étendue de la protection accordée aux membres des minorités des langues officielles, en vertu des articles 93 ou 133 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Par suite de la promulgation de la Charte des droits et libertés en 1982, le secrétaire d'État et le ministre de la Justice ont réaffirmé et mis à jour le Programme de contestation judiciaire. Le programme a ensuite été élargi pour inclure les articles 16 à 23 de la Charte des droits et libertés. En 1985, l'article 15 de la Charte est entré en vigueur et le Programme de contestation judiciaire a été élargi pour inclure la protection des droits à l'égalité prévue par cette disposition. À ce moment, l'administration du programme a été confiée à un organisme indépendant, le Conseil canadien de développement social, puis, en 1990, au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

La dissolution du Programme de contestation judiciaire par le gouvernement précédent a soulevé une forte controverse. D'aucuns y ont vu une atteinte contre les droits de la personne. L'ancienne juge de la Cour suprême Bertha Wilson a écrit à la ministre de la Justice de l'époque pour lui exprimer sa consternation et son désarroi face à l'élimination du programme. Elle a notamment écrit ceci: «J'ai maintes fois déclaré publiquement qu'il était totalement illusoire de conférer des droits à des gens qui n'ont pas les moyens de les défendre.»

Le programme a soulevé l'admiration parce qu'il permettait de faire l'importante distinction entre l'accès à la Charte des droits et l'absence d'accès, et le gouvernement s'est engagé à garantir l'accès des Canadiens à un appareil judiciaire qui, autrement, lui serait impossible.

Nous convenons avec Madame Wilson en disant qu'il est totalement illusoire d'accorder des droits à des gens qui ne peuvent les faire respecter.

[*Français*]

Le programme finance l'audition de causes types d'envergure nationale. Tout en subventionnant des particuliers et des groupes, il porte sur des questions qui touchent de larges couches de la population. Ce n'est pas un programme général d'aide judiciaire. Pour assurer l'impartialité des décisions relatives aux causes financières, le gouvernement a confié l'administration du programme à un organisme indépendant.

Depuis sa création, le programme n'a pas son pareil au Canada et il soulève l'admiration hors de nos frontières. Il témoigne que le fait d'enchâsser des droits dans la législation n'est pas très significatif tant que ceux qu'ils sont censés protéger n'ont pas les moyens de les respecter.

En fait, le reproche le plus sérieux qu'on fait à la Charte, c'est qu'elle n'est pas à la portée du Canadien ordinaire. Le Programme de contestation judiciaire a, par le passé, assuré l'accès à la justice à tous ceux qui veulent défendre leurs droits linguistiques ou leurs droits à l'égalité.

Il a permis à tous d'être partie prenante dans la Constitution de notre pays. Il a puissamment contribué à mettre les droits constitutionnels à la portée des parents francophones, des femmes autochtones et des personnes handicapées, pour ne nommer que ces groupes.

[*Traduction*]

Outre les droits linguistiques et les droits à l'égalité, le nouveau Programme de contestation judiciaire va financer des cas types d'envergure nationale où seront menacées les libertés fondamentales prévues à l'article 2 de la Charte.

[*Français*]

Ces libertés fondamentales sont les suivantes: liberté de conscience et de religion, liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication, liberté de réunions pacifiques et liberté d'association.

• (1745)

C'est avec plaisir que j'ajoute que le programme rétabli continuera à apporter un appui financier aux causes types de portée nationale ayant trait aux lois fédérales et provinciales ressortissant des articles 93 et 133 de la Loi sur la Constitution de 1867, de l'article 23 de la Loi du Manitoba de 1870 et des articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Il continuera également à apporter un appui financier aux contestations des lois, pratiques et politiques fédérales, aux termes de l'article 15, portant sur l'égalité, et de l'article 28, ayant trait à l'égalité des sexes, de la Charte, ou lorsqu'un argument ayant trait à l'article 27 de la Charte, se rapportant au multiculturalisme, vient appuyer les arguments basés sur l'article 15.

Le nouveau programme sera administré d'une façon indépendante par un organisme sans but lucratif, dont le conseil d'administration sera formé, entre autres, de représentants du Barreau, d'organismes non gouvernementaux intéressés et d'universités.

[*Traduction*]

Un certain nombre de groupes ont soumis des propositions et des documents de travail concernant le nouveau programme. Les hauts fonctionnaires les examinent attentivement pendant qu'ils mettent au point les modalités du programme. Un certain nombre de parties ont manifesté le désir de collaborer avec le ministère en vue d'accélérer le rétablissement du programme.

Comme le gouvernement reconnaît et apprécie l'expérience des particuliers et des groupes qui ont participé à l'ancien Programme de contestation judiciaire, il est résolu à les consulter avant de fixer la structure légale et les principes de fonctionnement du nouveau programme.

Compte tenu du large éventail des intérêts, des expériences et des compétences dont le gouvernement s'inspirera, j'ai bon espoir que le programme entrera en vigueur le plus rapidement possible d'une façon qui sera responsable envers le gouvernement et le peuple canadiens.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre à nouveau la parole dans un débat sur une motion de l'opposition.

Je souligne que la dernière fois, c'était le 21 février. À ce moment-là, nous parlions de motions et de pétitions. Le Parti réformiste disait qu'il voulait que la Chambre des communes soit davantage à l'écoute des citoyens. Il voulait démontrer que nous devons être davantage à l'écoute des Canadiens et des députés de tous les partis.

Fait intéressant, lorsque le temps qui m'était alloué a expiré, un de mes collègues a proposé de m'accorder du temps supplémentaire pour que je puisse répondre à quelques questions, mais les députés réformistes ont refusé. Je crois qu'il est important de le souligner.

Pour ce qui est du débat sur le budget, il faut dire que l'opposition est peut-être un peu moralisatrice. Je dis cela parce que nous avons eu des élections. On dira ce que l'on voudra sur les pétitions et les référendums, mais il reste qu'il y a eu des élections le 25 octobre dernier.

Nous avons présenté un plan à la population et nous l'avons exposé dans le livre rouge. Nous avons dit que nous respecterions ce plan si nous étions élus. Maintenant que nous formons le gouvernement, c'est exactement ce que nous faisons: nous suivons notre plan. Un parti qui affirme accorder beaucoup d'importance aux pétitions et aux référendums atteint le comble du cynisme et se montre très moralisateur lorsqu'il nous dit que nous ne devrions pas tenir les promesses que nous avons faites aux Canadiens pendant la campagne électorale.

Voyons ce que contient le budget. Nous avons parlé de ce que nous ferions dans le cadre financier imposé par la situation actuelle.

• (1750)

Le budget prévoit une réduction des dépenses de 5 $ pour chaque nouveau dollar de recettes. Plus de 80 p. 100 de l'amélioration nette de la situation financière du gouvernement d'ici 1996-1997 résulte de la compression des dépenses. Les économies nettes de 17 milliards de dollars que rapportera la compression des dépenses tiennent compte du coût de nos nouvelles initiatives.

Environ 6,7 milliards de dollars provenant de programmes fédéraux actuels sont utilisés pour stimuler la croissance, créer des emplois et trouver de nouvelles priorités. Ces programmes sont critiqués dans la motion.

Nous parlons ici du programme d'infrastructure qui a fait l'objet de débats au cours de la campagne électorale. Sachez que dans ma circonscription, Waterloo, le candidat réformiste qui me faisait face s'était auparavant présenté aux élections municipales. Lorsque j'ai été à la Chambre des communes, mon fauteuil au conseil municipal est devenu vacant. Cependant, pendant la campagne, le candidat réformiste affirmait que le programme d'infrastructure donnerait lieu à du favoritisme, qu'il créerait des emplois inutiles, qu'il n'avait aucune valeur réelle.

Cependant, dès que j'ai été élu à Ottawa, ce candidat réformiste s'est fait élire au conseil municipal où il occupe maintenant mon poste. Et devinez la suite, monsieur le Président? La semaine dernière, la ville de Waterloo a présenté son plan d'infrastructure dans le cadre de notre programme. Le candidat réformiste qui avait dénoncé ce programme avec tant de virulence a, lui aussi, voté en faveur. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du programme d'infrastructure.

Je soulève cette question parce que je croyais honnêtement, comme tous les nouveaux députés libéraux et, j'en suis certain, la plupart des autres députés, que les choses allaient être différentes durant la présente législature. Je croyais vraiment que nous ne passerions pas notre temps à jouer des petits jeux moralisateurs, mais plutôt à travailler ensemble pour améliorer le fonctionnement de la Chambre.

Ce n'est pas ce qui se passe, et cela m'attriste. Cela m'attriste parce que tous les nouveaux députés de mon parti sont des réformateurs, des réformistes au sens propre du terme qui agissent très différemment de ceux qui portent le nom de réformistes parce qu'ils représentent le Parti réformiste. C'est un point qu'il ne faut pas oublier.

Pour continuer avec l'exemple du programme d'infrastructure, le Parti réformiste dit que ce ne sont que des projets ponctuels. Eh bien, parmi les projets qui seront exécutés dans cette municipalité, il y en a un qui consiste à déceler et à réparer les conduites d'égout défectueuses dans toute la ville. Les conduites d'égout sont très importantes pour n'importe quelle municipalité. En fait, ce sont les conduites d'égout qui font du Canada un pays civilisé, ainsi que les conduites d'eau et les autres infrastructures.

La municipalité a également un autre projet qui consiste à développer davantage son quartier industriel Northland 4 en y installant une station de pompage ainsi que des conduites d'eau et d'égout et en construisant des routes. Le but de ce projet est d'attirer de nouvelles industries à venir s'établir dans ce quartier, de nouvelles industries qui vont créer des emplois et payer des taxes.

Dites–moi c'est quand la dernière fois qu'une entreprise privée a construit une station d'épuration des eaux usées. C'est nettement une responsabilité qui relève du secteur public.

L'infrastructure. Regardez dans le monde les pays qui n'ont pas d'infrastructure. Ce sont les pays du tiers–monde. Regardez tout l'argent que les pays du G–7 dépensent au titre de l'infrastructure. Ils dépensent cet argent parce que c'est un investissement dans leur avenir. Nous, du Parti libéral, croyons que ce programme d'infrastructure est un investissement dans l'avenir de notre pays.

Avant la présentation du budget, j'ai eu l'occasion d'assister, avec de nombreux députés réformistes, à un atelier organisé par le Fraser Institute. Savez–vous ce que les organisateurs de cet atelier ont dit? Ils ont dit que notre idée de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans était une attitude responsable. Ils ont dit que c'était un objectif raisonnable.

• (1755)

Nous savions tous que le déficit allait se chiffrer cette année à 32 milliards de dollars. C'est ce que nous avait affirmé le gouvernement précédent. En réalité, nous connaîtrons cette année un déficit beaucoup plus élevé.

Au cours de la dernière campagne électorale, le Parti réformiste a soutenu qu'il pourrait éliminer le déficit en trois ans. Eh bien, j'aimerais bien voir les réformistes nous dire à la Chambre comment ils s'y prendraient pour le faire, par égard pour leur propre crédibilité et celle de la Chambre, car leurs propos et leurs gestes ont une incidence sur nous tous et sur la légitimité de la Chambre. Je soutiens qu'ils ne réussiraient pas à l'éliminer. Je les mets au défi de nous dire, mais ils ne le feront pas, qu'ils avaient tort et qu'ils sont incapables de le faire.

Ce qui arrive à nos jeunes est une des tragédies que nous déplorons au Canada. En 1992, 100 000 jeunes diplômés de l'école secondaire avaient les aptitudes requises pour fréquenter le collège ou l'université, mais il n'y avait pas de place pour eux dans nos établissements d'enseignement. Or, le Parti réformiste annulerait le Service jeunesse, qui vise à remédier au taux de chômage considérablement et honteusement élevé chez les jeunes Canadiens. Voir une telle opposition à ce service a de quoi attrister les députés qui se préoccupent de ces jeunes qu'on néglige et qui font partie de nos électeurs.

Mon collègue a fait un excellent exposé au sujet du Programme de contestation judiciaire. Or, depuis que je siège à la Chambre, j'entends les réformistes nous dire qu'ils sont à l'écoute des besoins des groupes minoritaires, mais je ne puis que dire, après les avoir entendus depuis maintenant quatre mois, qu'on peut douter de leur compassion à l'égard de ces questions.

Que dire maintenant du Programme de remise en état des logements? Grâce à ce programme, les personnes âgées qui sont incapables de faire effectuer des réparations à leur maison ou d'aller s'installer dans des institutions où les coûts de logement sont plus élevés peuvent bénéficier d'une aide leur permettant de demeurer dans leur maison et de vivre leur vieillesse dans la dignité. Je trouve incroyable qu'on puisse s'opposer à cela.

Passons maintenant au Programme d'ingénierie. Nous avons dans ma circonscription l'Université de Waterloo, qui constitue le plus gros fournisseur de travailleurs pour Microsoft, aux États–Unis. Cela constitue un véritable exode des cerveaux. Nous voulons garder au Canada nos plus brillants diplômés, dans lesquels nous avons tant investi. Ce programme nous permettra de le faire.

En conclusion, j'avais hâte au débat de cette motion aujourd'hui, mais je constate qu'elle est beaucoup contestée au nom de la réalité. Je ne puis que dire que je suis très fier du budget que nous avons présenté et du plan budgétaire responsable dont il s'accompagne.

[*Français*]

Le vice–président: L'honorable député de Richelieu a la parole, très brièvement s'il vous plaît.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Très brièvement comme toujours, monsieur le Président. Je suis toujours vos précieux conseils.

Je suis très surpris d'entendre l'orateur précédent, député du Parti libéral, se surprendre qu'un député du Parti réformiste ait pu changer d'idée ou ait pu agir différemment après une élection. C'est le propre même du Parti libéral d'avoir deux langages, d'avoir un langage pendant la campagne électorale et d'avoir un langage nouveau, différent après la campagne. La plus belle preuve, c'est le Budget déposé par le ministre des Finances qui est exactement le même genre de budget que les derniers ministres conservateurs déposaient.

Or, je suis surpris de l'entendre parler de contradictions alors que, lorsqu'ils étaient ici dans l'opposition et qu'on avait touché au chômage avec le projet de loi C–113 des conservateurs, j'étais également dans l'opposition pour le Bloc québécois à ce moment–là, j'avais entendu les députés libéraux crier de rage contre ce changement–là. Aujourd'hui, on fait pire dans le dernier Budget contre les chômeurs, et ils gardent silence là–dessus. Je suis très surpris de voir que lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et je termine là–dessus, ils s'attaquaient aux changements que proposait le gouvernement conservateur du temps à propos des

pensions de vieillesse. Aujourd'hui, ce parti au pouvoir tire à boulets rouges sur les pensions de vieillesse.

• (1800)

Je suis très étonné de l'entendre dire que les égouts sont la solution au Canada et c'est cela qui fait la différence avec un pays civilisé. Je croyais que c'était la culture, que c'était le respect des jeunes, que c'était le droit au travail et que c'était un ministre des Finances qui prenait les bonnes décisions.

[*Traduction*]

M. Telegdi: Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai eu l'occasion, avec un certain nombre de mes collègues, d'examiner les programmes sociaux du Canada dans ma circonscription. Je dois dire que tous ceux qui ont participé à l'exercice ont fait d'excellentes suggestions concernant nos programmes sociaux et les réformes à y apporter alors que nous nous acheminons vers une nouvelle décennie.

La question des pensions de vieillesse préoccupe tous les baby–boomers, car lorsqu'ils arriveront à l'âge de la pension, nous assisterons à la plus importante révolution jamais survenue à ce chapitre. Du point de vue démographique, la même situation s'est déjà produite dans d'autres domaines: lorsque les baby–boomers sont arrivés à l'université, le système d'éducation et l'enseignement universitaire ont connu une explosion. Il faut donc se préparer en conséquence.

Je regrette vraiment que le Bloc québécois refuse d'examiner cette question, ce qui nous garantirait, pour l'avenir, un régime de pensions qui puisse être maintenu, qui soit viable et qui réponde aux besoins de la population. Il n'a absolument pas été question de réduire les pensions.

Quant aux infrastructures et aux systèmes d'évacuation des eaux usées, même la Chambre en a besoin, peut–être plus que n'importe quel autre endroit, d'ailleurs. Tout édifice et tout établissement universitaire ou industriel a besoin d'un système d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées. Permettez–moi d'ajouter que ces systèmes sont extrêmement importants pour la protection de l'environnement.

Le vice–président: Le débat se termine à 18 h 23. Je me demande si les deux prochains députés du Parti réformiste qui devraient prendre la parole veulent se partager le temps qui reste. Sinon, la parole sera au député de Simcoe–Centre.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour dénoncer le budget et appuyer notre motion, qui propose des moyens de résoudre le problème du déficit et de la dette du Canada.

J'ignore si les députés ont jamais entendu un discours de un million de dollars, mais je vais en faire un aujourd'hui. Ils ne lui reconnaîtront peut–être pas tant de valeur, mais il demeure que, avant que je n'aie conclu, notre dette aura augmenté de un million, puisqu'elle s'accumule au rythme de 78 000 $ la minute. C'est une vraie bombe à retardement.

M. O'Reilly: C'est à s'arracher les cheveux sur la tête.

M. Harper (Simcoe–Centre): Ce que je peux difficilement me permettre. Je comprends qu'il s'agit d'un budget en deux parties et qu'il n'y a dans la première aucune solution pour régler le problème. Je n'attends pas grand–chose de la deuxième étape, car on a vu par le passé ce que donnent les promesses de mesures qui doivent venir plus tard.

Nous vivons au–dessus de nos moyens depuis plus de 20 ans. Pendant toute cette période, il a été dit à chaque budget que le problème était grave, mais les dépenses ont continué de plus belle et notre dette n'a cessé de croître.

Malgré tous ces budgets successifs qui ont échoué, nous persistons dans la même voie. Apparemment, personne ne se demande ce qui ne va pas, pourquoi nos plans ne marchent pas. Selon moi, nous avons trop misé, tout misé sur des éléments qui échappent à notre contrôle, comme les taux d'intérêt et la croissance économique.

Dans un domaine, pourtant, nous avons un contrôle complet, celui des dépenses. Mais nous préférons l'oublier, dans l'espoir que la croissance nous tirera du pétrin, en faisant des prévisions de croissance optimistes et en implorant le ciel que les taux d'intérêt restent bas. Le gouvernement a un problème de dépenses excessives. Il n'y a pas d'autre variable que nous puissions contrôler.

Si nous voulons vraiment éliminer notre déficit et ensuite réduire notre dette, nous devons nous attaquer aux dépenses. Ne nous leurrons pas, il s'agit bien d'une guerre, et son enjeu est la survie du Canada. Il ne faut pas seulement faire de petites réductions ici et là, comme on fait dans ce budget. Il faut faire des réductions sérieuses, pas dans un an ou l'année d'après, mais dès cette année.

• (1805)

Mon expérience de petit entrepreneur m'a montré l'importance d'avoir de bons résultats financiers. Si vous voulez continuer d'être en affaires et d'employer des gens, il faut faire des bénéfices ou à tout le moins faire ses frais. Si, en tant qu'employeur, vous ne faites pas de bénéfices, ce sont vos employés qui vont en souffrir en perdant leur emploi. Ce qui compte, en dernière analyse, c'est que les entreprises soient profitables pour que les employés puissent conserver leur emploi. Le gouvernement est aussi une entreprise, pas une entreprise à but lucratif, mais une entreprise qui doit équilibrer ses recettes et ses dépenses, et cette entreprise qu'est le gouvernement laisse tomber la population.

On ne peut pas perdre de l'argent année après année. On peut emprunter jusqu'à un certain point. Or, les gouvernements sont allés beaucoup trop loin du point de vue financier. Nos bailleurs de fonds ne nous font pas de faveur en nous permettant de nous enliser toujours davantage dans le bourbier de l'endettement. Nous ne faisons que retarder les inévitables difficultés en adoptant pareil budget.

Aux premiers jours de la 35e législature, j'ai entendu à maintes reprises l'expression «radin, mais pas mesquin». D'une certaine manière, cela n'est guère réconfortant. On ne peut pas être radin sans être mesquin. Vous tenez deux langages. Pour ceux qui seront touchés par vos réductions, vous serez mesquins. Mais pour les 16 000 membres du personnel militaire touchés par les compressions des dépenses de la défense et les milliers de travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de l'annulation du contrat d'hélicoptères EH–101, qui n'ont pu débattre du bien–fondé de ces décisions, vous avez été mesquins.

Malheureusement, en raison des dépenses excessives des gouvernements précédents, il n'y a pas d'issue facile au bourbier actuel. Le présent budget ne fait que retarder l'échéance et continue de faire croire aux Canadiens qu'on peut s'en sortir sans douleur. Ce n'est pas vrai. Vingt années d'histoire nous le montrent.

Quelle ironie du sort que, le jour même de l'ouverture de cette législature, la dette fédérale ait atteint un demi–billion de dollars! C'est une honte pour un pays de 27 millions d'habitants. Cela équivaut à une dette de 74 000 $ par famille de quatre personnes vivant dans ce pays, à 18 000 $ pour chaque homme, femme et enfant.

Aussi choquants ces chiffres puissent–ils être, le gouvernement est prêt à y ajouter près de 40 milliards de dollars cette année et 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, pour un total de 600 milliards de dollars ou 22 000 $ par personne d'ici 1996. C'est fou! Nous n'avons pas les moyens de payer les programmes que nous avons actuellement et, pourtant, nous sommes prêts à en ajouter de nouveaux.

Cette 35e législature s'est fixé trois objectifs: premièrement, régler le plus important déficit que nous ayons jamais eu dans notre histoire, deuxièmement, tirer parti du plus grand nombre de députés qu'il y ait jamais eu à la Chambre et, troisièmement, régler la plus importante dette que nous ayons jamais connue. Quelle occasion fantastique, vu le grand nombre de nouveaux députés, de faire des changements dans cet endroit et de le laisser, dans quatre ans, dans un meilleur état que celui où nous l'avons trouvé, d'en faire un endroit financièrement responsable et économiquement sain.

En 22 années de gouvernement libéral, la dette est passée d'environ 25 milliards de dollars à 180 milliards de dollars, avec une chute libre commençant en 1975–1976. Après que les libéraux ont perdu le pouvoir aux mains des conservateurs en 1984, la dette a continué d'augmenter et a atteint un niveau record de 500 milliards en 1993. En neuf ans seulement, elle a presque triplé. Cela même si, dans chaque budget, les gouvernements avaient annoncé leur intention de régler les problèmes du déficit et de la dette.

Peut–on leur faire confiance? Vingt ans de budgets ayant lamentablement échoué, 20 ans de promesses non tenues, 20 ans d'augmentations d'impôts et de taxes, 20 ans de services de moins en moins bons. Après ça, on se demandera pourquoi les Canadiens ne font plus confiance à leurs politiciens!

Il y a une ressemblance troublante entre la surpêche et les dépenses exagérées. Pendant des années, on nous a dit que nos stocks de poisson étaient en danger et que si nous continuions de pêcher au rythme auquel nous pêchions, nous allions épuiser nos stocks de poisson, ce qui allait coûter des milliers d'emplois. Nous avons ignoré ce conseil, à nos risques et périls. La même chose se produit aujourd'hui dans les dépenses du gouvernement, qui sont hors de contrôle. On nous avait avertis de ne pas continuer de fonctionner ainsi, mais nous n'avons pas écouté ces avertissements.

• (1810)

Comme notre situation se détériore depuis 20 ans, on peut se demander pourquoi. Que faisons–nous de mal? Comment mettre un terme à cette maladie de dépenser? C'est un peu comme l'abus de drogues ou d'alcool, une maladie d'accoutumance. La première chose à faire est de prendre conscience que l'on a un problème.

Ce n'est pas ce que fait le budget. Pire, il dit très clairement que notre ministre des Finances ne comprend pas.

Si l'on ne confronte pas le problème maintenant et si on ne cherche pas à le résoudre, rien n'a d'importance, ni la santé, ni l'éducation, ni notre capacité à soutenir la concurrence.

Cette semaine, la question est posée sur la couverture de l'hebdomadaire *Maclean's*: «*Are we cheating our kids?*» (Volons–nous nos enfants?). L'article porte sur l'enseignement, mais la question vaut aussi pour les dépenses excessives de notre génération et la terrible charge financière que nous allons placer sur leurs jeunes épaules.

Je suis ici aujourd'hui parce que je suis très inquiet pour mes enfants et mes petits–enfants. J'ai honte d'avoir participé à cette folie dépensière qui hypothèque leur avenir. Je ne pouvais pas rester à rien faire, il me fallait agir et faire mon possible pour sauver leur avenir et, ce faisant, sauver le Canada des terribles conséquences d'une faillite.

Certains politiciens vous diront que le déficit et la dette sont un problème, mais qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ces politiciens jouent à l'autruche. Voilà 20 ans que l'on nous dit que la situation va s'améliorer, alors qu'elle empire sans cesse.

Au cours des trois prochaines années, nous allons ajouter 100 milliards à la dette et nous dépenserons encore 25 milliards de trop par année.

Pendant 20 ans, j'ai exploité ma petite entreprise à Barrie, procurant des emplois à une vingtaine de personnes. Chaque mois, chaque année, je me demandais avec inquiétude si nous aurions des bénéfices ou, du moins, si nous ferions nos frais, de manière à protéger leurs emplois et le mien. L'appareil gouvernemental ne diffère pas de n'importe quelle autre entreprise, petite ou grande, ni des ménages de notre merveilleux pays qui s'organisent pour joindre les deux bouts et vivre selon leurs moyens.

Pourquoi le gouvernement pense–t–il pouvoir agir autrement? La réponse est en bonne partie parce que les gouvernements peuvent se rabattre sur nous pour exiger plus d'impôts sans jamais comprimer les dépenses. Or, l'époque où les hausses d'impôts étaient productives est révolue.

Mes électeurs m'ont dit très clairement qu'ils n'ont plus d'argent à donner. Toute autre tentative de ponction fiscale provoquerait une révolte contre les impôts. Beaucoup de Canadiens ont manifesté leur mépris à l'égard des augmentations précédentes et des promesses brisées en participant à l'économie souterraine, qui coûte des milliards de dollars aux contribuables honnêtes.

Dans le cadre de notre plan de zéro sur trois ans, nous avons prévu des économies de 500 millions de dollars en subventions accordées à des groupes d'intérêts spéciaux qui vivent aux crochets de tous les contribuables, alors qu'ils auraient dû obtenir un financement auprès de ceux qu'ils affirment représenter. Nous procédons à une étude ultérieure sur cette question.

Les gouvernements ne créent pas d'emplois. C'est le secteur privé qui en crée. Sir Roger Douglas, ancien ministre des Finan-

ces de la Nouvelle–Zélande, a comparé le programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars exposé dans le budget à un plumeau qu'on utiliserait pour nettoyer la tour Eiffel. Ces quelques emplois disparaîtront une fois les fonds épuisés et nous nous retrouverons alors avec une dette supplémentaire de 6 milliards de dollars.

C'est le secteur privé qui créera les emplois à long terme dont nos enfants et nos petits–enfants auront besoin. Le secteur privé ne veut pas d'aumônes de la part des gouvernements. Il veut que les gouvernements cessent de les harceler et de puiser dans ses poches et dans celles de ses clients.

La réduction des cotisations d'assurance–chômage est un pas dans la bonne direction, et j'en félicite le gouvernement.

En terminant, permettez–moi de dire que tous les problèmes auxquels nous devons faire face ne sont rien en comparaison de ce qui nous attend. Si nous ne nous attaquons pas à ces dépenses exagérées, si nous hypothéquons l'avenir de nos enfants, nous trahirons le Canada. Nous devons livrer une bataille plus grande que jamais auparavant. En travaillant ensemble, nous pourrons prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour rétablir la responsabilité financière.

Ce budget n'est pas la solution. Nous ne pouvons plus attendre. Nous pouvons payer maintenant ou payer beaucoup plus cher plus tard.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, pour commencer, je dois dire que, à mon avis, ce discours ne valait pas un million de dollars. Il a demandé un million de dollars.

L'alinéa a) de cette motion, demande d'imposer un moratoire sur les programmes annoncés dans le budget comme le Service jeunesse, le programme de contestation judiciaire, le programme d'aide à la remise en état des logements, le programme d'ingénierie et le programme d'infrastructure. C'est un alinéa.

• (1815)

L'alinéa c) dit en fait que nous devrions dépenser de l'argent pour produire des rapports trimestriels. Nous allons dépenser de l'argent pour produire des rapports, mais nous n'allons pas en dépenser pour créer des emplois. Comment explique–t–on cela?

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'alinéa c), où l'on demande que de l'argent soit dépensé afin de produire des rapports trimestriels sur les progrès réalisés concernant la réduction du déficit, cela correspond tout à fait à une recommandation qui a été faite dans le rapport du vérificateur général.

L'un des problèmes, c'est que voilà des années que les Canadiens ne sont pas tenus au courant de l'ampleur du déficit et des progrès ou de l'absence de progrès concernant sa réduction. Ce que nous demandons ici, ce sont des informations qui permettent de tenir le Parlement et tous les Canadiens au courant des progrès que nous faisons en ce qui concerne la réduction du déficit et de la dette.

Je ne pense pas que ce soit de l'argent gaspillé. C'est de l'argent bien dépensé. Nous nous tiendrons au courant des progrès réalisés en ce qui concerne ce problème extrêmement grave qui nous accable et qui va en fait toucher tous les Canadiens.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je me rends compte que le temps file et que je n'aurai pas le loisir d'exprimer tout ce que je voulais dire à la Chambre en faveur de la motion de notre parti, qui a été proposée par mon collègue, le député de Lethbridge.

J'aurais voulu exposer à la Chambre les répercussions que, selon moi, le budget fédéral aura sur le secteur agricole. J'aurai peut–être l'occasion de revenir plus longuement sur le sujet un autre jour.

Dans le peu de temps qu'il me reste, j'aimerais faire quelques remarques, surtout que le ministre de l'Agriculture est à la Chambre. Je me serais fait un devoir de traiter un peu plus longuement du dossier de l'agriculture, car c'est une question qui a été étrangement mise de côté et qui a reçu très peu d'attention à la Chambre de la part des ministériels.

Les électeurs de Kindersley—Lloydminster que je représente et les autres Canadiens vivant en région rurale sont très préoccupés du fait que le gouvernement fédéral n'exerce pas de contrôle sur ses dépenses. Ce ne sont pas seulement les programmes fédéraux en matière d'agriculture qui sont menacés, c'est notre niveau de vie, et cela vaut pour tout le monde, y compris le secteur agricole.

En ne prenant pas maintenant les mesures qui s'imposent pour juguler le déficit, le gouvernement sacrifie l'avenir des services gouvernementaux offerts à tous les Canadiens, dont ceux qui travaillent dans le secteur agricole. Plutôt que d'accomplir les quelques gestes nécessaires, le gouvernement a préféré créer d'autres prorgrammes de dépenses.

Voilà pourquoi nous encourageons le gouvernement à imposer un moratoire sur les nouveaux programmes de dépenses, dont ceux qui sont annoncés dans le budget, c'est–à–dire—il en a été question aujourd'hui—le Service jeunesse, le Programme de contestation judiciaire, le Programme d'ingénierie, mais surtout le Programme d'infrastructure.

J'ai été très attristé d'entendre le ministre des Travaux publics ridiculiser le Parti réformiste parce qu'il dit que le programme d'infrastructure n'enthousiasme pas les Canadiens autant que le gouvernement voudrait nous le faire croire.

Le ministre a mis les députés de ce côté–ci de la Chambre au défi de convaincre leur circonscription de refuser le financement consenti pour les infrastructures. Cette demande m'apparaît très injuste, car les électeurs des circonscriptions représentées par des députés réformistes sont accablés de lourds impôts; le gouvernement voudrait qu'ils renoncent aux miettes qu'il leur offre par le truchement de programmes d'infrastructure laissant à désirer.

Le coeur du problème, c'est que, parce que le gouvernement propose quelques programmes joliment enrobés, au lieu de bénéficier de quelques programmes nouveaux, les Canadiens ne pourront plus compter sur les programmes auxquels ils tiennent vraiment, par exemple, l'aide fédérale pour les soins de santé des personnes âgées, dont le gouvernement dit se préoccuper au plus haut point. Cependant, si nous perdons l'essentiel de nos programmes de soins de santé, à quoi serviront ces autres programmes?

Si nous établissons le Service jeunesse, mais que nous n'avons pas de système d'éducation de qualité pour les jeunes Canadiens, quelle sera l'utilité du Service jeunesse? Enfin, si les personnes

âgées perdent leurs pensions de la sécurité de la vieillesse et leur supplément du revenu, à quoi leur serviront certains de ces beaux programmes que le gouvernement veut lancer?

Les réformistes parlent de priorités. Nous parlons de ce qu'il faut vraiment faire pour préserver l'unité de notre magnifique pays et y assurer un niveau de vie dont nous puissions tous être fiers. Qu'il s'agisse des petits entrepreneurs, des agriculteurs, des personnes âgées qui ont investi beaucoup d'efforts et d'énergie pour faire de notre pays un endroit où il fait bon vivre, ou des jeunes qui rêvent d'un brillant avenir qui leur permettra d'apporter leur contribution et d'améliorer encore notre société, beaucoup de Canadiens craignent comme moi que leurs espoirs ne s'écroulent parce que le gouvernement n'aura pas su contenir ses dépenses. En fait, la dette nationale pourrait bien être une bombe à retardement qui explosera à la face des générations futures, les privant d'un niveau de vie et d'un mode de vie dont nous avons nous-mêmes bénéficié. Elles n'auront pas la même chance que nous parce que nous aurons vécu au-dessus de nos moyens.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de prendre brièvement la parole. Peut-être pourrai-je, je le répète, finir de dire ce que j'ai à dire la prochaine fois.

[*Français*]

Le vice-président: Comme il est 18 h 23, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(16) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice-président: Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 18 h 30 demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

Chers collègues, comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, un document d'orientation à l'intention du Comité mixte spécial du Parlement qui examinera la politique étrangère du Canada.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LOI SUR LA DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS D'ORGANISMES DE CHARITÉ ET D'ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth) demande à présenter le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif.

—Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé «Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif», dont le but est d'obliger tous les organismes financés par les contribuables à rendre compte des salaires et des avantages accordés à leurs dirigeants.

Dès qu'un groupe reçoit, directement ou indirectement, de l'argent de la population, il doit être disposé à céder son droit à la confidentialité. Le principe qui exige la divulgation de la rémunération des députés devrait s'appliquer également à toute personne qui bénéficie de la confiance de la population. Le projet de loi porte sur ce principe.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LETTONIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario, ce qui indique bien l'importance de la pétition.

Les pétitionnaires déclarent: attendu que des troupes russes continuent à occuper un grand emplacement radar en Lettonie; attendu que le rayonnement électromagnétique d'intensité maximale de cet emplacement a de profondes répercussions négatives sur la santé de la population des environs; attendu que la Lettonie, à titre d'État indépendant, a maintes fois exigé le retrait des troupes russes. À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'inviter les Russes à retirer promptement leurs troupes de la Lettonie et d'avertir les Russes que le Canada liera son aide et son financement à l'exécution de cette demande.

Et les pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 13.

[*Texte*]

Question nº 13—**M. Grubel:**

Initiatives ministérielles

En application du programme de réunion des familles, a) combien d'immigrants ont été admis au Canada ces douze derniers mois, b) quel est l'âge moyen des immigrants admis au Canada, c) combien d'immigrants le ministre de l'Immigration prévoit–il admettre annuellement au cours des trois prochaines années?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): En application du programme de réunion des familles:

a) Les données préliminaires pour 1993 indiquent que 109 765 immigrants ont été admis au Canada dans le cadre du programme de la réunion des familles.

b) Le programme de la réunion des familles comporte trois grandes catégories: les conjoints, les enfants à charge ainsi que les parents et les grands–parents. Le requérant principal peut amener avec lui les personnes qui sont à sa charge comme il est précisé dans le règlement. Des 109 765 immigrants admis, 50 p. 100 l'ont été dans la catégorie des conjoints, 12 p. 100 dans celle des enfants à charge et 38 p. 100 dans celle des parents et grands–parents.

L'âge moyen des requérants principaux de la catégorie des conjoints était de 31 ans. Quatre–vingt–dix p. 100 des personnes à charge des conjoints avaient moins de 19 ans et 9 p. 100 avaient entre 19 et 30 ans.

L'âge moyen des immigrants de la catégorie des enfants à charge était de 16 ans.

L'âge moyen des requérants principaux de la catégorie des parents et grands–parents était de 64 ans. Dans cette catégorie, 53 p. 100 des personnes à charge avaient moins de 30 ans, 20 p. 100 étaient âgées de 31 à 50 ans, et 26 p. 100 avaient plus de 50 ans.

c) Le plan d'immigration de 1994 qui a été déposé le 2 février 1994 annonçait un niveau de 111 000 immigrants de la catégorie de la famille pour l'année civile 1994.

Les niveaux d'immigration pour 1995 et les années subséquentes n'ont pas encore été précisés. Le 2 février 1994, le ministre a également annoncé qu'il lançait un nouveau processus de consultation publique destiné à façonner la politique d'immigration du Canada pour la prochaine décennie. Les consultations mèneront, l'automne prochain, à l'établissement d'un nouveau cadre stratégique décennal pour la politique d'immigration et de nouveaux plans d'immigration quinquennaux.

Les niveaux d'immigration pour 1995 et pour les années subséquentes, y compris pour la catégorie de la famille, seront annoncés une fois le processus de consultation terminé.

[*Traduction*]

Le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères) propose:

Qu'un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat soit constitué pour examiner la politique étrangère du Canada, y compris le commerce international et l'aide étrangère;

Que le document intitulé «Lignes directrices pour le Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada» soit renvoyé au comité;

Que le comité ait le mandat de procéder à de vastes consultations, à analyser les questions traitées dans le document susmentionné, et à formuler dans son rapport des recommandations sur les objectifs et l'application de la politique étrangère du Canada;

Que le comité soit composé de quinze députés de la Chambre des communes et de sept sénateurs;

Que les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes soient nommés au nom de la Chambre à titre de membres dudit comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et les périodes d'ajournement;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport de temps à autre, de convoquer des témoins, d'exiger la production de documents et de dossiers, et de faire imprimer ces documents et témoignages selon ce qu'ordonnera le comité;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services de spécialistes, de personnel professionnel, technique et de bureau;

Que le comité ait le pouvoir de se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger et que, s'il y a lieu, le personnel nécessaire accompagne le comité;

Que le quorum du comité soit fixé à douze membres lorsque celui–ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une autre décision, à condition que les deux Chambres soient représentées et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en autoriser la publication, lorsque six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le comité ait le pouvoir de constituer en son sein les sous–comités qu'il juge souhaitables et de déléguer à de tels sous–comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport au Sénat et à la Chambre des communes;

Que le comité ou ses représentants se réunissent, lorsqu'ils le jugent à propos, avec le Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique de défense du Canada ou ses représentants;

Que le comité ait le pouvoir d'autoriser la télédiffusion et la radiodiffusion d'une partie ou de la totalité de ses travaux;

Que, nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, si le Sénat ou la Chambre ne siège pas au moment où le comité termine son rapport intérimaire, le comité déposera son rapport auprès des Greffiers des deux Chambres et que ledit rapport soit alors réputé avoir été présenté aux deux Chambres;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 octobre 1994; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, des sénateurs pour le représenter audit comité mixte spécial.

—Monsieur le Président, nous croyons qu'il est temps d'examiner notre politique étrangère à la lumière des changements survenus dans le monde, de nos intérêts nationaux, mais aussi à la lumière de nos capacités et des nouvelles contraintes que nous connaissons aujourd'hui.

Le livre rouge dressait la liste des initiatives que le gouvernement libéral entendait poursuivre. Depuis ma nomination au poste de ministre des Affaires étrangères, le 4 novembre dernier, j'ai entrepris des mesures nécessaires afin d'arriver à ces objectifs.

Premièrement, le gouvernement ratifiera bientôt la Convention sur le droit de la mer. Nous reconnaissons le désir des Canadiens et des Canadiennes, en particulier ceux des régions atlantiques, de voir un mécanisme international de contrôle des pêcheries en haute mer plus efficace. À cette fin, mon collègue le ministre des Pêches et des Océans se rendait à New York hier pour participer à une conférence extraordinaire des Nations Unies sur cette question.

Par ailleurs, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de produire un document de travail sur les grandes questions touchant la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Alors que nous nous préparons à célébrer le 50e anniversaire de cette organisation en 1995, je rappellerai que le Canada a toujours occupé une importance relativement considérable aux Nations Unies. Nous avons accordé, dans le cadre de la préparation de ces fêtes du 50e anniversaire, une contribution financière à l'Association canadienne des Nations Unies, afin de l'appuyer dans ses efforts pour sensibiliser la population canadienne à cette réforme de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de ce 50e anniversaire.

De plus, de concert avec mon collègue le ministre de l'Environnement, je poursuis des efforts pour placer le développement durable au centre de notre programme d'aide internationale.

Enfin, nous avons aussi fait état dans notre livre rouge de notre volonté de démocratiser l'élaboration de la politique étrangère canadienne. Notre volonté est toujours aussi ferme.

• (1015)

Ainsi, il me fait plaisir d'ouvrir aujourd'hui, en cette Chambre, le débat sur l'examen de la politique étrangère.

Nous avons promis de doter le Canada d'une politique étrangère indépendante. Qu'est–ce que cela veut dire une politique étrangère indépendante? C'est, d'abord et surtout, d'avoir le courage politique de dire ce que l'on pense, d'oser le dire parfois malgré les autres, d'oser le dire souvent avant les autres, mais de toujours le dire mieux que les autres. Notre politique étrangère, non seulement doit–elle être indépendante, mais nous devons la démocratiser. Et la meilleure façon de la démocratiser, c'est, bien sûr, d'être à l'écoute des préoccupations et des intérêts des Canadiens et des Canadiennes. C'est pourquoi nous voulons élargir le processus de consultations publiques afin, d'une part, de permettre au Parlement de jouer, au premier chef, un rôle important dans cette révision.

Nous avions promis que nous permettrions au Parlement d'exprimer son point de vue sur les grandes questions à caractère international. C'est ainsi que les députés ont eu l'occasion de débattre de notre rôle de maintien de la paix en Bosnie, ainsi que des essais des missiles de croisière au Canada. Je pense que ces initiatives nouvelles doivent être continuées. Je pense que le comité parlementaire a ainsi une occasion exceptionnelle de se pencher sur les grandes questions qui doivent faire l'objet d'une révision dans le cadre de l'examen de notre politique étrangère.

J'espère et je souhaite que les parlementaires tiendront des séances publiques un peu partout à travers le pays et inviteront la population canadienne, non seulement à soumettre des mémoires, non seulement à venir témoigner devant le comité parlementaire, mais à établir un dialogue avec le gouvernement par l'entremise des membres de ce comité de la Chambre des communes et du Sénat.

Nous allons aussi inviter la population à participer activement à cet examen. Ainsi, nous tiendrons les 21 et 22 mars prochains, ici à Ottawa, un Forum national sur les relations internationales du Canada. Ce forum sera parrainé par mes collègues, le ministre du Commerce international, le ministre de la Défense et moi–même. Le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, présidera l'ouverture des travaux de ce forum.

Plus d'une centaine de personnalités canadiennes de différents milieux, représentant différents organismes, différents groupes, seront invités à examiner, en profondeur, dans des ateliers de travail, les grandes directions de notre politique étrangère en tenant compte des changements bouleversants de ces dernières années. Leurs remarques seront certainement très utiles lorsque nous ferons le bilan de notre politique étrangère. Nous devrions être en mesure de déterminer quelles sont les politiques qui continuent de servir nos intérêts et quelles sont celles qui méritent d'être reformulées.

Le gouvernement demandera, après la tenue du forum, à ce comité parlementaire mixte d'entreprendre son propre examen, de tenir compte de ce qui aura été dit au forum et de formuler des recommandations précises au gouvernement du Canada. Je souhaite que le comité ait l'occasion d'entendre les opinions et les points de vue les plus divers à travers le pays.

• (1020)

Pendant ce temps, je poursuivrai avec mes collègues, les deux secrétaires d'État et le secrétaire parlementaire, une vaste consultation auprès de tous ceux et celles qui s'intéressent aux questions internationales et, en particulier, au programme d'aide au développement international.

Les récentes consultations annuelles sur les droits de la personne, avec les organisations non gouvernementales, ont été très fructueuses alors que nous nous préparions pour la Commission des droits de l'homme à Genève cette année. La récente semaine du développement international a été pour moi plus qu'un simple exercice d'écoute. Elle m'a permis en fait de poursuivre et de développer des liens de coopération avec nos interlocuteurs. C'est dans cet esprit que nous voulons poursuivre cette démarche, car il y a une multitude de citoyens qui, à l'intérieur des organismes non gouvernementaux, poursuivent la politique étrangère canadienne et participent à la bonne renommée que le Canada a à travers le monde en servant dignement et d'une façon très substantielle les intérêts canadiens à l'étranger.

Je tiens à souligner en cette Chambre l'importance que j'accorde au processus de la consultation. Le forum et les travaux du

comité ne seront pas une dernière étape du processus de consultation. En effet, le gouvernement entend poursuivre ces consultations, comme je le disais, et nous espérons que ceci deviendra un heureux précédent qui se perpétuera tout au long du mandat de ce gouvernement.

Nous voulons que ce forum, dans les prochaines années, soit utilisé pour examiner certains aspects particuliers de la politique étrangère canadienne. Le gouvernement cherchera à maintenir un examen continu de sa politique étrangère auquel il associera les citoyens du pays et évidemment les représentants élus, car dans ce monde où les changements rapides et bouleversants sont la norme, nous devons établir et élaborer un mécanisme souple et efficace. C'est ce que nous avons l'intention de faire et c'est ce que je promets en cette Chambre.

Tout en étant engagés dans notre examen de la politique étrangère, nous ne pouvons pas ignorer que nos responsabilités internationales demeurent. À cet égard, cette année, nous devrons participer à cinq grandes rencontres multilatérales. Le premier ministre a déjà participé, au début de l'année, au récent Sommet de l'OTAN. Il ira en Italie, au cours de l'été, pour participer au Sommet annuel des pays du Groupe des Sept. Il se rendra à l'automne en Asie pour participer à celui de l'APEC, la Coopération économique de l'Asie pacifique. Finalement, il participera au Sommet de l'organisation des États américains et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nous serons donc, au cours de cette année, très présents sur la scène internationale et nous devons saisir cette opportunité pour y faire connaître nos points de vue et nos intérêts.

[*Traduction*]

Notre gouvernement a été élu et a reçu le mandat de renouveler notre économie, notre société, notre intégrité politique et notre confiance en l'avenir. Nous avons déjà amorcé le processus, mais nous savons qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Malgré les nombreux obstacles, il est clair que nous devons aller de l'avant.

• (1025)

Des défis énormes et des choix déchirants nous attendent et nous devrons faire face à bon nombre d'entre eux ici même, dans notre pays. Comme nous le disions dans le livre rouge, trouver des emplois, protéger l'environnement, promouvoir l'unité nationale, assurer la sécurité politique et enrichir l'identité culturelle du Canada sont tous des objectifs intrinsèquement liés aux mesures que prend le Canada sur la scène internationale.

La communauté internationale fait face à de graves problèmes. Pour les régler, les pays du monde entier devront unir leurs efforts. En matière d'économie, de sécurité mondiale, de respect du droit international, aucun pays ne peut faire cavalier seul. Nous avons tous des fardeaux similaires à porter et les liens qui nous unissent ne peuvent être rompus.

[*Français*]

Ce gouvernement sait à quel point la tâche de renouveau national est ardue, mais nous savons aussi que notre bien–être en tant que pays dépend d'un environnement international stable dans lequel nous serons en mesure de prospérer.

Comme le disait le premier ministre dans notre livre rouge: «Le Canada a toujours su s'adapter aux changements et surmonter l'adversité; ce sera aussi la clé de notre avenir.» Nous ne pouvons pas dissocier les changements survenus à l'étranger de ceux survenus chez nous. Nous devons faire preuve de détermination, d'imagination et de courage. Nous sommes confiants que nous réussirons à relever les défis de notre époque. Nous aurons cependant besoin de l'appui et de la confiance de tous les Canadiens et Canadiennes afin de relever ce défi extraordinaire. Nous avons démontré, dans le passé, notre volonté de résoudre les problèmes de ce pays de façon collégiale, de façon ouverte et de façon coopérative.

Le processus d'examen de la politique étrangère que je lance aujourd'hui entend poursuivre ces mêmes principes. Pourtant, nous ne cherchons pas à jouer aux iconoclastes. Nous ne cherchons pas à renier toutes les valeurs qui nous ont guidés dans la conduite de notre politique étrangère jusqu'à maintenant. Nous devons arriver à un équilibre entre continuité et changement. Il existe beaucoup d'éléments solides de notre politique étrangère qui demeurent valables et nécessaires encore aujourd'hui, des objectifs et des caractéristiques qui ont contribué à nous définir comme une nation indépendante aux yeux de la communauté internationale.

Je dirais que le monde entier attend quelque chose de nous qu'il n'attend pas des autres. En effet, il faut le rappeler, le Canada est un pays qui a quelque chose de spécial dont peu de pays au monde peuvent s'enorgueillir. Nous sommes, en quelque sorte, universels. Nous avons une universalité qui n'est pas semblable à aucun autre pays du monde. En effet, nous sommes d'Amérique, et parce que nous sommes d'Amérique nous avons, à travers l'ALENA, tissé des liens particuliers avec nos voisins américains et mexicains. Mais étant d'Amérique et étant membres de l'Organisation des États américains, nous sommes aussi partenaires des pays des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Mais nous ne sommes pas qu'Américains, nous sommes aussi, du fait de notre géographie, de l'Atlantique. C'est pourquoi notre passé, notre histoire transatlantique, nous amènent à avoir des liens très étroits avec l'Europe, avec les pays d'Europe. Par conséquent, au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, nous avons tissé des liens d'amitié, des liens de coopération avec les pays de l'Europe. Mais nous sommes aussi du Pacifique. Et, à l'intérieur de l'APEC, nous sommes en train de développer de plus en plus des liens importants avec les pays de l'Asie. Mais nous avons trois mers. Nous avons l'Arctique. Et, de par cette situation géographique, nous devons aussi nous occuper de nos relations et entretenir des liens de coopération importants avec les pays nordiques.

• (1030)

Nous avons la chance d'avoir cette culture et ces langues française et anglaise, qui font que nous appartenons à la fois au Commonwealth et à la Francophonie. Et, à l'intérieur de ces organisations où le Canada joue un rôle important, nous sommes devenus des partenaires très importants, avec plusieurs de ces pays de l'Afrique et de l'Asie. À titre d'ancienne colonie britannique, nous avons des rapports fréquents et très harmonieux avec l'Australie et la Nouvelle–Zélande, mais aussi avec une multitude de pays africains et asiatiques.

Nous avons pu jouer un rôle de rapprochement, de négociateur pour ramener la paix entre l'Inde et le Pakistan. Nous avons été entraînés dans la solution des règlements du conflit lors de la

guerre de Corée. Nous avons participé activement en Europe, par nos militaires, à l'instauration d'une paix nouvelle à la suite de la dernière grande guerre mondiale. Et, plus récemment, avec les missions de paix des Nations Unies, le Canada a été présent un peu partout à travers le monde, mais plus particulièrement au Moyen–Orient, pour contribuer à l'édification d'un monde meilleur.

Or, quand nous faisons la somme de cette présence et de cette participation extraordinaire du Canada, nous nous rendons compte qu'il y a peu de pays sur la planète qui puissent prétendre posséder des relations aussi tangibles, aussi importantes avec des pays de tous les continents.

C'est donc en gardant cela à l'esprit que nous devrons penser comment nous pouvons améliorer et changer notre politique étrangère, en restant fidèles à ceux qui avant nous ont travaillé à l'édification de cette politique étrangère.

Nous devrons, bien sûr, faire des choix, faire des choix difficiles dans certains cas, mais nous ne pourrons pas trahir les espoirs et la confiance qu'a mis en nous un nombre important de pays à travers le monde qui, comme je le disais au début, s'attendent à quelque chose de nous qu'ils n'attendent pas des autres.

[*Traduction*]

Au moment d'amorcer ce processus d'examen de la politique étrangère, il faut tenir compte des mesures qui nous ont bien servis, de celles qui nous ont valu le respect et l'admiration des autres pays, des positions que nous avons prises et des progrès que nous avons réalisés dans des domaines cruciaux, comme la paix et la sécurité, les relations nord–sud et le respect des droits de la personne.

Nous pouvons être fiers du leadership dont a fait preuve le Canada dans la lutte mondiale contre l'apartheid en Afrique du Sud et dans la création des troupes de maintien de la paix. Nous avons toujours défendu nos valeurs et nos intérêts non pas par la force des armes et de la diplomatie belliqueuse, mais par la force de la raison et du dévouement. Nous avons toujours assumé les responsabilités qui nous incombent en tant que citoyens du monde et cherché à accroître la compréhension au niveau international grâce au multiculturalisme coopératif. Nous avons favorisé le commerce extérieur et les investissements au lieu de nous replier derrière une politique protectionniste. Le Canada a joué un rôle primordial dans le dénouement heureux des négociations de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce.

• (1035)

Après avoir jeté les bases des grands principes qui nous sont chers, nous continuerons d'appuyer la paix et la sécurité, la prospérité et le développement au niveau international, le respect des droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement, la primauté du droit et le libre–échange.

[*Français*]

Je pense que ces éléments continuent à être des objectifs primordiaux. Si des événements remarquables survenus ces dernières années nous donnent espoir, les temps modernes sont malheureusement toujours aussi dangereux et la guerre dans les Balkans en est un exemple, malheureusement, trop flagrant.

Ainsi, nous devons continuer à opérer la transition d'un système de sécurité destiné à contenir la menace soviétique à un système destiné à répondre aux crises et à l'imprévisible. Nous devons donc examiner l'avenir des organisations multilatérales, telles celles de l'OTAN et de la CSCE. Nous devons aussi redéfinir, comme je le disais plus tôt, le rôle des Nations Unies et nous devons aussi tenter de rendre plus efficaces et plus utiles des organisations régionales telle l'Organisation des États américains.

Nous devons aussi tuer dans l'oeuf de nouvelles sources de conflits possibles en poursuivant notre aide au programme de démantèlement des armes nucléaires, en l'élargissant et en faisant respecter les traités de non–prolifération, notamment en Corée du Nord, en Asie du Sud et au Moyen–Orient.

[*Traduction*]

Les armes chimiques et biologiques de destruction massive suscitent de nouvelles craintes. Les récents traités visant à mettre un terme à leur prolifération constituent un pas dans la bonne direction, mais il faudra améliorer les mesures sur le contrôle et l'accès. Il faudra aussi prendre des mesures internationales pour mettre un frein à l'accumulation excessive des armements classiques.

Les grands mouvements de population, qu'il s'agisse de réfugiés qui fuient la persécution ou de gens à la recherche de meilleures conditions économiques, se poursuivront. Tous les jours, la télé nous montre le désespoir des exilés, des scènes qui nous rappellent tout le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Les pays devront tous collaborer pour régler les problèmes à l'origine des pressions qu'exercent les mouvements migratoires. Les mesures d'urgence visant à diminuer les pressions et à endiguer le flot d'immigrants finiront par échouer.

[*Français*]

La montée de l'ultranationalisme comme idéologie politique place les progrès de la démocratie à la merci de l'intolérance. Nous devons mener une action internationale pour résoudre les problèmes reliés au traitement des minorités ethniques, religieuses et culturelles. Le Canada a beaucoup à offrir à la communauté internationale dans ce domaine. Les volets politiques, sociaux et économiques et les différentes questions environnementales doivent être étudiés comme des composantes d'un tout. Les solutions que nous devons trouver aux nouvelles menaces écologiques ne seront pas toujours faciles à accepter. Le développement durable est la seule voie, à la fois pour les pays en développement, mais aussi pour les pays industrialisés.

• (1040)

[*Traduction*]

Au plan économique, nous sommes aux prises avec une véritable révolution. Les progrès marqués de la technologie sont en train de transformer du tout au tout l'organisation de la production, les modèles d'investissement et les transferts financiers, changements qui défient les formes traditionnelles d'analyse et de contrôle.

Mon collègue, le ministre du Commerce international, va examiner de façon plus approfondie ces changements et leurs répercussions pour le Canada.

Je tiens à faire remarquer que les changements économiques, politiques et sociaux ne peuvent être isolés les uns des autres. Comme on peut le voir en Europe de l'Est, ils s'entrecroisent, se chevauchent et se heurtent parfois.

[*Français*]

C'est avec cela en tête que nous désirons bénéficier de l'expérience et des connaissances des Canadiens et des Canadiennes. Nos compatriotes, je le sais, ont à coeur la politique étrangère de leur pays. Nous devons donc écouter la population. C'est elle qui le mieux peut nous dire quels sont les valeurs et les intérêts que ce pays doit promouvoir à l'étranger et quelles sont les meilleures contributions dont la Communauté internationale peut le plus bénéficier.

Cependant, je dirais que nous devrions tenir compte de l'importance de notre présence culturelle à l'étranger dans notre exercice d'examen de la politique étrangère. Nous devons reconnaître que cette composante de notre action internationale est aussi directement liée à nos efforts nationaux pour renforcer la créativité, l'innovation et le développement des ressources humaines.

Bien entendu, nos politiques doivent être réalistes. Nous ne pourrons pas malheureusement faire tout ce que nous voudrions. Ainsi, des choix difficiles devront être faits. Nos ressources étant limitées, nous devrons concentrer nos efforts là où notre contribution aura le plus d'impact. Nous ne déclarons aucun tabou dans cet exercice d'examen de la politique étrangère. Nous devons cependant, en tant que gouvernement, dresser les grandes lignes de cette politique et le gouvernement entend poursuivre son action dans les domaines suivants: premièrement, promouvoir la paix et la sécurité internationales; deuxièmement, définir la place du Canada dans un monde où le rôle des associations régionales est de plus en plus important; troisièmement, faire le lien entre nos valeurs et nos intérêts, y compris nos intérêts économiques et comemrciaux.

Geoffrey Pearson, dans son livre Seize the Day rappelle avec beaucoup d'à–propos comment Lester B. Pearson et ses collègues du ministère ont façonné une politique étrangère canadienne indépendante, originale, avant–gardiste, basée sur des valeurs vraiment canadiennes, mais axée sur une implication soutenue dans des instances internationales comme les Nations Unies et l'OTAN.

En effet, le Canada a toujours axé sa politique de sécurité autour de deux institutions multilatérales: l'OTAN afin de contenir la menace d'expansion communiste et de protéger la démocratie, et les Nations Unies afin de promouvoir les valeurs de dialogue et de coopération pour résoudre ou empêcher les conflits. La disparition du communisme a réduit l'importance de l'OTAN en tant qu'alliance militaire, mais je pense qu'il reste encore beaucoup à faire pour l'OTAN.

Dans cette Europe instable et au visage nouveau, l'OTAN doit se transformer en une organisation de sécurité collective, tout en accueillant parmi ses rangs les pays de l'Europe de l'Est qui veulent se joindre à nous et qui veulent être nos amis et non plus nos ennemis. Il y a là une opportunité que le monde occidental ne peut ignorer et ne peut refuser d'accepter et de comprendre et sur lequel il devra agir le plus rapidement possible.

• (1045)

Si l'OTAN a un rôle différent, l'ONU, quant à elle, a dû faire face à une multitude de nouvelles demandes et son rôle, loin de diminuer, a considérablement augmenté. Le Canada, comme vous le savez, a grandement contribué à l'édification des Nations Unies, qui reflètent d'ailleurs de nombreuses valeurs chères aux Canadiens et aux Canadiennes. Après presque 40 ans de quasi–paralysie causée par la guerre froide, on demande maintenant aux Nations Unies de jouer un rôle de plus en plus actif dans la recherche et le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Bien entendu, une telle transition n'a pas été facile. Loin de succomber à la tentation de la critique, nous devons admettre que l'on a demandé à l'ONU, presque du jour au lendemain, de jouer un rôle pour lequel elle ne s'est jamais préparée. L'on en vient même à se demander comment elle a pu travailler au cours de cette période éprouvante. Je pense que nous devons remercier le secrétaire général, M. Boutros–Ghali, et saluer ses efforts remarquables. Il a besoin de l'appui et de l'encouragement de tous les pays et de tous les représentants des pays membres des Nations Unies qui recherchent la paix.

Le Canada a été à la tête des appels pour une réforme profonde de cet organisme. Mais nous devons faire preuve aujourd'hui de tout autant de courage, d'innovation et de détermination qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale lorsque les nations du monde se sont unies pour créer les grandes institutions internationales qui, je le crois, nous ont, malgré tout, très bien servis, malgré leurs imperfections, au cours des années.

[*Traduction*]

Toutefois, l'inertie des institutions nuit à la pensée créatrice. Nous reconnaissons que le monde est beaucoup plus complexe aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 50 ans. Nous constatons qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de pays représentant beaucoup plus d'intérêts et de façons de voir, et nous comprenons qu'on ne peut pas faire table rase et recommencer à zéro, en ne tenant aucun compte de l'apport considérable des organisations internationales et, en particulier, des Nations Unies. Comme le disait Lester B. Pearson, il y a des années, on ne peut abandonner les Nations Unies comme principale structure de paix.

Cependant, nous croyons qu'il est à nouveau temps de chercher des idées nouvelles en ce qui concerne l'avenir que nous souhaitons pour la communauté mondiale. Nous pourrions puiser dans nos connaissances et nous inspirer de notre expérience pour mettre au point de nouvelles idées en matière de réalisation, de maintien et d'édification de la paix, de contrôle des armements et de désarmement, de formes d'arbitrage et de procédures de recours dans les cas de conflits entre États, de réforme des organismes des Nations Unies spécialisés dans les questions économiques, sociales ou culturelles, de mesures pratiques pour renforcer la collaboration entre les organisations de sécurité, d'amélioration des mécanismes multilatéraux de développement en vue de mettre fin au sous–développement chronique, de catastrophes écologiques internationales et de migrations internationales de populations.

Cette liste n'est manifestement pas exhaustive, mais elle cerne les domaines dans lesquels le Canada, de l'avis du gouvernement, peut contribuer à améliorer les choses. Maintenant que la guerre froide est terminée, il faut continuer à encourager les

divers pays du monde à rechercher la paix. Il faut continuer à chercher des façons de promouvoir le dialogue et la collaboration entre les nations.

• (1050)

Comme l'a dit Lester Pearson en acceptant le prix Nobel de la paix, en 1957:

> La meilleure garantie de paix, ce n'est pas le pouvoir, mais la suppression de la cause de la guerre, un accord international qui établisse la paix sur des bases plus solides que la terreur de la destruction.

[*Français*]

Dans ce nouveau contexte international, le Canada doit revoir ses priorités géographiques. La fin d'un monde bipolaire et l'apparition de nouvelles puissances économiques ont contribué au développement des groupes régionaux. Les institutions régionales peuvent supporter de nombreux bénéfices au système international. Elles sont parfois le meilleur instrument de développement économique et de médiation.

Nous espérons que la puissance croissante de certains pays leur donnera la confiance et la détermination nécessaires afin de promouvoir une coopération entre régions sur un nombre important de questions internationales. Nous voulons établir des liens solides qui nous permettraient d'entamer un dialogue franc et ouvert sur nos préoccupations économiques, sociales, politiques et en particulier sur les droits de la personne. Cependant, il se peut que ces régions se constituent en blocs hostiles et agressifs. Le Canada a beaucoup à apporter afin d'éviter une telle évolution.

Nous connaissons l'importance du dialogue et de la coopération au Canada. Le gouvernement est déterminé à aider les pays du monde à adopter cette voie. Pour ce faire, il nous faudra examiner nos priorités. Nous demeurerons attachés à l'Europe, parce que nous y avons des liens historiques, culturels, politiques, économiques et de sécurité, mais nous devrons également regarder comment cette Europe évoluera avec le développement croissant de l'union européenne. Celle–ci, il faut le reconnaître, jouera un rôle de plus en plus important en Europe, ce qui amènera l'Amérique du Nord, le Canada en particulier, à revoir sa position envers le vieux continent.

[*Traduction*]

Il est clair que l'Amérique du Nord devra réévaluer sa présence et son influence dans une Europe qui devient plus forte et plus unie. Notre mission politique dans l'Europe d'aujourd'hui consiste à édifier les structures économiques et démocratiques, et à garantir la sécurité de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale, y compris en Russie et en Ukraine.

Les dernières élections en Russie nous posent de nouveaux défis. Les résultats des prochaines élections en Ukraine pourraient aussi avoir de sérieuses répercussions sur l'avenir de cette nation. Nous avons déjà fait état de notre volonté d'établir des relations particulières avec l'Ukraine et j'ai déjà annoncé des mesures précises en ce sens.

Il est évident qu'il y a encore beaucoup à faire. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos alliés traditionnels et avec nos nouveaux amis européens pour promouvoir la sécurité. Les rôles respectifs de l'Amérique du Nord et de l'Europe changeront graduellement. La transition conduira à de nouveaux rapports aussi riches et harmonieux que ceux qui nous ont permis de survivre à la guerre froide, mais ils seront axés sur de nouvelles bases qui reflètent le contexte mondial actuel.

Par sa situation géographique, le Canada est une nation septentrionale. Nos rapports avec les États–Unis sont d'une extrême importance pour nous et les nombreux dossiers où convergent nos intérêts mutuels sont traités dans un climat qui rappelle celui des relations d'affaires. Nous avons l'intention d'entretenir ce même climat.

Les États–Unis sont en train de s'adapter à des changements qui se produisent sur leur territoire et à l'étranger, aussi partageons–nous beaucoup de préoccupations. Nous croyons que l'expérience du Canada, particulièrement notre conception des relations multilatérales, pourra être profitable aux Américains lorsque viendra le temps d'adopter de nouvelles perspectives dans ce domaine. Nous attendons avec impatience de commencer à travailler constructivement sur la scène internationale avec notre voisin.

• (1055)

Cependant, cela ne signifie pas que nous modifierons nos priorités ou que nous compromettrons nos intérêts pour éviter à tout prix des différends entre nos deux pays. C'est ce que j'ai fait savoir très franchement et très directement à mon homologue américain, Warren Christopher, lors de ma récente visite à Washington, le mois dernier. Je lui ai exposé sans détour les préoccupations du Canada au sujet des efforts déployés par un certain groupe d'Américains pour réduire nos exportations de produits agricoles et autres.

J'ai également fait savoir à M. Christopher que le gouvernement libéral est déterminé à adopter une politique étrangère indépendante. Affirmer notre indépendance ne signifie pas que nous nous opposons à la politique américaine, mais que nous tenons à ce que certaines mesures tiennent compte du point de vue du Canada. Notre espoir de voir, par exemple, les États–Unis lever l'embargo commercial contre Cuba montre clairement notre désir. C'est une question dont j'ai discuté récemment avec mon homologue mexicain, M. Tello, lorsque je me suis rendu au Mexique à titre de chef de la délégation canadienne au comité ministériel mixte bilatéral.

Le Canada a toujours été à l'avant–garde des initiatives diplomatiques. Nous avons reconnu la Chine avant les Américains et, d'une certaine façon, c'est nous qui avons ouvert la voie qui a mené le président Nixon en Chine. Nous avons contribué à changer considérablement les relations avec ce géant d'Asie.

Nous, les Canadiens, croyons que nous pouvons jouer un rôle très important pour faire régner la démocratie et le respect des droits de la personne dans tout l'hémisphère. Le Canada appliquera vigoureusement cette politique dans toutes les régions des Antilles, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, en collaboration avec d'autres pays et certainement pas contre la volonté des Américains, mais bien en tant que partenaire au sein de l'Organisation des États américains.

[*Français*]

Il est évident que nous devons développer encore plus nos liens avec l'Amérique latine. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous voyons la possibilité de créer un véritable projet à l'échelle de l'hémisphère qui irait de nos banquises jusqu'à la Terre de feu. Notre commerce et nos investissements représentent un potentiel énorme. L'Accord trilatéral de libre-échange nord-amércain nous indique la marche à suivre. Cependant, avant d'arriver à un tel projet, de nombreuses étapes devront être franchies.

Nous voulons encourager ce dialogue franc et honnête avec nos partenaires au sujet de nos problèmes communs et respectifs. Nous devons définir ensemble les résultats que nous comptons obtenir afin d'établir clairement nos priorités.

L'Organisation des États américains peut jouer un rôle décisif dans nos relations au sein de l'hémisphère, et le Canada désire rendre cette organisation encore plus efficace et plus dynamique.

La création, par le gouvernement libéral, d'un poste de sous-secrétaire d'État, avec la responsabilité pour l'Amérique latine, démontre notre intérêt pour la région. Ma collègue, l'honorable Christine Stewart, a déjà effectué deux voyages en Amérique latine afin de promouvoir les liens du Canada avec ses partenaires de l'hémisphère. Je lui laisserais le soin de parler plus en détail de nos objectifs. Mais je veux aussi dire que M^me^ Stewart assume la responsabilité pour l'Afrique. Et c'est à ce titre qu'elle dirigera la délégation bilatérale canadienne à la mission d'observation des élections en Afrique du Sud et qu'elle visitera prochainement des pays d'Afrique pour maintenir nos liens très étroits avec ce continent.

La région de l'Asie-Pacifique est devenue une puissance économique de tout premier ordre.

• (1100)

Comme nous l'avons dit dans notre livre rouge, notre prospérité économique dépend en partie de notre volonté de développer nos liens commerciaux avec les pays du bassin pacifique. Nous travaillerons sans relâche avec nos partenaires du secteur privé afin d'accroître les possibilités d'exportation pour nos entreprises.

Nous nous attendons également à voir la région jouer un rôle de plus en plus actif en matière de politique et de sécurité au fur et à mesure de l'accroissement de sa puissance économique.

Afin de marquer l'importance que nous accordons à cette question, le gouvernement a aussi nommé un secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique. Je sais que l'honorable Raymond Chan a déjà pris des mesures pour favoriser les liens et les échanges du Canada avec les pays de la région et qu'il a l'intention de vous les exposer plus tard aujourd'hui dans ce débat.

Avec sa côte ouest ouverte sur le Pacifique, le Canada a intérêt à développer et à diversifier ses liens économiques et sociaux avec les pays de la région, comme l'a démontré le premier ministre lors du Sommet de l'APEC à Seattle en novembre dernier.

Les intérêts du Canada sont d'ordre mondial et nous continuerons à avoir une politique étrangère active et à l'image de nos intérêts. Le Canada a joué un rôle important au fil des années dans la recherche de la paix. Nous participons actuellement, d'une façon très active, au processus de paix au Moyen-Orient et nous assumons la présidence du Comité de travail sur les réfugiés.

Nous avons présidé une réunion à Montebello le mois dernier pour coordonner le travail de tous les groupes multilatéraux participant au processus de paix au Moyen-Orient.

En Afrique du Sud, nous participons activement à la transition vers la démocratie. Ailleurs en Afrique, que ce soit bilatéralement ou au sein du Commonwealth ou de la Francophonie, nous travaillons activement avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales afin de contribuer au développement économique et démocratique de ces pays.

Il est évident que nous continuerons à être actifs à travers le monde. Cependant, dans cette époque de contraintes budgétaires, notre rayon d'action ne peut plus être aussi large. Les changements survenus dans le monde ainsi que dans notre pays nous amèneront à faire des choix importants.

Nous voulons avoir une politique étrangère cohérente et efficace. Alors, ces choix doivent absolument être guidés par notre volonté d'établir des mécanismes régionaux et interrégionaux qui nous serviront bien dans le nouveau siècle qui approche.

[*Traduction*]

Nous resterons actifs et continuerons de respecter nos engagements envers la communauté internationale, mais nous ne pouvons plus assurer la même présence partout. C'est un point très important. Nous pouvons continuer d'assurer une présence, mais pas la même partout. À cause des changements dans le monde et dans notre propre capacité, nous devrons faire des choix, et ce comité parlementaire devra nous aider à faire ces choix et à établir des priorités.

[*Français*]

Je voudrais, en terminant, aborder la question des droits de la personne dans notre politique étrangère. Certains voudraient une politique étrangère axée uniquement sur la promotion stricte des droits de la personne et de leur valeur, tout en ignorant les autres intérêts du Canada. D'autres voudraient une politique étrangère au service exclusif de nos intérêts économiques.

Il est beaucoup trop facile et dangereux de simplifier le débat de la sorte. Nous ne ferions alors que compromettre la politique étrangère de ce pays. Nous devons reconnaître qu'une vision du monde ainsi tranchée serait mauvaise. Certes, nos intérêts économiques sont importants. Certes, nous voulons promouvoir les droits de la personne. Cependant, nous n'avons pas le droit d'imposer l'un au détriment de l'autre. L'insécurité, l'instabilité et la guerre sont néfastes au commerce international. Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement sont les meilleurs défenseurs de la paix et de la sécurité.

• (1105)

L'histoire nous démontre que le développement économique et le respect des droits de la personne vont de pair. L'accroissement de la prospérité est souvent ce qui déclenche les changements sociaux. Lorsque nous parlons de prospérité économique, nous parlons aussi de commerce international et d'investissements. Il est clair que le développement du commerce internatio-

nal et des investissements est essentiel pour le Canada, pour notre prospérité. Nous en dépendons pour notre propre développement, pour la création d'emploi et pour notre relance économique. Il y a donc une interaction complexe entre les valeurs et intérêts à la fois dans les pays en développement et chez nous au Canada.

N'y a–t–il pas moyen de mieux refléter nos valeurs et nos intérêts dans notre politique étrangère? N'y a–t–il pas moyen de les associer? Pouvons–nous mettre en place des mécanismes économiques et politiques qui illustreront la voie de la prospérité pour tous et qui passent également par les droits fondamentaux pour tous?

Je crois, et je le pense très profondément, que le droit et le devoir d'ingérence représentent un tournant dans l'histoire de l'humanité. Depuis peu de temps, le monde a compris et accepté cette intervention qui, pour certains, est considérée comme une ingérence dans la politique interne d'un pays, mais qui, pour beaucoup, est le gage de l'espoir.

Je le dis parce que j'ai vécu cette chose. J'ai rencontré, à Haïti, des religieux et des religieuses, des Canadiens qui oeuvrent là–bas, des être absolument remarquables qui m'ont, en fait, appris le devoir d'ingérence. Avec la capacité d'intervention que le Canada a, nous ne pouvons pas négliger d'utiliser cette capacité pour faire avancer les droits et le respect de la personne. Nous ne pouvons pas rester insensibles au fait qu'à travers le monde des millions d'êtres humains, des millions, sont bafoués dans leurs droits les plus élémentaires.

La barbarie moderne s'appelle l'indifférence. Nous devons donc multiplier nos efforts pour faire triompher la démocratie partout où l'occasion nous est offerte, à nous, Canadiens, car la démocratie demeure la valeur suprême, que ce soit ici dans la neige glacée, que ce soit là–bas dans les rizières, que ce soit dans l'herbe haute ou dans la forêt tropicale ou que ce soit encore sur le sable chaud ou la terre aride. Partout, la démocratie demeure la valeur suprême.

Et pour que la démocratie soit vraiment synonyme de paix, il faut, par l'entremise de notre politique étrangère, la soutenir. Là où il y a des régimes démocratiques, ces régimes respectent la paix et la poursuivent dans le monde. Là où il y a la démocratie, il y a partout le respect des minorités et la protection des droits de la personne.

• (1110)

Nous devons donc, et je le dis, être les promoteurs inlassables à travers le monde, de la démocratie. Et, le faisant, nous allons influencer la paix et la sécurité dans le monde. Cela ne veut pas dire que nous devons couper nos liens politiques, économiques avec les pays qui ne respectent pas la démocratie et les droits de la personne, parce que, si nous les isolons, nous ne pourrons jamais les influencer. C'est pourquoi je dis à ceux qui voudraient absolument que nous mettions le respect des droits de la personne comme une condition *sine qua non* de nos relations commerciales avec certains de ces pays qu'ils font fausse route.

Autant devons–nous poursuivre sans relâche l'avancement de la démocratie dans ces pays où il n'y en a pas, autant devons–nous le faire d'une façon minutieuse, respectueuse, mais tenace, et jamais sans aucun fléchissement. Et je crois qu'avec persévérance et détermination, les valeurs canadiennes seront primées et sauront être retenues par ces pays que nous devons aider, ces pays que nous devons aider non pas pour les dirigeants de ces pays, mais pour la population de ces pays qui souffre et qui mérite mieux.

[*Traduction*]

Cela m'amène à parler de notre programme d'aide au développement. Les Canadiens sont fiers de notre travail dans le domaine de l'aide au développement, mais ils ont des inquiétudes à l'égard de la prestation du programme et de son efficacité à long terme.

La nécessité d'examiner les objectifs et l'utilité de l'aide au développement devient de plus en plus pressante en cette période où les gouvernements et les sociétés font face à des problèmes de dette, de déficit et d'adaptation structurelle. On insiste aussi de plus en plus pour que les pays que nous aidons prouvent l'utilité et l'efficacité de l'aide qu'ils reçoivent. Les pays en développement devront montrer qu'ils ont adopté ou qu'ils sont prêts à adopter des politiques sociales et économiques et des programmes politiques qui maximiseront la portée des programmes d'aide au développement.

Dans ses énoncés de politique précédents, le gouvernement a reconnu la relation d'interdépendance qui existe entre les pays développés et les pays en développement. Certains disent que nous devrions abandonner notre engagement envers le monde en développement parce que nous ne pouvons rien changer. Je répondrai à cela que nous devons changer quelque chose, autrement nous verrons s'accroître le degré d'insécurité, d'instabilité et d'incertitude à l'échelle mondiale, ce qui présentera une menace pour nous.

Nous devons travailler au niveau national et au niveau international avec les autres donneurs pour voir à ce que notre aide soit cohérente et à ce qu'elle produise les meilleurs résultats possibles.

[*Français*]

Nous croyons que le développement économique et social du tiers monde constitue un élément fondamental de notre propre sécurité. Les conséquences du sous–développement telles que la croissance incontrôlée de la population, les ravages écologiques et les migrations humaines massives ont un effet à long terme sur notre sécurité. Peut–être encore plus dangereux pour nous que la menace nucléaire est l'écart entre les riches et les pauvres sur la planète. Et cet écart va sans cesse grandissant. Malheureusement, les gens les plus pauvres savent qu'ils sont les plus pauvres.

Dans le monde d'aujourd'hui, avec les communications que nous avons, nous ne pouvons plus cacher cette réalité.

• (1115)

Les gens du Sud qui souffrent, qui sont dans la misère, savent que les gens du Nord ont la richesse et l'opulence. Si nous ne pouvons poser des gestes pour assurer que ces gens du Sud vont profiter de la richesse des gens du Nord, nous aurons alors un problème immensément grave sur notre planète, parce que les mouvements ultranationalistes, les mouvements extrémistes, les mouvements intégristes se serviront de cette misère humaine pour les tourner contre les pays les plus riches et se serviront de cette situation pour être une force de révolution dans le monde. Il est donc impératif pour nous de nous associer à d'autres partenai-

res afin de travailler à faire disparaître la misère humaine sur le globe.

Je pense qu'il est important, en formulant notre politique étrangère, de nous poser la question suivante: Dans quelle sorte de monde voulons–nous vivre?

[*Traduction*]

En formulant une politique étrangère, on ne devrait jamais séparer les questions touchant l'avenir du Canada de questions plus vastes touchant, par exemple, le genre de monde que nous souhaitons. Ce sera la question à laquelle les membres du comité parlementaire devront répondre en formulant des suggestions concernant notre politique étrangère. Je suis impatient de recevoir leurs points de vue et leurs conseils à cet égard.

Je vais vous dire dans quel genre de monde j'aimerais vivre. Je rêve d'un monde où il n'y aura plus de course aux armements, plus de famine ni de privations économiques. Je rêve d'un monde où tous les enfants iront à l'école le jour dans un environnement sans danger et iront se coucher le soir bien nourris et dans un logement convenable.

Il s'agit évidemment d'un rêve. Mais le Canada devrait travailler d'arrache–pied à faire de ce rêve une réalité. Après tout, de grands événements, impensables il y a quelques années, ont suscité un renouveau, un nouveau sentiment d'espoir, et doivent nous inspirer tous, nous les parlementaires engagés dans ce processus démocratique de prise de décisions pour notre pays.

Nelson Mandela a été libéré de sa cellule de prison et dirige maintenant son parti engagé dans les premières élections démocratiques de l'Afrique du Sud. L'électricien des chantiers maritimes de Gdansk et chef d'une organisation syndicale clandestine, Lech Walesa, est maintenant le président démocratiquement élu de la Pologne. Un prisonnier politique et auteur dramatique, Vaclav Havel, est maintenant le président de la République tchèque.

C'était impensable il y a quelques années à peine. Mais certains rêves se sont réalisés.

[*Français*]

Je pense que nous devons travailler activement à doter le Canada d'une politique étrangère qui correspond à nos aspirations et qui représente pour nous le maintien de notre présence sur la scène internationale, selon notre tradition d'excellence et selon notre travail bien fait dans le passé et qui doit continuer d'être bien fait dans le futur.

• (1120)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais remercier le gouvernement de nous donner cette opportunité d'aborder des questions qui sont d'un intérêt vital et qui vont certainement inspirer des réflexions très importantes dans cette Chambre et dans les comités qui seront formés pour aborder le XXI^{e} siècle, et déterminer le genre de relations que nous voulons avoir avec le reste de monde.

Je voudrais dire que j'ai trouvé extrêmement intéressante la perspective qu'a tracée le ministre de la problématique des questions qui se posent. J'ai trouvé qu'il y avait un certain souffle dans la vision de l'avenir tel que l'envisagent le ministre et le gouvernement. Je pense que c'est commencer de très bon augure une période de discussions extrêmement importantes.

Nous savons bien à quel point cette révision a tardé. Nous savons bien que depuis très longtemps il était très important que nous puissions entreprendre cette réflexion. Les changements qui sont survenus sont considérables. Ils ont été d'une intensité sans égale et, de plus, ils se sont déroulés sur une période extrêmement courte. Songeons que c'est en 1989 que nous avons vu tomber le mur de Berlin, et tout ce qui est arrivé par la suite dans l'empire soviétique.

Les changements, je ne crois pas qu'il soit opportun de les décrire tous aujourd'hui, puisque nous aurons l'occasion d'en débattre à fond au cours des travaux des comités, mais ils évoluent autour de deux grands axes. Le premier étant, bien sûr, le fait qu'il n'y a plus de guerre froide et qu'en conséquence cette espèce de bipolarisation qui a été au centre des relations internationales pendant plusieurs générations a pris fin.

Par contre, ce qui a précédé les changements actuels présentait cette caractéristique d'avoir une certaine clarté. À l'époque, il y avait les bons et les méchants et il était relativement facile de situer la place du Canada, par exemple, de situer le rôle du Canada dans un combat manichéen qui opposait des gens qui opprimaient les peuples et un autre camp qui voulait les libérer et qui fondait son action sur la démocratie. Donc, période propre à la lucidité, il n'y avait pas à hésiter à savoir si on s'engage du côté des forces de la démocratie contre le stalinisme, par exemple, ou non. C'était tellement clair.

Aujourd'hui, les choses ne sont pas aussi simples, puisque de cet éclatement a résulté la création d'un très grand nombre d'acteurs internationaux où les conflits sont devenus davantage diversifiés, mettant en cause des ingrédients beaucoup plus complexes. En particulier, s'agissant du Canada, la situation d'aujourd'hui n'est pas la même que celle qui prévalait à l'époque dorée de notre diplomatie, dirais–je, sous M. Lester B. Pearson. C'était au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, alors que le Canada s'était engagé du côté des alliés, qu'il avait été du côté des vainqueurs, qu'il avait joué un rôle très important, que tout le monde lui était reconnaissant et que l'économie canadienne était extrêmement florissante.

C'était l'époque où il n'y avait pas de déficit, où les finances publiques canadiennes ne souffraient pas des lacunes et des déficiences actuelles. Quand on dit qu'il y a eu des changements internationaux, il y a eu des changements internationaux généraux, pour tout le monde, comme ceux que je viens de mentionner: la fin de la guerre froide, la multiplicité des nouveaux acteurs internationaux.

Mais pour nous, les Canadiens et les Québécois, il y a une dimension nouvelle par rapport à l'environnement international, c'est que maintenant nous avons une dette de plus de 500 milliards de dollars, dont 40 p. 100 est financé à l'étranger. C'est dire que quand on parle d'indépendance, on parle d'une notion qui n'est plus la même. Si vous avez au–delà de 200 milliards de dollars de dette qui est financée à l'étranger et à très court terme, il y a une vulnérabilité nouvelle qui doit entrer dans l'éventail des facteurs dont nous devons tenir compte au moment de définir notre avenir collectif par rapport à nos relations avec l'étranger.

Il est certain que les notions d'indépendance n'ont plus du tout la même connotation qu'elles avaient à l'époque de M. Pearson. M. Pearson n'avait pas à se demander quelle serait la réaction des prêteurs au Canada, quelle serait la réaction de ceux qui financent la dette canadienne à l'étranger. Il pouvait, en toute connaissance de cause, définir, avec son gouvernement et avec le Parlement, des orientations qui étaient très peu conditionnelles aux réactions de l'étranger, en tout cas, mais certainement des marchés financiers. Donc, beaucoup de questions se posent, et il n'est pas de ma prétention, comme il n'a pas été de celle non plus du ministre, de proposer des balises fixes quant à nos orientations pour l'avenir. C'est une période de réflexion qui commence.

• (1125)

Alors, ce débat doit alimenter la réflexion, il doit permettre d'imaginer et d'élaborer les grandes questions qui doivent se poser. Il faut donc tracer un cadre d'activité au moment où les comités vont siéger; il faut que les paramètres de la réflexion soient plus ou moins définis, pour qu'ensuite des propositions plus précises découlent des réflexions qui seront tenues.

Je voudrais simplement, moi aussi, si vous me le permettez, m'en tenir à l'identification d'un certain nombre de questions et de problèmes à résoudre, des problèmes nouveaux, qui sont déterminés par les changements qui sont survenus.

Il y a des conséquences énormes qui découlent de ces modifications géopolitiques dont on vient de parler. Par exemple, du fait que la guerre froide soit terminée, nous avons assisté à la fin des affrontements idéologiques. Il y a assez peu de débats maintenant dans le monde sur qui a raison, Marx ou Henry Ford. Je ne dis pas que la question est tranchée et que les théoriciens pensent maintenant que c'est Ford qui avait raison, mais disons qu'il y a de moins en moins de gens qui tiennent à entreprendre ces débats intellectuels qui se sont en plus répercutés sur la vie politique des nations.

En Europe, cela a été extraordinaire: on a vu des sociétés qui ont été déchirées par ces débats, au niveau politique même; chez nous beaucoup moins, mais, quand même, du côté de notre voisin américain on a vu, par exemple, à quoi ont donné lieu les excès du maccarthysme, qu'une grande démocratie comme la démocratie américaine ait pu déraper sur les appréhensions qui naissaient de la guerre froide. C'est quand même un signe que ces débats idéologiques ont été très importants.

Nous-mêmes, nous avons vu que des écoles marxistes-léninistes sont nées, que certains mouvements politiques ont eu une certaine influence sur l'évolution de notre vie canadienne et québécoise, au Québec en particulier, je dirais, mais maintenant c'est terminé, dans le sens qu'il n'y a pas une confrontation des idéologies. On ne verra pas, dans un Parlement canadien ou québécois ou provincial, d'un côté les marxistes, et de l'autre les capitalistes, c'est fini. Maintenant, à cette guerre des idéologies a été substituée. . .

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ho! Ho!

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir continuer mon discours, essayer de traiter de ces choses-là au niveau où il faut le faire, au lieu de répondre à des sarcasmes qui viennent de l'autre côté. Je le regrette vraiment, monsieur le Président, et je demanderais que ce député soit rappelé à l'ordre.

Le Président: Nous voulons tous écouter ce que tous les honorables députés ont à dire et nous espérons que nous pourrons écouter attentivement pendant que le chef de l'opposition nous adresse la parole.

M. Bouchard: Monsieur le Président, ce qui a remplacé dans le monde, si je peux le dire en toute modestie, l'affrontement des idéologies c'est maintenant l'affrontement des intérêts commerciaux, la concurrence; la compétition est maintenant au centre des préoccupations internationales, et on voit que tout ça a déterminé un très grand mouvement antiprotectionniste. On a vu que les accords du GATT ont été rouverts, qu'il y a une intensification des mouvements libre-échangistes et que nous sommes nous-mêmes à la fine pointe, je dirais, en Amérique du Nord, de cette tendance, ayant posé des gestes concrets, ayant conclu, avec notre grand voisin américain et avec le Mexique maintenant, un accord de libre-échange qui va devoir s'étendre, nous le souhaitons, à d'autres pays de l'hémisphère. On pense que le Chili pourrait être le prochain à faire acte de candidature; il y a une clause d'accession dans le dernier traité qui a été signé. Il y a donc des changements très importants qui sont survenus à la place.

Maintenant, tout cela suscite des difficultés nouvelles. Il y a des problèmes nouveaux qui sont nés à la faveur de ces changements. Par exemple, puisque le développement économique international crée la suppression des frontières, les frontières économiques vont devenir les critères fondamentaux autour desquels vont s'articuler les mouvements internationaux. Il y a donc des dangers à l'horizon. Par exemple, si on parle de l'environnement, ce n'est pas un hasard si la préoccupation environnementale s'est affirmée en même temps que s'affirmait la tendance au développement économique mondial. On a très bien vu qu'il y avait un danger additionnel qui planait sur l'intégrité écologique. On a très bien vu que, si le développement économique devient la règle, il faudra trouver des façons de l'encadrer dans, par exemple, les contraintes du développement durable. Développer l'économie, oui! Créer un très grand glacier au-delà des frontières politiques pour la circulation des biens et des services, des capitaux, oui! Mais il faut voir si on n'est pas en train, à ce moment-là, d'alourdir le poids qui pèse sur la capacité de la planète et de notre patrimoine environnemental, de résister à ces contraintes. Si développer l'économie, c'est abattre les forêts à la coupe blanche; si c'est permettre la mondialisation des échanges d'afflux toxiques; si c'est polluer nos rivières, nos lacs; si c'est faire disparaître les poissons de nos rivières et des océans, pensons à ce qui se passe sur les côtes de Terre-Neuve en particulier, nous voyons très bien que le développement économique, ce n'est pas tout de même la valeur absolue, et qu'il y aura lieu, dans nos réflexions et dans la définition de notre politique internationale, de tenir compte de ces contraintes.

• (1130)

Il y a aussi d'autres dangers. Le développement économique, en faveur de qui? Si on n'est pas prudents, est-ce qu'il n'y a pas le danger que seuls les forts triomphent? Est-ce que ce n'est pas une autre façon d'affirmer la règle de la force que de lever les brides au développement économique, aux échanges sans aucune contrainte? Il faut donc prévoir des façons d'aménager tout cela. Nous sommes libre-échangistes, nous savons que c'est la direction qu'il faut emprunter, mais il faut prendre garde que ce ne

soit pas uniquement les très grands pays riches qui puissent gagner. Il faut donc pouvoir se mettre en situation de profiter, nous aussi, que nous les Canadiens, que nous les Québécois, si on parle du Québec, que nous soyons capables de gagner dans cette formule et que ce ne soit pas uniquement seuls les grands, les Japonais, les Américains qui triomphent.

Il faut donc prévoir des solutions. Quelles sont–elles? Je vais en dire un mot tout à l'heure. Mais il y a un danger. Si l'intérêt commercial devient la bible, que va–t–il arriver des pays du tiers monde? J'ai entendu le ministre, tout à l'heure, soulever la question de l'écart qui s'accroît entre les pays du tiers monde et nous. C'est une vérité que nous connaissons, mais le fait de la rappeler ne règle pas le problème. D'autant plus que nous sommes en très grande partie, nous les Occidentaux, nous les pays riches, des artisans de ce problème. Par exemple, nous avons créé des programmes de coopération internationale. Nous avons, il est vrai, dépensé beaucoup d'argent à l'étranger pour permettre à ces pays de se développer. Par contre, l'écart s'est creusé. Et si on fait un bilan global, on se rend compte que ce que nous avons envoyé à ces pays, je parle des pays du tiers monde, des pays en développement, en ce qui a trait à l'aide, c'est globablement inférieur à ce que nous en avons retiré en termes d'intérêt commercial.

Alors, si globaliser les marchés, si ouvrir la porte toute grande au libre–échange, c'est ne pas tenir compte de cela, il y a danger. Il faut donc qu'il y ait quelque part un nouvel ordre économique qui soit institué. Il faut donc que la réflexion s'engage chez nous et qu'elle débouche sur des gestes concrets pour qu'il y ait un minimum d'encadrement qui va permettre, non seulement de faire des discours pour déplorer l'écart qui se creuse entre le Sud et le Nord, mais pour faire en sorte qu'il y ait des façons de pallier les déficiences que nous avons observées.

Il y a également un autre problème, très évident, qui surgit. C'est qu'à partir du moment où les rapports internationaux ne sont plus réglés par deux superpuissances qui se font face, on a donc permis l'éclosion d'un très grand nombre d'acteurs internationaux, une multiplicité; à l'ONU présentement, je crois qu'il y en a 175 qui sont reconnus des pays souverains. On prétend qu'il y en aura peut–être plus près de 200, 275 à la fin du millénaire, donc d'ici quelques années. Et ça continue. Ça continue, parce que justement les petites et moyennes puissances, qui avaient peu de choses à dire, qui ont maintenant l'occasion d'intervenir elles–mêmes, puisque ce n'est pas uniquement un monologue entre l'empire soviétique et les Américains. Et cela s'accroît, du fait que les lignes de force naturelles de la dynamique nationale ont ressurgi et que, à la faveur de l'éclatement des structures impériales, par exemple, en Union soviétique, on voit que les nationalités reviennent à la surface, que ce vieux ressort national revient à la surface pour déterminer les découpages politiques. Donc, plus de monde qui va participer à la vie internationale.

• (1135)

Que faut–il faire par rapport à cela? Il est évident que c'est plus complexe que ce l'était. C'est devenu plus difficile que du temps de M. Pearson, par exemple. Il ne s'agit pas uniquement de gérer un rapport avec un tandem qui s'affronte, mais il s'agit maintenant de tenter d'établir une certaine ordonnance dans la mise en place des relations avec une combinaison de près de 200 acteurs. Imaginez–vous la permutation des rapports bilatéraux.

Alors là, il y a deux dangers. D'abord le danger du désordre, et c'est du désordre que naissent les atteintes à la paix. On se rend compte maintenant finalement que dans cette espèce de vis–à–vis tendu que nous avons vécu durant la guerre froide, il y avait une sorte de stabilité, la stabilité de dissuasion—enfin, on sait comment cela s'est appelé—qui a fait en sorte que les deux ne se sont pas directement affrontés.

Mais maintenant que nous sommes des centaines, c'est moins facile, d'autant plus que les sources de conflits sont plus multiples et je dirais, d'une certaine façon—et c'est paradoxal de le dire—mais un peu moins rationnelles, puisqu'il s'agit des questions de religion, des conflits de territoires, des conflits ethniques. Là, l'irrationnel peut parfois prendre le dessus, de sorte que les sources de tension, les sources d'atteinte à la paix sont, en un sens, multipliées. Elles sont peut–être moins graves puisque ces pays n'ont pas d'armes ayant une capacité destructrice qu'avaient les puissances nucléaires qui s'affrontaient, mais il n'en reste pas moins qu'il y a là un danger.

L'autre danger, c'est celui de l'uniformisation. À partir du moment où on va abattre les frontières économiques et où il y aura une immense zone, un continuum d'une zone complète qui permettra la circulation de tous les biens et de toutes les cultures, mais quelles seront les cultures? La question se pose et je pense qu'on devra en débattre à fond durant les travaux des comités. Les questions culturelles, les questions d'identité vont se poser plus que jamais, parce qu'il est dangereux qu'une culture d'uniformisation prenne la place des identités nationales. S'il y a une chose dont tout le monde a besoin, face à une culture envahissante, c'est d'avoir des points d'ancrage qui nous permettront de nous reconnaître.

C'est ici que le débat devra se faire autour du concept des nationalismes. Je sais que la notion a souvent été débattue ici, à la Chambre des communes. Elle a fait l'objet récemment d'un débat au Sénat. J'ai lu récemment un discours sur le mot «nationalisme» qui a été prononcé par un sénateur dans l'autre Chambre et je crois qu'il va falloir faire ce débat, parce qu'il y a toutes sortes de nationalismes.

J'ai constaté tout à l'heure avec satisfaction que le ministre, lui, dans son discours, a fait allusion à la montée de ce facteur dans les rapports internationaux et il a pris soin de dire «ultranationalisme». Il parle des méfaits de l'ultranationalisme, de l'intolérance qui en résulte, alors que dans les notes qui avaient été distribuées un peu avant, on parlait du nationalisme et non pas d'un ultranationalisme. La nuance est très importante, parce que c'est le contraire.

Je rappellerai à cette Chambre que tout le monde ne pense pas la même chose du nationalisme. D'ailleurs, il y a toutes sortes de nationalismes. C'est un peu comme les langues d'Ésope, ce poète grec qui, parlant de la langue humaine, disait qu'elle est la source de tous les maux, mais également la source de tous les biens. Ça dépend ce qu'on en fait.

Je référerai la Chambre à ce discours qui a été prononcé par M. Boutros Boutros–Ghali, l'actuel secrétaire général de l'ONU, à Montréal, le 24 mai 1992. Je voudrais citer, si vous me permettez, deux passages de ce discours où le secrétaire général de l'ONU s'interroge sur les différentes connotations de ce qu'on appelle le nationalisme. Il commence par une citation qui dit ceci: «Ce que chacun peut apporter de meilleur au monde, c'est lui–même», et il cite, en ce faisant, l'écrivain français Paul Claudel.

Il continue en disant: «Pour entrer en relation avec l'autre, il faut d'abord être soi–même. C'est pourquoi une saine mondialisation de la vie moderne suppose d'abord des identités solides, car une mondialisation, une culture uniforme, pourrait broyer les cultures, les fondre, ce à quoi le monde n'a rien à gagner.»

• (1140)

Pour communiquer, il faut avoir quelque chose à communiquer. Pour engager un dialogue, il faut avoir quelque chose à dire. Alors, quand on est un acteur dans la vie internationale et qu'on veut communiquer sa culture à l'autre, comme le disait le ministre tout à l'heure, qui a l'intention de propager nos valeurs culturelles à l'étranger, il faut la connaître notre culture. Il faut la préserver, il faut qu'elle existe. Il faut donc dire que l'identité de ce que nous sommes doit être affirmée quelque part, et au centre des rapports que nous nouons avec l'étranger.

Dans un autre passage, M. Boutros–Ghali ajoute, et je cite: «Chaque individu a besoin d'un intermédiaire entre l'univers qui le dépasse et sa condition solitaire, ne serait–ce que parce qu'il lui faut une langue de départ pour comprendre et déchiffrer le monde extérieur. Il lui faut des solidarités pratiques et un ensemble de références culturelles, en un mot, un code d'accès au monde. C'est dans cet ensemble de besoins que répondent les États nations, lesquelles dépassent les solidarités immédiates de la famille, du clan, du village. Une nation est un vouloir–vivre commun qui constitue un premier pas vers l'universel, vers la civilisation de l'universel. Et dans le monde d'aujourd'hui, si vous détruisez les nations, vous n'aurez pas une vaste solidarité universelle, vous aurez des tribus, des liens primaires, ethniques ou religieux, comme en Somalie ou en Yougoslavie. Vous aurez aussi des super États pour les exploiter ou les dominer.»

Il y a un nationalisme chauvin, ghetto, replié sur lui–même; il y a aussi celui qui fait les grandes nations, comme les États–Unis, la France, la Grande–Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, la Russie; des gens qui vivent leur identité dans leurs structures politiques, qu'ils découpent en fonction de leurs besoins, de leurs préoccupations, de leur prolongement dans le monde et qui deviennent, à ce moment–là, des atouts à la civilisation. Le nationalisme bien compris est la façon de rejoindre l'universel. C'est le pont entre soi–même, et l'universel, et les autres.

Il n'y a jamais personne qui va parler mal des nations. Le Canada ne peut pas parler mal des nations, il en est une! Il existe au Canada anglais une nation qui, pour moi, regroupe des gens de culture et de langue identiques, des gens de langue anglaise et de culture anglophone, qui, en majorité, occupent le reste du Canada.

Il existe au Québec une nation qui est à prédominance francophone, qui a une culture francophone, qui a une vision francophone du monde, mais qui en même temps rejoint par sa langue, une langue universelle comme le français, comme les anglophones, par leur langue universelle qui est l'anglais, rejoignent l'universel. C'est ça la culture. La culture est une façon de rejoindre l'universel à partir de ce qu'on est, et on n'est pas tous pareils. On n'est pas tous pareils comme des individus; on n'est pas tous pareils non plus comme des collectivités.

Le problème canadien, c'est que nous sommes deux collectivités. Nous sommes deux groupes qui se définissent en fonction d'éléments qui sont différents: Les éléments fondamentaux dans la langue, en particulier, et la culture. Alors, tant que nous n'avons pas résolu ce problème, nous devrons le vivre politiquement.

Je voudrais, pour appuyer ce que je dis, référer à un passage du Rapport sur l'activité de l'Organisation de la quarante–septième session de l'assemblée générale de l'ONU, daté de septembre 1993. Enfin, je ne cite pas un nationaliste maladif, pathologique, je cite des gens qui vivent au sommet de la pyramide de la diplomatie mondiale et qui savent comment s'organisent les rapports entre nations et entre pays. Je cite deux courts passages: «Les individus trouvent leur identité dans la nation. Les nations, quant à elles, trouvent leur identité dans l'universalité. Il ne peut y avoir de communautés internationales sans nation. Dès lors, la prétendue contradiction entre pensée nationaliste et pensée mondialiste n'est qu'une illusion.» Un dernier passage à la même page: «La souveraineté est l'art de rendre égales des puissances inégales.»

Alors, je crois que, au cours des débats que nous aurons dans ces comités que nous devrons situer au niveau qui convient, il faut examiner ces questions parce que le problème canadien, le problème des rapports entre le Québec et le Canada, le problème des deux nations que nous constituons, d'après moi, n'est pas unique. C'est un problème universel. On va le retrouver au centre de tous les rapports internationaux, et si on devait définir une nouvelle politique internationale sans tenir compte de cela, bien, il faudrait recommencer la révision très rapidement.

• (1145)

J'évoquais, tout à l'heure, la notion du désordre international auquel on s'expose du fait de la fragmentation des unités, des acteurs. On ne peut pas s'opposer à ce phénomène, on ne peut pas l'empêcher parce qu'il a quelque chose de bon. Ce qui est bon, c'est que cela reflète la réalité, la volonté des peuples. Dans cette mesure, il faut le respecter.

Cependant, il accroît le besoin de rapports internationaux qui soient davantage multilatéraux. On assistera moins à du bilatéral qu'à du multilatéral. On verra que les grands organismes internationaux vont devoir jouer un rôle de plus en plus considérable,

c'est le cas de l'ONU en particulier, qui va devenir de plus en plus important, je dirais même essentiel.

Dans cette communauté de quelques centaines de pays souverains, il va falloir qu'il y ait un endroit où on puisse se parler, où on puisse dégager des orientations générales, où on puisse échanger sur les valeurs que l'on partage, où on puisse permettre le maintien de la paix. Je crois que cela passera de plus en plus par l'ONU.

Nous, le Canada, avons un dilemme que le ministre a un peu évoqué tout à l'heure dans son discours. Nous avons un dilemme, parce que ce positionnement géographique décrit par le ministre un pays sur trois océans, ouvert sur l'Atlantique, le Pacifique. C'est aussi un pays à côté des États–Unis. Et dans la mesure où il est vrai que nous devons participer de plus en plus à des rapports de nature multilatérale, c'est–à–dire des rapports où tout le monde se parle en même temps dans une organisation unique, internationale comme l'ONU, il faut également convenir qu'à côté il y a les États–Unis.

C'est une chance que nous les ayons à côté de nous, il faut le reconnaître, c'est un atout considérable. Le fait que nous puissions dire que nous avons un niveau de vie qui se situe parmi les plus importants du monde, c'est aussi, au moins en partie, parce que nous vivons dans ce grand continuum américain où nous avons une économie extrêmement prospère. N'oublions pas que 80 p. 100 de nos exportations vont aux États–Unis.

N'oublions pas que l'Ontario a axé son développement économique sur le Pacte de l'automobile. N'oublions pas que les États–Unis, à côté, c'est important pour nous, c'est vital. La plupart de nos grandes entreprises qui réussissent sont à capitaux américains. Il ne faut pas oublier cela. D'un certain côté, on ne pourra pas éviter d'avoir des rapports bilatéraux avec les États–Unis. Il faudra, dans nos comités, trouver une pondération.

D'une part, oui à l'ONU et oui aux rapports multiples avec l'ensemble des joueurs internationaux. C'est évident. Il doit y avoir une ouverture sur l'Asie, une ouverture sur l'Europe, trop souvent oubliée dans les discussions de l'édifice Lester B. Pearson. Mais il y a aussi les État–Unis. Alors, il faudra une pondération très savante, très fine, un dosage qui n'est pas évident. Je crois qu'il y a beaucoup de travail à faire pour cela.

Je ne voudrais pas prendre trop de temps, mes collègues continueront après moi. Il me semble qu'il y a quelques conclusions que l'on peut tirer quand même. La première, c'est qu'il y a la nation et il y a l'individu. On découvre que l'individu a pris sa place dans la vie internationale. On parlait peu des individus autrefois dans les rapports internationaux, maintenant, on en parle. On en parle au point d'évoquer le devoir d'ingérence, dont a parlé le ministre, dans les pays étrangers souverains qui ne respectent pas les droits individuels.

Donc, au centre de notre politique, je crois qu'il faudra situer la promotion des droits individuels. Il faudra aussi se rendre compte qu'il n'y a pas de politique individuelle qui tienne s'il n'y a pas également une politique nationale. Les individus forment des collectivités. Il est très difficile de séparer les uns des autres. Il faudra finalement, en parlant de collectivités, parler de démocratie. Démocratie, droit de la personne sont, bien sûr, des clés de voûte des politiques internationales que nous devrons définir ensemble.

Et puis, si on cherche un rôle pour le Canada, il y en a certainement un, c'est d'accentuer ce rôle déjà commencé, de promouvoir la démocratie dans le concret, à l'étranger. D'aller, par exemple, surveiller des élections, de permettre aux étrangers de profiter de l'expertise que nous avons dans ce domaine avec Élections Canada. Il y a également le directeur général des Élections à Québec qui fournit de l'expertise et des conseils à l'étranger. Il faut que l'on soit très actifs, que l'on participe à des opérations comme celles de l'Érythrée, par exemple, où nous avons à surveiller le caractère démocratique d'un référendum d'accession à la souveraineté.

• (1150)

Deuxièmement, une autre conclusion, c'est qu'il faut respecter les droits démocratiques partout où ils sont. Il faut reconnaître ces décisions démocratiques qui sont prises par les autres, lorsqu'elles ont été prises dans un cadre qui convient, quand elles ont été prises en respectant les critères qui nous paraissent conformes aux impératifs de la démocratie.

Troisièmement, il faut définir des modes d'intervention. Là, ce n'est pas facile, parce que le concept de sécurité, lui aussi, a évolué. La sécurité a été très longtemps perçue comme la nécessité de nous protéger contre des attaques militaires étrangères, contre des invasions militaires étrangères, et je dirais que tout le système de défense canadien est tourné vers le Nord, tout le dispositif de la défense canadienne est orienté vers le Nord, d'où ne vient plus de menaces, moins, infiniment moins. Donc il faut tout repenser cela, il faut aussi repenser les formes que peut prendre l'atteinte à la sécurité, des formes très insidieuses, si je peux dire, et qui passent en particulier par les injustices sociales.

Les problèmes de surpopulation, les problèmes d'analphabétisme, les problèmes de pauvreté dans le monde vont exercer de très grandes pressions sur l'immigration, vont creuser un écart tellement large qu'on peut assister à tous les désastres. En plus, il y a la question environnementale. En fait, la question environnementale, c'est encore l'intégrité du territoire, mais c'est l'intégrité, je dirais, écologique. Et puis l'ennemi, l'adversaire dans ce cas–là, ce ne sont pas uniquement les autres, je dirais que c'est d'abord nous–mêmes. C'est d'abord nous qui avons pollué nos rivières, pollué nos lacs, coupé nos forêts. C'est nous. Alors là, il faut bien se comprendre, il faut définir un nouveau concept de la sécurité et des facteurs qui la menacent.

Et puis s'agissant d'une question extrêmement importante mais tellement délicate qu'a abordée le ministre, c'est–à–dire du devoir ou droit d'ingérence, je crois qu'il faudra affiner quand même, parce que le droit d'ingérence, oui, oui dans certains cas. Lesquels? Il ne faudrait pas que le droit d'ingérence appartienne à n'importe qui, pour n'importe quoi, et que ce soit l'abitraire qui décide. Il ne faudrait pas que ce soit le pays qui exerce le droit à l'ingérence qui devrait lui–même définir les conditions de l'exercice. Je crois qu'il faudrait que ça passe par une concertation internationale. Il faudrait absolument, je pense, qu'il y ait un filtre de tout cela, que ce soit à l'ONU en particulier que l'on décide, si on convient qu'il faut parfois exercer ce droit, quand, dans quelles conditions et par qui? Je ne voudrais pas que ce soit

les plus grandes puissances qui décident elles–mêmes des endroits et des circonstances dans lesquels elles pourraient le faire.

Il est entendu que c'est pour la promotion des droits de l'homme, mais on a vu que c'est parfois sélectif. Nous nous sommes vus tous intervenir dans le conflit du Koweït contre l'Iraq, vite, rapidement. Pourquoi? Parce qu'il y avait du pétrole sous le désert. Mais dans d'autres cas, on est moins rapide pour intervenir. On est beaucoup moins rapide en Yougoslavie. Le spectacle atroce de ce que nous voyons à Sarajevo, il a fallu le voir longtemps avant de poser des gestes un peu plus radicaux. Et encore qu'il en reste beaucoup à faire, parce que c'est ce qu'on voit à Sarajevo. Mais il y a d'autres endroits, d'autres enclaves actuellement en Bosnie où il n'y a pas de caméras de télévision et où les choses se passent quand même, peut–être d'autant plus qu'il n'y a pas de caméras de télévision.

Donc, oui le droit d'ingérence, mais attention à un lyrisme facile qui ne définirait pas les obligations et les critères dans lesquels il faudra le faire.

Et, en dernier lieu, parlant des conclusions à tirer, je dirais qu'il faudra cibler, parce que le ministre a prononcé un discours très ambitieux. Il a dit qu'il fallait faire des choix, mais c'est un discours très ambitieux. Il a dressé une fresque extrêmement large de ce que le Canada doit faire dans le monde, la place du Canada dans le monde. Oui, je veux bien, mais il y a une question de moyens, une question de cibler pour être plus efficaces. Je crois que ça aussi c'est un travail très délicat, mais très important, qui devrait être accompli par les membres des comités.

• (1155)

[*Traduction*]

Je termine en signalant un changement radical qui s'est produit sur la scène internationale et dont nous devons tous être au courant: les affaires étrangères se sont transformées et sont devenues, dans une large mesure, des affaires internes.

On parle beaucoup de création d'emplois au Canada—et Dieu sait que nous en avons grandement besoin—mais quand on parle de cette question, on devrait savoir qu'il nous sera impossible de créer les emplois dont nous avons besoin en l'absence de certaines activités commerciales internationales. Plus de 25 p. 100 du niveau de vie des Canadiens est tributaire de nos exportations. Cette proportion est beaucoup moins élevée au Japon; elle y est de 12 p. 100. Cela signifie que nous devons être très actifs à l'étranger. Nous devons être innovateurs. Nous devons établir des relations très positives avec le reste du monde pour être concurrentiels; les questions nationales et internationales sont donc très étroitement liées.

Les mêmes remarques valent lorsqu'il est question de l'identité. Le problème de l'identité, que nous croyions particulier au Canada, se pose actuellement de façon très marquée partout dans le monde. Nous pensions que cette question ne concernait que le Québec, mais il n'en est rien. Elle concerne aussi le Canada, car celui–ci jouera un rôle important dans la mondialisation des échanges commerciaux. À ce titre, le Canada sera aussi menacé par l'invasion d'autres cultures. Les Canadiens anglais, si nous devons parler d'eux, devront se montrer très vigilants pour protéger leur identité. Le Québec devra faire de même.

Les problèmes sont très similaires à l'échelle tant nationale qu'internationale. Quand nous examinons ces questions, nous devons par ailleurs garder à l'esprit l'énorme déficit qui nous accable. Nous avons peut–être de grandes ambitions concernant le rôle du Canada, son identité, sa présence, son prestige et sa participation aux missions de maintien de la paix dans le monde entier, mais en avons–nous les moyens? Nous devrions y réfléchir sérieusement. Tant que nous ne redresserons pas la situation catastrophique de nos finances publiques, nous ne pourrons pas jouer un rôle utile sur la scène internationale.

Le gouvernement devrait être très vigilant et réaliste; il devrait redresser la situation à l'échelle du pays avant de s'imaginer que nous pouvons être présents partout dans le monde. Nous ne pouvons pas le faire. Nous ne pouvons pas maintenir une armée. Nous ne pouvons pas lutter contre les menaces environnementales, compte tenu de l'état actuel de nos finances. Le gouvernement essaie maintenant de camoufler le problème en le balayant sous le tapis, mais nous savons tous que le déficit est catastrophique. C'est un cancer qui ronge notre pays. Si nous n'en venons pas à bout, tous ces exercices et programmes seront inutiles.

[*Français*]

Je voudrais conclure avec deux réserves que nous faisons, nous du Bloc québécois, mais au plan du processus, non pas au plan du contenu.

La première réserve, c'est que nous nous inquiétons du fait que deux démarches soient en parallèle, la démarche du Comité de la défense et la démarche du Comité des affaires étrangères, dans les deux cas dans le but de réviser des politiques fondamentales.

Il y a pourtant des liens étroits. Je dirais que ça se tient. On ne peut pas définir l'une sans définir l'autre. Ce sont des liens tellement étroits qu'on peut s'inquiéter de voir deux opérations aussi disparates menées sur des rails parallèles, d'autant plus que les dates ultimes pour la production des rapports ne sont pas les mêmes. La main gauche ne semble pas savoir ce que fait la main droite et il est impossible de définir une politique étrangère sans y incorporer les éléments fondamentaux d'une politique de défense, et, réciproquement, il est impossible de définir une politique sensée de la défense sans l'harmoniser avec une politique internationale.

Tout cela se tient. Il n'y a qu'une politique en réalité. On a quatre groupes qui vont travailler: un groupe de la Chambre pour la défense, un groupe pour les politiques étrangères, donc, deux comités permanents, et puis il y aura deux comités mixtes en plus qui se superposent et qui étudient les mêmes choses sans qu'il y ait de juxtaposition, de synchronisme dans les dates du dépôt du rapport. Je trouve cela très inquiétant, je me demande où cela va nous mener. Cela risque de nous mener dans la dispersion et dans une espèce de fragmentation de la réflexion qui ne se conclura pas d'une façon aussi logique, aussi cohérente qu'on pourrait le souhaiter.

• (1200)

La deuxième chose, c'est le fait qu'on forme des comités mixtes. D'abord, il y a déjà deux comités de la Chambre qui existent. Il me semble que c'est amplement suffisant, en ce qui a trait aux coûts, à la cohérence et à l'efficacité, et puis là, on ajoute à cela des comités mixtes avec le Sénat.

Le Bloc va voter contre la résolution. Nous voulons bien qu'on forme un comité où on puisse travailler, mais, justement, un comité efficace, formé d'élus, de gens qui représentent démocratiquement le Canada, le Québec et les différentes provinces, non

pas des sénateurs qui ne sont pas élus, qui sont nommés à vie par un arrêté en conseil avec un trait de plume et qui ne représentent pas la population, monsieur le Président.

Alors, des gens qui, par leur présence, vont alourdir le poids des comités, vont gonfler les dépenses, vont éterniser les discussions parce que, finalement, leur intérêt n'est tellement pas branché sur la réalité actuelle, sur la réalité quotidienne, sur la démocratie électorale, qu'il n'est pas tellement intéressant de savoir ce que pensent les sénateurs. On peut faire n'importe quoi, à part s'occuper de ce que les sénateurs pensent.

Je suis convaincu que c'est une erreur très grave que de nous mettre les sénateurs dans les pattes dans ces comités. Ce sont les élus qui devraient le faire. Nous avons le mandat pour cela et je regrette que le gouvernement ait décidé de les inclure. Je souhaiterais que le gouvernement repense à la question, parce que nous pourrions alors voter avec lui sur la formation d'un comité qui serait formé de gens qui doivent véritablement se pencher sur ces questions importantes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais simplement informer les députés et plus particulièrement ceux qui suivent le débat à la tribune ou ailleurs que les deux orateurs, le ministre et le chef de l'opposition officielle, avaient la parole pour une durée illimitée sans période de questions et observations, mais que nous passons maintenant à l'étape suivante du débat, conformément à l'article 43 du Règlement.

Je donne la parole au député de Red Deer, qui dispose de 20 minutes et d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que nous appuyons très fermement la proposition d'examen des affaires étrangères et du commerce international.

Le Canada a besoin d'une nouvelle politique étrangère qui soit plus souple et lui permette de réagir plus rapidement et efficacement aux problèmes actuels. Cet examen doit nous préparer à entrer dans le XXI^{e} siècle.

Si le Canada veut reprendre son rôle de puissance moyenne dans les relations internationales de l'après-guerre, nous devons choisir certains problèmes mondiaux et y apporter rapidement une solution en utilisant nos excellentes ressources et compétences. C'est ainsi que le Canada fera sentir sa présence. Du reste, il y a beaucoup trop de problèmes pour que le Canada tente de les régler tous.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous dirai comment je procéderai aujourd'hui. D'abord, je voudrais évaluer le processus lui-même. Je voudrais analyser les forces qui sont à l'oeuvre dans le monde, d'après moi. Je passerai ensuite aux points qui devraient être couverts par l'examen et, enfin, aux buts visés par l'ensemble du processus.

En ce qui concerne le processus lui-même, j'ai quelques réserves à formuler à cet égard, même si je suis d'accord qu'il faut réexaminer et moderniser. En premier lieu, il y a la participation du Sénat. J'étais très heureux d'entendre le dernier orateur dire qu'il appuyait notre position sur la participation du Sénat. Nous estimons que cela affaiblira considérablement notre capacité de présenter une politique qui soit vraiment représentative de la population et soit acceptée par elle.

Le Sénat ne jouit pas de la faveur populaire, et je défie tout député à dire le contraire. Pour le public, les sénateurs ne sont qu'une bande de parlementaires grassement payés et dépensiers, de créatures politiques sans crédibilité ni responsabilité ni électeurs à représenter.

Le point de vue international est à peu près le même. C'est une position qu'on ne peut même pas expliquer. Ils ne sont pas élus, mais nommés par favoritisme politique. Ils sont coupés de la réalité et n'ont pas le moindre électeur à représenter. Le seul rôle des sénateurs est celui de conseillers, pas celui de participants à part entière. Leur présence aura des conséquences immédiates pour la crédibilité de l'étude. Celle-ci passera simplement pour une autre étude politique qui ira dormir sur les rayons.

• (1205)

La raison invoquée par le ministre pour inviter les sénateurs est qu'ils risquent de faire la même étude de leur côté, avec les coûts que cela comporte. Ma réponse? Qu'on les laisse faire. Qu'ils fassent leur propre étude. Selon moi, l'issue sera la même que l'augmentation de 6 000 $ qu'ils se sont accordée. Le public exigerait des comptes.

En ce qui concerne les déplacements du sous-comité, ils me semblent justifiés. Il est extrêmement important d'aller sur le terrain pour recueillir l'opinion de la base et laisser les simples citoyens s'exprimer sur cette question très importante.

La politique canadienne ne doit pas être définie par les relations diplomatiques. Elle ne doit pas refléter les voeux des consultants et des politiques, mais émaner des citoyens. Il nous faut des mécanismes permettant l'exercice de la démocratie directe, et c'est une bonne façon de s'y prendre. Il faut consulter les Canadiens directement et, à défaut, leurs représentants élus.

J'en arrive aux séances publiques. Il est essentiel de mener des consultations si l'on veut élaborer pour le Canada une politique étrangère crédible, mais le comité doit prendre garde de ne pas trop se laisser influencer par les nombreux groupes de lobbying très efficaces et très bien équipés dont les gouvernements antérieurs ont pris bien soin. Ces audiences pourraient fort bien attirer un nombre excessif de groupes d'intérêts, écartant beaucoup de simples citoyens. Il faut faire un effort particulier pour connaître les préoccupations et les voeux de la majorité des Canadiens.

Le calendrier est aussi une question à ne pas négliger. Nous déplorerions tous que l'étude s'éternise, mais il faut que cette politique étrangère puisse s'adapter au changement. Elle doit être conçue pour tenir compte des mutations constantes de notre monde. Reculons de quelques années. Qui aurait pu prévoir des

changements fondamentaux comme la fin de la guerre froide, l'effondrement de l'Union soviétique, la chute du mur de Berlin et les nombreux changements d'ordre économique qui se sont produits de toutes parts?

De quels grands facteurs à l'oeuvre dans le monde faut–il tenir compte? Les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international doivent pouvoir expliquer leur rôle à la population. Les Canadiens doivent concevoir les affaires étrangères et le commerce international comme un moyen d'entrer dans une ère nouvelle et de jouer un rôle important comme puissance intermédiaire.

Des changements innombrables se sont produits sur la scène mondiale. Examinons seulement quelques–uns d'entre eux. Commençons d'abord par certains changements politiques, dont le plus remarquable est, bien sûr, la fin de la guerre froide. La prévisibilité a fait place à la montée de guerres internationales, religieuses et ethniques qui nous ont tourmentés, par le passé, mais que la guerre froide a réprimées. Nous pourrions en évoquer des exemples comme l'Iran, l'Irak, Israël, l'Irlande, les Baltiques, l'ancienne Union Soviétique et de nombreuses parties de l'Afrique.

Il y a aussi sur la scène Jirnovski, le personnage féroce qui constitue une menace éventuelle pour l'Europe de l'Est. Dans toutes nos délibérations, nous devons examiner l'écart grandissant entre le Nord et le Sud, entre les riches et les pauvres, l'absence d'une superpuissance réelle et solide, ou le risque de la montée d'autres superpuissances qui pourraient nuire à la paix mondiale.

Ensuite, nous devons examiner la mondialisation, un des phénomènes les plus importants qui se produit actuellement dans le monde. Avec la mondialisation, le Canada s'aligne davantage sur l'hémisphère ouest et moins sur l'Europe. Il est évident que la présence de nos forces militaires en Europe n'est pas indispensable aux liens économiques canado–européens. Le Canada se taillera une place sur le marché européen par la force de ses diplomates et de ses entrepreneurs, et non de ses soldats.

Il est donc probable que la politique de défense canado–européenne intégrera son intérêt européen à une coopération et une force de sécurité plus mondiales, peut–être avec l'aide des Nations Unies.

Cela étant dit, nous devrions réévaluer notre engagement envers l'OTAN et le NORAD pour déterminer si ces alignements seront dans l'intérêt du Canada en 1994 et par la suite. Avec la mondialisation, le Canada rompt également ses liens commerciaux avec l'Europe pour en nouer avec l'hémisphère ouest et la région du Pacifique. En outre, étant donné l'avènement de la Communauté économique européenne, le Canada doit assurer sa position commerciale en Amérique du Nord. La position canado–américaine est sans contredit la relation bilatérale la plus importante dans la politique étrangère du Canada. Cela est particulièrement vrai en ce qui a trait à l'ALE, à l'ALENA et au renforcement éventuel de l'OEA à un niveau comparable à la CEE.

• (1210)

Bien que l'hémisphère ouest revête la plus haute importance pour le commerce canadien, nous devons évaluer attentivement nos futures relations commerciales en tenant compte de toutes les possibilités. Nous devons examiner le choix d'alignements possibles, notamment dans la région du Pacifique, où nous devrons déployer beaucoup d'efforts pour faire mentir notre réputation de protagoniste de second plan.

Il s'agit évidemment d'un marché très concurrentiel, mais nous pouvons y progresser et y prospérer. Certains entrepreneurs canadiens sont déjà sur la bonne voie.

Troisièmement, il y a les préoccupations d'ordre environnemental. Il faut aborder le dossier de l'environnement dans une perspective tant nationale qu'internationale. Les dangers permanents que présentent l'appauvrissement de la couche d'ozone, la disparition de certaines espèces, l'accumulation des déchets dangereux et la diminution des terres arables peuvent déboucher sur de sérieuses crises internationales. C'est une question particulièrement difficile pour le Canada.

En ce qui concerne les dossiers comme celui des forêts du Brésil, par exemple, le Canada a demandé aux autres pays de se lancer dans un processus de développement durable semblable à notre plan national. Malheureusement, certains pays sont confrontés à un dilemme: l'environnement ou le développement. Aussi, certains pays se tournent–ils vers le Nord pour obtenir une aide financière qui puisse compenser les pertes occasionnées par le développement. Pour l'heure, le Canada ne peut pas offrir cette aide, compte tenu de sa situation économique actuelle.

Devant l'impossibilité de faire face à ces problèmes environnementaux, le Canada et, plus encore, le monde entier, se heurteront à un obstacle considérable sur la voie du développement durable.

Quatrièmement, il nous faut nous pencher sur le bilan démographique mondial. Comme nos ressources financières diminuent, nous sommes forcément moins à même de contribuer à atténuer le problème permanent de la surpopulation. Il est toutefois essentiel de poursuivre nos efforts en vue de ralentir cette poussée démographique qui menace le monde.

Il faut également tenir compte du Fonds monétaire international. À l'évidence, il importe de mettre de l'ordre dans nos affaires chez nous pour assurer la bonne marche de nos affaires à l'échelle internationale. Il ne faut pas oublier que notre dette publique et privée est, sur le plan international, la plus élevée des pays du G–7. Si jamais le FMI devait intervenir dans notre politique intérieure, cela ferait un tort considérable à notre réputation dans le monde. Cette menace persistera tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas réussi à remédier à notre dette et à notre déficit qui ne cessent de s'accroître.

Je voudrais aussi aborder certains aspects qui, selon mon parti et selon moi, doivent être pris en compte dans l'examen général de notre politique étrangère.

D'abord, quel est le rôle du Canada dans le monde? Face aux nouveaux défis que présentent la mondialisation des marchés, les problèmes environnementaux, l'émergence de nouveaux États, à une époque marquée par la diminution des ressources financières disponibles et une plus grande insécurité sur le plan politique, quel rôle devrions–nous jouer dans le monde? Nous

devons nous concentrer sur les domaines où nous pouvons donner l'exemple et sur ceux qui sont de nature à susciter une fierté nationale chez nous et à maintenir notre réputation de chef de file dans le monde.

Importante puissance moyenne, le Canada peut jouer un rôle de premier plan, et cela, non pas en dépensant des sommes folles pour des consulats fastueux et voyants, en singeant les États–Unis, mais en étant lui–même, c'est–à–dire un gestionnaire des ressources financières et humaines qui soit travailleur, digne de confiance et compétent. Voilà un domaine où le gouvernement peut vraiment faire quelque chose pour notre fierté nationale qui a été ternie par les récents gouvernements.

Que faire en ce qui concerne notre ministère des Affaires étrangères et du Commerce international? Le fonctionnement de ce ministère doit figurer à l'ordre du jour de notre évaluation. Il nous faut nous assurer que certains critères de base sont respectés. Ce groupe doit être géré efficacement. Il importe au plus haut point de mettre l'accent sur les forces du Canada.

• (1215)

Il est important que le comité se compose d'un petit groupe frugal de personnes extrêmement motivées, un groupe qui sache faire preuve de souplesse dans cet environnement en constante évolution. Les coûts doivent toujours passer avant tout. Le public ne tolérera plus les dépenses excessives et le gaspillage.

Nous devons aussi nous pencher sur la question de la privatisation pour voir si c'est possible. Cette question sera l'objet du discours d'un autre député. Ce ministère doit nous assurer plus de services avec moins de ressources.

Deux de mes collègues aborderont plus tard la question du maintien de la paix. Le règlement des conflits doit être considéré comme une industrie internationale en expansion et des points chauds doivent surgir constamment. Le Canada doit rehausser sa réputation dans le domaine du maintien de la paix.

Je suggère, en outre, que nous mettions notre expérience de la gestion des conflits au service de la création de centres internationaux de maintien de la paix, afin de former d'autres pays à cette spécialité. Cette formation non seulement rapporterait de l'argent, mais aussi placerait notre pays au rang de puissance mondiale et nous permettrait d'utiliser certaines des bases militaires que nous avons abandonnées.

En ce qui concerne le commerce, le Canada est une nation commerçante. Un de mes collègues en parlera plus longuement un peu plus tard. Nous ne devons toutefois pas oublier que ce n'est qu'en nous créant une place solide sur la scène commerciale internationale que nous réussirons vraiment à entrer de plain–pied dans le XXIe siècle.

On a discuté du rôle des Nations Unies. Il y a lieu de mettre en doute la capacité actuelle de l'organisation tout entière, tant sur le plan financier que sur le plan politique. L'administration des Nations Unies et les lignes directrices à la base de la réaction internationale doivent être réexaminées. Nous devons donc appuyer la convocation d'une conférence visant à examiner la Charte des Nations Unies en 1995.

Le Québec est, à court terme, une question dont nous devrions examiner les ramifications pour le Canada sur le plan international au cas où le Bloc québécois et le Parti québécois atteindraient leur objectif et qu'il y aurait séparation.

Nous devons notamment examiner la question du commerce, les accords commerciaux et les traités internationaux. Le Québec devrait renégocier, rien qu'avec les États–Unis, quelque 170 traités, dont l'ALE. Il faut aussi se demander quelle sera la position internationale du Canada sans le Québec.

Il y a beaucoup d'autres questions à examiner. Par exemple, l'ACDI et la question de l'aide étrangère dans son ensemble, sans oublier, bien sûr, la question des droits de la personne. Mais je laisse ce soin à d'autres députés.

Enfin, quels devraient être les objectifs de notre examen et de la politique étrangère qui va s'en dégager?

Cet examen devrait couvrir toutes les affaires du Canada à l'étranger, de sorte que les autres examens et organismes connexes puissent se concentrer exclusivement sur la situation interne de notre pays. Le dernier orateur a mentionné de nombreuses études actuellement en cours et nous devons nous concentrer sur ces études. Des points de vue opposés dans ce domaine ne serviraient à rien d'autre qu'à donner de fausses impressions à nos partenaires internationaux.

Les objectifs peuvent être résumés brièvement. Premièrement, rehausser l'image du Canada en démontrant que nous sommes réellement une puissance moyenne influente sur la scène internationale. Deuxièmement, se donner une politique qui nous permettra de placer rapidement nos ressources humaines et financières sur la scène internationale pour profiter des occasions que pourraient apporter de nouvelles technologies ou de nouvelles demandes. Troisièmement, faire savoir aux gouvernements, aux entreprises et aux syndicats que nous sommes en affaires et que la collaboration est le seul moyen de rehausser notre statut sur la scène internationale. Enfin, nous devons nous donner une politique d'aide qui respecte les droits de la personne et les grands principes démocratiques et qui nous permette d'aider ceux qui veulent faire quelque chose.

Le Parti réformiste souhaite ardemment travailler avec les autres députés à définir une politique étrangère vraiment représentative qui pourra servir le Canada au XXIe siècle.

Suite à ce que j'ai dit, je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion:

a) par la suppression, au premier paragraphe, du mot «mixte» et des mots «et du Sénat»;

b) par la suppression, au quatrième paragraphe, des mots «et de sept sénateurs»;

c) par la suppression, au cinquième paragraphe, des mots «au nom de la Chambre»;

d) au dixième paragraphe, i) par la substitution, au mot «douze», du mot «huit»;

ii) par la suppression des mots «à condition que les deux Chambres soient représentées»; iii) par la substitution, aux mots «les coprésidents soient autorisés», des mots «le président soit autorisé»; iv) par la substitution, au mot «six», du mot «trois»;

e) par la suppression, au onzième paragraphe, des mots «au Sénat et»;

f) au quatorzième paragraphe, i) par la suppression des mots «le Sénat ou»; ii) par la substitution, aux mots «des greffiers des deux Chambres», des mots «du greffier de la

Chambre»; iii) par la substitution, aux mots «aux deux Chambres» des mots «à la Chambre »; et

g) par la suppression du siezième paragraphe.

• (1220)

Nous proposons cette motion pour compléter l'examen, pour qu'il soit plus efficace et moins coûteux, et pour qu'il conduise à une politique étrangère canadienne plus valable.

Le président suppléant (M. Kilger): L'amendement est recevable.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je parlerai quelques instants, surtout sur l'amendement proposé par le Parti réformiste. Je dirai que nous, du Bloc québécois, avions exactement les mêmes préoccupations en ce qui regarde la participation du Sénat qu'on devrait, je pense, dans le langage parlementaire, lorsque nous sommes en Chambre, appeler l'autre Chambre et non le Sénat. Je suis complètement d'accord avec l'amendemant à savoir de retirer les membres de l'autre Chambre de ce comité.

Je pense que le gouvernement—comme le disait le chef de l'opposition tout à l'heure—est en train de mettre deux trains sur des rails différents, parallèlement, sans qu'on sache le rôle des deux. C'est–à–dire qu'il y a déjà un comité de la défense, et on a fait un comité mixte de la défense par un projet de loi il y a quelques semaines. On a déjà un comité des affaires étrangères et du commerce international, et là on s'apprêterait à mettre sur pied un comité mixte avec la Chambre. Et je suis d'accord que l'autre Chambre n'a pas à siéger sur les comités, sur la réflexion que nous allons faire, parce qu'ils n'ont pas de mandat démocratique. Notre chef de parti l'a bien précisé dans son discours, tout à l'heure: Nous voulons faire une réflexion, bien sûr, au niveau des affaires étrangères, une réflexion nécessaire, mais par un comité de la Chambre des communes seulement.

• (1225)

Dans ce sens, l'amendement qu'apporte le député du Parti réformiste est tout à fait souhaitable, et j'espère que nous allons nous priver de ce vestige de colonialisme qui s'appelle l'autre Chambre, de ces gens qui n'ont aucun mandat démocratique, de ces gens qui ont été nommés souvent par récompense politique seulement, qui sont des collecteurs de fonds parfois des deux partis principaux, dans les cas du Parti libéral et du Parti conservateur. Ces gens n'ont aucune raison de siéger au comité chargé de la réflexion future de notre politique étrangère. Et les membres dûment élus, surtout qu'il y a 205 nouveaux députés à la Chambre, ont quelque chose à dire, d'autant plus que le fait d'agrandir un comité, ou d'en faire un parallèlement, est une dépense inutile.

Je voudrais féliciter le député d'avoir présenté l'amendement et dire que je partage son interrogation quant à la pertinence d'avoir des sénateurs, quant aux coûts également, puisque le nombre de membres augmenté dans un comité, s'il y a des voyages et toutes les dépenses que cela entraîne, c'est un gaspillage éhonté de fonds puisque la réflexion, pour ce qui est de nous, du Bloc québécois, qu'il y a à faire au sujet du Sénat est beaucoup plus sur son abolition que sur sa participation à des comités.

[*Traduction*]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je suis, en effet, heureux de cet appui. Comme je l'ai dit dans mon discours, notre opinion à ce sujet est bien arrêtée. J'espère que de nombreux députés d'en face admettront que l'autre endroit n'a pas à être représenté, et nous espérons certainement un vote sur cet aspect.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, apprécié l'exposé du député de Red Deer.

J'ai bien aimé la façon dont il a dit que le Canada devrait définir son rôle en restant lui–même. Nous savons bien gérer les fonds, et je remercie le député de l'avoir reconnu.

Le député a aussi parlé de M. Jirinovski. Il y a un mois environ, j'ai lu, dans un journal, un article sur la façon dont M. Jirinovski modelait sa propre version de l'Europe, abattant des frontières ici et là. Aujourd'hui, à l'ère de l'économie globale, nous avons besoin d'instaurer la paix au sein de nos partenariats commerciaux et dans toutes nos relations commerciales.

Comment nous devrions réagir à ces questions quand, rien qu'en prononçant un mot, nous pouvons engendrer la stabilité ou l'instabilité? Face à l'emportement de gens comme M. Jirinovski, comment devons–nous réagir?

Comment obligeons–nous d'autres personnes à intervenir dans ce monde qui nous réserve chaque jour de nouveaux rebondissements? Comment reconnaissons–nous les nouveaux pays? Posons–nous des conditions préalables? Leur demandons–nous de s'approcher de la table et, avant de leur donner carte blanche, leur disons–nous qu'il faudrait régler ces différends avant que nous n'accordions notre reconnaissance? Comment devrions–nous réagir à de tels commentaires?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ce que le député fait remarquer, nous l'avons souligné à maintes reprises par le passé. C'est que nous devons bien réfléchir avant de réagir à ce que disent certaines personnes dans des endroits aussi instables que l'Union soviétique et à ce qui s'est produit là–bas.

Un député a fait un commentaire intéressant, hier. Il a dit que le caniche de Reagan était mort en Russie et que nous ne savions pas encore si ce serait un Rottweiler ou un Labrador qui allait prendre le contrôle de ce pays. C'est une analogie intéressante qui me plaît bien.

Je suis d'accord quand il dit que le caniche est mort. J'ai alors demandé au député si M. Jirinovski était le Rottweiler en question? Il m'a répondu que non, pour diverses raisons. Il y a d'autres personnes à craindre à cet égard. En Union soviétique, par exemple, on assiste à une montée du nationalisme. Quand on regarde l'ancienne situation, on constate que le changement économique n'a pas été positif. Nous devons en être conscients. C'est folie de vouloir réagir trop vite—et c'est justement ce qu'à fait l'ancien gouvernement.

• (1230)

Je pense qu'il faudrait examiner très attentivement toute la question de la reconnaissance, par l'OTAN, de pays comme la Pologne. Nous devrions prendre notre temps. Nous devrions nous entendre au préalable avec le gouvernement et sûrement avec les membres du Comité des affaires étrangères. Nous ne

devons pas réagir instantanément, mais réfléchir et agir intelligemment.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je veux moi aussi féliciter le député pour le projet d'amendement qu'il a déposé et dire que nous avons l'intention de voter en faveur de cet amendement, parce qu'il s'agit d'un domaine où les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises, ont vraiment l'intention d'être représentés par ceux qu'ils ont élus. Je pense que ce serait respectueux de l'opinion des gens qui se sont exprimés l'automne passé, lors des élections générales, sur la façon dont ils veulent voir l'avenir de la politique étrangère qu'elle soit faite par les gens qui ont été élus lors des élections générales.

En même temps, ce serait pour nous une preuve de notre volonté de faire les choses à moindres coûts, de tenir compte de toutes les critiques qu'on a pu recevoir sur les dépenses inutiles qu'il peut y avoir dans le système fédéral canadien, comme dans tous les systèmes bureaucratiques. De toute façon, il ne s'agit pas ce matin de faire nécessairement le procès du système fédéral. Dans ce sens-là, l'amendement du Parti réformiste nous va très bien, et on espère que le gouvernement va s'y rendre aussi.

[*Traduction*]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques qui confirment un argument très valable. Nous le remercions de cet appui.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne voudrais pas créer de confusion, mais le député de Richelieu a mentionné durant son intervention que nous devrions parler de l'autre endroit, comme on le fait généralement, et non du Sénat.

Puisque le mot Sénat est celui qui est mentionné dans la motion d'aujourd'hui, il me semble qu'il serait approprié que les députés utilisent aussi le mot Sénat dans les réponses, questions ou observations formulées aujourd'hui. Toutefois, ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que nous devons demeurer vigilants et respectueux envers tous les députés de cette Chambre et tous les sénateurs de l'autre Chambre.

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à la discussion d'aujourd'hui, amorcée par mon collègue le ministre des Affaires étrangères, sur la politique étrangère du Canada.

Je veux partager avec les députés certaines réflexions sur le rôle du commerce dans l'élaboration de nos politiques sur les affaires étrangères en général, présenter un schéma des orientations possibles en ce domaine et encourager la discussion sur les meilleures voies à suivre à l'avenir.

Je suis aussi très heureux de coparrainer le forum sur les relations internationales du Canada, qui regroupera des gens de tous les coins du pays et des gens du secteur privé qui viendront nous donner leur avis sur la politique gouvernementale les 21 et 22 mars. J'ai aussi hâte de prendre connaissance des résultats des travaux du comité parlementaire constitué à la demande de mon collègue, le ministre des Affaires étrangères.

L'importance du commerce dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique étrangère du Canada est depuis longtemps le principe directeur de notre vision en matière de relations internationales. En 1957, lors de la remise de son prix Nobel, Lester B. Pearson avait prononcé un discours intitulé «La paix aux quatre visages». Le premier visage de la paix qu'il mentionnait, et celui qu'il décrivait de la manière la plus éloquente, était le commerce. M. Pearson avait déclaré:

> En cette époque de démocratie de masse, plus l'homme se fixe des objectifs économiques élevés, plus il devient essentiel pour la stabilité politique et la paix de pouvoir pratiquer le commerce aussi librement que possible.

Il parlait de la très grande importance de civiliser les politiques commerciales des gouvernements en réduisant les obstacles au commerce et à l'investissement.

• (1235)

M. Pearson comprenait que des accords commerciaux pouvaient étayer le développement humain et conduire, notamment, à un plus grand respect des droits fondamentaux de la personne en étendant la portée du droit international, en créant la croissance nécessaire pour soutenir le développement social et en rendant les gouvernements qui ont ouvert leurs marchés plus sensibles aux réactions des entreprises internationales et des autres gouvernements du monde. Une société autarcique, repliée sur elle-même, qui dépend très peu du commerce et des investissements internationaux, sera probablement moins portée à prendre des mesures constructives pour apaiser les craintes soulevées par d'autres pays.

La construction d'un système international prévoyant des droits formels, des obligations, ainsi que leur application effective, dont le Canada est l'un des principaux architectes aide à garantir que la règle de droit prévaut au lieu de laisser aux parties des pouvoirs illimités et la possibilité de prendre des mesures discriminatoires. L'établissement de règles commerciales cadre très bien avec cet objectif.

Malgré les conflits qui surgissent et l'étendue des barrières qui continuent d'empêcher les gens partout dans le monde de parvenir à atteindre leur véritable potentiel socio-économique, les règles acceptées mondialement régissant les relations commerciales peuvent être le ciment qui unit la communauté internationale.

[*Français*]

Notre gouvernement a fait de la reprise économique et de l'emploi ses principales préoccupations. Or, le commerce a des effets directs et immédiats en ce domaine.

Le Canada doit une grande partie de sa prospérité au fait qu'il a accès aux marchés étrangers. Les exportations de produits et de services représentent en effet plus du quart du Produit intérieur brut du Canada.

Au début des années 1990, cette proportion était légèrement moindre qu'en Allemagne, à peu près la même qu'en France et en Grande-Bretagne, et plus du double de celle qui existe aux États-Unis et au Japon. Directement et indirectement, les exportations soutiennent plus de deux millions d'emplois au Canada et l'importance des échanges commerciaux pour le maintien et la création d'emploi va certainement augmenter.

[*Traduction*]

C'est en fonction du bilan du Canada en matière commerciale et de l'importance pour notre pays des exportations, aussi bien que des importations, que nos relations commerciales doivent

prendre assise sur deux piliers: tout d'abord, la recherche d'une plus grande sécurité internationale grâce à l'établissement et l'application, d'un commun accord, de règles bien précises; et ensuite, la création pour les Canadiens d'emplois garantis par notre compétitivité, quel que soit le produit ou le marché.

On reconnaît maintenant de façon générale que l'économie mondiale subit depuis trois décennies des changements fondamentaux qui sont d'abord et avant tout structurels. La mondialisation de la production, la croissance des industries de l'information et le déplacement de la richesse et du pouvoir vers la région Asie–Pacifique sont tous des facteurs qui contribuent à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

On croit aussi généralement que les tentatives faites par des gouvernements nationaux pour échapper à ces changements sont non seulement illusoires, mais présentent également des dangers. Il est vrai que cela n'a pas empêché certains gouvernements de prendre quand même des mesures en ce sens. Aux États–Unis, certains sont obsédés par le Japon, qui profite d'un énorme excédent commercial malgré la récession qu'il traverse à l'heure actuelle ou peut–être grâce à cette dernière. Les formules lapidaires comme la libéralisation des échanges et l'établissement de règles égales pour tous cachent souvent l'intention de remplacer la concurrence ouverte par le commerce administré, des quotas restrictifs et des balances commerciales réglementées. En Europe également, l'idée d'un bloc fermé et autosuffisant gagne de plus en plus d'adeptes dans certains milieux. La libéralisation régionale et l'harmonisation des politiques constituent certainement des objectifs louables s'ils visent à renforcer l'engagement de l'Europe en faveur d'une libéralisation des échanges commerciaux, mais ces objectifs deviennent moins admirables lorsqu'ils visent en outre à faire obstacle à la concurrence mondiale, en particulier de la part des fabricants à faible coût d'Asie et d'Amérique latine.

• (1240)

Heureusement ou malheureusement, le phénomène de la mondialisation ne peut plus revenir en arrière. Comme pendant la révolution industrielle du siècle dernier, les changements provoqués par les progrès technologiques rapides et par la libéralisation du système commercial ont modifié pour de bon le paysage économique. Comme on a pu le voir dans le cas de l'ancien bloc communiste, les efforts visant à faire obstacle à ces forces ont fini par échouer, entraînant l'effondrement du mur de Berlin, en grande partie parce que les pays du bloc communiste ont été devancés dans une course technologique de plus en plus rapide et libre d'entrave. Les pays doivent s'adapter rapidement aux changements ou voir leur capacité de production se détériorer et leur niveau de vie décliner.

La mondialisation nous enseigne principalement que le Canada ne pourra assurer sa croissance économique qu'en appliquant une politique ouverte et axée sur les échanges avec l'extérieur. Dans le contexte économique national actuel, caractérisé par l'accumulation des dettes privée et publique, un impôt élevé et une consommation anémique, même la bonne solution macro–économique ne constituerait pas une garantie de relance de la demande. Toute stratégie sérieuse de croissance intérieure doit, presque par définition, être axée sur les exportations. Le gouvernement ne peut raisonnablement espérer obtenir une croissance économique et la création d'emplois à long terme qu'en ciblant de nouveaux marchés, en aidant les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles sur ces marchés et en créant une base économique ouverte et axée sur l'extérieur à la fois pour les entreprises canadiennes et étrangères.

D'autre part, nous devons mettre l'accent non seulement sur la quantité mais aussi sur la diversité de nos exportations, sur le type de marchés que nous cherchons à conquérir, sur les systèmes de livraison que nous avons à offrir. Autre facteur peut–être encore plus important, nos efforts en vue de créer chez nous un climat propice à la production façonneront à bien des égards l'économie canadienne des années à venir.

Nous devons aussi reconnaître que dans un monde de changements rapides et complexes où les institutions internationales luttent pour suivre le rythme de l'évolution, où d'autres pays ont recours à une diversité de moyens pour s'assurer l'avantage sur le marché mondial et où le Canada fait figure de puissance moyenne, nous devons définir nos objectifs de façon plus précise.

Selon certains, la diplomatie politique est en train de céder le pas à la diplomatie économique. S'il veut continuer de jouer un rôle important sur la scène internationale, qui est principalement caractérisée par l'interaction des forces économiques, le Canada devra se trouver un créneau plus stratégique et moins universel sur la scène internationale. La politique commerciale commande de plus en plus de positionner le Canada dans l'économie mondiale de manière à lui permettre d'attirer les industries à valeur ajoutée élevée et les industries de technologie de pointe, et afin de créer les emplois de l'avenir.

Si nous voulons doter le Canada d'une stratégie commerciale efficace, nous devons commencer par définir plus précisément les priorités nationales, tant aux plans régional que sectoriel et, à cette fin, mieux voir où sont nos intérêts économiques. En pratique, cela signifie que nous devons collaborer directement avec les principaux secteurs d'exportation en vue d'établir des objectifs stratégiques plus précis, c'est–à–dire moins centrés sur les instruments commerciaux, les cadres institutionnels si l'on veut, que sur les objectifs commerciaux. Il nous faut, pour cela, utiliser tous les moyens d'action à notre disposition, qu'ils soient multilatéraux, régionaux ou bilatéraux, afin de réaliser des priorités nationales clairement définies. Dans un monde idéal, la libéralisation des échanges commerciaux se ferait de façon multilatérale sur le plus grand nombre de fronts possible. Malheureusement, nous vivons dans un monde imparfait et changeant qui nous oblige à avoir recours à toute une gamme de moyens d'action si nous voulons réaliser nos objectifs commerciaux.

• (1245)

Bien que le temps me manque aujourd'hui pour expliquer en détail l'orientation de la politique commerciale du Canada pour les décennies à venir, j'aimerais présenter ce qui, à mes yeux, doit être nos trois principaux objectifs.

Premièrement, nous devons définir plus clairement nos priorités régionales, sur la base d'une évaluation rigoureuse des domaines dans lesquels le Canada est à même d'être concurrentiel. L'Europe demeure pour le Canada un riche marché d'exportation et une source de capitaux.

Nous continuerons à solliciter attentivement ce marché outre–Atlantique.

Par ailleurs, le marché américain et la bonne gestion de nos relations commerciales avec notre voisin demeurent essentiels à la prospérité économique du Canada.

Néanmoins, les taux de ,croissance les plus élevés et les débouchés les plus prometteurs se trouvent dans l'hémisphère occidental, en Amérique latine et, plus spécialement, au–delà du Pacifique, en Asie.

Dans les années à venir, les produits canadiens seront extrêmement concurrentiels sur ces marchés en pleine expansion, où ils trouveront des débouchés beaucoup plus intéressants que sur les marchés européens ou même américains.

Comment pouvons–nous nous assurer d'avoir toujours accès à nos marchés traditionnels tout en multipliant nos liens économiques avec les marchés d'outre–mer en pleine croissance? Les échanges multilatéraux doivent demeurer la base de notre politique commerciale. C'est pour cette raison que nous tenons à ce que la nouvelle organisation internationale du commerce commence ses travaux le plus tôt possible. Issue de l'Uruguay Round du GATT, principalement à la suggestion du Canada, cette organisation complète le système de paiements et d'échanges commerciaux de l'après–guerre dans la plus pure tradition de la politique étrangère canadienne.

Nous allons vivement encourager la communauté internationale à élaborer un programme de travail plus progressiste et plus précis, compte tenu des intérêts canadiens et des nouveaux dossiers commerciaux, particulièrement dans le domaine de l'environnement, ainsi que de la possibilité de substituer au mécanisme antidumping une politique de la concurrence née d'une plus grande intégration à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, nous encouragerons la recherche de moyens permettant à la nouvelle organisation mondiale du commerce, à la Banque mondiale et au FMI de coordonner leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs communs de leur politique. Nous ferons campagne pour que la Chine, Taïwan et la Russie deviennent membres de ce nouvel organisme avec tous les droits et toutes les obligations que cela comporte.

Les États–Unis, où vont plus de 70 p. 100 de nos exportations, et en fait l'Amérique du Nord tout entière demeurent les principaux partenaires économiques du Canada.

Pour assurer le maintien de cette relation, le Canada s'appuie sur le cadre de réglementation plus complet qu'il a obtenu grâce au récent Accord de libre–échange nord–américain.

L'engagement du gouvernement à renforcer cette réglementation est consolidé par le succès de ses efforts pour établir des groupes de travail de l'ALENA. Ceux–ci vont faire tout ce qui est en leur pouvoir pour modifier les pratiques résultant d'un usage inapproprié des droits antidumping et compensateurs.

L'ALENA ne peut favoriser les possibilités d'exportations canadiennes que s'il demeure ouvert à l'économie mondiale. Ce que nous ne voulons pas, c'est de voir l'ALENA fonctionner en vase clos et se transformer en un outil de protectionnisme à l'échelle du continent.

C'est pourquoi nous devons nous concentrer sur la question de l'accession et souligner l'importance de l'accord en tant que renforçateur des relations commerciales et des possibilités d'investissement à l'étranger—non seulement dans notre hémisphère, mais aussi de l'autre côté du Pacifique, avec les pays asiatiques qui sont prêts à établir un partenariat économique global.

La nouvelle organisation mondiale du commerce et l'ALENA ne sont pas les seuls instruments qui s'offrent au Canada, dans ses démarches pour accroître ses relations commerciales hors de l'Amérique du Nord.

• (1250)

Il peut aussi examiner les possibilités de négocier tout un éventail d'ententes commerciales bilatérales avec des États qui connaissent une croissance rapide. Une telle politique ne nuirait en rien à notre relation actuelle fondamentale avec les États–Unis. L'objectif ne serait pas de rendre le Canada plus indépendant au moyen d'une troisième option plus dynamique. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il serait très illusoire d'aspirer à une telle indépendance, même si c'était souhaitable du point de vue économique.

Au contraire, la participation du Canada à l'Accord de libre–échange, et maintenant à l'ALENA, devrait lui conférer des avantages sur le plan de la concurrence, en favorisant de plus grandes économies d'échelle, en facilitant un mode d'approvisionnement et la création de réseaux qui seront à l'avantage de tous les participants, et en aidant les Canadiens à mettre sur pied des industries compétitives à l'échelle mondiale. Il faut absolument envisager notre base nord–américaine comme un tremplin qui facilitera notre intégration à une économie mondiale en rapide expansion, et non pas comme une protection contre la concurrence mondiale.

Les accords commerciaux nous ouvrent des portes. Nos activités d'expansion commerciale aident les entreprises à les franchir. En fait, il est tout aussi important de s'installer officiellement sur les marchés des économies naissantes de l'Asie et du Pacifique ou de l'Amérique latine, et d'y établir des liens commerciaux ou des alliances solides, que de conclure des ententes officielles donnant accès à ces marchés.

Dans la deuxième partie de notre stratégie commerciale, nous devons aussi trouver le moyen de cibler plus précisément les programmes et les ressources du gouvernement afin d'aider les entreprises canadiennes à s'établir sur des marchés clés.

Le gouvernement s'inquiète particulièrement du rôle des petites et des moyennes entreprises qui peuvent être les moteurs d'une croissance, mais auxquelles il manque souvent la masse critique, les ressources financières ou les connaissances techniques spécialisées qu'il leur faut pour percer les marchés étrangers. L'établissement de liens plus solides avec le secteur privé, une meilleure distribution des renseignements sur les marchés et la coordination des programmes gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux, ainsi qu'une répartition plus efficace des

ressources financières canadiennes, toutes ces questions font maintenant l'objet de discussions.

Le principal objectif ne vise évidemment pas à encourager le gouvernement à mieux exporter, mais plutôt à encourager le dynamisme des entreprises pour qu'elles se tournent vers l'extérieur et pénètrent le marché mondial.

Comment pouvons–nous repenser nos institutions de promotion commerciale et nos activités pour arriver à mieux coordonner la répartition et l'utilisation de nos ressources limitées? Devrions–nous envisager de collaborer avec les provinces et l'industrie pour devenir le pivot de stratégies d'exportation efficaces? Devrions–nous, pour promouvoir le commerce, adopter une attitude plus axée sur les marchés et devenir, en matière d'exportation, un facilitateur plutôt qu'un leader? Nous pouvons fixer nos véritables priorités commerciales à partir des signaux qu'envoient les marchés.

Enfin, nous devons créer au Canada un climat économique qui favorise une croissance axée sur les exportations. De nos jours, on constate aisément qu'il y a une séparation de moins en moins nette entre les questions nationales et internationales, de même qu'entre les instruments de la politique intérieure et ceux de la politique extérieure, il y a souvent bien peu de différence. Nous devons revoir les politiques réglementaires et fiscales qui nuisent inutilement aux exportations. Nous devons aussi repenser les régimes et les restrictions qui bloquent l'investissement international constructif. À mesure que l'économie mondiale s'ouvre, le Canada devra inévitablement faire face à un mouvement des investissements plus vaste et plus fluide.

Nous devons faire en sorte que le Canada puisse attirer des investissements étrangers de qualité qui lui permettront de tirer avantage des transferts d'expertise venant des marchés mondiaux et de demeurer au centre des alliances et des liens internationaux. L'objectif fondamental de notre politique est de faire progresser les intérêts économiques du Canada au moment où ces intérêts montrent une stabilité encore plus grande que ceux du monde de plus en plus complexe et compétitif auquel nous sommes confrontés. Nous pouvons veiller bien davantage à ce que ces intérêts se traduisent dans des objectifs politiques précis et des priorités claires.

• (1255)

À cette fin, nous avons l'intention de nous assurer que les affaires du gouvernement sont elles–mêmes en ordre en ce qui a trait à l'aide à l'expansion internationale des entreprises. Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons pu constater que des doubles emplois, des chevauchements et parfois même des mandats peu clairs contrecarraient les efforts de nos exportateurs à devenir concurrentiels sur les marchés étrangers. Nous nous proposons de remédier à cette situation et de mettre au point un seul programme intégré qui réponde à des questions comme la présentation rapide et la diffusion de l'information commerciale, la nécessité de modifier les mécanismes de financement des exportations et la promotion d'une collaboration scientifique et technologique mutuellement avantageuse entre les sociétés canadiennes et les sociétés étrangères.

Il faut trouver de meilleurs moyens de faire les choses, tant parce que la responsabilité financière l'exige que parce que la réalité budgétaire oblige tout le monde à agir de façon responsable aussi bien que créatrice.

En outre, nous entendons mettre ce programme au point grâce à un partenariat vraiment étroit et actif avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé.

Cette démarche et les consultations en cours sur la politique étrangère vont nous aider à choisir les bons outils et à assurer l'efficacité du programme. D'ici la fin de 1994, j'annoncerai les résultats concrets des consultations que nous avons entreprises.

Nous devons veiller par une meilleure coordination à ce que tous les outils de la politique étrangère canadienne visant à appuyer nos intérêts à l'étranger tiennent compte du fait que ces intérêts seront toujours variées. Je tiens à rassurer la Chambre: le gouvernement va défendre énergiquement son accès à des marchés étrangers, car cet accès, il l'a obtenu par des négociations et grâce aux efforts concrets de nos exportateurs. Nous n'hésiterons pas à rappeler à l'ordre les pays qui ne respecteront pas leurs obligations internationales en matière commerciale et économique, menaçant ainsi les intérêts et les emplois des Canadiens.

Après tout, c'est pour cela qu'on établit des règles internationales. Nous allons multiplier nos démarches auprès des autres pays et invoquer les dispositions des accords commerciaux internationaux relatives au règlement des différends pour défendre les intérêts de tous les Canadiens.

Le présent débat qui survient en début de mandat se veut une période de réflexion et d'échange sur l'orientation de la politique étrangère du Canada dans un monde nouveau où la compétition est de plus en plus féroce et où les questions commerciales et économiques prennent une place plus importante que jamais. Je suis persuadé que si nous nous attaquons à ces questions ensemble, nous verrons plus clairement l'objectif à poursuivre et nous prendrons à l'étranger une orientation qui ne pourra qu'être avantageuse pour toutes les régions du Canada.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, quand on observe les relations extérieures du Canada en deux volets, l'aide au développement et le commerce international, si on a un oeil un peu critique, on est obligé de reconnaître qu'en faisant de l'aide le Canada fait du commerce, et qu'en faisant de l'aide il veut faire aussi du commerce.

Est–ce que le ministre croit qu'il serait possible de mieux séparer, sans bâtir un mur, les deux objets des interventions canadiennes, à savoir que lorsqu'il s'agit de commerce il soit clair que c'est du commerce, et lorsque c'est de l'aide ce soit vraiment de l'aide, pour tenter d'éliminer les influences plus ou moins indues qui se manifestent sans doute dans ce domaine–là?

[*Traduction*]

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député soulève une question importante en ce qui concerne l'objet précis de l'aide extérieure. Tout au long de ce débat, d'autres orateurs voudront sûrement aborder cette question, mais de façon plus générale.

Pour répondre à la question précise du député, qui porte sur les relations commerciales dans le cadre de notre programme d'aide

à l'étranger, je dirai que le volet commercial du programme de l'ACDI peut souvent avoir des répercussions positives. Je pense à certains cas où l'ACDI peut très souvent offrir la formation nécessaire au pays bénéficiaire, un pays du tiers–monde, qui envisage l'achat de biens ou de services canadiens, afin que l'investissement soit des plus rentables. Je pense également aux sociétés canadiennes qui ont décidé de participer à des coentreprises ou d'investir directement dans un pays en développement et qui devront inévitablement faire face à un problème à court terme, soit la pénurie de main–d'oeuvre locale apte à travailler dans leur usine ou leur industrie. Il est arrivé très souvent, dans de tels cas, que l'ACDI puisse financer la formation nécessaire pour permettre aux travailleurs locaux d'obtenir un emploi dans ces nouvelles entreprises.

• (1300)

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre. Je débuterai par un préambule.

Dans le passé, l'une des critiques formulées contre le ministère du Commerce c'est qu'il n'avait pas de relations étroites et solides avec le secteur privé, dont les investisseurs, ce qui l'amenait à se sentir un peu tenu à l'écart. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que cette situation serait étudiée au cours de l'examen qui s'amorce.

Le ministre pourrait–il confirmer que c'est bien ce qu'il a dit?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je ne voudrais pas donner l'impression que j'ai des doutes sur la capacité des fonctionnaires du ministère d'établir et d'entretenir des rapports professionnels étroits avec le secteur privé canadien.

Je crois que tous, le député le premier, sont prêts à reconnaître que le monde change rapidement. La technologie évolue à un rythme tel que l'on comprend facilement que les rapports entre le Service des délégués commerciaux, le personnel en poste à Ottawa et le monde des affaires, doivent être constamment réévalués.

C'est pourquoi nous étudions le type de financement qu'obtiennent les entreprises canadiennes pour leurs exportations. Il est évident que les ressources financières accessibles aux exportateurs, qu'elles proviennent du gouvernement ou du secteur privé, sont limitées au Canada.

En ce moment même, nous discutons avec les banques pour trouver le moyen de mieux coordonner notre aide financière aux exportateurs. Comme je l'ai mentionné brièvement dans mon exposé, nous examinons tout particulièrement la possibilité de faciliter l'accès aux capitaux aux petites et moyennes entreprises intéressées à se lancer à l'assaut de nouveaux marchés dans un monde qui est souvent déroutant pour elles, ce qui explique pourquoi elles ont besoin du soutien réel des gouvernements fédéral et provinciaux et des banques.

C'est là un exemple des secteurs où nous cherchons activement le moyen d'instaurer des rapports plus étroits entre le ministère, la Société pour l'expansion des exportations et le secteur privé.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le 17 février dernier, le gouvernement conviait cette Chambre à un troisième débat sur la défense nationale, lequel constituait le coup d'envoi du processus devant conduire à la révision de la politique de défense du Canada.

Je soulignais à ce moment l'incongruité suivante: le gouvernement entreprenait ce troisième débat sans avoir fait connaître ses propres orientations, ses propres intentions en matière de défense. Entre–temps, il avait déjà décidé d'autoriser les États–Unis à reprendre les essais de missiles de croisière en territoire canadien et, quelques jours plus tard, il annonçait des coupures draconiennes dans le budget de la défense, la fermeture de plusieurs bases et de deux collèges militaires, puis la prolongation de six mois de la présence des Casques bleus canadiens en Bosnie–Herzégovine. Toutes ces décisions qui ont une incidence directe sur la politique de défense du Canada ont été prises sans que le gouvernement ait pris la peine d'annoncer ses couleurs et avant même que le comité mixte chargé de conduire la révision de la politique de défense du Canada ait véritablement entrepris ses travaux.

• (1305)

«Qui plus est, [ai–je souligné au moment de ce débat] le gouvernement agit comme si la politique de défense pouvait être envisagée indépendamment de la politique étrangère, ce qui [disais–je] ne saurait être possible. Et là encore, le gouvernement a soigneusement omis de faire connaître ses intentions quant aux grandes orientations de cette nouvelle politique étrangère qu'il appelle de tous ses voeux.»

Cette affirmation conserve encore aujourd'hui tout son sens, près de quatre semaines plus tard. Le gouvernement nous convie aujourd'hui à prendre part au coup d'envoi du processus de révision de la politique étrangère du Canada, tout en étant, encore une fois, demeuré vague et réservé quant à ses propres intentions. À tout le moins, avons–nous eu la chance ce matin d'entendre le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international nous faire état des grandes lignes directrices qu'entend poursuivre le gouvernement en matière de politique étrangère.

Je crois qu'on doit également déplorer le fait qu'on ne nous ait remis que ce matin le document de réflexion qui doit alimenter ce débat sur la politique étrangère du Canada. D'autre part, le gouvernement semble s'entêter à vouloir considérer les processus de révision de la politique de défense et de la politique étrangère comme étant tout à fait indépendants l'un de l'autre, ce qui, à plusieurs égards, n'a absolument aucun sens.

La politique étrangère est intimement liée à la notion de sécurité et de défense. C'est particulièrement vrai dans le cas du Canada, qui a orienté toute sa politique étrangère de l'après–guerre en fonction des systèmes de sécurité collective qui ont été mis en place dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN et de NORAD.

La révision de la politique étrangère que nous nous apprêtons à entreprendre fait suite aux deux grands examens de la politique étrangère auxquels le gouvernement canadien a procédé au cours des 25 dernières années. Le premier examen a été entrepris sous

le gouvernement Trudeau en 1969–1970, et le deuxième par le gouvernement Mulroney en 1984. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et certains événements ont su faire couler beaucoup d'encre. Je pense notamment à la chute du mur de Berlin et à la réunification de l'Allemagne, de même qu'à la chute du communisme et à la dislocation de l'Union soviétique.

La révision de la politique de défense et la révision de la politique étrangère s'imposent en grande partie par la modification radicale de l'environnement international. Le concept de sécurité prend aujourd'hui une signification radicalement différente de celle qu'elle avait il n'y a pas si longtemps.

Mais plusieurs autres modifications majeures ne sont également pas étrangères à la nécessité ressentie par le gouvernement fédéral de procéder à une révision de la politique étrangère du Canada. Je pense notamment au développement des communications et à la montée des préoccupations environnementales, mais je pense également au phénomène de la globalisation des marchés.

La globalisation des marchés est, il est important de le préciser, un phénomène inéluctable. C'est une tendance lourde qui caractérise l'économie de tous les pays, autant ceux du G–7 que ceux qui sont en développement. Vouloir y échapper équivaut à ignorer l'apparition de nouveaux moyens de communication et de nouvelles capacités de production, bref à ignorer les transformations qui se sont opérées au sein de notre environnement économique.

Dans un précédent discours prononcé en cette Chambre, je relevais que l'économie québécoise, tout comme l'économie canadienne dans son ensemble, est largement tributaire des exportations de biens et services, à raison de près de 16 p. 100 de son produit intérieur brut. Comment ne pas comprendre que seul l'accès à de grands marchés peut permettre à une population de 7 millions d'individus d'assurer sa prospérité économique? Ce qui est également vrai pour les 28 millions de population canadienne. Je m'interroge ainsi sur les hésitations du Canada anglais à reconnaître la présence d'une tendance potentiellement bénéfique, pour peu qu'elle soit bien gérée.

Toutefois, si la globalisation des marchés implique une certaine intégration dans un ensemble économique transcendant les frontières nationales, elle n'équivaut pas à l'abdication des petits pays face aux puissances économiques de ce monde.

De cette manière, ils s'assurent que leurs intérêts seront protégés, puisqu'ils auront été inscrits dans des ententes dûment négociées et appliquées par des instances internationales qui se voudront neutres. En outre, ils peuvent bénéficier des mêmes avantages que leurs partenaires et concurrents économiques.

• (1310)

De nombreux petits pays comme le Danemark ou les États du Benelux ont su tirer leur épingle du jeu face à des géants économiques comme l'Allemagne, la France et le Royaume–Uni et ont reconnu l'importance de s'ouvrir à l'extérieur.

Notre protection face à l'arbitraire quasi illimité des grandes puissances ne peut être assurée que par de solides négociations et par l'instauration de mécanismes de règlement des différends qui sauront résister aux pressions politiques. Bien entendu, le laxisme et les définitions nébuleuses ne doivent sous aucune considération être acceptés d'emblée.

Les avantages du libre–échange et de la mondialisation des marchés ne s'arrêtent pas là. En effet, il nous est permis d'espérer qu'en ayant accès aux marchés des États–Unis et de l'Amérique du Nord, les entreprises étrangères choisiront de plus en plus le Canada et le Québec comme porte d'entrée au continent.

Le Bloc québécois, vous vous en doutez bien, n'est pas contre la réouverture de l'ALENA en vue de l'inclusion de nouveaux joueurs. Bien au contraire, il salue l'arrivée de nouveaux partenaires. Toutefois, il souhaite vivement que les projets du gouvernement incluront des mesures significatives visant à aider les entreprises et les travailleurs québécois et canadiens à s'adapter à cette nouvelle réalité.

Si l'adoption et la mise en oeuvre du traité de libre–échange et de l'ALENA ont suscité autant d'opposition de la part de divers milieux, c'est qu'aucune mesure d'adaptation n'avait été prévue.

Enfin, la dernière mise en garde que je ferai face à l'ouverture des marchés m'est inspirée par la Chambre de commerce du Canada qui formulait, lors d'une table ronde sur le commerce extérieur, le commentaire suivant, et je cite: «Le GATT, l'ALENA et d'autres ententes régionales concourent à la création d'un environnement commercial plus dynamique, plus prévisible et plus stable. Toutefois, les membres croient que la mondialisation du commerce représente des défis croissants pour le Canada. Ils estiment que la capacité des entreprises canadiennes de tirer parti des occasions nées du GATT et de l'ALENA et de préserver leur part du marché intérieur dépendra directement de la capacité du Canada d'assainir ses finances.»

Le chef de l'opposition faisait justement référence à cet aspect de la question, ce matin, lors de son discours.

Par ailleurs, je désire souligner d'emblée que la Chambre de commerce prêche également en faveur d'une meilleure collaboration entre les secteurs privé et public. Cela signifie, entre autres, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer en cette Chambre, que le gouvernement doit rendre accessibles les informations et l'expertise qu'il possède et qu'il doit créer un climat propice à l'investissement au Québec et au Canada.

Quoique le Canada et le Québec se soient engagés de façon irrémédiable sur la voie de la libéralisation des échanges commerciaux par le biais de l'Accord de libre–échange, de l'Accord de libre–échange nord–américain et des ententes négociées dans le cadre du GATT, il demeure qu'il nous faut toujours faire preuve de prudence et de vigilance à l'égard des décisions arbitraires dont nos industries peuvent toujours être victimes de la part de nos partenaires commerciaux, dont, au premier chef, les États–Unis.

Il ne fait aucun doute que le processus qui doit conduire à l'élimination progressive des barrières commerciales entre le Canada et les États–Unis va bon train et se déroule selon

l'échéancier prévu, ce qui n'empêche pas nos voisins du Sud d'imposer à certains de nos produits et certaines de nos industries des mesures protectionnistes qui apparaissent tout à fait anachroniques dans le contexte de globalisation des marchés qui prévaut actuellement.

Ce non–respect des règles du jeu international que manifestent les États–Unis en matière de commerce est perceptible dans un certain nombre de secteurs de l'activité économique canadienne. Pensons simplement aux conflits qui opposent le Canada et les États–Unis dans les domaines de l'acier, du bois d'oeuvre, de la bière, de certains produits agricoles et de l'uranium.

Dans ces différents secteurs d'activités, les autorités américaines s'emploient systématiquement à obstruer l'entrée du marché américain aux produits canadiens, et ce par le biais de toutes sortes de subterfuges habiles et harassants, tels que l'application de tracasseries administratives et bureaucratiques incessantes, l'imposition de droits compensatoires, les recours répétés aux divers mécanismes de règlement des différends, etc.

La dernière arme que les États–Unis viennent tout juste de sortir de leur arsenal d'entraves au commerce est le super 301. Cette mesure pour le moins exceptionnelle permet à l'administration américaine de punir les pays que celle–ci aura jugés coupables de pratiques commerciales déloyales à l'endroit des États–Unis.

Le super 301, qui est tout à fait incompatible avec les règles et l'esprit du GATT et de l'ALENA, a été fortement dénoncé partout à travers le monde, notamment par le secrétaire général du GATT et par le commissaire européen du commerce international.

• (1315)

Fort heureusement, le Canada n'est pas directement visé par l'application éventuelle du Super 301 par les États–Unis, du moins, pas pour le moment. Actuellement, c'est le Japon que les États–Unis menacent de représailles commerciales s'il n'ouvre pas davantage son marché à certains produits américains. Cependant, il y a lieu de craindre pour le Canada les effets potentiellement négatifs de l'application du Super 301 au Japon par les États–Unis. C'est d'ailleurs une crainte que manifestent déjà le premier ministre de l'Australie et certains parlementaires français.

Ce que démontrent ces relents de protectionnisme d'une autre époque, c'est la nécessité de mettre sur pied des institutions internationales fortes qui pourrront garantir la poursuite du mouvement de libéralisation des échanges et aider les États à se prémunir contre des décisions arbitraires et unilatérales de la part des grandes puissances économiques.

À cet égard, la création de l'Organisation mondiale du commerce, à compter du 1er janvier 1995, semble constituer un pas dans la bonne direction. De la même façon, il faudra veiller à ce que l'ALENA se dote de mécanismes clairs et fonctionnels de règlements des différends et que les discussions portant sur les notions de dumping et de subventions, qui avaient été réclamées par le gouvernement fédéral, portent leurs fruits.

Comme j'en faisais état plus tôt, la libéralisation des marchés et la globalisation des échanges apparaissent comme une tendance, un phénomène irrémédiable. La prospérité des peuples passera de plus en plus par le commerce international. C'est une donnée qui fait désormais partie du paysage économique canadien. Il ne faut donc pas se surprendre, comme je le signalais en cette Chambre le 1er février dernier, de l'accueil chaleureux et de l'appui sans équivoque qu'on a pu constater au Québec, tant dans les milieux fédéralistes que souverainistes, à l'égard de l'accord de libre–échange avec les État–Unis, dans un premier temps, puis à l'Accord de libre–échange nord–américain.

Dans un contexte de globalisation des marchés, il m'apparaît essentiel que les provinces puissent assurer le développement respectif de leur économie, de leur culture et de leur société. Cette prise de position, inspirée de la doctrine Gérin–Lajoie, implique que les établissements des gouvernements provinciaux à l'étranger assurent le prolongement sur la scène internationale des champs de compétence exclusifs des provinces.

C'est dans cette optique que le Québec a, au cours des années 1960, commencé à établir un réseau assurant sa présence internationale. Il possède aujourd'hui 27 bureaux à l'étranger dont le mandat est de promouvoir les exportations québécoises, de faire de la prospection d'investissements, d'appliquer les ententes sur l'immigration et de favoriser les échanges en matière d'éducation, de langue et de culture.

D'autres provinces dont le Nouveau–Brunswick, l'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario ont également procédé à l'établissement d'un certain nombre de bureaux à l'étranger. Notons toutefois que l'Ontario a récemment pris la décision de fermer ses bureaux à l'extérieur des frontières du Canada.

Lorsqu'un gouvernement provincial fait le choix de maintenir une mission à l'étranger pour y promouvoir ses intérêts et y mettre en valeur sa culture, il ne doit pas s'attendre à ce que le gouvernement fédéral entreprenne des mesures d'obstruction à son égard. Pour être en mesure d'attirer des investisseurs et aider nos entreprises à percer les marchés étrangers, il faut éviter ces offensives centralisatrices ou ces pressions de la part du fédéral sur les provinces.

J'aimerais profiter de l'occasion pour ajouter quelques mots sur le projet du gouvernement connu sous le nom de «Team Canada». Il ne faut pas confondre, évidemment, avec l'équipe de hockey qui porte le même nom. Ce projet vise à favoriser et à développer une synergie, une collaboration entre les divers intervenants canadiens dans le secteur de l'exportation. «Team Canada», on en exprime le souhait, doit demeurer une organisation souple de coopération et de collaboration entre ces divers intervenants canadiens dans le domaine de l'exportation.

Trop souvent a–t–on vu de telles initiatives se transformer en des opérations de centralisation aux allures de monstre bureaucratique. Qui plus est, le gouvernement doit à tout prix consulter les provinces, non seulement dans le but d'éviter les dédoublements, mais également afin de puiser dans leur expertise et de connaître leurs véritables besoins.

Quoi qu'il en soit, il apparaît bien évident que tout le processus de révision de la politique étrangère du Canada, particulièrement dans le secteur du commerce international, devra s'effectuer en tenant compte du point de vue, des attentes et des préoccupations des différents intervenants concernés.

Mais si j'ai pris la peine, au tout début de cette allocution, de manifester mes réserves et mes préoccupations à l'égard du processus de révision de la politique étrangère qui, je le rappelle, semble tout à fait désincarné du processus de révision de la politique de défense du Canada, ce qui procède d'une logique

plutôt douteuse, j'aimerais maintenant exprimer mes appréhensions à l'égard de la forme que prendra cette fameuse révision.

• (1320)

La motion présentée par le gouvernement propose la création d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat. La création d'un tel comité m'apparaît tout à fait inutile et inappropriée. L'ajout d'un certain nombre de sénateurs aux députés qui composent déjà le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ne fera qu'alourdir la structure, rendant par le fait même le comité inefficace et improductif. La présence de sénateurs sur ce comité rendra également les déplacements plus coûteux, dans la mesure où le nombre de personnes à déplacer s'en trouve augmenté.

À mon sens, la création de sous–comités de travail, que certains entrevoient comme une solution aux problèmes de coûts et d'efficacité liés à la taille du comité mixte, s'avère être une proposition qui nuira, à terme, à la cohérence et à l'unité du travail de tous les membres du comité.

Certains prétendront que la création d'un comité mixte aura permis d'éviter les dédoublements de fonction entre le Comité permanent de la Chambre des communes et celui du Sénat dans le domaine des affaires étrangères et du commerce international, évitant de ce fait les dépenses inhérentes au fonctionnement en parallèle de deux comités travaillant simultanément sur la même question. Cet argument est tout à fait inopérant, puisque, de toute façon, ces deux comités, comme tous les comités de la Chambre qui trouvent leur vis–à–vis au Sénat, se chevauchent et se dédoublent continuellement en temps normal.

Nous sommes en accord avec les prémisses qui incitent le gouvernement à proposer la création d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, à savoir la volonté d'éliminer les dédoublements coûteux et inutiles entre les deux comités s'occupant des affaires étrangères et du commerce international.

Manifestement, c'est sur les moyens à prendre que nous divergeons d'opinions. Alors que les libéraux proposent un cataplasme temporaire au véritable problème qui découle de l'existence même du Sénat, nous soumettons respectueusement à l'attention de nos collègues que la création d'un tel comité mixte n'a pour seul objectif que de légitimer la pérennité de cette institution vétuste, poussiéreuse et complètement déconnectée de la réalité canadienne. C'est pourquoi nous nous opposons à la création de ce comité mixte.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai une toute petite question à poser. Nous sommes certainement d'accord avec le député au sujet du Sénat. Je constate que le Canada éprouve de la difficulté à se faire connaître au sein de la communauté internationale.

Le député a parlé de l'efficacité de certains pays de plus petite taille. Il en a mentionné plusieurs. Je voudrais toutefois qu'il examine le cas d'un pays comme la Norvège, qui a un énorme fardeau fiscal et une dette très élevé et qui ne réussit peut–être pas aussi bien que les autres pays que le député a mentionnés.

Ma question concerne la taille des pays. Le député a laissé entendre que les petits pays peuvent fort bien tirer leur épingle du jeu au sein de la communauté internationale. Je me demandais s'il pouvait nous donner d'autres explications à ce sujet.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, je trouve intéressant que mon collègue de Red Deer ait fait référence spécifiquement à un des États scandinaves qui, on le sait, ont connu une croissance des dépenses publiques au cours des dernières années, dont ils doivent maintenant supporter les conséquences.

Je crois que c'est un choix tout à fait subjectif de sa part d'avoir ciblé un des États scandinaves pour illustrer son propos. Il aurait très bien pu choisir des États autres qu'un des États scandinaves, comme l'Autriche, le Danemark ou la Suisse, par exemple. Il a préféré choisir la Norvège pour signifier qu'un petit État n'était pas nécessairement plus efficace qu'un plus grand État.

À cela, je répondrai tout simplement que le Canada, étant un plus grand État, n'a pas une situation financière tellement plus reluisante que celle de la Norvège.

[*Traduction*]

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir parler à la Chambre à l'occasion du lancement de l'examen de notre politique étrangère.

Mes remarques s'inscrivent dans le contexte de l'engagement de notre gouvernement à l'égard de l'examen de notre politique étrangère. Le gouvernement lance cet examen aujourd'hui, à la Chambre des communes, en donnant aux députés l'occasion d'aborder des questions qui, même si elles ne semblent pas aussi urgentes que le bien–être de leurs électeurs, sont en fait tout aussi essentielles à notre bien–être que les soins de santé, l'aide sociale et le filet de sécurité sociale. De nombreux facteurs à l'extérieur du Canada peuvent avoir une incidence sur notre vie de tous les jours et sur celle de nos enfants et de nos petits–enfants au même titre que le chômage, les soins de santé, l'éducation et les difficultés liées à notre dette et à nos déficits élevés.

• (1325)

Si la population mondiale continue de s'accroître au rythme actuel, si la pauvreté continue de ravager notre environnement mondial, si on maintient les niveaux de consommation actuels sans se préoccuper de la notion de développement durable, si les femmes dans le monde ne sont pas reconnues comme étant le déterminant critique pour ce qui est des normes en matière de santé, d'éducation et de bien–être économique et si elles ne reçoivent pas l'appui nécessaire à cet égard, alors ce n'est pas seulement notre bien–être économique et social qui sera menacé, mais bien notre existence même.

Les députés ne sont pas élus pour représenter uniquement les intérêts immédiats de leurs électeurs, aussi importants que ces intérêts puissent être. Les députés sont obligés de chercher un équilibre entre les intérêts de leurs électeurs et les intérêts plus vastes et souvent contradictoires des diverses régions du Canada et du pays tout entier. De plus, sur la scène fédérale, les députés doivent ajouter à cela les intérêts de l'ensemble de l'humanité,

de la grande famille planétaire. Nous ne pouvons pas porter des oeillères qui nous empêchent de voir les questions importantes dans un monde qui change très rapidement.

Je suis certaine que tous les députés ont remarqué, depuis l'ouverture de la 35e législature, que choisir les voies dans lesquelles notre pays doit s'engager est une tâche complexe et difficile. Depuis longtemps, le Canada jouit d'une excellente réputation pour le leadership dont il fait preuve dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux, et nous avons l'intention de renforcer cette réputation. Toutefois, aucun gouvernement n'a toutes les réponses.

En cette époque de l'après–guerre froide, nous nous retrouvons constamment devant des situations qui changent rapidement, de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. C'est pour cette raison que le gouvernement lance aujourd'hui un vaste processus de consultation avec les Canadiens.

[*Français*]

Le gouvernement devra prendre, en fin de compte, des décisions de principe, mais nous reconnaissons que les Canadiens, grâce à leur culture, leur éducation, leurs voyages et leur expérience professionnelle, sont, plus que jamais, en mesure de contribuer à la formulation de politiques. Cette culture, cette éducation, cette expérience internationale sont de magnifiques qualités qu'aucun pays ne possède plus que le Canada.

Le gouvernement libéral ne part pas de zéro dans cet examen de la politique étrangère. Au cours des quatre dernières années, nous avons consulté le peuple canadien sur toute une gamme de questions telles que la réforme de l'ONU, l'aide, les droits de la personne et le développement durable. Nous avons formulé nos principes avec clarté, et c'est sur eux que nous souhaitons fonder notre examen.

Mon voeu le plus cher est que nous soyons capables, à la fin de ce processus, de formuler une politique étrangère plus cohérente, dans laquelle les divers éléments qui la constituent, à savoir l'aide, le commerce, la défense, l'environnement, la santé, l'agriculture, l'immigration et la politique, viendront se compléter mutuellement.

[*Traduction*]

Par le passé, certains éléments de la politique étrangère canadienne ont souvent été appliqués sans égard à leurs répercussions dans d'autres secteurs. Cela a donné des mesures qui visaient souvent des fins contradictoires et qui risquaient d'annuler leurs avantages mutuels. Notre planète fragile ne peut supporter plus longtemps ce manque de vision. Il faut harmoniser l'utilisation de nos maigres ressources, publiques et privées, pour tirer le maximum de nos moyens limités. Un examen complet de notre politique étrangère est indispensable pour nous aider à comprendre comment obtenir des résultats cohérents.

J'interviens dans le débat d'aujourd'hui pour mettre plus particulièrement en lumière les questions qu'il faut aborder dans le contexte de mes secteurs de responsabilité, soit l'Amérique latine, les Antilles et l'Afrique.

Je commencerai par exposer certaines réflexions concernant tout d'abord l'Afrique. Ce continent, riche en cultures et en ressources humaines et naturelles, ne peut être marginalisé. L'Afrique compte actuellement une population de 650 millions d'habitants, un chiffre qui pourrait doubler d'ici l'an 2010.

• (1330)

Étant donné des pressions démographiques aussi énormes, que pouvons–nous faire quand les Africains sont forcés de faire disparaître certaines de leurs ressources naturelles à seule fin de survivre? C'est dans ces situations que les questions environnementales deviennent pour le Canada un problème de sécurité aussi préoccupant que le terrorisme.

La nature de l'aide que le Canada apporte à l'Afrique a changé ces dernières années. L'argent que nous dépensons à cet égard sert de plus en plus à fournir des secours plutôt qu'à aider au développement, à quoi s'ajoute l'argent dépensé pour répondre aux bouleversements sociaux, économiques et politiques.

Finalement, le Canada est forcé d'apporter de fortes contributions aux programmes de réfugiés ici et à l'étranger. Nous devons reconnaître les coûts énormes des crises sociales, politiques et économiques, et leur incidence sur notre propre bien–être ici au Canada.

Le coût que représentent pour le Canada les secours d'urgence, les opérations de maintien de la paix ainsi que les soins aux réfugiés et le traitement de leurs dossiers dans les zones de guerre dépasse de beaucoup ce qu'il en coûte pour bâtir des sociétés tranquilles et stables grâce au développement à long terme. Il est devenu nettement évident ces dernières années que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas promouvoir la paix et la sécurité.

L'aide au développement, quelle que soit son importance, ne peut suffire à elle seule à la tâche. L'argent que le Canada dépense pour le développement devrait servir de complément aux politiques et aux programmes du gouvernement des pays bénéficiaires qui poursuivent les mêmes fins.

Le développement durable, une saine gestion publique, le respect des droits humains, l'adhésion aux principes démocratiques, la transparence économique et le respect de normes acceptables de reponsabilisation, voilà autant de préalables. Nous n'avons pas les moyens de gaspiller beaucoup d'argent en aide au développement dans des pays qui ne respectent pas les principes et les objectifs de nos initiatives.

À cet égard, le Canada a déjà commencé à lier son aide à des principes comme le respect des droits humains et une gestion économique compétente. On abordera certainement ces aspects dans le cadre de l'examen de notre politique étrangère.

Il s'agit évidemment d'une démarche de la plus grande importance. Or même une politique d'octroi d'aide au développement aux pays qui appliquent des politiques de saine gestion publique ne suffira pas à elle seule à établir un développement durable dans ces pays. Le développement économique doit également y être possible.

Dans beaucoup de pays africains, le fardeau de la dette risque d'empêcher l'émergence d'une économie viable. Les pays en voie de développement ont également besoin de politiques qui encouragent les investissements étrangers et de politiques internationales qui permettent des échanges libres et équitables avec les pays plus pauvres.

Il faut avant tout chez tous les intervenants une volonté politique pour effectuer les réformes nécessaires, et je suis persuadée que le processus d'examen de notre politique étrangère aidera le gouvernement canadien à mettre au point des méthodes dynamiques et efficaces pour réaliser cet objectif.

[*Français*]

L'Afrique traverse une période de grands changements. Les populations de nombreuses nations africaines montrent qu'elles sont décidées à se débarrasser des problèmes périodiques de corruption et d'abus de pouvoir associés à leurs gouvernements. Le peuple africain veut vivre sous des gouvernements capables de satisfaire les besoins fondamentaux de ces sociétés, à savoir la santé, l'éducation, la paix, le développement durable et la stabilité économique.

La tâche qui attend l'Afrique n'est pas facile. Les changements exigés ne se produiront pas sans un travail et un dévouement énormes de la part du peuple africain. Le Canada sait que l'évolution vers la démocratisation ne se fera pas sans difficultés. Tout changement politique s'accompagne inévitablement de problèmes ou de détours imprévus. Néanmoins, il importe que le processus de démocratisation prenne racine dans le respect des coutumes, des traditions et des valeurs africaines, afin de s'ancrer profondément et de donner de l'espoir aux futures générations d'Africains.

Dans les nations qui commencent à se démocratiser, il ne suffit pas de soutenir le processus de démocratisation et les principes de bonne gestion des affaires publiques jusqu'au jour du scrutin seulement. Les élections ne sont qu'un premier pas, bien que décisives. Le Canada doit se faire un devoir de continuer d'apporter son soutien aux principes de bonne gestion des affaires publiques.

[*Traduction*]

Nous ne devrions pas sous–estimer non plus les liens économiques que le Canada a établis avec l'Afrique. Chaque région du Canada entretient avec l'Afrique des relations commerciales qui ont permis à de nombreuses entreprises d'utiliser plus efficacement leurs connaissances technologiques.

• (1335)

C'est très avantageux pour les Canadiens, qui ont non seulement accès à des marchés, mais qui bénéficient aussi de la création d'emplois et d'une sécurité économique accrue. En mettant à profit ses connaissances et en fournissant ses produits là où il existe une demande, le Canada maintient et accroît sa compétitivité.

Il convient de rappeler que les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie sont des organisations multilatérales importantes qui unissent étroitement les Canadiens et les Africains. Bon nombre de députés ne le savent peut–être pas, mais les pays africains représentent 30 p. 100 des États membres des Nations Unies, 27 p. 100 des États membres du Commonwealth et 52 p. 100 des États membres de la Francophonie.

Les liens linguistiques, culturels et historiques qui unissent nos pays existent depuis beaucoup plus longtemps que nos relations dans le cadre des programmes d'aide; d'ailleurs, le caractère bilingue et multiculturel du Canada a été un facteur important dans l'établissement de ces relations à long terme. C'est là la base sur laquelle nous pourrons établir un partenariat fructueux et à long terme. Il suffit que nous ayons la volonté politique de le faire. À mon avis, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion.

Dans le cadre de ses programmes d'aide au développement, le Canada a généralement accordé la priorité aux activités qui visent à réduire la pauvreté dans le monde. Il a été reconnu que la criminalité, la violence et les conflits sur une grande échelle sont souvent à l'origine de la pauvreté.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 25 p. 100 de l'aide publique au développement pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains et mettre en valeur les ressources humaines, pour fournir les soins de santé et les services d'éducation fondamentaux, pour travailler plus étroitement avec les femmes qui sont les principales personnes à dispenser des soins de santé aux leurs, à nourrir ceux–ci et à veiller à leur éducation, et pour assurer le développement durable de manière que les générations futures puissent aussi vivre en paix et en sécurité.

Le gouvernement s'est fait élire en promettant d'assumer ses responsabilités sur le plan budgétaire. Même si nous ne sommes pas en mesure d'accroître le financement de notre programme d'aide au développement à l'heure actuelle, notre objectif demeure le même: que l'aide publique au développement représente 0,7 p. 100 de notre PNB.

Malgré la nécessité de procéder à des compressions budgétaires, je ne crois pas que des ressources financières limitées soient obligatoirement synonymes d'une efficacité réduite. Grâce à des programmes créatifs, dynamiques et bien administrés, nous pouvons même faire davantage. Ainsi, au chapitre des droits de la personne, les programmes administrés sur une petite échelle peuvent souvent avoir de vastes répercussions. Notre défi est d'administrer tous nos programmes plus efficacement.

Nous reconnaissons que les changements nécessaires peuvent avoir des répercussions différentes sur certains groupes de la société. Le Canada essaie de tenir compte de cette réalité en s'efforçant avec les institutions financières internationales et les autorités locales, de protéger les programmes d'adaptation existants, et en tentant d'atténuer les répercussions négatives par le lancement de nouveaux programmes sociaux à l'intention de personnes le plus directement touchées par les rajustements. Nous espérons que l'examen de la politique étrangère permettra de résoudre ce problème.

La dette qui continue d'accabler l'Afrique entrave toutefois sérieusement les efforts de cette dernière en matière de développement durable. À titre de partenaires dans ce domaine, nous devons examiner les meilleures solutions pour alléger son fardeau. Si nous y réussissons, nous favoriserons la création d'économies africaines plus saines.

[*Français*]

Monsieur le Président, maintenant, permettez–moi de parler de l'Amérique latine. Le Canada fait partie des Amériques. Sous l'effet de la mondialisation, l'Amérique latine et les Antilles se retrouvent de plus en plus au centre de la politique étrangère du Canada. Cette région s'est déjà engagée dans un processus de changement et de modernisation fondamental d'ordre économique, politique et social. Le Canada a une occasion unique de pouvoir participer à cette évolution et d'aider à la modeler grâce à une collaboration positive. Dans cet hémisphère, nous sommes considérés comme un partenaire responsable et de plus en plus engagé et je crois que nous avons tout à gagner dans ce partenariat.

Tout en reconnaissant le potentiel qu'offre ce partenariat, nous devons également admettre que le Canada a beaucoup à

apprendre pour éviter d'être marginalisé dans l'évolution de ses relations avec les autres pays de l'hémisphère. Ces pays ont une histoire, une langue et une culture très différentes des nôtres, et la compréhension que nous aurons de leur situation influera sur l'étendue et le succès de nos relations.

● (1340)

La politique étrangère du Canada à l'égard de cette région se heurte à beaucoup de difficultés. Notre attitude envers l'Amérique latine et les Antilles doit être en harmonie avec les objectifs généraux de notre politique étrangère, à savoir le soulagement de la pauvreté, la promotion d'une saine gestion publique, les droits de la personne, la stabilité sociale, l'égalité des sexes et des races, un environnement durable et la paix et la stabilité internationales.

Bien que la population soit assez instruite comparativement à d'autres régions en développement, elle connaît de graves problèmes d'ordre social qui doivent être traités à la source. Il est indispensable de résoudre ces problèmes si l'on veut garantir le bien–être de la population à l'avenir.

Ces dernières années, il y a eu des tendances politiques positives en Amérique latine. Au début des années 1980, beaucoup de pays avaient des régimes militaires. Actuellement, presque tous les gouvernements de la région ont été élus démocratiquement, selon des procédures constitutionnelles libres. À mesure que ces pays se familiarisent avec le processus démocratique, ils adaptent leur politique aux normes internationales.

[*Traduction*]

Des efforts sont faits en Amérique latine et dans les Antilles pour consolider et renforcer les institutions démocratiques, judiciaires et celles chargées des droits de la personne. L'aide canadienne demeure importante pour le renforcement de ces tendances. Dans la plupart des pays, les militaires font maintenant preuve d'un plus grand respect pour le pouvoir civil et se contentent de jouer un rôle limité dans la société, comme il se doit.

Le Canada appuie ce processus de démocratisation, qu'il trouve encourageant. Comme le montre notre travail en Afrique, il ne faut jamais oublier qu'en soi les élections ne créent pas la démocratie. Il incombe donc aux pays donateurs de maintenir leur appui jusqu'à l'établissement d'une société vraiment démocratique. En fait, nous prévoyons qu'un jour nous pourrons tirer des enseignements de nos expériences réciproques.

Dans les Antilles membres du Commonwealth, le Canada entretient depuis longtemps de solides liens avec les gouvernements et la population. Ces liens sont fondés sur des traditions parlementaires et démocratiques communes, des valeurs communes, des contacts personnels étroits avec les dirigeants politiques, des relations touristiques importantes et une forte participation des banques canadiennes. Nous nous attendons à ce que ces liens soient non seulement maintenus, mais renforcés, dans les années à venir.

De quelle manière nos relations avec cette région devraient–elles être modifiées pour refléter l'intérêt mondial et futur? Des progrès marqués ont été faits également dans le domaine économique en Amérique latine et dans les Antilles, ce qui favorisera une croissance et un développement durables.

Nombre de pays de la région font des progrès considérables dans la mise en oeuvre de réformes économiques axées sur le marché, la privatisation, la déréglementation et la production destinée à l'exportation. Ces pays s'intègrent également aux marchés régionaux et mondiaux. La confiance des investisseurs s'améliore.

Il en résulte que c'est une région en plein développement où, de plus en plus, le Canada détient des intérêts commerciaux et fait des investissements importants qui contribuent à la relance de l'économie canadienne. Nous devons saisir ces occasions le plus efficacement possible.

L'aide au développement que fournit le Canada joue un rôle important dans nos relations avec les pays de l'Amérique latine et des Antilles. À cet égard, il existe certainement des similitudes avec les relations que nous entretenons avec les pays africains.

En appuyant le processus de réforme économique et en encourageant les gouvernements à faire davantage maintenant pour minimiser les coûts sociaux que cela entraîne, le programme d'aide du Canada a fait la promotion du développement durable, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, a contribué à la réduction de la pauvreté et favorisé le respect des droits de la personne, des progrès de la démocratie et d'une bonne gestion économique.

J'ai constaté sur place, par les projets populaires dans toute l'Amérique centrale, tout le bien que peuvent apporter les initiatives de développement communautaire à dimension humaine qu'appuient les Canadiens. Nos programmes d'aide à plus grande échelle ont également eu des effets favorables dans des secteurs vitaux, qu'il s'agisse de production alimentaire, de droits de la personne, de développement de sources d'eau propre et de réforme économique, contribuant ainsi aux améliorations socio–économiques en cours.

● (1345)

[*Français*]

Depuis qu'en 1989 le Canada a adhéré à l'Organisation des États américains, il a activement soutenu celle–ci dans la promotion de la démocratie et du régime constitutionnel, dans la réforme judiciaire et la protection des droits de la personne. Ses missions lui ont donné l'occasion de renforcer le développement humain dans toutes les régions.

Je crois que le Canada devrait continuer de soutenir des initiatives régionales visant à encourager le respect des droits de la personne, la protection de l'environnement et la recherche de débouchés commerciaux.

Dans ce processus, nous devons également faire en sorte que les nations pauvres ne soient pas marginalisées. La marginalisation des pays les moins riches peut avoir pour résultat l'instabilité, des déplacements massifs des populations des États pauvres vers les États riches, et elle peut compromettre les économies

naissantes. Des situations de ce genre ont des effets à l'échelle mondiale. Il n'est donc pas inutile de s'efforcer de les prévenir.

Le Canada s'est très récemment lancé dans un partenariat avec un pays de son hémisphère, à savoir Haïti. Comme il est l'un des quatre pays amis avec les États–Unis, la France et le Venezuela, il va jouer un grand rôle au sein de l'Organisation des États américains et de l'ONU pour rétablir le régime démocratique et constitutionnel en Haïti, appuyer le retour du président Aristide, et protéger les droits de la personne.

[*Traduction*]

Cuba constitue un autre défi. L'économie de ce pays s'est gravement détériorée. Les réformes économiques y ont été limitées, tout comme les améliorations dans le domaine des droits de la personne. J'estime cependant que nous ne pouvons nous permettre de marginaliser quelque pays que ce soit dans notre hémisphère. Une évaluation soigneuse s'impose pour favoriser la complète réintégration de Cuba dans la famille que forment les pays de notre hémisphère, ce qui n'ira pas sans de profonds changements.

Les relations du Canada avec les pays d'Amérique latine et des Antilles ne peuvent se définir en termes généraux, car tous ces pays sont très différents les uns des autres. Dans ceux qui en sont aux premières étapes de leur développement, il ne suffit pas d'éduquer la population et d'atténuer la pauvreté. Nous devons aussi les aider à nouer des relations commerciales plus équitables avec leurs partenaires commerciaux du monde entier.

L'Amérique latine est sur le point d'obtenir une plus grande influence dans la politique internationale, car elle peut maintenant réaliser son projet de devenir un acteur important sur la scène internationale. Ce que le Canada doit faire, c'est adopter une attitude souple et profiter des avantages que promet le maintien de ses relations avec l'Amérique latine et les Antilles.

Pour conclure, je dirai que le Parti libéral souhaite, par cet examen, saisir la conception que les Canadiens se font de leur avenir. Cette démarche devrait permettre l'adoption d'une politique qui soit non seulement à l'écoute des besoins des Canadiens, mais qui projette aussi sur la scène internationale l'image que doivent donner de leur pays les initiatives de leur gouvernement.

Nous cherchons en tout cela, à bâtir un meilleur avenir, un avenir où il y aura beaucoup moins de pauvreté, un avenir placé sous le signe du développement durable, de la justice sociale et politique non seulement pour nous, mais aussi pour tous les hommes, femmes et enfants du monde et pour nos partenaires d'Amérique latine, des Antilles et d'Afrique. J'espère que tous ceux qui sont ici présents nous aideront à atteindre cet objectif.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre pour les observations qu'elle a formulées cet après–midi dans le cadre de ce très important débat sur notre politique étrangère.

La ministre a parlé de la nécessité de fournir de l'aide aux régions qu'elle représente, soit l'Amérique latine et l'Afrique. Est–elle d'accord avec le vérificateur général pour dire qu'il y a lieu de réduire le nombre de pays que nous aidons afin de mieux cibler nos ressources? J'aimerais connaître l'avis de la ministre là–dessus.

Mme Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis heureuse de donner mon avis. Plus tôt dans la journée, le ministre des Affaires étrangères a dit, si j'ai bien compris, que nous devions viser des objectifs plus précis dans nos politiques d'aide à l'étranger. Quand on parle d'une plus grande concentration, on ne vise pas seulement l'aide. Nous nous posons sans cesse la question de savoir si nous pouvons nous concentrer sur un nombre plus petit de pays et restreindre nos relations bilatérales dans le monde. C'est ce qui nous a amenés à limiter davantage l'aide au développement à certaines régions.

• (1350)

À l'instar du gouvernement actuel, je souscris à l'élaboration des initiatives régionales dans le monde, mais je suis d'avis que nous ne devrions exclure aucun pays des relations bilatérales que nous établissons au niveau international. Toutefois, outre l'aide, il existe bon nombre d'autres instruments de politique étrangère que nous pouvons mettre au service du renforcement et de la promotion des relations bilatérales avec les pays du monde entier.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je remercie la ministre de ses observations. Puisque nous sommes tous heureux de ce débat sur la politique étrangère, j'espère que nous verrons au moins les balbutiements d'un processus qui définira notre politique pour le siècle prochain.

Une des choses que je voudrais bien qu'elle commente, c'est l'utilité d'adopter une mesure législative créant l'ACDI. J'ai été surpris de constater que l'ACDI n'a pas réellement d'existence légale. L'agence a simplement été créée par le Cabinet.

La ministre pourrait–elle nous donner son avis sur l'utilité d'une mesure législative de création, car il me semble que son absence gêne quelque peu les activités de l'ACDI. Par ailleurs, est–ce que, à son avis, cela n'aiderait pas à limiter certains frais qui, depuis quelques années, reviennent comme une plaie récurrente dans le rapport du vérificateur général?

Mme Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis sûre que l'aide au développement, l'aide étrangère et, en particulier, le rôle de l'ACDI dans la prestation de cette aide dans le monde occuperont une place importante dans cet examen de notre politique étrangère.

Historiquement, le gouvernement a toujours voulu conserver le contrôle de l'ACDI pour l'utiliser, avec l'aide étrangère, comme un instrument de politique étrangère et la faire contribuer aux autres initiatives de politique étrangère. C'est pour cela qu'il n'y a pas de loi sur l'ACDI qui lui donnerait une certaine indépendance, comme c'est le cas du Centre de recherches pour le

Article 31 du Règlement

développement international ou du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Je ne voudrais pas, à ce stade, me prononcer sur une évolution éventuelle de l'ACDI. Ce que je peux dire, c'est que je souhaite que l'on discute de ces questions au cours de notre examen de la politique étrangère, car nous voulons savoir ce que les Canadiens considèrent comme le meilleur instrument d'aide au développement dans tout ce qui entoure notre politique étrangère.

Le président suppléant (M. Kilger): Je prends note du fait que le député s'est levé, mais, à moins qu'il n'y ait eu un réaménagement des sièges, il n'est pas à sa place. Il voudra peut–être y aller pour que je lui donne la parole.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellent discours. Je voudrais seulement lui demander si, à son avis, le Canada, avec l'aide des Nations Unies, pourrait jouer un rôle en amenant la communauté internationale à utiliser des leviers économiques contre des pays qui abuseraient de l'aide étrangère qu'ils reçoivent ou qui se rendraient coupables de graves violations des droits de la personne?

Mme Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le gouvernement canadien s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies pour tenter de renforcer cet organisme afin qu'il soit mieux en mesure d'affronter toutes les situations complexes qui existent sur la scène mondiale. À l'heure actuelle, cet organisme est dominé par un conseil de sécurité dont les membres sont fort peu nombreux, ce qui reflète à bien des égards l'époque de la guerre froide et non celle où nous vivons maintenant.

• (1355)

Étant donné la structure actuelle des Nations Unies, il leur est très difficile de réagir, comme le propose le député, à quelques–uns des problèmes qui existent dans le monde. Toutefois, comme je l'ai dit, le Canada est très désireux, non seulement de continuer d'appuyer les Nations Unies, mais également de les aider à se réformer sous de nombreux rapports pour qu'elles reflètent mieux les besoins de tous les pays.

Certes, dans ses relations bilatérales, le Canada est très préoccupé par les problèmes de corruption et de mauvaise utilisation des fonds qui sont accordés à d'autres pays à des fins de développement. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir et nous utilisons tous les moyens bilatéraux que nous avons à notre disposition pour tenter d'encourager les gouvernements qui se livreraient à des activités de corruption à mettre fin à ces activités.

D'après mon expérience en tant que ministre qui voyage un peu partout en Amérique Latine et en Afrique, je peux dire que les initiatives que le Canada a prises à cet égard ont eu des effets positifs et que des représentants d'autres pays m'abordent maintenant pour me parler des mesures qu'ils prennent pour surmonter les problèmes. En fait, beaucoup de pays commencent à se surveiller les uns les autres au moyen d'approches régionales.

Nous fondons donc beaucoup d'espoir sur les mesures que nous pouvons prendre pour affronter les difficultés que le député a soulevées et que nous considérons comme graves. Le Canada peut prendre certaines mesures bilatéralement, mais il peut faire encore davantage en aidant les Nations Unies à se réformer et à réformer leurs institutions afin qu'elles puissent contribuer à s'attaquer à ces questions.

Le Président: Puisqu'il n'y a pas d'autres questions et comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES CHAMPIONNATS JUNIORS DE SKI ALPIN

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, je m'en voudrais de passer sous silence l'incroyable performance de Mélanie Turgeon aux Championnats juniors de ski alpin à Lake Placid, dans l'État de New York. Cette athlète canadienne âgée seulement de 17 ans a ébloui la foule et les journalistes lorsqu'elle a remporté hier sa cinquième médaille.

[*Traduction*]

Pendant toutes les compétitions, qui ont duré une semaine, Mélanie a montré au monde entier ses talents extraordinaires. Elle a remporté une médaille d'or en slalom géant, une autre au combiné, une médaille d'argent au super–G, une médaille de bronze en descente et une autre au slalom.

Cette jeune athlète, tout à fait remarquable, est la première skieuse à avoir remporté cinq médailles au Championnat du monde junior de ski alpin, un exploit qui annonce une brillante carrière.

[*Français*]

Monsieur le Président, je joins ma voix à celle des Canadiens et des Canadiennes pour exprimer toute ma fierté et mon admiration à l'égard de Mélanie Turgeon qui fait réellement honneur à notre pays. Toutes nos félicitations à Mélanie!

* * *

REVENU CANADA

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, récemment, une commettante de mon comté me faisait parvenir une lettre pour m'informer qu'il était impossible d'accéder à un service téléphonique du gouvernement fédéral. Ce service de Revenu Canada, c'est la ligne 1–800 d'information concernant les prestations fiscales pour enfants.

Près de trois millions de citoyens et de citoyennes sont donc affectés par l'insuccès de ce service. Ce sont à ces mêmes citoyens à qui l'on demande de payer leurs impôts sans retard, tout en leur refusant un service d'information de qualité leur permettant, peut–être, de bénéficier d'une déduction à laquelle ils ont droit.

Cette situation est intolérable et démontre un manque de respect à l'égard des contribuables. J'espère que des correctifs permanents seront apportés dans les plus brefs délais afin que les concitoyens et les concitoyennes n'aient plus à subir cette frustration.

[*Traduction*]

L'EUTHANASIE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, les médias en quête de nouvelles à sensation se sont récemment emparés de la question de l'euthanasie et ont fait peu de cas des risques encourus.

Il y a, dans ma circonscription, un groupe de consultation publique apolitique qui me donne son opinion sur toutes les questions. Ce groupe s'est dit clairement opposé à la légalisation de l'euthanasie. C'est également l'avis de la plupart des personnes qui ont participé à l'assemblée publique que nous avons organisée récemment à Aldergrove, en Colombie–Britannique.

Il est bon, parfois, d'écouter les enfants, car ils ont le don de nous ramener à la réalité.

• (1400)

Voici ce qu'a dit un jeune garçon de neuf ans, Dustan Chadsey, de Clearbrook, en Colombie–Britannique: «Je ne pense pas que quiconque devrait pouvoir enlever la vie d'une autre personne ou s'enlever la vie. Seul Dieu peut décider si nous devons vivre ou mourir.»

Avant que les médias ne causent plus de tort, je demande à tous les députés de sonder les habitants de leur circonscription sur cette importante question.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, la Défense nationale passe aux coupures: le gouvernement n'a pas le choix et je l'appuie dans ces décisions difficiles. Je sympathise avec les communautés de Saint–Jean, Victoria, Cornwall et de la Nouvelle–Écosse, mais nous devons parfois sacrifier des symboles et des monuments pour redresser nos finances.

Il y a place aux compromis pour le Collège militaire royal de Saint–Jean. Le gouvernement canadien, en collaboration avec celui du Québec, offre de trouver une autre vocation au collège afin que la communauté de Saint–Jean n'en souffre pas trop sur le plan économique. Le débat actuel est émotif et frise parfois l'irrationnel: on en fait une guerre des langues.

Au Budget, aucune région n'a été épargnée. Nous sommes ici pour prendre des décisions et je souhaite que ce gouvernement continue d'afficher de la fermeté. Au fait, pour tenter de sauver le Royal Roads Military College, à quand une marche à Victoria, en Colombie–Britannique, avec la participation de la loyale opposition officielle de Sa Majesté?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la violation des droits de la personne continue de tourmenter le monde moderne.

Les reportages des médias sur les atrocités en Bosnie, au Punjab, au Soudan, en Afrique du Sud et dans d'autres régions devraient choquer les gens du monde entier.

Il est trop simple d'écarter le problème, sous prétexte que ces atrocités sont perpétrées dans des régions si lointaines. Ce n'est pas le cas. Ces événements atroces affectent les Canadiens.

Un crime contre une personne est un crime contre l'humanité tout entière.

Aussi, voudrais–je préciser que j'appuie la récente nomination d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Il appartient à ceux qui jouissent de la liberté de protester contre les violations des droits de la personne, où qu'elles aient lieu.

* * *

LE DÉCÈS DE M. DAVE MCCOMB

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, c'est une occasion extrêmement triste, le décès d'un de mes conseillers, qui m'amène aujourd'hui à prendre la parole.

Je continue à l'appeler mon conseiller, alors que voilà déjà quatre mois que j'ai renoncé à mes fonctions de maire pour venir à la Chambre. C'était un homme charmant. Il s'appelait Dave McComb.

La meilleure façon de résumer les réalisations de Dave et sa contribution à ma collectivité est peut–être de dire qu'en politique, comme dans le jeu ou dans d'autres domaines qui ont été pour lui une passion, il a toujours fait preuve d'intégrité, de bienveillance et de gentillesse et qu'il a toujours su, dans toutes ses entreprises, enrichir les habitants de notre collectivité.

Il a prouvé—et c'est une preuve dont nous avons bien besoin—que toutes les collectivités ont besoin de personnes dynamiques et que le dynamisme atteint sa plénitude chez tous ceux et celles qui servent leur collectivité.

Je suis sûr que les députés se joindront à moi pour adresser à sa femme, Nancy, et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, comme vous le savez, les anglophones du Québec jouissent de droits que leur garantit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Québec a toujours respecté les droits de ses minorités.

J'aimerais, pour le bénéfice des députés de cette Chambre et pour les Canadiens qui nous regardent, énumérer une partie du

patrimoine commun dont jouit la communauté anglophone du Québec. D'abord, à Montréal, où est concentrée la population anglophone, il y a un réseau complet d'hôpitaux dans leur langue. Ils ont également deux universités importantes à Montréal, McGill et Concordia, et l'Université Bishop dans les Cantons de l'Est. Ils ont leur propre système scolaire à l'élémentaire, au secondaire et au collégial, complètement subventionné par l'État du Québec.

Le Québec a toujours bien traité ses minorités, car nous savons ce que c'est que d'être une minorité. J'invite tous les députés des autres provinces à venir visiter le Québec et voir par eux–mêmes la justesse de mes propos.

* * *

[*Traduction*]

LE CANCER DU SEIN

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, on vient d'apprendre qu'un chercheur de Montréal aurait fabriqué des données utilisées pour décider du traitement du cancer du sein depuis dix ans. Le même chercheur s'est également servi de patientes qui n'avaient pas consenti à participer à son étude. Nous apprenons aujourd'hui que l'Association médicale du Québec aurait peut–être été au courant du dossier depuis trois ans déjà.

• (1405)

La recherche en cause avait établi que la lumpectomie permettait de sauver autant de vies que l'ablation complète du sein et que le médicament tamoxifen pouvait, dans certains cas, prévenir la réapparition de cette forme de cancer.

Les femmes peuvent–elles être certaines de la validité des conclusions de cette étude?

Comment une chose comme celle–là peut–elle se produire? En novembre dernier, le gouvernement a reçu le rapport final de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. On y souligne de façon bien explicite qu'il est inacceptable d'utiliser certaines connaissances d'une façon contraire à l'éthique. Cela s'applique également à tous les domaines de la médecine.

J'exhorte vivement le gouvernement à faire enquête au sujet de cet incident très grave, afin de protéger la santé des femmes de tout le pays.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la situation au port de Halifax.

La société Atlantic Container Lines était prête à garantir un volume additionnel de 8 000 conteneurs par année à destination de Chicago, du simple fait que Halifax est le port d'entrée le plus compétitif pour les cargaisons à destination du Midwest américain.

La Société du port de Halifax et le syndicat des débardeurs s'étaient entendus sur une réduction importante des frais de manutention et des suppléments pour obtenir ces contrats et les conserver. Cependant, la semaine dernière, l'Association des employeurs maritimes, un conseil dominé par des intérêts concurrençant Halifax, a rejeté l'offre du syndicat de réduire les avantages accordés aux employés. Ce n'est qu'à la suite du tollé général soulevé par cette décision que le conseil a décidé d'accepter une nouvelle offre.

Cependant, je suis quand même tout à fait sidéré de voir qu'une association d'employeurs censée être réfléchie peut avoir envisagé de rejeter les concessions que lui offrait son syndicat en vue de réduire ses frais de fonctionnement et d'accroître sa compétitivité.

Pour le moment, le port de Halifax a peut–être échappé à des torts permanents, mais cet incident m'amène à remettre en question le système en vertu duquel ce port peut être gêné dans sa poursuite du succès par un conseil composé de ses concurrents.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la journée internationale des droits des consommateurs, telle que l'a proclamée l'Organisation internationale des unions de consommateurs.

Un peu partout dans le monde, les consommateurs marquent l'événement en participant à des activités qui font ressortir leur contribution au marché au sein de nos sociétés. Les consommateurs ont un rôle vital à jouer dans le maintien de la richesse et de la compétitivité de ce pays; en fait, plus de 60 p. 100 du PIB du Canada est attribuable à la demande des consommateurs.

Il faut donc prêter l'oreille aux revendications des consommateurs et respecter leurs droits. L'OIUC définit huit droits fondamentaux des consommateurs, conformément aux lignes directrices des Nations Unies, soit le droit à la satisfaction des besoins essentiels, à la sécurité, à l'information, au choix, le droit de se faire entendre, le droit à la réparation, à l'éducation et à un environnement sain.

Nous sommes privilégiés au Canada puisque bon nombre des droits des consommateurs sont déjà reconnus. Il existe d'excellentes lois sur la protection des consommateurs et la majorité des entreprises s'efforcent de produire des biens et d'offrir des services de grande qualité en faisant appel à des pratiques de commercialisation honnêtes.

Les consommateurs qui habitent des pays prospères comme le Canada sont chanceux car ils peuvent choisir parmi une grande variété de biens.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, dans le *Toronto Star* de lundi, le 14 mars, j'ai lu que deux députés du Parti réformiste avaient visité ma circonscription de Trinity—Spadina. Durant cette visite, ils se sont rendus dans le quartier chinois et au marché de Kensington où ils espéraient rencontrer des Canadiens de diverses origines, autres que française ou britannique, qui partageraient leur avis sur le besoin de réduire considérablement le nombre d'immigrants admis au Canada.

Durant cette visite, ils ont constaté que la majorité de ceux à qui ils ont parlé approuvaient la politique gouvernementale en matière d'immigration; en fait, un homme d'affaires récemment immigré au Canada, M. Danny Tran, qui crée lui-même de l'emploi, a déclaré qu'un plus grande nombre d'immigrants signifiait un plus grand nombre d'emplois.

À cause de cette expérience, le titre de l'article «Reformers Get An Education» laissait entendre que les réformistes avaient appris leur leçon. Personne n'a été surpris, et certainement pas moi, de voir les députés réformistes découvrir que le mélange multiculturel de Trinity—Spadina contribue au dynamisme de Toronto.

Si ces députés s'étaient rendus un peu plus loin, jusqu'à l'ensemble résidentiel du parc Alexander, ils auraient aussi appris comment, il y a trois ans, un groupe uni et déterminé de résidents de toutes origines culturelles, dirigé par M. Sonny Atkinson, avait réussi à mettre fin au problème de drogue qui régnait dans ce quartier.

En terminant, j'aimerais inviter tous les Canadiens à visiter Trinity—Spadina; ils y découvriront le secret bien gardé de la réussite du multiculturalisme. J'aimerais inviter tout particulièrement les autres députés du Parti réformiste, qui pourraient aussi apprendre leur leçon.

* * *

[*Français*]

LE FORUM DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, un événement sans précédent s'est déroulé samedi à Montréal: le Forum de la solidarité sociale du Québec. Pour la première fois, plus d'un millier de représentants des groupes populaires et communautaires les plus divers, de l'Assemblée des évêques et des syndicats de toutes les régions se sont réunis sur une même plate-forme de lutte au chômage et à la pauvreté par la solidarité sociale.

Après avoir tracé un portrait alarmant de la pauvreté au Québec, ils ont pointé du doigt la politique fédérale de lutte à l'inflation, qui a fait grimper de 50 p. 100 la dette fédérale, incitant les gouvernements à couper toujours davantage dans les politiques sociales.

Surtout, ils ont conclu à la nécessité de passer à l'action dans la construction d'un Québec solidaire autour d'une politique de création d'emploi impliquant partage du travail, réaffirmation du rôle de l'État, révision de la fiscalité, maintien des programmes sociaux et élargissement de l'espace démocratique.

C'est l'espoir pour le Québec.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

LE CHAMPIONNAT CANADIEN DE CURLING

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de féliciter Rick Folk et son équipe de Colombie-Britannique, qui ont décroché le prix le plus prestigieux en curling masculin au Canada.

Après une semaine de rudes compétitions face aux autres équipes provinciales, Folk a affronté dimanche l'équipe de Russ Howard, de l'Ontario, qu'il a vaincue par le compte de huit à cinq au Briar de Red Deer, en Alberta. La Colombie-Britannique n'avait pas remporté le championnat canadien de curling depuis 30 ans, soit en 1964 avec Lyall Dagg.

Je suis sûr que tous mes collègues de la Colombie-Britannique se joindront à moi pour féliciter Rick Folk, capitaine de l'équipe de Colombie-Britannique et ses coéquipiers, Gerry Richard, Bert Gretzinger et Pat Ryan.

Nous leur souhaitons tout le succès possible et nous espérons qu'ils représenteront le Canada aux Championnats mondiaux de curling qui se tiendront à Oberstdorf, en Allemagne.

* * *

LE TEMPLE CANADIEN DE LA RENOMMÉE MÉDICALE

Mme Sue Barnes (London-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de la création du Temple canadien de la renommée médicale.

La création du Temple canadien de la renommée médicale avait été annoncée en novembre 1993 à London, en Ontario; les premiers lauréats y seront admis à London, le 27 mai prochain.

Situé dans le nouveau Centre des congrès de London et parrainé par le Conseil de recherches médicales du Canada, le Temple canadien de la renommée médicale consacrera notre reconnaissance des Canadiens et Canadiennes qui ont contribué de façon importante à mieux comprendre la maladie et à promouvoir la santé partout.

Les lauréats admis au Temple canadien de la renommée médicale seront choisis chaque année dans les catégories de médecine clinique, de recherche médicale fondamentale et de recherche médicale appliquée.

Les Canadiens peuvent être fiers du Temple canadien de la renommée médicale, une importante initiative nationale qui rend hommage aux découvertes et innovations dans le domaine des sciences médicales.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est): Monsieur le Président, un certain nombre d'électeurs de Vancouver-Est ont écrit,

demandant que le gouvernement canadien intervienne dans une très grave affaire de violation des droits de la personne.

Douze religieuses bouddhistes tibétaines ont récemment été condamnées à des peines de prison pour avoir participé à une manifestation à laquelle il n'y a pas eu de témoin. Une jeune fille de 15 ans est au nombre des personnes arrêtées. Ces femmes, qui ont été jetées en prison sans avoir eu droit à un procès en bonne et due forme, risquent d'être torturées et même mises à mort.

Mes électeurs demandent au gouvernement canadien d'utiliser son influence pour demander que ces femmes soient relâchées immédiatement et sans aucune condition et que la situation au Tibet soit placée sous surveillance internationale.

La situation est urgente et les droits de ces personnes doivent être respectés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, en cette Chambre, le premier ministre niait la possibilité que son ministre des Finances propose au Sommet de Détroit un crédit d'impôt alloué aux entreprises créatrices d'emplois et je le cite:

> Je ne pense pas que le ministre des Finances va faire une proposition sur la taxation canadienne à Detroit.

Or, dès l'ouverture du Sommet des Sept, hier à Detroit, à peu près au même moment où le ministre disait ce que je viens de rapporter, le ministre des Finances a soumis une telle proposition à ses partenaires du G–7.

Comment le premier ministre concilie–t–il sa déclaration avec la proposition qui a été faite au même moment hier par son ministre des Finances à ses partenaires du G–7?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances participe à une réunion avec des collègues des autres pays du G–7. Ils discutent de certains dispositifs qui pourraient être utilisés pour créer des emplois.

Stimuler l'emploi par l'intermédiaire de crédits d'impôt est une chose dont nous avons discuté ici, mais qu'on n'a pas inscrite de façon définitive dans le budget. Lors des discussions, le ministre a soulevé la proposition devant l'assemblée. Il a certainement eu la réaction des autres ministres et il va en tenir compte dans la préparation de son prochain budget. Ils sont là–bas pour échanger des idées et discuter entre les divers gouvernements. Connaissant le ministre des Finances, je sais qu'il n'a pas peur d'explorer de nouvelles avenues.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cela donne une idée du genre de coordination qui existe au sein du Cabinet.

Le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre si le ministre des Finances était autorisé par le Cabinet à faire une telle proposition au sommet du G–7 à Detroit? Parlait–il en son nom, ou au nom du gouvernement?

• (1415)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait une proposition, il a discuté d'une idée, et lorsque le ministre des Finances ou certains de mes collègues ont des idées nouvelles dont ils veulent discuter, ils ne m'appellent pas tous pour me demander la permission d'avoir des idées nouvelles.

J'encourage vivement mes ministres à explorer des idées nouvelles et à faire des propositions au Cabinet. Je déciderai alors si nous pouvons les incorporer au budget.

Je n'en voudrais certainement jamais à l'un de mes ministres d'avoir discuté, à un sommet, de méthodes nouvelles pour créer des emplois. Je l'en féliciterais plutôt.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Loin de moi l'idée de vouloir interdire au ministre d'avoir des idées nouvelles! De toute façon, il n'en a pas. Il se contente de copier celles des conservateurs.

Le fait est qu'hier, en cette enceinte, le premier ministre nous a dit que son ministre n'avancerait pas l'idée d'un crédit d'impôt à Detroit. Et pourtant le voilà qui a pris l'initiative qu'il n'aurait pas dû prendre, si nous en croyons ce que le premier ministre nous a dit hier.

Le premier ministre a–t–il l'intention d'appuyer la proposition qui a été faite hier par son ministre et devons–nous nous attendre, dès son retour de Detroit, à une déclaration annonçant un crédit d'impôt pour les entreprises créatrices d'emplois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le budget a été adopté et je ne prévois pas que le ministre des Finances dépose un nouveau budget la semaine prochaine. Il est à Detroit pour explorer des idées nouvelles. De ce côté–ci de la Chambre, nous sommes très capables d'avoir des idées nouvelles.

Malheureusement pour lui, le chef de l'opposition doit changer cinq fois de parti pour en avoir. Nous, nous les trouvons au sein d'un seul et même parti.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, vendredi, le ministre de la Défense refusait de confirmer qu'il y avait des négociations avec le gouvernement du Québec relativement à l'avenir du Collège militaire de Saint–Jean. Par ailleurs, le premier ministre parlait hier de discussions avec le gouvernement du Québec, tandis que le ministre des Affaires intergouvernementales affirmait pour sa part que l'entente était presque conclue, et ce, en présence de son collègue de la Défense nationale qui visiblement réprouvait ses propos.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Dans l'accord qu'il a vu lui–même, le ministre peut–il nous dire s'il est prévu de maintenir certaines activités militaires au Collège de Saint–Jean, comme le demande le gouvernement du Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, nous sommes en négociation avec les autorités du gouvernement du Québec pour essayer de déterminer quel est le meilleur usage des installations du Collège militaire royal de Saint–Jean.

Quand on négocie, évidemment, c'est comme une partie de poker, on ne met pas toutes ses cartes sur la table parce que ce serait trop facile de jouer la partie. Dans les circonstances présentes, comme j'ai indiqué hier, c'est–à–dire que le gouvernement fédéral était prêt à négocier sur la base d'un loyer à raison de 1 $ par année pour les bâtiments et les terrains qui valent à peu près 42 millions de dollars, c'est la base de notre négociation. Les aspects ultérieurs devront être appris plus tard.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question va s'adresser au premier ministre. Compte tenu que les sons de cloche provenant de son gouvernement sont très discordants, le premier ministre pourrait–il donner l'heure juste quant à l'état des négociations avec le gouvernement du Québec sur l'avenir du Collège militaire de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, comme je viens de l'indiquer, on ne négocie pas en public. On a indiqué au gouvernement du Québec quels étaient nos conditions; il nous a également indiqué quelles seraient ses préférences. Il n'y a aucun désaccord entre les ministres du gouvernement ni avec le premier ministre parce que c'est ensemble qu'on a étudié quels pouvaient être les conditions de la négociation. Et il suffira d'attendre quelques jours ou quelques semaines pour voir les résultats.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les ministres de premier plan de son gouvernement continuent à envoyer des signaux contradictoires au sujet d'une promesse éculée, soit celle de créer des emplois. Selon le ministre du Développement des ressources humaines, le gouvernement y parviendra directement en dépensant encore plus l'argent provenant des impôts. Or, voici le ministre des Finances qui qualifie une forte imposition de cancer de la création d'emplois et qui a dit à Don Newman, au cours de l'émission *Capital Report*: «Nous allons réduire les dépenses gouvernementales et nous allons le faire d'une façon radicale.»

Ces déclarations ne sont pas le fruit d'une démarche équilibrée, mais plutôt contradictoire face à la création d'emplois. Ma question est la suivante: Le premier ministre peut–il nous dire lequel de ses ministres de premier plan présente correctement la position du gouvernement en matière de création d'emplois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je rappelle au chef du Parti réformiste que notre programme de création d'emplois a été déposé à la Chambre des communes il y a quelques semaines, dans le budget. Il n'a qu'à lire ce document pour connaître la position du gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas comment exposer le problème plus simplement. Le gouvernement ne peut pas dépenser plus d'argent provenant des impôts et réduire ses dépenses en même temps. Un ministre ne peut appuyer sur l'accélérateur tandis qu'un autre freine et qu'il n'y a personne au volant!

La stratégie du gouvernement pour créer des emplois présente une contradiction profonde, intrinsèque et systématique. Voici ma question: Le premier ministre peut–il expliquer aux Canadiens comment et quand il entend éliminer cette contradiction?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons comprimé les dépenses et nous engageons des dépenses pour créer des emplois en collaborant avec les municipalités et les provinces. Notre programme a été approuvé par tous les premiers ministres provinciaux et tous les maires, y compris celui de Calgary. Je le répète sans cesse.

C'est une affaire de dimensions. Hier, deux collègues du député sont intervenus pour nous demander de dépenser davantage. Or, chaque fois que le chef de ce parti se lève, c'est pour nous dire de ne pas dépenser. Quand se décidera–t–il à mettre de l'ordre dans son petit chez–soi pour nous laisser en mettre dans notre grand chez–nous?

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, les députés de ce côté–ci ne font pas de déclarations en faveur de dépenses.

Hier, le premier ministre a reconnu que les dépenses pour des travaux publics ne créaient que des emplois temporaires. Son ministre des Finances a déclaré que la dette et les hausses d'impôt étouffaient la création d'emplois à long terme dans le secteur privé.

Pourquoi le premier ministre n'engage–t–il pas son gouvernement à créer des emplois à long terme dans le secteur privé? Pourquoi n'élimine–t–il pas la contradiction en se prononçant résolument et clairement pour la réduction du déficit et des impôts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est ce que nous avons fait en réduisant le niveau des contributions à l'assurance–chômage. Nous l'avons réduit de 300 millions de dollars pour permettre aux petites et aux moyennes entreprises de créer des emplois. Cependant, en même temps, nous avons dit qu'il fallait investir davantage dans le secteur de la recherche et du développement. C'est justement ce que demandait hier encore un des collègues du député.

Nous voulons que des emplois soient créés par le secteur privé. En fait, il n'y a aucun programme visant l'expansion du secteur public. Construire des routes et des ponts, ce n'est pas du gaspillage; c'est une dépense importante qui stimule la producti-

vité canadienne. Un pays qui possède des infrastructures en bon état est mieux en mesure de relever la concurrence que celui où l'on se déplace en voiture à cheval.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on apprend avec consternation que le ministre des Affaires intergouvernemantales joue l'avenir du Collège militaire royal de Saint–Jean comme il joue au poker. Il en sortira certainement perdant. De toute façon, son partenaire, le ministre de la Défense nationale, est visiblement en désaccord avec lui. Je cite le ministre des Affaires intergouvernementales: «Dans l'accord que j'ai moi–même vu, tous les coûts de fonctionnement, y compris les taxes, seraient payés par la province puisqu'elle aura le choix d'utiliser gratuitement les installations du Collège pour donner des cours d'éducation de son choix.» «C'est une propriété qui vaut 41 millions, a–t–il ajouté, nous l'offrons pour 1 $ par année.»

• (1425)

Doit–on comprendre des propos du ministre des Affaires intergouvernementales que le gouvernement s'apprêterait, non pas à céder, mais à louer le Collège militaire de Saint–Jean, en gardant la main haute sur les installations et en transférant la totalité des coûts au gouvernement du Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, l'intention du gouvernement en ce moment est de louer les bâtiments et les terrains du Collège militaire royal de Saint–Jean pour 1 $ par année. C'est une contribution qui, en soi, est très importante.

Maintenant, le gouvernement provincial va avoir le choix de transformer les bâtiments de façon à pouvoir créer des institutions de savoir universitaire ou de haut niveau. À ce moment–là évidemment, c'est le gouvernement provincial qui utilise les installations, qui les utilise pour des activités de son choix et qui, par conséquent, doit payer les coûts d'opération pour les cours qu'il donne dans ces installations.

La contribution du gouvernement fédéral, c'est la valeur des installations; la contribution du gouvernement provincial, c'est évidemment le coût d'opération des cours qui y seront donnés.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre ne convient–il pas que le compromis de son ministre des Affaires intergouvernementales n'a pour seul objectif que de permettre au gouvernement de liquider une partie de ses obligations envers le bilinguisme canadien, pour une piastre?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, il me fait plaisir de voir que l'opposition soit tellement intéressée au bilinguisme, et je les en félicite. Il est à peu près temps qu'ils se penchent sur ce problème.

Nous, de notre côté, nous préoccupons du problème total. Le problème dont je m'occupe, c'est uniquement celui d'un accord avec la province sur l'utilisation à venir des installations du Collège militaire royal de Saint–Jean.

Quant au bilinguisme et à l'usage du français dans les forces armées, ce sont des obligations que nous avons d'ailleurs très bien remplies dans le passé, et mon collègue, le ministre de la Défense nationale, continue d'indiquer qu'elles seront également bien déchargées à l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On l'a déjà dit, le gouvernement envisage d'établir un crédit d'impôt sur les ressources humaines pour subventionner l'embauche. En tant que petit entrepreneur, je puis assurer au premier ministre que les gens d'affaires ne veulent pas de nouvelles subventions gouvernementales pour stimuler l'emploi et ne veulent pas se faire dire comment diriger leurs entreprises.

Le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il compte sur la petite entreprise pour créer la majorité des emplois qui sont si désespérément attendus par 1,5 million de chômeurs canadiens.

Dans ce cas, pourquoi n'écoute–t–il pas ce que les petits entrepreneurs lui disent au sujet de la création d'emplois: «Cessez de vous en prendre à notre argent et de nous dire quoi faire, afin que nous puissions créer de véritables emplois dans une nouvelle économie»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le député examine le budget, il constatera que nous avons pris beaucoup de mesures pour aider les PME. Nous avons non seulement parlé de réduire les cotisations d'assurance–chômage, mais aussi d'aider les entrepreneurs à obtenir du crédit des banques, afin qu'ils puissent innover et s'établir sur les marchés d'exportation. Les entrepreneurs ont salué ces mesures avec satisfaction.

Je le dis à qui veut l'entendre, le gouvernement est là pour aider, et non pour nuire. C'est exactement ce que notre gouvernement essaie de faire, actuellement, pour les petites et moyennes entreprises.

• (1430)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, pendant les 25 années où le premier ministre était politicien, moi, j'étais dans les affaires. Le premier ministre peut m'en appren-

dre sur le fonctionnement du régime de pensions des députés, mais il pourrait peut–être en apprendre un peu de ceux qui ont passé 25 ans dans le vrai monde.

Les programmes gouvernementaux conçus pour aider la petite entreprise risquent plutôt de nuire à la création d'emplois dans le secteur privé. Pourquoi le gouvernement envisage–t–il de créer une autre nuisance, une subvention qui viendra gêner les décisions d'affaires et, en bout de ligne, augmenter les impôts et nuire encore une fois à la création d'emplois dans le secteur privé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député adopte une telle attitude. Nous n'avons rien annoncé de la sorte. Nous cherchons de meilleurs moyens d'aider les PME au Canada.

Le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que c'était un bon budget, qu'il aimait notre tactique. Par conséquent, vous auriez dû écouter ce que John Bulloch avait à dire au sujet du budget.

Le Président: Toutes les questions et toutes les réponses doivent, bien sûr, être adressées au Président.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Hier, on apprenait que le Conseil de bande de Kahnawake avait émis un avis d'expulsion à quelque 143 familles vivant sur cette réserve, et ce depuis plusieurs années. Dans les arguments invoqués pour justifier cette décision, on mentionne le manque d'espace et même la pureté génétique.

À titre de fiduciaire des droits des autochtones, le gouvernement fédéral cautionne–t–il cet avis d'expulsion inacceptable et tout à fait contraire à la Charte canadienne des droits et libertés?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. Ce problème, dont on m'a informé tôt ce matin, me préoccupe beaucoup.

À ma connaissance, le conseil de bande de Kahnawake s'est prévalu, en 1973, de l'alinéa 81(1)*h*) de la Loi sur les Indiens, qui régit l'utilisation des immeubles dans les réserves, pour établir des règlements sur le fait que des membres de la bande et d'autres personnes élisent domicile dans la réserve.

Je crois savoir que les tribunaux sont présentement saisis d'une affaire à cet égard. Il ne serait donc pas opportun d'en parler plus longuement. Toutefois, j'espère que cette procédure légale nous permettra de définir exactement si, comme le craint le député, cela est contraire à la Charte des droits.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, est–ce que le ministre est en train de nous dire qu'il ne peut émettre d'opinion sur une décision aussi indigne qui a été prise hier? Et est–ce qu'il entend intervenir, en tant que ministre responsable et aussi personnellement, pour mettre fin à cette opération disgracieuse et discriminatoire, plutôt que de se réfugier derrière des propos légalistes qui ne correspondent en aucune façon à la réalité vécue par des hommes et des femmes sur le territoire de Kahnawake, dont plusieurs sont des autochtones expulsés par leurs pairs.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député a beau se lancer dans une harangue et élever le ton, je ne parlerai pas d'une affaire dont les tribunaux sont saisis. On me critiquerait sévèrement si je le faisais.

J'ai une certaine confiance dans la jurisprudence de notre pays, quoi qu'en pense mon collègue, et je suis disposé à attendre le verdict des tribunaux.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre des Finances.

Le Président: Le député aura sans doute oublié qu'on ne doit pas parler de la présence ou de l'absence de quiconque à la Chambre. Aurait–il l'obligeance de poser tout simplement sa question?

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre réponde à ma question, sans égard à la présence de qui que ce soit à la Chambre.

La semaine dernière, le ministre des Finances a dit, comme en fait foi le hansard à la page 2042, que les taux d'intérêt utilisés dans le budget étaient actuellement plus élevés que les taux en vigueur. Cette affirmation est complètement fausse. Nous savons, par exemple, que les taux d'intérêt à long terme dépassent actuellement de plus d'un point de pourcentage les taux prévus dans le budget.

Le premier ministre a professé aujourd'hui un grand intérêt pour la création d'emplois dans le secteur privé. Admettra–t–il que ces erreurs de calcul entraîneront la perte de centaines de milliers d'emplois dans le secteur privé et celle de fonds qui pourraient servir à y créer des emplois?

• (1435)

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais dire à l'honorable député que le ministre des Finances a déposé son budget et que ce budget a été bien reçu par la population canadienne, ainsi que par les milieux financiers. Il y a toujours des fluctuations des taux d'intérêt, et ce n'est pas l'habitude du premier ministre ou du ministre des Finances d'émettre des commentaires sur des fluctuations temporaires du marché.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, nous avons remarqué une réaction très négative dans le secteur privé envers ce budget.

[*Traduction*]

Voyons, par exemple, les taux d'intérêt. Depuis le dépôt du budget, les taux d'intérêt ont augmenté de 35 centièmes au cours des six dernières semaines. Le taux d'escompte a augmenté de 9 centièmes aujourd'hui. Nous avons observé une hausse de 3/4 p. 100 du taux d'intérêt des obligations du gouvernement de six mois et de plus d'un point de pourcentage des taux d'intérêt à long terme.

Le premier ministre admettra-t-il que non seulement le pays en souffrira au chapitre de la création d'emplois, mais que cela se répercutera sur les frais de service de la dette publique pour les contribuables? Il est également important de noter que cela coûte déjà aux Canadiens des millions de dollars en paiements hypothécaires plus élevés.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le député doit sûrement savoir qu'on en a discuté la semaine dernière au comité avec les hauts fonctionnaires. Les grandes lignes du budget ont été élaborées d'une façon très prudente. Nous avons tenu compte de ce genre de considérations pour veiller à ce que notre budget soit un document extrêmement valable.

* * *

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En dépit des questions répétées que nous posons depuis une semaine au sujet de Ginn Publishing, le gouvernement refuse de faire la lumière sur les raisons de la vente d'une maison d'édition canadienne au géant américain Paramount.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de révéler l'identité de la personne qui, par une simple entente verbale, a consenti à la prise de contrôle de Ginn Publishing par des Américains?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, personne ne refuse d'admettre qui est le responsable de cette prise de contrôle. Il s'agit d'une décision prise par le gouvernement précédent. Cette décision nous liait légalement et nous avons été contraints d'y donner suite lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Il n'y a aucun secret entourant l'identité des responsables: c'est le gouvernement précédent.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, encore une fois, les libéraux, ces soi-disant grands défenseurs de l'identité canadienne. . .

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay: Monsieur le Président, ils applaudissent quand on les qualifie ainsi. C'est leur affaire. Ils montrent leur vrai visage.

Le premier ministre ne pourrait-il pas trouver le courage de faire comme il a fait dans le cas de l'aéroport international Pearson et annuler tout simplement l'accord pour que nos industries culturelles demeurent entre les mains de Canadiens?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est comme l'a affirmé le secrétaire d'État (Institutions financières internationales). Cet accord a été conclu avec le gouvernement conservateur qui était alors au pouvoir. Et comme le veut la tradition, un gouvernement est dans l'obligation de respecter les accords de cette nature qui ont été conclus entre le gouvernement précédent et l'autre. Il n'y a rien que nous puissions faire en ce moment.

Si un document semblable nous était présenté aujourd'hui, sans les contraintes qui nous ont été léguées par l'autre gouvernement, peut-être que nous prendrions une décision différente. Mais dans un contrat privé entre les parties, parce que le gouvernement précédent a changé d'idée, la compagnie américaine en question s'est prévalue de la situation qu'elle avait, telle que prévue dans le contrat, et nous avons été obligés de respecter les obligations que nous avions comme gouvernement.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, pour certaines commissions scolaires qui comptent jusqu'à 15 p. 100 d'employés acceptant de travailler dix mois par année, il est d'usage courant de remettre des lettres de cessation d'emploi à ceux-ci le 30 juin, de les réembaucher en septembre et de leur conseiller de profiter du congé scolaire pour demander des prestations d'assurance-chômage.

Voici ma question au ministre du Développement des ressources humaines: peut-on modifier les règles de l'assurance-chômage de manière à empêcher ceux qui ont des emplois rémunérateurs et sûrs d'abuser d'un régime déjà trop mis à contribution?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, comme la députée le sait peut-être, en cette période de difficultés financières et de changements économiques, certains secteurs embauchent de plus en plus d'employés à contrat. Cela crée des pressions sur le régime d'assurance-chômage.

Je veux toutefois donner à la députée l'assurance que la plupart de ceux qui se prévalent du régime d'assurance-chômage sont des victimes et non pas des fraudeurs.

Nous avons déjà prévu dans le budget fédéral des mesures pour remédier au problème. Ainsi, pour résoudre celui des recours répétés à l'assurance-chômage, on étudiera peut-être des façons de réglementer plus efficacement le travail sporadique.

Il s'agit évidemment d'un problème complexe, et j'espère que les députés nous feront part de leurs suggestions à ce sujet.

LES BUREAUX RÉGIONAUX DES MINISTRES

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le gouvernement procède actuellement à l'ouverture de trois bureaux régionaux somptueusement meublés pour les ministres. L'un de ces bureaux se trouve à Québec, alors qu'il n'y a pas de ministres de cette région et qu'il existe déjà un bureau à Montréal.

La vice–première ministre peut–elle expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement ne ferme pas les bureaux régionaux des ministres au lieu d'investir encore 1,5 million de dollars dans de nouveaux bureaux?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, cette question a été examinée et certains bureaux ont été fermés.

Le bureau de Québec a été ouvert parce que cette ville est la capitale du Québec et qu'il est important pour nos relations avec cette province, notamment pour nos ministres, lorsqu'ils se rendent à Québec afin de s'entretenir avec leurs homologues provinciaux.

Néanmoins, l'ensemble des bureaux régionaux des ministres est soumis à un examen afin de déterminer s'il est possible de réduire les coûts et s'il y en a dont on pourrait se passer. Nous avons déjà examiné la question et nous continuerons de le faire, car nous voulons utiliser l'argent des contribuables de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, je suis content d'entendre le député nous dire que ces bureaux font actuellement l'objet d'un examen.

Cette réponse me surprend cependant quelque peu, car, le 15 avril 1986, la vice–première ministre avait demandé dans une question posée à la Chambre au gouvernement conservateur pourquoi le gouvernement tournait le dos aux travailleurs retraités et ouvrait six bureaux régionaux pour les ministres. Ce gouvernement fait exactement la même chose.

Les Canadiens voudraient bien savoir une chose. Est–ce que cela veut dire que la vice–première ministre est devenue une conservatrice sous des apparences libérales? Est–ce que ce gouvernement suit un programme conservateur?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. La réponse est tout simplement non.

Le député devrait apprendre à vérifier les faits avant de faire des interventions à la Chambre. En fait, ce gouvernement a fermé plus de neuf bureaux régionaux depuis son arrivée au pouvoir.

Comme l'a signalé le ministre responsable du Conseil du Trésor, les bureaux régionaux des ministres font l'objet d'un examen constant, de même que les dépenses engagées par les ministres pour le personnel exonéré et leurs bureaux au Canada.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, on apprenait samedi dernier qu'à peine 56 p. 100 des sommes votées pour la phase I du Plan d'action Saint–Laurent avaient réellement été dépensées.

• (1445)

Plus encore, seulement 11 des 23 projets acceptés étaient directement reliés au fleuve Saint–Laurent. Des 20 millions de dollars initialement prévus, moins de 5 ont été utilisés pour dépolluer le Saint–Laurent.

Comment la ministre de l'Environnement peut–elle justifier qu'une si petite partie de l'argent ait été réellement investie dans la dépollution du fleuve Saint–Laurent?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est très simple. Sous le régime de l'ancien gouvernement, quand le ministre de l'Environnement était son collègue, le chef de l'opposition, les conservateurs ont signé un accord qui n'a pas respecté les normes de dépollution du fleuve Saint–Laurent.

Je peux assurer au député que M. Paradis, mon homologue de la province de Québec, et moi–même sommes sur le point de signer une entente sur la deuxième phase du Plan d'action Saint–Laurent qui assurera que tous les fonds soient dépensés pour la dépollution du fleuve Saint–Laurent, contrairement à ce qui a été fait par mon collègue, l'ancien ministre de l'Environnement.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, est–ce que la ministre de l'Environnement est prête aujourd'hui, en cette Chambre, à prendre l'engagement formel que 100 p. 100 des fonds seront dépensés le long du fleuve Saint–Laurent?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vous donne ma garantie que cela sera fait à 100 p. 100.

Heureusement que le présent gouvernement est prêt à faire davantage pour assainir l'environnement que ne l'était l'actuel chef de l'opposition lorsqu'il était ministre de l'Environnement!

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Selon de récents sondages, la grande majorité des Canadiens sont sensibles aux malheurs des immigrants, mais restent d'avis qu'il faut réduire les niveaux d'immigration.

Le ministre a, à maintes reprises, justifié ses contingents d'immigration en citant le livre rouge et le vieux rapport du Conseil économique du Canada. Il est clair que, sur ce point, le livre rouge ne répond pas aux voeux de la population canadienne.

Le ministre peut-il expliquer les raisons qui l'amènent à poursuivre cette politique, alors que, de toute évidence, les Canadiens n'y souscrivent pas?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Premièrement, je tiens à souhaiter la bienvenue au député qui nous revient d'un séjour éducatif dans le Grand Toronto. Je trouve que sa déclaration d'aujourd'hui diffère quelque peu des propos qu'il a tenus aux Torontois et qui sont rapportés dans le *Toronto Star*, et je cite: «Je ne vois pas en quoi notre politique va à l'encontre des opinions que j'ai entendu exprimer ces derniers jours.»

Deuxièmement, je défie le député de prendre les résultats d'une enquête d'opinion publique et d'en arriver à la conclusion qu'il faille légiférer à l'emporte-pièce. En effet, lorsqu'on se penche sur les opinions émises par les Canadiens sur le chômage et l'immigration et recueillies par Gallup ces 25 dernières années, on constate qu'en 1982, l'étude réalisée par Ekos Research a constaté presque les mêmes niveaux. Par ailleurs, en 1988 et en 1990, un taux record de 65 à 70 p. 100 de personnes interrogées se déclaraient en faveur d'une augmentation des niveaux d'immigration.

On ne peut demander aux gens de se prononcer sur l'immigration, comme s'il s'agissait de faire connaître leur parfum préféré de crème glacée. La chose est beaucoup plus complexe que cela.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, qu'il y a un processus d'éducation en jeu ici.

Le Parti réformiste ne s'oppose pas à l'immigration en soi, mais à l'augmentation des niveaux d'immigration à ce moment-ci. Il semblerait qu'une majorité de Canadiens appuient notre position et aimeraient que le ministre révise sa politique.

• (1450)

Compte tenu de ces renseignements, le ministre serait-il prêt à revenir sur la déclaration qu'il a faite à la presse lorsqu'il a affirmé que tous ceux qui désapprouvaient sa politique étaient ignorants et mal informés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne me rétracterai pas parce que je n'ai jamais dit ça. Si quelqu'un doit se rétracter, c'est le député, étant donné les déclarations qu'il a faites dans le Grand Toronto.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Même si le député a dit qu'il fallait continuer de faire de l'éducation, le *Toronto Star* rapporte qu'il a aussi dit, et je cite: «Les immigrants semblent n'être que des gens comme tout le monde».

Voici ce qu'il faut faire. Au lieu de nous en tenir aux résultats d'un sondage réalisé à un moment précis de notre histoire, nous devrions faire participer nos concitoyens à la question, aller au-delà de la superficialité d'un seul sondage et bien comprendre les forces en jeu.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, l'exercice financier du gouvernement prend fin au mois de mars, ce qui signifie que la plupart des ministères décident habituellement à la dernière minute de faire des achats avant la date limite. Dans bien des cas, la frénésie des achats n'est pas fondée sur des besoins réels, mais on estime que puisque l'argent est disponible il doit être dépensé.

Que font les ministères pour empêcher les dépenses inutiles durant le mois de mars?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, fidèle à l'usage, je remercie le député de sa question.

Le vérificateur général a examiné cette question il y a déjà plusieurs années et avait relevé certaines pratiques de gestion de la trésorerie qui laissaient à désirer. Le vérificateur général n'a pas dit que les gestionnaires faisaient preuve de gaspillage dans leurs dépenses de fin d'année mais que puisque les fonds n'étaient pas reportables au-delà de la fin de l'année, soit le mois de mars, les gestionnaires pouvaient avoir tendance à dépenser de façon prématurée, notamment en effectuant des achats ou en réglant des comptes qui n'étaient pas à échéance.

Afin de prévenir ce genre de situation, le Conseil du Trésor a procédé, à la fin du dernier exercice financier, à une expérience qui consistait à reporter sur l'exercice financier suivant 2 p. 100 des budgets des ministères afin d'éviter la frénésie de fin d'année dont parle le député. L'expérience ne visait que quelques ministères.

Cette année, le gouvernement y a inclus tous les ministères et il leur permet de reporter 5 p. 100 de leur budget. Cette solution devrait mettre un terme à la frénésie de fin d'année.

* * *

[*Français*]

LA SURPÊCHE EN HAUTE MER

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, le ministre canadien des Pêches et Océans a exhorté hier les membres de l'ONU à adopter d'ici à l'automne des règles très strictes pour mettre fin à la surpêche en haute mer, sinon le ministre envisagera des mesures concrètes. Il n'acceptera pas de signer une autre déclaration de principe, puisque, selon lui, la Convention du droit de la mer ne fonctionne pas.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous indiquer à quelles mesures concrètes son ministre fait allusion pour mettre fin à la surpêche étrangère, si une convention internationale n'est pas signée d'ici à l'automne? Quelles sont les mesures concrètes?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au nom du ministre des Pêches et Océans, je peux assurer le député que le gouvernement du Canada était très content du résultat que le ministre a eu quand il a fait sa visite. De plus, il est prêt à travailler de façon très étroite avec ses collègues de l'OPANO, justement pour assurer que nous ayons un stratégie internationale élaborée pour régler ce problème, qui ne touche pas seulement la pêche, mais aussi la conservation et l'environnement.

Les ministres impliqués travaillent très étroitement pour s'assurer que le bon travail des Nations Unies ne soit pas affaibli par les bateaux de l'extérieur qui viennent pêcher sans avoir le bon drapeau ou sans tenir compte de leur responsabilité environnementale.

• (1455)

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, d'après la réponse de la vice–première ministre, je comprends que pour les mesures concrètes on revient au scénario de départ à l'égard de l'OPANO.

Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement à ce moment–là s'avère–t–il incapable de convaincre ses partenaires commerciaux quant à la nécessité d'obtenir un renforcement des dispositions de la Convention du droit de la mer en matière de pêches? Pourquoi est–il incapable de faire cela, puisqu'il doit revenir encore de toute façon?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord–ouest est formée de 14 pays membres; ils n'étaient pas tous représentés à Bruxelles et, en fait, trois se sont abstenus, lorsque notre ministre des Pêches a réussi à obtenir un accord, ce qui constituait un succès plutôt inhabituel.

Le problème auquel nous sommes maintenant confrontés, surtout en ce qui concerne les extrémités des Grands Bancs, c'est bien entendu, celui des navires qui naviguent sous un pavillon de complaisance, qui ne viennent pas de pays membres et de ports régis par l'organisation.
C'est pourquoi il est particulièrement important pour le ministre des Pêches et des Océans de préciser très clairement, à New York, que nous ne voulons plus passer sur nos désaccords et nous contenter de déclarations de principe.

Nous souhaitons, à ce stade–ci, obtenir des résultats concrets en établissant des restrictions précises en matière de pêche comme celles que le ministre des Pêches a réussi à obtenir, je dois le reconnaître, à Bruxelles, il y a quelques semaines. Je ne peux qu'espérer, et je suis persuadé que mon collègue est d'accord avec moi là–dessus, que le ministre aura autant de succès aux Nations Unies qu'à Bruxelles.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le 7 février dernier, on a abandonné la protection tarifaire accordée aux pomiculteurs canadiens. Depuis, les producteurs américains inondent le marché canadien de leurs produits sous–évalués, ce qui a des répercussions catastrophiques pour les producteurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt et de tout le pays. Ils ont demandé au gouvernement de s'assurer que les échanges sont équitables et d'appliquer la législation canadienne en matière de commerce.

Quand le gouvernement va–t–il prendre des mesures pour lutter contre le dumping de pommes pratiqué par les Américains?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question et d'avoir eu la courtoisie de m'en aviser à l'avance.

Il va comprendre, j'en suis persuadé, qu'étant donné que le TCCE est, en fait, un organisme quasi judiciaire, il ne conviendrait pas pour moi de me prononcer sur sa décision.

Cependant, je peux confirmer que j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants des producteurs canadiens le lundi 7 mars, lorsqu'ils étaient à Ottawa pour assister au Congrès national du Conseil canadien de l'horticulture. Nous avons discuté de tout un éventail de solutions quant à la façon de réagir à la décision du TCCE et nous avons notamment examiné les diverses formes d'appel qui s'offraient à eux et les autres solutions possibles.

J'étudie à l'heure actuelle les recommandations que j'ai reçues des pomiculteurs il y a une semaine et demie. En temps voulu, nous déciderons du meilleur moyen de répondre à cette décision.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

L'Accord de libre–échange Canada–États–Unis est censé renfermer des mécanismes permettant de mettre un terme à des pratiques commerciales injustes. Le ministre prend–il des mesures pour les utiliser, afin d'aider les pomiculteurs canadiens?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, bien entendu, les dispositions de l'Accord de libre–échange constituent l'une des solutions qui s'offrent à nous. On peut également contester la décision devant la Cour fédérale ou exiger une nouvelle enquête du TCCE.

Le problème que posent toutes ces démarches, c'est évidemment qu'elles prennent beaucoup de temps. C'est justement ce facteur qui inquiétait particulièrement les pomiculteurs lorsque je les ai rencontrés. Dans le cadre de mon examen de la réaction possible du gouvernement, je tiens compte du facteur temps qui les préoccupait au plus haut point.

* * *

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En rachetant Maclean Hunter, la société Rogers Communications se trouve pour ainsi dire à monopoliser le secteur privé de l'autoroute électronique au Canada. Nous savons que le CRTC et

le bureau de la concurrence devront approuver cette transaction, mais il faut certes déterminer d'abord où réside l'intérêt public à long terme et comment il serait le mieux servi.

Le gouvernement chargera–t–il le Comité permanent du patrimoine ou un comité spécial du Parlement d'élaborer une position qui soit dans l'intérêt public en ce qui concerne la propriété et l'exploitation de l'autoroute électronique?

• (1500)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Comme nous l'avons affirmé à la Chambre et dans le discours du Trône, cette question est très importante. Elle est prioritaire pour le gouvernement et nous allons en discuter éventuellement au comité.

* * *

LE REVENU MINIMUM ANNUEL GARANTI

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, depuis que j'ai soulevé à la Chambre la question du revenu minimum annuel garanti, le mois dernier, j'ai reçu beaucoup de lettres d'appui de partout au Canada.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines si le gouvernement étudiera sérieusement la possibilité de refondre tous les programmes de soutien du revenu actuels en un seul programme de revenu minimum annuel garanti?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

La députée se souvient sans aucun doute que, le 31 janvier dernier, le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé un processus de consultation en trois étapes devant conduire à l'adoption d'une nouvelle loi canadienne sur la sécurité sociale. Nous écouterons les Canadiens des quatre coins du pays et nous apporterons à notre système de sécurité sociale le genre de changements positifs qu'ils ont dit vouloir le 25 octobre dernier.

Bien sûr, parmi les options, nous étudierons l'idée d'un revenu minimum garanti, peut–être même le modèle présenté dans le rapport de la commission sur la relance économique de Terre–Neuve.

Je profite de l'occasion pour encourager tous les députés à participer à cette importante initiative du gouvernement.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Messieurs et mesdames les députés, je signale la présence à notre tribune de l'honorable Sandy Jolly, ministre des Affaires municipales de la Nouvelle–Écosse.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. GILBERT RONDEAU

Le Président: Il y a quelques jours, chers collègues, M. Gilbert Rondeau, un de nos anciens collègues, est décédé. Le député de Shefford désire prendre la parole pour lui rendre hommage.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, jeudi passé, j'apprenais, avec beaucoup de tristesse, le décès de M. Gilbert Rondeau qui fut député de ma circonscrption de Shefford de 1962 à 1965 et de 1968 à 1979.

Lorsque j'étais étudiant à l'Université d'Ottawa, j'ai eu le plaisir de le voir, ici à la Chambre, et de me rendre à son bureau. Il était toujours aimable, coloré et disponible pour me fournir la documentation dont j'avais besoin pour réaliser mes travaux d'études.

Comme vous le savez, Gilbert Rondeau fut le bras droit de M. Réal Caouette, du Crédit social, et un digne représentant de la circonscription de Shefford. Il ne faudrait pas oublier que ce sont les créditistes, lors de leur arrivée en cette Chambre, qui forcèrent le Parlement à adopter l'interprétation simultanée des travaux de la Chambre.

Toute sa vie, M. Gilbert Rondeau fut un homme d'action, un tribun du peuple et l'ami des pauvres. Au nom des mes collèges du Bloc québécois et des électeurs du comté de Shefford, je veux offrir à M^me^ Rondeau, à Micheline Rondeau–Parent, sa fille qui est greffière ici à la Chambre, et à ses enfants et petits–enfants, mes plus sincères condoléances.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, au nom du Parti libéral du Canada et au nom du gouvernement, je veux présenter mes vives condoléances à la famille de Gilbert Rondeau.

J'ai eu l'occasion de siéger en cette Chambre alors que M. Rondeau était député. Il a été un serviteur très actif de la population au sein d'une formation politique qui avait des racines populistes dans la province de Québec, le Crédit social.

Il a, comme le député de Shefford vient de le mentionner, été un proche collaborateur du chef du Crédit social du Canada, M. Réal Caouette. Il a, pendant de nombreuses années, servi la population de Shefford au meilleur de ses connaissances et de sa compétence. Il était jovial. Il était un excellent père de famille et je pense qu'il a tenté de bien servir la population qui lui a fait confiance à plusieurs reprises.

• (1505)

J'ai eu l'occasion d'apprécier le travail de sa fille qui, comme vous le savez, travaille ici à la Chambre des communes et qui, d'une certaine façon, continue l'oeuvre de son père qui était au service de la population. En étant au service des députés de la Chambre des communes, c'est une façon de perpétuer le travail qui avait été commencé au Parlement par son père.

Je sais aussi qu'une autre de ses filles, Nicole, a déjà travaillé à la Chambre des communes et au Sénat. C'est donc un peu, pour la famille Rondeau, une affaire de famille que le Parlement du Canada.

Je veux donc, encore une fois, exprimer à Micheline, à ses soeurs et à ses frères nos plus vives condoléances à la suite du décès de l'ancien député Gilbert Rondeau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

M. Charlie Penson (Peace River): Madame la Présidente, je me réjouis de l'examen de la politique étrangère et du commerce international du Canada. Je crois que cet exercice suscitera beaucoup d'intérêt et j'invite les Canadiens d'un océan à l'autre à participer à ce grand débat.

Le forum national qui se tiendra sous peu arrive à point nommé et est important. La guerre froide est terminée. La politique étrangère de nombreux pays est à la dérive et doit être réévaluée. Comme la situation à l'échelle mondiale a changé rapidement, la plupart des pays industrialisés examinent leur politique étrangère.

J'ai des réserves au sujet de notre politique étrangère, et plus particulièrement de l'ACDI, mais comme d'autres députés de notre parti parleront de cette question plus tard aujourd'hui, mes observations porteront surtout sur le commerce international.

Selon moi, les perspectives commerciales internationales sont synonymes de possibilités d'expansion de notre commerce avec les autres pays et de possibilités que nos entreprises bénéficient des importants accords commerciaux que nous venons de conclure.

Au nombre de ces possibilités, mentionnons l'expansion de notre commerce avec le Mexique dans le cadre de l'ALENA. Je suis impatient que le Canada commence à participer à cet accord commercial très important et aux pourparlers qui auront lieu en vue d'élargir la portée de l'ALENA. Comme vous le savez, le Chili est l'un des pays qui souhaite élargir cet accord ou y souscrire. J'encourage nos partenaires commerciaux à accepter le Chili comme partie à cet important accord commercial.

À l'heure actuelle, 80 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États–Unis. Les Américains sont nos plus importants partenaires commerciaux. Je tiens à dire que nous souhaitons qu'ils le demeurent. À mon avis, nos relations commerciales avec eux coulent de source et se poursuivront, mais je crois que nous devons aussi chercher de nouvelles perspectives commerciales.

Il en existe en Asie du Sud–Est. Cette région est actuellement en plein essor. On y prévoit un taux de croissance de plus de 8 p. 100 par année, alors que le taux prévu dans les pays de l'OCDE est inférieur à 3 p. 100. L'Asie du Sud–Est est l'une des régions du monde où le commerce est en pleine expansion.

Le Canada est très bien placé pour exporter dans cette région. Nos provinces de l'Ouest, notamment la Colombie–Britannique, ont un avantage naturel parce que le transport maritime est très économique.

Le Canada a déjà réussi à vendre certains de ses produits dans cette région du Pacifique. Le Japon est notre deuxième partenaire commercial en importance, et la Corée du Sud vient au sixième rang. Six pays de l'Asie du Sud–Est, soit Singapour, la Chine, Taïwan, Hong Kong, l'Indonésie et la Thaïlande, figurent parmi les 25 principaux marchés pour les produits canadiens. Toutefois, le total de nos exportations de biens vers ces six pays ne représente que 2,7 p. 100 de tous nos échanges. Le Canada pourrait trouver de ce côté–là d'excellents débouchés. Nous pouvons et nous devons faire mieux sur ces marchés.

• (1510)

Nous possédons une importante ressource inexploitée. Je songe au million de Canadiens d'origine asiatique. Ils connaissent la langue, la culture, les habitudes de consommation de ces pays. Ils sont au courant des normes de l'entreprise et des dispositions qui s'imposent, et ils ont souvent des parents qui vivent encore là–bas. Ces précieuses connaissances ne se trouvent pas dans les manuels, mais elles n'en sont pas moins réelles et il faut s'en servir.

Nous pourrions encourager l'étude des langues asiatiques dans nos universités et inciter nos entreprises à soutenir cet effort. Nous devrions envisager la possibilité que notre propre ministère du Commerce international engage plus de gens qui ont un bagage culturel asiatique pour profiter de ces liens naturels.

Je voudrais dire un mot des prévisions que fait l'entreprise canadienne. La Canadian Cattle Commission est un bon exemple d'organisme qui entend exploiter les marchés de cette région extrêmement riche. Elle estime que, d'ici l'an 2000, soit dans six ans seulement, les exportations vers cette région seront multipliées par douze, passant de 6 000 à 75 000 tonnes de boeuf par année.

La Commission canadienne du blé prévoit une croissance soutenue des ventes dans la même région, et la Corée du Sud achète déjà un bonne quantité de céréales fourragères.

Le Canada est un pays commerçant. Nos exportations de biens et de services assurent 25 p. 100 de notre produit intérieur brut et procurent plus de 2 millions d'emplois aux Canadiens.

La reprise en cours est alimentée par de fortes augmentations de nos exportations. Le Canada jouit d'une excellente réputation en tant que chef de file dans ce domaine. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a fait de l'excellent travail dans la prospection de nouveaux marchés. Le Canada s'est acquis cette réputation en participant à la fondation

du GATT après la Seconde Guerre mondiale et, plus près de nous, à celle du nouvel organisme de commerce international.

J'estime qu'au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international la composante chargée du commerce devrait maintenant être réduite afin d'être plus économique. Nous avons besoin d'un ministère solide pour promouvoir les intérêts canadiens à l'étranger, et c'est là un moyen que nous allons prendre pour maintenir la croissance.

Nous avons entendu le ministre parler ce matin de l'examen en cours au ministère. Je l'appuie dans cette entreprise. Je voudrais également l'inviter à faire participer davantage le milieu des affaires, le secteur privé, à notre organisation commerciale. Il faudrait tenir davantage compte des gens d'affaires.

Il faudrait faire davantage appel à des employés du ministère connaissant bien l'Asie pour promouvoir notre commerce en Asie du Sud–Est. Il faudrait songer à ouvrir des consulats commerciaux dans de nouveaux pays industrialisés comme ceux de l'Asie du Sud–Est et à adopter le mode de la coentreprise, dont il a été question plus tôt aujourd'hui, comme méthode la plus économique pour promouvoir nos intérêts à l'étranger.

Il faut remédier à certains problèmes internes afin de pouvoir devenir des exportateurs efficaces. Nous ne pouvons pas demander à nos entreprises d'exercer leur activité en ayant les mains liées derrière le dos. Si nous ne pouvons pas accorder des chances égales à nos entreprises, nos efforts seront vraiment inutiles. Nos entreprises, petites, moyennes et grandes, qui doivent percer ces marchés étrangers, ne peuvent le faire efficacement. Elles sont désavantagées par de mauvais résultats internes parce que notre gouvernement n'agit pas d'une façon responsable sur le plan de la gestion fiscale.

Les impôts doivent être réduits. Les déficits doivent être éliminés et les dépenses excessives de la part du gouvernement doivent cesser. Il faut mettre davantage l'accent sur la suppression des barrières internes au commerce. Nous devons créer un climat propice au commerce. J'estime que nous devons établir des droits de douane réalistes pour ne pas inciter nos partenaires commerciaux à les contester par suite des très importantes négociations du GATT qui viennent de prendre fin.

En conclusion, je suis certainement favorable à l'examen de notre politique étrangère, de notre politique de défense et de notre politique commerciale. Elles sont toutes examinées en même temps.

• (1515)

La constitution d'un comité mixte de la défense et des affaires étrangères pour examiner à fond ces dossiers est une bonne chose. C'est très important, vu que les politiques mises en place cette année détermineront la position du Canada à l'orée du XXIe siècle.

Selon moi, il s'agit d'un examen qui revêt une très grande importance. J'ai hâte de voir le processus se mettre en branle. J'espère que cet examen sera suivi par le plus grand nombre de Canadiens possible.

Par ailleurs, j'ai des réserves, tout comme mon collègue qui a parlé de la composition du comité mixte. Je souscris à l'idée de parcourir le pays pour faire témoigner sur place les personnes intéressées, plutôt que de les faire venir à Ottawa. Voilà un autre aspect très important de ce processus.

J'ajouterai, en terminant, que la tenue des deux examens marque une étape très importante de l'histoire du Canada. Les temps sont difficiles. Tous les pays procèdent à ce genre d'examen en raison des bouleversements survenus dans le monde, de la mondialisation des marchés, et j'espère que nous saurons relever ce défi.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, je tiens seulement à remercier le député pour l'aimable appui accordé par son parti à cet examen de la politique.

Je sais que son parti et lui éprouvent certaines réserves à l'égard d'un comité mixte avec le Sénat. Le député ne convient–il pas cependant que nombre de sénateurs pourraient nous être très utiles? Je pense aux sénateurs comme le sénateur Allan MacEachen, qui a été secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le député ne convient–il pas que certains sénateurs pourraient apporter une précieuse contribution à cet examen de la politique?

M. Penson: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de cette question très importante. Je vois là une certaine expertise.

Mon avis est qu'ils devraient présenter des mémoires au comité au même titre que les autres témoins. L'idée de leur participation ne me plaît pas parce que ce ne sont pas des représentants élus. Je pense néanmoins qu'il y a un certain avantage à faire appel à leur contribution, vu leur grande expertise et leurs connaissances. Peut–être serait–ce un moyen de s'en assurer.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Puis–je demander aux députés réformistes s'ils ont l'intention de partager leur temps, à raison de dix minutes chacun?

M. Strahl: Madame la Présidente, nos deux premiers orateurs utiliseront les 20 minutes prévues. Si nous en décidons autrement, nous vous le ferons savoir.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique)): Madame la Présidente, comme mes collègues, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) l'ont tous mentionné, le gouvernement croit qu'il est temps d'examiner notre politique étrangère, d'examiner nos intérêts internationaux, ainsi que nos capacités et nos limites à défendre ces intérêts.

J'ai écouté attentivement chacun de leurs commentaires. Je voudrais vous donner mon point de vue sur la politique étrangère du Canada, plus précisément sur ses liens avec le portefeuille dont je suis responsable en tant que secrétaire d'État pour l'Asie et le Pacifique.

En tant que secrétaire d'État pour l'Asie et le Pacifique, je dois tout d'abord conseiller le ministre Ouellet sur les questions qui touchent cette région. Je suis donc responsable à la fois de questions géographiques et de questions sectorielles, comme les questions économiques, politiques et d'aide au développement social.

Les Canadiens disent que nous devons créer des emplois et leur faire retrouver confiance dans notre économie. Nous pouvons atteindre ces deux buts grâce, en grande partie, à une reprise axée sur les exportations. À l'heure actuelle, près du quart des emplois, au Canada, sont directement liés aux exportations.

• (1520)

Les marchés asiatiques des pâtes et papiers, des télécommunications et des équipements de transport, des matériaux de construction, de l'agro–alimentaire et des produits pétrochimiques présentent des possibilités extraordinaires pour la croissance économique du Canada, tout en répondant aux besoins de nombreux pays en développement. De plus, la région de l'Asie et du Pacifique n'assure pas seulement des débouchés à nos exportations. C'est aussi une source importante de technologies, de capitaux et de compétences dont nous avons besoin pour accroître la compétitivité du Canada.

Dans une grande partie de la région de l'Asie et du Pacifique, les taux de croissance enregistrés au cours des années 80 ont été plus de deux fois plus élevés que dans les autres pays du monde. La part du revenu mondial détenue par l'Asie pourrait passer de 24 p. 100 en 1989 à 35 p. 100 en l'an 2010 et à plus de 50 p. 100 en l'an 2040.

Les entreprises canadiennes doivent se préparer à profiter des débouchés qui s'offrent à elles, sinon nous risquons en tant que nation d'assister à l'érosion des institutions qui font du Canada l'envie du monde entier.

Notre succès dépendra de notre capacité de remporter un plus grand succès sur ces marchés et d'élaborer des projets qui permettront de rendre les exportations canadiennes les plus compétitives possible. Dans le cadre de toute cette initiative, nous devrons réexaminer nos accords économiques et commerciaux bilatéraux et multilatéraux avec les pays de la région Asie–Pacifique à la lumière des changements économiques importants qui se produisent.

Il faut également tenir compte du fait qu'un élément de plus en plus important des relations commerciales et économiques du Canada avec la région Asie–Pacifique sera la mise sur pied de nouvelles institutions comme l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique. Cette organisation représente cinq des dix principaux marchés du Canada. Comme on peut le voir, il est essentiel pour la défense de nos intérêts que notre pays joue un rôle actif au sein de cette organisation.

J'ai été heureux de voir que ma première fonction officielle en tant que secrétaire d'État (Asie–Pacifique) consistait à assister au sommet de l'organisation, en novembre, à Seattle, en compagnie du premier ministre et du ministre du Commerce international.

Cette organisation est un phénomène relativement récent, de même que la croissance explosive de la région. Depuis sa création, il y a cinq ans, elle est devenue la principale tribune de la région pour discuter de la croissance régionale, de l'interdépendance économique, du renforcement du système commercial multilatéral et d'une réduction des barrières au commerce des biens et des services, ainsi qu'aux investissements. C'est aussi maintenant un véhicule important de coopération sur des questions sectorielles comme les problèmes environnementaux.

Lors de mon premier voyage à l'étranger en janvier, lorsque je me suis rendu à Hong Kong, dans le sud de la Chine, en Thaïlande et au Japon, j'ai été en mesure de discuter plus en détail de beaucoup de ces questions. Ce sont là certains des marchés les plus importants pour le Canada et qui se développent le plus rapidement. Je le répète, nous avons les compétences voulues pour répondre à une bonne partie de leurs besoins.

Il faut trouver les moyens de cibler les ressources et les programmes gouvernementaux de façon efficace, afin d'aider les entreprises canadiennes à réussir encore mieux sur le marché international. Ce qui inquiète particulièrement notre gouvernement, c'est le rôle des petites et moyennes entreprises qui peuvent être le moteur de la croissance à l'avenir, mais auxquelles il manque souvent la masse critique, les ressources financières ou les compétences techniques nécessaires pour s'implanter sur des marchés étrangers.

Le gouvernement doit faciliter l'accès de nos entreprises aux marchés de la région Asie–Pacifique. Nous avons d'excellents exemples de projets pratiques que le secteur privé et les gouvernements entreprennent conjointement.

À Hong Kong, la Chambre de commerce du Canada planifie la Semaine Canada–Hong–Kong du commerce et de l'investissement. Le thème choisi, de façon fort appropriée d'ailleurs, pour cet événement qui se déroulera à Hong Kong et à Guangzhou au début du mois de mai, est *Comment profiter de partenariats.*

• (1525)

Ce projet, que le gouvernement et l'industrie approuvent totalement, vise à favoriser les liens entre les gens d'affaires du Canada, de Hong Kong et de la Chine. En outre, il permettra aux Canadiens d'en apprendre davantage sur les occasions d'affaires en Asie.

Le ministre du Commerce international nous l'a annoncé récemment, il a entrepris, en collaboration avec le ministre de l'Industrie, de réexaminer entièrement ces questions pour s'assurer que nos petites et moyennes entreprises aient l'appui et les conditions qui leur permettent d'être concurrentielles.

On discute actuellement de divers enjeux, soit le financement des exportations et des initiatives, la distribution de données sur les marchés, la coordination des programmes gouvernementaux et la mise en commun des ressources du secteur privé. En adoptant une méthode de stimulation des échanges commerciaux plus axée sur les marchés et donnant au gouvernement un rôle de facilitateur plutôt que de meneur en matière d'exportations, nous pouvons établir nos véritables priorités en fonction des besoins du marché. Nous devons mettre au point une stratégie nationale pour exploiter efficacement le marché de l'Asie et du Pacifique. Pour concevoir une stratégie efficace, nous devons consulter les parlementaires et les Canadiens.

Toutefois, le ministère des Affaires étrangères ne doit pas s'occuper seulement de commerce international, mais aussi des questions politiques, sociales et économiques. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre Chrétien a formulé clairement la mission qu'il s'était donnée d'amener le Canada à jouer un rôle plus fort et plus indépendant, sur la scène internationale.

Le premier ministre a affirmé que, selon lui, le gouvernement devait consolider l'image du Canada, qui est réputé pour sa tolérance et son ouverture, en veillant à ce que tous les aspects de la politique étrangère reflètent ces valeurs. Le ministre des

Affaires étrangères travaille fort pour réaliser cette mission. Je suis très heureux d'avoir la chance de l'assister dans cette entreprise.

La question du développement est l'un des éléments importants de la relation qu'entretient le Canada avec les pays de l'Asie et du Pacifique. Il y a peu de temps encore, de nombreuses personnes estimaient qu'il n'existait aucun lien entre le commerce, l'aide et le développement. Or, le programme du Canada en matière d'aide au développement comporte de nombreuses facettes.

En premier lieu, l'aide accordée en vue de permettre aux sociétés de répondre aux besoins humains fondamentaux de leurs citoyens constitue un des piliers du programme canadien d'aide au développement international, mais l'aide au développement ne s'arrête pas là. L'environnement, la pacification et le maintien de la paix, le bon gouvernement, la promotion des droits de la personne et l'égalité des races et des sexes sont aussi des questions propres au développement.

L'aide au développement a été particulièrement efficace dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Par suite des progrès réalisés, les priorités du Canada en matière d'aide au développement sont passées de la planification de projets isolés à des initiatives de portée plus étendue qui permettent à des Canadiens de collaborer au développement durable des régions où ils oeuvrent.

La stratégie de ACDI en Asie et dans le Pacifique compte cinq priorités: renforcer la capacité de l'agence de soutenir le développement durable; collaborer à la solution de problèmes environnementaux nationaux, régionaux et mondiaux; promouvoir la coopération entre les secteurs privés du Canada et des pays de la région de l'Asie et du Pacifique; favoriser l'établissement de liens et de réseaux institutionnels; encourager le respect des droits de la personne et promouvoir le bon gouvernement.

Comme l'indiquent clairement ces cinq priorités, les aspects sociaux, économiques et politiques des politiques étrangères sont reliés entre eux. En tant que pays, nous en bénéficierons de considérer les choses dans une optique globale.

La semaine dernière encore, durant mon séjour au Bangladesh et au Cambodge, j'ai été témoin de la mise en oeuvre de ces cinq priorités. J'ai ensuite quitté la délégation canadienne pour me rendre à la réunion du CIRC à Tokyo. Le sigle CIRC désigne le Comité international pour la reconstruction du Cambodge. Mon voyage visait principalement à renforcer nos relations avec le Bangladesh et le Cambodge et à observer sur place les effets des programmes d'aide canadiens.

• (1530)

J'ai été très impressionné par l'ampleur de l'engagement du Canada.

Le Bangladesh est le pays qui bénéficie le plus de l'aide canadienne et en dépit de problèmes sérieux causés par la surpopulation et les agressions écologiques. Le Bangladesh a réalisé des progrès importants dans de nombreux domaines, notamment la planification familiale et l'autosuffisance alimentaire, et il a enregistré un taux de croissance économique de 4 p. 100 en 1993.

Le Bangladesh s'affranchit graduellement de l'aide étrangère puisque son budget de développement ne dépend plus qu'à 70 p. 100 des dons, comparativement à 100 p. 100 il y a quelques années.

L'engagement du Canada au Cambodge représente également une initiative de plusieurs années. Le Canada a signé l'accord de paix de Paris en 1991 et il a joué un rôle important dans la création du comité d'administration transitoire des Nations Unies, qui a préparé l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement l'an dernier.

Après plusieurs années de guerre, le Cambodge est maintenant doté d'un gouvernement élu démocratiquement, mais le Canada continue d'aider ce pays dans des domaines d'importance cruciale comme le déminage, l'aide technique et la lutte à la pauvreté dans les régions rurales. On peut difficilement imaginer un problème environnemental plus urgent que le déminage. La communauté internationale a reconnu le rôle de premier plan qu'a joué le Canada à cet égard.

Le point culminant de mon voyage a été ma rencontre avec les 13 Canadiens qui enseignent actuellement à des soldats cambodgiens comment effectuer la difficile tâche du déminage.

Comme l'expliquait le lieutenant–colonel Focsaneanu des Forces canadiennes, la population cambodgienne ne pourra reprendre le travail agricole que lorsque tous les champs auront été déminés. Le déminage est la principale opération faisant partie de l'aide au développement du Cambodge.

Les relations politiques entre le Canada et la région Asie–Pacifique sont complexes. Depuis la fin de la guerre froide, la région a évolué et elle est plus stable, plus productive et plus juste. Il reste néanmoins de grandes causes d'inquiétudes, qui pourraient donner lieu à des désaccords et à des conflits.

En dépit d'une croissance générale impressionnante, des écarts persistent. Tandis que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud–Est progressent et se distancent de tous les autres pays, la majorité de tous les démunis du monde se trouvent toujours dans la région Asie–Pacifique.

Les incertitudes compliquent tout examen des relations entre le Canada et la région en matière de politique et de sécurité.

Le progrès le plus marquant des dernières années dans la région Asie–Pacifique est la volonté grandissante de s'attaquer aux questions de sécurité et aux problèmes que risque de provoquer le recours multilatéral à des organisations telles que le processus de consultation ministérielle de l'ANASE, auquel participe le Canada.

Le processus de consultation multilatérale entre des gouvernements régionaux ne fait que commencer et il reste encore beaucoup de travail à faire avant que la région ne mette au point des mécanismes lui permettant de régler des conflits et des désaccords.

Entre–temps, on a vu apparaître des méthodes informelles de consultation auxquelles participent des universitaires, des gens d'affaires et des fonctionnaires qui agissent à titre non officiel. Des Canadiens ont été des leaders dans ces activités, notamment en créant le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord, en 1990.

Grâce au financement accordé par l'ACDI, le Canada a aussi permis la tenue de consultations sur des questions précises risquant de provoquer des conflits. Il y a notamment eu le Programme sur la mer de Chine méridionale.

Dans la région Asie–Pacifique, comme ailleurs, la sécurité coopérative ne signifie pas simplement la réduction des armements et la création d'obstacles aux ambitions militaires.

• (1535)

On ne peut jouir d'une véritable sécurité dans un monde où la faim, la pauvreté, l'injustice sociale et la dégradation de l'environnement persistent. Notre politique étrangère doit se fonder sur une optique englobant le commerce, le respect des droits de la personne, l'appui au développement social et l'institutionnalisation de gouvernements probes et transparents.

Récemment, le débat sur l'injustice sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique a atteint de nouvelles proportions. Certains ont prétendu que l'établissement d'une démocratie doit nécessairement passer au second plan pour faire place au développement économique. Je suis cependant de ceux qui croient que les deux ne sont pas absolument incompatibles.

Évidemment, il est prouvé que la libéralisation des échanges commerciaux mène à une plus grande souplesse politique et que les gouvernements qui ont ouvert leur marché au commerce international sont plus sensibles aux opinions et aux réactions des autres pays. Une société portée à l'introspection qui ne compte pas tellement sur le commerce extérieur et les investissements internationaux est moins susceptible de réagir aux inquiétudes exprimées par les étrangers.

Le commerce réduit le repli sur soi. Le commerce contribue à accroître le champ d'application du droit international et à favoriser la croissance économique nécessaire au développement et aux changements sociaux. La libéralisation des échanges tend également à multiplier les groupes d'intérêt au sein d'une société. Néanmoins, toutes les sociétés doivent résoudre le dilemme entre les droits individuels et les droits collectifs et veiller au respect des droits fondamentaux.

À cette fin, il est essentiel que notre gouvernement continue de soulever la question du respect des droits de la personne avec les pays qui, à notre connaissance, profitent de chaque occasion pour les bafouer. Bien que nous respections les traditions et les cultures des divers peuples, nous avons toujours maintenu que la meilleure garantie de stabilité et de prospérité repose sur un gouvernement à l'écoute de la population qu'il représente.

Les sujets que j'ai abordés aujourd'hui vous donnent une idée du genre de questions sur lesquelles nous devrons nous pencher dans notre examen de la politique étrangère du Canada en ce qui concerne les relations entre notre pays et ceux du Pacifique et de l'Asie. Nous sollicitons l'avis et les conseils de Canadiens de tous les horizons dans l'établissement de notre nouvelle politique et de nos nouvelles initiatives dans la région Asie–Pacifique.

L'établissement de relations économiques et commerciales fortes et efficaces avec nos partenaires de l'Asie et du Pacifique est notre premier objectif, mais nous allons continuer à promouvoir le respect des droits de la personne, l'établissement d'institutions politiques vraiment démocratiques et les objectifs du développement durable dans nos relations avec les pays de la région. En fait, il importe pour le Canada d'établir des relations économiques et commerciales fortes et efficaces avec les pays de la région. Mais, comme j'espère l'avoir bien fait ressortir, nous avons beaucoup plus à nous offrir mutuellement que de simples possibilités commerciales.

Dans le cadre de l'examen de la politique étrangère, je me propose de sonder les Canadiens sur l'élargissement de toute la gamme de nos relations avec les pays de la région du Pacifique et de l'Asie, à savoir aux plans politique, social, écologique et économique.

En tant que pays borné à la fois par l'océan Atlantique et par l'océan Pacifique, le Canada a la possibilité de s'ouvrir dans les deux directions. Je crois que le temps est venu de réaliser pleinement notre potentiel en participant à l'évolution dynamique de la région du Pacifique et de l'Asie et j'ai hâte d'entendre les Canadiens sur la meilleure façon d'atteindre ce but.

Dans la région du Pacifique et de l'Asie, le Canada doit relever un certain nombre de défis très importants. Nous devons continuer à établir des relations commerciales avantageuses et nous devons aussi nous efforcer de promouvoir l'établissement de liens bilatéraux aussi bien que multilatéraux. Nous devons continuer à appuyer le développement économique et social de la région, tout en en respectant la diversité culturelle, et nous devons tirer parti de nos avantages «humains» naturels pour réaliser ce potentiel énorme.

• (1540)

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir très bien décrit un immense marché et une population incroyable. Depuis certaines années, bien sûr, il y a des efforts très louables entre le Canada et l'Asie–Pacifique.

Je viens d'un comté rural et nous faisons ce qu'on appelle chez moi des baguettes chinoises. On a pris une certaine part du marché, mais nous avons énormément de difficultés à percer ce marché–là. Nous avons du bois en quantité. Mon collègue a parlé tantôt des pâtes et papiers et dans ma région nous avons de telles usines.

Ma question est la suivante: Quelles sont les grandes difficultés à percer ce marché? On sait très bien dans ma région que les rapports sont très faciles avec les États–Unis et l'Europe. Mais beaucoup de personnes qui se sont rendues en Asie en sont revenues je ne dirais pas déçues, mais en mentionnant que c'était un peu lent.

Quelles sont les difficultés à surmonter afin d'obtenir une part de ce marché qui est très grand et, d'autres part, sachant que les multinationales peuvent se payer du personnel pour faire du lobbying et que c'est plus facile pour elles, comment une petite entreprise peut–elle arriver à obtenir une part de ce marché?

[*Traduction*]

M. Chan: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. J'ai entendu le genre de plaintes dont il fait état partout

au Canada lorsque j'ai enquêté sur les problèmes auxquels sont confrontés les industriels canadiens.

Je sais très bien de quoi parle le député lorsqu'il décrit les problèmes des petites et moyennes entreprises. Cependant, la question revêt plusieurs facettes. Tout d'abord, beaucoup de pays d'Asie ne se sont pas encore dotés de lois sur le commerce. Ils ont une culture différente. Ils ont aussi des façons différentes de faire des affaires. De plus, en raison des barrières linguistiques et autres, les gens d'affaires canadiens qui veulent percer sur les marchés des pays de la région de l'Asie et du Pacifique éprouvent habituellement énormément plus de difficulté qu'en Europe ou en Amérique du Nord. C'est pourquoi seules les grandes entreprises ont réussi ces derniers temps à faire des affaires dans la région.

Cette situation explique aussi pourquoi il est si important dans nos rapports officiels avec ces pays de faire la promotion du développement social et d'un développement économique qui les aidera à se doter de systèmes de gouvernement ouverts et efficaces.

Cependant, pour le moment, nous devons encore faire la promotion des échanges au nom de nos petites et moyennes entreprises. Présentement, le ministère cherche à mettre sur pied un système officiel qui faciliterait l'accès aux marchés pour ces entreprises. Dans certains cas, elles peuvent se payer un voyage dans la région de l'Asie et du Pacifique, mais elles ne sont pas nécessairement en mesure de soutenir l'effort.

Nous croyons que les délégations commerciales de nos missions officielles et des structures plus permanentes nous permettraient d'aider les petites et moyennes entreprises. Nous tentons aussi d'attirer des délégations commerciales des pays de l'Asie et du Pacifique à venir au Canada et à convaincre divers pays d'accueillir nos propres délégations. En établissant des contacts entre des gens d'affaires des deux côtés de l'océan, en les aidant à s'associer et à lancer des entreprises conjointes, nous espérons faciliter les échanges commerciaux.

• (1545)

Puisque nous commençons à peine à explorer les marchés asiatiques, nous avons encore beaucoup de travail. Le monde des affaires a déjà fait beaucoup par lui–même. Maintenant que le gouvernement s'est engagé à apporter une aide, nous pouvons nous attendre à des progrès réels dans un proche avenir.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de ses remarques. Je suis essentiellement d'accord avec ce que le député a dit plus tôt lorsqu'il a signalé que notre prospérité future dépendra à la fois de notre accès aux marchés étrangers et de notre capacité d'attirer les investisseurs étrangers au Canada. Les récentes négociations du GATT nous donnent accès à ces marchés. C'est une bonne décision. L'approbation de l'ALENA est également une bonne décision.

Un des ministres qui rend compte au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a mentionné qu'il ne fait pas de distinction entre les affaires étrangères et le commerce international. Les deux sont presque indissociables à bien des égards, et cela fait partie des choses que nous allons examiner au cours des prochains mois.

Comme le député s'intéresse également depuis longtemps à la question des droits de la personne, j'aimerais savoir s'il croit qu'il devrait y avoir un lien entre le respect ou le non–respect des droits de la personne et le commerce international.

M. Chan: Madame la Présidente, je veux remercier le député de l'intérêt qu'il porte à la relation entre les droits de la personne et le commerce.

Il ne faut pas employer une méthode uniforme en ce qui concerne les droits de la personne. La méthode à utiliser dépend de la relation entre les deux pays et aussi de la situation qui existe dans un pays en particulier. Dans certains cas où le gouvernement d'un pays n'est pas disposé à dialoguer ni même à s'ouvrir pour établir des relations commerciales, nous devons adopter une méthode fort différente.

Cependant, dans bien des pays de la région de l'Asie et du Pacifique, par exemple en Chine et en Indonésie, le gouvernement en place est disposé à dialoguer au sujet des droits de la personne et à libéraliser son économie, et il y a beaucoup d'échanges culturels et sociaux qui se font, notamment grâce aux universitaires. C'est grâce à ce genre d'échanges qu'on arrive à sensibiliser les dirigeants de ces pays aux préoccupations de la communauté internationale.

Le développement du commerce avec ces pays les aide à se tailler une place sur la scène internationale. Il les amène à participer aux institutions internationales. Il leur permet de participer aux mouvements internationaux de défense des droits de la personne et, du même coup, les encourage à répondre aux critères imposés par la communauté internationale à cet égard.

Nous nous servons donc du commerce pour encourager ces pays à participer. C'est là un des points. L'autre point c'est que, grâce au commerce, nous pouvons aider au développement économique du pays. Si le pays améliore sa position économique, cela pourra contribuer à le sensibiliser davantage à la question des droits de la personne et ainsi de suite.

Je vois toujours le commerce comme un moyen d'aider les pays à se développer. Pour moi, ces deux questions ne s'excluent pas mutuellement. Nous pouvons avoir des relations commerciales avec un pays tout en contribuant à promouvoir le respect des droits de la personne dans ce pays. J'espère que j'ai répondu à la question du député.

• (1550)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que je prends la parole aujourd'hui dans le but de commenter la motion du gouvernement. Le ministre des

Affaires étrangères demande aujourd'hui à la Chambre des communes de se joindre au Sénat pour constituer un Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat afin d'étudier la politique étrangère du Canada, y compris les questions de commerce international et de l'aide étrangère.

Madame la Présidente, permettez–moi de dire quelques mots en ce qui concerne ce comité. Que nous fassions une étude de la politique étrangère du Canada, du commerce international et de l'aide étrangère, je suis très heureux et fier de pouvoir en discuter parce que je considère que c'est un domaine très important. Par contre, que le gouvernement nous impose de constituer un Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, je suis tout à fait contre.

D'ailleurs, j'aurai le plaisir d'appuyer la motion du Parti réformiste selon laquelle le Sénat ne devrait pas faire partie de ce comité et je m'explique. Les Québécois et Québécoises ne croient plus en la raison d'être des sénateurs et des sénatrices et de la Chambre haute et en leur crédibilité. Les Québécois et Québécoises pensent qu'ils ne représentent plus la réalité fondamentale de la population, puisqu'ils sont décrochés de la réalité.

Constamment, les gens de Longueuil que je rencontre me demandent toujours quand on parle de budget: «Quand allez–vous fermer ce Sénat inutile?». Quatre–vingt–cinq à 90 p. 100 de la population de Longueuil appuie l'abolition du Sénat, ceci pour vous dire que la crédibilité n'est pas très grande. C'est pour ces raisons que je souhaite que le Sénat ne fasse pas partie de ce comité.

Les Québécois nous ont élus très majoritairement au Québec. Cinquante–quatre députés du Bloc québécois, vingt libéraux et un du Parti progressiste–conservateur ont été élus au Québec. Cette majorité éclatante et écrasante et la volonté des Québécois et Québécoises d'abolir le Sénat me signifient que je dois dire aujourd'hui être opposé à ce que le Sénat fasse partie de ce comité.

Le gouvernement crée un ou des comités mixtes, et c'est la deuxième fois que nous avons un comité mixte, le premier étant celui de la défense qui a été créé il y a quelques semaines, et maintenant c'est le comité des affaires extérieures. Quel est le but du gouvernement? Que recherche–t–il? J'en suis venu à la conclusion que le gouvernement veut diluer le droit de parole des Québécois et des Québécoises. En réduisant le nombre de députés à ce comité, parce que si on y ajoute des sénateurs, par le fait même, on doit diminuer la proportion de la représentation des députés du Québec, qui devrait se situer à environ 25 p. 100, mais qui ne sera que de 10 p. 100. Cela veut dire qu'on dilue le pouvoir des Québécois dans ce comité. À mon avis, c'est un affront que l'on fait à la population du Québec, un affront que l'on fait aussi à la population qui a élu le Parti réformiste.

Je déplore cette ingérence des sénateurs et des sénatrices dans nos affaires. Le Sénat n'est–il pas là pour réviser les projets de loi et pour faire des recommandations ou des amendements? Les Québécois vont se sentir encore une fois trompés par cette entreprise fédéraliste dominatrice. Pour ces raisons, je vais appuyer la motion du Parti réformiste selon laquelle le Sénat devrait se retirer de ce comité.

• (1555)

Que le gouvernement souhaite reviser la politique étrangère du commerce international et de l'aide internationale, cela m'apparaît une excellente initiative pour plusieurs raisons. La première, parce que le monde qui nous entoure est en perpétuel changement.

Regardons ensemble ce qui se passe au niveau de la Communauté économique européenne, ce qui s'est passé en URSS, la nouvelle entente, l'ALENA, ici en Amérique du Nord, la réunification de l'Allemagne et l'Asie de l'Est. Cela modifie considérablement les perspectives en relations internationales. De nouvelles réalités économiques, c'est–à–dire la mondialisation des échanges, de nouvelles politiques, de nouvelles structures démocratiques sont en train de s'installer dans le monde. Des priorités se démarquent aussi dans les droits de la personne: les valeurs démocratiques, la politique de vie et de la protection de l'environnement. De nouveaux défis se présentent, de nouveaux intervenants, des incertitudes, une interdépendance encore plus complexe. En tant que député du Québec et citoyen du Canada, il m'apparaît particulièrement important de réévaluer notre position pour être en mesure de relever ces défis. Quels sont ces changements, quels sont ces défis?

D'abord, je vais vous parler de la situation en Europe. Depuis une trentaine d'années, les Européens essaient de se regrouper. Tout en demeurant des pays très souverains, tout en conservant leur langue et leur culture, ces pays essaient, bien sûr, de créer une meilleure intégration économique et prennent des moyens comme l'élimination des barrières commerciales, la concertation politique et de nouvelles infrastructures. Comme on l'a vu dernièrement, pour pouvoir mieux communiquer en Europe, on a décidé de creuser le tunnel sous la Manche, ce qu'on doit prendre en considération comme quelque chose de très sérieux dans l'unification et le travail en commun des pays souverains de l'Europe qui ont décidé de vraiment avancer. Mais comme vous le voyez, ce n'est pas simple. Cela fait 30 ans qu'on le fait, mais il reste quand même que, comme Canadiens, nous devons prendre ces faits en considération.

Regardons un peu aussi la réunification de l'Allemagne. J'ai eu le bonheur et le privilège d'être en Allemagne environ une semaine après que le mur fut tombé, et je peux vous assurer que ce fut, comme certainement vous vous en souvenez, tout un événement. Les Allemands se sont retrouvés un peu plus fiers, un peu plus heureux de se retrouver, parce que ces familles–là avaient été divisées après la guerre de façon très cavalière. Alors, j'ai été tout à fait étonné de voir qu'après seulement quelques semaines que le mur fut tombé les Allemands ont décidé de réunifier l'Allemagne. On doit être fier aujourd'hui de les voir s'unir et de faire une grande nation et une puissance intéressante pour le développement économique de l'Europe.

Par contre, on doit, nous, comme Canadiens, prendre en considération que les Allemands investissaient beaucoup au Canada, particulièrement à Montréal, dans les immeubles ou ailleurs. Alors, maintenant, où vont–ils concentrer leurs investisse-

ments? Probablement qu'ils vont investir davantage en Allemagne de l'Est. Le comité devra donc prendre cela en considération.

L'Europe de l'Est, cela inclut bien sûr l'Allemagne de l'Est, où des changements importants sont arrivés. D'abord, un virage économique: l'économie qui était dirigée est abandonnée et est maintenant devenue une économie de marché. On doit prendre aussi en considération tous ces pays qui sont devenus souverains et qui ont changé leur façon de s'administrer, c'est–à–dire avec la démocratie et avec aussi des marchés libres.

• (1600)

Je pense que le plus important de tous les grands changements survenus depuis les dernières années, particulièrement dans les années 1990, est le démantèlement de l'URSS. D'abord parce que cela signifiait la fin de la guerre froide.

Vous savez, pendant plusieurs années, chaque jour, chaque semaine, on s'inquiétait de tout ce qui survenait dans le monde par rapport à ces deux grandes puissances qu'étaient l'URSS et les États–Unis. Cela créait des conflits un peu partout dans le monde et on peut considérer que maintenant, puisque l'URSS n'existe plus, les grands conflits sont presque éliminés.

Mais il faut tenir compte du fait que ces 300 millions d'individus étaient répartis dans environ une quinzaine de républiques qui sont maintenant devenues des pays souverains. Les mouvements d'affirmation nationale de la Russie, de l'Ukraine et des pays baltes font en sorte que ces pays, devenus souverains, ces peuples qui se reconnaissent maintenant vont définitivement mieux s'épanouir, mieux réussir. Il faudra donc que nous, comme Canadiens et Québécois, soyons bien avisés et bien préparés à faire face à ces changements très importants.

On ne parlera jamais assez de tous ces changements, de ces bouleversements si importants. Je pense que la plupart des gens se sont demandé ce qui allait se passer dans le monde lorsque l'URSS a décidé de laisser les pays devenir libres et s'épanouir à l'intérieur de leur population, de leur culture. Ces changements concernent, bien sûr, l'économie. Avant, c'était le gouvernement qui dirigeait l'économie de A à Z. Les gens n'étaient pas habitués à prendre des initiatives, alors qu'aujourd'hui on vit dans un marché libre.

Pendant une centaine d'années on a dirigé l'économie, d'en haut, et tout à coup on laisse le peuple dans un marché libre. Imaginez les changements qui surviennent et les problèmes que les gens rencontrent. Cela crée des difficultés d'adaptation, et on le constate par les changements qui s'effectuent, principalement en Russie. C'est inquiétant pour les gens qui y vivent, mais c'est aussi inquiétant pour nous qui essayons de collaborer avec eux.

En ce sens, cela devient très délicat au niveau économique de même qu'au niveau politique. Il n'est pas certain que les Russes accepteront de passer du système communiste au système libéral, ou au système de libre entreprise. Il se peut qu'il y ait des problèmes et de l'instabilité pour encore plusieurs décennies. Cela rend la situation des Canadiens un peu difficile, à savoir comment traiter avec eux. C'est dans ce sens–là, je pense, que le comité devra se pencher très sérieusement sur nos relations avec les ex–pays de l'URSS.

Il y a aussi l'Asie–Pacifique. En Asie–Ppacifique, on voit particulièrement le géant japonais, devenu une puissance économique mondiale, réussir à s'imposer avec énormément de succès dans tous les marchés du monde. Il se voit aujourd'hui dans l'obligation de redéfinir ses relations avec ses partenaires commerciaux en Occident.

On voit aussi la Corée du Sud, Taiwan, Hong–Kong, Singapour, les quatre dragons de l'Asie du Sud–Est, comme on les appelle, qui constituent, avec le Japon, les piliers du développement économique dans la région et de sérieux compétiteurs à l'échelle internationale. Nous aurons aussi à composer avec ces gens, ces pays.

• (1605)

Arrêtons–nous un peu pour penser à un pays qu'on a tendance parfois à oublier, mais qui a une population nettement supérieure à tous les autres pays du monde, il s'agit de la Chine.

La Chine est un pays complexe, avec une population de 1,2 milliard de personnes. Elle vit également des changements très importants. Depuis quelques années, on assiste à un important virage économique. L'an passé, la Chine a eu une croissance économique de près de 15 p. 100, en comparaison avec le Canada, qui a une croissance d'environ 1,5 p. 100.

Avec le développement de l'économie de marché, la Chine est en voie de devenir une puissance économique. Certains prédisent que la Chine sera au premier rang des puissances économiques mondiales dès le début de la prochaine décennie. Cela nous avise, comme Canadiens, que nous devrons rajuster nos relations avec la Chine.

J'ai eu le privilège de me rendre au Japon et aux Philippines au mois de janvier dernier où j'ai pu faire certaines observations. J'ai assisté au Forum annuel des parlementaires d'Asie–Pacifique où environ 14 pays étaient représentés. Les grandes discussions, bien sûr, portaient sur la façon dont ces pays vont s'unir et créer, eux aussi, une espèce de pacte ou de libre–échange entre pays d'Asie. Aussi, ils ont des difficultés à comprendre ou à accepter que l'Amérique du Nord se soit unie dans un libre–échange. Cela leur fait peur. Ils veulent aussi avoir leur pacte économique, comme l'Europe, l'Amérique et l'Asie, bien sûr. Les pays de l'Asie, particulièrement ceux de l'Asie–Pacifique et de l'Asie de l'Est ont commencé à tenir des débats et à discuter en vue de créer leur propre pacte économique.

Nous avons aussi observé ce qui se passe actuellement en Asie. Ce sont des pays dynamiques où les gens sont intelligents, instruits et veulent réussir. Et je peux vous dire que la croissance économique de ces pays est assez remarquable. Encore une fois, on devra surveiller de près pour être bien positionnés à l'avenir pour être bien capables d'échanger avec eux, de se développer ensemble et de profiter de leurs connaissances et de leur savoir autant qu'ils pourront profiter des nôtres.

Prenons l'exemple de la situation en Amérique du Nord. En ce qui nous concerne, en Amérique du Nord, nous avons fait des pas de géant, afin d'être en mesure de composer avec la mondialisation de l'économie. Le fait marquant est sans aucun doute l'ALENA, qui nous offre la possibilité de nous intégrer dans un marché nord–américain, un des marchés les plus importants du monde, où environ 350 millions de personnes y vivent.

Particulièrement pour nous du Québec, je peux vous dire que le libre–échange nord–américain est très important parce qu'à Montréal, par exemple, si on fait un cercle alentour de Montréal, on se rend compte que dans un cercle de 1 000 kilomètres, il y a 100 millions de population, 100 millions de consommateurs, les meilleurs consommateurs du monde. Alors, il faut s'imaginer que la ligne qui sépare les États–Unis et le Québec doit être éliminée le plus rapidement possible pour qu'on puisse être capables de vendre nos produits. On pense très sincèrement que ce sont toujours les plus petits pays et non les grands qui gagnent dans les ententes commerciales, parce que les plus petits, souvent, ont des plus petites entreprises, et les petites entreprises peuvent doubler leur production sans que personne ne s'en aperçoive. C'est comme ça que le Québec va en profiter.

Alors, j'ai été heureux de parler de cet important sujet des affaires internationales, et je serai très actif au sein de ce comité pour que le Québec particulièrement soit bien positionné pour faire face à cette économie mondiale, à ces marchés qui sont de plus en plus ouverts. Je suis convaincu que nous réussirons ensemble, nous, députés intelligents qui représentons ce comité.

• (1610)

Mme Maud Debien (Laval–Est): Madame la Présidente, je ne sais pas s'il faut se réjouir de débattre aujourd'hui la motion déposée par le gouvernement visant à créer un comité mixte pour examiner la politique étrangère du Canada. Entendons–nous bien. D'une part, nous sommes satisfaits de pouvoir enfin discuter en cette Chambre des orientations de la politique étrangère canadienne. Nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir un débat d'idées et que les parlementaires puissent s'exprimer sur la pertinence des actions passées et à venir du gouvernement canadien à l'étranger.

Les objectifs et les politiques du gouvernement canadien en matière de diplomatie, d'aide extérieure, de sécurité et de commerce international, pour ne nommer que ceux–là, nécessitent effectivement une réflexion. Le Bloc québécois croit qu'une révision d'ensemble de la politique étrangère canadienne est opportune.

D'autre part, la formation du comité mixte que nous propose le gouvernement nous laisse songeurs. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international remplit déjà, nous semble–t–il, le rôle et les mandats que l'on veut maintenant confier au nouveau comité mixte. Le comité permanent peut convoquer des témoins, exiger la production de documents et de dossiers, retenir les services de spécialistes, se déplacer pour recueillir des informations jugées nécessaires et formuler des recommandations sur la politique étrangère canadienne.

Pourquoi alors créer un comité mixte ayant les mêmes fonctions et les mêmes tâches que celles dévolues au comité permanent? Est–ce que le gouvernement se rend compte qu'il alourdit non seulement le processus de prise de décisions, mais également la mise en place de sa politique internationale, et qu'il prend ainsi le risque de rendre le comité moins efficient?

Quant à la présence des sénateurs au comité de révision de la politique étrangère, nous croyons, comme l'a souligné le chef de l'opposition, que ce sont les élus qui doivent définir les grandes orientations d'une politique étrangère. Les membres de l'autre Chambre ne sont pas élus et ne représentent personne.

Évidemment, on pourrait aussi parler de gaspillage et de dédoublement, mais je me rends compte que ce n'est pas un comité de plus qui va ébranler les colonnes du temple bureaucratique et du gaspillage. Peu importe, en cette période de restrictions budgétaires, le gouvernement aurait pu éviter cette duplication de comités.

Autre chose, l'opposition officielle s'interroge sur le fait que le gouvernement canadien a déjà entrepris une révision de la politique de la défense nationale avant même de baliser sa philosophie d'intervention sur la scène internationale. Les liens sont trop étroits entre la politique étrangère et la politique de défense pour que des comités fonctionnent de façon parallèle. Espérons toutefois que ces deux comités mis sur pied par le gouvernement pourront se concerter le plus rapidement possible. Je rêve sans doute!

Quoi qu'il en soit, je pourrais élaborer encore longuement sur ce sujet mais je vais surtout profiter de l'occasion qui m'est accordée pour aborder des thèmes spécifiques de la politique étrangère canadienne.

Comme je l'ai souligné précédemment, une révision en profondeur de la politique étrangère nous semble nécessaire. Au fil des ans, le Canada s'est taillé une réputation qui, dit–on, fait l'envie de plusieurs. Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi et chercher à savoir si l'on peut espérer autant de succès en poursuivant sur la même voie ou s'il faut réorienter nos façons de faire.

• (1615)

Trois domaines ont permis au Canada d'obtenir cette réputation enviable sur la scène internationale, à savoir: la participation des troupes canadiennes aux missions de maintien de la paix, l'effort en matière d'aide au développement et, plus récemment, la contribution au respect des droits humains et des droits démocratiques.

La notoriété canadienne dans ces champs d'intervention risque toutefois d'être menacée. Par exemple, le Canada s'était fixé comme objectif de consacrer 0,7 p. 100 de son produit intérieur brut à des programmes d'aide au développement. La réalité actuelle fait en sorte que le gouvernement a effectué à ce chapitre une série de coupures qui a réduit sa participation à 0,4 p. 100 de son PIB. Dès son retour au pouvoir, le gouvernement libéral a poursuivi la même politique que les conservateurs en proposant une coupe supplémentaire de l'ordre de 2 p. 100 dans le budget de l'Aide internationale pour la prochaine année.

Au train où vont les choses, madame la Présidente, la renommée de générosité du Canada que nous avons acquise auprès des pays les plus pauvres risque de disparaître, ou à tout le moins de s'amenuiser. Malgré son énorme problème de finances publiques, le Canada demeure l'un des pays les plus riches. Le Bloc québécois ne croit pas que c'est en s'attaquant aux plus pauvres de la planète que nous réglerons les problèmes actuels. Le rôle du gouvernement du Canada devrait être, entre autres, dans le cadre de la révision de sa politique, de s'assurer que les sommes consacrées à l'aide se rendent vraiment aux populations les plus démunies.

Comme le soulignait aussi le dernier rapport du vérificateur général du Canada, l'aide canadienne n'est pas très efficiente, ni

efficace. Le Canada doit préciser ses objectifs et ses priorités en matière d'aide et s'assurer que ceux–ci sont atteints aux meilleurs coûts possibles.

Nous de ce côté–ci de la Chambre ne croyons pas que des exemples de gaspillage de fonds doivent justifier un retrait de l'aide. Il faut améliorer le processus, conserver et même accroître l'aide aux pays pauvres parce que les besoins sont toujours aussi pressants. Malgré les efforts consentis, la situation des pays les moins nantis ne s'est guère améliorée.

Comme le rappelait ce matin le ministre des Affaires étrangères, l'écart des richesses s'est même au contraire accru entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud. Endettement excessif, surpopulation, pauvreté, exploitation abusive des ressources naturelles, éducation déficiente, mortalité infantile élevée, espérance de vie diminuée caractérisent toujours le quotidien de ces pays.

La Banque mondiale, par exemple, nous indique que la dette extérieure de l'ensemble des pays en développement est passée de 62 milliards de dollars en 1970 à 1 703 milliard de dollars en 1992. Ce sont souvent les grands financiers et les multinationales qui bénéficient le plus d'une telle situation. Ces entreprises peuvent tirer profit des conditions extrêmement difficiles des pays pauvres en surexploitant les ressources humaines et naturelles. Quant aux pays pauvres, ils ne font que s'enliser dans une spirale de pauvreté et de misère.

L'une des plus dramatiques illustrations de cette misère est le problème de la surpopulation. Le taux de croissance de la population atteint 2,9 p. 100 annuellement en Afrique, comparativement à 1,1 p. 100 en Amérique du Nord et 0,3 en Europe. L'indice de fécondité est donc beaucoup plus élevé en Afrique qu'en Amérique du Nord et qu'en Europe. Quatre–vingt–quinze pour cent de l'accroissement de la population mondiale est imputable aux pays en développement.

Il y a 1,18 milliard d'habitants dans les pays industrialisés, comparativement à 4,3 milliards dans les pays en développement.

• (1620)

Les projections pour l'an 2025 indiquent que la population des pays en développement augmentera de 3 milliards d'habitants pour se situer à plus de 7 milliards. Les pays les plus riches, eux, verront leur population s'accroître de 0,15 milliard d'habitants pour s'établir à 1,35 milliard de personnes.

C'est la région de l'Afrique subsaharienne, région déjà la plus pauvre du globe, qui connaîtra la croissance démographique la plus élevée. Une explosion démographique est également prévue dans les pays islamiques et pourrait avoir pour effet d'exacerber les problèmes inhérents à la modernisation politique et économique.

Cet accroissement rapide de la population mondiale dans les pays les plus pauvres entraîne aussi trop souvent davantage de pauvreté et de surexploitation des richesses naturelles. Si les projections s'avèrent exactes et que la population mondiale double au milieu du XXI^{e} siècle et atteint 10 milliards, l'expansion de l'économie devra augmenter de 5 à 10 fois pour répondre aux besoins. Ce qui est de bien mauvais augure pour l'environnement mondial.

Les conditions de santé et d'hygiène de ces pays pauvres sont également inquiétantes. Malgré les efforts déployés, l'espérance de vie d'un jeune Nord–Américain est supérieure de 23 ans par rapport à celle d'un jeune Africain. En 1970, ce même écart se chiffrait à 25 années d'espérance de vie de plus pour un Nord–Américain.

Rappelons–nous également que 14 millions d'enfants meurent chaque année des suites de la pauvreté, de la maladie et de la malnutrition. De plus, la maladie du SIDA risque d'avoir un effet sur le processus de développement et d'anéantir plusieurs années d'aide. Sur les 10 millions de cas de séropositivité estimés dans le monde, plus de 65 p. 100 se trouvent en Afrique. Sans notre aide, les pays en développement ne pourront relever le défi d'enrayer la propagation du virus et faire face aux conséquences de cette terrible maladie. Le Canada doit jouer un rôle de leader dans la stratégie de résolution de ce problème.

Nous devons également rappeler que l'enrichissement des pays pauvres est hautement souhaitable, autant pour le bien–être des populations du Sud que pour nous–mêmes. Nous bénéficions largement de l'accroissement des revenus dans ces pays. L'Institut nord–sud estime que, durant les années 1980, la chute du pouvoir d'achat des pays en développement aurait privé le Canada de 180 000 emplois. L'aide au développement ne peut plus être considérérée comme une simple dépense, ce pourrait être également un investissement.

Par ailleurs, en 1986, le Rapport Winegard rappelait que l'aide canadienne était trop liée à des intérêts diplomatiques ou commerciaux et pas suffisamment sur le développement efficace des pays pauvres. Le même rapport soulignait également que l'aide publique au développement devait avoir comme premier objectif le développement des ressources humaines des pays les plus défavorisés et que cette aide soit concentrée dans les pays étant les plus nécessiteux. Une recommandation proposait de confirmer aussi cet objectif d'aide aux plus pauvres dans un mandat législatif.

Le document de la stratégie canadienne de 1988 intitulé *Partageons notre avenir* a tenté de répondre aux demandes du Rapport Winegard sans que la réorientation fondamentale souhaitée ne soit opérée, les principales raisons de l'échec, semble–t–il, étant les coupures budgétaires opérées à la même époque et l'incapacité de l'ACDI de devenir un véritable organisme d'aide aux pauvres, trop préoccupée qu'elle était à porter attention à l'influence politique et bureaucratique.

• (1625)

Malgré les discours et les documents gouvernementaux, l'aide publique n'est toujours pas accordée aux pays, aux régions et aux gens les plus pauvres. On estime à moins de 10 p. 100 du budget de l'Aide canadienne au développement la part qui est consacrée aux domaines prioritaires que sont les soins médicaux, l'enseignement de base et les services d'eau et d'hygiène. À titre de comparaison, souvenons–nous que 62 p. 100 de l'argent consacré à l'aide est dépensé ici même au Canada.

Le gouvernement libéral qui souhaitait une plus grande transparence dans l'élaboration et la mise en place de la nouvelle politique étrangère canadienne nous a mis, lors du dépôt du

dernier Budget, devant un fait accompli. En effet, le ministre des Finances a annoncé le 22 février dernier que l'aide canadienne serait réduite de 400 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Les Québécois et les Canadiens seront donc appelés à un questionnement important. Voulons–nous continuer à jouir de notre enviable renommée sur la scène internationale? Obnubilés par nos problèmes, avons–nous perdu toute forme de compassion pour les plus démunis de la terre?

Le géocentrisme, qui semble plaire à certains, ignore la dépendance qui existe entre nations riches et pauvres. L'interdépendance est particulièrement remarquable lorsqu'il est question de paix, d'environnement et d'explosion démographique. Si nous cessons aujourd'hui de faire preuve de solidarité humaine et retirons ainsi graduellement notre aide, ce sont des problèmes beaucoup plus considérables que nous risquons d'affronter demain.

J'aimerais élaborer quelque peu sur l'épineuse question de l'environnement mondial. Depuis 1972, les questions environnementales ont été portées sur la scène mondiale à Stockholm, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. En 1983, l'Assemblée générale de l'ONU a créé la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, chargée d'enquêter sur les principaux problèmes d'environnement et de développement et d'élaborer des propositions permettant une plus grande coopération internationale dans ce domaine.

La Commission Brundtland, comme on l'appelle, a déposé son rapport en 1987, intitulé *Notre avenir à tous*. Ce rapport a souligné, une fois de plus, l'urgence d'agir à l'échelle planétaire. Il nous rappelait que la terre se désertifie à raison de six millions d'hectares par an, que 11 millions d'hectares de forêt tropicale sont détruits annuellement, qu'il est possible qu'au cours des 50 dernières années le réchauffement de la terre ait été aussi considérable que durant les 10 000 années qui ont précédé, que l'utilisation du carburant s'est multipliée par plus de 30 au cours du siècle dernier.

Le même rapport en arrivait à la conclusion qu'il fallait favoriser le progrès humain de façon durable et soutenue. Ainsi est né le concept de ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable, c'est–à–dire répondre aux besoins actuels sans hypothéquer ceux du futur.

Depuis ce temps, le Canada a signé cinq ententes environnementales internationales lors du Sommet de la Terre à Rio en juin 1992. Le Canada doit poursuivre ses efforts de promotion du développement durable sur la scène internationale.

J'aimerais en terminant, madame la Présidente, aborder une autre question rapidement, intimement liée d'ailleurs à toutes les précédentes. Il s'agit de la protection des droits humains dans les pays pauvres et en voie de développement où le Canada intervient par le biais de son aide ou par la voie de ses relations commerciales. Les droits de la personne comportent plusieurs facettes dont les principales relèvent des besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'habitation, la santé et l'éducation. Dans plusieurs pays, nous sommes loin du compte.

Le Canada figure au nombre des pays très actifs dans le dossier des droits humains, et nous souhaitons qu'il le demeure.

Le ministre des Affaires étrangères, ce matin, nous a fait partager un beau rêve, celui d'un monde, et je le cite presque textuellement, «où il n'y aurait plus d'arsenaux, de famine, de pillage économique et où les enfants iraient à l'école, auraient un toit et mangeraient à leur faim.»

• (1630)

Je voudrais partager le rêve du ministre, hélas les moyens avancés lors de la parution du Budget des dépenses m'ont faite vite revenir sur terre.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos de ma collègue selon qui la réputation du Canada dans le monde serait menacée. Dans ses arguments, elle a parlé de la reconnaissance de la triple contribution apportée au monde par le Canada en matière d'aide étrangère, de maintien de la paix et de respect des droits de la personne.

Elle s'est ensuite contentée d'aborder un de ces trois thèmes en faisant clairement comprendre que c'est parce que nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif de 0,7 p. 100 du PIB au chapitre de l'aide étrangère que nous risquons de voir notre réputation gravement compromise.

Je me permettrai de rappeler à la députée que nous ne le cédons à personne dans le monde aujourd'hui quant à nos efforts de maintien de la paix. Nous devons en être très fiers comme nous le sommes sûrement tous. Au chapitre des droits de la personne, là encore, le Canada tient un discours éloquent et se fait le champion d'un meilleur respect des droits humains aussi bien ici au Canada, comme nous le constatons jour après jour dans les réponses du ministre de l'Immigration qui nous reproche de ce côté–ci de la Chambre de ne pas bien accueillir les immigrants au Canada, de même que dans nos efforts pour encourager d'autres gouvernements à respecter les droits de la personne quand ce n'est pas le cas dans leur propre pays. Il y a quelques jours à peine, j'ai évoqué ici à la Chambre la situation dans l'État du Chiapas, au Mexique, dont beaucoup de Canadiens se préoccupent.

La députée a fait allusion à ces trois points. Elle a fustigé le gouvernement en disant que notre aide internationale équivalait à 0,4 p. 100 seulement du PIB et que cela ternissait notre réputation dans le monde. Elle a ensuite parlé de l'interdépendance entre les pays, ce qu'on pourrait appeler le supranationalisme.

Je m'en réjouis et je suis certainement d'accord avec ce qu'elle pense à cet égard. Il est cependant étonnant d'entendre cela de la part de la représentante d'un parti dont le programme politique préconise un retour au nationalisme mesquin du XIX^{e} siècle voulant qu'une nation ne repose que sur le principe que ceux qui parlent une même langue doivent constituer en eux–mêmes une nation, un parti qui cherche à ruiner une nouvelle expérience de nationalisme que représente notre Confédération, un néo–nationalisme que Macdonald et Cartier ont eu, de concert avec de

nombreux autres Canadiens, le projet de mettre en oeuvre dans notre grand pays.

J'ai écouté avec intérêt la députée et le chef de son parti plus tôt aujourd'hui. Leurs arguments fondés sur un type de nationalisme dépassé depuis au moins un siècle et demi m'ont attristé. Ce qui était un rêve au XIX^{e} siècle est en effet devenu le cauchemar du XX^{e} siècle, certaines des guerres les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité s'étant alors produites. Je me réjouis d'entendre parler autant de l'interdépendance des États, mais je m'étonne que ces observations viennent d'une députée dont le parti a un programme politique extrêmement destructeur, à tout le moins pour le Canada.

Voici la question que je veux poser à la députée: ne croit–elle pas que, si le Bloc québécois arrive à ses fins et que le Québec se sépare du reste du Canada, le Québec sans le Canada et le Canada sans le Québec accompliront certainement beaucoup moins que ce qu'ils auraient pu réaliser ensemble s'ils avaient formé un pays? Ne croit–elle pas que c'est peut–être la plus grande menace qui pèse sur notre réputation internationale et qu'elle vient de son parti?

• (1635)

[*Français*]

Mme Debien: Tout d'abord, madame la Présidente, le député a abordé de très nombreux commentaires par rapport au discours que je viens de prononcer. Je ne sais pas s'il a bien compris ce que j'ai dit. Effectivement, j'ai fait l'éloge de la politique étrangère canadienne dans bien des domaines et je pense que je n'ai rien reproché ou omis à ce titre. Je pense avoir été équitable et je suis ici de bonne foi pour parler de politique étrangère et pour dire au gouvernement ce que je pense devrait être la politique étrangère du Canada, tant que je siégerai dans cette Chambre.

D'autre part, il y a une question sur laquelle je voudrais revenir. C'est que le député a semblé dire que je reprochais au gouvernement, parmi les très peu nombreux reproches que j'ai faits d'ailleurs, de n'avoir affecté qu'un faible pourcentage d'aide au développement, à l'aide publique. C'est parce que je me reportais ici au document du livre rouge où on disait «parmi les engagements du gouvernement libéral de réitérer la promesse du Canada d'effectuer 0,7 p. 100 du PNB au développement international». Mon reproche se situait donc à ce niveau–là, en ce qui a trait au non–respect d'une promesse électorale. Pour le reste, je pense avoir été très généreuse dans mes propos à l'égard de l'ensemble de la politique étrangère canadienne.

En ce qui concerne la dernière question concernant, comment dirais–je, le nationalisme étroit dont le Bloc québécois semble vouloir être prenant, je dirais que le nationalisme, comme vous l'avez mentionné tantôt, vous avez fait appel à la question de langue en parlant de nationalisme, je pense que le nationalisme ne se limite pas à une question de langue. Il est beaucoup plus vaste, il est beaucoup plus large. C'est une culture. D'ailleurs, le chef de l'opposition l'a très bien mentionné ce matin. Je vous ferai remarquer aussi que ce matin, dans le discours du ministre des Affaires étrangères, ce dernier a parlé du nationalisme, c'est–à–dire qu'il n'a pas parlé du nationalisme, il a parlé de l'ultranationalisme, ce que je pense le Bloc n'est pas.

Vous savez, si je regarde aussi dans le contexte de la mondialisation des échanges, de la globalisation des marchés, malgré ce phénomène d'universalisation, nous nous retrouvons en face—le ministre des Affaires étrangères l'a mentionné lui–même ce matin—d'États nations, et vous savez que le Québec se considère comme une nation. C'est dans ce sens que nous parlons de nationalisme, parce que nous nous considérons comme une nation, une nation avec une culture, avec une langue, avec une histoire qui, au départ, est différente de l'histoire, à l'origine, j'entends, du Canada anglais.

Alors, c'est dans ce sens que nous pensons qu'un État nation peut très bien, et on en a la preuve évidente depuis quelque temps, on pense qu'un État nation peut survivre, si petit soit–il, parmi une plus grande interdépendance avec d'autres nations. Je pense que c'est ça la position que le Bloc défend depuis toujours. Ça ne veut pas dire une fermeture au monde, ça ne veut pas dire d'appliquer la théorie de géocentrisme dont j'ai parlé tantôt, au contraire. Je pense que le Québec, depuis toujours, a manifesté une grande ouverture sur le monde, dans l'espoir de devenir une nation un jour et de le demeurer.

• (1640)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais la période des questions et observations est terminée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il y a eu des pourparlers entre les partis, et je crois que vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à adopter la motion suivante. Je propose:

> Que le vote par appel nominal prévu sur la motion sur le budget le mercredi 16 mars 1994 à 18h30 soit différé jusqu'au mardi 22 mars 1994, à la fin de la période prévue pour l'étude des Ordres émanant du gouvernement.

J'ai aussi une deuxième motion à présenter. Je propose:

> Que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit suspendue aujourd'hui pour permettre la poursuite du débat sur la motion du ministre des Affaires étrangères portant création d'un Comité mixte spécial et sur tout amendement s'y rattachant et que, durant cette prolongation de séance, que la Présidence refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée, et lorsqu'il n'y a plus de député pour prendre la parole, mais au plus tard à 23 heures, que le Président mette aux voix sur–le–champ, sans plus ample débat, toute question nécessaire pour disposer de ladite motion; tout vote sera réputé avoir été demandé et le vote par appel nominal sera différé jusqu'à la fin de la période prévue pour l'étude des Ordres émanant du gouvernement, le mercredi 16 mars 1994, et sur ce, le Président ajournera la Chambre jusqu'au mercredi 16 mars 1994, à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu les motions. Les motions sont–elles adoptées?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, les quelques dernières minutes du débat me donnent à penser que les Canadiens sont fiers du rôle que joue leur pays sur la scène internationale. Nous définissons ce rôle comme celui d'un honnête courtier, d'une puissance intermédiaire qui cherche à faire prévaloir la bonne volonté et la civilité. C'est également un rôle, un symbole qui a fait l'espoir des populations malheureuses qui sont déplacées. Nous sommes particulièrement fiers du rôle qu'ont joué nos politiques sur l'immigration et les réfugiés pour aider à bâtir notre réputation internationale.

Les Canadiens se sont toujours montrés compatissants envers ceux qui fuient la persécution. Ils ont accueilli aussi bien les loyalistes de l'empire que les Hongrois qui fuyaient le communisme ou encore les familles innocentes qui tentaient d'échapper au dictateur sanguinaire de l'Ouganda et, plus récemment, les réfugiés vietnamiens lancés à la dérive sur la mer.

Dans un monde en proie à de profonds bouleversements, nous ne pouvons plus considérer les politiques sur l'immigration et les réfugiés comme une réaction ponctuelle à d'occasionnelles crises internationales. Selon moi, l'immigration et le problème des réfugiés doivent être à l'avant–plan non seulement de la politique étrangère du Canada, mais aussi des initiatives de politique étrangère des pays dit développés.

En outre, je crois que nous devons nous attaquer au problème démographique et susciter une politique internationale cohérente qui tiendra compte des questions et des difficultés importantes dont il a été question à la Chambre aujourd'hui.

• (1645)

Cet examen de notre politique étrangère est, selon moi, une initiative des plus heureuses. En outre, il coïncide avec le processus de consultation nationale sur l'avenir de notre programme d'immigration que j'ai inauguré les 6 et 7 mars. Je crois que ces deux initiatives ne doivent pas emprunter deux voies parallèles, mais aller de pair puisqu'elles ont beaucoup de points en commun.

Au moment d'élaborer nos programmes d'immigration, il nous faut, bien sûr, tenir compte des priorités et des préoccupations de nos concitoyens. Cela va de soi. Il faut également jauger la situation internationale, les pressions qui s'y exercent et les changements qui y interviennent. Nous ne saurions exclure nos programmes nationaux de notre objectif qui est de rendre la communauté internationale plus saine et plus compatissante.

Nous avons également besoin d'une grande ouverture d'esprit pour reconnaître que, chaque fois que nous tentons d'aider l'humanité dans un coin de la planète, nous posons en même temps les fondations des ponts qui, un jour, seront plus qu'un signe de bonne volonté, puisqu'ils procureront des avantages sociaux, culturels et économiques aux deux pays.

Je crois qu'en Europe de l'Est, après la chute du mur de Berlin, l'immigration a pu constituer l'un de ces ponts. Il faut non pas encourager une exode des cerveaux, lorsque ces pays cherchent à consolider leur base et à créer une nouvelle société qui soit dynamique et attrayante, mais plutôt essayer de répondre à certaines aspirations de ceux et celles qui veulent immigrer au Canada, dans les régions qui en ont déjà accueillis dans le passé et qui en sont fiers. Je crois que cela transcende l'immigration.

En ce qui concerne l'Europe de l'Est et certains pays qui la composent, il nous faut manifester notre appui maintenant, en cette difficile période de transition, plutôt que d'attendre à la prochaine génération, si nous ne voulons pas passer pour des gens qui entendent tirer parti d'une société qui se lance dans la consommation.

Quelles mesures un pays démocratique, pragmatique et équitable, comme le Canada, doit–il prendre pour aider à trouver de nouvelles réponses dans un monde nouveau? Ces dernières années, nous avons été témoins d'une augmentation sans précédent du nombre des migrants dans le monde. Il y a actuellement au moins 100 millions de migrants en déplacement sur la planète. Il y a près de 19 millions de réfugiés, soit le double d'il y a dix ans. Il y a près de 20 millions de personnes déplacées qui errent dans leur propre pays, dont quatre millions dans l'ancienne Yougoslavie. Les causes fondamentales de cette immigration sont donc nombreuses et force nous est de comprendre et d'examiner les facteurs qui sont responsables de ce déplacement colossal de l'humanité.

Mon collègue de l'autre côté en a effleuré certaines: les guerres civiles, la pauvreté énorme et persistante, la violation massive des droits de la personne, la dégradation de l'environnement, l'absence de débouchés économiques solides et viables, la mondialisation, l'urbanisation, l'amélioration des communications et des transports et, bien sûr, la récession mondiale qui a affecté tant les pays industrialisés que les pays en développement.

Certains voudraient fermer les yeux, d'autres leurs frontières. Aucune de ces attitudes ne mettra fin aux problèmes et n'empêchera la recherche de solutions. En tant que société moderne, nous ne pouvons nous permettre d'avoir un corridor international de portes closes qui ne fera que faire passer les mouvements migratoires par des chemins détournés. Nous ne le pouvons pas. Encore une fois, un corridor international de portes closes ne fera que faire passer les mouvements migratoires par des chemins détournés.

Il est évident que le Canada ne peut à lui seul résoudre ces problèmes. Néanmoins, nous pouvons collaborer avec d'autres pays à la recherche de solutions internationales à un phénomène mondial, celui de la migration. Nous pouvons proposer de jouer ce rôle de leadership, car nous sommes vraiment un pays à caractère international quand nous ne nous arrêtons pas aux traits qui caractérisent notre nation.

• (1650)

Nous sommes un pays à caractère international. Les Canadiens ont des racines partout dans le monde. Nous devrions donc nous réjouir de ce dynamisme et nous demander quel autre pays est mieux placé que le nôtre, dans ce nouveau village global, pour jouer un rôle de chef de file afin d'obtenir un consensus international. Nous ne devrions pas nous laisser faire. Les gens nous reprochent parfois de manquer de fermeté sur la scène internationale. Pourtant, sur cette question de la migration mondiale, nous avons fait preuve de leadership. C'est un fait, bien documenté, et nous en sommes très fiers.

Je n'ai pas l'intention, ici, de chercher à déterminer d'avance les résultats de l'étude que l'on fera des pressions à l'origine de la migration dans le cadre de l'examen de la politique étrangère. Je voudrais plutôt parler de questions qui, je l'espère, seront examinées attentivement par ce comité mixte et par les personnes qui prendront la parole après moi.

Par exemple, tandis que le Canada préconise le droit des gens de quitter des régimes oppressifs, ne pouvons–nous pas aller un peu plus loin et préconiser le droit des gens de demeurer dans leur patrie? Que pouvons–nous faire pour faire de l'émigration une question de choix, et pas seulement une question de désespoir et d'absence d'autres choix? Que peut faire le Canada pour renforcer le rôle du haut–commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui demande de l'aide pour soutenir ses décisions?

Quand la plupart des réfugiés choisis par les pays occidentaux sont des hommes, que pouvons–nous faire pour en arriver à un équilibre, puisque la plupart des réfugiés, dans le monde, sont des femmes et des jeunes enfants? Que pouvons–nous faire pour favoriser une coopération internationale afin d'examiner les causes mêmes de la migration involontaire? Pouvons–nous trouver de nouveaux moyens pour promouvoir le développement économique, les droits de la personne, la planification de la population et la protection de l'environnement?

Quel rôle peuvent jouer les diverses tribunes internationales, comme le Commonwealth, la Francophonie, l'OCDE ou le G–7, dans l'élaboration d'une politique intégrée de limitation de la population qui n'existe plus actuellement, ce qui laisse un vide énorme?

Quel rôle devrait jouer notre politique commerciale dans la réduction des pressions migratoires? Quel rôle devrait avoir le programme d'immigration canadien dans l'aide aux pays en développement, pour qu'ils puissent stimuler leur économie et utiliser leurs ressources humaines au mieux?

Quel rôle devrait jouer la technologie dans cette équation des pressions migratoires? En sommes–nous au stade où nous devrions considérer l'effet des migrations, comme les effets environnementaux, dans l'établissement de notre politique étrangère ou de notre politique d'aide?

Voilà certaines des questions que je voudrais soumettre à la discussion, car, dans le livre rouge que nous avons présenté durant la campagne électorale, nous nous sommes engagés à adopter une stratégie plus complète en ce qui concerne la sécurité nationale et internationale, le développement durable, la prospérité économique mondiale, l'appui à la démocratie et la résolution des problèmes par le multilatéralisme.

En tant que ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je vois de plus en plus l'importance critique d'une telle stratégie pour l'administration future et le succès de nos programmes d'immigration.

J'estime que les questions de migration et les pressions migratoires devraient être au centre de notre politique étrangère, alors que nous nous approchons du siècle prochain. Elles seront au programme, par exemple, d'une importante conférence de l'ONU qui se tiendra au Caire, en septembre, la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement.

Nous profiterons de cette conférence et des réunions subséquentes pour chercher et trouver de nouveaux types de collaboration mondiale afin que la migration devienne une force positive, plutôt que négative, et un moteur du développement qui servirait les intérêts des migrants ainsi que les aspirations des pays d'origine et des pays de destination.

• (1655)

Nous devons coopérer à l'établissement de régimes internationaux plus forts et renforcer la détermination des pays à endiguer les mouvements migratoires internationaux. Nous devons unir nos efforts pour mettre en place des conditions permettant aux populations de rester chez elles et nous assurer que lorsqu'elles sont forcées à chercher refuge ailleurs, la communauté internationale leur est sympathique, et que loin de demeurer indifférente et insensible, elle se préoccupe de leur sort.

La politique étrangère et la politique en matière d'immigration du Canada ont une cause et un terrain communs dans ce partenariat, à la poursuite de cet objectif.

Si on en croit les sondages d'opinion, mon collègue y a fait allusion il y a quelques minutes, les Canadiens sont à la recherche de symboles, d'institutions et d'initiatives leur donnant un but dans la vie et un sentiment de fierté et d'appartenance à ce pays que nous appelons le Canada. Ce débat est un exercice très utile car, au–delà de nos frontières, il embrasse la scène internationale, s'inspire des rêves dont le ministre des Affaires étrangères parlait plus tôt et remplit ce vide que les Canadiens aimeraient nous voir occuper. C'est une force unificatrice.

Nous ne sommes peut–être pas d'accord sur la façon d'aborder les problèmes internationaux, mais, loin de nous diviser, c'est une force qui nous unit. C'est une réputation qui nous donnerait un sentiment de fierté et viendrait s'ajouter à celle que nous avons déjà en tant que pays compatissant et attentionné. Ce ne sont pas des mots ou des déclarations vides de sens alors que nous essayons d'orienter notre politique interne conformément à un

rêve international, une version plus douce d'un monde où règne plus souvent le désordre que l'ordre.

À chaque fois que nous faisons des vagues sur la scène internationale, nous donnons l'exemple et nous envoyons des signaux aux autres pays. C'est ça, le multilatéralisme. La façon dont nous abordons cette question n'est pas seulement importante sur le plan interne, mais étant donné notre position de chef de file sur la scène internationale, elle devient doublement importante. Ce que nous faisons dans ce domaine peut avoir un effet sur la façon dont d'autres pays envisageront le problème, et je le dis tout à fait modestement.

Il n'est pas question d'essayer de faire la morale aux autres pays, ni d'essayer de faire du prosélytisme en prétendant que nous détenons le monopole de la vertu et de la perfection. Il ne s'agit pas du tout de cela. Certains Canadiens diront que nous avons suffisamment à faire chez nous. Les pauvres, ruinés par la récession, se demandent pourquoi nous consacrons une journée de débat au Parlement à parler de problèmes qui semblent si lointains. Pourquoi ne pas d'abord régler nos propres problèmes? D'autres se demanderont pourquoi nous continuons à ouvrir la porte aux réfugiés alors que, chez nous, il y a des personnes qui n'arrivent pas à réaliser leur rêve. Pourquoi devrions–nous nous occuper des rêves d'un monde extrêmement complexe et confus?

Nous entendons ces voix. Ce sont des questions délicates. Il n'y a pas toujours de réponses faciles à ce genre de questions, n'est–ce pas? Je pense que d'une part, nous avons le sentiment, en tant que députés, que nous devons tenir compte de ces préoccupations, car si nous nous coupons de la réalité, nous n'avons pas notre raison d'être. Cette institution ne signifie rien à moins que le débat ne devienne réaliste et que les gens puissent communiquer avec nous et par notre entremise.

D'autre part, nous jugeons en outre que lorsque nous arrivons dans cette Chambre, qui est le reflet de notre régime démocratique au Canada, et que nous représentons tout à coup les intérêts de toutes les régions du pays, il nous incombe aussi de ne pas nous préoccuper simplement de nos circonscriptions respectives, mais de nous pencher sur les difficultés qu'éprouvent nos semblables au niveau international, n'est–il pas vrai? Nous n'assumerions pas aussi bien nos responsabilités à titre de députés si nous pensions simplement, par esprit de clocher, à ce que nous pourrions faire dans nos circonscriptions respectives.

• (1700)

Nous devons dépasser cela. Il nous faut essayer d'élargir et d'élever le débat et de voir que les problèmes qui affligent le monde nous touchent indirectement. Si nous pouvons tendre la main, parvenir à ces rapprochements, ainsi que chercher ces solutions, nous pouvons aussi nous permettre de nous arrêter de temps à autre pour penser de façon égoïste à ce qui serait bon aussi pour notre pays.

Dans le monde d'aujourd'hui, il est absolument essentiel de tisser des liens. McLuhan a parlé du village global et c'est certes là où nous en sommes rendus maintenant. La rapidité de l'évolution de la situation sur les plans de la technologie et des communications nous force à établir des liens, que nous le voulions ou non.

Les marchés mondiaux appartiendront aux pays qui savent anticiper, faire preuve de créativité dans la recherche de solutions aux vieux problèmes et faire un travail d'avant–garde qui, même s'il constitue une tâche difficile, est profitable.

La simple solidarité humaine nous commande d'essayer d'améliorer le sort du monde. La plupart de ceux qui émigrent auraient préféré rester chez eux. La plupart des immigrants canadiens, dont mes propres parents, auraient préféré rester où ils étaient mais ils ont été forcés de plier bagage et de partir sans trop savoir où ils aboutiraient.

Pourtant, si les députés allaient demander à ces gens quelle est la meilleure décision qu'ils ont prise dans leur vie, neuf sur dix leur répondraient que ce fut leur décision de partir. Aussi pénible que cela ait pu être, la meilleure décision pour ces gens était de plier bagage et d'aller vivre dans un nouveau pays, le Canada. Ces gens sont prêts à défendre leur patrie.

N'oublions pas que des gens quittent encore leur pays et se tournent vers le Canada, les États–Unis, l'Australie, la Nouvelle–Zélande ou ailleurs afin de trouver une lueur d'espoir.

J'espère que le débat actuel sur la politique étrangère abordera nos politiques concernant l'immigration et les réfugiés comme un prolongement de notre politique étrangère et qu'il permettra de voir comment le Canada s'occupe des personnes qui doivent quitter leur pays et quelle est la ligne de conduite que nous prévoyons adopter pour l'avenir.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Madame la Présidente, j'ai porté un vif intérêt aux propos de notre collègue, le ministre de l'Immigration. Comme lui, bien sûr, les citoyens de Chambly, ceux du Québec et du Canada, j'en suis persuadé, entreprennent des démarches de pensées qui ne sont pas tellement loin ou distantes des propos du ministre.

En cette Chambre et ailleurs aussi, malheureusement, le ministre nous pose des questions auxquelles j'espère, il veut bien qu'on réponde ou qu'on tente de répondre, parce que dans notre société il y a des sujets tabous. On ne peut pas parler maintenant, ne serait–ce que pour se renseigner, de la question de la peine capitale, de l'immigration ou d'autres sujets qu'il n'est pas «politiquement correct» d'aborder dans notre société, même si on veut, dans le fond, se renseigner et peut–être en arriver à la même solution ou aux mêmes objectifs que ceux que le ministre se fixe ou met de l'avant.

• (1705)

Le ministre nous pose des questions. Il nous dit: «Il faudrait que les Canadiens», et j'inclus là–dedans les Québécois, jusqu'à nouvel ordre, «prennent position, s'interrogent». Mais quand on le fait, on n'est pas toujours politiquement correct.

Le ministre nous aborde sur ce sujet en nous prenant par le coeur. C'est sûr qu'il y a des situations tristes dans le monde, il y a des peuples, et on le reconnaît, qui sont vraiment mal pris. Mais j'aurais aimé que le ministre, pour une fois, à titre d'essai seulement, juste une fois, ne nous prenne pas vraiment par le coeur, parce que parfois, nous, Canadiens, notre coeur est allé au–delà de ce que nos moyens nous permettaient. J'aimerais que le ministre nous prenne, pour une fois, par les chiffres et qu'il nous prouve noir sur blanc—et je ne doute pas de son succès—mais j'aimerais qu'il nous fasse la preuve, pas par les tripes, pas par le coeur, mais avec des données scientifiques, économiques, quelque chose de réaliste pour nous prouver comme je le pense,

et sans doute comme il le pense, que ces sujets sont à l'avantage du Canada. Que l'immigration, oui, c'est à l'avantage du Canada, on ne peut en douter. Notre pays est rendu ce qu'il est grâce à l'immigration et on le reconnaît.

Mais pour faire taire des gens qui parfois, dans notre société, partent avec de fausses prémisses sur ces sujets, j'aurais aimé que le ministre nous explique, du point de vue purement mathématique, comment il en arrive à ce résultat.

[*Traduction*]

M. Marchi: Madame la Présidente, le député soulève un point intéressant. La question de l'immigration et de la migration des réfugiés en est une qui fait appel aux émotions et je sais que certains députés m'ont déjà accusé d'être un peu trop émotif. Je suppose que je le suis parfois, mais c'est aussi inhérent à ce domaine de la politique gouvernementale fédérale.

Je me risquerais même à dire que c'est probablement le domaine le plus émotif de la politique gouvernementale fédérale car il s'agit de gens qui veulent émigrer vers notre pays, de personnes à qui l'on refuse cette chance; c'est un domaine où le nombre de personnes accueillies et le nombre de familles réunies est limité et les gens sont très émotifs devant ces réalités.

D'une part, la question est source d'émotions, mais d'autre part, le député a raison. Le défi du gouvernement, ici à la Chambre et à titre de Parlement, est de rejeter toute émotivité et de traiter aussi rationnellement que possible toute cette question de l'immigration et du déplacement des réfugiés, que ce soit au Canada ou à l'échelle internationale. Voilà l'objectif de l'exercice que j'ai amorcé les 6 et 7 mars.

Qu'ai–je dit en février, lorsque nous avons annoncé les niveaux d'immigration pour 1994? En plus des chiffres, nous avons aussi parlé de la nouvelle façon de consulter les Canadiens et d'engager leur participation. Je n'essayais pas de flatter superficiellement les gens, mais bien d'intéresser les Canadiens aux faits et aux chiffres et à ce que le député a appelé l'équation mathématique ou scientifique entre l'immigration, les réfugiés et la migration. Je suis heureux de cette façon de penser car c'est justement le but des consultations.

Par exemple, aujourd'hui, durant la période des questions, on m'a accusé de traiter les gens d'ignorants lorsqu'ils formulent une idée contraire à la politique du gouvernement ou à mes propres idées. Je n'ai jamais classé les gens en catégories de la sorte. Je l'ai déjà dit et je le répète, il serait trop facile d'écarter ceux que la question préoccupe. Nous ne devrions pas le faire car leurs préoccupations sont authentiques.

Je ne propose pas qu'on assume et qu'on accepte toutes les perceptions concernant l'immigration, les réfugiés ou les mouvements migratoires. On devrait plutôt tendre à respecter un juste milieu et essayer d'apprendre les uns des autres; on devrait prendre le temps de réfléchir aux faits, laisser de côté les émotions, les perceptions, les mythes et la fiction et parler vraiment des nombres en cause. Je ne crains pas ce genre de débat. Je crois que cela ne peut que mettre en évidence les véritables valeurs qui sous–tendaient, par le passé, la politique d'immigration. J'en suis sûr.

• (1710)

Si j'ai une critique à formuler à l'endroit de mes prédécesseurs, ceux qui ont assumé cette charge au cours des dix dernières années, sous le gouvernement conservateur, c'est qu'ils ont établi les politiques sur des mythes plutôt que sur des faits. Ils se sont fondés sur les aspects négatifs, sans tenir compte des aspects positifs.

Évidemment, il y a des problèmes et des motifs d'inquiétude. Les Canadiens sortent de leurs gonds quand ils apprennent que, au pénitencier de Kingston, par exemple, un assassin reconnu revendique le statut de réfugié. Cela met aussi le ministre hors de lui. Mais la demande doit être traitée normalement. J'essaie de rendre le système plus juste, d'un côté, mais je tiens aussi à éliminer les échappatoires qui incitent certains à profiter outrageusement de notre tolérance et qui nuisent à ceux qui présentent une demande de bon droit.

Je tiens donc à ce que la discussion soit établie sur des faits, et non sur des mythes, et qu'on avance des arguments rationnels plutôt qu'émotifs, parce que ce n'est qu'ainsi qu'on fera honneur au sujet du débat actuel.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, quand j'ai écouté l'honorable ministre plus tôt, j'avais l'impression d'entendre, il y a bien des années, Martin Luther King. Je notais beaucoup de générosité, beaucoup d'émotion, comme on le disait également, sauf que M. King était un prédicateur et le ministre, lui, a le pouvoir. Mais, concrètement, quand arrive une famille très honorable de Québec qui demande de rester, on s'aperçoit que même avec tout son pouvoir, il est obligé de patiner et ce n'est sûrement pas acceptable, parce qu'il dispose de moyens pour arriver à ses fins.

J'ai quand même une question à lui poser. Ma circonscription de Matapédia—Matane est grande comme un pays. Donc, j'en viens à ma question. Comment se fait–il que les immigrants qui viennent au Canada, habituellement, on les retrouve dans les grandes villes et rarement en régions? Est–ce parce que le chômage est plus élevé chez nous ou pour d'autres raisons?

[*Traduction*]

M. Marchi: Madame la Présidente, je pense qu'il est plutôt illégitime, comme a tenté de le faire le député, de parler d'injustice de la part de l'actuel gouvernement dans ce cas–ci ou dans un autre.

Une des situations que j'essaie de corriger en améliorant le système, c'est de remettre celui–ci entre les mains du gouvernement et du ministre. Le fait est qu'à l'heure actuelle, toute revendication du statut de réfugié rejetée, qu'elle émane de députés, d'ONG, d'organismes confessionnels ou des médias, atterrit sur le bureau du ministre. Je ne suis pas d'avis que le ministre doive être la personne la mieux qualifiée.

Lorsque les cas se comptent par milliers, par où faut–il commencer pour rendre le processus rationnel et équitable dans l'ensemble? Dois–je réagir simplement parce que le cas est signalé dans les pages du *Devoir* ou du *Toronto Star*, puisqu'il ne faut pas oublier qu'il y a 700 autres cas qui ne font pas la une de

ces journaux? Dois–je réagir quand quelqu'un entame une grève de la faim? Dois–je intervenir quand une personne se réfugie dans une église? Ou bien devons–nous élaborer une politique qui soit équitable pour tous et chacun et dont les décisions soient dictées par le système et non pas par le ministre? J'ai reçu l'appui de mon caucus et de mes collègues du Cabinet à cet égard.

Le député a fait valoir que, en gros, Montréal, Toronto et Vancouver sont les grands pôles d'attraction des réfugiés. Il s'agit pour nous de démontrer que, si l'immigration est un facteur positif, il s'ensuit logiquement que les régions qui ont du mal à s'en sortir sur le plan économique devraient pouvoir tirer parti des avantages que présente l'arrivée d'immigrants. L'équilibre à trouver consiste à favoriser l'immigration vers ces régions, tout en préservant la liberté de circulation et d'établissement que notre Charte garantit à tous et chacun. C'est un défi que nous réussirons à relever, je l'espère.

• (1715)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Madame la Présidente, j'estime déplorable de ne pas avoir pu interroger le ministre après les observations qu'il a faites. Je voulais lui poser une question dynamique. Le ministre devra attendre un autre jour.

Avant d'entamer mon argument principal, permettez–moi de faire une brève observation et de dire que, à mon avis, aucun parti n'a le monopole de l'amour du Canada, du patriotisme, du souci d'améliorer le régime. J'espère que lorsque nous, de ce côté–ci de la Chambre, posons des questions, le ministre les examine en tenant compte de l'esprit dans lequel elles sont posées. Ne possédant pas de nombreuses années d'expérience à la Chambre, nous n'avons peut–être pas autant de facilité que d'autres à présenter nos questions. Quoi qu'il en soit, nous espérons que notre amour du Canada et notre conviction de pouvoir améliorer le régime transpirent dans toutes nos questions, ainsi que dans nos observations et nos discours dans ces débats et ces études.

J'ai eu droit à quelques surprises depuis mon arrivée à Ottawa. Franchement, j'ai été étonné qu'il puisse faire aussi froid à Ottawa. J'y suis arrivé au cours de l'hiver le plus froid de mémoire d'homme. Je présume que je devais m'y attendre. Je suis étonné que les taches de sel sur mes chaussures ne disparaissent jamais. Je suis étonné du coût d'un appartement et de la charge de travail d'un député.

Je suis également étonné, à bien des égards, de constater qu'il y a un grand nombre d'excellents députés dans tous les partis à la Chambre, et je les félicite de leur intérêt pour des débats comme celui–ci, où nous examinons une politique importante et tentons d'en adopter une qui nous conduira jusqu'au XXI^{e} siècle.

J'ai également connu une de mes plus grandes surprises, ces derniers jours, en tant que membre du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Je voudrais partager un peu de cet étonnement avec les députés et tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui. Les députés seront plus que légèrement étonnés d'entendre certaines choses qui se sont produites ces derniers jours, lors des réunions de cet important comité.

Notre comité entreprend un examen en profondeur de la politique étrangère. Une partie de cet examen se fait ici aujourd'hui. Toutefois, au cours des prochains mois, les députés de ce côté–ci de la Chambre commenceront à commenter la politique étrangère et à parler d'un organisme dont je voudrais traiter aujourd'hui et qui fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada.

Cet organisme est chargé de livrer 80 p. 100 de l'aide étrangère et des dizaines de pays se font une image du Canada à partir de leur contact avec cet organisme. Son budget est énorme et la vie de milliers, même de centaines de milliers de gens en dépend. L'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, est une organisation très importante qui entre dans le cadre de notre politique étrangère.

Permettez–moi de vous dire quelques mots au sujet de l'ACDI. Cette agence relève, bien sûr, du ministère des Affaires étrangères. Elle a été créée en 1968 et disposait alors d'un budget de 279 millions de dollars. Aujourd'hui, son budget excède 1 milliard de dollars. Elle emploie 1 300 personnes et a des projets dans 115 pays du monde. Ces faits ne me surprennent pas.

Ce que je trouve vraiment incroyable, ce sont les faits essentiels que nous ignorons au sujet de l'ACDI. Quel est son mandat? Nous l'ignorons. Dans combien de pays et dans quel genre de pays est–elle censée travailler? Nous l'ignorons. Quel type d'aide est–elle censée assurer? Nous l'ignorons. Fait–elle du bon travail? Nous l'ignorons également. Nous n'en avons pas la moindre idée.

Les quelques réponses que nous avons sont tout aussi surprenantes. En vertu de quelle loi l'ACDI a–t–elle été créée? En vertu d'aucune loi. L'ACDI est une création du Cabinet. Est–elle directement responsable devant le Parlement des milliards de dollars qu'elle dépense chaque année? Pas du tout. Y a–t–il la volonté politique de faire en sorte qu'elle le soit? La réponse est simple. C'est non. Je tiens cela du ministre lui–même qui me l'a dit jeudi dernier.

Le ministre a comparu devant le Comité permanent des affaires étrangères pour lui faire part des prévisions. Je lui ai demandé s'il trouvait problématique qu'il n'y ait pas de loi définissant le mandat de l'ACDI. Il m'a répondu, avec la prudence politique habituelle, que les lois étaient utiles, mais pas nécessaires. Il a ajouté que les lois pouvaient devenir un obstacle.

Si je lis entre les lignes, cela peut vouloir dire que le gouvernement n'a peut être pas envie que l'ACDI relève directement du Parlement parce que la loi est de nature restrictive. Elle dit qu'il y a des activités que nous ne pouvons réaliser ou auxquelles nous ne pouvons participer. Cela peut aussi vouloir dire que, si nous établissons une loi conférant, par exemple, à l'ACDI un mandat humanitaire, nous ne pourrons plus nous servir de cette organisation comme levier politique ou commercial pour défendre les intérêts du Canada. L'introduction d'une loi ne nous permettrait plus de manipuler autant l'ACDI.

• (1720)

Ce serait un peu plus acceptable s'il n'y avait pas d'aussi graves problèmes à l'ACDI, des problèmes qui ne peuvent être résolus que par une loi. Le vérificateur général, dans son dernier rapport, a consacré tout un chapitre à cette agence et y expose des lacunes systémiques qui ne pourront être comblées que par l'adoption d'une loi appropriée.

Le vérificateur général dit que le premier problème est celui des conflits entre les objectifs. Certains voient l'ACDI comme un instrument des entreprises canadiennes, d'autres comme un agent de l'aide humanitaire. L'ACDI elle–même ne sait pas ce qu'elle est censée faire. Elle essaie alors de plaire aux deux bords et, en fin de compte, ne fait rien efficacement.

L'organisme est tout simplement trop éparpillé. Ses activités sont trop étendues dans de trop nombreux pays où l'on fait trop de choses pour être vraiment utile quelque part. Nous devons cibler beaucoup mieux notre aide étrangère.

Le vérificateur général dit que l'ACDI est trop bureaucratique. Rien de surprenant à cela quant on sait qu'elle a 1 300 employés, mais que 125 seulement sont en poste à l'étranger. Ce fut une grande surprise pour moi. Cela signifie qu'il n'y a guère qu'un représentant de l'ACDI par pays.

Le mode de gestion de l'ACDI est également inapproprié. Par le passé, elle a surtout entrepris des projets matériels, comme la construction de ponts ou de routes, ce qui fait que ses chefs de projet connaissaient bien ces activités. Aujourd'hui, les activités sont beaucoup plus diversifiées et peuvent comporter la prestation de conseils politiques ou le développement des ressources humaines. Ses compétences administratives, par contre, n'ont pas évolué avec les activités, ce qui fait que le personnel de l'agence n'est pas toujours à la hauteur des nouvelles tâches, en évolution constante, qu'on lui demande d'accomplir.

Le vérificateur général dit que l'ACDI devrait mieux rendre compte de ses activités. Je pouvais à peine le croire quand j'ai lu que lorsque l'ACDI signe avec un gouvernement étranger une entente visant la réalisation d'un projet, elle n'est pas tenue d'indiquer les résultats requis dans cette entente. Il n'y a aucun contrôle indépendant du projet sur place et aucune limite budgétaire précise. Aucune prescription de la loi n'impose une évaluation de la contribution de l'ACDI et la présentation d'un rapport sur les résultats directement au Parlement.

Tout cela est bien théorique, mais en pratique, madame la Présidente, quels problèmes découlent de ces faiblesses? Je ne citerai qu'un seul exemple.

Le vérificateur général s'est efforcé de nous expliquer la situation du Bangladesh où le Canada a dépensé environ 2 milliards de dollars au cours des 25 dernières années. Dans un village, les fonctionnaires ont compté plus de 80 groupes d'aide internationale différents et le vérificateur général commente cela en disant: «Ce pays ne pouvait absolument pas absorber et utiliser de façon rentable toute l'aide au développement qu'il recevait déjà de multiples pays donateurs».

Le Bangladesh reçoit encore 40 p. 100 de tout le financement de l'ACDI. Il n'est pas plus près de l'autonomie qu'il ne l'était il y a 25 ans et aucune mesure n'a été prise pour déterminer si ce pays devrait demeurer la première priorité du Canada.

Il s'agit de problèmes importants. Si l'on veut les résoudre, les Canadiens devront répondre à une question plus profonde, plus philosophique relativement à l'ACDI, une question qui touche au coeur de notre caractère national. Nous devons nous assurer qu'ils répondent à cette question fondamentale avant que nous n'adoptions des lois permettant à l'ACDI de résoudre ses propres problèmes, sinon, cette agence ne pourra jamais devenir efficace.

Depuis un quart de siècle, l'ACDI est la scène d'une lutte intestine ayant pour objet les motifs de l'aide accordée par le Canada aux pays étrangers. Les problèmes dont j'ai parlé plus tôt ne sont que les symptômes d'une lutte plus importante. Notre motivation devrait–elle être d'aider les pauvres, sans rien attendre en retour, ou bien de profiter d'une façon ou d'une autre de cette aide, sur le plan commercial, en ne l'accordant qu'en échange de considérations commerciales?

Si nos motifs sont d'aider les pauvres, nous devons prendre conscience du fait que nous ne rentrerons jamais dans nos frais au sens strictement économique. Si nous voulons que l'économie canadienne profite de l'aide que nous accordons à l'étranger, nous nous désintéresserons probablement des pauvres au détriment des nations plus riches susceptibles d'accroître leurs échanges commerciaux avec le Canada, qui ne s'en retrouvera que plus riche.

En 1987, le Comité permanent des affaires étrangères publiait un rapport, appelé le Rapport Winegard, qui a remporté un franc succès, et qui faisait état des nombreux problèmes administratifs dont j'ai déjà parlé, mais qui s'attaquait également à la question plus fondamentale du rôle de l'ACDI. Ce rapport avait pour titre *Qui doit en profiter?*, ce qui implique la question suivante: «Qui aidons–nous?» Cherchons–nous réellement à aider les autres ou l'aide que nous accordons n'est–elle qu'une façon déguisée de servir nos intérêts?

• (1725)

En 1987, ce même comité a précisé clairement sa position sur l'aspect humanitaire, par opposition à économique, de son aide. Il a proposé en tout premier lieu que le gouvernement adopte une charte législative d'aide au développement dans le cadre de son programme d'aide au développement.

Il a recommandé une mesure législative et quel était donc, selon lui, le premier principe qui devait figurer dans cette charte? Il s'agissait d'abord et avant tout de s'assurer que l'aide au développement du Canada s'adresse aux pays et aux gens les plus pauvres de la planète. Le comité a défendu cet aspect humanitaire de l'aide extérieure et le gouvernement conservateur de l'époque n'a accordé qu'un intérêt de façade, selon moi, à 98 des 115 recommandations figurant dans le rapport Winegard.

Durant la dernière campagne électorale, le Parti libéral s'est, lui aussi, engagé à se préoccuper des questions humanitaires. Le gouvernement semblait être cohérent dans son appui des objec-

tifs humanitaires et, dans son désir de réformer l'ACDI, mais rien n'est accompli dans les faits, car la question fondamentale n'a jamais été réglée au moyen d'une mesure législative.

La présidente de l'ACDI a fait part à notre comité permanent de la lutte continue à ce sujet, il y a une semaine à peine. Je la plains. Elle essaie de son mieux de servir deux maîtres à la fois. D'un côté, elle tente de satisfaire ceux qui se préoccupent des questions humanitaires, en parlant des réalisations de l'ACDI dans les pays les plus pauvres du monde, et il est vrai qu'on est parvenu à d'excellents résultats dans ces pays, mais d'un autre côté, elle essaie de plaire aux gens qui s'inquiètent davantage des questions commerciales, en faisant valoir avec une certaine fierté que 60 p. 100 de l'aide étrangère versée par l'ACDI est dépensée, en fait, au Canada, afin d'aider des entreprises canadiennes. C'est là une contradiction directe à laquelle il faut mettre un terme.

Rien d'étonnant à ce que les membres de la communauté d'aide internationale en restent confondus. De toute évidence, des pressions intérieures sont exercées pour qu'on utilise l'ACDI à la défense des intérêts commerciaux du Canada.

Le rapport Carin, comme on l'appelait, avait été l'objet de fuites venant du ministère des Affaires étrangères, à la fin de 1992. Ce rapport définissait l'ACDI comme un moyen de promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada à l'étranger. Il conseillait au gouvernement d'aider plutôt les nations plus riches, comme la Russie, parce que cela augmentait nos chances d'y développer nos relations économiques. Ce rapport n'a jamais été mis en oeuvre, mais la tendance est claire.

Ce problème, ainsi que les complications administratives que j'ai mentionnées, sont évidents et se posent depuis longtemps. Les problèmes et un bon nombre de solutions étaient clairement exposés dans le rapport Winegard, il y a près de dix ans. Pourtant, le dernier rapport du vérificateur général donne souvent l'impression d'être une reprise de ce même rapport Winegard.

Le gouvernement manque toujours de volonté politique, comme j'ai pu le constater en discutant avec le ministre, la semaine dernière. Ce manque de volonté est attribuable à l'antagonisme dans les principes directeurs de l'ACDI—l'aide ou le commerce. J'ai entendu dire que deux ministres successifs—les deux derniers, en l'occurrence—ont mordu la poussière pour avoir tenté de changer l'ACDI. J'ai aussi entendu parler de nombreuses personnes influentes et bien intentionnées qui se sont frappées à un mur quand elles ont tenté de réformer le système pour le bien des contribuables canadiens et de ceux qui souffrent de la famine, à l'étranger. Nous avons besoin de plus de leadership, sinon les problèmes resteront les mêmes.

Le Parti réformiste du Canada offre de mettre son leadership à contribution, à cet égard. Je tiens à ce que la position de notre parti soit bien claire. Comme les députés le savent bien, le Parti réformiste demande qu'on diminue l'aide étrangère, tout simplement parce que le Canada n'a plus les moyens de dépenser comme il le faisait autrefois. Les réformistes s'inquiètent du sort des démunis, mais ils refusent de ne pas tenir compte de tout le contexte entourant notre incapacité de payer, et de ne pas se pencher sur les réformes dont l'ACDI a un urgent besoin.

Le Parti réformiste entend fort bien l'appel des pays du tiers-monde. Dans ces pays, chaque jour, 34 000 enfants meurent de faim ou de maladie et 800 millions souffrent de malnutrition. Par contre, nous sommes tous au courant que dans l'indice du développement humain des Nations Unies, le Canada occupe la deuxième place sur 172 pays. Cette position privilégiée comporte une lourde responsabilité unique et les Canadiens ne peuvent absolument pas fermer les yeux devant la dure réalité à laquelle d'autres sont confrontés.

Nous recommandons donc que l'ACDI ait le mandat clair d'aider. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir vous interrompre. Nous reviendrons à votre intervention quand la Chambre reprendra ses travaux.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* pour aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose: Que le projet de loi C-214, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi C-214 et d'en recommander l'adoption. L'objet du projet de loi est de modifier le Code criminel afin d'interdire l'importation du jeu de société appelé le jeu du tueur en série.

[*Français*]

Je voudrais commencer mon intervention en décrivant à tous mes collègues parlementaires un peu ce jeu que l'on nomme *The Serial Killer Board Game* ou le jeu de société *Serial Killer*. Ce jeu est du style jeu de *Monopoly* et vient dans un sac mortuaire, un body bag, qui pourrait contenir un enfant. Le jeu comporte 25 figurines de bébés et quatre figurines de meurtriers. Le but du jeu est bien sûr, en jouant, semble-t-il, de commettre le plus grand nombre de meurtres possible afin d'accumuler le plus de cadavres de bébés et ainsi remporter la partie. Le gagnant est donc le meilleur meurtrier.

Le jeu contient aussi une carte des États-Unis, et les États qui n'ont pas la peine capitale sont d'une couleur différente. Pour un gros meurtre, un joueur amasse trois cadavres de bébés, pour un moins gros meurtre, un cadavre simplement.

Voici des exemples de cartes qu'un joueur peut utiliser dans ce jeu.

[*Traduction*]

«Il est dangereux de faire de l'auto-stop. Quelqu'un aurait dû avertir la jeune fille.» Voici une autre citation que l'on retrouve sur l'une des petites cartes que contient le jeu. «Cette tranquille résidence universitaire pourrait se transformer en maison des horreurs lorsque vous la visiterez. Toutefois, le campus grouille de flics. Soyez prudent.»

[*Français*]

Le jeu est inspiré des actes de John Wayne Gacy, qui a été trouvé coupable de 35 meurtres aux États–Unis.

Je voudrais vous parler brièvement de l'opinion publique concernant ce jeu. Les Canadiens, je le soumets humblement à cette Chambre, ne veulent pas de ce produit. La plupart des Canadiens qui sont des gens raisonnables d'ailleurs, veulent interdire ce jeu. J'ai déposé dans les derniers jours au–delà de 105 000 pétitions dans cette Chambre. Plusieurs autres collègues en ont déposé également, et surtout au Québec, plusieurs enseignants et enseignantes, commissions scolaires font circuler la pétition, que j'ai rédigée moi–même il y a déjà deux ans.

Je dois indiquer à cette Chambre, madame la Présidente, que j'ai également, plusieurs autres pétitions à mon bureau. J'ai l'intention de les déposer dès que le greffier aux pétitions aura eu l'occasion de les revoir et de donner l'approbation nécessaire pour que je puisse ensuite les présenter à cette Chambre.

Au moment où on se parle, rien n'empêche l'importation du jeu au Canada. En 1992, à la suite des pressions faites en cette Chambre, à la suite des manifestations de plusieurs Canadiens et Canadiennes, la compagnie Diamond Comic Distributors, distributrice du *Serial Killer Board Game* au Canada, a décidé de ne plus distribuer le jeu ou d'abandonner ses droits de distribution. La raison pour cela, je pense, est évidente. Après tout, si on est distributeur de bandes dessinées, on ne doit certainement pas se mettre les parents à dos. Donc la compagnie, s'apercevant de la controverse, a cru bon d'abandonner tous ses droits de distribuer ce produit. Mais on ne perd rien pour attendre. S'il y a un profit à faire, s'il y a une piastre à faire, comme on dirait, tôt ou tard arrivera un autre distributeur pour distribuer de façon massive le produit ici au Canada.

L'ancien ministre du Revenu national, l'honorable Otto Jelinek, a même admis dans une lettre, et j'en ai fait part à mon homologue de l'opposition officielle, que rien dans le Code criminel n'empêche présentement l'importation du produit en question au Canada.

● (1735)

Il n'existe pas de loi qui puisse permettre aux douaniers d'empêcher le jeu de pénétrer les frontières canadiennes. Il y a donc, et je le soumets humblement à cette Chambre, un besoin urgent de se doter d'une loi, pour empêcher l'importation du jeu en question.

[*Traduction*]

Le 11 février, j'ai déposé à la Chambre le projet de loi C–214, Loi modifiant le Code criminel du Canada. C'est cette mesure législative que nous étudierons cet après–midi. Je demande à mes collègues d'adopter ce projet de loi afin de prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation du jeu du tueur en série.

Le projet de loi que j'ai déposé à la Chambre est fort simple. Il ne vise en fait qu'à ajouter un seul mot au Code criminel. Je vous expliquerai cette modification en détail sous peu. Le projet de loi C–214 tend à modifier les dispositions du Code criminel qui portent sur la propagande haineuse. À l'heure actuelle—et cela n'étonnera personne—si le jeu du tueur en série préconisait de détruire, de blesser ou de tuer des gens en raison de leur race, de la couleur de leur peau, de leur religion ou d'autres considérations de ce genre, il ne pourrait pas franchir nos frontières.

Toutefois, comme les bébés existent par définition dans toutes les races et peuvent avoir la peau d'une couleur ou d'une autre, et ainsi de suite, ce critère ne peut pas être invoqué pour stopper l'importation du jeu du tueur en série. À l'heure actuelle, la disposition relative à la propagande haineuse prévoit que personne ne peut fomenter la haine contre un groupe identifiable, et un groupe identifiable se définit comme étant un groupe qui se différencie des autres par le sexe, la couleur de la peau, l'origine ethnique, la religion, et ainsi de suite. Or, on ne semble disposer d'aucun moyen à l'heure actuelle pour stopper l'importation du jeu du tueur en série,

Mon projet de loi vise à ajouter à cette liste de considérations, celle de l'âge. Le mot «âge» y est donc ajouté. Autrement dit, les bébés sont par définition à peu près du même âge—sinon ils ne seraient évidemment pas des bébés—et ils formeraient donc un groupe qui se différencie par l'âge. Une jurisprudence s'établirait quant au moment où un être humain est un bébé aux fins de ce projet de loi. Néanmoins, elle servirait à déterminer quand un tel critère pourrait être invoqué.

De toute manière, la mesure que je présente ici cet après–midi interdirait de préconiser, de promouvoir et de glorifier la violence contre les bébés.

[*Français*]

Présentement, comme je l'ai dit, l'article 318 du Code criminel interdit à toute personne de fomenter le génocide, et c'est de cela qu'on parle. Si mes collègues ont devant eux une copie du Code criminel, je vais citer les alinéas 318(2)*a)* et *b)*.

a) le fait de tuer des membres du groupe;

Le fait de tuer un membre d'un groupe identifiable. Ou

b) le fait de soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie propres à entraîner sa destruction physique.

devient du génocide.

«Groupe identifiable» comprend certains groupes qu'on peut distinguer par la race, la religion, l'ethnicité, etc. Comme je viens de le dire, l'article du Code criminel que je propose permettrait d'ajouter une nouvelle catégorie, celle du groupe d'âge.

En conclusion—et j'aimerais faire mes commentaires un peu plus brièvement que les 20 minutes qui me sont allouées, afin de permettre à un plus grand nombre de députés de s'exprimer—il ne s'agit pas aujourd'hui d'un dossier partisan, mais d'un dossier de société, qui est important, et je pense que le plus grand nombre possible de parlementaires devraient pouvoir s'exprimer sur ce sujet.

Madame la Présidente, j'aimerais vous dire, ainsi qu'à mes collègues, qu'à plusieurs reprises j'ai fait connaître à la Chambre des communes mon opinion au sujet de l'importation du *Serial Killer Board Game*. Je le dis et je le répète, je crois que l'idée de

ce jeu, qui consiste à recueillir le plus grand nombre de cadavres de bébés, est répugnante.

• (1740)

Elle l'est non seulement pour moi, mais pour tous les parlementaires ainsi que pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Enfin, je veux vous laisser peut–être de quoi réfléchir. Imaginez–vous, madame la Présidente, un parent d'un nouveau–né, vos voisins qui s'amusent à côté à jouer au *Serial Killer Board Game* et à recueillir des figurines de cadavres de bébés. N'aimeriez–vous pas que le gouvernement intervienne pour bannir ce jeu?

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Madame la Présidente, la propagande haineuse est l'une des formes les plus méprisables de la bêtise humaine. Ceux qui l'utilisent inconsciemment n'ont rien appris de l'histoire. Ceux qui la propagent en toute connaissance commettent un crime contre l'humanité.

Elle se dissimule facilement sous les discours les plus innocents; elle abuse de la protection constitutionnelle de la liberté d'expression; elle se moque du jugement social qui la réprouve.

En réalité, la propagande haineuse ne se définit pas, elle se voit, elle s'entend, elle se mesure par l'effet provocateur des paroles et des gestes de ses auteurs. Elle échappe aux nuances de notre droit démocratique. Chaque fois que nous légiférons pour la réprimer, elle reparaît sous une forme nouvelle, insoupçonnée, vigoureuse.

Depuis 1970, notre Code criminel contient quelques dispositions timides sur la propagande haineuse. Les articles 318 et 319 couvrent des cas d'incitation au génocide et à la haine contre certains groupes de personnes que la loi qualifie d'«identifiables». Le Code actuel définit l'infraction par le groupe auquel appartient la victime. Cela ne tient pas compte des réalités historiques et sociales.

Toute forme de propagande haineuse dirigée contre tout groupe social par quiconque devrait être radicalement combattue. Le Code actuel ne retient que les actes posés à l'égard des groupes qui se distinguent par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.

Ainsi, par exemple, l'âge, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, le milieu et la condition sociale, les convictions politiques, la profession, l'état civil ou le mode de vie des individus composant un groupe social ne sont pas des facteurs d'identification de victimes de propagande haineuse.

Je crois que de telles restrictions à quelques groupes de victimes ne se justifient pas lorsqu'on traite d'un crime contre l'humanité tout entière. Plutôt que de désigner quelques groupes «identifiables», la loi devrait interdire toute forme de propagande haineuse à l'endroit de n'importe quel groupe. Un appel au meurtre des femmes, des assistés sociaux ou des homosexuels ne se distingue pas d'un appel au meurtre des juifs, des catholiques ou des musulmans. Dans sa forme et dans ses effets, la haine sociale rejoint la haine universelle.

Je suis donc d'accord avec le député de Glengarry—Prescott—Russell sur l'esprit de l'amendement qu'il propose par le projet de loi C–214. Je ne puis toutefois donner mon accord au projet même, parce qu'il reconnaît implicitement que la loi ne protégerait que certaines catégories de personnes, alors qu'elle devrait être d'effet universel.

Ce projet de loi reprend d'ailleurs les projets de loi C–204 du 18 décembre 1988 et C–207 du 7 avril 1990, qui visaient aussi l'addition de l'âge comme facteur de différenciation, et le projet de loi C–326 du 27 juin 1990, qui ajoutait à ce titre le sexe et l'orientation sexuelle.

Le projet déposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell ajoute l'âge comme facteur distinctif d'un groupe de victimes, alors qu'il nous faut proposer l'abolition des désignations restrictives des «groupes identifiables» pour élargir la protection de la loi à toute la société. En réalité, ce projet de loi confirme le caractère restrictif de la loi actuelle.

• (1745)

D'autre part, la présentation de ce projet de loi nous permet de discuter en cette Chambre de l'effet réel de notre législation sur la propagande haineuse en regard du jugement rendu l'an dernier par la Cour suprême dans l'affaire Zundel, et en 1990, dans l'affaire Keegstra. Nous savons que la cour d'appel de l'Alberta devait entendre un nouvel appel de Keegstra le 2 février 1994 et que son jugement n'est pas encore connu.

Contrairement à l'accusation déposée contre Keegstra, Zundel n'était pas inculpé sous la section de la propagande haineuse, mais sous l'ancien article 181 qui interdisait la diffusion de fausses nouvelles. Nous savons tous que Zundel niait la réalité de l'holocauste juif et que ses propos transpiraient du racisme qui les inspirait.

Les motifs de Zundel auraient pu faire l'objet de l'examen de son intention coupable. Cependant, pour la majorité de la Cour suprême, l'article 181 était invalide en regard de la Charte et, peu importe ses motifs, Zundel devait être acquitté. Dans sa décision, la Cour ne manque pas de rappeler qu'elle avait jugé, quelques années auparavant dans l'affaire Keegstra, que «la propagande haineuse était protégée par l'article 2b) de la Charte». La cour ajoutait que «toutes les communications qui transmettent ou tentent de transmettre un message sont protégées par l'alinéa 2b) de la Charte», sous la seule exception que la transmission physique du message soit par ailleurs acceptable.

Notre Charte des droits et libertés protège malheureusement ces fanatiques et ces farfelus de la trempe de Zundel qui peuvent cracher leurs folies et leurs insanités en toute impunité. Dans l'état actuel du droit, quel sort ferait la Cour suprême à l'article 318 qui n'a pas encore passé le test judiciaire, on le sait?

Par ailleurs, je sais que le dépôt de ce projet de loi est motivé par l'importation prochaine et présumée au Canada d'un jeu de société dont je tairai le nom. Personne n'a encore vu ce jeu. Je crois que la panique qui inspire certains groupes vigilants fait plutôt l'affaire des promoteurs qui profitent ainsi d'une vaste publicité inespérée. Si ce jeu existe vraiment, il est odieux et

devrait être interdit à la douane ou saisi par la police. Je pense que d'autres dispositions du Code criminel, si elles étaient amendées, permettraient en effet de telles interventions.

Je ne veux pas verser dans la discussion juridique sur des concepts qui échappent à la population. Je porte toutefois à l'attention du député et de cette Chambre que le Code contient déjà des dispositions qui interdisent la distribution d'histoires illustrées de crime, dans la section des infractions qui tendent à corrompre les moeurs.

L'article 163(1)b) du Code criminel rend coupable d'une infraction quiconque met en circulation une histoire illustrée de crime, mais je conviendrai avec le député que la définition de l'objet de l'infraction est très imparfaite et que les officiers des douanes ou la police ne pourraient pas facilement agir.

Le jeu visé par le projet de loi met en scène, par des dessins ou des photos, des cas de meurtres en série d'enfants. Je proposerais l'alternative d'amender la définition de l'article 163(7) pour inclure tout matériel reproduisant des actes criminels par des illustrations. Je crois que ces dispositions seraient plus efficaces et plus valides, sur le plan constitutionnel, pour empêcher la diffusion d'un tel jeu qu'une addition aux catégories restreintes des articles portant sur des messages de propagande haineuse déjà protégés par la Charte.

Enfin, je suis loin d'être persuadée que, même avec l'amendement proposé par mon confrère, un tel jeu puisse entrer dans la définition des messages visés par l'article 318 ou l'article 319.

Pour ces raisons, même si je suis parfaitement d'accord sur l'esprit qui anime le député de Glengarry—Prescott—Russell, je ne puis souscrire aux effets des amendements qu'il propose et encore moins croire à leur utilité sur le plan pratique. Comme le législateur ne légifère pas pour ne rien dire, je crois que le projet de loi C–214 devrait être purement et simplement renvoyé.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat pour donner mon appui au projet de loi C–214. Je crois que la députée qui vient de parler avait raison. Le projet de loi comporte des lacunes. Pourtant, nous ne pouvons pas modifier tout le Code criminel et corriger tous les problèmes du système de justice pénale en une seule fois.

J'appuie le projet de loi. Cependant, je le fais un peu à regret. Cela m'attriste de penser que nous devons tenir un débat sur un tel sujet, que nous devons discuter de la question de savoir si nous devrions, oui ou non, modifier le Code criminel pour mettre un frein à la prolifération de ce qui m'apparaît obscène et immoral.

Je voudrais dire en quelques mots ce que je sais du jeu du tueur en série. Ce jeu a été inventé par Tobias Allen, de Seattle, Washington, qui s'est inspiré de John Wayne Gacy, un tueur en série condamné à mort, et maintenant en attente de l'exécution de sa sentence, pour avoir tué, si j'ai bien compris, 33 enfants aux États–Unis. Le but du jeu est de tuer le plus d'enfants possible. Ce jeu est présenté dans un sac à dépouilles et les pions ont la forme de bébés morts.

À mon avis, il n'y a pas d'hésitation possible, la réponse est claire. Je crois, d'après le nombre de lettres et de pétitions reçues par les députés actuels et par leurs prédécesseurs, que tout débat sur la question est inutile pour les Canadiens. Nous devrions empêcher la vente du jeu du tueur en série au Canada et protéger les cerveaux impressionnables de nos enfants.

Je n'arriverai jamais à comprendre quel genre d'esprit tordu peut imaginer un jeu aussi répréhensible et horrible, un jeu qui glorifie le meurtre de bébés, les trésors les plus précieux et les plus vulnérables du monde, d'innocentes victimes de crimes haineux commis au Canada et dans d'autres pays.

Ne sommes–nous pas ici pour protéger nos enfants de la haine et de la violence insensées qui existent partout dans le monde et qui se répandent dans notre propre pays? Je n'arrive pas à comprendre comment quelqu'un peut trouver divertissant un jeu qui représente le meurtre de bébés. Que quelqu'un puisse soutenir l'importation et la vente d'un jeu aussi immoral dépasse tout entendement.

Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer une modification au Code criminel qui démontrera à l'inventeur et au fabricant américains de ce jeu qu'il n'a pas sa place dans un pays où les normes de la moralité ne permettent pas l'exploitation d'enfants, et pour renforcer l'engagement que j'ai pris envers les électeurs de ma circonscription d'aider à rétablir le bon sens dans un système de justice qui ne protège plus nos possessions les plus chères, c'est–à–dire nos enfants.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a présenté le projet de loi C–214, qui vise à modifier le paragraphe 318(4) du Code criminel pour y inclure l'âge. Cela semble être le seul moyen efficace d'empêcher l'importation du jeu du tueur en série, puisque ce serait considéré comme de l'importation de propagande haineuse.

Actuellement, les enfants ou les personnes âgées ne sont pas protégés aux termes du paragraphe 318(4) du Code criminel parce qu'ils ne constituent pas un groupe identifiable. Cette disposition du Code criminel s'applique uniquement à la propagande haineuse qui préconise ou fomente la destruction physique d'un groupe de personnes qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.

Ce jeu du tueur en série, dont le gagnant est celui qui a ramassé le plus de cadavres de bébés, ne pourrait pas être importé au Canada si les bébés étaient d'une certaine race ou d'une certaine couleur. Évidemment, la race blanche n'est pas incluse dans la définition du mot race aux termes du paragraphe 318(4) du Code criminel, et cela en dit long sur notre Code criminel. Autrement,

les fonctionnaires de Revenu Canada auraient pu interdire l'importation de ce jeu dans notre pays.

Je voudrais signaler que, de la même façon, les femmes ne sont pas protégées non plus aux termes de cette disposition du Code criminel puisque le sexe n'est pas mentionné dans la définition de ce qui constitue de la propagande haineuse.

Par conséquent, s'il s'agissait de cadavres de femmes canadiennes de race blanche, l'importation de ce jeu serait également permise en vertu du paragraphe 318(4) du Code criminel. Comment se fait–il que nous ayons régressé au point où nous ne sommes plus égaux devant la loi? Il ne faut pas s'étonner que notre pays ne puisse pas enrayer le problème de la violence contre les femmes et les enfants puisque ces groupes ne sont même pas protégés aux termes du paragraphe 318(4) du Code criminel.

• (1755)

Je crois comprendre que, en vertu du code tarifaire 9956 de l'annexe 7 du Tarif des douanes, Revenu Canada peut interdire l'importation de certains produits au Canada. Les produits soupçonnés d'être à caractère séditieux, obscène ou haineux sont inspectés par les fonctionnaires de Revenu Canada et, si on détermine qu'ils relèvent du code tarifaire 9956, leur importation est interdite.

D'après le ministre du Revenu national, ses fonctionnaires ont examiné une version du jeu du tueur en série et ont établi qu'il ne répondait pas à la définition du code tarifaire 9956, ce qui a nécessité la présentation du projet de loi d'initiative parlementaire C–214.

J'ignore ce que signifie le terme « obscène » pour les fonctionnaires du Revenu national, mais pour moi il signifie «très choquant», comme le définit le dictionnaire. Si le jeu illustrant le meurtre de bébés n'est pas très choquant, je me demande bien ce qui peut l'être. Tout ce qui glorifie le meurtre et qualifie de victorieux un tueur en série est très choquant pour moi et les gens que je représente. Je ne comprends vraiment pas ce qui arrive dans notre pays. Qu'est–il advenu du sens de la décence et de la moralité qui caractérisait si bien autrefois un pays dont les valeurs n'avaient pas leurs pareilles?

Quel genre de message envoyons–nous aux gens quand nous laissons un jeu pareil entrer dans notre pays? C'est le même message que nous envoyons quand nous permettons qu'un meurtrier condamné à la prison à perpétuité puisse être admissible à la libération conditionnelle après 15 ans de prison. Ou quand nous accordons à un détenu un régime de semi–liberté qui lui permet de violer et de tuer de nouveau. Ou quand nous payons une forte somme à un tueur en série pour donner aux autorités policières des renseignements sur l'emplacement des cadavres de ses victimes, ou quand nous permettons à une détenue qui a été la complice de l'un des meurtres sexuels les plus horribles dans l'histoire du pays de posséder un four à micro–ondes et un téléviseur, de suivre des cours universitaires et de décorer sa cellule avec des personnages de bande dessinée, alors que les citoyens canadiens respectueux des lois ont du mal à acquérir des biens semblables.

Un autre grand sujet de préoccupation est bien sûr la Loi sur les jeunes contrevenants qui ne réussit pas actuellement à empêcher les jeunes de se livrer en nombre croissant à des activités criminelles avec violence. Il y a eu beaucoup de discussions sur ce sujet, et la Chambre est présentement saisie du projet de loi d'initiative parlementaire C–214. Le projet de loi a un triple but. Abaisser l'âge auquel un mineur devient un adolescent et celui où il cesse de l'être aux fins de la Loi sur les jeunes contrevenants, permettre la publication du nom d'un jeune contrevenant qui a déjà été déclaré coupable d'acte criminel à deux occasions différentes et porter à dix ans la peine maximale prévue par la Loi sur les jeunes contrevenants pour le meurtre au premier et au deuxième degré.

Je félicite le député de York–Sud—Weston de l'initiative qu'il a prise à ce chapitre. Pour l'instant, je ne peux pas dire que j'approuve entièrement les modifications proposées, mais je crois qu'elles méritent d'être débattues et analysées.

Il faut interdire l'importation de produits comme le jeu du tueur en série ou les cartes de tueurs en série si nous voulons que nos enfants grandissent dans un environnement sain. Comment pouvons–nous penser qu'ils se conformeront à certaines règles ou à une ligne de conduite morale si nous avons des jeux ou des livres qui contredisent cela? Comment réussiront–ils à distinguer le bien du mal si nous tenons un certain discours, mais que nos étagères regorgent de jeux ou de livres qui contredisent celui–ci?

Nous savons qu'il y a un monde de corruption aussitôt passé le seuil de notre porte. Tous les jours, on met les Canadiens en garde contre les atrocités dont leurs enfants peuvent être victimes et on les encourage à sensibiliser ces derniers aux dangers de la rue.

Autoriser l'importation dans notre pays du jeu du tueur en série va à l'encontre des valeurs morales des Canadiens et de tout ce que les parents essaient d'inculquer à leurs enfants pour qu'ils deviennent des être humains moralement corrects.

Le devoir des législateurs est de faire preuve de leadership et de tracer la ligne de conduite à suivre au moyen de nos lois. Si nous ne modifions pas le Code criminel, nous dirons à nos rejetons que nous jugeons acceptable le meurtre de jeunes enfants, de membres de notre société innocents et sans défense, même s'il ne s'agit que d'un jeu.

En conclusion, en agissant de la sorte, nous permettons la propagation d'un comportement violent et immoral dans notre pays. J'appuie donc ce projet de loi.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler ce soir du projet de loi C–214 proposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Le projet de loi propose d'ajouter le mot «âge» à la définition de «groupe identifiable» qui figure actuellement dans le Code criminel, à la partie qui porte sur la propagande haineuse. La nouvelle définition s'appliquerait pour toutes les infractions de cet ordre.

• (1800)

Il est particulièrement difficile de définir le rôle de la loi relativement à la propagande haineuse, car il faut concilier la

liberté d'expression et l'intérêt de l'État qui doit criminaliser les comportements préjudiciables aux citoyens.

Avant d'aborder le projet de loi, il me semble important de dire un mot de l'état actuel de la loi. Pour l'instant, le Code criminel interdit tout d'abord de préconiser ou de fomenter le génocide pour détruire un groupe qui se distingue par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique. Il s'agit de l'article 318.

Deuxièmement, il est interdit d'inciter, par des déclarations dans un endroit public, à la haine contre un groupe identifiable lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix. C'est là le paragraphe 319(1).

Troisièmement, il est interdit de fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée. C'est ce que dit le paragraphe 319(2).

Quatrièmement, le Code criminel permet la saisie et la confiscation des documents de propagande haineuse gardés aux fins de vente et de distribution. C'est ce qu'on lit aux paragraphes 1 et 4 de l'article 320.

Enfin, le Code criminel stipule que toute personne accusée d'avoir préconisé le génocide est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement si le chef d'accusation dit qu'elle a incité le public à la haine. Si elle a communiqué des déclarations pour promouvoir volontairement la haine, elle est passible d'une peine d'emprisonnement de deux ans, s'il y a mise en accusation, et de six mois d'emprisonnement ou d'une amende de 2 000 $ ou les deux, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Le Code criminel prévoit également quatre motifs de défense spéciaux qu'un prévenu peut invoquer s'il est accusé d'avoir volontairement fomenté la haine: il peut établir que les déclarations étaient vraies; il peut montrer qu'il a de bonne foi exprimé une opinion sur un sujet religieux ou tenté d'en établir le bien-fondé par discussion; il peut prouver que les déclarations se rapportaient à une question d'intérêt public dont l'examen était fait dans l'intérêt du public et que, pour des motifs raisonnables, il les croyait vraies; il peut enfin soutenir que, de bonne foi, il voulait attirer l'attention, afin qu'il y soit remédié, sur des questions provoquant ou de nature à provoquer des sentiments de haine à l'égard d'un groupe identifiable au Canada.

Exception faite du délit d'incitation publique à la haine, il faut l'assentiment du procureur général de la province pour faire une saisie ou intenter des poursuites aux termes des dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse. La Cour suprême du Canada s'est penchée sur ces dispositions à l'occasion de l'affaire La reine c. Keegstra. Le jugement a été rendu en décembre 1990.

La Cour suprême du Canada a jugé que les communications qui incitent délibérément à la haine contre un groupe identifiable transmettent un sens et qu'elles sont donc une expression au sens de l'alinéa 2b) de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour suprême a jugé en outre que l'interdiction énoncée au paragraphe 319(2) du Code criminel vise des mots dont le sens et l'objectif sont d'inciter à la haine raciale ou religieuse.

Attendu que cette disposition vise à restreindre le contenu de l'expression en précisant quels messages ne peuvent être transmis, la Cour suprême du Canada a jugé que le paragraphe 319(2) empiétait sur la liberté d'expression prévue à l'alinéa 2b) de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour suprême a jugé qu'il y a assez de propagande haineuse au Canada pour qu'on s'en inquiète. Elle a reconnu que la propagande haineuse peut causer deux genres de préjudices: 1) des préjudices causés au groupe visé, par exemple, en provoquant des représailles ou en forçant le groupe visé à éviter des activités et à se retirer d'activités tenues avec des non-membres; 2) des préjudices causés à la société en général en incitant des personnes à exprimer ces idées et à semer la discorde et la zizanie au sein de ces groupes de la société.

• (1805)

La Cour suprême a confirmé la constitutionnalité du paragraphe 319(2) du Code criminel, qui traite de l'incitation délibérée à la haine. Elle a confirmé cette disposition comme limite raisonnable à la garantie de la liberté d'expression, au sens de l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le paragraphe 318(4) définit l'expression «groupe identifiable» comme «toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique». En élargissant la définition, on élargirait le genre de discours qui pourrait être sanctionné par les dispositions sur la propagande haineuse, ce qui pourrait mettre en danger ces mêmes dispositions. C'est très sérieux.

La Cour suprême du Canada a observé, dans l'affaire Keegstra, que le paragraphe 319(2) visait à étendre une mesure de protection aux minorités visibles et religieuses de façon à empêcher qu'elles ne soient l'objet de propagande haineuse et à promouvoir la tolérance raciale et religieuse.

Étendre la définition de l'expression «groupe identifiable» afin de tenir compte d'une autre caractéristique, comme celle qui est proposée dans le projet de loi C-214, élargirait sans aucun doute l'objectif restreint qui consiste à protéger les minorités visibles et religieuses, qui a été approuvé par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Keegstra. Je ne suis pas sûr que le fait d'ajouter ce qui est proposé dans le projet de loi C-214 aurait pour effet de protéger les enfants des jeux de tueurs en série, étant donné qu'il doit être prouvé que ce type de jeux est une incitation à la haine ou qu'il encourage la propagande haineuse.

La modification proposée dans ce projet de loi étendrait la définition de l'expression «groupe identifiable» sans pour autant mettre les enfants à l'abri de ces jeux infâmes. Par conséquent, il pourrait être plus facile pour les tribunaux de statuer que les dispositions touchant la propagande haineuse, ainsi modifiées par le projet de loi C-214, constituent une atteinte à la liberté d'expression garantie par la Charte et ne sauraient être considé-

rées comme une limite raisonnable prescrite par la loi dans une société libre et démocratique.

L'initiative du député de Glengarry—Prescott—Russell mérite notre appui. Nous souscrivons tous à son objectif. Il s'agit malgré tout de savoir quel est le meilleur moyen d'y parvenir? Est–ce avec le projet de loi C–214? Il nous faut faire preuve de prudence, comme je l'ai dit, de peur d'affaiblir la loi, telle qu'elle existe, dans notre quête d'un autre moyen de résoudre ce problème.

Le ministère de la Justice se penche actuellement sur la question. Nous espérons qu'il formulera des recommandations à ce sujet. Je profite de l'occasion pour transmette mes sincères remerciements au député de Glengarry—Prescott—Russell. Avec la collaboration et la participation de tous les députés de la Chambre, nous finirons bien par trouver le meilleur moyen de mettre un frein à cette pratique abjecte à laquelle se livrent certaines personnes de ce pays pour réaliser de gros profits aux dépens de nos jeunes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il n'y a pas d'autres députés qui souhaitent intervenir, la période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette affaire est rayée du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): La séance reprendra à 18 h 30.

(La séance est suspendue à 18 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 14 mars 1994.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 30, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur les travaux des subsides.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée)

(*Vote nº 12*)

POUR

Députés

Abbott
Benoit
Brown (Calgary–Sud–Est)
Epp
Frazer
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hill (Macleod)
Hoeppner
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Silye
Speaker
Strahl
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—41

Ablonczy
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Chatters
Forseth
Gouk
Grubel
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Solberg
Stinson
Thompson
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Augustine
Bachand
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Canuel
Catterall
Chan
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Daviault
Deshaies
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri

Anderson
Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Beauce)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélisle
Calder
Cannis
Caron
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Collins
Copps
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
DeVillers
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godin
Graham
Grose
Guimond

Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jacob	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Lalonde
Landry	Langlois
Lastewka	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Lincoln	Loney
Loubier	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Maheu	Malhi
Maloney	Marchand
Marchi	Marleau
Massé	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Mercier
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Ménard
Nault	O'Brien
O'Reilly	Ouellet
Parrish	Paré
Patry	Payne
Peric	Peters
Peterson	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pomerleau
Proud	Péloquin
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Fredericton—York-Sunbury)	Serré
Shepherd	Skoke
Solomon	Speller
St-Laurent	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Volpe	Walker
Wappel	Young
Zed—193	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Alcock	Allmand
Brien	Finestone
Guay	Irwin
Nunez	de Savoye

• (1855)

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1900)

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Madame la Présidente, je suis très heureux de constater que, après cette courte pause pour reconsidérer leur position, les députés soient accourus en si grand nombre pour écouter la fin de mon discours.

Avant la pause j'ai parlé d'un élément important du futur examen de notre politique étrangère, à savoir la position que nous devrions prendre en ce qui concerne l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international.

On m'a dit que de nombreuses personnes, influentes et bien intentionnées, ont échoué dans leurs efforts pour réformer le système, pour le bien des contribuables canadiens et celui des populations affamées du monde. Nous avons besoin de leadership si nous voulons résoudre les problèmes qui se posent. Le Parti réformiste est prêt à apporter ce leadership. Je voudrais préciser notre position.

Le Parti réformiste du Canada réclame une réduction de l'aide étrangère, tout simplement parce que le Canada n'a plus autant d'argent à dépenser. Les réformistes compatissent avec les pauvres, mais ils ne sont pas prêts à négliger plus longtemps un aspect fondamental, celui de notre capacité à payer, et ils ne sont pas prêts non plus à oublier les réformes dont l'ACDI a besoin de toute urgence.

Le Parti réformiste est parfaitement au courant de la situation critique que vivent un tiers des pays du monde, où 34 000 enfants meurent de faim et de maladie chaque jour. Huit cent millions de gens souffrent de malnutrition.

Par ailleurs, nous savons fort bien que, dans l'indice du développement humain des Nations Unies, le Canada se classe au deuxième rang sur 172 pays. Il y a cependant des responsabilités qui se rattachent à ce rang privilégié. En tant que Canadiens, nous ne devons pas fermer les yeux sur les dures réalités qui assaillent les autres.

C'est pourquoi nous recommandons que l'on donne clairement à l'ACDI le mandat d'aider les plus démunis de ce monde à devenir autosuffisants. Nous recommandons que ce mandat soit inclus dans des mesures législatives qui protégeront l'ACDI des pressions politiques qui détournent ses efforts vers d'autres tâches, des mesures législatives qui comprendront un mécanisme d'évaluation projet par projet et des dispositions de temporisation budgétaire, des mesures législatives qui contrôleront l'ACDI en obligeant cet organisme à rendre compte régulièrement de ses actions devant le Parlement.

L'ACDI, en étant de taille réduite, devrait se concentrer sur l'aide à fournir aux plus démunis. Elle devrait accorder moins d'aide bilatérale ou entre gouvernements, parce que c'est là où la corruption et la cupidité font souvent échouer nos efforts. Elle

devrait chercher à créer plus de partenariats avec des organisations non gouvernementales communautaires qui aident directement les gens qui en ont besoin. À l'heure actuelle, seulement 9 p. 100 du budget de l'aide étrangère est utilisé à cette fin.

L'ACDI devrait suivre l'exemple de la Suède et ne plus chercher à aider 115 pays, mais se concentrer sur un petit nombre d'entre eux et faire ainsi beaucoup pour régler les problèmes de pauvreté et de santé de ces pays. On peut trouver un exemple de cette situation dans les dernières années où des statistiques ont été établies.

Selon les chiffres, l'Indonésie, qui est considérée par les Nations Unies comme un pays en développement à revenu moyen, a reçu de l'ACDI une aide de 40 millions de dollars, tandis que Haïti, qui vient au dernier rang, n'a reçu que six millions de dollars. En modifiant les priorités, et par l'entremise de nos organisations non gouvernementales, nous pourrions avoir un effet réel sur le pays le plus pauvre de tous.

• (1905)

L'ACDI doit faire preuve de vision à long terme en rendant les pauvres autonomes au lieu de les laisser devenir constamment dépendants de l'aide étrangère.

Aujourd'hui, le Canada jouit d'un respect sans précédent dans le monde. D'autres pays riches ne bénéficient pas de la même estime sur la scène internationale. Pourquoi? Dans une large mesure, parce que le Canada fait preuve de générosité envers les pays pauvres. Il donne généreusement à des pays comme le Bangladesh et le Pakistan, sachant qu'ils ne pourront peut-être jamais le payer en retour.

Le monde a reconnu que nos motifs sont généralement altruistes, ce qui nous vaut la bienveillance du monde entier. Parmi les autres pays, le Canada a un pouvoir de négociation considérable malgré sa taille. Si cela est possible, c'est que nos paroles sont suivies d'une aide tangible.

Les moyens d'accroître les relations commerciales du Canada existent déjà. Le ministère de l'Industrie ou celui du Commerce international se prête bien à la défense des intérêts commerciaux du Canada, mais nous devons séparer nos intérêts économiques de nos motifs d'ordre humanitaire. La surpromotion du Canada est une entreprise valable et nécessaire qu'il vaut mieux laisser au ministère de l'Industrie et à celui du Commerce international. À mon avis, nous perdons un peu de notre intégrité aux yeux du monde lorsque nous associons discrètement commerce et aide humanitaire.

Il est impossible d'évaluer une bonne réputation internationale en termes monétaires. Cependant, il est fort possible que les bonnes graines que nous avons semées dans les champs des pauvres produisent un jour d'abondantes récoltes de relations commerciales. Que cela se produise ou non, hâtons-nous maintenant d'adopter un projet de loi pour recréer l'ACDI en tant que moyen d'accorder de l'aide avec efficacité et détermination.

Au cas où le gouvernement n'envisage pas un tel projet de loi pour l'instant, je compte présenter au cours des prochaines semaines un projet de loi d'initiative parlementaire qui renfermera les principes dont j'ai traité. Il pourra servir de point de départ à des efforts non sectaires que tous les députés pourraient appuyer, à mon avis.

Donnons librement, selon nos moyens, aux plus pauvres parmi les pauvres, sans motif secret, dans l'esprit de générosité et de compassion qui fait de tous les députés de vrais Canadiens.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue d'en face pour la partie de son intervention que j'ai entendue, c'est-à-dire la dernière. Son discours illustre des points de vue très louables sur le Canada et son rôle sur la scène internationale.

Je demeure quelque peu confus cependant devant l'hésitation de mon collègue à reconnaître que les intérêts commerciaux du Canada, qui peuvent se manifester un peu partout dans le monde, puissent coïncider avec l'autre élément de l'équation, c'est-à-dire l'aspect humanitaire, altruiste, qui correspond plus directement aux objectifs politiques et humanitaires du Canada dans le monde. Je ne suis pas certain de comprendre pourquoi le premier aspect exclurait le second.

Je suis prêt à reconnaître que nous devons renouveler et continuer de renforcer toutes les initiatives qui ont permis au Canada de se distinguer par son travail humanitaire et par son aide, et je crois que c'est le mot qu'a employé le député, mais je crois aussi que les intérêts des Canadiens sont également bien servis sur les plans philosophique et purement pragmatique et commercial lorsqu'ils sont regroupés sous une seule administration.

J'aimerais que le député m'éclaire à ce sujet car j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi nous devrions séparer l'administration de deux ministères, si les objectifs poursuivis par l'un et l'autre produisent des résultats qui semblent convenir aux attentes de tous les Canadiens.

• (1910)

M. Strahl: Madame la Présidente, le problème comporte deux volets. Le premier concerne la séparation du mandat ou le fait de donner un mandat à l'ACDI. Quel est le but poursuivi par l'ACDI? Je crois qu'il s'agit non seulement de protéger la gestion de l'ACDI qui, comme vous le savez, a été bouleversée tous les 18 mois sans qu'on sache quel était le mandat de l'organisme, mais aussi de protéger ce qui doit être, à mon avis, la raison d'être de l'aide humanitaire, c'est-à-dire aider les plus démunis parmi les pauvres.

Tel était le mandat recommandé dans le rapport Winegard et je crois que nous devrons nous concentrer sur la définition du rôle de l'ACDI et adopter une loi établissant l'autorité du Parlement à cet égard.

Je crains également que le budget de l'ACDI ne soit devenu trop gros, un budget tentaculaire qui touche trop de pays et englobe trop de causes. Il faut en restreindre la portée et c'est notamment pour cela que nous devons nous concentrer sur quelques pays.

En ce qui concerne la seconde question, à savoir si on tiendra compte à la fois des intérêts commerciaux et des intérêts humanitaires dans le cadre de l'aide humanitaire, je crois que cela est possible. Comme le disait plus tôt un secrétaire parlementaire d'en face, il est à peu près impossible de dissocier le commerce international, la politique étrangère et la politique de défense,

puisque tous ces éléments entrent souvent en ligne de compte dans la politique commerciale, qui constitue en fait l'aspect commercial de ce dont le député a parlé.

Nous devons laisser le commerce aux responsables du commerce international. Il s'agit d'un processus commercial dont nous avons besoin pour conclure des ententes, des accords de libre–échange, etc., avec d'autres pays afin de leur permettre d'exploiter les possibilités du marché canadien et faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent bénéficier des accords commerciaux avec ces pays. Il s'agit là d'une question commerciale.

En ce qui concerne nos efforts d'aide humanitaire, je crois que nous devons les poursuivre sans attendre de retombées commerciales. En ce sens, je crois que si nous donnons de l'argent dans un but précis, quel qu'en soit le montant, nous devons considérer cet argent comme donné sans condition. Il doit s'agir d'un geste humanitaire en vue d'aider. Plus encore, nous voulons aider des pays de manière à ce que l'an prochain ou dans deux ans ou dans quelques années, ils n'aient plus à dépendre de l'aide étrangère.

Une des critiques formulées dans le rapport du vérificateur général est que des pays qui ont reçu 1 ou 2 milliards d'aide du Canada au cours des 20 dernières années dépendent aujourd'hui tout autant, sinon plus de l'aide internationale que lorsque nous avons commencé à leur accorder ce qui devait être une aide à court terme.

Nous devons mettre l'accent sur l'aide humanitaire et considérer le commerce international comme une question distincte. Même si l'un et l'autre se chevauchent parfois, ce que je considère comme une bonne chose, l'aide accordée par l'ACDI ne doit pas viser à obtenir des avantages commerciaux mais constituer uniquement un geste d'aide humanitaire à des pays étrangers.

M. Volpe: Madame la Présidente, je veux seulement obtenir des explications sur un autre point, auprès du député d'en face.

Je crois que nous nous entendons sur la question de l'idéologie. Cependant, quand on parle d'aide internationale, et particulièrement si c'est par l'intermédiaire de l'ACDI, le député doit savoir qu'il ne s'agit pas essentiellement de transfert de capitaux. Nous parlons de services et de distribution de biens, le tout étant généralement acheté pour le bénéfice d'une tierce partie. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'un poste important du budget est versé en espèces à un pays bénéficiaire.

Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi nous devrions envisager de façon distincte les objectifs idéologiques de nos activités et les répercussions que nous pouvons en attendre, celles–ci pouvant toujours être favorables.

• (1915)

Le fait d'assurer une aide humanitaire ne signifie ni qu'on n'en tirera pas d'avantages commerciaux ni qu'il faut en tirer. Par contre, si l'aide humanitaire donnait lieu à du commerce ou stimulait les échanges commerciaux, cela ne veut pas dire que nous ne serions plus disposés à offrir d'autre aide. Cet aspect n'a jamais été mis en cause, à moins que le député n'ait pas compris la même chose que moi dans le rapport du vérificateur général. Il ne s'agit pas seulement de donner notre argent à une autre nation que nous jugeons dans le besoin.

M. Strahl: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je réalise que dans nos systèmes bilatéraux, ce n'est pas toujours uniquement de l'argent qu'on transfère. C'est même rare que l'argent fasse partie des transferts. Par exemple, l'année dernière ou l'année d'avant, certaines données budgétaires indiquaient que nous avions dépensé des dizaines de millions de dollars en transferts directs afin d'aider d'autres pays à faire face à leur dette nationale.

À mon avis, une telle aide ne fait pas partie du mandat de l'ACDI. Ce n'est pas une intervention appropriée pour le Canada à l'heure actuelle; il ne devrait pas aider directement d'autres pays à régler leur problème de dette nationale alors que nous avons ici la dette nationale la plus importante depuis les débuts de notre histoire. Certaines fois, on effectue directement des transferts d'argent. Pour éliminer tous les abus dans de tels cas, nous devrions restreindre le mandat de l'ACDI au moyen d'une loi.

Il y a aussi certains cas où, au lieu de penser strictement à des raisons humanitaires, on commence à penser aux intérêts commerciaux du Canada. Madame Labelle a mentionné l'autre jour que 60 p. 100 de nos fonds étaient dépensés ici au Canada, qu'ils étaient parfois consacrés à l'achat d'aliments ou de biens semblables, mais parfois aussi à des fins beaucoup plus commerciales et pas nécessairement orientées vers ceux que nous devrions aider, c'est–à–dire les plus pauvres parmi les pauvres.

De telles situations m'inquiètent. Le vérificateur général n'a pas raconté de véritables histoires d'horreur cette année. Il a plutôt tenté de cerner ce qui va et ce qui ne va pas à l'ACDI. Le hic, à son avis, c'est, entre autres choses, qu'il n'y a pas de loi. Il a toutefois évité les histoires d'horreur, tout comme j'ai essayé de les éviter aujourd'hui dans ma présentation. Toutefois, ces histoires d'horreur existent encore; pour en voir un compte rendu complet, il suffit de lire les rapports du vérificateur général des 10 dernières années.

C'est pourquoi nous devons nous en tenir à l'aide humanitaire. Je sais que parfois on échange aussi des biens et des services, mais nous devrions restreindre l'aide aux pauvres et promulguer une loi afin d'établir un mandat précis. En procédant ainsi, nous rétablirons la réputation de l'ACDI à l'intérieur du Canada, ce qui n'est pas négligeable puisqu'elle est bien mauvaise pour le moment, et nous améliorerons aussi notre réputation à l'étranger.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, j'ai pris grand plaisir à écouter l'échange de vues entre les députés d'Eglinton—Lawrence et de Fraser Valley–Est, d'autant plus qu'ils sont tous deux membres du Comité des affaires étrangères qui est chargé d'élaborer une politique étrangère indépendante pour le Canada.

C'est le genre d'échange dont nous avons besoin en cette enceinte. Je félicite donc ces deux messieurs d'avoir contribué à ce débat et de nous aider à élaborer une politique étrangère indépendante.

Ces dernières années, les Canadiens ont vu le monde évoluer de façon spectaculaire. De bien des façons, cette décennie est caractérisée par le changement. Et cela n'a jamais été plus vrai qu'en Europe centrale, dans l'Europe de l'Est et dans l'ex–Union soviétique.

La chute du mur de Berlin, dont j'ai été personnellement témoin, l'effondrement du communisme et de la puissance militaire soviétique, ainsi que l'émergence de nouveaux États indépendants ont totalement transformé l'Europe. Nous nous trouvons confrontés à des défis et à des possibilités d'une ampleur encore jamais vue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Ces cinq dernières années ont prouvé que les premiers pas, tout spectaculaires qu'ils soient, sont parfois les plus faciles. Le plus dur est de mettre les idées en pratique. Il ne suffit pas de proclamer la démocratie. Il ne suffit pas de rêver à la libre entreprise pour qu'elle devienne une réalité. Les réformes en profondeur demandent beaucoup de courage et de patience. Le Canada a un rôle très important à jouer en Europe centrale et dans l'Europe de l'Est. Nous devons saisir cette occasion unique.

Aujourd'hui, j'aimerais limiter mes commentaires aux défis que représente cette partie du monde pour la politique étrangère du Canada. Manifestement, il est dans l'intérêt du Canada que cette réforme réussisse dans cette région. On ne peut gaspiller l'occasion qui nous est offerte de bâtir un ordre mondial plus stable basé sur des gouvernements démocratiques et des économies libérales.

• (1920)

L'Europe centrale et l'Europe de l'Est nous ouvrent de nouveaux débouchés économiques. L'économie canadienne dépend absolument du commerce. Les marchés de la région, qui restent en grande partie encore à exploiter, nous donnent une excellente chance de favoriser nos exportations, de créer de nouveaux emplois au Canada et d'assurer notre prospérité.

Nos liens historiques, culturels et humains avec l'Europe de l'Est constituent un avantage que peu de nos concurrents européens ou autres possèdent. Nous devons nous en servir de façon judicieuse.

Près de 20 p. 100 des électeurs de ma circonscription de Parkdale—High Park et 10 p. 100 des Canadiens en général ont leurs racines en Europe centrale ou de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique. Il s'agit là d'un lien sans parallèle. Nous essayons d'entretenir des relations avec ces pays. Un certain nombre de chefs d'entreprise et d'universitaires canadiens sont allés là–bas offrir leurs compétences et leurs connaissances, ainsi que de la formation et de l'aide. C'est une tâche difficile et les progrès sont plutôt lents, mais les avantages pour le Canada sont énormes.

Nos compétences linguistiques et nos liens culturels, grâce à nos collectivités ethnoculturelles, nous permettent d'appuyer un certain nombre d'initiatives d'entraide populaire, de franchir les barrières culturelles et d'offrir aux intéressés la formation et l'aide dont ils ont besoin. On ne peut surestimer les répercussions de ces contacts directs. Les années d'expérience que j'ai acquises en collaborant avec la collectivité polonaise au Canada, ainsi que dans le cadre de programmes d'échanges d'étudiants canadiens avec la Pologne, m'ont appris comment des liens personnels peuvent rassembler des pays.

Les pays de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique essaient de créer en quelques mois et quelques années des institutions et des systèmes qui, dans certains cas, se sont développés au fil des siècles à l'Ouest.

Nous devons donc profiter des débouchés qui s'offrent grâce à ce changement, mais être conscients du fait que nous serons confrontés à certains problèmes; il faut éviter d'être impatients et d'avoir des attentes irréalistes, car toute réforme politique et économique prend du temps.

La semaine dernière, le président de la Géorgie, M. Chevardnadze, était à Ottawa et j'ai eu l'honneur de l'accueillir à l'aéroport et de l'amener rencontrer le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Je lui ai demandé s'il irait encore de l'avant avec les réformes économiques, politiques et démocratiques lancées par M. Gorbatchev s'il avait la possibilité de revenir en arrière. Il a réfléchi un instant à la question et m'a répondu que oui, mais qu'il le ferait beaucoup plus lentement. Selon lui, les problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les pays de l'Europe de l'Est sont dus au fait qu'ils n'étaient pas prêts pour un changement aussi rapide.

Par conséquent, si nous voulons que le Canada entretienne des relations prospères et bénéfiques avec l'Europe centrale et orientale, nous devons les établir sans tarder et attendre patiemment les résultats. Dans des pays tels que la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque, la démocratie et les économies de marché ont survécu à 45 ans de répression politique et de contrôle étatique. Comment sont–elles, cependant? Elles sont assez fortes pour servir de base à une transformation réussie, mais la tâche reste de taille. Grâce à un appui solide et à des investissements venant de l'Ouest, des signes encourageants se manifestent.

La Pologne a été le premier pays de la région à enregistrer une croissance de son produit intérieur brut, qui a augmenté de 4 p. 100 l'an dernier. C'était la plus forte croissance économique de l'Europe en 1993. Qui aurait prédit cela il y a dix ans?

En Hongrie, le secteur privé a généré près de 45 p. 100 du PIB. La République tchèque a connu de faibles taux d'inflation et de chômage, et elle a lancé la deuxième phase d'un programme de privatisation réussi.

Dans l'ex–URSS, les premiers pas ont été franchis, mais comme il n'y a pratiquement jamais eu ni de démocratie ni de marchés libres pouvant servir de base, il ne faut pas s'étonner que le changement soit lent et difficile. Le défi est grand, mais pas insurmontable. Des pays comme la Russie et l'Ukraine sont au coeur de la transformation historique de l'Europe. Le Canada doit s'engager à long terme.

Nous encourageons le président, le gouvernement et le Parlement de la Russie à collaborer pour arriver à un consensus sur la nouvelle réforme. L'aide canadienne demeure liée à la poursuite de l'engagement envers la démocratie et la réforme économique. Je signale aux nouveaux députés que le Comité des affaires étrangères s'est rendu dans l'ex–URSS, en Russie et en Ukraine,

à deux reprises jusqu'à maintenant et il est peut–être temps de retourner dans la région.

• (1925)

Hier, je me suis longuement entretenu aves le nouvel ambassadeur de l'Ukraine, M. Batyuk, et nous nous sommes penchés sur les relations spéciales que le Canada entretient avec son pays. Il y a environ deux heures, le ministre des Affaires étrangères a rencontré le Comité des Ukrainiens–Canadiens, dirigé par Oleh Romaniw, pour discuter de diverses questions touchant notamment la politique, l'aide technique, le commerce et l'économie, des consultations auprès du ministre des Affaires étrangères et des questions concernant l'immigration dans la mesure où elles se rapportent à l'Ukraine.

Nous invitons ce genre de collaboration, non seulement aux comités permanents du Parlement, mais aussi au cours de rencontres comme celle que le ministre a eue juste avant mon intervention à la Chambre.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer ses relations au niveau politique, économique et social. Nous serons au premier plan pour aider l'Ukraine à réaliser sa transformation démocratique et économique. La stabilité, la sécurité et la prospérité de ce pays sont indispensables à la sécurité européenne.

Nous sommes encouragés par la volonté du président Kravtchouk de soumettre le traité sur la non–prolifération des armes nucléaires à son Parlement pour qu'il le ratifie.

Depuis 1989, le Canada donne un appui important à l'Europe centrale et orientale sous forme d'aide technique et humanitaire. Il est important de continuer à le faire. Les gens de la région doivent clairement voir que l'Ouest les appuie de façon pratique et directe pendant cette difficile période de transition.

Voilà pourquoi l'un des principaux éléments de l'aide canadienne à la région consiste en un programme permanent visant à promouvoir le développement économique, à soutenir la transition vers une économie de marché et à renforcer nos liens commerciaux et économiques avec la région.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous avons établi un partenariat tant avec les pays récipiendaires qu'avec les participants canadiens. Cela témoigne en partie du fait que nos ressources sont limitées. Cela montre aussi que le gouvernement n'a pas réponse à tout. Le programme exploite les compétences de tous les secteurs de la société canadienne.

Le programme d'aide assortit les compétences et la technologie canadiennes aux besoins prioritaires des pays partenaires. Cela a donné d'excellents résultats dans les secteurs énergétique et agricole, dans le développement du secteur privé et dans la protection de l'environnement. Nos systèmes financier et juridique raffinés et notre fonction publique respectée ont aussi fourni un savoir–faire hors pair.

Non seulement cette façon de faire assure la grande qualité de l'aide canadienne, mais elle contribue aussi à ouvrir des possibilités commerciales à long terme aux entreprises canadiennes.

L'aide canadienne a une incidence pratique sur la réforme. Elle permet le transfert de connaissances et de techniques cruciales et favorise l'émergence de petites et moyennes entreprises. Les méthodes économiques de l'Occident sont adoptées et des institutions démocratiques sont renforcées.

Le programme d'aide accroît aussi la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Deux projets réalisés dans le pays de mes ancêtres, la Pologne, illustrent la portée de notre engagement et prouvent que nous devons continuer à être présents dans la région.

Dans le premier, une entreprise canadienne a conseillé le ministère polonais de la Santé, en 1992, sur la réforme des soins de santé. Elle a ensuite décroché un contrat de la Banque mondiale pour administrer un prêt de 200 millions de dollars américains au secteur polonais de la santé. Dans le second, plus d'une centaine de producteurs laitiers et de vétérinaires polonais ont amélioré leurs compétences et ont reçu une formation en gestion dans le cadre d'un programme permanent offert par l'école internationale de gestion du bétail, à Kemptville.

Il y a des gens, dont des intervenants du Parti réformiste, qui trouvent que le Canada consacre trop d'argent à l'aide internationale, que c'est du gaspillage. Dans le cadre de l'examen de notre politique étrangère que nous nous apprêtons à entreprendre, nous devrons nous pencher sur nos programmes d'aide, mais il ne faudra pas oublier que l'aide ne se résume pas à de l'argent. C'est aussi du savoir–faire, des connaissances et des compétences que nous pouvons partager avec ceux qui cherchent à édifier une société moderne.

• (1930)

Permettez–moi de vous donner quelques exemples où le Canada a réussi à mettre sur pied à très peu de frais des programmes qui remportent beaucoup de succès. En 1993, la Banque fédérale de développement a pris l'initiative de créer en Roumanie un fonds de garantie d'emprunt privé. Une contribution de 775 000 $ suffira à former sur place le personnel et les cadres jusqu'en juin 1995. Sans rien verser dans le fonds comme tel, le Canada a su apporter une contribution encore plus précieuse, en bâtissant une bonne réputation aux gestionnaires du fonds. Grâce à cela, l'Allemagne a investi 5 millions de dollars dans le fonds.

En Hongrie, nous avons créé des centres régionaux de rééducation professionnelle. Nous nous sommes lancés dans ce projet en 1991, en accordant une subvention de 400 000 $ à l'Association des collèges communautaires du Canada pour financer un projet pilote. Les collèges communautaires participants et un partenaire irlandais ont réussi à négocier un contrat de 1,5 million de dollars avec la Banque mondiale pour établir près de 20 centres de rééducation professionnelle en Hongrie.

Pas plus tard qu'hier, j'ai rencontré à mon bureau l'ambassadeur de la Hongrie, M. Gedai, qui m'exprimait toute sa reconnaissance pour la collaboration et l'aide du Canada.

Les travailleurs des champs de pétrole de la Russie, tant les ouvriers que les gestionnaires, reçoivent de la formation en Russie et au Canada. Grâce au programme de bourse Eltsine, doté d'un budget de 10 millions de dollars et géré par l'Université de la Saskatchewan, ma province natale, des fonctionnaires russes viennent au Canada pour faire des stages dans des ministères de tous les niveaux de gouvernement.

En Ukraine, le Canada appuie l'institut professionnel de formation de la fonction publique, contribuant ainsi à bâtir les institutions dont a besoin tout État indépendant et moderne.

Le Canada partage également ses connaissances des domaines de l'économie agricole, de la planification des politiques sociales et des communications. Déjà 21 sous–ministres et sous–ministres adjoints d'Ukraine sont venus au Canada pour participer à un programme de perfectionnement des cadres supérieurs, programme d'une durée de deux semaines organisé au Centre canadien de gestion.

Dans le cadre de son programme d'aide, le Canada verse également à des sociétés canadiennes une partie des fonds nécessaires à la création de coentreprises pour leur permettre de profiter des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement. Cela a permis à de nombreuses sociétés canadiennes de s'implanter en Russie, en République tchèque, en Hongrie et en Ukraine. Le commerce et les investissements sont des éléments essentiels à la croissance à long terme de ces nouvelles économies de marché.

Comme je l'ai déjà dit et comme mes collègues l'ont mentionné, le commerce jouera aussi un rôle essentiel dans l'essor que connaîtra le Canada au cours du prochain siècle. Le Canada encourage les pays occidentaux à unir leurs efforts et à prendre des mesures efficaces. Le gouvernement canadien incite l'OTAN, l'Europe centrale et l'Europe de l'Est à resserrer les liens qui les unissent en participant à un programme de pacification. Le Canada a encouragé la CSCE à jouer un rôle plus actif en Europe centrale et en Europe de l'Est, particulièrement dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises.

Nous proposons aux pays du G–7 de consacrer beaucoup d'attention à l'Ukraine. Le Canada joue déjà un rôle international de premier plan en aidant l'Ukraine à organiser ses prochaines élections grâce à une aide technique et à la surveillance du processus électoral.

Je suis heureux d'annoncer que le ministre des Affaires étrangères m'a invité à diriger une délégation en Ukraine pour y surveiller le déroulement des élections, à la demande de son gouvernement.

Des soldats canadiens servent de soldats de la paix au sein de la force de protection des Nations Unies dans l'ex–Yougoslavie, et le gouvernement y a augmenté la contribution du Canada aux opérations de secours en annonçant un ensemble de mesures d'aide humanitaire d'une valeur de 10 millions de dollars en novembre 1993. Cette dernière décision porte à 50 millions de dollars la valeur de la contribution canadienne à l'aide humanitaire apportée depuis 1991 aux populations touchées par la guerre en ex–Yougoslavie. Nous continuerons de recenser les besoins d'aide humanitaire dans toute la région et d'y répondre avec générosité et compassion.

Si le conflit dans l'ex–Yougoslavie avait été résolu d'une façon institutionnalisée par le compromis, la tolérance et l'entente comme le recommandait Lester B. Pearson, des milliards de dollars pourraient servir aujourd'hui au développement plutôt qu'à l'aide humanitaire. Encore une fois, je le demande à ceux qui disent que nous devrions nous contenter de donner de l'aide aux plus pauvres d'entre les pauvres, si on donne uniquement de l'aide humanitaire, quand donc les pays obtiendront–ils de l'aide pour se développer afin de devenir pleinement autonomes? Nous devrions avoir pour principe d'aider les habitants de ces pays à s'aider eux–mêmes.

• (1935)

Le cours de la réforme en Europe centrale et en Europe de l'Est ainsi que dans l'ex–Union soviétique continuera peut–être d'être imprévisible et plein de dangers, mais nous ne pouvons pas reculer. Le Canada doit contribuer à transformer cette période de changement turbulent en une chance de créer un monde plus stable et plus prospère. Le gouvernement s'est engagé à donner un leadership créatif sur le plan international pour veiller à ce qu'on réalise cet objectif essentiel.

Je suis très impressionné par le travail du comité permanent constitué par les trois partis représentés à la Chambre, et je suis impatient de parcourir le Canada en tout sens pour recueillir l'opinion des Canadiens de la base, qui nous aideront à élaborer une véritable politique étrangère indépendante pour le Canada.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député.

Durant la campagne électorale, j'ai entendu des gens de ma circonscription dire—et je crois que d'autres l'ont dit aussi d'un bout à l'autre du pays—qu'ils voulaient que le Canada s'occupe des Canadiens d'abord. Ils ont dit que nous devions réduire considérablement nos dépenses au titre de l'aide étrangère. Et c'est exactement ce que des sondages récents ont révélé également.

Je veux simplement savoir ce que vous répondriez aux gens qui vous demanderaient si c'est ce que le gouvernement compte faire.

M. Flis: Madame la Présidente, c'est une question qu'on nous pose souvent, en tant que parlementaires. Je l'entends fréquemment dans ma circonscription, et je trouve que c'est une question très juste et honnête compte tenu du déficit et de la dette publique que nous avons. Les gens me disent que charité bien ordonnée commence par soi–même.

Je crois toutefois que nous devons rappeler aux Canadiens que nous sommes tous frères et soeurs sur cette planète. Lorsque les Canadiens disent que charité bien ordonnée commence par soi–même, ils doivent se rendre compte que cela s'applique aussi aux Somaliens, aux Éthiopiens et aux Cambodgiens puisque nous faisons tous partie de la même famille.

Lorsque je suis allé au Cambodge pour y observer les élections, j'ai appris que seulement un enfant sur cinq atteint l'âge de 5 ans et que l'espérance de vie n'est que d'environ 50 ans pour les adultes. Comment peut–on leur refuser notre aide?

Ce sont nos voisins. Lorsque j'entends dire que charité bien ordonnée commence par soi–même, il faut que je me rappelle que ces enfants sont comme mes enfants et que je dois les aider pour qu'ils puissent dépasser l'âge de 5 ans.

L'autre réponse que nous pouvons donner à nos électeurs c'est que si la sécurité mondiale était assurée, nous dépenserions moins pour la défense et l'aide humanitaire. L'argent économisé pourrait servir à aider les pays défavorisés à développer leur économie pour qu'il n'aient plus à attendre les dons.

J'ai mis l'accent sur les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est parce que je crois fermement que l'aide que nous pourrions leur accorder serait à toutes fins utiles un investissement bénéfi-

que à toute la terre. Les pays que j'ai mentionnés aideront les pays en développement, certains le font déjà. La Pologne, la Hongrie, la République tchèque et d'autres aident déjà des pays du tiers–monde.

Cela finira par alléger le fardeau des Canadiens. Le Canada ne peut pas tout faire seul, que ce soit le maintien de la paix ou l'aide humanitaire, c'est pourquoi nous devons rechercher des partenaires ailleurs dans le monde.

La question est complexe. Nous y reviendrons lorsque le comité tiendra des audiences dans tout le Canada. Mais, je le répète, nous devons voir cette aide comme un placement pour l'avenir, nous devons y voir un moyen d'accroître la sécurité mondiale.

Récemment, lorsque j'étais au Honduras, notre aide extérieure a permis d'amener l'eau dans une collectivité rurale. Le système d'alimentation fonctionnait par gravité, sans aucun moteur.

• (1940)

Je parlais à des enfants pieds nus et aux villageois qui m'entouraient et je leur disais que nous étions heureux que le Canada puisse leur apporter une aide aussi modeste. J'ai dit que j'étais convaincu que si une catastrophe frappait le Canada, ces gens seraient les premiers à venir à notre aide et ils ont tous applaudi.

J'ai vu le café et les bananes qui poussaient dans les champs. Je suis convaincu que les pays que nous aidons seraient les premiers à venir à notre aide si jamais une catastrophe frappait le Canada.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser au député.

Il a fait des remarques que je trouve très inspirantes et encourageantes. Le midi et le soir, on nous sert des repas gratuitement même si nous sommes payés pour travailler durant ces heures de repas.

Je voudrais demander au député s'il serait disposé à payer quelques dollars pour les repas que nous mangeons ici, et nous pourrions envoyer cet argent aux pays qui en ont besoin.

Ma deuxième question est la suivante: quel effet l'ajout de 100 milliards de dollars à notre dette nationale au cours des trois prochaines années aura–t–il selon lui sur notre programme d'aide étrangère?

M. Flis: Madame la Présidente, pour répondre à la première question du député, j'ai travaillé toute la journée aujourd'hui et mon déjeuner m'a coûté 76 $. Combien le député a–t–il payé?

Je crois que ce sont là des petites choses insignifiantes qui ne font que nous éloigner du véritable enjeu. Le véritable enjeu ici, c'est l'élaboration d'une politique étrangère canadienne indépendante et non le fait que nous dépensions 2 $ ou 5 $ pour notre déjeuner. Je ne veux pas de repas gratuits. J'ai emmené quelques–uns de mes électeurs déjeuner aujourd'hui, et cela m'a coûté 76 $.

Comme je le disais, ne gaspillons pas l'argent des contribuables en laissant ces petites diversions nous éloigner du véritable enjeu.

La deuxième question porte justement sur le véritable enjeu. Si le député regarde notre budget, il verra que nous essayons de réduire le déficit et la dette publique, mais que nous voulons le faire graduellement afin de ne pas frapper les Canadiens trop durement.

S'il examine attentivement le budget, il verra que nous réduirons le déficit de plus de 3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années seulement dans notre façon d'administrer l'appareil gouvernemental.

Au cabinet du premier ministre et des autres ministres, les mesures d'austérité se font sentir. J'ai été secrétaire parlementaire dans les années 80. À ma nomination, j'ai obtenu du personnel et des ressources supplémentaires. Cette fois–ci, rien du tout.

Lorsque le premier ministre m'a envoyé en Hongrie pour représenter le Canada aux funérailles du premier ministre hongrois, décédé subitement, j'y suis allé seul. Normalement, il aurait dû y avoir trois personnes, représentant chaque parti. Ma délégation ne comptait qu'une personne. On ne peut pas aller plus loin dans l'austérité.

Un mois plus tard, le ministre m'a demandé d'aller en Norvège pour des funérailles importantes. De nouveau, j'y suis allé seul.

Je me suis rendu au Honduras pour l'intronisation du président. Je n'ai même pas pu me faire accompagner de ma femme. C'était même embarrassant, car les délégués de tous les autres pays étaient là avec leur conjoint pour les présentations au président. J'étais là tout seul, délégation d'une personne.

Si les réformistes ne peuvent accepter ces dépenses, je dois leur dire qu'ils se sont trompés d'échelon de gouvernement. Ils devraient être en politique municipale, parce qu'ils ne savent rien des exigences des relations internationales.

• (1945)

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations. Je voudrais lui faire remarquer que je connais un peu l'histoire russe moi aussi. Mes racines sont là–bas. C'est mon aïeul qui a négocié l'entente territoriale avec Catherine la Grande par laquelle les mennonites ont obtenu le droit de s'établir en Union soviétique. Je sais donc ce qu'est un pays prospère. C'était un pays de lait et de miel pour les mennonites à cette époque–là. Ils ont énormément prospéré, mais la corruption et la mauvaise gestion du régime tsariste ont fini par en pousser plusieurs à émigrer aux États–Unis.

En 1874, les premiers immigrants mennonites aux États–Unis ont apporté avec eux de nouvelles variétés de blé qui ont été utilisées jusque vers les années 30 aux États–Unis. C'était un pays prospère, mais maintenant les choses ont changé. À cause de la mauvaise gestion, ils ont tout perdu. Le Parti réformiste craint vraiment que cela ne se produise au Canada et c'est ce qu'il cherche à éviter. C'est pourquoi nous tenons tellement à ce que le gouvernement gère bien les finances du pays, qu'il protège la richesse et la partage avec les autres.

M. Flis: Madame la Présidente, je suis heureux que le député nous ait fait connaître son expérience et ses origines, car ce sont des députés comme lui qui comprennent.

Nous ne sommes pas ici pour jeter de l'argent un peu partout. Mes parents sont venus de Pologne en 1930, en plein coeur de la Dépression. Ils ne recevaient pas d'aumônes. Comme ils n'avaient pas de parents au Canada, ils ont dû travaillé deux ans dans une ferme de la Saskatchewan. Ils savent ce que c'est que d'économiser pour l'avenir et de se serrer la ceinture. Notre parti sait cela aussi, mais nous devons également penser au plus d'un million de personnes qui cherchent des emplois.

Je suis certain que pour le député, comme pour moi, la chose la plus difficile, c'est de devoir renvoyer quelqu'un qui se présente à son bureau de circonscription pour lui demander de l'aider à trouver un emploi, alors qu'il n'y en a aucun. Je vois beaucoup de députés hocher la tête. Je remercie le député d'avoir partagé cela avec nous.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais informer la Chambre qu'avant le vote, j'avais donné la parole à deux députés de l'opposition officielle.

Je vais maintenant donner la parole au secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et je reviendrai aux députés du gouvernement pour cette partie–ci des débats.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de prendre part à ce débat sur notre politique étrangère. Je profite de l'occasion pour féliciter tous ces hommes et toutes ces femmes qui servent notre pays à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission de maintien de la paix ou à titre de représentant de notre grand pays.

Je profite également de l'occasion pour féliciter le gouvernement, le premier ministre, le ministre du Commerce international, le ministre des Affaires étrangères et ainsi que le ministre de la Défense nationale pour cette initiative. Il s'agit de procéder à la fois à un examen de notre politique étrangère et à un examen de notre politique de défense. Je me réjouis de constater jusqu'à quel point les politiques relatives aux affaires étrangères et à la défense sont considérées comme devant aller de pair. Bon nombre de groupes qui sont intervenus auprès de moi et de plusieurs de mes collègues nous ont fait valoir qu'ils souhaitaient l'établissement d'un lien entre l'examen de la politique étrangère et celui de la politique de défense.

Pour ce qui est du Forum national sur les relations internationales du Canada, le gouvernement s'engage à procéder aux deux examens simultanément. Il verra à ce que des comités parlementaires sillonnent le pays afin de tenir des audiences publiques sur les politiques des affaires étrangères et de défense du Canada. C'est excellent. Je pense que le moment est bien choisi à bien des égards.

• (1950)

C'est l'occasion idéale pour un pays comme le Canada, qui a toujours été un chef de file au niveau international, de procéder à l'examen de sa politique en matière de défense nationale et de sa politique étrangère, au moment où les Nations Unies examinent leur politique à la veille de célébrer leur cinquantième anniversaire.

Je suis persuadé que le Canada saura de nouveau jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et qu'il continuera de donner l'exemple au monde entier, lorsqu'il s'agira, comme mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères l'a souligné, de faire en sorte que le village global vive dans la paix et l'harmonie et que l'humanité ne connaisse jamais plus les souffrances qu'elle a subies ces dix dernières années et au cours des décennies précédentes.

[*Français*]

Madame la Présidente, je vais prendre quelques minutes pour parler de la question du commerce et de révision de la politique des affaires étrangères. Comme vous le savez, madame la Présidente, nous savons tous à quel point le commerce, surtout le commerce international, contribue à la prospérité économique du Canada. Près du quart du produit intérieur brut au Canada est généré par nos exportations des biens et des services. Un emploi canadien sur cinq est directement ou indirectement lié au commerce avec l'étranger. Chaque milliard de dollars en exportations canadiennes crée de 12 000 à 15 000 emplois au pays. Il est donc très important pour notre pays de mettre beaucoup d'importance sur la question des exportations.

Nous devrions être fiers de nos efforts d'exportation. Nos exportations continuent à afficher de bons résultats malgré le ralentissement de l'activité économique mondiale au début des années 1990. En 1993, nos exportations mensuelles aux États–Unis, par exemple, ont atteint de nouveaux records. Les données finales devraient montrer que les exportations vers notre principal partenaire commercial en 1993 ont progressé d'environ 15 p. 100 par rapport à 1992. Sur le plan des affaires avec les États–Unis, sur le plan des exportations, le Canada exporte pour à peu près 268 milliards de dollars par année vers les États–Unis; en 1993, le Canada a exporté pour plus de 40 milliards de dollars de plus qu'en 1992 vers les États–Unis.

Mais face à un marché de plus en plus concurrentiel, nous ne pouvons nous contenter de nos résultats d'exportation passés. Nous avons connu des succès, mais il nous faut faire mieux. L'intensification de nos efforts d'exportation créera des emplois au Canada et favorisera la croissance intérieure.

Si nous voulons maintenir notre compétitivité sur le plan international, nous devons agir vite pour exploiter les possibilités ouvertes par des accords commerciaux comme le GATT et l'ALENA. Nous avons la possibilité de renforcer nos secteurs de services, qui comptent pour plus des deux tiers de l'activité économique nationale, et d'améliorer nos exportations de services.

Comme on le sait, environ 75 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États–Unis, et cinq groupes de produits comptent pour plus de 70 p. 100 de toutes nos exportations de marchandises. Nous devrions continuer à développer ces exportations, mais tout en accroissant nos parts d'autres marchés.

• (1955)

Alors l'Asie, par exemple, est devenue notre deuxième marché en importance après les États–Unis. Elle recèle un fort potentiel et pose un grand défi à la compétitivité du Canada.

Aussi, nous devons collaborer avec les petites et moyennes entreprises pour développer une mentalité d'exportation. Comme vous le savez, seulement de 15 à 16 p. 100 de nos entreprises manufacturières se sont lancées dans l'exportation, et finalement, c'est ce qui s'est passé si on regarde le grand nombre d'entreprises ici au Canada.

Je ne peux trop souligner l'importance de l'exportation pour le Canada, mais j'aurais tort de suggérer que nous pouvons nous concentrer strictement sur l'exportation. Le climat des affaires internationales évolue rapidement, comme vous le savez. Les entreprises doivent maintenant tenir également compte de l'investissement international, des flux de capitaux, de la technologie et de la recherche et développement lorsqu'elles établissent leurs stratégies de commercialisation à l'étranger.

Certains défis nous sont posés. Nous avons un déficit de 9 à 12 milliards de dollars dans nos échanges de produits à forte intensité technologique et nos résultats de recherche et développement sont moindres que ceux des autres membres du Groupe des Sept et des autres pays de l'OCDE.

De plus, les investissements internationaux des entreprises contribuent grandement à créer des emplois et à améliorer la compétitivité des sociétés basées au Canada. À cet égard, nous livrons une forte concurrence aux autres pays afin d'attirer des capitaux d'investissements rares.

Je vois que mon temps de parole est presque expiré et je voudrais savoir si je dispose de dix ou vingt minutes. Dix minutes?

Alors, dans toutes ces questions, il faut vraiment voir si on a des partenaires. On a les banques, on a différentes entreprises, différents manufacturiers, et notre rôle comme gouvernement, c'est de travailler ensemble, en équipe, pour développer l'économie pour le bien–être du Canada.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon collègue d'Ottawa–Centre.

Il avait commencé à nous parler de l'importance du commerce international et je me demande s'il ne pourrait pas, dans les quelques minutes qui lui reviennent, élaborer un peu plus sur l'importance que le Canada joue dans l'univers, et le rôle important que le commerce peut nous apporter comme contribution à la création d'emploi, à l'aide extérieure et à toutes ces choses qu'il a développées avec nous cet après–midi.

M. Harb: Madame la Présidente, c'est une question très importante. Malheureusement, à cause du peu de temps qui nous reste, je ne peux vraiment pas donner une réponse qui soit satisfaisante pour mon collègue. Je veux juste lui indiquer, comme je l'ai dit au début, que pour chaque milliard de dollars dépensés pour les échanges extérieurs, on crée au moins 12 000 à 15 000 emplois.

Chaque fois qu'on parle de création d'emploi ici au Canada, il faut vraiment qu'on tienne compte du fait qu'il est important de mettre toute notre énergie dans les entreprises faisant affaire avec l'étranger, parce que non seulement il existe plus d'opportunités dans ces domaines, mais aussi parce que seulement 10 à 15 p. 100 de ces compagnies font actuellement affaire avec l'étranger. Alors, les stratégies de notre gouvernement devraient continuer à encourager de plus en plus de compagnies canadiennes à faire affaire avec l'étranger.

• (2000)

Mais comme vous le savez, malheureusement, ici au Canada, il y a un problème en ce qui concerne les investissements du secteur privé dans le domaine de la recherche et développement. Si on compare le Canada à d'autres pays dans le monde, notre gouvernement investit beaucoup ou assez dans le domaine de la recherche et développement, mais ce qu'il manque, finalement, c'est que le secteur privé n'investit pas assez dans la recherche et développement.

C'est vraiment très important, c'est un signal que notre gouvernement est en train de donner au secteur privé. Si on avance vraiment à une vitesse raisonnable, il faut que le secteur privé investisse encore plus dans le domaine de la recherche et développement.

Comme vous le savez, plus de 80 p. 100 des emplois créés ici au Canada le sont par des petites et moyennes entreprises. Alors, notre gouvernement considère cela et a adopté une politique d'assistance à ces petites et moyennes entreprises.

Pour répondre à la question de mon collègue, il est vraiment très important que chaque fois qu'on parle de la politique des affaires gouvernementales en ce qui concerne la création d'emploi, on se souvienne qu'on croit à l'importation, qui est une des meilleures solutions pour non seulement créer de l'emploi ici, au Canada, mais pour générer des revenus supplémentaires au Canada. Pour combattre le déficit d'à peu près 38 à 40 millions de dollars et la dette qui s'élève maintenant à plus de 500 milliards de dollars, il faut générer des fonds. Ils peuvent venir de deux endroits, dont le premier est la taxation. Mais comme mes collègues le savent, la population canadienne est déjà taxée jusqu'aux oreilles, alors il faut chercher d'autres moyens de générer des revenus.

Ces moyens de générer des revenus viendront, finalement, des petites et moyennes entreprises qui créeront des emplois ici, au Canada, pour les Canadiens, et qui exporteront des produits dans d'autres pays.

J'espère avoir répondu à la question de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense qu'il est très révélateur que le débat d'aujourd'hui soit le quatrième débat important tenu sur les relations internationales du Canada dans les deux premiers mois de cette nouvelle législature.

Je n'en suis pas à mes premières armes dans cette Chambre, et je peux témoigner du fait que, dans les quelque 20 années au cours desquelles nous avons participé aux débats de la Chambre, je n'ai pas eu l'occasion et on ne nous a pas donné très souvent l'occasion de débattre ces questions par le passé.

Il s'agit donc d'un départ nouveau, fort important, car il se produit à une étape critique de l'histoire de notre pays, le Canada. Quelle est la toile de fond du présent débat? À mon avis, plusieurs grandes motivations expliquent que le débat doit avoir lieu.

[*Traduction*]

Je vais dire quelque chose d'évident, mais il est vrai que, sur le plan international, nous traversons une période bien différente de celle qui existait il y a dix ans, au cours du dernier grand examen de notre politique en matière de relations avec l'étranger.

À cette époque–là, nous nous demandions encore si Mikhaïl Gorbatchev était vraiment sérieux. Pratiquement personne n'aurait pu croire ou prévoir que l'Allemagne serait bientôt réunifiée et que la puissance soviétique s'effondrerait. Comme M. Gorbatchev, le dernier président de l'Union soviétique, le disait de façon un peu nostalgique, pendant les derniers temps de ce gigantesque bouleversement: «Une fois de plus, l'histoire a pressé le pas.»

Rétrospectivement, il est clair que la communauté internationale dans son ensemble n'était pas prête pour un changement aussi radical et aussi rapide. Nous avions à peine eu le temps de nous réjouir de la chute du mur de Berlin et de saisir les possibilités offertes par ce que l'on appelait le dividende de la paix que la guerre du Golfe et le nouvel ordre mondial prenaient le devant de la scène.

• (2005)

Mais cela aussi fut éphémère et la réflexion vint à porter sur de nouveaux conflits. Les analystes et les pontes de la politique étrangère tournèrent leur attention vers les nouveaux risques pour la sécurité de l'après–guerre froide.

Dans les années 90, les espoirs se sont portés sur la conclusion de nouveaux accords multilatéraux et sur le renforcement des formes existantes de coopération économique et politique. Même à ce niveau, alors que nous nous approchons du milieu de la décennie, il reste de nombreuses questions encore sans réponse.

L'an prochain, par exemple, l'ONU célébrera son premier demi–siècle. Pourtant, elle connaît des difficultés financières sans précédent, alors qu'elle est plus en demande et plus critiquée que jamais et qu'elle a impérativement besoin de réformes.

[*Français*]

Je crois que les Canadiens et Canadiennes comprennent que des choix difficiles s'imposent au moment d'établir un plan raisonnable pour gérer cet avenir commun qui se trouve menacé. C'est d'ailleurs ici qu'intervient une deuxième grande raison pour un examen de la politique canadienne.

Avant que le gouvernement ne procède au choix en question, comme il devrait le faire plus tard ou plus tôt, les Canadiens devront examiner, devront s'exprimer, devront nous dire à nous, parlementaires, ce qu'ils pensent de la politique extérieure de notre pays.

Avant la prise de décision sur d'importants aspects de la gestion des affaires publiques, les citoyens et citoyennes canadiens ont le droit d'être entendus dans le cadre d'une consultation ouverte et démocratique. Lorsque des institutions chargées des affaires étrangères dépensent l'argent des Canadiens, les députés de cette Chambre, élus pour représenter leurs intérêts et leurs valeurs, ont la responsabilité d'exiger des résultats en contrepartie.

Nous, du Parti libéral, étions conscients de cet état d'esprit des Canadiens lorsque nous avons entamé, il y a plusieurs années, une consultation en vue de forger une politique étrangère renouvelée plus démocratique et plus indépendante. Grâce à un tel dialogue, on pourra dégager, je l'espère, parmi l'ensemble des Canadiens, un consensus sur la nature des intérêts clés du Canada à l'échelle internationale, sur ce que le Canada peut se permettre en tant que nation, sur la meilleure façon de relever les défis des années 1990 et du prochain millénaire.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je n'ai que quelques minutes, mais j'aimerais parler de ce qui est, à mon avis, un dosage équilibré de prudence et d'inspiration dans la démarche populiste que le gouvernement a adoptée pour consulter les Canadiens. Je parle de prudence, car nous devrons être prudents pour ne pas donner l'impression de nous éparpiller.

Ce matin, le ministre responsable des Affaires étrangères a dit que nous devions apprendre à faire mieux avec moins. Comme nous le savons, le Canada dépense près de 12 milliards de dollars par an dans le secteur de la défense et près de quatre milliards de dollars dans ceux des affaires étrangères et du commerce. Étant donné la réduction de ces budgets, dans l'avenir prévisible, il devient encore plus important, selon moi, de bien savoir où et comment les fonds sont alloués et d'en tirer le meilleur rendement possible en établissant des priorités et des objectifs clairs.

J'ai parlé d'inspiration, car nous allons en avoir besoin. Nous devrons examiner les compromis à faire et la façon de relier les différents éléments de la politique étrangère. Quels liens pourrait–on faire, par exemple, entre les politiques d'aide, de commerce, de droits de la personne et d'environnement? C'est un débat qui promet d'être intéressant et qui, je l'espère, nous éclairera. Cependant, ce ne sera pas un débat facile.

Avons–nous les structures et les institutions adéquates pour mettre en oeuvre ces politiques? Il est peut–être temps que nous revoyions notre façon d'organiser nos processus et nos mécanismes de politique étrangère pour nous permettre de relever les nouveaux défis.

[*Français*]

Le ministre des Affaires étrangères nous a dit souhaiter que la consultation publique soit aussi large et aussi approfondie que possible.

Je suis sûr de traduire le sentiment de tous les députés lorsque je dis que nous envisageons cet examen avec l'esprit ouvert et le désir d'entendre autant de Canadiens et de Canadiennes que le temps et les ressources disponibles nous le permettront.

• (2010)

À titre de président de ce comité, qui verra à consulter, à entendre, à écouter les Canadiens et les Canadiennes, je m'engage personnellement et, je pense, la plupart des membres de mon comité, à vraiment essayer de comprendre où on s'en va, et d'expliquer, dans un rapport qui sera probablement déposé en cette Chambre à la fin d'octobre prochain, ce que l'on aura entendu, ce que l'on aura pu comprendre, et comment on voit les choses.

Je mets les Canadiens et les Canadiennes en garde; nous ne pourrons pas répondre à toutes les attentes, c'est impossible. Mais nous ferons tout ce qu'il faut pour essayer d'en avoir autant que possible, et de donner autant que possible de notre temps, pour en arriver à une solution juste et équitable. Comme je l'ai dit tantôt, il est impossible de satisfaire tout le monde. Au bout du compte, c'est parmi nous que nous devrons définir les priorités.

Quand je dis «nous», je parle de nous les parlementaires canadiens qui seront ceux qui, en définitive, auront à faire le point sur les représentations qui nous auront été faites, les priorités que nous aurons à établir, les valeurs, les intérêts particuliers, les préoccupations quotidiennes de tous les Canadiens en ce qui a trait aux emplois, à la sécurité, au mieux–être social. Et tout cela, dans le contexte d'une politique étrangère juste et équitable.

C'est le défi que nous, membres du Comité des affaires étrangères et du commerce international, devons maintenant relever afin de tracer la voie des relations internationales du Canada en cette époque où le film des événements mondiaux se déroule, non seulement en accéléré, mais parfois de façon très troublante.

[*Traduction*]

Comme le dit un vieil adage chinois, nous vivons à une époque intéressante. Dans ce monde où les risques sont très grands et les choix multiples, nous devrons prendre des décisions. C'est pourquoi il est si important d'utiliser cet examen pour bien nous préparer. Nous comptons sur les connaissances, l'expérience, le bon sens et la bonne volonté des Canadiens pour nous aider à assumer cette tâche.

J'espère que nous y parviendrons. Je l'espère sincèrement. Personnellement, je ferai de mon mieux.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais féliciter le président, le député d'Ottawa—Vanier, de son excellent discours, ainsi que de son engagement envers la cause du Canada ici et à l'étranger.

Le comité va sillonner le pays pour entendre des groupes qui s'intéressent, entres autres, à la question de l'aide étrangère dans son ensemble et à la politique étrangère. À quel moment le comité chargé d'examiner la politique de défense, de même que les questions internationales et la politique étrangère, va–t–il présenter son rapport à la Chambre des communes? En ce qui concerne la composition du comité, le comité va–t–il se composer des mêmes membres qui siègent actuellement au Comité permanent des affaires étrangères ou y aura–t–il d'autres membres?

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je crains que les réponses que je vais donner ne soient de mon cru, étant donné que le comité de direction du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international n'a pas encore fixé son programme de travail et de consultations.

J'espère que nous serons prêts à partir à la fin du mois pour aller consulter les Canadiens—particuliers, groupes, groupes d'intérêt—tous ceux et celles qui ont un message particulier à nous faire passer. Le calendrier des réunions n'a pas encore été établi. Je voudrais bien qu'il le soit, car je pourrais alors le rendre public ce soir, ce qui épargnerait des frais de publicité.

Pour ce qui est de la deuxième question au sujet du comité de la défense qui tient actuellement ses réunions et qui a déjà entamé les travaux qui lui ont été confiés dans son mandat, je pense que certaines questions font double emploi.

La politique étrangère est, je crois, la raison première et primordiale de tous ces efforts. Pourquoi les Canadiens préfèrent–ils les missions de maintien de la paix aux missions de pacification? Le mystère demeure entier. Pourquoi les Canadiens associent–ils les questions environnementales à l'aide humanitaire, aux droits de la personne, etc.?

• (2015)

Le ministère de la Défense détermine plutôt comment on fera les choses et cette étude qu'il entreprend servira à établir comment mettre en oeuvre de la meilleure façon possible les décisions prises en réponse aux pourquoi, comment concrétiser les politiques adoptées par le gouvernement et proposées par les parlementaires. Je considère les affaires étrangères comme le comité qui décide pourquoi nous devrions entreprendre telle ou telle opération et la défense, comme celui qui nous dit comment l'exécuter le mieux possible.

Je considère tous les autres organismes, même l'ACDI, comme des professionnels qui, chacun dans leurs domaines respectifs, doivent nous dire comment mettre en oeuvre les décisions prises en réponse aux pourquoi, comment réaliser les politiques que cette Chambre recommandera dans son rapport.

Je ne sais pas si cette explication est satisfaisante, mais j'ai tenté de répondre à certains des points soulevés par le député.

M. Bob Mills (Red Deer): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député pour la confiance qu'il accorde au comité et à ses membres.

Permettez–moi de poser une question. Comment le comité parviendra–t–il à éviter la prédominance des groupes d'intérêts spéciaux, cette sorte de participation envahissante de la part de certains groupes d'intérêts dans bien des domaines; comment réussira–t–il à atteindre vraiment le coeur du sujet?

Je me demande si le député pourrait répondre à cette question.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre.

Je pense qu'il y a deux aspects à notre étude, soit, tout d'abord, l'aspect collectif des groupes d'intérêts qui veulent transmettre un message particulier au comité. Je crois que nous allons les inviter à nous soumettre leurs instances par écrit et nous pourrons alors les examiner. Je m'attends à ce que le comité en reçoive beaucoup.

Il y a ensuite l'aspect individuel, celui du particulier qui a des idées et veut en faire part au comité. Selon moi, nous devrons entendre ces personnes.

Je vais proposer que nous formions de petits sous–comités à partir de cet énorme comité qui devrait être composé, même si la décision n'a pas encore été prise à ce sujet, de 22 personnes, soit 15 députés et sept sénateurs, si on en croit la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je crois donc comprendre que dans ce cas, nous pourrions former de plus petits groupes de, disons, cinq ou six parlementaires et nous adresser vraiment aux gens de la base, dans les régions, dans les collectivités pour qu'ils puissent nous dire les orientations que nous devrions prendre dans les années à venir et peut–être au cours du prochain siècle.

Cela dit, je pense qu'il nous incombera de leur donner une chance équitable d'être entendus, mais en ce qui concerne les groupes, ils devraient nous présenter des mémoires. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Madame la Présidente, je partagerai mes 20 minutes avec mon collègue, le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe.

[*Français*]

J'aimerais tout d'abord encourager les gens du Canada à accepter l'offre du député d'Ottawa—Vanier, le président du comité, qui est de vous écouter et d'entendre ce que vous avez à dire, parce que, en grande partie, c'est le point de mon discours aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je suis heureux de pouvoir discuter à la Chambre de la politique des affaires étrangères du Canada.

J'ai l'impression que plus on discutera publiquement de notre politique étrangère, comme on le fait maintenant, plus la population comprendra et appuiera cette politique. J'irais jusqu'à dire que, si la discussion se poursuivait à l'extérieur de la Chambre, dans des localités des quatre coins du Canada, notre politique étrangère pourrait correspondre beaucoup mieux à ce que veulent la majorité des électeurs. À mon avis, c'est un point particulièrement important quand il s'agit de réexaminer ou de redéfinir la politique de défense, qui devrait être un élément de la politique étrangère.

• (2020)

La population canadienne est très fière de ses forces armées en temps de guerre, mais se montre beaucoup moins intéressée en temps de paix. Pourtant, ce qu'a connu le Canada depuis près de 50 ans, c'est–à–dire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'est pas vraiment la paix. Évidemment, nous avons connu une paix relative à l'intérieur de nos frontières, mais c'est en grande partie dû au fait que les Forces canadiennes ont servi dans plusieurs conflits mineurs, par exemple en Corée, et durant la guerre froide.

Durant toute cette moitié de siècle, les Forces canadiennes se sont aussi constamment engagées, comme c'est encore le cas aujourd'hui, dans des opérations de maintien de la paix, partout dans le monde. Les gens doivent donc se rendre compte qu'il faudrait redéfinir les termes «guerre» et «paix». Ils devraient aussi accepter l'idée qu'ils doivent participer à ce débat sur la politique étrangère, y compris sur les questions de défense et de maintien de la paix.

Si l'on demandait à la population d'examiner et de commenter la question, on devrait procéder par étapes. On devrait probablement définir la notion de maintien de la paix, puis examiner nos réalisations dans ce domaine. Nous devrions aussi énoncer nos idéaux en matière de politique étrangère. Quels devraient être les grands principes du Canada sur ce plan, et pourquoi? Il pourrait dès lors être révélateur de comparer ces idéaux avec la politique actuelle, afin de voir si notre politique présente des anomalies ou des lacunes.

Finalement, nous devrions nous attaquer à la politique de défense, et particulièrement au maintien de la paix.

Pour ce qui est des définitions, les Canadiens devraient au moins connaître la différence entre le maintien de la paix et la pacification. Le maintien de la paix suppose qu'un accord est appliqué, comme c'est le cas entre les Serbes et les Croates, dans certaines parties de l'ancienne Yougoslavie. La pacification consiste à amener des parties belligérantes à conclure une entente, comme on l'a fait en Bosnie.

Au moment de l'examen de notre politique étrangère et de notre politique de défense, le public devrait décider s'il appuie ces deux activités, et dans quelles circonstances.

Quand on examine la participation du Canada aux activités de maintien de la paix et de pacification au fil des ans, on constate que des changements sont survenus au chapitre des opérations et de nos engagements sans que nous ayons nécessairement modifié notre politique. Dans notre désir de participer à toutes les opérations de maintien de la paix, nous avons fini par nous engager au–delà de l'intention énoncée dans notre politique et presque au–delà de nos ressources.

Nous avons cependant tiré des leçons. Je citerai comme exemple notre expérience en Indochine. Le Canada y a fait partie pendant de nombreuses années d'une commission moribonde et notre effort a été vain. Toutefois, lorsqu'il a fallu aider les Américains à se sortir du Vietnam avec leurs prisonniers de guerre en 1973, le Canada a eu la sagesse de participer à la nouvelle commission dont le mandat avait été revu en profondeur. Il s'est néanmoins retiré de la commission six mois plus tard après avoir accompli la majeure partie de sa tâche, et je crois que nous avons alors agi sagement.

Nous avons dit que nous devrions énoncer nos idéaux en matière de politique étrangère. Que voulons–nous en tant que Canadiens et, partant, en quoi doit consister notre politique étrangère?

Les Canadiens sont un peuple généreux qui croit dans la démocratie et la suprématie du droit. Nous rejetons l'impérialisme et entretenons de forts sentiments humanitaires.

• (2025)

Nous avons aussi suffisamment de sens pratique pour croire en la sécurité collective. Toutes ces convictions façonnent notre politique étrangère et notre politique de défense. J'encourage le public à réfléchir à ces éléments fondamentaux et à y ajouter ses propres idées.

En comparant nos idéaux et les actions prises par le Canada dans sa participation aux opérations de maintien de la paix, nous devrions savoir dans quelle mesure nos politiques se sont écartées de nos idéaux. Je ne crois pas que nous nous en soyons trop éloignés, mais j'estime qu'un examen s'impose et comme on l'a dit, le public doit y participer le plus possible.

Je veux non seulement encourager la participation du public au processus d'examen, mais encore faire part à la Chambre des réflexions suivantes. Tout d'abord, les Forces canadiennes, de par leurs nombreuses années de service à l'étranger, ont donné au Canada une réputation internationale très enviable. Nous de-

vrions faire davantage en tant que pays pour tirer parti de cette position et jouer un rôle plus prépondérant dans l'élaboration d'une politique et de règles internationales en matière de maintien de la paix.

Deuxièmement, cet exercice d'examen de notre politique étrangère et de notre politique de défense doit tenir pleinement compte du travail accompli par les comités permanents de la Chambre qui ont précédé celui-ci. Certains des rapports que j'ai lus sont excellents et devraient être exploités.

Troisièmement, si comme on s'y attend, à l'issue de cet examen, il est reconfirmé que le rôle des Forces canadiennes est d'assister le pouvoir civil, il faudra leur donner les moyens de respecter cet engagement ainsi que leurs autres obligations.

De même, après cet examen, il faudra vérifier l'état du matériel dont disposent les forces armées afin de s'assurer qu'il convient bien aux tâches qui leur seront confiées.

Pour conclure, je dirai que la politique étrangère et la politique en matière de défense, dont fait partie le maintien de la paix, devraient faire l'objet d'un examen continu de la part des ministères concernés, du Parlement et du public.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député pour son intervention. Le gouvernement est en grande partie d'accord avec lui dans le sens que, oui, de temps en temps, nous devons réexaminer nos politiques afin de nous assurer qu'elles correspondent vraiment aux temps actuels et qu'elles sont fidèles aux aspirations de toutes les parties concernées.

La question que j'aimerais poser au député est très précise. Pourrait-il me dire, ainsi qu'à la Chambre et à tous les Canadiens, quel pourcentage du produit intérieur brut son parti est prêt à consacrer à l'aide extérieure, compte tenu de la position du Canada sur la scène internationale, en tant que membre des Nations Unies, et des obligations qui nous incombent du fait de cette appartenance? Son parti conviendrait-il de maintenir l'aide extérieure à ce niveau?

M. Ringma: Monsieur le Président, en réponse à cette question, je préciserai tout d'abord que mon intervention se limitait strictement au maintien de la paix. La question du député porte tant sur l'aide extérieure que sur le maintien de la paix et je vais essayer de répondre aux deux.

Tout d'abord, la question de l'aide extérieure ne peut être dissociée du fait que le Canada consacre des sommes importantes aux opérations de maintien de la paix. Cela devrait entrer en ligne de compte lorsque nous en définissons le volume.

• (2030)

Je ne mesurerai pas l'aide extérieure par rapport au pourcentage du produit intérieur brut mais je dirai qu'à mon avis, 2,5 milliards de dollars par an, alors que le Canada se trouve dans une situation économique très précaire, c'est beaucoup trop.

Il ne fait aucun doute que nous devons continuer à accorder de l'aide aux pays en développement, particulièrement pour les choses dont nous avons entendu parler aujourd'hui, telles que l'adduction en eau potable et autres. C'est bien. C'est une aide directe. C'est ce qu'il faut.

Mais nous devons cesser d'aider directement les gouvernements, qui s'en mettent plein les poches. De cela nous ne voulons pas. En résumé, je dirai qu'il faut poursuivre les opérations de maintien de la paix et en facturer le coût au chapitre de l'aide extérieure. Ramenons l'aide extérieure à moins de 2,5 milliards de dollars par an et acheminons-la par les voies appropriées.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je voudrais aussi traiter de l'examen de la politique des affaires étrangères en considérant son lien avec des considérations en matière de défense.

À la Chambre, nous avons déjà entendu dire que la fin de la guerre froide et la diminution de l'antagonisme qu'elle engendrait entre les deux superpuissances n'avaient malheureusement pas donné un monde qui aspirait à une coexistence paisible et durable.

De nos jours, le monde est probablement plus instable encore qu'il ne l'était à l'époque du Pacte de Varsovie et du Rideau de fer. Par conséquent, les peuples qui partagent une même philosophie ont encore besoin de maintenir des forces de défense efficaces et de collaborer à des opérations de défense.

Certains s'opposeront à cette affirmation, notamment ceux qui pensent que le Canada devrait montrer la voie au monde entier, en réduisant ses forces armées et en concentrant celles qui restent sur des projets de maintien de la paix et d'aide communautaire.

Aussi idéaliste que je puisse l'être, je rejette cette façon de penser. Les Canadiens connaissent un mode et un niveau de vie excellents. C'est qu'au fil des ans, nous avons accepté que notre pays s'engage à favoriser le maintien de la démocratie et à défendre la liberté, non seulement chez nous, mais presque partout dans le monde.

Comme mon collègue l'a souligné précédemment, nous poursuivons des activités dans ce sens à l'heure actuelle. Malheureusement, il y en a qui pensent à tort que les membres des forces armées ont tendance à vouloir faire la guerre et à appuyer des politiques en faveur de la guerre et de la force physique et matérielle.

Je suis ici pour garantir aux députés que, même s'ils ont bien des défauts, les hommes et les femmes qui sont membres des Forces canadiennes ne sont pas stupides. Ils savent parfaitement bien que si, par suite d'une attaque délibérée ou d'une erreur, il y avait un conflit armé, en tant que membres des forces armées ayant suivi une formation, ils seraient les premiers sur la ligne de feu.

Les hommes et les femmes des Forces canadiennes sont au contraire très favorables au maintien de la paix dans le monde. Ils savent aussi que l'esprit de collaboration de ceux qui participent à des opérations de défense a souvent des retombées sur bien d'autres aspects des relations internationales.

Les opérations de défense peuvent donc exercer un effet important sur les relations étrangères. Pour le prouver, arrêtons-nous un peu sur les relations qui ont fait suite à notre participation aux deux guerres mondiales, à la guerre de Corée, aux

opérations de l'OTAN et du NORAD, à la guerre du Golfe et aux divers efforts de collaboration militaire.

Ce faisant, nous constatons que ces affiliations ont favorisé un niveau de confiance et de camaraderie qui s'est traduit par de meilleures relations entre les pays, un intérêt accru à l'égard de problèmes particuliers, une plus grande compréhension et un plus grand empressement à accepter nos points de vue respectifs, même à l'égard de questions tout à fait indépendantes du domaine militaire et, finalement, des échanges commerciaux ainsi qu'une coopération accrus entre les nations concernées.

Par exemple, même s'il y a maintenant 50 ans que les Forces canadiennes ont libéré la Hollande vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Néerlandais gardent toujours une place spéciale dans leurs coeurs pour les Canadiens, et je ne parle pas seulement de ceux qui étaient présents au moment de la libération. Cette page de l'histoire leur est enseignée à l'école, de sorte que peu importe leur âge, les Néerlandais éprouvent ce sentiment spécial à l'égard des Canadiens.

• (2035)

Cela ne veut pas dire qu'un Néerlandais dur en affaires ne va pas essayer de conclure le meilleur marché possible lorsqu'il traite avec un vis–à–vis canadien. Toutefois, cela signifie que les négociations seront empreintes d'une certaine chaleur et d'une certaine honnêteté.

De même, nos liens avec la Norvège sont favorablement influencés par le fait qu'un grand nombre de Norvégiens ont reçu leur formation de pilote au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. En fait, ceux–ci n'ont pas seulement reçu une formation de pilote ici. Un bon nombre d'entre eux ont aussi marié des Canadiennes qui sont rentrées avec eux en Norvège après la guerre.

Il ne fait aucun doute que ces épisodes ont grandement favorisé les relations entre nos deux pays. D'ailleurs, notre participation à l'OTAN ne fera que consolider et renforcer nos relations. Il serait même juste de dire que les troupes canadiennes appelées à appuyer des pays et parfois même à en affronter certains ont grandement contribué à améliorer la réputation du Canada sur la scène internationale.

Pendant que nous étudions comment nous devrions mener nos affaires étrangères, il serait onéreux et peu judicieux de ne pas en profiter pour examiner les avantages fructueux que procure la coopération militaire.

Idéalement, l'examen de la politique étrangère aurait dû précéder l'examen de la politique de défense. Après tout, la politique de défense ne devrait–elle pas être un prolongement logique de la politique étrangère?

Comme nous devons mener ces deux études de front, il est d'autant plus important que les deux comités travaillent en étroite collaboration pour échanger des renseignements et se tenir au courant des progrès de chacun.

Délaissons pour quelques instants la situation en Amérique du Nord et en Europe. Je suis persuadé que, dans ses délibérations, le Comité permanent mixte des affaires étrangères et du commerce international reconnaîtra le fait que les démocraties ne sont pas toutes identiques et que dans bien des pays l'armée fait partie intégrante du gouvernement. C'est d'ailleurs le cas en Tanzanie.

Lorsque la Tanzanie a décidé d'accéder à l'indépendance et a demandé de l'aide en ce sens, le Canada a dépêché une équipe des forces armées pour dispenser de la formation dans ce pays et a invité au Canada des membres des forces armées tanzaniennes pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les écoles militaires canadiennes.

Beaucoup de ces stagiaires tanzaniens sont aujourd'hui des cadres supérieurs expérimentés qui ont une influence considérable sur leur gouvernement et qui éprouvent encore des sentiments d'affection et de respect pour le Canada par suite de leur expérience auprès de notre personnel militaire. Cette collaboration se poursuit de nos jours, quoique à une échelle réduite.

Ne vous méprenez pas, toutefois! Ces gens–là sont d'abord et avant tout des Tanzaniens, mais nous avons établi avec eux de bonnes relations qui peuvent influer positivement sur toute négociation entre nos deux pays.

Compte tenu de notre volonté d'accroître nos échanges commerciaux avec les pays du Pacifique, il conviendrait que le comité examine attentivement l'opportunité d'établir des relations de défense mutuellement avantageuses avec ces pays. La même chose vaut pour les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Qu'il s'agisse d'échanger des attachés militaires, de fournir des équipes de formation ou d'ouvrir les écoles des Forces canadiennes aux gens de ces régions, de bons contrats militaires constituent un excellent moyen de promouvoir la compréhension et la collaboration entre pays.

L'un des avantages souvent oubliés que le Canada retire de la présence de ses Forces canadiennes à l'étranger, c'est le rôle d'ambassadeur que joue notre personnel militaire. Ses membres sont aimés, respectés et souvent imités et cela rejaillit sur notre pays tout entier. Et comme ces relations jouent à tous les grades et touchent tous les horizons sociaux et non pas seulement le niveau relativement élevé de la diplomatie, la portée en est beaucoup plus vaste.

Les résultats, les avantages et les retombées bénéfiques de tels programmes peuvent souvent en excéder le coût.

La prospérité et le mode de vie des Canadiens dépendent dans une grande mesure du commerce et partant, de la stabilité mondiale. Personne ne peut affirmer que cette stabilité est entièrement fonction de la défense militaire ou de pactes d'assistance. Mais l'histoire montre que de tels accords et surtout ceux auxquels le Canada a été partie ont contribué à rendre le monde meilleur et plus prévisible, à le rendre plus sûr. Bref, ce serait une erreur, dans le cadre de l'examen de la politique étrangère, de trop se concentrer sur les activités de défense, mais ce serait

commettre une erreur encore plus grave que d'en négliger la valeur.

• (2040)

En outre, il est essentiel, je le répète, que le Comité mixte permanent des affaires étrangères et le Comité mixte permanent de la défense demeurent en communication étroite.

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, le débat est très important et l'examen qui sera effectué comptera parmi les plus grandes tâches auxquelles devra s'attaquer le Parlement au cours de la présente législature.

Je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat et de faire partie du processus en tant que vice–président du comité des affaires étrangères et du commerce international, qui est présidé par le député d'Ottawa—Vanier.

Le ministre et certains députés qui ont pris la parole avant moi ont exposé les grandes questions sur lesquelles nous devrons nous pencher. Après les avoir écoutés, je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit. Ma contribution au débat sera plus modeste. J'espère que mes réflexions personnelles feront ressortir les considérations qui, à mon avis, doivent entrer en ligne de compte dans cet examen.

Lorsque mon ancien collègue au sein du corps professoral de l'Université de Toronto, Marshall McLuhan, a lancé l'expression «le village global», qui a été entendue ce soir au cours du débat, cela apparaissait comme une exagération, mais depuis, l'évolution a donné un caractère de prophétie à ces mots.

Avant d'être élu député, ma profession d'enseignant m'a amené dans de nombreux pays dont les États–Unis, des pays d'Afrique et du Moyen–Orient, la Chine et des pays d'Amérique latine. Pendant que j'enseignais, j'ai compris pourquoi c'est un Canadien qui a forgé l'expression «village global».

Contrairement à nos voisins du Sud, nous les Canadiens sommes conscients depuis longtemps de notre place dans le monde. Notre commerce nous rend relativement très dépendants des autres nations et des autres peuples. Nos exportations comptent pour 30 p. 100 de notre économie.

Nous sommes plus conscients du monde extérieur grâce aux nombreux néo–Canadiens qui ont gardé leurs cultures diverses tout en contribuant à donner à notre identité canadienne son caractère unique.

Notre travail à l'étranger, dont certains autres députés ont parlé ce soir à la Chambre, a aidé les Canadiens à prendre conscience de l'importance de notre participation aux activités des Nations Unies et à d'autres activités de maintien de la paix.

J'irai même jusqu'à dire que nous sommes également conscients de la nature du monde extérieur en raison des institutions fédérales qui ont permis un partage réaliste et flexible des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement dans notre pays, un arrangement fédéral qui est analysé comme modèle dans beaucoup d'autres régions du monde, particulièrement par la Communauté européenne qui est justement en train d'examiner comment aborder ce problème ainsi que le problème de la mondialisation dont le ministre des Affaires étrangères a parlé ce matin.

Lorsque nous examinons nos grandes villes comme Vancouver, Toronto et Montréal, nous voyons qu'elles ont leur propre place sur la scène mondiale en raison de leurs relations commerciales, de leurs liaisons de communications, de la diversité de leur population et de leur infrastructure actuelle et future.

Les Canadiens veulent élaborer une politique étrangère qui déterminera la place que le pays et eux–mêmes occuperont dans un monde qui évolue rapidement.

Les Canadiens sont conscients du fait que les distinctions qui existaient auparavant entre la politique étrangère et la politique nationale ne sont plus aussi claires. Comme le ministre du Commerce international l'a dit ce matin, ces distinctions s'estompent graduellement ou, comme dirait ma collègue à l'Université de Toronto, Sylvia Ostry, «il n'y a rien de plus national que la politique commerciale internationale», ce que nous avons appris à la Chambre lorsque la question de l'article XI du GATT a été débattue avec beaucoup d'intensité au début de votre mandat, monsieur le Président, et de mon premier mandat à la Chambre.

Nous l'avons appris aussi durant la campagne électorale de 1988, lorsque les gens m'ont dit que les affaires internationales n'intéressaient pas les Canadiens.

• (2045)

Nous sommes alors entrés dans une campagne électorale qui tournait autour d'un accord international. Les élections de 1988 ont eu pour enjeu un accord international qui a eu des répercussions politiques incroyables sur le plan intérieur. C'est parce que le gouvernement de l'époque n'a pas réussi à reconnaître la gravité de ces répercussions sur le plan intérieur qu'il a perdu les dernières élections.

Dans notre parti, nous n'avons pas perdu cette vision. Nous avons toujours plaidé en faveur d'une politique cohérente, en faveur de la nécessité de mesures d'adaptation pour accompagner la réalité économique internationale qu'imposait cet accord. À l'instar des autres Canadiens, je suis impatient d'avoir la chance d'examiner de quelle façon nos politiques nationales et internationales seront coordonnées, et nous aurons de nombreuses occasions à la Chambre d'en discuter.

La première intervention que j'ai eu l'occasion de faire à la Chambre portait sur la révision de la politique sociale. On se demandait quel rapport cela pouvait bien avoir avec les affaires internationales. Or même une question apparemment aussi intérieure que la révision de la politique sociale doit être examinée à la lumière de la réalité internationale dans laquelle nous vivons. Si nous croyons en la mondialisation, nous ne pouvons pas définir des politiques sociales qui ne tiennent pas compte de cette réalité.

Il y aura le mois prochain aux États–Unis un sommet du travail, sous la direction du président des États–Unis, auquel

nous participerons. La politique du travail figurera bientôt sur la liste des questions qu'il faudra coordonner, tout comme de nombreuses autres questions, si nous voulons survivre dans ce monde intégré dans lequel nous serons appelés à vivre.

S'ils veulent éviter que des solutions leur soient imposées de l'extérieur, les Canadiens doivent participer à ces activités et s'assurer que les chartes sociales qui découleront de l'ALENA, du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce tiennent compte de leurs valeurs. La population canadienne est l'une des plus qualifiées du monde pour participer à ces discussions. J'ai pu m'en rendre compte à maintes occasions depuis les dernières élections, mais je veux simplement vous en donner deux ou trois exemples.

Un électeur d'origine vietnamienne de la circonscription de Rosedale, qui a trouvé refuge chez nous il y a seulement quelques années, est venu récemment à mon bureau, ici à Ottawa. Il possède maintenant une entreprise florissante. Il est venu me dire qu'il était allé à l'ambassade du Vietnam. Il veut retourner là-bas pour établir des relations commerciales avec ce pays. Il parle la langue et il connaît la culture. Il est enthousiaste, comme bon nombre de ses semblables. Cet enthousiasme s'accompagne de possibilités extraordinaires, car comme l'a dit aujourd'hui le secrétaire d'État aux affaires asiatiques, nous devons adopter une attitude pragmatique au regard des droits de la personne quand nous examinons ces questions.

Cet électeur qui est venu à mon bureau est impatient de retourner au Vietnam et de faire des affaires avec ce pays, non seulement pour des considérations commerciales, mais aussi parce que cela lui permettra d'aider un peu les parents et amis qu'il a laissés là-bas et que cela fera avancer la cause des droits de la personne dans ce pays, ce dont tout le monde bénéficiera.

Il nous faut des mécanismes qui faciliteront cela. Le comité sera chargé d'examiner ces questions et de veiller à ce que, le moment venu, le gouvernement du Canada ait pris les dispositions nécessaires pour que des gens comme l'électeur dont j'ai parlé puissent participer à des échanges enrichissants pour eux, pour nous et pour le monde entier.

Cet exemple ne se limite pas à la dimension commerciale. J'ai assisté la semaine dernière à une conférence à l'Université d'Ottawa, à deux pas du Parlement. J'y ai appris qu'on retrouvait dans nos eaux arctiques des traces de la pollution venant de la mer de Chine, à proximité du Vietnam. Si nous n'avons pas d'échanges avec le Vietnam, si nous ne le faisons pas profiter de nos compétences, si nous ne nous occupons pas du problème de la pollution au Vietnam, il n'y aura pas un problème de pollution seulement là-bas, mais aussi dans l'Arctique canadien. Nous devons nous intéresser au problème. Nous avons les moyens et nous pouvons faire notre part.

Il y a des Canadiens d'origine chinoise, d'origine philippine, des Canadiens de tous les milieux qui ont acquis une expérience à l'extérieur du Canada et qui ne demandent pas mieux que d'enrichir notre pays, d'élargir notre expérience. Ils insistent pour que nous formulions une politique étrangère authentiquement canadienne, fidèle à nos valeurs. Nos voisins seront impressionnés par ces valeurs. Ils sont aussi conscients du fait que nos voisins s'intéressent à nous.

• (2050)

J'ai eu la chance de me rendre à Vancouver avec une délégation parlementaire. Quelques autres députés en faisaient partie. J'ai survolé la baie Clayoquot en hélicoptère, observant les zones de coupe à blanc avec un député communiste de Sardaigne à ma gauche et un député anglais du Parlement européen à ma droite. Je me suis demandé ce que je faisais là avec eux, à observer ces coupes à blanc près de la baie de Clayoquot. On objectera que cela ne les regarde pas. Ils ont dit en fait qu'ils n'allaient pas acheter nos produits forestiers s'ils ne pouvaient pas venir sur place et constater que notre mode d'exploitation est satisfaisant.

Cela ne nous plaît pas nécessairement, mais il demeure que c'est ainsi que les choses se passent maintenant. Nous pouvons dire que nous perdons un peu de notre souveraineté, mais il y a là un enseignement à tirer. Nous avons convenu avec ces gens-là à la fin de la visite de travailler à l'élaboration d'une entente internationale qui établirait des règles objectives et scientifiques pour déterminer si la coupe à blanc est faite selon les règles et si elle est sûre pour l'environnement.

C'est comme ça qu'il faudra faire dorénavant. Il va falloir que nous établissions des règles et des organismes chargés de les appliquer. Aucune tâche ne sera plus importante pour ces organismes que celle de traiter avec nos voisins du Sud, les États-Unis d'Amérique. En guise de conclusion, monsieur le Président, rien n'importe plus d'avoir de bonnes institutions que lorsqu'il s'agit de nos relations avec les États-Unis.

À ce sujet, le comité parlementaire a entendu un très intéressant témoin hier soir. Ce témoin nous a dit une importante vérité, à mon avis. C'est que les États-Unis constituent un grand pays, mais qu'ils ne respectent pas des alliés serviles. Ils ne respectent que ceux qui défendent leurs droits.

Le premier ministre de notre pays a dit clairement que nous allons nous doter d'une politique étrangère indépendante. Il faut le faire non seulement parce que c'est le souhait des Canadiens, mais encore parce que c'est la meilleure stratégie dans nos relations avec des alliés puissants comme les Américains qui sont prêts à respecter les opinions des autres si elles sont fermement défendues.

Je conclurai en disant que nous vivons dans un monde où tous les pays sont interdépendants. Dans nos propres circonscriptions, nous pouvons compter sur les connaissances des Canadiens. Dans ma circonscription, je puis compter sur John Polanyi qui a parlé du maintien de la paix l'autre soir. Nous disposons tous d'une grande expertise à la Chambre.

En tant que membre du comité, j'ai hâte d'entendre les Canadiens dire comment nous pouvons contribuer le mieux à l'avènement d'un monde prospère, durable et pacifique à partager avec

ceux qui étaient auparavant des étrangers et qui sont devenus nos voisins.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voulais demander à mon vénérable collègue pourquoi il s'est interrompu de la sorte. J'ai vu qu'il avait préparé environ 25 pages de documentation, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire quand il était professeur d'université et expert en affaires internationales. Je vois que les contraintes de temps fixées par la procédure en vigueur dans cette enceinte l'ont forcé à abréger son intervention.

Je vais essayer de prendre la relève. J'espère qu'on me pardonnera mon point de vue un peu plus modeste. C'est que je n'ai pas l'érudition ni la formation dont mon estimé collègue a fait montre dans sa remarquable allocution.

Je prends la chose au sérieux. Je pense que mon collègue de Rosedale a dit des choses qui méritent l'attention de tous et chacun d'entre nous. Dans le contexte d'un Canada en pleine évolution, nous avons maintenant le savoir–faire que la plupart des pays nous envient—ils sont même prêts à dépenser des centaines de millions de dollars pour en avoir un semblable. Il s'agit des ressources humaines dont nous enrichissent les gens qui sont venus d'un peu partout dans le monde. Je veux parler non seulement de leurs antécédents culturels qui nous font comprendre les sociétés, les systèmes politiques et les systèmes économiques du monde entier, mais également des genres de réseaux et d'arrangements qui permettent de tirer parti de ces avantages pour le plus grand bien du Canada.

Vous pouvez en conclure que je suis plutôt porté sur le volet commerce international de l'examen de notre politique étrangère et du commerce international.

• (2055)

Je ne voudrais pas que vous tombiez dans ce piège, monsieur le Président. Si j'estime absolument crucial pour le bien–être de notre pays qu'il exerce sa dynamique sur la scène mondiale, qu'il trouve toutes les occasions, au besoin, de réaliser son potentiel économique et de tirer parti de toutes ses ressources abondantes et de grande qualité, je tiens d'abord et avant tout à ce que le Canada prenne la place qui lui revient sur la scène mondiale, en tant que pays qui non seulement joue son rôle de leader dans le développement social, mais qui comprend aussi que ces valeurs d'organisation socio–culturelle s'imprègnent dans pratiquement tout ce que nous faisons. En fait, tous nos voisins, tous nos alliés et tous nos partenaires commerciaux devraient essayer d'égaler ces valeurs.

Par conséquent, je prends l'exemple sur mon collègue qui vient de terminer un très savant exposé avant cette étude et sur mes autres collègues du comité et des ministères, les secrétaires d'État et les ministres, des gens qui ont exercé d'autres fonctions avec d'autres députés et qui, forts de ces expériences et de ce qu'ils ont appris, ont acquis une connaissance sur ce que le pays devrait faire.

Chacun d'eux a désigné un créneau précis de la politique étrangère et du commerce international qui l'intéresse particulièrement. Ce qu'il a réellement voulu faire, c'est de signaler à tous les députés et à tous ceux qui regardent le débat que notre pays n'a jamais eu autant besoin d'un réexamen et d'une définition de son rôle sur la scène mondiale.

Ce qui veut dire que nous devons prendre à coeur, avec le type d'énergie que seule la Chambre peut offrir, l'initiative de nos ministres qui se sont engagés à procéder à un examen réfléchi, approfondi, analytique et critique de notre politique afin d'en dégager les éléments qui nous permettront de nous donner une politique vraiment représentative de l'entité canadienne pour la dernière partie du XX^{e} siècle, mais aussi, dirais–je, pour le XXI^{e} siècle.

Les défis sont nombreux. Nombre de débats que nous avons eus à la Chambre semblent distincts les uns des autres, alors qu'en réalité, ils sont interreliés. Nous avons à plusieurs reprises, et encore aujourd'hui, au cours des débats, parlé de l'importance pour le Canada de nouvelles politiques, de l'environnement, d'une nouvelle définition des droits de la personne à l'échelle internationale, de l'expansion des accords commerciaux et de leur incidence sur les biens, les services et le commerce. Certains députés de l'autre côté de la Chambre ont fait remarquer que les concepts et les définitions du maintien de la paix et de la pacification avaient considérablement évolué, de même que les conséquences que cela entraîne sur la politique nationale.

Ils ont également reconnu leurs conséquences sur les questions militaires et civiles, la police et, comme je l'ai déjà mentionné, l'environnement et la surveillance. Ce sont là des obligations que les Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants, de leur gouvernement et de la Chambre, acceptent comme des obligations propres à une société occidentale de premier plan, à une société progressiste qui, je dirais, est un exemple d'intégration et d'harmonie sociales.

Ce n'est plus une question de politique nationale. Il ne s'agit plus simplement de définir les priorités dans un cadre budgétaire. Il ne s'agit plus simplement de déterminer le montant des fonds que nous allons accorder à tel programme ou la quantité de ressources que nous allons consacrer à tel autre. Il s'agit de déterminer comment, globalement, ces efforts vont permettre de marquer une empreinte qui peut être définie et résumée en un mot, le Canada.

• (2100)

Nous avons besoin de consulter le public. Nous avons besoin de faire participer la population. Mes collègues des deux côtés de la Chambre reconnaissent que, si nous voulons que la politique soit l'affaire de tous, il faut que nous puissions, de même que la population qui nous a élus, participer à la définition de ce que sera la politique de ce gouvernement et de ceux qui suivront.

La politique étrangère n'est pas la réaction d'un homme ou d'une femme aux événements du moment, mais bien la vision

d'un peuple qui a déterminé les avenues à poursuivre, les objectifs à atteindre et les buts à rechercher à moyen et à long terme. Une telle politique ne peut être définie que si toute la population du Canada a eu la chance de faire valoir ses opinions dans un contexte où ceux qui mettront en oeuvre les décisions auront su prêter une oreille attentive aux opinions des gens et en faire la synthèse.

Au cours de ce débat, certains se sont penchés sur les problèmes associés à la présence simultanée de deux objectifs différents, le commerce et l'aide humanitaire. J'ai déjà dit, au cours d'échanges avec des collègues du Parti réformiste, que je n'étais pas sûr que les deux objectifs s'excluent mutuellement.

Si le Canada doit jouer un rôle de leader, si notre pays doit exercer une certaine influence et si cette influence doit se traduire par une intrusion—parce que nous cherchons à faire adopter aux autres nos valeurs politiques, culturelles et sociales dans la mesure où elles influent sur l'organisation, le développement et l'intégration—si, donc, nous voulons vraiment exercer ce genre d'influence, nous devons être prêts à avoir des relations productives avec d'autres pays.

Par le passé, nous étions orientés vers l'Europe et les États–Unis, négligeant le reste du monde, l'Amérique du Sud, par exemple. Nous avons négligé aussi les économies montantes de l'Asie et maintenu une relation unidimensionnelle avec les pays en développement ou sous–développés.

Nous devons maintenant voir les choses de façon beaucoup plus globale, ce qui aura aussi des conséquences sur notre politique intérieure, car il est de plus en plus clair que notre gouvernement devrait opter pour une politique qui déborde nos frontières, afin que nous nous voyions non pas comme nous voudrions nous voir, mais bien comme les autres nous voient.

J'invite les députés à appuyer cette initiative, puis à se lancer dans l'examen qui va suivre son adoption.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au député d'en face. Le député a parlé de la participation des Canadiens au processus d'élaboration de la politique des affaires étrangères. Il a aussi parlé de l'influence que les Canadiens exercent sur les gens d'autres pays en adoptant cette politique.

Étant donné la dette énorme que nous avons, le député pense–t–il que nous sommes dans une situation financière qui nous permette d'exercer une influence sur d'autres pays? Voici la deuxième partie de ma question. Les Canadiens de ma circonscription et de tout le pays disent que nous devrions consacrer moins d'argent aux affaires extérieures, en particulier à l'aide étrangère. Ils estiment que nous devrions moins dépenser. C'est ce qu'ont révélé les sondages effectués auprès des Canadiens ces deux dernières années.

• (2105)

Puisque nous nous proposons de demander aux Canadiens leur avis sur l'aide étrangère, sommes–nous prêts à voter comme nous le demandent les habitants de notre circonscription et à réduire les sommes que le Canada consacre à l'aide étrangère?

[*Français*]

M. Volpe: Madame la Présidente, je ne comprends pas pourquoi vous avez de la difficulté à me reconnaître, parce que nous nous connaissons déjà depuis cinq ans.

[*Traduction*]

Pour répondre au député d'en face, je dirais qu'avant tout, les gens qui ont décidé de me faire confiance et de faire confiance à d'autres députés de ce côté–ci de la Chambre, et j'oserais même dire de ce côté–là de la Chambre, se sont fait la réflexion suivante: «Ce candidat et son parti m'intéressent. Je veux qu'il se tienne au courant de toutes les questions sur lesquelles il peut exercer une influence. Je m'attends à ce qu'il soit toujours bien informé et je m'attends surtout à ce qu'il défende, tout d'abord, les meilleurs intérêts du pays et, ensuite, ceux de tous les citoyens, car il arrive qu'ils soient exactement les mêmes.»

Pour ce qui est de savoir si le Canada, à ce moment précis de son histoire, a les ressources nécessaires pour accorder une aide extérieure est une question qui doit être analysée en détail. Prétendre que c'est la question la plus importante dont nous sommes saisis aujourd'hui est nier que nous sommes en train de parler d'un examen en profondeur des affaires étrangères et du commerce international. L'aide extérieure n'en est qu'une partie, petite ou grande, qu'importe! Ce n'est qu'une partie de cet examen. Ce n'est qu'un des aspects des obligations que nous nous imposons au titre du commerce international et des affaires étrangères.

Toutefois, c'est également nier l'importance de l'aspect commercial de la première partie de la question, si l'on considère que le commerce international et, en vérité, les relations et les affaires étrangères font partie d'une stratégie économique qui enrichira les Canadiens et les entrepreneurs canadiens, soit individuellement soit en tant que groupes.

Dire que nous ne devrions peut–être pas en ce moment nous concentrer là–dessus, suggérer ou même permettre que d'autres tirent cette conclusion de ce que nous disons, porte atteinte à la politique économique globale qui pourrait émerger d'une analyse et d'un examen sérieux du commerce international et des affaires étrangères.

Je sais que mon collègue d'en face ne veut pas que nous agissions de la sorte. En fait, je suis sûr qu'il nous encouragerait à promouvoir toute activité qui profiterait au bien–être économique des Canadiens.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Madame la Présidente, la fin de la guerre froide représente un bouleversement incroyable pour les structures de l'ancien système international. Elle est le dernier acte d'un ordre universel qui disparaîtra à jamais. Mais le nouvel ordre qui cherche à naître est caractérisé par une très grande instabilité, et de nouvelles menaces pèsent sur lui: les catastrophes écologiques, l'explosion démographique, le gaspil-

lage des ressources, les crises financières et surtout la paupérisation des populations vivant au sud du Tropique du Cancer, c'est–à–dire les trois quarts de l'humanité.

Aussi, du point de vue de la sécurité, l'accroissement des foyers d'incendie à travers le monde exige de la communauté internationale une recherche de mécanismes de régulation qui répondent aux réalités politiques et économiques actuelles. Il ne doit plus être question seulement d'éviter la guerre, il faut aussi rechercher la paix.

À l'aube du XXI[e] siècle, le défi pacifiste est grand pour la société internationale, car les conflits pullulent et semblent de plus en plus impossibles à solutionner.

• (2110)

C'est dans ce contexte que le gouvernement canadien entreprend une révision de sa politique étrangère. Au cours des prochaines semaines, ou même des prochains mois, les parlementaires seront appelés à se prononcer sur une vision de ce qui devrait être la nouvelle politique. On se questionnera sur la place que doit occuper le Canada dans la nouvelle configuration mondiale.

Je me permettrai maintenant de proposer quelques pistes de réflexion pour inspirer, je l'espère, ce débat sur la révision de la politique étrangère.

Au–delà de la violence qui caractérise trop souvent les rapports entre les acteurs du système international, la vie économique est un autre élément qui gère les relations. À ce propos, la mondialisation de l'activité économique est l'un des traits marquants des dernières décennies.

L'internationalisation croissante de la production, de la distribution et de la commercialisation des biens et services qui caractérise cette tendance a été influencée par les facteurs suivants: la réduction des barrières commerciales, tarifaires ou non, l'abandon progressif du contrôle des mouvements de capitaux, la déréglementation progressive à l'intérieur d'un grand nombre de pays, la baisse des coûts des transports et des communications.

À voir les forces vives de la mondialisation des marchés, fortement influencés en cela par l'action des multinationales, nous avons l'impression d'entrer dans une ère où les égoïsmes économiques les plus vils marquent le pas et indiquent la cadence et où les valeurs de solidarité et de partage sont remisées aux oubliettes.

Depuis plusieurs années, on assiste à une augmentation de l'écart du niveau de vie entre les pays riches et les pays pauvres. Selon les Nations Unies, cet écart aurait doublé depuis 30 ans. Victimes de la guerre et de la crise financière internationale, les populations du tiers monde sont de plus en plus marginalisées.

La malnutrition, l'absence de droit démocratique, la négation des besoins humains primaires et le problème des 17 millions de réfugiés en 1991, en plus des 30 millions de personnes déplacées, font que nous ne pouvons plus fermer les yeux sur le maldéveloppement des pays de l'hémisphère sud, d'autant que notre réalité en sera affectée; que l'on pense seulement à l'immigration et à l'environnement.

La plupart des pays en développement ont mal vécu la crise économique dans le contexte global actuel. Dans les années 1980, la baisse des termes d'échange allait s'accompagner de la crise de l'endettement et de la surexploitation des ressources naturelles pour solutionner cette crise. Pris dans un cercle vicieux, les pays du Sud ne peuvent plus trouver de solution à cette situation intolérable pour leur population.

En partie responsables de ce drame, puisque artisans de la configuration économique mondiale héritée du colonialisme, les pays industrialisés sont aussi victimes de celle–ci puisqu'ils paieront, eux aussi, pour les désastres écologiques qui ne reconnaissent pas les frontières politiques.

On ne peut plus prétendre solutionner ces problèmes sans penser que le développement durable est la clé de voute de l'échiquier socio–environnemental mondial. Qu'en pense le gouvernement libéral?

Comme le vieil adage «charité bien ordonnée commence par soi–même» est relativement bien ancré dans les moeurs populaires, le gouvernement canadien a eu tendance, depuis quelques années, à revoir à la baisse le budget de son aide publique pour le développement. Malheureusement, cette tendance est à courte vue et se fonde sur une mauvaise lecture de la situation mondiale en cette fin de millénaire.

Il convient ici de faire un très bref historique de l'évolution de l'aide aux pays en voie de développement afin de bien marquer la solidarité des Québécois et des Canadiens avec leurs frères démunis du monde au cours des 40 dernières années.

En 1950, le budget du Bureau de l'aide extérieure, ancêtre de l'ACDI, pour l'aide au développement était de 11 millions; en 1967, de 279 millions et en 1968, l'Agence canadienne de développement international voyait le jour. L'ACDI n'est jamais devenue un ministère distinct. Elle a été créée sans l'adoption d'une loi constituante et fonctionne par conséquent en vertu d'une autorisation législative qui lui reconnaît un pouvoir de dépenser.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général du Canada rappelle cette position inconfortable de l'ACDI qui la place au carrefour d'un ensemble d'influences plus ou moins indues pouvant venir de plusieurs ministères, soit les Affaires étrangères, le Commerce international, la Défense nationale, etc., sans compter aussi celles venant d'entreprises canadiennes engagées dans des activités internationales.

• (2115)

Juridiquement, l'ACDI relève du ministère des Affaires étrangères, mais son mandat n'a jamais été vraiment précisé. En principe, elle devrait conseiller le gouvernement pour les questions touchant la coopération; en pratique, on a davantage l'impression qu'elle est plus influencée qu'elle n'influence vraiment.

N'étant pas un ministère, n'ayant pas un ministre titulaire d'un mandat unique dans le secteur de l'aide au développement, l'APD canadienne n'a jamais réussi à atteindre la norme internationalement reconnue de 0,7 p. 100 du PIB. En 1993, le Canada ne consacrait que 0,4 p. 100 de son PIB, ce qui est nettement en deçà des contributions de plusieurs pays industrialisés pour l'aide au développement, comme en témoignent les chiffres

suivants: la Norvège, 1,16 p. 100; le Danemark et la Suède, 1,00 p. 100; les Pays–Bas, 0,86 p. 100; la France, 0,63 p. 100; la Finlande, 0,62 p. 100; et le Canada, 0,40 p. 100.

Alors qu'au cours de l'année du 125e anniversaire du Canada, le gouvernement fédéral dépensait des centaines de millions de dollars en publicité pour introduire sa propagande dans tous les foyers canadiens en même temps, il engageait une révision à la baisse du budget de l'aide aux pays en voie de développement.

Le début des années 1990 a marqué l'abandon de toute mesure qui aurait permis d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100. Le budget de 1991, en plus de restreindre davantage l'aide au développement, élargit l'enveloppe d'aide pour les pays de l'Europe de l'Est et ceux de la communauté des États indépendants.

En 1992, dans son exposé économique, le ministre des Finances amputait l'aide internationale de 50 millions de dollars. Le dernier Budget a diminué l'enveloppe de l'aide internationale de 2 p. 100, et il en sera de même en 1995.

La stratégie de l'aide canadienne se trouvera bientôt à la croisée des chemins.

À cette diminution de l'aide aux pays en développement, il faut ajouter une autre dimension qui vient encore diminuer l'impact de l'APD canadienne: il s'agit de l'éparpillement des interventions. D'ailleurs, cet élément vient sans doute confirmer les nombreuses influences qui viennent détourner l'ACDI de ses objectifs. La charte de l'Aide publique au développement issue du document *Partageons notre avenir* fonde l'intervention de l'aide canadienne sur les quatre principes suivants:

Premièrement, la lutte à la pauvreté; l'objectif principal de l'aide publique est de venir en aide aux pays les plus pauvres de cette planète; deuxièmement, l'aide doit viser à renforcer les ressources humaines et institutionnelles des pays en développement pour leur permettre de régler eux–mêmes leurs problèmes; troisièmement, les besoins de développement doivent passer en priorité dans l'établissement des objectifs de l'aide publique au développement; quatrièmement, l'aide au développement doit contribuer à renforcer les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux des pays du Tiers monde.

En dépit d'une telle clarté d'objectifs, le vérificateur général, n'en déplaise au ministre des Affaires étrangères, souligne des carences majeures dans l'action de l'ACDI: absence d'objectifs clairs et précis et manque de cohérence; diffusion et éparpillement chronique des objectifs de l'ACDI; administration paperassière privilégiée aux dépens du contenu sur le terrain. Et j'ajoute: À ce point de vue, il est gênant de rappeler que pour l'aide bilatérale ou programme géographique, l'ACDI utilise 600 personnnes pour encadrer le travail de 125 personnes qui oeuvrent sur le terrain. En parallèle, un petit organisme comme le CECI envoie 250 coopérants réaliser de petits projets concrets.

Enfin, dernière carence soulignée par le vérificateur général, bagage de connaissance limité et capacité d'apprentissage minimale à une imputabilité des résultats.

D'autre part, le vérificateur dit éprouver de la sympathie pour l'ACDI, en raison des nombreuses contraintes et influences avec lesquelles elle doit composer. Donc, ce n'est pas uniquement la gestion de l'ACDI qui est en cause, mais sans doute surtout l'absence d'encadrement législatif qui la rend vulnérable.

D'ailleurs, l'aide canadienne au développement arrive de moins en moins à sortir une fois pour toutes de la grande question: Qu'est–ce qui est privilégié, l'aide ou le commerce extérieur? À elle seule, cette question pose toute la problématique. Là aussi le vieux dicton populaire «qui trop embrasse mal étreint» vient s'appliquer assez bien à l'ACDI.

À ce point de vue, il faut se rappeler que l'APD canadienne se ventile en plusieurs programmes et cet élément vient aussi diluer l'atteinte des objectifs en multipliant les intervenants. Sans que les données s'appliquent spécifiquement au Canada, le rapport de 1992 du Programme des Nations Unies pour le développement est particulièrement sombre et nous ramène à un questionnement majeur sur les pratiques des pays développés en matière d'APD.

• (2120)

Malgré ces lacunes soulevées par le PNUD, des progrès certains ont été réalisés au cours des 40 dernières années dans les pays en développement. L'espérance de vie est passée de 40 à 63 ans; le taux de mortalité infantile est passé de 190 sur 1 000, à 80 sur 1 000; le taux de mortalité des moins de 5 ans, de 300 à 120; le taux d'alphabétisation en Afrique de 23,8 p. 100 en 1970, à 48 en 1990, en Asie de 44 à 64 p. cent; en Amérique latine et aux Antilles, de 73 à 84 p. 100.

Cependant, des écarts tout à fait scandaleux persistent, notamment en ce qui a trait au Produit national brut par habitant. Rappelons quelques exemples. En Afrique subsaharienne, il était de 120 $ en 1968, et il n'est que de 330 $ en 1988; en Asie du Sud, il était de 100 $ en 1968 et s'élevait à 320 $ en 1988; en Asie de l'Est et du Pacifique, il se situait à 100 $ en 1968, il est passé à 550 $ en 1988. Pendant ce temps, en Amérique latine et aux Antilles, il fluctuait entre 490 $ et 1 850 $; au Moyen–Orient et en Afrique du Nord, il était de 220 $ en 1968 et de 1 210 $ en 1988.

Pendant ce temps, dans les pays de l'OCDE, il passait de 2 750 $ en 1968, à 17 468 $ en 1988. En 1993, les pays de l'OCDE allouent environ 71 millions de dollars pour leur aide publique au développement alors que pour permettre aux pays pauvres de voir leur croissance annuelle augmenter de 2 p. 100 par année, il faudrait que les pays industrialisés allouent 200 milliards de dollars par année. Devant des besoins aussi grands, nous avons tendance à baisser les bras. Qu'on me permette de rappeler que les mêmes pays de l'OCDE dépensaient, en 1992, plus de 370 milliards de dollars pour leur défense nationale.

Ce n'est donc pas un problème de ressources, c'est un problème d'affectation des ressources. Au Canada, le budget pour la défense en 1994 est de 11 milliards et demi. Celui de l'aide pour les pays en développement est de 2,8 milliards. Il est permis de croire que le puissant lobby de l'industrie militaire a avantage à maintenir cette structuration budgétaire.

Cependant, le gouvernement canadien ne peut indéfiniment être le complice coupable de ces choix douteux. Maintenir ce fossé entre les dépenses militaires et l'aide au développement, c'est laisser croire que ne pouvant sortir les pays pauvres de leur état de sous–développement, il ne nous reste qu'une solution:

nous armer pour assurer notre apparente sécurité contre une révolte éventuelle. Bêtise ou inconscience?

La future politique étrangère devra arbitrer ce dilemme et le trancher en faveur de l'aide publique au développement. Le Canada pourrait agir en chef de file à ce point de vue et indiquer une nouvelle voie pour aborder le XXIe siècle dans une perspective de coopération et de développement.

D'autant plus que les Québécois et les Canadiens sont sensibles à cette nouvelle vision du monde qui passe non par l'armement, mais par la solidarité et le partage. Ce n'est pas le fruit du hasard si le Conseil canadien de coopération internationale, le CCCI, et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, l'AQOCI, regroupent près de 250 organismes humanitaires. Ces ONG sont portées par la générosité, le dévouement de milliers de bénévoles qui donnent leur temps et leur argent pour soulager et aider hommes, femmes et enfants les plus pauvres et les plus démunis de notre planète.

Le gouvernement du Canada, dans la révision de sa politique étrangère, doit tenir compte des objectifs poursuivis par les ONG. Tous reconnaissent que ces organismes constituent le canal d'aide le plus efficace.

Au cours des prochaines années, le gouvernement canadien en accord avec son ministre des Affaires étrangères, tel qu'affirmé en Chambre le 9 février dernier, devra favoriser davantage les ONG. Présentement, la part des ONG dans le budget de l'APD n'est que de 10 p. 100 seulement. Ce pourcentage doit absolument augmenter, d'autant plus qu'aux sommes consenties par le gouvernement canadien, les organismes de coopération investissent en contrepartie des sommes importantes dans leurs projets de développement.

• (2125)

Les ONG, parce qu'elles ne sont pas liées politiquement aux gouvernements des pays pauvres, trop souvent illégitimes, ne sont pas susceptibles de devoir abandonner leur action dans les pays où les droits de la personne sont grossièrement violés, car leur aide est toujours tournée vers les populations, ce qui n'est malheureusement pas toujours vrai dans le cas de l'aide bilatérale.

Si on se souvient du quatrième grand principe de la Charte de l'APD, l'aide au développement doit contribuer à renforcer les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux du tiers monde. On doit se convaincre que le meilleur véhicule pour l'atteinte de cet objectif, c'est celui constitué par les ONG, qui voient leurs intervenants se coller au tissu social culturel des gens qu'elles aident.

À un autre pôle, nous retrouvons des grandes sociétés canadiennes qui réalisent, dans les pays en développement, des projets clés en main qui excluent cette fusion avec la population, qui créent encore plus de dépendance et qui servent finalement à garantir des contrats d'entretien. La révision de la politique étrangère devra permettre ces grandes questions: l'APD canadienne sert–elle davantage les intérêts de quelques Canadiens ou ceux des pays les plus pauvres? Voilà quelques pistes de réflexion dans le secteur de l'aide au développement que le Bloc québécois aimerait voir pris en considération dans la révision de la politique étrangère.

En terminant, je veux exprimer mon désaccord à l'effet que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes se fusionne avec celui du Sénat. Mon opposition se fonde sur plusieurs motifs. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il m'apparaît que cette préoccupation devra être présente dans tous les gestes que pose le gouvernement. Or, la présence des sénateurs au comité mixte va entraîner des dépenses additionnelles de fonctionnement, si le comité place à son agenda des déplacements à l'extérieur de la Colline parlementaire.

En second lieu, il m'apparaît que ce geste en est un de panique du Parti libéral qui a peur de voir disparaître le parti qui lui ressemble le plus, le Parti conservateur. Donc, pour assurer une représentation des conservateurs, les libéraux sont prêts à aller puiser dans la réserve de fédéralistes. C'est placer sur le même pied des élus et des non élus. Cela n'est pas admissible dans une société qui vante ses racines démocratiques.

Un sondage fait à l'échelle canadienne au cours de l'été dernier indiquait qu'au–delà de 60 p. 100 des Canadiens souhaitent la disparition pure et simple du Sénat. Ce n'est donc pas pertinent à ce moment de redonner aux sénateurs une légitimité qu'ils n'ont plus dans l'opinion publique.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député et je suis impressionné par sa générosité.

Je voudrais lui demander de répondre à une question au sujet d'un problème qui se pose. Pendant des années et des années, j'ai produit du grain et j'ai élevé du bétail sur mon exploitation agricole et même si ma production augmente chaque année, elle ne semble jamais suffisante pour payer les factures.

J'en suis maintenant au stade où, du fait de mon âge, j'ai la chance d'avoir des petits–enfants. Or, chaque fois que l'un d'eux vient au monde, je suis forcé de lui dire qu'il doit 24 000 $. Le prochain aura une dette encore plus importante.

Comment vais–je pouvoir convaincre mes petits–enfants que j'ai déjà dépensé leur fortune en étant si généreux? Pouvez–vous répondre à cela? Je n'aime vraiment pas dépenser l'héritage des autres avant de vider mes propres poches.

[*Français*]

M. Paré: Madame la Présidente, moi aussi j'ai des petits–enfants. Je ne désire pas moi non plus leur laisser un pays comme est le Canada présentement. Cependant, je ne pense pas que ce soit l'aide canadienne aux pays en développement qui ait amené le Canada dans cette situation–là. Je veux simplement rappeler le fossé incroyable qu'il y a entre l'argent qu'on investit dans la

Défense nationale, près de 12 milliards par rapport aux 2,5 ou 2,8 milliards qu'on investit dans l'aide aux pays en développement.

Il faut absolument que nous nous convainquions que ce que nous ne ferons pas pour les pays en voie de dévelopement dans les prochaines années, c'est exactement ce que nos enfants et nos petits–enfants nous reprocheront dans 20 ans, parce que l'ordre mondial sera complètement brisé et les pays en développement, les pays du tiers monde, vont finir par imposer leur loi, parce qu'ils détiennent la loi du nombre.

• (2130)

Je pense que nous devons, en toute lucidité, convenir qu'il faut davantage aider les pays en développement et que la course aux armements qu'on observe dans le monde est à peu près la pire bêtise à laquelle on aura assisté au cours du XX^{e} siècle.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, c'est un grand privilège pour moi aujourd'hui de m'arrêter sur un sujet qui me tient à coeur et qui est la chose la plus importante que nous possédions à part la santé. Je veux parler des droits de la personne, du droit de vivre en paix, d'aller où l'on veut, et de dire et de faire ce que l'on veut à l'intérieur des limites d'un système juridique compatissant et équitable sans faire l'objet de harcèlement, en étant certain qu'on va appliquer la loi de façon régulière. Il ne s'agit pas d'un privilège, mais de droits incontestables en tant que membres de la race humaine.

Dans notre merveilleux pays, nous avons la chance d'être parmi les seuls au monde à pouvoir faire respecter nos droits entièrement. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant dans la plupart des autres pays.

La fin de la guerre froide qui mettait aux prises deux superpuissances a conduit, à mon avis, à un climat politique beaucoup plus instable et libéré des tensions ethniques et tribales qui fermentaient depuis des décennies; c'est le cas, par exemple, en Yougoslavie, en Somalie et en Afrique du Sud.

Cela va entraîner un plus grand nombre de conflits civils ou régionaux sanglants et la création de plus petits États incapables de fonctionner ou presque du fait de leur nationalisme, de leur tribalisme et, parfois, de leurs attitudes et comportements intolérants.

On peut ajouter à tout ce creuset de troubles, un certain nombre d'autres facteurs. Les économies des pays en développement stagnent ou régressent de façon importante depuis 20 ans. Des dirigeants corrompus étranglent et pillent l'économie de ces pays pour leurs propres fins, en empochant l'aide étrangère. Dans bien des cas, on verse de l'aide à des gouvernements étrangers pour mener à bien des mégaprojets prestigieux qui finissent souvent par de retentissants échecs, au lieu de se concentrer sur des projets ruraux à petite échelle.

Je vais donner un exemple. L'Afrique subsaharienne, à part l'Afrique du Sud, prendra 40 ans pour revenir au même niveau économique qu'en 1970. Si nous excluons le Nigeria, il va falloir 100 ans à cette partie du monde, qui représente une population deux fois plus importante que celle de l'Amérique, pour atteindre cet objectif.

Un autre facteur réside dans la population mondiale qui augmente de façon démesurée. En fait, en l'an 2050, la population de la planète dépassera les 10 milliards d'habitants et elle aura plus que doublé par rapport à 1990. Selon moi, la planète ne sera plus capable alors de répondre aux besoins de ses habitants, ce qui laissera la majorité des gens dans des conditions de vie terribles sur cette terre qui souffre déjà de graves problèmes environnementaux. Nous en avons des exemples.

Je propose d'aider notamment beaucoup de ces pays du tiers–monde à prendre des mesures efficaces de limitation des naissances.

Lorsqu'on réunit tous ces facteurs, on arrive à un climat favorable aux conflits, aux luttes, aux violations des droits de la personne. Même si nous pouvons prétendre que nous vivons dans un beau et grand pays ayant une petite population et si bien des fois, des situations qui se produisent semblent bien loin de nous, il ne faut pas s'y tromper, ce qui arrive n'importe où dans le monde finira tôt ou tard par nous toucher.

Comme l'ont déjà dit certains députés à la Chambre, je ne vois pas nécessairement mes concitoyens comme des Canadiens mais d'abord comme des citoyens du monde. Si nous pensions tous de cette façon, nous serions sans doute plus enclins à la tolérance mutuelle.

Les violations des droits de la personne, comme la détention sans procès, la torture, le viol, les exécutions extrajudiciaires, sont choses fréquentes, notamment dans des pays comme l'Irak, la Chine, le Liberia, le Brésil, l'Égypte, le Salvador, l'Angola et le Burundi, pour n'en nommer que quelques–uns.

J'ai été pour la première fois confronté à des cas de graves violations des droits de la personne lorsque je travaillais en Afrique durant les années 80. J'y ai vu des personnes à qui on avait arraché des morceaux de peau, des gens dont on avait foulé aux pieds les droits de la personne, d'autres qui avaient été brûlées avec des fers rouges ou avaient été victimes de viol collectif, ou cruellement battues puis tuées. Quand on voit ce genre de choses, on ne peut plus l'ignorer et on se sent obligé, de toutes les fibres de son être, de faire quelque chose.

• (2135)

La communauté internationale a, dans bien des cas, réagi de bien piètre façon, en particulier à l'égard des petits pays dont on a tendance à ne pas trop se soucier. Le monde et la communauté internationale semblent se préoccuper des violations des droits de la personne commises ailleurs uniquement lorsque cela est politiquement rentable ou lorsque les médias s'y intéressent tellement qu'on ne peut plus les ignorer.

De nombreux gouvernements interviennent au sujet des droits de la personne uniquement lorsque leurs intérêts l'exigent et il n'est pas rare qu'un pays ferme les yeux sur les violations des droits de la personne commises dans un pays ami, mais fustige le pays ennemi qui commet les mêmes violations. Ce genre de comportement témoigne d'un terrible manque d'intégrité politi-

que, de clairvoyance et de compassion du point de vue de la politique étrangère.

Que pouvons–nous faire? Je suis fier de mon pays, qui est l'un des rares à pouvoir intervenir avec crédibilité au sujet des droits de la personne, mais cela rend son intervention d'autant plus urgente.

Premièrement, il faudrait blâmer publiquement les pays qui commettent de graves violations des droits de la personne. Le Canada doit prendre l'initiative et mobiliser d'autres pays afin de forcer les pays violateurs à s'amender. Je crois que la coopération internationale constitue le levier d'intervention le plus rapide à cette fin.

Certaines techniques peuvent être utilisées et il y en a d'autres qui ont été sous–utilisées dans le passé. La plupart font intervenir les leviers économiques contre les pays coupables, notamment par l'intermédiaire de la Banque mondiale et du FMI. Les prêts de pays à pays constituent aussi un moyen très efficace mais souvent sous–utilisé.

Je crois également que nous devons lier l'aide économique et les ententes commerciales au respect des droits de la personne. Les sanctions sportives et l'interdiction des athlètes de certains États constituent deux moyens qui peuvent être utilisés dans certains cas.

Deuxièmement, le Canada pourrait regarder du côté des Nations Unies et inciter les pays qui en font partie à utiliser cette organisation comme un levier de première force pour défendre les droits de la personne dans le monde.

Voici certaines de mes recommandations. Nous devons définir les diverses mesures qui peuvent être prises contre les pays qui commettent de graves violations des droits de la personne et obtenir de l'ensemble des Nations Unies qu'elles appliquent ces mesures.

Deuxièmement, au nom des Nations Unies, nous devons prendre sans attendre des mesures fermes et décisives contre les régimes brutaux et anticiper les problèmes avant qu'ils ne se produisent. Nous devons deviner quels seront les points chauds et agir tôt. Je pourrais citer par exemple M. Jirinovski et son groupe soi–disant démocratique en Russie ou une autre situation plus proche de nous, celle de l'Afrique du Sud. Permettez–moi d'ouvrir ici une parenthèse pour dire que le Canada se doit d'appuyer la réforme démocratique dans ce pays. Si l'Afrique du Sud tombe et s'enlise dans un bourbier comme l'ont fait la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne après leur indépendance, nous perdrons toute la moitié méridionale de ce continent pour les 50 à 100 prochaines années. Je crois donc qu'il est important d'investir maintenant en prévision de l'avenir. Comme le dit le proverbe, mieux vaut prévenir que guérir. Je crois que la Yougoslavie est un excellent exemple de situation où nous n'avons pas agi assez rapidement et où le prix à payer aujourd'hui est extrême.

Sur la scène internationale, on devrait aussi appuyer le tribunal international contre les crimes de guerre. On doit faire savoir à tous les habitants de la terre que ceux qui commettront des crimes contre les droits de la personne subiront les foudres efficaces de la communauté internationale.

Soit dit en passant, le Canada devrait aussi insister, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, pour que les dispositifs antipersonnels soient interdits dans tous les pays. Ces dispositifs ne sont pas des engins de guerre. Ils sont conçus uniquement pour blesser des civils innocents et déstabiliser un pays pendant des décennies, même après le retour à la paix.

Pour que nous arrivions à faire tout cela et à obtenir un consensus des pays, pour mettre fin aux violations flagrantes des droits de la personne, il nous faudra une vision sans faille, une détermination indéfectible et une colonne vertébrale solide. Je l'ai déjà dit, lorsque vous regardez dans les yeux terrorisés de civils innocents dont on ne respecte plus les droits et que vous y lisez le désespoir et la souffrance qu'ils endurent, vous ne pouvez les laisser ainsi à leur sort. En fait, chaque fibre de votre corps et de votre âme vous pousse à leur venir en aide.

C'est notre obligation morale envers cet univers merveilleux, cruel et frustrant où nous vivons de manifester le leadership international requis pour défendre l'un des besoins les plus fondamentaux de la race humaine.

• (2140)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, depuis 1982, le ministère des Affaires étrangères administre le programme du gouvernement fédéral pour la promotion des exportations canadiennes.

Au cours des dernières années, les chercheurs, le secteur privé, les gouvernements provinciaux, les fonctionnaires et d'autres ont critiqué ce programme, et pour diverses raisons. Premièrement, les employés et les principaux éléments du SDC ont été intégrés, bien qu'imparfaitement, au ministère des Affaires étrangères, dont ils ont dû adopter la mentalité et le mode de fonctionnement.

Le personnel des Affaires étrangères ne s'attache pas spontanément à défendre des intérêts commerciaux, étant formé de gens voués à la diplomatie et engagés pour traiter de politique internationale, de guerre et de paix et de la sécurité extérieure de leur pays. Même si l'on trouve beaucoup de fonctionnaires de carrière qui travaillent fort à faire avancer les questions commerciales, ce genre de mandat leur donne peu de prestige et de chances d'avancement dans la hiérarchie de l'institution.

Deuxièmement, le secteur privé a exprimé son mécontentement devant le fait qu'il ne pouvait intervenir suffisamment dans les travaux relatifs au programme de promotion du commerce. Le ministère des Affaires étrangères se caractérise par sa lourde bureaucratie. Il n'a jamais été connu pour sa collaboration avec le secteur privé, dans la réalisation de son mandat classique.

Les efforts pour corriger la situation, qui ont donné lieu à la création de comités consultatifs, n'ont pas donné grand–chose. Selon l'une des critiques formulées dans le secteur privé, les services du délégué commercial ont souvent des objectifs politiques.

La promotion des alliances politiques et militaires, des droits de la personne, de la démocratisation et des efforts de développe-

ment international interfère souvent avec la promotion du commerce international.

Troisièmement, le travail propre aux affaires étrangères fait double emploi avec celui des gouvernements provinciaux. Chez nos principaux partenaires à l'étranger, des représentants commerciaux des deux niveaux de gouvernement se font concurrence. Les bureaux commerciaux du fédéral qui, d'un bout à l'autre du Canada, établissent des contacts avec les entreprises privées pour favoriser les exportations, recoupent aussi les services des fonctionnaires provinciaux.

Quatrièmement, même à l'intérieur de l'organisation fédérale, on trouve au moins 15 autres ministères qui exercent des activités commerciales de leur cru, notamment l'ACDI Inc., comme on l'appelle. Ses activités sont parfois mieux financées que celles du ministère des Affaires étrangères.

Les efforts faits pour coordonner l'activité des différents ministères fédéraux par l'entremise des Affaires étrangères n'ont pas été couronnés de succès. Le temps ne me permet pas de m'arrêter plus longuement sur les résultats négatifs des efforts de promotion commerciale du ministère des Affaires étrangères.

Je veux plutôt formuler certaines suggestions positives pour modifier la politique du Canada. Ces propositions se fondent sur différents modèles d'organisation qui, pour la plupart, ont été éprouvés dans le cadre d'expériences concrètes. Une proposition prévoit la création d'une société d'État libre de toute influence politique directe.

Le gouvernement de la Colombie–Britannique a récemment créé une telle société d'État. Un autre modèle prône la privatisation intégrale du service, comme en Grande–Bretagne où des agences gérées de façon indépendantes ont été créées sur une base contractuelle.

L'élimination de la structure bureaucratique s'est traduite par des améliorations du rendement importantes. Ce précédent peut s'appliquer au service des délégués commerciaux qu'offre actuellement notre gouvernement fédéral. Toutefois, il existe d'autres solutions qui offrent des avantages certains, notamment celle que j'étudie en vue de la rédaction d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Cette solution repose sur l'utilisation d'un service commercialisé, ce qui devrait permettre de résoudre les problèmes du système actuel.

Je vous fais part de mes premières cogitations et je vous serais reconnaissant de me faire part d'améliorations à apporter à mon projet.

Je propose de créer un nouvel organisme qui portera le nom d'Organisation canadienne du commerce, ou OCC. L'OCC aurait son siège social dans un des grands centres urbains du Canada, comme Toronto, Montréal ou Vancouver, et des succursales dans d'autres villes canadiennes. À l'étranger, l'OCC aurait des bureaux principaux dans les capitales, à Rome par exemple, et des succursales dans les grandes villes, comme Milan.

• (2145)

Les opérations canadiennes relèveront d'un conseil d'administration au sein duquel quatre groupes différents seront représentés également, soit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les organismes du secteur privé, par exemple l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association des exportateurs canadiens, et les membres de l'OCC, c'est–à–dire des entreprises canadiennes et des multinationales.

Les opérations quotidiennes de l'OCC seront exécutées par un personnel privé dont le directeur exécutif fera également partie du conseil d'administration. Les gouvernements pourront avoir des agents de liaison au sein du personnel opérationnel.

Les responsabilités en matière de financement de l'OCC seront réparties également entre les quatre groupes représentés au conseil d'administration. En outre, l'organisation serait tenue de vendre ses services à des entreprises privées et de gérer la participation du Canada à des foires commerciales partout dans le monde. C'est une fonction importante.

Le partage des profits et le paiement de primes aux employés d'entreprises privées qui s'illustreraient dans la vente permettraient à l'OCC de suivre de près les besoins du marché. Ce sont souvent les diplomates et les fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques industrielles qui doivent évaluer ces besoins. Les liens proposés entre les bureaux du gouvernement et l'OCC, par l'intermédiaire du conseil d'administration et d'agents de liaison, nous garantiraient que les employés ne perdraient pas de vue les intérêts de la population dans leur travail.

Des réunions périodiques, la publication d'un bulletin et des événements sociaux organisés dans différentes villes établiraient un lien constant entre les directeurs, le personnel et le secteur privé au Canada. Les contacts que permettrait d'établir ce système favoriseraient le succès des activités commerciales de l'OCC.

Je passe maintenant aux bureaux d'affaires de l'OCC à l'étranger. Ils seront dotés d'un conseil consultatif composé de représentants de l'ambassade locale du Canada et de l'industrie locale. Ce dernier secteur sera fort probablement constitué de sociétés multinationales, d'entreprises canadiennes ayant des représentants à l'étranger et d'entreprises locales intéressées à commercer avec le Canada.

Les activités des bureaux d'affaires à l'étranger seront confiées à des gestionnaires canadiens travaillant avec un personnel formé surtout d'employés qui parlent la langue locale, qui ont des contacts locaux et qui connaissent bien les pratiques commerciales du pays.

Le financement pour ces bureaux proviendra des mêmes sources que celui qui sert aux activités se déroulant au Canada, c'est–à–dire des gouvernements fédéral et provinciaux de même que des parties intéressées du secteur privé.

De plus, des efforts particuliers seraient faits pour obtenir des fonds par voie de contrats avec le secteur privé, à l'étranger et au Canada. Ces contrats porteraient sur la prospection de marchés, l'établissement de liens commerciaux, une représentation garantie à des foires commerciales, une information à jour sur les progrès technologiques et les innovations et bien d'autres activités qui favoriseraient le commerce international et la compétitivité du Canada.

Dans beaucoup de pays plus petits, les bureaux de l'OCC seraient rattachés aux ambassades ou aux consulats. Dans de grandes entreprises, ils seraient logés dans des bureaux séparés, mais des rapports étroits avec un représentant du corps diplomatique devraient nécessairement être maintenus.

Il ne s'agit là que d'une ébauche préliminaire rapide des structures institutionnelles, financières et administratives de l'organisme proposé pour remplacer le système de promotion du commerce international du ministère des Affaires étrangères.

L'esquisse que je présente devrait suffire à montrer comment la commercialisation des services de promotion commerciale éliminerait, dans un premier temps, les chevauchements actuels entre les services gouvernementaux. Deuxièmement, elle permettrait aux dirigeants et aux exploitants de se concentrer sur les questions commerciales tout en conservant l'avantage d'un accès aux diplomates de carrière du Canada et à leurs conseils. Troisièmement, cette initiative créerait dans le secteur privé des incitatifs pour que le personnel professionnel réponde aux besoins de l'entreprise canadienne. Enfin, les objectifs politiques, tant nationaux qu'internationaux, disparaîtraient du programme de promotion commerciale.

En guise de conclusion, je signale qu'il devrait être possible de structurer l'OCC de façon à réduire considérablement les coûts des services de promotion commerciale. Ces économies seraient les bienvenues pour les trésors fédéral et provinciaux, et aussi pour des ministères comme celui des Affaires étrangères, en cette période d'austérité extrême.

La commercialisation du service permettrait aux gouvernements de centrer leurs efforts sur la prestation de services où ils jouissent d'un avantage comparatif. La participation financière et opérationnelle du secteur privé accroîtrait l'efficience opérationnelle du service. Elle augmenterait aussi l'intérêt général pour le commerce international.

J'estime que les carences du service actuel de délégués commerciaux des Affaires étrangères constituent une occasion pour apporter des changements qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour tout le monde.

• (2150)

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, le député s'est réjoui des suggestions à propos de son idée de créer une organisation canadienne du commerce. Je me demande s'il est au courant du rapport soumis il y a, je crois, 12 ans par un groupe de travail parlementaire, et qui ne parlait pas d'organisation canadienne du commerce, mais de société nationale du commerce.

Ce groupe de travail multipartite avait sillonné le Canada et l'Europe afin d'étudier, entre autres, les maisons de commerce et les opérations de troc. L'idée était que, si nous pouvions aider les petites et moyennes entreprises qui faisaient du commerce d'exportation à accroître leurs exportations de 10 p. 100 et inciter les autres entreprises à se lancer dans les exportations, cela rapporterait dix milliards de dollars de plus au titre des échanges commerciaux. C'était à ce moment–là. Ce montant se rapprocherait plus aujourd'hui de 100 milliards de dollars.

Cette société nationale du commerce devait être financée à 50 p. 100 par le gouvernement et à 50 p. 100 par le secteur privé. Comme nous le savons, de nos jours, beaucoup de pays refusent de commercer si le gouvernement n'offre pas une participation quelconque, d'où l'idée d'un financement à parts égales.

Malheureusement, le jour où le groupe de travail parlementaire spécial a déposé son rapport, les conservateurs de l'époque ont présenté un rapport minoritaire et ont démoli le rapport principal. Ils approuvaient les recommandations. En fait, bon nombre des recommandations venaient des conservateurs. Malheureusement, le jour du dépôt du rapport, on ne l'a pas appuyé.

J'invite le député à lire ce rapport. Je crois qu'il y en a un exemplaire dans la bibliothèque du Parlement. Je sais que cela l'intéressera vivement, car c'est le genre de politique étrangère indépendante que nous devrions envisager pour le Canada.

Les propositions créatives du député m'ont réellement plu. Dommage qu'il n'était pas à la Chambre il y a 12 ans.

M. Grubel: Madame la Présidente, en quelques mots, j'aimerais remercier le député qui a signalé l'existence de ce rapport. Mon attaché de direction fera le nécessaire demain matin pour le trouver. Le moment est peut–être venu d'exposer les fruits de ma propre réflexion.

On m'a déjà invité à transmettre ma documentation à des groupes du secteur privé et à des hauts fonctionnaires pour connaître leur avis. Il y a peut–être quelque chose à faire avec cela et, avec l'appui du député, on pourrait élaborer un projet d'initiative parlementaire, à moins qu'il ne préfère que je soumette ces propositions au gouvernement pour qu'il les traduise en mesures concrètes pour le plus grand bien du Canada.

Je me réjouis des remarques du député et l'en remercie beaucoup.

M. Flis: Si nous avons encore le temps, madame la Présidente, je voudrais signaler au député que nous en sommes venus à la conclusion que les délégués commerciaux étaient les mieux placés pour promouvoir le commerce à l'exportation.

Cela a peut–être changé en dix ans, mais nous avons fait l'éloge des délégués commerciaux dans notre rapport parce que nous avions reçu des avis très positifs sur leur rôle et leur efficacité.

M. Grubel: Madame la Présidente, encore une fois, je remercie le député de cette observation.

Je ne déprécierai jamais les efforts que font les gens. Je crois, cependant, que l'efficacité de ces efforts est fonction des institutions et des structures encourageantes dans lesquelles les gens travaillent.

Des personnes qui sont bien au courant de la situation m'ont dit que nous pouvions faire passer le système que nous avons actuellement dans le siècle prochain en faisant comme d'autres pays qui ont modifié leur ministère des Affaires étrangères quand les choses ne semblaient pas fonctionner aussi bien qu'elles fonctionnent lorsque l'institution est distincte, qu'elle se soucie de sa rentabilité et que le secteur privé y a un intérêt direct. C'est fondamentalement ce que je pense.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur l'amendement.

Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, le vote par appel nominal sur la motion est reporté au mercredi 16 mars 1994, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

En conséquence, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 55.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 mars 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je voudrais exprimer à la Chambre mes préoccupations à l'égard des modifications proposées aux limites des circonscriptions électorales, surtout en ce qui concerne celles du nord de l'Ontario.

La mesure proposée prévoit l'élimination de deux sièges dans le nord de l'Ontario, ce qui, selon moi, affaiblirait la voix des habitants du nord de l'Ontario au Parlement et renforcerait l'image que l'on se fait de cette région, c'est–à–dire une partie de l'arrière–pays peu peuplée et dont on n'a que faire des préoccupations et des aspirations.

Chargée de réviser les limites de ces circonscriptions, la commission a formulé des recommandations qui se fondent toutes sur le seul critère démographique. Ce n'est sûrement pas la meilleure méthode à utiliser dans le cadre d'un exercice qui revêt une telle importance.

Le nord de l'Ontario couvre les deux tiers de la province et est habité par un grand nombre de Canadiens, soit des francophones, des anglophones et des autochtones. Notre région est tout aussi diverse que n'importe quelle autre région du Canada et exige donc des circonscriptions électorales qui soient à la mesure de ces enclaves régionales ayant plusieurs points en commun sur les plans économique, géographique et culturel.

Je crois que, si ces nouvelles limites sont acceptées, cela ne fera qu'affaiblir la voix des habitants du nord de l'Ontario. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Vous avez un tout petit peu outrepassé votre temps de parole. Je cède la parole au député de Chambly.

[*Français*]

LE CONCOURS NATIONAL MONTAGNE, RIVIÈRE ET VILLAGE

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je suis particulièrement fier d'annoncer à cette Chambre le lancement de la quatrième édition du concours national Montagne, Rivière et Village qui se tiendra dans mon comté de Chambly.

Plusieurs artistes peintres de toutes les régions du Québec, de l'Ontario et des États–Unis participeront à cette exposition–concours qui, voilà trois ans à peine, n'avait qu'une dimension bien locale. Deux cent cinquante oeuvres d'artistes peintres seront retenues pour l'exposition qui se tiendra du 23 au 27 septembre prochain.

Je me joins à l'Association des peintres populaires de chez nous, à la ville du Mont–Saint–Hilaire et au Québec tout entier afin d'encourager le potentiel artistique québécois, à l'exemple des Ozias Leduc et Paul–Émile Borduas, originaires de la région.

Je vous invite donc à voir cette exposition extraordinaire des oeuvres de nos artistes peintres et de partager avec eux leur talent et leur vision du monde.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, l'an dernier, de janvier à novembre, 193 femmes et 278 enfants ont trouvé refuge au centre d'hébergement pour femmes de Camrose, dans ma circonscription et ma ville natale. Le nombre de femmes et d'enfants qui franchissent les portes de ce refuge et de beaucoup d'autres au Canada augmente chaque année.

L'an dernier, l'ancien gouvernement conservateur avait demandé que lui soit présenté un rapport sur la violence faite aux femmes. Ce rapport a proposé diverses recommandations, dont celle d'adopter une politique de tolérance zéro, la violence n'étant en aucun cas acceptable.

En cette Année internationale de la famille, nous devons tous mettre fin aux abus insensés dont sont victimes les femmes et les enfants. La sensibilisation et la réflexion sont un bon départ, mais seul un effort concerté de la part de tous les organismes gouvernementaux et de tous les Canadiens protégera les person-

Article 31 du Règlement

nes les plus vulnérables de notre société et fera de nouveau de la famille la pierre angulaire, le pilier de notre pays.

Comme les habitants de ma circonscription, j'estime que nous devons faire quelque chose dès maintenant.

* * *

LE SERVICE D'ASSISTANCE CANADIEN AUX ORGANISMES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, le SACO est un organisme bénévole sans but lucratif qui a pour mission d'utiliser les compétences de Canadiens et d'organismes du Canada là où elles peuvent aider les gens à atteindre leurs objectifs d'autonomie financière.

Des bénévoles expérimentés dans leur profession ou dans le secteur industriel font fonction de conseillers et de formateurs auprès de leurs clients dans des collectivités autochtones du Canada, dans des pays en développement et dans les nouvelles économies de marché de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à Lorne et Charleen Duquette, de la circonscription de London—Middlesex, pour les efforts qu'ils ont déployés en Roumanie et qui ont grandement contribué à l'amélioration de la condition humaine dans le monde.

Nous sommes fiers de ces habitants de London et d'autres Canadiens qui consacrent leur temps et leur énergie à bâtir un monde meilleur.

* * *

LA CAMPAGNE DU TIMBRE PASCAL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, comme vous le savez, une des tâches les plus agréables d'un député est d'appuyer les travaux d'organismes très importants dans notre collectivité et partout au Canada.

La fin de semaine dernière, à Thunder Bay, j'ai eu l'occasion d'assister au déjeuner organisé par le club Kiwanis local afin de lancer et d'appuyer la campagne nationale du Timbre pascal.

Participaient à cet événement Jim Whatley, Don Murphy, Shelagh McMillan, Pat O'Brien et Janice Harding, que nous nous devons encore une fois de féliciter pour leurs efforts et leur formidable dévouement.

La Tammy et le Timmy de cette année sont respectivement Sarah Hovila–Dumbrell et Michael Holdt, deux jeunes Canadiens remarquables qui, malgré les défis auxquels ils sont confrontés, s'acquittent à merveille du rôle d'ambassadeurs qui leur a été confié dans le cadre de cette campagne. Tous deux sont de beaux exemples pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens aux prises avec des difficultés physiques.

Sarah, élève de maternelle au sourire merveilleux, est une incroyable charmeuse. Michael est un élève de première année, un tant soit peu cabotin. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, je lui ai dit, la semaine dernière, qu'il pourrait très bien se retrouver un jour Président de la Chambre.

* * *

• (1405)

LE MOIS DE LA NUTRITION

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion de rappeler aux députés et à tous les Canadiens que mars est le mois national de la nutrition.

Le thème de la campagne 1994 de l'Association canadienne des diététistes est «Nourrir l'avenir de nos enfants». Le but de la campagne est de promouvoir l'importance de la nutrition et d'une saine alimentation pour les enfants de 4 à 12 ans.

La campagne fera ressortir le rôle que joue une bonne alimentation dans le développement physique, intellectuel, émotionnel et social de nos enfants.

Le thème de cette année est particulièrement bien choisi, puisque 1994 est l'Année internationale de la famille. Les documents d'information, la couverture des médias et les activités locales sensibiliseront les Canadiens à l'importance d'une saine alimentation pour les enfants et aux façons de modifier les habitudes alimentaires.

Santé Canada est fier d'être associé à l'Association canadienne des diététistes pour ce mois de la nutrition et d'avoir participé au lancement de cette importante activité.

* * *

[*Français*]

LA GESTION DE LA FORÊT

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je souligne aujourd'hui la force et la détermination des Gaspésiens et Gaspésiennes des villages de La Rédemption, de Marsoui, de la ville de Matane, de la vallée de la Matapédia, qui se battent pour protéger leurs ressources naturelles et leur condition de vie en protestant contre la fermeture de leur scierie et en revendiquant la gestion de la forêt.

Ces gens font preuve de démonstration que les régions rurales du Québec ne se laissent pas et ne se laisseront jamais mourir. Souvent négligés par les gouvernements, témoins de l'exode massif des jeunes vers les grands centres, les citoyens des régions rurales se prennent en charge, et, par leur courage, retrouvent leur dignité.

Nous devrions applaudir ces exemples de solidarité qui relancent nos régions rurales.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUIPE DE HOCKEY PRONGHORN DE LETHBRIDGE

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, on peut maintenant considérer les membres de l'équipe de hockey Pronghorn de Lethbridge comme des représentants extraordinaires du sud de l'Alberta.

La fin de semaine dernière, pour la première fois de son histoire, cette équipe s'est rendue jusqu'au tournoi du championnat national de la coupe universitaire. Mais les succès de cette équipe ne s'arrêtent pas là. Les Pronghorns ont aussi gagné le titre national de l'Union sportive interuniversitaire canadienne (USIC) en remportant le match cinq à deux contre l'Université de Guelph au Maple Leaf Gardens de Toronto.

J'aimerais féliciter les Pronghorns qui ont fait un travail remarquable tout au long de la saison. L'Université de Lethbridge est petite, mais de toute évidence, elle a réuni des jeunes du sud de l'Alberta qui forment une équipe dont on peut être fiers.

Je dois souligner que les Pronghorns ont gagné cette victoire de l'USIC malgré des compressions budgétaires importantes au département des sports. C'est pourquoi je crois que le succès de dimanche constitue une double réalisation pour l'équipe.

Je tiens à féliciter les membres des Pronghorns. Leur victoire montre que, malgré une situation difficile, ils ont été capables d'exploiter leurs talents au maximum.

* * *

M. BERNIE NICHOLLS

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui afin de souligner un record important qu'a atteint récemment M. Bernie Nicholls, qui est né et a grandi à West Guilford, dans le comté de Haliburton.

Il y a quelques semaines, il est devenu le 39e joueur dans l'histoire de la Ligue nationale de hockey à récolter 1 000 points. Il s'est joint à l'élite, les Gordie Howe, Jean Béliveau, Bobby Hull, Stan Makita et autres qui ont atteint ce plateau et l'ont dépassé dans la LNH.

Bernie a réussi cet exploit malgré les nombreux changements survenus dans sa vie sur les plans professionnel et personnel. Il a entrepris sa carrière à Los Angeles avant d'être échangé aux Rangers de New York, pour lesquels il a joué pendant une brève période, puis il est passé aux Oilers d'Edmonton et il joue maintenant avec les Devils du New Jersey. On peut ajouter à ces nombreux changements d'équipe, la perte d'un enfant l'automne dernier.

Sa longue et brillante carrière témoigne de sa persévérance, de son talent et de son ardeur au jeu. Il est conscient du fait que ses obligations familiales passent au tout premier rang.

* * *

LE NOUVEAU–BRUNSWICK

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, à la fin du mois, plusieurs ententes de coopération d'importance, conclues entre le gouvernement fédéral et ma province, le Nouveau–Brunswick, doivent prendre fin. Ces ententes de coopération dans des domaines comme l'agriculture, la foresterie, l'exploitation minière et le développement économique, sont extrêmement importantes pour les habitants du Nouveau–Brunswick.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Notre gouvernement et celui du Nouveau–Brunswick insistent sur l'importance des emplois, à cause de la dignité qu'ils confèrent à leurs titulaires. Ces ententes sont capitales pour le Nouveau–Brunswick, dans les efforts qu'on y fait pour préserver les emplois existants et en créer de nouveaux.

Je demande instamment à toutes les parties intéressées de hâter la conclusion des négociations et de reconduire ces ententes, pour le bien des habitants de ma circonscription, Carleton—Charlotte, et de l'ensemble du Nouveau–Brunswick.

* * *

LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE CURLING JUNIOR

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui, en cette prestigieuse enceinte, pour souhaiter la bienvenue aux jeunes joueurs canadiens de curling, à Truro, ma ville, où ils vont prendre part aux championnats canadiens de curling junior de 1994.

J'adresse mes félicitations au Club de curling de Truro, l'hôte de cette compétition nationale, à Pepsi–Cola Canada, commanditaire des jeunes joueurs canadiens de curling, ainsi qu'aux jeunes athlètes qui ont déjà remporté une victoire en se qualifiant au niveau national.

Quelque 24 équipes, en provenance des territoires et des provinces, auront cette semaine le plaisir de goûter à l'hospitalité néo–écossaise. J'invite la Chambre à se joindre à moi pour souhaiter à ces jeunes champions canadiens une merveilleuse semaine de compétition. Qu'ils s'y mesurent à leurs concurrents dans l'amitié et pour l'amour du curling. Quelle plus belle image peut–on donner du Canada?

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME SERVICE–JEUNESSE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, comme vous le savez, plus de 400 000 jeunes Québécois et Canadiens, âgés de moins de 25 ans, sont actuellement au chômage. Pour contrer ce fléau, le gouvernement actuel entend mettre sur pied le programme Service–Jeunesse. Or, ce nouveau programme ne serait accessible, la première année, qu'à 2 500 jeunes, soit seulement 0,6 de 1 p. 100 de l'ensemble des jeunes chômeurs.

De plus, Service–Jeunesse s'apparente à l'ancien programme Katimavik, aboli par les conservateurs en 1986, en ce sens qu'il offre très peu d'activités en lien direct avec le marché du travail et des allocations insignifiantes. Comment s'imaginer qu'un jeune diplômé puisse vivre avec seulement 61 $ par semaine?

À mon avis, le gouvernement fédéral devrait revoir ses projets relativement aux jeunes et penser à mettre en oeuvre un véritable programme d'emplois à leur intention.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, la Chambre se prononcera ce soir au sujet d'une motion portant création d'un comité mixte spécial chargé d'examiner la politique étrangère.

Hier, le député de Red Deer a proposé un amendement à la motion visant à empêcher ceux de l'autre endroit de siéger au comité.

Les gens de l'autre endroit pourraient cependant apporter une contribution précieuse en tant que témoins et devraient être autorisés à comparaître devant le comité à ce titre. Cependant, étant membres d'une assemblée non élue, non responsable et non démocratique, ils n'ont pas d'affaire à siéger à cet important comité.

J'encourage tous les députés, qui sont élus et responsables, à voter en faveur de l'amendement. J'espère que le gouvernement autorisera ses députés à voter librement sur cette question.

* * *

[*Français*]

LES VI^e^ JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, tout comme les Jeux olympiques conventionnels, les Paralympiques, qui ont lieu cette semaine en Norvège, est un symbole de rassemblement de nations sous le signe de la fraternité et de la paix.

[*Traduction*]

Le Canada est une force importante dans le monde des sports paralympiques. Comme tous les autres athlètes, les athlètes paralympiques vont à Lillehammer remplis d'espoir, d'optimisme et prêts à réaliser le rêve de leur vie.

[*Français*]

Je suis fier qu'un Canadien de Restigouche—Chaleur, M. Denis Lord, représente non seulement le Canada, mais le nord du Nouveau–Brunswick à ces Jeux. Nous sommes fiers de la détermination qu'il démontre sur les pentes et dans sa vie de tous les jours.

[*Traduction*]

Au nom de tous les citoyens de Restigouche—Chaleur et des députés, je tiens à féliciter Denis et tous les athlètes paralympiques pour leur force et leur courage et pour la façon dont ils représentent l'esprit des jeux.

[*Français*]

Bonne chance à tous nos athlètes paralympiques!

[*Traduction*]

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE PATINAGE DE VITESSE

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, le 20 mars, c'est avec fierté que la ville de Cambridge sera l'hôte des championnats mondiaux de patinage de vitesse sur courte piste de 1994.

La vitesse et la vive concurrence du patinage sur courte piste soulèvent l'intérêt partout dans le monde. Ce sport, qui est apparu lorsque des Scandinaves ont fixé des os d'animaux à leurs chaussures de bois pour patiner sur les canaux et les cours d'eau, compte parmi ceux qui gagnent le plus en popularité dans le monde.

Bien qu'ils le pratiquent depuis peu, les Canadiens ont connu de nombreux moments de fierté grâce au patinage de vitesse sur courte piste. En effet, nous sommes fiers des athlètes canadiens, notamment Frédéric Blackburn, Marc Gagnon, Nathalie Lambert et, venant de Cambridge même, Derrick Campbell, qui ont participé récemment aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer, en Norvège.

• (1415)

J'offre mes meilleurs voeux à tous ceux qui prendront part aux compétitions qui auront lieu dimanche à Cambridge, ainsi qu'aux organisateurs qui ont travaillé avec ardeur pour que cet événement soit un véritable succès.

* * *

SAINT JOHN

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, on peut lire aujourd'hui dans le *Telegraph Journal* que le député libéral de Fundy—Royal a déclaré que lui et le ministre des Transports se sentaient «doublement tenus» de s'occuper de ma circonscription de Saint John, parce qu'elle n'était pas alignée sur le gouvernement.

Je demande au ministre des Transports et au député de Fundy—Royal de m'aider tant qu'ils le peuvent à régler les questions que j'ai soulevées à titre de seule députée de l'opposition du Canada atlantique.

J'espère bénéficier de leur appui pour faire annuler les fermetures de bases que j'ai dénoncées ainsi que pour régler les problèmes concernant nos chantiers maritimes et VIA Rail. Je compte aussi recevoir leur aide pour renverser les mesures budgétaires nuisibles prises par leur gouvernement à l'endroit du Canada atlantique.

Je continuerai à travailler diligemment pour la population de Saint John, comme je l'ai toujours fait d'ailleurs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La décision de fermer le Collègue militaire de Saint–Jean est une mauvaise décision. Le gouvernement le sait et il s'entête à la maintenir, et ce, malgré qu'il soit maintenant obligé de revoir à la baisse l'ampleur des économies qu'il prétendait réaliser pour justifier cette décision.

Et voilà que dans une tentative maladroite pour sauver la face, il propose au Québec un marché de dupes, soit de louer pour un dollar par année les installations d'un collège vidé de son âme, c'est–à–dire un cadeau empoisonné.

Le premier ministre ne reconnaît–il pas qu'il y a quelque chose d'indigne dans cette proposition de louer, pour un dollar par année au Québec, les installations vides de Saint–Jean et pelleter ainsi les dépenses de fonctionnement du collège dans la cour du Québec, sans que celui–ci ne puisse devenir propriétaire des installations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de discuter de ce problème avec le premier ministre du Québec, et ce dernier m'a dit qu'il voulait utiliser le Collège militaire de Saint–Jean, dont nous n'avons plus besoin, à cause du fait que le nombre de nos militaires a été réduit à 65 000. Tout le monde comprend facilement qu'aux États–Unis, où il y a deux millions de soldats, il y ait trois collèges militaires. Au Canada, nous aurons 65 000 soldats. On n'a donc pas besoin de trois collèges militaires.

Par contre, si les installations peuvent être utilisées par le gouvernement provincial ou par d'autres organismes, nous en serons heureux, parce que cela permettra de maintenir un certain niveau d'emploi dans la ville de Saint–Jean–sur–Richelieu. Nous offrons une solution raisonnable à un problème clair: il fallait fermer des collèges militaires au Canada parce qu'il fallait réduire les dépenses de la défense. Si nous avions écouté le chef de l'opposition, non seulement aurions–nous fermé le Collège militaire de Saint–Jean, mais nous aurions aussi fermé la base militaire de Bagotville, dans sa région.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis convaincu que, malgré les pressions téléphoniques du chef du gouvernement qui s'exercent sur lui, le premier ministre du Québec va faire passer l'intérêt du Québec avant l'intérêt des deux partis libéraux.

Je demande donc au premier ministre s'il admet que, en cas de refus probable et éminemment souhaitable du Québec de devenir ainsi le simple locataire du fédéral, son gouvernement va ainsi réaliser des économies beaucoup moins importantes que celles qu'il avait prévues en fermant le Collège de Saint–Jean, puisqu'il devra continuer de payer au moins six millions de dollars par année en taxes et en entretien de l'éléphant blanc qu'il aura lui–même créé.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, à ce compte–là, on ne devrait jamais fermer une base militaire. C'est sûr que ça crée des problèmes. Mais quand j'entends le chef de l'opposition dire qu'on ne devrait pas essayer de maintenir un certain niveau d'emploi au collège militaire avec la collaboration du gouvernement provincial, lui qui est allé là–bas et qui a participé à une parade avec des gens qui, il y a 22 ans à peine, s'opposaient à ce qu'une université du Québec décerne un diplôme universitaire aux diplômés de Saint–Jean, parce que c'était une présence fédérale de l'armée canadienne au Québec, voir une telle volte–face de la part des nationalistes du Québec et de la Société Saint–Jean–Baptiste, bien, j'ai mon voyage!

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais en remettre sur le voyage du premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je trouve extrêmement curieux de le voir employer un ton doucereux pour dire «qui va nous reprocher de créer un minimum d'emplois à Saint–Jean». C'est comme le loup qui vient de manger les brebis dans la bergerie, et qui dit: Il faudra en maintenir quelques–unes quand même, dans la bergerie.

Une voix: C'est tout à fait cela!

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais faire une proposition constructive au premier ministre, en lui garantissant l'appui total du Bloc en regard d'une décision qu'il prendrait et qui serait de retenir l'option du maintien d'un collège francophone à Saint–Jean, d'un collège anglophone à Kingston, en réduisant d'une façon équitable le nombre d'élèves–officiers dans les deux collèges, pour ainsi laisser aux francophones la possibilité de se préparer à faire une carrière dans l'armée dans leur milieu et dans leur langue.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous l'avons dit, seulement 16 p. 100 des officiers de l'armée canadienne de langue française sont des diplômés du Collège de Saint–Jean. Alors, créer l'impression que les officiers qui, au lieu d'aller au Collège de Saint–Jean, fréquenteraient l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Chicoutimi ou l'Université du Québec à Trois–Rivières, seraient de moins bons officiers parce qu'ils ont fréquenté un système différent de celui du Collège militaire. . .

Le Collège militaire, avec une réduction du nombre de militaires dans l'armée, n'est plus nécessaire. Or, le chef de l'opposition nous a dit que nous devrions couper 25 p. 100 des dépenses dans l'armée canadienne. S'il en avait été ainsi au Québec, non seulement le Collège militaire de Saint–Jean aurait été fermé, mais nous aurions fermé la base militaire de Bagotville et nous aurions fermé probablement d'autres bases au Québec. Nous n'avons pas voulu cela, parce que les propositions du chef de l'opposition n'étaient pas acceptables dans les circonstances. Il faut garder un certain niveau d'emplois et un niveau d'armée plus important que celui recommandé par le chef de l'opposition.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, il est plutôt curieux d'apprendre que les élèves–officiers francophones peuvent recevoir leur formation dans les universités civiles, alors que pour les anglophones, ce n'est pas le cas. Selon le raisonnement du premier ministre, fermez Kingston!

Une voix: Voilà!

M. Bouchard: Deux poids, deux mesures!

M. Gauthier (Roberval): À plusieurs reprises la semaine dernière, nous avons exigé du gouvernement des chiffres précis concernant la fermeture du Collège de Saint–Jean. Nous n'avons pas eu de réponse satisfaisante du ministre qui, en comité hier, n'a livré que des chiffres incomplets, pas du tout ventilés et qui ne traduisent pas la réalité.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Continue.

M. Gauthier (Roberval): Avant de prendre la décision regrettable. . .

Je constate que ça fait mal de se faire dire la vérité. . .

M. Bouchard: Ils ne peuvent pas l'endurer. Ils trouvent ça très dur, très dur.

M. Chrétien (Saint–Maurice) Ça ne fait pas mal.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, avant de prendre la décision regrettable de fermer le seul collège francophone pour la formation des officiers, avant de prendre cette décision regrettable, le ministre de la Défense nationale a–t–il fait faire une étude complète des impacts financiers de l'option qui veut maintenir deux collèges, avec une clientèle réduite en fonction de ses objectifs? A–t–il fait faire une étude complète et précise?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Tout d'abord, monsieur le Président, le Collège de Saint–Jean, tout comme le Collège de Kingston, sont des collèges bilingues, et je dis bien bilingues.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Oui, bilingues. Je l'ai dit en cette Chambre, il y a des diplômés de Kingston qui ont suivi tous leurs cours en langue française et qui ont passé leurs examens en langue française. L'ignorance du député a été démontrée encore une fois tantôt, lorsqu'il a affirmé que les anglophones, pour devenir officiers, vont aller à Kingston. Non.

• (1425)

Non. Ils réussiront aussi bien à Vancouver qu'à Calgary, Winnipeg, Toronto ou Halifax. Ils vont aller dans les universités locales suivre le programme de formation des officiers de l'armée. Seulement une faible proportion d'anglophones, soit environ 15 p. 100, reçoivent actuellement leur diplôme de Kingston, Saint–Jean ou Royal Roads. C'est–à–dire que c'est un collège qui ne sert qu'à former une partie infime des officiers.

C'est cela la réalité. Seulement, nous n'avons pas écouté l'opposition. Hier, le député tenait de grands discours. En ce qui touche l'engagement du député vis–à–vis du Collège militaire de Saint–Jean, hier, il est allé faire une présentation de cinq minutes, avec beaucoup de tapage, et lorsque les journalistes ont eu fini de prendre des photos, il a sacré son camp!

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ce que le premier ministre n'a pas compris, c'est qu'il n'a suffi que de cinq minutes pour démasquer le gouvernement et sa fourberie!

Puisque de l'aveu même du premier ministre, il ne peut répondre de façon satisfaisante à la question, pas plus d'ailleurs que son ministre de la Défense qui est «discarté» complètement du dossier, si le premier ministre avoue ne pas avoir fait faire d'étude pour le maintien de deux collèges avec clientèle réduite, comment peut–il alors affirmer, de façon sérieuse, qu'il sauve ainsi 23 millions de dollars? À quoi compare–t–il sa solution?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit dans cette Chambre, à plusieurs reprises, et peu importe le ton très élevé de la voix de l'honorable député, que cela ne prend pas des études trop poussées pour savoir qu'aux États–Unis, pour deux millions de soldats ils ont trois collèges militaires. Nous ici, avons suivi l'avis de l'opposition qui nous a demandé de réduire nos dépenses militaires, et nous l'avons fait de telle façon qu'il n'y a que 65 000 soldats dans l'armée canadienne.

Je n'ai pas besoin d'experts ni de dépenser de l'argent pour me rendre compte qu'on n'a pas besoin de trois collèges militaires pour 65 000 soldats. Nous aurons donc un bon collège militaire bilingue à Kingston, au lieu d'en avoir deux bilingues, l'un à Kingston et l'autre à Saint–Jean, comme autrefois.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je voudrais qu'on oublie la querelle de famille entre les libéraux du Québec et les membres du Bloc au sujet du Collège de Saint–Jean pour passer à quelque chose d'importance nationale.

Hier, les marchés monétaires ont poussé la valeur du dollar canadien à son plus bas niveau en sept ans et ont fait grimper les taux d'intérêt. C'est là quelque chose qui nous touche tous. Selon les analystes, les marchés ont réagi à deux phénomènes: d'abord, l'inquiétude des emprunteurs étrangers après l'attentat à la bombe contre le pylône d'Hydro–Québec, puis l'incapacité du budget fédéral à renverser l'escalade suffocante des dettes et des déficits publics.

Qu'est–ce que le premier ministre est disposé à dire aux investisseurs et aux prêteurs pour les rassurer à l'égard de ces deux phénomènes?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, l'économie

canadienne demeure très forte. Bien sûr, je ne vais rien dire de la valeur changeante du dollar canadien.

Le député est un peu en retard. J'ai passé 27 ans de ma vie à faire des observations sur la valeur éventuelle du dollar canadien. Désolé, mais le député est en retard de quatre mois.

Le premier ministre m'a dit de ne pas faire d'observations sur la valeur du dollar canadien. Mais je vais en faire sur l'économie canadienne qui, elle, est forte. Les expéditions des fabricants ont connu une hausse de 7 p. 100 année après année; les entrepreneurs ont repris confiance dans l'économie dernièrement, tout comme les consommateurs, jusqu'à un certain point.

• (1430)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, il n'y a rien là de bien nouveau ni de vraiment substantiel. Tout cela a déjà été dit et pourtant, les investisseurs et les prêteurs ne sont pas rassurés.

Le premier ministre n'a–t–il rien de plus concret à leur dire? A–t–il, oui ou non, un plan d'action d'urgence pour rassurer les étrangers qui perçoivent la situation politique et financière du Canada comme instable?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada est un très bon pays, un pays très stable, et nous avons présenté un bon budget. Nous avons un plan très clair.

Les marchés peuvent spéculer tant qu'ils veulent, nous n'allons pas modifier la politique gouvernementale en fonction de spéculations qui varient d'un jour à l'autre. Les investisseurs étrangers savent pertinemment qu'il n'y a pas de meilleur endroit au monde que le Canada pour investir.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre parle du budget, mais le budget fait partie du problème. Quelles que soient leurs causes, la chute du dollar et la hausse des taux d'intérêt se trouvent à remettre en question les hypothèses les plus fondamentales du budget.

Par conséquent, le premier ministre chargera–t–il à tout le moins le ministre des Finances de mettre au point un plan d'action d'urgence en matière financière, prévoyant notamment un moratoire sur tout nouveau programme de dépenses, afin de rehausser la confiance dans le dollar canadien sur le plan international?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a présenté à la Chambre un budget qui sera mis aux voix dans quelques jours et nous n'allons pas répéter l'opération chaque fois que le chef du Parti réformiste le désire.

Nous avons besoin de stabilité politique. Il nous faut un bon plan. Nous avons dit au marché que nous allions réduire les dépenses et c'est ce que nous faisons. Il y en a qui s'en plaignent, aujourd'hui, mais nous nous en tenons à notre plan. C'est un bon plan et nous allons atteindre notre objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le gouvernement cherche désespérément à élargir l'assiette fiscale et lance périodiquement des ballons d'essai. Le dernier, non moins scandaleux, a été lancé hier, alors que certains députés libéraux ont pris position en faveur de l'application de la TPS aux soins de santé et aux médicaments.

Le premier ministre partage–t–il la position de ses députés qui, dans le cadre des travaux sur la révision de la TPS, se prononcent ouvertement et en faveur d'une taxation sur les soins de santé et sur les médicaments?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons formé un comité, avant de changer la TPS, comme nous avons pris l'engagement de le faire, et les députés reçoivent des représentations. Des députés de tous les partis siègent sur ce comité. À la fin, on nous soumettra un rapport que nous étudierons et nous déciderons ensuite si ce rapport deviendra la politique du gouvernement.

Nous n'avons pas voulu agir sans consulter les députés. Le député se plaint que les députés libéraux n'ont pas peur d'avoir des idées; je suis très fier quand mes députés siègent sur des comités et qu'ils n'ont pas peur d'explorer de nouvelles avenues. J'ai besoin de leur aide, mais en bout de ligne, c'est le gouvernement qui prendra la décision.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, c'est très inquiétant ce qui se passe à l'heure actuelle et je demanderais au premier ministre d'être plus sérieux dans ses réponses, parce que c'est fondamental, cette question. Il n'était pas question des représentations des témoins, hier, mais de ses propres députés qui se sont prononcés en faveur de l'application de la TPS sur les soins de santé et les médicaments.

Alors, je pose à nouveau ma question au premier ministre. Est–il, oui ou non, en faveur de l'application d'une nouvelle TPS sur les soins de santé et sur les médicaments? C'est cela que les gens veulent savoir.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable député sait très bien que toutes les taxes qui sont perçues par le gouvernement vont dans le Fonds du revenu consolidé et que c'est avec cet argent que nous finançons tous les programmes du gouvernement.

Peut–être que des gens suggéreront qu'on devrait compartimenter les dépenses et les revenus, mais c'est de la pure spéculation. Le gouvernement a l'intention de continuer à recevoir les impôts et à prendre ces impôts pour maintenir les programmes de santé. Quant aux programmes de santé, notre parti s'est engagé très clairement à maintenir le système universel et gratuit de services de santé pour tous les Canadiens.

• (1435)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a déclaré que le milieu des affaires avait bien accueilli le dernier budget. Il me semble qu'il exagère. En fait, le milieu des affaires n'a approuvé le budget qu'après que le ministre des Finances lui eut promis une deuxième série de compressions budgétaires. Le premier ministre a publiquement contredit le ministre des Finances lorsqu'il a affirmé que le budget contenait toutes les réductions prévues pour les trois prochaines années.

Le premier ministre peut–il garantir aux gens d'affaires que son gouvernement tiendra les promesses faites par le ministre des Finances?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, les compressions budgétaires sont très clairement énumérées dans le budget. Ces compressions nous permettront d'atteindre notre objectif, qui est de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la troisième année de notre mandat. Nous avons pris cet engagement clair et précis dans le budget et nous avons l'intention de le respecter. Notre démarche a été bien accueillie par le milieu des affaires, quoi qu'en dise le député.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, l'incapacité du gouvernement de s'attaquer sérieusement au déficit et à la dette du Canada a contribué et continue de contribuer directement à la hausse des taux d'intérêt et à la chute du dollar.

Au nom des gens d'affaires et des Canadiens qui veulent de vrais emplois, le premier ministre reconnaîtra–t–il que la véritable cause du problème réside dans les frais élevés associés au service de la dette nationale? Quand son gouvernement se décidera–t–il à diminuer ses dépenses afin de réduire les taxes et les impôts et de relancer véritablement l'économie?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, les plus récentes statistiques nous apprennent que le nombre d'emplois a augmenté dans toutes les régions du pays.

C'est grâce au budget de notre gouvernement que la situation de l'emploi s'est redressée et c'est grâce au budget de notre gouvernement que l'économie se redressera.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Samedi dernier, avec plus de 1 200 personnes provenant des milieux syndicaux, communautaires, populaires, des représentants des évêques, j'ai assisté au Forum sur la solidarité sociale au Québec, solidarité sociale rendue nécessaire pour dire non à l'appauvrissement grandissant au Québec et pour dire non aux coupures dans les programmes sociaux.

Le gouvernement se rendra–t–il à l'évidence et comprendra–t–il que la réduction du déficit ne doit pas passer par des coupures dans les programmes sociaux au moment où la population vit une situation si dramatique?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Pour commencer, monsieur le Président, je dois dire que les opinions exprimées lors de la manifestation de la semaine dernière reflètent notre volonté à tous d'éliminer la pauvreté au Canada. Notre gouvernement y tient beaucoup.

Nous avons donc entrepris un vaste examen et une réforme de la plupart de nos programmes pour que les chômeurs de longue date, les personnes qui ne font plus partie de la population active depuis longtemps et qui ne reçoivent pas une formation adéquate, aient accès à des ressources leur permettant de réintégrer le marché du travail.

Le premier ministre a déclaré à maintes reprises que le meilleur remède à la pauvreté, c'est un emploi. Nous sommes déterminés à réorganiser les ressources du gouvernement et, avec la collaboration des provinces, à nous attaquer au problème très grave que constitue la pauvreté pour donner de véritables espoirs aux gens qui manifestaient en fin de semaine dernière.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le ministre, malgré la générosité de ses propos, ne convient–il pas que c'est une véritable stratégie d'emploi dont les chômeurs ont besoin, pas de serments, des jobs, et ne convient–il pas qu'il doit mettre de l'avant cette stratégie d'emploi et non une politique de réduction du déficit par des coupures dans les programmes sociaux?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis parfaitement conscient de la responsabilité du gouvernement dans la création d'emplois.

Le budget présenté par le ministre des Finances annonçait, premièrement, des mesures pour stimuler la croissance du secteur de la haute technologie et pour aider les petites entreprises en leur rendant les capitaux plus accessibles. Deuxièmement, ce budget lançait un grand programme d'infrastructure qui donnera une forte impulsion à l'économie. Troisièmement, le gouvernement financera des mesures visant à apporter des solutions aux problèmes de chômage des jeunes et à réduire les charges sociales, ce qui devrait donner un coup de pouce supplémentaire aux petites entreprises.

Ces deux derniers jours, j'ai participé au sommet sur l'emploi des sept pays industrialisés les plus puissants. Nous avons examiné le problème des 35 millions de travailleurs sans emploi. Ce qui est ressorti de cette réunion, c'est qu'il faut stimuler la croissance des industries, réduire les charges sociales et investir dans les gens, et c'est exactement ce que fait notre gouvernement.

L'ÉCONOMIE

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre nous dit aujourd'hui qu'il ne changera rien au budget. Quant au ministre d'État, il nous dit que tout va bien au Canada.

Il est temps que nous reconnaissions non seulement que les politiques du gouvernement nuisent au marché, mais aussi que le marché émet des signaux dont le premier ministre et ses collègues du Cabinet devraient tenir compte, et ils devraient le faire dès aujourd'hui.

Je me demande si le premier ministre se rend compte que l'écart des taux d'intérêt sur les obligations canadiennes et américaines qui viennent à échéance dans 10 ans s'est creusé depuis la présentation du budget et qu'il continue de se creuser. C'est pourtant un des signaux qu'il devrait reconnaître. Le gouvernement doit agir.

Le Président: À l'ordre. Je demanderais au député de bien vouloir poser sa question.

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît–il ces signaux que nous lance le marché et, dans l'affirmative, que compte–il faire pour modifier le plan budgétaire du gouvernement en conséquence?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je veux féliciter le député pour son analyse du marché et pour l'intérêt qu'il porte à l'écart des taux d'intérêt. J'ai moi–même passé beaucoup de temps à étudier cet écart au fil des années, et je dois dire au député que, actuellement, il n'est pas très différent de ce qu'il était auparavant. En fait, les taux à court terme sont beaucoup plus bas qu'ils ne l'ont été au cours des derniers mois. Notre budget est tombé en plein dans le mille.

Nous sommes impatients de voir toute la prospérité que ce budget apportera à l'économie canadienne au cours de la prochaine année.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît–il les autres signaux qui se manifestent?

Les taux à long terme sont à la hausse et dépassent de 1 p. 100 ce qui était prévu dans le budget. La valeur du dollar baisse. Certains investisseurs étrangers ont perdu confiance et ont sorti leur argent de notre pays.

Qu'est–ce que le premier ministre est prêt à faire dans ces circonstances pour modifier le budget afin qu'il réponde davantage aux besoins du marché?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je demanderais au député d'examiner le budget un peu plus attentivement.

Les hypothèses énoncées dans le budget en ce qui concerne les taux d'intérêt à long terme sont, comme il le dit, un peu basses, mais c'est au niveau des taux à court terme qu'il y a des fluctuations. Pour ce qui est des taux sur les obligations à long terme, les changements touchent peut–être un septième de l'ensemble des obligations au cours d'une année.

Je dirais donc que notre budget est tombé en plein dans le mille. Si la tendance actuelle des taux d'intérêt se maintient, le loyer de l'argent sera moins élevé que ce que nous avons prévu dans notre budget.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, on a appris ce matin, dans la foulée de l'enquête sur le meurtre d'un jeune Somalien et sur le comportement de certains Casques bleus canadiens en Somalie, que la police militaire songe à porter d'autres accusations envers plusieurs soldats appartenant au deuxième commando du régiment aéroporté de Petawawa.

• (1445)

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Le ministre peut–il nous confirmer qu'effectivement la police militaire s'apprête à intenter des poursuites contre plusieurs autres militaires et notamment des officiers haut gradés?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je me réjouis de ce que le député ait soulevé cette question, car nous traverserons une période difficile au cours des prochains mois; il me sera en effet totalement impossible, en tant que ministre de la Défense, de faire quelque commentaire que ce soit entourant les procès qui se déroulent actuellement en cour martiale, concernant des actions que des membres de nos forces armées auraient commises il y a un an environ en Somalie.

Je sais que ce sera difficile pour la Chambre, mais j'espère que les députés comprendront qu'en tant que ministre, je ne puis ni faire ni dire quoi que ce soit qui puisse entraver le cours de la justice.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, il serait quand même intéressant que le ministre puisse se prononcer. Dans un autre ordre d'idées, comment le ministre peut–il justifier que des officiers haut gradés aient toléré qu'une

escouade, baptisée «Escouade les rebelles», ait pu arborer pendant plusieurs mois le drapeau symbole de la suprématie blanche sur la base même de Petawawa, et ce, en toute impunité?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Encore une fois, monsieur le Président, pour les mêmes raisons, je ne pourrai pas faire de commentaires sur la chaîne de commandement ni sur quoi que ce soit concernant le Régiment aéroporté du Canada, ni rien dire qu'on puisse interpréter comme une ingérence dans les poursuites judiciaires.

* * *

LE REVENU NATIONAL

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, dans son plan budgétaire, le gouvernement mentionne que les entreprises faisant affaire avec le gouvernement disposeront, en mai 1994, d'un numéro unique d'enregistrement, ce qui éliminera une source de dédoublement et de chevauchement et permettra aux entreprises de réaliser des économies.

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comment le gouvernement compte-t-il respecter sa promesse d'établir un numéro unique d'enregistrement pour les entreprises d'ici mai 1994 et en quoi ce numéro entraînera-t-il une réduction des coûts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Je remercie la députée de sa question, monsieur le Président. En mai de cette année, nous pourrons instaurer un projet pilote à ce sujet dans huit villes d'un océan à l'autre. En janvier prochain, nous établirons le programme à l'échelle du Canada et, durant les deux années qui suivront, les entreprises de partout au pays pourront choisir d'avoir un numéro unique d'enregistrement.

Même s'il est relativement simple, ce changement fera toute une différence, notamment pour ce qui est des coûts à payer pour se conformer aux exigences du ministère du Revenu national concernant un certain nombre de taxes. Il améliorera donc l'efficacité du système et réduira les formalités administratives pour les entreprises de toutes les régions canadiennes.

Je remercie la députée de l'intérêt qu'elle porte à cette question.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre pourrait-elle dire brièvement quelles précautions ont été prises pour que le favoritisme politique n'influence pas l'octroi des marchés de publicité de son ministère?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à garantir au député que le favoritisme n'a sa place ni dans mon ministère ni ailleurs dans notre gouvernement lorsqu'il s'agit de conclure des marchés, de quelque nature que ce soit.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, la ministre aura peut-être l'obligeance de déposer plus tard aux Communes les lignes directrices qui s'appliquent dans son ministère.

Il a été dit que les services de la ministre avaient accordé à McKim Advertising de Winnipeg un marché dont la valeur pourrait s'élever à 184 millions de dollars, et cela, à peine deux semaines après que Drew Cringan, ancien aide libéral qui a longtemps été directeur de campagne, eut acheté cette société.

La ministre était-elle au courant de ces faits lorsqu'elle a approuvé ce marché?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé aux Communes cette affaire dont je ne connais pas très bien les détails.

Toutefois, le grand principe de base que le gouvernement a suivi et qu'il continuera d'appliquer dans les semaines et les mois à venir, en ce qui concerne la publicité sur les programmes gouvernementaux, c'est que les décisions doivent se prendre en fonction de la compétence et de l'expérience des diverses sociétés.

Je suis sûr que le député conviendra avec moi qu'il est indispensable de faire de la publicité sur les programmes du gouvernement du Canada, de manière que les Canadiens de tout le pays soient au courant des avantages de ces programmes et puissent s'en prévaloir.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LA COUR DU BANC DE LA REINE DE LA SASKATCHEWAN

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, depuis le 20 janvier 1994, le seul juge francophone de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan est devenu surnuméraire. Donc, sur 27 juges à temps plein, il n'y a pas un seul francophone.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a pris des dispositions pour procéder sans délai à la nomination d'au moins un juge francophone à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse à la question, je puis assurer à la députée que je suis parfaitement conscient du fait que le seul juge de ce tribunal qui pouvait entendre des causes en français ne siège plus et qu'il y a un besoin pour des services judiciaires en français.

J'ai examiné la situation en ce qui concerne les postulants dont la demande a été approuvée par le comité consultatif provincial. Je puis dire à la députée que je suis les choses de près et que je suis parfaitement conscient de la nécessité de fournir des services judiciaires dans les deux langues officielles à la population francophone de la Saskatchewan.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, selon nos informations, seul le juge Sirois, maintenant surnuméraire, pouvait entendre les causes en français à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan.

Ma question est la suivante: Le ministre ne considère–t–il pas que la proportion des juges francophones fédéraux en Saskatchewan est nettement insuffisante?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, sans m'engager dans une guerre de chiffres, je voudrais simplement faire remarquer à la députée et à la Chambre que je me suis engagé, à l'instar du ministre de l'Agriculture, qui vient de la Saskatchewan, à fournir des services judiciaires dans les deux langues officielles non seulement dans cette province, mais partout au Canada là où le besoin le justifie afin que justice soit rendue.

Je vais prendre mes responsabilités en Saskatchewan, comme je le fais pour l'Ontario, le Nouveau–Brunswick et d'autres provinces, afin que cela soit fait.

* * *

LES BUREAUX RÉGIONAUX DES MINISTRES

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, hier, j'ai essayé de demander à la vice–première ministre comment elle pouvait justifier l'existence de dix bureaux régionaux somptueusement meublés pour les ministres.

Le 25 avril 1986, alors qu'elle siégeait à la Chambre comme députée de l'opposition, elle avait décrit ces bureaux comme des «salons régionaux pour ministres à partir desquels ils peuvent élargir leur propre base politique et faire marcher leur machine à propagande».

La vice–première ministre pourrait–elle me dire à quelle propagande vont servir ces salons régionaux, maintenant qu'ils sont occupés par des ministres libéraux?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne veux pas commenter les observations que le député a faites à propos des salons régionaux. Le bureau régional de Halifax est équipé d'une salle de toilettes, mais n'a rien qui ressemble à un salon. Ça ne me déplairait peut–être pas d'en avoir un.

Ce que je voudrais que le député sache, c'est qu'en ouvrant des bureaux régionaux pour les ministres, nous cherchons à réduire les coûts tout en permettant aux ministres fédéraux d'assumer leurs responsabilités dans tout le pays. S'il existe des bureaux régionaux à Québec, à Montréal, à Halifax et dans tout le pays, c'est pour que les ministres puissent servir les Canadiens à des coûts beaucoup moins élevés que s'ils offraient ces services à partir d'hôtels privés.

M. Ted White (North Vancouver): Des chiffres sur les dépenses, que je n'ai pu obtenir qu'en invoquant la Loi sur l'accès à l'information, semblaient confirmer que de folles dépenses pour de la propagande ont été engagées dans un de ces bureaux régionaux juste avant les élections de 1993.

Le gouvernement admettra–t–il que la vraie raison qui le pousse à appuyer le maintien de ces bureaux, c'est qu'il peut dissimuler à la population des dépenses pour de la propagande qu'on ne peut connaître qu'en invoquant la Loi sur l'accès à l'information?

• (1455)

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, il ne serait pas convenable que je commente des actions du gouvernement précédent. Je suis heureux que le député ait soulevé la question, car son collègue et ami dans la rangée d'en arrière pourra peut–être lui fournir les renseignements qu'il désire.

Le député ne laisse certainement pas entendre aux Canadiens que des ministres d'État, qui doivent voyager considérablement dans le pays pour exercer leurs fonctions, ne devraient pas rencontrer divers groupes de citoyens, peu importe leur situation socio–économique. C'est à cela que servent les bureaux régionaux des ministres.

J'espère que le député prendra note du fait que, s'il veut connaître les coûts associés aux bureaux régionaux des ministres, il n'a qu'à adresser une lettre au ministre responsable du Conseil du Trésor ou à moi. Tous les renseignements lui seront fournis, et il saura clairement et sans équivoque quelles économies nous avons réalisées.

* * *

LA PÉDOPHILIE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le 26 janvier 1994, le Sénat des États–Unis d'Amérique décidait, par 99 voix contre zéro, de retenir les contributions américaines aux organisations internationales jusqu'à ce que le Président certifie qu'aucun organisme de l'ONU ni aucune agence affiliée ne reconnaissent une organisation qui approuverait la pédophilie.

Est–ce que le ministre serait prêt à appuyer une politique aussi claire pour le Canada et à instruire nos diplomates de ne jamais voter pour la reconnaissance d'une organisation qui approuverait la pédophilie ou admettrait comme membres des gens qui approuvent l'exploitation sexuelle des enfants?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, ma réponse est un oui sans équivoque.

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Hier, j'ai posé au ministre une question sur l'avis d'expulsion des 143 familles de Kahnawake. Le ministre n'a pas répondu, en invoquant le fait que la cause est pendante devant les tribunaux.

Le ministre peut–il nous confirmer que la cause est toujours pendante en raison des mesures dilatoires entreprises par le gouvernement fédéral en tant qu'une des parties poursuivies, et cela, pour faire reporter une décision dans la cause?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je rappelle au député que l'affaire est devant les tribunaux. Elle porte le numéro T184389. Il ne s'est pas passé grand–chose depuis 1989.

Craignant que le dossier n'évolue pas d'ici là, j'ai vérifié. Une injonction a été édictée qui interdit que des mesures soient prises à l'égard des personnes visées, tant que le litige n'aura pas été tranché.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ce n'était pas la question. Il n'est donc pas surprenant que l'on n'ait pas eu de réponse.

Il y a une question cependant qui n'est pas devant les tribunaux, et à laquelle le ministre peut sûrement répondre, s'il l'entend bien. Je vais prendre mon temps.

Cette question, c'est celle soulevée par l'argument de la pureté génétique invoqué pour expulser les familles de Kahnawake. Le ministre ne reconnaît–il pas qu'un tel argument reflète une attitude discriminatoire, en flagrante violation de la Charte canadienne des droits et libertés?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, que le député parle vite ou lentement, je saisis la question.

Les tribunaux se penchent sur la question que le député me pose. Cette affaire soulève des questions qui touchent à la fois à la Charte des droits et à la Loi des Indiens. Si elle aboutit à une décision controversée, il appartient à la Chambre et au gouvernement de présenter une loi qui tienne compte de ces choses. Il se peut alors que le député ait à intervenir.

J'espère que l'affaire sera réglée à la satisfaction du député par des tribunaux dans lesquels j'ai plus confiance que lui.

• (1500)

L'EMPLOI

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Pourquoi offre–t–on aux employés de la fonction publique six mois de traitement au lieu de ce qui est prévu au programme de réaménagement des effectifs et aux militaires, jusqu'à deux ans de solde pour les indemniser de la fermeture des bases alors qu'il existe déjà un régime d'assurance–chômage qui constitue un filet de sécurité pour les personnes qui perdent leur emploi?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, comme le député le sait, le nombre d'employés du ministère de la Défense qui seront appelés à quitter leur emploi ou à prendre leur retraite est considérable et nous leur offrons un incitatif au départ. C'est bien normal lorsqu'on songe que nous devrons supprimer 16 500 postes pour respecter les engagements énoncés dans le budget en vue de la réduction du déficit.

Ce programme est déjà en place. Les intéressés peuvent s'en prévaloir s'ils le désirent et, dans ce cas, la politique et la directive sur le réaménagement des effectifs s'appliquent et on leur offrira un autre emploi. Je parle des civils qui constituent environ 50 p. 100 de ce groupe.

Nous avons traité ces gens de la manière la plus juste et la plus équitable possible afin de réduire les effectifs et le budget du ministère tout en respectant l'une des priorités de ce gouvernement, soit la protection de nos employés. Nous voulons nous assurer qu'ils auront la possibilité de trouver un autre poste, qu'ils pourront se recycler le cas échéant et se placer ailleurs.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer, ce programme est très généreux; je dirais même que c'est un système d'assurance–chômage à deux paliers.

Étant donné que le vérificateur général a sérieusement critiqué l'application du programme de réaménagement des effectifs, le président du Conseil du Trésor a–t–il l'intention de s'engager à revoir la nécessité de ce programme et du nouveau plan de réaménagement pour les militaires en tenant compte du fait que nous aurons bientôt un régime d'assurance–chômage révisé qui offrira des solutions pour ce genre de problèmes?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je ne peux que répéter que nous devons, en très peu de temps, réduire les effectifs militaires afin d'atteindre les objectifs de réduction du déficit.

Le Parti réformiste ne veut–il pas que nous réduisions le déficit? Ne veut–il pas que nous réduisions les dépenses? C'est exactement ce que nous tentons de faire.

Il est impossible de déplacer autant de gens aussi rapidement sans leur offrir un programme d'encouragement qui facilitera leur tâche. Voilà ce que nous essayons de faire. Nous réussirons à payer les coûts de ce programme tout en respectant la réduction du déficit, lequel doit être réduit à 3 p. 100 du PIB en trois ans.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet du déroulement de la période des questions, afin que vous puissiez préciser à tous les députés ce qu'il en est au juste.

La tradition à la Chambre veut qu'on ne soulève pas de questions concernant les travaux de comités durant la période des questions. Cela va dans le sens du commentaire 411(3) de Beauchesne.

Or, les députés ont de plus en plus tendance à poser aux ministres des questions dont des comités sont saisis. Pourriez–vous nous faire part de votre position à ce sujet?

Le Président: En général, la présidence découragera, bien entendu, toute question touchant des sujets que des comités sont en train d'étudier et elle veillera à ce que de telles questions ne soient pas posées à la Chambre.

C'est là l'intention de la présidence.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie d'essayer d'éclaircir la question et je voudrais également adresser mes remerciements au secrétaire parlementaire pour l'avoir soulevée.

Peut–être pourriez–vous aussi mettre les choses au clair à son intention? Dans la réponse qu'il m'a donnée hier, durant la période des questions, il a signalé que le sujet avait été soulevé au comité. Je souhaiterais que vous précisiez que cette règle s'applique aux questions aussi bien qu'aux réponses.

• (1505)

Le Président: Je renvoie le député au troisième paragraphe du commentaire 411 de Beauchesne:

> La Chambre semble convenir de certaines autres restrictions. On ne doit pas:
>
> 3) demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre.

Ce dont il est question en l'espèce, ce sont les délibérations mêmes de comités. Si on pose des questions générales, la présidence sera plus disposée à les accepter. C'est pourquoi bien des fois, lorsque des questions sont posées, je demande aux députés de les reformuler de façon plus générale. J'espère que cela éclairera quelque peu la lanterne de tous les députés.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, c'est simplement pour souligner et accentuer l'argumentation qui veut qu'on puisse évidemment faire référence aux travaux d'un comité. Il est d'usage de pouvoir y référer dans une question, et non pas nécessairement traiter d'une question qui est directement en débat. C'est la nuance que l'honorable député devrait respecter.

Le Président: C'est non seulement la nuance, mais il est compris que des questions de nature générale relatives aux travaux d'un comité peuvent être posées. Mais sur des questions de procédure du comité, je préférerais qu'on ne pose pas de question puisque cela fait maintenant partie de notre Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, après discussion entre les partis, je crois que vous pourrez trouver le consentement unanime de la Chambre à la motion suivante:

> Que le vote par appel nominal prévu sur la motion sur le budget le mardi 22 mars 1994 soit différé jusqu'au mercredi le 23 mars, à la fin de la période prévue pour l'étude des Ordres émanant du gouvernement.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je poursuis, monsieur le Président. Le but de la motion est d'accommoder le ministre et les porte–parole de l'opposition. Quelques–uns d'entre eux devaient absolument s'absenter aux dates où ce vote avait été reporté. Ce n'est pas la première fois que ce vote est reporté, et les Canadiens se demandent peut–être pourquoi ce genre de chose se produit si souvent. C'est pour tenir compte de l'emploi du temps des intéressés. C'est pour cela que je demande le consentement unanime de la Chambre, mais si on me le refuse, la décision est finale.

Le vice–président: Nous venons d'entendre la raison de cette demande. Les députés accordent–ils leur consentement unanime pour la raison invoquée?

Des voix: Non.

Le vice–président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'EAU

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai le très grand plaisir d'annoncer, en cette journée de célébration de la Journée internationale de l'eau dans la capitale nationale, que le gouvernement a rempli un autre engagement qui figure dans le livre rouge. Cela prouve que le gouvernement est sérieux tant au sujet de ses engagements qu'au sujet d'une administration nouvelle et

durable. La chose revêt une importance particulière en cette journée où la capitale nationale célèbre la Journée internationale de l'eau, puisque l'eau constitue l'élément essentiel à la vie de chaque humain.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai écrit au président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour lui demander que ses membres étudient la possibilité de créer un poste de vérificateur général en environnement chargé de s'assurer que toutes les initiatives gouvernementales soient prises dans le respect du principe de la durabilité. En agissant de la sorte, le gouvernement remplit plusieurs des engagements pris par le premier ministre. En demandant conseil au comité permanent, nous reconnaissons l'importance de consulter les députés, et cela sans parti pris, avant de déposer un projet de loi. En demandant au comité de tenir des audiences publiques, nous reconnaissons l'importance de consulter la population canadienne.

● (1510)

[*Français*]

Dans le document *Pour la création d'emplois, pour la relance économique*, nous avions affirmé clairement que nous ne pouvions plus ignorer l'environnement et que le gouvernement devait reconnaître le lien fondamental qui unit un environnement sain et une économie prospère. Nous y affirmions aussi que tous les ministères ici devaient adopter des principes écologiques et économiques convergents, intégrateurs, responsables et inspirants.

[*Traduction*]

Le 22 février, mon collègue, le ministre des Finances, a rempli notre premier engagement énoncé dans le livre rouge en annonçant la mise sur pied d'un comité d'étude composé de représentants du gouvernement, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales, qui sera chargé de procéder à l'examen des dispositions de l'actuel système fiscal qui font obstacle à de saines pratiques gouvernementales en matière d'environnement, et de trouver des moyens efficaces de faire usage d'instruments économiques pour favoriser le développement durable.

Les Canadiens sont à juste titre fiers d'avoir un ministre des Finances qui reconnaît que l'économie et l'environnement ne se font pas concurrence mais se complètent. Je le félicite et je sais que les députés de la Chambre en feraient de même.

Notre livre *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique* présente un projet de création de poste de commissaire à l'environnement. Il s'agit de la seconde tâche du gouvernement en vue de réaliser un développement durable. C'est pour cette raison que j'ai demandé au comité de se pencher sur ce que pourraient être le rôle et les responsabilités d'un commissaire à l'environnement. Les membres du comité pourraient étudier de quelle façon les pratiques et politiques gouvernementales actuelles s'intégreraient dans les fonctions du commissaire à l'environnement.

[*Français*]

J'ai demandé au comité d'examiner les moyens d'atteindre correctement notre objectif tout en tenant compte des contraintes budgétaires du gouvernement. En particulier, il faut éviter le dédoublement et les chevauchements.

Le comité voudra sans doute examiner les expériences des provinces et des pays qui exercent déjà une telle fonction.

[*Traduction*]

Le gouvernement espère que le comité sera en mesure de déposer son rapport à la Chambre au plus tard à la fin de mai.

La question est simple: le gouvernement, sous la direction du premier ministre, est déterminé à placer l'environnement en tête de la liste de priorités du Canada. Il est également déterminé, en cette journée où la capitale nationale célèbre la Journée internationale de l'eau, à faire du Canada un chef de file au chapitre du développement durable.

Si nous sommes sérieux, le gouvernement devra faire montre de leadership en mettant de l'ordre dans ses propres affaires. Nous ne pouvons nous attendre à de grandes réalisations chez les autres, qu'il s'agisse de l'entreprise, des travailleurs ou d'autres pays, si nous ne nous imposons pas nous-mêmes des critères élevés.

[*Français*]

Je suis encore et toujours reconnaissante pour la manière sérieuse et non partisane avec laquelle tous les députés de cette Chambre considèrent les importants défis environnementaux que notre pays doit relever.

[*Traduction*]

Je suis persuadée que c'est dans ce climat d'impartialité que le comité permanent examinera le rôle du vérificateur général en environnement. Je suis impatiente de prendre connaissance des réflexions de tous les membres du comité et, bien entendu, de tous les députés sur cette importante entreprise qui permettra au gouvernement de donner forme au développement durable, non seulement en paroles mais en actes.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre de l'Environnement de nous avoir envoyé une copie de sa déclaration ministérielle ce matin, et je l'encourage à continuer dans le même sens.

À titre de vice-président du Comité sur l'environnement et le développement durable, je me réjouis de l'idée de pouvoir discuter, d'une façon non partisane, du rôle d'un éventuel vérificateur général en environnement.

Je trouve que l'annonce que fait cet après-midi la ministre de l'Environnement démontre clairement qu'elle souhaite aller de l'avant avec les engagements qui figurent dans le livre rouge. On nous promet donc de nous consulter et de consulter la population canadienne et québécoise en organisant des consultations publiques.

• (1515)

C'est bien de consulter, mais le récent Budget déposé par le ministre des Finances est un exemple bien concret où le gouvernement aurait pu nous prouver sa volonté d'agir face à l'environnement.

Bien sûr, le ministère de l'Environnement est un des rares à voir son budget augmenter. On ne peut qu'apprécier cette augmentation de 4,1 p. 100. Cependant, certaines mesures vont à l'encontre du développement durable, même si la ministre nous parle d'un comité d'étude qui visera à le favoriser. Le meilleur exemple de cette vision à court terme qui est à l'inverse de l'objectif visé par le développement durable, c'est qu'on augmente—écoutez bien ceci—on augmente le budget pour dépolluer le Saint–Laurent de 18,4 millions et qu'on diminue de 5 millions le budget alloué pour dépolluer les Grands Lacs, quand on sait que 40 p. 100 de la pollution du fleuve Saint–Laurent provient justement du déversement des Grands Lacs. Qu'on ne nous parle pas de développement durable à ce moment–ci. D'une main, on augmente le budget pour dépolluer le fleuve, et de l'autre, on diminue celui du cours d'eau pollué qui se jette dedans. C'est à se demander où sont passées la cohérence et la collaboration entre ministères.

La ministre de l'Environnement affirme aussi vouloir mettre fin au chevauchement. Eh bien, le chevauchement le plus évident, actuellement, est celui qui bloque toute action concernant le Irving Whale. Le ministère des Transports commande études après études qui ne se rendent pas au ministère de l'Environnement et on se renvoie la balle et, finalement, aucune action concrète n'est entreprise. Quand on voit que deux ministères du fédéral se marchent sur les pieds et retardent toute action concrète, la volonté du peuple québécois d'avoir en main propre ses pouvoirs de décision se comprend aisément.

Dans sa déclaration, la ministre affirme, et je cite: «Le gouvernement est également déterminé à faire du Canada un chef de file au chapitre du développement durable. Le gouvernement pourra alors faire montre de leadership en mettant de l'ordre dans sa maison.» L'opposition officielle veut bien croire ces belles phrases, sauf que, lorsqu'on apprend de Statistique Canada que le pays a exporté 200 000 tonnes de déchets dangereux vers l'Asie et l'Amérique latine entre 1990 et 1993, est–ce que c'est ce genre de grand ménage qui est caché dans l'intention de la ministre?

La ministre nous indique que le gouvernement et le premier ministre doivent reconnaître le lien fondamental qui existe entre une saine économie et un environnement sain. Elle louange aussi le ministre des Finances qui reconnaît que l'environnement et l'économie ne se font pas concurrence, mais qu'ils se complètent.

Il est vrai que les préoccupations environnementales occupent une place importante dans le livre rouge. Il est aussi vrai qu'on y souligne l'importance de bien jumeler l'économie, par ricochet l'industrie, et l'environnement. On a par ailleurs démontré cette volonté de collaboration en organisant des consultations sur l'industrie environnementale en janvier dernier.

Alors pourquoi ne trouve–t–on pas des mesures allant dans ce sens dans le fascicule «Pour l'essor de la petite entreprise», un document qui explique les nouveaux programmes et dicte des lignes directrices aux PME?

• (1520)

Vous comprendrez ma surprise, monsieur le Président, lorsque j'ai constaté que dans les 52 pages du document, à aucun endroit on n'a fait mention de préoccupations environnementales.

Le gouvernement doit donc donner son appui à ce secteur d'activités, que ce soit par des programmes ou par la promotion d'initiatives qui encouragent le secteur privé à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

C'est politiquement rentable de produire un budget qui augmente les sommes allouées au ministère de l'Environnement. Dommage que ces incohérences prouvent qu'il ne s'agit que d'un écran de fumée.

En terminant, le Bloc québécois fait un parallèle entre le vérificateur général du Canada et le vérificateur général en environnement. Avant de crier notre joie et de se péter les bretelles, il faudrait savoir quel suivi le gouvernement donnera aux recommandations faites par un vérificateur général en environnement. Si on lui réserve le même sort que celui du vérificateur général du Canada, la situation n'est guère encourageante.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la ministre de l'Environnement pour les initiatives annoncées aujourd'hui.

Le Parti réformiste est prêt à lui accorder son soutien, ainsi qu'aux Canadiens, pour que ses objectifs bien intentionnés soient atteints. Je félicite également la ministre d'avoir demandé l'avis du comité permanent, ce qui est une façon impartiale de consulter les députés et, par leur entremise, les Canadiens.

Elle a parlé de l'engagement de son gouvernement à comprimer les dépenses budgétaires. J'applaudis aux efforts qu'elle déploie pour éviter les dédoublements et les chevauchements entre compétences en ce qui concerne les normes environnementales et leur application. En imposant le 31 mai comme date limite, on réduit les coûts au minimum et on évite les frustrations qu'un processus traînant en longueur ne saurait manquer de susciter.

Le Parti réformiste est d'avis que tous les Canadiens et leurs descendants ont droit à un environnement propre et sain. Notre parti est en faveur du développement durable car, sans développement économique et sans les revenus ainsi générés, on ne peut ni protéger l'environnement ni en profiter.

Le Parti réformiste est d'avis que, pendant l'élaboration d'un projet, les considérations environnementales doivent entrer en ligne de compte, au même titre que les considérations techniques, sociales et économiques.

La position du Parti libéral sur l'environnement, telle qu'énoncée dans le livre rouge, n'est guère différente de la nôtre. En effet, on peut y lire à la page 60 ce qui suit: «Il est grand temps que le gouvernement fédéral, tous ministères confondus, agisse en ce sens en harmonisant les mesures en faveur de l'économie et de l'environnement.» Or, en ce qui concerne la désignation d'un commissaire, on peut également lire dans le livre rouge: «Les particuliers pourraient demander au commissaire d'ouvrir une enquête lorsque les lois ou les politiques sur l'environnement ne sont pas respectées.»

J'admets que, dans sa déclaration, la ministre a déclaré que le comité permanent se pencherait sur la question du commissaire à l'environnement. Je suis d'avis que cette question revêt une importance exceptionnelle parce que, par suite d'activités trop ambitieuses de certains protectionnistes, des gens d'affaires commencent à exprimer leur inquiétude à l'égard de ce que je qualifie de «chinoiseries environnementales». Ces chinoiseries, ce sont des règles et des règlements qui risquent de limiter inutilement l'activité économique productive et raisonnable. Ces gens d'affaires s'inquiètent de ce que le bureau d'un commissaire à l'environnement pourrait facilement faire le jeu de groupes d'intérêt restreints.

Les membres du Parti réformiste participeront activement au processus d'examen du rôle d'un commissaire à l'environnement. Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes favorables au développement durable qui reconnaît que, sans une expansion économique et les revenus qu'elle génère, l'environnement ne sera ni protégé ni apprécié.

Je suis d'accord avec la déclaration que la ministre a faite à la Chambre il y a environ deux mois, en disant que nous voulons tous assurer aux Canadiens une économie prospère, un environnement sain et un avenir prometteur.

• (1525)

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, je voudrais demander le consentement de la Chambre pour faire une brève intervention à titre de président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Le vice–président: La Chambre consent–elle unanimement à ce que le député fasse une brève intervention à ce sujet?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Comme je n'ai entendu personne dire non, le député de Davenport a la parole.

M. Caccia: Monsieur le Président, je veux remercier la ministre de ses paroles aimables et de la déclaration qu'elle a faite plus tôt. Je voudrais également remercier mes collègues qui ont parlé avant moi.

Au nom des membres du comité, nommément les députés de York—Simcoe, Simcoe–Nord, Lincoln, Lachine—Lac–Saint–Louis, Thunder Bay—Atikokan, Oxford, Frontenac, Terrebonne, Kootenay–Est et Comox—Alberni, je tiens à assurer à la Chambre que nous sommes impatients de mener à bien cette tâche.

Nous nous efforcerons d'exécuter ce travail dans l'esprit qui s'est manifesté à la Chambre au cours des dernières minutes. Nous tenterons certainement de faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits par la ministre. Nous sommes heureux de pouvoir donner suite à une promesse contenue dans le livre rouge de la dernière campagne électorale.

Nous sommes également heureux de voir que le Canada aura soit un vérificateur général pour l'environnement ou un commissaire à l'environnement à l'avenir. Enfin, nous espérons pouvoir donner suite sans tarder à d'autres promesses que nous avons faites durant la dernière campagne électorale.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, portant sur la composition du Comité permanent des transports.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tandis que j'ai la parole, je voudrais proposer:

[*Français*]

Que le vote par appel nominal prévu sur la motion sur le budget le mardi 22 mars 1994 soit différé jusqu'au mercredi 23 mars, à la fin de la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement.

Monsieur le Président, cette motion avait déjà été proposée par un député, plus tôt aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le vice–président: Le député a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

L'hon. Lloyd Axworthy (pour le ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C–17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 février 1994.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap) demande à présenter le projet de loi C–225, Loi concernant le transfert aux provinces de la compétence en matière linguistique.

• (1530)

—Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire intitulé « Loi concernant le transfert aux provinces de la compétence en matière linguistique ».

Il a pour but de faire ajouter les mots « liberté de parole » à la Charte des droits et libertés et de retirer toutes les questions de langue de la compétence fédérale pour les confier aux provinces.

Mon projet de loi reconnaît que les tribunaux seront obligés d'offrir des services dans la langue de ceux qui les saisissent de leurs causes, et qu'il sera encore loisible au Parlement de choisir le bilinguisme.

J'espère que cette mesure provoquera un débat sur le machin des langues officielles, qui sème la discorde sociale et où sont engloutis plusieurs milliards de dollars, de sorte que les habitants de la Colombie–Britannique, du Québec et de toutes les autres provinces du Canada puissent devenir davantage maîtres chez eux en ce qui concerne la question linguistique, une question cruciale pour eux.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je propose que le onzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté aujourd'hui, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de présenter une pétition initiée par plusieurs organismes québécois, et signée par 628 personnes de mon comté, le comté de Trois–Rivières.

Ces pétitionnaires demandent à ce que le Parlement du Canada renonce à toute hausse de loyer dans les habitations à loyer modique, les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif, et dégèle le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de permmettre la réalisation de nouveaux logements sociaux et coopératifs.

La situation est de plus en plus difficile pour les locataires de ces logements sociaux, et ce n'est pas en s'attaquant à eux qu'on réussira à régler nos problèmes, mais bien en réévaluant les abris fiscaux qui permettent aux mieux nantis de s'enrichir sur le dos des gens à faible revenu.

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une série d'environ 1 300 signatures qui viennent s'ajouter aux milliers d'autres qui figurent dans des pétitions présentées par mes électeurs.

Ces pétitionnaires font remarquer à la Chambre des communes que les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 permettent de modifier la Constitution du Canada, dans certains domaines, par simple résolution des Communes.

Les pétitionnaires prient donc la Chambre d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il abolisse le Sénat.

* * *

LES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition que le greffier a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

La pétition est signée par des Canadiens de ma circonscription, Regina—Lumsden, et d'autres régions de la Saskatchewan, par exemple Estevan, Kamsack, Moose Jaw, Biggar, Saskatoon, North Battleford et Sturgis, pour ne nommer que quelques localités.

Ces pétitionnaires s'inquiètent des conséquences du projet de loi C–91 adopté à la dernière législature. Cette loi prolonge la protection des brevets de certains médicaments pendant un maximum de 20 ans, garantit aux compagnies pharmaceutiques des prix monopolistiques et des bénéfices substantiels au détriment des Canadiens. À cause de ce projet de loi, les prix des médicaments d'ordonnance sont plus élevés au Canada que partout ailleurs dans le monde.

Ces pétitionnaires réclament donc l'abrogation du projet de loi C–91 afin d'alléger la charge financière des patients qui ont besoin de médicaments d'ordonnance et celle des régimes provinciaux d'assurance–médicaments.

* * *

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition au nom de 25 électeurs de ma circonscription, celle d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des dispositions législatives afin de modifier notre système de justice pénale de manière qu'il protège mieux nos enfants contre les agresseurs sexuels et qu'il donne plus de garanties que les contrevenants seront reconnus coupables.

Cette pétition a été dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Affaires courantes

● (1535)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 11.

[*Texte*]

Question nº 11—**M. Easter:**

Entre juin 1992 et janvier 1994, combien de personnes ont été nommées à des postes de directeur ou à un niveau supérieur au ministère de l'Agriculture, combien de ces personnes étaient déjà à l'emploi d'Agriculture Canada, combien venaient d'autres ministères fédéraux, combien ont été désignées «personnel exonéré», et combien des nouveaux venus au ministère ont été engagés à contrat, quels sont leurs noms, les postes qu'ils occupaient auparavant, les postes auxquels ils avaient été nommés et la date de leur nomination?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): De juin 1992 à janvier 1994, quarante–quatre personnes ont été nommées à des postes du niveau de directeur ou de niveau supérieur, à Agriculture Canada. De ce nombre, trente–trois étaient déjà à l'emploi du ministère, dix arrivaient d'autres ministères fédéraux et une, du gouvernement du Québec.

Vous trouverez ci–joint des précisions sur ces personnes, notamment sur les postes qu'elles occupent actuellement et sur ceux qu'elles occupaient précédemment, de même que les dates de nomination. Aucune des personnes nommées à ces niveaux ne faisait partie du personnel exempt. La liste ne comprend pas les employés contractuels, puisque les personnes dont les services sont retenus par contrat ne sont pas nommées à des postes classifiés particuliers, de sorte qu'on ne peut déterminer si les fonctions qu'elles remplissent sont du niveau de directeur ou de niveau supérieur.

Nom	Poste actuel	Poste précédent	Date de nom.	Anc. min.
Richardson, G.	Dir., Serv. comm. int.	Dir., Bur. agriculture	01.03.93	AGR
Larmond, E.	Dir., Serv. à l'industrie	Dir., Lab. rech. grains	27.09.93	CCG
Miller, D.	DG, Gest. fin. et ress.	Dir., Prog. serv. gouv.	01.07.92	CT
Ray, R.	DG, Communications	Cons. princ., Politiques	18.12.92	AGR
Cleghorn, E.	Dir., Hippodromes	Dir. adj., Opér., DGPIA	17.11.92	AGR
Ide, P.. R.	Dir., IRV	Dir., IRV (Lethbridge)	22.02.93	AGR
Yates, W.	Dir., IRV	Dir., Lab. hyg. vét.	26.03.93	AGR
Mackenzie, A.	DG, Insp. des aliments	Dir., rég., DGPIA (Atl.)	16.08.93	AGR
Panasuk, C.	Dir., Serv. de gestion	Cons. princ., Cons. et Vér.	22.06.92	ASC
Jarjour, V.	Dir., Cér. et Oléag.	Dir., Centre aide alim.	17.08.92	ACDI
Lachance, A.	Dir., Rech. alim. et anim.	Dir., Proj. spéc.	17.08.92	TC
Guttormson, R.	Dir., div. serv. tech.	Dir., Serv. aux usagers	29.11.93	ISTC
Lavoie, J.Y.	SMA, Init. mixt. comm.	SMA	04.01.93	GPQ
Ballantyne, R.	DG, DGRH	DG, DGRH, Santé Canada	29.11.93	SC
Charron, R.	Dir. ex., Stab. rev. agr.	DG, Opér., Div. écon. O.	22.11.93	DEO
Lavoie, G.	DG, Prod. et comm.	DG, Progr. fin. agr.	08.11.93	AGR
Bard, L.	Dir., Serv. inform.	Dir., Serv. inform. min.	19.10.92	AGR
Blewett, R.	Dir., Serv. client	Cons. spéc., Plan. strat.	01.11.93	AGR
Stemshom, B.	Dir., Santé des animaux	Dir., IRV	19.02.93	AGR
Gravel, A.	DG, DGPIA (Atlantique)	Dir., V. et prod. vol., Ott.	16.08.93	AGR
Gifford, M.N.	DG, Polit. commerciales	Cons. princ. polit.	19.07.93	AGR
Bulmer, W.S.	Dir., LHV (Sask.)	Dir., Hyg. vét., RCN	26.03.93	AGR
Comeau, M.	SMA, Serv. ind. et march.	DG, DGRH	07.09.93	AGR
Jensen, P.	Dir., Gest. accès marchés	Cons. miss. can. Comm. euro.	21.06.93	AGR

Message du Sénat

Nom	Poste actuel	Poste précédent	Date de nom.	Anc. min.
Wright, R.	Sous–ministre	Secr. min., Cabinet (Plans)	07.10.92	BCP
Price, K.	Dir., Serv. gest., DGPIA (Atl.)	Chef de projet	10.08.92	TCP
Davidson, W.	Dir., IA, DGPIA (Atl.)	Dir., HV, DGPIA (Atl.)	10.08.92	AGR
Piette, D.	Dir., Hyg. vét. (Qué.)	Vét. de programme	22.06.92	AGR
Kiley, C.	Dir., HV et DV (Alb.)	Agent form. et proj. spéc.	24.02.92	AGR
Spencer, J.	Dir., Serv. gest. (C.–B.)	Gest., Serv. progr.	01.09.92	AGR
Chong, K.	Dir., HV et DV (C.–B.)	Gest. de district, côte	13.01.92	AGR
Finnan, D.	Dir., Insp. alim. (C.–B.)	Gest., Produits carnés	01.06.92	AGR
Walzak, J.	Dir., Opér., Ag. parimut.	Agent de recherche	01.07.93	AGR
Fraser, A.	Dir., Recherche	Chercheur	01.04.93	AGR
Desroches, M.	Dir., Serv. haute direct.	Agent des ressources, DGRH	10.06.92	AGR
Stolarik, K.	Dir., Serv. gest. inform.	Coord., Accès information	01.04.93	AGR
Bélanger, Y.	Dir. de programme	Dir., Gest. progr.	06.07.93	AGR
Baltacioglu, Y.	Dir., Coord. politiques	Anal. princ. pol. et progr.	16.11.92	AGR
Kranendonk, C.	Dir., Insp. alim. (Man.)	Dir., hyg. des viandes	02.10.93	AGR
Strachan, A.	Dir., Serv. gest. (C.–O.)	Gest., Serv. progr.	01.07.93	AGR
Bedwei, F.	Dir., Insp. alim. (Ont.)	Dir., Hyg. des viandes	13.04.92	AGR
Clark, B.	Dir., LHV	Chercheur, Bactériologie	30.04.93	AGR
Stone, P.	Secrétaire général	Dir., Négoc. et anal. comm.	26.11.93	AGR
Stone, P.	Dir., Négoc. et anal. comm.	Dir., Aff. bilatérales	24.06.93	AGR

[*Traduction*]

Le vice–président: Une réponse a été donnée à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice–président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice–président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre des communes pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S–2, Loi mettant en oeuvre une convention conclue entre le Canada et la République de Hongrie, un accord conclu entre le Canada et la République fédérale du Nigéria, un accord conclu entre le Canada et la République du Zimbabwe, une convention conclue entre le Canada et la République argentine et un protocole conclu entre le Canada et le Royaume des Pays–Bas, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et apportant des modifications connexes à d'autres lois, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler à mes collègues que, conformément à l'alinéa 33(2).*b*) du Règlement, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 18 minutes.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉDITION

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre presse le gouvernement de donner suite à sa promesse électorale de protéger et renforcer l'industrie canadienne de l'édition, en remettant en vigueur la politique de Baie Comeau, adoptée en 1985, et en décrétant la tenue d'une enquête publique sur les circonstances entourant la prise de contrôle de Ginn Publishing par Paramount.

—Monsieur le Président, il y a une grande diversité de raisons qui justifient de soumettre une question à un débat. On peut penser par exemple qu'il s'agit d'une décision qui a été prise et qu'on juge nécessaire de la remettre en cause puisqu'elle est mauvaise, ou alors qu'il est nécessaire de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré la prise d'une décision ou la commission d'un geste, ou encore parce qu'on veut préserver l'avenir en empêchant que quelque chose d'inacceptable qui vient de survenir puisse se répéter éventuellement.

Nous voici donc dans une situation où toutes ces raisons se conjuguent pour nécessiter un débat public sur cette transaction que le gouvernement vient d'autoriser. Il s'agit, bien entendu, de la décision du gouvernement et du ministre du Patrimoine canadien, le 18 février dernier, d'autoriser la vente de Ginn Publishing Canada, une maison d'édition canadienne opérant depuis Toronto, au géant américain des communications et de l'édition, Paramount.

La conclusion de cette transaction s'entoure d'un épais mystère, d'une énigme, je dirais. Qu'on en juge par la séquence et les faits suivants. Tout d'abord, tout débute en juillet 1985, alors que le Cabinet siège à Baie Comeau et qu'il adopte, à la demande du ministre des Communications de l'époque, la politique dite de Baie Comeau, qui est une politique qui vise à resserrer la protection de l'industrie canadienne de l'édition.

L'essentiel de la politique est, premièrement, d'autoriser la création de nouvelles maisons d'édition canadiennes, ou l'acquisition d'entreprises d'édition canadiennes, à la condition, et je cite, «que l'investissement proposé se fasse dans le cadre d'une co–entreprise contrôlée par des Canadiens.»

Deuxièmement, la politique prévoyait que dans le cas de l'acquisition directe d'une entreprise contrôlée par des intérêts étrangers, mais opérant au Canada, la transaction puisse être permise à la condition qu'elle prévoit que le contrôle de la propriété passe à des Canadiens dans un délai de deux ans, à un prix reflétant la valeur du marché. Troisièmement, la partie, je dirais, la plus vigoureuse de la politique de Baie Comeau, c'est dans le cas des transactions indirectes, c'est–à–dire que cette politique assure même que dans le cas d'une acquisition indirecte, les maisons d'édition canadiennes contrôlées par des étrangers soient transférées à des propriétaires canadiens, de sorte que 51 p. 100 des actions de ces filiales canadiennes devraient être vendues à un propriétaire canadien s'il survenait un changement de propriété à la maison mère opérant à l'étranger.

• (1540)

Quels sont les buts de cette politique? On pourrait citer de nombreuses personnes dans les milieux de l'industrie culturelle qui l'ont appuyée, qui s'en sont félicitées. Je ne citerai, pour appui additionnel, que l'évaluation qui vient du critique même de l'époque du Parti libéral, la députée de Mont–Royal, qui suivait de très près le dossier. Elle a prononcé, le 7 juin 1993, en cette Chambre, un discours où, dans un passage, elle évalue les retombées de cette politique de Baie Comeau. Elle se demande quel résultat a donné cette politique et elle répond: «Au départ, ils ont été emballants, très positifs».

Elle donne des exemples, et je cite: «Ainsi, la grande chaîne de librairies de détail W.H. Smith est passée sous contrôle canadien. L'important grossiste dans le commerce des livres, John Coutts Ltd., est redevenu propriété canadienne. Les clubs du livre Doubleday sont passés sous contrôle canadien et il s'en est suivi une augmentation de 500 p. 100 des ventes de livres d'auteurs canadiens. «Et pour la première fois»—et je cite toujours ce que la critique libérale disait à l'époque, l'an dernier—«les éditeurs canadiens détenaient une part croissante du réseau de distribution de livres importés.»

Je continue la séquence. En 1986, l'un des premiers effets de la politique a été—et là, on arrive à la racine du problème—de contraindre la compagnie Paramount à remettre sous contrôle canadien Ginn Publishing et G.L.C. Publishers. Et les événements se poursuivent.

En 1989, après les deux années réglementaires qui suivent la mise en vente de Ginn Publishing et G.L.C. Publishers par Paramount, le gouvernement fédéral, puisque aucun acheteur privé ne s'était manifesté à l'époque, par le truchement de cette société de la Couronne, la corporation Investissement Canada, est intervenu pour acheter les 51 p. 100 des actions des deux entreprises pour 10 millions de dollars. Le gouvernement devait agir ainsi afin d'éviter que Paramount puisse conserver définitivement ses actions après l'expiration du délai de deux ans.

En janvier 1992, un événement très important survient, soit la modification de la politique de Baie Comeau par suite d'énormes pressions exercées sur le gouvernement fédéral, sur les conservateurs, surtout par les Américains. Le gouvernement conservateur cède aux pressions et dilue sa politique de Baie Comeau qui avait produit d'excellents résultats depuis 1985, au dire même des libéraux, en cette Chambre. Alors, la politique est modifiée. D'une part, on continue d'interdire l'acquisition directe de maisons d'édition canadiennes par des intérêts étrangers, mais, deuxièmement, concernant la question des acquisitions indirectes, il devient permis pour des intérêts étrangers de faire l'acquisition d'une entreprise d'édition canadienne, sauf que les acheteurs étrangers doivent prendre des engagements en faveur de l'industrie de l'édition au Canada. Ils doivent démontrer que le Canada a un bénéfice net dans cette transaction. C'était en 1992.

On peut se demander quel est le sens de toutes ces dispositions et pourquoi cette agitation autour de cette question de l'édition? On voulait véritablement intervenir afin de protéger les industries culturelles de l'édition, manifestement en danger au Canada, très en danger. Les éditeurs canadiens ne contrôlaient, en

1991–1992, que 50 p. 100 d'un marché de 1,2 milliard de dollars, et 80 p. 100 des auteurs canadiens, à la même époque, étaient publiés par des éditeurs canadiens. On voit la disproportion. Ce sont les éditeurs canadiens qui permettent aux auteurs canadiens d'être publiés bien davantage que les maisons contrôlées par des étrangers.

Donc, si le livre est important pour le Canada, pour le Québec, pour l'ensemble des Canadiens, pour tout le monde, s'il représente quelque chose en termes de protection de l'identité culturelle, il fallait le protéger, et c'était le sens de la politique de Baie Comeau.

Bien sûr, quand la dilution est survenue, nous avons assisté à un tollé dans les milieux culturels. Tout le monde dans les milieux culturels—je dirais que c'était un des rares cas d'une unanimité canadienne et québécoise—a protesté, y compris le Parti libéral, y compris le parti qui est maintenant au pouvoir.

• (1545)

On a pu entendre dans cette Chambre, à ce moment–là, en février 1992, plus précisément le 14 février 1992, la députée de Mont–Royal qui est maintenant membre du Cabinet libéral, se plaindre de ce qui était arrivé et qui a posé des questions très difficiles au ministre des Communications de l'époque, lui demandant et je cite: «Mais est–ce que le gouvernement va autoriser la prise de contrôle étrangère des filiales canadiennes, des maisons d'édition comme Harper–Collins, Collier–MacMillan et Grolier, dont est présentement saisie Investissement Canada? Va–t–on brader à des étrangers notre industrie de l'édition qui représente 150 millions de dollars?» Ce qui était beaucoup plus à l'époque, d'après les chiffres que nous avons.

Alors, nous voici aujourd'hui avec un nouveau gouvernement, formé de ceux qui ont été très virulents pour critiquer les dilutions que les conservateurs ont apportées aux très beaux gestes qu'ils avaient posés en juillet 1985.

Alors, on pouvait penser que ce gouvernement resserrerait la vis, que, s'étant identifié depuis tout le temps dans la vieille tradition libérale, il faut le reconnaître, à la défense de l'identité culturelle, plus sensible à ces réalités et à ces symboles importants que représente l'identité culturelle, on verrait le gouvernement libéral intervenir à la rescousse d'une industrie en danger et menacée. D'autant plus que le livre rouge comportait un engagement très net et je le cite, je le cite moins que le gouvernement, mais je peux le citer aujourd'hui en particulier: «Un gouvernement libéral favorisera la production, la commercialisation et la distribution pour encourager la diffusion des livres, films et enregistrements sonores canadiens sur le marché mondial, national», et sur la culture, des propos absolument lyriques, extraordinaires, qui ont dû lui valoir beaucoup de votes durant cette élection.

Je cite: «La culture est l'essence même de l'identité nationale. Elle est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays. À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies et de l'information, les frontières entre les pays s'estompent. Le Canada doit plus que jamais favoriser son développement culturel.»

Personne ne saurait mieux dire, mais non pas agir, puisqu'au premier test qu'on a fait subir à ce gouvernement, le premier test que ce gouvernement a dû passer, quant à la vérification de sa véritable intention de protéger l'industrie culturelle, il a lamentablement échoué et il a déçu beaucoup de monde.

Il s'agit bien sûr de la question de Ginn Publishing que Paramount avait dû restituer à des intérêts canadiens, à cause de la politique de Baie Comeau en 1989 et qui, on ne sait comment, on le saura peut–être, je ne le sais pas, dans ce débat, a réussi à remettre la main sur Ginn grâce à l'accord, je dirais à la complicité, à la complaisance en tout cas du ministre du Patrimoine. Comment est–il concevable qu'une grande victoire de l'identité culturelle canadienne ait pu être effacée d'un trait de plume par le ministre qui doit être le défenseur du patrimoine, membre d'un gouvernement qui avait promis de faire le contraire? Comment est–ce concevable?

Parce qu'il y avait dans la loi actuelle, même dans l'application des politiques de 1992, ces politiques que le Parti libéral avait jugé diluées, anémiques, insuffisantes, et même le Parti libéral, maintenant par son ministre du Patrimoine, a violé les règles pourtant très diluées des conservateurs. Autrement dit, il a été plus laxiste que les conservateurs eux–mêmes, en permettant que Paramount remette la main sur Ginn Publishing. Parce que, si on avait appliqué les règles qui existaient dans les politiques de 1992, il aurait fallu faire la démonstration que Ginn était en situation de détresse financière, ce qui n'était pas le cas. Il aurait fallu aussi démontrer qu'on avait donné à des acheteurs canadiens l'opportunité de se porter acquéreurs. Il n'en est rien, monsieur le Président. Quoi qu'en disent les gens de l'autre côté de la Chambre, tous les éditeurs canadiens ont l'impression d'avoir été écartés, tous les éditeurs canadiens se plaignent, c'est unanime. Il se serait trouvé des gens pour acheter cette maison d'édition, mais on a tenu l'affaire sous le boisseau, pour permettre à la compagnie américaine de reprendre Ginn à la sauvette.

Je voudrais déposer une lettre qui démontre qu'au moins un acheteur canadien s'est manifesté en mai 1993, plus précisément le 7 mai 1993. Cette lettre a été expédiée au propriétaire de l'époque de Ginn, par Canada Development Investment Corporation.

• (1550)

[*Traduction*]

Je veux déposer cette lettre à la Chambre, car elle démontre qu'il y avait au moins un Canadien qui s'intéressait à la question.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre consent–elle à ce que le député dépose la lettre?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Bouchard: Cette lettre est très importante parce qu'elle constitue une preuve irréfutable de l'existence d'au moins une entreprise canadienne intéressée à acheter une part de Ginn. Cette lettre, datée du 7 mai 1993, est signée par M. Ronald Besse, président de Canada Publishing Corporation et président de son conseil d'administration. Elle est adressée à M. Patrick Keenan, président de la CDIC. En voici le texte:

Monsieur,

La présente vise à vous faire savoir officiellement que notre maison est intéressée à faire l'acquisition de la part de 51 p. 100 des actions que détient le gouvernement du Canada dans Ginn Publishing. Notre maison, très florissante, et canadienne à 100 p. 100, publie du matériel didactique et nous voyons chez Ginn une entreprise dont le domaine d'activité correspond parfaitement à nos plans d'affaires.

Voudriez–vous, s'il vous plaît, demander à un de vos représentants de communiquer avec moi si vous voulez vendre vos actions.

Nous avons cette preuve. Le gouvernement s'est cru obligé de refuser la transaction. Pourquoi n'a–t–il pas accepté? La seule réponse est que. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): Le gouvernement précédent.

M. Bouchard: C'est le gouvernement actuel qui a dû prendre la décision. Nous savons tous qu'il y a un nouveau gouvernement et que c'est lui qui a pris la décision.

Pourquoi le gouvernement a–t–il refusé l'offre canadienne? L'excuse qu'il a trouvée, c'est que quelqu'un, un jour, qui pourrait bien remonter à 1989, a pris un engagement verbal. Nous ne savons pas exactement quand. Beaucoup de questions se posent.

La première question est la suivante: où est l'avis juridique invoqué par le gouvernement? Le gouvernement soutient qu'il a fondé sa décision sur l'avis d'un juriste du ministère de la Justice, à l'appui de cette vente. Nous n'avons jamais vu cet avis juridique et je crois que nous devrions le voir. Il devrait être déposé à la Chambre.

Deuxièmement, où est le contrat, signé en 1989, qui confirme la transaction entre la CDIC et Paramount? Nous ne l'avons jamais vu. S'il existe, il serait très important que nous puissions le voir.

Troisièmement, qui a pris un engagement verbal? Cela reste un mystère. Se peut–il que la politique d'un gouvernement ait pu être contournée parce qu'un inconnu a fait une déclaration à un autre inconnu à une date inconnue? Est–il possible que cela suffise à justifier une infraction à une politique officielle? La question est posée et je crois que le gouvernement doit y répondre.

Nous devons nous demander si, oui ou non, Ginn a véritablement été vendue à Paramount en 1989. Où est le contrat qui officialise cette vente?

Il y a une suite intéressante à la lettre que la Canada Publishing Corporation a envoyée à la CDIC. C'est très intéressant parce que cette lettre a été envoyée le 7 mai 1993 et que le 13 août suivant, l'avocat–conseil de Canada Publishing, M. John Evans, a rencontré M^me^ Benita Warmbold de la CDIC pour lui faire savoir que son entreprise était intéressée à acheter 51 p. 100 de Ginn, comme il était dit dans la lettre. Il y a eu une réunion, une lettre, puis une autre réunion.

Que s'est–il passé après? Le 19 août, le président de la Canada Publishing Corporation, M. Ronald Besse, qui avait signé la lettre, a reçu une réponse de Paramount. La société Paramount a répondu, au cours d'un entretien téléphonique, en demandant: «Pourquoi faites–vous cela, quel est votre but? Nous ne voulons pas vendre notre intérêt dans cette société, nous voulons en prendre tout le contrôle.» Voilà ce qu'a répondu la société américaine.

• (1555)

Voilà ce qui s'est passé. Je crois que le gouvernement a vraiment eu recours à la discrétion ministérielle pour se soustraire aux obligations des lignes directrices. Son seul motif, c'était cette entente verbale, cet engagement verbal. Nous devrions connaître le nom de cette personne. S'agit–il d'un ministre? d'un fonctionnaire? Qui est–ce? Nous devrions au moins le savoir.

Je doute que le ministre ait raison de dire qu'il faut taire le nom de cette personne. C'est ce qu'il a dit en répondant à une question à la Chambre. À mon avis, cette personne n'a pas droit à l'anonymat. Une chose est sûre: les Canadiens ont le droit de savoir qui a éliminé la politique de Baie Comeau et qui a pu servir à faire perdre au Canada une de ses maisons d'édition.

Je constate que mon temps de parole est expiré. Nous demandons au gouvernement de déposer l'avis juridique ainsi que le contrat entre la CDIC et Paramount. Le gouvernement ne devrait avoir peur de personne pour aller devant les tribunaux avec ces faits, soit la politique officielle et le fait qu'une seule personne, homme ou femme, ait pu prendre un engagement secret et verbal au nom des Canadiens, faisant fi de cette politique gouvernementale qui avait été discutée au Parlement.

Dans la mesure où les avis juridiques sont concernés, en ma qualité d'avocat, j'en ai vu beaucoup dans ma vie et je suis en mesure de dire qu'il y a toujours un avis juridique contraire à un autre. Malgré tout mon respect pour les juristes du ministère de la Justice, je demande qu'on nous montre l'avis juridique. Je connais bien les avocats et, comme je devine que cet avis juridique devait présenter des nuances, je pense qu'on devrait nous expliquer toutes les circonstances dans lesquelles l'engagement a été pris.

Nous avons le droit de le demander, nous avons le droit de demander au gouvernement de changer sa politique pour revenir à la politique de Baie Comeau. Nous voudrions que la Chambre des communes se prononce sur la question suivante: Devrait–il y avoir, comme nous le croyons, une enquête publique sur ces circonstances obscures?

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je remercie le chef du Bloc québécois pour son intervention.

Il ne fait aucun doute que le scandale entourant la vente de la Ginn Publishing soulève de nombreuses questions et je crois qu'il conviendrait de faire la lumière sur cette affaire.

À mon avis, cela soulève une question encore plus vaste, à savoir si nous devrions protéger la culture canadienne ou ériger des barrières pour ce faire. Personnellement, je crois que le secteur canadien de l'édition peut très bien se débrouiller tout seul. Tous les volets de la culture canadienne et tous leurs artisans, tant les créateurs que les chanteurs, les écrivains et les artistes, sont plus que capables de voler de leurs propres ailes et de soutenir la concurrence sur le marché international.

Le chef de l'opposition, qui aurait son propre pays s'il le pouvait et qui serait probablement partie d'un accord de libre–échange, pourrait–il me dire pourquoi il veut revenir à une politique semblable à celle de Baie–Comeau s'il est convaincu que ses concitoyens peuvent rivaliser au niveau international?

M. Bouchard: Je voudrais remercier mon collègue qui pose une question très pertinente et très importante.

Nous croyons en effet au libre–échange. À notre avis, il ne devrait y avoir aucune barrière économique entre nous et nos partenaires commerciaux et tous les échanges dans tous les domaines de notre économie devraient se faire sous le signe du libre–échange. Mais l'identité culturelle, qui est l'âme même d'un pays, quel qu'il soit, nous avons le devoir de la protéger.

• (1600)

Voilà pourquoi l'une des principales victoires qu'a remportées le Canada au cours des négociations de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis, c'est d'avoir obtenu que la culture ne soit pas visée. C'est tout un exploit. C'était la première fois que les Américains cédaient au désir d'un pays, d'un de leurs partenaires, que son identité culturelle soit respectée, et le secteur culturel a été soustrait de la portée de l'Accord de libre–échange.

Il ne faut pas oublier non plus que cette question est depuis longtemps au coeur du paysage et des préoccupations politiques des Canadiens. Par exemple, on trouve dans la Loi sur Investissement Canada deux dispositions stipulant que le secteur culturel constitue un cas spécial. Il y a d'abord l'article 20, qui prévoit, au nombre des critères d'approbation des transactions, «la compatibilité de l'investissement avec les politiques nationales en matière industrielle, économique et culturelle».

Si on lit attentivement l'article 15, qui est une disposition très ferme, on constate très clairement que les activités culturelles bénéficient d'un statut très spécial et que toute transaction visant ce secteur doit être évaluée de façon particulière par Investissement Canada. Le paragraphe a) de l'article 15 prévoit ceci: «Il vise un type précis d'activité commerciale désigné par règlement et qui, de l'avis du gouverneur en conseil, est lié au patrimoine culturel du Canada ou à l'identité nationale.»

Bref, je répondrai qu'un large consensus existe entre les Canadiens de toutes les régions du pays et de tous les horizons sur la nécessité de protéger notre identité, étant donné que nous avons un voisin très puissant et très envahissant. La culture et la civilisation américaines sont universelles. Nous admirons les Américains pour leur culture très dynamique, mais nous avons en quelque sorte le devoir de protéger ce que nous sommes. Si nous ne le faisons pas, nous ne serons jamais en mesure de réussir quoi que ce soit. Aucun dialogue ne sera jamais possible si nous n'avons rien à dire. Nous avons une contribution à apporter à la réalité universelle, aux valeurs universelles, et cette contribution découle de notre identité même. Il nous faut donc préserver cette identité.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, d'autres députés que moi de même que les Canadiens doivent sûrement trouver un peu drôle de voir ce que fait le chef de l'opposition officielle.

Il vient de dire qu'il veut protéger « notre identité ». Nous devons protéger «ce que nous sommes». Je trouve on ne peut plus étrange qu'un homme qui s'est donné pour mission de séparer sa province du reste du Canada veuille protéger «ce que nous sommes».

Le chef de l'opposition, un fervent séparatiste, peut–il expliquer pourquoi il intervient aujourd'hui pour défendre la culture canadienne? Peut–on y voir un changement dans son idéologie fondamentale? Peut–il expliquer aux Canadiens, de même qu'aux Canadiens de la province de Québec, ce qu'il fait pour lutter pour la souveraineté canadienne, pour l'identité canadienne?

M. Bouchard: Monsieur le Président, la principale raison, peut–être même la seule raison pour laquelle je suis séparatiste, comme mon collègue vient de le dire, c'est justement parce que je veux protéger ce que je suis. Je veux protéger la souveraineté du Québec.

Je m'attends tout à fait à ce que le reste du Canada protège sa propre identité. Il se trouve qu'il y a deux identités dans ce pays. Voilà ce que je ressens. Voilà ma vision de l'avenir pour nous et ma vision de la réalité actuelle.

Le reste du Canada a parfaitement le droit de lutter pour sa souveraineté contre les Américains, par exemple. Il est parfaitement légitime de lutter pour sa propre identité. Nul n'est mieux placé qu'un Québécois pour le comprendre. Nous pensons que les Québécois ont remporté une grande victoire depuis 350 ans en protégeant leur identité.

• (1605)

En l'occurrence, nos identités sont toutes deux menacées. Si un gouvernement tolère une invasion du monde de l'édition de la part des Américains à Toronto, cela pourrait arriver également à Montréal. Tant que nous, du Québec, faisons partie de la confédération, nous sommes exposés au même danger. Je n'accepte pas qu'une telle menace pèse sur moi.

Voici un cas où nous avons une cause commune, un cas où les intérêts du Québec et ceux du reste du Canada sont les mêmes. Nous devrions agir de concert en l'occurrence. Je m'attendrais à ce que le gouvernement national en place, qui a pris des engagements aussi fermes à cet égard, respecte cela.

C'est un cas où le gouvernement actuel peut se battre pour le Québec et pour le reste du Canada et mener un bon combat pour nos identités respectives.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur certains propos de mon collègue.

Pour un instant, j'ai cru qu'il y avait de l'espoir quand j'ai entendu le chef de l'opposition parler des intérêts du Canada. Je sais que le député, qui s'est battu pour le Canada et croit en ce pays, doit avoir ses moments de doute, notamment lorsque nous traitons d'une question comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Peut–être reviendra–t–il à la politique du Canada qu'il a déjà défendue. Je le dis avec sincérité et espoir. J'espère que cette divergence d'opinions n'est que temporaire.

Ma question a trait à la transaction en tant que telle. La transaction initiale dans l'affaire de la société Ginn Publishing est survenue lorsque Gulf and Western a dû se défaire de cette société. Comme il n'y avait pas d'acheteur canadien, la CDIC l'a achetée pour 10,2 millions de dollars. Cependant, il y avait une condition. C'était que si la politique du gouvernement venait à

changer, si la politique de Baie Comeau changeait, Paramount avait l'option de racheter Ginn Publishing.

Le chef de l'opposition ne peut–il admettre qu'une vente et un accord ont vraiment été conclus en 1986? L'accord a été conclu en raison du changement de politique. En tant que gouvernement, nous étions en fait piégés.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je tiens à assurer à mon collègue qu'il n'y a rien de personnel dans notre désaccord. Ce n'est vraiment qu'une question de perception collective de ce que devrait être l'avenir, de ce qui vaut mieux pour nos deux collectivités, du genre de structures politiques qui garantiraient le mieux le bien–être et le développement du Québec et du reste du Canada. Par conséquent, il n'y a rien de personnel dans notre désaccord, ce ne sont que nos perceptions qui diffèrent.

S'il était possible de s'entendre par appréciation personnelle, par amitié, nous l'aurions déjà fait. Cependant, tous ces bons sentiments et cette considération mutuelle ne se sont pas traduits par la présentation de propositions collectives concrètes pour satisfaire les aspirations du Québec. Ce sont les divergences collectives dominant la vie politique du pays qui sont à l'origine de la situation actuelle.

En ce qui touche la transaction en tant que telle, le député a dit que la transaction de 1989 comportait des conditions. C'est possible, mais nous ne le savons pas. Comment se fait–il qu'il y ait eu un très long contrat? Je suppose qu'il existe. C'est pourquoi nous demandons à le voir. Un contrat volumineux et détaillé a été dressé, comme c'est toujours le cas pour les transactions dont les conditions sont clairement énoncées. Comment explique–t–on qu'une des principales conditions du contrat, qu'une des principales considérations du contrat ait été extraite du document? Comment explique–t–on cela? Cela n'arrive jamais.

• (1610)

J'ai pratiqué le droit pendant 22 ans. J'ai participé à la conclusion de ce genre de contrat. Je n'ai jamais vu qui que ce soit conclure une entente verbale sans passer ensuite un contrat en bonne et due forme. C'est très dangereux parce que les tribunaux risquent de ne pas reconnaître ce genre d'entente. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement n'est pas tenu de respecter cet avis juridique et qu'il devrait faire appel à de bons avocats libéraux—et ils sont légion—pour défendre les intérêts culturels du Canada devant les tribunaux.

Pourquoi le gouvernement ne le fait–il pas? Il l'a pourtant fait quand il s'est agi d'annuler le contrat de 6 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères au Québec. Il l'a fait dans le cas de l'aéroport international Pearson où il a annulé un contrat de 1,6 milliard de dollars, ce pourquoi il devra se présenter devant les tribunaux. On lit dans la presse que le gouvernement fait l'objet d'une poursuite de près de 200 millions de dollars pour cette annulation. Mais il l'a quand même fait parce qu'il estimait que c'était dans l'intérêt de la population.

Pourquoi le gouvernement n'agit–il pas de la même façon pour une transaction d'environ 10 millions de dollars, ce qui n'est pas énorme pour un gouvernement, mais a valeur de symbole et revêt une grande importance pour la culture du pays?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit le rétablissement de la politique de Baie–Comeau adoptée par le gouvernement précédent en juillet 1985.

En effet, en juillet 1985, l'ancien gouvernement conservateur a instauré une politique concernant l'édition et cette politique est connue depuis lors sous le nom de politique de Baie–Comeau. Elle visait à canadianiser l'industrie de l'édition et de la distribution en répartissant les revenus tirés des livres importés entre les firmes contrôlées par des Canadiens. Concrètement, lorsqu'un investisseur étranger acquérait une maison d'édition ou de distribution au Canada, il était tenu de céder le contrôle de l'entreprise à des Canadiens.

Je suis persuadée que tous les députés de la Chambre, y compris, soit dit par ironie, le chef du Bloc québécois, conviendront que canadianiser l'édition est un objectif louable. Toutefois, l'instrument choisi par le gouvernement précédent, soit la politique de Baie–Comeau, n'a tout simplement pas marché. À l'évidence, il serait absurde de réclamer le rétablissement de cette politique.

Tout d'abord, cette politique a été mise en oeuvre dans le cadre de la Loi sur Investissement Canada, une autre loi que nous devons aux conservateurs. Cette mesure législative visait à attirer des capitaux étrangers au Canada, et non à les faire fuir. Toujours est–il que l'industrie de l'édition s'est retrouvée dans la situation suivante: les investisseurs étrangers ont créé des sociétés canadiennes fictives, c'est–à–dire que, techniquement, elles cadraient avec la définition d'une société appartenant à des intérêts canadiens, alors que son contrôle restait de fait entre les mains de l'investisseur étranger.

Deuxièmement, les dispositions de l'accord de libre–échange qui garantissent les conditions d'un marché équitable et ouvert aux investisseurs obligés de céder leur participation avaient pour effet de faire courir au gouvernement de grands risques financiers sans, pour autant, que les éditeurs canadiens y trouvent leur compte. En outre, la politique n'était assortie d'aucun encouragement relatif à la propriété canadienne. Autrement dit, le secteur de l'industrie contrôlé par des Canadiens était trop faible pour profiter de tout avantage offert par une cession forcée.

Il n'y avait rien pour empêcher les maisons d'édition étrangères qui acquéraient ces filiales canadiennes de s'installer aux États–Unis et d'y servir directement les Canadiens. Cette situation a complètement miné l'objectif qui consistait à soutenir une forte industrie établie au Canada et un vigoureux système de distribution d'est en ouest. Par exemple, Grolier Canada et Doubleday Canada ont toutes deux été mêlées à des acquisitions indirectes entre 1985 et 1992. Une partie importante de leurs activités d'entreposage et d'exécution a été transférée aux États–Unis. Un gouvernement ne peut pas compter simplement sur les acquisitions indirectes, c'est–à–dire sur des transactions où des entreprises canadiennes sont accessoirement mêlées à des fu-

sions et à des acquisitions internationales pour atteindre des objectifs au Canada.

• (1615)

Le bilan de la politique de Baie–Comeau a été extrêmement décevant. La seule fois où des Canadiens ont acquis 51 p. 100 des actions d'une maison d'édition étrangère, c'est quand les contribuables eux–mêmes ont acheté ces actions.

Je parle, bien sûr, de l'achat par la CDIC de 51 p. 100 des actions de la société Ginn Canada, un achat pour lequel les contribuables ont dû verser 10,3 millions de dollars à un partenaire étranger hostile. Par suite de la récente décision du gouvernement de revendre à Paramount les actions qu'il détenait dans la société Ginn, les contribuables récupéreront cet investissement.

Le milieu de l'édition a critiqué la décision du gouvernement de revendre Ginn et compagnie à Paramount. Permettez–moi de souligner que le gouvernement a pesé tous les faits avant de prendre sa décision.

En janvier 1992, le gouvernement précédent avait annoncé un nouveau train de mesures pour l'industrie de l'édition. J'utilise intentionnellement le terme «nouveau». En réalité, ce gouvernement s'était approprié une conception de la politique de l'édition qui existait depuis longtemps chez les libéraux. Cette conception consistait en un mélange d'instruments de programme et de politique constituant une stratégie industrielle et culturelle à la fois globale et cohérente en faveur de l'industrie de l'édition.

Les deux éléments clés des mesures annoncées en 1992 étaient les suivants: une politique révisée en matière d'investissements étrangers et des fonds supplémentaires au titre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. La politique d'investissements étrangers a marqué un retour au système qui existait en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, lequel système avait été instauré par un gouvernement libéral dans les années 60. Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition a été lancé par un gouvernement libéral à la fin des années 70.

L'objectif du gouvernement libéral a toujours été et continue d'être la canadianisation du marché du livre au Canada. La politique d'investissements étrangers est un instrument qui permet de réaliser cet objectif, mais il faut s'en servir de telle façon qu'il produise des résultats tangibles.

[*Français*]

Les lignes directrices de la politique d'investissement étranger amendée sont les suivantes: les nouveaux investissements dans l'industrie du livre seront limités aux co–entreprises sous contrôle canadien; les acquisitions des sociétés sous contrôle canadien ne seront pas autorisées.

Dans des circonstances extraordinaires, le gouvernement pourrait considérer une exception à cette ligne directrice. Le cas échéant, le gouvernement doit posséder une preuve crédible de la part du vendeur que: l'entreprise se trouve en détresse financière évidente; et des Canadiens ont vraiment eu l'occasion d'acheter.

Si un non–Canadien est choisi comme acheteur potentiel, son investissement proposé sera sujet à l'examen de l'avantage net.

Si un investisseur étranger désire vendre une entreprise canadienne indépendamment de toute autre transaction, les Canadiens auront l'occasion de faire des offres; et les acquisitions indirectes d'entreprises étrangères seront permises pour autant qu'elles soient à l'avantage net du Canada et du secteur sous contrôle canadien de l'industrie de l'édition et ce, tant au plan culturel qu'industriel.

Plus précisément, Investissement Canada cherchera normalement à obtenir de l'investisseur étranger un ou plusieurs engagements, par exemple: l'engagement d'appuyer les auteurs canadiens, notamment en établissant des co–entreprises avec des éditeurs sous contrôle canadien pour que les auteurs canadiens qu'ils publient aient accès à de nouveaux marchés nationaux et internationaux; l'engagement de soutenir l'infrastructure du réseau de distribution du livre, par exemple en distribuant des titres importés par l'entremise d'un éditeur/diffuseur exclusif sous contrôle canadien; en maintenant au Canada des opérations d'entreposage et d'exécution de commandes entièrement intégrées pour les ouvrages de publication récente et les ouvrages de fond; en participant activement aux projets coopératifs de l'industrie concernant les opérations de commercialisation, de distribution et de commande;

• (1620)

L'accessibilité sur une base contractuelle à l'infrastructure de commercialisation et de distribution de l'entreprise au Canada ou à son réseau international par les éditeurs sous contrôle canadien dont les intérêts sont compatibles;

Une aide financière et professionnelle aux établissements qui offrent des programmes d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'édition.

Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur les résultats qu'a obtenus ce présent gouvernement en faveur du secteur de l'édition sous contrôle canadien dans l'application de cette politique concernant les acquisitions indirectes.

Dans le cas de Maxwell Macmillan, ce gouvernement a réussi à ce que Paramount s'engage à confier la distribution des livres importés de grande consommation au Canada, marché estimé à environ quatre millions de dollars en 1993, à des éditeurs et agents sous contrôle canadien. Ceci est un précédent très important car le gouvernement précédent n'avait pas réussi à obtenir des engagements semblables pour des cas d'investissements indirects, par exemple dans le cas de Harper–Collins.

[*Traduction*]

Quand il a annoncé la politique de Baie–Comeau, l'ancien gouvernement a effectivement mis tous ses oeufs dans le même panier. Le désinvestissement automatique et forcé à grande échelle s'est révélé illusoire. L'accent placé sur le désinvestissement automatique et forcé comme moyen de remédier au malaise dans l'industrie de l'édition a eu un effet contraire à ce qui avait été prévu. La seule fois où cela a marché, c'est quand on a dû envoyer de l'argent durement gagné par les contribuables à une

grande multinationale américaine qui n'en avait probablement pas besoin.

Assurément, l'argent de plus en plus limité des contribuables devrait être dépensé au Canada et aller à des maisons d'édition appartenant à des Canadiens. La conception libérale concernant l'industrie de l'édition a été d'établir un équilibre entre la politique financière et la politique d'investissements étrangers, assurant ainsi aux éditeurs les ressources financières nécessaires pour leur expansion et pour aller chercher auprès d'investisseurs étrangers des contrats qui profiteront au secteur de l'industrie qui est d'appartenance canadienne et qui est contrôlé par des Canadiens. C'est une stratégie à plus long terme, mais finalement plus efficace.

Aucune politique n'est parfaite. Toute politique laisse à désirer. Ce gouvernement ne conteste pas les objectifs derrière les instruments actuellement en place afin d'appuyer l'industrie du livre. En ce qui concerne la politique d'investissements étrangers, nous sommes plus que prêts à examiner avec les éditeurs les possibilités d'améliorer les lignes directrices.

Je tiens cependant à préciser que ce gouvernement croit fermement à la croissance économique de l'industrie de l'édition appartenant à des Canadiens et à la canadianisation progressive de l'industrie. Toute amélioration des lignes directrices devrait tenir compte de ces objectifs.

[*Français*]

J'aimerais vous parler brièvement du programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

Le principal objectif de ce programme est de renforcer la capacité du secteur de l'industrie détenu et contrôlé par des Canadiens, d'éditer et de commercialiser des oeuvres littéraires canadiennes, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux.

• (1625)

Ce programme a été mis en oeuvre plus spécialement pour: inciter les maisons d'édition détenues et contrôlées par des Canadiens à accroître leur niveau d'efficacité et récompenser celles qui réussissent à améliorer leur viabilité économique à long terme; fournir aux entreprises détenues et contrôlées par des Canadiens les outils nécessaires pour qu'elles deviennent plus concurrentielles, qu'elles puissent se bâtir un capital et qu'elles financent leur croissance et leur développement; faciliter le développement du marché, notamment par le biais de nouvelles technologies de l'édition; favoriser la propriété canadienne; assurer le maintien de la diversité des genres dans l'édition de livres d'auteurs canadiens.

La clientèle du programme se compose de maisons d'édition détenues et contrôlées par des Canadiens, minimum 75 p. 100, ainsi que des groupes et des associations de l'industrie. Le budget annuel du programme est d'environ 24 millions de dollars.

[*Traduction*]

Le gouvernement fournit également une aide financière non négligeable aux maisons d'édition qui appartiennent à des Canadiens ou qui sont contrôlées par des Canadiens, ainsi qu'aux distributeurs et aux libraires pour la distribution des livres partout dans notre pays et pour la commercialisation au Canada des titres canadiens. C'est d'importance cruciale pour le marché intérieur qui est petit, qui est divisé en deux langues et qui couvre une vaste étendue géographique.

En fait, une aide à la commercialisation internationale est également cruciale, si l'on veut que nos sociétés fassent leurs frais dans nos petits marchés intérieurs.

[*Français*]

Maintenant, j'aimerais dire quelques mots sur la politique du droit d'auteur.

Actuellement, les éditeurs et agents exclusifs n'ont aucune protection légale officielle pour faire respecter les ententes contractuelles de publication ou de distribution de livres au Canada. Cette situation très regrettable nous rend quasiment uniques par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. Cela se traduit par une perte de recettes pour les éditeurs canadiens, et leur rend plus difficile le maintien d'une assise financière solide.

Dans un effort pour consolider l'assise financière des éditeurs et distributeurs canadiens, nous comptons apporter deux modifications à la Loi sur le droit d'auteur dans le cadre de la Phase II de la révision.

La Loi sur le droit d'auteur devra être amendée afin de renforcer la protection accordée aux détenteurs de droits en ce qui concerne les oeuvres pirates; fournir une meilleure protection aux détenteurs de licences exclusives relativement à leurs droits d'édition sur le marché canadien; et, finalement, donner une meilleure protection aux distributeurs exclusifs concernant leurs droits de distribution sur le marché canadien.

Ces modifications ne créeront pas de nouveaux droits en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. Elles permettront cependant aux détenteurs de licences exclusives et aux distributeurs exclusifs de pouvoir porter leurs causes devant les tribunaux afin d'assurer le respect de leurs droits territoriaux.

[*Traduction*]

Si vous le permettez, je voudrais faire un parallèle avec la publication des périodiques. Les objectifs du gouvernement dans ce domaine sont les mêmes que dans le secteur du livre: soutenir l'industrie canadienne et assurer l'accessibilité des Canadiens à une vaste gamme d'écrits canadiens.

On attend très prochainement le rapport du groupe de travail sur l'industrie canadienne des périodiques. Je peux dire à la Chambre que le gouvernement a l'intention d'y répondre très rapidement et d'une façon qui renforcera la base économique de l'industrie canadienne des périodiques.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je remercie la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien de ses commentaires.

Elle a mentionné, dans son discours, plusieurs mesures que prenait actuellement le gouvernement pour protéger l'industrie

de l'édition et la culture canadiennes. Je voudrais lui faire remarquer que les effets de pareilles mesures de protection sont extrêmement punitifs, surtout vis–à–vis des consommateurs de culture. Elles augmentent les taxes, accroissent les coûts, réduisent les choix, soutiennent des entreprises inefficaces et laissent entendre, en fait, que notre culture est en quelque sorte inférieure à celle d'autres pays.

• (1630)

Je tiens également à faire remarquer que la culture est une chose très dynamique, qui se déplace et qui évolue et que les frontières ne peuvent empêcher qu'elle ne soit influencée. En tous cas, il existe des tas de signes. Je dirais aussi qu'une telle influence est nécessaire pour conserver à une culture toute sa fraîcheur. Sans cela, nous risquerions d'avoir une culture stagnante, extrêmement nationaliste, mesquine et pauvre. C'est un problème, si je puis dire, auquel aurait éventuellement à s'attaquer un Québec souverain.

J'estime tout à fait inapproprié qu'un gouvernement s'immisce dans ces questions et décide de ce qui constitue la culture. En effet, la culture est une chose très personnelle et le consommateur est souverain dans ce domaine.

Pourquoi le gouvernement ne veut–il pas laisser au consommateur le soin de donner son orientation à l'industrie culturelle du Canada? Pourquoi a–t–il peur de laisser aux consommateurs le soin de prendre ces décisions? Pourquoi a–t–il peur de laisser aux consommateurs le soin de décider de ce qui est artistique, de ce qui est un bon roman, du type de culture dont ils ont envie et qui leur plaît?

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, tout à l'heure, le député a approuvé le chef de l'opposition quand il a déclaré que ce gouvernement n'aurait pas dû vendre la maison d'édition Ginn.

En termes strictement financiers, puisque c'est toujours là–dessus que revient le Parti réformiste, il faudrait se réjouir de l'initiative qu'a prise le gouvernement. Pour parler comme les réformistes, je dois dire que la vente de cette maison d'édition a rapporté à l'État dix millions de dollars.

La situation prend une tournure intéressante, ici, parce que le Parti réformiste ne cesse de dire que le gouvernement devrait se retirer du monde des affaires, sauf quand la question est reprise par les médias.

Le député n'a rien à craindre. Tout gouvernement responsable qui veut se donner une bonne politique culturelle—j'espère que c'est ce que souhaite le député—et qui y parvient sans avoir tout perdu dans une affaire a fait preuve de jugement. Le gouvernement ne gaspillera pas l'argent des contribuables canadiens.

M. Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je suis heureux qu'il me soit donné cette occasion de répondre et de proposer au gouvernement une autre solution.

Nous ne sommes absolument pas en faveur d'un retour à la politique de Baie–Comeau. Nous n'y croyons pas. Par contre, ce que nous disons, c'est que si une politique a déjà été adoptée et qu'il y a des règles à suivre, on devrait s'y tenir. Si nous fixons des lignes directrices, nous devons nous assurer qu'elles sont connues de tous et suivies par tous.

Ceci dit, nous sommes contre le protectionnisme culturel et nous espérons que le gouvernement va se rendre compte que, dans le monde où nous vivons, c'est une chose dépassée. Le genre de protectionnisme qui existe dans notre pays ne fonctionne tout simplement pas et, de plus, c'est un ferment de discorde, surtout lorsque le gouvernement prend des décisions arbitraires dans un domaine aussi personnel que la culture.

À mon avis, ce n'est pas le rôle du gouvernement. C'est pourquoi lorsque le musée des Beaux–Arts achète, avec l'argent des contribuables, des tableaux qui, aux yeux de bien des gens, n'en valent pas la peine, il déclenche un tollé général.

J'encourage donc le gouvernement à abandonner ce genre de protectionnisme et à laisser les consommateurs décider de ce en quoi consiste la culture.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, les Canadiens ont eu le bon sens d'élire un gouvernement libéral.

Ce gouvernement a l'intention de présenter aux Canadiens des initiatives culturelles saines qui, je l'espère, recueilleront même l'approbation du député.

Je ne sais trop à quoi m'en tenir quant à sa position. Il semble s'être contredit. Pense–t–il que nous devrions racheter des actions? Est–ce bien cela qu'il a suggéré lors de sa première intervention?

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je ne veux pas m'immiscer dans le débat entre le gouvernement et le député du Parti réformiste sur la culture canadienne et le choix des consommateurs, mais je dirai tout de même que les consommateurs peuvent choisir uniquement si un choix s'offre à eux.

• (1635)

Si les multinationales monopolisent tous nos cinémas, nos librairies et nos présentoirs à revues et que les Canadiens n'ont plus de choix, comment diable pourrons–nous choisir? Voilà—veuillez excuser mon langage—la question que je pose au député du Parti réformiste.

Dans la même veine, j'aimerais demander à la députée du gouvernement comment on peut concilier la possibilité d'offrir un meilleur choix aux Canadiens et la vente à Paramount de McMillan et de Ginn, ce qui réduira forcément le choix.

Le gouvernement accepterait–il qu'on fasse une enquête complète et ouverte sur ce dossier étant donné que, de toute évidence, c'est le gouvernement conservateur qui s'était engagé dans cette entente douteuse? Il n'a pas signé d'entente écrite, mais il existe certainement une entente verbale qui, selon certains, serait intervenue à la faveur d'une conversation téléphonique d'un ministre.

Tout indique, lorsqu'un éditeur visite Ottawa pour examiner la situation de Ginn et que c'est Paramount qui lui répond, qu'il se passe dans ce dossier quelque chose d'odieux et de louche.

La secrétaire parlementaire n'est–elle pas d'avis qu'une enquête complète et ouverte permettrait de mettre cette affaire sur la table et de voir véritablement ce qui s'est produit; ainsi, nous pourrions savoir, et les Canadiens pourraient savoir, pourquoi le gouvernement précédent a entrepris de vendre les intérêts culturels des Canadiens.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, le monde de l'édition doit écouter attentivement ce débat en mesurant les aptitudes de tous ces éventuels auteurs de romans policiers qui se trouvent dans cette Chambre.

Aucun mystère n'entoure la vente de Ginn. Le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Industrie ont amplement expliqué cette vente. Ils nous ont donné de nombreux détails à ce sujet. La transaction est transparente.

Je dois perdre un peu la mémoire car je ne me rappelle pas avoir vu le député prendre la défense des industries culturelles canadiennes lorsque son parti s'est rendu aux États–Unis pour produire un vidéo qui servirait durant la campagne électorale. Peut–être découvre–t–il soudainement les avantages du dossier de la culture?

Le vice–président: Le député de Regina—Qu'Appelle aura la parole dans quelques instants, comme il le sait.

[*Français*]

Puisque la période de questions et commentaires est écoulée, je donne maintenant la parole à l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata.

[*Traduction*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis est probablement l'une des plus importantes que nous ayons eues à examiner à la Chambre depuis le début de la session. Cette motion concerne l'identité et la souveraineté culturelle du Canada et, par voie de conséquence, l'identité et la souveraineté culturelle du Québec.

En effet, la motion fait directement référence à cette importante forme d'expression culturelle qu'est l'industrie de l'édition.

[*Français*]

Monsieur le Président, examinons quelques faits. En 1985, M. Masse, alors ministre des Communications, annonce une nouvelle politique en matière d'investissements dans les maisons d'édition canadiennes et québécoises, connue sous le nom de la politique de Baie Comeau. Son objectif est, et je cite, «que l'édition canadienne soit en mesure de jouer pleinement son rôle dans toutes les régions du Canada».

Pour ce faire, M. Masse annonce que son ministère verra d'un bon oeil les transactions visant à créer ou à acquérir de nouvelles entreprises si l'investissement proposé est majoritairement canadien. L'acquisition directe ou indirecte des entreprises par des étrangers sera autorisée pour autant que le contrôle en soit remis à des Canadiens ou à des Québécois dans un délai de deux ans.

En 1986, le gouvernement fédéral permet à Paramount d'acquérir Prentice–Hall à la condition que Paramount se départisse de ses parts dans Ginn Publishing pour que le contrôle passe dans les mains des Canadiens.

En 1988, le gouvernement, par l'entremise de sa Corporation de développement des investissements du Canada, achète 51 p. 100 des parts de Ginn afin d'éviter que Paramount ne puisse conserver ses actions indéfiniment, et ce conformément à la politique de Baie Comeau. À l'époque, les observateurs ont souligné le coût élevé de la transaction, la CDIC ayant négocié directement avec Paramount le prix d'achat plutôt que de passer par un arbitre tel que le prévoyait la politique de Baie Comeau. De plus, au moment de l'achat, la CDIC souligne que son but est de revendre l'entreprise à des intérêts canadiens.

• (1640)

En 1992, la politique de Baie Comeau est revue par Perrin Beatty. L'impératif est maintenu en ce sens qu'un non–Canadien n'est pas autorisé à acquérir une entreprise existante sous contrôle canadien. Toutefois, les investisseurs étrangers peuvent se porter acquéreurs de maisons d'édition canadiennes et québécoises s'ils font la preuve que ces entreprises sont en détresse financière et que des Canadiens et des Québécois ont eu une véritable possibilité de s'en porter acquéreurs.

Le 14 février dernier, aux États–Unis, Viacom achète Paramount. Investissement Canada étudiera bientôt les répercussions au Canada de cette transaction.

Quatre jours plus tard, soit à peine cinq mois après leur arrivée au pouvoir, les libéraux acceptent de vendre deux maisons d'édition à Paramount: Ginn Publishing, dont les actions sont revendues à Paramount au prix où elles avaient été acquises en 1989, soit 10,3 millions, et Maxwel–Mcmillan, achetée par Prentice–Hall Canada, fililale canadienne de Paramount.

Voyons quelques questions que soulèvent ces trasactions.

Commençons par le cas de Ginn Publishing. Le gouvernement répète, depuis le 18 février dernier, qu'il a dû revendre à Paramount les parts qu'il avait achetées à cette compagnie, en 1989, au prix payé en 1989, en vertu d'un engagement verbal contracté par quelqu'un de l'ancien gouvernement.

La question que nous posons depuis le début de cette affaire est restée jusqu'à ce jour sans réponse. Alors, je la repose aujourd'hui: Qui, quand et où a été pris l'engagement de revendre à Paramount les parts de Ginn Publishing? Un fantôme qui hante le bureau de l'honorable ministre du Patrimoine canadien et qui laisse des traces en parlant? C'est bien ce que je suis portée à croire quand je relis dans le hansard que l'honorable ministre, répondant jeudi dernier à une de mes questions, déclarait, et je cite: «Ce que j'ai dit, c'est que je n'ai pas vu un contrat qui, ayant été oral, naturellement n'est pas visible.»

Pourquoi le gouvernement libéral continue–t–il de défendre l'ancien gouvernement dans cette affaire? Pourquoi continue–t–il de reconnaître un engagement verbal supposément pris par l'ancien gouvernement? Pourquoi, dans ce dossier, prend–il une décision qui va à l'encontre du bien de l'industrie de l'édition et qui viole la politique canadienne en matière d'investissements étrangers dans cette industrie?

Pourquoi ce gouvernement ne rescinde–t–il pas cette décision? Au lendemain de son assermentation, le gouvernement a tenu une de ses promesses et, avec courage, il a annulé le contrat des hélicoptères, même s'il savait que cela entraînerait des coûts. Il n'a pas hésité non plus à annuler la privatisation de l'aéroport Pearson, même si, dans ce cas, il s'exposait à des poursuites judiciaires.

Pourquoi le gouvernement libéral contrevient–il si directement et si ouvertement à la politique canadienne en matière d'investissements étrangers dans le domaine de l'édition canadienne? Cette politique, je le rappelle, dit clairement, et je cite: «L'acquisition d'une entreprise existante sous contrôle canadien par un non–Canadien ne sera pas autorisée.» On ne peut être plus clair.

Pourquoi le gouvernement libéral viole–t–il sciemment cette politique en rejetant du revers de la main toutes les offres et demandes d'information qui lui sont parvenues à ce sujet? Pourquoi laisser lettre morte les tentatives de Reidmore Books d'Edmonton, et, de Toronto, celles de Canada Publishing Corporation, McClelland & Stewart et Fitzhenry & Whiteside, pour ne nommer que celles–là?

Ces entreprises canadiennes ont fait savoir publiquement qu'elles étaient intéressées à se porter acquéreur de Ginn Publishing. Pourquoi le gouvernement libéral n'a–t–il pas procédé à des appels de soumissions, conformément aux intentions annoncées en 1989 par la Corporation de développement des investissements du Canada?

La liste des questions n'est malheureusement pas exhaustive. Mais ce que cette histoire nous dit surtout, et il ne faut pas la perdre de vue, c'est qu'à la première occasion qu'a ce gouvernement de choisir entre les intérêts canadiens et ceux d'un fantôme ou de la voix qui laisse des traces derrière les portes closes de la salle où se réunit le cabinet, le gouvernement oublie les intérêts canadiens. Que valent alors, je vous le demande, monsieur le Président, les exemptions culturelles contenues dans les accords avec nos voisins du Sud? Cette décision politique constitue une honte nationale.

● (1645)

On finit par se demander finalement si Ginn Publishing a vraiment déjà été sous contrôle canadien. Écoutons plutôt ce que révélait en cette Chambre le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, et je cite: «En outre, sur le plan technique, la CDIC avait bien acheté la société Ginn Publishing en 1989, mais il restait un certain nombre de questions juridiques à régler avec Paramount avant que les actions puissent être offertes à des Canadiens». Il poursuit en ajoutant, et je cite: «En réalité, la CDIC n'était pas en mesure de chercher activement un acheteur pour ses parts de Ginn, tant que certaines questions n'étaient pas réglées».

La situation aurait été telle que, selon Jamie Portamn, journaliste au *Ottawa Citizen*, Paramount aurait conservé un droit de veto sur le choix de l'acheteur éventuel. Et quand Ron Besse a envoyé ses démarcheurs auprès du Parti libéral, c'est Paramount qui lui a téléphoné pour s'enquérir de ce qu'il voulait.

En fait, les «questions juridiques à régler» auxquelles faisait allusion le secrétaire parlementaire du ministre des Finances ne seraient–elles que des excuses invoquées par le gouvernement pour se donner le temps de changer sa politique nationaliste en matière de propriété de maisons d'édition?

Se peut–il que tout ce temps entre l'aller et le retour des actions de Paramount à Paramount n'ait été qu'une façade pour permettre à la CDIC de prêter à Paramount 10,3 millions de dollars sans intérêt à même l'argent des Canadiens et des Québécois? Dans cette affaire, le Canada a perdu et Paramount a gagné.

Comment le gouvernement peut–il prétendre que le fédéralisme est le meilleur moyen pour défendre les cultures canadienne et québécoise lorsqu'il est prêt à aller aussi ouvertement à l'encontre de sa politique et à vendre l'industrie du livre à nos voisins du Sud? Y a–t–il deux politiques en matière d'investissement dans l'industrie de l'édition: l'une connue des Canadiens, mais non appliquée, et l'autre connue des non–Canadiens qui guident l'action du gouvernement?

Dans la transaction de Ginn, je joindrai ma voix à celle de M. Karl Siegler, président de l'Association des éditeurs canadiens et je rappellerai que ce sont la souveraineté et l'identité culturelle canadiennes qui sont en jeu ici.

[*Traduction*]

Tous les pays protègent leur industrie culturelle. Or, à la première occasion qui s'est présentée à eux, les ministres du Patrimoine canadien, de l'Industrie, des Finances et, en définitive, tous les ministres du Cabinet, ont renoncé à défendre les intérêts culturels du Canada. Voilà qui n'est pas de bon augure et c'est pourquoi nous devons continuer de surveiller de près cette bande de Don Quichotte puisque des impératifs essentiels ne suffisent pas à les ramener sur terre.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire à la députée, par votre intermédiaire, que le gouvernement ne défend d'aucune façon ni sous aucune forme la politique du gouvernement précédent concernant l'industrie de l'édition, ce qu'on a appelé la politique de Baie–Comeau. Je crois d'ailleurs que la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine l'a indiqué bien clairement.

Le problème que pose cette transaction est qu'en 1986, lorsque la société Gulf and Western s'est engagée à se départir en deux ans de 51 p. 100 des actions de la société Ginn, elle n'a pas réussi à trouver d'acheteur canadien. À l'époque, le gouvernement avait ordonné à la CDIC de faire une offre d'achat de 51 p. 100 des actions. Ces faits remontent à 1986. Ce n'était pas trois semaines avant la date des élections, comme dans le cas du contrat d'achat d'hélicoptères au sujet duquel nous avons publiquement pris position durant la campagne électorale. Ce n'est pas comme dans le cas de l'aéroport international Pearson, qui a

fait l'objet d'une entente deux semaines avant la tenue du scrutin, et au sujet de laquelle nous nous sommes prononcés. La transaction dont il est ici question remonte à 1986.

• (1650)

Nous avons hérité cette transaction complétée. La députée ne croit–elle pas que lorsqu'une transaction remonte aussi loin dans le temps, nous devons assumer une part de responsabilité, ou est–elle plutôt d'avis que nous devons ignorer tous les contrats, dont certains datent de trois, quatre ou cinq ans?

[*Français*]

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Le problème, monsieur le Président, avec la question de mon honorable collègue, c'est qu'elle fait référence à plusieurs questions que nous avons posées en cette Chambre, pour lesquelles on a eu un ensemble de réponses contradictoires. Cela n'a pas cessé depuis le début. Ce gouvernement est incapable de nous donner une réponse claire. Ils se rabattent en disant que c'est le précédent gouvernement qui avait fait une entente avec Paramount. On demande de voir cette entente, on ne peut pas la voir. On nous dit que c'est une entente verbale. Quelle est la valeur d'une entente verbale? Qui a parlé? On l'a demandé, je ne sais combien de fois. Qui a parlé à qui, quand, comment, pourquoi? Ce sont des questions fondamentales auxquelles on n'a jamais reçu de réponse.

La politique de Baie Comeau a été changée par M. Beatty du gouvernement conservateur, je crois, en juin 1992, et le gouvernement, qui a la possibilité de donner suite ou pas à une transaction, peut toujours regarder les choses. Il n'a pas hésité à se faire poursuivre pour 200 millions par l'Aéroport international Pearson. Qu'on ne vienne pas me faire accroire que la culture n'est pas une décision aussi politique que des hélicoptères! Je pense qu'on se cache derrière je ne sais quoi; on protège je ne sais qui; quels sont les avantages pour qui? C'est louche, et c'est pourquoi nous réclamons une enquête publique dans ce dossier.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis tout à fait ravi que le Bloc s'intéresse à ce point à l'identité du Canada et à sa situation culturelle. Je ne comprends absolument pas le député de Medicine Hat qui semble penser que nos industries culturelles peuvent survivre toutes seules. Je souhaiterais pouvoir lui demander s'il a acheté un livre canadien récemment ou pas, mais je n'ai pas cette occasion.

Je voudrais poser la question suivante à ma vis–à–vis. Étant donné l'énorme invasion culturelle américaine à laquelle nous sommes confrontés, ne croit–elle pas qu'il est préférable pour les anglophones et les francophones du Canada d'être unis plutôt que séparés pour faire face à cette agression culturelle des États–Unis?

[*Français*]

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je pense que, en tant que Canadiens, nous aurons toujours des affinités, même si on est Québécois et qu'on est séparés.

Ce que nous voulons dans le débat que nous faisons présentement, c'est protéger la culture canadienne. On veut, quand on sera parti, un Canada fort, un Canada qui a une identité culturelle bien à lui, un Canada qui n'a pas été assimilé par les États–Unis, un Canada qui pourra nous vendre et continuer d'échanger avec nous des éléments de nos cultures. On ne perdra quand même pas une partie de nos racines. Ce n'est pas parce qu'on sera souverains qu'on renoncera à tout échange avec le Canada. Au contraire, on voudra continuer à faire des échanges avec le Canada. Mais si c'est mieux d'acheter la copie directement aux États–Unis, le Canada crèvera de faim au plan culturel, parce qu'on ira acheter l'original sous le 45e parallèle.

Le vice–président: La période allouée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Mes chers collègues, je vous demande pardon.

[*Traduction*]

Je suivais l'échange entre le député de Regina—Qu'Appelle et la secrétaire parlementaire de trop près et j'ai mal lu ma liste. Avant la députée de Rimouski—Témiscouata, c'était normalement le tour d'un membre du Parti réformiste, la députée de Calgary–Sud–Est. Plutôt que d'interrompre la députée, j'ai trouvé plus facile de la laisser terminer et de donner ensuite aux réformistes la parole qui leur revenait. Les députés du Bloc auront l'occasion d'intervenir après la députée de Calgary–Sud–Est. Ainsi, si vous le permettez, je vais donner la parole à la députée de Calgary–Sud–Est.

• (1655)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole sur une question qui me préoccupe grandement. Depuis des semaines, on en entend parler à l'occasion dans les médias, et on a souvent soulevé cette affaire à la Chambre, au cours de la période des questions. Je parle de la vente de Ginn Publishing Inc., ce que j'appelle l'affaire Ginngate.

Le Bloc québécois a présenté une motion qui semble vouloir protéger l'identité culturelle du Canada. On dirait qu'il se pose en défenseur de la culture canadienne. Pourtant, hors du Québec, le Bloc ne représente aucun intérêt culturel, politique ou économique. Ses membres souhaitent faire croire aux Canadiens que leur parti, qui est en fait un parti séparatiste, s'intéresse réellement aux intérêts du pays tout entier.

Les membres de ce parti ont affirmé sans équivoque qu'ils sont à la Chambre pour défendre les intérêts du Québec et pour préparer le terrain en vue de la séparation.

Ce n'est pas la culture qui est en jeu dans cette motion. C'est la façon dont on fait des affaires au Canada. La motion du Bloc réclame une enquête sur le processus qu'on a suivi aux fins de la vente de Ginn Publishing.

La politique de Baie–Comeau ne protégera pas la culture canadienne. Ce qui la protégera, c'est un marché ouvert et concurrentiel. Je suis tout de même d'accord avec mes collègues du Bloc pour dire qu'il faudrait mener une enquête approfondie, une enquête complète, sur la vente de Ginn Publishing—non pas pour protéger la culture canadienne, mais pour s'assurer que le marché est ouvert et accessible à tous sur une même base.

De toute évidence, l'ancien gouvernement conservateur a violé sa propre politique. Mais ce gouvernement a fait pire. En effet, les libéraux n'ont pas eu la volonté politique d'arrêter cette vente, disant qu'une vague et mince obligation juridique les forçait à vendre. Cela est tout à fait contraire à la position qu'ils avaient adoptée quand ils formaient l'opposition.

Si nous examinons le déroulement de cette vente, de nombreuses irrégularités ne tarderont pas à apparaître. Voyons d'abord qui sont les intéressés.

C'est l'ancien gouvernement conservateur qui a entrepris le camouflage. Le gouvernement libéral aujourd'hui en place l'a poursuivi. L'industrie canadienne de l'édition, la population canadienne et les députés sont tous des victimes dans cette affaire.

Voici comment s'est produit le Ginngate. En 1985, les conservateurs ont institué la politique de Baie–Comeau. La même année, Paramount a acquis Ginn. En 1988, la CDIC a acheté Ginn de Paramount. En 1992, les conservateurs ont abandonné la politique de Baie–Comeau. En 1994, la CDIC a revendu Ginn à Paramount. Jusque–là, l'histoire est inoffensive. Or, examinons–la plus soigneusement.

Au cours de la trente–quatrième législature, tandis que certains membres de l'actuel gouvernement étaient dans l'opposition, la société américaine Gulf and Western a acheté Ginn Publishing Incorporated.

Au moment de cette vente, la politique de Baie–Comeau de l'ancien gouvernement était en vigueur. Selon cette politique, toute société étrangère qui avait acquis une maison canadienne d'édition de revues ou de livres était tenue d'en revendre le bloc de contrôle à une société canadienne dans les deux ans. Si la société étrangère ne pouvait réaliser une telle vente, le gouvernement Canadien devait acheter le bloc de contrôle de la société canadienne. Le gouvernement devait alors recommander à la Société d'assurance–dépôts du Canada, la CDIC, d'acheter le bloc de contrôle pour tenter de le revendre ensuite à une société canadienne.

En 1988, le gouvernement fédéral a ordonné à la CDIC d'acheter Ginn. Cette vente semble être conforme à la politique de Baie–Comeau. Cependant, il y a ici deux problèmes qui apparaissent. D'abord, Investissement Canada n'a jamais enquêté auprès de Paramount pour déterminer si la société avait fait une tentative réelle et sincère pour vendre Ginn à un acheteur canadien.

• (1700)

Deuxièmement, la CDIC ne devait payer qu'un montant correspondant à la juste valeur marchande de la société Ginn. Cependant, le gouvernement n'a pas voulu dévoiler le montant qu'il a dû verser pour acquérir Ginn. Le prix original n'a jamais été annoncé officiellement, ni à la Chambre, ni aux contribuables canadiens. La CDIC aurait acheté Ginn à un prix de beaucoup supérieur à la valeur marchande, soit environ 10,3 millions de dollars, montant pour lequel elle la céderait aujourd'hui à la Paramount.

Selon des spécialistes du domaine et des acheteurs potentiels, la société Ginn valait seulement quelque 3 ou 4 millions de dollars en 1985. Pourquoi alors la CDIC a–t–elle accepté de payer jusqu'à trois fois la valeur marchande de la société? Les contribuables canadiens sont en droit de savoir.

Le gouvernement précédent ne voulait pas divulguer le prix d'achat à la Chambre et son successeur semble vouloir suivre son exemple malgré ses promesses d'un gouvernement honnête et transparent. Il n'est guère étonnant que les résultats d'un sondage diffusés aujourd'hui même nous apprennent que seulement 2 p. 100 des Canadiens croient ce que disent les parlementaires.

Si le gouvernement continue de témoigner autant de mépris envers les députés et les Canadiens, il connaîtra le même sort que son prédécesseur.

À eux seuls, les faits mentionnés jusqu'à maintenant suffisent à illustrer la nécessité de mener une enquête. Mais il y a pire. Une fois en possession de la Ginn, la CDIC devait trouver un acheteur canadien. Sous le règne des conservateurs, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a promis à la Chambre qu'il ferait l'impossible pour veiller au respect du principe de la participation et du contrôle canadiens dans le secteur de l'édition. Cependant, entre 1988, année où la CDIC a fait l'acquisition de la Ginn, et 1994, année où elle l'a vendue à la Paramount, aucun acheteur canadien n'a réussi à acquérir un bloc de contrôle au sein de Ginn Publishing.

Je connais trois entreprises canadiennes qui ont tenté de mettre la main sur Ginn Publishing. Toutes leurs tentatives ont échoué. La Gage Distribution Company, la McClelland & Stewart et la Reidmore Books d'Edmonton ont toutes essayé d'acquérir la société Ginn. Leurs efforts n'ont jamais été pris au sérieux, et l'on a même renvoyé un des soumissionnaires désireux de discuter de la vente au conseil d'administration de la Paramount plutôt qu'à la CDIC. Qui menait les négociations au sujet de la vente? La CDIC ou la Paramount?

La position du Parti réformiste est claire. Nous n'avons rien contre la participation étrangère. Ce que nous dénonçons toutefois, c'est le fait que l'ancien gouvernement n'ait pas respecté sa propre politique. Nous nous opposons à ce qu'une procédure de vente menace injustement des entreprises canadiennes et les empêche de faire une offre pour acquérir une société. Nous nous opposons à ce que le gouvernement emboîte mollement le pas et empêche des entreprises canadiennes de mener une juste concurrence sur le marché. Le gouvernement préfère manquer de fermeté et prendre une décision qui entraîne la perte de certaines compétences dans les milieux de l'édition. Les licenciements chez Ginn sont synonymes de pertes d'emplois pour les Canadiens.

Dans leur livre rouge, les libéraux ne font que de beaux discours. Le gouvernement dit qu'il veut créer des emplois. Il nous a déjà dit à maintes reprises qu'il a un plan pour créer des emplois, des emplois et encore des emplois. En l'occurrence, son plan semble toutefois anéantir des perspectives d'emploi. Il faut garder les emplois qui existent au Canada.

Quand ils étaient dans l'opposition, les libéraux dénonçaient haut et fort la vente de la société Ginn, mais maintenant qu'ils forment le parti ministériel, ils semblent avoir oublié les propos qu'ils tenaient autrefois. Permettez–moi de prendre quelques instants pour rappeler à la Chambre et aux députés du parti ministériel la position qu'ils avaient adoptée au sujet de la vente de la société Ginn, lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition. J'ai certaines déclarations qu'avaient alors faites le ministre du Développement des ressources humaines, le ministre de l'Industrie et la secrétaire d'État chargée de la Situation de la femme. Tous ces ministres, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ont longuement dénoncé la vente de la société Ginn.

• (1705)

En 1985, le député de Winnipeg–Sud–Centre a demandé au ministre régional de l'Expansion industrielle, et cela figure dans le hansard, de bien faire comprendre aux investisseurs étrangers que, dans ce secteur du moins, nous n'allions pas accepter de propriété étrangère et que nous allions protéger notre culture canadienne. Il a ensuite demandé:

> Le gouvernement exigera–t–il que l'élément dominant dans l'industrie de l'édition soit canadien? Rejettera–t–il la demande concernant Ginn et Compagnie? S'il croit en la culture canadienne, pourquoi ne décide–t–il pas tout de suite en rejetant la demande qui lui a été présentée?

Le même député est revenu à la charge en 1985. Il a dit:

> Si la loi tient réellement compte des industries culturelles, il faut prendre le temps nécessaire pour veiller à ce que toutes les questions d'acquisition soient bien examinées et, surtout, pour faire en sorte que le ministre ait suffisamment de temps pour prendre des arrangements avec d'autres acheteurs sur le marché canadien.

C'est exactement ce que nous voulons. Nous ne demandons pas au gouvernement de ne pas vendre la société Ginn. Nous voulons simplement savoir si, de 1985 à aujourd'hui, tout a été fait pour permettre aux compagnies canadiennes de présenter une offre pour l'achat de Ginn Publishing. C'est ainsi qu'on procède en affaires.

Par ses commentaires, le ministre a clairement montré qu'il appuyait naguère notre position. Aussi, nous espérons que ses collègues et lui appuieront notre motion.

En outre, la députée de Mont–Royal avait exprimé une préoccupation qui mérite d'être étudiée. Elle avait demandé:

> Le gouvernement est–il disposé à admettre qu'il trahit sa propre politique, c'est–à–dire qu'il cède aux pressions des Américains dans l'intérêt du libre–échange?

En 1988, la députée estimait que sa question méritait une réponse. Maintenant qu'elle est ministre, elle doit sûrement pouvoir donner à la Chambre les réponses à la question qu'elle avait posée.

La députée de Mont–Royal avait dit que le gouvernement avait payé trop cher pour la Ginn, expliquant qu'il avait acheté les actions à un prix extrêmement élevé. Si cette vente l'agaçait en 1989, ne l'agace–t–elle plus aujourd'hui? Lorsque la députée était dans l'opposition, elle paraissait se préoccuper de la façon dont l'argent des contribuables était dépensé. Comment peut–elle maintenant se montrer aussi peu disposée à faire enquête sur la mauvaise utilisation de cet argent? Le gouvernement est méprisant à l'extrême.

Les propos qui suivent illustrent parfaitement la nécessité d'une enquête. Cette déclaration prouve que le gouvernement ignore ce qui s'est passé au sujet de la vente de la société Ginn. Le gouvernement devrait avoir accès à tous les renseignements pertinents nécessaires pour éclaircir la situation et pour répondre à toutes les questions. Or, il n'est pas en mesure, ou veut nous faire croire qu'il n'est pas en mesure de nous donner l'heure juste.

Le 22 février dernier, le ministre de l'Industrie a admis à la Chambre que la société Ginn était à vendre mais qu'aucune offre acceptable n'avait été faite. Deux jours plus tard, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances déclarait que la CDIC n'était pas en mesure de chercher activement un acheteur pour ses actions dans la société Ginn.

Le gouvernement a d'abord admis que la société était à vendre, puis deux jours plus tard il reconnaissait qu'elle n'avait jamais été à vendre. Cette contradiction flagrante me renverse. Laquelle des versions est la vraie? Ces contradictions criantes engendrent beaucoup de suspicion. Le gouvernement soutient qu'il existe un engagement verbal concernant la vente de Ginn à Paramount, mais il refuse de dire au public qui a pris cet engagement ayant valeur légale et quelle était la nature de l'engagement.

Qu'est–ce que le gouvernement cache? Si tous ces engagements ont une valeur légale et sont exécutoires comme le dit le gouvernement, pourquoi n'en fait–il pas la preuve à la Chambre et à la population canadienne?

Depuis son entrée en fonctions, le gouvernement a rompu au moins deux engagements ayant valeur légale. Il fait face à des poursuites judiciaires par suite de l'annulation du contrat de l'aéroport international Pearson. Il en a déjà été question à la Chambre aujourd'hui. Le gouvernement s'est également empressé d'annuler le contrat d'achat d'hélicoptères EH–101. Cette décision a coûté des millions de dollars en dédommagements et de nombreux emplois aux Canadiens. Cette situation est sans précédent. Je voudrais savoir où est la vérité.

Il doit y avoir une enquête publique au sujet des contradictions du gouvernement afin d'élucider le Ginngate.

• (1710)

Manifestement, le gouvernement doit répondre à de nombreuses questions. J'ai adressé au premier ministre une lettre dans laquelle je lui en posais cinq. On ne m'a même pas encore envoyé un accusé de réception. J'en conclus que personne ne connaît la réponse à mes questions ou alors, qu'on ne souhaite pas divulguer plus de détails. Quoi qu'il en soit, la seule façon d'obtenir des réponses claires est de tenir une enquête publique. On pourrait ainsi répondre aux questions précédentes et aux cinq que j'ai soumises au premier ministre et que voici:

Premièrement, comment le gouvernement peut–il expliquer les contradictions évidentes de cette vente avec sa politique exposée dans le livre rouge sur la protection des arts et de la culture au Canada?

Deuxièmement, comment peut–il justifier qu'on ait rejeté les offres d'achat de Ginn déposées par plusieurs entreprises canadiennes de 1989 à 1994?

Troisièmement, qu'arrivera–t–il à notre secteur canadien de l'édition après le 15 février 1999, lorsque les accords d'investissement de Paramount expireront?

Quatrièmement, pourquoi n'a–t–on pas précisé dans le communiqué de presse du 18 février 1994, les emplois qui seront perdus? Je crois comprendre que jusqu'à 60 p. 100 de tous les emplois pourraient être supprimés.

Cinquièmement, comment le gouvernement peut–il faire fi des dispositions de la Loi sur Investissement Canada et conclure une convention privée qui empêche la vente d'une entreprise canadienne à une société étrangère, sauf dans des circonstances extraordinaires?

Je le répète, le Parti réformiste est en faveur d'une enquête favorisant une plus grande concurrence sur le marché culturel canadien. Cette motion ne vise pas à protéger la culture canadienne de l'intérieur ni contre des influences culturelles étrangères. Il s'agit plutôt de permettre aux lois du marché de jouer sans accorder à une industrie donnée de protection inutile et néfaste ni appliquer des règlements gouvernementaux indus.

Le Parti réformiste croit qu'une communauté culturelle canadienne forte a une influence positive sur l'identité nationale de notre pays. Nous n'allons pas favoriser l'épanouissement de cette communauté en mettant en oeuvre des mesures protectionnistes. Les éditeurs canadiens de périodiques ou de livres devraient pouvoir être florissants sur un marché ouvert.

L'érection de barrières pour protéger cette industrie laisse supposer que nos produits sont médiocres ou inférieurs et non compétitifs. Ce n'est tout simplement pas vrai. Notre industrie de l'édition de périodiques et de livres est capable d'être compétitive sur n'importe quel marché. Je recommande de lui laisser les coudées franches.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «en remettant en vigueur la politique de Baie–Comeau adoptée en 1985 et»

Le vice–président: La personne au bureau me fait signe que la motion proposée est recevable.

Avant que nous reprenions le débat, il reste encore une période de questions et d'observations sur l'intervention de la députée de Calgary–Sud–Est.

M. John Godfrey (Don Valley–Ouest): Monsieur le Président, la députée avait cinq questions à poser au premier ministre et maintenant, j'en ai trois pour elle.

Voici la première: la députée rappelle que trois entreprises canadiennes étaient disposées à soumissionner pour l'achat de Ginn. Sait–elle si ces entreprises étaient disposées à payer chacune 10,3 millions de dollars?

Voici ma deuxième question: si ces entreprises n'étaient pas disposées à payer cette somme, qu'elles auraient plutôt payé un montant de l'ordre de trois millions, où croit–elle qu'on aurait pris la différence de sept millions? Propose–t–elle qu'on l'ajoute à notre dette nationale?

• (1715)

Ma troisième question est un peu plus idéologique. Croit–elle que le gouvernement précédent ou que notre gouvernement aurait dû intervenir dans la vente de Ginn, ou qu'il ne fallait pas le faire?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'apprécie les questions de mon collègue. J'y répondrai dans l'ordre où il les a posées.

Le député a posé une question au sujet des trois entreprises canadiennes qui étaient prêtes à acheter Ginn. Évidemment, dans les conversations téléphoniques que nous avons eues avec les dirigeants de ces entreprises, nous avons constaté leur désir de participer à l'appel d'offres. Ils cherchaient un moyen d'y parvenir. On s'interroge maintenant au sujet de la valeur gonflée qu'on avait attribuée à Ginn, ce qui répond d'ailleurs en même temps à la deuxième question.

J'ai l'impression que, si l'on s'interroge sur l'augmentation artificielle du prix payé, on revient au problème de départ, soit le manque d'information sur le prix d'achat qu'a réellement payé en premier lieu la CDIC, quand elle a acheté Ginn Publishing. On ne sait vraiment pas comment cette histoire a commencé ni ce qui s'est passé au juste.

Comme il y a encore beaucoup de questions sans réponse au sujet de la première vente et des sommes qui ont alors été versées, je dois faire remarquer au député que lui aussi, il spécule sur le nombre de millions de dollars qui ont été investis dans cette transaction.

Sur la question de l'idéologie, je crois vraiment que l'esprit d'entreprise doit être stimulé et encouragé, dans notre pays. Je suis très favorable à la concurrence dans un marché libre. Je crois que les gouvernements ne devraient pas intervenir dans le monde des affaires. C'est tout ce que j'avais à dire.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter la députée du Parti réformiste pour son discours; son intervention est très solide, à mon point de vue. Et je la remercie de reconnaître le bien–fondé de la motion apportée par le Bloc et par ma collègue de Rimouski. Cependant, je voudrais faire deux petites observations.

Premièrement, je voudrais rappeler très gentiment à ma collègue députée que le parti de l'opposition officielle est très préoccupé par la culture canadienne. La preuve en est que nous avons

ouvert le débat sur cette question, et nous avons permis que ce débat existe.

Nous agissons en tant que parti de l'opposition officielle avec responsabilité et détermination. Et si nous sommes ici à réaffirmer constamment notre objectif principal, qui est de donner aux Amériques un pays francophone ajouté aux cultures canadienne, américaine, espagnole et de tous les pays des Amériques, nous ne voulons qu'enrichir ce continent d'un pays.

[*Traduction*]

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Je ne suis pas sûre, monsieur le Président, qu'il y ait vraiment là une question. Toutefois, je dois dire au député que le sujet de l'identité culturelle est très délicat. Cela me préoccupe beaucoup que nous soyons mis au défi presque quotidiennement à la Chambre par un parti qui est déterminé à scinder notre pays en deux. Mes observations préliminaires renvoyaient aux idéologies très diverses qui se reflètent dans cette discussion.

Je reconnais que le Bloc québécois n'a cessé de chercher systématiquement une réponse à cette question. Toutefois, c'est la démarche que je reconnais. Comme nous, les députés du Bloc s'efforcent de dévoiler les dessous de l'affaire. Cela n'a pas grand–chose à voir, à mon avis, avec les différentes idéologies culturelles que nous faisons valoir ici.

• (1720)

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je voudrais seulement faire une brève observation au sujet de la réponse de la députée à la dernière question.

Il est clair qu'aucune de ces trois entreprises canadiennes n'a offert d'acquérir la société Ginn. Ce que la députée nous a dit, c'est qu'elle croyait qu'elles avaient peut–être manifesté un intérêt, ce qui est très bien et tout, mais ce n'est pas là présenter une offre, peu s'en faut. La CDIC nous a dit clairement qu'aucune offre d'achat n'avait été reçue. Les occasions n'ont pas manqué, mais aucune offre n'a jamais été faite.

La députée a dit quelque chose comme: «Ma foi, oui, je pourrais être intéressée. Oui, ce serait bien.» C'est facile à dire après coup lorsqu'on n'a pas eu à cracher 10,3 millions de dollars, mais aucune offre n'a jamais vraiment été faite, comme la députée vient de le confirmer d'ailleurs.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je conteste vraiment le ton et la teneur de la question du député.

Je me demande si la CDIC dit la vérité. En fait, mon bureau a contacté trois entreprises par téléphone et les trois ont dit avoir voulu acquérir la société Ginn Publishing Incorporated.

Une voix: Ont–elles fait une offre?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'essaie de répondre à cette question au mieux de mes capacités et je voudrais bien pouvoir le faire sans être interrompue.

Je ne me rappelle pas avoir dit que ceci ou cela serait bien. J'ai affirmé que toutes leurs tentatives avaient été vaines. Je répète qu'il s'agit des trois entreprises suivantes: Gage Distribution Company, McClelland & Stewart et Reidmore Books, une société d'Edmonton. Toutes les trois ont essayé d'acquérir la société Ginn Incorporated. Ce sont des entreprises canadiennes et elles auraient dû pouvoir soumissionner. Elles n'en ont pas eu l'occasion.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, la question des ministériels est soit naïve, soit trompeuse. Il était même dit dans le cahier d'information du ministre, et la CDIC l'a admis elle aussi, qu'ils ne pouvaient accepter aucune offre parce qu'il restait beaucoup de détails à régler.

Il est ridicule pour le député d'affirmer ici qu'ils n'ont jamais reçu d'offres réelles. C'est ce que je voulais dire.

Mme Brown (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je veux simplement remercier le député pour le soutien qu'il vient de m'apporter.

Le vice–président: Les choses deviennent très complexes. Avec votre permission, nous reviendrons à la question du temps de l'opposition officielle. L'opposition officielle a cédé une partie de ses 20 minutes au député de Regina—Qu'Appelle. Par conséquent, le député a la parole.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à remercier sincèrement les députés du Bloc qui me donnent la possibilité de participer au débat.

C'est un dossier que je suis de près. C'est d'ailleurs moi qui ai soulevé la question le premier à la Chambre. Je crois que c'est une affaire importante qui se répercute sur le bien–être culturel et l'avenir culturel du Canada et, en ce sens, elle mérite un débat sérieux.

Je ne comprends pas tout à fait comment des députés du côté ministériel peuvent attaquer le Bloc lorsqu'il fait montre d'intérêt et d'inquiétude pour la culture canadienne. J'ai une question à poser au gouvernement: comment peut–il soutenir que le fédéralisme est le meilleur système pour protéger et promouvoir la composition culturelle unique du Canada et le caractère culturel distinct du Québec, tout en protégeant l'unité de la société canadienne, s'il est prêt à vendre le marché culturel canadien aux Américains?

En ce moment, les mesures prises par les ministériels, et qui compromettent la viabilité et l'avenir de la culture canadienne, m'inquiètent bien davantage que le Bloc.

• (1725)

Ce sont les députés d'en face qui vendent notre culture aux États–Unis. Ce sont eux qui devraient avoir honte. C'est très étonnant qu'ils soient encore à la Chambre, prêts à protéger et à défendre une décision de l'ancien gouvernement conservateur.

Nous avons posé de nombreuses questions à la Chambre, particulièrement aux députés du Bloc québécois parce qu'ils ont eu l'occasion de dévoiler certains détails de cette affaire. Ils ont révélé notamment qui a conclu cette entente verbale. Le gouvernement continue de bétonner. Nous réclamons depuis un certain temps déjà une enquête publique en bonne et due forme. Certaines choses se sont produites qui justifient la tenue d'une telle enquête. Faisons la lumière sur cette affaire une fois pour toutes. Voyons dans quelle mauvaise affaire l'ancien gouvernement conservateur s'est embarqué.

Quiconque s'intéresse à la culture canadienne sait qu'il y a quelque chose de louche là–dedans. Pourquoi ne pas étaler les faits au grand jour? Pourquoi ne pas dévoiler les dessous de cette affaire? Qui essaient–ils de protéger? C'est la question fondamentale que je pose aux libéraux. Pourquoi refusent–ils si catégoriquement de faire la lumière sur cette affaire?

Pour dire la vérité, j'ai été complètement estomaqué—et je dis cela en toute sincérité—lorsque j'ai entendu ce que le gouvernement avait approuvé. Je m'attendais vraiment à quelque chose de très différent. J'avais travaillé avec les libéraux dans l'opposition, particulièrement au Comité des communications et de la culture, pour essayer de défendre notre culture contre les attaques du gouvernement conservateur qui ne se souciait absolument pas de l'identité culturelle canadienne. Nous avions travaillé côte à côte lors de la vente de Prentice–Hall et durant toute cette affaire mettant en cause Ginn Publishing. Nous avions uni nos efforts pour nous opposer à ces décisions.

Et maintenant, ils agissent comme le faisaient les conservateurs. C'est le même scénario. Que se passe–t–il ici? Au départ, j'ai pensé que les bureaucrates avaient mal informé les ministres. J'aurais pu comprendre cela étant donné l'arrivée d'un nouveau gouvernement, même si mes attentes envers les libéraux étaient un peu plus grandes. Après tout, ce parti avait de l'expérience comme parti ministériel et savait comment contrôler la fonction publique pour voir à ce que le programme politique l'emporte sur le programme bureaucratique.

Le secrétaire parlementaire et bien d'autres m'ont dit de ne pas rejeter le blâme sur les bureaucrates, que les ministres savaient ce qu'ils faisaient. Très bien, laissons les ministres assumer leurs responsabilités.

Mais, je le demande encore une fois, pourquoi ne pas faire la lumière sur cette affaire? Pourquoi ne pas tenir une enquête parlementaire? Pourquoi ne pas aller au fond des choses une fois pour toutes? Il y a de nombreuses questions qui restent sans réponse, des questions qui, pourtant, méritent qu'on y réponde.

Cela pourrait servir également d'étude de cas pour découvrir comment une grande multinationale américaine comme Paramount peut exercer sa volonté sur un domaine qui est si important pour nous en tant que pays, c'est–à–dire notre identité culturelle.

Nous avons lutté contre l'accord de libre–échange et contre l'ALENA, et nous avons tâché d'y faire inclure des dispositions qui protègent notre identité culturelle canadienne, contrairement à la position des réformistes qui préconisent de laisser le marché s'occuper de tout. Eh bien, lorsque le marché s'occupe de tout, il s'occupe également de la culture canadienne, car nous n'avons pas du tout la chance de nous faire entendre. Le marketing de masse de la musique, des films, des vidéos, des livres et des magazines va tout simplement submerger la culture canadienne, et le nombre des musiciens, des écrivains et des éditeurs canadiens qui réussissent à percer et à se faire entendre par les autres Canadiens va diminuer complètement.

J'espère que les années durant lesquelles les réformistes siégeront au Parlement seront très instructives pour eux, qu'ils commenceront à comprendre cette réalité et à se rendre compte qu'il y a aussi des limites au champ d'action du marché. L'intérêt national a préséance sur le marché libre en ce qui concerne les institutions culturelles. En effet, une fois qu'un pays a perdu le sens de son identité, c'est–à–dire quand les Canadiens ne pourront plus entendre ou voir d'autres Canadiens, nous nous serons perdus en tant que pays. Voilà pourquoi la politique d'édition est si importante, notamment en ce qui concerne les manuels. C'est pour cette raison que je prie instamment le gouvernement d'autoriser la tenue d'une enquête en bonne et due forme.

• (1730)

Assurons–nous que si—et j'insiste sur le mot «si»—la décision concernant la société Ginn est irréversible, pareille situation ne puisse plus jamais se produire. Or, la seule façon de s'en assurer, c'est de mettre le corps sur la table et de le disséquer. Voyons qui sont les responsables ou quels sont les facteurs à l'origine de la situation où nous nous trouvons, celle où des intérêts étrangers de notre industrie de l'édition produisent maintenant la majeure partie des manuels qui sont utilisés dans nos écoles.

Je crois savoir que les éditeurs canadiens publient environ 0,25 p. 100 de tous les manuels utilisés dans les écoles du Canada.

Il y a tant à dire. J'ai de nombreuses notes concernant toutes les questions à poser. Je pourrais continuer de parler de ce sujet pendant des heures. Nous avons parlé de la société Ginn, mais il y a toutes sortes d'autres questions à poser relativement à une autre transaction que le gouvernement a approuvée, soit l'acquisition par la Paramount de la Maxwell MacMillan.

Il y a des contradictions en l'occurrence: la CDIC a donné son approbation. Si elle l'a fait, c'est qu'il faut considérer cela comme une acquisition directe et non pas indirecte. Or, s'il s'agit d'une acquisition directe, nous devrions alors pouvoir demander à la CDIC si elle a trouvé ou essayé de trouver un acheteur canadien. Sauf erreur, la secrétaire parlementaire a en effet dit que, dans le cas d'une acquisition directe, la loi actuelle oblige un investisseur étranger qui désire vendre une entreprise canadienne indépendamment de toute autre transaction à vraiment donner aux investisseurs canadiens potentiels la possibilité de faire une offre d'achat.

Voici donc la question qu'il convient de se poser: le gouvernement a–t–il cherché un acheteur canadien qui aurait pu vouloir acquérir la Maxwell MacMillan avant d'approuver la prise de contrôle de cette entreprise par la Paramount?

C'est là une des nombreuses questions qu'il faut poser et pour lesquelles il faut obtenir des réponses, mais c'est seulement dans le cadre d'une enquête publique en bonne et due forme que nous pourrons poser ces questions et tenter d'obtenir les réponses nécessaires.

Voici des exemples d'autres questions qu'il y aurait lieu de poser: toutes les activités de la Paramount au Canada, y compris celles qui ont trait à la distribution de films, devront. . .

Le vice–président: Excusez–moi. Je regrette d'interrompre le député, mais il est maintenant 17 h 33. J'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(16) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 13)

POUR

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Chatters
Epp
Frazer
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hill (Macleod)
Hoeppner
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Scott (Skeena)
Solberg
Stinson
Thompson
White (Vancouver–Nord)
Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Cummins
Forseth
Gouk
Grubel
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Silye
Speaker
Strahl
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—44

CONTRE

Députés

Adams
Anawak
Althouse
Anderson
Arseneault
Asselin
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brushett
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Culbert
Daviault
de Jong
DeVillers
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Guimond
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Assadourian
Augustine
Bachand
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bethel
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Cannis
Caron
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
Deshaies
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Fontana
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)

Pillitteri	Plamondon
Pomerleau	Proud
Péloquin	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringuette–Maltais
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rock
Rompkey	Sauvageau
Scott (Fredericton—York Sudbury)	Serré
Shepherd	Skoke
Solomon	Speller
St–Laurent	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Terrana	Thalheimer
Torsney	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Ur
Valeri	Vanclief
Venne	Verran
Volpe	Wappel
Whelan	Wood
Young	Zed—204

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Brien
Cauchon	Finestone
Gerrard	Nunez
Sheridan	de Savoye

● (1805)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Je sais que, durant le vote, certains d'entre nous doivent s'absenter pour des raisons personnelles. Je demanderais aux députés qui viennent voter de bien vouloir rester à leur place jusqu'à ce ce que le vote soit terminé. De cette manière, on saurait qui est présent et qui ne l'est pas.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 14)

POUR

Députés

Althouse	Asselin
Bachand	Bellehumeur
Bergeron	Bouchard
Bélisle	Canuel
Caron	Chrétien (Frontenac)
Crête	Dalphond–Guiral
Daviault	Debien
de Jong	Deshaies
Dubé	Duceppe
Dumas	Fillion
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Godin	Guay
Guimond	Jacob
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
McLaughlin	Mercier
Ménard	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Péloquin
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St–Laurent	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—54

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Anawak
Anderson	Arseneault
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bellemare
Benoit	Berger
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bodnar
Bonin	Boudria
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary–Sud–Est)	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Caccia	Calder
Campbell	Cannis
Catterall	Chamberlain
Chan	Chatters
Chrétien (Saint–Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Crawford	Culbert
Cummins	DeVillers
Dingwall	Discepola
Dromisky	Duhamel
Dupuy	Easter
Eggleton	English
Epp	Fewchuk
Finlay	Fontana
Forseth	Frazer
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor–Ouest)	Grey (Beaver River)
Grose	Grubel
Guarnieri	Hanger
Harb	Harper (Calgary–Ouest)
Harper (Churchill)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Harvard	Hermanson
Hickey	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Johnston
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Lastewka	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacDonald	MacLaren (Etobicoke–Nord)
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)	Maheu

Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringma
Robichaud
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Serré
Silye
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood
Maloney
Manning
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
McGuire
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Rideout
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Skeena)
Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Wappel
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Cauchon
Gerrard
Sheridan
Bernier (Gaspé)
Brien
Finestone
Nunez
de Savoye

● (1815)

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement interrompue le 15 mars.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'initiative ministérielle nº 9 qui porte sur la constitution d'un comité mixte spécial pour examiner la politique étrangère du Canada.

Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 15)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Bachand
Benoit
Bouchard
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Daviault
de Jong
Dubé
Dumas
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Meredith
Morrison
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Robinson
Sauvageau
Silye
Solomon
Stinson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)
Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
Deshaies
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Penson
Plamondon
Péloquin
Ringma
Rocheleau
Scott (Skeena)
Solberg
St–Laurent
Strahl
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—96

CONTRE

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bethel
Bodnar
Boudria
Brushett
Calder
Cannis
Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Anawak
Arseneault
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Campbell
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Comuzzi

Copps	Cowling
Crawford	Culbert
DeVillers	Dingwall
Discepola	Dromisky
Duhamel	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Fewchuk
Finlay	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacDonald
MacLaren (Etobicoke North/Nord)	MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maheu	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Massé	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	Nunziata
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Peric
Peters	Peterson
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Proud
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Rock	Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)	Serré
Shepherd	Skoke
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Terrana	Thalheimer
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Wappel	Whelan
Wood	Young
Zed—149	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Brien
Cauchon	Finestone
Gerrard	Nunez
Sheridan	de Savoye

• (1825)

Le président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qu'on vient de tenir à la motion principale, en l'inversant.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Le président: Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Comme il est 18 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1830)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin d'assurer en permanence la navigabilité de la Voie maritime du Saint-Laurent en procédant notamment à une répartition plus efficace des brise-glaceen opération dans l'est du Canada.

—Monsieur le Président, le fleuve Saint-Laurent et sa voie maritime constituent un atout majeur pour le Canada et pour le Québec. Historiquement, ce fleuve immense, l'un des plus grands du monde avec son réseau d'affluents, représente la porte d'entrée principale de l'Amérique du Nord.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les premières villes avaient été fondées sur ses rives et qu'elles aient dû leur prospé-

rité à leur capacité portuaire. C'est le cas de Montréal qui doit en grande partie sa croissance aux activités du port.

De nos jours, la Voie maritime du Saint–Laurent, avec un budget annuel d'exploitation de 78 millions de dollars, emploie à elle seule près de 900 personnes, et le tonnage de marchandises qui y sont transportées représente annuellement plus de 30 millions de tonnes. Plus de 5 000 navires par année empruntent ses canaux. On voit bien qu'il s'agit là d'une infrastructure de transport majeure, non seulement pour le Canada et pour le Québec, mais également pour l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Aujourd'hui comme hier, le fleuve demeure l'artère principale de la circulation des marchandises jusqu'au coeur du continent.

La motion que je présente aujourd'hui devant cette Chambre vise à faire en sorte que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent afin d'assurer en permanence la navigabilité de la Voie maritime du Saint–Laurent, en procédant notamment à une répartition plus efficace des brise–glaceen opération dans l'est du Canada.

La Garde côtière canadienne a la responsabilité d'assurer la navigation sur le fleuve Saint–Laurent. Elle dispose de navires, de brise–glaces, d'hélicoptères, de moyens de communication suffisants pour lui permettre d'assurer sa mission.

Pourtant, l'hiver dernier, des embâcles de glaces ont paralysé la circulation sur le fleuve. Durant 29 jours en février et au début de mars, quelque 40 navires ont été immobilisés pour des périodes de temps variables. Une douzaine de bâtiments ont dû s'amarrer ailleurs qu'à Montréal ou ont été dirigés vers le port de Saint–Jean au Nouveau–Brunswick. La Garde côtière n'avait tout simplement pas installé les estacades qui contrôlent la prise et le passage des glaces et préviennent la formation des embâcles.

À court terme, inutile de dire, les pertes subies au cours de cet incident furent catastrophiques et énormes. Sur 560 débardeurs qui travaillent l'hiver dans le port de Montréal, à peine 200 ont pu travailler de façon sporadique au cours de cette période, et les gens qui n'ont pas travaillé n'ont pas eu de salaire étant donné qu'il s'agissait là d'un cas de force majeure.

Le port de Montréal estime quant à lui avoir perdu, à lui seul, 1,5 million de dollars durant ces quelques semaines.

Des pertes importantes ont été encourues par les transporteurs routiers et ferroviaires qui attendaient les marchandises dans les cargos immobilisés, et les destinataires furent aux prises avec des problèmes d'inventaire et de production.

Quant aux armateurs, aux transporteurs maritimes et aux assureurs, M. Frank Nicol, président de la Fédération maritime du Canada, estime pertes encourues à des dizaines de millions de dollars, et ceci ne comprend pas les pertes qui ont probablement été encourues suite aux inondations auxquelles les particuliers ont eu à faire face, principalement les gens qui vivent près des rives, là où se sont produits les embâcles.

Mais au–delà de ces pertes immédiates, le port de Montréal se voit désormais dans l'obligation de défendre sa réputation de port ouvert à l'année longue auprès des usagers potentiels, qui risquent désormais d'aller décharger leur cargaison ailleurs, et à une époque où les infrastructures de transport et les communications jouent un rôle stratégique majeur pour le positionnement des régions. C'est un dur coup pour tout l'est de Montréal déjà lourdement frappé par le chômage et les pertes d'emplois.

Je rappelle ici que selon un document préparé par le Colloque des maires de la grande région de Montréal «Le port de Montréal est relié par une quarantaine de lignes maritimes à plus de 200 ports dans le monde. Il procure des dizaines de milliers d'emplois directs, et plus de 20 millions de tonnes de marchandise, soit 40 p. 100 du trafic total qui entre ou sort de Montréal, transigent par le port».

• (1835)

Pour expliquer ce phénomène des embâcles, la Garde côtière s'en est remise aux conditions climatiques. Et M. Frank Nichol ajoutait: «Nous avons été durement frappés par la température et nous n'étions pas prêts.»

Ce n'est pourtant pas la première fois que la Garde cotière se voit pointée du doigt. En 1980, une commission, la Commission d'investigation formelle sur les circonstances ayant entouré le heurt du pont routier ferroviaire de Québec par le Athanasia Comninos déclarait ceci: «Si les autorités fédérales veulent que la navigation d'hiver se poursuive dans le fleuve Saint–Laurent, il est inacceptable qu'elles tolèrent en aucun temps que des navigateurs soient confrontés avec une situation d'embâcle comme celle à laquelle les pilotes du Comninos ont eu affaire. Le remède implique que le fleuve soit dégagé constamment et cela implique, semble–t–il, des sorties et des interventions plus fréquentes des brises–glace.» Je rappelle que ce rapport date de 1980.

En 1982, un autre rapport, le rapport d'enquête sur la tragédie du Hudson Transport, dans le fleuve, dirigée cette fois–ci par le juge James K. Hugessen, avait été encore plus sévère à l'endroit de la Garde côtière, et je cite: «Il est évident que la flotte de la Garde côtière accorde une basse priorité à son rôle en matière de recherche et sauvetage. Ses services portent sans doute un nom prestigieux que leurs actions dans le présent sinistre contredisent». Et, suite à une portion de témoignage du directeur régional de la flotte de la Garde côtière de l'époque, le juge Hugessen ajoutait ceci: «Son admiration nous inspire un profond mépris. Elle est symptomatique de la nécessité d'une révision fondamentale des priorités et des attitudes dans la direction de la flotte».

Finalement, le rapport concluait ainsi: «La navigation hivernale dans le fleuve et dans le golfe a atteint actuellement un niveau où on ne peut plus la considérer comme exceptionnelle. Des centaines d'hommes et des milliers de tonnes de marchandises utilisent cette voie d'eau qui, dans les meilleures conditions, est dangereuse. Il en est particulièrement ainsi en hiver. Il faut supposer que le Canada tire un avantage économique important de la navigation hivernale dans le Saint–Laurent. S'il ne le fait pas, la voie d'eau devrait être fermée en hiver. Si elle doit être gardée ouverte, le Canada doit prévoir des services suffisants de recherche et de sauvetage». Et ceci implique des brise–glaces.

L'efficacité de la Garde côtière au Québec et dans l'est du Canada, notamment la répartition des navires et des effectifs sur le territoire, laisse à désirer. Ainsi sur les 19 brise–glaces opérés par la Garde côtière canadienne, 11, soit près de 60 p. 100 de la flotte, sont basés dans les Maritimes. Parmi ce nombre, on compte les trois seuls brise–glacelourds des garde–côtes.

Pourtant, les problèmes d'embâcles sont à peu près inexistants à cet endroit et on ne comprend pas pourquoi la majorité des brise–glaces—dont tous les brise–glacelourds—ont leur port d'attache à des centaines de kilomètres des endroits où les embâcles peuvent effectivement se produire, parce que le fleuve y est plus étroit ou son débit plus faible, comme c'est le cas dans la région de Montréal. Seulement deux brise–glacemoyens et trois brise–glacelégers sont basés sur le Saint–Laurent, soit le quart de la flotte de brise–glacede la Garde côtière canadienne.

Lorsqu'on fait appel à un brise–glace amarré à Dartmouth, en Nouvelle–Écosse, pour briser un embâcle sur le lac Saint–Pierre, il ne faut pas être surpris si les dégâts se sont grandement aggravés avant que ce bateau ne puisse arriver sur les lieux de l'embâcle.

• (1840)

Monsieur le Président, le port de Montréal aurait dû être mieux protégé l'hiver dernier. Nous n'avions vraiment pas besoin de ça. . .

Cette difficulté, qui aurait pu être évitée, ne vient en effet qu'ajouter inutilement aux problèmes déjà rencontrés par le port de Montréal et la Voie maritime du Saint–Laurent.

En effet, depuis 1977, le tonnage des marchandises transportées n'ont cessé de décroître, passant de 57,5 millions de tonnes à 31,4 millions de tonnes en 1992, et cette année–là fut particulièrement catastrophique à cause surtout d'une diminution marquée du transport du blé.

En effet, on sait qu'Ottawa souscrit directement et indirectement depuis deux ans aux transporteurs ferroviaires de l'Ouest des centaines de millions de dollars pour le transport du blé vers les ports de la côte ouest en vertu des ententes du Nid–de–Corbeau et que ceci a pour effet direct de réduire considérablement l'activité du port de Montréal.

On sait également que dans son ensemble l'industrie maritime est en déclin et au moment où par exemple le chantier maritime MIL Davie de Lauzon agonise, le Canada s'interroge encore à savoir s'il va lui accorder la construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine ou s'il va acheter ce navire à l'extérieur.

Les Japonais ne feraient jamais ça; ils construiraient le bateau eux–mêmes et fourniraient du travail à leurs propres citoyens, plutôt que de les envoyer au chômage. Et le Canada aurait grandement avantage par les temps qui courent à s'aligner sur les méthodes japonaises.

En 1945, le Japon était un pays du Tiers monde. C'est un pays immensément plus petit que le Canada, cinq fois plus peuplé, avec peu de ressources naturelles et pas de sources d'énergie, un pays très éloigné de ses marchés, et pourtant, en 40 ans, ce pays est passé à la situation de l'un des pays les plus importants du monde en matière économique.

En contrepartie, le Canada, avec un territoire immense, des ressources naturelles abondantes, des sources d'énergie quasi inépuisables et le plus grand marché du monde à portée de la main, a réussi à accumuler une dette de 500 milliards de dollars et a tué le marché de l'emploi.

La seule certitude que le gouvernement nous laisse avec son dernier budget, c'est que la dette atteindra 600 milliards d'ici trois ans, et que le taux de chômage restera élevé. Dans les circonstances, il est important de faire en sorte que les choses que nous pouvons changer dans l'immédiat, le soient effectivement.

Dans les circonstances, il est impérieux que l'activité maritime dans le fleuve Saint–Laurent soit maintenue à l'année longue et que la Garde côtière fasse tout simplement son travail. C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement de faire en sorte qu'une meilleure répartition des brise–glacesoit assurée dans le fleuve, spécialement durant les mois de février et mars, de façon à ce que ces événements évitables ne se produisent plus.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) : Monsieur le Président, je remercie le député d'Anjou—Rivière–des–Prairies d'avoir proposé cette motion à la Chambre.

Je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre, à l'instar du député qui m'a précédé, que la voie maritime du Saint–Laurent constitue vraiment un trésor national. Mon collègue a souligné que cet axe de transport était un lien important pour assurer le bien–être économique de tout le Canada.

Le député a dit, et il doit le savoir, que cette voie navigable de 2 000 milles va en fait de l'Atlantique jusqu'à Thunder Bay, à la tête des Grands Lacs. Outre les lacs et rivières du réseau, les navires doivent franchir six canaux et quinze écluses, dont treize canadiennes et deux américaines, pour se rendre au bout de la voie maritime.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis l'ouverture de la Voie maritime du Saint–Laurent en 1959, le Canada n'est pas demeuré inactif dans le prolongement de la période de navigation du système.

[*Traduction*]

Nous avons profité de nombreuses technologies nouvelles pour lutter contre la formation des glaces dans les écluses et les canaux, ce qui a permis à l'Administration de la voie maritime de prolonger la saison de navigation. La saison, sur la voie maritime, s'étend maintenant de la fin de mars à la fin de décembre entre Thunder Bay et Montréal.

• (1845)

La technologie actuelle ne permet toutefois pas de maintenir ouverts à la navigation toute l'année les systèmes de canaux et d'écluses. Pour utiliser la voie maritime tout l'hiver, il faudrait pouvoir maintenir les canaux et les écluses libres de glace, avoir des bouées en place toute l'année ainsi que des brise–glace plus nombreux pour escorter les navires et permettre l'écoulement des glaces.

Il est tout bonnement impossible à un brise–glace ou à tout autre navire de pénétrer dans une écluse bloquée par les glaces sans causer de lourds dommages à l'infrastructure de l'écluse.

En conséquence, il serait pratiquement impossible d'escorter des navires au–delà de la première écluse, à Saint–Lambert, même avec d'importantes transformations des structures du canal et de l'écluse.

Comme mon collègue le sait sans doute, le gouvernement fédéral a pour mandat d'offrir des services de contrôle des inondations sur le cours supérieur du Saint–Laurent. La Garde côtière canadienne se charge de ces services depuis 1904.

Des brise–glace sillonnent le fleuve jusqu'au début de l'hiver pour dégager un passage jusqu'à Montréal. On évite ainsi les accumulations de glace et les navires peuvent circuler librement. Il y a toutefois des périodes où, le député l'admettra, les températures sont anormalement basses et l'état des glaces particulièrement difficile.

Le fleuve est resté ouvert à longueur d'année depuis la fin des années 50.

Le contrôle des inondations n'est pas un service secondaire découlant des efforts pour garder le port de Montréal ouvert. Ce serait plutôt le contraire.

Il est très important que l'on comprenne que les brise–glace sillonnent le Saint–Laurent pour prévenir des inondations qui pourraient être catastrophiques.

En assurant que le Saint–Laurent reste navigable toute l'année jusqu'au port de Montréal, la Garde côtière canadienne appuie le commerce et les activités qui gravitent autour et soutient l'emploi dans les ports du Saint–Laurent et du Saguenay.

Il faut aussi faciliter la navigation dans le golfe pour que les navires parviennent jusqu'au fleuve.

Dans la motion qu'il propose, le député parle de l'affectation efficace des brise–glace en exploitation dans l'est du Canada.

C'est avec plaisir que j'informe la Chambre que la Garde côtière canadienne a entrepris en 1990 une étude sur les ressources de la flotte dans le but de s'acquitter efficacement de ses importantes responsabilités dans les domaines hautement prioritaires de la sécurité et de la protection de l'environnement tout en améliorant l'efficience et en réduisant les coûts.

Après cette étude, un plan triennal de restructuration de la flotte a été élaboré. Il prévoit un plus large recours aux affectations multiples et au doublement des équipages, autrement dit au système des jours de relâche.

Pour améliorer l'utilisation de nos ressources, la Garde côtière a retiré dix navires du service actif et réaffecté les bâtiments restants dans les diverses régions. Les réaffectations se sont faites de manière à faire correspondre le mieux possible les besoins opérationnels et la capacité de l'équipement dans chaque région afin de garantir une capacité multitâches dans tout le pays.

La Garde côtière canadienne a conservé la capacité de redéployer des brise–glace au gré des besoins, même si sa capacité de réserve se trouve réduite.

Ainsi, du 3 février au 5 mars 1993, deux puissants brise–glace ont été dépêchés dans la région des Maritimes pour aider trois autres brise–glace et un véhicule à coussin d'air de la région des Laurentides afin de briser des embâcles au lac Saint–Pierre. Ces embâcles causaient d'importantes inondations le long du fleuve entre Montréal et Trois–Rivières.

La flotte de brise–glace de l'est comprend un brise–glace lourd, un remorqueur de ravitaillement pour brise–glace lourd, quatre brise–glace de taille moyenne, treize brise–glace légers et un brise–glace Hovercraft. De ce nombre, huit sont stationnés dans les Maritimes, six dans la région des Laurentides, quatre dans la région de Terre–Neuve et deux brise–glace légers se trouvent dans les Grands Lacs.

Tous ces brise–glace sont maintenant en exploitation dans l'est du Canada où ils servent à la prévention des inondations et à l'escorte des navires sur le Saint–Laurent.

• (1850)

Normalement, les problèmes de glaces se posent d'abord dans le cours supérieur du Saint–Laurent et se déplacent vers l'est, en direction du golfe, au fur et à mesure que la saison progresse. Des difficultés peuvent surgir simultanément dans différentes régions, comme sur la côte est de Terre–Neuve et dans le golfe sur Saint–Laurent, selon les systèmes météorologiques.

À cause des embâcles qui se sont produits pendant l'hiver de 1993, la Garde côtière canadienne s'est dotée d'un plan d'action pour appliquer des solutions immédiates et à long terme afin d'éviter que pareille situation ne se reproduise, malgré les caprices de la nature.

Plusieurs études ont été faites dans le fleuve et au lac Saint–Pierre: moyens d'accroître les courants d'eau et d'évacuer les glaces dans les zones à risque, construction et installation d'estacades d'acier plus efficaces, réparation des îles artificielles pour aider à maintenir la couverture de glace à l'extérieur du chenal principal, liens entre la neige et la couverture de glace, effet des courants du fleuve, des niveaux d'eau, des vents et de la marée dans la formation des embâcles.

[*Français*]

La Garde côtière canadienne s'engage absolument à offrir des services de déglaçage aux ports du Saint–Laurent jusqu'à Montréal, afin de permettre un transport à l'année longue et pour offrir les mesures nécessaires au contrôle des inondations pour la sécurité de la population locale le long du fleuve Saint–Laurent.

[*Traduction*]

Il n'est pas prévu pour l'instant de modifier le nombre ou la capacité des brise–glace de la Garde côtière dans l'est du Canada. Comme mon collègue peut le constater, nous déployons des efforts intenses pour garantir ce très important service aux Canadiens.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je note avec intérêt que certaines idées que je m'apprêtais à émettre ont déjà été formulées par le député qui a prononcé un excellent discours.

Je veux me prononcer sur la motion demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin d'assurer en permanence la navigabilité de la voie maritime du Saint–Laurent en procédant, notamment, à une répartition plus efficace des brise–glace en opération dans l'est du Canada.

Avant de se lancer tête première dans cette entreprise, il faut déterminer l'avenir du système formé par les Grands Lacs et la voie maritime du Saint–Laurent. Il faut également mesurer les incidences financières d'un tel projet et nous demander s'il est sage de déplacer, une fois de plus, des ressources aussi précieuses des Maritimes vers le Québec et l'Ontario.

L'essentiel du système formé par les Grands Lacs et le Saint–Laurent, c'est la voie maritime elle–même. Il s'agissait d'une coentreprise du Canada et des États–Unis lancée en 1959. S'étendant de Montréal au lac Érié, ce système de 15 écluses et canaux est divisé en deux, le secteur Montréal–lac Ontario comprenant cinq écluses canadiennes et deux américaines, ainsi que le canal Welland dont les huit écluses sont canadiennes.

Depuis le début des années 80, on se préoccupe vivement et on discute abondamment de l'avenir de la voie navigable. Les raisons sont nombreuses. L'une d'elles est la baisse importante du transport de minerai de fer et de grains causée par la faiblesse chronique du marché céréalier et les incessantes fluctuations des exportations d'acier. Ajoutons à cela la situation financière fragile de l'industrie du transport des Grands Lacs et, enfin, l'autonomie financière à laquelle sont astreints depuis toujours l'Administration de la voie maritime du Saint–Laurent, l'administration de pilotage et les ports.

Bien des études ont été faites sur l'avenir de la voie navigable et le redéploiement de notre flotte de brise–glace en opération dans l'est n'a pas grand–chose à voir avec la demande formulée pour les ports visés.

La motion dont nous sommes saisis sous–entend en fait que la façon d'encourager la navigation sur la voie maritime du Saint–Laurent est d'étendre la période d'ouverture à la navigation bien au–delà de la période actuelle qui est de huit mois et demi à neuf mois.

De nombreux rapports ont fait remarquer que c'est techniquement possible, même en période de glaces et de mauvais temps. On reconnaît, cependant, que de garder la voie maritime ouverte à la navigation toute l'année entraînerait encore des coûts qui, encore une fois, devraient être assumés par les contribuables.

Est–il vraiment nécessaire d'imposer aux contribuables, déjà accablés d'impôts, des frais supplémentaires pour une chose dont on peut dire au mieux qu'on ignore ce qu'elle va donner. Ne devrions–nous pas examiner l'avenir de la voie maritime avant d'apporter des changements coûteux à la façon dont elle est administrée?

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux se sont lancés dans un programme d'infrastructure qui va nous coûter six milliards de dollars.

• (1855)

Ils nous ont promis un programme de garderie qui va nous coûter 1,5 milliard de dollars. Ils dépassent leur budget annuel de 40 milliards de dollars. Encore une fois, faut–il permettre au gouvernement de dépenser plus d'argent?

Depuis l'ouverture de la voie maritime, la période de navigation a été prolongée de quatre semaines sur le segment Montréal–lac Ontario et de deux semaines sur le Welland. En outre, des études de rentabilité concluent qu'une prolongation de la période d'ouverture à la navigation pour des raisons purement économiques n'est pas justifiable.

Il ne rime à rien sur le plan économique de garder la voie maritime ouverte à la navigation en période de froid et de glaces. Il n'y a pas suffisamment de brise–glace pour effectuer le travail et du fait de l'étroitesse des chenaux, il est extrêmement difficile de les maintenir ouverts, car les glaces se referment derrière les brise–glace très rapidement.

En outre, d'autres questions se posent au sujet des quantités d'eau nécessaires pour les centrales hydroélectriques en hiver, lorsque la glace est très épaisse. Les blocs de glace entraînent également un grave problème, car ils risquent d'endommager les génératrices. On place donc dans la voie maritime des estacades flottantes dont sont responsables les autorités hydroélectriques, afin de s'assurer que la glace n'endommage pas les génératrices.

C'est pour cette raison que la voie maritime n'est pas ouverte avant le 28 mars. Ce que les autorités essaient de faire, c'est d'assurer au moins huit mois et demi de navigation sûre, efficace et sans problèmes tout en envisageant de prolonger graduellement la saison en fonction des installations nécessaires, des coûts et du trafic.

Cette optique sensée est plus pratique et économique que de se lancer dans un effort important pour allonger la saison de navigation. Cela entraînerait des coûts supplémentaires considérables et il n'est pas du tout certain que l'augmentation du trafic justifierait ces nouvelles dépenses et ces efforts accrus.

Examinons un instant les deux principales responsabilités de la Garde côtière canadienne. Elle doit tout d'abord ouvrir la voie aux navires à travers les glaces du Saint–Laurent. Il lui incombe ensuite de lutter contre les inondations dans le haut Saint–Laurent.

Cette lutte est nécessaire parce que lorsque la glace s'épaissit, elle agit comme un barrage. Elle fait refouler l'eau qui vient inonder les rives. Il faut donc que les brise–glace passent, ouvrent un passage et libèrent la pression sur les glaces.

Les activités d'escorte coûtent actuellement 7,9 millions de dollars par année. Sur les quelque 3 000 heures consacrées aux activités d'escorte, 566 heures ont été attribuées à des navires se rendant au port de Montréal. Les activités de protection contre les crues coûtent environ 10 millions de dollars par année.

La Garde côtière canadienne possède divers types de navires. Six types sont classés dans la catégorie des brise–glace utilisés à longueur d'année ou servant à briser les glaces épaisses. Les autres types de bâtiments sont utilisés pour escorter les navires de petit et moyen tonnage à travers la glace mince ou en eau peu

profonde, mais ils servent aussi de bateaux de sauvetage pour les activités qui durent toute l'année et dans les eaux semi–abritées.

Parlons maintenant du nombre réel de navires et de leur emplacement. Le député d'en face a cité des chiffres semblables aux miens, que j'ai obtenus de la garde côtière cet après–midi. Les chiffres varient d'une personne à l'autre en fonction de la rapidité avec laquelle les navires sont redéployés.

Dans les Maritimes, on compte 26 bâtiments, mais une bonne partie d'entre eux sont des bâtiments naviguant en eaux peu profondes ou qui ne peuvent pas vraiment être utilisés comme brise–glace. Ils servent à d'autres genres d'activités. Six de ces bâtiments sont classés dans la catégorie des brise–glace.

La région des Maritimes, selon le système de la garde côtière, comprend la zone qui entoure la Nouvelle–Écosse, l'Île–du–Prince–Édouard et une partie du Nouveau–Brunswick. La région de Terre–Neuve compte 13 navires, dont quatre peuvent être utilisés comme brise–glace.

La région de la côte ouest compte 27 navires dont seulement deux brise–glace. Compte tenu du climat de la région d'où je viens, ce type de bâtiment n'est pas vraiment nécessaire. La région Laurentienne compte 23 navires dont cinq brise–glace, et la région centrale 24 navires dont deux brise–glace. Il y a en tout 83 bâtiments répartis dans diverses catégories.

• (1900)

Je voudrais souligner certains points cruciaux. La flotte de brise–glace de la côte est compte 17 bâtiments. Sur ce nombre, sept navires se trouvent au Canada central et les autres à Terre–Neuve et dans la région de Halifax. En raison de la dynamique de la glace, qui tient aux conditions météorologiques, etc., la flotte est répartie en quatre endroits, de manière à pouvoir intervenir plus rapidement. L'économie de ces quatre bases est affectée par le redéploiement.

Aussi, pourquoi sommes–nous saisis d'une motion qui aura un effet négatif sur les Maritimes au profit de la région du Saint–Laurent, c'est–à–dire le Québec et une partie de l'Ontario? L'économie des Maritimes va mal et je ne crois pas qu'il soit indiqué de présenter à la Chambre une proposition qui aurait pour effet d'aggraver les choses.

La garde côtière, et non le gouvernement, doit avoir son mot à dire au sujet du redéploiement temporaire à effectuer selon les besoins. Il ne nous appartient pas d'intervenir dans ce dossier. La garde côtière sait mieux que nous comment redéployer sa flotte. Si nous nous occupions plutôt de payer nos comptes, de réduire la dette et d'éliminer le déficit, nous pourrions accroître les ressources de la garde côtière pour lui permettre de s'occuper de ce problème et faire en sorte que nos jeunes aient la possibilité de rendre aux provinces Maritimes leur fier héritage, c'est–à–dire le rôle de gardien de nos eaux maritimes.

Je crois que la garde côtière est la mieux placée pour se prononcer, compte tenu des conditions dans lesquelles elle oeuvre. C'est à peu près tout ce que j'avais à dire, si ce n'est que je n'appuie pas la motion.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui pour débattre de cette motion très importante présentée par mon ami d'Anjou—Rivière–des–Prairies, suggérant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin d'assurer en permanence la navigabilité de la voie maritime du Saint–Laurent en procédant notamment à une répartition plus efficace des brise–glace en opération dans l'est du Canada.

J'ai trouvé intéressants les commentaires de mon ami réformiste qui s'inquiète du coût de la voie maritime et de la possibilité de garder le Saint–Laurent ouvert toute l'année. Il s'interroge sur les effets que cela aurait sur la garde côtière et doute que cette dernière soit en mesure de déployer davantage de brise–glace non seulement dans le Saint–Laurent mais aussi dans les Grands Lacs et dans l'Arctique. Si on tient compte des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint–Laurent, le Canada est en fait entouré d'eau sur trois côtés et demi puisque la moitié de sa frontière méridionale est faite d'eau. Par conséquent, notre pays, qui est bordé par trois océans, est véritablement une nation maritime.

J'ai trouvé particulièrement intéressants les commentaires de mon ami de Québec qui a parlé des subventions injustes qui donnent lieu à des tarifs artificiels pour le transport des céréales et des graines oléagineuses. Ce sont certains articles de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui introduisent cet élément artificiel dans le transport des grains, que ce soit en direction des ports de Prince Rupert, de Vancouver ou de Thunder Bay et, dans le cas de Thunder Bay, de là vers les ports situés en aval qui lui tiennent tant à coeur.

Ce que nous essayons de décider, de ce côté–ci, et nous n'y sommes pas encore parvenus, c'est de savoir si à l'avenir nous allons continuer à payer les transporteurs, dans le cas présent les chemins de fer du Canadien pacifique et du Canadien national, ou si nous allons payer les producteurs, de façon à ce que cela profite au maximum au milieu agricole. Plus important encore, en retirant l'appui au subventionnement qui est directement accordé aux sociétés ferroviaires au Canada, nous pouvons établir des règles du jeu équitables concernant tous les chargements et nous laissons les agriculteurs, au même titre que les constructeurs automobiles, les fabricants de meubles ou d'autres produits, prendre la décision finale sur la façon d'acheminer leurs produits jusque sur les marchés. Si nous éliminons ce subventionnement artificiel qui crée aujourd'hui une distorsion dans l'industrie du transport au Canada, nous allons permettre aux agriculteurs de maximiser leur rendement et de choisir la façon la plus efficace d'expédier leurs produits jusque sur les marchés.

• (1905)

Le député sait fort bien qu'à certains endroits au Canada, l'efficacité sera plus grande—au–delà de la frontière occidentale du Manitoba, je crois—, de sorte que les agriculteurs trouveront plus efficace de recourir au transport sur les Grands Lacs, dans la voie maritime du Saint–Laurent, pour expédier les céréales, les oléagineux, la potasse et le charbon, plutôt que d'emprunter d'autres ports.

Je respecte le commentaire qui a été fait et je compte y revenir dans peu de temps.

La question dont nous sommes vraiment saisis, quand nous discutons d'ouvrir la voie maritime du Saint–Laurent douze mois par année, c'est qu'il s'agit d'une voie très rentable pour expédier des marchandises au Canada. C'est une infrastructure que nous avons construite et financée, ce qui répond à la question du député d'en face. Ces travaux ont été approuvés en 1954 et en 1956, et terminés en 1959. Le gouvernement du Canada en a assuré le financement. Les États–Unis ont assumé le financement des travaux des deux écluses qu'ils possèdent et exploitent toujours.

Depuis sept ans, on a remis entièrement à neuf les écluses des Grands Lacs, particulièrement celles du canal Welland, au coût de $ 175 000. Les travaux viennent juste de se terminer. Le système est en soi parfaitement viable et constitue une excellente voie de transport.

Votre collègue, en avant, qui va prendre la parole après moi, fait partie du sous–comité que nous, de ce côté–ci de la Chambre, avons chargé d'analyser la viabilité de la voie maritime du St–Laurent et des Grands Lacs comme artère de transport au Canada. Si elle n'est pas viable, nous voulons savoir ce que nous devrons faire comme gouvernement pour la rendre telle et quelles modifications s'imposent pour supprimer les obstacles qui empêchent à l'heure actuelle l'utilisation de la voie maritime du St–Laurent et des Grands Lacs et des ports de l'estuaire qui créent tellement d'emplois à Montréal, Québec, Baie–Comeau, Sept–Îles et dans toutes les régions du Québec. On pourrait créer à nouveau les emplois qui ont été perdus parce que le grain est acheminé par d'autres centres.

J'espère que vous appuierez le sous–comité chargé d'étudier la viabilité des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint–Laurent. Votre collègue et notre collègue du Parti réformiste font partie de ce comité qui se penchera sur tous les aspects de la question. Nous les examinerons tous. Nous visiterons prochainement votre région, du moins je l'espère. Nous aimerions beaucoup analyser en profondeur le pour et le contre de la motion que vous proposez à la Chambre aujourd'hui pour déterminer s'il est possible d'assurer douze mois par année la navigabilité de la voie maritime du Saint–Laurent.

Nous serons très heureux d'étudier les propositions qui nous seront faites. Je voudrais poursuivre cette discussion dès que nous aurons eu l'occasion d'examiner tous les renseignements et tous les faits nécessaires pour prendre ce genre de décisions cruciales qui visent à garantir la stabilité du réseau de transport maritime du Canada. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

Le vice–président: Je crois que le député a utilisé le mot «vous» à quelques reprises. Il voulait sûrement s'adresser à la présidence.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, mon collègue, le député d'Anjou—Rivière–des–Prairies, a déposé et débattu une motion émanant des députés et demandant à cette honorable Chambre d'exiger que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin d'assurer en permanence la navigabilité du Saint–Laurent, en procédant notamment à une répartition plus efficace des brise–glaceen opération dans l'est du Canada.

• (1910)

En ma qualité de député de Beauport—Montmorency—Orléans, je voudrais assurer cette Chambre de mon soutien à cette motion, celui de mon parti, et certainement celui des citoyens et citoyennes du comté de Beauport—Montmorency—Orléans que j'ai l'honneur de représenter. Je ne reprendrai pas les arguments qu'a apportés mon collègue. Je voudrais simplement mentionner que je les fais miens parce qu'ils sont la réalité que nous vivons, année après année, et que nous dénonçons depuis mars 1993.

Mon comté s'étend, pour la majorité de sa longueur, le long du majestueux fleuve Saint–Laurent. Nos ancêtres étaient des navigateurs et des constructeurs de bateaux. Plusieurs le sont encore. C'est donc dire que tout ce qui touche la voie navigable du Saint–Laurent intéresse mes électeurs et les inquiète lorsque des problèmes surviennent.

Mon parti m'a aussi confié la responsabilité d'être critique de l'opposition officielle en matière de transport. Le Saint–Laurent et les brise–glacequi y sont affectés sont des éléments essentiels à l'industrie du transport canadien.

Le 10 mars dernier, l'honorable ministre des Transports prenait la parole pour appuyer le Budget présenté par son collègue des Finances le 22 février et faisait, entre autres, la déclaration suivante, et je le cite: «Le gouvernement a exprimé l'intention de dépenser 619 millions de dollars pour la Garde côtière canadienne.» C'est justement de la Garde côtière que je désirerais sensibiliser la Chambre aujourd'hui et ce n'est pas le montant dépensé qui importera le plus dans mon intervention, mais la façon de le dépenser.

Le commissaire responsable de la Garde côtière a mentionné à plusieurs reprises qu'il n'y avait que deux moyens de rentabiliser la Garde côtière, soit devenir une société gouvernementale et continuer de recevoir des subventions ou faire payer une taxe aux usagers. La première option pourra être discutée si le gouvernement prend la décision de soumettre cette possibilité à la Chambre. Ce n'est pas le statut de la Garde côtière qui est important, mais les mandats qu'on lui confie et les budgets qu'on lui alloue. Mon parti et moi–même ne souhaitons pas de changement au statut actuel de la Garde côtière, et nous souhaitons fortement être consultés s'il était de l'intention du gouvernement de modifier ce statut.

En ce qui concerne le deuxième moyen, soit une taxe aux usagers, ce serait un suicide national. Le Canada est un pays nordique et l'hiver y est souvent dur et long. Une partie importante du pays n'a pas accès à l'Atlantique ou au Pacifique. Les centres commerciaux et économiques sont à l'intérieur des terres et les cours d'eau y gèlent en hiver. Le mandat premier de la Garde côtière est de garder les voies navigables ouvertes à la circulation maritime douze mois par année pour permettre aux navires de circuler librement et de respecter les délais de livraison, tout en permettant aux armateurs d'être concurrentiels.

Déjà, année après année, les difficultés sont grandes et la diminution du nombre de navires affectés à ce parcours est en chute libre. Au début des années 1980, il y avait 125 navires affectés au transport sur le Saint–Laurent, il n'en demeure pour l'instant que 79. Imaginez–vous un instant ce qu'apporterait l'imposition d'une taxe aux usagers. Ce serait tuer les ports de Québec, de Trois–Rivières, de Montréal et ceux des Grands Lacs, dont Thunder Bay.

On mentionne que cette taxe pourrait être déterminée par le nombre de kilomètres effectués par un navire dans les eaux canadiennes. Que pensez–vous que les armateurs feraient? Ils se dirigeraient peut–être vers les ports de Halifax, Boston, New York, mais certainement pas Québec, Montréal et Thunder Bay. Le problème est très sérieux. Il faut redonner vie au Saint–Laurent et y affecter tous les brise–glacenécessaires pour le garder ouvert. Pour ce faire, le gouvernement actuel doit poser trois gestes primordiaux. Premièrement, procéder à une répartition équitable des brise–glaceet rassurer les employés de la Garde côtière sur leur avenir. Deuxièmement, adopter une politique maritime canadienne; et troisièmement, étudier la possibilité d'autoriser les armateurs à obtenir un deuxième enregistrement.

La répartition sera équitable dans la mesure où elle assurera la libre circulation du golfe Saint–Laurent aux Grands Lacs. S'il faut construire des brise–glaces, nous sommes capables de le faire; nous avons les chantiers, les ressources humaines et le fer. Lorsque le temps me le permettra, j'expliquerai à mes collègues de cette Chambre la répartition actuelle, la composition de la flotte et les besoins de la Garde côtière.

Il ne faut plus jamais que le port de Montréal soit fermé, chose qui s'est produite du 4 février au 2 mars 1993, ce qui a amené des pertes astronomiques. Pourtant, la Garde côtière est renommée pour être la meilleure au monde. Alors, à qui la faute?

Le Canada n'a pas de vraie politique maritime comme les États–Unis qui exigent que 60 p. 100 des navires qui sont desservis par les ports américains soient américains.

Quelles sont les conditions exigées pour naviguer dans nos cours d'eau? Quelles sont les exigences pour protéger l'environnement? Toutes ces réponses devraient être regroupées dans une loi–cadre; c'est ce qui manque au Canada.

Plusieurs pays, dont l'Angleterre et la Norvège, permettent aux armateurs d'avoir un deuxième enregistrement pour leurs navires. Pourquoi le Canada ne ferait–il pas de même en permettant aux armateurs canadiens de desservir des ports autres que les nôtres, et ce, sans payer d'impôt? Les bienfaits de cette politique permettraient entre autres de retourner au travail plus de 300 des officiers de pont en chômage qui représentent 50 p. 100 de nos officiers formés et diplômés. Ces travailleurs pourraient faire vivre leur famille et dépenseraient leurs gains au Canada.

En conclusion, ce n'est pas le temps de penser modifier le statut de la Garde côtière et des brise–glaces. Ce n'est pas le temps d'imposer des frais aux usagers, c'est le temps de fournir les navires nécessaires à la Garde côtière pour lui permettre d'assurer la circulation sur les eaux navigables du fleuve Saint–Laurent tout au long de l'année.

D'ici à ce que le Québec devienne souverain et reprenne ce qu'il a donné par contrat au gouvernement fédéral lors de la Confédération de 1867, nous exigeons que le gouvernement actuel adopte une politique cohérente de transport, laquelle permettra aux Québécois et aux Québécoises de voir les navires de tous les pays du monde circuler librement sur le fleuve Saint–Laurent, 365 jours par année, et assurer le développement économique de nos villes qui en ont tant besoin en cette période de récession.

Le vice–président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 86(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 20, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

• (1005)

Monsieur le Président, j'aimerais proposer que le premier rapport, présenté à cette Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

• (1010)

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais l'intention de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire mais je suis arrivé en retard à la Chambre. Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de revenir au dépôt de projets de loi d'initiative parlementaire.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que nous revenions au dépôt de projets de loi d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York–Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C–226, Loi modifiant le Code criminel.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Les députés savent que les individus reconnus coupables de meurtre au premier degré sont condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans et que ceux qui sont reconnus coupables de meurtre au second degré sont passibles de l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant au moins 15 ans.

En vertu de l'article 745 du Code criminel du Canada, ces personnes peuvent demander que soit réduit à quinze ans le délai préalable à leur admissibilité à la libération conditionnelle.

Le projet de loi que je dépose aujourd'hui vise à abroger l'article 745 du Code criminel, de sorte que les personnes condamnées pour meurtre au premier degré au Canada seraient tenues, en vertu de la loi, de purger au moins 25 ans d'emprisonnement et que ceux qui seraient condamnés pour meurtre au second degré devraient purger intégralement la peine imposée par le tribunal.

Je suis heureux de constater que le ministre de la Justice se trouve à la Chambre aujourd'hui et je l'exhorte à prendre au sérieux le projet de loi que je dépose aujourd'hui. Le ministre sait qu'un nombre important de demandes ont été faites depuis quelques années et que 75 p. 100 d'entre elles ont été acceptées. En fait, lorsqu'un individu commet un meurtre au premier degré au Canada, cela ne signifie plus qu'il devra nécessairement purger une peine minimale de 25 ans d'emprisonnement.

J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, les pétitionnaires font valoir que la Loi canadienne sur la santé vise à faire en sorte que les programmes de santé soient universels, transférables, accessibles et administrés par une autorité publique.

Les signataires font valoir que la Loi canadienne sur la santé, ou si vous voulez le régime d'assurance–maladie, constitue un élément fondamental, un principe de l'identité canadienne. Les pétitionnaires demandent que la Loi canadienne sur la santé soit inscrite dans la Constitution canadienne.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, je me fais un devoir de déposer en Chambre une pétition signée par plus de 2 500 de mes commettants et je me joins à eux dans cette demande de garder opérationnel le bureau de poste de Verdun.

Le bureau de poste est un endroit où on voit le drapeau du Canada flotter avec fierté et où les gens qui s'y rendent se reconnaissent comme Canadiens, ce qui est essentiel de nos jours.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, je reviens à la charge à propos de l'article 745. Les députés savent que j'ai présenté à la Chambre un grand nombre de pétitions signées par des Canadiens qui demandent au gouvernement d'abroger l'article 745. Je dépose aujourd'hui une autre pétition qui porte des centaines de signatures.

Voici ce que dit la pétition. Nous, soussignés, citoyens canadiens, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit. Les prévenus reconnus coupables de meurtre au premier degré sont condamnés à l'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans; ceux qui sont jugés coupables de meurtre au deuxième degré peuvent être condamnés à une peine de 15 ans sans possibilité de libération conditionnelle. Or, l'article 745 du Code criminel permet aux meurtriers de demander une réduction de la durée de leur détention même s'ils ont été jugés et condamnés par un tribunal judiciaire, qui a fixé leur sentence. Les personnes condamnées à la prison à vie pour meurtre au premier ou au deuxième degré sont admissibles à une libération conditionnelle après seulement 15 ans de détention, aux termes de l'article 745 du Code criminel. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer pour abroger cet article du Code criminel.

• (1015)

Je dois signaler que cet article permettrait à des criminels notoires comme Clifford Olson de demander leur libération dans moins de deux ans.

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, les signataires de cette pétition signalent que la transformation d'oléoducs en gazoducs présente un certain nombre de risques pour les propriétaires fonciers.

Les pétitionnaires courent un risque environnemental. Ils doivent engager des frais importants pour assister et participer aux audiences de l'Office national de l'énergie. La loi régissant cet organisme ne prévoit pas, contrairement aux lois provinciales, d'octroi de subventions ni d'adjudication des dépens aux propriétaires fonciers qui interviennent dans la procédure.

C'est pourquoi les pétitionnaires exhortent le Parlement à presser le gouvernement fédéral de modifier immédiatement la Loi sur l'Office national de l'énergie afin de donner à cet organisme le pouvoir d'accorder des subventions et d'adjuger des dépens aux propriétaires fonciers qui interviennent dans les délibérations de l'office sur des questions d'intérêt public portant sur la construction et l'exploitation de pipelines.

Cette pétition est signée par une centaine d'habitants de ma circonscription et de deux circonscriptions voisines.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EMPLOI DE CERTAINS TERMES

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler quelques observations au sujet du rapport qui vient d'être consigné au compte rendu par les services du greffier et soulever la question de privilège relativement à l'emploi de certains termes à la Chambre, notamment celui de «président» utilisé dans le rapport.

Nous essayons depuis un certain temps déjà dans cette enceinte d'utiliser des termes applicables également aux hommes et aux femmes et je crois que l'emploi de mots masculins de cette façon diminue mon rôle à la Chambre et celui de toutes les autres députées. Cela nuit à ma capacité d'être prise au sérieux dans cette enceinte et de m'acquitter de mes fonctions en tant que parlementaire.

Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration, mais je voudrais faire valoir quelques points. En employant des termes masculins, on donne aux députés masculins un statut qu'on refuse aux femmes siégeant dans cette enceinte. Je sais bien que de nombreux députés jugent peut–être que c'est là l'usage traditionnel de ces termes et je les comprends. C'est ainsi qu'on en est venu à penser que certains emplois dans la société revenaient aux hommes et d'autres aux femmes, ce qui a retardé pendant de nombreuses années l'arrivée d'un plus grand nombre de femmes à des postes de décision dans notre société.

Nous pouvons tous dire de façon rationnelle que nous savons exactement ce qu'on entend par le mot «président». Il ne désigne pas nécessairement un homme. Cependant, cela vient renforcer les perceptions bien ancrées dans notre société selon lesquelles les postes de responsabilité reviennent aux hommes. Il se peut que nous puissions justifier l'utilisation de ces termes en affirmant que ce n'est pas là leur signification.

Toutefois, nous vivons dans une société où, de ce fait, les petits garçons et les petites filles grandissent en ayant une certaine perception de leur place dans la société. Je pense qu'en tant que Parlement du Canada, il n'est pas digne de notre part de maintenir cette vision des choses.

• (1020)

Je reviens donc à mon point initial, c'est–à–dire que l'emploi de termes de ce genre m'empêche d'être traitée sur le même pied que mes collègues masculins dans cette enceinte. Je vous invite donc, monsieur le Président, à prendre en considération cette question de privilège et à déterminer les mesures que nous devons prendre pour nous assurer d'employer des termes neutres.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le point qui a été soulevé est certainement valable et intéressant, mais je ne crois pas que le député qui a déposé le rapport en question ait fait quoi que ce soit d'antiparlementaire. En fait, notre Règlement actuel est formulé de cette façon.

J'invite la Chambre à se reporter à la page 5 de l'index de notre Règlement, où un certain nombre de titres de postes sont énumérés. On peut y lire, par exemple, «Ordre et décorum, Président, maintien; Voir aussi Président des comités pléniers», ainsi de suite.

Notre Règlement est actuellement rédigé de cette façon. Si la Chambre croit que le Règlement doit être modifié sur ce point, je suis sûr que notre Comité permanent de la procédure se fera un plaisir de remettre cet usage en question, si une demande lui est présentée à cette fin. Évidemment, il faut tenir compte du fait que la Chambre a déjà renvoyé toute une série d'autres points à notre comité, pour étude. Cependant, en tant que membre de ce comité, je ne m'opposerais pas à réexaminer cet usage.

Pour conclure, je ne crois pas que le député qui a fait cette observation ait porté atteinte au privilège d'autres députés. C'est plutôt le Règlement qui est rédigé ainsi. C'est peut–être un point qu'il vaudrait la peine de réexaminer en temps opportun.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ça me dérange que la Chambre tente de contrôler l'emploi que je fais du mot président dans mes interventions. Je trouve qu'en anglais, je devrais pouvoir utiliser à ma guise les mots que je juge appropriés, que ce soit *chairperson*, *chairman* ou *chairwoman*.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je vous ai demandé d'examiner cette question. Je ne veux pas que vous limitiez votre examen à la présentation des rapports, et je ne veux pas que les observations du député de Glengarry—Prescott—Russell limitent l'examen que vous ferez de cette question de privilège. Je crois que votre étude devrait porter sur le libellé des projets de loi soumis à la Chambre et sur plusieurs autres choses.

À titre individuel, les députés sont évidemment libres de choisir les termes qu'ils préfèrent. Personnellement, la question de privilège que j'ai soulevée porte sur le fonctionnement général de la Chambre et sur les documents officiels que nous devons utiliser.

Le vice–président: Je vais étudier la question. Avant de rendre une décision, je chercherai à en aviser les trois députés qui ont pris la parole aujourd'hui.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son inaction en ce qui touche à la réforme du système de justice pénale et en particulier pour avoir permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

—Monsieur le Président, bien que ce soit pour moi un privilège de lancer le débat en cette enceinte, je trouve regrettable que ce soit pour condamner le gouvernement de ne pas avoir introduit de mesures législatives protégeant les droits des victimes.

Depuis des années, le système de justice pénale est organisé de façon à protéger les droits des criminels. Notre système judiciaire a été édifié en fonction des criminels, dès l'instant où ils sont arrêtés jusqu'à celui où leur peine prend fin. Dans l'ensemble, on ne s'occupe guère des victimes. Si ce Parlement a l'intention de protéger la société, il va falloir qu'il reconnaisse et codifie les droits des victimes.

• (1025)

En toute honnêteté, je dois dire que certains progrès mineurs ont déjà été faits à cet égard. On tient maintenant compte, dans une certaine mesure, des déclarations des victimes, mais en général les tribunaux n'y attachent qu'une importance secondaire et donnent la prééminence aux criminels.

C'est ce qui a été démontré lors de l'audience de Greg Fischer, qui a eu lieu au mois de janvier de cette année, conformément à l'article 745. Il y a seize ans, Brian King, agent de la GRC, était kidnappé et assassiné près de Saskatoon. Les deux assassins avaient comme seul motif le désir de tuer un policier. En janvier 1979, Fischer fut condamné à la prison à vie, sans aucune possibilité de libération avant 25 ans.

À l'audience pour déterminer si Fischer avait le droit de demander une libération conditionnelle anticipée, on a beaucoup fait valoir à quel point il s'était amélioré au cours de son séjour de 15 ans en prison. Le sort de la famille King durant ces 15 années semblait n'avoir aucune importance. La famille King n'a pas été autorisée à s'adresser au tribunal. Il est temps de donner aux victimes de crimes un statut légal devant les tribunaux et lors des audiences de libérations conditionnelles.

Il y a bien sûr d'autres progrès forts valables, par exemple la création dans les services policiers de programmes d'aide aux victimes, mais ce sont là des mesures partielles. Des programmes comme ceux–là doivent habituellement compter sur du personnel bénévole.

N'est–il pas ironique de voir que les criminels reçoivent des avis juridiques de professionnels, des thérapies de psychologues professionnels, de l'enseignement général ou une formation professionnelle aux frais des contribuables alors que les victimes de crimes doivent compter sur des bénévoles de leur collectivité ou sur des groupes de soutien bénévoles pour obtenir l'aide dont elles ont besoin pour assumer le traumatisme causé par le comportement des criminels?

Les activités criminelles coûtent cher à tous les membres de la société, qu'ils soient ou non les victimes directes du crime. Il est peut–être facile de voir les blessures d'une victime d'agression, mais on semble oublier que c'est le contribuable canadien qui paye pour le traitement médical de cette victime. De même, la perte d'une victime de vol d'auto ou d'autres biens est évidente, mais tout le monde paye pour ces actes criminels, par le truchement des primes d'assurance plus élevées.

Chaque année, les automobilistes se plaignent de l'augmentation constante de leurs primes d'assurance. Au cours des cinq dernières années, les primes ont grimpé beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation. Le vandalisme, le vol d'autos et les fraudes sont responsables d'une partie importante des primes que doit payer chaque automobiliste. Non seulement les conducteurs canadiens subventionnent les activités criminelles, en notre qualité de simples consommateurs, nous devons aussi en payer le prix.

Un peu partout au pays, les détaillants perdent des millions de dollars chaque année à cause des vols à l'étalage et des vols commis par leurs employés. Ces pertes sont transmises aux consommateurs sous forme de prix plus élevés. Les gens d'affaires au Canada sont aux prises avec ces problèmes et il arrive même que certains doivent se retirer à cause de la criminalité. En effet, des exploitants de dépanneurs et de postes d'essence situés dans des quartiers où le taux de criminalité est élevé ne trouvent pas de compagnies disposées à les assurer, ou alors ils doivent acquitter des primes irréalistes. Il est honteux de penser que des entreprises rentables doivent fermer leurs portes à cause de la criminalité.

Quelle est la solution? Il faut d'abord faire payer les criminels. Un verdict de culpabilité devrait automatiquement s'accompagner d'une restitution à la victime ou à la compagnie d'assurance.

Les coûts du crime pour la société ne s'arrêtent pas à ceux qu'il impose directement aux victimes. Les coûts de tout notre régime de justice pénale sont énormes. Le maintien de l'ordre, l'administration de la justice, l'application des peines et des libérations conditionnelles entraînent des coûts qui se répartissent sur les trois paliers de gouvernement. Pris ensemble, ils sont exorbitants. L'époque étant aux compressions financières, de nombreux gouvernements recourent au principe de l'utilisateur–payeur. Or, il est temps d'appliquer ce principe dans le cas du système de justice pénale: il faut faire payer le criminel.

Si le gouvernement entend vraiment renforcer les lois pour mieux protéger la société, il doit admettre les deux principes suivants: d'une part, la protection de la société est plus importante que les droits du criminel et, d'autre part, les droits d'une victime viennent avant ceux d'un criminel.

• (1030)

Ces principes doivent guider l'élaboration de toute nouvelle mesure législative en matière criminelle ou de toute modification apportée aux lois existantes. Autrement, tout effort pour lutter contre le crime et la violence est voué à l'échec. Les problèmes de criminalité qu'affronte notre société aujourd'hui ne sont pas dus à l'absence de lois. Ils découlent d'un principe voulant que les droits du criminel passent en premier.

La Charte des droits et libertés a tragiquement fait pencher la balance en faveur du contrevenant. Les gens de robe ont créé une industrie en invoquant la Charte pour défendre les causes criminelles. Cette industrie est peut–être rentable pour eux, mais elle a fait bien peu pour protéger les droits et la sécurité de la société. De nos jours, des criminels sont régulièrement acquittés à cause de détails techniques soulevés par des avocats qui invoquent la Charte. Comment cela protège–t–il le Canadien ordinaire?

En fait, la Charte donne une plus grande marge de manoeuvre aux criminels. Récemment, les tribunaux ont interdit le recours à des méthodes policières non menaçantes comme les enregistrements approuvés par une partie et le fait d'installer un policier banalisé dans la cellule d'un contrevenant. Ces décisions et beaucoup d'autres du même genre facilitent les choses pour les criminels, mais pas pour les policiers. Elles se trouvent à accorder une protection constitutionnelle aux droits des criminels et peu ou prou de protection à la société dans son ensemble.

La Charte des droits garantit aussi aux Canadiens le droit de vivre, libres et en sécurité. Et pourtant, tous les jours, des Canadiens sont lésés dans ce droit par les éléments criminels de notre société.

Les Canadiens ordinaires méritent qu'on protège leurs droits plus que ceux des criminels. Les victimes de la criminalité méritent aussi qu'on tienne compte de leurs droits. Il faudra peut–être modifier éventuellement la Constitution, mais nous devons établir clairement que, lorsque les droits des victimes et ceux des criminels entrent directement en conflit, les premiers doivent avoir la préséance.

La majorité des Canadiens conviendra, je crois, que les criminels devraient se voir privés d'une partie de leurs droits lorsqu'ils sont reconnus coupables d'un crime. Tous les sondages montrent que les Canadiens se sentent moins en sécurité qu'auparavant dans leurs localités. Il faut faire en sorte de modifier cette perception. Il faut que les Canadiens soient bien assurés que leur protection est la principale priorité de notre système de justice pénale.

La critique est facile, mais l'art est difficile. Comme toujours, mon parti est prêt à proposer une solution de rechange constructive. Tout d'abord, il faut adopter une loi qui donne aux victimes de la criminalité une capacité juridique au cours des procès et des audiences de libération conditionnelle.

Cela n'empiéterait en rien sur les droits des criminels, mais permettrait au tribunal d'avoir une bonne idée des répercussions qu'ont les activités criminelles sur leurs victimes. J'ose croire que, dans bien des cas et surtout dans le cas des jeunes contrevenants, il serait bénéfique pour les accusés d'entendre ce que leurs gestes ont eu comme répercussions. Même dans un cas aussi simple qu'une entrée par effraction, on devrait obliger le contrevenant à entendre de la bouche de la victime ce que son geste a pu avoir de violent. Les criminels qui ont encore une conscience reconnaîtront peut–être avoir causé du tort à quelqu'un, pour qui

il ne s'agit pas seulement de réclamer à son assureur la valeur des biens volés.

Dans les crimes plus graves, il importe que les juges et les jurés entendent de la bouche de la victime toute la douleur et la souffrance dont les membres de sa famille et elle–même ont souffert.

Certains diront peut–être que cela se fait déjà mais, même si les déclarations des victimes sur les répercussions du crime ne sont plus chose rare, elles sont encore à la discrétion du tribunal.

Il faut adopter une loi qui donne à la victime le droit d'être partie au procès et, aussi, aux audiences de libération conditionnelle. À l'heure actuelle, la victime peut assister à ces audiences, mais sa participation, si participation il y a, est à la discrétion de la Commission des libérations conditionnelles. Les membres de la commission doivent savoir comment le criminel s'est comporté au cours de sa détention, mais ils devraient aussi entendre ce que son geste a fait vivre à sa victime.

• (1035)

La deuxième initiative que nous recommandons à la Chambre de prendre, c'est d'adopter une loi rendant le contrevenant civilement responsable de son acte criminel. Dès la condamnation du malfaiteur, une ordonnance de dédommagement devrait être émise contre lui. Le contrevenant devrait dédommager dans la pleine mesure de ses moyens le préjudice subi par la victime.

Évidemment, dans certains cas, le coupable ne sera pas en mesure de dédommager pleinement sa victime. Toutefois, s'il est tenu de verser une proportion de son revenu en guise de dédommagement, cela servirait à lui rappeler constamment l'acte criminel qu'il a commis.

Même si une personne doit purger une peine dans un établissement correctionnel où elle ne touche qu'un revenu minime, elle devrait quand même renoncer à une partie de son salaire afin de verser un dédommagement symbolique. Qu'importe que le montant soit minime, il rappellera au contrevenant sa responsabilité.

À l'autre extrême, il y a ceux qui s'adonnent à des activités criminelles très lucratives, comme le trafic de la drogue et les crimes commerciaux, pour n'en nommer que deux exemples frappants. Dans de tels cas, le dédommagement devrait aller au–delà de l'infraction pour laquelle les contrevenants ont été reconnus coupables. Même s'il existe une loi régissant les produits de la criminalité, elle n'a pas obtenu les résultats escomptés.

Lorsque les trafiquants de drogue et autres criminels qui vivent bien de leurs actes illicites sont reconnus coupables, on devrait saisir les produits de leurs activités criminelles. Même s'il est quasiment impossible de dédommager le préjudice subi par toutes les victimes des grands narcotrafiquants, on devrait établir une formule pour répartir les biens saisis entre les organismes d'application de la loi, les établissements correctionnels et un fonds d'indemnisation des victimes.

Il suffirait de quelques bonnes saisies pour compenser les pertes subies par des victimes qui, autrement, auraient peu de chances d'obtenir un dédommagement quelconque.

À long terme, le dédommagement obligatoire sous forme d'indemnité vise deux objectifs importants. Premièrement, la victime reçoit une indemnité financière. Si cela peut réduire quelque peu le tort qu'elle a subi, ce sera déjà bien.

Deuxièmement, le dédommagement pourrait aiguiser le sens des responsabilités des contrevenants. Si les criminels sont forcés à verser une part de leur revenu à leurs victimes, ils finiront peut–être par comprendre que le crime ne paie pas.

En adoptant ces deux initiatives, on ferait un premier pas qu'on aurait dû faire il y a longtemps. Force nous est d'admettre aujourd'hui que le système de justice pénale doit officiellement reconnaître les victimes. Ces deux initiatives prouveraient à la population canadienne que le Parlement canadien est disposé à apporter des changements fondamentaux au système.

Il serait difficile pour un député de faire abstraction d'une pétition portant deux millions et demi de signatures. La population exige des changements et demande à être protégée. Quiconque, à la Chambre, ne tiendrait pas compte de cet appel le ferait à ses risques et périls.

J'éprouve beaucoup de respect et d'admiration pour des groupes de victimes comme «Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation», mais je trouve honteux qu'il faille créer de tels groupes. Les dirigeants les plus remarquables de ces groupes sont immanquablement des parents dont les enfants ont été victimes de crimes violents. Il est tragique que tant de parents se retrouvent dans cette situation. J'aimerais croire que nous, à la Chambre, pouvons prendre des mesures pour que leur nombre n'augmente plus au cours des années à venir.

Dans ma réplique au discours du Trône, j'ai dit que je m'étais déjà entretenue avec les parents de deux victimes de meurtre. J'ai maintenant parlé aux parents de trois victimes. Ce n'est pas plus facile d'une fois à l'autre. Étant moi–même mère, je peux imaginer à quel point cela doit être dur de perdre un enfant. La douleur doit être encore plus vive lorsque l'enfant a été victime d'un meurtre.

Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour que moins de parents éprouvent une telle douleur. Mes collègues réformistes sont déterminés à réaliser une réforme du système de justice qui porte fruit. Je dois dire que certains projets de loi d'initiative parlementaire de députés ministériels m'encouragent.

J'espère que les députés de tous les partis s'uniront pour adopter une mesure législative protégeant la société comme elle doit l'être. J'imagine qu'il y a très peu de députés qui jugent nécessaire de prêter l'oreille au lobby des criminels. J'aimerais croire que la protection de la société est un but visé par tous les partis. J'attends encore de voir le gouvernement prendre un engagement en ce sens.

• (1040)

On nous a fait de vagues promesses de projets de loi sur la violence contre les femmes et les enfants, mais les actes de violence contre les femmes et les enfants, et contre les hommes aussi, sont déjà illégaux. Ce qu'il faut, c'est un changement d'attitude. Nous pourrions commencer par reconnaître les droits des victimes. Si le gouvernement refuse de reconnaître ces

droits, la société en déduira que les victimes doivent rester cachées et muettes.

Rien ne me ferait plus plaisir que de prendre la parole à la Chambre pour féliciter le gouvernement d'avoir présenté un projet de loi reconnaissant que les droits des victimes l'emportent sur les droits des criminels.

Rien ne me permet cependant de croire que le gouvernement est disposé à proposer une telle mesure. C'est pourquoi je demande aujourd'hui à la Chambre de condamner le gouvernement pour son inaction en ce qui touche la réforme du système de justice pénale et, en particulier, pour avoir permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée avec beaucoup d'intérêt et plusieurs des points qu'elle a soulevés, selon moi, concernent des choses qui existent déjà. Cependant, la loi est appliquée par des hommes et des femmes, avec leur bagage intellectuel, avec leurs limites, avec leur façon d'agir ou de comprendre un problème, de telle façon qu'on n'a pas d'uniformité dans l'application de la loi. Comme plusieurs des choses qu'elle a avancées existent déjà, il faudrait donc peut–être faire de l'éducation et demander à la magistrature d'appliquer uniformément la loi, mais je reviendrai sur ce point lorsque je reprendrai la parole un peu plus tard.

La question que j'aimerais poser à la députée a trait à ce qui pourrait être fait, sur ce qu'elle a avancé et, entre autres, sur l'espèce de dédommagement qu'elle a mentionné qu'on pourrait accorder aux victimes.

Si on examine le cas d'une personne qui est condamnée à la prison ou à quoi que ce soit, dans la plupart des cas, il s'agit de gens qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou qui ont eu le tour de cacher leur avoir et qui n'ont aucun actif.

Dans ces cas–là, est–ce qu'on va rétablir un emprisonnement pour une dette civile? Dans l'affirmative, est–ce que la députée ne pense pas qu'on recule de deux siècles; et sinon, qui va dédommager la victime par rapport à ce qu'elle a avancé tantôt?

[*Traduction*]

Mme Meredith: Monsieur le Président, je crois que nous reconnaissons qu'il y a peut–être dans nos prisons des gens qui ne devraient pas y être, des gens qui sont là en raison de leur situation financière, qui n'avaient pas les moyens de se payer un bon avocat ou qui ont été poussés à commettre des crimes mineurs par leur situation financière. Nous devons reconnaître qu'il y a peut–être de meilleures façons de s'occuper du cas de ces personnes que de les mettre en prison.

Lorsque mes enfants brisent quelque chose, je m'attends encore à ce qu'ils prennent une partie de leur allocation, pas nécessairement la totalité, mais une partie, pour réparer ce qu'ils ont brisé, ce qui leur fait prendre conscience du mal qu'ils ont fait.

Si les gens qui gagnent un salaire minimum pour un travail qu'ils font en prison, devaient verser une partie de ce salaire à leur victime ou dans un fonds d'indemnisation des victimes, ils auraient probablement toujours à l'esprit que ce qu'ils ont fait était inacceptable. Il ne devrait pas nécessairement s'agir d'un gros montant, mais d'un montant suffisant pour leur rappeler que, en société, certaines choses se font et d'autres ne se font pas.

Je crois qu'en exigeant cela, les auteurs d'actes criminels seraient plus susceptibles de comprendre le message.

• (1045)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier la députée d'avoir présenté cette motion qui nous donne l'occasion de débattre aujourd'hui, à la Chambre, un sujet fort important, soit le système de justice pénale du Canada et les diverses questions qui se posent relativement aux valeurs que nous essayons de promouvoir dans les tribunaux criminels.

Je reconnais que ni le gouvernement ni moi–même, en tant que ministre, n'avons le monopole de la sagesse et de la perspicacité. Nous sommes ouverts aux suggestions et écouterons attentivement toutes celles qui seront faites aujourd'hui, à la Chambre, par les députés de tous les partis.

Je tiens également à dire clairement, dès le départ, que je rejette fondamentalement deux aspects de la motion présentée par la députée. Premièrement, la députée accuse le gouvernement d'inaction, et je parlerai dans quelques instants des mesures concrètes que nous comptons prendre. Deuxièmement, elle dit que les droits des criminels passent avant ceux des victimes dans notre société.

La députée a laissé entendre qu'on aurait tendance à céder aux pressions venant des lobbyistes qui représentent les criminels, et le discours qu'elle a prononcé aujourd'hui porte à croire que ce sont les criminels qui font la loi dans notre système de justice pénale et que les droits des victimes ne sont pas respectés.

Que fait–on jour après jour dans les tribunaux criminels de notre pays? On poursuit les personnes accusées d'avoir commis des actes criminels, et ces poursuites se font conformément aux valeurs fondamentales de la société canadienne. Nous rejetons la torture comme moyen d'arracher des aveux. Nous rejetons la fraude comme moyen de présenter des preuves devant les tribunaux.

Nous avons pour principe dans ce pays que, dans l'application de nos lois comme dans toute autre chose que fait le gouvernement, il y a des normes de décence, d'intégrité et d'équité à respecter. Jour après jour, dans chaque tribunal criminel du pays, l'État essaie de prouver la culpabilité de l'accusé tout en respectant ces normes d'intégrité et d'équité.

Depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, ce processus est devenu encore plus difficile, mais il reflète ce que les Canadiens attendent de leur système de justice pénale, soit que les gens ne seront pas accusés injustement, que seules les preu-

ves obtenues régulièrement seront présentées pour établir la culpabilité de l'accusé, que le principe du doute raisonnable sera appliqué au moment de décider si l'accusé doit être reconnu coupable ou non et qu'on tiendra compte de tous les critères pertinents au moment de la détermination de la peine.

Si on examine certaines causes en particulier, il est tout à fait possible et même relativement facile de trouver des exemples de cas où on n'a pas tenu compte, comme il se devait, des droits de la victime ou encore où la peine imposée était disproportionnée à la gravité du crime.

Nous ne devons pas interpréter cet attachement à l'intégrité et à l'équité dans le système de justice comme voulant dire que l'État cède aux pressions venant des lobbyistes qui représentent les criminels. C'est une description très injuste et inexacte de la situation, et je la rejette d'emblée.

Je voudrais aussi faire une mise en garde. Il ne faut pas fonder nos critiques à l'égard de l'ensemble du système de justice pénale sur l'horreur que nous inspirent certains genres de crimes. Il ne faut pas oublier que 90 p. 100 de tous les crimes déclarés au Canada ne sont pas des crimes de violence et que, dans la plupart des cas, il s'agit de crimes contre les biens. Je ne veux pas dire que les crimes contre les biens ne sont pas graves, mais il y a des faits qu'il faut savoir pour bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit ce débat.

En 1991, le taux d'homicide dans notre pays a été de 2,82 pour 100 000 habitants. Aux États–Unis, il est quatre fois plus élevé. La proportion de crimes de violence impliquant des armes à feu a diminué au cours des dix dernières années. En 1975, on a utilisé des armes à feu dans 42 p. 100 des vols. En 1991, cette proportion n'a été que de 27 p. 100, ce qui prouve, à mon avis, l'efficacité de nos lois sur le contrôle des armes à feu.

En 1991, 59 000 infractions liées à la drogue ont été commises au Canada, ce qui représente une baisse de 21 p. 100 par rapport à 1981.

• (1050)

Dans la décennie de 1982 à 1992, le taux de criminalité a augmenté de 1,5 p. 100 en moyenne par année, ce qui, par rapport à tous les autres pays civilisés, représente une modeste augmentation compte tenu de toutes les circonstances sociales et de tous les changements sociaux que nous avons connus au Canada.

Il y a toujours trop d'actes criminels, mais j'invite la députée de même que tous les autres députés à la Chambre à maintenir ce débat dans le contexte des faits de l'expérience canadienne.

Je vais maintenant passer aux mesures qui ont déjà été prises et que notre gouvernement est en train de prendre pour apporter les améliorations nécessaires au système de justice pénale. Notre système n'est pas parfait. Il laisse à désirer, mais nous avons sincèrement l'intention de prendre des mesures pour l'améliorer.

Je voudrais cependant parler auparavant de l'importance croissante accordée ces dernières années à la place de la victime dans le système judiciaire, et de la sensibilité que le système manifeste envers les victimes en s'acquittant de ses fonctions délicates.

En 1988, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont approuvé une déclaration de principes fondamentaux de justice envers les victimes d'actes criminels. Ce document sert de guide à tous ces gouvernements dans leurs relations avec les victimes.

Plusieurs provinces, de concert avec le gouvernement fédéral, ont donné force de loi à ces principes. Le Code criminel comporte maintenant un certain nombre de dispositions touchant les droits des victimes et prévoyant notamment l'identification et la restitution rapide de biens volés; la protection de l'identité des témoins ou des victimes dans le cas de certains délits, dont les délits sexuels et l'extorsion; l'imposition d'une suramende compensatoire qui s'ajoute à une autre peine et qui devait permettre de recueillir 11 millions de dollars l'année dernière; et l'utilisation de la déclaration de la victime au moment du prononcé de la sentence. Ces mesures, parmi d'autres, ont fait que la victime est maintenant devenue le centre d'attention.

Je ferai remarquer que lorsque le procureur de la Couronne vient exposer au tribunal la preuve contre l'accusé, il représente évidemment les intérêts de l'État, mais il se trouve à défendre implicitement les intérêts de la victime également dans la présentation de la preuve et dans la poursuite.

Qu'est–ce que notre gouvernement va faire pour améliorer le système de justice pénale au Canada? Nous reconnaissons que ce système ne réussira pas à lui seul à remédier à la criminalité et à ses conséquences au Canada. Nous reconnaissons que nous avons besoin à la fois d'un système de justice pénale efficace et d'une optique globale et intégrée de la part de tous les services gouvernementaux pour servir les objectifs de prévention de la criminalité.

Je ne parle pas ici de vagues promesses, comme la députée le laisse entendre, mais de mesures concrètes. Je vais maintenant les aborder. Il s'agit tout d'abord de s'assurer que les lois existantes sont efficaces et peuvent être appliquées efficacement.

Pour ce qui est de la la Loi sur les jeunes contrevenants, j'ai déjà dit clairement que nous avons l'intention de prendre deux mesures. Premièrement, nous présenterons à court terme un projet de loi proposant certaines modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, modifications que nous considérons comme des améliorations et qui prévoiront, entre autres, des peines maximales plus longues pour les crimes graves avec violence, ainsi qu'un meilleur échange d'information sur les contrevenants avec les commissions scolaires, les groupes locaux et autres, si la sécurité des citoyens l'exige.

Après ma rencontre de la semaine prochaine avec mes collègues et les ministres de la Justice de toutes les provinces et territoires du Canada, je proposerai un projet de loi qui reflétera

la démarche du gouvernement à l'égard des modifications à apporter à court terme à la loi.

Deuxièmement, je demanderai à la Chambre de renvoyer toute la loi à un comité du Parlement qui pourra faire un examen exhaustif de la Loi sur les jeunes contrevenants adoptée il y a dix ans.

Le comité pourra entendre à ce sujet l'opinion des Canadiens et le témoignage de groupes de victimes, de policiers, de contrevenants, de criminologues, de sociologues et d'autres personnes qui parleront de leur expérience par rapport à l'application de la loi durant la dernière décennie. À mon avis, ils démontreront que la loi a été dans une large mesure un succès et qu'en principe, elle constitue la bonne méthode. Je suis certain que des améliorations s'imposent, mais je crois aussi que cet exercice confirmera le bien–fondé de la ligne de conduite éclairée proposée par la Loi sur les jeunes contrevenants.

En outre, le gouvernement proposera des modifications au Code criminel, relativement à la détermination de la peine, en vue d'énoncer de nouveau les objectifs généraux de celle–ci, de mettre l'accent sur les sanctions intermédiaires et d'insister sur les dédommagements et les mesures non privatives de liberté; il se penchera aussi sur le problème des contrevenants dangereux.

• (1055)

Nous devons aussi examiner la partie 24 du Code criminel, afin de nous assurer que nous prenons les mesures les plus efficaces possibles à l'égard des personnes visées dans cette partie et que nous nous occupons du problème des contrevenants présentant de grands risques, c'est–à–dire ceux dont la peine d'emprisonnement tire à sa fin et qu'il n'est peut–être pas prudent de remettre en liberté.

Le gouvernement présentera aussi à la Chambre une autre proposition concernant les souteneurs et le grave problème que posent, dans de nombreuses villes canadiennes, les individus sans coeur qui exploitent sexuellement des enfants pour réaliser des bénéfices commerciaux.

Nous examinerons aussi le problème de la violence faite aux femmes. Dans notre pays, la violence familiale est un fléau national, notamment la violence faite aux femmes. Les statistiques rendues publiques ce matin confirment d'ailleurs la gravité et l'ampleur du problème. Nous veillerons à faire adopter à la Chambre des mesures législatives à ce sujet, notamment des dispositions plus sévères au sujet des engagements de garder la paix auxquels les magistrats ont souvent recours en pareils cas, à prendre des mesures pour retirer le contrevenant du foyer et à financer les centres venant en aide aux conjoints victimes de violence.

Nous devrons aussi rendre le contrôle des armes à feu plus efficace, en prenant notamment des mesures pour empêcher l'importation illégale d'armes.

Permettez–moi de parler brièvement du deuxième volet de l'optique du gouvernement à l'égard du système de justice pénale. Il consiste à reconnaître que le ministère de la Justice ne peut à lui seul résoudre le problème de la criminalité et de ses conséquences sur la société canadienne.

Le premier ministre m'a demandé de coordonner les efforts que déploient neuf ministères fédéraux pour résoudre le problème de la violence dans l'ensemble de la société canadienne. J'ai rencontré mes huit collègues pour commencer ce travail, y compris la secrétaire d'État chargée de la Situation de la femme, la ministre de la Santé, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre du Patrimoine canadien. Nous avons tous des responsabilités qui touchent au problème de la violence dans la société canadienne.

Nul doute que ce genre d'optique intégrée et globale correspond exactement à la recommandation du comité Horner, formé de députés de tous les partis, en faveur de l'élaboration d'une stratégie holistique pour traiter du crime.

Il faut déterminer les causes du crime, le rôle de la pauvreté, de l'intolérance sociale, le rôle de l'éclatement de la famille et de la violence familiale elle–même. Il faut voir quel est le rôle des parents qui n'assument plus la responsabilité d'inculquer des valeurs à leurs enfants, et reconnaître que la prévention du crime passe parfois autant par le fait de donner un repas chaud à un enfant que d'envoyer un policier faire une ronde.

Nous devons reconnaître aussi que le travail qu'effectue mon collègue le ministre du Développement des ressources humaines pour moderniser nos programmes sociaux et les rendre plus efficaces a autant à voir avec la prévention du crime que le système de justice pénale lui–même.

Je me suis entretenu, d'un bout à l'autre du pays, avec des chefs de police, des conseillers scolaires, des fonctionnaires municipaux, des parents inquiets et des adolescents troublés, des groupes de victimes, des parents d'enfants assassinés et des groupes communautaires comme la John Howard Society et la Elizabeth Fry Society.

J'en suis venu à la conclusion qu'il y a énormément d'enthousiasme aux niveaux local et communautaire au Canada en faveur de la prévention du crime et de la suppression des causes des comportements dont il est question à la Chambre aujourd'hui.

En discutant avec ces gens–là à Moncton et à Fredericton, à Ottawa, dans ma circonscription, Etobicoke, de même qu'à Edmonton et à Vancouver, j'ai constaté qu'au sein des services de police, des groupes communautaires et des parents, il y avait beaucoup d'énergie à exploiter. Des initiatives sont maintenant prises au niveau local et nombre d'entre elles sont couronnées de succès.

À Edmonton, par exemple, la stratégie fondée sur le recours à une police communautaire et visant à faire d'Edmonton une ville plus sûre a eu pour résultat, depuis 18 mois, une réduction de 26 p. 100 du taux de criminalité, ce qui est extraordinaire. Imaginez les économies que pareille réduction peut représenter pour le gouvernement, sans parler de la diminution des souffrances humaines. Si cette stratégie était appliquée dans l'ensemble du pays, j'estime que le débat d'aujourd'hui serait tout à fait inutile.

Cela doit être notre objectif. Le gouvernement est déterminé à établir une stratégie nationale de prévention du crime. Nous créerons un conseil national de prévention du crime qui servira à canaliser les énergies et prendre l'engagement dont j'ai parlé et qui est si évident dans une foule de collectivités du pays.

Nous reconnaîtrons officiellement, si nous agissons au lieu de se contenter d'en parler, que la meilleure façon de prévenir le crime n'est pas d'augmenter le nombre de policiers ni de les armer davantage ni d'imposer des peines plus sévères. Si c'était la solution, les États–Unis d'Amérique seraient le paradis terrestre! Ce n'est pas la solution.

• (1100)

Il est évident que notre système de justice pénale doit nous permettre de traiter efficacement les actes criminels. C'est pourquoi nous apporterons au Code et aux lois les changements que j'ai mentionnés tout à l'heure. Par ailleurs, nous devons parallèlement lancer, dans notre pays, une vaste campagne de prévention du crime qui donnera des résultats.

Le Conseil national de prévention du crime centralisera les groupes, les individus et les personnes intéressées—y compris les groupes de victimes—de partout pour exercer un leadership dans ce domaine. Nous aurons une mine de renseignements, un inventaire de toutes les mesures prises à divers endroits au Canada, une source de conseils pour les quartiers, les collectivités et les villes qui veulent faire quelque chose, ainsi qu'un instrument de réflexion innovatrice et constructive pour déterminer ce que nous pouvons faire au Canada dans le but de réduire le taux de criminalité et de nous attaquer aux racines du problème.

Je suis tout à fait opposé aux principes qui servent de fondement à cette motion. Tout d'abord, le gouvernement ne propose pas l'inaction, bien au contraire. Nous allons, au cours des prochains mois, présenter à la Chambre un ensemble de propositions bien précises en vue de modifier la loi et poursuivre activement, dans le domaine de la prévention du crime, les objectifs dont j'ai parlé.

Je rejette également l'affirmation selon laquelle les droits des criminels passent avant ceux des victimes. Le système, dans sa forme actuelle, est sensible aux droits des victimes, et nous en avons des preuves.

Le système n'est pas parfait et, comme je l'ai dit au départ, nous nous réjouissons des suggestions constructives que nous font les députés de tous les côtés. J'attends avec impatience la suite du débat que cette motion a engendré aujourd'hui. J'écouterai avec intérêt les arguments que les députés mettront de l'avant et je peux garantir à la Chambre que le gouvernement va procéder rapidement à la mise en oeuvre du programme que je vous ai exposé.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa déclaration. Elle intéresse assurément beaucoup de Canadiens qui veulent vraiment que les choses changent dans ce domaine.

Je voudrais demander au ministre d'éclaircir un point concernant les mécanismes de soutien des victimes en regard de ceux qui existent déjà pour les contrevenants.

Quelqu'un qui commet un crime reçoit immédiatement l'aide de toutes sortes de gens. En fait, il n'a même pas besoin d'ouvrir la bouche. En premier lieu, il bénéficie de l'aide juridique et est représenté par un avocat, aux frais des contribuables. Il a droit à des services de counselling. Il est placé dans un système d'incarcération qui veille à tous ses besoins, y compris en matière de santé. On lui offre de participer à des programmes de réinsertion sociale qu'il n'est pas nécessairement tenu de suivre jusqu'au bout. En fait, sa seule peine est d'être retiré de la société et de ne pas pouvoir circuler en toute liberté, à moins d'être libéré sous condition.

Avant d'arriver au terme de sa peine, il a droit, bien sûr, à une libération conditionnelle, et la Commission des libérations conditionnelles le traite avec tous les égards, se souciant très peu des conséquences de sa présence dans la société à la suite de cette décision. Encore une fois, je parle ici de l'opinion de bien des gens à propos du service des libérations conditionnelles.

Récemment, plusieurs jugements de la Cour suprême ont mis la société encore plus en danger et ont ainsi créé d'autres victimes, parce ces jugements ont en fait empêché les enquêteurs de bien accomplir leur travail.

Où sont les forces ou les organismes en place qui accourent pour aider les victimes, alors que les criminels ont tout ce qu'il faut à leur disposition?

M. Rock: Il est vrai, monsieur le Président, qu'il n'y en a pas suffisamment. Nous devons améliorer la façon dont nous traitons les victimes pour donner à ces personnes les moyens de surmonter le traumatisme qu'elles ont subi et ses conséquences.

• (1105)

Cependant, ce que dit mon collègue est quelque peu exagéré. La confortable expérience du prévenu, l'aide juridique gratuite, les conseils et la réhabilitation pourraient, à mon avis, être décrits de façon plus exacte. Je vais essayer.

Tout d'abord, l'aide juridique n'est rien d'autre que la reconnaissance par la société du fait que ceux qui sont inculpés d'une infraction pouvant conduire à leur incarcération ont le droit, même s'ils n'en ont pas les moyens financiers, de se défendre de ce dont on les accuse. Je ne pense pas que mon collègue veuille refuser ce droit aux prévenus. J'espère que non.

Il est clair que, dans notre société, si tous les pouvoirs de l'État, tous les mécanismes policiers, tous les pouvoirs d'enquête, toutes les autorités judiciaires avec les ressources dont elles disposent—pour ne rien dire de la puissance et de la majesté des tribunaux—se liguaient contre un individu sans défense, il serait certainement condamné. Les valeurs de notre société font que l'on donne à l'accusé un avocat de l'aide juridique pour le défendre, s'il ne peut se payer un avocat.

Deuxièmement, mon collègue a mentionné les conseils et la réhabilitation. Dans notre système de justice pénale, nous essayons de faire différentes choses simultanément. Il est exact que nous essayons de punir, lorsque nous le pouvons. Nous essayons toujours d'obtenir du processus judiciaire un résultat

juste, mais nous tentons aussi de réhabiliter les condamnés, car il est reconnu que, si l'on n'essaie pas de changer l'individu en lui offrant des services d'orientation et de réhabilitation, il court de beaucoup plus grands risques de rechute.

Si l'on peut réduire ces risques, de même que le coût humain et financier qui s'y rattache, en investissant dans la réhabilitation, je pense que c'est bien ainsi. J'imagine que le député ne demande pas que nous abandonnions cette option de notre lutte contre la criminalité.

En ce qui concerne les prisons, elles doivent être humaines. Naturellement, nous privons les condamnés de leur liberté. La dernière fois que j'ai visité une prison, je n'ai pas eu l'impression qu'elle était particulièrement confortable. Souvent, elles sont même très inconfortables. Les prisons sont le reflet des valeurs de la société. Nous incarcérons, nous ne désirons pas torturer.

Les libérations conditionnelles, quant à elles, relèvent d'autorités particulières qui doivent tenir compte de toutes les circonstances, notamment la situation de la victime et le crime en soi. Je peux garantir au député que c'est ce qui se passe quotidiennement aux audiences de libération conditionnelle.

Faisons-nous assez pour les victimes de crimes? Absolument pas. Nous devons faire tout notre possible pour répondre à leurs besoins et faire en sorte que leur point de vue soit pris en considération à toutes les étapes du processus. Cependant, comme partout, il y a un équilibre à trouver. À l'heure actuelle, les choses sont sensiblement équilibrées.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le ministre de nous avoir fait partager de nouveau sa vision sur le système judiciaire et légal actuel. Je peux même lui dire que je partage ses idées sur son discours «philosophique» parce que c'était sur les grands principes.

Cependant on va voir si cet accord va durer ou perdurer suite à la présentation des modifications que vous avez en tête. Avec le discours que je viens d'entendre, j'inviterais le ministre à surveiller, parce qu'il semble vouloir faire ingérence dans des problèmes locaux de juridiction provinciale. Il ne faudrait pas toujours présenter des projets à caractère national, comme vous semblez vouloir le faire, parce que le Québec a des lois qui pourraient entrer en contradiction avec ce que vous avancez. Le Québec se sent poussé sur certains sujets que vous avez avancés.

Ma question sera très concrète. Je pense que le problème que nous avons avec la motion présentée par le Parti réformiste est surtout un problème de perception par la population. Dans le livre rouge vous aviez touché un point où la perception était très négative, celle concernant les femmes battues et les enfants.

• (1110)

Vous aviez prévu, dans le livre rouge, d'accroître ou de consacrer des crédits supplémentaires aux organismes qui viennent en aide aux femmes battues et à leurs enfants. Je pense que cela serait un moyen de démontrer à la population que le système ne privilégie pas uniquement les criminels, mais les victimes.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire, dans le dernier budget, quels sont les crédits supplémentaires que le gouvernement a accordés à ces organismes et de quelle façon les organismes les utiliseront?

[*Traduction*]

M. Rock: Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que, s'il y a actuellement en place au Québec des programmes ou des mesures touchant précisément les questions dont j'ai traité dans mon allocution, je serais heureux que le député veuille bien me donner des précisions à ce sujet. J'ignore à quels programmes précis il fait allusion, mais je serais heureux de lui donner l'assurance que je suis tout disposé à collaborer avec les autorités locales de tout le pays.

Par ailleurs, je reconnais que la prévention du crime ne sera chose possible que si elle s'exerce au sein de la collectivité. Voilà pourquoi les municipalités et les groupes communautaires auront un rôle important à jouer dans cette lutte contre la criminalité.

Le rôle du gouvernement fédéral doit, à coup sûr, consister à assurer la direction et la coordination des opérations. C'est la démarche que nous allons adopter et qui fera que les collectivités, d'un océan à l'autre, conjugueront leurs efforts.

Le député a posé une question concernant le financement des maisons de refuge et de transition pour femmes battues. Malgré les temps difficiles que nous connaissons sur le plan financier, le gouvernement actuel va respecter l'engagement qu'il a pris pendant la campagne électorale et débloquera des crédits supplémentaires.

N'ayant pas en mémoire le montant exact des sommes en question, je ne peux pas donner de chiffres au député aujourd'hui. Chose sûre, nous déciderons de la destination de ces sommes de concert avec les provinces, les autorités locales et les groupes communautaires, qui sont sans doute les mieux placés pour en faire bon usage.

J'ignore le montant exact pour le moment, mais je puis vous donner l'assurance que nous allons respecter notre engagement à cet égard et que nous déciderons de la destination des crédits ainsi débloqués en consultant les groupes bénéficiaires.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je serai bref.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, sans exception—et j'en fais partie—reconnaissent qu'il est nécessaire d'accorder une grande priorité aux gens et à la prévention, surtout quand il est question du crime.

Je voudrais maintenant en arriver à l'essentiel. Que va faire, finalement, le gouvernement? J'emploie le mot «finalement» parce que je m'intéresse à la question depuis le début des années 1970, si ce n'est depuis plus longtemps. Ça remonte au temps où j'étais maire d'une ville et que le crime était déjà un problème grave.

Je pense surtout ici au crime avec violence. Quand le gouvernement va–t–il enfin annoncer des mesures pour rassurer les personnes âgées très effrayées auxquelles j'ai parlé à une émission de radio à Calgary, une ville qui, pourtant, n'a pas un taux de criminalité tellement élevé, comparativement à d'autres villes? Une dame a dit qu'elle vivait seule avec son chat et que, chaque soir, elle craignait que quelqu'un défonce sa porte, l'assomme et lui vole toutes ses affaires. Les gens vivent dans la peur.

Dans les collectivités rurales, les commerces et les maisons privées sont protégés par différents dispositifs de sécurité. Les citoyens respectueux des lois se terrent chez eux pour se protéger contre ceux qui traînent dans les rues.

D'après mes recherches, au cours de cette 35e législature, il va y avoir 80 audiences de libération conditionnelle.

Si les choses se déroulent comme par le passé, j'ai peur pour beaucoup de gens. D'après nos recherches, quelque 40 détenus qui ont profité d'une libération conditionnelle ont tué un grand nombre de personnes. L'un d'eux avait dit, avant de tuer quatre personnes, que la seule chose qui était plus stupide que lui, c'était un système qui lui permettait de recouvrer la liberté et de faire ce qu'il a fait.

Les criminels eux–mêmes le disent. Les victimes le disent. Quand le gouvernement va–t–il passer à l'action et s'attaquer au problème, quand va–t–il s'adresser aux gens qui souffrent, écouter ce que disent les victimes de violence et faire quelque chose pour apaiser leurs craintes?

• (1115)

Le vice–président: Votre temps est presque écoulé. Soyez bref, je vous prie.

M. Rock: Je le serai, monsieur le Président. Le député a dit qu'il suivait cette question depuis vingt ans. Je respecte toute sa démarche, mais je prévois que cette question va continuer de nous intéresser pendant bien plus de vingt ans encore. Cela fait partie de la condition humaine.

Nous allons faire de notre mieux pour équilibrer les intérêts dont nous avons parlé. Quand le député parle de peur, je comprends très bien de quoi il parle. Cependant, nous devons faire bien attention à ne pas exagérer ou amplifier ces craintes et les rendre pires qu'en réalité.

Je pense que la chose la plus cruelle que nous puissions faire aux personnes âgées dont a parlé le député, c'est de jouer sur ces peurs et de les aggraver en laissant entendre que le problème est pire qu'il ne l'est en réalité et que la tâche qui nous attend est pire qu'en réalité.

C'est une tâche importante, bien sûr, mais il est important aussi de ne pas perdre le sens des proportions. Comme je l'ai dit, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de modifier le système de libération conditionnelle, surtout pour les personnes qui présentent des risques élevés. Nous devons faire purger à ces personnes la totalité de leur peine, leur faire subir ensuite un examen pour déterminer si elles sont aptes à réintégrer la société et, si elles ne le sont pas, trouver un moyen, avec les intervenants de la santé, de les garder en détention, pour notre propre sécurité.

C'est une des questions que j'aborderai la semaine prochaine, quand je rencontrerai mes homologues provinciaux. Ensemble, nous allons trouver une solution. Je suis parfaitement au courant du problème et nous allons en discuter.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, la motion présentée par le Parti réformiste n'est pas simple. Elle peut mener, si nous ne sommes pas vigilants, à des principes idéologiques qui ne correspondraient pas à ce que nous sommes comme Québécois et Québécoises, ou comme Canadiens et Canadiennes. Cette motion ne demande pas une approbation ou une désapprobation, mais une réflexion profonde de l'actuel système.

J'ai eu l'occasion, dans ma pratique de droit, d'entendre des individus dire, à quelques reprises, dans un excès de colère, devant une injustice frappante dans la cour de justice, ou suite à un jugement irrationnel d'un juge, que le système judiciaire et légal protège davantage les criminels que les victimes.

Il ne faut pas sauter trop rapidement à cette conclusion. Beaucoup d'éléments extérieurs dudit système judiciaire et légal peuvent influencer une sentence, une libération, un jugement d'un juge complaisant ou même, et cela arrive de plus en plus, on n'a qu'à regarder l'actualité, d'un juge dissident ou même réformateur du système.

Cependant, il faut s'interroger sur les moyens dont dispose la magistrature pour faire appliquer la loi que nous, législateurs, adoptons en cette Chambre. À titre d'exemple—et je serai bref étant donné que le temps de parole qui m'est alloué n'est que de 20 minutes—comment un juge peut–il envoyer dans un pénitencier, sachant qu'ils sont pleins à craquer, un individu qui en est à sa première offense criminelle? Si le juge se rend à la demande du procureur de la Couronne et de la victime, l'individu sera bel et bien condamné à une sentence pénitentiaire. Cependant, il sortira rapidement de prison, avec conditions, et cela, on en voit chaque jour.

Un tel jugement ou résultat dans les faits amènent inévitablement des interrogations auprès des justiciables. Pourtant, le juge n'a peut–être pas le choix d'agir ainsi.

Depuis plusieurs années maintenant, il est d'un commun accord que la violence peut se faire valoir sous plusieurs formes. Ce n'est pas nécessairement que nous soyons une société plus violente en général, mais plutôt que nous reconnaissons davantage la violence et ses diverses manifestations et ce, rapidement. La violence, ce n'est pas un fait nouveau; elle a toujours existé. Cependant aujourd'hui, on en parle plus. Les victimes sont plus ouvertes face au système et sont prêtes à porter plainte davantage. Mais ce n'est pas un fait nouveau en soi.

La question qui est devant nous est la suivante: Est–ce que les droits des criminels surpassent ceux des victimes dans le cadre juridique actuel? Dans l'affirmative, qu'est–ce que le gouvernement peut faire afin de rectifier cette situation?

Selon moi, cette question soulève des droits concurrentiels entre la victime et le criminel, et je pense que les deux orateurs de

tantôt ont très bien circonscrit cette dualité. Autant le Québec que le Canada ont adopté des lois qui mettent en évidence justement cette dualité.

Cependant, ce n'est pas d'hier qu'il existe un tel fossé entre les droits des parties d'un dossier au criminel, puisque l'Acte de Québec de 1774 souligne clairement ces interrogations, en introduisant les lois criminelles d'Angleterre au Canada. L'acte mentionnant à son article 11: «La clarté et la douceur des lois criminelles d'Angleterre dont il résulte des bénéfices et avantages que les habitants ont sensiblement ressentis par leur expérience de plus de neuf années doivent continuer à être observées comme lois dans la province de Québec, tant dans l'explication et la qualité du crime que dans la manière de l'instruire et le juger, en conséquence des peines et des amendes qui sont par elles infligées. . .»

• (1120)

Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque la peine de mort existait et la victime, la même victime qu'aujourd'hui, n'avait comme consolation que le dernier soupir du condamné.

Cela étant dit, il faut bien cerner la question soulevée et afin d'y répondre le plus clairement possible nous devons, au préalable, déterminer si cette constatation est fondée et véridique ou tout simplement fausse, tant sur le plan juridique que social.

Qu'existe–t–il aujourd'hui dans notre système qui pourrait nous aider à faire le partage des choses sans que notre raisonnement ne soit basé sur des sentiments et des cas sensationnels qui soulèvent rapidement les émotions?

Lorsqu'on lit l'actualité dans les quotidiens, ce qui ressort des journaux, ce ne sont pas les bons coups du système mais les mauvais. La presse en fait état régulièrement et c'est de cette perception dont les lecteurs se souviennent.

Il faut dire que notre société et, par conséquent nos lois, accordent tranquillement—je ne dis pas que le monde est rose et qu'il n'y a rien à faire—depuis les dernières décennies, une importance particulière à la question des victimes d'actes criminels, qui a été amenée par le législateur autant du côté fédéral que provincial.

Les lois traitant des victimes d'actes criminels dans plusieurs provinces canadiennes et au Québec en sont un exemple frappant.

Également, il faut être honnête et mentionner que le Code criminel renferme des dispositions ayant pour objet d'aider les victimes d'actes criminels. Nous pouvons citer à titre d'exemple les dispositions relatives à l'identification des criminels, à la remise des biens dérobés—tantôt, un député disait que ça devait exister; selon moi, ça existe déjà dans le Code criminel, il faudrait tout simplement faire respecter ces dispositions; il faudrait vraiment insister auprès de la magistrature pour qu'on applique la loi actuelle—à la protection des témoins—une loi qui protège les témoins qui viennent témoigner existe également aujourd'hui—à la condamnation à des dommages exemplaires ou à une suramende—ce principe existe encore aujourd'hui. Est–ce que la magistrature l'applique dans tous les cas? Il faudrait voir.

Vous savez, le législateur n'est pas ici pour faire des lois pour en faire parce qu'on pourrait en faire beaucoup qui ne seraient jamais respectées. Je pense qu'il y a un principe qui veut que le législateur ne parle justement pas pour ne rien dire; s'il apporte des modifications, c'est pour amener un plus et non pas pour laisser le tout à la discrétion d'une magistrature qui ne l'appliquerait pas, de toute façon.

Est–ce que ce n'est pas assez pour les victimes? Peut–être, mais il ne faut pas mettre en péril tout le système judiciaire pour tenter de corriger une dualité qui existe depuis des temps immémoriaux.

Un autre point qui milite en faveur des droits équilibrés entre la victime et le criminel est la remise en liberté sous caution du prévenu. C'est peut–être à cet endroit–là qu'on le voit de plus en plus dans les journaux, où lorsqu'un juge fait une faute d'appréciation, on l'accentue beaucoup. Encore là, la perception que la société a du système judiciaire est négative.

En effet, selon les règles générales prévues par le code, le policier responsable de la détention provisoire d'un prévenu accusé d'une infraction punissable par acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, doit remettre celui–ci en liberté, sauf s'il y a des motifs raisonnables de croire soit que la détention de ce prévenu est nécessaire dans l'intérêt du public ou que cette détention est nécessaire pour assurer la présence du prévenu à son procès.

Naturellement, cette décision de remettre en liberté un prévenu est décidée par un juge de paix. Les critères d'appréciation jurisprudentiels étant très complexes, je n'ai pas l'intention pour les fins de la présente étude d'en discuter. Une chose est sûre, un juge présumé impartial—et je pense que c'est le cas dans les grandes causes—regarde les faits avant de prendre la décision de remettre un prévenu en liberté.

Plus encore, dans certains cas, notamment dans les affaires de meurtre et de trafic de drogues fortes, il incombe à l'accusé de démontrer qu'il ne devrait pas être détenu en attendant son procès. Il y a, dans ces deux cas, un renversement de preuve important qui, en quelque sorte, aide la victime du côté de sa sécurité.

L'actuel code oblige de plus le juge à rendre une ordonnance d'interdiction relative aux armes à feu à l'égard d'une personne qui est mise en liberté sous caution si cette personne est accusée d'une infraction perpétrée avec violence ou menace ou tentative de violence. Dans bien des cas, le juge demandera de plus un engagement de ne pas troubler la paix.

• (1125)

Il est bien certain que le juge peut demander à n'importe quel inculpé, prévenu ou accusé de prendre des engagements, et vous direz que dans bien des cas, ce n'est pas respecté. Ma petite expérience à moi, bien que je n'étais pas un criminaliste, me démontre que dans la plupart des cas, les personnes qui sont remises en liberté sous conditions les respectent. Encore, on ne les voit pas dans les journaux, car qu'est–ce qu'il a d'intéressant à savoir que quelqu'un respecte la loi? C'est bien plus intéressant de savoir qui ne la respecte pas.

Sur papier vous me direz que tout cela est bien beau, mais que dans la réalité, il existe des injustices, il existe des victimes qui ont peur, des victimes «victimes» du système. À cela, je dois

répondre malheureusement oui. Un système parfait où tout le monde semblerait gagner dans un système juridique équilibré, cela n'existe pas. Le grand problème dans cette question de justice entre la victime et le criminel est une question, selon moi, de perception dans la société.

Il est vrai que l'excès de vocabulaire employé par certains juges amplifie le déraillement de l'appréciation du système juridique actuel. Heureusement, ces excès de vocabulaire sont sanctionnés autant par une critique virulente de la société que par les pairs de ceux qui commettent ces excès. Les dossiers judiciaires qui se retrouvent dans les premières pages des journaux ne sont pas nécessairement représentatifs de la réalité de tous les jours. Ces articles aident à la mauvaise représentation que les gens se font de la justice.

Il est de mon avis que l'observation à l'étude est effectivement juste au niveau de la perception sociale, mais que du côté juridique, il faudrait y apporter des nuances. Afin de démontrer la raison pour laquelle je fais cette affirmation, nous devons nous référer à la Charte canadienne des droits et libertés. Je tiens à rappeler à cette Chambre que cette dernière est la même charte que le Québec n'a pas eu le privilège d'endosser, lors du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, dont l'actuel premier ministre se souvient sûrement. Je suis donc dans une position privilégiée pour la critiquer.

Penchons-nous un moment sur certaines dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés quant aux droits et garanties juridiques des individus et de ceux des criminels. On dit que la Charte, c'est la loi suprême dans les procès, dans le système juridique. Alors, regardons ce que cette Charte prévoit autant pour les criminels que pour les victimes.

À l'article 7, on dit que «chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.» L'article 8 accorde «à chacun le droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.» L'article 9 stipule que «chacun a droit à la protection contre la détention et l'emprisonnement arbitraires». L'article 10 dit que «chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention a) d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou détention; b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et de contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention.»

Je pensais qu'en vertu de ces articles, tout individu était bel et bien protégé devant la loi, autant le criminel que la victime. Néanmoins, le législateur a senti l'obligation d'insérer des articles additionnels relatifs au droit d'un inculpé. Là, c'est toute la série de l'article 11 de cette Charte, où on dit que «tout inculpé a le droit d'être informé sans délai anormal d'une infraction précise qu'on lui reproche»—il me semble que c'est redondant par rapport aux articles antérieurs—«d'être jugé dans un délai raisonnable; de ne pas être contraint de témoigner contre lui-même». On y dit aussi que le prévenu est présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, qu'il ne peut être privé sans juste cause d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement, sauf s'il s'agit d'une infraction relevant de la Justice militaire, de bénéficier d'un procès avec jury, de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission, d'une part, de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté, etc., etc.

L'article 11 mentionne plusieurs éléments qu'on vient ajouter à ce qui existait déjà pour l'inculpé.

• (1130)

Je tenais à faire cette lecture, même si les députés de cette Chambre connaissent très bien la Charte canadienne des droits et libertés, pour faire ressortir le déséquilibre qui existe, il me semble, dans une loi que l'on dit suprême, entre les droits de l'inculpé, du criminel, et les droits de la victime.

Cette Charte des droits, qui fait l'orgueil du premier ministre, privilégie de toute évidence cette mauvaise perception que nous avons du système judiciaire. Il n'y a absolument rien dans cette Charte pour protéger la victime, pour assurer la vicitime du soutien de l'État, afin de l'aider à passer à travers le long processus pénal. Il est très long le processus pénal. Il faudrait investir à ce niveau, car ce n'est pas la législation qui manque, mais bien de l'argent. Il faudrait augmenter les crédits dans l'administration de la justice. Ce n'est pas en faisant des lois qu'on obtiendra un meilleur équilibre entre la victime et les criminels.

Cependant, je pense qu'on aurait dû inscrire dans cette Charte, noir sur blanc, que les droits des victimes seront toujours prépondérants à ceux de l'inculpé, à ceux des criminels. En faisant abstraction de cet équilibre, les justiciables n'entendent parler de la Charte canadienne des droits et libertés que pour aider l'inculpé, que pour remettre en liberté un prévenu ou pour casser un jugement d'une cour inférieure ayant condamné un accusé et qui a comme résultat de le remettre en liberté suite à la révision en appel.

Bien souvent, au niveau de l'appel, il ne s'agit pas de savoir si le crime a bel et bien été commis, mais si tous les éléments de la Charte ont été respectés, et bien souvent au grand préjudice de la victime. Par la Charte des droits et libertés, nous pouvons faire ressortir facilement cette apparence d'iniquité entre la victime et le criminel.

Cependant, la compréhension néfaste que la population en général a face au système est encore plus profonde qu'une appréciation particulière d'une loi. C'est la raison pour laquelle je crois au système judiciaire que nos ancêtres nous ont donné. Il ne faut pas tout remettre en question pour le plaisir d'un objectif punitif et excessif. Il faut être rationnel et poursuivre la modernisation du système, tout en gageant sur l'éducation. Une société plus éduquée, une société plus au fait de ses droits est une société qui apprécie davantage son système judiciaire.

En cette 35e Législature, sachant les priorités du ministre de la Justice—et on l'a encore entendu en cette Chambre ce matin—, nous aurons l'opportunité de faire passer des messages. Il faudrait sauter sur cette occasion pour privilégier les victimes. Ce sera l'opportunité pour finalement tenter d'améliorer la perception que les justiciables ont de la justice.

En terminant, vouloir améliorer le sort des victimes sur le dos uniquement des criminels ne serait pas nécessairement rentable pour le Québec et le Canada. Il faut axer davantage nos forces sur l'éducation, la prévention et la réadaptation que sur l'alourdissement pur et simple des peines envers les criminels. Est–ce que le Canada désire devenir un pays totalitaire face à ses criminels?

De ce côté de la Chambre, nous désirons avoir un pays souverain, ouvert sur un juste équilibre entre les droits de la victime et les droits des criminels. À mon avis, cet équilibre ne se retrouve pas dans la confrontation des droits des uns par rapport aux autres.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques si soigneusement développées par le député, et je trouve qu'il a analysé la situation d'une façon assez bien éclairée.

Il ne fait aucun doute que les personnes qui commettent des crimes violents envers les femmes nous amènent à haïr la nature du crime et la personne qui le commet. Il ne faut pas oublier que le pourcentage de ces actes est bien moindre que ce que l'on peut croire en lisant les grands titres des journaux et en écoutant les nouvelles, parce qu'on ne parle jamais de ce qui est bien et normal dans une société. Mais lorsque des actes criminels sont commis, ils font les manchettes et cela cause un niveau élevé d'anxiété et d'angoisse, car ce sont des choses très sérieuses.

Comme mon collègue le ministre de la Justice a démontré une ouverture d'esprit et une volonté de participation et de collaboration avec tous les députés de la Chambre afin de connaître leurs idées et de nous aider tous à combler les lacunes, s'il y en a, pouvez–vous nous dire quelle démarche vous trouvez la plus importante, comme première étape, dans le but de régler la situation?

• (1135)

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, je pense que les personnes devant moi ont été élues pour administrer, pour légiférer et qu'elles doivent faire ce qu'elles croient être utile et nécessaire à la suite des négociations qu'elles ont menées, et à la suite également du livre rouge contenant leur programme électoral.

Je dirai personnellement à ce sujet que, à bien des égards, on veut changer des choses qui existent déjà. Si l'on prend le projet de loi actuellement à l'étude concernant la modification à la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues, il existe déjà une loi intitulée Loi sur les stupéfiants. On veut la moderniser, la modifier. Pourtant, comme on l'a expliqué en Chambre, cette loi–là, dans des cas très pratiques, dans des cas très évidents, n'est même pas appliquée.

On aura beau adopter n'importe quelle loi, si les lois que nous adoptons ne sont pas appliquées, si on n'a pas la volonté politique de les faire appliquer, à quoi cela sert–il? Je dis qu'il faut d'abord examiner ce que nous avons déjà et voir si on peut faire appliquer ces lois.

Un autre sujet qui sera à l'étude bientôt, c'est la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai eu l'occasion de discuter avec des juges à plusieurs reprises et ils m'ont dit: Monsieur Bellehumeur, l'actuelle loi n'est même pas appliquée; on pourrait référer certains jeunes au tribunal pour adultes, mais on ne le fait pas; pourtant la loi nous permettrait de le faire.

C'est cela ma question. Pourquoi? Parce que le système ne nous donne pas les outils nécessaires. Est–ce qu'on va envoyer un jeune dans une prison pour adultes alors que la prison est plus une université criminelle qu'autre chose? Les juges vont préférer donner une sentence minime pour le remettre en liberté ou faire en sorte que quelqu'un le prenne en charge, le prenne sous son aile protectrice pour le remettre dans le droit chemin.

Je pense qu'avant même de regarder de grandes modifications en profondeur, il faut regarder le système dans lequel on vit. Regardons ce que nous avons déjà et nous pourrons en venir à une conclusion X. Est–ce que les lois sont appliquées? Est–ce que nous donnons assez de pouvoir aux juges, à la magistrature, pour les appliquer? Peut–être qu'il n'est pas nécessaire de faire de grands changements, mais qu'il faut circonscrire l'application de cette loi.

Même si cela plaisait à ma collègue députée, je ne rentrerai pas dans tous les détails relatifs aux grandes modifications nationales sur les lois canadiennes. Je dirai simplement qu'à l'heure actuelle, il existe des lois et il faut voir si elles sont appliquées adéquatement.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir fait part de ses observations. Je trouve qu'il explique très bien la Charte des droits et libertés et certaines des difficultés qu'elle pose, ainsi que certaines de nos lois.

Nous avons un grand nombre de lois, mais les gens trouvent que les tribunaux ne se servent pas vraiment du pouvoir qu'elles leur donnent.

Je veux ajouter que, même si nous ne sommes pas d'accord sur beaucoup de choses, comme la dette, le déficit et d'autres, je trouve que s'il y a une question sur laquelle la Chambre doit se serrer les coudes, c'est bien la réforme du système de justice pénale et la nécessité d'une telle réforme. Dans ce domaine, nous devons coopérer plutôt que nous affronter.

L'un des problèmes que les gens soulèvent, c'est que les tribunaux donnent souvent des peines très légères pour des crimes très graves. Par exemple, tout récemment, dans la partie sud de ma circonscription, une personne âgée a été attirée hors de sa maison et sauvagement tuée. Le principal responsable de ce crime doit purger quatre ans de prison et, de fait, il sortira dans peu de temps, en liberté conditionnelle. Les gens trouvent inconcevable que l'homme qui a commis ce meurtre odieux sorte bientôt, à cause de circonstances atténuantes. Pourtant, le tribunal l'a bien jugé coupable. Les gens trouvent que c'est un véritable problème. Ce n'est pas que les lois n'existent pas, mais on a tout de même l'impression qu'un bon nombre de meurtriers s'en tirent facilement.

• (1140)

Parmi les questions que me posent mes électeurs, il y en a une qui revient souvent et qu'ils m'ont demandé de transmettre à la Chambre. Quand les criminels sont trouvés coupables, ne pourraient–ils pas perdre certains de leurs droits? Par exemple, mes électeurs se demandent s'il n'y aurait pas moyen de les faire travailler, quand ils sont en prison. Ils soulèvent la question de la restitution. Selon eux, un certain pourcentage de ce qu'ils gagnent ainsi pourrait servir à indemniser les victimes d'actes criminels. Dans le cas que je vous ai cité en exemple, quand cet homme a été attiré hors de chez lui et tué, ce fut un drame épouvantable pour sa femme. Le travail permet parfois de rehausser l'estime de soi. Les gens trouvent que c'est souvent une lacune du système, alors que cela pourrait avoir un effet thérapeutique très efficace.

Je me demande si le député aurait quelque chose à ajouter sur les tribunaux, qui sont aussi un élément du problème, et non pas seulement les lois.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, je pense que le débat actuel ne devrait pas porter, je pense, sur des cas d'espèce, ou sur tel ou tel cas répugnant. Bien sûr, si on présente un cas bien précis, épouvantable pour la victime, par rapport à la sentence rendue, on va en arriver à la même conclusion que le Parti réformiste. Mais ce genre de cas sont le fait d'une minorité, et tant et aussi longtemps que nos lois vont être administrées et que les juges seront des hommes, il va y avoir de l'«hommerie», c'est–à–dire qu'il va y avoir une appréciation personnelle face à cela, et cela peut mener à des différences, comme je le disais tantôt.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question du député, au sujet des remarques du juge, je pense qu'il existe déjà toute une série de mesures visant à indemniser les victimes. Tantôt je disais que lorsqu'il s'agit de biens dérobés, j'ai déjà vu des juges condamner les parties à rembourser ou à remettre les biens, ou même faire des travaux communautaires. Dans la province de Québec, on a toute une série de mesures au niveau des programmes communautaires. Mais le problème, c'est de faire le suivi, c'est dans l'administration de la justice. Ce n'est pas la loi qui est manquante, ce sont les moyens, la façon de circonscrire tout cela.

On pourrait établir des lois voulant, par exemple, que pour telle condamnation l'individu soit condamné à verser une certaine somme. Mais si l'individu est sur le bien–être social, s'il a si bien «amanché» son affaire qu'il n'a pas un sou devant lui, qu'est–ce qu'on va faire, qu'est–ce qu'on va avoir à saisir pour récupérer ce qui a été dérobé? On va faire des procédures, on va investir dans l'administration de procès bidon, parce que finalement on se retrouvera devant des jugements qu'on sera incapable de faire exécuter. Cela va donner quoi? Cela ne va rien donner. Je pense qu'on a une législation devant nous et qu'il faut tout simplement l'appliquer. Il faudrait peut–être donner des moyens supplémentaires à ces juges, à ces administrateurs de la loi pour assurer le suivi, mais il ne faut surtout pas rentrer dans les détails à ce point, sinon on ne s'en sortira plus.

Le député pourrait peut–être reformuler sa question à la période des questions orales et l'adresser au ministre de la Justice dans le prochains mois, pour qu'on ait quelque chose devant nous relativement à ce que le député a avancé.

[*Traduction*]

Le vice–président: Le député de Macleod a la parole. Je crois qu'il entend partager son temps de parole avec le député de Yellowhead.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je pense que c'est probablement l'un des sujets les plus faciles à aborder dans cette enceinte. Manifestement, nous souhaitons tous avoir un système de justice pénale juste et équitable.

Je voudrais dire au départ que le Canada est confronté à un problème sur le plan de la justice, à mon avis. En effet, le nombre d'homicides augmente, nos écoles sont peu sûres et le phénomène de la contrebande est extrêmement répandu. Nous avons dû récemment nous pencher sur ce dernier problème à la Chambre. La fraude est devenue chose commune au Canada.

• (1145)

Je voudrais également préciser que je souhaiterais placer la réforme du système de justice pénale sur la liste de priorités des députés qui siègent près de moi, de ce côté–ci de la Chambre. Nous avons examiné nos programmes sociaux et les avons mis par ordre de priorité. Les soins de santé venaient au premier rang, suivis de l'éducation, des pensions pour les gens dans le besoin et des questions environnementales. Nous considérons la justice comme le secteur, dans l'ensemble de notre système de programmes sociaux, auquel nous consacrerions plus d'argent malgré notre déficit élevé et notre endettement. Nous accordons beaucoup d'importance à cette question.

Je ne cherche absolument pas la confrontation dans mon discours. Je veux plutôt informer et j'espère qu'on prendra mes paroles dans ce sens.

L'une des statistiques qui m'inquiète, c'est que les autochtones représentent 3 p. 100 de notre population, mais 11,3 p. 100 des détenus dans nos pénitenciers. Je me suis entretenu avec des aînés autochtones pour voir s'ils avaient une solution à me proposer. Ils m'ont répondu qu'à leur avis, il fallait mieux enseigner les anciennes valeurs de la collectivité autochtone. Ils m'ont parlé des cérémonies où l'on utilise le foin d'odeur, des sueries et de la nécessité d'améliorer le statut de l'individu grâce aux vieilles méthodes culturelles. Selon moi, il faut que les autochtones retrouvent leur dignité et leur indépendance. Les gens ne peuvent être fiers de leur culture que s'ils sont fiers d'eux–mêmes.

Je voudrais également réfléchir un instant à ce que j'appelle la révolte contre les prisons. Elle vient des sociologues et des criminologues de notre société. Ils avancent que dans bien des cas, les criminels ne sont pas responsables de leurs actes. Ce serait la façon dont ils ont été élevés, la pauvreté et les mauvais traitements dont ils ont été victimes qui expliqueraient leur comportement. Je reconnais qu'il y a dans notre société de graves problèmes qui contribuent à la criminalité et je reconnais que l'information, la prévention et la lutte contre la pauvreté et les mauvais traitements infligés aux enfants sont d'une importance extrême. Certains prétendent que la réponse au problème est la compassion, et une thérapie attentionnée, bien au chaud dans un

bel établissement carcéral offrant à ses pensionnaires des cours de recyclage, une bibliothèque et des installations récréatives bien supérieures à ce à quoi les assistés sociaux peuvent avoir accès. Je dois dire que je ne suis pas du tout d'accord.

Nous accordons le droit de vote aux prisonniers. Nous relâchons les criminels dangereux sans aucune surveillance. Nous les condamnons à la prison à vie, mais cela ne veut rien dire. À mon avis, nous avons, en quelque sorte, perdu la boule.

Voici quelques autres exemples de mesures rétrogrades qui entravent notre système de justice pénale. Nous donnons un salaire de misère à nos agents de la paix, aux jeunes recrues de la GRC. En tant que stagiaires, ils sont au bas de l'échelle de rémunération et, quand leur formation est terminée et qu'ils sont prêts à assumer de lourdes responsabilités, ils ne reçoivent aucune augmentation à cause du gel des salaires des fonctionnaires. Quelle personne de talent pourrait bien vouloir travailler pour un organisme d'application de la loi, sachant qu'elle va être pénalisée? C'est un secteur où le gel des salaires des fonctionnaires a des effets tout à fait injustes.

Parlons maintenant des mesures de contrôle des armes à feu. Au début, elles avaient pour but de limiter le nombre d'actes violents perpétrés avec une arme à feu, proposition contre laquelle personne ne saurait s'élever. Malheureusement, le nombre d'homicides par arme à feu n'a pas diminué depuis que ces mesures sont en place. Il n'y a aucune corrélation entre un contrôle plus strict et une amélioration des statistiques sur ce genre d'homicide. Il paraît maintenant que l'une des raisons justifiant un contrôle plus strict des armes à feu est que ces dernières sont en soi dangereuses. On dit qu'un contrôle plus rigoureux des armes à feu permettrait de prévenir les accidents et les suicides. Ce n'est pas la vraie raison du contrôle des armes à feu. À l'autre extrême, il doit y avoir prochainement un vote libre sur un projet de loi visant à permettre aux médecins d'aider les gens à se suicider. Ces deux extrêmes me semblent tout à fait erronés.

• (1150)

Les honnêtes utilisateurs d'armes à feu également se verront confisquer leurs armes à autorisation restreinte sans indemnisation, ce qui est tout à fait injuste.

Un autre élément du contrôle des armes à feu qui m'intrigue a trait à l'obligation pour les agents de la GRC de mettre un verrou de canon sur leurs armes lorsqu'ils les rangent, dans leur détachement ou chez eux. Ainsi verrouillée, leur arme ne peut pas être utilisée.

Les agents de la GRC à qui j'ai demandé quel avantage cette pratique comportait m'ont répondu qu'il n'y en avait aucun. Ils m'ont dit avoir toujours manié leurs armes avec beaucoup de prudence, puisque leurs propres enfants pourraient mettre la main dessus et que l'utilisation d'un verrou n'avantageait que les criminels. En effet, un criminel pourrait pénétrer dans un détachement et tirer une rafale sur des agents de la GRC pendant que ceux–ci se précipitent pour déverrouiller leurs armes. Je crois que dans certains domaines au Canada, nous avons perdu le nord.

Il ne suffit pas de prendre la parole à la Chambre pour se plaindre et marmonner que tout va mal. Nos interventions ne sont utiles que dans la mesure où elles comportent des commentaires constructifs, ce que je vais faire maintenant.

Notre société accorde moins d'importance qu'autrefois aux valeurs familiales, et je crois que c'est ce qui explique en grande partie les problèmes que nous connaissons actuellement en matière de justice pénale. Les familles monoparentales représentent maintenant 13 p. 100 de l'ensemble des familles au Canada. Il y a à cela de nombreuses raisons, mais certaines m'apparaissent plus évidentes que d'autres. On compte davantage d'adolescentes qui choisissent aujourd'hui d'élever elles–mêmes leur bébé. Le nombre de mariages forcés a diminué et, bien sûr, celui des divorces a augmenté. J'ai tenté d'analyser de façon très objective les causes de la dislocation des familles, et j'incline à croire que c'est parce que les familles se préoccupent trop de leur bien–être financier au détriment de l'éducation de leurs enfants.

J'avais 13 ans et j'étais en septième année lorsque mes parents ont acheté leur première maison, une habitation de 1 300 pieds carrés, pas très grande, pas très coûteuse. S'ils avaient amorti leur hypothèque sur la durée de leur vie, ils auraient fini de la payer vers le début de la soixantaine.

Je trouve très intéressant de voir qu'aujourd'hui les jeunes familles s'établissent tôt, achètent de grandes demeures, beaucoup plus spacieuses que les habitations moyennes de 1 300 pieds carrés. Ils empruntent très tôt et supportent des charges financières plus lourdes en tant que propriétaires, ce qui oblige les deux conjoints à travailler pour pouvoir rembourser leur dette. Cette décision réfléchie ne permet pas beaucoup de contact entre les parents et les enfants, ce qui contribue, d'après moi, à engendrer certains des problèmes que présente notre régime de justice pénale.

Ni les garderies ni la télévision ne remplacent les parents. Pour un enfant, une BMW neuve dans le garage n'a pas le même effet que l'amour attentif de ses parents.

Je suis d'avis que nous pourrions régler une partie du problème en modifiant les règles fiscales, afin d'encourager un parent à rester à la maison. Peu importe si ce parent est la mère ou le père. Une autre modification que nous pourrions apporter serait de faire en sorte que, sur le marché du travail, il y ait des horaires permettant à au moins un des deux parents de rester à la maison.

Je voulais aussi m'arrêter sur une question particulière qui a peu de lien avec les prisons, mais qui contribue néanmoins grandement aux coûts de notre régime de justice pénale. Il y a eu un article à ce sujet dans le numéro de décembre du *Medical Post*. Il y était question des obstétriciens qui recommandent un recours à la médecine défensive pour éviter les poursuites. Dans cet article, un obstétricien a proposé que tout bébé soit soumis dès sa naissance à une scintigraphie cérébrale qui pourrait empêcher des poursuites par la suite, si jamais des ennuis se produisaient dans son développement. Dans le cas d'une infirmité motrice cérébrale, un obstétricien pourrait être blâmé de complications à la naissance, de là la nécessité de procéder à ce moment à une scintigraphie cérébrale.

• (1155)

Les poursuites que tente de prévenir cet obstétricien supposent des montants considérables pour notre appareil judiciaire, notamment pour les compensations qui sont accordées et qui peuvent atteindre 7 millions de dollars.

Je suis d'avis que notre régime de justice de plus en plus fondé sur la confrontation, comme le régime américain, entraîne des coûts exorbitants, mais non publiés, en ce qui concerne les poursuites pour actes médicaux. Au terme d'une réunion à laquelle participaient des avocats, on a proposé qu'une assurance–responsabilité professionnelle sans égard à la responsabilité pourrait contribuer beaucoup à empêcher les combats entre médecins et avocats devant nos tribunaux. Je crois que la Chambre devrait se pencher sur cette question, qui concerne le ministère de la Santé et celui de la Justice.

La justice est une question qui transcende toute appartenance à un parti politique. Elle transcende toute philosophie personnelle, tout niveau de revenu et tout groupe d'âge, et je voudrais collaborer à la Chambre pour garantir l'amélioration de notre système de justice pénale.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du député.

Je voudrais tout d'abord lui parler d'un projet qui est en cours et qui s'inscrit dans le processus de réforme pénale. Il s'agit de la construction d'une prison pour femmes à Truro, en Nouvelle–Écosse. Cette prison prendra la forme d'une petite maison où les femmes pourront apprendre à préparer des repas nutritifs sous la surveillance d'une diététicienne. Elles s'occuperont de l'entretien de la maison. Elles recevront la visite de leurs enfants et seront intégrées à notre communauté dans le cadre de programmes de loisirs, d'éducation, de formation et autres. Grâce à ce modèle intégré, au moment de leur libération, les détenues seront devenues des femmes productives, sensibles, mûres et aptes à subvenir à leurs propres besoins et à reprendre ce qu'on appelle une vie normale. J'espère que les autres régions du pays adopteront ce modèle afin que les contribuables canadiens en aient pour leur argent.

Le deuxième point que je veux faire valoir est lié au fait que le député a laissé entendre que les valeurs morales peuvent être légiférées. Les députés de ce côté–ci de la Chambre et, j'imagine, tous les Canadiens ont hâte de voir comment le chef du député s'y prendra pour dicter la conduite des membres de son parti.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur la possibilité de légiférer les valeurs morales.

La députée ne voudra sûrement pas s'opposer à l'adoption d'un code de conduite. On a beaucoup exagéré la question du code de conduite. On en a fait un code d'éthique, alors qu'il s'agit tout simplement de reconnaître que, en devenant des personnes publiques, une partie de nos vies est aussi devenue publique. Je suis persuadé que la députée sera curieuse de voir ce que contient notre code de conduite dès que nous le diffuserons.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais soumettre trois points à l'attention du député qui vient de parler.

Tout d'abord, il a fait allusion à la question des peuples autochtones du Canada et je suis entièrement d'accord avec lui sur la situation dans laquelle ils se trouvent. Le député a–t–il pris le temps de lire notre livre rouge, dans lequel il est question de remettre entre les mains des autochtones du Canada leur vie et leur destinée?

• (1200)

Notre livre rouge a inspiré bien des questions ici concernant une meilleure éducation, une meilleure formation professionnelle, une meilleure santé, un meilleur système de santé et de meilleures conditions hygiéniques pour les autochtones. Enfin, il a mentionné la possibilité qu'ils aient leur propre système judiciaire et que tout l'énorme budget de l'actuel ministère des Affaires indiennes leur soit transféré. Le député ne conviendra–t–il pas que la solution a déjà été trouvée et qu'elle devrait faire l'objet ici d'un débat constructif?

Ensuite, en ce qui concerne un meilleur contrôle des armes à feu, je ne crois pas que là réside toute la solution. Le ministre de la Justice a bien parlé lorsqu'il a dit que le contrôle des armes à feu ne sera qu'un autre morceau du puzzle si la société dans son ensemble n'adopte pas une démarche holistique et si nous ne nous purifions pas de l'intérieur.

Par contre, prétendre aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire de contrôler les armes à feu, ce serait aller à l'encontre de l'opinion de 85 p. 100 des Canadiens, ce serait nier que l'un de mes amis à Montréal, Michael Hogben, a été tué par un collègue enseignant parce que le contrôle des armes à feu n'était pas assez sévère, ce serait nier que Marc Lépine a tué 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal, ce serait renier Brady, aux États–Unis, qui a plaidé pour un meilleur contrôle des armes à feu. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Macleod a la parole et il est prié d'être très bref.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, en ce qui concerne plus particulièrement la question du contrôle des armes à feu, je ne dis pas du tout que ce contrôle ne devrait pas exister. Ce que je dis et ce que je répète avec force, c'est que la solution ne réside pas dans des mesures plus strictes de contrôle des armes à feu.

Le député parle du cas de Lépine. Il devrait se rendre compte que l'actuelle Loi sur le contrôle des armes à feu n'empêcherait aujourd'hui personne de se procurer une arme comme celle que Lépine a utilisée.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter mon soutien à la motion. Nous siégeons depuis deux mois et enfin nous étudions une question que mes électeurs m'ont dit très importante pour eux.

Je suis en train de rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire sur les droits des victimes et je me réjouis d'avoir aujourd'hui l'occasion d'aborder un aspect très important de cette question, à savoir le dédommagement.

Un député a dit que nous ne devrions pas nous arrêter à des cas particuliers. Trop souvent, nous parlons en termes généraux et nous perdons de vue la réalité et les gens.

L'une des premières requêtes reçues à mon bureau provenait d'un homme de Sturgis, en Saskatchewan, dont le véhicule avait été vandalisé par un groupe d'adolescents en juin 1992. Sa compagnie d'assurances a déclaré que le véhicule, qui avait subi pour 6 500 $ de dommages, était une perte totale. La victime a été contrainte de payer sa franchise de 500 $ et la location d'une autre automobile pour se rendre à son travail. Tout cela lui a coûté 817,45 $.

En août 1992, le propriétaire du véhicule a présenté une demande de dédommagement à la GRC. En septembre, la victime a écrit au ministre de la Justice de la Saskatchewan pour lui faire part de sa déception parce qu'aucune accusation n'avait été portée contre les adolescents qui avaient détruit son auto. En décembre 1992, la GRC lui a fait savoir que des accusations avaient été portées contre certains individus.

En mai 1993, le procureur de la Couronne et l'avocat–conseil de la défense ont négocié pendant quatre heures. Les accusations contre six jeunes contrevenants et un adulte ont été retirées et elles ont été maintenues contre trois autres.

La victime a eu l'impression que le souci premier des tribunaux au moment d'imposer les sentences était de ne pas faire preuve de trop de rigueur envers les accusés. Mais qu'en est–il de la victime qui a dû débourser 800 $? Qu'en est–il des 6 000 $ payés par le régime d'assurance de la province de Saskatchewan? Et que dire des inconvénients subis entre le moment de la perte de l'auto et l'achat d'une nouvelle?

Les trois adolescents reconnus coupables ont été condamnés à payer 500 $ de dédommagement et deux se sont vus imposer des amendes pour agression. Les amendes et le dédommagement devaient être payés au plus tard le 31 août 1993. À la fin de septembre, après de nombreux coups de téléphone aux fonctionnaires provinciaux, la victime a écrit à nouveau au ministre de la Justice de la province pour dire qu'elle n'avait pas encore reçu les 500 $ de dédommagement. En novembre, le ministre a répondu que les criminels avaient payé 50 $ au tribunal et que la victime aurait dû recevoir l'argent. Après de nombreux appels téléphoniques à la GRC, la cour provinciale a fini par faire un chèque de 50 $, qui est arrivé le 25 novembre. La victime a écrit une autre lettre au tribunal pour réclamer les 450 $ manquants.

• (1205)

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'un an et demi déjà s'était écoulé depuis que la voiture de la victime avait été démolie. Cette fois, complètement exaspérée, la victime a écrit à son député, c'est–à–dire qu'elle m'a écrit. Nous avons écrit au ministre fédéral de la Justice au nom de la victime.

En janvier, la victime nous a écrit pour nous informer qu'elle avait reçu le reste de l'argent. En février 1994, le ministre a répondu qu'il ne pouvait rien faire et a suggéré que la victime aille devant le tribunal pour faire exécuter l'ordonnance de dédommagement, en tant que jugement civil, conformément à l'article 725 du Code criminel.

J'ai pris le temps d'expliquer cette affaire parce que je veux que les députés aient une idée de ce que c'est que d'être victime d'un crime insensé. Je veux que les députés se mettent à la place de la victime et essaient de ressentir ce qu'elle a ressenti pendant qu'elle se faisait balancer à gauche et à droite par le système.

Notre but, en tant que réformistes, est de voir à ce que nous adoptions à la Chambre des lois qui font passer les droits des victimes avant toutes les autres considérations, particulièrement les droits des criminels.

Lorsque nous avons fait des recherches sur l'affaire que je viens de raconter, nous avons proposé un certain nombre d'améliorations possibles aux lois existantes relativement au dédommagement et à l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Dans sa réponse à notre lettre, le ministre de la Justice a également proposé des améliorations.

Voici certaines des améliorations que nous inclurons dans notre projet de loi sur les droits des victimes. Tout d'abord, les tribunaux devraient accorder la plus grande priorité aux droits des victimes et à l'indemnisation de ces dernières pour les pertes subies.

Les ordonnances de dédommagement devraient être obligatoires au lieu d'être laissées à la discrétion des tribunaux. Elles devraient aussi couvrir la totalité des frais engagés par la victime, y compris les pertes résultant de lésions corporelles ainsi que les pertes ou dommages matériels et même les montants versés par les compagnies d'assurances. Les ordonnances de dédommagement devraient être exécutoires.

Pourquoi la victime n'aurait–elle comme seul recours que d'aller devant un tribunal civil? Nous emprisonnons les gens qui ne paient pas leurs amendes. Pourquoi ne pas saisir une partie du salaire du criminel jusqu'à ce que le montant prescrit dans l'ordonnance de dédommagement soit payé en entier? Je crois que nous insistons beaucoup trop sur les droits et oublions que nous avons également des responsabilités. En fait, nos responsabilités devraient passer avant nos droits.

La province de Saskatchewan impose une suramende pour chaque tranche de 100 $ payée en amendes. Le produit de cette suramende est affecté à un fonds pour les services d'aide aux victimes, mais la loi n'oblige pas la province à consacrer les recettes de cette suramende exclusivement à l'aide aux victimes. Il n'y a aucune obligation non plus pour dédommager financièrement les victimes de leurs pertes.

Dans certaines provinces, on a combiné l'indemnisation des victimes d'actes criminels avec celle des victimes d'accidents du travail afin d'indemniser plus rapidement la victime. Cela peut constituer une solution pour dédommager les victimes d'actes criminels dans les cas où il n'y a pas eu de condamnation.

Qu'en est–il maintenant de la responsabilité du criminel coupable de payer pour son crime? N'a–t–il qu'une responsabilité envers l'État après avoir été trouvé coupable? N'a–t–il pas également celle de réparer le dommage qu'il a causé? À l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, j'estime qu'il est non seulement responsable envers l'État, mais qu'il doit assumer l'entière responsabilité de ses actes et dédommager complètement sa victime.

On n'aurait jamais dû abandonner les accusations contre les jeunes délinquants dans le cas dont j'ai déjà parlé. Le tribunal aurait dû tout au moins les obliger à payer leur part des dommages. Puisqu'ils se sont amusés à démolir la voiture de la victime, ils devraient au moins payer leur part des dommages de leur propre poche pour que cela leur serve de leçon.

Combien de ces jeunes délinquants qu'on relâche ont ensuite commis d'autres crimes? En fait, si les jeunes délinquants ne sont pas en mesure de dédommager les victimes de leurs actes criminels, leurs parents devraient assumer l'entière obligation de dédommager la victime. Ainsi, les parents se préoccuperaient davantage de ce que font leurs enfants à l'extérieur du foyer.

Quand les criminels purgent une peine de prison—et je parle maintenant de délinquants peu dangereux, ceux qui ne posent aucun risque de violence physique—ils devraient participer à des programmes de travaux. On ne devrait pas leur accorder le luxe de paresser aux frais des contribuables dans des centres correctionnels. Dans le cas des criminels condamnés qui participent à des programmes de travaux, une partie de leur salaire devrait être déduite pour servir à rembourser les victimes de leurs actes criminels. Une autre partie du salaire devrait servir à payer les coûts des services correctionnels, y compris les gardiens, la nourriture, le logement, etc.

• (1210)

J'ai exposé neuf mesures que le gouvernement pourrait prendre pour que les droits des victimes aient préséance sur ceux des criminels, notamment au regard des dédommagements et des indemnisations. Comme l'a déjà dit une personnalité politique maintenant célèbre, nous avons beaucoup de travail à faire. Pendant trop longtemps, on a dû reléguer les droits des victimes au second plan pour accorder préséance à ceux des criminels. À mon avis, le moment est venu de rendre notre système de justice équitable.

L'homme qui s'est fait vandaliser sa voiture par des adolescents n'a pas obtenu justice. Il n'a pu utiliser sa voiture pendant des jours. Il a dû en louer une autre pour se rendre à son travail et il n'a pas été indemnisé pour cela. Il a dû attendre 20 mois avant que les tribunaux lui accordent une indemnisation partielle. Il a dû écrire bien des lettres et faire de nombreux appels téléphoniques à ses frais pour obtenir le dédommagement ordonné par le tribunal. Ajoutez à cela 20 mois de tracas et de frustration.

En l'occurrence, les criminels s'en sont aussi tirés à bon compte d'un autre point de vue. Ils n'ont pas remboursé les 6 000 $ versés par l'assurance du gouvernement de la Saskatchewan. À cause de cela, tous les titulaires de polices en Saskatchewan devront payer des primes plus élevées.

Le gouvernement peut prendre des mesures qui amélioreront le sort des victimes dès maintenant et qui ne nécessitent pas de modification législative. Entre–temps, on doit mieux informer les victimes des droits limités qu'elles ont actuellement.

Mon électeur aurait pu s'éviter une bonne partie de la frustration qu'il a ressentie s'il n'avait pas eu à lutter pendant plus d'un an et demi pour faire valoir ses droits auprès de fonctionnaires et de politiciens, cela pour n'obtenir finalement qu'une partie de la somme qui lui était due.

Si les victimes de crimes et la justice étaient vraiment les priorités du système judiciaire, nous n'aurions pas assisté à ce simulacre de justice. Pourquoi des citoyens honnêtes et respectueux de la loi devraient–ils payer pour les méfaits des criminels? Ils doivent payer de leur poche, et leurs primes d'assurances augmentent ensuite.

En conclusion, j'aimerais dire qu'à titre de député, je m'engage à appuyer toute réforme sensée du système de justice pénale, quel que soit le parti ou le député qui fera des propositions en ce sens. Voilà pourquoi j'ai été heureux ce matin d'appuyer un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de York–Sud—Weston et proposant l'abrogation de l'article 745 du Code criminel afin de mettre un terme à la libération conditionnelle anticipée des auteurs de meurtres au premier ou au second degré qui ont été condamnés à l'emprisonnement à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle.

J'attends avec impatience la suite de ce débat. Je crois que nous devons conjuguer nos efforts.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de l'honorable député. Je ne suis pas moi–même avocat ou notaire, ni intéressé particulièrement au dossier de la justice, toutefois, je suis le représentant d'une population qui inclut les prisonniers de Bordeaux, une prison connue de Montréal. À ce chapitre, j'ai entendu plusieurs remarques au cours des deux interventions précédentes faites par les députés du Parti réformiste qui s'approchent un peu du préjugé envers le système pénal, où on veut encore de nouvelles lois, mais où on ne porte pas attention au manque de ressources qui est toléré dans le système.

La prison de Bordeaux est de juridiction provinciale, donc pour les détenus qui purgent une sentence de deux ans et moins, et il y pullule ce qu'on appelle communément des prisonniers de fin de semaine. Le système pénal ne permet pas suffisamment de prisons, ce qui fait que ces prisonniers se promènent, d'une fin de semaine à l'autre, et ne font souvent qu'une courte présence en début de fin de semaine pour se faire dire: «On n'a pas de place pour vous, vous reviendrez la semaine prochaine.» Et il s'écoule deux ans ainsi, de présence en présence.

Ce n'est pas une loi plus forte dont nous avons besoin pour faire respecter cela, ce sont des ressources, comme mon collègue l'a très bien présenté tantôt.

• (1215)

J'ai entendu des propos de la part de mon collègue du Parti réformiste, au niveau des préjugés, qui parlait de «nice warm jails.» Je pense que, non, ce ne sont pas des «nice warm jails», je pense qu'il y a un peu de démagogie là–dedans et qu'il faudrait en sortir. C'est au niveau des ressources, à mon avis, qu'il faut avancer.

Pour en arriver à une question plus précise sur son discours, le député a fait une présentation sur un projet de loi privé concernant la compensation de victimes. Présentement, on sait que par

le système judiciaire, il est possible, au niveau civil, pour les victimes, d'aller en justice contre les criminels. Toutefois, on sait aussi que la plupart du temps, les criminels n'ont pas les revenus ou n'ont pas les ressources pour être condamnés à payer des amendes et des choses semblables.

Comment pourrait–il nous expliquer cette partie–là de son projet de loi afin de permettre aux victimes d'avoir une plus grande possibilité de poursuivre les criminels, suite aux attentats en question?

[*Traduction*]

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur quelques points que le député a abordés. Le premier est celui des gens qui passent les week–ends en prison. Il arrive souvent que les sentences ne soient pas nécessairement appropriées. J'aurais une idée à proposer.

Nous envoyons souvent en prison des gens qui, au lieu d'adopter une meilleure attitude et de s'améliorer, se gâtent davantage parce qu'ils sont en contact avec des gens qui sont pires.

Je proposerais que, dans le cas des délinquants non violents, les tribunaux aient la possibilité d'imposer des travaux plutôt qu'une peine d'emprisonnement. Les prisons seraient réservées aux pires délinquants et aux plus violents. Cela m'amène à un deuxième point qui a été soulevé. Comment les victimes seraient–elles indemnisées?

C'est ici qu'intervient le travail en prison. Un certain pourcentage du salaire des détenus pourrait servir à l'indemnisation. Une difficulté qui se pose, c'est que la victime doit s'adresser aux tribunaux civils et affronter tout le système judiciaire pour récupérer un peu d'argent. C'est très peu commode et d'ailleurs très souvent infructueux parce que le criminel n'a aucun revenu pour indemniser la victime.

S'il y avait un programme de travaux, le problème serait résolu en partie. Les détenus trouveraient également une certaine satisfaction dans leur travail. C'est la même chose pour eux et pour nous. Quand on rencontre une personne pour la première fois, la même question vient toujours: «Quel travail faites–vous?» Le travail est important pour nous, et je pense qu'il l'est aussi pour les détenus.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je vais faire vite.

Je reviens sur la possibilité de porter des accusations contre les parents en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants lorsqu'on ne peut les porter contre l'enfant. Quelle sanction le député recommande–t–il? Il arrive très souvent que les parents ne possèdent pas grand–chose ou ne puissent pas indemniser la victime.

Je collabore étroitement dans ma localité avec Citizens United for Safety and Justice. Nous constatons que, fréquemment, le parent ne possède pas grand–chose et qu'il n'est guère possible de le faire payer.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne dis pas que nous devons porter des accusations contre les parents. Comprenez–moi bien. Mes électeurs me disent que, très souvent, les parents pensent que c'est le problème des autres. C'est cette attitude qu'il faut corriger. S'ils doivent verser une certaine indemnisation et s'ils doivent rendre compte des actes de leurs enfants, ils s'en occuperont un peu plus. Voilà plutôt l'attitude qu'il faut chercher à encourager. Cela est lié au problème de détérioration de la vie de famille que nous remarquons au Canada, et je crois qu'il faudra s'attaquer à ce problème. Cela ne se fera pas du jour au lendemain.

• (1220)

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole sur cette motion ce matin.

Je sais que la criminalité suscite beaucoup d'indignation au Canada à l'heure actuelle. Je n'ai rien contre ce sentiment d'indignation, d'autant plus que je me préoccupe du sort des victimes de la criminalité. J'en ai plutôt contre les solutions simplistes qu'on propose à des problèmes complexes et inextricablement liés qui sont à l'origine du crime.

Si, en tant que députés et membres de la société, nous disons qu'il est possible de trouver un remède miracle, nous ne pourrons pas compter sur l'aide et la collaboration de la population.

Le problème d'aujourd'hui, c'est que le crime n'est pas comme un vulgaire rhume, comme une hypothèque, comme l'aide étrangère. C'est quelque chose de tout à fait différent. C'est une question qui requiert la collaboration de toute la société.

J'ai écouté le député de Yorkton—Melville et je le félicite d'avoir dit que la prison n'était pas la meilleure punition pour tous les contrevenants. Il a raison.

C'est particulièrement vrai pour les jeunes contrevenants, car il faut dire qu'en prison ces derniers apprennent des trucs leur permettant de devenir des truands encore plus professionnels à leur sortie de prison.

Peut–être qu'il y a un autre moyen de traiter les jeunes contrevenants qui serait plus profitable pour eux que de les incarcérer dans des prisons pour adultes. Le député conviendra sûrement que la solution n'est certainement pas que les jeunes contrevenants passent leurs journées à regarder la télévision et à jouer au billard. Pour qu'il y ait réhabilitation, le contrevenant doit prendre conscience de sa culpabilité.

Je ne suis pas d'accord avec lui, toutefois, quand il dit qu'il faut priver les contrevenants de leurs droits jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leurs responsabilités. Nous créerions ainsi un dangereux précédent selon lequel des membres de la société n'ont pas de droits. Même s'ils sont en prison, les criminels doivent pouvoir exercer leurs droits, comme tous les autres citoyens canadiens. Sinon, nous retournerons à la barbarie.

Ces droits sont définis dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans le Code criminel. Personne ne peut affirmer que l'exercice de ces droits n'est accordé qu'à certains Canadiens uniquement.

La députée de Surrey—White Rock—South Langley a également soutenu que la Charte des droits et libertés était devenue un problème. Elle prétend que des contrevenants ont échappé au châtiment qu'ils méritaient parce que leur avocat a pu invoquer la Charte des droits et libertés. Cette affirmation est absolument et complètement fausse.

La Charte des droits et libertés garantit des droits à tous les Canadiens. Ces droits sont fondamentaux. Si nous ne respectons pas la Charte des droits et libertés et si nous n'accordons pas les mêmes droits à tous les Canadiens, nous risquons de sombrer dans le chaos.

● (1225)

Un peu plus et nous dirions que certaines règles s'appliquent à un groupe de Canadiens et pas à un autre. L'incarcération prive certains Canadiens de leurs privilèges. Cela ne fait aucun doute et il devrait en être ainsi. Les droits doivent constituer un principe fondamental. Sinon, ce seront les citoyens, et non seulement les tribunaux, qui décideront des droits que possèdent d'autres citoyens.

Les tribunaux perdront alors le pouvoir de trancher, de soupeser une question et de décider de la peine à infliger. Si nous supprimons ces droits, quand seront-ils rétablis? Qui décidera du moment où ils seront rétablis? Qui dit que la personne qui prive quelqu'un de ses droits ne perdra pas les siens à son tour un jour ou l'autre?

Nous ne pouvons pas détruire les fondements du droit en essayant de régler sur-le-champ les problèmes de notre société. Nous ne pouvons pas miner le cadre des droits fondamentaux. Cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'il n'y a pas beaucoup à faire car, en effet, il y a beaucoup à faire.

Dans la motion, on parle de condamner le gouvernement pour son inaction en ce qui touche à la réforme du système de justice pénale. À mon avis, aucun politicien ne peut se défiler en disant que c'est un legs du gouvernement précédent. Nous devons examiner la situation. Bien que le gouvernement actuel ne soit au pouvoir que depuis un peu plus de 100 jours, il se doit d'examiner son bilan. Cependant, il est quelque peu déraisonnable d'exiger la mise en oeuvre de mesures législatives dans un grand nombre de ces domaines si l'on considère que la Chambre n'a commencé à siéger que le 17 janvier dernier.

Quoi qu'il en soit, beaucoup de mesures sont déjà prises. Le ministre de la Justice a mentionné que, la semaine prochaine, les 23 et 24 mars, on tiendra une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur les questions de justice. On y examinera alors tous les détails, tous les concepts et tous les sujets importants qui ont été soulevés dans le débat d'aujourd'hui.

Cela est extrêmement important, car notre régime fédéral veut que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires se partagent certaines responsabilités dans une même sphère d'activité. Nous devons nous assurer la collaboration de ces gouvernements.

Les compétences étant partagées dans bien des domaines, si justice n'est pas toujours rendue, ce n'est pas faute de règles et de lois ou faute de volonté, mais parce que les deux paliers de gouvernement ne travaillent pas de concert. Il faut remédier à la situation. Il faut, à coup sûr, faire quelque chose en ce qui concerne les problèmes familiaux, la violence faite aux femmes et la question de la garde des enfants, dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se partagent les compétences.

Nous devons être en mesure de faire exécuter les ordonnances de pension alimentaire. Nous devons être en mesure de nous occuper du sort des enfants qui sont abandonnés par leur père ou—le cas est moins fréquent—par leur mère qui décide de quitter la maison.

Le livre rouge prévoit l'établissement d'un conseil national de la prévention du crime. C'est un élément d'une extrême importance. Ce système complexe traite un problème complexe. Et ce problème complexe auquel est confrontée la société d'aujourd'hui suscite deux grandes questions.

● (1230)

Premièrement, que faire de ceux qui en sont à leur première infraction? Deuxièmement, que faire pour éviter que ne se reproduisent des infractions de ce genre? Il ne s'agit pas de les éliminer toutes, ce qui, à mon avis, est irréaliste. Par contre, nous pouvons, si nous mettons nos idées en commun et si nous sommes prêts à essayer de nouvelles stratégies, réduire la fréquence de ces infractions à l'avenir. Et nous devons le faire!

Je veux d'abord faire état de la proposition dans le livre rouge d'établir un conseil national de la prévention du crime. Le ministre de la Justice a mentionné qu'il avait consulté les ministres provinciaux et territoriaux intéressés. La chose sera faite à la conférence qui aura lieu la semaine prochaine. S'agissant d'un nouveau concept, il n'est pas facile d'en arrêter les modalités d'application, mais ce n'est qu'une question de temps.

L'objectif, c'est de réunir les ministères dont les activités peuvent avoir un rapport avec la prévention du crime. Mentionnons, entre autres, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le logement pouvant donner lieu à la perpétration de crimes, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le solliciteur général. Ces ministères se réuniront pour travailler ensemble au sein de ce conseil qui relèvera du ministère de la Justice.

Que vont-ils faire? Ils vont pouvoir se pencher sur l'ensemble des lois. Nous cherchons toujours à faire en sorte que nos lois soient les meilleures. Le conseil étudiera les moyens de rendre nos lois encore plus efficaces dans la prévention du crime. On essaiera de voir comment telle ou telle loi peut contribuer à éviter que ne se reproduisent certaines infractions. C'est là un aspect extrêmement important.

Ce conseil regroupera aussi des organismes autochtones, des organismes provinciaux et des organismes oeuvrant dans le domaine de la prévention du crime.

Ce conseil aura pour mandat d'examiner les moyens à mettre en oeuvre pour prévenir la criminalité. Il le fera avec la participa-

tion de tous ces organismes. Cela nous permettra de déterminer comment, à chaque échelon, élargir et améliorer l'action du conseil national et la rendre plus efficace.

Pour leur part, les municipalités pourront, par exemple, déterminer comment les services de police communautaires pourront combattre plus efficacement le crime. Nous pourrons ainsi voir si l'on devrait augmenter le nombre de postes de police au sein de la collectivité, les endroits où les policiers peuvent effectuer des patrouilles à pied, les rapports des habitants avec la police et dans quelle mesure ils peuvent s'adresser au poste de police de leur quartier pour obtenir des conseils.

Les provinces, quant à elles, pourront déterminer comment nous pouvons intervenir au niveau de l'éducation. À l'heure actuelle, l'enseignement est une chose dont peuvent se prévaloir tous les jeunes Canadiens, peu importe qu'ils gênent la classe ou qu'ils cassent tout. Ne pourrait–on pas avoir un système d'éducation qui permettrait de déceler très tôt les enfants à risque? Nous devons pouvoir identifier très tôt les enfants à risque. Ce n'est certainement pas le rôle de l'enseignant, de nos jours, mais cela ne devrait–il pas l'être? Cela ne devrait–il pas être un aspect de l'éducation? Devrait–il y avoir des classes spéciales pour les enfants à risque. Ne devrions–nous pas pouvoir dire que c'est peut–être là un problème de société, et pas seulement un problème de parents?

• (1235)

Peut–être qu'il n'y a qu'un seul parent, une mère seule qui travaille aussi fort qu'elle le peut pour conserver un toit au–dessus de sa tête et de celle de ses enfants. Elle voudrait faire plus, mais elle ne peut pas en continuant à travailler. Est–ce que, alors, il ne devrait pas y avoir quelque service social qui tenterait d'aider? Il ne suffit pas de donner plus d'argent aux personnes dans le besoin, aux personnes à faible revenu qui ont des enfants en danger. La collectivité doit faire quelque chose. Il nous faut déterminer à quel niveau intervenir pour avoir le plus d'efficacité.

Lorsque nous avons fait notre étude sur la prévention du crime, l'an dernier, nous avons entendu un psychiatre. Nous lui avons demandé à quel âge on pouvait influencer le plus un enfant et son comportement futur. Il nous a dit que c'était la période entre la naissance et le troisième anniversaire qui avait le plus d'importance pour ce que ferait l'enfant une fois adulte. C'est une considération très importante sur laquelle il convient de s'arrêter.

Il y a environ deux ans, un enseignant de la région de Toronto est venu me voir pour me demander de militer en faveur de l'abaissement de l'âge minimum d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants, parce que, dans l'école où il était principal, un garçon de 10 ans et un autre de 11 ans s'étaient présentés avec un pistolet. Personne n'avait voulu faire quoi que ce soit. Aucun organisme n'avait voulu s'en mêler et le principal avait dû renvoyer les enfants chez eux avec leur pistolet. Dans l'après–midi, il s'est fait insulter au téléphone pour avoir permis que ces deux enfants retournent armés dans leur quartier. Selon cet habitant du quartier, il était tout à fait admissible que les jeunes aillent à l'école avec des armes de poing, mais il ne voulait surtout pas que ces mêmes jeunes se promènent dans son quartier avec ces mêmes armes.

Il existe une lacune évidente. Il faut savoir où l'on s'en va. Bien qu'elles soient au coeur de nos préoccupations, nous ne parlons pas ici uniquement des victimes. Nous devons accorder plus d'attention aux droits des victimes. Ils sont inscrits dans la loi. La loi canadienne a toujours tenu compte des victimes.

On pourrait peut–être améliorer l'indemnisation offerte aux victimes pour les torts causés. Nous devons analyser la question davantage du point de vue de l'indemnisation que du point de vue de l'incarcération. Nous ne pouvons imposer les deux, c'est–à–dire demander à un coupable de payer ce que les tribunaux considèrent comme la peine complète pour le geste posé et, lorsque cette personne sort de prison, lui demander en plus de payer pendant une bonne partie de sa vie des sommes importantes d'argent qui seront versées à la victime. De cette façon, la personne qui commet un méfait ne serait pas incitée à changer de comportement puisqu'on lui rappellerait sans cesse l'erreur commise.

Nul ne peut nier que les victimes subissent des torts considérables. Il faut donc offrir la meilleure indemnisation possible. Or l'indemnisation qu'on offre à la victime, c'est justement de voir le coupable sortir de prison transformé, capable de vivre en société.

Dans le cas des jeunes contrevenants, ce qui pose problème, c'est que, quel que soit le crime commis, ils sortiront forcément de prison un jour ou l'autre. S'ils en sortent plus confus, plus amers envers la société qu'ils ne l'étaient avant d'être incarcérés, nous n'aurons pas accompli grand–chose. Nous aurons payé 60 000 $ par année pour faire fausse route.

La situation est fort complexe, mais nous devons pouvoir redresser les torts dès aujourd'hui. Nous devons pouvoir anticiper et prévenir les crimes éventuels et réduire le taux de criminalité. Ces deux éléments doivent s'imbriquer, être mis en oeuvre simultanément, mais ils doivent aussi faire partie de notre objectif.

• (1240)

Le gouvernement est sur le bon chemin puisqu'il a obtenu la coopération de tous les députés de cette Chambre et qu'il a engagé un dialogue ouvert, à l'instigation du ministre de la Justice. Je crois que tous les députés reconnaissent que ce dernier est ouvert et prêt à discuter de ces questions. Il a amorcé le dialogue sur le contrôle des armes à feu de son propre chef, sans qu'on le lui demande, et il fera de même dans d'autres domaines.

Je serai très heureux, tout comme le ministre de la Justice sans aucun doute, de collaborer avec tous les députés de la Chambre des communes en vue de régler cette question primordiale et fort complexe.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires et le discours du député de Cap–Breton—The Sydneys. J'aurais deux questions à lui poser.

Voici ma première question. Est–ce que le député est d'accord avec moi, relativement à la Charte canadienne des droits et libertés, pour dire que l'on met beaucoup trop d'emphase sur

l'inculpé et le criminel, et pas suffisamment sur la victime? Est–il d'accord avec moi en cela? Serait–il prêt à ajouter quelque chose à la Charte pour privilégier les victimes, pour que les droits de la victime soient prépondérants à ceux de l'inculpé?

Ma deuxième question est plus une précision qu'une question. J'ose espérer avoir mal entendu les commentaires du député relativement à la portion de son discours traitant des municipalités et des policiers municipaux, ainsi que du système d'éducation concernant les classes spéciales pour les jeunes à risque. Je voudrais simplement m'assurer que le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans des champs de compétence qui ne peuvent être plus provinciaux que ceux–là.

Je voudrais que le député me dise que c'était dans son envolée oratoire, mais que ce n'est pas l'intention du gouvernement fédéral d'intervenir directement dans des législations qui sont de compétence provinciale.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à ces deux questions.

Tout d'abord, les droits des victimes sont très importants et doivent être traités comme un facteur primordial dans notre système de justice pénale. Le ministre de la Justice a affirmé dans son discours qu'on en tient compte actuellement dans le Code criminel, qu'ils font déjà partie intégrante du système judiciaire canadien.

Nous avons dit également que nous cherchons des moyens d'améliorer cet aspect. Je pense que la députée de Surrey—White Rock—South Langley l'a aussi mentionné quand elle a parlé des droits des victimes dans son discours. Il faudrait peut–être imposer des rencontres entre le contrevenant et la victime. Je pense que c'est une très bonne idée. Si le contrevenant, surtout s'il s'agit d'un jeune, peut vraiment se rendre compte des conséquences de son acte, je crois qu'on pourrait l'amener à remettre son attitude en question.

Des programmes de déjudiciarisation nous permettraient probablement de faire plus pour l'indemnisation des victimes, de protéger davantage les droits des victimes. Je suis convaincu qu'il est injuste de dire que nous ne faisons rien sur le plan des droits des victimes.

Pour ce qui est des services de police municipale et d'éducation, j'en parlais à des niveaux différents, la police au niveau municipal et l'éducation au niveau provincial. Voici un exemple de ce que je voulais dire: il existe actuellement dans ma circonscription un projet auquel je collabore et que j'appuie grandement. Il s'agit d'un centre d'apprentissage.

Le centre regroupe des jeunes décrocheurs qui ont connu des difficultés. Il leur permet d'étudier dans un contexte différent, où ils sont l'objet de plus d'attention, individuellement. Le succès de ce centre est absolument incroyable. J'espère que nous pourrons l'étendre, qu'il sera beaucoup plus qu'un projet pilote et que cela aura éventuellement des effets bénéfiques dans tout le pays.

Les crédits

• (1245)

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, il y a une ou deux choses au sujet desquelles j'aimerais connaître l'opinion du député en ce qui concerne la prévention du crime dont je suis un ardent partisan, contrairement à ce que disent certaines personnes. Je suis également un ardent partisan du châtiment. Je me situe aux deux extrémités du spectre.

J'aime l'idée de la création d'un conseil national. Le ministre a mentionné plusieurs personnes qui devraient faire partie de ce conseil et a donné quelques idées. Je ne l'ai pas entendu dire que l'organisation Victims of Violence y serait représentée, pas plus que le commun des mortels, comme un agriculteur qui ne serait jamais allé plus loin que la sixième année. Si j'en crois son discours, le conseil ne rassemblera que des personnes de classe, capables de faire le genre de beaux discours qu'on nous sert si souvent sans pour autant aller au fond des choses. Le gouvernement est–il prêt à envisager de nommer des personnes de toutes origines à ce conseil?

La deuxième question concerne le programme d'aide aux enfants vulnérables, programme que j'ai essayé de mettre en place dans l'école dont j'étais directeur et qui, au début a remporté un grand succès. Malheureusement, il fut de courte durée en raison des plaintes des parents qui s'opposaient à ce que nous essayions d'aider leurs enfants sans leur permission. Et pourtant ces derniers en avaient grand besoin. À cause de la Charte des droits et libertés, nous avons été obligés de faire marche arrière et nous n'avons pu offrir d'aide, quelle qu'elle soit. À mon avis, dans un cas pareil, la Charte est un obstacle.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur ces deux questions.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Wild Rose de ses questions. Cela me donne la possibilité de préciser que dans le premier cas, en ce qui concerne le conseil national de prévention du crime, je suis d'accord avec lui lorsqu'il affirme qu'il devrait y avoir au moins un représentant de l'organisation Victims of Violence ou d'une organisation similaire au conseil.

La députée de Surrey—White Rock—South Langley a parlé dans son discours de l'organisme «Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation» en disant que même si elle avait beaucoup de respect pour cette organisation, elle trouvait regrettable qu'on doive compter sur de tels organismes pour soulever ces questions.

Nous aurons toujours ce type d'organisations et elles vont jouer un rôle extrêmement utile. Elles ont fait beaucoup pour faire connaître ces questions. Cela m'a certes aidé énormément à comprendre le problème qui se posait. Seuls les gens qui ont vécu ce traumatisme et cette tragédie peuvent vraiment comprendre, mais grâce aux efforts de ces organismes, nous pouvons nous faire une meilleure idée du problème, ce qui est très utile.

En ce qui concerne les enfants vulnérables, il y a vraiment deux problèmes. Le député en a relevé un, les parents. Il y a des difficultés à ce niveau. L'autre réside, bien entendu, dans le fait

qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ne peut donc pas faire grand–chose.

Il y a un précédent cependant. Ceux qui préparent le Guide alimentaire canadien s'intéressent de près à l'établissement des programmes scolaires. Dans le cadre de ces rencontres entre les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, nous devrions, à un moment donné, nous pencher sur la question.

Je félicite le député de ses efforts. Je peux comprendre les obstacles auxquels il s'est heurté. J'ai quand même le sentiment qu'il était sur la bonne voie. Il faut espérer qu'avec un projet de portée plus large et en ayant une idée des embûches qui vont se dresser devant nous, grâce au projet qu'il a lancé, nous serons en mesure de prévoir les problèmes et de mener à bien ce projet dans l'intérêt de la société, si on décide de suivre cette voie.

• (1250)

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du Parti réformiste, qui vise à stimuler la réflexion sur le renouveau du Canada, en particulier sur l'état actuel de notre système judiciaire et sur les attentes de la population à cet égard. Au moment où nous formulons une vision d'espoir pour un nouveau Canada fondé sur l'égalité, notre réflexion doit aussi porter sur la mesure et l'équilibre du système judiciaire.

Beaucoup d'habitants de New Westminster—Burnaby sont craintifs, déçus et mécontents du fonctionnement du système judiciaire. Ils soutiennent que nous n'avons pas, en fait, de système judiciaire mais simplement un système juridique.

Ils estiment que le système ne rend pas de comptes à la population et que cette dernière n'a plus son mot à dire sur le fonctionnement de ce système qui apparaît compliqué. Le système juridique est fondé sur un langage ambigu, un jargon d'initiés et les membres de la profession, qui croient avoir toujours raison, repoussent toute ingérence de la communauté.

Il y a cependant des lueurs d'espoir, notamment grâce aux initiatives de surveillance communautaire de ces dernières années, en particulier les programmes de surveillance de quartier et de nombreux programmes de bénévoles comme le Programme d'aide aux victimes d'actes criminels créé par la GRC à Burnaby.

Ce programme a été lancé en janvier 1987 et compte actuellement 50 bénévoles. Depuis qu'il a été créé il y a sept ans, le programme a permis d'entrer en contact avec 9 250 victimes et témoins. En 1993, les responsables du programme ont traité 1 650 dossiers et effectué bénévolement 6 700 heures de travail.

Le Programme d'aide aux victimes d'actes criminels vise essentiellement à apporter un soutien moral, fournir des renseignements de police et de l'information à jour sur les dossiers de la police; communiquer des renseignements concernant les tribunaux; orienter et accompagner les victimes en cour; les référer à des organismes communautaires et leur communiquer des renseignements au sujet des services juridiques et des mesures d'indemnisation à l'intention des victimes d'actes criminels ayant subi des blessures.

L'équipe de bénévoles de Burnaby, installée dans les locaux de la police, est accessible 24 heures sur 24 et apporte toute l'aide possible. Toujours à New Westminster—Burnaby, New Westminster offre un programme semblable qui relève du bureau de l'avocat–conseil de la Couronne.

Le temps est cependant venu d'intensifier la participation intersectorielle et de faire passer les préoccupations des victimes et de la collectivité avant celles des contrevenants. Il existe un lien entre le contrevenant et sa victime, qu'il s'agisse d'une autre personne, d'une famille ou de la collectivité.

En ce qui concerne les torts causés à la collectivité, la Loi sur les jeunes contrevenants, adoptée par un gouvernement libéral précédent, est devenue l'élément de la législation pénale le plus déconsidéré. Les sondages le prouvent les uns après les autres et le service des coupures de presse du solliciteur général fait fréquemment état de l'insatisfaction publique. Les libéraux eux–mêmes ont admis dans leur livre rouge que la loi devait être examinée.

La Loi sur les jeunes contrevenants est celle qui suscite le plus fort sentiment d'aliénation au sein de la communauté. La façon dont la loi s'applique contrevient au principe fondamental d'équité et d'équilibre auquel s'attend la collectivité.

Le libellé de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et les modifications que nous proposons d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants sont directement reliés.

Par exemple, le paragraphe 3(1) de cette loi concerne la «Politique canadienne à l'égard des jeunes contrevenants». La définition de cette politique comporte neuf alinéas et il y a au total 70 articles qui restreignent la façon dont la partie fondamentale du Code criminel et d'autres lois criminelles s'applique à l'égard des jeunes contrevenants.

Permettez–moi de rappeler certaines dispositions du paragraphe 3(1) de la Loi sur les jeunes contrevenants: b) la société doit pouvoir se protéger contre toute conduite illicite; c) la situation des jeunes contrevenants requiert surveillance, discipline et encadrement; toutefois, leur degré de maturité leur crée des besoins spéciaux qui exigent conseils et assistance; e) les adolescents jouissent de droits et libertés qui sont énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, ces droits et libertés étant assortis de garanties spéciales; g) les adolescents ont le droit d'être informés du contenu de ces droits et libertés.

Le préambule ne fait pas la moindre mention des droits des victimes. La loi, qui oriente en grande partie l'administration des services sociaux, fait peu pour qu'un jeune contrevenant prenne conscience qu'il a fait une victime ou lésé quelqu'un et qu'il doit en rendre compte à la collectivité.

Nous avons besoin d'ajouter un alinéa dans la Loi sur les jeunes contrevenants, qui pourrait se lire à peu près comme ceci: «La collectivité, ou les victimes en particulier, bénéficie d'une considération égale à celle qui est accordée au jeune contrevenant et, à leur demande, les victimes seront entendues au moment de la détermination ou de la révision de la peine.»

• (1255)

Dans presque tous les cas, la victime ou la collectivité ne peut savoir ce qui se passe, ce qui arrive ou arrivera au contrevenant. On procède comme on le fait dans la plupart des entrevues

d'embauche. L'employeur dit au candidat de ne pas téléphoner, qu'on communiquera avec lui. Or, nous savons tous qu'on ne l'appellera que si l'on a besoin de lui.

Une fois l'infraction commise, on oublie la victime, lui donnant même l'impression qu'elle a joué son rôle et qu'elle doit s'effacer parce que le contrevenant est celui qui a vraiment besoin d'attention. Faut–il s'étonner que la population soit tellement déçue par le régime de justice pénale?

Habituellement, une victime ne demande pas beaucoup, elle veut qu'on agisse, qu'on la traite dignement et, surtout, qu'on sympathise avec elle. Dans ma circonscription, des bénévoles ont mis sur pied deux programmes visant à répondre aux besoins des victimes. Le temps est maintenant venu de reconnaître les victimes dans la loi.

Certaines instances donnent une interprétation tellement large de la Loi sur les jeunes contrevenants qu'elles interdisent l'affichage du rôle d'audience de jeunes contrevenants sur la porte des salles d'audience.

Heureusement, en Colombie–Britannique, les audiences du tribunal de la jeunesse sont ouvertes à tous et les ordonnances d'exclusion sont très rares. Aucun journaliste local ne peut informer la population de ce qui se passe au cours de ces audiences, ni dévoiler la date de libération d'un contrevenant. En tant que victime, la communauté a le droit de connaître, par l'entremise des médias, l'identité des contrevenants.

Que le tribunal de la jeunesse ne tienne compte que du contrevenant ne semble pas juste aux yeux des Canadiens. Par exemple, les travailleurs auprès des jeunes ne peuvent dévoiler tout ce qu'ils savent au conseiller pédagogique d'une école secondaire, ou encore les travailleurs sociaux ne peuvent pas toujours divulguer au tribunal tout ce qu'ils savent au sujet d'une situation.

Nous nous mettons en quatre pour garder le secret afin de protéger le jeune contrevenant contre toute répercussion négative. La Loi sur les jeunes contrevenants contient aussi des dispositions qui permettent d'induire délibérément le tribunal en erreur, au moment de la détermination de la peine, à cause des délais précis qui s'appliquent au casier judiciaire des jeunes contrevenants.

Qui pense à la victime? En examinant de près la loi, on constate clairement que, au cours du processus judiciaire, la victime n'a jamais l'occasion de décrire au tribunal l'épreuve qu'elle a subie et que le jeune contrevenant n'a jamais l'occasion de saisir toute l'horreur de son geste. Récemment, j'ai lu dans le *Toronto Star* un article où l'on concluait que les victimes d'actes criminels sont doublement victimisées, puisqu'elles sont victimes d'abord du contrevenant, puis du système.

Les victimes et les témoins ont des besoins spéciaux et doivent être traités avec respect et dignité. Les contrevenants doivent être tenus responsables de leurs actes. La loi devrait tenir compte des valeurs qu'ont à coeur la majorité des Canadiens. Les autorités judiciaires devraient rendre des comptes à la société en ce qui concerne les activités qu'elles mènent, les méthodes qu'elles utilisent et les résultats qu'elles obtiennent.

L'objectif premier de la Loi sur les jeunes contrevenants devrait être la protection de la collectivité. Permettez–moi de vous citer en exemple un incident qui s'est produit en Alberta, en 1990.

Un jeune contrevenant était tellement entiché de sa petite amie qu'il l'a poignardée, lorsqu'elle a mis fin à leur relation. Heureusement, il ne l'a pas tuée. À cause de son jeune âge, le contrevenant n'a reçu qu'une peine de huit mois de détention. Il aurait déclaré aux travailleurs qui s'occupaient de son dossier qu'il avait encore l'intention de tuer son ex–petite amie. Un an, jour pour jour, après le premier incident, le jeune contrevenant a tué la jeune fille. Dans ce cas bien précis, la victime n'a eu aucune chance, puisque les droits du jeune contrevenant devaient être protégés.

La loi porte un nom, la Loi sur les jeunes contrevenants. Elle devrait donc viser les jeunes contrevenants, et non les jeunes adultes. Compte tenu de l'équilibre naturel que veulent rétablir les victimes, la loi devrait s'appliquer aux jeunes âgés entre 10 et 15 ans inclusivement. Il s'agit de la modification la plus importante et la plus fondamentale à apporter si nous voulons rétablir la confiance qu'ont perdue les Canadiens.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, je félicite le député pour ses observations. Je tiens à lui faire part d'incidents qui concernent des gens qui entrent dans cette catégorie. Dans mes 31 ans de carrière dans le domaine de l'éducation, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de jeunes qui entrent dans cette catégorie.

Dans ma première allocution à la Chambre, j'ai notamment fait allusion à un jeune qui s'était enfui d'une école où il était détenu. Il y est revenu après être allé chez ses parents, à North Battleford. Son père l'avait accueilli en lui disant: «Qu'est–ce que tu fais ici? Tu t'es enfui, hein? Tu as 15 minutes pour ramasser tes affaires et t'en aller. Et ne reviens jamais plus!» Je me souviens de beaucoup d'autres, dont un à qui j'avais demandé de quel milieu familial il venait pour en être arrivé à faire ce qu'il faisait. Il se rappelait avoir vécu dans une trentaine de foyers et il n'avait que 15 ou 16 ans.

• (1300)

À Regina, deux jeunes de dix ou 11 ans ont battu deux jeunes de sept ou huit ans. Qu'allons–nous faire d'eux? Quelqu'un de ce côté–ci a dit tout à l'heure que c'est avant l'âge de trois ans qu'il fallait donner une bonne orientation aux jeunes. Compte tenu des propositions que j'ai entendues et des jeunes que j'ai connus, je demanderais au député d'en face ce que nous devrions faire pour amener ces gens–là à changer de mode de vie. Croit–il vraiment que la prison soit la solution?

Je songe ici à un jeune des Territoires du Nord–Ouest à qui six mois de détention ont fait plus de tort que ne lui auraient fait 60 années dans le Nord.

Bref, si le député a des solutions à proposer, je voudrais bien les entendre, car j'ai eu moi–même affaire à ces jeunes. Com-

ment propose–t–il de résoudre certains de ces problèmes compte tenu de ce qui nous attend?

M. Forseth: Monsieur le Président, on a abandonné depuis longtemps l'idée que les personnes en réadaptation sont malades et, par conséquent, les établissements pénitentiaires sont comme des hôpitaux.

En général, la Loi sur les jeunes contrevenants n'envoie pas le bon message à la population. Ce sont les jeunes eux–mêmes qu'il faut consulter et non les professionnels du système de justice. Nous devrions aller dans les écoles secondaires pour savoir ce que pensent les jeunes. Les plus fortes pressions que je reçois dans ma circonscription viennent souvent des écoles secondaires. Les jeunes me disent que nous sommes sur la mauvaise voie et qu'il faut plutôt chercher à rétablir l'équilibre en faveur de la victime et de la responsabilité envers la collectivité.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien de valable dans la Loi sur les jeunes contrevenants. Il y a du bon dans cette loi, particulièrement les dispositions relatives aux mesures de rechange et à l'application régulière de la loi. C'est certainement là une amélioration par rapport à l'ancienne loi sur les jeunes délinquants.

La réponse typique, c'est qu'il faut continuer d'investir encore plus d'argent dans les mesures de rechange, que nous avons besoin de plus de situations d'apprentissage au sein de la collectivité, de plus de programmes de travail, de plus de travailleurs sociaux et ainsi de suite.

Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que la Loi sur les jeunes contrevenants n'envoie pas le bon message à la population. Il faut rendre le contrevenant plus conscient des conséquences de son acte. La population a l'impression que la Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas assez sévère, et il faut changer cela.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'appuie cette motion et je voudrais l'aborder sous un angle un peu différent. Je veux parler du processus par lequel doivent passer les victimes pour se remettre des actes criminels.

Nos lois et certaines pratiques suivies par le gouvernement semblent nuire beaucoup à ce processus. La motion vise à favoriser ce processus de cicatrisation et je crois qu'elle peut y contribuer. La seule chose qui m'inquiète lorsque j'interviens dans un débat sur une motion, n'importe quelle, c'est que j'ai observé au cours de mes quatre brefs mois comme député que dès qu'une personne prend la parole, si cette personne est un réformiste et vient de l'Ouest, on conclut immédiatement qu'il ne peut s'agir que d'un de ces vauriens de *rednecks* d'extrême droite et qu'il faut faire très attention à ce qu'il dit. De même, des gens comme moi peuvent penser au nombre de députés libéraux expérimentés qu'il y a ici, au nombre d'années d'expérience de certains, et il leur faut prendre garde de ne pas se dire: «grand Dieu, je suis en train d'essayer de faire entendre raison à ces écorchés vifs, mais ils feront certainement la sourde oreille». Ce sont là deux attitudes extrêmes qui ne devraient pas exister. J'espère que nous réussirons à trouver un compromis et à étudier cette motion qui, à mon sens, est essentielle pour aider les victimes.

• (1305)

Je veux rapporter le cas d'une femme dans le milieu de la quarantaine, mère de trois enfants, qui un bon samedi qu'elle travaillait, je crois—je ne rapporte peut–être pas tous les détails avec précision, mais je connais ce cas—dans le bureau de sa paroisse, a vu surgir un intrus qui l'a battue sauvagement et l'a violée à plusieurs reprises, ce qui a complètement perturbé sa vie. En passant, son agresseur avait, semble–t–il, déjà été condamné pour le même genre de crime et bénéficiait d'une semi–liberté.

Cette femme a dû passer à travers l'épreuve de ce crime contre sa personne et devra aussi vivre toute sa vie avec la peur, peut–être avec des séquelles physiques, et certainement avec de graves séquelles psychologiques. La famille de cette femme, ses enfants et son mari, sentiront à coup sûr les répercussions de ce crime sur leur vie pendant les années à venir. Ils s'en rendent tous bien compte, ils cherchent à obtenir de l'aide et voudraient contribuer à ce processus de cicatrisation.

Or il y a une chose que cette victime aimerait bien qu'on fasse, c'est qu'on fasse subir un test de dépistage du SIDA au criminel accusé dans cette affaire puisqu'il appartient à une catégorie à risque élevé. Cela me semble une requête bien simple, et c'est une requête qui vient du coeur car, parmi tous les autres aspects traumatisants dont ils vont devoir s'accommoder, ils aimeraient certainement pouvoir éliminer cette crainte. Quand les tribunaux ont été saisis de cette requête, ils ont décrété qu'en vertu de la Charte des droits et libertés, cet individu n'avait pas à se soumettre à ce test de dépistage du SIDA, au nom de la protection de ses droits.

Bref, je crois que cette motion tente de remédier à ce genre de situation. Non pas que le criminel ne devrait pas avoir de droits, mais quand on en arrive à une situation de conflit, il faudrait faire preuve de bon sens et contribuer au processus de cicatrisation en cours dans la vie de cette femme et de sa famille en exigeant que le criminel se soumette à ce test afin d'éliminer cette source d'inquiétude ou au moins de leur donner la chance de faire quelque chose pour y remédier.

Il y a conflit entre les droits de deux personnes différentes. Nous voyons constamment surgir ce genre de conflit dans notre système judiciaire, non pas exactement dans les mêmes circonstances, mais dans des circonstances similaires où il faut considérer les droits du criminel et ceux de la victime. Or, presque dans chaque cas, les droits du criminel l'emportent sur ceux de la victime. Dans le cas que je viens d'exposer, il s'agit probablement de la pire situation où l'on ait pu dire à une victime: «Désolés, nous ne pouvons le faire à cause de ses droits.»

Il ne s'agit pas d'une solution simpliste, mais d'une solution de simple bon sens. Je ne comprends vraiment pas pourquoi un gouvernement dirait qu'il va falloir énormément de temps pour résoudre ce genre de problèmes. Ces problèmes pourraient se résoudre du jour au lendemain s'il y avait la volonté politique pour le faire. Ce genre de dilemme n'a pas besoin d'exister dans notre pays. Il pourrait être éliminé si nous en arrivions à partager la même attitude à la Chambre, à penser que cette solution a du bon sens, peu importe de quel parti vient la motion.

• (1310)

Lors d'une visite récente à Calgary, j'ai pu m'entretenir longuement avec une mère qui a été victime de violence: sa fille de cinq ans a en effet été enlevée alors qu'elle jouait dans la cour derrière chez elle. Ce n'est que plus tard ce soir–là qu'on a retrouvé la fillette. Elle avait été mutilée et battue; elle s'était fait trancher la gorge, et son corps avait été jeté dans un conteneur à déchets dans la ruelle derrière chez elle.

Un homme de 37 ans a été arrêté et a reconnu sa culpabilité. Il a déclaré à des journalistes qu'il avait eu de la difficulté à se contrôler parce qu'il en avait assez, car, disait–il, la fillette le harcelait sans cesse. Tous les députés reconnaîtront sûrement que ces événements ont dû être très traumatisants pour la mère et pour toute la famille, car la fillette avait aussi des frères et soeurs.

L'homme de 37 ans a immédiatement obtenu l'aide d'un avocat. La victime n'a eu droit à rien. Des psychologues, des psychiatres et des conseillers ont tout de suite été mis à la disposition de l'individu de 37 ans. Pour avoir droit aux mêmes services, la victime, la mère, devait payer de sa poche des honoraires de 50 $ à 100 $ l'heure.

Quand nous avons demandé de l'aide pour cette famille, nous avons essuyé un refus parce que rien n'est prévu à ce sujet dans la loi. Ceux qui travaillent sur la colline à Ottawa n'ont rien prévu dans la Charte des droits pour protéger les victimes.

Je ne peux pas imaginer un seul instant que quelqu'un s'oppose à une motion visant à protéger les droits de victimes comme celles dont je viens de parler et à leur venir en aide. Il est grand temps que nous fassions quelque chose à ce sujet.

En dernier lieu, je veux parler de l'adoption de mesures législatives qui nous seraient très utiles. De nombreux pays, certaines parties des États–Unis et d'autres régions du monde ont prouvé qu'il est possible de légiférer au sujet des tests d'empreintes génétiques. Cela serait très utile, car je crois savoir qu'il n'y a qu'une chance sur 30 milliards que deux personnes dans le monde entier, à l'exception peut–être de jumeaux identiques, présentent des résultats identiques à la suite de tests d'empreintes génétiques portant sur des échantillons de peau, de cheveu, de sperme, etc.

Il serait très utile que nos autorités chargées de l'application de la loi puissent recourir à ces tests pour faire condamner des individus et même pour en faire libérer d'autres qui auraient été déclarés coupables à tort.

On m'a dit qu'en Colombie–Britannique, il y a 45 meurtres, 20 cas d'agression sexuelle et plusieurs autres crimes graves qui ne sont pas élucidés et à propos desquels on pourrait faire des tests d'empreintes génétiques, mais il est légalement impossible d'obliger un suspect à se soumettre à de tels tests. On ne peut obliger un suspect à fournir un échantillon parce que, en vertu de la Charte des droits et libertés, il a le droit de refuser de se soumettre à ce genre de test. Je pourrais donner plusieurs autres exemples. Cela signifie qu'il y a des gens qui circulent librement dans les rues alors qu'ils devraient être derrière les barreaux.

Avons–nous la volonté politique et le courage de faire en sorte que les Canadiens soient protégés contre des individus qui seraient derrière les barreaux si nous prenions les mesures qui s'imposent? La première chose à faire, c'est de reconnaître les droits des victimes.

• (1315)

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député, et il y a des choses que je ne peux pas admettre. Je ne comprends pas, cela me dépasse, qu'en 1994 on ait encore des discours semblables.

Tantôt j'ai dit: «Il ne faut pas, de ce débat que l'on tient présentement en Chambre, ne citer que des cas d'espèce qui ont fait les manchettes des journaux et qui sont répugnants». En contrepartie, je pourrais vous citer des cas contraires, où suite à une réhabilitation réaliste, des jeunes se sont réinsérés dans le système. Il y a des personnes qui, suite à des examens psychiatriques et à des traitements, se sont intégrées à la société.

Si je comprends la logique du député du Parti réformiste, il faudrait mettre tout le monde en prison et ne leur donner aucun traitement. Ma question est la suivante: Que va–t–on faire et comment va–t–on répondre au besoin d'avoir des prisons si on met tout le monde en prison et qu'on n'a rien pour traiter ces personnes?

[*Traduction*]

M. Thompson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Dans les exemples que j'ai cités, il y a des cas où il y a une violence extrême et un conflit direct entre les droits du criminel et ceux de la victime. La balance a toujours penché du côté des droits de la victime.

Je n'ai pas parlé de l'incarcération, sinon pour dire qu'il vaut mieux enfermer les individus dangereux plutôt que de les laisser en liberté. Est–ce que cela veut dire qu'il faut jeter la clé, ne pas les nourrir ni s'occuper d'eux? Je n'ai pas parlé du système pénitentiaire. C'est avec grand plaisir que je prendrais dix minutes de plus pour expliquer ce qu'il faut faire, à mon avis, sur ce plan–là.

Je crois en la réadaptation. Je crois que nous devons donner des traitements et faire tout ce qui est possible, mais il faut aussi être réaliste, dans notre système pénitentiaire, assez pour s'apercevoir de ceci: en dehors du monde carcéral, si on travaille fort et qu'on gagne de l'argent, on peut se payer des côtelettes ou des steaks; si on ne travaille pas et qu'on ne peut gagner autant d'argent, on doit se contenter de moins.

C'est peut–être un peu de la même manière que les choses devraient se passer dans les prisons. Mettons en place un programme de travail. Ceux qui travailleront pourront bien manger, comme dans notre société. Ceux qui ne le feront pas subiront le même sort que s'ils étaient dehors: ils se contenteront de macaronis au fromage, ou peut–être même sans fromage.

Les crédits

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député de Wild Rose extrêmement intéressant.

D'une certaine façon, il ressemblait à un compte rendu du *Reader's Digest*. Il était très anecdotique. À un certain point, il mentionne deux exemples, le premier ayant trait au cas très tragique de la femme qui a été violée. Il a présenté le cas et conclu que, la plupart du temps, les accusés ont plus de droits que les victimes.

Sur quelles données empiriques se fonde-t-il pour affirmer cela? Ce n'est qu'un exemple, mais il en tire une conclusion générale.

Il a aussi fait allusion au cas très tragique de la jeune fille qui a été assassinée. Il a ensuite conclu qu'il n'y avait personne pour agir au nom de la femme ou de la mère dans ce cas. Je voudrais lui demander pour qui la Couronne agit si ce n'est pour la mère de l'enfant dans cette affaire?

M. Thompson: Monsieur le Président, j'estime que la Couronne représente l'État et que si on en fait une affaire individuelle les choses changent complètement. Si on en fait une affaire individuelle, on est en présence d'un criminel et d'une victime.

Quand la victime de viol a demandé un test de dépistage du VIH, elle a essuyé un refus en raison de la protection des droits du criminel. Je peux vous donner des tonnes d'exemples. J'en ai une mallette pleine. Je n'aurais pas assez de 10 minutes pour les énumérer tous. Mais je suis convaincu que si tous les députés observent bien ce qui se passe ils ont leur propre liste d'exemples.

● (1320)

Voici un autre exemple. Il s'agit d'un détenu du nom de Thompson—sans lien de parenté. Alors qu'il était en prison, cet homme a déclaré qu'il tuerait son ex-femme quand il sortirait de prison. Il a dit qu'il la tuerait en même temps que ceux qui seraient avec elle. Il l'a dit à plusieurs reprises. La victime, la femme en question, a imploré les autorités de ne pas le laisser sortir parce qu'elle savait qu'il était sérieux. Les autorités n'ont pas acquiescé à sa demande. Elles n'ont fait que s'en tenir au règlement, c'est-à-dire qu'elles ont accordé une libération conditionnelle au détenu en cause parce qu'il y était admissible et qu'il avait eu une bonne conduite; elles l'ont libéré, à la condition toutefois qu'il reste à Toronto et n'aille pas sur la côte ouest.

Qu'à cela ne tienne, dès sa libération, l'homme est parti pour la côte ouest où il est passé aux actes. Trois personnes ont été tuées parce que les autorités n'ont pas voulu écouter celle qui avait été menacée.

J'estime que ce n'est pas trop demander. Nul doute que le député conviendra que si, comme par le passé, nous ne donnons pas suite aux souhaits des victimes et que nous nous contentons d'appliquer la loi à la lettre, nous rendons un bien mauvais service à la population.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur la motion présentée par la députée de Surrey—White Rock—South Langley.

La députée voudrait que la Chambre condamne le gouvernement pour son inaction par rapport à la réforme du système de justice pénale. Elle accuse, entre autres choses, le gouvernement d'avoir permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

La députée a parfaitement raison. Au cours des cinq mois à peine de son mandat, le gouvernement aurait pu faire beaucoup plus qu'il ne l'a fait à propos de la réforme du système de justice pénale. En effet, nous aurions pu céder à la facilité et chercher à se faire facilement du capital politique en exauçant les voeux de ceux qui veulent tout bouleverser sans se préoccuper des conséquences. Certes, nous aurions pu agir précipitamment, au lieu de faire preuve de mesure et de prudence.

À cette façon de faire, nous avons préféré une stratégie globale et réfléchie en vue de réformer notre système de justice pénale. En un mot, le gouvernement a respecté l'engagement qu'il avait pris envers les Canadiens dans son programme électoral, soit d'établir un système de justice équitable, pondéré et humain.

[*Français*]

Enfin, un élément clé de notre plate-forme électorale, mieux connu sous le nom de livre rouge, est un programme cherchant à garantir la sécurité dans les lieux publics et privés. Nous y proposons une approche globale, une initiative à deux volets qui reconnaît la nécessité de mesures propres à combattre la criminalité violente et les criminels à risque élevé, tout en soulignant l'importance de la prévention du crime.

Le travail est déjà bien entamé dans tous ces secteurs importants. Il est toutefois évident que certains députés ne sont pas au courant du travail qui se fait, ni des raisons pour lesquelles nous centrons notre action sur ces secteurs particuliers.

J'aimerais présenter aujourd'hui à ces députés certains renseignements qui leur permettront de mieux se rendre compte de ce que fait le gouvernement et pourquoi il le fait. Examinons d'abord, si vous me le permettez, l'importante question de la prévention du crime. Vous ne serez pas étonné d'apprendre que les coûts associés à la criminalité sont énormes au pays. Ces coûts se manifestent sur le plan tant humain que financier.

Nous savons qu'en Occident, seul le taux d'incarcération des États-Unis est supérieur à celui du Canada. En 1991, les services de police, les tribunaux et les services correctionnels ont coûté la rondelette somme de 8 milliards de dollars. Nous savons que les coûts, sur le plan humain, de la criminalité et de la crainte du crime, y compris les répercussions de la victimisation sur les membres de la société sont eux aussi très élevés.

Je crois que les faits parlent d'eux-mêmes lorsque j'affirme que nous devrons adopter une approche globale de lutte contre la criminalité dans notre société, une approche qui reconnaît le rôle

traditionnel de nos organismes établis, mais qui s'attache aussi aux politiques sociales.

• (1325)

Pour être réellement efficace, la prévention du crime doit s'attaquer aux facteurs sociaux et économiques liés aux crimes et à la criminalité, aux causes premières du crime, entre autres la pauvreté, le chômage, la toxicomanie et la violence familiale.

[*Traduction*]

Nous savons qu'il y a trop de pertes de vie attribuables à des actes criminels, que la criminalité crée un climat de terreur et que les conséquences de la victimisation, pour une personne, sont très importantes. Les faits parlent d'eux-mêmes. C'est pourquoi nous devons adopter, face au crime, une stratégie globale qui, tout en reconnaissant le rôle traditionnel des organismes établis, examine aussi les politiques sociales.

Pour que la prévention du crime soit efficace, nous devons examiner les facteurs socio-économiques sous-jacents au crime et à la criminalité, les causes mêmes de la criminalité, comme la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, la consommation d'alcool et de drogue, et la violence, pour ne nommer que ceux-là.

Il faut compter, au départ, sur un partage des responsabilités entre les gouvernements, leur système de justice pénale, leurs organismes de services sociaux, leur système d'éducation et leurs collectivités non seulement pour combattre la criminalité, mais aussi pour régler les problèmes sociaux qui finissent par mener au crime.

La création d'un conseil de prévention du crime qui réunirait des intervenants importants dans le but de prévenir le crime et de mieux protéger nos collectivités est l'un des engagements que le gouvernement a pris. Le solliciteur général et le ministre de la Justice travaillent actuellement à la création de ce conseil. Cet organisme conseillera les divers paliers de gouvernement sur les grandes priorités et les principales activités liées à la prévention du crime.

Par sa composition, ce conseil reflétera la grande variété de personnes qui s'intéressent à la prévention du crime et au développement social. Cependant, pour réussir à prévenir le crime et pour trouver des solutions pratiques, nous devons non seulement travailler en collaboration avec nos partenaires au sein du système de justice pénale, mais aussi nous associer aux habitants de nos collectivités et de nos quartiers.

Sans leur aide, nous ne serons pas capables de régler les problèmes difficiles qui nous touchent tous, que nous nous occupions de la violence familiale, des jeunes à risque, de l'analphabétisme, des contrevenants qui présentent des risques élevés et qui proviennent des milieux de la drogue ou de l'élimination des crimes haineux. La prévention du crime est aussi une partie importante du travail de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada, deux organismes qui s'occupent de la réintégration sociale, en toute sécurité, des contrevenants sous juridiction fédérale, de ceux qui ont purgé des peines de plus de deux ans.

En réalité, la plupart des contrevenants sous juridiction fédérale, les deux tiers d'entre eux, purgent leur peine et, après avoir recouvré la liberté, n'enfreignent plus jamais la loi. Cependant, pour mieux protéger les Canadiens, il faut réduire les risques que posent les récidivistes. La sécurité publique demeure toujours le facteur principal dans toutes les décisions correctionnelles. Il est reconnu que la sécurité publique est le mieux assurée lorsque les contrevenants reçoivent les traitements et la formation dont ils ont besoin pour bien réintégrer la société.

Le programme de dynamique de la vie qu'offre le Service correctionnel du Canada aux contrevenants constitue un bon exemple du genre de travail fondamental qui se fait actuellement dans notre régime fédéral d'incarcération pour aider les contrevenants à acquérir les aptitudes dont ils auront besoin pour refaire leur vie.

J'ai dit plus tôt que notre stratégie contre l'échec au crime comprend deux volets. Le deuxième volet de la sécurité publique est la nécessité de trouver des moyens plus efficaces pour s'occuper des récidivistes qui ont commis des actes de violence ou des crimes sexuels. Notre priorité est d'améliorer les moyens dont dispose le système correctionnel fédéral pour se charger de ces contrevenants et leur offrir des traitements.

Dans son programme électoral, le gouvernement a reconnu que les Canadiens veulent être mieux protégés contre les délinquants dangereux, et nous sommes déterminés à respecter notre engagement. Plusieurs rapports, dont ceux qui proviennent d'enquêtes et du comité de la justice et des questions juridiques des Communes, ont souligné la nécessité d'agir sur ce chapitre.

Nous élaborons actuellement un ensemble de modifications au Code criminel et à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Par exemple, nous examinons des mesures qui nous permettraient mieux de détenir jusqu'à la fin de leur peine des délinquants sexuels récidivistes qui victimisent des enfants.

• (1330)

Le solliciteur général a également déclaré qu'il désire étudier la possibilité de resserrer la méthode de calcul de la peine pour que les récidivistes libérés sous condition qui commettent d'autres infractions purgent de plus longues peines d'emprisonnement.

Nous examinons aussi avec les provinces un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer la protection du public contre les contrevenants à haut risque, notamment la possibilité pour les provinces d'invoquer plus fréquemment les dispositions sur les contrevenants dangereux au moment de la condamnation et de la détermination de la peine. Le gouvernement fédéral prendra également des mesures au sujet de la libération des contrevenants à haut risque à la fin de leur période de détention.

La société doit se protéger contre les personnes qui pourraient être dangereuses, et nous travaillons de concert avec les provinces pour trouver une solution qui respecte la Charte.

On étudie aussi des méthodes permettant de coordonner et d'intégrer la correction et la santé mentale. Même si nous sommes en faveur de mesures plus rigoureuses pour les auteurs de violence et d'abus sexuels répétés, il ne faut pas oublier qu'ils

ont besoin de programmes améliorés de réhabilitation pendant qu'ils sont en prison, de façon à réduire les risques qu'ils commettent de nouveaux crimes.

Le gouvernement, conformément à ce qu'il disait dans son livre rouge, met en place diverses mesures pour améliorer le processus de libération conditionnelle. Elles comprendront, notamment, une meilleure formation des membres de la Commission des libérations conditionnelles, des modifications législatives pour intervenir lorsque certains ne font pas leur travail correctement et pour s'assurer que les nominations se font en fonction du mérite, de la compétence et de l'intégrité. Après tout, les membres de la commission font un travail difficile et exigeant, et seules les personnes les mieux qualifiées seront considérées pour les nominations à venir.

Ces dernières années, un nombre relativement limité de cas ayant reçu beaucoup d'attention et concernant des contrevenants à haut risque libérés sous condition ont sapé la confiance du public dans les institutions chargées de protéger la société.

Le solliciteur général essaie de restaurer la confiance du public dans le système des libérations conditionnelles. Je pense que l'engagement que le gouvernement a pris de travailler à mieux protéger le public contre les contrevenants dangereux et à améliorer le système des libérations conditionnelles conduira à des mesures qui rétabliront la confiance.

Un autre exemple est la volonté du gouvernement de s'attaquer à la question de la violence chez les jeunes.

[*Français*]

Je ne peux évidemment que m'inquiéter devant l'augmentation marquée du nombre de crimes violents commis par des jeunes ces dernières années au Canada. Nous avons tous entendu ou lu des reportages des médias sur les bandes de jeunes et leur comportement criminel. La plupart des incidents se sont produits dans des grandes villes comme Toronto, Montréal et Vancouver, mais les petites collectivités n'ont pas été complètement épargnées.

On ne connaît pas encore réellement l'ampleur et la gravité du problème de la violence et des bandes criminelles chez les jeunes au Canada. D'après des recherches dans le domaine de la justice pénale, le taux de criminalité chez les jeunes Canadiens est en hausse, mais le taux d'homicides et le taux d'infractions graves accompagnées de violence sont demeurés relativement stables.

Le nombre d'accusations pour agressions mineures comme les claques, les coups de poing et les coups de pied a sensiblement augmenté. Cependant, on ne sait trop si cela indique un accroissement réel des actes violents ou si cela signifie simplement que les victimes sont davantage portées à signaler ces agressions à la police ou que celle-ci a davantage tendance à déposer des accusations.

Comprenez bien que je ne cherche nullement à minimiser le problème de la violence chez les jeunes qui est, malheureusement, très préoccupant. En tant que citoyen concerné, je sais à quel point des actes violents peuvent engendrer frayeur et intimidation dans nos collectivités.

Dans son programme en matière de justice et de lutte contre la criminalité, le gouvernement fédéral affirme clairement que l'une de ses priorités sera de prendre des mesures face au taux croissant d'infractions violentes et à la délinquance chez les jeunes. Les Canadiens de tous les âges devraient jouir du droit fondamental d'être en sécurité dans les lieux publics et privés.

[*Traduction*]

Pour terminer, j'aimerais en venir à la question des droits des victimes. Lorsqu'elle a présenté la motion que nous examinons aujourd'hui, la députée de Surrey—White Rock—South Langley ignorait manifestement qu'en vertu du système de justice pénale actuel, les victimes ont plus de droits qu'elles n'en ont jamais eu dans toute l'histoire du Canada. Les victimes de la criminalité sont à présent officiellement reconnues en tant qu'intervenants légitimes et essentiels dans le processus fédéral de correction et de libération conditionnelle.

• (1335)

De ce fait, les victimes peuvent demander et obtenir des renseignements sur un détenu et sur ses chances d'obtenir une libération conditionnelle. Il peut maintenant être tenu compte, dans les audiences de libération conditionnelle, des renseignements fournis par les victimes qui peuvent assister à ces audiences, si la Commission des libérations conditionnelles en décide ainsi. L'accusé ne doit plus donner son consentement.

À part ces changements, les services de police et les tribunaux sont maintenant beaucoup plus sensibilisés aux besoins des victimes, et ce, partout au Canada. Cette sensibilisation se voit dans les directives et les nouvelles politiques de la police, qui montrent que la police comprend les victimes et le traumatisme émotionnel dont elles ont souvent souffert.

Ce sont là des changements positifs dont on avait grandement besoin. Le gouvernement reconnaît aussi que d'autres changements sont nécessaires pour répondre aux besoins des victimes. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous n'allons pas agir à la hâte pour ensuite avoir à nous repentir à loisir. Quand le gouvernement apportera des changements au système de justice pénale, ce seront des changements durables qui résisteront à l'épreuve du temps.

L'an dernier, nous avons sillonné tout le pays. Nous avons rencontré des milliers de Canadiens. Nous les avons écoutés et leur avons demandé de s'exprimer. C'est à partir de ce qu'ils nous ont dit que nous avons établi notre plateforme électorale. Nous n'avons pas passé tout ce temps à réfléchir, à consulter et à écouter les Canadiens pour les laisser tomber une fois au pouvoir.

Les Canadiens nous ont dit alors et nous disent aujourd'hui qu'ils veulent une réforme qui soit fondée sur un examen approfondi de toutes les questions, sur la consultation de tous les groupes d'intérêts, ainsi que sur une évaluation calme et rationnelle de tous les faits.

C'est le genre de réforme que nous nous sommes engagés à faire du système de justice pénale et à laquelle nous travaillons au moment même où je m'adresse à la Chambre. C'est le genre de réforme que les Canadiens veulent et méritent. C'est le genre de réforme que va faire ce gouvernement.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours du député. Je trouve cela insultant qu'il nous soupçonne de rechercher une solution rapide.

J'ai ici un article de journal qui relate un incident, une injustice commise à l'égard de M. Howard Gowan, de la région de Swift Current, en Saskatchewan. Il y a 27 ans, celui–ci a été enlevé par la GRC alors qu'il était sur sa ferme et il a été interné au Centre psychiatrique Weyburn où il a subi des électrochocs et de la pharmacothérapie pendant un mois. On l'a libéré après un mois.

Par la suite, le commissaire de la GRC lui a fait parvenir une lettre où il exprimait ses plus sincères regrets, en souhaitant que M. Gowan n'avait pas subi trop d'inconvénients, et où il reconnaissait qu'à proprement parler, l'agent de la GRC avait outrepassé les pouvoirs qui lui étaient conférés par la loi sur la santé mentale de la Saskatchewan. Cet homme et sa famille s'efforcent depuis 27 ans de se réconcilier avec le système judiciaire, mais sans résultat. Je suis convaincu qu'il trouverait les remarques du député difficiles à comprendre et à accepter.

Les lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants sont évidentes depuis quelques années pour tous ceux qui veulent bien examiner cette loi, mais nous attendons encore certaines mesures qui feraient justement ressortir ces lacunes.

À mon avis, notre système de justice est entouré d'un processus de consultation qui est devenu une sorte d'industrie artisanale et qui cause tout simplement d'énormes retards. Ce sont les libéraux qui ont produit la Loi sur les jeunes contrevenants, mais ce sont les conservateurs qui l'ont promulguée. Où étaient nos chefs de file lorsqu'on a pondu de telles lois? À quel genre de prévoyance et de vision ont–ils fait appel pour produire une loi aussi déficiente?

• (1340)

Nous avons abordé, tant à la Chambre qu'en privé avec des députés, la question des demandes de clémence dont j'ai parlé dans cette enceinte et, en privé, avec le ministre de la Justice et là encore, notre système judiciaire semble accuser des retards excessifs.

Que l'on songe aux 30 accusations qui ont été portées contre Alan Eagleson par le système judiciaire américain et qui viennent de faire la une des journaux. Mon analyse de cette affaire révèle que les organismes d'application de la loi, dont la GRC, la police du Grand Toronto et le Barreau du Haut–Canada, c'est–à–dire de l'Ontario, se sont croisés les bras pendant longtemps. Ils n'ont pas donné suite aux plaintes qui avaient été déposées et n'ont rien fait jusqu'à ce que le département de la Justice des États–Unis mette son nez dans cette affaire. Ce n'est qu'à ce moment–là que les choses ont commencé à bouger ici.

Cette motion est tout à fait pertinente. Je suis d'ailleurs d'avis que tel est notre rôle. Nous ignorons ce que fait le ministère de la Justice à l'heure actuelle. Tout se passe à huis clos et nous sera soumis plus tard.

En présentant cette motion, nous espérons faire pression sur le gouvernement et l'obliger à rendre des comptes, ce qui est le rôle des députés de l'opposition. Cette motion est donc tout à fait pertinente.

J'invite le député à exprimer son opinion sur ce que je viens de dire en réponse à son intervention.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, le député a fait des observations intéressantes.

Il devrait savoir que le pourcentage de personnes incarcérées au Canada est moindre qu'aux États–Unis. Ajoutons que le système carcéral coûte 8 milliards de dollars par année. Le député affirme que le système judiciaire américain est meilleur que le nôtre. Or, le nombre d'actes criminels et de meurtres commis aux États–Unis n'est aucunement comparable au nombre d'actes de même nature commis au Canada ou dans tout autre pays du monde civilisé, d'ailleurs.

Je trouve choquant que le député vienne nous dire que les Américains ont un meilleur système judiciaire que le nôtre, alors que les statistiques démontrent qu'il y a plus d'actes criminels commis chaque année dans la seule ville de Detroit que sur l'ensemble du territoire canadien.

Mon collègue ferait bien de vérifier ses faits. Nous siégeons ici depuis quatre mois et diverses initiatives ont déjà été prises. La question est très complexe. Nous avons affaire à des autochtones, à des enfants. Nous traitons toutes sortes de faits et transigeons avec des gens de tous les horizons au Canada. Le problème n'est pas facile à résoudre, je le reconnais. Nous savons qu'il y a des problèmes et que le système comporte des lacunes.

La mesure proposée par le gouvernement vise à combler ces lacunes. C'est pourquoi nous devons pouvoir compter sur la collaboration de l'opposition, mais aussi sur sa compassion. Ce sentiment semble faire défaut au sein du parti d'en face, et en tout cas certainement chez le député qui se dit consterné par la façon dont nous abordons le problème.

[*Français*]

En conclusion, je trouve que c'est vraiment un affront d'entendre le député de l'opposition nous dire que le système américain est fort supérieur au système que nous avons ici au Canada.

En terminant, je suis convaincu que le plan élaboré dans le livre rouge du gouvernement du Canada rétablira une meilleure sécurité pour tous les Canadiens dans les années à venir.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, aujourd'hui, on en entend de toutes les couleurs. Certains députés de ce côté–ci veulent se séparer alors que d'autres semblent vouloir se faire annexer. Il y a des choses que je ne comprends pas.

Toujours est–il que depuis le matin on discute de cette motion du Parti réformiste et on a parlé à plusieurs reprises au cours des interventions de la Charte canadienne des droits et libertés. J'aimerais savoir de la part du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine quel article de la Charte canadienne des droits et

libertés protège les droits des victimes, et s'il y a un équilibre entre les droits des victimes et ceux de l'inculpé.

• (1345)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de vous parler des dispositions de la Charte des droits et libertés, mais je suis ici pour confirmer aux députés l'intention du gouvernement de se préoccuper d'une situation plutôt délicate.

On sait que le taux de criminalité est à la hausse au Canada. Une motion a été déposée par l'autre opposition, qui demande tout un changement dans la façon dont nous traitons, non seulement les victimes de violence, mais surtout les incarcérés. Je veux simplement lui rappeler que le but du gouvernement, et je suis sûr que le député va applaudir à cela, c'est de s'associer à un meilleur équilibre du système pénal et du système de justice que nous avons au Canada.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, la motion déposée par la députée de Surrey—White Rock—South Langley, au nom du Parti réformiste, réunit en quelques mots et dans une phrase suggestive toute la hantise d'une société manipulée par une certaine presse.

Ce qui me choque dans une telle intervention, c'est qu'elle est un exemple parfait de désinformation. Quand on cherche à récupérer le ressentiment populaire, on le cultive de cette façon. La motion que nous débattons n'est rien d'autre que l'expression des cauchemars chimériques d'une extrême droite coupée de la réalité. J'ose espérer que la députée ne se fait pas une idée des malheurs de la société en n'écoutant que la rumeur publique.

La motion nous invite à blâmer le gouvernement sur deux plans: d'abord pour son oisiveté présumée dans la réforme du système judiciaire criminel, et ensuite parce que ses lois pénales favoriseraient les droits des criminels au préjudice des droits des victimes.

Chaque mot, chaque idée, chaque affirmation gratuite de cette courte motion soulève d'innombrables questions. On nous propose un mélange inégalé de toutes les idées réactionnaires reçues. Quant à se laisser aller, on pourrait aussi bien blâmer le gouvernement pour l'hiver abominable que nous venons de traverser. Après tout, les libéraux ont été élus en automne. . .

Une voix: Et ce n'est pas terminé!

Mme Venne: Et comme le dit notre collègue, l'hiver n'est pas encore terminé.

Selon cette motion, il faudrait réformer l'ensemble du système judiciaire criminel. Le Parti réformiste sait–il au moins pourquoi? A–t–il des propositions de rechange? Qu'a–t–il à reprocher au système? Nous avons tous des griefs sur l'administration judiciaire. Mais c'est une chose de dire qu'elle est imparfaite, c'en est une autre d'affirmer qu'il faut la réformer dans son ensemble sans proposer d'alternative.

Le Parti réformiste veut–il changer les lois pénales et le Code criminel? Veut–il modifier les pouvoirs du ministre de la Justice, des juges, des avocats? Est–il mécontent de la procédure des procès? Veut–il supprimer la présomption d'innocence? Quel est son propos, monsieur le Président? Nous ne le savons pas, et je me demande si le Parti réformiste peut avancer une seule idée constructive là–dessus?

D'autre part, si je comprends bien cette intervention, elle soulève tout le problème de l'opposition des droits des criminels à ceux de leurs victimes. Encore là, le Parti réformiste se fait l'écho de la rumeur publique. Je crois que cette Chambre devrait lui rappeler certaines réalités et lui expliquer certains principes centenaires de notre droit criminel. Pour le meilleur et pour le pire, depuis la *Magna Carta*, le Canada et les États–Unis et l'ensemble des démocraties de droit britannique ont inscrit certaines règles indélébiles et incontournables dans leurs lois et dans leurs moeurs judiciaires.

Le Parti réformiste a beau jeu de blâmer le gouvernement pour cinq siècles de jurisprudence occidentale. Cela fait bien devant ceux qui écoutent les réformistes avec complaisance, mais ils ne font ainsi que la démonstration d'une ignorance cultivée jusqu'à la démagogie.

• (1350)

La présomption d'innocence, pour commencer par cette règle absolue de notre droit, favorise et favorisera encore malheureusement pour des siècles à venir tous les criminels de la société. Notre droit impose au bras policier de l'État de prouver la culpabilité criminelle d'un accusé, hors de tout doute raisonnable. Le Parti réformiste n'y peut rien. C'est la base de notre droit criminel. Heureusement, cette même règle de droit sauvera l'honnête citoyen, accablé par l'État.

Qui dit règle de droit, dit également procédure d'équité pour tout accusé. Notre société civilisée n'admet pas le lynchage. Dans certaines parties d'Amérique, à une certaine époque, on pendait sans procès dès que des soupçons pesaient sur un individu. L'esprit de vengeance de la populace, qui voulait un coupable à tout prix, se transformait en meurtre. Pour ces sociétés, la présomption d'innocence, le doute raisonnable, l'équité procédurale et le droit à une défense pleine et entière étaient des concepts aussi éloignés que la téléphonie cellulaire. Parfois je me demande, devant une intervention du genre de la motion que nous débattons, si ceux qui la font savent que nous en sommes à l'ère du téléphone cellulaire.

Le droit à un procès juste et équitable est inscrit dans la Charte des droits et libertés. Si le Parti réformiste veut proposer le rappel du document constitutionnel fondamental du pays, qu'il le fasse ouvertement et nous aurons un beau débat de société. Je ne suis pas certaine que les Canadiens sont prêts à déchirer ce texte, qui sert de fondement social universel. Combien de citoyens suivraient le Parti réformiste dans une croisade contre la Charte. Je pense que tous les fidèles de cette nouvelle religion pourraient tenir un caucus dans une cabine téléphonique.

Je conviens que notre démocratie paie un prix très élevé pour la sauvegarde des droits fondamentaux et des libertés démocratiques. Je suis la première choquée devant les abus dont souffre notre système judiciaire, souvent mis en échec par des criminels, qui savent que ses faiblesses sont proportionnelles aux généreux principes qui le guident. Je sais que des meurtriers, des violeurs

et des fraudeurs s'en tirent parce qu'ils ont su exploiter les règles de droit qui les protègent, comme elles protègent l'ensemble des honnêtes citoyens. Mais le Parti réformiste aurait dû vérifier certaines statistiques, et surtout la plus rassurante. Au pays, sur 10 accusés, 9 plaident coupables ou sont trouvés coupables. Dix p. 100 des accusés sont acquittés, et je suis certaine que s'il se trouve de vrais coupables parmi ceux que la justice libère, la règle de droit aura permis que des innocents échappent à l'injustice. C'est cela la démocratie, monsieur le Président.

Le Parti réformiste aurait dû d'autre part faire certaines distinctions dans sa motion et dans son intervention. Il aurait dû dire aux Canadiens qu'il ne fallait pas confondre le Code criminel avec la Loi sur le système correctionnel. Il aurait pu dire que le Code criminel ne peut pas être plus sévère qu'il ne l'est. Si le juge n'impose pas la sentence maximale prévue par le Code, comme c'est souvent le cas, son jugement est motivé par les circonstances. Chaque affaire devant le tribunal est un cas particulier, et les juges ont une extrême discrétion dans l'imposition d'une sentence à un accusé trouvé coupable.

On ne peut affirmer que le système favorise les criminels à cet égard. La police et les procureurs de la Couronne font leur boulot du mieux qu'ils peuvent, avec les budgets qu'ils ont. Les tribunaux rendent la justice. Ils sont le bras judiciaire du gouvernement. Ils sont et doivent demeurer indépendants. Quand un juge rend jugement, c'est le pouvoir judiciaire qui parle, pas le gouvernement. Voilà une autre réalité souvent oubliée.

Je crois que notre Code criminel est un outil efficace dans la lutte contre le crime. Il sera amendé souvent et encore, suivant les besoins des époques, mais il traduit un consensus social contemporain sur la plupart des comportements répréhensibles.

● (1355)

Quand la sentence est rendue, ce n'est plus le système judiciaire mais le Service correctionnel qui s'occupe de l'individu trouvé coupable et condamné à une sentence d'emprisonnement. Je ne sais pas si le Parti réformiste vise le rappel de la Loi sur le Service correctionnel, mais pourquoi pas. Quant à réviser l'ensemble de la législation appliquée par le système judiciaire, mettons tout à l'écart et recommençons avec les idées brillantes d'une extrême droite qui connaît tout ce qui est branché en ligne directe sur Dieu le père.

J'aurais aimé que le Parti réformiste nous tienne un discours éclairé, motivant, inspiré par une réflexion sérieuse sur les déficiences de notre système judiciaire. Mais même lorsqu'elle s'apitoie sur le sort des victimes, la députée qui a déposé la motion véhicule des lieux communs. Elle aurait pu souligner que le Code criminel permet au juge d'ordonner à l'individu coupable d'indemniser sa victime. Il peut le faire sur la sentence même, par un jugement qui comdamne les coupables à rembourser à la victime la valeur des dommages matériels subis. Il peut aussi le faire dans une ordonnance de probation qui ordonne au coupable d'indemniser sa victime pour les blessures corporelles infligées. Ces pouvoirs existent, sont dans la loi. Nous ne pouvons qu'encourager le système à les utiliser.

Monsieur le Président, est–ce que j'ai le temps de continuer?

Le Président: Vous disposez encore d'au moins une minute.

Mme Venne: Merci monsieur le Président. Je n'aurai pas le temps de terminer, mais je vais quand même poursuivre. J'aurais aimé que le discours du Parti réformiste soit objectif. J'aurais aimé que ce discours ne vise pas seulement qu'à récupérer l'insatisfaction populaire, elle–même provoquée, nourrie et entretenue par des médias motivés par l'appât d'un public facile. À tort ou à raison, le public perçoit négativement la protection qu'accordent les tribunaux aux victimes d'actes criminels. Il est facile de faire des longueurs sur le ressentiment populaire, mais nous manquons à notre devoir de représentants du peuple quand nous nous servons de cette insatisfaction à des fins purement politiques.

Quand ils parlent des victimes, pourquoi les députés du Parti réformiste ne disent–ils pas que les tribunaux criminels n'ont pas pour fonction de compenser les victimes mais qu'ils sont là d'abord pour punir les coupables selon les règles de droit applicables.

Monsieur le Président, vous avez l'air de vouloir vous lever.

Le Président: Comme il est 14 heures, madame la députée, peut–être pourriez–vous continuer après la période des questions orales.

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, la Semaine internationale de la femme de 1994 est maintenant passée à l'histoire. La tragique vérité, c'est que la violence qui a bouleversé la vie de plus de la moitié des Canadiennes est encore parmi nous.

L'une des formes de violence exercée contre les Canadiennes est le harcèlement sexuel. Même si 37 p. 100 des femmes sont victimes de harcèlement sexuel, moins de 40 p. 100 d'entre elles font quelque chose pour que cela cesse, parce qu'elles croient qu'elles n'ont aucun recours.

Un sondage effectué au sein des Forces canadiennes révèle les mêmes statistiques alarmantes.

Article 31 du Règlement

Le harcèlement sexuel est une conséquence de l'iniquité salariale dont les femmes sont victimes, et c'est aussi un facteur qui contribue à la perpétuer. Comme d'autres employeurs, le gouvernement fédéral a l'obligation légale de garantir aux femmes un lieu de travail où le harcèlement sexuel n'existe pas. Pourtant, je continue à recevoir des plaintes de victimes de harcèlement, qui sont souvent doublement victimes quand elles tentent de réagir.

C'est pourquoi je demande instamment aux ministres de voir à ce que les bureaux de leur ministère soient un lieu où la tolérance zéro n'est pas seulement un engagement, mais un fait.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE DE LA SAINT–PATRICK

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, en ce 17 mars, fête de la Saint–Patrick, il me fait plaisir de rendre hommage à tous nos compatriotes d'origine irlandaise pour la contribution exceptionnelle qu'ils ont apportée au développement du Québec et du Canada.

Dans ma circonscription de Bellechasse, le sanctuaire de la Grosse–Île, qui fut pendant longtemps une station de quarantaine, où séjournèrent des milliers de familles irlandaises ayant fui la misère de leur pays, témoigne encore aujourd'hui du courage et de la détermination de nos compatriotes irlandais.

● (1400)

[*Traduction*]

Je tiens à transmettre mes meilleurs voeux à mes amis et voisins irlandais qui vivent dans ma circonscription, et à toute la collectivité irlandaise du Québec, en ce jour bien particulier qui nous rappelle nos origines et notre contribution commune au Québec.

Joyeuse fête de la Saint–Patrick.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, hier soir le service canadien Newsworld de la Société Radio–Canada a interrompu son programme habituel pendant une demi–heure pour diffuser un bulletin d'urgence. Ce reportage spécial provenait de la salle du tribunal à Portland, en Oregon, aux États–Unis.

Le but du reportage spécial était de présenter Tonya Harding au moment où elle a plaidé coupable dans le roman–feuilleton à l'Américaine de Tonya contre Nancy. La saga Tonya–Nancy s'est répercutée sur tous les reportages télévisés des derniers Jeux olympiques et elle a accaparé la télévision américaine pendant des semaines.

Les Canadiens versent 1,1 million de dollars chaque année à la SRC pour l'aider à protéger tout ce qui est bon et Canadien. Pourquoi la société suit–elle instinctivement et instantanément les réseaux américains qui sont si friands de ces histoires à sensations?

Les Canadiens s'attendent à mieux que cela de la Société Radio–Canada; après tout, il s'agit de leurs impôts.

* * *

LA FÊTE DE LA SAINT–PATRICK

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je vois au trèfle que vous arborez que vous savez que nous célébrons aujourd'hui, en ce 17 mars, la Saint–Patrick.

Nous avons parmi nous, à la Chambre, de nombreux députés qui sont fiers de leur origine irlandaise. Il y a les Clancy, Collins et Galloway, les McGuire, Murphy et Shaughnessy, les Tobin, Torsney et Whelan, les O'Brien, O'Reilly et même Sergi O'Marchi.

Monsieur le Président, tout autour de nous, de la harpe irlandaise et des trèfles qui apparaissent sur les armoiries du Canada au–dessus de votre fauteuil jusqu'au merveilleux plafond de la Chambre des communes, recouvert d'une magnifique toile peinte à la main, nous rappelle l'énorme contribution de la culture irlandaise au Canada.

Au nom de tous les députés, je voudrais souhaiter une bonne Saint–Patrick à tous les Canadiens et, en particulier, à nos concitoyens de souche irlandaise.

* * *

[*Français*]

LE RACISME

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, lundi, le 21 mars, est la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Depuis 1989, la ville de Montréal, en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral, organise un événement pour souligner cette journée importante et j'aimerais les applaudir pour cette initiative.

Je demande à tous mes collègues de cette Chambre de participer aux événements organisés dans leurs comtés pour souligner l'importance de cette journée et de multiplier les efforts pour combattre le racisme et la discrimination.

J'aimerais rappeler aux députés les paroles de Martin Luther King et je cite: «Je rêve qu'un jour, garçons et filles de race noire marchent main dans la main avec leurs camarades blancs. Je rêve qu'un jour, toute forme d'injustice disparaisse sur la terre pour le plus grand bien de tous les êtres vivants sur cette planète. Ce jour–là, nous pourrons tous enfin espérer l'arrivée prochaine de la liberté.»

[*Traduction*]

Je rêve que mes enfants vivent un jour dans un pays où ils ne seront pas jugés par la couleur de leur peau, mais par la force de leur caractère.

Unissons nos efforts pour réaliser ce rêve.

LES CANADIENS D'ORIGINE IRLANDAISE

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, en ce jour très spécial, je tiens, moi aussi, à rendre hommage à tous les Canadiens d'origine irlandaise et en particulier à ceux de ma circonscription.

Je veux rendre hommage tout d'abord à l'Irlandaise qui est mon épouse depuis 22 ans, Mary Alice, et dont la contribution, comme celle de beaucoup d'autres épouses et mères de famille dévouées, est souvent tenue pour acquise. Elle s'est dévouée sans compter pour notre famille et, sans son dévouement, je n'aurais pas l'honneur de siéger ici aujourd'hui.

Je veux rendre hommage aussi à un ami de longue date et un Irlandais combatif de ma circonscription, que les habitants de Kirkland—qui est au nombre des dix villes où il fait le mieux vivre au Canada—ont choisi comme leur sixième maire. Il est le premier Irlandais à avoir jamais été élu à ce poste. Je souhaite à M. John Meaney et à son épouse, Evelyn, qui servent la collectivité avec fierté, amour et dévouement depuis 23 ans, toute la chance des Irlandais pour relever le défi qui se pose à John en devenant le premier magistrat de Kirkland.

M. Meaney aura la difficile tâche de suivre les minuscules traces d'un collègue et ancien maire, Nick O'Discepola. Je suis sûr qu'il fera énormément progresser la ville de Kirkland.

* * *

• (1405)

[*Français*]

LE GLOBE AND MAIL

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, on pouvait lire hier dans le *Globe and Mail* un article à sensation indigne d'un quotidien sérieux. En page 1 de son cahier économique, le *Globe* liait l'explosion d'une bombe artisanale au pied d'un pylone d'Hydro–Québec avec la baisse du dollar canadien.

Le *Globe* en profitait également pour entretenir les peurs de ses lecteurs en brandissant la menace des «méchants séparatistes» du Québec.

Le dollar canadien qui a perdu près de 4 p. 100 de sa valeur depuis janvier est soumis à tout un arsenal de facteurs dont l'état lamentable des finances publiques n'est certes pas l'un des moins importants.

Pour le bénéfice de cette Chambre, j'aimerais respectueusement faire remarquer au *Globe and Mail* que le dollar canadien clôturait hier à la hausse, malgré la découverte de nombreux attentats contre les équipements de l'Hydro–Québec.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES POMICULTEURS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt que je représente est connue dans le monde entier pour ses pommes rouges Delicious.

Cette industrie est également une grande source d'emplois pour la région. Dernièrement, les pomiculteurs ont vu planer sur eux la menace d'un dumping, c'est–à–dire que les pommes seraient vendues au Canada à un prix inférieur au coût de production des pomiculteurs américains. Cette situation ne concerne pas seulement les pomiculteurs de la vallée de l'Okanagan, mais également l'ensemble des pomiculteurs canadiens.

Si l'on ne fait pas respecter les dispositions commerciales justes qui sont prévues dans l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, nos pomiculteurs seront bientôt forcés de se retirer des affaires.

Au nom des producteurs de pommes de ma circonscription, j'exhorte le gouvernement à agir immédiatement pour protéger les pomiculteurs canadiens avant que des torts irréparables ne soient causés à cet important secteur.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis préoccupé par la question de l'attribution des prestations de survivant du Régime de pensions du Canada.

Pour être admissible à ces prestations, il faut être un conjoint survivant de droit ou de fait. Le conjoint de fait doit avoir vécu dans les liens du mariage pendant au moins un an. Voilà qui est sujet à controverse! Il arrive souvent que le conjoint de fait touche toutes les prestations de survivant après une courte union. Par contre, le conjoint de droit qui a été marié beaucoup plus longtemps peut ne rien toucher du tout. Ce n'est pas juste! Le gouvernement a déjà établi le principe du partage des droits à la retraite.

En effet, en 1978, on a introduit dans le Régime de pensions du Canada des dispositions qui prévoient le partage des droits à la retraite en cas de divorce ou d'annulation. En 1987, on a ajouté le cas de la rupture du mariage par suite de la séparation.

J'exhorte le gouvernement à étendre aux conjoints de droit le principe du partage des droits à la retraite. Ce qui vaut pour l'un vaut aussi pour l'autre!

* * *

LE PRIX JEANNE SAUVÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, en juin 1993, le ministère du Patrimoine canadien a créé le prix Jeanne Sauvé pour les femmes en communications, à la mémoire de l'ancien gouverneur général du Canada, qui a connu une longue et distinguée carrière dans les médias et dans la politique sur la scène fédérale.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Le prix offre aux lauréates la possibilité d'effectuer un stage de trois mois au ministère du Patrimoine canadien et d'acquérir ainsi des connaissances de premier plan sur la façon dont sont élaborées les politiques et la législation du gouvernement fédéral. Il est administré en collaboration avec l'Association canadienne des femmes en radiotélévision.

[*Traduction*]

Au nom du ministère du Patrimoine canadienne, je félicite Susan Brinton, directrice des Affaires commerciales à Canwest Global, et Kirsten Embree, directrice des Questions de réglementation à Unitel, qui sont lauréates du prix Jeanne Sauvé.

[*Français*]

Je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues et j'ose espérer que leur séjour sera profitable et formateur.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, comme député de Jonquière, je veux informer la Chambre qu'un Comité des travailleurs et travailleuses de l'aluminium mis à pied par l'Alcan a été formé et qu'il compte 500 membres. Ce comité s'est adressé au premier ministre pour lui faire part de sa déception concernant le peu d'intérêt que le gouvernement libéral semble accorder à la situation des chômeurs dans le secteur de l'aluminium.

Ces chômeurs réclament des investissements de l'Alcan au Saguenay–Lac–Saint–Jean en échange du privilège qu'elle a d'utiliser l'énergie hydroélectrique de nos rivières. De plus, ils demandent que des mesures soient prises afin d'encourager la création d'emploi par une limitation des heures de travail supplémentaires.

Ces travailleurs dénoncent l'aide accordée par le Canada pour la construction ou la modernisation d'alumineries en Afrique du Sud et en Russie alors qu'ils sont victimes de mises à pied. Le Comité des travailleurs réclame donc du gouvernement des politiques cohérentes en matière d'économie et d'emploi.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ce qui semble se passer à la Chambre est des plus inquiétants.

J'estime que, comme moi, des millions de Canadiens sont vivement préoccupés par le fait que certains députés d'en face tentent de miner, voire de détruire les principes sur lesquels repose cette institution.

Il en découle que les idées, les échanges honnêtes et vigoureux et les débats sont réprimés par certains députés d'en face qui traitent leurs adversaires de racistes, de péquenauds, de fanatiques et de sectaires.

Certains députés d'en face ont pris l'habitude de proférer des insultes lorsqu'ils sont à la Chambre ou d'amplifier leurs commentaires devant les médias lorsqu'ils sont ailleurs.

Les Canadiens veulent savoir pourquoi le premier ministre tolère une telle conduite. Croit–il réellement qu'il s'agisse là de libéralisme? Pense–t–il que cela s'appelle de la démocratie?

* * *

LA FÊTE DE LA SAINT–PATRICK

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, aujourd'hui, des millions de gens dans le monde célèbrent la Saint–Patrick. C'est une journée où nos pensées se tournent vers notre foi et vers notre trèfle, une journée où nous portons du vert.

Pour moi, c'est un jour très spécial. C'est l'occasion de méditer sur mon héritage et sur l'important rôle qu'ont joué nos ancêtres irlandais au Canada, c'est l'occasion de les célébrer.

Les Irlandais—les miens et tous les Irlandais au Canada—ont grandement contribué à maintenir l'unité de ce pays.

Au milieu du XIX^{e} siècle, des milliers d'immigrants irlandais, fuyant la famine et la pauvreté, sont venus s'établir au Canada en quête d'une vie meilleure. Nombre d'entre eux se sont établis en Nouvelle–Écosse et dans la vallée de l'Annapolis. Ils ont contribué à faire du Canada le pays très spécial qu'il est aujourd'hui.

Pour reprendre un célèbre dicton, c'est par un jour comme celui–ci qu'on se rend compte qu'il existe seulement deux catégories de gens dans le monde, ceux qui sont Irlandais et ceux qui souhaiteraient l'être.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, il y a deux ans aujourd'hui, l'Afrique du Sud a pris la décision audacieuse de mettre fin au régime d'apartheid et de s'engager dans la voie de la démocratie.

En tant que Canadiens, nous sommes fiers de ce que notre pays a toujours joué un rôle de chef de file sur la scène internationale lorsqu'il s'est agi de promouvoir le changement en Afrique du Sud. Nous pouvons aussi être fiers du fait que notre pays va encore prêter main forte à l'Afrique du Sud, où des élections nationales doivent avoir lieu le 26 avril.

La secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique va se rendre en Afrique du Sud à la tête d'une délégation qui sera chargée d'observer les élections afin de veiller à la tenue d'un vote libre et équitable.

J'adresse à la délégation canadienne tous mes voeux de succès et j'espère que l'Afrique du Sud oubliera un moment la violence pour prendre part au processus démocratique dans l'intérêt de la paix.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRO–ALIMENTAIRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les députés de tous les partis représentés à la Chambre qui se sont réunis, cette semaine, pour former un comité de l'agriculture.

Ce comité, que je préside, se penche sur la question très importante de la somatotropine bovine, communément appelée la BST. Les points de vue sur cette question sont partagés. Cependant, pour la première fois depuis que je siège à la Chambre, j'ai vu un comité ne pas se laisser aveugler par la discipline de parti et présenter au gouvernement ce que je considère comme des recommandations très valables.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Règlement de la Chambre a été modifié pour que tous les comités puissent avoir davantage leur mot à dire dans leurs travaux et dans l'établissement de leur calendrier et pour qu'ils puissent aussi avoir plus de pouvoirs et présenter des recommandations plus fermes au gouvernement.

Je remercie le premier ministre et les chefs des différents partis d'avoir accru les pouvoirs des députés, par l'entremise des comités, et d'avoir permis une meilleure collaboration à la Chambre.

* * *

LES ALLOCATIONS D'ENTRETIEN DES ENFANTS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, voici revenu le temps de l'impôt. Je voudrais demander au ministre des Finances de modifier les lois concernant l'imposition des allocations versées pour l'entretien des enfants.

Joan, une femme de ma circonscription, Fraser Valley–Ouest, est sur le point de perdre sa maison parce qu'elle doit payer, cette année, 1 300 $ d'impôts sur l'allocation que lui verse son ex–mari pour l'entretien de ses enfants. Joan ne gagne que 9 800 $ par année et reçoit une allocation de 12 000 $ pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle doit déclarer cette allocation comme revenu imposable tandis que son ex–mari, qui a déjà payé l'impôt sur ce montant, le déduit de son revenu imposable.

Joan dit que le gouvernement enlève littéralement la nourriture de la bouche de ses enfants et qu'elle devra vendre sa maison pour pouvoir payer ses impôts. Comme elle et les milliers d'autres femmes qui sont chefs de famille, j'estime que ce n'est vraiment pas juste!

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Dans une déclararation surprenante, le ministre des Affaires étrangères annonce que le Canada n'entend plus désormais faire du respect des droits de la personne une condition à l'attribution de l'aide canadienne à l'étranger. Ce faisant, le gouvernement met de côté une politique qui a été annoncée en 1991, au Zimbabwe, lors d'un sommet du Commonwealth, et confirmée un peu plus tard au Sommet francophone de Dakar, politique qui soumet l'aide internationale du Canada au respect des droits de la personne.

Faut–il comprendre de sa déclaration, que le gouvernement, dans un brusque changement de cap, entend désormais faire passer la «business» avant tout, y compris en fermant délibérément les yeux sur la violation systématique des droits de la personne dans les pays dictatoriaux, dans le seul but de développer les échanges commerciaux avec ce genre de pays?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement canadien n'a pas l'intention de fermer les yeux sur les violations des droits de la personne qui peuvent se produire dans plusieurs pays du monde.

Dans le discours que j'ai prononcé en Chambre, et le chef de l'opposition était présent, j'ai très bien exprimé le désir de poursuivre, mais d'une façon différente, nos objectifs, pour amener les pays du monde à respecter les droits les plus élémentaires des citoyens. Ce que j'ai également dit, c'est qu'il n'était ni sage ni approprié de couper nos relations commerciales avec des pays qui ne partagent pas les mêmes objectifs démocratiques que nous.

Le chef de l'opposition sait très bien qu'il y a un chômage important, qu'il doit être combattu, que la priorité de notre gouvernement est la relance économique et la création de l'emploi et que, par conséquent, une partie de ce programme de relance économique repose sur une multiplication de nos efforts au point de vue du commerce international.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas le discours du ministre à la Chambre, parce que c'était un excellent discours, qui avait une vision très généreuse de la contribution canadienne au rétablissement d'une sorte d'équilibre entre les pays du Sud et du Nord. Nous avons même louangé le ministre pour sa générosité. Mais le problème, c'est la surprise que nous avons tous eue d'entendre le ministre dire noir en dehors de la Chambre, alors qu'il avait dit blanc ici. En dehors de la Chambre, le ministre a dissocié la question des droits de l'homme de la politique d'échanges commerciaux du Canada.

Alors je demande au ministre s'il reconnaît que cette nouvelle politique, qu'il a définie en dehors de la Chambre—parce qu'il y en a deux, une pour la Chambre, une en dehors—n'aurait pas permis au Canada de contribuer à l'embargo commercial, qui a finalement eu raison de l'apartheid en Afrique du Sud. Et faut–il anticiper un relâchement du Canada à l'égard des sanctions commerciales appliquées contre Haïti pour forcer le retour du président Aristide?

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je vois les députés du Bloc qui applaudissent leur chef lorsqu'il parle du désir de maintenir et de soutenir la démarche du président Aristide. Ils savent très bien que le gouvernement multiplie les efforts, afin de permettre au président d'Haïti de rentrer, dans les plus brefs délais, dans son pays. Donc, ma réponse à la question du chef de l'opposition, c'est évident que nous n'allons pas fléchir à cet égard. Nous allons continuer et multiplier nos efforts pour le retour du président Aristide dans son pays.

Quant à l'autre partie de sa question, à savoir si ce que j'ai dit en cette Chambre est différent de ce que j'ai dit en dehors de la Chambre, je remercie le chef de l'opposition pour les hommages qu'il me rend pour mon discours en cette Chambre, et je lui rappelle qu'il faut toujours être prudent; il faut toujours vérifier si ce que l'on rapporte dans les journaux, c'est tout ce qui a été dit ou juste une partie de ce qui a été dit.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après cinq ans en politique, je n'ai jamais nié quoi que ce soit qui ait paru dans les journaux et qu'on m'attribuait comme propos. Je ne suis pas du club de ceux qui démentissent ce que les journaux nous imputent comme déclaration.

Monsieur le Président, il semble y avoir deux politiques, l'une pour les pays pauvres où on viole les droits de l'homme, où l'on est très sévère, l'autre pour les pays riches où on viole les droits de l'homme, où l'on ferme les yeux.

Je voudrais demander au premier ministre s'il ne reconnaît pas que par cette déclaration faite en dehors de la Chambre, le ministre des Affaires étrangères a voulu préparer son voyage en Chine, pays riche, monsieur le Président? Faut–il comprendre que le premier ministre, souhaitant limiter son voyage en Chine au seul aspect commercial, ait voulu éviter de soulever la question des droits de l'homme là–bas, malgré que des dissidents travaillent dans une lutte admirable pour démocratiser la Chine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler avec le Président de la Chine et chaque fois que le Canada a des relations diplomatiques avec les Chinois, on leur rappelle qu'on n'est pas satisfaits de la situation de la protection des droits de l'homme dans ce pays–là. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne fera pas affaires avec eux.

Si l'honorable chef de l'opposition nous dit de ne rien faire avec la Chine, on va en prendre note. Mais si on refuse de faire affaire avec tous les pays qui ont des régimes politiques qu'on n'aime pas, on ne fera pas affaire avec beaucoup de monde. C'est pourquoi je dois vous dire qu'on note la situation des droits de l'homme, mais on sait aussi qu'il est important, et que peut–être la meilleure façon d'aider à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans des pays comme ceux–là, c'est de faire affaire avec eux, d'ouvrir ces pays au monde. C'est ainsi que la démocratie viendra. C'est exactement ce qui s'est passé avec l'Union soviétique. Lorsque les gens de l'Union Soviétique ont commencé à comprendre que les droits de l'homme et les libertés démocratiques dans le monde occidental ça fonctionnait, le Mur de Berlin est tombé.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Selon des renseignements obtenus de l'industrie de l'édition, M. Ward Pitfield, qui était responsable du dossier de Ginn Publishing à la CDIC, aurait déclaré en janvier dernier à un avocat de Canada Publishing que la CDIC n'avait pas l'intention de vendre Ginn Publishing. Une semaine plus tard, la CDIC vendait Ginn à Paramount. De plus, M. Pitfield confirmait récemment qu'il n'avait jamais vu de contrat écrit entre la CDIC et Paramount.

Le ministre du Patrimoine canadien sait–il que M. Pitfield, représentant de la CDIC au conseil d'administration de Ginn Publishing, n'a jamais vu de contrat de vente entre la CDIC et Paramount? Le ministre peut–il nous dire si, oui ou non, la transaction a bel et bien été conclue?

[*Français*]

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis sûr que la question de notre collègue de Rimouski—Témiscouata a été posée afin de me faire trembler.

[*Traduction*]

Mais je continuerai en anglais puisque la députée utilise cette langue officielle.

Bien sûr, je prends bonne note des renseignements, peu importe d'où ils proviennent, et je vais examiner l'affaire.

Selon les renseignements dont je dispose, et que j'ai vérifiés, la CDIC était déterminée à vendre Ginn pour des raisons que j'ai pesées et qui m'apparaissaient légitimes.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le président de Canada Publishing m'a fait savoir aujourd'hui que sa maison d'édition est prête à acheter un bloc de contrôle dans Ginn Publishing pour le même prix qu'a offert Paramount. Dans ces circonstances, le ministre du Patri-

moine canadien est–il prêt à annuler la vente de Ginn Publishing à Paramount?

• (1425)

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, le gouvernement était juridiquement lié depuis un certain temps par un engagement du gouvernement précédent et il devait vendre à Paramount. Il était juridiquement lié.

J'ajouterai que cet engagement a été pris par le gouvernement précédent en janvier 1989, lorsque celui qui est maintenant chef de l'opposition était secrétaire d'État.

* * *

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Jusqu'à maintenant, le ministre a été incapable de définir comment le gouvernement perçoit la notion de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il n'a fait que mentionner quelques généralités contenues dans le livre rouge. Quelle que soit la nouvelle forme de gouvernement qui sera négociée avec les autochtones, le ministre peut–il assurer à la Chambre que l'esprit et la lettre de la Charte des droits et libertés seront respectés?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Certainement, monsieur le Président.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de nous avoir donné cette assurance.

Comme le ministre le sait, la Charte des droits et libertés garantit à tous—ce qui veut dire aux autochtones, aux non–autochtones, aux réformistes et même au député d'Athabasca—la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression.

Ce serait très malheureux si la Chambre, qui professe un profond respect à l'égard de la Charte, devenait un endroit où quiconque remet en question la politique linguistique est accusé d'être anti–Québec, où quiconque remet en question les niveaux d'immigration est accusé d'être anti–immigrant et où quiconque remet en question une politique autochtone non existante est accusé d'être anti–Indien.

Pourquoi les Canadiens croiraient–ils le ministre au sujet du respect de la Charte s'il traite lui–même de racistes et de «rednecks» les députés qui ne sont pas d'accord avec lui?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, durant toute la campagne électorale et durant les quatre mois que nous avons passés à la Chambre jusqu'à maintenant, nos deux partis ont affiché des philosophies différentes, particulièrement au sujet des groupes à risque, qu'il s'agisse des groupes linguistiques en Ontario—où il y a un demi–million de francophones—des femmes, des autochtones, des groupes ethnoculturels ou de ce dont nous avons parlé hier.

Je ne conteste pas la liberté d'expression. Vous avez le droit de vous exprimer. Toutefois, vous ne pouvez certainement pas contester mon droit de contester ce que vous exprimez.

Le Président: Je prierais le ministre d'adresser ses observations à la présidence.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste parle de l'emploi du mot «redneck». Où en a–t–il été question?

Une voix: Où?

M. Irwin: À la Chambre.

Une voix: Qui a utilisé ce mot?

M. Irwin: Qui l'a utilisé? Un député du Parti réformiste, le 27 janvier dernier. Qu'a–t–il dit? Voulez–vous que je vous le cite?

Des voix: Oui.

M. Irwin: «J'ai moi–même été traité de redneck et c'est une étiquette que je porte avec beaucoup de fierté.»

Des voix: Oh, oh!

M. Irwin: Je vois que le député acquiesce. Il le reconnaît. Monsieur le Président, qui suis–je pour mettre en doute une auto–analyse aussi juste présentée à la Chambre, là où le député est libre de dire ce qu'il veut?

• (1430)

Des voix: Encore!

Des voix: Bravo!

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Le député de Swift Current—Maple Creek a employé ce mot pour décrire quelqu'un qui ne souscrit pas à la doctrine «politiquement correcte». Le député l'a utilisé pour dénoncer quelqu'un de raciste et d'ignare.

Le ministre s'est excusé d'avoir dit des tenants de la doctrine réformiste qu'ils détestaient les Indiens, il y a quelques semaines. Or, il y a un jour à peine, il a traité un collègue de «redneck». La parole du ministre n'est pas une garantie.

Que fera le ministre de concret pour prouver sa bonne foi? S'excusera–t–il par écrit? Va–t–il, à l'extérieur de la Chambre et en présence du député d'Athabasca, présenter des excuses devant les caméras? Va–t–il démissionner?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je vais dire au chef du Parti réformiste ce que je vais faire. Qu'il commence par dire à ses députés de ne pas faire ce genre de remarques à la Chambre, et je ne les répéterai pas ensuite.

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le gouvernement justifie le transfert des activités de formation du Collège de Saint–Jean vers celui de Kingston, par la nécessité de faire des économies. Cependant, malheureusement, on ne peut obtenir un seul chiffre crédible. De plus, le premier ministre nous déclarait hier en cette Chambre, et je cite: «Je n'ai pas besoin d'experts ni de dépenser d'argent pour me rendre compte qu'on n'a pas besoin de trois collèges militaires pour 65 000 soldats».

Considérant qu'il en coûtera de toute façon six millions de dollars pour maintenir une bâtisse vide à Saint–Jean et qu'il en coûte beaucoup plus cher pour former des étudiants à Kingston plutôt que de les former à Saint–Jean, et que le projet du premier ministre risque de coûter très cher, le premier ministre ne craint–il pas que tous ces coûts réduisent considérablement les économies projetées par la centralisation de la formation au Collège de Kingston?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député a assisté l'autre jour à la réunion du comité permanent où on lui a transmis tous les renseignements disponibles. Il n'était pas satisfait. Il ne pouvait se satisfaire ni des faits exposés sous forme écrite ni des renseignements donnés par le général responsable des services du personnel des Forces canadiennes.

Comme nous voulons vraiment satisfaire le député de Roberval, qui me paraît avoir un blocage, si je peux me permettre ce jeu de mots, je distribuerai plus tard aujourd'hui un état financier détaillé au député ainsi qu'aux membres de la tribune de la presse, dans l'espoir qu'il le lise ce soir et n'ait pas à revenir réclamer plus d'explications demain.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, de deux choses l'une: ou bien le premier ministre et son ministre de la Défense possèdent des chiffres et ils refusent de les donner aux citoyens, de les déposer ici en cette Chambre, ou bien le premier ministre aura pris la décision de fermer le seul collège militaire francophone sur un coup de tête et pour sauver son ministre de la Défense.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à cette question. Tout d'abord, je voudrais dire que le Collège militaire de Saint–Jean n'est pas un collège français, mais bilingue, tout comme celui de Kingston. Et pour des gens qui se sont battus contre le bilinguisme au Québec, il me fait plaisir de les entendre dire que l'on voudrait maintenir une institution bilingue au Québec.

Je le répète, nous réalisons des économies importantes. Les États–Unis, avec deux millions de soldats, ont trois collèges militaires; au Canada, nous aurons 65 000 soldats, donc nous avons deux collèges de trop. Nous avons décidé de consolider les deux collèges bilingues, soit ceux de Saint–Jean et de Kingston, en un seul collège, celui de Kingston.

• (1435)

Il faut tout de même comprendre que les coupures en matière de défense au Québec, si le député veut être objectif, ont été moins sévères qu'ailleurs. Si j'avais suivi les recommandations de son chef, nous aurions coupé beaucoup plus, mais nous n'avons pas coupé 25 p. 100 du budget de la défense.

* * *

[*Traduction*]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il devient de plus en plus évident que le ministre ne saisit pas les grandes inquiétudes que suscite la définition de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il doit savoir qu'il existe des définitions fondamentalement différentes de cette notion, allant de la simple administration municipale à l'absolue souveraineté de l'État–nation.

Le ministre ne comprend–il toujours pas pourquoi tant de Canadiens, aussi bien parmi les autochtones que dans le reste de la société, estiment que nous devons au moins délimiter en termes généraux ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, dans la définition de l'autonomie gouvernementale des autochtones, avant même que le principe ne soit approuvé?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. L'autonomie gouvernementale est une question très difficile.

Nous y travaillons en ce moment. Nos consultations portent notamment là–dessus. Comme le député le sait, nous avons prévu un montant de 4 millions de dollars pour les discussions des six prochains mois. Il y aura des modèles évolutifs, sensibles aux particularités culturelles et régionales. Cela viendra.

J'invite le député à faire preuve de patience et à adopter une attitude constructive.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones est parfois, sinon toujours, une question irritante. Le ministre a montré à maintes reprises qu'il ne peut contenir ses émotions lorsqu'il en parle.

En ma qualité de député élu, j'ai droit au même respect que les députés d'en face, même si je fais valoir un point de vue différent sur les questions abordées à la Chambre.

Si le ministre tient vraiment au bien de toutes les parties en cause, envisagera–t–il de se retirer pour que nous puissions poursuivre sans autre interruption?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il n'y a qu'une manière de gagner le respect à la Chambre. Il faut le mériter, il faut faire valoir ses opinions et que celles–ci soient respectées par les autres députés.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au premier ministre s'il était en faveur de l'application d'une nouvelle TPS sur les soins de santé et sur les médicaments. Il a répondu, et je cite: «Toutes les taxes qui sont perçues par le gouvernement vont dans le Fonds du revenu consolidé, et c'est avec cet argent que nous finançons tous les programmes du gouvernement.» En répondant cela, le premier ministre s'est donc laissé toutes les portes ouvertes à cet égard.

Le premier ministre prépare–t–il, oui ou non, la voie à un élargissement de la TPS aux soins de santé et aux médicaments, comme l'ont laissé entendre ses propres députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, non.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je suis très content, c'est la première fois que j'ai une réponse aussi claire et directe.

Le premier ministre a été très clair sur l'exemption de la nouvelle TPS sur les soins de santé et sur les médicaments. Peut–il prendre le même engagement à l'égard de la nouvelle TPS appliquée aux aliments, car son ministre des Finances, la semaine dernière, a été vague, aussi vague que lui hier.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y aura pas d'ancienne TPS et de nouvelle TPS.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il est de plus en plus courant à la Chambre de qualifier tout député dérogeant au dogme du langage politiquement correct à Ottawa de raciste, de personne pleine de préjugés, d'ignorant, voire du terme péjoratif de «redneck».

• (1440)

Quand le premier ministre avisera–t–il les députés de son parti que les attaques personnelles sont inacceptables? Quand exigera–t–il la démission de ministres ou de secrétaires d'État se rendant coupables de pareilles attaques?

Le Président: J'allais faire une courte déclaration à la fin de la période des questions d'aujourd'hui pour dire à quel point les relations entre les partis étaient bonnes à la Chambre. J'espère faire une courte déclaration en fin de compte.

J'espère que nous continuerons de faire preuve d'une grande civilité et d'un grand respect mutuel dans nos relations à la Chambre, comme c'est le cas dans l'ensemble depuis le début de la présente législature. J'espère que ni les questions ni les réponses n'exacerbent les passions de part et d'autre.

Cela dit, je donne la parole au premier ministre pour qu'il réponde à la question, s'il le veut bien. C'est une question sur un sujet général.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est très difficile pour moi de blâmer le ministre des Affaires indiennes pour avoir cité un député du Parti réformiste.

Ce député a dit qu'il était fier d'être un «redneck». Il l'a dit il y a quelques minutes. Peut–être voudra–t–il se rétracter. Quand à moi, je n'ai jamais utilisé ce terme. J'invite le député d'Edmonton et tout le monde à accepter la diversité qui caractérise notre pays.

Quand j'étais à Edmonton, le premier ministre de l'Alberta a dit, et je savais qu'il s'attirerait des critiques en le disant, qu'il croyait que la politique de bilinguisme était une bonne chose pour le Canada. Pour ma part, je ne veux pas faire des procès d'intentions à ceux qui ne souscrivent pas à cela, mais je suis en politique depuis 30 ans. Le fait d'avoir deux langues officielles au Canada est une bonne chose. Je vois même des progrès puisque certains députés du Parti réformiste ont, semble–t–il, commencé à apprendre le français. Je m'en réjouis.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, de ce côté–ci de la Chambre, nous faisons appel à la générosité des ministres qui font des remarques qui ne conviennent pas.

Je suis députée fédérale depuis cinq ans, et j'ai entendu des députés ministériels actuels exiger la démission d'autres députés pour des motifs bien moins sérieux quand ils étaient dans l'opposition.

S'il avait écrit une suite à son livre *1984* qu'il aurait intitulée *1994* , je me demande si George Orwell aurait prévu le mouvement du langage politiquement correct qui vise à éliminer non seulement les mots, mais encore les idées et même le débat sur des questions d'actualité.

Quand le gouvernement prévoit–il commencer à remplir ses promesses énoncées dans le livre rouge en réprimandant les ministres et secrétaires d'État qui se livrent à des attaques personnelles contre des députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est très difficile pour moi de réprimander quelqu'un qui cite dans le hansard un député déclarant qu'il est fier d'être un «redneck».

Quand l'affaire a été soulevée aujourd'hui, il s'est levé et nous a tous salués. Tant que cela sera consigné au compte rendu qu'il est fier d'être un «redneck», je lui rendrai hommage en utilisant ce terme. C'est ce qu'il dit être.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On apprenait, samedi dernier, qu'un montant prévu de 21,7 millions de dollars servirait, selon le ministre des Affaires indiennes, à l'achat de terres et de diverses propriétés qui serviront d'assise à un futur territoire autochtone de Kanesatake près d'Oka.

Le ministre peut–il nous dire si le montant de 21,7 millions comprend la totalité, et je dis bien la totalité des propriétés non autochtones en bordure de la route 344, à savoir les propriétés de ceux qu'on appelle les «oubliés d'Oka»?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris le ministère, j'ai constaté que le gouvernement conservateur avait acquis plus de 80 propriétés dans la région que mentionne mon collègue, dont 57 maisons. J'ai eu quatre ou cinq réunions avec le chef des Premières Nations pour l'inciter à prendre cette propriété. Pour le moment, ce n'est pas encore fait. Le chef craint que, s'il prend le contrôle de la propriété, il ne puisse l'administrer convenablement en affectant les maisons selon un système de points.

• (1445)

Ce qui s'est produit, c'est que les maisons ont été occupées par des gens qui ne devraient pas y être. C'est un problème de plusieurs millions de dollars. J'essaie de le résoudre, mais tant que ce ne sera pas fait, je ne peux pas aller de l'autre côté de la route 344.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ce dossier traîne depuis 1990 et rien n'indique que le ministre soit plus pressé que son prédécesseur pour se porter au secours des gens exaspérés d'Oka. Quand le gouvernement fédéral compte–t–il bouger dans ce dossier?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Ce n'est pas exact, monsieur le Président.

Ma première réunion avec la nation Mohawk était à ce sujet. J'y suis allé avec le Grand chef Montour, le Grand chef Ovide Mercredi et ma femme. Nous nous sommes rendus là en voiture pour traiter de cette question précise.

Nous nous sommes rencontrés quatre semaines de suite. Nous n'avons toujours pas de solution, mais nos meilleurs collaborateurs y travaillent et nous essayons de parvenir à une conclusion, car c'est un problème sérieux non seulement pour le député, mais pour moi aussi.

* * *

WALMART

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

L'achat de la société canadienne Woolco par Walmart est un fait accompli. Au fil des ans, il s'est constitué au Canada un réseau de fabricants et de fournisseurs pour desservir les magasins Woolco. Certains d'entre eux habitent la circonscription de Peterborough que je représente.

Le ministre peut–il nous donner l'assurance qu'il va tout faire pour que Walmart n'abandonne pas ces fournisseurs canadiens s'ils démontrent qu'ils peuvent se mesurer à leurs concurrents américains?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis en mesure de vous donner cette assurance.

Je signale au député que nous avons obtenu de Walmart un engagement en bonne et due forme en faveur du maintien et de l'expansion du réseau de fournisseurs canadiens. De plus, Walmart s'est engagé à acheter et à vendre plus de livres, magazines et autres produits culturels canadiens dans ses établissements.

J'ai pris l'affaire tellement à coeur que j'ai cru bon de donner un coup de fil à M. Walton. Il m'a confirmé l'importance que revêtaient ces engagements pour nous et pour lui.

Je voudrais citer les propos suivants du directeur général de Walmart, rapportés par le *Financial Post* en février: «Nous avons l'intention de diriger une société avec du personnel canadien et nous intégrer le plus possible à la culture canadienne.» À mon avis, c'est probablement la formule la plus heureuse que Walmart pouvait emprunter en venant s'installer au Canada.

* * *

L'INSTITUT BOWDEN

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Comme le ministre le sait, l'Institut Bowden est situé dans ma circonscription. J'ai appris récemment que le gouvernement était en train d'agrandir cet établissement en y ajoutant un nouveau complexe de récréation de 745 mètres carrés. Ce complexe doit comprendre une somptueuse salle d'haltérophilie, un nouveau gymnase, des salles de loisirs, des salons de barbier, etc. Il coûtera 675 000 $ aux contribuables.

Étant donné le récent budget, le gouvernement n'estime–t–il pas quelque peu hypocrite d'engager ces dépenses pour ceux qui violent la loi?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la question du député est importante, mais elle est fort

détaillée et fort technique. Je la prendrai donc en délibéré et lui donnerai une réponse sous peu.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, un grand nombre d'électeurs ont posé cette question et sont très préoccupés par cette affaire. Ils sont d'avis qu'en cette période où ils doivent se serrer la ceinture, il est un peu difficile de comprendre pourquoi on gaspille autant d'argent pour cet établissement.

Le ministre pourrait–il nous assurer qu'on mettra fin à ce gaspillage?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'accepte pas l'hypothèse du député qu'il s'agit là nécessairement de gaspillage.

J'examinerai la situation et en ferai rapport au député. Comme nous voulons que l'argent des contribuables soit dépensé de façon raisonnable, ce sera le point de départ de mon examen.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. L'expulsion de 143 familles de Kahnawake visées par l'avis du Conseil de bande met en contradiction les principes véhiculés, d'une part, par la Loi sur les indiens et, d'autre part, par la Charte canadienne des droits et libertés. Le ministre québécois responsable des Affaires autochtones, M. Sirros, a recommandé aux autorités fédérales l'émission d'une injonction pour empêcher cette expulsion.

Le ministre des Affaires indiennes entend–il prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'aucune des 143 familles ne soit expulsée du territoire de Kahnawake, et non uniquement les personnes explicitement protégées par l'injonction présentement en vigueur?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les renseignements que j'ai obtenus hier et que j'ai portés à l'attention du député concernaient l'action principale. Il y a injonction, et elle restera en vigueur jusqu'au moment de l'audience.

Pour ce qui est des personnes en cause, elles ont été informées du fait que si elles se tenaient tranquilles, c'est la bande qui déciderait d'entamer ou non un processus judiciaire. Si elle le fait, les personnes en cause pourront demander le même genre d'injonction.

Que je sache, personne n'est forcé de partir tant que l'affaire n'aura pas été entendue par les tribunaux. Si les tribunaux règlent le problème, très bien. Sinon, nous devrons envisager une mesure législative.

Je ne crois pas que nous devrions nous immiscer dans un processus judiciaire chaque fois qu'un bref est émis. C'est la coutume d'attendre qu'un jugement soit rendu et de prendre alors les dispositions qui s'imposent.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le gouvernement va–t–il finalement assumer sa double responsabilité, imposée à la fois par la Loi sur les indiens et par la Charte des droits et libertés? Comment entend–il répondre au ministre québécois qui, lui, refuse de négocier sur des bases de discrimination?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Encore une fois, monsieur le Président, il n'y a rien à négocier, rien à légiférer, tant que les tribunaux n'auront pas réglé la question.

Comme je l'ai précisé à plusieurs reprises, il serait inapproprié de ma part de faire des commentaires sur ce processus judiciaire. J'en ferai, bien sûr, sur l'issue.

* * *

LE CANCER DU SEIN

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Il s'agit d'une question que j'ai abordée à la Chambre il y a quelques jours.

Elle a trait au rapport établissant qu'un chercheur de Montréal aurait présenté de faux renseignements dans ses recherches sur le cancer du sein. Chose tout à fait incroyable, il se serait servi de patientes dans une étude sans avoir préalablement obtenu leur consentement. Les conclusions de cette étude auraient été utilisées pour décider du traitement du cancer du sein depuis dix ans.

La ministre peut–elle affirmer aux Canadiennes que les traitements qu'elles reçoivent actuellement sont les plus sûrs et les meilleurs qui soient?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, ce rapport en provenance de Montréal m'a beaucoup ébranlée.

Tout d'abord, je voudrais dire aux Canadiens que le gouvernement n'a jamais financé les recherches de ce médecin. De nombreuses autres études ont prouvé que les soins qui sont administrés ici, au Canada, pour traiter le cancer du sein sont bons et efficaces.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse. Cela dit, je suis certaine qu'elle approuvera ce que je vais dire ici.

Toutes les Canadiennes trouvent cette situation carrément inacceptable. La communauté médicale était au courant de la chose depuis trois ans. Une fois de plus, les Canadiens se sont fait avoir dans le secteur de la santé.

La ministre va–t–elle faire enquête sur ce grave incident afin de garantir la qualité des soins assurés aux femmes dans notre pays?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, au début de la semaine prochaine, je rencontrerai les responsables du Conseil de recherches médicales qui gère l'utilisation des fonds destinés à la recherche et les résultats de ces recherches.

Je songe sérieusement à établir des lignes directrices sur la production des rapports pour que nous puissions garantir aux Canadiens que seuls les rapports qui sont justes et qui se fondent sur des données et des renseignements exacts sont rendus publics.

* * *

● (1455)

L'ENVIRONNEMENT

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et concerne le récent déversement de 820 kilogrammes du pesticide Busan–52 dans la rivière Winnipeg par la société Abitibi–Price.

Il a fallu quatre jours avant que la compagnie ne déclare le déversement. Pendant ce temps, 3 000 de mes électeurs de la réserve de la Première Nation Sagkeeng et 3 000 autres dans la région de Pine Falls et Powerview ignoraient qu'ils buvaient peut–être de l'eau contaminée.

Que fait la ministre devant cette négligence intolérable d'Abitibi–Price?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai rencontré les représentants de la bande qui sont, bien sûr, très inquiets de la négligence d'Abitibi–Price.

Le paragraphe 36(2) du règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers dit très clairement que tout déversement doit être immédiatement déclaré. En l'occurrence, il est intolérable que la compagnie ait attendu quatre jours avant d'aviser les autorités que 828 kilogrammes de ce pesticide avaient été déversés dans une rivière dont les eaux sont utilisées pour la consommation.

Nous enquêtons en collaboration avec les autorités provinciales. Nous prévoyons qu'il y aura une série d'inculpations, d'abord pour ne pas avoir déclaré le déversement et ensuite pour le déversement de substances délétères. Nous ferons savoir au député et aux autres députés intéressés tout rebondissement dans cette affaire.

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

L'autoroute électronique aura un impact important sur plusieurs aspects de la société tels que la consommation, la vie privée des gens, l'industrie, l'éducation, et j'en passe. On apprend que ce comité chargé de développer la stratégie du gouvernement tiendra ses réunions à huis clos.

Étant donné le caractère stratégique et structurant de l'autoroute électronique pour l'économie, comment le ministre peut–il justifier sa décision de tenir les discussions de ce comité derrière des portes closes?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous avons décidé d'avoir un processus consultatif par le biais d'un comité. Le processus sera assez ouvert et tous ceux qui ont des points de vue à exprimer sont invités à les faire connaître. Ils peuvent même utiliser l'adresse d'Internet que nous avons ouverte pour discussion en vue de la préparation de notre politique sur l'autoroute électronique.

Je ne comprends pas pourquoi le député pense qu'un comité est obligé de tenir toutes ses audiences dans une salle ouverte. Si le Bloc désire que les discussions de son caucus se tiennent dans une salle ouverte, on pourra le considérer.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une deuxième question. Pour éviter de trop ressembler aux conservateurs, que le gouvernement a dénoncés à maintes reprises dans le passé, le ministre ne convient–il pas que le gouvernement devrait faire preuve de transparence et associer la population et le Parlement aux travaux de ce comité?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je crois que le député comprend mal ce que nous tentons de faire.

Nous avons formé un comité consultatif. Il ne regroupe pas tous les habitants du pays; par conséquent, certaines personnes en seront forcément exclues. Le processus comporte toutefois de multiples facettes. Les gens peuvent exprimer leur point de vue de diverses façons.

Comme nous l'avons expliqué hier, le comité consultatif acceptera les mémoires ou les exposés de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui. Les rapports seront mis à la disposition du public dès qu'ils seront produits. Et si le président et les membres du comité veulent tenir des audiences publiques, en ce qui me concerne, ils pourront certainement le faire.

Toutefois, nous voulons que le processus soit fonctionnel et peu coûteux et qu'il nous mène à la fin de cette partie de l'élaboration de notre politique aussi rapidement que possible, exactement comme le député le souhaiterait sans aucun doute.

• (1500)

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

J'ai demandé hier à la ministre si elle aurait l'obligeance de déposer les lignes directrices concernant l'octroi de contrats de publicité par son ministère. J'aimerais avoir ces lignes directrices le plus tôt possible.

D'ici là, quand il s'agit d'un gros contrat, comme celui qui a été octroyé à McKim Advertising de Winnipeg, la ministre effectue certainement une enquête détaillée au sujet de cette société ou de tout autre adjudicataire éventuel, surtout compte tenu du fait que la direction de l'entreprise a été renouvelée deux semaines avant l'octroi de cet important contrat.

La ministre était–elle personnellement au courant des antécédents politiques du nouveau propriétaire de McKim Advertising lorsqu'elle a signé le nouveau contrat?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, permettez–moi d'expliquer au député ce qu'il en est.

L'agence de publicité McKim s'acquitte de tâches précises pour mon ministère. L'agence a été choisie conformément au régime de concurrence prévu dans la politique des communications du gouvernement et supervisé par le groupe de gestion de la publicité des Services gouvernementaux.

Je rappelle que l'agence a été choisie avant l'entrée en fonction du gouvernement actuel. En attendant l'examen par le gouvernement de la procédure contractuelle applicable aux sociétés de publicité, le ministère de la Santé du Canada a été autorisé à reconduire le contrat de la société McKim pour une période de six mois; il ne s'agit pas d'un gros contrat. Je crois qu'on a parlé hier d'un montant de 185 millions de dollars. Ce montant porte sur l'ensemble de la stratégie relative au tabac. La période de reconduction du contrat est très courte.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable David Warner, Président de l'assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Le Président: J'ai reçu avis d'une question de privilège faisant suite à la période des questions. Je l'autorise puisqu'elle se rapporte à la période des questions.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en réponse à une question qu'il a faite aujourd'hui, je considère que le secrétaire d'État aux Institutions financières et internationales a porté atteinte à mes privilèges de parlementaire en tentant de m'imputer une responsabilité dans l'inacceptable abdication de son gouvernement contre le géant américain Paramount.

Ce qu'il a laissé entendre est complètement faux. Je n'ai jamais été associé de quelque façon que ce soit à cette affaire. C'est au ministre qu'il appartient de dévoiler le nom de cet anonyme derrière lequel il se réfugie pour justifier l'abdication du gouvernement.

Aucun ministre n'a le droit de faire porter un doute sur moi, alors que le gouvernement connaît le nom du coupable et qu'il le cache.

Monsieur le Président, je vous demande de demander au parlementaire en question d'avoir la décence de retirer ces allégations.

Le Président: Le Président a entendu la période des questions aujourd'hui. Nous avons eu une réponse qui disait, enfin, que peut–être un autre député a fait ceci ou cela à une autre époque.

Je ne sais pas au juste si c'est une question de privilège, ce n'est peut–être qu'un point de débat. Mais si vous voulez bien me permettre de consulter le hansard, je prendrai tout cela en considération. Est–ce d'accord? Très bien.

[*Traduction*]

On veut soulever une autre question de privilège. Si la question de privilège du député de Swift Current découle de la période des questions, je vais lui permettre de la soulever.

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Merci, monsieur le Président. Il est regrettable qu'il y ait tant de nos vis–à–vis qui ignorent la différence entre railler et dérailler.

Il est également déplorable que le ministre des Affaires indiennes ait essayé, en s'en prenant à mes observations, de détourner l'attention d'une attaque personnelle dont l'un de mes collègues a été victime de sa part.

• (1505)

Si le ministre prenait la peine de lire tout mon discours dans le hansard plutôt que d'en tirer quelques extraits seulement, il saurait que je m'en prenais aux gens qui utilisaient le terme «redneck» pour démolir tous ceux qui ne partageaint pas leurs points de vue politiquement corrects. J'ai ensuite défini le terme «redneck» à ma façon, et je m'en tiens à ma définition.

Je demeure un «redneck» en ce sens, ce qui n'a rien à voir avec la connotation insultante que le ministre voulait bien lui donner. . .

Le Président: Il s'agit manifestement encore d'un point de débat et peut–être même d'un motif de grief. Cependant, pour le moment, je ne vois rien qui justifie la question de privilège.

Si je ne m'abuse, c'est au comité que le ministre aurait fait ces déclarations. Je demande donc au député ou aux députés intéressés d'essayer peut–être de régler cette question en premier lieu au comité. Bien entendu, si ce dernier choisit d'en faire rapport à la Chambre, elle devra alors trancher la question.

Chers collègues, j'aimerais ajouter en toute déférence que notre Chambre s'est très bien comportée jusqu'à maintenant et j'encourage tous les députés à continuer d'agir les uns envers les autres comme ils l'ont fait la plupart du temps au cours des quelques mois depuis la reprise de nos travaux. C'est tout à l'honneur du Parlement que nous ayons pu avoir un débat d'aussi bonne qualité. J'espère que ce sera un signe avant–coureur de bonnes relations à l'avenir.

Je crois que le député a raison de se plaindre et je l'invite, ainsi que les autres députés qui se sentent lésés en comité, à s'adresser au président du comité concerné et ils auront alors certains recours.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais savoir de la part du leader du gouvernement quels seront les travaux pour les prochains jours et la prochaine semaine.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre de m'avoir posé la question.

Comme nous le savons tous, c'est aujourd'hui une journée d'opposition consacrée à la question du système de justice pénale.

Demain, nous soumettrons à la Chambre le projet de loi C–14, sur le pouvoir d'emprunt. Si nous réussissons à terminer sur cette question, nous passerons au projet de loi C–17, portant sur l'exécution du récent budget, puis au projet de loi C–9, qui a trait à un exposé économique antérieur.

Lundi, la Chambre sera saisie d'une mesure figurant actuellement au *Feuilleton des Avis* et qui devait être présentée demain, sur les limites des circonscriptions électorales. Quand nous aurons terminé ce programme, nous reviendrons au point où nous en étions sur la liste des mesures prévues pour vendredi.

Mardi est un jour désigné réservé à l'opposition officielle. Comme c'est la dernière journée d'opposition de la période des crédits courante, on mettra aux voix, à la fin de la journée, les motions d'adoption du dernier budget des dépenses supplémentaire et des crédits provisoires, puis les lois de crédits.

À partir de mercredi et pour le reste de la semaine, nous reprendrons la liste de mesures législatives prévues pour lundi. Si les débats sur ces questions progressent bien, nous y ajouterons les projets de loi C–7, réglementant certaines substances, C–11, sur le tabac, C–4, sur les ententes parallèles à l'ALENA, et C–2, sur Revenu Canada.

M. Collenette: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demandais si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce qu'on revienne aux déclarations de ministres?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, hier, en réponse à une question posée par l'honorable député de Charlesbourg, et je cite une partie de cette réponse: «. . .je ne pourrai pas faire de commentaires sur la chaîne de commandement ni sur quoi que ce soit concernant le régiment aéroporté du Canada, ni rien dire qu'on puisse interpréter comme une ingérence dans les poursuites judiciaires», j'ai quelques mots à ajouter.

[*Traduction*]

Je remercie les députés d'en face de m'avoir permis d'ajouter quelques mots à ce que j'ai dit hier à la députée de Charlesbourg.

À la suite de plusieurs incidents survenus après le déploiement en Somalie du groupe tactique du Régiment aéroporté canadien, dans le cadre d'une mission des Nations Unies, les dirigeants des Forces canadiennes ont mené une série d'enquêtes.

La police militaire a commencé à enquêter sur les incidents le 15 avril 1993. Cette enquête a donné lieu à une série d'accusations portées, en vertu de la Loi sur la défense nationale, contre des membres des Forces canadiennes. Ces accusations aboutiront, et dans un cas c''est déjà fait, à un jugement de la cour martiale.

En outre, le 28 avril, l'ancien chef d'état–major de la Défense avait réclamé la mise sur pied d'une commission d'enquête chargée d'évaluer le leadership et la discipline qui étaient appliqués au sein du groupe tactique du Régiment aéroporté canadien, ainsi que sur ses opérations et sur les procédures qu'il suivait. La commission d'enquête a maintenant terminé la première phase de son mandat. La deuxième ne commencera pas tant que le processus disciplinaire en cours ne sera pas terminé.

Les preuves présentées à l'une ou l'autre des cours martiales seront réexaminées par les autorités militaires compétentes, qui décideront des mesures à prendre, au besoin.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, c'est une déclaration qui est un complément de réponse et qui, je pense, ne demande pas une longue intervention de ma part.

J'aimerais simplement dire au ministre de la Défense nationale qu'on aime avoir des compléments de réponse. Celui-ci n'est pas tellement indicatif, il nous explique simplement la façon normale, je dirais, dont les choses vont procéder à compter de maintenant. On voudrait toutefois lui indiquer que mon collègue était extrêmement préoccupé de l'état de la situation négative qui prévalait sur cette base militaire, avec un régiment qui, semble-t-il, a des comportements tout à fait particuliers.

Je voudrais réitérer les préoccupations de mon collègue lors de ce commentaire pour dire au ministre l'importance de faire en sorte que toute la lumière soit faite sur les événements, pour le moins troublants, qui se sont produits sur cette base militaire.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, tous les Canadiens ont été déçus et déconcertés par l'incident qui s'est produit en Somalie. Nous attendons avec impatience les décisions de la cour martiale.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement pour dire qu'il ne convient pas de discuter des détails de la deuxième phase tant que la cour martiale n'aura pas rendu ses jugements et que tous les détails ne seront pas connus.

Nous prendrons dûment connaissance des conclusions de la deuxième phase de l'enquête et nous scruterons encore plus soigneusement les recommandations du ministre et du chef d'état-major pour rectifier la situation et faire en sorte qu'un tel événement ne se reproduise jamais plus.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je désire informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b)* du Règlement, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de quatre minutes en raison de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable députée de Saint-Hubert dispose encore de sept minutes.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, je vais donc continuer mes commentaires sur la motion du Parti réformiste. J'en était rendue aux poursuites en dommages et intérêts ou en indemnisations qui relèvent de la juridiction des tribunaux civils.

Plusieurs provinces ont des programmes de compensation des victimes d'acte criminel. Les législations provinciales et fédérales en ces matières ne sont pas encore adéquates, j'en conviens, mais soyons au moins honnêtes dans nos interventions.

• (1515)

Nous savons tous que le juge d'un procès criminel n'est pas là pour rendre la sentence qu'aurait voulu entendre la victime.

Je demanderais, madame la Présidente, à mes deux collègues, à ma droite, de peut-être aller à l'arrière pour converser. Merci.

Je disais donc que nous savons tous que le juge d'un procès criminel n'est pas là pour rendre la sentence qu'on aurait voulu entendre, que la victime aurait voulu entendre, mais celle qu'il croit juste et acceptable, selon les normes sociales qu'il apprécie selon les circonstances.

Qu'une victime ou ses proches ne soient pas satisfaits de l'acquittement d'un accusé ou qu'ils soient choqués par la légèreté d'une sentence, cela se comprend. Plusieurs citoyens envisagent le procès criminel comme une revanche légitime sur un voleur ou un agresseur. Ils se croient partie au procès criminel et se voient en accusateurs. Pour ces citoyens, en effet, le procès est un match entre eux et l'accusé. Nous devons corriger cette erreur, nous ne devons pas l'entretenir par des interventions du genre de celle que nous débattons en ce moment.

Nous devons dire aux Canadiens que le système de justice criminelle est accusatoire. D'un côté, le procureur public; de l'autre, un accusé; au milieu, un juge. Et tout ce monde est réuni pour décider si la preuve est concluante sur une accusation portée contre l'accusé.

La victime est un témoin dans le procès, pas une partie. Et je crois que c'est là-dessus qu'il y aurait lieu de suggérer une profonde transformation de l'esprit du Code criminel et de la procédure devant le tribunal. C'est cela que le Parti réformiste doit dire, s'il est sincère dans sa motion.

Ou bien le système demeure tel qu'il a été conçu et les victimes continuent de jouer leur rôle de témoins ordinaires dans le procès, ou bien la victime se constitue elle-même partie aux procédures. C'est cela la vraie problématique: victime-témoin ou victime-partie au procès.

Je suis persuadée que nous ne commencerons pas de véritables discussions sur l'amélioration du sort des victimes devant le tribunal à moins d'avoir fait un choix radical en faveur de l'une ou l'autre de ces deux conceptions de la justice criminelle. En effet, ou bien le procès criminel demeure ce qu'il est, c'est-à-dire une procédure d'enquête judiciaire où l'on dépose une preuve contre l'accusé, qu'un juge ou un jury, après défense, décide de trouver coupable ou d'acquitter.

Dans ce cadre traditionnel, deux parties s'opposent: le ministère public et l'accusé. Chaque partie appelle ses témoins, qui sont en principe totalement étrangers et indépendants dans l'affaire.

Dans ce système, encore, la victime elle-même doit rendre témoignage sur les faits qu'elle a vécus, principalement pour identifier l'accusé comme étant l'auteur des actes criminels subis.

La preuve étant déposée, l'accusé n'est trouvé coupable qu'en l'absence de tout doute raisonnable sur les faits essentiels dont il

est inculpé. C'est cela notre système. Et dans la plupart des cas cela fonctionne, quand la preuve est concluante.

Il y a une alternative à ce système qui a atteint ses limites. On pourrait maintenant permettre à la victime de se constituer partie civile au procès criminel. Si je comprends le sens des préoccupations dont le Parti réformiste se fait l'écho, je crois qu'une telle proposition gagnerait immédiatement l'adhésion d'une majorité de citoyens. Je verrais très bien qu'une victime intervienne activement au procès criminel pour y appuyer l'accusation, soutenir les représentations sur la sentence et demander pleine compensation monétaire pour les dommages matériels et corporels qu'elle a subis.

En France, par exemple, la victime peut se constituer partie civile à de telles fins, et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas amender notre législation criminelle pour ouvrir la voie à une présence active de toutes les parties intéressées au procès.

La victime pourrait être représentée par avocat, produire ses propres témoins, interroger et contre–interroger ceux de la Couronne et de la défense, plaider sur la preuve présentée, suggérer la sentence ou participer aux négociations, en quelques mots, participer à tout le processus judiciaire et même porter tout jugement en appel.

• (1520)

Le texte de la motion du Parti réformiste n'a été connu qu'en fin d'après–midi, hier. J'aurais apprécié un peu plus de recherches sur le sujet de la motion, mais j'en excuse le Parti réformiste, parce que je crois qu'elle a été improvisée et formulée dans les dernières heures. Nous conviendrons qu'elle n'exprime pas autre chose qu'un vague reproche à l'ensemble du système judiciaire et de la législation qui le soutient.

Je dois cependant avouer que cette motion bâclée nous donne l'occasion de proposer au gouvernement un changement majeur dans l'esprit du droit criminel. Je crois en effet que la victime ne peut être un simple témoin passif et étranger dans les procédures où elle devrait être, comme l'accusé, partie prenante.

Je pense que, si les citoyens ont l'impression que les criminels sont mieux traités que leurs victimes devant les tribunaux, cette perception résulte en grande partie de leur exclusion des procédures.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, c'est avec grand intérêt que je viens d'écouter le discours de la députée. J'avais hâte de l'entendre. Au début, je pensais que, comme moi, elle venait d'être élue et qu'elle n'était ici que depuis peu. Mais à peine avait–elle commencé son discours que j'ai compris qu'elle n'était probablement pas néophyte car elle utilisait le même langage que les députés qui siègent en cette enceinte depuis longtemps.

Elle a répété, comme bien d'autres avant elle, que tout allait bien, que nous avions un excellent système et qu'aucun changement n'était nécessaire. Puis, passant à la motion dont nous avons saisi la Chambre, elle a fait des déclarations qui n'avaient rien à voir avec cette motion, prétendant qu'on y proposait d'éliminer le droit des criminels à un procès en bonne et due forme.

J'ai beau relire la motion, je ne vois pas ce qui a pu lui donner cette impression. Tout ce que nous disons c'est que, dans un certain nombre de cas, et en fait nous avons la preuve qu'ils sont innombrables, les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

J'aimerais poser une question à la députée concernant un exemple que j'ai cité plus tôt. Afin d'avoir l'esprit tranquille, et de pouvoir poursuivre son processus de guérison après avoir été violée à maintes reprises, une Montréalaise a demandé que le violeur soit soumis à un test de dépistage du SIDA pour qu'au moins elle n'ait plus à penser à cela. Le tribunal a décidé que le criminel n'avait pas à donner de spécimen pour déterminer s'il avait le SIDA et a débouté la victime de sa demande.

Si la députée détenait le pouvoir de décision en cette affaire, j'aimerais savoir si elle acquiescerait à la requête de la victime et exigerait que le criminel subisse un test de dépistage du SIDA ou si elle se rangerait à l'avis du tribunal, disant qu'en vertu des droits que lui confère la Charte, il n'a pas à se soumettre à un tel test.

• (1525)

[*Français*]

Mme Venne: Madame la Présidente, nous disons toujours que nous sommes ici comme législateurs, et que nous ne sommes pas ici pour autre chose. Alors, je ne me permettrai pas de prendre la place d'un juge et de dire, selon les faits très sommaires que me rapporte notre collègue, ce que j'aurais fait. Premièrement, il aurait fallu que je prenne connaissance du dossier au complet, comme le juge l'a fait, pour pouvoir rendre un jugement. Je pense que me demander ce que j'aurais fait à la place du juge est tout à fait inapproprié, étant donné que je n'ai pas pu entendre tous les témoins, comme le juge l'a fait à ce moment–là. Je pense que sa demande est tout à fait injustifiée.

D'un autre côté, le commentaire du député va dans le sens que notre système est imparfait, et c'est précisément ce que j'ai dit dans mon discours. S'il ne l'a pas compris, je pense devoir le répéter, car c'est bien ce que j'ai dit, notre système est imparfait et il y a certainement place à amélioration. D'ailleurs, j'ai mentionné une proposition selon laquelle la victime pourrait être dorénavant, non seulement une victime, mais également une partie prenante dans un procès. Je pense que c'était une proposition assez intéressante, enfin, c'est ainsi que je la jugeais, mais ce n'est peut–être pas ce que le député avait compris. Donc, c'est ma réponse au député.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un certain intérêt la première partie des observations de la députée. J'ai été un peu étonnée de l'entendre critiquer la motion dont la Chambre est saisie. Il est question de changer ce qui fait partie du régime canadien depuis des siècles.

Comment se fait–il que, lorsque mon parti propose de changer une chose qui, selon lui, ne fait pas l'affaire, il prête le flanc à la critique, tandis que le parti qu'elle représente remet en question tout le pays, sous prétexte qu'il n'y croit pas? Comment peut–elle nous blâmer de vouloir modifier le régime de justice quand elle–même veut changer le pays même?

[*Français*]

Mme Venne: Madame la Présidente, si la députée a bien entendu, ce que j'ai critiqué, c'est précisément la motion, qui est très vague, qui fait appel, évidemment, à presque tout ce que n'importe quel petit journal jaune pourrait citer à la une. C'est en ce sens que j'ai dit que cette motion était lancée comme ça, à la va comme je te pousse. C'est un peu comme dire que nous sommes tous pour la vertu et que nous haïssons l'hiver. En fait, c'est un peu dans ce style–là que cette motion a été présentée, et c'est pour cela que j'ai essayé de la débattre d'une façon intelligente et correcte, parce que je trouvais qu'elle était vraiment d'un généralisme incroyable. Alors, c'est pour ça que je l'ai critiquée de la façon dont je l'ai fait.

[*Traduction*]

Mme Paddy Torsney (Burlington): Madame la Présidente, j'interviens pour m'opposer à la motion de la députée.

En vue de représenter la circonscription de Burlington, j'ai consacré beaucoup de temps à ces questions au cours de la campagne électorale. Comme les orateurs de ce côté–ci l'ont fait remarquer avec raison, le gouvernement vient à peine de franchir le cap des 100 premiers jours.

Mes électeurs s'inquiètent beaucoup des questions concernant la justice. Ils sont également préoccupés par le crime. Ils demandent au gouvernement de se pencher sur ces questions et d'apporter des modifications qui auront un effet positif sur la société canadienne.

Le gouvernement vient à peine d'entamer ses travaux. En poste depuis à peine 100 jours, nous avons déjà envoyé des signaux clairs, de sorte que le ministre de la Justice et le solliciteur général ont déclaré fermement que ce gouvernement s'était engagé à prendre des mesures pour réformer le régime de justice pénale.

Je parle ici d'une réforme équilibrée et réfléchie, qui tient compte des besoins de protection des Canadiens et de leur foi dans la compassion.

[*Français*]

Je dois rappeler aux députés que ce gouvernement a déjà livré tous les détails de sa politique sur les questions de crime et de justice. Avant l'élection, nous avons dit ce que nous ferions pour réformer le système de justice criminelle lorsque nous formerions le gouvernement.

• (1530)

Cet agenda reflète les attentes que la population canadienne a exprimées. Le Parti libéral a consulté les Canadiens et les Canadiennes et a reçu leur entière approbation.

[*Traduction*]

Notre parti a décrit de façon très explicite les mesures que nous avions l'intention de prendre dans plusieurs domaines, notamment le traitement accordé aux jeunes contrevenants, la prévention du crime, le contrôle des armes à feu, la prostitution, la détermination de la peine et la réadaptation des délinquants sexuels, la violence faite aux femmes et aux enfants, ainsi que la libération conditionnelle.

D'ailleurs, la longue énumération de tous ces problèmes en dit long. Elle signale la nécessité d'amorcer un processus où l'on tiendrait compte des causes premières de la criminalité et où l'on considérerait la prévention comme un élément clé de toutes les solutions envisagées, au lieu de réagir une fois que le mal est fait.

Contrairement à ce que la députée d'en face voudrait nous faire croire, cela ne signifie pas que, dans les solutions envisagées, nous accordons plus d'importance aux droits des criminels qu'aux épreuves et aux droits des victimes. Ce n'est pas le cas. L'hypothèse plutôt unidimensionnelle de la députée ne résistera pas à un examen serré.

Je le répète, nous avons déjà clairement indiqué notre intention de tenir nos promesses. Le ministre de la Justice et le solliciteur général ont affirmé que, dans ces domaines, les travaux vont bon train. Ces travaux nous permettront de réformer notre système de façon à ce que la protection des victimes d'actes criminels et de la population, aux sens à la fois large et précis du terme, soit l'objectif premier de notre système de justice pénale.

Le ministre de la Justice a mentionné à la Chambre qu'il a l'intention de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Quant au solliciteur général, il a déclaré, à la Chambre et ailleurs, qu'il proposerait des changements à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Je suis ravie de constater que toutes ces questions figurent à l'ordre du jour de la réunion que tiendront, la semaine prochaine, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice et à laquelle participeront le ministre de la Justice et le solliciteur général. Le gouvernement a rappelé son intention de modifier les dispositions concernant la détermination de la peine dans le but d'améliorer le traitement des victimes tout au cours du processus judiciaire.

Les mesures les plus importantes décrites dans notre document sur la criminalité et la justice sont probablement celles qui ont trait à la prévention du crime. Je suis ravie qu'on cherche à éliminer les causes premières de la criminalité. Parmi les criminels canadiens, bon nombre ont connu la pauvreté et l'injustice, bon nombre ont vécu dans un milieu où ils n'ont pas appris à régler leurs différends à l'amiable, un milieu que bien peu de députés connaissent.

Je suis heureuse qu'on mette l'accent sur la création d'un programme national de prévention du crime. C'est probablement dans ce domaine que nous pouvons le plus aider les victimes. Il faut faire tout en notre pouvoir, je crois, pour que le moins de Canadiens possible soient, au départ, victimes de la criminalité.

Les députés d'en face veulent nous faire croire qu'on résoudra le problème avec des solutions simplistes comme celle qui consiste à accroître le taux et la durée des détentions. Ma foi, nous avons déjà l'un des taux de détention les plus élevés au monde. S'il suffisait d'emprisonner les criminels pour mettre fin

à la criminalité, le Canada serait parmi les pays les moins touchés par la criminalité. Je le répète, nous cherchons des solutions qui s'attaquent aux causes mêmes de la criminalité et qui intègrent des stratégies de prévention de la criminalité.

La répression criminelle est depuis toujours le pilier de la prévention de la criminalité, mais il a été démontré qu'elle ne suffit pas. L'expérience montre que, pour être vraiment efficace, la répression criminelle ne doit pas se résumer à emprisonner les gens, mais être intégrée au développement social et être notamment alliée à des programmes sociaux, à l'amélioration de l'enseignement et à la participation de la collectivité à la prévention et à la suppression de la criminalité.

Burlington, dans la région de Halton, a connu beaucoup de succès avec sa stratégie de prévention de la criminalité. Sous la direction du chef de police Harding, Burlington et la région de Halton sont devenues la collectivité la plus sûre de l'Amérique du Nord. Le programme Parents–secours, la participation de la collectivité aux stratégies de résolution des conflits et la collaboration de groupes de soutien, tels les clubs Rotary, nous assureront une démarche concertée de prévention de la criminalité.

Il importe aussi de se rappeler que Burlington a été le théâtre de crimes très sensationnels et que la collectivité en a beaucoup souffert. Deux jeunes femmes de la localité, Nina de Villiers et Leslie Mahaffy, et une autre de la région d'à côté, Kristen French, y ont connu une mort très violente. Un été, nous avons tous été horriblement rappelés à la réalité de la violence dans nos collectivités.

Toutefois, lorsque la seule façon de protéger la population consiste à emprisonner les coupables, notre gouvernement reconnaît qu'il faut le faire.

● (1535)

Le solliciteur général a promis d'appliquer des mesures sévères dans le cas des délinquants sexuels qui récidivent et des contrevenants qui posent beaucoup de risques, car ces deux catégories présentent peu d'espoir de réadaptation immédiate. Le secrétaire parlementaire du solliciteur général a énuméré les changements que le ministre va instaurer afin de mieux protéger la société contre ceux qui s'en prennent aux plus vulnérables de ses membres. Il a aussi fait remarquer que le gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner tout espoir dans le cas de ces contrevenants.

Certes, on juge si une société est civilisée à la façon dont elle traite ses contrevenants. Les collectivités doivent participer à la réintégration en toute sécurité des contrevenants à la société canadienne. Il faut élargir et améliorer les programmes de réadaptation de telle sorte que les contrevenants qui réintègrent la collectivité aient le moins de chances possible de récidiver. Il nous faut certes davantage de programmes d'aide aux victimes. Notre document sur la criminalité et la justice le montrait nettement. Nous y faisons également état de la nécessité d'accroître notre effort en éducation publique et en recherche sur la justice pénale, sur la récidive, sur la prévention du crime, sur les solutions de remplacement à l'incarcération et sur les services aux victimes.

La violence en milieu familial est un phénomène très grave et cause aussi beaucoup de souffrances. Ce type de violence fait énormément de victimes, directement et indirectement. Je crois que nous payons très cher en ne mettant pas fin à cette violence. Notre gouvernement s'est engagé à faire tout ce qu'il pourrait pour briser le cycle de la violence en milieu familial.

Les statistiques démontrent hors de tout doute qu'il existe un lien entre les abus sexuels commis contre des filles au sein de leur propre famille et la prostitution. Au Canada, beaucoup de prostituées sont toxicomanes et elles sont condamnées à mener une vie très dangereuse tout simplement parce qu'elles ont eu le malheur de naître dans des familles violentes.

Je crois que la motion réformiste est motivée par la peur, et s'il est vrai qu'il nous serait impossible de ne pas tenir compte de la crainte réelle et justifiée de certains Canadiens, nous devons tout de même la tempérer par la raison. En tant que femme, je sais que je peux devenir une victime de deux manières: premièrement, le simple fait d'être une femme m'expose plus que les hommes aux agressions, y compris aux agressions sexuelles, et deuxièmement, la peur du crime m'enlève ma liberté. Comme d'autres groupes vulnérables—enfants et personnes âgées—les femmes doivent en tout temps être conscientes de leur environnement, que ce soit dans la rue, à la maison ou au travail. Nous devons constamment être sur nos gardes. C'est parfois exténuant et toujours injuste.

La députée a parlé des vieilles femmes qui vivent seules et ont peur. Moi aussi je suis très préoccupée par leur sécurité, et pas seulement parce qu'il y a beaucoup de femmes célibataires et de femmes âgées qui habitent seules dans Burlington, mais parce que je sais qu'un jour, moi aussi je serai une de ces femmes. Je suis toutefois encouragée de voir que certaines jeunes femmes lancent des mouvements et organisent des marches comme «*Taking back the night*». Mon ancienne école secondaire à Hamilton, Cathedral Girls, a organisé une marche de ce genre après la mort de Nina de Villiers.

Je suis également consciente du fait que la pornographie, les cartes de tueurs et parfois les campagnes publicitaires qui présentent les femmes comme des objets, et non comme des personnes qui méritent respect et protection, sont tous des facteurs qui encouragent la violence contre les femmes.

En tant que pays, nous devons nous pencher sur ces questions. Nous devons enseigner à nos jeunes à respecter les autres; nous devons leur inculquer le respect de la personne et le respect du bien d'autrui. Le gouvernement doit jouer le rôle de chef de file à cet égard. Nous devons adopter des lois qui reflètent notre horreur de la violence contre les femmes, les enfants et les personnes âgées. Ce sont là les questions sur lesquelles nous devons nous pencher si nous voulons assurer le respect des droits des victimes. On peut difficilement s'attendre à ce que nous réglions un problème aussi complexe du jour au lendemain. Cependant, on peut s'attendre à ce que nous réfléchissions longuement pour trouver des solutions de portée générale.

Nous reconnaissons, dans notre document sur le crime et la justice, qu'il y a beaucoup de crimes, beaucoup de victimes et beaucoup de causes de ces crimes.

Toute réaction spontanée qui consiste à promettre de l'aide aux victimes est vouée à l'échec. Je reconnais le sentiment d'indignation que le crime cause, particulièrement chez les victimes, mais je m'oppose à ce qu'on offre des solutions simplistes à des problèmes complexes qui ont une relation d'interdépendance dans notre société. Par exemple, on a tort de perpétuer le mythe que tous les criminels sont violents ou que le système fait passer les droits des criminels avant ceux du public.

• (1540)

Soutenir qu'il suffit de rendre le système de justice pénale plus sévère, plus dur, plus implacable pour résoudre le problème de la criminalité, c'est offrir des réponses totalement inadéquates et, en dernière analyse, dénuées de sens. Une telle conception nous empêchera d'aller aux racines de la criminalité et de la victimisation et de remédier au problème. Tant que nous affirmons aux gens qu'il existe des solutions faciles, nous ne pouvons pas compter sur leur appui, et la participation à la recherche d'une solution multidimensionnelle à la criminalité sera limitée.

Je concède et je soutiens même que les gens se préoccupent de plus en plus de la criminalité et craignent de plus en plus d'en être victimes. Voilà pourquoi le Parti libéral a pris il y a près d'un an l'initiative sans précédent de se doter d'un plan d'action détaillé en matière de criminalité et de justice. Le gouvernement prévoit appliquer résolument, méthodiquement et systématiquement son plan d'action. J'y prendrai personnellement une part active.

Nous ne voulons pas nous précipiter et faire adopter des lois conçues à la hâte, agissant comme des bombes à fragmentation, et dont les répercussions sont impossibles à évaluer une fois que la poussière est retombée. Ce sont des problèmes cruciaux que le Parlement doit aborder avec précaution et étudier attentivement, et auxquels il doit consacrer un véritable débat. Elles doivent faire l'objet d'un débat public plus large dans les cités, villes et villages, dans les quartiers et souvent même au sein des familles.

À la fin, on nous évaluera d'après nos réalisations, non d'après nos promesses. Nous allons procéder à un rythme modéré à la réalisation de notre plan d'action, lequel, je le rappelle aux députés, reconnaît la nature complexe et les origines de la criminalité, et le besoin correspondant de solutions appropriées.

Les Canadiens attendent des solutions de notre gouvernement, et nous allons leur en donner.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, j'ai bien écouté les propos de l'honorable députée, propos très généreux et dont les objectifs sont nobles. Je comprends qu'elle ne fasse pas partie du conseil des ministres, mais j'aimerais qu'elle précise certaines idées qu'elle a émises en ce qui concerne la prévention, et particulièrement chez les jeunes.

En tant que critique de l'opposition en matière de jeunesse, c'est un sujet qui m'intéresse particulièrement. Souvent on décrit les jeunes comme étant des problèmes alors que finalement ce sont nos ressources humaines de l'avenir. Il est très important, je pense, d'avoir des mesures, surtout lors de premières offenses, visant à réhabiliter ces jeunes, afin de mieux les insérer dans notre société et pour qu'ils deviennent des citoyens productifs.

Avant que la députée ne réponde, j'aimerais faire un commentaire. Malgré les propos tenus par l'ensemble du gouvernement, on remarque quand même qu'il y a toute une série de lois qui sont annoncées, dont celle sur les jeunes contrevenants, la prostitution juvénile, etc. Mais chaque fois, pour expliquer pourquoi on ne passe pas à l'action, on souligne les difficultés d'application, même dans les lois existantes. C'est bien beau de suggérer une nouvelle loi, les parlementaires voudront bien collaborer, mais on se rend compte que le gouvernement a des problèmes d'application.

Je reviens donc à ma question: Quelles sont les mesures précises, concrètes, qu'entend prendre le gouvernement dans le domaine de la prévention et de la réhabilitation?

Mme Torsney: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. C'est une question pressante dans ma circonscription et dont je parle souvent en période d'élection.

Je pense qu'il y a un grave problème. On semble dire dans notre comité qu'il y a un problème avec les jeunes, que les jeunes contrevenants sont vraiment dangereux, qu'ils sont d'horribles enfants, qu'ils commettent des meurtres, etc. Ce n'est pas juste, car cela ne s'applique nullement aux jeunes que je connais. Je pense que ce n'est pas correct. On doit traiter de cette notion à notre comité.

• (1545)

Il y a un problème avec certains jeunes. Quand un jeune commet une infraction à la loi, on doit reconnaître qu'il y a des conséquences à l'acte posé. On doit comprendre que des lois existent dans notre société, qui doivent être respectées.

Mais on entend souvent des gens dire qu'ils souhaiteraient que les jeunes comparaissent devant une cour pour adultes. J'ai un problème avec cela et je pense que cela est très dangereux. À mon avis, si on envoie un adolescent, un jeune homme à Millhaven, en fonction seulement de l'acte posé et sans tenir compte du délit commis, on ne fait que donner à ce jeune l'occasion de devenir un meilleur criminel. C'est tout simplement horrible, à mon avis. Ce gouvernement a parlé d'apporter des changements à la loi, en a discuté avec les autres ministres de la Justice provinciaux, puisque que ce sont les provinces qui doivent veiller à la réhabilitation des enfants et des jeunes.

On doit faire inscrire dans la loi qu'il y a d'autres jeunes qui sont dangereux, et il doit y avoir une autre approche pour ces jeunes, je pense. On doit avoir des règles précises là–dessus.

Je pense qu'il doit y avoir certains changements au système, en tenant des registres, par exemple, qui accompagnent ces jeunes.

[*Traduction*]

Je pense que je vais devoir parler en anglais à ce propos, sinon je vais m'attirer des ennuis.

Nous devons changer le système de sorte que l'on conserve un dossier sur les jeunes auteurs d'actes criminels, surtout quand ils sont très dangereux. Nous devons assurer la protection de notre société en veillant à ce que le dossier ne soit pas effacé dans le cas

de certains jeunes délinquants et à les soumettre à une surveillance plus étroite de sorte qu'ils ne tombent pas dans une forme de criminalité plus grave.

Quant à la prévention de la criminalité, je pense que nous pouvons faire beaucoup grâce à l'éducation. Nous pouvons faire beaucoup en nous attaquant aux racines de la criminalité. J'ai déjà parlé de la violence familiale. Les enfants apprennent la violence à la maison. Ils l'apprennent parfois à la télévision. Ils l'apprennent d'un environnement qui est hostile à beaucoup de membres de nos collectivités. Ils apprennent qu'il est acceptable de traiter les femmes avec violence.

Nous devons tous en assumer la responsabilité et nous devons changer ce système. Nous devons dire aux enfants que ce n'est pas acceptable, qu'on peut résoudre les conflits par la discussion, en trouvant des solutions, en utilisant d'autres méthodes, que ce soit dans la cour de l'école, dans la famille ou avec les autres quand ils seront devenus adultes.

Nous pouvons faire beaucoup comme pays pour améliorer notre société si nous nous attelons à la tâche. Comme collectivité, nous avons accompli des progrès à Burlington sur certains aspects du problème. Je me suis réjouie de certaines des initiatives qu'on a prises dans la région de Burlington et dans celle de Hamilton, des initiatives qui ont mis à contribution les clubs Rotary et les écoliers pour leur apprendre à vivre pacifiquement.

Il nous reste cependant à nous attaquer à ces problèmes.

● (1550)

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je crois que la députée n'a pas saisi un aspect de la motion présentée aujourd'hui par le Parti réformiste, celui selon lequel s'il faut soupeser les droits du coupable et ceux de la victime, ceux de la victime devraient toujours avoir préséance.

La députée a parlé de prévention de la criminalité. À mon avis, c'est une excellente idée et c'est exactement l'orientation à prendre à long terme.

Si votre maison est la proie des flammes, je suppose qu'il faut chercher la cause de l'incendie, mais il faut avant tout éteindre le brasier. C'est le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous avons des problèmes, notamment avec les jeunes contrevenants. La députée approuve-t-elle le fait que, de nos jours, les jeunes contrevenants, en particulier les récidivistes, ne soient pas jugés devant des tribunaux pour adultes? Je sais qu'elle a parlé des tribunaux pour adultes. Soit dit en passant, aucun député réformiste n'approuve l'idée d'incarcérer des jeunes contrevenants dans des établissements comme celui de Millhaven.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'imagine que vous souhaitez que la députée de Burlington réponde. Avec le consentement unanime de la Chambre, je lui laisserai deux ou trois minutes pour répondre si elle le désire.

Des voix: D'accord.

Mme Torsney: Aucune partie de la motion ne m'a échappé, je ne pense pas.

Il y a peut-être certains de nos concitoyens et des députés réformistes qui pensent que la maison est en flammes et que c'est le sauve-qui-peut général. Cette impression est sans fondement.

J'ai entendu des députés prétendre que des tas de gens meurent à droite et à gauche. Pas au Canada. C'est peut-être ce qui se passe aux États-Unis, mais je vais certainement tout faire pour que nous n'en arrivions jamais au même point. La maison n'est pas en feu. Il y a de la fumée dans une des pièces, dans deux peut-être, mais la maison n'est pas la proie des flammes.

Nous devons nous soucier des droits des victimes. Je crois pour ma part que nous devons tenir compte des déclarations des victimes sur les torts qui leur ont été causés. À Burlington, CAVEAT et d'autres groupes se sont intéressés à la question et essaient de trouver des solutions avec le gouvernement.

Je ne crois pas que nous soyons tous en danger à tout moment, et je refuse qu'on propage des idées semblables. Je suis probablement en danger la plupart du temps, mais il ne faut pas oublier que nous devons trouver un compromis délicat. Je ne veux pas que le gouvernement ait des réactions primaires à tout ce qui se passe. Nous devons trouver le juste milieu. Nous devons aborder les problèmes de façon méthodique, sous peine de commettre des erreurs qui ne feront qu'encourager le crime, ce à quoi je me refuse.

Je vais plutôt encourager le ministre, comme je l'ai fait bien des fois, il vous le dira. Je pense que nous sommes assez grands pour veiller à la prévention du crime et régler certains des problèmes que pose la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous allons nous occuper de la prévention et faire disparaître certaines des causes profondes de la criminalité. Je crois que nous pouvons y arriver.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, cette motion est assez directe; sa formulation est rude car elle condamne le système actuel et condamner n'est pas une expression des plus faibles. Toutefois, c'est ce que font les Canadiens.

Dans ma région du pays du moins, ils condamnent les divers aspects et les diverses parties du système de justice pénale qui remet en liberté des meurtriers et des violeurs qui vont commettre leurs crimes à nouveau, et qui ne peut même pas tenir responsables de leur conduite criminelle des jeunes de 10 ans. Voilà certains points que je soulèverai durant mon discours.

Je suis convaincu que l'élaboration de la Loi sur les jeunes contrevenants ne s'est pas faite à la hâte. Ce fut certainement le résultat d'une réflexion et d'une planification de la part du gouvernement libéral de l'époque. On voit aujourd'hui quels sont les effets de cette loi mal conçue, dont certaines parties du moins doivent maintenant être révisées. Je répète la question que j'ai posée un peu plus tôt: à quel genre de prévoyance et de vision nos dirigeants ont-ils fait appel pour produire une loi aussi déficiente?

L'objet de la motion de l'opposition d'aujourd'hui, soit l'inaction des gouvernements antérieurs et de celui-ci à l'égard de la réforme du système de justice pénale, me préoccupe tout particulièrement.

• (1555)

Je prends la parole afin de traiter d'un article du Code criminel qui constitue un exemple flagrant de mépris des droits des victimes par opposition aux droits des criminels.

L'article 745 du Code criminel, qui donne accès aux tribunaux à tous les assassins déclarés coupables qui veulent demander une réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle, est un exemple de premier ordre de ce mépris; cet article rend dérisoire la notion d'emprisonnement à perpétuité.

J'aimerais faire un bref historique de cet article du Code criminel pour les députés de la Chambre. En 1961, on a divisé les meurtres en deux catégories—qualifiés et non qualifiés. Avant cette date, il n'existait qu'une seule peine pour le meurtre, la peine de mort. Après 1961, seul le meurtre qualifié demeura punissable de la peine de mort. Le meurtre qualifié était le meurtre prémédité et commis de propos délibéré ou le meurtre d'un policier ou d'un garde de prison. Par la suite, on limita la peine de mort au meurtre d'un policier.

La peine des gens condamnés pour un meurtre non qualifié était l'emprisonnement à perpétuité, mais ils étaient admissibles à la libération conditionnelle après sept ans d'emprisonnement. Toutefois, cette disposition fut elle aussi modifiée et, à partir de 1967, tous ceux qui purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre devaient demeurer au moins 10 ans en prison avant d'avoir droit à la libération conditionnelle.

En 1974, on modifia à nouveau le Code criminel et l'on permit au juge qui prononçait la sentence d'augmenter le délai préalable à la libération conditionnelle jusqu'à un maximum de 20 ans. Le projet de loi C-84 a été déposé le 24 février 1976; il abolissait la peine de mort et créait deux nouvelles catégories de meurtres, le premier et le deuxième degré, les deux étant punissables d'une peine minimum d'emprisonnement à perpétuité.

Les individus condamnés pour meurtre au premier degré devaient purger une peine de 25 ans d'emprisonnement avant d'être admissibles à une libération conditionnelle, et les personnes condamnées pour meurtre au second degré devaient purger entre 10 et 25 ans de leur peine.

Il semble que la peine minimale de 25 ans d'emprisonnement avait été acceptée en échange de l'abolition de la peine de mort. En remplacement de la peine capitale, la société se protégeait en incarcérant les meurtriers pendant une période minimale de 25 ans. Avant l'adoption du projet de loi C-84, les détenus condamnés à mort et dont la peine avait été commuée en emprisonnement à perpétuité purgeaient en moyenne 13,2 ans de leur peine avant de bénéficier de la libération conditionnelle.

Le projet de loi C-84 contenait une disposition créant l'article 745 du Code criminel. Bien que les personnes reconnues coupables de meurtre aux premier et second degrés ne soient pas admissibles à la libération conditionnelle avant 25 ans, l'article 745 du Code criminel permet à un meurtrier qui a purgé 15 ans de sa peine de demander une libération conditionnelle, ce qui a pour effet de réduire la durée de sa peine.

Le paragraphe 745(1) du Code criminel stipule:

> La personne qui a purgé 15 ans de sa peine après avoir été déclarée coupable [...]peut demander au juge en chef compétent de la province où a eu lieu cette déclaration de culpabilité la réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

L'article 745 tourne en dérision la peine d'emprisonnement à perpétuité. Un parlementaire a déjà déclaré que cette disposition laissait une lueur d'espoir aux grands criminels qui se voyaient imposer cette lourde peine. Cet ancien parlementaire n'a certainement pas pensé aux victimes de meurtres et à leurs familles.

Quel meurtrier a jamais laissé une lueur d'espoir à sa victime ou à sa famille? Un meurtrier ne peut rendre la vie qu'il prend. La victime ne peut être ramenée à la vie et, de même, le meurtrier qui est condamné à l'emprisonnement à vie devrait, effectivement, être emprisonné pour le reste de sa vie sans espoir ni aucun moyen d'alléger le poids ou la sévérité de la peine qui lui a été imposée pour son horrible crime.

Les partisans de l'espoir ont tourné le système pénal en dérision en reconnaissant aux meurtriers un droit qu'ils ont eux-mêmes refusé à leurs victimes. L'article 745 n'a été révisé qu'en 1991 et 1992, à la faveur du dépôt de deux projets de loi d'initiative parlementaire qui contestaient l'existence de cet article.

Ce matin, le député de York-Sud—Weston a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à abroger cette disposition législative qui accorde aux meurtriers condamnés une chance de bénéficier d'une libération conditionnelle anticipée. Je tiens à dire au député qu'il peut compter sur le ferme appui de mon parti à son projet de loi. Je crois également que de nombreux Canadiens feront de même, notamment la famille Potts de Hamilton, en Ontario, dont la fille a été assassinée il y a 15 ans par Norman Joseph Clairmount.

En 1978, Clairmount, reconnu coupable du meurtre brutal et sauvage de la jeune Potts, âgée de 19 ans, s'est vu infliger une peine statutaire d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

• (1600)

Le 8 février 1993, un jury en Ontario a délibéré moins de trois heures avant de décider de réduire de 25 à 18 ans le délai préalable à la libération conditionnelle de ce meurtrier. Du fait de l'article 745 et de la décision favorable du jury, Clairmount a pu immédiatement demander à la Commission nationale des libérations conditionnelles des permissions de sortir sans surveillance. Il est maintenant admissible à une libération conditionnelle totale en 1995, au lieu de l'an 2002.

Ce n'est pas un cas isolé. Plusieurs meurtriers condamnés ont réussi à obtenir une réduction de peine aux termes de l'article 745.

Brian John Boyko, de Colombie-Britannique, condamné en 1974 pour un meurtre qualifié a obtenu qu'on réduise le délai préalable à sa libération conditionnelle de 20 ans à 16 ans après une audience, en 1990.

Toujours en 1990, à la suite d'une révision de son cas à Winnipeg, Larry Sheldon, condamné en 1974 à l'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre non qualifié, soit le viol et le meurtre d'une petite fille de neuf ans, ce criminel qui n'était pas censé être admissible à une libération conditionnelle avant 20 ans a obtenu une réduction du délai à 17 ans.

Condamné pour le meurtre au premier degré d'un policier de Calgary dans le cadre d'un hold–up à une coopérative de crédit et d'une prise d'otages en 1976, William John Nicols a obtenu lors d'une audience tenue en Alberta une réduction à 20 ans du délai préalable à sa libération conditionnelle.

Jean–Louis Rodrigue, condamné pour meurtre au deuxième degré d'un agent de la paix de Montréal, Charles Simard, qui a assassiné deux adolescents, et le tueur reconnu Gilles Levine, tous du Québec, ont vu cette période réduite à 15 ans.

Toujours au Québec, Réal Chartrand, condamné à la pendaison en 1972 pour le meurtre d'un policier dans le cadre d'un vol à main armée, a obtenu, grâce à l'article 745, une libération conditionnelle totale après avoir purgé 17 ans de sa peine.

De très nombreuses demandes ont été présentées aux termes de cet article du Code criminel. Certains meurtriers obtiennent gain de cause et d'autres non, mais ceux dont la demande est rejetée peuvent en présenter de nouvelles et tout cela coûte très cher aux contribuables canadiens.

En vertu du paragraphe 745(1), la personne condamnée peut présenter une demande au juge en chef compétent de la province où a eu lieu la déclaration de culpabilité. La révision du dossier par le jury doit être effectuée dans la même province et on doit donc y transporter le détenu.

L'Association canadienne des policiers croit que ce n'est là qu'un début. Selon elle, environ 655 meurtriers au cours des 15 prochaines années et jusqu'à 180 au cours des quatre prochaines demanderont une libération conditionnelle anticipée aux termes de l'article 745. On réduira ainsi, à son avis, les peines d'emprisonnement à perpétuité de 40 p. 100 environ. En d'autres termes, des tueurs pourraient ne servir qu'un peu plus de la moitié de leur peine de 25 ans. Cela soulève deux questions importantes.

La première touche les aspects financiers et la seconde, l'intégrité du système de justice pénale. L'abrogation de l'article 745 permettrait de réduire énormément les coûts associés aux révisions judiciaires par jury et au transport des détenus vers la province où ils ont été condamnés.

Or, la question la plus importante au coeur de tout ceci, l'objet de la motion d'opposition d'aujourd'hui, c'est que le système de justice pénale permet que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

L'article 745 en est un excellent exemple. Il donne à un tueur condamné le droit de demander une réduction de sa peine et le jury n'examine que certaines preuves. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Madame la Présidente, on constate, d'après le discours du député, qu'il a consacré beaucoup de temps et d'efforts à faire de la recherche et à examiner des statistiques.

Pourrait–il dire à la Chambre s'il a passé autant de temps ou s'il a fait un peu d'efforts pour étudier les mesures proposées pour la prévention du crime que les comités de la Chambre ont étudiées par le passé? A–t–il examiné certaines de ces recommandations afin de voir si elles pouvaient être utiles?

M. Ramsay: Madame la Présidente, j'essaierai de répondre aussi franchement et aussi directement que possible à ces questions. J'essaierai de ne pas les éluder.

Le député pourrait–il me citer précisément les études réalisées et les rapports qui ont été présentés? J'ai travaillé 14 ans comme agent de la paix et, dans le cadre de mes fonctions, j'ai pris connaissance de toutes sortes de plans et de programmes de prévention. J'appuie tous les programmes qui pourraient donner de bons résultats dans le domaine de la prévention.

• (1605)

Je sais que c'était le but recherché avec la Loi sur les jeunes contrevenants, ainsi qu'avec certaines autres mesures. Je signale cependant au député que l'indulgence n'enlève rien à la justice. Quand des crimes commis contre des personnes sont graves au point que les victimes perdent leur mobilité ou même leur vie, les criminels doivent être punis en conséquence. Si, dans notre désir de nous montrer cléments, nous créons un système judiciaire qui ne demande pas aux coupables d'assumer les conséquences de leurs actes, nous ne devons pas nous attendre à ce que les peines imposées en vertu d'un tel système aident à prévenir le crime. Cela ne peut tout simplement pas fonctionner.

Si nous ne commençons pas à faire appliquer la loi, lorsqu'elle existe déjà mais qu'elle n'est pas appliquée, si nous ne modifions pas les dispositions qui tiennent les gens responsables de leurs actes, comme celles de la Loi sur les jeunes contrevenants visant les enfants de dix ans, tous les programmes de prévention sont voués à l'échec. Nous en avons mis quelques–uns à l'épreuve.

J'espère que ma réponse satisfait le député.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'interviens simplement aux fins de clarification de l'article 745 et je demande au député, dont je respecte beaucoup la position sur cette question, comment son point de vue peut rejoindre celui de la victime, considérant, bien sûr, le libellé de la motion que l'opposition présente aujourd'hui.

En vertu de l'article 745, quelqu'un qui purge une peine d'emprisonnement de 25 ans au moins peut demander à bénéficier d'une réduction du délai préalable à la libération conditionnelle avant l'échéance des 25 ans. Celui qui est condamné à l'emprisonnement à perpétuité purge une peine à perpétuité. Par conséquent, c'est le délai préalable à la libération conditionnelle qui est réduit, et pas nécessairement la peine.

Le député peut–il faire des observations sur le lien qu'il pourrait y avoir avec la position de la victime, celle qui vit toujours, bien sûr. On parle des proches de la victime dans le cas d'un meurtre.

M. Ramsay: Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je n'avais pas terminé mon discours. Autrement, j'aurais peut–être abordé cette question. Les inquiétudes exprimées par les proches de la victime d'un meurtre, lorsqu'ils apprennent la libération hâtive du meurtrier, sont très importantes. Il devrait y avoir des dispositions stipulant que les proches puissent assister et comparaître aux auditions visées à l'article 745. Nous sommes d'avis que l'article en entier devrait être abrogé.

Je m'arrête un moment là–dessus, parce que le député soulève un bon argument. Il faut se demander si la libération conditionnelle devrait être accordée à celui qui est condamné à 25 ans d'emprisonnement. Ceux qui sont favorables à l'article 745 et à son maintien répondront par l'affirmative, bien sûr. Alors, où faut–il s'arrêter?

Si le meurtrier déclare devant le tribunal: «Je regrette; je ne recommencerai jamais», devrait–on le libérer ou le condamner à un mois d'emprisonnement? À ce point, la question concerne davantage la détermination de la peine et je ne crois pas qu'on l'ait réglée.

J'espère avoir répondu à la question du député.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis ravie d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui. Je voudrais féliciter le député de Crowfoot pour son intervention. Je ne savais pas, avant qu'il le mentionne, qu'il avait travaillé dans le domaine de l'application de la loi. Je tiens à dire que, pendant toutes les années où j'ai pratiqué le droit, en tant qu'avocat de la défense, puis procureur, j'ai beaucoup travaillé avec les membres de divers corps policiers, notamment les services de police des municipalités de Halifax et de Dartmouth de même que la GRC, et j'ai beaucoup de respect et d'admiration pour ces gens qui accomplissent un travail très difficile. Le député qui a travaillé dans ce domaine sait très bien à quel point leur tâche est difficile.

• (1610)

Cependant, lorsque nous débattons ces questions, et je ne fais pas allusion ici au député de Crowfoot, mais je pense à la résolution à l'étude, il nous arrive souvent d'oublier le fondement sur lequel repose la loi, le fait que le système qui nous régit et qui nous gouverne est, au mieux, boiteux. Pourtant, c'est le meilleur système que nous ayons pu concevoir jusqu'à maintenant, étant donné l'évolution des politiques et de l'application de la loi.

Je m'arrête au libellé de la résolution: «Que la Chambre condamne le gouvernement pour son inaction en ce qui touche à la réforme du système de justice pénale et en particulier pour avoir permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.»

La résolution est tellement naïve qu'elle en est presque charmante. Je ne m'étendrai pas sur le fait que le gouvernement est au pouvoir depuis à peine quatre mois et qu'il lui reste beaucoup de travail à accomplir en matière législative pour qu'il puisse fonctionner comme il se doit et respecter ses promesses, ce qu'il a fait jusqu'à maintenant et ce qu'il continuera de faire. Toutefois, il y a quelque chose qui m'agace ici. Je veux parler de la partie de la motion qui dit que le gouvernement a «permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes». Comme toujours, j'aime bien exposer ma position dès le début de mon intervention.

Comme le savent certes les députés de ce côté–ci de la Chambre, je représente ici la ville de Halifax, en Nouvelle–Écosse. Il y a un nom qui va figurer pendant encore de nombreuses années dans les annales de la justice criminelle en Nouvelle–Écosse, à savoir celui de Donald Marshall Jr. J'ignore si mes collègues d'en face sont au courant de l'affaire Marshall—ils devraient certes l'être—mais je puis vous affirmer que, jusqu'en 1989–1990, cette affaire a longtemps et beaucoup préoccupé un fort pourcentage des avocats, tant de la Couronne que de la défense, tout le corps judiciaire de la Nouvelle–Écosse, en fait. Une commission royale d'enquête a été spécialement chargée d'examiner ce qui s'était passé.

Donald Marshall, qui était un jeune homme à l'époque, a passé 11 ans de sa vie en prison pour un crime qu'il n'a pas commis. La Commission d'enquête Marshall a mis au jour des choses terribles sur la façon dont le système de justice criminelle a fonctionné, ou n'a pas fonctionné plutôt, dans la province de Nouvelle–Écosse.

On a beaucoup parlé ici dernièrement de racisme et de fanatisme. Il ne fait aucun doute que le racisme est une des raisons pour lesquelles Donald Marshall a passé 11 ans de sa vie en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Le fanatisme en est une autre. Des agents de police ont suborné des témoins. Il y a eu erreur judiciaire flagrante. On n'a tenu aucun compte des particularités culturelles et de mode de vie, à tel point qu'on n'a même pas permis à l'accusé de s'exprimer. Et la liste s'allonge encore et encore. On a fait disparaître des preuves. C'est une tache sur le blason de la province de Nouvelle–Écosse.

Le rapport de la Commission Marshall comporte 26 volumes. J'en ai une copie à mon bureau et j'en ai lu de grandes parties mais, compte tenu de son emploi du temps, un parlementaire aurait du mal à le lire en entier. La plupart des avocats criminalistes de la Nouvelle–Écosse l'ont sûrement lu.

Lorsqu'on lit le rapport de la Commission Marshall, lorsqu'on lit ce qui est arrivé au jeune Marshall, des expressions comme «innocent jusqu'à preuve du contraire», «primauté du droit» et «garanties procédurales» viennent et reviennent sans cesse à l'esprit.

Les crédits

• (1615)

Il y a un autre point que je veux établir clairement. Pendant toutes mes années dans les tribunaux, lorsque j'étais avocate, et surtout lorsque je luttais pour les droits des femmes et que je défendais les femmes et les enfants victimes de mauvais traitements, j'ai probablement passé plus de temps à rager contre notre système qui protège si peu les victimes d'actes criminels que contre quoi que ce soit d'autre.

Le Canada, comme malheureusement d'autres pays occidentaux, est infesté par le cancer de la violence contre les femmes et contre les enfants. Néanmoins, nous devons adopter une vue d'ensemble du problème plutôt que de mettre l'accent sur un seul aspect et préconiser une solution qui, à mon sens, et sauf le respect que je dois à ceux qui ont formulé la motion, serait manifestement inadaptée à la situation.

Nous avons parlé à la Chambre d'abaisser la limite d'âge des jeunes contrevenants, mais je ne pense pas que ce soit la réponse. Ayant beaucoup réfléchi à la question et ayant, depuis cinq ans, fait partie de comités de la Chambre sur le droit pénal je peux vous dire que nous devons toujours nous souvenir de l'affaire de ces deux garçons qui ont assassiné un bambin en Angleterre. C'est une affaire que nous devons constamment garder à l'esprit dans notre débat d'aujourd'hui.

Il y a une minute, j'en discutais dans le hall avec un employé du cabinet d'un ministre. Nous étions tous deux horrifiés du geste de ces garçons de 10 ans. Nous avons même évoqué le témoignage qui nous a appris que le bambin de deux ans s'obstinait à se relever entre les coups qui lui étaient assenés.

Je suis aussi horrifiée que les tribunaux anglais aient déclaré que ces deux garçons de 10 ans étaient, si l'on peut dire, de la mauvaise graine. Je trouve cela étrange et très improbable que deux êtres aussi fondamentalement méchants se retrouvent voisins par pure coïncidence. Il y a certainement d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

J'ai donné cet exemple pour montrer que le simple fait d'imposer des peines plus sévères, d'incarcérer les gens pendant de plus longues périodes, ne nous donnera pas la clé du problème.

Ce qu'il faut faire, c'est examiner les causes, et elles sont nombreuses et diverses. Je sais que mon collègue de Crowfoot et mon collègue de Calgary, qui est aussi un ancien policier, seraient d'accord avec moi pour dire qu'il y a d'autres facteurs qui sont à l'origine de l'activité criminelle, comme la pauvreté, le manque d'éducation, la mauvaise alimentation, la violence au foyer et ainsi de suite.

On naît très rarement criminel; on le devient.

Il ne devrait pas être question de priorité dans la façon de traiter les victimes et dans la façon de traiter les criminels. Les droits des victimes doivent être respectés. Les victimes doivent être écoutées. On doit indiscutablement offrir des services aux victimes.

Je suis parfaitement d'accord avec la motionnaire pour dire que c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher sans plus tarder.

Nous n'avons pas le choix. On ne soulagera pas la douleur des familles des victimes du McDonald à Sydney River, au Cap-Breton, en imposant des peines plus sévères aux meurtriers qui ont maintenant été reconnus coupables. Les lois criminelles ne doivent pas être axées sur la vengeance, mais bien sur la dissuasion et sur la protection de la société. C'est pour cela que nous légiférons dans ce domaine.

• (1620)

Si nous examinons la question du point de vue de la réparation, quel genre de réparation pouvons-nous donner aux familles des victimes du McDonald? Quel genre de réparation pouvons-nous donner à ces familles? Nous ne pouvons pas ramener les victimes à la vie. Nous ne pouvons pas soulager la douleur que ces familles ressentent. Aucun montant d'argent ne peut combler le vide terrible qu'on ressent lorsqu'un perd un enfant. Aucun montant d'argent ne pourra changer quoi que ce soit au fait que la fille des McNeil a subi des lésions cérébrales graves et que, peu importe combien de temps elle vit, elle ne sera jamais la jeune femme brillante qu'elle était lorsqu'elle est allée travailler chez McDonald en mai dernier. Rien ne peut changer cela. Ça ne devrait pas être rattaché.

Oui, nous établissons la preuve du crime et nous lui apportons le châtiment approprié et nous nous occupons des victimes, mais nous avons affaire à une tout autre question.

Nous parlons des droits des victimes par rapport à ceux des criminels. Je reviens encore une fois à l'affaire Donald Marshall, et j'invite les députés d'en face, qui pensent que nous sommes un peu laxistes de ce côté-ci en matière de droit pénal, j'invite chacun d'entre eux à se rappeler l'adage, dont ceux d'entre nous qui ont peiné sur les bancs de la faculté de droit se rappellent tous, à savoir qu'il vaut mieux laisser en liberté mille coupables que de condamner un innocent.

Je me demande si les députés d'en face sont d'accord ou non avec cet adage. Je vois que mon collègue de Calgary n'est pas d'accord. Il est intéressant de constater que cet adage circule depuis très longtemps. Je me demande si les députés d'en face peuvent réfléchir à cette question d'une façon non pas objective, mais subjective, autrement dit, s'ils étaient l'innocente victime, cet adage deviendrait-il plus valable? Si c'était votre enfant qui était l'innocente victime, cet adage deviendrait-il plus valable? Et si c'était l'enfant de votre voisin—toutes les politiques, toutes les questions ont une dimension locale; il faut y réfléchir dans le contexte de son propre groupe, de son propre cercle—l'adage serait-il plus pertinent?

On a soutenu ici aujourd'hui qu'on devrait abaisser l'âge des jeunes délinquants. Je n'ai pas d'enfants. J'emprunte ceux de mes amis car je peux les rendre. Je sais que la plupart des députés d'en face sont des parents; ils ont des enfants et ils savent que les enfants se créent des ennuis, qu'ils commettent des erreurs. Faut-il les punir sévèrement?

Une voix: Oui.

Mme Clancy: Vraiment? J'imagine que c'est pour cette raison que vous êtes de ce côté de la Chambre et que, Dieu merci, mon parti se trouve de ce côté–ci avec la majorité des sièges.

Tout ce que je puis dire c'est que, durant les nombreuses où j'ai été procureur et où l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants était en vigueur, j'ai été témoin d'un certain nombre de cas où l'on a donné le bénéfice du doute au jeune. Je me souviens d'un jeune homme contre lequel pesaient 40 chefs d'accusation de vol avec effraction. Il s'introduisait par effraction dans des autos pour en voler les radios. Un jour, il a commis une erreur alors qu'il se livrait à cette activité dans un centre commercial de Halifax. Les voitures étaient toutes garées le long d'une clôture. Or, un policier en congé qui tondait sa pelouse a entendu du bruit; il a regardé par–dessus la clôture de sa cour et, ce qui devait arriver arriva.

Des accusations ont été portées contre le garçon. J'étais alors le procureur. Un certain nombre de personnes sont venues témoigner. Le contexte familial était très difficile.

• (1625)

Un directeur d'école très respecté est venu parler en faveur du garçon qui avait obtenu d'excellents résultats aux tests d'intelligence et qui avait certainement beaucoup de potentiel, mais aussi bien des facteurs jouant contre lui. Le procureur, l'avocat de la défense, le juge, les agents de probation et les policiers se sont tous réunis pour décider de la ligne de conduite à adopter en l'occurrence. Ils sont arrivés au consensus suivant: un parent était disposé à s'occuper du jeune homme et veillerait à ce qu'il ne subisse pas les mêmes influences familiales, à ce qu'il soit soustrait aux mauvaises influences de la famille, etc.

Bref, disons que le jeune homme a finalement obtenu une bourse d'un établissement d'enseignement supérieur de réputation internationale, qu'il mène aujourd'hui une vie très productive et agréable dans notre pays et que sa contribution à la société est énorme.

Par souci de la vérité et dans l'intérêt de la justice et de notre pays, je n'hésite pas à dire que c'est là une histoire qui s'est bien terminée. Par contre, comme mes deux collègues d'en face qui étaient chargés de l'application de la loi vont certainement s'empresser de le reconnaître, les échecs sont plus nombreux que les réussites.

Ce qu'il faut toutefois retenir, c'est que si le jeune homme en question avait alors été expédié dans une maison de détention pour les jeunes, je ne crois pas qu'il serait devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est–à–dire un membre productif de la société. Il serait probablement dans un établissement de détention à sécurité maximale ou peut–être mort.

Je dois dire que les réussites ont plus d'importance pour moi que tous les échecs attribuables au fait que les individus étaient rendus trop loin, qu'il était trop tard pour agir, etc. Ceux avec lesquels nous n'avons pas réussi ont connu la détention. Nombre de ces détenus, quand ils ont eu 18 ans, ont été libérés et ont commis d'autres délits, ce pourquoi ils ont pris le chemin du pénitencier de Dorchester ou du centre correctionnel de Sackville.

Si nous ne prenons pas de risques afin de sauver ces jeunes gens, nous ne faisons que les condamner à une vie de criminel. C'est pourquoi je m'oppose à cette motion. C'est pourquoi j'estime qu'il faut chercher à savoir ce qui ne va pas chez ces enfants. Je dis bien enfants, car les jeunes contrevenants ne sont que des enfants et non pas des criminels endurcis.

En conclusion, compte tenu de l'identité de la motionnaire et des déclarations faites par les députés réformistes en particulier, je suis convaincue que nous pourrons compter sur l'appui de députés comme ceux de Crowfoot et de Calgary–Nord–Est lorsque nous présenterons, et je vous assure que nous le ferons, des mesures plus strictes sur le contrôle des armes à feu. Je suis sûre que des anciens policiers comme ces deux députés savent combien il est important que des armes à feu ne tombent pas dans les mains d'une majorité de gens qui ne savent absolument pas s'en servir.

Que fait–on des enfants qui sont des criminels en puissance? Vous ne laissez sûrement pas des armes à feu traîner dans la maison?

J'espère que les députés auront la clairvoyance d'appuyer ce genre de projet de loi si nous le présentons à la Chambre pendant la session en cours.

J'ai parlé à des agents de police de ma propre circonscription, en Nouvelle–Écosse et j'ai constaté que les policiers comptaient parmi les plus farouches partisans du renforcement des dispositions sur le contrôle des armes à feu.

Quoi qu'il en soit, je tiens simplement à dire que je suis heureuse d'aborder cette question aujourd'hui parce que je suis très fière du programme que nous avons énoncé dans le livre rouge en ce qui concerne la justice et la criminalité. Je sais que ce programme se traduira en temps et lieu par un projet de loi particulier. Je suis convaincue que toutes les mesures législatives et promesses qu'on trouve dans le livre rouge amélioreront la qualité de vie au Canada, qu'elles feront du Canada un pays plus humain et compatissant.

• (1630)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de passer aux questions et observations, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce

soir, à savoir: Le député de Frontenac—L'environnement; le député de Brant—Le revenu minimum annuel garanti.

Je présente mes excuses au député de Fraser Valley–Ouest, dont nous avons passé le tour. Nous aurons maintenant les dix minutes de questions et observations.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je ne peux qu'applaudir, en particulier aux dernières remarques de l'honorable députée d'Halifax sur la question du contrôle des armes à feu. On sait qu'on a eu l'occasion, à la suite d'événements tragiques, d'étudier en profondeur cette question en comité, mais on a abouti à un projet de loi qui était un compromis dans son contenu, mais aussi un compromis dans sa forme. On sait très bien que la majorité des actions qui pourraient être posées relèvent moins de la législation que des règlements qui doivent être adoptés par le Cabinet ou par le gouvernement. C'était une lacune importante, à notre avis, dans ce projet de loi, puisque cela permettait, à l'époque, à la ministre d'adopter un projet de loi qui pouvait avoir l'air de faire un pas substantiel, mais qui laissait une très large marge discrétionnaire au gouvernement dans la détermination de la réglementation, contrairement à l'ancienne loi.

Il n'est pas surprenant que, par la suite, on ait eu, effectivement, une réglementation qui est largement insatisfaisante, qui laisse des armes, qu'on dit semi–automatiques mais qui sont presque des armes d'assaut, continuer à être vendues à travers le Canada. En particulier, l'arme qui a été utilisée à Polytechnique peut encore être achetée comme une arme de chasse.

Je sais que le ministre de la Justice a l'intention d'agir. Je veux simplement souligner qu'il peut agir très rapidement sur un bon nombre d'éléments de contrôle des armes à feu par la réglementation, sans être obligé de passer par tout un processus législatif.

Je mentionne par ailleurs que nous sommes très ouverts à l'amélioration du processus législatif, de la loi elle–même, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des armes à feu. Je peux vous dire que j'ai eu l'occasion, lors de cette consultation, de rencontrer plusieurs chasseurs et groupes de chasseurs qui n'ont aucune objection à l'enregistrement des armes à feu. Et contrairement aussi à ce qui a été dit, en particulier à l'égard des coûts, comme on enregistre les automobiles et toute une série de biens, il ne serait pas très difficile, avec les moyens modernes à notre disposition, d'enregistrer les armes à feu. Il s'agit d'un encouragement, mais aussi d'une demande.

Est–ce qu'on peut compter sur l'appui de la députée d'Halifax pour essayer que le gouvernement accélère, peut–être même avant la législation, l'adoption d'une réglementation plus sévère à l'égard des armes à feu?

[*Traduction*]

Mme Clancy: Madame la Présidente, je suis heureuse que le député ait posé cette question. Il sait bien que le ministre a dit assurément plusieurs fois à la Chambre combien il faisait sien le dossier du contrôle des armes à feu.

Pour ce qui est de l'avancement des travaux dans l'élaboration du texte législatif, le député va devoir poser la question au ministre. Il n'y a pas de doute que cette question s'inscrit dans notre politique. Le député n'est pas sans savoir que c'est une affaire qui me tient énormément à coeur et que nous sommes nombreux de ce côté–ci de la Chambre à appuyer fermement cette mesure.

Je demanderais seulement au député de patienter un peu, car ça ne devrait pas tarder.

• (1635)

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, la députée fait preuve d'une aptitude au débat qu'elle a probablement acquise durant les années qu'elle a passées à la cour. Je dois dire que pour débattre d'une question comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, il faut connaître les faits.

Prenons l'affaire Marshall, en Nouvelle–Écosse. M. Marshall a en fait contribué à son propre malheur en mentant à la police, ainsi que l'a fait ressortir ce procès.

La députée fait appel à des événements survenus dans la société qui sont peut–être contraires à la norme et où il peut y avoir des erreurs de jugement de la part des tribunaux. La société dans laquelle nous vivons n'est pas parfaite. C'est pourquoi nous avons des lois. Nous attendons aussi beaucoup des députés, qui ont souvent fait des choses de travers. Ils devraient être tenus responsables de leurs actes et il faudrait démontrer qu'ils n'ont pas une immunité totale aux yeux de la loi, même si c'est ce qui s'est produit à l'occasion, comme si c'était le cas.

Non seulement justice doit–elle être faite, mais elle doit être perçue ainsi. La députée devrait sortir des salles de comité et se mêler à la société dont elle parle. Il ne peut y avoir dissuasion sans châtiment. La députée pourrait–elle nous dire comment il peut y avoir dissuasion sans châtiment?

Mme Clancy: Madame la Présidente, je remercie le député de Calgary–Nord–Est de sa question et de ses commentaires. Tout d'abord, je voudrais régler une question, car je sais qu'il ne voudrait pas laisser une fausseté se perpétuer.

La question de savoir si Donald Marshall fils a contribué à son propre malheur a été examinée par une commission d'enquête. En fait, les juges de la cour d'appel qui avaient examiné l'affaire ont été réprimandés par le Conseil de la magistrature pour avoir dit exactement ce qu'a dit le député—je sais que le député n'a pas voulu perpétuer une chose fausse. Donald Marshall n'a pas contribué à son propre malheur. Il n'a pas menti. Il était dans le parc cette nuit–là et a été en fait assailli par le même homme qui a tué Sandy Feal. Or, il n'a pas menti et les juges qui ont dit cela ont été réprimandés par le Conseil de la magistrature. Pour reprendre les termes de Casey Stengel, le député peut vérifier.

Pour ce qui est de la dissuasion, je n'ai à aucun moment donné à entendre au député ou à la Chambre qu'il ne devrait pas y avoir dissuasion et châtiment.

Une voix: La peine capitale.

Mme Clancy: La peine capitale. Pas de ce côté–ci de la Chambre. Le député devrait attendre; il aura peut–être son tour. Tout d'abord, je n'ai à aucun moment laissé entendre qu'il ne devrait pas y avoir de châtiment adéquat. Bien au contraire. C'est

pour cette raison que nous avons le Code criminel. C'est pour cette raison que nous avons des politiques de détermination de la peine. Certaines sont insatisfaisantes et devraient être modifiées.

Ce que je veux dire au député, pour reprendre un cliché similaire à celui qu'il a utilisé lorsqu'il a dit: «Non seulement justice doit être faite, mais elle doit être perçue ainsi», on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Il y a des enfants qui tournent mal dans ce pays. Nous devons tout faire pour les remettre sur la bonne voie et la solution n'est pas nécessairement d'abaisser à dix ans l'âge auquel ils peuvent être jugés par un tribunal pour adultes.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention d'être aussi indulgent envers le système de justice pénale. Je ne suis pas avocat, mais je suis un de ceux pour qui des choses comme le système de justice pénale ont eu des conséquences et j'habite une région entourée de nombreux pénitenciers.

Je voudrais citer brièvement un extrait d'un article qui a paru récemment dans le journal de ma collectivité, le *Abbotsford Times*.

> Le Service correctionnel du Canada rapporte que les 57 détenus des pénitenciers de la Colombie–Britannique qui avaient bénéficié d'une permission de sortir pour les fêtes sont retournés dans leurs cellules.
>
> Mais cela n'impressionne pas la police locale.

J'en reparlerai un peu plus tard. Il est agréable de constater qu'ils sont revenus de leurs vacances de Noël.

Je prends la parole aujourd'hui pour traiter de l'un des aspects les plus controversés du système de justice pénale du Canada, un aspect qui soulève beaucoup les passions; il s'agit de la réforme du système des libérations conditionnelles. Toute cette question des droits des victimes gravite autour du système des libérations conditionnelles et du fait qu'il nous a laissés tomber. Ne confondons pas les choses ici ce soir. Le système nous a bel et bien laissés tomber.

● (1640)

Les histoires d'horreur concernant des détenus en libération conditionnelle sont tellement monnaie courante dans les médias que la majorité des Canadiens ont complètement perdu confiance dans le système. On en a la preuve la plus probante lorsqu'on s'entretient avec des gens qui ont perdu un être cher à cause de l'effondrement de ce système. Il faut voir les yeux des familles dont la vie a été changée à jamais, comme cela m'est arrivé récemment à Langley, en Colombie–Britannique, lorsqu'une famille m'avait invité chez elle. Ces gens sont des victimes. Il y a de la tristesse, du désespoir et de la colère dans leurs yeux. Rencontrer ces gens a été pour moi une expérience très émouvante. Je ne sais pas si j'aurais la force d'être aussi clément que certaines de ces victimes.

Quoi qu'il en soit, ce qui me rend fou, c'est l'attitude des bureaucrates qui sont responsables de cette tragédie. On ne voit aucune émotion dans leurs yeux; ils ont seulement un regard froid, dur, vide lorsqu'ils évoquent continuellement les règlements. Personne n'est responsable. Ce n'est la faute de personne. Personne ne semble vouloir faire quoi que ce soit.

Comme je l'ai dit, dans ma circonscription, nous sommes entourés d'établissements correctionnels fédéraux, et les incidents impliquant des détenus en libération conditionnelle sont loin d'être rares. Dans cet article du *Abbotsford Times*, la GRC de la localité disait que chaque fois qu'elle est incapable de résoudre un crime, elle n'a qu'à vérifier la liste des libérés conditionnels qui courent les rues et à chercher à savoir ce qu'ils faisaient au moment du crime. Et bingo! le crime est résolu. Lorsque cet article a été rédigé, elle réussissait à résoudre 75 p. 100 des crimes de cette manière. Même si ces cas ne sont pas très nombreux, les gens ont toujours l'impression que ces criminels sont remis en liberté trop tôt.

Que peut faire pour nous un système de justice pénale qui fonctionne mal? Je sais que la Commission des libérations conditionnelles et que le Service correctionnel du Canada sont deux organismes distincts. Cependant, lors d'une réunion tenue récemment avec le directeur des services correctionnels pour la région du Pacifique, on m'a dit que c'est le Parlement qui avait la responsabilité d'améliorer le système de justice pénale et que ces services ne faisaient que suivre les règles établies par les politiciens.

On nous cite souvent des sondages. La Commission des libérations conditionnelles aime bien citer des chiffres. Elle dit que des recherches à long terme ont montré que 75 p. 100 des libérations conditionnelles consenties dans les pénitenciers fédéraux ont été couronnées de succès. Comme on le sait, il y a différentes façons d'interpréter les statistiques. Dans certains cas, elles peuvent être très décevantes.

Benjamin Disraeli a d'ailleurs reconnu qu'il existait trois sortes de mensonges, dont les statistiques. S'il est vrai que 75 p. 100 des libérations conditionnelles sont couronnées de succès, je veux savoir combien coûte à la société les 25 p. 100 qui restent. Cela signifie qu'une libération conditionnelle sur quatre échoue, un taux d'échec que je considère inacceptable.

Il est temps de changer les règles. Il est temps d'arrêter de récompenser les vieux copains et les amis du parti en les nommant à la Commission des libérations conditionnelles. Il est temps de faire subir des tests de compétences aux membres de cette commission pour vérifier s'ils connaissent bien le système de justice pénale. Il est temps d'instaurer un système pour réparer les torts causés aux victimes qui ont été pénalisées en raison de l'incompétence de cette commission. Les membres de cette commission doivent rendre des comptes. Il est temps, surtout, que les criminels purgent des peines proportionnelles aux crimes qu'ils ont commis.

Dans cette discussion, nous devons reconnaître que quelque part, en tant que pays, nous avons perdu la détermination de nous lever et de dire que lorsqu'un criminel est condamné à une peine de dix ans, il doit purger non pas trois ou cinq ans, mais dix ans. La réforme de la détermination de la peine est indispensable et doit être mentionnée, dans cette discussion, comme une partie intégrante de la solution.

Par où faut–il commencer? L'un des problèmes, c'est que les gens pensent que ces questions relèvent toutes d'un même endroit. C'est vrai, en un sens. Elles relèvent toutes du système judiciaire. Ce qui arrive, c'est que l'indignation du public se trouve diluée parce que trop dispersée. Les gens reprochent aux corps policiers de ne pas avertir les collectivités même s'ils ont les mains liées par la Charte des droits. Ils reprochent aux pénitenciers de laisser sortir les détenus même si ce ne sont pas

eux mais la Commission des libérations conditionnelles qui décide de cela. Ou bien ils reprochent aux juges de ne pas imposer de peines assez sévères, alors que c'est peut–être la mauvaise plaidoirie du procureur de la Couronne qui a conduit à ce résultat.

• (1645)

Comme je l'ai déjà dit, personne n'est à blâmer. Si le système est si compliqué et si intimidant pour ceux qui n'y sont pas intimement associés, la première chose à faire est de le simplifier. Nous devons nous engager à permettre que les victimes aient davantage accès aux antichambres de ce que l'on qualifie de justice. Le public a le droit de participer au processus décisionnel. Il doit faire partie intégrante des audiences de libération conditionnelle.

Avant cela, les victimes doivent avoir plus de possibilités de se faire entendre à l'étape du procès. Actuellement, les déclarations des victimes ne reçoivent pas d'attention suffisante. En bref, voici la demande que nous faisons en ce qui concerne le système de justice pénale. «Ouvrez vos oreilles et vos portes aux gens dont les droits ont été piétinés, aux victimes de ce pays.»

Je voudrais terminer sur une note personnelle qui aidera à expliquer pourquoi j'ai parlé plus tôt des yeux des victimes. J'ai récemment été reçu chez M. Chris Simmonds, de Langley, en Colombie–Britannique. Il a sur sa table à café la photo de ses deux filles. Mais la photo et la mémoire sont tout ce qui reste de l'une d'elles, Sian.

Elle a été brutalement assassinée par un tueur à gages qui a prétendu vouloir seulement l'effrayer avec un fusil chargé. Il était en liberté sous caution sur engagement, par suite d'une inculpation de possession d'arme prohibée. Je n'ai pas besoin de vous expliquer ce cas complexe maintenant, mais ce qui est frappant, c'est la froide volonté de M. Simmonds de s'assurer que justice sera faite.

La dernière insulte dans cette affaire est la décision du tribunal de transférer le procès de l'homme accusé d'avoir embauché l'assassin de ma circonscription à Port Alberni. Selon le tribunal, il pourra ainsi avoir un procès impartial loin des influences de la presse. Une fois de plus, les droits de la victime sont secondaires. Les droits du criminel passent en premier.

Par respect pour la vie privée des Simmonds, je ne parlerai pas des conséquences de ce crime sauvage sur le reste de la famille. Il y a, bien sûr, des difficultés financières, mais c'est surtout la ruine sur le plan émotif. Malgré tout, ils poursuivent leur lutte.

Lorsque M. Simmonds s'est adressé à l'aide aux victimes pour obtenir une indemnité pour se rendre à Port Alberni, un bureaucrate de glace lui a dit qu'il n'y avait pas droit, car il n'avait pas été témoin de la mort de sa fille. C'est le seul moment où il a perdu son calme. Il a répondu à ce bureaucrate de ne plus jamais lui dire qu'il n'avait pas été témoin de la mort de sa fille, car chaque nuit, lorsqu'il ferme les yeux, il la voit mourir.

Madame la Présidente, de temps à autre, vous êtes témoin d'un vote à la Chambre et vous devez déclarer que les oui l'emportent. Lorsque nous devrons voter sur la réforme tant attendue du système de justice pénale, je me rappellerai du regard de Chris Simmonds.

Je demande à tous mes collègues de se joindre à moi et de dire oui à la réforme des libérations conditionnelles et non à ceux qui placeraient les droits des délinquants au–dessus des droits des victimes.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Madame la Présidente, je tiens d'abord à dire que j'ai écouté avec plaisir le discours du député, comme tous les autres discours prononcés à la Chambre d'ailleurs.

Permettez–moi de poser au député la question suivante: Quelle est sa position sur le contrôle des armes à feu d'abord, puis sur la peine capitale? De ce coté–ci de la Chambre, nous proposons de modifier les lois. Le député peut–il nous décrire sa position sur ces deux sujets pour que nous en tenions compte dans nos travaux? Les Canadiens qui suivent le débat aujourd'hui seront également heureux de connaître sa position.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Madame le Présidente, je vais définir ma position sur ces deux sujets, mais je souligne que tout ce que nous entendons aujourd'hui, ce sont des engagements à étudier ceci et cela, et à parler encore et encore.

Il n'y a rien de nouveau. Nous devons discuter du régime de justice pénale et des problèmes qu'il soulève. C'est la même chose depuis des années. Si nous continuons pendant un autre mandat, nous aurons de graves problèmes au Canada. Arrêtons de parler et de discuter. Mettons–nous au travail.

• (1650)

Je vais vous expliquer quelle est ma position sur le contrôle des armes à feu. Les députés d'en face ne seront pas d'accord avec moi parce qu'ils sont plus libéraux à cet égard, mais je crois que nous devons cesser d'essayer de contrôler les armes à feu des sportifs, des agriculteurs et des chasseurs pour nous inquiéter bien davantage des criminels et de leurs armes à feu. En réalité, si un criminel utilisait une arme à feu pour braquer une banque, il serait passible de deux accusations distinctes. Arrêtons de nous en prendre aux sportifs, aux agriculteurs et aux chasseurs et occupons–nous des criminels pour faire changement.

Quant à la peine capitale, j'y suis favorable.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux d'intervenir après le député de Fraser Valley–Ouest qui a conclu son discours en nous donnant un exemple des plus émouvants. Cela rend ma tâche d'autant plus difficile, car je veux aborder la question à l'étude sous un autre angle, en parlant du coût de la criminalité que doivent absorber les contribuables canadiens. Nous n'y pensons pas très souvent.

Au cours de la campagne électorale, pendant que je faisais du porte à porte, il y a une chose qui m'a frappé plus qu'auparavant, et je suis persuadé que la plupart des autres députés l'auront également remarquée. Tout le monde a un système d'alarme. Combien de députés l'ont remarqué? Dans les quartiers plus huppés, en plus d'un système d'alarme, les gens ont un chien.

Il reste que le coût de la criminalité et la paranoïa ainsi que la crainte qu'elle suscite correspondent à une véritable taxe que chacun d'entre nous doit absorber, parce que les gens se font installer des systèmes d'alarme, de même que les entreprises, qui augmentent les prix pour payer cette dépense supplémentaire.

Tous les députés et tous les Canadiens qui nous écoutent savent ce qui se produit lorsque nous sommes victimes d'un acte criminel. Pendant la campagne électorale, pour illustrer mon point, je demandais aux gens: «Combien d'entre vous ont été victimes d'un acte criminel au cours de la dernière année, que ce soit vous personnellement ou un membre de votre famille?» Les députés seraient surpris des réponses que j'obtenais. Je pense que, à chaque fois, il y avait 15, 20 ou 25 p. 100 des gens qui levaient la main. Et il ne s'agissait que de la dernière année.

Je sais que la victime a avant tout le sentiment d'avoir été agressée. Elle ne se sent plus en sécurité dans son quartier; elle n'a plus confiance à ses voisins qu'elle connaît depuis des années. Tout d'un coup, elle se met à verrouiller les portes. Elle n'a plus de tranquillité d'esprit. Cela se tasse petit à petit. Elle finit par s'en remettre. Elle se procure un système d'alarme. Puis, un beau jour, elle a besoin de quelque chose qu'elle ne se rappelait plus avoir et elle se rend compte que c'est au nombre des objets volés.

Il n'y a pas de limite au sentiment de frustration que les gens peuvent éprouver à l'égard des jeunes contrevenants, surtout lorsqu'ils savent qui ils sont. Dans une rue comportant une vingtaine ou une trentaine de maisons, cinq sont dévalisées et toutes par les mêmes personnes.

Telle est la situation. Et cette situation, nous la devons en partie à notre merveilleuse Charte des droits et des libertés, avec laquelle on s'est trouvé à mettre la charrue avant les boeufs. Les droits du criminel passent avant ceux de la victime.

Permettez–moi de vous citer le cas d'une victime de viol qui voulait savoir si elle avait été infectée au virus du SIDA. Elle a demandé une ordonnance de la cour pour que son violeur passe le test du sida. On lui a répondu que ce serait violer ses droits à lui. Voilà quelqu'un qui viole une femme et ce serait violer ses droits que de l'obliger à passer le test du SIDA qui pourrait rassurer sa victime!

• (1655)

Chers collègues, cela n'est pas normal! Pas étonnant que les gens pensent que nous avons perdu le contrôle de la situation!

En préparant cette intervention, je me suis demandé quand on avait bien pu commencer à perdre les pédales. Personne à la Chambre, de quelque côté que ce soit, ne s'est levé un beau matin en se demandant comment il pourrait bien bousiller le système de justice criminelle, comment on pourrait l'empirer au lieu de l'améliorer. Ce n'est pas ainsi que cela a commencé. Mais c'est cela qui s'est finalement produit.

Une erreur est une erreur tant qu'on ne l'a pas corrigée. Une fois corrigée, elle devient une leçon. Alors tâchons de tirer une leçon de ceci.

Le tout a commencé le jeudi 7 octobre 1971, lorsque le solliciteur général de l'époque, l'honorable Jean–Pierre Goyer, a tenu des propos qu'on peut lire dans le hansard de ce jour–là et que je vais citer ici. Ces propos risquent de vous scandaliser.

Canadiens et Canadiennes, lorsque vous allez entendre ce que je vais dire, vous allez comprendre pourquoi nous sommes aujourd'hui dans un tel pétrin. Il s'agit d'une intervention longue et compliquée, mais voici le passage clé: «Nous avons donc décidé d'insister sur la réhabilitation de l'individu plutôt que sur la protection de la société.» C'est écrit noir sur blanc dans le hansard. Le jeudi 7 octobre 1971, le solliciteur général du Canada, ici même, à la Chambre—et je parie qu'il se tenait là–bas, quelque part—a dit ceci: «Nous avons donc décidé d'insister sur la réhabilitation de l'individu plutôt que sur la protection de la société». Dites–moi: est–il étonnant, après cela, que nous en soyons où nous en sommes aujourd'hui?

Cela a commencé parce que, à ce moment–là, en 1971, le taux de récidive était de 80 p. 100. Les gens allaient en prison, purgeaient leur peine, et 80 p. 100 d'entre eux se retrouvaient de nouveau derrière les barreaux après avoir été libérés. Quelque chose n'allait pas, alors il fallait corriger la situation. C'était donc là une tentative en vue de corriger la situation.

Je crois que le gouvernement de l'époque était sur la bonne voie. Il est simplement allé trop loin. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où les droits des criminels passent avant les droits des victimes. Nous nous retrouvons dans une situation où nous n'avons pas assez d'argent pour financer un programme de garderies et pour offrir d'autres services que les Canadiens aimeraient avoir, mais où nous pouvons dépenser 675 000 $ pour agrandir le complexe récréatif à l'établissement de Bowden. Nous avons aussi de l'argent pour construire, à Grande Cache, une prison où toutes les cellules ont vue sur les montagnes.

Je voulais simplement signaler le fait que nous ne nous sommes pas engagés dans cette voie hier. Nous suivons ce chemin depuis longtemps et le moment est venu de faire demi–tour.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, en écoutant le discours du député, je n'ai pu m'empêcher de noter que sa citation ne remontait pas au moyen–âge, mais à seulement 23 ans.

Je souligne également, et peut–être le député pourra–t–il commenter, qu'il y a environ un an et demi, lorsque nous avons étudié, puis adopté un projet de loi sur les pénitenciers, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les priorités du ministère étaient énoncées dans ce projet de loi. Pour une raison que nous ignorons, la sécurité de la population n'était pas la première priorité.

Le comité qui a étudié ce projet de loi avait pourtant fait passer ce sujet du troisième ou quatrième rang des priorités au premier rang. Peut–être, après environ 20 ans, assistons–nous à un retour du balancier. Je suis d'accord avec l'opinion exprimée par le député et je me demande s'il ne pourrait pas ajouter quelque chose.

• (1700)

M. McClellan: Je remercie le député pour sa question parce que ce sujet figurait au bas de ma liste et je n'ai pas eu le temps d'y arriver. Je crois que l'image du balancier est une bonne

illustration. Il ne faut pas laisser le balancier aller trop loin, ni dans un sens, ni dans l'autre.

En 1971, au moment de la réforme du système carcéral, nos prisons étaient très dures et il est clair que nous ne sauvions pas autant de détenus que nous aurions pu le faire. Par contre, il est possible que nous ayons laissé le balancier aller trop loin. Il serait temps de redonner aux droits des victimes la place qu'ils devraient avoir, c'est–à–dire avant ceux des criminels.

J'accepte l'argument soulevé par le député et je l'en remercie.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je m'attendais à ce que le député invoque le Règlement. Il y a eu un mélange dans les listes et, à cause d'une erreur de la présidence, le Parti réformiste, dont les membres divisent leur temps de parole, a perdu une période de dix minutes. J'ai redonné leurs dix minutes aux réformistes, puis le gouvernement a eu la parole et nous revenons maintenant à l'opposition.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Est–ce votre intention d'accorder la parole à deux députés du même parti à la suite l'un de l'autre?

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est ce que j'étais en train d'expliquer. La présidence a commis une erreur en accordant la parole à un député ministériel plutôt qu'à un député réformiste.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, c'est un honneur que de pouvoir prendre la parole à la Chambre sur une question d'une telle importance. J'espère seulement que mes collègues d'en face examineront cette motion avec beaucoup de sérieux.

Dans l'esprit d'un grand nombre de Canadiens, il n'y a pas de question plus importante que la criminalité et l'impuissance du système de justice pénale à s'y attaquer adéquatement.

Au cours de ma campagne électorale, j'ai eu l'occasion de sonder de façon non scientifique l'opinion de mes électeurs pour découvrir quelles questions retenaient le plus leur attention. Dans ma circonscription, aucune autre question ne touchait peut–être aussi directement les gens que la criminalité.

Il n'y a pas de problème plus criant et plus susceptible de défrayer la chronique que celui des crimes commis par des non–citoyens, surtout ceux qui sont venus dans notre pays accueillant, dont certains ont vraiment abusé de la générosité du Canada et qui, pour empirer encore davantage les choses, sont choyés par notre système judiciaire.

Je sais bien que le nombre des immigrants délinquants est faible par rapport au grand nombre des immigrants qui viennent chez nous. Il est certain que l'immense majorité des immigrants tiennent à mener une existence paisible et à améliorer leur sort au Canada. Néanmoins, beaucoup pensent que les droits des criminels qui ne sont pas des citoyens ou des résidents légaux du Canada l'emportent sur ceux des membres de la société qui respectent la loi, qu'ils soient citoyens ou non–citoyens.

Comme je l'ai déjà dit, on connaît de nombreux cas d'activité criminelle de la part de résidents illégaux et de nouveaux résidents du Canada. Le point de mire de ces manchettes et le tollé général que suscitent ces cas n'a pas été l'acte criminel en lui–même, mais le fait que ces criminels ont eu droit de passer par le système judiciaire canadien au lieu d'être simplement expulsés.

Dans ma ville, j'ai récemment obtenu des informations sur deux trafiquants de drogue qui étaient illégalement au Canada pour y être demeurés plus longtemps que leur visa ne les y autorisait et qui ont été condamnés à purger de lourdes peines d'emprisonnement. Voici la question qu'il faut évidemment se poser: pourquoi ces deux criminels sans statut légal au Canada sont–ils encore ici après avoir perpétré ces crimes et purgé leur peine, ou du moins une partie de celle–ci? C'est une excellente question à poser.

L'histoire ne se termine pas là. Les deux hommes, c'était à prévoir, n'ont pas purgé toute leur peine. Après en avoir purgé une partie, ils ont été libérés sous condition et ont pu reprendre leur vie dans la société, même si ni l'un ni l'autre n'étaient légalement autorisés à demeurer au Canada.

Ce n'est toujours pas la fin de l'histoire. Alors qu'il était en liberté sous condition, un de ces vendeurs de drogue n'a pas tenu les autorités au courant de ses allées et venues; autrement dit, il n'a pas respecté les conditions de sa mise en liberté.

Cela revient à dire que le système de justice pénale n'a pas eu le bon sens d'expulser ces deux individus du pays. Il a plutôt dépensé des milliers de dollars des contribuables pour les poursuivre en justice et les incarcérer brièvement. Il a ensuite eu la générosité de les libérer sous condition, indépendamment du fait que ces deux individus ne devaient pas, en premier lieu, être autorisés à rester en sol canadien.

• (1705)

Lorsque j'ai parlé de cette affaire aux responsables des libérations conditionnelles, ils m'ont dit que toute décision que la Commission des libérations conditionnelles rend à l'égard d'un étranger illégalement au pays a préséance sur les procédures visant son expulsion. Il ne s'agit pas d'un cas unique au Canada.

Certains interpréteront peut–être cela comme un effort du système judiciaire pour infliger des peines justes. Toutefois, mes électeurs et beaucoup d'autres Canadiens de toutes les régions estiment que des cas comme ceux–là grèvent le système et présentent des risques pour nos collectivités, parce que notre système judiciaire obéit à des règles plutôt qu'au bon sens.

Quand les Canadiens doivent faire vivre pendant des années dans leurs prisons des criminels étrangers qui sont illégalement au Canada et doivent ensuite les côtoyer lorsqu'ils sont en libération conditionnelle, nous devenons tous des victimes, victimes non seulement du crime, mais aussi d'une justice pénale qui n'a pas assez de bon sens pour régler rapidement et logiquement le cas des étrangers qui viennent au Canada et y commettent des crimes.

Je ne suis pas sûr que la Chambre soit au courant que des demandes de statut de réfugié sont entendues non dans les locaux d'Immigration Canada ou ses bureaux à l'étranger, mais dans les prisons canadiennes. Difficile à croire, mais la politique actuelle

permet d'entendre ces demandes dans les prisons. Plus difficile à croire encore, lorsque les membres de la Commission du statut de réfugié vont entendre une demande dans une prison, ils ne peuvent tenir compte de la moralité du demandeur, dont témoigne son incarcération, pour juger si cette personne peut être acceptée comme réfugié.

Deux problèmes ressortent ici. Le premier est que, de façon tout à fait ridicule, on néglige de tenir compte de la moralité dans l'étude des demandes de statut de réfugié. Le deuxième, c'est que le Canada est prêt à loger dans ses prisons des contrevenants qui n'ont pas encore obtenu le droit de vivre au Canada.

Les Canadiens sont scandalisés que le gouvernement non seulement paie les procès et l'incarcération d'étrangers, illégaux et autres, mais mette aussi la sécurité des citoyens en péril, alors que la solution serait une prompte expulsion.

L'un des principes qui guident le Parti réformiste, c'est l'attention et le respect accordés au bon sens des simples citoyens du Canada. Les gens qui ne font pas partie du système judiciaire doivent tout de même le financer par leurs impôts. C'en sont les victimes, lorsque le système n'assure pas leur protection. Or, ces gens m'ont dit, à moi et à mes collègues, que ce système a grand besoin d'une réforme fondée sur le bon sens. Cette opinion est partagée non seulement par les réformistes de ce côté–ci de la Chambre, mais aussi par des députés d'en face.

Mes collègues ont dénoncé la tragique irresponsabilité d'un système qui assure la promotion et la protection des droits des criminels plutôt que des victimes. Je déclare à la Chambre que les Canadiens ont perdu foi en un système qui dépense des milliers de dollars pour abriter des étrangers qui sont ici illégalement alors même que ces personnes commettent des crimes. Comme je l'ai déjà dit, cela cause un préjudice à tous les Canadiens qui doivent payer pour un tel non sens ou qui sont forcés de vivre dans des localités qui accueillent des criminels étrangers dont on pourrait se passer.

Récemment, on a découvert la présence d'un autre genre de criminel étranger ici à Ottawa. En effet, on a appris qu'un ancien ministre de la justice du régime tyrannique somalien de Barre vivait à Ottawa.

On sait depuis un certain temps que cet individu vit au Canada. Les membres de la communauté somalienne de Toronto ont attiré mon attention sur le fait qu'ils avaient informé le gouvernement de la présence au Canada de plusieurs autres membres de ce régime, de gens qui avaient également commis des crimes horribles contre leur propre population en Somalie, mais que cela avait été en pure perte.

Malgré l'envoi de nombreuses lettres au gouvernement et la parution de reportages prouvant la présence de ce genre d'individu au Canada, les Somaliens respectueux des lois ayant élu domicile au Canada attendent toujours que justice soit faite.

• (1710)

Les nombreux Somaliens qui ont fui la Somalie pour se réfugier au Canada ont vite appris non seulement que le système d'immigration du Canada ne pouvait faire la distinction entre réfugiés légitimes et faux réfugiés, mais encore que les politiciens canadiens n'avaient pas la volonté politique de prendre les mesures nécessaires pour appréhender et expulser les criminels politiques qui les ont suivis au Canada. Voilà un autre exemple du mépris apparent des droits des innocents et des citoyens respectueux des lois et de la protection des droits et des privilèges des criminels.

Quand le gouvernement actuel fera–t–il preuve de la volonté politique nécessaire pour faire respecter ses lois? Je crains qu'il ne le fasse jamais. Au contraire, j'ai bien peur qu'au lieu de propositions fermes en faveur de la protection de tous les Canadiens contre les criminels canadiens et étrangers on entendra encore parler de la Charte, de la nécessité d'être juste, de la nécessité de protéger les droits de quelques–uns.

J'estime que le gouvernement sera gravement menacé dans quatre ans si tous les laissés–pour–compte se soulèvent et exigent que le contrôle du système de justice pénale soit enlevé aux avocats constitutionnels et aux groupes d'intérêts spéciaux et remis dans les mains de ceux qui sont plus aptes à écouter et à répondre aux appels en faveur du bon sens, de la protection, de la vérité, de la justice et de la sécurité nationale qui fusent de partout dans le pays.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le député qui vient de parler ainsi que certains de ses collègues ont touché des aspects bien particuliers. À tour de rôle, on voit que chacun a choisi un sujet. Dans ce cas–ci, il s'agit des immigrants illégaux qui, lors de leur séjour illégal au Canada, commettraient des meurtres.

La motion à l'étude aujourd'hui porte sur le droit des victimes, on doit en convenir, mais elle est très, très générale. Je voudrais juste souligner au député qu'une étude, que je n'ai pas en main à ce moment–ci, rapporte qu'environ 80 p. 100 des meurtres commis au Canada le sont par des membres de la famille ou de l'entourage immédiat de la victime. Il faut y penser, car la très grande majorité des meurtres sont commis dans ces circonstances. Sachant cela, il me semble qu'il faudrait se pencher à nouveau sur toute la question de la disponibilité des armes à feu ou des armes dangereuses que des conjoints violents ou d'autres membres de l'entourage d'une victime risquent d'utiliser.

Il y a aussi un autre aspect. Il y a d'autres types de crime part le meurtre, le vol en est un exemple, mais toutes les études démontrent que ces crimes sont souvent liées à des phénomènes de pauvreté et de problèmes sociaux.

J'aimerais entendre les commentaires du député sur ces deux aspects particuliers et non pas insister, comme il le fait, uniquement sur la situation des immigrants illégaux qui, somme toute,

représentent des cas extrêmement isolés par rapport au problème dont on parle aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Hanger: Madame la Présidente, mes commentaires ne portaient pas uniquement sur les meurtres; ils étaient plus généraux. J'ai parlé, et le député s'en souviendra, de trafiquants de drogue qui sont entrés illégalement dans notre pays, même si je suis au courant de plusieurs autres situations dont certaines où des immigrants illégaux ont commis des crimes violents, des meurtres, des vols ou des voies de fait.

Il ne s'agit pas de diriger notre attention ailleurs. Nous avons de nombreux problèmes dans ce secteur, et si nous appliquions les règlements, cela découragerait toute personne qui arrive dans notre pays avec de mauvaises intentions.

Ce que je veux dire ici, c'est que lorsque ces personnes commettent des actes répréhensibles, on ne les punit pas comme on devrait le faire. Il existe des lois et il faudrait les appliquer.

Dans le secteur judiciaire, on semble penser qu'une personne qui n'est pas d'ici devrait être traitée différemment. Ça n'a aucun sens! Les gens en ont assez de cette façon de voir les choses. Ils veulent que l'on prenne des mesures, que toute personne qui commet un crime dans notre pays soit punie, peu importe d'où elle vient. Ils veulent qu'elle soit traitée comme toute personne qui vit ici et qui enfreint la loi, à la seule différence que cette personne devrait être expulsée immédiatement de notre pays après avoir purgé sa peine.

● (1715)

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de York–Sud—Weston. J'écourterai donc mon intervention afin que chacun de nous ait le temps d'exprimer son point de vue.

Je suis heureuse de me prononcer sur cette motion présentée par le troisième parti qui dit s'inquiéter de ce que le gouvernement n'entreprenne pas la réforme du système de justice pénale. Je ne voudrais pas me montrer trop critique à l'endroit du Parti réformiste. Je tiens, toutefois, à rectifier les faits en ce qui concerne le gouvernement et son projet de réforme du système de justice pénale.

Il est bien entendu que nous nous préoccupons des droits des victimes et de leurs proches. Ces Canadiens souhaitent que nous adoptions des mesures de courte et de longue durée, comme la participation de la population, y compris les victimes, au processus décisionnel. Les libéraux ont opté pour une solution globale. Nous entendons mener la vie dure aux criminels. Nous allons faire le ménage dans le système judiciaire.

Comme le ministre le disait le 27 janvier, et je cite: «La prévention du crime doit tenir compte des causes profondes de la criminalité: la pauvreté, l'exploitation sexuelle des enfants, les dysfonctionnements de la famille, les inégalités raciales et l'inefficacité ou les sous–financements des services.»

Il poursuivait: «Notre gouvernement est résolu à élaborer une stratégie intégrée de prévention du crime. De concert avec les autres paliers de gouvernement, la police, les groupes de victimes et les organismes communautaires, nous chercherons en priorité à examiner et à éliminer les causes profondes du comportement criminel.»

Quant à moi, je trouve étonnant que le Parti réformiste veuille condamner le gouvernement pour son inaction, alors que les députés de ce parti savent pertinemment que, sitôt assermenté, le ministre de la Justice s'est mis à l'écoute des gens et s'est lancé dans l'action. En fait, la motion dont nous sommes saisis semble plutôt reprocher au ministre et au gouvernement d'écouter les citoyens. Je croyais que l'écoute attentive figurait sur la liste des priorités du Parti réformiste. Les réformistes devraient plutôt faire l'éloge du ministre de la Justice.

Nous avons enfin un ministre de la Justice qui agit en tenant compte des voeux exprimés par les Canadiens. Certaines mesures ont été prises. On travaille activement à la mise sur pied d'un conseil national de prévention du crime, qui devrait être opérationnel d'ici quatre à six semaines. Des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants seront présentées au début du mois de mai. Le rétablissement de la Commission de réforme du droit est en cours. Le Programme de contestation judiciaire fonctionnera de nouveau d'ici environ six mois. Les nominations, fondées sur le mérite et la compétence, à la Commission nationale des libérations conditionnelles ont été effectuées.

D'accord, il y a encore du pain sur la planche. Le ministre a promis bien des choses dès le début. Ainsi, dans son allocution du 27 janvier, il a notamment promis de s'attaquer au problème de la libération des criminels dangereux à la fin de leur peine et au non moins sérieux problème de la violence faite aux femmes et aux enfants. Il a promis de mettre fin à la contrebande d'armes à feu illégales. Il va se pencher sur la vaste question de l'égalité de tous devant la loi.

Le ministre cherchera de meilleurs moyens de reconnaître les besoins des autochtones en matière de justice pénale et de répondre à ces besoins. Dans le cadre du droit pénal, il déposera un projet de loi qui portera sur la peine.

J'ai travaillé pendant deux ans et demi avec Priscilla de Villiers, dont la fille Nina a été assassinée en août 1991. C'est Priscilla de Villiers qui a été la première à adresser au gouvernement une pétition disant que le système de justice pénale du Canada comportait de graves lacunes. La pétition demandait au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre la personne sont graves et odieux dans notre société.

Nous avons appris que le cas de Nina n'était pas unique. La pétition mettait en lumière d'autres cas semblables où le système de justice pénale avait échoué. En fait, 2,5 millions de Canadiens ont manifesté leur inquiétude en signant des pétitions de ce genre. Le ministre de la Justice a accepté ces pétitions lors d'une conférence de presse tenue le 7 février et a exprimé son intention d'offrir aux Canadiens le système de justice pénale le plus équitable et le plus efficace qui soit.

M^me^ de Villiers sait que le système de justice pénale ne peut pas à lui seul venir à bout des crimes de violence. Nous devons

tous prendre l'engagement à long terme de bâtir une société plus sûre qui rejette la violence et inculque des valeurs de non–violence à ses enfants.

Au moyen d'une organisation appelée CAVEAT, que M^me^ de Villiers a formée, beaucoup de Canadiens qui sont vivement préoccupés par la criminalité continueront de promouvoir la sensibilisation de la population et la prévention du crime dans son sens le plus large.

• (1720)

Dans toutes les régions du Canada, de nombreux groupes participent à des échanges de vues sur les réformes qui s'imposent dans le système de justice pénale. L'Association canadienne des chefs de police et l'Association canadienne des policiers élaborent toutes deux un projet de déclaration des droits des victimes. Dans bien des régions, y compris à Hamilton, les forces policières locales interrogent directement les citoyens pour mieux comprendre leurs besoins.

J'ai écouté les gens et je suis maintenant de plus en plus convaincue de la nécessité de ce débat rationnel qui a lieu un peu partout dans le pays. Nous avons tous besoin de partager nos expériences. Je trouve étrange que le Parti réformiste désire que nous agissions sans prendre le temps de consulter tous les Canadiens, y compris les victimes de crimes.

L'opposition doit se rendre à la réalité. Elle doit se rendre compte du lien qui existe entre la criminalité et les structures sociales. Elle doit se rendre compte de la nécessité de consulter les Canadiens et les victimes elles–mêmes afin d'apporter au système de justice pénale des changements vraiment significatifs.

À vrai dire, nous devons féliciter le ministre de la Justice. Il a entendu ce qu'avaient à dire la Chambre et tous les Canadiens. Priscilla de Villiers m'a dit, pas plus tard que ce matin, qu'elle avait l'impression que le ministre était sur la bonne voie, étant donné les consultations qu'il avait eues et les changements qu'il avait proposés.

La députée qui a présenté cette motion voudra peut–être savoir qu'à la fin de la semaine dernière, le ministre a rencontré, à Vancouver, un groupe de victimes et entendu personnellement leurs préoccupations. Les députés de l'opposition doivent se tenir à l'écoute des habitants de leur circonscription et faire part de leurs préoccupations à la Chambre.

Ce serait faire une utilisation plus efficace de notre temps et cela permettrait de mieux servir notre objectif commun qui est d'apporter des changements significatifs au système de justice pénale. Je compte bien travailler avec les députés des deux côtés de la Chambre à la réalisation de cet objectif commun.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Madame la Présidente, la motion du Parti réformiste, dont nous parlons aujourd'hui, est une motion malveillante.

Le Parti réformiste a été élu sur une plate–forme qui disait que, plutôt que d'être malveillants à la Chambre, les députés seraient constructifs et travailleraient avec le gouvernement pour obtenir des changements qui soient dans l'intérêt de tous. Le Parti réformiste a présenté une motion qui condamne le gouvernement pour son inaction. Comme le gouvernement est au pouvoir depuis si peu de temps, je ne peux que conclure à l'intention malveillante.

Je me serais attendu à mieux du Parti réformiste. Je me serais attendu à des solutions ou à des suggestions constructives qui auraient aidé le gouvernement dans son effort de réforme du système de justice pénale.

Pendant la campagne électorale, le Parti libéral a dit clairement, dans son livre rouge, qu'il réformerait de façon efficace le système de justice pénale, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement précédent.

Qu'il me suffise de renvoyer la motionnaire et le Parti réformiste à la page 79 du livre rouge où le Parti libéral annonce son programme en ce qui concerne la justice.

On dit, à la page 79, que «la lutte contre la délinquance sera prioritaire pour un gouvernement libéral.» Je peux garantir que les députés de notre côté sont résolus à modifier et à améliorer le système de justice pénale.

J'ai confiance que le ministre de la Justice proposera des modifications importantes. Il fera en sorte que, avec le temps, les Canadiens retrouveront leur respect pour la justice pénale et leur confiance dans le système.

Le ministre signalait un peu plus tôt les initiatives qu'il a prises. Tout ce que je demande au Parti réformiste, c'est de collaborer avec le ministre et les autres députés de notre côté pour que les modifications proposées soient adoptées.

Je dispose de quelques minutes seulement pour parler de certains aspects du système de justice pénale. Nous reconnaissons sans aucun doute que le système de justice pénale a désespérément besoin d'une réforme.

J'ai sous les yeux le Code criminel du Canada, qui est le fondement du système de justice pénale. Ce code prescrit le traitement à appliquer aux criminels et cette brique a effectivement besoin d'être révisée. Depuis quelques semaines, j'ai abordé deux aspects de la question au moyen d'initiatives parlementaires.

J'ai déposé aujourd'hui un projet de loi qui vise à abroger l'article 745 du Code criminel. Comme je le disais à la Chambre aujourd'hui, l'article 745 permet aux individus condamnés pour meurtre au premier ou au second degré de demander à un tribunal de réduire le délai préalable à leur libération conditionnelle. Dans les faits, cela signifie qu'une personne reconnue coupable de meurtre au premier degré, c'est–à–dire de meurtre délibéré et prémédité, peut demander à un tribunal de lui accorder une libération conditionnelle après avoir purgé 15 ans de sa peine. Je ne crois pas que cette disposition ait l'appui de la population.

• (1725)

Cela équivaut à dire qu'une condamnation à perpétuité n'en est pas une. La plupart des Canadiens en sont conscients, de sorte qu'une personne qui commet un meurtre au premier degré peut s'attendre à ne pas passer le reste de sa vie en prison. La plupart des Canadiens croient qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité dure 25 ans. Or, en vertu de l'article 745, une peine d'empri-

sonnement à perpétuité peut signifier seulement 15 ans d'emprisonnement.

Ce qui fait qu'un criminel comme Clifford Olson sera admissible à une libération conditionnelle dans moins de trois ans. Helmut Buxbaum, qui a fait assassiner son épouse, serait admissible à une libération conditionnelle d'ici cinq ans. Colin Thatcher pourra demander une réduction de peine quelques années après, puisqu'il aura purgé 15 ans de sa peine d'emprisonnement. Je crois que cette disposition du Code est une erreur de notre système de justice pénale et qu'elle devrait être abrogée.

L'autre sujet dont je voulais parler est la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous savons tous que cette loi est inefficace.

Le 17 février, j'ai déposé à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui traite de trois aspects de la loi dont nous devons nous occuper le plus rapidement possible, bien qu'il y en ait un plus grand nombre qui méritent également notre attention.

Premièrement, il faut modifier les limites d'âge contenues dans la loi. À l'heure actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants définit un jeune contrevenant comme un enfant âgé de 12 à 17 ans. En vertu du projet de loi que j'ai déposé, il s'agirait d'un jeune de 10 à 15 ans. Ainsi, les jeunes de 16 et 17 ans seraient traduits devant des tribunaux pour adultes et poursuivis au criminel comme le seraient des adultes.

À mon avis, un jeune de 16 ou 17 ans connaît et comprend très bien la différence entre le bien et le mal et devrait être traité en conséquence.

Le deuxième aspect de mon projet de loi et, comme le ministre l'a déjà indiqué, les amendements qu'il proposera, porteront à 10 ans la peine maximale pour un meurtre au premier degré. Je félicite le ministre pour cette mesure.

Le troisième aspect de ce projet de loi permettrait la publication du nom d'un jeune contrevenant après la deuxième infraction punissable sur acte d'accusation.

En fait, le jeune contrevenant aurait deux chances. La troisième fois, à mon avis, ce serait dans l'intérêt public que la population connaisse l'identité du jeune contrevenant et les circonstances de son crime.

Il faudra aussi s'intéresser à d'autres aspects. Le ministre en a signalé quelques–uns dont il s'occupera durant les prochains mois. J'ai déjà fait valoir, par exemple, qu'une réforme du système de libération conditionnelle s'imposait de toute urgence. Il faudrait à mon avis éliminer la liberté surveillée et la libération automatique des détenus lorsqu'ils ont purgé deux tiers de leur peine. Le ministre a aussi déclaré qu'il proposerait une réforme du système de détermination de la peine. Et, je le répète, la réforme du système de libération conditionnelle est très importante. En matière de prostitution, certains changements s'imposent à cause des répercussions de la prostitution sur les collectivités de toutes les régions du pays.

Dans les quelques instants qu'il me reste, je voudrais simplement indiquer aux députés du Parti réformiste qu'ils ne détiennent certainement pas le monopole de l'intérêt porté au système de justice pénale et à la réforme de ce système.

Les membres du Cabinet et les députés de l'arrière–ban du gouvernement sont tous déterminés et engagés à faire des changements. Je voudrais demander aux députés du Parti réformiste de faire connaître leurs idées car je sais que le ministre et d'autres personnes y prêteront une oreille attentive. Dans un an ou deux je leur demanderai de regarder ce qui a été fait et ils seront fiers du travail accompli par ce gouvernement dans le domaine de la réforme du droit criminel.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je voudrais remercier mes collègues de leur contribution d'aujourd'hui. Ils ont formulé un certain nombre de suggestions et recommandations importantes.

Tout le monde a entendu le ministre de la Justice dire aujourd'hui qu'il écouterait très attentivement les idées des gens et qu'en fait, il les accueillerait avec plaisir.

• (1730)

Un certain nombre d'observations ont été faites et j'aimerais en aborder quelques–unes très brièvement. On semble vouloir, et je pense que c'est un besoin réel, faire en sorte que les victimes d'un crime reçoivent un appui beaucoup plus grand qu'à l'heure actuelle. Le ministre de la Justice a précisé qu'il était d'accord là–dessus et qu'il voulait prendre des mesures en ce sens.

Les gens ont également le sentiment que dans le cas de certains crimes au moins, on devrait prévoir des peines plus sévères et je souscris tout à fait à cela. Cependant, comme l'un de mes collègues réformistes l'a signalé, nous devons faire très attention de ne pas aller trop loin dans l'autre direction, car nous risquerions de créer d'autres problèmes tout aussi graves peut–être.

À quel point est–il important de s'attaquer aux causes du crime, c'est–à–dire la pauvreté et le chômage, afin de réduire la criminalité? Je voudrais obtenir l'opinion de mon collègue à ce sujet.

M. Nunziata: Madame la Présidente, une stratégie équilibrée est sans aucun doute nécessaire. Nous devons, bien entendu, nous occuper absolument du cas de ceux qui commettent des actes criminels. Il faut le faire de façon efficace en tenant compte de l'intérêt du public et des possibilités de réinsertion sociale des contrevenants.

Je suis d'accord avec ceux qui affirment que nous sommes allés trop loin dans une direction. Nous devons parvenir à cet équilibre. Par contre, il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les gens ne choisissent pas de vivre toute leur vie dans la criminalité et nous devons donc nous attaquer aux causes profondes de ce phénomène comme le chômage. Je suis persuadé que le gouvernement va résoudre ce problème. Les gens qui travaillent ont moins de chances de commettre des crimes.

Nous devons aussi nous attaquer au problème de la pauvreté et au fait qu'un grand nombre de Canadiens ne mangent pas à leur

faim. En réglant le problème de la pauvreté, nous lutterons également contre la criminalité. Nous pourrons la réduire. Il faut donc aborder la question de façon globale. À l'instar du député, je crois qu'on doit agir sur les causes profondes de la criminalité, car à long terme, ce sera une solution plus efficace.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 34, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion sont maintenant terminées.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose: Que le projet de loi C–219, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (visas de séjour), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, les circonstances qui nous ont amenés à présenter ce projet de loi ont trait au mode de fonctionnement de la Loi sur l'immigration. Au cours de la dernière législature, nous avions présenté un projet de loi d'initiative parlementaire semblable à celui–ci. Je suppose qu'on peut dire que nous faisons une deuxième tentative.

Ce qui nous amène à présenter cette mesure, ce sont les procédures auxquelles doivent s'astreindre les visiteurs qui veulent venir au Canada et qui ont besoin d'un visa pour ce faire. Le Canada exige en effet des visiteurs de certains pays qu'ils présentent un visa avant d'entrer au Canada. Ce projet de loi permettrait aux parents canadiens de ces visiteurs de présenter une caution ou une sûreté et obligerait l'agent des visas à tenir compte de cette caution ou de cette sûreté au moment de la demande.

La meilleure façon pour moi de décrire les difficultés que ce projet de loi permettrait de résoudre est de vous faire part d'un cas particulier. Les personnes en cause savent que j'en parlerai, parce que je l'ai fait à la Chambre il y a quelques années. Elles sont assez bonnes pour me permettre d'utiliser leur cas comme un bon exemple de situation où une telle mesure pourrait être utile.

Il s'agit de la famille Saravia, qui vit à Scarborough. Ces gens vivent au Canada depuis une vingtaine d'années. Ils sont originaires de Bolivie où ils ont encore de la famille, des frères et des soeurs entre autres.

● (1735)

Il y a un ou deux ans, après mûre réflexion, il fut décidé que l'un des frères viendrait leur rendre visite à Noël. Il ne connaissait ni ses neveux ni ses nièces et tout le monde pensait que c'était une bonne idée. En fait, leur mère était déjà venue les voir au Canada un an et demi plus tôt et n'avait eu aucune difficulté à obtenir un visa. Cette fois–ci, le visiteur, M. Torres, se rendit au Pérou pour faire sa demande une semaine avant Noël, étant donné que nous n'avons plus de bureau des visas en Bolivie. Il présenta son billet d'avion et un document que lui avait envoyé sa famille du Canada. Son visa lui fut refusé. Malheureusement, alors qu'il était à Lima, des gens défavorisés le dévalisèrent. L'essentiel c'est qu'il ne put se rendre au Canada pour Noël, à la grande déception de mes électeurs.

Ceci n'est qu'un cas parmi les centaines qu'on me soumet en tant que député. Je sais qu'il n'y a pas un seul député dans cette Chambre, particulièrement ceux qui viennent des régions urbaines, qui ne soit confronté au problème que pose la demande de visas de visiteurs par des membres de la famille.

Dans le cas présent, j'ai reçu une lettre d'explication de notre bureau. C'est une bonne lettre, une bonne réponse, et je ne critique pas nos fonctionnaires en poste à Lima. Ils m'ont répondu et m'ont donné leur version des faits. Je vais vous en lire des passages qui vous donneront une idée des raisons de leur décision. Voici ce qu'ils m'ont écrit:

> Les visas de visiteurs constituent une partie très délicate de notre travail. Comme vous le savez, un grand nombre d'étrangers entrent au Canada chaque année comme touristes et essaient d'y rester à la fin de leur séjour. Dans chaque cas, nous devons déterminer, sur la foi de quelques maigres renseignements si le demandeur est réellement un visiteur ou s'il essaie d'émigrer au Canada avec un visa de touriste. La seule façon pour un demandeur de nous convaincre qu'il est vraiment un visiteur est de prouver que des liens tellement forts l'attachent à son pays qu'il ne peut manquer d'y retourner.
>
> C'est ce que nous avons expliqué à M. Torres. Il a déclaré qu'il laissait sa femme et ses deux enfants en Bolivie et que son travail l'y attendait. Malheureusement, il n'a pu nous donner de preuve qu'il était financièrement à l'aise ni qu'il avait des biens en Bolivie ou de bonnes raisons d'y retourner.

Pour un résident canadien il est très frustrant de savoir qu'un frère, une soeur, un père, une mère, un fils ou une fille ne peuvent rendre visite à leur famille parce qu'ils ne possèdent aucun bien et qu'ils n'ont pas de ressources financières alors que ce n'est pas le cas de leur famille au Canada.

Par conséquent, ce projet de loi vise à corriger cette omission. Nous parlions tout à l'heure de la procédure pénale, dont la victime a été exclue. Voici une autre procédure, soit celle de la délivrance des visas de visiteur, dont le résident permanent, le parent, celui qui a invité son père ou sa mère à venir lui rendre visite, est exclu. Il n'a aucun rôle à jouer. Ce projet de loi permettra à ces familles canadiennes de participer à la procédure en fournissant une garantie ou un cautionnement, ce qui accroîtra les chances de délivrance du visa.

La sûreté proposée n'exige pas de l'argent comptant. Le montant serait fixé par le ministère de l'Immigration, comme il le fait dans d'autres cas. Cette modification donne au résident canadien un rôle à jouer dans la procédure et une raison de veiller à ce que les conditions du visa de visiteur soient respectées. Comme il s'agit de membres d'une même famille, il existe un certain degré de responsabilité. Le fait qu'il y ait un lien de parenté entre le visiteur et la famille qui l'a invité incite certainement cette

dernière à s'assurer que le visiteur respecte les conditions du visa.

● (1740)

La loi, sous sa forme actuelle, pose un dilemme. Le paragraphe 8(1) dit ceci:

> Il incombe à quiconque cherche à entrer au Canada de prouver qu'il en a le droit ou que le fait d'y être admis ne contreviendrait pas à la présente loi ni à ses règlements.

C'est donc au visiteur que cette responsabilité incombe. Le résident canadien n'a aucun rôle à jouer. Puis, le paragraphe 8(2) dit ceci:

> Quiconque cherche à entrer au Canada est présumé être immigrant tant qu'il n'a pas convaincu du contraire l'agent d'immigration qui l'interroge.

Par conséquent, on présume donc dès le départ qu'un visiteur qui doit obtenir un visa n'est pas un véritable visiteur. On présume qu'il est un immigrant.

C'est prévu dans la loi. C'est un bon moyen de faire peser le fardeau sur le visiteur. Si, en tant que Canadien, je voulais inviter un membre de ma famille à venir me visiter de l'étranger, je ne serais pas très heureux de cela.

À mon avis, ce n'est pas juste pour les Canadiens. De plus, le fardeau qui pèse sur le visiteur est encore plus lourd lorsque la langue constitue un obstacle. Beaucoup de visiteurs qui viennent au Canada n'ont pas l'anglais comme langue maternelle. Si l'agent des visas est en quête de subtilités au niveau des intentions, il va être extrêmement difficile de relever ces subtilités quand la langue parlée n'est pas la langue maternelle du visiteur. Dans les quelques questions qui sont posées, l'information échangée va être plutôt élémentaire.

Quant aux statistiques dont s'inspire le projet de loi, elles ne paraissent pas trop mal à première vue. En 1993, le ministère a accordé 545 000 visas, soit plus d'un demi–million, dans le monde entier, et en a refusé près de 82 000. Ce n'est pas mal. On pourrait se dire en effet que ce n'est pas si mal par rapport au demi–million de visas accordés. J'ai l'impression que 79 000 des visas refusés concernaient des parents de mes électeurs, mais ce n'est pas vrai. Il suffit de deux ou trois de ces cas pour exaspérer un député.

Plus de la moitié des habitants de ma circonscription sont des immigrants. Cela signifie qu'il est bien probable que beaucoup de ces Canadiens ont de la famille ou des parents à l'étranger qui veulent venir en visite. Quatre–vingt–deux mille est donc un grand nombre. Même s'ils n'étaient que 1 000, 2 000 ou 3 000 à être concernés par le projet de loi, cela reste un grand nombre quand on parle de Canadiens qui souhaitent recevoir la visite de membres de leur famille.

Il vaut la peine de noter deux faits importants à cet égard. Tout d'abord, la forte augmentation du nombre des familles au Canada qui ont des parents à l'étranger. Les gens voyagent partout autour du monde de nos jours. Il y a une forte augmentation du nombre des voyages et une forte augmentation du nombre des immigrants au Canada, de sorte qu'il se produira probablement beaucoup plus de visites familiales.

Deuxièmement, le processus de détermination du statut de réfugié a empoisonné l'atmosphère pour les demandes de visas de séjour. Dans tous les cas, les agents des visas sont à l'affût des faux réfugiés. Il pourrait même y avoir d'authentiques réfugiés qui cherchent à entrer au Canada grâce à un visa de séjour. Nos agents des visas mettent leur carrière en jeu quand ils accordent des visas. Je comprends, et les autres députés le comprennent sûrement, qu'ils ne peuvent pas trop commettre d'erreurs. Chaque fois qu'un faux demandeur du statut de réfugié reste ici grâce à un visa de séjour, l'addition commence à monter. On ne parle pas de 1 000 $, mais bien d'un coût de 20 000 $ ou 30 000 $ pour le contribuable aux niveaux fédéral, provincial et municipal pour l'aide juridique, pour les prestations d'aide sociale durant le processus, pour le coût du processus, pour le logement et ainsi de suite. C'est une affaire très exaspérante, et aux enjeux élevés. Ce sont là quelques–unes des nouvelles réalités dont nous devons tenir compte. On a négligé les Canadiens dans ce processus.

● (1745)

En conclusion, je veux simplement souligner les points saillants de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il permet aux résidents canadiens de participer officiellement au processus. Actuellement, ils peuvent seulement aller voir un avocat ou un notaire pour qu'il prépare une lettre attestant qu'un parent leur rendra visite et qu'ils s'occuperont de lui durant son séjour. Le notaire appose son sceau et demande pour ce faire 50 $ ou 100 $. Je ne parlerai pas de la légitimité de ces honoraires. Comme on peut le constater d'après la lettre venant de Lima, au Pérou, ce genre d'intervention de la part de la famille canadienne ne pèse pas lourd sur la décision.

Deuxièmement, mon projet de loi donnerait une garantie de nature financière que le visiteur va se conformer aux conditions de son visa.

Troisièmement, mon projet établit un lien réel entre le demandeur et la famille canadienne qui a fait l'invitation.

Quatrièmement, mon projet de loi ne causerait aucun préjudice aux demandeurs qui n'ont pas de parents au Canada ou ne donnent aucune caution. Il stipule expressément que le service des visas ne doit pas en tenir compte.

Cinquièmement, le projet laisse aux demandeurs qui ont des parents au Canada la même latitude pour être considérés comme des visiteurs faisant partie d'un groupe. Les groupes de visiteurs peuvent avoir des arrangements en matière de caution, ce qui n'est pas possible pour les personnes seules.

Sixièmement, rien n'est changé dans les vérifications relatives aux visas de visiteur. Les vérifications de base et les garanties resteront les mêmes. Le projet donnera un rôle important aux membres de la famille et procurera une plus grande assurance que les conditions du visa de visiteur seront respectées.

En guise de conclusion, j'exprime le voeu que le gouvernement prêtera attention à cette proposition, tiendra compte de ce type de modification et la reprendra dans la Loi sur l'immigration lorsqu'il sera prêt à la modifier.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, ce n'est sûrement pas par hasard que le projet de loi C–219, qui vise à modifier l'article 9 de la Loi sur l'immigration, est discuté aujourd'hui, le 17 mars, fête de la Saint–Patrick. Souhaiter une bonne fête aux Canadiens et aux Québécois d'origine irlandaise est pour moi un privilège puisqu'une de mes aïeules maternelles était originaire de la verte Érin. À mes compatriotes irlandais, particulièrement ceux du Québec fiers de leur origine et de leur culture, il me fait plaisir de souhaiter la plus heureuse des fêtes.

Des voix: Bravo!

Mme Dalphond–Guiral: Les députés de l'opposition officielle ont, à de multiples reprises dans cette Chambre, souligné l'apport considérable des Néo–Québécois et Néo–Québécoises et des nouveaux citoyens canadiens à l'édification, ici, d'une société pluraliste et ouverte sur le monde. Un grand nombre de citoyens de toute origine et de toute provenance sont venus enrichir par leur culture et par leur savoir–faire le Québec et le Canada.

D'ailleurs, le portrait de cette Chambre reflète bien la réalité de la mosaïque canadienne puisque bon nombre de députés, pour Canadiens qu'ils soient, ont également des attaches profondes avec leur pays d'origine, le leur, ou celui de leurs parents. En terre canadienne, la preuve est faite, il y a place et accueil chaleureux pour les gens qui choisissent le Québec ou le Canada, qu'ils soient d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine. Mais leur nouvelle vie ne fait pas pour autant disparaître l'attachement profond qui les relie à leurs familles, à leurs amis, vivant toujours aux quatre coins de la planète. Ces liens sont nécessaires et un État civilisé se doit de reconnaître leur importance en ajustant ses lois de façon juste et humaine.

• (1750)

Nous croyons que le projet de loi C–219, que nous étudions aujourd'hui, et qui vise à modifier l'article 9 de la Loi sur l'immigration, facilitera, s'il est adopté, l'obtention de visas de séjour aux membres de familles canadiennes ou de résidants permanents. Ce projet de loi est un ajustement législatif à la fois juste et humain.

Les députés de cette Chambre savent que dépendant de la durée présumée du séjour en terre canadienne, un certain nombre de personnes doivent obtenir un visa auprès de l'ambassade du Canada à l'étranger, visa les autorisant à séjourner au Canada.

L'autorisation de séjourner au Canada comporte un certain nombre d'exigences pour le demandeur. Il doit notamment être détenteur d'un passeport en règle et d'un billet de retour valide. Il doit également justifier les motifs de sa visite. Bref, le visiteur étranger qui demande un visa pour visiter le Québec ou le Canada et pour y retrouver des membres de sa famille, doit prouver qu'il est de bonne foi et qu'il correspond aux exigences de la Loi de l'immigration et de son règlement. Ce visiteur éventuel doit également prouver à l'agent de visas chargé d'étudier la requête, qu'il a les fonds suffisants pour assurer sa subsistance durant son séjour au Canada et qu'il a la ferme intention de retourner dans son pays d'origine.

Nous partageons l'avis du législateur à l'effet qu'une personne désirant venir au Québec ou au Canada en visite doit avoir les ressources financières suffisantes pour faire face aux exigences reliées au coût de la vie au Canada. Cette disposition va de soi compte tenu que la durée de séjour est habituellement de un à six mois, avec la possibilité de prolonger la durée de ce séjour une fois au Québec ou dans les autres provinces.

Cependant, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté en 1992, les bureaux canadiens à l'étranger ont refusé un visa de séjour à plus de 100 000 demandeurs. La plupart des demandes de visas de séjour refusées venaient, madame la Présidente, de pays du Tiers monde et de certains pays d'Europe de l'Est.

Peut–on croire que des raisons d'ordre monétaire soient l'une des principales raisons du refus de délivrer ces visas? Il n'est peut–être pas naïf de le supposer. Nous croyons en tant qu'initiateur de la motion, qu'il est immoral et totalement injustifié de présumer que les visiteurs moins bien nantis provenant de ces pays pourraient agir de mauvaise foi.

Il est par conséquent nécessaire que ces demandeurs puissent voir leur demande de visa de touriste examiné par un fonctionnaire de la même façon qu'un visiteur fortuné, si les membres de leur famille québécoise ou canadienne ou des membres résidants permanents sont prêts à leur offrir une garantie monétaire agissant ainsi comme caution.

Certaines personnes s'objecteront peut–être à cette motion en affirmant qu'une augmentation de l'obtention du nombre de visas de séjour ne fait qu'augmenter le nombre de demandeurs de statut de réfugié. Elles insisteront sur les données récemment rendues publiques par le ministère de l'Immigration à l'effet que l'on assiste présentement à une augmentation des revendicateurs du statut de réfugié qui entrent au Canada munis simplement d'un visa de visiteur.

Il faut leur répondre, que munies d'un visa valide ou de faux documents, les personnes qui craignent à raison d'être persécutées pour des motifs politiques, religieux, ethniques ou autres ont des droits, reconnus par des lois internationales, notamment la Convention de Genève, dont le Canada est signataire.

• (1755)

Madame la Présidente, ce n'est ni un acte criminel ni un geste immoral que de chercher refuge dans un pays où les droits humains sont reconnus.

En conclusion, les députés de l'opposition officielle, fidèles aux valeurs fondamentales de la société québécoise, valeurs de générosité et d'ouverture aux autres, appuieront sans équivoque le projet de loi C–219. La Loi sur l'immigration ainsi modifiée n'en respectera que davantage les citoyens de ce pays qui par

leurs différences et leur travail contribuent à l'enrichissement collectif de notre société.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Scarborough—Rouge River de l'intéressant travail qu'il a fait au nom de ses électeurs et de tous les Canadiens en cette matière.

J'ajouterai, et je sais que le député en a fait mention, que ce n'est pas seulement au cours de la législature actuelle, mais aussi pendant la précédente. J'estime qu'il mérite nos félicitations. Son intérêt en ce domaine tombe pile, sans compter qu'il constitue un rappel de ceux qui y travaillent.

C'est un domaine qui intéresse tous les Canadiens et c'est pourquoi le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé la tenue d'une nouvelle consultation pour l'élaboration d'un plan d'immigration de dix ans. Le ministre espère faire ses premières déclarations à ce sujet cet automne.

Sont énoncés dans la Loi sur l'immigration des objectifs de politique clairs visant à faciliter l'entrée des visiteurs au Canada afin de promouvoir le commerce, le tourisme, les activités culturelles et scientifiques ainsi que la compréhension internationale.

La décision de délivrer ou non un visa de visiteur repose évidemment sur l'intention de la personne qui demande à visiter le Canada. Il est fort intéressant que ce projet de loi soit débattu aujourd'hui parce que j'ai justement parlé de cette question plus tôt dans la journée avec des hauts fonctionnaires avant de comparaître devant le comité. Un des fonctionnaires au rang des plus élevés m'a dit que, lorsqu'il se rendait dans nos bureaux à l'étranger, il se faisait un honneur d'aller à la section des visas pour observer les gens qui y travaillent.

Je suis bien de son avis et je crois qu'il faut le répéter à la Chambre. C'est merveilleux de voir à l'oeuvre la connaissance et l'habileté de nos agents des visas qui, petit groupe très spécialisé du Service extérieur, prennent rapidement les bonnes décisions, dans des pièces bondées, assaillis par une multitude de personnes désireuses de venir au Canada pour toutes sortes de raisons. En effet, la rapidité avec laquelle ces gens arrivent à prendre les bonnes décisions est vraiment extraordinaire. Les hauts fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenue aujourd'hui n'ont cessé de me répéter que nous avons tous des raisons d'être très fiers de ceux qui servent le Canada à l'étranger.

Il faut savoir que nous pouvons compter sur 47 agents sur place et 25 agents spécialisés dans nos ambasssades, hauts–commissariats et consulats canadiens pour traiter en permanence les demandes de visas de séjour.

Au cours de la seule année 1993, les agents canadiens à l'étranger ont traité 627 394 demandes de visas de séjour. Sur ce nombre, 546 457 visas ont été délivrés. Seulement 81 937 demandes ont été rejetées ou annulées. Cela représente un taux d'acceptation de 87 p. 100, ce qui, ma foi, est un résultat étonnant. La plupart des demandes de visas de séjour sont traitées dans les 24 heures.

• (1800)

En général, les problèmes dont nous avons vent, en tant que députés, ne représentent qu'un petit pourcentage du travail accompli par les bureaux du Canada à l'étranger.

Le ministre estime, je tiens à le préciser, que le député soulève, dans ce projet de loi d'initiative parlementaire, des questions très importantes. Ce sont des questions qui, sans nul doute, méritent d'être examinées, et je suis sûre que le ministre responsable de la citoyenneté et de l'immigration accordera l'attention voulue à ce qu'a dit le député et au projet de loi qu'il a présenté. Cette question devrait continuer de susciter beaucoup d'intérêt.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir parler d'un projet de loi qui traite de l'immigration.

Pour la deuxième fois aujourd'hui, je vais examiner sous un autre angle ce débat sur les visas de séjour. Je devrais souligner que la Chambre n'a pas cherché activement à favoriser la discussion sur une mesure législative portant sur l'immigration. Je félicite donc mon collègue de faire oeuvre de pionnier.

Bien qu'elle soit très volumineuse, notre actuelle Loi sur l'immigration ne semble pas très rigoureuse, car les mécanismes d'application lui font cruellement défaut. C'est également le cas pour les visas de séjour. En outre, beaucoup de Canadiens estiment que cette loi ne parvient pas à bien protéger le Canada contre les abus.

Il va sans dire que le Canada jouit d'une solide réputation de pays humanitaire et accueillant. Cependant, lorsqu'on abuse de cet accueil, il peut en résulter une réaction brutale, et la tolérance des Canadiens envers les nouveaux arrivants ou, pire, envers des lois qui ne semblent pas punir ces abus risque de diminuer. Selon les sondages, c'est précisément ce qui se passe actuellement.

Les Canadiens sont témoins d'innombrables cas d'abus du système et ne savent pas que les immigrants ou les visiteurs ne sont pas toujours à blâmer, puisque ceux qui abusent du système ne font que tirer parti des encouragements aux abus qu'offre notre Loi sur l'immigration.

Un abus qui ne fait peut–être pas souvent les manchettes, mais qui met néanmoins notre système d'immigration à rude épreuve, c'est le fait que beaucoup de visiteurs ne quittent pas le pays après l'expiration de leurs visas. Les autorités chargées de l'immigration ont donc resserré les exigences auxquelles doivent répondre les visiteurs pour obtenir un visa de séjour au Canada. Actuellement, un des facteurs déterminants dans l'attribution d'un visa de séjour est l'évaluation du risque que le demandeur ne respecte pas l'engagement qu'il prend de quitter le Canada.

C'est particulièrement astreignant pour les hommes jeunes et les célibataires, car on décide souvent qu'ils n'auraient guère de raisons de rentrer chez eux, d'autant plus que, dans la plupart des

cas, les services d'immigration canadiens sont incapables d'appréhender et de déporter les personnes dont le visa a expiré.

Toutefois, si des membres de la famille, citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, pouvaient déposer une caution, cela pourrait faciliter la décision de l'agent d'immigration, car non seulement cela réduirait les risques que la personne ne reste au–delà de la durée permise, mais cela empêcherait aussi que l'on refuse injustement un visa de séjour. Du moins, c'est ainsi que les choses devraient fonctionner en théorie.

En réalité, la mesure législative pourrait avoir pour effet d'encourager plus d'abus. Le projet de loi, s'il était adopté, pourrait amener au Canada beaucoup plus de gens n'ayant pas l'intention de repartir et qui resteraient sans jamais être appréhendés. Permettez–moi d'expliquer pourquoi.

Ce projet de loi ne mentionne pas la valeur ni le type de caution, il ne dit pas si elle serait en espèces ou autrement. On peut supposer que cette caution ne sera pas énorme. Si tel est le cas, les citoyens ou résidents permanents du Canada qui désirent faire venir un parent pourraient fort bien prendre la décision rationnelle, et économiquement raisonnable, de lui faire obtenir un visa de séjour, plutôt que de passer par le processus long et complexe du parrainage au titre de la réunification des familles.

De plus, lorsque l'on parraine un parent, on s'engage à subvenir à ses besoins pendant une longue période. Je sais que bon nombre de gens ne tiennent pas compte de cette exigence et que cela donne lieu à de nombreux abus. Néanmoins, cette exigence comporte une obligation que l'on pourrait faire respecter si seulement le gouvernement montrait la volonté politique nécessaire et s'il appuyait les agents et les divisions responsables de l'application des règlements.

• (1805)

Puisque l'on peut parrainer un visa de séjour en versant une caution, il pourrait y avoir tout au plus la perte d'un ou de deux mille dollars, sans aucune autre obligation financière ou juridique. J'ai bien peur qu'au lieu de faire ce qu'il est censé faire, ce projet de loi n'ouvre la porte à d'autres abus.

J'ai fait lire ce projet de loi à des personnes qui connaissent beaucoup mieux que moi le secteur de l'immigration. Après l'avoir lu, elles m'ont dit que, même si ce projet de loi pouvait rendre le processus d'octroi des visas un peu moins discriminatoire, nous risquions de nous retrouver avec une foule de visiteurs ayant l'intention d'élire domicile au Canada, en restant dans notre pays une fois leur visa expiré.

De plus, on m'a dit qu'il était presque impossible, en raison de la pénurie de main–d'oeuvre et des limites légales, de repérer, d'arrêter et de déporter les immigrants illégaux qui restent au pays une fois leur visa expiré. Un énorme pourcentage d'immigrants illégaux ont suivi cette voie pour entrer dans notre pays. En permettant aux personnes très susceptibles de s'enfuir d'obtenir plus facilement un visa de séjour, cette mesure législative ne contribuera qu'à augmenter le nombre d'immigrants illégaux.

De plus, elle pourrait faire en sorte qu'il soit impossible d'accuser un citoyen ou un résident permanent du Canada d'aider ou d'héberger un immigrant illégal. Si une personne a versé une caution et perdu cet argent, il ne reste aucun recours en justice.

Il faut aussi penser à la fraude. On la retrouve un peu partout dans le processus d'immigration au Canada; elle prend la forme de documents de voyage contrefaits, de faux visas ou de transfert de documents. Il est regrettable que ce projet de loi ne s'intéresse pas à cette question. Il cherche plutôt à faciliter l'acquisition des visas et ne tient absolument pas compte des nombreux abus du système des visas de séjour qui sont commis de nos jours.

Je dois faire une autre remarque au sujet de ce projet de loi. Il tient pour acquis qu'un mécanisme nous permet de déterminer à quelle date, le cas échéant, un visiteur détenant un visa quitte le pays. Sinon, comment pourrait–on confisquer la sûreté, le cautionnement versé? Or, il n'existe aucun mécanisme de la sorte. Bien que les visiteurs disposant d'un visa de séjour soient obligés d'indiquer leur date d'arrivée à Immigration Canada, ils ne sont pas tenus d'indiquer la date de leur départ. Ainsi, ce projet de loi part d'une fausse hypothèse; il devrait certainement exister un mécanisme coercitif, mais tel n'est pas le cas.

En bref, je félicite mon collègue qui a présenté ce projet de loi et a ainsi amorcé la restructuration si nécessaire du droit de l'immigration. Toutefois, ce projet de loi pèche par manque de perspicacité et souffre du même mal que bien d'autres projets de loi présentés à cette Chambre.

En théorie, l'idée est excellente. Je sais que les intentions de mon collègue sont louables, mais ce projet de loi ne ferait qu'envenimer un problème déjà assez grave. En aggravant le fonctionnement de notre système d'immigration déjà déficient, on compromettrait l'avenir même de toute immigration au Canada, car on attiserait l'intolérance due justement aux lacunes de ce système.

Je m'oppose respectueusement à ce projet de loi.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Madame la Présidente, j'appuie le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Scarborough—Rouge River, parce que je sais que dans ma circonscription, Don Valley–Nord, environ 50 p. 100 de la population est formée de néo–Canadiens. Je suis, bien sûr, l'un d'entre eux.

Je crois que ce projet de loi améliorera le système de bien des façons. Cela réduirait notamment la paperasserie, dans nos ambassades ou nos bureaux des visas à l'étranger. Ensuite, cela aiderait les familles d'ici. On leur donnerait ainsi la possibilité de se réunir pour les fêtes, les jours importants, les manifestations religieuses, les mariages et que sais–je encore.

• (1810)

Je crois en outre que cela pourrait aider l'industrie touristique de notre pays. Plus nous aurons de visiteurs et moins nous leur imposerons de restrictions, plus ils seront contents de dépenser leur argent et de générer des revenus pour les entreprises canadiennes.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'appuie ce projet de loi. Je demande instamment aux députés d'accepter cette proposition et de renvoyer la mesure à un comité. Au

comité, nous l'appuierons certainement. J'espère que les autres membres du comité appuieront comme moi cette mesure, quand ils l'auront examinée.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Madame la Présidente, c'est avec fierté que j'interviens pour appuyer le projet de loi présenté par le député de Scarborough—Rouge River car il nous propose une façon pratique et réaliste de résoudre certains des problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans notre système d'immigration.

Je voudrais que cette idée soit étendue au parrainage d'immigrants par des familles. Nous savons que dans un nombre croissant de cas, des familles parrainent des immigrants venus s'établir au Canada, puis peu de temps après, pour une raison quelconque, elles abrogent le contrat qui les lie avec le gouvernement fédéral et aux termes duquel elles devaient soutenir financièrement les intéressés. Ainsi, il me semble que le principe d'un cautionnement serait un moyen très pratique de remédier à cette situation.

Je tiens en outre à dire au député qu'on pourrait également appliquer ce principe aux visas d'étudiant pour les jeunes qui viennent ici pour s'instruire, car je pense que cela permettrait aux établissements d'enseignement canadiens d'offrir leurs services à des jeunes d'autres régions du monde.

Je peux vous parler de mon expérience personnelle lorsque j'ai essayé, avec certains de mes amis, de faire entrer au Canada un jeune Dominicain pour qu'il puisse suivre des cours qui n'étaient pas offerts en République dominicaine. Nous avons présenté une demande qui a été rejetée à deux reprises et nous avons été forcés de lancer une campagne de lettres auprès du ministre et de l'arbitre à Saint–Domingue. Ce jeune étudiant a dû participer à nos efforts et amener avec lui certains documents pour montrer qu'il avait remporté quatre années de suite le prix du président dans son pays et qu'il était un membre très respecté de sa collectivité, et le reste.

Enfin, à la troisième tentative, le jeune homme a été admis au Canada. Il est maintenant en train de terminer ses études en informatique et il va retourner chez lui et sera en mesure d'apporter quelque chose de tout à fait neuf et spécial à ce pays où sa mère continue d'habiter.

Ainsi, je crois qu'il s'agit d'un progrès extrêmement important. J'ai soumis cette idée à mes électeurs au cours des derniers mois, en m'adressant à des chambres de commerce et à diverses personnes et la réaction a toujours été positive. Les gens croyaient fermement qu'il s'agissait d'une excellente nouvelle orientation qui permettrait dans une large mesure de résoudre certains des problèmes qui suscitent souvent un tollé de la part des citoyens établis au Canada. Tout ce que nous pourrions faire pour remédier à cela serait constructif, selon moi.

Mon bureau de comté est en rapport avec divers employés des services d'Immigration où on fait circuler cette idée. Je peux vous dire que même là, elle est bien reçue.

Ainsi, je félicite mon collègue. Je pense que c'est une excellente initiative. Je voudrais l'étendre à d'autres domaines. Je ne crois pas un instant que mes collègues réformistes puissent être sérieux lorsqu'ils affirment que cela viendrait s'ajouter au prix que doivent payer les gens pour faire des affaires au Canada, pour acheter leur entrée chez nous.

• (1815)

Selon moi, tout ce qui reste à régler, c'est la façon dont ce cautionnement sera appliqué et à quel niveau. Il s'agit d'un processus administratif et je ne pense pas que ce devrait être simplement le prix d'entrée au Canada.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de souscrire à ce projet de loi.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il n'y a plus de député qui souhaitent prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Avant de demander le consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30, je voudrais souhaiter une joyeuse fête de la Saint–Patrick à tous.

[*Traduction*]

Je souhaite à tous une heureuse Saint–Patrick.

Mme Clancy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Puisque c'est aujourd'hui le jour de la Saint–Patrick et que je remarque que vous portez un trèfle, madame la Présidente, je crois indiqué de vous remercier, au nom de tous ceux d'entre nous qui sont d'ascendance irlandaise. J'inclus évidemment le ministre de la Justice. Bien sûr, je n'oserais jamais le désigner par son nom, mais il faut reconnaître que, pour un Irlandais, c'est un nom bien singulier.

Nous vous remercions beaucoup, madame la Présidente, pour vos aimables paroles.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Ai–je l'autorisation de déclarer qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, on devance de 10 minutes la période des délibérations sur la motion d'ajournement. Je ne peux présumer de l'absence de qui que ce soit en cette Chambre, mais j'inviterais, cependant, un membre du gouvernement à donner une réponse à la question.

Mardi de cette semaine j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement au sujet de la phase I du Plan d'action Saint–Laurent. Mon indignation était à l'effet qu'Industrie Canada, pour la phase I, n'a dépensé que cinq millions de dollars au Québec pour la dépollution de ce fleuve, qui coule principalement au Québec.

Voyons les chiffres initialement prévus à cette fin. Ici, j'arrondirai les chiffres pour une meilleure compréhension. À l'origine, Industrie Canada avait prévu un budget de 20 millions de dollars. Mais on a coupé—récession oblige—de 2 millions de dollars. Il reste donc 18 millions de dollars. Plus de 6 millions de dollars devaient servir à subventionner des projets qui, jugés pas tellement sérieux, ont été refusés. Faute de mieux, on a gardé ces 6 millions, si bien qu'Industrie Canada n'a donc investi qu'un maigre 11,3 millions de dollars des 20 millions prévus à l'origine pour avoir un fleuve propre. Mais là où le bât blesse, c'est qu'Industrie Canada n'a daigné dépenser qu'un maigre cinq millions de dollars au Québec.

• (1820)

Je vous rappelle, madame la Présidente, que le fleuve Saint–Laurent coule principalement au Québec. Je m'explique mal donc qu'une somme importante, soit près de six millions de dollars, ait servi à subventionner une usine de pâtes et papiers ontarienne située à Miramichi, au Nouveau–Brunswick, à plusieurs centaines de kilomètres du fleuve Saint–Laurent. Pourtant, le long du fleuve Saint–Laurent, il y a des dizaines et des dizaines d'usines de ce genre. Pourquoi celle de Miramichi?

Je m'explique mal aussi la subvention de 450 000 $ accordée à Marsh Engineering, une entreprise de Port Colborne, sur le lac Ontario, pour le traitement de rejets d'huile affectant des navires pouvant se retrouver un jour ou l'autre sur le fleuve Saint–Laurent. Pourtant, il y a plusieurs ports de mer sur le fleuve Saint–Laurent au Québec, tels Montréal, Québec, Trois–Rivières, Sept–Îles et bien d'autres.

Alors pourquoi seulement 5 millions des 12 dépensés dans la phase I du Plan d'action Saint–Laurent au Québec? Pourtant, c'est là, et je le rappelle, que le fleuve coule principalement.

Je me souviens très bien que dans les années 1980, il y avait au Québec un grave problème avec les érables. Le gouvernement du Québec n'a pas acheté une forêt de conifères ou une forêt de chênes pour étudier le problème, il a acheté une énorme érablière et ses fonctionnaires ont fait des tests, des analyses de sol et ont apporté des remèdes pour trouver le problème du dépérissement des érables.

Pour dépolluer le fleuve, je pense qu'il était juste et opportun de concentrer les énergies là où le fleuve coule. Je trouve donc injustifié le comportement d'Industrie Canada.

En terminant, dans le rapport qui jette de la lumière sur ces faits, on affirme que le partenariat entre Environnement Canada et Industrie Canada est un échec. Les deux ministères ont tiré dans des directions opposées en ce qui concerne le volet technologique.

La ministre de l'Environnement s'est engagée formellement mardi dernier à ce que toutes les sommes allouées au Plan d'action Saint–Laurent soit dépensées au Québec. Peut–elle nous expliquer maintenant comment elle s'y prendra pour contrôler les sommes que les autres ministères investiront dans la phase II du Plan d'action Saint–Laurent pour que l'expérience de la phase I ne se répète pas?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, tout d'abord, ce que j'ai dit en Chambre, c'est que l'argent mis de côté pour la phase II du Plan d'action Saint–Laurent va être dépensé pour dépolluer le fleuve.

Ceci dit, il est bien évident que le Saint–Laurent commence en Ontario, à Brockville, et se déverse jusque dans le Bas–du–Fleuve. Justement, le beau–père de mon frère a un chalet à Carleton, dans la Baie des Chaleurs, juste en face du Nouveau–Brunswick.

C'est cela notre objectif, dépolluer le Saint–Laurent, et c'est justement à cela que nous nous sommes engagés en Chambre. Tout l'argent mis de côté pour ce projet va servir pour la dépollution.

Ceci dit, je pense que le député a une vision assez étroite des choses quand il prétend que si on a un problème de technologie, la source de l'investissement sera nécessairement fixée géographiquement. Il connaît certainement le nom du Dr Jonas Salk, ce médecin recherchiste qui a permis d'avoir le vaccin mettant fin à la poliomyélite qui affligeait beaucoup de gens à travers le monde.

• (1825)

On n'a pas dit au Dr Salk que puisqu'il était de l'Université de Toronto, les sommes d'argent prévues devaient forcément être investies à Toronto.

Si la technologie utilisée pour dépolluer le Saint–Laurent est bonne, qu'elle vienne du Québec, ou vice versa, j'espère, si un problème survient dans le lac Ontario ou dans la baie de Hamilton, près de chez moi, si un chercheur de Montréal est capable de trouver un moyen technologique de le régler, de nettoyer le lac Ontario, par exemple, je ne vais pas lui dire: N'y touchez pas parce que vous venez du Québec.

Je crois qu'il est important d'allouer des sommes d'argent à la dépollution du Saint–Laurent. Ce n'est pas notre gouvernement qui a signé l'entente, qui a fait que des fonds n'ont pas été distribués de la bonne manière, c'est l'actuel chef de l'opposition, qui était ministre à ce moment–là, qui a signé, avec ses homologues du gouvernement conservateur, un plan quinquennal en ce qui concerne le fleuve Saint–Laurent, mais sans indiquer, au préalable, quelles sommes devaient être consacrées à la dépollution. Et ce n'est qu'une partie du problème.

L'autre partie du problème est de s'assurer qu'on se serve de la bonne technologie. Je suis certaine que les compagnies québécoises spécialisées en haute technologie environnementale sont très concurrentielles, et elles n'aimeraient pas se faire dire que toutes les sommes d'argent prévues pour les Grands Lacs devraient provenir de compagnies situées près des Grands Lacs. Ce qu'on cherche, c'est de la bonne technologie environnementale, qui pourrait être utile aussi bien en Ontario qu'au Québec ou dans d'autres provinces. C'est ça une vraie technologie environnementale.

[*Traduction*]

LE REVENU MINIMUM ANNUEL GARANTI

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, je voudrais revenir à une question que j'ai posée le 15 mars au sujet du concept de revenu annuel garanti.

Pendant que le ministre du Développement des ressources humaines effectue l'examen de la politique sociale, je l'encourage à étudier à fond le concept de revenu annuel garanti et à effectuer à ce sujet une analyse coûts–avantages.

Je voudrais parler aujourd'hui de cinq avantages du concept, qui justifient que le ministre lui accorde son attention.

Premièrement, par souci d'efficience, nous avons besoin d'un programme général qui regroupe la mosaïque de programmes sociaux qui existent actuellement. Nous pourrions regrouper dans le revenu annuel garanti le supplément de revenu garanti, le crédit et les exemptions d'impôt pour enfants, les exemptions de mariés, les transferts fédéraux au Régime d'assistance publique du Canada, la sécurité de la vieillesse et peut–être aussi les crédits d'impôt pour TPS. On pourrait également y inclure l'assurance–chômage ou certains éléments du programme.

Ne serait–il pas plus sensé de créer un seul programme de soutien au lieu d'avoir de nombreux programmes et tout l'appareil bureaucratique nécessaire à leur administration?

Nous parlons de la nécessité de rationaliser le fonctionnement de l'État. Le revenu annuel garanti pourrait être un moyen de le faire.

Deuxièmement, qu'en est–il des incitatifs au travail? Nombreux sont ceux qui craignent qu'un revenu annuel garanti encourage les gens à ne pas travailler. C'est précisément ce que font tous nos programmes à l'heure actuelle. Les programmes sociaux prévoient un taux élevé de récupération sur le revenu additionnel gagné, voire une récupération totale dans certains cas, de sorte qu'il n'est pas possible aux bénéficiaires de retourner au travail. Si, en dénichant un emploi peu rémunéré, une personne risque de perdre une autre aide importante, elle ne peut vraiment pas sortir du régime.

Comme le revenu annuel garanti serait intégré au régime fiscal, on pourrait prévoir une récupération graduelle des prestations à mesure que le bénéficiaire trouve d'autres sources de revenus.

À mon avis, la preuve qu'un revenu annuel garanti serait un contre–incitatif au travail est bien faible. En fait, il existe peut–être une forte preuve du contraire. Selon une étude réalisée récemment au Manitoba, un revenu annuel garanti ne modifie pas les habitudes de travail.

De plus, le Conseil national du bien–être a publié dernièrement une étude établissant que les Canadiens ayant un faible revenu réagissent mieux aux incitatifs au travail que ceux qui ont un revenu supérieur à la moyenne. La personne qui a du mal à joindre les deux bouts ne peut se payer le luxe de se détendre au lieu de travailler.

Je suis convaincue que les Canadiens veulent travailler et que, s'il était bien structuré, un régime de revenu annuel garanti les encouragerait à le faire.

Quant à l'efficacité, la politique sociale est plus efficace si elle répond aux divers besoins des Canadiens. C'est précisément ce que fait un revenu annuel garanti. La flexibilité des taux de récupération et des niveaux de garantie peuvent appuyer efficacement le revenu des Canadiens qui ne sont pas susceptibles de retourner sur le marché du travail et de ceux qui sont en mesure de travailler. Dans notre économie en constante évolution, l'acquisition de compétences et la formation ouvrent bien des portes aux Canadiens à faible revenu.

• (1830)

Un revenu annuel garanti offre une certaine forme de soutien du revenu aux gens qui participent à des programmes de formation et de perfectionnement.

Passons maintenant aux avantages économiques. C'est une bonne politique sociale qui se défend du point de vue économique car elle fournit aux personnes à faible revenu l'argent dont elles ont besoin pour faire vivre leurs familles et cet argent est dépensé dans l'économie locale.

Enfin, pour ce qui est de la dignité des Canadiens, je pense que le revenu annuel garanti contribue à protéger la dignité des Canadiens à faible revenu. Premièrement, il constitue un bon soutien du revenu qui permet aux Canadiens de subvenir à leurs besoins essentiels.

Deuxièmement, les gens n'auront plus à endurer l'humiliation de l'examen des besoins effectué dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Avec un revenu annuel garanti, les gens n'auront pas besoin de vivre de l'aide sociale, simplement parce qu'ils trouvent que ce n'est pas avantageux de travailler. Grâce à ce genre de soutien, les Canadiens pourront acquérir les compétences nécessaires pour soutenir de nos jours la concurrence sur le marché du travail.

En terminant, je crois qu'un revenu annuel garanti offrirait de grands avantages à tous les Canadiens et c'est ce que j'ai tenté de démontrer. J'exhorte le gouvernement à étudier ce concept et à faire une bonne analyse coûts–avantages. Le temps est venu de procéder à une véritable refonte de la politique canadienne en matière d'assistance sociale.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le ministre du Développement des ressources humaines m'a demandé de répondre à sa place ce soir.

Je sais que le ministre aimerait que, pour commencer, j'exprime notre gratitude et notre admiration à la députée de Brant pour son intérêt soutenu et aussi pour les suggestions qu'elles a faites ce soir et qui donnent matière à réflexion.

Puis–je dire, au nom du ministre, que le comité permanent du perfectionnement des ressources humaines a écouté les Canadiens exprimer leur point de vue sur la réforme du système de sécurité sociale. Le ministre a aussi formé un petit groupe de travail composé de Canadiens actifs dans la réforme des programmes de sécurité sociale et d'emploi pour l'aider à coordonner les différents éléments du processus de réforme.

En avril, le ministre présentera un plan d'action énonçant les différentes options sur lesquelles le comité se penchera l'été prochain. Ce comité fera appel au plus large éventail possible de moyens de consultation de la population.

L'idée d'un programme de revenu annuel garanti répondant à tous les besoins des personnes dont les revenus sont insuffisants a été envisagé à maintes reprises par différents gouvernements, tant fédéraux que provinciaux.

Le principe général d'un revenu annuel garanti correspond au but que vise le ministère en réformant et en rationalisant les programmes de sécurité sociale pour qu'ils comblent mieux les besoins de la population.

La mise en place d'un programme de revenu annuel garanti exigerait une réforme en profondeur des structures administratives et financières de plusieurs composantes du système de sécurité du revenu dont l'assurance–chômage, l'aide sociale, les prestations pour enfants et l'impôt.

Une proposition de revenu annuel garanti qui a attiré beaucoup d'attention ces derniers mois est le programme de supplément du revenu présenté par la commission sur la relance économique de Terre–Neuve et du Labrador.

Des fonctionnaires provinciaux et fédéraux travaillent de concert à l'étude et à l'évaluation de la proposition de Terre–Neuve pour voir si elle est compatible avec le processus national de réforme de la sécurité sociale.

Toutefois, le gouvernement ne peut envisager de revenu annuel garanti autrement que dans le contexte de la réforme générale de la sécurité sociale.

L'établissement d'un revenu annuel garanti constitue une option très novatrice pour cette réforme qui n'est pas prisonnière des structures actuelles des programmes. Une telle proposition pourrait être présentée comme étant l'une des nombreuses options disponibles.

Avant d'envisager une telle option, il faudra examiner attentivement les divers objectifs du gouvernement, dont la création d'emplois et les objectifs financiers. Il faudra aussi s'attaquer aux injustices inhérentes au système actuel de programmes gouvernementaux.

La réforme de la sécurité sociale est un plan ambitieux qui doit être réalisé dans des délais serrés et qui va donner lieu à d'importants changements. L'examen du plan d'action sera ouvert au public. L'examen des différentes options devra se faire avec la participation de nos partenaires, des provinces et des Canadiens en général.

Ces programmes sont essentiels et le gouvernement n'a pas l'intention de négliger le moindre détail pour déterminer la meilleure façon de réformer le filet de la protection sociale.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Marcel Massé (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Massé (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1005)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Ce projet de loi a été approuvé par le Comité des finances de la Chambre et il est crucial que la Chambre en fasse l'étude dans les plus brefs délais. En l'absence de ce pouvoir d'emprunt pour la nouvelle année financière, le programme financier du gouvernement serait soumis à de graves contraintes qui pourraient coûter cher au gouvernement et aux contribuables du Canada. Le gouvernement fédéral serait limité au financement à court terme. Le gouvernement serait donc exposé à un risque additionnel, pour ce qui est des taux qu'on lui consentirait, et le marché des capitaux serait perturbé, ce qui pourrait provoquer une hausse de la dette et des frais afférents.

Ce n'est pas à la légère que nous demandons le pouvoir d'emprunt. Nous savons que le fait d'alourdir le fardeau de la dette pourrait entraîner des coûts réels. L'importance du pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi est directement liée aux besoins financiers établis dans le budget de 1994. Ce budget permet de prendre des mesures concrètes et responsables en vue de contrôler les finances du Canada.

Notre but ultime consiste à éliminer le déficit et, entre–temps, à le réduire pour qu'il corresponde à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997. Le budget trace la voie à suivre pour réaliser ce but. Nous réduirons le déficit pour qu'il s'établisse à 39,7 milliards de dollars dans la prochaine année financière, à 32,7 milliards en 1995–1996 et, misant seulement sur une croissance modérée, à 25 milliards de dollars en 1996–1997. Les besoins financiers sont moins élevés et se chiffrent à 30,2 milliards de dollars en 1994–1995 et à 22,7 milliards de dollars en 1995–1996.

Je tiens à être très clair. Aucune mesure additionnelle ne sera nécessaire pour que nous atteignions notre objectif et réduisions le déficit en trois ans. Cette réduction résultera directement des mesures prévues dans le budget de 1994.

Pour réaliser ces mesures, nous avons proposé les réductions les plus radicales imposées par un gouvernement depuis dix ans. Les compressions de dépenses pour la dette totaliseront 17 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Au cours de cette période, il y aura une compression des dépenses de 5 $ pour chaque 1 $ de nouvelles recettes.

Certains se sont dits déçus que le déficit ne soit pas plus bas pour la première année. Le gouvernement partage ce sentiment. Cependant, les raisons en sont bien simples.

Premièrement, il faut un certain temps avant que les effets des réductions de dépenses se répercutent intégralement dans les comptes de la nation. Par exemple, dans le cas de l'assurance–chômage, la loi doit être modifiée.

Deuxièmement, nous avons tenu tous nos engagements électoraux, y compris le lancement d'un important programme national d'infrastructure, engagements à l'égard desquels nous acquittons la facture tout de suite.

Il y a une troisième raison pour laquelle le déficit n'est pas plus faible la première année. Nous avons abandonné un grand nombre des pratiques utilisées précédemment. Au cours des dernières années, le gouvernement établissait des objectifs reposant sur des prévisions exagérément optimistes. Notre budget est fondé sur des hypothèses très prudentes.

[*Français*]

Premièrement, il faut un certain temps pour que les effets des réductions de dépenses se répercutent intégralement dans les comptes de la nation; par exemple, dans le cas de l'assurance–chômage, où la loi doit être modifiée.

Il y a une deuxième raison. C'est que nous avons tenu tous nos engagements électoraux, y compris le lancement d'un important programme national d'infrastructures, engagements à l'égard desquels nous acquittons la facture tout de suite.

Il y a une troisième raison pour laquelle le déficit n'est pas plus faible la première année. Nous avons abandonné un grand nombre des pratiques utilisées antérieurement. Au cours des dernières années, le gouvernement établissait des objectifs reposant sur des provisions exagérément optimistes. Notre budget est fondé sur des hypothèses très prudentes.

[*Traduction*]

De plus, le budget contient toutes les dispositions nécessaires au financement des nouveaux programmes. Rien n'est caché. Nous avons prévu une réserve suffisante pour faire face aux dépenses imprévues sans être obligés de modifier nos objectifs budgétaires.

Enfin, nous n'avons pas passé le fardeau du déficit fédéral aux provinces. Nous croyons fermement que les deux niveaux de gouvernement doivent collaborer pour résorber leur déficit respectif.

Passons maintenant au projet de loi C–14. Comme les projets de loi portant pouvoir d'emprunt présentés ces dernières années, celui–ci comporte trois éléments fondamentaux. Je voudrais vous décrire brièvement chacun des trois éléments.

Le premier élément permet d'emprunter 30,2 milliards de dollars afin de couvrir les emprunts nécessaires pour répondre aux besoins financiers nets exposés dans le budget.

Le deuxième élément du projet de loi prévoit 1,1 milliard de dollars au titre des gains au Compte du fonds de change. Il s'agit des gains qui donnent lieu à des besoins supplémentaires en emprunt. Cela s'explique par le fait que ces gains, bien que consignés comme recettes budgétaires, sont conservés dans le Compte du fonds de change. Ces sommes ne peuvent servir au financement des opérations courantes du gouvernement.

• (1010)

Le troisième élément du projet de loi prévoit une réserve de 3 milliards de dollars, somme identique à celle qu'on a demandée dans les projets de loi portant pouvoir d'emprunt au cours des six dernières années. Cette réserve est prévue pour des éventualités comme les transactions de change, les fluctuations saisonnières dans les besoins en emprunts et les délais dans l'adoption des prochains projets de loi portant pouvoir d'emprunt.

Le projet de loi C–14 prévoit une autre somme de 3 milliards de dollars pour financer les titres émis en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

En résumé, le pouvoir d'emprunt s'inscrit dans le cadre normal des activités du gouvernement et ce projet de loi ne contient aucune disposition inhabituelle. Toutes les données essentielles sont à la disposition de la Chambre, soit dans le budget, soit dans le Budget des dépenses principal, soit dans les divers documents connexes.

Par conséquent, j'exhorte la Chambre à aller de l'avant avec ce projet de loi sans plus tarder afin que le programme régulier d'emprunt soit en place au début du nouvel exercice financier et que le gouvernement puisse éviter de payer des frais trop élevés pour rembourser la dette.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, depuis la lecture du Budget en cette Chambre, j'ai de nombreuses fois observé l'encensoir valser de l'autre côté de la Chambre. La premier ministre encense son ministre des Finances, comme s'il détenait la vérité éternelle. Les autres ministres l'encensent, le flattent et le remercient même d'avoir coupé dans leur propre budget. Pour conclure la farce, le ministre s'encense lui–même. Je n'ai jamais vu tant d'encens. Si j'ai été enfant de choeur pendant 10 ans et le curé, qui pourtant était très généreux, en mettait beaucoup moins. Beaucoup d'encens, pour embaumer un flot de paroles inutiles et futiles.

Plusieurs députés du Bloc québécois, mes collègues, ont décrié avec justesse ce Budget. À mon tour, je joins ma voix pour dire qu'il n'y a rien dans ce Budget pour redonner espoir aux plus démunis de notre société. C'est un Budget pensé et conçu par des fils des ténèbres, dont le père n'est nul autre que le premier ministre.

C'est quoi un fils des ténèbres? C'est quelqu'un qui pense en fonction de son parti et de sa carrière. J'ai beaucoup de collègues ici dans cette Chambre qui proviennent de milieux ruraux. De l'autre côté, il y a des jeunes loups qui disent à l'extérieur de la Chambre: Vous avez raison, mais comme nous commençons notre carrière, nous voulons une promotion, il faut parfois se taire. Il y a d'autres députés, beaucoup plus anciens, qui ont le verbe facile, et qui disent ceci: Pourquoi ne pas protéger notre carrière, et peut–être aboutir éventuellement au Sénat.

C'est quoi encore un fils des ténèbres? C'est quelqu'un qui n'accepte jamais ses erreurs. On a vu dans cette Chambre que le Collège militaire de Saint–Jean, un collège francophone, sera fermé. Tout le monde admet que c'est une erreur formidable de ce gouvernement, mais on n'est pas capable de le reconnaître.

C'est quoi encore? C'est quelqu'un qui protège les plus riches, les fiducies familiales, les grosses compagnies. C'est quelqu'un également qui ne donne jamais, ici en cette Chambre, de véritable réponse. On dit tout le temps: «Peut–être. . . Ça arrivera. . .» Mais on ne donne jamais de vraie réponse.

• (1015)

C'est quelqu'un qui, également, accepte deux poids deux mesures. Les pauvres, on leur serre la ceinture tandis qu'un ministre peut partir et dépenser 160 000 $ pour un voyage.

C'est quelqu'un qui exploite les plus pauvres et s'entoure des riches pendant les campagnes électorales. Des repas avec des amis, de 1 000 $ ou 3 000 $, cela n'est pas gênant, ce sont des amis. C'est quelqu'un également qui est prêt à saigner à blanc nos aînés, à les imposer à partir de 24 000 $ ou 25 000 $. C'est quelqu'un qui ne valorise pas les travailleurs et qui écoeure les chômeurs.

Je n'ai pas d'exemple à donner ici parce que j'ai fait le tour de mon comté plusieurs fois. Les travailleurs et travailleuses, les chômeurs et les chômeuses me comprennent. C'est quelqu'un qui peut prendre n'importe quel moyen pour arriver à ses fins.

Le ministre des Affaires extérieures nous a donné une version en Chambre et à l'extérieur de la Chambre il en donne une autre. C'est quelqu'un qui se fiche de tout un peuple. Vous savez qu'au Québec il y a eu des fédéralistes très sincères. Il y a eu Jean

Lesage qui a dit avec pertinence son slogan «Maîtres chez nous». Il avait siégé ici dans cette Chambre. Est–ce qu'on l'a écouté?

Immédiatement après, le premier ministre Daniel Johnson père a dit «Égalité ou indépendance». Est–ce qu'on l'a écouté, monsieur le Président? Pas du tout. Son fils qui est premier ministre du Québec ne l'écoute pas, il est encore pire.

Il y a eu René Lévesque qui a parlé de «Souveraineté association». À un moment donné il a dit «Beau risque». Est–ce qu'on l'a écouté? Pas du tout.

Monsieur le Président, vous avez reconnu les concepteurs de ce dernier Budget et c'est pourquoi je me permets de baptiser le premier ministre de père des ténèbres. Je vais vous dire pourquoi je baptise le premier ministre de père des ténèbres. Souvenez–vous du rapatriement de la Constitution en sens unique, le Québec n'était pas là, dans les brumes de Londres. Souvenez–vous du Lac Meech, son âme était autour. Souvenez–vous de Charlottetown, cela servira à écrire ses *Mémoires d'outre–tombe*.

Dans ce Budget il n'y a rien pour redonner espoir aux petites collectivités de mon comté aux prises avec des difficultés sociales et économiques très importantes. Si j'étais un citoyen forcé de vivre de l'assurance–chômage comme la plupart de mes concitoyens et concitoyennes, de l'assurance–chômage à caractère saisonnier temporaire, j'aurais aujourd'hui un sentiment profond de révolte.

• (1020)

Où sont–ils ces emplois stables dans le monde rural et dans nos petites villes? Si j'étais un citoyen qui avait voté pour le Parti libéral, je crierais à la trahison. Qu'est–ce qu'on a dit pendant la campagne électorale, monsieur le Président? On a dit «job, job, job». Où sont–elles? À part les infrastructures qu'on va mettre en oeuvre le plus vite possible, dans la province de Québec particulièrement, s'il y a une élection, on verra des bulldozers un peu partout, pour donner l'illusion qu'on crée des emplois temporaires, uniquement pour cela.

Si j'étais maire d'une petite municipalité rurale, je serais convaincu que ce gouvernement vient tout simplement d'abandonner, une fois de plus, le monde rural. Toutes les belles promesses que ce gouvernement a faites à l'électorat canadien durant la dernière campagne électorale sur le sous–emploi, le chômage et le logement se sont envolées.

Non seulement ce Budget n'offre rien aux plus démunis, bien mieux, il pige dans les poches des plus pauvres, encore une fois. Il saigne à blanc et égorge les personnes âgées, des personnes qui ont bâti, construit ce pays. On va chercher certaines économies qui ont été faites de peine et de misère, et ces personnes devront retourner une partie de leurs économies qu'ils ont mis 50, 60 ans à accumuler. Ils devront en redonner à l'État, eux qui ont tout fait pour bâtir ce pays.

Ce que j'ai entendu dans cette Chambre le 22 février, c'est ce contre quoi je me suis battu au cours de la dernière campagne électorale dans mon comté. Il faut de toute urgence que, dans ce pays, on comprenne une fois pour toutes que ce n'est pas en s'attaquant aux plus démunis, aux personnes âgées, que nous allons régler ce déficit. Drôle de façon de remercier ces personnes qui ont bâti, de peine et de misère, avec leur santé, le Québec et le Canada.

Il faut de toute urgence que ce gouvernement crée des emplois durables, pas des emplois temporaires, pas des emplois préélectoraux, pas des emplois sporadiques, pas des emplois qui vont amener un certain crédit au Parti, mais des emplois pour les gens qui veulent travailler. Le ministre dit faire confiance à l'entreprise privée pour créer des emplois, je lui donne raison.

Le pilier du développement repose sur les PME, et j'en suis sûr, qui représente à peu près 99 p. 100 de toutes les entreprises du pays. C'est formidable! Cependant, les PME sont aux prises avec de nouveaux problèmes qui les empêchent de jouer efficacement le rôle de créateur d'emplois dans un élan de relance économique.

En effet, les PME connaissent des difficultés à trouver le financement nécessaire à leur développement auprès des établissements financiers. Les obligations administratives en provenance des différents paliers de gouvernement sont des fardeaux inutiles qui accaparent les énergies nécessaires à des activités de production.

• (1025)

Les PME se plaignent des impôts trop lourds, de la nécessité d'éliminer le gaspillage et le double emploi dans les programmes et les services gouvernementaux. Ce gouvernement est–il prêt à identifier et réduire les contraintes d'origine fiscale, sociale, administrative, financière ou autre, faisant obstacle à la création ou au maintien des PME? Voilà des données claires, précises et partagées par plus des trois quarts des dirigeants des PME de ce pays.

Une réforme du régime d'assurance–chômage d'ici peu, un comité parlementiare qui étudiera des solutions de rechange à la TPS, un comité de travail sur le contexte économique qui timidement étudiera à son tour les moyens de faciliter l'accès au financement traditionnel, qui étudiera les nouvelles sources de capital à l'échelle locale et communautaire, bref, des études et des études. Des études ne créent pas d'emploi, sauf pour certains fonctionnaires et surtout pour certains consultants, amis du parti.

Monsieur le Président, vous me direz, avec raison, que l'homme ne vit pas seulement de pain. C'est vrai, mais l'homme vit également de pain. Quand dans mon comté des parents vaillants et généreux n'ont pas de sous pour payer l'épicerie, ils se fichent bien des comités d'études. Quand une mère, chef de famille, n'a pas de piastres à la fin du mois pour payer son loyer, elle aussi en a marre des comités. Qu'est–ce qu'on propose de l'autre côté? Formons des comités, on va régler les problèmes! Dans mon comté, ce n'est pas cela qu'on me dit. Il y a des urgences. Quand un chômeur de mon comté, pas seulement un car ils sont plusieurs, distribue 200 CV sans réponse, lui aussi en a marre des comités. Je suis très poli, ce n'est pas ça qu'ils me disent. Il y a des gros sacres qui sortent dans ce temps–là.

Quand chez nous, dans le comté de Matapédia—Matane, les plus beaux cerveaux sont obligés d'aller ailleurs se chercher des jobs, ils se fichent bien des comités d'études. À Vancouver j'ai rencontré des gens de mon comté qui m'ont dit: «Monsieur le député, si nous sommes à Vancouver ce n'est pas parce que Vancouver n'est pas recevant, accueillant, c'est le contraire, mais nous sommes là non pas de gaieté de coeur, mais bien parce qu'il n'y a pas de travail chez nous».

Quelles mesures M. le ministre des Finances entend–il mettre en place pour aider les entreprises, les PME à créer des emplois? C'est une urgence et je lui demande. Ce ministre ou les autres ministres sont–ils prêts à aider le Comité d'aide aux entreprises, le CAE, à investir davantage en capital–actions et en capital de risque? À ce jour, la plupart des CAE prêtent à 80 p. 100. Ils sont devenus presque des banques, des caisses populaires. Ce n'est pas cela que je demande au ministre. C'est pour cette raison que je demande aux ministres de prendre certains risques. Ils sont là pour ça. Aujourd'hui, on dit qu'il faut rentabiliser les CAE. C'est sûr qu'il faut les rentabiliser, il ne faut pas dilapider l'argent du peuple, mais il faut quand même aider certaines entreprises.

• (1030)

Ce gouvernement est–il prêt à investir davantage en foresterie? Vous savez sûrement l'importance des forêts pour le commerce et l'économie du Canada. Écoutez bien ceci. Il y a 1 emploi sur 17 au Canada créé par la foresterie, directement ou directement; 729 000 emplois en foresterie. M^me^ la ministre, jusqu'à maintenant, n'a jamais dit un mot sur ça, les ressources naturelles. Pas un mot. Je trouve ça réellement triste. Au Québec, 1 emploi sur 13 est créé par la foresterie. Pas un mot de M^me^ la ministre.

De plus—et ça m'insulte un peu—nous sommes le principal élément de la balance commerciale, 19 milliards par année. Et il semble que les ressources naturelles de ce pays passent en deuxième, dixième ou vingtième lieu. C'est une aberrance.

Des chiffres recueillis auprès de 39 organismes de gestion en commun permettent de voir l'impact des activités qu'ont réalisées ces PME sur le plan économique en 1992–1993. Uniquement au niveau des prélèvements à la source, taxes et impôts, il est à noter que ces organismes ont versé à l'État près de la moitié du montant investi. Les gouvernements ont récupéré en partie leurs mises de fonds initiales et ont contribué, de plus, à améliorer le potentiel forestier, à créer des milliers d'emplois et à soutenir une activité économique régionale et provinciale.

Les compressions budgétaires dans ce domaine n'entraîneront pas seulement que des pertes d'emplois. Les sociétés, que des propriétaires de lots boisés ont créé au cours des 20 dernières années, de peine et de misère, allant jusqu'à mettre leurs lots en commun et former des genres de coopératives pour créer de l'emploi, pour permettre à des personnes qui n'avaient pas de lots de venir y travailler, risquent de disparaître. Elles ont fait des sacrifices énormes. Et je pourrais vous en nommer des milliers.

Pour aider à aménager leurs forêts, tous ces propriétaires de lots ont pris des risques. Ils ont fait ça pour aider à aménager leurs forêts qui risquent maintenant de disparaître. Les organismes de gestion en commun ont énormément d'inquiétudes. RESAM qui représente 39 organismes, chaque année, se remet en question alors qu'il aurait besoin d'un petit coup de pouce. Et on n'a même pas—je ne dirai pas la générosité—la compréhension de dire que ça revient à l'État de créer des emplois. Pourquoi n'irions nous pas?

Mais il semble qu'ici dans cette Chambre les ressources naturelles ne sont pas importantes. Juste en foresterie, 19 milliards. Et la foresterie représente plus que l'agriculture, les pêches, l'industrie et l'énergie. Mais la foresterie ici, dans cette Chambre, on dirait que ce n'est pas important du tout.

J'espère que mes collègues du milieu rural vont oublier un petit peu leur parti pour dire: Allons–y pour le monde rural.

• (1035)

Les ministres dans les grandes villes sont nombreux, mais dans le monde rural, il n'y a pas de voix, et je voudrais être la voix de ceux qui n'en ont pas, le porte–parole de ceux qui n'ont pas la parole. Évidemment, si je suis seul, et ce n'est pas une question de parti, je peux faire très peu de choses.

Je reviens à ces PME sylvicoles qui, comme vous le savez, monsieur le Président, sont réparties sur tout le territoire du Québec et du Canada. Elles sont de véritables leviers économiques régionaux. Sans elles, qu'adviendrait–il de nos régions–ressources? Qu'adviendrait–il de l'industrie forestière? Qu'adviendrait–il de la balance commerciale positive, de ce pays?

Cette année, les sociétés d'aménagement de mon comté demandent une aide supplémentaire pour fonctionner. Ils demandent simplement que le gouvernement canadien puisse investir, car c'est un investissement, ce ne sont pas des prêts, ce ne sont pas des subventions, c'est un investissement qu'on demande, et on nous le refuse très souvent. J'espère que cette année, votre gouvernement ne le refusera pas. Pour le gouvernement, c'est un investissement à long terme, un investissement rentable.

Je demande à ce gouvernement d'y répondre positivement, le plus rapidement possible, car la Société des Monts, qui a préparé un très important mémoire, l'an passé, les travailleurs sylvicoles, le personnel de la boîte, le directeur général en tête, M. Malenfant, ces travailleurs ont vu leurs salaires réduits de 10 p. 100, et ce, pour faire survivre, créer et conserver ces emplois. Quand vous gagnez 20 000 $ par année, en réduisant ainsi les salaires de 10 p. 100, cela veut dire que l'on enlève du pain, du beurre sur la table de vos enfants. Et quand arrive l'année scolaire, vous êtes incapables de payer les frais d'entrée pour vos enfants, car on sait le prix que ça coûte, surtout quand vous en avez trois ou quatre.

La Société des Monts, celle de la Vallée également, la Scierie Métis, doivent, le plus rapidement possible, planifier leurs travaux. Et je connais des centaines de travailleurs sylvicoles qui, maintenant rendus au début de mars—et là je ne fais pas du pathos—commencent à avoir des ulcères d'estomac parce qu'ils ne savent pas s'ils vont commencer à travailler. Ils ne le savent pas. Et puis nous autres, on attend. Il y a tout l'organisme

gouvernemental, lourd, qui fait que la réponse arrivera dans un mois, dans deux mois, dans trois mois. C'est beau à dire, mais on ne pense pas à ce moment–là à des personnes, des pères de famille, des mères de famille, qui n'ont rien ou presque à mettre sur la table de leurs enfants.

Si vous n'avez pas vu cela, moi je l'ai vu. Je proviens d'un milieu pauvre, un des comtés les plus pauvres au Canada. On parle de l'est de Montréal, c'est vrai, là aussi il y a des problèmes tragiques. Dans vos villes également, il y a des problèmes tragiques. Chez moi, c'est encore pire. Je ne parle pas en mon nom, je parle au nom de ceux et celles qui ont voté pour moi, au nom de ceux et celles qui ont voté contre moi. Pour moi, il n'y a pas de différence, ce sont des personnes qui ont droit au travail et qui n'en ont pas, et à cause de mécanismes, difficiles à identifier, ces personnes–là sont «insécures» à chaque année.

Les gens de Matapédia—Matane sont tannés de voir sortir leur bois, après seulement une première transformation. Autrefois, on disait qu'on était des porteurs d'eau, moi je dis aujourd'hui que nous sommes des porteurs ou des «mangeux», c'est encore mieux, de bran de scie.

• (1040)

Il ne reste dans nos cours que du bran de scie. Il ne nous reste plus que cela. Notre bois s'en va; les camions vont le porter ailleurs, partout ailleurs, sauf qu'on ne peut même pas le transformer chez nous.

Je vais vous donner un exemple. Chez nous, il y a beaucoup de moulins de lattes; on voulait faire des cages à homards, et on m'a dit qu'on ne pouvait pas en faire parce que le transport coûtait trop cher. On vient d'apprendre cette semaine que chez nous le CN ne passera peut–être plus parce qu'il n'y a pas assez de marchandise. Il me semble que l'État, pour aider des régions comme les nôtres, pourrait donner une certaine chance, et le train passant, cela ne coûterait pas plus cher et nous permettrait d'envoyer des produits finis.

Les gens de mon comté veulent travailler, ils veulent donner une valeur ajoutée à leurs ressources forestières qui contribuent au développement de leur région.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un petit coup de pouce, mais pas d'un coup de pouce qui arrivera dans trois ans, juste un petit coup de pouce parce que les gens de chez nous sont ingénieux. Ce qu'ils veulent c'est juste cela. De là, nous verrons naître chez nous une série de nouvelles PME, dynamiques et très créatrices d'emploi.

Pour en arriver là il faut une volonté politique ferme de transférer la technologie vers les ressources naturelles. Le Plan de l'est doit continuer après 1995. Il faut le bonifier, il faut l'ajuster. Il faut investir encore davantage. Tous les intervenants de l'est sont d'accord avec moi.

Dans ma région, le revenu per capita se situe à 25 p. 100 de moins que la moyenne québécoise. Vingt–cinq pour cent. Le ministre des Finances s'attaque à l'assurance–chômage, aux pensions de vieillesse. Travailler, les gens de mon comté le veulent de toutes leurs forces. Il faut que le marché du travail puisse offrir des emplois stables, comme je l'ai dit tout à l'heure.

La seule chose dont je sois parfaitement sûr c'est que dans ma région et dans toutes les régions rurales, ce Budget ne créera que plus de misère, plus de pauvreté pour les gens. Plus de personnes seront sur la sécurité du revenu. Comment voulez–vous que des citoyens et citoyennes de mon coin de pays croient aux vertus du fédéralisme rentable quand ce fédéralisme nous conduit à un état de dépendance et de pauvreté aussi accentué? Le présent Budget perpétue cette situation.

Quand les collègues d'en face, les honorables ministres ou les honorables députés nous disent: Vous voulez la souveraineté, comment allez–vous vous en tirer? Je réponds facilement: Monsieur le Président, ça ne pourra jamais, jamais être pire; jamais!

Les sociétés d'aménagement sont en sérieuse difficulté. De plus, nous faisons face à un vieillissement de la population. Les jeunes, chez nous, s'en vont; c'est l'exode. Chez nous, dans tout mon comté il n'y a qu'un cégep. Il n'y a pas d'université. Ce n'est pas le fédéralisme qui a maintenu nos régions à bouts de bras. Savez–vous qui? Ce sont nos élus municipaux, les petites paroisses, les maires, qui ont travaillé très fort. Ce sont nos entrepreneurs qui ont très souvent risqué leur propre chemise. Ce sont surtout des femmes et des gars de terrain qui, sans jamais compter leurs heures, travaillent et ont travaillé d'une étoile à l'autre, sept jours par semaine. Et mon voisin d'une petite paroisse a eu une crise cardiaque un vendredi après–midi, on le conduit à l'hôpital, le médecin lui dit: il n'y a rien là; et, le lundi matin, il est allé reprendre sa scie mécanique, un M. Morrissette, pour gagner le pain de sa famille parce qu'il n'avait pas autre chose. Je veux remercier ce M. Morrissette et des M. Morrissette chez nous, il y en des centaines, des milliers que je ne pourrais pas tous nommer, évidemment, qui ont du coeur.

• (1045)

Je veux remercier également ces mères de famille qui ont cru qu'elles pouvaient vivre dans un petit pays rural. Je veux remercier ces héros mal connus, ils ne seront jamais connus ici, qui ont dynamisé notre population. Je veux surtout remercier les jeunes qui sont revenus chez nous à des salaires moindres, des professionnels à des salaires moindres pour essayer de nous aider. J'invite d'autres jeunes à revenir chez nous. S'il y a un sacrifice à faire, faites–le, mais vous recevrez d'autre part la récompense d'une collectivité qui va se tenir et qui va se garder debout.

Je veux remercier les personnes plus âgées. Vous savez que les grands–parents de ces personnes–là ont labouré avec des boeufs, d'autres avec des chevaux. Ils ont travaillé. Est–ce qu'on doit faire disparaître toutes ces petites paroisses rurales? C'est ce qu'on veut, je pense. Je dis tout le temps: tant vaut le village, tant vaut une ville. Est–ce qu'on va les faire disparaître? On n'a pas de politique rurale. On coupe en foresterie, on coupe en agriculture, on coupe partout. Les PME sont très fragiles même si le ministre des Finances a dit qu'on allait essayer, mais avec les infrastructures on va faire des égouts, on a plusieurs projets, temporaires seulement, mais après, qu'est–ce qu'il arrive? Du temporaire, cela fait 20 ans que je vis cela chez moi. On a créé des emplois temporaires, cela ne donne rien. Il faut avoir une vision beaucoup plus forte.

emplois temporaires, cela ne donne rien. Il faut avoir une vision beaucoup plus forte.

Au contraire, le fédéralisme a maintenu nos régions, je le répète, dans la pauvreté, laissant croire que nos régions n'étaient bonnes qu'à fournir des ressources brutes pour donner à ce pays une certaine balance commerciale. Fournissez les bras, nous autres, on ramasse l'argent. Formidable!

Qu'y a–t–il dans ce Budget pour le monde rural? En agriculture, rien! En foresterie, dimunition! De plus, on augmente les semaines pour être admissible à l'assurance–chômage, et on ne crée pas d'emplois. Si ce gouvernement avait une oreille attentive à la ruralité, on pourrait créer des centaines d'emplois. Si seulement on se donnait la possibilité de transformer chez nous nos matières premières, on pourrait créer des milliers d'emplois. Voilà un créneau où le ministre des Finances aurait dû investir.

Le ministre des Finances et la plupart des ministres ici ignorent complètement le monde rural. Qu'il soit natif d'une grande ville, bravo, mais il me semble qu'il devrait essayer de comprendre les petites gens les plus démunis, les plus pauvres de la société! Ce sont ceux–là, ces personnes, ces femmes qui ont bâti ce monde, qui ont bâti nos régions. Et là, sur une échelle internationale, je dirais presque planétaire, on est prêt à laisser les petites paroisses. Fermons les paroisses, fermez ces six paroisses–là! Est–ce qu'il va falloir se mobiliser pour faire valoir nos droits? Chez nous, on a eu l'Opération dignité, nous sommes descendus dans la rue. Il y a eu le Ralliement populaire, nous sommes descendus dans la rue. Et, à chaque fois que nous sommes descendus dans la rue, on a eu quelque chose. Quand on est descendus dans la rue, on a obtenu quelque chose. Et quand on ne fait pas cela, on n'a absolument rien! Est–ce qu'il va falloir encore descendre une fois de plus dans la rue? Cela devient fatigant, cela devient épuisant. S'il faut le faire, on descendra encore.

• (1050)

Un investissement, si minime soit–il, dans nos régions rapporte des dividendes très importants à l'État. Le monde rural et les petites villes ne demandent pas la charité. Savez–vous ce qu'ils demandent ces gens–là? Leur dû! Un dollar investi en aménagement forestier rapporte au gouvernement, quel qu'il soit, 7 $. Est–ce que c'est ça, demander la charité? Il faut réellement être dans les ténèbres profondes pour ne pas voir cela, ou vivre encore dans des catacombes.

Les sommes en prestations de toutes sortes ne sont pas des outils dont nous avons besoin. Pour orienter notre développement, l'argent à court terme est quand même nécessaire. Il est urgent de l'investir dans des jobs durables, dans des projets sérieux.

J'ai rencontré beaucoup de gens de mon comté. Ils sont profondément déçus de ce Budget. De plus, ils sont surtout inquiets pour leur famille. Ils se posent des questions et ils me les ont confiées. Je les ai rencontrés dernièrement. La première question est celle–ci: Ont–ils encore le droit de vivre dans ce pays de lacs et de montagnes? Le comté de Matapédia—Matane est un des plus beaux comtés, tout le monde le dit, mais vous viendrez le voir et vous en aurez la preuve.

La deuxième question qu'ils m'ont posée: Peuvent–ils espérer terminer leur vie dans la dignité dans ce pays de paix et de tranquillité? Quel avenir, dans ce coin de pays, réservent–ils à leurs enfants? Quel est l'avenir qu'on leur réserve?

Pendant la campagne électorale, des députés d'en face, ces fils des ténèbres, étaient tous devenus en quelque sorte, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, à l'ordre! J'ai longuement hésité avant d'interrompre l'honorable député de Matapédia—Matane durant son discours, qu'il a donné avec éloquence et conviction, mais j'ai de grandes difficultés à comprendre lorsqu'on se sert des termes «fils et père des ténèbres». C'est une troisième mention.

Je dois dire en toute honnêteté que j'ai hésité à interrompre l'honorable député, peut–être par manque de compréhension du terme ou face à une certaine incertitude quant à la signification du terme. Mais si je comprends bien, «fils des ténèbres» voudrait dire «fils de l'enfer». Alors, je ne cherche d'aucune façon à enlever quoi que ce soit à l'éloquence et à la conviction du discours de l'honorable député de Matapédia—Matane, mais je lui demanderais de prendre en considération que je juge ces termes très sévères.

Nous avons maintenant dépassé la période de 40 minutes. Si le député pouvait m'indiquer quand il veut terminer son discours, je serai en mesure de savoir s'il faudra demander le consentement unanime pour qu'il puisse continuer, car d'ici les 4 ou 5 prochaines minutes, nous devrons passer à la période des questions.

M. Canuel: Monsieur le Président, quand je dis «fils des ténèbres», je veux dire «fils dans les ténèbres», ce n'est pas plus que cela. Je veux simplement dire quelqu'un qui serait dans l'obscurité, c'est dans ce sens–là.

• (1055)

J'espère que ce terme est acceptable parce que l'obscurité, dans le sens où je l'entends ici, c'est une absence de lumière, bien évidemment. Donc je ne crois pas que ce soit blessant pour mes collègues.

Aujourd'hui, mises à part les infrastructures, il n'y a rien pour le monde rural. Les gens de mon comté, et des autres comtés du Québec, ne croient plus au fédéralisme. Les gouvernements conservateurs ou libéraux ont toujours mangé dans la main des multinationales. Jamais ces partis n'accepteront le financement populaire. Alors c'est toujours donnant, donnant. Je mets dans ta caisse, mets dans ma compagnie.

Au diable le monde rural! Au diable les sociétés d'aménagement! Au diable le plan de l'Est, ou à peu près! Au diable les plus pauvres! Vive les plus riches! Surtout, ne touchons pas aux fiducies familiales! Surtout, ne touchons pas aux multinationales! Plusieurs ne paient pas d'impôt. Plusieurs compagnies s'y dérobent.

Vous le savez, des amis c'est des amis. Le ministre des Finances ose même dire d'attendre en 1996, 1997 pour voir les effets bénéfiques de son budget. Je peux vous dire ceci, monsieur le Président. La population n'a plus le temps d'attendre, passivement, que les rêves d'un ministre des Finances se réalisent.

Quand chez moi et ailleurs, des fermes se vendent à l'encan, presqu'à toutes les semaines il y a des fermes qui se vendent... Une ferme vendue, vous savez ce qui arrive après? Si le terrain est laissé en friche, ce sont de petits arbres qui repoussent... Quand les communautés rurales se meurent tranquillement, quand nos travailleurs sylvicoles gagnent moins qu'il y a dix ans—il y a beaucoup de personnes chez moi, et j'ai vu leur paye, qui gagnent moins qu'il y a dix ans—quand la classe moyenne devient la classe pauvre, quand les pauvres, chez moi, courent à la soupe populaire de ma région, du jamais vu! Ce sont des choses déchirantes, qui font mal à voir.

Aucune lumière au bout du tunnel, aucune volonté politique, aucun projet de société, aucune solution éclairée. Les personnes du monde rural s'interrogent et s'inquiètent.

Le Président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots aujourd'hui au sujet de l'accessibilité du capital pour les petites entreprises.

Entre 1979 et 1989, les petites entreprises ont créé 80 p. 100 des emplois au Canada. C'est donc dire qu'elles sont la clé de la création d'emplois dans notre pays. Pour favoriser l'établissement et l'expansion des petites entreprises, il faut veiller à ce qu'elles aient accès aux capitaux dont elles ont besoin.

Le Comité parlementaire permanent de l'industrie tient à l'heure actuelle des audiences afin de déterminer ce que le gouvernement peut faire pour rendre les capitaux plus accessibles aux petites entreprises. Il va examiner le rôle que jouent les banques dans le financement des petites entreprises et explorer de nouvelles sources de financement.

Je rends hommage à tous les petits entrepreneurs de notre pays. Tous les membres du comité sont très déterminés à trouver des solutions. J'encourage tous les Canadiens qui souhaitent participer à ces audiences à venir faire connaître leur point de vue. Ces initiatives me redonnent espoir et courage et je sais que les besoins des petites entreprises seront satisfaits.

* * *

[*Français*]

LE CONGRÈS JUIF CANADIEN

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je me lève en Chambre aujourd'huui pour signaler le 75e anniversaire de la fondation du Congrès juif canadien. Cet organisme qui est bien connu de tous les Québécois et de tous les Canadiens est un pilier de la communauté juive chez nous.

Fondé à Montréal à la suite de la Première Guerre mondiale, le Congrès juif canadien a par la suite pris part à tous les grands débats politiques et sociaux du Québec et du Canada. Sa lutte en faveur de la liberté religieuse et contre toute forme de discrimination a été par la suite reprise par tous les Québécois et par tous les Canadiens.

À l'occasion de son 75e anniversaire j'aimerais remercier le Congrès juif de sa contribution importante à notre société et lui souhaiter longue vie.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ ROGERS COMMUNICATIONS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du rachat de la société Maclean-Hunter par la société Rogers Communications.

Je ne vais ni approuver ni condamner cette transaction car nous, dans notre parti, favorisons l'esprit d'entreprise qui a fait du Canada un grand pays.

Lorsque cette affaire sera soumise à l'approbation du CRTC, il faudra que celui-ci tienne compte de l'incidence que ce projet de loi risque d'avoir sur les petites villes canadiennes.

Dans Mission-Coquitlam, ma circonscription, un conflit de travail oppose à l'heure actuelle la direction et les employés du service local de la société Rogers Cablevision. Ce conflit est éprouvant pour les familles qui subissent le lock-out et ennuyeux pour toutes les personnes qui respectent les piquets de grève légaux. Je crois que les intérêts des petites localités et des régions rurales du Canada doivent toujours primer lorsqu'on examine l'incidence des décisions corporatives.

Un fort pourcentage de Canadiens n'ont pas beaucoup le choix de la source des nouvelles qu'ils reçoivent. Faisons attention de ne pas réduire encore davantage ce choix.

* * *

[*Français*]

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai présenté mon projet de loi qui exigeait que tous les députés élus à la Chambre des communes prêtent un serment d'allégeance au Canada et à la Constitution.

Les députés du Bloc québécois ont refusé en bloc le consentement unanime nécessaire pour que le vote soit tenu.

Que craignent les députés du Bloc québécois? Que font-ils au Parlement du Canada s'ils refusent de donner leur parole qu'ils ont les intérêts de tous les citoyens, et je répète, tous les citoyens du Canada à coeur?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA COMMISSION NORD–AMÉRICAINE DE COOPÉRATION EN ENVIRONNEMENT

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le gouvernement décidera sous peu de l'emplacement du bureau principal de la Commission nord–américaine de coopération en environnement.

Winnipeg serait l'endroit tout désigné, puisque c'est dans cette ville que se trouvent déjà l'Institut international du développement durable et le Secrétariat du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Outre les avantages certains qui découleront de la proximité de ces organismes ayant des fonctions très connexes, Winnipeg offre un accès facile à tous les moyens de transport.

Le chemin de fer qui passe à Winnipeg se rend, via les États–Unis, jusqu'au Mexique. Winnipeg est aussi directement relié au Mexique par la voie de camionnage la plus fréquentée du Canada.

De même, il existe un grand nombre de vols à destination d'Ottawa, de Washington, D.C., et de Mexico, soit les trois capitales des signataires de l'Accord de libre–échange nord–américain.

Je demande au gouvernement de choisir Winnipeg, qui est depuis longtemps un chef de file de la promotion du développement durable, comme emplacement de la Commission nord–américaine de coopération en environnement.

* * *

L'ÉCOLE SECONDAIRE CARLETON NORTH

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter deux entraîneurs de l'école secondaire Carleton North qui sont la fierté de la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente.

La New Brunswick Interscholastic Athletic Association a tenu à honorer l'exceptionnelle contribution de M. Iain Dunlop et de M. Darrell Turnbull au basket–ball.

Tous deux ont satisfait aux six exigences, y compris la réussite de l'équipe et les bonnes relations entre joueurs et entraîneurs, qui leur ont valu ces récompenses.

Le 27 mars, Iain Dunlop recevra le prix Dave MacPherson pour sa contribution exceptionnelle dans la division masculine, tandis que le prix Peg McAleenan sera décerné à Darrell Turnbull pour son travail au sein de la division féminine.

Au nom de la Chambre des communes, je félicite Iain Dunlop et Darrell Turnbull pour leur dévouement envers le sport, la communauté et les jeunes de l'école secondaire Carleton North.

• (1105)

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, on a bien vu, hier soir, l'accueil qui a été réservé au premier ministre, à son arrivée au Nouveau–Brunswick.

En guise de remerciement aux gens de Beauséjour pour l'avoir réélu en 1990, le premier ministre leur a effectivement offert un beau cadeau empoisonné: une réforme du Régime d'assurance–chômage, qui diminue de façon importante les bénéfices de milliers de prestataires au Nouveau–Brunswick, comme partout ailleurs au Canada.

Les Québécois et les Canadiens n'entendent pas faire les frais d'une stratégie qui consiste à tenter de régler les problèmes du déficit sur le dos des chômeurs et des personnes à faible revenu.

Les gens du Nouveau–Brunswick, par leur réaction hostile, disent non au projet de réforme des programmes sociaux, tout comme ceux de Toronto, qui l'ont dit au ministre responsable du Développement des ressources humaines.

De toute évidence, le gouvernement doit revoir en profondeur ses intentions à l'égard de la réforme des programmes sociaux.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le Canada honore depuis toujours nos anciens combattants. Il y a cependant certains anciens combattants que nous avons négligés et qui se font de moins en moins nombreux. Je parle ici des anciens combattants de la marine marchande qui ont été faits prisonniers de guerre et qui ont été détenus pendant des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ils ont connu des conditions terribles aux mains de leurs ravisseurs. Pourtant, à l'heure actuelle, nous ne les indemnisons que pour trente mois de détention.

Il est bien plus urgent de s'occuper d'eux que de s'occuper d'autres programmes, car ces anciens combattants sont de moins en moins nombreux à cause de leur âge avancé. Nous ne demandons pas au gouvernement de dépenser plus d'argent, mais de mettre ses priorités au bon endroit.

Certains députés de la Chambre se battent pour conserver l'actuel régime de retraite des députés qui leur garantit de l'argent jusqu'à la fin de leurs jours. Ils devraient plutôt se battre pour que ces anciens combattants reçoivent un traitement juste et que nous leur versions ce que nous leur devons pour tous les mois, jusqu'à cinquante dans certains cas, où ils ont souffert pour défendre le Canada.

* * *

LE BUDGET

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre des Finances des efforts louables qu'il a faits pour que les finances publiques du Canada soient administrées

de façon plus responsable. Je sais qu'il ne sera pas facile d'y parvenir et que toutes les composantes de notre pays devront faire leur part.

Cependant, je voudrais faire remarquer que l'annonce, dans le budget, d'une prolongation de deux ans du gel de salaire de trois ans qui avait déjà été imposé à la fonction publique et de la suspension, pendant deux ans, des augmentations d'échelon de rémunération a été très mal accueillie parmi les fonctionnaires qui sont des employés loyaux, dévoués et travailleurs.

Je demanderais au gouvernement de suivre attentivement les économies réalisées grâce à ces initiatives, afin de raccourcir ou de lever ces gels le plus tôt possible.

Nous devons respecter les engagements que nous avons pris dans les conventions collectives.

* * *

LA LÉGISLATION CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS ET LES FAILLITES

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la législation canadienne sur les sociétés et les faillites vise à encourager l'investissement dans notre économie, tout en évitant le risque d'une ruine financière personnelle.

Il est déplorable que des sociétés fassent faillite sans qu'elles y soient pour quelque chose, mais il est scandaleux d'utiliser des faillites pour frauder créanciers, investisseurs, employés et gouvernements.

Je propose donc que le Parlement modifie la législation canadienne sur les sociétés et les faillites de telle sorte qu'une personne condamnée pour infraction ou pour fraude aux termes de cette législation, ou contre laquelle un tribunal civil a rendu un jugement dans une cause de faillite, ne puisse devenir fondatrice, directrice, administratrice, actionnaire ou créancière de toute société dans les cinq ans qui suivent le jugement définitif du tribunal.

* * *

M^ME PRISCILLA DE VILLIERS

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, on a rendu hommage à bien des femmes pendant la Semaine internationale des femmes et on en saluera beaucoup d'autres au cours de cette Année internationale de la famille.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner la contribution d'une femme qui a attiré l'attention de tous les Canadiens sur une question très importante dans notre pays. Priscilla de Villiers, une femme qui a fait preuve de vision et de courage, après avoir perdu sa fille dans des circonstances extrêmement tragiques et insupportables, a trouvé la force intérieure nécessaire pour lancer un mouvement ayant pour but d'éviter les mêmes souffrances à d'autres familles canadiennes.

Elle a clairement montré qu'une personne à elle seule peut changer les choses. Afin de promouvoir la réforme du système de justice, elle a fait circuler une pétition que deux millions et demi de Canadiens ont signée et a fondé l'organisation CAVEAT, qui a pour but de bâtir une société juste, pacifique et sans danger.

En transformant une tragédie en une force positive de changement, Priscilla de Villiers peut affirmer avoir remporté un succès exceptionnel qui nous a tous touchés. Je suis heureuse d'ajouter le nom de Priscilla de Villiers à la liste des femmes qui méritent que nous leur rendions hommage et dont la contribution continue de changer la vie de bien des gens.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, dans le dernier rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne, le président de la Commission, M. Yalden, est catégorique. Il est urgent que des mesures énergiques soient prises par le gouvernement pour modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il est impérieux que le gouvernement libéral mette en place des solutions aux problèmes de la pauvreté des communautés autochtones, de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes et de la non–reconnaissance légale des couples homosexuels.

Après des appels répétés de la Commission à l'endroit des gouvernements précédents, l'heure est venue pour que ce gouvernement libéral passe réellement de la parole aux actes.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en 1978, Gregory Fischer a été condamné pour meurtre avec préméditation de l'agent de la GRC, Brian King. Il a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité d'obtenir une libération conditionnelle avant 25 ans.

Il a interjeté appel, en vertu de l'article 745 du Code criminel, et s'il a gain de cause, il aura droit à une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle, malgré la restriction imposée par le juge de première instance.

Le 20 janvier, le juge qui a entendu l'appel, à Saskatoon, a déclaré le procès nul, car, selon lui, la présence au tribunal de la famille de la victime et d'un groupe de policiers créait une atmosphère d'émotivité inopportune pour le jury.

Lorsque la peine capitale a été abolie au Canada, on a fait croire à la population que la peine minimum pour meurtre au premier degré serait de 25 ans. Vingt–deux détenus condamnés pour meurtre au premier degré ont réussi à obtenir une libération conditionnelle pleine ou de jour. Cela a été une cruelle déception pour les familles des victimes.

L'article 745 du Code criminel doit être abrogé.

L'ÉCONOMIE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour annoncer de bonnes nouvelles aux Canadiens.

Selon Statistique Canada, l'indicateur avancé composite a enregistré en février un bon rythme de croissance pour le deuxième mois consécutif. Neuf des dix indicateurs ont augmenté. Le dixième est resté inchangé.

Cela augure bien de la croissance de notre économie. Nous assistons à une relance qui est très importante pour les fondements de la croissance. En février, la création de 60 000 emplois a imprimé un nouvel élan qui devrait se poursuivre en mars. Les commandes de biens durables ont augmenté de 2,7 p. 100, la plus forte augmentation depuis 1988, malgré le rééquipement des usines de construction automobile. Plusieurs industries ont fait état d'un taux de croissance supérieur à 10 p. 100.

* * *

LA SANTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en 1985, Johanne Décarie, une de mes électrices, a été infectée par le VIH, par suite d'une transfusion qu'elle a reçue à la naissance de ses deux filles jumelles. M^me^ Décarie a infecté son mari, et une autre fille qu'elle a eue par la suite a maintenant le SIDA. M^me^ Décarie a droit à l'aide offerte par le fédéral et le provincial, mais pas son mari ni sa fille, parce que ce sont des victimes indirectes.

Je demande à notre ministre de la Santé de modifier les critères d'offre de l'indemnité fédérale pour que ces deux victimes du scandale du sang puissent être dédommagées. On devrait au moins indemniser cette malheureuse enfant née avec la maladie.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons eu, cette semaine, trois événements reliés à la question des approvisionnements en sang.

Dans l'affaire Pittman, le tribunal a reconnu la responsabilité envers leur conjoint et leur famille des personnes infectées par des produits sanguins. L'offre provinciale a expiré et aucune province, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, n'a admis être responsable de l'infection indirecte des membres de la famille des victimes directes. Enfin, la commission Krever continue de soulever plus de questions que de réponses sur toute cette affaire de sang contaminé.

Je demande à la ministre de la Santé de rouvrir l'offre fédérale d'indemnisation et de l'étendre aux membres de la famille qui ont été contaminés indirectement par la personne ayant reçu le sang contenant le VIH.

QUESTIONS ORALES

• (1115)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. En réponse à une question posée par l'opposition, le premier ministre a déclaré que son gouvernement n'avait pas l'intention d'étendre la TPS à la nourriture, aux soins de santé et aux médicaments. Or, pressé de questions à sa sortie de la Chambre, le premier ministre a prétendu avoir mal saisi la question et est revenu sur sa déclaration en refusant de s'opposer à une nouvelle taxe sur les soins de santé, les médicaments et la nourriture.

La vice-première ministre peut-elle nous indiquer la véritable position du gouvernement: le non catégorique en Chambre, ou l'ouverture du premier ministre à de nouvelles taxes, à sa sortie de la Chambre, devant les journalistes?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair à l'effet qu'il n'y aurait pas de nouvelle TPS. Alors, la question est de savoir si on va étendre la TPS à la nourriture et aux médicaments, cette question est pure spéculation, car nous nous sommes engagés à remplacer la TPS.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, on a le même problème qu'hier, puisque, hier, c'est justement la question que l'on a posée à la Chambre. On nous a répondu qu'il n'y aurait pas de nouvelle TPS. Mais à la sortie de la Chambre, on nous dit: «J'ai mal saisi la question.»

Or la question est très claire, aujourd'hui: on ne parle pas de TPS, on parle d'une nouvelle taxe. Or, le premier ministre nous a dit, hier: «J'ai mal saisi la question, on me posait la question sur la TPS.» Je n'ai pas parlé d'autres taxes. C'est pour cela qu'on la repose aujourd'hui, cela me semble très clair.

J'aimerais que la vice-première ministre nous réponde, puisqu'il n'y aura pas de nouvelle ou d'ancienne TPS, on est d'accord là-dessus, on comprend cela. Mais doit-on comprendre que l'hypothèse que privilégie le gouvernement est de taxer davantage de produits y compris les soins de santé, les médicaments et les aliments, par le biais d'une autre forme de taxe, peut-être cachée?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement a promis, à partir de notre mandat du 25 octobre, qu'il y aura pleine

participation de la Chambre des communes. Le député sait fort bien que ses propres députés travaillent actuellement aux moyens à employer pour remplacer la TPS.

Le premier ministre a dit carrément que la politique du gouvernement est à l'effet qu'il n'y aurait pas de nouvelle TPS. Maintenant, à savoir quels seront les résultats du comité qui étudie la question, je pense qu'il doit parler avec ses amis, ses collègues, qui siègent sur le comité pour qu'ils puissent présenter un rapport unanime recommandant une stratégie pour remplacer la TPS.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, justement j'ai parlé avec mes collègues et avec mon chef et, de ce côté–ci de la Chambre, on est très clair, on ne veut pas de taxe. TPS, ancienne, nouvelle, une taxe appelée XYZ, une taxe cachée, à moitié cachée ou non cachée, on ne veut pas de taxe sur les médicaments, sur la nourriture et sur les soins de santé, ce qui n'est pas clair de l'autre côté.

J'aimerais que la vice–première ministre ait la même transparence que de ce côté–ci de la Chambre et qu'elle se prononce. Je lui demande si elle ne reconnaît pas que les premières victimes d'une nouvelle taxe cachée ou non sur les médicaments, les soins de santé et la nourriture seraient les personnes à faible revenu, particulièrement les familles monoparentales et les personnes âgées?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, on l'a déjà dit et le député le sait très bien, un comité a été saisi de cette question.

Il y a plusieurs semaines, le comité s'est entendu sur une motion prévoyant l'étude de tous les aspects de cette taxe afin de s'assurer qu'elle est plus juste pour tous les Canadiens. Nous avons adapté notre façon de faire pour qu'elle se prête à une discussion libre. Ainsi, tous les membres peuvent interroger tous les témoins. Le comité commence maintenant à voyager d'une province à l'autre pour rencontrer les députés et ministres provinciaux et connaître leurs idées sur la façon d'intégrer cette taxe.

Nous prenons notre temps afin de nous assurer qu'il s'agit bien de la meilleure taxe que puissent souhaiter tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. On apprend ce matin qu'en matière de déclaration d'intérêts, l'ampleur des intérêts considérables du ministre des finances soulève des questions importantes à cet égard. Le ministre des Finances, qui est aussi responsable du développement régional au Québec, ne peut prendre part aux discussions du Conseil des ministres relatives aux chantiers maritimes, au transport maritime et ferroviaire, à la Voie maritime du Saint–Laurent et au transport de passagers par train et autobus.

• (1120)

Attendu que le ministre des Finances est le principal responsable de la politique économique, la vice–première ministre reconnaît–elle que les avoirs diversifiés de son collègue posent un problème considérable au fonctionnement du Conseil des ministres, puisque ce dernier ne peut intervenir dans plusieurs dossiers économique majeurs?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que même le Bloc québécois ne devrait pas être si indigne que de suggérer que quelqu'un qui a des intérêts commerciaux au Québec n'a pas le droit de siéger au Cabinet du gouvernement du Canada. Ce serait quand même ridicule!

Je pense que si le député veut examiner l'éthique du ministre des Finances, il verra qu'en 1989, il a été le premier à dévoiler à tous les Canadiens et Canadiennes tous ses intérêts commerciaux. Je pense que le Parlement du Canada est un endroit où il y a des députés qui n'ont pas d'argent, comme moi, et d'autres qui ont des intérêts commerciaux, et c'est ce qui fait une bonne démocratie.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, je voudrais que la vice–première ministre comprenne bien qu'il ne s'agit pas pour nous d'attaquer la crédibilité du ministre, ni son intégrité, ni son honnêteté.

La question que j'ai posée, c'était pour demander à la vice–première ministre si elle ne reconnaissait pas que l'on risque de se retrouver dans une situation fort délicate et particulière de conflit d'intérêts, puisque l'une des entreprises dont le ministre des Finances est propriétaire a intenté trois poursuites judiciaires contre le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre des Finances a confié toutes les affaires de ses entreprises à une société de fiducie qui n'est nullement influencée par ses décisions.

Pour revenir à son raisonnement—que je trouve tout à fait déplacé—le député laisse entendre que le ministre des Finances ne devrait pas être membre du Cabinet du gouvernement du Canada parce qu'il a déjà mené plusieurs affaires fructueuses.

Il me semble que, pour être en mesure de prendre des décisions équilibrées, le Cabinet, le caucus et le gouvernement doivent pouvoir compter sur des personnes qui connaissent de près les syndicats, le monde des affaires et les activistes des questions sociales. C'est le fondement même de la démocratie. Juste ciel, admettez donc que Paul Martin est un excellent atout pour le Cabinet!

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Hier, monsieur le Président, vous avez invité les députés à se montrer plus courtois. Le Parti réformiste a promis de rétablir un certain niveau de civilité à la Chambre. Cependant, déjà il y a trois ans, un député d'en face appelait le chef de notre parti le David Duke du nord. Les partisans du Parti libéral ont été encouragés à utiliser les termes «racistes» et «fanatiques» en parlant

des réformistes. Même lorsque nous n'avions qu'une seule députée à la Chambre, les libéraux, alors dans l'opposition, faisaient des remarques désobligeantes envers les réformistes.

Ma question est simple et directe: la vice–première ministre est–elle prête à promettre aujourd'hui même de persuader ses collègues que l'époque de la meute est bien révolue?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, je n'ai jamais fait les commentaires qui me sont attribués.

Le député devrait savoir que la déclaration que j'ai faite il y a trois ans se rapportait uniquement à la nature du programme que le Parti réformiste avait adopté à son congrès de 1990. J'ai dit que ce programme était raciste. D'ailleurs, le parti a décidé par la suite de le modifier.

Deuxièmement, je me trompe peut–être, mais je crois avoir vu le député, ou un autre député réformiste qui revendique l'étiquette de «redneck», prendre la parole à la Chambre hier pour affirmer avec fierté que, personnellement, il se qualifiait lui–même de «redneck».

Si le terme «redneck» déplaît au député, je crois qu'il devrait régler son problème avec ses collègues de son propre parti parce qu'il est évident qu'un certain nombre d'entre eux sont fiers de cette étiquette.

● (1125)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, nous parlons ici d'une attitude très répandue.

De ce côté–ci de la Chambre, nous faisons notre travail au nom des Canadiens et nous contribuons aux débats sur les grandes questions de l'heure.

Je demande à la vice–première ministre si nous pouvons terminer la semaine en faisant à tous les Canadiens la promesse que les ministériels cesseront de lancer des insultes personnelles.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la population canadienne aimerait voir la Chambre s'occuper de questions sérieuses.

Je dois préciser que j'ai lu cette semaine dans le journal que le chef du parti du député aurait dit qu'il se sentait obligé d'adopter un code de conduite sur la consommation d'alcool et les moeurs. Il savait pertinemment que les gens de l'industrie énergétique utilisent des renseignements sur la vie privée des députés pour les influencer. Je trouve cette pratique plutôt répréhensible et répugnante.

J'espère que tous les députés de tous les partis se rendent compte que le Parlement et le gouvernement sont là pour remettre le Canada sur les rails et non pas pour passer leur temps à discréditer le travail des députés.

Le Président: Je pourrais ajouter que personne ne serait plus heureux que votre Président si nous pouvions nous entendre, sinon sur un code de conduite, au moins sur la nécessité de ne pas se lancer d'insultes d'un côté à l'autre de la Chambre.

Je vous laisse réfléchir là–dessus. Le député de Simcoe–Centre a la parole.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le Parti réformiste est parfaitement capable de s'occuper de ses propres membres et nous n'essayons pas du tout d'imposer nos règles aux autres députés.

Je remercie la vice–première ministre pour ses commentaires. Pour terminer la semaine sur une note de civilité, je demande à la vice–première ministre d'exiger que le ministre des affaires autochtones présente des excuses au député d'Athabasca.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que tous les députés conviendront que la Chambre doit s'occuper en priorité des milliers de Canadiens sans travail qui attendent que nous les aidions.

Il me semble qu'il y a eu un échange assez énergique à la Chambre des communes. Je dois dire au député que, depuis que je siège ici, on m'a traitée de bien des choses. Cependant, je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre pour déplorer ce que quelqu'un a pu dire hier, avant–hier, la semaine dernière ou le mois passé.

La Chambre doit revenir à ses affaires et se pencher sur les questions cruciales comme le taux de chômage au Canada.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Dans son rapport annuel remis hier, le commissaire aux droits de la personne dénonce sévèrement le traitement subi par les communautés autochtones au Canada.

Tout en se prononçant pour l'autonomie gouvernementale, il met en garde le gouvernement en déclarant que «ce n'est pas une solution magique». Il presse le gouvernement de mettre fin à la ségrégation et au paternalisme engendrés par la Loi sur les Indiens.

Quelle stratégie et mesures concrètes le gouvernement entend–il mettre en place pour donner suite aux recommandations du commissaire aux droits de la personne, en vue de mettre fin à la dépendance économique engendrée par la Loi sur les Indiens dont découlent les problèmes sociaux graves qui affligent plusieurs communautés autochtones au Canada?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison lorsqu'il dit que les problèmes des communautés autochtones ne peuvent pas être résolus par une solution magique. Il n'existe pas qu'une seule communauté autochtone, comme il n'existe pas qu'une seule communauté anglaise au Canada. Il y a plusieurs communautés.

Et je pense que la stratégie du ministre des Affaires indiennes, qui d'ailleurs cherche même à changer ce terme, parce que ce terme, ministre des Affaires indiennes, a un caractère paternaliste, qui ne reflète pas la place, à égalité, que les autochtones doivent prendre dans la société, donc le ministre a déjà dit qu'il était en train de négocier des accords sur l'autonomie gouvernementale des autochtones pour, par la suite, faire disparaître son propre ministère.

• (1130)

Je pense que ce sont déjà deux piliers d'une politique très importante pour faire avancer la cause de l'égalité de tous les peuples autochtones au pays.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement devrait faire d'autant plus diligence que c'est l'actuel premier ministre qui est le parrain de la Loi sur les Indiens qui est en vigueur actuellement au Canada. Cela s'est fait au début des années 1970.

Le gouvernement ne reconnaît–il pas qu'il peut donner un signal positif concret de sa volonté d'améliorer la condition des autochtones, en assurant à très court terme le retour à la terre ferme de la communauté innu de Davis Inlet, comme il s'y est engagé?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce sont justement des affirmations comme celle–là, manifestement fondées sur une connaissance incomplète des faits, qui donnent à la population une mauvaise impression.

Le député dit que le premier ministre lui–même est le parrain de la politique actuelle sur les affaires indiennes. La Loi sur les Indiens remonte à environ 75 ans avant l'arrivée du premier ministre actuel à la Chambre des communes. On a donc absolument tort de prétendre qu'il est responsable de tous le problèmes auxquels les collectivités autochtones sont confrontées.

Le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien travaillent d'arrache–pied pour l'autonomie gouvernementale des autochtones. L'engagement du premier ministre à l'égard de l'abolition du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien montre bien que nous n'avons pas besoin d'une politique paternaliste. Nous avons besoin d'une politique fondée sur l'égalité, et c'est exactement ce vers quoi nous tendons.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la vice–première ministre.

Hier, le gouvernement libéral de Terre–Neuve a annoncé qu'il aura un budget équilibré l'an prochain. En présentant un budget qui se distingue par l'absence de nouveaux impôts et de programmes de création d'emplois, le ministre des Finances, Winston Baker, a déclaré:

> Nous ne devons pas prendre, aujourd'hui, des engagements qui imposeront un fardeau financier insupportable aux contribuables de demain. Nous ne pouvons plus hypothéquer l'avenir de nos enfants pour réaliser des gains politiques à court terme. Cette façon de gouverner est révolue.

Les problèmes économiques auxquels Terre–Neuve doit faire face sont certainement aussi graves que ceux du gouvernement fédéral. Si Terre–Neuve est capable d'équilibrer son budget, pourquoi le gouvernement du Canada ne peut–il pas en faire autant?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la question est très pertinente. Je crois que nous devrions tous féliciter le gouvernement de Terre–Neuve pour son excellent travail.

Je tiens à signaler à la députée que, si Terre–Neuve arrive presque à équilibrer son budget, selon son ministre des Finances, c'est principalement grâce aux généreux paiements de péréquation que lui verse le gouvernement fédéral.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, les Canadiens disent qu'il faut prendre des mesures dès maintenant pour cesser de vivre au–dessus de nos moyens. L'un des signaux que beaucoup de Canadiens lancent à leurs représentants élus, c'est qu'ils veulent voir une réforme du régime de pensions en or dont bénéficient les députés.

Quand le gouvernement réagira–t–il à l'intense indignation exprimée par la population au sujet d'un régime qui donne aux députés une pension viagère après seulement six ans de service?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on dirait bien que les questions sur le régime de pensions font maintenant partie de la routine du vendredi.

Le fait est que le gouvernement s'est engagé à réformer ce régime de pensions. Le premier ministre lui–même a déclaré sans équivoque, durant la campagne électorale, après les élections, à la Chambre et ailleurs, qu'on devrait examiner, selon lui, l'âge auquel les députés peuvent commencer à toucher leur pension. Cela doit se faire dans le cadre d'un examen général qui portera aussi sur la question du cumul de pension et de traitement.

Je sais que la députée elle–même voudra réfléchir sur le fait que plusieurs membres de son caucus touchent actuellement des pensions de divers ministères fédéraux en plus de leur salaire.

La question des pensions est évidemment fort complexe. Nous proposerons certains changements très précis, mais la députée a tort de laisser entendre qu'une simple révision du régime de pensions des 299 députés permettra au gouvernement du Canada de régler ses problèmes financiers. La gravité de ces problèmes exige qu'on apporte des changements structurels à l'économie, ce que nous avons l'intention de faire.

• (1135)

[*Français*]

LE CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, ma question en est une de tous les jours, puisqu'elle porte sur la situation dramatique du chômage, et elle s'adresse à la vice-première ministre.

Le ministre du Développement des ressources humaines a été durement pris à partie par plusieurs membres de groupes sociaux lors d'un échange sur la réforme des programmes sociaux à Toronto. Plusieurs participants ont accusé le gouvernement de vouloir combattre les problèmes économiques du pays sur le dos des plus démunis, les chômeurs, les pauvres, c'est-à-dire ceux qui ont besoin des programmes sociaux. Le premier ministre a, lui aussi, été pris à partie au Nouveau-Brunswick dans ce dossier.

La vice-première ministre reconnaît-elle, comme a lancé un des participants au ministre du Développement des ressources humaines, et je cite ce participant: «Le problème, c'est le chômage, pas l'assurance-chômage, pas les programmes de sécurité sociale. Le gouvernement essaie d'utiliser les programmes sociaux pour régler les problèmes économiques.» Est-ce que la vice-première ministre partage ce point de vue?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que les changements industriels au Canada créent des bouleversements. Dans mon comté, il y a des travailleurs qui ont vécu de tels bouleversements parce que maintenant, dans l'industrie de l'acier, on peut fabriquer beaucoup plus d'acier avec beaucoup moins de monde. Les anciens emplois que nous avions, dont nous étions très fiers, disparaissent, que ce soit dans l'industrie de l'acier ou dans d'autres industries. Il faut qu'il y ait des remplacements.

Ce que le ministre du Développement des ressources humaines essaie de faire, en collaboration avec tous les ministères et aussi les provinces, c'est de mettre en place un système d'aide pour ceux qui ne peuvent jamais travailler. Il veut aussi permettre à ceux qui ont la capacité de travailler, ceux qui cherchent du travail mais n'en trouvent pas, d'avoir les atouts qu'il faut pour s'intégrer à un nouveau système d'industrialisation.

Si vous prenez l'exemple de quelqu'un qui a 40 ans, qui a toujours travaillé dans l'industrie de l'acier, et qui a perdu son emploi, il a besoin de subir un entraînement pour acquérir de nouvelles connaissances et avoir d'autres possibilités. C'est ce que nous essayons de faire avec des changements qui sont très durs, très difficiles, mais aussi très nécessaires pour assurer la concurrence de notre peuple pour le XXI^{e} siècle.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, maintenant qu'elle a traversé le parquet, la vice-première ministre semble vraiment moins sensible au drame que vivent les chômeurs.

La vice-première ministre reconnaît-elle que plutôt que de s'attaquer aux plus démunis par la réforme des programmes sociaux, le gouvernement doit mettre en place une véritable politique de création d'emploi, conformément au consensus intervenu lors du Sommet du G-7 sur l'emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'en tant que membre du gouvernement, je sois moins sensible que le député d'en face à l'égard des gens de ma circonscription qui ont perdu leur emploi. Je reconnais le fait que tous les députés souffrent quand une personne de leur circonscription perd son emploi.

Le fait est qu'il nous faut, d'une part, mettre en place des stratégies particulières destinées à protéger les aînés, les malades, et ceux qui n'ont aucune chance, ou aucun moyen ou nul besoin de rentrer dans la population active. Il faut protéger leur niveau de revenu. Mais d'autre part, il faut faire en sorte que les gens de mon âge qui voient disparaître les anciens emplois disposent des outils dont ils ont besoin pour réintégrer les rangs de la main-d'oeuvre productive.

Il s'agit d'un équilibre délicat à établir. Cela va causer certaines difficultés, mais nous allons devoir le faire car, si nous voulons éviter le désagrément du changement dans la population active, nous allons entrer dans le XXI^{e} siècle sans aucun emploi nouveau pour les gens de mon groupe d'âge qui ont besoin de réintégrer les rangs de la main-d'oeuvre productive.

* * *

HOCKEY CANADA

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi à la vice-première ministre.

Comme elle le sait, M. Alan Eagleson, un ancien membre du conseil d'administration de Hockey Canada, fait l'objet d'un acte d'accusation aux États-Unis et doit faire face à des procédures d'extradition ici au Canada.

Entre-temps, de graves questions ont surgi à propos des relations financières entre M. Eagleson et Hockey Canada, un organisme fédéral à but non lucratif créé par le gouvernement du Canada qui lui a versé jusqu'à maintenant en subventions plus de 3 millions de dollars du Trésor public.

• (1140)

La vice-première ministre pourrait-elle communiquer à la Chambre toutes les données financières sur tous les aspects de Hockey Canada, y compris les registres de voyages par avion, c'est-à-dire un état détaillé des revenus et des dépenses de Hockey Canada depuis sa création?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, à titre de ministre responsable du sport amateur, je suis peut-être mieux en mesure que la vice-première ministre de répondre à la question.

Il faut reconnaître que cette affaire fait l'objet d'une poursuite en justice et qu'il ne convient donc pas de faire des commentaires à ce sujet. Je dirai cependant, sans aucun égard à la poursuite en justice, que des sommes d'argent ont effectivement été versées à Hockey Canada dans le cadre du programme Héritage Canada,

mais qu'il n'y a aucun lieu de croire que cet argent ait pu être mal affecté et donc constituer un motif de préoccupation.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, si le ministre a pu reconnaître certains éléments de cette question, c'est qu'il s'agit essentiellement de la même question qui a été posée au gouvernement précédent il y a 15 mois par un député qui fait actuellement partie du Cabinet. Il s'agit donc d'un problème qui perdure, et on ne fait que continuer à éluder la question depuis un bon bout de temps.

Quoi qu'il en soit, ma question supplémentaire s'adresse maintenant au ministre de la Justice. Ce dernier assurera–t–il la Chambre de l'entière coopération du gouvernement pour l'extradition de M. Alan Eagleson qui fait l'objet de poursuites aux États–Unis?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les procédures d'extradition établies dans la Loi sur l'extradition prévoient la présentation d'une demande devant les tribunaux quand on veut faire extrader quelqu'un. Elles prévoient ensuite une formalité par laquelle j'aurai à approuver la demande d'extradition elle–même.

Il ne convient donc pas que je fasse des commentaires à ce sujet pour le moment; je me contenterai de dire au député que j'ai bien confiance que le système fonctionnera comme il devrait le faire.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Dans un rapport faisant état des choix militaires qui s'imposent au Canada à l'époque d'après–guerre froide, un comité de réflexion, appelé Conseil Canada 21, a formulé plus d'une trentaine de recommandations sur la sécurité et la défense. Or, le comité recommande, entre autres, de favoriser la construction au Canada de trois navires de soutien à l'aide humanitaire et au maintien de la paix.

La vice–première ministre peut–elle s'engager aujourd'hui à mettre en application cette recommandation de Conseil Canada 21 et à donner mandat au chantier MIL Davie de développer le Smart Ship, un navire qui pourrait appuyer efficacement l'effort du Canada aux activités de maintien de la paix?

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question.

Le rapport *Canada 21* dont parle le député a été rédigé par un groupe de spécialistes qui ont examiné la question générale de la sécurité du Canada. Je tiens à dire au député que le ministère a immédiatement fait un examen préliminaire des recommandations et qu'il continue de les étudier en détail. Évidemment, certaines d'entre elles ne visent pas nécessairement le ministère de la Défense nationale, car elles traitent de la sécurité dans son sens large.

Nous nous penchons sur chacune des recommandations. Je ne veux pas en commenter une en particulier, mais je profite de l'occasion pour dire que l'une des principales recommandations sur la défense préconise un examen de la politique de défense. Je suis heureux de dire à la Chambre que celui–ci est déjà bien amorcé.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la vice–première ministre concernant un autre aspect relatif à la MIL Davie. Est–ce que la vice–première ministre peut nous indiquer qui, dans ce gouvernement, sera désormais chargé de défendre le dossier du chantier MIL Davie, un des dossiers prioritaires au Québec, comme vous le savez, puisque le ministre des Finances, également responsable du développement régional au Québec, ne pourra donner suite aux engagements électoraux du Parti libéral en raison des intérêts personnels qu'il détient dans le transport maritime, et qu'il s'interdit lui–même d'en parler à ses collègues du Conseil des ministres?

• (1145)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que la politique de transport maritime relève du ministre des Transports. D'ailleurs, le ministre a déjà et à plusieurs reprises répondu à des questions en Chambre. Suggérer, tel qu'il l'a fait et comme l'a fait son collègue, que, pour une raison ou une autre, le ministre des Finances n'a pas le droit d'agir sur certains dossiers ou qu'il a adopté une politique parce qu'il était dans le monde des affaires anciennement, c'est honteux.

Je pense que si vous parlez de Ghislain Dufour, il demande que les bonnes personnes du monde des affaires viennent ici au Parlement. C'est la deuxième fois qu'il essaie, d'une façon ou d'une autre, de suggérer qu'il n'y aurait pas un bon processus parce que notre ministre des Finances était dans le monde des affaires. Ce n'est pas juste.

Et le ministre des Transports lui–même a déjà fait des engagements en ce qui concerne le *Smart Ship* ici, en Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le secrétaire américain à l'Agriculture, M. Espy, a apparemment dit qu'il prendra des mesures unilatérales s'il est impossible d'en arriver à un accord lors de sa prochaine rencontre avec son homologue canadien. Le secrétaire Espy veut un plafond sur les exportations de blé aux États–Unis et la suppression des droits de douane sur la volaille, les produits laitiers et les oeufs.

Quelle assurance avons–nous que le ministre de l'Agriculture défendra les droits des agriculteurs canadiens lors des pourparlers avec les États–Unis?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question sur un sujet qui, je le sais, lui tient beaucoup à coeur.

Ce matin, j'ai eu un entretien téléphonique avec le secrétaire américain à l'Agriculture, l'honorable Mike Espy. Nous avons essayé de déterminer si nos positions respectives au sujet du commerce des produits agricoles entre le Canada et les États–Unis étaient suffisamment proches pour qu'une rencontre que nous aurons peut–être la semaine prochaine puisse être fructueuse. Les problèmes que nous tentons de résoudre sont évidemment très épineux.

Il se peut que nous ayons un nouvel entretien aujourd'hui et qu'il puisse être utile d'organiser une rencontre entre le secrétaire américain et moi–même la semaine prochaine.

Le député demande quelles assurances nous pouvons lui donner de notre détermination à défendre les intérêts des agriculteurs canadiens. À titre de ministre de l'Agriculture et à l'instar du ministre des Affaires étrangères, du ministre du Commerce international et du premier ministre, j'ai déjà donné à la Chambre des assurances en ce sens; la ligne de conduite que nous suivrons lors de nos prochaines rencontres avec les Américains demeurera sensiblement la même.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le budget prévoit pour le prochain exercice financier des dépenses de 163 milliards de dollars, dont il faudra emprunter environ 40 milliards. Réparties sur l'ensemble de la population, ces dépenses représentent environ 1 500 $ par famille et par mois. Cet argent est perçu sous forme de recettes fiscales et autres, et nous dépensons 500 $ que nous empruntons.

Ma question est la suivante: comme des milliers de familles ne gagnent même pas 2 000 $ par mois et que, pour beaucoup d'autres, ce sont des dépenses bien trop grandes, le ministre n'admettra–t–il pas que ce niveau de dépenses dépasse largement ce que nous pouvons nous permettre à long terme?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le projet de loi C–14 sur le pouvoir d'emprunt est à l'étude à la Chambre aujourd'hui et que les chiffres cités dans sa question sont passablement erronés. Si le député consulte les débats et s'adresse à ses collègues qui y prennent part, il trouvera des chiffres justes.

Le gouvernement, comme tous les Canadiens, s'inquiète vivement de l'ampleur de ses besoins financiers, et il a un plan extrêmement clair qu'il entend suivre au cours des deux prochaines années. Le député sera heureux de prendre connaissance du plan, de voir que nous remettons de l'ordre, que le gouvernement agit énergiquement et que notre déficit est maîtrisé.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je me servais du chiffre du déficit, 39,7 milliards de dollars. Je sais bien que l'autorisation d'emprunter porte sur 35 milliards.

Le gouvernement s'engagera–t–il à définir des objectifs réalistes pour réduire le déficit et la dette, à les rendre publics et à encourager les citoyens à collaborer? En d'autres termes, pouvons–nous espérer que, dans un avenir prévisible, nous allons arrêter d'alourdir notre dette?

• (1150)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la question m'étonne un peu, car le gouvernement y a répondu à maintes reprises. Les documents budgétaires disent clairement quel est notre plan. Nous avons choisi le bon cap. Les chiffres nous disent que le déficit est maîtrisé.

Nous allons continuer de surveiller la situation de très près au nom de tous les Canadiens et, dans quelques années, nous verrons la lueur au bout du tunnel et nous aurons un budget équilibré.

* * *

[*Français*]

LE DÉFICIT FÉDÉRAL

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, un peu dans le même sens que mon collègue qui m'a précédé, ma question s'adresse à la vice–première ministre. J'espère qu'elle ne m'en voudra pas de lui poser une question qui normalement s'adresse au ministre des Finances.

On apprend ce matin que le déficit fédéral pour l'année 1993–1994 atteindra un nouveau record. En raison des pressions à la hausse sur le déficit en fin d'année budgétaire, le déficit pourrait passer, dans les deux derniers mois de l'exercice en cours, au–dessus des 45,7 milliards de dollars.

La vice–première ministre confirme–t–elle que le déficit fédéral pourrait dépasser la prévision faite dans le Budget d'un déficit record de 45,7 milliards de dollars?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

[*Traduction*]

Je crois que nous sommes tous soulagés devant les derniers chiffres de Statistique Canada, selon lesquels le déficit de l'exercice en cours semble diminuer un peu au fur et à mesure que le temps passe. Toutefois, nous pensons qu'il vaut mieux tenir compte de l'ensemble de la situation en fin d'exercice, au lieu de s'attarder aux données mensuelles.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question n'a rien à voir avec une comptabilité mensuelle, mais tout de même, j'aimerais savoir, du représentant du gouvernement, s'il peut prendre des engagements, au nom de son gouvernement, que des mesures spécifiques de resserrement des dépenses empêcheront le déficit de

dépasser la prévision record de 45,7 milliard de dollars pour la présente année budgétaire?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, tous les ministres sont très conscients des limites imposées à leur ministère. Tout est mis en oeuvre pour tenir un suivi de la situation non seulement d'une année à l'autre, mais encore d'un mois à l'autre.

Nous avons bon espoir que les données présentées dans le budget feront l'objet d'un suivi durant l'exercice en cours et que nous atteindrons nos objectifs en mars prochain.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Depuis trois mois, mes électeurs ne m'envoient que des lettres critiquant le taux d'immigration actuel et aucun d'entre eux ne m'écrit pour me dire que le taux actuel est acceptable ou qu'il devrait être relevé.

Le ministre pourrait–il nous donner une réponse brève et simple à la question brève et simple suivante? Combien de Canadiens ont communiqué avec lui en sa qualité de ministre ces derniers mois pour critiquer ou appuyer ses objectifs au sujet du nombre d'immigrants qu'il prévoyait admettre au Canada l'an prochain?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme c'est sans doute le cas pour le ministre, il ne se passe pas une journée, voire une semaine, sans que je reçoive des appels ou des lettres d'électeurs se disant favorables ou non aux questions dont nous sommes saisis. Ce n'est évidemment pas comme ça que doit s'élaborer la politique d'intérêt public. La bonne façon de procéder est de faire des consultations sérieuses.

Pour répondre à la question du député, je dirai que le pourcentage de 1 p. 100 de la population qui est utilisé cette année pour l'immigration a été déterminé par suite des larges consultations qu'a tenues le gouvernement précédent en 1993 au moyen de huit assemblées publiques organisées dans tout le pays et auxquelles ont participé des centaines de Canadiens de toutes les classes sociales.

Je souligne également que ce chiffre de 1 p. 100 figurait dans la plate–forme électorale de notre parti aux élections que nous avons remportées en automne dernier. Enfin, je tiens à faire remarquer que le ministre s'est engagé, le 2 février, à amorcer un examen du plan décennal de la politique d'immigration auquel tous les Canadiens pourront participer, y compris ceux qui ont écrit ou téléphoné au député.

• (1155)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, j'ai donné un avis de trois jours pour poser au ministre une question que j'ai le droit de poser, selon mon conseiller juridique.

Je voudrais savoir combien de gens ont communiqué avec le ministre. . .

Le Président: À l'ordre. Je pense que le député pourrait obtenir ce renseignement en faisant inscrire une question au *Feuilleton*. Je me permets d'informer le député qu'il ne peut obtenir de réponse aujourd'hui, pour des raisons évidentes.

Si le député faisait inscrire la question au *Feuilleton*, il pourrait obtenir une réponse plus tard.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

En décembre 1993, une résidente de la circonscription de Halton—Peel a été victime d'un accident alarmant lorsque le peignoir en coton qu'elle portait a pris feu, dégageant de fortes flammes bleues.

Le laboratoire fédéral chargé de l'enquête, après cet incident, a révélé que les assouplissants rendaient le coton beaucoup plus inflammable.

Quelles mesures ont été prises pour faire connaître ce danger et pour y remédier?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis au courant de l'incident que vient de rapporter le député. La personne en question, qui portait un peignoir en tissu éponge, s'est penchée au–dessus d'une bougie allumée. Son peignoir s'est embrasé pour s'éteindre aussitôt. Heureusement, elle s'en est tirée sans blessure et en fut quitte pour la peur.

Je suis également au courant du rapport faisant état du fait que les assouplissants peuvent accroître le caractère inflammable de certains tissus. Malheureusement, les essais n'ont porté que sur un genre de tissu, et nous ne pouvons donc en tirer des conclusions générales.

Nous poursuivons notre étude de la question. Permettez–moi, par votre entremise, monsieur le Président, de rassurer tous les Canadiens ainsi que le député que les règlements concernant l'inflammabilité des textiles, adoptés en 1971 en vertu de la Loi sur les produits dangereux, ont jusqu'à maintenant été très efficaces pour empêcher l'arrivée sur le marché de textiles inflammables.

Nous avons fermement l'intention de continuer à les appliquer.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je désire adresser ma question au ministre de la Justice. Dans son rapport annuel, le commissaire aux droits de la personne révèle que le gouvernement fédéral contrevient à plusieurs de ses propres dispositions législatives en permettant à Revenu Canada de refuser aux couples homosexuels l'accès à divers régimes d'avantages sociaux dont bénéficient pourtant les couples hétérosexuels.

Est–il de l'intention du ministre de la Justice de proposer des modifications aux lois canadiennes concernées pour mettre fin à la discrimination que vivent les couples homosexuels?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, dans le discours du Trône et à l'occasion de déclarations faites par la suite devant la Chambre, le gouvernement s'est engagé à modifier la Loi sur les droits de la personne pour y ajouter l'orientation sexuelle comme motif inacceptable de discrimination.

Nous avons l'intention de tenir notre engagement.

* * *

LE PROJET KEMANO

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, selon de nombreux scientifiques éminents, les travaux d'achèvement du projet Kemano pourraient avoir des répercussions catastrophiques sur le saumon sauvage du bassin hydrographique du fleuve Fraser.

À l'heure actuelle, la Utilities Commission de la Colombie–Britannique surveille les effets de ce projet et tient des audiences sur l'incidence qu'il aurait sur le bassin de la rivière Nechako seulement. La Rivers Defence Coalition, une coalition de groupes opposés au projet, a épuisé ses ressources et est forcée de se retirer des audiences.

Quelles mesures le ministre des Pêches et des Océans va–t–il prendre pour s'assurer que l'intérêt public représenté par la coalition continuera d'être défendu dans le cadre de ces audiences?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, à la suite d'un certain nombre d'entretiens au cours des derniers jours, notamment la conversation que j'ai eue, hier, avec le député qui vient de poser la question, j'essaie d'établir tous les faits au sujet de la poursuite des audiences et de la participation de tous les groupes concernés.

• (1200)

J'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet avec les députés intéressés, notamment ma collègue, la ministre de l'Environnement. Une fois que nous aurons en main tous les faits pertinents, nous allons essayer de voir si le gouvernement pourrait prendre d'autres mesures pour veiller à respecter l'engagement pris par le premier ministre au sujet d'audiences ouvertes et transparentes.

Nous ne voulons rien d'autre que la vérité, toute la vérité et rien que la vérité dans les jours à venir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE IRVING WHALE

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je dépose, dans les deux langues officielles, un certain nombre de documents relatifs au *Irving Whale*. Il s'agit, notamment, de l'évaluation des risques environnementaux liés aux différentes options de récupération du navire, du rapport final, de l'étude de faisabilité pertinente et de l'étude sur le *Irving Whale*.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

* * *

LE IRVING WHALE

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour annoncer une bonne nouvelle. Je voudrais aviser la Chambre que le gouvernement du Canada propose de renflouer l'épave de la barge pétrolière *Irving Whale* afin d'éviter une catastrophe environnementale.

Les habitants de l'Île du Prince Édouard se réjouiront de voir disparaître ce nuage menaçant au–dessus de leurs têtes.

[*Français*]

Les citoyens et les citoyennes des îles de la Madeleine seront contents d'apprendre qu'ils ne seront plus menacés de pollution par la bombe à retardement qu'est le Irving Whale. L'industrie touristique et la pêche au homard ne seront plus hypothéquées.

Mon collègue, le ministre des Transports, et moi–même avons soigneusement évalué tous les renseignements disponibles et nous avons décidé d'avancer une proposition de renflouement et de récupération du Irving Whale. C'est un exemple extraordinaire de collaboration entre les deux ministères. Transports Canada et Environnement Canada ont travaillé ensemble, de façon efficace et rapide, pour régler un vieux problème. Le Irving Whale a

reposé au fond de la mer pendant 8 593 jours en menaçant à tout moment de répandre sa cargaison d'hydrocarbures.

Je cite un rapport intitulé le Rapport Brander–Smith qui venait de l'ancien ministre de l'Environnement, l'actuel chef de l'opposition, qui réclamait une décision au sujet du Irving Whale. C'est un rapport annoncé par le ministre de l'Environnement de l'ancien gouvernement conservateur du nom de Lucien Bouchard. Il va de soi que rien n'a été fait depuis pour renflouer cette barge. Or, il n'a fallu que 135 jours au présent gouvernement pour y trouver une solution.

[*Traduction*]

Le *Irving Whale* repose sur le fond de la mer depuis 8 593 jours, ce qui a donné lieu à des commentaires et a suscité l'indignation des gens de la région de l'Atlantique et des îles de la Madeleine.

Plus récemment, le chef de l'opposition actuel, qui était alors ministre de l'Environnement, a demandé en 1989 avec grands apparats qu'on examine la sécurité des navires–citernes et notre capacité d'intervention en cas de déversements accidentels en milieu marin; le comité Brander–Smith, créé à cette fin, a fait rapport à ce sujet.

• (1205)

Durant les audiences qu'il a tenues en 1989 dans toutes les régions de l'Atlantique, ce comité a reçu à maintes reprises les mêmes avertissements concernant la menace que représentait le *Irving Whale*. On a répété les mêmes avertissements à Halifax et à Saint John. À Charlottetown, le ministre de l'Environnement de l'Île–du–Prince–Édouard a tenu les mêmes propos. Malheureusement, le ministre de l'époque n'a pas agi.

[*Français*]

Dans le rapport d'examen annoncé, je le rappelle, par l'ancien ministre de l'Environnement, on peut lire à la page 135, et je cite: «le chaland Irving Whale a coulé dans le golfe Saint–Laurent... Jusqu'ici, aucun plan n'a été dressé pour essayer de récupérer cette cargaison.» Malgré cet état, rien n'a été fait.

[*Traduction*]

Dans le rapport, à la page 234, la recommandation 613 dit qu'il faudra décider s'il faut remonter l'épave ou la vider de son contenu d'hydrocarbures. Mais rien n'a été fait.

Il n'a fallu que 135 jours à ce gouvernement pour entendre les préoccupations des habitants de la région de l'Atlantique et des Îles–de–la–Madeleine et décider de trouver une solution à ce problème.

[*Français*]

Le Irving Whale a sombré en septembre 1970 et repose par 70 mètres de fond au large de la pointe nord de l'Île–du–Prince–Édouard. Il contient actuellement environ 3 100 tonnes de mazout Bunker C. Nous prenons cette mesure aujourd'hui parce que nous savons qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Évidemment, cette proposition de renflouement du Irving Whale fera l'objet d'une évaluation environnementale et le public aura l'occasion de se prononcer avant qu'on n'arrête une décision finale.

Des consultations publiques débuteront sous peu et seront faites auprès des pêcheurs, des industries du tourisme, des groupes environnementaux, des autorités municipales et du grand public. Des rencontres publiques seront tenues au Québec, aux Îles–de–la–Madeleine.

[*Traduction*]

Des consultations publiques auront aussi lieu à l'Île–du–Prince–Édouard, en Nouvelle–Écosse, au Nouveau–Brunswick et à Terre–Neuve. Nous commencerons immédiatement le travail préparatoire, y compris la planification, l'élaboration des contrats et l'examen des évaluations environnementales. Si l'évaluation environnementale et les audiences publiques sont en faveur de la proposition du gouvernement, le renflouement sera fait cet été, au plus tard durant l'été 1995.

Le renflouement du *Irving Whale* pourrait être terminé en 40 jours environ, soit la moitié du temps requis pour en retirer le pétrole par pompage. Cette option éliminerait toute éventualité de pollution future. Une fois la barge renflouée, elle sera transportée à un endroit approprié pour être vidée et nettoyée sous surveillance contrôlée.

Une surveillance aérienne et maritime des lieux a été maintenue pendant de nombreuses années et se poursuit encore. En septembre dernier, la Garde côtière canadienne et la Marine canadienne ont terminé une opération conjointe qui a permis de colmater les orifices fissurés et de renforcer les panneaux de la soute.

Dès que les conditions atmosphériques le permettront, des plongeurs retourneront sur place pour vérifier l'état de la barge. Ceci devrait assurer qu'il n'y aura pas de fuites avant le renflouement.

Le secteur privé a préparé trois rapports sur l'élimination du pétrole du *Irving Whale* et, tel que promis, je suis heureuse de déposer ces études à la Chambre aujourd'hui.

[*Français*]

Sur la foi des meilleurs renseignements techniques et scientifiques disponibles en ce moment, et prenant en compte les conclusions de ces rapports, le ministre des Transports, qui a travaillé férocement sur ce dossier, et moi–même croyons que la meilleure option est de renflouer la barge et d'en retirer la cargaison.

Selon une analyse de la Garde côtière canadienne, le renflouement est sécuritaire, techniquement plus facile et rentable. Renflouer le navire coûtera environ 10 millions de dollars, alors que le pompage du mazout pourrait coûter plus de 27 millions de dollars.

[*Traduction*]

Le renflouement comporte également moins de risques pour l'environnement et pour la sécurité de ceux qui vont procéder à l'opération. En outre, une opération de renflouement fait appel à une technologie connue, ne laisse pas de résidus et est moins sujette à une escalade incontrôlée des coûts et à des délais imprévus.

Je tiens à souligner publiquement non seulement le travail qu'a accompli le ministre des Transports dans cet important dossier mais en particulier le dévouement des fonctionnaires des deux ministères qui ont travaillé très dur à la réalisation de cette solution, autant du point de vue du financement que de sa mise en oeuvre technique.

• (1210)

Je m'en voudrais également de ne pas reconnaître publiquement le leadership exercé par le ministre responsable de ce dossier à l'Île–du–Prince–Édouard, soit le secrétaire d'État (Anciens combattants), qui suit en ce moment–même mon discours depuis l'Île–du–Prince–Édouard. Je signale également la contribution des députés des régions respectives, notamment le député d'Egmont, qui s'est beaucoup dévoué dans ce dossier, et le député de Malpèque, qui a su jeter un éclairage nouveau sur la question.

[*Français*]

Et de même que le travail féroce qui a été fait par le député des Îles–de–la–Madeleine.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je vois que le député rit. Il ne le devrait pas car le gouvernement a toutes les raisons d'être fier d'avoir réussi à résoudre, en seulement 135 jours, un problème que le gouvernement précédent avait laissé en suspens pendant près de neuf ans.

Je suis très heureuse que nous ayons maintenant une loi et les moyens financiers nécessaires au renflouement du *Irving Whale*.

Sur la foi d'une évaluation de tous les renseignements dont nous disposions, la Garde côtière canadienne et Environnement Canada proposent le renflouement du *Irving Whale*. Ce choix est celui qui convient le mieux à la solution complète du problème et présente le moins de risques pour l'environnement et la sécurité des personnes.

Je veux insister sur le fait que le gouvernement s'engage à faire une revue environnementale minutieuse et complète des travaux proposés. Nous étudierons sérieusement toute information nouvelle qui sera présentée lors de l'évaluation environnementale et du processus de consultation.

Enfin, je désire remercier mon collègue, le ministre des Transports pour le dévouement et la collaboration dont il a fait preuve dans la recherche de cette solution. Je remercie également encore une fois mes collègues, le secrétaire d'État aux Anciens combattants et les députés d'Egmont, de Malpèque et de Bonaventure—Les–Îles–de–la–Madeleine, qui ont travaillé très fort pour trouver une solution à cette catastrophe en puissance.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, étant un écologiste, étant un environnementaliste reconnu, je ne peux donc que me réjouir de cette annonce. En effet, dès mon accession au poste de critique de l'opposition officielle en environnement, j'ai commencé à m'intéresser à cette bombe écologique qu'est le Irving Whale.

Dès le 21 janvier dernier, j'avais l'honneur de poser en cette Chambre ma toute première question orale et celle–ci touchait justement le Irving Whale. Depuis ce jour, à mon bureau de comté, tout comme à celui d'Ottawa, je reçois téléphone après téléphone, télécopie après télécopie, et tous ces messages me viennent soit des Îles–de–la–Madeleine, soit de l'Île–du–Prince–Edouard.

Ces messages, une fois décodés, me disaient quelque chose de très bizarre: les préoccupations des gens de ce coin de pays sont de deux ordres. Premièrement, c'est qu'on enlève le contenu de ce cadavre qui constitue une véritable bombe, au plus sacrant; deuxièmement, qui va payer pour cette opération de nettoyage? Dans la déclaration ministérielle, pas un traître mot!

Pour ce qui est de la première question, on nous annonce cet après–midi qu'on va renflouer la barge. On fait une proposition, avec laquelle on ira de l'avant si les audiences publiques l'acceptent et si l'évaluation environnementale le permet.

Si je comprends bien, les trois rapports déposés ce midi, qu'on nous présente, serviraient à trouver la solution qui serait la meilleure pour écarter cette menace. Comment se fait–il qu'on n'ait pas tenu compte, à ce moment–là, des composantes environnementales?

• (1215)

Ce qui risque de se passer, c'est que la solution retenue, celle de renflouer, ne passe pas le test de l'évaluation et qu'on revienne à la case départ.

On a déjà dépensé des sommes importantes pour les trois études. C'est bien gentil de vouloir tenir des audiences publiques, mais si on n'arrive pas aux mêmes conclusions que les rapports, est–ce à dire que ceux–ci sont boiteux et qu'on recommence encore une fois?

Le temps presse. J'imagine donc que les audiences dont on parle prendront davantage l'allure de réunions d'information, surtout que le comité—écoutez bien ça, monsieur le Président—surtout que le comité Easter–Gagnon, dis–je, a déjà consulté la population il y a à peine deux semaines. La ministre nous annonce cet après–midi qu'il y aura encore de nouvelles consultations. Alors, si les consultations Easter–Gagnon ont été si efficaces, pourquoi en tenir d'autres? Pour dépenser de l'argent? Pour faire un show médiatique? Je pose la question.

Je m'interroge maintenant sur le sérieux du comité Easter–Gagnon qui a tenu deux séances de consultations publiques au début du mois de mars 1994 et qui a rencontré plus de 25 groupes, associations, municipalités, partis politiques et individus. La ministre nous annonce en grande pompe, encore une fois, une autre série de consultations publiques. Est–ce là une façon d'étirer, et je le répète, d'étirer la période de solutions? C'est bien beau de créer des comités d'étude, c'est bien beau des études, mais c'est encore plus beau un gouvernement qui agit.

Quant à la deuxième solution, pas un mot. Irving, qui est toujours propriétaire de la barge, s'en sort encore une fois indem-

ne. Deux fois en 24 ans d'intervalle, avec le même parti au pouvoir.

À cet égard, la majorité des résidants de cette région, comme nous tous ici du Bloc québécois, on se pose de sérieuses questions. Ce n'est pas aux contribuables à payer pour ce nettoyage. Aussi, le Bloc québécois aura l'oeil vif et ouvert sur les frais réels directement reliés à cette épave.

Il est vrai que la barge Irving dort depuis 8 593 jours au large des Îles, mais n'oublions pas que sur ces 8 593 jours, il y a quelque 3 450 jours conservateurs et 5 308 jours libéraux. De plus, à ces 5 308 jours libéraux, nous devons ajouter tous les jours à venir d'ici à l'été 1995.

Alors là, si la ministre est fière d'elle et de ses collègues, moi, j'en connais plusieurs qui gagnent leur vie grâce à la mer qui ont hâte que cette aventure Irving cesse et au plus vite, s'il vous plaît.

Le problème est simple. Depuis un quart de siècle, il y a une barge remplie de 3 100 tonnes de Bunker C à 70 mètres au fond de la mer, au large des Îles–de–la–Madeleine et de l'Île–du–Prince–Édouard.

• (1220)

La rouille fait son travail lentement mais sûrement.

La famille Irving a été dédommagée pour la perte de son pétrolier. Elle a été payée par sa compagnie d'assurance. Quelqu'un doit être assez brillant pour décider qu'on ne peut laisser ce cadavre au fond, encore un autre quart de siècle, et quelqu'un doit prendre l'initiative de le sortir pendant qu'il en est encore temps.

Comme le dit si bien la ministre de l'Environnement, nous prenons cette mesure de renflouement parce que nous savons que la prévention vaut mieux que le nettoyage après coup.

En effet, chaque jour que la ministre perd en études, en consultations, sont des jours à risque. . . Le Bloc québécois encourage ici le gouvernement à faire vite, à faire payer les responsables, et à agir en toute sécurité, car nous n'avons pas le droit de causer un désastre écologique dans ce beau coin du Québec et de l'Île–du–Prince–Édouard.

En terminant, je voudrais remercier toutes les personnes, tant aux Îles–de–la–Madeleine qu'à l'Île–du–Prince–Édouard, qui ont communiqué régulièrement à mon bureau de comté, ou encore à mon bureau ici à Ottawa, pour me donner des informations, mais surtout pour me faire part de leur plus grande préoccupation. Je suis conscient, monsieur le Président, aujourd'hui, que si le gouvernement a agi si vite, après seulement 135 jours, c'est parce qu'il y avait sur les banquettes de l'opposition quelqu'un qui. . .

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chrétien (Frontenac): Et je termine là–dessus, monsieur le Président, c'est parce qu'il y avait sur les banquettes de l'opposition un critique qui s'occupait de l'environnement, qui avait cela à coeur, et même au sein du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, à chaque séance du comité, j'intervenais et on me disait: Attends, attends, on va faire quelque chose.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le président suppléant (M. Kilger): On voit qu'on est à vendredi!

[*Traduction*]

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre pour l'annonce qu'elle a faite aujourd'hui. Depuis qu'il avait coulé, en 1970, le *Irving Whale* constituait une véritable bombe à retardement, sur le plan écologique, d'autant plus qu'un autre gouvernement libéral ne faisait rien pour le récupérer.

Néanmoins, la ministre mérite des félicitations à cet égard. Par contre, il faut blâmer son inertie en ce qui concerne un autre problème qui se pose dans la région du golfe, à savoir le projet de rejeter les eaux usées de l'usine de pâtes et papiers de la Scott Maritimes Limited à une distance de deux kilomètres dans le détroit de Northumberland.

Il y a près de 30 ans, on avait dit aux habitants de la région que le système de traitement des effluents de l'usine de la Scott Maritimes serait tellement efficace que l'eau serait propre à la baignade et même à la consommation. Aujourd'hui, la lagune est dans un tel état qu'elle empeste et que, d'après les pêcheurs, les bas–fonds y sont morts sur une distance d'un mille près de Powell's Point, où on ne trouve plus ni plancton ni poisson.

La solution que propose la Nouvelle–Écosse, à l'heure actuelle, comprend la modernisation, au coût de 17 millions de dollars, du système de traitement des effluents qu'elle exploite, la dérivation de l'étang de stabilisation et l'extension du pipeline transportant les effluents jusqu'à deux kilomètres dans le détroit de Northumberland.

Dans une lettre qu'ils vous ont adressée le 8 novembre 1993, madame la ministre, et à laquelle vous n'avez pas répondu, Mary J. Gorman et Percy Hayne fils vous apprenaient que les pêcheurs en ont assez. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je veux seulement rappeler aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations par l'intermédiaire de la présidence et non pas directement les uns aux autres.

M. Cummins: Je m'excuse, monsieur le Président. Dans une lettre qu'ils ont adressée le 8 novembre 1993 à la ministre et à laquelle la ministre n'a pas répondu, Mary J. Gorman et Percy Hayne fils lui apprenaient que les pêcheurs en ont assez de voir la Scott Maritimes Limited déverser quotidiennement 87 millions de litres d'effluents dans le détroit de Northumberland.

• (1225)

Ils demandaient en premier lieu à la ministre comment le gouvernement fédéral pouvait approuver la proposition faite récemment par le gouvernement de la Nouvelle–Écosse d'acheminer les effluents vers le fond de la baie de Mackenzie que les pêcheurs considèrent comme une frayère essentielle.

Ils lui demandaient en second lieu si le gouvernement fédéral pouvait garantir que les produits chimiques qui n'ont pas été déversés dans le détroit, ces 30 dernières années, mais qui se sont accumulés dans les bassins de sédimentation de Boat Harbour ne seront pas aspirés par inadvertance dans la baie de Mackenzie.

Ils lui demandaient en troisième lieu si le gouvernement fédéral et toutes les parties aux négociations considéraient qu'il est justifié de disperser dans nos océans des produits chimiques toxiques et bioactifs qui influent sur la maturation sexuelle et la

reproduction des poissons, alors que des techniques de rechange existent.

Ils lui demandaient en quatrième lieu si le gouvernement fédéral et toutes les parties aux négociations vont exercer des pressions auprès de la Scott Maritimes, dont les nombreux millions de profit ont été subventionnés par les contribuables de la Nouvelle–Écosse, ces 30 dernières années, afin qu'elle envisage d'adopter un autre procédé de blanchiment et qu'elle cesse une fois pour toutes de polluer Boat Harbour et le détroit de Northumberland.

Le *Chronicle Herald* de Halifax réclame une enquête publique en bonne et due forme sur le projet de modernisation du système de traitement des effluents. À son avis, ce projet provincial de 17 millions de dollars devrait faire l'objet d'un débat public.

Les auteurs de la lettre ajoutent que les bancs de poissons de la région canadienne de l'Atlantique comptent déjà si peu de bonnes frayères qu'on ne peut pas risquer d'en sacrifier d'autres sur l'autel de l'opportunisme politique.

Nous félicitons la ministre pour l'annonce qu'elle a faite au sujet du *Irving Whale*, mais nous estimons qu'elle ne devrait pas s'asseoir sur ses lauriers tant qu'une autre catastrophe écologique potentielle n'aura pas été prévenue.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 12e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Windsor—Ouest, que le douzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée)

* * *

• (1230)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LETTONIE

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition venant de Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui s'inquiètent de ce qui se passe en Lettonie.

Plus de 600 Canadiens se joignent au député de Parkdale—High Park pour demander au Parlement d'exhorter la Russie à retirer ses troupes de la Lettonie. Les Lettons eux–mêmes ont réclamé à plusieurs reprises le retrait des troupes russes d'une station radar près de leur frontière. Ils sont inquiets des effets que les radiations venant de cette station peuvent avoir sur leur santé.

Les Canadiens qui ont signé cette pétition voudraient que l'aide accordée à la Russie par le gouvernement fédéral à l'avenir soit conditionnelle au respect des droits de la personne en Lettonie.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition provenant de résidents de Moberly Lake, en Colombie–Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi visant à modifier la politique de la Société canadienne des postes. Des gens qui reçoivent leur courrier à un bureau de poste depuis de nombreuses années sont forcés d'aller le cueillir à un autre endroit déterminé par Postes Canada. S'ils refusent de le cueillir à l'autre endroit, ils doivent payer des frais pour continuer à recevoir leur courrier à leur ancien bureau de poste.

Les pétitionnaires ne trouvent pas juste cette politique de «change ou paie». Tous les Canadiens ont droit à un mode gratuit de livraison du courrier, et ces résidents croient qu'ils devraient au moins avoir la possibilité de cueillir leur courrier au bureau de poste où ils le font depuis des décennies.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question no 12.

[*Texte*]

Question nº 12—**M. Easter:**

Qui faisait partie de l'équipe du gouvernement du Canada à la table de négociation du GATT, de juin 1992 à janvier 1994, quels sont les antécédents professionnels de ces personnes, les postes qu'elles occupaient avant d'en faire partie et leur date de nomination?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Comme l'ordre du jour des négociations de l'Uruguay Round menées sous l'égide du GATT englobait une large gamme de questions, des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, du ministère des Finances, d'Agriculture Canada et d'Industrie Canada (incorporant l'ex–ministère de la Consommation et des Affaires commerciales et Investissement Canada) ainsi que des ministères du Patrimoine canadien, des Transports, des Services gouvernementaux et de la Justice ont participé aux négociations.

Étant donné le nombre des officiels engagés dans le processus pendant la période de deux ans visée par la demande, il n'est pas pratique d'identifier et de lister chaque personne. Sont mentionnés ci–dessous les noms du négociateur en chef et ambassadeur auprès du Gatt et du sous–ministre adjoint, Négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les ministres fédéraux assument l'entière responsabilité pour toutes les décisions de politique prises par le gouvernement pendant les négociations au GATT.

Ambassadeur G.E. Shannon, ambassadeur du Canada auprès du GATT et négociateur en chef, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; nommé en 1990.

M. Germain A. Denis, sous–ministre adjoint, Négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; nommé en 1988.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 25 minutes, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1994–1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat de troisième lecture de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Je ne ferai pas perdre le temps de la Chambre en disant tout de go que nous nous opposons au projet de loi et à la politique budgétaire en général et aux mesures d'emprunt du gouvernement.

[*Français*]

Ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1994–1995 veut dire une augmentation de la dette nationale pour cette année, ce qui portera le déficit à 40 milliards de dollars et le pouvoir d'emprunt à 34,3 milliards de dollars. Cela veut dire une augmentation de la dette nationale pendant les trois prochaines années de près de 100 milliards de dollars. C'est pour ces raisons que les députés du Parti réformiste continuent à s'opposer à ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit dans son intervention plus tôt aujourd'hui au sujet du projet de loi à l'étude que cet emprunt constitue, d'une manière générale, un élément normal des opérations gouvernementales. C'est exact. Il est certainement devenu normal pour le gouvernement du Canada d'emprunter, et d'emprunter des montants de ce genre. C'est devenu un élément normal des opérations non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi des sociétés d'État. Pour les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, c'est maintenant une pratique courante d'emprunter des millions, voire des milliards de dollars.

• (1235)

Quelle est la conséquence de cela? C'est que, je le répète, au niveau fédéral, nous avons une dette d'un demi–billion de dollars à laquelle viendront s'ajouter 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, cela, à cause de la politique budgétaire actuelle. La dette publique de notre pays, celle de nos trois ordres de gouvernement, représente à peu près la valeur de toute notre production économique d'une année. Voilà ce qui arrive quand on emprunte.

Le premier ministre a dit plus tôt cette semaine que nous empruntons à gauche et à droite. En fait, nous empruntons des Canadiens et des étrangers. Nous empruntons pour aujourd'hui. Nous empruntons pour demain. Nous empruntons pour payer les intérêts sur les emprunts contractés hier. Nous empruntons, cela, c'est certain. C'est ce que font les gouvernements. C'est ce que

fait le gouvernement actuel et c'est ce qu'ont fait les conservateurs. Tous empruntent sans arrêt.

Cela dit, voyons maintenant les sommes visées dans cet exercice d'emprunt particulier. Le projet de loi demande l'autorisation d'emprunter 34,3 milliards de dollars pour l'exercice financier 1994–1995, les besoins liés au déficit s'élevant ou étant actuellement évalués à 39,7 milliards de dollars.

Dans sa déclaration durant la période des questions, le secrétaire parlementaire a laissé entendre que l'analyse du député d'Elk Island n'était pas juste et que nous n'empruntons pas plus que 34,3 milliards de dollars. Ce n'est pas exact. Nous demandons l'autorisation d'emprunter 34,3 milliards de dollars sur le marché, mais comme je vais l'expliquer, nous empruntons davantage. Nous empruntons d'un certain nombre de comptes non budgétaires, notamment le compte de pension de retraite du gouvernement, qui constitue un passif de l'État.

L'analyse du député d'Elk Island était tout à fait juste, même si, en principe, l'emprunt demandé dans ce projet de loi est légèrement inférieur au montant du déficit. Je parlerai un peu plus de cette question.

Comme je l'ai dit dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture, il est difficile pour le simple citoyen et la plupart d'entre nous d'avoir une bonne idée de ce que représentent ces chiffres. Permettez–moi toutefois d'essayer de vous en donner une idée. Je l'ai déjà fait auparavant. Laissez–moi essayer de rendre cela un peu plus limpide.

Quand on parle d'un emprunt ou d'un déficit de 40 milliards de dollars, on parle de suffisamment d'argent pour supprimer entièrement la taxe sur les produits et services et pour la rembourser deux fois. On parle de suffisamment d'argent pour non seulement payer nos prestations actuelles de la Sécurité de la vieillesse, mais pour aussi doubler le montant versé à chaque prestataire. On peut aussi dire qu'avec autant d'argent, on pourrait envisager d'accroître de 30 p. 100 le budget de chaque programme fédéral.

Voilà la conséquence de la politique d'emprunt que les gouvernements de toute allégeance et de tous les niveaux ont poursuivie au Canada depuis une génération.

Que faisons–nous de cet argent? Quelle est la solution de rechange? L'une des raisons pour lesquelles nous empruntons autant cette année, c'est le fameux programme d'infrastructure, en voie de devenir un programme pour à peu près n'importe quel projet que souhaite réaliser une municipalité. Le gouvernement fédéral encourage aussi les autres paliers de gouvernement à emprunter des fonds supplémentaires pour financer les nouveaux projets d'infrastructure.

Qu'est–ce que l'infrastructure comprend? Il y a, en économie, des définitions classiques claires de l'infrastructure. Elle n'est pas synonyme d'investissement ou d'immobilisations. L'infrastructure, ce sont les immobilisations qui sont utiles pour faciliter toute une gamme d'activités économiques.

La définition a commencé à s'élargir lorsque le programme a été utilisé pour financer des centres de congrès. À Calgary, le débat porte en ce moment sur le financement éventuel de l'expansion des installations et des activités du Saddledome, afin de persuader les gens de garder à Calgary une franchise de la ligue nationale de hockey. Cela fait partie des négociations entre la société du Saddledome, les Flames de Calgary et d'autres protagonistes.

Beaucoup de Canadiens sont amateurs de hockey, moi le premier. Mais bon nombre de ceux qui appellent à mon bureau pour protester sont aussi des amateurs de hockey. S'agit–il vraiment de travaux d'infrastructure? Est–ce bien à cela que nous voulons consacrer notre argent?

• (1240)

Notre parti insiste beaucoup sur la nécessité de réduire les dépenses pour des choses comme les retraites des députés et quelques autres avantages et même une partie de la rémunération, et je sais que cela en dérange certains qui sont députés depuis plus de six ans. Nous songeons en particulier aux très généreuses allocations non imposables qui servent à des dépenses pour lesquelles on n'a pas à produire de reçus et qui, en fait, sont englobées dans le traitement de tous les députés. Nous soulevons ces questions. Pourquoi ne le ferions–nous pas? Nous n'agissons pas de la sorte parce que nous croyons qu'il serait possible d'éliminer le déficit de cette manière. Cela a plus à voir avec quelque chose que j'ai lu récemment en avion.

Je ne me souviens pas qui l'a dit, mais c'étaient des propos intéressants. Quelqu'un a dit que ce qui le préoccupait au sujet de la politique budgétaire, c'était qu'il souhaitait qu'elle soit élaborée par des gens ayant intérêt à ses résultats. C'est la même chose quand il s'agit des pensions des députés. C'est pourquoi il faut s'inquiéter de l'utilisation de l'argent que nous empruntons.

Je dirai très brièvement, et nous aurons un débat là–dessus, qu'avant longtemps la valeur totale des pensions des anciens députés dépassera le montant total que les contribuables canadiens paient maintenant pour les députés en poste. Ce sont ces gens–là qui ont pris les décisions qui sont à l'origine de la situation financière actuelle et ils se comportent comme les gardiens permanents de l'État pour que nous empruntions toujours pour financer sans cesse cette arnaque extravagante. C'est pourquoi les Canadiens s'inquiètent de ce genre de dépense et de ces emprunts.

Reportons–nous au livre rouge. Le gouvernement nous invite toujours à lire le livre rouge. Évidemment, nous prenons à coeur ces suggestions. Prenons donc quelques instants pour parler de ce que dit le livre rouge au sujet des emprunts.

Je voudrais citer quelques extraits des pages 17 et 18 du livre rouge où le gouvernement parle de politiques équilibrées pour l'emploi et la croissance. Voici une citation relative à sa politique économique.

D'autre part, nous allégerons le déficit.

En vertu de cette politique budgétaire et de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le déficit sera plus élevé qu'on ne l'avait prévu l'an dernier. Il est censé diminuer si on tient compte

de changements comptables. Il est censé diminuer, mais il est plus élevé que les projections qui ont été faites pendant que nous discutions du livre rouge durant la campagne électorale. En fait, il est plus élevé de 10 milliards de dollars. Ainsi, nous n'avons pas allégé le déficit.

On lit plus loin dans le livre rouge:

> Les nouveaux efforts financiers respecteront le cadre des budgets actuels.

J'admets qu'il y a eu des réductions et des réaménagements, mais il reste que les dépenses ont augmenté. En fait, comme les dépenses de programmes ont augmenté, ce ne sont pas tous les nouveaux efforts financiers qui ont respecté le cadre des budgets actuels.

On lit dans le livre rouge:

> Pendant le règne de neuf ans des conservateurs, notre dette a presque triplé, passant de 168 milliards de dollars en 1983–1984 à 458 milliards aujourd'hui. Les conservateurs ont enregistré des déficits d'environ 30 milliards de dollars pas an, malgré leurs nombreuses promesses. Et le déficit le plus récent s'élève à 35,5 milliards.

Évidemment, tout ça était exact. C'étaient les meilleures données disponibles au moment où le livre rouge a été rédigé. Mais quelle est la politique d'aujourd'hui? La politique d'aujourd'hui, c'est d'accroître le déficit d'un autre montant de 150 milliards de dollars au cours de la présente législature. Nous allons donc dans la même direction que les conservateurs ont empruntée ces dix dernières années.

Est–ce que le budget prévoit un déficit inférieur à 30 milliards de dollars? Pas tout à fait. Le budget prévoit que la troisième année, nous serons sous le seuil des 30 milliards de dollars. Or, les données pour la troisième année n'y figurent pas, pas plus d'ailleurs que les colonnes qui nous permettraient de suivre la trajectoire du déficit se dirigeant vers les 30 milliards de dollars. On nous dit simplement d'accepter cela comme un acte de foi et comme le résultat de la vague de prospérité que nous sommes censés connaître.

À la page 18 du livre rouge—le livre à l'encre rouge, j'aime bien l'expression—on peut lire ceci:

> Après neuf budgets conservateurs, le déficit fédéral représente 5,2 p. 100 du produit intérieur brut. Ce chiffre est excessif.

Que prévoit le budget pour cette année? Un budget avec un déficit supérieur à 5,2 p. 100 du PIB. Je n'ai pas le chiffre exact en mémoire, mais je crois que ça avoisine les 6 p. 100.

• (1245)

Mon deuxième point a trait à l'objectif de 3 p. 100 recommandé par les États membres de la Communauté européenne et fixé dans le traité de Maastricht, ce qui n'est pas tout à fait exact. J'en ai parlé dans des débats précédents et j'y reviendrai aujourd'hui si j'en ai le temps.

Quoi qu'il en soit, ce budget et ces mesures d'emprunt s'éloignent beaucoup des promesses figurant dans le livre rouge. Je ferai également observer, comme je l'ai dit précédemment, que ce sont le déficit planifié et l'emprunt planifié les plus élevés de notre histoire. Nous avons déjà eu des déficits plus élevés et nous en aurons peut–être un encore plus élevé après le changement de méthode comptable. Le déficit de l'année dernière peut toujours se révéler supérieur à celui de cette année. C'est la première fois qu'il nous arrive de commencer l'exercice avec un déficit et des besoins d'emprunt aussi élevés.

Ces dernières années, on a eu tendance à sous–estimer nos besoins et à les dépasser au cours de l'année. L'an dernier, le projet de loi C–117, qui a reçu la sanction royale le 6 mai 1993, réclamait pour l'exercice 1993–1994 un pouvoir d'emprunt de 31,5 milliards de dollars, compte tenu de besoins financiers évalués à 26,5 milliards de dollars. Cela, c'était pour l'année dernière. Or, nous constatons que ce projet de loi réclame une augmentation du pouvoir d'emprunt.

Le gouvernement justifie ces politiques, et notamment le niveau d'emprunt, en faisant valoir deux arguments. C'est que ça va nous aider à réduire le déficit par la suite et que le gouvernement sera ainsi en mesure de réaliser ses objectifs de croissance économique et de création d'emplois. En tant que contribuable et économiste, je suis sceptique au sujet de la réduction du déficit et, en particulier, de l'objectif provisoire de 3 p. 100 du PIB.

J'appuyais l'ancien gouvernement, quand il a été élu, la première fois. Il faisait alors le même genre de raisonnement pour ne pas traiter ce problème rapidement. Qu'est–il arrivé dans les années 80 et 90? Comme le gouvernement refusait de s'attaquer aux problèmes de la dette et du déficit, ceux–ci n'ont cessé d'augmenter. Si nous sommes dans cette situation aujourd'hui, ce n'est pas tant à cause de la récession qu'à cause de la dette accumulée et des paiements d'intérêt sur la dette.

Dans un tel contexte, il devient très difficile de réduire le déficit, car celui–ci s'ajoute à la dette et au fardeau de la dette.

Certains ministériels ont tendance à citer un grand économiste du début du XX^{e} siècle, lord John Maynard Keynes, pour justifier ce genre d'économie. Je me demande combien d'entre eux ont vraiment lu ce qu'il a écrit sur la question et savent quel genre d'analyse il utilisait et dans quelles circonstances il justifiait le recours à de telles politiques budgétaires.

J'ai lu ce qu'il avait écrit là–dessus et je sais que le député de Capilano—Howe Sound l'a fait lui aussi. Nous pouvons vous affirmer que ce ne sont pas là les politiques que préconisait ce grand homme. Je ne suis pas d'accord sur tout ce qu'il a écrit, mais jamais il n'a préconisé de déficits structurels permanents et constants.

Il faut dire aussi qu'il a écrit à une époque où les gouvernements avaient très peu d'obligations financières permanentes. En fait, les gouvernements n'engloutissaient pas les fonds, mais en généraient. La situation était fort différente d'aujourd'hui et c'est pourquoi il ne convient pas de s'y référer dans le contexte actuel.

• (1250)

Le deuxième argument avancé par le gouvernement est que ces politiques d'emprunt vont mener à la croissance économique.

Simplement pour vous donner une autre opinion—je sais que notre parti a une orientation économique très différente—permettez–moi de vous lire ce que les entreprises à l'origine de la création d'emplois disent au sujet de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous savons que, étant donné l'insolvabilité croissante des gouvernements, les emplois qui seront créés à l'avenir le seront grâce au secteur privé. Je pense que le Parti libéral le reconnaît en général.

Dans un communiqué publié le 14 février, la Chambre de commerce du Canada a déclaré que, selon les résultats préliminaires d'une enquête menée auprès des entreprises, un million d'emplois peuvent être créés. Je crois qu'elle a reçu jusqu'ici 658 réponses de la part d'employeurs représentant toute une gamme d'entreprises, allant de la très petite entreprise à la très grosse société. Selon ces firmes, la mise en place de mesures économiques judicieuses devrait faire en sorte que des emplois soient créés pour un million de Canadiens.

Selon le communiqué, de telles mesures—une réduction de la dette et du déficit, une réduction des impôts des particuliers et des sociétés, un allégement de la réglementation gouvernementale et une amélioration de la formation et du perfectionnement de la main–d'oeuvre—permettraient à chaque entreprise de créer en moyenne 14 emplois au cours des trois prochaines années.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Demandez à la Chambre de commerce de rembourser la subvention qu'elle a obtenue pour cette étude.

M. Harper (Calgary–Ouest): Le député a dit qu'on demande à la Chambre de commerce de rembourser la subvention qu'elle a obtenue pour cette étude. Elle serait probablement disposée à le faire. En fait, notre parti a préconisé, avec l'appui des associations commerciales de ce pays, que l'on élimine non toutes, mais la plupart des subventions en faveur des grandes sociétés et de l'industrie. Je sais que certaines firmes vont s'y opposer, mais nous ne nous sommes heurtés à aucune résistance de la part des associations commerciales. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nombre d'entre elles ont appuyé le Parti réformiste et l'appuient, je dirais, encore en plus grand nombre depuis la publication du budget.

Ce sont là les mesures jugées nécessaires. Le programme d'infrastructure ne figure pas dans la liste des mesures proposées par les milieux d'affaires pour accroître l'emploi. Pas plus que l'accroissement des dépenses. Au contraire. Ils n'ont pas dit qu'ils avaient besoin d'emprunts supplémentaires de 40 milliards de dollars cette année et de 100 milliards au cours des trois prochaines années. Il y a ici certaines choses qui sont conformes à l'orientation qu'a prise le gouvernement, mais il y a aussi une politique qui diffère beaucoup de celle dont les entreprises qui créent des emplois disent avoir besoin.

Revenons un instant au budget qui sous–entend ce projet de loi d'emprunt, car il est important de l'examiner même si je l'ai déjà fait. Le budget repose sur une série d'hypothèses économiques, notamment que, la première année, le pays connaîtra une croissance de 3 p. 100, les taux d'intérêt oscilleront entre 4,5 p. 100 à court terme et 6,4 p. 100 à long terme, l'inflation demeurera à un faible niveau, soit de 1 à 2 p. 100, et le régime fiscal pourra générer des recettes gouvernementales avec la reprise de l'économie. L'année dernière, il y a eu un recul de 17,7 p. 100 à 16,1 p. 100.

Toutes ces hypothèses sont importantes et la plupart sont défendables, mais comment les hypothèses pour les années suivantes peuvent–elles justifier ces objectifs? On prévoit que le taux de croissance atteindra environ 3,8 p. 100 et se maintiendra à ce niveau. L'inflation restera aux plus faibles niveaux jamais enregistrés. Le ratio des recettes par rapport au PIB établi par le régime fiscal augmentera. Le taux de chômage diminuera et le nombre d'emplois augmentera. Non seulement les taux d'intérêt baisseront, mais ils demeureront à des niveaux sans précédent.

Je souligne, comme je l'ai fait dans mes observations précédentes, que ces hypothèses sont légèrement meilleures que celles du Parti progressiste–conservateur, mais elles reflètent beaucoup le même raisonnement: après une très courte période, nous sommes à la fois assez optimistes et assez pessimistes pour la première année, mais par la suite, nous pourrons être plus optimistes. C'est toujours la même ritournelle: des taux d'intérêt extrêmement bas et sans précédent, une inflation aux plus faibles niveaux jamais enregistrés, une reprise de la croissance, mais pas à un niveau aussi élevé que les conservateurs l'avaient prévu, et la création d'emplois.

• (1255)

Ce qui est intéressant, et j'insiste à nouveau sur ce point, c'est que les prévisions globales du gouvernement sont plus honnêtes que celles des conservateurs, même si elles vont dans le même sens. Les prévisions sur la création d'emplois présentent un intérêt particulier car il s'agit des prévisions les plus réalistes du budget, compte tenu des politiques de ce gouvernement.

On prévoit que le taux de chômage passera d'une moyenne annuelle de 11,2 p. 100 à 11,1 p. 100 cette année et à 10,8 p. 100 l'année prochaine. Autrement dit, on prévoit un changement très modeste, presque nul, de la situation globale de la main–d'oeuvre au pays. Il s'agit là d'une prévision intéressante pour un gouvernement qui prétend que la création d'emplois constitue sa principale priorité.

Ce que ce gouvernement a fait, et je l'en félicite même si je souhaiterais qu'il soit plus franc à ce sujet, c'est qu'il a reconnu l'existence d'un lien direct entre un déficit constamment élevé, des dépenses très importantes et de hauts taux de chômage. Il a admis pour la première fois qu'il existait un lien entre ces trois phénomènes.

Les gouvernements précédents avaient dit qu'ils pouvaient maintenir des déficits élevés et amorcer des stratégies de réduction graduelle, que le taux de chômage descendrait même si les déficits demeuraient à des niveaux très élevés. Ce gouvernement a admis que tant que le déficit demeurera aussi considérable, le taux de chômage restera élevé.

L'explication découle d'une simple réalité économique; les fonds requis pour la création d'emplois proviennent d'investissements du secteur privé. Ce sont ces mêmes fonds que les gouvernements s'accaparent lorsqu'ils empruntent sur le marché des sommes de l'ordre de 40 milliards de dollars par année.

Une des faiblesses des données présentées par le gouvernement, non seulement pour l'avenir, mais même pour cette année, est la prévision relative aux taux d'intérêt; ce point a déjà été soulevé à la Chambre et je voudrais le soulever à nouveau. Lors de ma première intervention sur le projet de loi C–14, j'avais

signalé à la Chambre que les projections de taux d'intérêt étaient déjà, sur les placements à long terme, supérieures d'environ un demi–point à ce que prévoyait le budget.

J'avais dit que les taux s'établissaient alors quelque part entre 6,8 et 6,9 p. 100. Je présente mes excuses aux députés si je les ai induits en erreur à cet égard. J'avais rédigé ce discours quelques jours plus tôt et, avant que j'aie pu le prononcer, les taux d'intérêt avaient grimpé à plus de 7 p. 100 pour les obligations d'État de dix ans.

C'est intéressant, dans les circonstances, d'examiner le schéma qui s'est établi. C'est vraiment un schéma qui se dessine sur les marchés financiers depuis le dépôt du budget et nos débats prébudgétaires, quand le gouvernement avait donné un aperçu de l'orientation qu'il comptait prendre.

Les 1er et 2 février, les taux d'intérêt ont atteint un creux comme on n'en avait pas vu depuis longtemps dans notre pays. Laissez–moi vous faire part des taux d'intérêt sur les titres d'État. Le taux d'escompte se situait à 3,87 p. 100. Le taux sur les bons du Trésor de six mois se chiffrait à 3,76 p. 100, et à 6,4 p. 100 sur les obligations d'État à long terme, soit dix ans.

Le gouvernement projetait dans son budget de cette année, 1994, que le taux sur les obligations de dix ans chuterait à 6,4 p. 100—c'est exactement à ce taux qu'il s'établissait le 2 février—et qu'il baisserait davantage dans les années ultérieures, jusqu'à environ 6,1 p. 100.

Pour les placements à court terme, prenant pour base les billets de trésorerie de 90 jours, il prévoyait que le taux augmenterait légèrement, soit jusqu'à 5 p. 100 cette année, et qu'il resterait stable pour les cinq années suivantes. En fait, ces chiffres sont maintenant identiques aux projections sur lesquelles l'ancien gouvernement avait fondé ses dernières politiques budgétaires.

Je signale également que le gouvernement aime à faire remarquer que le taux sur les billets de trésorerie reste inférieur à ses projections. C'est vrai, mais dans l'ensemble, les taux montent constamment. Simplement, ce taux n'a pas grimpé aussi rapidement que les taux sur les principaux titres d'État.

Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, du 2 février à maintenant, le taux d'escompte est passé de 3,87 p. 100 à 4,22 p. 100. C'est une hausse de 35 points de base. Le taux sur les bons du Trésor de six mois est passé de 3,76 à 4,58 p. 100, c'est–à–dire de trois quarts de point de pourcentage chaque semaine durant cette période, et surtout depuis le dépôt du budget. Sur les bons de dix ans, l'intérêt est passé de 6,4 à 7,38 p. 100. Ce taux tourne autour de 7,4 p. 100 depuis quelques jours, soit 1 p. 100 de plus que ce que le gouvernement avait prévu.

• (1300)

Le gouvernement continuait d'affirmer qu'il n'avait pas publié toutes ses prévisions sur les taux d'intérêt pour cette année, seulement deux. Il persiste à dire que malgré des chiffres comme ceux–là, il sera quand même en mesure d'atteindre l'objectif visé dans le budget. J'en doute.

Le gouvernement ne peut certes se permettre une augmentation continue des taux au cours des prochaines semaines. Depuis que le taux d'escompte de la Banque du Canada a été établi la semaine dernière, on a assisté à une autre baisse d'un quart de cent de la valeur du dollar canadien.

C'est se qui se passe. Nous en savons les raisons quand nous bavardons avec nos amis et nos voisins. Ceux qui analysent la politique du gouvernement et qui lisent certains des bulletins financiers publiés au Canada, savent très bien à quoi s'en tenir. Les gens sortent leurs capitaux du pays et ils revendent leurs obligations d'État, car elles sont libellées en dollars canadiens. Ils placent leur argent ailleurs, car ils sont de plus en plus inquiets face à la situation financière de notre institution, le gouvernement du Canada.

Ce manque de prudence dans ses prévisions sur les taux d'intérêt constitue, selon moi, et je le répète, la plus grave erreur du gouvernement dans sa planification financière. Une bonne partie de notre dette est à court terme. L'échéance moyenne sur la dette du gouvernement au Canada est de deux années et demie. Si on exclut les bons du Trésor, elle est de quatre années et demie. Ce sont des délais très courts et nous sommes donc très exposés à des augmentations imprévues des taux d'intérêt.

Le gouvernement fournit également dans le budget des renseignements qui sous–estiment les répercussions possibles de l'évolution des taux d'intérêt sur ces emprunts. Pourtant, l'analyse de sensibilité est un aspect important.

Les gens me demandent pourquoi le gouvernement affirme que si les taux d'intérêt montent de 1 p. 100, sa dette n'augmentera que de 1,7 milliard de dollars. Pourquoi pas 5 milliards de dollars? Pourquoi ne serait–ce pas 1 p. 100 de notre dette?

Cela s'explique, bien entendu, par le fait que la dette est refinancée régulièrement, mais pas entièrement dans une seule année. Cependant, sur une très brève période, de deux, trois ou quatre ans, la majeure partie sera refinancée et la véritable lacune de cette analyse de sensibilité, c'est qu'on ne tient pas compte du fait que ce ne sont pas simplement les intérêts qui sont composés, mais également la dette elle–même, lorsqu'on sous–estime le niveau des paiements d'intérêt et le déficit. C'est là une question très grave et c'est ce qui explique que nous sommes confrontés à des problèmes de ce genre.

Je rappelle au gouvernement l'importance d'avoir des objectifs réalistes en matière de déficit. Encore hier, dans le *Financial Post*, on affirmait que le gouvernement avait, en fait, des chiffres pour la troisième année de sa période de planification financière et les années suivantes et qu'il était disposé à les déposer en août. Pourquoi à ce moment–là? Pourquoi ne le fait–il pas maintenant? Je suppose que nous aurons droit en août à la même histoire que celle qu'on nous a servie dans ce budget, à savoir que la situation est beaucoup plus grave que les libéraux ne le pensaient et qu'il

faut donc réévaluer les choses. Nous avons déjà entendu cette rengaine.

Nous devons avoir un objectif bien précis relativement à notre déficit. C'est le cas de tout pays qui éprouve des problèmes financiers comme nous. Je reviens sur le fait que dans le Traité de Maastricht, il n'est pas simplement question de ramener à 3 p. 100 la proportion du déficit par rapport au produit intérieur brut, mais on précise également que la dette ne peut être supérieure à 60 p. 100 du produit intérieur brut. La seule façon d'atteindre cet objectif serait d'avoir un déficit nul, voire des excédents.

Selon ce budget, si on en croit les propres hypothèses du gouvernement, notre endettement devrait être de 75 p. 100 de notre PIB à la fin de la période de planification. Cela s'applique uniquement au gouvernement fédéral et sur une base nette, alors que le Traité de Maastricht fait référence à une base brute et à l'ensemble des paliers de gouvernement. Ces niveaux ne peuvent être maintenus.

Nous étions convenus, à l'étape de l'étude en comité et du rapport, de ne pas tenir de débat à l'étape du rapport parce que nous sommes impatients de passer au véritable débat et que le comité n'a pas proposé d'amendement. Je voudrais néanmoins faire état de certains points qui auraient pu être soulignés à l'étape du rapport. Je ne veux pas retarder le processus mais je crois que la question est importante.

• (1305)

Des problèmes se posent relativement au processus et à certains éléments formels. Nous étions convenus de ne pas tenir de débat à l'étape du rapport, mais nous avions jugé nécessaire d'avoir au moins en notre possession, avant le débat en troisième lecture, les procès–verbaux officiels des audiences du comité chargé de son étude. Cela pose un autre problème et je tiens à souligner à quel point le gouvernement voit dans le processus une façon de faire adopter le projet de loi sans discussion.

Je n'ai pas la version officielle des procès–verbaux en main et je doute de pouvoir l'obtenir aujourd'hui. Avant de prendre la parole, j'ai obtenu une transcription des délibérations du comité sur ce projet de loi. Or, ni le public ni nous n'avons reçu la version officielle des procès–verbaux du comité ou celle du débat sur les dispositions formelles du projet de loi, bien que nous ayons déjà franchi l'étape du rapport et que nous soyons à l'étape de la troisième lecture.

Cette situation est inexcusable. Le dossier n'est pas urgent au point que le Parlement et le public ne puissent obtenir la version officielle des procès–verbaux et des délibérations qui se rapportent à la discussion que nous tenons actuellement à la Chambre.

Aussi, je prendrai quelques minutes seulement pour faire un survol des dispositions formelles du projet de loi. Je passerai rapidement en revue certains aspects qui ont été discutés en comité et expliquerai comment cela pourrait être utile au gouvernement dans l'avenir.

Selon les projections, le déficit budgétaire atteindra 39,7 milliards de dollars. Pour financer ce déficit, le gouvernement emprunte, au moyen des comptes internes, une somme d'environ 9,5 milliards. Il s'agit d'un excédent temporaire au titre des comptes non budgétaires et principalement les comptes de pensions de retraite.

Le gouvernement doit emprunter 1,1 milliard de dollars pour couvrir les profits du Fonds des changes, qui sont inclus dans les recettes budgétaires mais qui ne sont pas disponibles pour les fins budgétaires normales, et 3 milliards de dollars aux fins de la réserve pour éventualités. Le gouvernement a notamment recours à ce moyen pour s'assurer une certaine marge de manoeuvre, même s'il s'engage à maintenir le déficit dans les limites. Le gouvernement dispose ainsi d'une réserve considérable qui accroît son pouvoir d'emprunt sans qu'il ait à s'adresser directement au Parlement pour l'exercice financier courant. Voilà comment le montant du pouvoir d'emprunt a pu atteindre 34,3 milliards de dollars; le public remarquera que ce montant est différent du déficit budgétaire.

Ce système de contrôle n'est pas le plus efficace qui soit. Le déficit budgétaire comme tel comprend une réserve de 2,4 milliards de dollars pour des dépenses non prévues. Même s'il est vrai que le Parlement devrait autoriser des dépenses supplémentaires qui seraient non législatives, les diverses réserves pour éventualités de 2,4 milliards de dollars prévues dans le déficit budgétaire et de 3 milliards au titre du pouvoir d'emprunt comme tel assureront au gouvernement une liberté d'action considérable qui lui laissera une marge d'erreur non seulement en ce qui concerne les projections de taux d'intérêt mais à divers autres chapitres de la planification financière.

Le fait de s'assurer une légère marge de manoeuvre n'a rien de répréhensible, mais je crains que si nous nous laissons la possibilité de faire des erreurs de cette ampleur, il serait indiqué que le gouvernement se dote d'un système qui l'oblige à revenir au Parlement pour expliquer les écarts, lui demander le pouvoir d'emprunt nécessaire et discuter des raisons des erreurs commises.

Un des problèmes relatifs aux réserves obligatoires et aux besoins pour éventualités, c'est qu'il est possible d'invoquer toutes sortes de raisons pour les utiliser. Nous n'avons tout simplement pas de marge d'erreur concernant les taux d'intérêt ou les dépenses obligatoires. Il y a généralement moyen d'y recourir pour une raison ou une autre. Je considère que c'est un grave défaut de ce processus particulier.

Il y a un autre problème important qui a été soulevé au cours des audiences du comité sur ce projet de loi et sur lequel le gouvernement devrait se pencher, c'est–à–dire, la nature de la gestion de la dette.

Il y a eu certaines questions techniques concernant non seulement l'échéancier de la dette, mais aussi la tendance du gouvernement à emprunter presque exclusivement en dollars canadiens, alors que la valeur de notre devise est de plus en plus instable, ce qui entraîne l'imposition de primes de risque. Cela fait augmenter le coût des emprunts pour tous les Canadiens, pour le gouvernement et pour les contribuables.

• (1310)

Cela encourage aussi le gouvernement à adopter une attitude un peu moins responsable en matière d'emprunt. Les emprunts en dollars canadiens font croire à une plus grande flexibilité en cas de crise financière. Étant donné les rendements plus faibles offerts sur les autres devises, on devrait envisager de diversifier ces emprunts et, bien sûr, de les réduire.

Je conclus rapidement en rappelant la situation budgétaire. Le gouvernement est confronté à un déficit de 40 milliards de dollars. Ce déficit était même plus élevé que nous le pensions au

cours de la campagne électorale. Le gouvernement a réagi en imposant les plus faibles compressions possible et des mesures fiscales encore plus inoffensives, et en adoptant divers programmes qui se révéleront, à notre avis, probablement inefficaces pour relancer l'économie et qui ne feront qu'alourdir inutilement notre fardeau.

Je m'oppose à ce projet de loi. J'invite à nouveau le gouvernement à repenser ses emprunts et certains des programmes de dépenses qui sous-tendent ces emprunts. Je m'engage à continuer de lutter contre ce projet de loi et contre les politiques du même acabit.

J'invite le gouvernement à regarder chez nos voisins américains, où les démocrates ont repensé la stratégie qui consiste à ajouter des programmes de dépenses à la difficile gestion du déficit.

Le président suppléant (M. Kilger): En troisième lecture du projet de loi C-14, les trois premiers orateurs ont eu 40 minutes à leur disposition. Nous passons maintenant à la deuxième étape du débat, qui prévoit des périodes de 20 minutes pour les discours et de 10 minutes pour les questions et les observations.

Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie qui voudra bien indiquer d'abord à la présidence s'il entend prendre toute la période de 20 minutes ou partager son temps de parole.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec un autre député. Je comprends que je ne peux pas poser de questions à l'orateur précédent, mais je voudrais commencer mon intervention en faisant une observation.

J'ai écouté le député du Parti réformiste qui parlait de toutes les compressions budgétaires que son parti veut pratiquer et de la réduction des subventions accordées aux entreprises.

Le député est même allé jusqu'à proposer que la Chambre de commerce rembourse au Trésor la somme de 400 000 dollars qu'elle a reçue pour effectuer une étude sur les attentes du secteur privé en matière de réforme fiscale. Je tiens d'abord à préciser que je n'ai que du respect pour le travail qu'accomplit la Chambre de commerce, mais je ne crois pas qu'elle accepte de rembourser ce montant.

Je me demande parfois si le Parti réformiste se rend compte que l'obstacle majeur à la réforme fiscale est la loi de l'impôt. Je me demande ce que fera le Parti réformiste lorsque viendra le temps de s'attaquer au problème. Je me demande s'il respectera toujours le principe du régime d'impôt unique.

Je me demande si, compte tenu des 40 ou 50 millions de dollars en subventions fiscales que reçoivent les entreprises, pour la plupart des sociétés étrangères et des multinationales oeuvrant surtout dans le secteur de l'énergie, le Parti réformiste tiendra toujours autant aux compressions qu'il réclame aujourd'hui. Lorsque je lui ai posé la question un peu plus tôt, le chef du Parti réformiste n'a pas voulu se prononcer sur la réduction de ces dépenses fiscales. Nous aurons l'occasion, en temps et lieu, de constater à quel point le Parti réformiste est déterminé à procéder à une réforme fiscale exhaustive.

J'ai bien écouté les députés d'en face, aujourd'hui, et les uns après les autres, ils ont parlé de malheur. À leur avis, rien dans le budget ne saurait redonner espoir dans notre pays. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser qu'ils sont nombreux à avoir oublié leur promesse de se montrer positifs à la Chambre. Nous ne sommes au pouvoir que depuis deux mois et cela me renverse de constater que les députés d'en face ne trouvent rien de bon dans ce budget.

• (1315)

Je tiens à soulever un point que je crois très significatif pour le secteur canadien de la petite entreprise. Oh oui, les députés d'en face ont dit aujourd'hui qu'il faut appuyer les petites et moyennes entreprises de notre pays. Ils ont convenu que notre plus grand espoir de redonner du travail aux Canadiens réside dans le secteur de la petite entreprise. Pour avoir tous frappé aux mêmes portes et pour nous être tous entretenus avec des petits entrepreneurs de tout le pays, nous savons que le plus grand problème avec lequel les petites entreprises sont aujourd'hui aux prises, c'est la difficulté d'obtenir des capitaux.

Comme on peut le lire aux pages 5 et 6 du discours du budget, le ministre des Finances a annoncé que pour la première fois de son histoire, le Parlement aurait un comité chargé d'étudier l'accès des petites entreprises aux capitaux dont elles ont besoin. Ce comité ne se compose pas uniquement de députés ministériels. Il comprend aussi des députés du Bloc québécois et du Parti réformiste.

Les députés d'en face auraient dû dire aujourd'hui aux Canadiens que le gouvernement mérite des félicitations pour avoir constitué aussi rapidement le Comité de l'industrie, qui se réunit déjà depuis quatre semaines. Des douzaines d'entrepreneurs intelligents de tous les coins du pays sont venus y confirmer ce que nous avons tous entendu dire au sujet des problèmes des petites entreprises. Déjà, les banques commencent à réagir à ce problème très difficile qui existe aujourd'hui au Canada.

Nous, parlementaires, ne devons pas critiquer pour le simple plaisir de critiquer. Soit dit en passant, j'encourage la critique constructive. Certaines des mesures budgétaires sont dures pour tout le monde. Il n'y a jamais eu de budget parfait au Canada. C'est un budget sévère que commande une situation financière difficile. Toutefois, il faut reconnaître aussi qu'un certain mouvement se dessine pour ce qui est de mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise. C'est là le message d'espoir que tous les députés devraient transmettre à leurs électeurs.

Il nous arrive, à la Chambre des communes, d'être sévères à l'endroit des banques. Cependant, nous devons aussi le souligner lorsque les banques et les gérants de banque commencent à bouger. Je ne veux pas dire que tout a été fait, mais, la semaine dernière, la Banque Canadienne Impériale de Commerce a annoncé qu'elle aurait un ombudsman à qui les petites et moyennes entreprises pourront s'adresser pour recevoir un traitement plus juste si elles ont des problèmes avec une succursale de la banque. Aujourd'hui, la Banque Toronto Dominion a annoncé la mise sur pied d'un système fonctionnant avec trois ombudsmans, un peu sur le modèle d'une cour d'appel, pour s'occuper des plaintes des clients insatisfaits.

Ce n'est là qu'un début, mais, à mon avis, ce n'est pas négligeable. Comme nos vis–à–vis l'ont dit à maintes reprises, les petites entreprises sont notre plus grand espoir. Nous devons les appuyer. Ce qu'elles attendent d'abord et avant tout de nous, c'est que nous amenions les banques et les institutions financières à changer d'attitude, et que nous les aidions à trouver de nouvelles sources de capitaux pour qu'elles puissent à nouveau libérer leur esprit d'entrepreneuriat. Nous avons commencé le processus.

• (1320)

Je dois aussi préciser que les députés bloquistes et réformistes qui font partie du comité travaillent fort et collaborent pleinement. À la fin de juin, nous pourrons présenter au Parlement et au ministre des Finances des recommandations constructives sur la modification de la réglementation et sur les pratiques et les attitudes des banques. Je pense que nous pourrons peut–être mettre à contribution les fonds mutuels et les caisses de retraite pour en faire de nouvelles sources de financement.

Même si tout n'a pas encore été fait, tous les députés peuvent dire à leurs électeurs que les choses bougent. Nous ne formons le gouvernement que depuis quatre mois, mais dans deux mois, vous devriez être à même de constater des résultats impressionnants.

Lorsque nous allons dans nos circonscriptions, nous ne devrions pas y apporter uniquement des mauvaises nouvelles. J'ai entendu un député du Bloc nous qualifier ce matin de parti de l'obscurité, comme si les bloquistes étaient les seuls à pouvoir comprendre la détresse d'un étudiant sans travail ou d'un père ou d'une mère au chômage. Nous comprenons cette détresse et nous nous efforçons avec la même énergie que nos vis–à–vis de redonner du travail aux Canadiens.

Par conséquent, lorsque l'on juge que certains éléments d'un exposé budgétaire sont constructifs et propres à susciter l'espoir—et je crois que faire changer l'attitude des banques est quelque chose dont nous reconnaissons tous la grande utilité—il ne faut pas hésiter à le reconnaître ou à dire que, dans ce domaine particulier, le gouvernement fait des progrès, qu'il est sur la bonne voie.

Ce n'est pas que nous cherchions des félicitations, mais nous avons une responsabilité à la Chambre, soit celle d'essayer de donner espoir aux 1 300 000 dirigeants et dirigeantes de petites entreprises qui traversent actuellement une période très difficile.

Il y a d'autres projets qui ont été annoncés dans ce budget au nom des petites entreprises. Les fonctionnaires de tous les ministères qui font affaire avec les petites entreprises ne sortent presque plus de leurs bureaux tant ils sont affairés à essayer de simplifier les formulaires et d'alléger les formalités que les petites entreprises doivent remplir dans leurs contacts avec le gouvernement, tous les formulaires de Revenu Canada et de Consommation et Affaires commerciales, par exemple. Il y a vraiment un effort concerté de la part des fonctionnaires et des gens d'affaires pour essayer de réduire la paperasserie. Je crois qu'il est important pour nos électeurs de savoir que nous travaillons activement en vue d'atteindre cet objectif. C'est là une autre mesure qui découle du budget.

Je veux aussi mentionner le fait que je crois sincèrement que le Comité des finances travaille à une vaste réforme fiscale. C'est, à mon avis, un autre signe d'espoir pour les petites entreprises de notre pays. Il est très important de justifier la voie que nous avons choisie pour le pays. Nous accepterons de justifier nos choix à l'égard de n'importe quelle question.

• (1325)

C'est vendredi après–midi, et les députés s'apprêtent à rentrer dans leurs circonscriptions. Ils ne devraient pas hésiter à parler à leurs électeurs de certaines des bonnes choses que fait le gouvernement.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que j'échange avec le secrétaire parlementaire, et je devrais lui dire en toute amitié, qu'il a dans son discours, à mon point de vue, révélé deux contradictions. Je voudrais porter à son attention que son vibrant plaidoyer, pour la petite et moyenne entreprise, a toujours reçu un écho favorable de la part de ma formation politique. Je sais que certains de mes collègues qui sont présents aujourd'hui travaillent d'arrache–pied avec lui au comité.

Il sait que Montréal est la ville la plus pauvre du Canada; Montréal est la ville qui, actuellement, compte sur son territoire le nombre le plus élevé de familles et de gens démunis. Donc, dans l'est de Montréal, nous avions un programme qui s'appelle le programme PRIEM, qui avait été mis en place il y a cinq ans, et tous les intervenants du milieu avaient demandé au gouvernement de reconduire ce programme–là. Ce dernier permettait à des petites et moyennes entreprises d'avoir accès à des capitaux, de moderniser leurs installations et cela avait créé à peu près 30 p. 100 de nouveaux emplois dans l'est de Montréal.

Si le ministre et son gouvernement avaient été sérieux dans leurs intentions de passer par les PME dans leur véritable stratégie de relance, il me semble que Montréal aurait trouvé un écho favorable dans ses revendications de reconduire le programme. Tel ne fut pas le cas, monsieur le Président. Nous avons rencontré, avec d'autres collègues, le ministre des Finances et nous lui avons fait des représentations à cet égard, comme le milieu montréalais lui en a fait, et en vain, car on se rend compte que le programme ne sera pas reconduit. Voilà une première contradiction, en toute amitié, que je veux soulever et j'aimerais que le ministre puisse réagir.

Je voudrais aussi l'entendre sur un deuxième volet qui est la question de la technologie. À plusieurs reprises, dans cette Chambre, le ministre s'est levé avec énormément d'éloquence pour dire que son parti prenait le virage technologique et que c'était une préoccupation importante. Quelle n'est pas la déception des milieux scientifiques de se rendre compte qu'en définitive, au total, même dans nos fantasmes politiques les plus audacieux, on se rend compte que dans le Budget, il n'y a pas grand–chose qui permet de mettre en oeuvre une véritable statégie nationale au niveau de la technologie.

J'aimerais qu'il nous parle un peu de l'autoroute électronique. Tous les milieux concernés sont d'accord pour dire que s'il doit y avoir une autoroute nationale électronique qui doit voir le jour, il devra y avoir des capitaux d'État. Il n'est pas vrai que seulement l'entreprise privée peut investir. On ne retrouve aucune indica-

tion dans ce Budget, de la part du gouvernement, pour mettre en oeuvre l'autoroute électronique.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que j'apprécie, comme toujours, l'esprit dans lequel il intervient dans le débat.

Premièrement, je ne peux pas commenter le cas particulier qu'évoque le député. Je ne suis pas au courant. Le député pourrait me transmettre des détails à ce sujet et nous pourrions étudier la question.

Deuxièmement, je ne peux pas prendre d'engagement, mais cela me paraît étrange à cause de l'intérêt que nous portons à la ville de Montréal et à cause également de la sensibilité particulière que nous éprouvons à son égard.

Le troisième point avait trait à l'autoroute électronique. Il y a deux jours, le ministre de l'Industrie a annoncé la nomination du nouveau président du Conseil consultatif national concernant l'autoroute électronique, l'ancien vice–chancelier de l'Université McGill à Montréal. Le député devrait savoir que le processus général d'étude de l'autoroute électronique sera tout le contraire de ce qu'on a dit dans les journaux. Il sera en effet très ouvert. Nous entendrons des experts de toutes les régions du pays. Ces séances auront lieu en public. Naturellement, quand un conseil tient des réunions, il est normal que certaines d'entre elles se déroulent à huis clos, mais nous tiendrons de vastes consultations publiques, et notre gouvernement et le ministre de l'Industrie ont fait une priorité de l'autoroute électronique.

• (1330)

Comme le premier ministre l'a dit plus tôt cette semaine à la Chambre des communes, notre engagement à l'égard de ce secteur de l'économie est très important sur le plan de la création d'emplois, et le député constatera avec le temps que notre détermination ne faiblira absolument pas à cet égard et que nous ne réduirons absolument pas notre participation à ce secteur très important de l'économie.

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire a laissé entendre à la présidence qu'il partageait son temps de parole.

S'il n'en est rien, je serais disposé à m'en remettre à la volonté de la Chambre en demandant s'il y a consentement unanime pour accorder cinq minutes de plus au secrétaire parlementaire pour des questions et des observations. Je sais que beaucoup de députés cherchent à obtenir la parole. Sinon, nous pourrions tout simplement reprendre le débat.

S'il n'y a personne du côté ministériel qui partage le temps de parole du secrétaire parlementaire, avec le consentement unanime de la Chambre, pourrions–nous prolonger de cinq minutes la période réservée aux questions et observations?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, chaque année, après les grandes réjouissances du temps des Fêtes, la population canadienne et québécoise entre dans une difficile période de craintes. En fait, les gens craignent deux types de catastrophes à ce temps de l'année: les tempêtes de neige et le dépôt du Budget fédéral.

Dans les deux cas, ils ne peuvent pas prévoir l'ampleur des dégâts qui seront causés, et dans les deux cas, ils ont l'impression de n'avoir aucun contrôle sur le déroulement des événements. Tout ce qu'ils savent avec certitude, c'est que ces deux expériences, qu'elles soient d'origine naturelle ou ministérielle, risquent d'être accablantes et d'affecter leur qualité de vie.

D'un côté, on peut se prémunir contre les caprices météorologiques de l'hiver et se dire que, dans le fond, la neige c'est passager et que tout cela finira pas fondre au printemps. Il en est tout autrement du blizzard infernal que peut provoquer le dépôt d'un budget fédéral. En effet, les caprices fiscaux et budgétaires des ministres des Finances canadiens sont de moins en moins prévisibles et de plus en plus douloureux.

La population s'attendait donc, pour cette année, à un hiver des plus rigoureux et à un budget des plus sévères. Dans les deux cas, on a l'impression que c'est le ciel qui nous est tombé sur la tête. Parce que, voyez–vous, la neige et le froid, on peut s'y faire, et on va sans aucun doute passer au travers, mais le budget, lui, a infligé de profondes blessures à l'économie du pays et les cicatrices risquent d'être permanentes.

En effet, le ministre des Finances et le gouvernement qu'il représente, a fait preuve d'un manque flagrant d'imagination et de créativité en décidant de faire encore payer la note par les chômeurs et les personnes âgées qui se sont vus infliger d'ignobles coupures par ce budget. Et tout cela parce que le ministre des Finances n'a pas voulu s'attaquer aux vrais problèmes économiques du pays et couper dans les dépenses inutiles du gouvernement.

Pourtant, le ministre des Finances n'avait que deux gestes responsables à poser avant d'élaborer son Budget. Premièrement, le ministre aurait dû profiter des longues et froides soirées de janvier pour consulter, et je doute fort qu'il l'ait fait, le rapport du vérificateur général du Canada.

• (1335)

Deuxièmement, il n'avait qu'à écouter attentivement les suggestions concrètes et progressistes avancées par l'opposition officielle. Cela lui aurait évité d'avoir à se creuser la tête pour manigancer un plan qui lui permettrait de frapper encore une fois sur les plus démunis de notre société.

Le vérificateur général a donc déposé son rapport à la Chambre des communes pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993. Une brique de 800 pages! Huit cents pages d'affreuses constatations sur la gestion lamentable des fonds publics au Canda. Huit cents pages de recommandations concrètes sur la façon de mieux administrer l'appareil étatique canadien. Je le répète, je doute que le ministre des Finances ait pris la peine de feuilleter ce précieux document qu'est le rapport du vérificateur général, car les dispositions contenues dans le Budget ne répondent en rien aux attentes exprimées dans le rapport annuel de ce dernier pour 1993.

Le vérificateur a réussi à résumer en une seule phrase les attentes et aspirations de la population canadienne, et je crois qu'il est important de la citer en cette Chambre, pour que le gouvernement ne puisse plaider l'ignorance quand viendra le temps pour lui de constater les effets sur l'économie d'un budget aussi pitoyable. Voici donc le message des contribuables canadiens que le vérificateur général a voulu livrer au gouvernement,

et je le cite: «Aujourd'hui plus que jamais, il est clair, tant pour les fonctionnaires que pour les parlementaires, que les Canadiens s'attendent qu'ils gèrent avec fermeté et prudence, plutôt que de les voir trouver de nouvelles façons de dépenser de l'argent emprunté.»

J'avoue que le rapport du vérificateur général du Canada n'est pas un ouvrage agréable à consulter. Je comprends un peu que le ministre des Finances essaie de s'en distancier le plus possible puisque les vérités qu'il contient ne sont pas toujours belles à lire. Les journalistes les surnomment à juste titre «les histoires d'horreur du vérificateur général.» En effet, son rapport fourmille d'exemples pathétiques, de mauvaise gestion et de dépenses gouvernementales particulièrement injustifiées et toutes aussi condamnables les unes que les autres. Je ne citerai que deux cas, deux situations déplorables qui illustrent bien la nonchalance gouvernementale quand vient le temps de dépenser les deniers publics.

Une des grandes folies gouvernementales relevées par le vérificateur général concerne l'utilisation des avions Challenger pour assurer les déplacements ministériels ou autres proches du gouvernement. L'utilisation de ces appareils entraîne des coûts de près de 20 000 $ l'heure. Pour 1993 seulement, la facture totale pour ces déplacements s'est élevée à 54 millions de dollars, et l'exemple donné à cet égard par le ministre des Affaires intergouvernementales n'a rien pour nous consoler. Imaginez un peu une journée aux États–Unis, pas six mois au Japon, les frais de déplacement du ministre des Affaires intergouvernementales pour une seule journée aux États–Unis se sont élevés à plus de 170 000 $. Nos ministres voyagent dans de véritables palais volants et pendant ce temps–là le gouvernement enlève une roue de la modeste trottinette des chômeurs. Cette situation est totalement absurde!

En parlant d'absurdité, comment peut–on justifier que la nouvelle présidente d'Investissement Canada ait procédé au réaménagement de son bureau au montant de 132 000 $. Cette somme exorbitante a servi à changer la salle de bains, et la cuisine du bureau de madame la présidente d'Investissement Canada.

• (1340)

N'y avait–il donc personne au gouvernement qui aurait pu empêcher cette folle et inutile dépense? Pendant qu'on installe des bidets chromés dans les bureaux des hauts fonctionnaires, on coupe littéralement le papier hygiénique aux personnes âgées. N'ont–ils pourtant pas tous les mêmes besoins, monsieur le Président?

En tout et pour tout le vérificateur général a identifié pour plus de cinq milliards par année en dépenses superflues et en gaspillages éhontés. Le ministre des Finances n'avait pas vraiment besoin d'aller chercher ces milliards dans les poches des petits contribuables. Il a choisi de le faire et la population s'est sentie trahie par ce gouvernement libéral qui nous avait pourtant affirmé dans son livre rouge, et je cite: «Nous voulons un pays où efficacité et innovation sont les mots d'ordre des pouvoirs publics.»

Quand on voit les résultats, il n'est pas étonnant de constater que ce gouvernement a déjà perdu toute crédibilité aux yeux de la population. Ce n'est pas peu dire, les libéraux n'auront pas mis six mois pour se mettre à dos les contribuables canadiens et québécois, ce que les conservateurs ont mis quand même des années à accomplir. Les libéraux s'attendaient–ils vraiment à maintenir leur cote de popularité en reconduisant les fiducies familiales tout en s'attaquant aux chômeurs et aux personnes âgées en plus de maintenir les chevauchements administratifs?

Je trouve d'ailleurs plutôt inquiétant que des expressions comme «chevauchements de juridiction», «ingérence fédérale» ou «dédoublement administratif» soient devenues des formules courantes, familières, voire même normales dans le jargon politique canadien. Ce qui nous a amenés à banaliser ces expressions, c'est le fait que le gouvernement fédéral a utilisé à outrance au fil des années ces fameux pouvoirs discrétionnaires qui lui ont permis d'intervenir dans des champs de compétence provinciale. Et cela s'est fait tellement souvent depuis les débuts de la Confédération que c'est devenu une sorte de tradition qui s'est lentement imposée dans les relations fédérales–provinciales.

Le Budget de cette année n'a pas fait exception à cette belle tradition canadienne. Le ministre des Finances s'est appliqué à perpétuer la grande logique centralisatrice du gouvernement fédéral qui veut que ce gouvernement ait le pouvoir et le devoir de s'ingérer de plus en plus dans les juridictions des provinces, ou en tout cas de ne jamais s'en retirer, au nom bien sûr de l'éternelle unité canadienne.

C'est que ça commence à nous coûter cher ce semblant d'unité nationale. Une étude du Conseil du Trésor de 1991 révélait que 67 p. 100 de tous les programmes fédéraux chevauchent en quelque part les programmes provinciaux. En plus des dizaines de milliards de dollars dépensés inutilement chaque année, on se retrouve avec une immense machine bureaucratique et administrative tellement complexe que ces programmes–là, fédéraux et provinciaux, deviennent redondants et inefficaces, quand ils ne sont pas tout simplement incompatibles.

La bureaucratie canadienne est une grosse baleine échouée et le fédéral ne fait rien pour la sauver. La preuve la plus frappante de ce manque de volonté du fédéral demeure encore le dossier de la formation professionnelle au Québec. Alors que les conservateurs avaient reconnu en fin de mandat la nécessité de rapatrier au Québec tous les pouvoirs en matière de formation professionnelle, les libéraux, eux, ont arrêté le processus enclanché. Il n'est pas question pour les libéraux de prendre des mesures qui auraient pour effet de faire perdre du prestige au gouvernement fédéral, même si cela entraînait des économies de 250 millions de dollars par année. L'ego du gouvernement fédéral me semble aussi gros et immuable que la baleine échouée mentionnée plus tôt. Et on sait bien qu'une baleine, même à l'agonie, ne se laisse pas facilement dégonfler.

• (1345)

Le Bloc québécois avait pourtant demandé au gouvernement de couper dans le gras. Celui–ci a malheureusement encore

choisi de faire appel à une petite diète miracle qui promet des résultats sans effort. L'assainissement des finances publiques devra passer par un véritable régime minceur, accompagné d'exercices parfois épuisants mais nécessaires à l'aboutissement de nos objectifs économiques.

Le gouvernement fédéral continue de s'endetter impunément, et le quart de cette dette est contracté au nom du Québec. Mais attention, le Québec n'attendra pas qu'une liposuction soit nécessaire avant de prendre la mesure qui s'impose pour assurer son développement économique d'avenir. La seule façon pour les Québécois et les Québécoises de se débarrasser de toutes ces histoires d'horreur demeure donc encore et toujours la souveraineté du Québec.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je félicite le député du Bloc québécois de s'être donné la peine de lire le rapport du vérificateur général, surtout en ce qui a trait aux dépenses ministérielles. Ayant fait partie pendant cinq ans du Comité des comptes publics, je sais de quoi il parle. Mais je me demande si le député du Bloc québécois sait de quoi il parle. N'a-t-il pas oublié de mentionner que le premier ministre et le vérificateur général sont en train de faire une étude sur les voyages ministériels?

Le député du Bloc québécois s'est amusé à parler du Challenger. J'aimerais savoir si le député du Bloc québécois sait où les Challenger sont bâtis ou fabriqués? Jaimerais savoir également si le député aimerait qu'on cesse la construction des Challenger, et puis demander à ce que les ministres utilisent d'autres moyens pour voyager.

Pour terminer, monsieur le Président, le député du Bloc québécois a fait une citation qui est en partie comme ceci: «Certaines personnes—j'ai manqué à qui il faisait allusion exactement—ont dit qu'elles avaient été trahies par le gouvernement libéral.» J'ai trouvé le commentaire, la citation, un peu curieuse, venant d'un membre du Bloc québécois qui, lui, d'après moi, est une trahison au pays en étant séparatiste.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Si j'ai bien compris les paroles du député de Carleton—Gloucester, on a parlé de trahison d'une façon spécifique ce que, je crois, est non parlementaire. Je lui demanderais, s'il vous plaît, de reconnaître qu'il est de la responsabilité de la Présidence de voir à ce que les débats se déroulent conformément au Règlement de la Chambre, et aussi de respecter l'esprit non seulement du Règlement mais l'esprit de cette Chambre des communes, et je lui demanderais de retirer sa remarque dans le contexte où il l'a utilisée. J'accorde la parole au député de Carleton—Gloucester.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, est-ce que vous suggérez que le député du Bloc québécois, lui, a le droit d'appeler les membres, collectivement, les membres du Parti libéral, des gens qui trahissent la communauté canadienne et que, moi, je n'aurais pas le droit de dire, monsieur le Président, de ne pas conclure que quelqu'un qui espionne, par exemple, sur le pays. . .

• (1350)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! À ma connaissance, le dernier député qui a parlé, le député du Bloc québécois, n'a pas fait la remarque à laquelle le député de Carleton—Gloucester se réfère. Je crois que le député de Carleton—Gloucester fait référence à une remarque qui a été faite plus tôt dans cette Chambre, aujourd'hui, par un autre député.

Je n'ai certainement pas devant moi les textes de tous les débats qui se sont tenus aujourd'hui à la Chambre. Alors, je demande tout simplement que l'on reconnaisse la difficulté dans laquelle la Présidence se retrouve, dans les circonstances. Il n'est pas question que la Présidence accepte, d'un côté de la Chambre ou de l'autre, que l'on traite l'un ou l'autre de traître.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Kilger): En terminant, je prendrai le temps nécessaire pour revoir les textes, et s'il y a matière à revenir à la Chambre, je le ferai le plus tôt possible.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et c'est en fonction de l'expression que le député vient de se servir. Ce n'est pas la première fois que ce député-là parle de trahison ou dit que l'on n'a pas un mandat démocratique pour siéger ici, ou qu'on n'a pas le droit de siéger ici parce qu'on est députés du Bloc québécois. Il le fait à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. Or, le droit de siéger n'est pas une question de débat politique à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est un droit inné à la population d'élire les représentants qu'elle veut bien élire.

Or, les électeurs et électrices ont élu certains députés et ce n'est pas à lui de remettre en question notre droit de siéger, comme il l'a fait la semaine dernière ou aujourd'hui, en utilisant le mot «trahison».

Le président suppléant (M. Kilger): Je m'excuse, mais cela ne constitue pas un rappel au Règlement, c'est plutôt un sujet de débat en ce moment.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois qu'il serait bon, comme vous l'avez mentionné, d'étudier ce problème et de revenir devant la Chambre la semaine prochaine.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux bien que vous reportiez à la semaine prochaine votre décision quant aux propos qu'aurait utilisés précédemment, en cours de journée, quelqu'un du Bloc québécois. On les vérifiera avec les textes.

Cependant, les propos du député de Carleton—Gloucester, eux, vous les avez entendus. Il a parlé de «traître» et de «trahison», et ce député devrait retirer ses paroles immédiatement, parce que ce qu'il a dit est clair. On verra par la suite si effectivement il y a des députés de notre côté qui ont utilisé des propos inacceptables. Mais il faudra les placer dans le contexte. Si moi je dis que vous trahissez votre mandat, je ne dis pas que vous êtes des traîtres à la nation.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je cède donc la parole à l'honorable député de Carleton—Gloucester.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, est-ce que pourriez peut-être sortir le dictionnaire puis nous lire la définition de «trahison», et puis. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Pour compléter ce sujet, je m'engage envers tous les députés de la Chambre, des deux côtés, à faire la revue la plus complète afin de revenir à la Chambre dans les plus brefs délais.

Comme il est 13 h 55, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX

M. Louis Plamondon (Richelieu) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait légiférer afin de limiter aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral, et restreindre cette contribution à 5 000 $ annuellement.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Duceppe: Monsieur le Président, je pense que le député admet lui-même avoir utilisé les termes de traître et de trahison. Tantôt. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît! Je dois dire à l'honorable député que je m'engage à revoir les textes afin de bien m'assurer des mots utilisés et aussi pour savoir s'ils étaient dirigés à l'un ou l'autre des députés; en d'autres mots, je désire connaître tout le contexte pour rapporter à la Chambre la décision la plus juste possible dans les circonstances.

J'aimerais qu'on puisse poursuivre maintenant avec les initiatives parlementaires. Je cède donc la parole à l'honorable député de Richelieu.

M. Plamondon: Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer cette motion à la Chambre et d'ouvrir le débat aujourd'hui avec cette motion-ci: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait légiférer afin de limiter aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral, et restreindre cette contribution à 5 000 $ annuellement».

Je voudrais remercier le député de Frontenac d'avoir appuyé cette motion, et remercier les nombreux députés du Bloc québécois qui ont demandé de prendre la parole dans ce dossier.

J'espère recevoir également une écoute attentive et collaboratrice de la part du Parti réformiste, de même que de la part du Parti libéral et des députés indépendants, afin que nous fassions un pas de plus vers une meilleure démocratie en nous attaquant au problème du financement des partis politiques.

Cette motion est extrêmement importante, parce qu'elle touche aux racines mêmes, au fondement même de la démocratie. Elle nous rappelle qui sont nos véritables patrons: les électeurs et les électrices et non les gros bailleurs de fonds des partis politiques.

Depuis plusieurs années, plusieurs expériences de financement populaire ont été menées avec succès. Le contexte socio-politique a clairement démontré qu'une authentique réforme du financement des partis s'impose. La Commission Lortie, mise sur pied par le précédent gouvernement, devait d'ailleurs se pencher sur la question, mais elle n'a fait qu'effleurer le problème du financement, préférant le statu quo à une véritable réforme.

Il y a moins de 20 ans, plusieurs partis politiques au Canada n'étaient financés que par des grandes corporations ou syndicats. Aujourd'hui, la part de ces grandes compagnies dans le financement électoral ne constitue que la moitié de l'ensemble des contributions financières reçues par les partis politiques, selon les données recueillies par Élections Canada en 1991-1992.

Si la proportion a changé, les montants en cause sont toujours importants et demeurent une source de conflits potentiels. Parallèlement, depuis la réforme de 1974 et l'évolution consécutive de la collecte de fonds, les petites contributions, surtout celles des particuliers, représentent une part plus importante de financement pour les partis politiques. Cette démocratisation, on la doit beaucoup à l'instauration du crédit d'impôt fédéral relatif aux contributions politiques adopté en 1974.

Certains pourraient croire que les mesures actuelles sont suffisantes pour limiter les abus d'influence et qu'il n'est nullement nécessaire de réglementer le plafonnement des dons. Or, les accusations portées, au cours des dix dernières années, contre des membres du Sénat et de la Chambre des communes, relativement au trafic d'influence, tendent à prouver le contraire.

Selon moi, l'assainissement des finances des partis passe par le financement populaire. La crédibilité des législateurs et des hommes politiques ne pourra qu'en être gagnante.

• (1400)

Sur quoi se fonde cette certitude? Sur deux grands principes, deux principes fondamentaux qui devraient guider toute notre activité politique: la transparence et la démocratie. Les Canadiens et les Canadiennes, comme les Québécois et les Québécoises, exigent maintenant de leurs élus la plus limpide transparence. L'appât du gain est sans doute un réflexe tout à fait humain, mais il est incompatible avec l'idéal politique qui doit être au service du bien commun. Le rôle des gouvernements dans ces conditions est de décourager tout ce qui, dans la pratique politique, peut donner prise à l'utilisation d'une charge publique à des fins de profit personnel. Tous les partis politiques qui oeuvrent actuellement sur la scène fédérale ont d'ailleurs senti l'urgence de clarifier leur position sur cette question et en ont fait l'un des principaux thèmes de la dernière campagne électorale.

Les exemples ne manquent pas. Ainsi, certains ex-députés ou candidats ont durement goûté à cette médecine qui leur a valu de se voir retirer l'appui officiel de leur parti. Des organisateurs politiques ont été rabroués publiquement, des décisions politiques ont été renversées au-delà de toute espérance. Que ce soit dans les cas de lobbying, de patronage, de conflits d'intérêts,

nous avons été informés la plupart du temps par les médias que des personnes avaient cherché à influencer les fiduciaires des fonds publics afin d'en tirer un avantage personnel pour elles–mêmes ou pour leurs mandataires. Le nerf de ces activités est, bien sûr, l'argent.

Tant qu'une proportion importante des revenus des partis politiques proviendront de sources corporatives ou syndicales, le citoyen sera en droit de se demander qui nous servons. Et, comme élus, nous avons le devoir de tout mettre en oeuvre pour redorer notre blason. Tellement de gens ont une image négative de la politique, en parlent comme quelque chose de douteux, d'immoral, d'obscur, dont il faut se tenir loin. L'assainissement des finances publiques résoudrait sûrement une partie du problème. Un tel projet permettrait de créer un climat nouveau, un climat de transparence, qui redonnerait de la crédibilité aux partis politiques et aux politiciens.

Le travailleur de mon comté qui gagne à peine 15 000 ou 20 000 $ par année peut–il sérieusement croire qu'une firme d'ingénieurs, une grande banque ou un entrepreneur puisse verser 50 000 $ à un parti politique sans espérer en obtenir un retour sur son investissement. Peut–il sérieusement penser qu'il a autant de poids que cet ingénieur dans le processus de décision? Poser la question, c'est y répondre. Il faudrait vraiment jouer à l'autruche pour refuser d'admettre l'intérêt de ces donations désintéressées.

Et que dire maintenant des grands collecteurs de fonds? La réponse est souvent le jeu des miroirs. De bons contacts dans les milieux d'affaires qui permettent ensuite d'accéder au saint des saints, le Sénat, ou alors d'être en mesure d'exiger quelque ristourne que ce soit.

Le financement populaire des partis politiques sera un message clair, de transparence et le signe non équivoque que les compagnies, les syndicats et les importants bailleurs de fonds n'ont plus cette influence démesurée sur le système de décision politique. Allons–nous continuer à laisser les banques à charte canadiennes, qui sont les plus importants fournisseurs de capitaux aux caisses électorales, continuer de diriger les partis derrière les rideaux?

Le financement populaire n'est pas seulement une initiative liée à la transparence, ce serait aussi, s'il était adopté, un message de démocratie. Les compagnies, les associations et les syndicats ne votent pas. Il n'y a donc pas de raison pour que ces organismes jouent un rôle prépondérant dans notre système électoral et politique, en finançant plus de la moitié des activités des partis politiques canadiens. Ils ont d'ailleurs de nombreuses tribunes ailleurs qu'en politique pour pouvoir déposer leurs revendications.

Ce sont les électeurs et les électrices qui doivent contrôler notre système électoral. Ce sont eux qui constituent les assises de notre démocratie. Mais la démocratie, ce n'est pas seulement le droit de voter librement et en toute confidentialité, ce n'est pas seulement le fait d'avoir des élections à tous les quatre ou cinq ans.

• (1405)

C'est une multitude d'éléments dont le financement des partis est une composante importante, tout aussi importante que l'a été la refonte de la carte électorale il y a quelques années afin de favoriser une meilleure répartition des sièges par rapport au vote populaire exprimé.

Il est évident qu'il est plus facile pour les collecteurs de fonds des partis politiques d'obtenir une contribution de 5 000 $ que 100 dons de 50 $, mais cette facilité, pour ne pas dire cette paresse, mène à des partis très centralisés où le membre ordinaire n'a plus sa place.

En se laissant aller à des réflexes de paresse, les partis politiques consentent à se mettre au service d'un contributeur corporatif, délaissant ainsi des milliers et des milliers de Canadiens et Canadiennes. Le processus est plus simple mais sûrement moins démocratique.

Contrairement à ce que prétendent certaines personnes, nous sommes loin d'être en terrain vierge au Canada dans le domaine de la réglementation du financement des partis politiques. Au moins sept provinces canadiennes, en plus du fédéral, sont gouvernées par des lois relatives au financement des partis.

Quatre provinces canadiennes, le Québec, l'Ontario, le Nouveau–Brunswick et l'Alberta limitent déjà la valeur des dons faits aux partis politiques ainsi qu'aux candidats et candidates. Quatre autres législations, celles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Île–du–Prince–Édouard et le gouvernement fédéral ne réclament, quant à elles, que des renseignements sur les sources et les montants des contributions. En outre, sept de ces huit juridictions allouent des fonds publics aux formations politiques qui répondent à certains critères précis.

De toute évidence, cependant, c'est la législation québécoise qui est la plus progressiste, non seulement à l'égard du financement des partis, mais aussi sous tous les aspects du système électoral et des mesures touchant les partis politiques.

La Loi régissant le financement des partis politiques a été adoptée en 1977 au Québec, mais les premières réformes remontent à 1964 sous le règne de Jean Lesage.

Le Québec a modernisé de fond en comble les règles électorales, par exemple en décriminalisant tout le processus et en faisant exercer un contrôle strict des activités électorales par le directeur général des élections.

Il est particulièrement intéressant de noter que le Parti libéral provincial du Québec, qui jusque là était largement financé par des sources corporatives, s'est adapté de manière très harmonieuse et avec beaucoup de succès aux nouvelles règles de financement. Ses recettes annuelles dépassent sept millions de dollars au Québec, soit deux fois et demi ou plus en proportion que le Parti libéral au pouvoir présentement à Ottawa.

Les exigences de la loi quant aux sources et au montant des contributions font maintenant partie des moeurs de la société québécoise. L'expérience du Québec a démontré hors de tout doute la faisabilité du financement populaire.

Au niveau fédéral, l'expérience du Bloc québécois est également plus que concluante. Le Bloc, depuis sa fondation ne se

finance que par les gens qui ont le droit de vote. Aucune corporation, syndicat ou association ne peut contribuer et nous avons remporté 75 p. 100 des sièges au Québec.

Nous avons déjà à Ottawa une loi qui assure la divulgation des sources et des montants recueillis par les partis poilitiques. Cette même loi contrôle également les dépenses des partis politiques. La motion présentée vise à permettre aux seuls électeurs et électrices le droit de contribuer financièrement, et limite à 5 000 $ le montant qu'ils auront le droit de verser annuellement. C'est un choix difficile peut–être, mais c'est un choix qui s'impose.

La base d'un parti politique, c'est son membership. C'est à partir de ce noyau que les partis remportent du succès ou connaissent l'échec.

Une refonte du processus de financement redonnera de la vigueur aux partis. On assistera à la fin des partis contrôlés par un establishment et à la naissance des partis vraiment populaires, des partis vraiment démocratiques.

Je vous rappelle, en terminant, que l'Assemblée nationale du Québec a endossé à l'unanimité le projet de loi lorsqu'est venu le temps de décider du financement populaire des partis politiques. À l'unanimité, cet objectif fondamental qu'est la démocratisation des institutions politiques. Adopter la même attitude ici en Chambre, ce serait un beau geste d'unité, un message clair qui serait très bien reçu par l'ensemble des citoyens et citoyennes.

En terminant, je voudrais rendre hommage à un député qui a parlé et a fait une longue bataille sur ce sujet, il s'agit de l'ex–député François Gérin, de Mégantic—Compton—Stanstead qui, à l'intérieur du Parti conservateur, avait mené une bataille pendant six ans pour le financement populaire des partis politiques et également il l'avait menée à l'intérieur du Bloc québécois puisque c'est lui qui avait proposé, lors de la fondation du Bloc québécois, que les partis politiques ne soient financés que par les individus ayant le droit de vote.

• (1410)

Alors cet ex–député qui a siégé neuf ans à la Chambre, François Gérin, a été le pionnier en cette matière au Canada pour ce qui est du financement populaire des partis politiques. Il me fait plaisir de l'en remercier et de prendre le collier à sa place en amenant le dossier, non pas à l'intérieur des partis, mais directement à la Chambre, en espérant recevoir, et du Parti libéral et du Parti réformiste et des députés indépendants, un appui unanime pour faire un pas de plus vers la démocratie.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable député de Carleton—Gloucester invoque le Règlement.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car j'ai constaté que certains de mes collègues ont jugé que mes propos étaient inacceptables. Alors, après mûre réflexion, j'en conclus que mes propos ont été interprétés comme étant insultants par certains de mes collègues. Donc, je retire le mot «trahison» ou «traître», et je le fais sans équivoque.

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à remercier l'initiative et la décision du député. Je respecte le député de sa décision. Je reconnais quand même que, de temps à autre, nous avons eu et nous continuerons à avoir des débats qui soulèveront beaucoup d'émotions. Nous espérons cependant que la Présidence, avec votre coopération, saura tenir ces débats de façon respectueuse l'un envers l'autre, car nous avons tous été élus par des Canadiens et des Canadiennes pour les servir au cours de cette 35e législature.

Nous en revenons aux affaires émanant des députés avec l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député de Richelieu et je suis heureux qu'il ait proposé cette motion en Chambre, parce que le débat sur cette motion est importante au niveau de la réforme parlementaire. Je note que nous avons plusieurs motions d'initiatives parlementaires de cette nature devant cette Chambre, et j'espère que nous tiendrons plusieurs débats sur ces sujets au cours des semaines qui suivront.

[*Traduction*]

Je tiens à souligner que le député a très bien expliqué la situation qui existe au Québec depuis un certain temps, relativement aux contributions à des partis politiques. Je reconnais que certains de ses arguments sont valables, mais je crois qu'il en existe peut–être d'autres à prendre en considération. Bien que la perspective qu'il décrit soit peut–être juste et raisonnable, il en existe d'autres qui le sont tout autant, dont celle qui est prévue dans la Loi électorale du Canada et qui diffère de celle préconisée par le député. De toute évidence, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a présenté à la Chambre la proposition dont nous sommes actuellement saisis.

Je signale que d'autres personnes que moi ont exposé leur opinion sur la question. Le député doit reconnaître que ces opinions ont été exprimées par des gens que j'estime très compétents et qui connaissent bien la question.

Comme l'a expliqué le député, dans sa forme actuelle, la Loi électorale du Canada ne limite pas le montant des contributions. Elle ne prévoit pas non plus de restriction quant aux personnes pouvant verser des contributions, si ce n'est le fait qu'elles doivent être canadiennes. À mon avis, le libellé de la loi est un peu vague à cet égard.

Le député sait que, durant la dernière législature, un comité spécial sur la réforme électorale a été formé et chargé d'étudier les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. J'ai eu l'honneur de faire partie de ce comité et je puis vous dire que nous avons discuté longuement de la question des contributions à des partis politiques. Le comité a présenté à la Chambre un rapport sur cette question, rapport auquel le gouvernement précédent n'a pas donné suite.

Je suis persuadé que, durant la présente législature, nous aurons l'occasion de revoir les dispositions de la loi et de peut–être recommander des modifications à y apporter. Je suis certain

que la proposition du député sera examinée. Il y a toutefois une différence entre examiner une proposition et l'accepter.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a examiné la possibilité de fixer des limites comme celles que le député a proposées dans sa motion, parce que cette idée enthousiasmait beaucoup certains de ses membres. Toutefois, cette proposition n'a pas séduit la majorité des membres. Elle ne se retrouve donc pas dans le rapport.

• (1415)

Pourquoi? La réponse se trouve dans le rapport de la commission royale. Celle–ci a fait une grande étude sur les dons aux partis politiques. Elle a examiné non seulement l'importance de chacun, mais aussi leur nombre total, le nombre de personnes qui ont contribué, et l'origine des dons.

Je vais lire un bref passage du premier volume du rapport. Le numéro de page ne figure pas sur ma photocopie, mais le texte vient après le tableau 7.1:

> Les contributions importantes provenant de particuliers constituent une proportion encore plus faible des fonds des partis. En 1988, les dons de plus de 2 000 $ émanant de particuliers ne représentaient que 11,3 p. 100 de l'ensemble des contributions faites au Parti progressiste–conservateur et 7,9 p. 100 de celles faites au Parti libéral; seulement 14 personnes ont versé plus de 10 000 $ aux trois grands partis cette année–là. La somme la plus importante à cet égard a été un don de 103 000 $ versé par M^me^ Irene Dyck au Nouveau Parti démocratique. Quant aux dons faits par des particuliers au Parti progressiste–conservateur et au Parti libéral, les plus élevés se chiffraient à 40 000 $ dans chaque cas.
>
> En 1988, le don le plus important dépassait légèrement 1 million de dollars; il a été versé au Nouveau Parti démocratique par le Congrès du travail du Canada.

Je doute qu'il soit aussi généreux à l'avenir.

> Les dons de plus de 10 000 $ émanant de syndicats ont représenté 11 p. 100 des contributions totales reçues par le Nouveau Parti démocratique en 1988.

En examinant la situation, la commission a constaté que, si les contributions des particuliers étaient limitées à 5 000 $, les conséquences auraient été terribles pour ce qui était à l'époque l'un des trois plus grands partis du Canada. Je ne dis pas que c'était l'un de ceux qui avaient le plus d'importance, mais c'était l'un des plus grands. Modifier la loi pour imposer des restrictions semblables aurait de lourdes conséquences.

Je dirai, aux fins du compte rendu, quelle était la recommandation de la commission royale. La recommandation 1.7.10 était, et je cite:

> Nous recommandons que la *Loi électorale du Canada* n'impose pas de limite à la valeur des dons pouvant être versés aux partis politiques enregistrés, aux associations de circonscription enregistrées, aux aspirants et aspirantes à l'investiture ainsi qu'aux candidats et candidates aux élections ou à la direction des partis.

J'estime qu'il est très juste de souligner que le point essentiel de cette partie du rapport de la commission est la recommandation qu'on trouve à la page précédente:

> Nous recommandons en effet l'élargissement des exigences de divulgation de façon à englober les associations de circonscription enregistrées, de même que les campagnes d'investiture et de direction. Nous préconisons en outre que les partis et associations de circonscription enregistrés déclarent deux fois l'an les dons reçus en précisant la date de réception et que leurs rapports soient produits dans les trois mois suivant la fin de la période couverte.

La commission a recommandé un net renforcement des exigences de divulgation auxquelles doivent se plier les partis et les associations de circonscription afin que le public sache qui leur verse des contributions. La commission a estimé—avec raison, à mon avis—que la transparence compenserait l'absence de limites parce qu'on peut contourner trop facilement les exigences liées aux limites.

Le député de Richelieu était membre du Parti progressiste–conservateur avant de s'écarter du droit chemin. Il sait très bien que les députés de son parti qui sont membres du comité de la réforme électorale, dont j'avais l'honneur de faire partie, ont examiné la situation des lois au Québec et en ont longuement discuté. Ils estimaient que la limite de 5 000 $ était facilement contournée par les sociétés ou par les syndicats, par les organismes qui faisaient des cadeaux en argent à des gens qui pouvaient alors faire passer cet argent pour des contributions pour le financement d'un parti politique.

Autrement dit, une société qui voulait donner 50 000 $ ou 100 000 $ à un parti pouvait le faire en répartissant cette somme en montants forfaitaires de 5 000 $ qu'elle donnait à 20 associations de comté ou. . . Le député trouve ça drôle. C'est une façon de contourner les choses. Il pense peut–être, avec sa motion, que c'est légitime, mais j'en doute fort.

• (1420)

L'autre possibilité consiste à remettre l'argent à des administrateurs et autres dirigeants de la société et à leur demander de le verser, en contributions, aux partis politiques visés. L'argent peut arriver là si un syndicat ou une société le veulent.

Il est tout à fait déraisonnable d'imposer cette restriction à ces organismes s'ils doivent divulguer le montant de leur contribution, et c'est exactement ce que la commission royale a proposé.

C'est exactement ce que notre parti a proposé au comité au cours des discussions. C'est ce que nous voulions et, si nous n'avions pas rencontré autant d'opposition de la part des conservateurs à ce moment–là, nous aurions aujourd'hui une loi qui ferait exactement ça et qui rendrait obligatoire la divulgation de ces renseignements.

J'espère que le député acceptera ces commentaires tels qu'ils ont été formulés, qu'il examinera sa motion sous un nouvel angle et, peut–être, qu'il la retirera.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je comprends les observations que le député vient de

faire. Cela montre qu'il y a un débat et peut–être une certaine divergence d'opinions sur cette question.

Je suis heureux de faire part de mon point de vue à la Chambre aujourd'hui. Ce débat représente une occasion pour le gouvernement de redonner confiance aux Canadiens dans le processus électoral.

Dans le passé, notre Parlement a peut–être été l'otage de tout un éventail de groupes d'intérêts, qui avaient versé des contributions importantes et qui ont reçu l'appui de certains des partis politiques reconnus, sinon tous. Dans le cadre de ce débat, je voudrais éviter tout sectarisme.

Ces groupes d'intérêts ont reçu l'appui des partis politiques reconnus. Ainsi, pour répondre aux exigences de généreux donateurs, des politiciens ont mis de côté l'intérêt des Canadiens. Un large éventail de demandes de la part d'entreprises, de syndicats et même de groupes d'intérêts financés par le gouvernement fédéral sont présentées régulièrement aux députés et au gouvernement lui–même.

En politique, on apprend rapidement que rien n'est gratuit. Chaque fois qu'on accepte une faveur quelconque, on doit la payer un jour ou l'autre. Plus le cadeau est important, plus le prix à payer est élevé.

Les prémisses de cette motion n'ont rien de nouveau. Comme le député de Richelieu l'a déjà signalé, au Québec, une loi semblable est déjà en vigueur depuis plus de 15 ans. Il y a une différence. Dans cette province, les contributions ne peuvent dépasser 3 000 $. Même avec cette limite, le Parti libéral provincial a été en mesure de recueillir 6,5 millions de dollars dans le cadre de sa campagne de financement de 1986–1987.

Les partis n'ont jamais eu de problèmes à garnir leurs caisses électorales. Au lieu de cela, le Québec a été en mesure, grâce à ces réformes, d'accroître la crédibilité de son assemblée législative.

Dans le cadre de cette campagne de financement, John Parisella, directeur–général du Parti libéral du Québec, a appuyé cette limite des contributions en prétendant qu'aucun gouvernement n'allait vendre son âme pour 3 000 $, qu'aucune société n'avait prise sur son parti et que personne ne l'avait dans sa poche.

Il suffit de se pencher sur la situation du gouvernement néo–démocrate actuel de la Colombie–Britannique pour comprendre les dangers de la manipulation politique. Les syndicats appuient fortement les campagnes néo–démocrates. Depuis les dernières élections provinciales, ils ont trouvé un bon filon. Seules les entreprises syndiquées peuvent soumissionner pour la plupart des contrats gouvernementaux. En outre, des sociétés qui ont la réputation de bien traiter leurs employés sont maintenant forcées d'accepter l'intervention des syndicats, sans que leurs employés aient même la possibilité de se prononcer. Nous ne pouvons permettre à des groupes d'intérêts de décider du programme politique des gouvernements, du seul fait qu'ils contribuent à la caisse électorale d'un parti politique donné.

Comme le député l'a mentionné, François Gérin, député conservateur du Québec durant les deux derniers mandats du gouvernement, était le principal partisan d'une réforme fédérale des contributions politiques. Il affirmait qu'en acceptant d'importantes contributions, un parti se mettait en position de conflit d'intérêt et que cela faisait peser des soupçons sur tout le processus politique. Il comprenait bien les sentiments de ses électeurs. Il disait que lorsqu'un individu travaille toute l'année pour gagner 15 000 $ et qu'il doit soutenir une famille de trois personnes, il ne peut comprendre que certains fassent des dons de 25 000 $ sans rien attendre en échange. Dans sa circonscription, à cette époque, le revenu familial moyen n'était que de 15 000 $.

• (1425)

François Gérin avait fait la preuve, chez lui, qu'il est possible de mener une campagne électorale fructueuse sans compter sur l'entrée de contributions énormes entre les périodes électorales. Avec des sondages d'opinion qui ne donnaient que 23 p. 100 de l'appui populaire à son parti, à l'échelle nationale, son association de circonscription avait réussi à accumuler trois fois plus d'argent qu'il ne lui en a fallu pour financer sa campagne électorale. Dans son cas, il avait fixé la contribution maximale absolue à 1 000 $.

Malgré ses nombreuses tentatives, M. Gérin n'a jamais pu convaincre le gouvernement conservateur de modifier la Loi électorale du Canada. Il a tout de même convaincu le caucus québécois du Parti conservateur d'adopter cette politique. Lors des élections générales de 1988, tous les députés du Québec se sont engagés à n'accepter que les contributions personnelles.

Les résultats ont été assez surprenants: 62 des 75 candidats conservateurs ont été élus. C'est un succès plus important encore que celui du Bloc québécois aux dernières élections. Dans l'ensemble du Canada, les conservateurs n'avaient obtenu que 43 p. 100 de l'appui populaire en 1988, mais ce pourcentage grimpait à 51 p. 100 au Québec. Dans sa propre circonscription, M. Gérin avait obtenu un appui sans équivoque de 60 p. 100 des électeurs. S'il a obtenu un plus grand appui de l'électorat, c'est pour une bonne part parce qu'il avait communiqué davantage avec ses électeurs.

En imposant un plafond aux contributions, on oblige les candidats à rechercher un appui plus généralisé. Pour obtenir cet appui généralisé, un candidat doit multiplier les contacts avec ses électeurs. Ainsi, l'appui financier dont jouit un candidat devient un bon indicateur de la confiance que lui manifeste l'électorat.

Dans l'état actuel des choses, il arrive que des électeurs décident d'aller voter à la dernière minute et donnent ainsi un caractère aléatoire au résultat du vote. En pareil cas, les personnes qui votent accordent parfois peu d'importance à la valeur de leur vote.

Par contre, ce pourrait être l'inverse si les candidats et leurs partis se donnaient la peine de rejoindre même ceux qui ne peuvent faire que de petites contributions financières. Une personne qui songe à participer financièrement à une campagne électorale prendra le temps de comprendre les enjeux de l'élection et de connaître les candidats et les partis politiques qu'ils représentent.

Aux fins de l'impôt, l'importance accordée à une contribution peut varier considérablement selon qu'elle est faite par une société ou par un particulier, bien que le crédit d'impôt accordé soit le même dans le cas d'une entreprise ou d'un particulier. En effet, alors que le crédit d'impôt n'a qu'une valeur limitée pour le particulier, une société qui réclame un crédit d'impôt pour une contribution pourra, et de nombreuses entreprises l'ont déjà fait, défalquer des sommes encore plus élevées en tant que dépense de publicité ou de promotion.

Des dirigeants d'entreprises ou de syndicats, des lobbyistes, des groupes d'intérêts spéciaux ont pu ainsi contribuer financiè-

rement à des campagnes politiques en utilisant leur influence et l'argent des autres au lieu de leurs fonds personnels.

La motion qui est présentée vise à empêcher ce genre d'abus. Quelques individus puissants sont souvent en mesure de prendre des décisions qui sont financées avec l'argent d'autres personnes et sans leur consentement.

Des syndicats ouvriers ont appuyé des partis politiques en utilisant librement l'argent provenant des cotisations de leurs membres. Des sociétés à participation publique ont peut-être utilisé les profits des actionnaires pour appuyer un parti politique. L'argent donné à des groupes d'intérêts spéciaux à des fins particulières est parfois détourné pour financer des campagnes politiques.

La motion ferait en sorte que seuls des particuliers puissent contribuer financièrement à un parti politique légitime ou à la campagne d'un candidat, et ce jusqu'à concurrence de 5 000 $.

Les élections ont pour objet d'élire démocratiquement des gouvernements qui représentent les intérêts de la population. Nous ne devons pas permettre à des individus puissants d'utiliser l'argent des autres pour influencer le programme politique ou le système démocratique.

En limitant le montant des contributions individuelles, nous élargirons les assises populaires des partis politiques.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai du mal à croire ce que je viens d'entendre de la bouche du député réformiste.

Le député prétend qu'une limite devrait être imposée sur les sommes que peuvent recevoir les candidats des partis politiques, alors qu'il y a seulement quelques jours, son chef disait que les partis non politiques devraient avoir le droit de faire campagne, de contester ou d'essayer de révoquer les députés et autres sans aucune restriction.

• (1430)

Il y a quelque chose qui ne va plus lorsque ce genre d'attitude prévaut. Il y aurait des règles pour les députés alors que la National Citizens Coalition aurait droit de faire campagne contre eux sans être soumise à aucune règle, et les pauvres députés eux devraient respecter des règles encore beaucoup plus strictes que celles qui existent déjà.

Les propositions avancées par le député me posent un autre problème. Il a dit au début de son intervention que plus le cadeau était important plus le prix à payer était élevé. C'est une insulte envers chaque Canadien qui contribue au processus électoral. Personne ne va me dire que les électeurs qui gagnent de 20 000 à 25 000 $ par an et qui, lors de ma soirée-bénéfice annuelle, me donnent 100 $, vont recevoir quelque chose en échange. Non, mes électeurs ne méritent pas d'être insultés de la sorte. Et ceux du député non plus, d'ailleurs.

M. Plamondon: Personne n'a dit ça.

M. Boudria: Je n'ai fait que citer le député réformiste qui m'a précédé. Il a dit au début de son intervention que plus le cadeau est important, plus le prix du cadeau est élevé. C'est bien ce qu'il a dit des Canadiens qui donnent l'argent gagné à la sueur de leur front, pour s'assurer que les candidats qui se présentent aux élections sont des gens de qualité. Les Canadiens ne méritent pas d'être insultés de la sorte.

M. Plamondon: Qui te paie pour parler comme ça?

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux prendre une ou deux minutes pour dire à la Chambre comment je m'y prends pour financer ma campagne électorale. Chaque année, dans ma circonscription, il y a une soirée-bénéfice à laquelle les gens contribuent, à raison de 100 $ par personne. L'an dernier, 400 personnes y ont participé. Je vous l'accorde, c'était une année d'élections. Normalement, cette soirée attire entre 300 et 325 personnes. Plusieurs députés libéraux sont du nombre. Je connais des gens qui ne gagnent que 15 000 $ par an et qui pourtant viennent à cette soirée. J'organise aussi, chaque année, trois autres activités—des repas communautaires—auxquelles peuvent participer les gens, moyennant la somme de cinq dollars.

Et voilà que le député du Parti réformiste qui vient tout juste de prendre la parole dénigre tous ceux qui ont versé une contribution pour financer un parti politique.

Une voix: Quelle honte! C'est une honte!

M. Boudria: Je pense que le député devrait retirer ses commentaires. Les gens versent des contributions à un parti parce qu'ils veulent un bon gouvernement. Les personnes qui ont financé sa campagne pensaient qu'il ferait du bon travail, et c'est pour cette raison qu'ils l'ont élu. Ils voulaient un bon gouvernement, tout comme les gens qui m'ont élu ou qui vous ont élu, monsieur le Président. C'est pareil. Ces gens ne méritent pas d'être insultés parce qu'ils ont utilisé certains de leurs congés pour travailler à une campagne électorale, qu'ils ont versé l'équivalent d'un ou de deux jours de salaire pour contribuer au financement d'un parti ou qu'ils ont consacré à un parti une quinzaine de minutes qu'ils auraient autrement prises en pause-café.

Revenons maintenant à la question qui nous intéresse, la motion du député de Richelieu.

[*Français*]

Le député de Richelieu n'est pas sans savoir que la Commission Lortie a en fait recommandé qu'il n'y ait aucune restriction sur les montants contribués. Bien sûr, il devrait toujours y avoir des restrictions sur les contributions venant de sources étrangères afin de s'assurer que le système canadien est imputable à la population canadienne. Je suis d'accord avec cela.

M. Milliken: Les conservateurs n'étaient pas d'accord avec la proposition.

M. Boudria: On sait que d'autres n'étaient pas d'accord avec la proposition, comme vient de le dire si bien et avec tant d'éloquence l'honorable député de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

Il y a aussi toute la question de l'application de la Charte à ce genre de limite.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention des députés sur la façon de mettre en oeuvre une règle comme celle proposée par le député de Richelieu.

[*Français*]

Nous savons que dans certaines juridictions des règles semblables existent, comme par exemple en Ontario, au niveau provincial où j'ai été député provincial, comme la plupart des députés le savent. Dans cette législature ou dans ce système, il y a une limite de contribution. Si un individu veut donner plus que la limite, et je pense que la limite en Ontario est de 1 150 $ par année, tout ce qu'on fait c'est qu'on donne 1 150 $ à son épouse ou à son mari, selon le cas, à son fils, et tous les gens contribuent afin de contourner la règle qui existe en. . .

• (1435)

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable député de Richelieu a la parole sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, la précision qu'il vient de donner démontrerait que les Ontariens sont malhonnêtes. Les Ontariens ne sont pas malhonnêtes. Ce n'est pas vrai qu'ils trichent.

Le président suppléant (M. Kilger): Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, je crois qu'on veut s'engager dans un débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, comme vous l'avez si bien dit, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, ce n'est même pas un bon point. Le député d'en face le sait sans doute.

Le point que je faisais ressortir, c'est que lorsqu'une telle règle peut être si aisément contournée, et qui est même absurde dans une certaine mesure, que la règle en question ne devrait pas être mise en vigueur.

Je crois beaucoup plus qu'il incombe à tous les parlementaires de cette Chambre, d'une part, de cesser de dire que tous ceux et celles qui contribuent au système politique s'attendent à avoir quelque chose en retour, comme l'a dit le député du Parti réformiste. Je félicite, toutefois, le député de Richelieu pour avoir apporté le dossier aux députés de la Chambre. Je sais qu'il a une intention fort honnête en proposant cette motion et qu'il veut, lui aussi, assainir les moeurs publiques.

Il y a un engagement à cet égard de la part de notre parti, de la part de notre gouvernement, et déjà depuis quelque mois on sent parmi la population canadienne que la population sait que le gouvernement est là pour servir la population et non se servir lui–même.

M. Milliken: C'est vrai.

M. Boudria: Je dirais la même chose de la part de mes collègues de l'autre côté de la Chambre que l'ère de ce régime, et on le connaît tous ce régime, n'est plus là. La population s'en est fort bien débarassée à presque totalité moins deux, pour ne pas les nommer.

Je voudrais conclure en disant que je n'ai pas l'intention d'appuyer cette motion. Je félicite toutefois le député de Richelieu parce que je connais ses bonnes intentions, mais je lance cet avertissement aux députés de la Chambre: nous devrions tous être un peu prudents avant de porter des accusations absurdes contre ceux et celles qui veulent contribuer au processus démocratique.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, c'est avec joie que je donne mon appui tout entier à cette motion sur le financement populaire des partis politiques que mon ami et collègue, le député de Richelieu, présente cet après–midi.

Je tiens à faire remarquer à cette Chambre que cette motion est historique parce que c'est la première fois qu'elle est présentée à la Chambre des communes, réclamant l'instauration du financement populaire des différents partis fédéraux au Canada.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que mon collègue, le député de Richelieu, s'intéresse à cette question. En effet, depuis 1988, le député de Richelieu travaille sur ce projet qui lui tient à coeur. Il demeure convaincu que les mentalités ont changé et que la population est disposée à vivre un changement majeur dans le domaine du financement populaire de nos partis politiques.

Le Canada, tout comme les autres puissances contemporaines, doit s'ajuster et vivre à l'heure de la modernité; il doit vivre à l'heure du Québec moderne qui n'a pas craint, pour sa part, de bousculer des pratiques électorales douteuses et antidémocratiques. Il est bien évident que si l'Acte constitutionnel de 1791 nous a donné le parlementarisme, il nous a légué aussi des moeurs électorales.

• (1440)

De tout temps, la contribution intéressée de personnes et d'organismes a été omniprésente, donnant beaucoup pour contrôler beaucoup. Même les débuts du parlementarisme à la fin du XVIIIe siècle avaient ses champions du trafic d'influence. Les partis politiques et leurs bailleurs de fonds marchandaient facilement une récompense électorale avec un fier–à–bras en retour d'une bonne raclée à un électeur récalcitrant.

Plusieurs exemples démontrent que très souvent les notables du comté ou du pays étaient en éternel conflit d'intérêts avec les partis politiques. Les réalisations du gouvernement, pour peu qu'on en fasse l'analyse approfondie, étaient hors de tout doute favorables à ces contrôleurs de partis, à ces contrôleurs de démocratie, comme l'a si bien dit le député de Richelieu.

Force nous est de constater, monsieur le Président, et cette Chambre sera d'accord avec moi, que les moeurs électorales ont changé au Canada et les habitudes aussi.

Certaines pratiques ont disparu, bien sûr, d'autres demeurent. De nouvelles pratiques connaissent des réticences, tel le financement des partis politiques par les électeurs et les électrices seulement. C'est tout le système électoral qui est concerné.

Il n'y a pas si longtemps j'étais un jeune garçon vivant paisiblement dans la petite municipalité de Coleraine, dans le beau comté de Frontenac. Mon père, un homme d'affaires connu et un commerçant expérimenté, était membre et organisateur du Parti libéral. Bien sûr, ici, il faut remonter aux années 1940 et 1950, et à ce moment–là, le Bloc québécois n'existait pas comme parti politique au Québec. L'influence de mon père a été déterminante pour moi et c'est de lui que j'ai reçu le goût de la politique. Le seul défaut que j'aurais pu lui reprocher à l'époque, avec le bagage politique que je possède aujourd'hui, bien sûr, c'était d'être libéral.

À l'époque, j'avais été frappé, et c'est vrai, j'avais été frappé par certaines activités électorales—cela se passait au Québec dans le comté de Mégantic à l'époque—que les organisateurs libéraux pratiquaient. J'ai mis un certain temps à saisir le lien entre un réfrigérateur et un électeur, entre un poêle électrique Bélanger et une électrice. J'ai saisi plus tard la signification du slogan «Donne une piastre au parti, il va te remettre ta piastre avec un intérêt de 1 000, 2 000, 3 000 p. 100.»

Monsieur le Président, j'ai vu cela de mes propres yeux. Je sais de quoi je parle. Toutefois, en 1994, cette époque est révolue. Cela ne doit plus exister et mon collègue, le député de Richelieu, l'a très bien exprimé en proposant dans sa motion un principe qui va permettre aux électeurs et aux électrices de «contrôler notre système électoral» et par ce fait même, de respecter la démocratie et d'être les véritables propriétaires de cette même démocratie.

L'urgence d'une réforme est reconnue par tous les partis. L'honorable député qui m'a précédé du côté des banquettes ministérielles l'a bien dit, que son parti réfléchissait à une réforme des financements politiques, mais on va voir jusqu'où le courage ira, jusqu'où le courage ira et surtout la rapidité. Formerons–nous un comité, un sous–comité? J'ai bien hâte de voir.

• (1445)

En novembre 1988, le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, s'était engagé à instaurer le financement populaire des partis politiques. Reconnaissant l'efficacité de la loi québécoise à ce sujet, M. Mulroney était d'avis qu'il fallait «mettre la hache» dans ce genre de contributions financières des corporations et des syndicats.

Depuis quelque temps, les citoyens parlent de crédibilité et de confiance, et le gouvernement et son parti politique parlent de plus en plus de transparence. Or, on verra, car c'est le temps, justement, de prouver cette transparence. Ils ont en mémoire les tristes erreurs commises par les membres de l'ancien gouvernement. Ils ont en mémoire les conflits d'intérêts, les démissions, les renvois, et j'en passe.

Il ne doit pas y avoir d'hésitation quand c'est l'intégrité du gouvernement qui est en jeu et surtout, quand c'est l'intégrité du Parlement qui est en jeu. L'exemple d'honnêteté doit venir de cette Chambre. Elle doit venir de ceux qui ont été élus pour diriger la nation. Très tôt, lors de son premier mandat, René Lévesque a compris qu'il fallait assainir les pratiques électorales en interdisant à toute personne morale de contribuer à la caisse électorale des partis politiques. La loi de 1977, au Québec, à laquelle plusieurs de mes collègues ont fait allusion tout à l'heure, demeure un modèle concernant le financement populaire et l'épuration du système électoral lui–même.

Or, ceux qui doutent que cela pourrait fonctionner n'ont qu'à se payer un voyage à Québec pour aller vérifier comment cela fonctionne. Comme on l'a précisé tout à l'heure, le Parti libéral du Québec a ramassé beaucoup plus auprès des seuls électeurs que le Parti libéral du Canada dans la province de Québec avec les grosses compagnies, les banques, etc.

En 1977, la presse de l'époque fut catégorique et ici, je cite l'extrait d'un article: «Malgré des procédés péquistes de bousculades», lisait–on à l'époque, «cette législation est absolument indispensable; elle ébranle des comptabilités, bouleverse bien des chapelles et détruit des sphères d'influences occultes malsaines à un bon fonctionnement démocratique.» Ce qui était vrai au Québec en 1977 l'est encore plus au Canada en 1994. Avec cette motion, c'est la disparition des caisses électorales occultes et c'est la fin du trafic d'influence et le début d'une saine démocratie.

Je termine en disant que le financement populaire demeure la formule de l'avenir pour nos partis politiques. Le gouvernement actuel doit s'en préoccuper et accepter la motion du député de Richelieu. La démocratie canadienne, et je répète, la démocratie canadienne s'en portera beaucoup mieux.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai suivi ce débat avec beaucoup d'attention dans le couloir, pendant que j'étais au téléphone, mais aussi ici.

Je suis ici aujourd'hui parce que la motion présentée par le député de Richelieu m'intéresse au plus haut point. Elle nous concerne tous. Il n'y a pas ici un seul député qui ne soit pas touché par cette question. S'il est une question qui nous affecte tous, c'est bien celle–là.

Je suis venu ici sans opinion précise à ce sujet. J'ai écouté de façon attentive et objective les arguments avancés par les députés des deux côtés de la Chambre. Je vous dirai honnêtement qu'étant donné ma perception de la démocratie, j'éprouve un certain réconfort à l'idée que nous avons déjà examiné cette question. Car nous l'avons fait. Nous avons envisagé d'autres solutions. Si on l'analyse bien, la motion du député de Richelieu propose deux choses. Premièrement, que les dons viennent exclusivement de particuliers. Deuxièmement, que ces dons ne dépassent pas 5 000 $.

• (1450)

La Commission Lortie s'est penchée sur la question des contributions aux partis. Je sais que cette question a été examinée avec soin durant la dernière législature et qu'elle a fait l'objet de longs débats au comité et, en fait, à la Chambre.

Je sais qu'étant donné sa perception du monde et de la démocratie, le député estime que cela améliorerait la situation et serait une nouvelle façon de contrôler la sollicitation de suffrages au Canada. C'est la seule raison qui, à mon avis, explique qu'il ait proposé ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme je l'ai dit, nous nous sommes déjà penchés sur cette question.

En ce qui concerne les élections fédérales, des mesures sont déjà en place pour contrôler les contributions et les dépenses. La plus importante se trouve dans les instructions extrêmement précises et explicites à l'intention des députés et des candidats concernant: a) le montant qu'ils sont autorisés à dépenser; b) le genre de dépenses autorisées, c) le plafond exact qu'ils ne doivent pas dépasser et d) la déclaration des dépenses effectuées. Si

c'est un contrôle que nous voulons, la politique électorale est très claire là-dessus.

Il est un autre aspect qui n'est pas nécessairement la responsabilité exclusive du candidat. Je veux parler de la déclaration des dons. Doit être déclarée et rendue publique toute contribution supérieure à 100 $ que l'on fait à une organisation politique fédérale. Pour répondre au député qui semblait se préoccuper de contrôle, je suis passablement persuadé que, si ces deux mesures étaient adoptées, nous serions à même d'exercer un excellent contrôle. Je ne crois pas que nous ayons besoin de faire plus à cet égard. J'ai déjà fait valoir que cette affaire avait été étudiée, débattue et décidée de façon démocratique.

Il y a d'autres aspects à considérer. Avant d'approuver ce que le député propose, il faut songer aux conséquences. Il ne faut pas considérer ce projet de loi comme une fin en soi, comme un cas à part.

Il y a donc lieu de se pencher sur ces aspects. Je veux parler ici de la source des contributions, de leur montant, d'autres formes de contribution aux partis et à leurs candidats, de ce qu'on entend par «dépense électorale», des restrictions relatives aux dépenses à un tiers parti, ainsi que des déductions fiscales. En un mot, si on ouvre la porte, il faut la garder toute grande ouverte.

À quelques reprises, j'ai entendu exprimer, bien qu'indirectement, l'idée très inquiétante qu'il peut y avoir un autre avantage que la participation au processus démocratique. Cette idée, elle me choque et me perturbe. Je trouve qu'elle va à l'encontre de la démocratie. Depuis le temps que je suis en politique, je n'ai jamais eu l'impression qu'être élu député pouvait signifier autre chose que représenter la population.

Prétendre, comme l'a fait un député, que ceux qui donnent bénévolement leur temps—ce qui est une dépense électorale—leur argent et d'autres ressources ne le font pas uniquement pour contribuer à la démocratie dans ce grand pays, je trouve ça offensant pour l'un des 295 députés de la Chambre que je suis.

Bref, j'ai examiné les points évoqués, dont certaines bonnes idées exprimées par les gens d'en face. Je dois dire néanmoins que je ne vois pas d'argument assez convaincant pour m'amener à appuyer ce projet de loi dans sa version actuelle ou même dans un contexte plus général.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 98(1) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Avant d'ajourner nos travaux, je vais donner la parole à la députée de Mission—Coquitlam. Si je me souviens bien, il y a quelques semaines elle nous a annoncé qu'elle serait bientôt grand-mère. Elle désire peut-être nous donner de plus récentes nouvelles à ce sujet avant que la Chambre ne s'ajourne pour la fin de semaine.

Mme Jennings: Merci, monsieur le Président. Effectivement, j'ai maintenant un septième petit-enfant; c'est un garçon nommé David Michael Jennings qui pesait 9 livres, 5 onces à la naissance.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 14 h 55, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 55.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 mars 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LES DEMANDES DE PRESTATIONS

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter un projet de loi faisant en sorte que:

a) toute personne qui, à un moment donné, a eu droit de recevoir une prestation en argent du gouvernement fédéral et qui n'a pas présenté de demande afin de recevoir cette prestation puisse la réclamer, que la demande soit prescrite ou non;

b) sur réception de la demande, le gouvernement fédéral accorde cette prestation à la personne en cause s'il est convaincu que cette dernière y aurait eu droit si elle avait présenté sa demande dans les délais;

c) la prestation porte intérêt selon les modalités déterminées par règlement du gouverneur en conseil.

—Monsieur le Président, ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est la possibilité d'apporter un mécanisme qui aborderait une question fondamentale concernant la justice et la façon d'être juste envers les citoyens et les citoyennes du Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais aujourd'hui que l'on étudie l'opportunité de présenter une mesure législative ou d'instituer un autre moyen pour que les Canadiens qui, à un moment donné, ne reçoivent pas une prestation à laquelle ils ont droit puissent la récupérer.

Pour ceux d'entre nous—et, en général, je pense que c'est le cas de tout le monde ici—qui veulent être justes envers les Canadiens et faire en sorte que les gouvernements répondent à des besoins réels, je crois que c'est une merveilleuse occasion de le faire.

Je sais qu'on pourrait invoquer toutes sortes de raisons pour ne rien faire. Cependant, voyons voir ces raisons. Si c'est la chose à faire, alors examinons ensemble cette motion. Je ne veux pas que les gens disent qu'elle est complexe, qu'elle pourrait coûter très cher ou qu'ils ne savent pas trop comment s'y prendre. Je voudrais que nous parlions des moyens d'y parvenir, si c'est ce que nous devons faire pour bien traiter nos concitoyens.

• (1105)

Je voudrais aussi que les députés se rappellent qu'il y a très peu de limites à ce que les gouvernements peuvent faire quand ils estiment qu'ils sont en droit de récupérer certains montants d'argent. Ils peuvent récupérer cet argent très facilement. Je voudrais qu'on examine la situation sous un autre angle. Si les gouvernements peuvent réclamer l'argent qui, à leur avis, leur revient, pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas en faire autant?

[*Français*]

Ce principe fondamental m'est très important. C'est-à-dire que si les gouvernements—et je crois que c'est le cas dans presque chaque situation—peuvent retourner chercher ce qui leur appartient, pourquoi ne pas avoir la même condition qui existe pour les citoyens et les citoyennes à travers ce pays? Je sais qu'on aura sans doute un nombre de raisons pour ne pas le faire. C'est complexe, qu'est-ce qu'on ferait dans une situation comme celle-ci. Ça pourrait coûter cher. Oui, je comprends tout cela, mais ce que j'apprécierais recevoir aujourd'hui, c'est de l'aide, afin qu'on puisse me dire comment on va le faire. Si on est d'accord avec le principe de base, c'est-à-dire que si les gouvernements peuvent aller récupérer, pourquoi les citoyens ne peuvent-ils pas en faire autant?

[*Traduction*]

Si les gouvernements ont la possibilité de retourner en arrière et de récupérer des montants d'argent, les citoyens devraient avoir plus ou moins les mêmes possibilités.

D'aucuns demanderont pourquoi j'ai présenté cette motion. C'est parce que j'estime que, dans certains cas, des gens ont été traités injustement et sans considération.

Je voudrais parler de trois de ces cas. J'ai rencontré un homme de 81 ans. Je l'ai rencontré parce qu'il avait de la misère à joindre les deux bouts. Comme j'examinais la pension qu'il recevait, j'ai constaté qu'il lui manquait un supplément de revenu. Je lui ai demandé pourquoi il ne recevait pas ce supplément. Il ne savait pas de quoi je parlais.

Je lui ai dit qu'il avait droit à ce supplément parce que son revenu était trop bas. Je lui ai demandé s'il avait déjà reçu ce supplément. Il ne savait même pas que ce supplément existait. Ce que je voudrais que les députés sachent, c'est que ce n'était pas un homme de 81 ans totalement ignorant. Il avait travaillé jusqu'à un âge avancé de sa vie et n'avait renoncé à son

entreprise que quelques années auparavant. Et je peux assurer aux députés que cette entreprise ne lui rapportait pas beaucoup. Pourtant, voilà un homme qui, essentiellement, s'était vu refuser un supplément pendant un certain nombre d'années.

Quand j'ai attiré l'attention du gouvernement sur le cas de cet homme, il y a trois ou quatre ans, des responsables ont examiné attentivement son cas et ont fini par accorder à cet homme un supplément rétroactif de quatorze mois. Je dis bien un supplément rétroactif de quatorze mois!

Certains diront que c'était tant pis pour lui, qu'il n'avait qu'à se tenir au courant, qu'il aurait dû faire une demande en temps voulu. La vérité, c'est qu'il ignorait que cela existait. La vérité, c'est qu'il n'avait pas les services d'appui nécessaires pour être au courant. La vérité, c'est qu'il s'était fait avoir. À mon avis, ce n'est pas juste.

Voici un autre exemple. Une dame est venue me voir un jour pour me parler d'un programme qui aurait pu profiter à son fils. Malheureusement, elle n'avait pas assez d'argent. Il s'agissait d'un cours de pilotage d'hélicoptères.

Elle voulait que j'intervienne auprès du gouvernement pour obtenir les fonds nécessaires. Je lui ai alors demandé sur quelle base. Pour résumer, elle avait été la conjointe de fait d'un soldat. Celui–ci était mort. Il avait eu des enfants d'un mariage précédent. Elle aussi. Ils avaient eu des enfants ensemble. Elle n'avait pas compris, à sa mort, que sa situation lui donnait droit à certaines prestations.

Résultat, elle avait vendu sa maison. Elle avait déménagé dans un endroit éloigné pour refaire sa vie. C'était très difficile. Elle était seule, pratiquement sans argent, avec une famille à sa charge.

Une vingtaine d'années plus tard, j'ai découvert qu'elle avait droit à des prestations. En fait, à deux types de prestations, l'une rétroactive de deux ans, l'autre rétroactive de trois ans. Je maintiens donc que ce n'est pas juste.

Encore une fois, on pourrait dire qu'elle aurait dû le savoir et qu'elle aurait dû se renseigner. Elle ne le savait pas et elle ne s'est pas renseignée. Elle avait perdu un être cher. Elle n'était probablement pas dans un état d'esprit pour s'adresser au gouvernement et dire: «Pouvez–vous m'aider? Existe–t–il des programmes spéciaux?» Non, elle a fait ce qu'elle a pu et elle a élevé sa famille le mieux possible, mais dans des conditions plus dures qu'elles n'auraient dû l'être. C'est mon deuxième exemple. J'estime que ce sont des situations injustes.

• (1110)

Voyons un troisième cas. Une mère seule est venue me voir, alors qu'elle approchait de la fin de ses études. Elle avait travaillé de nombreuses années. Elle avait des enfants, et c'était très difficile. Le gouvernement ne lui avait apporté qu'une aide minime. En étudiant son cas, j'en suis rapidement venu à la conclusion qu'elle aurait dû avoir droit à plus. J'ai demandé à quelqu'un de poursuivre les recherches et, de fait, elle avait droit à plus. Il y avait eu une erreur.

Cette personne avait dû vendre des biens qu'elle possédait pour joindre les deux bouts. S'il n'y avait pas eu cette erreur, elle aurait bénéficié d'une rémunération additionnelle non négligeable pour poursuivre et terminer ses études. Toutefois, on lui a répondu: «Vous vous êtes débrouillée jusqu'à présent. Nous allons vous aider maintenant, mais nous ne revenons pas en arrière.» Cela aussi, c'est injuste.

Je peux garantir à la Chambre qu'il y a des centaines de cas comme ceux–là. Certains diront: «Oui, mais, dans ce cas–là, cela va nous coûter des millions.» Je ne pense pas, mais je n'en suis pas sûr, et je ne vais certainement pas prétendre le contraire.

Je suis persuadé que nous voulons tous que, lorsqu'une injustice se produit, très souvent sans que ce ne soit la faute de quiconque, elle ne se répète pas à l'avenir. C'est certainement une des responsabilités que nous avons, en tant que députés. Si les gouvernements peuvent retourner en arrière pour réclamer à un citoyen leur dû, lorsqu'ils découvrent que celui–ci leur doit de l'argent, je suis d'avis que les citoyens devraient eux aussi pouvoir récupérer des gouvernements ce qui leur revient de droit.

[*Français*]

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, chers collègues, je comprends qu'il pourrait y avoir un nombre de raisons pour lesquelles on hésiterait. Évidemment, il y a toute une gamme de programmes; il y en a qui ont été reconduits, d'autres ont cessé depuis longtemps. Évidemment, cela pourrait coûter assez cher, je comprends tout cela. Je comprends aussi qu'on n'a pas d'argent à garrocher ici et là, un peu partout. Mais ce n'est pas la question fondamentale et il ne faudrait pas se permettre de se laisser leurrer par cela. La question fondamentale est une question de justice.

S'il est bien, s'il est juste, s'il est correct pour le gouvernement d'aller chercher ce qu'on lui doit plus tard, est–ce qu'on ne devrait pas permettre aux citoyens et citoyennes d'en faire autant? Moi, je le crois. J'espère qu'aujourd'hui, pendant ce débat, on explorera, comme je l'ai demandé, la possibilité, soit de légiférer ou de faire autre chose qui pourrait engendrer le même résultat. Le mécanisme, pour moi, n'est pas du tout aussi important que le produit final, c'est–à–dire la justice fondamentale, permettre aux gens d'avoir ce qui leur appartient.

C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question. Je vais simplement terminer en demandant à mes collègues de m'aider dans un esprit ouvert et avec créativité, d'accepter qu'il y a une injustice fondamentale et de me donner des idées, aussi bien qu'à tous leurs collègues, à savoir comment on pourrait corriger cette situation.

[*Traduction*]

C'est tout ce que je demande. Je ne veux pas des tas d'excuses— nous sommes très forts pour cela—sur l'impossibilité, la complexité ou le coût de l'affaire. Non, je veux que les députés fassent preuve de créativité pour que justice soit faite.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, avant de débuter, j'aimerais offrir mes félicitations au député de Saint–Boniface de l'honneur qu'il a reçu en fin de semaine, alors qu'il a été honoré par l'Association internationale des parlementaires de langue française. Il a reçu le grade de chevalier de l'Ordre de la francophonie, du dialogue et de la culture. Donc, en mon nom personnel et au nom de mes collègues, je lui offre mes félicitations.

Des voix: Bravo!

• (1115)

M. Brien: Cela dit, nous passerons maintenant au coeur de son intervention. Je suis heureux, après un certain nombre de jours de débats sur le Budget, de revoir le député de Saint–Boniface nous reparler de la notion de justice, et de la défendre avec acharnement. Cela lui va beaucoup mieux que lorsqu'il a défendu avec conviction le dernier budget, où là la notion de justice devait faire place aux intérêts de parti. J'aime beaucoup mieux le voir dans son rôle d'aujourd'hui.

Évidemment, il a parlé qu'il faut s'attarder au principe, le principe qui sous–tend sa motion, qui est de redonner quelque chose qui est dû finalement à des citoyens. Et sur le principe, je pense qu'on ne peut pas être en désaccord. Cependant, il faut s'assurer que la mécanique n'ouvre pas la porte à tout le monde pour toutes sortes de choses.

Le premier point sur lequel il faudrait peut–être s'attarder un petit peu, c'est la définition exacte de qui sont les récipiendaires de prestations, de quel type de prestations l'on parle. Je l'ai entendu faire référence à des cas de supplément du revenu. Cela aurait pu être des cas où des gens auraient eu droit à l'assurance–chômage; finalement, tous les transferts aux particuliers.

Est–ce qu'on va limiter cela aussi pour la catégorie des transferts aux particuliers, que ce soit les allocations familiales, que ce soit les cas du régime de pensions? Est–ce qu'on va même inclure les instruments qui sont des crédits d'impôt aussi? Dans l'esprit du projet de loi qu'il voudrait traduire, est–ce qu'on irait jusque–là? Est–ce que des individus pourraient réclamer plusieurs années plus tard un outil fiscal qu'ils n'auraient pas utilisé? Cela amènerait beaucoup de complexité, et ce n'est pas simple à gérer. Cependant, à l'inverse, on doit dire que le ministère du Revenu a ce pouvoir, de revenir plusieurs années en arrière, et à ce titre, il est aussi capable de le faire inversement à l'avantage des particuliers, donc à son désavantage. Cependant, il ne faudrait pas créer l'habitude que les citoyens se servent des crédits d'impôt dans les mauvaises années, parce que c'est quand même relativement complexe, et ça mènerait à une surcharge de travail assez importante.

La question de base qu'il faut peut–être se poser, c'est comment il se fait que les gens ne connaissent pas les instruments qu'ils peuvent utiliser. Il y a là un problème très sérieux. Comment se fait–il que des individus ou que des gens de leur entourage ne puissent les informer adéquatement de ce à quoi ils ont droit. Cela a pris l'intervention du député, dans le cas d'une personne âgée, pour faire valoir le fait qu'elle pourrait avoir un supplément du revenu. C'est dommage. Effectivement, il faut comprendre que pour plusieurs le système est tellement complexe qu'ils ont de la difficulté à s'y retrouver.

Donc peut–être que l'on devrait travailler davantage sur l'accès à l'information pour les citoyens. C'est peut–être une avenue un peu plus simple, peut–être même un peu moins coûteuse aussi, et s'assurer que chacun des individus puisse en retirer le maximum.

Évidemment, il n'y aura jamais un système parfait, qui va faire en sorte que tous les individus vont pouvoir réclamer tout ce à quoi ils ont droit, parce qu'il y a une certaine négligence, à l'occasion, chez certains; chez d'autres, ce n'est pas volontaire, mais il arrive à l'occasion qu'il y ait négligence chez certains individus, ou parfois une certaine insouciance, mais parfois ce n'est pas le cas.

Donc le premier point majeur, c'est le manque d'information. Il y a la complexité, aussi, qui est un élément majeur, qui fait que les individus ne s'y retrouvent pas très bien. On n'a qu'à penser à ce temps–ci de l'année au rapport d'impôt. Malgré le fait que d'année en année on s'en va avec des formulaires, avec des déclarations qui se veulent de plus en plus simplifiées, les gens s'y retrouvent de moins en moins. De plus en plus de gens ont recours à des services externes pour faire remplir leur déclaration de revenus, et ce malgré le fait que l'on diminue le nombre de lignes, le nombre de pages dans le Guide; ça reste très complexe. Le problème, ce n'est pas nécessairement la complexité du Guide mais la complexité du système en soi. Et là aussi je pense, dans l'esprit de ce que le député veut faire, qu'il faudrait travailler aussi davantage à la simplification de notre système fiscal, qui ferait en sorte que les individus s'y retrouveraient beaucoup mieux. Je pense qu'il ne faudrait pas se limiter seulement à des prestations auxquelles ils ont droit, mais à des crédits d'impôt s'il s'agit de sommes auxquelles ils ont droit. Je pense que de ce côté–là, cela pourrait être intéressant de faire un certain travail.

Je dois vous dire honnêtement, monsieur le Président, que j'ai eu peu de demandes. Cela m'est arrivé rarement de voir des citoyens me parler de cette question–là, mais c'est arrivé à quelques occasions. Et le fait que ça arrive quelquefois ne signifie pas pour autant que l'on ne doive pas s'attarder à ce problème–là.

Regardons quelques principes positifs, et peut–être quelques principes un petit peu plus difficiles dans l'application de tout cela. Évidemment, le premier principe, on a parlé d'une notion de justice, de recevoir quelque chose qui nous est dû.

• (1120)

En parallèle, cependant, jusqu'où cela va aller? Nous pourrons retourner en arrière de combien d'années?

On a parlé du cas où une mesure ne s'applique plus. Prenons le cas où, dans une année ou deux, ce qui n'est pas tout à fait improbable, le système d'assurance–chômage est complètement chaviré. Qu'arrive–t–il des gens qui relevaient de l'ancien système il y a cinq, sept ou dix ans? Il faudra quand même mettre une limite de temps pour s'assurer que les individus ne retournent pas indéfiniment dans le passé.

Si l'on regarde les principes positifs de ce projet de loi, cela servirait davantage les individus plus défavorisés. Certaines personnes plus en mesure ou plus en moyen de notre société réussissent à comprendre le système ou peuvent s'arranger pour

avoir les services de professionnels pour les conseiller, et ainsi réclamer leur dû. Il y a quelque chose d'un peu redistributif dans ce principe–là, quelque chose qui pourrait être positif.

Évidemment aussi, on rétablirait le droit inverse. Le ministère du Revenu a le pouvoir de retourner en arrière, de retourner dans votre passé et de vous faire payer des pénalités et des intérêts. Donc, le mécanisme inverse serait peut–être intéressant.

L'aspect négatif, c'est la complexité à gérer, parce que ce ne sera pas simple. Mais évidemment, on ne doit pas s'attarder à dire qu'on ne règlera pas un problème parce qu'il n'est pas simple. Il n'y a pas de problème qui soit facile à régler et c'est pour cela qu'on est ici, pour trouver des solutions à des problèmes complexes. Du côté de la gestion, le député semble de bonne foi et ce pourrait être intéressant de s'y attarder, de regarder de plus près comment on pourrait, administrativement, arriver avec quelque chose de concret qui permettrait aux individus de s'y retrouver.

Il ne faudrait pas que cela s'applique à d'autres personnes qu'à des particuliers, des gens dans une mauvaise position, des gens plus démunis comme ceux dont je parlais tantôt. Il ne faudrait pas remettre ce principe–là entre les mains d'organisations ou de corporations qui, eux, peuvent déjà étaler des profits et des pertes sur un certain nombre d'années. Il ne faut pas que ce soit un mécanisme trop ouvert, dont tout le monde peut se servir pour retarder ou devancer des paiments, faire n'importe quoi avec les règles fiscales, car cela créerait un grand désordre dans notre système fiscal.

À la limite, il y a quand même quelque chose de bon dans le fait que des règles ne soient pas utilisables à l'infini, ce n'est pas qu'un mauvais principe. Cela pourrait causer un problème, peut–être même davantage chez les personnes âgées ou les personnes les moins instruites de notre société.

Encore là, il faut une balise, une limite de temps, même pour ces individus–là, parce que sinon le ministre des Finances aura beaucoup de mal à faire une planification financière.

S'il y avait des balises claires, il serait possible de prévoir une disposition, comme on prévoit des imprévus, comme on prévoit une certaine marge de manoeuvre au niveau des réserves financières. On pourrait le faire avec certains programmes. Mais à mon avis, il faut que la définition ne s'arrête qu'au transfert aux particuliers.

Avant de conclure, cela ne doit pas nous faire oublier une chose, c'est que si on pense à faire quelque chose comme cela aujourd'hui, c'est parce que le système est terriblement complexe, c'est parce que les individus s'y perdent. On entend cela très souvent, c'est très complexe.

Cela donne aux gens un sentiment d'injustice parce qu'ils ont l'impression que ceux qui comprennent bien le système en tirent un meilleur profit, en tirent des avantages et ils ont l'impression que, eux, parce qu'ils ne comprennent pas, se font déjouer. Cela alimente un profond sentiment d'injustice et d'iniquité. On doit tous travailler pour le rétablissement d'une justice et d'une certaine équité, principalement au niveau fiscal qui est un des domaines majeurs du mécontentement des individus face à la classe politique.

Dans ce sens, je pense que je rejoins les préoccupations du député de Saint–Boniface. Il serait intéressant de travailler sur le principe de sa motion, mais il ne faut pas oublier qu'il y aura des choses complexes au niveau administratif, que ce n'est pas un problème simple et qu'il faut travailler à rétablir la justice dans notre système fiscal. Je lui dis bravo, je lui tends la main et on travaillera ensemble.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole pour exprimer mon opposition à la motion présentée par le député de Saint–Boniface. Je suis convaincu qu'il l'a fait avec les meilleures intentions du monde, d'autant plus qu'il nous a donné des exemples. Il y a des électeurs de sa circonscription qui, malheureusement, n'ont pas pu bénéficier des largesses gouvernementales, soit parce qu'ils ignoraient l'existence de certains programmes, soit parce que, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas pu réclamer les prestations auxquelles ils auraient eu droit s'ils en avaient fait la demande.

• (1125)

Toute médaille a son revers. Si, à la responsabilité que les particuliers ont de présenter une demande de prestations correspond l'obligation, pour le gouvernement, de les verser, j'estime que le gouvernement ne devrait pas s'engager à tout jamais à verser les prestations s'il advient que, à un moment donné ou à un autre, une personne n'en ait pas fait la demande.

Il faut se rappeler l'objectif des prestations: aider les gens à se tirer d'affaire dans la vie de tous les jours. Il ne s'agit pas d'un moyen mis à la disposition des gens pour qu'ils puissent amasser un pécule ou accumuler une petite fortune en réclamant des prestations pour lesquelles ils n'ont pas présenté de demandes l'année dernière, l'année d'avant ou il y a 20 ans. L'objectif de nos programmes, qu'il s'agisse du supplément de revenu garanti, des allocations familiales, de la sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, c'est d'aider les gens à vivre au jour le jour, et non pas à leur faire réaliser des économies qu'ils transmettront à leurs héritiers. C'est ma première objection à la motion présentée par le député: cela va à l'encontre des principes qui servent de fondement à ces programmes.

Le député a évoqué la possibilité de réclamer un avantage perdu. Certes, je reconnais que, s'il m'est arrivé de ne pas pouvoir présenter une demande de prestations au gouvernement il y a bien longtemps, cela puisse sembler tout à fait équitable qu'il me soit permis de faire des démarches pour les obtenir, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de lier ainsi le gouvernement pour une durée illimitée.

Le député a dit que nous devions répondre à des besoins réels. Comme je l'ai dit, nous sommes ici pour aider les gens dans la vie quotidienne, pas pour faire des économies. Le député dit que c'est ce qu'il faut faire. Possible, mais je pense que c'est aux gens à prendre sur eux de déterminer les programmes auxquels ils sont admissibles, les programmes que le gouvernement met à leur disposition. C'est à eux de reconnaître leurs besoins, de voir si le gouvernement peut les aider et de se renseigner.

Le député a également signalé que, pour sa part, le gouvernement n'avait pas beaucoup de limites lorsqu'il s'agissait de recouvrer de l'argent auprès des citoyens. Permettez–moi d'être d'un autre avis. Il y a la prescription. Il existe, par exemple, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, un certain nombre de dispositions qui imposent au gouvernement des délais précis pour réclamer des impôts impayés au

contribuable. Après ces délais, le gouvernement ne peut rien faire.

Je me souviens d'un cas qui s'est produit il y a quatre ou cinq ans. Pour une raison tout à fait inconnue, le gouvernement avait dans ses dossiers une déclaration de revenus qu'il avait oublié de traiter. Ce n'est qu'environ six ans plus tard qu'il s'en est aperçu. Il a donc vérifié la déclaration en question. Elle venait d'un contribuable qui devait 250 000 $ au gouvernement. L'affaire a été portée devant les tribunaux. Le gouvernement a perdu parce qu'il y a, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, une disposition qui dit que le gouvernement doit traiter les déclarations de revenus dans un délai raisonnable. Le tribunal a jugé que mettre six ans pour traiter une déclaration et envoyer au contribuable un avis de cotisation disant qu'il devait des impôts n'était pas raisonnable. Le gouvernement a perdu dans cette affaire un quart de million de dollars, sans compter les intérêts.

Il existe des règles des deux côtés. Comme je l'ai dit, il y a deux facettes à ce problème. Nous avons des règles précises en ce qui concerne le délai dont dispose le gouvernement pour recouvrer son dû, et j'estime que c'est juste.

Le député a parlé d'exemples de programmes sociaux destinés à venir en aide aux gens. Il a dit qu'il fallait être juste et qu'il voulait l'être. À mon avis, le député essaie d'être juste et généreux avec l'argent des contribuables. Or, ce que le Parti réformiste veut dire, c'est qu'il y a des limites à ce que le contribuable est prêt à payer. C'est donc dire qu'on ne peut continuer de se priver de délais.

• (1130)

En lisant la motion du député, je pensais, par exemple, que, dans 100 ans, quelqu'un pourrait trouver la phrase qui suit dans la correspondance de son arrière-grand-mère: «Je me suis passée de mon supplément de revenu garanti, car, en 1994, j'estimais que le gouvernement avait besoin d'un coup de main; j'ai donc renoncé à ma prestation.» Ses héritiers pourraient se dire que, même si leur arrière-grand-mère est décédée depuis longtemps, ses prestations peuvent toujours être réclamées. N'oublions pas qu'avec les intérêts, cela peut représenter des dizaines ou des centaines de milliers de dollars pour le contribuable. Je ne peux donc pas appuyer la motion.

Le député a parlé des gens qui se font avoir. Je me rappelle que, il y a quelques années, je roulais en voiture, lorsqu'un agent de la GRC m'a ordonné de me ranger sur le côté de la route. Il m'a dit que j'étais entré dans une zone où la vitesse maximale avait été réduite et que je roulais trop vite. Il allait donc me remettre une contravention. Il m'a dit: «J'ai une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle pour vous. La bonne, c'est que je vais réduire le montant de votre contravention et la mauvaise, que je vais tout de même vous donner une contravention.» J'ai pensé que je me faisais avoir et non pas que l'agent me faisait une faveur. J'ai compris que je ne pourrais pas avoir gain de cause; j'ai donc payé la contravention.

À mon avis, ce que le député voudrait, en réalité, c'est que nous simplifiions l'appareil gouvernemental pour pouvoir aider les gens qui sont dans le besoin. C'est effectivement là la politique du Parti réformiste. Quoi qu'il en soit, il existe déjà des centaines de programmes, si bien que les Canadiens ont du mal à s'y retrouver dans le dédale administratif pour savoir quels programmes sont à leur disposition.

Je proposerais donc au député de réexaminer le principe de sa motion. Il faudrait simplifier l'appareil gouvernement afin qu'il réponde mieux aux besoins de la population. Ainsi, lorsque des gens seront dans le besoin, ils sauront que nous avons un programme à leur disposition. La complexité de l'appareil gouvernemental en alourdit les coûts. Elle empêche le gouvernement d'aider ceux qui sont réellement dans le besoin, tandis qu'il accorde toutes sortes de prestations, au moyen d'une multitude de programmes, à des milliers de Canadiens qui pourraient fort bien s'en passer, mais qui les reçoivent tout de même parce que tel ou tel programme existe.

Je m'oppose donc à la motion. J'estime que le gouvernement fait déjà beaucoup et que, dans bien des cas, il dépasse la mesure dans sa façon de dépenser l'argent des contribuables. Je recommande que nous nous opposions à cette motion.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'appuie cette motion sans réserve. Je parle en tant qu'ancien député provincial qui a eu à traiter directement de questions dont parle le député dans cette motion.

Pour être juste, le gouvernement doit savoir informer les gens et les tenir au courant de ce qui se passe. Très souvent, certains programmes ne sont pas bien connus des personnes qui pourraient en bénéficier ou pour lesquelles ils ont été conçus au départ.

Je me rappelle l'histoire d'un homme qui était devenu lourdement handicapé après avoir été asphyxié. Mécanicien dans un garage, il avait inhalé une très grande quantité de monoxyde de carbone. On avait dû le réanimer. Il ne s'était jamais complètement rétabli et n'avait jamais pu retravailler. Quand je l'ai rencontré, je n'étais pas encore député. J'étais dans une période de retraite que je m'étais imposée. Je savais que sa situation financière était des plus modestes. Je lui ai demandé s'il touchait les prestations qui lui revenaient de droit. Il m'a répondu qu'il recevait une pension d'invalidité. Je lui ai demandé s'il recevait un supplément de revenu garanti de l'Ontario. Il n'avait jamais entendu parler de ça.

Nous avons fait les démarches nécessaires et il a pu recevoir ce supplément. En réalité, il y avait droit depuis le jour de son accident, mais il n'avait rien reçu pour cette période, pendant laquelle il était si mal en point, parce qu'il n'avait pas présenté de demande.

Ce sont probablement de telles situations qui ont poussé le député à présenter cette motion qui vise précisément à corriger les injustices qui sont créées quand les programmes offerts par un gouvernement ne sont pas bien connus de tous.

Je suis censé connaître tous les programmes et savoir tout ce qui se passe au gouvernement, mais ce n'est pas le cas. Imaginez ce que c'est pour l'honnête citoyen qui va travailler jour après jour et qui ne sait pas vraiment ce qui se passe au gouvernement.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le député réformiste qui a dit que, s'il savait se débrouiller, les autres pouvaient en faire autant. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que tout citoyen reçoive, tôt ou tard, les prestations auxquelles il a droit.

Je sais qu'il faudra préciser certains détails et fixer des limites pour ne pas engendrer le genre de situations extrêmes dont a parlé le député réformiste.

L'intention de cette motion est certainement claire et louable, et je l'appuie avec plaisir.

Le vice–président: Comme il n'y a plus de députés qui désirent prendre la parole et qu'il ne s'agit pas d'une motion faisant l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires se termine d'office.

[*Français*]

Conformément à l'article 96 du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice–président: Les travaux de la Chambre sont suspendus jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 39.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 12 heures.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour proposer la deuxième lecture du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

C'est un plaisir pour moi d'appuyer l'adoption du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Traduction*]

Le système actuel de rajustement des limites de circonscriptions électorales par des commissions indépendantes existe depuis 1964, c'est–à–dire depuis l'adoption de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales sous le gouvernement Pearson. Avant cela, c'était la Chambre des communes qui, par l'intermédiaire d'un comité, procédait au rajustement des limites.

Je disais donc que le système existe depuis 1964, mais, après 30 ans, nous pensons qu'il est temps que la Chambre des communes procède à un réexamen complet de tous les aspects de cette loi qu'elle a elle–même adoptée.

En vertu de la Constitution, le rajustement doit être effectué après chaque recensement décennal. Cependant, après les recensements de 1971 et de 1981, le processus de rajustement a été suspendu pour que soient adoptées des modifications à l'article 51 de la Loi constitutionnelle qui fixe la formule de représentation des provinces et que soient effectuées quelques modifications au processus de rajustement lui–même. Dans les deux cas, le processus a été suspendu tard, au moment où la Chambre étudiait les rapports des commissions.

Ce que nous proposons aujourd'hui n'a donc rien de nouveau, car cela s'est déjà fait. Il y a certainement des précédents au projet de loi que nous demandons à la Chambre d'adopter.

Le gouvernement est d'avis que c'est maintenant le meilleur moment de procéder à une étude complète du système de rajustement, avant que l'on ne consacre plus d'efforts et de ressources au processus actuellement en cours.

Nous devrions faire un pas en arrière et soumettre tous les aspects de cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour qu'il les examine en détail. Je le répète, le moment est bien choisi pour le faire étant donné que nous en sommes au premier stade du processus et que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales n'ont pas encore commencé à tenir des audiences publiques sur leurs propositions en vue de nouvelles limites.

Même si le redécoupage de la carte électorale ou la révision des limites des circonscriptions est une question d'ordre administratif, je crois qu'il convient de s'arrêter un instant sur la façon dont on procède.

Il y a deux stades. Le premier est régi par l'article 51 de la Loi constitutionnelle, qui précise la formule qu'il faut appliquer pour déterminer le nombre total de sièges à la Chambre des communes et la répartition de ces sièges parmi les provinces. Le second est prévu dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui énonce le processus à suivre pour l'établissement des limites des circonscriptions à l'intérieur des diverses provinces.

L'article 51 de la Loi constitutionnelle exige un remaniement de la carte électorale après chaque recensement décennal et

décrit la formule à suivre pour déterminer le nombre de sièges par province. La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales précise la procédure de révision des limites de chaque circonscription à l'intérieur des diverses provinces.

• (1205)

Comme première étape, le statisticien en chef du Canada envoie les données du recensement décennal au ministre responsable de l'application de la loi, ainsi qu'au directeur général des élections. Ce dernier calcule ensuite le nombre de sièges attribués à chaque province en se servant de la formule précisée dans la Loi constitutionnelle et publie les résultats dans la *Gazette du Canada*.

Après avoir reçu les données du recensement de 1991, le statisticien en chef a publié la représentation de chaque province dans la *Gazette du Canada*.

Selon ce redécoupage et si le processus est mené à terme en respectant la formule actuelle, le nombre de sièges à la Chambre passera de 295 à 301.

Le 1er septembre 1993, aux termes de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, on a créé 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales, une pour chaque province et une pour les Territoires du Nord–Ouest. Le président de chaque commission a été nommé par le juge en chef de la province ou du territoire, selon le cas, et les deux autres membres ont été désignés par le Président de la Chambre des communes.

Ces commissions doivent fixer les limites de toutes les circonscriptions de la province dont elles sont responsables. Elles peuvent tenir compte d'une certaine communauté d'intérêts, d'une identité culturelle commune, ainsi que de considérations historiques et géographiques.

En se servant de données démographiques tirées du recensement décennal de 1991, les 11 commissions ont publié les nouvelles limites qu'elles proposaient pour les circonscriptions de chaque province et précisé aux gens l'heure et l'endroit de leurs audiences. Ces audiences publiques sont censées commencer au début du mois d'avril 1994, le mois prochain donc, et se poursuivre jusqu'au mois de juin.

Chaque commission doit terminer son rapport sur les nouvelles circonscriptions électorales au plus tard un an après avoir reçu les données démographiques. Les rapports des commissions sont envoyés au Président de la Chambre, qui doit alors s'assurer qu'ils sont déposés et renvoyés au comité parlementaire désigné pour s'occuper des questions électorales.

Après le dépôt d'un rapport, on peut soumettre des objections écrites, signées par au moins dix députés, au comité pertinent qui a alors 30 jours pour en discuter. Les procès–verbaux du comité sont renvoyés aux commissions qui décident s'il y a lieu ou non de modifier les rapports en conséquence.

Le directeur général des élections rédige alors une ordonnance de représentation, qui décrit et nomme chacun des districts électoraux établis par les commissions, et transmet celle–ci au ministre responsable de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le gouverneur en conseil doit faire une proclamation pour annoncer publiquement les nouvelles limites des circonscriptions, dans les cinq jours suivant la réception du projet d'ordonnance de représentation au bureau du ministre. Ces nouvelles limites de circonscriptions ne peuvent servir à une élection avant qu'au moins une année ne se soit écoulée entre la date de proclamation de l'ordonnance de représentation et la date de dissolution du Parlement en vue d'élections générales.

Comme les députés peuvent le voir, il reste encore toute une série d'étapes à entreprendre en matière d'examen des limites des circonscriptions électorales par les commissions en place.

Certaines personnes se sont dites insatisfaites du procédé actuel et des règles qui le régissent. Par exemple, les commissions publient leurs propositions initiales sans avoir eu l'occasion de demander l'avis des parties intéressées de sorte que, lorsqu'elles sont publiées, ces propositions sont une surprise totale.

Même si certaines commissions expliquent les motifs de leurs propositions, elles ne sont pas tenues de le faire. Celui qui voudrait faire un exposé devant une commission ne saurait pas les raisons d'une proposition donnée et pourrait donc difficilement formuler des objections ou proposer des solutions de rechange de manière informée et efficace.

Il pourrait s'avérer opportun de repenser les critères imposés aux commissions. Ces critères sont très généraux. La logique justifiant le tracé des limites des circonscriptions peut varier considérablement d'une province à l'autre selon l'approche employée par chaque commission.

• (1210)

L'augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes, qui grimpe après chaque recensement, est un autre point qui en inquiète plusieurs. Depuis les débuts de la Confédération, le nombre de sièges à la Chambre des communes est passé de 181 en 1867 à 295 de nos jours. Si le processus de redistribution n'avait pas été suspendu et de nouvelles règles adoptées il y a quelques années, en 1985 je crois, le nombre de députés dépasserait maintenant 340. Voilà un élément que nous devrions examiner.

Je n'ai donné en fait que quelques exemples de domaines où, selon nous, le comité permanent devrait effectuer une étude en profondeur. Le gouvernement a décidé de demander à la Chambre des communes de charger le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner le fonctionnement de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et d'y proposer des améliorations.

Le gouvernement instituera l'étude en proposant à la Chambre une motion qui précisera l'ordre de renvoi du comité. On me permettra maintenant d'énoncer cet ordre de renvoi.

Le comité sera chargé de déposer un projet de loi sur le mode de révision des limites des circonscriptions électorales.

Le comité examinera le fonctionnement général de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales au cours des 30 dernières années, notamment: en évaluant s'il convient d'y avoir une augmentation continuelle du nombre de députés à la Chambre des communes après chaque recensement, comme le prévoit actuellement l'article 51 de la Loi constitutionnelle; en examinant l'actuel mode de sélection des membres des commissions de délimitation des circonscriptions électorales; en examinant les méthodes de procédure des commissions et en voyant notamment si ces commissions devraient apporter des modifications aux limites des circonscriptions électorales existantes partout où c'est possible; en examinant la participation du public et de la Chambre des communes aux travaux des commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

Le comité devrait faire rapport au plus tard le 16 décembre 1994.

Conformément à l'une des nouvelles procédures adoptées par la Chambre il y a environ un mois lorsqu'elle a approuvé le projet de réforme parlementaire proposé par le gouvernement, le comité sera autorisé à élaborer un projet de loi de mise en oeuvre de ses propositions. Ce sera la première fois qu'un comité parlementaire proposera un projet de loi en réponse à une demande du gouvernement en vertu des nouveaux articles du Règlement adoptés à l'unanimité par la Chambre.

Je tiens encore une fois à exprimer mes remerciements aux partis d'opposition et aux députés pour l'appui qu'ils ont apporté au projet de réforme parlementaire, dont la procédure que nous allons appliquer est l'un des éléments. Nous sommes en train de donner suite à notre promesse de permettre aux députés de jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des projets de loi.

La révision des limites des circonscriptions électorales est une question importante qui concerne l'ensemble du pays. C'est pourquoi nous demandons au comité permanent non seulement d'étudier la question, mais d'élaborer et de recommander les mesures législatives qu'il jugera nécessaires.

Afin de permettre un examen approfondi de tous les aspects du processus, il convient, à notre avis, de suspendre le processus en cours. À cette fin, le gouvernement soumet à l'étude de la Chambre le projet de loi C–18 qui, s'il est adopté, suspendra l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour une période de 24 mois.

Je tiens à souligner que le projet de loi prévoit la création de nouvelles commissions dans les 60 jours suivant la période de suspension de 24 mois, conformément aux règles actuelles, à moins qu'entre–temps une mesure législative issue des travaux du comité permanent n'ait apporté d'autres changements.

• (1215)

Cette proposition a pour but d'assurer que, comme l'exige la Constitution, les limites des circonscriptions électorales seront bien révisées dans les délais voulus après le recensement décennal.

Rien n'empêche le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de faire des recommandations concernant cette période de 24 mois ou la façon dont les commissions seront constituées, lorsqu'il entreprendra l'examen de l'ensemble de la question et qu'il recommandera une nouvelle mesure législative en ce sens.

En conclusion, je dirai que la révision des limites des circonscriptions électorales soulève d'importantes questions sur la représentation démocratique à la Chambre des communes. C'est maintenant le moment idéal d'entreprendre un examen approfondi du processus mis en oeuvre par la Chambre des communes elle–même, alors qu'il en est encore à ses tout débuts et, par l'entremise du comité permanent, de donner voix au chapitre aux Canadiens.

Je l'ai déjà dit, les audiences du comité seront ouvertes au public et bien sûr, des témoins pourront y être entendus. Nous pensons qu'au bout de 30 ans le moment est venu de revoir le processus pour déterminer s'il est possible d'en améliorer les résultats.

Je recommande ce projet de loi à la Chambre. J'en préconise l'adoption rapide pour que, 30 ans après avoir adopté la loi actuelle sur la révision des limites des circonscriptions électorales, la Chambre puisse examiner cette loi et la moderniser de façon à ce qu'elle réponde mieux à nos besoins présents et à venir, dans le cadre du processus démocratique de notre pays.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, mes commentaires sur le projet de loi C–18, présenté par le leader du gouvernement à la Chambre, seront brefs, projet de loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales.

Pour commencer, je peux vous dire que l'opposition officielle est d'accord avec les principes émis par le projet de loi C–18. D'accord parce que les principes dont l'honorable leader du gouvernement nous a fait part sont des principes généraux, non partisans, qui visent l'amélioration d'un système qui est en vigueur depuis maintenant près de 30 ans au Canada.

Les critères qui ont été établis en 1964 méritent certes d'être révisés. L'accueil aurait peut–être été moins spontané, plus réservé, si le projet de loi avait été présenté en fin de mandat, mais nous devons féliciter le gouvernement de l'avoir fait en tout début de mandat, alors qu'il n'y a rien de litigieux. On ne peut accuser personne de vouloir faire du gerrymandering avec la carte électorale actuelle en mettant la question immédiatement devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour réviser tout le processus.

Tout en gardant le cap sur notre objectif de la souveraineté du Québec, ce serait faire preuve d'irresponsabilité, comme opposition officielle devant représenter les intérêts des

Canadiens et des Canadiennes de Terre–Neuve à Vancouver, d'un océan à l'autre et jusqu'à l'Arctique, de ne pas nous impliquer dans ce processus.

Il y a des choses que nous allons voir, et c'est sans arrière–pensée, avec les oeillères complètement dégagées, que nous allons étudier en comité, après l'adoption de la motion de renvoi, les conséquences de la révision du processus et participer, je l'espère, de la façon la plus positive possible à l'élaboration de nouveaux critères dans la ligne de pensée qui a été donnée précédemment.

La Cour suprême nous a déjà indiqué certains paramètres que nous devons suivre, mais il y a une marge de manoeuvre certaine que les parlementaires possèdent. Il y a des domaines que nous devons revoir, entre autres l'augmentation continuelle du nombre de sièges. Est–ce que ce doit être maintenu? Est–ce que ce doit être révisé? De quelle façon devons–nous le traiter? Pour pouvoir le traiter, il faut d'abord l'étudier, et le meilleur endroit où nous pourrons le faire est sans doute le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

• (1220)

Un sujet qui m'intéresse particulièrement par rapport au processus de révision est de revoir, bien sûr, la fameuse clause sénatoriale qui permet à l'Île–du–Prince–Édouard d'avoir ses quatre sièges, non pas pour la remettre en question, là n'est pas le point, c'est une disposition avec laquelle tout le monde a vécu. Tout le monde est d'accord qu'il serait pour le moins bizarre qu'une province soit représentée par moins de députés qu'elle n'a de sénateurs, bien que cela se voie aux États–Unis.

Peut–être y aurait–il lieu que l'article 51, dans l'éventualité où il devrait s'appliquer au Québec à la prochaine élection générale, puisse couvrir des cas comme les Îles–de–la–Madeleine, une communauté tout à fait spécifique qui, depuis la réforme de 1968, a perdu son représentant, étant incluse dans la circonscription de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine. Ce n'est pas une question partisane, la situation est la même dans la province de Terre–Neuve où la circonscription de Labrador peut exister comme entité distincte uniquement parce que les insulaires de Terre–Neuve acceptent que leurs circonscriptions électorales comportent plus d'électeurs que la moyenne normalement requise afin que les citoyens et citoyennes du continent du Labrador puissent avoir leurs représentants. Ce ne sont que deux exemples.

Peut–être d'autres exemples de communautés vraiment distinctes à l'intérieur du Canada nous seront–ils donnés devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, je l'ignore, mais cela sera sûrement l'endroit pour les soumettre, ainsi que la révision des autres critères.

Je crois que le gouvernement a pris une sage décision en arrêtant le train à la première occasion possible, c'est–à–dire avant que ça ne coûte trop cher de le faire. Ce n'est pas l'habitude de l'opposition officielle d'envoyer des fleurs quand ce n'est pas requis, mais je pense que le gouvernement a fait preuve de sagesse en intervenant à la première occasion possible dans le processus de révision. Non pas en attendant, comme le gouvernement précédent l'a tellement fait, que tous les deniers publics soient dépensés pour dire maintenant, on arrête le train, alors qu'il est rendu dans la station et que tout le monde a payé le prix.

Si le train a besoin d'être arrêté, et nous croyons de ce côté–ci de la Chambre, que le train a besoin d'être arrêté, faisons au moins l'économie d'essence, faisons l'économie des employés qui sont à bord du train, et on va ainsi économiser. Or, je ne peux, bien que je ne puisse deviner, souscrire aux arguments qui pourraient être présentés à l'effet que, ayant dépensé une certaine somme d'argent autorisée, prévue par la 34e législature, nous devions continuer.

Je crois que le 25 octobre dernier, nous avons fait un virage majeur, au Québec à tout le moins. Nous verrons dans les mois à venir ce qu'il en est pour l'autre côté de la Chambre. Nous ne devons pas nous sentir trop liés par les actes posés lors de la 34e législature. Et particulièrement pour nous, puisque l'honorable leader du gouvernement en Chambre en a fait mention tout à l'heure, à l'égard du Rapport Lortie, la Commission royale sur la révision électorale n'est qu'une mince partie de tout ce casse–tête de la révision électorale que nous devons étudier.

Il ne faudrait pas que le rapport de la Commission Lortie serve de toile de fond absolue ou de plancher à partir duquel nous devons fonctionner. D'ailleurs, l'ordre de référence ne mentionne pas de limite, ne fixe pas de critères stricts au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. En ce sens, le comité aura toute la liberté d'agir suivant la façon qu'il souhaite.

En terminant, l'opposition officielle travaillera à la mesure de ses moyens, et Dieu et vous savez, monsieur le Président, que nous en avons. Alors nous pourrons le faire à l'intérieur du Comité permanent des affaires de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

• (1225)

Monsieur le Président, comme vous le savez certainement déjà puisque vous avez étudié ces questions, ce n'est jamais le moment de modifier les limites des circonscriptions des députés déjà élus. Il n'y a jamais de bon moment pour repartager les circonscriptions. C'est toujours une cause de problèmes et de controverse. Par le passé, ces questions se réglaient à la Chambre. Les membres des partis les plus puissants imposaient leurs solutions à la Chambre, comme ils le font encore à l'occasion, dans d'autres débats.

Comme le leader du gouvernement à la Chambre nous le disait, nous tentons depuis 1964 d'adopter un processus indépendant à cet égard. Nous en avons d'ailleurs eu un qui, à mon avis, fonctionnait passablement bien. Le problème tient au fait que les politiciens tentent régulièrement d'intervenir dans le processus.

La motion demande à la Chambre de donner son accord de principe au projet de loi C–18, ce qui serait contradictoire. On ne peut pas donner son accord de principe à une mesure qui n'est fondée sur aucun principe.

Ce projet de loi montre bien les défauts de notre Parlement et les aberrations dans le fonctionnement de la Chambre. C'est ce qui explique pourquoi de nombreux Canadiens sont tellement sceptiques et cyniques face à ce qui se passe ici.

Nous avons le choix d'une vaste gamme d'euphémismes pour décrire ce qui nous attend, après l'adoption du projet de loi C–18. Le principal argument invoqué en sa faveur, c'est que nous sommes prêts à consulter la population pour établir un meilleur processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Nous avons là une tentative de reporter pour très longtemps le processus de remaniement prévu dans la Constitution. Ce projet de loi ne sert qu'à suspendre le processus en cours, qui est sur le point de passer à la phase des audiences publiques. En fait, on nous demande de suspendre le droit du public à discuter des limites des circonscriptions. Le Parlement et le gouvernement ont déjà englouti des millions de dollars dans ce processus, mais on cherche maintenant à refiler cette étude à une commission parlementaire dominée par des politiciens.

Doug Fisher, ancien député et chroniqueur très considéré, écrivait ceci dans le *Ottawa Sun* du 18 mars:

> Au–delà de toute ironie, la rapidité avec laquelle le nouveau député devient propriétaire de sa circonscription est d'un ridicule consommé.

En passant, je suis autant à blâmer que n'importe qui d'autre, puisque je parle de ma circonscription électorale. Il ne s'agit pas de ma circonscription, mais bien de celle que je représente au Parlement du Canada; ce n'est pas du tout la même chose. Cependant, ce sont les propos et l'attitude de la plupart d'entre nous quelques mois à peine après avoir été élus.

M. Fisher continue de la façon suivante:

> Notre coûteux recensement décennal vise en grande partie à déterminer où vivent les Canadiens et à permettre de rajuster les circonscriptions électorales pour qu'elles reflètent: 1. l'égalité des votes de tous les Canadiens; 2. le nombre total des députés devant siéger au Parlement suivant; et 3. le nombre des circonscriptions de la plupart des provinces. Ce dernier point ne concerne pas toutes les provinces, certaines bénéficiant de seuils en cas de baisses de population.
>
> Il y a quelques semaines, le processus de redistribution officiel s'est soldé par la parution des nouvelles cartes électorales rendues nécessaires par suite des déplacements constatés au cours du recensement de 1991. Bien des députés, en majorité des nouveaux libéraux de l'Ontario, se sont empressés de protester contre les changements apportés. Bien sûr, ils s'en sont pris alors à la formule légale d'augmentation du nombre des députés.
>
> La principale raison invoquée pour maintenir la situation actuelle est, comme d'habitude, l'économie à réaliser.
>
> En reportant la redistribution, il serait en effet possible d'économiser à court terme 25 ou 30 millions de dollars.

C'est une exagération, puisque l'économie serait d'environ le dixième de ce montant.

> Or, cela contrevient au principe de la représentation proportionnelle et engorge certaines circonscriptions déjà surpeuplées tandis qu'il en reste d'autres petites qui sont de moins en moins peuplées. Les électeurs qui se font avoir sont évidemment ceux des grandes villes et de leurs banlieues.

● (1230)

Voilà pour le commentaire de M. Fisher dont je vais dire quelques mots. J'insiste en disant que la question traduit bien ce qui cloche au Parlement aujourd'hui. Jour après jour, au cours de la période des questions ou pendant les débats, il est intéressant de noter que, lorsqu'un député du gouvernement ou un ministre défend une position particulière ou un projet de loi particulier, il peut recevoir une ovation de la part de ses collègues, voire même généralement une ovation debout, peu importe le ridicule des arguments qu'il fait valoir. Pourtant, dès qu'on s'en prend à l'intérêt personnel des parlementaires, il est étonnant de voir comme ils se mobilisent vite et indépendamment pour que des mesures soient prises. Cela me surprend toujours; dès qu'on pose certaines questions à la Chambre, notamment sur la rémunération, le scandaleux régime de retraite ou la ridicule indemnité non imposable qu'il n'est pas nécessaire de justifier, les sifflements et les cris se tardent pas à se faire entendre des députés d'en face et des indépendants.

Il en va de même dès qu'il est question de la délimitation des circonscriptions électorales ou dès que nos chances d'élection ou nos plans politiques sont menacés. Les simples députés du gouvernement peuvent même exercer beaucoup de pression sur les ministres, mais, le reste du temps, nous courons d'un comité à l'autre en nous agitant, en approuvant des projets et en étant bien satisfaits de pouvoir côtoyer tous ces grands qui font partie du Cabinet, peut–être même de pouvoir se faire photographier en leur compagnie, pour bien montrer aux Canadiens ordinaires que nous sommes à Ottawa avec les leaders. Par contre, je le répète, lorsqu'ils sont appelés à défendre leurs propres intérêts dans des dossiers comme les limites des circonscriptions électorales, les pensions ou autres questions du genre, les simples députés sont les premiers à l'assaut.

Voilà j'imagine pourquoi, à l'instar d'un bon nombre de membres de mon parti, je considère que cette question est très importante. C'est la première fois, au cours de cette législature, que les membres de notre parti doivent prendre une décision difficile, faire un choix entre ce qui est bien selon les principes qui régissent notre pays et leurs propres intérêts et s'entendre sur une position qui fera l'unanimité au sein de notre parti.

Bien des membres de notre parti, et je suis du nombre, sont durement touchés par les modifications proposées, comme vous le découvrirez au cours du débat. Bon nombre d'entre nous sont durement frappés par les modifications proposées, et je suis persuadé que certains voudront, eux aussi, mettre un terme à ce processus et je respecte leur opinion. Cependant, pour la majorité d'entre nous, cela ne justifie pas le fait d'intervenir dans un processus qui est indépendant et qui devrait l'être, un processus de consultation qui devrait continuer de mettre l'accent sur la consultation, un processus qui, dans l'ensemble, fonctionne bien, qui est nécessaire et qui est prévu dans la loi et la Constitution.

Pour nous, cette question est extrêmement importante. Voilà pourquoi nous nous prononcerons contre le projet de loi. Cela ne veut pas dire que le processus ne peut être amélioré ou encore

qu'il n'est pas à l'origine de problèmes légitimes que la population veut nous voir régler. Cependant, notre parti réclame des engagements réels de la part des autres députés, et particulièrement du gouvernement. Notre parti veut avoir l'assurance que le gouvernement possède réellement des stratégies pour régler ces problèmes qui, prétend-il, l'auraient incité à suspendre soudainement le processus.

Je prendrai quelques instants pour traiter de certaines questions qui ont déjà été soulevées. Le leader parlementaire du gouvernement a présenté aujourd'hui un certain nombre d'arguments en faveur de ce projet de loi et de cette façon de faire, tout comme mon collègue du Bloc québécois, d'ailleurs. Je tiens à dire quelques mots au sujet de certains de ces arguments, car il importe de signaler ce qui peut être amélioré, mais aussi de dire en quoi, dans beaucoup de ces cas, les raisons d'aller de l'avant ne sont tout simplement pas conséquentes avec ce qu'on nous demande de faire ici.

Tout d'abord, il y a la question de la consultation publique. Nous, députés, serons disposés à consulter la population au sujet d'une nouvelle façon de faire pour établir de nouvelles limites. Eh bien, ce que fait ce projet de loi, en fait, c'est bloquer un processus de consultation publique qui est sur le point de s'enclencher et qui est prévu dans le projet de loi. Nous sommes quelques-uns—et pas seulement moi-même, en tant que député, et d'autres députés, mais aussi des particuliers—à avoir déjà manifesté notre intention de présenter des mémoires. On a prétendu dans le passé que les limites proposées constituaient un fait accompli. Ce n'est tout simplement pas vrai. Il est vrai que les paramètres de la loi, qui sont prévus par la Constitution, sont un fait accompli, mais les limites elles-mêmes n'en sont pas un.

• (1235)

Si j'ai le temps, je parlerai du type de modifications qui intéressent en général les commissions. Les hauts fonctionnaires d'Élections Canada me disent que, la dernière fois, 20 p. 100 des circonscriptions proposées furent modifiées.

On a fait valoir ensuite que nous sommes disposés à procéder de façon non partisane. Il ne fait certes aucun doute—et je crois le gouvernement sur parole là-dessus—que ni le comité ni les politiciens eux-mêmes ne fixent les limites des circonscriptions électorales. Oui, ils veulent bloquer le travail de la commission indépendante et entreprendre leur propre étude du procédé, mais il ne fait aucun doute que ce ne sont pas les politiciens eux-mêmes qui fixent les limites des circonscriptions électorales. Je comprends cela. Je serais scandalisé d'entendre quelque parti que ce soit proposer qu'il en soit autrement.

Il est intéressant de constater qu'en cette matière intéressant les règles fondamentales du jeu et le fonctionnement de la loi électorale, le gouvernement est disposé, en fait, à aller de l'avant avec ce projet de loi et, probablement, avec toute cette affaire, sans le consentement de l'un des trois partis représentés à la Chambre. Ce seul fait nous donne toutes les raisons de douter que ce soit une mesure impartiale—et je crois que le Bloc québécois devrait aussi être de cet avis.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le gouvernement précédent, et je l'avais appuyé, avait modifié la formule de révision incluse dans la Constitution qui avait été inscrite dans la loi dans les années 1970, et qui contenait des mesures spéciales discriminatoires contre l'Alberta et, dans une moindre mesure, contre la Colombie-Britannique. Selon cette formule, les provinces pouvaient avoir différents statuts et étaient traitées différemment. En la modifiant, le Parti conservateur en avait éliminé les mesures discriminatoires. Cette formule avait été adoptée par un gouvernement libéral.

Le gouvernement dit que le processus existe depuis 30 ans et qu'il veut l'examiner depuis longtemps. De plus, la formule n'a pas été examinée depuis un certain temps. Je ne prétends pas être un spécialiste de la législation sur les limites des circonscriptions électorales et de son histoire, mais il me suffit d'y jeter un coup d'oeil pour savoir qu'il n'est pas exact qu'elle n'a pas été modifiée depuis 1964. Au dos de l'édition actuelle de la loi, publiée par Élections Canada, il y a une liste des modifications qui y ont été apportées entre 1964 et 1992.

On compte environ 25 modifications pendant cette période. J'imagine que certaines étaient très mineures, mais, en gros, le processus a très bien fonctionné, sauf au moment des interférences occasionnelles des politiciens.

Si on voulait étudier le processus de révision des limites des circonscriptions électorales, s'il s'agissait d'une question pressante, pourquoi ne s'en est-on pas occupé avant que de nouvelles propositions de limites de circonscriptions électorales, que les députés n'ont pas particulièrement bien accueillies, soient présentées? Pourquoi l'examen n'a-t-il pas été amorcé plus tôt?

En 1985, il y a eu un débat et nous avons modifié la formule dont la Constitution rend l'application obligatoire. Cependant, nous n'avons pas procédé à un examen complet du processus. Il n'y a pas eu de débat sur la question. Nous avons fixé de nouvelles limites en 1987 et elles étaient en vigueur lors des élections de 1988. Il n'y a jamais eu d'étude approfondie.

J'ai été là assez longtemps. Je ne me souviens pas avoir eu connaissance d'une demande d'examen parlementaire présentée au nom de nombreux députés avant que le processus soit mis en branle. J'ai parcouru rapidement le livre rouge. Je n'y ai pas trouvé mention de l'intention du gouvernement de toucher à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. L'an dernier, nous avons eu la Commission Lortie. Nous avons dépensé des millions de dollars pour cette commission dont le mandat était d'examiner tous les aspects de nos lois électorales. La commission et le comité qui a étudié son rapport ont remis à plus tard toute discussion sur la question des limites électorales.

• (1240)

Même dans le rapport de la Commission Lortie, comme le député du Bloc l'a fait remarquer, aucun consensus particulier ne se dégage sur le sujet. Le gouvernement a manifesté un certain intérêt pour ce rapport, mais celui-ci ne le lie en rien. Le Bloc n'est pas lié par le rapport Lortie. Il y a beaucoup de points dans ce rapport auxquels nous nous opposons fortement. Nous avons dépensé des millions de dollars pour qu'une commission royale

étudie certaines de ces questions, et aucun d'entre nous n'est prêt à donner suite aux recommandations de cette commission. Pourquoi parlons–nous maintenant de lancer une autre étude, cette fois par des députés de la Chambre des communes?

Il y a un fait qu'il est important de mentionner ici. Nous avons assisté à une séance d'information donnée par des fonctionnaires d'Élections Canada vendredi. Je tiens à signaler à la Chambre que, selon des hauts fonctionnaires d'Élections Canada, non seulement cette question n'a pas fait l'objet de discussions, mais il n'y a pas eu de consultations avec Élections Canada au sujet de cette mesure législative, et les hauts fonctionnaires n'ont pas reçu de copie ni même d'ébauche du projet de loi avant que celui–ci n'ait été présenté à la Chambre des communes, ce qui s'est produit seulement vendredi.

Cela fait contraste avec les consultations répétées qui ont eu lieu précédemment au sujet d'autres mesures de réforme électorale comme le projet de loi C–213 en 1991, le projet de loi C–78, la Loi référendaire et, plus récemment, le projet de loi C–114. Les députés peuvent avoir des détails, dans le dernier rapport du directeur général des élections publié avant les 35e élections générales, sur la façon dont on avait consulté Élections Canada avant d'adopter ces mesures.

Regardons maintenant la question des coûts. C'est ce qui m'intéresse le plus. Avec son déficit de 40 milliards de dollars, le gouvernement s'inquiète maintenant des 2 ou 3 millions de dollars qu'il en coûterait pour terminer un travail déjà commencé.

Le gouvernement prétend que cette façon de procéder nous fera économiser de l'argent. Au total, 7,8 millions de dollars sont prévus dans le budget pour ce processus, dont plus de la moitié ont déjà été dépensés.

Je tiens à souligner qu'il n'y a absolument rien dans la mesure qu'on nous demande d'adopter qui puisse nous permettre d'économiser de l'argent. Même si nous créons un comité parlementaire chargé d'étudier ces questions, ce comité devra voyager dans tout la pays, et cela coûtera tout aussi cher. Entre–temps, les fonctionnaires d'Élections Canada seront encore payés pour préparer une révision une fois que le processus sera remis en marche. Nous ne faisons qu'effacer les 5 millions de dollars que nous avons déjà dépensés. Nous engageons des coûts additionnels et gaspillons le temps précieux de la Chambre pour nous retrouver à la case départ relativement à ce processus de révision des limites des circonscriptions électorales.

Si nous arrivons un jour à savoir exactement ce que les partis veulent que nous changions dans ce processus, il y a une faible possibilité que nous ayons une meilleure loi ou de meilleures limites. Cependant, ce qui est absolument sûr et certain, c'est qu'il nous en coûtera beaucoup plus cher de procéder de cette façon.

Lorsque le projet de loi a été présenté au *Feuilleton* le 17 mars, il s'accompagnait de la recommandation habituelle: «Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans le projet de loi C–18.» Autrement dit, on reconnaît déjà en déposant le projet de loi qu'il entraînera plus de dépenses que prévu au budget, et non moins. Il coûtera plus cher, peu importe qu'il n'en résulte absolument rien, ou qu'on approuve le processus ou qu'on le modifie. Cela coûtera plus cher. La mesure la moins coûteuse consisterait sans doute à procéder de la façon dont on le fait déjà.

Si nous pouvons obtenir un engagement à apporter des améliorations avant de décider de gaspiller 5 millions de dollars, nous serions disposés à examiner la question. Faute d'engagement, nous ne voyons aucune raison de procéder de cette façon.

• (1245)

Le gouvernement a parlé de précédents, de suspensions antérieures du processus. J'étais ici quand cela s'est produit pendant la période de 1985 à 1987, quand le processus a été suspendu. En fin de compte, on l'avait suspendu pour la seule et unique raison de le faire que nous avons aujourd'hui. C'est que la population n'aime pas voir augmenter le nombre des sièges à la Chambre des communes.

Le gouvernement avait suspendu le processus pour cette raison en 1985 et il avait proposé une nouvelle formule de modification constitutionnelle afin de limiter la croissance des sièges à la Chambre des communes. Lors de la redistribution précédente, le nombre des sièges était censé passer de 282 à 312. La loi que le gouvernement conservateur précédent a fait adopter en limitait le nombre à 295 et prévoyait une croissance beaucoup plus modeste pour l'avenir.

Cette croissance est peut–être encore trop forte. Notre parti a proposé au gouvernement que tous les partis se concertent pour s'entendre sur une formule d'amendement qui plafonne en permanence la croissance du nombre des sièges à la Chambre des communes. Cela peut se faire si nous respectons certains éléments de la Constitution dont certaines dispositions exigent une entente entre les provinces.

Il y a d'autres dispositions qui nous permettraient de plafonner l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre des communes tout en respectant le principe général de la représentation proportionnelle, pourvu que nous puissions obtenir l'accord de la Chambre et celui du Sénat. Cela pourrait se faire pour répondre à l'exigence légitime que la population exprime présentement, c'est–à–dire que nous limitions l'augmentation du nombre des sièges aux Communes. Cela me paraît, en toute franchise, parfaitement légitime. Les commissions de révision des limites des circonscriptions électorales n'ont pas pour mandat d'examiner cette question. Elles ont simplement pour mandat d'établir les limites en vertu de la formule existante et en fonction des calculs actuels.

Nous pouvons donc tenir ces audiences publiques, et cela va surprendre beaucoup de gens parce qu'ils s'attendront à voir la commission discuter de la redélimitation des circonscriptions et non de cela. On n'en sort pas. Ou bien on donne une raison légitime d'agir ainsi et on réagit aux demandes de la population ou bien on reconnaît que la question des limites nous préoccupe tous. Elle nous préoccupe avant même que le public ait eu l'occasion de se prononcer là–dessus.

Je tiens à souligner que le gouvernement a présenté une motion auxiliaire au projet de loi, qui prévoit simplement un examen de la question. Nous examinerons la question du nombre de sièges, celle des activités, les paramètres de discussion des commissions de délimitation. Nous allons faire des études, des études et encore des études. En réalité, tout ce que fait le projet de

loi, c'est de suspendre entre-temps la participation du public au processus.

C'est très intéressant, puisque le gouvernement actuel est le champion des études et des examens. Il y a en effet 15 ou 18 études ou examens concernant des orientations gouvernementales. Nous examinons la politique étrangère, la politique en matière de défense, les programmes sociaux, l'assurance-chômage et le bien-être social ainsi que la politique fiscale. Nous examinerons la question des fiducies familiales. Nous étudions la TPS. Nous étudions à peu près tout.

Ne serait-il pas intéressant que nous cessions de verser des prestations d'assurance-chômage en attendant la fin de l'étude sur cette question? Ou encore, que nous fermions nos ambassades et que nous suspendions leurs activités en attendant la fin de l'étude sur notre politique étrangère? Ou encore que nous disions à nos soldats en Bosnie de prendre des vacances et d'admirer le paysage en attendant la fin de l'examen concernant notre politique de défense?

Il ne s'agit pas simplement d'un examen en l'occurrence. Nous sommes tous impatients d'étudier ces questions. Je suis certain que les représentants de notre parti au sein du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre seraient tout à fait disposés à examiner des questions aussi importantes que celles-là. Les députés qui s'intéressent à la réforme parlementaire et à la réforme électorale se feraient un plaisir d'étudier certaines de ces questions. Comme le seul objectif semble être la suspension du processus, je ne crois pas que nous examinerons ces questions.

Je tiens à souligner qu'il y a des indices en ce sens. Nous connaissons la véritable raison derrière cela. La véritable raison, c'est que certains députés ont protesté contre les limites qui ont été proposées. J'inviterais les députés, en particulier les libéraux, à adopter une position différente à cet égard. Je sais que les pressions sont grandes.

● (1250)

Beaucoup de députés libéraux et la plupart des députés de l'opposition n'ont aucune expérience parlementaire, et nous n'étions pas au courant de la manière de procéder. Nous avons été étonnés et, après avoir constaté, en essayant de voir comment nous pouvions exercer une certaine influence, que le Parlement ne peut rejeter ces propositions parce que la commission est indépendante, nous exigeons que le Parlement puisse intervenir dans le processus.

Je demanderais que les libéraux qui occupent les premières banquettes renseignent leurs simples députés sur les questions en cause. J'ai remarqué que le leader du gouvernement à la Chambre l'avait fait dans une certaine mesure aujourd'hui. Il leur a fait comprendre, et je crois qu'il est très important de faire comprendre aux députés, surtout à certains de ceux qui ont pris la parole, que, en réalité, nous n'avons pas le choix. Nous n'avons pas la possibilité de décider que nous n'allons pas procéder à une révision. Il s'agit d'exigences de la Constitution, et nous avons eu une révision après tous les recensements depuis la Confédération. Il s'agit d'une importante protection de la démocratie.

Ces dispositions remontent à la loi de réforme de 1832, en Grande-Bretagne. Pendant des siècles, il n'y a eu aucune révision des circonscriptions représentées à la Chambre des communes de Grande-Bretagne. Certaines ne comptaient plus que deux ou trois électeurs, et on les appelait «bourgs pourris». Certains députés ministériels aiment bien citer Edmund Burke, parfois qualifié de conservateur au vrai sens du terme et proclamé père du conservatisme moderne. Dans un de ses discours que les libéraux citent volontiers, il a dit qu'il ne se sentait pas obligé de représenter ses électeurs. Il protégeait ce qu'il appelait l'intérêt national. Bien entendu, il faisait ces déclarations bien à l'abri dans une de ces circonscription dépeuplées, car il n'aurait pu se faire élire en tenant des propos semblables.

J'espère que ceux qui occupent les banquettes ministérielles prendront conscience de ces faits pour assurer un certain leadership. Un mécanisme légitime est en place. Nous en avons déjà retardé l'application. Mettons-nous à l'oeuvre. Nos collègues du Bloc québécois ont élevé beaucoup d'objections aujourd'hui, tout comme les députés ministériels, et il y a eu d'autres objections par le passé. Beaucoup des objections aux limites des circonscriptions n'ont rien en commun. Ce qui est bon pour moi et ma circonscription peut laisser à désirer pour la circonscription voisine. Il n'y aura jamais de moment favorable pour cette révision. Sauf si les circonscriptions restent à peu près inchangées, aucune révision ne sera satisfaisante pour la vaste majorité des députés. Évidemment, pour des raisons de protection du public et des électeurs, c'est la seule option qui est écartée par la Constitution.

Je voudrais également exprimer une grave préoccupation que nous avons au sujet de l'objectif visé par ce projet de loi. Celui-ci ne fait pas que suspendre le processus, il le suspend pour 24 mois, ce qui veut dire qu'il n'y aurait sans doute pas de révision des limites des circonscriptions électorales avant les prochaines élections. S'il n'y a pas de révision avant les prochaines élections, qui devraient avoir lieu en 1997-1998, la prochaine révision fondée sur le recensement de 1991 n'aurait probablement pas lieu avant le tournant du siècle, moment où les résultats d'un autre recensement exigeraient la tenue d'une autre révision.

Si, pour cette raison, le projet de loi n'enfreint pas la Constitution en tant que telle, j'estime qu'il en viole l'esprit. Ce pourrait en tout cas être un fort intéressant cas à soumettre à la Cour suprême. Cela a toujours été un problème. Je ne suis pas un avocat constitutionnaliste et je serais très heureux d'entendre ce que des députés qui le sont, comme le député de Vancouver—Quadra, ont à dire là-dessus. La Constitution exige que le Parlement redistribue les sièges à la Chambre des communes, ce qu'il a toujours fait. Qu'arriverait-il s'il le ne faisait pas ou s'il prenait des mesures équivalant à un refus? Quel serait alors le recours de la population? Incomberait-il à la Cour suprême de réviser lesdites limites? Je pense que, dans ce contexte, le projet de loi soulève de très graves difficultés.

• (1255)

[*Français*]

En continuant mes propos, je voudrais mentionner la position du Bloc québécois sur ce projet de loi. C'est très intéressant et j'espère que le Bloc reconsidérera avec attention sa position et son appui pour une telle mesure.

C'est intéressant de voir un parti qui prétend être un parti de principes, un parti qui existe pour l'indépendance du Québec, pour la fin de ses propres sièges et pour les sièges des Québécois en ce Parlement, il est très intéressant de voir qu'un parti comme ça soit concerné par le processus de redistribution et par la possibilité de changement des sièges actuels lors de la prochaine élection.

Je pense que le public du Canada, et surtout au Québec, va examiner avec beaucoup d'attention les raisons de cela. Le Bloc québécois prétend être concerné par les frais du gouvernement et du système fédéral mais ils sont prêts à appuyer un plan d'action qui, bien sûr, et certainement, augmentera ces frais, sans doute. Et le bénéfice de cette action, c'est que les sièges ne changeront pas pour la prochaine élection fédérale.

À mon avis, cela démontre un manque de confiance du Bloc québécois dans l'atteinte de son but, soit l'indépendance du Québec avant la prochaine élection.

Je dis aussi au Bloc québécois, parce que je comprends qu'au Bloc québécois, comme au Parti réformiste et au Parti libéral, il y a certainement des députés qui s'opposent pour des raisons qu'on peut comprendre sans difficulté à la proposition de la réforme électorale des commissions actuelles.

Nous pouvons comprendre cela. Mais je demande au Bloc québécois de faire attention en donnant le pouvoir de changer ce processus à des commissions indépendantes au gouvernement et aux comités de cette Chambre, contrôlées par une majorité du gouvernement. Je peux dire sincèrement que le Bloc devrait examiner ce plan d'action.

Je voudrais également parler de certains commentaires sur la question de la redistribution et de la représentation électorale, commentaires faits par le député du Bloc québécois qui m'a précédé. Par exemple, quand il parle des Îles–de–la–Madeleine, il parle de la représentation régionale.

Monsieur le Président, vous et moi sommes très concernés par la représentation régionale du Canada. C'est pourquoi nous favorisons une réforme sérieuse et complète du Sénat du Canada. C'est la Chambre ici qui devrait avoir une vraie représentation pour les régions les moins peuplées du Canada. Le Bloc québécois s'est continuellement opposé à une telle réforme et maintenant il parle de la possibilité de la représentation régionale ici à la Chambre des communes qui est pour la représentation de la population. J'y vois une contradiction là aussi. La politique de la réforme parlementaire a besoin d'être remodelée, et je dis cela avec respect, non seulement pour le Parlement du Canada, mais peut–être pour un parlement d'un Québec indépendant, si le Bloc réussit à atteindre ses objectifs. Dans les commentaires du Bloc, on peut voir qu'il y a beaucoup de problèmes avec leur position actuelle.

• (1300)

[*Traduction*]

Je vois qu'il ne me reste que très peu de temps. Un bon nombre de députés de mon parti veulent donner leur avis sur le projet de loi C–18. Nous savons, par l'entremise d'Élections Canada, que le processus d'examen des limites va se poursuivre jusqu'à ce que le projet de loi soit adopté par les deux Chambres; entre temps, nous voulons profiter de nos discours pour informer le public quant aux possibilités existantes et à la teneur de ce projet de loi et de ce processus.

Nombre de députés expliqueront comment les modifications proposées par la commission vont les toucher. Nous l'expliquerons au public dans cette tribune, où les députés réformistes ont certainement le droit de dire s'ils approuvent ou non ces modifications ou toute proposition qu'ils feraient eux–mêmes aux commissions indépendantes et exhorteraient celles–ci et les citoyens à examiner. Ils exposeront assez rapidement les difficultés qu'ont les politiciens en cette matière. J'estime que la plupart des députés diront qu'aborder la question sans plan précis n'est pas la bonne façon de procéder.

J'ai demandé à un certain nombre de députés de mon parti de dire au public comment les politiciens et les électeurs peuvent communiquer avec Élections Canada pour participer aux audiences publiques dans leur circonscription. Un processus est en train d'être mis en place. Élections Canada est déjà en train de dépenser des fonds à cet égard. Autant que le public soit informé des possibilités. Ce débat pourrait servir à le faire.

Ainsi, nous saurons exactement ce que le public veut avant de commencer à intervenir, à changer le processus, à dépenser encore de l'argent ou avant d'avoir à provoquer d'autres délais.

Bien sûr, la raison essentielle pour laquelle la plupart des gens aimeraient vraiment qu'il soit mis fin à ce processus est qu'ils veulent que le nombre de sièges à la Chambre des communes soit limité. Les Canadiens sont extrêmement surreprésentés. Je demande au gouvernement et au Bloc québécois de collaborer avec nous pour trouver rapidement une formule qui plafonnerait de façon permanente le nombre de sièges aux Communes.

Nous pourrions présenter aux deux Chambres une mesure qui mettrait fin au processus pour des raisons que le public approuverait et qui nous permettrait de poursuivre cette question d'une façon qui aurait pour avantage non seulement de servir l'intérêt public et d'éviter les délais extrêmes prévus dans ce projet de loi, mais aussi d'aller dans le sens des aspirations du public.

Cela dit, je propose, pour terminer:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et en les remplaçant par:

Le projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites électorales, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.

• (1305)

Le vice–président: Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'invoque pas le Règlement, je désire participer au débat. Je ne vois aucun autre député debout. Le député du Parti réformiste est debout.

Le vice–président: Si le député de Kamloops demande à prendre la parole au nom de son parti, il doit obtenir le consentement unanime de tous les députés de la Chambre. Est–ce cela que demande le député?

M. Riis: Non, monsieur le Président. Je regardais vers les banquettes ministérielles et je n'ai vu personne debout. J'ai regardé vers les banquettes du Bloc et personne ne s'est levé, mais j'avais négligé de regarder du côté du Parti réformiste. J'attendrai tout simplement mon tour.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour m'opposer aux dispositions du projet de loi C–18 dont nous sommes saisis.

Il faut se demander ce qui a précipité la décision du gouvernement de tenter de suspendre les travaux légitimes de la commission de délimitation des circonscriptions électorales. Le gouvernement répondait–il aux préoccupations et aux opinions de la population ou tentait–il tout simplement, pour quelque raison que ce soit, de contourner le processus prescrit? Ou encore, Dieu nous en préserve, répond–il aux désirs de politiciens mécontents?

Les habitants de la Colombie–Britannique peuvent constater encore une fois que le Canada central contrôle l'issue des élections avant même que les bureaux de scrutin de la côte ouest ne soient fermés. Lorsqu'il a été élu, le chef de l'opposition officielle a prononcé son discours d'acceptation à dix–neuf heures, heure de l'Alberta, et à dix–huit heures, heure de la Colombie–Britannique, avant même que les bureaux de scrutin ne soient fermés dans notre province. En ce qui concerne cette révision des limites des circonscriptions électorales, nous, en Colombie–Britannique, n'avions même pas encore reçu notre rapport que les députés de l'Ontario criaient déjà à l'injustice et voulaient se débarrasser du processus.

Au Canada, ce processus est appliqué tous les dix ans depuis 1867 et est lié au recensement. Dans ce cas–ci, le remaniement électoral est lié au recensement de 1991. On serait donc en droit de se demander comment la Chambre peut annuler ce mandat. Je suis très déçu de constater que, apparemment, le gouvernement peut faire exactement cela.

Cette tentative est sans précédent. Elle ne constituait un enjeu ni pendant ni après la campagne électorale. Le livre rouge des libéraux n'en parlait certes pas.

Force m'est de conclure que certains députés du gouvernement ne sont pas satisfaits des délimitations électorales qui ont eu lieu dans le cadre du remaniement et veulent se débarrasser de tout le processus.

Je n'en suis pas entièrement satisfait non plus, mais les audiences publiques font partie du processus. J'ai déjà pris mes dispositions pour me rendre à Nanaïmo, en Colombie–Britannique, le 16 mai, et je tente activement de faire appuyer mes propositions. Tout cela fait partie du processus. Où sont les protestations de la population? À mon avis, il n'y en a pas et c'est l'intérêt personnel qui domine ici. On tente de politiser un processus qui devrait être dépolitisé et lié autant que possible au recensement.

Le gouvernement ne s'est pas engagé à obtenir le consentement des trois partis avant d'approuver un nouveau processus de révision des limites des circonscriptions électorales. En outre, il n'y a aucun plan d'urgence pour récupérer les travaux effectués par la commission actuelle au cas où le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ne réussirait pas à soumettre une nouvelle proposition à l'étude de la Chambre.

• (1310)

Enfin, cela entraînerait une perte de cinq millions de dollars en travaux inachevés, la formation d'une autre commission et la nomination de nouveaux membres. Cela pourrait même signifier l'impossibilité de procéder à un nouveau découpage électoral avant la tenue des prochaines élections. Or, un découpage électoral est fondé sur les déplacements de population qui sont enregistrés à l'occasion des recensements, lesquels ont lieu tous les dix ans.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que, s'il propose la suspension des travaux, c'est parce qu'il tient à ce que le comité de la procédure se penche sur l'idée de faire passer le nombre des sièges de 295 à 301 afin de voir s'il n'y aurait pas lieu plutôt d'en plafonner le nombre.

Le gouvernement n'a pas réussi à me convaincre de la sincérité de ses intentions. Le gouvernement veut que le comité étudie le pour et le contre du projet consistant à créer dix sièges en Ontario, plus précisément à Toronto, quatre en Colombie–Britannique et deux en Alberta. En gros, il s'agit de faire en sorte que Toronto obtienne quatre nouveaux sièges et la Colombie–Britannique, deux.

Lorsque les négociations de l'Accord de Charlottetown ont eu lieu, les trois vieux partis ont appâté le premier ministre de la Colombie–Britannique en promettant que sa province obtiendrait deux sièges de plus au prochain remaniement des circonscriptions électorales, une promesse qui n'avait pas été faite aux négociations précédentes. Les habitants de la Colombie–Britannique n'ont pas oublié cet engagement. Ils n'arrivent pas à croire que le Parlement puisse même songer à mettre un terme à ce processus cette semaine.

Qui est–ce que ça dérange ici? À ma connaissance, le bureau du directeur général des élections n'est pas assiégé par la population. Il s'agit plutôt d'un autre exemple d'ingérence à saveur politique. Dans ce cas–ci, on n'a même pas autorisé la tenue d'audiences publiques pour savoir dans quelle mesure la population appuyait ou rejetait ce projet. Au lieu de cela, le gouvernement intervient abruptement pour bloquer le processus.

Je représente une circonscription qui couvre la moitié du littoral de l'île de Vancouver et la moitié du littoral de la Colombie–Britannique continentale. À l'instar de Toronto, ma circonscription est une région en pleine croissance et serait donc fortement touchée par le remaniement des circonscriptions électorales.

À l'heure actuelle, ma circonscription comprend la moitié nord de l'île de Vancouver, le district de Powell River sur le continent, les territoires s'étendant vers le sud jusqu'à la région appelée «Sunshine Coast» et la région appelée Gibsons et vers le nord jusqu'à Bella Coola et Ocean Falls. Ma circonscription est un vaste territoire et les différentes régions qui le composent ont peu de points en commun.

D'une part, le remaniement me ferait perdre toute la partie continentale de la circonscription et transformerait cette dernière en circonscription purement insulaire qui regrouperait la moitié septentrionale de l'île de Vancouver et certaines îles de la partie nord du détroit de Johnstone.

D'autre part, les habitants de la côte du continent, du nord de Powell River jusqu'au cap Caution, région de montagnes, de glaciers, de fjords, de camps de bûcherons et de pêcheurs et de réserves indiennes, communiquent plus naturellement avec des lieux situés sur l'île de Vancouver. Les personnes en cause ne sont pas très nombreuses, mais cette région côtière du continent devrait demeurer au sein de la nouvelle circonscription nommée Île Vancouver–Nord.

Voilà quelle est l'opinion des gens et voilà ce que je ferai valoir devant la commission de délimitation des circonscriptions électorales.

• (1315)

Si l'on ajoute cette région aux quelque 96 302 habitants de la circonscription après le remaniement, on obtient une population totale de 98 000 personnes pour Île Vancouver–Nord. La moitié de la population continentale de la circonscription actuelle de North Island—Powell River se joindrait principalement à Vancouver–Ouest pour former la circonscription de la région côtière appelée «Sunshine Coast» dont la population, après le remaniement, serait d'environ 100 265 personnes.

La partie continentale nord de la côte, région des environs de Bella Coola, se joindra à Cariboo—Chilcotin pour former une circonscription de quelque 85 000 personnes. Bella Coola est située sur la côte et est reliée à la région de la rivière Chilcotin par la route, la seule qui existe sur le continent vers le centre de la Colombie–Britannique, la seule route entre Gibsons et Kitimat.

Je peux assurer aux députés que mes électeurs sont peu opposés aux changements proposés. Comme je l'ai dit plus tôt, à l'heure actuelle, la circonscription renferme un peu de tout. Les changements proposés représentent une certaine forme de continuité; avant tout, le processus permettra au public de donner son opinion lors des audiences qui auront lieu dès que les parties intéressées auront fait valoir leurs points de vue. Rien ne saurait être plus démocratique.

À titre de politiciens, nous ne devrions participer à ce processus que pour veiller à ce que le nombre de sièges n'augmente pas indûment, selon les caprices du gouvernement et aux frais des contribuables.

La tentative du gouvernement de passer outre au processus légitime de découpage électoral crève les yeux et est totalement inacceptable. Il faudra examiner quels sont les besoins à long terme du Parlement en matière de députés siégeants. Tout le monde sait qu'il y a un trop grand nombre de politiciens au Canada, mais avant de passer à cette question, terminons–en d'abord avec le processus de remaniement si onéreux en temps et en argent. On pourra ensuite analyser les besoins parlementaires du Canada à long terme sans être distrait par l'intervention de certaines parties qui tentent de défendre leurs intérêts menacés et, ce faisant, corrompent le processus actuel.

Le vice–président: La présidence présume que le Parti réformiste divise son temps de parole et que nous tenons maintenant une période de questions et observations de cinq minutes.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et j'aimerais qu'il me donne une précision.

Il a parlé de l'opposition à l'Accord de Charlottetown qui s'est manifestée dans la plupart des régions au Canada, mais en particulier dans sa circonscription et notamment à l'égard d'une disposition qui aurait garanti à perpétuité à la province de Québec un minimum de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes; en outre, l'accord prévoyait un accroissement du nombre de sièges à la Chambre des communes.

Le député a parlé d'un accroissement du nombre de sièges et il a mentionné que la Colombie–Britannique obtient deux sièges de plus. Il croit également que la plupart des gens de sa circonscription seraient d'accord. Est–ce que le député et ses électeurs ne craignent pas qu'un comité parlementaire composé de politiciens et dominé par des politiciens qui ont appuyé l'Accord de Charlottetown ne profite de l'examen de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales pour proposer des modifications à la formule et à la loi qui leur permettraient de faire passer par la bande certaines dispositions de l'Accord de Charlottetown? Ce genre de chose s'est déjà produite.

Le vice–président: Avant que le député ne réponde, comme le savent les députés, la présidence a accordé le droit de parole à un membre d'un autre parti. Personne n'avait demandé la parole avant que le député de Calgary–Ouest ne se lève et c'est la seule raison pour laquelle il a été autorisé à intervenir.

Un député du Parti libéral désire poser une question ou faire une observation. Aussi, je demanderai au député d'être le plus bref possible.

M. Duncan: Monsieur le Président, l'Accord de Charlottetown demeure très vivant dans la mémoire collective de la Colombie–Britannique. Les deux tiers de la population de la province ont voté contre l'Accord de Charlottetown. Les gens se souviennent encore très bien de la promesse et des garanties concernant la révision des limites des circonscriptions électorales.

• (1320)

Si nous pouvions finir par donner suite à la révision des limites des circonscriptions électorales, puisque la promesse a été faite et qu'il ne reste plus qu'à y donner suite, et si nous pouvions, dans l'intérêt général, limiter ou même réduire le nombre de sièges à la Chambre des communes lors du prochain remaniement, je crois que la plupart des Canadiens et en particulier la population de Colombie–Britannique l'accepteraient avec grande joie.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire pour l'édification du député. Il a dit qu'il n'avait pas entendu parler de quelque objection que ce soit de la part des électeurs, au sujet du remaniement proposé. Je veux seulement lui faire savoir que des objections ont été fermement et clairement exprimées dans Halton—Peel, face à la proposition actuelle de délimitation de la circonscription.

La chambre de commerce de l'une des plus grandes villes de la circonscription s'y est opposée. Même un directeur du scrutin aurait exprimé des objections sur la délimitation actuellement proposée. Je veux que le député sache bien que ce n'est pas une fabrication. Ce sont mes propres électeurs qui me font ces commentaires.

D'autres éléments entrent en ligne de compte. La région de Durham n'est pas dans ma circonscription, mais je sais qu'on a commencé à y réduire le nombre de commissaires d'école. Nous voici aux prises avec une proposition de découpage électoral qui ajouterait des députés à la Chambre et entraînerait probablement des frais fixes de. . . . Combien coûtons–nous, au juste? Disons environ un demi–million de dollars par année. Par conséquent, avec six nouveaux députés, nous augmentons les coûts du Parlement de 3 millions de dollars.

Le député croit peut–être que ce n'est pas important, mais certains d'entre nous croient le contraire, surtout quand des commissions scolaires prennent l'initiative d'apporter des changements importants dans la densité de représentation, dans leur circonscription. La Chambre pourrait très bien envisager de faire de même dans les années à venir.

Pensons à l'Australie, par exemple. Le député sait que ce pays compte environ deux fois plus d'électeurs par député. Nous en sommes au point où nous devons faire des changements, sinon, nous devrons bientôt démolir un mur.

Le président suppléant (M. Kilger): Je donne la parole au député de North Island—Powell River, qui devra être bref. Je crois que les députés du Parti réformiste partagent leur temps et qu'un autre intervenant prendra la parole dans une minute, environ.

M. Duncan: Monsieur le Président, il y aura toujours des objections, quelle que soit la nouvelle délimitation. J'en suis conscient.

Les habitants de la Colombie–Britannique ont pris connaissance de ces propositions de changement il y a neuf jours. Nous discutions déjà, sur la colline du Parlement, de la possibilité d'abolir ce processus, alors qu'en Colombie–Britannique, les gens n'avaient même pas encore pris connaissance du découpage proposé.

Ce que nous disons, c'est qu'encore une fois, l'Ontario a la main haute sur nos décisions. À mon avis, pour que ma région soit représentée adéquatement et, à long terme, pour le bien du Canada, nous devons maintenir le processus que nous avons appliqué chaque décennie, depuis le début de la Confédération.

• (1325)

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire part de ma position sur le projet de loi C–18 qui suspend l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

À mon avis, il soulève d'importantes questions et va à l'encontre de certains droits fondamentaux des Canadiens. Avant d'adopter le projet de loi C–18, il convient de réfléchir aux questions suivantes.

Tout d'abord, ce qu'on nous propose ici, c'est de l'ingérence politique. Le principe de l'ingérence politique en ce qui concerne les limites des circonscriptions électorales a fait l'objet d'un débat il y a longtemps; il fut alors décidé qu'elle devait être bannie en faveur d'un processus indépendant de délimitation des circonscriptions électorales.

Les politiciens ne devraient en aucun cas prendre part à ce processus. Il fut un temps, dans les années 60, où l'ingérence politique dans la délimitation des circonscriptions électorales était monnaie courante, ce qui donna malheureusement lieu à une manipulation politique éhontée de la situation.

Dans son ouvrage intitulé *The Election Process of Canada*, le professeur Terrance Coulter relève quatre façons dont les parlementaires manipulaient le système pour redéfinir les frontières des circonscriptions électorales. Voyons ce qu'il a trouvé.

Il dit que ces derniers tenaient par–dessus tout à maintenir les limites des circonscriptions des députés siégeant à la Chambre. Ils étaient désireux de protéger les circonscriptions des députés sortants, pensant que puisqu'ils y avaient déjà été élus, ils risquaient de l'être à nouveau. C'était une attitude parfaitement égoïste.

Qu'en est–il des députés qui ne se représentent pas? Il n'est pas nécessaire de protéger leurs circonscriptions qui peuvent donc être remaniées de façon à avantager le parti au pouvoir.

Et que dire des députés indépendants ou appartenant à des partis minoritaires ou peu importants. Certains de nos collègues ici même appartiennent à cette catégorie. Ayant décidé qu'ils représentent une quantité négligeable, il devient facile de redéfinir les limites de leurs circonscriptions pour qu'ils soient battus aux prochaines élections, au lieu d'assurer une représentation juste et raisonnable des habitants de ce pays à la Chambre, et de faire en sorte que les gens ayant un point de vue différent puissent être élus et entendus en cette enceinte. Si on laisse faire les politiciens, les minorités sont exclues au lieu de se voir donner un siège à l'arrière–ban, ce qui est le cas aujourd'hui.

Bien entendu, si la possibilité se présentait, les députés céderaient à nouveau aux pressions politiques et chercheraient à créer davantage de sièges dans les circonscriptions urbaines plutôt que de procéder à un remaniement permettant d'assurer une véritable représentation de tous les Canadiens dans cette enceinte.

Dans les années 60, on a reconnu qu'une réforme s'imposait. On a dit qu'il fallait mettre fin à toute ingérence politique en créant une commission indépendante chargée de cette tâche.

La loi qui fut adoptée créait une commission dans chacune des provinces. Le juge en chef de chaque province devait nommer un

juge pour présider la commission. Cela me semble être une façon tout à fait remarquable et objective de commencer.

On avait proposé à l'époque que le gouvernement et l'opposition nomment chacun un membre à la commission. Cette proposition a été rejetée parce qu'elle permettait une ingérence politique. On a décidé alors d'accorder au Président le pouvoir de nommer les autres membres à la commission.

Nous voulons un processus impartial pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie au Canada. Nous sommes les serviteurs du peuple et non l'inverse. Nous siégeons ici parce que les Canadiens veulent être représentés. Ils souhaitent un régime démocratique dans cette enceinte et ce n'est pas à nous de prendre l'initiative de manipuler la population pour nous assurer que nous protégeons nos emplois, aux dépens d'un libre débat, d'autres positions et d'une véritable représentation de la population.

• (1330)

On a donc créé ces commissions et aujourd'hui, nous sommes saisis du projet de loi C–18 qui veut mettre un terme à ce processus impartial parce que les ministériels n'aiment pas les décisions de ces commissions. Nous les avons créées l'automne dernier pour qu'elles nous soumettent, comme elles l'avaient fait auparavant, des propositions basées sur leur opinion réfléchie et rationnelle sur la façon de remanier la carte électorale.

Une fois qu'elles ont pris leurs décisions ou soumis leurs propositions, il y a tout un processus ouvert qui permet aux gens d'en discuter, de se faire entendre. On peut leur demander ce qu'ils en pensent, si c'est raisonnable, si on s'est assuré de respecter les limites de la zone commerciale d'une circonscription donnée et de conserver les noms historiques. Les Canadiens sont en mesure de dire si, selon eux, les commissions ont suivi les mouvements de la population dans tout le pays et si on a pris des décisions sensées. Écoutons les gens et non la classe politique. Voyons ce qu'ils ont à dire.

C'est justement ce dont le gouvernement ne veut pas. Il entend mettre un terme au processus démocratique parce que les propositions formulées par ces commissions impartiales et objectives vont maintenant toucher les circonscriptions de ministériels, chose qu'il n'apprécie pas, et nous en revenons donc à l'ingérence politique au moyen du projet de loi C–18.

Pourquoi le gouvernement souhaite–t–il maintenant jeter au rebut les résultats de leurs travaux? Les commissions ont basé leur travail sur le recensement effectué en 1991. Les données ont–elles changé? Je ne le pense pas. Les ministériels veulent maintenant prendre ces mêmes chiffres et les manipuler à leur avantage.

Les membres des commissions sont–ils incompétents? Je n'en crois rien. Ce sont des gens instruits qui ont l'intérêt du Canada à coeur. Est–ce que le même nombre de politiciens intéressés accompliraient un travail plus satisfaisant? Je ne le crois pas. Pensons–nous que les politiciens sont mieux en mesure que les juges et les Canadiens ordinaires de décider comment ils devraient être représentés? Je ne le pense pas non plus.

C'est pourtant ce que propose le projet de loi C–18, soit de maintenir le même nombre, de garder les mêmes chiffres, mais de les disposer de manière à avantager les politiciens. La population est perdante, car on court–circuite le processus de consultation et on dit aux esprits indépendants et impartiaux que leur travail ne vaut rien.

Maintenant, on veut que les politiciens contrôlent désormais le processus. On se demande pourquoi les politiciens ont aujourd'hui mauvaise réputation. Voilà justement une des raisons pour lesquelles notre réputation est ternie et nous n'avons pas la confiance des Canadiens. En fait, on forme une commission d'enquête impartiale, mais si elle fournit un travail qui ne fait pas l'affaire, on n'a qu'à mettre son travail de côté et à recommencer soi–même.

J'en arrive maintenant au deuxième argument, soit la participation de la population. En 1964, quand on a présenté la loi, on a dit qu'elle se justifiait notamment parce qu'on voulait connaître les opinions des Canadiens. Nous sommes les serviteurs des Canadiens, pas leurs maîtres. Ce sont eux qui déterminent comment ils veulent être représentés à la Chambre. C'est à eux, et non à nous, que la Chambre appartient. Ce sont eux qui devraient décider comment procéder.

C'est pourquoi nous faisons distribuer les documents des commissions à tous les ménages au Canada. Les Canadiens doivent savoir ce qui est proposé et ils ont leur mot à dire à cet égard. Des commissions impartiales doivent entendre leurs opinions et en tenir compte pour décider d'apporter des changements ou non.

Le gouvernement semble croire qu'il peut se passer de cette participation, qu'il peut la revoir, qu'il doit examiner le moment et la nature de la participation des Canadiens, et qu'il peut ne pas en tenir compte. Le jour où cela se produira, ce sera très mauvais pour la démocratie et pour notre réputation. C'est pourquoi mes collègues réformistes et moi–même nous opposons ardemment à ce projet de loi.

• (1335)

Il y a certains députés de ce côté–ci de la Chambre qui appuient le projet de loi. Je veux parler, bien sûr, des députés du Bloc. Je me demande où ils veulent en venir au juste dans cette histoire. Nous connaissons tous l'objectif qu'il visent et nous savons qu'ils cherchent à démanteler le pays. Rien ne leur donnerait plus satisfaction que la tenue, dès demain, d'un référendum où le Québec déciderait de se séparer.

Je me demande s'ils appuient le projet de loi afin d'avoir l'occasion d'exciter l'opinion publique en ce qui concerne la représentation réelle des députés du Québec, leurs chances de siéger à la Chambre des communes et d'exprimer leur point de vue. Je sais qu'il n'y a que 75 députés québécois sur un total de 295 députés siégeants, et ils peuvent toujours prétendre qu'ils sont en minorité, mais les députés de chacune des provinces, même ceux de l'Ontario, forment une minorité. Je me demande donc ce qu'ils cherchent à accomplir en donnant leur accord à ce projet de loi.

La seule mesure qui s'impose, c'est le plafonnement du nombre de députés à la Chambre des communes. Nous avons assez de députés. Nous ne faisons que ternir notre réputation en

créant nous–mêmes l'occasion d'accroître le nombre de députés, à grands frais pour le contribuable qui estime que nous agissons de la sorte simplement pour puiser plus à fond dans ses poches.

Je termine en disant simplement que je suis contre cette mesure législative, tout comme le Parti réformiste, le contribuable et, j'imagine, chaque électeur canadien. Que les audiences se poursuivent, et qu'on continue d'écouter ce que le peuple a à dire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté les trois intervenants du Parti réformiste nous exposer les raisons pour lesquelles ils veulent bloquer la démarche que nous proposons à la Chambre des communes. Je dois dire que certaines des choses que j'ai entendues m'ont plutôt scandalisée. Voici un parti qui prétend vouloir économiser l'argent des contribuables et qui propose pourtant d'augmenter de six le nombre des députés fédéraux, alors que nous savons que chaque député coûte au moins un million de dollars par année. Nous savons cela. J'ai donc beaucoup de mal à comprendre que ce parti prenne une telle position.

Le dernier intervenant a fait valoir qu'on n'avait pas consulté la population à cet égard. Je me demande jusqu'à quel point la commission électorale consultait la population. À Terre–Neuve, par exemple, où la population ne s'est pas accrue de plus de 600 personnes à peu près, ces dix dernières années, on a réaménagé les limites de toutes les circonscriptions de la province et cela, à grands frais pour les contribuables canadiens. Je me demande à quel point les Terre–Neuviens ont été consultés là–dessus.

Il ne fait aucun doute pour moi qu'il faut réaménager les limites des circonscriptions électorales de la Colombie–Britannique de façon à établir un équilibre entre les plus populeuses et les moins densément peuplées. Mes collègues de Toronto auront probablement dans leurs circonscriptions probablement 300 000 électeurs aux prochaines élections. C'est un fardeau incroyable pour les députés qui les représentent.

La même chose vaut pour les circonscriptions situées dans la région de la capitale nationale. Comment peut–on justifier de déplacer les limites de ces circonscriptions? On ne les agrandit en rien. On ne fait rien d'autre que d'en déplacer les limites et cela, à grands frais.

Le dernier intervenant peut–il me dire comment, en tant que député du Parti réformiste, parti qui ne cesse de prêcher la restriction des dépenses, il peut parler de dépenser des millions et des millions de dollars de l'argent des contribuables rien que pour donner suite aux recommandations d'une commission qui n'a seulement jamais consulté la population?

• (1340)

M. Williams: Monsieur le Président, je vais répondre à la question de la députée. Elle nous accuse de vouloir bloquer le processus. Le projet de loi C–18 vise précisément à bloquer le processus qui est en place et qui fonctionne depuis 30 ans. Je trouve cela incroyable que la députée nous accuse d'essayer de bloquer le processus lorsque c'est exactement là le but de cette mesure législative.

Puis, la députée parle de ce coûterait une augmentation du nombre de députés. Nous voulons justement limiter le nombre de députés. Nous en avons déjà plus qu'assez aujourd'hui. Nous voulons que la Chambre s'engage sérieusement à ne jamais dépasser les 300 députés. C'est certainement suffisant pour avoir des débats informés à la Chambre.

La députée a demandé comment les commissions faisaient pour réviser les limites même si la population n'avait pas augmenté. Ces gens travaillent à partir des données du recensement de 1991. Ce sont exactement les mêmes chiffres dont se servirait le gouvernement s'il décidait d'aller de l'avant avec le projet de loi C–18. Il y a peut–être eu des déplacements de population d'un quartier à un autre dans une ville. Je ne sais pas, mais c'est exactement pour cette raison que nous payons ces gens, pour qu'ils déterminent ce genre de chose.

Enfin, la députée a mentionné le processus d'audiences publiques. Ce processus était sur le point de commencer, mais on a bâillonné les Canadiens juste avant qu'ils aient la chance de dire que cela leur paraît un peu étrange qu'on révise les limites seulement pour le plaisir de le faire. Donnons aux Canadiens la chance d'exprimer leur opinion. Ils diront peut–être que c'est une merveilleuse recommandation qu'a faite la commission. Si c'est ce qu'ils pensent, qu'on leur donne au moins la chance de le dire. Écoutons ce qu'ils ont à dire, car c'est précisément là le but des audiences publiques.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C–18. Je tiens à remercier nos amis réformistes de nous avoir donné la possibilité d'intervenir.

Je dois dire que je suis un peu perplexe devant le projet de loi C–18. Qu'est–ce qui le motive? Je me souviens que, il y a quelques jours, nous avons tenté d'obtenir des éclaircissements sur le programme législatif qui venait et le projet de loi C–18 n'y figurait pas. La semaine dernière, le gouvernement a officiellement fait savoir que ce projet de loi serait une priorité et qu'il faudrait, idéalement, l'examiner très rapidement et que le gouvernement demanderait peut–être l'accord de tous les partis pour lui faire franchir toutes les étapes en un seul jour.

Si nous remontons à il y a deux semaines environ, avant que la nouvelle carte des circonscriptions électorales de la Colombie–Britannique soit rendue publique, des rumeurs circulant sur la colline du Parlement permettaient de croire que le gouvernement envisageait de présenter ce projet de loi. À ce moment, je me suis posé des questions sur ses motifs. Pourquoi agissait–il ainsi? Que cachait cette mesure? Cela me surprenait. Je suis député depuis longtemps et je n'ai jamais entendu dire que la loi actuelle suscitait de sérieuses préoccupations.

Lorsque, comme tout le monde, j'ai reçu la carte des nouvelles circonscriptions électorales de la Colombie–Britannique, je dois dire que je suis resté perplexe. Je suis géographe de profession et j'ai une certaine expérience de la cartographie, de la production et de la lecture de cartes. On m'avait dit que les nouvelles limites devaient tenir compte de la géographie, de l'histoire, des routes commerciales et des réalités sociales du Canada.

J'ai étudié les cartes et je n'ai trouvé aucun lien avec la géographie. Du point de vue historique, les limites proposées n'ont aucun sens. En regardant les propositions de limites, du moins pour les circonscriptions de l'intérieur de la province, je n'ai pu m'empêcher de penser que les commissaires s'étaient laissés guider uniquement par leur sens artistique. En toute déférence pour eux, qui qu'ils soient, je ne puis que supposer qu'ils ont dû se représenter les montagnes intérieures de la Colombie–Britannique comme une plaine sans absolument aucune variation topographique, car la réaction a été immédiate.

● (1345)

Le lendemain de la livraison de ces propositions par Postes Canada, ce fut un tollé général dans les localités entourant Kamloops. Des gens qui n'auraient normalement jamais rien de positif à dire à propos de leur député à cause de leur affiliation politique sont intervenus en disant qu'ils devaient se rallier à leur député pour faire mettre fin à ce processus avant que cette folie n'aille plus loin.

Ce fut intéressant. Les interventions aux tribunes radiophoniques et les éditoriaux furent non seulement négatifs, mais violemment négatifs à l'égard de ceux qui proposaient ces changements pour les habitants du centre de la Colombie–Britannique, et firent valoir que tout le processus était extrêmement antidémocratique et n'avait aucun rapport avec le monde réel dans lequel vivent ces électeurs.

C'était là le premier indice que quelque chose ne tournait pas rond, et j'eus tôt fait de comprendre pourquoi peut–être on songeait à apporter ces changements. C'est parce que cela allait évidemment beaucoup contrarier les députés. Comme le porte–parole du Parti réformiste l'a déjà dit, nous finissons peut–être par nous considérer propriétaires de ces circonscriptions et nous trouvons que ce changement de limites ne représente certainement pas l'avenir démocratique des électeurs de la circonscription de Kamloops, sans parler non plus de toutes les autres circonscriptions environnantes. Mes collègues qui les représentent voudront sûrement participer plus tard au débat.

En l'occurrence, nous sommes aux prises avec un dilemme. D'une part, je crois que ce serait une folie de mettre en oeuvre ces changements. Je sais que la commission de délimitation des circonscriptions électorales procède parfois à des modifications, mais je n'ai personnellement été témoin d'aucun changement. J'ai participé au processus au fil des ans, j'ai préconisé des modifications—presque tous les intervenants ayant été unanimes à dire qu'une partie des limites devait être modifiée ou changée afin de refléter la réalité de la région—mais je n'ai vu aucun changement apporté. J'imagine toutefois qu'il en y a parfois, mais je le répète, on a presque l'impression que les limites sont coulées dans le béton. Le processus de consultation publique entraîne peut–être, au mieux, quelques retouches et modifications mineures, mais les paramètres fondamentaux des limites restent les mêmes.

Je crois que les Canadiens sont stupéfaits de ce qui se produit actuellement. Ils reçoivent la carte—c'est probablement la première fois qu'ils entendent parler du processus—et ils sont surpris. Ils n'ont absolument pas eu leur mot à dire. Les députés et les autres personnes qui s'intéressent aux limites des circonscriptions électorales n'ont pas eu voix au chapitre jusqu'à ce moment. Les raisons justifiant l'établissement des limites peuvent différer selon les régions canadiennes. Il se peut que des relations culturelles, des caractéristiques sociales ou des considérations commerciales influent sur l'établissement des limites dans une région du Canada, alors que dans une autre, seuls des facteurs géographiques entrent en ligne de compte.

L'ensemble du processus me semble un peu curieux. Si nous voulons vraiment modifier les limites des circonscriptions fédérales de manière qu'elles reflètent la réalité électorale et démographique du Canada, je doute que cette façon de procéder plutôt désuète puisse avoir des résultats positifs. En conséquence, je crois que certains changements s'imposent.

Je m'interroge d'autre part sur les motivations du gouvernement en l'occurrence. Qu'est–ce que cela cache? J'ai écouté avec intérêt le leader du gouvernement à la Chambre dire que l'application de la loi serait examinée. Le gouvernement voudrait que l'on détermine s'il est opportun d'augmenter automatiquement le nombre de députés comme nous le faisons après chaque recensement. On examinerait aussi le mode de sélection des membres de la commission, de même que la participation du public et peut–être même des députés au processus.

Cela semble louable, mais la question la plus fondamentale qui a été esquivée, voire ignorée, c'est le nombre de députés proprement dit. On peut probablement dire sans trop risquer de se tromper que les Canadiens ne veulent pas que le nombre de sièges des deux Chambres continue d'augmenter à chaque recensement, jusqu'à atteindre plusieurs centaines.

Je crois qu'il convient de s'interroger sur la taille que doit avoir une circonscription pour qu'un député puisse bien la servir. Évidemment, cela dépend dans une large mesure des ressources dont il dispose.

● (1350)

Il y a quelques années, je me suis entretenu avec une députée du Parlement de l'Inde, la Lok Sabha, au sujet de la taille de sa circonscription. Elle m'a dit qu'elle ne savait pas vraiment combien elle comptait d'électeurs, mais que ce serait dans les environs de quatre à cinq millions.

J'ai pensé alors que si nous avions nos problèmes, ils avaient sûrement les leurs à bien communiquer avec leurs électeurs. Nos circonscriptions ne comptent pas deux ou trois millions d'électeurs, mais le nombre de 85 000 ou de 95 000 électeurs

n'est certainement pas figé dans le béton. Je suppose qu'il y a des endroits où les circonscriptions comptent moins d'électeurs et d'autres où les circonscriptions en comptent plus.

Peut–être devrions–nous étudier sérieusement s'il convient d'augmenter le nombre de députés à l'heure actuelle. Nous avons tous entendu nos électeurs dire qu'il fallait y aller très prudemment dans ce domaine, voire qu'il serait sans doute préférable de maintenir le nombre de députés au niveau actuel.

Nous devons étudier attentivement la question. L'un des moyens que nous avons utilisés par le passé pour nous protéger a consisté à recourir à l'article 51 de la Loi constitutionnelle en conjonction avec la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est entrée en vigueur en 1964.

Il importe de se rappeler que ce processus a été conçu comme un processus indépendant des députés. On supposait que les députés pourraient avoir intérêt à ce que les limites des circonscriptions soient révisées d'une certaine manière.

Par conséquent, une commission indépendante a été établie pour faire des recommandations indépendantes de la Chambre des communes et du Parlement, lesquels ne faisaient que donner leur avis à la dernière étape du processus dont nous avons été saisis récemment.

Nous devrions faire preuve d'une grande prudence maintenant. Tout comme moi, le gouvernement a fait savoir qu'il avait des réserves à faire au sujet des cartes et des limites. C'est pourquoi nous devrions interrompre les travaux de cette commission indépendante et renvoyer toute la question au comité parlementaire qui convient.

Nous devons faire très attention. Mon expérience de député, et j'ai connu quelques gouvernements, m'a montré que le gouvernement fera comme il l'entend de toute façon parce qu'il détient une forte majorité. Notre rôle, comme députés de l'opposition, est de signaler les aspects à prendre en considération si le gouvernement procède de cette façon.

Le gouvernement dit qu'il n'aime pas la manière de fonctionner de cette commission indépendante. Il va donc modifier les règles. Au besoin, il ira jusqu'à modifier la Constitution du Canada pour faire prévaloir ses vues.

Il faut être prudent. Lorsque nous nous disons prêts à modifier la Constitution, à intervenir dans un processus tout à fait indépendant du Parlement parce que le gouvernement, dans ce cas–ci, ne prise pas une certaine façon de procéder, quels problèmes cela pose–t–il?

Cette initiative suscite en moi des réactions partagées. Je m'interroge sur les motifs qui l'inspirent. Il est certain que le processus pourrait être amélioré. À titre de représentant de la Colombie–Britannique, la question de la représentation me préoccupe.

La proposition donnerait à la Colombie–Britannique deux sièges de plus aux Communes. Cela, selon l'ancienne formule. Il serait ainsi tenu compte de l'extraordinaire croissance démographique que toute la province et surtout certaines zones urbaines ont connue. Des modifications s'imposent de toute évidence pour assurer une représentation qui soit davantage proportionnelle à la population.

Je me dois de faire deux observations. Si nous nous engageons dans des discussions sur des modifications comme celles–là, y a–t–il moyen, en même temps, d'examiner la réforme sénatoriale? S'il y a une chose dont tous reconnaissent la nécessité, c'est bien la réforme de la Chambre haute. Certains en proposent l'élimination pure et simple, et d'autres préconisent des réformes diverses. Il y a consensus pour réclamer une démocratisation du Sénat.

• (1355)

Je dois également attirer l'attention sur le député du Bloc québécois qui a représenté les membres de son parti dans leur examen de ce projet de loi et signaler, comme d'autres l'ont fait, qu'il est un peu curieux que le Bloc facilite ou soit disposé à faciliter l'adoption de cette mesure législative visant à remanier les circonscriptions fédérales au Québec.

J'ai écouté attentivement presque tous les discours que les députés ont prononcés. Il y a un thème qui se dégage de ces discours. C'est que d'ici deux ou trois ans, le Bloc n'aura plus sa raison d'être et le processus de changement au Canada se fera comme le Bloc l'avait prévu. Donc, selon le député du Bloc québécois, il ne sert à rien pour le Bloc de se préoccuper de la manière dont la Chambre fonctionnera dans deux ou trois ans.

À mon avis, le député se contredit quelque peu lorsqu'il laisse entendre que nous devons examiner immédiatement les nouvelles limites des circonscriptions électorales du Québec à temps pour les prochaines élections générales, pour savoir si elles sont logiques, surtout si l'on tient compte de certaines observations qui ont été faites à la Chambre ces dernières semaines.

Je répète en terminant que je reconnais la nécessité d'apporter des changements pour garantir un processus plus démocratique en vue des prochaines élections générales, mais je m'inquiète beaucoup du processus qu'a proposé le gouvernement et de la manière dont les limites ont été tracées, notamment dans le centre de la Colombie–Britannique.

Je suis d'avis qu'il y a lieu de nous pencher longuement sur cette mesure législative au lieu d'en accélérer l'examen. Nous pourrons ainsi faire en sorte que le processus proposé par le gouvernement n'ait rien d'antidémocratique, que le processus proposé par le gouvernement ne soit pas la répétition de ce que nous avons vu trop souvent ces neuf dernières années, c'est–à–dire un gouvernement qui, lorsqu'une loi ne lui plaisait pas trop, sans égard à son importance, tirait parti de sa supériorité numérique à la Chambre des communes, usait de son pouvoir au Parlement, pour la faire passer à toute vapeur.

Article 31 du Règlement

Nous pouvons trouver rassurant le fait que cette question sera étudiée par le Sénat avant que des modifications ne soient apportées. Comme les relations politiques au Sénat sont différentes de celles qui existent à la Chambre des communes, on peut être quelque peu rassuré.

J'ajouterai, en terminant, que ce processus revêt une très grande importance. La nécessité d'une réforme dans ce domaine est on ne peut plus manifeste. Reste à savoir si c'est la meilleure façon de faire dans le cas qui nous occupe.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, comme il est prévu à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Convention des Nations Unies sur le changement climatique entre en vigueur aujourd'hui, le 21 mars.

Signé par plusieurs nations, cet accord représente, au niveau international, le premier pas vers la réduction des gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone. Comme tout le monde le sait, le dioxyde de carbone est produit lorsqu'on brûle du gaz naturel, du pétrole et du charbon.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler au gouvernement et au ministre chargé de l'énergie la promesse de réduire de 20 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre d'ici l'an 2005. Certes, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont tous un rôle à jouer dans ce domaine, mais il appartient au gouvernement du Canada de donner l'exemple aux niveaux national et international.

Le problème que pose le changement climatique ne peut être résolu que si chaque pays fait sa part.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de la Francophonie, les francophones de tous les pays du monde ont l'occasion de s'arrêter un instant et de réfléchir au rôle de notre langue dans le développement de nos communautés. Cette semaine vise à faire connaître la Francophonie internationale et permet cette année de mettre en lumière le rôle capital du Québec dans la Francophonie nord-américaine.

Je souhaite que cette semaine soit l'occasion de développer un esprit d'ouverture envers la spécificité linguistique du Québec, de raffermir les liens entre les francophones d'Amérique et d'ailleurs et d'établir des ponts entre les communautés linguistiques canadiennes.

Je me permets d'espérer que cette fête de la Francophonie sera soulignée dans les milieux de travail, d'éducation, des affaires et par l'ensemble des Québécois et Québécoises.

J'invite donc mes collègues députés de partout au Canada à mettre en pratique le thème de cette année qui est: «En français bien sûr.»

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, un couple de ma circonscription de Calgary-Sud-Est a été victime d'un crime insensé. Leur automobile a été volée, utilisée et vandalisée. Ces citoyens avaient fait ce qu'ils pouvaient pour se protéger du crime; ils avaient fermé leur voiture à clef et l'avait garée sur un terrain de stationnement, sous un réverbère.

La police est d'avis que les responsables de ce crime étaient de jeunes contrevenants. Ce problème prend de l'ampleur non seulement à Calgary, mais partout au pays. Le vol d'auto est devenu un passe-temps pour les jeunes contrevenants. Ils savent qu'ils ne seront pas punis, que s'ils sont pris, la Loi sur les jeunes contrevenants les protégera. Dans un cas, de jeunes vandales avaient même écrit à la bombe aérosol sur une auto: «Merci à la Loi sur les jeunes contrevenants.»

Nous devons tenir les jeunes plus responsables de leurs crimes et protéger les droits des victimes. Le dédommagement pourrait constituer un désincitatif important si l'on voulait bien le prendre en considération.

Nous devons modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin que les gens se sentent plus en sécurité au Canada, afin que vous, monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription de Calgary-Sud-Est, ainsi que tous les Canadiens soucieux du bien soyez plus en sécurité.

* * *

LA JOURNÉE DES JEUNES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui, 21 mars, la Journée des jeunes au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux jeunes du Nouveau-Brunswick, qui sont des membres de grande valeur de nos collectivités et qui doivent entrer en ligne de compte dans tout ce que nous décidons et faisons.

Les jeunes du Nouveau-Brunswick et de tout le pays sont confrontés à des défis particuliers et ils ont besoin de notre appui. Les services gouvernementaux destinés aux jeunes s'améliorent. On n'a qu'à penser au Service jeunesse, qui est un exemple du type de programme créatif qui leur est destiné précisément et qui est nécessaire pour aider les jeunes du Nouveau-Brunswick et de tout le pays à traverser une période difficile marquée par le changement. Alors que nous essayons d'améliorer la situation, nous devons tous comprendre que les jeunes doivent participer à l'établissement des programmes et politiques qui les touchent.

En l'honneur de cette journée spéciale, je salue les jeunes du Nouveau–Brunswick et je rappelle à tous la contribution importante que les jeunes de tout le pays apportent tous les jours.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, discrimination qui persiste chaque fois que le principe du mérite est miné par les préjugés.

Nous devons prendre garde de ne pas faire de la discrimination à rebours, l'antithèse du principe défendu dans le cas présent, alors que nous essayons d'atteindre certains objectifs pour ce qui est de l'embauche de membres qualifiés de minorités et de supprimer les barrières à leur pleine participation à l'essor de notre société.

En période de vaches maigres, la tolérance et le respect sont mis à plus rude épreuve. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ceux qui pensent que les immigrants volent des emplois à d'autres Canadiens, qui ne perçoivent que les problèmes et qui oublient que d'autres personnes vivent des situations encore pires.

De nos jours, nous devons conjuguer nos efforts afin de favoriser la croissance économique et être plus sensibles que jamais à la réalité canadienne.

On retrouve au Canada des gens de nombreuses races et couleurs qui ne font qu'accroître la réputation mondiale du Canada sur les plans intellectuel, socio–culturel et économique.

* * *

LE FORUM POUR JEUNES CANADIENS

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion la semaine dernière, avec plusieurs autres députés, de manger en compagnie de membres du Forum pour jeunes Canadiens qui visitaient le Parlement.

Je trouve que le Forum pour jeunes Canadiens est un programme éducatif précieux qui permet à des jeunes de toutes les régions de notre magnifique pays de s'informer au sujet de notre système politique, notamment sous forme de participation, ateliers, exposés et simulacres de séances du Parlement. Les jeunes peuvent ainsi acquérir une expérience pratique. Le forum permet en outre aux participants de toutes les provinces de forger des amitiés qui dureront toute leur vie.

Les députés doivent poursuivre et même accroître l'appui qu'ils accordent à un programme comme le Forum pour jeunes Canadiens, qui comporte des bienfaits considérables. Ces jeunes sont les dirigeants de demain et leur expérience individuelle et collective contribuera à l'épanouissement de ce pays.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, on apprenait ce matin que les plaintes de discrimination raciale ont diminué l'an dernier à la Commission des droits de la personne du Québec. Nous savons bien que les comportements racistes subsistent toujours et que l'information au sujet des autres cultures est un des meilleurs moyens de diminuer ce type de comportement.

En cette Journée canadienne de lutte contre la discrimination raciale, les députés de l'opposition officielle se joignent aux milliers de Québécois et de Canadiens pour qui la question de la discrimination raciale est un fléau social qu'il faut combattre par tous les moyens possibles.

Nous devons lutter de façon quotidienne contre toute manifestation d'intolérance à l'égard de personnes présentant des différences. Il est nécessaire de faire la promotion d'une société où tous peuvent occuper leur place, quels que soient la couleur de leur peau, leur religion ou leur pays de naissance. C'est le défi auquel nous sommes toutes et tous confrontés à la veille du XXI^{e} siècle.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA CIRCONSCRIPTION DE CALGARY–NORD

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, plusieurs électeurs de ma circonscription de Calgary–Nord ont formulé des réserves au sujet d'un parlementaire de l'autre endroit, qui est intervenu en faveur d'un promoteur de Calgary.

Depuis sa nomination, ce parlementaire a défendu les intérêts du promoteur au cours d'audiences publiques et il est également intervenu activement dans le même but auprès de fonctionnaires municipaux.

Les électeurs de Calgary–Nord sont indignés de constater qu'une personne qui est rémunérée pour représenter la population de l'Alberta utilise son influence de cette façon et qu'elle le fasse aux dépens de sa participation aux travaux de l'autre endroit, qui siège actuellement.

J'exhorte le premier ministre à demander au leader du gouvernement dans l'autre endroit de se pencher sur les questions morales que soulève le lobbying effectué par un parlementaire de l'autre endroit. . .

Le Président: À l'ordre. La présidence verrait mal qu'un député en attaque un autre à la Chambre. Je crois que la tradition veut que nous agissions de même envers les personnes de l'autre endroit.

Même si la députée n'a nommé personne en particulier ni donné le nom d'aucune circonscription, je crois que ses propos laissent bien peu de place au doute.

J'encourage la députée à revoir la déclaration et peut–être pourrions–nous y revenir demain si elle n'est pas formulée en termes trop précis. J'espère que la députée n'y voit pas d'objection.

Article 31 du Règlement

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, un bon nombre de nos collègues à la Chambre portent aujourd'hui la boucle de ruban multicolore qui a été conçue et créée à Thunder Bay.

Cette boucle est le symbole de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui est célébrée le 21 mars.

C'est l'Assemblée générale des Nations Unies qui a décrété cette journée internationale en 1966. En 1988, les ministres fédéraux et provinciaux se sont entendus pour souligner le 21 mars au Canada.

Cette boucle multicolore est le symbole visible de notre engagement à éliminer la discrimination raciale, tout comme le coquelicot est le symbole du jour du Souvenir.

Les rubans rouge, jaune, noir et blanc représentent les couleurs des races humaines. Ils montrent aussi la beauté et l'harmonie qui se dégagent de la réunion des diverses nations du monde.

Aujourd'hui, nous arborons ces rubans pour signifier notre appui à l'objectif d'éliminer le racisme au Canada.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je veux aborder brièvement la question de la Commission canadienne du blé.

Comme certains députés le savent déjà, la Commission canadienne du blé est le seul organisme autorisé à exporter le blé et l'orge de l'ouest du Canada.

Certains voudraient affaiblir et diviser les pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Ce n'est pas le moment d'affaiblir cet organisme, qui représente notre comptoir unique pour la commercialisation de ces produits. Au contraire, c'est justement le bon moment pour lui donner plus de pouvoirs et accroître son rôle sur le marché international des céréales.

La Commission canadienne du blé a magnifiquement défendu les intérêts des agriculteurs de l'Ouest, au fil des ans, et elle continue avec autant de compétence.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le président de l'Association canadienne d'éducation de langue française, M. Normand Boisvert, résidant de ma circonscription, soit dit en passant, a annoncé récemment la tenue de la deuxième Semaine nationale de la Francophonie, du 20 au 26 mars 1994, sous le thème «En français, bien sûr».

Le projet de la Semaine nationale de la francophonie veut d'abord et avant tout sensibiliser les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit la région où ils habitent. L'Association met l'accent sur les points suivants: aux avantages d'une utilisation accrue du français dans tous les secteurs d'activités, elle veut aussi susciter des actions destinées à développer le goût de la lecture et de l'écriture, améliorer la qualité de la langue parlée et écrite, et créer et entretenir des occasions de dialogue constructif entre francophones, francophiles et autres Canadiens de bonne volonté.

Je vous invite donc tous à profiter pleinement de cette édition de la Semaine nationale de la Francophonie.

* * *

LA FOIRE COMMERCIALE CANADA EXPO 1994

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, demain s'ouvre à Mexico la foire commerciale Canada Expo 1994. Plus de 400 entreprises et 1 000 gens d'affaires canadiens participeront à cet événement.

• (1410)

Nous tenons aujourd'hui à corriger un oubli fait par le Bureau du premier ministre. Il est malheureux de constater que, dans sa documentation préparée à l'intention des médias, le Bureau du premier ministre n'a pu trouver un seul exemple de succès d'une compagnie québécoise au Mexique, alors qu'il le fait pour plusieurs compagnies du reste du Canada.

Nous tenons donc à mentionner les succès remportés au Mexique par les compagnies québécoises Bombardier, Canam-Manac, SNC, Roche et des dizaines d'autres.

Nous en profitons également pour souhaiter un franc succès à toutes les compagnies québécoises qui participent à cette importante foire commerciale.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le journal *La Presse* rapporte que la ministre de la Santé a laissé entendre que le gouvernement fédéral allait bientôt décriminaliser la culture du cannabis, ou chanvre, à des fins commerciales. Elle a indiqué que le gouvernement demanderait bientôt au Parlement d'adopter une loi permettant à son ministère d'accorder des permis de culture de la marijuana, selon sa teneur en THC, l'agent hallucinogène du cannabis.

Je suppose que la ministre envisage qu'à l'avenir les Canadiens vivront dans des maisons faites de panneaux de particules de chanvre, liront des journaux imprimés sur papier de chanvre, seront vêtus de chanvre, mettront du méthanol à base de chanvre dans leur voiture, mangeront du tofu fait de graines de chanvre et mangeront des barres de marijuana sans THC.

Bien que bon nombre de Canadiens appuient cette initiative, je me demande si toute la question de la culture et de la décriminalisation du chanvre ne devrait pas être renvoyée au comité approprié de la Chambre pour qu'il recommande une mesure législative au Parlement, plutôt que de traiter cet important dossier de façon aussi ponctuelle.

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Sue Barnes (London–Ouest): En 1966, les Nations Unies ont déclaré le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en souvenir du massacre perpétré, en 1960, à Sharpeville, en Afrique du Sud.

Depuis 1989, le gouvernement canadien parraine un programme national de lutte contre le racisme par l'information. Dans le cadre de cette campagne, il collabore avec des organismes et des institutions clés pour sensibiliser la population à l'existence de la discrimination raciale et pour promouvoir des méthodes efficaces de lutte contre le racisme.

La discrimination raciale ne peut se justifier. Toute doctrine prônant la différenciation raciale, outre qu'elle n'a aucun fondement scientifique, est moralement répréhensible et socialement injuste. Nous devons reconnaître que les préjugés et la discrimination sont des problèmes qu'il faut démasquer et contre lesquels il faut lutter.

En qualité de membres de l'une des plus grandes démocraties de ce monde, nous sommes tous personnellement responsables de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale, faute de quoi les Canadiens ne seront pas tous membres à part entière de notre société.

* * *

HYUNDAI AUTO CANADA

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, la direction de Hyundai Auto Canada a récemment décidé de fermer son usine de roues en aluminium de Newmarket, en Ontario. Dans ma circonscription de York—Simcoe, 70 personnes perdront leur emploi.

J'interviens à la Chambre pour insister auprès de Hyundai Auto Canada afin que ces 70 personnes reçoivent tous les avantages et toutes les prestations qui leur sont dus.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances participait la semaine dernière au Sommet du G–7 sur l'emploi. Il a alors proposé de mettre en place un crédit d'impôt pour les entreprises qui créeront des emplois ou qui, malgré un renouveau technologique, vont les maintenir. De plus, les pays membres du G–7 ont convenu de faire de l'emploi leur priorité en 1994.

Maintenant qu'il est revenu du Sommet, le ministre entend–il déployer une véritable stratégie de relance de l'emploi, fondée sur des mesures concrètes, de façon à redonner un peu d'espoir au million et demi de chômeurs qui existent maintenant au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en effet, lorsqu'on était à Détroit, il a été question de crédits d'impôt à l'embauche, suggestion faite par M. Reich, le secrétaire de la main–d'oeuvre des États–Unis. C'est d'ailleurs une suggestion qui a été faite au Canada lors des audiences du ministre des Ressources humaines. C'est une suggestion que nous sommes prêts à étudier comme beaucoup d'autres suggestions.

Mais une chose est très claire, et d'ailleurs j'ai été emballé de voir que les mesures que nous avons prises dans notre budget, c'est–à–dire notre approche pour la création d'emploi, la baisse des taxes sur la masse salariale, la réforme du programme d'assurance–chômage, sont exactement les mêmes que celles recommandées par l'OCDE. C'est aussi la conclusion de notre rencontre, et il faut dire que même le G–7 nous a appuyés.

• (1415)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si ces propos ne sont pas suivis d'actions concrètes, on ne pourra conclure qu'à l'existence de bavardages. Quand le ministre se vante qu'on a appuyé ses propres propos, s'il n'y a pas d'action qui en découle, je ne vois pas en quoi il peut parler d'un appui.

Je pense qu'il faut lui demander aujourd'hui, monsieur le Président, de nous dire clairement s'il confirme son intention d'instaurer ce genre de crédits d'impôt pour l'entreprise qui crée ou maintient de l'emploi. Et est–ce qu'il faut s'attendre, au–delà du bavardage, à une déclaration ministérielle en ce sens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, dans le Budget, nous avons procédé à l'étape, peut–être la plus importante, c'est–à–dire à la baisse des taxes sur la masse salariale. Non seulement le taux de cotisation à l'assurance–chômage a été ramené à 3 $, mais nous avons aussi signifié notre intention de continuer à le baisser lorsque la réforme du ministre sera complétée.

En même temps, nous avons dit que nous allons regarder vraiment tout notre système de taxation pour voir s'il y a des obstacles à la création d'emplois ou, mieux encore, s'il y a des choses qui pourraient être faites pour encourager l'emploi. Et cela, on a l'intention clairement de le faire. Ce n'est pas du bavardage, ce sont des actions très concrètes.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il reconnaît qu'en matière d'emploi son budget fait fausse route, en s'attaquant aux chômeurs plutôt qu'au chômage et aux causes structurelles du chômage. Et je voudrais lui demander de reconnaître que ce n'est pas en réduisant 85 p. 100 des prestations des chômeurs qu'il va relancer l'emploi.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons clairement établi que la priorité de ce gouvernement était la création d'emploi. Nous avons adopté nos politiques budgétaires en fonction de cela. Et depuis quelques mois déjà, on voit la situation s'améliorer. Cela va prendre quelque temps, mais je suis convaincu que le Budget du ministre des Finances aura mis le pays sur la bonne voie pour la création d'emploi.

Questions orales

L'ÉDITION

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Dans l'affaire Ginn Publishing, le *Toronto Star*, citant des sources du Bureau du premier ministre, fait état aujourd'hui de révélations surprenantes quant au comportement du ministre du Patrimoine.

On apprend notamment que le ministre n'a pas cru bon, avant d'autoriser la transaction, de lire l'opinion juridique sur laquelle il fonde sa propre autorisation.

Comment le ministre explique–t–il la légèreté et l'irresponsabilité dont il a fait preuve, en autorisant cette mauvaise transaction sans avoir pris connaissance au préalable de l'avis juridique en question?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je vois que le roman–fleuve favori de la députée de Rimouski—Témiscouata intéresse aussi ses collègues. Mais dans les romans–fleuves, c'est de l'imagination et non pas des faits.

J'ai donné des faits devant cette Chambre. J'ai dit que j'avais lu et étudié les recommandations faites par le ministère de la Justice, et je crois que la décision qui a été prise, elle a été expliquée, elle est comprise, et il suffira à notre honorable collègue de lire ce qui est écrit dans le hansard pour savoir où nous en sommes.

Je m'empresse de dire que l'alternative eut été de prendre l'argent des contribuables pour le mettre dans des poursuites judiciaires douteuses. Je préfère voir cet argent soutenir l'industrie de l'édition, qui me tient infiniment à coeur.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il aussi qu'après avoir pris connaissance de l'avis juridique, préparé pour le précédent gouvernement conservateur en 1990, il a constaté que cet avis n'était pas du tout catégorique quant à l'obligation du gouvernement de respecter la prétendue promesse verbale dont il se réclame mainenant? Et accepterait–il de déposer l'avis juridique sur lequel maintenant il essaie de s'appuyer?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que mon collègue a commencé à lire la presse anglaise. Elle ne contient pas nécessairement tout ce qui se passe dans le Cabinet du ministre. J'ai regardé les opinions, je les ai étudiées et j'en suis venu aux conclusions que j'ai déjà exprimées à plusieurs reprises dans cette Chambre. Je ne crois pas pouvoir lui confier beaucoup plus que la vérité.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a répété aujourd'hui que la priorité absolue de son gouvernement était la création d'emplois. Il apparaît de plus en plus clairement aux Canadiens que le gouvernement ne possède pas la moindre stratégie cohérente pour créer des emplois durables.

Dans le passé, on a vu que les projets financés par le gouvernement échouaient principalement pour deux raisons. Premièrement, parce qu'ils ne créent pas des emplois durables et, deuxièmement, parce qu'ils accaparent des millions de recettes fiscales qui autrement serviraient à former des travailleurs désireux de contribuer à la nouvelle économie ou à aider les membres les plus vulnérables de notre société.

Quand le premier ministre se décidera–t–il à abandonner sa méthode contradictoire pour créer des emplois qui consiste, d'une part, à accroître les dépenses et, d'autre part, à réduire les dépenses? Quand se décidera–t–il à réduire l'ensemble des dépenses publiques pour que les impôts diminuent et pour que le secteur privé puisse créer de véritables emplois pour 1,6 million de Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme on l'a mentionné tout à l'heure, je reviens d'une réunion du G–7 sur l'emploi à Detroit et, au cours de la fin de semaine, d'une réunion de l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique, segment de l'économie mondiale qui connaît la croissance la plus rapide à l'heure actuelle, où l'on s'est penché sur de nombreuses questions de ce genre.

C'était fascinant. Les mesures que prennent ces pays en forte croissance sont exactement celles que nous avons proposées dans notre budget.

Quelles sont ces mesures? Il y a d'abord la réduction du cancer que sont ces impôts sur les emplois, c'est–à–dire les cotisations à l'assurance–chômage. Ensuite, il y a l'encouragement aux petites et moyennes entreprises, qui sont les principaux créateurs d'emplois, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Il y a l'encouragement en vue de mettre au point de nouvelles technologies, de former des réseaux de petites entreprises, de faciliter l'accès aux nouvelles technologies et d'inviter les universités et le secteur privé à faire une contribution équivalente.

Le programme d'emploi que nous avons établi très clairement va permettre d'assurer aux Canadiens un pays beaucoup plus solide.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre admet la présence de certains cancers, même s'il a oublié d'en mentionner un, les subventions au développement régional.

La semaine dernière, Hyundai annonçait que son usine de montage à Bromont, au Québec, demeurerait fermée indéfiniment. Voilà un exemple parfait d'un projet de développement régional qui tourne mal.

Le ministre ne croit–il pas que la meilleure façon de créer des emplois serait de cesser d'influer sur les décisions des entreprises en leur accordant des subventions à court terme et de mettre un frein aux dépenses publiques afin d'encourager le secteur privé à redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le contrôle des dépenses publiques est l'un des grands objectifs de

tout gouvernement. C'est certainement l'un des objectifs de notre gouvernement, comme le prouve notre budget.

En ce qui concerne les subventions aux entreprises, nous les avons grandement réduites dans notre budget, car nous les jugeons non productives. Nous avons donc prévu cette mesure dans notre budget et avons également fait connaître notre intention d'examiner toutes les façons dont le gouvernement et les entreprises peuvent collaborer sans que rien n'entrave les activités des sociétés privées.

Pour répondre à la question plus précise que soulève mon collègue, tous les députés et certainement les gens d'en face sont amèrement déçus de la décision de la société Hyundai de retarder la réouverture de son usine.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déjà commencé à discuter avec les travailleurs licenciés de cette usine pour déterminer les mesures à prendre. Notre gouvernement a commencé à dialoguer avec Hyundai pour voir si on ne pourrait pas réserver un autre sort à cette usine.

Au cours de la réunion des pays membres de l'APEC, j'ai eu l'occasion d'aborder la question avec le ministre des Finances de la Corée. Nous suivrons le dossier de très près.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ce que nous voulons faire valoir, c'est que la solution ne consiste pas à réduire un peu les subventions au développement régional. Il faut abandonner toute cette affaire, car elle ne fonctionne pas.

Permettez–moi de citer un autre exemple, de l'Ouest celui–là et non du Québec. C'est un exemple parfait. En 1990, on a prêté, dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, près de quatre millions de dollars à un groupe d'Edmonton, la Myrias Research Corporation. Le dernier versement de plus de 500 000 $ a été fait à peine deux semaines avant que la société ne soit placée sous administration judiciaire, situation dans laquelle elle ne pouvait créer aucun emploi. Le ministre s'est–il rendu compte, du temps du gouvernement précédent, que le développement régional est un gaspillage éhonté des fonds publics et va–t–il prendre des mesures pour supprimer de notre budget déficitaire toute dépense de développement régional?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le Parti réformiste ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas réclamer du ministre de la Défense nationale qu'on fasse quelque chose pour développer les régions où l'on ferme des bases militaires et se dire du même souffle contre le développement régional en général.

Le fait est que, par le passé dans l'opposition comme maintenant au gouvernement, notre parti a dit croire que beaucoup des fonds consacrés au développement régional ont constitué une source de profits pour des entreprises qui n'en avaient pas besoin, et cela n'a tout simplement pas de sens.

Voilà pourquoi—et n'importe quel ministre vous le dira—le ministre chargé de l'APECA, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et le ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) ont réévalué à fond la façon dont se fait le développement régional au Canada, et nous n'allons pas répéter les erreurs du passé.

* * *

GINN PUBLISHING

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Dans l'article sur Ginn Publishing paru dans le *Toronto Star*, on lit que «cet accord a été concocté à huis clos par des lobbyistes et des fonctionnaires.» On nous dit que ce sont des lobbyistes qui ont négocié cet accord au nom de Paramount au cours d'une réunion avec des représentants du gouvernement.

Le ministre peut–il confirmer si cet accord infâme, en partie écrit et en partie verbal, que le gouvernement refuse de rendre public, a bel et bien été négocié par un lobbyiste travaillant pour Paramount?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je dois ici m'en remettre à des ouï–dire.

Le gouvernement dont je fais partie n'existait pas à ce moment–là, et nous ne pouvons pas donner des renseignements que nous n'avons pas. Bien sûr, j'ai retracé les déclarations qui, je le répète, sont pour moi des ouï–dire.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Puisque le *Toronto Star* cite des sources au sein du cabinet du premier ministre pour affirmer que le gâchis de Ginn Publishing est le résultat de tractations secrètes entre des lobbyistes agissant au nom d'une entreprise privée, le premier ministre n'en déduit–il pas qu'il est urgent d'adopter une loi garantissant une totale transparence sur les activités des lobbyistes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore s'il y a bien une telle source. Le personnel supérieur de mon cabinet me parle et personne ne m'a mentionné ce problème.

Si cette soi–disant source au sein de mon cabinet existe, je voudrais savoir de qui il s'agit. Qui sait ce que l'on entend par source? Il me faudrait un nom.

Je serais étonné que quelqu'un ait peur de me parler, mais n'hésite pas à se confier à la presse. S'il y a une telle personne dans mon entourage, je voudrais savoir qui c'est. Je donnerais à cette personne tout le reste de sa vie pour se confier aux journalistes.

Questions orales

LES GARDERIES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, selon les promesses de la campagne libérale et le récent budget, le gouvernement augmentera le nombre de places en garderie une fois que la croissance économique réelle dépassera 3 p. 100. D'après ce que j'ai vu, ce programme coûtera environ 1,5 milliard de dollars aux contribuables canadiens. Je dois ajouter que cette dépense ne représente même pas une augmentation par rapport aux prévisions budgétaires pour 1995–1996.

La question que je veux poser au ministre des Finances est la suivante: comme le budget prévoit un taux de croissance de 3 p. 100, le ministre confirmera–t–il l'engagement du gouvernement à l'égard de ce programme de 1,5 milliard de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, les dépenses prévues dans le budget au titre des places en garderie sont fondées sur un taux de croissance de 3 p. 100 ou plus.

• (1430)

Je tiens à signaler que ces dépenses, même si elles ont été prévues dans le budget, dépendent évidemment des ententes avec les provinces. Les dépenses au titre des services de garde d'enfants sont utiles sur plusieurs plans. Non seulement elles sont créatrices d'emplois, mais elles donnent aussi à un segment important de notre société qui veut travailler la chance de le faire.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Je suppose, monsieur le Président, qu'on peut invoquer la création d'emplois pour justifier n'importe quelle dépense.

À mon avis, si nous devons atteindre un taux de croissance économique de 3 p. 100, les investisseurs, les petits entrepreneurs et les contribuables canadiens voudront plutôt savoir pourquoi le gouvernement ne préfère pas essayer de réduire le déficit, de payer une partie de ses dettes, au lieu de puiser 1,5 milliard de dollars dans le Trésor public pour augmenter le nombre de places en garderie.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, notre budget prévoit des réductions considérables.

Un simple coup d'oeil sur les chiffres suffit pour comprendre que nous n'arriverons pas à éliminer le déficit si les réductions ne sont pas accompagnées de mesures visant à relancer l'économie, à créer des emplois et à remettre le pays sur la voie de la croissance.

Permettez–moi de signaler que notre gouvernement a toujours dit que le secteur privé est le principal créateur d'emplois, particulièrement les petites et les moyennes entreprises. Ce dont le député d'en face devrait se rendre compte, c'est que la majorité des nouvelles petites et moyennes entreprises sont mises sur pied par des femmes et que ce sont justement les femmes qui veulent des services de garde d'enfants.

* * *

[*Français*]

L'USINE AUTOMOBILE HYUNDAI

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. On apprenait en fin de semaine que l'usine Hyundai de Bromont allait indéfiniment suspendre ses activités en Estrie. Hyundai congédiera plus de 800 travailleurs, hautement qualifiés, âgés en moyenne de 25 à 30 ans.

Compte tenu de l'ampleur des subventions fédérales en cause dans le dossier de l'usine automobile Hyundai, quelles exigences le gouvernement a–t–il posées à l'entreprise pour assurer la relance des installations de Hyundai à Bromont, et conserver ainsi les emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la question est très valable. Comme je l'ai déjà dit dans une réponse, nous sommes très déçus par le fait que Hyundai ait reporté la réouverture de son usine. Le Bureau fédéral a déjà eu des discussions avec Hyundai et le ministre de l'Industrie a l'intention d'en avoir également. En ce qui concerne les subventions—et je crois que la question est fondée—nous sommes en train de discuter avec le gouvernement du Québec, qui est impliqué avec nous, pour décider de la position exacte que nous prendrons éventuellement.

Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le ministre nous dit qu'il est déçu. Nous aussi, dans ma région, nous le sommes. Dans l'éventualité où Hyundai refuserait de réouvrir son usine de Bromont, le gouvernement a–t–il prévu une solution alternative qui permettrait d'assurer au moins le maintien des 825 emplois actuels de haute technologie à Bromont?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce serait certainement notre objectif et celui du gouvernement du Québec. D'ailleurs, c'est pour cela que nous avons des discussions avec le gouvernement et avec la compagnie afin de voir si on ne pourrait pas trouver un autre remplaçant, s'il n'y a pas de réouverture de l'usine.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

En 1974, le ministère de l'Environnement a loué une parcelle de terrain dans ma circonscription pour y faire construire le centre pour l'environnement du Pacifique. Ce centre n'a jamais été construit, mais le loyer annuel pour ce terrain vacant s'élève maintenant à 3,1 millions de dollars et va probablement

augmenter pendant les 51 années qui restent avant l'expiration du bail.

● (1435)

La ministre pourrait–elle dire à la Chambre quelles mesures on a prises pour mettre fin à ce gaspillage?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais prendre note de la question afin de pouvoir donner une réponse complète au député aussitôt que possible.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, il est bien connu dans les médias que ce contrat doit être renouvelé le 1er avril. Je trouve très décevant que le gouvernement ne soit pas au courant de cette affaire très importante.

* * *

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, devant l'Association des hôpitaux canadiens, la ministre de la Santé a clairement indiqué que le gouvernement fédéral entendait jouer un rôle accru en matière de santé, qui relève pourtant de la juridiction exclusive des provinces. Elle mettait ainsi les provinces en garde contre toute tentative de désassurer les soins de santé.

La ministre de la Santé reconnaît–elle qu'elle agit de façon tout à fait illogique en mettant en garde les provinces contre toute désassurance des services de santé, alors qu'en même temps son gouvernement contraint les provinces à revoir les soins assurés par suite du manque à gagner que provoque le gel des paiements de transfert en matière de santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il est grandement temps que les Canadiens et Canadiennes, y compris ceux et celles qui vivent au Québec, soient rassurés que nous avons maintenant un gouvernement dont les soins de santé lui tiennent à coeur et qui a décidé que nous allions continuer le système que nous avons mis en place ici, dont les Canadiens et Canadiennes ont joui pendant si longtemps. Il est plus que temps qu'on les rassure à cette fin. Et il était opportun que je le fasse.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, la ministre ne reconnaît–elle pas que la meilleure façon pour le gouvernement fédéral de préserver les soins de santé au Canada est d'abord et avant tout de maintenir la croissance des paiements de transfert et de respecter les compétences provinciales?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en matière de santé, mais je crois aussi que nous devons travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux, et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

J'ai rencontré mes homologues provinciaux, et nous nous accordons à penser que ce dont le système de santé a besoin au Canada, ce n'est pas d'un apport additionnel d'argent, mais d'un fonctionnement plus efficace. Il s'agit de créer plus de valeur tout en maintenant les acquis.

* * *

VIA RAIL

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Les gens de la circonscription de Brant se préoccupent beaucoup de l'avenir de VIA Rail, et surtout de ses services, car le train assure la liaison entre London, Brantford et Toronto.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il assurer à la Chambre et à mes électeurs que, malgré les compressions budgétaires prévues de 50 millions de dollars pour 1994–1995, le service ferroviaire dans ma circonscription n'en souffrira pas?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la députée de Brant de sa question et du grand intérêt qu'elle porte à ce dossier.

Comme le ministre des Transports l'a dit à la Chambre, VIA Rail est une autre entité dont notre gouvernement est responsable et qui fait face à un avenir très incertain.

Les députés savent sûrement que VIA Rail connaît ses paramètres et ses responsabilités budgétaires depuis assez longtemps. Elle a fait certains gains en efficience, mais elle est encore loin d'avoir accompli tout le progrès qu'elle a à faire.

VIA Rail, ses 3,7 millions de passagers et spécialement ses employés doivent tous faire partie de la solution si nous voulons en arriver à avoir un système national de transport ferroviaire des voyageurs qui soit durable, efficace et économique. Voilà ce que les contribuables non seulement attendent, mais exigent du gouvernement.

* * *

L'ÉDITION

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Les contradictions et les démentis continuent de se multiplier au sujet de la vente de la Ginn Publishing.

● (1440)

Le ministre du Patrimoine canadien et celui de l'Industrie ont dit à maintes reprises qu'il n'y avait pas d'acheteurs intéressés à acquérir la Ginn Publishing. Je voudrais déposer des documents prouvant que des entreprises canadiennes étaient intéressées à le faire.

Je n'ai qu'une seule question. Le ministre du Patrimoine canadien admettra–t–il devant la Chambre aujourd'hui que le gouvernement s'y est mal pris et promettra–t–il la tenue d'une enquête approfondie sur cette vente scandaleuse de la Ginn Publishing?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je m'étonne que ce contrat suscite autant d'intérêt. On pourrait toujours soumettre des questions aux comités parlementaires permanents. Nous ne voyons pas l'utilité de consacrer beaucoup d'efforts et d'énergie à mener une enquête qui démontrera l'obligation que nous avions d'honorer les engagements de nos prédécesseurs qui, Dieu merci, ont disparu de la scène politique.

Le Président: Je croyais que la députée n'avait qu'une question.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): En effet, mais j'avais aussi des documents que je voulais déposer à la Chambre aujourd'hui.

Le Président: Si la députée le veut bien, nous attendrons à 15 heures pour déterminer si elle a le consentement unanime de la Chambre pour le faire.

* * *

[*Français*]

LES PAVILLONS DE COMPLAISANCE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, lors de ses interventions à l'ONU, le ministre des Pêches et des Océans a vivement condamné les compagnies étrangères des pays membres de l'OPANO qui recourent à des pavillons de complaisance pour contourner le moratoire décrété sur la pêche à la morue.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans: Quelles mesures concrètes le ministre des Pêches et des Océans entend–il déployer auprès des pays membres de l'OPANO pour qu'ils interviennent auprès de leurs armateurs afin de mettre un terme à l'utilisation de pavillons de complaisance?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a demandé aux pays membres de l'OPANO, en novembre, de se joindre à lui pour faire des démarches communes auprès des pays qui accordent des pavillons de complaisance.

En fait, le Japon, l'Union européenne, la Russie et le Canada sont intervenus auprès du Honduras et de Panama ces dernières semaines pour leur demander de cesser d'accorder des pavillons de complaisance à des navires dont les propriétaires entendent ne tenir aucun compte des règles internationales de conservation.

Je suis heureux d'annoncer que non seulement nous avons fait cette demande, mais aussi que, dans deux des quatre pays qui accordent des pavillons de complaisance, nous avons déjà eu une réunion et que les gouvernements en cause se sont engagés à légiférer d'ici au mois de mai.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Afin d'agir avec plus de crédibilité dans ce dossier, le ministre a–t–il vérifié si des armateurs canadiens utilisent des pavillons de complaisance? Et dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement entend–il mettre de l'avant pour les dissuader de recourir à cette pratique?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député. Le moment venu, lorsque la question des pavillons de complaisance aura été étudiée à fond et que le Cabinet et le Parlement auront donné leur approbation—car le Parlement sera consulté à ce sujet—le Canada ne fera aucune distinction quant à l'origine du pavillon de complaisance.

Les navires et leurs propriétaires qui feront fi des règles canadiennes de conservation, des règles de conservation multilatérales, pour pêcher jusqu'au dernier poisson, détruisant de la sorte une bonne partie de l'économie du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique, seront tous traités exactement de la même façon. La pêche va cesser et ces navires vont être chassés des deux extrémités des Grands Bancs.

● (1445)

Enfin, je n'ai aucune information pour l'instant qui me permettrait de dire que des Canadiens font ce que le député a dit. Chose certaine, si une entreprise canadienne agissait de manière aussi répréhensible, je serais porté à le faire savoir publiquement pour que l'indignation et la colère de tout le pays retombent sur les coupables.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Des milliers de Canadiens s'inquiètent du risque qu'ils courent de contracter le virus du SIDA à cause des transfusions faites avant 1985. La ministre peut–elle nous dire quels progrès ont été réalisés dans le dépistage des cas à risque?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous nous préoccupons tous du risque que courent les séropositifs et les sidéens, notamment ceux qui ont contaminés par transfusion sanguine au début des années 80.

On procède à l'heure actuelle à une enquête sous la direction du juge Krever. Nous collaborons très étroitement avec ce dernier pour garantir que toutes les informations soient recueillies et que pareille tragédie ne se reproduise jamais.

M. Grant Hill (Macleod): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président.

On indique sur les échantillons de sang de la Croix–Rouge le nom du donneur et de la personne qui a reçu la transfusion. Pour quelle autre raison procéderait–on ainsi? C'est sans doute un problème difficile, mais des vies sont en jeu. La ministre s'engagera–t–elle aujourd'hui à retrouver ceux qui ont reçu des transfusions de sang contaminé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le député fait allusion à des échantillons découverts tout récemment à Toronto.

Aujourd'hui, le Dr Doug Kennedy, du ministère de la Santé, est à Toronto pour examiner ces échantillons et déterminer ce qu'on peut en faire. Nous prendrons des mesures dès réception du rapport du Dr Kennedy.

L'ÉTHANOL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les agriculteurs canadiens et d'autres se réjouissent de la décision que le ministre a prise de supprimer la taxe d'accise sur l'éthanol. Cette mesure propre à encourager l'utilisation de carburant à base d'éthanol est bonne pour l'environnement, bonne pour l'agriculture et bonne pour l'industrie de l'éthanol.

En lisant les documents budgétaires, j'ai noté que le ministre ne fixait pas de limite de temps pour cet allégement fiscal. Le ministre pourrait–il se livrer à des conjectures sur la durée de cette exonération de la taxe d'accise sur l'éthanol?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, chaque fois que ce ministre des Finances s'est livré à des conjectures, il s'est créé pas mal d'ennuis. Je vais cependant répondre au député de Leeds—Grenville et, en fait, à tous les députés de la Chambre—je vois le député de Kent, par exemple—qui m'ont parlé de cette question très importante que, compte tenu de sa contribution à l'environnement et à l'agriculture, nous reconnaissons que l'éthanol offre d'énormes possibilités en tant que carburant.

Cela dit, pour faire suite aux avis exprimés, nous n'avons pas l'intention de rétablir une quelconque taxe d'accise sur l'éthanol. C'est ce que dit le budget. Je peux donner au député l'assurance formelle que telle est bien notre intention et qu'il continuera d'en être ainsi pendant la durée du mandat du gouvernement actuel, à tout le moins tant que je serai ministre des Finances—mais là j'ignore combien de temps je le resterai.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et responsable du développement régional au Québec.

Voilà bientôt deux mois, je questionnais le ministre des Transports sur les intentions du gouvernement relativement au projet de construction par le chantier MIL Davie à Lauzon d'un traversier devant desservir les îles de la Madeleine.

Le ministre entend–il faire pression sur son collègue, le ministre des Transports, afin que soit accordé à la MIL Davie le contrat de construction de ce traversier, ce qui assurerait la survie de l'employeur privé le plus important de la région de Québec?

• (1450)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Comme vous le savez, monsieur le Président, le Bureau fédéral de développement régional au Québec a décidé, pour des raisons de ressources financières limitées et afin de mieux se concentrer dans des domaines où il existe le plus de création d'emploi, de centraliser ses efforts sur la PME et les nouvelles technologies.

Cela dit, en ma qualité de ministre du Bureau fédéral, je vais me concentrer sur la PME et les nouvelles technologies. Les responsabilités pour les chantiers maritimes et pour le transport sont laissées à d'autres ministres.

Le député peut être tout à fait rassuré. Nous sommes 19 députés du Québec faisant partie du caucus. Il y a aussi le ministre suppléant du Développement régional, M. Massé, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Patrimoine, sans oublier le premier ministre. Et nous sommes tous là pour exercer de la pression en faveur du Québec.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, parce qu'on voit bien que le ministre des Finances ne peut pas ou ne veut pas parler des dossiers traitant du transport.

Le premier ministre peut–il nous dire qui, au Cabinet, défend les intérêts des travailleurs de la MIL Davie puisque son ministre du Développement régional ne peut pas parler de transport et le ministre des Transports, qui vient du Nouveau–Brunswick, va certainement chercher à favoriser le chantier maritime de St. John Shipbuilding?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde sait très bien que ces problèmes seront discutés au Cabinet et que l'intérêt des travailleurs du Québec, comme celui des autres, nous tient à coeur. Mais dans ce dossier, il faut d'abord déterminer si nous avons vraiment besoin d'un nouveau traversier et deuxièmement, si le coût est raisonnable. C'est exactement ce que le ministre des Transports fait en ce moment. Lorsque la décision sera connue, elle sera communiquée à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE DOUANE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement américain menace d'imposer des droits de douane élevés sur le grain canadien, mais promet de compenser le Canada en faisant des concessions sur la protection de la volaille, des oeufs et des produits laitiers canadiens.

Ce genre de marchandage qui monte une catégorie d'agriculteurs contre une autre est intolérable.

Le premier ministre peut–il garantir à la Chambre que son gouvernement n'acceptera pas une entente qui sacrifierait les intérêts d'un secteur de l'agriculture au profit d'un autre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà discuté de ce problème avec les autorités américaines. Je l'ai mentionné personnellement au président des États–Unis.

En ce qui concerne les denrées visées par l'article XI du GATT, nous savons que les niveaux de tarification sont protégés par le règlement du GATT. Il n'y a pas de concessions à accepter de la part des Américains. Nous ne faisons que nous conformer au règlement du GATT.

La question des niveaux d'importation de blé canadien aux États–Unis fait actuellement l'objet de discussions, mais il n'y aura pas d'échange entre deux secteurs qui risquerait d'opposer un groupe d'agriculteurs à un autre.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de ces assurances. Je vais lui demander une précision supplémentaire.

Si les négociateurs américains essaient néanmoins, au cours de ces négociations, de dresser les céréaliculteurs canadiens contre les producteurs canadiens de produits laitiers, d'oeufs et de volaille, est–ce que le gouvernement leur dira d'aller se faire voir?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que l'on ne pouvait marchander de cette façon.

Les producteurs d'oeufs, de lait et de beurre sont protégés par le GATT. Les règles ont changé, et nous avons maintenant une protection grâce à tarifs douaniers établis en vertu des nouvelles règles du GATT. Nous disons que nous suivons les règles internationales du commerce.

La question de l'augmentation des importations de blé par les Américains est autre chose. Ces dernières années, nos exportations vers les États–Unis ont augmenté. C'est en partie dû aux inondations de l'été dernier, mais aussi au fait que notre blé est de meilleure qualité que le leur. Je parle du blé durum. Il y a un conflit au sein de la société américaine. Ceux qui veulent de bonnes pâtes alimentaires veulent du blé canadien, et nous sommes de leur côté.

● (1455)

Des voix: Bravo!

Le Président: La présidence est heureuse que vous ayez jugé bon de ne pas commenter l'expression «aller se faire voir».

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Des audiences publiques portant sur la commercialisation de la somatotrophine ont recommandé de retarder l'introduction de cette hormone controversée.

Compte tenu de cette recommandation, la ministre de la Santé entend–elle autoriser la commercialisation de cette hormone au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je dois dire à l'honorable député que les études de mon ministère sur cette hormone ne sont pas encore terminées. Lorsqu'elles seront complétées, si la santé des Canadiens et des Canadiennes n'est pas en danger, je n'aurai d'autre choix que d'en autoriser la commercialisation.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines et m'a été inspirée par un homme d'affaires d'Ottawa, M. Brian Burge.

Dernièrement, M. Burge a dépensé plus de 1 000 $ pour faire passer des annonces dans les journaux afin de trouver des vendeurs à la commission, à Ottawa et à Toronto. M. Burge s'est rendu compte que nombre des personnes qui avaient répondu à ses annonces n'étaient pas prêtes à renoncer aux prestations garanties d'assurance–chômage pour courir le risque de se lancer dans la vente à commission. Or, dans la nouvelle économie, beaucoup d'emplois seront rémunérés à la commission ou au rendement.

Étant donné ce qu'a déclaré le gouvernement à la rencontre du G–7, le ministre est–il prêt à se rendre à l'évidence et à reconnaître que le régime d'assurance–chômage a pour effet de dissuader les prestataires d'accepter des emplois à la commission? Peut–il dire à la Chambre les mesures qu'il a l'intention de prendre pour régler ce problème d'assurance–chômage?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme le député s'en souviendra, nous avons, en janvier dernier, entamé un examen du système de sécurité sociale afin d'améliorer et de moderniser le régime. Nous sommes actuellement en train d'examiner, entre autres, la Loi sur l'assurance–chômage. À cette fin, la démarche du député sera prise en considération.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le Collège militaire royal de Saint–Jean.

Il paraît évident maintenant qu'il s'agit d'une mauvaise décision que celle de fermer ce collège. Par contre, nous reconnaissons que cela fait partie d'une décision budgétaire et que le gouvernement est placé dans une situation extrêmement difficile. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre nous, incluant le gouvernement du Québec, ont demandé un moratoire.

Il nous semble qu'il serait raisonnable, dans les circonstances, que l'on prenne le temps de bien étudier cette question. Avant de prendre une décision irrévocable, cela ne nous semble pas déraisonnable.

J'aimerais donc poser ma question au premier ministre et lui demander, dans les circonstances, s'il ne serait pas d'accord pour prendre le temps d'étudier à fond cette question, avant de prendre une décision aussi absolue?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le Collège militaire royal de Saint–Jean ne sera pas fermé avant l'an prochain, à la fin de l'année scolaire. Donc, nous avons une année et plus pour trouver une utilisation des installations qui s'y trouvent et qui sont de très grande valeur.

Nous discutons présentement avec les autorités du gouvernement du Québec pour trouver une utilisation pratique de ce collège, et nous sommes prêts à aider. En ce moment, les discussions à ce sujet sont menées par le ministre des Affaires intergouvernementales.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

D'ici à ce que soit ratifié son projet de convention sur la pêche en haute mer qui interdit la surpêche aux navires étrangers pratiquant la pêche à l'extérieur de la limite des 200 milles du Canada, le ministre des Pêches va–t–il rappeler aux autres pays que le Canada est légalement autorisé, en vertu des dispositions du droit international, à appliquer, au besoin, des mesures de conservation des ressources et des sanctions pénales très sévères contre les navires étrangers et les équipages qui ne respectent pas les règles?

• (1500)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il connaît très bien le droit international. Nous saisissons effectivement toutes les possibilités qui nous sont offertes de rappeler nos droits aux autres pays. Nous l'avons fait récemment à la conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer, ainsi qu'à la FAO, à Rome.

Nous prenons toutes les mesures possibles pour essayer de faire respecter le droit international, de mettre au point des mécanismes de règlement de différends ayant force exécutoire et de permettre au Canada de régler une fois pour toutes le problème de la surpêche étrangère par le truchement d'une entente.

Je voudrais que tous sachent que si nous ne réussissons pas à régler ce problème en négociant une entente, nous le réglerons en prenant une mesure unilatérale.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Fritz Verzetnitsch et de M. Rudolf Nurnberger, députés du Parlement autrichien.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉDITION

Le Président: Je signale aux députés qu'en vertu du commentaire 495(6) de la sixième édition du *Beauchesne*, un simple député n'a pas le droit de déposer un document. Il faudrait le consentement unanime de la Chambre.

Le député a présenté une demande. La Chambre consent–elle à l'unanimité à ce que ce document soit déposé?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais apporter une rectification au compte rendu du hansard.

Jeudi dernier, le 17 mars, j'ai fait une déclaration au sujet des incidents survenus en Somalie. Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que la police militaire a reçu l'ordre d'effectuer plusieurs enquêtes sur les incidents importants auxquels a été mêlé le groupement tactique du Régiment aéroporté canadien en Somalie. La première enquête a débuté le 19 mars 1993 et non le 15 avril 1993, comme il avait été dit à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LA SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, hier, à l'initiative de l'Association des parlementaires de langue française, nous avons eu ici, sur la Colline parlementaire, une réception qui coïncidait avec le début de la Semaine de la francophonie. Sont venus d'un peu partout à travers le Canada des représentants des différents organismes canadiens qui s'occupent de la Francophonie.

On a, en particulier, rendu hommage et honoré un nombre de personnalités canadiennes qui se distinguent dans notre pays et qui oeuvrent de différentes façons et dans différents milieux pour la promotion de la Francophonie. Nous avons été tout particulièrement heureux de compter parmi nous, à l'occasion de cette cérémonie, la présence du premier ministre du Canada, qui

a reçu l'insigne honneur de la Francophonie et qui est un vaillant représentant de la communauté francophone du Canada.

Permettez–moi aujourd'hui en cette Chambre, à la première occasion qui m'est offerte depuis le début de cette Semaine de la Francophonie, de rappeler certains faits historiques intéressants.

• (1505)

Comme vous le savez, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, réunis au palais de Chaillot, à Paris, en 1991, a entériné le projet d'une Journée internationale de la Francophonie et a exprimé à ce moment–là le souhait que chacun des 47 États et gouvernements, de ce que l'on est convenu d'appeler l'espace francophone, célèbre individuellement et à leur convenance cette journée. Elle a été fixée officiellement au 20 mars, date anniversaire de la fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique, première organisation intergouvernementale francophone, dont la direction est assurée depuis quelques années par un éminent Canadien, le secrétaire général de cette organisation, M. Jean–Louis Roy.

Nous sommes donc très fiers de nous associer à cette Journée et de marquer ainsi notre appartenance à la Francophonie. En tant que membre actif de cette assemblée multilarérale, nous continuerons de promouvoir les valeurs fondamentales qui sont chères à tous les Canadiens et Canadiennes, telles que la démocratie, les droits de la personne, l'égalité des femmes, la protection de l'enfance, l'éducation et la formation. La Francophonie représente plus de 400 millions d'hommes et de femmes répartis sur les cinq continents.

La Francophonie fait donc partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Nous entendons continuer à y jouer un rôle actif, à y apporter notre contribution, évidemment sous différentes formes, afin que tous nos compatriotes francophones et francophiles continuent de profiter de cette ouverture sur le monde et de ces fructueux contacts que nous avons pu établir dans bon nombre de pays francophones des différents continents.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est aussi révéler au reste du monde les traits uniques de la réalité canadienne. La Francophonie du Canada a des accents complexes. Elle commence son aventure parmi les dunes ensablées du Nouveau–Brunswick, descend le fleuve Saint–Laurent pour finalement venir explorer par la suite les plaines de l'Ouest. Durant son périple, notre Francophonie a pris au passage aussi bien les accents d'Antonine Maillet, que d'Anne Hébert ou de Gabrielle Roy. Loin de se reposer, notre Francophonie prend maintenant de nouveaux accents. Nous l'entendons prendre à l'occasion, entre autres, l'accent créole de ceux qui ont trouvé refuge sur cette terre d'Amérique.

Les Canadiens sont solidaires avec tous ceux et avec toutes celles qui sur la terre utilisent la langue française pour dialoguer, pour échanger et pour mieux se comprendre.

C'est dans cet esprit que je convie tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, ainsi que leurs représentants élus en cette Chambre et dans les législatures où il y a un nombre important de francophones, que ce soit l'Assemblée nationale du Québec, que ce soit la législature du Nouveau–Brunswick, que ce soit évidemment la législature du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, ou même je dirais de la Colombie–Britannique, parce qu'il y a aussi un nombre intéressant et important de francophones sur la côte ouest du Canada.

Donc, à l'occasion de cette Journée de la Francophonie et a l'occasion de cette Semaine de la Francophonie, j'invite tous nos collègues de la Chambre des communes, ceux en particulier qui représentent le Bloc québécois, à réaliser que le français est très bien portant au Canada. Il n'est pas en péril, comme certains de ce côté–ci de la Chambre voulaient le laisser croire. Au contraire, le fait français est fortement et brillamment défendu dans tout l'ensemble du Canada et il a un rayonnement à travers le monde.

• (1510)

Des voix: Bravo!

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'honneur et une très grande fierté que le Bloc québécois tient à souligner aujourd'hui la Journée mondiale de la Francophonie.

Pour le Québec et tous les francophones ailleurs au Canada dont le sort collectif est nécesssairement lié à celui de la francophonie, cette journée est particulèrement mémorable.

Il convient de souligner que cette date anniversaire coïncide avec celle de la fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique, première organisation intergouvernementale francophone.

La participation du Québec à cette instance internationale démontre bien qu'en francophonie, comme partout ailleurs, surtout lorsqu'il s'agit de notre âme et de ce qui la façonne, comme le mentionnait le chef de l'opposition officielle, il importe de prendre nos affaires en main.

La promotion du français est aussi celle de notre vitalité collective et dans cette démarche spécifique, nous n'avons pas d'autre allié externe que cette solidarité des pays francophones.

Il faut rappeler que le sort des francophones hors Québec ne devrait pas être dissocié de l'affirmation de l'identité québécoise car notre collectivité doit sa survie à une constante volonté de perdurer en tant que peuple. Cette solidarité entre francophones du Canada doit émerger avec plus de force.

Les communautés francophones du Canada ne doivent pas seulement survivre, mais elles doivent aussi pouvoir se développer et s'épanouir dans leur langue, autant culturellement que du point de vue éonomique et social.

La situation n'est pas reluisante. Partout au Canada et même au Québec la position du français est précaire. Vingt–cinq ans de bilinguisme officiel et individuel n'ont pas enrayé l'assimilation des francophones. Le bilinguisme demeure trop souvent encore une francophonie parlant anglais.

On sait aussi que les provinces du Canada ont brimé les droits de leur minorité francophone. Pire encore, dans plusieurs provinces, les communautés francophones ne sont considérées que comme une communauté ethnique parmi d'autres. Et cette

situation a été accentuée par l'appui du gouvernement fédéral au multiculturalisme.

La fermeture du Collège militaire de Saint–Jean nous a également rappelé le cas de l'École secondaire française de Kingston, qui siège dans un baraquement, sans toilettes ni eau courante. Ceci nous ramène vite à la réalité!

Lorsque le ministre des Affaires étrangères dit qu'appartenir à la Francophonie pour le Canada, c'est aussi révéler au reste du monde les traits uniques de la réalité canadienne, il faut savoir de quelle réalité il parle!

Le Forum international de la Francophonie, qui regroupe quelque 47 pays de tous les continents, doit continuer de se développer et de s'affirmer. Et cela, dans tous les domaines. Je pense notamment à celui de l'éducation, pour lequel l'Association des universités, partiellement ou entièrement de langue française, dont le siège social est à Montréal, fait un travail remarquable, mais aussi au domaine des technologies de l'information et de tous les autres secteurs économiques et culturels, bien sûr.

Je pense que tout en soulignant, à bon droit, cette Journée internationale de la Francophonie, il faut garder à l'esprit tout le chemin qu'il nous reste encore à parcourir, surtout ici au Canada.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le Parti réformiste du Canada reconnaît la Journée internationale de la Francophonie, qui a été célébrée officiellement hier, le 20 mars.

Notre parti, étant un parti du peuple, reconnaît par cette journée que 23 p. 100 des Canadiens sont francophones.

En même temps, nous réalisons que ces Canadiens font partie d'un groupe mondial comprenant 400 millions de personnes de la Francophonie.

• (1515)

Le Canada, comme pays, est chanceux. Malgré nos problèmes financiers, nous continuons à fournir l'assistance aux autres pays, mais l'aide que nous donnons ne doit pas nécessairement nous coûter de l'argent.

Nous sommes d'accord avec le ministre des Affaires étrangères qui vient de dire que le Canada continuera à promouvoir les valeurs fondamentales qui sont précieuses à tous les Canadiens et Canadiennes, telles que la démocratie, les droits de la personne, l'égalité des femmes, la protection de l'enfance, l'éducation et la formation. En supportant ces valeurs dans les autres pays, nous espérons qu'elles seront renforcées chez nous.

Nous félicitons les francophones canadiens et canadiennes ainsi que ceux à travers le monde pour cette Journée internationale de la Francophonie.

Affaires courantes

LOI SUR L'INTÉRÊT

M. Pierre de Savoye (Portneuf) demande à présenter le projet de loi C–227, intitulé Loi sur l'intérêt (calcul des intérêts des cartes de crédit).

—Monsieur le Président, notre société contemporaine, vous le savez, utilise abondamment les cartes de crédit et je suis le premier à reconnaître que cet instrument monétaire est des plus utiles.

Toutefois, je suis d'avis que le consommateur est mal informé du coût des services offerts par les compagnies émettrices. J'ajouterais même que de nombreux consommateurs se voient facturer un taux d'intérêt que je qualifierais d'abusif.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur l'intérêt afin de permettre aux consommateurs d'être en mesure de mieux juger des coûts respectifs des diverses cartes de crédit en normalisant le mode de calcul des intérêts.

Je dépose cet après–midi auprès de cette Chambre, non pas un, mais deux projets de loi sur ce sujet, que vous avez sans doute déjà en main.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA LIMITATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DES FRAIS RELIÉS AUX CARTES DE CRÉDIT

M. Pierre de Savoye (Portneuf) demande à présenter le projet de loi C–228, intitulé Loi sur la limitation du taux d'intérêt et des frais reliés aux cartes de crédit.

—Monsieur le Président, ce projet de loi propose une Loi sur la limitation du taux d'intérêt et des frais reliés aux cartes de crédit, grâce à un plafond flottant qui suivra les fluctuations du taux d'escompte.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1520)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES TAXES SUR LE TABAC

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions qui viennent de résidents de la circonscription de Peterborough. Elles traitent toutes de la réduction des taxes sur le tabac et chacune fait valoir un argument différent.

La première pétition, qui est signée par 47 habitants de Peterborough, souligne que le gouvernement devrait utiliser un autre moyen pour lutter contre la contrebande.

La deuxième pétition, qui porte 25 signatures, dit qu'avec la réduction des taxes, entre 175 000 et 350 000 adolescents de plus deviendront des fumeurs au Canada.

La troisième pétition, qui porte également 25 signatures, souligne que l'industrie du tabac sait que, pour elle, la réduction des taxes se traduira par des bénéfices plus importants.

Je présente ces pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je désire informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 12 minutes à cause de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): Je crois que le député de Kamloops avait la parole avant la période des questions. Nous passons directement aux questions et observations.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à mon collègue.

Si j'ai bien compris les remarques attribuées au Bloc québécois, je suis quelque peu désappointé de voir qu'ils se lavent les mains de cette question, qu'à leurs yeux, elle importe peu puisqu'ils ne prévoient pas être ici lors des prochaines élections.

J'ai répété maintes fois aux députés du Bloc qu'ils doivent représenter tous les Canadiens. Ce projet de loi nous est présenté maintenant et, à mon avis, ils doivent assumer leurs responsabilités et traiter la question sérieusement; ils ne peuvent pas renoncer à toute vision à long terme et se contenter de dire qu'ils ne seront peut-être pas ici la prochaine fois. Ce mythe pourrait bien disparaître avant les prochaines élections. J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue à ce sujet. Voilà ma première question.

La deuxième est simple et précise. Durant la 34e législature, j'avais laissé entendre que ce Parlement, c'est-à-dire l'ensemble des députés, devrait peut-être examiner la possibilité de réduire considérablement le nombre de députés au fédéral. Ne serait-ce pas le moment par excellence pour voir si l'on pourrait réduire le nombre de députés du quart ou même du tiers?

J'aimerais obtenir la réaction de mon collègue à ce sujet. Je crois que les Canadiens seraient heureux d'une telle mesure. Elle signifierait des économies considérables. Je répète que j'avais fait cette demande durant la 34e législature, mais elle sera peut-être plus facilement acceptée en cette 35e législature.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me permettrai de répondre d'abord à la deuxième question de mon collègue.

Je crois que la proposition qu'il dit avoir présentée à la dernière législature avait un certain mérite. Cela me rappelle un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été présenté, je crois, par le député de Yorkton—Melville de l'époque. Je crois que mon collègue de Regina—Lumsden m'en a parlé un peu plus tôt. Cette mesure aurait réduit le nombre de sièges d'environ 60, soit de 20 p. 100.

Par le passé, notre parti s'est également montré ouvert à l'idée non seulement de limiter le nombre de députés, mais même de le réduire. Si le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis est renvoyé à un comité, c'est le genre de chose dont on discutera certainement encore.

• (1525)

Pour revenir à la première question, au sujet de mes amis du Bloc, je crois que le député soulève un bon point. Au cours des dernières semaines, depuis l'ouverture de la présente législature, je crois avoir constaté que les députés du Bloc ont un champ d'intérêts assez limité géographiquement. Ceux-ci ont en effet tendance à s'intéresser surtout aux questions qui touchent davantage le Québec que le reste du Canada. Cette tendance semble s'être dessinée progressivement.

Quand le député du Bloc a pris la parole, un peu plus tôt, les points qu'il a fait valoir semblaient presque se limiter au Québec. Pour moi, cela n'avait rien de surprenant, considérant la façon dont les députés du Bloc interprètent leur rôle. Je trouvais qu'il y avait là une certaine contradiction.

Je considère cependant que mon collègue de Saint-Boniface a raison quand il dit que cela montre peut-être un élargissement du mandat du Bloc dans l'esprit de ses membres, s'ils considèrent qu'ils doivent défendre des enjeux qui dépassent largement les frontières du Québec, à titre d'opposition officielle.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, à la suite de l'intervention du député de Kamloops, je dirai que nous n'avons pas fait cachette de notre option souverainiste, du fait que nous faisons la promotion constante de la souveraineté du Québec. D'autre part, nous ne jouerons jamais le jeu de la politique de la terre brûlée. Les sièges que nous occupons ne nous appartiennent pas, nous en sommes les fiduciaires; le député de Calgary-Ouest en faisait la remarque, que je partage tout à fait. Jusqu'au 25 octobre dernier, nous avons eu un gouvernement qui pensait que le pays lui appartenait. Regardez ce qu'il en reste!

C'est de cette façon responsable que nous voulons continuer, comme opposition officielle, à travailler sur le projet de loi C-18 portant sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui pourra s'appliquer lors de la prochaine élection

générale au Canada, que nous y soyons ou que nous n'y soyons pas.

Je pense que ce n'est qu'une question de responsabilité pour les parlementaires, quelle que soit leur allégeance politique, que de participer aux travaux de la Chambre. Un parti qui s'assoirait en retrait, en marge de tous les autres et qui refuserait de participer aux travaux de la Chambre sous prétexte d'une option politique ou d'un parti pris quelconque serait certainement à blâmer, à mon avis, dans cette optique de responsabilité.

Je l'ai dit dans mon intervention, de l'Atlantique au Pacifique jusqu'à l'Arctique, tant que nous serons ici, nous allons défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes partout. Que ce soit bien clair, et s'il est besoin de le rappeler, nous le rappellerons constamment et sans oublier que notre but premier est, bien sûr, d'atteindre la souveraineté du Québec.

Si nous devions ne pas y réussir, parce que ce n'est pas nous qui décidons, la souveraineté réside dans le peuple, dans la population, ce sont les électeurs et les électrices du Québec qui vont décider de l'avenir du Québec, le jour du référendum, dans l'isoloir, mais quelle que soit leur décision, nous devrons la respecter.

Nous osons croire, nous espérons et nous travaillerons à ce que la réponse soit un oui à la souveraineté, à l'émancipation, à l'ouverture du Québec sur le monde, sur la Francophonie, sur le monde anglophone, sur toutes les cultures, bien sûr. Mais si, par hasard, malheureusement, notre but ne pouvait être atteint du siège que nous occupons ici, que d'autres prendraient par la suite, eh bien, il faudrait travailler à ce que ça puisse se réaliser de la meilleure façon possible.

Nous sommes ici pour une évolution du Québec vers sa pleine maturité politique, et je déplore vivement chaque fois que j'entends les termes «break up» ou «collapse» à propos du Canada, à propos de notre projet. Nous sommes ici pour faire éclater rien d'autre que des structures politiques. Est–ce que la redéfinition des structures politiques du Canada signifie l'éclatement de quoi que ce soit? Quand on a refait la Constitution canadienne en 1840, puis en 1867, puis en 1931, puis en 1982, est–ce qu'on a parlé d'éclatement? Non, on a parlé d'affirmation. Quand le Canada a atteint sa souveraineté, on a fêté la souveraineté canadienne. Quand le Québec atteindra la sienne, il faudrait aussi la fêter.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. Il a tout d'abord déclaré qu'il est un séparatiste puisqu'il défend le séparatisme, la souveraineté–association ou que sais–je encore. C'est très bien, mais là n'est pas la question.

Le député dit qu'il veut que son parti agisse comme opposition officielle. Il ne fait guère de doute que si on vérifiait le contenu des questions posées par les députés du Bloc, on se rendrait compte que la grande majorité de ces questions visent une région en particulier du Canada.

Je me rappelle peu de questions portant sur les pêcheries de la côte ouest, les problèmes de la région arctique, les questions agricoles des Prairies, les pêcheries de l'Atlantique, l'ouvrage de franchissement reliant l'île–du–Prince–Édouard ou encore l'énergie et les mines. J'espère cependant qu'il s'agit d'une nouvelle tendance qui se perpétuera et j'encourage mes collègues à jouer le rôle d'opposition officielle plus efficacement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

Je crois cependant que le député joue avec les mots lorsqu'il parle de démembrer le Canada actuel tout en disant qu'il ne s'agit pas de le démanteler: lorsqu'un membre d'une famille s'en va, on dit que la famille est démembrée. Quand quelqu'un perd un membre, il se trouve aussi démembré.

Je crois qu'on joue encore sur les mots quand on prétend faire un État souverain d'une région importante du Canada, tout en affirmant que cela n'entraînera pas le démembrement du pays.

Reconnaissons que le but fondamental du Bloc à la Chambre, comme le disait mon collègue, est de séparer la province de Québec du Canada et, dans mon langage à moi, cela veut dire démembrer le pays tel que nous le connaissons depuis 126 ans.

Le député embrouille les mots. Peut–être le sens des mots se perd–il dans la traduction, mais pour moi tout en très clair. Je n'appuie pas le mandat fondamental du Bloc, mais je trouve néanmoins encourageant que ce parti s'engage à mieux s'acquitter de son rôle d'opposition officielle à l'avenir.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire que j'apprécie les observations réfléchies de mon collègue de Kamloops à ce sujet.

Je tiens simplement à lui poser deux questions. Je suis conscient tout d'abord de l'insatisfaction qui règne au centre de la Colombie–Britannique. J'ai eu l'occasion, même si ce n'est pas de façon détaillée, d'examiner une partie des cartes proposées par la commission et chose certaine, quelques–unes des propositions les plus étranges portent sur l'intérieur de la Colombie–Britannique. Certaines sont vraiment surprenantes, mais la plupart sont assez banales.

Je suis persuadé que le député de Kamloops est d'accord avec moi pour dire qu'il devrait, dans l'intervalle, signaler à ses électeurs que la commission tiendra des audiences à Kamloops le 24 mai, et je suis sûr qu'il le fera.

Il y a une question qu'il a soulevée dans son discours et sur laquelle je voudrais revenir; c'est celle du programme législatif du gouvernement. Trouve–t–il plutôt bizarre que nous nous penchions sur les limites des circonscriptions électorales dans cette enceinte alors qu'on n'a pas encore discuté du budget, du projet de loi d'ensemble sur ce dernier et des problèmes d'assurance–chômage? Compte tenu de sa longue expérience à la Chambre, juge–t–il qu'il s'agit là de priorités parlementaires assez étranges?

M. Riis: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue de Calgary–Ouest que l'une des premières choses que j'ai faites lorsque j'ai vu la carte a été de convoquer une conférence de presse et d'exhorter mes électeurs à écrire à la commission pour l'aviser de leur intention de participer aux audiences sur les nouvelles limites, qui sont si surprenantes.

Quant aux priorités, si je ne m'abuse, mon collègue de Calgary–Ouest a précisé que le nouveau gouvernement avait notamment pour thème de consulter, de discuter, d'étudier, d'examiner et de réévaluer. En fait, je pense que tout ce que nous avons vraiment fait jusqu'à maintenant, c'est de lancer des études et des examens dans à peu près tous les domaines de responsabilité imaginables du gouvernement fédéral.

Je suppose que cela fait partie de cette thèse, même si je dois dire que lorsque nous étudions les priorités du pays, il nous faudrait chercher longtemps avant de trouver des Canadiens qui considèrent qu'il faut examiner en priorité le processus d'établissement des limites des circonscriptions électorales fédérales.

Comme mon collègue, je crois que c'est là une priorité plutôt bizarre. Ce qui est peut–être encore plus étrange, c'est que cette question vienne de nulle part et qu'elle se pose si rapidement.

• (1535)

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques idées nouvelles, du moins je l'espère, au débat que nous tenons aujourd'hui sur la suspension proposée de l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Je pense que nous devrions partir du principe que ce Parlement ne devrait s'immiscer dans un processus dûment établi par le Parlement lui–même que dans un but clairement défini et dans l'intérêt public.

Ce qui préoccupe beaucoup certains d'entre nous ici, c'est que le but de cette ingérence n'a pas du tout été précisé. Rien dans ce projet de loi ne dit ce à quoi nous visons en suspendant un processus qui a démarré il y a plusieurs mois.

Le projet de loi ne dit mot de certains éléments importants qui donneraient une idée de l'orientation prise et qui permettraient aux citoyens que nous représentons d'évaluer le bien–fondé du processus. Je dirai, comme d'autres députés avant moi, que les effets du processus actuel sont quelque peu indésirables.

Je représente la circonscription de Calgary–Nord qui, avec ses 94 000 électeurs, est la plus peuplée de l'Alberta. Elle est en pleine expansion. Des communautés nouvelles y sont construites régulièrement, repoussant les limites de cette circonscription.

Dans son projet initial, la commission proposait non seulement d'amputer cette circonscription qui, de l'avis de tous, est la plus grande de l'Alberta et qui, du fait de son expansion, devra être redécoupée, mais encore de la scinder en deux et de me donner un bout de la circonscription de quelqu'un d'autre. Cela a non seulement détruit le sens d'appartenance à une communauté qui régnait dans ma circonscription depuis longtemps mais en plus, a fait subir le même sort à une autre circonscription.

Je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'on réduise les dimensions de la plus grande circonscription de l'Alberta, mais l'amputer pour ensuite y rajouter une partie n'a, quant à moi et à mes électeurs, absolument aucun sens. Si j'en crois ce que j'ai entendu des deux côtés de la Chambre, on reproche à cette commission de faire fi du sentiment d'appartenance à une communauté qui s'est installé dans les circonscriptions. À mon avis, c'est un reproche tout à fait justifié.

Si nous voulons que les citoyens participent de façon constructive au processus politique, il faudrait que la commission respecte plus fidèlement les dispositions de la loi concernant les critères géographiques, qui intiment à la commission le respect des intérêts communs. C'est une critique tout à fait valable.

Nous avons trouvé le problème mais nous n'avons pas encore trouvé de solution. Et en agissant de la sorte, nous supprimons un élément important qui pourrait nous aider à trouver des solutions. Cela signifie qu'il faudrait procéder aux audiences publiques qui doivent commencer dans seulement deux ou trois semaines partout au Canada et en prévision desquelles bien des Canadiens se préparent.

Le député de Kamloops, entre autres, vient de mentionner que certains de ses électeurs sont déjà prêts pour ces audiences. Nous voilà donc à la dernière minute en train d'éliminer le processus et d'empêcher les Canadiens de nous aider à suivre de meilleures orientations, si seulement nous étions convenus qu'il fallait changer d'orientations.

Je crois qu'il y a vraiment avantage à aller de l'avant pour assurer la tenue de ces audiences publiques et pour aider les parlementaires qui représentent les Canadiens à examiner le processus, à le modifier, de sorte qu'il donne des résultats plus satisfaisants pour nous tous, et à l'ouvrir à la participation de tous.

• (1540)

En tant que parlementaires, nous aurions avantage à connaître les opinions de nos concitoyens qui sont directement touchés par les travaux de la commission. Je voudrais également faire en sorte qu'à l'avenir toute nouvelle règle ne puisse faire l'objet de l'accusation qu'ont soulevée d'autres orateurs dans le débat d'aujourd'hui, selon laquelle on aurait modifié le processus d'une façon tendancieuse, injuste et incorrecte.

Je crois que si nous laissons les Canadiens dire ce qu'ils pensent de la situation, ils exprimeraient les mêmes préoccupations que nous avons au Parlement, peut–être avec plus d'envergure et assurément avec une crédibilité différente. J'invite le gouvernement à se demander sérieusement s'il faut aller de l'avant avec le processus. À mon avis, il le faut.

Le processus prévu par la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales reflète l'absence de parti pris, ce qui est très bien. Évidemment, certains orateurs aujourd'hui ont dit craindre qu'en arrêtant le processus actuel sans présenter tout de suite un processus clair pouvant être évalué, on ouvre la porte à la partialité.

Je crois que, si elle tient à garder la confiance des Canadiens, la Chambre devrait protéger le principe de l'indépendance des commissions engagées dans ce genre d'activités; c'est un principe que nous devons défendre. Peu importent les mesures que nous prenons à la Chambre à l'égard de ce processus, nous devons protéger son intégrité et éviter que l'on puisse nous soupçonner de lui conférer une certaine partialité.

Malheureusement, ce projet de loi ne présente aucune garantie de cette préoccupation fort légitime. En dépit du fait que des députés n'approuvent pas les propositions initiales de la commission, nous estimons que tout ce que le gouvernement veut faire ici, c'est mettre un terme à toute la démarche sans fournir de garanties ni d'orientation claire et c'est une des raisons pour lesquelles nous trouvons le projet de loi dont nous sommes ici saisis insuffisant et une des raisons pour lesquelles nous n'allons pas l'appuyer.

À Calgary, la commission tiendra ses audiences le 20 avril. Nous avons exhorté les gens de là-bas à faire connaître leurs propositions. Nous espérons qu'une participation de ce genre est encore possible. Si, après le débat d'aujourd'hui, après avoir entendu quelques-unes des préoccupations et des propositions d'autres députés, le gouvernement permet que ces audiences aient lieu, il encouragera la population à participer à la redistribution.

On a souvent laissé entendre aujourd'hui que les Canadiens ne veulent pas devoir payer davantage de députés. On a même eu la méchanceté d'insinuer qu'il se trouvait des Canadiens pour croire que les 295 députés actuels ne méritent pas tous leur salaire. Je suis persuadée que c'est faux, mais on l'a laissé entendre.

S'il est vrai que les Canadiens ne veulent pas qu'augmente le nombre des députés qui les représentent et les gouvernent, il faut leur donner l'occasion de le dire. C'est une raison de plus pour tenir les audiences publiques prévues.

On a laissé entendre ici des choses que les Canadiens n'ont même pas eu l'occasion d'exprimer. Peut-être que s'ils avaient la chance de s'exprimer, ils réclameraient que nous soyons plus nombreux à faire l'excellent travail que nous accomplissons. Toutefois, s'ils ne sont pas de cet avis, ils devraient pouvoir le dire clairement à l'organisme pertinent.

Je tiens à bien faire remarquer que cet exercice de redistribution des limites des circonscriptions électorales et les audiences publiques qui l'accompagnent vont vraiment au coeur du principe démocratique de la représentation. Dans une démocratie, on accorde à chaque personne une voix. Il s'agit d'un principe très important en démocratie. Cela signifie que la représentation proportionnelle dans notre pays doit être appliquée de façon équitable dans l'ensemble du pays.

● (1545)

La révision rendue nécessaire à cause des fluctuations démographiques est donc importante et le processus qu'enclenche cette révision est, lui aussi, important, puisqu'il touche au principe fondamental qu'est la représentation proportionnelle, où chaque personne se voit accorder une voix.

Je ferais remarquer que nous ne devrions pas intervenir à la légère dans ce processus, à cause des principes fondamentaux qui le sous-tendent. Je crois que les Canadiens sont en droit de s'inquiéter lorsqu'un gouvernement se prévaut de sa majorité, contrairement aux souhaits exprimés par tous les députés, tous les représentants du peuple, pour intervenir dans un processus démocratique très fondamental sans avoir donné à la population l'occasion d'exprimer son opinion.

Au lieu d'exercer notre pouvoir de législateur pour juger les propositions formulées par la commission, bien que nous ayons certainement le droit d'exprimer nos craintes et nos opinions et de le faire devant la commission, nous devrions assumer les responsabilités qui nous incombent en tant que dirigeants politiques et veiller à ce que les recommandations de la commission fassent l'objet de vastes discussions équitables.

Voilà, à mon avis, le service que nous devrions rendre à la population au lieu de décider unilatéralement de mettre fin à un processus qui relève de la commission.

Je crois que, en tant que législateurs, il nous incombe de faire en sorte que la commission respecte les dispositions de l'article 15 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, c'est-à-dire, qu'elle tienne compte des facteurs communautaires, géographiques et autres qu'elle a, pourrait-on dire, violés dans ses propositions initiales.

Cependant, je précise que ce ne sont là que des propositions initiales qui ne sont pas gravées dans la pierre. On peut supposer qu'elles pourraient être modifiées en fonction des commentaires de la population. C'est pourquoi je suggère de ne pas intervenir dans le processus.

En résumé, je crois qu'il est dans l'intérêt public de réexaminer le processus actuel. Il est clair que l'augmentation appréciable du nombre de députés proposée et les atteintes à la cohésion des collectivités qui est, dans bien des cas, le fruit de la vie politique commune, en mécontentent beaucoup.

Cependant, je crois que le processus devrait être examiné attentivement et en profondeur, et plutôt que de rejeter tout simplement un travail qui a coûté cinq millions de dollars, nous devrions déclarer clairement que lorsque nous modifierons le processus, nous le ferons uniquement après un examen approfondi et pas parce que nous n'aimons pas certains des

résultats qu'il donne. Surtout, il ne faut rien changer tant que la population n'a pas eu la possibilité de se prononcer.

J'exhorte donc les députés à appuyer l'amendement que nous proposons au projet de loi.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, la députée de Calgary–Nord a fait une intéressante présentation et elle s'est basée sur le principe de la représentation communautaire, c'est–à–dire que les communautés devraient pouvoir faire des représentations sur la façon dont seraient redistribués les nouveaux comtés fédéraux.

Je crois que c'est une excellente observation et que l'association des différentes communautés devrait être semblable, similaire plutôt que divergente au point où on voit des comtés qui, d'un bout à l'autre, ont des intérêts totalement différents.

• (1550)

Je voudrais demander à la députée de Calgary–Nord ceci: Aujourd'hui, vous observez visiblement la grandeur de cette pièce qui est la Chambre des communes. Il y a quelques années, une dizaine d'années, même 50 ou 100 ans passés, nous n'avions sûrement pas 295 députés. Il n'y a pas tellement longtemps, il y avait 250 députés et avant cela, il y en avait 200, et auparavant, c'était peut–être 150. Aujourd'hui, on en a 295, et on va en ajouter six autres, pour un coût d'environ 9, 10 ou 12 millions de dollars.

Alors, il y a deux problèmes que j'observe. Un, c'est que physiquement, en cette salle, à un certain point, peut–être en l'an 2050 ou 2090, il va falloir percer les murs, afin de les refaire et fabriquer d'autres sièges. Si on regarde au sud vers les États–Unis, ils ont seulement 100 sénateurs, et la population des États–Unis se situe aux alentours des 250 millions de personnes.

J'ai un immense comté, le quatrième plus grand comté urbain et rural au Canada et je ne m'en plains pas, car j'en suis fier. Je trouve qu'on peut facilement, si on sait comment s'y prendre, bien représenter son comté et avoir des contacts constants avec la communauté.

Je suis sûr que la députée a remarqué qu'à l'Île–du–Prince–Édouard, il y a des comtés—et je le dis de façon respectueuse et non pas irrespectueuse—qui ne sont pas plus grands que des quartiers de ville, soit à Calgary ou ici dans la région d'Ottawa. Quatre députés représentent environ 135 000 de population—j'ai bien dit population et non pas électeurs. Certains de ces comtés ont probablement 25 000 électeurs, 20 000 électeurs pour être généreux. Là, il y a un problème, mais il faut respecter la province et la représentation de la province de l'Île–du–Prince–Édouard. Il faudrait s'adresser à la Constitution.

Dans le reste du pays où nous n'avons pas ces garanties, est–ce que la pièce ici n'est pas un peu trop à l'étroit? Et notre dette nationale et notre déficit ne sont–ils pas rendus à un point tel qu'on devrait y mettre le holà à un moment donné?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole à la députée de Calgary–Nord, j'aurais une remarque à faire. C'est le début de la semaine et j'ai peut–être été un peu plus généreux que j'aurais dû l'être pour ce qui est du temps que j'ai accordé aux députés, mais je tiens vraiment à ce que tous ceux qui veulent parler au sujet de cette question aient l'occasion de le faire au cours des quelques prochaines heures ou d'ici la fin de ce débat quelle qu'en soit la durée. J'ai cru comprendre que les députés ont décidé de partager leur temps de parole en deux discours de dix minutes suivis chacun d'une période de cinq minutes, et je crois qu'une vérification nous révélerait que nous avons été plutôt généreux en laissant ces périodes se prolonger bien au–delà de la limite prévue.

Donc, en toute justice pour cette très bonne question qui fait suite à une intervention fort intéressante de la députée de Calgary–Nord, je demanderais à cette dernière de bien vouloir donner à la Chambre une réponse courte pour l'instant—elle pourra discuter plus longuement de la question avec son collègue plus tard—afin que nous puissions poursuivre le débat en respectant les limites de temps que nous nous sommes imposées.

M. Harper (Calgary–Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aurais dû vous préciser, il y a quelques minutes, que les députés réformistes ne partagent pas leur temps de parole dans le moment. Je l'avais signalé à votre prédécesseur, mais je suppose qu'il ne vous a pas transmis ce renseignement. La question n'était donc pas très claire.

Je ne sais pas comment vous voulez procéder dans le cas de la députée qui avait la parole mais, pour les prochains orateurs, je tiens à vous signaler que nous ne partagerons pas notre temps de parole.

Le président suppléant (M. Kilger): Alors je m'excuse auprès de tous les députés, particulièrement auprès de la députée de Calgary–Nord et du député de Carleton—Gloucester.

Je comprends très clairement maintenant, d'après ce que le député de Calgary–Ouest vient de dire, que les députés réformistes qui participeront au débat aujourd'hui ne partageront pas leur temps de parole. Ils feront plutôt des discours de 20 minutes, suivis chacun d'une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations. Est–ce exact?

La députée de Calgary–Nord a donc plus de temps que ce que j'ai dit tout à l'heure.

• (1555)

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, nous vous devons probablement des excuses pour ne pas avoir communiqué directement avec vous à ce sujet. Les députés seront sûrement tout à fait ravis d'apprendre que je puis maintenant donner une réponse détaillée à la question du député plutôt qu'une réponse sommaire.

Ce qu'il a dit était très juste. Quoique, en ce qui concerne l'Île–du–Prince–Édouard, maintenant que le projet de raccordement fixe a reçu le feu vert, la population de la région augmentera peut–être pour justifier une représentation accrue.

Son observation à propos d'autres pays est très intéressante et très pertinente, surtout dans le cas de nos voisins du Sud où une population beaucoup plus grande semble être bien servie. Certains pensent même qu'elle est trop bien servie, toutes proportions gardées, par un nombre de représentants bien inférieur à celui des députés ici au Canada. Le nombre des représentants au Congrès américain n'est pas beaucoup plus élevé que celui des députés à notre Chambre des communes, bien que la population des États–Unis soit dix fois plus grande que la nôtre. C'est un argument que j'ai certes entendu exposer par de nombreux Canadiens qui s'opposent à l'augmentation du nombre des députés à la Chambre.

Je voudrais cependant aborder un autre aspect, en réponse à la question du député qui se demande si nous avons vraiment besoin de plus de représentants. Je veux parler de la nature et du champ de notre représentation ici au Parlement canadien. Nous, de ce côté–ci, avons soutenu énergiquement, et continuerons de le faire, que le champ de notre représentation ici à la Chambre est très limité. Autrement dit, nous n'avons pas vraiment la liberté que nous jugeons nécessaire pour représenter les voeux et les directives de nos électeurs, et dont nous devrions disposer dans une démocratie représentative grâce à des votes libres, par exemple. Très souvent, les députés suivent les directives strictes de leur parti au moment des votes à la Chambre.

Si cette situation doit persister, je crois que nous pourrions effectivement être moins nombreux à simplement suivre les directives de l'exécutif de notre parti. Par contre, si nous nous enquérons vraiment des préoccupations, des intérêts et des directives de nos électeurs et si nous les représentons activement, le nombre actuel de députés serait beaucoup plus justifié.

Enfin, je tiens à signaler que, même si à l'instar du député, je crois qu'il ne faut pas augmenter le nombre de sièges à la Chambre et que, comme il l'a mentionné à juste titre, des contraintes physiques nous empêchent même de le faire actuellement, le projet de loi ne contient aucune garantie en ce sens. Aucune disposition du projet de loi ne garantit que nous allons renvoyer la question au comité et que le nombre de députés n'augmentera pas.

C'est vraiment inquiétant. J'invite donc le député à appuyer l'amendement que nous avons proposé afin de prévoir un délai pour que le projet de loi nous soit renvoyé une fois que des garanties en ce sens y auront été incluses. De cette façon, nous saurons où nous allons et quel objectif nous voulons atteindre; il sera énoncé clairement. Nous pourrons, à partir de bases nettement plus solides, évaluer la question et en débattre au lieu de simplement nous perdre en discussions trop générales.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je remercie la députée de Calgary–Nord de ses observations. Elle, moi et d'autres députés réformistes de Calgary avons préparé ensemble une présentation en prévision des audiences publiques, à Calgary, le 20 avril. Nous lui savons gré de son dévouement à cet égard. Elle n'a rien négligé pour renseigner ses électeurs afin qu'ils puissent participer.

La question que j'adresse à la députée de Calgary–Nord découle d'une observation qu'a faite plus tôt le député de Carleton—Gloucester. Tous ceux qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont dit souhaiter que le nombre de députés soit plafonné, voire réduit. Chose certaine, personne ne souhaite qu'il augmente.

Ce n'est pas en bloquant le processus des audiences publiques qu'on atteindra cet objectif. En fait, ce processus lui–même ne permettrait pas de l'atteindre non plus, car la question ne relève pas de la commission de délimitation. Il s'agit d'une formule que la Chambre, de concert avec le Sénat, pourrait modifier.

• (1600)

De toute évidence, la démarche serait facilitée si nous nous entendions tous sur la question du plafonnement du nombre de députés. La députée de Calgary–Nord a–t–elle remarqué les mêmes choses que moi, pendant le débat? Pourquoi, selon elle, le gouvernement hésite–t–il autant à prendre cet engagement si une mesure semblable est appuyée par tous les partis présents à la Chambre? Je suis sûr que certains de ses électeurs font entendre le même son de cloche.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, c'est un des points que nous avons soulignés et que je viens de mentionner. Nous voulons que la Chambre s'engage, dans ce projet de loi, à plafonner le nombre de députés.

Comme le député de Calgary–Ouest l'a à juste titre fait remarquer, la Chambre pourrait modifier le projet de loi en vertu de l'article 51 de la Loi constitutionnelle parce qu'il s'agit d'une question de compétence fédérale.

Dans nos discussions avec les autres députés, ceux du gouvernement en particulier, nous avons fait valoir qu'il fallait prendre un engagement comme celui–là dans le cadre du processus. Or, cela n'a pas été fait, et je trouve cela très préoccupant à titre de députée et de représentante de la population. Je ne comprends absolument pas pourquoi cela n'a pas été fait.

Cela montre que le gouvernement n'est pas vraiment sérieux quant au plafonnement du nombre de députés. Franchement, au lieu d'attendre que la question soit discutée par un comité ou à la Chambre, ce qui n'est pas certain, il vaut mieux prendre un engagement dès maintenant.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, pendant les élections de 1993, les Canadiens de toutes les régions du pays, des petites localités rurales aux grands centres urbains, ont dit à qui voulait l'entendre qu'ils souhaitaient une réduction de la taille et du coût du gouvernement. Ils s'attendent toujours que leurs députés joueront un rôle de chefs de file dans ce domaine. En faisant la sourde oreille, le gouvernement se dérobe encore une fois à ses engagements.

À tout le moins, le gouvernement doit revoir le processus de représentation s'il veut montrer qu'il respecte vraiment les souhaits de l'électorat et, par–dessus tout, qu'il a vraiment l'intention de plafonner le nombre de députés.

J'admets que les limites des circonscriptions électorales ne sont pas figées dans le béton et qu'elles ne devraient pas l'être. Des changements dans la distribution de la population rendent souvent nécessaires des révisions des limites des circonscriptions. Toutefois, il faut faire les modifications en gardant à l'esprit que nous ne pouvons pas nous permettre d'ajouter des députés. En fait, le Parlement a besoin d'une réforme pour faire en sorte que le système et les députés soient plus efficaces.

L'un des éléments les plus importants de cette réforme concerne le Sénat. Un Sénat élu garantirait que les intérêts régionaux seraient mieux représentés, contrairement à la distribution électorale actuelle où le Canada central est nettement favorisé. Le Canada a besoin d'un Sénat égal, élu et efficace et non d'autres députés. Dans l'intérêt à long terme du fédéralisme, il faut que la réforme du Sénat prenne le pas sur les expédients à court terme, comme l'augmentation du nombre de députés. La réforme du Sénat est le genre de planification à long terme à laquelle les Canadiens s'attendent de leur gouvernement.

La 35e législature doit jouer son rôle de chef de file en montrant aux Canadiens qu'elle prend au sérieux leurs souhaits et qu'elle y donne suite. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui devrait donc être rejeté par tous les députés qui respectent les aspirations de leurs électeurs.

● (1605)

Comme dans le cas d'un certain nombre de programmes gouvernementaux, le coût exact d'une autre proposition visant éventuellement à augmenter le nombre de députés est incalculable.

N'oublions pas, par exemple, que le gouvernement doit encore s'attaquer au coût des pensions des députés. Nous approuvons l'intention du gouvernement d'examiner les pensions des députés, mais nous ne pouvons néanmoins approuver le message mitigé qu'adresse ce projet de loi aux Canadiens. Qu'advient–il de l'engagement que le gouvernement a pris de contrôler et de limiter les dépenses? Soyons clairs et adressons aux Canadiens des messages qui se tiennent, car non seulement ils nous écoutent, mais ils nous surveillent.

Nous appuyons un gouvernement fédéral démocratiquement élu qui fait preuve d'équité à l'égard de toutes les régions en délimitant de façon raisonnable les circonscriptions électorales. Cependant, nous estimons que, dans l'intérêt de l'équité, il vaut mieux réduire qu'augmenter le nombre de circonscriptions électorales.

Étant donné que les recettes du gouvernement ne suffisent pas à financer toutes nos dépenses actuelles, il incombe à nos prêteurs de financer, avec intérêt, ces coûts additionnels. Il est effrayant que nos prêteurs aient à financer, avec intérêt, les activités et mesures que nous désirons poursuivre à la Chambre.

Ces dernières années, la tendance dans le monde des affaires a été à l'efficacité. Dans les années 90, les entreprises ont procédé à une compression de leurs effectifs afin d'assurer de meilleurs services en réduisant les frais généraux. Quand ce gouvernement va–t–il analyser ce que fait le secteur privé pour déterminer où il va et ce qu'il fait? Il y a là beaucoup de leçons à apprendre.

Je ne comprends pas comment ce gouvernement prétend créer des emplois pour les Canadiens, alors qu'il n'a pas la moindre idée de ce qui se passe dans le secteur privé. Je n'ai rencontré personne, durant la campagne électorale de 1993, qui estimait que la création d'emplois signifiait une augmentation du nombre de députés.

Les habitants de ce pays sont de toute évidence surreprésentés. Nous avons trois paliers de gouvernement. Trois paliers de gouvernement qui, confondus, rassemblent des milliers de représentants élus. La Chambre des communes regroupe 295 députés qui représentent 28 millions d'habitants, ce qui fait à peu près un député pour 94 915 Canadiens.

Le premier ministre aime faire des comparaisons entre le Canada et les États–Unis. Je suis d'accord avec lui pour évaluer notre performance en faisant des comparaisons avec d'autres pays.

Aux États–Unis, le Congrès se compose de 435 députés, qui forment la Chambre des représentants, et de 100 sénateurs, soit un total de seulement 535 représentants pour quelque 250 millions d'Américains. Ce qui fait un représentant élu pour 467 300 Américains. À ce que je sache, les Américains ne sont pas prêts à relever leurs niveaux de représentation électorale de 497 p. 100 pour qu'ils correspondent à ceux du Canada. Cette comparaison par habitant montre clairement que nous n'avons pas besoin de plus de députés. Nous devrions probablement en avoir moins.

Tant que l'on procède à un examen complet des besoins électoraux du Canada, à l'orée du XXIe siècle, et à l'élaboration d'une stratégie à cet égard, un moratoire sur la révision des limites des circonscriptions électorales s'impose. Le gouvernement doit promettre qu'il n'y aura pas d'augmentation du nombre de sièges au Parlement. L'idée d'augmenter le nombre des députés, au fur et à mesure que la population s'accroît, suggère une piètre vision de la représentation électorale.

Une mesure visant à réduire le Sénat et à le doter de membres élus aura pour effet de stabiliser cette représentation à un moindre coût. Le fait de rendre les sénateurs comptables à leurs électeurs permettra de procéder à une nouvelle réduction du nombre des députés, tout en assurant une représentation électorale supérieure à celle que l'on trouve dans la plupart des pays démocratiques.

• (1610)

Le gouvernement actuel propose qu'un groupe d'étude parlementaire se penche sur les questions relatives au remaniement des circonscriptions électorales et à la taille du Parlement. Cette proposition suscite, chez moi, comme dans la population canadienne, une grande inquiétude. Les Canadiens ont été écartés du processus décisionnel depuis trop longtemps déjà.

Le moment est venu pour le gouvernement de comprendre que les Canadiens n'apprécient pas d'être tenus à l'écart et de voir les politiciens prendre des décisions sans les consulter. Le gouvernement actuel se déclare en faveur d'un style de gestion ouvert et honnête. Pourtant, il n'a de cesse d'instituer des commissions, des groupes d'étude et des comités qui siègent à huis clos, sans la participation de la population.

Il n'appartient pas aux députés actuels d'avancer des propositions de révision des limites des circonscriptions électorales en vue d'élections à venir. Lorsqu'un remaniement électoral a lieu sur une grande échelle, la Chambre des communes est souvent le théâtre de ce qu'un député, M. C.G. Power, a décrit carrément comme une ruée inconvenante, indigne et tout à fait déroutante vers des avantages personnels ou politiques.

Depuis 1892, les gouvernements conservateurs proposent de créer des comités chargés de remanier les circonscriptions électorales et les libéraux s'y opposent. Inversement, les gouvernements libéraux proposent la création de comités chargés de remanier les circonscriptions électorales et les conservateurs s'y opposent. L'opposition part du principe que les comités servent uniquement les intérêts du gouvernement.

Rappelez–vous la 34e législature et l'opposition des libéraux à un Sénat élargi. Le Sénat n'a apporté aucune amélioration à la représentation des Canadiens. À ce moment–là, l'opposition libérale soutenait que des modifications aux limites des circonscriptions électorales ne profiteraient qu'aux membres du comité qui décideraient de ces modifications. Pourquoi les libéraux ont–ils si radicalement changé d'avis? Ils proposent maintenant la création d'encore un autre comité ayant pour mandat d'étudier des modifications aux limites des circonscriptions électorales. Ce comité recommanderait probablement l'augmentation et non la réduction du nombre des députés.

Je ne m'oppose pas au remaniement des limites des circonscriptions électorales par intérêt personnel, mais parce que je veux m'assurer qu'il n'y aura pas de nouveaux sièges et, de préférence, un nombre moins élevé qu'à l'heure actuelle. C'est ce que me demandent les électeurs que je représente. En outre, mis à part un examen très vaste, cet exercice que mènent les parlementaires ne fait pas appel à la participation de la population et ne reçoit pas non plus son appui.

Nous demandons au gouvernement d'adopter une méthode qu'on ne pourra pas qualifier de sectaire. Des modifications aux limites des circonscriptions électorales ne doivent être mises en oeuvre que si elles profiteront aux Canadiens.

Avant même l'adoption de la Loi sur l'Amérique du Nord britannique, en 1867, on réclamait des remaniements électoraux dénués d'esprit de parti. Ces voeux n'ont toujours pas été exaucés. Nous, du Parti réformiste, faisons part à la Chambre de ces voeux de la population, des voeux auxquels le gouvernement canadien fait la sourde oreille depuis 127 ans.

Je demanderais à la Chambre d'appuyer notre modification.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la députée a comparé notre système au système américain. Voici ce que je voudrais dire à ce sujet.

Au cours des cinq dernières années, en ma qualité de députée, j'ai rencontré beaucoup d'hommes et de femmes membres du Congrès américain. Je leur ai souvent parlé de la taille de leurs circonscriptions.

La députée a dit que leurs circonscriptions étaient cinq fois plus grandes que les nôtres. Elles comptent quelque 500 000 habitants en moyenne, alors que les nôtres en comptent 100 000. Cependant, la députée a omis de dire que ces députés avaient, en moyenne, de 18 à 25 employés à leur service, soit cinq fois plus que nous.

Si nous voulons établir une comparaison, je pense que nous devrions tenir compte de tous les éléments. C'est vrai, leurs circonscriptions sont plus grandes que les nôtres et comptent non pas 100 000 habitants, comme les nôtres, mais 500 000, mais leurs employés sont cinq fois plus nombreux que les nôtres. Je pense qu'il faut le mentionner. Nous pourrions en reparler tout à l'heure, quand nous examinerons le projet de loi. La députée aurait–elle un commentaire à faire à ce sujet?

• (1615)

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses propos et de ses observations.

Je voudrais simplement dire que je me fais la porte–parole des personnes qui m'ont élue pour les représenter dans cette 35e législature. Un des habitants de ma circonscription m'a envoyé une lettre au sujet de la révision des limites des circonscriptions électorales. L'auteur de la lettre, une femme, m'a écrit ceci:

> Chère Jan,
>
> Avons–nous réellement besoin d'un gouvernement plus nombreux? Notre dette est si élevée que, pour ne pas l'augmenter, nous devrions chercher tous les moyens de réduire les coûts et de limiter toute augmentation de la taille des organismes qui nous gouvernent.
>
> C'est pourquoi je voudrais que toutes les limites des circonscriptions électorales demeurent les mêmes ou mieux encore, qu'on réduise la taille de la Chambre des communes et qu'on prenne le contrôle de notre dette qui est colossale.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de représentation. Il s'agit aussi de contrôler nos dépenses, de mieux gérer nos fonds et de contrôler notre dette. À vrai dire, je tremble à l'idée que les questions de dotation en personnel pourraient augmenter et prendre de l'importance, vu notre dette élevée, et que l'on pourrait ne pas tenir compte de la demande faite à ce sujet par des habitants de ma circonscription.

Encore une fois, je remercie la députée de cette observation. Elle comprendra, j'espère, que je suis ici pour défendre les intérêts des habitants de ma circonscription, Calgary–Sud–Est.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Calgary–Sud–Est. J'ai trouvé son discours à la fois intéressant et rafraîchissant, notamment la partie où elle disait que le Parlement devrait devenir plus efficace et plus efficient, d'autant

qu'elle mentionnait l'autre endroit et la façon dont lui aussi pourrait changer.

Je me demandais s'il lui serait possible de nous donner plus de détails sur la façon dont un tel changement pourrait s'opérer et comment il pourrait se rattacher au fonctionnement de la Chambre des communes et rendre le Parlement dans son ensemble plus efficace.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de la question du député et je voudrais préfacer ma réponse d'une petite histoire.

Lors de la dernière réunion que j'ai eue à Calgary–Sud–Est avec certains de mes électeurs, ils m'ont proposé une motion qui sera présentée à notre congrès au mois d'octobre. Elle dit clairement quel genre d'efficacité et d'efficience on attend de nous, puisqu'elle propose que l'on ramène le nombre de députés de 295 à 140.

Si cela vous donne une idée des coupures et des réductions, ainsi que de l'accroissement d'efficacité que l'on veut voir, cela me donne un puissant message.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, la dernière demi–heure a été très intéressante; j'ai vu mes collègues qui siègent avec moi s'empresser d'aborder la moitié des questions que je voulais soulever cet après–midi. Je vais essayer d'en approfondir quelques–unes et adresser certaines observations à mes vis–à–vis.

Nous nous penchons sur le projet de loi C–18. Je ne fais pas de la politique depuis bien longtemps, mais j'ai remarqué qu'on ajoutait parfois des dispositions à des projets de loi pour que la pilule soit plus facile à avaler, pour obtenir l'appui d'un plus grand nombre de députés, afin de les faire adopter.

Si les députés d'en face souhaitaient vraiment faire adopter ce projet de loi, ils auraient probablement prévu des dispositions visant à mettre un terme aux grèves dans le système de manutention du grain de l'Ouest. Elles viennent de coûter à mes électeurs près de 200 millions de dollars en ventes. Cela m'aurait vraiment aidé à appuyer ce projet de loi au lieu de m'y opposer.

• (1620)

Pour faciliter son acceptation, pourquoi les ministériels n'ont–ils pas également inclus des dispositions ayant pour but de faire disparaître le régime de pension extrêmement généreux des députés? J'aurais pu alors souscrire à cette mesure très facilement. Mes électeurs m'auraient envoyé des messages de félicitations dès ma sortie d'ici.

Pourquoi n'avait–on pas envisagé de supprimer certaines expressions qu'on ne peut utiliser dans cette enceinte lorsque nous voulons dire à l'autre Chambre ce que nous pensons d'elle ou la critiquer? Il m'aurait été facile d'appuyer cela, de rentrer dans ma circonscription et me prononcer en faveur du projet de loi C–18; les gens m'en auraient été reconnaissants.

Beaucoup de députés, surtout parmi nos vis–à–vis, émettent des réserves au sujet de ce remaniement de la carte électorale. Je constate certains petits problèmes, mais je ne crois pas qu'ils soient très graves. Je pense que nous pouvons les surmonter. Un des problèmes qui se posent, c'est notamment la disparition de ma circonscription. Je ne m'y oppose pas vraiment, mais le nom Lisgar, qui a été très important dans notre histoire, a disparu et je vais y revenir tout à l'heure. Je ne trouve pas inadmissible de ne plus avoir de circonscription où me présenter la prochaine fois, car l'endroit où j'habite est toujours là. Ce sera dans les limites de la circonscription de Portage. Cela m'incitera fortement à me présenter dans cette circonscription, car cela signifie que je devrais battre un autre ministre. C'est ce que j'ai fait lors des dernières élections et cela m'encouragerait fortement à rester en politique.

Ce projet de loi suspend l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Qu'est–ce que cela signifie au juste? Cela signifie que nous suspendons l'application d'une règle qui est inscrite dans la Constitution. Pourquoi est–ce une question si importante? J'ai quelques réflexions à formuler à cet égard.

Je n'oublierai jamais les propos que M. Peter Warren, journaliste d'enquête à la station CJOB, au Manitoba, avait tenus en 1992, à l'époque où nous discutions du référendum sur la modification de la Constitution. Il avait dit: «Je vais vous lire la meilleure constitution qu'on ait jamais écrite, puis je vous montrerai l'utilité d'une constitution.»

Je me demandais ce qu'il allait nous lire le jour suivant, parce que je ne m'y connaissais pas tellement en matières constitutionnelles. Savez–vous quelle constitution il a lue? Le manifeste de 1917 qui avait été écrit pour le Parti communiste. Si l'on propose à des juristes ou à des analystes politiques d'examiner cette constitution, ils reconnaîtront que c'est la meilleure qu'on ait jamais écrite. Elle garantit toutes les libertés, tous les droits et tout ce qu'une constitution parfaite doit prévoir.

Si elle n'a pas eu l'effet attendu en Union soviétique, c'est que les politiciens ne l'ont pas respectée. Ils ont soudain cru qu'ils pouvaient mettre fin au droit de propriété, puis suspendre la liberté de religion. Ensuite, en 1937, quand les tensions sont devenues vraiment très fortes dans le monde, ils ont cru pouvoir abolir le système judiciaire. Quand mon oncle a été accusé de trahison envers le gouvernement soviétique, il n'a pas eu le droit de faire appel à la clémence du gouvernement. Un tribunal militaire l'a accusé de trahison et il a été fusillé le jour suivant, sans avoir eu droit à la moindre défense.

C'est ce qui arrive quand les politiciens changent les lignes directrices et les règles prévues dans la constitution. C'est pourquoi je déclare aujourd'hui qu'après les audiences du 29 avril, si la population canadienne fait savoir qu'il n'est pas souhaitable d'avoir une commission chargée de réaménager la carte électorale, je serai très heureux d'appuyer cette mesure et de mettre ainsi fin aux activités de cette commission. En tant que politiciens, la Constitution ne nous autorise pas à le faire avant la tenue des audiences. C'est pourquoi cette mesure me préoccupe un peu.

• (1625)

Si le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre n'arrive pas à soumettre une nouvelle proposition à la Chambre, il n'existe aucun plan d'urgence qui permette de sauver le travail

accompli par la commission actuelle. Si aucun processus n'est mis sur pied, les travaux effectués jusqu'à maintenant tomberont à l'eau et nous aurons gaspillé cinq millions de dollars.

Est–ce ainsi qu'on dirige un gouvernement? C'est pourquoi j'ai dit que la suspension du droit de grève aurait permis d'économiser 200 millions de dollars, ce qui aurait été beaucoup plus sensé.

Je n'ai aucune preuve que les Canadiens soient actuellement insatisfaits des limites actuelles des circonscriptions électorales. Les politiciens, c'est autre chose et j'ai entendu dire que le problème de la révision des limites des circonscriptions électorales venait d'eux. Ce serait donc la deuxième fois que les politiciens s'ingéreraient dans le processus depuis le recensement de 1991. Ils devraient s'abstenir d'intervenir, sauf pour empêcher un accroissement du nombre de députés à la Chambre.

Comme le disait un de mes collègues plus tôt à la Chambre, il est étonnant de voir avec quelle rapidité les politiciens interviennent à la Chambre lorsque leurs intérêts sont menacés. Nous sommes beaucoup plus lents à réagir lorsque nous entendons parler de criminels en liberté ou d'enfants qui meurent de faim. Or, parce que la situation actuelle ne nous convient pas, nous réagissons aussitôt.

Ayant constaté que les propositions des commissions pourraient affecter ses chances de réélection, le gouvernement est rapidement intervenu pour dénoncer le processus, le déclarer inefficace et exiger qu'il soit modifié.

Il arrive très souvent que des électeurs pressent leur député et le gouvernement d'intervenir au sujet d'une question qu'ils jugent importante, mais la communauté n'obtient pratiquement aucun résultat. Or, dès que leurs intérêts sont menacés, les politiciens interviennent immédiatement, comme nous pouvons le voir aujourd'hui.

Ce problème fait clairement ressortir la nécessité d'une plus grande représentation régionale. Tout le problème est là et c'est pourquoi les députés s'opposent au processus. Ils sont moins préoccupés par le processus comme tel que par la crainte de perdre de l'influence politique dans certaines régions. C'est pourquoi il est très important, comme le disait la députée, que les sièges du Sénat soient redistribués de façon plus égale et en tenant davantage compte des régions. J'appuie tout à fait ma collègue à cet égard.

Je m'inquiète de voir le Manitoba perdre des députés ruraux au profit de députés urbains. C'est cela que je n'aime pas. Les gens qui n'ont déjà pas beaucoup de pouvoirs vont en avoir de moins en moins. C'est exactement ce qui va se passer si on augmente le nombre des députés venant des grands centres urbains. Les régions rurales seront de moins en moins bien représentées.

C'est pourquoi nous devrions opter pour un Sénat égal et élu, comme aux États–Unis. En cela, je suis tout à fait d'accord avec la députée de mon parti. Le problème avec le système actuel c'est que, non seulement il ajoute des députés, mais en plus il augmente les coûts. Il est très utile de comparer le système canadien au système américain, comme l'a fait ma collègue. Elle cite les mêmes chiffres que moi. Aux États–Unis, chaque représentant à la Chambre représente près d'un demi–million de personnes. Chaque État compte deux sénateurs, indépendamment de sa population ou de sa superficie. Chaque sénateur représente environ deux millions et demi de personnes. Lorsque je constate l'influence qu'ont les agriculteurs aux États–Unis, du seul fait que les États agricoles envoient deux représentants au Sénat, je m'étonne qu'on n'ait pas adopté leur système plus tôt, afin que les régions jouissent d'une représentation égale, que les richesses y soient réparties plus équitablement et que leur situation économique s'améliore.

• (1630)

Peut–être ne devrais–je pas aborder ce sujet maintenant. Le premier ministre semblait regretter amèrement de ne pas toucher le même salaire que les joueurs de hockey. J'aimerais rappeler à la Chambre que les joueurs de hockey sont payés en fonction de ce que l'on pense, aux États–Unis, qu'ils valent. Si le premier ministre servait une population dix fois plus importante, et que son salaire était multiplié par dix, il gagnerait probablement plus qu'un joueur de hockey. C'est comme ça que je rationalise la valeur de notre travail. Si, en tant que député, j'en faisais dix fois plus que maintenant, mon salaire serait peut–être un peu plus élevé. Il faut mettre les choses en perspective.

J'ai dit que je m'opposais à cette redistribution pour une ou deux raisons. La première a trait au changement de nom. Le problème pourrait être très facilement résolu en ajoutant six lettres au nom de Portage, qui deviendrait alors soit Lisgar—Portage soit Portage—Lisgar. À mes yeux, cela réglerait le problème de ce redécoupage.

Les députés doivent se demander pourquoi je tiens tellement à ce que Lisgar apparaisse dans le nom de ma circonscription. C'est qu'en fouillant dans les archives de la Chambre, j'ai découvert que le nom Lisgar revêt une importance particulière, car c'est celui d'une grande figure de l'histoire canadienne, sir John Lisgar. Né à Bombay, en Inde, il fait ses études à Oxford. Député du comté de Cavan, il est lord de la Trésorerie de 1844 à 1846 et premier secrétaire de l'Irlande de 1852 à 1855.

Pendant son mandat au Canada, Lisgar s'emploie à apaiser les tensions canado–américaines provoquées par la rébellion de la rivière Rouge et les invasions des Fenians. Nous connaissons l'ampleur de la rébellion, qui a secoué le Manitoba à cette époque sous l'impulsion de Louis Riel. Avec le nom de Lisgar, c'est toute une partie de notre histoire qui disparaîtrait.

Ardent défenseur de la Confédération, il participe à la négociation du transfert de la terre de Rupert et de l'admission du Manitoba. Il encourage la Colombie–Britannique à entrer dans la Confédération. Le premier ministre de l'époque, John A. Macdonald, le considère comme le gouverneur général le plus compétent qu'ait jamais connu le Canada.

C'est cela que nous perdrons si le nom de Lisgar disparaît. J'encouragerais la commission à remplacer Portage par Portage—Lisgar ou Lisgar—Portage, peu importe; j'écrirai d'ailleurs une lettre pour lui demander d'effectuer ce changement.

On peut voir que ce nom est très important pour tous les Canadiens et surtout pour les Manitobains. Je ne comprends donc vraiment pas pourquoi on l'a laissé tomber. J'espère que la commission, lorsqu'elle aura terminé son travail, lorsque ses audiences auront pris fin, parviendra à une conclusion avantageuse pour tous les Canadiens, non seulement les politiciens canadiens, mais tous les Canadiens.

En notre qualité de députés, nous sommes ici pour répondre aux attentes et faire valoir les suggestions et propositions de nos électeurs. Ce n'est certes pas ce que nous faisons avec le projet de loi C–18. Ce projet de loi n'a été discuté dans aucune des circonscriptions. Il a été présenté très rapidement et dans un but très précis, pour certains députés de la Chambre.

J'espère que nous allons commencer à reconnaître quel est notre mandat, à admettre que notre seul but est de représenter nos électeurs, de les servir et non de leur dire simplement comment ils doivent être servis.

• (1635)

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le député a fait allusion aux propos du premier ministre à l'égard des joueurs les plus pauvres de la ligue nationale de hockey en parlant de la rémunération que devrait avoir les députés. Je ne parle pas des pensions. Il s'agit d'une question que la plupart des députés voudraient discuter, surtout du fait qu'il n'y ait pas d'âge d'admissibilité. Laissons cela de côté.

Le député peut–il donner un montant? Combien pense–t–il? Il est à la Chambre depuis quatre ou cinq mois maintenant. Il connaît les coûts que peut entraîner ce travail. Il ne voudrait probablement pas qu'on dise que, pour être parlementaire, il faut avoir une source de financement extérieure. Le travail aurait une dimension complètement différente. Un grand nombre de Canadiens ne pourraient jamais aspirer à devenir parlementaires s'il leur fallait d'abord être riches. Ce n'est pas ce que le député a voulu dire, je crois.

À quoi correspondrait une juste rémunération pour les exigences imposées au parlementaire, en termes de temps, d'énergie et de coûts? Certains Canadiens ignorent peut–être qu'il y a des coûts associés au fait d'être parlementaire, surtout dans le cas d'un député comme celui qui vient de parler dont la circonscription est très éloignée. Peut–il donner un montant? Quelle rémunération serait appropriée?

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose la question et j'y répondrai comme suit.

Lorsque je me suis porté candidat aux élections, j'ai bien déclaré que je ne me souciais guère d'être rémunéré pour le travail que j'allais accomplir. Je me suis fait élire à la Chambre des communes pour veiller à ce que notre pays ait un avenir à offrir à mes enfants et mes petits–enfants.

Je vais vous prouver à quel point je suis sérieux. Il n'y a pas tellement longtemps, j'ai été convoqué à une réunion dans ma circonscription au sujet des programmes d'infrastructure mis sur pied par les députés. L'un des conseils municipaux de ma circonscription s'intéressait beaucoup à ces programmes.

J'ai signalé au maire de la municipalité en question que j'avais lu environ deux mois auparavant que son conseil s'était voté une augmentation salariale de 2 p. 100. Je lui ai demandé si c'était vrai. Il m'a répondu par l'affirmative. Je lui ai alors demandé comment il pouvait justifier cette décision, puisqu'il demandait maintenant une subvention du gouvernement fédéral. Incapables de gérer leurs affaires municipales sans aide gouvernementale, ces élus me demandaient de les représenter. J'ai fait remarquer au maire qu'il n'était pas assez dévoué au point de geler les salaires des membres de son conseil municipal et que je savais qu'il touchait, en tant que professionnel, un assez bon salaire et qu'il n'avait pas besoin de cette somme supplémentaire.

Il n'y a pas un député à la Chambre aujourd'hui qui mourrait de faim si son salaire était gelé jusqu'à ce que le problème de la dette et du déficit soit réglé. Voilà pourquoi je siège à la Chambre des communes. Je suis ici pour prendre des décisions honnêtes et pondérées qui profiteront aux générations futures au lieu de faire profiter mon chèque de paie ou ma pension. Je suis très sérieux.

Lorsque j'ai découvert que ce conseil municipal s'était accordé une hausse salaire de 2 p. 100, je lui ai signalé qu'il devait annuler cette augmentation s'il voulait pouvoir compter sur mon appui. Je ne sais pas si le conseil municipal m'écoutera ou non, mais c'est ce que je voulais préciser au député. Je suis prêt à siéger à la Chambre sans toucher d'augmentation de salaire jusqu'à ce que nous ayons un budget équilibré. Après quoi, je dirai au député ce que, d'après moi, vaut son travail.

Pour l'instant, nous devrions nous attaquer à des problèmes beaucoup plus graves que nos augmentations de salaire.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, comme toujours, j'ai beaucoup aimé l'allocution du député de Lisgar—Marquette. Celui–ci a soulevé un certain nombre de questions à propos desquelles je voudrais présenter quelques observations auxquelles il voudra peut–être répondre. Tout d'abord, je remarque que le député est préoccupé par la représentation régionale et par la représentation rurale et que la députée de Calgary–Sud–Est, qui a pris la parole avant lui, et lui–même ont tous deux insisté sur la nécessité de réformer le Sénat. C'est là un point très important, je crois.

• (1640)

Ces dernières semaines, j'ai entendu beaucoup de plaintes de la part de députés de diverses circonscriptions du pays pour qui la redistribution aura des conséquences néfastes. Ils souhaitent que les grandes circonscriptions rurales ou éloignées ne croissent pas sans cesse rien que pour englober un certain nombre d'électeurs. Je comprends cette préoccupation. C'est pour cette raison que

notre parti réclame de façon si insistante une réforme du Sénat. Le Sénat, bien sûr, a pour vocation première de représenter les régions. Je trouve étrange que des députés—non pas le député de Lisgar—Marquette, mais d'autres—se plaignent du manque de représentation régionale, mais s'opposent vivement à la véritable réforme du Sénat que préconise notre parti.

Je signalerai seulement au député que—et je suis sûr que le député de Lisgar—Marquette est au courant car, autrement, il n'aurait pas fait allusion à ces questions—l'alinéa 42(1)*a*) de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit ceci:

> Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1):

C'est, bien sûr, la règle des deux tiers.

> a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévue par la Constitution du Canada;

En d'autres mots, ces députés, dont certains sont d'autres partis politiques que le mien, en disant qu'ils sont prêts à examiner la question de la représentation régionale dans le contexte de la réforme de la Chambre des communes induisent involontairement la population en erreur. Il n'y a aucun moyen de procéder à une telle réforme sans nous lancer dans des négociations constitutionnelles et sans obtenir l'approbation de deux tiers des provinces. La réouverture de la Constitution a clairement été écartée. Je suis heureux que le député ait soulevé la question.

Le député a également fait état de ses préoccupations concernant la modification des limites et le changement de nom de certaines circonscriptions électorales du Manitoba. D'après ce que je sais des pratiques suivies jusqu'à maintenant, il est très courant que des commissions acceptent des recommandations, surtout lorsqu'elles portent sur des changements de nom. Par conséquent, je suis convaincu que le député voudra communiquer avec la commission à ce sujet. Je me demande cependant s'il exprime son propre point de vue où s'il a entendu des plaintes formulées par des électeurs.

Je crois savoir qu'il y aura un jour des audiences à Portage–la–Prairie. Peut–être pourrait–il nous donner un peu plus de détails sur ce que lui ont dit les électeurs de sa circonscription et sur leurs intentions.

Enfin, j'ai trouvé ses commentaires sur la constitution de l'Union soviétique très intéressants. J'aimerais entendre ce genre de commentaires plus souvent. Il est vrai que certains de ces États autocratiques ou totalitaires avaient des constitutions très démocratiques, mais ils ne possédaient aucune structure de gouvernement pour protéger les droits de la population. Ces constitutions ne valaient que le papier sur lequel elles étaient imprimées. Peut–être le député pourrait–il nous dire si, à son avis, et de l'avis des électeurs de sa circonscription, la représentativité de notre système électoral est mieux protégée par les commissions indépendantes actuelles, que nous nous apprêtons à neutraliser avec le projet de loi à l'étude, ou par un comité de la Chambre composé de politiciens motivés par leur esprit de parti.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Calgary pour ses questions. Je crois que je vais répondre d'abord à la dernière question, qui portait sur les commissions.

Ce changement de nom a beaucoup fait parler les gens dans ma circonscription. Comme le député le sait, la circonscription de Lisgar a été représentée par le ministre du Multiculturalisme du gouvernement canadien. Elle a également été représentée par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre des Céréales, qui est ensuite devenu ministre de l'Agriculture. Si on remonte dans l'histoire, il fut un temps où la circonscription de Lisgar était représentée par un député libéral très honorable et efficace du nom de Howard Winkler. Si on regarde dans les livres d'histoire, on verra le nom de ce député qui a été très respecté dans la circonscription de Lisgar. La majorité des habitants de la circonscription de Lisgar—Marquette, que je représente, tiennent à garder le nom de Lisgar, et nous ferons un certain nombre de recommandations à la commission à cet égard.

• (1645)

Les gens ne sont pas si mécontents de la révision des limites parce que la circonscription de Portage—Lisgar ou de Lisgar—Portage serait plus petite que celle de Lisgar—Marquette. Elle serait donc mieux représentée, que ce soit par un ministre fédéral ou non.

L'autre question à laquelle je voulais répondre—et je vois qu'on me fait signe—portait sur l'agriculture aux États–Unis, près de la frontière. En m'intéressant à certains problèmes agricoles au cours des dernières semaines, j'ai pu constater que les agriculteurs américains ne vont pas voir leur représentant au Congrès lorsqu'ils ont des problèmes, mais bien leur sénateur.

Il y a deux semaines, le sénateur Dorgan et moi–même nous sommes retrouvés parmi un groupe d'agriculteurs américains et canadiens pour discuter de la question du blé dur et de celle du grain momifié et d'autres maladies qui affectent le blé.

Il est étonnant de voir à quel point ces agriculteurs dépendent de leur sénateur en raison de la zone régionale qu'il représente. Regardez le sénateur Dole qui représente le Kansas et tous les autres sénateurs qui représentent des États agricoles. Ce sont eux qui font la plupart des interventions au nom des agriculteurs américains. C'est pourquoi la représentation régionale est si importante.

Pour ce qui est de la constitution soviétique, obtenez–en une copie et lisez–la. Elle est très directe au sujet de la protection des droits de la personne qui ont été tellement piétinés par la suite, ce que je ne voudrais jamais voir se produire dans notre pays.

C'est pourquoi je préférerais renoncer au redécoupage plutôt que d'aller à l'encontre de la Constitution et d'imposer aux gens quelque chose qu'ils ne veulent pas.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Davenport—L'environnement; l'honorable député de Regina—Qu'Appelle—L'autoroute électronique; l'honorable député de Capilano—Howe Sound—L'immigration.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour m'opposer au projet de loi C–18.

Je comprends que mes collègues aient tout d'abord rougi. Les résultats de travaux qui ont coûté cinq millions de dollars ne semblent pas très satisfaisants.

Dans bien des cas, les modifications proposées par la commission sont tout simplement insensées. Le projet de loi C–18 semble toutefois un recul dans le temps et pourrait être la pente glissante menant à une intervention sectaire dans la délimitation des circonscriptions électorales.

La commission a fait son travail de bonne foi. Les limites dans la partie continentale inférieure de la Colombie–Britannique ne semblent toutefois pas respecter les divisions géographiques naturelles ni refléter le sentiment d'appartenance à une localité ou à un endroit qui doit animer un représentant politique.

On me demande souvent quelle circonscription je représente. Ma circonscription est celle de Westminster—Burnaby, mais on la confond parfois avec celle de Burnaby—Kingsway. Heureusement, on ne me confond jamais avec le député de Burnaby—Kingsway.

L'histoire de la circonscription distincte de New Westminster remonte à l'élection partielle de 1871, année où la Colombie–Britannique a adhéré à la Confédération. Je crois qu'il fallait à l'époque être un sujet britannique de sexe masculin et probablement un propriétaire terrien pour pouvoir voter.

Lors de la première élection, la circonscription était très vaste et comprenait tout l'arrière–pays de la vallée du Fraser, au–delà d'Abbotsford et de Chilliwack, en remontant le canyon du Fraser jusqu'à Yale.

La circonscription initiale a ensuite été divisée à mesure que sa population augmentait. Six de mes collègues représentent maintenant d'anciennes parties de ma circonscription.

C'est à l'occasion des élections de 1988 que la circonscription de New Westminster—Burnaby a été réaménagée pour la dernière fois; comme toutes les autres, elle n'a pas été modifiée pour les élections d'octobre 1993.

Il est proposé que la circonscription de Burnaby—Kingsway s'appelle désormais Burnaby–Nord, ce qui constitue une amélioration.

La ville de Burnaby est actuellement divisée entre la circonscription de Burnaby—Kingsway, qui tire son nom de la ville et de la rue principale qui était autrefois la piste qu'empruntaient les cavaliers pour se rendre à New Westminster et qui constituait une voie d'accès entre le fleuve Fraser et le port libre de glaces de Vancouver.

• (1650)

Les modifications actuellement proposées déplacent un peu vers l'est la division de la ville de Burnaby, même si la division actuelle est artificielle, certes, mais claire. Les changements proposés aux limites peuvent sembler mineurs sur une carte, mais ils ont d'énormes répercussions sur la cohésion de la communauté.

Les nouvelles limites proposées scindent des rues qui ne constituent pas des voies publiques principales ou des divisions facilement identifiables. Elles passent au milieu d'un parc et du lac Deer au lieu de suivre la rue qui le contourne, et après avoir remonté une colline et traversé un secteur résidentiel, elles passent dans des zones forestières où il n'y a pas de rues. L'examen d'un plan de ville peut donc être trompeur. Je doute qu'un commissaire ait vraiment examiné sur place l'étrange anomalie que produit la proposition.

Elle laisse de petites enclaves de secteurs résidentiels en plan dans la nouvelle circonscription de Burnaby–Nord, sans accès à ma circonscription de New Westminster—Burnaby, sauf en se déplaçant sur de longues distances. Il s'agissait clairement de rationaliser, entre autres objectifs, mais cette proposition a fait des secteurs orphelins.

Je connais assez bien ma circonscription pour l'avoir parcourue en tout sens à bicyclette quand j'étais jeune et pour y avoir marché des milles et des milles en faisant du porte à porte. La perspective est toujours différente pour le piéton par rapport à l'automobiliste qui ne fait que passer dans le quartier.

J'ai une proposition de rechange à faire qui représente un changement mineur en tenant compte des principes que j'ai mentionnés et qui a beaucoup de bon sens sur les plans géographique et social par rapport à la topographie et aux électeurs. La limite entre Burnaby—Kingsway, qui prendra le nom de Burnaby–Nord, et ma circonscription de New Westminster—Burnaby présente un problème sur un point important seulement. Les autres lignes de démarcation sont très logiques et facilement compréhensibles pour les résidents, en plus de correspondre aux itinéraires de facteur, car elles tiennent compte des limites administratives municipales et des barrières géographiques. La Transcanadienne, le fleuve Fraser et la Boundary Road marquant la frontière entre Burnaby et Vancouver constituent des limites bien claires sur n'importe quel plan, sont historiquement établies et sont acceptées par tous les résidents.

Ce sont des frontières naturelles qui, Dieu merci, subsistent dans la proposition. Je propose néanmoins de déplacer de quelques coins de rue la ligne de partage de Burnaby pour qu'elle forme une division plus facilement identifiable. La différence de population est mineure, mais le sens logique est assez important.

La commission ne permet qu'une seule audience dans le sud de la Colombie–Britannique pour examiner le redécoupage électoral; cela me semble plutôt insuffisant. Mais, au moins, les simples citoyens peuvent participer. Je n'approuve pas particulièrement les résultats des travaux de la commission non plus, mais je préférerais témoigner aux audiences d'une instance indépendante et essayer de convaincre les arbitres de la valeur de mes arguments, fondés sur des données géographiques et sociales, plutôt que de laisser les libéraux se charger de la modification des circonscriptions.

Le projet de loi C–18 va directement à l'encontre de tout ce qui nous inspirait confiance dans un processus de révision indépendant et non sectaire. Jusqu'à maintenant, les Canadiens pouvaient être très fiers d'avoir évité, bien mieux que les Américains, le découpage arbitraire des circonscriptions.

Comme les propositions de la commission ne sont pas à la convenance du gouvernement, il présente un projet de loi pour tout annuler. N'allons pas, par un vote rapide, renier l'histoire qui fait notre fierté de Canadiens. Si les conclusions de la commission ne nous plaisent pas, nous devrions nous efforcer d'apporter des modifications de l'intérieur au lieu de tout rayer d'un trait de plume.

Des millions de dollars ont déjà été dépensés. Adopter ce projet, ce serait dire que cet argent a été gaspillé. Si le gouvernement est tellement renversé par les résultats, qu'il se mette à l'oeuvre et fasse en sorte que le processus marche. Il faut lui donner une chance. Une fois que tout aura été dit ou fait, et le gouvernement parle presque toujours beaucoup plus qu'il n'agit, si les résultats laissent toujours à désirer, il suffit de demander à la commission de recommencer son travail, de préciser ses données et de justifier ses recommandations.

Ce projet de loi fait penser à la vieille histoire: lorsqu'on reçoit un message qui ne plaît pas, à la ligne de front, on tire sur le messager plutôt que sur l'ennemi.

Chez moi, à New Westminster—Burnaby, je crois que je peux modifier la situation en mobilisant la base. Je ne fais certes pas confiance au gouvernement pour réformer la révision des limites des circonscriptions. C'est comme charger le renard de surveiller le poulailler. Combien de temps nous a–t–il fallu pour apprendre, pour en arriver à un texte comme la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales?

Il manque déjà six sièges à la Colombie–Britannique, sièges que devraient sacrifier les autres provinces, et le projet de loi consacre cette injustice.

• (1655)

Ce projet de loi est audacieux, et le gouvernement ne s'en trouble même pas. Nous avons besoin d'une révision non partisane et indépendante d'une manière qui inspire confiance. Prenons l'analogie d'un tribunal où, si le jugement n'est pas satisfaisant, on change de juge au lieu de s'attaquer à la question en cause.

Nous avons certes besoin d'une révision, mais encore plus d'un plafonnement du nombre de députés. C'est ce que veut la nouvelle pensée canadienne. La modestie et le bon sens commencent au Parlement.

Nous sommes devenus un pays de citadins avec de vastes arrière–pays. Nous devons faire preuve d'équité dans la révision des limites des circonscriptions et imposer un plafond au nombre de députés. Telle est la vision du nouveau Canada, un mélange d'équité et de raison.

Ces mesures sont évidemment liées à la représentation régionale que peut apporter un Sénat triple E. Le premier ministre pourrait annoncer qu'il nommera au Sénat le candidat élu, en respectant le précédent créé par le regretté Stan Waters. C'est un sujet de la plus haute importance, car la représentation proportionnelle à la population et la représentation régionale de notre vaste pays requièrent un équilibre, ce que ne favorisera pas la dissolution de la commission.

Il ne faut pas que l'insatisfaction liée aux travaux de la commission ouvre la porte à des objectifs secrets. Il faut certes laisser le comité permanent faire son travail tout en permettant à la commission actuelle d'en faire autant.

En somme, il faut laisser la commission faire son travail parce que la proposition du gouvernement est la moins souhaitable des options.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): J'ai prêté une oreille attentive à l'allocution du député de New Westminster—Burnaby, même si j'en ai raté un petit bout.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les incidences que ce redécoupage électorale aurait sur une circonscription comme celle de New Westminster—Burnaby, une circonscription urbaine de Colombie–Britannique. À l'heure actuelle, cette circonscription compte 112 510 habitants, soit 16,5 p. 100 de plus que le quotient électoral qui a été établi pour la province. La nouvelle circonscription, dont les limites, au dire du député qui la représente, laissent à désirer, compte 101 881 habitants, soit 5 p. 100 de plus que le quotient électoral. La représentation a donc été grandement améliorée.

C'est intéressant parce que cela nous amène au coeur du débat sur la question de savoir s'il faut doter la Colombie–Britannique de deux sièges de plus. Nous ne souhaitons peut–être pas augmenter le nombre des sièges dans l'ensemble du pays, mais force nous est de reconnaître que la Colombie–Britannique a droit à deux sièges de plus, selon les dispositions de notre Constitution relatives à la représentation électorale fondée sur la population.

Tout le monde sait que les précédentes formules n'étaient pas très généreuses envers la Colombie–Britannique. En outre, on se rappellera, comme je l'ai signalé plus tôt dans la journée, que, dans l'Accord de Charlottetown, soit il y a à peine un an et demi, le parti d'en face et ce qui reste des deux autres partis qui formaient la Chambre précédente étaient d'avis qu'il fallait limiter en permanence le nombre des sièges et la représentation de la Colombie–Britannique à la Chambre.

Cela explique, bien sûr, la réaction des députés de cette province, lorsqu'ils constatent que l'on veut donner un mandat d'une durée illimitée à un comité de la Chambre pour qu'il réexamine la formule et tous les autres aspects de la réforme électorale.

Je me demande si le député de New Westminster—Burnaby voudrait bien faire des observations à ce sujet pour nous dire s'il partage ces préoccupations et si ces électeurs s'inquiètent de la chose. Depuis que la commission a publié ses recommandations ou propositions concernant les limites des circonscriptions, le député a–t–il pris le pouls de ses électeurs à ce sujet ou s'agit–il de la réaction dont lui ont fait part des députés ou des personnes proches des partis politiques?

J'aimerais avoir son évaluation de la situation.

• (1700)

M. Forseth: Monsieur le Président, je serai très bref.

De prime abord, quand on regarde la carte des circonscriptions électorales des basses terres du Fraser, on se demande s'il est logique de modifier les limites des circonscriptions électorales puisque certaines d'entre elles traverseront des cours d'eau et qu'il ne sera plus tenu compte des limites géographiques naturelles. Pourtant, on note un effort pour en arriver à une meilleure représentation fondée sur la population. On songe à créer deux sièges. Il y a donc un processus en marche.

Mes réactions ressemblent pas mal à celles des habitants de nos circonscriptions. Ne péchons pas par excès de zèle! Un processus existe, et ce n'est pas parce que la réponse proposée ne nous plaît pas, au départ, que nous devons laisser tomber tout le processus et abolir la commission.

Nous voulons qu'il y ait une représentation accrue en Colombie–Britannique. J'ai bien peur que ce ne soit pas, à long terme, ce que nous obtenions avec le projet de loi C–18. L'une de nos principales craintes est que la Colombie–Britannique se retrouve de nouveau en train d'essayer d'avoir le nombre de représentants qu'elle aurait dû avoir il y a longtemps.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, depuis ce matin que j'écoute les discours prononcés par mes collègues du Parti réformiste, je me demande pourquoi ces gens veulent un processus différent de celui qui existe, alors que le gouvernement demande simplement que la loi soit révisée. Cette loi remonte à 1964; elle a donc 30 ans. Cette loi doit être révisée, et on semble déjà vouloir présumer de ce que serait la nouvelle loi, après révision. Je suis sûr que le comité qui sera formé pour réviser la loi fera des recommandations à la Chambre, qui les étudiera avant de les accepter.

J'ai fait dernièrement le tour de mon comté pour recueillir l'opinion de mes électeurs à ce sujet. Je dois vous avouer que concernant les délimitations du comté de Chicoutimi, où on devait amputer certaines municipalités, la majorité des municipalités se sont prononcées contre le processus. Les citoyens sont au courant des sommes d'argent déjà engagées—on parle de cinq millions de dollars—mais ils nous disent tout de même: «Arrêtez le processus, regardez ce qui ne va pas dans cette loi parce que chaque fois que l'on procède à des révisions, on ne tient pas compte des délimitations, on ne tient pas compte de la population.»

À preuve, je vous dirai que les municipalités qu'on devrait enlever de mon comté sont toutes reliés au Parc Saguenay, et on voudrait les rattacher au comté de Jonquière, alors qu'il n'y a aucun lien entre les deux. Donc, je crois qu'il est temps, après 30 ans, de prendre une pause, de regarder ce que l'on peut faire avec cette loi et de l'amender, pour la rendre conforme au XXI^{e} siècle.

[*Traduction*]

M. Forseth: Monsieur le Président, ce à quoi je m'attaquais ici, c'était au principe du processus indépendant. Dans ce coin–ci de la Chambre, les députés s'inquiètent à l'idée de suspendre la loi et de confier la redélimitation des circonscriptions électorales aux politiciens.

C'est un peu comme si la Chambre libellait un chèque à son propre nom. Les Canadiens veulent que cela change.

Nous devons redélimiter les circonscriptions électorales, mais, comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce projet de loi est dangereux parce que la délimitation des circonscriptions électorales risque de s'imprégner de sectarisme. Nous mettons la Chambre en garde contre un tel risque, en espérant qu'elle ne se lancera pas là–dedans.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, nous voilà encore une fois en train de débattre des avantages de l'ingérence politique dans les droits et privilèges du citoyen canadien.

• (1705)

Les mauvais politiciens partent toujours du principe que les électeurs ne peuvent décider seuls, qu'ils doivent se mêler de leur vie quotidienne, se mêler de leurs droits et privilèges, bref du principe que nous devons apporter des changements en leur nom. Je croyais que c'en était fini de tout ça et que le gouvernement libéral allait changer les choses à cet égard.

Il est un proverbe qui dit que si nous oublions le passé, celui–ci a tendance à se répéter. Ce proverbe s'applique particulièrement bien à la Chambre des communes. Si ce gouvernement oublie ce qui s'est passé avec l'ancien gouvernement, il risque fort de subir le même sort aux prochaines élections. Voyons un peu comment nous en sommes arrivés à ce point de l'histoire de la réforme électorale.

En 1964, le système actuel est entré en vigueur pour que les droits de représentation du citoyen canadien soient toujours calculés selon une formule précise. Est–ce logique? Oui. En 1974, le gouvernement fédéral a modifié cette formule et, avec elle, les règles régissant la Loi électorale du Canada.

Malheureusement, avec cette formule, le nombre des députés serait passé à environ 369 d'ici l'an 2001. Nous savons tous qu'il est plus souhaitable d'avoir moins de députés. Puis, en 1986, les politiciens ont décidé de simplifier la formule. Cette notion était tellement importante que le gouvernement de l'époque a inscrit ces droits dans notre Constitution.

Passons rapidement en revue les caractéristiques principales de ces droits. Le premier droit fondamental est la Loi sur la représentation électorale de 1986, qui maintenait le principe de certains niveaux de représentation pour certaines provinces. Ce principe vaut pour les provinces qui ont une croissance démographique lente ou allant en diminuant, notamment l'Île–du–Prince–Édouard et le Québec.

Le deuxième droit fondamental est celui–ci. Après toutes les élections, afin de préserver un des principes sur lesquels repose notre pays, soit la représentation par la population, on réexamine le système et on révise les circonscriptions électorales selon les règles énoncées dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

À l'instar de toutes les règles, ces règles doivent être interprétées avant de pouvoir être appliquées et c'est là où intervient le gouvernement. Comme nous l'avons vu par le passé, lorsque le gouvernement entre en jeu, les choses ont tendance à devenir un peu embrouillées. Je suis stupéfait des similitudes qui existent entre le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur précédent à cet égard. En fait, cela devient très clair dans mon esprit.

Il existe de nombreuses similitudes à bien des égards entre les deux. Par exemple, jusqu'ici, la propension à dépenser du gouvernement libéral révèle que ces deux gouvernements sont plus enclins à nous mener à la faillite qu'à nous en sortir. Cependant, jetons un coup d'oeil sur une similitude précise entre le Parti conservateur moribond et le Parti libéral.

M. Fontana: Nous ne sommes pas moribonds.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Le député prétend que le Parti libéral n'est pas moribond. Je vais revenir à l'observation que j'ai faite au début. Si l'on oublie le passé, on est condamné à refaire les mêmes erreurs. Nous verrons ce que fait le Parti libéral.

Ce qui est frappant dans ce nouveau gouvernement, c'est la façon dont il est prêt à accepter l'intervention directe des politiciens dans les pratiques établies. En 1990, la majorité conservatrice est allée à l'encontre des pratiques établies en faisant adopter la TPS, malgré l'opposition de la majorité des Canadiens et des partis d'opposition, dont la majorité libérale du Sénat.

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement de l'époque, avec l'aide de la Reine, a nommé sénateurs huit partisans du parti pour faire adopter la mesure législative. Si le public n'aime pas ça, forçons–le à l'avaler, et c'est un peu ce qui se passe ici aujourd'hui. Comme le disait quelqu'un des Maritimes, c'est l'approche huile de foie de morue.

Mais les Canadiens n'avaleront plus cette forme de politique. Non seulement les contribuables canadiens doivent payer ces partisans conservateurs jusqu'à 75 ans, mais en plus le gouvernement a établi un dangereux précédent. Le précédent est celui–ci: si vous n'arrivez pas à faire accepter quelque chose à la Chambre des communes ou si vous n'êtes pas d'accord avec les règles du pays, vous les changez pour les rendre conformes à votre programme politique. C'est ce que fait le projet de loi C–18.

• (1710)

Aujourd'hui, au Canada, bien peu de gens se préoccupent des limites des circonscriptions électorales, car elles ont toujours changé avec l'évolution de la population. Le seul que cela inquiète actuellement, c'est le Parti libéral et, comme les conservateurs et la TPS, il est prêt à intervenir dans le processus de redécoupage.

Il n'en a absolument pas le droit, et cela ne le regarde pas. Si le gouvernement était vraiment à l'écoute de la population canadienne, ce qu'il ferait, c'est essayer de réduire le nombre de circonscriptions à 200 ou 250, de façon à économiser de l'argent dont on a grand besoin et à faciliter le travail des députés.

Le fait d'avoir 295 députés ne nous a jamais véritablement aidés, n'est–ce pas? Les députés pourraient faire leur travail beaucoup plus facilement s'ils n'avaient pas à gaspiller un temps fou sur des projets de loi inutiles comme celui–ci.

Comment peut–on tolérer que l'on gaspille tout ce temps? Regardez la situation de notre économie. Regardez où en est notre système de justice pénale. Regardez le nombre de chômeurs et regardez l'inaction de notre système parlementaire aujourd'hui, un système qui refuse la destitution des députés, qui refuse de donner aux Canadiens le droit de se prononcer par référendum, qui refuse même de faire élire les sénateurs.

Tous ces dossiers méritent notre attention bien davantage que le report d'une décision qui ne nous concerne même pas.

Le gouvernement veut–il si désespérément adopter une nouvelle loi? Comme dans le cas de la TPS, analysons d'abord ce qu'un gouvernement désespéré pourrait faire lorsqu'il aura créé le précédent en abusant ainsi du processus de révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne dis pas que ce gouvernement est désespéré, pas encore. Je prédis toutefois que ce gouvernement libéral devra défendre sa propre existence en 1997 et à ce moment–là, qui sait?

Si ce gouvernement intervient dans le remaniement des sièges électoraux, qu'est–ce qui l'empêchera de modifier les limites des circonscriptions électorales en intervenant dans le processus en 1997? Le gouvernement pourrait vouloir ajouter des sièges dans certaines régions d'une province qui appartiennent traditionnellement à son parti. C'est exactement pourquoi le processus a été isolé de la politique.

L'intervention proposée à cette Chambre pourrait signifier qu'au lieu d'être plafonné, le nombre de députés grimpera peut–être éventuellement. Au coût d'un million de dollars par député, avons–nous vraiment besoin d'une telle augmentation?

Nous avons déjà consacré 5 millions de dollars à ce processus et maintenant, parce que les politiciens n'aiment pas la révision des limites des circonscriptions, ces 5 millions sont à l'eau; mais que valent 5 millions de dollars de nos jours aux yeux du gouvernement?

Ce gouvernement semble prêt à gaspiller l'argent des contribuables sans égard au gros bon sens. Ce gouvernement veut adopter le projet de loi avant le congé de Pâques et interrompre le processus en cours pendant 24 mois. Si un nouveau projet de loi n'est pas adopté par le Parlement au cours de ces 24 mois, le processus sera repris en vertu de la loi en vigueur.

Le député du Parti libéral d'en face dit qu'il économise de l'argent. Parlons–en! Comment pouvez–vous économiser en dépensant de cette façon?

C'est tout à fait étonnant de voir que ce gouvernement veut encore une fois modifier la Constitution, cette fois pour changer les dispositions concernant les circonscriptions électorales. Il s'embarque déjà dans un processus de changement complexe en

ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des autochtones et il a récemment décidé de modifier la Constitution relativement au service de traversiers à l'Île–du–Prince–Édouard.

Lorsque le Parti réformiste demande de modifier la Constitution pour obtenir un Sénat élu, il n'obtient certainement pas le même genre de réaction. Le gouvernement dit que la proposition a été rejetée en 1992 lors du référendum et que les Canadiens n'en veulent pas. Les députés libéraux, de l'autre côté, nous ressassent qu'en 1992 nous avons voté non au référendum. C'est la vision étroite des choses qu'ils nous servent aujourd'hui.

• (1715)

Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi avant le congé de Pâques. Pourquoi avant Pâques? Ça sert à quoi? À faire des économies? Certainement pas. À satisfaire une ambition politique, je crois.

Comment se fait–il que, lorsque nous avons un gouvernement majoritaire dans ce pays, il n'en fait qu'à sa tête au lieu de faire ce que lui demandent les citoyens? Et à part notre parti, personne ne bronche.

Cela rend très attrayant le programme du Parti réformiste qui préconise les référendums, les votes libres et les initiatives populaires, n'est–ce pas? C'est la seule façon pour les citoyens de se prononcer sur ce qui est bien ou mal, au lieu de laisser aux politiciens le choix de décider ce qui convient le mieux à la population.

Un processus a déjà été établi pour le remaniement, processus qui permet à tous les Canadiens, y compris les députés, d'émettre leur opinion lors d'audiences publiques. Tout est en place. Selon les dernières propositions, l'Ontario aurait quatre sièges de plus et la Colombie–Britannique, les deux autres.

Ma circonscription est au nombre de celles qui seraient radicalement transformées, et pas pour le mieux. Je m'élève contre cette proposition et m'inscris en faux contre les députés d'en face qui préfèrent participer à un processus politique pour modifier les choses plutôt que de s'en remettre à la procédure d'appel.

Le gouvernement a trois choses à faire: se montrer honnête à l'égard des Canadiens et admettre qu'il laisse des considérations politiques prendre le dessus sur un processus qui a été établi de façon à en exclure les politiciens; présenter une mesure législative limitant le nombre des députés à ce qu'il est à l'heure actuelle; et s'atteler enfin à la tâche et gérer le pays, au lieu de toucher à un système déjà trop compliqué.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue.

Je suis heureux de voir que les réformistes, qui ont fait campagne pour le changement, défendent également le statu quo. Ils affirment que la loi adoptée il y a 30 ans leur convient parfaitement, qu'ils veulent la maintenir, même si elle a 30 ans et que la situation a évolué depuis. Parfois, nous devons réévaluer certaines choses.

Je suis très surpris que le Parti réformiste, qui a toujours déclaré être en faveur d'une réforme, prône maintenant le statu quo, le maintien d'une loi qui remonte à 1964.

Le député a dit que les sénateurs libéraux se sont prononcés en faveur de la TPS. Je l'invite à réexaminer les faits, à voir la façon dont les sénateurs libéraux se sont opposés avec vigueur à la TPS. Il lui incombe de s'assurer d'avoir bien tous les faits en main au lieu de faire des déclarations tout à fait fausses, comme celle selon laquelle les sénateurs libéraux auraient appuyé la TPS, alors que tout le monde sait que ce n'était pas du tout le cas.

Je viens de la circonscription de Vancouver–Sud, qui a une histoire remarquable. John Fraser, le premier Président élu dans cette enceinte représentait cette circonscription. À la suite de ce remaniement de la carte électorale, elle disparaît pour ainsi dire. Il n'y a plus de circonscription de Vancouver–Sud.

C'est pourquoi il faut réexaminer la loi présentée en 1964. Devrait–on la maintenir? Pouvons–nous l'améliorer? Y a–t–il de meilleures façons de procéder? Les Canadiens nous demandent également de nous pencher sur des mesures qui ont été prises il y a 30, 40 ou 50 ans, sur des lois qui n'ont pas été réexaminées depuis, et c'est ce que nous faisons.

• (1720)

Les réformistes disent ne rien vouloir modifier, mais ils aimeraient bien apporter eux–mêmes des modifications et appuieraient un gel du nombre de sièges. Lorsqu'ils souhaitent certaines modifications, ils les trouvent tout à fait acceptables, mais ils ne sont disposés à réexaminer des mesures que si cela va dans le sens de leur idéologie politique.

Mon collègue pourrait–il me dire s'ils sont contre le fait qu'on examine, qu'on mette à jour d'autres lois qui existent depuis longtemps, qu'on réfléchisse à leur utilité de nos jours, car les temps changent et il en va de même de la façon dont nous procédons. Étant donné que les réformistes réclament des réformes et des modifications, nous allons collaborer avec eux.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le député a formulé des observations intéressantes. Je veux préciser une chose. Il a parlé de technique d'écoute. Je vais reprendre une partie de mon discours.

En 1990, la majorité conservatrice voulait faire adopter la TPS malgré l'opposition de la majorité des Canadiens et des partis d'opposition, dont la majorité des libéraux au Sénat. C'est ce que j'ai dit, je crois. Le député pourra le vérifier dans le compte rendu. C'est important de savoir écouter à la Chambre des communes.

Il y a une chose qu'il faut bien comprendre. Dans une démocratie, les gens n'ont jamais tort. Il faut donc accorder une certaine crédibilité à l'électorat et présumer que, si les gens sont préoccupés par certaines questions, ils vont nous le laisser savoir. Pour le moment, cette affaire n'a pas soulevé beaucoup de commentaires. En fait, hors de cette enceinte, ce n'est pas un bien grand problème.

Venons–en à la question du statu quo. La situation comporte une certaine ironie quand nous appuyons une mesure, contrairement à ce qu'on attendait de notre part, en tant que réformistes.

Nous sommes favorables au changement. Nous sommes en faveur des référendums, des votes libres, de l'élection des sénateurs. Nous sommes pour la révocation des députés, les budgets équilibrés et la modification du système de justice pénale. C'est le genre de changements que nous préconisons. Nous sommes contre les changements qui favorisent les gains en capital politique plutôt que d'autres formes de gains.

Parlant de statu quo, le député s'adresse à des gens qui sont contre le statu quo sur bien des questions, mais cela ne veut pas dire qu'il faille absolument tout changer. Quand un ministériel suggère de modifier un élément simplement parce que cet élément est en place, il ne prend probablement pas les bons moyens.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aussi faire des observations sur le discours du député et sur toute la question du changement.

Les députés de ce côté–ci qui se sont prononcés contre le projet de loi ne sont pas contre la révision ou la modification du processus. En fait, l'intérêt du projet de loi est qu'il ne propose aucun changement en ce sens. Il ne contient aucune proposition visant à examiner ou à modifier véritablement le processus. En fait, ce projet de loi vise à supprimer le processus et à lui substituer, ni plus ni moins, les audiences d'un comité parlementaire qui sera contrôlé par des politiciens et qui sera chargé d'une question qui devrait normalement être confiée à une commission indépendante.

Permettez–moi de revenir aux recommandations de la Commission Lortie concernant le remaniement. Durant la législature précédente, le Parlement avait chargé une commission d'étudier tous les aspects de la réforme et de la loi électorale. Nous n'approuvons pas nécessairement ce genre d'exercice, mais une étude très coûteuse a été effectuée aux frais des contribuables canadiens. Or, cette étude est maintenant mise de côté et on veut la remplacer par une autre.

• (1725)

La Commission Lortie avait recommandé de modifier la formule de représentation contenue à l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 de manière que le Québec se voit attribuer 75 sièges, le nombre de sièges attribués aux autres provinces étant déterminé en fonction du ratio de leur population respective à celle du Québec. La disposition concernant le Sénat serait conservée. Aucune province ne perdrait plus d'un siège par rapport à la distribution précédente. Aucune province n'aurait moins de sièges qu'une autre province ayant une population moindre.

Évidemment, cette formule entraînerait une croissance plus rapide du nombre de sièges à la Chambre des communes que ne le ferait la formule qui nous est proposée. C'était cependant la dernière fois que nous avons dépensé de l'argent pour voir ce qui n'allait pas dans le processus et comment y remédier.

En fait, la Commission Lortie a recommandé de maintenir la composition et le mode actuel de nomination de la commission de délimitation des circonscriptions électorales. La dernière étude ne recommandait pas de modifier la formule ou de supprimer ce processus.

La commission a également recommandé que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales justifient leurs propositions concernant les communautés d'intérêt, etc., et l'abrogation de la procédure d'audiences de comités parlementaires sur la délimitation des circonscriptions électorales. La commission recommandait plutôt que les commissions de délimitation tiennent une seconde série d'audiences publiques si leurs secondes propositions s'écartaient sensiblement des premières. Autrement dit, loin de proposer que le Parlement intervienne de nouveau dans le processus ou dans l'examen du processus, la commission recommandait le contraire.

Nous avons dépensé des millions de dollars pour apprendre de la commission qu'il fallait faire le contraire, si bien que le Parlement se limite maintenant à examiner, puisqu'il n'a pas le pouvoir de les modifier, les recommandations des commissions de délimitation. Nous annulerions ces recommandations et tiendrions une deuxième série d'audiences publiques au lieu de nous fonder sur les résultats de la première série d'audiences.

Suite à ces observations, j'aimerais demander au député de Fraser Valley–Ouest si ces recommandations reflètent les préoccupations de la population et si elles influent sur sa propre opinion, à savoir si nous devons modifier la loi et s'il faut le faire de cette façon.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, les observations de mon collègue donnent effectivement à penser. Il importe de noter ici que le gouvernement a présenté un projet de loi concernant un processus déjà en voie de réalisation. Dans les circonscriptions, les électeurs ne savent même pas ce qui se passe réellement.

En tant que politiciens, nous n'avons certes pas l'intention d'agir en leur nom pour modifier un processus déjà en place. Autant je peux m'opposer au changement apporté aux limites électorales de Fraser Valley–Ouest, je dois reconnaître qu'il y a un processus en place et que tous les électeurs de la circonscription disposent d'un moyen pour protester, soit en participant aux audiences qui se tiennent actuellement.

Le député a parfaitement raison. Pourquoi envisager un autre processus? Nous avons déjà dépensé 5 millions de dollars à ce chapitre, ce qui est excessif, d'après moi. Pourquoi ne pas laisser le processus se dérouler? C'est ainsi que les choses devraient se passer.

Nous n'avons pas toujours la solution idéale pour tout le monde. Le processus en place fonctionne depuis longtemps. Laissons–le finir.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour m'opposer vigoureusement au projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Je crois fermement que le gouvernement devrait interrompre ces travaux entraînant la dissolution de l'actuelle commission de délimitation des circonscriptions électorales, car c'est immoral et inadmissible.

• (1730)

Sur les quelque 8 millions de dollars affectés au processus de révision, environ 5 millions ont déjà été dépensés. Si le projet de loi est adopté, combien d'argent faudra–t–il encore pour refaire ce qui a déjà été fait? En d'autres termes, quel montant de ces 5 millions de dollars aura été gaspillé?

Même si je m'oppose catégoriquement au projet de loi, il ne faut pas en déduire que je suis satisfait des propositions que ces commissions ont rédigées en vue de redéfinir les limites des circonscriptions électorales existantes. Bien sûr, il semble y avoir une inquiétude généralisée chez mes collègues à la Chambre. Or, je n'ai pas encore constaté cette inquiétude chez les électeurs canadiens.

La circonscription que je représente, Prince George—Peace River, est vaste. Elle couvre un territoire de 212 000 kilomètres carrés dans le nord–ouest de la Colombie–Britannique, qui s'étend de la ville de Prince George, au centre de la province, jusqu'à la frontière du Yukon. Aucune autre circonscription fédérale ne chevauche les Rocheuses, et cela rend les déplacements dans mon comté très difficiles en hiver. La Passe aux Pins qui relie la région de Peace River au reste de la province enregistre les plus fortes chutes de neige au Canada. Comme j'ai vécu dans le Nord toute ma vie, je sais d'expérience que cela rend les déplacements est–ouest difficiles dans ma circonscription. Il faut parcourir en voiture 1 300 kilomètres pour se rendre de la localité de Lower Post, située à la frontière du Yukon, jusqu'à Prince George, dans le sud de notre région. Cela ne tient pas compte des détours dans les localités situées en marge des grandes artères comme la route de l'Alaska et la route Hart.

En plus des trois grands centres urbains, Prince George, Fort St. John et Dawson Creek, la circonscription englobe sept petites municipalités, en commençant par Fort Nelson située plus au nord, puis Taylor, Hudson Hope, Pouce Coupé, Chetwynd, Tumbler Ridge et Mackenzie. Ma circonscription comprend également 15 localités autochtones. Les routes donnant accès à certaines de ces localités ne sont pas carrossables l'été, et il faut utiliser l'avion, le bateau ou encore la motoneige pour se rendre dans d'autres localités.

Non seulement ma circonscription comprend des régions urbaines et rurales, mais elle accueille également diverses industries. Comme plus de 80 p. 100 des terres arables de la Colombie–Britannique se trouvent dans le district de Peace River, l'économie de la circonscription repose sur un secteur agricole solide. La viabilité économique de la région tient aussi à l'existence de nombreuses activités économiques, comme l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie du bois de sciage, l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie minière, les centrales hydroélectriques, le piégeage, les pourvoiries, le tourisme et l'industrie manufacturière. C'est déjà tout un défi pour le député de représenter des intérêts et des préoccupations aussi variés.

Conformément aux modifications proposées, la circonscription va s'allonger de quelque 300 kilomètres le long de l'autoroute Yellowhead et de 70 autres kilomètres à peu près le long de l'autoroute Cariboo, au sud de Prince George. Par contre, elle perdra le tiers de Prince George. Cela supprimera la confusion qui résulte aujourd'hui du fait que Prince George est divisé entre deux circonscriptions, mais le député devra traverser Prince George pour se rendre dans la dizaine de petites localités qui se trouveront à l'extrême sud de cette nouvelle circonscription.

Le seul autre changement digne de mention est la perte de la collectivité autochtone de Lower Post, à proximité du Yukon. Conformément aux changements proposés, cette collectivité va se trouver dans la circonscription de Skeena, même si le député devra traverser une partie du Yukon pour s'y rendre.

Les limites proposées donnent une couleur plus résolument rurale à la nouvelle circonscription de Peace—Yellowhead, mais je n'approuve pas la proposition parce qu'elle donne une circonscription beaucoup trop vaste. C'est déjà assez difficile de parcourir la circonscription de façon plus ou moins régulière sans lui ajouter des centaines de kilomètres. Même si les lignes téléphoniques sans frais et les télécopieurs sont de plus en plus populaires, les électeurs des petites localités éloignées comptent toujours sur une visite périodique de leur député.

Je me propose donc de me prévaloir de l'option qui s'offre à tous les Canadiens du nord de la Colombie–Britannique. Je vais exposer mes préoccupations à la commission le 2 juin, lorsqu'elle tiendra ses audiences publiques à Prince George.

• (1735)

Ce qui m'inquiète avec l'adoption imminente de ce projet de loi, ce n'est pas que les changements ne soient pas les meilleurs possibles ni même qu'ils ne soient pas vraiment nécessaires. Ce qui m'inquiète, c'est que ce projet de loi sera considéré par la population comme le dernier d'une série d'exemples montrant que les politiciens se croient libres de modifier toute démarche qui ne satisfait pas leurs intérêts personnels.

Ces commissions ont été établies pour qu'il n'y ait pas d'interférence politique et je peux facilement imaginer les argumentations et les différends à n'en plus finir qui surviendraient si la question des limites électorales était laissée à nos soins à nous, les politiciens.

Si je peux me permettre, je voudrais, au nom de tous les Canadiens, faire une mise en garde au gouvernement. Si nos vis–à–vis mettent leur plan en oeuvre, la population aura l'impression qu'ils agissent dans leur propre intérêt. Comme dans le cas du régime de pensions en or des députés, des allocations de dépenses et des autres avantages de nos fonctions, les Canadiens veulent que le pouvoir décisionnel soit retiré aux politiciens pour être remis à des organismes entièrement indépendants.

Les Canadiens en ont assez de voir que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Il semble y en avoir une série pour les politiciens et une autre, tout à fait différente, pour le reste des Canadiens. Si, comme moi, des députés ont des raisons légitimes de contester les recommandations des commissions, alors ils

doivent les exposer sur les tribunes appropriées, et ils ne doivent pas tenter de contourner le processus.

Je ne crois pas que les libéraux aient quelque chose à redire du processus. Leur véritable raison, c'est qu'ils n'aiment pas les résultats qu'il donne. Une comparaison même rapide entre les anciennes limites des circonscriptions électorales et les limites proposées fait ressortir des changements importants. Cela est particulièrement évident dans le sud de l'Ontario, château fort libéral.

Tout le monde sait qu'un député en poste jouit d'un net avantage lors d'élections. Au cours d'un mandat, un député établit de nombreux contacts au sein de sa circonscription. Cependant, lorsque les limites de celle-ci sont modifiées radicalement ou qu'une circonscription est tout simplement éliminée, le député perd son avantage comparatif. Cela signifie qu'il lui faut repartir à neuf. Les chances des candidats sont donc beaucoup plus égales au moment des élections. C'est la perte de l'avantage comparatif qui motive la volonté soudaine du gouvernement d'obtenir de nouvelles études.

À quoi servira un délai de 24 mois? Je crois que le gouvernement veut tout simplement que les changements n'entrent pas en vigueur à temps pour les prochaines élections générales. Le projet de loi abolira immédiatement les commissions existantes et permettra au gouvernement d'en former de nouvelles, avec de nouveaux membres, dans deux ans. Il n'existe qu'une seule raison légitime de retarder le processus.

Il y a actuellement 295 députés à la Chambre. Il ne fait aucun doute qu'il y en a plus qu'assez pour gouverner le Canada. Plutôt que d'ajouter six sièges, comme l'exige la Constitution en raison des résultats du dernier recensement, il faut en faire disparaître. Le gouvernement devrait, au minimum, s'engager à limiter le nombre total de députés. À mon avis, il ne suffit pas d'affirmer que le système actuel, qui prévoit une augmentation continuelle du nombre de députés, sera examiné. Pour que les Canadiens croient que le gouvernement a vraiment l'intention de limiter le nombre de députés, il faut que celui-ci s'engage officiellement à prendre des mesures.

Bref, le système actuel permet à toutes les parties touchées de faire valoir leur opinion. Comme tous les habitants du nord de la Colombie-Britannique touchés par les propositions de la commission, je suis prêt à me présenter aux audiences qui auront lieu à Prince George le 2 juin prochain. J'exhorte tous mes vis-à-vis à réfléchir sérieusement à l'impression qu'ils donneront aux Canadiens en s'ingérant dans le processus.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, le député a dit clairement qu'un redécoupage électoral aurait des conséquences néfastes sur sa circonscription. Il n'est pas satisfait du redécoupage proposé.

Si c'est le cas, pourquoi s'oppose-t-il à ce projet de loi aujourd'hui? Si ce redécoupage est pour avoir des conséquences néfastes sur la circonscription du député, je tiens à signaler à ce dernier qu'il a la responsabilité de défendre les intérêts de ses électeurs. En s'opposant à ce projet de loi aujourd'hui, le député est en situation de conflit, car il ne défend pas les intérêts de ses électeurs et de sa circonscription.

• (1740)

C'est malheureux que le Parti réformiste insiste tant sur le processus. C'est également malheureux que le député se fie davantage au processus qu'à son propre jugement et qu'il refuse de prendre ici, aujourd'hui, une décision qui protégera les intérêts de ses électeurs.

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, il s'agit justement ici d'une question de processus. Il n'y a rien dans le projet de loi C-18, à part cette suspension de 24 mois, qui nous porte à croire que le gouvernement a l'intention de procéder à un examen approfondi. Le gouvernement a précisé que ce n'est pas dans le projet de loi.

Ce que nous disons ici, c'est qu'il s'agit simplement d'une façon pour le gouvernement de contourner le système. Au lieu d'avoir un processus de consultation ouvert où les Canadiens, y compris nous tous en tant que députés, seraient libres de soumettre des mémoires et de faire des exposés oraux aux commissions lorsqu'elles viendraient dans leurs circonscriptions, le gouvernement préfère renvoyer la question à un comité de politiciens. Je suis convaincu que la population en a assez de ce genre d'attitude.

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, j'aimerais faire seulement quelques commentaires au sujet du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Il va sans dire que ce projet de loi soulève des questions fondamentales, qui vont au coeur de notre système démocratique. En tant que députés, nous ne pouvons faire autrement que reconnaître l'importance de ces questions.

Il faut dire aussi que le processus du redécoupage des limites électorales est en place depuis 1964. On s'aperçoit qu'en examinant le fonctionnement du système actuel, il est clair qu'il revêt plusieurs lacunes. Premièrement, les commissions ne sont pas tenues de tenir des consultations avant de publier leurs propositions. Deuxièmement, les commissions ne sont pas tenues non plus de motiver leurs propositions. Troisièmement, les critères que les commissions doivent respecter en délimitant les circonscriptions électorales sont d'ordre très général.

Selon la démarche adoptée par les commissions, les résultats peuvent ainsi varier considérablement d'une province à l'autre. Si nous regardons en fait les propositions avancées par la commission pour la province du Nouveau-Brunswick, on s'aperçoit que les commissions peuvent faire des recommandations qui ne représentent certainement pas les intérêts des gens de la province du Nouveau-Brunswick dans ce cas-ci. On a reçu une carte qui comportait des changements vraiment majeurs, où on perd une circonscription dans le nord de la province pour en créer d'autres qui regroupent des communautés qui n'ont vraiment pas d'affinités, qui n'ont pas d'intérêts communs.

Les critères sont tellement larges, qu'un des commissaires de cette commission du Nouveau–Brunswick me faisait part de ses commentaires justement vis–à–vis de la carte qui avait été proposée pour le Nouveau–Brunswick. Lui, de son côté, n'était pas d'accord avec la proposition de la commission et pourtant il était un de ses commissaires. La commission ne pouvait avancer qu'une seule proposition. Il nous disait qu'il avait été incapable d'influencer les gens de la commission à être un peu plus raisonnables.

• (1745)

Et c'est bien ce qu'on voudrait faire lorsqu'on fait la refonte de la carte électorale, c'est de proposer des changements qui sont raisonnables, et non pas de chambarder tout le système.

Enfin, selon la formule actuelle, à l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1967, les résultats du recensement en 1991 donneront lieu à une augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes, soit de 295 à 301, ce qui me préoccupe, étant donné les restrictions financières du moment.

J'ai entendu plusieurs députés aujourd'hui nous faire part de cette préoccupation aussi, que le fait d'augmenter le nombre de sièges allait bien sûr coûter plus cher au gouvernement et au peuple canadien. Plusieurs députés du Parti réformiste ont fait remarquer qu'on devrait examiner cette question de l'augmentation des sièges.

J'attirerai l'attention des députés du Parti réformiste sur le fait que la seule façon d'examiner cette augmentation progressive des sièges, c'est bien d'arrêter le processus et de le soumettre à une révision, ce que nous proposons.

Lorsque j'entends aussi des députés dire que nous voulons bloquer la participation du public dans tout ce processus, je dis : Absolument pas! Nous voulons ouvrir le processus pour que les gens, partout au Canada, puissent se prononcer sur cette procédure déjà vieille de 30 ans. Je pense qu'il y a lieu de le faire.

En somme, la procédure actuelle de répartition des sièges et de délimitation des circonscriptions ne fait certainement pas l'unanimité. Il est donc temps de revoir en profondeur tous les éléments du système actuel, ce qui n'a pas, comme je le disais tout à l'heure, été fait depuis 1964. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a déposé le projet de loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Ce projet, comme on l'a dit, aurait pour effet, de suspendre l'application de la loi actuelle pour 24 mois.

Monsieur le Président, afin de permettre à tous les députés de cette Chambre de s'exprimer sur ce projet de loi de façon à arrêter le processus actuel,

[*Traduction*]

Je propose donc:

Que, conformément à l'article 26 du Règlement, la Chambre continue de siéger au–delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C–18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le président suppléant (M. Kilger): Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): La motion est retirée d'office, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement.

(La motion est retirée.)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressante l'intervention du secrétaire d'État.

J'aurais deux observations à faire. J'ai trouvé un peu étonnant qu'il propose une motion visant à prolonger la séance. On voit là une autre tentative de faire adopter le projet de loi à la hâte.

Le projet de loi a été présenté vendredi à la Chambre, et le débat a débuté aujourd'hui. Il n'y a eu pratiquement pas de discussion publique. En fait, les discussions publiques que permet le processus sont liées aux audiences organisées par une commission indépendante dont les activités prendront fin avec l'adoption de la mesure à l'étude.

• (1750)

Le débat actuel est très intéressant, car il nous a permis d'entendre un certain nombre d'orateurs aujourd'hui, et c'est vraiment le premier député d'un autre parti politique, à part le député de Kamloops qui a fait une intervention très bien raisonnée et réfléchie, qui se soit franchement engagé dans le débat. Nous avons eu les deux premières interventions du porte–parole du gouvernement et de celui de l'opposition officielle, dont l'intervention n'est pas suivie d'une période de questions et observations, et qui ne constituent pas un véritable débat. Ils ne font qu'exposer leur position. Depuis, nous n'avons fait ici que parler entre nous.

Je trouve étrange ce grand effort que nous faisons actuellement pour priver la population du droit de participer au processus d'audiences publiques.

Le député pourrait peut–être nous expliquer précisément pourquoi il s'agit d'un objectif de politique gouvernementale aussi important, pourquoi il est si important de ne pas obtenir de réaction du public avant de poursuivre le débat sur cette question.

Le député a soulevé certains problèmes, dont certains suscitent chez moi un écho plus sympathique que d'autres. Il a exposé deux doléances touchant notamment le Nouveau–Brunswick. Il vaut la peine qu'on s'y attarde. Il a évoqué d'une part les changements radicaux que la commission a proposés dans certaines parties de la province à cause de déplacements de population. Il a évoqué d'autre part les préoccupations que suscite l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre des communes.

Si nous devions finir par réviser la formule, ce qui exigerait une révision de la disposition relative au Sénat, afin de pouvoir lutter contre l'augmentation du nombre des sièges, nous aurions alors moins de députés dans des provinces comme le Nouveau–Brunswick et le découpage électoral subirait des changements encore plus radicaux. C'est ce que je trouve particulièrement déconcertant. Les diverses raisons invoquées, non pas à la Chambre mais dans les couloirs, pour mettre fin à ce processus sont complètement contradictoires quant aux résultats auxquels elles donneraient lieu.

En plus de parler de la nécessité de mettre fin au processus, le député, en sa qualité de ministre, accepterait–il de faire de tout cela un objectif de politique gouvernementale, c'est–à–dire l'appui du public au plafonnement du nombre de sièges, de sorte que nous puissions expliquer du moins sommairement au public pourquoi nous voulons mettre fin à ce processus après y avoir dépensé 5 millions de dollars?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, le député qui vient de faire ces commentaires dit que nous voulons *rush the bill*, pour employer son expression, et ce n'est certainement pas notre intention. Nous voulons tout simplement éviter que le processus qui est actuellement enclenché, soit celui de tenir des audiences où les députés ou toutes les organisations, les associations, les municipalités qui veulent faire des présentations devant les commissions pour donner leur avis, préparer leurs soumissions et ensuite se présenter devant les commissions, ne soit suspendu. Si nous suspendons tout le processus, tout ce travail aura été fait pour rien. Nous voulons tout simplement épargner de l'argent en arrêtant le processus dans les plus brefs délais.

Pour ce qui est de la participation du public, c'est bien ce que nous voulons faire. Nous voulons donner la possibilité aux gens de se prononcer sur le processus, parce que lorsque le comité de la Chambre sera saisi de cette question, il va certainement inviter des gens à venir leur faire des propositions, à savoir comment on devrait changer le processus et, du même coup, étudier la possibilité peut–être de geler le nombre de députés à 295, comme il l'est actuellement. Je pense que c'est bien cela que les députés du Parti réformiste veulent, mais le gouvernement n'est pas prêt en ce moment à dire que nous allons aller de l'avant et, d'un seul coup, dire que nous allons geler le nombre à 295.

• (1755)

Nous voulons d'abord avoir l'opinion des gens sur cette démarche, si nous décidons de l'entreprendre. Je vous assure que nous voulons favoriser, par tous les moyens possibles, la participation du grand public au processus de la refonte de la carte électorale.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je veux simplement faire une observation et poser une question au ministre. C'est un peu du déjà vu. Dans l'histoire du Canada, un incident très semblable s'est produit en 1974, il y a de cela vingt ans. À un moment donné, un certain nombre de députés, pour la plupart des libéraux appartenant au parti ministériel, étaient mécontents du remaniement de la carte électorale.

Je n'ai pas eu le temps de lire tous les hansards de l'époque pour connaître les raisons de leur mécontentement, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils n'étaient pas satisfaits du remaniement et qu'à la suite de leur intervention dans le processus, 18 nouveaux sièges ont été créés au Canada.

Nous n'avons maintenant aucune garantie que le gouvernement est de bonne foi en proposant de suspendre le processus actuel et de dissoudre les commissions déjà en place. En fait, le but de la suspension est de limiter le nombre de sièges à la Chambre des communes.

Je ne pense pas que le gouvernement ait évalué toutes les répercussions d'un plafonnement du nombre de sièges à la Chambre des communes. C'est peut–être un sujet dont la Chambre devra débattre longuement.

Le projet de loi C–18 prévoit la dissolution des commissions actuelles au moment de son adoption. Dans les 60 jours suivant la fin de la période de suspension de 24 mois, de nouvelles commissions seront constituées. En agissant ainsi, le gouvernement s'expose certainement à des allégations de sectarisme. Nous espérons qu'il ne poursuit pas de tels objectifs en proposant cette suspension et la dissolution des commissions. Cependant, il est certain que des allégations en ce sens pourraient être faites.

Si le gouvernement voulait suspendre le travail de ces commissions, pourrait–il rétablir celles–ci et leur demander de reprendre le travail là où elles l'auront laissé au moment de la suspension, ce qui permettrait d'économiser cinq millions de dollars?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, si nous suspendons le processus actuel, c'est bien dans l'intention d'y faire certains changements. Il serait difficile de dire: «Nous allons suspendre le processus pour 24 mois, mais après 24 mois, on recommence au point où on l'a laissé, sans tenir compte des résultats de l'étude du comité ou de ses recommandations». Je ne vois pas comment on peut prévoir les résultats de l'étude que le comité fera. Je n'accepte pas que le député suggère qu'on le fasse de cette façon. Ce serait comme si nous disions aux gens: «On n'a pas besoin de votre participation. Vous n'avez rien à dire, c'est tout décidé.»

En ce qui concerne la préoccupation du député qui dit que nous serions peut–être portés à faire du patronnage, je puis assurer qu'il n'en est rien. Le processus de sélection des commissions est à l'abri de ce genre d'action, et nous n'avons pas l'intention de le changer. Mais le comité, sur lequel des députés de tous les partis de cette Chambre siègent, pourrait faire toutes sortes de recommandations et d'observations.

[*Traduction*]

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je dirai d'emblée que je m'oppose au projet de loi C–18. J'ajouterai que le gouvernement libéral doit vraiment être astreint à réduire le déficit. Si je le dis, c'est que tout gouvernement qui est disposé à jeter au panier un rapport de commission de révision qui a coûté près de 5 millions de dollars doit vraiment être contraint de faire preuve de responsabilité financière.

• (1800)

Pis encore, le gouvernement va demander aux contribuables canadiens de reprendre tout le processus, même si le rapport de l'actuelle commission n'a été entaché d'aucune influence politique et même si les Canadiens ne se sont pas élevés contre le

processus actuel de révision sinon pour dire qu'ils ne souhaitent pas que le nombre de sièges augmente.

L'aspect le plus troublant du plan du gouvernement, c'est qu'il n'a pas d'arguments de poids pour intervenir dans le processus en place. Avant d'établir si les audiences publiques sont une formule fructueuse ou non, nous pouvons aussi songer que, tout au long de l'histoire du Canada, la question du découpage des circonscriptions a toujours prêté à controverse. D'où vient cette hostilité? Du principe voulant que ceux qui ont le pouvoir ne soient jamais disposés à y renoncer.

L'idée que les politiques revoient eux–mêmes les limites des circonscriptions est au coeur même d'un grave problème au Canada. Ce problème, c'est le manque de confiance du public envers ceux qui font de la politique. Il est évident que le gouvernement n'est pas conscient que les Canadiens sont mécontents de la manière dont les politiques ont fait leur travail. Ils veulent du changement, ils réclament une nouvelle transparence, une nouvelle équité. Ce type de mesure législative ne peut être vue que comme un recul.

La Chambre a obtenu au moment de la Confédération le droit absolu de modifier les limites des circonscriptions électorales. Cependant, comme la révision des limites des circonscriptions électorales peut, je le répète, prêter à controverse, le Parlement a accepté de partager cette responsabilité avec les commissions de délimitation des circonscriptions électorales créées en 1964.

Depuis la création de ces commissions, le public a l'impression qu'il y a moins d'ingérence politique dans le processus de révision. Cette ingérence qui avait lieu avant la création des commissions avait pour but de garantir le plus possible la réélection de députés du parti au pouvoir.

Cette pratique est tout à fait condamnable. J'espère que le gouvernement n'essaie pas d'imiter ces gouvernements.

Il importe de mentionner que, depuis 1964, bien que nombre de politiciens aient été insatisfaits du résultat des révisions, les cas d'ingérence politique sont rares. C'est que les commissions sont non partisanes.

Il y a onze commissions de délimitation des circonscriptions électorales, une pour chaque province et une pour les Territoires du Nord–Ouest. Ces commissions sont composées de trois personnes: un président nommé par le juge en chef de la province et choisi parmi les juges de la province et deux membres nommés par le Président de la Chambre. Ces deux membres sont habituellement des professeurs d'université ou des fonctionnaires non élus d'assemblées législatives.

La commission tient d'abord compte de la population de la province et non de facteurs politiques. Elle ne cherche pas à savoir quels seront les effets des modifications sur les partis politiques. En fait, la principale critique faite sur le travail de la commission, c'est qu'elle ne tient pas assez compte de l'information non politique. Il arrive souvent qu'elle ne tienne pas compte des intérêts communautaires communs ou de la nature des collectivités.

Il importe de veiller à ce que les limites des circonscriptions correspondent le plus possible au quotient national tout en tenant compte des intérêts communautaires et des antécédents historiques d'un district électoral.

Ces facteurs permettront ensuite à la commission de déterminer comme il se doit la taille des districts peu peuplés. La commission peut s'écarter de la moyenne provinciale d'au plus 25 p. 100. Elle peut ainsi faire place à des facteurs géographiques et humains.

• (1805)

Il y a un autre point qui me tracasse. En 1985, le Parlement a adopté la Loi sur la représentation électorale qui comporte une formule de remaniement. Le but de cette modification constitutionnelle était de garantir qu'aucune province ne pourrait avoir moins de sièges que le nombre prévu en 1985, peu importe la population de cette province.

La seule exception est l'Île–du–Prince–Édouard, qui ne peut avoir moins de députés que de sénateurs. Nous avons donc supprimé le principe de la représentation absolue d'après la population, et le gouvernement aimerait suspendre l'application de la Loi sur la représentation électorale pour présenter une nouvelle proposition à la Chambre.

Commençons par le principe de la représentation fondée sur la population. Il découle, de ce principe, celui de l'égalité des voix. Or, depuis toujours, au Canada, on n'a tenu compte que partiellement de la notion de la représentation fondée sur la population.

Depuis la Confédération, le Canada utilise un système de représentation qui donne aux provinces plus peuplées la possibilité de conserver une majorité de sièges à la Chambre des communes et aux provinces moins peuplées celle de recevoir un nombre de sièges suffisant pour garantir leur représentation.

Le gouvernement fédéral ne tient aucunement compte du principe de la représentation fondée sur la population dans sa forme la plus pure. Ce principe a été modifié pour garantir un nombre minimal de sièges à la Chambre aux provinces moins peuplées afin qu'elles ne deviennent pas sous–représentées si leur population diminue.

Donc, même si l'on dit que la répartition des sièges, au Canada, repose sur le principe de la représentation d'après la population, il est, depuis toujours, modifié par d'autres facteurs.

L'immensité du territoire et les différences régionales ont donné lieu à une nouvelle version de la représentation d'après la population. On a établi que l'égalité des voix qui était garantie

aux Canadiens n'était pas une égalité absolue, mais relative. Par conséquent, nous n'avons pas une égalité absolue, mais une égalité relative dans le nombre total de voix.

Cette égalité relative ne se retrouve pas uniquement dans les provinces, mais aussi entre les provinces. Ainsi, la Nouvelle–Écosse et le Nouveau–Brunswick, dont la population représente 6,1 p. 100 de la population totale du Canada, ont 7 p. 100 des sièges. L'Alberta et la Colombie–Britannique, dont la population correspond à près de 22 p. 100 de la population totale du Canada, n'ont droit qu'à 20 p. 100 des sièges.

L'Ouest n'est pas seulement sous–représenté à la Chambre; il l'est aussi au Sénat. Comment une région du Canada, dont la population représente moins de 11 p. 100 de la population totale du pays, peut–elle occuper plus de 28 p. 100 des sièges au Sénat, tandis que l'ouest du Canada, qui abrite plus de 29 p. 100 de la population canadienne, n'a que 23 p. 100 des sièges au Sénat? Il faut corriger ces injustices. L'Ouest veut être reconnu pour ce qu'il est.

Le Canada est un pays où il y a beaucoup de régions et il y a probablement autant de définitions du régionalisme que de personnes qui l'ont défini. Le régionalisme n'est pas un genre de maladie qu'il faut extirper. Au contraire, c'est une saine manifestation qui manque de système pour s'exprimer.

Le seul échec politique important de l'expérience canadienne est son incapacité chronique à résoudre les tensions régionales. Le Sénat avait été établi pour protéger les intérêts des provinces. Pourtant, pendant trop longtemps, l'Ouest a considéré que ses intérêts n'étaient pas convenablement représentés au Parlement fédéral. Le Programme énergétique national n'est qu'un exemple, tandis que la possibilité d'une taxe sur la consommation de carbone, prélevée à la source, en est un autre.

Aux yeux de beaucoup de Canadiens, le Sénat n'a pas de légitimité parce que ses membres sont nommés, ce qui va à l'encontre des principes démocratiques fondamentaux selon lesquels les gouvernements démocratiques sont issus d'un organisme élu. Ce dont les Canadiens ont besoin, c'est d'un Sénat EEE, c'est–à–dire efficace, élu et à représentation égale. Un Sénat réformé ne profiterait pas seulement à une province ou à une région. Il aiderait à construire un meilleur Canada, un Canada plus fort.

• (1810)

Nous devrions avoir un Parlement dont les députés, en nombre constant, représenteraient tous un nombre à peu près égal d'électeurs. Ce principe ne peut fonctionner que si nous avons parallèlement un Sénat élu où toutes les régions du Canada auraient le même nombre de sénateurs.

Ainsi, le Parlement aurait une Chambre dont la représentation serait fondée sur la population et un Sénat qui refléterait les intérêts régionaux de la nation.

Pour en venir aux recommandations de la commission des limites de circonscriptions électorales, celle–ci a recommandé que Calgary ait un siège de plus, pour un total de sept, alors qu'Edmonton et l'ensemble de l'Alberta restent respectivement à 6 et 26. Fait encourageant, la commission a reconnu que Calgary et Edmonton ont de tout temps disposé du même nombre de représentants à Ottawa.

Étant donné que le nombre des districts électoraux est maintenu à six à Edmonton, les modifications proposées aux limites de ces circonscriptions sont relativement mineures. Les changements qui seront apportés à ma circonscription ne sont pas radicaux, et je suis convaincu que tout sera fait selon le principe de l'équité.

La population d'Edmonton—Strathcona sera près de 16 p. 100 supérieure à la moyenne provinciale, mais bien en–deçà de l'écart de plus ou moins 25 p. 100 qui a été fixé.

Même si je ne souscris pas entièrement à cet écart de plus ou moins 25 p. 100, je conviens qu'il faut tolérer une marge de manoeuvre quant à la taille d'une circonscription, selon qu'il s'agisse d'une circonscription urbaine ou d'une circonscription rurale. Je ne suis toutefois pas convaincu que cet écart ne soit pas le fruit d'une décision arbitraire.

Pourquoi est–ce que ce ne devrait pas être plus ou moins 20, 15 ou 10 p. 100? C'est une question sur laquelle j'aimerais qu'on revienne un jour, mais, pour l'instant, je vais m'en tenir aux modifications que la commission propose pour Edmonton–Strathcona.

L'extrémité sud d'Edmonton—Strathcona va aller à Edmonton–Sud–Ouest, tandis que ma circonscription obtient le nord–est de la circonscription d'Edmonton–Sud–Est. Tout en reconnaissant la nécessité d'un recoupage électoral, je ne comprends pas encore très bien la carte d'Edmonton qui en résulte. Cependant, moyennant quelques changements mineurs aux limites des circonscriptions électorales, histoire d'assurer un équilibre encore plus grand entre les autres districts d'Edmonton, je n'ai pas grand–chose à retoucher au rapport de la commission. Ces petits changements pourraient être introduits par la voie de la consultation du public.

Ces consultations ou audiences auront lieu à Québec à partir du 12 avril. Il y en aura un peu partout au Canada au cours des trois prochains mois. Des audiences doivent avoir lieu à Edmonton, le 28 avril, à 14 heures et à 19 h 30, à l'hôtel Macdonald.

Le processus actuel voulant que des commissions indépendantes délimitent les circonscriptions de chaque province fonctionne bien. Nous n'avons pas besoin de faire des changements pour le plaisir d'en faire. Si la commission de délimitation des circonscriptions électorales était fondamentalement imparfaite, des changements seraient alors apportés. Toutefois, il n'a pas été prouvé que tel est le cas.

Grâce à ces commissions sans parti pris, il a été possible d'examiner des critères d'intérêt pour les collectivités sans ajouter une note sectaire à la nature du processus.

Ces commissions indépendantes nous ont permis de modifier les circonscriptions en nous fondant sur le principe de l'égalité des voix, qui comprend des critères précis basés sur un quotient national et la nécessité d'expliquer les écarts importants par rapport au quotient.

En conclusion, ce processus fonctionne et est équitable. Toute modification du processus suscitera de la méfiance chez les Canadiens et un sentiment d'injustice. Le projet de loi C–18 ne donne pas l'impression d'être juste pour les Canadiens.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue au sujet du projet de loi C–18. Dans ma circonscription, Kindersley—Lloydminster, chaque électeur a reçu une carte des nouvelles circonscriptions. Elle a été publié il y a deux ou trois semaines. Il n'y a pas eu le moindre tollé, et ce, bien que les limites de ma circonscription aient terriblement changé.

• (1815)

La circonscription actuelle de Kindersley—Lloydminster n'existera plus, une fois qu'aura été faite la révision proposée dans le rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales. Pourtant, cela n'a provoqué aucun tollé. En tant que député, je suis quelque peu inquiet. Je sais que l'association de ma circonscription l'est aussi. Mais, en général, le public semble plus préoccupé par d'autres décisions prises à la Chambre, par exemple les décisions financières.

Aussi, je voudrais demander au député s'il a entendu de la part du public des clameurs de protestation au sujet de la révision des limites des circonscriptions électorales ou bien s'il a l'impression que cela inquiète davantage les politiciens et les organisations politiques.

M. Hanrahan: Monsieur le Président, des gens m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet des limites des circonscriptions électorales. Certains habitants de ma circonscription reconnaissent, cependant, que le processus qui leur permet de faire connaître leurs préoccupations à la commission est valable. Ce processus leur inspire davantage confiance qu'un comité de politiciens qui serait chargé de décider des délimitations des circonscriptions électorales.

Même s'ils sont un peu inquiets, ils voient dans ce processus la possibilité de faire connaître leurs préoccupations d'une façon traditionnelle et juste.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'aimerais simplement remercier mon collègue pour ses observations et la présentation qu'il a faite à la Chambre ce soir. Je voudrais soulever plusieurs points, notamment une question concernant la précision de l'objectif, et je demanderais à mon collègue de bien vouloir répondre s'il accepte.

Il me semble que l'objectif devrait toujours être précis pour tout ce que nous faisons à la Chambre des communes et que nous devrions toujours savoir dans quelle direction nous nous orientons grâce à cette précision de l'objectif.

Quelqu'un de ce côté–ci de la Chambre a dit plus tôt que certaines des remarques formulées durant les discussions d'aujourd'hui par les députés de l'autre côté, du côté du gouvernement, étaient peut–être motivées par l'intérêt personnel. En fait, je dois dire qu'ils se sont mobilisés de manière extrêmement efficace afin de présenter ce projet de loi et j'ajouterais qu'ils l'ont fait très rapidement.

Une fois l'objectif défini très précisément, le processus ne fait que commencer. J'aimerais que mon collègue donne son avis à ce sujet. Une fois l'objectif clairement défini, il faut passer à l'examen, mais l'examen n'est qu'une infime partie du tout car vient ensuite l'analyse des résultats de l'examen, une analyse exhaustive suivie de conclusions et de recommandations.

Tout ceci se fait dans le contexte d'un débat très ouvert, au vu et au su du public, et si ce projet de loi devait mourir ce soir, ceux qui nous regardent, nos électeurs de tous les coins du pays qui suivent le débat à la Chambre aujourd'hui, n'auraient vu en réalité que quelques députés présenter leurs arguments. Nous avons le devoir de veiller à ce que nos électeurs puissent assister aux débats en entier, de voir à partager toutes nos idées avec eux.

J'aimerais savoir si mon collègue veut faire des observations relativement à tout cela.

M. Hanrahan: Monsieur le Président, je suis d'accord avec ma collègue pour ce qui concerne la qualité de l'objectif. À mon avis, la grande majorité des Canadiens seraient aussi d'accord avec elle à ce sujet.

En outre, les Canadiens et moi–même approuvons la députée lorsqu'elle dit que le processus actuel est isolé de la politique, qu'il ne fait pas appel aux politiciens. Ils savent toutefois comment ce processus fonctionne. Ils ont pu l'observer. Dans le cas présent, il me semble qu'on veut changer pour le simple plaisir de changer. Je ne crois pas que ce changement soit avantageux pour les Canadiens. Je doute sérieusement que mes électeurs, ou qui que ce soit au pays, considèrent ce changement comme avantageux pour eux.

• (1820)

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, va–t–il y avoir dans Okanagan–Centre les mêmes modifications qui ont été apportées aux limites de la circonscription du député d'Edmonton—Strathcona? Si j'ai bien compris, la circonscription va perdre ou gagner la partie sud–ouest. Les avantages sociaux et économiques d'une tel changement sont plutôt incertains.

Dans le cas d'Okanagan–Centre, la partie sud de la circonscription est transférée à la circonscription de Penticton ou de Similkameen, sans pour autant que cela avantage cette communauté. Les gens vont naturellement faire leurs courses et autres à Cologne.

Je me demande si le député d'Edmonton—Strathcona pourrait expliquer en détail ce qu'il en est des nouvelles limites de sa circonscription.

M. Hanrahan: Monsieur le Président, la circonscription d'Edmonton—Strathcona regroupe le centre et le sud d'Edmonton. Nous en perdons l'extrémité sud et récupérons une partie de l'est de la ville. Pour ce qui est des changements socio–économiques, ils sont minimes. Je ne pense pas que cela ait des répercussions importantes dans ma circonscription. Nous n'avons pas fini d'étudier la question.

Comme je l'ai déjà dit, nous en discuterons à l'hôtel Macdonald, le 28 avril, et si nous trouvons que ce nouveau découpage pose des problèmes, nous en ferons part à la commission.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre des applaudissements des deux côtés de la Chambre. Ils viennent probablement de députés impatients de prendre la parole mais qui en ont peut–être été empêchés

durant le débat aujourd'hui. Sans doute veulent–ils ajouter quelque chose, qui sait?

Je voudrais que nous examinions brièvement les causes à l'origine du projet de loi, les raisons de l'incroyable crise dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et les raisons pour lesquelles il faut la régler aussi rapidement.

M. Milliken: C'est parce qu'on veut se débarrasser de Beaver River.

Mme Grey: Mon collègue dit qu'on se débarrasse de Beaver River. Voyons l'essentiel de la question. C'est très vrai. Il serait facile pour moi de dire que c'est une merveilleuse idée et que nous devrions la laisser en suspens. Cela nous assurerait une certaine sécurité, Beaver River serait préservée et si la décision reposait sur des motifs politiques, je pourrais dire que je suis sauve.

Mais le débat soulève une question beaucoup plus profonde, beaucoup plus essentielle pour la démocratie. La question n'est pas de savoir si je perdrai ma circonscription ou si mon voisin de Kindersley—Lloydminster perdra la sienne, comme c'est aussi le cas d'ailleurs. L'important pour les gens qui suivent le débat actuel est de savoir exactement ce qui se passe et de comprendre le sens des interventions d'un des partis à la Chambre. Bien sûr, le leader du gouvernement à la Chambre a pris la parole et un député du Bloc l'a fait également, mais essentiellement ce sont les députés réformistes qui ont donné leur avis.

Pourquoi le Parti réformiste a–t–il été presque le seul à parler de la question durant toute la journée? Pourquoi l'idée générale nous préoccupe–t–elle? Si nos motifs étaient purement politiques, nous proposerions de laisser la question en suspens pendant deux ans et d'en examiner les détails plus tard. Mais ce n'est pas le cas.

M. Robichaud: Oui, ce l'est.

Mme Grey: Certains députés ministériels en ont parlé, mais essentiellement pendant les questions et observations. Je crois que tous les députés en conviendraient. On leur a probablement demandé de ne pas parler, afin que le débat s'épuise, comme on a pu le voir lorsqu'ils ont demandé du temps supplémentaire. Ne nous y trompons pas. Il y en a qui ont toutes sortes de préoccupations. Nous continuerons de parler de cette question jusqu'à ce que quelque chose soit fait dans l'intérêt de la démocratie, c'est–à–dire faire en sorte que les politiciens ne s'ingèrent pas dans un processus établi, celui des commissions de délimitation des circonscriptions électorales. On peut parler des raisons justifiant leur création et se demander si elles sont d'ordre politique. Je m'arrêterai quelques minutes là–dessus également.

• (1825)

Sitôt qu'il y a de l'ingérence politique, on sait que quelque chose ne va pas, non seulement dans cette enceinte, mais également dans tout le pays et nous disons qu'il faut mettre un terme à cela. Nous n'essayons pas de tenir un discours moralisateur. Je ne cherche pas à prendre une attitude pharisaïque, car dans le cas présent, j'ai tout à perdre sur le plan personnel. Ma circonscription de Beaver River était toute nouvelle en 1988. Elle a survécu aux élections de 1988 et à celles de 1993 et aux termes de cette proposition, elle va disparaître.

Il est donc facile pour mes vis–à–vis d'en rire et de se moquer de moi.

Je n'ai plus de circonscription où me présenter lors des prochaines élections et je veux qu'on le sache. Je tiens cependant à ce qu'on sache aussi que Beaver River est toujours présente. Assurons–nous qu'elle a une chance de survivre dans le cadre de tout ce processus, que ses habitants aient la possibilité d'assister aux audiences et de présenter des instances les 27 et 28 avril. C'est ce dont il est question dans le cas présent.

Il est si facile de se demander si cette décision avait des motifs politiques. Ce n'est pas à moi de le dire. Cette commission était censée être indépendante du gouvernement et je n'ai rien à redire là–dessus.

Comme j'assistais à un match de hockey à Elk Point récemment, un joueur est sorti du banc pour me demander pourquoi les libéraux n'avaient pas pu agir de façon un peu plus subtile et mieux cacher qu'ils essayaient de se débarrasser de moi. Bien entendu, on sait les circonstances qui ont fait qu'au cours de la dernière législature, j'étais la seule députée réformiste dans tout le Canada. Comme mon collègue d'Edmonton—Strathcona vient de le mentionner, lorsqu'on a créé cette commission, c'est le juge en chef de la province qui a nommé le président tandis que les deux autres membres, l'un de Calgary et l'autre d'Edmonton, ont été nommés par le Président de la Chambre des communes.

Or, quand quelqu'un d'Elk Point, en Alberta voit des motifs politiques derrière tout cela, nous devons y prêter attention. Ce n'est pas être pharisaïque de dire que c'est tout ce que nos vis–à–vis essaient de faire. Là n'est pas la question. Ce que nous tentons de faire, c'est de dire qu'on établit dans le cas présent un processus, que nous le voulions ou non. Il ne s'agit pas de savoir si on s'est attaqué à la circonscription de mon collègue de Vancouver. Il devrait absolument assister à ces audiences publiques, car il aura la chance d'en discuter à ce moment–là plutôt que de lancer des insultes à ses vis–à–vis dans cette enceinte. Cela ne donne rien. C'est son parti qui a présenté cette mesure.

Je trouve regrettable que la population soit sceptique à l'égard de tout ceci. Des membres de mon parti représentant diverses circonscriptions ont déclaré aujourd'hui que cela n'avait pas vraiment soulevé un tollé, ce qui est peut–être vrai dans leur circonscription, mais certes pas dans la mienne.

La circonscription de Beaver River, dans le nord–est de l'Alberta, peut se targuer d'une histoire remarquable, même si elle ne date que de 1988. La rivière Beaver elle–même est un cours d'eau intéressant. C'était la voie navigable des traiteurs de pelleteries, qui se rendaient dans la région de l'Athabasca. Ils remontaient la rivière Beaver jusqu'à Lac–la–Biche, puis faisaient du portage sur quelques milles pour se rendre à la rivière Athabasca, qu'ils pouvaient alors emprunter jusque dans le Nord.

Ce fut vraiment un moment intéressant de notre histoire quand les membres de la commission précédente ont décidé de donner le nom de la rivière Beaver à une circonscription. Comme je le disais, pourquoi cette circonscription aurait–elle une histoire aussi courte?

On risque d'établir un record. Si cette mesure est adoptée telle qu'elle est proposée, la révision des limites sera effectivement mise en veilleuse durant 24 mois. Très bien. Mais qu'adviendra–t–il ensuite? Si les choses se passent comme prévu, j'aurai été le seul député de toute l'histoire de la circonscription de Beaver River. Les parlementaires ont vite l'air vieux et ils sentent le poids des ans, mais il me semble que, pour une circonscription, c'est une durée de vie assez courte.

Je ne défends absolument pas cette proposition, parce que j'ai des doutes sérieux sur son bien–fondé. J'ai communiqué avec la personne responsable pour confirmer que je témoignerai devant la commission, à Lac–la–Biche, en Alberta, place McArthur, le mercredi 17 avril 1994, à 19 h 30. En tant que citoyenne et députée, je dois y aller. Ce sont les étapes que nous devons franchir.

J'ai envoyé un avis confirmant que je témoignerai devant cette commission d'audiences publiques. Pourquoi serions–nous éliminés? J'émets des réserves sur cette mesure, et elles se résument en une seule question: pourquoi les membres de la commission ont–ils tracé les limites d'abord, puis consulté ensuite?

• (1830)

Effectivement, j'ai des réserves quant au processus. J'ai des réserves au sujet de la carte qui a été refaite, parce que cela me chicote beaucoup qu'une toute nouvelle circonscription soit complètement supprimée. Cela dit, j'ai une méthode pour formuler mes préoccupations et mes plaintes à cet égard. Ma technique consiste à rencontrer les gens aux audiences publiques.

Cinq millions de dollars ont déjà été consacrés à cet exercice. Allons–nous tout simplement laisser tomber ce qui a été fait et repartir à zéro?

Une voix: Ce sont les conservateurs et non pas nous.

Mme Grey: Combien en coûtera–t–il pour reprendre l'exercice au complet? Combien cela coûtera–t–il en temps perdu, alors que le gouvernement essaie désespérément de faire adopter rapidement d'autres projets de loi portant pouvoir d'emprunt?

Le gouvernement veut faire adopter toutes ces mesures par le Parlement, puis voilà qu'on se retrouve en situation de crise. La sanction royale est nécessaire le plus vite possible.

Pourquoi les gens sont–ils aussi frustrés? Il y a effectivement des problèmes, mais se pourrait–il que les intéressés risquent de perdre au plan politique? À l'origine, cette commission avait été créée précisément pour faire en sorte que les politiciens ne se mêlent pas de cette question. Aujourd'hui, en ce 21 mars 1994, les politiciens ont plongé leurs mains dans le dossier et y ont laissé des traces de doigts sales. En ce qui me concerne, c'est un triste jour pour le Canada.

Des voix: Bravo.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais que la députée de Beaver River a capté l'attention des députés qui lui font face, mais je ne voudrais rien manquer non plus. La députée a la parole.

Mme Grey: Monsieur le Président, nous discutons des détails, par opposition au processus. C'est sur quoi j'essaie d'attirer l'attention des députés d'en face. Moi–même, je n'aime pas particulièrement la façon dont la carte est dessinée. Je l'ai dit clairement. De toute évidence, j'ai contrarié certains députés d'en face.

Je ne suis pas d'accord avec cette carte, qui choque beaucoup certains de mes électeurs. Néanmoins, lorsqu'un processus est imparfait, il le devient encore plus lorsque tout le monde y met son nez. C'est ce qui me préoccupe. Je pense que c'est probablement ce que nous entendons de plus en plus.

J'aimerais discuter de quelques autres points avant de terminer. Cette carte aurait–elle pour effet de polariser encore davantage le Canada rural et le Canada urbain? J'ai vécu les 25 premières années de ma vie à Vancouver qui, si je comprends bien les gens d'en face, perdra une circonscription. J'ai pratiquement grandi dans le centre–ville de Vancouver. Je sais ce que c'est que de vivre dans une ville. Je connais les préoccupations de ceux qui vivent en milieu urbain.

C'est par choix que je vis maintenant dans une région rurale du nord–est de l'Alberta. Un grand nombre de personnes sont nées un peu partout et vivent dans cette région parce qu'elles le veulent bien. J'ai choisi de quitter Vancouver et d'enseigner dans le nord–est de l'Alberta, de sorte que c'est par choix que je suis une Albertaine vivant en milieu rural.

Cela est très révélateur à mes yeux. Je connais les deux côtés de la médaille. Je sais ce que c'est que de vivre dans une ville et de pouvoir se rendre au concert en six ou huit minutes. Je sais aussi ce que c'est que d'aller voir jouer les Oilers ou les Eskimos d'Edmonton lorsqu'il faut faire trois heures de route dans les deux sens. Je sais ce que c'est que de vivre en milieu rural au Canada.

Je voudrais inviter les commissaires pour l'Alberta, deux de Calgary et un d'Edmonton, à parcourir avec moi pendant une semaine la circonscription de Beaver River, dans mon camion à quatre roues motrices. Ils comprendraient ce qu'est une région rurale au Canada. Ils sauraient ce que représente le fait de parcourir régulièrement la superficie totale de 28 000 kilomètres carrés de notre circonscription. Cette superficie est bien inférieure à celle de nombreuses autres circonscriptions. Par exemple, celle d'Athabasca qui est au nord de la mienne, Peace River, occupe littéralement la moitié de la superficie de l'Alberta.

En comparaison, Beaver River est une petite circonscription, mais je voudrais bien que les commissaires m'accompagnent dans mon camion à quatre roues motrices. Pour vous donner une idée de ce qu'est une région rurale, monsieur le Président, permettez–moi de rappeler une observation du député de Broadview—Greenwood, que je connais très bien depuis des années. Je n'oublierai jamais qu'il m'a dit qu'il lui faut environ une heure et demie pour faire le tour de Broadview—Greenwood

à bicyclette. Je l'ai invité à venir dans ma circonscription pour voir jusqu'où il irait à bicyclette; je doute qu'il aille bien loin.

• (1835)

Je n'ai qu'à penser au kilométrage des trois véhicules que j'ai utilisés depuis mon élection en mars 1989. J'utilise pratiquement toujours mon camion à quatre roues motrices pour parcourir ma circonscription, mais il m'est souvent arrivé d'utiliser ma camionnette de camping, une autre petite voiture et un autre camion au besoin.

Au volant du camion à quatre roues motrices que j'utilise le plus souvent, j'ai parcouru 324 000 kilomètres. Je ne suis pas mathématicienne, mais j'ai fait certains calculs. Comme il y a environ 8 000 kilomètres d'un bout à l'autre du Canada, j'aurais donc traversé le pays 40,5 fois seulement en parcourant la circonscription de Beaver River et ses environs. C'est incroyable, n'est-ce pas?

La vie au Canada rural est excitante, mais je peux dire aux députés que les déplacements nécessaires, comme le trajet de deux ou trois heures qu'il faut effectuer pour se rendre à une réunion d'une durée d'une heure et demie et le trajet de retour qui dure, lui aussi, trois heures, prennent énormément de temps. C'est du temps toutefois qui nous procure un peu de tranquillité.

Parfois, j'en profite pour faire des appels téléphoniques, n'est-ce pas merveilleux? Alors, pourquoi faudrait-il retirer cela aux gens? Pourquoi? Qu'y a-t-il de mal à inciter les citadins canadiens à mieux connaître leurs cousins de la campagne? Pourquoi ne pourrait-on pas réviser les limites des circonscriptions de façon à insérer une partie de la population d'une ville dans une région rurale? Pourquoi toujours s'en tenir si férocement aux limites des villes?

Pourquoi ne pas prendre une partie de la population d'Edmonton, disons quatre ou cinq mille habitants, et leur dire qu'ils ont quelque chose en commun avec les Canadiens des régions rurales? Les commissaires avaient reçu comme consigne de réviser les limites des circonscriptions en tenant compte des intérêts de la population et des caractéristiques géographiques.

Tous les habitants d'Edmonton, de Toronto ou d'une ville quelconque mangent le pain cultivé pour eux sur les fermes canadiennes. Les centres urbains et les régions rurales du Canada ont donc quelque chose en commun. Pourquoi ne pas le célébrer au lieu d'alimenter la rivalité entre les deux? Il y a tellement de division entre les centres urbains et les régions rurales. Nous devrions célébrer les facteurs qui les unissent au lieu de rappeler constamment que, comme cette personne vient de la campagne et que nous venons de la ville, nous n'avons rien à apprendre les uns des autres et possédons bien peu de choses en commun.

C'est faux. C'est inexact. Il faut examiner les faits et reconnaître que la façon de procéder de cette commission est effectivement boiteuse. Cependant, ce n'est pas la fin du monde. Le gouvernement et l'opposition officielle ne vont pas empirer les choses en décidant de mettre la question en suspens en attendant de trouver quelque chose de mieux.

Cela m'agréerait si j'avais une liste de solutions possibles. Vraiment. Assurons-nous d'avoir des options à notre disposition au lieu de dire que nous allons former un comité. Ce genre de choses me rend nerveuse.

Étant donné que les députés des régions rurales sont appelés à représenter des circonscriptions de plus en plus vastes, il faut veiller à ce qu'ils ne se sentent pas absolument inutiles parce qu'ils n'arrivent tout simplement pas à les parcourir.

Je songe notamment à mon collègue, le député d'Athabasca, circonscription terriblement vaste située au nord de la mienne. Je songe aussi à ma collègue, la députée de Western Arctic, et à mon collègue, le député de Churchill. Comment arriveront-ils à parcourir leur circonscription? Pourquoi nous, dans Beaver River, ne serions-nous pas absolument ravis de céder le nord de notre circonscription au député d'Athabasca? Qu'est-ce que c'est que quelque milliers de kilomètres carrés de plus? Quand on en a déjà 200 000, on peut bien en prendre 10 000 ou 15 000 autres.

Il y a des gens qui habitent là. Il y a des gens qui vivent à Lac-la-Biche et qui veulent voir leur député. Ils veulent lui parler et savoir de quoi il a l'air et ce qu'il pense. Que dire des gens qui habitent St. Paul, Bonnyville et Cold Lake? Ils vont désormais faire partie de la circonscription de Végréville—St. Paul, tout simplement. On va agrandir cette circonscription de quelques milliers de kilomètres carrés.

Des rapports se créent avec un député. Je soupçonne les députés ministériels d'être très nerveux. Ils ont établi des rapports avec leurs électeurs. Absolument. J'ai établi des rapports avec les miens. Je représente un beau groupe de personnes. Je suis fière de représenter ici la circonscription de Beaver River.

Que dire des gens des localités-dortoirs d'Edmonton, Namao, Gibbons, Bon Accord, Redwater? Ils se trouveront désormais dans la circonscription d'Elk Island. Désolé, tout le monde. On va tout simplement ajouter quelques milliers de kilomètres carrés à la circonscription d'Elk Island. Mon collègue, le député d'Elk Island, va représenter de nombreuses autres petites villes. Comme je l'ai entendu si souvent aujourd'hui, le mouvement général de la population ne se ferait pas vers cette région, mais plutôt du côté ouest, vers St. Albert.

• (1840)

Donc, quelque chose ne va pas. J'ai de sérieuses réserves, mais ce qui nous préoccupe, et je tiens à le répéter très clairement, c'est que le processus comporte de très graves défauts. Dans la province voisine de la mienne, la Saskatchewan, c'est la même chose.

Selon la formule, cette province pourrait bien perdre un siège. Les dispositions constitutionnelles entrent en jeu. C'est une chose. Le gouvernement mettrait tout simplement le système actuel de côté en nous disant qu'il s'efforcera de trouver quelque chose de mieux. J'ai des doutes.

Qu'en est-il des collectivités voisines de la mienne, en Colombie-Britannique où la population croît à un rythme incroyable? Les défauts du processus les préoccupent également.

Voyez les différences dans le nombre d'électeurs entre les circonscriptions. Les gens doivent avoir l'occasion de se rendre aux audiences et nous aussi, députés et Canadiens, parce que c'est ce que prévoit le système, c'est ainsi qu'il a été pensé. Nous ne devons pas nous replier sur nous-mêmes, au Parlement, et adopter un petit projet de loi qui reportera les décisions à plus tard, dans 24 mois.

En terminant, j'espère que les Canadiens ont appris quelque chose aujourd'hui au sujet du processus et de l'examen. Faisons en sorte que le processus ne porte pas la marque du Parlement. Qu'il soit élargi. Consultons d'abord les gens et prenons ensuite les décisions.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

M. Comuzzi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais poser quelques questions à la députée qui vient de parler.

Le président suppléant (M. Kilger): Je suis désolé, mais le temps ne le permet pas. Je suis convaincu que le député de Thunder Bay—Nipigon profitera de la prochaine occasion qui s'offrira pour poser ses questions à la députée de Beaver River.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en février dernier, la ministre de l'Environnement a affirmé à la Chambre son intention d'examiner la situation et de proposer, dans un délai de quatre à six mois, des calendriers et des échéanciers pour l'élimination graduelle des produits chimiques toxiques, particulièrement des organochlorés, des Grands Lacs.

Le chlore est actuellement un sujet controversé à cause de ses effets sur l'environnement et sur la santé humaine. Le chlore est très utile, mais il cause également des effets néfastes.

Aujourd'hui, environ 15 000 produits chlorés sont utilisés dans l'industrie. De plus, de nombreux sous-produits découlent de l'utilisation du chlore dans des procédés comme la fabrication des pâtes et papiers et du vinyle. Ces sous-produits comprennent des substances toxiques persistantes comme les dioxines, les furanes et les BPC.

On sait que les organochlorés sont persistants dans l'environnement et qu'ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire.

Un certain nombre de problèmes de santé sont liés aux organochlorés, et on a de plus en plus de preuves confirmant que certains organochlorés peuvent causer non seulement le cancer, mais aussi des troubles de l'appareil génital, des troubles endocriniens, des troubles du développement et des troubles du système immunitaire.

La Commission mixte internationale pour les Grands Lacs a recommandé récemment: 1) l'élimination quasi totale des substances toxiques persistantes des Grands Lacs, y compris l'utilisation du chlore et des produits chlorés comme charge d'alimentation dans l'industrie; 2) l'élimination ou, au moins, la réduction des autres utilisations du chlore; et 3) un changement pour que ce ne soit plus le gouvernement ou la population qui soient obligés de prouver qu'un produit est dangereux mais plutôt l'industrie chimique qui soit obligée de prouver qu'une substance ou un produit n'est pas dangereux.

• (1845)

De plus, la Commission mixte internationale prie instamment l'industrie de repenser ses pratiques afin d'éliminer la production de substances toxiques persistantes, car une approche préventive est beaucoup mieux que l'approche réactive que nous avons dans le moment.

De nombreux scientifiques disent que les organochlorés posent un problème du point de vue de la santé publique. Bien que certains produits organochlorés puissent être généralement sans danger, on ne devrait les considérer sans danger qu'après que la science l'ait établi solidement et en déplaçant le fardeau de la preuve.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte la ministre de l'Environnement à annoncer un plan d'élimination graduelle de l'utilisation industrielle du chlore, tel que recommandé par la Commission mixte internationale. Je l'exhorte également à établir une stratégie et un échéancier pour examiner la possibilité de réduire ou d'éliminer les autres usages du chlore et des autres substances toxiques persistantes.

En conclusion, il me semble que la ministre de l'Environnement tient en 1994 l'occasion d'agir et de planifier une transition, comme l'y invite la Commission mixte internationale qui recommande l'adoption d'une stratégie d'élimination quasi totale d'ici deux ans. Cette mesure exige bien sûr volonté politique et engagement. La ministre de l'Environnement et vice-première ministre a le pouvoir de démontrer que le gouvernement libéral actuel prend bien au sérieux l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui, comme nous le savons tous, donne pour mission au gouvernement du Canada et à celui des États-Unis de faire des Grands Lacs une nappe d'eau libre de substances toxiques pour le bien commun des Canadiens et des Américains.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement suit de très près le dossier du chlore. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est surtout employé à réglementer et à contrôler les composés chlorés dont la toxicité a été prouvée ainsi que les activités qui les produisent.

Environnement Canada et Santé Canada ont réalisé une étude scientifique de 22 composés chlorés qui a révélé que 14 d'entre eux étaient toxiques pour l'environnement ou l'homme.

Nous sommes déterminés à résoudre ce problème dans le cadre de l'examen de la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qu'entreprendra sous peu le

Comité permanent de l'environnement et du développement durable présidé par mon collègue.

Dans le cadre des programmes et plans d'action qui existent déjà au sujet des Grands Lacs et de notre interaction étroite avec les autres pays, notamment les États–Unis, nous devons établir avec nos voisins du Sud des stratégies pour réduire, interdire et remplacer l'utilisation du chlore et des composés chlorés. Les États–Unis proposent maintenant de créer un groupe de travail qui devra, conformément à certaines échéances, établir un plan d'action précis pour réduire, interdire et remplacer l'utilisation du chlore.

La ministre de l'Environnement organise actuellement un processus de consultation multilatérale dans ce but précis, c'est–à–dire pour essayer de définir un plan d'action permettant de réduire, d'interdire et de remplacer l'utilisation du chlore. Ce plan d'action devrait être prêt vers la fin du printemps.

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Merci, monsieur le Président et chers collègues de me permettre de prendre la parole à la Chambre. Certains d'entre nous ont rarement l'occasion de le faire.

• (1850)

Je reviens ce soir sur une question que j'ai soulevée à la Chambre le 15 mars. Il s'agit de l'acquisition de Maclean Hunter par Rogers et du quasi–monopole que possédera Rogers Communication sur l'autoroute électronique.

Par cette acquisition, Rogers Communication mettra la main sur environ 43 p. 100 du marché de la câblodiffusion. En Ontario, la proportion dépassera les 70 p. 100.

J'ai demandé au gouvernement de charger un comité spécial ou le Comité du patrimoine canadien de tenir des audiences non seulement sur l'acquisition faite par Rogers, mais aussi sur toute la question de l'intérêt public dans le dossier de l'autoroute électronique.

J'ai admis dans ma question que le CRTC et le Tribunal de la concurrence doivent tous deux tenir des audiences et approuver cette acquisition, mais j'estime que nous devons d'abord définir ce qui est dans l'intérêt public du point de vue de l'évolution de l'autoroute électronique.

M. Rogers a peut–être tout à fait raison de dire qu'il nous faut de grandes entreprises monopolistiques pour concurrencer les Américains et profiter au maximum des technologies disponibles. S'il a raison, il dit en fait que son entreprise constitue un monopole naturel, tel qu'il en existe dans les domaines de la téléphonie et de l'électricité ainsi que pour d'autres services publics. Si tel est le cas, nous devons veiller à ce qu'une bonne réglementation soit en place. Ce genre de travail revient, à mon sens, à un comité parlementaire.

J'ai remarqué par la suite, la semaine dernière, que le gouvernement avait mis sur pied une commission présidée par M. David Johnston, de l'Université McGill. L'élément regrettable, comme je l'ai appris en lisant l'édition du jeudi 17 mars du *Citizen*, c'est que la plupart de ces audiences seront privées et non ouvertes au public.

Je tiens à souligner l'importance de la tenue d'un processus public et ouvert auquel tous les intéressés, y compris le public, puissent participer. J'ajouterai que c'est un moyen créatif de recourir aux services des députés et du système de comités. Je peux envisager de travailler de très près avec les ministères concernés, dont le ministère du Patrimoine national, les fonctionnaires et le comité pour élaborer une position qui soit dans l'intérêt du public.

Je trouve également encourageante la réponse du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. J'estime que le secrétaire parlementaire a laissé la porte ouverte à la possibilité de recourir aux députés au sein d'un comité établi à cette fin ou au sein du Comité permanent du patrimoine canadien pour traiter de cette question. Je suis d'avis que c'est une question qui devrait être traitée par un comité et à l'aide des outils de la Chambre.

Permettez–moi de souligner de nouveau l'importance de cette transaction. Jamais a–t–on vu une transaction de cette magnitude, soit la prise de contrôle de MacLean Hunter par Rogers, dans toute l'histoire des industries culturelles canadiennes. Elle crée en fait un quasi–monopole. C'est un point tournant dans l'avenir culturel et technologique canadien. Par conséquent, il est essentiel de bien définir ce qu'est l'intérêt public et de demander à un comité de la Chambre de s'en charger.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le député de son intérêt pour ces deux questions.

Tout d'abord, l'autoroute de l'information sera la pierre angulaire de l'expansion industrielle et de la croissance économique à l'avenir. Grâce à la conception de techniques et de produits innovateurs, le Canada et les entreprises du pays auront l'infrastructure et la technologie nécessaires pour livrer concurrence avec succès sur les marchés internationaux.

Le mercredi 16 mars, notre ministre de l'Industrie a annoncé que M. David Johnston, vice–chancelier de l'Université McGill, présidera le conseil consultatif pour l'autoroute de l'information. Le conseil consultatif aidera le ministre de l'Industrie à élaborer une stratégie canadienne concernant l'autoroute de l'information.

Le conseil analysera des questions générales de politique et de stratégie pour que le Canada puisse profiter des avantages offerts par les services de pointe en matière de communications et d'information. Le conseil acceptera aussi les mémoires présentés par des Canadiens relativement à toute question pertinente.

• (1855)

Je signale au député que dans notre propre collectivité nous commençons déjà, grâce à l'appui de certains résidents ainsi que de Mark Cameron et Roman Kowalczuk du personnel de mon bureau, à mettre sur pied un centre communautaire d'accès à l'information relativement à cette très importante question.

Les députés et les Canadiens peuvent nous écrire afin d'obtenir des précisions sur la façon de mettre sur pied un tel système. Nous serons heureux de leur fournir ces renseignements. Nous tenons beaucoup à ce que cette question soit du domaine public. La situation évolue rapidement, elle est complexe, et nous voulons nous assurer que le public participe à toutes les étapes du processus.

Pour revenir au conseil consultatif, celui–ci n'est pas créé pour examiner la fusion proposée de Rogers Communications et de Maclean Hunter. Les questions liées à cette fusion seront étudiées par les organismes de réglementation créés par des dispositions législatives déjà existantes.

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion adoptée par le Parlement en 1991, l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est nécessaire lorsque plus de 30 p. 100 des intérêts d'une compagnie de câblodistribution changent de propriétaire. Le CRTC dispose de pouvoirs étendus et d'un mandat d'enquête pour étudier et examiner les questions liées à cette prise de contrôle, et s'assurer que celle–ci soit dans l'intérêt public.

Lorsqu'il aura reçu la demande de Rogers Communications, le CRTC tiendra des audiences publiques relativement à la prise de contrôle de Maclean Hunter, et tout autre groupe ou organisation ayant un intérêt pertinent pourra demander à être entendu par le conseil.

Cette prise de contrôle sera aussi étudiée par le directeur des enquêtes et recherches, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la concurrence. Il importe aussi de permettre à ces autorités de fonctionner de la façon prévue.

Même si le député propose que le Comité du patrimoine canadien. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Le député de Capilano—Howe Sound.

L'IMMIGRATION

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Depuis que le ministre a annoncé que le Canada accueillera l'an prochain 250 000 immigrants, je n'ai reçu que des commentaires négatifs de mes électeurs au sujet de cette décision. D'autres députés réformistes vivent la même expérience. Les Canadiens nous disent clairement qu'ils souhaitent une réduction de l'immigration.

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre si son bureau avait reçu des commentaires à ce sujet. Il ne m'a pas répondu, mais m'a plutôt vanté les mérites de la détermination du gouvernement à appliquer ses politiques indépendamment des sondages d'opinion et des commentaires du public.

Je trouve que cette attitude des responsables de l'action gouvernementale est arrogante, élitiste et antidémocratique. Lorsque le parti ministériel était dans l'opposition, ses députés dénonçaient constamment les politiques gouvernementales sous prétexte que les gens ne voulaient pas de mesures comme le libre–échange et la TPS. Le pouvoir corrompt. Maintenant, l'opinion de la population ne compte plus.

Je pose à nouveau au ministre une question simple et directe à laquelle il devrait pouvoir répondre simplement. Combien de commentaires positifs et négatifs a–t–il reçu de la population depuis qu'il a annoncé les niveaux d'immigration?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie de son intervention le député de Capilano—Howe Sound.

Je dois dire que ce n'est vraiment pas en comptant le nombre des instances faites à propos d'une question qu'on détermine les voeux de la majorité des Canadiens. Ce n'est vraiment pas non plus une façon de déterminer si la politique gouvernementale reflète bien l'opinion des Canadiens.

Les campagnes de lettres lancées par certains groupes déforment la réalité. Tous ceux d'entre nous qui ont siégé un certain temps à la Chambre des communes le savent bien. Elles ne font que refléter l'opinion du groupe d'intérêt. Je ferai remarquer en toute déférence pour le député que nous, de ce côté–ci de la Chambre, qui avons remporté la majorité des sièges, nous avons fait campagne exactement sur le niveau d'immigration que le ministre a proposé cette année.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sait bien que beaucoup de Canadiens se préoccupent des orientations que prendra le programme d'immigration. Voilà pourquoi il a lancé, le 2 février dernier, un vaste processus de consultations publiques qui contribuera à façonner la politique d'immigration de notre pays pour la décennie à venir.

Ses intentions sont claires. Il veut entendre le point de vue des Canadiens dans une discussion ouverte et informée. Le processus établirait le cadre pour l'élaboration d'un nouveau plan décennal et d'une nouvelle politique en matière d'immigration.

Le ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'avait pas l'intention de formuler une politique d'immigration à partir de sondages de l'opinion publique, mais de se fonder sur une discussion franche et ouverte sur les faits et non les mythes.

Dans le livre rouge, nous avons énoncé nos politiques, que la population a acceptées par un processus électoral national et démocratique. Les niveaux de 1994 satisfont aux engagements pris dans le livre rouge, y compris l'immigration s'élevant à 1 p. 100 environ de la population totale et la priorité accordée aux immigrants indépendants et aux immigrants de la catégorie de la famille.

La Parti réformiste exige une réduction des niveaux d'immigration qui entraînerait une diminution de 100 000 du nombre d'immigrants. La seule façon d'y parvenir est de

modifier les critères d'admissibilité, soit de changer les règles sur qui on laisse entrer.

C'est une question très importante qui mérite d'être étudiée par le plus grand nombre possible de Canadiens, et non une poignée d'électeurs de quelques circonscriptions.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 19 h 3, la Chambre s'ajourne à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 3.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. Dans ce rapport, notre comité recommande qu'il soit habilité à conseiller les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes dans l'exercice de leur autorité sur la Bibliothèque du Parlement. Nous demandons également de pouvoir siéger avec quorum réduit et durant les séances du Sénat. Il s'agit du premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement depuis le 5 mars 1970.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord) demande à présenter le projet de loi C–229, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (enregistrement des partis politiques).

—Monsieur le Président, comme les députés le savent, c'est mon tout premier projet de loi d'initiative parlementaire. Il a pour but de modifier la Loi électorale du Canada afin que le directeur général des élections ne puisse enregistrer que des partis politiques qui présentent des candidats dans au moins sept provinces représentant au minimum 50 p. 100 de la population canadienne et dans au moins la moitié des circonscriptions électorales de chacune de ces sept provinces.

Aux fins de l'application de la Loi électorale du Canada, sont asssimilés à des provinces le Yukon et les Territoires du Nord–Ouest.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI C–91

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition au nom d'un grand nombre de mes électeurs, ainsi que d'autres habitants de la Saskatchewan. Les pétitionnaires souhaitent l'abrogation de la loi C–91 à cause des répercussions très importantes qu'elle a sur le prix des médicaments de prescription au Canada.

Fondamentalement, la loi C–91 a fait augmenter le prix de ces médicaments de plus de 120 p. 100 au cours des cinq dernières années. Cela pose un grave problème financier aux gens qui en ont besoin et empêche également les gouvernements provinciaux de réduire les coûts de leurs régimes d'assurance–médicaments.

Les habitants de la Saskatchewan qui ont signé cette pétition viennent notamment de Semans, Duval, Nokomis, Earl Grey, Assiniboia, Craven, Southey, Cupar et Strasbourg.

En résumé, je voudrais dire qu'ils implorent le Parlement d'abroger la loi C–91 sur les brevets pharmaceutiques.

* * *

• (1010)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 10. Feuilleton.)

Les crédits

[*Texte*]

Question nº 10—**M. Simmons:**

Quelles mesures, s'il en est, le ministère des Pêches et des Océans a–t–il prises pour corriger la persistance de nombreuses lacunes dans les pratiques de gestion du Régime d'assurance des bateaux de pêche, notamment based d'assurance en chute libre, déficits croissants et efficience sur son déclin, l'inaction faisant échouer toute amélioration du service aux clients, le processus d'examen et d'approbation des réclamations, la détérioration du rendement du Régime et d'absence de mesures correctives prises par le ministère, dont il est question dans le rapport 1992 du vérificateur général?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans a pris certaines mesures pour combler les lacunes mentionnées dans le rapport de 1992 du vérificateur général.

En février 1993, on a nommé, au niveau de la direction, un gestionnaire général dont le bureau se trouve à St. John's (Terre–Neuve). Grâce à cette concentration de l'ensemble de l'autorité hiérarchique chargée de gérer les ressources du programme dans toutes les régions, on a uniformisé la prise de décision et diminué les possibilités de sorti de fonds du programme. Le regroupement de deux bureaux régionaux et une diminution des effectifs par l'attrition ont permis d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts.

Des mesures ont été prises pour mettre en oeuvre une base de données nationale sur le RABP avant la fin du premier trimestre de l'exercice 1993–1994. Cette base de données donnera aux gestionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour administrer efficacement, fixer les barèmes appropriés, maximiser les recettes et établir des normes nationales dans certains domaines.

Les agents sur le terrain reçoivent présentement une formation sur l'évaluation des navires et des réclamations. La première session de deux semaines a débuté le 28 février, et la seconde session de deux semaines a commencé le 12 mars. On donnera aussi de la formation sur la mise en oeuvre de la base de données.

Grâce aux nouvelles méthodes d'examen et d'approbation des réclamations, la documentation appropriée est jointe aux réclamations envoyées à l'administration centrale. Ainsi, l'AC a réduit à une semaine la période d'approbation, améliorant par le fait même l'ensemble des services aux clients.

On a préparé un rapport d'évaluation de la diminution de la protection dans lequel on recommande des mesures pour contrecarrer cette tendance. On étudie actuellement ce rapport.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Francine Lalonde (Mercier) propose:

Que cette Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période des crédits se terminant le 31 mars 1994, la Chambre suivra la procédure habituelle pour examiner les projets de loi de crédits et en disposer.

Compte tenu des usages récents, les députés acceptent–ils que ces projets de loi soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, il nous semble, en effet, à l'opposition officielle, qu'il est important de sensibiliser cette Chambre et le gouvernement à la nécessité de se préoccuper, au–delà des mots généreux, de la situation de l'emploi au Canada.

Quatre ministres de poids—et je ne veux pas les mettre au régime—ont participé à la dernière conférence du G–7. Nous attendons qu'ils nous fassent part des moyens nouveaux qu'ils ont appris là–bas et qui pourraient aider le Canada à faire face à la terrible situation du chômage ici.

Cependant, comme le G–7 lors de la précédente crise avait préconisé des remèdes draconiens pour mettre fin à l'inflation et que le Canada y avait souscrit, voulant prendre même le leadership au point que le remède a failli tuer le cheval, je dois dire que j'ai hâte de voir quelles sont les propositions que retiendront nos ministres de poids.

En fait, comme le Québec l'a fait peut–être, parce qu'il a connu depuis longtemps des situations dramatiques de chômage, il me semble que le Canada a besoin de se poser la question de ce qu'est une politique qui peut favoriser l'emploi. Très souvent les pays, y compris les pays du G–7 et ceux qui sont le plus facilement et naturellement les plus riches, parce qu'ils le sont déjà depuis longtemps, pensent que l'emploi c'est ce qui reste une fois qu'on s'est occupé de tout le reste. Alors on va s'occuper, bien sûr, ce fut le cas déjà, de l'inflation; on va s'occuper des déficits qui ont été largement créés par les politiques de lutte à l'inflation, et ce qui reste au bas, le solde, ce sont les emplois.

Bien sûr, ensuite, on fait de beaux discours, on est absolument désolé de ce qui arrive au pauvre citoyen ordinaire qui, lui, est mal pris, n'a pas de sécurité et se voit couper ses espoirs, bien faibles espoirs, d'avoir au moins un minimum de revenu pendant un certain temps avec l'assurance–chômage. On fait de beaux discours, on se dit préoccupé par l'emploi, on se fait élire en disant qu'on va s'occuper de l'emploi, mais, en réalité, c'est à peu près business as usual.

Je pense qu'il faut profiter de la circonstance pour dire aux députés de cette Chambre—même si leur fortune antérieure n'a pas toujours été la même—que rares sont les Canadiens et les Québécois qui ont la petite tranquillité que les députés peuvent avoir ici. Combien nombreux et nombreuses sont–ils à être dans une très grande insécurité qui fait que tout le reste de la vie en est profondément marquée?

• (1015)

Bien sûr, quand on est au pouvoir, on est entouré de conseillers qui nous disent de ne pas s'en faire, que c'est une reprise sans emplois, que c'est ainsi partout, et qu'il faut nous habituer à la colère des gens. Donc, ils nous suggèrent de nous faire une carapace et de ne pas nous laisser impressionner si on voit des gens qui ont de la misère.

Je voudrais donc rappeler et profiter des minutes qui me sont allouées pour rappeler qu'en fait, il y a deux grands types de politiques économiques. Il y a le premier, le plus commun, qui consiste, comme je le disais, un peu à laisser faire, à s'occuper des paramètres à la mode, de faire en sorte que ce qui restera, le solde, on vivra avec et ce seront les chômeurs de plus ou moins longue durée.

On sait que depuis les années 1980, des idées sont revenues à la mode, qui avaient déjà eu cours dans les années 1930, et qui disent dans le fond que seuls les forts peuvent s'en sortir. Aidons les forts et, pour ce qui est des faibles, eh bien, tant pis, la vie les a défavorisés, alors qu'ils en pâtissent.

Mais il y a d'autres pays qui ont développé, au fil des années, d'autres types de politiques où l'emploi n'est pas le résidu, ce qui reste, ce sur quoi on ne peut rien faire, mais qui se disent: En fait, l'économie doit avoir pour objet que le monde ordinaire, les gens puissent avoir un minimum, non seulement un minimum qui empêche de mourir, mais un minimum qui permette d'avoir une vie de dignité, qui permette la recherche d'un certain espoir et de l'épanouissement, et dans nos sociétés, et pour longtemps encore, ça va passer par l'emploi.

Il y a des sociétés qui se sont préoccupées de se donner des instruments, pas juste des instruments macro–économiques, pas juste une politique monétaire, pas juste une politique relativement au déficit, pas seulement une politique d'échanges, mais une politique qui se préoccupe comment, au ras des pâquerettes, les emplois se créent et se perdent. Il y a aussi la préoccupation de savoir comment on peut, avec des efforts patients, avec une influence sur les politiques macro–économiques, avec la mise en commun des efforts et des énergies, avec des questions—et oui, parfois certaines questions font mal—comment, donc, on peut se préoccuper de l'avenir des personnes.

Malheureusement peut–on dire, peut–on confesser, quand on fait de la politique, que souvent ces moyens prennent du temps et que les politiciens ou que les hommes et les femmes politiques, je fais une différence entre les deux, peuvent être plus pressés, leur temps est limité. Cependant, il ne peut, en la matière, y avoir de recettes faciles, il n'y en a pas. Il n'y a que la capacité de regarder une situation et de développer des moyens avec les gens, au ras des pâquerettes.

Alors vous comprendrez, monsieur le Président, que je vais parler à un moment donné de décentralisation et que je parlerai du Québec. Mais avant, je veux rappeler la situation, non pas pour le plaisir de la chose, parce que ce serait plutôt le contraire. Les derniers chiffres en matière de chômage: 1 559 000 chômeurs. Je rappelle que les chômeurs sont ceux qui se cherchent activement de l'emploi. Vous pouvez être chômeur et ne pas être comptabilisé dans la catégorie chômeurs si vous êtes un «découragé». C'est plus pratique ainsi, on vous oublie.

Au Québec, combien y a–t–il de ces chômeurs comptabilisés? Il y en a 428 000. Ce chiffre ne tient pas compte, dans une large part, de toutes les personnes qui sont des chômeurs, des chômeuses de longue durée, et qui sont des assistés sociaux. Au Québec, on peut dire sans exagérer que les personnes en chômage, à la recherche d'un emploi, pas uniquement selon les caractéristiques de Statistique Canada, sont aux environs de 800 000. Huit cent mille personnes dont la vie personnelle—et c'est seulement au Québec—dont l'estime de soi, dont la capacité de se tenir debout face à leurs enfants ou de les aider, de la capacité de bâtir un ménage, d'avoir des enfants, sont liées au fait de trouver ou non un emploi. Au Canada, il y a 1,5 million de chômeurs, selon l'enquête de Statistique Canada.

• (1020)

Le gouvernement libéral a été élu avec un slogan admirable. Je peux le dire en français et en anglais, attendu les libertés que la langue française prend avec l'autre, du moment qu'on dit l'un on dit l'autre: jobs, jobs, jobs, en français et en anglais. C'est merveilleux!

Le gouvernement s'est fait élire avec un slogan remarquable: jobs, jobs, jobs. Une campagne de publicité bien menée, admirable, des personnes, le slogan était quelque chose comme «Votez pour vous, votez libéral.»

Or, quelle a été l'action de ce gouvernemnt sur les jobs, jobs, jobs?

Une voix: Il les a créés.

Mme Lalonde: Depuis qu'il a été élu, oh, la, la! Regardez le score!

Monsieur le Président, voudriez–vous rappeler aux députés d'être galants et de regarder les dernières statistiques de Statistique Canada?

Une voix: Comme vous, madame.

Mme Lalonde: Oui, j'en ai vu d'autres, monsieur.

Alors, qu'a fait le gouvernement? Ils n'aiment pas ça se le faire rappeler, mais c'est notre job de le faire. Qu'a–t–il fait? Première décision, les hélicoptères, sans veiller à ce que les emplois à haut contenu scientifique et technologique soient conservés, comme le Bloc l'avait proposé.

Qu'est–ce qu'il a fait immédiatement après? Hausse des cotisations à l'assurance–chômage, qu'il essaie de faire oublier de toutes les manières maintenant en disant qu'il va les baisser l'année prochaine, et nous y reviendrons.

Le programme d'infrastructure, le gros morceau, qui en injectant un milliard par année, en espérant que les provinces et les municipalités injectent à leur tour la même somme, va au bout de deux ans avoir créé entre 45 000 et 65 000 emplois, disons, qui ne sont pas des emplois permanents. Alors, faites le compte de combien aura coûté chacun, mais regardons ce chiffre de 65 000 en face, à la lumière des problèmes.

Monsieur le Président, il me semble qu'en face ils vont cesser de dire qu'ils les ont créés les emplois. Si c'était ça leur slogan, si avec le programme d'infrastructure ils sont satisfaits... il y a des gros mots qui me viennent aux lèvres, mais je sais qu'on ne peut pas les utiliser dans cette Chambre sauf en leur donnant des formes que je n'ai pas l'envie d'essayer de leur donner.

Le programme d'infrastructure, au mieux, va créer 65 000 emplois. Au Québec, il en créera 20 000 dit le gouvernement Johnson, en étirant un peu ce que cela peut vouloir dire, 20 000 sur les 800 000 personnes dont la vie tient à la capacité d'avoir un emploi, souvent n'importe lequel.

Alors dire qu'on a fait sa job quand on a un programme qui n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, c'est manifester au minimum de l'incompréhension et au maximum une inconscience et un manque de compassion qui doivent être dénoncés avec force. Personne ne peut dire que des emplois peuvent être créés comme ça. Mais qu'on soit satisfait d'avoir créé 65 000—pas encore—d'avoir à la fin de la période, peut-être créé 65 000 emplois et qu'on puisse dire «mission accomplie», monsieur le Président, encore une fois les mots me manquent et je préfère rester sur la suggestion.

Le gouvernement est arrivé ensuite avec un budget, budget dont on avait annoncé à grand renfort de coups de trompettes qu'il allait sortir le Canada de l'ornière.

• (1025)

On n'a pas souvent mis en lumière que les prévisions—je ne parle pas des objectifs—mais les prévisions d'emploi de ce Budget font passer le taux de chômage global canadien de 11,2 p. 100 en 1993 à 10,8 p. 100 à la fin de 1995. C'est donc dire que le gouvernement lui-même se résigne à ne pouvoir faire que ce qu'il y a dans le Programme des infrastructures en espérant qu'autour, il y aura un peu d'action.

Monsieur le Président, c'est la première fois que je suis députée, j'ai essayé souvent. Mais si je le suis du comté que je représente, c'est pour parler, de la façon que je peux, de la misère et du désespoir de beaucoup de gens. Je ne pourrai jamais endurer que le pouvoir se satisfasse de ne rien faire, surtout quand il s'est fait élire en disant «jobs, jobs, jobs», surtout quand il dit, et il est à ce point dépourvu d'imagination, qu'il aura créé, à la fin de 1996, 40 000 emplois, parce qu'on aura eu le bonheur qu'il n'ait pas augmenté encore plus les cotisations à l'assurance-chômage.

Il affirme—et je sais que je ne peux pas dire ici qu'il dit le contraire de la vérité—mais il affirme qu'il créera des emplois, alors qu'en réalité, la seule chose qu'il fera c'est de ne pas nuire davantage à l'emploi. La vérité, si on se sert des indicateurs d'Emploi et Immigration Canada, c'est que la hausse des cotisations à l'assurance-chômage qu'il a décrétée en janvier a probablement empêché la création de 9 000 emplois. Voilà la vérité. Alors on devrait le féliciter pour qu'il n'empêche pas la création de 40 000 emplois d'ici la fin de 1996! Ce n'est pas là ma conception d'une politique d'emploi.

Le gouvernement a tous les instruments d'un État puissant. Même s'il est endetté, c'est un État, comparativement aux autres, puisqu'il fait partie du G-7, même s'il est plus près de la porte qu'il ne l'a jamais été, il fait partie des pays riches. Cette richesse, il est vrai, lui est largement venue de la richesse de son sous-sol. Il découvre aujourd'hui que la vraie richesse, c'est celle de ses ressources humaines.

Malheureusement, il n'y a pas de recette, il n'y a pas d'investissement facile dans le développement des ressources humaines. Et la formation professionnelle, qui est un instrument puissant, n'est cependant pas une panacée. J'ai participé longuement, avec d'autres membres du Comité du développement des ressources humaines, à des audiences où, à répétition, les gens qui travaillent avec les personnes qui se cherchent un emploi savent combien elles sont nombreuses à avoir des compétences qu'elles ne peuvent utiliser. Faire miroiter qu'une formation, qu'on rendrait au surplus obligatoire, qu'une formation professionnelle courte serait la panacée et qu'elle permettrait de créer ces emplois qu'on recherche, ce n'est pas permis de dire cela. Ce n'est absolument pas permis. En tout cas, cela va à l'encontre des témoignages que nous avons reçus de personnes qui travaillent sur le terrain. Il faut savoir qu'au Québec seulement—je ne connais pas les derniers chiffres, et je vais diminuer un peu les chiffres qui ont été vrais pendant la dernière récession—il y avait plus de 4 000 ingénieurs sans emploi, des ingénieurs, non pas quelqu'un qui avait pris un petit cours de trois mois de perfectionnement dans quelque chose, que je ne sous-estime pas. Mais je dis que pour faire miroiter que des jobs sont attachés à des formations courtes, au surplus obligatoires, il faut prendre des libertés avec la vérité.

• (1030)

Nous aurons l'occasion de revenir souvent sur cette question. Je voudrais cependant dire que j'ai participé avec 1 200 personnes au Forum sur la solidarité sociale au Québec. Il y a eu, au Québec en tout cas, et peut-être parce que le problème du chômage est grave depuis longtemps, une transformation des mentalités. On ne fait pas que demander aux autres de se préoccuper de l'emploi. On sait—et cela peut être vrai des syndicats, c'est vrai des entreprises, c'est vrai des gouvernements, mais c'est aussi vrai des individus—qu'on ne s'attaquera à la question du chômage que dans une politique solidaire. Solidaire veut dire que les riches aussi devront faire leur part et qu'on pourra mettre tout le monde à profit, si on ne se contente pas de laisser aux riches faire leur business en disant aux autres que c'est bien dommage, mais il faut qu'ils se serrent la ceinture, on n'a plus les moyens de payer des programmes sociaux.

Au Québec, il y a longtemps qu'on travaille sur ces questions. On a développé des capacités de concertation. On a développé la capacité employeurs, syndicats, groupes populaires, gouvernements. Après s'être longtemps débattus, on a développé une capacité de consensus. Pour plusieurs, la souveraineté apparaît comme un projet parce qu'on n'a plus de temps à perdre à discuter. On veut mettre les moyens qu'on a à notre disposition rapidement au service des priorités développées dans les régions du Québec.

Si je fais ce discours dans cette Chambre, c'est que je sais qu'ailleurs au Canada, des régions sont prises avec des problèmes dramatiques, qu'elles ne peuvent plus compter sur leur ancienne richesse, qu'elles vont devoir passer par un processus qui peut être long. Mais si le gouvernement n'a pas conscience de ça, s'il pense qu'il peut faire des recettes et surtout laisser pour compte les mal pris, il va faire fausse route. Il peut changer de cap, et c'est la raison de notre motion d'aujourd'hui.

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, au lieu de toujours critiquer tout ce que le gouvernement en poste fait, la députée devrait commencer par penser qu'il n'y a pas seulement des infrastructures qui sont en marche. Il y a aussi chacun des députés qui devraient regarder dans leur comté au niveau des PME afin de commencer à administrer un peu leur comté et ainsi voir à la création de PME dans lesquelles il y a énormément d'emplois qu'on peut créer dans chacune des régions. À l'intérieur de cela, je pense que si chacun des députés s'occupent de leur comté comme ils le doivent, je pense qu'il y a beaucoup d'emplois qui pourraient être créés dans les jours, les semaines, les mois et les années à venir.

• (1035)

Je pense que l'honorable députée devrait regarder au Québec, comme je le fais moi-même, puisque dans mon comté on a déjà commencé à s'occuper des PME, et que déjà on a un commencement de création d'emplois. Nous nous occupons de voir, dans chacun des organismes qui font la création d'emplois et la formation, à ce qu'il n'y ait pas seulement de la formation dans les domaines où il n'y a pas d'emploi. Si on fait de la formation et que, à l'échéance, il n'y a pas d'emploi, ça ne sert à rien de faire de la formation.

Il faudrait que la formation soit faite en milieu de travail et qu'à l'intérieur de ce milieu de travail il y ait un emploi assuré pour les prochaines années car, comme vous le savez, la PME est à 85 p. 100 le véhicule de création d'emplois. Je demanderais donc à l'honorable députée de nous dire ce qu'elle a entrepris dans son comté depuis qu'elle est élue et quelles sont les actions qu'elle a posées depuis son élection.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, vous me permettrez de sourire un peu. J'y trouve là une volonté d'être habile que de renvoyer le problème de l'emploi aux députés. C'est assez remarquable. Je ne vois pas pourquoi un parti voudrait se faire élire et avoir le pouvoir et les instruments de l'économie, si c'est pour renvoyer à chacun des députés la création d'emplois.

Cependant, je vais vous en parler, des PME, et je vais vous dire que ce n'est pas le gouvernement libéral fraîchement élu qui a découvert cela; non, cela a été découvert pas mal avant. Lorsqu'on se préoccupe de la question de l'emploi, on sait quels sont ces emplois. Il y a ceux du secteur public, qu'on a tendance à diminuer parce qu'on trouve que le secteur public coûte cher, ce qui veut dire des emplois en moins, et moins d'argent en circulation cependant. Et on découvre rapidement que les emplois se trouvent dans les entreprises. Je peux vous dire que j'étais même dans une centrale syndicale où il m'a coûté cher personnellement de dire qu'il fallait que les travailleurs syndiqués se préoccupent de la productivité.

Alors oui, les PME sont créatrices d'emplois. Mais je dois vous dire que le gouvernement fédéral, qui a la maîtrise d'Emploi et Immigration Canada, qui a... C'est juste un petit exemple de rien du tout. Vous me le renvoyez, alors je vais vous le renvoyer. L'Aide aux travailleurs indépendants...

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens simplement à rappeler aux députés des deux côtés de la Chambre de ne pas oublier de s'adresser à la Chambre par l'entremise de la Présidence.

Mme Lalonde: Je vous remercie, monsieur le Président. Mettez cela sur le compte de la flamme, je m'excuse. Parce qu'avec vous, je ne pourrais pas avoir cette intensité.

Donc, monsieur le Président, je voulais dire à l'honorable député que Emploi et Immigration Canada, qui dispose d'un instrument qui pourrait être un instrument efficace, l'Aide aux travailleurs indépendants, a décidé dans la région de Montréal, avec le taux de chômage que l'on connaît à Montréal, de limiter le nombre, je crois que le chiffre est de 125 ou 165, donc de limiter ainsi le nombre de personnes auxquelles on va donner le petit coup de pouce pour démarrer une petite entreprise. Pourtant, il a été prouvé que ce sont des moyens efficaces. Or dans toute la région de Montréal, avec toutes les personnes qui ont des projets, oui qui ont des projets, souvent il leur manque l'investissement initial, l'encadrement, l'aide à l'administration pour démarrer. J'ai fait cela, alors je sais de quoi je parle. Il y en a plein comme ça. Quand je dis que les gouvernements ne se préoccupent que des politiques macro-économiques, ils ne se préoccupent pas de savoir comment les emplois se créent ou se perdent. Il y a des entreprises qui ferment et qui ne devraient pas fermer, et on dit que ce sont des canards boîteux, etc. Il y a assez d'efforts à consacrer pour créer une entreprise que parfois il s'agit juste d'un réajustement, d'un réalignement administratif, et on pourrait être beaucoup plus attentifs et beaucoup plus aidants pour les entreprises.

Alors oui les PME, je me suis préoccupée de mon comté et il y a des entreprises précises que j'aide, mais le député ne me renverra pas, monsieur le Président, la responsabilité, qui est celle d'un gouvernement, y compris de savoir ce qu'il faut faire au ras des pâquerettes.

[*Traduction*]

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je surprendrai peut-être la députée en lui disant que j'ai trouvé son discours intéressant. Je lui demande maintenant son aide et celle de son parti. Je n'essaie toutefois pas de refiler les responsabilités aux autres.

• (1040)

Je veux parler du fait que, la semaine dernière, dans ma circonscription du sud-ouest de l'Ontario, celle de Kent, le gouvernement provincial a supprimé la taxe d'accise sur l'éthanol et a accordé 5 millions de dollars à une entreprise pour l'aider à y construire une usine de 160 ou 170 millions de dollars. J'ai demandé à notre gouvernement si, à l'instar des autorités provin-

ciales, il supprimerait la taxe d'accise sur l'éthanol pour au moins les douze prochaines années.

C'est prévu dans le livre rouge. Il s'agit d'une mesure de création d'emplois respectueuse de l'environnement qui permettra de créer plus de 90 emplois dans cette usine et plus de 400 emplois indirects dans le domaine agricole, car on utilisera du maïs de la région pour la production d'éthanol.

C'est au Québec que l'entreprise construira la prochaine usine, une fois celle–là terminée, à supposer que la Chambre adopte le projet de loi à ce sujet. Cette usine de la même envergure et d'une valeur de 170 millions de dollars aidera non seulement le Québec, mais aussi l'Ontario. Les promoteurs construisent une autre usine en Saskatchewan et agrandissent celle déjà en place.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je sais que les députés aimeraient profiter de la période limitée des questions et observations pour s'entretenir directement avec le dernier intervenant, mais si nous assistons à un échange, duquel est exclu le Président, nous aurons beaucoup de difficulté à disposer des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La parole est au député de Kent.

M. Crawford: Je m'excuse, monsieur le Président. Puis–je demander à la députée si je peux compter sur son appui et sur celui de son parti dans ce très important dossier de l'éthanol?

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, par votre entremise, j'aimerais dire au député que je vais être très intéressée à en connaître davantage. D'après ce que j'en comprends, il pourrait obtenir notre appui.

Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter qu'au Québec, nous avons vraiment développé une expertise parce que nous avons eu des problèmes et nous avons toujours des problèmes graves. Nous savons combien il est important de combiner, dans un effort synergique—bien que je n'aime pas beaucoup ce mot—les forces qu'on retrouve dans une région. Cela prend du temps, mais c'est la seule recette certaine. Il faut que les gouvernements sachent que les politiques macroéconomiques doivent être absolument complétées, favorisées et ne pas nuire, en tout cas, à ce qui se passe aux niveaux local et régional.

[*Traduction*]

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir pour répondre à la motion de la députée de Mercier.

C'est avec beaucoup de plaisir que je rappelle à tous mes collègues du Bloc québécois la vision libérale du Canada. C'est celle d'un pays qui offre à tous les jeunes les mêmes possibilités de travailler, de s'épanouir et de prospérer dont tant d'autres Canadiens ont profité avant eux.

Il faut remarquer que le gouvernement entend faire face de façon responsable et innovatrice à la situation à laquelle nous sommes confrontés; il veut non seulement s'attaquer aux problèmes qui se posent, mais également profiter de tous les débouchés qui s'offrent. C'est en fait, ce que nous essayons de faire en tant que gouvernement.

Je suis également heureuse de pouvoir parler plus longuement des mesures prises par le gouvernement jusqu'à maintenant pour créer des emplois et ouvrir des perspectives d'avenir en investissant dans les gens au moyen d'un programme efficace et intégré. En tant que secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse, je voudrais signaler à la Chambre les mesures concrètes que le gouvernement prend pour améliorer les possibilités d'emploi de nos jeunes, pour les ramener sur le marché du travail.

Je devrais peut–être commencer par dire à quel point j'ai été enthousiasmée de voir l'énorme potentiel qui existe au Canada lors de mes déplacements qui m'ont fait rencontrer des gens des quatre coins du pays, depuis ma nomination au poste de secrétaire d'État. Nous avons un énorme potentiel dans lequel nous pouvons puiser.

• (1045)

Nos jeunes sont une très grande source d'idées, d'énergie et de leadership. J'ajouterais qu'en général, ils sont prometteurs et ont beaucoup de talent, de compétences et de bonne volonté. Il faut leur donner l'occasion de faire leurs preuves et c'est ce sur quoi je voudrais me pencher aujourd'hui.

D'autres ministériels parleront de la vision libérale du Canada et nous diront dans quelle mesure elle donne lieu à des mesures concrètes sur plusieurs fronts pour mobiliser les ressources humaines et économiques du Canada, afin de créer des emplois et des débouchés pour tous les Canadiens.

Durant la campagne électorale de l'automne dernier, le Parti libéral a énoncé sa vision du Canada qui devait, selon lui, être un pays où les gens prospèrent, et offrir aux Canadiens de l'espoir et des perspectives d'avenir. Nous avons précisé clairement notre vision dans un programme intitulé *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, notre livre rouge.

Nous voulons un pays indépendant, fort sur le plan économique, équitable sur le plan social, fier de sa diversité et caractérisé par l'honnêteté, la compassion et la compétence. Ce sont les principes directeurs suivis par des générations de Canadiens. Ils ont jeté les bases d'un pays merveilleux et d'une société juste. Notre gouvernement appuie ces principes et nous allons ouvrir des perspectives d'avenir qui reflètent l'importance que nous y attachons.

Comme la députée de Mercier le sait sans aucun doute, la vision libérale d'un pays fort, cohésif et productif touche une corde sensible chez de nombreux Canadiens qui se sentaient de plus en plus isolés de leurs institutions, qui s'inquiétaient du sort de nos jeunes et se préoccupaient de leur avenir.

Alors que le gouvernement précédent avait adopté une attitude de temporisation en matière de politique sociale et économique et avait laissé les Canadiens se débrouiller seuls, le gouvernement actuel est rapidement intervenu face aux nouvelles réalités sociales et économiques créées par l'économie mondiale en invitant les Canadiens à participer à l'examen en profondeur et à

la reconstruction des structures mêmes qui ont fait la prospérité de ce grand pays.

L'élan du changement se fait sentir partout autour de nous. Là où les Canadiens se sentaient en sécurité, ils se retrouvent maintenant en terrain glissant. L'incertitude et la volonté de changement ne se font sentir nulle part avec autant d'intensité que lorsque les jeunes nous demandent de leur donner la possibilité de jouer un rôle dans leur pays, dans leur communauté et de se joindre aux autres Canadiens pour édifier un meilleur avenir collectif.

Le Canada ne peut risquer de voir toute une génération marginalisée sur le marché du travail parce que nous n'avons pas su nous doter des bons programmes au bon moment. En 1993, on a dénombré chaque mois plus de 400 000 jeunes de moins de 25 ans qui se cherchaient de l'emploi au Canada. Le chômage chez les jeunes atteint un niveau inacceptable de 18 p. 100. S'ils n'ont pas de débouchés, les jeunes perdront espoir.

Beaucoup de jeunes voient leurs talents gaspillés parce qu'ils sont forcés à l'inactivité. Nous devons trouver des façons de permettre aux jeunes d'avoir de meilleures perspectives d'avenir, notamment l'accès au travail, l'éducation, la formation professionnelle et le service communautaire. La situation actuelle est due non pas à un manque d'intérêt des jeunes mais à l'absence de débouchés.

Les plus récentes statistiques sur la main–d'oeuvre révèlent que le chômage diminue dans l'ensemble du Canada mais qu'il augmente chez les jeunes; il atteignait 18,1 p. 100 le mois dernier, soit le niveau le plus élevé depuis juin dernier.

Nous voulons reconstruire le filet de protection sociale à l'intention des jeunes Canadiens, qui ont besoin d'aide pour se remettre en selle. Nous voulons offrir aux jeunes des choix qui leur permettent de se faire une place sur le marché du travail et de retrouver ainsi l'espoir et des débouchés. C'est ce que la réforme de la sécurité sociale permettra de réaliser.

Je tiens à souligner que l'un des objectifs fondamentaux de la réforme de la sécurité sociale est d'aider les jeunes à réussir la transition entre l'école et le marché du travail.

Le gouvernement demande à tous les Canadiens de se joindre à lui pour reconstruire le filet de sécurité sociale, puisque l'unité fait la force et que nous serons plus forts en combinant les talents des gouvernements, de l'entreprise, des travailleurs, des éducateurs, des groupes communautaires et des jeunes. Nous possédons collectivement les ressources humaines nécessaires pour trouver des solutions. Ensemble, nous pourrons mieux réussir.

Les jeunes Canadiens ont autant à apporter et à retirer de la réforme des programmes sociaux que tout autre groupe d'âge au Canada. Les jeunes sont la priorité parce qu'ils sont les travailleurs de demain.

• (1050)

Les jeunes profiteront de ce renouveau des programmes sociaux. Ils verront les effets bénéfiques d'un filet de sécurité sociale qui récompense l'effort, incite au travail et rétablit l'espoir en l'avenir.

Nous voulons créer une économie plus productive en investissant dans le potentiel de nos jeunes. Pour ce faire, nous devons cerner les besoins des jeunes qui sont déjà sur le marché du travail et à la recherche de débouchés intéressants pour leurs talents, leurs énergies et leurs idées.

Nous devons aussi planifier en tenant compte de la prochaine génération, c'est–à–dire les jeunes qui arrivent maintenant à l'école secondaire et qui planifieront leurs carrières en fonction d'un marché du travail encore inconnu, et de la génération suivante.

La réforme de la sécurité sociale s'inspire d'un désir profond de satisfaire les besoins sociaux et économiques du Canada. Les programmes sociaux du Canada nous ont bien servis jusqu'à présent, mais ils étaient conçus pour une époque et des circonstances différentes. Nous ne pouvons attendre plus longtemps. Les réalités du siècle prochain sont déjà à nos portes.

Le 31 janvier, le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé que la réforme de la sécurité sociale se ferait en trois étapes et qu'elle ferait appel à la participation des Canadiens de toutes les couches de notre société.

Un comité parlementaire permanent a tenu des audiences publiques et doit présenter son rapport à la Chambre au cours de la semaine. Nous avons rencontré nos partenaires provinciaux et territoriaux à quelques reprises et ces rencontres se poursuivront. Nous avons aussi formé un groupe de travail qui doit conseiller le ministre. À la suite de ces discussions, on établira un plan d'action qui sera déposé à la Chambre à la fin d'avril ou au début de mai.

Les Canadiens seront consultés sur les propositions de réforme du système de sécurité sociale présentées dans le plan. Nous faisons vite, parce que les perspectives économiques des jeunes Canadiens ne peuvent que s'améliorer si notre système, repensé et amélioré pour répondre à leurs besoins pressants, peut faciliter la transition entre l'école et le travail.

Il est temps de remettre en question nos grands objectifs et d'établir un plan qui réponde aux besoins de nos jeunes, de notre main–d'oeuvre et de la société des années 90 et des décennies qui suivront. Ce faisant, nous établirons un système souple, sensible et économique.

La plus grande partie des emplois qui seront créés d'ici à l'an 2000 exigeront un minimum de 17 ans d'études et de formation, c'est–à–dire au moins quatre années d'études après le secondaire. Les employeurs ont relevé leurs exigences. Pourtant, environ 60 p. 100 des jeunes commencent à chercher du travail dès qu'ils ont terminé leurs études secondaires. Ils n'auront accès aux emplois du bas de l'échelle que si on leur donne la possibilité de s'améliorer.

Le chômage chez les jeunes est directement lié aux niveaux d'études et de formation. Entre 1990 et 1993, les postes comblés par des diplômés universitaires ont augmenté de 17 p. 100. Ceux qui sont peu scolarisés sont en train de perdre leur place au sein de la main–d'oeuvre. Plus ils restent longtemps hors du marché du travail, plus c'est difficile pour eux de s'y tailler une place. Les trous dans leurs curriculum vitae les désavantagent encore

plus par rapport aux nouveaux diplômés qui arrivent sur le marché du travail.

Au Canada, c'est chez les jeunes qu'on constate le taux de chômage le plus élevé, et ce sont eux qui sont les plus vulnérables en période de récession. Ils sont peut–être moins nombreux par rapport aux baby–boomers qui les ont précédés, mais leurs besoins sont plus aigus, parce que le monde du travail est de plus en plus complexe, de même qu'à cause des éléments caractéristiques de la productivité nationale et de la concurrence mondiale.

Le gouvernement fédéral offre des emplois et de l'espoir aux jeunes que la récession a durement frappés et qui sont passés entre les mailles du filet, quand est venu le temps pour eux de trouver un emploi. Cette transition manquée se répercute sur l'économie et l'ensemble de la société.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est qu'un nombre croissant de jeunes n'ont jamais occupé d'emploi. C'est pour cette raison qu'il faut absolument les aider.

Le gouvernement libéral a à coeur d'aider les jeunes Canadiens à franchir avec succès le pas qui les sépare du marché du travail. C'est prioritaire, et c'est pourquoi nous irons de l'avant avec le Service jeunesse, tel que décrit dans le livre rouge. Le Service jeunesse offrira aux jeunes Canadiens une chance de servir leur pays tout en approfondissant leurs connaissances à son égard, en développant des compétences utiles et en acquérant une précieuse expérience de travail.

• (1055)

Le gouvernement veut s'assurer que les jeunes puissent relever les défis de demain. Les libéraux sont d'avis qu'aujourd'hui plus que jamais, le Canada a besoin des compétences, des talents et de l'énergie de tous ses jeunes gens. Le Service jeunesse fera travailler de jeunes chômeurs à des projets de services communautaires et remédiera à la baisse des débouchés qui leur sont offerts par suite de la situation difficile que connaît le marché de l'emploi.

Il ne s'agit pas de se demander si les jeunes veulent travailler, car ils le veulent. Il faut plutôt leur donner la possibilité de faire quelque chose de constructif et de valorisant pour eux–mêmes, tout en améliorant leur collectivité et en renforçant notre pays.

Le Canada ne peut se permettre de perdre une génération. Les études démographiques montrent clairement qu'il y aura bientôt une pénurie de travailleurs au Canada. À mesure que les membres de la génération du baby–boom quitteront le marché du travail, il faudra de plus en plus compter sur les jeunes pour occuper tous les emplois devenus vacants.

Pour soutenir la concurrence mondiale au cours du prochain siècle, il nous faudra une main–d'oeuvre très qualifiée et très éduquée. Il n'est pas nécessaire d'être futuriste pour savoir que le maintien de notre croissance et notre prospérité dépendent de nos futurs travailleurs qui sont en grande partie nos jeunes chômeurs d'aujourd'hui.

Cette initiative sera beaucoup moins coûteuse que l'assurance–chômage et l'assistance sociale, et elle donnera à nos jeunes les outils nécessaires pour garantir une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens, à commencer par eux–mêmes. Les jeunes veulent acquérir des expériences de travail pertinentes, de manière à avoir des compétences monnayables pour entrer sur le marché du travail.

Au cours des discussions que j'ai eues avec de jeunes Québécois concernant le Service jeunesse, j'ai pu constater leur enthousiasme à l'égard du programme. Ces jeunes ont adhéré d'emblée aux objectifs fixés, qui consistent à leur permettre d'acquérir des compétences pratiques et une expérience de travail tout en faisant une contribution importante à leur pays.

Grâce au Service jeunesse, nous faisons un investissement judicieux et nécessaire dans nos futurs travailleurs. C'est une mesure concrète qui répond au besoin criant d'aider un nombre inégalé de jeunes que le marché du travail rejette et qui abandonnent la recherche d'emplois. Des Canadiens âgés de 18 à 24 ans qui ne sont plus aux études et qui sont chômeurs auront l'occasion d'acquérir un sentiment de réalisation, une confiance en eux–mêmes et des compétences monnayables en vivant une expérience de travail pratique au sein d'une collectivité.

Voulons–nous donner à nos jeunes l'occasion d'acquérir des compétences et de prendre de bonnes habitudes de travail, ou allons–nous sacrifier une génération en lui refusant la préparation nécessaire pour relever le défi et entrer sur le marché du travail? Le gouvernement a décidé d'agir.

Le Service jeunesse est l'une des nombreuses mesures concrètes prises par le gouvernement pour aider les jeunes à mieux composer avec le marché du travail en rapide évolution. Le Service jeunesse illustre bien notre désir d'investir dans les Canadiens. C'est ce même objectif que nous visons avec l'examen du régime de sécurité sociale.

Les jeunes d'aujourd'hui veulent la même chose que les autres Canadiens: de bons emplois, la possibilité d'accéder au marché du travail ou de le réintégrer, le droit de faire partie du courant dominant et le droit à la dignité. Voilà ce que nous voulons pour nos jeunes.

Le gouvernement veut ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes. Avoir un emploi est la grande priorité de la vaste majorité des Canadiens. Un emploi vous offre la meilleure forme de sécurité possible. Nous voulons donner aux jeunes Canadiens tous les outils nécessaires pour leur aider et les préparer à trouver du travail.

Je voudrais ajouter que notre gouvernement a pris d'autres mesures qui ne visent pas seulement les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont en chômage, qui ont été laissés pour compte ou qui ne peuvent profiter des occasions offertes, mais qui montrent l'intérêt général que nous prêtons aux pauvres, aux personnes handicapées, aux sans–abri, aux gens qui ont le plus besoin de notre aide et à ceux qui sont en danger. Les initiatives décrites dans le livre rouge illustrent fort bien nos préoccupations.

Permettez–moi de donner quelques exemples. Nous avons proposé la création d'un programme d'aide préscolaire visant le développement des enfants autochtones d'âge préscolaire. Dans le cadre de ce programme, les chefs de familles monoparentales pourront parfaire leurs connaissances en matière d'éducation des enfants et de nutrition. Le besoin est immense dans ce domaine. Le programme s'adressera aux habitants des vieux quartiers pauvres.

À Winnipeg, il existe un quartier où un enfant sur trois vit dans la pauvreté. Ce programme s'adresse aux pauvres des vieux quartiers. Nous avons désormais un programme visant à garder

les jeunes enfants à l'école, à savoir le programme L'École avant tout. On le cite en exemple dans tout le pays. Beaucoup de régions ont appuyé ce programme qui donne d'excellents résultats.

• (1100)

Nous avons aussi hérité du gouvernement précédent le programme Grandir ensemble. Nous ne rejetons rien de ce qui fonctionne. Nous nous efforçons de parfaire, de rajuster et d'améliorer les choses qui peuvent mieux fonctionner sous notre direction.

Nous avons désormais Service jeunesse Canada, qui sera en mesure de briser le cycle de la dépendance. Il va permettre aux jeunes de 18 à 24 ans de ne plus compter sur l'assurance–chômage ni sur l'aide sociale. Cela aura pour effet de les revaloriser.

Il y a aussi le Programme d'emploi d'été. Le ministre parlera tout à l'heure de ce programme très efficace. Ce programme s'adresse aux jeunes Canadiens qui sont en train de s'instruire et de se former et de travailler à l'heure actuelle. Il leur permettra de travailler d'avril à septembre. Ces jeunes veulent travailler et ils travaillent.

Nous avons aussi le programme proposé de stages. Je pourrais citer encore et encore les merveilleuses choses que nous voulons faire, mais le temps presse. Nous avons établi nos priorités. Nous avons pris un engagement. Nous avons considéré que ce sont des êtres humains qui subissent toute cette misère. Nous avons établi des plans concrets. Pour la première fois de toute l'histoire de notre pays, le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur papier ce qu'il entend faire.

En ce qui me concerne plus particulièrement, nous sommes déterminés à aider les jeunes Canadiens. Et nous allons le faire au fil des mois. Je ne suis secrétaire d'État chargée de la Formation et de la Jeunesse que depuis novembre dernier et déjà, les jeunes m'inspirent. Ils sont bien informés et mûrs. Ils demandent qu'on leur donne une chance. Ce sont de futurs dirigeants et nous entendons collaborer avec eux.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'apprécie le discours de ma collègue ainsi que l'enthousiasme et la détermination qu'elle met à nous parler du programme pour les jeunes. Elle nous dit que les jeunes pourront quitter l'assurance–chômage pour s'inscrire à ce programme. Il faut bien comprendre qu'avec la réforme de l'assurance–chômage, ils ne quitteront pas l'assurance–chômage, ils n'en auront plus d'assurance–chômage.

Si les perspectives tracées dans ce fameux livre rouge sont si extraordinaires, expliquez–nous pourquoi, après seulement quelques mois, le premier ministre a été reçu comme il l'a été dans les Maritimes et à Shawinigan? Ce qui est clair pour les Canadiens et Canadiennes, c'est que vous avez fait des promesses et maintenant, on se retrouve avec certaines mesures bien intentionnées, mais sans aucun rapport avec les problèmes réels et leur ampleur. Au fond, on a promis le paradis aux gens.

Souvenez–vous simplement ce qui s'est produit lorsque M^me^ Campbell a affirmé dans un débat qu'il y aurait 9 p. 100 de chômage à la fin du siècle. Elle a été traitée comme un paria. Eh bien, je vous recommande de lire le Budget de notre ministre des Finances. Que prévoit–il comme taux de chômage en 1996? Que prévoit–il comme taux de chômage en 1997? Que prévoit–il comme taux de chômage à moyen terme? On le saura au mois d'août.

La réalité, c'est qu'on fait face à des problèmes d'une très grande ampleur. Le Parti libéral a fait des promesses absolument irresponsables et maintenant, il se retrouve dans l'incapacité de livrer la marchandise par rapport aux promesses qu'il a faites.

Cette campagne électorale a été, je trouve, parfaitement irresponsable à l'égard des finances publiques. Il n'était pas nécessaire de couper dans les finances publiques, il fallait créer de l'emploi. Aujourd'hui, on se retrouve avec des coupures importantes, particulièrement ciblées sur les programmes sociaux, et avec des petites mesures sans aucune relation avec l'ampleur des problèmes. C'est cela, la déception de tous les gens.

Je comprends que pour un village particulier ou pour une petite région, un programme de l'ampleur de celui qui a été annoncé pourrait avoir de l'allure.

• (1105)

Lorsqu'on parle de mettre 25 millions en capital de risque pour les PME, c'est complètement ridicule. On se retrouve avec quelque chose comme 60 $ par PME au Canada. C'est extraordinaire vingt–cinq millions! Si on donnait ce montant à une région en particulier, on pourrait le donner à un petit groupe de caisses populaires dans le sud–ouest de Montréal, par exemple, cela serait plus sensé. Vingt–cinq millions pour l'ensemble du Canada pour du capital de risque pour les PME, c'est simplement pour laisser aller l'imagination, mais cela n'a aucun rapport avec la réalité. C'est là le problème. On a plus d'un million de PME au Canada. À long terme on dit que c'est 200 millions, à court terme, 25 millions par année, 25 $ par PME, c'est complètement ridicule.

Il n'y a aucun rapport entre les solutions que vous apportez et l'ampleur du problème. Pendant la campagne électorale, vous avez dépeint une situation qui deviendrait rose, or on se rend compte que la situation se détériore rapidement, et encore pire de plus en plus en ce qui a trait aux taux d'intérêt. Essayez de m'expliquer jusqu'à quel point les mesures dont vous parlez sont en rapport avec les problèmes.

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre au député qui a exprimé certaines préoccupations.

Je peux comprendre le cynisme du Bloc québécois parce que je suis allée au Québec et c'est probablement dans cette province que les jeunes que nous avons consultés ont été les plus enthousiastes pour notre Service jeunesse. Ces jeunes étaient des sans–emploi, des personnes aux prises avec la justice et des jeunes contrevenants, des itinérants et des organismes s'occupant des jeunes sans abri. Ils étaient très enthousiastes et ils nous ont fait part de leur appui.

Pour les gens dans le besoin, toutes les possibilités, mêmes modestes, sont bonnes à saisir. Les jeunes Québécois ne rejetteront aucune des possibilités qui leur sont offertes, qu'elles s'offrent à une seule personne ou à 20. Les jeunes ont été très enthousiastes. Que le député l'admette ou pas, toute possibilité vaut de l'or.

Nous n'avons jamais prétendu connaître des solutions miracles et je félicite notre premier ministre parce qu'il est remonté à la source. Nous savions quelles étaient les préoccupations. Nous savions que nous ferions face à beaucoup d'hésitations, mais il n'est jamais facile de changer les choses. Le changement ne se fait pas sans douleurs. Le changement s'accompagne toujours de difficultés et de controverses, et nous n'avons pas peur de faire face à la musique. Nous savons qu'il n'existe pas de méthode sans douleur lorsque l'on veut faire des changements qui apporteront des gains à long terme.

Entre temps, le gouvernement est prêt à faire face aux réactions que nous avons eues. Nous sommes prêts à quelques sacrifices à court terme pour réaliser des gains importants à long terme. Nous savons qu'il n'y a aucun moyen d'éviter les difficultés pour arriver au but. Nous n'avons jamais dit que nous avions des solutions miracles, mais nous croyons que les Canadiens et les Canadiennes qui le veulent peuvent profiter des possibilités que nous créons.

Nous, les politiciens, avons peut–être tendance à décider par extrapolation ce qui est bon pour le peuple, mais, lorsqu'il s'agit d'emplois, nous n'avons pas le droit d'improviser. Les jeunes veulent leur chance. Ils nous l'ont dit. Ils appuient nos programmes avec enthousiasme.

Nous vous entendons réclamer des emplois et exprimer vos préoccupations pour les petites et les moyennes entreprises. Cela était dans notre programme électoral. Nous n'avons jamais promis le paradis aux Canadiens parce que nous connaissions les problèmes qui existaient au moment de notre élection. Nous avons promis de nous engager à fond. Nous avons promis de travailler d'arrache–pied. Nous avons promis de consulter. Nous avons promis de tenter de créer des possibilités pour les gens qui peuvent se prendre en mains eux–mêmes, et pas de faire à leur place ce qu'ils peuvent faire mieux que nous.

C'est la voie que nous avons choisie et j'aimerais que le député nous appuie dans nos initiatives.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la députée décrire encore un autre programme.

Personne ne peut nier que nous avons un problème grave dans notre pays en ce qui concerne les jeunes chômeurs. C'est un fait dont je suis pleinement conscient. Je crois que, d'une façon, le gouvernement a ses priorités. La députée a mentionné que le gouvernement avait mis de l'ordre dans ses priorités. À mon avis, le gouvernement n'a pas réussi à mettre de l'ordre dans ses priorités.

• (1110)

Durant la période précédant les élections, le parti actuellement au pouvoir a fait des recherches pour découvrir la cause du manque d'emplois dans notre pays. Le message qui lui a été communiqué par les créateurs d'emplois au Canada, dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises, c'est que la rançon des affaires est simplement trop élevée dans ce pays. Le fait que le gouvernement ait négligé et continue de négliger les problèmes financiers du Canada a entraîné des hausses d'impôts et a fait monter les prix et la rançon des affaires.

Ce n'est pas en accroissant le nombre de programmes gouvernementaux qu'on créera plus d'emplois. Il existe un lien direct entre le déficit, les problèmes financiers de notre pays et le chômage. Si le gouvernement n'est pas certain de cela, qu'il aille poser la question à ceux qui créent et qui créeront des emplois dans notre pays, c'est–à–dire les petites et moyennes entreprises.

Non, ce n'est pas en mettant en place encore plus de programmes qu'on arrivera à régler le problème du chômage chez les jeunes et chez les Canadiens en général. Le fait est qu'il n'y a pas d'emplois dans notre pays, et c'est parce que les petites et moyennes entreprises sont si incertaines au sujet des impôts qu'elles devront payer et de ce qu'il leur en coûtera pour faire des affaires à l'avenir qu'elles n'osent tout simplement pas prendre de l'expansion. Les investisseurs n'investissent pas parce qu'ils ne savent pas combien ils devront payer en impôts. Les consommateurs ne dépensent pas parce qu'ils craignent que le gouvernement n'arrive pas à mettre de l'ordre dans ses affaires financières. Nos diplômés d'université sont obligés d'aller chercher des emplois dans les restaurants McDonald. Notre main–d'oeuvre a toutes les compétences nécessaires, mais il n'y a pas d'emplois.

Je propose à la députée que son gouvernement réexamine ses priorités et commence par réduire le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises pour les encourager à créer des emplois.

La solution n'est pas de mettre sur pied encore plus de programmes sociaux, mais c'est là la philosophie du gouvernement. Cela a commencé il y a 30 ans, à une époque où nous n'avions pas de déficit et où notre dette était encore à un niveau acceptable. À cause de cette philosophie, les jeunes en sont venus à ne pas s'en faire, à ne pas prendre leurs responsabilités étant donné qu'ils pouvaient compter sur les programmes sociaux du gouvernement. C'est la générosité des programmes sociaux qui a fait naître cette attitude chez les jeunes d'aujourd'hui. Pourquoi travailler quand on peut compter sur le gouvernement?

Le gouvernement devrait se tourner du côté d'où viennent les emplois, soit du côté des petites et moyennes entreprises. Qu'il s'attaque aux problèmes que les dirigeants de petites et de moyennes entreprises lui communiquent, et les nouveaux emplois viendront par la suite.

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je constate qu'il y a une différence de visions à cet égard. Nos priorités sont bien fondées; nous voulons créer des emplois, nous voulons donner aux gens les moyens de se débrouiller. Investir des ressources pour améliorer la vie des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont en chômage ou qui ont quitté l'école ne constitue pas à notre avis un piètre investissement. Nous croyons plutôt que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas le faire parce que ces jeunes constituent un véritable boulet pour le filet de sécurité

sociale. Soit on leur verse des prestations d'assurance–chômage, soit on leur verse des prestations d'aide sociale. On peut décider qu'ils deviendront productifs. Il s'agit d'un effort visant à donner à ces jeunes les moyens de se rendre utiles.

Je vais expliquer de façon un peu plus détaillée. Une fois que ces jeunes terminent les activités qui leur ont été confiées dans le cadre de projets pilotes axés sur la collectivité, ils obtiennent ce qu'on appelle une prime de finissant. Cette prime pourrait prendre la forme d'un bon pour frais de scolarité, d'une note de remise d'emprunt ou d'une subvention salariale transférable; elle pourrait également leur valoir une note de crédit pour lancer une petite entreprise ou s'associer à une petite entreprise. Tout cela est directement relié. Ce n'est pas un programme de l'État pour les fonctionnaires, mais plutôt un effort de l'État pour donner aux jeunes les moyens de se débrouiller, pour investir des ressources suffisantes de sorte que les jeunes puissent avoir des chances qu'ils n'ont pas actuellement.

C'est un modeste effort. Cela ne guérira pas tous les maux. Dans notre examen, nous étudions cependant toutes les occasions, tous les moyens de faire mieux. Nous ne prétendons pas résoudre tous les problèmes grâce à un seul programme. Nous ne pouvons pas tout faire, mais nous savons que nous devons faire quelque chose.

• (1115)

Nous devons aider les jeunes Canadiens. Si le Parti réformiste préfère n'en rien faire, sa politique me paraît un peu anti–jeunes et c'est plutôt déprimant pour les jeunes.

Je connais beaucoup de jeunes qui sont capables et désireux de travailler, qui veulent avoir la chance de se rendre utiles, qui ont une formation d'avenir et le sens de l'initiative et qui excellent à ce qu'ils font. Je pourrais donner de nombreux exemples. J'inviterais le député à aller discuter avec certains de ces jeunes.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous reprenons le débat. Le député d'Elk Island pourrait aider la présidence en disant s'il partagera son temps de parole avec un collègue ou s'il prendra les 20 minutes mises à sa disposition.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, au nom du coordonnateur du caucus, qui est appelé le whip dans le Règlement, je veux d'abord vous signaler que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les députés de notre parti qui participeront au débat sur cette motion partageront le temps qui leur est alloué.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est vraiment très claire et succincte. Elle propose que la Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.

Il est parfaitement inutile de rappeler qu'il y a actuellement une crise de l'emploi au Canada. Les statistiques sur le chômage sont très éloquentes, et quand on y ajoute les innombrables personnes qui sont sans emploi, mais qui ont renoncé à chercher du travail et dont les noms ne figurent même pas sur les listes de chômeurs, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il existe une crise à ce chapitre.

Si l'on s'en tenait strictement au libellé de la motion, il faudrait s'opposer à celle–ci. Il faudrait s'y opposer et, partant, donner l'impression qu'on appuie le plan de création d'emplois du gouvernement libéral, ce dont se réjouiraient les députés d'en face, certains s'interrogeant toutefois sur nos motivations. La motion dont nous sommes saisis n'est–elle pas conforme à ce que disent les réformistes à propos des emplois?

Dans un sens oui, mais si l'on s'en tient uniquement au libellé de la motion, ou du moins à sa dernière partie, on ne peut pas vraiment dire que le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète en matière de création d'emplois. Il me semble qu'au contraire, le gouvernement a proposé à cet égard des mesures concrètes qui sont conformes à sa vision.

Le problème fondamental, c'est que le prétendu plan de création d'emplois du gouvernement laisse à désirer. Il ne fonctionnera pas. Je suis certain que les députés d'en face me corrigeront si je me trompe, mais voici le résumé de ce que je vois dans leur plan.

Le gouvernement engage des dépenses qui augmentent le déficit pour examiner les programmes sociaux et pour aider le secteur spatial. Le gouvernement recourt au déficit systématique pour mettre sur pied un programme d'apprentissage. Il le fait pour établir le Service jeunesse, et peut–être aussi pour les services de garde. Le gouvernement recourt au déficit systématique pour un programme de rénovation des maisons, le PAREL, et surtout pour son programme de prédilection, celui de l'infrastructure.

J'entends des hurlements de protestation parce que je parle de déficit systématique. Réfléchissez un instant. Dire que cet argent vient d'autres secteurs, où il ne sera donc pas dépensé, n'est pas une explication.

Ma femme serait enchantée si je disais que j'ai décidé de ne pas acheter une voiture de luxe. Nous aurons tout cet argent pour rénover la maison. J'aurais été contraint d'emprunter pour acheter la voiture; il serait donc trompeur de dire que nous avons un tas d'argent à notre disposition.

Nous nous trouverions à faire l'emprunt pour une autre fin, mais ce serait toujours un emprunt, et c'est la même chose pour les programmes proposés. Tant que nous avons un déficit de 40 milliards, nous utilisons de l'argent emprunté. Au lieu d'emprunter pour acheter des hélicoptères, nous le faisons pour les programmes que j'ai énumérés.

Il y a un programme de création d'emplois. Le chef du Parti libéral a dit souvent au cours de la campagne qu'il a un plan et que les personnes voulues sont en place. Le problème, c'est que son plan, qui repose sur des emprunts et un déficit systématique, ne constitue en rien une solution à long terme.

• (1120)

Si le gouvernement pouvait résoudre le problème, et si la seule difficulté était de créer des emplois, il lui suffirait de payer des gens pour creuser des trous dans la terre et d'en engager d'autres ensuite pour remplir les trous. C'est un exemple absurde, évidemment, mais il montre que les emplois doivent ajouter une richesse réelle dans notre économie, si nous voulons relever

notre niveau de vie et connaître un plus grand bien–être économique.

Il me semble que la seule richesse réelle que nous ayons, c'est la production de biens et de services pour lesquels il existe un marché chez nous ou à l'étranger. Par conséquent, et j'hésite à l'admettre, mais j'estime que c'est vrai, dans la mesure où le programme d'infrastructure accroît notre capacité de créer de la vraie richesse, il est utile et contribuera à notre bien–être à long terme, mais seulement dans cette mesure–là. Il semble qu'une bonne partie des activités planifiées dans le cadre de ce projet soient temporaires et n'ajoutent guère à la capacité de production de biens et de services de notre pays.

Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur des problèmes inhérents au plan de réduction du déficit du gouvernement. En réponse à une question que j'ai posée la semaine dernière à la Chambre, on m'a dit que le déficit était maîtrisé. Le gouvernement a dit publiquement dans le livre rouge au cours de la campagne électorale, dans le budget et dans des déclarations tant à la Chambre qu'à l'extérieur que son objectif consistait à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Je voudrais d'abord préciser que je doute fort qu'il y parvienne.

En cette première année du mandat du gouvernement, les dépenses sont en hausse et la réduction du déficit en pourcentage du PIB est minime et se fonde sur des prévisions assez généreuses sur la croissance économique. À supposer que les prévisions du gouvernement soient justes, il y a quand même une grave lacune. En supposant que les dépenses du gouvernement vont stimuler l'économie, le déficit en pourcentage du PIB devrait diminuer considérablement pendant les périodes de croissance élevée. Ce devrait être l'inverse. Le déficit devrait normalement augmenter en pourcentage du PIB dans les périodes de croissance lente.

Même si le gouvernement avait raison, il ne faut pas en conclure que sa politique interventionniste est la bonne. Adam Smith disait:

> L'homme d'État qui tenterait de dire aux gens comment employer leur capital ne ferait pas que se charger d'une tâche des plus inutiles, mais exercerait un pouvoir qui ne pourrait être prudemment confié à aucun conseil, quel qu'il soit, et qui ne serait nulle part plus dangereux que dans les mains d'une homme ayant la folie et la présomption de croire qu'il est apte à l'exercer.

Est–ce que le gouvernement est en train d'agir ainsi? Je prétends que oui, et il suffit d'examiner ses dépenses pour s'en convaincre. En se servant des projections du gouvernement, on constate que le déficit et la dette augmenteront sans cesse d'une année à l'autre. Si on utilise l'objectif de 3 p. 100 du gouvernement, la dette s'élèvera à 700 milliards de dollars environ en l'an 2000.

Je mets quiconque au défi de me convaincre ou de convaincre mes électeurs que cela est un niveau d'endettement acceptable. Il est inconcevable que le gouvernement se fixe comme objectif d'endetter toujours davantage le pays. Je suis convaincu que cela ne pourra qu'être désastreux pour notre bien–être à venir et ne fera qu'aggraver le problème de l'emploi. Si l'on s'en tient aux prévisions du gouvernement, nous serons confrontés à une dette de un billion de dollars d'ici l'an 2010.

Que faire alors? Franklin Roosevelt disait:

> Un programme fondé sur la théorie que la libre entreprise n'a pas échoué au cours de cette génération, c'est plutôt qu'elle n'a pas encore été vraiment essayée.

Les gens n'ont pas tant besoin de l'aide ou de l'intervention du gouvernement que de moyens de s'en sortir.

• (1125)

Comment peut–on s'en sortir? En réduisant le déficit, puis la dette, puis les impôts, car c'est ainsi qu'on peut atténuer le problème de l'intérêt qui ne cesse de s'intensifier actuellement. Ce faisant, nous rétablirons la confiance des investisseurs et des consommateurs, ce qui aura un effet sur l'emploi dans le secteur privé. Nous pouvons éliminer les barrières interprovinciales au commerce. Nous pouvons supprimer les chinoiseries administratives qui rendent la vie dure au milieu des affaires. Nous pouvons également contribuer à la formation.

Je dois reconnaître que le gouvernement a fait des petits pas dans la bonne direction. Par contre, en mélangeant le bon grain et l'ivraie, il n'a réussi qu'à mécontenter les deux parties, c'est–à–dire l'entrepreneur et le travailleur en quête d'un emploi.

Je recommande vivement au gouvernement de prendre les mesures les plus courageuses qui soient sur le plan politique pour relancer vraiment l'emploi afin que nous puissions nous en sortir. Comme le disait lord Acton: «La plus belle occasion qui ait jamais été offerte au monde a été étouffée par la passion pour l'égalité, mettant ainsi un terme aux aspirations vers la liberté.»

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député avait à dire. J'ai trouvé fort curieux que le député mentionne différentes sources pour laisser entendre essentiellement que le gouvernement ne devrait intervenir d'aucune manière que ce soit dans les entreprises.

Quoi qu'il en soit, j'ai remarqué une grande contradiction dans les propos du député et je trouve cela plutôt étrange, car il est assurément d'accord avec la politique du gouvernement libéral actuel. Il a donné à entendre que le gouvernement avait un rôle à jouer dans la formation. Selon lui, le gouvernement ne doit pas intervenir dans les entreprises, mais il se trouve que la formation constitue un des aspects les plus importants dans ce domaine. Je voudrais que le député fasse des observations à ce sujet.

M. Epp: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à cela. Ayant été enseignant pendant 31 ans, je suis bien conscient de la nécessité de la formation et de son efficacité.

Pour répondre à la députée, je voudrais dire qu'il y a effectivement des domaines où le gouvernement doit intervenir. À mon avis, personne ne pourrait le nier. Il y a beaucoup de domaines où il est plus facile d'agir collectivement, en tant que pays, qu'individuellement.

Quoi qu'il en soit, ayant oeuvré dans le secteur technique, j'ai constaté que nous travaillons le mieux lorsque nous collaborons avec les entreprises qui embauchent nos diplômés. C'est ce que nous avons fait à l'institut technique où j'ai travaillé. Bien souvent, l'institut et ses employés ont offert à l'industrie, à sa demande, les services de formation précise dont elle avait besoin dans beaucoup de domaines.

Par conséquent, je ne dirais pas que le gouvernement ne devrait jamais intervenir. Toutefois, il y a bien des domaines où il fait preuve d'ingérence. Je voudrais vous donner un court exemple.

À l'institut technique où j'ai travaillé, il y a quelque 750 instructeurs. Il y a environ un an, en janvier, lorsque nous avons reçu nos chèques, nos retenues au titre de l'assurance–chômage avaient radicalement augmenté. Certains d'entre nous qui enseignaient les mathématiques ont fait des calculs rapides et ont conclu que les 750 instructeurs de l'institut versaient environ 1 200 $ par année à la caisse d'assurance–chômage, tandis que l'employeur y versait un montant correspondant, ce qui fait au total quelque 2 800 $ par année.

Si nous avions pu garder cet argent, nous aurions pu le dépenser à notre guise. J'aurais pu faire réparer ma toiture, donnant ainsi du travail à un ouvrier. Au lieu de cela, nous ne faisions que verser dans la caisse d'assurance–chômage de l'argent qui aurait servi à créer 60 emplois à 35 000 $ par année. Le gouvernement fait preuve d'ingérence lorsqu'il prend de l'argent de force et le donne simplement à des gens pour qu'ils répondent à leurs besoins fondamentaux, sans vraiment leur offrir des emplois.

• (1130)

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je m'en tiendrai à des remarques très générales sur ce que vient de dire le député. À mon avis, c'est à lui de se montrer honnête et franc avec les Canadiens et de leur dire l'impact qu'auraient sur eux les objectifs de réduction du déficit proposés par son parti.

Ce que le Parti réformiste propose, c'est une version concentrée de ce à quoi nous avons assisté ces neuf dernières années dans ce pays. Ce sont les mêmes genres de programmes qui ont valu à 1,6 million de Canadiens de se retrouver au chômage et à plus de six millions de Canadiens de devoir compter sur l'assurance–chômage ou l'aide sociale.

Toutefois, ce n'est pas de cela que je veux parler au député. Je voudrais lui demander d'expliquer plus en détail ce qu'il a voulu dire à la fin de son intervention, où il semblait reprocher à l'égalité d'être un concept en quelque sorte destructeur de la liberté et de la démocratie.

Je sais que certains ne saisissent pas tout à fait que l'égalité ne veut pas dire être tous pareils. Personnellement, j'estime que notre monde, notre nation et nos collectivités ont besoin de la multitude de talents que possèdent les gens. Ce serait limiter notre capacité, en tant que société, que de ne pas mettre en place diverses mesures favorisant l'égalité afin que ces talents puissent pleinement s'épanouir et être entièrement exploités.

Le député d'en face pourrait–il nous dire exactement ce qu'il a contre l'égalité et pourquoi il estime que certains groupes ne sont pas aussi égaux que lui, peut–être? Pourrait–il nous expliquer ce qu'il a contre l'égalité?

M. Epp: Monsieur le Président, je m'expliquerai sur les deux points. Je suis sorti diplômé de l'université à une époque où la dette et le déficit étaient plus ou moins contrôlés, à une époque où, comme le savent nombre de députés, il y avait un grand choix d'emplois. La situation a terriblement changé. La corrélation entre la taille de la dette et le niveau de chômage dans notre pays est presque de 100 p. 100.

Il ne fait aucun doute, à mon avis, que le déficit et le chômage sont étroitement liés. Le gouvernement va chercher de plus en plus d'argent dans les poches des particuliers, des entrepreneurs et des gens d'affaires simplement pour le service de la dette qui en résulte. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point concerne l'égalité. Certes, je crois en l'égalité des gens, mais pas du tout de la même façon, apparemment, que ceux qui ont une philosophie socialiste. Je ne crois pas que quiconque dans ce pays devrait manquer de soins ou ne pas avoir droit à la formation et à l'enseignement, sous prétexte que la personne en question n'a pas les moyens de payer.

Je pense que nous devons, dans notre système gouvernemental, garantir l'égalité des chances. Par contre, je ne crois pas que ce soit nous rendre service—je dirais même que c'est nous faire du tort—que d'user des politiques gouvernementales, notamment de la politique financière, pour assurer des moyens égaux à chacun, indépendamment de ce que fait la personne.

Nous devons vraiment revenir à un système de récompenses pour le travail accompli. Cela donnerait à chacun, dans ce pays très riche qui est le nôtre, la capacité et les moyens de subvenir à ses propres besoins et d'être mieux nanti par rapport aux habitants des autres pays.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui prendre la parole au sujet de la motion de l'opposition qui se lit comme suit:

> Que cette Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.

J'estime que pour stimuler l'économie et augmenter les recettes du gouvernement, les prêteurs, les investisseurs et les consommateurs doivent avoir plus de revenu disponible. Des emplois sont créés dans le secteur privé, jusqu'à 87 p. 100 des emplois d'après le gouvernement, ce qui suit les lois de l'offre et de la demande. Ce secteur ferait bien mieux que le gouvernement pour créer des emplois valables à long terme s'il disposait des six milliards que le gouvernement libéral entend consacrer à son programme d'infrastructures.

Le gouvernement devrait limiter son rôle à ce que tout gouvernement est censé faire: assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement. La création d'emplois n'est pas de son ressort. Il doit réglementer, gérer, adopter des lois, protéger nos frontières, mais il ne doit pas essayer de créer des emplois sur le marché. Avec les fonds, les subventions et les contributions de développement régional qu'ils accordent aux entreprises, les gouvernements dénaturent le secteur privé, créent des emplois temporaires et favorisent une concurrence déloyale dans les différents

secteurs de l'industrie. Quand les gouvernements reconnaîtront–ils qu'ils font, en fait, partie du problème et non de la solution?

• (1135)

Je voudrais renseigner le gouvernement libéral sur ce qu'est réellement le secteur privé, car il ne le perçoit pas tel qu'il est.

Les dépenses excessives du gouvernement entraînent une augmentation des impôts. Toute augmentation des impôts signifie une diminution des capitaux disponibles sur le marché, ce qui se traduit par une baisse de la demande. Lorsque la demande baisse, la consommation baisse et des entreprises doivent fermer leurs portes. Et le cycle continue. C'est en raison de ce cercle vicieux qu'il y a 1,6 million de chômeurs au Canada.

Il faut de l'argent pour engendrer la richesse. Or, le gouvernement enlève trop d'argent aux personnes qui sauraient comment le dépenser et retire l'argent du système. Il se demande ensuite pourquoi le nombre de chômeurs augmente.

C'est la dette qui est responsable du chômage dans notre pays. Les libéraux voudraient nous faire croire qu'elle n'est que l'un des nombreux facteurs qui font que des millions de Canadiens sont en chômage. En fait, le gouvernement est en train d'ajouter un montant de 41 milliards de dollars—espérons que ce ne soit pas plus—à la dette, ce qui la portera à 550 milliards de dollars d'ici la fin du prochain exercice. Ce sont la dette et les intérêts sur la dette qui sont responsables de ce problème.

À l'heure actuelle, le taux de chômage est de 11,2 p. 100. À la fin de l'année, selon les prévisions du ministre des Finances, selon les prévisions qu'il a présentées à la Chambre, en comptant le programme d'infrastructures qui coûtera six milliards de dollars et les 168 000 emplois à court terme qui seront créés, le taux de chômage aura légèrement diminué et s'établira à 11,1 p. 100.

C'est un dixième de pour cent. Est–ce cela que les libéraux appellent de la création d'emplois? Est–ce que les Canadiens, surtout ceux du centre du pays, obtiennent les changements qu'ils ont réclamés et que leur ont promis les libéraux? La réponse est non.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déjà dit dans cette enceinte que le capital créait des emplois. Jusque–là, il a raison. En tant qu'homme d'affaires, je sais que c'est vrai, mais ce que les politiciens d'en face ne semblent pas comprendre, c'est qu'il y a une grande différence entre dépenser de l'argent emprunté et dépenser des capitaux propres qui n'ont pas à être remboursés.

Le secteur privé comprend très bien la différence. Il est temps que les politiciens apprennent. Le capital à risque motive, le capital du gouvernement se gaspille. Le gouvernement va dépenser six milliards pour son programme d'infrastructures. Puisque cet argent sera dépensé de toute façon, il devrait l'utiliser pour construire le type d'infrastructures qui permettrait au secteur productif de l'économie, c'est–à–dire le secteur privé, de fonctionner plus efficacement, ce qui, en retour, conduirait à la création de véritables emplois à long terme.

Le rôle du gouvernement devrait être de créer un climat, un environnement, une infrastructure économiques qui facilitent l'investissement, plutôt que d'investir lui–même. C'est le secteur privé qui le fera pour lui.

Dans son discours, à la conférence du G–7 qui s'est tenue à Detroit récemment, le ministre de l'Industrie a parlé de développer un réseau national de promotion de la technologie qui offrirait des services techniques dans tout le Canada. Ça a l'air bien. Le ministre a dit: «On encouragera les petites entreprises à travailler plus étroitement avec les établissements de recherche du secteur public, afin d'améliorer la commercialisation de nouvelles techniques, de nouveaux produits ou de nouveaux services.»

Quand le gouvernement écoutera–t–il ce que dit la petite entreprise? «Laissez nos poches tranquilles, cessez de nous harceler et laissez–nous le champ libre pour que nous puissions créer des emplois valables à long terme.»

Je vais donner un exemple concret de cela. Lorsque le gouvernement parle de créer une superautoroute de l'information, en collaboration avec le secteur privé et avec la participation financière du gouvernement, je crois qu'il devrait regarder ce qui se passe au sud de la frontière et voir comment on répond aux besoins aux États–Unis.

Deux entrepreneurs, William Gates et Craig McCaw, se sont associés pour construire un gigantesque réseau de la communication mondiale. Aux États–Unis, on répond aux besoins du consommateur et non à ceux du gouvernement. Je tire cela d'un article du *Financial Post* du mardi 22 mars. Si des députés libéraux le lisaient, ils y apprendraient sûrement des choses.

Le gouvernement n'a pas à construire une superautoroute de l'information aux frais des contribuables.

En libérant le marché de toute intervention gouvernementale, on crée des possibilités, des encouragements et de vrais emplois, des emplois satisfaisants et à long terme. Cela produit de vraies recettes et montre clairement aux investisseurs et à tous les Canadiens que le pays veut un avenir basé sur la prospérité, et non sur l'aide gouvernementale et l'endettement.

Le gouvernement libéral doit encourager le secteur privé à utiliser des fonds propres, et non de l'argent emprunté, comme c'est le cas actuellement. Au lieu d'utiliser leurs capitaux propres, depuis trop longtemps nos gouvernements ont pris l'habitude de compter sur l'emprunt pour financer leurs programmes de création d'emplois à court terme, qui profitent à des groupes particuliers, et non à l'ensemble de la société.

• (1140)

Dans un discours qu'il a prononcé devant le G–7, le ministre de l'Industrie a dit que des dépenses d'infrastructure bien planifiées ouvraient la porte à la création immédiate d'emplois à court terme, c'est–à–dire pendant la période des travaux, et qu'en outre, à plus long terme, il y aurait des retombées du fait de l'activité économique accrue ainsi suscitée.

Vérifions cette théorie. Pas plus tard qu'hier soir, le conseil municipal de Calgary, réuni en une séance marathon, a décidé, par neuf voix contre six, d'adhérer au programme d'infrastructure du gouvernement pour rénover le Saddle Dome. Pour les députés qui ignorent ce qu'est le Saddle Dome, je précise que c'est une patinoire, située à Calgary, où joue l'équipe de hockey des Flames de Calgary, qui en est le principal locataire. D'autres programmes et événements y ont lieu toute l'année.

Est–ce que l'argent du programme d'infrastructure y sera bien dépensé? Est–ce que ce sera au profit de la ville tout entière ou de quelques heureux élus?

À mon avis, il y a, à Calgary, une multitude de routes, de ponts et d'édifices qui devraient être réparés d'urgence pour rendre la ville plus attrayante aux yeux des investisseurs et des gens d'affaires. Ce n'est pas à ça que devraient servir les fonds du programme d'infrastructure. Seuls quelques contribuables en bénéficieront, aux dépens de tous les autres. Dans le cas présent, très peu d'emplois nouveaux seront créés car le travail sera confié à des entrepreneurs et à des ouvriers qui ne sont pas au chômage.

Une fois de plus, des fonds fédéraux seront investis dans une affaire qui relève du secteur privé, en l'occurrence, le conseil d'administration du Stampede de Calgary et le club de hockey des Flames de Calgary. Et maintenant, du fait du programme libéral, c'est une affaire qui regarde tous les contribuables. Le gouvernement fédéral n'a pas le droit de se servir de l'argent de ces derniers pour agir de la sorte.

Si le but du programme d'infrastructure est de créer des emplois et d'améliorer l'infrastructure de base du pays, comment cela peut–il être justifié? L'entretien de l'infrastructure de base a toujours été la responsabilité des gouvernements, on peut donc se demander comment il se fait qu'ils aient négligé leurs responsabilités à ce point depuis 25 ou 30 ans.

La réponse est la suivante: au lieu de consacrer l'argent des contribuables à l'entretien d'éléments aussi essentiels que les routes, les égouts et les ponts, le gouvernement gaspille les richesses de la nation en programmes sociaux coûteux et inefficaces, qui, de bien des façons, encouragent les gens à ne pas travailler. Les prestations d'assurance–chômage et d'assistance sociale trop généreuses ont commencé en 1968 avec l'élection du gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau.

Et une fois de plus, on tombe dans un cercle vicieux. Le gouvernement délaisse ses responsabilités de base à l'égard de l'infrastructure, pour concentrer tous ses efforts à la réalisation d'un ambitieux programme social fort coûteux. Pour financer ce programme, il alourdit le fardeau fiscal, et du même coup entraîne la disparition d'emplois; il inscrit alors la création d'emplois à son programme social, puis investit l'argent des contribuables pour créer des emplois par le truchement d'un programme d'infrastructure ayant pour but de remettre en état ce qu'il avait négligé en premier lieu. Amusez–vous bien, messieurs les libéraux.

En conclusion j'aimerais répéter une chose que dit souvent le député de Calagary–Ouest et qui vaut la peine d'être redite, à savoir qu'il vaut cent fois mieux laisser un dollar entre les mains d'un prêteur, d'un contribuable ou d'un investisseur que le mettre entre celles d'un bureaucrate, d'un lobbyiste ou d'un politicien.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai du mal à me retenir lorsque le député parle du programme d'infrastructure. Je crains qu'il ne comprenne pas la structure législative du gouvernement du Canada, ainsi que des gouvernements provinciaux et municipaux.

S'il était conscient du fait que les gouvernements municipaux sont les plus proches des gens, des contribuables, il saurait que peu importe qu'il s'agisse de centres urbains, de villes rurales ou de localités très rurales, il n'en demeure pas moins que ce sont ces gouvernements locaux qui sont responsables du déneigement, de l'entretien de leurs routes, de leurs ponts, de leurs égouts, de leurs usines de traitement des eaux usées, de toute cette infrastructure fondamentale qui permet aux Canadiens de poursuivre leurs activités quotidiennes.

Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui gaspille leur argent. Ce dernier vient de l'impôt foncier prélevé au premier niveau d'imposition. Si on a lancé ce programme d'infrastructure, c'est justement pour ces gouvernements municipaux. Je faisais partie de l'un de ceux–là, à l'instar de bon nombre de vos collègues dans cette enceinte. Au cours des dix dernières années, nous avons exercé des pressions par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités auprès du gouvernement fédéral, afin qu'il finance en partie avec nous des projets touchant nos infrastructures qui tombent en ruine parce que les impôts fonciers ne suffisent plus à maintenir les infrastructures de base.

• (1145)

Je rappelle que ce n'était pas le gouvernement fédéral qui gaspillait l'argent, mais que l'impôt foncier versé par tous les Canadiens était insuffisant pour répondre à nos besoins fondamentaux. Nous faisons donc preuve de générosité et répondons aux attentes des conseils municipaux qui veulent lancer des programmes à frais partagés pour satisfaire ces besoins fondamentaux et garder ainsi leurs industries, empêcher l'exode de leurs citoyens, conserver leur avantage concurrentiel et offrir des emplois grâce à une solide infrastructure. Je mets mon collègue au défi de défendre sa position face aux conseils municipaux de tout le pays.

M. Silye: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa leçon d'histoire sur le gouvernement municipal. Je voudrais également préciser que c'est bien beau de parler de la générosité du gouvernement libéral, mais encore faut–il savoir où il prend l'argent. Il ne lui appartient pas. Il l'emprunte et il faut cesser de le faire, car nous ne devons plus accroître notre dette.

Il existe bien des types d'impôts. Les municipalités ont un grand nombre de façons de percevoir de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Le programme d'infrastructure s'adresse à des gens qui ont déjà un emploi et qui sont déjà qualifiés. Il faut rendre des comptes.

M. Rideout: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

Les crédits

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je sais que les périodes de questions et d'observations donnent généralement lieu à un débat animé, mais j'espère que le député qui a la parole, celui de Calgary–Centre dans le cas présent, pourra terminer ses observations.

M. Silye: Il se peut que le député qui m'a accusé de ne pas savoir de quoi je parlais, ne connaisse pas les règles qui s'appliquent. Le Règlement lui serait probablement très utile à cet égard.

Le problème en ce qui concerne le programme d'infrastructure proposé par le gouvernement libéral, c'est qu'on doit mettre en place un mécanisme permettant de bien vérifier qu'il crée de nouveaux emplois.

Nous craignons qu'il ne crée pas vraiment de nouveaux emplois; la preuve en est que la députée elle–même a reconnu qu'à la fin de l'année, la baisse du chômage n'est que de 0,10 p. 100.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue.

Il a fait carrière dans l'entreprise, et j'ai moi aussi débuté dans le secteur de la petite entreprise.

M. Silye: Vous auriez dû y rester.

M. Dhaliwal: Le député dit que j'aurais dû y rester, mais comme lui je crois pouvoir jouer un rôle utile à la Chambre. Je voudrais commenter certaines déclarations faites par mon collègue.

Le budget présenté par le Parti libéral fait référence à la petite entreprise; il contient des mesures qui visent le secteur où les emplois sont créés et 85 p. 100 de tous les emplois sont créés par la petite entreprise.

Je voudrais parler du programme d'infrastructure. Le député soutient que le programme ne permet pas vraiment de créer des emplois. Je me trouvais en décembre à Singapour, où j'ai eu l'occasion de constater à quel point l'infrastructure est importante. L'économie de Singapour est en plein essor; le taux de chômage y est très bas à cause de la vigueur du secteur de l'infrastructure.

L'infrastructure représente une activité très bénéfique à long terme puisqu'elle engendre l'efficacité. Elle permet à l'industrie de devenir plus efficace. Or, on constate que Singapour s'est dotée d'un incomparable système portuaire et aéroportuaire. Toute cette activité a engendré un formidable essor économique et fait de Singapour le pivot de la région.

Le programme du Parti libéral vise la création d'emplois, et la croissance économique. Le Parti réformiste, lui, veut mettre la hache dans tout et supprimer le déficit en trois ans. Ce parti croit pouvoir ranimer la confiance en notre économie. Il croit que cette façon de faire permettra de créer des emplois et que l'élimination de milliers d'emplois va favoriser la confiance à l'égard de l'économie.

C'est là le rêve des réformistes, mais il est faux de croire qu'on puisse créer des emplois en privant l'économie de 40 milliards de dollars en trois ans. Nous avons besoin de croissance économique; nous avons besoin de la petite entreprise, et celle–ci doit être encouragée à créer des emplois. C'est justement ce que nous faisons.

Nous réduisons la paperasserie pour les petites entreprises. Nous cherchons les moyens de leur permettre de bénéficier de la recherche et du développement. Nous cherchons des façons qui leur permettent d'exporter vers d'autres marchés car c'est ainsi qu'on pourra créer des emplois.

• (1150)

Le Parti réformiste n'a proposé aucune solution concrète, si ce n'est des mesures comme la suppression de la SCHL. Si nous supprimons la SCHL, tous les fonds destinés à cet organisme. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. On m'a rappelé le Règlement, que j'essaie d'appliquer le plus équitablement possible. Compte tenu du temps dont nous disposons, je demanderais au député de Calgary–Centre de donner une réponse brève.

M. Silye: Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord que le programme d'infrastructure du gouvernement ne représente qu'un demi pour cent du produit intérieur brut. Quant à ses merveilleux résultats, le programme équivaut, comme le disait Preston Manning, à essayer de piloter un Boeing 747 alimenté par une pile de lampe de poche.

Le député dit que notre plan est mauvais, mais nous n'avons pas eu la chance de le mettre en oeuvre. Qu'on nous donne la chance. Mon collègue parle des nombreux emplois créés par le gouvernement, mais lorsque le ministre des Finances a déposé le budget, il a demandé qu'on lui accorde un délai de grâce d'au moins six mois; qu'on ne tienne pas le gouvernement responsable de ce qui pourrait survenir dans l'économie pendant au moins six à sept mois, et qu'on porte ensuite un jugement.

Or, nous apprenons maintenant que la situation de l'emploi s'est améliorée et le gouvernement libéral s'empresse aussitôt de s'en attribuer le mérite. Il y a là une erreur de logique.

Le gouvernement affirme que son budget et les fonds attribués au programme d'infrastructure sont le fruit d'une mûre réflexion et d'une bonne planification et qu'il prendra des mesures concrètes. Je trouve cela discutable; ce n'est que de la rhétorique. Aucune mesure concrète n'est prise. Le budget annonce la création de 14 ou 15 nouveaux comités chargés d'étudier toutes les questions possibles, des programmes sociaux au remplacement de la TPS, alors que le propre chef du député. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Nous poursuivons le débat avec le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, il m'apparaît intéressant aujourd'hui de voir la façon dont la motion de l'opposition qui porte sur «l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a

trait aux politiques de création d'emplois» attire l'attention des membres de la Chambre. Il s'agit vraiment d'un des problèmes concrets qu'on a vécus pendant toute la campagne électorale. L'intérêt qu'on porte ici est beaucoup plus grand que celui qu'on a démontré aux motions proposées sur la formation de comités. Il semble que du côté du gouvernement, il y ait une spécialisation de ce côté–là où on s'endormait un peu. Aujourd'hui, on a présenté une motion qui suscite des débats intéressants et je trouve cela correct.

Effectivement, les deux tâches auxquelles le gouvernement devait s'attaquer à la suite de son élection pour répondre aux attentes des électeurs sont le contrôle des dépenses et la création d'emploi.

Le budget qui a été déposé par le ministre des Finances a été une preuve éclatante de l'échec du gouvernement actuel à assurer une marge de manoeuvre qui permette de faire les coupures appropriées pour réinvestir dans la création d'emploi. Ce Budget–là a même permis de continuer la prime de risque que le Canada doit payer à l'étranger sur ses emprunts. Je pense qu'il y a là une preuve de l'inefficacité de l'engagement du gouvernement actuel qui a des effets sur la création d'emplois.

Cependant, c'est en matière de création d'emploi qu'on retrouve l'abandon le plus criant de ces engagements électoraux. Je lisais dans *Le plan d'action libéral pour le Canada*, qui ne date pas de dix ans mais de six mois: «Le chômage est un gaspillage des ressources humaines et économiques. La priorité des priorités pour un gouvernement libéral sera de relancer l'emploi.»

Les actions du gouvernement libéral se limitent pourtant au programme d'infrastructure. Ce n'est pas un projet qui créera possiblement 45 000 emplois temporaires qui redonnera confiance aux 1 565 000 chômeurs canadiens, dont 437 000 au Québec. On ne retrouve nullement dans l'action du gouvernement l'urgence de créer rapidement des emplois, dont ils ont parlé durant leur campagne électorale. Pourquoi fait–on face à cette réalité? Il me semble que c'est parce qu'on manque de vision du côté du gouvernement. Il est incapable de faire preuve de la vision qui va lui permettre de faire face à cette situation dramatique.

Face aux changements structurels de l'économie mondiale, les recettes traditionnelles ne fonctionnent pas. Les libéraux se fient à la reprise économique automatique du marché pour atteindre leurs objectifs. En fait, il faudrait une croissance annuelle de plus de 4 p. 100 pour les quatre prochaines années de l'économie canadienne pour atteindre son plein potentiel.

Les quelques mesures prises actuellement ne permettront certainement pas de remplir cet objectif; il s'agit plutôt de poudre aux yeux.

• (1155)

Les mesures libérales ne font qu'effleurer le problème et le gouvernement se refuse à attaquer le chômage structurel, ce qui a d'ailleurs fait dire au ministre des Finances qu'il serait irréaliste de vouloir baisser le taux de chômage en deça de 8 p. 100 avant cinq ans. Où est passée l'urgence de créer des emplois?

Quelles auraient été les pierres d'assise d'une politique énergique et efficace de l'autogaspillage de nos ressources humaines qu'est le chômage? La première pierre d'assise c'est de redonner confiance au consommateur.

La campagne électorale avait donné aux Canadiens et aux Québécois l'espoir qu'il y aurait des changements profonds, dont entre autres le comportement du gouvernement, qui permettraient aux citoyens de voir enfin la lumière au bout du tunnel. Au lieu de cela, les Canadiens et les Québécois ont appris que le déficit prévu du gouvernement fédéral battrait tous les records antérieurs en se chiffrant à 39,7 milliards de dollars. On a crié au loup pendant plusieurs mois pour n'accoucher que d'une souris.

Deuxième signal négatif, la poursuite de la lutte au chômeur plutôt qu'au chômage. La réforme de l'assurance–chômage dit clairement qu'il faudra travailler plus de semaines pour bénéficier d'un nombre moindre de semaines de prestations d'assurance–chômage et que dans plusieurs cas celles–ci seront diminuées. Il n'y a pas là, pour les citoyens et citoyennes du Québec et du Canada, de raison de reprendre confiance, comme par exemple se lancer dans l'achat d'une maison.

Un jeune couple qui n'est pas assuré de son emploi, qui a des emplois saisonniers, qui voit les messages donnés au sujet de la réforme d'assurance–chômage à l'effet que probablement dans un an ou deux il ne pourra pas bénéficier du revenu d'appoint qu'est l'assurance–chômage à cause du nombre de semaines supplémentaires nécessaire, ne fera certainement pas le geste de devenir propriétaire d'une maison à cause de cela. Ce serait un geste irresponsable.

Autre signal négatif lancé par le gouvernement, la décision de ne baisser qu'en 1995–1996 le taux de cotisation d'assurance–chômage de 3,07 $ à 3 $ montre le peu d'urgence réelle d'agir, dans l'esprit des libéraux. Un vrai signal aux Canadiens et aux Québécois aurait été de geler le taux de cotisation à 3 $ en 1994–1995 et pas seulement à partir de 1995–1996.

Non, la création d'emplois n'est vraiment pas une obsession pour les libéraux, je dirais même pas une priorité.

En fait, le gouvernement mine lui–même la confiance des consommateurs en avouant que les mesures n'auront qu'un effet mineur sur la lutte au chômage, puisque le budget prévoit que le taux de chômage se situera autour de 11 p. 100 en 1995.

Quand je pense aux années où je terminais mes études universitaires, si on avait parlé alors d'un taux de chômage de 11 p. 100, les gens seraient descendus dans la rue, parce que cela aurait été totalement inacceptable. À cette période–là on avait des taux de chômage de 3, 4 ou 5 p. 100 et on trouvait cela inacceptable. On nous dit maintenant, dans le discours du budget, dans une prise de position officielle du gouvernement, qu'un taux de 11 p. 100 est un taux avec lequel on va pouvoir vivre. Je pense qu'il y a vraiment là une renonciation du gouvernement de faire face à ses responsabilités et surtout à ses engagements électoraux.

Je pense qu'un des rares signaux encourageants qu'on retrouve dans le budget, c'est la reconduction permanente de la mesure permettant d'utiliser les REER pour financer l'achat d'une première maison. Comme je le disais tout à l'heure, l'insécurité sur le plan de l'emploi refroidit l'ardeur de plusieurs.

Une autre pierre d'assise d'une politique active aurait été de donner un message clair à tout l'appareil gouvernemental que le gouvernement engage une lutte sans merci au chômage. Au lieu de cela on remplace un gouverneur de la Banque du Canada par un autre gouverneur qui a la même pensée que le précédent. On encense cette politique monétaire de la Banque du Canada qui explique pourquoi le Canada a subi une récession plus importante que les États–Unis.

La lutte démagogique qui a été et continue d'être menée par la Banque du Canada, alors même que l'économie canadienne était en chute libre, a contribué à tuer la confiance des consommateurs en l'avenir de leur économie. Il faut cesser d'avoir peur et réussir à redonner un dynamisme, et ce n'est pas par des messages de ce type–là qu'on va réussir à avancer.

Si on compare les États–Unis au Canada à l'heure actuelle, on comprend pourquoi les Américains s'en tirent beaucoup mieux. Entre 1989 et 1992, la politique monétaire des États–Unis a eu pour objectif d'endiguer l'ampleur de la récession et de favoriser la reprise. Les autorités monétaires américaines tolèrent un taux d'inflation plus élevé qu'au Canada. Il y a un principe d'économie qui n'est pas d'aujourd'hui, puisqu'on l'apprend dans le premier cours de base qui veut que lorsqu'on fait une lutte effrénée à l'inflation on a nécessairement une hausse du chômage, et l'inverse aussi. Donc ici, on a été très dogmatique et on en a les résultats dans ce qu'on vit comme situation.

• (1200)

Une troisième pierre d'assise d'une mesure qui aurait pu être adoptée est une politique de création d'emplois ciblant de façon précise les principaux groupes de chômeurs qu'il faut remettre au travail.

Depuis quelques semaines, je siège au Comité des ressources humaines et je suis profondément marqué par le fait qu'on se demande souvent comment on va aller chercher des choses chez les démunis. On est toujours sur la défensive, alors qu'on devrait profiter de l'action d'un ministère comme celui des Ressources humaines pour poser des gestes positifs, des gestes d'action qui permettraient de corriger la situation et non seulement de jouer au gardien de but.

La première clientèle qu'on devrait viser, c'est particulièrement les jeunes diplômés, les gens de 20 à 35 ans qu'on retrouve nulle part dans les engagements gouvernementaux comme étant la cible de projets structurants.

Depuis longtemps—on l'a répété en Chambre et je pense qu'on va encore le répéter; il peut y avoir d'autres projets aussi structurants, mais on le cite à titre d'exemple—le Bloc québécois propose la réalisation du projet de TGV dans l'axe Québec–Windsor, ce qui pourrait avoir un effet d'entraînement semblable à celui des grands projets hydroélectriques des années 1970. Nous jugeons essentiel que le Canada et le Québec investissent dans les infrastructures ferroviaires pour assurer le transport des marchandises et des passagers.

Le territoire est vaste et l'entretien du réseau routier coûte très cher. De plus, développer une économie compétitive en misant sur le transport individuel est une solution peu respectueuse de l'environnement. Le Bloc québécois ne s'oppose pas à la restructuration du réseau ferroviaire si cela permet d'en accroître la rentabilité. Toutefois, on doit procéder en tenant compte des alternatives possibles plutôt que d'abandonner à la pièce ce mode de transport.

Le transport ferroviaire, ce n'est pas juste la nostalgie des années passées; il peut aussi être un outil de développement important, autant pour le Québec que le Canada, et il serait urgent qu'on en prenne conscience et qu'on agisse dans ce sens–là. Donc, le Canada et le Québec doivent se munir d'une politique efficace de transport en commun.

Ce projet de TGV Québec–Windsor coûterait près de 7,5 milliards de dollars en dix ans, mais il serait financé à 70 p. 100 par le secteur privé. Les 30 p. 100 qui restent, soit environ 2,3 milliards de dollars, proviendraient des gouvernements du Québec, de l'Ontario et du fédéral. En s'impliquant dans le projet de TGV, le gouvernement contribuerait à stimuler un investissement privé de 5,3 milliards de dollars sans compter les retombées indirectes du projet.

Pendant la période de construction, les recettes fiscales engendrées par le projet s'élèveraient à 1,8 milliards de dollars. C'est donc dire que le financement du projet serait vite remboursé. Le TGV exige un financement moindre que le programme d'infrastructure et représente un investissement plutôt qu'une dépense.

Cet investissement du gouvernement fédéral n'augmenterait pas la dette canadienne et permettrait de rentabiliser VIA Rail. Il créerait près de 120 000 emplois par année, dont 80 000 découlant directement de la construction du réseau et des équipements du TGV. À cela s'ajouteraient 40 000 emplois induits dans les secteurs en amont et en aval du projet. Cette initiative réduirait les dépenses gouvernementales dans le cadre du programme d'assurance–chômage.

En 1991, le groupe de travail Train rapide Québec–Ontario a réalisé une étude de préfaisabilité d'envergure. Une vaste consultation publique a permis de constater que les populations touchées par l'implantation du train rapide appuieraient la mise en oeuvre du projet. Le rôle crucial du corridor Québec–Windsor a été soulevé à plusieurs reprises, tout comme l'importance de rendre les villes de ce corridor plus efficaces pour qu'elles puissent réussir dans un marché compétitif.

Puisque le comité a reconnu la pertinence du projet, un comité tripartite sur le train rapide—fédéral, Ontario et Québec—a été établi pour réaliser une analyse coûts–bénéfices des diverses technologies. Le Bloc québécois propose l'implantation de cette technologie respectueuse de l'environnement. L'utilisation du TGV réduirait les dépenses de l'État. L'utilisation d'un train rapide fournirait un service interurbain à un coût nettement inférieur à celui qu'exigerait l'expansion des services routiers

ou aériens. Voilà un exemple de rationalisation des dépenses de l'État qui aurait en même temps un effet sur la création d'emplois.

Le TGV serait donc un projet dont les effets multiplicateurs contribueraient à structurer les économies locales. Les expériences européennes ont prouvé que le TGV est un élément moteur pour la création d'emploi et la reprise économique. Il exerce un attrait sur les hôtels, les édifices à bureaux, les centres de congrès, les restaurants et les autres activités à caractère commercial ou touristique.

• (1205)

Lors de la campagne électorale, l'actuel ministre des Finances a reconnu l'appauvrissement structurel de Montréal et s'est engagé à se pencher sur les moyens d'action à prendre pour contrer ce fléau. Le ministre des Finances faisait le diagnostic suivant: la structure industrielle de Montréal est désuète et fragile et n'est pas remplacée pas de nouvelles entreprises manufacturières dynamiques et prometteuses sur le plan technologique. Qu'attend le gouvernement pour être cohérent avec ce diagnostic?

Le TGV représente une force industrielle pour le Canada et le Québec. Notre niveau de vie et notre capacité concurrentielle reposent sur les décisions qui se prennent aujourd'hui. Nous ne pouvons hypothéquer notre avenir en repoussant l'implantation du TGV ou de tout autre projet structurant de ce type. Le temps presse. Si les gouvernements agissent dès maintenant, nous avons une longueur d'avance stratégique sur le marché nord–américain du train à grande vitesse. Vingt projets du genre existent aux États–Unis, un marché estimé à plus de 200 milliards de dollars pour les 15 à 20 prochaines années. Si nous sommes les premiers sur ce marché, ce sont nos entreprises qui profiteront des exportations de cette technologie.

Le gouvernement canadien doit faire preuve de vision à long terme et relancer l'économie par la mise en oeuvre de projets novateurs. Le TGV semble offrir une réponse beaucoup plus intéressante en matière de création d'emplois et d'accroissement de compétitivité et ce, pour un niveau d'investissement public moindre.

Dans un autre ordre d'idées, il faut aussi s'assurer que les gains de productivité acquis par l'utilisation de nouvelles machineries, par exemple, dans le domaine forestier, ne servent pas qu'à remplir les poches de ceux qui ont investi leur capital. Ils ont droit à leurs profits, mais, en même temps, il faut investir dans la forêt de demain, en permettant à ceux qui ont été remplacés par la machine de travailler au reboisement, qui évitera à moyen terme des ruptures de stock comme on en vie cruellement présentement en pêcherie.

Si on ne tire pas leçon de l'exemple des pêcheries, en forêt, dans 20 ans, on va vivre exactement le même genre de situation, mais surtout on va avoir créé des crises sociales profondes dans des régions qui traditionnellement ont vécu de la forêt parce qu'il y avait un équilibre entre les capacités de production des gens et l'évolution de la forêt. Maintenant, avec l'arrivée de la machinerie, il faut trouver de nouveaux trucs pour compenser l'augmentation de production, d'abattage d'arbres, par des méthodes adéquates de reboisement, et il y a une main–d'oeuvre qualifiée, prête à assumer ces métiers et qui ne sera jamais l'objet de programmes de formation pour des hautes technologies, ce sont des gens qui ont des compétences pour travailler dans le domaine forestier, et je pense que ce serait important qu'on y donne suite.

La lenteur du Canada à se sortir de la récession est aussi symptomatique de l'incapacité du système fédéral canadien de faire face aux changements de plus en plus profonds qui transforment l'ordre économique mondial. Les conflits de juridiction, les dédoublements, les chevauchements et la centralisation bureaucratique contribuent tous à la lenteur de réaction et à l'inefficacité des mesures prises. Imaginez le programme d'infrastructure. Avoir de bonnes infrastructures, c'est en soi une bonne chose, mais quand vous pensez que cela prend trois gouvernements pour décider si un bout de trottoir va se faire dans un village, je pense qu'il y a là un problème d'efficacité évident.

En plus des guerres de juridiction que l'on rencontre, peut–être un problème que je trouve encore plus évident dans mes tournées de comté, c'est comment les chômeurs, les gens qui auraient besoin des programmes de formation, ne se retrouvent pas dans l'ensemble des programmes, pas faute de dépliants promotionnels qu'il faut, pas parce que les fonctionnaires ne font pas leur travail, c'est parce qu'on est perdus dans une jungle où interviennent plusieurs gouvernements et où on n'a pas trouvé vraiment les outils pour rejoindre cette clientèle qui aurait vraiment besoin de programmes adéquats de formation.

Le Canada comprend 1 500 000 chômeurs, alors qu'il y a près de 600 000 emplois disponibles. Cette inadéquation trouve sa source dans l'incapacité du système à s'ajuster rapidement aux nouveaux besoins de main–d'oeuvre.

Le Canada n'a pas non plus résolu le problème des disparités régionales malgré toutes les tentatives menées au cours des 30 dernières années: les ententes fédérale–provinciales, les ministères fédéraux d'intervention économique dans les champs de juridiction provinciaux, les programmes de subventions. On a encore vu dernièrement remise en question toute la question du développement régional au Canada parce qu'on a fermé les yeux sur les vraies solutions, c'est–à–dire donner les responsabilités, les pouvoirs et les capacités de taxer au bon niveau de gouvernement.

• (1210)

Le problème n'est pas résolu, parce que la solution réside dans des changements structurels profonds que 30 ans d'offensive constitutionnelle n'ont pas solutionné. Vous me direz que les citoyens ne veulent pas entendre parler de Constitution; cependant, ils veulent voir se régler les situations personnelles difficiles vécues par les chômeurs à la recherche d'emploi qu'ils côtoient tous les jours. Et l'ordre des solutions, c'est à nous de le leur proposer. La réforme des programmes sociaux s'inscrit toujours dans la même logique qui a amené les résultats désastreux que nous connaissons actuellement.

En conclusion, je crois que le gouvernement devrait tirer des leçons de l'histoire. Pour sortir de la grande dépression des années 1930, le président Franklin Roosevelt n'a pas hésité à sortir des sentiers battus afin de redonner confiance à l'Amérique. Il a alors posé des gestes importants comme les travaux de la Tennessee Valley qui ont permis aux Américains de reprendre confiance. Il s'agit, dans le fond, tout simplement d'avoir le

courage politique et la vision nécessaire pour remettre le Québec et le Canada au travail.

La construction d'une société, qui fait appel à l'ensemble des ressources humaines qui la composent, passe par une révolution des mentalités et des pratiques qui permettra à chaque milieu de faire reposer son développement sur les forces qui le composent.

Le gouvernement actuel n'a pas été élu pour assurer l'intendance du Canada; il a été élu pour renverser la vapeur et redonner aux Québécois et aux Canadiens la fierté de ce qu'ils réalisent. Il est encore temps de réagir.

[*Traduction*]

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, au lendemain de la remise des Oscars, je trouve les propos du député d'en face très intéressants, dans le sens qu'ils étaient formulés dans un style assez théâtral. C'était bien joué.

J'ai tenté de comprendre sa logique et j'ai eu de la difficulté à suivre ce chapelet d'événements historiques et de statistiques, qu'il énumère dans la première partie de son discours comme autant d'éléments ayant des répercussions sur la création d'emplois. Comme la plupart des députés de ce parti, il parle toujours du Canada et du Québec.

J'ai une question à lui poser, mais je vais d'abord présenter une analogie. Je vis dans une circonscription située sur la frontière, non loin de Detroit. À la fin des années 60, nous avons vu la ville de Detroit s'épanouir en une cité–État, une ville de quelque six millions d'habitants, ce qui est proche de la population de la province de Québec. Nous avons alors vu la communauté noire acquérir une certaine fierté, qui s'exprimait alors en termes économiques. Nous avons été témoins de l'arrivée d'un sauveur nommé Coleman Young, qui avait été élu maire de Detroit. M. Young avait promis à ses concitoyens qu'il les tirerait de l'ombre et leur aménagerait une sorte de nirvana économique.

En 1993, M. Coleman Young a décidé de ne pas se représenter. À 75 ans, il en avait assez. Au même moment, on constatait que la population avait diminué à Detroit. La base économique avait aussi rétréci. Quant à savoir pourquoi, je dis que c'est la faute de cette cité–État, de cette espèce de nationalisme qui avait pris racine dans la ville. C'est cela qui a tué l'entreprise. En fait, l'État du Michigan a connu une expansion économique à la même époque. C'est aussi ce qui s'est produit aux États–Unis, mais pas à Detroit à cause de la politique économique de cette ville.

Partant de cette analogie et considérant qu'il y a un certain élément de nationalisme en jeu, de la même façon qu'à Detroit à la fin des années 60, ces facteurs qui influent sur la création d'emplois, soit les 465 000 chômeurs de la province de Québec—je ne conteste pas ce chiffre—ainsi que les politiques de son parti, ne contribuent–ils pas à cette incertitude? N'est–ce pas à cause des politiques de son parti que personne ne veut plus investir au Québec?

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, en réponse à l'intervention de l'honorable député, j'aimerais lui dire que je n'ai pas tellement parlé de la politique du gouvernement, j'ai surtout parlé de l'absence de politique du gouvernement actuel en matière de création d'emplois.

• (1215)

Quant au nationalisme dont il parle sans mentionner lequel, probablement qu'il fait référence au nationalisme de Pierre Trudeau, en créant l'agence de tamisage des investissements, cela a créé des problèmes profonds d'investissement au Canada, qui ont dû être corrigés par la suite afin de redonner une image internationale au Canada. Il s'agit probablement de ce nationalisme–là dont il voulait parler.

Quant à la fierté, je pense qu'au Québec on a fait la preuve que malgré les insuffisances du système actuel on a développé des outils de gestion du capital. Entre autres, toute l'intervention du Mouvement Desjardins et le Fonds de solidarité des travailleurs font qu'aujourd'hui, alors qu'au Comité de l'industrie les députés de l'Ontario essaient de faire, entre guillemets, une job dans les bandes, qu'ils essaient de trouver des façons de les enrégimenter dans une démarche pour être plus près des entrepreneurs, au Québec on a déjà réglé ce problème–là.

On en a aussi réglé un autre sur la concertation par rapport à la main–d'oeuvre, où tout le monde au Québec, que ce soit les patrons, les syndiqués, le gouvernement ou tous les partis politiques, demande qu'il y ait un rapatriement de toute la juridiction sur la main–d'oeuvre. Et là–dessus il y a un accord unanime. Donc, il y a des possibilités, par un nationalisme sain, de prendre des positions qui permettent de faire avancer une société.

Notre nationalisme, ne l'oublions pas, est aussi celui qui a permis à l'Amérique du Nord d'adhérer à l'Accord de libre–échange, parce que l'endroit où l'Accord de libre–échange a été le mieux accepté, où on a contribué le plus à cette action qui va permettre un certain boum économique en Amérique du Nord, c'est grâce au Québec que ça s'est fait. Dans ce sens, je pense qu'on peut être assez fier de l'action qu'on y a menée.

[*Traduction*]

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'espère que l'orateur précédent du Parti réformiste a bien écouté le député car il aurait ainsi appris une leçon d'histoire que le député collègue a mentionnée et que je voulais justement faire un peu plus tôt. Nous étions en pleine dépression lorsque la loi de l'offre et de la demande s'est imposée au pays et à toute la planète. Les années 1980 se sont en quelque sorte calquées sur les années trente; l'économie a connu une certaine surchauffe, les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 19 p. 100.

Ma question concerne ces guerres de compétence dont j'ai entendu parler. Le comité de la Chambre dont je fais partie s'efforce d'équilibrer les choses entre les ministères et les paliers de gouvernement afin de prévenir les conflits. Les créateurs du programme d'infrastructure ont pris soin d'attribuer les responsabilités décisionnelles aux niveaux local et municipal et

c'est là que les décisions doivent être prises. Je n'ai jamais été témoin de guerres de compétences.

Le député ne reçoit peut–être pas le même genre de collaboration dans sa circonscription. C'est pourtant le cas dans la mienne; les gens sont très satisfaits du fait qu'ils décident eux–mêmes de la répartition des sommes.

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, je pense que je vais répéter la position que j'ai exprimée sur les infrastructures pour qu'elle soit bien claire.

Le fait de doter le pays d'infrastructures adéquates, c'est certain que c'est correct et que c'est ce qu'il faut. Mais le système canadien actuel nous oblige à des entourloupettes fantastiques où trois paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et le local, doivent intervenir dans des décisions qui, selon moi, souvent, devraient être d'ordre purement local. Sans nécessairement mettre sur la table que la seule solution est la souveraineté, il est clair qu'au Canada il y a un problème de centralisaiton de décisions et qu'on essaie de le contourner de multiples façons. On l'a fait en développement régional en créant des ministères pour essayer de rejoindre les clientèles directement parce que la bureaucratie fédérale ne permettait pas à l'oxygène de se rendre jusque dans les régions.

Il y a donc un problème structurel. Et même parmi les fédéralistes, il devrait y avoir une vision de remettre en question la façon de faire les choses pour être plus efficaces, pour être plus productifs, pour éviter de continuer à produire des outils qui ont pour seul objet la visibilité des gouvernements.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter une brève remarque. Lorsque le député parle de transport urbain rapide, de communications modernes, de trains à grande vitesse, je peux facilement partager ses idées. En Nouvelle–Écosse nous aimerions, nous aussi, avoir un meilleur système de transport. Nous croyons que le chemin de fer est un moyen de transport beaucoup plus durable que la route; nous pensons comme le député.

• (1220)

Toutefois, ce qui m'intrigue c'est que le député semble s'exprimer comme un fédéraliste, comme un nationaliste canadien convaincu. Il veut des chemins de fer qui vont du Québec à l'Ontario, avec un effet multiplicateur pour tous les Canadiens. Je me demande dans quelle mesure tout cela est profitable pour le Canada et comment il peut ainsi dissocier sa pensée de ce pays.

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, si de vouloir que le développement économique du Québec et du Canada se fasse de façon coordonnée et correcte, c'est d'avoir une vision fédéraliste ou autre, je ne sais trop, je dis que lorsque le Québec sera souverain, il va continuer à y avoir du transport vers le Canada, les États–Unis, le Mexique, l'Amérique du Sud, et vers l'Europe, donc, partout dans le monde. Donc, on aura toujours besoin d'outils; pourquoi ne pas avoir les meilleurs?

On a construit le compromis du Canada, semble–t–il, en 1867 sur l'axe est–ouest. Pourquoi ne ferait–on pas une nouvelle redéfinition des territoires, des juridictions, en faisant du Québec un pays et du Canada un autre, dont un des axes principaux serait le TGV qui pourrait servir de liens de communication entre ces deux pays–là?

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de m'adresser aux députés de cette Chambre et de répondre à cette motion.

[*Traduction*]

La motion vise à blâmer le gouvernement d'avoir manqué de vision en ce qui concerne la création d'emplois. Je voudrais faire des observations à cet égard. Une motion voulant que la Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois est en soi le signe même d'un manque de vision et de mesures concrètes.

Cette motion à courte vue traduit une étude irréfléchie du programme que ce gouvernement a présenté au Parlement. Tous les députés savent que le pays est aux prises avec des problèmes graves: l'économie, le déficit et, bien sûr, l'emploi. Ces problèmes sautent aux yeux.

Nous avons vu des gouvernements précédents décider de ne s'attaquer qu'à l'un ou l'autre de ces problèmes au détriment des autres. Il est d'ailleurs apparu récemment qu'en s'en prenant uniquement au déficit, on n'arrivait seulement qu'à aggraver les autres problèmes, réprimer la croissance économique, réduire le nombre d'emplois disponibles pour les Canadiens et hausser le déficit. Nous sommes d'avis qu'il faut se rendre compte qu'il existe un lien entre les divers problèmes que nous voulons résoudre. Les mesures à prendre doivent donc reposer sur un plan intégré ou sur une vision.

Notre plan vise à aider l'économie, à réduire le déficit dans les plus brefs délais sans compromettre la relance de l'économie, tout en créant des emplois. Si nous gardons un oeil vigilant sur le processus et sur le progrès de chaque initiative du gouvernement, nous savons que les résultats se manifesteront.

Les initiatives que le gouvernement a présentées à la Chambre et aux Canadiens constituent un premier pas. Elles ne régleront pas les problèmes du jour au lendemain, mais elles nous serviront de base pour bâtir. C'est le premier pas vers la relance économique, le mieux–être des Canadiens et l'élimination du déficit.

Nous avons écouté les Canadiens. Nous procédons à la mise en oeuvre de notre plan qui comprend la création d'emplois et une croissance. Au cours de la campagne électorale, nous avons expliqué clairement les solutions que nous envisagions et, aujourd'hui, nous les appliquons. Parmi les meilleurs exemples les plus manifestes, il y a les travaux concernant les infrastructures. Ce programme du gouvernement vise à reconstruire les infrastructures du Canada au cours des trois prochaines années.

[*Français*]

Le programme d'infrastructure est une initiative à coûts partagés, à laquelle chaque palier de gouvernement au Canada, fédéral, provincial, territorial et municipal, contribuera la somme de 2 milliards de dollars pour un total de 6 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Il y aura aussi une certaine flexibilité afin de permettre un financement restreint au cours de la troisième année. Le programme repose sur la collaboration de tous les gouvernements afin d'appuyer les investissements dans le secteur des infrastructures. Le programme est aussi admissible aux investissements du secteur privé dans le cadre de ces initiatives visant le public, si de tels investissements peuvent être utiles et aider les gouvernements locaux.

• (1225)

Une portion fédérale a déjà été affectée à chaque province et territoire, le tout étant fondé sur une formule tenant compte de la population et du taux de chômage. Une formule qui, soit dit en passant, avait obtenu l'accord de tous les premiers ministres en décembre dernier. Chaque province et territoire égalera la contribution fédérale, et il en est de même pour les municipalités et les gouvernements locaux.

Le programme d'infrastructure veut accélérer la relance économique, tout en répondant aux besoins de renouvellement et de rehaussement des infrastructures au Canada. De cette façon, le programme devrait aider les municipalités et les collectivités à utiliser une technologie nouvelle, efficace et qui respecte l'environnement, en plus d'améliorer la compétitivité et la productivité.

Nous avons noté une baisse importante des efforts d'investissement dans les infrastructures publiques au Canada. En 1960, nos trois paliers de gouvernement ont investi 4,3 p. 100 du produit domestique brut dans le capital fixe. En 1980, ce pourcentage est passé à 2,5 p. 100.

Les membres de l'opposition maintiennent avec insistance que les budgets sont trop restreints pour permettre d'investir dans les infrastructures maintenant. Nous ne sommes aucunement d'accord avec cette affirmation.

[*Traduction*]

Le bon état de nos villes et de nos municipalités est au coeur même de la santé de nos économies. De bonnes routes et des services de transport efficaces permettront de diminuer les coûts assumés par les individus et les entreprises, d'éviter les dispendieux retards, de réduire l'usure des véhicules et d'abaisser les frais d'exploitation. De même, des réseaux d'aqueduc et d'égout sont aussi indispensables à l'industrie des services et au commerce qu'à la santé des Canadiens et à la qualité de notre environnement. En l'absence de ces services, il est impossible d'attirer de nouvelles industries ou de garder les industries existantes, les économies locales stagnent et les collectivités meurent.

Nos infrastructures ont commencé à se dégrader et elles continueront à le faire. Nous avons beaucoup entendu parler de la dette qui pèse sur notre pays et sur nos enfants. Pour remplacer des infrastructures que nous négligeons, il en coûtera bien davantage que pour les entretenir. Si nous ne réagissons pas immédiatement, la dette que nous laisserons à nos enfants prendra la forme d'égouts délabrés, d'eau contaminée, de ponts en état de désagrégation et de routes défoncées.

L'amélioration des infrastructures et de la qualité de vie à laquelle s'attendent les Canadiens procure des avantages à long terme. En rénovant les infrastructures, on se dote d'installations améliorées et écologiques. Pour préserver notre qualité de vie, il est important de créer un milieu propre et agréable, un milieu accueillant où il fait bon travailler, vivre ou faire des affaires.

Dans chacune de vos villes, il y a des secteurs d'activité qui ont un urgent besoin d'investissements en matière d'infrastructure pour demeurer compétitifs. Ces investissements sont nécessaires, car ils permettront aux Canadiens et à toutes les localités du pays de demeurer compétitifs et de continuer de jouir de la qualité de vie qui fait la renommée du Canada.

Nous voulons créer les infrastructures économiques, sociales et technologiques nécessaires afin d'appuyer les efforts que déploieront nos concitoyens au cours des prochaines années pour bâtir un Canada plus fort. Le programme de rénovation des infrastructures est un programme national. Nous investissons dans chaque province et dans chaque territoire, et chaque province et chaque territoire, de même que les municipalités, investiront dans les divers projets une somme identique à la nôtre.

• (1230)

Le programme d'infrastructure que nous proposions s'est réalisé. Tous les intervenants ont signé des accords cadres, aux termes desquels les trois niveaux de gouvernement du Canada uniront leurs efforts pour créer des emplois et protéger les intérêts des Canadiens. Que le gouvernement ait réussi deux mois à peine après son élection à réunir autour de la table des négociations tous les intervenants et à leur faire signer ces accords témoigne de son engagement.

Les Canadiens veulent le bien–être économique de leur pays. Ils possèdent des entreprises et veulent que celles–ci poursuivent leurs activités. Il faut compter sur la collaboration de ces Canadiens si nous voulons que le programme atteigne ses objectifs.

Tous les députés ont compris que ce programme touchera, d'une façon ou d'une autre, leur circonscription et leurs électeurs. Ils pourraient sûrement tous nommer de mémoire des projets utiles que leur ont signalés leurs électeurs. Non seulement ces projets seraient utiles aux collectivités, mais ils donneraient également un coup de pouce aux entreprises locales. Partout, ces projets serviraient à donner du travail aux gens, à ceux qui ne travaillent pas actuellement. Il s'agit d'un programme favorisant la création d'emplois là où ça compte, c'est–à–dire dans les foyers, les entreprises et les quartiers de l'ensemble du Canada.

Dans chaque province, des projets seront soumis à un comité mixte de gestion par les municipalités, les conseils scolaires et d'autres groupes locaux. Cela signifie que le palier local, soit les localités de tout le pays, constituera la clé du programme. Les projets que les municipalités voudront approuver, ceux qu'elles voudront adopter comme prioritaires, seront ceux qui toucheront à l'infrastructure.

Il s'agit vraiment de reconstruire le Canada à partir de la base, de le rebâtir d'une façon démocratique et égale pour tous.

Tous les députés ont une responsabilité à assumer dans le cadre de ce programme. En effet, chacun d'entre vous peut discuter avec les membres du conseil de sa ville des priorités et des besoins locaux afin de les comprendre et de les appuyer le plus possible.

Les gens demanderont ce que c'est que l'infrastructure. D'accord avec chacune des provinces, on l'a définie comme étant les biens capitaux physiques de nos localités et partant, de notre pays. Il s'agit surtout de l'infrastructure physique associée aux services offerts par les municipalités, tels les systèmes d'épuration des eaux et de distribution d'eau, les installations d'égout et de drainage, la voirie et les services de transport, les immeubles, les équipements, le matériel de terrassement et les activités relatives à la construction.

Mais ce peut être bien davantage. Le programme est assez souple pour englober l'infrastructure intelligente telle que les autoroutes électroniques ou des priorités sociales, culturelles et économiques.

On a beaucoup dit que le gouvernement devait cesser de se mêler des affaires des entreprises. Un certain nombre de députés ne savent manifestement pas que ce programme a l'aval des associations industrielles qui vont participer à ce travail. Ce n'est pas le gouvernement qui va construire des routes et des ponts, mais l'entreprise privée. Nous allons lui donner la chance de le faire.

Les députés d'en face parlent beaucoup de la nécessité d'écouter les gens, de représenter nos électeurs. J'ai donc du mal à comprendre comment il se fait que certains d'entre eux sont incapables d'écouter les membres de l'ordre de gouvernement qui est le plus près de leurs électeurs, à savoir au niveau des villes, villages, townships et comtés. Ce sont ces gens-là qui demandent depuis dix ans au gouvernement fédéral de prendre l'initiative d'amener les trois ordres de gouvernement à reconstruire ensemble l'infrastructure du Canada. Ils demeurent d'ardents défenseurs du programme, tout comme d'ailleurs les associations industrielles qui vont participer à la mise en oeuvre de ces programmes.

• (1235)

Les critères d'acceptation des projets sont précisés dans les ententes-cadres: investissement progressif ou anticipé; création d'emplois à court et à long terme; accroissement de la compétitivité du Canada; utilisation de techniques innovatrices et intelligentes; amélioration des infrastructures pour les rendre conformes aux normes; codes et règlements des collectivités; amélioration des compétences à long terme de travailleurs; amélioration de la qualité de l'environnement et développement durable; recours à des méthodes financières innovatrices et sensées, y compris la participation du secteur privé, et distribution des avantages du projet à l'intérieur d'une province ou d'un territoire.

Oui, il y aura des évaluations de sorte qu'à la fin du programme, et aussi en cours de route, nous saurons quels sont ses résultats. Le programme aidera des employés de la construction à trouver du travail au cours de la prochaine saison. Nous créerons entre 50 000 et 65 000 emplois directs et encore plus d'emplois indirects puisque des travailleurs de l'industrie de la construction et d'industries connexes auront de l'argent pour acheter des biens et des services et aussi, ce qu'il faut noter, pour alimenter le Trésor public.

Puisque des gens, autrement inactifs, travailleront, une bonne portion de notre investissement initial de deux milliards de dollars reviendra dans les coffres de l'État et dans les poches des Canadiens.

Par certains commentaires, l'opposition semble dénigrer les emplois de la construction, comme si notre programme n'était qu'un des anciens programmes de création d'emplois et ne donnait pas véritablement de travail aux gens. Sachez qu'une personne qui creuse un fossé, opère une grue, transporte des blocs de ciment ou manie la truelle pour monter un mur de briques fait un travail valable, important et constructif pour le Canada. Nous sommes fiers des emplois que nous allons créer. Les gens qui auront ces emplois en seront fiers eux aussi.

Nous avons appris que le taux de chômage avait augmenté. Cela s'explique par l'espoir que le programme d'infrastructure et d'autres programmes de notre gouvernement suscitent au Canada. Les gens qui étaient à l'écart du marché du travail y reviennent parce qu'ils croient que, grâce au nouveau gouvernement, il se pourrait bien qu'ils trouvent enfin du travail.

Le gouvernement veut tenir ses promesses et redonner du travail aux Canadiens. Pour cela, nous demandons à nos vis-à-vis de nous apporter leur soutien, pas de nous critiquer. En lançant notre programme d'infrastructure, nous stimulons la croissance économique, nous aidons des Canadiens à réintégrer le marché du travail et nous aidons à réduire le déficit.

J'aimerais sincèrement que les motions présentées par l'opposition, sans être totalement louangeuses, soient plus constructives.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de ma collègue libérale et j'ai certaines remarques à faire concernant son message.

D'abord, la première de ces remarques est générale, et la démonstration va suivre incessammment. Ce gouvernement n'est pas un gouvernement qui favorise la création d'emplois tel qu'il en a fait son credo pendant les 45 jours de la campagne électorale, et même dans son défunt livre rouge. Je considère que le livre rouge est maintenant bon pour les poubelles étant donné les actions prises en particulier dans le dernier Budget du ministre des Finances.

Bien sûr, le programme d'infrastructure créera de 45 000 à 60 000 emplois, tout dépendant des chiffres et de ceux et celles qui les véhiculent. Mais a-t-on considéré que 45 000 emplois comparés à 1,5 million de chômeurs Canadiens, dont 428 000 Québécoises et Québécois en chômage, que ces 45 000 emplois,

qui sont la pierre angulaire du programme du Parti libéral du Canada, ce sont, comme on dit au Québec, des pinottes?

Ma collègue considère–t–elle que non seulement c'est nettement insuffisant comme mesure et que ce n'est nettement pas structurant au niveau de l'emploi, mais aussi que l'ensemble des mesures prises par son gouvernement, depuis le 26 octobre au matin, compromet de façon indéniable une reprise de la croissance économique et de la création d'emplois.

• (1240)

Je vais vous donner quelques exemples, monsieur le Président, qui m'ont particulièrement marqué depuis que nous sommes entrés en fonction le matin du 26 octobre.

La première est à l'effet que son gouvernement, après avoir tant décrié pendant tant d'années la politique de taux d'intérêt élevés, poursuivie par nos défunts conservateurs, reprend exactement la même politique de taux d'intérêt élevés. Ce que ça veut dire, c'est qu'en très peu de temps, lorsqu'il y aura une petite reprise des tensions inflationnistes comme on a pu observer lors du premier trimestre de 1990, le nouveau gouverneur de la Banque du Canada va appliquer exactement la même médecine de cheval que son prédécesseur appliquait, et qui était vertement dénoncée par son gouvernement. Qu'est–ce que ça veut dire ça? Ça veut dire qu'à toutes les fois qu'il y aura une croissance économique qui poindra à l'horizon, les taux d'intérêt vont augmenter, compromettant ainsi la création d'emplois.

La deuxième mesure que ce gouvernement n'a pas prise depuis le début de son règne, c'est justement de corriger le laxisme budgétaire des dernières années. Le dernier budget du ministre des Finances est un échec sur le plan du contrôle des dépenses publiques. D'ailleurs, c'est tellement un échec qu'on voit poindre un peu partout dans les milieux financiers une certaine inquiétude face au laxisme du gouvernement. Qu'est–ce que cela veut dire? Ça veut dire que prochainement nous pourrions assister à une augmentation des taux d'intérêt chargés sur les emprunts du gouvernement, et cette tendance pourrait se poursuivre à moyen terme.

Encore une fois, on compromet la création d'emplois alors qu'on se pète les bretelles depuis des mois, sinon des années, en disant que ce gouvernement, que le Parti libéral du Canada est un parti de création d'emplois. On en a fait un credo dans le livre rouge aussi.

Troisièmement, monsieur le Président, vous savez que l'entêtement de l'actuel gouvernement à demeurer présent, et très présent, dans le domaine de la formation ou de la main–d'oeuvre, alors que c'est un champ de juridiction du Québec et des autres provinces canadiennes, ça aussi, lorsqu'on se pète les bretelles en disant que la création d'emplois c'est quelque chose d'important de l'autre côté de la Chambre, bien en ne se retirant pas de ce champ–là, là aussi le gouvernement libéral compromet les chances de création d'emplois durables et les chances de création d'emplois de qualité au cours des prochaines années.

Alors, comment peut–on dire de l'autre côté de la Chambre qu'on s'attaque à la création d'emplois, alors que le programme d'infrastructure est une goutte dans le million et demi de chômeurs canadiens et qu'on prend de telles mesures dans le budget?

Un autre point, monsieur le Président, si vous me le permettez. On répète de l'autre côté de la Chambre qu'on s'attaque au chômage, qu'on veut rehausser les mesures qui vont créer des emplois. Alors, ce qu'on retrouve au dernier budget c'est plutôt une attaque en règle contre les chômeurs, puisqu'au cours des trois prochaines années on va aller chercher dans leurs poches un peu plus de 5,5 milliards de dollars.

Alors, si c'est ça vouloir créer des emplois, vouloir s'attaquer à la pauvreté, alors qu'on n'a pas remis de l'avant le budget sur les logements sociaux, par exemple, tel que promis pendant des années, si c'est ça s'attaquer au bien–être des Canadiens et des Canadiennes, comme on l'a fait en s'attaquant aux pensions de la sécurité de la vieillesse ou aux crédits d'impôt en raison de l'âge, bien là, monsieur le Président, moi je suis comme un petit peu estomaqué de voir que ma collègue soit encore fière de faire partie d'un gouvernement aussi de droite, sinon plus que les conservateurs qui les précédaient.

Mme Catterall: Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour son discours et je regrette de ne pas avoir le temps de faire un autre discours pour répondre à toutes ces affirmations, mais je vais quand même essayer de le faire.

Il est vrai que le programme d'infrastructure est juste une goutte parmi tant d'autres. Nous le savons, nous reconnaissons que ce n'est qu'une première étape, mais qui va créer de l'emploi dans une industrie qui est vraiment la pierre angulaire de l'économie: l'industrie de la construction. Il est donc très important de commencer par là puisque les travaux peuvent débuter dès maintenant.

• (1245)

Cela peut créer des emplois, non seulement directement mais avec beaucoup d'autres emplois qui seront créés à cause de ces emplois directs.

Le député a parlé du contrôle des dépenses publiques. Ce gouvernement a coupé 17 milliards dans notre budget des dépenses publiques et j'aimerais poser la question à mon collègue d'en face: quels programmes voudrait–il couper? Quelles dépenses du gouvernement et quels seraient les Canadiennes et les Canadiens qui seraient affectés par ces coupures?

Il a également parlé de formation pour tous les Canadiens. Il sait bien que nous reconnaissons que les programmes actuels ne sont pas suffisants. Nous avons proposé de grandes réformes dans ces programmes, comme celle d'intégrer les programmes de formation aux programmes sociaux. Il sait bien que nous cherchons actuellement à obtenir l'opinion, le point de vue des Canadiens pour améliorer ces programmes et nous allons continuer.

Le député a parlé des gens qui reçoivent l'assurance–chômage. C'est vrai que nous avons coupé nos dépenses en faveur des chômeurs, mais c'est pour mieux servir les chômeurs et chômeuses qui ont de moindres revenus.

Je retourne au point qu'il a soulevé, à l'effet que nous n'avons pas su contrôler les dépenses. Maintenant, il critique un des contrôles de dépenses que nous avons faits. J'aimerais encore une fois lui poser la question: quelles dépenses aurait–il coupées et quels Canadiens en auraient été affectés?

Le président suppléant (M. Kilger): C'est un débat très intéressant qui se poursuit entre la secrétaire parlementaire et le député de Saint–Hyacinthe—Bagot, mais il faut permettre à d'autres de participer.

[*Traduction*]

Il reste environ 5 minutes à la période de questions et observations portant sur le discours de la secrétaire parlementaire, et je voudrais donner à deux députés qui demandent la parole la chance d'intervenir. Je vais d'abord donner la parole au député de Lisgar—Marquette, puis nous reviendrons au député de York—Simcoe.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, j'ai apprécié les remarques de la députée libérale. Je voudrais simplement faire quelques critiques constructives.

Lorsque le programme d'infrastructure a été annoncé, j'ai tout de suite pensé que ce programme prenait un caractère trop politique, que ce n'était pas vraiment une question de création d'emplois. Lorsque j'ai vu le gouvernement accorder une subvention de 27 millions de dollars à la ville de Québec pour un centre des congrès avant même que les lignes directrices du programme n'aient été énoncées, un vif sentiment de frustration s'est emparé de moi.

C'est ce qui m'inquiète dans le moment. Certains Manitobains qui me parlent régulièrement au sujet de cette question viennent de m'informer que le gouvernement provincial semble maintenant contrôler environ 40 p. 100 de l'argent destiné au Manitoba. L'argent n'ira donc pas vraiment aux localités qui ont désespérément besoin de ces projets. Cela devient une question politique dans cette province à cause des élections provinciales qui doivent avoir lieu l'an prochain.

Je voudrais simplement que le gouvernement examine la situation et modifie peut–être les lignes directrices si cela peut corriger le problème. Je m'inquiète du fait que ce ne sont pas les contribuables qui profiteront de ce programme d'infrastructure, mais bien les gouvernements provinciaux. La députée pourrait–elle faire quelques remarques à ce sujet?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je serai très heureuse de faire des remarques à ce sujet. Comme je l'ai dit, je crois que l'un des points forts de ce programme, c'est qu'il exige la collaboration des trois niveaux de gouvernement. Lorsque des projets comme celui qu'il a mentionné à Québec sont proposés, c'est qu'ils sont considérés comme une priorité pour le développement économique à long terme de la localité en question.

Bien que nous ayons négocié avec toutes les provinces et territoires des ententes fondées exactement sur le même principe, celui que j'ai énoncé, chaque province et territoire jouit d'une certaine flexibilité pour répondre à ses besoins. Je crois que cela respecte la diversité de notre pays et les différents besoins qui existent dans les diverses localités d'un bout à l'autre du Canada.

• (1250)

Le ministre a dit très clairement que les députés ont un rôle à jouer dans tout cela, et pas seulement les ministériels. Tous les députés seront consultés au sujet du programme et de son application dans leur localité. On leur demandera leur avis et on en tiendra compte sérieusement. C'est un fait que je peux garantir au député.

Si le député estime qu'il y a un problème, je le prie instamment de m'en parler ou d'en parler au ministre responsable du programme d'infrastructure. S'il existe vraiment un problème, nous tenterons de faire quelque chose pour le régler.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations.

Je tiens tout d'abord à féliciter la secrétaire parlementaire qui nous a donné un aperçu clair et détaillé du programme d'infrastructure. Je voudrais revenir sur certains des points qu'elle a abordés dans son exposé aux députés.

Il faut noter que les infrastructures sont très importantes pour le bien–être économique du pays de même que pour la santé des gens et le développement écologique de nos villes. À titre de vice–présidente du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, je me préoccupe beaucoup de ces questions. La secrétaire parlementaire a très bien expliqué comment de nouveaux égouts et autres installations du genre pouvaient améliorer la santé et le bien–être de nos villes.

Dans une perspective à long terme, quand on peut éliminer certains des problèmes qui peuvent causer des maladies et des ennuis de santé, de même que la pollution environnementale, cela peut représenter des économies substantielles, ce qui contribue à réduire notre déficit.

Mme Catterall: Monsieur le Président, la députée vient de souligner qu'il s'agit effectivement d'un investissement à long terme dans les domaines de la santé et de l'économie, entre autres, de nos villes. Elle a parfaitement raison. Si nous laissons déverser des eaux usées non traitées dans nos lacs et nos rivières et des déchets non traités dans nos sites d'enfouissement, nous finirons simplement par refiler à nos enfants et à nos petits–enfants des problèmes beaucoup plus graves et beaucoup plus coûteux à régler que ce n'est actuellement le cas.

Tous les députés peuvent regarder autour d'eux dans leur propre ville et trouver de parfaits exemples de cas où, si l'on avait empêché les problèmes de pollution, il en aurait coûté beaucoup moins cher que d'essayer d'y remédier après coup. Je remercie la députée d'avoir souligné ce fait.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'ai aujourd'hui l'honneur d'intervenir dans ce débat d'une importance cruciale, face au contexte économique et social qui se présente tant au Canada qu'au Québec.

Je voudrais, dès à présent, féliciter ma collègue, députée du comté de Mercier, d'avoir présenté, au nom de l'opposition officielle, cette motion qui dénonce le manque de créativité, le manque d'imagination, le manque de vision de ce gouvernement en matière de création d'emplois, car il faut être conscient de l'ampleur du problème du chômage dans ce pays.

Les crédits

En janvier 1994, le chômage au Canada se situait toujours autour de 11,5 p. 100, et pour le Québec il était toujours de 12,5 p. 100. Cela signifie qu'il y a au Canada, actuellement, 1,6 million de chômeurs, dont 425 000 chômeurs au Québec. Cela est inacceptable et constitue pour les esprits honnêtes une situation d'urgence face à laquelle on ne peut rester indifférent, à laquelle nous devons tous réagir et face à laquelle nous devons tous bouger.

D'ailleurs, le Parti libéral du Canada l'avait bien compris, semble–t–il, lors de la rédaction—parce qu'il faut bien se situer dans le temps—du livre rouge qu'il présenta à l'électorat lors de la dernière campagne électorale d'octobre 1993.

On peut y lire, à la page 13, le texte suivant:

> [...] le pays va à la dérive: 1,6 million de Canadiens sont sans emploi, ils sont des millions à recevoir l'aide sociale, et 1 million d'enfants n'ont pas le minimum vital, les dépôts de bilan et les fermetures d'usines atteignent un chiffre record.
>
> Notre première ambition est d'aider à trouver des solutions et à créer des débouchés pour les Canadiens.

Un slogan facile fut servi à satiété à la population canadienne, «jobs, jobs, jobs», et suscita, dans l'esprit de bon nombre, surtout dans les Maritimes et en Ontario, des espoirs de voir enfin le gouvernement prendre en main, selon sa prétention, cette économie qui va à la dérive, tel que déjà mentionné.

À ce stade–ci, vous me permettrez une petite parenthèse pour déplorer le fait que cette façon d'agir devient, semble–t–il, contagieuse. Quand on voit le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, se lancer dans des promesses démagogiques, dans des promesses faciles, dans des promesses sur lesquelles il n'a aucun contrôle, il y a un dénominateur commun dans cette attitude: partout, nous voyons des libéraux se permettre un tel comportement. Mais soyez sans crainte, monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises en ont vu d'autres; ils ne se permettront pas cette naïveté et ne seront pas dupes; ils sauront juger ces gens qui sont là depuis neuf ans et qui ont laissé cette situation se détériorer.

• (1255)

Revenons à la scène fédérale, celle qui nous occupe et qui nous préoccupe de façon immédiate. Qu'en est–il maintenant des agissements des libéraux face aux engagements qu'ils avaient pris par écrit, dans leur livre rouge. Qu'en est–il, monsieur le Président? Il en est que c'est un fossé énorme que nous constatons entre la parole, les écrits et les actes. Que ressort–il de ces engagements? Il en ressort un programme d'infrastructures, d'un océan à l'autre, dans lequel le gouvernement investira, semble–t–il, 2 milliards de dollars, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux. Combien créerons–nous d'emplois, face aux 1 600 000 chômeurs? Nous créerons, semble–t–il, 45 000 emplois temporaires. Combien au Québec pour les 425 000 chômeurs? Il s'agira de 15 000 emplois temporaires. Il faut bien être conscients qu'il s'agit là de la mesure proposée par ce gouvernement, suite à tous ses engagements, 45 000 emplois temporaires, parmi lesquels il faut compter, quand on dit emplois, emplois créés certes, mais emplois aussi maintenus, que l'on calcule dans les 45 000 emplois.

Il y a bien le Service jeunesse dont on parle aussi dans le livre rouge. Voici ce qu'on en dit à la page 33: «Les moins de 25 ans ont les perspectives d'avenir les plus sombres. Un gouvernement libéral leur redonnera espoir en mettant sur pied un Service jeunesse avec 10 000 participants par an.» Savez–vous, monsieur le Président, combien il y avait de chômeurs âgés de moins de 25 ans le mois dernier au Canada? Il y avait 428 000 chômeurs au Canada de moins de 25 ans, représentant 18 p. 100 de cette population, et ce pourcentage et ce nombre ne font qu'augmenter de mois en mois. Que propose–t–on? Un Service jeunesse qui aura quatre grands mandats: le service à la communauté; la découverte à la compréhension du Canada, tel qu'exprimé par mon collègue, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, la semaine dernière en cette Chambre; la sensibilisation à l'environnement; et le développement personnel.

C'est bien beau, c'est bien intentionné, mais on en a vu d'autres, des Katimavik, on en a déjà vu des patentes de sénateurs, mais ce n'est pas de cela dont la population canadienne a besoin, dont la population québécoise a besoin, notamment les jeunes dont on vient de parler. On a besoin de mesures concrètes de création d'emplois, pour répondre à leurs besoins, pour leur redonner dignité et, dans le cas des jeunes, leur redonner espoir dans leur avenir collectif et dans leur avenir personnel.

Ce ne sont pas des Katimavik dont on a besoin, mais on sait combien cela pourrait être intéressant, à la veille d'un référendum, d'encadrer ainsi les jeunes, qui sont dans un état de vulnérabilité surtout au Québec, à la veille d'un référendum, pour les conditionner comme il faut, pour leur faire voir combien on s'occupe d'eux, combien c'est intéressant de vivre dans ce pays hautement démocratique, où on ne trouve pas d'emplois pour eux. On sait tout ce qu'on peut faire avec cette clientèle pour gagner quelques votes de plus en faveur du maintien du Québec dans la dépendance canadienne.

Nous voyons donc que dans ces deux cas, face à un même problème qui s'appelle le chômage, le très grave problème du chômage qui assaille l'économie canadienne et les citoyens, les habitants du Canada, tout ce qu'a réussi à trouver ce gouvernement jusqu'à maintenant, ce sont des demi–mesures. On retrouve les infrastructures d'un côté, le Service jeunesse de l'autre, des choses qui passent à côté du sujet, qui ne règlent véritablement pas la question, mais qui peuvent être décrites comme une espèce de poudre aux yeux, des pseudo–solutions à des problèmes que le gouvernement ne semble pas du tout en mesure de régler, contrairement à ses prétentions.

Il en est de même de cette attitude profonde en matière de science et technologie où on nous parle de l'autoroute électronique, mais où on fait quoi? Quel est le plan d'action? Quels sont les budgets qui sont affectés? Tout ce que l'on sait, depuis le 25 octobre 1993, c'est que le ministre responsable, le ministre de l'Industrie, a récemment créé un comité consultatif qui étudiera la question de l'autoroute électronique, et ce, à huis clos. Pendant ce temps–là, nos voisins américains font un plan d'action relativement bien défini, semble–t–il, et ce plan d'action a toute la caution, tout l'appui du vice–président américain.

• (1300)

Nous, nous nommons, sans savoir où on va, un comité consultatif qui, jusqu'à nouvel ordre, siègera à huis clos: c'est ça l'autoroute électronique du Canada, monsieur le Président. Cela illustre très bien l'attitude de ce gouvernement dont on ne sait ni d'où il vient ni où il va.

Par rapport à ces engagements, nous pouvons donc affirmer sans crainte de nous tromper et nous pouvons donc affirmer honnêtement que ce gouvernement déçoit, que ce gouvernement est en deçà des espoirs qu'il avait suscités et qu'il avait tenté de susciter dans l'opinion publique, tant dans le domaine des infrastructures que dans le domaine du Service jeunesse pour ne faire face au chômage que dans la science et technologie que nous venons de mentionner. Le gouvernement déçoit par rapport à ce qu'il avait laissé entendre.

Je voudrais poursuivre cet exposé en parlant d'un volet qui m'intéresse de façon toute particulière en qualité de porte–parole de l'industrie, soit celui de la reconversion industrielle. Reportons–nous encore une fois au livre rouge qui nous livrait les intentions du gouvernement en cette matière comme en d'autres. Voici ce que nous lisons à la page 50: «Les industries militaires emploient directement et indirectement à l'heure actuelle plus de 100 000 Canadiens. La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie.»

C'était là la vision, c'étaient là les intentions du Parti libéral du Canada en termes de reconversion industrielle, vision judicieuse, vision éclairée de la situation, sauf que le drame c'est que depuis l'apparition de ce document, jamais nous n'en avons réentendu parler de cette supposée vision, de cette volonté supposée de ce gouvernement de s'occuper d'encourager la reconversion des activités militaires en activités civiles.

Pourtant la situation dans ce secteur est très grave. En effet, il faut savoir que de 1987 à 1992, la livraison d'armes produites au Québec a chuté de plus de 48 p. 100, donc presque de la moitié, passant de 1,6 milliard de dollars en 1987 à 810 millions en 1992.

Des entreprises oeuvrant dans l'industrie militaire sont des entreprises manufacturières de haute technologie à valeur ajoutée où les salaires sont élevés. On estime à plus de 46 000 le nombre d'employés au Québec qui dépendent de la production d'armes. Les secteurs industriels qui sont les plus actifs dans l'industrie militaire sont l'électronique, l'aérospatiale, les transports en général et l'informatique. Les principales entreprises oeuvrant dans le secteur militaire sont des noms très connus: Bombardier, CAE, SNC–Lavalin, Pratt & Whitney, Bell Hélicoptère, Expro, Héroux, Marconi, Paramax.

Ce sont toutes là des entreprises qui ont réussi à sortir leur épingle du jeu et qui ont fait en sorte de trouver leur nid dans un contexte de compétition internationale. Ces entreprises, à elles seules, produisent plus du quart de toute la recherche et du développement qui se fait dans la région de Montréal et elles ont toujours été soutenues financièrement par le gouvernement fédéral pour développer des compétences en matière de défense.

C'est donc dire à quel point il faut être conscients que la reconversion de ces entreprises militaires, compte tenu des changements géopolitiques qui surviennent partout sur la planète, est importante, au Québec notamment, pour maintenir en santé tout le secteur industriel de haute technologie.

En matière de reconversion industrielle, les libéraux s'étaient engagés avant la campagne électorale de quatre grandes façons. Premièrement à défendre le mandat du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le PPIMD, de façon à y inclure le volet d'aide à la reconversion et à la diversification, un programme de 150 millions. Deuxièmement, la création d'une commission de reconversion économique avec l'industrie et la main–d'oeuvre pour faciliter et coordonner la reconversion de l'industrie militaire. Troisième engagement: conclure des ententes de reconversion avec les États–Unis qui représentent 80 p. 100 de notre marché d'exportation du matériel militaire, l'objectif étant d'établir une stratégie concertée de reconversion. Quatrièmement, la reconversion des bases militaires canadiennes pour en faire, par exemple, des centres d'entraînement des forces du maintien de la paix.

Comme on l'a vu récemment, les intentions du gouvernement se sont surtout précisées par la fermeture de bases militaires, sans qu'on parle pour autant de reconversion. Quant aux changements de mandat du PPIMD, celui–ci fait l'objet d'une prise de position dans le discours du Budget en disant qu'effectivement son mandat sera élargi dans trois ans pour toucher possiblement un volet d'aide à la reconversion et à la diversification, mais tout en disant que dans trois ans, et non pas immédiatement, le budget affecté à ce programme sera diminué de dix millions par année.

On peut se demander pourquoi attendre trois ans quand on connaît les problèmes de cette industrie, vu la baisse de toutes les activités et la baisse de contrats en général et la nécessité de reconvertir la vocation du militaire au civil.

De plus, on n'a plus jamais réentendu parler de cette idée de mettre sur pied une commission pour examiner le problème de reconversion avec les entreprises de main–d'oeuvre qui sont touchées.

• (1305)

Pourtant, il y a au Québec un cas qui sert de modèle, semble–t–il, à tous les chercheurs et à tous les universitaires qui s'intéressent à ce sujet. Ce cas s'appelle EXPRO, entreprise spécialisée dans le domaine militaire, reconnue, tout au long de son histoire, pour avoir vécu toutes sortes de problèmes, notamment au niveau de ses relations de travail, et qui, voyant sa situation menacée de façon certaine et évidente, s'est prise en main en comptant sur ses travailleurs, a formé un comité de main–d'oeuvre, a étudié la question en profondeur, a embauché des consultants, a fait faire un diagnostic, et EXPRO aujourd'hui fonctionne, ayant passé d'une production militaire à une production civile. Je pense qu'il y a là un modèle à suivre, et quand on veut on peut, et c'est cela que démontre EXPRO de par son comportement récent.

Pourtant la situation est inquiétante. Déjà on a vu des gens du domaine de l'aérospatiale réagir aux intentions du gouvernement, surtout à son manque de vision probablement face aux coupures dans le domaine militaire, face aux coupures en général, sans planification pour compenser les décisions.

Donc on a vu des gens de cette industrie, qui s'inquiètent des intentions du gouvernement, demander d'urgence une réunion, la semaine dernière, avec le ministre de l'Industrie pour connaître ses intentions et parler avec lui des intentions du gouvernement. Et ici on parle d'industries prestigieuses comme CAE et SPAR Aerospace qui ont demandé une entrevue devant l'attitude

du gouvernement et son manque de planification. On ne sait pas ce qui en est ressorti, mais on sent qu'il y a un malaise dans cette industrie et un inconfort face aux agissements du gouvernement ou aux non–agissements du gouvernement.

Il faut aussi être conscient des dangers qui guettent notre économie si jamais c'était l'inertie ou la non–planification ou le manque de clairvoyance qui devait présider au comportement du gouvernement et à ses politiques.

Un précédent dans l'histoire du Canada, une entreprise de très haute technologie, à l'époque—je parle ici du dossier AVRO ARROW au cours des années 1950—a été amenée à cesser ses activités, ce qui a eu pour effet de provoquer un exode très important de milliers d'ingénieurs canadiens vers les États–Unis, donc un exode de cerveaux.

C'est le même phénomène qui, si on s'en tient au laissez faire, guette ainsi l'économie canadienne qui pourrait se voir privée d'ici quelques années d'un nombre très important de gens qualifiés qui pourraient être là pour essayer de redresser la situation.

Aussi, il faut savoir que, pendant qu'au Canada il semble que ce soit la loi du silence qui soit une règle, aux États–Unis le gouvernement Clinton envisage de porter à 20 milliards de dollars, répartis sur les cinq prochaines années, son aide, sa collaboration à la reconversion militaire en industrie civile, alors qu'ici au Canada, on a 150 millions de dollars pour les prochaines années qui seront consacrés aux activités de la défense en terme de recherche et que ces 150 millions diminueront de 10 millions par année à compter de 1996–1997. On voit la différence de vision entre les deux administrations.

Ce qui est le plus agaçant, le plus choquant aussi, c'est de voir que ce ne sont pas les projets qui manquent pour faire en sorte que l'on passe du militaire au civil. Le Bloc québécois avait été très clair là–dessus lors du débat sur l'abolition du contrat des hélicoptères: il ne s'agit pas seulement d'abolir le contrat, il s'agit de savoir comment on va récupérer la situation pour faire en sorte que d'une fabrication plutôt contestable sur le plan militaire, on convertira activités en activités civiles. Ceci aura pour effet de profiter d'emblée à la population et faire en sorte que le savoir–faire et le «know–how» reste au Québec, en l'occurence, et qu'il serve à des fins civiles et que les budgets demeurent.

Nous disions, dès lors, que de l'abolition du contrat des hélicoptères, il fallait passer à la construction du TGV, fabrication exigeant une technologie complexe, qui aurait permis à nos chercheurs, à nos savants de demeurer chez nous à continuer à se développer, à faire de la recherche cette fois–là sur le plan civil. Ceci aurait permis—et permettrait toujours si on décidait enfin de se lancer—de développer une nouvelle expertise dans un champ d'activité qui a beaucoup d'avenir en Amérique du Nord et qui aurait permis au Québec et au Canada de se tailler une place enviable, et dorénavant l'expertise première en Amérique du Nord aurait été répartie de Québec à Windsor en passant par Trois–Rivières. Non, monsieur le Président, le dossier traîne, on ne sait pas là non plus où on s'en va, on manque encore une fois de vision. Il y a aussi un cas pathétique dont on ne cessera jamais de parler malgré l'inertie du gouvernement dans le dossier, c'est celui de la MIL Davie de Lauzon qui, fabricant de bateaux militaires surtout pour le compte gouvernement canadien, devant la conjoncture, s'aperçoit qu'elle ne pourra plus profiter des contrats parce qu'il n'y en aura plus dans ce domaine. Elle se batit elle–même un plan de reconversion et est soumise au bon vouloir du gouvernement actuel qui pourrait, s'il le voulait, octroyer la construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine à la MIL Davie.

• (1310)

On a encore vu hier que le gouvernement ne sait pas où il en est, il ne sait pas encore s'il va commander la fabrication d'un nouveau traversier ou s'il en achètera un à l'étranger. S'il y avait une volonté politique, cela ferait longtemps que ce contrat–là serait octroyé, et la MIL Davie est tout à fait bien installée pour réaliser une telle construction où on ferait d'une pierre deux coups, encore une fois, c'est–à–dire conserver le savoir–faire chez nous, faire de la recherche et du développement, et on convertirait à des fins civiles d'anciennes installations militaires.

J'en arrive maintenant à ma conclusion. Que ressort–il de toute cette situation? Il y a de toute évidence un manque de vision de ce gouvernement et, plus que ça, un manque d'empathie, je dirais, envers la situation qui prévaut chez des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes, de Québécois et de Québécoises. Ce gouvernement ne sait pas où il va! Il manque non seulement de vision mais de courage politique pour faire en sorte qu'il s'attaque aux vrais problèmes au lieu de s'attaquer aux individus.

Le livre rouge n'est que de la poudre aux yeux, et ce qui m'attriste personnellement et m'inquiète énormément, c'est qu'il s'agit là d'anciennes méthodes qui provoquent aujourd'hui le cynisme que l'on sait dans la population. Les gens sentent et savent qu'au cours des campagnes électorales, on peut dire n'importe quoi et qu'une fois rendu au pouvoir, on peut n'être que la continuité du gouvernement que l'on a dénoncé, de la gestion que l'on a dénoncée, du style de gestion , et que cela ne change rien, ne dérange rien. C'est du cynisme qui est encouragé et c'est cela qui est, encore une fois, en contradiction avec toutes les belles paroles que l'on a pu lire dans le livre rouge.

Comment se fait–il qu'il y ait tant de ressemblances entre les libéraux d'aujourd'hui et les conservateurs d'hier? Et je finirai là–dessus, monsieur le Président, peut–être parce qu'il y a un dénominateur commun: ils sont tous les deux financés par les mêmes personnes, ils s'alimentent tous les deux de la même auge et ils donnent tous les deux les mêmes résultats.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le député parle des jeunes du Québec et de leur vulnérabilité par rapport aux programmes libéraux fédéraux.

Je ne suis pas d'accord. Je respecte énormément les jeunes du Québec. Je crois qu'ils sont aussi intelligents, sinon plus, que les

autres jeunes Canadiens. Il y a des jeunes gens habiles, compétitifs, dynamiques et intelligents partout au Canada.

Le député dit que les jeunes du Québec sont vulnérables et impressionnables et qu'ils ne s'engageront pas en toute connaissance de cause dans une sorte de programme comme le Service jeunesse. Je ne suis pas d'accord. Je leur accorde plus de mérites que cela. Les jeunes Québécois sont très intelligents et ils décideront s'il s'agit d'un bon programme ou non. Nous n'avons pas le droit de laisser entendre qu'ils ne sont pas assez intelligents pour cela.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Je pense qu'il ne faut pas se demander si notre jeunesse est intelligente ou pas, je pense que c'est un acquis avec toutes les performances qu'a pu réaliser encore récemment la jeunesse québécoise sur le plan international aux Olympiques. On a vu combien notre jeunesse pouvait être compétente et intelligente.

Ce à quoi j'en veux, et il s'agit là d'expérience passée sur le plan collectif, c'est quand on sait tous les gestes qu'a pu poser le gouvernement fédéral dans le passé face à l'interrogation que se posent les Québécois face à leur destin. On a su combien le fédéral pouvait s'impliquer. On a su des Katimavik avec le sénateur Jacques Hébert à l'époque, tout ce qu'on peut faire pour essayer de donner un sentiment d'appartenance à notre jeunesse dans ce Canada d'aujourd'hui et de demain pour certains.

On sait surtout ce que le gouvernement fédéral a pu réaliser comme tentative d'intervention lors de la campagne référendaire de 1980, quand on sait, avec le Conseil sur l'unité canadienne où on évalue l'intervention du fédéral, alors qu'il y avait une loi québécoise qui prévoyait que le clan du non et le clan du oui pouvaient chacun dépenser deux millions. On évalue que l'intervention du fédéral lors du référendum de 1980 va entre 15 et 20 millions de dollars. C'est à ce genre d'opération que nous sommes en droit de penser quand on voit le gouvernement, comme par hasard, nous arriver avec une inititiative semblable qui s'appelle Jeunesse Canada et où l'on parle de la meilleure compréhension du Canada.

● (1315)

J'emploie les mots utilisés par votre collègue, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis. Il parlait d'une meilleure compréhension du Canada en nous dévoilant les quatre grands projets, les quatre grands volets. Je pense qu'en toute honnêteté intellectuelle, on peut faire un procès d'intention à ce gouvernement, à l'institution du gouvernement fédéral, face au destin et à sa tentative de faire en sorte que le Québec demeure dans la Confédération. Comme on dit au Québec, cela coûtera 1 000 ou 2 000, monsieur le Président, cela ne les a jamais dérangés.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, je remercie le député de Trois–Rivières pour son discours.

[*Traduction*]

Le député a parlé du vrai problème. Je crois personnellement que pour régler l'un des vrais problèmes, il faut simplement relancer l'économie, ce qui aidera tous les Canadiens et en particulier les jeunes dont parle le député.

Je sais que le député a écouté ce qu'a dit la secrétaire parlementaire au sujet d'un aspect du budget, soit le programme d'infrastructure. Elle a parlé des emplois qui seront créés et, comme le sait le député, elle a souligné la valeur qu'auront pour notre économie nos infrastructures améliorées.

Il y a un aspect de la relance économique sur lequel elle n'a pas beaucoup insisté, soit le fait que, par l'entremise du programme d'infrastructure qui vise la circonscription de Trois–Rivières aussi bien que celle de Peterborough, des capitaux sont déjà débloqués.

J'ai une question au sujet de la circonscription de Trois–Rivières. Dans la mienne, un groupe d'aînés a déjà recueilli beaucoup d'argent, des centaines de milliers de dollars, pour un nouvel immeuble, et le projet pourra être mis en oeuvre plus tôt que prévu. Je crois que cet apport de capitaux aidera à stimuler l'économie.

Un groupe d'artistes a aussi fait de même. Même s'il n'a pas amassé des sommes aussi importantes, celles–ci seront injectées dans l'économie grâce au programme d'infrastructure.

Par ailleurs, dans le secteur public, l'un des cantons de ma circonscription perçoit des «dump fees». J'ignore l'expression française.

La localité reçoit une indemnisation pour l'inconvénient d'avoir une décharge sur son territoire. Elle a accumulé cet argent et va en faire un usage utile pour réaliser des projets locaux qui créeront des emplois et utiliseront des matières premières de l'endroit, comme du sable, du gravier, etc.

Tous ces projets démarreront. Dans ma circonscription, il y a des dizaines de projets de construction dans 17 ou 18 municipalités, à la ville, dans le comté, à l'université, au collège. Tous ces projets vont se mettre en marche au dégel. Des salaires seront versés, puis dépensés. Cet argent va tourner et entraîner l'économie. La même chose va se produire dans tout le pays.

S'il y a des dizaines de projets à Peterborough, j'ignore s'il y en a autant dans la région de Trois–Rivières, mais des centaines sinon des milliers de projets vont se réaliser, et nous espérons qu'ils stimuleront l'économie et aideront les jeunes et tout le reste de la population.

Le député voudrait–il commenter mes réflexions? Que se passera–t–il à Trois–Rivières, selon lui, une fois tous ces projets démarrés?

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Nous, du Bloc québécois, ne sommes pas contre le programme d'infrastructure. Nous sommes contre le fait que cela semble être la solution, la mesure qu'a trouvée le

gouvernement du Parti libéral pour combattre une situation éminemment grave dans ce pays de 1 600 000 chômeurs.

Je pense que la démonstration est facile. On va créer—c'est le discours du gouvernement—45 000 emplois temporaires et quand on parle d'emplois, il faut le rappeler, on parle des emplois maintenus; 45 000 emplois créés et maintenus au Canada face à 1 600 000 chômeurs. Je ne peux pas voir en quoi le député de Peterborough peut penser que cela va solutionner un tant soit peu la situation dans son comté. On peut présumer que le chômage se situe à environ 10 p. 100—il est autour de 13, 14 p. 100 dans mon comté de Trois–Rivières—et ce n'est pas avec cela qu'on va se donner bonne conscience et qu'on va se dire que le gouvernement est à la hauteur de la situation.

D'autant plus—et je vois ici le ministre des Ressources humaines—que c'est le même gouvernement qui, au lieu de s'attaquer au chômage, s'attaque aux chômeurs, et au lieu de s'attaquer à la pauvreté, s'attaque aux pauvres. Pensons à la situation des plus démunis, de ceux qui sont déjà mal pris, parce qu'un chômeur est quelqu'un de mal pris, et où on leur dit maintenant: «Dorénavant, tu ne recevras pas 57 p. 100 de ce que tu gagnais, mais plutôt 55 p. 100 et tu devras travailler plus longtemps pour avoir moins et ce, pour moins longtemps. Je pense qu'on va s'attaquer aux plus démunis.

• (1320)

Et quand on dit qu'on doit procéder à une modernisation—et les mots utilisés sont extraordinaires tellement ils dénotent du raffinement, de l'honnêteté intellectuelle—on va moderniser et on va revitaliser nos programmes sociaux. On ne sait pas comment, mais on sait une chose à l'heure où on se parle: le gouvernement a pu déjà comptabiliser combien ça coûtera dans deux ou trois ans, donc on va sauver au trésor public en attaquant les chômeurs et les pauvres, 7,5 milliards de dollars, dont 5,5 milliards en matière d'assurance–chômage. Ça, on le sait. C'est ce contre quoi je m'élève quand j'entends un tel discours.

Premièrement, on n'a aucune solution véritable en ce qui concerne la diminution du chômage, parce que la solution qui s'appelle les infrastructures n'en est pas une, ce n'est même pas une demi–mesure, et, parallèlement, on s'attaque à ceux qui sont déjà démunis et on laisse drôlement tranquilles les mieux nantis de cette société. On forme des comités pour analyser s'il y a bien–fondé ou pas. Il serait grand temps qu'on fasse un effort de réflexion parce que le processus qui est en dessous, tout le monde en est de plus en plus conscient, c'est la disparition de la classe moyenne, comme dans un pays sous–développé, où il y aura peu de riches et éminemment beaucoup de pauvres. C'est notre point de vue.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, surtout après le discours que vient de prononcer le député.

[*Français*]

Tout d'abord, la motion proposée devant cette Chambre n'est pas exacte, ni les commentaires faits par l'honorable député. Aussi, je profite de l'occasion pour corriger les remarques de ce député de l'opposition.

Par exemple, cette année, il y aura plus de travail pour les Canadiens, spécialement pour les Québécois et les Québécoises. Selon le Conference Board, il y aurait plus de 57 p. 100 plus de travail pour les Québécois cette année, en comparaison avec l'année passée.

Malheureusement, les députés de l'opposition ont oublié les bonnes initiatives, mesures et efforts faits par le gouvernement et le secteur privé pour créer de l'emploi partout au Canada.

[*Traduction*]

Cela dit, je ne pense pas que nous soyons ici uniquement pour nous livrer à une bataille de chiffres. Si nous sommes ici, c'est pour parler du besoin profondément ancré des Canadiens de travailler, de regagner leur dignité, de contribuer à leur bien–être et à celui de leur famille, car l'obtention d'un emploi est la plus grande ambition des Canadiens pour eux–mêmes et leur famille.

Ce que je n'ai pas entendu jusqu'à maintenant de la part des députés de l'opposition, c'est la reconnaissance que le monde du travail a changé, que l'on ne peut pas revenir en arrière, que l'on ne peut pas défendre le statu quo, que l'on ne peut pas défendre le passé avec des arguments démagogiques.

[*Français*]

Par exemple, j'ai trouvé intéressante la remarque faite par l'éditorialiste du quotidien *La Presse*, M. Alain Dubuc: «La réforme des programmes est carrément essentielle pour tous. Lucien Bouchard se fait l'apôtre du *statu quo*.» Et je voudrais souligner ces remarques: «Les nationalistes, le Bloc québécois, par démagogie ou par étroitesse d'esprit, deviennent des apôtres de la rigidité et de la paralysie.» C'est vrai. C'est vrai, les membres de l'autre côté de cette Chambre sont des apôtres de la rigidité et de la paralysie et ils utilisent la démagogie pour argumenter.

• (1325)

[*Traduction*]

On peut se passer de cette étroitesse d'esprit, de cette opposition au changement, de cette tentative d'exploitation des préoccupations profondes des gens à des fins partisanes immédiates.

Il faut au contraire parler de la conception d'une bonne stratégie tenant compte de divers éléments. Il n'y a pas de réponse simple. Il n'y a pas de panacée pour la création d'emplois. C'est un problème qui touche tous les pays et pour lequel il nous faut une approche globale et concertée.

Au sommet de l'emploi tenu à Detroit la semaine dernière, les sept grands pays industrialisés ont discuté du problème de l'emploi et de leurs 30 millions de chômeurs, chiffre qui ne cesse d'augmenter.

En Europe, la création d'emplois est nulle depuis un an ou deux. Aux États–Unis, il se crée des emplois, mais ce sont des emplois à temps partiel, subalternes, instables, insuffisamment rémunérés.

La solution canadienne est d'établir un équilibre, de faire un compromis pour favoriser la croissance et la création d'emplois, pour stimuler l'économie et aider le secteur privé afin de relancer la création d'emplois dans le secteur privé tout en reconnaissant que des changements fondamentaux ont lieu sur le marché de l'emploi et qu'il ne suffit pas d'avoir un emploi au salaire minimum si les travailleurs vivent quand même au–dessous du seuil de pauvreté. Il ne sert pas à grand–chose de promettre aux travailleurs un emploi de 20 heures par semaine s'ils ne peuvent pas toucher en même temps des prestations.

C'est avec ce genre de problèmes que nous nous débattons. Il y a malheureusement des députés, notamment les bloquistes, qui ne veulent rien comprendre. Leur représentant au comité parlementaire nie l'évidence de l'urgence d'une réforme. On préfère organiser des démonstrations et prôner le statu quo. Sauf qu'avec le statu quo, les emplois, les revenus et les autres possibilités ne seront pas au rendez–vous.

Voilà pourquoi on peut résumer ainsi notre vision: adopter l'approche la plus étendue, la plus complète jamais vue de toute notre histoire face à la question du chômage, entreprendre une stratégie tous azimuts de création d'emplois.

Certaines de ces mesures ont déjà été proposées aujourd'hui. Le programme d'infrastructures qui, selon nos prévisions, devrait créer de 60 000 à 70 000 emplois, sera la bougie d'allumage de l'économie, à présent que nous approchons des 3 p. 100 de croissance par an. Ça aura un effet d'électrochoc sur le marché de l'emploi. Ce programme d'infrastructures, il ne faut pas le mesurer seulement en fonction du nombre d'emplois qu'il va générer, mais également en tant que signal envoyé aux Canadiens pour leur montrer que les choses commencent à bouger.

J'ajouterai que, lorsque j'entends des députés réformistes ou la députée de Mercier dire que c'est de l'argent gaspillé, le problème, c'est qu'ils ne comprennent pas l'enjeu. Ce n'est pas gaspiller de l'argent que d'investir dans la réfection de routes et dans l'amélioration des transports comme des infrastructures. C'est favoriser la productivité. C'est se doter des outils nécessaires pour générer davantage de richesses.

Si on laisse l'infrastructure se détériorer, si on ne fait rien pour nos routes parsemées de nids–de–poule, si on ne peut pas faire circuler l'information sur une autoroute électronique, si on ne commence pas à rebâtir nos écoles et nos universités, on ne connaîtra pas la croissance.

Certes, on peut s'interroger sur les modalités d'affectation des crédits. On peut se demander qui va investir dans un nouveau réseau routier. Est–ce qu'une société pétrolière va se lancer dans la construction de routes? Est–ce qu'une banque va participer à l'ouverture d'un collège de formation? Est–ce possible? Cette responsabilité incombe au secteur public. Ça relève du gouvernement. Voilà pourquoi nous avons assumé cette responsabilité.

• (1330)

Quand j'entends les députés d'en face dire que c'est un gaspillage d'argent, c'est pour moi la preuve qu'ils ne sont pas sérieux à ce sujet, qu'ils n'ont pas vraiment réfléchi à une stratégie de la croissance, à une stratégie de l'emploi. Comme le dit l'éditorialiste de *La Presse*, ils se font les apôtres de la rigidité et de la paralysie.

Dans le budget, nous avons introduit un certain nombre de mesures. Le programme d'infrastructures est un programme important d'aide aux petites entreprises. On commence à voir que c'est de là que viendront les emplois. Ce sont les petites entreprises qui seront le moteur de la création d'emplois, à condition qu'on leur donne des incitations adéquates, qu'on leur donne le bon signal.

Je trouve incroyable l'ignorance des députés d'en face qui ont critiqué nos efforts en vue d'alléger les charges sociales des petites entreprises dans le but de créer des emplois.

[*Français*]

Je trouve la position du Bloc québécois incroyable, qui est contre l'effort de réduire le taux de cotisation à l'assurance–chômage, parce que cette initiative aura un impact positif pour les petites entreprises.

Je voudrais donner un bon exemple en prenant le cas d'une petite entreprise employant 100 travailleurs. Cette initiative de réduire le taux de cotisation aura pour effet de faire économiser 30 000 $ à cette entreprise, ce qui est suffisant pour embaucher un autre travailleur, un autre employé.

[*Traduction*]

Comment peut–on s'opposer à une mesure qui vise manifestement à inciter les petites entreprises à recruter des gens, en réduisant la structure de leurs coûts, en augmentant leur marge d'autofinancement, en allégeant le fardeau qui pèse actuellement sur elles.

Il y a à peu près une semaine, j'ai rencontré les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui représente des centaines de milliers de petites entreprises au Canada. Ils m'ont dit que c'était l'une des meilleures choses qu'un gouvernement avait jamais faites quand il a commencé à leur dire que nous allions compter sur les petites entreprises. Ils ont déclaré qu'ils allaient relever le défi, étant donné que nous nous étions montrés soucieux de leur sort.

Pourtant, il se trouve des députés de l'opposition pour dire que ça n'a pas d'importance, que ça ne compte pas. Personnellement, je crois qu'il est très important de donner aux petites entreprises de ce pays les incitations nécessaires. Cela fait partie de la stratégie de l'emploi de laisser s'épanouir les instincts créateurs et de leur accorder la marge d'autofinancement nécessaire. Les députés de l'autre côté—ils ne le font sans doute pas de façon délibérée—déforment l'impact de cette mesure. Ils avancent toutes sortes d'arguments, prétendant que les changements apportés au régime d'assurance–chômage vont avoir des conséquences terribles pour les pauvres.

[*Français*]

Je pense que c'est M^me^ Trépanier, la ministre de la Sécurité du revenu au Québec, qui a dit qu'il y a un petit impact.

[*Traduction*]

Nos chiffres montrent qu'il ne faudra peut–être pas plus qu'un supplément de 100 millions pour les personnes qui perdront leurs droits. Ce que les gens ne comprennent pas, c'est que le simple fait d'augmenter le nombre de semaines de travail ne signifie pas que les employés cessent de travailler. Cela signifie simplement que beaucoup de sociétés et beaucoup d'organisations qui fixent le temps de travail de leurs employés en fonction de la période de dix semaines, même s'il y a plus de travail, les mettent à l'assurance–chômage pour améliorer la situation financière de leur entreprise.

Selon un député de notre caucus qui est aussi président d'un grand conseil scolaire de l'Ontario, une pratique courante des conseils scolaires est d'embaucher des gens avec un contrat de neuf mois, ce qui fait que ces personnes touchent l'assurance–chômage l'été. Ce n'est pas une pratique que nous approuvons. C'est une des raisons pour lesquelles nous disons que, si l'on commence à relier le nombre de semaines de prestations au nombre de semaines de travail, on est sur la bonne voie. On commence à dire qu'il faut travailler pour acquérir des prestations. Celles–ci ne s'obtiennent pas sans rien faire.

• (1335)

Il n'est pas étonnant que l'éditorialiste de *La Presse* dise: «Il y a les apôtres de la rigidité et de la paralysie.» C'est une bonne raison pour cette déclaration. Car ils ne pensent pas. Ils n'ont pas de stratégie d'emploi. Ils n'ont pas de stratégie pour encourager les gens à reprendre le travail.

C'est bien plus important que de toucher des prestations d'assurance–chômage. L'assurance–chômage est un programme crucial qui aide les gens à faire la transition entre deux emplois. Ce n'est pas une aide à long terme. Et c'est là une partie du problème. Au cours des années, ce qui était un bon programme a dégénéré, car on lui a donné tant de rôles que ce n'est plus un programme qui aide la transition, mais un programme qui essaie de tout résoudre.

Ce que nous disons, c'est que nous devons avoir un autre programme adapté au chômage de longue durée. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous faisons un examen approfondi. C'est ce qui explique en partie que nous avons invité les députés d'en face à participer à cet examen, même s'ils refusent maintenant de le faire.

Nous voulons établir un programme spécial à l'intention des chômeurs chroniques, au lieu de les laisser dépendre éternellement de l'assurance–chômage. Nous voulons établir, à leur intention, des programmes de formation, des emplois, des suppléments de revenu—nous ignorons encore quelle sera la bonne combinaison—et trouver le moyen de redonner du travail à une personne qui n'a plus d'emploi. Nous nous concentrons uniquement sur ce besoin. Nous voulons créer des programmes qui répondent à ce besoin, et non essayer de rafistoler d'anciens programmes qui ne conviennent plus.

C'est pour cette raison que nous procédons à cet examen. Nous avons donc une vision, malgré ce que dit l'opposition. Quelle est sa vision? Elle ne figure pas dans sa motion, ni dans quoi que ce soit que les députés de l'opposition ont pu dire. Nous avons une vision, et elle consiste à remettre les gens au travail.

Parlons un peu des jeunes. Parlons de ce qui arrive à près d'un demi–million de jeunes Canadiens de 18 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi. Cette situation est probablement l'une des plus tragiques que nous connaissions. Le passage des études au travail n'est pas facile. Très souvent, les études que les jeunes ont faites ne leur sont plus d'aucune utilité. L'école ne convient plus à beaucoup de jeunes. C'est pourquoi ils décrochent. Dans notre pays, le taux d'abandon scolaire est de 30 p. 100. C'est tragique!

Une chose est claire: ceux qui n'ont pas fait les études nécessaires ou acquis une formation suffisante n'auront pas d'emploi. Nous ne sommes plus à l'époque où les compétences comptaient peu. De nos jours, les personnes qui n'ont pas les bases nécessaires ne trouvent pas de travail.

C'est pourquoi nous insistons tant sur ce point. Nous l'avons dit dans notre livre rouge, et je présenterai bientôt à la Chambre des mesures concernant la mise en oeuvre d'un important programme d'apprentissage et de stages qui permettra à des dizaines de milliers de jeunes de combiner études et travail et d'acquérir ainsi une expérience de travail solide et valable. C'est un engagement que nous avons pris. C'est une vision. C'est un projet. Cela fait partie de notre programme. À l'heure actuelle, nous ne faisons que négocier avec les provinces pour nous assurer de leur appui.

Comme la secrétaire d'État l'a dit ce matin, nous avons des projets concernant un important Service jeunesse qui donnerait aux jeunes de tout le Canada la chance d'acquérir l'expérience d'un emploi communautaire. Nous placerions les jeunes qui n'arrivent pas à trouver un premier emploi dans un milieu où ils pourraient acquérir des compétences et de l'expérience à consigner dans leur curriculum vitae et où ils pourraient apprendre à faire quelque chose d'utile et d'important qui leur donnerait de l'espoir.

Nous envisageons d'apporter d'importantes modifications aux programmes d'aide aux étudiants et aux prêts destinés aux étudiants afin d'encourager encore une fois les jeunes à retourner aux études. Nous mettons en place, en collaboration avec les provinces, une vaste et importante stratégie sur l'emploi des jeunes. Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui que, dans le cadre de cette stratégie, nous augmentons considérablement, soit de 20 p. 100, les fonds destinés au programme d'emplois d'été.

Ainsi, nous pouvons dire aux jeunes que, s'ils retournent à l'école, nous les aiderons à trouver un emploi cet été.

Ça n'est pas facile. Nous avons réaffecté des fonds et réuni 20 millions de dollars supplémentaires pour que, cet été, plus de 60 000 jeunes puissent trouver un emploi qui sera parrainé dans bien des cas. L'opposition dit que nous n'avons aucun plan d'action, mais nous venons tout juste d'en annoncer un autre aujourd'hui dans le cadre d'une vaste stratégie.

Il est curieux que, pas une seule fois, les députés du Bloc ou du Parti réformiste ne nous aient posé une question sur les emplois d'été et sur ce que nous comptons faire pour les étudiants cet été. Ils étaient tellement préoccupés par les jeunes qu'ils n'ont pas trouvé le temps de poser une question à ce sujet. Ils ne sont ici que depuis quelques mois, mais ils n'ont pas encore trouvé le temps de demander ce qu'il adviendra des jeunes cet été.

• (1340)

Les députés de mon propre caucus ne cessaient de me poser cette question chaque semaine et, comme ils sont bien conscients de la situation des jeunes, le gouvernement a décidé d'accéder à leurs désirs.

Cette question de l'emploi exigera un effort réel de la part de beaucoup de Canadiens. Le comité fera rapport cette semaine, je l'espère, des témoignages qu'il a entendus au cours de la première d'une série de vastes consultations. En outre, nous engageons actuellement de sérieuses négociations avec toutes les provinces sur les changements à apporter aux programmes de formation et au régime de sécurité sociale pour que les chômeurs réintègrent le marché du travail.

Nous nous réunissons avec toutes sortes de groupes consultatifs. Ces deux dernières semaines, j'ai rencontré 15 groupes différents un peu partout dans le pays.

[*Français*]

Aujourd'hui, il y a une grande consultation à Montréal avec un grand nombre de groupes sociaux pour discuter des changements au filet de sécurité sociale.

[*Traduction*]

Nous invitons la participation des Canadiens en leur disant: «Bien sûr, un changement s'impose, mais nous allons le faire ensemble. Nous allons le faire comme un pays uni qui poursuit l'objectif fondamental visant à remettre les Canadiens au travail et à rétablir la dignité des travailleurs.»

Les seuls à éviter le débat, les seuls qui semblent retenir leur participation, ce sont les députés de l'opposition. Ils ne seraient pas convaincus que la tâche est assez importante pour chercher le meilleur moyen de modifier notre régime d'aide sociale afin d'inciter les gens à retourner au travail, pour examiner la situation des jeunes au Canada, pour chercher à créer des emplois à long terme et pour établir un meilleur ensemble de programmes afin de régler ce problème. Ils tiennent uniquement à envoyer quelqu'un aux barricades pour faire une démonstration et dire: «Conservez ce que vous avez.» Heureusement, ce n'est pas le message des Canadiens.

Je ne parle pas des groupes extrémistes de la gauche ou de la droite. Il est intéressant de noter que, partout où je vais, je rencontre des extrémistes de droite qui rejettent automatiquement tous les programmes proposés et des extrémistes de gauche qui préconisent le maintien de tous les programmes existants. Heureusement, la majorité des Canadiens sont modérés et disent: «Un changement s'impose, alors faites-le d'une façon responsable et prudente, mais changez la situation afin de remettre les Canadiens au travail.»

Je dis aux députés d'en face: «Aidez à créer un climat pour qu'il y ait des emplois pour les Canadiens.» Il faut aider à assembler les pièces d'une stratégie qui reconnaisse la création d'emplois du secteur privé; qui allège le fardeau des charges sociales; qui ait un objectif précis concernant des emplois permanents; qui envisage sérieusement un régime de garderie permettant aux femmes de participer pleinement tout en ayant un sentiment de sécurité; qui mise sur la participation de nos jeunes.

Si nous arrivons à rassembler tous ces éléments et à mettre au point un ensemble de programmes au cours des mois qui viennent, nous aurons donné une nouvelle vision au Canada. Nous leur aurons donné un nouveau sentiment de leur identité, non pas au moyen d'un faux débat sur la Constitution ou sur les pouvoirs ou les responsabilités. Grâce à la question fondamentale, nous aurons redonné aux Canadiens, à leurs familles et à leurs enfants, l'espoir et l'occasion de retourner au travail. Voilà vraiment ce que signifie le Canada et nous entendons réussir.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vois que plusieurs députés veulent poser des questions au ministre et j'essaierai de satisfaire le plus de monde possible. Je demanderais aux députés de tenir compte du vif intérêt que suscite l'intervention du ministre.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le ministre du Développement des ressources humaines, et non pas des Ressources naturelles, même si la semaine dernière, j'avais dit le ministre des Ressources naturelles, mais de toute façon, je me demande si vraiment ils ont du pouvoir, peu importe leur ministère.

Donc, j'ai écouté avec attention le ministre que je connais depuis un certain temps. Je dois dire qu'il s'exprime très bien, il a l'air convaincant, mais encore une fois, tout ce qui a été dit dans le livre rouge et que l'on répète tous les jours, les discours que l'on entend et la réalité sont complètement contraires. Je dois d'abord demander au ministre comment il pense créer de l'emploi en disant qu'il investit un milliard de dollars dans les infrastructures, alors que pour l'année 1994-1995, suite aux changements apportés à l'assurance-chômage—qui relève de son ministère—il pénalise les chômeurs de 800 millions de dollars, ce qu'il a oublié de dire tantôt. Qu'est-ce que cela veut

dire? Cela veut dire que, d'une main, on diminue de 800 millions le pouvoir d'achat des Canadiens, et de l'autre, on prévoit un milliard de dollars dans les infrastructures. Ce qui veut dire que l'on ne crée absolument rien. D'un côté, on diminue le pouvoir d'achat, et de l'autre, on distribue l'argent, et là on dit que les gens vont dépenser davantage puisque plus d'emplois seraient ainsi créés. Le ministre n'a rien compris à l'économie parce qu'il ne crée absolument rien. Ce sont des résultats presque nuls.

• (1345)

En plus, il dit qu'il va augmenter les emplois, tout en augmentant les impôts des particuliers de 1,7 milliard de dollars dans les trois prochaines années. Il va également augmenter de 1,8 milliard les impôts pour les petites et moyennes entreprises dans les trois prochaines années. S'il croit que c'est de cette façon qu'il va créer des emplois, il a complètement tort et il n'a absolument rien compris dans l'économie. S'il se crée des emplois au Canada, ce ne sera sûrement pas grâce au Parti libéral par cette supposée vision qu'il a du développement économique et de l'emploi. Je peux vous dire que s'il y a de la création d'emplois, ce sera grâce à l'initiative des individus, mais sûrement pas grâce à l'initiative du gouvernement actuel qui n'a aucune espèce de vision dans cette façon de faire les choses, c'est-à-dire en continuant à taxer davantage et à essayer par ce petit programme très minime de créer des emplois. Quand on dit qu'on va créer des emplois en investissant un milliard de dollars d'une main, tout en soustrayant 800 millions de l'autre main, quand on sait que le produit intérieur brut du Canada est d'environ 700 milliards de dollars, vous savez un milliard ça ne change pas grand-chose dans la création d'emplois.

Monsieur le Président, j'aimerais savoir également du ministre, qui est responsable de la formation de la main-d'oeuvre, quand il va répondre à la demande du Québec qui remonte à trois ou quatre ans au moins? Quand va-t-il donner la formation de la main-d'oeuvre au Québec, et ainsi épargner au moins de 300 à 400 millions dans l'immédiat, tout en rendant plus efficace la formation de la main-d'oeuvre au Québec. Et cela, c'est une demande, une volonté de tous les Québécois, qu'il s'agisse du milieu des affaires, des syndicats ou du gouvernement. Quand va-t-il agir dans ce sens?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, d'abord je voudrais dire à l'honorable député que j'ai traité de ces questions directement, mais en même temps je suis surpris par les propositions contradictoires de l'honorable député. D'un côté, il dit qu'il faut une réduction des taxes et des taux; de l'autre, il dit de ne pas changer le système d'assurance-chômage. Mais on l'a fait. Nous avons réduit le taux de cotisation à l'assurance-chômage. Le résultat se traduira pas une augmentation de l'emploi et une création d'emplois pour la petite entreprise. Un autre résultat très important pour les travailleurs de ce groupe, il y aura augmentation de 70 à 80 $ pour chaque travailleur pour acheter des produits et des services pour sa famille, ce qui sera également bon pour la petite entreprise. C'est pas mal. Donc, plus d'argent dans les poches des travailleurs. Cette initiative sera un stimulant pour la petite entreprise, pour les employeurs.

[*Traduction*]

Ce que j'essaie de dire au député, c'est que son parti ne semble pas du tout savoir ce qu'il veut. Il dit d'une part: «Ne touchez pas à l'assurance-chômage», et d'autre part: «Réduisez les cotisations.» C'est ce que nous avons fait. Nous avons réduit les cotisations, afin de donner une nouvelle impulsion. Toutefois, pour pouvoir réduire les cotisations, il faut être en mesure de faire face au déficit du régime d'assurance-chômage qui atteint 6 milliards de dollars cette année. Nous nous devons de résorber le déficit de 6 milliards de dollars. Voilà pourquoi nous avons adopté un solution équilibrée nous permettant quand même de verser plus d'argent aux plus démunis. Pas moins, mais bien plus d'argent.

• (1350)

Malheureusement, dans leurs affirmations, les députés d'en face semblent oublier les faits, et c'est triste. Je regrette qu'ils aient une mémoire sélective. Cela les sert mal dans une situation comme celle-ci. Cela leur cause des ennuis.

Nous avons accru les prestations versées aux membres les plus pauvres de notre société. Nous avons établi un lien entre le travail et les prestations et réussi à inciter les entreprises privées à créer de nouveaux emplois. Il me semble que ce n'est pas si mal.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, la motion de l'opposition vise à déplorer l'absence de vision du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois. Je crois que le ministre n'a pas bien saisi de quoi il s'agit ici.

Le programme de modernisation de l'infrastructure manque de vision parce qu'il représente moins de une demie de un p. 100 du produit intérieur brut. Ramené à l'échelle d'une famille de quatre personnes, cela équivaut à gagner en une année 200 $ au loto 6/49.

Puis le ministre vient nous dire que tous les pays souffrent d'un chômage élevé. Ce n'est tout simplement pas vrai. Les endroits où les impôts sont très peu élevés, comme Hong Kong et les îles Cayman, affichent un taux d'emploi de plus de 97 p. 100. Il y a un lien direct entre les impôts et le chômage.

Les pays où les impôts sont élevés accusent un taux de chômage élevé. Le gouvernement manque terriblement de vision en ne reconnaissant pas que ce sont les impôts élevés qui sont la cause du chômage et qu'il peut résoudre le problème en réduisant les dépenses publiques.

Le ministre conviendra-t-il que des impôts élevés sont source de chômage?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le présent débat nous a appris une chose importante, à savoir quelle est la stratégie du Parti réformiste en matière d'emploi, stratégie dite des îles Cayman.

Or, il y a une importante série de principes à respecter. Comment les îles Cayman financent–elles leurs projets? Grâce à un groupe d'entreprises étrangères qui s'y inscrivent afin d'échapper au fisc de tous les autres pays du monde.

Le député propose que le Canada devienne un abri fiscal pour toutes les entreprises inadaptées du monde qui veulent éviter d'assumer leur responsabilité de payer des impôts au gouvernement légitime de leur pays.

Quelle bonne stratégie en matière d'emploi que celle du Parti réformiste! La stratégie des îles Cayman! Mais je ne crois pas que cela plaise aux Canadiens.

Les Canadiens considèrent le Canada comme un pays industriel sérieux, l'un des sept plus industrialisés au monde, et ils comprennent qu'il nous faut une stratégie globale, qui intéresse non seulement l'infrastructure, mais tout un ensemble d'éléments. L'infrastructure est un élément important, mais il y a aussi la stimulation des petites entreprises, la réduction des cotisations sociales des petites entreprises, de bons programmes de formation, une réelle possibilité de mettre un système d'éducation en place et un programme populaire complet.

Voilà ce qui va créer des emplois et non suivre les préceptes et les principes des îles Cayman.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, au nom de Tom Hanks, je voudrais remercier le ministre du Développement des ressources humaines, car s'il avait choisi une autre carrière, M. Hanks n'aurait peut–être pas remporté son prix d'hier soir.

Je voudrais signaler une chose ou deux. Le ministre a parlé des programmes d'apprentissage, des prêts aux étudiants et du Service jeunesse. Il est injuste de regrouper tous ces programmes et de dire que nous les rejetons en bloc. Il y a certains programmes qui ont plus de mérite que d'autres.

Par exemple, le programme d'apprentissage qui débouche directement sur un emploi est très valable. Par contre, le gouvernement fait peut–être fausse route lorsqu'il prétend pouvoir aider nos pauvres diplômés des collèges en les enrôlant dans des projets communautaires leur donnant des emplois artificiels qui n'élargissent en rien leurs perspectives de carrière. Ce n'est pas nécessairement une dépense judicieuse.

Il y a ensuite la réduction des cotisations d'assurance–chômage qui a souvent été décrite par l'expression «écran de fumée». Une fois la fumée dissipée, on constate que le gouvernement a majoré ces cotisations, mais qu'il a annulé cette majoration avant son entrée en vigueur en se vantant que cela créerait quelques emplois dans des petites entreprises. À mon avis, le gouvernement aurait dû prévoir une augmentation de 3 $ des cotisations plutôt que de 30c., ce qui lui aurait permis, après l'avoir annulée, de se vanter d'avoir créé dix fois plus d'emplois.

• (1355)

Si le programme d'infrastructure est nécessaire, c'est tant mieux. Mais voyons de quoi il retourne. Encore une fois, c'est un écran de fumée parce que ce programme ne créera pas d'emplois. Nous avons déjà expliqué clairement que les fonds prévus pour ce programme serviront à payer des contrats accordés à des entreprises qui ont déjà leurs employés et qui n'en embaucheront pas de nouveaux.

Selon des études, le gouvernement dépense 70 000 $ pour créer un emploi à 35 000 $ qui lui rapporte 10 000 $.

À ce compte–là, il faudrait 96 milliards de dollars pour créer des emplois qui rapportent 1, 6 million de dollars. Même si cet argent tombait du ciel et n'ajoutait rien au déficit, une fois les milliards dépensés, nous nous retrouverions à la fin de l'année sans un seul emploi de plus. Le programme d'infrastructure du gouvernement ne crée donc pas d'emplois. On s'attaque à un problème, mais sans toucher au déficit.

Comment le gouvernement créera–t–il des emplois durables s'il applique encore la vieille recette libérale consistant à dépenser et à taxer sans toucher au déficit?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je suis vraiment ravi que le député m'ait posé une question aussi profonde en ne me laissant que 30 secondes pour y répondre. De toute façon, monsieur, je crois que la question mérite une réponse de cette longueur.

Comment nous y prenons–nous? Il y a un principe fondamental que le député devrait comprendre, soit que la décision d'investir dans le pays, dans l'infrastructure, dans les écoles et dans les routes est essentielle si on veut stimuler la croissance et créer des emplois.

En s'opposant au programme d'infrastructure que toutes les municipalités d'un bout à l'autre du pays ont réclamé afin d'améliorer leur système de transport, les députés nuisent à la croissance et à la création d'emplois à long terme.

Ils doivent tenir compte du fait que 40 p. 100 ou même 50 p. 100 des travailleurs de la construction sont sans travail et que ce programme de création d'emplois est un élément parmi plusieurs qui leur permettra de retourner au travail, qui stimulera la croissance dans notre pays et qui montrera au Parti réformiste à quel point sa stratégie d'emploi est ridicule.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, le 31 mars 1966, un groupe de noirs sud–africains qui tenaient une manifestation pacifique ont été massacrés à Sharpeville. La même année, l'Organisation des Nations Unies a désigné le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Cette journée a été célébrée hier partout dans le monde. À Vancouver, j'ai été invitée à prendre la parole à un événement organisé par la Société multiculturelle de Vancouver en collaboration avec le service de police de Vancouver.

Le chemin de la démocratie est difficile et dangereux. Le Canada est un pays bienheureux où nous n'avons pas à déplorer d'actes de racisme, mais nous sommes encore loin d'être un pays exempt de racisme. Il faut faire comprendre en termes bien sentis que le racisme et la discrimination ne peuvent plus être tolérés. Ces deux maux doivent être éradiqués complètement du Canada pour que notre pays devienne un modèle pour le reste du monde.

Le 21 mars, les gens s'arrêtent un instant pour réfléchir. Par l'éducation et par l'exemple, nous pouvons parvenir à l'égalité pour tous et au respect mutuel.

Je voudrais féliciter les nombreux bénévoles. . .

* * *

[*Français*]

LE PRIX DU MÉRITE DU FRANÇAIS

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, hier, le commentateur sportif Richard Garneau a reçu des mains du président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, le Prix du mérite du français dans le secteur culturel. Depuis quelques années déjà, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec reconnaît annuellement la contribution remarquable d'un individu ou d'un organisme à la promotion d'une langue française vivante et correcte.

M. Richard Garneau rappelle à tous les Québécois, ainsi qu'aux francophones du Canada, que l'usage d'une langue correctement parlée fait partie intégrante de la vie quotidienne, autant dans le milieu du travail que dans nos loisirs.

J'aimerais, au nom de tous les députés québécois à la Chambre, lui rendre un hommage bien mérité.

[*Traduction*]

LE MONUMENT À LA MÉMOIRE DES POLICIERS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés la présence aujourd'hui, à la tribune des visiteurs, de membres de la famille d'agents de police qui ont perdu tragiquement la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils sont venus à Ottawa pour participer à l'inauguration d'un monument commémoratif dédié à ces policiers qui ont sacrifié leur vie au service et à la protection de leur collectivité.

Les noms des Van der Wiel, Sonnenberg et King ne sont peut–être pas bien connus, mais ils devraient être universellement respectés. C'est ce respect que je veux exprimer aux familles réunies ici aujourd'hui.

L'inauguration aura lieu au Pavillon d'été, ici sur la Colline, à 17 heures.

J'invite tous les députés à prendre un instant aujourd'hui pour rappeler le souvenir de ces policiers qui sont les plus nobles et les plus vaillants serviteurs de la population. Puisse leur sacrifice nous rappeler à tous la nécessité de réformer notre système de justice pénale afin qu'on n'ait plus jamais à déplorer la perte inutile de vies à cause de ces éléments de la société qui n'ont pas appris à respecter les lois du pays.

* * *

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, par suite d'une transfusion sanguine, en 1983, un habitant de ma circonscription, Nepean, a été infecté par le VIH et a contracté le SIDA. Il a été porteur de ce virus, sans le savoir, pendant dix ans, avant que le SIDA ne soit diagnostiqué. Comme il ignorait qu'il était porteur du virus, il l'a transmis à sa femme.

Les gouvernements fédéral et provincial n'ont offert d'aide qu'aux personnes qui avaient été directement touchées par du sang contaminé. Ils n'ont pas tenu compte des victimes indirectes de cette tragédie. Ce couple ignorait tout de la présence du virus. S'ils avaient su, ils auraient pris des précautions.

Le mari, en tant que victime directe, a reçu une aide financière, mais qui aidera son épouse, victime indirecte? J'implore la ministre de la Santé d'étendre le plan d'aide spécial du gouvernement aux victimes indirectes du scandale du sang contaminé.

* * *

L'ÉQUIPE DE CURLING DE FENELON FALLS

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à l'équipe féminine de curling de l'école secondaire Fenelon Falls qui s'est

classée pour participer au championnat provincial de curling qui se déroule à Sault–Sainte–Marie, à compter d'aujourd'hui jusqu'au 25 mars, et qui opposera les équipes de curling de différentes écoles secondaires.

Nous avons tous entendu parler de la performance surprise de cette équipe qui l'a emporté sur une équipe beaucoup plus forte, un peu à la manière de David et Goliath. La courageuse équipe dont je parle, qui est formée de la capitaine, Jennifer Dickson, de la vice–capitaine, Andrea Howard, de la deuxième, Cayley Rodd, et de la première, Christina Dunn, n'avait remporté que quelques parties dans la ligue Cannington–Lindsay–Fenelon cette année.

Toutefois, alors qu'on la donnait perdante, elle a réagi au bon moment et a compté le point qui lui permettait de battre l'équipe de Trenton et de représenter la région du centre de l'Ontario au championnat provincial.

C'est la première fois qu'une équipe de Fenelon Falls participe à ce championnat. Elle se mesurera à un niveau de compétition qu'elle n'a jamais expérimenté auparavant.

Je voudrais féliciter cette équipe qui se lance dans l'inconnu et lui souhaiter bonne chance, car elle représente toutes les écoles du centre de l'Ontario.

* * *

LES DÉPUTÉS

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, il y a eu des appels répétés à la Chambre pour que l'on procède à une réforme des pensions des députés, surtout en ce qui concerne la question du cumul de pension et de traitement. Comme les députés le savent, cela veut dire accepter un salaire du gouvernement d'une main et accepter une pension du gouvernement de l'autre. Mes collègues d'en face du Parti réformiste sont ceux qui se sont dressés le plus vertement contre cette pratique.

Le dollar du contribuable est le même, qu'il vienne des coffres du gouvernement provincial ou de ceux du gouvernement fédéral. Je demande donc à mes collègues du Parti réformiste de se joindre à moi pour demander à tous les partis d'instaurer un code de conduite prévoyant qu'aucun député ne touchera simultanément un traitement et une pension financée par les contribuables.

Je suis sûr, par exemple, que tous les députés conviendront que toucher une pension de 61 000 $ du gouvernement de l'Alberta, en plus d'un traitement de député, est un exemple flagrant de cumul.

Le Président: J'espère que les déclarations seront de nature plus générale, à mesure que nous avançons.

* * *

[*Français*]

L'USINE HYUNDAI DE BROMONT

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, c'est avec consternation qu'on apprenait la décision des dirigeants de l'usine Hyundai de Bromont de suspendre indéfiniment ses activités. Plus de 800 travailleurs perdront leur emploi.

Article 31 du Règlement

Les membres du Bloc québécois et les citoyens de ma région sont indignés d'une telle situation. Faut–il rappeler que Hyundai a bénéficié de subventions substantielles de la part du gouvernement fédéral pour construire son usine de Bromont.

On apprend que les dirigeants de Hyundai refusent de rencontrer les principaux intervenants dans ce dossier pour discuter de la situation. Comment une entreprise comme Hyundai peut–elle se comporter de façon si cavalière envers ses travailleurs?

Le Bloc québécois presse le gouvernement fédéral d'agir dans les plus brefs délais afin de conserver les emplois de ces travailleurs et surtout, de voir à ce que cette situation ne se répète plus. Le gouvernement a plus que jamais la responsabilité de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'AVION GRUMMAN GOOSE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une tragédie qui pourrait arriver dans l'histoire de l'aviation canadienne.

Un appareil Grumman Goose est entreposé dans un hangar de la GRC, à Prince George. Cet appareil, construit en 1944, peut atterrir sur la mer, sur la neige ou sur le sol. Il a enregistré plus de 24 000 heures de vol. Il a servi des deux côtés de l'Atlantique, à Ottawa et dans l'Arctique. Il a servi à des raids anti–drogue, à des missions de surveillance, à des missions de sauvetage et à des spectacles aériens, sans compter qu'il a aussi servi à transporter des gens et du matériel.

Or, la GRC va peut–être devoir vendre cet appareil qui a maintenant cinquante ans et que le Musée national de l'aviation n'a pas les moyens d'acquérir au prix estimatif de 300 000 dollars.

Je demande à la GRC et au gouvernement de réfléchir encore une fois afin que les Canadiens puissent trouver un moyen de recueillir les fonds nécessaires à la conservation de cet important élément de notre patrimoine. Sinon, le dernier vol qu'effectuera le Goose risque fort de le conduire à jamais hors du Canada, vers le soumissionnaire le plus offrant au sud de notre frontière.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, récemment, j'ai eu le plaisir de pouvoir visiter la BFC Greenwood et le Camp Aldershot, dans la circonscription d'Annapolis Valley—Hants.

Au cours de ma visite de ces bases, j'ai été vivement impressionné par le dévouement, le professionnalisme et la détermination des hommes et des femmes de nos Forces canadiennes. Ces militaires accomplissent souvent leur travail sans pratiquement aucune reconnaissance du public. Pourtant, ils ont contribué dans une grande mesure au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Article 31 du Règlement

Leur puissante tradition de fierté et de service constitue un modèle pour les autres pays du monde. Je suis fier du personnel de la BFC Greenwood et du Camp Aldershot.

Puisque nous examinerons la politique de défense étrangère au cours des prochains mois, j'exhorte tous les parlementaires à réfléchir au professionnalisme de nos militaires et au rôle important qu'ils jouent au Canada et à l'étranger.

* * *

LE DÉCÈS DE M. KENNETH KIDD

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, Kenneth Kidd, professeur émérite à l'Université Trent, est décédé récemment. Il était né en 1906 et avait fait ses études à Toronto et à Chicago.

Il a été un pionnier de l'archéologie moderne au Canada. Ses travaux comprenaient, entre autres, l'excavation du célèbre site de Sainte–Marie–au–pays–des–Hurons, près de Midland, en Ontario, et un projet au site Cartier–Brébeuf, à Québec. Il a été parmi les premiers à étudier les pétroglyphes au Canada.

Du Royal Ontario Museum, il est passé à l'Université Trent en tant que président fondateur du Département d'anthropologie.

En 1969, il a créé à Trent le premier programme universitaire d'études autochtones au Canada. Ses efforts ont porté fruit, car il existe maintenant plus de 40 programmes de ce genre dans tout le pays.

Ken Kidd et sa femme, Martha, tous deux des citoyens distingués et productifs de Peterborough, ont reçu des diplômes à titre honorifique de l'Université Trent en 1990.

Les députés de la Chambre se joindront à moi, j'en suis sûr, pour adresser nos condoléances à M^me^ Kidd.

* * *

LES RANKIN

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, quatre fils et filles de Mabou, en Nouvelle–Écosse, ont fait honneur à leur famille et à leur communauté lors de la remise des prix Juno qui a eu lieu dimanche dernier, à Toronto.

En effet, le groupe The Rankin Family a raflé quatre Junos, soit l'artiste de l'année, le groupe de l'année, le groupe country de l'année et la chanson de l'année.

Grâce à leurs airs mélodieux et à leur pratique énergique de la danse de variétés, les Rankin se sont taillé une réputation internationale en exécutant une musique celtique de leur cru au Canada et dans le monde entier. Ils contribuent au développement de la culture musicale de l'est de la Nouvelle–Écosse, qui puise abondamment dans le patrimoine écossais du Canada.

Les gens de l'est de la Nouvelle–Écosse sont fiers de partager ce riche patrimoine culturel avec le reste du Canada. Les Rankin sont nos meilleurs ambassadeurs.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international l'on dit: «Les droits de la personne n'ont plus rien à voir avec le commerce» et la logique marchande.

Les libéraux avaient promis une politique étrangère canadienne plus autonome, plus proche de la vision d'un Lester B. Pearson. Eh bien, que les naïfs se détrompent: le gouvernement libéral jette aux poubelles une tradition reconnue de défense des droits de la personne et rabaisse le Canada au statut de petite puissance commerciale mesquine, dépourvue de vision et de grandeur d'âme.

Les visites de ministres libéraux vont se succéder en Chine dans les prochains mois. Les ministres canadiens tairont les préoccupations légitimes des Québécois et des Canadiens sur les questions des droits de la personne.

J'ose espérer que le Canada saura se ressaisir. Rien n'est plus effrayant qu'un pays qui perd son âme.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des travailleurs de l'industrie de l'aluminium au Canada, tant ceux de la Colombie–Britannique que ceux du Québec, afin d'exprimer leur indignation et leur mépris face à une politique qui dégagera un crédit à l'exportation de 60 millions de dollars pour contribuer au financement d'une nouvelle usine d'aluminium, en Afrique du Sud.

Cette mesure est comparable à celles qui consistent à consacrer des deniers publics à la construction d'usines d'emballage du poisson, en Espagne, ou d'usines de pâtes et papiers, au Brésil. Cela témoigne d'une attitude arrogante et élitiste envers l'argent des contribuables que nous, de ce côté–ci de la Chambre, voudrions voir considérer comme des sommes placées en fidéicommis.

Je suis persuadé que la plupart des Canadiens n'auraient jamais souscrit à cette garantie de prêt, ce qui m'amène à croire que le gouvernement actuel se soucie bien peu de l'opinion des Canadiens quant à la gestion des affaires qui les concernent.

* * *

LA PRISON POUR FEMMES DE KITCHENER

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, le jeudi 17 mars, environ 700 électeurs de la circonscription de Cambridge que je représente ont eu l'occasion de se prononcer sur l'emplacement—qui est loin de faire l'unanimité—de la future prison pour femmes de Kitchener.

La controverse tient en grande partie au fait que le gouvernement conservateur précédent n'a pas sollicité l'avis des habitants du parc Doon–Pioneer de Kitchener, avant d'arrêter son choix. Le gouvernement libéral actuel s'est efforcé de remédier à la situation créée par son prédécesseur.

L'honorable Herb Gray, solliciteur général du Canada, a rouvert le dossier du projet de la prison de Kitchener peu de temps après les élections. Il a donné aux habitants de Kitchener l'occasion d'exprimer leurs préoccupations dans le cadre de la réunion de jeudi, ce que mes électeurs réclamaient depuis l'annonce du choix de l'emplacement.

Au nom des habitants du parc Doon–Pioneer, je tiens à remercier le ministre qui a pris le temps d'écouter leurs doléances. Nous espérons tous que sa décision finale sera conforme aux voeux exprimés à la réunion de jeudi.

* * *

LES CHAMPIONNATS DE PATINAGE DE VITESSE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, les championnats du monde par équipes de patinage de vitesse sur courte piste se sont tenus cette fin de semaine à Cambridge, en Ontario.

Félicitations à Nathalie Lambert, Sylvie Daigle, Isabelle Charest, Christine Boudrias et Angela Cutrone qui ont donné au Canada le titre chez les dames.

[*Français*]

Du côté des hommes, l'équipe canadienne, composée de Frédéric Blackburn, Mark Gagnon, Derrick Campbell, Denis Mouraux et Stephen Gough, s'est classée deuxième, derrière l'équipe de la Corée du Sud. Congratulations!

Cette compétion fut la dernière disputée au Canada par Sylvie Daigle et Nathalie Lambert, deux as de l'équipe canadienne de patinage de vitesse sur courte piste.

[*Traduction*]

Sylvie et Nathalie ont eu des carrières exceptionnelles et méritent des éloges pour leur contribution à ce sport.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, en raison de la situation économique difficile qui prévaut au Canada, de nombreux Canadiens doivent faire très attention à leurs dépenses.

Dans toutes les régions du pays, les Canadiens se serrent la ceinture et doivent se passer de nombreuses choses indispensables. Cela se produit pendant que d'autres continuent de mener grand train.

Il y a de nombreux cas où l'on n'a pas fait preuve de modération financière. La célébration du départ du gouverneur de la Banque du Canada en est un exemple. On a dépensé plus de 30 000 $ pour les adieux à John Crow. Il est scandaleux que l'on puisse demander aux Canadiens de payer de telles dépenses.

M. Crow a passé des années à prêcher la modération, mais, à son départ, il avait oublié ce qu'il nous disait.

* * *

LE BUDGET

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, aujourd'hui, la froide réalité est venue frapper le gouvernement en pleine face. La brusque remontée des taux d'intérêt va inévitablement jeter un froid parmi les investisseurs et les consommateurs.

Les créanciers internationaux viennent d'envoyer un signal au gouvernement fédéral, en augmentant les pressions sur le dollar canadien. La confiance dans le budget semble n'avoir duré que deux mois.

Est–ce que le gouvernement faisait quelque chose pour l'emploi dans ce budget? Non. Est–ce que le gouvernement donnait une évaluation réaliste des recettes dans ce budget? Non. Est–ce que le gouvernement a prévu des taux d'intérêt plus élevés dans ses estimations de dépenses pour l'an prochain? Non.

Lorsque les taux d'intérêt montent et que le dollar chute, le déficit fédéral s'accroît et provoque l'augmentation des taux d'intérêt. Comme le dit le proverbe chinois: «À moins qu'on ne change de cap, on arrivera sûrement où l'on s'en va.»

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Avant même de connaître le résultat des travaux qu'il a lancés sur la révision des principes qui guideront l'action internationale du Canada, le gouvernement a déjà fait son lit. Il effectue un virage à 180 degrés et met le cap sur ses seuls intérêts commerciaux, tournant le dos à la promotion des droits de la personne.

Je demande au premier ministre s'il confirme l'intention de son gouvernement de privilégier les relations commerciales du Canada, au détriment des droits humains. Je lui demande aussi s'il se contentera, lors de son voyage en Chine, de n'évoquer l'oppression de ce régime despotique que d'une façon gentille, en privé, sur les conseils pusillanimes de son ministre des Affaires étrangères?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, chaque fois que nous en avons l'occasion, nous soulevons le problème des droits de la personne à travers le monde, y compris lorsque nous parlons de politique avec les Chinois. Nous en parlons aussi lorsque le temps vient de décider de la distribution des enveloppes d'aide au développement.

Par contre, nous savons qu'il faut maintenir avec la Chine comme avec d'autres pays des relations commerciales normales. Nous croyons aussi, comme c'est arrivé en Union soviétique, que ces pays deviennent plus ouverts par le progrès économique et les échanges avec les pays démocratiques, et que lorsqu'ils connaissent les avantages des économies de marché et des libertés démocratiques, évidemment les mentalités changent.

Ce que je veux dire, c'est que lorsque j'irai en Chine, je soulèverai le problème des droits de la personne, mais en même temps je veux maintenir des relations commerciales normales avec ce pays. Je pense que c'est la meilleure façon pour le Canada de préserver nos intérêts commerciaux tout en pouvant, par notre présence, soulever auprès des autorités de ce pays le problème des droits humains.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre se rend compte qu'en faisant primer les intérêts commerciaux sur la protection des droits humains, le Canada abandonne ses responsabilités historiques, puisque le premier ministre sait très bien que le simple fait de faire des remarques gentilles, murmurées derrière des portes closes, n'auront aucun impact sur les dirigeants étrangers qui violent de façon systématique les droits humains. Et je voudrais lui demander si c'est justement pour cette raison que le Canada n'a pas appuyé publiquement les protestations américaines contre la Chine justement sur cette question des droits humains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous soulevons toujours le problème, et nous l'avons fait. Nous avons une politique internationale différente et indépendante de la situation des États–Unis, et je pense que les Canadiens veulent et souhaitent que le Canada ait une position indépendante en la matière. Par exemple, nous avons été le premier pays, bien avant les États–Unis, à reconnaître la Chine. Ce n'est qu'après que le Canada eut reconnu la Chine que les États–Unis l'ont fait.

Je pense que le Canada a toujours soulevé le problème des droits humains et a toujours fait affaires avec la Chine. Déjà sous le gouvernement Diefenbaker, on vendait du blé à la Chine. Nous avons eu des échanges commerciaux avec l'Union soviétique et nous avons toujours soulevé le problème des droits humains. Nous n'avons pas changé nos priorités, mais nous le savons, et nous sommes honnêtes en le disant, qu'il ne faut pas être prétentieux non plus. Même que je dirais au président de la Chine, qui représente 1 milliard 200 millions de personnes, le premier ministre du Canada vous donne des ordres, il va rire de moi. Et je pense que la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'aider ce pays à se développer et, lorsqu'ils auront de nombreux échanges avec le monde occidental, ils verront les avantages de la démocratie, du respect des droits et du progrès économique, dans une économie de marché.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce n'est pas en faisant miroiter le dollar aux yeux des dirigeants chinois qu'on va les impressionner. S'il y a une chose qu'ils vont respecter, c'est une conscience internationale, celle que le Canada a toujours affichée partout et qui lui vaut essentiellement son prestige actuel dans le monde.

Il y a un bris de continuité flagrant entre les grands acquis internationaux, qui sont justement dûs très largement au Parti libéral dont sont héritiers ceux qui sont ici présentement, mais un héritage qu'ils dilapident actuellement.

Je voudrais demander au premier ministre s'il est en train de nous dire, en termes clairs, que lors de son voyage au Mexique il renonce à soulever, auprès du président mexicain—en tant que partenaire commercial, il aura une influence pour le faire—, la question des violations des droits humains dans la province de Chiapas?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, aussitôt que nous avons été mis au courant des problèmes de Chiapas, nous avons protesté auprès du gouvernement du Mexique. Et je pense que, si vous lisez les dépêches qui venaient du Mexique, nous avons été l'un des pays qui a protesté le plus rapidement et le plus fortement.

Mais même si nous protestons, nous croyons qu'il est normal d'avoir des relations commerciales avec le Mexique. Et je suis surpris de voir le chef de l'opposition dire qu'on ne devrait pas avoir de relations commerciales avec le Mexique ou la Chine parce qu'on n'aime pas la façon dont ils gouvernent leur pays.

On a toujours eu des relations commerciales et c'est de l'hypocrisie que de faire croire que nous pouvons couper nos relations commerciales avec les pays avec lesquels nous sommes en désaccord sur la question des droits. Nous avons toujours fait du commerce avec la Chine, l'Union soviétique, le Mexique. Nous avons l'intention de continuer à le faire et de soulever en même temps le problème des libertés fondamentales.

* * *

LA COTE DE CRÉDIT DU GOUVERNEMENT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, comme nous l'avions prévu, la Dominion Bond Rating Service de Toronto a abaissé hier la cote de crédit du fédéral et explique cette décote par l'incapacité du gouvernement à redresser les finances publiques. La décote coûtera des centaines de millions de dollars aux Québécois et aux Canadiens, et elle relance surtout le spectre d'une hausse importante des taux d'intérêt comme sous le règne des libéraux au début des années 1980.

Le ministre des Finances ne convient–il pas que la décote subie par le Canada est une condamnation sans équivoque par les milieux financiers, signalant l'échec de son budget en ce qui a trait au contrôle des dépenses publiques?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la décote du DBRS suit l'exemple

donné il y a un an par une autre agence. Cette décote a été faite, il faut le dire, un an avant notre budget, alors c'est impossible de faire le lien entre le Budget et ce qui vient d'arriver.

De plus, cela n'affecte que 2 p. 100 de notre dette, c'est-à-dire en ce qui concerne les devises étrangères. Quant au budget, c'est très clair. Nous avons comme objectif de réduire le déficit à 3 p. 100 du produit national brut en 3 ans. On va y arriver et ensuite, éventuellement, on va l'éliminer. C'est notre but, et on l'atteindra.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, la Dominion Bond Rating Service donne explicitement le Budget comme raison pour expliquer la décote.

Alors, le ministre des Finances ne reconnaît-il pas qu'en ayant pris à la légère notre proposition, la proposition du Bloc québécois, de revoir l'ensemble des dépenses fédérales pour en couper le gras, qu'il a manqué son coup et que son irresponsabilité risque de coûter des centaines de millions de dollars aux Québécois et aux Canadiens, tout en favorisant des pertes d'emplois et une flambée des taux d'intérêt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je n'ai rien entendu du Bloc québécois en ce qui a trait aux coupures. J'ai entendu: «Touche pas à la base militaire, touche pas à l'assurance-chômage, fais pas de réforme, fais pas de restructuration. Fais absolument rien!» Voilà la position du Bloc. Alors, qu'ils ne viennent pas nous faire la leçon!

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons demandé au premier ministre s'il réagirait à la baisse du dollar et à la hausse des taux d'intérêt en s'engageant plus fermement à réduire le déficit.

Le premier ministre a refusé de le faire. Hier, comme on l'a déjà dit, le Dominion Bond Rating Service a abaissé la cote de crédit du gouvernement fédéral pour ses emprunts en devises étrangères.

Le service a expliqué que la politique du gouvernement n'était pas assez radicale pour résoudre le problème de la dette et que, si le gouvernement voulait avoir une meilleure cote, il devait réduire ses dépenses de façon significative dans son budget de 1995.

Le premier ministre est-il maintenant disposé à ordonner au ministre des Finances de déposer un programme plus rigoureux de réduction du déficit avant que la cote de crédit du gouvernement ne soit de nouveau abaissée?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que le service a dit, c'est que nous avons une lourde dette à l'étranger, aux niveaux fédéral et provincial, c'est-à-dire pour l'ensemble du Canada. C'est vrai. Telle est la situation. Comme pays, aux niveaux fédéral et provincial, nous avons une lourde dette, et il faudra qu'il y ait collaboration avec les provinces, ce qui est déjà amorcé, et c'est vrai.

• (1425)

Ce que le Dominion Bond Rating Service a dit, c'est que notre productivité est à la hausse, que le taux d'inflation est à la baisse et que notre économie peut manifester une grande vigueur. Il dit aussi qu'il abaisse notre cote sur seulement 2 p. 100 de notre dette à l'étranger et qu'il maintient notre cote triple A sur notre dette en devises canadiennes.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le ministre des Finances ne veut certainement pas dire que cette décote a été décidée à la légère, par simple caprice. Les gens d'en face savent certainement que les yeux des investisseurs et des emprunteurs sont rivés sur les premières banquettes ministérielles, dans l'attente de signes montrant que le gouvernement se préoccupe de la situation financière.

Le ministre ne craint-il pas que cette décote ne soit l'amorce d'une tendance? Quelles mesures prend-il pour empêcher que la cote ne baisse pour tout le reste de la dette du Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que notre budget a été bien accueilli par la majorité des agences de cotation.

Deuxièmement, nous avons montré clairement, à la première étape de notre budget, que nous ramènerions en trois ans le déficit à 3 p. 100 du PIB. Ce sera la première fois depuis 15 ou 20 ans que cet objectif sera atteint.

Nous avons également dit, à cette première étape d'un budget en deux temps, qu'il ne suffisait pas de rogner par-ci par-là. Il faut une réforme fondamentale de l'assurance-chômage, de la défense, du mode de fonctionnement du gouvernement. C'est ce que le gouvernement va faire.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ce qui compte, ce n'est pas la réaction des députés de ce côté-ci ou de l'autre. C'est la réaction des marchés financiers, et elle est négative.

Comme on a de plus en plus de mal à croire que le gouvernement fédéral est vraiment disposé à s'attaquer au problème du déficit, on commence à craindre qu'il ne cherche, par l'inflation, à se dégager d'une partie de sa dette, ce qui entraîne une hausse des taux d'intérêt. Aujourd'hui, le taux directeur est passé de 4,25 à 5 p. 100.

Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que le gouvernement préférera comprimer davantage ses dépenses plutôt que de laisser l'inflation dépasser le niveau actuel?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la seule inflation dont j'entends parler à la Chambre, c'est celle du nombre des députés, que souhaite le parti du député.

Que les choses soient bien claires. Avant Noël, le gouvernement du Canada et le gouverneur de la Banque du Canada se sont entendus sur une série d'objectifs, en politique monétaire. Nous l'avons fait dès le premier mois alors que le gouvernement précédent a mis deux ans et demi pour y arriver. Ces objectifs comptent parmi les plus exigeants dans tous les pays industrialisés, et nous en sommes fiers.

Le Canada est un pays à taux d'inflation faible. C'est un résultat que nous avons payé cher. Nous n'entendons pas sacrifier cet avantage. L'inflation restera faible.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Hier, le ministre du Patrimoine nous a encouragés à continuer de lire le *Toronto Star*. Je l'ai donc lu ce matin et j'y ai appris qu'au moins cinq maisons d'édition canadiennes ont déjà exprimé leur intention d'acquérir le contrôle de Ginn Publishing.

Comment le ministre explique–t–il que la CDIC n'ait pas répondu aux éditeurs canadiens intéressés à l'acquisition de Ginn Publishing? Et reconnaît–il la nécessité de faire enquête sur le comportement de la CDIC qui a systématiquement jeté aux poubelles toutes les approches faites par les éditeurs canadiens pour acquérir Ginn Publishing?

• (1430)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous avons eu hier l'avantage de voir quelques documents déposés sur le bureau qui indiquent précisément que certains éditeurs canadiens se sont intéressés à faire une transaction de rapports avec Ginn. Je n'ai pas vu dans ces documents une offre précise d'achat.

Deuxièmement, je crois que la partie qui nous concerne le plus, ce n'est pas ce qui s'est passé il y a près de dix ans, ce qui nous intéresse, c'est ce qui s'est passé depuis que ce gouvernement gère le pays. Et je n'ai pas vu d'offres directes d'achat de Ginn depuis que ce gouvernement gère le pays.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, c'est quand même étonnant, d'une certaine façon, qu'il n'ait vu aucune offre d'achat; mais d'un autre côté, la CDIC promettait de faire des prospectus de mois en mois et elle ne les a jamais faits. On vient nous dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'offres; mais il y a au moins du monde qui a manifesté un intérêt quand même! On peut faire une offre s'il y a un prospectus, mais vous ne l'avez jamais sorti, votre prospectus!

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Comment le ministre du Patrimoine peut–il sérieusement continuer de prétendre que la CDIC était déterminée à vendre Ginn à des intérêts canadiens et qu'elle n'ait reçu aucune demande sérieuse, alors qu'il a devant lui toutes les preuves du contraire? Ne convient–il pas qu'il perd toute crédibilité personnelle dans ce dossier?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas le gestionnaire de la CDIC; mes compétences financières ne me permettraient pas ça. Je ne crois pas que ce soit au ministre du Patrimoine de commencer à faire de la publicité dans un domaine qui n'est pas le sien.

Mon domaine, c'est la politique culturelle du Canada. Et dans ce domaine, je l'ai clairement exprimé à plusieurs reprises, je considère que Ginn est une exception, que c'est une transaction que j'ai déjà reconnue comme n'étant pas particulièrement heureuse, mais la politique, elle, est ferme. C'est une politique d'appui et de protection de l'industrie culturelle canadienne, y compris l'industrie de l'édition.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Je lui ai écrit il y a plusieurs semaines pour dénoncer l'entente de crédit de 60 millions de dollars américains qu'il a annoncée et qui permettra de financer une nouvelle aluminerie en Afrique du Sud.

Dans sa réponse, le ministre a dit que, comme conséquence directe de cette entente, plusieurs entreprises canadiennes ont obtenu ou conservé des contrats.

Des représentants de l'ambassade d'Afrique du Sud ont dit à mes collaborateurs que seule une entreprise canadienne, soit la SNC–Lavalin, a obtenu un contrat directement lié au projet, mais qu'elle l'avait obtenu il y a près de deux ans, bien avant la conclusion de cette entente de crédit par le gouvernement fédéral.

Le ministre dira–t–il carrément à la Chambre ce qui a motivé la décision du gouvernement d'accorder un crédit de près de cent millions de dollars canadiens pour ce projet d'aluminerie sud–africaine?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les nombreuses entreprises participantes dont j'ai déjà parlé étaient sous l'égide de la société SNC–Lavalin de Montréal, qui a obtenu le contrat pour la conception de l'usine.

Les autres entreprises qui en bénéficient sont des fournisseurs et des associés de l'entrepreneur principal.

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre ne reconnaît–il pas que le fait d'utiliser l'argent des contribuables canadiens pour aider à la construction d'alumineries en Afrique du Sud est extrêmement injuste pour les habitants de la Colombie–Britannique et du Québec qui sont employés dans l'industrie de l'aluminium et qui voient leurs impôts utilisés à ces fins?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Absolument pas, monsieur le Président. Nous prévoyons qu'il n'y aura plus de surplus sur les marchés mondiaux quand l'aluminerie fonctionnera à sa pleine capacité, et à notre avis, cela ne nuira pas à l'industrie canadienne de l'aluminium.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien a fondé sa décision d'autoriser la vente de Ginn Publishing à Paramount uniquement sur la peur d'être poursuivi en justice par Paramount.

• (1435)

Le *Star* citait l'avocat de Paramount, Me Grover, qui a écarté hier l'hypothèse d'une poursuite de Paramount contre le ministre, si seulement celui–ci s'était tenu debout.

Je pose ma question au ministre du Patrimoine canadien. Maintenant que j'ai rassuré le ministre et qu'il n'a plus de raison d'avoir peur des poursuites, va–t–il faire ce qu'il aurait dû faire dès le début dans le dossier de Ginn Publishing et annuler la vente à Paramount?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis surpris de découvrir que les conseillers de notre collègue sont des Américains. Les miens sont Canadiens et je crois à ce qu'ils me disent.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, pour l'information du ministre, c'est l'avocat torontois de Paramount qui faisait cette déclaration. Toronto, c'est encore au Canada, monsieur le Président, informez–en le ministre! Ce n'est pas très loin de Kingston d'ailleurs.

Non seulement on lit les journaux anglophones, mais généralement, avant de signer un contrat, nous, on le lit. Puisque l'avocat de Paramount émet lui–même des doutes sérieux quant à une poursuite de son client contre le gouvernement canadien, il serait plutôt surprenant que les avocats du gouvernement aient produit pour leur part un avis juridique sans nuance qui empêcherait le ministre de revenir sur la transaction.

Le ministre qui a lamentablement échoué son premier test comme défenseur du patrimoine culturel canadien ne croit–il pas qu'il doit déposer l'avis juridique pour démontrer qu'il n'a vraiment rien à se reprocher?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que les avocats en question sont Canadiens, mais je crois qu'ils servent un maître américain.

Quant à l'avis juridique, je suis heureux de recevoir cette question, car je me la suis fait poser en dehors de cette Chambre et je la reçois maintenant dans cette Chambre, cet avis contient des citations de documents du Cabinet qui, d'après le règlement négocié entre un gouvernement précédent et celui–ci, ne peuvent être présentés en cette Chambre. C'est la règle à laquelle je me plie.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Le 14 février, j'ai demandé au ministre pourquoi il avait approuvé un crédit de 60 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine d'aluminium en Afrique du Sud, quand cette usine sera en compétition directe avec nos producteurs canadiens.

L'industrie de l'aluminium est très importante pour le Canada, particulièrement pour la Colombie–Britannique et aussi pour le Québec, puisque nous avons dix usines d'aluminium qui emploient près de 10 000 personnes. Ces usines se trouvent à Shawinigan et dans neuf autres comtés représentés par des membres de l'opposition officielle. Dans les dernières années, des centaines de Québécois. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je prierais l'honorable député d'en venir à sa question.

M. Ringma: Est–ce que le ministre reconnaît que cette nouvelle usine d'aluminium en Afrique du Sud pose une menace directe à la sécurité d'emploi pour des milliers de travailleurs au Québec et en Colombie–Britannique?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, l'aluminerie en Afrique du Sud ne sera pas en service avant la fin de 1996. Je ne crois pas que l'entrée en service de l'aluminerie nuira aux entreprises et aux travailleurs canadiens du secteur de l'aluminium.

• (1440)

[*Français*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'est–il pas d'accord qu'en temps normal les marchés contrôlent le surplus de produits, en effectuant soit des réductions de dépenses, soit des fermetures d'usines? Est–ce que le ministre implique, en prévoyant un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, qu'on peut s'attendre à plus de réductions et de renvois dans l'industrie de l'aluminium canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les difficultés qu'éprouve actuellement le secteur de l'aluminium sont essentiellement dues à l'offre excédentaire provenant de la Russie.

Cette surabondance sur le marché mondial se résorbera par la commercialisation plus ordonnée de la production excédentaire de la Russie. On peut donc s'attendre, dans un proche avenir, à un retour à la normale dans le commerce mondial de l'aluminium.

* * *

[*Français*]

L'USINE HYUNDAI DE BROMONT

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui est également responsable du développement régional au Québec. En réponse à une question sur l'avenir de l'usine Hyundai de Bromont, le ministre des Finances a confirmé hier qu'il entreprenait des discussions avec le gouvernement du Québec et Hyundai afin de trouver un remplaçant pour exploiter cette usine. Nous apprenons aujourd'hui que les trois grands constructeurs américains d'automobiles n'ont manifesté aucun intérêt en ce sens.

Compte tenu du refus de GM, Ford et Chrysler de participer à la relance de l'usine de Bromont, le ministre peut–il nous indiquer quelles sont les solutions alternatives envisagées par le gouvernement fédéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, vendredi, il y aura une réunion entre le gouvernement du Québec, le Bureau fédéral de développement et les représentants de la compagnie Hyundai, où on espère que la compagnie nous proposera un plan, espérons de relance, ou certaines de leurs options. Suite à cette réunion, les hauts fonctionnaires des deux gouvernements vont nous rencontrer, c'est–à–dire moi comme ministre du Bureau fédéral et le ministre de l'Industrie du Canada, ainsi que les représentants du gouvernement du Québec, et là on pourra prendre les décisions requises.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): J'espère, monsieur le Président, que Hyundai leur donnera une meilleure réception parce que ce matin elle a refusé de rencontrer les maires. Compte tenu que Hyundai n'a pas respecté les engagements qu'elle avait pris pour obtenir des subventions gouvernementales, le ministre entend–il récupérer les 26 millions versés par le fédéral, et s'engage–t–il à réinvestir cet argent dans le développement d'activités de sous–traitance dans le secteur automobile au Québec pour atténuer l'impact de la fermeture de l'usine Hyundai d'ici sa réouverture?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'argent versé, c'est–à–dire les 23 millions, mais 46 millions en tout des deux gouvernements, est garanti, c'est–à–dire qu'il est protégé. Ce que nous allons faire va vraiment dépendre des réunions qui seront amorcées vendredi avec la compagnie.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Santé.

Le gouvernement de l'Ontario a amorcé une réforme du système de soins à long terme qui favorisera les fournisseurs de soins à domicile sans but lucratif, éliminant du même coup les entreprises commerciales qui dispensent des soins de santé. Ces entreprises privées emploient 20 000 travailleurs de la santé.

Qu'est–ce que la ministre a l'intention de faire pour garantir que les transferts fédéraux au gouvernement de l'Ontario soient bien dépensés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada met beaucoup d'argent à la disposition des provinces sous forme de paiements de transfert destinés aux services de santé prolongés à domicile et dans des maisons de repos. À elle seule, la province de l'Ontario reçoit quelque chose comme 550 millions de dollars, si je ne m'abuse.

J'ajouterai que la Loi canadienne sur la santé ne dicte pas comment cet argent doit être dépensé et ne fait que dire qu'il doit servir aux services de santé prolongés. Nous sommes d'avis que les fonds sont bien utilisés.

• (1445)

Il incombe aux provinces de décider comment l'argent doit être dépensé et d'organiser ces services de santé prolongés.

Je souligne toutefois que le gouvernement de l'Ontario devrait songer sérieusement à conserver les entreprises privées parce que c'est une manière économique de dispenser des soins comparativement aux organismes sans but lucratif.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

De nombreux producteurs canadiens aimeraient pouvoir commercialiser leurs produits par le truchement de la Commission canadienne du blé ou d'autres entreprises céréalières ou directement auprès des acheteurs, aux États–Unis ou ailleurs.

Quelles mesures le ministre entend–il prendre pour donner ce choix aux producteurs et permettre à ces derniers, et à d'autres, de concurrencer la Commission canadienne du blé?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, j'ai reçu toute une variété de demandes à ce sujet. Celles–ci sont de deux ordres; certains producteurs et organisations appuient fermement la

Commission canadienne du blé et la force traditionnelle qu'elle exerce à titre d'agence de mise en marché représentant les producteurs canadiens. D'autres adoptent un point de vue différent et favorisent plutôt l'argumentation sous–jacente à la question qui m'est posée.

Je l'ai déjà dit, je reçois de très nombreuses demandes. Certaines proposent le plébiscite comme solution à la controverse qui règne dans les Prairies au sujet des systèmes de mise en marché des céréales.

À ceux qui proposent ainsi un plébiscite, j'ai répondu en énumérant certaines questions techniques auxquelles ils devraient réfléchir attentivement et répondre avant de prôner cette forme particulière de solution.

À ma connaissance, nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour, mais je suppose que j'en recevrai éventuellement. Elles feront alors partie des données que le gouvernement devra prendre en considération lorsqu'il étudiera le dossier.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Les céréaliculteurs canadiens demandent la démocratisation de la Commission canadienne du blé et la fin de son monopole depuis des années.

Une enquête récente a révélé que 29 p. 100 seulement des producteurs veulent que la commission demeure la seule agence de mise en marché de l'orge vendu aux États–Unis.

Quand le gouvernement va–t–il cesser de s'opposer aux demandes des producteurs de céréales qui veulent plus de choix quant à la commercialisation de leur orge et quand va–t–il tenir un plébiscite sur cette question?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, en réponse à la première question, j'ai indiqué que les défenseurs du plébiscite auraient peut–être avantage à examiner attentivement toute une série d'éléments importants à ce sujet. L'un de ceux–ci est le fondement juridique qui permettrait la tenue d'un tel plébiscite.

Ceux qui se souviennent du gouvernement antérieur se rappelleront que ce dernier s'est trouvé aux prises avec de graves difficultés juridiques pour avoir pris des mesures apparemment non étayées par une base juridique adéquate, selon la Cour fédérale du Canada.

Il existe toute une liste d'éléments dont il faut tenir compte, par exemple comment doit–on procéder pour établir la liste de vote, quel sera le libellé de la question et quelle majorité le camp gagnant doit–il obtenir. Il faudrait ainsi répondre attentivement à huit ou neuf questions techniques et logistiques avant de songer à adopter cette proposition.

J'ai soumis ces questions très sérieusement et en toute sincérité à ceux qui préconisent le recours au plébiscite. J'attends leurs réponses avec impatience.

[*Français*]

LES PROGRAMMES D'ADAPTATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré hier qu'Ottawa n'entend pas mettre sur pied un programme spécifique d'adaptation pour les travailleurs qui perdraient leur emploi en raison des récents accords commerciaux internationaux. Il s'agit d'une nouvelle volte–face du gouvernement libéral dans un dossier économique majeur alors que le Parti libéral insistait, avant les élections, sur la nécessité de telles mesures d'adaptation, face notamment au libre–échange.

Ma question est la suivante: Le premier ministre confirme–t–il que son gouvernmeent n'a pas l'intention d'intervenir pour mettre en oeuvre des mesures d'adaptation spécifiques pour les travailleurs victimes de l'ALENA, alors qu'il en faisait une condition *sine qua non* de son appui à l'ALENA?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en réponse à la députée, j'aimerais faire remarquer que nous avons tout récemment signé, outre l'ALENA, un important accord dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Un nombre de changements importants sont en train de bouleverser la scène internationale.

Lorsqu'on m'a posé cette question, j'ai répondu que nous n'offrions pas d'aide à l'adaptation dans des cas isolés, mais à tous les travailleurs touchés par les importants changements qui ont lieu sur la scène internationale. Nous avons bien l'intention de continuer.

Je me permettrais de dire à la députée qu'elle serait d'un bien plus grand secours si elle participait à la mise au point de ces programmes d'adaptation au lieu de s'y opposer, comme elle le fait depuis plusieurs mois.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, si le ministre prétend que la réforme récente de l'assurance–chômage est la façon dont il va venir en aide aux travailleurs touchés par l'ALENA et le GATT, je lui rappellerai une petite lecture édifiante.

Le livre rouge va bientôt faire rougir les libéraux, alors je le lis: «Dans le cadre de la libéralisation des échanges commerciaux, les pouvoirs publics doivent aider à la reconversion des travailleurs et des entreprises. Pour que la restructuration de l'économie canadienne trouve grâce aux yeux de la population, cet effort financier doit se faire.»

Après avoir tant critiqué le gouvernement conservateur, les libéraux adoptent exactement la même attitude. Pourquoi reniez–vous l'engagement de votre parti?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, d'abord, je suis heureux enfin que l'honorable députée ait lu le livre rouge.

Je voudrais dire que l'adaptation des travailleurs est très importante. C'est la raison pour laquelle nous avons établi nombre d'initiatives pour la formation, pour l'adaptation, pour les changements dans les programmes, et nommé des conseillers. En effet, les initiatives pour le renouvellement de tous les programmes de formation en emploi, le filet de sécurité sociale, ont pour but d'aider tous les ouvriers au Canada qui sont engagés dans les problèmes de changement dans le monde du commerce et les systèmes de changement du travail au Canada.

Nous avons un engagement plus large, qui est d'aider tous les ouvriers du Canada, pas seulement un petit groupe d'ouvriers.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE VANCOUVER

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, la semaine dernière une question a été posée au ministre des Transports concernant l'approbation, par l'administration portuaire de Vancouver, d'un casino dans le port de cette ville. Il a dit, en réponse, que le gouvernement n'avait rien à voir avec cette décision et que c'était un conseil autonome qui était responsable des décisions de ce genre.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment sont nommés les membres de ce conseil et selon quels critères?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, pour clarifier la question du député, j'aimerais préciser que les décisions concernant ce qui est acceptable ou non en matière de casinos et de jeu relèvent strictement de la province et c'est ce que j'ai voulu dire l'autre jour dans ma réponse au député.

Quant aux critères de nomination à un organisme gouvernemental, on prend avant tout en considération la compétence des candidats.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Les syndicats et les sociétés de transport maritime ont tous recommandé que Patrick Reid, président sortant de l'administration portuaire de Vancouver, soit reconduit à son poste. Ils étaient tous d'accord pour dire qu'il faisait un excellent travail.

En dépit de cette manifestation inhabituelle de solidarité, le premier ministre et le Cabinet ont approuvé la nomination de M. Ron Longstaffe à ce poste qu'il occupe à temps partiel pour un salaire annuel de 65 000 $.

• (1455)

Cet ancien directeur de la campagne électorale du député de Vancouver-Centre aurait dit qu'il appuyait le premier ministre depuis dix ans et que tout cela était politique. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: La question.

M. Hill (Prince George—Peace River): Ma question est la suivante. Le ministre maintient-il toujours que les décisions prises par ce conseil sont indépendantes et nullement influencées par son gouvernement?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsque le député sera membre d'un parti ayant derrière lui une longue histoire, il pourra lui aussi parler des gens qui appuient ce dernier depuis longtemps. Pour nous, ce n'est pas une perspective très intéressante.

En ce qui concerne les décisions qui sont prises par les diverses administrations portuaires de ce pays, le gouvernement est en faveur du principe de l'autonomie locale.

À part ça, je veux qu'il soit parfaitement clair que nous tenons à ce que les gens qui sont nommés à des postes relevant du gouvernement canadien aient une vision nationale de leurs responsabilités, que ce soit à la tête de l'administration portuaire de Vancouver, de Montréal ou d'ailleurs.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

L'Office du transport du grain a annoncé la semaine dernière que la flotte de wagons disponible pour assurer le transport du grain déjà vendu ou qui sera vendu d'ici la fin de juillet est entièrement mobilisée. Il faudrait 5 000 wagons-trémies de plus.

Sans ces wagons supplémentaires, les ventes de grain diminueront et l'activité des ports de Vancouver, Prince Rupert et Thunder Bay ralentira gravement. Or, nous savons qu'il est impossible de se procurer 5 000 wagons, notamment pour des raisons de disponibilité et de coût.

Le ministre va-t-il ordonner aujourd'hui que tous les wagons-trémies soient utilisés exclusivement à l'intérieur des frontières canadiennes et va-t-il interdire leur utilisation à l'est de Thunder Bay? Le ministre va-t-il ordonner, conformément au paragraphe 17(4) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, que le grain soit transporté par camion jusqu'aux marchés lorsque ce sera possible?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Nous avons déjà abordé cette question. Comme le sait le député, c'est en partie suite à une requête qu'il avait faite que nous avons conclu une entente spéciale permettant d'assurer le transport du grain par camion.

Le député doit savoir que cette expérience n'avait pas été un grand succès; néanmoins, nous examinerons toutes les solutions possibles afin d'assurer efficacement le transport du grain jusqu'aux marchés. Nous examinerons la proposition du député et nous prendrons une décision.

* * *

[*Français*]

LA FRANCOPHONIE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Nous sommes en pleine Semaine de la Francophonie et le gouvernement multiplie les élans oratoires et vertueux quant à l'importance du fait français et à sa place dans le monde. Mais dans la réalité, ses politiques d'appui à la francophonie canadienne sont beaucoup moins généreuses.

Le ministre peut–il confirmer, vu qu'il y a certaines contradictions entre ses propres déclarations et les déclarations de ses hauts fonctionnaires, qu'il n'y aura pas de coupure de 5 p. 100 pour la Fédération des communautés acadienne et francophones du Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire que nous avons évité de faire porter les coupures qui existent à l'intérieur de mon ministère sur des communautés telles que celles qu'il vient de mentionner.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La semaine dernière, les médias de la Colombie–Britannique ont donné deux exemples d'une tendance plutôt inquiétante dans le commerce de la drogue. À Nanaïmo, un agent d'infiltration de la GRC s'est rendu dans une maison pour acheter de la drogue. La suspecte n'était pas chez elle et c'est donc sa fille de huit ans qui s'est occupée de la transaction. De même, dans un autre cas semblable, à Vancouver, le trafiquant a utilisé son fils de six ans pour transporter de la drogue.

Quelles mesures le ministre est–il prêt à prendre pour protéger les enfants contre cette exploitation criminelle?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée aborde un sujet qui inquiète beaucoup les membres du gouvernement. J'ai pris connaissance de ces nouvelles la semaine dernière et j'ai été tout autant horrifié que l'était la députée, j'en suis persuadé.

Comme je l'ai dit à la Chambre le 27 janvier dans le cadre du débat sur le discours du Trône, lorsque j'ai décrit les initiatives que nous avions à l'esprit pour renforcer le droit criminel au Canada et mettre l'accent sur la prévention du crime, nous n'allons pas tolérer qu'on incite des enfants à commettre des crimes.

• (1500)

J'ai précisé que des articles du Code criminel interdisaient le recours à des enfants pour commettre des crimes, j'ai exhorté les autorités provinciales à appliquer avec rigueur ces dispositions et j'entends poursuivre tous mes efforts en ce sens. À compter de ce soir, je rencontre mes homologues des provinces et des territoires pendant deux jours et demi.

C'est là une des nombreuses questions de justice importantes à l'ordre du jour. Je peux garantir à la députée que nous allons prendre toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que cela ne se reproduise plus.

Le Président: Comme il est 15 heures, je vais donner la parole au ministre des Transports qui souhaite invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet d'un engagement que j'ai pris à la Chambre le 11 mars.

En réponse à une question d'un député, j'avais exprimé les craintes que beaucoup d'entre nous avaient au sujet de la sécurité des mini–fourgonnettes à la suite de certains reportages. J'avais ajouté que je demanderais à mon ministère de se pencher sur la question, car elle était très grave.

Je suis maintenant en mesure de dire que selon mes fonctionnaires, les résultats des essais effectués et les données sur les accidents démontrent que les mini–fourgonnettes sont tout aussi sûres que les autres véhicules de tourisme.

Je voudrais signaler pour la gouverne des députés que les mini–fourgonnettes ne sont pas tenues d'être équipées de pare–chocs, parce qu'il n'a pas été prouvé que cela améliorerait la sécurité des occupants.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de respecter l'engagement que j'ai pris à la Chambre il y a plusieurs jours.

Le Président: Le ministre n'est pas sans savoir qu'il aurait pu transmettre ces renseignements d'autres façons, mais je suis heureux qu'il nous en ait fait part.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, présentée par le Bloc québécois, affirme que la Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes de la part du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.

Il me semble en effet que la Chambre doit s'attrister devant l'absence de vision de notre gouvernement, sur le plan de la création d'emplois.

C'est certainement mon cas, quand je constate que les dirigeants du gouvernement sont en politique depuis si longtemps qu'ils n'ont vraiment plus aucune idée de la façon dont le secteur privé peut créer de l'emploi.

Au cours de la campagne électorale de 1993, le premier ministre actuel a défendu l'idée que l'économie n'avait besoin que d'un petit coup de pouce et que ce programme d'infrastructure qu'il proposait suffirait à la relancer.

À cette époque, le chef du Parti réformiste avait déclaré que de relancer l'économie canadienne au moyen d'un programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars, c'était comme de tenter de mettre les moteurs d'un Boeing–747 avec une pile pour lampe de poche.

Le fait est que 6 milliards de dollars, c'est une portion si infime du produit intérieur brut que l'effet d'une telle injection de fonds serait probablement impossible à mesurer. Si je devais évaluer la performance du premier ministre, je devrais lui donner un D pour avoir cru qu'il était possible de relancer l'économie à l'aide d'un programme d'infrastructure de 6 milliards. Mais s'il tentait en réalité de se faire du capital politique, je devrais lui accorder un A+, pour son aptitude à convaincre l'électorat que cela fonctionnerait.

Que peut faire ce programme pour relancer l'économie? Statistique Canada a établi le produit intérieur brut du Canada pour 1992, c'est–à–dire la somme de tous les produits et services fournis durant cette période, à 688,5 milliards. Avec 3 milliards de dollars par année durant deux ans, ce programme de création d'emplois de 6 milliards ne représente que 0,44 p. 100 du produit intérieur brut. En effet, c'est moins d'un demi pour cent du produit intérieur brut. Comment peut–on penser sérieusement que cela pourrait relancer l'économie?

• (1505)

Pour mettre les choses en perspective, disons que c'est comme si une famille jouissant d'un revenu brut de 60 000 $ par année gagnait 264 $ à la loterie. Quelle différence cela ferait–il dans son niveau de vie? Cela ne permettrait même pas de faire le premier versement pour l'achat d'une mobylette.

Je suis bien obligé de me demander si les ministériels se sont donné la peine de faire le calcul ou s'ils se sont simplement fiés à la validité apparente du livre rouge. S'ils ont accepté les propositions contenues dans le livre rouge sans faire le moindre calcul, ils devraient avoir honte de leur manque de leadership, et de ne pas avoir fait les recherches élémentaires qui sont essentielles quand on veut diriger un pays.

Par ailleurs, s'ils se sont livrés à ces calculs et qu'ils en ont tiré les conclusions qui s'imposent, qu'ils ont pris conscience des répercussions, et qu'ils n'en ont pas informé leurs électeurs, ils devraient avoir honte de les avoir ainsi trompés. Les ministériels sont acculés au pied du mur. Ils doivent admettre, soit qu'ils n'ont pas fait leurs recherches, soit qu'ils ont sciemment cherché à tromper leur électorat.

Je suis donc contraint à leur donner de très mauvaises notes pour leur malhonnêteté et le manque de sérieux de leurs recherches.

Qui va payer le prix de ces emplois bidons? Le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités y mettront chacun un tiers. Mais il n'y a qu'un seul et même contribuable. Cet argent devra sortir de sa poche et comme les gouvernements fédéral et provinciaux sont en déficit, il faudra l'emprunter. Les municipalités n'étant pas autorisées à avoir un budget déficitaire, elles devront augmenter les impôts fonciers.

Ce programme est une honte. À court terme, nous en profiterons peut–être, mais c'est l'avenir de nos enfants et de nos petits–enfants qui sera grevé par cette hypothèque.

Je sais que les ministériels meurent d'envie de me demander si ma circonscription prendra sa part du programme d'infrastructure. Je sais qu'ils pensent pouvoir me coincer avec cette question. Puisque les gens de North Vancouver doivent assumer leur part du fardeau de la dette due à ce programme, il est juste qu'ils aient aussi leur part du programme.

Personne ne veut payer les intérêts sur un emprunt fait par quelqu'un d'autre et les contribuables de North Vancouver n'ont aucune envie de payer les intérêts sur un programme d'infrastructure qui profiterait à quelqu'un d'autre, ailleurs au Canada. Nous prendrons donc notre part, mais cela ne veut pas dire que nous appuyons ce programme.

Avant d'être élu, j'ai été dans les affaires pendant 13 ans. J'étais propriétaire–gérant d'une entreprise de communications prospère qui employait dix personnes. En 1990, j'ai vendu cette entreprise et j'ai monté une société de crédit–bail spécialisée dans la location à bail aux petites entreprises, particulièrement aux entrepreneurs exerçant leurs activités de chez eux. Nombre de mes amis sont des gens d'affaires qui emploient de 10 à 15 personnes. Je comprends le secteur de la petite entreprise et je sais ce qui contribue à la création d'emplois. Je sais ce que c'est que de ne pas avoir assez d'argent pour payer son personnel. Et je sais également qu'une fiscalité excessive a pour effet d'éliminer des emplois.

C'est une chose que ne connaissent guère bien des ministériels qui ont toujours travaillé dans le secteur public, qui ont toujours été conseillers municipaux, toujours politiciens. Comment pourraient–ils savoir ce qu'il en est? Leur chèque de paye est déposé dans leur compte en banque chaque mois et ce, depuis toujours. Il est facile pour eux d'élargir leur assiette fiscale, car ils n'ont pas à payer la note.

Cependant, permettez–moi de préciser la situation des petites entreprises implantées dans un secteur si concurrentiel qu'elles ne peuvent augmenter leurs prix de la même façon que le gouvernement peut accroître les impôts.

Sur la vente d'un télécopieur de 600 $, un magasin typique réalise un profit brut de 75 $ environ. Cependant, en Colombie–Britannique, ensemble, la TPS et la taxe provinciale de vente s'élèvent à 84 $. Les deux ordres de gouvernement obtiennent donc 9 $ de plus que le magasin pour la vente de ce produit. Sur ces 75 $, le chef d'entreprise doit payer tous les frais généraux, les salaires et les commissions en plus d'un impôt de 25 p. 100 sur ce qui reste.

Tous les mois, le chef d'entreprise doit verser des impôts sur le revenu, des déductions à la source des employés, des prélèvements de TPS et de la taxe provinciale de vente, des taxes municipales, des cotisations au système d'indemnisation des accidentés du travail et des impôts fonciers. Il est très décourageant pour les chefs de petite entreprise de verser deux ou trois fois plus en impôts que les profits qu'ils réalisent pour leur société et eux–mêmes. C'est ce qui nuit le plus à la création d'emplois. On incite ainsi les chefs d'entreprise à éviter de prendre de l'expansion et à engager du personnel, à cause des coûts connexes. De plus, on encourage ainsi une économie souterraine où tout est payé comptant. Le fardeau fiscal excessif entraîne la suppression d'emplois et force les gens honnêtes à se révolter contre le régime fiscal.

• (1510)

Comparons notre situation à celle qu'on retrouve à Hong Kong, où le taux d'imposition des sociétés n'est que de 15 p. 100 environ et le taux de chômage est à peine de 1 p. 100. Les gens ne rechignent pas à payer leurs impôts lorsqu'ils peuvent garder 85 p. 100 de ce qu'ils gagnent.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse qu'il a un grave problème non pas au niveau de ses recettes, mais bien de ses dépenses et qu'il commence à prendre des mesures pour réduire ces dernières de façon très marquée. Le secteur privé comprendrait alors qu'on prend enfin des mesures pour remédier à la situation; il y aurait un regain de confiance et on s'attendrait à des réductions d'impôts à l'avenir. Cela encouragerait l'expansion des entreprises et la création de nouveaux emplois.

Je sais que cela est vrai, car contrairement à beaucoup de ministériels, je viens du secteur de la petite entreprise. On verrait enfin la lumière au bout du tunnel et les petites entreprises commenceraient à investir dans de nombreux emplois et des travaux d'expansion.

Il faut cesser de mettre l'accent sur le secteur public. Il faut plutôt s'appuyer sur le secteur privé si nous voulons qu'un jour notre économie soit forte et saine et puisse créer les nouveaux emplois qui s'imposent.

La Chambre devrait déplorer le manque de vision du gouvernement et j'exhorte mes collègues à examiner de très près la situation. Il n'y a rien de magique là–dedans; il s'agit simplement de faire preuve de bon sens. Si nous pouvions seulement réduire notre taux d'imposition des sociétés, les entreprises qui ont déménagé aux États–Unis s'empresseraient de revenir au Canada et créeraient ainsi des emplois pour les gens qui ont besoin de vivre et de travailler ici.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, je remercie le député pour son discours, mais je tiens à lui dire que je viens moi aussi du secteur de la petite entreprise. Je suis comptable agréé et j'ai travaillé pendant de nombreuses années auprès de petites entreprises. D'ailleurs, j'en possède moi–même deux ou trois. Aussi, je m'excuse auprès du député, mais il se trompe en ce qui concerne les députés ministériels.

Le député a comparé Hong Kong au Canada. Ce genre de comparaison est facile à faire. Il disait que le taux d'impôt sur le revenu est de 15 p. 100 à Hong Kong, mais il ne nous a pas dit si les habitants de Hong Kong avaient un système de soins de santé ou d'autres programmes sociaux comme ceux dont les Canadiens ont maintenant l'habitude et qu'ils tiennent pour acquis.

Je voudrais que le député nous éclaire à ce sujet.

M. White (North Vancouver): Je remercie le député pour ses deux questions.

Je suis heureux d'apprendre que mon collègue a oeuvré dans l'entreprise privée. Puisqu'il est comptable agréé, il devrait être au courant des difficultés fiscales auxquelles font face les petites entreprises. Un comptable consacre la majeure partie de son temps à aider les petites entreprises à régler des problèmes fiscaux. Nous savons tous que les impôts sont trop élevés.

Je remercie également mon collègue d'avoir mentionné Hong Kong. Si j'en ai parlé, c'était pour mettre ce genre de question en lumière.

Hong Kong se situe évidemment dans une situation tout à fait opposée à celle du Canada; il n'y existe pas de programmes sociaux et tous les habitants travaillent parce qu'ils n'ont absolument pas d'autre choix.

Je ne suggère pas de mettre le Canada dans la même situation. Je crois cependant qu'il existe une situation à mi–chemin entre celle où nous nous trouvons actuellement et la situation de Hong Kong, et que cette situation serait de loin préférable pour nous.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Madame la Présidente, en entendant mon ami du Parti réformiste déclarer qu'une somme de 6 milliards de dollars ne représente qu'une partie infinitésimale du produit intérieur brut, je me demandais s'il a déjà été agriculteur ou même jardinier et s'il a déjà planté une graine en terre. On sait tous qu'elle germe, se gorge de soleil, s'alimente à la terre et se multiplie. Voilà exactement ce que ce programme d'infrastructure doit faire. C'est la graine que nous avons plantée.

• (1515)

Dans la magnifique circonscription de Halton—Peel, les municipalités m'ont présenté des rapports disant que les choix qu'elles ont arrêtés pour la rénovation des infrastructures produiront des retombées pendant 10 à 15 ans. Par conséquent, je dirais au député que lorsqu'il pense aux investissements dans les infrastructures, il ne doit pas penser uniquement à un miracle qui durera deux ans et créera quelques emplois avant d'arriver à sa fin. Si les projets sont bien choisis, je peux l'assurer qu'ils contribueront largement à la reprise économique du pays.

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir mentionné à nouveau le programme de création d'emplois de 6 milliards de dollars. La part de la Colombie–Britannique pour cette année ne représente que 0,33 p. 100 des dépenses en infrastructures; c'est bien peu.

Le député a comparé le programme à la graine semée. Avant d'occuper ce poste, je cultivais mes propres légumes et je sais pertinemment qu'une toute petite graine peut se transformer en une plante gigantesque. Toutefois, dans le présent cas, même si le gouvernement a l'intention de planter une graine et de la faire croître, nous savons tous au fond de nous–mêmes que ça ne fonctionnera pas. Il existe déjà de nombreux exemples malheureux, quoique certains projets lancés dans le cadre de ce programme seront sans doute excellents. J'en ai parlé à la Chambre il y a quelques jours. Il existe déjà plusieurs cas où l'on a utilisé le programme d'infrastructure à des fins politiques—loges privées dans un stade et autres choses semblables qui ne contribuent absolument pas au mieux–être général de la société.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'ai quelques observations et une question à adresser au député de Vancouver.

Dès le départ, je dirais que les libéraux n'ont pas de leçon à recevoir du Parti réformiste quand on parle des petites entreprises. Nous savons à quel point les petites et moyennes entreprises jouent un grand rôle dans l'économie. Nous l'avons dit maintes fois, et je le répète encore aujourd'hui. Au cours des dernières années, les petites et moyennes entreprises ont produit environ 85 p. 100 des nouveaux emplois de notre pays. Elles constituent un élément majeur de notre économie.

Toutefois, je conseillerais au député de Vancouver d'être prudent quand il parle simplement de réduire les impôts. Je sais que c'est une question délicate et qu'il arrive qu'on pousse trop loin dans le cas des entreprises. Je crois que c'est exagéré dans bien des cas. Cependant, quand il cite Hong Kong en exemple, je peux lui rappeler la situation des États–Unis, où le taux de chômage est d'environ 6,5 p. 100. À prime abord, cela semble bon, mais le prix à payer est énorme. En effet, les Américains ne réussissent pas à distribuer la richesse de façon un tant soit peu équitable. Dans ce pays, la pauvreté est un grave problème, d'ailleurs en train de tourner au désastre. La criminalité est aussi un problème, aux États–Unis, et c'est directement attribuable à la pauvreté.

Voici ce que je voulais dire au député. Quand il parle d'imposition, il devrait prendre en considération la notion de distribution de la richesse. Plus simplement, ne croit–il pas que la distribution de la richesse est importante? Laisserait–il les lois du marché s'en occuper, avec toutes les injustices qui s'ensuivraient inévitablement?

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, comme je dois être bref, je me contenterai de faire un commentaire sur la distribution de la richesse.

C'est bien connu que, si l'on prenait la totalité du revenu de tous ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par année pour distribuer cet argent aux pauvres, ceux–ci n'obtiendraient que quelques centaines de dollars chacun. À quoi bon prendre l'argent des riches à grands coups d'impôts sous prétexte de redistribuer les richesses? Cela ne fonctionne pas.

• (1520)

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Bonjour, madame la Présidente. Je vous félicite pour votre nomination. Je tenais absolument à le faire, mais c'est la première fois que je prends la parole pendant que vous êtes au fauteuil.

Avant d'aborder la question, madame la Présidente, permettez–moi de préciser que, même si je suis un bavard impénitent, je ne prendrai que 10 minutes et mon collègue de Durham prendra la parole pendant les 10 autres minutes de la période de 20 minutes qui nous est accordée.

La députée de Mercier a présenté à la Chambre une motion voulant que «la Chambre déplore l'absence de vision et de mesures concrètes du gouvernement en ce qui a trait aux politiques de création d'emplois.»

C'est une motion formidable. Grammaticalement, elle est certainement sans faute. Tous les mots sont à la bonne place. Selon la procédure, elle est irréprochable. Sa forme respecte les exigences de la Chambre. Enfin, elle est indéniablement politiquement correcte, puisqu'elle est conforme à ce que fait habituellement l'opposition. Selon cette motion, nous faisons trop peu, il faut davantage.

Cette motion est donc correcte quant à la procédure, à la politique et à la grammaire. Elle possède donc trois des quatre caractéristiques qu'exige le test déterminant qu'il faut appliquer à toute motion devant être présentée à la Chambre, mais il en reste une quatrième. La motion est–elle essentiellement correcte? Est–elle correcte quant au fond?

Comme d'habitude, le député de North Vancouver est à la Chambre et ses signes de tête énergiques me font penser qu'il est de connivence avec la députée de Mercier. Il doit avoir rédigé la motion. Il est très satisfait du libellé, de sorte que je le contrarie en laissant entendre que la motion n'est pas absolument parfaite.

Jusqu'où voulez–vous que je pousse la courtoisie? J'ai déjà reconnu qu'elle était bien rédigée, madame la Présidente. J'ai déjà dit que la motion était correcte au moins aux trois quarts, ou à 75 p. 100.

Examinons les 25 p. 100 qui restent. La motion est–elle essentiellement correcte? C'est comme si on soulignait la pauvreté d'un homme riche, mais cela n'en fait pas un pauvre. On peut pleurer sur la faible teneur d'alcool de sa bière, cela ne fera que diluer encore davantage la boisson. Cela ne prouve rien.

Je dirais à la députée que la meilleure chose à faire, avant de vous précipiter pour vous plaindre et pleurer sur votre sort, est de faire analyser la bière afin de déterminer la nature exacte de ce que vous allez déplorer, afin d'être bien sûre que vous savez de quoi vous parlez avant de commencer à vous lamenter et surtout avant d'aborder la question.

Quels sont certains des faits indéniables? Il y en a plusieurs, mais il y a un mot dans la motion que j'aime bien, c'est «vision». Une vision, c'est une façon de percevoir l'avenir. Cela laisse entendre que quelqu'un avait une idée de ce que l'avenir devrait nous réserver. Alors, il faut se demander: «Qui est l'auteur de cette résolution?» Officiellement, c'est ma collègue, la députée de Mercier, mais ce pourrait être son leader parlementaire.

• (1525)

Cela pourrait même être son chef, ou encore la motion pourrait être l'oeuvre d'un comité. Peut–être que les 54 députés de ce parti ont mis la main à la pâte. Je ne vois pas beaucoup de députés qui veulent s'en attribuer le mérite, alors disons que l'honneur revient à la députée. Elle est tout au moins l'auteur officiel de la motion et a utilisé le mot «vision». Examinons la vision de l'auteur, car elle est très révélatrice.

S'agirait–il du même auteur qui a rédigé un document diffusé en mai dernier qui parlait d'un nouveau parti pour un nouveau virage? S'agirait–il de l'auteur d'un document qui a été grandement diffusé pendant les élections de l'automne dernier au Québec? S'agirait–il du document qui traitait en profondeur de la séparation du Québec? Puisque cette question fait partie du programme officiel du parti, je ne m'oppose pas, en principe, à ce qu'on en traite dans ce document. Ce serait duperie de la part du parti si cela ne figurait pas dans le document. Je ne conteste pas cela. Toutefois, comme ce parti se permet d'en accuser un autre de manquer de vision, on est en droit de se demander s'il fait lui–même preuve de vision en la matière.

Consultons donc le document. On y constate une certain sens de l'analyse à la page 7, où l'auteur renvoie pour la première fois à la question de l'emploi. Il y rapporte, en effet, une hausse considérable du chômage. Ce n'est pas exactement là faire preuve de vision. Ce n'est pas faux, mais cela concerne le passé et non l'avenir.

Puis, nous nous tapons le document—qui est plutôt intéressant à lire, en fait—et, à la page 22, on trouve un tableau concernant la création d'emplois. Deux fois seulement en 22 pages, on parle directement ou indirectement de création d'emplois.

Il est dit à la page 22 que, en 1988–1989, le gouvernement fédéral a consacré 2,7 milliards de dollars à la création d'emplois, si l'on exclut les paiements de transfert. Pas mal, mais cela concerne encore le passé. C'est encore du passé. Nulle part il n'est le moindrement question de ce que serait la vision à ce sujet dont la députée de Mercier déplore ici l'absence.

Quelle est la dure réalité? Peut–être pas trop dure, mais certes bien réelle: «66 000 emplois perdus sont recouvrés.» C'est ce que publiait il y a une semaine le *Financial Post*. Autre réalité pas trop dure, mais certes bien réelle: «Recrudescence de l'emploi en février», titrait le *Toronto Star* la semaine dernière. Telle est en partie la réalité pas particulièrement dure.

«Le taux d'emploi tombe à 11,1 p. 100 en février.» Mon collègue, le député de Calgary–Centre, entre dans le débat et je suis tellement heureux de le voir. Son journal favori, le *Globe and Mail*, annonce que le taux d'emploi a chuté à 11,1 p. 100 en février. Ce n'est là qu'une partie de la dure réalité.

Je vois que le temps presse. Je me permets d'aborder encore un autre sujet. Les Gaulois. Le ciel nous tombe sur la tête. La chose la plus facile en ce monde, c'est de dire que tout va mal, que le ciel nous tombe sur la tête. À moins que des députés puissent me dire comment faire pour empêcher cela, je ne veux pas les entendre. Si je dois mourir bientôt, je préférerais ne pas le savoir.

Que ce soit sur la question de la séparation du Québec ou sur celle de la création d'emplois, mon bon ami de Lac–Saint–Jean, le chef de l'opposition, a trouvé son chemin de Damas, cela ne fait aucun doute. Le jour où il a quitté le caucus conservateur, il a trouvé son chemin de Damas.

À l'intention des députés qui ne sont pas aussi versés que moi en études bibliques, je dirai que, sur le chemin de Damas, Paul a fait un virage à 180 degrés «et a vu la lumière. Le député de Lac–Saint–Jean, lui, a fait un virage à 360 degrés». Il a bien fait un virage, mais après ce virage, il allait toujours dans la même direction. Il n'a pas vu la lumière.

Je parle encore de la création d'emplois. Le député s'est rendu compte que le parti qu'il a soutenu pendant un certain nombre d'années était dans la mauvaise voie en matière d'économie, d'unité nationale et le reste.

• (1530)

Je reconnais qu'il a fait un virage. Ce que je déplore, c'est qu'il se soit mis à tourner comme une toupie. Il n'a pas su se tourner vers la lumière, il s'en est éloigné, ce qui lui a fait rater une chance merveilleuse d'aider à construire un grand pays et aussi d'aider à donner du travail à beaucoup de jeunes de tous les âges. C'est ce que je déplore.

C'est pourquoi la motion passe complètement à côté des vraies questions. Le principe fondamental de la motion ne résiste pas à l'analyse. J'exhorte les députés à prendre cette motion pour ce qu'elle est, c'est–à–dire une motion politiquement correcte, comme les motions qu'une opposition officielle se doit de présenter. Nous respectons la rectitude politique de l'opposition, mais nous exhortons la Chambre à faire ce qu'elle doit: appuyer le gouvernement qui a un programme pour les jeunes et un programme d'apprentissage sur lequel je pourrais m'étendre. J'ai des pages et des pages de texte. Je n'ai pas encore commencé mon discours.

Nous avons entrepris tant de choses. Avons–nous fait en seulement quatre mois tout ce qu'il y avait à faire? Pas encore, mais nous sommes bien lancés.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la parodie de mon collègue d'en face. Je pense qu'il serait bon qu'il aille immédiatement s'inscrire, et je le lui suggère, à l'École de théâtre national du Québec. À ce moment–là, il pourra mettre tous ses talents d'orateur au service d'abord des Québécois et ensuite des Canadiens. À mon avis, son approche, par rapport à la population canadienne et québécoise, je ne l'accepte pas. C'est vrai qu'il a tenté de ridiculiser le terme «vision», mais par contre, on doit admettre dans cette Chambre qu'actuellement, il y a véritablement une absence de vision de la part du Parti libéral dans tous les projets qu'ils ont déposés jusqu'à ce jour.

Je vais simplement lui rappeler qu'actuellement, il y a 400 000 emplois disponibles, 400 000 emplois qui ne trouvent pas preneur, puisqu'il y a un manque de formation, qu'on n'a pas la formation adéquate. Je vais lui rappeler également qu'il y a 1 500 000 chômeurs au pays. À ce moment–là, est–ce que mon collègue pourrait sérieusement nous indiquer qu'il est prêt à retourner aux gouvernements provinciaux toute la question de la formation de la main–d'oeuvre, toute la question de dédoublements et de chevauchements qui permettraient d'avoir des surplus d'argent, de ramasser des millions de dollars pour permettre justement à nos jeunes de pouvoir être des créateurs et non pas simplement des bénéficiaires de l'aide sociale? Est–ce qu'il est prêt à admettre ou à suggérer à son gouvernement que la formation professionnelle doit relever des provinces?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie mon collègue et ami de Chicoutimi, un homme avec une large perception, parce qu'il est la première personne à reconnaître ma compétence, mes qualifications pour le Théâtre national de Québec.

[*Traduction*]

Malgré les remarques que le député a faites au sujet de mon parti et ainsi de suite, je suis certain qu'il a compris mon message. En fait, ce que je disais, c'est mettez en pratique ce que vous prêchez.

• (1535)

Dans le document publié par le parti de l'opposition l'automne dernier, le chômage n'était mentionné brièvement que deux fois et, dans les deux cas, il était uniquement question d'événements passés ou actuels. Rien dans ce document ne nous donnait une idée de ce que le Parti québécois voudrait qu'on fasse pour régler le problème du chômage. Il est donc difficile de dire aux autres quoi faire lorsqu'on n'a pas la solution. C'est ce que j'essayais de dire. Si je me suis mal exprimé, je m'en excuse auprès de mon collègue de Chicoutimi.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, comme toujours, le député de Burin—Saint–Georges s'exprime avec beaucoup d'éloquence. C'est absolument étonnant qu'il arrive à dire si peu de choses, mais à les dire si bien. Je l'applaudis.

Comme c'est un sujet extrêmement sérieux que nous débattons aujourd'hui et comme le député sait fort bien que sa province est celle qui souffre le plus du chômage, pourrait–il faire quelques remarques au sujet de la mobilité des travailleurs d'un bout à l'autre du Canada, y compris au Québec? Ne devrions–nous pas permettre aux habitants de toutes les régions du pays d'aller où ils veulent pour trouver du travail?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'Edmonton–Sud–Ouest.

Je vais d'abord répondre à ses remarques sur ma façon de m'exprimer. Permettez–moi de dire que, dans un salon funéraire, les Terre–Neuviens racontent des blagues, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont heureux que la personne soit décédée. Cela veut simplement dire qu'ils ont une façon très particulière de voir les choses. Si nous pouvons passer un message ou alléger une situation avec une pointe d'humour, nous le faisons. C'est aux gens de juger si c'est efficace ou non.

Revenons toutefois au sujet dont nous parlons aujourd'hui, qui est des plus sérieux. Je peux donner au député un exemple qui fait souffrir les Terre–Neuviens depuis très longtemps. Si le député connaît la région frontalière entre le Labrador et le Québec, il saura qu'il y a une localité au Labrador qui s'appelle Labrador City et qui est située juste à l'est de la frontière, et une autre au Québec qui s'appelle Fermont et qui est située à 12 milles seulement à l'ouest de Labrador City. La personne qui habite Fermont peut aller travailler dans une pharmacie ou dans un atelier à Labrador City, et elle le fait depuis de nombreuses années. Cependant, le fils du propriétaire de cette pharmacie ou de cet atelier ne peut pas aller travailler à Fermont, au Québec. Cette situation dure depuis très longtemps, et ce n'est pas bien.

Le manque de mobilité des travailleurs d'un bout à l'autre du pays est discriminatoire. Cela vient de causer un conflit entre l'Ontario et le Québec. Je suis entièrement d'accord avec mon collègue pour dire que. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais nous devons poursuivre le débat. Le député de Durham a la parole.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, c'est toujours un grand plaisir que d'intervenir après mon collègue, le député de Burin—Saint–Georges.

J'estime devoir parler contre cette motion proposée par la députée de Mercier qui reproche au gouvernement son absence de vision et de mesures concrètes en ce qui a trait aux emplois.

Je veux parler également du chômage, que l'on considère à la Chambre comme quelque chose de mauvais, quelque chose de regrettable, quelque chose qui est propre à notre système capitaliste, et quelque chose qui cloche dans l'orientation que nous donnons à notre vie.

Je voudrais faire un rapide survol historique, en remontant au XVIIe siècle, où le concept de chômage était inconnu, où les gens travaillaient sept jours par semaine et finissaient par mourir d'épuisement au travail. Le chômage n'existait pas. Il fallait travailler jour après jour pour survivre.

Au XIX^{e} siècle, on a connu la révolution industrielle. Les choses n'allaient pas nécessairement mieux, mais on jouissait d'un meilleur niveau de vie. Les gens vivaient plus longtemps. Quand nous sommes arrivés au XX^{e} siècle et à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, nous avons constaté qu'on avait mis au point toutes sortes de technologies nouvelles, toutes sortes de choses qui rendaient la vie et les affaires plus supportables. Nous avons découvert qu'on n'avait pas à travailler de longues heures comme autrefois.

• (1540)

À peu près à la même époque, le taux de participation à la population active au Canada a augmenté. Autrement dit, plus de gens, surtout des femmes, sont entrés dans la population active. Nous avons observé une augmentation énorme de l'offre de main–d'oeuvre, au moment même où nos technologies devenaient innovatrices.

Nous sommes maintenant sur le point d'entrer dans le XXI^{e} siècle. Nous vivons dans une société infoculturelle. De nouvelles technologies sont apparues: l'informatique, l'infographie, la

technologie du laser, toutes sortes d'innovations qui ont façonné notre société à forte intensité de connaissances.

Qu'est–ce qui en a résulté? Il s'en est suivi encore plus de chômage. Je me demande si les gens se rendent compte que le chômage tient simplement à un rapport entre le nombre d'heures de productivité nécessaires et la capacité de production. En d'autres termes, nous avons besoin d'un nombre *x* d'heures de travail pour réaliser notre production. Concrètement, ces rapports ont changé avec le temps. Alors que la technologie occupe plus de place dans notre société, nous découvrons tout à coup que nous avons besoin d'une somme de travail moins grande.

Je me demande s'il s'agit d'un échec de notre système ou de quelque chose dont nous devons être fiers. Sommes–nous en train de devenir une société où il faut travailler moins d'heures?

Je me souviens que quand j'étais enfant, mes parents travaillaient six jours par semaine. À l'âge adulte, nous avons tous travaillé cinq jours par semaine. La question qu'il faut se poser est la suivante: devons–nous travailler autant d'heures et pourquoi le faisons–nous? Nous sommes peut–être en quête d'une société matérialiste et de toutes sortes de choses dont nous n'avons pas vraiment besoin.

En fait, le chômage n'a pas cessé d'augmenter depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Nous pouvons examiner certaines caractéristiques des chômeurs, qui sont actuellement 1,559 million au Canada, et de certains assistés sociaux qui pourraient avoir un travail rémunéré.

Il y a un très grand nombre de personnes qui ne travaillent pas, mais il y a par contre, dans notre population active, des gens qui travaillent 60 et 70 heures par semaine. De toute évidence, le problème, ce n'est pas que le chômage existe, mais qu'il frappe surtout de petits groupes d'individus dont le nombre grossit malheureusement.

Quelle est la solution au problème? Le problème, c'est que le chômage frappe surtout les jeunes, les travailleurs non spécialisés et ceux qui ne se sont pas recyclés. Je crois que ces groupes de chômeurs sont probablement en expansion. Ces gens–là qui sont peut–être dans la quarantaine et sont entrés sur le marché du travail en croyant qu'ils auraient un emploi à vie se sont retrouvés sans emploi à cause des changements structurels.

Comment allons–nous donc modifier le taux de chômage? Le taux de chômage, je le répète, n'est vraiment qu'une question d'heures de travail requises. Ou bien on augmente le nombre d'heures de travail requises en augmentant l'activité économique, ou bien on modifie les heures de travail dans une certaine mesure. Nous débattrons de la question de la modification des heures de travail une autre fois.

L'autre possibilité consiste essentiellement à accroître le nombre d'heures de travail requises en augmentant la productivité. Dans cet ordre d'idées, il faut aussi penser à l'ensemble des chômeurs, des travailleurs non qualifiés, de ceux dont le métier a disparu à cause des changements structurels et aux jeunes qui ont abandonné leurs études et n'ont donc pas appris de métier. Comment faut–il s'y prendre pour régler ces problèmes et accroître le nombre d'heures de travail? De deux façons. On peut accroître la productivité.

• (1545)

Le gouvernement a adopté une loi sur la réduction des charges sociales, ce qui réduit les coûts de main–d'oeuvre des entreprises et les incite à engager d'autres travailleurs et à s'agrandir. Cela crée une demande pour un accroissement des heures de travail. C'est ce que notre gouvernement a fait. Revenons au libellé de la motion et aux termes «mesures concrètes».

Nous avons mis en oeuvre un programme d'infrastructure qui crée des biens, des ressources productives. Dans ma circonscription, il y a une municipalité qui a décidé d'agrandir sa patinoire. Elle embauche surtout des gens de la place. Les personnes recrutées sont déjà à l'oeuvre, et ce n'est que le début. Le programme d'amélioration des infrastructures est, à mon avis, une source de capitaux de lancement. Ça aura un effet d'entraînement certain. On embauche une personne pour effectuer des travaux à la patinoire. Cette personne ira ensuite faire des achats, consommera donc davantage. En un mot, elle créera d'autres emplois. C'est ainsi qu'on va accroître la productivité.

Il a également été question de la nécessité pour la petite et moyenne entreprise de disposer d'un meilleur accès aux capitaux. Nous avons adopté plusieurs mesures à cet égard. Nous avons annoncé l'élaboration, de concert avec les banques, d'un code de conduite qui donnera aux petits entrepreneurs un meilleur accès aux marchés financiers. J'ajouterai que nous allons mettre en oeuvre d'autres programmes d'accès aux capitaux. Il s'agit d'un autre moyen d'inciter les entreprises à créer des emplois.

Il y a également la mise en place de l'autoroute électronique, qui préfigure la technologie du XXIe siècle. Le Canada entrera ainsi de plain–pied dans le nouveau siècle. C'est, si vous voulez, la deuxième étape de notre révolution technologique.

Enfin, il s'agit de voir comment on peut améliorer la situation sur le plan des salaires et des conditions d'emploi. Il nous faut également voir ce que nous pouvons faire avec nos chômeurs. Qu'on ne s'y méprenne pas. Je n'ai pas dit que c'était bien de voir tous ces gens au chômage. Je veux dire que le chômage est peut–être un phénomène bien ancré et qu'il y a peut–être moyen d'en tirer parti si nous savons bien nous y prendre.

Nous insistons sur l'acquisition de compétences pour que les gens qui sont actuellement au chômage aient un meilleur accès au marché de l'emploi, quand notre économie sera en pleine expansion, d'où la création d'un Service jeunesse. Il s'agit de dispenser une formation professionnelle aux jeunes qui sont actuellement au chômage ou qui ont abandonné prématurément leurs études secondaires. Nous avons mis sur pied un programme d'apprentissage pour que des jeunes puissent acquérir une expérience professionnelle et que ceux qui exercent un métier ou une profession ayant beaucoup évolué avec le temps puissent se recycler.

Bref, je ne vois pas comment on peut parler, pour reprendre les termes de la motion originale, d'«absence de vision et de mesures concrètes»!

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, encore une fois, mon honorable collègue a fait allusion dans son discours à ce fameux programme d'infrastructure. Permettez-moi de vous dire que ce programme, lequel d'après l'ensemble des membres du gouvernement devrait régler le problème du chômage au pays, est simplement, quant à moi, une approche par rapport au déficit qui est pelleté dans la cour des provinces.

• (1550)

C'est un déficit qui est pelleté et que l'on continue à pelleter au niveau des municipalités, puisque, chiffres à l'appui, beaucoup de municipalités de mon comté, avant de pouvoir participer à ce programme d'infrastructure, devront faire des investissements qui sont à peu près l'équivalent de ce que le gouvernement leur offre comme subventions.

Permettez-moi également de souligner qu'à partir de ce programme d'infrastructure, les municipalités devront, s'ils n'en ont pas les moyens et s'ils veulent participer au programme, augmenter leur dette. Qui paiera à ce moment-là? C'est toujours le même contribuable qui devra en faire les frais, que l'argent provienne du fédéral, du provincial ou d'une municipalité.

J'aimerais avoir son avis concernant ces sommes d'argent que les contribuables canadiens auront à débourser relativement au programme d'infrastructure, sans pour autant pouvoir régler le problème du chômage au Canada et au Québec.

[*Traduction*]

M. Shepherd: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. En gros, il a tout à fait raison. Il n'y a pas de doute qu'il y a un seul contribuable au Canada. La question est de savoir comment utiliser au mieux nos ressources économiques de façon à créer des emplois. Le programme de dépenses liées aux infrastructures, dont je viens de parler, aura un effet expansionniste. Autrement dit, à mesure que les gens retrouvent du travail, ils commencent à payer des impôts ou, si vous préférez, à réduire le déficit. Nous ne pouvons manifestement pas continuer à avoir des taux de chômage aussi élevés et la seule façon de vraiment réduire notre dette, c'est de redonner du travail aux gens.

Je suis toujours étonné d'entendre les députés à ma gauche parler invariablement du déficit fédéral, comme si c'était un phénomène rare dans le système fédéral canadien. Le Québec en a un. L'Ontario aussi. La France a une dette. De même que l'Angleterre. Le déficit du gouvernement fédéral n'a rien d'unique. Tout le monde en a un. Le problème est que nous devons nous y attaquer.

Il n'est simplement pas réaliste d'essayer de renverser tout le système et de blâmer le gouvernement fédéral parce qu'il doit payer des intérêts sur sa dette.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, en ce qui concerne la dette et le programme d'infrastructures, je voudrais demander au député s'il a examiné toute la notion du montant de la dette et s'il s'est demandé quelle mesures que nous devrions prendre à cet égard.

Le chômage découle directement de la surexposition. Le consommateur canadien ayant moins de revenu disponible, les produits des entreprises sont plus chers et moins de gens ont les moyens d'en acheter. On ne devrait voir rien d'autre dans le programme d'infrastructures. Il ne crée pas d'emplois permanents. Il ne fait qu'accroître la dette du gouvernement.

M. Shepherd: Madame la Présidente, je voudrais donner juste un court exemple au député. Admettons qu'on construise dans ma circonscription un immeuble favorisant l'innovation technologique. À mon avis, une fois cet immeuble construit et les emplois créés, les activités qui s'y dérouleront ne s'arrêteront pas subitement. Bien au contraire. J'estime que les dépenses consacrées à cette infrastructure se poursuivront.

Soit dit en passant, pourquoi ne pas parler du Japon? Ce pays a un excédent et, pourtant, on y trouve toujours des chômeurs.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, c'est toujours avec un vif intérêt que je prends la parole quand il s'agit d'un débat portant sur la création d'emplois. Ce sujet est d'autant plus stimulant quand on y ajoute les mots «mesures concrètes» auxquels devraient se greffer obligatoirement «urgentes», donc, concrètes et urgentes. Voilà ce à quoi s'attendent des centaines de milliers de chômeurs et chômeuses. Le gouvernement doit absolument imprégner ces mots dans son action de tous les jours. Les ministres qui possèdent des outils capables d'améliorer rapidement et efficacement la situation catastrophique de l'emploi doivent réaliser qu'en l'absence d'une volonté d'implanter des mesures concrètes et urgentes, ils laissent des centaines de milliers de chômeurs et chômeuses vivre des moments pénibles et absolument intolérables.

• (1555)

L'ampleur du chômage entraîne des effets néfastes et laisse des traces très profondes dans le tissu social. Les personnes affectées et leur famille, leurs enfants, se retrouvent rapidement dans un enfer impossible à supporter, sans travail, sans ressources financières suffisantes. Les familles sont confrontées à des problèmes quotidiens de survie. Les tensions s'accentuent, la pression augmente sur ces personnes, qu'il ne s'agisse que de combler les besoins premiers. Des crises, des drames, des éclatements en découlent dans plusieurs foyers.

Les conditions de vie intolérables provoquées par le chômage se répercutent aussi sur l'état de santé mentale et physique de ceux et celles qui le subissent. Des coûts sociaux importants découlent à long terme de cette situation, et nous devrons ultérieurement payer ces coûts. Ces réalités, nous pouvons les constater dans chacun de nos comtés, et ils prennent constamment de l'ampleur. Notre tissu social se dégrade et la colère gronde. Le premier ministre peut en dire ce qu'il veut, mais les réceptions auxquelles il a eu droit la semaine dernière démontrent que la population en a ras le bol des voeux pieux et des belles paroles.

Les promesses ne passant plus, les gens demandent des actions qui les remettront rapidement sur le marché du travail. Si les

gens d'en face n'en saisissent pas le message et ne réagissent pas promptement aux demandes de travail, ils exposent notre société à de plus graves problèmes, et ce, dans très peu de temps.

Si le gouvernement n'accorde pas toute l'attention aux avertissements qui se multiplient ces jours derniers, je crois sincèrement que nous nous dirigeons vers des lendemains de noirceur. Nos enfants récolteront les fruits de cette inertie. Pour certains, les bien nantis, dont quelques–uns d'en face font partie, ces problèmes quotidiens des sans–emploi peuvent paraître futiles, peu importants, puisque leurs biens actuels, leurs avoirs leur permettent à eux d'assurer l'avenir de leurs descendants. Si j'étais dans leur position, je m'inquiéterais et me questionnerais sérieusement.

On a déjà vu de grands empires fondre comme neige au soleil à cause de crises provoquées par de graves problèmes sociaux et économiques. Dans mon comté, la situation est alarmante; plus de 30 p. 100 de la population active ne travaille pas. Plus dramatique encore, ces personnes ne voient pas de lumière au bout du tunnel. Les signes de reprise de l'emploi sont absolument inexistants. Les gens d'en face nous avaient promis des mesures qui créeraient des emplois. Ils nous ont répété sans cesse qu'il s'agissait de leur priorité avec un grand «P». Où sont–elles ces mesures? Où est–il ce plan de création d'emplois tant annoncé?

Les gens de mon comté constatent maintenant le manque d'imagination et de volonté des libéraux en matière de création d'emplois. Le gouvernement se rabat sur son programme d'infrastructure nettement insuffisant pour remettre les chômeurs au travail. Quelle supercherie! Ce n'est pas un projet créant ou maintenant 45 000 emplois temporaires qui redonnera confiance aux 1 559 000 chômeurs du Canada et aux 428 000 chômeurs du Québec.

Pour les travailleurs, il est désolant de voir ce gouvernement presque passif face à cette crise du chômage. Il injecte des miettes, puis s'assoit en espérant que la supposée reprise économique vienne corriger la situation. Pourtant, les économistes s'entendent pour dire que cette reprise n'entraînera pas une hausse miraculeuse du nombre d'emplois. Les miracles ne font pas partie de ce monde. Cela, les gens d'en face le savent fort bien. Alors, qu'attendent–ils pour passer à l'action? Qu'attendent–ils pour innover, pour lancer de nouveaux programmes, pour stimuler intelligemment l'économie?

• (1600)

Les beaux discours ne sont pas des mesures concrètes et urgentes pour créer des emplois. Dans mon comté, les infrastructures créeront ou maintiendront à peine quelques centaines de jobs et ce sont des jobs temporaires. Ce n'est pas très convaincant de la part d'un parti qui se disait, avant le 25 octobre évidemment, le sauveur de l'économie et le grand créateur d'emplois durables. Il avoue lui–même que ces mesures n'auront qu'un effet mineur sur la lutte au chômage, puisque le budget prévoit que le taux de chômage se situera toujours autour de 11 p. 100 en 1995.

Le gouvernement nous répète toujours qu'il ne peut en faire davantage étant donné la situation financière existante. Le manque d'argent constitue le refrain favori des ténors d'en face quand la population leur demande d'investir davantage. Cette chanson est inacceptable. Le gouvernement a décidé de ne pas couper le gras et de ne pas éliminer le gaspillage dans son dernier budget. S'il nous avait écoutés et s'il avait eu la volonté d'examiner en profondeur tous ces programmes, le gouvernement se serait dégagé une marge de manoeuvre financière substantielle qui lui aurait permis de stimuler et d'investir dans la création d'emplois. Mais il a fait son choix et il devra vivre avec ce choix.

Dans *La Presse* du 21 mars, on peut lire que le Canada débarque en force à Mexico. Un millier d'entrepreneurs vont participer à la foire commerciale Expo 1994. Pas mauvais en soi. Les gens d'affaires vont explorer le terrain, regarder les opportunités qu'offrent ces 86,5 millions d'habitants. C'est bien beau tout ça, mais lorsque les entrepreneurs voudront de l'aide pour pénétrer ces marchés, à quel soutien peuvent–ils s'attendre du gouvernement, lui qui a préféré maintenir du gaspillage et du gras au lieu de se dégager une marge de manoeuvre? Le gras et le gaspillage ne sont pas des mesures concrètes et urgentes de création d'emplois.

La même situation se produit quand on parle de PME. Il faut leur aider, les soutenir dans leur évolution et dans leurs projets d'avenir. Où est la marge de manoeuvre du gouvernement libéral? Inexistante, des miettes qui ne permettent pas un essor véritable. Les PME en région constituent la base de notre économie. Il faut stimuler, voire avantager leur création. Que le gouvernement sorte de ses ornières et qu'il aille trouver et soutenir dans des milieux dynamiques les universités, les écoles polytechniques, les départements de génie, par exemple. Qu'il entre dans ces milieux pour dénicher de nouvelles idées et des gens capables d'établir de nouvelles PME.

Si les députés d'en face demeurent sur leur siège en attendant la reprise économique, croyez–vous vraiment que l'économie prendra de la vigueur? Jusqu'à présent, les libéraux n'ont montré aucune force vive, aucune vigueur, aucune nouvelle idée dans leur façon de créer des jobs. Les routes, les aqueducs, les égouts, les viaducs, les ponts constituent leur trésor de trouvailles. Ils vont créer ou maintenir de petits emplois précaires, dépenser quelque 2 milliards de dollars, et en bout de ligne rien n'aura été investi, et je dis bien investi, sur des projets nouveaux, à moyen et à long terme, qui eux sont générateurs d'emplois et susceptibles de stabiliser et de renforcer notre économie.

Madame la Présidente, je veux maintenant attirer votre attention sur un sujet qui me tient à coeur et pour lequel je ne cesse de faire des revendications auprès des ministres d'en face. Il s'agit de la construction de nouveaux logements sociaux et coopératifs d'habitation à travers le pays. Comme on le sait, les libéraux ont maintenu les décisions des conservateurs en ce domaine. Depuis le 1er janvier dernier, ces programmes consacrés aux HLM, aux coopératives d'habitation et organisations sans but lucratif sont abolis, terminés, plus un sou pour abriter convenablement les Canadiens et Canadiennes, les 1 200 000 Canadiens et Canadiennes ayant des besoins urgents de logements.

Or, ces programmes dont le but était d'aider ces mal logés permettaient aussi une importante création d'emplois.

• (1605)

Les chiffres indiquent que la construction de 1 000 nouvelles unités de logement générait 2 000 emplois dans le secteur de la construction. C'est beaucoup. Donc, d'une pierre, deux coups.

Emplois créés et conditions de vie respectées. Je suis certaine que bon nombre d'entrepreneurs et de travailleurs en construction de mon comté verraient d'un très bon oeil la construction de quelques centaines d'unités de logements sociaux. Ce serait là une mesure concrète et sociale profitable au niveau socio–économique. Hélas, ce ne fut pas le choix des gens d'en face. Ils ont préféré laisser des ménages dans des taudis au profit du gras et du gaspillage. Pour moi, cela restera toujours une décision honteuse.

Quand on parle d'emploi, il faut nécessairement parler de formation professionnelle. En ce domaine, nous savons tous que des fonds publics importants sont jetés par les fenêtres à cause des dédoublements de programmes dus à l'ingérence du fédéral et à sa volonté de contrôler et de centraliser.

Depuis belle lurette, il existe au Québec un consensus qui demande au fédéral de transmettre au Québec tous les pouvoirs en cette matière.

Il est démontré clairement que le système de formation professionnelle se révèle de plus en plus anachronique. Juste au Québec, nous pourrions économiser 250 millions de dollars annuellement si nous éliminions les chevauchements. Devant la pression des nouvelles technologies et des nouvelles formes d'organisation du travail, le système montre des lacunes évidentes. En fait, il ne permet pas aux individus de répondre rapidement et adéquatement aux besoins du marché. Le système est lourd, il est lent, il est trop complexe et il est fort coûteux. L'ingérence du fédéral en cette matière ne favorise certes pas l'efficacité du système de formation. Ce sont les individus qui subissent les efforts de cette ingérence. Bref, cela ne fonctionne pas. Autant les individus que les marchés du travail y sont perdants. Nous, du Bloc québécois, demandons au fédéral de se retirer totalement et entièrement de ce domaine. Il devra, cependant, tant et aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada et qu'il y paiera des taxes, lui transférer sa part équitable de fonds publics. Ce rapatriement au Québec permettra enfin de former efficacement et rapidement notre main–d'oeuvre selon les besoins du marché du travail.

Voilà une autre mesure concrète qui permettra de développer l'employabilité des chômeurs et chômeuses et, par le fait même tendra à réduire le taux de chômage.

En terminant, je demande aux gens d'en face de bien regarder la réalité. Le gros bon sens leur commande de se réveiller et d'administrer avec vision. Regardez plus loin que le bout de votre nez. Essayez de voir ce que seront les prochaines années; ce qui se passera sur les marchés du travail, sur les marchés de la consommation, les services, les produits de l'avenir, les nouvelles technologies. Regardez tout cela et essayez de mettre en branle des moyens et des outils qui vont nous permettre de monter à bord du train. Si vous ne faites pas cet exercice de visionnement maintenant, dans dix ans nous serons encore en train de construire des routes pour soutenir notre économie. Je sais fort bien que l'asphalte, cela a déjà été payant pour les vieux partis, mais les individus, eux, les travailleurs veulent autre chose que toujours le pic et la pelle à court terme pour gagner leur vie.

La population est intelligente et demande d'être considérée comme telle. Des universitaires finissent leurs études après avoir travaillé trois ans et même cinq ans pour obtenir leur diplôme. Ils se retrouvent sur le marché du travail avec quoi comme réponse? Rien. Moins que rien. Ils sont l'avenir de demain, ils ont tous les outils pour rebâtir cette économie.

Je demande à ce gouvernement d'ouvrir bien grands ses yeux et d'investir dans l'emploi et non dans des programmes éphémères pour que tous ces jeunes aient un avenir devant eux.

• (1610)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, j'ai un certain estime pour ma collègue et j'ai été un peu déçu—je comprends qu'elle fait partie de l'opposition officielle—lorsqu'elle a fait des commentaires tels que le suivant: «couper le gras». Cela, c'est entretenir la peur des gens, cette malhonnêteté qu'ont propagée des députés du Parti réformiste.

Étant un ancien sous–ministre, j'ai vu combien de gras il y avait, et il n'y en avait pas tellement, parce qu'on coupe le gras depuis des années. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas revoir ce qui se passe afin de déterminer si on ne pourrait pas faire mieux. Mais suggérer, et cette suggestion me semble exagérée—je ne veux pas dire malhonnête, car ce serait antiparlementaire—donc exagérée, car elle donne l'impression qu'on pourrait effacer la dette, le déficit et puis tout le reste. J'ai tellement d'estime pour ma collègue que cela me surprend. Si j'ai mal interprété ses paroles, je lui permettrai de me corriger.

Cette proposition, que l'on nous soumet aujourd'hui, manque d'une certaine crédibilité. Elle reflète une morosité, un pessimisme incroyable. Jamais je ne croirais que mes collègues du Bloc sont aussi pessimistes, aussi moroses. Franchement, cela me fait de la peine. Je pense que je vais donner une petite fête pour essayer de les aider à se détendre un peu.

Lorsqu'on parle de logements, on parle d'une certaine catégorie de gens, et on se sert de ce qui se passe pour essayer de donner une impression très fausse. On ne parle pas des 100 millions de dollars qui seront dépensés, sur deux ans, pour réparer des maisons à travers le pays. On ne parle pas des 2,1 millions de dollars qui servent à maintenir les 650 000 logements existants. On ne parle pas des 170 millions d'épargne. Et mon honorable collègue se demande s'il y aura peut–être certaines initiatives dans le domaine des logements sociaux. Mais non, c'est pessimiste, mais non, tout est mort, tout tombe.

Mais ce qui m'a vraiment troublé, c'est qu'on ne comprenne pas. Est–ce qu'on n'écoute pas ce qui se passe? On parle du programme d'infrastructure, pics et pelles; mais elle n'a pas étudié les programmes, parce qu'il y a très peu de pics et de pelles. On parle de réseaux d'information à travers le pays; ça, c'est pics et pelles? On parle de mettre sur pied des entreprises de haute technologie; ça, c'est pics et pelles? Oui, il faut mettre le pic et la pelle dans la terre afin de construire cet édifice qui nous

permettra d'avoir ces réseaux d'information. Mais on a une vue très étroite. On voit un pic et une pelle et on ne veut pas aller au–delà. Je trouve cela vraiment troublant.

Lorsqu'on parle, par exemple, de petites et moyennes entreprises, on reconnaît depuis longtemps qu'au–delà de 85 p. 100 des emplois viennent des petites et moyennes entreprises. On reconnaît que ces petites et moyennes entreprises ont besoin d'avoir accès au capital. On reconnaît qu'elles ont besoin d'investir dans la recherche. On reconnaît qu'elles ont besoin de regroupements et on est en train de le faire. C'est dommage que mes collègues du Bloc ne comprennent pas que ce soit en train de se s'accomplir.

Pourquoi n'a–t–on pas parlé des emplois d'été qui vont augmenter de 20 p. 100? On ne le savait pas? On est mal informé? On a pas de bureau de recherche? On ne se parle pas? Qu'est–ce qui se passe? Service jeunesse, est–ce qu'on en a parlé? Non, on n'en a pas parlé! Est–ce qu'on a parlé du programme d'apprentissage? Non, on n'en a pas parlé! Il y a tellement de bonnes choses qu'on aurait pu mentionner. Mais non, le discours est pessimiste, morose. Quel dommage!

Peut–être que ma collègue aimerait réagir à mes propos. Si j'ai mal compris, je m'excuserai avec plaisir et avec un énorme sourire.

Mme Guay: Madame la Présidente, je vois que notre cher secrétaire parlementaire a de grands talents d'acteur; il chante même lorsqu'il nous parle.

Quand on parle du gras, il n'aime peut–être pas ces termes de gras, mais le gras ce sont les évasions fiscales, ce sont les fiducies familiales. On n'en parle pas de ça, mais c'est ça le gras!

• (1615)

Et c'est là qu'il faut couper, pour pouvoir justement investir, investir dans l'emploi, investir dans le logement social, dans la construction de logements sociaux. On me chante des chansons depuis l'ouverture de cette session du Parlement sur le logement social. Il n'y en a pas d'investissement pour de nouveaux logements sociaux. Tout ce que l'on a, c'est le même budget, qui se répète d'année en année, de deux milliards dans la SCHL, qui est exactement la même chose pour administrer ce qu'on a déjà. Et il y a un montant de 100 millions, réparti sur deux ans, dans le programme PAREL, pour aider à financer la rénovation résidentielle pour des gens qui veulent accéder à des propriétés. On les connaît nos programmes, madame la Présidente, on n'a pas besoin de se faire enseigner ce qu'on sait déjà. On le sait.

Notre système de recherche fonctionne très bien. Il fonctionne très bien. Tout ce que j'ai à dire, c'est qu'on connaît certains programmes, on a des programmes d'article 25 dont on se sert tous dans nos comtés, on a des PDE dont on se sert dans nos comtés. . .

Une voix: Allez–vous les couper?

Mme Guay: Et d'ailleurs ils ont même l'intention de couper ce programme des PDE. Les députés fédéraux n'auront plus rien à offrir à leurs électeurs. On reconnaît qu'il y a des programmes d'emploi d'été, mais ce n'est pas suffisant, cela ne crée pas d'emplois permanents, ce sont des emplois temporaires.

Il faut créer des emplois solides, des emplois dans la technologie, des emplois où maintenant il y a des ouvertures et où il n'y a pas le personnel pour les occuper. On a surtout besoin de créer ces emplois–là avec notre formation de la main–d'oeuvre, notre propre programme, qu'on a déjà au Québec et qu'on se bat pour garder.

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Quand notre honorable collègue d'en face, comme elle le dit si bien, dit qu'elle connaît les programmes d'article 25, qu'elle connaît les PDE et qu'elle les utilise, moi je les utilise, je suis un libéral et je les utilise, et je suis un Canadien français; j'utilise les PDE et les articles 25. Depuis mon élection, on a créé 38 emplois permanents chez nous, dans deux PME. J'aimerais savoir de l'honorable députée d'en face, combien d'emplois elle a créés dans son comté depuis qu'elle est élue?

Mme Guay: Je ne comprends pas très bien la question du député, mais je vais vous répondre en vous disant ce qu'on fait dans mon comté pour essayer d'aider à la relance de l'emploi. Les PDE et les articles 25 sont des programmes temporaires. Ils sont faits pour aider certains chômeurs ou des personnes qui touchent l'aide sociale à réintégrer le marché du travail.

D'après moi, et je pense que c'est l'avis de plusieurs de mes collègues, ce ne sont pas des programmes créateurs d'emplois à long terme. Ce sont des programmes faits pour aider les gens pendant une période de temps qui peut être de six mois, certains programmes ont une durée d'un an, et ce n'est pas sûr que l'employeur va garder cet employé–là.

Souvent ce qu'ils font, ils utilisent leur programme d'article 25 et retournent au chômage pour six mois ou un an. Ce ne sont pas des programmes efficaces. Ils sont là, oui on les utilise parce qu'on a des gens qui ont besoin de manger le lendemain, on a des gens qui ont besoin de se loger. Il est bien sûr qu'on va s'en servir tant qu'ils sont là, et ce sont nos taxes et vos taxes qui les paient ces programmes–là.

[*Traduction*]

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Madame la Présidente, ai–je droit à dix ou à vingt minutes? Si j'ai droit à vingt minutes, je voudrais partager mon temps de parole et donner les dix dernières minutes à la députée de Vancouver–Est.

Je suis très heureuse de parler, cet après–midi, de la motion sur la création d'emplois qui a été présentée par le Bloc québécois. À en juger par ce que disent les députés du Bloc québécois, le gouvernement n'a aucun plan de création d'emplois. C'est on ne peut plus faux.

Le programme libéral, qui est exposé dans le livre rouge, porte précisément sur la création d'emplois. Comme tous les autres députés libéraux, j'ai fait campagne pendant 47 jours sur la question de la création d'emplois en proposant un plan d'action concret. Aucun gouvernement, dans toute l'histoire du Canada, n'a pris de mesures de création d'emplois aussi rapidement que nous. Cela fait deux ans que les libéraux préconisent un programme d'amélioration des infrastructures dont les coûts, six milliards de dollars, doivent être partagés avec les provinces. Deux

mois seulement après avoir été élu, le premier ministre recevait l'accord des premiers ministres des dix provinces pour la mise en oeuvre de ce programme.

• (1620)

Si les députés de l'opposition veulent voir un plan concret de création d'emplois, ils devront attendre quelques semaines encore, quand commencera la saison de la construction. Les Canadiens pourront alors se rendre compte de visu des emplois qui seront créés dans tout le pays, et il ne s'agira pas seulement d'emplois de pics et de pelles.

Au cours des deux prochaines années, dans le cadre du programme d'infrastructures, des dizaines de milliers d'emplois seront créés dans l'industrie de la construction. Si ce n'est pas ce qu'on appelle une vision, j'ignore ce que c'est.

Les politiques de création d'emplois du gouvernement ne se limitent pas au programme d'infrastructures. Le document budgétaire intitulé *Pour l'essor de la petite entreprise* énumère toute une série de projets et d'initiatives du gouvernement pour favoriser l'essor de la petite entreprise et créer des emplois. La décision du gouvernement de réduire les taux de cotisation à l'assurance–chômage, l'an prochain, entraînera une réduction des coûts salariaux des entreprises et une libération de fonds pour embaucher d'autres employés.

Le gouvernement réduit les impôts pour favoriser la création d'emplois. Le fonds d'investissement canadien fournira aux entreprises les capitaux dont elles ont besoin. Ces fonds sont essentiels pour mettre au point et commercialiser de nouvelles technologies. Cela mènera directement à la création d'emplois très spécialisés dans toutes les régions du Canada.

Le gouvernement parrainera la création de réseaux d'entreprises. Grâce à ces réseaux, les petites entreprises pourront mettre en commun leurs ressources et profiter de certains des avantages dont seules les grandes compagnies profitent actuellement.

Notre gouvernement sait très bien que de tels réseaux ne peuvent fonctionner que s'ils sont contrôlés par le secteur privé. Toutefois, nous fournirons des subventions de contrepartie pour que ces réseaux soient aussi vastes que possible et que les petites entreprises puissent étendre leurs activités et embaucher de nouveaux employés.

L'autoroute électronique aidera aussi à créer des emplois. La plupart des experts estiment que les industries de l'information domineront dans les années à venir. Avec l'avènement de l'autoroute électronique, les sociétés de tout le pays, dans les villes petites ou grandes, pourront recevoir, traiter et vendre de l'information. Grâce à l'amélioration des réseaux de télécommunications, l'emplacement de votre entreprise n'aura plus d'importance. Tout ce qu'il vous faudra pour être en affaires, c'est un ordinateur et une ligne téléphonique.

Pendant la restauration de nos industries fondées sur les ressources, comme les pêches dans les petites localités de ma circonscription, les sociétés utilisant l'information pourraient apporter des emplois. L'autoroute réduira les frais de communication pour les entreprises actuelles et les entreprises de l'information pourront s'installer n'importe où, y compris dans la circonscription de St. John's–Ouest que je représente.

Le rétablissement du PAREL va aussi aider les familles à faible revenu et à revenu moyen à rénover leur logement et à vivre plus confortablement. En plus, l'argent fourni par le gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme sera dépensé auprès des petites entreprises de construction, ce qui existe en grand nombre dans ma circonscription, qui embaucheront des travailleurs spécialisés comme des menuisiers ou des électriciens. Le rétablissement du PAREL créera des emplois dans toutes les communautés, petites et grandes, de Terre–Neuve et du Canada.

Le programme d'apprentissage aidera les jeunes à apprendre un métier utile et augmentera leurs chances de trouver un emploi. Nous savons tous qu'il y a des pénuries de travailleurs spécialisés dans certaines régions du Canada. Grâce au programme d'apprentissage, les jeunes recevront une formation leur permettant d'exécuter ces travaux, de sorte qu'il y aura des emplois pour une génération qui est confrontée à des taux de chômage sans précédent et à un sombre avenir.

Le programme d'apprentissage contribuera également à briser le cycle vicieux selon lequel il n'y a pas d'emploi sans expérience et pas d'expérience sans emploi. Quand ils obtiendront leur diplôme, monsieur le Président, les jeunes posséderont les compétences et l'expérience nécessaires pour occuper des emplois.

Le Parti réformiste considère excessif tout investissement du gouvernement fédéral pour créer des emplois. Il préférerait que le gouvernement retire des milliards de dollars du budget et laisse tomber les chômeurs. Sa politique se résume à «ne rien faire». Or, le gouvernement a été élu et son mandat est clair, il doit agir, et c'est précisément ce que nous entendons faire.

Quant au Bloc, ses membres veulent surtout prouver que le gouvernement fédéral se croise les bras et est totalement incapable de régler les problèmes des Québécois ou des autres Canadiens. Si le gouvernement dépensait 100 millions de dollars au Québec, les bloquistes se plaindraient en disant qu'il y a encore un chômeur à Montréal, preuve que le Canada ne fait rien.

Les rares conservateurs qui restent au Canada soutiennent que nos politiques sont exactement pareilles aux leurs, ce qui est inexact. Les conservateurs ont concocté des demi–mesures et espéré que les problèmes disparaissent. Aux élections, nous avons constaté que la seule chose qui avait disparu, c'était leur parti. La vérité, c'est que nous avons élaboré une démarche équilibrée en matière de création d'emplois.

• (1625)

Le gouvernement ne peut plus tout faire à l'égard de cette question. Le problème se compare à un panier percé dans lequel il jette de l'argent. Le gouvernement utilise désormais ses maigres ressources pour stimuler l'économie et pousser les entreprises à créer des emplois.

Aucune personne ni aucun groupe ne possède toutes les solutions et nous ne prétendons pas les avoir. Cependant, le gouvernement est disposé à collaborer avec les entreprises, les syndicats et les travailleurs pour créer de véritables possibilités d'emploi.

Si tout le monde manifeste de la bonne volonté et de la détermination, nous viendrons à bout de la récession et nous trouverons des emplois permanents pour les Canadiens de toutes les régions, y compris Terre–Neuve et St. John's–Ouest.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ma collègue députée. Je viens du Québec et elle vient d'une autre province. Étant critique des ressources naturelles dans l'opposition officielle, je reçois des appels téléphoniques des Maritimes, tout particulièrement du Nouveau–Brunswick, des gens en foresterie, en agriculture qui nous disent: «Il va falloir nous aider».

Si le programme du Parti libéral était si bien que ça, je recevrais probablement pas mal moins d'appels. Ils me disent et je les cite: «Il y a des coupures dans les services sociaux, dans les programmes, coupures dans l'assurance–chômage, coupures dans les soins de santé et particulièrement en foresterie et en agriculture». Mais il y a très peu de choses pour les PME.

Ma collègue répète, avec raison et à juste titre, qu'il y a quand même un effort au niveau des infrastructures, il faut tout de même le reconnaître, et je le fais. Mais on le répète et je ne veux pas le répéter 20 fois. Ce printemps, cet été ou à l'automne, ça va fonctionner et je les en remercie. Sauf qu'après, quel sera l'avenir, madame la Présidente, dans les programmes fédéraux pour la jeunesse? C'est quoi l'avenir pour les PME? C'est quoi l'avenir pour les agriculteurs et agricultrices, pour les forestiers et forestières? Je pose la question à la députée et j'aimerais qu'elle me dise quel est l'avenir pour tous ces gens–là?

[*Traduction*]

Mme Payne: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question, mais je ne suis pas sûre qu'il sache que je viens de Terre–Neuve et non du Nouveau–Brunswick. Naturellement, le député n'est pas sans savoir que la province de Terre–Neuve est davantage touchée par la crise que traverse le secteur des pêches que par n'importe quel autre problème.

Par contre, les problèmes que connaissent le secteur agricole et l'industrie forestière touchent également Terre–Neuve, mais pas autant.

Toutefois, je voudrais rappeler au député que le programme d'infrastructure annoncé par notre gouvernement a été fort bien accueilli dans ma circonscription et, comme je l'ai dit un peu plus tôt, les habitants de St. John's–Ouest ne peuvent se permettre d'attendre la mise sur pied de ce programme, car le taux de chômage dans ma région est très élevé à cause de la crise dans le secteur des pêches et d'autres problèmes.

Nous attendons certainement avec impatience la création de ces programmes, car à ce stade–ci, même la création d'emplois à court terme aurait de quoi nous réjouir. Cependant, ce programme n'est pas conçu pour créer uniquement des emplois à court terme. Il vise aussi à relancer l'économie afin que les entreprises puissent, à leur tour, créer des emplois, ceux–là à long terme.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Madame la Présidente, je voudrais, en commençant mon commentaire, pour la gouverne de mon honorable consoeur de la Chambre, lui faire part d'une citation venant de son discours: «Le gouvernement ne peut pas tout faire dans la création d'emploi.» Que c'est beau! Mais on est d'accord par contre et on doit se dire que le gouvernement ne doit pas rien faire. Présentement, c'est ce qu'on voit.

Le principe d'infrastructure tel que démontré par le gouvernement libéral, c'est que souvent, il se rapporte à l'époque de Trudeau, mais des fois, ils vont encore plus loin dans leur amnésie. Cette recette de restructuration de l'économie date des années 1930 avec la grande crise, où on a mis en place un programme d'infrastructures. Je pense que la société a évolué. Je pense aussi que l'économie a évolué et j'espère que les libéraux ont évolué au même rythme.

• (1630)

Utiliser un programme d'infrastructure comme celui–là, c'est épouvantable, et je vais vous donner un exemple. Je ne sais pas si les gens de votre comté ont compris cela. Je parle d'une municipalité de mon comté, Repentigny, où avant de recevoir un seul sou du programme d'infrastructure la municipalité va devoir emprunter six millions pour mettre en place le programme d'infrastructure. Et après avoir emprunté six millions—et je ne parle pas de Montréal, je parle d'une petite municipalité de mon comté, une ville ordinaire de 50 000 habitants—la municipalité pourra obtenir le tiers du programme d'infrastructure qui leur revient. Combien cela coûtera–t–il en intérêt? Combien cela coûtera–t–il en augmentation de taxes des contibuables? Et combien de temps le programme durera–t–il?

Je m'excuse, madame la Présidente, mais je trouve honteux de présenter un programme comme celui–là qu'on dit créateur d'emplois et de n'avoir rien d'autre à présenter.

[*Traduction*]

Mme Payne: Madame la Présidente, je ne suis pas sûre que le député m'ait posé une question. Il s'agit plus d'une observation que d'une question. Néanmoins, je comprends le problème que signale le député. J'imagine que certaines localités ne seront pas en mesure de tirer profit du programme d'infrastructure.

Toutefois, j'ai visité chacune des localités de ma circonscription, du moins j'ai parlé aux autorités municipales de toutes les localités de ma circonscription au cours des deux dernières semaines. Nous avons élaboré un plan selon lequel à peu près toutes les localités pourront profiter du programme d'infrastructure.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'exceptions. Il y en a sûrement. Cependant, je crois que, avec un peu d'ingéniosité et d'imagination, presque toutes les localités de ma circonscription pourront d'une façon ou d'une autre profiter de ce programme.

[*Français*]

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Madame la Présidente, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux députés au sujet de la création d'emplois parce que je crois qu'il y a beaucoup de vision en ce que le gouvernement propose.

Le ministre de l'Industrie a récemment prononcé une allocution lors de la réunion du G–7 à Détroit au cours de laquelle il a souligné l'importance d'entretenir un environnement économique stable pour stimuler la création d'emplois.

Les défis de nature économique que les Canadiens doivent relever sont bien connus. Le chômage est trop élevé, et les déficits budgétaires minent la capacité des gouvernements de prendre les mesures nécessaires.

Les membres du G–7 se trouvent tous dans des situations similaires. Au sein de presque toutes les grandes économies, la confiance des consommateurs demeure généralement faible, reflétant le taux de chômage élevé et croissant et l'incertitude continue en matière d'emploi. Nos problèmes ne peuvent pas être réglés un par un, il faut les régler tous en même temps.

Le gouvernement reconnaît que la tâche à accomplir est aussi simple et aussi difficile que de remettre l'économie sur la voie de la croissance parce que la solution à nos problèmes, c'est la croissance.

[*Traduction*]

Le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre une stratégie de croissance à long terme en vue d'assurer une relance durable de l'économie et la création d'emplois. Cette stratégie comprend trois volets. Le premier volet, c'est la réduction du déficit. Le Canada est résolu à ramener son déficit à 6,4 p. 100 du PIB en 1993–1994 et à 3 p. 100 du PIB en 1996–1997. C'est un plan réaliste qui vise à réduire les dépenses de cinq dollars chaque fois que les recettes augmenteront de un dollar.

Dans le deuxième volet, il s'agit de réduire les obstacles à la croissance en créant un cadre propice à l'expansion des entreprises dans les domaines du commerce, de la formation et de l'infrastructure. La signature des accords du GATT et de l'ALENA va stimuler nos exportations et entraîner la création de nombreux emplois et possibilités d'emplois au Canada. En outre, nous concentrons de plus en plus nos efforts dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment, où les entreprises canadiennes peuvent trouver des débouchés.

Les initiatives qu'a prises le ministre du Développement des ressources humaines pour s'assurer que la main–d'oeuvre canadienne soit en mesure de saisir les nouvelles occasions constitueront un élément déterminant de notre succès. La réforme de la sécurité sociale va créer des emplois pour les Canadiens.

De plus, le programme gouvernemental de modernisation de l'infrastructure contribue à relancer l'économie. Il s'agit d'un programme de création d'emplois à court terme qui reconnaît que de bons investissements dans l'infrastructure peuvent contribuer à créer des emplois à long terme.

Dans le troisième volet, le gouvernement va assurer la transition du Canada vers une nouvelle économie. Les entreprises prospères prennent des risques et exploitent au maximum les sciences et la technologie. En un mot, elles sont innovatrices. Il y a beaucoup à faire pour promouvoir l'innovation, mais c'est peut–être là le secteur que les gouvernements fédéraux successifs ont le plus négligé dans les années 80. C'est le secteur qui offre le plus de potentiel pour relancer l'économie dans les années 90.

● (1635)

[*Français*]

Pour assurer le leadership nécessaire à la transition vers la nouvelle économie, il faut promouvoir le développement et l'adoption de nouvelles technologies innovatrices par le secteur privé; examiner les besoins des petites entreprises et les occasions que celles–ci sont en mesure de saisir, particulièrement les entreprises qui sont extrêmement innovatrices; collaborer avec le secteur privé en vue de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la nouvelle économie.

[*Traduction*]

La politique de création d'emplois qu'adopte le gouvernement repose sur la capacité de la technologie, nouvellement créée au moyen de la recherche et du développement ou déjà exploitée efficacement par un grand nombre d'entreprises, de créer des emplois.

La technologie et l'innovation sont au coeur de la solution à la crise du chômage. L'accroissement de la productivité qui découle de l'application de la nouvelle technologie et de l'innovation entraîne une hausse des revenus et la création de meilleurs emplois.

Une étude menée récemment par le ministère des Finances révèle que les entreprises à forte concentration de technologie ont produit 47,7 p. 100 des emplois créés entre 1984 et 1991. Les entreprises à la fine pointe de la technologie et du savoir ont contribué 46 p. 100 des nouveaux emplois et cela, même si elles n'ont compté que pour le tiers de tous les emplois.

Dans le dernier budget, nous avons commencé à mettre en oeuvre un nouveau programme dans le cadre duquel la technologie joue un rôle primordial, pour ce qui est de la création d'emplois.

[*Français*]

Un autre moteur de la croissance de notre économie est le secteur de la petite entreprise. Les petites entreprises ne représentent pas seulement la très grande majorité des entreprises existantes, mais sont aussi la principale source de création d'emploi. En fait, durant les années 1980, elles ont permis de créer 87 p. 100 de tous les nouveaux emplois. En 1991, 53 p. 100 de tous les Canadiens et les Canadiennes travaillant dans le secteur privé étaient soit des travailleurs et des travailleuses autonomes, soit à l'emploi d'entreprises comptant moins de 100 employés. La technologie, conjuguée à des structures de gestion horizontale et à la flexibilité, peut permettre aux petites entreprises de réagir rapidement pour répondre aux besoins changeants des consommateurs.

Selon une récente étude du gouvernement sur la croissance de quelque 2 000 petites entreprises, et je cite: «Les sociétés qui utilisent la technologie, qui mettent au point leurs propres technologies innovatrices ou qui se concentrent sur la diffusion ou l'adoption des technologies affichent de meilleurs résultats de croissance.

[*Traduction*]

Il est vrai que les petites entreprises créent des emplois, mais elles se heurtent parfois à de sérieux obstacles: accès limité aux capitaux, insuffisance des compétences en gestion, pénurie d'employés qualifiés, équipement vétuste et incapacité de commercialiser leurs produits, surtout à l'étranger.

Nous devons travailler pour éliminer ces obstacles. Nous devons encourager de nouvelles entreprises à s'orienter résolument vers l'innovation. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à améliorer l'environnement où évoluent les petites entreprises et à réformer les programmes qu'il a mis en oeuvre pour elles.

En bref, le gouvernement a expliqué ce qu'il entend faire pour les petites entreprises et son programme démontre bien sa ferme volonté de travailler en étroite collaboration avec tous les intervenants pour que ce secteur crucial continue de contribuer à notre croissance économique et à la création d'emplois.

Les télécommunications constituent un autre secteur clef de la nouvelle économie. Dans ses plans d'avenir, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une autoroute de l'information, car il estime qu'il s'agit là d'une infrastructure essentielle dans le nouvel ordre économique. L'autoroute de l'information reliera les principaux éléments de la nouvelle économie: utilisateurs, contenu, technologie et réseaux.

Grâce à un bon plan nous créerons immédiatement des emplois qui dureront le temps de la mise en place de ce nouveau type d'infrastructure. À long terme, lorsque cette autoroute sera en service, nous en retirerons des avantages en raison de l'activité économique accrue qu'elle générera.

[*Français*]

En conclusion, le gouvernement du Canada a étudié attentivement la situation internationale au chapitre de la croissance et en matière de création d'emplois. Même si le taux de chômage élevé et le nombre croissant d'emplois peu rémunérés ont plusieurs causes, ils sont essentiellement dus au fait que les économies sont incapables d'innover et de s'adapter aux progrès technologiques et à l'évolution de la structure du commerce international.

Le programme canadien qui consiste à promouvoir l'innovation dans tous les secteurs de l'économie et à investir dans les gens, est sur la bonne voie.

• (1640)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier notre collègue de Vancouver–Est pour son discours toujours très ressenti, très modéré, et je souhaiterais faire deux ou trois commentaires qui prendront la forme de questions. Vous comprendrez que la motion qui est présentée aujourd'hui par l'opposition ne vise pas à dire, d'aucune façon, qu'on croit que la création d'emploi relève d'une quelconque baguette magique qu'on pourrait manier à notre gré. La motion dit que nous sommes en face d'un gouvernement qui ne nous offre pas de perspectives d'avenir, une vision d'ensemble, quant à la création d'emploi. Plus fondamentalement, au–delà de ce manque de vision, nous constatons qu'il y a des obstacles structurels comme la présence de deux gouvernements qui, en matière de création d'emploi, n'ont manifestement pas trouvé une zone d'équilibre.

Pour nous, le meilleur gouvernement, ce n'est pas celui qui intervient le moins. La meilleure chose qui pourrait arriver aux Québécois et aux Québécoises, c'est qu'il y en ait un de moins. Cela, c'est le cadre général.

En attendant, puisqu'il faut continuer à fonctionner dans ce système–là, j'aimerais demander ceci à ma collègue de Vancouver–Est: Est–elle d'accord avec moi pour dire que lorsqu'on regarde, sur un plan national, les secteurs qui vont être créateurs d'emplois, où on aura besoin de main–d'oeuvre dans les prochaines années, assez étonnamment, contrairement aux idées reçues, ce sont souvent des secteurs qui sont à haute intensité communautaire? Je pense entre autres à toute la question du soutien aux personnes âgées. Ma collègue sait qu'on va voir le nombre de personnes âgées multiplié par deux dans la société québécoise et la société canadienne. C'est là un point que nous avons en commun.

C'est aussi, comme le soulignait une économiste très réputée de l'UQAM, M^me^ Ruth Rose, dans le secteur des garderies, on est dans une société où les gens ont des horaires brisés, où on ne fonctionne plus comme autrefois, alors que les gens se levaient à 8 heures du matin, travaillaient jusqu'à 17 heures et rentraient à la maison. On est dans un contexte de plages horaires éclatées et les gouvernements devront consentir des investissements très importants sur le plan d'un réseau national de garderies.

Pour terminer, je parlerai du secteur des loisirs, particulièrement le secteur des loisirs pour personnes handicapées. Il est heureux qu'on puisse compter, ici à la Chambre des communes, sur un député comme la députée de Mercier dont on connaît la vive intelligence, dont on connaît le talent et qui a toujours dit, reflétant en cela l'impression et la conviction d'une majorité de députés du Bloc québécois, que la croissance économique et le développement de l'emploi doivent se faire intimement avec le développement du réseau communautaire.

Je demande donc à ma collègue si elle croit que l'on puisse, à l'intérieur des propositions de création d'emplois que son gouvernement suggère, faire une très large place aux réseaux communautaires. Peut–on compter sur son dynamisme et sur son implication pour se lever, se faire la conscience sociale de son gouvernement, si jamais mal lui en prenait de vouloir couper dans les programmes de création d'emplois?

Mme Terrana: Est–ce que vous voulez que je devienne membre du Bloc québécois?

M. Ménard: Non, ce n'est pas nécessaire.

Mme Terrana: Je vous remercie de votre question. J'ai une grande conscience sociale, mais c'est parce que je viens d'une circonscription qui a besoin d'avoir une conscience sociale. Je vois aussi la nécessité de trouver d'autres sources.

Je crois qu'il faut redéfinir la question du travail maintenant. Le travail n'est plus celui qu'on connaissait. Maintenant, on parle de technologie et de soutien. Vous avez raison. On a aussi parlé des garderies pour lesquelles, comme vous le savez, il y a une promesse du Parti libéral, du gouvernement, de créer 50 000 garderies lorsque la croissance économique au Canada le permettra.

Je crois qu'il faut travailler ensemble. Par exemple, le secteur privé devrait nous appuyer dans tout cela, les autres gouvernements aussi, comme vous l'avez dit. Je crois que si tous les gouvernements travaillaient ensemble, ce serait plus facile.

Enfin, il y a toutes les consultations pour savoir vraiment ce dont nous avons besoin. Naturellement, je voudrais voir des choses différentes, mais je sais aussi que ce n'est pas possible.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena): Madame la Présidente, je voudrais d'abord m'excuser d'avoir manqué mon tour plus tôt et vous remercier de me donner la chance de prendre la parole maintenant. Je vais commencer mon discours aujourd'hui en disant que je suis d'accord avec le Bloc québécois pour ce qui est du but visé par cette motion, même si nous ne voyons probablement pas la question sous le même angle.

• (1645)

La question pour moi se résume à ceci: le gouvernement ne crée pas d'emplois. Chaque fois que j'entends l'expression «création d'emplois» qui sort de la bouche d'un ministériel, c'est presque comme si quelqu'un passait ses ongles sur un tableau. Le gouvernement ne crée pas d'emplois. Ce qu'il peut faire, cependant, c'est faciliter la création d'emplois.

J'ai vécu toute ma vie dans le nord–ouest de la Colombie–Britannique. Pendant de nombreuses années, j'ai été associé dans une entreprise de construction dans cette région. C'était une entreprise prospère. Nous avons commencé avec cinq employés en 1981–1882 et, lorsque nous avons vendu l'entreprise en 1990, nous employions jusqu'à 200 personnes à certaines périodes de l'année.

Nous avons fait cela sans subventions, sans cadeaux du gouvernement. En fait, et je dis cela en toute sincérité, nous avons réussi malgré l'absence d'aide gouvernementale.

J'ai également été actif au sein de la Chambre de commerce de Kitimat pendant de nombreuses années, et beaucoup de mes amis et connaissances viennent du monde des affaires. Évidemment, nous nous rencontrions souvent et parlions des divers problèmes auxquels nous devions faire face dans nos entreprises et des diverses choses qui nous nuisaient ou qui nous aidaient.

Je peux assurer à tous les députés que la majorité des gens d'affaires que je connais ne voient pas le gouvernement comme une bénédiction. En fait, les gens d'affaires partagent mon sentiment: si seulement le gouvernement les laissait tranquilles, ils auraient bien davantage la chance de créer des emplois ou de donner de l'expansion à leur entreprise, de la rendre rentable, de croître et de prospérer.

Je voudrais citer quelques exemples d'échec des politiques gouvernementales, quelques cas anecdotiques que les députés trouveront peut–être intéressants.

Au début des années 1980, nous avons obtenu un contrat que le gouvernement fédéral avait mis en adjudication pour la construction d'une route. En matière de contrat, quand on fait une soumission, on ne peut se dédire. Le prix est fixé. Si le prix est accepté, on est obligé d'exécuter le travail pour le prix soumissionné.

À l'époque où nous soumissionnions pour le contrat, il n'existait pas de taxe de vente fédérale sur les explosifs. Pour quelque raison que ce soit, les explosifs n'avaient jamais été taxés, ils avaient toujours échappé au régime de taxes de vente fédérales.

Nous avons donc présenté une soumission pour le contrat. Pour ce faire, nous avons obtenu un prix pour les explosifs, car il s'agissait d'un aspect important des travaux. Après avoir soumissionné et avoir obtenu le contrat, mais avant même le début des travaux, voilà que le ministre des Finances de l'époque impose une taxe de vente fédérale sur les explosifs. Nous avons immédiatement réagi en faisant valoir au ministre que nous travaillions pour lui, pour le gouvernement, que nous avions fixé le prix pour exécuter ce contrat, mais qu'une fois notre prix fixé, il venait de faire augmenter nos coûts de 50 000 $. Nous estimions pouvoir obtenir un remboursement.

Pensez–vous que le gouvernement nous a remboursés? C'était un gouvernement libéral, je m'empresse de le faire remarquer, pas un gouvernement conservateur. Nous n'avons jamais réussi à nous faire rembourser.

Voilà le genre de problèmes que les gens d'affaires déplorent. Je vais vous citer d'autres exemples d'intervention du gouvernement dans le marché.

Pendant de nombreuses années, il y a eu dans ma localité une entreprise qui fabriquait du béton prémélangé et qui réussissait bien; son propriétaire possédait aussi une petite usine de blocs de béton. Les jours de pluie, lorsqu'ils ne pouvaient rien faire d'autre, les employés, au lieu d'être renvoyés chez eux, allaient à l'autre usine pour fabriquer des blocs de béton ou de maçonnerie.

Un gars d'une localité voisine a eu la brillante idée de se lancer dans la fabrication de blocs. Il a demandé et obtenu un prêt ou une garantie de prêt de 700 000 $ du gouvernement fédéral pour lancer son entreprise, pour créer une énorme usine qui ne pouvait vraisemblablement pas subsister sur le marché qu'elle essayait de desservir. Le gars de Kitimat a été acculé à la faillite. Il a dû fermer son usine de blocs. Les employés ne pouvaient plus travailler les jours de pluie lorsqu'ils n'avaient rien d'autre à faire. Quant à la nouvelle entreprise, elle a fini par faire faillite tout simplement parce que, au départ, l'idée n'était pas bonne du point de vue commercial. J'estime que si l'idée avait été bonne au départ, l'instigateur du projet n'aurait pas eu de difficulté à trouver les fonds nécessaires.

Chaque fois que le gouvernement finance des activités de ce genre, il s'agit généralement de mauvaises idées. Elles sont généralement vouées à l'échec. Les contribuables en souffrent, de même que les concurrents de ce genre d'entreprises, qui contribuent eux aussi à l'assiette fiscale. En fait, c'est leur argent que le gouvernement utilise pour aider des entreprises qui essaieront ensuite de les concurrencer.

• (1650)

Voilà le genre de politiques fédérales avec lesquelles les entreprises ont dû composer dans le passé. Quand j'entends parler de création d'emplois, cela sonne faux à mes oreilles.

Je vais vous donner un exemple plus récent. À la Chambre aujourd'hui, il a été question d'une subvention, d'un crédit de 60 millions de dollars américains ou de près de 100 millions de dollars canadiens que le gouvernement a consenti pour le financement d'une nouvelle aluminerie en Afrique du Sud. Si le gouvernement veut créer des emplois, ce doit être en Afrique du Sud, pas ici.

Au Québec, la production d'aluminium brut emploie directement 10 000 personnes, à quoi il faut ajouter 2 000 travailleurs de la Colombie–Britannique; ils travaillent à Kitimat, dans ma circonscription, pour une des plus grandes alumineries d'Alcan. Ces gens–là paient des impôts et contribuent à la vie de la société canadienne, et ils constatent qu'on utilise l'argent de leurs impôts pour aider la construction d'une nouvelle aluminerie en Afrique du Sud. Je vous le demande, comment cette mesure favorise–t–elle la création d'emplois? Où est passée la logique du gouvernement? Je ne vois vraiment pas.

Certaines irritations et certaines des politiques coûteuses du gouvernement tiennent à ce que les petites entreprises canadiennes doivent jouer le rôle de percepteur pour le gouvernement: impôts, cotisations d'assurance–chômage, cotisations du RPC, sans oublier qu'elles doivent fournir des données sur l'emploi. Elles doivent faire ce travail gratuitement, et elles sont responsables de toute erreur commise. Elles sont responsables du travail qu'elles font pour le gouvernement. Elles remplissent ce rôle d'agent et elles doivent faire des déductions à la source et verser régulièrement cet argent. Dans mon entreprise, c'était le 15 du mois. Nos envois devaient être affranchis le 15 si nous voulions éviter les amendes et les frais d'intérêt.

Ce gouvernement qui prétend aider les petites entreprises voudrait maintenant qu'elles transfèrent ces fonds par voie électronique le 15 du mois. Si la date n'est pas respectée, il y aura immédiatement une amende de 10 p. 100, sans compter les intérêts. Je vous le demande, comment cela aide–t–il les petites entreprises canadiennes?

Cette politique revient à faire payer les impôts à l'avance. Lorsque j'étais dans l'entreprise, nous devions souvent verser les salaires et acquitter les factures longtemps avant de recevoir les recettes correspondant aux dépenses engagées. Je ne pense pas que le gouvernement comprenne vraiment à quel point ce peut être difficile.

C'est une chose de parler de la création d'emplois et de l'aide aux petites entreprises, mais c'en est une autre que de se demander tous les jeudis si on va pouvoir payer ses employés le vendredi. C'est une situation à laquelle font face toutes les petites entreprises du Canada et que le gouvernement—et je m'inclus dans ce dernier parce que je fais maintenant partie des coupables—oublie souvent de reconnaître. C'est très difficile pour les petites entreprises.

Les petits entrepreneurs n'ont pas de régime de retraite. Ils peuvent certes verser des cotisations dans leur REER, mais ils n'ont pas de véritable régime de retraite. Ils n'ont pas droit à l'assurance–chômage si leur entreprise échoue. Ils doivent souvent travailler jusqu'à 60, 70 ou 80 heures par semaine sans rien toucher. Nombre de travailleurs ayant un emploi régulier seraient surpris. D'aucuns estiment que les propriétaires de petites et moyennes entreprises sont riches à craquer. En fait, bien peu le sont. La plupart arrivent tout juste à joindre les deux bouts. J'estime que nous devons le reconnaître en tant que gouvernement.

Or, rien n'indique que le gouvernement prend des mesures pour remédier aux problèmes des entrepreneurs. À titre d'exemple, les dispositions fiscales sont toujours plus complexes plutôt que d'être simplifiées. Je me souviens qu'à quelques reprises, lorsque j'avais une entreprise, mon avocat, mon comptable et moi–même n'arrivions pas à comprendre certaines dispositions fiscales.

• (1655)

Comment peut–on s'attendre à ce que les petites entreprises soient prospères si elles doivent tenter de comprendre des dispositions fiscales si ambiguës avant de prendre une décision au sujet de l'acquisition d'éléments d'actif ou de la création d'une nouvelle entreprise? On doit consacrer tout son temps à déterminer quelle est la meilleure façon de procéder sur le plan de l'impôt plutôt que de concentrer toute son énergie et exploiter ses talents pour créer l'entreprise et la faire fonctionner. C'est un exemple de ce que le gouvernement peut faire pour faciliter la vie des petites entreprises de notre pays.

Le financement de la diversification, le financement du développement régional et tous les points dont j'ai parlé tout à l'heure sont encore très présents dans notre pays et les députés d'en face pensent encore que c'est la façon d'aider les entreprises et les industries. Ça ne l'est pas.

Tant que le gouvernement conservera cette attitude, nous allons continuer de gaspiller l'argent des contribuables et de connaître des échecs dans les différents secteurs où ces fonds seront investis, ce qui ne pas va pas aider la petite entreprise, mais lui nuire. Le Bloc parle du manque de vision pour l'avenir. Personnellement, j'ai pour vision d'amener le gouvernement à ne plus s'occuper de ces aspects et à laisser les petites entreprises prospérer par elles–mêmes.

Pour terminer, je voudrais dire que le gouvernement a l'occasion de faire preuve de leadership en modifiant certaines des politiques suivies jusqu'ici et en reconnaissant qu'il ne crée pas d'emplois et qu'il n'engendre pas la richesse. Il a certes la capacité d'exproprier la richesse et il le fait de façon remarquable.

Les seuls emplois que le gouvernement crée sont des emplois qui résultent de l'expropriation de la richesse de quelqu'un d'autre. Reconnaissons–le. Si le gouvernement ne le reconnaît pas. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais je dois interrompre le député. Il est presque 17 heures.

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve—Le Code canadien du travail; l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead—Le déficit fédéral.

[*Traduction*]

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, je disais donc que le moment était venu pour le gouvernement de donner l'exemple, de modifier ses politiques et d'acquérir une vision, de développer un partenariat avec les entrepreneurs et les industriels canadiens, afin que nous puissions nous en sortir et que la petite entreprise ait la possibilité de faire ce qu'elle peut faire très bien si on lui en offre les moyens.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je remercie beaucoup le député pour les propos qu'il a tenus, surtout ceux ayant trait aux subventions directes accordées aux entreprises.

Nous sommes nombreux à penser que ça donne rarement de très bons résultats, mais je souhaiterais que le député sache reconnaître les bons points de ce budget quand c'est le cas. Je lui ferai observer que le gouvernement actuel a annulé le projet d'accélérateur de particules KAON, évalué à 608 millions de dollars, un exemple typique de ce qui se passe quand on essaie de créer artificiellement des emplois, comme le député y a fait allusion.

J'aimerais qu'il se prononce là–dessus et qu'il me dise si, à son avis, le gouvernement a bien fait d'annuler le projet KAON.

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention.

Je rappelle au député que KAON n'était pas une initiative de développement régional. Il s'agit plutôt d'un projet à caractère scientifique. Le député a demandé de souligner les bons points du budget quand c'est le cas. C'est bien le voeu qu'il a formulé.

Le nouveau gouvernement n'a certes pas été élu seulement pour mettre sur pied des programmes de subventions à l'industrie au Canada. Mais voilà que tout récemment on a annoncé que le gouvernement fédéral allait dégager un crédit à l'exportation de 100 millions de dollars— l'argent des contribuables—pour financer une nouvelle usine d'aluminium en Afrique du Sud. Cela en dit long! Le gouvernement actuel n'a pas encore compris qu'on n'agit pas de la sorte.

• (1700)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, le député de Skeena parle des petites entreprises comme si les libéraux du pays n'en avaient jamais entendu parler. Je peux assurer au député que des milliers de libéraux dans le pays sont des entrepreneurs et que des milliers d'entreprises appuient le Parti libéral.

Je crois que nous connaissons quelques–uns des problèmes qui assaillent les petites entreprises. Si le député de Skeena avait lu le budget un peu plus attentivement, il aurait remarqué que les petites entreprises y occupent une place importante et que nous tentons de faire beaucoup de choses pour leur faciliter un peu la vie.

Par exemple, nous allons élaborer ce que nous appelons un code de prêt à l'intention des banques, car les petites entreprises se plaignent bruyamment depuis des années de la façon dont les banques les traitent. Nous allons créer un fonds de capital–risque. Nous agrandissons les centres d'information dans tout le pays, car nous savons à quel point l'information est importante pour les petites entreprises qui ne sont pas très riches, comme le député l'a souligné, et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour obtenir cette information elles–mêmes.

Nous allons agrandir un réseau de technologie, car la technologie est importante pour les petites entreprises. Nous allons élargir les paramètres de la Société pour l'expansion des exportations, car les exportations sont importantes pour le pays et pour les petites entreprises. Les petites entreprises peuvent faire beaucoup plus sur le chapitre des exportations. À l'heure actuelle, seulement 8 p. 100 des entreprises canadiennes se livrent aux exportations.

Nous avons donc reconnu quelques–uns des problèmes que doivent affronter les petites entreprises dans notre pays. Le budget reconnaît cela et, à mon avis, le Parti réformiste ne rend pas service à cette institution lorsqu'il semble ignorer délibérément ce qui était énoncé dans le budget.

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, je voudrais souligner que nous vivons bel et bien dans une démocratie. Les entrepreneurs qui appuient les libéraux ont le droit d'avoir tort.

Je voudrais également ajouter un mot à ce que le député a dit au sujet de l'élargissement de la Société pour l'expansion des exportations. C'est exactement de cela dont je parle; c'est la Société pour l'expansion des exportations qui a annoncé ce crédit d'emprunt de 100 millions de dollars canadiens pour la construction de la nouvelle fonderie d'aluminium en Afrique du Sud. Si c'est ce dont parle le député, madame la Présidente, j'ai terminé mon plaidoyer.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, je voudrais poser une question très brève. Si j'ai bien entendu, mon collègue a dit, au début de son intervention, que les gouvernements ne créaient pas d'emplois. À mon avis, là où il voulait en venir, c'est que les entreprises qui respectent leurs conditions d'exploitation et qui font des bénéfices créent des emplois au Canada ou là où elles se trouvent.

J'accepte ce qu'il a dit et je pense avoir correctement interprété ses remarques. Mais mon collègue ne pense–t–il pas néanmoins que la volonté du gouvernement de participer à la création d'emplois pour les étudiants, par exemple, comme ce sera le cas l'été prochain et comme ça l'a été les années précédentes, est de sa part un noble effort en vue de les appuyer, surtout en période d'études?

Mon collègue ne convient–il pas, par exemple, que le programme que nous voulons mettre en place à l'intention des jeunes, le Service jeunesse, est une initiative noble, qui en vaut la peine et qui devrait être appuyée par tous les partis?

Et que dire du programme d'apprentissage que ce gouvernement a l'intention de mettre sur pied, notamment dans le domaine de la technologie de pointe et dans les domaines où des emplois seront requis dans l'avenir, dans les secteurs de croissance?

Que pense–t–il de ces initiatives? La politique réformiste est–elle opposée à ce genre d'initiatives? Je comprends l'idée essentielle, c'est–à–dire que si l'on peut réduire les impôts, cela créera des emplois. Mais cela exclut–il pour autant ce genre d'initiatives à l'intention des jeunes, les nouveaux programmes d'apprentissage et autres dont je viens de parler?

• (1705)

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, il va de soi que, dans le domaine de l'aide à l'éducation, notre parti est en faveur de programmes comme le programme d'apprentissage, à condition toutefois que les avantages l'emportent sur les coûts. Nous croyons fermement que nous devons faire dans ce pays plus d'efforts pour former les jeunes et les préparer à entrer sur le marché du travail.

Ce que je crains personnellement en ce qui concerne le Service jeunesse et le programme à l'intention des jeunes, c'est qu'il ne s'agisse encore de leur faire l'aumône plutôt que de vraiment leur tendre la main, plutôt que de vraiment les préparer à un travail qui leur donnera accès au marché du travail. Je crains qu'il s'agisse seulement de faire l'aumône aux jeunes avec l'argent des contribuables.

Le député n'est sans doute pas d'accord avec moi, mais c'est ainsi que je vois les choses.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHE ET OCÉANS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante:

Que, conformément à l'article 108 du Règlement, concernant l'étude sur le remplacement du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche et de la morue du Nord et du Programme d'adaptation de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique, la Chambre autorise le personnel du Comité permanent des pêches et océans à effectuer des voyages au Canada en vue de préparer et de tenir des séances par vidéoconférence durant la semaine du 28 au 31 mars 1994 dans les villes de Rimouski, Sydney, Yarmouth, Moncton, et St. John's (Terre–Neuve).

(La motion est proposée et adoptée.)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je propose également la motion suivante:

Qu'au terme de la période prévue pour l'étude des initiatives ministérielles, le mercredi 23 mars 1994, le Président mette aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–14, Loi portant pouvoir d'emprunt.

(La motion est proposée et adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Madame la Présidente, dites–moi de combien de temps je dispose.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Vous avez jusqu'à 17 h 15.

M. Mercier: Madame la Présidente, pour émerger de la morosité économique qui accable le pays, celui–ci a besoin d'un grand projet collectif, un projet qui nous enthousiasme et sache nous mobiliser. Ce projet existe, mais pour sortir des cartons, il faudrait un acte de volonté gouvernementale. Ce projet c'est le TGV, le train à grande vitesse Québec–Montréal– Laval–Ottawa–Toronto–Windsor. Plusieurs études concluent déjà à sa viabilité économique.

Le ministre attend pour l'été un nouveau rapport, mais les avis dont il dispose déjà devraient lui permettre dès aujourd'hui, sans préjuger des modalités, de dire: «Oui, nous allons le faire le TGV». Faire dès à présent cette déclaration n'aurait rien de blessant, quoi qu'il dise, pour les auteurs du rapport attendu.

Une telle déclaration nous montrerait, pour notre agréable surprise, que notre gouvernement sait faire preuve qu'il possède quand même ces trois choses que ma collègue des Laurentides lui reprochait tantôt de manquer si cruellement: de la vision, de la vision et encore de la vision pour créer des «jobs, des jobs et encore des jobs» promises par le livre rouge.

• (1710)

Tant de raisons militent en faveur de la réalisation de ce qui pourrait être le grand oeuvre de cette décennie que je ne sais par laquelle commencer ou plus précisément je ne sais de laquelle je dois me dispenser de faire l'exposé vu le temps dont je dispose. Mais tout d'abord la clientèle, les études le prouvent et montrent que cette clientèle est suffisante pour assurer la viabilité économique du projet. Je cite à ce propos un communiqué de Bombardier. Son étude de préfaisabilité prouve qu'un tel service desservirait une population de 8 millions d'habitants qui attirerait près de 5 300 000 voyageurs par an, soit une augmentation de 3 700 000 sur la fréquentation actuelle.

Nous possédons maintenant des données qui font ressortir les avantages des liaisons TGV pour les voyageurs, en termes de sécurité, de durée de trajet et de coûts de passage. Selon l'étude, la durée des trajets de gare à gare calculée en fonction d'une vitesse maximale d'exploitation de 300 kilomètres–heure serait de 1 heure 35 entre Québec et Montréal, de 1 heure 05 entre Montréal et Ottawa, etc. Ce gain de temps même par rapport à l'avion est considérable.

J'ajoute que de même que cela se fait à Lyon, le TGV pourrait avantageusement apporter, enfin, une solution au problème de la desserte des aéroports de Mirabel et de Dorval et de la liaison rapide entre les deux aéroports par l'ajout d'une boucle que le train ne parcourrait qu'à certaines heures.

Mais un autre argument qui plaide en faveur du TGV c'est bien évidemment l'environnement. Le TGV consomme par voyageur deux fois moins d'énergie que l'automobile et quatre fois moins qu'un avion à réaction.

De plus, si l'électrification de la ligne pouvait se faire, comme c'est l'usage absolument général en Europe, cela aurait le double avantage de respecter encore mieux l'environnement puisqu'il n'y aurait pas de rejets dans l'atmosphère et de consommer une énergie abondante en Ontario aussi bien qu'au Québec, province qui, en ce moment, tente d'en exporter.

Je parlerai de la création d'emploi puisque c'est l'objet du débat. Le TGV créerait près de 120 000 emplois par année, globalement. Cette initiative réduirait les dépenses gouvernementales dans le cadre du programme d'assurance–chômage. Cette constatation est à mettre en relation avec la perte prévisible de centaines d'emplois par la fusion de CN et de CP. Le TGV prendrait idéalement le relais pour utiliser cette main–d'oeuvre.

Faute d'un projet d'avenir, l'industrie ferroviaire québécoise est vouée à un déclin inexorable. Le TGV donnerait à VIA Rail une seconde jeunesse et lui permettrait, à l'instar de la SNCF en France, de financer des lignes déficitaires.

Les coûts, je n'ai pas beaucoup l'occasion d'en parler, on les évalue à 7 milliards et demi, mais il y aurait des recettes. . .

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 15, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, le débat sur la motion est clos.

En conséquence, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est maintenant saisie.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure) propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1993–1994, déposé à la Chambre le mardi 8 mars 1994, soit adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

• (1715)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi C–19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Maheu.)

(Les articles 2 à 7 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La vice–présidente: L'honorable député de Roberval sur un recours au Règlement.

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, vu que je n'ai pas l'habitude de ce genre de travaux, j'aimerais savoir si le président du Conseil du Trésor pourrait donner l'assurance à la Chambre que le contenu du projet de loi est conforme à la formule habituelle?

[*Traduction*]

M. Eggleton: Madame la présidente, ce projet de loi se présente sous la même forme que par les années passées.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1720)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 16)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Fontana
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Goodale
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacDonald
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Valeri
Verran
Wappel
Whelan
Young
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
Ouellet
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary-Sud-Ouest)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe-Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Picard (Drummond)
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)
Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Charest
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
de Savoye
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary-Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Meredith
Morrison
Paré
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley-Ouest)
Williams—92

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand	Caron
Cauchon	Copps
Dalphond–Guiral	DeVillers
Dubé	Dumas
Leroux (Richmond—Wolfe)	Loubier
McGuire	Nunez
O'Brien	Parrish
Patry	St–Laurent

● (1750)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

M. Plamondon: Je suis arrivé en retard, monsieur le Président, et c'est pourquoi je n'ai pas voté. Toutefois, je voudrais préciser que j'aurais voter comme les représentants de la noble opposition officielle. Si jamais on inverse des votes, je voudrais être considéré comme étant présent.

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure) propose:

Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas 13 753 845 366,08 $, soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes (9 553 789 266,75 $) du total des montants des postes énoncés au Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1995, déposé sur le Bureau le jeudi 24 février 1994, et sauf les postes énumérés ci–dessous:

2) onze douzièmes du total du montant du crédit 40 des Transports (Annexe A) dudit Budget, 2 725 250,00 $;

3) neuf douzièmes du total du montant du crédit 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit Budget, 337 500 000,00 $;

4) huit douzièmes du total des montants du crédit 100 du Patrimoine canadien, et du crédit 10 des Pêches et des Océans (Annexe C) dudit Budget, 59 154 666,67 $;

5) sept douzièmes du total du montant du crédit 45 du Développement des ressources humaines (Annexe D) dudit Budget, 1 414 583,33 $;

6) six douzièmes du total des montants du crédit 15 des Affaires étrangères et du Commerce international, et du crédit 10 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 5 du Développement des ressources humaines, et du crédit 45 de l'Industrie, et du crédit 5 de Justice, (Annexe E) dudit Budget, 72 580 000,00 $;

7) cinq douzièmes du total des montants des crédits 15 et 45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 20 du Développement des ressources humaines, et du crédit 40 de l'Industrie, et du crédit 80 du Patrimoine canadien, et du crédit 1 des Transports, (Annexe F) dudit Budget, 2 235 520 833,33 $;

8) quatre douzièmes du total des montants des crédits L25, 30 et 35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 15 de Citoyenneté et Immigration, et du crédit 10 du Développement des ressources humaines, et du crédit 100 de l'Industrie, et des crédits 1, 10 et 30 de Justice, et du crédit 1 du Parlement, et des crédits 45, 50, 65, 75 et 95 du Patrimoine canadien, et du crédit 10 de Santé, et du crédit 5 du Solliciteur général et des crédits 20, 25 et 30 de Travaux publics et Services gouvernementaux, (Annexe G) dudit Budget, 1 491 160 766,00 $;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1995.

M. Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer les résultats du vote qui vient d'avoir lieu à toutes les autres motions relatives aux crédits et au projet de loi les concernant.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise au voix, est adoptée.)

(*Vote nº 17*)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Arseneault
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bellemare
Berger	Bernier (Beauce)
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bhaduria
Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Caccia	Calder
Campbell	Cannis
Catterall	Chamberlain
Chrétien (Saint–Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Cowling
Crawford	Culbert
Dhaliwal	Dingwall
Discepola	Dromisky
Duhamel	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Fontana	Gaffney
Gagliano	Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor–Ouest)	Grose
Guarnieri	Harb
Harper (Churchill)	Harvard
Hickey	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald
MacLaren (Etobicoke–Nord)	MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Maheu	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McKinnon
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	Nunziata

O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Valeri
Verran
Wappel
Whelan
Young

Ouellet
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary-Sud-Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley-Ouest)
Williams—93

Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Charest
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
de Savoye
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary-Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Meredith
Morrison
Paré
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand
Cauchon
Dalphond-Guiral
Dubé
Leroux (Richmond—Wolfe)
McGuire
O'Brien
Patry

Caron
Copps
DeVillers
Dumas
Loubier
Nunez
Parrish
St-Laurent

Les crédits

M. Eggleton propose: Que le projet de loi C-20, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise au voix, est adoptée.)

(*Vote nº 18*)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Fontana
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Goodale
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson

Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
Ouellet
Payne
Peters
Phinney

Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Valeri
Verran
Wappel
Whelan
Young
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—93
Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Charest
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
de Savoye
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Meredith
Morrison
Paré
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand
Cauchon
Dalphond–Guiral
Caron
Copps
DeVillers
Dubé
Leroux (Richmond—Wolfe)
McGuire
O'Brien
Patry
Dumas
Loubier
Nunez
Parrish
St–Laurent

(Le projet de loi est lu une deuxième fois.)

(Le projet de loi est étudié en comité plénier.)

(Les articles 2 à 5 sont adoptés.)

(L'annexe A est adoptée.)

(L'annexe B est adoptée.)

(L'annexe C est adoptée.)

(L'annexe D est adoptée.)

(L'annexe E est adoptée.)

(L'annexe F est adoptée.)

(L'annexe G est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 19)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Fontana
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Goodale
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard

Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Valeri
Verran
Wappel
Whelan
Young

Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
Ouellet
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary-Sud-Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe-Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Mills (Red Deer)

Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Charest
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
de Savoye
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary-Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Meredith
Morrison

Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley-Ouest)
Williams—93

Paré
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand
Cauchon
Dalphond-Guiral
Dubé
Leroux (Richmond—Wolfe)
McGuire
O'Brien
Patry

Caron
Copps
DeVillers
Dumas
Loubier
Nunez
Parrish
St-Laurent

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit lu une troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 20*)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
English
Finestone
Fontana
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Goodale
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Maheu
Maloney

Alcock
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau

Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Valeri
Verran
Wappel
Whelan
Young
Massé
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
Ouellet
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Walker
Wells
Wood
Zed—146

CONTRE

Députés

Ablonczy
Asselin
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley–Ouest)
Williams—93
Althouse
Bachand
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Brien
Bélisle
Charest
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Debien
de Savoye
Duceppe
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Meredith
Morrison
Paré
Plamondon
Péloquin
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Allmand
Cauchon
Dalphond–Guiral
Dubé
Leroux (Richmond—Wolfe)
McGuire
O'Brien
Patry
Caron
Copps
DeVillers
Dumas
Loubier
Nunez
Parrish
St–Laurent

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Sachez que j'étais prêt à mettre aux voix toutes ces motions cet après–midi. Je me suis entraîné pendant deux heures avant de venir. Dommage que nous ne puissions le faire. Ce sera pour la prochaine fois.

Comme il est 17 h 55, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, après consultation avec les partis, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour retirer de l'ordre de priorité des affaires émanant des députés la motion M–172 inscrite à mon nom, présentement en neuvième position à l'ordre de priorité. Cette motion n'est plus pertinente suite aux derniers événements dans le monde des affaires.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre accorde–t–elle le consentement unanime à la demande de l'honorable député?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

[*Traduction*]

M. Arseneault: Madame la Présidente, comme un projet de loi a été retiré de la liste des priorités des initiatives parlementaires et qu'il y en a normalement dix, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour y inscrire à la place mon projet de loi?

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la demande du député. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Beryl Gaffney (Nepean) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

—Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre ce soir au sujet de la motion suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

Je pense que c'est une motion qui suscite beaucoup d'intérêt dans le pays tout entier.

En 1942, le Canada a introduit une politique fiscale relative aux paiements de pension alimentaire qui autorise le payeur à déduire de son revenu l'intégralité de la somme versée, tandis que le bénéficiaire doit en faire figurer le plein montant dans sa déclaration de revenus. On a reproché à cette politique d'être discriminatoire envers les femmes parce qu'elle fait peser un fardeau fiscal indu sur le conjoint ayant la garde, le plus souvent la mère. Les faits montrent que, tant en théorie qu'en pratique, cette critique est fondée. Cette situation peut s'expliquer en partie par les changements profonds, surtout dans le mode de vie des Canadiens et des Canadiennes, qui se sont produits au cours des cinquante dernières années.

Lorsqu'elle a été instaurée dans les années 40, cette politique visait à alléger le fardeau du contribuable, confronté qu'il était avec les augmentations d'impôts dues à l'effort de guerre et à l'obligation d'assurer l'entretien du conjoint et des enfants. En général, le père était le seul soutien économique du ménage et, donc, dans le cas de la famille dispersée, l'unique contribuable. Il était donc logique que l'allégement fiscal lui revienne. On supposait que la mère ne paierait pas d'impôt.

De nos jours, la plupart des mères seules touchent un revenu et paient des impôts sur ce revenu, qu'elles bénéficient ou pas d'une pension alimentaire. Quels sont les changements qui sont intervenus dans notre société depuis l'introduction de cette politique fiscale dans les années 40? Il y a eu d'abord des changements d'ordre démographique. L'état de parent seul est le cas de beaucoup plus de gens aujourd'hui qu'à cette époque. Les divorces et les remariages font que l'état de parent seul ne dure pas toujours toute la vie et n'est pas nécessairement permanent. Même si l'état de parent seul peut ne pas être permanent, ses répercussions se font cependant sentir longtemps sur la femme et l'enfant, surtout lorsque la situation persiste et que le revenu devient ultérieurement insuffisant.

• (1800)

Par ailleurs, les réseaux d'appui que constituent la famille étendue et la communauté, qui garantissaient généralement une aide financière et autre, se sont rétrécis comme une peau de chagrin sous l'effet du développement urbain et de la mobilité accrue.

Il y a eu ensuite un certain nombre de changements d'ordre social. Reconnue aujourd'hui comme un problème sociétal, la violence faite aux femmes peut prendre de multiples formes et influer sur l'existence quotidienne de la femme de bien des façons.

Au moment de négocier un accord de séparation ou de divorce, bien des femmes se trouvent dans une situation où elles sont très vulnérables. Souvent, tout ce qu'elles veulent, c'est en finir avec cette union et se reprendre en mains. Cela les force souvent à accepter des règlements inéquitables pour mettre fin à la confrontation et éviter les pénibles batailles pour obtenir la garde. Un recours ultérieur aux tribunaux pour obtenir que des changements soient apportés à la pension alimentaire est généralement trop onéreux pour la femme et peut présenter à peu près les mêmes risques que la négociation initiale.

Publié en 1970, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada est le fruit de la première étude faite sur les problèmes économiques et sociaux des Canadiennes. Depuis, de nombreuses autres études ont reconnu que la pauvreté touchait surtout les femmes et qu'elle était directement liée au travail non rémunéré qu'elles font pour élever les enfants et en prendre soin.

Troisièmement, les différentes modifications apportées à la politique au fil des ans ont eu des répercussions importantes sur la situation des femmes, des familles ayant des enfants et, en particulier, des parents seuls. Au cours des vingt dernières années, les familles ayant des enfants ont reçu une aide de moins en moins grande dans le cadre du système des transferts d'impôt. La valeur des déductions et des crédits pour enfants, en proportion du revenu, a constamment diminué. La réduction du nombre de tranches d'imposition de dix à trois a eu aussi des répercussions sur les familles et sur le traitement fiscal des pensions alimentaires.

Souvent, après un divorce, il est très difficile de trouver un emploi qui soit suffisamment rémunéré pour répondre aux besoins des enfants. Les mères sont donc obligées de s'en remettre à l'aide sociale. Cependant, les politiques d'aide sociale du Canada ne tiennent pas compte des pensions alimentaires pour les enfants. Le montant de la pension alimentaire versée à la mère est déduit intégralement du montant du chèque d'aide sociale qu'elle touche, ce qui la défavorise et lui laisse peu d'argent pour ses enfants.

Quatrièmement, il s'est produit, dans notre société, divers changements économiques qui ont influé sur l'imposition des pensions alimentaires. Le plus important de ces changements est peut–être l'augmentation régulière du nombre de femmes, notamment de femmes qui ont des enfants, sur le marché du travail. Ces femmes sont encore très peu rémunérées.

Après un divorce, une famille n'a pas toujours les ressources nécessaires pour continuer de répondre aux besoins des enfants. Pourtant, la mère seule continue de répondre entièrement ou principalement aux besoins financiers de ses enfants, étant donné le nombre extrêmement élevé de pensions alimentaires qui ne sont pas versées.

Les preuves sont là et ne manquent pas. Vu le nombre de changements survenus au cours des cinquante dernières années, il est extrêmement important que nous revoyions la politique de traitement fiscal des paiements de pension alimentaire, car cette politique date des années 40.

Nous devons nous demander si cette politique atteint encore, si jamais elle l'a fait, son objectif initial qui était d'alléger le fardeau fiscal et de favoriser le paiement des pensions alimentaires. L'argument selon lequel la déduction accordée à ceux qui versent une pension alimentaire devrait automatiquement constituer un revenu pour le bénéficiaire ne tient pas. Lorsque les parents étaient mariés, l'argent versé par le père pour élever les enfants n'était pas considéré comme un revenu pour la mère. Il ne pouvait pas non plus déduire cet argent de son impôt sur le revenu. De même, maintenant que les deux parents sont divorcés, la mère qui a la garde des enfants n'est pas en mesure de déduire ce qu'elle consacre aux enfants. Les parents ont décidé de vivre chacun de leur côté. Pourquoi l'argent versé par le père pour les besoins de ses enfants devrait–il devenir un revenu imposable pour la mère?

Les paiements de pension alimentaire n'étaient pas un revenu pour la mère qui avait la garde des enfants avant les années 1940, car ils ne cadraient pas avec la notion de revenu aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Selon le *Petit Robert*, un revenu est «ce qui revient à quelqu'un comme rémunération du travail ou fruit du capital». Or, la pension alimentaire que reçoit la mère pour les enfants ne tombe pas dans cette catégorie. C'est simplement la somme versée par le père pour assumer sa part des dépenses reliées aux enfants.

• (1805)

La raison la plus importante invoquée pour justifier de permettre au père de déduire ce montant et de demander à la mère de l'inclure dans son revenu, c'est que cela devrait permettre de faire payer l'impôt par le parent ayant le taux d'imposition le moins élevé.On permet ainsi une économie d'impôt supplémentaire qu'on pourra utiliser pour accroître la pension alimentaire.

On s'attend à ce que les sommes ainsi épargnées par le père soient toujours supérieures à l'impôt que la mère devra payer en plus. Ainsi, le parent qui n'a pas la garde de l'enfant devrait être en mesure d'absorber l'augmentation d'impôt subie par l'autre parent par le biais de ce qu'on appelle une majoration pour fins d'impôt ajoutée aux paiements de pension alimentaire. La politique suppose ensuite qu'il y aura une autre économie d'impôt additionnelle qui pourra aussi servir à accroître la pension alimentaire.

Cependant, comme nous le savons tous, il y a parfois un monde entre la théorie et la réalité et c'est ce qui arrive dans le cas présent.

Tout d'abord, même si l'économie d'impôt réalisée par le père est peut–être supérieure à l'impôt à payer par la mère, ni la Loi de l'impôt sur le revenu ni le droit de la famille ne forcent le père à rembourser à la mère l'impôt supplémentaire qu'elle doit verser. Dans le rapport de mai 1992 du comité fédéral–provincial–territorial sur le droit de la famille concernant les conséquences financières des directives sur l'aide aux enfants, on fait remarquer que même si les conséquences fiscales devraient entrer dans le calcul de toute pension alimentaire, tout porte à croire que ce n'est pas chose courante. Si le père n'utilise pas les économies d'impôt réalisées pour rembourser à la mère l'impôt qu'elle doit payer, les conséquences sont très graves.

Prenons un autre exemple. Dans le cadre d'une ordonnance relative au versement d'une pension alimentaire, on établit que la juste part du père en ce qui concerne les dépenses des enfants est de 10 000 $ par année. Aux termes des principes de droit familial, cette décision est basée sur le partage par les deux parents des coûts associés au fait d'élever les enfants. La mère contribue également de façon indépendante au soutien des enfants.

Il faudrait accroître le montant de 10 000 $ d'environ 2 600 $ pour tenir compte de l'augmentation d'impôts que la mère sera forcée de supporter aux niveaux fédéral et provincial. Le père devrait donc verser 12 600 $ par année. Il peut se permettre de payer ces 2 600 $ de plus, car il profite d'une économie d'impôt grâce à la déduction de la pension alimentaire. La mère qui a la garde des enfants a besoin des 2 600 $ supplémentaires pour couvrir l'augmentation d'impôt qu'elle doit subir du fait qu'elle doit ajouter la pension alimentaire à son revenu.

Voyons ce qui va se produire si la majoration n'est pas ajoutée à la pension. La mère devra quand même payer 2 600 $ d'impôt. Il lui restera maintenant 7 400 $ seulement sur la pension alimentaire versée par le père, qui devait être au départ de 10 000 $. C'est elle qui subit ce manque à gagner, ce qui se répercute sur les enfants. D'un autre côté, le père profite intégralement de l'économie d'impôt.

Une autre lacune de la politique de déduction–inclusion est qu'elle permet l'utilisation des différences dans les tranches d'imposition pour accorder des épargnes fiscales. Cet aspect est examiné de façon très détaillée dans le rapport d'Ellen Zweibl et Richard Shillington, intitulé «Child Support Policy, Income Tax Treatment and Child Support Guidelines».

Zweibl et Shillington font remarquer qu'il n'y a d'épargnes fiscales globales que dans les cas où les épargnes fiscales au titre de la pension alimentaire réalisées par le père n'ayant pas la garde de l'enfant dépassent l'impôt que doit payer la mère sur la pension alimentaire. Le rapport Zweibl et Shillington révèle qu'il n'y a d'épargne fiscale que dans 51 p. 100 des cas et aucune épargne dans 49 p. 100 des cas. En outre, lorsqu'une épargne est réalisée, elle est minime.

L'étude a révélé un autre effet troublant de la déduction–inclusion. Jusqu'ici dans le débat, nous avons tenu pour acquis que les épargnes fiscales réalisées par le parent n'ayant pas la garde de l'enfant étaient plus élevées que le montant de l'obligation fiscale du parent ayant la garde, ce qui engendrait une épargne fiscale additionnelle. Que se passe–t–il si ce n'est pas le cas?

Si le montant de l'obligation fiscale accrue de la mère est plus élevé que les épargnes fiscales du père, le système fonctionne au détriment de la famille séparée. Le père ne peut plus payer l'excédent d'obligation fiscale de la mère à même ses épargnes fiscales.

Selon le rapport Zweibl et Shillington, 20 p. 100 des cas tombent dans cette catégorie. Non seulement le système ne permet–il pas un accroissement des avantages, mais il travaille à l'encontre des intéressés en réduisant encore davantage leurs maigres ressources.

Enfin, la logique voudrait que les épargnes rendues possibles par la politique de majoration au titre de la déduction–inclusion profitent aux enfants en contribuant à accroître les revenus servant à leur soutien. Là encore, la réalité dément la logique. Même lorsque des épargnes sont réalisées, l'argent se retrouve dans les poches du père et rien ne garantit que ce dernier fera parvenir l'argent à son ex–conjointe pour subvenir au besoin des enfants.

La politique ne tient pas compte du fait que les pensions alimentaires sont une question très litigieuse et que les pères

n'ayant pas la garde des enfants qui tentent de réduire le montant de leurs paiements n'acceptent pas aisément une majoration ou un partage plus poussé des épargnes fiscales ainsi réalisées au–delà de la majoration.

• (1810)

Le problème ne fait pas intervenir que des considérations fiscales, mais révèle également une injustice sociale plus générale qui affecte le bien–être de nos enfants et, par voie de conséquence, l'avenir du Canada. L'article 2 de la Déclaration des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule:

> L'enfant doit jouir d'une protection spéciale et avoir accès, en vertu de la loi et par d'autres moyens, aux ressources lui permettant des'épanouir physiquement, mentalement, moralement, spirituellement et socialement dans des conditions saines et normales et dans la liberté et la dignité. Les lois édictées à cette fin doivent avoir comme objet premier le bien–être de l'enfant.

Ce sont nos enfants qui supportent les conséquences immédiates parce que le système actuel ne leur apporte pas les bienfaits prévus. Si la politique actuelle n'est pas modifiée, les enfants en feront les frais chaque jour et non pas de façon isolée ou accidentelle, et cette situation sera imputable à notre omission délibérée de modifier un mécanisme fiscal périmé.

On a établi un lien entre la pauvreté chez les enfants et la désunion des familles dans de nombreuses régions du monde, y compris au Canada. Le revenu familial moyen des familles monoparentales dirigées par des femmes est sensiblement inférieur aux revenus des familles biparentales. Lorsque les parents se séparent, la nécessité de subvenir aux besoins de deux ménages a pour effet de provoquer une diminution de revenu, du moins pour certains membres de la famille.

Malheureusement, le plus souvent les femmes, qui constituent la grande majorité des parents ayant la garde des enfants, et leurs enfants subissent une diminution importante de leur niveau de vie alors que les hommes qui ne vivent plus avec leur famille voient plutôt leurs conditions de vie matérielles s'améliorer.

La Loi sur le divorce vise à assurer un niveau de vie comparable aux deux parents après une séparation ou un divorce. Or, le niveau de vie du conjoint ayant la garde et celui de ses enfants peut subir une diminution allant jusqu'à 73 p. 100, alors que le niveau de vie du conjoint n'ayant pas la garde peut augmenter d'une proportion allant jusqu'à 42 p. 100.

Lorsqu'un père paie une pension alimentaire, il transfère un montant de l'argent qu'il a gagné, aux soins et au soutien de l'enfant. Il n'y a aucune différence entre un parent qui vit avec son conjoint et qui subvient aux besoins alimentaires de la famille, paie pour les leçons de piano ou pour l'achat de chaussures, et un parent qui vit séparé de son conjoint ou de ses enfants et qui effectue les mêmes contributions financières.

Il n'existe pas d'exemption d'impôt semblable pour les personnes mariées ou vivant en union de fait, que le revenu familial soit assuré par un seul des conjoints ou par les deux. Quand une personne autre qu'un parent a la garde des enfants et reçoit une aide financière pour leur éducation, elle n'a pas à déclarer cette aide comme un revenu et ses impôts ne s'en trouvent pas augmentés. Cette situation est très courante au Canada.

J'ai mis en évidence, ce soir, à la Chambre, les faiblesses de la Loi de l'impôt sur le revenu, en ce qui a trait aux paiements de pension alimentaire pour les enfants. Je résume les six grands points que j'ai abordés.

Premièrement, j'ai montré que la société canadienne avait changé— démographiquement, socialement, politiquement et économiquement. La politique de déduction–inclusion existe depuis 1942. Il est grand temps qu'on la modifie en fonction de la réalité canadienne moderne.

Deuxièmement, il y a un principe établi suivant lequel chaque déduction doit être contrebalancée d'une inclusion, ce qui est faux, complètement faux.

Troisièmement, l'économie d'impôts que permet le principe de la déduction suivie de l'inclusion ne se réalise que dans certains cas, et c'est bien souvent une très faible économie. De plus, rien ne prouve que cet argent va au parent qui a la garde pour améliorer le niveau de vie de l'enfant.

Quatrièmement, l'histoire a prouvé que l'existence d'une déduction fiscale pour le parent qui n'a pas la garde de l'enfant ne l'encourage pas nécessairement à faire ses paiements au complet et à temps. Je crois que c'était l'une des raisons de l'adoption de cette mesure, à l'époque.

Cinquièmement, le niveau de vie des enfants et du parent qui en a la garde a tendance à décliner, tandis que celui de l'autre conjoint a tendance à s'améliorer. Le fait d'imposer les paiements de pension alimentaire agit à l'encontre des efforts faits pour sortir ces ménages de la pauvreté.

Finalement, les pensions alimentaires devraient être prises pour ce qu'elles sont, des paiements versés par des parents qui sont toujours tenus de subvenir à l'éducation de leurs enfants même s'ils n'en ont pas la garde.

La politique fiscale du Canada impose les paiements de pension alimentaire, contrairement à ce qui se fait aux États–Unis, en Australie, en Grande–Bretagne, en Suède et dans plusieurs autres pays. En moyenne, la pension alimentaire représente moins de la moitié de ce qu'il en coûte, au bas mot, pour élever un enfant, mais le gouvernement juge équitable de prendre le tiers, ou même plus, de cet argent destiné à nourrir et à vêtir les enfants. Il est temps que nous, en tant que législateurs et parlementaires, mettions un terme à cette pratique et rétablissions la justice et l'équité de notre régime fiscal, surtout quand l'avenir de nos enfants est en cause.

• (1815)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Je vous remercie, madame la Présidente de me donner l'opportunité d'intervenir sur cette motion, motion d'ailleurs qui me tient à coeur, qui aborde le traitement fiscal des pensions alimentaires.

Il faut d'abord relater des faits importants qui justifient mon intervention en cette Chambre et qui me semblent être un pivot extrêmement important, à savoir la situation économique des femmes monoparentales.

Au Canada, 10,7 p. 100 de toutes les familles sont des familles monoparentales dirigées par une femme. Un mémoire du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme présenté à l'intention du comité fédéral–provincial–territorial sur le droit de la famille en décembre 1992 nous dresse le portrait suivant: Les femmes représentent 82 p. 100 des chefs de familles monoparentales; en 1986, 56 p. 100 des mères seules avaient un revenu sous le seuil de la pauvreté; le pourcentage d'enfants pauvres élevés dans des familles monoparentales dirigées par des femmes a plus que doublé entre 1979 et 1988, passant de 17.9 p. 100 à 39.1 p. 100. C'est effrayant! Dix–sept pour cent des enfants sont pauvres; 35,5 p. 100 d'entre eux vivent dans des familles monoparentales dirigées par une femme.

La garde des enfants est majoritairement, et je ne vous l'apprendrai pas, accordée aux femmes et leurs revenus sont moindres. Cela a fait des débats et cela continue à faire des débats cette histoire d'inégalité au niveau des salaires. Il ressort clairement que la position d'inégalité des femmes dans notre société en général s'applique avec autant d'acuité, sinon avec plus de force aux femmes devant élever seules leurs enfants.

Les études portant sur les pensions alimentaires pour enfants démontrent que celles–ci ne représentent pas la moitié des dépenses réelles engagées et que c'est habituellement le conjoint ayant la garde des enfants qui doit absorber la différence. Nous ne pouvons fermer les yeux devant une telle situation et nous devons, conséquemment, nous tourner vers des mécanismes juridiques qui assureront la pérennité de la famille.

L'Organisation des Nations Unies a décrété l'année 1994 «Année internationale de la famille». Célébrer la famille c'est aussi être sensible à ses transformations et prévoir que chacun de ses membres puissent vivre dans la dignité lorsqu'il y a dislocation ou fractionnement.

Le droit de la famille a fait l'objet de réformes importantes au cours des années. Ce n'est pas par pur hasard. La famille évolue, se transforme et les règles de droit doivent s'adapter aux nouvelles réalités.

La Constitution prévoit le partage du pouvoir de légiférer dans ces domaines entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le divorce et les mesures accessoires en découlant, garde et pension alimentaire sont régis par la Loi sur le divorce de 1985.

Sur le plan fiscal, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit qu'un contribuable doit, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, inclure toute somme reçue dans l'année en question à titre d'allocation ou de pension alimentaire. En contrepartie, un contribuable peut déduire toute somme versée à titre d'allocation ou de pension alimentaire. C'est la règle de déduction–inclusion.

Pour que la somme payée ou reçue soit déductible ou imposable, il y a beaucoup d'exigences. Il y en a six.

• (1820)

Donc, la somme doit être payée ou reçue à titre de pension alimentaire ou autre allocation. La somme doit être payée ou reçue en vertu d'un jugement d'un tribunal compétent ou en vertu d'un accord écrit. La somme doit être payée ou reçue pour subvenir aux besoins du bénéficiaire, aux besoins des enfants issus du mariage ou à la fois du bénéficiaire et des enfants issus de ce mariage. La pension alimentaire ou allocation doit être payable périodiquement; les conjoints ou ex–conjoints doivent être séparés en vertu d'un divorce, d'une séparation judiciaire ou d'un accord écrit de séparation. Les conjoints doivent vivre séparés à la date où le paiement est effectué ou reçu et durant le reste de l'année.

Donc, vous voyez ce paquet de principes qu'il nous faut respecter avant que le paiement soit fait. Lorsque ces conditions sont rencontrées, le mécanisme de déduction–inclusion s'applique. Cette politique fiscale repose également sur quatre principes qu'a exposés le ministre des Finances dans le rapport du Comité fédéral–provincial–territorial sur le droit de la famille.

Il s'agit d'un principe fiscal que, lorsqu'une déduction est demandée par un payeur à l'égard d'une dépense, le bénéficiaire doit payer de l'impôt sur celle–ci. Les bénéficiaires de pensions alimentaires doivent être imposés au même titre que d'autres contribuables ayant les mêmes revenus provenant d'autres sources. La réduction fiscale accordée au payeur rendra plus attrayante l'idée d'une pension alimentaire. Le traitement fiscal, comme quatrième principe, constitue une subvention qui profite aux enfants, puisqu'elle encourage le payeur à effectuer des paiements de pension alimentaire plus élevés.

Revenons sur chacun de ces points. D'abord, le principe de déduction–inclusion. Une approche me permet de constater une pluralité d'approches. À titre d'exemple, l'Australie traite la pension alimentaire comme une dette ou une obligation non déductible. Aux États–Unis par contre, on fait la distinction entre le soutien de l'enfant et le soutien de l'ex–conjoint. Le parent absent paie l'impôt sur les paiements de soutien de l'enfant, mais le soutien de conjoint est déductible.

Ces exemples nous indiquent les variantes possibles en termes de politique fiscale. La règle de déduction–inclusion ne favorise pas toutes les familles, seulement celles où le payeur a un taux d'imposition plus élevé que le bénéficiaire. La politique fiscale est–elle équitable en s'appuyant sur la disparité des revenus? Ne devrions–nous pas orienter notre support pour les familles monoparentales à faible revenu?

La société canadienne a changé énormément depuis 1942, date où l'on a instauré les premières dispositions fiscales concernant les aliments. Le nombre de tranches d'imposition a, en effet, été considérablement réduit et les créanciers et les débiteurs peuvent être soumis au même taux d'imposition, même si l'un d'eux peut avoir des revenus supérieurs à l'autre. Enfin, si le parent non gardien a un taux d'imposition plus faible que le parent gardien, plus d'impôts seront payés au total.

La réduction fiscale accordée au payeur, que l'on croit être un incitatif pour le paiement des pensions, s'est avérée être fausse. Des mécanismes d'exécution ont dû être mis en place compte tenu des difficultés de perception rencontrées par les femmes. En

1974, la Commission de réforme du droit estimait qu'il y avait manquement aux obligations de paiement dans autant que 75 p. 100 de tous les cas.

En conclusion, puisque mon temps s'écoule, il est patent que les femmes qui dirigent des familles monoparentales sont particulièrement fragiles économiquement et nous pouvons redresser partiellement cette situation en élaborant un modèle fiscal qui réponde à leurs besoins.

• (1825)

Le gouvernement doit analyser sérieusement et rapidement cette question. Il doit revoir les principes qui nuisent considérablement à la sécurité économique des femmes seules chefs de famille.

Le Bloc québécois se montre donc favorable à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu afin que le paiement des pensions alimentaires ne soit plus considéré comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire, ne vise qu'un seul but, mais celui–ci est important et très utile. Elle cherche à attirer l'attention sur l'un des grands problèmes que connaissent les chefs de famille monoparentale, pour la plupart des femmes, soit les frais élevés associés à l'éducation des enfants.

Il faudrait examiner cette question à la Chambre afin de faire ressortir tous les problèmes et toutes les solutions possibles. C'est ce que je ferai dans quelques minutes.

La motion laisse supposer que les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu qui régissent les pensions alimentaires et les allocations d'entretien des enfants sont, d'une manière ou d'une autre, injustes. Je ne suis pas de cet avis, pas plus que la majorité de mes collègues du Parti réformiste.

La motion repose sur le raisonnement suivant. Puisque cet argent est versé au parent pour l'aider à élever les enfants, en imposant ce revenu, les gouvernements se trouvent à taxer les enfants.

Ce raisonnement est boiteux et les solutions proposées dans la motion ne feraient qu'empirer le sort de certains enfants.

Conformément aux paragraphes 60(b) et (c) de l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu, le parent qui paie les frais d'entretien a le droit de déduire de son revenu la pension alimentaire et les allocations indemnitaires alors que, conformément aux alinéas 56(1)*b*) et *c*), le parent bénéficiaire doit les déclarer dans son revenu si ces sommes ont été payées en vertu d'un arrêt, d'une ordonnance ou d'un jugement rendus par un tribunal compétent en accord avec les lois de la province.

C'est ainsi qu'on s'assure que ce revenu n'est pas imposé deux fois.

En outre, le parent bénéficiaire reçoit un crédit d'impôt pour enfant comme n'importe quel autre parent qui élève des enfants.

Par conséquent, si, comme le laisse entendre cette motion, on remaniait entièrement les articles 60 et 56 de la Loi de l'impôt sur le revenu, le parent bénéficiaire recevrait peut–être moins d'argent.

Revenu Canada soutient qu'il accorde des dégrèvements fiscaux au parent qui verse la pension alimentaire afin de compenser pour la déduction de personnes à charge qui est perdue après un divorce.

En d'autres mots, le bénéficiaire de la pension alimentaire peut maintenant réclamer le crédit d'impôt pour enfant et l'exemption personnelle qui était réclamée par le parent qui verse la pension.

Cela confirme un principe comptable important qui se retrouve à la base même de la Loi de l'impôt sur le revenu: le bénéficiaire d'un avantage doit payer l'impôt sur cet avantage.

C'est là que la motion à l'étude crée un sérieux problème. Qui paiera l'impôt sur les pensions alimentaires si ces pensions n'entrent plus dans les revenus imposables du bénéficiaire?

Comme il a été dit tout à l'heure, on pourrait logiquement soutenir que si la pension alimentaire n'entre plus dans le revenu imposable du bénéficiaire, elle ne doit pas non plus entrer dans le revenu imposable de celui qui la paie.

Est–ce que cela aurait pour résultat d'abaisser le montant de la pension alimentaire versée par le parent qui a la charge de l'enfant?

Cette motion, si elle était adoptée, n'aurait–elle pas pour effet de faire diminuer les revenus de bénéficiaires de pensions alimentaires?

Le système actuel repose sur un raisonnement simple et logique. Premièrement, le conjoint qui réclame la déduction pour enfant devrait aussi être le contribuable qui déclare les revenus consacrés à l'enfant.

Deuxièmement, si ces revenus n'étaient pas imposés, la Loi de l'impôt sur le revenu donnerait aux familles séparées un avantage injuste sur les parents vivant ensemble, surtout lorsque le parent qui reçoit la pension alimentaire peut réclamer le crédit d'impôt pour enfant.

Troisièmement, la déduction d'impôt incite à payer la pension alimentaire, en dépit des statistiques citées par le député du Bloc québécois. Il s'agit là d'une concession importante de la part de Revenu Canada, car les montants ne sont pas limités. Tout ce qu'il faut, c'est un accord.

• (1830)

Quatrièmement, les dispositions actuelles, en ayant pour effet de permettre la division des revenus entre les deux parties réduisent l'impôt à payer, ce qui laisse plus d'argent pour l'enfant.

Cinquièmement, peu importe le point de vue, le système actuel maximise le montant de la pension alimentaire.

Ayant expliqué pourquoi le système actuel est probablement aussi efficace que possible, je voudrais me pencher sur certains des problèmes que cette motion tente de corriger.

D'abord, le véritable problème, c'est que les bénéficiaires des paiements de pension alimentaire dépensent l'argent sans payer d'impôts.

Deuxièmement, au 1er mars 1992, environ 75 p. 100 des parents divorcés qui n'avaient pas la garde et à qui on avait ordonné de verser une pension alimentaire étaient en retard dans leurs paiements.

Troisièmement, cela force les bénéficiaires des paiements de pension alimentaire à se tourner vers l'aide sociale, ce qui coûte aux contribuables de l'argent qui aurait dû être versé par le parent qui n'a pas la garde.

Quatrièmement, le fait de ne pas avoir assez d'argent soit pour payer les impôts ou pour subvenir aux besoins de l'enfant crée un stress pour le parent qui a la garde.

Cinquièmement, dans bien des cas, le parent qui n'a pas la garde quitte la province pour ne pas avoir à payer la pension alimentaire. Comme ce domaine relève du gouvernement provincial, les autorités n'ont pratiquement aucun recours. Cela entraîne une augmentation des coûts liés à l'aide sociale pour les provinces.

Quelles sont certaines des solutions? Nous sommes contre cette motion, mais que pouvons–nous proposer à la Chambre pour aider à résoudre ce problème très important?

Nous pourrions laisser le système actuel en place et encourager les tribunaux à mieux reconnaître les besoins financiers des bénéficiaires des paiements de pension alimentaire et ce qu'il en coûte pour élever des enfants. Nous pourrions modifier les lois fédérales–provinciales pour permettre de retracer d'une province à l'autre les parents qui ne paient pas. Nous pourrions lancer une campagne contre les parents qui refusent de verser les paiements de pension alimentaire pour leurs enfants et rappeler aussi aux bénéficiaires de ces paiements de verser des acomptes provisionnels durant l'année pour réduire le montant qu'ils devront payer au moment de produire leur déclaration d'impôt. Nous pourrions aussi abaisser le taux d'imposition pour tous les Canadiens en réduisant les dépenses gouvernementales. Mais cette idée pourrait être difficile à vendre à la Chambre.

À moins que les deux parents s'entendent, celui qui n'a pas la garde des enfants n'obtient pas la déduction pour l'entretien des enfants. En conséquence, devant le tribunal de divorce, les deux parties devraient être informées des conséquences fiscales avant d'arriver à une entente finale. Le bénéficiaire de la pension alimentaire devrait chercher plus d'équité dans le système des pensions alimentaires proprement dit et non dans le régime fiscal.

Dans le budget fédéral de 1992, une nouvelle prestation fiscale pour enfants a été créée. Elle devait aider à lutter contre la pauvreté chez les enfants, en orientant l'aide fédérale vers les familles financièrement dans le besoin. Cette motion fait ressortir un problème de notre société dont n'est nullement responsable la Loi de l'impôt sur le revenu, mais qui est attribuable à une erreur humaine commise par les parents, pour une raison ou une autre. La solution consiste à sensibiliser la population et à informer les couples en instance de divorce, de manière qu'ils ne concluent pas d'entente sur le coin d'une table de cuisine ou que, s'ils le font, ils soient pleinement conscients des conséquences de leur décision.

En fin de compte, une pension alimentaire imposable, c'est mieux que rien du tout. L'impôt sur le revenu est en fait beaucoup trop compliqué et trop envahissant lorsqu'il se mêle de nous dicter notre comportement social par le truchement d'avantages fiscaux. Il faudrait examiner, réformer et simplifier tout notre régime fiscal.

En conclusion, un impôt uniforme au Canada nous aiderait à résoudre notre problème de financement des programmes sociaux; on pourrait augmenter les exemptions personnelles, améliorer notre régime fiscal en le simplifiant et, ce qui plaira sûrement aux députés d'en face, créer plus d'emplois car les contribuables disposeraient de plus de revenus.

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat de cette importante motion. Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour féliciter la députée de Nepean d'avoir soulevé cette question à la Chambre des communes.

• (1835)

La motion à l'étude a trait aux changements socio–économiques de la société canadienne, et plus spécialement au nombre croissant de familles monoparentales et aux difficultés auxquelles ces parents font face en tâchant de pourvoir aux besoins de leurs enfants. J'appuie cette motion, car en abordant le problème des paiements de pension alimentaire, nous abordons également le problème fondamental plus vaste de la pauvreté chez les enfants.

Notre gouvernement s'est engagé à miser sur les ressources humaines et à créer de bonnes perspectives d'avenir pour tous les Canadiens. Toutes nos politiques économiques et sociales visent à atteindre cet objectif. Je crois que la motion dont nous sommes saisis est compatible avec cet objectif. Elle nous permet de veiller à ce que les familles monoparentales bénéficient des ressources nécessaires pour mener une vie fructueuse et productive.

Le niveau de pauvreté chez les enfants au Canada est intolérablement élevé, comme vous le savez très bien. Des chiffres récents révèlent que 1,2 million d'enfants vivent dans la pauvreté dans notre pays. Les enfants pauvres du Canada mènent une vie extrêmement défavorisée. Les conditions de logement de ces enfants sont souvent bien mauvaises. Ils risquent beaucoup plus de souffrir du chômage dans leur famille et d'avoir bien moins accès à des services de garde d'enfants de qualité.

De plus, selon Campagne 2000, la coalition mise sur pied pour éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, dont j'ai rencontré les représentants ce matin, les enfants pauvres risquent de vivre moins vieux, de souffrir de maladies et d'avoir de plus en plus besoin d'aide alimentaire d'urgence, et risquent beaucoup plus de devenir des décrocheurs.

Le taux de pauvreté chez les enfants de famille monoparentale atteignait environ 61 p. 100 en 1991. Autrement dit, trois enfants sur cinq venant d'une famille monoparentale vivaient dans la pauvreté. En moyenne, les familles monoparentales pauvres ont besoin de 9 000 $ de plus par année seulement pour atteindre le seuil de pauvreté. Ces chiffres sont particulièrement vrais pour les mères qui ont la garde de leurs enfants. Après un divorce, le fardeau financier de ces femmes augmente radicalement et les responsabilités qu'elles doivent assumer à l'égard de leurs enfants limitent leurs possibilités de revenu.

Près de 60 p. 100 de toutes les mères seules vivent dans la pauvreté. Bien que ce groupe représente seulement 3 p. 100 de tous les ménages canadiens, il supporte 17 p. 100 du fardeau de la pauvreté au Canada. C'est un problème sur lequel tous les députés doivent se pencher.

Dans la circonscription d'Annapolis Valley—Hants, environ 2 300 ménages sont dirigés par des mères seules. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec beaucoup d'entre elles et elles ont soulevé bon nombre des arguments qui vous sont présentés aujourd'hui. Avec le temps, il devient de plus en plus difficile pour les parents seuls de bien subvenir aux besoins de leurs enfants. Les parents qui ont la garde de leurs enfants doivent verser en impôts une partie de l'allocation d'entretien des enfants, de sorte que, souvent, cette allocation ne permet pas de répondre aux besoins des enfants qu'elle vise à aider.

Étant donné ces statistiques, nous devons nous assurer que les enfants de familles monoparentales ne subissent pas les conséquences de niveaux insuffisants de soutien des enfants. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème, ces enfants continueront de subir les conséquences d'un système qui ne donne pas les résultats qu'il était censé donner.

Lorsque la politique d'inclusion–exclusion fiscale a été élaborée en 1942, elle avait pour but de faire en sorte que les enfants de familles monoparentales reçoivent le plus d'argent possible. À cette époque, lorsqu'on imposait le parent qui avait la garde des enfants et qui se situait généralement dans une tranche d'imposition moins élevée, au lieu de celui qui versait l'allocation d'entretien, il restait davantage d'argent pour répondre aux besoins des enfants.

Cependant, beaucoup de choses ont changé depuis 1942. Nous devons donc nous assurer que nos lois reflètent cette nouvelle réalité socio–économique. De nos jours, il y a plus de familles monoparentales que par le passé. La majorité de ces familles sont dirigées par des femmes qui, après un divorce, voient leur niveau de vie diminuer.

• (1840)

Actuellement, il n'y a que trois tranches d'imposition, alors qu'il y en avait dix en 1942, comme on l'a souligné tout à l'heure. Il y a donc plus de chances que les deux parents se retrouvent dans la même tranche d'imposition. Cela empêche toute économie d'impôt qui aurait été réalisée par le passé.

Au moment d'un divorce, il arrive très souvent qu'une famille n'ait plus les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des enfants ou des deux ménages. En considérant comme un revenu imposable les paiements de pension alimentaire qui sont déjà peu élevés, nous privons d'un certain montant d'argent les familles et les enfants qui en ont le plus besoin.

Comme la motion le précise, il ne faudrait pas considérer les paiements de pension alimentaire comme un revenu imposable, mais plutôt comme la continuation de l'obligation que la personne qui paie la pension alimentaire a envers ses enfants. En adoptant cette motion, nous aiderions à garantir que les parents seuls et leurs enfants ne sont pas injustement traités par un système qui ne fonctionne plus aussi bien qu'il le devrait.

En 1989, une résolution multipartite demandant l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 a été adoptée à l'unanimité. Même s'il y a, depuis, beaucoup de nouveaux visages à la Chambre, nous devons maintenir cet engagement. Cette motion offre à tous les députés de la Chambre l'occasion de réitérer l'engagement qu'ils ont pris de lutter contre la pauvreté chez les enfants.

Cette motion, à elle seule, ne mettra pas fin à la pauvreté chez les enfants, mais, en appuyant le changement proposé, nous pouvons prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que plus d'argent aille aux enfants qui en ont le plus besoin.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, je serai bref et direct. D'abord, je veux féliciter la députée de Nepean pour cette initiative merveilleuse qu'elle a eue de présenter cette motion. Depuis plusieurs années, le sujet était de plus en plus abordé par les personnes responsables de familles monoparentales. Aujourd'hui, enfin, une motion est présentée devant la Chambre qui permettra, je l'espère, d'amener une conclusion rapide à ce problème.

J'étais sensible à cette question, mais madame la députée de Nepean a apporté des faits, des éclaircissements qui m'ont sensibilisé bien davantage à tous ces effets pervers que la situation présente de la taxation des pensions alimentaires apporte aux personnes responsables d'une famille monoparentale.

Matière de fait, je suis convaincu que les éléments qu'elle a cités, les preuves qu'elle a apportées, et qui démontrent qu'effectivement les enfants bénéficient de moins d'argent dans la situation présente qu'ils n'en bénéficieraient autrement, amèneront nos collègues du Parti réformiste à réviser leur position, à avoir une ouverture d'esprit qui nous amène dans les années 1990 vers l'an 2000.

Je termine sur ces propos en réitérant mes félicitations à madame la députée de Nepean et en espérant que cette Chambre endossera vivement cette motion et que le gouvernement y donnera suite dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, l'imposition des paiements de pension alimentaire demeure pour de nombreux Canadiens le grand obstacle qui les partage entre leurs responsabilités de prendre soin de leurs enfants et leur capacité de s'acquitter de ces obligations.

[*Français*]

Nous, comme membres de la Chambre des communes, devrons confronter cette inégalité et prendre des mesures pour que ce soit plus équitable.

[*Traduction*]

La Loi de l'impôt actuellement en vigueur prévoit que le parent qui n'a pas la garde des enfants peut déduire de son revenu imposable les paiements de pension alimentaire et que le parent qui a la garde des enfants doit déclarer les paiements de pension alimentaire qu'il reçoit dans son revenu imposable. Cette loi va à l'encontre des efforts déployés par les libéraux durant des décennies afin de venir en aide aux familles et aux enfants.

Permettez–moi de passer en revue les faits qui ont mené à une telle injustice. La loi en vigueur aujourd'hui concernant les paiements de pension alimentaire a été adoptée dans les années 40. La société et le gouvernement ont connu depuis des changements radicaux. La législation fiscale, elle, est restée la même. Il ne fait aucun doute que le temps est venu d'adapter ces lois aux temps modernes. En tant que gouvernement, nous devons prendre des mesures pour modifier la législation afin non seulement de la rendre plus équitable, mais aussi de tenir compte des besoins des parents qui ont la garde de leurs enfants en ce moment et qui l'auront au cours des prochaines années.

• (1845)

Il n'est pas exagéré de dire que l'injustice du système fédéral de l'impôt sur le revenu conduit à la ruine les parents qui ont la garde de leurs enfants et prive les enfants de milliers de dollars de paiements de pension alimentaire.

La Loi de l'impôt sur le revenu est une mesure discriminatoire envers les parents qui ont la garde de leurs enfants, étant donné qu'elle les oblige à payer des impôts sur l'aide qu'ils reçoivent d'ex–conjoints.

Il y a, au Canada, près de un million de parents seuls qui ont la garde de leurs enfants. Plus de 750 000 sont des femmes. Cette question, comme un bien trop grand nombre d'autres questions, perpétue la souffrance chez les femmes et les enfants défavorisés. Nous ne pouvons rester insensibles face à l'adversité dans laquelle se trouvent ces Canadiens et ces Canadiennes à cause de notre régime fiscal.

[*Français*]

La loi sur les impôts doit être transformée pour refléter les besoins des femmes, chefs de famille monoparentale, de ce pays.

[*Traduction*]

Un peu partout dans le monde, les pays ont décidé de responsabiliser davantage le parent absent. À l'étranger, les gouvernements ont pris l'initiative de modifier leurs lois fiscales relatives aux paiements de pension alimentaire de façon que le parent qui a quitté le foyer assume une plus grande responsabilité financière envers le conjoint ayant la garde et envers l'enfant.

Lorsque nous jetons un coup d'oeil sur la situation qui se présente chez nos voisins du Sud, force nous est de constater qu'on n'y trouve pas les mêmes inégalités qu'ici. En effet, les lois américaines régissant les paiements de pension alimentaire sont tout à fait à l'opposé des nôtres.

Aux États–Unis, les paiements de pension alimentaire sont considérés comme un revenu non imposable, aussi bien pour la personne qui les verse que pour celle qui les reçoit. Cette façon de faire m'apparaît plus logique et équitable.

En Grande–Bretagne, c'est tout récemment que les lois relatives à l'impôt sur les pensions alimentaires ont été modifiées et que le gouvernement est intervenu pour remédier un peu à la situation difficile des mères seules. Presque tous les parents absents ont été retracés en Angleterre et on les a obligés à payer une somme calculée selon la formule originale. Cette formule accorde la priorité à la pension alimentaire pour enfant; elle met l'accent sur les revenus du parent et le coût des soins aux enfants et accepte peu d'excuses pour les défauts ou les retards de paiement.

Le système britannique imite celui des États–Unis en n'imposant pas les pensions alimentaires reçues. L'approche britannique se révèle être l'une des plus énergiques au monde. Notre gouvernement doit se joindre à la tendance mondiale qui favorise des lois plus vigoureuses en matière de pensions alimentaires et il doit prendre immédiatement les mesures appropriées.

En 1991, Statistique Canada a révélé que le nombre de familles monoparentales avait augmenté de 34 p. 100 au cours des 10 années précédentes. Le nombre de familles à deux parents avec enfants a pour sa part augmenté de 6 p. 100 seulement au cours de la même période. Les familles monoparentales représentaient 20 p. 100 du nombre total de familles en 1991, comparativement à 17 p. 100 en 1981.

Un enfant sur cinq appartient à une famille monoparentale. De plus, ces statistiques montrent nettement que les enfants sont les plus touchés par l'obsolescence des lois concernant l'impôt sur la pension alimentaire pour les enfants.

Les faits sont simples. Les mères seules sont toujours moins susceptibles d'occuper un emploi que les autres parents et le taux d'emploi des mères seules a baissé radicalement au cours des récessions du début des années 1980 et 1990.

Les familles monoparentales ont un revenu inférieur à celui des familles à deux parents. En 1990, le revenu moyen d'une famille monoparentale dirigée par une femme était de 22 000 $, soit 38 p. 100 du revenu moyen de 57 000 $ pour les familles à deux parents avec enfants.

Ces chiffres commandent une intervention gouvernementale. Lorsqu'on constate l'état actuel des lois concernant l'impôt sur les pensions alimentaires, on doit se demander pourquoi personne ne s'est occupé de ce dossier avant aujourd'hui.

Il est clair que les lois actuelles ont créé des injustices entre ceux qui paient les pensions alimentaires et ceux qui en bénéficient. L'impôt exigé sur les pensions alimentaires pour enfants complique une question qui devrait être aussi simple que possible. Aucun autre pays ne traite l'imposition des pensions alimentaires comme nous le faisons au Canada.

Nous connaissons les victimes des lois actuelles de l'impôt. C'est un fait statistiquement prouvé que les mères seules et leurs enfants sont financièrement défavorisés et socialement marginalisés.

• (1850)

Ce sont sur eux que retombent les conséquences économiques du divorce et de la séparation. Si on ne change pas la politique actuelle, ce sont les enfants des familles monoparentales qui continueront à payer, non seulement dans certains cas ou par malchance, mais à cause de notre refus délibéré de reconnaître les lacunes de notre législation fiscale actuelle.

Moderniser la façon primitive dont nous abordons le versement des pensions alimentaires doit se faire par l'intermédiaire du système fiscal. Mais c'est au système judiciaire qu'il revient d'adopter des lignes directrices plus strictes et de mettre en place des mécanismes coercitifs en matière de pensions alimentaires.

[*Français*]

Nous devrons reconnaître les problèmes de la loi existante et adopter les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

[*Traduction*]

Permettez–moi de présenter certaines des améliorations que nous nous proposons d'apporter à la loi fiscale actuelle. N'oublions pas que la mesure des effets combinés sur le revenu des politiques en matière de pensions alimentaires et d'impôt sur le revenu est le niveau de vie de la famille visée.

Pour modifier le système, il convient d'envisager plusieurs mesures gouvernementales et législatives. Les moyens à la disposition du gouvernement sont multiples. Dans le cadre de la Loi sur l'impôt du revenu, il pourrait élaborer des lignes directrices concernant les pensions alimentaires qui tiendraient compte de ce qu'il en coûte d'élever un enfant et qui seraient compatibles avec le nouveau traitement fiscal des pensions alimentaires.

La loi pourrait ainsi appuyer les efforts des familles monoparentales et particulièrement des mères seules. Nous pourrions suivre l'exemple américain et ne pas inclure les paiements de pensions alimentaires dans le calcul du revenu imposable. Aux fins de l'impôt, les frais de pensions alimentaires seraient traités de la même façon, que le parent ait la garde des enfants ou non. Que les parents vivent ensemble, qu'ils soient séparés ou divorcés, les frais de pensions alimentaires seraient traités de la même façon.

Aussi insurmontables que ces problèmes puissent paraître, nous devons essayer de modifier l'impôt sur les pensions alimentaires qui, à l'heure actuelle, semble être une punition imposée par le gouvernement aux femmes qui, pour une raison ou pour une autre, se sont séparées de leur conjoint.

La loi actuelle est extrêmement restrictive en ce qui concerne les allégements fiscaux au titre des enfants et, dans la plupart des cas, elle est franchement néfaste. Les femmes et les enfants en sont victimes. J'espère que tous les députés se joindront aux femmes et aux hommes de cette Chambre qui espèrent redresser cette injustice.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il nous reste environ une minute.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je suis également très heureux d'appuyer la motion de ma collègue libérale, la députée de Nepean.

La motion stipule:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

Nous avons entendu beaucoup de discours jusqu'à maintenant et je reconnais que la motion soulève une question d'équité. Est–il juste d'imposer des paiements de pension alimentaire destinés à des enfants? Cette question en amène une autre: tenons–nous au bien–être de ceux–là mêmes qui, demain, travailleront à l'édification de notre pays, ces enfants qui ne peuvent voter et qui ont néanmoins besoin de notre aide? Nous avons le devoir et l'obligation de les soutenir.

À l'instar de la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes le 24 novembre 1989, la motion dont nous sommes saisis témoigne de notre soutien aux chefs de familles monoparentales et de notre volonté d'éliminer la pauvreté au Canada. En terminant, je tiens à dire que nous avons l'obligation de soutenir les jeunes, les enfants en faisant en sorte que les paiements de pension alimentaire ne soient plus considérés comme un revenu imposable pour le bénéficiaire.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1855)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, je comprends bien que vous me donnez la parole concernant une question que j'avais adressée à la vice–première ministre le 18 février dernier concernant le Programme PATA.

Pour se replacer dans le contexte, le 18 février dernier, je demandais à la vice–première ministre de préciser ses intentions quant à ce qui est un programme qui s'adresse aux travailleurs qui sont victimes de licenciements collectifs, le Programme PATA qui est un programme conjoint fédéral–provincial où Ottawa paie 70 p. 100 des déboursés et les provinces 30 p. 100. À ce moment–là, la vice–première ministre, j'imagine bien, par inadvertance, avait erré puisqu'elle avait interprété que cette entente–là était en lien avec le Code du travail, ce qui est tout à fait faux, puisqu'il n'y a aucun rapport.

Je souhaiterais aujourd'hui intervenir pour bien faire ressortir que le Programme PATA, dont l'ancêtre était le Programme d'aide aux travailleurs, en vigueur depuis 1988, souffre d'une terrible discrimination pour les travailleurs montréalais. Puisque, comme chacun le sait, ce programme–là nécessite que, dans un certain nombre de régions, entre autres pour Montréal, pour vous donner un exemple précis, où on est en présence d'une collectivité de plus de 500 000 personnes, l'entente administrative prévoit que pour que les travailleurs puissent bénéficier de ces prestations–là qui se situent entre l'aide sociale et le chômage, il doit y avoir 100 travailleurs licenciés.

Or, le tissu industriel de Montréal fait en sorte qu'à cause de la présence des secteurs du vêtement et du textile, la plupart des entreprises qui sont susceptibles de se prévaloir du Programme PATA comptent en leur sein 20 à 30 travailleurs. C'est à ce point

vrai, à ce point inquiétant et à ce point alarmant, que du nombre de demandes qui ont été présentées au Programme PATA qui, je le rappelle, est un programme conjoint fédéral–provincial, 83 p. 100 des demandes qui ont été présentées par les entreprises montréalaises ont été refusées.

C'est vous dire, madame la Présidente, qu'on est là en présence d'un programme qui est particulièrement discriminatoire. Je voudrais rappeler à cette Chambre que par le passé, le député de Saint–Léonard et le député de Saint–Henri—Westmount avaient déposé des pétitions. Ils s'étaient faits les porte–parole des travailleurs pour que le gouvernement de l'époque, le gouvernement conservateur, puisse remédier à cette situation.

On est en présence d'un consensus à Montréal. Tant le maire de Montréal, les syndicats, les milieux patronaux, évidemment, bien sûr, les travailleurs, tous appellent de tous leurs voeux une modification diligente, pressante et souhaitée. À la fin de son intervention, la ministre m'avait suggéré de déposer un projet de loi d'initiatives parlementaires. Vous savez combien je me suis toujours fait un devoir de ne pas déplaire à la vice–première ministre et, en ce sens–là, je suis heureux d'annoncer que je présenterai un projet de loi d'initiatives parlementaires. Tout le défi, pour le respect des travailleurs, consiste à savoir si la majorité ministérielle sera cohérente, sera solidaire du Bloc québécois et appuiera, fera en sorte que ce projet de loi soit un projet de loi votable et qu'on puisse, comme le souhaite l'ensemble du milieu montréalais, mettre fin à cette situation de discrimination qui est inacceptable.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, le député a affirmé que les règles du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, qu'on appelle aussi le PATA, sont discriminatoires à l'endroit de Montréal.

Je tiens à dire que ce n'est pas le cas du tout.

Le Programme d'adaptation des travailleurs âgés vise à aider les travailleurs d'un certain âge qui ont été victimes d'une mise à pied générale importante et permanente et qui ont peu de chances de se trouver un nouvel emploi.

L'importance de la mise à pied est définie en fonction de la taille de la collectivité. Dans une localité de plus de 500 000 habitants, au moins 100 travailleurs devraient être touchés pour que la mise à pied soit jugée importante. Dans les petites localités comptant moins de 10 000 âmes, une mise à pied importante devrait toucher au moins 20 travailleurs.

Le PATA n'est pas discriminatoire à l'endroit de Montréal par rapport aux autres villes. Les mêmes lignes directrices s'appliquent d'un bout à l'autre du pays.

Les critères d'admissibilité au PATA ont été négociés avec le gouvernement du Québec et sont inscrits dans l'accord–cadre conclu entre le Québec et le Canada pour l'application du programme. Les autres accords signés entre le fédéral et les provinces prévoient des critères d'admissibilité semblables.

Les critères d'admissibilité au PATA ont été mis au point pour tenir compte de l'importance que représente une mise à pied pour l'économie locale et du fait que les travailleurs âgés ont moins de chances de se trouver du travail dans une petite ville que sur un marché très diversifié.

Au Québec, on a compté 441 mises à pied jugées importantes en vertu du PATA. Des rentes ont été achetées pour 3 842 travailleurs admissibles par les gouvernements du Canada et du Québec, qui ont dépensé 160 millions de dollars à cette fin.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 19 h 3, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 3.)